FOY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaularoussei02laro

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

[Larousse, Pierre]

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME DEUXIÈME

5590 Gravures. — 81 Tableaux. — 59 Cartes.

60971
29/9/03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés.

AE
25
L34
t·2

BELLOC (Jean-Louis), médecin et chirurgien français, né près d'Agen en 1730, mort en 1807. Il fut attaché au service du roi. Parmi ses ouvrages, on distingue un *Cours de médecine légale, judiciaire, théorique et pratique* (Paris, 1801), qui a eu un grand succès.

BELLOC, chirurgien français du XVIIIe siècle, né à Paris. On a de lui un certain nombre de dissertations insérées, de 1743 à 1758, dans les « Mémoires de l'Académie de chirurgie ». C'est à lui qu'est due l'invention de la sonde connue sous le nom de *sonde de Belloc*, pour le tamponnement des fosses nasales.

BELLOC (Teresa Giorgi), chanteuse italienne, née à San-Benigno en 1784, morte près de Turin en 1855. Son vrai nom de famille était Trombetta, et son père servit dans les armées de la République française. En 1808, elle épousa le chirurgien Angelo Belloc, qui appartenait à l'armée de Napoléon. Rossini écrivit pour elle *l'Inganno felice* (Venise, 1812) et *la Gazza ladra* (Milan, 1817). Elle fut une des cantatrices dramatiques les plus remarquables et les plus justement renommées de son temps.

BELLOC (Jean-Hilaire), peintre français, né à Nantes en 1787, mort à Paris en 1866; élève de Gros et de Regnault. Il a obtenu, en 1810, une médaille de 1re classe pour un tableau représentant la *Mort de Gaul, ami d'Ossian*. Il a pris part à presque tous les Salons qui ont eu lieu depuis cette époque jusqu'en 1850 : *Voyageur égaré en Egypte* (1812); le *Repos de la sainte Famille* (1831); la *Mort de saint Louis*, commande du gouvernement (1838); etc. Il a fait aussi du portrait. Belloc a dirigé pendant quarante ans, avec zèle et talent, l'Ecole de dessin de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1846, il avait été promu officier en 1864.

BELLOCQ, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 15 kilom. d'Orthez, sur le gave de Pau; 972 hab. Chaux hydraulique. Fabrique d'instruments agricoles.

BELLOGUET (Dominique-François-Louis, baron Roget de), archéologue français, né à Bergheim en 1796, mort à Nice en 1879. Fils du général Roget, il servit dans la cavalerie, se signala par sa belle conduite pendant la campagne de France, fit l'expédition d'Espagne en 1823, et prit sa retraite en 1834. Depuis cette époque, il composa de remarquables travaux historiques et archéologiques sur la Bourgogne. Il est surtout connu par son *Ethnogénie gauloise* (1858-1873).

BELLON (*be-lon*) ou **BELON** n. m. Sorte de chariot portant une grande cuve pour recevoir la vendange. || Grand cuvier dans lequel on fait macérer les pommes broyées avec de l'eau, pour la préparation du cidre.

BELLON n. m. Nom donné aux coliques saturnines, dans les mines de plomb.

BELLON n. m. Arbrisseau de Saint-Domingue, de la famille des rubiacées.

BELLONAIRE n. m. Antiq. Prêtre fanatique de la divinité asiatique assimilée, à Rome, à Bellone.

— Encycl. Les *bellonaires*, vêtus de noir, la tête couverte d'un bonnet également noir, aux jours de fête de la déesse, parcouraient la ville en dansant et en brandissant des haches et des épées dont ils se faisaient des blessures volontaires. Le peuple, pour se purifier, buvait le sang qui en coulait. Il y avait à Comana, en Cappadoce, trois mille de ces prêtres, et ceux de Rome étaient d'origine cappadocienne.

Bellonaire

BELLONE n. f. Une des nombreuses variétés de figues.

BELLONE, planète télescopique, n° 28, découverte par Luther, le 1er mars 1854.

BELLONE. Antiq. Déesse de la guerre chez les Romains, sœur ou femme de Mars, probablement la même que Néris, divinité sabine. Elle eut un temple à Rome dès une haute antiquité; un second lui fut élevé, en 296, par Appius Claudius Cæcus, à la suite d'un vœu fait pendant la guerre samnitique. C'est dans ce temple de Bellone, situé hors du *pomœrium*, que le sénat attendait les généraux vainqueurs avant la cérémonie du triomphe, et recevait ceux des ambassadeurs étrangers que la loi ne permettait pas d'introduire dans la ville.

Mars et Bellone.

On identifia aussi à Bellone la grande déesse lunaire, dont le culte sanglant, introduit à Rome par Sylla après la guerre contre Mithridate (vers 80 av. J.-C.), avait pour centre principal Comana, en Cappadoce. Un temple fut élevé, à Rome, à cette divinité.

— Iconogr. Les représentations antiques de Bellone sont rares. On la figurait armée d'une torche, d'une lance, d'une massue ou d'un fouet, casquée et cuirassée. On croit la reconnaître au revers de monnaies du Brutium et de la Lucanie qui portent au droit la tête de Mars.

— Bibliogr. : art. *Bellona* dans Daremberg et Saglio, « Dict. des antiquités ».

BELLONIE n. f. Genre rapporté aux rubiacées, aux solanacées, ou encore aux gesnéracées, renfermant des arbrisseaux des Antilles.

BELLORI (Jean-Pierre), antiquaire italien, né à Rome vers 1636, mort en 1700. Il se livra à l'étude des monuments

antiques. Fort jeune encore, il acquit par ses ouvrages une grande réputation, qui lui fit donner par Clément X le titre de **Antiquario di Roma**. Belloni avait réuni une belle collection d'antiquités, de dessins et d'estampes, qui fut achetée, après sa mort, par l'électeur de Brandebourg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite : *Thesaurus Romanorum Epitaphiorum*, 1655; *Gemmarum et Sigillorum Antiquorum*, 1657-1660; *Vita di gli Imperadori, secondo il ordine de' medaglioni*, 1675; *Veterum Illustrium philosophorum, poetarum, rhetorum et oratorum imagines*, 1685; *Dissertatione dell' origine dignità da Rotondi di Roma*, etc.; *gli Antichi Sepolcri ovvero Mausolei romani et etruschi trovati in Roma*, etc., 1704.

BELLOSTE (Augustin), chirurgien d'armée, né à Paris en 1654, mort en 1730 à Paris. Son *Chirurgien dégagé* (1696) a été souvent réimprimé et traduit.

BELLOT *le bel*, OTTE, abb. de Bel-gâte, Paris, Poitiers, poète, gentil, mignon. *Pillotte* abbesse de Fontevrault, 1500.

— Iron. Belloche, qui a la tête belle. — *Le Chevalier* BELLOT, *d'une figure assez colorée*. SAINT-SIMON.

— Substantiv. Terme affectueux qui, rigoureusement, ne désigne qu'un enfant beau et gracieux. *Monsieur* BELLOT. *Ma chère petite* BELLOTTE.

BELLOT (Joseph-René), marin français, né à Paris en 1826, mort en 1853, victime du dévouement qui le poussa dans les mers polaires à la recherche de sir John Franklin. Entré à l'École navale à dix-huit ans et demi, Bellot se distingua à Madagascar et en Océanie.

En 1851, il obtint la permission de s'associer à l'expédition que se proposait de faire Auberrier pour la recherche de Franklin. Commencée le 1 mai 1851, cette expédition se prolongea jusqu'au 16 octobre 1852. Le capitaine Kennedy, qui la commandait, déclara, à son retour en Angleterre, dans son rapport à l'amirauté, qu'il lui était impossible de trouver des expressions suffisantes pour rendre justice aux admirables services de Bellot. L'année suivante, Bellot voulut encore prendre part à l'expédition dirigée, dans le même but et dans le même pays, par le capitaine Inglefield. Il y trouva la mort. Pendant que l'intrépide officier était engagé sur les glaces flottantes, avec deux matelots, un violent coup de vent le jeta dans une mer ouverte, et fut noyé.

Les circonstances de la mort de Bellot, qui, pendant ce second voyage, avait été nommé lieutenant de vaisseau, causèrent une émotion profonde en Angleterre comme en France. Rochefort, dont Bellot était originaire, vota un monument à sa mémoire. L'Angleterre a également élevé cette mémoire en lui élevant un monument à Greenwich, à l'endroit même où, avant de monter à bord du *Phœnix*, Bellot avait reçu les adieux de ses amis.

Bellot a laissé, sur ses deux expéditions dans les mers polaires, des récits qui ont pu être réunis, sous le titre de *Journal d'un voyage aux mers polaires*. Paris, 1854.

BELLOTE n. f. Nom vulgaire des glands doux.

BELLOTTO ou **BELOTTO** (Bernardo), dit **Canaletti le Jeune**, peintre et graveur italien, né à Venise vers 1720, mort à Varsovie en 1780, eut pour maître son oncle Antonio Canaletti, dont il fit le nom, et dont il imita le style de manière à tromper les plus habiles connaisseurs. Il a travaillé à Dresde. Le musée de cette ville ne renferme pas moins de 24 tableaux de sa main, offrant des figures peintes par le Bolognais Stefano Torelli. Le Louvre n'en rien de lui. Ses estampes sont estimées des amateurs.

BELLOU-EN-HOULME, comm. de l'Orne, arrond. et à 20 kilom. de Domfront; 1,876 hab. Ferme-école de Dieulefit; tuileries.

BELLOVAQUES (*Bellovaci*), peuple de la Gaule, dans la Belgique IIe, occupait le territoire qui forma plus tard le diocèse de Beauvais; la capitale reçut des Romains le nom de *Caesaromagus*, puis, au IVe siècle, le nom du peuple se substitua au nom de la ville, *Bellovacos*, d'où Beauvais. — *Un* BELLOVAQUE.

BELLOVÈSE, chef gaulois qui aurait vécu, d'après Tite-Live, à la fin du VIe siècle av. J.-C. La population de la Celtique, qui lassait le régulo le roi des Biturigès, Ambigat, s'étant accrue dans une proportion très considérable, Bellovèse et Segovèse se chargèrent d'aller chercher fortune au loin. Le premier prit la route de la forêt Hercynienne (forêt Noire) (Allemagne du Sud!), le second en Italie. Parti avec le trop-plein des peuples de la Celtique, Bellovèse, après avoir secouru les Salluviens (Marseillais), franchit les Alpes, écrasa les Etrusques qui occupaient les plaines de la Gaule Milan. Avec la permission de Bellovèse, d'autres bandes s'établirent successivement sur les territoires de Brescia et de Vérone, puis, plus tard, franchirent le Pô et repoussèrent les Ombriens dans l'Apennin. C'est alors que les habitants de Clusium firent appel aux Romains.

Ce récit de Tite-Live (V, 34), plein de contradictions et d'invraisemblances, est rejeté par la critique contemporaine. Vers l'an 600, les Gaulois n'étaient pas encore installés en Gaule; les Celtes étaient établis dans le sud de l'Allemagne, et de là partirent les envahisseurs de Italie. Furent-ils conduits par Bellovèse? Le fait est plus que douteux; Tite-Live a dû s'inspirer de quelque légende celtique, de laquelle on ne doit retenir qu'un fait incontestable : l'invasion des Gaulois du sud de l'Allemagne en Italie.

—BIBLIOGR. : H. d'Arbois de Jubainville, *l'Empire celtique au IVe siècle avant notre ère*, dans la « Revue historique ».

BELLOY (Pierre DE), jurisconsulte français, né à Montauban vers 1540, mort vers 1626; professeur de droit à Toulouse, puis conseiller en la sénéchaussée de cette ville. L'auteur qu'il mit à soutenir les droits de Henri IV et la publication d'un écrit intitulé : *Mémoires et recueil de l'origine, des alliances et succession de la maison royale de France* (1587), lui attirèrent la haine des ligueurs, et, en 1587, il fut jeté en prison par ordre des Guises. Ce ne fut que deux ans après qu'il parvint à s'échapper de la Bastille. Lorsque Henri IV fut parvenu au trône, Pierre de Belloy avocat général au parlement de Toulouse, en récompense de ses services. On a de ce magistrat beaucoup d'écrits polémiques.

BELLOY (Pierre-Laurent BURETTE, dit de), poète français, né à Saint-Flour en 1727, mort à Paris en 1775. Il s'engagea dans une troupe de comédiens, sous le nom de de Belloy. Il donna, en 1757, *Titus*, sa première tragédie, représentée à la Comédie-Française en 1758. *Zelmire*, et surtout le *Siège de Calais* (1765), le placèrent parmi les meilleurs poètes tragiques, et il dut encore de grands succès à *Gaston et Dayelis* (1771), *Pierre le Grand* (1772), *Gabrielle de Vergy* (1777). De Belloy fut, pour son temps, un novateur; il a puisé ses meilleures inspirations dans les années de la France. Il a souvent rencontré d'heureux et puissants effets dramatiques.

BELLOY (Jean-Baptiste DE), prélat français, né à Moranglès, près de Beaumont-sur-Oise, en 1709, mort en 1808; promu, en 1751, à l'évêché de Glandève, puis, en 1755, à Marseille. En 1802, il fut nommé archevêque de Paris, et il reçut, en 1803, le chapeau de cardinal. Par sa bonté et sa tolérance, il avait conquis la vénération de tous.

BELLOY (Auguste, marquis DE), poète et auteur dramatique, né à Paris en 1815, mort en 1871. Deux petites comédies en un acte et en vers : *Kent Dejardin* (1844), *Pythias et Damon* (1847), le firent connaître. Il a, depuis, été chargé de la critique dramatique au « Courrier de Paris », et plus tard à l'« Illustration ». On lui doit encore : *le Chevalier d'Ax, ses aventures et ses poésies* (1854); les *Légendes fleuries* (1855); *la Mal'Aria*, drame en un acte et en vers (Comédie-Française, 1853); *le Tasse à Sorrente*, pastorale en trois actes et en vers (Odéon, 1857); *Christophe Colomb et la découverte du nouveau monde* (1864); etc.

BELLUAIRE (du lat. *bellua*, bête féroce) n. m. Antiq. rom. Celui qui, dans les amphithéâtres, combattait les bêtes féroces. ‖ Esclave attaché au service des animaux du cirque. ‖ Adj., Celui qui combat les bêtes féroces; celui qui les soigne dans la ménagerie.

BELLUCCI (Antonio), peintre et graveur italien, né en 1654 à Pieve di Soligo, dans le Trévisan, mort à Vienne en 1726. On cite de lui le plafond de Buckingham-House, à Londres; le Dresde a deux toiles de lui : *la Vierge emmaillotant l'Enfant Jésus* et *Vénus donnant à manger à une colombe*. Ce peintre a exagéré les effets d'ombre dans ses compositions.

BELLUCCIA n. f. Bot. Syn. de PTÉLÉE.

BELLUCIE n. f. Genre de mélastomacées-miconiées, renfermant des arbres ou arbustes glabres des régions chaudes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

BELLUE ou **BELLUYE** *bel* n. m. Nom de la variété d'esturgeon qui atteint la plus grande taille.

BELLUNE (*Belluna*), ville d'Italie (Vénétie, ch.-l. de prov. et d'arrond.), à la jonction de l'Ardo avec la Piave; 18.000 hab. Scieries mécaniques; foires et marchés. Patrie de Mauro Capellari, qui prit du siècle le nom de Grégoire XVI. — Le *district de Belluno* compte 46.300 hab.; la *province*, une des huit divisions de la Vénétie, 176.500 hab.

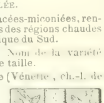

Armes de Belluno.

BELLUNE (duc DE), maréchal de France. V. VICTOR.

BELLUS, bourg de l'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Trencsen]), sur la Waag; 2.400 habitants. Sources thermales et bains.

BELLY (*bé-li*) ou **BÉLY** n. m. Sorte de métier à filer, autrefois en usage dans les filatures de coton : *C'est le* BÉLY *qui a succédé à l'antique rouet*.

BELLY (Léon), peintre français, né à Saint-Omer en 1827, mort à Paris en 1877, fut élève de Troyon. Sédut par les sites et les types de l'Orient, Belly y fit fait une place distinguée, auprès de Decamps, de Fromentin, de Marilhat et de Dauzats. Une exécution solide, vigoureuse, pleine de hardiesse et de fermeté, répond à la vivacité et à la profondeur de l'impression. Ses meilleurs tableaux sont : le *Plaine de Ghiseh* et une *Digue au bord du Nil* (1859); *Effet du soir dans le désert de Tyh*; les *Bords du Nil* et les *Pèlerins allant à La Mecque* (1861); *Sackiées de la haute Egypte*; *Le Caire* (1863), etc.

BELMEZ, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur le Guadiato, affl. du Guadalquivir; 12.000 hab. Bassin houiller riche et étendu.

BELMONT, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Affrique, sur une colline au pied de laquelle coule la Sorgue; 1.502 hab. Église paroissiale du XVe siècle. — Le cant. a 6 comm. et 6 186 hab.

BELMONT, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 38 kil. de Roanne, près de la source de l'Aron, sous-affl. de la Loire; 3.517 hab. Soieries, moulins. Le Mont-Pinay, près de ce bourg, offre un aspect pittoresque. — Le cant. a 9 comm. et 12.460 hab.

BELMONT, localité des Etats-Unis (Missouri), sur le Mississipi, en face de la ville de Columbus (Kentucky), a donné son nom à un combat livré le 7 novembre 1861, où furent complètement battus les fédéraux, que commandaient les généraux Grant et Mac Clelland.

BELMONTE ou **JEQUITINHONHA**, fleuve côtier du Brésil, marquant la limite entre les provinces de Bahia et de Porto-Seguro, et se jetant dans l'Atlantique par un delta sur lequel est la ville de *Belmonte*.

BELMONTE, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]), ch.-l. de partido; 2.550 hab. Château fort, moulins à huile. Patrie de Fray Luis de Léon. — Pop. du district ou partido du même nom : 29.100 hab.

BELMONTE, bourg du Portugal (prov. de Beira [district de Castello-Branco]); 1.930 hab. — Le concelho du même nom compte 5.350 hab.

BELMONTE Calabro, bourg d'Italie (Calabre Citérieure) (prov. de Cosenza), non loin de la Méditerranée; 4.000 hab. Éducation de vers à soie.

BELMONTE, ville du Brésil (prov. de Bahia), sur l'Atlantique, avec un petit port obstrué par les sables, mais ne pouvant néanmoins se défourrer aux prolitants qui viennent du nord de la province de Minas-Geraes; 4.350 hab.

BELMONTE BERMUDEZ (Luis DE), auteur dramatique espagnol, né à Séville vers 1587. Il passa très jeune dans le nouveau monde. On lui doit des comédies assez nombreuses, dont les plus connues sont : *Algunas hazanas de don Garcia Hurtado de Mendoza*; et *Diablo predicador*; la *Renegata de Valladolid*; l'*Hospital*; un autre poème, l'*Aurore du Christ*, et diverses poésies.

BELMONTÉ-PIGNATELLI. Biogr. V. PIGNATELLI.

BELMONTET (Louis), poète et homme politique français, né à Montauban en 1799, mort à Paris en 1879. Il manifesta de bonne heure un enthousiasme chaleureux pour la gloire du premier Empire. Une de ses pièces de jeunesse est intitulée *les Adieux de Waterloo*, et, après quelques épîtres, dithyrambes, etc., envoyés aux jeux Floraux, il publia *les Funérailles de Napoléon* (1821). Quoique classique enragé, Belmontet collaborait à la *Muse française*, organe de la pléiade qui avait pour chef Victor Hugo. Émile Deschamps et Sainte-Beuve. Il se sépara bientôt d'eux, et le succès de *Bernani*, de *Lucrèce Borgia*, lui inspira ce vers souvent cité :

L'art scénique, aujourd'hui c'est l'art arsenical.

Un autre de ses vers :

Le vrai lieu d'asile est d'être mannequine,

est resté dans toutes les mémoires; il date d'une époque bien postérieure, et termine un petit poème à l'occasion du 15 août, sous le second Empire, qui le valut, fort bien en cour, plaidait en faveur d'une amnistie.

La meilleure œuvre de Belmontet est *Une fête sous Néron*, tragédie en cinq actes et en vers, en collaboration avec Alex. Soumet (Odéon, 1829). On lui doit encore : *les Tristes*, élégies (1842); *le Souper d'Auguste*, poème (1828); *Nombres d'or* (1846); *Strophes guerrières* (1857); *Odes sur la campagne d'Italie* (1859); *Napoléonnemes* (1863). — Élu député en 1863 par le département de Tarn-et-Garonne, Belmontet siégea à la Chambre jusqu'à la chute de l'Empire.

BELMONTIE (*ti* — de *Belmont*, n. pr.) n. f. Genre de gentianacées, renfermant quelques plantes herbacées annuelles de l'Afrique australe.

BELNEAU (*no*) n. m. Espèce de tombereau pour le transport du fumier. ‖ On dit aussi BANNEAU, dans certains pays.

BÉLO n. m. Arbre des Moluques, qui on emploie à faire des pieux pour fermer les viviers. ‖ On l'appelle aussi ARBRE A CIRE *cirbos palurum*.

BELOCCA Anna DE, cantatrice russe, fille d'un consul de Hollande, née à Saint-Pétersbourg en 1834. Élève de Mme Nissen-Salomon et de Maurice Strakosch, elle vint débuter, en 1855, dans le *Barbier de Séville*, au Théâtre-Italien de Paris, où sa belle voix de contralto et la grâce de sa jeunesse lui valurent le succès. On la vit ensuite dans plusieurs ouvrages du répertoire : *Cenerentola*, *Semiramide*, *Bianca et Gualdrada*, etc., ou elle ne fut pas moins bien accueillie. De Paris, Anna de Belocca se rendit à Londres, où elle joua *Tancredi*, *Mignon*, *Orphée*, puis se fit entendre sur diverses autres scènes étrangères.

BÉLOCE n. f. Prune sauvage, fruit du bélocier.

BELOCHUS ou **BÉLÉOUS**, roi d'Assyrie, nommé par Agathias, et qui aurait régné à Ninive vers le XIe siècle av. J.-C. Il aurait été détrôné par Belitaras, son jardinier; mais ce roi n'a pas été retrouvé jusqu'ici dans les annales assyriennes.

BÉLOCIER (*si-é*) n. m. Nom vulgaire du prunier sauvage.

BÉLODON n. m. Genre de crocodiliens fossiles, de la famille des *bélodontidés* (keuper du Wurtemberg).

BÉLODONTIDÉS n. m. pl. *bélon*, dard, et *odous*, *odontos*, dent; n. m. pl. Famille de reptiles fossiles, de l'ordre des crocodiliens. — *Un* BÉLODONTIDÉ.

— ENCYCL. On peut considérer les *bélodontidés* comme les plus anciens représentants des crocodiliens; ils sont caractérisés par une quatrième ouverture qui s'ajoute aux narines, orbites et fosses temporales, et qui se trouve à l'extrémité postérieure du sus-maxillaire (trias).

BELGEL, bourg de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. d'Ath, judic. de Tournai; 2.688 hab. Manufactures estimées. Beau château, construit en 1146 et appartenant depuis 1311 aux princes de Ligne. Les jardins ont été dessinés par Lenôtre en 1711. Dans le château se trouvent une bibliothèque très riche en manuscrits, et des salles de jeux à feu de toutes les époques; une galerie de tableaux et d'objets d'art précieux. Une imprimerie établie, en 1780, dans le château, a publié quelques ouvrages exécutés avec luxe, aux frais des princes de Ligne.

BELOGRADJIK ou **BIELOGRADCIK**, ville de Bulgarie (district de Vidin), près de la frontière de la Serbie; 1.000 h. Ancien *castellum* romain. Ch.-l. d'un sous-district peuplé de 32.250 hab.

BELOIT, petite ville des Etats-Unis (Wisconsin); 6.300 h. Commerce actif, manufactures.

BELON (Pierre), naturaliste et médecin français, né au hameau de La Soulletière, près du Mans (Sarthe), en 1517. D'une famille obscure, Belon fut distingué et protégé par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, René du Bellay, évêque du Mans, les cardinaux de Lorraine et de Tournon. Grâce à eux, il fit de bonnes études, et entreprit de longs et utiles voyages. Il accompagna le savant Valérius Cordus en Allemagne et en Bohême, et fut arrêté à Thionville, au retour d'un de ces voyages. Il lui aurait été impossible de payer le prix qu'on mettait à sa liberté sans le secours d'un gentilhomme nommé Dehamme, touché de ce que notre naturaliste était compatriote de Rondard. Il voyagea surtout en Orient, parcourut la Grèce, Constantinople, les îles de l'Archipel, l'Asie Mineure, l'Egypte et la Palestine. Il vit à Rome Rondelet et Salviani, deux savants zoologistes. En 1550, Henri II lui accorda une pension de 200 écus. Charles IX l'accueillit aussi fort bien, et le logea au château de Madrid. En 1554, en revenant de Paris, il était assassiné par des voleurs, en traversant le bois de Boulogne. Belon a enrichi l'histoire naturelle d'un grand nombre d'observations nouvelles, et, en outre, a donné d'intéressantes relations sur les antiquités, les ruines, l'état moral et religieux des pays qu'il avait visités. Il contribua puissamment aux progrès de l'histoire naturelle au XVIe siècle, et ouvrit la voie à l'anatomie comparée. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Histoire naturelle des estranges poissons marins*, etc. (1551);

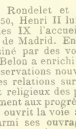

Belon

observations de plusieurs singularités et choses memorables trouvées en Grece, etc. (1553), *la Nature et la Diversité des poissons, avec leurs portraits expressez au plus pres du naturel* (1555) dans ces ouvrages, tous les animaux pour lesquels des poissons tels les cétacés, les amphibies, les crustacés, les mollusques, les zoophytes et les *Description d'aucuns portraits de plusieurs oiseaux, avec leur description et aucuns portraits* — *De arboribus coniferis* (1553), *Portraits d'oiseaux, animaux, serpents, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte* (1554), *Remontrances sur le deffaut du labour et culture des plantes, et la cognoissance d'icelles* (1558). En 1887, une statue Belon, due au ciseau de Pilleul, a été inaugurée au Mans.

— Bibl. : Ph. Tamizey de Larroque, *Notice sur Pierre Belon* (Bord., 1874). Ch. Broquechart, *Pierre Belon* (Paris, 1885).

BÉLONE (du gr. *bélonê*, aiguille) n. f. Nom scientifique des poissons du genre *orphie*. V. ce mot.

BÉLONÉSITE n. f. Molybdate natuel de magnésie.

BÉLONIE n. f. Bot. Syn. de BELLONIE.

BÉLONITE (du gr. *bélonis*, petite aiguille) n. f. Bot. Syn. du genre RAPHANUS.

— Miner. Sulfure naturel de bismuth, plombo-cuprifère dont la formule est $Pb^2Cu^2Bi^6S^{12}$, et que l'on trouve en aiguilles dans un quartz aurifère de Sibérie. Syn. de PATRINITE, AIKINITE, JOSELITE.

BÉLONOGNATHE (du gr. *bélonê*, aiguille, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabides, renfermant des formes aplaties, élégantes, brunes ou noires, tachetées de jaune, vivant sous les écorces des arbres de l'Afrique tropicale et de Madagascar.

BÉLONOÏDE (du gr. *bélonê*, aiguille, et *eidos*, forme) adj. Qui a la forme d'une aiguille. *Les apophyses* BÉLONOÏDES. ‖ On dit aussi BÉLOÏDE, syn. de STYLOÏDE.

— ESCYL. Anat. On donne le nom de *apophyses bélonoïdes* ou stylohoïdes aux saillies osseuses qui ont une forme plus ou moins allongée et pointue. Les principales, chez l'homme, sont : 1° l'apophyse styloïde de la face inférieure du rocher, dominant attache des muscles stylo-hyoïdien, stylo-glosse et stylo-pharyngien ; bouquet de Riolan ; ainsi qu'aux ligaments stylo-hyoïdien et stylo-maxillaire ; 2° l'apophyse de l'extrémité inférieure et externe du radius ; 3° l'apophyse correspondante du cubitus ; 4° l'apophyse styloïde ou bélonoïde du péroné, située à son extrémité supérieure, et qui donne une attache solide au biceps crural et à un ligament du genou ; 5° l'apophyse inférieure et interne du tibia ou malléole interne. On voit donc que, en général, ces apophyses complètent et protègent les parties latérales des articulations.

BÉLONOPHORE (du gr. *bélonê*, aiguille, et *phoros*, qui porte) n. f. Genre de rubiacées-cinchonées, dont on ne connaît qu'une seule espèce. C'est un arbre à feuilles opposées qui croît dans l'île Saint-Thomas, dans le golfe de Brossa.

BÉLONOSPHÉRITES (*nosS*) n. f. pl. Nom donné à la structure microscopique des cristallites, qui se présentent en agrégats rayonnés déjà cristallins. — *Une* BÉLONOSPHÉRITE.

BÉLONUQUE (du gr. *bélonê*, aiguille, et *onux*, *onukhos*, ongle) n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, la mille des staphylinidés, renfermant des staphylins américains, voisins des philonthes, et dont on connaît une vingtaine d'espèces à reflets métalliques brillants.

BÉLOPÉE et **BÉLOPŒUS** (*pé-uss* — du gr. *belopoiein*, fabricant d'épées) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, sous famille des calandrinés, renfermant des charançons américains, dont la seule espèce connue (*belopeus carmelita*) habite le Brésil

BÉLOPERONE (du gr. *bélos*, dard, et *peronê*, agrafe) n. m. Genre de plantes de la famille des acanthacées-gendrussées, renfermant des arbrisseaux à fleurs allongées, bleues ou roses, qui croissent en Amérique.

BÉLOPÉRONIDE n. f. Genre d'acanthacées voisin des *bélopérones*, renfermant une seule espèce, la *beloperonides mucronitha*, qui est un arbuste à belles fleurs du Mexique.

BÉLOPTÈRE (du gr. *bélos*, dard, et *pteron*, aile) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, de la famille des *belopteridés* (terrain éocène).

BÉLOPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes fossiles, groupe des dibranches, caractérisés par un rostre et un phragmocône bien développés, et par la largeur de la chambre habitable à celle des autres chambres (terrain éocène). — *Un* BÉLOPTÉRIDÉ.

BÉLORADO, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), sur le Tiron, affluent de l'Ebre ; 2.400 hab. Cuirs ; laines. — Pop. du district du même nom : 18.000 hab.

BÉLOSÉPIE (du gr. *bélos*, dard, et *sépia*, sèche) n. f. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, de la famille des *bélosépidés* (terrain éocène).

BÉLOSÉPIDÉS n. m. pl. Mollusques céphalopodes fossiles, groupe des dibranches, caractérisés par la petite dimension du phragmocône à la partie postérieure de la coquille, et par une chambre initiale non conique et de même largeur que les autres chambres. — *Un* BÉLOSÉPIDÉ.

BÉLOSTEMME (*stém'* — du gr. *bélos*, dard, et *stemma*, couronne) n. m. Genre de plantes de la famille des asclépiadacées, qui a pour type un sous-arbrisseau volubile du Népaul.

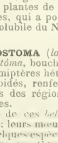

BÉLOSTOME

BÉLOSTOME ou **BELOSTOMA** (*loss* — du gr. *bélos*, dard, et *stôma*, bouche) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des népides, renfermant de grandes espèces des régions tropicales des deux mondes.

— ESCYL. La piqûre de ces *belostomes* est très redoutable ; leurs mœurs sont celles des nepes ; quelques espèces vivent dans les eaux courantes. Citons le *belostoma indicum* toute l'Asie orientale ; qui atteint 7 centimètres ; le *belostoma stale* Amérique du Sud ; [illegible]

BELOT [illegible] XVII siècle, devint, sous Louis XIII [illegible] prive. Il a publié une [illegible] où il soutenait que les livres de sciences ne devaient être écrits qu'en cette langue. Une polémique [illegible] à son nom.

BELOT (Emile-Joseph), littérateur français, né à Montoire (Loir-et-Cher) en 1829, mort à Lyon en 1886. Il suivit la carrière de l'enseignement, et devint professeur à la faculté des lettres de Lyon. Il s'est fait connaître par plusieurs savants ouvrages, dont les plus importants ont pour titre : *Histoire des chevaliers romains, considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome* (1857) ; *la réforme économique et monétaire qui [illegible] Rome au IIe siècle avant l'ère chrétienne* (1885) ; etc.

BELOT Adolphe, littérateur et auteur dramatique français, né à La Pointe-Pitre (Guadeloupe) en 1829, mort à Paris en 1890. Romancier fécond et meilleur en scène habile, il a publié un grand nombre d'ouvrages et tiré une pièce, seul ou en collaboration, de la plupart de ses romans. La liste complète en serait trop longue ; il faut donc se borner à énumérer ses œuvres principales. Dans le roman : *le Drame de la vie de la France* (1867) ; *la Vénus de Gordes* (1867), en collaboration avec Ernest Daudet ; *Mademoiselle Giraud ma femme* (1870) ; *l'Article 47* (1872) ; *la Femme du feu* (1872) ; *la Vénus noire* (1878) ; *les Etrangères de Paris* (1879) ; *Fleur de crème* (1881) ; *la Bouche de Madame X.* (1882) ; *Adalbert* (1883) ; *Alphonsine* (1885), etc. Au théâtre, outre les pièces tirées des romans : *le Testament de l'oncle Grandet*, comédie en prose (1869), écrite dès le collège avec un camarade, Edmond Villetard ; *les Mares à ognon*, comédie (1862) ; *les Indifférents*, comédie (1869) ; *Mademoiselle Nitouche*, drame (1868) ; *le Parricide*, drame (1874) ; *Sapho*, comédie (1885), en collaboration avec Alphonse Daudet, etc.

BÉLOTEUTHIS (*tis* — du gr. *bélos*, dard, et *teuthis*, poulpe) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, de la famille des loliginidés (*lins*).

BÉLOTIE n. f. Genre de tiliacées de Cuba et du Mexique, voisin des *grewiées*, comprenant de grands arbres à fruit capsulaire à deux loges et à deux valves, renfermant des graines couvertes de poils cotonneux.

BÉLOTTER (*lo-té*) v. n. Bêler sans cesse et à petits cris.

BÉLOUGA ou **BÉLUGA** (nom sans doute indigène) n. m. Genre de cétacés carnivores dentichtes, famille des delphinidés, renfermant un grand dauphin des mers polaires,

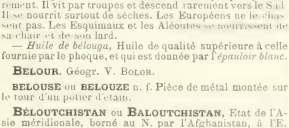

BÉLOUGA.

n'ayant pas de nageoire dorsale et dont les nageoires pectorales sont courtes. Le beluga *delphinapterus leucas* est blanc, long de 6 m., avec le museau tronqué presque carrément. Il vit par troupes et descend rarement vers le Sud ; il se nourrit surtout de sèches. Les Européens ne le chassent pas. Les Esquimaux et les Aléoutes se nourrissent de sa chair et de son lard.

— *Huile de béluga*, Huile de qualité supérieure à celle fournie par le phoque, et qui est donnée par l'*epaulor blanc*.

BELOUR. Géogr. V. BOLOR.

BELOUSE ou **BELOUZE** n. f. Pièce de métal montée sur le tour d'un potier d'étain.

BELOUTCHISTAN ou **BALOUTCHISTAN**, Etat de l'Asie méridionale, borné au N. par l'Afghanistan, à l'E. par l'Inde, à l'O. par la Perse, au S. par le golfe d'Oman. Le khan réside à Khélat. Superficie approximative : 315.000 kilom. carr. ; 400.000 à 500.000 hab. (*Béloutches, Béloutchis, Balouutches* ou *Balouches.*)

— *Conditions physiques*. La partie nord-ouest — la moitié du pays — n'est que la continuation du plateau de l'Iran avec ses caractères : sol plat, nature désertique. Ce sont des étendues de sable ou d'argile, sans cau, comme le désert de Kharan, ou des déserts salins, dont les dépressions sont occupées par des chotts : le Godi-Zirrey, l'Hamoun-el-Mackkel. Le sud et l'ouest, au contraire, sont couverts par les systèmes montagneux qui forment de ce côté la bordure du plateau de l'Iran : monts du Mekran, au S. ; monts Kaidah, le Kharan, ou Soleiman, au N. ; à l'E. le point culminant, le Tchéhil-Tan, dépasserait 3.700 m. Cette dernière partie est la seule qui reçoive des pluies suffisantes ; de rares rivières descendent vers l'Indus et le golfe d'Oman (le Dacht). La région littorale est torride et insalubre. Elle est inhospitalière ; les baies de Sommiani et de Gwadar sont sans population.

— *Les Béloutchis*. Ils se divisent, par leurs caractères anthropologiques et linguistiques, en deux groupes : les Brahouis, qui sont la race dominante, habitent les hauteurs de l'est et parlent l'hindoustani ou Pendjab, et les Béloutchis, pour la plupart nomades, qui se rencontrent à peu près partout et parlent un dialecte persan. Les uns et les autres sont des musulmans sunnites. Les Hindous immigrés forment la classe des marchands.

— *Les produits*. [illegible] la plupart des productions de l'Inde pourraient y être cultivées : les vallées de l'ouest produisent du coton, du riz, du maïs et quelques céréales. La rhubarbe et l'assa fœtida nourrit un grand nombre de chameaux ; des tentatives [illegible] Le sous-sol renferme, en plusieurs points, du charbon (mines exploitées à Khost, sur le chemin de fer Sind-[illegible] les tuyaux. Le commerce se fait presque exclu-[illegible] le nord-est, et Bela dans le sud-est. Le Béloutchistan exporte des bois, des peaux, de la garance, des fruits secs, du tabac, des dattes. Le chemin de fer de Chikarpour, sur l'Indus, à Kandahar, traverse le nord-est du pays (passe de Bolan) ; une autre ligne, projetée entre Kuratchi, sur le delta de l'Indus, et Quetta, par Bela et Khélat, tra-

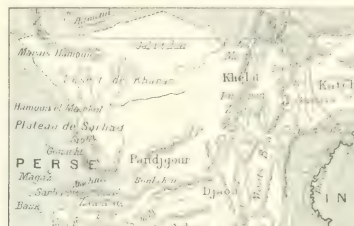

Carte du Béloutchistan

verserait tout le Béloutchistan, du S. au N. A cette heure, le commerce se fait presque uniquement à dos de chameaux.

— *Histoire*. Le Béloutchistan est la Gédrosie des anciens. Alexandre revint de l'Inde à travers ses déserts, tandis que l'amiral grec Néarque longeait le littoral. Au VIIIe siècle, les Arabes soumirent ce pays, qui dépendit, par la suite, du khan de Kaboul. Indépendant au siècle dernier, le khan de Khélat ne domina effectivement que dans la région orientale ; dans le Mékran, les chefs indigènes, comme celui du Kedj, étaient presque indépendants. Cette situation favorisa l'intervention étrangère. Les Anglais, au cours d'une campagne contre l'Afghanistan, occupèrent Khélat, de 1839 à 1841 ; dès 1854, ils exercent, par le payement d'une subvention annuelle, doublée en 1876, un protectorat de fait ; en 1877, ils installent un agent général à Khélat ; en 1887, enfin, avec une partie du pays, ils forment le *Béloutchistan anglais*. La Perse, de son côté, avait occupé le Mékran occidental (1872).

— *Etat politique*. Le Béloutchistan tout entier est aujourd'hui complètement sous l'influence britannique. Il se divise de la façon suivante : 1° Béloutchistan impropremment appelé « indépendant » : confédération de chefs sous la suzeraineté du khan de Khélat (un agent général anglais réside auprès de ce dernier et sert d'arbitre entre lui et les chefs) ; — 2° les districts de Quetta et de la passe de Bolan, administrés au nom du khan par des fonctionnaires anglais ; — 3° le Béloutchistan anglais, ou « Districts assignés » : Pishin, Shorarud, Kawas, Harnai, Sibi, Thal Chotiali, anciens districts béloutchis ou afghans, aujourd'hui possessions anglaises ; — 4° tribus de la frontière indienne.

— BIBL. : Ferrier, *Voyages dans le Béloutchistan* (Paris, 1860) ; Hughes, *the Country of Baluchistan* (Londres, 1877).

BEL-OUTIL (*ti*) n. m. Petite enclume portative, employée par les bijoutiers et analogue à la *bigorne*. V. ce mot. — Pl. *Des* BEL-OUTILS.

BÉLOVAR, ville forte de l'Austro-Hongrie (Croatie), sur un affl. de la Czasma (bassin de la Save) ; 3.800 hab. Moulineries de soie. Ch. l. d'un district peuplé de 54.000 hab., et du comitat de *Bélov-Koros*, peuplé de 266.000 hab. Cette ville était autrefois dans les confins militaires.

BELOWIE (de *Below*, n. pr.) n. f. Genre de salsolacées renfermant deux espèces, dont l'une est une plante annuelle herbacée des régions salinneuses et argileuses des environs de Samarcande et de Boukhara, et dont l'autre est un petit arbrisseau qui croît sur les rochers de Géorgie, dans le Caucase.

BELP, bourg de Suisse (cant. de Berne), à l'entrée de la vallée de la Gurben et au pied du *Belpberg* ; 2.100 hab.

BELPASSO, ville d'Italie (Sicile [prov. de Catane]) ; 7.850 hab. Centre vinicole.

BELPECH, ch. l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 30 kilom. de Castelnaudary, sur la Vixiège, affl. du Grand-Hers ; 1.834 hab. Fabriques de toiles, minoterie. Commerce de grains et de farines. Limite de la culture de l'olivier. — Le cant. a 12 comm. et 4.768 hab.

BELPER, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur le Derwent ; 10.400 hab. Filature de coton, bonneterie, poterie fine et clouterie.

BELPHÉGOR, idole des Moabites et des Ammonites, qui, dans la théologie syrienne, symbolisait peut-être le Soleil ou Priape.

BELSAMON (corrupt. du gr. *balsamon*, baume) n. m. Un des noms du baume de La Mecque ou de Judée.

BELSTA, fille du géant Bolthorn, épouse du géant Bor [illegible]

BELSUNCE DE CASTELMORON [illegible] DE, prélat français, né en 1671 au château de Force en

Périgord, mort à Marseille en 1755. D'abord jésuite, puis grand vicaire d'Agen, enfin (à partir de 1708) évêque de Marseille, Belsunce se montra, en cette dernière qualité, adversaire des oratoriens de son diocèse et surtout des jansénistes, qu'il ne cessa de combattre dans ses mandements. Il dénonça au saint-siège l'évêque de Pamiers, M. de Caylus, un des appelants de la bulle *Unigenitus*. Mais il est surtout connu pour sa conduite durant la peste de Marseille (1720-1721), conduite au sujet de laquelle se sont élevées de nombreuses discussions. Le chef d'escadre Langeron, le chevalier Roze et le marquis de Pille, gouverneur de la ville, prirent, à la vérité, d'intelligentes mesures pour détruire les foyers d'infection, assurer les approvisionnements, et de nombreux médecins risquèrent alors leur vie avec courage; néanmoins, les admirateurs de Belsunce, sans prétendre qu'il fut le seul à la hauteur des circonstances dans un moment si critique, le placent très au-dessus de tous. Il se montra souvent en ville, disent-ils, pour réconforter la population, et il est certain qu'il ordonna des processions et des prédications demeurées célèbres. Les détracteurs du prélat, au contraire, affirment qu'au plus fort du fléau le prélat demeura prudemment enfermé dans son palais, et que, lorsqu'il se décida à remplir les devoirs dictés par ses fonctions épiscopales, la peste avait sensiblement décru. Les unes et les autres de ces assertions sont peut-être entachées d'exagération.

— BIBLIOGR. Ses œuvres : *Mémoire de la vie de Sauveur*, *Humanité de Jésus-Christ*, 1707; *l'Antiquité de l'Église de Marseille de la conversion de ses évêques* (Marseille, 1747-1751) (œuvre du jésuite Lemoine); *Œuvres choisies de Belsunce*, publiées par l'abbé Jauffret (Metz, 1822); P. Barbet, *Éloge de Belsunce* (Paris, 1821); dom Berengier, *Belsunce* (1887); Gazier, *Revue critique* (1887).

BELSUNCE (comte DE), major du régiment de Bourbon-infanterie, en garnison à Caen, massacré par le peuple en 1790, à la suite d'une rébellion de ses soldats. Suivant une légende révolutionnaire, Charlotte Corday serait son maîtresse, et aurait assassiné Marat pour le venger, Marat ayant dénoncé Belsunce comme un ennemi de la liberté.

BELT ou **BELTE** (*bélt*) n. f. Nom donné, dans certains ports, à la gabare à voie sur marie-salope.

BELT (GRAND-), le principal des détroits qui font communiquer le Cattégat avec la Baltique (Europe septentrionale). Il est compris entre les îles danoises de Fionie et de Seeland. Sa longueur est de 60 kilom.; sa largeur varie entre 20 et 28 kilom.; sa profondeur est de 10 à 50 m. La navigation y est rendue assez difficile par des courants d'un tort tonnage, par suite de la faible profondeur et de la présence de hauts fonds. Hivers, les glaces flottantes ajoutent au danger. Deux ports se forment : sur le Grand-Belt : Nyborg, en Fionie, et Boeder, en Seeland (phares).

BELT (PETIT-), le plus étroit et le plus occidental des détroits entre le Cattégat et la Baltique. Il est compris entre la côte danoise du Jutland et la côte prussienne du Schleswig, d'une part, et l'île danoise de Fionie, de l'autre. Sa longueur est de 65 kilom., sa largeur, dans sa partie nord, n'est pas de 2 kilom. La navigation y est plus malaisée encore que dans le Grand-Belt : bancs de sable. Aussi, de préférence à ces deux détroits, les navires empruntent-ils la voie du Sund, entre Seeland et la côte suédoise.

BELTON n. m. Bec de l'éperon d'un navire.

BELTON, ville des Etats-Unis (Texas), sur le Brazos : 5.850 hab. Ch.-l. du comté de Bell, peuplé de 33.300 hab.

BELTRAFIO (Giovanni Antonio), V. BOLTRAFIO.

Beltrame, personnage de l'ancienne comédie italienne. Ce type fut caractérisé définitivement par l'acteur italien Nicolò Barbieri au commencement du XVIIe siècle, époque où la comédie impro visée (dans laquelle peut se distinguer de la comédie écrite) était en grand honneur en France. Beltrame a quelque analogie avec Pantalon, mais il était moins naïf, moins ridicule que lui, et savait fort à propos tirer parti de la finesse qui le pousse à cacher sous son air débonnaire.

Beltrame.

BELTURBET, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Cavan]), sur le fl. côtier Erne et près du lac de ce nom : 1.800 h. Marchés; ancien château et ruines d'une abbaye.

BÉLUGA n. m. Zool. V. BELUGA.

BÉLUGO n. m. Nom vulgaire d'une trigle (*trigla lucerna*).

BÉLULQUE (*bélk'*) n. m. (gr. *bélos*, dard, et *hélkein*, tirer) n. m. Instrument autrefois usité en chirurgie pour l'extraction des flèches.

BÉLUS (*lus* — du gr. *bélos*, épée) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons propres à l'Australie et dont on connaît plus de trente espèces. L'espèce type, *bélus zempiantetus*, très anciennement décrite, est figurée ici. Syn. IBACANTHA, PACHYRA, etc.

Bélus.

BÉLUS, roi légendaire d'Assyrie, qui aurait chassé les Arabes de la Babylonie et y aurait fixé le siège de son empire vers l'an 2000 av. J.-C. La légende lui donne Ninus pour fils et successeur. — Nom d'une divinité indienne, analogue à Hercule, d'après Ctésias (*Bibliotheca Teubneria*, [illegible]). Roi de Tyr et père de Pygmalion et de Didon. Roi d'Égypte, et père de Danaüs et d'Égyptus.

BÉLUSTEAU (*lusteto*, n. m. dim. [illegible]) n. m. Coup fait entre deux adversaires, en entrelaçant les doigts et en cherchant à renverser les poignets en arrière.

BÉLUTTA (du malais *bélutta*, blanc) n. m. Nom de plusieurs arbres du Malabar : BÉLUTTA-BANCHI, BÉLUTTA-BANCHI.

BELVAL (Jules-Bernard GAFFIOT, dit), chanteur français, né à Dôle en 1823, mort en 1879. Dans les grands ouvrages du répertoire : *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *la Juive*, *la Favorite*, *Guillaume Tell*, Belval fit applaudir sa belle voix de basse. Il fit plusieurs créations importantes dans la *Reine de Saba*, *Roland à Roncevaux*, *l'Africaine*, *la Magicienne*. — La femme de cet artiste tint à côté de lui l'emploi des fortes chanteuses. — Leur fille, Mlle MARIE Belval, née à Gand en 1853, débuta à Paris en 1875, au Théâtre-Italien, dans *Don Pasquale*, et, l'année suivante, fut engagée à l'Opéra, où elle se montra dans Marguerite des *Huguenots* et Isabelle de *Robert*. Elle partit bientôt pour l'étranger, où elle poursuivit la carrière italienne.

BELVALE n. f. Bot. Syn. de STRUTHIOLE.

BELVALIE n. f. Bot. V. BELLEVALIE.

BELVÉDÈRE (de l'ital. *bello*, beau, et *vedere*, voir) n. f. Nom vulgaire de l'asérine à balais (*chenopodium scoparia*), plante des Etats-Unis, qui est une solénandrie d'après Palisot de Beauvais et Ventenat, et un panax d'après Linné.

BELVÉDÈRE ou **BELVÉDER** (*dèr'* — ital. *belvedere*; de *bello*, beau, et *vedere*, voir) n. m. Espèce de pavillon ou de terrasse, qui couronne et domine un édifice, et d'où la vue s'étend au loin.

— Par anal. Simple berceau sur quelque monticule ou terrasse; éminence ou plate-forme élevée et soutenue par des talus de gazon, et d'où la vue porte très loin : *Le* BELVÉDÈRE *du Jardin des plantes, à Paris.*

— Par ext. Petit bâtiment, appelé aussi VIDE-BOUTEILLE, construit à l'extrémité d'un jardin, d'un parc, pour y prendre le frais et s'y mettre à l'abri.

— Hortic. Syn. de BELLE-À-VOIR.

— ENCYCL. Le *belvédère*, comme l'indique son nom d'origine du mot italique, est une construction dont le goût a pris naissance en Italie. On désigne par ce mot une construction spécialement élevée dans le but de procurer la jouissance d'une *belle vue*, et, le plus souvent, un petit pavillon qui couronne agréablement une habitation. La plupart des maisons, à Rome et dans d'autres grandes villes d'Italie, ont des belvédères de ce dernier genre.

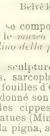
Belvédère.

— A Prague, le *Belvédère* est une hauteur boisée, couronnée d'un château, et on y a une vue admirable sur la Moldau.

Belvedère de Rome (MUSÉE DU). Le Belvédère de Rome, construit par ordre du pape Innocent VIII et par l'architecte Bramante, est attenant au palais de longues galeries au palais pontifical, dont il était primitivement séparé. Le Belvédère du Vatican est aujourd'hui un des plus célèbres musées du monde. Il se compose de plusieurs parties : la *Galleria lapidaria*, le *museo Chiaramonti*, le *museo Pio Clementino*, le *Giardino della pigna*, la *Tor de' Venti*.

Dans la Galleria lapidaria on voit des sculptures de l'époque romaine, des statues, bas-reliefs, sarcophages, vases, etc., dont plusieurs proviennent des fouilles d'Ostie. Le musée Chiaramonti, auquel Pie VII a donné son nom, renferme des bustes, des colonnettes, des cippes, des bas-reliefs, des peintures à fresque, des statues (Minerve, Vénus Anadyomène, etc.). Le Giardino della pigna, appelé ainsi à cause d'un pin de bronze placé sur une terrasse, contient des monuments antiques. La Tor de' Venti est garnie de bustes; mais cette partie du musée est remarquable par les monuments de l'ancienne Grèce par les moulages des sculptures du Parthénon. Le museo Pio Clementino offre la plus riche collection d'antiques qui soit au monde : son installation est due aux papes Jules II, Léon X, Clément VII, Paul III, Pie VI, et surtout à Clément XIV. On y voit les statues d'Apollon, d'Antinoüs, de Méléagre, le groupe de Laocoon, etc., merveilles d'art. La salle des animaux, des bustes, des statues, et pleine d'œuvres des grandes les plus florissantes de l'art antique.

Belvédère de Vienne (CHÂTEAU DU). A Vienne, en Autriche, se trouve le beau palais du *Belvédère*, que le prince Eugène de Savoie fit bâtir en 1698, sur les dessins d'Hildebrand. C'est dans ce édifice, situé sur une éminence au milieu d'un magnifique jardin, que fut transportée, en 1778, la collection de tableaux dite *du Belvédère*. Elle remontait au XIVe siècle, et fut enrichie, à différentes époques, par les princes de la maison de Habsbourg, en particulier par l'empereur Charles VI. Cette collection, une des plus belles du monde, a été transférée, en 1891, au *Musée artistique et historique de Vienne*; elle est riche surtout en œuvres des Vénitiens, de Dürer, de Rubens, etc.

BELVÉDÈRE, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 35 kilom. de Nice, près du confluent de la Vésubie et de la Gordolasque; 1.183 hab. Mine de plomb argentifère; distilleries d'essences; moulins.

Belvedere Marittimo, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur la Méditerranée; 5.300 hab. Vins et [illegible].

Belvedere Ostrense, localité d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 2.330 hab.

BELVÈS, ch.-l. de canton, de la Dordogne, arr. et à 33 kil. de Sarlat; 1.398 hab. (*Belvésois, oises*.) Ch. de f. Orléans. Distillerie, huilerie, minoteries, teinturiers. Maisons gothiques, restes d'un monastère de templiers; tour féodale du XIIIe siècle. — Le cant. a 15 comm. et 7.063 hab.

BELVIDERE, ville des Etats-Unis (Illinois), sur le cb. de f. de Chicago à Dakota; 1.800 hab. Commerce actif.

BELVISIACÉES ou **BELVISIÉES** n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type la *belvisie*. Syn. de NAPOLÉONÉES. [illegible]

BELVISIE (de *Belvisi*, botan. fran.) n. f. Bot. Syn. de NAPOLÉONIE.

BÉLYTA (du gr. *bélos*, dard) n. m. Genre d'insectes hyménoptères télébrants, famille des ptéromalidés, renfermant de très petites formes parasites, propres à l'Europe. Le *belyta rufopetiolata* est parasite d'un charançon (*apion lævigatum*) en France.

BELZ, ch.-l. de cant. du Morbihan, arr. et à 25 kilom. de Lorient, sur l'estuaire de l'Etel; 2.880 hab. Parc d'huîtres; monuments mégalithiques. — Le cant. a 5 comm. et 10.828 hab.

BELZ, ville de l'Austro-Hongrie, Galicie, gouvern. de Lemberg, sur la Zobolka, affl. du Bug; 4.960 hab. Fonderies de potasse.

BÉLZÉBUL. Ecrit, saint. V. BELZÉBUTH.

BELZÉBUTH (*but'*) n. m. Nom d'une espèce de singe, du genre *atèle*. V. ce mot.

BELZÉBUTH (*but'* — de l'hébr. *Baal-zébub*; littéral. « dieu mouche » [dieu des mouches, dieu chasse-mouches]) n. m. Nom donné au prince des démons, dans le Nouveau Testament. On l'explique de plusieurs façons : 1° d'après la forme *Beelzébuth*, adoptée par la Vulgate et les Pères latins, et qui signifie *dieu des mouches* (c'est le nom d'une divinité des Philistins); 2° d'après Buntorp, de Watte, Bleck, etc., les Juifs, changeant le *b* en *l*, en ont fait Beelzébul, qui signifierait *dieu de la souillure*? 3° D'après Michaelis, Hœng, Meyer, etc., *zéboul* signifie « demeure », et il faudrait traduire le nom par *dieu de la demeure* (*souterraine* ou *infernale*).

BELZIG, ville de Prusse (prov. de Brandebourg [région de Potsdam]), ch.-l. du cercle de *Zauch-Belzig*; 2.730 hab. Fabriques de draps, d'amidon; briqueteries; brasserie; culture maraîchère. Château d'Eisenhart aux environs. Patrie du poète Gerhardt.

BELZONI (Jean-Baptiste), voyageur italien, né à Padoue en 1778, mort en 1823. Il se rendit en 1815 en Egypte, où il exerça d'abord la profession de pantomime, fut ensuite chargé par Méhémet-Ali de la direction de travaux hydrauliques, et se consacra enfin à l'exploration des monuments et à la recherche des antiquités égyptiennes. Il ouvrit plusieurs tombeaux des rois de Thèbes, le temple d'Ipsamboul, les pyramides de Ghizeh et celle du roi Chéphrem, découvrit les ruines de Bérénice, les mines d'émeraudes de Zoubara, et fit une excursion aux ruines du temple d'Ammon. Il voulait pénétrer dans le royaume de Benin et jusqu'à Tombouctou; mais il en fut surpris à Gato. La relation de ses voyages a été publiée sous le titre de : *Relation de nouvelles découvertes et explorations de pyramides, temples et tombeaux dans l'Egypte et dans la Nubie*, etc. (1821).

BEM (Joseph), général polonais, né en 1795, mort en Turquie en 1850. Professeur à l'école d'artillerie de Varsovie, il quitta le service et prit une part active à l'insurrection polonaise, et se couvrit de gloire à Ostrolenka. Il se réfugia en France, mais, en 1848, nous le trouvons en Hongrie, où « le père Bem » fit preuve d'un grand courage et d'une habileté consommée en combattant les Autrichiens et les Russes. Après la défaite de Temesvar, il se réfugia en Turquie, où il fut nommé pacha.

BEMBA, lac de l'Afrique australe. V. BANGOUÉOLO.

BEMBE, ville de l'Afrique équatoriale (colonie portugaise d'Angola), sur un affluent du fleuve cotier Briche. Blocs de malachite.

BEMBÉCINÉS (*bin* — rad. *bembex*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des fouisseurs, renfermant des formes robustes, à abdomen brièvement pédonculé. — *Un* BEMBÉCINÉ.

— ENCYCL. Les *bembécinés* sont ordinairement jaunes, verdâtres, rayés ou marqués de noir; ils ressemblent beaucoup à des guêpes. Tous les insectes de cette sous-famille creusent des terriers où ils nourrissent leurs larves de proies vivantes, souvent au jour le jour; leurs victimes les plus habituelles sont des diptères; par les bembécinés sont répandus sur tout le globe, avec les genres *bembéz*, *monédula*, etc.

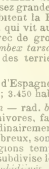
Bembex (réd. de moitié).

BEMBEX (*bin-bèkss* — du gr. *bembix*, bourdon) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la sous-famille des *bembécinés*, renfermant de nombreuses espèces d'assez grande taille, dont une dizaine habitent la France. Le *bembex rostratus*, qui vit aux environs de Paris, approvisionne son nid avec de grosses mouches, éristales ou syrahymes, et le *bembex tarsatus*, plus méridional, nourrit ses larves, dans des terriers ouverts, avec des mouches, etc.

BEMBIBRE, ville d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), sur la Boeza, affl. du Sil; 3.450 hab. Fabr. d'huiles et de savon.

BEMBIDIINÉS (*bin* — rad. *bembidion*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes carnivores, famille des carabidés, renfermant des formes ordinairement élancées, de petite taille, dont les genres, nombreux, sont répandus sur tout le globe, surtout dans les régions tempérées. — *Un* BEMBIDIINÉ.

— ENCYCL. Bedel subdivise les *bembidiinés* en trois groupes : *claphémes*, *bembidiinés*, *lasiomés*. Dans les bembidiinés proprement dits se rangent les genres : *peryphus*, *tachyp*, *tachypus*, *ellenus*, *bembidion*, *nomius*, *aepus*, *trechus*, *blemus*, *patrobus*.

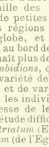
Bembidion (gr. 4 fois).

BEMBIDION (*bin* — pour *bembecidium*; du gr. *bembikizein*, pirouetter) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des *bembidiinés*, renfermant de petites formes habitant surtout les régions froides et tempérées du globe, et qui se tiennent, en général, au bord des eaux.

— ENCYCL. On connaît plus de quatre cents espèces de *bembidions*, qui présentent une grande variété de formes suivant les genres et de variations, suivant les races ou les individus, ce qui, joint à la petitesse de leurs dimensions, rend leur étude difficile. Citons le *bembidium striatum* (Europe); le *bembidium nitolicum* (de l'Egypte au Japon); le *bembidium persicum* (Amérique du Nord), etc.

BEMBINE ou **BEMBINA** adj. f. On a donné le nom de *table Bembine* à la table Isiaque découverte à Rome en 1525 et qui avait appartenu au cardinal Bembo. V. TABLE.

BEMBIX *bembix*, n. m. du gr. *bembix*, toupie; n. m. genre de lianes de la Cochinchine, à fruit charnu, à fleurs blanchâtres, qui paraît appartenir à la famille des nerprunacées.

BEMBO (Pierre), cardinal et célèbre écrivain du XVIe siècle, né à Venise en 1470, d'une famille ancienne, mort en 1547. Il étudia à Florence, à Venise, à Messine, et apprit de grec sous Constantin Lascaris, à Padoue, où il fut reçu docteur. Il alla ensuite à Ferrare, où il acheva ses études philosophiques. Il renonça à l'état ecclésiastique, et vécut quelque temps à la cour d'Alphonse d'Este. La protection de Jules de Médicis le mit sur le chemin des honneurs et des bénéfices; Léon X, dès son installation, le choisit pour l'un de ses secrétaires. A la mort de ce pontife, il se retira à Padoue, où il consacra ses ressources à la formation d'une riche bibliothèque et de collections d'antiquités; il partagea alors son temps entre la culture des lettres et la société des littérateurs et des savants. Paul III le créa cardinal en 1539. Bembo n'était pas encore prêtre, il le devint six mois après; il avait alors soixante-neuf ans. A partir de ce moment Bembo, qui avait été longtemps frivole dans ses écrits et sa conduite, renonça aux lettres profanes et ne s'occupa plus que de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. Comme écrivain, il a de la grâce et du goût, et l'on rapporte qu'il ne lut pas son breviaire pendant longtemps, de peur de gâter son excellent latinité. Il écrivit en latin et en italien qu'on trouve dans ses opuscules, *Pierre Bembo*

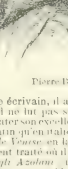

Pierre Bembo

Histoire de Venise, en latin, *de 1487 à 1513*; le *Prose* (italien), excellent traité où il enseigne les règles de la langue toscane; *gli Azolani* (italien), dialogues sur l'amour, aussi nombreux que ses ouvrages avoient lieu à Asolo; le *Rime* (italien), recueil de sonnets, *Carmina*, poésies latines où se retrouvent ses qualités habituelles, l'élégance et la pureté du style. On lui doit, en outre, des *Lettres* curieuses pour l'histoire de son temps. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise en 1729.

BEMBO (Jean), doge de Venise, de 1615 à 1618. Ce fut sous son gouvernement que la république accomplit l'acte le plus important de sa politique au XVIIe siècle, en faisant officiellement alliance avec la république de Hollande, protestante. Ce fut par représailles que l'ambassadeur d'Espagne, Bedmar, organisa l'horrible conjuration qu'Otway a immortalisée.

BEMBO SALOMON (Pierre-Louis), administrateur italien, né et mort à Venise (1825-1882). De 1850 à 1857, le comte Bembo fut assesseur de la municipalité de Venise. Après la guerre d'Italie (1859), la Vénétie reçut un nouveau gouverneur. Le comte Bembo fut alors partie du conseil de la lieutenance, et devint quelque temps après podestat de Venise. En 1863, il fit un voyage à Vienne pour demander la réalisation des réformes promises aux Vénitiens, et, trois ans plus tard, dominait la commission du podestat. A la suite de la guerre de 1866, la Vénetie ayant été incorporée au royaume d'Italie, le comte Bembo fut appelé à siéger au sénat italien. On lui doit quelques écrits, dont les principaux sont : *Delle instituzioni di beneficenza nella città e provincia di Venezia* (1862), et *l'Annuaire de Venezia nel triennio 1860-1862* (1863).

BEME gr. *bêma*, même sens; n. m. Metrol. Ancienne mesure de longueur chez les Grecs. Elle valait un pas (environ 0 pieds 1/2).

Linug. Nom de la plate-forme qui soutenait l'autel dans l'Eglise grecque primitive; par suite, autel.

BEMENTITE n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse avec fer, zinc et magnésie.

BEMESEL, ville de la Palestine (tribu de Juda). Les habitants de cette ville s'étant révoltés contre Alexandre, roi des Juifs, ce prince mit fin à la ville, et fit crucifier sous ses yeux huit cents des principaux rebelles.

BEMFICA, ville du Portugal (prov. d'Estremadure). 3.500 hab.

BEMILUCUS, surnom de Jupiter dans les Gaules. D'après *l'Antiquité expliquée*, on a découvert près de l'abbaye de Flavigny, en Bourgogne, où ce dieu passe pour avoir eu un culte, une statue de Jupiter Bemilucus, figurant un jeune homme imberbe, à la chevelure courte, couvert d'un pallium et portant des fruits dans ses mains.

BEM-NOSI n. m. Nom vulgaire d'un *vitex*, plante du Malabar.

BÉMOL (de *bô*, et *mol*, parce que ce signe a la figure d'un *b*, et qu'il a pour fonction d'affaiblir, d'amollir les sons) n. m. Nom d'un signe altératif musical (♭), qui, placé devant une note, baisse d'un demi-ton le son de cette note. *Le bémol, est accidentel ou constitutif.*

— Par ext. Note affectée d'un bémol; morceau dans un ton de bémol, c'est-à-dire doux et tendre.

Sol par nature, quelquefois par bémol, Sol à l'espèce adjoint, et muet. Affecte d'un bémol : *Le ton de si bémol*. *Note bémol*.

— *Double bémol* ou *Bémol double*. Signe indiquant qu'il faut baisser d'un demi-ton une note bémolisée : *Le ton du bémol ne s'emploie et ne peut jamais être employé qu'accidentellement*.

Loc. fam. *Mettre un bémol à la clef*, Passer le ton, radoucir ses manières, avoir des façons moins tranchantes et moins hautaines. *Mettre quelque chose à bémol ou bémolisé*, Le rendre plus miserable qu'il n'était auparavant.

Sol bémol

Loc. prov. : **Savoir à fond le bémol et le becarre**, Connaître parfaitement la musique.

— Encycl. Il y a deux manières d'employer le *bemol* : une générale, l'autre accidentelle. Dans la première manière, le bémol est placé en tête du morceau, au commencement de la portée, après la clef, et est appelé *signe constitutif* parce qu'il forme, il constitue l'armature. Dans ce cas, il agit sur toutes les notes qu'il affecte, à toutes les octaves et pendant toute la durée du morceau, à moins qu'un bécarre ne vienne accidentellement rétablir la note affectée dans son état normal. Aussi, si l'armure d'un bémol, ce *premier* bémol devant être placé sur le *si*, tous les *si*, à quelque octave que ce soit, seront baissés d'un demi-ton (après la fin du morceau, on peut opérer le changement d'armature et le ton du bémol). Le bémol a ainsi pour effet de transposer, quelque chose, une tonique majeure de quinte en quinte en descendant et commençant par le *fa*. Quand il y a des bémols à la clef, la tonique majeure se trouve une quarte au-dessous du dernier bémol et, lorsqu'il y a plusieurs bémols, il avant-dernier bémol est toujours la tonique du ton majeur.

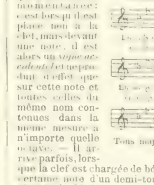

Tons majeurs et mineurs, avec des bémols à la clef

La seconde manière d'employer le bémol, c'est de le placer, non en armature, mais comme signe accidentel, à la suite de la note qu'il doit modifier. Alors, il agit sur cette note et sur toutes celles du même nom contenues dans la mesure où elle se trouve, n'importe quelle octave. Il arrive parfois, lorsque la clef est chargée de bémols, qu'on a besoin de baisser certaine note d'un demi-ton supplémentaire : on emploie alors le double bémol, qui produit cette nouvelle altération.

— ANTON. Dièse.

BÉMOLISÉ, ÉE adj. Accompagné d'un bémol : *Note bémolisée*.

BÉMOLISER v. a. Marquer une note d'un bémol, ou armer la clef de bémols : BÉMOLISER *un si*, *un mi*.

BEN (*bèn*' — de l'ar. *bân*) n. m. Nom des graines du moringa, arbre de la famille des moringées, qui croît dans les Indes orientales et dont on extrait l'huile.

— *Huile de ben*, Huile que l'on extrait des graines de moringa, et que l'on emploie dans la parfumerie, à cause de la propriété qu'elle a de se charger facilement de l'arome des fleurs, et de ne pas rancir.

BEN (*bèn*') n. m. Mot arabe, qui a le sens de « fils » et qui fait partie de des noms propres ayant lesquels il se trouve placé : *Abd-el-Kader* BEN-*Mehéddin* (c.-à-d. *Abd-el-Kader* FILS DE *Mehéddin*). Au fém., BENT (*bèn*'T), Fille. BENI (*bî*), (fils, enfants), mot qui, joint à un nom propre, désigne la tribu dont celui qui porte le nom ajouté est le chef : *Les* BENI-*Youssouf* (c.-à-d. les ENFANTS DE *Youssouf*, les HOMMES DE LA TRIBU DE *Youssouf*).

Ben-AïSSA, marabout de Flissa, mort en 1835. Il était *bach hambah* du bey de Constantine, Hadji-Ahmed. Il provoqua contre les Français un soulèvement qui fut calmé par le général Berthezène. — Son neveu, **Ben-Aïssa**, hérita de ses fonctions auprès du bey et défendit Constantine contre les troupes françaises en 1836-1837. Il devint ensuite calife de Sahel.

BENABARRE, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]); 1.900 hab. Moulins à huile et distilleries d'eau-de-vie. — Pop. du district : 27.500 hab.

BENACE n. f. Charrue particulière, employée en Touraine. « Surface de terrain qu'on laboure dans une seule journée avec une charrue unique.

BENACUS (LACUS), nom antique du lac de Garde, dans la haute Italie. Des inscriptions trouvées sur les bords de ce lac, et portant le nom ethnique de *Benacenses*, font supposer qu'il y avait autrefois une ville de *Benacus* ou une nation des *Benacenses*.

BENADAD, nom de trois rois de Syrie qui résidaient à Damas (Xe siècle av. J.-C.). **Benadad Ier** fut l'allié d'Asa, roi de Juda, contre Baasa, roi d'Israël. — **Benadad II**, son fils, guerroya contre Achab, roi d'Israël, puis assiégea Samarie dans Samarie, mais il fut repoussé par l'intervention du prophète Elisée. — **Benadad III**, fils d'Hazaël, battit Joachaz, roi d'Israël; plus tard, il fut vaincu par Joas et obligé de rendre les villes que son père avait prises aux Israélites.

BÉNADIR, nom d'une portion de la côte orientale d'Afrique baignée par l'océan Indien, limitée au S. par le fleuve Djouba, dont les principales villes sont : Kismayou, Brawa et Mogadoxo (ou Moguedouchou).

— ENCYCL. Les possessions françaises forment un pays de la côte sud-est de Zanzibar. Il appartient encore aujourd'hui nominalement à ses successeurs.

BÉNAFOULI n. m. Variété de riz très estimée au Bengale, et qui répand une odeur agréable en cuisant.

BENAGALBON, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]); 4.520 hab. Commerce d'huile, de fruits, de raisins secs.

BENAGUACIL, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence, sur la Turia]); 4.930 hab. Exportation de produits du sol, fabriques de plâtre, poteries, huileries, distilleries d'eau-de-vie.

BENAIA, un des lieutenants et des conseillers de David, célèbre par ses exploits. David lui confia le soin d'introniser Salomon. Chargé par ce prince de tuer le traître Joab, il remplaça ce général à la tête de l'armée; plus tard, il débarrassa Salomon de l'indocile Schimeï.

BENAIS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Chinon, près du Doit, cours supérieur de l'Autoure; 1.053 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Chateau-Renault. Vignobles.

BENALCAZAR BELALCAZAR

de Quito après la mort d'Atahualpa, et se mit à la recherche de régions inconnues. Il pénétra dans le pays d'un chef nommé Popayan, qu'on lui avait dit être fort riche, et y fonda Guayaquil; puis, ne trouvant pas l'or qu'il cherchait, il revint au Pérou et en repartit peu de temps après, à la recherche du pays d'Eldorado, où, au dire des Indiens, les maisons étaient couvertes de briques d'or, où les enfants jouaient dans les rues avec des palets d'or. Il ne le trouva pas, pas plus que les deux autres troupes de D. Pedro Hernandez, venant de la province de Sainte-Marthe, et

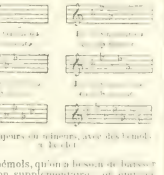

trèrent en 1535 sur le territoire de la Nouvelle-Grenade, en quête du pays merveilleux. Benalcazar, laissant la plus grande partie de ses compagnons, retourna alors dans le Popayan, [illegible] gouverneur. Il s'y [illegible] habile, et il serait à l'abri de tout reproche s'il n'avait laissé son lieutenant Ampudia continuer le système d'exactions et de férocité qu'il avait inauguré à Quito. A la chute de Pizarre, Benalcazar fut déposédé de son titre de gouverneur; il demeurait ruiné, il se disposait à retourner en Europe quand il mourut.

BENAMARGOSA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]); 3.340 hab. Moulins à farine et à huile.

BENAMAUREL, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), sur une des sources du rio de Baza; 2.500 hab. Exploitation de soufre.

BENAN, étoile de seconde grandeur, marquée γ dans les catalogues et située à l'extrémité de la queue de la grande Ourse.

BENAN-ASCHA (les *associés de Dieu*) n. m. Nom donné par les Arabes, il avant [illegible] à leurs divinités.

BENAOJAN, bourg [illegible] Malaga [illegible]

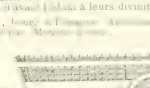

BÉNAR n. m. Gros chariot à quatre roues, servant au transport des céréales ou des betteraves.

BENARD (dom Laurent), savant bénédictin, né à Nevers en 1573, mort à Paris en 1620. Très jeune encore, il fut mis à la tête du collège de Cluny. C'est pour le réformer qu'il fonda l'ordre des bénédictins de Saint-Maur. Dom Bernard a publié les ouvrages suivants : *De l'esprit des ordres religieux* (Paris, 1616); *Parénèses* ou *Exhortations sur la règle de saint Benoît* (Paris, 1616); etc.

BÉNARD (Charles), écrivain français, né à Sainte-Foy (Seine-Inférieure) en 1807, mort en 1898. Elève de l'Ecole normale, il a professé la philosophie en province, puis à Paris, aux lycées Bonaparte et Charlemagne. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Cours d'esthétique de Hegel, analyse et [illegible]* (1845); *Philosophie ancienne, histoire [illegible] de ses systèmes* (1885).

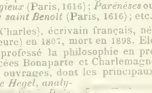

BÉNARDE (pour *bernarde*, du n. pr. *Bernard*, qui a le sens de « pauvre sire »; proprem. « serrure de qualité inférieure ») n. f. [illegible] deux [illegible] Cet [illegible] serrure.

BÉNARES, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest), sur le Gange; 219.400 hab.

— ENCYCL. Cité religieuse et lettrée, *Benarès* est le siège de la littérature [illegible] nombreux temples, quelques mosquées (celle d'Aurong-Zeb). [illegible] dans Bénarès, près de 1 kilom. de large, [illegible] foule des pèlerins, venus de loin, qui [illegible] dans l'eau [illegible] sont [illegible] en amphithéâtre. Ville industrielle et commerçante, elle fabrique des soieries, des cotonnades, des draps fins; c'est un des marchés les plus [illegible] fertile et très peuplée. Bénarès appartient aux Anglais depuis 1775.

Benarraba, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), 1.900 hab. Mines de cuivre.

Benasal, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]), 2.000 [illegible] Mines [illegible] minerale.

Benassais, [illegible] (Vosges [arrond. et c. de Lisle-de-Doubs]), sur la [illegible] 1.061 hab. Chaux.

Bénastre [illegible] n. m. Pech. Petit parc ouvert, fait de clayonnages.

Bénatage n. m. Ouvrage du bénatier, dans les salines.

Bénate n. f. Caisse d'osier employée dans les salines. [illegible] ce ces caisses, c'est-à-dire douze pains.

Benatek (Neu-), village d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Iser; 2.230 hab. Château où mourut, en 1601, l'astronome Tycho-Brahé. — En face se trouve **Alt-Benatek.**

Benate.

Bénath (*nat*) n. m. Nom arabe d'une petite pustule rougeâtre qui, en Arabie, en Algérie, etc., se forme souvent sur le corps pendant la nuit, quand on a sué.

Bénatier (*té*) n. m. Ouvrier qui fabrique des bénates.

Bénaton n. m. Panier d'osier un peu plus petit que la bénate.

Benauges (*Benaujes*), petit pays de l'ancien Bordelais et dont les lieux principaux étaient Cadillac, Cantois, etc. Il appartint longtemps, comme comté, à une branche de la maison de Foix. Il est compris actuellement dans le département de la Gironde. (Nom des habitants : *Benaugeais, aises.*)

Beau.at.

Benaut (*no*) n. m. Baquet cylindrique en bois cerclé, muni de deux poignées également en bois.

Benavente, ville d'Espagne (Léon [prov. de Zamora]); 4.630 hab. Palais des anciens *ducs* de Benavente, plusieurs églises paroissiales; élève de ganaderias (troupeaux de taureaux de course), fabrication de tissus de fil; distillerie d'eaux-de-vie. — Pop. du district : 20.700 hab.

Benavente, bourg de Portugal (Estrémadure [district de Santarem]), sur le Zatas, près de son confluent avec le Tage; 2.850 hab. — Pop. du concelho : 5.300 hab.

Benavides, bourg d'Espagne (Léon [prov. de Léon]); 2.230 hab. Fabrication de toiles.

Benbecula [illegible] de l'Ecosse [comté d'Inverness], archipel des Hébrides, 1.660 hab. Pêcheries, fabrication de soude.

Benbow, amiral anglais, né en 1650, mort en 1702, commanda, sous Guillaume III, dans la Manche des croisières contre le commerce français; assista, en 1693, au bombardement de Saint-Malo; bloqua Dunkerque, d'où il ne put empêcher Jean Bart de sortir et de passer à travers ses vaisseaux; fut défait à la Barbade, en 1701, par l'escadre française, sous le commandement de Ducasse. Il reçut, dans ce combat, une blessure qui entraîna sa mort.

Benchaïm (Abraham), rabbin italien du xve siècle. Il est l'éditeur d'une *Bible* (Soncino, 1488) qui est considérée comme la première imprimée en texte hébreu. Elle est en caractères carrés.

Bencomie (*bon*) n. f. Genre de rosacées agrémonées dont [illegible] seulement des arbrisseaux des Canaries et de Madère.

Bencoulen ou **Ben-koulen**, ville des Indes néerlandaises (île de Sumatra), sur la côte occid.; 10.000 hab. — La *résidence de Bencoulen* compte 160.650 hab.

— Encyl. : Bénkoulen, ou Bénkoulen-Bourgh, cette ville, fondée par les Anglais en 1685, fut la capitale des possessions anglaises de Sumatra jusqu'en 1824, époque à laquelle elle fut cédée aux Hollandais, en échange de Malacca et de quelques autres établissements indiens. C'est aujourd'hui le principal établissement des Hollandais à Sumatra. Commerce de café, sucre, poivre et bois.

Benda (François), l'un des fondateurs de l'école allemande de violon, né à Alt-Benatek (Bohême) en 1709, mort à Potsdam en 1786. Entré à tour au service du feld-maréchal Montecuculli, du baron Andler et du marquis de Lunéville, ambassadeur de France à Vienne, il fut ensuite, à Varsovie, maître de chapelle du starostie Szamawsky, puis du roi Auguste de Pologne, et devint enfin maître de concerts du roi de Prusse Frédéric II. Il avait reçu des leçons de Franciscello et de J. Th. Graun, frère du compositeur, et devint un des premiers violonistes de son temps. Il avait aussi étudié la composition avec le célèbre flûtiste Quantz, et écrivit pour son instrument une centaine de solos, plusieurs concertos, des études et des duettos. Il prit parte brièvement de cette musique à été publié. — Jean **Benda**, frère du précédent, né vers 1714, mort en 1752, fit partie de la chapelle de Frédéric II, — Conrad, frère du précédent, compositeur allemand, né en 1722 à Jungbunslau, mort en 1795 à Köstritz, fut successivement violoniste de la musique du roi de Prusse, maître de chapelle du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et chef d'orchestre du théâtre de Hambourg. Quoiqu'il se fût, en quelque sorte, formé tout seul et par l'étude et l'audition des ouvrages de ses contemporains, Benda n'en devint pas moins un artiste fort distingué, dont les compositions se font remarquer, sinon par une grande nouveauté dans les idées, du moins par la délicatesse, la grâce et l'expression. Il a écrit plusieurs opéras : *La Pêche de village*, *Walder*, *Acomat*, *Mélanie*, *Medée*, *Roméo et Juliette*; la musique de quelques mélodrames : *La Loi tartare*, *Pygmalion*, *Almanzor*, etc.; diverses cantates, enfin des messes, 50 cantates d'église, des symphonies, ainsi que des concertos et des sonates de piano. — Le quatrième frère, Joseph **Benda**, né en 1724, mort en 1804, succéda à François, dont il avait été l'élève, comme maître de concerts de Frédéric II. Il a écrit de nombreuses compositions, dont aucune n'a pas [illegible]

Wilhelm-Henri **Benda**, fils aîné de François et son élève, né en 1745, fut violoniste, claveciniste et compositeur remarquable. On lui doit un opéra, *Orphée* (1789), un oratorio, *les Disciples* (1792), une cantate, *les Grâces* (1792), et de nombreuses compositions pour le clavecin, pour le violon et pour la flûte. — Charles-Hermann-Ulric **Benda**, frère du précédent, né en 1748, fut le meilleur élève de son père et celui qui approcha le plus de son grand talent sur le violon. Comme tous les membres de cette famille, il fit partie de la chapelle du roi de Prusse. — Frédéric-Louis **Benda**, fils de Georges, né à Gotha en 1746, mort à Konigsberg en 1792, fut chef d'orchestre de divers théâtres, pour lesquels il écrivit quelques opérettes : *les Fiancailles*, *Louise*, *la Petite Marie*; un opera intitulé *le Barbier de Séville*; un *Ballet des Fous*; plusieurs cantates et trois concertos de violon.

Bendavid (Lazare), philosophe et mathématicien israélite, né à Berlin en 1762, mort en 1832. Ouvrier polisseur de verre, il s'adonna à l'étude des mathématiques, de la philosophie, des antiquités hébraïques, et devint directeur de l'école israélite de Berlin. On lui doit des ouvrages : *Leçons sur Kant*, un *Essai sur le plaisir* (1792), et un remarquable travail sur le calendrier juif.

Bende n. m. Pièce de monnaie, ou plutôt rondelle d'or en usage sur la côte de Guinée et valant environ 10 francs. — Poids d'environ 64 grammes, employé sur les côtes orientales d'Afrique pour peser la poudre d'or.

Bendelkend, Géogr. V. Bundelkund.

Bendemann (Edouard), peintre allemand contemporain, né à Berlin en 1811, mort en 1889. Il eut pour maître Schadow, dont il épousa plus tard la fille. Il acquit de bonne heure une brillante réputation dans son pays. Parmi ses tableaux, représentant *Jeremie sur les ruines de Jerusalem*, qui peut passer le roi de Prusse, obtint un grand succès, bien que les colonnes ne fussent pas assez élevées. Bendemann représente l'ancienne école allemande de peinture d'histoire. Correct, élégant, il manque de passion, de force. Les *Juifs en exil*, et autres toiles de ce genre, montrent surtout son manque de passion. Nommé professeur à l'académie des beaux-arts de Dresde, Bendemann fut chargé de décorer de fresques la salle du trône, au château royal de cette ville. Ce travail, le plus considérable qu'il ait exécuté, comprend une belle série de scènes historiques, allégoriques, religieuses, et même familières, que l'on pourrait intituler d'une façon générale : *Progrès et de la race humaine*. Bendemann a exécuté diverses autres peintures décoratives et plusieurs tableaux.

Bender (Jean-Blaise, baron de), général autrichien, né en 1743 à Gengenbach (Souabe), mort à Prague en 1798. Fils d'un artisan, il s'éleva jusqu'au grade de feld-maréchal. Il défendit admirablement Luxembourg contre les Belges insurgés (1790). Il fut surtout connu en France par une rodomontade : il déclara, en 1792, que, si l'empereur lui donnait le commandement de l'armée contre la France, il irait jusqu'à Paris assez vite pour n'avoir pas à quitter ses bottes.

Bender-Abassy. Géogr. V. Gourroun.

Bender-Bouchir ou **Abou-chehr**, ville maritime de Perse (prov. du Farsistan), port important sur le golfe Persique; 15.000 hab. Cette ville est de création moderne, à proximité des ruines grandioses de Chiraz (169 kilom.). Mais la médiocrité du mouillage et la température torride n'ont pas permis à Bouchir un grand développement. Ce port exporte de l'opium, des laines, du coton, du tabac, pour 15 millions de francs, et importe des cotonnades, du thé, du sucre, du cuivre, des bois, pour 25 millions environ. La plus grande partie de ce commerce est faite avec l'Angleterre et les colonies britanniques.

Bender-Bouscher. Géogr. V. Bender-Boucir.

Bender-ghazim, ville d'Afrique, sur la côte italienne des Somâlis, golfe d'Aden. C'est la ville principale des Somâlis Midjjerthey (Midjourtin); on y fait un assez grand commerce de gomme arabique ou *soumouk*, et on y vend l'encens, la myrrhe, l'oseille (ou *sheneh*) et le gît.

Bender-khor. Géogr. V. Botiala.

Bender-marayah ou **Bender-marayeh**, ville d'Afrique, sur la côte italienne des Somâlis, golfe d'Aden. Commerce de gommes avec des marchands banians.

Bendéry ou **Bender**, ville forte de la Russie d'Europe (gouvern. de Bessarabie), ch.-l. du district de son nom, sur le Dniester; 16.000 hab. Manufactures importantes. — Commerce de tabac, de vins, de bétail, et surtout de bois. — Pop. du *district de Bendéry* : 105.500 hab.

— *Histoire*. La vieille ville turque, située au N. de la citadelle, est aujourd'hui entièrement déserte. En 1770, les Russes, commandés par le général Panin, s'emparèrent de cette ville et l'incendièrent; quatre ans après, la paix de Kainardji restitua Bender aux Turcs. Les Russes y en emportèrent, pourtant en 1789, la ruine complète; mais ils reprirent pour la troisième fois en 1811, et la gardèrent définitivement à la paix de Bucarest, en 1812, avec le reste de la Bessarabie. C'est dans le village voisin de Varnitza que Charles XII, qui s'y était retiré après la bataille de Pultava, soutint, le 1er février 1713, avec 300 Suédois et quelques Polonais, puis avec 30 hommes enfermés dans sa maison, un siège aussi bizarre qu'inutile contre 8.000 Turcs, qui ne triomphèrent de lui que par l'incendie.

Bender-ziadah ou **Bender-ziadeh**, ville d'Afrique, sur la côte italienne des Somâlis, golfe d'Aden. Commerce d'encens, de myrrhe, de *soumouk* ou (gomme arabique), de *sheneh* (oseille) et de gît.

Bendidies (gr. *bendideia*, même sens) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bendis, divinité thrace. La plus connue se célébrait au Pirée, dans un sanctuaire appelé *bendideion*. Elle avait lieu dans le mois de thargélion. Elle datait probablement de la fin du ve siècle, à en juger par un passage de la *République* de Platon.

Bendis, déesse de la Lune, chez les anciens Thraces. Son culte fut importé en Grèce, par exemple au Pirée. On la confondait souvent avec Artémis et Hecate.

Bene n. m. Nom [illegible] langue [illegible] dans l'Inde et au Pérou [illegible] [illegible] [illegible] extraite : l'usage en paraît très ancien, car on la trouve mentionnée plusieurs fois dans la littérature malédienne. Le mot *bend*) est une forme arabe [illegible] *bang*, qui a le même sens.

Bendorf, ville d'Allemagne (Prusse rhénane [régence de Coblentz]), sur le Rhin; 5.000 hab. Mines de fer, vignobles, pépinières, fabriques de céruse, de draps, d'étoffes de laine, de pierres [illegible] Commerce de vins, de fruits et de bois.

Ben-dzai-ten.

Ben-dzaï-ten ou **Ben-ten**, divinité du Sin-to japonais, déesse de l'éloquence (*ben*, parole, *ten*, divinité), de la science, de l'amour, de la musique et de la richesse. Elle est la patronne des femmes, surtout des *geichas* (musiciennes et chanteuses), et aussi des pêcheurs et des mariners. Benten figure encore dans le panthéon du bouddhisme japonais comme déesse du bonheur et de la fortune; elle groupe autour d'elle les quinze *Bô-dji*, qui président chacun à une branche de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Bendzin ou **Bedzin**, ou **Bedzyn**, ville de la Russie occid. (Pologne [gouvern. de Piotrkof]), près de la frontière prussienne; 13.850 hab. Usine de zinc, fabrique de briques réfractaires. Aux environs, mine de houille. Au moyen âge, localité stratégique où furent signés les *Pactes de Bendzin*, en 1589. — Le district du même nom compte 171.100 hab.

Bene (*bé-né*), mot latin qui signifie Bien, et s'emploie quelquefois en français, mais toujours en plaisantant : *Il est riche.* — Bene! *alors, tout ira parfaitement.*

— *Nota bene*, Remarquer bien. (On met ces mots en tête d'une remarque que l'on juge essentielle, et on les figure souvent par les initiales *N. B.*)

Benecke (Ernest-Guillaume), géologue allemand, né à Berlin en 1838. Il étudia les sciences naturelles aux universités de Halle, Wurtzbourg, Berlin et Heidelberg, et travailla aux collections paléontologiques de Munich, sous la direction d'Oppel. Il fut nommé professeur extraordinaire à cette université, en 1869, et professeur ordinaire à celle de Strasbourg en 1872. La plupart des ouvrages de Benecke traitent du trias des Alpes et de l'Allemagne du Sud. Il a publié un *Précis de géologie pour l'Alsace-Lorraine* (Strasbourg, 1878).

Benedek (Ludwig, chevalier de), général autrichien, né à Edenbourg (Hongrie) en 1804, mort à Gratz en 1881, fit ses études à l'académie militaire de Wiener-Neustadt, et entra dans l'armée en 1822. Colonel en 1840, il se distingua dans la répression des troubles de Galicie. En 1848 et en 1849, il se signala également dans les guerres de Lombardie et de Hongrie, et y gagna le grade de général-major. Son intrépidité à la bataille de Solferino (1859), où il commanda brillamment l'aile droite autrichienne, détermina l'empereur François-Joseph à le nommer, en 1866, le commandement de l'armée de Bohême. Il s'y montra aussi mauvais stratégiste qu'il avait été bon général (avant-garde, et armée par son impéritie le désastre de Sadowa (3 juill. 1866). Il passa en conseil de guerre, mais les poursuites furent interrompues, sur l'intervention personnelle de l'empereur. Il vécut, dès lors, dans la retraite.

Benedette (Le), peintre italien. V. Castiglione.

Benedetti (Alessandro) ou **Benedictus**, médecin italien, né à Legnano au milieu du xve siècle, mort à Venise en 1525, fit une étude approfondie des médecins grecs, et contribua à soustraire la médecine à l'influence exclusive des écrivains arabes, en se livrant à l'observation directe de la nature. Ses ouvrages principaux sont : *Anatomiæ sive Historiæ corporis humani* (1493); *De omnium a vertice ad calcem morborum signis* (1535). Il exerça et professa la médecine dans l'île de Candie, dans la Morée, à Padoue, à Venise. Il assista, en 1495, à la bataille de Fornoue, dont il a laissé un récit détaillé.

Benedetti (Jean-Baptiste), mathématicien, né à Venise en 1530, mort en 1590, étudia les mathématiques sous Tartaglia. On lui doit une *Théorie de la chute des graves*; des *Spéculations mathématiques et physiques*, où il expose des idées justes et remarquables pour l'époque; des *Disputes*, où il prend à partir Aristote et invoque perpétuellement contre les erreurs en physique. Benedetti est le véritable fondateur de la géométrie analytique.

Benedetti (Vincent, comte), diplomate français, né à Bastia (Corse) en 1817, mort à Paris en 1900. Attaché diplomatique date de 1855, année où Napoléon III l'appela à la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. En 1861, il fut chargé de la légation de France à Turin, où il resta jusqu'à la fin de septembre 1864); il s'y fit remarquer par sa sympathie pour la cause italienne. Aussi l'empereur le nomma-t-il ambassadeur à Berlin. Il devait y rester jusqu'en 1870. En 1866, il donna à son gouvernement d'utiles indications sur les ambitions de la Prusse, mais ne put empêcher les annexions par lesquelles celle-ci termina la guerre. En 1867, il dirigea les négociations intimes qui avaient pour objet la réunion du Luxembourg à la France. En 1870, au moment de l'affaire Hohenzollern, il se rendit à Ems pour demander au roi de Prusse, au nom de son gouvernement, une renonciation écrite et solennelle du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il se heurta à un refus ferme, mais poli, et sans avoir eu à subir, comme on l'a dit après coup, un refus d'audience humiliant. Il revint à Paris au moment de la déclaration de guerre, et demanda sa mise à la retraite en 1871. Il publia, la même année, un ouvrage justificatif. *Ma mission en Prusse*, pour montrer qu'il avait cessé de mettre son gouvernement en garde contre les velléités belliqueuses de la Prusse, et qu'il n'avait pas pris, mais subi l'initiative d'un projet de réunion de la Belgique à la France, qu'il avait discuté avec le prince de Bismarck. Il a soutenu la même thèse dans un volume

d'Extraits diplomatiques publié en 1896. Il a écrit en outre, sur la question d'Orient, un autre ouvrage auquel il a donné le titre de *Nouveaux extraits diplomatiques* 1896.

Benedetto, compositeur italien. V. Marcello.

Benedetto ou **de Benedictis**. V. Jacopone.

Benedetto da Majano, sculpteur et architecte florentin, né en 1442, mort en 1498, travailla principalement à Florence, où il exécuta une grande réputation, comme architecte il construisit les Loges de Poggio, du palais Strozzi. Son chef-d'œuvre en sculpture est la chaire à prêcher de l'église Sainte-Croix, qui le classa de bas-reliefs très expressifs. Un autre ouvrage remarquable de Benedetto da Majano est le tombeau de Philippe Strozzi, dans l'église de Santa Maria Novella (ce monument est surmonté d'une statue de la Vierge et de plusieurs Anges.

Benedetto da Rovezzano, sculpteur et architecte italien, né vers 1490 à Rovezzano, près de Florence, mort vers 1550. Il sculptunga partie uniquement dans la sculpture ornementale. Le plus beau travail qu'il ait fait consiste en des décorations principales de l'église des Saints-Apôtres, à Florence, dont Brunelleschi s'inspira, du moins, pour celle des portes de l'église de Saint Roque. Benedetto da Rovezzano est aussi l'auteur d'une statue de *saint Jean*, qui exécuta pour la cathédrale, un monument funéraire avec Sansovino et Bandinelli, mercenaire de éloge. Le chef-d'œuvre de Benedetto da Rovezzano est une suite de cinq bas-reliefs, dont des sujets sont tirés de l'histoire de saint Jean Gualbert. Ces sculptures étaient destinées à orner une chapelle du saint, dans l'église de la Trinité; elles sont aujourd'hui au musée des Offices.

Bénédict (pourres), poudres proposées pour les capsules à la place du fulminate mercurique.

Bénédicité, du lat. *benedicite*, bénissez-moi. m. Premier mot d'une prière qui se fait avant le repas. *Dire son* BÉNÉDICITÉ. u Le pluriel usité est *bénédicités*.

— Prov. **Il est du quatorzième bénédicité**. Se dit lorsque quelque taxe de bétise, parce que le bénédicité contient 14 versets d'un cantique latin, on lui ajoute les versets communs qui pal le mot *benedicet* est répété : *Benedicite, omnes Dominum*... Bless et bestiaux, bénissez-moi ces Seigneur *Dominum*... Bless et bestiaux, bénissez-moi ces Seigneur.

— Eccl. Il n'est pas facile de déterminer l'époque à laquelle s'introduisit le *bénédicité* dans les coutumes chrétiennes; peut-être cette prière est-elle une réminiscence de la Cène, dans laquelle Jésus-Christ *bénit* les aliments; peut-être aussi n'est-ce qu'une modification de cette habitude qu'avaient les anciens de faire des libations à la Divinité avant de se mettre à table.

Bénédicité (le), tableau de Lebrun au musée du Louvre. La composition représente en réalité une *Sainte Famille*, où l'Enfant Jésus appelle sur le repas la bénédiction du ciel. La composition est très expressive, mais le coloris est terne et sans vigueur. — Tableau de Chardin (1740), au musée du Louvre. Une femme, debout près d'une table sur laquelle est servi un repas, fait réciter le bénédicité à deux petites filles assises et qui joignent les mains. La composition est traitée avec tant de naturel et de bonhomie, qu'elle impressionne vivement. — Tableau de Brion (Salon de 1861). Dans une ferme de l'Alsace, le père de famille lit gravement la prière dans un livre que ses deux mains dressent avec peine sur la table. Devant lui se tiennent la mère, les fils, les valets, tous debout, joignant les mains et priant avec recueillement. L'enfant lui-même a cessé ses espièglères, et le chien semble s'associer à cette communion générale. C'est une scène rustique, solidement peinte. — Un autre tableau de Brion, intitulé, a prêté sur le même sujet une composition agréable 1855.

Le « Bénédicité », d'après Brion.

Benedict (Julius), pianiste et compositeur, né à Stuttgart en 1804, passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, et mourut à Londres en 1885. Fils d'un riche banquier israélite, rien ne fit obstacle à sa passion pour la musique. Élève de Carl-Maria de Weber, il devint, à peine âgé de dix-neuf ans, directeur de la musique à l'Opéra de Vienne. Plus tard, il remplit les fonctions de chef d'orchestre au théâtre Saint-Carlo de Naples, puis, à Londres, aux théâtres italiens de Drury Lane et de Covent Garden. Benedict se distingua aussi comme compositeur; il fit représenter plusieurs opéras : *Ernesto o Giacinda* (Naples); *Duchessina e Gnor Naples*; *Un mancato in giorno* Naples; *the Gipsy's Warning*, Londres; *the Brides of Venice*, Londres; *the Crusaders*, Londres; *the Lily of Killarney* Londres; *the Bride of Song*, Londres. Benedict composa encore des oratorios, des cantates, des symphonies, etc., et publia une biographie intéressante de son maître *C.-M. von Weber* Londres, 1881.

Bénédict ou **Bénédict** *dikt* — du lat. *benedictus*, bénis. n. m. Electuaire purgatif et emmagogue très usité autrefois.

Benedicti, médecin italien. V. Benedetti.

Bénédicte *di-kti* — de *Bénédict*, prénom du savant de Saussure. n. f. Bot. Syn. de saussurée.

Bénédictin, ine du n. pr. lat. *Benedictus*, Benoît) n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît.

— Par ext. Homme érudit, d'une science profonde, solide, et qui travaille beaucoup. *Les congrégations ont rendu à la science des bénédictins de Saint-Maur* (Ch. Nodier). — Ironiquement. Gourmand, glouton.

Encycl. *Bénédictins* C'est à cet ordre qu'appartient le Mont-Cassin et la première rédaction de la règle de saint Benoît (vers 529) qui l'on fait remonter l'institution de l'ordre des *bénédictins*. Moins d'un demi-siècle après la mort de saint Benoît, Lérins, son ancien monastère, était pourtant d'un tiers des moines, saint Grégoire le Grand (590) ancien la défaite de la Gaule, et pagnonnait à quatre-vingts moines bénédictins, sous la conduite de saint Augustin, la mission de convertir les Anglo-Saxons. Les nouveaux apôtres bénédictins s'unirent aux disciples de saint Columban, qui avait apporté en Gaule la règle de Bélangor, et allèrent annoncer l'évangile aux tribus germaniques d'outre-Rhin. Mais la règle bénédictine se substitua bientôt à toutes les autres. Le synode de Lestines 743, saint Boniface, le *capitulaire des nonseiens* 817 — saint Benoît d'Aniane, marquent les principales étapes de cette substitution progressive. L'ordre prit une grande extension, qui lui fit un rôle économique et social sur lequel on ne saurait trop insister. Autour des abbayes se bâtirent des villes (Augsbourg, Saint-Quentin, etc.). Bientôt les abbés bénédictins devinrent les chefs d'œuvre de l'antiquité, que les moines transcrivaient sans cesse et communiquaient à de nombreux disciples. Ils écrivaient l'histoire du temps (*Historia ecclesiastica* de Bède; Chroniques de saint Denis », etc.). La musique était aussi fort cultivée dans les abbayes bénédictines et fit de grands progrès sous les bénédictins.

Cloître de la bénédiction

Mais, en même temps que les couvents se multipliaient, la discipline se relâchait. Une réforme devenait nécessaire. Cluny, fondé vers 910, se mit à la tête du mouvement et en quelques années plusieurs centaines d'autres mille monastères. Du tronc bénédictin surgirent alors plusieurs branches monastiques, dont la plupart auront leur article en ce dictionnaire : les cisterciens, fondés vers 1098 par Robert de Molesme, et qui comptaient 1800 abbayes; le nom, tige puissante d'où sortirent divers rameaux dans le cours des âges (Sept-Fonds, trappistes, feuillants, etc.); les camaldules, les vallombrosiens, les hirsolites ou blancs-manteaux, les fontevristes, les grandmontins, les olivetains, les célestins, etc. D'autre part, divers ordres militaires se formèrent avec la règle de saint Benoît (Calatrava en Castille, Alcantara en Espagne, l'ordre du Christ en Portugal, etc.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de l'histoire de l'ordre bénédictin; nous nous bornerons à en marquer les faits principaux et les grandes périodes. Plusieurs Conciles et Papes, notamment, 1215, Vienne (111 Valence, 1322) essayèrent d'amener une plus grande cohésion entre les divers monastères. La bulle *Benedictina* (1336), qui fit du Mont-Cassin le mot accueillir, admettait plus qu'un seul ordre divisé, en trente-sept provinces. Le concile de Trente ordonna aux monastères de se grouper en congrégations : cette mesure ne fut que très lentement exécutée. Indiquons sommairement les principales congrégations établies de divers côtés : en Italie, les congrégations de Sainte-Justine de Parme (1410), unie à celle du Mont-Cassin; de Saint-Nicolas d'Arènes (1483); en Allemagne, les congrégations de Bursfeld (1429), de Saint-Joseph (1603), des Saints-Anges-Gardiens; en Autriche, la congrégation de Melck (1618); en Hongrie, la congrégation de Martinsberg (1335); en Suisse, la congrégation helvétique; en Espagne, la congrégation de Valladolid; la congrégation de Portugal XVI siècle, issue de la précédente. En France, ce n'est guère qu'au XVII siècle que la réforme bénédictine, dont Dorat de la Cour, prieur de Saint-Vanne à Verdun, fit aboutir, vers 1600, une réforme qui prit le nom de « congrégation de Saint-Vanne et d'Hidulf ». La congrégation produisit quelques érudits célèbres : dom Lami, dom Calmet, dom Cellier, et surtout le savant Calmet. De la congrégation de Saint-Vanne en sortirent deux autres : celle de Saint-Placide et celle de Saint-Maur. Celle-ci brilla d'un grand éclat; grâce au zèle de dom Tarisse, elle progressa rapidement; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, était le siège du général de l'ordre. Nous ne pouvons citer ici que quelques noms de membres de cette congrégation, qui comptait bien d'érudits et beaucoup de savants de premier ordre. Mabillon, Luc d'Achery, Montfaucon, Ruinart, Vaissète, etc., écrivirent des œuvres admirables par la précision et la profondeur de l'érudition. Dans cette dernière, Mabillon, Luc d'Achery, *Gallia christiana* et l'*Histoire littéraire de la France*, attestent encore le génie laborieux des moines de Saint-Maur.

La Révolution vint mettre un coup terrible à l'ordre de Saint-Benoît; mais il se releva peu à peu. Le fut dom Guéranger qui le restaura en France (1837). La congrégation de France, désorganisée par les décrets de 1880, comptait trois abbayes : Solesmes, Kergonan et Saint-Wandrille. Solesmes a ressuscité également l'abbaye espagnole de Silos. Sans atteindre à l'éclat de la congrégation de Saint-Maur, la congrégation de France a produit des érudits remarquables : dom Guéranger, dom Pitra, devenu cardinal, dom Piolin. L'école musicale de Solesmes, sous la direction de dom Mocquereau, a exercé une influence décisive sur la réforme du chant grégorien (*le Graduel*, l'*Antiphonaire* de Solesmes, *la Paléographie musicale*). En Belgique, l'ordre bénédictin est représenté par l'abbaye de Maredsous, qui appartient à la congrégation allemande de Beuron. V. les divers noms propres cités dans cet article et, en outre, pour la période moderne : Saints-Anges-Gardiens, Saints-Justine, Subiaco, Mékhitaristes.

— Bibliogr. dom Jean Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti* (Paris en 1667) (Lutecia, 1703-1739); le même et d'Achery, *Acta ord. Sancti. Benedi.* (jusqu'en 1100 Lutecia, 1668-1701); Zwegelhuber, *Historia ecclesiastica* (Augsbourg, 1754); Ch. de Montalembert, *Bibliob. des Bénédictins de l'ordre de Saint-Maur* (Le Mans, 1882); *Studien und Mitheilung. der Bened. und Cisterc. Orden.* (Brünn, 1880), etc.

— *Bénédictines*. Les *bénédictines* ont prétendu faire remonter leur institution à la sœur jumelle de saint Benoît de Nursie, sainte Scolastique, morte en 542, et qui aurait dirigé un couvent de femmes à Piombariola, dans le voisinage du Mont-Cassin. En Gaule, le monastère fondé par sainte Radegonde à Poitiers en 544 aussivit d'abord la règle saint de monastères doubles, où les moines et les nonnes vivaient sous une même direction. Le fait, qui s'est présenté dans les couvents anglo-saxons, est surtout connu par l'exemple de Fontevrault, où l'abbesse avait le gouvernement absolu des abbés; cet ordre de choses disparut vers le XV siècle. Le Pape maintenir l'observance, les cloîtres de femmes furent soumis, dès le XII siècle, à la visite exercée ordinairement par des religieux. Comme les bénédictins, les bénédictines se répandirent partout. Elles, où n'étaient opulentes que des dames (Remiremont, Epinal, Nivelle). Dans le cours des siècles, le relâchement entra dans les couvents. Au XVI siècle, quelques-unes qui voulurent se réformer se firent agréger aux clarisses ou à la règle de Cîteaux. C'est en France, au XVII siècle, qu'eurent lieu les réformes les plus importantes des bénédictines, et surtout par des deux sévères congrégations de Notre-Dame-du-Calvaire (1621), et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement (1652), confirmée par Innocent XI, et qui eut des maisons non seulement en France, mais en Allemagne, en Suisse, en Italie et jusqu'en Pologne. De nos jours, les bénédictines ont, en France, 45 maisons. Elles ont encore des couvents en Italie (134), en Angleterre, en Autriche, en Bavière, en Belgique, en Suisse, en Australie, aux États-Unis, etc.

Bénédictine (rad. *bénédictin*) n. f. et adj. Liqueur sirupeuse, dont l'aspect rappelle celui de la chartreuse : *La liqueur* BÉNÉDICTINE. *Il vends de* BÉNÉDICTINE.

— Encycl. La Bénédictine fut inventée en 1510 par les religieux de l'abbaye de Fécamp. Cette abbaye n'existe plus, et la bénédictine est aujourd'hui de fabrication laïque. C'est une liqueur à base de cognac, dans la composition de laquelle entrent de l'infusion de plantes aromatiques, des plantes herbacées, récoltées au bord de la mer à l'époque de la sève.

Bénédiction *ksi* — lat. *benedictio*; de *bene*, bien, et *dicere*, dire. n. f. Vœux de bonheur, appelés souhaits mérités par la reconnaissance. *Nos ancêtres appelaient des pauvres. Mercier les* BÉNÉDICTIONS *de tout un peuple.* u Estime, affection universelle : *Ce monde a si rarement est en* BÉNÉDICTION. (Flech.)

— Grâce, faveur céleste; biens, prospérité que Dieu accorde : *Attirer les* BÉNÉDICTIONS *du ciel.*

— Fam. Grande abondance, prospérité exceptionnelle : *Les impôts sont chaque jour plus lourds, mais c'est en* BÉNÉDICTION. u Résultat quelconque qui dépasse les limites ordinaires : *Chaque année les impôts augmentent, c'est une* BÉNÉDICTION!

— Souhaits solennels prononcés dans une circonstance grave par une personne vénérable. *Nos ancêtres appelaient des pauvres. Mercier les* BÉNÉDICTIONS *de tout un peuple.* u Estime, affection universelle : *Ce monde a si rarement est en* BÉNÉDICTION. (Flech.)

— Grâce, faveur céleste; biens, prospérité que Dieu accorde : *Attirer les* BÉNÉDICTIONS *du ciel.*

— Fam. Grande abondance, prospérité exceptionnelle : *Les impôts sont chaque jour plus lourds, mais c'est en* BÉNÉDICTION! u Résultat quelconque qui dépasse les limites ordinaires : *Chaque année les impôts augmentent, c'est une* BÉNÉDICTION!

— Souhaits solennels prononcés dans une circonstance grave par une personne vénérable. *Nos ancêtres appelaient des pauvres. Mercier les* BÉNÉDICTIONS *de tout un peuple.*

— Iron. *Donner à quelqu'un sa bénédiction*, Le congédier, le renvoyer.

— Interjectiv. Dieu m'assiste; Dieu vous garde : BÉNÉDICTION! *je suis perdu.*

— Ecrit. sainte. *Vallée de bénédiction*, Lieu de la tribu de Juda où Josaphat remporta une victoire sur les troupes réunies des Moabites, des Ammonites et des Iduméens.

— Liturg. Action d'un ministre de la religion, qui appelle la protection divine sur une personne ou sur une chose par un rit prescrit : *Le Pape donne la* BÉNÉDICTION *à l'évêque.* u *Donner la* BÉNÉDICTION *d'une église, d'une chapelle, d'un vaisseau.*

— *Bénédiction urbi et orbi*, Bénédiction solennelle que le pape donne du haut du Vatican, le jeudi saint, le jour de Pâques et celui de l'Ascension, à la ville de Rome et à l'univers. u *Bénédiction du saint sacrement*, Bénédiction que le prêtre donne aux fidèles, en tenant le saint sacrement en main.

— Relig. Etat, caractère, habitudes de sainteté, de profonde piété : *Enfant, Maison de* BÉNÉDICTION.

— Encycl. *Des bénédictions dans la Bible*. Les patriarches, avant du moins, bénissaient un de leurs fils : c'était comme un acte testamentaire qui instituait chef de famille celui qui en était l'objet. On sait que Jacob, avec l'aide de sa mère, détourna sur lui la bénédiction que son père Isaac croyait donner à Ésaü. Moïse, dans le Deutéronome, ordonna que les prêtres bénissent matin et soir les enfants d'Israël au moyen d'une formule qu'il précisa avec soin. En dehors de ce rit légal, nous voyons souvent les patriarches donner des bénédictions soit au peuple, soit à quelques serviteurs de Dieu en particulier.

— *Des bénédictions dans l'Eglise catholique*. Il faut distinguer les bénédictions destinées aux *personnes*, et les bénédictions destinées aux *choses*.

1° *Aux personnes*. Le pape donne une bénédiction solennelle enrichie d'indulgences importantes, *urbi et orbi*, c'est-à-dire à la ville de Rome et au monde entier, le jour de son couronnement à Saint-Pierre et à Saint-Jean de Latran le jour de sa prise de possession; il la donne aussi le jour de Pâques à Saint-Pierre, le jour de l'Ascension à Saint-Jean de Latran, et le jour de l'Assomption à Sainte-Marie-Majeure. Citons encore, sous une forme moins solennelle, la bénédiction *apostolique*, toujours accompagnée d'une indulgence plénière, que le pape ou donne par lui-même ou permet à un évêque de donner en son nom. Enfin, le pape en quelque lieu qu'il se trouve, les évêques dans leur diocèse, donnent au peuple qui se presse sur leur passage une bénédiction avec une indulgence partielle. Les prêtres bénissent les fidèles dans certaines circonstances déterminées; par exemple : à la fin de la messe, après avoir reçu le consentement mutuel de deux époux, au salut avec le saint sacrement, etc.

2° *Aux choses*. Certaines bénédictions de choses sont réservées au pape, telles que la bénédiction du pallium, de l'*agnus dei*, de la rose d'or; d'autres aux évêques, telles

que la bénédiction des autels, des cloches et en général les bénédictions qui sont accompagnées d'une onction. Les simples prêtres peuvent bénir une foule d'objets, soit consacrés au culte, soit destinés à l'usage des chrétiens, comme les rameaux, les cendres, l'eau, le sel, le pain, le vin, l'huile, les aliments, les fruits, les champs, les jardins, les puits, les fontaines, les maisons, les navires, la mer, les rivières, les chemins de fer, les drapeaux, les armes, même les êtres vivants, comme les bestiaux et certains animaux utiles à l'homme. Par délégation spéciale, le prêtre peut donner les bénédictions que le rituel réserve à l'évêque; par exemple, il peut bénir une cloche.

Le rite de la bénédiction comprend de trois éléments : 1° une formule de prière appropriée; 2° un ou plusieurs signes de croix; 3° l'aspersion de l'eau bénite et parfois une ou plusieurs onctions.

— *Bénédictions magiques*. V. MAGIE, LITURGIE.

— *Bénédiction bouddhiste*. Au Japon, la bénédiction joue un grand rôle dans le culte; elle a un but de purification, de consécration et d'exorcisme. Au début de chaque cérémonie, le prêtre bénit les objets du culte au moyen de passes, faites avec le kô (en sanscrit *vajra*), représentation symbolique de la foudre qu'il accompagne de paroles sacramentelles. Dans la plupart des pays, il consacre un vase rempli d'eau, avec laquelle il purifie les ustensiles sacrés, les offrandes et les assistants qu'il asperge d'eau lustrale. Le prêtre bénit encore avec trois ou deux doigts étendus, ou en imposant un objet sacré. Dans le bouddhisme du Thibet, la bénédiction a une égale importance. Du simple lama au grand lama, tous les prêtres bénissent leurs adeptes, par exemple en mettant à la tête un morceau de cuir possédant des vertus.

— Voyez Exécration, imprecation, malédiction, blasphème.

Bénédiction des blés dans l'Artois (t.), tableau de Jules Breton, musée du Luxembourg (1857). Cette toile représente une procession qui se déroule dans un sentier frayé à travers les épis jaunissants. En tête, des jeunes

La bénédiction des blés, d'après Jules Breton.

filles, vêtues de blanc, portent une statue de la Vierge; le curé suit, placé sous un dais de velours rouge et élevant le saint sacrement, devant lequel s'inclinent les femmes agenouillées sur le passage; derrière, s'avancent gravement les notables du pays, engoncés dans leurs habits du dimanche; le garde champêtre, tricorne en tête et sabre au poing, ferme la marche et écarte les enfants qui veulent approcher. Au loin, les premières maisons du village apparaissent au milieu des arbres. — Cette toile est surtout remarquable par son habile distribution et par une parfaite entente des valeurs du ton. On peut lui reprocher quelque manque de fermeté dans le dessin et un peu d'âpreté dans la lumière.

BÉNÉDICTIONNAIRE (*kri-o-nèr'* — rad. *bénédiction*) n. m. Livre qui contient les formules des bénédictions.

BENEDIX (Julien-Roderich), littérateur et auteur dramatique allemand, né et mort à Leipzig (1811-1873). Il fut successivement tenor, journaliste, conférencier et directeur de théâtre. Doué d'une imagination vive, il a beaucoup produit. Ses œuvres dramatiques, dont plusieurs, comme *Tête mousse*, ont eu un vif succès, ont été réunies à Leipzig (1840-1870). Ses principales œuvres littéraires sont : *Contes populaires allemands* (1839-1840); *1813, 1814 et 1815* (1841), récit de la guerre contre Napoléon Ier; *Scènes de la vie des comédiens* (1847), etc.

BÉNEF (*nèf'*) n. m. Abréviation du mot *bénéfice* : *Reste dix-sept francs de bénef net*. (H. de Pène.)

BÉNÉFICE (lat. *beneficium*; de *bene*, bien, et *facere*, faire) n. m. Profit que l'on retire d'une entreprise, et particulièrement, Gain résultant de la différence en plus entre le prix auquel on a vendu un objet et celui qu'il avait coûté : *Si le prix courant d'une marchandise est élevé, l'espoir de réaliser de hauts* BÉNÉFICES *fait naître de nouveaux producteurs*. (Droz.)

Bénéfice brut, Celui qui est calculé sans déduction des frais. ‖ *Bénéfice net*, Bénéfice réel, celui qui reste, déduction faite de tous les frais.

— Par ext. Avantage d'une nature quelconque : *Compter sur le* BÉNÉFICE *du temps, des événements*.

— Fig. Point établi, restriction : *Sous le* BÉNÉFICE *de cette observation, de cet aveu, je poursuis*.

— *C'est tout bénéfice*, La somme des frais étant nulle ou minime, tout le rendement de l'affaire pourra passer pour bénéfice. ‖ Fig. C'est un avantage sans inconvénient.

— *Bénéfice d'usuage*, Profit que l'on retire de la bonne mesure que donnent les fabricants aux détaillants : *Dans quelques fabriques de toiles, le* BÉNÉFICE D'USUAGE *est quelquefois d'un quart*.

— *Bénéfice d'abstention*. V. ABSTENTION.

— *Bénéfice de cession d'actions*. V. FIDÉJUSSION.

— *Bénéfice de discussion*. V. FIDÉJUSSION, CAUTIONNEMENT, HYPOTHÈQUE, et TIERS DÉTENTEUR.

— *Bénéfice de division*. V. FIDÉJUSSION, CAUTIONNEMENT.

— *Bénéfice de subrogation*. V. CAUTIONNEMENT, et PAYEMENT.

— *Bénéfice de cession*. V. CESSION DE BIENS.

— *Bénéfice d'inventaire*. Mode d'acceptation des successions qui, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, assure à l'héritier de ne pas être tenu des dettes du défunt au delà des forces de la succession. (V. partie encycl.) ‖ Dans le langage commun, *Sous ou par bénéfice d'inventaire*, Avec restriction, avec réserve de vérification; conditionnellement : *J'accepte, mais* SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

— *Registre des bénéfices*, Registre sur lequel on inscrivait les noms de ceux qui avaient servi dans la cohorte prétorienne et de ceux qui avaient reçu ou qui avaient droit de recevoir un bénéfice.

— *Bénéfice de l'entrepreneur*, Somme allouée à l'entrepreneur pour le récompenser de ses soins et de ses peines, courir l'intérêt de ses avances, aussi que les risques auxquels il s'expose en se chargeant d'exécuter certains travaux, ce que l'on évalue d'ordinaire au dixième du total de ses dépenses et de ses travaux.

— *Représentation à bénéfice*, Celle dont la recette ou une portion de la recette est abandonnée par l'administration à un artiste ou toute autre personne.

— Comm. Nom que donnent les juifs d'Amsterdam aux diamants de rebut, très bruns de couleur.

— Dr. Privilège, faculté, avantage, droit considéré par rapport à la source d'où il émane, à l'auteur dont on le tient : *Bénéfice de la loi*. ‖ *Bénéfice d'âge*. Eu droit romain, Privilège accordé à un mineur de vingt-cinq ans de gouverner lui-même ses biens sans curateur (V. MINEUR); en droit pénal français, Situation de faveur dont jouit le mineur au point de vue de la responsabilité, de la circonstance atténuante et de la pénalité.

— Dr. canon. Revenu attaché d'une façon inséparable à un titre, à une dignité ecclésiastique; le titre, la dignité elle même : *Aller solliciter à Rome un* BÉNÉFICE.

— Lieu où se trouve l'abbaye; l'église qui produit le revenu : *L'un* BÉNÉFICE *bien situé*. (On distinguait plusieurs espèces de bénéfices ecclésiastiques.) ‖ *Bénéfice simple* ou *à simple tonsure*, Bénéfice qui obligeait seulement à être tonsuré, et non à recevoir les ordres ou à résider sur les lieux. ‖ *Bénéfice régulier*, Bénéfice possédé par un religieux soumis à une règle monastique. ‖ *Bénéfice séculier*, Celui qu'on peut donner aux séculiers, comme les cures. ‖ *Bénéfice sécularisé*, Bénéfice régulier qui, par dispense du pape, peut être possédé ou commendé par des séculiers. ‖ *Bénéfice à charge d'âmes*, Celui dont le titulaire a charge de l'instruction religieuse et de l'administration des sacrements. — Fig. Avantage qui entraîne une responsabilité : *La célébrité est un* BÉNÉFICE À CHARGE D'AMES. (Chateaubr.)

Il y avait encore d'autres bénéfices, tels que *bénéfices vuefs, incompatibles, consistoriaux, non consistoriaux, libres, réservés, mixtes, electifs, annuels, autant en emporte, secularisés*, etc.)

— Hist. des institutions. Concession de terres faite, chez les Romains, aux vétérans ou aux colons. ‖ Dans l'ancienne France, Nom donné à des concessions de terres ou de droits dont le caractère a varié avec les époques, et qui ont contribué à la formation du régime féodal.

— Loc. prov. : **Il n'a ni office ni bénéfice**, Se dit d'un homme qui n'a d'autre ressource que son travail personnel.

— PROV. : **Il faut prendre le bénéfice avec les charges**, Il faut accepter la responsabilité et les peines attachées à une chose dont on a les avantages. ‖ **Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent**, On n'accorde pas toujours les places et les grâces à ceux qui les méritent. (Ce proverbe est attribué au roi Louis XII; il faisait ainsi allusion à certains seigneurs ignorants, qui couraient à franc étrier pour solliciter quelque bénéfice vacant et qui l'obtenaient d'ordinaire parce qu'ils arrivaient les premiers, grâce à leurs chevaux.) ‖ **On ne peut avoir en même temps femme et bénéfice**, Allusion à certains grades universitaires, qu'on ne pouvait obtenir si l'on était marié. ‖ **Bénéfice à l'indigne est malédiction**, Proverbe ancien équivalant à *Bien mal acquis ne profite jamais*.

— ENCYCL. Dr. romain *Bénéfice de compétence*. Les interprètes ont appelé de ce nom la faveur accordée à certains débiteurs de n'être condamnés que jusqu'à concurrence de leurs facultés (*in id quod facere possunt*). Ce bénéfice était donné aux ascendants poursuivis par leurs descendants, au patron poursuivi par l'affranchi, aux frères entre eux, au mari actionné par sa femme, aux associés dans l'action *pro socio*, au débiteur qui avait fait cession de biens, aux militaires. Le défendeur échappait ainsi à l'emprisonnement, mais il restait à sa charge une obligation naturelle et, sous Justinien, une obligation civile.

— Dr. rom. et anc. dr. franç. *Bénéfice d'inventaire*, Faculté accordée aux héritiers externes de ne payer les dettes du défunt que jusqu'à concurrence des biens de la succession. Ce droit fut d'abord restreint à certaines personnes, mais Justinien accorda le bénéfice d'inventaire à tous les héritiers, à deux conditions : 1° faire addition sans tisser des délais du *jus deliberandi*; 2° procéder à l'inventaire qui devait être commencé dans les trente jours de l'ouverture du testament ou de la délation de la succession *ab intestat*, et terminé dans les soixante. Les pays de droit écrit conservèrent ce système. Au contraire, d'après la plupart des coutumes, le bénéfice d'inventaire ne pouvait être obtenu que par des *lettres royaux*, délivrées par les chancelleries des parlements.

— Dr. franç. L'acceptation pure et simple d'une hérédité oblige l'héritier *ultra vires*, c'est-à-dire que, la confusion des deux patrimoines s'opérant alors de plein droit, l'héritier est tenu personnellement de toutes les dettes de celui dont il hérite, lors même qu'il devrait les acquitter sur ses propres biens. Au contraire, l'héritier bénéficiaire jouit de l'avantage de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, contre laquelle il conserve le droit de faire valoir ses propres créances. Il peut même se décharger du payement des dettes, en abandonnant tous les biens aux créanciers et légataires. S'il ne s'est pas rendu coupable de recel, ou s'il n'a pas omis sciemment et de mauvaise foi de comprendre dans l'inventaire quelques effets de la succession, il ne peut être déchu du bénéfice de la loi; toutefois, il est contraint de faire tout administrateur de ces biens et comptable de leur valeur et de son administration aux créanciers et légataires. Les meubles et les immeubles ne peuvent être vendus que dans les formes prescrites par le code de procédure. Le prix doit en être distribué aux ayants droit, s'il y a lieu, par voie d'ordre ou de contribution. Les créanciers qui ne se sont fait connaître qu'après coup peuvent faire cette déclaration, pendant trois ans, à dater de l'apurement du compte, au recours contre les légataires. Les frais de scellés, d'inventaire et de compte sont à la charge de la succession.

L'héritier qui ne veut accepter une succession que sous bénéfice d'inventaire doit en faire la déclaration au greffe du tribunal civil dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte, et, soit avant, soit après cette déclaration, justifier d'un inventaire régulier, fidèle et exact des biens de la succession (C. civ., art. 793 et suiv.). La loi accorde, à partir du décès du défunt, trois mois pour faire inventaire, et quarante jours pour délibérer sur son acceptation ou sa renonciation. Ces délais peuvent être prorogés par les tribunaux. D'ailleurs, pourvu qu'il n'ait fait aucun acte dégagé un parti pour indiquer son intention pure et simple ou si un jugement définitif ne l'a pas condamné en qualité d'héritier pur et simple, l'héritier, même après tous ces délais, peut encore faire inventaire et accepter bénéficiairement (C. civ., art. 800 et 801; proc. civ., art. 174).

Le droit d'acceptation sous bénéfice d'inventaire appartient à ceux qui, autrement, pourraient être tenus personnellement des dettes du défunt, tels que les légataires universels ou à titre universel et les successeurs irréguliers. L'acceptation bénéficiaire a lieu de plein droit au profit des mineurs ainsi que des interdits (C. civ., art. 461 et 509) et des héritiers d'un successible qui n'a ni accepté ni renoncé et qui sont eux-mêmes en désaccord sur la décision à prendre (id., art. 782). L'héritier bénéficiaire est tenu, comme l'héritier pur et simple, de rapporter à ses cohéritiers tout ce qu'il a reçu du défunt par donation entre vifs, directement ou indirectement (C. civ., art. 843).

La femme commune en biens et ses héritiers jouissent d'un avantage qui a de grands rapports avec le bénéfice d'inventaire : s'ils acceptent la communauté, ils ne peuvent être tenus des dettes communes au delà de leur émolument, c'est-à-dire de leur part dans l'actif (id., art. 1483). Cet avantage est subordonné à la confection d'un inventaire dans un délai fixé généralement à trois mois.

— Hist. des institutions. *Bénéfice*. Chez les Romains, *beneficium* signifiait *bienfait* ou *grâce*; ce mot s'appliquait de toutes sortes, dons, promotions, attribués aux soldats, étaient des *beneficia* et faisaient d'eux des *beneficiarii*. A partir du IIe siècle, on appela *beneficia* les concessions de terres faites par les empereurs, dans les régions frontières, à des vétérans ou à des barbares, à charge de service militaire. Dans la Gaule mérovingienne, le bénéfice est une concession de terre en usufruit, faite pour récompenser les services de quelqu'un. Sous les Carolingiens, le bénéfice devient un contrat; c'est une concession territoriale faite à charge de certains services, et qui se complique de la *recommandation* : le bénéficiaire devient vassal. Le bénéfice est encore viager; pendant le cours du Xe siècle, et sans qu'aucun acte impérial sanctionne ce changement, il devient héréditaire, tout en restant indivisible; disparaît au XIe siècle pour faire place au mot *fief*. V. FIEF, FÉODALITÉ.

— BIBLIOGR. : Fustel de Coulanges, *le Bénéfice et le Patronat pendant l'époque mérovingienne* (Paris, 1890); Roth, *Geschichte des Benefizialwesens* (Erlangen, 1850).

— *Bénéfices ecclésiastiques*. Leur institution fut la conséquence des innombrables donations de terres et de revenus que reçut l'Église au moyen âge. L'évêque, ne pouvant plus gérer des biens devenus considérables, confia leur administration, à partir du VIe siècle, entre les divers dignitaires, qui eurent dès lors des bénéfices attachés à leurs titres. Parmi le clergé séculier, ils furent introduisit aussi, et le système des bénéfices ne fut pas connu. De scandaleux abus se produisirent. Les possesseurs en trafiquèrent. De plus, les souverains et les seigneurs disputèrent aux prélats et au pape la collation des bénéfices. La *Querelle des investitures* fut très violente, entre les empereurs et les papes. Les papes, depuis Grégoire VII, renoncèrent à restreindre la simonie dans le clergé séculier, et à contenir plus strictement les laïques. En Allemagne, le pouvoir impérial succomba dans la lutte qui commença à cette occasion. En Angleterre, jusqu'à la Réforme, les rois avaient montré beaucoup de déférence envers le pape, que Jean sans Terre avait reconnu pour suzerain, et les bénéfices anglais étaient peuplés d'Italiens. En France, la question fut tranchée par le concordat de 1516 au profit du pouvoir : le pape renonça aux *réserves* et aux *grâces expectatives* (v. ces mots), et le roi, auquel le droit de *régale* (v. ce mot) donnait déjà auparavant des privilèges étendus, disposa désormais en maître des grands bénéfices ecclésiastiques. La *feuille des bénéfices*, où l'on inscrivait les bénéfices vacants et les bénéfices conférés, devint le point de mire des courtisans. Au XVIIe siècle, Desportes et Rossard furent comblés de bénéfices. Au XVIIIe siècle, le roi et les favorites distribuaient les évêchés et les abbayes à leurs créatures. La collation des cures appartenait

généralement au seigneur de la paroisse, le curé titulaire faisant remplir les charges afférentes à son bénéfice par un suppléant, réduit à la *portion congrue*. Les bénéfices ecclésiastiques furent supprimés par un décret du 13 mai 1790. Aujourd'hui donc, il n'y a plus en France de bénéfices proprement dits. Quelques canonistes regardent, en outre, comme des bénéfices les traitements faits par l'État aux curés et aux évêques. Il est certain, en tout cas, que les titulaires de ces offices sont tenus à la plupart des obligations canoniques : annonces, résidence, prédications, etc., qui incombaient autrefois aux titulaires de bénéfices. Au point de vue du droit ecclésiastique, ils étaient assimilés aux anciens bénéficiers pour toutes les dispositions dont les changements survenus ne rendent pas l'application impossible.

Conest. Dans les entreprises de travaux publics ou particuliers, le *bénéfice* est la rémunération calculée à raison de 10 p. 100 que l'on accorde à l'entrepreneur comme indemnité de ses déboirs. Ces déboirs comprennent les fournitures de matériaux et la main-d'œuvre ; l'intérêt des sommes avancées doit également entrer dans le bénéfice prévu.

Bien, au point. Le *bénéfice* est l'excédent des recettes sur les dépenses à la fin d'une opération ou d'un exercice.

Rien de plus simple à inscrire, en apparence ; rien de plus délicat, en réalité. Un industriel qui connaît bien peut inscrire un bénéfice dans son inventaire, en matière, à une partie fictive dans ce bénéfice. Or, selon qu'on amortit plus ou moins vite, on peut modifier le bénéfice apparent. C'est une des difficultés de l'application de la participation aux bénéfices : car les ouvriers peuvent se plaindre d'un amortissement trop rapide qui diminuerait leur part actuelle de bénéfices.

Le bénéfice est toujours compté en monnaie, mais un industriel ou un commerçant a pu prendre sur son bénéfice pour faire des approvisionnements ou acheter du matériel. Ces approvisionnements ou ce matériel viennent, pour le moment, en déduction de son bénéfice immédiat, mais ils préparent d'autres bénéfices pour l'avenir ; il est vrai que, par suite de circonstances imprévues ou de calculs mal faits, les prévisions peuvent être des portes.

Dans la comptabilité agricole, selon qu'on évalue à telle ou telle valeur la paille et le fumier produits par la ferme, une opération peut être constituée « en pertes » ou « en bénéfices ». Dans toutes les industries, le prix de revient est difficile à établir, parce qu'il se compose de coefficients multiples : il faut donc toujours faire une large marge pour l'imprévu, et compter de la manière la plus pessimiste les bénéfices probables. Un des principaux bénéfices qu'il faut s'efforcer de ne pas partager le bénéfice avec des intermediaires : or l'activité de l'échange est tout entière basée sur ce partage du bénéfice. Si le producteur veut le garder tout entier pour lui, il court le risque de ne point trouver d'acheteurs en gros qui lui remboursent immédiatement ses capitaux, qui le garantissent contre tous les aléas du grand commerce, qui lui ouvrent ses débouchés. Or, gagner peu sur chaque affaire et multiplier les affaires est l'âme du commerce moderne.

— Syn. **Bénéfice, émolument, gain, lucre, profit.** *Bénéfice* et *profit* font penser aux avantages, au bien-être dont ils sont la source ; mais le *bénéfice* est plus considérable que le *profit*. Quelquefois, aussi, le mot « bénéfice » n'emporte que l'idée de la quantité dont les produits surpassent la mise de fonds ou les avances. *Émolument* est peu usité, et il participe plus ou moins de l'idée attachée au mot *salaire* ; il s'agit toujours de l'argent obtenu en faisant ce qui est propre à une fonction, à une charge. *Gain* évoque l'idée de l'argent qu'on acquiert ou du succès que l'on obtient. Enfin, *lucre* ne se dit que du gain pécuniaire, et il le présente comme obtenu par une avidité basse et honteuse.

— Anton. **Desavantage, perte, préjudice.**

BÉNÉFICIABLE adj. Susceptible de produire du bénéfice. Le commerce bénéficiable. Peu usité.

BÉNÉFICIAIRE adj. Qui a rapport aux bénéfices, qui est possédé à titre de bénéfice : *Propriété* bénéficiaire.

— *Dr.* Qui hérite ou accepte un héritage sous le bénéfice d'inventaire : *Héritier* bénéficiaire. ‖ Substantiv. : *Le* bénéficiaire *est tenu des dettes de défunt jusqu'à concurrence des forces de la succession.*

— n. Dr. canon. Celui, celle qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique. ‖ On dit mieux, dans ce sens, bénéficier, ère.

— Dr. féod. Celui, celle qui possédait un bénéfice.

— Théâtr. Personne au profit de qui l'on donne une représentation.

— n. m. Dans l'armée romaine. Titre de tous ceux qui avaient obtenu une récompense ou un privilège. (Dans les documents anciens, ce titre est souvent du nom du chef qui a accordé cette faveur ou *bénéfice*.)

BÉNÉFICIAL, ALE, AUX adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques.

BÉNÉFICIATURE n. f. Bénéfice qui était accordé aux chantres, aux vicaires, chœristes, chapelains et autres fonctionnaires ecclésiastiques inférieurs.

BÉNÉFICIEL, ELLE adj. Qui produit un bénéfice, qui est avantageux : *Office* bénéficiel. *Clotage* bénéficiel.

BÉNÉFICIEMENT (*ci*) n. m. Action de bénéficier ; ce dont on bénéficie.

BÉNÉFICIER (*si-é*), **ÈRE** n. Dr. canon. Celui, celle qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique : *Le* bénéficier *n'est pas propriétaire des biens de l'Église, il n'en a que l'administration.* (Fleury.) ‖ Le fém. n'est usité que dans ce sens, et il l'est très peu.

— Hist. Propriétaire à titre de bénéfice : *Les grands* bénéficiers *sont devenus souverains.* (Guizot.)

— adj. Qui jouit d'un bénéfice : *Seigneur* bénéficier.

BÉNÉFICIER (*si-é*) v. a. Prend deux à deux aux trois prem. pers. plur. de l'impart. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous bénéficiions, Que nous bénéficiions.* v. n. Profiter, tirer un bénéfice : Bénéficier *d'une bonne éducation.* ‖ Jouir, être favorisé : Bénéficier *d'un bonne éducation.*

— v. a. Metall. Utiliser, au point de vue de l'exploitation : *Un métal, un minerai à bénéficier.* ‖ Bénéficié.

Se bénéficier, v. p. Être utilisé, exploité : *Mine qui se bénéficie aisément.*

BÉNÉFIQUE (lat. *beneficus*) adj. En T. d'astrol., Qui a une influence bienfaisante : *Jupiter et Vénus sont des planètes* bénéfiques.

BÉNÉJACQ, commune des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, 1 [illegible] de Pau, sur le Lagoin, affl. du gave de Pau, 1.[illegible] hab. Jambons, fabrique de toiles, bérets.

BENEKE (Frédéric-Edouard), philosophe allemand, né à Berlin en 1798, mort en 1854, fut nommé, en 1832, professeur extraordinaire dans sa ville natale. Beneke a écrit en allemand de nombreux ouvrages, [illegible] *Principes de psychologie* (1845), *Principes de morale* (1847), *Principes de droit et de philosophie politique* (1847), *Principes de la théorie de l'éducation et de l'enseignement* (1852), *Psychologie pédagogique* (1858). Comme philosophe, Beneke a exercé une influence considérable en Allemagne.

BÉNER (*nèr*) n. m. Ancienne mesure de capacité suisse pour mesurer le lait, elle équivaut à 2 litres 50.

BENESCHAU ou **BENESOV**, ville d'Autriche-Hongrie, cercle de Kaurzim, près l'ancienne ville de Sazava, 3.[illegible] hab. Fabriques de cuirs et de bière, brasserie, minoterie. Ville prise par les Hussites en 1[illegible], détruite en 1[illegible] par les Suédois. — Pop. du cercle de Benesschau : 10.[illegible].

BENESCHAU ou **DEUTSCH BENESCHAU**, ville de l'Autro-Hongrie, Bohême, cercle de Budweiss, 2.[illegible] hab. Minoteries à vapeur.

BÉNESSE-MAREMNE, comm. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Dax, dans le *pays de Marensin* ; 1.[illegible] hab. Ch. de f. Bétail, bois, tuiles, fabr. de bouchons.

BENEST, comm. de la Charente, arrond. et à 20 kilom. de Confolens, près de la Charente ; 1.267 hab. Poteries.

BENET, comm. de la Vendée, arrond. et à 21 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans la Plaine, près du Marais ; 2.590 hab. Ch. de f. Orléans.

BENÈT (*nè-è*) adj. lat. *benedictus* [s'est dit d'abord *benoît* pour *béni*] adj. et n. Qui est d'une simplicité niaise : *Mari* benêt. *J'admire le tour que prennent les choses quand un* benêt *les rapporte.* (Mariv.)

— Syn. **Sot, niais, lourdaud, maus, nigaud.** V. badaud.

BENETHNASH n. m. Dernière étoile de la queue de la grande Ourse, appelée aussi Benan.

BENE-VAGIENNA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni], entre la Stura et le Tanaro [illegible]). Forges et marches, tilleuls. Ancien château du 11e siècle. Prise par les Français en 1796.

BÉNÉVENT, ville d'Italie (prov. de Benevento) ; 25.[illegible] hab. *Beneventanus, ianus* ou *Beneventinus, nus*.

Armes de Bénévent

Le *archiépiscopat de Bénévent* est peuplé de 101.810 hab. La *province* du même nom, située dans l'Italie méridionale, compte 247.200 hab. sur 2.118 kilom. carrés.

— Encycl. Située sur le Calore (affl. du Vulturno), dont la vallée a toujours servi de route pour aller de Rome à Naples à travers l'Apennin, elle a été de bonne heure fortifiée. Dans les environs, les Romains livrèrent contre Pyrrhus une grande bataille (275 av. J.-C.), dans laquelle ils combattirent pour la première fois avec succès, les éléphants de guerre. Mal bâtie, assez pauvre et sans industrie, elle renferme de nombreux monuments, parmi lesquels plusieurs églises construites avec des débris antiques, les ruines d'un amphithéâtre et de thermes romains, et surtout un arc de triomphe (*porta Romana*) construit en l'honneur de Trajan, qui fit achever la voie Appienne de Bénévent à Brindes (V. ad.). Les pays a formé au moyen âge un duché, qui devint ensuite une vicelase du royaume de Naples, et fut annexé avec Naples au royaume de Piémont (1860).

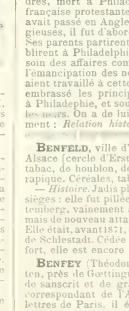

Cathédrale de Bénévent.

Bénévent (conciles de). 1° Après ses victoires chèrement gagnées sur les Romains à Héraclée et à Asculum, et devant le refus du sénat de traiter tant que l'ennemi fouleait le sol italien, Pyrrhus, découragé, alla conquérir la Sicile. Mais, bientôt, son humeur changeante le ramena en Italie ; il marcha rapidement contre le consul Curius Dentatus, le joignit près de Bénévent, et engagea la bataille (275 av. J.-C.). Malgré ses efforts, les troupes de Pyrrhus cédèrent devant les Romains. Vingt-six mille hommes restèrent sur la place, treize cents furent pris. Pyrrhus se sauva avec peine jusqu'à Tarente. Les Romains s'emparèrent de son camp, dont la savante ordonnance révéla à leurs généraux un art qu'ils ignoraient jusqu'alors.

2° Une autre grande bataille, qui décida du royaume de Naples, fut livrée sous les murs de Bénévent en 1266, entre Charles d'Anjou, frère du pape, et les partisans de la maison de Souabe, guidés par Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II. Mainfroi fut battu et tué.

Bénévent (ducs ou princes de) (589-1077). En 589, Arduin, roi des Lombards, enleva Bénévent aux Grecs et y installa son général Zoton, avec le titre de « duc ». Lorsque le royaume des Lombards eut été détruit en 774 par Charlemagne, le duc Arichis, gendre du dernier roi, dut se soumettre ; mais son fils Grimoald reconquit son indépendance, et le petit royaume germanique dont il avait ainsi maintenu la personnalité subsista parmi les populations latines et grecques environnantes. Mais, déchiré par les factions depuis 839, démembré du duché de Sorrente en 851, désolé par les Sarrasins, contre lesquels les empereurs vinrent souvent le défendre, il fut conquis par les Normands, qui firent hommage de la ville au pape.

Bénévent (prince de). V. Talleyrand.

Bénévent-l'abbaye, [illegible] hab. Ch. de f. Orléans. Bestiaux. Belle église romane, type du style roman limousin. Ce bourg tire son nom d'une abbaye d'augustins, fondée au XIe s. au lieu du *Nagandélas*. — Le cant. a 10 comm. et 11.037 hab.

Église de Bénévent-l'abbaye.

Bénéventain, Etat de Bénévent : *En 1806, Napoléon* [illegible] *Bénévent.*

Benevente, bourg et port de l'Amérique du Sud (Brésil [prov. de Espiritsanto]), à l'embouchure du *rio Benevente* ; 5.200 hab. Coton, canne à sucre et riz. Ce bourg fut fondé en 1565 par le missionnaire espagnol José d'Anchieta, pour les sauvages du Brésil.

BÉNÉVOLE lat. *benevolus* ; de *bene*, bien, et *volo*, je veux) adj. Bienveillant, favorablement disposé : *Lecteur* bénévole. *Spectateur* bénévole.

— Volontaire, qui fait quelque chose sans y être tenu, et parce qu'il le « veut bien » : *Défenseur, protecteur* bénévole *de toute bonne cause.* *A Auditeur bénévole*, Celui qu'on admet à certains cours, etc., bien qu'il ne fasse point partie de l'école, de la faculté.

— Dr. canon. Se dit d'un bénéficier qui possède un titre qu'on ne lui conteste pas, bien qu'il soit sujet à examen.

— n. m. Hist. relig. Acte par lequel un supérieur accordait une place monacale dans sa communauté à un religieux d'un autre ordre.

— Anton. **Malevole, malintentionné, malveillant.**

BÉNÉVOLEMENT adv. De son plein gré, d'une manière bénévole, par un sentiment désintéressé : *Rendre* bénévolement *un service.*

— Anton. **De force, malgré soi, contre son gré.**

Benevoli (Orazio), compositeur et contrapontiste, né et mort à Rome (1602-1672), fut élève de Vincenzo Ugolini et devint maître de chapelle au Vatican. Il acquit de la célébrité par la pureté de son style, et surtout par sa prodigieuse habileté dans l'art d'écrire les compositions les plus compliquées. On lui doit des messes à 12, 16, 24 et même 48 voix.

Benezech (Pierre), homme politique, né à Montpellier en 1775, mort à Saint-Domingue en 1802. Il était avant la Révolution, directeur d'une agence d'affaires et propriétaire des *Petites affiches*. Le comité de Salut public le nomma chef de la commission des armes, et le Directoire, ministre de l'intérieur. Il montra des talents et de l'intégrité. Mais ses rapports avec le parti royaliste le firent destituer. Bonaparte, après le 18 brumaire, l'appela au conseil d'État, et le désigna pour accompagner Leclerc à Saint-Domingue comme préfet colonial.

Bénezet (saint), cénobite de la vallée de Maurienne, vivait au XIIe siècle. D'abord berger, il aimait passionnément le calcul. La légende rapporte qu'il reçut de Dieu l'ordre de construire un pont sur le Rhône à Avignon. Il acheva son œuvre, et on voit encore, en plus son corps dans la petite chapelle construite au milieu du pont. Les ruines de ce pont se voient encore aujourd'hui.

Benezet (Antoine), philanthrope, né en 1713 à [illegible]dres, mort à Philadelphie en 1784. Issu d'une famille française protestante, originaire de Saint-Quentin, et qui avait passé en Angleterre à la suite de persécutions religieuses, il fut d'abord destiné à la carrière commerciale. Ses parents partirent, en 1731, pour l'Amérique, et s'établirent à Philadelphie. Benezet, tantôt frère, tantôt frère le soin des affaires commerciales, se consacra tout entier à l'émancipation des noirs. Il est ainsi l'un des premiers qui aient travaillé à cette généreuse entreprise. Bénezet avait embrassé les principes religieux des quakers. Il fonda, à Philadelphie, et soutint, avec sa fortune, une école pour les noirs. On a de lui divers ouvrages, [illegible] ment : *Relation historique de la Guinée* [illegible]

Benfeld, ville d'Allemagne (Alsace-Lorraine, Basse-Alsace [cercle d'Erstein]), sur l'Ill ; 2.325 hab. Culture de tabac, de houblon, de chanvre. Établissement hydrothérapique. Céréales, tabac, chanvre, fourrages.

— *Histoire.* Jadis place forte, cette ville soutint plusieurs sièges : elle fut pillée en 1331 par le comte Ulrich de Wurtemberg, vainement assiégée par les Suédois en 1441, mais de nouveau attaquée et prise par les Suédois en 1632. Elle était, avant 1871, ch.-l. d'un canton du Bas-Rhin, arrond. de Schlestadt. Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort, elle est encore ch.-l. d'un canton de 14.000 hab.

Benfey (Théodore), orientaliste allemand, né à Nörten, près de Gœttingue, en 1809, mort en 1881. Professeur de sanscrit et de grammaire comparée à Gœttingue et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, il était considéré comme l'un des plus savants philologues de l'Allemagne. On cite, parmi ses travaux, [illegible] remporté à l'Institut de France le prix Volney ; *Des rapports entre la langue égyptienne et les racines sémitiques* (1844) ; *les Inscriptions perses*, avec traduction et glossaire (1847) ; *Manuel de la langue sanscrite* (1852-1854) ; *Dictionnaire sanscrit-anglais* (1866) ; *Histoire de la linguistique et de la philologie orientale en Allemagne depuis le* [illegible] *maire de la langue védique* (1874) ; etc.

Benfieldside, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur le Derwent, affluent de la Tyne. [illegible]

Benga (Gorge V. Mel[illegible]).

Bengale (*bên*), [illegible] Bengalis. Compagnie par actions [illegible] sans [illegible] charbon et du salpêtre, ainsi que des sels minéraux ayant pour base la strontiane, la soude, etc., et qui, enflammées, se colorent diversement. V. pyrotechnie.

Bengale (*bên*), région de l'Inde anglaise, formant la partie orientale de la présidence du même nom, entre l'Himalaya et le *golfe du Bengale*. Elle est aussi peuplée que la France (38.277.000 hab.), pour une superficie près de trois fois moindre (182.000 kilom. carr.). Sa population se compose pour près des deux tiers d'Hindous, puis de musulmans et de fétichistes; il y a peu de bouddhistes et de chrétiens. Villes principales : *Calcutta*, [illegible] hab.; avec les faubourgs, [illegible]; Hooghly, Hooghly, Howrah, Dacca, Gaya.

C'est la région du cours inférieur du Gange et du Brahmaputra et de leur delta commun; aussi, à part la lisière N. qui occupe les pentes de l'Himalaya le Bengale n'est qu'une vaste plaine qui s'élève à peine au-dessus du niveau de la mer. La température y est constamment élevée. Lors de la mousson estivale de S., le Bengale reçoit des pluies abondantes; le sol n'est plus alors qu'un immense marécage. Cette humidité excessive et cette chaleur constante font de cette terre une des plus malsaines (c'est le pays de prédilection du choléra) et des plus fécondes du globe; elle donne par an jusqu'à deux et trois récoltes. Dans les parties basses, ce sont des rizières sans fin; les régions un peu élevées donnent, de plus, orge, blé, coton, canne à sucre, indigo. Le riz seul occupe les trois quarts de la surface cultivée. Les forêts sont encore fort étendues. Par contre, dans ces terrains d'alluvions, on rencontre peu de minéraux; plus au N., le bassin houiller de Raniganj produit cinquantaine de mines en exploitation. Grâce à ce charbon, l'industrie se développe rapidement dans ces pays, jusqu'ici exclusivement agricoles. Le Bengale possède des tissages de soie, des filatures et des tissages de coton, des fabriques de salpêtre, de sucre. Le centre industriel est Calcutta. Par le chemin de fer qui l'unit à Bombay, par son port de Calcutta, sur l'Hooghly (bras du Gange), le Bengale fait un commerce important; il exporte du riz, du froment, de la houille, de l'opium, de l'indigo. La moitié des exportations vont en Angleterre, tandis que celle-ci n'entre dans le commerce d'importation du Bengale que pour un quart.

— En 1656, les premiers marchands anglais s'établirent dans le pays; en 1765, ils le possédaient tout entier.

Bengale (*bên*) [GOLFE DU], formé par l'océan Indien, entre les deux péninsules de l'Inde (côtes de Coromandel, d'Orissa, côte de Malabar) et de Malacca (côte de l'Indo-Chine (côtes d'Arakan, de Birmanie, de Tenasserim, de Malacca). Au S., il s'ouvre largement sur l'océan Indien; de ce côté, les points extrêmes délimitant sont les caps Comorin et Dondra, au S. de l'Inde et de l'île de Ceylan, la pointe N. de l'île de Sumatra, l'île Salanga, sur la côte indo-chinoise. Ses deux dimensions extrêmes, du N. au S., d'O. en E., sont chacune d'environ 1.600 kilom. Il forme les golfes secondaires de Manaar, entre Ceylan et l'Inde, et de Martaban, à l'E. Il renferme l'île de Ceylan, que le détroit de Palk sépare de la côte indienne, les archipels des Andaman et des Nicobar (province de Birmanie) et de Sumatra, les îles Mergui, sur la côte de Tenasserim. Il reçoit la Krichna, le Godavéry, le Mahanaddi, le Gange et le Brahmaputra, l'Irrawaddi, le Salween. Ports : Madras, Calcutta (delta du Bengale), Rangoun (delta de l'Irrawaddi). Les courants du golfe de Bengale changent de direction avec les saisons; ils sont déterminés par la mousson du S.-O. (hiver) et par celle du N.-E. (eté).

Bengali (*bên*) [PRÉSIDENCE DU], une des grandes divisions administratives de l'empire indien. Elle occupe la partie nord-est de la péninsule hindoustanique; elle est bordée au N. par le Népal, le Thibet et le Boutan, à l'E. par l'Assam et la Birmanie, au S. par le golfe du Bengale, à l'O. par le haut-commissariat des provinces Centrales et le vice-gouvernement des provinces du Nord-Ouest. Le lieutenant-gouverneur du Bengale réside à Calcutta.

La présidence du Bengali occupe 392.480 kil. carr. et compte 71.346.000 hab. (*Bengalis*), comprend les divisions suivantes : Bengale proprement dit, 182.693 kilom. carr. et [illegible] hab.; Bahar, 94.163 kilom. carr. et [illegible] hab.; Bhagalpour, Calcutta, Dacca, Tchittagong); Béhar, 114.441 kilom. carr. et [illegible] hab.; prov. de Bhagalpour et de Patna, Tchota Nagpour, 69.841 kilom. carr. et 4.628.000 hab.; Orissa, 25.510 kilom. carr. et 1.047.000 hab. Les plus, relèvent de la présidence un certain nombre de petits Etats feudataires, [illegible] et séparés [illegible] dont les plus importants sont : [illegible] Kuch Behar et de Hill Tipperah.

Bengali [illegible], personne [illegible] du Bengale ou appartenant à la présidence du Bengali.

Adjectif. Qui appartient au Bengale ou à ses habitants. [illegible]

— Rem. Le genre du mot *bengali* offre une particularité singulière, comme l'adjectif qui précède : il ne prend pas la marque du pluriel : *Les* Bengalis; *les peuples* Bengalis. Il ne prend jamais la marque du féminin, et, à ce genre, il ne s'emploie qu'adjectivement et il ne prend pas la marque du pluriel. Ainsi, l'on dira : *Les singes* Bengalis; *les* [illegible]

— n. m. Idiome que l'on parle au Bengale.

— Encycl. La population du Bengali se rattache au type unique. A une époque très ancienne, le pays paraît avoir été occupé par une race nigritique de petite taille (*Négritos*), dont on retrouve encore quelques traces. Des Mongoliens, venus sans doute du Thibet et de la Birmanie, se sont mêlés à cet élément primitif, et une nombreuse colonie aryenne s'est solidement installée dans la contrée plusieurs siècles avant notre ère.

Ceux qui appartiennent aux classes supérieures, prêtres et marchands, ont la peau jaune bronzé (jaune clair chez les femmes), ils ont les cheveux noirs, abondants, le nez court, droit, et la bouche large. Leur corps est petit et leurs membres sont grêles. Les classes inférieures sont de petite stature, leur teint est olivâtre ou noir, et l'élément aryen leur a imprimé des traits et le visage ovale de la majorité des Hindous. Les Bengalis sont très intelligents, mais lâches, fourbes et sans scrupule.

La langue bengali, la plus parlée dans l'Hindoustan, [illegible] de mots étrangers, se rattache au sanscrit. Néanmoins, Bopp affirme qu'au point de vue grammatical elle en diffère complètement. On peut distinguer dans le bengali la « langue parlée », respectueuse de la tradition, et la « langue parlée », qui sert dans l'usage courant. Le bengali tend à s'altérer, soit par l'imitation savante du sanscrit, soit par l'introduction de termes étrangers : persans, arabes, anglais, etc. Sous le rapport du genre de vie, des religions, les Bengalis offrent les plus grandes affinités avec les autres habitants de l'Inde. V. Hindous.

Bengali (*bên* — rad. *Bengale*), parce que quelques-uns des oiseaux venaient de l'Inde) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des plocéidés, renfermant de petites formes habitant les contrées chaudes de l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. Le nom scientifique du genre bengali est [illegible].

— Encycl. Les *bengalis* sont de petits oiseaux de volière

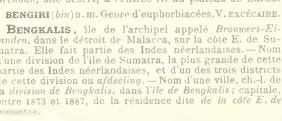

Bengalis.

qui viennent surtout d'Afrique, d'où on les exporte par quantités énormes. Les espèces que l'on voit le plus habituellement chez les oiseleurs sont : le *cordon bleu* ou *astrild ordinaire*, [illegible] et *bengali ondé* ou *astrild ondé*. Ces oiseaux [illegible] sont [illegible] tous les régions méridionales de l'Afrique.

Bengalien, enne (*bin, li-in, en*) adj. Qui appartient, qui a rapport au Bengale. *Mélodie* bengalienne.

Bengaline (*bin*) n. f. Sorte de foulard ou de mouchoir imprimé sur fond de soie ou de coton.

Bengesco (Dabija Georges), poète dramatique roumain, né à Tirgoviste en 1837. Il embrassa la carrière militaire et fit, à cet effet, des études spéciales à Paris et à Vienne. Bengesco débuta dans les lettres par une comédie d'après Eugène Sue : *L'Amour d'un oncle*. Ses meilleures pièces sont : *Radou*, drame historique, et *Pygmalion, roi de Phénicie* (1885). En collaboration avec le Dr Otremba, il a écrit la première opérette roumaine, *Olteanca*, et a traduit la *Fille de Madame Angot*.

Bengesco (Georges), diplomate et bibliographe roumain, né à Craiova en 1848. Nommé en 1871 ministre plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, il a été chargé, en 1896, de renouer les relations de la Roumanie avec la Grèce. Comme écrivain, il est connu par d'importants travaux bibliographiques : *Voltaire, bibliographie des œuvres* (1882-1884); *Essai d'une notice bibliographique sur la question d'Orient* (1897); etc.

Benghazy ou **Ben-ghazy**, ville et port de l'Afrique du Nord (Tripolitaine), à l'entrée orientale de la Grande Syrte, ch.-l. du vilayet de Barka; environ 20.000 hab. Elle a débouché d'un territoire assez riche en produits agricoles : céréales, fruits, légumes, bétail; commerce assez actif avec Malte et la Canée (île de Candie); relations commerciales intermittentes avec le Wadai (Soudan central). C'est l'ancienne *Bérénice*, une des cinq villes de la Pentapole cyrénéenne, ainsi nommée de l'illustre Cyrène, aujourd'hui, site désert, à l'entrée N. du plateau de Barka.

Bengiri (*bin*) n. m. Genre d'euphorbiacées. V. euphorbiacées.

Bengkalis, île de l'archipel appelé *Brouwers-Eilanden*, dans le détroit de Malacca, sur la côte E. de Sumatra. Elle fait partie des Indes néerlandaises. — Nom d'une division de l'île de Sumatra, la plus grande de cette partie des Indes néerlandaises, et d'un des trois districts de cette division. — Nom d'une ville, chef-lieu de la *division de Bengkalis*, dans l'île *de Bengkalis*; capitale, entre 1873 et 1887, de la résidence dite *de la côte E. de Sumatra*.

Bengtson (Jean), archevêque d'Upsal, né en 1417, mort en 1467. Lorsque Charles Canutson Bonde fut proclamé roi de Suède après la mort de Christophe de Bavière, Bengtson rassembla des troupes contre lui, le vaincu, et fait à la tête du gouvernement. Christian, élu roi par les Danois, vint prendre possession du pouvoir en Suède, et fit arrêter l'archevêque. Il lui rendit la liberté, quand Charles Canutson fut rappelé par les Suédois; puis Bengtson le força de nouveau à fuir et exerça une seconde fois le pouvoir avec une dureté qui souleva contre lui de sanglantes révoltes. Enfin, ce prélat ambitieux fut obligé de chercher un refuge dans l'île d'Œland.

Benguela, un des quatre gouvernements de la colonie portugaise d'Angola, sur la côte occidentale d'Afrique, entre le gouvernement de Loanda au N., et le gouvernement de Mossamedes au S. Ch.-l. : *Saô-Felipe-de-Benguela*.

— Encycl. Le *Benguéla* est un pays montagneux, qui renferme le nœud orographique des monts Oulonde, entre les ramifications duquel naissent les nombreux cours d'eau qui arrosent la colonie, et dont les principaux sont le Coanza et le Cunene. Le climat est redoutable. Les forêts de la mer, en particulier, sont malsains, et c'est seulement dans l'intérieur des terres qu'on rencontre des districts salubres et d'une grande fertilité. Récoltes merveilleuses; abondance de bois précieux; les plus beaux échantillons de la flore des tropiques; innombrables animaux domestiques et sauvages; mines d'une grande richesse. Exportation considérable d'ivoire, de cire, de gomme, d'huile, de miment de cuivre. Importation d'objets manufacturés. Population peu dense, difficile à évaluer, car le nombre des nègres indépendants dépasse celui des nègres nominalement soumis. Un certain nombre de métis peu de blancs. Depuis l'abolition de la traite des esclaves, qui était la principale ressource du pays, c'est la partie de l'Angola qui a fait le moins de progrès.

Benguéla (Saô-Felipe-de-), ou simplem. **Benguéla**, chef-lieu du *gouvernement de Benguéla*, dans la colonie portugaise d'Angola, avec un port sur l'Océan Atlantique. Population d'environ 3.000 hab., presque tous de couleur. Hôpital militaire. Ecoles.

— Encycl. L. [illegible] qui exportait autrefois 20.000 esclaves par an, après avoir beaucoup perdu de son importance, s'est de nouveau considérablement développé depuis quelques années.

Benguet, district de l'Océanie espagnole (Philippines (île de Luçon, dans le pays des Igorrotes)), encore presque désert.

Bengy-sur-Craon, comm. du Cher, arrond. et à 29 kilom. de Bourges, sur le *Craon*, sous-afft. de l'Yèvre; 1.262 hab. Ch. de f. Orléans.

Benha-el-Assal, ville d'Egypte (Basse-Egypte), sur le Nil, branche du Damiette; 10.000 hab. Exportation de mil, d'oranges et de mandarines. Ch.-l. de la prov. de *Kalyoubieh*. Aux environs, ruines d'Athribis. V. ce mot.

Beni, mot arabe. V. ben.

Beni (*bin*), rivière de l'Amérique du Sud (Bolivie), important affluent gauche de la Madeira, affluent droit de l'Amazone. Cours : 1.400 kilom.

Beni, nom du départ. le plus septentrional et le plus vaste de la république de Bolivie; peuplé de 27.000 hab., sans compter les Indiens insoumis, sur une superficie de 704.000 kilom. carr.

Beni (Paul), littérateur et savant critique italien, né dans l'île de Candie en 1552, mort à Padoue en 1625. Il professa la théologie, la philosophie et les belles-lettres. L'amertume de sa critique lui créa une foule d'ennemis. Il soutint le Tasse contre l'académie della Crusca. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise (1622).

Benicarlo, ville fortée et maritime d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]), sur la Méditerranée; 2.000 hab. Toiles de chanvre, distilleries, moulins à huile, vins. Assiégée par Cabrera en 1838.

Bénich (*nich*) n. m. Robe de drap avec de longues manches, que les Arabes portent comme robe de cérémonie par-dessus les autres vêtements. Elle se porte aussi aujourd'hui, en Syrie et en Egypte, sous la *djoubbé*.

Benicia, ville et port des Etats-Unis (Californie), sur le détroit de Carquinez, dépendance du Pacifique; 2.000 hab. Arsenal et docks pour la réparation des steamers. Carrières de calcaire.

Benidorm, ville maritime d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur la Méditerranée; 2.400 hab. Fabrication de sparterie et d'étoffes de laine; moulins à grains et à huile; pêcherie fructueuse. Station balnéaire.

Beniganim, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]); 3.200 hab. Fabriques de porcelaines, distilleries.

Bénigne saint, martyr et apôtre de la Bourgogne. On croit qu'il vivait dans les années qui suivirent l'ascension de saint Ulysse, pour y prêcher la foi, et qu'il y avait été envoyé par saint Polycarpe. Il passe pour avoir été martyrisé à Dijon vers l'an 179. Fête le 1er novembre.

Bénigne (*gn* mil.) fém. de l'adj. bénin. V. ce mot.

Bénignement (*gn* mil.) adv. D'une manière bénigne.

— Anton. Malignement, méchamment.

Bénignité (*gn* mil. — rad. *bénin*) n. f. Douceur, indulgence affectueuse : *Nous devons la justice aux hommes, et la* Bénignité *aux autres créatures*. (Montaigne.)

— Astrol. Disposition propice, favorable : *Jupiter et Vénus sont les planètes qui ont le plus de* bénignité.

— Méd. Caractère d'une maladie qui n'inspire aucune inquiétude : *Fièvre d'une grande* bénignité.

— Syn. **Bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, débonnaireté, humanité.** La *bonté* est une inclination générale à faire du bien. La *bénignité* est une bonté douce, facile, propice; c'est la qualité de celui qui ne fait jamais le moindre mal, dans les circonstances même où le mal semblerait naturel. *Bonté* et *bénignité* se disent aussi des choses. La *bienfaisance*, c'est la bonté traduite en actes et qui aime à agir. La *bienveillance* est moins que la *bienfaisance* : elle consiste dans le désir de faire du bien, dans une disposition à en faire, et quelquefois même dans une simple disposition à écouter favorablement. La *débonnaireté* était autrefois la bonté portée à ses dernières limites, la bonté que rien ne rebute; aujourd'hui, ce mot se prend souvent en mauvaise part; il représente une bonté qui va jusqu'à la faiblesse, qui n'est qu'un manque de fermeté et de caractère. Enfin, l'*humanité* est la bonté envers nos semblables; c'est la disposition d'un cœur qui ne peut voir souffrir les autres hommes sans éprouver un vif désir de soulager leurs souffrances.

— Anton. Malice, malignité, méchanceté.

Beniguet (ILE), petite île des côtes de France (Finistère), à 6 kilom. de la pointe Saint-Mathieu, dont elle est séparée par le passage du Four.

Beni-hammad, nom d'une puissante famille qui occupa au XIe siècle un royaume dans le Maghreb central de l'Afrique septentrionale. Ce royaume fut fondé en 1015 par Hammad, Beni-Iedjemmeden Ziri, oncle de l'emir Badis, qui gouvernait le Maghreb au nom des califes fatimides. Hammad y fonda ce royaume fut d'abord la *Kelaa* des Beni-Hammad, et plus tard *Bougie*. Les ruines de la Kalaa sont situées dans les montagnes de Kiana (Beni-Ifren, près de Constantine).

Beni-hassan'-esch-schorouk, village d'Egypte (gouv. et distr. de Minyéh), sur le Nil; 1.300 hab. Grottes tumulaires ou hypogées creusés dans les rochers qui font face au Nil, à 3 kilom. au N. du village actuel; antiquités nombreuses et remarquables (hiéroglyphiques).

Beni-hemel, village de l'Egypte (Haute-Egypte [prov. de Girgeh]); [illegible] hab.

Beni-isguen, ville et oasis de la confédération du Mzab (Algérie [départ. d'Alger]), au confluent de l'oued Mzab et de l'oued Nissa; 3.300 hab. Ce ksar est le mieux construit et le plus riche du Mzab. Bâti vers l'an 748 de l'hégire (1347), c'était au début un petit bourg habité par une fraction mzabite, les Beni-Isguen, auxquels vinrent se joindre au début, du XVIe siècle, les Oulad-Ba-Sliman chassés de Ghardaia. Depuis, la ville put rivaliser avec Ghardaia de richesse et d'importance commerciale.

Beni-khalled, ville de la Tunisie septentr., dans la presqu'île du cap Bon; 1.600 hab. Oliviers, céréales, fruits.

Beni-khiar, ville de la Tunisie septentrionale, près de la mer, dans la presqu'île du cap Bon; 2.200 hab. Céréales, oliviers, fruits, lin; tissus de laine.

BENI-MERED, comm. d'Algérie, prov. d'Alger, canton de Blidah, 527 hab.

Beni-Mered (COMBAT DE). Dans ce combat, qui se livra le 11 avril 1842, 21 hommes du 26e de ligne, sous le commandement du sergent Blandan, résistèrent à 400 ou 500 cavaliers arabes. Le détachement n'avait plus que 4 hommes debout, lorsque quelques chasseurs d'Afrique et 30 hommes du genie accoururent au secours de ce risque poignée de braves et mirent, quoique bien inférieurs en nombre, les Arabes en fuite. Sur les 21 hommes du 26e de ligne, 7 seulement survécurent. Les 17 morts laissés en arrière, à Boufarik, ont un monument au sergent Blandan, c'est l'œuvre de Ch. Gauthier. V. BLANDAN.

BENI-MZAB. Géogr. V. MZAB.

BÉNIN, IGNE (*bénin, igne* adj. du lat. *benignus*, ad. Innocent : *Enfant* BÉNIGNE. (Nom. Qui a une bonnet, une indulgence allant jusqu'à la faiblesse ou jusqu'à l'avenglement volontaire. *Les maux les plus cruels du monde.* (Molière.) — Qui témoigne de la bienveillance, qui inspire par elle : Des MESSES BÉNIGNES. *Humeur* BÉNIGNE.

— Par ext. Doux, calme, qui n'impose aucune souffrance : *Hiver* BÉNIN. *Un petit souffle* BÉNIN.

— Astrol. Propice, favorable : *Planètes* BÉNIGNES. ‖ Par ext. Dans le langage commun, *Bénignes influences*, l'air heureux, agréable : *La* BÉNIGNE *influence du climat.*

— Méd. Aigu, qui opère doucement et sans secousse : *Un remède* BÉNIN. ‖ Qui peut guérir et n'offre aucune espèce de danger : *Fièvre* BÉNIGNE. *Angine* BÉNIGNE.

— ANTON. **Malicieux, malin, méchant.**

BENIN ou **ADO**, anc. roy. d'Afrique (Guinée supérieure), sur le golfe de Guinée, à l'E. du Dahomey. Ce pays est encore fort mal connu. Il fait aujourd'hui partie du protectorat de la côte du Niger. Il fut découvert en 1484 par le navigateur portugais J. d'Aveiro.

— On appelle *golfe de Benin* une baie ouverte dans le golfe de Guinée et recevant les eaux de plusieurs fleuves; entre autres, du Niger.

BENIN, capitale du *pays de Benin*, située sur le bras occidental du Niger, appelé aussi Formosa ; 15 000 hab. Commerce actif, favorisé par le fleuve, qui, à partir de ce point, est navigable pour les petits bâtiments.

Benin (ÉTABLISSEMENTS DU GOLFE DE), nom donné, de 1883 à 1893, aux établissements français de la côte des Esclaves qui dépendent aujourd'hui de la colonie du Dahomey et dépendances. V. Dahomey.

BÉNINCASE (*kaz*) n. f. Genre de cucurbitacées, formé pour une espèce de l'Asie tropicale et orientale, et comprenant des plantes herbacées, annuelles, grimpantes, extrêmement pulpeuses dans toutes leurs parties. Le fruit, à la maturité, est recouvert d'une efflorescence cireuse, exhalant une odeur musquée. C'est un des légumes les plus estimés de l'Asie orientale, surtout de Chine.

Benincase et son fruit.

BENINCORI (Ange-Marie), compositeur italien, né à Brescia en 1779, mort à Belleville (Paris) en 1821, fut élève de Reda pour le violon et reçut, pour la composition, des leçons de Cimarosa. Après plusieurs voyages et séjours en Italie, Benincori se rendit à Paris, où l'attendaient de nombreux débuts. Il composa deux opéras : *Galathée* et *Résiane*, qu'il fit recevoir à l'Opéra, mais qui ne furent jamais joués. Il donna à l'Opéra-Comique trois petits ouvrages : les *Parents d'un jour* (1815), la *Promesse de mariage* (1818) et les *Epoux indécrets* (1819). Cela ne suffisant pas à satisfaire l'ambition de Benincori, son talent Edm. Nicolo était mort en laissant inachevée la partition d'*Aladin ou la Lampe merveilleuse* qu'il avait commencée pour l'Opéra. Benincori fut chargé de la terminer. Il surveilla les premières répétitions de l'ouvrage, mais, atteint d'une maladie de poitrine, mourut avant de pouvoir assister à son succès.

BENING (François), prédicateur et jésuite français, né à Avignon au XVIIe siècle. Bening s'est sauvé de l'oubli par une oraison funèbre, mélange de sérieux et de burlesque, du Boulier Crillon, publiée sous le titre de : *le Bouclier d'honneur* (1686).

BENINGA ou **BENINGHA** (Eggerik), né en 1496, à Grimersum, d'une famille de Frise ancienne. Il est regardé comme un des hommes d'Etat les plus distingués de la Frise orientale. Quand il mourut, en 1562, il était gouverneur de Leer. Sa *Chronique de l'Ost Frise* (1523), écrite en bas allemand, remarquable par son souci de la vérité, contient l'histoire des Frisons depuis les origines.

BENIOWSKI ou **BENYOVSZKY** (Maurice-Auguste), aventurier hongrois, né à Verbovo en 1741, mort à Madagascar en 1786. Il fit la guerre de Sept ans dans les rangs autrichiens, entra au service de la Pologne, fut fait prisonnier par les Russes qui l'exilèrent en Sibérie. Là, il épousa la fille du gouverneur Nilov, quoiqu'il fut déjà marié en Hongrie, se sauva avec quelques compagnons d'armes et gagna la Chine. Il vint en France en 1772. En 1774, le gouvernement français lui confia la mission de fonder une colonie à Madagascar, et en trente-deux mois, comme souverain pour le roi des établissements de la baie d'Antongil, il fonda la ville de Louisbourg et se fait jurer les indigènes, malgré l'hostilité du gouverneur de l'île de France, des alliances qui finissent par lui offrir le titre de roi. Après de nombreuses péripéties qui le conduisirent en Autriche, à Londres, à Baltimore, au Brésil, il revint dans sa colonie, où il fut tué dans une rencontre par les Français. Ses *Mémoires*, parus à Londres en 1790, ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, et ont obtenu un succès considérable ; on peut citer la traduction française de Kubalski (Paris, 1863). Le romancier Jokai a raconté sa vie en quatre volumes. Elle a inspiré plusieurs écrivains : Jules Slowacki, Kotzebue, Louise Mulbach, Alexandre Duval.

Beniowski ou *les Exiles du Kamtschatka*, opéra-comique en trois actes, paroles d'Alexandre Duval, musique de Boieldieu, représenté au théâtre Favart le 8 juin 1800. Ce fut sans le plus grand succès que cet opéra-comique fut joué. Le [illegible] plus tard, Boieldieu remanie [illegible] après nombreux [illegible] la scène de l'Opéra-Comique [illegible].

BÉNIQUE adj. Nom de [illegible] de bœuf, et qui sont la cause [illegible] monophasique dans ses effets et ses effets.

— ENCYCL. *Acide bénoniarique* $C^{18}H^{18}O^{8}$ (Strecker). Cet acide a été trouvé dans l'huile de bénoniarique [illegible] *sur bolus* par Vorlhe. Il bouillonne à la température [illegible] huile retirée par expression de la graine de [illegible] neige on l'obtient encore par l'hydrogénation de l'acide [illegible] à l'acide de [illegible] et en plus pur [illegible] C'est un solide cristallisé en aiguilles, [illegible] monohasique dans ses effets et ses effets.

Acide bénoniarique $C^{18}H^{18}O^{8}$ Walter. Cet acide, trouvé par Walter dans l'huile de bénoniarique [illegible] *ungaricum*, est intermédiaire entre l'acide *oléique* et l'acide *palmitique* ; il fond entre 52° et 53° ; il cristallise dans l'alcool et se distingue de l'acide palmitique en ce que son cristaux sont des mamelons, au lieu que ceux de l'acide palmitique affectent la forme d'aiguilles ou de choux-fleurs. D'après Heintz, il serait identique à l'acide *cétique*, qu'il a extrait du blanc de baleine.

BÉNIR (lat. *benedicere*, mainteneur, [illegible] *bien*, et *dicere*, dire) v. a. Combler de biens ; faire prospérer par une faveur spéciale et divine : *Dieu* BÉNIT *Abraham, et a cru de son obéissance.* (Bargemont.)

— Faire des vœux pour quelqu'un, demander pour lui la bénédiction de Dieu : *Jacob* BÉNIT *ses enfants.*

— Glorifier, remercier, exalter avec des expressions de reconnaissance : *Je* BÉNIS, *tous les jours de ma vie, mon Rédempteur.* (Pasc.) ‖ Rendre témoignage à la grandeur à la gloire de : *Et nous* BÉNISSONS *les hauts cèdres du Liban et les cèdres de la montagne le* BÉNISSENT. (Chateaubr.)

— Applaudir, se montrer très satisfait, se féliciter de : BÉNIR *le moment où l'on a rencontré quelqu'un.*

— Fam. *Dieu vous bénisse, Que Dieu vous bénisse*, Formule de politesse qu'on adresse, qu'on adressait surtout, à une personne après un éternuement. Cette formule paraît être venue de l'Orient, où l'éternuement est considéré comme un mauvais présage.) ‖ Ironiq. S'emploie pour témoigner son mécontentement : *Vous vous fait le sacrifice bien adroite !* Dieu vous BÉNISSE ! On dit plus volontiers, dans ce sens, *Que le bon Dieu vous bénisse !*

— Par exagér. et fam. *Autant de... qu'un évêque en bénirait.* Une très grande quantité : *Certains enfants usent* AUTANT *de chaussures qu'un* BÉNIRAIT *de bénédictions.*

— Liturg. Implorer sur quelqu'un ou sur quelque chose la bénédiction du ciel, en prononçant certaines paroles ou faisant certains signes tirés par l'Eglise : BÉNIR *par un signe de croix.* BÉNIR *par l'imposition des mains.* BÉNIR *une cloche, un navire, des drapeaux.* ‖ Consacrer, selon les rites de l'Eglise : BÉNIR *un mariage.* ‖ Installer, avec des prières et des cérémonies particulières, dans des fonctions religieuses : BÉNIR *un abbé, une abbesse.*

Bénit, ie part. pass. Le parti que passé de ce verbe, deux formes : BÉNI, IE. et BENIT, ITE.

Bénit se dit des choses consacrées par une cérémonie religieuse : *Du pain* BÉNIT, *de l'eau* BÉNITE.

Dans tous les autres cas, on se sert de *béni, bénie* : *Peuple* BÉNI, *nation* BÉNIE *de Dieu.*

Béni, conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, ne prend jamais h t, quelle que soit son acception : *Dieu a* BÉNI *la famille d'Abraham. Les prêtres ont* BÉNI *les drapeaux.* Mais on dit plus : *Les drapeaux ont été* BÉNITS.

— ANTON. **Maudire.**

BENI-RESAG, village de l'Egypte (Haute-Egypte [prov. de Siout]) ; 4.900 hab.

BENISA, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), près de la Méditerranée ; 4.900 hab. Moulins ; construction de voitures.

BÉNI-SAF, ch.-l. de canton d'Algérie (prov. d'Oran (arr. de Tlemcen)), sur la Méditerranée ; 5.770 hab. Port artificiel créé par la compagnie des mines de fer de Béni-Saf.

BÉNI-SALAN, comm. mixte d'Algérie (prov. de Constantine [arr. de Bône]), sur la Seybouse ; 17.700 hab.

BENISCH, BENNISCH ou **BENSCH**, ville d'Autriche-Hongrie (Silésie), sur la pente orientale des monts Sudètes ; 4.440 hab. Mines de plomb et d'argent, aujourd'hui épuisées ; fabrication de cotonnades et de toiles.

BENI-SOUÉF, ville et port de l'Egypte (Haute-Egypte), ch.-l. de prov., sur le Nil ; 12.400 hab. Toiles, [illegible] tapis. Port de dépôt habituel des [illegible] pour le Fayoum. — La prov. du même nom a 242 500 hab.

BÉNISSABLE adj. Qui peut être béni, qui mérite de l'être.

BÉNISSAGE (rad. *bénir*) n. m. Louange banale, distribuée à tous, aux bons, aux mauvais et aux médiocres : *Certains critiques abusent de* BÉNISSAGE.

BÉNISSANT, ANTE adj. Qui bénit. (Ne se dit que des choses) : *Doigts* BÉNISSANTS. *Mains* BÉNISSANTES.

BÉNISSEUR (rad. *bénir*) n. m. Argot du théâtre. Père noble, ainsi nommé parce qu'il verse des conseils, des bénédictions et des larmes sur la tête des jeunes gens.

— Iron. Qui prodigue des éloges, qui fait des vœux, protestations d'amitié, des promesses qu'il sait ne pas devoir tenir ou des compliments sans sincérité. (Fém. BÉNISSEUSE.)

BÉNISSONS-DIEU (LA), comm. de la Loire, arrond. et 15 kilom. de Roanne, sur le Teranson (affl. de la Loire) ; 595 hab. Minoterie. Intéressantes ruines d'une belle abbaye cistercienne, fondée en 1138 par saint Bernard.

BÉNIT (*nit*), ITE adj. Part. pass. du v. Bénir. Qui a reçu la bénédiction du prêtre, qui est consacré par une cérémonie religieuse : *Pain bénit, eau bénite* des personnes, mais seulement des choses) : *Eau* BÉNITE. V. BÉNIR.

— LOC. FAM. : **Eau bénite**, et surtout **Eau bénite de cour.** Vaines protestations, promesses que celui qui les fait n'a pas l'intention de tenir. ‖ **Donner d'eau bénite**, Celui qui fait de vaines protestations d'amitié ou des promesses qu'il ne veut pas tenir. ‖ **C'est pain bénit**, C'est bien fait, vous l'avez qu'il vous [illegible]

PROV. **Etre redut à la chandelle bénite**, Etre à son extrémité, avoir reçu l'extrême onction.

BÉNITIER [illegible]

d'une manière éclatante, pour faire parler de soi :

Les Latins disaient avec plus d'énergie [illegible] dans l'action impie d'un étranger qui avait souillé le temple d'Apollo Pythien, et que le tyran Pisistrat avait fait mettre à mort.

[illegible] trale avec laquelle on se purifiait avant d'entrer dans les temples. Cette coutume se retrouve chez les premiers chrétiens (saint Chrysostome parle souvent, en effet, des fontaines où ils se purifiaient), et l'idée des *bénitiers*. Cependant, à l'origine, étaient de véritables cuves de pierre ; ils affèrent toujours en se réduisant dans leurs proportions jusqu'à n'être plus qu'un petit bassin de marbre fixé au mur ou supporté par une colonne. Une moi plus récente leur donna la forme des grandes coquilles des tridacnes [illegible] quand on ne pouvait se procurer une de ces coquilles dont certaines mesurent 1 m. de long. Les bénitiers suspendus dans les appartements [illegible] gorie ; réductions des grands bénitiers des églises, ils sont faits [illegible] [illegible] image de sainteté. Les bénitiers portatifs représentent une catégorie de vases. Ordinairement en métal, affectant la forme d'un seau avec une anse, ces bénitiers se complètent par le goupillon ou aspersoir avec lequel on répand l'eau bénite sur les personnes ou les objets. Les bénitiers portatifs sont certainement plus anciens que les bénitiers à demeure. Au moyen-âge, on les nommait *anciens et aspersoirs*.

Bénitier.

BÉNITIER *bénitier* n. m. Nom vulgaire des coquilles des genres peigne et tridacne, [illegible] *bénitier*. Nom vulgaire du tridacne géant, coquille bivalve qui [illegible] [illegible] bénitier dans les églises. (On peut voir dans les [illegible] Salpice, à Paris, un bénitier [illegible] tant à une valve [illegible] [illegible] donné à France [illegible] Vespucci. ‖ *Petit bénitier*, Coquille du genre peigne.

BENITZIE [illegible] n. f. Genre de burmanniacées, dont on connaît deux espèces, petites plantes herbacées du Brésil.

BENIVIENI (Jérôme), poète italien, né à Florence vers 1453, mort en 1542. Ses odes, ou canzoni, se rapportent toutes à des sujets religieux ; la plus célèbre, intitulée *Amore divino*, fut commentée par le fameux Pic de La Mirandole, dont il était l'ami. Ses œuvres ont [illegible] **Benivieni**, ses deux frères, se firent aussi remarquer par des écrits : le premier sur la médecine, le second sur des matières théologiques.

BENI-ZID, douar d'Algérie (prov. de Constantine), arr. [illegible]

BENJAMIN [illegible] Lorsque le patriarche envoya ses autres enfants chercher du blé en Egypte, pendant une famine, Jacob voulut garder auprès de lui ce fils de son bien-aimé, enfant comme Joseph, de Rachel, son épouse chérie, qui était morte en lui donnant le jour. Mais Joseph, qui gouvernait l'Egypte, exigea qu'on lui amenât Benjamin. On sait comment Joseph se découvrit ensuite à ses frères, et les combla de bienfaits. Benjamin a laissé son nom à l'une des douze tribus. V. JOSEPH.

— Par ext., et sans égard à l'ordre de naissance qu'un enfant occupe dans la famille, ce nom se donne à l'enfant chéri, au fils préféré : *Ce n'est pas toujours le plus méritant* [illegible] BENJAMIN.

Benjamin (*bin*) (TRIBU DE), une des douze divisions de l'ancienne Palestine, comprise entre les tribus d'Ephraïm au N. [illegible] et de Ruben au S. [illegible] à l'O. Ses villes principales étaient : Jérusalem, Jéricho et Béthel. Ce fut chez elle qu'on choisit ensuite le premier roi Saül. Les Benjamites restèrent fidèles à son fils Ishboseth, jusqu'à l'installation définitive de David. Lors du schisme, elle se joignit à la tribu de Juda pour constituer le royaume de Juda. Après le retour de la captivité, ces deux tribus formèrent le noyau de la nouvelle colonie [illegible]

BENJAMIN (*bin*) [saint], diacre, fut martyrisé en Perse vers 421, sous le règne de Varane V. — Fête : 31 mars.

BENJAMIN (*bin*) de **Tudèle**, voyageur espagnol et rabbin juif, né à Tudela (Navarre espagnole) au XIIe siècle, mort en 1173. Il entreprit un voyage dans les pays de la Méditerranée orientale, en partie pour des motifs commerciaux, en partie aussi pour se rendre compte de la situation des communautés juives. Parti de Saragosse vers 1165, il y revint en 1173 après avoir visité la Provence, l'Italie, la Grèce, les îles de l'Asie Mineure, Chypre et la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie et la Perse, exécuté le périple de l'Afrique, parcouru la Nubie, la Perse, la relation, primitivement écrite en hébreu, a été traduite en plusieurs langues, trad. franç. par Baratier, 1734, avec des nombreuses additions et commentaires, pour les pays visités par Benjamin de Tudèle. On y trouve aussi les premières indications relatives à l'ex-ir du Grand qui étaient recueillies par un Orientale depuis l'antiquité.

BENJAMIN (*bin*) [Costake], né en 1768, mort en 1846, métropolitain de Moldavie et écrivain de grande résistance de valeur. Nommé évêque de Houch en 1792, il fut promu métropolitain à l'âge de trente-cinq ans. A la suite des événements politiques de 1821, il fut exilé. Réinstallé dans sa dignité quelque temps après, il fut exilé de nouveau, en 1842, dans le monastère de Slatina, où il mourut en 1846. Son ouvrage le plus important est : *Pravila cea mare* (grand code), compilation des canons promulgués par les différents synodes de son temps.

BENJAMIN (*bin*) [Judah Philips], célèbre juriste anglais, né à Sainte-Croix (Antilles) en 1811, mort en 1884. Fils d'un juif émigré d'Angleterre et naturalisé citoyen des États-Unis, il fut admis au barreau de la Nouvelle-Orléans en 1832. Mêlé activement aux affaires politiques et membre en vue du parti démocratique, il fut élu sénateur en 1852 et réélu en 1858. Dans une discussion célèbre, prononcée le 21 décembre 1860 au Sénat, il osa se déclarer partisan de la sécession. Aussitôt après il se retira du Sénat et remplaça à la Nouvelle-Orléans. Jefferson Davis, qui venait d'être élu président de la Confédération du Sud, le nomma attorney général du nouveau gouvernement et, quelques mois plus tard, il fut chargé du portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'à la chute de la Confédération du Sud. Jusqu'à la fin de la guerre, il dirigea la guerre civile, l'âme de la résistance. Après la victoire des armées fédérales, il réussit à échapper aux poursuites et s'embarqua pour l'Angleterre. Ses biens furent confisqués. Il arriva en Angleterre en 1865, et, grâce à l'influence de lord Cairns, il obtint le titre de « sujet anglais » et fut inscrit au barreau. Il était conseil de la reine depuis huit ans, lorsque, en 1883, il se retira dès qu'il eut achevé son ouvrage : *Treatise on the law of Sale of personal Property* (Traité de la loi sur la vente des biens personnels).

BENJAMIN (*bin*) [Samuel Green Wheeler], écrivain et critique d'art américain, né en 1837 à Argos (Grèce). Il s'est fixé à New-York, collaboré à des revues savantes et a publié, entre autres ouvrages : *Constantinople, l'île des perles et autres poèmes* (1866) ; *L'Élite de Paris* (1870) ; *L'Art contemporain en Europe* (1877) ; *L'Art en Amérique* (1880) ; *Troie, sa légende, sa littérature, sa topographie* (1880) ; *Nos artistes américains* (1880-1881).

BENJAMIN CONSTANT. V. CONSTANT.

BENJAMINE (*bin*) n. f. Mar. Voile peu usitée, qui s'installe sur une corne, à l'effet de remplacer le foc d'artimon.

— Bot. Syn. de DICTYOLLÈNE.

BENJAMITES, nom donné aux Israélites qui descendaient de Benjamin. (On dit aussi BENJAMINITES.) — *Un* BENJAMITE.

BENJOIN n. m. Bot. V. STYRAX.

BENJOIN (*benjoui*) [at. *benzoinum*] de Par. *bahtar-djawi*, encens javanais) n. m. Substance résineuse aromatique, obtenue par incision et sudation des Styrax orientales (*styrax benjoin*), et qu'on recueille pour l'industrie de la parfumerie. ; *Faux benjoin*. Résine analogue au benjoin, et qui provient d'une espèce de Dracaïner.

— ENCYCL. Le commerce vend deux espèces de *benjoin* provenant du même arbre : le *benjoin amygdaloïde*, qui a la forme de larmes ovoïdes ; le *benjoin en sortes*, moins pur que le précédent. Le benjoin, qui possède une odeur aromatique très agréable, est friable, d'une cassure nette et vitreuse. Comme toutes les substances balsamiques, le benjoin était autrefois très souvent employé comme remède dans un grand nombre d'affections ; aujourd'hui, il n'est guère conseillé que contre les maladies des voies respiratoires. A l'extérieur, il est quelquefois employé avantageusement contre certaines affections cutanées chroniques. Les dentistes emploient la teinture de benjoin dans les pansements destinés au traitement des caries dentaires. La parfumerie fait une grande consommation de benjoin ; la plupart des parfums en contiennent.

BENKEI (Saïto Mousashibô), personnage à la fois historique et [illegible] qui a été [illegible] au Japon vers la première moitié du XIIe siècle et pendant la période [illegible] qui précède l'institution du [illegible] du shôgounat. D'abord moine dans le fameux couvent d'Eizan, Benkei s'attacha ensuite à la fortune du héros Yoshitsouné, frère du shôgoun Yoritomo. Il fit preuve d'une vaillance surhumaine, étonnante de ruse, et d'audace et périrent tous deux dans un guet-apens (1189). L'imagination populaire refusa de croire à sa mort et de plus en plus, connaître Benkei dans un des généraux de Gengis-Khan.

BENKENDORFF, famille russe d'origine allemande, qui émigra au XVIe siècle en Livonie. Ses principaux membres sont : le comte ALEXANDRE, né en 1783, mort en 1844, qui fit les campagnes d'Allemagne et de France (1813-1815), donna, lors de la révolution militaire de 1825, des preuves de son [illegible] et devint [illegible] aide de camp de l'empereur Nicolas, et devint [illegible] général, directeur de la police et sénateur. — Son frère, CONSTANTIN, général et diplomate, né en 1785, mort en 1858, se distingua pendant la guerre de 1812, la campagne de France, puis au Caucase (1826) et contre les Turcs qu'il battit à Pravadia (1828). La célèbre comtesse D. Lieven était sa sœur. — Son fils, CONSTANTIN, né en 1817, mort en 1858, fit la guerre du Caucase, devint général major et publia : *Souvenir intime d'une campagne au Caucase* (Paris, 1858).

BENKENSTEIN ou **BENNECKENSTEIN**, ville de Prusse (prov. de Saxe), sur la Rophode, au pied du Harz : 2.800 hab. Cette ville, enclavée dans le duché de Brunswick, fait un commerce assez considérable d'ouvrages en bois et d'objets de quincaillerie ; mines de fer aux environs.

BENKOVACZ, comm. d'Austro-Hongrie (Dalmatie) : 12.200 hab. Aux environs, ruines de la ville romaine d'Asesia. — Pop. du district : 33.400 hab.

BENLOEW (Louis), philologue, né à Erfurt (Prusse) en 1818. Il s'est fixé en France, où il s'est fait naturaliser, et a été professeur et doyen de la faculté des lettres de Lyon. On lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Aperçu général de la science comparative des langues* (1858) ; *Précis d'une théorie des rythmes* (1862) ; *les Sémites à Lion ou la Vérité sur la guerre de Troie* (1863) ; *la Grèce avant les Grecs* (1877) ; *Les Lois de l'histoire* (1881).

BEN-MAGNUM (*ben, gnom*) n. m. Fruit d'une liane (*J. multifida* Lin.) appelé aussi *noisette purgative*.

BENNA n. f. Sorte de chariot en usage chez les Gaulois selon Festus. C'est un des trois [illegible] gaulois qui soient passés en [illegible] mots latins. *Benna, benna et tarda*.

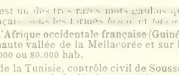

Benna

BENNA, pays de l'Afrique occidentale française (Guinée française), dans la haute vallée de la Mellacorée et sur la Grande Scarcie ; 70.000 ou 80.000 hab.

BENNAN, bourg de la Tunisie, contrôle civil de Sousse, près de la Méditerranée ; 1.650 hab. Oliviers, céréales.

BENNATI (François), médecin et amateur de musique, né à Mentone en 1798, mort à Paris en 1834. Il se fixa à Paris vers 1827, et étudia particulièrement les fonctions de l'appareil vocal dans le chant. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur le mécanisme de la voix humaine pendant le chant* (Paris, 1832), et *Recherches sur les maladies qui affectent les organes de la voix humaine* (1833).

BENNDORF [Frédéric-Auguste-Othon], archéologue allemand, né à Greiz en 1838. Il a voyagé en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, et professé l'archéologie dans plusieurs villes allemandes. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Vases grecs et siciles* (1869 à 1877) ; *les Métopes de Sélinonte* (Berlin, 1873) ; *Masques antiques* (Vienne, 1878) ; avec Conze et Hauser, *Nouvelles Recherches archéologiques à Samothrace* (1880), etc.

BENNE (*bèn*) ou **BANNE** (*ban*) [de *benna*, mot d'orig. gaul.] n. f. Panier qui sert à charger les bêtes de somme pour le transport des fardeaux ; Nattes en osier formant panier et qui occupent toute l'étendue d'un chariot, pour le transport du charbon. ♦ Hotte à l'usage des vendangeurs.

— Min. Sorte de caisse, en forme de tonneau, que l'on emploie, dans les mines, pour l'extraction des produits de l'abatage. ♦ *Bennes roulantes*, Celles qui sont montées sur

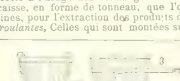

Bennes : 1, suspendue ; 2, à pattes ; 3, à [illegible] ; 4, roulante. (Coupe verticale.)

des roues et qui amènent le charbon de l'abatage jusqu'au puits d'extraction. (S'appellent aussi BERLINES). ♦ *Bennes à patins*. Celles qui sont posées sur des pièces de fer remplissant l'office de patins. ♦ *Bennes d'épuisement*, Bennes servant à l'enlèvement des eaux, et pourvues, sur leur fond, d'une soupape qui se soulève et se ferme automatiquement.

— FIGUR. Échace clos pour arrêter le poisson dans une rivière.

BENNEAU (*bè-no*) n. m. Salin., techn. et agric. V. BANNEAU.

BENNER (Jean), peintre français, né à Mulhouse (Haut-Rhin) en 1836. Élève d'Eck et de Pils, il s'adonna d'abord à la peinture des fleurs, sans doute pour rester fidèle aux traditions de son père Benner-Friés, élève de Spaendonck. Plus tard, il aborda la peinture de genre, où il obtint du succès. Sa facture est lisse et froide. Citons parmi ses œuvres : *Après une tempête, à Capri* (1872) ; *Après un baptême, à Capri* (1874) ; *l'Alsace*, triptyque décoratif (1880) ; *Jeunes filles à la fontaine, à Capri* (1882) ; *Alsacienne* (1883) ; *la Belle de Soto* (1884) ; *En coin d'ombre, à Capri* (1887). Il a donné aussi des portraits.

BENNER (Emmanuel), peintre français, frère jumeau du précédent, né à Mulhouse en 1836, mort à Nantes en 1896. Élève d'Eck, il a exposé des fleurs et des gibiers aux Salons de 1867 et de 1868, et a suivi son frère dans son évolution vers la peinture de genre. En 1881, il obtint une médaille de 2e classe pour son tableau *le Repos*, étude. En 1889, il fit, comme son frère, titulaire d'une médaille de bronze à l'Exposition universelle.

BENNEROLLE (*bèn'-rol'* — dim. de *benne*) n. f. Panier de pêche sphérique, avec ouverture ovale pour l'introduction du poisson.

BENNET, nom d'une famille noble d'Écosse, qui s'était établie en Suède sous le règne de Christine. L'un de ses membres les plus distingués, WILHELM **Bennet**, mort en 1732, fut un des fidèles compagnons d'armes de Charles XII, auquel il sauva la vie et qui l'suivit jusqu'à Pultava. Il fut ensuite chargé de diverses missions, et il prit une part glorieuse à la défense de la Suède, notamment à la bataille d'Helsingfors. Il devint baron et gouverneur de la province de Malaga.

BENNET (Thomas), théologien anglais, né à Salisbury en 1673, mort en 1728, se distingua comme prédicateur, mais s'acquit surtout une grande réputation par ses ouvrages de controverse, dont les principaux sont : *Réfutation du papisme* (1701) ; *Réfutation du quakérisme* (1705). On lui doit une *Grammaire hébraïque* (1726), qui est encore estimée.

BENNET (Roelof Gabriel), écrivain hollandais, né vers 1775, mort en 1850. Il servit dans la marine et en trait avec l'amiral Van Braam, plus tard gouverneur d'Indonésie. Il publia : *Mémoires navigatoires concernant les Indes au XVIIIe siècle et une connaissance du XVIIIe siècle*, *Mémoires sur les découvertes des Néerlandais en Amérique*, *Un Australie, avec Jobert*, *Recherches sur l'Inde*.

BENNETT, île déserte de l'océan Glacial arctique, au N. de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, découverte, le 10 juillet 1881, par l'expédition De Long, qui y débarqua et en prit possession le 28 juillet.

BENNETT (Henry), comte d'Arlington. V. ARLINGTON.

BENNETT (Agnès Maria), romancière anglaise, née vers 1760, morte à Brighton en 1808. Elle a écrit un grand nombre de romans moraux et intéressants, dont beaucoup ont été traduits en français, notamment *Anna* (1784), *la Jeune mendiante* et *les bienfaiteurs* (1797), sa meilleure œuvre ; *l'Orphelin du pèlerinage* (1802, etc.).

BENNETT (John Hughes), médecin anglais, né à Londres en 1812, mort à Norwich en 1875. Ce fut lui qui observa le premier cas de leucocythémie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Clinical lectures on the principles and practice of medicine*.

BENNETT (James Gordon), publiciste américain, né à New-Mill, dans le Banffshire (Écosse), en 1795, mort à New-York en 1872. Il reçut une éducation séminariste catholique d'Aberdeen, puis partit en 1819 pour l'Amérique, où il s'occupa sans succès de journalisme jusqu'en 1835. A cette époque, il eut l'idée de fonder le « New-York Herald », et adopta comme principe de ne reculer devant aucun sacrifice pécuniaire pour donner à ses lecteurs les nouvelles les plus récentes. Le premier, il employa d'une façon suivie le télégraphe pour les besoins de la presse, et organisa un service spécial de renseignements auprès des paquebots à leur arrivée dans les ports. C'est dans cette feuille que parurent pour la première fois, en 1857, les « Nouvelles financières » et le « Journal de la Bourse ». En 1869, il prit la direction du « Daily Telegraph », il subventionna, en 1874, une nouvelle expédition de Stanley dans l'Afrique équatoriale, dont le but principal était la recherche de ses affluents. Cette expédition dura de 1874 à 1878. Avec l'aide d'un grand capitaliste américain, il établit ensuite un câble sous-marin spécial entre New-York et l'Europe pour assurer au « New-York Herald » la primeur des nouvelles du vieux continent. Il envoya ensuite une expédition à la découverte du pôle Nord. Le steamer *la Jeannette* fut acheté et équipé à ses frais et parti, en juin 1879, de San-Francisco. On sait la fin malheureuse de cette expédition.

BENNETT (William Sterndale), compositeur anglais, né à Sheffied en 1816, mort à Londres en 1875. Il devint, en 1838, membre de l'Académie royale, et fut nommé, en 1858, professeur de musique à l'université de Cambridge. Comme pianiste et comme compositeur, il fut un des musiciens les plus distingués de l'Angleterre. Outre des sonates, concertos, etc., dans le style de Mendelssohn, on a de lui un ballet : *les Naïades* (1837), et des opéras : *la Veuve du temple de Jérusalem* (1838) ; *Parisina* ; *les Joyeuses Commères de Windsor*, etc.

BENNIER (*bè-ni-é*) n. m. Techn. Syn. de BOISSELIER.

BENNIGSEN Auguste-Théophile-Levin, comte de, général russe, né à Brunswick en 1745, mort à Bartela (Hanovre) en 1826. Étant passé du service du Hanovre à celui de la Russie en 1773, il se distingua dans les guerres contre la Turquie (1774, 1788), contre la Pologne (1793), contre la Perse (1796), contre la France (1806, 1812, 1813), notamment à Eylau, à Dresde, à Leipzig et à Hanovre. Il avait été un des chefs de la conjuration qui coûta le trône et la vie à Paul Ier (1801). Alexandre Ier lui donna, après Leipzig, le titre de « comte ». Il mourut aveugle.

BENNIGSEN Alexandre-Levin, comte, fils du précédent, homme d'État allemand, né en 1809, près de Vilna. Après avoir rempli diverses fonctions administratives en Hanovre, il fut nommé, le 20 mars 1848, ministre des affaires étrangères et de la maison du roi à présidence du conseil. Il s'efforça d'unir les Etats secondaires de l'Allemagne pour contre-balancer la prépondérance de l'Autriche et de la Prusse. Démissionnaire en 1850, il avait fait des réformes administratives utiles et encouragé le développement de l'industrie. Il fut président de la première chambre de la Diète de 1851 à 1855, et se retira de la vie publique en 1866.

BENNIGSEN (Rodolphe DE), homme d'Etat allemand, né à Lunebourg en 1824. Après avoir rempli diverses fonctions dans la magistrature, il fut élu à la deuxième Chambre hanovrienne. Il y devint le chef de l'opposition démocratique contre le ministère, et adopta comme programme la création d'un parlement fédéral allemand et d'une autorité centrale forte ; il présida, de 1859 à 1867, le *Nationalverein* qui poursuivait l'exécution de ce programme. Membre du Landtag de Prusse de 1867 à 1883, président de cette assemblée de 1873 à 1879, membre du Reichstag de 1879 à 1883 et depuis 1887, il fut le chef du parti national-libéral et soutint, d'une manière générale, la politique du prince de Bismarck, mais sans pouvoir obtenir que le chancelier fît des concessions aux idées du parti et sans réaliser une entente qui lui permît de prendre place dans le ministère. Il a pris, depuis quelques années, une part moins active aux discussions.

BENNINGTON, ville des Etats-Unis (Vermont), ch.-l. du comté de son nom, sur un bras du Hoosack, affluent

de l'Hudson; 6.400 hab. Cotonnades, châles et tricots; forges, fabriques de lainages et de cotons. Le 16 août 1777, défaite des Anglais du général Burgoyne par le général American Gates. Pop. du comté : 2.500 hab.

BENNISCH ou **BENTSCH**, ville de l'Austro-Hongrie (Silésie); 4.450 hab. Céréales et lin; fabriques de toile.

BENNON (saint), né en 1010 évêque de Meissen de 1066 à 1106, de la famille des comtes de Wohlsberg, ami des empereurs Henri IV et Henri V. Il s'opposa, néanmoins, contre ce dernier quand éclata la lutte avec Grégoire VII. Partisan zélé de la pontificat du pape, et en particulier du rétablissement du culte, il s'opposa à ses ennemis, dénonça et empêcha par ordre du pape avec lequel il se réconcilia en 1106. Il consacra les premiers années de sa vie à évangéliser les Slaves du voisinage, et a se livrer à des travaux urbanisants. On doit de lui : *Expositiones super evangelia dominica* et le *De die Domine* ou Instruction dans l'art épistolaire, conservé à Wolfenbuttel. Ses reliques se trouvent en partie à Dresde, en partie à Munich, dont il est le patron. Les Allemands l'avaient en telle vénération qu'ils disaient d'une terre fertile : « L'évêque Bennon a passé par là ».

BIBLIOGR. : Sevilarth, *Description*, Bennonem Munich, 1755; A. Gemmer, *Apologia Bennonianae* Munich, 1755.

BENOIST DE SAINTE-MAURE ou **SAINTE-MORE**, trouvère du XIIe siècle, originaire de Touraine. Il écrivit une *Chronique des ducs de Normandie*, continuation de l'œuvre de Wace. On lui attribue également un *Roman de Troie*, se rapportant au cycle de l'antiquité et rédigé vers 1160. La *Chronique des ducs* a été publiée dans la Collection des documents inédits (1836-38). Le *Roman de Troie* a été publié à Paris (1870-1871).

BIBLIOGR. : W. Greif, *Benoît de Sainte-More* (Marburg, 1885).

BENOIST (Zacharie), amiral italien du XVIe siècle. Ce fut lui qui, en 1584, tentant à l'improviste sur Cassis, contribua le plus puissamment à la victoire de la Meilhorat, gagnée par les Génois guelfes sur les Pisans gibelins, le plus grand combat naval du moyen âge, et qui mit fin à la domination maritime de Pise. Il devint, dans la suite, amiral du roi de France Philippe le Bel.

BENOIST (René), théologien français, né à Savenières en 1521, mort en 1608. Après avoir été confesseur de Marie Stuart, il devint curé de Saint-Eustache, à Paris, en 1569, et acquit une telle influence sur ses paroissiens, qu'il fut surnommé **le pape des Halles**. Confesseur de Henri IV, il fut nommé évêque de Troyes. Il publia plusieurs ouvrages de théologie, notamment une traduction française de la Bible (1566), qui fut censurée par la Sorbonne.

BENOIST (Antoine), peintre et sculpteur, né à Joigny en 1632, mort à Paris en 1717. Il cultiva d'abord la peinture de portraits, qu'il abandonna ensuite pour se livrer à un art curieux et fort ancien : la peinture de portraits en cire, ce qui lui valut le titre de peintre et sculpteur en cire du roi. Il fut membre de l'Académie royale de peinture, et appelé par Jacques II en Angleterre pour modéliser en cire les principaux personnages de son cour. En 1689, il exposa à Paris les bustes des principaux seigneurs de la cour, et cette exhibition lui valut une fortune que La Bruyère lui reproche avec dédain dans ses *Jugements*. La plupart des ouvrages modelés par cette illustre dame ont parlé de son talent avec éloges. On ne connaît guère de lui qu'un très remarquable portrait de Louis XIV qui est au musée de Versailles.

BIBLIOGR. : Jessey, *Benoist de Joigny* (Paris, 1887). H. Stein, *Nouveaux documents sur Benoist* (Paris, 1895).

BENOIST (Elie), théologien et historien français, né à Paris en 1640, mort en 1728. Il était fils d'un concierge de l'Hôtel de La Trémoïlle. Pasteur à Alençon en 1665, après la révocation de l'édit de Nantes, pasteur à Delft en Hollande. Il a laissé plusieurs ouvrages dont le plus important est une *Histoire de l'édit de Nantes* (Delft, 1693-1695).

BENOIST (Guillaume-Philippe), dessinateur et graveur français, né près de Coutances (Manche), mort à Paris en 1800. Il a gravé au burin : *Vénus à la coquille*, d'après le Titien ; *Jupiter endormi dans les bras de Junon*, d'après Julien de Parme ; *Une jeune fille*, d'après Pajou ; *Vénus*, le portrait de Descartes, d'après François Hals ; celui de Philippe IV, d'après A. Moro ; ceux de Montesquieu, de Pope, de Gabiec, de Pascal, de Haller, de Newton ; ceux de divers artistes, pour la *Vie des peintres*, de Descamps, etc.

BENOIST (Marie-Guilhelmine LAVILLE-LEROUX, femme), peintre de portraits, née et morte à Paris (1768-1826). Élève de Mme Vigée-Lebrun et de David, elle fut chargée, durant l'Empire, d'un très grand nombre de portraits officiels de Napoléon Ier, qui existent encore dans les musées de province. Le Louvre a d'elle le portrait d'une négresse, signé : LAVILLE-LEROUX, B. BENOIST. C'est la Mlle Benoist, désignée sous le pseudonyme de EMILIE, que Demoustier adressa ses *Lettres sur la mythologie*.

BENOIST (J.-L.), dessinateur et graveur français, travaillait à Paris de 1800 à 1810. Il a gravé au burin et au pointillé : *Marriage de Julien de Médicis*, d'après Rubens ; un *Christ*, d'après Michel-Ange ; la *Mère de miséricorde* ; *Jésus et Marie*, d'après Ch. Lebrun ; des sujets de genre, des sujets historiques et une quinzaine de portraits. Cet artiste signait quelquefois : BENOIST-CHARLOT. Ce pseudonyme était parent de **M.-A. Benoist**, graveur au burin, qui travaillait à Paris vers le commencement du XIXe siècle, et qui a exécuté des planches pour l'*Voyage de Pauw*, *Voyage aux cimetières de Marseille*, *d'Aleppo*, *de Chartres*, etc.

BENOIST (François), compositeur et organiste français, né à Nantes en 1794, mort à Paris en 1878. Fut au Conservatoire, élève de Louis Adam, pour le piano, et de Catel, pour l'harmonie, et obtint, en 1815, le grand prix de Rome à l'Institut. A son retour d'Italie il devint premier organiste de la chapelle du roi, et, en 1819, professeur de la classe d'orgue au Conservatoire. Il composa cet enseignement pendant *cinquante-trois ans*, et, pendant ce temps, il forma une foule d'excellents élèves. Organiste et improvisateur de premier ordre, Benoist, qui fut chef de chant à l'Opéra, s'est essayé au théâtre, sans y obtenir les succès qu'il ambitionnait. Voici la liste de ses œuvres théâtrales : *Leonore et Felix*, Opéra-Comique, 1821 ; *la Gipsy*, ballet, en société avec Marliani et Ambroise Thomas) (Opéra, 1839 ; *le Diable amoureux*, ballet, en société avec Henri Reber (Opéra, 1840) ; *l'Apparition* (Opéra, 1848) ; *Nisida* ou les *Amazones des Acores*, ballet (Opéra, 1848) ; *Paquerette*, ballet (Opéra, 1851).

BENOIST D'AZY. V. BENOÎT D'AZY.

BENOIST (Eugène), professeur et écrivain français, né à Nancy, mort à Paris en 1891. Reçu à l'agrégation de Droit en 1862, Benoist professa à la faculté des lettres d'Aix et Lucelle, en 1876, à Patin comme professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris. En 1881, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres. On lui doit : *Cicéron* (1862) ; *Lettres M. Lepage, membre de l'Institut, au directeur du journal de l'Atlantique* (1866) ; *Les Antonins* (1867) ; *Les Antonins*, ouvrage couronné par l'Académie française (1867-1868) ; avec deux nouvelles traductions et explications de *Pline le Jeune* (1868).

BENOISTON DE CHÂTEAUNEUF (Louis-François), économiste et statisticien, né en 1776, mort en 1837. Il commença la médecine à Nancy, fut chirurgien chirurgien militaire, il occupa ensuite un emploi aux finances. Classé des premiers qui traitèrent statistique d'une manière scientifique, L. Benoiston, ses travaux relatifs et politiques lui ouvrit ses portes. Ses principaux mémoires sont : *Recherches sur les consommations de Paris depuis de la ville de Paris en 1821, comparées avec quelques années antérieures* (1824) ; *Mémoire sur la population de la France* (1829) ; *Recherches sur la vie chez les animaux et les gens de lettres*, in *Le Bonnetan dans plusieurs des principaux Paris* (1829) ; *Du Paris de la population* (1829) ; *Mémoire sur la population* (1829).

BENOÎT (*no-a*), **OÏTE** (du lat. *benedictus*, bénit, p. p. saint, bien : *Par la grâce de Dieu et de la mendicité*, *Vicaire Marcel*, Roussart, p. Bienheureux, fortune : *Processus et mission pourvoient*, p. Gant.) : Bon, indulgent : Bienfaisant : Bénit : Qui affecte un air doucereux, bénit : *Un moine gracieux*.

Alchim. *Benoîte pierre*, Pierre philosophale. Substantif. — *Le* BENOÎT.

BENOÎT (saint) **de Nursie**, patriarche des moines d'Occident, dont les renseignements vraiment historiques nous possédons sur cet homme, saint Benoît se réduisent à ce qu'en rapporte saint Grégoire le Grand (540-604) au livre II de ses *Dialogues* : d'après le témoignage de disciples immédiats de saint Benoît. Marc le poète, qui a laissé sur saint Benoît un poème assez court, considéré par les uns comme son contemporain, est rejeté par les autres au XIe siècle. Né vers 480 à Nurcie (Norcia, au S.-E. de Spoléte), de parents nobles (Euproprius et Abundantia), élevé à Rome où sa maison serait devenue l'église *San Benedetto in Piscinula*, le désir d'échapper à la corruption qui l'entourait le fit se retirer dans la solitude de Subiaco, à 40 milles de Rome, où un certain Romanus, qu'on veut avoir été plus tard abbé de Fontrouge, près d'Auxerre, l'initia à la vie érémitique. Après trois ans passés dans une austérité pénitentielle, il fut abbé par les moines de Vicovaro (entre Subiaco et Tivoli), mais sa sévérité les mécontenta, et ils voulurent l'empoisonner. Il aurait alors (vaste) fondé monastères, dont les moines (nombreux) désquels on n'est point d'accord) mais, bientôt, obligé de quitter Subiaco par les persécutions d'un prêtre (Gothon) jeur, nommé Florent, il serait allé au Mont-Cassin, où l'ermite, frère de disciple saint Placide, lui aurait donné des terres. Après avoir abattu les idoles qu'y venait encore une population païenne, il fonda, vers 529, le célèbre monastère qui devint le chef de son ordre et l'origine de la règle monastique. Vers 543, il aurait que, de son vivant (des critiques, au XIIe siècle surtout et au XIXe, ont nié l'authenticité du fait), il aut envoyé saint Placide fonder monastère du Mont-Cassin (vers 537), et saint Maur en établir un autre en Gaule, à Glanfeuil (543). La même année, saint Benoît, à qui sa réputation avait valu entre autres la visite de Totila, mourait (le 11 mars) au Mont-Cassin, laissant à ses disciples, qui prirent près de sa sœur jumelle, sainte Scolastique, morte le 10 février précédent. Les restes des deux saints, conservés d'abord au Mont-Cassin, en auraient été, vivant une antique tradition, enlevés en 653, et portés au monastère de Fleury, appelé depuis « Saint-Benoît-sur-Loire ». Ils y reposent encore ; la récognition en a été faite à diverses reprises et le cercueil dressé en 1837. Les reliques du Mont-Cassin, récemment encore, ont contesté cette tradition et prétendent avoir conservé la plus notable partie du corps de leur fondateur. Les nombreux *Miracles de saint Benoît* ont été recueillis par Arévalo, Aloudin, Saint Tortaire et publiés en 1858, par la Société de l'Histoire de France, par E. de Certain. Fête le 21 mars.

BIBLIOGR. : saint Grégoire le Grand, *Dialog.*, *lib. II* (nomb. édit., notamment dans la collect. Migne) ; trad. fr. par dom Mège (Paris, 1690) ; Brandes (Karl), *Leben des h. B.* (Einsiedeln, 1838), nombr. édit.; Tosti (Dom Luigi), *Della vita di S. B.* (Montecassino e Roma, 1880).

BENOÎT (saint) **d'Aniane**. L'authenticité de la règle qui porte le nom de saint Benoît n'a jamais été contestée sérieusement. Si le manuscrit autographe a été brûlé de bonne heure, et si le fragment qu'en croyait posséder le monastère du Mont-Cassin a été reconnu, au XVIIe siècle, d'une écriture postérieure, nous avons du moins plusieurs manuscrits fort anciens (Oxford, VIIe-VIIIe siècle ; Munich et Saint-Gall, VIIIe siècle, etc.) ; ces manuscrits ne diversent en deux classes correspondant, suivant l'opinion commune aujourd'hui, à deux rédactions (on a même dit trois et quatre), l'une de 529, l'autre postérieure de quelques années. Le pape Grégoire le Grand, à laquelle Grimmacher avait déjà songé, que les chapitres 57-73 ont été ajoutés après coup par saint Benoît, n'est guère probable. Quand saint Benoît écrivit sa règle, l'expérience qu'il avait acquise dans la conduite de plusieurs couvents le mettait en mesure de rédiger sans s'exposer à des remaniements sérieux pour le fond. Il avait d'ailleurs à sa disposition les règles déjà existantes : celle de Cassian surtout, et celle de saint Basile, vulgarisée en Occident par la traduction de Rufin d'Aquilée ; il semble avoir fait des emprunts à celle-ci : il s'en distingue par une organisation plus précise du monastère et par le principe de la *stabilitas* (le fait, pour aux moines, d'avoir quitter le couvent, plus, au lieu qu'avant saint Benoît l'abbé était le maître de la règle, il soumet à la règle l'abbé comme les moines. Le couvent forme une famille dont l'abbé est le père, dont les membres sont unis par les liens étroits du respect que les jeunes doivent aux anciens, de l'affection que les anciens accordent aux jeunes ; communauté dont les membres ne possèdent rien en propre, isolée du monde par la clôture, conservant avec lui le lien de l'hospitalité qu'elle exerce. Astreints à chanter les louanges de Dieu à des heures déterminées, les moines sont obligés par la règle à le dormir vêtus, les moines sont obligés par la règle à la lecture et au travail manuel. Tout est règlé avec précaution, jusqu'à la coupe du capuchon, et pour le travail un scapulaire, leur nourriture (deux plats, une hémine de vin, une livre de pain de 1.150 grammes, suivant le pouls conservé au Mont-Cassin, leur sommeil (dortoir, un lit par religieux) font l'objet de reglements spéciaux. L'ordre des professions, la discipline, les charges du couvent (abbé, prieur, doyen, cellerier, portier, etc.), sont notés avec soin.

— BIBLIOGR. : Parmi les éditions, les meilleures sont celles du P. Edm. Schmidt (Ratisbonne, 1880 et de Woelflin (Leipzig, 1880). Parmi les commentaires, le *Comment. littéral, histor. et moral* de dom Aug. Calmet (Paris, 1734). Cf. Grutzmacher : *die Benediktinerregel* (Leipzig, 1892). — Gesch. des Monchtums (Berlin, 1892).

Benoît [illegible] communautés bénédictines qui s'établirent, au moyen âge, dans tous les pays de l'Europe, ont tenu à confier à des artistes de mérite le soin de retracer aux yeux de tous les actions de leur illustre fondateur. L'une des plus anciennes images de saint Benoît est une superbe miniature d'un manuscrit du Mont-Cassin du XIIe siècle [illegible] le saint [illegible] représentant les [illegible] de sa règle [illegible] autre [illegible] ouvrage, [illegible] dans le [illegible] musée de Cluny, nous montre le saint tenant un livre et un bâton pastoral. Un bas-relief du tombeau de l'empereur Henri II, dans la cathédrale de Bamberg, représente saint Benoît apparaissant à ce prince.

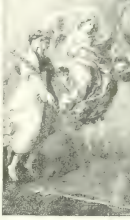

Apparition de saint Benoît, d'après Lesueur.

Le Corrège a placé dans sa célèbre coupole de la cathédrale de Parme une admirable figure de saint Benoît. Un tableau de Le Sueur, exécuté pour l'abbaye de Marmoutiers (aujourd'hui au Louvre), représente le saint agenouillé dans un lieu solitaire, les bras tendus et les yeux levés vers le ciel, où sainte Scolastique lui apparaît. Palma le Jeune a représenté l'ardent ascète se roulant sur des épines pour vaincre les tentations de la chair : deux anges remplacent les épines ensanglantées par des roses blanches et rouges (musée Brera, à Milan). Une statue du saint, couché sur le lit d'épines, a été exécutée par Elex, au Salon de 1865 (musée du Luxembourg). Citons encore : un *Saint Benoît en extase*, d'Alonso Cano ; même sujet, par Véronèse ; enfin, une statue du saint, par Houdon.

BENOÎT, nom porté par quinze papes et antipapes, dont voici l'énumération : BENOÎT Ier, surnommé *Bonose*, pape de 574 à 578. (Né à Rome. On ne sait rien de sa vie. Il mourut de soissisement à la nouvelle de l'invasion des Lombards) ; — BENOIT II (saint), pape de 684 à 685. (Né à Rome. Son règne bienfaisant, quoique très court, est surtout remarquable par l'ascendant que la papauté prit alors sur l'empire, Constantin Pogonat ayant décidé que l'élection du pape n'avait pas besoin de la confirmation impériale et ayant placé ses deux fils sous la protection du pontife) ; — BENOÎT III, pape de 855 à 858. (Né à Rome. Élu d'enthousiasme, par cause de ses vertus, par le clergé et le peuple, il fut en butte aux persécutions de l'antipape Anastase, prêtre dégradé, que soutenait l'empereur Lothaire ; mais le peuple et le clergé lui restèrent fidèles inébranlables et le rétablirent. Ses mérites rendirent au saint-siège un prestige que Rome vit sous son règne le pèlerinage du roi anglais Ethelulfe, l'ambassade de l'empereur d'Orient. Michel III, les envoyés des abbés de la Gaule, etc. L'insolence de ses ennemis à son égard a donné naissance à la légende de la papesse Jeanne) ; — BENOÎT IV, pape de 900 à 903. (Né à Rome. Animé de grandes bonnes, il s'épuisa à lutter contre la corruption de son siècle) ; — BENOÎT V, surnommé *Grammatico*, pape de 964 à 965. (Élu par le peuple, il tomba, après un [illegible] mains de l'empereur Othon Ier et de l'antipape Léon, qui [illegible] à Hambourg, où il mourut de chagrin) ; — BENOÎT VI, pape de 972 à 974. (Il tomba au pouvoir de l'antipape Francon, que soutenait le tyran Cenius, chef de la noblesse romaine, et périt étranglé) ; — BENOÎT VII, pape de 974 à 983.

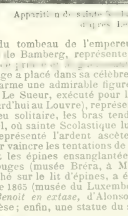

(Evêque de Sutri, il fut élu par l'influence des comtes de Tusculum, se maintint contre l'antipape Francon par la protection d'Othon II, et gouverna assez bien que le comportaient ces temps troubles); — BENOÎT VIII (Jean), pape de 1012 à 1024. (Elu par l'influence des comtes de Tusculum, il se montra actif et énergique. Vainqueur de l'antipape Grégoire, il chassa des Romains, qui l'avaient à la tête de son clergé et du peuple, tout-puissant sur l'esprit de Henri le Pieux, il semble avoir eu le premier l'idée de la puissance temporelle du pape, et de moyens aux — BENOÎT IX (Théophylacte), fils d'Albéric de Tusculum, consul de Rome, n'avait que dix ans quand son père lui fit obtenir la papauté, dont il n'était digne ni par l'âge, ni par les aptitudes et le caractère, comme il parut bien, plus tard (1033). (Maintenu sur le saint-siège en 1037 par l'empereur Conrad II, il fut chassé en février 1044, mais revint trois mois après. En 1045, il vendit la tiare, dit-on, pour 1,000 livres, à son parent, le pape Grégoire VI, pontife vaillant, ferme et pieux. Excommunié en 1046 par le concile de Sutri, qui déclara en même temps Grégoire simoniaque, il reparut en 1047; mais l'intervention de l'empereur Henri III l'obligea à céder la place à Damase III, en 1048. Benoît reconnut ses torts et fit une pénitence solennelle; il entra, en 1048, dans un monastère d'Allemagne, où il mourut); — BENOÎT X (Jean *Minctus*, ou *l'Idiot*), antipape, surnommé *le Stupide*, était une espèce d'idiot que les comtes de Tusculum imposèrent par la force ouverte, en 1058. (Il se soumit de lui-même à Nicolas II, et fut dégradé lorsque de la prêtrise (1059)); — BENOÎT XI (saint) (Nicolo *Boccasini*), pape de 1303 à 1304. (Né près de Trévise. C'était un dominicain de grande vertu. Il était l'un des deux cardinaux qui n'abandonnèrent pas Boniface VIII lors de l'attentat d'Anagni. Il venait de prononcer, à l'occasion de cet attentat, l'excommunication contre Nogaret, Colonna et leurs fauteurs, c'est-à-dire Philippe le Bel lui-même, lorsqu'il mourut subitement. On supposa qu'il avait été empoisonné. Benoît XIV l'a canonisé); — BENOÎT XII (Jacques *Fournier*), pape d'Avignon de 1334 à 1342. (C'était un Français d'une naissance très humble et un moine bénédictin. Son règne fut une véritable réaction démocratique et mystique contre les tendances purement féodales et politiques de Jean XXII. Il s'occupa de réformes et d'œuvres de piété, se réconcilia avec les Romains, bien qu'il n'ait pas consenti à retourner à Rome; et, s'il continua la lutte contre l'empereur Louis de Bavière, il s'efforça de pacifier la France et l'Angleterre et de ramener les Grecs schismatiques à l'union. Mais tous ses efforts furent insuffisants à relever le prestige de la papauté; — BENOÎT XIII (Pierre *de Luna*), antipape, né en 1342, mort en 1424, (il appartenait à une des plus grandes familles de l'Aragon, et fut pour quelque temps le représentant le plus remarquable de cette aristocratie épiscopale toute politique qui gouverna l'Eglise au nom de la papauté d'Avignon et fit le grand schisme d'Occident. Il fut le plus important fauteur de ce schisme, tant par les efforts qu'il fit dans ses légations d'Espagne et de France en faveur de l'antipape Robert de Genève, que par l'inébranlable abstination qu'il mit à conserver son titre de pape après la mort de celui-ci, en 1394 (en dépit du serment qu'il avait prêté de tout faire pour mettre fin au schisme), malgré les supplications de l'Université de Paris et du clergé de France, les clameurs de la chrétienté tout entière, les menaces de Charles VI, la défection de la France, de l'Espagne, et de tous ses cardinaux, sauf deux; les deux sièges d'Avignon par le maréchal de Boucicaut, en suite desquels il fut blessé et obligé de s'enfuir sous un déguisement jusqu'au fond de l'Aragon; malgré, enfin, les anathèmes solennels du concile de Pise et de toute l'Eglise réunies au concile de Constance. Presque seul sur le rocher de Peniscola, excommunié tous ses ennemis, il demeura inébranlable jusqu'à sa mort, prolongeant le schisme même au delà de sa vie en obligeant ses derniers fidèles à l'élection de l'antipape Gilles de Munoz); — BENOÎT XIII (Vincenzo Maria *Orsini de Gravina*), pape de 1724 à 1730. (Né à Gravina en 1649. Il appartenait à la famille des Orsini et était neveu d'un pape. Il demeura moine sur le trône pontifical, consacrant la plus grande partie de son temps aux prières et aux aumônes, faisant de grands efforts pour la réforme du clergé et donnant lui-même l'exemple d'une vie ascétique — même temps, il affirmait vivement son autorité absolue sur l'Eglise, et autorisait l'offrande solennelle de Grégoire VII. Mais, trop âgé pour gouverner réellement, il laissa libre carrière au cardinal Coscia, qui scandalisa la chrétienté); — BENOÎT XIV, pape de 1740 à 1758. (Né à Bologne en 1675, mort en 1758. Il se nommait Prosper *Lambertini*. Ce fut le vrai pape du XVIIIe siècle, doux, tolérant, ennemi des superstitions, d'esprit très lettré et de conversation facile et jouée; plaint d'ailleurs autant que savant. Il s'efforça de se maintenir en paix avec tout le monde, avec les jansénistes, avec tous les souverains de l'Europe. Il fut le correspondant de Catherine de Russie, de Frédéric II, de Voltaire, excita l'admiration et mérite l'enthousiasme des protestants, surtout de ceux d'Angleterre. Les Etats de l'Eglise furent désolés par la guerre de Succession d'Autriche; il s'efforça de panser ses maux par son sage gouvernement, et mourut universellement regretté).

Benoît XIV

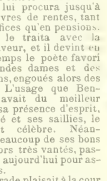
Benserade

BENOÎT (saint), surnommé **Biscop**, bénédictin anglais, né en 628, mort en 690. Il fit deux voyages à Rome, fonda les abbayes de Jarrow et de Wearmouth, et introduisit en Angleterre le chant grégorien et les cérémonies de l'Eglise romaine. Saint Benoît composa un *Traité de la célébration des fêtes*, ainsi que divers ouvrages liturgiques. On célèbre sa fête le 12 janvier.

BENOÎT D'ANIANE (saint), restaurateur de la discipline monastique dans l'empire carolingien, né en Languedoc vers 750, mort en 821. Fils du comte de Maguelonne, Aiguilf, il servit d'abord la cour du roi Pépin, puis suivit Charlemagne en Italie. A vingt-quatre ans, il prit l'habit monastique, et finit par construire dans son pays natal, sur les bords du ruisseau l'Aniane, un monastère qu'il transforma en abbaye vers 782. Il soumit ses moines aux pratiques de la règle de saint Benoît de Nursie, qu'il rendit plus rigoureuse encore. Louis le Débonnaire l'attira ensuite près de lui, dans les environs d'Aix-la-Chapelle l'abbaye d'Inda, pour lui en confier la direction. De plus, il le chargea de visiter et de réformer tous les monastères de l'empire. Benoît fut l'inspirateur des décisions du synode d'Aix-la-Chapelle, et le capitulaire *De vita et conversatione monachorum*. Parmi ses ouvrages, le plus important est la *Concordia regularum*, ouvrage destiné à montrer que la règle bénédictine est conforme aux principes du monachisme primitif. Il a été édité par D. Menard (Paris, 1638). Baluze a publié dans ses *Miscellanea* quatre opuscules écrits par Benoît contre l'hérésie de Félix d'Urgel, qui avait pénétré heureusement en Languedoc et en Espagne. Fête le 12 février.

— BIBLIOGR. : Nicolai, *der Heilige Benedict, Gründer von Aniane und Cornelimünster* (Cologne, 1865).

BENOÎT ou **BENOIST D'AZY** (Denis, comte), homme politique français, né à Paris en 1790, mort à Azy en 1860. Il fit partie du Parlement sous la Restauration, le gouvernement de Louis-Philippe, de l'Assemblée législative de 1849; partout il se montra légitimiste ardent. Enfin, il fut envoyé par la Vienne à l'Assemblée nationale de 1871, où il présida les premières séances de l'Assemblée à Bordeaux, et, lors de la constitution définitive du bureau (16 février), il fut élu un des vice-présidents. Benoît d'Azy fit partie de la commission des Quinze qui accompagna le chef du pouvoir exécutif à Versailles pour y suivre les négociations de paix avec Bismarck. Benoît d'Azy se joignit aux députés de la droite qui invitèrent tous ceux qui pouvaient le procurer à aider à se fonder et pour rétablir la monarchie. Il vota constamment dans ce sens, et contribua au renversement de Thiers. En décembre 1875, il déclina toute candidature au Sénat et à la Chambre des députés, et rentra dans la vie privée.

BENOÎT (Pierre-Léonard-Léopold), dit **Peter Benoît**, compositeur, directeur du Conservatoire de musique d'Anvers, né à Harelbeke en 1834. Elève de Fétis au conservatoire de Bruxelles, il obtint le grand prix de Rome en 1857. Artiste très actif et d'un grand talent, il s'est posé dans son pays comme le chef de l'école musicale flamande, et il a produit des œuvres fort remarquables. Il faut citer parmi ses œuvres : *Lisvenn*, opéra-comique flamand; *le Kermesse*, opéra-comique; *Prométhée*, oratorio; *Isa*, opéra; *le Village dans les montagnes*, opéra; *l'Eglise mélodique*, *symphonie d'oratorio*, drame religieux; *Hymne à l'Harmonie*; *Chant de la Moisson du Campine*; *Les Fleuves*, cantates; musique pour plusieurs drames flamands, *la Notoriété*, *Charlotte Corday*, etc.; une Messe solennelle, une Messe de Requiem, un *Te Deum*, un recueil de douze Motets; un concerto et de nombreux morceaux de piano; un concerto de flûte; des mélodies vocales, etc.

BENOÎTE (rad. *benoît*) n. f. Nom vulgaire d'un genre de rosacées, tribu des fragariées, voisines des potentilles, à fleurs dressées et à étamines, à feuilles radicales, *benoîtes*, et à tige droite, comprenant des plantes de régions tempérées ou froides, et dont les souches possèdent du tanin, de la résine, et une huile essentielle, qui leur donnent des propriétés stimulantes et toniques.

Le nom scientifique est GEUM. V. ce mot.

Benoîte. *a*, fleur; *b*, fruit

BENOÎTEMENT adv. D'une manière benoîte. (Vieux.)

BENOÎT-LÉVITE (*Benedictus Levita*), pseudonyme d'un personnage du IXe siècle qui a publié un recueil de droit, sous le titre de *Collectio capitularium*, pour faire suite à ceux de Benoît d'Anséghise. Il se disait diacre de Mayence, et prétendait travailler sous l'inspiration de l'archevêque Otgar. Le recueil comprend, réunies sans ordre, des pièces tirées de toutes les sources du droit alors connues : livres de droit allemand, saines Ecriture, Pères de l'Eglise, spécialement des décrets des papes, les uns authentiques, les autres non authentiques. Ces derniers se rencontrent aussi dans le recueil des *Fausses Décrétales*, quelques critiques ont pensé que, beaucoup de fondement, que Benoît était aussi l'auteur de ce dernier ouvrage.

BÉNOLÉIQUE adj. Se dit d'un acide organique, homologue des acides *stéaroléique* et *palmitoléique*.

— REMARQUE. L'acide *bénoléique*, $C^{36}H^{68}O^{4}$, s'obtient en enlevant par la potasse deux molécules d'acide bromhydrique au bromure de l'acide *érucique*. C'est un solide cristallisant dans l'alcool bouillant en aiguilles blanches qui fondent à 57°. L'acide acétique l'oxyde avec formation de trois corps; deux sont cristallisables : l'acide *brassylique* et l'acide *dioxybénoléique*; le troisième, qui semble être l'*aldéhyde brassylique*, est liquide, doué d'une odeur pénétrante; il reproduit l'acide brassylique par oxydation en présence du brome humide.

BÉNOMARGARIQUE (de *bénique*, et *margarique*) adj. Se dit d'un acide extrait de l'huile de ben. V. BÉNIQUE.

BÉNOSTÉARIQUE (mots *de bénique*, et *stéarique*, adj. Se dit d'un acide extrait de l'huile de ben. V. BÉNIQUE.

BÉNOUÉ, rivière considérable dont la source est dans l'Adamaoua, au N. de Ngaoundéré; c'est le principal affluent du Niger, qu'elle rencontre à Lokodja. Elle est aisément navigable qu'à l'époque des crues, qui lui donnent annuellement, pendant quelques mois, de 10 à 15 m de fond. Elle n'en constitue pas moins la voie la plus directe de pénétration dans l'Adamaoua, le Baghirmi et le Bornou. Aussi, en vertu de l'article 25 de l'acte de Berlin de 1885, la navigation et le commerce sont-ils libres, *en droit*, sur tout son parcours. Mais, *en fait*, la *Royal Niger Company* les a monopolisés, comme les deux expéditions de Mizon (1890-1893) en ont fourni la preuve.

— BIBLIOGR. : Burdo, *Niger et Bénoué* (Paris, 1886); Edouard Vinard, *Au bas Niger* (Paris, 1885); *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, passim.

BENOUVILLE (Jean-Achille), paysagiste français, né et mort à Paris (1815-1891). Il remporta, en 1845, le premier grand prix de paysage historique. Depuis lors, il a vécu à Rome, d'où il a envoyé aux expositions de Paris des vues d'Italie, composées et exécutées dans le sentiment classique. — Son frère FRANÇOIS-LÉON, peintre français, né et mort à Paris (1821-1859), eut pour maître Pinot, et débuta, au Salon de 1838, par un tableau représentant *Mercure et Argus*. Il remporta en 1845 le prix du paysage historique, et remportait de son côté le grand prix d'histoire. Il envoya de Rome une esquisse représentant les *Martyrs conduits à l'amphithéâtre*. Mais l'œuvre la plus remarquable de Benouville est *Saint François d'Assise transporté mourant à Sainte-Marie des Anges, bénissant la ville d'Assise*. Ce tableau, d'un caractère religieux très élevé, d'une distinction exquise, est au Louvre. On cite encore de ce peintre : *Sainte Claire recevant le corps de saint François*, composition pleine de style et de sentiment; *Jeanne d'Arc entendant des voix*.

BENQUET, comm. des Landes, arrond. et à 6 kilom. de Mont-de-Marsan, sur un affl. de l'Adour; 1,054 hab. Résines.

BENRATH, village d'Allemagne (Prusse, cercle de Duesseldorf), près du Rhin; 3,400 hab. Château, minoteries.

BENSBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 10,275 hab. Mines de plomb et de zinc; fabriques de produits chimiques.

BENSERADE (*bin*) [Isaac DE], poète, bel esprit et auteur dramatique français, né à Lyons-la-Forêt (Normandie) en 1612, mort en 1691. A peine sorti du collège, il fit jouer une *Cléopâtre* (1635), et plusieurs autres tragédies, dont le succès lui valut la protection du cardinal de Richelieu, qui le fit entrer dans les ordres, et lui procura jusqu'à 12,000 livres de rentes, tant en bénéfices qu'en pensions. Mazarin le traita avec la même faveur, et il devint en même temps le poète favori des grandes dames et des courtisans, engoués alors des *concetti*. L'usage que Benserade avait du meilleur monde, sa présence d'esprit, sa gaieté et ses saillies, le rendirent célèbre. Néanmoins, beaucoup de ses bons mots, très vantés jadis, paraîtraient aujourd'hui pour assez fades.

Benserade plaisait à la cour par la facilité avec laquelle il ordonnait une fête. Pendant la minorité du roi Louis XIV, les ballets tenaient lieu d'opéras et faisaient le principal amusement de la cour. Benserade en composait de l'ingénieux, et au gré du roi et des courtisans. Il avait l'art d'y introduire des récits allégoriques, convenant également aux personnages qui étaient représentés et aux princes qui jouaient dans ces sortes de divertissements, où l'on sait que le jeune roi lui-même ne dédaignait pas de figurer. Ce qui d'abord et surtout avait mis son nom en relief, c'est la querelle célèbre que provoqua son fameux sonnet de *Job*, auquel on opposait, dans le camp adverse, un autre sonnet de Voiture, *Uranie*. On peut dire que ces deux sonnets allumèrent une véritable guerre civile littéraire. La ville et la cour se partagèrent avec un égal acharnement; de là, les noms de *uranistes* et de *jobelins*, appliqués aux partisans des deux poètes. Les factions des guelfes et des gibelins, de la rose rouge et de la rose blanche, ne firent pas couler plus de sang que celles des uranistes et des jobelins ne firent couler d'encre.

Benserade fut le secrétaire assidu de la correspondance de Mademoiselle Vallière avec Louis XIV, qui ne cessa de le combler de ses bontés. Il fut reçu à l'Académie en 1674. Il avait donné, à la Comédie-Française, les pièces : *Cléopâtre*, tragédie (1635); *Iphis et Iante*, comédie (1636); *Le Mort d'Achille et les Funérailles d'Hector*, tragédies (1636); *Gastopho ou l'Heureuse ambition*, tragi-comédie (1637); *Mélicerte*, tragédie (1640). Il est encore célèbre pour avoir voulu mettre en rondeaux les *Métamorphoses* d'Ovide, singulière idée suggérée par Louis XIII.

BENSHEIM, ville de l'Allemagne (grand-duché de Hesse-Darmstadt [prov. de Starkenbourg]), ch.-l. du cercle de son nom; 6,275 hab. Vignoble, culture de tabac. Fabriques de cigares, de papier de paille; vins et drogues. C'est localité existait dès 772; elle passa à l'abbaye de Lorsch, puis à l'archevêché de Mayence, puis, en 1803, à la Hesse. — Pop. du *cercle de Bensheim* : 50,000 hab.

BENTÉQUE (*bin-ték*) n. m. Arbre de l'Inde, qui appartient probablement au genre ambelanier.

BENEVEI ou **BENTEVEO**, ou **BENTEVEO** n. m. Nom, au Brésil, d'un oiseau du genre tyran, nommé aussi PINTAGA (*megarhynchus sulphuratus*).

BENTHAM, ville et paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 6,050 hab. Marchés.

BENTHAM (Jacques), antiquaire anglais, né à Ely en 1707, mort en 1794. On a de lui : *Histoire et antiquités de l'église cathédrale d'Ely* (Cambridge, 1771), ouvrage très estimé, et qui renferme des idées neuves et ingénieuses sur les architectures saxonne, normande et gothique.

BENTHAM (Jérémie), jurisconsulte et philosophe anglais, né à Houndsteh en 1748, mort en 1832. Bentham a fondé la science sociale sur une comptabilité entre le plaisir et la douleur. Le plaisir est le bien; la douleur est le mal. Tout ce qui augmente la somme totale du bien-être de l'individu est utile. C'est le bénéfice de la vie qu'il faut sans cesse essayer d'augmenter. Helvétius avait donné en France la formule de l'amélioration du bien-être

du plus grand nombre. Repris en Angleterre par Priestley, elle fut systématisée par Bentham.

Il ne faut pas croire, cependant, qu'il demandait beaucoup à l'intervention de l'État. « Que faut-il faire de la part du gouvernement pour accroître la richesse? Rien! Très peu de chose, et plutôt rien que beaucoup. Que faut-il faire pour la population? Rien. Dans la plupart des cas, ce serait le meilleur moyen de favoriser l'augmentation de la richesse! Ce serait d'abolir les lois et règlements par lesquels on prétend les augmenter. Sécurité et liberté, c'est tout ce qu'il faut à l'industrie et à l'agriculture. » Il a beaucoup beaucoup de la législation qui il transforma, et eut une influence décisive sur le développement de l'enseignement et sur la réforme de la loi des pauvres; ce fut sur son plan que fut construite la première prison cellulaire, celle de Millbank. Bentham a fait une critique injuste de la *Déclaration des droits de l'homme* de 1791, qui a cru souvent rédédée en France sans être attribuée à son véritable auteur. Il donne pour base aux *sophismes politiques*, dont il a fait un traité: l'opinion positive ou négative des nos ancêtres; le danger des innovations; les lois déclarées irrévocables; le nombre de ceux qui partagent une opinion déterminée; l'autorité personnelle. C'est de l'influence de Bentham qu'est né le radicalisme anglais libéral, dont les plus hautes expressions ont été Stuart Mill et Cobden. Grâce à Etienne Dumont, qui adopta ses ouvrages en français, son influence fut aussi très grande dans toute l'Europe.

Jérémie Bentham.

Il y a une édition française de ses ouvrages en trois volumes, parue en 1840.

BENTHAMIE (*ben* — de *Bentham*, botan. anglais, né en 1800, mort en 1884) n. f. Bot. Syn. de CORNUS. — Syn. de CELLOGLOSSE.

BENTHAMISME (*bin, mis* — de *Bentham*, jurisconsulte angl.) n. m. Système de la morale utilitaire, tel que Bentham l'a développé et dont le principe est: le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes. V. BENTHAM.

BENTHEIM, ville de Prusse (prov. de Hanovre (district d'Osnabrück), ch.-l. du cercle du même nom; 2.360 h. Sources sulfureuses; tissage de coton; briqueterie. Au N. s'étend la *forêt de Bentheim*. Ancien château fort des princes *comtes* DE BENTHEIM, autrefois place forte, prise par les Français en 1799. Le *comté de Bentheim*, jadis État de l'empire d'Allemagne, était, dans le principe, divisé en deux parties, dont l'une relevait directement de l'empire, et dont l'autre a été successivement un fief de l'évêque d'Utrecht, du prince d'Overyssel et du prince de Nassau-Orange. Les premiers comtes de Bentheim s'éteignirent en 1421. Leur héritier, Eberwyn de Guterswyk, et son petit-fils ajoutèrent par mariage à ce comté les comtés de Steinfurt, de Teckelbourg et Rheda et autres domaines, qu'Arnold IV, fils d'Eberwyn IV, réunit en une seule main. Les fils d'Arnold IV firent un nouveau partage et fondèrent, au commencement du XVIIe siècle, les trois lignes de Teckelbourg, de Bentheim et de Steinfurt. Celle de Bentheim s'étant éteinte, ses domaines revinrent à la ligne de Steinfurt qui, depuis, a pris le nom de « Bentheim-Bentheim ». En 1753, le comte Frédéric-Charles de Bentheim-Bentheim engagea le comté au Hanovre. En 1805, il devint une dépendance du grand-duché de Berg, et, en 1810, il fut incorporé dans le département français de la Lippe. En 1817, le roi de Prusse, souverain, a élevé les comtes de Bentheim au rang de « princes ». — Pop. du *cercle de Bentheim*: 32.600 hab.

— Bibliog.: Möller, *Geschichte der vormaligen Grafschaft Bentheim* (Lingen, 1879).

BENTINCK (John William), comte de Portland, né en 1649, mort en 1709, général et diplomate hollandais, issu d'une noble famille de Gueldre. Ami intime de Guillaume d'Orange, il fut fait par ce prince baron de Cirencester, vicomte de Woodstock et comte de Portland dans la pairie d'Angleterre (1689). Suspect aux Anglais comme aux Hollandais, il eut pendant plusieurs années toute la confiance de Guillaume III. Moins illustre comme général que comme diplomate, il prépara, par ses conférences avec Bouffiers, la paix de Ryswick (1697). Il fut ensuite ambassadeur à Paris, où il eut le plus grand succès; il préparait le traité conclu avec Louis XIV en vue de partage éventuel de la monarchie espagnole (1698).

Son fils aîné fut fait marquis de Tietchfield et duc de Portland en 1716; le fils de celui-ci épousa l'héritière des Cavendish, comtes d'Oxford; leurs descendants ont pris le nom de « Cavendish-Bentinck ». Du fils cadet de Bentinck provinrent les *comtes* DE BENTINCK, dont les descendants sont établis les uns aux Pays-Bas, les autres en Angleterre, et dont l'un s'est distingué comme vice-amiral anglais dans les guerres du XVIIIe siècle.

BENTINCK (William Henry CAVENDISH) 3e duc de Portland, homme d'État anglais, né en 1738, mort en 1809. Un des chefs du parti whig, il fut, en 1765, du cabinet libéral, fut ministre de l'intérieur (1794-1801), premier ministre de 1801 à 1803 et en 1807; mais il n'eut jamais que la direction nominale de son parti avec des lieutenants tels que Fox, Burke, Addington, Conning. La ligne aînée de ses descendants s'éteignit en 1879; la ligne cadette parvint alors au duché, en la personne du duc actuel (William, 4e duc). *Master of the horse* de la reine de 1886 à 1892 et depuis 1895.

BENTINCKIE (*bin-tin-ki* — de *Bentinck*, n. pr.) n. f. Genre de palmiers, tribu des aréciné̂es, comprenant deux espèces des montagnes de l'Inde et des forêts de Sumatra.

BENTIVOGLIO, famille italienne. Elle était de Bologne et se distingua par ses luttes contre les papes. JEAN **Bentivoglio**, profitant des désordres de la république Bolonaise, s'empara du pouvoir en 1401 avec le secours de Jean-Galéas Visconti; mais ayant [illegible] Bologne, il se vit attaqué par Albert Barbiano, son ennemi personnel, au service du duc, et fut vaincu et tué en 1402. ANTOINE, fils de Jean, après [illegible] vine à Rome, fut chargé en vain, par le pape [illegible] par les Bolonais. Pendant Eugène IV; mais son [illegible] cauté, destitué à cause de son [illegible] ANNIBAL **Bentivoglio** de se rétablir, en [illegible] Bologne, où il [illegible] par Sixte IV. Bentivoglio conservateur, [illegible] du jeune Jean, fils d'Annibal, et sous le commandement du vaillant SANTI, fils adultérin d'Hercule Bentivoglio et d'une dame de Poppi. — JEAN **II Bentivoglio**, devenu majeur, se montra un exécrable tyran; il parvint cependant, par l'intrigue et la terreur, à exterminer [illegible] ennemis, et se maintenir [illegible] Louis XII [illegible] par Jules II et les Florentins, abandonné par [illegible] France et par ses sujets, il fut obligé [illegible] ans, de s'enfuir de Bologne [illegible] Ferrare, ombrient l'ambition pour les lettres, nommant le cardinal GIBBO (1579-1644), favori du pape Urbain VIII, nonce de France, et dont les œuvres historiques sur son temps ont été publiées en 5 vol., à Milan (1806-1807).

BIBLIOGR.: Fantuzzi, *Scrittori bolognesi*, II (1782).

BENTIVOGLIO (Cornoïlle), prélat italien, né à Ferrare en 1550, mort en 1617, ami du duc de Hippolyte Bentivoglio, qui avait composé plusieurs poèmes de tendre. Cornoïlle devint archevêque de Carthage, nonce près de Louis XIV, cardinal (1713) et légat *a latere* dans la Romagne. Littérateur estimé, distingué, le cardinal Bentivoglio a laissé des sonnets, des discours, etc.

BENTLEY (LONG-). Georg. V. LONG BENTLEY.

BENTLEY (Richard), savant critique et philologue anglais, né en 1661 à Oulton (comté d'York), mort en 1742, fut nommé bibliothécaire de Saint-James en 1693, professeur au collège de la Trinité à Cambridge en 1700, et, l'année suivante, archidiacre d'Ely. On a de lui des *Observations critiques sur les deux premières pièces d'Aristophane, Lysistrata et Ecclésiazuses; Epîtres de Phalaris, Socrate, Euripide, Phalaris, et sur les Fables d'Ésope*, où il démontrait que ces ouvrages sont apocryphes; des éditions très estimées d'Horace (son chef-d'œuvre), de Térence et de Phèdre, etc. Sa correspondance a été publiée sous le titre de *Rich. Bentleii et doctorum virorum epistolæ, etc.* (Londres, 1807).

BENTON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis d'Amérique : un en Arkansas, ch.-l. *Bentonville*; un autre dans l'Indiana, ch.-l. *Oxford*; un autre dans l'Iowa, ch.-l. *Belle-Plaine*; un autre dans le Minnesota, ch.-l. *Sauk Rapids*; un autre dans le Mississipi, ch.-l. *Hickory Flat*; un autre dans le Missouri, ch.-l. *Mount-Cloud*; un autre dans l'Oregon, ch.-l. *Corvallis*; un autre dans le Tennessee, ch.-l. *Camden*. De plus, un très grand nombre de villages et hameaux portent, aux Etats-Unis, le nom de **Benton**.

BENTON (Thomas Hart), homme politique américain, né en 1782 (Caroline septentrionale du Nord), mort à Washington en 1858. Après avoir obtenu le grade de colonel, il quitta l'armée, et s'établit à Saint-Louis (Missouri). Sénateur de cet Etat de 1820 à 1850, il occupa une des premières places dans le parti démocrate. Partisan du maintien de l'esclavage, il combattit cependant, à la Chambre des représentants, où il siégea à partir de 1852, le bill Kansas-Nebraska, présenté par ceux qui voulaient servir à l'extension de l'institution dans les Etats du Nord. Très dévoué à l'œuvre de colonisation de l'Ouest, il fut un des promoteurs du chemin de fer transcontinental. Il a publié une ouvrage intitulé *Thirty years' view of the Senate, 1820-1850* (New-York, 1853-1854), commencé la publication de l'abrégé des débats des congrès de 1789 à 1856 (achevée après sa mort, en 16 vol.).

BENTON HARBOUR, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le lac St-Joseph, près du lac Michigan; 3.700 hab. Commerce de bois, céréales, fruits.

BENTRÉ, ville de l'Indo-Chine française (Cochinchine (prov. de Vinh-Long)), ch.-l. de l'arr. du même nom, sur le Cuu-Hum-Long, branche du delta du Mékong; 5.000 hab. Marché important; tribunal de première instance, bureau de télégraphe, école primaire, poste militaire. — Pop. de l'*arrond. de Bentré* : 170.700 hab.

BENTSCHEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Posen), sur la Bobrza; 3.175 hab. Scierie, bains à vapeur.

BENTURONG (*bin, rongh'* — on écrit aussi BINTURONG, pour le malais *untarong*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des ursidés, dont le nom scientifique est *arctictis*. Le mot *arctictis* (du gr. *arctos*, ours, et *iktis*, fouine), indique la nature des benturongs qui font le passage entre les ours plantigrades et les carnassiers vermiformes ou musteldés.

Benturong.

ÉTYMOL. Les *benturongs* sont des animaux de taille moyenne, nocturnes, omnivores, habitant les forêts et vivant dans les arbres. La seule espèce du genre (*arctictis binturong*) a été décrite aussi sous les noms de *ictides albifrons* et *ater*. Elle habite depuis l'Indo-Chine jusqu'à la Sonde.

BENTY, ville de la Guinée française, sur la Mellacorée, à peu de distance de son embouchure. Fait avec l'intérieur un commerce actif de kola, d'huile de palme et de caoutchouc; principal débouché de la vallée du [illegible] monnaie du pays, dont le [illegible] dans l'horlogerie.

BENTZEL-STERNAU (Charles Ernest, comte DE), écrivain et homme d'État allemand. Né à Mayence en 1767, mort à Marmaladen (Suisse) en 1843. Il fut nommé membre du conseil privé à Mayence. Puis, il passa successivement à Francfort, à Bâle, à Ratisbonne, au gouvernement de Vienne, [illegible] de principes libéraux. Vers [illegible] fin de sa vie, il passa au protestantisme avec son frère Gotfried. Bentzel fut un humoriste original, plein de finesse, mais parfois obscur.

BENTZON [illegible]

nombre de romans remarquables par la délicatesse des [illegible] mans américains et des études de critique littéraire et de mœurs publiées dans la « Revue des Deux Mondes », puis [illegible] *américains* (1885); *Littérature et mœurs étrangères* (1887); *les Américaines chez elles* (1890), etc.

BENVENUTI [illegible] 1769, mort à Florence en 1844. On le considère comme le chef de l'école moderne de Toscane. Les fresques de la coupole de la chapelle des Médicis sont l'œuvre la plus considérable de cet artiste au dessin pur, au chaud coloris; mais on lui en doit beaucoup d'autres : *Salon d'Hercule*, au palais Pitti (Florence); *Judith* (Arezzo); *Mort d'Ugolin, Pygmalion tuant Priam* (Florence), etc., et un grand nombre de portraits.

Benvenuto CELLINI. V. CELLINI (Benvenuto).

Benvenuto Cellini, opéra en deux actes, paroles de Léon de Wailly et Auguste Barbier, musique d'Hector Berlioz, représenté à l'Opéra le 3 septembre 1838. C'était le début de Berlioz au théâtre, et il ne fut pas heureux. L'œuvre fit scandale par son excentricité, aussi bien en ce qui concerne le poème que la musique, et le public, effaré, lui fit un accueil qui n'était rien moins que tendre. Après la troisième représentation, Duprez, qui était chargé du rôle principal, refusa de le chanter plus longtemps, et fut remplacé par Alexis Dupont. Les autres rôles étaient tenus par Massol, Mme Dorus-Gras. La première nuit fut jouée que quatre fois en son entier, et l'on donna trois fois le premier acte seul. Depuis lors, il n'a jamais reparu en France, mais on le joue volontiers sur divers théâtres d'Allemagne.

BENVENIENTI (Hubert), historien italien, né et mort à Vienne (1668-1733). Il protégea les lettrés et écrivit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Chronicon venetæ italice*, et *Annales venetes*, qui ont paru dans les *Scriptores rerum italicarum*.

BENWELL-AND-FENHAM, comté d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne; 10.500 hab. Mines de houille, les plus anciennes de l'Angleterre.

BENWOOD, ville des États-Unis (Virginie orientale), sur l'Ohio; 2.935 hab. Hauts fourneaux et laminoirs.

BEN-YAHYA-BEN-AISSA, chef arabe, né en 1806, mort en 1866. Ancien lieutenant d'Abd-el-Kader, qui le soumit comme son chef, devint calife de l'agha d'Aumale, et basch-aga des Ouled-Naïl à Djelfa. Sa belle conduite à la prise de Bou-Saada et dans l'expédition de Laghouat lui valut la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

BENY-BOCAGE [illegible] et a 14 kilom. de Vire. [illegible] hab. [illegible] — Le canton a 21 communes et 12.[illegible] hab.

BÉNYLÈNE (rad. *ben*, nom de plante) n. m. Carbure d'hydrogène quadrivalent, dérivant du triamylène par perte de 4 atomes d'hydrogène.

— ENCYCL. Le *bénylène* $C^{12}H^{20}$ s'obtient facilement en traitant par la potasse alcoolique le bromure de triamylène $C^{15}H^{27}Br$. Le bénylène passe à la distillation vers 225°. C'est un liquide de densité 0,9114 à 0° et bouillant vers 225°. Combiné à 2 atomes de brome et traité par la potasse alcoolique, il fournit par perte de 2HBr un carbure hexavalent $C^{12}H^{16}$.

BENZAMARONE (*bin*) n. f. Composé chimique ayant pour formule $C^{14}H^{10}O^2$, qui se dépose quand on abandonne à froid et à l'abri de l'air un mélange de potasse alcoolique, de benzile et de désoxybenzoïne.

BENZAMIDE (*bin — de benzoïle, et amide*) n. f. Substance de la classe des amides, qu'on peut considérer comme de l'ammoniaque dans laquelle un atome d'hydrogène est remplacé par le benzoyle C^7H^5O.

— ENCYCL. La *benzamide* a été obtenue pour la première fois par Liebig et Wöhler dans l'action du gaz ammoniac sec sur le chlorure de benzoyle :

$$C^7H^5OCl + 2AzH^3 = C^7H^5OAzH^2 + AzH^4Cl$$

[illegible] de benzoyle [illegible] chlorure d'ammonium

La masse blanche solide ainsi obtenue est un mélange de benzamide et de chlorure d'ammonium [illegible] froide pour se débarrasser de ce dernier [illegible] fait dissoudre à ébullition dans [illegible] refroidissement des cristaux blancs de benzamide. [illegible] cristaux fondent à 115°; ils sont à peu près insolubles dans l'eau froide, mais assez solubles dans l'eau bouillante, dans l'éther et dans l'alcool.

Comme toutes les amides, la benzamide perd aisément les éléments de l'eau pour donner un nitrile, le benzonitrile, C^7H^5Az : il suffit, pour cela, de faire passer ses vapeurs dans un tube de potasse, chauffé au rouge, ou de la fondre avec du potassium, ou enfin de la distiller avec de l'anhydride phosphorique ou de la baryte caustique, ou du perchlorure de phosphore.

BENZAMILE (*bin*) n. m. Produit de la distillation de l'huile d'amandes amères avec la potasse, obtenu par Laurent.

BENZAMIQUE (*bin*) adj. Se dit d'une combinaison acide de benzamide et d'oxygène.

BENZANILIDE (*bin*) n. f. Substance dont la formule est $C^{13}H^{11}AzO$ et qui s'obtient en dissolvant à chaud de l'anhydride benzoïque dans l'aniline.

— ENCYCL. La benzanilide est [illegible] zamide est à l'ammoniac; elle a pour formule :

$$C^7H^5OOAzH^C H^5.$$

On la prépare en mélangeant du chlorure de benzoyle et de l'aniline :

$$C^7H^5OCl + 2AzH^{C}H^{5} = C^7H^5OAzH^{C}H^5 + AzH^{C}H^5HCl.$$

[illegible] de benzoyle [illegible]

[illegible] chlorure d'aniline [illegible]

sédé dans l'alcool bouillant. On obtient encore de la benzamide en dissolvant à chaud de l'anhydride benzoïque dans de l'ammoniaque.

La benzamide se présente en paillettes cristallines brillantes, insolubles dans l'eau, mais solubles dans 58 parties d'alcool froid, et 7 parties d'alcool bouillant. Elle fond à 163°. Le Dr Kahn l'emploie comme antipyrétique, en même temps que l'acétanilide.

BENZAURINE (*bin* — *de benzine, et aurine*) n. f. Corps qui diffère de l'aurine par la substitution du groupe phényle au groupe phényl.

BENZÉINES n. f. pl. Matières colorantes qu'on obtient par l'action du phénylchlorofomme sur les phénols. — *Une* BENZÉINE.

BENZELIUS, famille de pasteurs célèbres dans l'histoire de l'Église de Suède, depuis la Réforme. Le premier, Eric, né en 1642 de parents très humbles, s'éleva par son travail, voyagea à l'étranger, fut nommé professeur de théologie à Upsal, devint plus tard évêque de Strengnäs, enseigna à Charles XII la théologie et l'histoire ecclésiastique et fut archevêque d'Upsal. C'est alors qu'il dirigea la traduction de la Bible en suédois qui fut faite en 1703 sur l'ordre de Charles XII. Il a laissé un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. — Un de ses fils, nommé aussi Eric, né en 1675, mort en 1743, fut également archevêque d'Upsal. Il était profondément versé dans la connaissance des langues et des antiquités. On lui doit, entre autres ouvrages : *Monumenta suecogothica*, et *Upphitas illustratus*. Il fut encore l'un des fondateurs de l'Académie des sciences, érigée à Upsal en 1720. — Son frère, HENRI, né en 1689, mort en 1759, lui succéda sur le siège d'Upsal, et se fit un nom comme bibliothécaire et orientaliste.

BENZENBERG (Jean-Frédéric), savant physicien et publiciste allemand, né Schœller en 1777, mort en 1846. Professeur de physique et d'astronomie au lycée de Dusseldorf, il fut chargé, en 1802, de la direction des opérations géodésiques pour la triangulation de la Bavière, et créa, vers cette époque, une école spéciale pour former des arpenteurs. Il légua à Dusseldorf, en mourant, un observatoire qui existe encore. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages politiques conçus dans un esprit libéral.

BENZÈNE (*bin*) n. m. Chim. Syn. de BENZINE.

BENZÉNIQUE (*bin*) adj. Se dit quelquefois des corps ou des groupements moléculaires qui ont un rapport de parenté avec la benzine par leur constitution : *Série* BENZÉNIQUE. *Noyau* BENZÉNIQUE. — On dit aussi BENZINIQUE.

BENZÉNYLE (*bin* — *de benzine*) n. m. Radical trivalent, différant du benzylène par un atome d'hydrogène en moins. Sa formule est $(C^6H^5)'''$.

BENZÉRYTHRENE (*bin* — *de benzine*, et du gr. *érythros*, rouge) n. m. Carbure d'hydrogène qui se forme par l'action de la chaleur sur la benzine.

— ENCYCL. Quand on soumet la benzine à l'action de la chaleur, il se produit, entre le diphényle et le chrysène, un carbure jaune, peu fusible, appelé *benzérythrène* par Berthelot. Schultz a découvert ce produit en diphenylbenzine et triphénylbenzine, en réduisant la cétone dernier composé le nom de benzérythrone $C^{18}H^{12}(CH^3)^2$.

BENZHYDRAMIDE (*bin* — *de benzamide*, et du gr. *hudôr*, eau) n. f. Corps cristallin qui se produit quand on traite l'essence d'amandes amères brute par l'ammoniaque caustique. Syn. HYDROBENZAMIDE.

BENZHYDROL (*bin* — *de benzine*, et du gr. *hudôr*, eau ; terminaison de *alcool*) n. m. Alcool secondaire qui se produit quand on fait agir l'hydrogène naissant sur la benzophénone. Syn. de DIPHÉNYLCARBINOL.

Ce nom avait été donné primitivement à une substance qui se dépose dans l'*essence de cassia*.

BENZHYDRYLBENZOIQUE (*bin* — *de benzhydrol*, et *benzoïque*) adj. Se dit d'un acide qui diffère du benzhydrol en ce que l'un des atomes d'hydrogène du phényle est remplacé par le groupe acide COOH.

BENZIDINE (*bin*) n. f. Base qui, par fixation de deux molécules d'un phénol ou d'une amine, donne des matières colorantes tétrazoïques.

— ENCYCL. La *benzidine* a pour formule

$$(H^2Az)_2=(C^6H^4)_2=(C^6H^4)_2-(AzH^2)_2$$

c'est donc le diparamidophényle ; ce corps se prépare industriellement de la façon suivante : on réduit par le zinc et l'acide chlorhydrique de la nitrobenzine $C^6H^5AzO^2$ deux molécules, perdant 4 atomes d'oxygène et faisant chacune un atome d'hydrogène, se soudent entre elles en donnant un corps intermédiaire $C^{12}H^8AzH-HAzH^2C^6$, l'*hydrazobenzol*, lequel, versé dans une liqueur acide, se transpose en donnant la benzidine qu'on purifie par cristallisations. La benzidine pure fond à 188°, elle se dissout dans l'eau et l'alcool chauds. C'est une base capable de saturer deux molécules d'un acide monobasique, et ses sels sont très bien cristallisés.

Au point de vue industriel, c'est un corps très important ; c'est le type des diamines binuclées et, par conséquent, elle peut, par diazotation et copulation (V. AZOÏQUE), fixer deux molécules d'une amine ou d'un phénol en donnant des matières colorantes tétrazoïques. — Celles-ci étaient connues depuis longtemps, mais n'avaient reçu aucune application, parce qu'elles se teignent pas la laine ; mais, en 1883, Carl Boettiger découvrit à ces azoïques la propriété remarquable de teindre le coton non mordancé, et aujourd'hui ces *colorants substantifs*, comme on les appelle, sont des produits de grande consommation. On les désigne encore dans la pratique sous les noms de *rouleurs de benzidine, benzos, rouleurs diamines, couleurs directes*, etc... et elles servent à obtenir sur coton non mordancé les teintes les plus diverses, depuis le jaune jusqu'au noir ; elles se fixent sur la fibre, à chaud, au bain alcalin. Malheureusement, elles sont assez sensibles aux acides et résistent peu à la lumière, quoique les progrès apportés à leur fabrication aient beaucoup atténué ces défauts.

Citons en terminant, parmi les couleurs substantives, les plus célèbres :

Rouge Congo : tétrazo de benzidine sur naphtionique ; *chrysamine* : tétrazo de benzidine sur acide salycilique ; *benzopurpurine* ; *benzazurine* ; *azoïolet* ; *noir diamine*, et les différentes marques de *rouge Saint-Denis*.

BENZILAM (*bin, lam*) ou **BENZILAME** n. m. Produit obtenu, en même temps que la benzilimide, par l'action de l'ammoniaque sur le benzile.

BENZILATE (*bin*) n. m. Sel produit par la combinaison de l'acide benzilique avec une base. — BENZOLINE.

BENZILE (*bin*) n. m. Corps qui s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans la benzoïne fondue. V. BENZOINE.

BENZILIMIDE (*bin*) n. f. L'un des produits obtenus par l'action de l'ammoniaque sur le benzile.

BENZILIQUE (*bin*) adj. Se dit d'un acide qui se produit dans l'action des alcalis sur le benzile. V. BENZOINE.

BENZIMIDE (*bin*) n. f. Substance que l'on obtient en distillant certaines essences d'amandes amères, et en traitant par l'alcool l'huile qui forme le résidu de l'opération.

BENZIMIQUE (*bin*) adj. Se dit d'un acide qui se produit quelquefois, en même temps que l'amarine, quand on fait agir l'ammoniaque alcoolique sur l'hydrure de benzoyle.

BENZINE (*bin*) n. f. Chim. Hydrocarbure volatil et odorant que l'on extrait du charbon de houille.

— Comm. Benzine impure et nauséabonde, que l'on extrait du goudron, de la houille et qui sert à détacher les habits : *benzine extraite du goudron*, *benzine qui peut bien nous servir de benzine*.

— HISTOIRE. Faraday l'a découverte en 1825 par Faraday, qui la trouva dans les produits de la distillation sèche des huiles grasses, et lui donna le nom de *quadricarbure d'hydrogène*. Mitscherlich, Mansfield, Hofmann en tirent par ébullition du benzoate de chaux en présence d'un excès de chaux, obtint un liquide qu'il reconnut être identique au quadricarbure de Faraday, et auquel il donna le nom de *benzine* en 1848. Mansfield et Hofmann l'isolèrent des huiles du goudron de houille. Enfin, Berthelot, en 1866, réalisa la synthèse de ce composé : il montra que, lorsqu'on chauffe de l'acétylène, ce gaz se transforme en différents hydrocarbures, parmi lesquels on trouve principalement la benzine.

La benzine est un liquide incolore, mobile, d'une saveur sucrée, d'une odeur agréable et éthérée lorsqu'elle est pure ; elle se prend à 0° en cristaux blancs fondant à 4°,5 ; elle bout à 80°,6 ; sa densité est 0,900 à 0°, et 0,884 à 15°. Elle est très peu soluble dans l'eau, mais se dissout aisément dans l'éther, l'alcool, l'éther, l'acétone ; c'est un dissolvant du soufre, du phosphore, de l'iode ; elle dissout facilement aussi un grand nombre de matières organiques, telles que les huiles grasses, la cire, le camphre, le caoutchouc, la gutta, quelques acides aromatiques et quelques alcaloïdes.

La formule moléculaire de la benzine est C^6H^6 ; sa richesse en carbone fait que lorsqu'elle brûle elle donne une flamme brillante et fuligineuse. Chauffée au rouge vif, elle se détruit en partie ; parmi les produits de sa décomposition, on trouve principalement de l'hydrogène et du biphényle $C^6H^5-C^6H^5$. A température élevée, elle peut s'unir à l'éthylène pour donner principalement du *cinnamène*. Enfin, si on la chauffe en tube scellé avec de l'acide iodhydrique, elle fixe péniblement de l'hydrogène, et donne l'hydrocarbure saturé en C^6, l'*hexane*, C^6H^{14}.

Sous l'action des rayons solaires, la benzine fixe 6 atomes de chlore ou de brome, et se transforme dans les composés $C^6H^6Cl^6$, $C^6H^6Br^6$. Mais, à la lumière diffuse et avec la benzine bouillante, le chlore ou le brome fournissent des produits de substitution : toute la série des derivés peut être ainsi obtenue, depuis la benzine monochlorée C^6H^5Cl, jusqu'au composé hexachloré $C^6H^{-1}Cl^6$.

En rapprochant le composé C^6H^5Cl du chlorure d'éthyle C^2H^5Cl, on pourrait penser que l'action de la potasse sera de remplacer Cl par OH : il n'en est rien ; la benzine fournit des corps qui sont très stables et inattaquables par la potasse, et c'est là un caractère qui lui est spécial. Il en est d'autres encore : la benzine se dissout vers 40 ou 50° dans l'acide sulfurique fumant (*acide monosulfonique*, *acide sulfonique*, *sulfophénol*) $C^6H^5-SO^3H$, qui, traité par la potasse, se transforme en *phénol*, C^6H^5OH ; elle se dissout également dans l'acide azotique fumant, traité, dessous du phénol de substitution $C^6H^5-OAzO^2$, qu'on appelle la *nitrobenzine*, et que l'on précipite par addition d'eau ; l'action des réducteurs sur ce composé conduit à l'*aniline*, $C^6H^5AzH^2$.

— *Constitution de la benzine*. La benzine, comme l'a indiqué Berthelot, résulte de la polymérisation de l'acétylène :

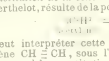

On peut interpréter cette réaction en admettant que l'acétylène $CH \equiv CH$, sous l'action de la chaleur, prend la constitution $-CH = CH-$ qui en fait un composé éthylené ; dès lors, trois molécules peuvent se souder en se saturant mutuellement leurs valences libres. Kékulé, en 1866, proposa de représenter la molécule de benzine par la figure ci-contre, que l'on désigne sous le nom de *benzène de Kekulé*.

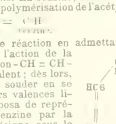

Disons tout de suite qu'après Kekulé, divers chimistes ont proposé des schémas différents ; entre autres, les suivants :

Le symbole (1) a été indiqué par Dewar, les deux autres (2, 3) par Claus. Enfin, Ladenburg a pensé à représenter la molécule de benzine par un prisme à base triangulaire (4).

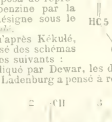

En fait, c'est l'hexagone de Kekulé qui, aujourd'hui, est le plus universellement admis, et nous allons montrer qu'il symbolise les lois expérimentales résultant de l'étude des corps extrêmement nombreux qui dérivent de la benzine, soit par voie de substitution, soit par voie d'addition, et qui constituent la série aromatique :

1° En ce qui concerne les produits d'addition, la formule indique que la benzine peut donner des tels produits, contenant jusqu'à six nouveaux atomes monovalents, toujours par nombres pairs ; une double liaison détruite laisse en effet une valence à satisfaire dans chacun des deux atomes de carbone entre lesquels elle subsistait. L'expérience le vérifie : rappelons entre autres le dérivé de l'hexachlorure, $C^6H^6Cl^6$, de l'hexabromure $C^6H^6Br^6$.

2° La symétrie de la figure hexagonale montre que les six atomes d'hydrogène sont parfaitement équivalents ; on pourra substituer *un seul* atome de chlore, de brome ou d'iode, ou *un seul* des groupes OH, AzO^2, AzH^2, etc., à tel sommet que l'on voudra, le dérivé obtenu sera unique. Et l'expérience montre, en effet, qu'il n'y a pas d'isomérie dans les dérivés monosubstitués de la benzine.

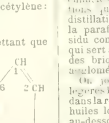

3° Pour les dérivés bisubstitués, il n'en est plus de même ; plusieurs composés de l'hexagone à plusieurs sommets de carbone, on aura une nouvelle benzine bichlorée, $C^6H^4Cl^2$ (1, 3), identique à $C^6H^4Cl^2$ (1, 5), mais différente des deux précédentes ; enfin, la substitution peut avoir lieu aux sommets 1 et 4 qui sont séparés par 2 atomes de carbone, et l'on a une troisième benzine bichlorée $C^6H^4Cl^2$ (1, 4). Les trois benzines bichlorées, dont on peut ainsi prévoir l'existence par l'examen seul de la formule hexagonale, existent en effet, et il n'y en a que trois. Ce qui a été dit des benzines bichlorées peut être dit de tous les composés bisubstitués : ils sont au nombre de trois, et de trois seulement. On donne le nom de composés *ortho* aux corps 1, 2, *méta* aux corps 1, 3, *para* aux corps 1, 4. Pour établir la nature de chaque dérivé bisubstitué, on le transforme en l'un des acides phtaliques $C^6H^4(CO^2H)^2$ dont la constitution est connue : l'acide phtalique provenant de l'oxydation du naphtalène est le composé ortho, celui provenant du mésitylène est le composé méta, et, par élimination, le troisième est le composé para.

De la même façon les chimistes avons calculé le nombre des dérivés bisubstitués, on peut montrer qu'il y aura par exemple trois benzines bichlorées, six benzines une fois bromées et deux fois chlorées, et ainsi de suite ; on n'a jamais trouvé un plus grand nombre de dérivés que la théorie n'en prévoit.

A propos de ces dérivés substitués de la benzine, indiquons ici qu'il existe une catégorie de corps provenant de la substitution de radicaux C^nH^{2n+1} de la série grasse à un ou plusieurs atomes d'hydrogène de la benzine ; tels sont le toluène $C^6H^5CH^3$, les xylènes $C^6H^4(CH^3)^2$, l'éthylbenzène $C^6H^4(C^2H^5)$, le mésitylène $C^6H^3(CH^3)^3$, etc. ; ces corps, de formule générale C^nH^{2n-6}, constituent la série des *homologues de la benzine*.

— *Origines et fabrication de la benzine*. La distillation de la houille est effectuée principalement en vue de l'obtention du gaz d'éclairage ; mais les sous-produits de cette distillation, les *goudrons*, ont, aussi, une grosse importance industrielle ; le renfermant de la benzine, en même temps d'ailleurs qu'un grand nombre de ses homologues et de ses dérivés, et c'est d'eux uniquement qu'on retire toute la benzine actuelle. Ce sont les charbons anglais qui, en se décomposant sous l'action de la chaleur, fournissent le plus de benzine : le Boghead et le Connel donnent des goudrons qui contiennent jusqu'à 12 p. 100 de leur poids de benzine, tandis que les goudrons français n'en renferment que de 3 à 6 p. 100.

Pour isoler la benzine des goudrons de houille, on commence par soumettre ceux-ci à la distillation dans de vastes appareils cylindriques en fonte d'une contenance de 20.000 à 30.000 litres : on recueille d'abord, entre 60 et 200°, des *huiles légères*, renfermant principalement de la benzine, du toluène, des xylènes, et quelques autres hydrocarbures ; si l'on continue à chauffer, on obtient, entre 200 et 220°, des *huiles lourdes* contenant de l'aniline, de la naphtaline, du phénol et ses homologues, enfin, des huiles vertes, lourdes, qui passent à la distillation donnent de la paraffine, et le résidu constitue le *brai*, qui sert à la fabrication des briquettes et des agglomérés.

Préparation de la benzine pure.

On joint aux huiles légères les essences qui dans la rectification des huiles lourdes passent au-dessous de 200°, et on soumet le tout à une épuration chimique : on commence par agiter la masse avec 10 à 12 p. 100 d'acide sulfurique à 60° Baumé, afin d'en séparer l'aniline et les autres bases qui s'y trouvent, puis on ajoute 5 p. 100 de lessive de soude à 1,10 ; cet alcali s'empare du phénol et de ses homologues.

Après cette épuration chimique, il ne reste plus qu'un mélange de benzine et de ses homologues ; la benzine bouillant vers 80°, le toluène vers 110°, les xylènes vers 130°, le cumène vers 165°, le cymène vers 180°, etc.. On sépare ces divers produits par distillation fractionnée. L'appareil représenté ci-dessus donne de bons résultats pour la séparation de la benzine : le mélange d'hydrocarbures étant chauffé dans la chaudière A, les vapeurs s'élèvent dans l'espace B, se condensent en partie en échauffant l'eau d'où elles peuvent même amener à l'ébullition : toujours est-il que toutes les huiles qui arrivent au serpentin D et s'y condensent sont celles qui, au-dessous de 100°, peuvent rester à l'état de vapeur ; elles continuent de la benzine à peu près pure, et quand, dans le commerce, on parle d'un benzol vendu à 50, à 60, à 90 p. 100, cela signifie qu'un tel benzol renferme 50, 60 ou 90 p. 100 de produits distillant au-dessous de 100°. (Il est entendu que le reste distille entre 100 et 120°.)

L'appareil Coupier permet d'isoler non seulement le

benzène, mais encore les autres hydrocarbures. Il comprend une chaudière A chauffée par un courant de vapeur d'eau sur tubulure, une colonne rectificatrice B, qui avec elle constitue par les quatres boules C, D, E, F plongées dans une solution de chlorure de calcium, un serpentin obstrué dans le réfrigérant G. On maintient le bain de chlorure de calcium à 80°, et il ne peut arriver au serpentin que des vapeurs de benzine, quand il ne passe plus rien, on porte le bain à 100° du liquide seul se condense alors dans le serpentin, et amène de suite.

Pour avoir de la benzine parfaitement pure, il suffit de retrouver la benzine commerciale de façon à la faire cristalliser; le magma cristallin obtenu est placé dans une forme à double enveloppe refroidie à 0°, et l'on fait le vide ainsi à aspirer tout le liquide mouillant les cristaux; ces liqueurs sont des résiduels de benzine pure.

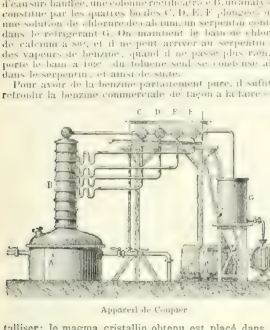

Appareil de Couper

Usages de la benzine. Les propriétés dissolvantes de la benzine la font utiliser pour l'extraction des graisses, huiles ou résines, pour la fabrication de certains vernis, pour le dégraissage des étoffes. Si elle ne peut guère être employée pour l'éclairage parce qu'elle donne une flamme trop fuligineuse, elle peut servir à carburer certaines flammes peu éclairantes comme celles de l'hydrogène et de l'alcool. La plus grosse partie de la benzine commerciale est d'ailleurs utilisée pour la fabrication de la *nitrobenzine*; celle-ci, sous l'influence des réducteurs, se transforme en *aniline*, cette substance si importante pour la fabrication des matières colorantes artificielles. Enfin, la benzine peut être employée avec succès contre certaines maladies de peau; elle constitue un bon antiseptique et un antipuricide.

— SYN. **Benzene, benzol, phène, hydrure de phényle.**

BENZINOSULFONIQUE adj. Chim. V. BENZINE.

BENZIO Tryphon), poète italien, né à Assise, mort vers 1571. Il remplit près de plusieurs papes, notamment près de Jules II, les fonctions de secrétaire. D'une humeur repoussante, mais du commerce le plus agréable, il s'était fait un grand nombre d'amis, qui l'avaient surnommé le *Socrate de Rome*. Benzio a laissé un grand nombre de poèmes de poésie italienne et latine, qui se trouvent en partie dans les *Rime di diversi nobili poeti toscani*.

BENZOATE *bin* n. m. Sel produit par la combinaison de l'acide benzoïque avec une base. BENZOATE *d'ammoniaque*. BENZOATE *de chaux*. V. BENZOÏQUE.

BENZOÈNE (*bin-zo-èn*) n. f. Liquide obtenu par la distillation sèche du baume de tolu.

BENZOÏCINE (*bin*) n. f. Éther benzoïque de la glycérine. Au cours de ses recherches sur les éthers de la glycérine, Berthelot a préparé deux éthers benzoïques qu'il a appelés *benzoïnine* : la monobenzoïnine et la tribenzoïnine.

BENZOÏLE (*bin*) n. m. Chim. V. BENZOYLE.

BENZOIN (*bin-zo-in*) n. m. Genre de lauracées tétranthérées qu'on réunit aux *indéres*. (V. ce mot.) Syn. de STYRAX.

BENZOÏNAM (*bin, nam'*) n. m. Substance qui se forme quand on abandonne un mélange de benzoïne, d'alcool dissolu et d'ammoniaque; ramené plusieurs fois : *le* BENZOÏNAM *est cristallin, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide sulfurique, l'alcool, l'éther et le pétrole.*

BENZOÏNAMIDE (*bin* — de *benzoïnam*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Substance que l'on obtient en exposant à une chaleur douce un mélange de benzoïne et d'ammoniaque.

BENZOINE (*bin*) n. f. Substance qui se trouve dans le résidu, qu'on obtient en rectifiant l'essence brute d'amandes amères.

— ENCYCL. La *benzoïne* a pour formule $C^{14}H^{12}O^{4}$; elle se présente en cristaux prismatiques transparents, fondant à 120°; ils sont insolubles dans l'eau froide et peu solubles dans l'eau bouillante, mais ils sont solubles dans l'alcool et assez solubles dans l'éther.

La benzoïne a été trouvée par Strange dans le résidu de la rectification de l'essence brute d'amandes amères. Plus tard, Liebig et Wöhler la préparèrent en traitant par le chlore, ou la potasse caustique en solution concentrée, l'essence brute d'amandes amères, et Zinin indiqua que c'est à la présence de l'acide cyanhydrique contenu dans cette essence qu'est dû le succès de la réaction. Mais le mode de préparation le plus intéressant de la benzoïne, est le suivant : lorsque l'on traite l'aldéhyde benzoïque $C^{14}H^{6}OOH$, par l'hydrogène naissant, il se forme toujours, en même temps que de l'alcool benzylique, un corps de formule brute $C^{14}H^{12}O^{2}$, et qu'on appelle *hydrobenzoïne*; on peut admettre que l'hydrogène se fixe sur l'aldéhyde benzoïque pour donner le radical monovalent $C^{14}H^{6}OHOH$, et que deux de ces radicaux se soudent en fournissant un glycol phénylethylénique de formule :

$$\begin{array}{l} CHC^{6}H^{5}OH \\ | \\ CHC^{6}H^{5}OH. \end{array}$$

Ce glycol est l'hydrobenzoïne.

Or si l'on oxyde cette hydrobenzoïne en la chauffant légèrement avec de l'acide azotique de densité 1,36, le premier produit de l'oxydation est de la benzoïne qui se présente alors comme une aldéhyde-alcool de formule :

$$\begin{array}{l} CO^{14}H^{5} \\ | \\ CHC^{6}H^{5}OH. \end{array}$$

Si l'on pousse plus loin l'oxydation on obtient la seconde aldéhyde :

$$\begin{array}{l} CO^{14}H^{5} \\ | \\ CO^{14}H^{5}. \end{array}$$

Cette aldéhyde est le *benzil*.

Le *benzile* $C^{14}H^{10}O^{2}$, dont nous venons ainsi de fixer la constitution, se prépare en faisant passer du chlore sec dans de la benzoïne maintenue en fusion, et en chauffant ensuite le benzoïnate ainsi formé, ou plus exactement le chlorobenzoïnate, ou plus exactement encore le mélange concentré, ou le produit brut de chlorhydration dans l'alcool. Il se présente sous la forme de gros prismes réguliers, le produit brut contient du benzoïnate de zinc, mais très solubles dans l'alcool et l'éther, il fond à 90°-92°, et présentent ensuite les propriétés de la surfusion.

L'action des alcalis sur le benzile conduit à un composé intéressant, l'*acide benzilique* qui se forme à froid, de formule $C^{14}H^{10}O^{3}$. On traite le benzile par une solution bouillante de potasse dans l'alcool, il se produit d'abord une coloration violette qui disparaît à l'ébullition, on évapore à sec, et on lavage la potasse en excès se carbonate et l'éther libre, puis on reprend par l'alcool qui dissout le benzilate de potassium, on le précipite dans l'eau bouillante, on lave, on met l'acide benzilique en liberté en traitant par l'acide chlorhydrique.

L'acide benzilique se présente en rhomboèdres transparents, peu solubles dans l'eau froide et assez dans l'eau chaude; ils sont très solubles dans l'alcool et l'éther, et ils fondent vers 120°.

L'acide benzilique est monobasique, et les benzilates ont pour formule $C^{14}H^{9}O^{3}M$, où M est un metal monovalent. On a préparé : le benzilate de potassium, $C^{14}H^{9}O^{3}K$, fondant au-dessus de 200°; le benzilate de plomb $(C^{14}H^{9}O^{3})^{2}Pb$, fondant au-dessus de 100 et un liquide trouble qui émet des vapeurs violettes; le benzilate d'argent $C^{14}H^{9}O^{3}Ag$, qui se colore en bleu à 100°, et dégage aussi, à une température plus élevée, des vapeurs violettes.

BENZOÏQUE (*bin*) adj. Nom donné à un acide que l'on extrait des gommes et de diverses autres substances : *acide* BENZOÏQUE. *C'est l'acide* BENZOÏQUE *que se dégage, et qui accompagne l'air, dans l'encensoir les parfums que l'on brûle.* (Berzélius.) *Éther benzoïque.* Éther que l'on obtient par la distillation d'un mélange d'alcool, de chlorure benzoïque et d'acide chlorhydrique.

ENCYCL. L'acide *benzoïque* ou *phenylformique*, $C^{14}H^{6}O^{2}H$, a été isolé pour la première fois en 1580 par Blaise de Vigenere, qui l'a extrait du benjoin et lui a donné le nom de *fleur ou sel de benjoin*; c'est à Liebig et Wöhler que l'on doit l'étude des propriétés de ce composé.

Pour extraire l'acide benzoïque du benjoin, on pulvérise grossièrement cette résine, et on la chauffe dans un vase de tôle peu élevé que l'on recouvre d'une feuille de papier buvard du côté du corps poreux : l'acide benzoïque se sublime au travers du papier buvard et se réunit sur les parois du cône sous forme de flocons blancs. Scheele a indiqué un autre procédé qui donne un meilleur rendement : le benjoin pulvérisé est bouilli dans un lait de chaux, il se forme du benzoate de calcium soluble, tandis que les matières résineuses restent insolubles; on concentre la liqueur et on ajoute de l'acide chlorhydrique : l'acide benzoïque peu soluble se précipite.

On extrait aussi l'acide benzoïque de l'urine des herbivores. Cette urine renferme de l'acide *hippurique* qui, bouilli avec des acides, se transforme en acide benzoïque et glycocolle. On concentre de l'urine de cheval ou de vache, et on la porte à l'ébullition avec de l'acide chlorhydrique; il se dépose par refroidissement de l'acide benzoïque, que l'on purifie par cristallisations successives.

Enfin, l'industrie prépare aujourd'hui de l'acide benzoïque à l'aide du toluène chloré ou *chlorure de benzyle* (v. BENZYLE) $C^{6}H^{5}CH^{2}Cl$; ce corps, obtenu en faisant passer du chlore dans du toluène bouillant, est mis à bouillir avec de l'acide nitrique, et dans ces conditions il se transforme en acide benzoïque.

En résumé, l'acide benzoïque peut provenir de trois sources différentes; on comprend les diverses dénominations sous lesquelles on le trouve dans le commerce : *acide du benjoin, acide des herbivores* ou *enfin acide de toluène*.

L'acide benzoïque est blanc, cristallisé en longues aiguilles nacrées fondant à 121°; il se sublime à 145° et bout à 250°. Son odeur est piquante et irritant les yeux. Il est soluble dans 12 parties d'eau bouillante et 200 parties d'eau froide; il est très soluble dans l'alcool ou l'éther.

Préparation de l'acide benzoïque

Les vapeurs d'acide benzoïque passant dans un tube de porcelaine chauffé au rouge se décomposent en benzine et gaz carbonique; le même dédoublement a lieu quand on chauffe de l'acide benzoïque avec un excès de chaux, et c'est même une opération que l'on fait dans les laboratoires quand on veut avoir de la benzine pure.

Le chlore, le brome, l'acide nitrique agissent sur l'acide benzoïque et donnent des produits de substitution; ceux-ci sont des dérivés bisubstitués du benzène, et comme tels doivent présenter trois isomères différentes : l'expérience sur ce point confirme entièrement la théorie de Kekulé, et il existe effectivement trois acides chlorobenzoïques $C^{6}H^{4}Cl,CO^{2}H$; trois acides bromobenzoïques $C^{6}H^{4}Br,CO^{2}H$; trois acides nitrobenzoïques $C^{6}H^{4}AzO^{4},CO^{2}H$; trois acides amidobenzoïques $C^{6}H^{4}Az^{2}H^{4},CO^{2}H$. A signaler, parmi les produits de substitution, les acides *oxybenzoïques* $C^{6}H^{4}OH,CO^{2}H$, parmi lesquels l'acide *salicylique* qui est le composé ortho.

— *Benzoates.* L'acide benzoïque $C^{6}H^{5}CO^{2}H$, est un acide monobasique, et ses sels, que l'on appelle *benzoates*, ont pour formule $C^{6}H^{5}CO^{2}M$, M étant un métal monovalent. Les benzoates sont en général très facilement cristallisables, solubles dans l'eau et dans l'alcool; leurs solutions aqueuses se décomposent sous l'action de presque tous les acides qui mettent l'acide benzoïque en liberté. Soumis à l'action de la chaleur, les benzoates se décomposent en donnant des produits variables suivant la nature de la base

chaleur en présence de la potasse jusqu'à ce que le melange ait disparu.

BENZONE (*bin*) n. f. Chim. Syn. de BENZOPHÉNONE.

BENZONITE (*bin*) n. f. Genre d'arbrisseaux de la Guinée, encore imparfaitement connu, et rapporté avec doute à la famille des rubiacées.

BENZONITRILE (*bin*) n. m. Nitrile qu'on peut obtenir par la déshydratation du benzoate d'ammonium. Syn. CYANURE DE PHÉNYLE.

— ENCYCL. Le *benzonitrile* $C^6H^5C^1Az$ a été découvert par Fehling qui a montré que sous l'action de la chaleur le benzoate d'ammonium $C^6H^5CO^2AzH^4$ peut perdre les éléments de deux molécules d'eau :

$$\underset{\text{benzoate d'ammonium}}{C^6H^5CO^2AzH^4} = \underset{\text{eau}}{2H^2O} + \underset{\text{benzonitrile.}}{C^6H^5C^1Az}$$

Mais on prépare plus aisément ce nitrile en partant de la benzamide :

$$\underset{\text{benzamide.}}{C^6H^5CO^1AzH^2} = \underset{\text{eau.}}{H^2O} + \underset{\text{benzonitrile}}{C^6H^5C^1Az}$$

Il suffit pour cela de chauffer la benzamide avec de l'anhydride phosphorique, ou de la baryte caustique, ou du perchlorure de phosphore, ou de l'anhydride benzoïque, ou enfin du potassium.

Le benzonitrile est un liquide incolore, bouillant sans décomposition à 190°C. Il est peu soluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. Une solution étendue de potasse à l'ébullition fixe sur le benzonitrile les éléments de l'eau et donne une réaction inverse de celle qui a servi à le préparer, il y a formation de benzoate de potassium, et dégagement de gaz ammoniac; les acides dilués peuvent également le décomposer.

BENZOPHÉNONE (*bin*) n. f. Produit que l'on obtient dans la distillation du benzoate de calcium. Syn. BENZONE.

— ENCYCL. La *benzophénone* $C^{13}H^{10}O^2$ est l'un des produits de la distillation sèche du benzoate de calcium ; elle a été signalée pour la première fois par Peligot et étudiée par Chancel. Pour la préparer, on distille du benzoate de calcium parfaitement desséché et mélangé de 4 à 10 de son poids de chaux vive; le liquide obtenu est rectifié : les premiers termes de la rectification sont constitués principalement par de la benzine ; mais, entre 315 et 325°, il passe de la benzophénone à peu près pure qui se solidifie par refroidissement.

La benzophénone cristallise en gros prismes transparents du système rhombique fondant à 48°. Elle est insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool et très soluble dans l'éther. A froid, la benzophénone est dissoute purement et simplement par l'acide sulfurique et l'acide nitrique ; mais, à chaud, l'acide nitrique la transforme en benzophénone binitrée.

BENZOPINAKOLINE (*bin*) n. f. Corps résultant de la déshydratation de la benzopinakone. On écrit aussi BENZOPINACOLINE.

— ENCYCL. Les *benzopinakolines* ($C^{13}H^{12}$)^2O sont au nombre de deux, désignées par α et β, et se produisent quand on traite la benzopinakone en solution alcoolique par le zinc et l'acide chlorhydrique. La première α, qui se produit dans la seconde phase de la réaction, et cristallise par refroidissement en cristaux fondant vers 178° ; la variété α s'obtient au contraire dans la première phase de la réaction, quand il y a encore de la pinakone en excès : elle fond à 200°, et les chlorures d'acétyle ou de benzoïle la transforment dans son isomère β.

BENZOPINAKONE (*bin*) n. f. Corps produit par l'action de l'hydrogène naissant sur la benzophénone. On écrit aussi BENZOPINACONE.

— ENCYCL. La *benzopinakone* $C^{26}H^{22}O^2$ se prépare à partir de la benzophénone comme la pinakone à partir de la réactone, c'est-à-dire par l'action de l'hydrogène : on fait séparément une solution très concentrée de benzophénone dans l'alcool, et un mélange de 1 partie d'acide sulfurique concentré, 1 partie d'eau et 1 partie d'alcool ; à 4 parties de ce mélange on ajoute 1 partie de la dissolution et du zinc. La benzopinakone se dépose en partie sur le zinc, sous forme de petits cristaux blancs, et reste en partie dissoute. Elle est le glycol du tétraphényléthylène et sa formule développée s'écrit :

$$\begin{array}{l} C^6H^5 - COH^1C^6H^5 \\ | \\ C^6H^5 - COH^1C^6H^5. \end{array}$$

Réduite par l'acide iodhydrique en présence du phosphore à 160°, elle se convertit en tétraphényléthane $C^6H^5(C^6H^5)^2$; au contraire, un oxydant comme l'acide chromique la transforme en benzophénone : c'est la réaction inverse de celle qui a servi à la produire.

On connaît une modification de la benzopinakone qui, au lieu d'être solide, est liquide, incolore, sirupeuse; c'est l'*isobenzopinakone* obtenue par la pulvérisation, la fusion et la distillation de la benzopinakone.

BENZOPURPURINE n. f. Chim. V. BENZIDINE.

BENZOS n. m. pl. Chim. V. BENZIDINE.

BENZOSTILBINE (*bin-zoss* — de *benzol*, et *stilbène*) n. f. Substance qui se sublime quand on chauffe l'hydrobenzamide par la chaleur en présence de la potasse.

BENZOTARTRATE (*bim*) n. m. Sel de l'acide benzotartrique.

BENZOTARTRIQUE (*bin-zo-tar-trik* — de *benzoïque*, et *tartrique*) adj. Se dit d'un éther qui n'est autre que du tartrate neutre d'éthyle, dans lequel un atome d'hydrogène typique non basique est remplacé par du benzoyle.

BENZOYLAMIDE (*bin-zo-il*) n. f. Chim. Syn. de BENZAMIDE.

BENZOYLANILIDE (*bin-zo-il*) n. f. Corps produit par l'action réciproque de l'aniline et de l'hydrure de benzoyle.

— ENCYCL. La *benzoylanilide* $C^{13}H^{11}-CH = Az-C^6H^5$ s'obtient, quand on chauffe un mélange à volumes égaux d'aniline et d'hydrure de benzoyle secs : il se produit de l'eau qui surnage, et un dépôt qui se solidifie ordinairement de lui-même, et dont on peut, en tout cas, provoquer la solidification par addition d'eau ou partie par cristallisation dans l'alcool chaud. Un mélange de benzoylanilide et d'iodure d'éthyle chauffé au bain-marie se transforme en iodure d'éthylebenzylènephénylamine. Syn. BENZYLÈNEPHÉNYLAMINE.

BENZOYLATE (*bin-zoil* n. m. Chim. Syn. de BENZOATE.

BENZOYLAZOTIDE *bin-zo-il* — de *benzoyle*, et *azote*. n. m. Corps soluble en poudre cristalline, un peu soluble dans l'alcool, résultant de l'action de l'ammoniaque aqueuse sur l'hydrure de benzoyle (essence d'amandes amères). Il a pour formule $C^{14}H^9N^1-CAz$, et est isomérique avec le benzonitrile et le cyanure de phényle.

BENZOYLBENZOIQUE (*bin-zo-il'-bin*) adj. Se dit de plusieurs acides qui diffèrent de l'acide benzoïque par la substitution du radical benzoyle à l'hydrogène dans le noyau benzénique. C'est un dérivé distillation sèche du benzoate de calcium, et devrait présenter trois variétés isomériques; on n'en a encore préparé que deux.

L'acide *parabenzoylbenzoïque* ou *α-benzoylbenzoïque* s'obtient en chauffant dans un appareil à reflux, pendant deux ou trois jours, un mélange de 1 partie de parabenzyltoluène, 6 parties de bichromate de potassium, et 9 parties d'acide sulfurique étendu. Il cristallise en filaments soyeux, fusibles à 194°.

L'acide *β*-benzoylbenzoïque se forme par l'oxydation du benzyltoluène de Jincke, par le bichromate de potassium et l'acide sulfurique. Friedel et Crafts l'ont encore obtenu en faisant réagir la benzine sur l'anhydride phtalique en présence du chlorure d'aluminium. Il cristallise avec deux molécules d'eau en aiguilles fusibles vers 127° et perdant à 190° leur eau de cristallisation.

BENZOYLCARBINOL (*bin-zo-il*) n. m. Composé organique solide, de la classe des alcools, que l'on peut considérer comme formé par la substitution du radical benzoyle à l'hydrogène dans l'alcool méthylique ou carbinol.

— ENCYCL. Le *benzoylcarbinol* $C^{14}H^8O - CH^3OH$ s'obtient aisément en faisant passer du gaz ammoniac dans une solution éthérée de phénylchloracétyle $C^6H^5COCH^2Cl$; c'est une solide incolore, soluble dans l'alcool, l'éther, les carbures liquides et le chloroforme; il fond à 86°. On a préparé plusieurs de ses éthers démontrant la fonction alcool du benzoylcarbinol. La présence dans la molécule du groupement CO caractérise les deux acétones ou aldehydes secondaires explique d'autres propriétés intéressantes du benzoylcarbinol : il forme avec les bisulfites alcalins des combinaisons cristallisées ; il a un pouvoir réducteur remarquable : il réduit l'argent en solution ammoniacale, et dans les solutions alcalines de sels cuivriques il produit par réduction partielle un dépôt de sous-oxyde de cuivre.

BENZOYLE (*bin-zo-il'* — rad. *benjoin*) n. m. Nom donné au radical $C^{14}H^8CO$ que l'on trouve dans un certain nombre de composés comme l'aldéhyde benzoïque, l'acide benzoïque, la benzamide, etc.

— ENCYCL. Le radical *benzoyle* est monovalent, et, mis en liberté, il se double pour constituer la molécule $C^{14}H^8CO - CO^{14}H^8$, pour préparer ce composé que l'on appelle *diphénylène-dibenzyle*, on ajoute de l'amalgame de sodium à de chlorure $C^{14}H^8Cl^2$, dissoudre dans l'éther anhydre ; on active la réaction en chauffant au bain-marie, et l'on obtient ainsi de petits cristaux incolores et brillants de dibenzyle.

Nous allons passer en revue les principaux composés dans lesquels le benzoyle entre comme radical :

— *Chlorure de benzoyle* $C^{14}H^8COCl$. Obtenu pour la première fois par Liebig, dans l'action du chlore sec sur l'hydrure de benzoyle, il se prépare d'une manière plus pratique en faisant agir du perchlorure de phosphore sur l'acide benzoïque sec. C'est un liquide incolore, d'une densité de 1,2, bouillant à 196°, qui donne des fumées blanches de vert, décomposable par l'eau, l'alcool concentré et les alcalis.

— *Bromure de benzoyle* $C^{14}H^8COBr$. Il s'obtient en chauffant légèrement un mélange de brome et d'hydrure de benzoyle : il reste un liquide jaune, qui se prend par refroidissement en une masse molle. L'eau bouillante le décompose en acide benzoïque et acide bromhydrique.

— *Iodure de benzoyle* $C^{14}H^8COI$. Il se prépare en chauffant de l'iodure de potassium avec du chlorure de benzoyle : on recueille l'iodure sous forme d'un liquide brun qui donne par refroidissement des cristaux incolores.

— *Cyanure de benzoyle* $C^{14}H^8COCAz$. Il se prépare en chauffant du chlorure de benzoyle avec du cyanure de mercure : il passe à la distillation une huile jaune qui, après rectification, est incolore. Cette huile se prend lentement en cristaux fusibles à 31°.

— *Hydrure de benzoyle* $C^{14}H^8COH$. C'est l'aldéhyde benzoïque. V. BENZOÏQUE.

— *Hydrate de benzoyle* $C^{14}H^8COOH$. C'est l'acide benzoïque. V. BENZOÏQUE.

BENZOYLIQUE (*bin-zoil* — de *benzoïque*, et du gr. *ulé*, matière, adj. Chim. Syn. de BENZOÏQUE.

BENZOYLNITROTOLUIDINE (*bin-zoil* n. f. Dérivé benzoïque de la nitrotoluidine.

BENZOYLRÉSORCINE (*bin-zo-il'*) n. f. Ether dibenzoïque du phénol résorcique ou résorcine.

BENZOYLSALICINE (*bin-zo-il*) n. f. Nom générique donné à tous les corps qui dérivent de la salicine par la substitution du benzoyle à l'hydrogène. On en connaît quatre.

BENZOYLSULFOTHYMOLIQUE (*bin-zo-il'* adj. Se dit d'un acide dérivé du benzylthymol par la substitution d'un résidu monoatomique de l'acide sulfurique (SO^3H) à un atome d'hydrogène radical thymyle.

BENZOYLTHYMOL (*bin-zo-il'* n. m. Composé qui résulte du remplacement de l'atome d'hydrogène typique du thymol par le radical benzoyle.

BENZOYLURÉE (*bin-zo-il*) n. f. Urée composée dérivant de l'urée type par la substitution du radical benzoyle à un atome d'hydrogène. V. URÉE, et UREIDE.

BENZOYLURÉIDE (*bin-zo-il'*) n. f. Corps produit par l'action de l'urée sur l'hydrure de benzoyle.

BENZULMIQUE (*bin* — de *benzoïque*, et *ulmique*) adj. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azoteux sur l'acide amidobenzoïque.

BENZYLAMINE (*bin* — de *benzyle*, et *amine*) n. f. Amine résultant de la substitution à un ou plusieurs atomes d'hydrogène dans AzH^3 du radical benzyle $C^{14}H^7OH$.

— ENCYCL. Les *benzylamines* résultent de la substitution de un ou plusieurs radicaux benzyles $C^{14}H^7OH$ à un ou plusieurs atomes d'hydrogène du gaz ammoniac AzH^3. On distingue : la *monobenzylamine* $AzH^2(C^7H^7-CH^2)$, la *dibenzylamine* $AzH(C^7H^7-CH^2)^2$, et la *tribenzylamine* $Az(C^7H^7-CH^2)^3$. Quand on fait un mélange de chlorure de benzyle et d'une solution alcoolique d'ammoniaque, il se dépose, au bout de quelques jours, des cristaux de tribenzylamine, en même temps qu'il se forme dans la solution des chlorhydrates de dibenzylamine et monobenzylamine.

Ces cristaux de tribenzylamine sont purifiés par cristallisations successives dans l'éther : on obtient ainsi des lames blanches, cristallines, fondant à 91° 3.

Quant au mélange des deux autres chlorhydrates, on profite de ce que le chlorhydrate de monobenzylamine est le plus soluble dans l'eau, et on sépare les deux sels par cristallisations fractionnées. Chaque chlorhydrate est mis à digérer avec de la potasse en solution concentrée, et la base correspondante est mise en liberté. La monobenzylamine est un liquide incolore, bouillant vers 185°5; la dibenzylamine est un liquide visqueux, incolore, soluble comme la précédente dans l'alcool et l'éther.

BENZYLBENZINE (*bin-zil'-bin* — de *benzyle*, et *benzine*) n. f. Chim. Syn. de DIPHÉNYLMÉTHANE. V. PHÉNYLMÉTHANE.

BENZYLBENZOÏQUE (*bin-zil'-bin*) adj. Se dit des acides, chlorures, aldéhydes et autres composés dérivant de l'acide benzoïque, du chlorure benzoïque, de l'aldéhyde benzoïque, par la substitution du radical benzyle $(C^7H^7-CH^2)'$ à l'hydrogène.

BENZYLE (*bin*) n. m. Produit qu'on peut obtenir en faisant agir le sodium en excès sur du chlorure de benzyle.

— ENCYCL. On donne le nom de *benzyle* au radical $C^{14}H^7CH^2$ que l'on trouve dans un certain nombre de corps comme le *toluène* $C^7H^7CH^3$ (hydrure de benzyle), l'*alcool benzylique* $C^7H^7CH^2OH$ (hydrate de benzyle), les *benzylamines* $C^7H^7CH^2Az$, etc. Ce radical est monovalent, et, mis en liberté, il se double pour constituer la molécule $C^7H^7CH^2 - CH^2C^7H^7$: ce composé que l'on appelle *dibenzyle*, se forme quand on fait agir le sodium en excès sur du chlorure de benzyle. C'est un corps blanc, cristallisé, fondant entre 51°5 et 52°5. L'acide nitrique fumant le convertit en *dinitrodibenzyle* $C^{14}H^8(AzO^2)^2$, lequel est réduit facilement par l'acide chlorhydrique et donne le *diamidodibenzyle* $C^{14}H^8(AzH^2)^2$.

Nous allons passer en revue les principaux composés dans lesquels le benzyle entre comme radical :

— *Chlorure de benzyle* $C^7H^7CH^2Cl$. Il se prépare soit en faisant passer dans l'alcool benzylique un courant de gaz chlorhydrique, soit en faisant arriver du chlore dans du toluène bouillant. C'est une huile incolore, d'une densité de 1,107, bouillant à 176°, plus lourde et moins volatile que le toluène chloré $C^7H^7-CH^3$, qui bout à 158°.

— *Bromure de benzyle* $C^7H^7CH^2Br$. C'est un liquide incolore, d'une odeur aromatique, de densité 1,438, obtenu en faisant arriver un mélange d'air et de vapeurs de brome dans des vapeurs de toluène.

— *Iodure de benzyle* $C^7H^7CH^2I$. Liquide obtenu par l'action de l'iode sur l'alcool benzylique dissous en même temps que du phosphore dans du sulfure de carbone.

— *Hydrure de benzyle*. V. TOLUÈNE.

— *Hydrate de benzyle*. V. BENZYLIQUE (*alcool*).

— *Oxyde de benzyle* $(C^7H^7CH^2)^2O$. Il s'obtient en chauffant dans un tube scellé un mélange d'alcool benzylique et d'acide borique fondu et pulvérisé ; c'est une huile incolore, présentant des reflets d'un bleu indigo.

BENZYLÈNE (*bin*) n. m. Radical hypothétique divalent $(C^7H^7CH^2)''$.

— ENCYCL. On donne le nom de *benzylène* au radical divalent C^7H^7CH, dont l'aldéhyde benzoïque C^7H^7CHO serait l'oxyde. Nous indiquerons les principaux composés dans la constitution desquels entre ce radical.

— *Chlorure de benzylène* $C^7H^7CHCl^2$. Il est le produit de l'action du perchlorure de phosphore sur l'aldéhyde benzoïque. C'est un liquide incolore et limpide, bouillant à 206°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

— *Bromure de benzylène* $C^7H^7CHBr^2$. Il se produit dans les mêmes conditions que le corps précédent, si l'on substitue le perchlorure au perchlorure de phosphore. C'est un liquide insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, que la lumière colore en rouge vif; il se décompose quand on le distille sous la pression atmosphérique.

— *Acétate de benzylène* $C^7H^7CO^1 - CH^3CO^1 - CH^3$. Il est obtenu en triturant ensemble 1 molécule de benzylène et 2 d'acétate d'argent; on obtient une huile épaisse qui se solidifie en une masse de cristaux insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther.

BENZYLÈNEPHÉNYLAMINE (*bin*) n. f. Chim. V. BENZOYLANILIDE.

BENZYLIQUE (*bin*) adj. Se dit d'un alcool dérivant de l'hydrure de benzoyle.

— ENCYCL. L'alcool *benzylique* $C^7H^7CH^2OH$ a été découvert par Cannizaro; il se prépare en chauffant du chlorure de benzyle avec de l'oxyde de plomb hydraté et de l'eau, ou encore par l'action de la potasse alcoolique en solution concentrée sur l'acétate de benzyle ou sur l'hydrure de benzoyle. C'est un liquide incolore, d'une densité de 1,051, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone et l'acide acétique. Soumis à l'oxydation, il se transforme en acide benzoïque, puis en acide benzoique. Syn. HYDRATE DE BENZYLE.

BENZYLISOXYLÈNE (*bin*) n. m. Carbure d'hydrogène liquide résultant de l'action du chlorure de benzyle sur l'isoxylène en présence de la poudre de zinc.

BENZYLNAPHTALINE (*bin*) n. f. Carbure d'hydrogène qui se forme dans l'action du chlorure de benzyle sur la naphtaline en présence du zinc.

BENZYLOSULFONE (*bin*) n. f. Sulfone dibenzylique qui se forme en même temps que le sel potassique de l'acide benzylsulfonique quand on traite le chlorure de benzyle par le sulfite de potassium.

BENZYLPHOSPHINE (*bin, foss*) n. f. Ammoniaque composée dans laquelle l'azote est remplacé par du phosphore et un atome d'hydrogène par du benzyle.

BENZYLSULFONIQUE (*bin* — de *benzyle*, et *sulfonique*) adj. Se dit d'un acide dérivant de l'acide sulfureux normal par la substitution du benzyle à 1 atome d'hydrogène, ainsi que du chlorure acide correspondant.

BENZYLTOLUÈNE (*bin*) n. m. Carbure d'hydrogène liquide, qui se forme quand on chauffe le chlorure de benzyle avec du toluène en présence de la poudre de zinc.

Encycl. Le *benzyltoluène*, $C^{14}H^{14}$ = $C^{7}H^{7}$ — $C^{7}H^{7}$, ou $C^{7}H^{8}$, est isomérique avec le *diphényle* et le *dérivé* ; il se forme quand on chauffe le chlorure de benzyle avec de l'eau en tubes scellés, à 90° pendant plusieurs heures. C'est dans cette réaction que l'impricht l'a découvert, sans donner sa composition. La préparation par le chlorure de benzyle et le toluène en présence du zinc a été indiquée par Zincke. Schutzenberger l'a trouvé dans les produits de l'action d'un excès d'iode sur le toluène à 200° ; c'est un liquide incolore, d'une odeur agréable, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, le sulfure de carbone, bouillant vers 280°. A la température de 15°, sa densité est 0,9 peu près celle de l'eau.

Oxydé par un mélange de bichromate de potassium et d'acide sulfurique, il donne deux acides benzylbenzoïques et de la méthylbenzophénone ; l'oxydation par l'acide azotique donne, en plus, le l'acide benzylbenzoïque. L'existence de deux acides et de deux acétones dans les produits d'oxydation indique que ce carbure est un mélange de deux isomères, cependant, on ne les a pas encore pu les séparer. Au rouge, surtout en présence de l'oxyde de plomb, il donne de l'anthracène.

L'acide sulfurique agissant à chaud sur le benzyltoluène forme l'acide *benzylbenzènesulfonique* en aiguilles fondant à 38°, solubles dans l'eau et l'alcool dont les sels sont cristallisables.

BENZYLTOLUIDINE (*bin*) n. f. Dérivé benzylique de la toluidine.

BÉOTRYS (*trins* — du gr. *baios*, petit, et *botrus*, grappe) n. m. Bot. Syn. de MÉSE.

BÉODRA, bourg de l'Austro-Hongrie, dans le Banat (comitat de Torontal), au milieu de plaines marécageuses ; 4.100 hab.

BÉOLE n. f. Bot. Syn. de **BÉAE**.

BÉOMYCÈSES ou **BÉOMYCÉES** n. f. pl. Groupe de lichens, qui pour type le genre *béomyces*. — *Une* BÉOMYCÈS (ou BÉOMYCÉS).

BÉOMYCES (*sèss* — du gr. *baios*, petit, et *mukès*, champignon) n. m. Genre de lichens ascosporés, gymnocarpes à thallothécomère, crustacés. Les *béomyces rose* se rencontrent communément en Europe, au milieu des bruyères et dans les lieux un peu marécageux.

BÉORAGE n. m. Piquette que l'on obtient en versant de l'eau sur le marc de raisin et en ajoutant une petite quantité de sucre candi, afin de faire une fermentation.

BÉOTARCHIE n. f. Antiq. gr. Charge de béotarque ; durée des fonctions de béotarque.

BÉOTARCHIQUE adj. Qui concerne la béotarchie.

BÉOTARQUE (*gr. boiotarchès*, même sens ; de *Boiôtos*, Béotien, et *archein*, commander) n. m. Antiq. gr. Titre que portaient les chefs politiques et militaires, élus annuellement, dans les cités confédérées de Béotie.

BEOTHY, famille hongroise dont les membres les plus connus sont : EUGÈNE **BEOTHY** (1796-1854), qui se distingua d'abord comme soldat, puis comme orateur dans la Diète de 1825-1836, où il défendit les droits de conscience et l'égalité des cultes. (Après la Révolution de 1848-1849, il a vécu en Angleterre et en Jersey) ; — LADISLAS **BEOTHY**, écrivain humoristique. On lui doit : *Pièces*, en trois volumes, et des Nouvelles très-goûtées ; — SIGISMOND **BEOTHY**, qui a écrit des pièces de théâtre, des poésies et des nouvelles dans le genre français ; — ISOLT **BEOTHY**, né en 1848, professeur d'esthétique à l'université de Budapest et membre de l'Académie. Il a publié une excellente *Histoire de la littérature hongroise* en deux volumes ; l'*Histoire de la poésie hongroise*, jusqu'en 1800, une *Étude sur la tragédie* et un recueil de ses *Écrits* (*Esztétikai Irásai*).

BÉOTIE (*si*), contrée centrale de l'anc. Grèce continentale, bornée au N. et à l'O. par la Phocide, au S. par la Mégaride et l'Attique, à l'E. par la canal de l'Europe, qui la sépare de l'Eubée ; 1.000 kilo.

de Neregropont. C'est la région du Céphise et du lac Copaïs (Topolias), dont les inondations fertilisaient le sol : blé, vigne. Aussi la Béotie fut-elle prospère par son agriculture, tandis qu'elle n'avait ni industrie, ni commerce, ni marine. Le climat, malsain dans la région montagneuse du N. (Cithéron), était malsain dans les dépressions ; les anciens attribuaient aux brouillards le caractère légendaire des Béotiens : hommes lourds, opaques, peu propres aux plaisirs intellectuels. Cependant, naquirent dans ce pays : Hésiode, Pindare, Plutarque, Valles. *Thèbes*, la capitale (citadelle de la Cadmée, Ocdomène, Thespies, Platées.

Histoire : Les légendes religieuses grecques, Dionysos et Héracles étaient de Thèbes ; montrent la prospérité de cette contrée, aux temps de la civilisation mycénienne. Thèbes et Orchomène des Minyens, les populations pélasgiques furent asservies par les Béotiens, de race éolienne. Le rôle historique de la Béotie, confédérée en ligue (V. BÉOTIENNE *ligue*), commence au VIe siècle av. J. C. Thèbes fut l'alliée des Perses contre les Grecs, et elle combattit avec Mardonius à Platées, puis l'alliée de Sparte contre Athènes, sa traditionnelle ennemie. Elle lutta ensuite contre Sparte pour l'hégémonie, qu'elle dominerait un instant les victoires d'Épaminondas. A Leuctres (371 av. J. C.) et à Mantinée (362), où périt son plus grand général. Mais la Macédoine brisa cette fortune, et Alexandre rasa Thèbes (335). Depuis, la Béotie suivit le sort commun des Grecs, sous le joug macédonien, puis romain, puis ottoman. — Aujourd'hui, elle constitue, avec l'Attique, une préfecture du royaume de Grèce.

BÉOTIE (*si*), partie de la nomarchie grecque contemporaine de ATTIQUE-ET-BÉOTIE, comprenant l'anc. Béotie et l'anc. Phocide. *Livadia* en est la ville principale.

BÉOTIE ou **BÉOTIS**. Myth. gr. Femme d'Hyas, et mère des Pléiades.

BÉOTIEN, ENNE (*si-in, ène*), personne née en Béotie, ou qui habite ce pays. — *Les* BÉOTIENS.

— Adjectif. Qui concerne la Béotie ou ses habitants : *Les mœurs* BÉOTIENNES.

— Par ext. Se dit d'une personne grossière, incapable de la moindre délicatesse, par allusion à la réputation qu'avaient les Béotiens d'être d'un esprit lourd.

— n. m. Une des variétés du dialecte éolien. Il se parlait dans toute la région désignée sous le nom de « Béotie » ; mais il est à remarquer que, à côté, savait pas parfaitement les grands caractères et qu'il présentait des variations suivant les temps et les localités. Le *béotien* nous est surtout connu par les inscriptions, grâce aux innombrables descriptions trouvées dans la Béotie. Mais il n'a guère tenu de place dans la littérature, où les auteurs nés en Béotie, comme Pindare, ont écrit surtout en ionien.

BÉOTIENNE (ligue), confédération composée des principaux États de la Béotie. Sauf de courtes interruptions, elle s'est maintenue pendant toute l'antiquité. Affaiblie au temps des guerres médiques par la défection de Platées et par l'hostilité des Athéniens, elle se releva grâce à l'appui de Sparte. Dissoute en vertu du traité d'Antalcidas, 387, elle fut reconstituée par Épaminondas, sous l'hégémonie de Thèbes, et subsista avec des fortunes diverses, jusque sous l'empire romain. La ligue Béotienne avait pour centre le temple d'Athéna Itonia, où se célébraient les *Pambœotia*. Elle était gouvernée par quatre *béotarques* et par le conseil des *béotarques*, magistrats fédéraux élus annuellement par cité. Au temps des Romains, les inscriptions mentionnent un *archonte* éponyme de la confédération.

BÉOTISME (*tisst*) n. m. Caractère, esprit de Béotien ; stupidité, grossièreté d'esprit : *L'entêtement des esprits étaient quelquefois un mal du siècle, mais non le Béotisme*. Renan.

BÉOTOS ou **BŒOTOS**. Myth. gr. Héros éponyme de la Béotie, fils de Poseidon et d'Arne, frère d'Éole, le dieu des vents. Il fut élevé avec Éole à Metapontie. Devenus grands, les deux frères détrônèrent leur père Métapontos, puis quittèrent le pays avec leurs partisans. Béotos retourna auprès de son grand-père Éole, fond l'Éolie. Il lui succéda et donna à son royaume le nom de *Béotie*.

BEOWULF ou **BEOWULF**, ou **BIOLF**, héros Gotes du Jutland, qui, vers le milieu du VIe siècle, a une bataille où son oncle, le roi Chochilaicus, périt vaincu par Théodoric Ier, roi d'Austrasie. Rentré en Jutland, Beowulf fut régent pendant la minorité de son neveu Heaniot, puis quitte le pays avec deux partisans. Beowulf retourna auprès de son grand-père Éole, roi d'Éolie. Il lui succéda et donna à son royaume le nom de *Béotie*.

BEOWULF ou **BEOWULF**, ou **BIOLF**, héros Gotes du Jutland, qui, vers le milieu du VIe siècle, a une bataille où son oncle, le roi Chochilaicus, périt vaincu par Théodoric Ier, roi d'Austrasie. Rentré en Jutland, Beowulf fut régent pendant la minorité de son neveu Heaniot, puis quittèrent

BÉRAKA n. m. Bois de bouleau de la table qui, chez les juifs modernes, est comme un personnage le plus distingué entre les convives.

BÉRALDI (Henri), écrivain-amateur et iconographe, né à Paris en 1850. Fils d'un amateur qui a rassemblé des milliers portraits, estampes, gravures, il a hérité de cette collection de textes, du XVIIIe siècle, et il est devenu un des plus grands connaisseurs en matière d'estampes. Il a publié, entre autres ouvrages : *l'Œuvre de Méryon* (1879), *Gravure* (1881), sous le pseudonyme de H. Drapin, *Mes Estampes* (1885), *Bibliographie d'un bibliophile* (1886), *les Graveurs du XVIIIe siècle* (1885-1886), *les Graveurs du XIXe siècle* (1885-1892).

BÉRANE n. m. Grosse toile de coton provenant de Surate.

BÉRANGER (Pierre-Jean de), chansonnier français, né à Paris en 1780, mort en 1857. Privé de l'éducation de la famille, il passa peu celle de l'école, et reçut de bonne heure l'éducation de la vie. Typographe à treize ans, associé à la banque peu heureuse de son père, il se trouva, à l'échéance de cette banque, qu'il acquittait, il vingt de l'on a 1820, puis, de 1820 à 1821, il fut expédié comme ministrier de l'instruction publique. Destiné pour ses critiques sous la Restauration, il vécut modestement du produit de ses œuvres.

Sous Louis-Philippe, il resista à tous les offres de satisfaction, et voulant toujours que même gratuitement. Etu représentant du peuple en 1848, il demissionna en 1851, sous l'Empire, se fait dans une sorte retraite jusqu'à sa mort.

Béranger, modéré mais vive sans violence, en même temps que d'un esprit très fin, savait bientôt seuls porté vers la poésie. Il tâtonna d'abord, s'essayant dans des satires, odes, idylles, comédies, rêvant même un poème épique (*Clovis*). Il voulut chanter la gloire nationale, sans oser encore la confier à la chanson, « trop frêle esquif ». *Le Roi d'Yvetot* lui révéla sa vocation de chansonnier, en même temps que la maturité de son talent et la force de ses émotions intimes, qui devaient le servir le genre de la chanson. L'invasion de 1815 éveilla son patriotisme, et la réaction royaliste indigne son libéralisme. Dès lors la chanson de Béranger n'est pas seulement l'expression des joies faciles, de l'amour de Lisette et de la bonne chère, mais encore de tous les grands sentiments patriotiques, politiques et même sociaux. En 1815 parut son premier recueil ; en 1821, le deuxième, une satire des Bourbons et hardie célébration de la gloire napoléonienne, qui lui valut la destitution et trois mois de prison; en 1825, le troisième; en 1828, le quatrième, qui lui fit condamner à neuf mois de prison et 10.000 francs d'amende, acquittés par souscription publique; le cinquième, en 1833. Mais 1830, « en détronant Charles X, avait détrôné la chanson » ; aussi les dernières chansons de Béranger ne furent publiées qu'après sa mort (1857), avec sa *Biographie* (1858) et sa *Correspondance* (1860).

L'évolution du talent de Béranger a été une élévation continue, conséquence des transformations et de son âme propre et de l'âme populaire dont il s'inspirait. « Mes chansons, c'est moi, » dit-il, et ailleurs : « Le peuple, c'est ma muse. » Béranger, jeune, a fait surtout des *chansons d'opéra-comique*, des *chansons politiques* et *politiques* ; vieillissant, des *chansons philosophiques et sociales*, car, après 1830, les questions sociales étaient « presque vulgaires », dit-il ; « Dieu rendait pour moi plus grave ma muse, et l'esprit de l'époque aussi. » Mais, si le peuple agissait sur lui, il réagissait à son tour sur le peuple. Ses refrains pénétraient partout; et si, par ses chansons napoléoniennes, il a préparé, malgré lui, le rétablissement de l'Empire, d'autre part, par ses chansons politiques, il a travaillé à la diffusion des principes libéraux. Ses idées et son art ont provoqué bien des critiques. En politique, on lui a reproché de n'être trompé, en croyant possible la conciliation entre le libéralisme et le bonapartisme. De l'amour il a une conception assez personnelle, considérant la femme comme une compagne, non comme une amie. Sa morale, quelques chansons licencieuses à part, est simple, mais digne : c'est la modération des désirs pour soi, et le dévouement pour les autres, pour la patrie et pour l'humanité. Son style, parfois, est souvent vulgaire, moins parce qu'il s'inspire du peuple, que parce qu'il suit la tradition pseudo-classique ; mais son style est aussi, et plus souvent, d'une phrase spontanée et vif ; ses rythmes, les uns inventés, les autres rajeunis, sont très justement appropriés à la pensée, et surtout l'ensemble de chaque chanson forme un tout très dramatique. Il a été en son temps une puissance, et il restera toujours comme un original interprète de passions, grandes ou légères, mais essentiellement françaises.

— BIBL. : *Œuvres complètes* (Paris) : J. Janin, *Béranger et son chansonnier* (Paris, 1857); *Correspondance* (Paris, 1860-1862), Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, I, *Causeries de lundi*, II et XV, *Nouveaux Lundis*, I, *Béranger* (1859), Jules Simon, *Béranger* (Paris, 1860), Ch. Nisard, *Béranger* (1862).

BÉRANGER (Antoine), peintre français, né à Paris en 1785, mort à Sèvres en 1867, artiste fécond et varié, s'est surtout fait connaître par ses travaux de peinture sur verre et sur porcelaine. Il a été attaché, pendant très longtemps, à la manufacture de Sèvres, à la célébrité de laquelle il a contribué pour une grande part. Parmi les peintures sur porcelaine qu'il a exécutées pour cette manufacture, on cite : une frise, sur un vase de grande dimension, représentant *l'Arrivée au musée du Louvre des œuvres d'art conquises par les armées françaises*; le portrait de Richardot, d'après Rubens; celui du dauphin, d'après Lawrence, etc. Il a exécuté aussi beaucoup de vitraux, d'après ses propres cartons ou d'après ceux de divers maîtres; les principaux ornent la chapelle de Dreux et de Trianon. Trois de ses enfants ont embrassé la carrière des arts : Mme Apolt, née Suzanne-Estelle **Béranger**, s'est distinguée comme peintre de fleurs et de fruits ; — Charles **Béranger**, né en 1816 à Sèvres, mort en 1853, élève de son père et de Paul Delaroche, a exposé, de 1837 à 1853, des scènes historiques, des sujets de genre, des animaux, des natures mortes ; — Emile-Jean-Baptiste-Antoine **Béranger**, né à Sèvres en 1841, mort en 1883, élève de son père et de P. Delaroche, s'est adonné spécialement à la peinture de genre, et a beaucoup travaillé pour Sèvres.

BÉRAR, province de l'Inde anglaise, bordée, au N. et à l'E., par le haut-commissariat des Provinces centrales, à l'O. par la présidence de Bombay, au S.-O. et au S. par le royaume tributaire du Nizam. Ville principale : Amvrati. Ses 2.897.000 hab. sont presque uniquement des Hindous; quelques musulmans et fétichistes; 45.889 kilom. carr. Le sol y est assez élevé, mais il est bien arrosé et fertile. Il produit surtout du coton, puis du froment et des graines oléagineuses. Les forêts recouvrent 10.766 kilom. carr. Le sous-sol recèle en abondance du fer et de la houille. Fabrication de cotonnades communes et de fer forgé; exportation importante de coton brut, vers Bombay. — Occupé une première fois par les Anglais en 1817, le Berar est sous leur domination effective depuis 1853.

BERARD (Joseph-Balthasar), mathématicien, né à La Ville-Neuve (Hautes-Alpes) en 1763, mort vers 1843. Devenu aveugle par un excès de travail, il n'en professa pas moins les mathématiques à Grenoble, à Marseille et à Montpellier, des sciences mathématiques. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des mesures générales et des localités* (Paris, 1803); *Théorie de l'équilibre des voûtes* (1810), ouvrage devenu classique. On lui doit aussi des écrits politiques, empreints des idées révolutionnaires : *Manuel du citoyen* (1792) : *Entretiens d'un cur jacobin avec un maître d'école* (1793), etc.

BÉRARD (Auguste-Simon-Louis), homme politique et administrateur, né à Paris en 1783, mort en 1839. Il s'occupa, en 1829, de grandes entreprises industrielles : compagnie d'éclairage au gaz, travaux du canal Saint-Martin, une manufacture de tabac et de vastes établissements de forges d'Alais. Nommé député en 1827, il joua un rôle actif dans la révolution de Juillet. Il fit partie de la commission chargée d'inviter le duc d'Orléans à prendre la lieutenance générale du royaume, puis du nommé successivement directeur général des ponts et chaussées et des mines, et conseiller d'Etat. Puis il se retira en Touraine, où il fonda une grande filature pour le chanvre et le lin, et fut appelé, sous le ministère de Molé, à la recette générale du département du Cher. Bérard a publié quelques écrits : *Essai bibliographique sur les éditions des Elzévirs* (1822); *Souvenirs historiques sur la Révolution de 1830* (Paris, 1834).

BÉRARD (Joseph-Frédéric), médecin philosophe, né à Montpellier en 1789, mort en 1828. Il passa sa vie à défendre les doctrines spiritualistes et vitalistes de l'école de Montpellier, à combattre le matérialisme et l'organicisme de l'école de Paris. Il collabora à l'Encyclopédie des sciences médicales. — En 1818, il fit paraître un *Essai sur les anomalies de la vaccine et de la variole*, dans lequel il cherche à dissiper les prétentions fabuleuses des épidémies de variole, qui, disait-il, avaient été exagérées avant son livre dans le public contre la vaccine. En 1819 parut un ouvrage plus important : *Doctrine médicale de l'école de Montpellier, et comparaison de ses principes avec ceux des autres écoles*. Bérard y développait, sur les traces de son maître Barthez, contre la dénomination de *principe vital* employée par ce médecin célèbre. Il s'empressa de concourir à la rédaction de la *Revue médicale*, journal qui venait de succéder aux savants fondé à Paris, pour résister à l'envahissement de la doctrine de Broussais. En 1823, il se rendit de nouveau à Paris, et publia, avec son ami Rouzet, une édition annotée du *Traité de physiologie* de Cabanis et de Dumas. La même année (1823), il fit paraître son œuvre capitale : *Doctrine des rapports du physique et du moral, pour servir de fondement à la physiologie dite « intellectuelle » et à la zoologie*. Dans cet ouvrage, il cherchait à démontrer que quelque sorte la contre-partie, l'antithèse de l'ouvrage de Cabanis sur le même sujet. L'auteur y attaque le sensualisme de matérialisme.

En 1825, Bérard fut nommé professeur d'hygiène à la faculté de Montpellier. Il a laissé, en outre, un opuscule intitulé : *Discours sur le génie de la médecine*.

BÉRARD (Pierre-Honoré, dit **Bérard aîné**, chirurgien et physiologiste français, né en 1767 à Lambesc (Bas-Rhin), mort en 1858. Docteur en 1826, et bientôt chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine, il obtint en 1831, au concours, la chaire de physiologie à la faculté de médecine de Paris. En 1832, il fit cet cours à la Faculté, et, en 1842, il devint inspecteur général de l'enseignement supérieur pour la médecine. Il était membre de l'Académie de médecine. Il a publié : *Mémoire sur l'anévrisme* (1826), et, de 1826 à

BERBÉRATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide berberique sur une base.

BERBERE ou **BERBER** (*ber*), **ÈRE** adj. Qui se rapporte aux Berberes.

— n. m. Langue parlée par les Berberes. *Les dialectes berberes et touareg semblent appartenir à la grande famille des langues chamitiques.* (Renan.)

BERBÈRES ou **BERBERS** (*ber*), conducteur qui a joué un rôle important dans toute l'Afrique septentrionale. *Les Berberes semblent être d'origine chamitique.* — *Les* BERBERS, du Berber, *pour* BERBERE.

— ESCYCL. Les *Berbères* constituent la race autochtone du nord de l'Afrique, désignées sous les appellations de Numides, Gétules, Maures et Libyens. Ils occupent un pays qui ils occupaient le nom de Barbarie. Les Berberes eurent à lutter avec les Carthaginois, les Romains, les Vandales. Leur résistance devint continuelle pendant les périodes byzantine, arabe et turque. Les Sarrasins qui, aux VIIe et VIIIe siècles envahirent les rives de la Méditerranée, le sud de la France et triomphèrent en Espagne par la perse d'Orient ou par l'intermédiaire des Berberes. A Xe siècle, ils avaient un vaste empire, mais, sous les coups d'invasions successives et de luttes intestines, ils se divisèrent en une multitude de peuplades. Malgré leurs croisements avec les peuples conquérants, les Berberes ont conservé leur type spécial, leur langage et leurs mœurs. Les Berberes peuvent être divisés en trois groupes principaux : les Louata ou Berberes de Test, les Zenagas ou Berberes du centre, les Sanhadjas ou Berberes de l'ouest, auxquels appartiennent les Touareg. Les Kabyles, les Chaouias de l'Aurès et les Beni Mzab ou Mozabites sont des Berberes. La langue berbère, connue aujourd'hui sous le nom de tamachek, se compose de plusieurs dialectes aux racines non sémitiques se rattachant à la même souche. Plus ou moins modifiées, la langue des invasions arabes, les dialectes ont subi un usage constant : le kabaïla, le chaouia, le zenaïya, le tamar, etc. Les Berberes écrivent en caractères arabes, cependant les Touareg ont conservé l'usage d'une ancienne écriture, l'alphabet libyque, qu'on retrouve dans plusieurs inscriptions anciennes. Le Berbere est d'une taille au-dessus de la moyenne. Son crane est bien développé. Le nez est aquilin, la bouche moyenne, l'ensemble des traits remarquable par sa grande ressemblance avec les Juifs ; les individus à cheveux noirs, et d'autres ayant des cheveux blonds. Les Berberes sont d'un caractere fier et insoupçonné.

BERBÉRIDACÉES ou **BERBÉRIDÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre *berberis*. — *Une* BERBERIDACÉE OU BERBERIDÉE.

— ESCYCL. La famille des *berberidacées* se compose de plantes vivaces, herbacées ou frutescentes. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule, renfermant une ou plusieurs graines.

Les berberidacées, qui ont des affinités avec les renonculacées et les papavéracées, sont répandues dans les régions montagneuses et tempérées de l'hémisphère boréal, depuis l'Amérique jusqu'au Japon. Elles sont riches en acide malique libre ; leurs fruits sont rafraîchissants et sont mangeables, leurs feuilles mangent quelquefois en guise d'oseille. Outre leurs usages économiques et médicinaux, les berberidacées sont encore employées comme plantes d'ornement ; quelques espèces, telles que l'*épine-vinette*, les *podophylles*, les *mahonias*, les *caulophyllum* et les *podophyllum*, sont particulièrement recherchées par les amateurs.

BERBÉRIDE n. m. Bot. V. BERBÉRIS.

BERBÉRINE (rad. *berberis*, plante) n. f. Chim. et physiol. Alcaloïde jaune et amer que l'on a extrait des berberis (épine-vinette et espèces voisines), des rutacées et de quelques renonculacées.

— ESCYCL. Chim. Le meilleur mode de préparation de la *berberine* consiste à traiter les extraits de *berberis aquifolium* par l'acide sulfurique dilué, vers 40°. Au bout de quarante heures, il se dépose du *sulfate de berberine*, qu'on purifie facilement par dissolution dans l'eau bouillante ; on isole peut-être dépourvue à l'aide de la baryte. La berberine cristallise alors en aiguilles renfermant 5,5 H²O ; elle se déshydrate de cette eau à 100°. Sa formule est $C^{40}H^{17}AZO^{8}$. Elle donne des sels bien cristallisés, en même temps que des produits d'addition *berberine-chloroforme*, *berberine-bromoforme*, *berberine-acétone*, etc., qui s'obtiennent tous assez facilement.

Elle est réduite par le zinc granulé et l'acide sulfurique, et se transforme en *hydroberberine* $C^{40}H^{21}AZO^{8}$, qui constitue une base tertiaire susceptible de s'unir aux iodures alcooliques pour donner des sels d'ammonium quaternaires. L'oxydation de la berberine par l'acide azotique donne l'*acide berberique*. Pour l'obtenir, on forme d'abord son sel d'argent, qu'on traite par l'acide chlorhydrique. L'oxydation par le permanganate de potassium donne naît, d'après Perkin, l'*acide berberonique*, en même temps que plusieurs autres acides.

— Physiol. Appliquée sur les muqueuses, sur le tissu connectif ou musculaire, la *berberine* produit la thrombose des vaisseaux les plus superficiels. Sous-cutanée, les tissus s'épaississent, s'indurent, se tannent. Ingérée à petite dose dans l'estomac, elle stimule les mouvements peristaltiques du tube digestif, augmente les sécrétions et congestionne les muqueuses, elle facilite aussi la digestion. Elle peut être utile en chirurgie pour modifier les plaies atones et suppurantes, et en médecine contre les diarrhées chroniques et tarpides. Introduite dans le sang par la voie sous-cutanée, la berberine détermine une faiblesse générale avec stupeur, débilité cardiaque, abaissement de la température, enfin mort dans de collapsus.

BERBÉRIQUE adj. Se dit d'un acide ayant pour formule $C^{40}H^{19}O^{8}$, qui prend naissance dans l'action sur la berberine de la potasse en fusion ou de l'acide azotique. V. BERBERINE.

BERBÉRIS (*ris*) ou **BERBÉRIDE** (du gr. *berberi*, sorte de coquille). n. m. Arbrisseau fort commun en France dans les haies, sur les lisières des bois, où les enfants en cueillent les jolis fruits rouges, acides et rafraîchissants. Syn. de ÉPINE-VINETTE.

— ESCYCL. Les *berberis* sont des arbrisseaux épineux, à feuilles alternes ou fasciculées, à fleurs en grappes ou en corymbes, appartenant à la famille des *berberidacées*.

Les berberis habitent les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, on en compte un grand nombre d'espèces, dont plus de trente sont cultivées dans les jardins. Nous signalerons le *berberis commun* (*épine-vinette*, ou *vinettier*). Au printemps, il se couvre de belles grappes de fleurs jaunes ; en automne, il produit des baies jaunes ou rouges, qui savent agréablement très agreables, qui servent à faire des sirops, des gelées, des confitures et des tisanes aussi qu'un peu plus naturelles. Son doit son fait usage sans les nerves. Les trois tourmentent encore une cellule-ment BERB. n. m. Bot. Petit bot pour coucher les jeunes enfants.

Berberis *a* fleur, *b*, un pistile et son étamine.

— Fig. Commencement, origine : *L'histoire* [illegible] *de l'humanité.* — *Le berceau de l'Europe* [illegible] *trure au début, à la naissance.*

— Bot. *Berceau de la Vierge*, Nom vulgaire de la clématite des haies.

— Chorégr. Nom d'une figure de cotillon. V. ce mot.

— Constr. et archit. Voûte en plein cintre dont les naissances portent sur deux murs parallèles.

— Gray. Outil armé de pointes nombreuses et tenues, pour produire sur le cuivre un pointillé particulier, dit « matière noire ».

— Horlic. Voûte de feuillage au-dessus d'une allée. *Il Greffe en berceau.* Greffe par approche sur tige et sur branches.

Berceau (gravy.).

— Hydraul. *Berceau d'eau.* Vase [illegible] par plusieurs tubes [illegible] et sous lesquels on peut passer.

— Jeux. Longue allée bordée de verdure et d'arceaux en bois, dans laquelle on s'exerce au tir de l'arc ou de l'arbalète : *Tirer au* BERCEAU. n. *Berceau d'amour*, Dans les jeux de salon, Voûte simulée que deux joueurs forment avec les bras levés et les mains tenues, et sous laquelle les autres joueurs passent.

— Mar. V. BER.

— Min. Appareil permettant compasse d'une table oscillante sur laquelle on lavait les sables auriferes. Le berceau se composait d'un crible recevant les minerais à laver. Les gros fragments restaient sur le crible, tandis que le sable, entraîné par l'eau, abandonnait l'or sur la table inclinée.

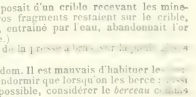

Berceau (gravy.).

— Typogr. Partie de la presse à bras, sur laquelle se meut le coffre ou train.

— ESCYCL. Econ. dom. Il est mauvais d'habituer les enfants à se s'endormir que lorsqu'on les y oblige ; il faut, autant que possible, considérer le *berceau* comme un lit, et non comme un appareil de torture. Les berceaux en osier ou mous ne sont pas du tout solides et les berceaux en bois, parfaits, sont plus propres. Ils sont vernis et nettoyés à la [illegible] les contracts d'air et la [illegible] moire trop vives. Il faut [illegible] leur usage [illegible] plusieurs personnes [illegible] d'avoir [illegible] tante pour le premier âge, de crin blanc ou de fougère, [illegible] peu plus tard ; mais, plus tard, [illegible] sous, glisse absorbant ou peau d'agneau garnie de sa laine. Toutes les pièces du berceau doivent être entretenues avec la plus minutieuse propreté, ce qui sera plus facile si l'on a soin de bien garnir l'enfant. Le berceau doit être plus de niveau avec le lit de la mère ou de la nourrice ; si on le transporte avec le bébé couché, éviter de le faire rouler et le prendre de préférence dans les bras.

— Géo. etc. et archit. On donne, en termes de travaux publics, le nom de *berceau* à certaines dispositions de voûtes. On dit qu'un berceau est droit, quand son axe se dirige perpendiculairement au plan de tête. Lorsque la voûte est composée de deux voûtes de même montée qui se rencontrent sous tout angle différent de 180°, elle forme un ensemble constituant le *berceau coudé*.

Berceau coudé. Le berceau coudé est formé par l'intersection de deux voûtes à génératrices non parallèles, terminées à leur intersection. Cette intersection est une courbe, cercle ou ellipse, dans le cas des voûtes en arc de cercle ou arc d'ellipse. En outre, le plan de cette intersection est perpendiculaire au plan de naissance commun aux deux voûtes. V. COUPE et TAILLE DES PIERRES, VOUSSOIR, PERSPECTIVE, EXTRADOS et INTRADOS.

Berceau coudé avec coupe. Le berceau coudé présente, à l'intersection des deux voûtes qui le constituent, une

arête vive offrant souvent un grand inconvénient. On fait disparaître cette arête en coupant les deux voûtes principales par une tronc-ne formant pan coupé. Le voussoir du pan

1 — Berceau simple en voûte d'arête. — 2 — Berceau simple composé

coupé est composé alors de trois parties, qui répondent aux trois voûtes. Le berceau, ainsi modifié, prend le nom de *berceau-croisée avec pan coupé*.

— Portic. On peut faire les *berceaux* de plusieurs manières : 1° Si l'on veut un berceau vert depuis le bas jusqu'au sommet, on emploie ordinairement la charmille, dont la croissance est très rapide. Celle-ci fournit en peu de temps une épaisse muraille de verdure, qui se prête à toutes les fantaisies des artistes. En général,

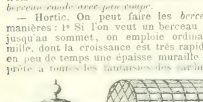

Berceau vert

les charmilles employées n'ont pas plus de 0m,15 d'épaisseur, ce que l'on obtient en coupant les pieds près de terre et en dirigeant les branches suivant une direction voulue. Les sapins, de préférence, sont employés en France. En général, tous les berceaux présentent des inconvénients assez graves. Comme l'air n'y pénètre pas aisément, ils concentrent une humidité nuisible à la santé; de plus, les insectes en profitent souvent pour y pénétrer.

2° Les *berceaux en arcades* diffèrent des précédents par des ouvertures symétriques qu'on laisse de distance en distance. Elles forment des fenêtres ou de véritables portes dont les dimensions varient beaucoup, mais qui ont l'aspect d'arcades.

3° Quelquefois, les berceaux sont formés par des allées plantées de grands arbres, le plus souvent des tilleuls. Ce sont les plus beaux. Ces arbres sont taillés au dehors en ligne droite; le dessus de l'allée figure une table; à l'intérieur, les maîtresses branches sont courbées et solidement attachées l'une à l'autre; les intervalles qu'elles laissent entre elles sont occupés par la frondaison. Les berceaux de ce genre ont une hauteur double de leur largeur.

4° Les *berceaux en treillage* sont formés de cerceaux en bois ou en fer, supportés par des pieds-droits en maçonnerie. Des lattes se posent sur les cerceaux et maintiennent ensemble les cerceaux. La vigne cultivée ou sauvage, le chèvrefeuille, le jasmin ordinaire, etc., servent à couvrir ces berceaux.

5° Les *berceaux en treillage fermés* consistent, à plusieurs avantages d'une l'autre à l'agréable. Il ne faut pas, cependant, prendre indistinctement toutes sortes d'arbres fruitiers pour couvrir les berceaux; on choisit de préférence l'arbre-vigne ou le pommier.

Berceau primitif (vx., groupe marbre d'Auguste-Hyacinthe-Ch. Bas, prix de Sculpture, Exposition de 1848, œuvre très pittoresque, qui valut à son auteur une grande réputation. Le Poète-sculpteur Eve dit sur les lattes qui composent ses cercueils, ayant sur son plinthe bas-relief ses deux enfants orphelins.

Berceau primitif

qui se groupent autour de ses bras. Le marbre a fait partie de la collection Demidoff, à Florence; le modèle est au musée d'Angers; une épreuve en plâtre se voit au musée de Bruxelles.

BERCELLE n. f. Pince dont se sert le mailleur pour tirer l'émail à la lampe.

BERCELONNETTE (*bo-nèt'* — dim. de *berceau* n. f. Sorte de petit berceau.) On dit aussi BARCELONNETTE.

BERCEMENT n. m. Action de bercer; état de ce qui est bercé ou balancé : *Le doux* BERCEMENT *des flots des mers calmes* [illegible] *d'enfant* [illegible] *Lamartine*

BERCER suivant Ménage, du latin *vesperare*, suivant d'autres, du latin *vesperare*, [illegible] *vesperare*, [illegible] *vesperare*, [illegible]

BERCHTOLDIE *berk'* — de *berchtold*, n. pr. n. f. Genre de graminées, tribu des panicées, fondé sur une espèce du Mexique.

BERCK, commune du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kilom. de Montreuil, près des dunes qui bordent la Manche. 7.939 hab. (*Berckois, oises*). Ch. de l. local. On distingue Berck-Ville et Berck-Plage. Pêche; pêcherie, établissement de sauvetage, hospice pour les enfants scrofuleux, appartenant à l'administration de l'Assistance publique de Paris. Source salutaire. Établissement de bains de mer.

BERCKHEIM (Frédéric-Sigismond, baron de), général français, né à Rixheim (Haut-Rhin) en 1775, mort en 1849. Entré jeune au service, il se signala à Heilsberg, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, et se couvrit de gloire à Polotsk et à Borisow. Après avoir été nommé sur ces deux champs de bataille général de brigade et général de division, il reçut de Napoléon, pendant l'invasion de la France en 1813-1814, la mission de défendre l'Alsace, ce qu'il fit avec une héroïque opiniâtreté. Après la chute de l'Empire, Berckheim fut nommé inspecteur de la XVIIIe division militaire de cavalerie, et fut élu à deux reprises membre de la Chambre des députés par le parti libéral.

Armes de Berck

BERCK-HEYDE (Job-Adrien), peintre hollandais, né et mort à Harlem (1638-1698). Il fut élève de Franz Hals, entra en 1654 dans la gilde de Harlem et y avait une bibliothèque extraordinaire à peindre des édifices, des intérieurs, et, suivant quelques auteurs, des portraits et des têtes de village. Son exemple exerça une influence heureuse, qui devint aussi un artiste habile, dit travaillèrent ensemble, à Cologne et à Heidelberg, pour l'électeur palatin, et ils reçurent comblés de présents dans leur ville natale. Les ouvrages de Job sont assez rares : son chef d'œuvre, en fait de vues architecturales, appartient à la galerie d'Arenberg ; c'est la *Cour intérieure de la Bourse d'Amsterdam*, signée H. Job. *Berck-Heyde* (1678). Berck et Schwarm passèrent du lin chacune un tableau biblique ; Berlin, un *Paysage d'hiver* ; Dresde, l'*Intérieur de la grande église de Harlem* 1665 ; Amsterdam diverses toiles. Son portrait par lui-même, au musée d'Florence. Offices.

BERCKHEYDE (Gérard-Adrien), peintre hollandais, frère du précédent, né et mort à Harlem 1638-1698. Élève de Franz Hals, il peignit principalement des vues de villes et des intérieurs d'édifices, avec des figures finement dessinées, mais il eut moins de talent que son frère Job. La *Vue de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam* datée de 1675, que possède le musée de cette ville, est une de ses pages les plus délicates. On voit de ses œuvres à Dresde, Florence (Offices), Schwerin, Cassel, Londres, etc. Le Louvre a de lui une *Vue de la colonne Trajane*, qui a dû être peinte d'après une gravure ou d'après un dessin. A Anvers, une *Vue de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam* est signée en toutes lettres : *Gerrit* (Gérard) *Berck-Heyde f. Harlem* 1668).

BERCKHÉYE n. f. Bot. Syn. de Berkhéye.

BERCKHÉYOÏDE ou **BERKHÉYOÏDE** (de *berckhéye*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Section du genre stéphanotome, comprenant les espèces qui ont des capitules radiés et des bractéoles légèrement alvéolés.

BERCSÉNYI Nicolas, général hongrois, né en 1661, mort en 1725. Il a joué un rôle important dans l'insurrection de Rakoczy, dont il était le bras droit. Il remporta quelques succès, mais les Impériaux finirent par le vaincre, et après la bataille de Trencsen, Bercsenyi dut se réfugier à l'étranger. Il fut interné par la Turquie à Rodosto, où il mourut. — Son fils, Ladislas-Ignace **Bercsenyi** 1690-1778, servit d'abord sous Eugène, et prit part à la guerre de la Succession où il devint maréchal. Il fit les campagnes du Rhin et d'Espagne, se distingua en Flandre, et prit part à toutes les guerres de l'époque.

BERCY, ancienne commune de la Seine, réunie à Paris depuis 1859, sur la rive gauche de la Seine. Ch. de l'P.-L. et de Centure. Grand entrepôt pour les vins, eaux-de-vie, huiles, vinaigres, bois de flottage pour la consommation de Paris ; construction de canots. Bercy possédait un superbe château construit par Le Lorrel, sur les dessins de François Mansard, pour Le Malon, président au parlement de Paris. Il fut démoli en 1861, lors de la construction de la ch. de l'Ouest. Bercy est le centre d'un immense commerce de liquides ; c'est le principal marché de vins de l'Europe, et ce marché n'est lui-même qu'une Bourse fixant ses cours. Les ventes se n'y font pas de la même façon que à l'entrepôt ; le vendeur y demeurant d'ailleurs aux mains de ses commissaires en gros. Après la vendange, les *marchands de vins en gros* vont en province acheter le vin aux propriétaires, et le revendre en détail aux marchands de Bercy. Le *commissionnaire en vins* ne reçoit les marchandises que comme intermédiaire, et fait aux propriétaires les avances de fonds nécessaires. Le *commissionnaire en eaux-de-vie* qui ne prêtent sur gages, qui opère fréquemment sur des sommes considérables et sur des gages d'une grande valeur. Les affaires qu'se traitent à l'entrepôt de Bercy sont les plus fécondes en courtages.

BERDAN n. m. Fusil du calibre de 11 millimètres, dû au gouverneur Berdan, et qui fut, en 1871, mis en service dans l'armée russe, où il a été remplacé, en 1892, par un fusil de petit calibre. Le berdan était à chargement par la culasse, avec cartouche à percussion centrale. L'inventeur est le premier qui ait su fabriquer couramment ce genre de cartouches.

BERDESCU (Alexandre), poète et musicien roumain, né et mort à Bucarest (1820-1871). Élève d'Alexandre Flechtenmacher, il s'est occupé le premier de recueillir les airs nationaux roumains et de les harmoniser pour le piano. Désireux de les faire connaître à l'étranger, il les a publiés sous le titre : *Arii nationale romine*.

BERDIANSK, ville maritime de la Russie d'Europe (gouvern. de Tauride, ch.-l. du district du même nom, sur la mer d'Azov ; 24.250 hab. Le meilleur port de la mer d'Azov, important surtout le bois dur et les parties métalliques nécessaires pour la fabrication de moissonneuses à bon marché. — Pop. du *district de Berdiansk* : 255.000 hab.

BERDICHE ou **BARDICHE** n. f. Arme d'hast russe qui est une sorte de hache de 3 à 4 pieds [illegible] dont la [illegible] pour une expansion inférieure, et dont l'expansion supérieure fournit une pointe. La berdiche rentre dans la catégorie des hallebardes, mais son fer ne présente ni oreillons ni crochets. C'était l'arme [illegible] *tolmans* [illegible] du temps de Gustave Vasa et des *streltz* russes. Un usage pénétrant vers le XVIIe siècle, cette grande hache, dont [illegible] [illegible] [illegible]

logis, le mari trouve sa femme aux bras d'un galant, et elle lui ferme la bouche en lui disant : « Taisez-vous, polron ; si vous soufflez mot, je vais appeler Berengier. » Le pauvre mari doit se résigner à tout voir et tout souffrir.

BÉRÉNICE, ville ancienne de l'Afrique septentrionale (Cyrénaïque), l'une des villes de la fameuse Pentapole, autrefois *Berenice* — Vue moderne de la Tripolitaine sur la mer Rouge, aux environs se trouvent de riches mines d'or exploitées par les rois d'Égypte — Autre ville maritime de l'Arabie Pétrée, par le septentrionale de la mer Rouge, sur le golfe Élanitique ; c'est un port de mer Gaïan, port de mer pour les vaisseaux de Salomon — Autre, située sur la côte occidentale de la mer Rouge, près du *Golfe arique* des anciens, la *Bouchaly* des Italiens.

BÉRÉNICE (CHEVELURE DE), groupe de petites étoiles entre la Vierge et les Lévriers. V. CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

BÉRÉNICE, nom de plusieurs princesses égyptiennes ou juives, dont les plus connues sont les suivantes :

1° *Fils et descendants d'Hérodes*. — Bérénice, seconde femme de Ptolémée Soter, roi d'Égypte. Elle détermina Soter à déposer pour son successeur son fils Philadelphe, au détriment des fils du premier lit. Elle a été canonisée sous le nom de Théocrite. — Bérénice II, fille de Ptolémée Philadelphe, qui épousa Antiochos II, roi de Syrie, et périt assassinée par ordre de Laodice, femme répudiée d'Antiochus [217 av. J. C.]

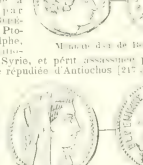

Monnaie de Bérénice II

BÉRÉNICE III, autre fille de Ptolémée Philadelphe, laquelle épousa Ptolémée Evergète. (Pendant une campagne de Ptolémée Evergète en Syrie, elle consacra sa chevelure à Apollon, pour obtenir un heureux retour de son mari. La chevelure ayant disparu du temple, l'astronome Conon, qui prétendit qu'elle avait été changée en astre, et donna ce nom au nouveau groupe d'étoiles qu'il venait de découvrir. Voir *Chevelure de Bérénice* et la chanteur par Catullus, traduit de poème en vers latins. — Bérénice IV, fille de Ptolémée Lathyre qui succéda à son père et fut reine d'Égypte en 81 av. J.-C. (Elle épousa son cousin Ptolémée Alexandre II, qu'elle fit tuer, et qui mourut lui-même assassiné par ses soldats. — Bérénice V, fille de Ptolémée Aulète, mariée successivement à deux Cléopatres. (Pendant un voyage de Ptolémée à Rome, elle devint reine à la suite d'une révolte : elle fit étrangler son mari Séleucos, et épousa Archélaus de Cappadoce, qui perd en combattant Marc-Antoine, laissant veuve en Égypte Ptolémée. Ce dernier fit mettre à mort sa fille pour la punir d'avoir régné pendant son absence en 55 av. J. C.

Personnages publics. — Bérénice, femme de Juba, qui épousa son oncle Hérode, roi de Chalcis, puis Polémon, roi de Cilicie. (Après le siège de Jérusalem, Titus, qu'avait séduit sa beauté, l'emmena à Rome, et voulut, dit-on, l'épouser. Il dut y renoncer, dans la crainte de déplaire aux Romains, et leur séparation est le sujet de deux tragédies de Corneille et de Racine. — BÉRÉNICE II, fille de Cléopatre, épouse Séleucus, soeur d'Hérodes, son premier mari, Aristobule, fut assassinée par ordre de son second mari, Théudion, par ordre d'Hérode. Elle se remaria une troisième fois, et se sauva avec son nouveau mari, Ariétas, à Rome, où Auguste les mit en relations avec Hérodes. — BÉRÉNICE, sœur des précédentes, épouse de Mariamne. Elle fut mise à mort, avec Mariamne, sur l'ordre de son mari, après la victoire de Lucullus.)

BÉRÉNICE, tragédie en quatre actes et en vers, de Racine, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 21 novembre 1670. C'est Henriette d'Angleterre qui, désireuse de voir donner au théâtre l'histoire secrète de son cœur, demanda cette tragédie à la fois à Corneille et à Racine, sans les prévenir l'un contre l'autre, au lieu de laisser de la double proposition. Le thème donné pouvait, à la rigueur, être développé par Racine ; mais il ne convenait en aucun au génie de Corneille, qui dut la piéce tomba. Le sujet à traiter se trouve tout entier dans ces quelques mots de Suétone : « Titus qui aimait passionnément la reine Bérénice, et qui même, disait-on, avait promis de l'épouser, la renvoya de Rome, malgré lui, malgré elle, des qu'il eut pris possession de l'empire. *Malgré lui, malgré elle*. Où trouver ces sujets plus purs de Racine ? Tout mari qui, autrement, renvoie sa femme, sans raisons valables qu'il trouve dans son intérêt pour renoncer à ses devoirs et pour se dégager et satisfaire les mauvaises passions de tous les sentiments sur cette mauvaise conduite, tout est toujours le même. Tout le reste est vague. Bérénice n'est pas une tragédie, mais bien plutôt une élégie pastorale. Sans doute, l'action en est si simple qu'elle échappe à l'analyse ; mais, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un ouvrage charmant, et tel que Racine seul, peut-être, pouvait l'écrire. Il n'évite pas, en certains passages, le précieux, l'affecté ; mais sa pièce reste une œuvre inimitable pour l'élégance harmonieuse du style et la beauté exquise des sentiments

BERENY (JASZ-), ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), sur la Zagyva : 24.300 hab. Carrières de pierre de taille.

BERENY (MEZO-), ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), 12.200 hab. Gymnase (protestant).

BERESCHIT, nom sous lequel les Israélites désignent le premier livre de la Genèse. Ce mot signifie littéralement « le livre commençant par le mot *Bereschit* ». Le Talmud, le Gemara débattent les deux mots *Bereschit bara Eloïm eth hascchamaïm et eth haarets* ; mot à mot, au commencement Dieu créa le ciel et la terre.

BERESFORD (William CARR, vicomte DE), général anglais, né en 1768, mort en 1854. Il commanda les troupes portugaises qui faisaient partie de l'armée de Wellington (1809). Vainqueur de Soult à Albufera, il se distingua à Vittoria, à Bayonne et à Toulouse. Le gouvernement portugais le fit maréchal, duc d'Elvas, etc., en même temps que le gouvernement britannique l'appelait à la Chambre des lords ; il eut de 1816 à 1820, le commandement en chef de l'armée portugaise. En 1826, il commanda les troupes anglaises envoyées au secours de dom Miguel.

BERESFORD (lord Charles Williams DE LA POER), marin anglais, né en 1846, mort en 1900. Il entra dans la marine en 1859, et est devenu capitaine de vaisseau en 1882. Il s'est distingué particulièrement dans les campagnes de 1884-1885 contre les mahdistes. Il a été élu membre de la Chambre des communes de 1874 à 1880 et de 1885 à 1900 ; il fut un des leaders de l'amiraut de 1886 à 1888. Il a publié plusieurs articles remarquables en faveur de l'augmentation de la flotte

BERESTECHKO, bourg de la Russie d'Europe (gouvern. de Volhynie) sur le Styr : 2.500 hab.

BÉRET ou **BERRET** — bas lat. *berretum*, même sens, n. m. Sorte de coiffure de usage, que toutefois, avant la forme tantôt plat, tantôt pointue, qu'elle a aujourd'hui, fut longtemps en usage dans le sud-ouest de la France. — Les *Romains*, les *Bas-grecs* et *surtout les Gaulois* portaient des bérets. — ENCYCL. Pour les Bergers, on emploie les *bérets* ronds, les *barrettes*, les *bonnets* et les *chapeaux*. Le mot *béret* est essentiellement masculin ; sa forme ancienne est *barette*, V. BARETTE, BONNETS, CHAPEAU.

BERETS : 1 Dordogne 2 Bretagne 3 Bas-Languedoc 4 Bas-Languedoc 5 Pyrénées

BERETHALOM ou **BIRTHALM**, ville de l'Austro-Hongrie (Transylvanie) : 2.250 hab. Vins.

BERETTYO-UJFALU, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie occidentale) : 4.000 hab. Vins.

BERÉZINA, rivière de la Russie d'Europe, affluent du Dniepr, longue d'environ 570 kilom. Elle est unie à la Dwina occidentale par un canal qui porte son nom, et qui fait ainsi communiquer la mer Noire à la mer Baltique. La Berézina est célèbre par le passage de Charles XII, près de Borisow, en 1708, et par celui des Français près du même endroit, pendant la retraite de Russie, en 1812

BEREZINA (BATAILLE ET PASSAGE DE LA). A la fin de novembre 1812, Napoléon, poursuivi par Koutusov, arrivait devant la Berézina, comptant la traverser sur le seul pont qui existât alors, celui de Borisov : il apprenait le 22 que l'amiral Tchitchakov, remontant la rive droite du fleuve, s'était emparé du passage, tandis que l'armée de Wittgenstein, venue du nord et descendant la rive gauche, occupait la seule route encore ouverte aux troupes françaises. La situation sembla un instant désespérée à Napoléon, « voire un instant irréparable et trouvant des ressources nulles. Un incident imprévu vint lui rendre courage. Le général de cavalerie Corbineau découvrit un gué à Studianka, à 10 lieues au N. de Borisov, le plan de Napoléon, arrivant alors après. Il consistait à tromper l'ennemi par une démonstration sur Borisov, et à jeter rapidement à Studianka un pont sur lequel passerait l'armée. Le 25, les pontonniers commencèrent un pont à chevalets, sous le feu des Russes, et le 26 le corps d'Oudinot traversait la Berézina pour rétablir la rive droite. Dans la journée du 27, le passage continuait sur un pont de radeaux, et le soir, le lendemain, les Russes, revenus de leur erreur, combinent leurs efforts pour une attaque en masse et simultanée. Tandis que Kutusov enveloppait la division Partouneaux laissée dans Borisov, pour l'obliger sur les intentions de Napoléon, et la forcer à capituler le 28 au matin, Sur la rive droite, en face du pont de Studianka, Oudinot et Ney repoussaient les assauts furieux de Tchitchakov, après lui avoir infligé une perte de 6.000 hommes ; sur la rive gauche, enfin, Victor, chargé de protéger la retraite, tenait tête, avec 9.000 soldats, aux 40.000 hommes de Wittgenstein, mais ne pouvait empêcher l'artillerie russe de balayer de ses boulets les deux ponts alors couverts d'épaisses colonnes d'hommes et de chevaux. Le 29 au matin, il repassait le fleuve et faisait sauter les ponts, trop tôt malheureusement pour que tous les traînards eussent pu les traverser. La grande armée, réduite de moitié, continuait sa marche sur Wilna.

BEREZNA, ville de Russie, gouv. de Tchernigow, sur la Bessolka, commerce en bestiaux, fabriques de bougies et brasseries. Cette ville, appelée jadis *Baïgorodok*, fut autrefois un ch.-l. de district de la résidence de Tchernigov.

BEREZOV, ville de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tobolsk], ch.-l. du district du même nom, sur l'Obi) : 2.900 hab. Commerce considérable de pelleteries. Cette ville, située sous le plus dur climat de la Sibérie, fut un lieu d'exil pour les personnes ayant encouru la sévérité du tsar. — *Pays de Berezov* : 31.500 hab.

BEREZOVSKII, bourg de (Russie [gouv. de Perm]), sur la *Berezovka*, sous-affl. de la Toura, 10.200 hab. ; centre d'une région aurifère fortement épuisée.

BEREZOVSKY (Maxime Sozmovitch), musicien russe né à Gouchlikov, dans l'Ukraine, vers 1745, mort en 1777. Admis à Saint-Pétersbourg dans la chapelle impériale, où la beauté de sa voix et ses aptitudes pour la composition attirèrent sur lui l'attention de l'impératrice Catherine II, il fut envoyé par cette princesse, et à ses frais, en Italie pour y terminer ses études musicales. De retour en Russie, il écrivit un assez grand nombre de compositions religieuses. En même temps, il s'occupa d'introduire des réformes dans l'exécution du chant religieux russe. Mais ses efforts se heurtèrent à de nombreux obstacles ; il en conçut un chagrin très vif, et se suicida. Cet artiste remarquable est considéré en Russie comme l'un des plus grands compositeurs de musique sacrée qu'ait produits ce pays.

BEREZOWSKI, né en Pologne vers 1849. Il était venu à Paris vers 1865, et s'était fait ouvrier mécanicien. Lorsque s'ouvrit l'Exposition de 1867, il engagea son ami Jean du tsar Alexandre II à Paris, et forma la résolution d'attenter à sa vie. Il choisit le moment où le tsar revenant avec Napoléon III d'une revue au bois de Boulogne, le « prit pour tirer sur le premier venu » sur la voiture impériale. Une femme fut blessée, mais le tsar ne fut pas atteint. Traduit en cour d'assises, il eut pour avocat Emmanuel Arago, et fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

BERG, mot allemand qui signifie *montagne* : il prend le nom de plusieurs montagnes. Allemagne : *Kunigsberg*, montagne du roi ; montagne de Neron ; *Kunigsberg*, montagne du roi, etc.

BERG (DUCHÉ DE), ancien duché de la Prusse rhénane, qui était limité au N. par le duché de Clèves et le Rhin ; à l'E. par le cercle de Dessen, le duché de Westphalie et le comté de la Marck ; au S. et à l'O. par l'archevêché de Cologne. Sa superficie était d'environ 4000 kilom. carr., et la capitale (résidence des grands-ducs) était Dusseldorf, qui ne fut longtemps qu'un village de la Dussel.

ENSEIGN. Le *duché de Berg*, autrefois habité par les Uhiens, passa, au début du XIIe siècle, dans les possessions de la maison de Peistertal, dont le chef, Henri, en 1106, du titre de « comte de Berg et d'Altena », par l'empereur Henri V. En 1219, cette principauté passa dans la famille de Limbourg, puis, en 1348, dans celle des comtes de Juliers. En 1423, le duché devient une possession de l'électeur palatin jusqu'au moment où, en 1806, il fut cédé à Napoléon Ier, qui en fit un grand-duché dont le titulaire fut Joachim Murat. Il comprenait alors quatre départements : ceux du Rhin, de la Sieg, de la Roër, et de l'Ems, sur 1.500.000 hectares et avec 900.000 habitants. Les traités de Vienne, en 1815, le donnèrent définitivement au royaume de Prusse, dans lequel il forme deux régences : Dusseldorf et une partie de Cologne.

Les villes principales du duché étaient Dusseldorf, Elberfeld et Barmen, ces deux dernières formant en réalité qu'un seul amas de fabriques et de maisons, sur un espace de plus des faubourgs.

BERG (Jens Christian), publiciste et jurisconsulte norvégien, né à Drontheim en 1773, mort à Christiania en 1852. Membre de l'assemblée constituante de Norvège, en 1814, le roi de Suède Charles XIII, il fut un des principaux rédacteurs de la nouvelle constitution de son pays, fut appelé en 1851 à faire partie de la cour suprême à Christiania, et chargé de plusieurs missions à Copenhague une importante mission financière. On lui doit une *Notice historique sur la landwarn ou armée territoriale* (1830). Il était considéré comme le savant le plus versé dans l'histoire de Norvège

BERG (Fédor Fedorovitch, comte DE), général russe, né en 1794, mort en 1874 à Saint-Pétersbourg. Il fit les campagnes de Russie de 1812 et de 1814. Revenu à Saint-Pétersbourg, il fut nommé aide-de-camp du tsar, dirigea de missions à Munich, Rome et Naples. Il dirigea plusieurs expéditions contre les Kirghiz (1822-1824), qu'il soumit à une administration régulière ; il explora les bords de la mer d'Aral, et exécuta les travaux qui plaçaient la mer Caspienne. En 1825, l'empereur le nomma major général, et, l'année suivante, l'attacha à l'ambassade de Constantinople. Il servit ensuite, en 1829, dans la campagne dirigée contre les Turcs, et coopéra à la prise de Silistrie. Il contribua, en 1831, à la répression de l'insurrection de la Pologne ; il prit part aux combats de Pisky, d'Ostrolenka, et à toute la campagne qui se termina par l'assaut de Varsovie. De Berg résida à Varsovie une dizaine de années, durant lesquelles il exécuta des travaux topographiques. En 1843, il fut promu au grade de général d'infanterie, et chargé de missions diplomatiques à Vienne et à Berlin. Lors de la guerre d'Orient, le général de Berg reçut la mission spéciale de défendre Revel et les côtes de la Finlande. Il fut, en récompense, nommé comte et fut le gouverneur de la Pologne, il y imposa la russification par tous les moyens.

BERG (Christen Poulsen), professeur et homme politique danois, né en 1820, mort à Copenhague en 1891. Son savoir, son talent, son caractère le rendirent très apprécié, et, en 1864, il fut élu député au Folkething par l'arrondissement de Kœging. Il y devint chef de l'opposition radicale. En 1881, il fut vice-président de la Chambre. Il prononça le discours de bienvenue au prince de Galles, qui, il ne fut pas suivi par tous les libéraux, et une scission s'opéra dans le parti. Peu après, il fut poursuivi, sans autorisation préalable de la Chambre, pour avoir fait expulser un commissaire de police d'une réunion publique, et condamné à la prison et à l'amende. A sa sortie de prison, une foule magnifique, où se pressaient des hommes publics, lui fut offerte à Marienlyst. Il continua à présider la Chambre jusqu'en mai 1887, puis il fonda avec ses fidèles le petit groupe de « la politique de protestation ».

BERGA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], ch.-l. de prédication civile : 4.800 hab. Mines de houille. Fabriques de couvertures de laine. Prise par les chrétiens, après une victoire sur les carlistes de Cabrera, le 1 juillet 1840. — Pop. du district : 28.400 hab.

BERGAIGNE (Abel-Henry-Joseph), orientaliste français, né à Vaux-Passavant (Haute-Saône), mort en 1888 dans une chute près de la Grave, dans les Alpes. Il entra d'abord dans la carrière administrative, puis s'appliqua à l'étude des langues et spécialement des celles de l'Orient. Successivement nommé répétiteur de sanscrit à l'École des hautes études, membre de l'Académie des inscriptions, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Sorbonne, où lui est un mémoire intitulé : *Essai sur la construction grammaticale masculine dans les développement historique en sanscrit, en grec, en latin, dans les langues romanes ; étude de linguistique grammaticale* ; le Bhâmâvâsa, texte sanscrit et traduction 1872. *De conjonctives et optatives informatives* 1876, et *les Hymnes souverains de la religion védique* ; *la Religion Védique d'après les hymnes du*

Rig Veda 1878-1884; *Nâgânanda*, drame bouddhique, traduit du sanscrit 1879; *les Inscriptions sanscrites du Champa* 1882; *Nouvelle inscription du Cambodge* (1882); *Chronologie de l'ancien royaume khmer* 1884; *Sacontala*, drame indien de Kâlidâsa, traduit du français en collaboration avec P. Lehugeur 1884; *Manuel pour étudier la langue sanscrite* 1884, etc.

BERGAMA ou **PERGAME**. Géogr. V. BERGHAMA.

BERGAMASKITE (*mass*), n. f. Variété d'amphibole privée de magnésie.

BERGAMASQUE (*musq.*), n. f. Ancienne danse populaire

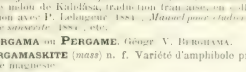

Bergamasque.

italienne, qu'elle tire son nom de Bergame, où elle était, du moins, particulièrement en usage. On l'exécutait surtout en 6/8.

BERGAMASQUE le, nom donné au territoire de Bergame.

BERGAME, en ital. **BERGAMO** lat. *Bergomum*, ville d'Italie (Lombardie), ch. l. de province, au pied des Alpes, entre le Brembo et le Serio, affluents de l'Adda, 19 se. d'Adda. Vues sur les coteaux, les uns de la plaine, pâturages dans la montagne, mûriers, mines de fer. Ancienne enceinte, lainage, tissage du lin, du chanvre, dentelle, soie, savon, 39 000 hab. Commerce de vins, de tissus, de grains, foire de quatre jours en août. On distingue à Bergame la HAUTE et la BASSE VILLE. Nombreuses toiles de maîtres dans les divers monuments. Académie, Carrara, cathédrale Sainte-Marie-Majeure. Ch.-l. du dép. du Serio sous Napoléon Ier. Patrie de Bertrando Tasso, père du Tasso. La *province de Bergame* compte 258-882 hab., 1 *arrondissement*, 226 000 hab.

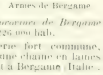

Armes de Bergame.

BERGAME n. f. Sorte de tapisserie fort commune, formée d'une trame de fil écru et d'une chaîne en laines de couleurs diverses. On la fabriquait à Bergame (Italie).

BERGAMI (Bartolomeo), favori de Caroline de Brunswick, épouse du prince de Galles, depuis George IV. Après avoir été maréchal des logis chef dans un regiment italien, il entra, en 1814, au service de la princesse en qualité de courrier. Il fut, par hasard, un verre de vin qui était destiné à sa maîtresse; et, comme ce vin était empoisonné, il faillit mourir. La princesse fut ainsi amenée à s'occuper de celui qui souffrait pour elle, et c'est alors qu'commencèrent des relations qui fournirent à George IV l'occasion d'intenter contre elle un procès célèbre (1820). Caroline accabla Bergami de faveurs. Il fut fait pareille baron, comte de Francini, chargé de décorations; il devint même grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, qui avait été spécialement créé pour lui.

BERGAMILÈNE n. m. Huile oxygénée qui est l'une des parties constituantes de l'essence de bergamote.

BERGAMINE n. f. Alcaloïde retiré du *berberis vulgaris*, et qui peut obtenir cristallisé en lamelles ayant pour formule $C^{18}H^{19}AzO^{4}$.

BERGAMOTE ou **BERGAMOTTE** n. f. Espèce de poire fondante très parfumée. BERGAMOTE *d'été, d'hiver*. Espèce d'orange avec laquelle on fabrique une essence d'une odeur très agréable. *Essence de* BERGAMOTE.

— Petite bonbonnière doublée avec l'écorce de l'orange bergamote.

BERGAMOTIER ou **BERGAMOTTIER** (*mo-ti-é*), ou **BERGAMOTE** (de l'ital. *bergamotta*, altérat. du turc *bergâmoda*, poire du seigneur) n. m. Espèce de citronnier qui produit la bergamote.

ESCYCL. Les *bergamotiers* sont des orangers sans épines ou à épines peu développées, à feuilles oblongues, à pétioles ailés, fleurs blanches, petites, exhalant une odeur suave; à fruits pyriformes, lisses, arrondis ou bosselés, d'un jaune pâle, à vesicules d'huile essentielle et à pulpe légèrement acide. On compte quatre variétés de bergamotiers, dont deux seulement, le *bergamotier-ordinaire* et le *mellarese*, sont l'objet d'une culture spéciale. C'est avec l'écorce desséchée des fruits du bergamotier ordinaire que l'on dédiait autrefois de petites cassettes à toilette et des boîtes à bonbons. Les bergamotiers ont reçu de nombreuses applications en médecine, en parfumerie et en confiserie. On se sert de leurs fleurs pour fabriquer de l'eau de fleurs d'oranger, et de la pulpe acide et aromatique de leurs fruits on retire l'*essence de bergamote*.

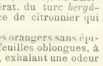

Bergamote.

— Chim. *Essence de bergamote*. Elle s'extrait par pression du zeste du *citrus bergamia*; un kilogramme du fruit peut donner une vingtaine de grammes d'essence. C'est un liquide mobile, de densité 0,87, d'une odeur aromatique particulière, d'une saveur amère. L'essence de bergamote vaut vers 1900. Comme la plupart des huiles essentielles, elle est constituée par un mélange qui paraît être un hydrocarbure et une huile moins volatile. L'essence bien rectifiée n'est pas attaquée par la potasse et donne de la bromine quand elle passe dans un tube chauffé au rouge.

Elle est fabriquée surtout en Sicile; on s'en sert dans la parfumerie; elle est une des parties constituantes de l'eau de Cologne.

— *Camphre de bergamote*. Syn. BERGAPTÈNE, STEAROPTÈNE DE L'ESSENCE DE BERGAMOTE. (Lorsque le suc de bergamote, abandonné à elle-même, laisse déposer un corps solide qui, après plusieurs cristallisations, se présente en aiguilles incolores, inodores, solubles dans l'alcool et l'eau. Il fond à 206°, et distille sans décomposition.)

BERGANTINO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo, sur le Po, 3 000 hab. Marbres.

BERGAPTÈNE n. f. Dépôt qui se forme à la longue dans l'huile essentielle de bergamote.

BERGARA, ville d'Espagne. V. VERGARA.

BERGASSE (Nicolas), avocat et homme politique français, né en 1761 à Lyon, mort à Lyon en 1832, avocat en plaidant contre Beaumarchais dans le procès Kornman, qui prétendait sa femme en adultère. Élu député aux états généraux en 1789, il donna bientôt sa démission, pour s'attacher au parti de la cour. Arrêté en 1793, mais sauvé par le 9 thermidor, il fut obscur et oublié jusqu'à sa mort. Son ouvrage, *Mémoires* (1790-1821), se fit connaître sous la Restauration par quelques brochures d'une si spiration ultra.

BERGAT *ga* n. m. Nasse en osier pour la pêche de l'anguille et de la lotte de rivière. Ordinairement BERGAT, ou BERGOT.

BERGE (celle *bergat*, bord) n. f. Bord exhaussé d'un cours d'eau ou d'une voie. *Les* BERGES *d'un fleuve, d'un canal, d'une route, d'un chemin de fer.*

— Par extl. Flanc de montagne qui borde une vallée; flanc escarpé en général.

— Absolt. Bord d'un talus. Bande de route contiguë à une berge proprement dite.

— *Bergage*, *bergeage*. Quantité de terrain en friche laissée un champ et à laquelle viennent aboutir les sillons.

— Art milit. Partie d'ouvrage de fortification, formé des déblais du fossé.

— Mar. Nom donné parfois à des rochers rapprochés les uns des autres et situés près des côtes. *Berge* ou *barge*, Embarcation étroite servant en rivière.

— *Berge d'Olonne*, Rochers situés à quatre milles des Sables-d'Olonne.

— Technol. *Couteau à la berge*, Celui qui possède deux lames ajustées à tête de compas par leur talon. *Ciseaux à la berge*, Ceux dont les branches sont aplaties et dont la lame est une vis.

— ENCYCL. Les *berges* des fleuves, des rivières ou des canaux sont de talus plus ou moins incliné sur l'horizon qui en bordent le cours. Les berges sont soumises à des corrosions dues au glissement continuel des eaux contre leurs parois. Il est, dès lors, de toute nécessité de fixer et de consolider les berges. On y arrive par des travaux d'*endiguement* (v. ce mot), et de *revêtement* (v. ce mot). Les endiguements comprennent des *digues longitudinales* construites à une certaine distance des berges, dans le lit du fleuve, dans le but de maintenir et de régulariser le courant, et des *digues transversales* qui, *les ou epis*, qui protègent les parties corrodées des berges concaves. Ces épis se relient toujours à la digue longitudinale, de manière à former un tout homogène. Les revêtements sont naturels, ou artificiels. Naturels, ils consistent en arbres à racines traçantes plantés sur les berges et préservant les terres contre l'action de l'eau. Artificiels, ils sont les *perrés* (v. ce mot) en pierres sèches ou maçonnés, les clayonnages (v. ce mot) et les quais inclinés ou verticaux; ces derniers employés surtout dans la traversée des villes. Les berges des canaux sont inclinées: elles possèdent une banquette au-dessous de l'étiage, destinée à briser les remous que le passage des bateaux occasionne.

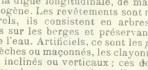

A, berge.

BERGEDORF, ville de Prusse, territoire de Hambourg, sur la Bille et sur un bras de l'Elbe; 6.700 hab. (avec le territoire de Vierlande). Pépinière; verreries, tannerie, briqueterie. Vieux château. Victoire des Prussiens de Lutzow sur les Français, le 3 décembre 1813.

— ENCYCL. *Bergedorf* est la capitale d'un territoire dépendant autrefois de la Confédération germanique, situé entre l'Elbe et la Bille, et appartenant en commun aux villes libres de Lubeck et Hambourg; peuplé de 18.850 hab. Ce petit territoire comprend: 1° la ville de Bergedorf; la paroisse de Geesthacht, entourée par le Lauenbourg, et 3° le Vierlande ou Quatre-Terres, non commun à quatre villages qui occupent le reste de cette contrée, et qui sont autant d'îles formées par des dérivations de l'Elbe (leur fertilité les a fait surnommer *le Jardin de Hambourg*).

BERGELADE (provenç. *Berjelado*) n. f. Semis fait en automne d'un mélange de vesce et d'avoine. ◊ On dit aussi BERNAGE.

BERGELL. Géogr. V. BREGAGLIA.

BERGELMER, dans la mythologie scandinave, géant qui échappa au déluge causé par le sang d'Ymer, le père de sa race, assassiné par les trois fils de Bore: Odin, Vili et Ve. Le sang s'échappa et absorbèrent tous les cadavres d'Ymer, qu'il inonda tout l'univers, ou plutôt tout le chaos, car la terre, qui devait être formée du corps d'Ymer même, n'existait pas encore. Tous les géants furent noyés, à l'exception de Bergelmer, fils de Thrudgelmer, qui se sauva avec sa femme, en se servant d'une huche à farine en guise de bateau. Il devint le père de la nouvelle race des géants. C'est le Noé de la mythologie scandinave.

BERGEN (lat. *Berga*), ville forte de Norvège, ch.-l. du stift ou diocèse du même nom, et de l'amter ou préfecture de *Sendre-Bergenhuus*, sur la baie profonde et hérissée de Fabriques de cuirs, gants, cordages, savons et tabac; port de commerce le plus important du royaume, d'où on exporte surtout du poisson sec, harengs salés, huile de morue, suif, résine, goudron, bois, etc.; entrepôt général des pêcheries et du commerce de la Norvége septentrionale. Patrie de l'historien et auteur dramatique Louis Holberg.

[illegible] fut longtemps la capitale de la Norvége: avant la Réforme, elle était le siége d'un archevêché catholique; le premier [illegible] hanséatique, qui y conserva tout [illegible] quartier jusqu'à la dissolution com[illegible] Bergen comprend les préfectures Nordre-Bergenhuus, Søndre-Bergenhuus, et une partie de celle de Romsdal.

Bergen.

BERGEN, ville des Pays-Bas (Limbourg); 4.800 hab. Brasseries et [illegible]

BERGEN, [illegible] (Hollande septentrionale [illegible] d'Alkmaar); 1.480 hab. Le 19 sep[illegible]

BERGEN, ville d'Allemagne (Hesse-Cassel, cercle de Hanau); 3.700 hab. Vins estimés. Ferdinand de Brunswick y fut battu par les Français, le 3 avril 1759.

BERGEN, ville de Prusse (prov. de Poméranie), île de Rugen, ch.-l. de l'île et du cercle qui porte le même nom; 3.800 hab. Distilleries, fabriques de drags. Fondée en 1190, elle devint ville libre en 1613.

BERGEN (Thierry *van* DEN VAN), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1645, mort vers 1690. Il eut pour maître Adrien Van de Velde, qu'il imita avec succès, sans jamais [illegible] par le [illegible] Il [illegible] Les [illegible] tout des tableaux de [illegible]

BERGENHUUS (NORDRE-), distr. du royaume de Norvége prov. de *Bergen*. [illegible]

BERGENHUUS (SØNDRE-), distr. du royaume de Norvége, prov. de *Bergen*. [illegible]

BERGÉNIE n. f. Genre de saxifragées, rapporté aujourd'hui, comme simple section, au genre saxifrage.

BERGÉNIN (rad. *bergénie*, n. de plante) n. m. Ancien nom de la *bergénite*.

BERGÉNITE (rad. *bergénie*, n. de plante) n. f. Substance découverte en 1850 par Garreau dans les rhizomes du saxifrage de Sibérie (*bergenia siberica*).

— ENCYCL. Pour préparer la *bergénite*, on opère sur les rhizomes du saxifrage par l'eau à 80°, puis on traite l'extrait par l'acétate neutre de plomb, qui enlève le tanin; l'excès de plomb est enlevé par l'acide sulfhydrique. La liqueur, concentrée au bain-marie, laisse déposer des cristaux orthorhombiques très réfringents, peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool. La bergénite anhydre a pour formule $C^{14}H^{10}O^{8}$; elle prend une molécule d'eau pour donner la bergénite ordinaire $C^{14}H^{10}O^{8}, H^{2}O$. Neuve au tournesol, elle donne, cependant, des sels métalliques qui ne sont pas bien définis. Elle est détruite par l'acide chlorhydrique. L'acide sulfurique la dissout et se colore en brun; il la [illegible] peu. Les acides organiques donnent avec [illegible] des sels [illegible] définis. Les propriétés de la bergénite semblent la ranger [illegible] classes des phénols.

BERGEN-OP-ZOOM. Géogr. V. BERG-OP-ZOOM.

BERGER (*jé*), **ÈRE** (du lat. *berber*, brebis) n. Gardien, gardienne de moutons, d'agneaux, de brebis ou de chèvres. *Les pasteurs de la Judée étaient des* BERGERS. [illegible]

— Fig. Chef, souverain d'une nation: *Le troupeau est-il fait pour le* BERGER, *ou le* BERGER *pour le troupeau?* (La Bruy.) ◊ Pasteur des âmes, prêtre qui dirige une paroisse: *Un vrai de campagne, [illegible]*

— Poétiq. Dans les œuvres pastorales, Amant, amante: *Faire des vers pour* LA BERGÈRE, *Les bergers de Lignon*, Amoureux cités comme type de la galanterie et de la délicatesse pastorale, par allusion aux personnages de l'Astrée. *Le berger de Syracuse*, *Le berger de Mantoue*, Théocrite et Virgile, parce que ces deux poètes ont chanté les bergers. (Peu usité.) *Le berger phrygien*, Paris, qui gardait les troupeaux de son père Priam.

— *L'heure du berger*, L'heure où l'amant trouve l'amante favorable à ses vœux.

— Mamm. *Chien de berger*, Race particulière de chiens généralement employés à la garde des troupeaux.

— PROV. Est mauvais berger qui aime le loup, On poursuit mal son but, on [illegible] serve de l'affection pour ce qui peut en détourner. ◊ Bon berger tond et n'écorche pas, Il faut user, non abuser des personnes qui nous servent.

— ENCYCL. Econ. agric. Il ne faut pas confier un troupeau à un jeune garçon d'un troupeau. Un bon berger doit connaître la meilleure manière de loger son troupeau, de le nourrir, de l'abreuver, de le faire pâturer, de l'améliorer, de le mettre à l'abri des maladies contagieuses. Il doit conduire le troupeau lentement, sans l'arrêter trop longtemps au même pâturage, éviter les terrains humides et les herbes chargées de rosée, laisser les moutons à l'ombre pendant la grande chaleur du jour, les empêcher de causer des dommages dans les terres exposées aux dégâts, etc.

Chien de berger.

— Iconogr. Les *bergers*, qui jouent un grand rôle dans la mythologie gréco-romaine, ont été représentés dans un certain nombre de monuments de l'antiquité. Leurs accessoires ordinaires sont: la pannetière, le bâton recourbé

appelé *pedum*, la flûte, des vêtements de peaux de bête, un vase pour recueillir le lait. Les Hébreux étaient un peuple de pasteurs, et l'Ancien Testament a inspiré plus d'une scène pastorale. Le Nouveau fournit aux artistes : *l'Annonciation aux bergers de la venue du Christ*, *l'Adoration des bergers*, et surtout la figure du *Bon Pasteur*, entouré de brebis et portant un agneau sur ses épaules. Dans les scènes de pure fantaisie, les bergers ont fréquemment figuré au moyen âge et surtout dans les temps modernes, soit isolés : Galatée du Caravage, Roberta, Murillo, G. Flandrin, soit en groupe : tableau de Poussin, P. Potter, Van Loo, Vernet, Berghem, Karel Dujardin. En France, au XVIIIe siècle, les bergers deviennent les héros ordinaires de la littérature et des arts. Watteau fut le peintre des idyles pastorales, après lui, Pater, Lancret, les Van loo, Fragonard, J.-B. Huet, Lagrenée continuèrent ce genre conventionnel. Boucher, surtout, fut le roi des décors des bergeries. Depuis lors, au contraire, ce genre a été traité avec ironie, s'il semblait de la réalité par des peintres comme Millet, Breton, Jacque, etc.

— SYN. **Berger, pasteur, pâtre.** Le *berger* est celui qui conduit un troupeau de moutons ; cependant, on applique quelquefois ce mot à celui qui mène paître les chevaux en général, dans tous les cas, il veille à tout ce qui concerne la nourriture, l'abreuvage, et convient particulièrement à la poésie pastorale. *Pasteur* est un mot plus noble, qui ne s'emploie au propre que dans la haute poésie ou pour qualifier les peuples qui vivaient presque uniquement de leurs troupeaux ; au figuré, il désigne souvent ceux qui sont chargés de diriger les autres. *Pâtre*, au contraire, a quelque chose de bas, il représente le conducteur de bestiaux comme un homme grossier, ou du moins simple et ignorant.

Berger (Le Gentil), poème d'Alain Ramsay, écrit en dialecte écossais (1728). Ce genre pastoral, c'est l'œuvre la plus importante d'Alain Ramsay, qui a su y répandre du naturel et de la simplicité, peuples ses descriptions de personnages réels et vivants. On y trouve une ingénieuse peinture de la vie rurale en Ecosse.

Berger (astronomie), nom vulgaire de la planète Vénus, que les bergers observent facilement, parce qu'il ne s'éloigne le soir de très bonne heure ou très tard dans la matinée.

Bergers d'Arcadie (les), tableau, V. Arcadie.

Berger de Xivrey (Jules), érudit français, né à Versailles en 1801, mort à Saint-Mandé-les-Bois en 1867. Il fut bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, puis à la Bibliothèque nationale. Il publia, sur l'antiquité grecque et latine, un grand nombre de travaux qui le firent entrer à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres.

Berger (Julien-François-Adolphe), professeur français, né en 1810, mort en 1869. Il devint maître de conférences à l'Ecole normale, et professeur suppléant à la Sorbonne. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les thèses de doctorat et Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron* (1872), ouvrage posthume.

Berger, famille d'érudits et de savants, originaire de Beaucourt (Alsace). Samuel **Berger**, né en 1783, a fait ses études à Paris, Strasbourg et Iena, et est devenu bibliothécaire de la faculté de théologie protestante de Paris. Œuvres principales : *Essai sur l'histoire, les origines de l'école de Tubingue*, *Vie et principaux ouvrages de Jean Scot Erigène*, *Histoire de la critique* (1853 ; *Bible française au moyen-âge* (1884). — Paul **Berger**, chirurgien, né en 1815, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de Paris, chirurgien des hôpitaux. On lui doit de très importants travaux dont les plus récents sont relatifs à l'amputation du membre supérieur dans la contiguïté du tronc, au traitement des hernies, au traitement des ulcères, etc. Il a publié une traduction partielle de la notoire italienne modifiée. — Philippe **Berger**, orientaliste, né en 1848, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions. On lui doit un grand nombre de travaux de philologie orientale : *Inscriptions phénicienne, puniques, sabéennes, grecques, latines, arabes, des Nabatéens, des Lihyanites, des Lakhmites, des Ghassanides*, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* (1892), etc. — Elie **Berger**, né en 1856. Sorti de l'Ecole des Chartes, il entra comme archiviste aux archives nationales, en 1887, il succéda à Léon Gautier, comme professeur de paléographie. Ses œuvres principales sont : *les Registres d'Innocent IV* (1880-1884), et *Histoire de Blanche de Castille* (1895).

BERGERAC (*pak*), ch.-l. de la ville du même nom, arr. Vin de Bergerac, *Cour d'appel de Bordeaux*.

BERGERAC (*pak*), ch.-l. d'arrond., rive droite du Dordogne, à 98 kil. de Périgueux, sur la Dordogne (7 642 hab. (*Bergeracois*, *ooise*). Ch. de l'Orléans. Tribunal de 1re instance et de commerce, collège communal, école normale, société d'agriculture, musée d'histoire naturelle. Vins blancs rouges, bons vins blancs que se récoltent surtout à Monbazillac, tonneliers, fer et bois en blanc, commerce de bois, de vins, de fruits, grains. Distilleries et brasseries, fabrique de cuivre de carbone, tonnellerie, bassesses, imprimerie, scierie, tuileries, matières premières, tanneries, Patrie de Dupont de Biron. — L'arr. de Bergerac compte 1 canton, 17 communes, 18 000 hab. sur 1 kil. carr. 4 11 comm. et 21 439 hab.

Bergerac, Cette ville, simple bourgade au moyen-âge, fut prise par les Anglais qui la fortifièrent ; elle fut ensuite définitivement à la couronne en 1450. Son zèle pour la réforme en avait fait une des premières places des religionnaires. Louis XIII s'en empara malgré les résistances opiniâtres par les protestants, et en fit raser les fortifications en 1621.

— *Manifeste ou Déclaration de Bergerac*, Manifeste que le roi de Navarre publia à Bergerac, le 10 juin 1585, pour répondre à celui du cardinal de Bourbon et repousser les accusations de la Ligue.

Bergerac (Traité de), conclu le 17 septembre 1577 entre les représentants de Henri III et les princes protestants, et destiné, comme l'Edit de pacification de Poitiers, à diminuer la puissance de la Ligue et des Guises. Ce traité, composé de quarante-huit articles secrets, assurait aux protestants le libre exercice de leur culte, l'admission aux emplois des juges spéciaux, des places de sûreté et d'autres privilèges méspérés.

Bergerac (Savinien de Cyrano de). V. Cyrano.

BERGERADE n. f. Peinture représentant des bergers et des bergères dans le genre enrubané de Watteau, Boucher, etc. : *Bien de plus vrai qu'un dessus de Bergerade représentant des bergerades*. Peu usité. — Se dit, en mauvaise part, d'une fade poésie pastorale.

BERGERAT (ra — Auguste-Emile), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris en 1845. Il a écrit dans presque tous les genres. Il fut surtout remarqué à son passage au « Journal officiel », où il fit la critique d'art, à la « Vie moderne », qui créa, au « Voltaire », où, en outre de ses verves critiques, il fit de la critique, à « Figaro », où ses articles signés Caliban firent époque ; enfin, au « Journal ». Son œuvre, en n'y comprenant que ses ouvrages imprimés, peut se diviser ainsi : *Poésies : Poèmes de la Vie* (1874) ; *Empereurs* (1884) ; *le Lyre comique* 1880 ; *Théâtre en vers* 1891 ; roman : *Feuilles mortes* 1880 ; *Rotes et Campagne* 1884, *le Vol* 1885 ; *le Petit Moreau* 1886 ; *le Chapeau* 1886, *la Vierge* 1887 ; théâtre : *le Vase* (opéra, 1883 ; *le Baiser du Caucase* Palais Royal, 1885 ; *Place de Prélude* Vaudeville, 1885 ; *la Nuit bergamasque*, en vers Théâtre-Libre, 1887 ; *le Premier Baiser* Comédie-Française, 1890 ; *Monsieur Boland*, en vers Comédie-Française, 1896 ; *le Capitaine Fracasse*, en vers Odéon, 1898 ; critique et journalisme : *Paul Bourget* (1885) ; *Théophile Gautier* 1879 ; *Mes souvenirs* 1884 ; *Vie et aventures de Caliban* 1886 ; *le Lycée de Caliban* 1887 ; *l'Amour en république* 1889 ; *le Rire de Caliban* 1890 ; etc. Poète d'inspiration généreuse, subtil et trépidant et rude et lucide, romancier et auteur dramatique original, humoriste spirituel, E. Bergerat apporte dans toutes ses œuvres un libéralisme accentué, un humour caustique servi par d'heureuses trouvailles de mots.

BERGERE n. f. Bot. Syn. de Murraya. — Syn. de dipnymo glossum. — Nom vulgaire de la grande perveuche.

1. Bergère (XVIIIe siècle). — 2. Bergère (commencement XVIIIe siècle.)

BERGERE rad. *bergère*, n. f. Meubl. Fauteuil large et profond, dont le siège est garni d'un coussin. — Cost. Coiffure rapprochée de femme (XVIIIe). — Mod. Un des noms de la bergeronnette.

Bergère *Il était un*, ronde enfantine qui parut dater de Louis XV, et, dont l'auteur est inconnu. Assez souvent, à cette époque, et encore sous Louis XVI, poètes et musiciens improvisaient pour les bals et soirées de petites compositions gracieuses qu'ils ne signaient pas toujours. Il est question d'une jeune bergère qui mit à mort son chat, coupable d'avoir mangé un tromage, et qui leur a contesse pour demander pardon : *Il était un bergère* est une chanson si connue — peut-être à cause de la malice qu'il se cache sous son apparente naïveté — que nous ne pouvions manquer de la mentionner : mais, pour cette raison même, nous nous contenterons d'en donner la musique avec le premier couplet.

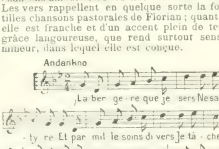

Bergère que je sers (la), l'une des plus aimables chansons du XVIIIe siècle. Elle est anonyme. Les vers rappellent en quelque sorte la forme des gentilles chansons pastorales de Florian ; quant à la musique, elle a le tour et d'un accent plein de tendresse et de grâce langoureuse, que rend surtout sensible le mode mineur, dans lequel elle est conçue.

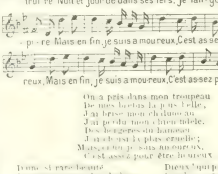

On a pris dans mon troupeau
Le mieux bien la plus belle
Il a bien mal choisi
Je ne puis non plus bien tôtée.
Des bergeres du hameau
Il a de cent la plus cruelle ;
Mais, c'est pour mon bonheur
C'est assez pour être heureux.

Dieux ! pourquoi ne suis-je pas
Comme un malheureux berger
Quand je crois de l'avoir
Ma douleur de quitter
Je l'aimerais sans mal souffrir
Je serais les plaisirs des
Mais, cette douleur amoureuse
C'est assez pour être heureux.

Bergère et ses troupeaux, tableau de Millet. Ce tableau, qui parut pour la première fois au Salon de 1864, est une des œuvres capitales de Millet. Vêtue d'une cape grise et d'une jupe bleue et coiffée d'une cornette rouge, une jeune paysanne est debout, au premier plan d'une plaine vaste et morne. Elle compte les mailles de son tricot, tandis que, derrière elle, ses moutons s'acheminent

La bergère et ses troupeaux, d'après Millet.

tout en broutant vers le bercail. Rien de plus attachant que cette simple poésie. Le recueillement des champs, l'auguste paix de la vie rustique, sont fixés là par un plébéien qui aima la terre et la peignit en artiste de génie.

Bergère châtelaine (la), opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique de Auber (Opéra-Comique, 27 janv. 1820.) C'était le premier grand ouvrage d'Auber. La partition contient une ronde qui devint populaire. L'ouverture, élégante et gaie, est pleine de fraîcheur.

Bergère de Crest (Isabeau Vincent, dite la), jeune fanatique du Dauphiné, vers 1670 d'un famille pauvre, appartenant à la religion réformée. Elle joua l'inspirée, fit des prophéties qui lui donnèrent une sorte de célébrité, fut emprisonnée en 1686, et mourut dans l'asile.

Bergeret (Monsieur). Littér. V. Histoire contemporaine.

BERGERET (Pierre-Nolasque), peintre français, né à Bordeaux en 1782, mort à Paris en 1863. Il s'adonna à la peinture d'histoire et du genre et célébrate : les Jeux sur un tableau *Femmes d'Henri VIII au camp du drap d'or*. Rappelons aussi *Alexandre et Napoléon à Jaffa* 1810 ; la *République triomphante*, Plusieurs de ses tableaux ont pris place dans le palais de Versailles et de Fontainebleau. Il est l'auteur des dessins d'après lesquels a été modelé les bas reliefs du spirale de la colonne Vendôme. Bergeret a publié un livre intitulé *Lettres d'outre-mer et souvenirs de l'année* 1848.

BERGERET (Jules-Victor), homme politique français, né à Paris en 1839, fut successivement manœuvre, correcteur d'imprimerie, sous-officier, et commandant une compagnie de garde nationale pendant le siège de Paris. Un successivement membre du Comité central, et après les maires membres de la Commune, il a rigé, le 5 avril 1871, une sorte malheureuse contre l'armée de Versailles. Il avait fait amoutner ses prisonniers, qui coûtèrent les deux lamentes. Bergeret *lui-même* est à Neuilly. Il fut destitué peu après, et se retira à Jersey, puis à New-York.

BERGERET (Denis-Pierre), peintre de marine français, mort en 1870 à Villepatour, Seine-et-Marne, arr. de Melun. Bergeret Ledeleure. Son œuvre la plus populaire est les *Cerrettes*, toile exposée en 1877, Bergeret a aussi exposé toutes bibelotiennes le *Bagnol des mouches* 1880 ; *Cantates de mer d'Ouest dunes*, aujourd'hui au musée de Rouen. 1885 ; *Bord d'aterrots*, etc.

BERGERETTE n. f. Genre de crucifères, rangé aujourd'hui, comme simple section, dans le genre clypéole.

BERGERETTE *dif.* n. f. Jeune bergère, petite bergère.

— Comm. Nom donné à une liqueur composée de miel et de vin blanc, qui l'appelle aussi Hydromel.

— Ornith. Syn. vulgaire de bergeronnette.

— Mus. Sorte de pastorale.

BERGERETTE *dif.* n. f. Fête religieuse, accompagnée de chants et de danses, que l'on célébrait autrefois, le jour de Pâques, dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine, à Besançon. Elle prit fin en 1738.

BERGERIE rad. *bergère*, n. f. Lieu consacré spécialement à l'habitation des bêtes ovines. Construction servant à l'habitation du berger. *Les* bergeries *sont comme grands ossuaires dans la France*.

— Literat. Petit poème gracieux et simple dont les amours des bergers sont le sujet. *Les* bergeries *fleurit en France à la fin du* XVIe *siècle et au commencement du* XVIIe. Cette sorte d'églogue en action a été traitée surtout par Antoine de Montchrestien *la Bergère*, 1601, et par Racan, sans parler de plusieurs imitateurs obscurs : Mazières, Jules de Guersens, Jacques Courtin, etc.

— Par ext. Style propre aux pastorales ; morceau écrit dans ce style : *Tandis que la tragédie croissait les cours, les pastorales fleurissaient les théâtres*. Chateaubriand.

— Ironiq. Imitation affectée des bergers des églogues et des pastorales ; passion candide et naïve.

— Ill. Mus. **Bergerie** (la), **Dans la Bergerie**, Introduction sans de chance quelqu'un au manoir de gens auxquels il peut être nuisible, et, spécialement, un malheureux auprès de celle qu'on voulant souffrante à ses poursuites. Il faut se tenir une place quand qu'il en soit le temps, faire tenir un mal qui aurait tallé attirer au dehors.

— Encycl. Une *bergerie* doit être assez vaste pour que les animaux y aient la liberté des mouvements, et qu'ils puissent y repaître sans gêne mutuelle ; ils contribuent à rapporter tête est une moyenne plus ; il est essentiel que l'air s'y renouvelle constamment, que la température s'y maintienne dans des limites convenables, soit en hiver, que la lumière soit dispensée largement, que l'air contre la plus soit au moins partiel. La bergerie est rigoureusement, mais solidement, sur un sol imperméables, on peut plus élevé que les terres environnantes. Les divers animaux bêtes, brebis portieres, bêtes à longrais, etc.) sont séparés par catégories dans

des compartiments établis au moyen de claies mobiles. Les portes laissent un passage lâche; elles s'ouvrent de dehors en dehors. La distribution des pâturages et fourrages est faite dans des crèches composées d'une auge et d'un râtelier agencé au-dessus. On dispose en outre des baquets ou chaudrons qu'on remplit d'eau (les bêtes consomment par jour de 5 à 260 litres d'eau). Une grange propreté est indispensable. La litière doit être renouvelée fréquemment. On enlève le fumier quand il commence

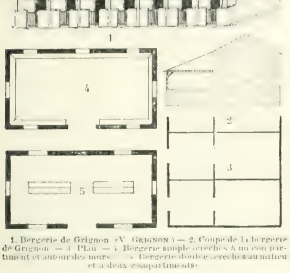

1. Bergerie de Grignon (V. Grignon). — 2. Coupe de la bergerie de Grignon. — 3. Plan. — 4. Bergerie simple, crèches au milieu, pâturant et autour des murs. — 5. Bergerie double, crèches au milieu et à deux compartiments.

à sentir trop fort, c'est-à-dire au bout de deux ou trois mois, mais plus souvent s'il est nécessaire. Après l'agneau, il est urgent d'en opérer l'enlèvement intégral.

Il existe deux bergeries nationales : celle de Rambouillet, en Seine-et-Oise (moutons mérinos), qui a pour but essentiel d'initier des apprentis à la conduite et à la bonne tenue des troupeaux, et celle de Montpellier, en Algérie, dont l'objet est de fournir à la colonie de bons animaux reproducteurs.

— Syn. **Bergerie, bercail.**

Bergerie, tableau du peintre Jacque. Dans cet intérieur de bergerie qui a figuré au Salon de 1859, Ch. Jacque

La Bergerie, d'après Jacque.

a su reproduire dans toute sa vérité la placide physionomie du troupeau et indiquer spirituellement les sensations qui l'émeuvent et le font vivant comme la nature.

Bergeries (LIT.), pastorale en cinq actes, par Racan (1628). Cet ouvrage eut beaucoup de vogue, à l'époque où il parut. Il y règne ce ton de galanterie et cette métaphysique amoureuse qui faisaient les délices de l'Hôtel de Rambouillet. Néanmoins, de style, malgré quelques maladresses, presque une noblesse gracieuse et une douce mélancolie qui s'harmonisent bien avec le rhant paysage dans lequel l'auteur fait mouvoir ses personnages. L'intrigue, qui consiste dans l'union de deux jeunes bergers, Alphée et Tisimandre, avec deux jeunes bergères, Artemiscent Yalbinnon, retardée par des incidents, des rivalités, des méprises, l'intervention d'un magicien, puis celle de Diane, n'a aucun intérêt. Mais Racan est vraiment poète en célébrant la vie des champs, comparée, sans son bonheur possible, aux agitations des courtisans de la fortune. C'est d'après Virgile qu'il a fait, sans savoir le latin, quelques uns de ses meilleurs vers :

Les ombres des coteaux s'allongent dans les plaines
Le soleil de ses rayons est de moins plus ardentes...

Avant Racine, il a écrit de belles périodes de vers, en donnant à l'hexamètre une harmonie, une ampleur, une noblesse que l'alexandrin n'avait pas encore.

BERGERON n. m. Pop. Bourgeron.

BERGERON (Nicolas), jurisconsulte et polygraphe français, né à Bellême, au XVIe siècle, mort vers 1585. Il fut avocat au parlement de Paris, mais s'est surtout connu comme qu'il se fit connaître. Il fut un des premiers, sinon le premier, qui dressèrent des tables synchroniques permettant d'embrasser d'un coup d'œil les séries des principaux événements de l'histoire. Il publie de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Sommaires de temps* 1562, qui eut un grand succès; *Tableau royal* 1581. Il laissa aussi de nombreux ouvrages manuscrits. Bergeron fut un des nombreux protégés de la reine Marguerite de Valois. Son fils, Pierre **Bergeron,** né vers 1580, mort en 1637, a publié une série de volumes intéressants pour l'histoire des voyages. Son traité *De la navigation et des voyages de découvertes et conquêtes modernes* (Paris, 1629) a joui d'une grande et légitime réputation.

BERGERON (Etienne-Jules), médecin français, né à Morez (Seine-et-Marne) en 1817, mort à Paris en 1900. Médecin de l'hospice de La Rochefoucauld, puis des hospitaux Saint-Antoine (1857), Sainte-Eugénie (1858), etc., et des Enfants malades, il s'est fait une spécialité de l'étude des maladies du jeune âge, et s'est appliqué, dans leur traitement et leur guérison, une rigoureuse méthode. Membre de l'Académie de médecine en 1865, il devint secrétaire perpétuel de cette académie en 1887. Il a fait de nombreuses publications, nombreux ouvrages. Parmi les plus anciens, qui sont spécialement sur l'inoculation, etc., nous citerons : *De la contagion et de la non-contagion des maladies* (1862); *Recherches sur la contagion, ses variations et ses lois* (1862); *Recherches statistiques* (1864); *Traité de la tuberculose pulmonaire* (1865); *Dictionnaire de la pathologie des enfants* (1872); etc.

BERGERONNETTE (*bercel* — *de berger, parce que les oiseaux se plaisent au milieu des troupeaux*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la famille des motacillidés renfermant des hautes élégantes, très-allongées, à longue queue, vivant dans les endroits découverts et au bord des eaux. V. LAVANDIÈRE.

— ENCYCL. Ornith. Les *bergeronnettes* sont insectivores, elles n'habitent dans nos pays que pendant la belle saison, et émigrent aux premiers froids en Afrique et dans l'Inde. On en connaît trente-deux espèces, réparties dans de nombreux sous-genres et répandues sur tout le globe, excepté en Amérique. Les espèces les plus communes en France sont : la bergeronnette grise, lavandière, hochequeue (*motacilla alba*); la bergeronnette jaune (*budytes flava*); la bergeronnette à tête noire (*budytes atrocapilla*), etc.

Chasse. On considérait autrefois la *bergeronnette* comme une pièce de gibier. On la chassait à l'aide de filets analogues à ceux qui servent à capturer les alouettes. Ces filets, à simple tapage, se tendaient le long des cours d'eau ou dans les prairies.

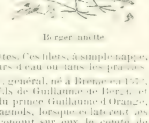

Bergeronnette.

BERGH (Henri, comte de), général, né à Brême en 1757, mort en Hollande en 1838. Fils de Guillaume de Bergh, et de Marie de Nassau, sœur du prince Guillaume d'Orange, il combattit d'abord les Espagnols, lorsque éclatèrent des troubles des Pays-Bas, et conquit sur eux le comté de Zutphen et la Gueldre. Ayant été convaincu de complicité avec les Français, il se mit au service de l'Espagne; mais de ce côté sa conduite parut bientôt louche, et il donna raison aux soupçons, car il s'aboucha avec le prince d'Orange et le duc de Brunswick, et tentait de soulever les Pays-Bas méridionaux. Mais l'armée ne répondit pas à son appel, et il dut se réfugier en Hollande, où il reçut des Provinces-Unies un commandement important et le marquisat de Bergen-op-Zoom.

BERGHAMA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie (pr. v. district de Smyrne)), sur le *Berghama-Tchai,* l'ancien *Selinus,* affluent du Bakir-Tchai; 14.500 hab. Tanneries et métiseries nombreuses; commerce important de marquins. Cette ville s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Pergame, célèbre par l'invention du parchemin, patrie d'Apollodore et de Galien; elle renferme des ruines remarquables. V. PERGAME.

BERGHAUS (Heinrich), géographe allemand, né à Clèves en 1797, mort à Stettin en 1884. Ingénieur géographe à Berlin, il entra à l'académie d'architecture en 1821, et fonda à Potsdam une école géographique en 1836. On doit à H. Berghaus un vaste ensemble de cartes, atlas et descriptions, parmi lesquels il faut citer surtout l'*Atlas physique* (1848), repris et complété depuis par lui-même, puis par d'autres savants allemands. On lui doit aussi, outre de nombreuses dans diverses revues scientifiques et la rédaction de divers recueils : *Hertha* (1825-1829); *Annales de la communication de la terre, des peuples et des États*; *Manuel d'utilité aux amis des sciences géographiques*; *Revue géographique de Berlin* (1847); *Annuaire géographique* (depuis 1849); des livres considérables parmi lesquels il faut retenir surtout sa *Description physique générale de la terre* (1847 et 1850), ouvrage qui peut servir de texte à un grand cours physique de l'auteur; *Carte du sol de la terre* (1857 et suiv.), travail étendu, donnant le dernier mot sur l'état de toutes les chaînes de montagnes; *Nouvelle Géographie universelle* (1861); *Mémoire* (1862); *Atlas* lithographie physique, historique et statistique; *le Duché de Poméranie et la Principauté de Rügen* (1862-1877); etc.

BERGHAUS (Hermann), cartographe allemand, neveu du précédent, né en 1828, mort à Gotha en 1890. Outre ses nombreuses publications dans les Annales de Petermann et de Sydow, il a publié : une *Carte universelle d'après la projection de Mercator* 1859; la *Carte des phases de la Lune* 1861; *Atlas des phénomènes météorologiques* (1863); une nouvelle édition du *Physikalischer Atlas* de Henri Berghaus (1880-1887).

BERGHEIM, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), arrond. et à 6 kilom. de Ribeauvillé; 2.600 hab. Carrières, moulins, tissage, huilerie. Dominée par le vieux donjon de Kaysenberg. A une concession à la compagnie (traité de Francfort, 10 mai 1871), cette petite ville dépendait du département du Haut-Rhin, arrond. de Colmar.

BERGHEM ou **BERCHEM** (Nicolas-Pierre), célèbre peintre hollandais, né en 1620 à Harlem, mort à Amsterdam en 1683. Son père, Pieter Claasz van Haarlem, peintre médiocre de nature morte, lui enseigna les premiers principes de l'art, et le plaça ensuite sous la direction du paysagiste Van Goyen. Au sortir de l'atelier de Van Goyen, le jeune Berghem reçut successivement des leçons de P. de Grebber, de Jan Wils, dont il épousa plus tard la fille, et notamment de J.-B. Weenix, dont il était cousin. Il entra dans la gilde de Harlem en 1642, vécut de 1646 à 1651 en Italie, et se transporta en 1670 de Harlem à Amsterdam; il professa dans ces deux villes. Les leçons de Weenix, qui avait habité Rome, avaient contribué à lui inspirer le goût des paysages italiens. Il avait pourtant débuté par un coup de maître dans le genre hollandais avec un *Berger et bergère près d'une chaumière*, exécuté en 1641 aussitôt dans la Vienne. Il gagna, en Italie, par l'étude des œuvres de Poussin, l'art de composer des tableaux d'une heureuse ordonnance; mais il y perdit ce sentiment naïf de la nature, qui fait le charme des paysagistes hollandais. Doué d'une [illegible] Toutefois [illegible] personnages [illegible] bergères de son temps. [illegible] des paysans faisant traire [illegible] verser un gué à leurs bestiaux ou les embarquant dans un bac. Ses [illegible] par un sentiment [illegible] poétique, un dessin [illegible] la [illegible] [illegible] une grande [illegible] [illegible] chaud, clair et harmonieux. Le Louvre n'a pas moins de onze tableaux de Berghem; les plus remarquables sont : *Paysage et* [illegible] *Bétail* [illegible] *Vue de la Rivière* [illegible] *Côte de Nice*. Le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, possède dix-huit ouvrages de Berghem; dans le nombre se trouvent la célèbre *Halte de chasseurs*, citée comme le chef-d'œuvre de Berghem, et diverses compositions mythologiques et religieuses, de valeur inférieure. On trouve encore de ses ouvrages à Amsterdam, La Haye, et surtout en Allemagne, où ils abondent. Il a gravé lui-même cinquante-neuf de ses compositions; un grand nombre ont été gravées par d'autres artistes.

BERGHES (Josué VAN DEN), navigateur portugais, né à Bruges au XVe siècle. Il retrouva, en 1445, une partie de l'archipel des Açores, qui furent alors nommées *les flamandes*, non parce qu'il les avait découvertes, mais parce qu'Alphonse V les céda à sa tante Isabelle, qui avait épousé le duc de Flandre et qui peupla ces nouveaux États d'ouvriers flamands.

BERGIE ou **BERGIÉRIE** n. f. Genre d'élatinées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux des régions tropicales ou sub-tropicales.

BERGIER (Nicolas), historien et érudit français, né à Reims en 1567, mort à Grignon en 1623. Chargé, comme syndic, de défendre les intérêts de sa ville natale, il se rendit à Paris, où il se lia avec le président Bellièvre, qui le fit nommer historiographe de France. Le principal ouvrage de Bergier est son *Histoire des grands chemins de l'empire romain* (1622), dont la meilleure édition est celle de Bruxelles (1728), livre diffus et sans méthode, mais qui renferme beaucoup de renseignements utiles et [illegible] sous l'[illegible]

BERGIER (Nicolas-Sylvestre), théologien français, né à Darney [illegible] Très instruit, joignant à l'érudition une dialectique serrée, il consacra son talent à lutter contre les doctrines philosophiques, sans jamais sortir d'une discussion modérée. Vers 1768, le clergé de France lui fit une pension de 2.000 livres, puis il devint chanoine de Notre-Dame de Paris. Les principaux ouvrages de Bergier sont : *le Déisme* [illegible] *des preuves du christianisme* (1768); *Examen* [illegible] *religion*, etc. (1780); *Dictionnaire théologique* (1789), dont il a paru une édition revue et annotée par Gousset (1830). Plus récemment, Le Noir en a donné une autre. — Son frère, Claude-François **Bergier,** né à Darney en 1721, mort en 1784, fut avocat au parlement de Paris, et fit paraître des traductions d'ouvrages anglais estimés.

BERGIN (*jin*) n. m. Sorte de filet de pêche. On dit aussi BURGIN, ou encore BURGIS ou BRGIN.

BERGINIÉES n. f. pl. Bot. Anacardiacées, renfermant des petits arbrisseaux de la Californie.

BERGK (Théodore), humaniste et critique allemand, né à Leipzig en 1812, mort à Ragatz en 1881. Il professa la philologie à Marbourg, puis à Fribourg. D'abord libéral, il devint très conservateur après 1848. Il a de nombreuses publications, dont les principales : *Poetæ lyrici græci* (1843 et 1853), travail plein d'érudition; [illegible] *de la littérature grecque* (1872); etc.

BERGLER (Joseph), sculpteur et peintre allemand, né en 1718 dans le Tyrol, mort à Passau en 1788. Après avoir suivi les leçons de Pfaffinger à Salzbourg, il alla à Vienne, où Marie-Thérèse lui donna une médaille d'or. Il devint ensuite statuaire de la cour à Passau. Ses plus beaux ouvrages sont : un *Christ dans le tombeau*; les monuments de plusieurs prélats; *Agar consolée dans le désert avec son fils Ismaël*; son tableau de *Madeleine pénitente*; etc. — Son fils, JOSEPH, né à Salzbourg en 1753, mort en 1809 à Prague, s'adonna à la peinture, d'abord sous sa direction, puis fut envoyé en Italie, par l'évêque de Passau, pour se perfectionner dans son art. En 1800, il fut mis à la tête de l'académie des arts de Prague, qu'il dirigea pendant vingt-neuf ans, et qui exerça en Bohême une heureuse influence sur les beaux-arts. On doit à ce peintre distingué un grand nombre de tableaux remarquables, parmi lesquels on cite surtout : *Libussa, reine des fées, décidant une contestation entre deux frères*; le *Jugement féodal du duc Spitignew II*, et la *Délivrance de Charles IV*, à Pise. Le Rudolphinum de Prague possède cinq de ses tableaux. Bergler a composé sur l'histoire de Bohême un « cyclus » en soixante-dix feuilles.

BERGMANN (Torbern Olof), célèbre chimiste suédois, né en 1734 à Catharinerberg, dans la province de Westro-

gothie, mort en 1784. Il se fit connaître par de curieuses recherches sur les insectes et sur le mode de reproduction des sangsues, auxquelles succédèrent ses travaux sur les phénomènes du crépuscule, sur les interpolations astronomiques et sur l'attraction générale, qui lui valurent successivement le titre de docteur en philosophie et les places de professeur de physique, puis de mathématiques et d'algèbre. Il fut nommé en outre, au collège de médecine et de métallurgie. En 1776, Frédéric le Grand chercha sans succès à l'attirer à l'académie de Berlin. En métallurgie, il introduisit l'usage du chalumeau, et fut ainsi conduit à une *classification chimique* (Upsal, 1775), qui fit le tour de l'Europe, et dont il fit une partie de la science. Il a rassemblé ses publications dispersées dans les divers comptes rendus des académies de Stockholm et d'Upsal, et du collège de Kiel, en trois volumes intitulés : *Opuscula physica et chimica*, et qui ont été traduits en français par Guyton de Morveau (Dijon, 1780-1785). On cite parmi ses plus importants travaux : *Dissertatio de interpretatione astronomica* (Upsal, 1768); *Dissertatio sistens chimæ progressum* (1782); *Sciagraphia regni mineralis* (1782), traduit en français par Monge; *Dissertatio de attractione mutua*; *Observationes astronomicæ*; *De minera ferri arctica*; *Mémoires mathématiques*; *Traité des affinités chimiques ou attractions électives*, etc.

BERGMANN (Frédéric-Guillaume), philologue, né et mort à Strasbourg (1812-1887). Depuis 1838, il professa à Strasbourg la littérature française, et, en 1871, prit avec la nationalité allemande. Il a approfondi et expliqué certains points de philologie et d'histoire, dont quelques-uns étaient restés jusqu'à ce jour de mystérieuses énigmes. Parmi ses travaux, nous citerons : *Les Germains dans l'histoire et dans la Fable*. Colmar, 1853 ; *les Peuples primitifs de la race de Japhet*. Colmar, 1855 ; *les Scythes, ancêtres des peuples germaniques*. Colmar, 1858 ; *Autochtones de l'Europe, mythologie des Scythes et des Celtes chez les Germains et chez les Scandinaves*. Strasbourg, 1859 ; *Dante, sa vie et son œuvre*. 1866 ; *Origine et signification du nom de Europe*. 1867 ; *De l'influence exercée par les Celtes sur les Scandinaves dans l'antiquité*. 1867 ; *Résumé de l'histoire de la philologie générale et de la philologie générale*. 1869.

BERGMANN (Ernest de), chirurgien allemand, né à Riga (Livonie) en 1836. Après avoir été directeur d'ambulance et de hôpital pendant les campagnes d'Autriche (1866) et de France (1870-1871), il devint professeur de chirurgie à Dorpat en 1871, à Wurtzbourg en 1878, à Berlin en 1882. Il fut appelé par le prince impérial d'Allemagne Frédéric, atteint d'une maladie du larynx qui devait l'emporter. On lui doit divers ouvrages importants : *la Lèpre en Livonie* (1868) ; *les Blessures de la tête* (1871) ; *la Transfusion du sang* (1883) ; avec Angerer, *l'Intoxication par les ferments* (1882).

BERGMANNITE (de *Bergmann*, n. d'homme) n. f. Zéolithe sodique, silicate hydraté d'alumine et de soude. Variété de natrolite.

— ENCYCL. Cette substance a été découverte par Schumacher dans un lehispath rouge-être de Norvège. Sa densité est égale à 2,3 et sa dureté à 5,5 ; elle se présente en noyaux et en cristaux dans les cavités des roches amygdaloïdes.

BERGMÜLLER (Jean Georges), peintre et graveur bavarois, né à Fürstheim en 1688, mort à Augsbourg en 1762, directeur de l'académie. Il peignit avec talent, mais il s'est fait surtout une réputation par ses gravures.

BERGNEUSTADT, ville d'Allemagne (Prusse occidentale [prov. du Rhin]); 2.720 hab. Filature, bonneterie.

BERGOING (François), conventionnel, né à Saint-Macaire vers 1755, mort en 1820. Il suivit le parti de la Gironde, vota pour la détention du roi, fut élu par la commission des Douze, si violemment attaquée par la commune et les sections, fut proscrit après le 31 mai, et se tint caché jusqu'au 9 thermidor. Il participa aux réactions qui suivirent cet événement, fit partie du club des Clichy-Centre et combattit alors les royalistes. Opposé au coup d'État du 18 brumaire, il disparut de la scène politique, et reçut plus tard, de Murat, une place dans le royaume de Naples. On a de Bergoing, outre des ouvrages sur cette ville, un *Mémoire* qui fut très curieux. Ce sont : *Bergoing a ses commettants et à tous les citoyens de la République* (1791); *Le Jugement de Bergoing, ci-devant représentant du peuple, à ses commettants pour l'Assemblée de Convention nationale* (1793).

BERG-OP-ZOOM ou **BERGEN-OP-ZOOM**, ancienne ville forte des Pays-Bas, Brabant septentrional, au confluent du Zoom avec l'Escaut oriental. 12.660 hab. Ostréiculture, préparation d'huiles. Fabrication de poterie fine, briques, tuiles. Remarquer le Hotel de Ville, l'église de Sainte-Gertrude, un vieux château, dont la tour s'élève en s'élevant, un bel hôtel de ville, arsenal et le souterrain par lequel les Français surprirent cette ville en 1747.

— ENCYCL. *Berg-op-Zoom*, ville fort ancienne, fut prise par les Normands en 880; quatre siècles plus tard, elle devint Lamoine de Gérhard de Wesemacie, qui y bâtit un château. Elle soutint avec succès plusieurs sièges mémorables; entre autres, celui du duc de Parme en 1588, et celui de Spinola en 1622; mais elle fut prise par les Français en 1747 et en 1795. En 1814, la garnison française la défendit contre les Anglais. Comme place forte, elle était le chef-d'œuvre de l'ingénieur hollandais Menno van Coehorn (Cohorn); ses remparts ont été rasés en 1867. Un canal d'environ 2 kilom. la met en communication avec l'Escaut, et, par l'Escaut, avec la mer.

Berg-op-Zoom (SIÈGES DE). Berg-op-Zoom est une place forte célèbre, qui soutint avec honneur plusieurs sièges mémorables. En 1588, les Espagnols l'assiégèrent; ils durent se retirer, après avoir subi des pertes considérables. En 1622, le fameux Spinola se présenta devant cette place à la tête de 60.000 hommes; après deux mois d'inutiles efforts et la perte de 30.000 hommes, il se vit forcé de lever le siège. En 1747, après sa victoire de Lawfeld, le maréchal de Saxe envoya l'impétueux Lowendhal assiéger Berg-op-Zoom, dont les fortifications avaient été augmentées par l'ingénieur Cohorn. Lowendhal y ouvrit de nombreuses brèches, que le gouverneur, ne soupçonnant point l'impétuosité des soldats français, jugeait impraticables.

BERGOT (*go*) n. m. Sorte de nasse. V. co mot. ◆ On dit aussi BERGA, ou BERGAT. V. ce mot.

BERGSMIE n. f. Genre de bixacées renfermant des arbres de Java, à feuilles alternes, avec stipules et ayant des fleurs axillaires en grappes.

BERGSŒE (Guillaume Jœrgen), écrivain et naturaliste danois, né à Copenhague en 1835. D'une grande activité intellectuelle, d'une imagination vive et observateur sagace, il a abordé avec talent les genres les plus divers. Parmi ses œuvres scientifiques, nous citerons : *la Tarentule* (1864) et *les Champs et le Monde* (1880); parmi ses romans, dont plusieurs ont été traduits en français : *Fra Piazza del Popolo* (1866); *l'Ancienne Fabrique* (1869); *Histoires de spectres* (1873); *Sur la brume* (1876), etc.; parmi ses poésies, *le Temps en Danois* (1865); *Immortel d'hiver* (1873). Mentionnons encore un grand ouvrage : *Home sous le pontificat de Pie IX* (1874-1879).

BERGSON (Henri), philosophe français, né à Paris en 1859. Issu d'une famille d'origine irlandaise, il fut admis, à titre étranger, à l'École normale supérieure, dans la section de philosophie. Docteur ès lettres en 1889, professeur dans divers lycées de Paris, maître de conférences à l'École normale, il a été nommé chargé de professeur au Collège de France (1900) et membre de l'Académie des sciences morales (1901).

Psychologue pénétrant et raffiné, Bergson a cherché la solution des principaux problèmes, ou plutôt des malentendus de la métaphysique dans une analyse plus profonde des phénomènes de la conscience, où il aperçoit comme le déroulement continu d'une même trame d'états se pénétrant les uns les autres, et dont il exprime les nuances multiples dans une langue imagée et sobre. Nous citerons de lui : *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889); *Matière et mémoire, essai sur la relation du corps à l'esprit* (1897) ; *le Rire, essai sur la signification du comique* (1900, etc).

BERGTHOLDA (Berg, montagne; Tholda, femme de Bor, père des dieux Odin, Vili et Ve, dominateurs du ciel et de la terre, dans la mythologie scandinave).

BERGUE (*berg*) — altération de BERGE, n. m. Il est connu vulgaires de l'aune (*alnus glutinosus*).

BERGUES ou **BERGUES-SAINT-WINOC**, ch.-l. de cant. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Dunkerque, sur un canal de la Colme et de *Bergues* (7.528 h. (*Bergueois, oises* ou *Bergunerards, ardes*). Chem. de fer Nord. Brasseries, malteries, chapelleries, coutellerie, tanneries, raffineries de sel. Grand commerce de grains, bestiaux et beurre. Hôtel de ville construit en 1664, beffroi remarquable; tours de l'*abbaye de Saint-Winoc*, qui contient 13 cloches et 14.948 kilo.

— *Histoire*. Formée autour du château de Berg, ou se retira saint Winoc en 902, *Bergues* fut prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Espagnols, en dernier lieu par Turenne en 1658, et cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Les Anglais l'assiégèrent inutilement en 1793.

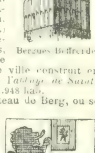
Bergues. Beffroi de

BERGUES A DUNKERQUE (CANAL DE), voie navigable commençant à Bergues (départ. du Nord) et gagnant l'arrondissement de Dunkerque, après un parcours de 8 kilom.

BERGZABERN, ville d'Allemagne (Bavière [prov. du Palatinat]), ch.-l. de district; 2.250 hab. Mines de fer. — Pop. du district : 27.000 hab.

Armes de Bergues.

BERHAMPOUR ou **BARHAMPOUR**, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur l'Hougly; 24.000 hab. Sanatorium; ch.-l. du district de Mouchidabad.

BERHOMET, village d'Austro-Hongrie (Bukovine, près du Seretch); 1.550 hab. Minerais de fer.

BERI, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [prov. de Delhi]); 9.700 hab. Manufacture de tapis.

BÉRIBÉRI (de *béri* ou *bayrée*, mot cinghalais qui signifie *faiblesse*) n. m. Maladie des pays chauds, endémique et épidémique, caractérisée par des paralysies et des œdèmes multiples.

— ENCYCL. Le *béribéri*, connu vaguement en France depuis deux siècles sous le nom de *barbiers*, est appelé aux Antilles *maladie des nègres*; il est identique au *kakke* (de *kaw*, jambes, *ki*, maladie) fréquent chez les Japonais et les Chinois. Originaire de l'extrême Orient, il sévit particulièrement dans les îles et les régions voisines de la mer. Le sexe masculin, entre vingt et trente ans, en est surtout atteint; les femmes payent aussi leur tribut, surtout après l'épuisement de la grossesse et de la lactation. La misère physiologique est une cause prédisposante; mais, de sa nature, le béribéri est une maladie infectieuse non contagieuse, dont le germe est inconnu. Il débute ordinairement par des troubles digestifs, quelquefois sont précédés de faiblesse, d'essoufflement, de maux de tête. On peut donc admettre deux formes principales de béribéri : la forme hydropique, presque toujours mortelle, et la forme paralytique, plus fréquente mais moins grave, et en outre des formes mixtes. On observe de la dyspnée, une sensation de constriction, épigastralgie douloureuse, des vomissements, de la constipation, des troubles, de la sensibilité et du mouvement, mais intégrité complète, jusqu'aux derniers moments, de la connaissance et de l'intelligence.

La durée peut varier de quelques heures jusqu'à plusieurs mois. Le pronostic est, en tout cas, très sérieux, et se règle surtout sur l'état de la respiration, de la sécrétion urinaire et du pouls. Les altérations anatomo-pathologiques capitales portent sur le système nerveux, et l'ensemble des lésions peut s'appeler une « nevrite multiple infectieuse ascendante ». La dégénérescence profonde par le germe morbifique débute par les nerfs périphériques, remonte de proche en proche, et atteint la moelle épinière. Il se produit alors des localisations variables qui expliquent la multiplicité, les formes de la maladie.

Le traitement spécifique du béribéri est encore à trouver; l'hygiène, les toniques, devront toujours en faire provisoirement la base; et les médicaments excitants des vaso-moteurs sont indiqués, en même temps qu'on emploiera l'électricité pour entretenir la vitalité des muscles.

BÉRICLE n. f. Chacune des loupes de cristal, de verre ou de bord, enchâssées dans les fenêtrations des châsses et des reliquaires, et qui permettaient de voir les objets vénérés.

BÉRID (*ard* — mot dérivé sans doute du bas lat. *veredus*, cheval de la poste, il se trouve déjà en pehlvi sous la forme *barid*). n. m. Mesure itinéraire usitée dans les pays musulmans et qui varia suivant les époques et les contrées; elle était de 12 milles dans le désert et sur la route de La Mecque, et de 6 en Syrie. Ce mot désignait également, en Égypte et en Syrie, l'administration des postes, chargée surtout du transport rapide des voyageurs officiels. Elle existait déjà du temps des Sassanides, et sans doute déjà des Achéménides; les Mongols la conservèrent également.

BÉRIGARD ou **BEAUREGARD** (Claude GUILLERMOT, seigneur DE), physicien français, né à Moulins en 1578, d'après Niceron, en 1591 selon d'autres, mort en 1664. Il se rendit en Italie, où il professa la philosophie à Pise (1628), puis à Padoue (1640). Ses principaux ouvrages sont : *Dubitationes in dialogum Galilæi pro veteri immobilitate* (Florence, 1632), qu'il fit paraître sous le nom de *Galileus Lynceus*, et *Circulus pisanus* (Udine, 1643). Ces écrits offrent un intérêt au point de vue de l'histoire de la physique.

BÉRIL n. m. Minér. V. BERYL.

BERING. Géogr. V. BERRING.

BERINGEL, bourg de Portugal (Alemtejo); 2.350 hab.

BÉRINGÉNE (corrupt. de *solongène*) n. m. Un des noms vulgaires de l'aubergine (*solanum esculentum*).

BÉRINGER (Émile), ingénieur français, né à Strasbourg en 1830, mort en 1884. Il se rendit aux sollicitations à l'occasion de l'exécution des ouvrages métalliques du canal de la Haute-Marne. De 1869 à 1871, il travailla aux travaux du port de Portsmouth et du canal dans la traversée du lac Menzaleh, puis rentra dans les ponts et chaussées, et s'occupa de chemins de fer. Après avoir été ingénieur principal à Pernambuco (1872), il fut attaché à la compagnie des chemins de fer de l'Etat, il accompagna Flatters dans ses deux missions en Afrique, et fut assassiné par les Touareg. On lui doit divers mémoires et une très belle carte, inédite, de la province de Constantine.

BÉRINGÉRIE n. f. Bot. Syn. de BALLOTE.

BERINGTON ou **BERRINGTON** (Joseph), historien anglais, né dans le Shropshire vers 1760, mort en 1827. D'une vieille famille catholique, il exerça les fonctions sacerdotales tant en France qu'en Angleterre. On lui doit plusieurs ouvrages, où il remarque une grande liberté d'opinion : *Vie d'Abailard et d'Héloïse* (1784); *Histoire du règne de Henri II et de Richard et Jean, ses fils* (1790); *Histoire littéraire du moyen âge* (Londres, 1814); etc.

BÉRINIE n. f. Bot. Syn. de CREPIDE.

BÉRIOT (Charles-Auguste DE), violoniste belge, né à Louvain en 1802, mort à Bruxelles en 1870, fut élève d'un artiste nommé Tilly, et reçut quelques leçons du grand violoniste Robberechts. Des l'âge de neuf ans, il se fit entendre en public avec le violoniste Lafont, puis, à Paris en 1821, il y reçut des encouragements du célèbre Viotti, s'y produisit de la façon la plus heureuse, puis fit divers voyages en Europe, où il fit applaudir son style élégant, sa grande pureté de son et son goût de grâce. C'est au cours de ses voyages qu'il connut et épousa l'illustre cantatrice Marie Malibran, qui devait perdre une seconde sérénadtique après une courte union. Il se fixa à Bruxelles, où il devint, en 1843, professeur au Conservatoire. Malheureusement, l'état précocement fâcheux de sa santé l'obligea à donner sa démission en 1852, et le mit dans l'impossibilité de se faire entendre désormais. Il vécut quelque temps à Paris en 1871, il y reçut des encouragements du célèbre Viotti, s'y produisit de la façon la plus heureuse, puis fit divers voyages en Europe, où il fit applaudir son style élégant, sa grande pureté de son et son goût de grâce. C'est au cours de ses voyages qu'il connut et épousa l'illustre cantatrice Marie Malibran, qui devait perdre une seconde sérénadtique après une courte union. Il se fixa à Bruxelles, où il devint, en 1843, professeur au Conservatoire. Malheureusement, l'état précocement fâcheux de sa santé l'obligea à donner sa démission en 1852, et le mit dans l'impossibilité de se faire entendre désormais. Il vécut quelque temps affligée d'une douloureuse infirmité, et, dans ses dernières années, il était devenu presque complètement aveugle.

Bériot n'a pas été moins heureux comme compositeur que comme virtuose. Sa musique qu'il a écrite pour son instrument est charmante. Outre 7 concertos, 11 airs variés, 3 recueils d'études écrits par lui seul, il a composé un nombre incalculable de fantaisies et de duos pour piano et violon, la plupart sur des motifs d'opéras, en société avec Osborne, Thalberg, Th. Labarre, Henri Herz, etc. On lui doit aussi une excellente *Méthode de violon*. — Son fils, Charles-Wilfrid, né à Bruxelles en 1833, fut un pianiste virtuose remarquable, il a été nommé, en 1887, professeur d'une des deux classes masculines de piano au Conservatoire de Paris. Comme compositeur, on connaît de lui deux concertos et un assez grand nombre de morceaux de genre pour le piano, un poème symphonique intitulé *Fernand Cortez* et de nombreuses mélodies vocales. Il a publié aussi, avec son père, les deux ouvrages suivants : *Méthode d'accompagnement pour le violon*, et *violon*, et *l'Art de l'accompagnement appliqué au piano*.

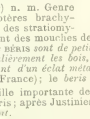
Bériis (gr. 2 fois).

BÉRIS (*ris*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratiomydés, renfermant des mouches de petite taille qui habitent nos pays : Les BÉRIS *sont de petits diptères assez rares, habitant particulièrement les bois, et qui ont le thorax bleu ou vert, brillant d'un éclat métallique*. (Girard.) Citons le *beris nitens* (France); le *beris hirsuta* (Sicile); etc.

BERISA, ville importante de l'ancienne Asie Mineure (Pont), sur l'Iris; après Justinien, elle fit partie de l'Arménie, 200 hab. *Ibid.*

BÉRISLAF, ville de Russie (gouv. de Kherson), au confluent du Samara et du Dnieper; 11.800 hab. Fabriques de bougies, huileries, minoteries à vapeur. Céréales et bois. Cette ville s'appela *Ajegy-Kermen* jusqu'en 1784.

BERITE, nom de deux enfers, à qui on attribuait le pouvoir de transmuer les métaux en or; aussi était-il souvent invoqué par les alchimistes. (Quand on était parvenu à le maîtriser par la puissance des anneaux magiques, on pouvait interroger sur le passé, le présent et l'avenir.) Il est indifféremment nommé BÉRITH, BÉAL, et BOLFRI.

BERJA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Alméria]), ch.-l. de district; 13.580 hab. Fonderies de plomb, fabriques de papier, nissus de coton, de chanvre, draperies. Vieux tremblement de terre en 1804. — Le district est peuplé de 31.200 hab.

BERKELEY, ville et paroisse d'Angleterre (comté de Gloucester, sur l'Avon de Bristol, affluent de la Severn; 5.000 hab. Commerce de bois, charbons et fromages, dits de Gloucester. Ancien château fort bien conservé, bâti vers 1150, dans le donjon duquel Edouard II fut assassiné par Maltravers et Gourney, en 1327. Patrie du médecin Jenner. Le hundred du même nom compte 28.000 hab. C'est aussi le nom de deux comtés des Etats-Unis, l'un dans la Virginie occid., peuplé des 3/4 noirs; le *Martinsburg*, Lauriz dans la Caroline du Sud, peuplé de 35.000 hab. ch. l. *Moncksville*, et d'une ville de l'Etat de l'Alabama; 5.100 hab. Université.

BERKELEY (George), évêque anglican, un des métaphysiciens les plus remarquables des temps modernes, né à Kilkrin (Irlande) en 1685, mort à Oxford en 1753. Il fut pourvu successivement *l'Archidiaconat de Westcoast sous le scrutin de l'Archevêché de la quinzaine*, 1709; *Traité sur les principes de la connaissance humaine*, 1710; *Trois dialogues entre Hylas et Philonous*, 1713, dans lesquels se trouve exposé son système. L'originalité et la hardiesse de ses idées, au lieu de le rendre populaire, d'ailleurs, le mirent en renom, et les chefs de la littérature anglaise, les Swift, les Swift, les Pope, l'accueillirent dans leurs rangs avec un empressement cordial. Après avoir beaucoup voyagé sur le continent, et composé à Lyon son *Traité du mouvement*, il publia un jugement de l'Académie des sciences, et triompher à Londres (1721), et retourna définitivement en Angleterre (1732) et publia son *Alciphron* ou *le Petit Philosophe* (*the Minute Philosopher*), apologie de la religion chrétienne. Il fut nommé alors évêque de Cloyne, en Irlande. En 1735, il publia un écrit remarquable intitulé : *Questions sur les intérêts de l'Irlande*. Dans son dernier ouvrage, *Siris ou Recherches sur les vertus de l'eau de goudron*, il prit prétexte d'étudier sur ce remède pour traiter les plus hautes problèmes de métaphysique.

George Berkeley.

La philosophie principale de Berkeley est religieuse. Ému des progrès du matérialisme et de l'incrédulité, il les combat en montrant ce qu'est la nature. Il prend son point de départ dans la sensation, mais pour établir qu'au moyen des sens nous ne connaissons que nos perceptions. Le monde corporel n'est que phénoménal; il n'a pas de substance, de permanence, ni d'activité propres. Il n'y a que des esprits et les idées de ces esprits; tout l'être des corps consiste dans leur existence (*esse est percipi*). Toutes les modifications sensibles que nous subissons ne viennent pas de nous; elles ont pour cause l'esprit suprême. Les phénomènes de la nature sont un langage par lequel Dieu nous parle et enseigne notre salut. Les effets sont l'objet des sciences naturelles, les causes, l'objet de la théosophie. Il y a de nombreux rapports entre cet immatérialisme de Berkeley et la philosophie de Malebranche.

— Bibliogr. : A. Pompon, *Berkeley, sa vie et ses œuvres*; Georges Lyon, *l'Idéalisme en Angleterre au XVIII siècle*.

BERKELEY (George Charles Grantley Fritz Hardinge), écrivain et homme politique anglais, né en 1800, mort à Londres en 1881. Il s'engagea tout jeune dans l'armée, mais quitta bientôt le service et fut élu membre du Parlement, qu'il siégea de 1832 à 1837. Il fut à Fraser's Magazine, ayant sévèrement jugé son roman, *le Château de Berkeley*, Berkeley provoqua en duel l'auteur de l'article, et le blessa (1836). Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain, nous citerons : *Le Château de Berkeley*, 1836, roman; *Lettres de the Iron* 1857, recueil de vers; *Ma vie et mes souvenirs* 1854-1866; *Anecdotes of the upper ten thousand at home and abroad* 1867; *Histoire de mes amis* 1869; *le Fait opposé à la Fiction*, 1874, écrit contre le darwinisme. Ses récits de chasse, réhabilitant Nasseroff *sur les abus*, 1853; *Un mari sous les jupons de France*; *le Sportsman anglais en Amérique*, ont eu un vif succès.

BERKELÉYE (*dici* — de *Berkeley*), genre, ang. n. f. Genre d'algues diatomées, de la famille des mélanelacées, dont on connaît une ou deux espèces de la mer du Nord et de la mer Atlantique. La *berkeleye* l'*angle* se trouve en masses gélatineuses brunes ou verdâtres sur la zostère et sur quelques algues marines.

Berkeleyes très grossies; 2, agglomérations de berkeleyes sur une algue

BERKELEYISME (*le isme*) n. m. Philosophie de Berkeley.

BERKEN ou **BERQUEN** (Louis de), lapidaire, né à Bruges au XV siècle. Il découvrit par hasard, en 1456, le moyen de tailler le diamant, en frottant un pour deux diamants l'un contre l'autre. Il inventa une roue à laquelle il put donner le dernier poli, en saupoudrant le diamant pulvérisé. — Son petit-fils Robert de **Berken**, a publié *Merveilles des Indes orientales*, Paris, 1611; et *Les deux mondes de l'empereur de Paris*, avec plusieurs pièces sur cet art, 1645.

BERKHAMPSTEAD (GREAT-). Géogr. v. Great-Berkhampstead.

BERKHEY (Jean Lefranco van), écrivain et naturaliste hollandais, né à Leyden en 1729, mort en 1812. Il fut professeur d'histoire naturelle à l'académie de Leyde. Son principal ouvrage est l'*Histoire naturelle de la Hollande* (1769), qui a été traduite en français sous le titre de *Histoire géographique, physique, naturelle et civile de la Hollande* (1781). On lui doit aussi de gracieuses *Poésies détachées*, dont la pièce la plus connue a pour titre *le Pouvoir de la poesie hollandaise*.

BERKHÉYE (*bei* — en **Berkheya** *le ce* n. f. Genre de composées, tribu des arctotidées, renfermant des plantes herbacées ou frutescentes de l'Afrique australe, dont soixante-dix espèces environ sont connues. Elles proviennent toutes de l'Afrique australe, sauf une seule, qui est originaire de l'Afrique tropicale.

BERKHOUT, ville des Pays-Bas, Nord-Hollande, prov. du Zuyderzee; 2.400 hab.

BERKIE n. f. Bot. Syn. de scarlatine.

BERKLEY, ville des Etats-Unis (Virginie), sur l'Elizabeth, affluent du James River; 2.000 hab. Commerce.

BERKLEY (Jean), officier anglais qui vivait au XVII siècle. Il embrassa avec ardeur la cause de Charles Ier contre le parlement; pendant la guerre civile, il fut nommé gouverneur de la place d'Exeter, qu'il ne rendit qu'après une longue résistance. Il partit alors pour la France, et fut chargé de plusieurs missions. Il fut nommé pair d'Angleterre à la restauration de Charles II. On a publié d'intéressantes *Mémoires sur les négociations de l'Angleterre avec Cromwell et l'armée parlementaire*, publiés dans la collection de *Mémoires sur la révolution d'Angleterre*, 1824.

BERKOVETZ (*vèts*) n. m. Mesure de poids employée en Russie et valant 10 pouds ou 400 liv. russes, ou 163 kil. 805.

BERKOVITSA ou **BERKOVATZ**, ville de Bulgarie, près de la frontière de la Serbie, arrond. de Iouni Pazardjik; 5.210 hab. Commerce de peaux et de soie. Ruines de son ancien château fort, bâti sur des rochers abrupts. Le 15 décembre 1877, les Turcs abandonnèrent sans combat la ville aux Russes, qui purent entrer leurs mains presque toute la partie occidentale de la Bulgarie danubienne. Pop. du district du même nom : 43.000 hab.

BERKS ou **BERKSHIRE**, comté d'Angleterre, l'un des mieux situés dans l'intérieur du pays, entre ceux de Buckingham et d'Oxford au N., de Wilts à l'O., de Northampton au S., de Surrey et de Middlesex à l'E. Il est peuplé de 228.450 hab. Cap. *Reading*. — Un comté des Etats-Unis Massachusetts porte aussi le nom de **Berks**. Il est peuplé de 81.000 hab. et a *Lenox* pour chef-lieu.

BERLAD ou **BERLAT**, ville de la Roumanie Moldave, sur la rivière de *Berlad*, affluent du Sereth; 20.000 hab. Fabriques de savons, distillerie; commerce de céréales. Ville qui, après avoir été la capitale d'une république de paysans, fut ravagée et brûlée par les Tatares en 1564.

BERLAIMONT, ch.-l. de cant. du Nord, arrond. et à 14 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre; 2.648 hab. Carrière de pierres; brasseries, fabrique de sucre, sciéries mécaniques, construction de bateaux. Vestiges d'une antique forteresse dont les ruines dans le nord, qui paraît avoir été par les Romains. — Le cant. a 14 comm. et 11.109 hab.

BERLAIMONT (Charles, comte de), homme d'Etat belge, né en 1510, mort à Namur en 1578, servit dans les armes de Charles-Quint. Il fut nommé chef du conseil des finances et gouverneur de la province de Namur. Il fut chargé du gouvernement provisoire, plus tard, il devint conseiller de don Juan d'Autriche. Ce fut un des plus fermes soutiens de la domination espagnole en Belgique.

BERLAND (Pierre), dit **Pey-Berland**, archevêque de Bordeaux, né vers 1375, mort en 1457, fils d'un pauvre paysan du Médoc. Fondateur de l'université de Bordeaux, du collège Saint-Raphaël, il fut un des bienfaiteurs de la ville et joua, en 1453, le rôle comme conciliateur dans les luttes à la fin de la guerre de Cent ans.

BERLANDIÈRE (de *Berlandier*, botan. franç. peu connu) n. m. Genre de composées héliantholdées, comprenant des herbes vivaces ou suffrutescentes du Mexique.

BERLANDIERI (*di-é*) n. m. Cépage américain, prospérant sur les terrains crayeux, dont l'avantage est de résister très bien au phylloxéra. Il a le rôle comme conciliateur dans les luttes à la fin de la guerre de Cent ans.

BERLANGA, ville d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Badajoz); 5.900 hab. Fortes.

BERLANGA de Duero, ville d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Soria); 2.200 hab. Moulins. Ce bourg, détruit par les Maures, fut restauré au début du XVI siècle par Alphonse Ier d'Aragon.

BERLAUDE n. f. Mot servant à désigner une viande de mouton, dure et coriace à cause du grand âge de la bête.

BERLE n. f. Bot. Nom vulgaire du *berula angustifolia*.

BERLE n. f. Nom vulgaire du genre *sium*, et en particulier du *sium latifolium* ou *ache d'eau*, qu'on regardait autrefois comme anticoscorbutique, diurétique, etc., mais qui ne fait plus usage de nos jours : *Le chervis* ou **BERLE** *des potagers est cultivé en Europe pour ses racines, que l'on mange comme celles du celeri*. Gouas.

BERLICHINGEN, village du Wurtemberg (cercle d'Ixat), sur l'Ixat; 1.600 hab. Vins et fabriques d'armes blanches. Ruines de l'ancien château de *Goetz de Berlichingen*, célèbre par le drame de Goethe.

BERLICHINGEN (Goetz de Godefroi de), chevalier allemand, surnommé **Main de fer**, né vers 1480 à Jaxthausen en Bavière, mort en 1562, une des figures les plus caractéristiques du XVI siècle. Il représente la vieille tradition féodale et la foulaise exprimée. Goetz de Berlichingen ne connaît que son épée. Il servit successivement le margrave Frédéric de Brandebourg et l'électeur Albert V de Bavière. Au siège de Landshut, il reçut à la main droite une blessure si dangereuse qu'il fallut recourir à l'amputation. Un habile armurier lui fabriqua une main en fer qui lui permettait de manier son épée. A la guerre des paysans, Goetz [illegible] Goetz accepta l'offre des paysans révoltés, qui lui promirent [illegible] leur tête. Il réussit à modérer les violences des insurgés; mais, malgré des prodiges de valeur, il ne put empêcher les victorieux de cette lutte inégale. En 1525, il donna sa démission, se rendit à Augsbourg, au milieu de l'armée impériale. Pendant deux ans, il fut détenu dans cette ville. Il ne put recouvrer sa liberté que moyennant caution, amende, etc. En 1544, il put de nouveau affronter les dangers du champ de bataille. L'empereur Charles-Quint faisait la guerre au roi de France François Ier. Goetz pénétra jusqu'à Châtau-Thierry, mais la paix mit fin à cette dernière campagne du vaillant chevalier. Berlichingen a écrit lui-même son histoire, intitulée : *Vie de Goetz de Berlichingen, dit Main-de-fer*. Nouvelle.

Berlichingen (Gottfrid de), [illegible] œuvre est moins un drame qu'une suite de tableaux épisodiques dans lesquels le héros de la guerre des paysans est idéalisé comme le dernier défenseur du droit et de la justice. L'évêque de Bamberg a fait sa paix avec Goetz; mais, en dépit de la foi jurée, il lui enlève son fils. Goetz, par représailles, s'empare du chevalier de Weisslingen, le tyran de l'évêque. Weislingen devient amoureux de Marie, sœur de Goetz; les fiançailles sont conclues. Mais Weisslingen rentre en relations avec l'évêque, et se laisse séduire par Adélaïde de Walldorff, qu'il épouse. Il ne cherche plus alors que à perdre Goetz. Il le fait mettre au ban de l'empire. La guerre des paysans éclate. Goetz est fait prisonnier et condamné à mort. Un de ses juges est Weislingen; mais Marie implore la grâce du condamné. Weisslingen est d'ailleurs mourant : son page, poussé par Adélaïde de Walldorff elle-même, lui a versé du poison. Goetz est remis en liberté; mais, brisé, il meurt à Jaxthausen.

BERLIER (Théophile, comte), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Dijon (1761-1844). Député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Il fut [illegible] du Directoire près le tribunal de cassation, président du conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fut conseiller d'Etat et prit part à la rédaction du Code civil. Il fut fait comte de l'Empire, devint, en 1815, secrétaire du gouvernement provisoire, puis fut banni comme régicide. Il ne rentra en France qu'en 1819. Il a écrit : *Pour [illegible] l'ordre judiciaire*, 1802; *Pour [illegible] l'ordre judiciaire*, 1802.

BERLIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Rive-de-Gier (Loire) en 1843. Sous son impulsion, de profondes modifications furent apportées au service des vidanges; la plus importante est le système de vidange pneumatique, qu'il inventa et appliqua à Paris, puis à Lyon, mais bien à Lyon qu'à Paris. (V. vidange.) Berlier est l'inventeur du système pneumatique permettant le transport de lettres et colis à grandes distances; on lui doit en outre de nombreux projets dont les plus importants sont : le système du fer électrique, tramways tubulaires électriques, transport de la batellerie par l'électricité, etc.

BERLIN n. m. Paquet de fil arrêté par un nœud, en usage dans les fabriques de velours.

— *Laine de berlin*. Laine de diverses couleurs, servant à la fabrication de la tapisserie.

BERLIN, capitale du royaume de Prusse et, depuis 1871, de l'empire d'Allemagne; 1.678.000 hab. (*Berlinois, oises*.) C'est la résidence de l'empereur, des ministres, du Reichstag et des ambassadeurs. On a souvent dit que le développement de cette ville était dû presque exclusivement au caprice et au hasard; d'autres l'ont considéré comme un produit exclusif de la volonté de Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Or, si la décision et l'esprit de suite des souverains prussiens ont fait de Berlin la capitale de la monarchie, cette ville n'en est pas moins « un produit spontané du milieu géographique ». Construite sur les deux bords de la Sprée, et protégée par les éminences qui permettaient d'y établir jadis des tours de guet et des avant-postes, la ville se trouvait à égale distance de l'Elbe et de l'Oder, et devait forcément devenir l'entrepôt nécessaire entre les deux fleuves. A mi-chemin entre Breslau et Hambourg, elle est de même sur la route qui conduit de Leipzig à Stettin, et la marche de Napoléon, en 1806, en est l'éclatante démonstration.

Berlin s'étend au milieu d'une plaine sablonneuse, aride, triste et si parfaitement plate que ses eaux n'ont presque pas d'écoulement. La ville elle-même n'a rien de seduisant à l'original. « Il ne faut pas chercher ici des monuments qui parlent du passé, qui soient l'incarnation d'une époque ou d'un art. » « La capitale de la Prusse est, comme Palmyre, comme les Pyramides d'Egypte, seule au milieu d'un désert de sable. » Cette appréciation sévère de l'écrivain allemand Weber est bien plus d'être juste. Si Berlin possède quelques avenues assez larges, comme Friedrichstrasse, et même une promenade plantée d'arbres, *Sous les tilleuls* [illegible] d'autre part, il y a loin du Berlin actuel à la cité malpropre et malsaine d'autrefois, les soins chaque jour [illegible] vent étroites et bordées de hautes maisons où s'entassent les habitants, [illegible] de l'hygiène et de la promiscuité. Depuis 1871, on a amélioré les logements comme on a pu, et 100.000 Berlinois habitent dans des caves transformées en réduits obscurs.

Aspect de Berlin.

La Sprée, qui traverse la ville, ne contribue pas à l'embellissement de la capitale. « La Sprée, a écrit un poète allemand, est pareille à un cygne à cou entravé à Berlin; elle en sort semblable à une truie. » Les eaux de cette rivière sont presque toujours noires et nauséabondes, et les ruisseaux qui la traversent ne contribuent pas à lui donner une plus grande limpidité.

Néanmoins, il n'est que juste de reconnaître les efforts tentés pour assainir et même pour embellir la ville. Un certain nombre de monuments décorent aujourd'hui Berlin; mais [illegible] rappelle le venir d'une époque littéraire ou d'un siècle artistique. Quelquefois, même, la lourdeur du monument ou la complication de l'architecture s'aggravent de l'imitation maladroite et manifeste des édifices français. Citons cependant

le palais du prince de Prusse ; le monument sans grâce de Frédéric le Grand, œuvre du sculpteur Rauch, 1851, le château royal, vaste édifice rectangulaire, le musée du Kaiser-Frédéric, etc. Tout semble avoir été sacrifié à l'art militaire et à

Berlin et ses environs

l'organisation de la défense. Les casernes sont de véritables édifices, la fonderie royale est un des établissements les plus considérables de la ville, et toutes les statues sont élevées à ceux qui ont incarné la force brutale qui y tirent de grands conquérants. A cette même école il faut at-

Bien que l'électeur Cicéron y eût transporté sa résidence, en 1499, la ville resta à peu près stationnaire jusqu'à l'avènement du grand électeur Frédéric-Guillaume (1631). Il travailla à embellir la ville, à l'agrandir, à détricher les environs, et il fut merveilleusement aidé dans cette tâche par les huguenots qu'avait chassés de France la révocation de l'édit de Nantes. On évalue à 7.000 le nombre des réfugiés français qui se fixèrent à Berlin. En 1701, Frédéric Ier en fit la capitale du nouveau royaume de Prusse. Enfin, Frédéric II donna de l'air à la ville en rasant sa ceinture de remparts, et il y mena son existence. Depuis cette époque, la ville a été envahie par les Croates (1757), par les Russes (1760), et par les Français, qui l'occupèrent de 1806 à 1808.

Berlin (TRAITÉS DE). I. *Traité conclu entre la Prusse et l'Autriche, 28 juin 1742.* Moyennant la cession de la Silésie et du comté de Glatz, Frédéric II déposait les armes, abandonnant la France, son alliée.

II. *Traité conclu entre les puissances européennes, 1878.* Le 3 mars 1878, la Russie imposa à la Turquie vaincue le traité de San-Stefano. A la suite de l'attitude hostile de l'Angleterre, la Russie consentit à soumettre au congrès les clauses du traité de San-Stefano, qui, modifié, devint le traité de Berlin du 13 juillet 1878. Les principales dispositions dont se compose cet instrument diplomatique sont les suivantes :

1° *Bulgarie.* La Bulgarie, constituée en principauté autonome tributaire de la Porte par le traité de San-Stefano, fut divisée par le traité de Berlin en principauté vassale de Bulgarie, province autonome de Roumélie orientale, enfin, la Macédoine laissée à l'administration du Sultan. Le 18 septembre 1885, une révolution éclata à Philippopoli, et l'union personnelle de la Bulgarie et de la Roumélie orientale vioia le traité de Berlin dans une de ses clauses essentielles.

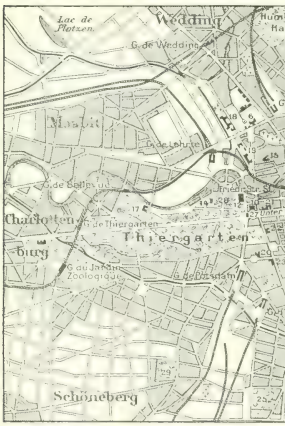

Plan de Berlin. 1. Lustgarten. — 2. Palais impérial. — 3. Arsenal. — 4. Vieux palais et bibliothèque nationale. — 5. Nouveau palais. — 6. Hôtel de ville. — 7. Cathédrale. — 8. Vieux palais. — 9. Théâtre national. — 10. Théâtre royal. — 11. Théâtre royal. — 12. Théâtre royal. — 13. Opéra. — 14. Théâtre allemand. — 15. Théâtre de Monbijou. — 16. Théâtre de Belleuve. — 18. Académie. — 19. Hôpital de la Charité. — 20. Ambassade. — 21. Ministère de l'Intérieur. — 22. Ministère de la justice. — 23. Ministère de la guerre. — 24. Observatoire. — 25. Parc Victoria. — 26. Place Belle-Alliance. — 27. Place de Paris. — 28. Beutzplatz. — 29. Place Royale. — 29. Jardin botanique.

tribuer la construction de l'arsenal et les agrandissements successifs de la forteresse de Spandau.

Dans cette capitale, le culte de l'intelligence et des idées a pourtant trouvé sa place ; les expressions de *l'école de l'intelligence* et d'*Athènes de la Sprée* ne sont pas vides de sens. L'université de Berlin, fondée en 1810, cette université qui, d'après Scharnhorst, devait être et fut, en effet, « la garde d'honneur de la maison des Hohenzollern », compte aujourd'hui plus de 200 professeurs ou privat-docents, et plus de 10.000 étudiants. Berlin compte, en outre, 20 établissements secondaires, parmi lesquels il faut citer des écoles pratiques d'industrie, et 160 écoles élémentaires. L'Académie des beaux-arts et le Musée royal possèdent quelques tableaux d'un grand prix. Le nombre des sociétés savantes dépasse une centaine, et la Société de géographie de Berlin est une des plus nombreuses et des mieux outillées du monde entier. La Bibliothèque royale compte 1 million de volumes et près de 20.000 manuscrits.

La ville s'agrandit à vue d'œil. Elle a déjà englobé un grand nombre de faubourgs et menace d'atteindre Potsdam et les collines du Kreuzberg que domine le monument national. Ce n'est guère que du côté du N.-E. que la ville reste stationnaire, à cause des vents froids qui y soufflent. Depuis 1871, nombre d'immigrants se sont précipités vers la capitale. Presque toute cette population est protestante. On compte à peine 100.000 catholiques et 3.000 israélites à Berlin. La ville est administrée par une commission exécutive composée de dix-sept membres (*le magistrat*).

On peut penser que de tout temps il exista, dans la petite île qui s'étend entre les deux bras de la Sprée, un village de pêcheurs. Est-ce Albert l'Ours, ou le margrave Albert III (1200-1220) qui donna à Berlin sa première importance? On ne sait. Quoi qu'il en soit, grâce au commerce et à la navigation, Berlin devint rapidement une ville importante, et, au XIIIe siècle, elle était la rivale d'un autre centre, Cologne, sur la rive gauche de la même rivière. Les deux villes s'unirent en une seule à partir de 1307.

2° *Crète.* La Porte s'engageait à appliquer dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, mais elle n'en fit rien, et les affaires de Crète déterminèrent, en 1897, la guerre entre la Turquie et la Grèce.

3° *Grèce.* La Grèce et la Turquie furent invitées à s'entendre sur une rectification de frontières. La Turquie et la Grèce ne parvinrent à se mettre d'accord, malgré la conférence de Berlin de 1880, qui en mars 1881, sur un nouveau tracé peu favorable à la Grèce, surtout en Epire.

4° *Bosnie et Herzégovine.* Le traité de Berlin décida que ces deux provinces seraient occupées par l'Autriche-Hongrie. Cette disposition avait pour but d'entraver l'accroissement de l'influence slave sur la partie sud de l'Autriche-Hongrie, et de diminuer les chances de la Russie dans une guerre contre l'empire ottoman.

5° *Montenegro.* L'indépendance de cette principauté fut reconnue par les puissances signataires, à compris l'empire turc. Son territoire fut notablement accru.

6° *Serbie.* Sur Serbie, art. 2, 4, 5, 6, Berlin, art. 34-42. Son indépendance fut reconnue, et elle reçut un agrandissement territorial peu considérable. Elle fut érigée en royaume héréditaire sous la protection du traité de Berlin.

7° *Roumanie.* La Russie consentit à l'indépendance roumaine sous deux conditions : l'égalité confessionnelle et la rétrocession de la Bessarabie en échange de la Dobroudja.

8° *Danube.* Le traité de Paris avait établi le contrôle européen sur la navigation de ce fleuve ; le traité de Berlin, pour en assurer la libre navigation, décida que les fortifications élevées sur son parcours depuis les Portes-de-Fer jusqu'à l'embouchure seraient rasées, et que les bâtiments de guerre ne pourraient naviguer sur le Danube en temps de paix. L'Autriche fut chargée de l'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles matériels à la navigation danubienne.

9° *Frontière russo-turque en Asie.* La Porte céda à l'empire russe en Asie les territoires d'Ardahan, de Kars et de Batoum.

10° *Arménie.* Les améliorations promises par l'article 61 du traité de Berlin n'ont point été réalisées. V. ARMÉNIE.

11° *Lieux saints.* Le droit de protection fut reconnu aux agents diplomatiques, tant à l'égard des pèlerins que de leurs établissements religieux, mais l'article 62 réserva le protectorat de la France dans les Lieux saints.

— BIBLIOGR. Brunswick, *le Traité de Berlin*, Paris, 1878. A. d'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin et aux arrangements qui ont suivi*, Paris, 1886. Max Choublier, *la Question d'Orient depuis le traité de Berlin*, Paris, 1897).

Berlin (CONFÉRENCE AFRICAINE DE) [1884-1885], conférence diplomatique internationale, convoquée par le gouvernement allemand, après entente avec le gouvernement français, en vue du règlement des questions pendantes en Afrique, par suite des difficultés survenues entre l'Association internationale africaine (v. ce mot), la France et le Portugal dans le bassin du Congo, et de l'émotion soulevée dans plusieurs puissances par le traité anglo-portugais du 26 février 1884, qui menaçait la franchise commerciale dans le Congo maritime.

La conférence s'ouvrit le 15 novembre 1884, sous la présidence du prince de Bismarck. Quatorze Etats y étaient représentés : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et la Turquie.

Les travaux de la conférence durèrent plus de deux mois et demi. Elle discuta et adopta successivement quatre déclarations et deux actes qui furent signés sous le nom de *Acte général de la conférence africaine de Berlin* (26 février 1885), dont voici les dispositions essentielles :

1° Déclaration du régime de la liberté complète du commerce de toutes les nations, dans tout le bassin du Congo et de ses affluents, le lac Tanganyika et ses tributaires orientaux, dans les bassins côtiers de l'Atlantique, depuis Sette-Cama (Congo français) jusqu'à Ambriz (Congo portugais), et dans toute la partie de l'Afrique orientale située au S. du 5e degré de lat. N., jusqu'à l'embouchure du Zambèze, y compris le bassin du lac Nyassa et de la rivière Chiré, affluent du Zambèze ;

2° Engagement de chacune des puissances à combattre le commerce des esclaves ;

3° Toute la zone fraiche au point de vue commercial, y compris les eaux territoriales, est neutralisée *en principe*, c'est-à-dire que les puissances possédant des colonies dans ces régions ont la faculté d'en proclamer la neutralité et d'en bénéficier, en se conformant aux devoirs que la neutralité comporte. En cas de dissentiment sérieux au sujet ou dans les limites des territoires de la zone neutre, les puissances contractantes s'engagent à recourir, avant d'en appeler aux armes, à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

4° Extension au Congo, au Niger et à leurs affluents, des principes du droit de libre navigation pour les navires marchands de toute nationalité ;

5° Enfin, fixation de certaines formalités à remplir pour l'occupation effective, par les puissances européennes, des territoires continentaux.

L'Association internationale du Congo adhéra à ces dispositions.

— BIBLIOGR. *Leurs pièces sur la conférence de Berlin.*

BERLIN, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), près de la Grand-River ; 2.425 hab. ; une grande majorité d'origine allemande. Nœud de chemin de fer.

BERLIN, ville des Etats-Unis (New-Hampshire), sur l'Androscoggin, affluent du Kennebec ; 3.700 hab. — Ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur la Neenah, affluent du lac Winnebago ; 1.850 hab. Minoteries, scieries, tonneries, fabriques de gants et de lainages. — Un certain nombre d'autres localités des Etats-Unis s'appellent **Berlin**.

BERLINCHEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandenbourg), sur le lac d'où sort la Prême, affluent du bas Oder ; 2.[illegible] hab. Fabriques de draps, ateliers de confection, tanneries. Commerce de céréales.

BERLINE (du pays Bonlogne, nom provient de la ville de *Berlin*, où fut fabriquée la première voiture de ce genre, au XVIIe siècle, sur les dessins de Philippe Chièse, architecte de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg) n. f. Carrosse. Voiture suspendue, à deux places, à quatre roues, recouverte d'une capote mobile garnie de glaces, qu'on peut relever ou abaisser à volonté. Cette voiture servait autrefois pour exécuter les voyages d'une certaine longueur.

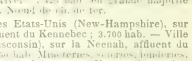

Berline carrosse

— Min. Sorte de benne roulante, le plus souvent en tôle, employée dans les mines pour le transport de la houille à travers les galeries jusqu'aux chantiers de versage des puits d'extraction. V. CHANTIER DE VERSAGE.

Berline (min.)

BERLINE n. f. Danse exécutée sur une mesure à deux-

Berline.

quatre, sur un mouvement et sur un air de polka. Le cavalier tient de sa main droite la main gauche de la dame. Ils font ensemble un pas de polka, et étendent la jambe

opposée à celle qui a commencé le pas, en étirant la pointe du pied. Le couple tourne sur les talons et recommence un second pas de polka avec l'autre pied et le second de la jambe opposée, puis, le cavalier prend cambrure à la taille et fait avec elle deux fois le pas de la polka, c'est-à-dire deux fois deux pas de galop et un pas de polka. La berlinne date de 1890.

BERLINGE n. f. Étoffe grossière, fabriquée avec du lainage et du lin et tramée en laine.

BERLINGHIERI (André Vacca, chirurgien italien, né à Pise en 1752, mort en 1826. Après avoir étudié sous Desault, à Paris, sous Benjamin Bell et Hunter en Angleterre, de retour à Pise en 1791, il se mit en renom dans l'université de cette ville, se rendit de nouveau à Paris en 1799, et écrivit deux mémoires assez remarquables, *les fonctions des côtes et la 8e artère du jarrêtant*. Revenu après, Berlinghieri fut appelé de nouveau à Pise pour suppléer son père, professeur de chirurgie, puis chargé de fonder une école spéciale de chirurgie, dont il resta directeur. Citons de lui : *Nuovo metodo di curare le trofoceli* (1825); *Memoria sopra il metodo di estirare la pietra* (1821), *Nulla historia nei due sessi* 1825. On lui doit la seule spécialité, dite de Vacca, encore en usage pour la reduction de la cataracte des corps étrangers.

BERLINGOT *qq* — dérivé de *berlingue*, *berlingue*, qui n'est dit pour *berline* au XVIIe siècle; n. m. Demi-berline n'ayant que la banquette du fond.

— Par ext. et fam. Mauvaise voiture quelconque.

BERLINGOT (*qq* — de l'ital. *berlingazzo*, sorte de macaron n. m. Sorte de sucre d'orge au caramel.

BERLINITE (rad. *Berlin*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminie.

BERLINOIS (*oa-a*), **OISE**, personne née à Berlin, ou qui habite cette ville. — *Les* BERLINOIS.

— Adjectiv. : *Agglomération* BERLINOISE.

BERLIOZ (Louis-Hector), compositeur français, né à La Côte-Saint-André (Isère) en 1803, mort à Paris en 1869. Fils d'un médecin qui voulait lui voir suivre la même carrière, et qui s'efforçait de toutes façons d'entraver sa vocation musicale, Berlioz vint à Paris, et, au lieu de suivre les cours de l'École de médecine, se fit admettre au Conservatoire, où il fut élève de Reicha et de Lesueur, dont le père fut, de lui vent en enfant. Berlioz ne persista pas moins dans son dessein, et, obligé de gagner sa vie, il donna des leçons et s'engagea comme choriste au théâtre des Nouveautés. Tout en étant au Conservatoire, il donnait déjà des concerts pour faire entendre sa musique, et c'est ainsi qu'il fit exécuter, en 1828, ses deux ouvertures de *Waverley* et des *Francs-Juges*, et sa cantate de *Orphée Mélée par les bacchantes*. Il concourut trois fois sans succès à l'Institut pour le prix de Rome; il le remporta enfin en 1830, pour sa cantate de *Sardanapale*, et partit pour l'Italie, où il rencontra Mendelssohn, et où il ne resta que deux ans. De retour à Paris, il y retrouva une jeune actrice anglaise (miss Smithson, le plus grand talent), miss Smithson, et l'épousa, en dépit de l'opposition de leurs deux familles. Mais il fallait travailler pour vivre, et Berlioz, dont le tempérament musical était en opposition complète avec les idées courantes, ne pouvait songer encore à gagner de l'argent avec sa musique. Il avait écrit déjà quelques articles de critique dans le « Correspondant » et dans la « Revue européenne »; il entra bientôt à la « Gazette musicale », puis prit possession du feuilleton musical du « Journal des Débats ». Il sentait que le journalisme était une puissance dont il avait besoin pour répandre et propager ses idées; il lui écrivait de premier ordre, et recueillit ensuite ses articles en volumes sous les titres : *les Soirées de l'orchestre*, *à travers chantant*, *Grotesques de la musique*, et aussi les deux volumes de correspondance qui ont été publiés après sa mort. Mais son tempérament batailleur et son mépris de l'opinion d'autrui causèrent un grand tort à sa carrière de compositeur; sa nature, si inégale, non exempt d'incorrection, mais doué d'une rare et puissante originalité, Berlioz occupe une place à part parmi les grands musiciens français. Coloriste en son genre, il a introduit dans l'instrumentation des effets inconnus avant lui, et même qu'il a trouvé des rythmes d'une saveur particulière.

C'est surtout dans le genre de la symphonie dramatique, genre qui quelque sorte créé par lui, que Berlioz se montre, rarement, plus que dans l'opéra proprement dit, malgré la très haute valeur de sa partition des *Troyens*. C'est dans les œuvres exquises : *Roméo et Juliette*, dont il a su faire, à l'égard de Shakspeare, un adorable poème d'amour, *la Damnation de Faust*, considérée comme un chef-œuvre, *l'Enfance du Christ*, qui est une sorte de petit oratorio d'un sentiment angélique, que l'on retrouve la trace de regrets tantôt fougueux, tantôt séduisant, et toujours personnel.

A côté de ces œuvres absolument supérieures, il faut citer les autres productions du maître : la Symphonie fantastique, *Lélio ou le Retour de la vie*, *Harold en Italie*; ses opéras de *Benvenuto Cellini* et de *Beatrice et Bénédict*; ses ouvertures de *Waverley*, des *Francs-Juges*, du *Roi Lear* et du *Carnaval romain*; son *Te Deum* et sa Messe des morts, sa Symphonie funèbre et triomphale, et aussi ses nombreuses mélodies vocales, dont plusieurs sont d'un sentiment pénétrant et plein de poésie.

Une statue, due au ciseau du sculpteur Lenour, lui a été élevée à Paris, au square Vintimille.

— BIBLIOGR. : A. Jullien, *Hector Berlioz, la vie, le combat, les œuvres* (Paris, 1881); O. Fouque, *les Révolutionnaires de la musique* (Paris, 1882); E. Hippeau, *Berlioz intime* (Paris, 1883); E. de Mirecourt, *Berlioz* (Paris, 1856); A. Ernst, *L'Œuvre dramatique d'H. Berlioz* (Paris, 1884).

BERLIOZ Henriette Smithson, dame), tragédienne anglaise devenue célèbre sous le nom de **miss Smithson**, née en 1800, morte à Paris en 1854. Après avoir joué à Dublin et à Londres, elle se rendit en 1827 à Paris avec une troupe d'acteurs anglais qui donna des représentations à l'Odéon et à la salle Favart. Grâce à son talent, elle fit tour à tour pathétique et touchant, elle obtint le plus vif succès, et inspira une violente passion au compositeur Berlioz, qui l'épousa en 1833. Elle quitta alors le théâtre.

BERLOQUE (*ko*) n. f. Art. mod. V. BREDELOQUE.

BERLU n. et adj. m. Autref. Borgne. « Pop. Louche. « Homme léger, inconsidéré, qui agit avec précipitation et sans réflexion. Ne s'emploie que dans ces locutions, qui sont le même sens : [illegible]

— Argot. Tronc d'église, parce qu'on ignore ce qu'il contient, mais on le devine à peu près.

BERLUE (de *ber*, préf. péjorat., et du lat. *lucere*, luire) n. f. Sorte d'éblouissement qui fait voir des objets imaginaires, ou qui fait voir déformés des objets réels : *La berlue* [illegible]

— Fam. *Avoir la berlue*, Voir des choses de travers, et au fig. : Juger taussement.

— ENCYCL. L'ensemble des symptômes qu'on appelle autrefois la berlue, *amblyopie* ou *obnubilation* de la vue, qui transmet au cerveau l'image des objets imaginaires. Lorsque l'œil est exposé à une vive lumière, il se produit souvent une série d'illusions fantastiques ou *phénomènes* des blueres, des illusions lugubres, des nuages étincelants voltigeant sous forme d'une pluie d'étincelles et d'escarboucles, des arcs de cercle lumineux, des globes, des éclairs, c'est la berlue proprement dite. Quelquefois, l'œil apercevra des ombres légères, des brouillards, des lignes et des points noirâtres disposés en réseaux, en flocons semblables à ses brins de toile, et ce sont les *mouches volantes*. Enfin, l'illusion prend quelquefois une forme plus nette, plus précise : l'œil croit apercevoir une mouche ou un insecte qui se lisse sur les objets qui regardent attentivement, et sont les *mouches volantes* ou *mouches volantes*, tantôt multiples et alors beaucoup moins importantes. (V. MOUCHES, SCOTOMES.) Ces illusions visuelles se reproduisent d'une manière passagère, momentanée, si elles n'ont d'autre cause que l'exposition de l'œil à une vive lumière ou la fatigue de l'organe, la berlue est alors idiopathique et disparaît si l'on supprime la cause. Il n'en est pas de même lorsque les illusions visuelles se produisent sans cause apparente, avec une certaine persistance ou des retours fréquents. La berlue peut être symptomatique des congestions et des inflammations cérébrales, de l'épilepsie, du délire ou de la fièvre; elle précède parfois la migraine ou les vertiges. Les scotomes annoncent souvent une affection oculaire grave : glaucome, amaurose, cataracte.

BERLURETTE (rad. *berlue*) n. f. Jeu analogue à celui du colin-maillard. V. ce mot.

BERMA ou **BIRMA**, village d'Egypte (Basse-Egypte), sur le canal Batanouniah; 6.300 hab.

BERME (de l'allem. *berme*, lisière d'un champ) n. f. Art milit. Bande de terrain qui, dans les ouvrages de fortification passagère, sépare le parapet du fossé, et sert à reculer la masse du parapet, afin que le poids de celui-ci ne fasse pas ébouler les terres de l'escarpe. Dans la fortification permanente, Tablette de pierre de taille qui couronne l'escarpe et fait une légère saillie sur le fossé, et a la même destination que la précédente.

— Trav. publics. Passage étroit existant entre le bord d'un petit canal ou d'un fossé et le dépôt des terres provenant du canal ou du fossé.

BERME ou **BERNE** n. f. Cuve où l'on fait tremper le froment pour la fabrication de l'amidon.

BERMENTZ. n. m. Nom donné jadis aux chargeurs de bateaux de la ville de Rouen. Ils étaient organisés en une corporation qui s'appelait la *Barque*.

BERMEO, ville et port d'Espagne (Biscaye [prov. de Biscaye]), à l'embouchure du rio *Bermeo*, sur la baie de Biscaye; 8.000 hab. Pêche importante; construction de navires; patrie du poète Alonzo de Ercilla, auteur de *la Araucana*.

BERMERAIN, commune du Nord, arrond. et à 24 kilom. de Cambrai, sur l'Escaillon; 975 hab. Brasserie, huileries.

BERMIER (*mié*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui tire la mure en eaux dans les salines.

BERMONDSEY, ville et paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), à 2 kil. de Londres, dont elle est considérée comme un faubourg; 87.000 hab. Tanneries; entrepôt de laines. Restes d'une abbaye qui fut longtemps le refuge Catherine, femme de Henri V, et Elisabeth, femme d'Édouard IV.

BERMUDE ou **VEREMONDO Ier**, surnommé **Diacre**, roi de Léon et des Asturies de 788 à 791. Il vivait dans un cloître, lorsque les grands l'élurent roi à la place de Mauregat, dont ils avaient le dernier prétendu, le fit combattre à ses côtés contre les Maures, qui furent vaincus, et, étant parvenu à le réconcilier avec les grands, il se démit de sa couronne et fit élever Alonso à sa place (791).

BERMUDE (n. m. de Léon, de 982 à 999, était fils d'Ordogno III. Il battit son cousin Ramire III, roi de Léon, et réunit sous son autorité la Galice, la Castille et le royaume de Léon. En 992, il fut vaincu par les Maures, qui avaient envahi son royaume sous les ordres d'Al-Mansour. Bermude passa les dernières années de son règne à réparer les ruines qu'avait faites cette invasion.

BERMUDE III, roi de Léon de 1027 à 1037, succéda à son père Alonso V. Forcé de fuir en Galicie devant les troupes envoyées par Sancho le Grand, roi d'Aragon, il rassembla une armée, et en allait de nouveau en venir aux mains, lorsque Bermude fut obligé de signer un traité, par lequel il cédait une partie de ses États à sa sœur, qui épousa le fils de Sancho. A la mort de Sancho (1035), il tenta de rentrer en possession des pays qui lui avaient été enlevés; mais il fut tué dans un combat contre les Navarrais et les Castillans, près du rio Carron (1037). Avec Bermude III s'éteignit la postérité de Pélage, et le royaume de Léon fut réuni pour un temps à la Castille.

BERMUDES (les), archipel anglais situé en plein océan Atlantique, au N. des Antilles et à un millier de kilom. du cap Hatteras, le point le plus rapproché du continent nord-américain. Les nombreuses îles, d'origine coralligène, qui le forment ne couvrent qu'une superficie de 30 kilom. carr.; elles sont entourées d'une ceinture de récifs avec brisants, où les chenaux sont rares. Le climat est chaud (21° comme température moyenne) et salubre; les pluies sont assez fréquentes, mais nulle part les eaux ne coulent en ruisseaux; des puits et des citernes fournissent l'eau potable aux habitants. Le sol est fertile, et sur [illegible] vergers, dont les produits sont envoyés à New-York.

— ENCYCL. Lors de leur découverte par l'Espagnol Bermudez (1515), les Bermudes ne comptaient [illegible] tuelle (45.531 h.), qui se compose pour les deux tiers d'Africains purs ou métangés, est venue d'Amérique lors de [illegible] cédent des naissances sur les décès. Les Anglais sont fortuné [illegible] George. Les Bermudes font un commerce important et ont un petit simulacre de gouvernement représentant modèle sur celui du Royaume-Uni, avec gouverneur, conseil législatif de 9 membres nommés par la couronne et chambre des représentants, au nombre de 36, élus par les habitants.

— BIBLIOGR. : [illegible] *Present* (Hamilton, 1883).

BERMUDEZ, un des huit Etats des Etats-Unis de Venezuela (Amérique du Sud), peuplé de 300.000 hab. sur 83.500 kilom. carr. Capitale : *Barcelona*.

BERMUDEZ (Jean), médecin portugais, né en Galice, mort en 1575. Attaché par le roi Emmanuel de Portugal à une ambassade en Abyssinie (1520), il se concilia la faveur du *négus*, qui lui donna le titre de « patriarche d'Ethiopie ». Il a laissé une curieuse *Relation* de son voyage (1565).

BERMUDEZ (Jérôme), poète tragique espagnol, né vers 1530, mort vers 1589. Après de longs voyages, il entra dans l'ordre des dominicains, et professa la théologie à Salamanque; il traduisit en espagnol une tragédie portugaise d'Antoine Ferreira, sous le titre de « *Vida lastimosa* (Nise malheureuse), et y joignit bientôt une seconde partie, intitulée : *Nisa laureada* (Nise triomphante). Ces deux pièces ont été publiées à Madrid, en 1577, sous le pseudonyme de ANTONIO DE SILVA. Parmi les poèmes de Bermudez, [illegible] pus en vers blancs espagnols.

BERMUDEZ DE CASTRO (Salustiano, [illegible] diplomate espagnol, né en [illegible] Mexique de 1844 à 1848, il y fut chargé de la protection des intérêts des [illegible] français pendant l'interruption des relations entre la France et le Mexique. Membre de la Chambre des députés de 1848 à 1853, ministre à Naples de 1853 à 1860, ambassadeur à Paris en 1865-1866, il a siégé avec distinction au Sénat de 1866 à 1868. On lui doit un ouvrage historique discuté, *Antonio Perez, secretario de Estado del rey Felipe II* (Madrid, 1841).

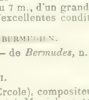
Bermudien.

BERMUDIEN (*dien*) du nom des îles *Bermudes*) n. m. Espèce de sloop, long de 20 m. environ, large de 6 m. 7 m., d'un grand tirant d'eau, et qui passait pour avoir d'excellentes conditions de marche et de stabilité.

— Adjectiv. : *Un bateau* BERMUDIEN.

BERMUDIENNE (*di-en*' — de *Bermudes*, n. géogr.) n. f. Bot. Syn. de SISYRINCHE.

BERNA, poète. V. BERNI.

BERNABEI (Giuseppe Ercole), compositeur italien, né vers 1620 à Caprarola, mort à Munich en 1690, fut élève de Benevoli, qu'il égala presque dans son habileté à écrire en un style pur les compositions les plus compliquées. Il fit représenter à Munich deux drames, *la Conquête d'Ariel vello d'oro in Colco* (1774), et *la Fabbrica di corone*. Les archives du Vatican conservent de nombreuses compositions à 4, 8, 12 et 16 voix de ce maître distingué. — La fille de cet artiste, GIUSEPPE ANTONIA, sous le nom de **Bernabei**, qui fut son élève, naquit à Rome en 1659, et mourut en 1732 à Munich, où il avait succédé à son père comme maître de chapelle de l'électeur de Bavière. Il fit représenter sur cette ville les opéras suivants : *Alcida in Abo* (1678); *Enea in Italia* (1679); *Ermione* (1680); *Niobe, regina di Tebe* (1688); *la Gloria festeggiante* (1688). On connaît aussi de lui d'intéressantes compositions religieuses.

BERNABLE adj. Qui mérite d'être berné, conspué :

Adolescent qui vengea son frère,
Jeune écolier qui vous paraît si fier,
Est, à mon sens, un stupide et bernable.
V. HUGO.

BERNACCHI (Antonio), chanteur italien, né à Bologne vers 1700, fut élève de Pistocchi, sous la direction duquel il devint un artiste de premier ordre. Il entra au service du roi de Bavière, puis du roi de Pologne, et en 1730 fut engagé par le célèbre compositeur Handel pour le théâtre qu'il dirigeait à Londres. Son triomphe y fut complet; cependant, Bernacchi quitta de bonne heure au théâtre et, vers 1838, rentra en Italie pour y fonder une école de chant d'où sont sortis Mancini, Raff, Amadori, Guarducci, etc. Bernacchi écrivit un certain nombre de jolis morceaux de chant à une ou deux voix.

BERNACLE ou **BERNACHE** n. f. Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, sous-famille des anséridés, renfermant des oies de petite taille à plumage marqué de taches vives et tranchées.

— Crust. Nom vulgaire donné aux anatifes, à cause du préjugé, très répandu autrefois, que ces animaux se transformaient en canards. V. ANATIFE.

Bernacle.

— ENCYCL. Les *bernacles*, qu'on nomme vulgairement *oies sauvages*, habitent l'hémisphère boréal. Elles nichent au Spitzberg à côté des eiders, puis descendent par troupes innombrables en automne [illegible] pour ne les quitter [illegible]

La bernacle à collier [illegible]

l'extrême nord des iles moutons. On en tirait jadis que ces oiseaux étaient produits par les anatifes. La chair des bernacles est peu estimée : cependant, elle est assez prisée en Hollande. On dit, en outre, que ces oiseaux, en activité pendant quelque temps et de les nourrir de grains pour être à leur chair le goût huileux qu'elle possède.

BERNADOTTE. V. CHARLES XIV, roi de Suède.

BERNAGE (*pour bienage*; de *bren*, autre forme de *bran*, son). f. Agric. Mélange pour semis de graines d'avoine et de vesce semé en automne pour avoir du fourrage au printemps. Il se dit aussi BERGELADE.

— Féod. Baronnage. Par ext. Train, équipage de grand seigneur.

BERNALDA, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]; 7.000 hab. Centre agricole et viticole.

BERNALDEZ (André), historien espagnol, né à Fuentes, mort vers 1513. Il fut curé de Los Palacios, et écrivit une *Historia de los reyes catolicos*, qui fait connaître l'histoire des deux premiers voyages de Colomb.

BERNARD (GRAND et PETIT-SAINT-). Géogr. V. SAINT-BERNARD.

BERNARD (Le), comm. de la Vendée, arrond. et à 26 kilom. des Sables-d'Olonne, près du fleuve côtier l'Allière ; 1.028 hab. Moulins. Dolmens, parmi lesquels celui de La Fréboucbère, galgals, etc.

BERNARD, petit-fils de Charlemagne, mort en 818, fut le premier roi national de l'Italie. Son père, Pépin, avait gouverné ce pays au nom de Charlemagne, et lui-même avait succédé à son père en 817. Mais, lorsque Louis le Débonnaire eut fait entre ses fils le partage d'Aix-la-Chapelle, en 817, Bernard, mécontent, entraîna par ses conseillers italiens, se proclama indépendant. Mais, dès son abdication, abandonné par ses partisans, Louis le Débonnaire, lui fit crever les yeux, dans l'impératrice Ermengarde obtenant qu'il aurait les yeux crevés, et il mourut trois jours après.

BERNARD, duc de Septimanie, de 820 à 844. Sa vie fut singulièrement tragique. Accusé d'adultère avec l'impératrice Judith, dont il était le parrain de Charles, il fut poursuivi par la haine de Louis le Débonnaire, qui le dépouilla. Sous Charles le Chauve, s'étant révolté avec Pépin, contre du roi, il fut tué de la main de celui qu'on lui tribuait pour fils.

BERNARD DE MENTHON (saint), de 923 à 1008. D'une noble famille de Savoie, prêtre, puis archidiacre d'Aoste, il consacra sa vie aux pauvres habitants des vallées alpestres et aux pèlerins de Rome, qu'il respectait. Il fonda, vers 962, à la place de deux anciens temples de Jupiter, les deux hospices du mont Saint-Bernard, qu'il confia à des augustins. Fête le 15 juin.

BERNARD (saint), fondateur et premier abbé de Clairvaux, directeur de l'Église, né au château de Fontaine (près Dijon), mort en 1153 à Clairvaux (Aube). Il fut le troisième fils de Tecelin, seigneur de Fontaine, et de Alette de Montbard. Il fit ses études à Châtillon ; en 1114, il entra comme religieux à Cîteaux. Cîteaux était alors une des trois maisons-filles. L'une d'elles (1115) fut Clairvaux, dont Bernard fut aussi le fondateur et premier abbé. Pendant plusieurs années, le jeune abbé mit toute son activité et les ressources puissantes de son intelligence et de son énergie à répandre les réformes monastiques dont il fut le promoteur. Il le fit avec le plus grand succès : Clairvaux se développa au point de compter quatre cents moines et de s'agréger cent soixante monastères. Grâce à Bernard, l'influence exercée jusque-là dans les affaires religieuses par les moines de Cluny passa aux moines de Cîteaux. A partir de 1128, il commença à se mêler aux affaires politiques, en prenant parti pour l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens contre Louis le Gros. Il appuya énergiquement les prétentions de Payens, créateur l'ordre du Temple, et qui était venu en Occident recruter des adhésions. Bernard fut chargé de rédiger les statuts de l'ordre au concile de Troyes (1128), fit reconnaître officiellement les Templiers. Lorsque, à la mort de Calixte II, deux papes furent élus, Bernard prit le parti d'Innocent II contre Anaclet, et c'est à son action puissante qu'Innocent dut son triomphe. A partir de ce moment, l'influence de Bernard dans les conseils de la cour pontificale devint prépondérante. La seconde croisade fut prêchée par lui, trouva en Bernard un apôtre éloquent. Les harangues de Vézelay (Pâques, 1146) et de Spire (Noël, 1146) produisirent une impression prodigieuse. L'insuccès de l'expédition lui fut, dans la suite, reproché : on le traita de faux prophète. Il fait enfin citer dans sa vie politique sa belle intervention en Lorraine (1153), étant déjà très souffrant, pour y ramener la concorde entre la noblesse et la bourgeoisie. Par des facultés vraiment prodigieuses, par une intelligence, son énergie, son activité, Bernard a été la plus grande figure de son siècle. Il avait prédit en 1174 par Alexandre III.

En théologie, saint Bernard n'a pas un système propre. Il est un contemplatif. Son mysticisme hâtigé est très hostile à la foin au rationalisme de l'école d'Abelard et à l'orthodoxie mécanique de la scolastique. Il admet trois degrés pour s'élever jusqu'à Dieu : la vie pratique, la vie contemplative, la vie extatique. Il eut un culte fervent pour la Vierge. Il a combattu avec une âpreté force Abélard, Arnauld de Brescia et les hérétiques des bords du Rhin. Acharné contre les ennemis de l'Église, il n'a cessé de dénoncer les abus qui la mettaient en danger et d'adresser au pape Eugène III, son disciple, d'énergiques avertissements. Écrivain, il a laissé des traités d'édification et de polémique (*De consideratione*; *De diligendo Deo*; *Adversus Abelardum*, etc. On a de lui trois cent quarante sermons et plusieurs poésies, dont l'une est le célèbre : *Salve, caput cruentatum*. La première édition imprimée de ses œuvres est de 1475 (Mayence, chez Pierre Schoeffer) ; la meilleure est celle de Mabillon (Paris, 1667-1690, réimprimée par Gaume, 1835-1840).

— BIBLIOGR. : Anonyme (dans l'approbation, Lamy pseudonyme d'Antoine Lemaître), *la Vie de saint Bernard* (Paris, 1648) ; Ratisbonne, *Histoire de saint Bernard* (Paris, 1841-1843) ; Morison, *the Life and Times of s. Bernard* (Londres, 1864).

Bernard (REPRÉSENTATIONS DE SAINT). Comme tous les grands chefs d'ordres monastiques, saint Bernard a été fréquemment représenté par les artistes. On regarde comme étant son portrait authentique une figure ascétique gravée par Lambert Lombard, d'après un tableau peint en 1132. Le portrait, attribué à Andrea Sacchi, qui est à Versailles, n'a aucune ressemblance avec le précédent : le saint, vu de face et à mi-corps, a une grande barbe, les cheveux courts, la main droite tenant un livre, la gauche levée comme pour faire un geste oratoire ; cette figure, fort belle, nous paraît être de pure fantaisie. Elle a été gravée par Pedrini. Parmi les autres portraits ou figures isolées de saint Bernard, nous citerons : un tableau de Sébastien del Piombo, au Quirinal ; un tableau de Ribera, au palais royal, à Gênes ; un tableau d'Antonio Palomino, au musée royal de Madrid ; une gravure de Lorenzo Cremonesi, d'après Giovanni Bellini, etc. Il faut mettre à part le tableau où Philippe de Champaigne a représenté saint Bernard assis dans sa cellule, devant une table sur laquelle sont posses son livre ouvert et un crucifix, et celui de Filippino Lippi représentant saint Bernard écrivant sous la dictée de la Vierge. Des sujets analogues ont encore été traités par Murillo, Fra Angelico, etc.

BERNARD de Chartres, philosophe scolastique du XII siècle. Il dirigeait l'école de Chartres. Victor Cousin a découvert, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit où Bernard de Chartres développe son système, et reproduit le platonisme alexandrin de Jean de Salisbury.

BERNARD, comte DE COMMINGES, cinquième du nom, prit part à la guerre des albigeois. Partisan du comte de Toulouse, il subit comme lui les conséquences de la défaite de Muret. Les Comminges, les comptes de Foix, les croisés. En 1214, le légat Pierre de Bénévent admit Bernard V à rentrer dans le giron de l'Église, et le comte se rendit à Rome pour obtenir son absolution. Au concile de latran de 1215, Bernard fut adjugé à Simon de Montfort toutes les terres conquises sur les hérétiques. Mais, à la faveur du soulèvement général qui suivit cette provocation, Bernard reconquit ses États ; en 1219, il contribua à la victoire de Bazège. Quand il mourut, en 1226, son fils abandonna la cause du comte de Toulouse, et vint faire hommage lige à Louis VIII, pour conserver ses terres.

BERNARD le Trésorier, nom donné au continuateur anonyme de l'*Histoire de Guillaume de Tyr*, parce qu'il exerça les fonctions de trésorier du monastère de Saint-Pierre-de-Cybie. Sa chronique s'étend de 1184 à 1234.

BERNARD de Ventadour, troubadour du XII siècle, fils d'un domestique du château de Ventadour. Il chantait de l'amour pour le seigneur, avec la femme duquel il avait entretenu un commerce de galanterie. Il se retira auprès d'Eléonore de Guyenne, puis de Raymond V de Toulouse, enfin dans le château de Delon, en Limousin. On a conservé de lui cinquante *canzones* et quelques *tensons*. Pétrarque le connaissait.

BERNARD DE LA BARTHE, troubadour du XIII siècle, auteur de poésies lyriques, dont quelques unes intéressent l'histoire de la croisade des Albigeois.

BERNARD GUY *Bernardus Guidonis*, dominicain, inquisiteur de Toulouse et évêque de Lodève, né vers 1261 à Rovères, mort à Lauroux en 1331, condamna au feu plus de 600 hérétiques. Son principal ouvrage est la *Pratique de l'Inquisition*, curieux pour l'histoire de l'Inquisition. Cet écrivain fécond a laissé un très grand nombre de chroniques sur les papes, les empereurs, les rois de France, les évêques de Toulouse, les ordres dominicains, etc.

BERNARD PTOLOMEI (saint), né à Sienne en 1272, mort en 1348. D'abord professeur de droit, il se voua à la vie cénobitique, et fonda, en 1319, l'ordre des olivétains, ainsi nommé du mont Olivet, où il se retraite. Ces religieux adoptèrent la règle de saint Benoît.

BERNARD le Trévisan, alchimiste italien, né à Padoue en 1406, mort en 1490. Il consacra sa vie et une fortune immense à la recherche de la pierre philosophale, et jouit d'une grande célébrité. Pendant longtemps les alchimistes recherchèrent ses ouvrages, dont les principaux sont : *De philosophia hermetica* (Strasbourg, 1567) ; *Opus lapidis philosophicum*, trad. *Traité du grand œuvre, philosophique du chemin* (Bâle, 1600), le plus important et le plus curieux de ses écrits.

BERNARD (saint), margrave de Bade, né vers 1430, mort en 1458 à Moncalieri, était fils du margrave Jacques V, qui le nomma en 1453, mais non obtenu en 1458, le pouvoir à son frère Charles, pour se livrer entièrement aux pratiques de la dévotion. Il fut canonisé en 1498, et devint le patron du pays de Bade.

BERNARD (Salomon), surnommé **le Petit Bernard,** graveur français, né et mort à Lyon (1520-1570). Les amateurs font grand cas des pièces qu'il dessina et grava pour divers ouvrages, notamment pour les *Métamorphoses* d'Ovide et pour la Bible dite de Lyon ; son morceau du *Déluge*, dans ce dernier livre, passe pour son chef-d'œuvre.

BERNARD (Etienne), avocat, puis conseiller au parlement de Dijon, né dans cette ville en 1553, mort en 1609. Il se fit remarquer aux états de Blois (1588), et servit d'abord successivement Maycenne et le parti de la Ligue, puis se soumit à Henri IV victorieux, contribua à faire rentrer Marseille dans l'obéissance, et reçut la charge de lieutenant général du bailliage de Chalon-sur-Saône. Il est l'auteur de divers traités : *Discours sur les états de Blois, après la mort des Guises*, publiés dans les Mémoires de la Ligue ; *Advis à la noblesse sur ce qui s'est passé aux états de Blois en 1588-1589*; etc.

BERNARD (Jean), dominicain français, né à Linicour en 1555, mort en 1620. Il se livra, pendant la plus grande partie de sa vie, à la prédication, et composa plusieurs écrits ascétiques, dont le plus curieux est intitulé : *le Pouvoir des sorciers*; *Discours des sorciers et blasphémateurs du très saint nom de Dieu* (Douai, 1608).

BERNARD (Charles), historien français, né à Paris en 1571, mort en 1640. Il fut conseiller du roi et historiographe de France sous Louis XIII. Il a composé des ouvrages, dont les principaux sont : *Discours sur l'état des finances* (1614) ; *Histoire des guerres de Louis XIII contre les religionnaires* (1633) ; *Histoire de Louis XIII jusqu'à la guerre déclarée contre les Espagnols* (1646), etc.

BERNARD (Claude), dit **le Pauvre prêtre du diocèse de Langres,** né à Dijon, d'une famille noble, en 1588, mort à Paris en 1641. Il fut une grande et noble figure, comparable de tout point à saint Vincent de Paul, dont il fut l'ami. Il consacra toute sa fortune, qui était considérable, aux œuvres de charité, et refusa tous les honneurs qu'on voulut lui donner. Il a de lui un *Testament du R. P. Bernard et ses pensées dévotes sur sa vie, sa vocation et sa mort* (Paris, 1641).

BERNARD, duc de Saxe-Weimar, un des généraux de la guerre de Trente ans, né à Weimar en 1604, mort à Neubourg-sur-le-Rhin en 1639, fut, pendant les guerres de religion, l'un des plus brillants capitaines du parti protestant. Lui-des premiers, il joignit ses armes à celles de Gustave-Adolphe, assista à l'affaire de Werben, aux sièges de Wurtzbourg et de Manheim, et prit le commandement en chef de l'armée suédoise à la bataille de Lutzen, lorsque Gustave-Adolphe eut été frappé mortellement (1632). Vainqueur à Nordlingen en 1634, abandonné des Suédois, il accepta les propositions de Richelieu et fit alliance avec la France. Il prit l'Alsace aux Impériaux, opéra une admirable retraite en Lorraine (1635), remporta une victoire décisive en 1638 à Rheinfeld, et s'empara de Fribourg et de Brisach.

BERNARD (Samuel), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1615-1687). Il eut pour maître Simon Vouet, et fut l'un des douze fondateurs de l'Académie de peinture, en 1648. Il exécuta en miniature et à la gouache des portraits, des paysages et des tableaux d'histoire. On a de lui quelques eaux-fortes d'après Raphaël, Pietro da Cortone, le Guide et Lebrun. Le Louvre possède le portrait de cet artiste, peint par Ferdinand Elle.

BERNARD (Samuel), célèbre traitant, né à Sancerre en 1651, mort à Paris en 1739, était fils du précédent. Il se livra aux spéculations financières, et, sans nom de ministère Chamillard, une fortune immense, qu'on évaluait à 33 millions de francs. Dans une circonstance critique, comme en vit plusieurs la fin du grand règne, Louis XIV humilia son orgueil jusqu'à caresser la vanité de ce financier, et lui faire lui-même les honneurs de Marly. On a dit par erreur que Samuel Bernard était juif ; il était protestant.

BERNARD (Edouard), philologue et savant anglais, né à Perry-Stanton, en 1638, mort en 1697. Il professa quelque temps l'astronomie à l'université d'Oxford, et fit plusieurs voyages en Hollande et en France. Bernard a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Traité sur les concordances et mesures* (Oxford, 1688) ; *Philologicum britannicum*, imprimé à la suite de la *Grammatica anglo-saxonica* de Hickes (Oxford, 1689).

BERNARD (Jacques), publiciste français, né à Nyons, de parents protestants, mort en 1718. Il fit ses premières études à Die et au philosophie à Genève, où il prit aussi ses grades en théologie. Consacré en 1679, il desservit l'Église de Vinsobres. Il fut inquiété comme pasteur, et dut se réfugier à Genève puis à Lausanne, où il fut obligé, pour gagner sa vie, de donner des leçons. Après la révocation de l'édit de Nantes, il partit pour la Hollande, se maria, et s'établit à La Haye. Le Clerc le chargea, en 1691, de rédiger la partie de son journal, la *Bibliothèque universelle*. Les six derniers volumes sont de lui. Il continua aussi la publication, un moment suspendue, des *Nouvelles de la république des lettres*; mais, entre ses mains, ce journal tomba. En 1705, Bernard fut nommé pasteur à Leyde et professeur à l'université de cette ville. Il a laissé de nombreux écrits, publiés de 1686 à 1714.

BERNARD (Catherine), femme de lettres, née à Rouen en 1662, morte à Paris en 1712. Elle fut reçue à l'Académie et fut l'amie de Fontenelle, qui, dit-on, l'aida dans ses ouvrages. Elle avait préludé par trois petits poèmes en l'honneur de Louis XIV couronnés par l'Académie française, et elle remporta plusieurs prix de poésie à l'Académie des jeux Floraux de Toulouse. On lui doit deux tragédies : *Léodamie* (1690), et *Brutus* (1691), qui eut le mérite d'inspirer à Voltaire la pensée de traiter le même sujet.

BERNARD (Jean-Frédéric), littérateur et libraire à Amsterdam, mort en 1752. On a de lui, entre autres ouvrages : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples* (1723-1743), souvent réimprimé en France ; *Supplément au voyage du Levant* (1718-1724) ; *Recueil de voyages au Nord*, contenant divers Mémoires très utiles au commerce et à la navigation (Amsterdam, 1725-1738) ; *Mémoires du comte de Rochefort*, sous le règne de Louis XIV (1700).

BERNARD (Jean-Etienne), médecin et philologue allemand, d'origine française, né à Berlin en 1718, mort en 1793, est surtout connu par la réimpression des *Petits médecins grecs*, collection devenue fort rare. Il a aussi laissé plusieurs ouvrages sur la médecine.

BERNARD (Pons-Joseph), mathématicien, né près de Draguignan en 1745, mort en 1816, fut nommé, en 1778, directeur adjoint de l'observatoire de Marseille. En 1786, l'Académie des sciences de Paris le nommait correspondant, et lui confia le soin de faire sur les satellites de Saturne de nouvelles observations, qui furent la base des tables insérées dans la *Connaissance des temps pour 1792*. Son principal ouvrage intitulé *Nouveaux principes d'hydraulique*.

BERNARD (Thomas), philanthrope anglais, né à Lincoln en 1750, mort à Leamington-Spa (comté de Warwick) en 1818. Fils d'un gouverneur du Massachusetts, il entra dans l'administration à son retour en Angleterre, et s'occupa des lois de l'assistance publique. Il découvrit des vaches laitières, favorisa la propagation de la vaccine, et fonda des institutions de bienfaisance telles que la Galerie britannique et l'Institut royal. On a de lui des écrits politiques et économiques.

BERNARD (Simon), lieutenant général du génie, né à Dôle en 1779, mort en 1839. Sorti de l'Ecole polytechnique, il devint aide de camp de Napoléon en 1805, et combattit à Waterloo. Etant allé rejoindre La Fayette aux États-Unis, il y construisit quinze places fortes, et un ensemble de routes et de canaux qui reliaient toutes les parties de l'Union. Ces immenses travaux furent interrompus par la révolution de 1830 le rappela dans sa patrie. Il devint aide de camp de Louis-Philippe, lieutenant général du génie, et ministre de la guerre en 1836.

BERNARD (Louis-Rose-Désiré), dit **Bernard de Rennes,** magistrat, né à Brest en 1788, mort en 1858. Conseiller à la cour d'appel de Rennes, à la Restauration, il rentra au barreau et plaida plusieurs causes politiques importantes, fut élu député en 1830, contribua à la révolution de Juillet, et nommé alors procureur à la cour

royale de Paris, donna sa démission pour se soustraire à la adversité de poursuivre ses ambitions politiques, puis devint conseiller à la cour de cassation et reparut à la Chambre des députés en 1848. Il a donné divers écrits : *Résumé de l'histoire de Bretagne* (1826), un *Plaidoyer* en faveur pour défendre la mémoire de La Chalotais, plusieurs romans : *Bouscaret Valaqie*, 1826, *l'ancêtre ou la Conquête de Lopez de Roland* 1828, etc.

BERNARD (Antoine), médecin-vétérinaire français, né à Macon en 1790, mort à Toulouse en 1848. Il devint professeur adjoint à l'Ecole de Lyon (1826), puis professeur à l'Ecole de Toulouse, dont il fut nommé directeur en 1838. Il était membre correspondant de l'Académie de médecine. On a de lui *Guide des vétérinaires* (1824), *Dictionnaire domestique*, et des mémoires. Il fonda le Journal des vétérinaires du Midi, et apporta d'heureuses modifications dans le manuel de la ténotomie plantaire et de la nature-oscyptomie.

BERNARD (Pierre-Marie-Charles de) BERNARD DE GRAVIL DE LA VILLETTE, dit **Charles de**, romancier français, né à Besançon en 1804, mort à Sablonville en 1850. Après avoir terminé ses études, Charles de Bernard se rendit à Dijon pour y étudier son droit, et collabora à la Revue de la Franche-Comté, où un compte rendu de *le Pendeur-Jaquin* le fit entrer en relations avec Balzac. Celui-ci, lui trouvant des dispositions littéraires, l'appela près de lui, lui confia la rédaction de sa « Chronique de Paris », dans laquelle Charles de Bernard publia *la Femme gaudée*, *l'Acte de vertu*, et la *Femme de quarante ans*, plusieurs histoires des mœurs d'un cœur blasé et vieilli, spéculant sur de jeunes et neuves amours. De 1838 à 1847, Charles de Bernard publia les ouvrages qui lui ont valu une bonne place parmi les littérateurs de cette époque : *Une aventure de magnétisme*, *l'Abbé de Seuvre*, *le Nœud gordien* (romans de cinq nouvelles), *Gerfaut* ; les *Ailes d'Icare* ; *le Pied d'argile* ; *la Chasse au mamouth* ; *Un beau-père* ; *l'Innocence d'un faussé* ; *la Peau du lion* ; *le Gentilhomme campagnard* ; etc.

BERNARD (Aristide-Martin), dit **Martin Bernard**, né à Montbrison (Loire-et-Loire) en 1808, mort à Paris en 1853. Il occupa quelque temps de typographie, se jeta avec passion dans les luttes politiques après 1830, et devint un des chefs du parti républicain. A la suite de l'insurrection de 1839, où il fut arrêté avec Barbès et Blanqui, il resta emprisonné au Mont-Saint-Michel et à Doullens, jusqu'à la révolution de 1848. Il fut nommé alors commissaire général de la République dans plusieurs départements, puis élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à la Législative. Il prit une part active au mouvement du 13 juin 1849, dont l'insuccès l'obligea à se réfugier à l'étranger. Il ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Aux élections de 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale dans le département de la Seine. Après la dissolution de l'Assemblée, il posa sa candidature à Saint-Etienne ; mais il échoua, et retourna alors dans la vie privée. Il a publié : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à Doullens* (1851-1852). — Son frère AUGUSTE, érudit, né à Montbrison en 1811, mort à Paris en 1868, s'était rendu dans cette ville en 1829, et entra comme correcteur à l'Imprimerie royale ; il poursuivit simultanément ses études d'érudition. Ses travaux sur l'histoire de l'imprimerie font autorité, aujourd'hui encore : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe* (1853-1854) ; *les Estienne* (1856) ; *Geoffroy Tory, premier imprimeur royal* (1857) ; etc.

BERNARD (Claude), physiologiste français, né à Saint-Julien (Rhône) en 1813, mort à Paris en 1878. Après quelques études littéraires, il commença ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1837, préparateur de Magendie au Collège de France en 1841, docteur en médecine en 1843, suppléant de Magendie en 1847, docteur ès sciences en 1853 et membre de l'Académie des sciences, il fut appelé, en 1854, à la chaire de physiologie expérimentale qui venait d'être créée à la Sorbonne, chaire qu'il laissa à Paul Bert en 1868 pour occuper celle de physiologie générale au Muséum. Elu membre de l'Académie des sciences en 1854, il remplaça, l'année suivante, Magendie au Collège de France, comme professeur de médecine expérimentale. Commandeur de la Légion d'honneur en 1867, appelé, en 1868, à remplacer Flourens à l'Académie française, sénateur en 1869, par la volonté personnelle de Napoléon III, Claude Bernard, bien qu'il ait échoué à tous les concours, a justifié, par l'importance de ses travaux et de ses découvertes, cette phrase d'un de ses admirateurs : « Bernard n'est pas un physiologiste, c'est la physiologie même. »

Les recherches de Claude Bernard portèrent d'abord sur les phénomènes chimiques de la digestion, et particulièrement de la digestion du sucre de canne par le ferment inversif, et des corps gras par le suc pancréatique (*Travaux*, publiés en 1848). Il a publié à l'Académie un mémoire qui fut couronné par l'Académie des sciences en 1849, le conduisant à la découverte de la fonction glycogénique du foie, et à une théorie pathogénique du diabète sucré qui eut un grand retentissement. Ils lui valurent de nouveau, en 1851, le grand prix de physiologie à l'Académie des sciences ; en 1853, il obtint une troisième fois ce prix à suite de ses travaux sur le système nerveux du grand sympathique et de sa découverte capitale des nerfs vaso-moteurs et des nerfs d'arrêt ou d'inhibition.

Claude Bernard

En même temps, Bernard contribuait à étendre le champ de l'observation physiologique ; par ses belles recherches sur les poisons et les anesthésiques, il installait son laboratoire au sein même de l'organisme, rendant la mort locale et passagère, et faisait dansé, comme l'a dit Paul Bert, de l'*anatomie vivante*.

Mais, si Claude Bernard, par ses travaux et ses découvertes, a puissamment agi sur le développement de la physiologie en France, il a en peut-être une influence plus considérable encore par ses idées et ses méthodes, que les élèves qu'il avait groupés autour de lui, Dastre, P. Bert, A. Moreau, Gréhant, Ranvier, etc., ont contribué à répandre. Au point de vue physiologique, Claude Bernard est déterministe : il [illegible] chant au néo-vitalisme (V. VITALISME), comme l'indique cette phrase qui résume son système : « Les phénomènes de la vie, dit-il, sont à la fois combinés dans leur résultat et *spéciaux* dans leur exécution. » Cette idée l'entraîna à combattre la conception dualistique de la vie, mais aussi à distinguer les phénomènes fonctionnels des phénomènes plastiques qui en sont inséparables. Quant à sa méthode, elle tire sa valeur non seulement de l'observation, de l'expérience facilitée par les vivisections, et d'une critique expérimentale très sévère, mais aussi du rôle qu'y joue l'hypothèse, laquelle, si elle ne doit jamais intervenir, au cours de l'expérience, de manière à influencer l'observateur, est cependant nécessaire pour grouper les faits, diriger les recherches et coordonner les résultats.

Claude Bernard partagea son temps entre, d'une part, la Faculté des sciences, puis le Muséum, où il se plaisait particulièrement au développement de ses vues théoriques et où il a jeté les bases de la *physiologie générale*, et, d'autre part, le Collège de France, où, maître incomparable, il cherchait, sous l'œil des médecins, à déduire, par l'expérimentation, des phénomènes de la santé et de la maladie, les moyens d'action thérapeutique.

L'activité de Claude Bernard était immense, et le nombre des mémoires qu'il a publiés est considérable. Il nous faut passer ici sur ce chapitre, pour ne citer que ses ouvrages : *Note sur le suc gastrique et son rôle dans la nutrition* (1848), *Mémoire sur le pancréas* (1849-1856) ; *Preuves complémentaires de la fonction glycogénique du foie* (1853) ; *Recherches sur une nouvelle fonction du foie considéré comme organe producteur de matière sucrée* (thèse de la Faculté des sciences, 1853) ; *Leçons de physiologie expérimentale* (1855) ; *Leçons sur les propriétés des tissus vivants et médicamentées* (1857) ; *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux* (1858) ; *Leçons sur les propriétés physiologiques et les altérations pathologiques des liquides de l'organisme* (1859) ; *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* (1865) ; *Leçons sur les propriétés des tissus vivants* (1866) ; *Rapport sur les progrès et la marche de la physiologie générale en France* (1867) ; *Leçons sur les anesthésiques et l'asphyxie* (1875) ; *Leçons sur la chaleur animale* (1876) ; *Leçons sur le diabète et la glycogénèse animale* (1877) ; *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux* (1877-78) ; *la Science expérimentale* (1878) ; *Leçons de physiologie opératoire* (1879) ; *Leçons de pathologie expérimentale* (1880).

BERNARD (Simon-François), homme politique français, né à Carcassonne en 1817, fut d'abord chirurgien de marine. Entré dans le mouvement républicain, il fut de presque toutes les luttes de 1848 à partir de la Pologne, puis en Angleterre où il s'était réfugié, contre la plupart des gouvernements du continent. Enfin, en 1857, il prit une part active dans le complot Orsini. Ce fut lui qui dirigea la fabrication des bombes qui devaient faire l'attentat de victimes au parvis de l'Opéra le 14 janvier 1858. Après la condamnation de ses complices, il fut, par la plainte du gouvernement français, traduit devant les assises d'Old-Bailey ; mais le jury anglais, qui ne voulait pas paraître céder à une pression étrangère, le déclara innocent, ce qui faillit amener une rupture éclatante entre les deux pays.

BERNARD (Thalès), poète et littérateur, né et mort à Paris (1818-1884). Il était le petit-fils du peintre Jacques-Claude Bernard, qui fut l'un des deux commissaires de la Commune chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud. C'était un homme très instruit, doué d'un esprit très fin, qui plut au public et aux critiques par ses mérites et qui ne put jamais s'astreindre à faire, pour vivre, un travail qui n'était pas dans ses goûts. Bernard fonda la « Revue de la province » (1861) et collabora à une foule de revues. Parmi ses volumes divers : *Poésies nouvelles*, 1862, *Mélodies pastorales*, et des romans, on lui doit notamment : *la Lisette de Béranger*, *souvenirs intimes* (1864) ; *Histoire de la Pucelle* (1864), résumé substantiel qui n'a pas eu le succès qu'il méritait ; *le Progrès* (1869), poème didactique.

BERNARD (Victor), auteur dramatique, né à Béziers en 1829. Il a donné au théâtre nombre de pièces, presque toutes en collaboration, et dont plusieurs ont eu du succès : *Mademoiselle Mantembrèche*, comédie en un acte (1866) ; *Genevième de Brébant*, folie-vaudeville en trois actes ; *le Lis de la vallée*, comédie en trois actes (1868) ; *le Grelot*, opérette en un acte, musique de Léon Vasseur (1873) ; *le Baptême du petit Oscar*, vaudeville en cinq actes (1873) ; *le Roi du Vert-Galant*, opéra-comique en trois actes (1876) ; *Voyage à Philadelphie*, vaudeville en quatre actes (1876) ; *les Cris-cris de Paris*, revue en trois actes (1877) ; *la Brebis égarée*, comédie en quatre actes (1882) ; etc.

BERNARD DELICIEUX. Biogr. V. DELICIEUX.

BERNARDES (Diego), poète, surnommé par ses compatriotes **le Théocrite portugais**, né à Ponte de Barca vers 1540, mort en 1596. On a de lui divers recueils de vers : *O Lima* (1596) ; *Rimas varias*, *Flores do Lima* (1597) ; etc. Ses œuvres figurent parmi celles des classiques de la littérature portugaise.

BERNARDET (*dé*) n. m. Nom vulgaire d'un squale du genre centrine (*centrina vulpecula*), nommé aussi renard, humantin, etc., et habitant nos côtes. V. CENTRINE.

BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique), légiste français, né à Monieux (Provence) en 1751, mort en 1824. Avant la Révolution, il était lieutenant général au siège de Sault. Arrêté en 1793, il recouvra sa liberté lors de l'insurrection fédéraliste, se mit à émigrer, et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor. Envoyé aux Cinq-Cents par le département de Vaucluse, il y prit la défense de ceux qui avaient fait la guerre à l'Angleterre, et, sous, sous l'Empire, chef de division au ministère de la justice. Elu membre de l'Institut en 1812, il fut nommé, sous la Restauration, censeur du journal. On a de lui quelques ouvrages, dont les principaux sont : *Essai sur les révolutions du droit français* (1793) ; *Institution au droit français civil et criminel*, etc. (1800) ; *De l'origine et des progrès de la législation française* (1817).

BERNARDIE n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des plantes frutescentes des régions chaudes de l'Amérique.

BERNARDIÈRE n. f. Variété de poire d'hiver.

BERNARDIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 43 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.045 hab. Château de La Penissière de [illegible] troupes du gouvernement de Juillet.

BERNARDIN, INE n. Religieux, religieuse de l'ordre bénédictin de Cîteaux, réformé par saint Bernard.

— ENCYCL. On appela d'abord *bernardins* les religieux de Clairvaux, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au XIIe siècle par saint Bernard. Puis on appela les religieux cisterciens (V. [illegible] saint), CITEAUX, CLAIRVAUX.) Le premier monastère du cistercienisme fut celui de Tart, fondé en 1120 au diocèse de Langres par saint Etienne, qui était abbé de Cîteaux lorsque saint Bernard embrassa la vie monastique. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, il s'en fonda quantité d'autres, et ces religieux prirent le nom de bernardins. Une congrégation de bernardines réformées, fondée avec le concours de saint François de Sales, s'établit à Grenoble en 1624. En Espagne, l'abbaye mère fut la fameuse abbaye de las Huelgas de Burgos, fondée par le roi de Castille Alphonse VIII. Parmi les plus célèbres monastères de bernardines, citons encore celui de Conversano, le seul en Italie où l'abbesse ait droit de porter la crosse, et celui de Frankenthal en Westphalie, mi-catholique, mi-luthérien. — L'habillement des religieux et des religieuses de cet ordre consiste, avec scapulaire noir.

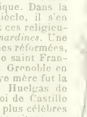

BERNARD.

BIBLIOGR. : P. HELYOT, *Ordres religieux* (Paris, 1860 [Encycl. Migne]).

BERNARDIN de Sienne (saint), né à Sienne en 1380, mort à Aquila en 1444, l'une des illustrations de l'ordre des franciscains. Il était, comme saint François, d'une très grande famille, et il abandonna tous ses biens aux pauvres pour se consacrer à la prédication. Ce fut dans une peste terrible, qui désola Sienne en 1400, que Bernardin commença à se faire connaître. Il provoqua une grande renaissance religieuse dans les populations, et, dans son ordre tout entier, la réforme des observantins. Bernardin compta au nombre de ses admirateurs les papes Martin V et Eugène IV, et l'empereur Sigismond. Il a institué la fête du Saint-Nom de Jésus. C'est l'un des personnages populaires de la peinture du XVe siècle. Il fut canonisé en 1450.

BIBLIOGR. : Bernardin Ochanimier, *Hist. de saint Bernardin de Sienne* (Paris, 1862).

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Jacques-Henri), né au Havre en 1737, mort en 1814 à Eragny-sur-Oise. Sa jeunesse fut aventureuse et décousue. Sorti de l'Ecole des ponts et chaussées, il tenta la fortune à Malte, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, puis à l'île de France, où il ne trouva partout que des mécomptes. Un fâcheux apprentissage du monde et l'avortement successif de toutes ses entreprises le rendirent morose, aigre, méfiant. Il a le contraste entre l'écrivain, qui s'abandonne à sa sensibilité naturellement tendre, et l'homme, qui porte dans le commerce de ses semblables une humeur ombrageuse et chagrine. Comme Jean-Jacques, il eut sa maladie morale. Vers 1771, renonçant soit à ses projets d'ingénieur, soit aux utopies sociales qui l'avaient jusque-là sollicité, il se fait écrivain, « puise de l'eau dans son puits ». Le premier livre qu'il publie sur l'île de France, *Voyage à l'île de France* (1773), où l'on rencontre maints tableaux d'un trait vif et net, moins brillants, mais plus vrais que ceux des œuvres de ses ouvrages postérieurs. En 1784 paraissent les *Études de la nature* : l'artiste s'y donne libre carrière ; moins préoccupé de l'exactitude que de l'effet pittoresque, sa plume, comme le lui dira plus tard Bonaparte, est un véritable pinceau. Trois ans après, il donne *Paul et Virginie*, chef-d'œuvre unique en son genre, qui allie dans une mesure exquise la poésie à la vérité, qui, peignant l'amour de deux adolescents ingénus au sein d'une nature paradisiaque, retrouve comme par miracle la naïveté, la fraîcheur des primitifs, cette grâce et cette tendresse que ne gâte aucune mièvrerie. En 1796, les *Harmonies de la nature* complètent les premières œuvres et sont aussi n'en sont qu'une répétition, tantôt affaiblie, tantôt forcée ou raffinée. Signalons encore *la Chaumière indienne*, petit conte où la satire se mêle délicatement à l'idylle.

On doit distinguer dans Bernardin le philosophe du peintre. Déçu par l'expérience de la vie, il se réfugia dans la nature pour y rêver à l'ordre universel et y déposer innocence qui l'avaient hanté dès sa jeunesse. Sa conception du monde, toute sentimentale et quelque peu béate, l'a souvent fourvoyé dans ce qu'il faut bien appeler des « naïseries ». Il ne trouve parfois qu'approximations et convenances providentielles. Cette vue optimiste peut, dans l'ensemble, prêter à de beaux développements ; mais il y rapporte les insignifiantes détails, et la rend aussi puérile et ridicule : « Pourquoi le melon a-t-il des côtes ? — Dieu a voulu que cette cucurbitacée se débitât facilement, à seule fin d'être mangée en famille. »

Si Bernardin a la rêverie moins forte que Rousseau, il l'a plus fine et plus souple. Il détaille avec une précision plus déliée. Il ne recule pas devant les expressions familières, les termes techniques ou d'une rare usage qui peuvent rendre exactement son impression. Aucune crudité pourtant, aucune bizarrerie ; tous les traits, toutes les teintes se fondent en une suave harmonie. Inaugurateur de ce qu'on nomme « l'exotisme », son originalité est moins encore dans le sujet de ses tableaux que dans sa manière de peindre. On peut reprendre chez Bernardin de la monotonie, quelque faiblesse de touche, une facilité parfois un

peu taille, dans sa douceur et surtout sa delicatesse curieuse et nuancée lui font, parmi les peintres de la nature, une place à part entre Jean-Jacques et Chateaubriand.

BERNARDINE n. f. Hist. relig. V. BERNARDIN.

BERNARDINITE (de *Bernardino*, n. pr.) n. f. Résine fossile, qui se trouve dans le comté de *San-Bernardino* (Californie), en masses transparentes, à structure fibreuse.

BERNARDINO, montagne et col des Alpes. V. SAN-BERNARDINO.

BERNARD-L'ERMITE (ou **-L'HERMITE**) n. m. Nom vulgaire des pagures en général, et de ceux du genre *bernhardus* en particulier.

BERNARDO DA CRUZ. V. CRUZ BERNARDO (DA).

Bernardo del Carpio, héros légendaire espagnol. Né des amours secrètes de doña Jimena, sœur d'Alphonse le Chaste (IXe siècle) avec don Sancho Diaz de Saldana, il est poursuivi, lui et son père, de la haine du roi. Alphonse enferme don Sancho Diaz dans la forteresse de Luna, et lui fait crever les yeux; quant à Bernardo, il se couvre de gloire, prend des forteresses, entre autres celle de Carpio, dont il ajoute le nom au sien. Alphonse le chasse de sa cour, puis, ayant fait semblant de se réconcilier avec lui et promis de lui rendre son père, il ne lui en livre que le cadavre. Bien d'autres aventures, comme celle de Roldan, Roland, sont encore prêtées à Bernardo del Carpio; il est le héros d'un grand nombre de pièces du Romancero. Lope de Vega a pris [illegible] de ses drames: *Bernardo del Carpio* et le *Mariage dans la mort*. On a de plus sur lui deux épopées, l'une d'Alonzo de Salamanque, l'autre de Bernardo de Balbuena.

BERNARDONI (Pierre-Antoine), poète italien, né à Vigevola, près de Modène, en 1672, mort à Bologne en 1744. Il devint, en 1701, poète impérial à la cour de Vienne. On a de lui deux recueils de vers: *I Fiori* (Bologne, 1694); *Rime varie* (Vienne, 1705); deux tragédies: *Irène* (1695) et *Asoneia* (1697), et des oratorios en musique.

BERNASCONI (André), compositeur, né à Marseille en 1712, fut élevé à Parme, et mourut en 1784 à Munich. Compositeur distingué, mais froid et manquant d'originalité, il n'en fit pas moins représenter une vingtaine d'opéras: *Alessandro Severo* (Venise, 1741); *la Nuova Apollo* (Vienne, 1743); *Temistocle* (Vienne, 1744), etc.; un oratorio dont le succès fut très grand, *la Betulia liberata*. On connaît aussi de lui beaucoup de compositions religieuses.

BERNAU, ville de Prusse (prov. de Brandebourg); 7.725 h. Fabriques de passementeries, de corsets, de gants, de tabac, de clous; sculpture sur bois.

Bernaudar.

BERNAUDOIR n. m. Grand panier d'osier dans lequel se recueillent les brins de lame tombant pendant l'opération du battage.

BERNAUER (Agnès), femme allemande du XVe siècle, célèbre par sa beauté et sa mort tragique. Fille d'un bourgeois de la ville d'Augsbourg, elle avait épousé secrètement le duc Albert de Bavière, fils du prince régnant, qui la cacha dans le château de Frohbourg. Cette union clandestine ayant fini par être connue, le duc de Bavière fit saisir Agnès dans son château. Accusée d'avoir usé de sortilèges pour se faire aimer du prince, elle fut condamnée à être précipitée dans le Danube (1435). Albert, qui lui avait succédé au père, et resta longtemps l'allié de ses ennemis; à la fin, l'empereur Sigismond réconcilia le père et le fils. On éleva une chapelle sur la tombe d'Agnès, et la poésie et la légende se chargèrent de perpétuer le souvenir de sa beauté et de ses malheurs.

BERNAVILLE, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 16 kilom. de Doullens; 913 hab. Fabrique de boutons. Tombelle. — Le cant. a 27 comm. et 8.607 hab.

BERNAY (*Bernacum*), ch.-l. d'arr. et de cant. du départ. de l'Eure, à 41 kilom. d'Évreux, sur un affl. de la Rille, la Charentonne, dans une charmante vallée, entre des coteaux; 7.966 hab. (*Bernayens, ennes.*) Ch. de f. de l'Ouest. Ville industrielle, importante par son industrie cotonnière, qui comprend l'filature, la fabrication des toiles, des rubans, du coton, bas, bas-culottes, commerce de bonneterie, fabriques de lacets, tanneries, corroiries, mégisseries, fonderies de fer, tuilaudes, [illegible], [illegible] chimiques. Grand marché de blé dans une région de grande production. Quartier général de la 5e subdivision militaire de 3e corps d'armée (Rouen). Tribunal de 1re instance (cour d'appel de Rouen), justice de paix, tribunal de commerce, conseil des prud'hommes, bibliothèque (4.500 vol.), musée, chambre consultative des arts et manufactures, chambre et société [illegible]. Église [illegible] de la-Couture (1340-1352), pèlerinage. Bâtiments de l'ancienne abbaye (1007, reconstruits en 1670). L'église, transformée en halle, est presque entièrement du XIe siècle. Maisons anciennes. Sources minérales. — Patrie du trouvère Alexandre de Bernay, contemporain de Philippe-Auguste, des deux frères Lindet, conventionnels, de Thomas, évêque constitutionnel de l'Eure (1743-1823), de Robert, ministre des finances sous le Directoire (1746-1825), de l'antiquaire et historien Aug. Le Prévost (1787-1859).

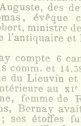

Armes de Bernay.

— L'arrond. de Bernay compte 6 cant., 124 comm. et 56.910 hab.; le cant. a 18 comm. et 14.581 hab.

— *Histoire*. A la limite du Lieuvin et du pays d'Ouche, Bernay a une origine antérieure au XIe siècle. Quand, en 1018, Judith de Bretagne, femme de Richard II, fonda l'abbaye des bénédictins, Bernay avait déjà un marché et des foires annuelles; ses étoffes furent fameuses au XIIIe siècle. C'était alors une ville forte, où saint Louis tint ses assises en 1231. Elle souffrit de la guerre de Cent ans. Du Guesclin la prit en 1378, et en chassa Charles le Mauvais. Les Anglais s'y établirent en 1417; ils en furent expulsés en 1449. Saccagé par les calvinistes en 1563, Bernay devint, en 1589, le quartier général des paysans dits « gauthiers ».

Bernay (TRÉSOR DE). On désigne sous ce nom une des plus précieuses collections du Cabinet des médailles près la Bibliothèque nationale à Paris. Ce trésor, trouvé en 1830 dans un champ, près de Bernay (Eure), consiste en soixante-neuf objets d'argent: statuettes, vases, coupes, ustensiles divers, qui pèsent ensemble plus de 25 kilogr. et offrent un caractère artistique remarquable. Il est probable qu'ils

Objets en argent du trésor de Bernay: 1. Mercure statuette. 2 Ganymède. 3 et 5. Canthares bachiques. 4. Cotyle.

proviennent d'un temple de Mercure, situé à peu de distance. En effet, parmi ces pièces figurent une statuette de dieu, un cothurne haute de 0m.55, et une autre plus petite, en fragments. Les vases et les patères sont décorés de reliefs travaillés au repoussé, et, pour leur donner plus de solidité, doublés intérieurement d'une seconde plaque d'argent. Deux grandes amphores représentent des scènes tirées de l'*Iliade*, traitées dans un style large et sévère; deux paires de canthares des scènes bachiques. Ces deux groupes appartiennent à la même époque, c'est-à-dire au Ier siècle de notre ère; les autres objets se répartissent, ainsi que leur style et les inscriptions permettent de l'établir, jusqu'à la fin du IIIe siècle.

BERNAY (Louis-Camille), auteur dramatique, né à La Malmaison en 1813, mort à Paris en 1842. Après s'être occupé de peinture et de gravure, il se tourna vers les lettres, écrivit des poésies, publia un roman, *Sous les toits* (1833), et composa des drames: *Le roi s'ennuie, Dante, Irène, l'Héritière du mal*, joué à l'Odéon après sa mort précoce, etc., et une comédie, *le Ménestrel*. Ses œuvres dramatiques ont été publiées, suivies de poésies diverses et de fragments de prose (Paris, 1843).

BERNAY (Alexandre DE). V. ALEXANDRE DE BERNAY.

BERNBOURG (*Bernburgum*), ville d'Allemagne, capit. du duché d'*Anhalt-Bernbourg*, sur la Saale; 28.000 hab. Siège des différentes administrations du duché: industrie, commerce et navigation actifs; exploitation de sel gemme; fonderies, raffineries de sucre, fabriques de machines, bruqueteries, poteries. Le château, du XVe et XVIe siècles, sert de résidence au prince héréditaire, et contient une collection de portraits de famille.

V. ANHALT. Pop. du *cercle de Bernbourg*: 82.500 hab.

BERNDORF, village de l'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur le Triestingfluss, affluent du Danube; 3.430 hab.

BERNE (espagn. *bérnet*, n. f. Grande pièce de laine grossière, avec bretelle quelconque. Tour que l'on joue à quelqu'un en le faisant sauter en l'air sur une couverture: *La couverture du lit d'une fille de femme fut la mesure sur laquelle on jeta Sancho Panza*.

— Par anal. Supplice en usage chez les Maures et les Marocains, infligé par trois ou quatre hommes vigoureux qui prennent le patient par les jarrets, et le lancent en l'air aussi haut qu'ils peuvent.

— Fig. Moquerie, raillerie piquante infligée avec insistance par plusieurs personnes: *Les coups de sifflet du théâtre sont la plus cruelle de toutes les* BERNES.

Personne vêtue de la berne

— Cost. Sorte de mante que portaient jadis les femmes et qui est encore en usage dans certains pays, entre autres en Irlande.

— Mar. V. la partie encyclopédique.

— Techn. V. BERME.

— Encycl. Mar. Un pavillon est *en berne* quand il n'est pas hissé à bloc du mât ou de la corne où il se met habituellement. C'est le signe de deuil, de détresse; c'est souvent un moyen de demander un pilote, du secours, de l'appuie, quand on le peut, d'un ou de plusieurs coups de canon. A la mort du commandant d'un navire, le pavillon est mis en berne. Pour un chef d'escadre, les vergues sont mises en pantenne; on fait de même dans un deuil national et le vendredi saint. Quand on transporte à terre une personne du bord décédée, le pavillon est mis en berne jusqu'à ce que l'embarcation ait touché terre. Enfin, en cours de route, le pavillon national mis en berne indique que le bâtiment qui fait ce signal a un homme tombé à la mer. A terre, sur les monuments publics, les drapeaux se mettent en berne, en signe de deuil, de la même manière qu'à bord, lorsqu'ils sont portés par un mât muni d'une drisse; dans le cas contraire, on lie le drapeau à sa hampe, le plus souvent avec des cravates de crêpe noir, de manière que sa pointe seule reste flottante. Quant à la hampe elle-même, tantôt on la hisse dans sa position habituelle, tantôt on l'incline vers la terre.

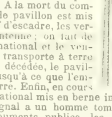

Pavillon en berne.

BERNE n. m. Du XVe au XVIIe siècle, Vase de grande dimension, à bec et à anse. Les berneres étaient des aiguières ou même des pots en forme de chaudron, toujours de métal, souvent en argent.) || On écrivait aussi BERNIGAL.

BERNE (en allem. *Bern*), ch.-l. du cant. de ce nom et, depuis 1848, capit. de la Confédération helvétique; environ 45.000 hab., presque tous réformés.

— Encycl. *Berne* occupe un site magnifique sur un plateau dominant de 35 m. le cours de l'Aar, qui l'entoure de trois côtés, et du haut duquel, par les temps clairs, le regard embrasse le panorama des montagnes neigeuses de l'Oberland (ou Alpes Bernoises), distantes de 30 kilom. Avec ses voies larges et propres, bordées de maisons neuves aux magasins bien tenus, ou de vieux hôtels en pierre de taille, sillonnées par de nombreux tramways mécaniques, Berne passe à juste titre pour une des plus belles et des plus pittoresques cités européennes. Depuis quelques années, la ville s'est étendue au delà de l'Aar: trois ponts la relient à son nouveau quartier dit *de Kirchenfeld*.

Le principal monument de Berne est la cathédrale (*Münster*); comme celle de Bâle, elle s'élève sur une place en terrasse au-dessus de l'Aar. Commencée en 1421 dans le style gothique, elle n'a été achevée qu'en 1894, par la construction d'une tour de 100 m. de haut. A l'extérieur, on admire les sculptures du grand portail, représentant le *Jugement dernier*, et la balustrade ajourée qui court le long des combles. L'intérieur, dénudé comme dans toutes les églises protestantes, n'offre d'intéressant que les vitraux du chœur et des orgues, aussi célèbres que celles de Fribourg.

L'Hôtel de ville (*Rathaus*), du XVe siècle, a sa façade décorée de fresques et coupée par un escalier double, conduisant au premier étage, à la salle des Conseils.

Plan de Berne: 1. Bureau central de l'Union postale universelle. — 2. Hôtel de ville. — 3. Gare. — 4. Hôpital. — 5. Bibliothèque. — 6. Cathédrale. — 7. Grosse tour. — 8. Monnaie. — 9. Palais fédéral. — 10. Funiculaire. — 11. Musée historique.

Les autres édifices publics sont modernes. Ce sont: l'ancien et le nouveau palais fédéral, construits l'un et l'autre dans le genre du palais Pitti à Florence; le musée des Arts, celui d'histoire naturelle, et le Muséum, avec de riches collections archéologiques et ethnographiques. Dans le voisinage se trouvent la Bibliothèque publique (60.000 vol.) et l'Université, qui comprend cinq facultés: théologie catholique, théologie protestante, droit, médecine, philosophie (lettres, sciences et philologie). A citer encore les deux fosses où, en ours, sont entretenus aux frais des contribuables.

Grâce à ses établissements scientifiques, et aux nombreuses administrations qu'elle possède comme siège du gouvernement fédéral et résidence du corps diplomatique, Berne, au premier abord, semble plutôt une ville de fonctionnaires, de professeurs et d'étudiants. Elle renferme, cependant, de nombreux établissements industriels et d'importantes maisons de banque et de commerce, qui donnent à certaines rues une grande animation. Quant à son histoire, elle se confond avec celle du canton. — Pop. du *district de Berne*: 73.000 hab.

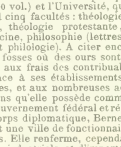

Armes de Berne.

— BIBLIOGR.: Wattenwyl: *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern* (Berne, 1867-1872).

BERNE (CANTON DE), l'un des 22 cantons de la Confédération helvétique et le plus grand; ch.-l. *Berne*.

Au point de vue physique, le sol du canton de Berne en trois parties: au N.-O., la région du Jura; au centre, la plaine de l'Aar et de ses affluents, plaine ondulée que sillonnent de larges vallées aux verdoyants turbages, dont l'*Emmenthal* (vallée de l'Emme) peut être donné comme type; au S.-E., l'*Oberland bernois*. Ce dernier pays est célèbre par l'accumulation de ses beautés naturelles. C'est là qu'on admire les cimes glacées des Alpes Bernoises, le Wetterhorn, l'Eiger, le Mönch, l'éblouissante Jungfrau et les champs de glace du Finsteraarhorn et de Grindelwald, les cascades fameuses du Reichenbach, du Giessbach, du Staubach et du Trummelbach, les beaux lacs de Thonne et de Brienz, séparés par l'élégante station d'Interlaken, les profondes et grandioses vallées de la Kander, du Hasli, de Grindelwald et de Lauterbrunnen, aux légendaires chalets de sapin perdus dans les hauts pâturages où paissent d'immenses troupeaux de vaches. Tout un système de bateaux à vapeur, de chemins de fer et de « funiculaires » facilite aujourd'hui l'accès de ces merveilles, qui attirent chaque année des milliers de touristes. Aussi peut-on dire que l'« industrie des étrangers » occupe la première place dans le canton de Berne: Interlaken ne compte pas moins de 47 hôtels, tous plus ou moins luxueux. Puis vient l'industrie agricole, consistant presque exclusivement dans la fa-

brication des fromages, ceux de l'Emmenthal, notamment, sont l'objet d'une exportation considérable. On constate aussi un commerce assez important d'objets en bois et de dentelle, fabriques dans les villages de la montagne.

La population du canton de Berne est d'environ [illegible], dont 468.000 réformés et 62.000 catholiques. L'allemand, langue officielle, prédomine partout, sauf dans le Jura où l'on parle français. Au point de vue politique, le canton forme une république démocratique, gouverner par un grand conseil et un conseil d'Etat.

Histoire. Après avoir fait partie des possessions des Helvètes, le territoire du canton de Berne passa successivement sous la domination des Romains, des Allemands, des Bourguignons, des Francs. Il fit ensuite partie de l'empire de Charlemagne. Il fut successivement donné par l'empereur, Berchtold V, duc de Zaehringen, entouré d'une muraille les habitations construites auprès des château. Un ours fut tué, dit-on, par le seigneur du lieu même au XIIe siècle. Le nom de Berne vient de là. Telle serait l'origine du nom de Berne (en allem. *bär*) et le motif de la présence d'un ours dans les armoiries et sur divers monuments de la ville. Après la mort de Berchtold en 1218, la petite république eut à se défendre contre les attaques de nombreux ennemis. En 1228, elle fut vainement assiégée par l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Les Bernois furent encore vainqueurs à Domerschlui en 1298, et à Laupen en 1339, des princes et des nobles coalisés. En 1353, le canton de Berne entra dans la Confédération suisse, et s'agrandit par l'annexion de l'Argovie, [illegible] arrachée en 1415 aux ducs de Bavière de Vaud [illegible] conquis sur le duc de Savoie. La Réforme ouvrit pour lui une ère de paix et de prospérité, mais assura en même temps la prépondérance au parti aristocratique, dont le pouvoir dégénéra bientôt en tyrannie. Aussi, quand la Révolution de 1789 éclata, l'Argovie et le pays de Vaud se déclarèrent indépendants, et se mirent sous la protection de la France. Berne capitula devant les generaux Brune et Schauenbourg, envoyés par le Directoire en 1798. — Revenue au pouvoir en 1814, l'aristocratie bernoise dut, en 1830, céder définitivement la place au parti démocratique, dont les principes (souveraineté du peuple, liberté de la presse, etc.) servirent de base à la constitution de 1848. C'est cette constitution, modifiée en 1869, qui régit aujourd'hui le canton de Berne.

Bibliogr. : *Fontes rerum Bernensium* Berne, 1877-1891 ; Hodler, *Geschichte des Berner Volks seit 1798* Berne, 1865-1870).

BERNÉ, comm. du Morbihan, arrond. et à 42 kilom. de Pontivy : 1.953 hab.

BERNEAUD (Arsène Thiebaut de). V. Thiebaut de Berneaud.

BERNE-BELLECOUR (Etienne-Prosper), peintre français, né à Boulogne-sur-Mer en 1838, élève de Picot et de Barrias. Parti de la peinture de portrait et de paysage, il est arrivé à la peinture bourgeoise et militaire, qu'il a traitée d'une façon anecdotique et toujours juste et spirituelle. C'est aux souvenirs de la guerre de 1870 qu'il doit ses meilleurs succès. Plusieurs de ses petites toiles militaires sont populaires, notamment *Un coup de canon* (1872) *le Hochet* (1874) ; *Dans les tranchées* (1877) ; *Aux armes!* (1891). Il a exécuté le *Panorama du siège de Belfort*.

BERNECK ou **BERNEGG**, ville et paroisse de Suisse (cant. de Saint-Gall [district d'Unter-Rheinthall]), à 2 kilom. du Rhin ; 2.300 hab. Fabriques de mousselines brodées ; aux environs, vignobles. — Pop. du *district de Berneck* : 15.000 hab.

BERNEMENT n. m. Action de berner ; résultat de cette action.

— Fig. Raillerie, moquerie.

BERNER v. a. Faire sauter quelqu'un en l'air, au moyen d'une berne.

— Fig. et fam. Railler, se moquer, tromper par des mensonges ridicules : *C'est pour moi un plaisir bien piquant que de berner un fat par le nez.* (Destouches.)

Berné, ée part. pass. du v. Berner.

— Substantiv. Personne bernée : *Les* BERNÉS.

BERNERIE (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Paimbœuf, sur la baie de Bourgneuf ; 1.243 hab. : *Bernerieais, ises*. Ch. de f. Etat. Sources ferrugineuses, bains de mer.

BERNESQUE ou **BERNIESQUE** (*èsk'*) — du nom du poète *Berni*) adj. Qualification que donnent les Italiens à un genre de poésie badine.

— Encycl. Les poésies du genre *berniesque* roulent toutes sur une equivoque spirituellement entretenue. Francesco Berni, Bibbiena, della Casa, le Bronzino, ont excellé dans ces poésies badines, dont la *Fête*, les *Anguilles*, de Berni ; la *Fève*, de Mauro ; le *Four*, de G. della Casa ; le *Pinceau*, le *Navet*, de Bronzino ; la *Langue*, le *Melon*, les *Pêches*, d'auteurs anonymes, offrent des parfaits modèles. Il est difficile de véritablement parler de la flûte, des anguilles, de la fève, du four, du pinceau, du navet, et c'est de tout autre chose qu'il parle à mots couverts. Quelques imitations de ce genre de poésie ont été tentées en français ; on en trouvera des exemples dans le *Cabinet satirique*.

BERNETTI (Tommaso), cardinal et homme politique italien, né et mort à Ferme (1779-1852), fut attaché d'abord au service de Pie VII pendant sa captivité en France, représenta après 1814 la cour de Rome à Saint-Pétersbourg, et fut nommé secrétaire d'Etat en 1827. Il se servit du pouvoir avec modération, et affirma avec une certaine énergie l'indépendance politique de la cour romaine en face des prétentions de l'Autriche, qui s'en vengea en obtenant son renvoi (1836).

BERNEUIL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 9 kilom. de Bellac ; 1.218 hab. Etain ; moulins.

BERNEUR, EUSE n. et adj. Fam. Celui, celle qui berne, soit au propre, soit au figuré : *Je ne crains ni la berne ni les* BERNEURS. (Acad.)

BERNEVILLE (Gilbert de), originaire de *Berneville*, près d'Arras ; l'un des meilleurs poètes de la belle floraison artésienne du XIIe siècle. Sa romance *Ma très douce dame chière*, en l'honneur de Béatrix d'Oudenarde, était célèbre.

BERNEX, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 23 kilom. de Thonon, sur l'Eau-Noire, affluent de la Dranse d'Abondance ; 1.018 hab. Anthracite.

BERNHARD (Karl Saint-Aubin, dit), romancier et chroniqueur danois, né en 1798, mort à Copenhague en 1865. Il c'est acquis [illegible] Ses *Œuvres complètes* ont été imprimées en deux collections [illegible] Nommé en [illegible] ont autant de chefs-d'œuvre de fantaisie et d'expression.

BERNHARDI (Théodore de), historien et diplomate allemand, né à Berlin en 1802, mort à Hirschberg [illegible] en 1887. Il se fit connaître par plusieurs ouvrages historiques. [illegible] *Geschichte des Russischen Kaiserreichs*, [illegible] 1845-[illegible] ; *Geschichte Russlands und der europäischen Politik in den Jahren 1814-1854* [illegible]. De 1865, il entra dans la diplomatie prussienne comme ministre-résident [illegible] Lisbonne, puis à Madrid [illegible] en qualité de ministre à Lisbonne, puis à Madrid (1866-1871).

BERNHARDIE (de *Bernhard*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de PSILOTE.

BERNHARDT (Rosine Bernard, dite **Sarah**), actrice, née à Paris en 1844. Elle entra au Conservatoire, et débuta en 1862 au Théâtre-Français, puis joua au Gymnase, à la Porte-Saint-Martin, à l'Odéon (1864), et se révéla en créant avec un charme incomparable *le Passant*, de Coppée (1869). Rentrée à la Comédie-Française en 1872, sociétaire en 1875, elle y obtint de brillants succès dans *le Sphinx*, *Rome vaincue*, *la Fille de Roland*, *l'Etrangère*, *Hernani*, *Ruy Blas*, etc., puis rompit brusquement avec ce théâtre (1880), et fut condamnée à 100.000 francs de dommages intérêts. Elle alla jouer alors à Londres, à Copenhague, aux Etats-Unis (1880-1881), en Russie (1881). De retour à Paris, elle prit la direction de l'Ambigu-sous le nom de son fils Maurice (1882), créa *Fédora* au Vaudeville (1882), et épousa cette même année l'acteur Damala, mort en 1889. Après avoir créé à la Porte-Saint-Martin *Nana Sahib*, *Théodora*, etc., elle fit un nouveau triomphe en Amérique (1886-1887), revint à la Porte-Saint-Martin, où elle créa la *Tosca* (1887), retourna en Amérique (1888-1889), joua à la Porte-Saint-Martin, en 1890, *Jeanne d'Arc*, *Cléopâtre* ; puis fit de nouvelles tournées artistiques (1891-1893). Directrice du théâtre de la Renaissance (1893), elle y joua *Izeyl*, *Théâtre*, *Izeïl*, *Gismonda*, *Magda*, *la Princesse lointaine*, et, après un nouveau voyage (1897), *la Ville morte* (1898). Merveilleusement douée, Sarah Bernhardt a pu placer au premier rang des actrices par le charme de sa voix, sa grâce enveloppante, son admirable diction et ses créations géniales. Elle a publié un volume : *Dans les nuages* (1878), et fait représenter un drame : *l'Aveu* (1888). — En novembre 1896, elle loua à la ville de Paris l'ancien théâtre de l'Opéra-Comique, pour du Châtelet, en prit la direction, lui donna le nom de Théâtre Sarah-Bernhardt et inaugura, le 18 janvier 1899, cette scène, où elle a joué *Phèdre*, créé *Hamlet*, du Morand et Schwob ; *l'Aiglon*, d'Edmond Rostand, etc.

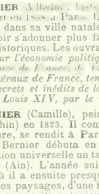

Sarah Bernhardt.

BERNHARDUS (*duss*— n. pr. lat. pour Bernard-l'Ermite) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, remarquables par la dissemblance des paires de pattes ambulatoires, différant de tous les autres pagures par l'écartement des paires de pattes mâchoires inférieures. Syn. eupagurus.

— Encycl. Chez les *bernhardus*, la première patte de gauche est toujours la plus développée. L'espèce la plus connue de ce genre est le *bernhardus ou eupagurus bernhardus*, des côtes de l'Océan ; une forme voisine, *bernhardus prideaux*, de la Méditerranée. V. pagure.

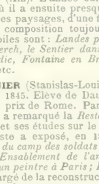

Bernhardus.

BERNI (François), également connu sous les noms de **Berna** et de **Bernia**, poète italien, né à Lamporecchio, en Toscane, à la fin du XVe siècle, mort en 1536. Il fut secrétaire de l'évêque Ghiberti, dataire de Léon X, et mourut empoisonné par le duc Alexandre de Médicis. Outre des poésies latines, publiées dans les « Carmina illustrium poetarum italorum » (1719), Berni a composé des vers italiens, où l'extrême licence le joint à une verve satirique et à une certaine bonhomie pleine d'enjouement. Parmi les plus remarquables de ses productions, citons : *Rime burlesche* (1538), et surtout *Orlando inamorato* (1541), poème dans lequel il a imité l'Arioste, et dont il a donné le genre burlesque, auquel il donna plus d'élégance piquante, et qui prit dès lors en Italie le nom de genre *berniesque* ou *berniesque* (*maniera bernesca* ou *berniesca*).

BERNICIE, ancien royaume de la Grande-Bretagne qui, uni au Deira, forma le royaume de Northumberland, au des sept Etats de l'heptarchie. Il se trouvait dans le Northumberland contemporain.

BERNICLE n. f. Conchyl. et ornith. Nom vulgaire des coquillages du genre patelle, et aussi de l'oie bernache.

BERNICLES (*nikl'*) n. f. pl. Autref. Sornettes, vaines paroles : *Employer mes compagnons à de pareilles* BERNICLES, c'est Gens de rien : *Ce pays ne produit rien de bon, par des poètes au pas des* BERNICLES. Boil.

— Interjectiv. Nullement, pour : *Il m'a demandé de l'argent dans cette affaire ; mais*, BERNICLES ! « On dit plus souvent BERNIQUE.

— Anciennem. Fourches de bois que les Orientaux employaient pour tourmenter les suppliciés. C'est sans doute en souvenir de ces bernicles, signalées par Boileau au XIIIe siècle, que les bateleurs et les enfants donnaient le nom de « bernicles » à des petites fourchettes de bois que l'on faisait tenir en équilibre sur le nez.

BERNIER, trouvère du XIIIe siècle, qu'on croit né en Picardie. Il s'acquit de la réputation par ses poésies, dont il ne nous reste qu'une seule pièce, un fabliau intitulé *la Housse partie*, publié dans le recueil de Méon. Le sujet de ce fabliau, qui roule sur l'ingratitude des fils, a servi de thème à plusieurs conteurs et fabulistes.

BERNIER [illegible] nombre de curieuses recherches, mais exposées sans [illegible]

BERNIER (François), médecin, voyageur et philosophe [illegible] visita l'Orient et l'Inde, où il devint médecin d'Aurangzeb, et où il resta douze ans. De retour en France (1688), il publia ses *Voyages*, remarquables par l'exactitude des [illegible] En 1685, il visita l'Angleterre. Bernier était un homme d'esprit ; sa philosophie épicurienne, son caractère enjoué et aimable, sa figure et ses manières charmantes, lui méritèrent d'être appelé **le Joli Philosophe** et lui valurent l'amitié des plus célèbres personnages de son temps. Bernier a laissé [illegible] principaux ouvrages sont : *Voyages de Bernier* [illegible] Amsterdam, [illegible] Lyon, 1699, 2 vol. in-12.

BERNIER (Nicolas), musicien français, né à Mantes en 1664, mort à Paris en 1734, fut l'un des bons organistes de son temps, et acquit une grande renommée. Il avait fait un voyage en Italie pour se perfectionner, et s'était lié à Rome avec le célèbre Lulli. Ébauché maître de musique à Saint-Germain-l'Auxerrois, Bernier devint ensuite maître de musique du roi dans la sainte Chapelle du palais. Il a publié de nombreux motets et un recueil de *Cantates françaises*.

BERNIER (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), prélat français, né à Daon (Mayenne) en 1762, mort à Paris en 1806, était curé de Saint-Laud d'Angers en 1789 ; il souleva les paysans de l'Anjou et de la Vendée contre la République après l'exécution de Louis XVI. Il exerça parmi eux une influence prépondérante, et, après leur défaite, s'attacha à Stofflet (1795). Après la mort de ce dernier, il se cacha, pour se rallier au Premier Consul après le 18 brumaire, fut pacificateur entre lui et les chouans, et fut récompensé par le siège épiscopal d'Orléans.

BERNIER (Hubert), [illegible] 1888, mort en 1888 à Paris. [illegible] d'avocat dans sa ville natale, puis se rendit à [illegible] de gouvoir s'adonner plus librement à son goût pour les études historiques. Les ouvrages qu'il a fait paraître sont : *Études sur l'économie politique* (1834) ; *Monuments inédits de l'histoire de Poissy* (1836) ; *Les Premiers Etats généraux de France, tenus à Tours en 1484* (1836) ; *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV, par le marquis de Sourches* (1836).

BERNIER (Camille), peintre français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1825, mort en 1888. Il commença par de la peinture, se rendit à Paris, et prit des leçons de Léon Fleury. Bernier débuta en 1855 en faisant admettre à l'Exposition universelle un tableau représentant le *Village d'Arbrey* (Ain). Lauréat suivant, il passa en Bretagne, où il a ensuite presque constamment puisé les sujets de ses paysages, d'une fraîcheur de tons remarquable et d'une composition toujours simple et naïve. Ses meilleures toiles sont : *Landes près de Bannatec* (1867) ; *Étang de Quimerch*, *le Sentier dans les genêts* (1868) ; *Lande de Kerlaguic*, *Fontaine en Bretagne* (1869) ; *Janvier*, *Août* (1872) ; etc.

BERNIER (Stanislas-Louis), architecte français, né à Paris en 1815. Élève de Daumet, Bernier obtint, en 1872, le grand prix de Rome. Parmi ses envois de la villa Médicis, on a remarqué la *Restauration de la basilique de Palestrina* et ses études sur le *Temple de Minerva à Athènes*. Cet artiste a exposé, en 1880 : *Détails du portique des écoles et du camp des soldats à Pompéi*, et aux Salons suivants : *Ensablement de l'ancienne bibliothèque à Venise* ; *Hôtel d'un peintre à Barcelone* ; *Hôtel d'un sculpteur*. Bernier a été chargé de la reconstruction de l'Opéra-Comique après l'incendie de 1887.

BERNIER DE LA BROUSSE. V. Brousse (de La).

BERNIÈRES-LE-PATRY, comm. du Calvados, arrond. et à 14 kilom. de Vire, sur le Tortillon, sous-affluent du Noireau ; 2.212 hab. Filature de laine, tuileries, moulins.

BERNIÈRES-SUR-MER, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Bayeux, près des rochers du Calvados ; 807 hab. Bains de mer.

BERNIN (Giovanni Lorenzo Bernini, appelé communément en France **le Cavalier**), architecte, sculpteur et peintre italien, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, reçut les premières leçons de l'art du sculpteur, de son père, Pietro Bernini, artiste médiocre. Ses premiers ouvrages attestent ses rares dispositions, sans laisser pressentir les énormes défauts qui dépareront les œuvres de son âge mûr. Le *David* et *Goliath*, qu'il exécuta, dit-on, à l'âge de quinze ans, et que l'on voit aujourd'hui à la villa Borghèse, atteste la sûreté de ses études et le goût dont il ne s'était pas encore dépouillé. Le cardinal Barberini, devenu pape sous le nom d'Urbain VIII (1623), lui confia l'exécution des embellissements qu'il avait projetés pour l'église de Saint-Pierre. Le premier ouvrage auquel Bernin mit la main fut le baldaquin en bronze doré, placé au-dessus du tombeau de saint Pierre, sous la grande coupole. Il exécuta ensuite les niches des quatre piliers qui soutiennent cette coupole, et y plaça quatre statues, dont une, celle de saint Longin, a été sculptée par lui. L'artiste construisit ensuite le palais Barberini, un des beaux édifices modernes de Rome ; on y admire surtout l'ordre dorique du premier étage, et un escalier à vis, dont le plan est elliptique. Bernin fut moins heureux dans les travaux qu'il entreprit pour achever la façade de Saint-Pierre, qui, d'après les dessins de Carlo Maderna, devait être accompagnée de [illegible] ces campaniles était à peine terminé, que la partie [illegible] portique qui lui servait de soubassement s'ouvrit en plusieurs endroits. Bien que la faute dût être imputée surtout à Maderna, le constructour du portique, les ennemis de Bernin ne manquèrent pas de se déchaîner contre lui, et le campanile fut démoli.

Tout affaissé [illegible] deur [illegible]

dessins de la chapelle du cardinal Cornaro, dans l'église Sainte-Marie de la Victoire, et qu'il y plaça le célèbre groupe de sainte Thérèse extasiée, qui est un fort le chef-d'œuvre de son ciseau, dans cette série pittoresque entière. Il se range, avec ce bas-relief, parmi les artistes de la deuxième Bohême.

Alexandre VII, ayant nommé Bernin son architecte et celui de la chambre apostolique, le chargea de décorer de portiques les avenues de la basilique du Vatican d'une manière digne de cet édifice.

La chaire de Saint-Pierre, qu'il exécuta ensuite, est le plus considérable des ouvrages en bronze doré que l'on connaisse, après le baldaquin. Une œuvre qui ne fit pas moins d'honneur à l'artiste est le grand escalier du Vatican, construit dans un emplacement des plus ingrats.

Bernin.

Ces divers ouvrages avaient répandu dans toute l'Europe la réputation de Bernin. Louis XIII lui avait vainement offert une pension de douze mille ans plus tard, Louis XIV charge Colbert de l'inviter à venir se charger de l'achèvement du Louvre. L'artiste se décide en son sans peine à quitter Rome. Son voyage fut une véritable marche triomphale. Le 5 juillet 1665, il alla saluer Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye, et reçut de lui l'accueil le plus gracieux. Les plans qu'il proposa pour l'achèvement du Louvre devaient entraîner la destruction à peu près complète de tout ce qui avait déjà été construit, contrairement aux intentions de Colbert. Néanmoins, la première pierre du nouvel édifice fut posée en grande cérémonie, le 17 octobre 1665; mais on bientôt tellement Bernin que, à la fin, il déclara qu'on le traitait en petit garçon et qu'il voulait s'en aller. Colbert exprima des regrets, mais, au fond, il était bien aise d'être débarrassé de l'artiste italien. Louis XIV consentit à accorder à Bernin son congé, et, la veille de son départ, lui envoya 3.000 louis d'or, avec un brevet de 12.000 livres de pension par an et un autre de 1.200 livres pour son fils. Mathias Rossi resta à Paris pour diriger les travaux d'après les plans de Bernin; mais on le décida lui-même à partir au printemps de 1666, et on le remplaça par Perrault.

Les éloges extraordinaires que Bernin a reçus de ses contemporains n'ont pas été ratifiés par la postérité. La critique a même poussé jusqu'à l'excès la sévérité à son égard. Ses grands défauts ont fait oublier ses grandes qualités. — Son fils aîné, Domenico, entra dans les ordres; il a laissé une *Vie du cavalier Bernini* (1713), et une *Histoire des hérésies*. — Son second fils, Paolo, né à Rome en 1647, fut sculpteur et architecte.

— Bibliogr. : *Journal du voyage du cavalier Bernin en France, par M. de Chantelou*, publié par Ludovic Lalanne (Paris, 1885).

BERNINA, massif et montagne des Alpes des Grisons, au S.-E. de Coire (Suisse), un des groupes les plus grandioses des Alpes, situé entre la vallée de l'Inn (Engadine) et la vallée de l'Adda (Valteline). Le seul passage carrossable qui unisse ces deux grandes vallées est le col du

Massif du Bernina.

Bernina, 2.334 m., très fréquenté, même l'hiver (hôtel, hospice près du sommet). Les principaux pics de ce beau massif : le pic (ou *pic*) *Bernina*, 4.052 m., dont la première ascension authentique date de 1850, et le pic *Palü*, 3.912 m. Le petit massif du *Monte della Disgrazia*, 3.660 m., au S. du col de la Maloja, 1.811 m., qui fait communiquer par une route carrossable l'Engadine et le Bergell (vallée de la Maira), est en général considéré comme une annexe du massif du Bernina; il présente, comme lui, de vastes glaciers, moins souvent parcourus par les touristes que ceux du massif principal.

BERNINI (Louis), mécanicien italien du XVIIe siècle, frère du cavalier Bernin. Il construisit des appareils ingénieux et la tour de bois qui sert encore pour les travaux intérieurs de l'église Saint-Pierre à Rome.

BERNINI. Biogr. V. BERNIN.

BERNIQUE, interj. pop. Sert à exprimer un mécompte, un désappointement : *Il faut de l'argent pour être heureux ; sans argent, bernique !* — Bale.

— Jeu Ancien jeu de cartes au cours duquel on appliquait un petit coup avec un doigt de chaque main sur le nez de son adversaire : *Jouons à la* BERNIQUE. Il Petit coup ainsi appliqué : *Recevoir quelques* BERNIQUES.

— Loc. pop. : *Bernique, bernicoquet*, V. BERNIQUET.

BERNIQUET *ke* — adj. Ancien orthographe du mot Bernique. Autrefois, pour mettre le son Vieux :

— Loc. pop. : *Être au berniquet, Mettre au berniquet*, Être rétuit, Réduire au dernier embarras, à la mendicité. — *Berniquet pour sansonnet*, ou *Bernique, sansonnet*. Se dit pour exprimer ironiquement à une personne qu'elle n'aura pas ce qu'elle désire : *Tu voudrais bien de mes pommes?* BERNIQUE, SANSONNET !

BERNIS (François-Joachim de Pierres de), né à Saint-Marcel en Vivarais en 1715, mort à Rome en 1794. D'une famille noble ruinée, il fit, par la protection de Fleury, de brillantes études au collège Louis-le-Grand et à Saint-Sulpice. Mais, n'ayant pu obtenir aucun bénéfice, il dut vivre pendant dix-sept ans à l'hôtel du baron de Montmorency, son parent, très recherché des salons, et si vanté, que l'Académie française l'accueillit dans son sein, à l'âge de vingt-neuf ans (1744). Ses petits vers et ce qu'on appelait ses « bouquets poétiques » lui avaient valu le surnom de **Babet la Bouquetière** et la protection de quelques grandes dames. Il sut plaire à Mme de Pompadour, et obtint d'elle un logement aux Tuileries, avec 1.500 livres de pension. Ambassadeur à Venise (1751), il se signala par un certain talent d'observation; revenu à Versailles, il fut conseiller d'État (1755) et allait passer à l'ambassade d'Espagne, quand on eut besoin d'un homme de confiance pour négocier l'alliance autrichienne avec Stahrenberg. Il conclut le premier traité de Versailles (1er mai 1756) et tonna, comme jamais titre, assez de clairvoyance : car ce fut malgré lui qu'au lieu des 24.000 hommes promis à l'Autriche, le deuxième traité de Versailles mit à la disposition de cette puissance toutes les ressources des Français (1er mai 1757). On s'est obstiné à le prendre pour un élégant, mais médiocre ministre intelligent et éclairé, chez qui le charme des manières et la souplesse n'excluaient pas la clarté. Au conseil, il fut à peu près le seul à montrer quelque indépendance à l'égard de la favorite, et il sut prévoir où le cagnolage financier et la guerre devaient nécessairement conduire la France. On le cardinal, et ce fut le signal de sa disgrâce (1758). Nommé ambassadeur à Rome (1764), il resta dans son diocèse, et s'y montra bon administrateur. Ambassadeur à Rome (1769), il obtint de Clément XIV la suppression des jésuites (1773), et se rendit populaire par sa large hospitalité. Ayant refusé, en 1791, de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se vit destitué, et termina sa vie dans une extrême pauvreté, en butte à la haine des émigrés comme à celle des révolutionnaires.

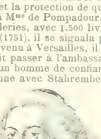
Cardinal de Bernis

On a de de Bernis des poésies et un poème, *la Religion vengée*, publiés de son vivant; des *Mémoires et Lettres* (1878); *Correspondance avec Pâris Duverney* (1790); *Correspondance avec Voltaire* (1799).

— Bibliogr. : F. Masson, *Mémoires et Lettres de Bernis* (Paris, 1878); du même auteur, *le Cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794* (Paris, 1884); Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle* (1873); A. Sorel, *Essais de critique et d'histoire* (Paris, 1883); A. Filon, *l'Ambassade de Choiseul à Vienne* (1872).

BERNISSARTIEN (*ti-in*) n. et adj. m. Nom donné par les géologues belges à l'argile aachenienne de Bernissart, Cette argile est venue remplir une faille du terrain houiller, et par ce fait se trouve à plus de 180 m. au-dessous de son niveau primitif. C'est dans cette poche qu'on a découvert *l'iguanodon* et on a trouvé plus de vingt squelettes complets de ce gigantesque dinosaurien.

BERNKASTEL, ville d'Allemagne (Prusse rhénane), régence de Trèves, sur la Moselle; 2.360 hab. Vins de la Moselle renommés; mines de cuivre et de plomb; ruines d'un ancien château plusieurs fois assiégé et occupé par les Français entre 1639 et 1650, brûlé en 1850. — Pop. du *cercle de Bernkastel* : 43.600 hab.

BERNOIS (*no-a*), **OISE**, personne née à Berne ou dans le canton de Berne; qui habite ce canton ou cette ville. — *Les* Bernois.

— Adjectif. Qui appartient à Berne ou à ses habitants : *Oberland* BERNOIS.

— n. m. Dialecte parlé dans le cant. de Berne : *Le* BERNOIS.

BERNON, savant bénédictin allemand, mort en 1045. Il fut élu, en 1014, abbé de Reichenau, près du lac de Constance. Il composa plusieurs ouvrages sur la liturgie, l'histoire ecclésiastique et la musique, ou plutôt le chant ecclésiastique. D'après l'*Histoire littéraire* des bénédictins, Bernon était Français. Nommé abbé de Reichenau, par Henri le Pieux, en 1008, il aurait accompagné à Rome, en 1013, ce prince, lorsqu'il y fut couronné empereur.

BERNOS, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Bazas, près du Ciron, 1.190 hab. Source ferrugineuse, commerce de bois. Haute tour romane et forges du Baulac.

BERNOT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 34 kilom. de Vervins, sur un canal dérivé de l'Oise; 1.082 hab. (*Bernotois, oises.*) Fabrique de tissus, moulins, vanneries.

BERNOUL ou **BERNOLD de Constance**, moine et historiographe, mort en 1100, auteur d'une chronique qui s'étend jusqu'à l'année 1100, publiée dans le tome V des *Monumenta Germaniæ* (*Scriptores*).

BERNOULLI (*nou-lli* (il mll.)), nom d'une famille originaire d'Anvers, qui, vers la fin du XVIe siècle, se réfugia en Suisse, pour se soustraire à la persécution religieuse du duc d'Albe. Ses plus illustres membres sont :

Bernoulli (Jacques), mathématicien, né à Bâle en 1654, mort en 1705. Destiné d'abord à la chaire évangélique, il étudia, malgré son père, les mathématiques et la théologie. Le premier, il chercha à établir que la course des comètes est réglée par des lois et assujettie à des retours périodiques. Mais ses plus beaux travaux consistent dans les perfectionnements qu'il apporta au calcul différentiel et au calcul intégral, dont les bases venaient d'être posées par Leibniz. Il résolut, seul, soit avec son frère, plusieurs problèmes célèbres de son temps, publia la première intégration d'une équation différentielle, résolut le fameux problème des isopérimètres, qui prépara la célèbre découverte de Lagrange, le *calcul des variations*; appliqua le calcul des probabilités aux questions de morale et de politique, et en étendit beaucoup les principes et les applications dans des thèses qu'il fit soutenir à ses élèves. Enfin, Jacques Bernoulli, répondant à l'appel de Leibniz, découvrit, en 1690, les propriétés remarquables de la *spirale logarithmique*. Bernoulli fut nommé, en 1687, après la mort de Megerlin, professeur à l'université de Bâle. Associé des académies de Paris, en 1699, et de Berlin en 1701, il étudia, dans les dernières années de sa vie, le calcul des probabilités. Ses travaux sur cette question ont été publiés après sa mort, par les soins de son neveu Nicolas, sous le titre : *Jacobi Bernoulli ars conjectandi, opus posthumum; accedit tractatus de seriebus infinitis* (Bâle, 1713). Ses œuvres ont été publiées à Genève, sous le titre de : *Jacobi Bernoulli Basileensis opera* (1744).

Jacques Bernoulli.

Bernoulli Jean, frère du précédent, né à Bâle en 1667, mort en 1748. Après avoir reçu les leçons de son frère, il fit en 1690 un voyage à Paris, où il apprit au marquis de L'Hôpital les principes du calcul différentiel et intégral, et fut nommé professeur de mathématiques à Groningue en 1695. Après la mort de son frère, il fut appelé à lui succéder dans sa chaire de mathématiques à l'université de Bâle, en 1705, et vécut dans cette ville jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Jean Bernoulli fut placé par ses contemporains sur la même ligne que Leibniz et Newton. Les académies de Paris, de Londres, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, se l'associèrent. Il partagea avec Jacques Bernoulli la gloire d'avoir étendu et fécondé la belle découverte de Leibniz : mais ces deux illustres frères se brouillèrent ensuite à propos de la solution du problème des isopérimètres. D'un esprit jaloux, Jean mit dans ses débats avec son frère une âpre animosité; et, comme l'aînée avait enseigné les principes de la philosophie newtonienne, Jean défendit toute sa vie la théorie de la physique célèbre de Descartes. Il n'épargna pas même son fils Daniel, auquel il reprocha son *manque de respect* pour avoir partagé avec lui le prix de l'Académie des sciences sur la déclinaison des planètes, et avait fait un *Traité d'hydraulique* fort estimé. Il eut la gloire d'être le maître d'Euler et l'ami constant de Leibniz. Il publia un article fort remarquable sur la navigation, et d'importants travaux sur le calcul différentiel; la solution du problème dit *de la plus courte descente* (v. BRACHISTOCHRONE), les calculs qui l'appliqua le premier à l'expansion des gaz, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées sous le titre de : *Johannis Bernoulli opera omnia, etc.* (Genève, 1742).

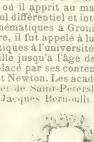
Jean Bernoulli.

Bernoulli (Nicolas), neveu des précédents, né à Bâle en 1687, mort en 1759, professa les mathématiques à Padoue, puis le droit à Bâle. Il trouva, en cherchant les solutions de divers problèmes posés par ses oncles, le germe de la théorie des conditions d'intégralité des fonctions différentielles. Nicolas fut membre correspondant des principales académies de l'Europe. Il a édité l'*Ars conjectandi* de Jacques Bernoulli. Quant à ses propres écrits, ils ont été publiés dans les œuvres de Jean Bernoulli et dans divers recueils.

Bernoulli (Daniel), fils de Jean, né à Groningue en 1700, mort à Bâle en 1782. Après avoir reçu des leçons de mathématiques de son père, dont plus d'une fois il eut à subir l'humeur injuste et jalouse, il étudia la médecine, et suivit en Italie les leçons de Morgagni et de Michelotti. A la fois philosophe, physiologiste, physicien, docteur en médecine, il occupa successivement une chaire de mathématiques à Saint-Pétersbourg (1725-1732), une chaire d'anatomie, de physique et de botanique dans sa patrie, et de philosophie spéculative à Bâle. Il s'illustra par ses recherches sur l'inoculation, sur la durée des mariages, sur la détermination de l'heure à la mer lorsqu'on ne voit pas l'horizon : son mémoire sur l'inclinaison des orbites planétaires, pour lequel il partagea, en 1734, le prix avec son père; son traité sur le flux et le reflux de la mer, etc. En hydraulique, il est l'inventeur du *système Bernoulli*, lequel consiste à élever sur l'avant d'un bateau des masses d'eau, pour les laisser sortir à l'arrière et faire avancer le bâtiment au moyen de la réaction qui en résulte. Les prix de l'Académie des sciences étaient devenus pour lui un véritable revenu. Comme son père, il fut membre des académies de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg; mais son plus beau titre de gloire est son *Traité d'hydrodynamique* (Strasbourg, 1738), le premier ouvrage qui ait paru sur cette matière. La plupart de ses mémoires ont été insérés dans les recueils de l'académie de Berlin et de l'Académie des sciences de Paris.

Daniel Bernoulli.

Bernoulli (Jean), frère de Daniel, né à Bâle en 1710, mort en 1790, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et à celle des sciences mathématiques. Il professa successivement dans sa ville natale l'éloquence et les mathématiques, se vit trois fois couronné par l'Académie des sciences de Paris pour ses mémoires sur le calorique, sur l'aimant et sur la propagation de la lumière, devint membre des académies de Paris et de Berlin, et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, laissant deux fils, Jean et Jacques, qui suivirent également la carrière scientifique.

Bernoulli (Jean), fils du précédent, né à Bâle en 1744, mort à Berlin en 1807, savant, fut peu connu, mais jouissait d'une réputation comme philosophe, astronome et mathématicien. Docteur en philosophie à treize ans, il fut nommé, à dix-neuf ans, astronome à l'académie de Berlin, passa un voyage en Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Europe, la Suisse, la Russie, la Pologne, et, de retour à Berlin en 1769, il devint directeur de la classe des mathématiques à l'académie de cette ville. Membre des académies de Londres, de Pétersbourg, de Stockholm, Bernoulli a laissé, outre de nombreux mémoires et quelques traductions, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Recueil pour les astronomes*, Berlin, 1772-1776 ; *Lettres sur différents sujets*, etc. (1777-1779) ; *Description d'un voyage en Prusse, en Russie et en Pologne* (1779) ; *Lettres astronomiques* (1781) ; *Recueil de voyages* (1781-1785) ; etc.

Bernoulli (Jacques), physicien, frère du précédent, né à Bâle en 1759, mort à Saint-Pétersbourg en 1789, reçut des leçons de Daniel Bernoulli, et le suppléa plus tard dans sa chaire de physique à Bâle. Il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il professa les mathématiques. Il a inséré plusieurs *Mémoires* dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*.

Bernoulli (Jérôme), naturaliste, né à Bâle en 1726, mort en 1829, était de la même famille que les précédents. Fils d'un marchand-droguiste, il suivit la profession paternelle, tout en adoptant une passion pour l'histoire naturelle, surtout à la minéralogie, il voyagea en Europe, et se forma un riche cabinet d'histoire naturelle, qu'il légua à sa ville natale.

Bernoulli (Christophe), savant suisse, de la famille des précédents, né à Bâle en 1782, mort en 1863. A la fois physicien, naturaliste, économiste, technologiste, Christophe Bernoulli a édité, avant 1830, la Feuille du commerce, les Archives suisses, dessinées pour l'économie sociale, et publie un assez grand nombre de traités spéciaux, parmi lesquels nous citerons : *Sur la physiognomonie de Lavater* (1802) ; *Anthropologie physique* (1834) ; *Fluides physiques ; Guide du minéralogiste* (1841) ; *Influence permanente des corps de métiers sur l'industrie* (1822) ; *Éléments de la théorie des machines à vapeur* (1824) ; *Manuel de la théorie des machines à vapeur* (1847) ; *Traité de physique, de mécanique et d'hydraulique industrielle* ; etc.

Son frère, Jean-Gustave **Bernoulli**, né à Bâle en 1811, a publié, en allemand, le *Tachéométre du mécanicien*, ouvrage qui a été modélisé, en 1845.

Bernoulli (Fonction de). On peut exprimer la somme des puissances premières des n premiers nombres entiers à l'aide d'un polynôme entier de degré $p+1$ en n ; ce polynôme est appelé *fonction de Bernoulli*. Dans les coefficients de ce polynôme se retrouvent les *nombres de Bernoulli*.

Bernoulli (Lois de). Ces lois sont relatives aux vibrations de l'air dans les tuyaux sonores. V. tuyaux sonores.

Bernoulliie (*lé-li-i*) nll. — *Syn. de Bernoulli*, coléoptère gyrinidé.

Bernoulliens (*lé-ri-ins*) nm. pl. Genre de mammifères, renfermant une seule espèce, qui a été établie pour un arbre du Guatémala.

Bernoulliens (*lé-ri-in*) *ll* nll.) (Nombres) ou **Nombres de Bernoulli.** Lorsqu'on développe en série l'expression $\frac{x}{1-e^{-x}}$, on a : $\frac{x}{1-e^{-x}} = 1 + \frac{x}{2} + \frac{B_1}{1.2}x^2 + \frac{B_2}{1.2.3}x^3 + \ldots$ les coefficients B_1, B_2, B_3, etc., sont rationnels : ils constituent les nombres de Bernoulli ; ces nombres, d'ailleurs, sont nuls de deux en deux ; ils ont été signalés, pour la première fois, dans les ouvrages posthumes de Jacques Bernoulli ; on les retrouve très souvent dans l'analyse infinitésimale.

Bernstadt, ville de Prusse (prov. de Silésie), sur la Weida, affluent de l'Elster Blanche ; 4.430 hab. Brasserie, minoteries, scieries, fabriques de sucre, de chaussures, de meubles.

Bernstein, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat d'Eisenbourg)) ; 2.125 hab. ; chanvre, lin, raffineries de soufre et exploitation de pyrite.

Bernstein (Georges-Henri), orientaliste allemand, né à Cospeda, près de Weimar, en 1787, mort en 1860. Professeur extraordinaire de langues orientales à l'université de Berlin (1813), il fit la campagne de France, puis visita les bibliothèques de l'Angleterre, il recueillit de riches matériaux, et revint à Berlin en 1819. De 1821 à 1859, il fut professeur à Breslau. Il était peut-être le premier syriacisite du XIXe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Bar-Bahlul* (1842) ; *Barhebræus* (1847) ; un lexique de la *Chrestomathia syriaca* de Birsch (1832-1836).

Bernstorff (Jean-Hartwig-Ernest de), homme d'Etat danois, né à Hanovre en 1712, mort à Hambourg en 1772. Entré en 1735 au service du Danemark, il fut nommé ministre des affaires étrangères en 1751. Il conclut avec la Suède, en 1756, un faneux traité de neutralité armée. Il obtint que la maison de Holstein-Gottorp (devenue maison impériale de Russie en 1762) abandonnât ses prétentions sur les duchés, moyennant la cession des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Vrai ministre dirigeant, Bernstorff fit d'utiles réformes et de grandes fondations charitables, etc.

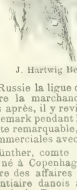

J. Hartwig Bernstorff.

Bernstorff (André-Pierre, comte de), homme d'Etat danois, né en 1735, mort en 1797, neveu du précédent. Ministre des affaires étrangères en 1773, il négocia et conclut avec la Suède et la Russie la ligue des neutres sur la base : le pavillon couvre la marchandise (1780). Écarté du pouvoir peu de temps après, il y revint en 1784. Il maintint la neutralité du Danemark pendant les guerres de la Révolution, et, par une note remarquable, refusa, en 1793, de compter les relations commerciales avec la France.

Bernstorff (Christian-Günther, comte de), diplomate danois, fils du précédent, né à Copenhague en 1769, mort à Berlin en 1835. Ministre des affaires étrangères de 1773 à 1810, il fut plénipotentiaire danois au Congrès de Vienne ; il passa au service de la Prusse en 1818, et fut ministre des affaires étrangères de 1818 à 1835.

Bernstorff (Albert, comte de), diplomate allemand, d'une branche cadette de la famille, né en 1809, mort à Londres en 1873. Entré jeune dans la diplomatie prussienne, il fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Depuis 1861 jusqu'à sa mort, il a représenté la Prusse à Londres, sauf pendant une courte période (1861-1862) où il quitta la diplomatie des affaires.

Bernus [illegible] Bernus, dans le comté Venaissin [illegible] jeune Bernus [illegible] dans cette ville, le jeune artiste revint dans le Comtat, où il se fixa définitivement [illegible] exécuta, dans les principales [illegible] marquises [illegible] peintras, où l'on voit de lui un *Pape Urbain V* [illegible] aujourd'hui à l'église de Notre-Dame. [illegible] ouvrage est considéré comme son chef-d'œuvre.

— Bibliogr. : l'Abbé H. Requin, *Jacques Bernus, sa vie, son œuvre* (Avignon, 1885).

Bernward (saint), évêque d'Hildesheim, né vers 953, mort en 1022, descendant d'une vieille famille de la Saxe-Saxe. Il fut chargé, avec Godehard, de l'éducation d'Othon III, sur lequel il conserva toujours une grande influence. Élu évêque, il fit d'Hildesheim un centre [illegible] et littéraire. C'était un véritable artiste. Il [illegible] porte de bronze de la cathédrale représentant les scènes bibliques, la *Christus Säule* (colonne du Christ), son chef-d'œuvre, puis des flambeaux, la croix d'argent, etc. Il institua également une école de copistes, et copia lui-même le manuscrit du *Liber mathematicalis*. Bernward fut canonisé en 1194. Sa vie, écrite par Tangmar, est l'un des monuments hagiographiques les plus remarquables du moyen âge.

Béroalde ou **Bérould** (Mathieu), théologien protestant, historien, né à Saint-Denis, près de Paris, mort à Genève entre 1576 et 1582. En 1550, il embrassa les doctrines de la Réforme, combattit dans les guerres civiles, et finit par se réfugier à Genève, où il devint ministre et professeur de philosophie. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Chronicon sacræ scripturæ* (1575), dans lequel il se montre persuadé que l'Ecriture sainte renfermait tous les matériaux de la chronologie.

Béroalde de Verville (François), écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1556, mort après 1623. Il avait étudié toutes les sciences de son temps, et composa un grand nombre d'ouvrages aujourd'hui oubliés, écrits dans un style diffus et obscur qui en rend la lecture [illegible] : *les Nouvelles récréations* (1584) ; *le Moyen de parvenir*, *Merveilleux secrets et autres œuvres philosophiques* (1589) ; *Aventures de Floride* (1594) ; *les Aventures d'Eléanore* (1597) ; *la Pucelle d'Orléans* (1599) ; *le Voyage des princes fortunés*, etc. (1610). Le seul ouvrage qui ait rendu célèbre son nom, quoiqu'on ne soit pas sûr qu'il soit de lui, car il parut anonyme, est *le Moyen de parvenir*. C'est un dialogue entre une foule de personnages anciens, modernes ou imaginaires ; on y trouve tout au hasard, dans un style souvent licencieux et toujours amusant, qui rappelle quelquefois celui du curé de Meudon.

Beroaldo (Philippe), littérateur italien, surnommé l'**Aine** ou l'**Ancien**, né à Bologne en [illegible], mort en [illegible]. Il contribua à la naissance des lettres au XVIe siècle, et professa, jusqu'à sa mort, la littérature en [illegible] Bologne, après avoir donné des leçons publiques à Parme à Milan et à Paris. On lui doit de nombreux commentaires sur leurs anciens ouvrages latins, et notamment de Lucain, Apulée, Pline, Suétone, Aulu-Gelle, Properce, et un ouvrage assez original, écrit en latin : *Déclamation de l'ivrogne, du débauché et du joueur* (1499), qui a été traduit en français (1559). Son neveu, **Beroaldo**, dit *le Jeune* (1472-1518), bibliothécaire au Vatican sous Léon X, a laissé des poésies latines pleines de vivacité et d'élégance, qui furent traduites en français par Clément Marot. Son meilleur recueil est intitulé *Odarum tres libri et Epigrammatum liber unus* (Rome, 1530).

Béroé (du gr. *Beroe, Beroë*, n. mythol. [illegible]). Genre de cténophores, type de la famille des *béroïdés*, renfermant des animaux marins flottants, en forme de cloche aplatie, dont certaines espèces habitent nos mers. Citons : le *beroe ovatus* (Méditerranée), le *beroe punctatus* (Atlantique), etc.

Béroé.

Béroé. Mythol. Nourrice de Sémélé. (Héra emprunta ses traits pour donner à Sémélé le fatal conseil qui la perdit. V. Sémélé.) — Une des Océanides. — Fille d'Aphrodite et d'Adonis. — Femme de Doryclos, un des compagnons d'Enée. Héra prit ses traits pour engager les Troyennes à incendier la flotte d'Enée.

Béroea, ville de l'ancienne Macédoine (Emathie), sur l'Haliacmon. Prise par les Athéniens pendant la guerre du Péloponèse, elle fit partie de la Macédoine Ire, après la bataille de Pydna. L'évangile y fut prêché par saint Paul ; elle fut prise par les Turcs en 1397 ; auj. *Verria*. — Ville de l'ancienne Syrie, dans l'intérieur des terres, au N.-E. de Chalcis. (Agrandie par Séleucus Nicator, elle était connue, au temps des croisades, sous le nom de *Chalep*, *Alep*, dans les cartes.)

Béroïdés (rad. *béroé*) n. m. pl. Famille de cténophores de l'ordre des eurystomes, renfermant les formes à corps aplati latéralement et muni d'appendices frangés à la région des pôles. Genres principaux : *béroé*, *idiopsis*, *pandore*. — *Un* béroïde.

Beroldingen (Joseph-Ignace, comte de), général et homme d'Etat allemand, né en 1780 dans le Wurtemberg, mort à Stuttgard en 1868. Après avoir servi de 1797 à 1803 dans l'armée autrichienne, il revint dans le Wurtemberg, alors allié de la France, combattit dès lors dans les rangs de la Grande Armée, jusqu'à la bataille de Leipzig, et mérita la confiance de Napoléon. Il s'éleva au grade de général. En 1814, il quitta la carrière militaire pour la diplomatie, fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Saint-Pétersbourg. En 1821, il reçut le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda vingt-cinq ans. Son administration fut libérale. Il rentra définitivement dans la vie privée en 1848.

Bérose [illegible] Genre d'insectes coléoptères, type de la sous-famille des [illegible]

Bérose, [illegible] astrologue, né à Babylone vers l'an 330 av. J.-C. Contemporain d'Alexandre, pour s'établir dans l'île de Cos, où il ouvrit un cours d'astrologie, il introduisit un genre particulier d'horloge, et, au dire des anciens, il était très versé dans les sciences exactes. Bérose écrivit, vers l'an 280, une histoire des antiquités de sa patrie en trois volumes, qu'il dédia à Antiochos Soter. Vivant [illegible] cunéiformes de la Chaldée étaient encore en usage, il a pu puiser dans les bibliothèques d'alors des renseignements [illegible] malheureusement, ses œuvres ont disparu, et nous n'en connaissons que ce qui en a été conservé par des compilateurs tels que Flavius Josèphe, saint Clément d'Alexandrie, Eusèbe et le Syncelle. Ces fragments ont été publiés par Richter à Leipzig en 1825, et plus récemment à Paris par Didot, en 1848. — L'histoire en cinq parties, publiée sous son nom par Annius de Viterbe au XVIe siècle, est apocryphe.

Bérosines [illegible] renfermant des formes de petite taille, convexes, comme bossues, vivant dans les eaux stagnantes, où ils sont représentés par le très nombreuses espèces genre *Berosus*. — *Un* bérosine.

Bérot [illegible] Sorte de pot de chambre non usuel.

Beroth, ville de l'ancienne Phénicie (Tribus de Benjamin. Victoire de Josué sur les [illegible] qui voulaient s'opposer au passage des Israélites.

Béroud (Louis), peintre français, né à Lyon en 1852. Il se rendit à Paris en 1861, et entra, à quinze ans, dans les ateliers de décoration de Lavastre et Gourdel. Plus tard, il prit des leçons de Bonnat. Ses premières expositions furent une *Étude de la galerie d'Apollon au Louvre* (Salon de 1873). En 1883, il exposa une grande étude, *Au Louvre*. Pendant son séjour en Italie (1884), il peignit un grand triptyque : *Henri III à Venise*, exposé à Venise. Son talent se plaît aux scènes et aux cadres semi-officiels : la *Salle des États* (1887) ; *Nicolas II au tombeau de Napoléon Ier* (1897) ; etc.

Béroud, théologien protestant. V. Beroalde.

Berquin (Louis de), gentilhomme de l'Artois, né en 1489, mort en 1529. Il servit Louis XII, le Dauphin et l'Empereur, et se signala par son ardeur à défendre la liberté de conscience. En 1522, ses manuscrits furent saisis, et, à la requête de la faculté de théologie, il fut condamné à abjurer ses opinions. Ayant refusé de se rétracter, il fut emprisonné, puis relâché, grâce à l'intervention de François Ier. Retiré à Amiens, il continua à professer ses opinions hardies, fut emprisonné de nouveau, et condamné à voir ses livres brûlés, à avoir la langue percée, et à un emprisonnement perpétuel. Ayant appelé de cette sentence, il fut condamné à être brûlé vif, et, comme il était gentilhomme, on lui accorda la faveur étrange suivante. Ses principaux écrits sont : *la Déclamation des louanges du mariage* ; *la Déclamation de la paix* ; *le Vrai Moyen de bien et* [illegible]

Berquin (*kin*) (Arnaud), littérateur français, né à Bordeaux en 1747, mort à Paris en 1791. Il débuta, en [illegible] *Contes de la tendresse paternelle*, *Le Tableau d'une femme abandonnée par son amant*, dont [illegible] le refrain si connu :

[illegible]

Berquin a rendu son nom populaire par les ouvrages qu'il composa pour la jeunesse : l'*Ami des enfants* (surnom qu'on lui a conservé [illegible] lui-même), ouvrage qui obtint en 1784 un prix à l'Académie française ; *Le Lecteur des enfants* ; *Le Lecteur des familles* (1803) ; etc.

La plupart de ses sujets sont empruntés à des littérateurs étrangers ; mais, ce qui est bien à lui, c'est l'ingénuité, la grâce naïve, le naturel et la douceur de ses charmants récits. — Berquin avait rédigé le Nouveau Magasin [illegible] Ginguené, et donné quelques traductions de l'anglais. On a publié ses *Œuvres complètes* (Paris, 1803).

Berquinade (*ki* — du n. de *Berquin*) n. f. Ouvrage écrit spécialement pour la jeunesse, ordinairement, par le fond et par la forme, aux œuvres de Berquin. Il se dit en mauvaise part [illegible] et sentiments fades et développés d'une façon insipide.

Berquinisme (*ni-sm* — du n. de *Berquin*) n. m. Défaut de la manière de Berquin, style fade, sentimentalisme puéril.

Berr (Isaac, de Turique), israélite français, né à Nancy en 1744, mort en 1828. Ami [illegible] la Révolution, il parut à la barre de l'Assemblée constituante, et y prononça un discours éloquent où il réclamait pour ses coreligionnaires les droits de citoyens et la création d'écoles juives. — Michel **Berr**, son fils, est le premier israélite qui ait exercé en France la profession d'avocat. Il a publié notamment : *Appel à la justice des nations et des rois* (Strasbourg, 1801).

BERR (Frédéric), virtuose fameux sur la clarinette et le basson, né à Mutzbach en 1794, mort à Paris en 1855. Après avoir servi dans les armées françaises de 1811 à 1831, il fut nommé professeur de clarinette au Conservatoire, et, en 1836, il était chargé de l'organisation et de la direction du Gymnase musical militaire, école aujourd'hui disparue, qui était destinée à former des exécutants pour nos musiques militaires. Berr était aussi clarinette solo au Théâtre-Italien et à la musique du roi. Il a publié : *Trois duos concertants de la clarinette à quatre clefs*, et plus de cinq cents morceaux de musique militaire.

BERR DE TURIQUE (Julien), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1863, à été secrétaire du directeur des beaux-arts et chef du cabinet du directeur des monuments. Il s'est fait connaître par des monologues, des nouvelles et des romans d'une inspiration gracieuse et d'un style élégant, notamment *Le bonheur aux dames*, *les Demoiselles* (1887); *Angèle* (1888); *Le Jardinier* (1891); *le Meuble florentin* (1892); *Mathilde Laroche* (1893); *Madame et Monsieur* (1895), etc., et par d'agréables comédies, parmi lesquelles nous citerons : *Première tresse* (1885); *Pieux mensonge* (1887); *Le Bec-de-cassis* (1891); *Madame Agnès*, trois actes (1891); *Crise conjugale*, trois actes (1895). Il a publié des recueils de saynètes mondaines : *De cinq à sept* (1894); *Comme ils sont tous* (1897).

BERRA (N.-A.), publiciste et philosophe, né à Buenos-Ayres en 1844. Avocat à Montevideo, directeur du journal « la Democracia », il s'occupa de politique, et consacra tous ses efforts à la régénération de son pays adoptif (l'Uruguay) par l'éducation, dont il fit l'objet de ses constantes études. Il chercha à rendre la pédagogie à la fois plus accessible, plus scientifique et plus apte à la préparation de la vie. C'est ainsi que, dans son mémoire : *les Premiers et les Derniers Scolar* (les Pâtre et le Verdict scolaire), il cherche à former dès l'école l'esprit des futurs électeurs. Berra a fondé des sociétés d'éducation populaire; il s'est occupé aussi d'instruction secondaire et supérieure. Il a écrit un grand nombre d'opuscules relatifs à ces questions et une histoire de la république de l'Uruguay.

BERRANIS (*nl*), n. m. pl. Nom que l'on donne, en Algérie et dans les Etats barbaresques, à des gens du dehors qui viennent exercer momentanément leur industrie dans les principaux centres du Tell : *Les races indigènes qui habitent Alger se divisent en deux classes : les hadars ou citadins, et les* BERRANIS *ou étrangers*. (Feydeau). — *Du* BERRANI.

BERRE (Etang de), *lat.* Berrum, lac de France, des Bouches-du-Rhône, communiquant avec la mer par un canal naturel appelé *canal de Caronte*, qui se termine par le port de Bouc, en passant par les Martigues. L'étang de Berre a 15.530 hectares de superficie. Pêche abondante, riches marais salants.

BERRE, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 27 kilom. d'Aix, sur l'étang de son nom ; 1.570 hab. (*Berrains, ines.*) Chem. de f. P.-L.-M. Fabriques de soude, exploitation de marais salants, cabotage, commerce considérable de sel, amandes, figues, huile d'olive. Cette ville, la *Bergine* des anciens, apelée plus tard *Cadarote*, fut pendant le moyen âge une place de guerre assez importante, désignée sous le nom de *Castrum de Berre*. — Le cant. a 6 comm. et 6.086 hab.

BERRET n. m. Cost. V. BÉRET.

BERRETTINI (Pietro), **da Cortona**, fameux peintre italien, plus connu sous le nom de **Cortone**. V. CORTONE.

BERRIANE, ville et oasis de la confédération du Mzab (Sénégal). Il Berriane, ou Berrianes, est situé sur la route de Laghouat à Ghardaïa, au confluent de l'oued Soudan, de l'oued Zerzaïa, et de l'oued Balloul. Ses quatre oases renferment environ 25.000 palmiers. Le loar a été fondé en 1101 par des gens venus des trois fractions classées de Ghardaïa, les Oulad-Nouh et les Affafra, qui se fixèrent sur des terrains fréquentés par les Oulad-Yalouh. Ben-Yahia, chef des ces dernières, chassa les Mzabites avec lesquels il avait pourtant donné à la nouvelle ville.

BERRIASIEN (*ni*), de Berriasi, ch.-l. de canton du Nord, donné à la partie supérieure de l'étage portlandien terrain jurassique supérieur).

BERRIAT SAINT-PRIX (Jacques), jurisconsulte et homme de gouvernement, né à Grenoble en 1760, mort à Paris en 1845. Il fut avocat à Orange, remplit quelque temps les fonctions de commissaire adjoint des guerres, professa le droit romain à Grenoble, puis fut nommé juge à la cour de Grenoble, et, lors de la création des écoles de droit, il devint professeur de procédure civile et criminelle à Grenoble (1805). En 1819, il fut appelé à la chancellerie à Paris. Il en fut en 1824 et 1827 ministre de la justice, et, après 1830, il fut appelé à publier plusieurs traités des droits importants : *Projet du code de procédure civile*, Grenoble, 1806; Paris, 1807; *Projet du code de procédure criminelle*, Grenoble, 1807; Paris, 1807; *Histoire du droit romain*, Grenoble et Paris, 1821. Il publia aussi une ex cellente édition de Boileau (1809-1810) et même un roman (*Lucile*, 1811; Paris, 1821). — Son fils, CHARLES, professeur de droit romain, né à Grenoble en 1802, mort à Rouen en 1870, entra dans la magistrature en 1830. En 1857, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris. Ses travaux littéraires sont peu importants, mais ses travaux juridiques sont le fruit d'un esprit sérieux en droit criminel.

— Autre fils de Jacques, jurisconsulte français, second fils de Jacques, professeur de droit à Paris, en 1830, avocat à Paris en 1834, conseiller à la cour de Paris, en 1845, puis conseiller à la cour de cassation, en 1852, puis président de chambre à la cour de cassation, en 1862, puis président de la section des requêtes, en 1870, puis premier président de la cour de cassation, en 1872, puis président de la section des requêtes, en 1875, puis président de la section des requêtes, en 1880, puis président de la section des requêtes, en 1882, puis président de la section des requêtes, en 1884, puis président de la section des requêtes, en 1886, puis président de la section des requêtes, en

comme général en chef de l'armée qui devait disperser à Napoléon les portes de Paris. Il dut pourtant s'enfuir à Gand avec son oncle, et revint à Paris le juillet 1815. Sa famille, qui n'avait pas voulu reconnaître son premier mariage, lui fit exposer, en 1816, Marie-Caroline Ferdinande Louise de Naples. De cette union naquirent deux enfants : une fille, née en 1819, qui devint duchesse de Parme, et un fils posthume, Henri, duc de Bordeaux, comte de Chambord. Le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné, au sortir de l'Opéra, par un fanatique nommé Louvel.

BERRY Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Naples, duchesse de, femme du précédent, fille aînée du roi François de Naples, née à Palerme en 1798, morte à Brunnsee (Styrie) en 1870, épousa le duc de Berry en 1816, le perdit en 1820, et peu après son assassinat donna le jour à un fils qui devait être le comte de Chambord et l'unique héritier de la branche aînée des Bourbons. Après la révolution de 1830, elle suivit d'abord Charles X en Angleterre, puis se rendit à Rome, dont elle prépara une insurrection en France destinée à rendre la couronne à son fils. En avril 1832, elle débarquait près de Marseille et parcourait les principales villes du Midi sans être découverte par la police de Louis-Philippe, mais sans pouvoir provoquer le soulèvement sur lequel elle comptait. Elle se décida alors à passer en Vendée, où elle espérait trouver un accueil plus enthousiaste (juin 1832), un commencement d'insurrection ayant été immédiatement étouffé, elle dut se réfugier à Nantes, où elle resta cinq mois cachée dans la maison des demoiselles Duguigny. Dénoncée par le juif Deutz (novembre), elle fut arrêtée et obligée de faire de Blaye, où elle accoucha, en mai 1833, d'une fille qu'elle déclara être le fruit d'un mariage secret conclu en Italie avec le comte Hector Lucchesi-Palli. Relâchée après sa délivrance, elle se retira à Palerme, cessa de jouer un rôle politique, et passa le reste de sa vie à Venise, en Suisse, et à Brunnensee, où elle mourut.

Duchesse de Berry

BERRY (Marie), femme de lettres anglaise, née vers 1762, morte en 1852. Très instruite, et surtout charmante, elle vint dans l'intimité de sir Horace Walpole, alors agonisant, qui lui légua en mourant ses papiers, parmi lesquels se trouvaient les lettres qu'il avait reçues de Mme Du Deffand de 1766 à 1780. Outre ces lettres, que miss Berry fit paraître à Londres 1810, elle a publié les lettres que Walpole lui avait écrites et un volume d'études, sous le titre de *l'Angleterre et la France*.

BERRYE (*bèr*) n. m. Genre de thacées, comprenant une seule espèce, qui croît aux Indes et en Australie.

BERRYER (Nicolas-René), magistrat et homme d'État, né à Paris en 1703, mort en 1762. Il fut successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant du Poitou, enfin lieutenant de police, en 1747. Créature de Mme Pompadour, il servit ses intérêts beaucoup mieux que ceux de l'État, peupla la Bastille des ennemis de la favorite et suscita des troubles par des actes de l'arbitraire le plus odieux. Sa protectrice le fit ensuite nommer conseiller d'État, ministre de la marine, enfin garde des sceaux. Partout il se fit remarquer par son servilisme.

BERRYER (Pierre-Nicolas), avocat célèbre, né à Sainte-Menehould en 1757, mort en 1841, s'est particulièrement fait connaître par la défense du maréchal Ney, où il fut aidé par Dupin aîné. On a de lui divers écrits, notamment des *Souvenirs* (1839), livre curieux pour l'histoire contemporaine. — Son fils, Pierre-Antoine, avocat, orateur politique et membre de l'Académie française, né à Paris en 1790, mort à Augerville-la-Rivière (Loiret) en 1868. Fervent royaliste et catholique, il se voua cependant, après la deuxième Restauration, à la défense des victimes de la réaction. Il se fit adjoindre à son père et à Dupin pour défendre le maréchal Ney, et fut assez heureux pour faire acquitter le général Cambronne et obtenir de Louis XVIII la grâce du général Debelle, qu'avait atteint une condamnation capitale. Des procès, où il soutint la cause de la liberté de la presse, contribuèrent à étendre sa réputation. En 1826, Berryer défendit Lamennais, poursuivi au sujet de son livre intitulé *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Royaliste indépendant, il se présenta à la députation au Puy (Haute-Loire, où il obtint une forte majorité (1830). On lui offrit un portefeuille dans le cabinet de Polignac, mais il le refusa. Après la révolution de Juillet, seul de tous les législatistes il rentra à la Chambre, où il fit à la branche cadette une opposition libérale.

Nicolas Berryer.

Envoyé par les légitimistes de Paris, en 1832, pour essayer de détourner la duchesse de Berry de sa folie équipée dans l'Ouest, Berryer s'en acquitta dans sa mission, fut arrêté à son passage à Angoulême, se compromit, le 16 octobre 1832, devant la cour d'assises de Blois; mais le ministère public abandonna l'accusation, et l'acquittement fut prononcé à l'unanimité. A peine acquitté, il défendit Chateaubriand, et appuya les pétitions pour l'élargissement de la duchesse de Berry. Depuis, il combattit notamment les lois de septembre, la loi contre les associations, l'indemnité Pritchard, etc. Le programme qui ressort de ses lettres oratoires est un mélange de principes légitimistes et d'idées libérales et démocratiques, qui, tout en donnant une originalité très piquante à sa physionomie, ne fut pas sans causer quelques embarras à ses amis.

A la chute de la monarchie de Juillet en 1848, le grand tribun de la monarchie consentit à servir la République et fut élu avec à l'Assemblée nationale pour le département des Bouches-du-Rhône. Ce fut pendant cette période que se produisit dans le parti légitimiste un fait qui n'arrêta pas en dehors du tribun, qui, avant pour le marquis de la Rochejaquelein, attendant le retour du suffrage universel. Lorsque, en 1848, Berryer, tenant pour le droit divin, se présenta à nouveau aux chances d'une élection un droit qu'il considérait comme imprescriptible. Une lettre du comte de Chambord, datée quelques jours auparavant, interdisait à Berryer, dans le cas contraire, le grand orateur, après avoir voté la déchéance du prince-président, rentra momentanément dans la vie privée. En 1854, il fut nommé bâtonnier de l'ordre des avocats, et plus membre de l'Assemblée nationale. Il fut dispensé, en cette circonstance, par l'empereur, de la visite qu'il est d'usage que le nouvel académicien fasse au chef de l'État. En 1863, il rentra dans l'arène politique; il fut de nouveau élu député des Bouches-du-Rhône à une grande majorité. Cette même année, il fut l'objet d'une manifestation de tous les barreaux de France, qui lui offrirent un bâton d'honneur en témoignage de son mérite et de sa profession d'avocat. Pendant les cinq dernières années de sa vie, Berryer siégea au Corps législatif comme député de Marseille. Avec une voix sympathique et sonore, une imagination brillante, servi par une intelligence élevée et une spontanéité d'inspiration rare, Berryer était essentiellement orateur. A la suite d'une souscription publique, on inaugura à Marseille, en 1875, sur la place Montyon, devant le palais de justice, la statue de Berryer, par le sculpteur Barre. Sous le titre de *Œuvres de Berryer*, on a réuni et publié ses *Discours parlementaires* et ses *Plaidoyers* (1876-1878).

Berryer (statues de), en bronze, par Jean-Auguste Barre, érigée à Marseille en 1875. Le grand orateur est représenté debout, la main gauche appuyée sur une tribune. — Champin a également sculpté la statue de Berryer pour le palais de justice de Marseille. Le tribun est représenté debout, revêtu de sa robe d'avocat, la main gauche appuyée sur la barre sculptée d'une tribune, la main droite posée sur son cœur.

BERS (*bèr'* — du vx franç. *ber*, berceau) n. m. pl. Ridelles d'une charrette sur lesquelles on tend une toile ou bâche.

BERS (*bèr'*) n. m. v. ber, pour toutes ses acceptions.

BERSABÉE ou **BEERSÉBA**, ville de l'anc. Palestine, tribu de Siméon, un des sites les plus anciennement illustrés par l'histoire des patriarches. Il n'était qu'un désert quand Agar, chassée par ordre d'Abraham, s'y retira avec son fils; elle y trouva un puits appelé *beer* en arabe; et, dans la suite, Abraham y ayant juré une alliance avec Abimélech, roi de Philistin, ce puits en reçut le nom de *Beerséba*, c'est-à-dire *Puits du serment*. Jacob en partit avec ses fils pour descendre en Égypte; là aussi était la limite de la terre promise, qui s'étendait de Dan à Bersabée.

BERSAC, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 30 kilom. d'Argenton, 1.400 h. Il est situé sous-affluent de la Gartempe; 1.742 hab. Ch. de f. Orléans.

BERSAGLIER (*ièr* — ital. *bersagliere*, tirailleur, qui se rapporte directement à *bersaglio*, but, cible) n. m. Dans l'armée italienne, Soldat d'infanterie ayant quelque analogie avec les chasseurs à pied de l'armée française.

BERSAME n. f. Genre de sapindacées-mélianthées à fleurs hermaphrodites ou polygames et régulières, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Afrique tropicale et australe.

BERSARIENS (*ri-in* — du bas lat. *bersa*, claie d'osier, et, par ext., lieu pour le tir) n. m. pl. Officiers d'un rang inférieur attachés à la cour des francs-archerlingiens pour la chasse aux loups et la garde des forêts. — *Un* bersarien.

BERSAUDER v. n. Autref. Tirer de l'arc.

BERSAULT (*só* — du bas lat. *bersa*, claie d'osier) n. m. Autref. But de tir, lieu d'exercice pour le tir.

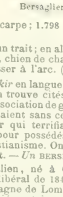

Bersaglier.

BERSÉE, comm. du Nord, arr. et à 17 kil. de Lille, près d'un affluent de la Scarpe; 1.798 hab. Moulins, brasseries, briqueteries.

BERSER (du tudesque *birsen*, percer d'un trait; en allem. *birsehen*, chasser; et en anc. angl. *bersecir*, chien de chasse) v. n. Décocher un trait, une flèche; chasser à l'arc. (Vx.)

BERSERKS (*serk'* — *berserkr*, pl. *berserkir* en langue norraine) n. m. pl. Dans certaines sagas, on trouve cités les *Berserks* comme une race, ou plutôt une association de guerriers, sacrés et nécromanciens, qui portaient sans cesse. Ils étaient sujets à des accès de fureur qui terrifiaient leurs ennemis et les faisaient passer pour possédés du démon. Ils furent proscrits par le christianisme. On raconte qu'ils périrent tous dans un combat. — *Un* berserk.

BERSEZIO (Vittorio), littérateur italien, né à Coni en 1830, s'engagea dans le mouvement libéral de 1847 et fit, en 1848, avec les étudiants, la campagne de Lombardie. Rédacteur littéraire de la « Gazette piémontaise », il a écrit dans beaucoup de journaux et recueils; entre autres, « l'Espero », où parurent ses *Profils politiques*. Au théâtre, il a fait jouer un drame, *Mieco d'Andorna*; une tragédie, *Romulus*; les *Pâques sévoraises*, les *Sappliants*, *La violence a toujours tort*, une de ses meilleures comédies; *Mona Trivet*, la plus populaire de ses pièces, et mise en scène en France sous le titre de M. M. Prudhomme). Comme romancier, on cite de lui : *la Famille*, *l'Amour de la patrie*, *Palmina*, *Pauvre Jeanne*. On lui doit aussi *le Règne de Victor-Emmanuel II*; *Tendances de la civilisation* (1876).

BERSIER (Eugène-Arthur-François), écrivain protestant français, né à Morges (Suisse), de parents français, en 1831, mort à Paris en 1889. Depuis 1861 en cette ville, il y exerça les fonctions pastorales. Il était un orateur éloquent et un moraliste des plus distingués. Outre un roman, de ses Sermons (1864-1870) et [illegible] on lui doit, entre autres ouvrages : *Solidarité* (1870), *Histoire du synode de l'Église réformée* (1872), [illegible]

[illegible]

BERSON, comm. de la Gironde, arr. et à 8 kil. de Blaye; 1.800 hab. Vignobles, chaux hydraulique; moulins.

BERSOT (Pierre-Ernest), philosophe et écrivain français, né en 1816 à Saint-Étienne-de-Lisse (Gironde), mort à Paris en 1880. Il fut admis en 1836 à l'École normale. En 1846, il soutint sa thèse de doctorat sur la *Liberté et la Providence, d'après saint Augustin*. Nommé au lycée de Versailles, il refusa, après le coup d'État, de prêter serment [illegible] exclusivement au journalisme et à la littérature. En 1866, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1871, il fut nommé directeur de l'École normale supérieure, et il resta jusqu'à sa mort dans ce poste, où il exerça une influence considérable, due à sa belle intelligence, mais surtout à l'élévation morale de son caractère. Parmi ses ouvrages, nous citerons [illegible] *Des spiritualistes et des sensualistes depuis Descartes jusqu'à Condillac* (1862); *Essai sur la Providence* [illegible] *Morale et philosophie* (1868); *Études et discours* (1879); *Conseils d'enseignement* (1880); *Questions d'enseignement, études sur les réformes universitaires* (1880). Après sa mort, on a publié un volume précédé d'une notice remarquable de E. Scherer, sous ce titre : *Un moraliste, Études et pensées d'Ernest Bersot* (1882).

Paul Bert.

BERSUIRE ou **BERCHEURE**, ou **BERCHOIRE** (Pierre), écrivain franc., né à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), près de *Bersuire* (auj. Bressuire), mort en 1362 à Paris. Bénédictin, prieur de Saint-Eloi à Paris, il étudia la théologie et vécut à Avignon, protégé par le cardinal Pierre dels Prats. C'est alors qu'il connut Pétrarque. En 1351, à Paris, il fut accusé d'hérésie et emprisonné : le roi Jean le délivra et le prit comme bibliothécaire. Il a laissé une encyclopédie théologique : *Reductorium, repertorium, breviarium morale*, et une traduction française des *Décades* de Tite-Live.

BERT, comm. de l'Allier, arrond. et à 13 kilom. de Lapalisse, sur la Tèche, affl. de la Besbre; 1.093 hab. Bert donne son nom à un bassin houiller.

BERT (bassin de), bassin houiller important du départ. de l'Allier, faisant partie du groupe carbonifère de Bourgogne et du Nivernais.

BERT (Paul), physiologiste et homme politique français, né à Auxerre (Yonne) en 1833, mort à Hanoï en 1886. Docteur en médecine et en sciences, il devint professeur à la faculté de Bordeaux, puis professa à Paris la physiologie à la Faculté des sciences et à l'École des hautes études, et se signala par des découvertes scientifiques. Après la révolution de 1870, il devint secrétaire général de l'Yonne, préfet du Nord, fut élu en 1872 député de l'Yonne, où il fut constamment réélu, vota avec les républicains radicaux, prit une part importante aux discussions, contribua à toutes les réformes sur l'enseignement, notamment à l'établissement obligatoire des écoles normales primaires, à la fixation de l'âge de dominité de la pension des instituteurs et enfin à l'adoption de la gratuité et de l'obligation de l'instruction primaire. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Gambetta (14 nov. 1881-26 janv. 1882), il fut nommé, en janvier 1886, gouverneur général de l'Annam et du Tonkin. Il avait commencé une série d'importantes réformes au point de vue administratif et commercial, lorsqu'il fut emporté par la dysenterie, le 11 novembre. Paul Bert était un savant remarquable. Il avait obtenu, en 1875, le grand prix biennal, et était devenu, en 1885, membre de l'Académie des sciences. Nous citerons ses belles recherches sur la sensitive, l'influence des changements de pression barométrique sur les phénomènes de la vie, l'influence de l'air comprimé sur la fermentation, l'analyse des gaz contenus dans le sang, qui l'amena à d'importantes découvertes. Citons encore ses travaux sur la partie du spectre solaire indispensable à la vie végétale, sur les mouvements autonomes des végétaux, etc. Paul Bert a beaucoup écrit. Outre [illegible] *Recherches sur les mouvements de la sensitive* (1867-1870); *Machine humaine* (1868); *la Pression barométrique* (1877); *la Morale des jésuites* (1880); *Leçons de zoologie* (1881); *l'Enseignement laïque* (1881); *Leçons d'anatomie et de physiologie animales* (1885); etc.

BERTAIRE ou **BERTHAIRE** (saint), issu des rois de la seconde race, devint abbé du Mont-Cassin en 856, et fut massacré par les Sarrasins en 884. Son principal ouvrage, *Antikeimenon* (Cologne, 1533), traite des contradictions qu'on trouve dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

BERTALL (Charles-Albert d'Arnoux, dit), dessinateur et caricaturiste [illegible]

dèche) en 1882. Doué d'une extrême fécondité, cet artiste, plein de verve, de gaieté malicieuse et de fine raillerie, a donné un nombre considérable de dessins et de caricatures à des publications illustrées. Il fonda en 1871 « le Grelot », journal satirique, collabora au « Soir » (1869-1870), et au « Parisien-Journal » depuis 1877. On lui doit, en outre, le texte et les dessins d'albums pour les enfants, et de plusieurs ouvrages : *Le Commandant Lamy* (1872-1874); *la Vie de Bohême* (1877); *la Vague* (1878); *les Plages de France* (1880-1882).

BERTAMBOISE ou **BERTEMBOISE** (*ten-bo-az'*) n. m. Maniere de greffer en biseau : *Greffe en* BERTAMBOISE.

BERTANA (Lucie), femme poète italienne, morte en 1567. Elle acquit un grand renom poète, ainsi que pour sa beauté et sa sagesse, et elle compta au nombre de ses amis plusieurs poètes du temps. Ses poésies parurent dans divers recueils, surtout dans celui de Louise Bergalli.

BERTANGLES, comm. de la Somme, arrond. et à 10 kilom. d'Amiens ; 394 hab. Brasserie. Magnifique château, résidence de la famille de Clermont-Tonnerre-Thoury, remarquable surtout par l'importance de ses archives.

BERTANI (Agostino), homme politique italien, né à Milan en 1812, mort à Rome en 1886. Docteur médecin en Lombardie, puis à Gênes, il s'affilie, en 1848, au parti mazzinien. Mais il s'est surtout rendu célèbre par le rôle actif qu'il a joué dans l'épopée garibaldienne. Directeur suprême des comités révolutionnaires, il fut, en 1860, le véritable organisateur de l'expédition des *Mille*, (V. ce mot.) Nommé colonel par Garibaldi, il entra dans Naples aux côtés de son chef, qui le choisit dès lors comme secrétaire général, et en fit son intermédiaire auprès de Mazzini. Élu député au Parlement italien en 1861, il prépara contre Rome l'expédition qui devait échouer à Aspromonte. Bertani dut momentanément se tenir à l'écart ; mais, en 1867, il combattit dans les rangs garibaldiens, à Mentana. Depuis lors, et bien que resté républicain, le compagnon de Garibaldi se signala par une attitude politique des plus modérées.

BERTAUCHE n. f. Charrue tout en fer, que l'on emploie dans certaines provinces, entre autres en Champagne.

BERTAUD (*ô*), **AUDE** (du préfixe péjorat. *ber*, et de *tondre*) adj. Autref. Mal tondu : *Un enfant* BERTAUD.

— Par ext. Chétif : *Un chien* BERTAUD.

BERTAUDER v. a. V. BRETAUDER.

BERTAULE n. m. Nom donné dans plusieurs contrées au VERTIGO. V. ce mot.

BERTAUT (Jean), poète et prélat français, né à Caen en 1552, mort en 1611. Élevé dans le culte des lettres, il sentit naître en lui la vocation poétique en lisant les vers de Ronsard, dont il devint un admirateur enthousiaste. Ses poésies galantes le mirent à la mode et attirèrent sur lui l'attention de Henri III, qui le nomma conseiller au parlement de Grenoble, secrétaire de son cabinet et son lecteur. Bertaut était aimé du roi Henri, qui l'était assassiné par Jacques Clément. Henri IV lui donna la riche abbaye d'Aunay (1594). Marie de Médicis le choisit pour son premier aumônier, et, en 1606, il fut nommé évêque de Séez, en Normandie, où il passa les cinq dernières années de son existence. Les chansons de Jean Bertaut sont assez nombreuses. On y trouve du sentiment, de la grâce, de la langueur, et, parfois, une certaine recherche. Le premier recueil des œuvres poétiques de Jean Bertaut fut publié en 1602, par Pierre Bertaut, frère de l'auteur. Il se compose de complaintes ou chansons, de stances, d'élégies et de mascarades. Une seconde édition (1605) contient une traduction en vers héroïques du livre II de l'*Enéide*, plusieurs cantiques, dont un sur *la Conversion de Henri IV*, la paraphrase en vers de quelques psaumes. Bertaut a laissé, en outre, une *Oraison funèbre de Henri IV*, la traduction de quelques livres de saint Ambroise, des sermons, des traités de controverse religieuse, etc.

BERTAUX Mme Léon, sculpteur français contemporain, née à Paris en 1825, élève de sa sœur Pierre Hébert et de Dumont. Elle a exposé, pour son début, en 1857, le modèle en plâtre d'un bénitier décoré des figures de *la Foi*, de *l'Espérance* et de *la Charité*. Ce bénitier, exécuté en bronze pour le compte de l'État, a été donné à l'église de Saint-Cloud (Seine-et-Oise). Son œuvre la plus connue est la *Jeune fille au bain*, exposée au Salon de 1873. Cette statue, traduite en marbre, reparut au Salon de 1876, et fut un succès pour son auteur. La grâce et la morbidesse des formes justifient les éloges dont la critique fut prodigue envers Mme Bertaux. Cette artiste a fait partie du jury au Salon de 1897.

Mme Léon Bertaux

Mme Bertaux fonda, en 1881, l'Union des femmes peintres et sculpteurs. — Son mari, LÉON **Bertaux**, né en 1827 à Boury (Oise), s'est fait connaître par des bustes-portraits, dont plusieurs ont figuré aux expositions.

BERTAUX (DEPESSIS-). V. DEPESSIS-BERTAUX.

BERTAVELLE n. f. Pêch. Sorte de verveux et nasse de jonc employés surtout par les pêcheurs genois.

— Chass. Syn. de BERTAVELLE. V. ce mot.

BERTEAU, virtuose français, qui peut être considéré comme le fondateur de l'école française de violoncelle, naquit à Valenciennes vers la fin du XVIIe siècle, et mourut en 1756. Il avait commencé par jouer de la basse de viole ; mais, après avoir entendu sur le violoncelle un artiste inconnu nommé Duport, il prit de passion pour cet instrument, l'étudia avec ardeur et acquit un talent de premier ordre, qu'il sut communiquer à ses élèves, dont plusieurs devinrent célèbres. Parmi ceux-ci, il faut citer surtout Duport l'aîné, Cupis, neveu de la célèbre danseuse Camargo, les deux Janson, Rey et Tillière.

BERTEAUCOURT-LES-DAMES, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Doullens, sur la Nièvre, affluent de la Somme ; 1.656 hab. Sceries, fabrique de toiles.

BERTÈCHE (Louis-François-Wallant), officier français, né à Sedan en 1754, mort vers 1830. Il fit la guerre d'Amérique, se distingua par un courage héroïque dans les guerres de la Révolution, et reçut de nombreuses blessures à Jemappes, où il sauva deux fois la vie à Beurnonville. En 1793, la Convention lui décerna une couronne de chêne. Nommé commandant de Sedan en l'an XII, il empêcha cette ville de tomber au pouvoir de l'ennemi en 1815.

BERTERE (du n. du botan. *Bertero*) n. f. Bot. Syn. de GLYCIE. V. ce GLADIOLUS.

BERTEREAU (Martine DE), femme minéralogiste. V. BRACOSELLE.

BERTEROA (de *Bertero*, n. d'un botan.) n. f. Syn. de ALYSSON, genre de crucifères dont il constitue une section.

BERTHA, planète télescopique, n° 154, découverte par Prosper Henry, le 4 novembre 1875.

BERTHAULD (Charles-Alfred), jurisconsulte et homme politique français, né à Verson (Calvados) en 1812, mort à Paris en 1882. Avocat remarquable, professeur à la faculté de droit de Caen, il fut élu député du Calvados depuis 1848 jusqu'à la Constituante, et, en 1871, il appuya constamment la politique de Thiers. Lors des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, il fut nommé membre du Sénat (déc. 1875). En 1876 il a succédé à Rouher le poste de procureur général à la cour de cassation. Il publia : *Études sur le droit de punir* (1850) ; *De l'hypothèque légale des femmes mariées sur les conquêts de la communauté* (1852) ; *Théorie de la mort civile* (1857) ; *Traité théorique et pratique de la subrogation à l'hypothèque légale des femmes mariées* (1864) ; *Introduction à l'histoire des sources du droit français* (1866) ; *Philosophie politique de l'histoire* (1867) ; *Les substitutions et des vraies causes de leur prohibition* (1868) ; *Le Libre-arbitre* (1868) ; *Du pouvoir constituant de l'Assemblée nationale* (1871) ; *Précis du social et du moral ; le Droit et le Devoir* (1873) ; *De la philosophie sociale, études critiques* (1878) ; *La Loi du progrès et le Libre Arbitre* (1882).

BERTHAULT (René), sieur de LA GRISE, littérateur français, mort en 1536. Il habita quelque temps la cour de la sœur de François Ier, Marguerite de Navarre, et lui dédia sa traduction du *Livre d'Or* de Marc-Aurèle (Paris, 1531), qui eut un grand succès. On lui doit aussi une espèce de roman intitulé *la Pénitence d'amour* (1557).

BERTHAULT (Louis-Martin), architecte, né à Paris en 1771, mort en 1833. Il était sans rival comme dessinateur de plans, et, sous ce rapport, il mérite d'être appelé **le Lenôtre du XIXe siècle.** On lui doit le dessin des parcs de la Malmaison, de Saint-Leu, du Raincy, de Condé, de Chantilly, de Navarre, de Châtenay, Marcouze, de Compiègne, de Bondy, de Ruslay, d'Armanvilliers, et de beaucoup d'autres qui ont été tracés sur ses plans, etc.

Berthault était architecte de l'empereur et du château de Compiègne, qu'il restaura. Il a gravé, en quarante une suite de vingt-quatre *Vues de jardins anglais*.

BERTHAUT (Jean-Auguste), général français, né à Genlis (Côte-d'Or) en 1817, mort à Paris en 1881. Berthaud était colonel d'état-major lorsqu'il fut chargé, en 1869, d'organiser la cavalerie dans le Nord et dans l'Est. Promu général de brigade en avril 1870, il conduisit au camp de Châlons la garde mobile après la déclaration de guerre à la Prusse, et la ramena à Paris sur l'ordre du général Trochu. Après l'investissement, le général Berthaut se distingua aux affaires du Bourget, de Champigny et de Montretout. En 1871, il reçut le grade de général de division. Le 1 août 1876, il fut nommé ministre de la guerre dans le cabinet Dufaure. Il s'attira de sévères critiques en maintenant les commandants de corps d'armée au delà des limites légales, et en refusant les honneurs militaires à Rochefort, qui fut enterré civilement. Le 2 décembre, le général Berthaut donna sa démission en même temps que le cabinet Dufaure ; mais il conserva son portefeuille dans le nouveau ministère, sous la présidence de Jules Simon, qui le maintenait jusqu'au 14 mai 1877. Il fut, le 14 mars 1878, le commandement du 18e corps d'armée ; en 1879, il fut mis en disponibilité sur sa demande, mais, quelques mois après, il fut nommé président du conseil de perfectionnement de l'École militaire supérieure. Il a publié, sous le général Berthaut pluseurs ouvrages techniques : *Instruction sur les cartes topographiques ; Marches et combats* (1877-1879), et *Principes de stratégie* (1881).

Berthe : A, sur robe montante ; B, sur robe décolletée.

BERTHE (du n. de la reine *Berthe*, que la tradition représente comme sage et modeste) n. f. Cost. Sorte de garniture ou de pèlerine étroite, que les femmes portent surtout par-dessus un corsage décolleté. Il Natte, bandeau de faux cheveux que portent les femmes : *A la Berthe*, En coubles bandeaux plats, les cheveux divisés sur le front.

— Econ. rur. Grand vase en fer-blanc ou en cuivre rouge étamé, servant au transport du lait que l'on vient de traire.

Papier. Sorte de papier commun.

BERTHE ou **BERTRADE,** dite **Au grand pied,** fille du comte de Laon Caribert, femme de Pépin le Bref et mère de Charlemagne, morte à Choisy en 783. Son surnom vient, dit-on, de ce qu'elle avait un pied plus grand que l'autre. Elle est aussi appelée **Berthe la Debonnaire.** Elle s'efforça toute sa vie de maintenir la paix entre ses fils. Son nom est, d'ailleurs, entouré de légendes et de mystère. On trouvera sur elle des détails biographiques dans les ouvrages relatifs au règne de Charlemagne ; pour son histoire poétique et légendaire, v. Simrock, *Berthe die Spinnerin* (1853), et W. Muller, *Mythologie der deutschen Heldensage* (1886).

— LOC. PROV. : **Du temps que Berthe filait.** Au temps où reines et grandes dames ne dédaignaient pas de s'appliquer à des travaux manuels, c'est-à-dire, Il y a très longtemps. Cette locution a peut-être son origine dans la légende de Berthe au grand pied.

Berthe au grand pied, roman écrit vers 1275, en couplets monorimes de vers de douze syllabes, par le trouvère Adenez, plus connu sous le nom de ADAM LE ROI, qui le composa d'après une chanson de geste très ancienne non parvenue jusqu'à nous. — Fille de Blanche-Fleur, reine de Hongrie, Berthe au grand pied est demandée en mariage par Pépin. Elle arrive à la cour accompagnée de deux suivantes : Margiste et sa fille Aliste, qui ressemble étonnamment à la princesse. Ambitieuse, Margiste persuade à la jeune princesse qu'elle est la fille naturelle de Pépin sont mortels aux vierges, et, grâce à la terreur qu'elle lui inspire, c'est sa propre fille qu'elle réussit à glisser dans la couche royale. Aliste persuade à Pépin qu'elle est la vraie Berthe, et, sur le conseil de Blanche-Fleur est entraînée dans une forêt pour y être mise à mort. Cependant, un des bourreaux, touché de pitié, lui permet de s'enfuir. Recueillie par le garde-chasse Simon, qui a une femme et une fille, elle passe huit années auprès d'eux, *à filer la quenouille*. Au bout de ce temps, Blanche-Fleur, désireuse d'embrasser une fois encore sa chère Berthe, envoie la vieille Margiste apprendre que sa fille, qu'elle sait douce et bonne, est l'objet des malédictions universelles, elle examine les pieds d'Aliste, bien que celle-ci la reçoive dans l'obscurité : elle les trouve d'égale longueur, et l'imposture se découvre. Aliste, après de deux princes, est seulement enfermée dans un cloître, mais Margiste monte sur le bûcher. Quant à Berthe, Pépin la retrouva par hasard, un jour qu'il s'était égaré à la chasse. On la ramena en triomphe à la cour, et elle eut du roi Pépin six enfants, dont l'aîné fut Charlemagne.

A cette touchante légende Adenez prête un charme naïf par la tendresse avec laquelle il s'apitoie sur la malheureuse Berthe, par la colère qu'il laisse éclater contre « l'orde vielle » et la « fausse royne ». Son roman a joui d'une grande popularité en France, en Allemagne, en Italie, etc. Rien, d'ailleurs, ne rattache à l'histoire. Mais le thème de l'épouse innocente, persécutée, puis à la fin triomphante, a été maintes fois brodé ; on le retrouvera de nouveau à GENEVIÈVE DE BRABANT.

BERTHE, fille de Charlemagne et de sa seconde femme Hildegarde. Elle épousa le jeune seigneur élève d'Alcuin, Angilbert, et eut deux fils, dont le célèbre Nithard, historien de Charlemagne. L'empereur eut toujours une grande amitié pour cette fille, qui le dédommagea de ses malheurs. Du vivant de sa femme, Angilbert se retira au monastère de Saint-Riquier, en Ponthieu, dont il devint abbé. Il mourut en 814 ; nous trouvons encore Berthe mentionnée dans un diplôme de 823.

BERTHE, marquise DE TOSCANE, morte à Lucques en 925. Elle était fille de Lothaire II, roi de Lorraine. Elle épousa en premières noces Thibaud, comte d'Arles ; en secondes noces, Adalbert II, marquis de Toscane. Sous son influence, la cour de Lucques devint particulièrement brillante. V. sur elle le chroniqueur contemporain Luitprand, dans le tome III des *Monumenta Germaniæ historica Scriptores*.

BERTHE DE BOURGOGNE, fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et de Mathilde de France, née vers 962. Elle épousa d'abord Eudes, comte de Chartres, de qui elle eut quatre fils et une fille, puis Robert, roi de France. L'Église s'opposa à cette double union, parce que Berthe était cousine du roi au quatrième degré, et que Robert avait servi de parrain à l'un de ses enfants. Robert se vit frappé d'anathème, et contraint de céder devant les menaces du pape Jean XIII. Berthe était sa cousine, peut-être parce qu'elle était stérile, et épousa, trois ans après, Constance, fille du comte de Toulouse, dont l'humeur irritable devait lui faire regretter sa première femme. Berthe conserva le grand pouvoir sur le cœur du roi, et, en 1011, elle accompagna Robert à Rome pour demander au pape l'annulation du second mariage et l'autorisation de redevenir l'épouse du roi ; mais le pape résista à ses prières et à celles de Robert.

BERTHE DE HOLLANDE, reine de France, femme de Philippe Ier, mère de Louis le Gros. Elle était fille du comte de Hollande, Florent Ier, et de Gertrude de Saxe. Philippe la répudia en 1092, pour épouser Bertrade, comtesse de Foulques, comte d'Anjou. Reléguée à Montreuil-sur-Mer, Berthe y mourut en 1094.

BERTHEAU (Ernest), philologue et orientaliste allemand, né à Hambourg en 1812, mort à Göettingue en 1888. Professeur à Göettingue en 1844, il enseigna la théologie de l'Ancien Testament, l'histoire des Israélites, la théologie de la Bible, ainsi que l'arabe, le chaldéen et le syriaque. Il a publié notamment : *les Sept Groupes de lois mosaïques* (1840) ; *Histoire des Israélites* (1842).

BERTHELÉE n. f. Truelle employée par les maçons pour dégrossir et couper les enduits. V. TRUELLE.

BERTHÉLEMY (Jean-Simon), peintre français, né à Caen en 1743, mort à Paris en 1811, membre de l'Académie de peinture en 1781. On lui doit deux plafonds habilement composés et exécutés avec correction au palais du Sénat : *la Sagesse faisant la loi*, et *l'Empereur donnant la paix à la terre*.

BERTHELIER (Jean-François-Philibert), acteur et chanteur français, né à Paimbœuf (Loire-Inférieure), mort à Paris en 1888. D'abord employé dans une librairie à Lyon, puis chanteur au théâtre de Poitiers, il vint à Paris en 1850, chanta quelque temps dans les cafés-concerts, et débuta, en 1852, au théâtre des Bouffes-Parisiens dans les *Deux Aveugles*. Il entra successivement à l'Opéra-Comique, où il joua dans *Maître Pathelin*, au Palais-Royal, aux Variétés en 1872 (*la Veuve du Malabar, les Noces d'Olympe, le Gladiateur, la Boulangère a des écus*), à la Renaissance en 1877 (*le Petit Duc, la Marjolaine, la Petite Mademoiselle*), aux Nouveautés de 1879 à 1886 (*le Jour et la Nuit, le Cœur et la Main, l'Oiseau bleu, Babolein, le Petit Chaperon rouge*), à la Gaîté en 1887 (*le Bossu*). Talent plein de verve et de naturel, il avait dans son jeu une finesse et une distinction qui empêchaient son comique de tomber dans la charge.

BERTHELOT (*lo*) n. m. Eperon formé d'un bout-dehors et de deux lisses, propre aux tartanes et à quelques

très latinisants du Levant : *Le* BERTHELOT *se redresse, à la preuve, comme l'eperon des galères de nagen dye*. Vadal.

BERTHELOT, poète satirique français du XVIIe siècle. Élève et ami de Regnier, comme lui adversaire de Malherbe, avec lequel il eut souvent matière à polémique, il donna un genre satirique, et composa des pièces satiriques des épigrammes, remarquables par la verve, le mordant, l'inspiration facile, mais quelque brillant au par le goût. Il par la décence. Les vers de ce poète ont été recueillis dans le *Cabinet satyrique* 1666. On a aussi le lui un recueil de *Sonnets amoureux* 1666.

BERTHELOT (Claude-François), ingénieur mécanicien, né en 1748, mort en 1806. Fils d'un ouvrier, il s'occupait seul et avait professeur de mathématiques à l'École militaire. Berthelot inventa des moulins à bras 1786, et un siflet, dont on fit usage pour la défense des côtes. Avant perdu sa place, il mourut dans la misère. On lui doit un important ouvrage intitulé *la Mécanique appliquée aux arts, aux manufactures, à l'agriculture et à la guerre*. Paris, 1782.

BERTHELOT (Pierre-Eugène-Marcelin), chimiste français, né à Paris en 1827. Élève du collège Rollin, il montra de bonne heure une aptitude des plus remarquables pour les études philosophiques et les recherches chimiques. En 1854, il était attaché au Collège de France comme préparateur des cours de chimie. Ses recherches scientifiques avaient 1851, avec une thèse remarquable sur les *Combinaisons de la glycérine avec les acides, et reproduction des corps gras naturels* analysés. Professeur à l'École supérieure de pharmacie en 1860, professeur au Collège de France en 1865. En 1863, il fut nommé membre de l'Académie de médecine, et en 1873 membre de l'Académie des sciences, et secrétaire perpétuel en 1889. En 1865, l'Académie des sciences lui a décerné le prix Jecker pour ses travaux relatifs à la reproduction artificielle, par voie de synthèse, d'un certain nombre d'espèces chimiques existant dans les êtres vivants. C'est vers cette époque qu'il commença ses travaux sur la thermochimie. En 1876, il s'engagea dans un nouvel ordre d'études relatives à la formation des principes immédiats par les êtres vivants, et spécialement par les végétaux. Il avait résigné ses fonctions de professeur à l'École de pharmacie, et en 1879 il était appelé au poste d'inspecteur général de l'enseignement supérieur. En 1878, il découvrit l'acide persulfurique, la même année, il fut nommé président de la commission des substances explosibles, instituée par décret du 14 août 1877. En 1881, le Sénat le choisit comme sénateur inamovible ; il prit place au groupe de l'Union républicaine. Le 14 décembre 1886, il entra dans le cabinet Goblet avec le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts, qu'il conserva jusqu'au 18 mai 1887, puis il fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Bourgeois (1er novembre 1895-28 mai 1896).

Berthelot.

On doit à Berthelot des travaux très variés ; on peut cependant les grouper autour de deux idées fondamentales : la synthèse des composés organiques au moyen des corps élémentaires, et la *thermochimie*, véritable mécanique chimique qui a pour principe de toutes pièces. V. THERMOCHIMIE. Il a publié plus de cent mémoires, dissertations dans divers journaux scientifiques. Citons parmi ses ouvrages : *Chimie organique fondée sur la synthèse* 1860 ; *Leçons sur les méthodes générales de synthèse en chimie organique* (cours du Collège de France, 1864) ; *Leçons sur la chimie organique* (cours du Collège de France, 1865, 1880, 1883) ; *Leçons de chimie sur l'atomicité, traité élémentaire de chimie organique* (1872) ; *Sur la force de la poudre et des matières explosibles* (1872) ; *Application de l'atomicité de Kekulé* 1873 ; *la Synthèse chimique* 1875 ; *l'Essai de mécanique chimique fondée sur la thermochimie* 1879 ; *Sur la force des matières explosibles d'après la thermochimie* 1883 ; *les Origines de l'Alchimie* 1885 ; *Science et Philosophie* 1886, recueil d'articles et de notices publiés par l'auteur à diverses époques dans les journaux et revues politiques et littéraires.

BERTHELOTIE (*ti* — d. n. du botan. *Berthelot* n. f. Bot. Syn. de PERONIE.

BERTHENOUX (La), comm. de l'Indre, arrond. et à 13 kilom. de Châtillon, 1,505 hab.

BERTHET (Elie-Bertrand), romancier français, né à Limoges en 1815, mort à Paris en 1891. Venu jeune à Paris, il débuta par des nouvelles qui le remirent en vogue, *le Vieillard*, sous le nom de ÉLIE RAYMOND. D'une extraordinaire fécondité, il a écrit plus de cent romans souvent émouvants, toujours intéressants et moraux. Parmi les plus connus, nous citerons : *le Bracemacher* (1858) ; *le Vol des cigognes* 1858 ; *la Bête du Gévaudan* (1858) ; *la Belle Bragoise* (1865) ; *le Bon vieux temps* 1865 ; *le Bouscatlan* 1884 ; etc. Citons à part : *l'Ami de la maison* ; *Pages muettes d'histoire* 1884, et deux drames en collaboration : *Le Pacte de famine* et *les Garçons de recette*, tirés de deux de ses romans.

BERTHEZÈNE (Pierre, baron), général et homme politique français, né et mort à Vendargues (Hérault) (1775-1847), fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, quitta le service militaire en 1815 et n'y rentra qu'en 1817. Il prit part à l'expédition d'Alger comme général de division, gagna la bataille de Staouéli, et fut nommé commandant en chef de l'armée d'Afrique en 1831. L'année suivante, il était rappelé et recevait un siège à la Chambre des pairs.

BERTHIER (Guillaume-François), savant jésuite, né à Issoudun en 1704, mort en 1782. De 1745 à 1763, il fut chargé de la rédaction du « Journal de Trévoux », et eut des querelles fort vives avec Voltaire et les encyclopédistes. Le P. Berthier prit part, en 1762, à l'éducation de Louis XVI. Il publia une *Réfutation du Contrat social* (1789), et fut chargé, après le P. Brunoy, de continuer, en 1742, l'*Histoire de l'Église gallicane*, dont il composa les six derniers volumes.

BERTHIER (Louis-Alexandre, prince de NEUFCHÂTEL, duc de VALENGIN, prince de WAGRAM), maréchal de France, né à Versailles en 1753, mort à Bamberg (Bavière) en 1815. Il entra à 20 ans dans le corps d'état-major, et fut nommé colonel dans la guerre d'Amérique. Maréchal général de la garde nationale de Versailles en 1789, il était chef d'état-major de l'armée de Lafayette. Lorsque l'armée d'Italie fut créée, il en était le chef, sous le général Bonaparte, le suivit en Égypte, le seconda à Marengo, fut nommé par un traité de la guerre et devint, en 1806, ministre de la guerre et prince de la Grande Armée, sans principal collaborateur. Il fit toutes les campagnes, et assista par la suite à la bataille de Wagram, où il fut blessé, mais grièvement. Récompensé de son dévouement par Napoléon, qui le nommait prince souverain de Neuchâtel et de Wagram, il fut, cependant, un des premiers à abandonner son maître pour se présenter à Louis XVIII. Aussi ne sut-il quel parti prendre pendant les Cent-Jours ; pour garder la neutralité entre son ancien maître et son nouveau souverain, il quitta la France et se rendit à Bamberg (Bavière). C'est là que, le 1er juin, il se tua en se précipitant d'une fenêtre dans la rue. Étant-il en proie à un accès de fièvre chaude ? Avait-il été, au contraire, assassiné ? On prétend, par six hommes masqués qui vengèrent sur lui les persécutions qu'il avait fait subir aux sociétés secrètes. C'est la moins opinion qui a prévalu comme plus vraisemblable.

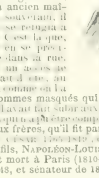

Berthier.

Berthier avait deux frères, qu'il fit parvenir au grade de général de division : CESAR (1765-1812), et VICTOR-LEROND (1770-1807). — Son fils, NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-ALEXANDRE-CHARLES, né et mort à Paris (1810-1888), fut pair de France de 1836 à 1848, et sénateur de 1848 à 1870.

BERTHIER (Pierre), minéralogiste français, né à Nemours (Seine-et-Marne) en 1782, mort en 1861. Ingénieur des mines et professeur de docimasie à l'École des mines, il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1827. Son principal ouvrage est un *Traité des essais par la voie sèche, ou des propriétés, de la composition et de l'essai des substances métalliques et des combustibles* 1834.

BERTHÉRINE (du n. de *Berthier*) n. f. Silicate hydraté d'aluminium et de fer, que l'on trouve dans les minerais de fer du département de la Moselle, en petits grains bleuâtres ou gris verdâtre, et magnétiques.

BERTHIÉRITE n. f. Sulfure d'antimoine et de fer, dont on doit la connaissance au minéralogiste Berthier. Il cristallise en prismes rhombiques, et se présente en masses grises ou noirâtres, douées d'un éclat métallique. Sa formule est $FeSb_2S_4$, sa dureté varie de 2 à 3, et sa densité est égale à 4,28. Ce minéral

coup des phénomènes de l'électricité, à laquelle il attribuait un grand nombre de maladies. Ses principaux ouvrages sont *De l'électricité médicale* (Paris, 1855); *les Météores, ou la physique de l'air, ses propriétés, ses causes, ses mystères* (1861); *Thème de l'astronomie, ou les causes des mystères de la physique* (1866); *Astronomie* (1867).

BERTHON (René-Théodore), peintre français, né à Tours en 1777, mort à Paris vers 1839, élève de David. Ses ouvrages, d'un dessin correct, mais froid, qui le peint élevé, ont obtenu un certain succès sous le premier Empire et sous la Restauration. Nous citerons dans le nombre : la *Jeune fille à la Rose* (exposition de 1806), *Cléopâtre* (1810), *Napoléon recevant l'Aigle des mains de l'Empereur* (1810), *le Sang de Gresle* (1817), le Salon de l'*Enfant du duc de Berry à Caen* (1824); etc. Berthon a peint, en outre, un grand nombre de portraits; entre autres, ceux de la belle Pauline Bonaparte, et de Mme Duchesnoy.

— Son fils, Théodore **Berthon** (1818-1871), élève de Mme de Mirbel et de son père, était une miniaturiste distinguée.

BERTHON (CANOT) ou simplement **BERTHON** n. m. Embarcation en bois destinée aux expéditions.

BERTHONIE (LA), dépendance de la BRETHONNIE.

BERTHOUD ou BURGDORF, ville de Suisse sur le Berthoud, chef-lieu du district du même nom, sur la Grande-Emme, à l'entrée de l'Emmenthal. C'est le lieu de naissance, construction mécanique, industrie de tabac. Château où Pestalozzi fondait, en 1805, son institut. — Pop. du *district de Berthoud* : 29.500 hab.

BERTHOUD (Ferdinand), horloger mécanicien, né en 1727 à Plancemont, dans le canton de Neuchâtel (Suisse), mort en 1807. Passionné pour l'horlogerie appliquée à l'horlogerie, il vint se perfectionner à Paris (1745). En 1768, il présenta, avec le lieutenant de vaisseau de Fleurieu, une horloge marine d'une précision extraordinaire, puis des horloges à longitudes. Les services qu'il rendit par là à la marine et à la géographie lui valurent d'être nommé horloger mécanicien de marine, membre de l'Institut, de la Société royale de Londres, etc. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité des horloges marines* (1773); *Longitudes pour la mesure du temps* (1775); *Mesures du temps appliquées à la navigation* (1782); *Traité des montres à longitudes* (1792); *Histoire de la mesure du temps pour les horloges* (1802); etc. — Son neveu, Louis **Berthoud**, mort en 1813, s'est aussi distingué comme horloger et a inventé des chronomètres pendantifs. Il a publié : *Entretien sur l'horloge et l'usage de la marine* (1812).

BERTHOUD (Samuel-Henri), dit **Sam**, littérateur français, né à Cambrai en 1804, mort à Paris en 1851. Fils d'un imprimeur, il vint à Paris en 1827 et s'occupa à la fois de littérature et de la vulgarisation des sciences utiles, devint directeur du « Musée des familles » (1834), et collabora à plusieurs journaux sous le pseudonyme de Sam, abréviation de son prénom. On cite de lui deux grands recueils d'articles : *Fantaisies scientifiques* (1864), et *Petites chroniques de la science* (1867-1871). Il a donné à la ville de Doual une riche collection ethnographique qui porte le nom de *Musée Berthoud*.

BERTHOUD (Fritz), peintre et littérateur suisse, né à Fleurier (cant. de Neuchâtel), en 1812, mort à Neuchâtel en 1890, fut professeur à l'académie de cette ville. Il a publié, entre autres ouvrages : *Le Retour de l'armée de l'Est en Suisse* (1871); *Fantaisies de Noël* (1871); *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers* (1881); *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin* (1884).

BERTI (Domenico), professeur, écrivain et homme politique né à Cumiana en 1820, mort à Rome en 1897. Il professa la philosophie à Turin, puis à Rome. Député de 1850 à 1894, il fut ministre du commerce et de l'agriculture de 1881 à 1884, puis sénateur en 1895. Berti a publié, entre autres ouvrages : *la Philosophie au XVIe siècle en Italie*; *le Néoplatonisme*; *Pic de la Mirandole*; *Giordano Bruno*; *Campanella*; etc. Il a fait la publication du dossier authentique du procès de Galilée (1876).

BERTIER DE SAUVIGNY (Louis), administrateur français, né en 1742, mort en 1789. Il était le fils d'un intendant de la généralité de Paris, et reçut en 1766 la charge de son père. En 1768, Berthier de Sauvigny accepta la présidence du conseil du roi, et fut exécuté sous le nom de *Parlement Maupeou*, et, à ce sujet, on décocha contre lui ce quatrain :

Cet homme, qui, sans science,
Sans talent et sans vertus,
S'est élevé par intrigue,
Mérite bien, en vérité,
Que le peuple, en sa ligue,
Le pende à son gibet.

Impopulaire, malgré son activité et ses réformes, à cause de sa dureté et de sa parenté avec le contrôleur général des finances, Foulon, il quitta Paris le lendemain du 14 juillet, afin de faire croire à son absence, et fut rendu responsable de la disette qui avait sévi pendant tout l'hiver. Reconnu et arrêté à Compiègne, il fut ramené dans la capitale et massacré devant l'Hôtel de Ville par la populace (22 juill. 1789).

BERTIÈRE ou **BERTHIÈRE** n. f. Genre de rubiacées-hamélidées, fondé pour des arbrisseaux glabres ou soyeux, ou même hérissés, de l'Afrique tropicale, des îles Mascareignes, de la Trinité, de la Guyane, du Brésil et de la Nouvelle-Grenade.

BERTIGNAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. d'Ambert; 1.782 hab. Fabrication de sabots et de chapelets.

BERTILLON (Louis-Adolphe), médecin et statisticien, né à Paris en 1821, mort à Neuilly en 1883. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé maire du Ve arrondissement de Paris, puis il devint inspecteur général des établissements de bienfaisance, puis directeur de l'École d'anthropologie de Paris, il a commencé à y professer un cours en 1876; il a aussi été l'un des fondateurs de la Société d'anthropologie. On lui doit : *Conclusions statistiques contre les détracteurs de la vaccine, précédées d'un essai sur la méthode statistique appliquée à l'étude de l'homme* (1857), et la *Démographie figurée de la France* (1874). Cet ouvrage, extrêmement remarquable, contient une étude statistique de la population française, avec des tableaux graphiques qui traduisent les principales conclusions de l'auteur. La biographie de Bertillon a fait l'objet d'un volume intitulé : *La vie et les œuvres du Dr L.-A. Bertillon* (1883). — Son fils, JACQUES, statisticien français, né à Paris en 1851, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, a publié la *Statistique humaine en France* (naissances, mariages, morts (1880). — Un autre fils de Louis-Adolphe, ALPHONSE, anthropologiste français, né à Paris en 1853, a imaginé une méthode et créé un service anthropométriques (V. ANTHROPOMÉTRIE) à la préfecture de police. On lui doit : *Ethnographie moderne des races sauvages* (1883).

BERTIN (saint), abbé de Sithieu, né à Constance (Suisse), mort à Saint-Omer en 707. Il fut un des fondateurs du monastère de Sithieu, dont il devint abbé. Sa fête se célèbre le 5 septembre.

BERTIN (Nicolas), peintre français, né à Paris vers 1668, mort dans la même ville en 1736, fut élève de Vernansal, de Jouvenet et de Bon Boulogne, et remporta à dix-huit ans le premier prix de peinture pour la *Construction de l'arche de Noé*. Il peint pendant quelque temps pensionnaire du roi à Rome, il rentra à Paris en 1689. Il fut reçu académicien en 1703, sur un tableau représentant *Hercule délivrant Prométhée*. Bertin peint en 1716, il devint professeur adjoint en 1733. Bertin travailla beaucoup pour les châteaux de Meudon et de Trianon, et pour la Ménagerie de Versailles. Il fit aussi des tableaux pour plusieurs églises; entre autres, un *Baptême de l'eunuque*, pour Saint-Germain-des-Prés; l'esquisse de cette composition est le seul ouvrage de cet artiste que possède le Louvre.

BERTIN (Expère-Joseph), anatomiste, né à Trembiay (Bretagne) en 1712, mort en 1780, fut, de 1741 à 1744, médecin du hospodar de Moldavie, puis revint en France. Correspondant de l'Académie des sciences, il acquit une véritable réputation par ses travaux en physiologie et en anatomie; parmi ses ouvrages, on lui attribue le *Traité d'ostéologie* (Paris, 1754). — Son fils, RENÉ-JOSEPH-HYACINTHE **Bertin**, né près de Rennes en 1767, mort en 1827, fut nommé, en 1799, inspecteur général des hôpitaux des prisonniers français en Angleterre, puis devint professeur d'hygiène à la faculté de Paris. Ses principaux écrits sont : *Traité de la maladie vénérienne chez les enfants nouveau-nés, les femmes enceintes, etc.* (1818); *Traité des maladies du cœur* (1824).

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, né en 1719 dans le Périgord, mort en 1792. Successivement conseiller et président au grand conseil, intendant du Roussillon, puis de la généralité de Poitiers et de Paris en 1757, il fut contrôleur général des finances en 1759 et en 1774. C'est à lui qu'on doit le développement de la manufacture de Sèvres, l'établissement de la pépinière royale de Vincennes, à Lyon, la création du Dépôt des archives. Il a publié les *Mémoires* du P. Amiot sur les Chinois.

BERTIN (Rose), marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, née à Amiens en 1744, morte à Paris en 1813, se fit, par ses talents de modes, une réputation européenne. On a publié, sous le nom de Mlle Bertin, des *Mémoires* que l'on regarde comme apocryphes.

BERTIN (Théodore-Pierre), littérateur, né à Donnemarie, près de Provins, en 1751, mort en 1818. Il est connu surtout pour avoir introduit chez nous et simplifié le système de sténographie de Taylor, qu'il appliqua au compte rendu des assemblées politiques depuis 1789. On a de lui : *Système complet de sténographie* (1792).

BERTIN le chevalier Antoine DE, poète érotique français, né à l'Ile Bourbon (aujourd'hui la Réunion) en 1752, mort à Saint-Domingue en 1790. Fils d'un gouverneur de l'île Bourbon (1763-1767), il fut élevé en France. A dix-huit ans, il embrassa la carrière des armes, et entra dans un régiment de dragons, dont faisait partie son compatriote Parny, avec qui il se lia d'une étroite amitié. L'Almanach des muses recueillit quelques-uns de ses premiers poèmes, puis il fit imprimer le *Voyage de Bourgogne* (1777), petit récit en vers et en prose, à la manière du *Voyage de Chapelle et Bachaumont*, et un recueil d'élégies en trois livres (1780), qui fit du tort à son rival de Parny. Capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, écuyer du comte d'Artois, protégé d'une façon particulière par Marie-Antoinette, Bertin nous en fait quelques peintres parmi d'aimables compagnons. On trouve dans Bertin beaucoup de traits heureux, des vers faciles et charmants, mais parfois licencieux. Ses *Œuvres complètes* ont été éditées (1787).

BERTIN, nom d'une famille qui s'est illustrée dans le journalisme français, et dont voici les principaux membres : **Bertin** (LOUIS-FRANÇOIS), dit BERTIN L'AÎNÉ, né et mort à Paris (1766-1841), lequel collabora à divers périodiques pendant la Révolution, et fonda après le 18 brumaire le « Journal des Débats », dont l'indépendance déplut bientôt au gouvernement consulaire. Exilé en 1801, il revint en 1804, et reprit la direction de la feuille, transformée par ordre supérieur en « Journal de l'Empire », et confisquée en 1811. Sous la Restauration, le « Journal des Débats », rendu à son propriétaire en 1814, devint, à partir de 1823, l'organe de l'opposition constitutionnelle; il fut, après 1830, un des plus fermes soutiens de la monarchie de Juillet. — **Bertin de Veaux** (LOUIS-FRANÇOIS, frère du précédent, né à Paris en 1771, mort dans cette ville en 1842. Il prit une part active à la direction du « Journal des Débats », fut député en 1815 et conseiller d'Etat en 1827, membre de la Chambre des pairs après 1830; — **Bertin** (FRANÇOIS-EDOUARD), paysagiste français, fils de Bertin l'Aîné, né et mort à Paris (1797-1871), fut élève de Girodet-Trioson. (Avant de manier le pinceau, Edouard Bertin avait tenu la plume pendant quelque temps; il la reprit en 1851, à la mort de son frère Armand, auquel il succéda dans les fonctions de directeur des « Débats ». Ses débuts datent du Salon de 1827, où il exposa un paysage historique représentant *Gabriel mourant Giotto qui dessine les chèvres confiées à sa garde*. Edouard Bertin affirma son talent naissant, en exposant, au Salon de 1831, une *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau*, qui obtint un grand succès. On lui sut gré de son tempérament personnel, qui lui permit de rompre avec les traditions de l'école académique. Parmi ses meilleures œuvres, il convient de citer : les *Sources d'Alphée*, un *Souvenir de la forêt de Nettuno*, deux *Vues prises dans les Apennins*, les *Carrières de la Cervara* (1839); les *Environs de Sorrente* (1843).

Bertin l'Aîné.

— **Bertin de Veaux** (AUGUSTE-FRANÇOIS-THOMAS), général et homme politique français, fils de Bertin de Veaux des « Débats », né à Paris en 1799, mort à Villepreux (Seine-et-Oise) en 1879, fut successivement officier d'ordonnance du duc d'Orléans, aide de camp du comte de Paris, député de Saint-Germain-en-Laye en 1837, pair de France en 1845, général de brigade en 1848, général de division en 1861; — **Bertin** (LOUIS-MARIE-ARMAND), deuxième fils de Bertin l'Aîné, né et mort à Paris (1801-1854), dirigea en 1841 le « Journal des Débats »; — **Bertin l'Aîné** (PORTRAIT DE), l'une des œuvres justement admirées du chef-d'œuvre d'Ingres. Le directeur du « Journal des Débats » est représenté assis sur son fauteuil et vu de face; il appuie ses deux mains sur ses genoux, dans une attitude pleine de fermeté, de fierté et d'indépendance. Ce portrait, peint en 1832, a obtenu au Salon de 1833, et, vingt-deux ans plus tard, à l'Exposition universelle de 1855, un très grand succès. Il a été gravé par Henriquel-Dupont.

BERTIN (Jean-Victor), paysagiste français, né et mort à Paris (1775-1842), eut pour maître Valenciennes, débuta au Salon de 1793 et envoya des tableaux à toutes les expositions qui se succédèrent de 1796 à 1842. Sa réputation fut considérable sous le Consulat et sous la Restauration. C'est à lui que revient le mérite, peu envié aujourd'hui, d'avoir créé en France l'enseignement du paysage historique; le succès de son école entraîna Bertin à transformer en fondation d'un grand prix de paysage, donnant droit à la pension de Rome. Ce prix, qui a été supprimé seulement en 1863 (V. ECOLE DES BEAUX-ARTS), fut presque toujours remporté par des vainqueurs de ses élèves de ce maître, au nombre desquels nous pouvons citer Michalon, Roqueplan, Boisselier, Jules Coignet, etc. La vogue dont avait joui Victor Bertin s'éteignit rapidement, dès que le romantisme eut ramené les paysagistes à l'étude de la nature, à la recherche de la couleur et de l'effet pittoresque. Parmi ses nombreux ouvrages, il nous suffira d'indiquer ceux qui ont été achetés par l'Etat et qui figurent dans les galeries publiques ou des monuments publics : *Vue de la ville de Phanos* (au Louvre); *Cicéron à son retour de l'exil*; *Vue d'Olevano* et *Vue prise à Nepi* (tous deux autrefois à Trianon, aujourd'hui au musée de Reims); *Chérébert et Théodegile* (Fontainebleau); etc.

BERTIN (Louise-Angélique), poète et musicienne, née aux Roches (Seine-et-Oise) en 1805, morte à Paris en 1877, était fille de Bertin l'Aîné. Après s'être essayée à la peinture, et avant de se consacrer comme poète, Mlle Bertin voulut faire œuvre de compositeur, sans même vouloir acquérir l'instruction nécessaire. Elle traça la partition d'un opéra en trois actes intitulé *Guy Mannering*, qu'elle fit exécuter chez elle; cet essai, accueilli avec bienveillance, et elle se décida alors à prendre des leçons de Reicha, puis elle songea à se produire au théâtre; elle usa à cet effet de la puissance de son père, qui obtint pour ce faire jouer successivement sur les trois grandes scènes lyriques subventionnées. Elle donna d'abord à l'Opéra-Comique, en 1827, un petit acte intitulé : *le Loup-Garou*, qui fut très malmené par le public. Quatre ans après, elle donna, en 1831, elle faisait représenter au Théâtre-Italien un ouvrage en trois actes, *Fausto*, qui ne réussit guère plus. Enfin, en 1836, ayant obtenu de Victor Hugo qu'il mît de sa *Notre-Dame de Paris* un livret d'opéra, elle donna cet ouvrage à l'Opéra, sous le titre de *la Esmeralda*. Cet opéra reçut un tel accueil, qu'on ne put le jouer que six fois dans son entier; il représentait pendant toute cette première acte seulement. Ce fut la dernière tentative musicale de Mlle Bertin, qui alors se lança dans la poésie. Elle publia en 1842 un recueil de poésies intitulé *Le Rêve*, et, en 1876, un second volume sous le titre de *Nouvelles glanes*.

BERTIN (Pierre-Augustin), dit **Bertin-Mourot**, professeur et physicien français, né à Besançon en 1818, mort en 1884. Entré à l'Ecole normale en 1841, il inaugura, trois ans plus tard, le laboratoire d'histoire des sciences préparatoires. Professeur de physique à la faculté de Strasbourg en 1848, il devint, en 1867, maître de conférences à l'Ecole normale et suppléant de Regnault au Collège de France; enfin, en 1868, sous-directeur de l'Ecole normale. Il a publié un certain nombre de travaux originaux, notamment des mémoires *Sur les phénomènes de la polarisation rotatoire magnétique*; *Sur les anneaux colorés des deux axes de Newton*; *Sur l'optique cristallographique*, et en particulier *Sur les franges de polarisation chromatique*; *Sur la cristallisation de l'eau dans les glacières*; *Sur la cause du mouvement dans le scintillomètre*; *Sur la météorologie de l'Alsace*. Ce savant, professeur excellent, a fait œuvre de vulgarisateur éminent en publiant, pendant plus de dix ans, dans les « Annales de chimie et de physique », une revue des travaux publiés en physique parus à l'étranger.

BERTIN (Louis-Emile), ingénieur français, né à Nancy en 1840. Il exerça la marine militaire du Japon, et, de retour en France, devint ingénieur de l'école du génie maritime, puis, en 1878, directeur des constructions navales. Il a inventé le cuirassé-bélier double, pour étudier le tangage et le roulis. Parmi les ouvrages de cet éminent ingénieur, nous citerons : *Traité théorique et expérimental des hélices* (1882); *Manuel du mécanicien* (1884); *Les cuirassés de haute mer*, 1886; *Les grands navires cuirassés du Japon* (1894); *Chaudières marines, Cours de machines à vapeur* (1896).

BERTINAL, ALE (du nom du médecin *Bertin*) adj. Qualification donnée à l'une des pièces du spinoscope.

— n. m. Nom de la même pièce : DE BERTINAL.

BERTINAZZI (Charles-Antoine), dit **Carlin**, célèbre arlequin de la Comédie-Italienne, né à Turin en 1713, mort à Paris en 1783. Il débuta à Bologne dans les rôles d'arlequins, qu'il joua ensuite dans plusieurs villes d'Italie avec un grand succès, sous le nom de CARLINO, diminutif de son prénom de Carlo. Appelé à Paris en 1742, pour jouer les mêmes rôles à la Comédie-Italienne, il y fit pendant quarante ans les délices de la ville et de la cour par la naïveté de son débit, la vérité de sa pantomime, la gaieté de ses lazzi et la surprenante fécondité de ses improvisations. Le fou rire qu'il provoquait donna lieu à une avan-

ture assez plaisante. Carlin, étant tombé malade, fit mander un médecin. Ce savant homme, ne connaissant ni le malade ni la maladie, ne trouva rien autre chose à faire que : Monsieur, il faut vous égayer. Allez voir Carlin ! On fit au spirituel artiste l'épitaphe suivante :

Ci-gît Carlin digne de rire
Qui bouffon, charmant ses effets,
Nous fit rire toute sa vie
Et nous fait pleurer à sa mort.

Carlin se distinguait par un degré d'instruction supérieur à celui de la plupart des acteurs de son temps. Il a donné au théâtre, en 1768, les *Nouvelles aventures d'Arlequin*, comédie en trois actes qui eut du succès.

BERTINCOURT, ch. l. de canton du Pas-de-Calais, arr. et à 25 kilom. d'Arras; 1,507 hab. Chem. de f. de Velu à Saint-Quentin. Brasseries, corderies. — Le canton a 17 comm. et 14,202 hab.

BERTINI (Jérôme-Henri), pianiste français, fils d'un musicien établi à Londres, naquit en cette ville en 1766, et mourut à Meylan, près de Grenoble, en 1836. Il fut élève de son père et de son frère, et acquit le bonne heure un remarquable talent d'exécution. Il se fit alors définitivement à Paris, où son jeu sobre et élégant, son style solidement plein de grâce, furent appréciés à leur juste valeur. Aussi multiplia-t-on ses engagements pour comme virtuose. Bertini a écrit plus de deux cents œuvres, qui se font remarquer par un goût délicat autant que par la grâce des formes mélodiques, et une excellente méthode.

BERTINORO (autrefois *Bertinorium*), ville d'Italie Emilie, prov. de Forlì, sur le Ronco, 6,000 hab. Pêcher.

BERTINOT (Gustave-Nicolas), graveur français, né à Louviers en 1822, mort à Paris en 1888, fut élève de Drolling et de Martinet. Il a remporté, en 1850, le grand prix de Rome en gravure. Les principaux ouvrages qu'il a exécutés depuis, se trouvent dans nos Salons de Paris, sont : le *Portrait de Clément IX*, d'après Velasquez (1857); la *Mère Fidèle*, d'après Bouguereau (1859), une *Jeune mère allaitant*, d'après Murillo, et *Salome présentant la tête de saint Jean*, d'après Lanfranc (1861), le *Portrait de van Dyck*, d'après le tableau du Louvre (1867), les *Bergers*, d'après Baudry, décoration de l'Opéra (1869), etc. Bertinot a été, de 1864 à 1875, membre du jury des beaux-arts.

BERTIUS Pierre, cosmographe, né à Beveren en Flandre, en 1565, mort à Paris en 1629. Il se rendit à Paris, où il abjura le protestantisme, et fut nommé, par Louis XIII, cosmographe du roi, professeur royal de mathématiques et bibliothécaire de Fontainebleau. Ses principaux ouvrages sont : *Theatrum geographiæ veteris* (1618-1619) et *Deux cents éloges et portraits hacteurs au nouveau testamentz* (1620), ouvrage plein de détails curieux sur la construction des digues, etc.

BERTOIS (*fo-a*) n. m. Corde qui sert à enlever les blocs d'après le système de la carrière, par l'emploi de l'oiseau.

BERTOLA (l'abbé Aurelio-Georges), littérateur italien, né à Rimini en 1753, mort à Rome en 1798. Tour à tour soldat, prêtre, professeur à Naples et à Pavie, il voyagea en Autriche et en Hongrie, en Suisse, en Allemagne et en Saxe, et mourut à Venise. Ses ouvrages sont : *Notes élégantes*, poème (1777); *Philosophie de l'histoire*; *Essai sur la poésie allemande* (1799); *Essai sur la littérature allemande* (1784); *Contes moraux* (1785); *Œuvres diverses en prose et en vers* (1789); *le Premier Poète* (1792).

BERTOLET (*le* n. m. Grand filet placé à poste fixe et servant à barrer une partie de fleuve ou de rivière.

BERTOL-GRAIVIL (Eugène-Edouard Domicent, dit), publiciste et auteur dramatique français, né à Paris en 1827. Il a collaboré à un grand nombre de journaux littéraires et politiques. Outre des monologues, il a écrit beaucoup de pièces pour le théâtre; nous citerons : *le Crime* (1883), drame en cinq actes; *l'Assiette au beurre* (1886), en cinq actes; *l'Idole des quadrilles* (1887), en quatre actes; etc. On lui doit en outre : *Gambette*; *Souvenirs* (1883); *les Voyages présidentiels illustrés* (1889-1890); *le Livre d'or des fêtes franco-russes* (1891), etc. — Bertol.

BERTOLONIE n. m. Genre de mélastomacées, renfermant des herbes vivaces de l'Amérique tropicale. Syn. de Lasiobrichie, Lipeie, Cercocarpe, Myoseme, Ionoplosis.

BERTON Pierre **Montan-**, musicien français, né et mort à Paris (1727-1780). C'est comme chanteur qu'il commença sa carrière, d'abord à l'Opéra, puis à Marseille. Il rentra en 1755 à l'Opéra comme chef d'orchestre, pour en devenir plus tard le directeur. A la tête du premier et chef d'orchestre de la troupe de comédie-ballet de Fronsac, il était aussi chef d'orchestre de la chapelle royale et violoncelle-basse de la chambre du roi. Berton a donné à l'Opéra quelques ouvrages : *Beaucaire* et *Pyrrha* en société avec Trial (1755); *Erosine* (1765); *Sylvie* avec Trial (1766); *Thémis* avec Trial et Gramer (1767); *Adèle de Ponthieu* (avec Laborde (1772). De plus, il a ajouté un retard de vers nouveaux pour plusieurs anciens opéras de Lully, Campra, Desmarets et Rameau.

BERTON (Henri **Montan-**), fils du précédent, né et mort à Paris (1767-1844). Il entra d'abord comme violon à l'orchestre de l'Opéra, où le chef d'orchestre, Rey, lui donna ses premières leçons de composition; après quoi, il devint élève du célèbre Sacchini. Il avait dix-neuf ans lorsque, en 1786, il fut entendre au Concert spirituel un oratorio, et des l'année suivante il donnait à la Comédie-Italienne deux opéras-comiques : *les Promesses de mariage* et *l'Amant aveugle*. Il commença sa carrière de compositeur dramatique, ne comprend pas moins de quarante-quatre ouvrages, représentés tant à l'Opéra qu'à la Comédie Italienne et à l'Opéra-Comique, parmi lesquels sept ont été repris en société avec d'autres artistes. Plusieurs de ces ouvrages ont mérité et obtenu des succès retentissants, et placent Berton au premier rang des musiciens qui lui ont honneur à la scène française. Il fut surtout cité parmi eux : *Aline, reine de Golconde* (1803); *le Delire* (1806); *Montano et Stéphanie* (1809); *les Bayadères* (1810); *les Maris garçons* (1811); *Le Maçon* (1814); *Le Maçon* (1815); *Le Maçon* (1816); *Le Maçon* (1817); *Le Maçon* (1818); *Le Maçon* (1819); *Le Maçon* (1820); *Le Maçon* (1821); *Le Maçon* (1822); *Le Maçon* (1823); *Le Maçon* (1824); *Le Maçon* (1825); *Le Maçon* (1826); *Le Maçon*

Lettres sur les révolutions du globe (Paris, 1824), et *Lettres sur la physique* (Paris, 1825).

Bertrand (Louis, plus connu sous les noms de **Ludovic** et **Aloïsius**), poète français, né en 1807 à Céva, en Piémont, mort à Paris en 1841. Il débuta par de petites ballades, remarquées en province, dans un journal de Dijon, collabora après 1830 au « Patriote de la Côte-d'Or », mena une existence précaire, et fit quelques séjours à Paris, où il mourut à l'hospice Necker. Très épris de la forme rare, il passa sa vie à retoucher, limer et polir ses brèves « fantaisies à la manière de Callot et de Rembrandt ». Ses amis fidèles, Sainte-Beuve et David d'Angers, publièrent, après sa mort l'unique manuscrit contenant ses poèmes en prose, sous le titre de *Gaspard de la Nuit*.

Bertrand (Alexandre), archéologue français, né à Paris en 1820. Élève de l'École normale supérieure, puis de l'École française d'Athènes, ses remarquables études sur nos antiquités nationales le firent nommer conservateur du musée de Saint-Germain (1862), à la fondation duquel il avait beaucoup contribué. Il s'est surtout occupé de l'histoire de la Gaule depuis l'origine jusqu'aux temps préhistoriques, jusqu'à la conquête romaine.

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1881, il a été chargé, en 1883, d'un cours d'archéologie nationale à l'École du Louvre. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade* (1857) ; *Études de mythologie et d'archéologie grecque*, 1858 ; *Nouvelles études grecques*, 1862 ; *Archéologie celtique et gauloise* 1867 ; *Cours d'archéologie nationale ; la Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes* (1884-1886) ; *les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube* (1894), avec S. Reinach ; *la Religion des Gaulois* (1897).

Bertrand (*Joseph*-Louis-François), mathématicien, frère du précédent, né et mort à Paris (1822-1900). Il fut en 1839, admis le premier à l'École polytechnique, pour laquelle il était mûr, dit-on, dès l'âge de onze ans. Reçu ingénieur des mines, il donna sa démission pour se vouer à l'enseignement. Il enseigna les mathématiques au lycée Saint-Louis et au lycée Napoléon, fut examinateur d'admission et répétiteur à l'École polytechnique, maître de conférences à l'École normale, et suppléant au Collège de France. Les événements de 1870 l'obligèrent pour quelques années de l'enseignement universitaire. En 1862, à la mort de Biot, il fut nommé titulaire de la chaire de physique générale et de mathématiques au Collège de France. En 1876, il fut reçu, en remplacement de Sturm, à l'Académie des sciences ; en 1874, à la mort d'Élie de Beaumont, il en devint l'un des secrétaires perpétuels. Il remplaça J.-B. Dumas à l'Académie française en 1884.

Joseph Bertrand

Dans nos traités scientifiques, comme dans ses écrits scientifiques, Bertrand s'est toujours fait remarquer par une grande clarté d'exposition et par un grand souci de la forme. Il a publié un grand nombre de mémoires et de notices disséminés dans les « Mémoires de l'Académie des sciences », le « Journal de l'École polytechnique », le « Journal de mathématiques de Liouville ». On lui doit aussi un certain nombre d'ouvrages classiques, parmi ceux-ci nous citerons : son *Traité de calcul différentiel et intégral* (1864-1870), un *Traité de thermodynamique* (1887) ; un *Traité de calcul des probabilités* (1889), et ses *Leçons sur la théorie mathématique de l'électricité* (1889). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Éloge de Fermat*, *Pascal*, *Descartes*, *Monge*, *Clairaut*, *Gauss*, *Arago et sa vie scientifique* (1865) ; *les Fondateurs de l'astronomie moderne* (1865) ; *Rapport sur les progrès les plus récents de l'analyse mathématique* (1867) ; *l'Académie des sciences et les savants de 1666 à 1793* (1868) ; *la Théorie de la lune d'Abou Wefâ* (1873) ; *d'Alembert* (1889) ; *Blaise Pascal* (1890).

Bertrand (Eugène), artiste dramatique et directeur de théâtre, né et mort à Paris (1844-1899). Il abandonna l'étude de la médecine pour se faire acteur, joua à l'Odéon, puis en Amérique (1859-1865), et à Bruxelles. Après avoir dirigé deux théâtres à Lille, il prit, en 1890, la direction du théâtre des Variétés à Paris ; grâce à son habileté, il porta ce théâtre à un haut degré de prospérité, et dirigea en outre l'Éden-Théâtre de 1887 à 1889. En 1891, il fut nommé directeur de l'Opéra, emploi qu'il occupa jusqu'en 1892 et qu'il quitta comme conférencier et lauréat de l'Académie.

Bertrand (James), peintre français, né à Lyon en 1825, mort à Orsay en 1882. Élève d'Ary Scheffer, il fut formé à l'ancienne école de la peinture religieuse, il a montré un talent classique et critique dans une foule de compositions d'un caractère plutôt historique. Quand il a traité la peinture de genre, c'est toujours avec style et sentiment. Il a, en 1871, au Luxembourg, une de ses œuvres populaires, la *Mort de Virginie*. Il a créé une foule de *Marguerite*, de *Manon Lescaut*, d'*Ophélie*, de *Roméo et Juliette*, etc., dont toutes se sont fait admirer.

Bertrand (Georges-Jules), peintre français, né à Paris en 1819. Élève de Yvon, Barrias et Bonnat, il débuta au Salon de 1876 par un tableau intitulé *l'Avare*. Ses envois suivants dénotaient un peintre chercheur, oseur, qui tout en copiant réelle sa maîtrise en 1881 par son beau tableau de *Patrie*. Il a donné encore de *l'Enfant qui pisse*, vaste toile exposée en 1883, un très beau *Portrait de Faidherbe*, et divers autres travaux. Il a fait aussi d'intéressantes recherches sur la fixation des pastels.

Bertrand (Alexis), philosophe français, né à Chassey (Côte-d'Or) en 1850. Agrégé, puis docteur, il professa la philosophie à la faculté des lettres de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : l'*Aperçeption du corps humain par la conscience* (1881) ; la *Psychologie de l'effort* (1889) ; *Principes de philosophie scientifique et de philosophie morale* (1893) ; etc. On lui doit en outre une traduction, en collaboration avec Paul Gérard, du *Pessimisme de James Sully*, et des éditions classiques.

Bertrand et Raton, noms des deux personnages de la fable de La Fontaine intitulée *le Singe et le Chat*, pour laquelle Mme de Sévigné traduisait son admiration en disant : *Cela peint*, c'est-à-dire : en lisant cette fable, on croit voir les personnages qu'elle met en scène. Pendant que le chat Raton, avec hâtiveté, prête les marrons du feu, le singe Bertrand n'a que la peine de les croquer. Une alerte les force à s'enfuir, et Raton en est pour sa peine. Ces deux noms ont passé en proverbe avec la signification métaphorique : le premier de « duper », et le second de « dupé ».

Bertrand et Raton, tableau de Decamps, illustration vive et spirituelle de la fable de La Fontaine. Bertrand, un chimpanzé gamin, avec hâtiveté, prête les marrons du feu, le singe Bertrand n'a que la peine de les croquer. Une alerte les force à s'enfuir, et Raton en est pour sa peine. Ces deux noms ont passé en proverbe avec la signification métaphorique : le premier de « duper », et le second de « dupé ».

Bertrand et Raton (*Les*) *ou l'Art de conspirer*, comédie de Scribe, en cinq actes et en prose (Théâtre-Français, 1833). C'est une des pièces les mieux construites de Scribe. Le sujet est en partie historique : il s'agit de renverser le favori Struensée, qui mène par le bout du nez le faible Christian VII, tombé en enfance. Le premier ministre a pour lui non seulement le roi, mais la reine Mathilde : en face d'eux s'agitent, pour les renverser, Marie-Julie, la reine douairière, le ministre de la guerre Falkenskield, *Bertrand de Rantzau*, autre ministre, membre du conseil, et *Raton* Burkenstaff, gros marchand de soierie, qui est, avec Bertrand, l'âme du complot. Une intrigue amoureuse, nouée entre le fils de Raton et la fille du ministre de la guerre, complète la donnée de la pièce. Après beaucoup de péripéties habilement mises en scène, l'imbroglio se dénoue : le complot réussit, Struensée et Mathilde sont jetés en prison, Bertrand devient premier ministre, et Raton, fournisseur de la cour.

Ce sujet, traité par un homme de génie, eût pu doter le théâtre d'une pièce remarquable ; mais Scribe, préoccupé de plaire au vulgaire, se borna à déployer une habileté inouïe pour faire du second personnage principal, Bertrand de Rantzau, dans lequel il avait, dit-on, la prétention de personnifier le prince de Talleyrand.

Bertrandite n. f. Silicate hydraté naturel de glucinium se présentant en petits cristaux blancs sur les pressures de beryl ou dans les géodes de la pegmatite, aux environs de Nantes.

Bertrandon de La Brocquière, chroniqueur français, conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon, fit un voyage en Terre sainte en 1432-1433. La relation de son voyage a été publiée par Legrand d'Aussy : *Mémoires de l'Institut* (Acad. des sciences morales, V, 422-69).

Bertrans (Clerc), trouvère du XIIe siècle, est l'auteur du roman de *Gérard de Viane* (ou *de Vienne*), qui paraît avoir été composé à Bar-sur-Aube, dans la première moitié du XIIe siècle. Em. Bekker en a donné un extrait de 4.060 vers.

Bertrich, village d'Allemagne (Prusse rhénane), près de la Moselle, dépendant de Wittlich ; 385 hab. Sources et bains d'eaux thermales connues dès l'époque romaine.

Bertrichamps, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 30 kilom. de Lunéville, sur la Meurthe ; 1.056 hab. Ch. de f. Est. Fabriques de broderies, de calicot, de fécule.

Bertrude, deuxième femme de Clotaire II, mère de Dagobert I. Elle mourut en 616. Quelques auteurs la rangent parmi les saintes.

Bertry, comm. du Nord, arrond. et à 23 kilom. de Cambrai ; 3.055 hab. Chem. de f. Nord. Tissage d'étoffes de soie et de coton, briqueteries.

Berville (Saint-Albin), littérateur allemand, né à Weimar en 1748, mort en 1822, débuta par quelques poèmes, puis donna des traductions d'ouvrages étrangers, notamment du *Don Quichotte* ; publia, avec le baron de Zach, les *Éphémérides* de Gotha, et fonda de nombreuses feuilles périodiques littéraires, ce qui le fit appeler « **le Père des gazettes littéraires allemandes** ». On lui doit également la fondation, à Weimar, du Comptoir d'industrie nationale, mais il fut rattaché à l'académie française de dessin.

Bertuchie n. f. Bot. Syn. de modagam.

Bertye (*tl*) n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des plantes frutescentes ou suffrutescentes, velues, originaires de l'Australie.

Béryl (Pierre de), cardinal français, né au château de Scrilly, près de Troyes, en 1575, mort à Paris en 1629. Entré dans les ordres, il se fit remarquer par son profond savoir, sa foi ardente, sa charité envers les pauvres, sa modération et son rare talent de controversiste. Lors de la fameuse conférence de Fontainebleau (1600), il prit une grande part à la discussion avec Duplessis-Mornay. Après toutes sortes de difficultés, il introduisit en France l'ordre des carmélites, puis fonda la congrégation de l'Oratoire (1613). Bérulle qui était parvenu à reconcilier la reine mère avec Louis XIII, fut chargé par ce prince d'aller à Rome demander au pape des dispenses pour le mariage de sa sœur Henriette avec Charles Ier d'Angleterre, qui était protestant. Il réussit dans sa mission, et accompagna cette princesse à Londres (1625). Nommé ambassadeur en Espagne, il négocia le traité de Mouçon (1626). Bérulle, qui avait refusé toute dignité ecclésiastique, reçut par soumission le chapeau de cardinal en 1627. Il devint peu après ministre d'État ; mais, abreuvé de dégoûts par Richelieu, il se retira chez les prêtres de l'Oratoire. Protecteur éclairé des lettres, il encouragea Lejay à publier sa *Bible polyglotte*, et fut le bienfaiteur de Descartes. Ses œuvres, publiées en 1644, avaient plusieurs fois réimprimées.

Bibliogr. : *M. de Bérulle et les carmélites de France* ; *M. de Bérulle et l'Oratoire* ; *le Cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, par l'abbé Houssaye (1876).

Bervic (Charles-Clément Balvay, dit), graveur français, né et mort à Paris (1756-1822), élève de Jean-Georges Wille, fut agréé à l'Académie en 1781. Son portrait de Louis XVI, d'après Callet (1790), fonda sa réputation, mais sa planche la plus célèbre est le *Laocoon*. Il est également l'auteur d'une superbe estampe d'après le *Testament d'Eudamidas*. Bervic fut nommé membre de l'Institut en 1803.

Berville (Saint-Albin), magistrat, né à Amiens en 1788, mort à Paris en 1868. Avocat brillant et chaleureux, il défendit, sous la Restauration, les accusés poursuivis par le pouvoir, notamment : Paul-Louis Courier, Béranger et Baradère, des sergents de La Rochelle. Après la révolution de 1830, Berville fut nommé narrat général à la cour royale de Paris, dont il devint président de 1843 à 1848. Il a fait, en outre, partie de la Chambre des députés de 1838 à 1848, puis de l'Assemblée constituante en 1848. Il a publié les *Œuvres de Pothier* (1828), et, avec Barrière, l'importante collection des *Mémoires relatifs à la Révolution* (1810-1826).

Berwalde (Traité de), conclu en 1631, pour cinq ans, entre la France, représentée par de Charnacé, et Gustave-Adolphe, roi de Suède. Ce dernier s'engageait à entraîner en Allemagne une armée de 36.000 hommes ; la France devait lui payer par année un subside de 1 million de livres. L'objet de ce traité était de soutenir les protestants contre l'Empereur. V. Barwalde.

Berwick (comté de), prov. administrative de l'extrémité S.-E. de l'Écosse, sur la mer du Nord, arrosée par la Tweed et la Blackadder ; superficie, 4.000 kil. q. ; mais très fertile dans sa partie méridionale, est peuplé de 32.400 hab. Ch.-l. *Greenlaw*.

Berwick, nom de trois townships des États-Unis (Maine), d'une population totale de 7.500 hab. Cotonnades, laineries, sabrerie.

Berwick (Jacques Fitz-James, duc de), né à Londres en 1670, mort à Philippsbourg en 1734, était le fils naturel de Jacques II d'Angleterre. Il fit ses premières armes en Hongrie contre les Turcs, revint en Angleterre pour y voir détrôner son père par Guillaume d'Orange, et se réfugia en France, où il mit ses talents militaires au service de Louis XIV. Après avoir pris une part active à la guerre de la ligue d'Augsbourg, il commanda, en 1703, l'armée d'Espagne, en 1705 l'armée des Cévennes, et, après avoir obtenu le bâton de maréchal (1706), retourna en Espagne, où il remporta une brillante victoire à Almanza (1707). Considéré dès lors comme un des plus grands hommes de guerre de son temps, il commanda les troupes françaises sur toutes les frontières, notamment en Flandre, en Espagne et sur le Rhin. Gouverneur de Guyenne en 1716, il ne reprit les armes qu'en 1719, contre Philippe V, et qu'en 1734, lors de la guerre de la succession de Pologne. La même année, il fut tué d'un boulet de canon au siège de Philippsbourg. Il a laissé d'intéressants *Mémoires*, publiés en 1778.

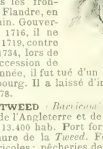
Berwick.

Berwick-upon-Tweed *Barvicus*, ville d'Angleterre, sur les limites de l'Écosse, comté de Northumberland ; 13.400 hab. Port fortifié sur la mer du Nord, à l'embouchure de la *Tweed*. Fonderies de fer, fabriques d'outils agricoles ; pêcheries de saumon, exportation de wisky. Cette ville, fondée par les rois saxons de Northumbrie, fut prise et reprise plusieurs fois par les Anglais et les Écossais ; Édouard Ier y couronna Baliol, compétiteur de Bruce ; Cromwell y campa en 1648, et, depuis lors, elle n'a cessé d'appartenir à l'Angleterre.

Bérycidés (rad. *béryx*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant des formes robustes, plus ou moins allongées, à grands yeux latéraux, à dents en velours, à opercules souvent épineux ou dissymétriques. Les bérycidés habitent les mers chaudes. Genres principaux : *béryx*, *holocentre*, *myripristis*, *monocentris*, etc. — *l'ordre* Bérycides.

Béryl ou **Béril** (*ol* — gr. *berullos*, même sens, n. m. Nom ordinaire aux variétés de silicate d'alumine et de glucinium qui incolores, roses, jaunes, bleues ou pierreuses. Silicate de glucinium et d'alumine plus ou moins impur.

— Encycl. Géol. Le *béryl* se rencontre assez fréquemment dans les roches les plus variées, stannifères. Dans l'île d'Elbe, les pegmatites offrent des geodes dans lesquelles le béryl est associé au quartz et à la tourmaline. Ce minéral est remarquable par la grande dimension que ses cristaux peuvent atteindre. Dans l'Altai, on a trouvé des cristaux bleus de 1 m. de longueur sur 0 m. 15 de diamètre. Dans le New-Hampshire, le béryl pierreux se présente en cristaux pesant jusqu'à 1.500 kilogr.

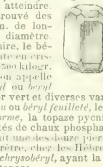
Béryls.

Dans la pouilleroise, on appelle quelquefois *faux beryl* ou *beryl moulon*, le spath fluor vert et diverses variétés de quartz aqueux prase ; *béryl bleu* ou *béryl feuillet*, le disthène ; *béryl schorlacé* ou *schorlitorme*, la topaze pycnite ; et *béryl de Saxe*, plusieurs variétés de chaux phosphatée.

Hist. Les *beryll* étaient une des deux pierres qui ornaient le *rational* du grand-prêtre, chez les Hébreux. Pline parle d'une pierre nommée *chrysobéryl*, ayant la couleur de l'or, et qui semble être la topaze.

Ce minéral transparent était employé, au moyen âge, par les fabricants de lentilles. (V. ce mot.) Dans la liturgie chrétienne, le béryl est encore en usage comme caillou destiné, le samedi saint, à renouveler le feu annuel ; son rôle traditionnel est de la lumière pierre des assises de la Jérusalem céleste. Au moyen âge, certains magiciens prétendaient lire l'avenir dans des miroirs faits de béryl, et cette divination était la *béryllistique*. Au XVIIe siècle encore, les joailliers appelaient « béryls » des petits cônes de cristal de roche taillés.

Béryllé ou **Beryllus,** évêque de Bosra (ou Bostra) en Arabie, dans la première moitié du IIIe siècle. Il soutint que Jésus-Christ n'avait pas eu d'existence personnelle avant son incarnation, et que sa divinité n'était autre que celle du Père, qui habitait en lui ; mais Origène le convainquit de son erreur au concile qui eut lieu en 244, et il revint à l'orthodoxie.

Béryllé, ée adj. Se dit quelquefois de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire est écarté de l'axe

et situé entre lui et le rayon ordinaire, comme il arrive dans le béryl.

BÉRYLLIENS *(ben —* du nom de *Béryllus* n. m. pl. Membres d'une secte d'hérétiques dont le chef était Béryllus, évêque de Bosra. V. BÉRYLLE.) — *Un* BÉRYLLIEN : On dit aussi BÉRYLLIONS.

BÉRYLLISTIQUE *(tiss —* rad. *béryl)* n. f. Antiq. Divination au moyen de miroirs.

BÉRYLLIUM *(li-om' —* rad. *béryl)* n. m. Chim. Syn. de GLUCINIUM.

BÉRYLLONITE n. f. Phosphate naturel de glucinium et de soude.

BÉRYTE ou **BERYTUS** *(ti, tuss —* de *Berytè* pour *Beyrouth*, n. de ville) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *berytides*, renfermant un assez grand nombre d'espèces européennes. L'espèce la plus commune est le *berytus elongatus*, de France.

BÉRYTE ou **BERYTUS**, ville de l'ancienne Phénicie, située au bord de la mer, détruite en 140 av. J.-C. Les Romains la rétablirent plus tard, portant à quelque distance, et lui donnèrent le nom de *Julia Augusta Felix*. Ses ruines subsistent près de Beyrouth.

BÉRYTIDES rad. *béryte)* n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères où se rangent les formes voisines des cérées, ayant la tête arrondie en avant, les antennes de la longueur du corps, le rostre dépassant le mésosternum. Les bérytidés ou nerides comprennent les *berytides*, *acanthiaides*, *beytides*, *aneuthophysa*, *beytus*, *apophysons*.

BÉRYX *(rikss)* n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, type de la famille des *berycoides*, renfermant des poissons de couleurs vives, rouges et argentés, habitant surtout les mers chaudes. Une espèce de béryx *(beryx decadactylus)* remonte dans l'Océan jusqu'à Madère et aux Canaries ; c'est la plus septentrionale de toutes.

Béryx.

BERZE ou **BERSIL** Hugues de, poète satirique français de la première moitié du XIIIe siècle. Il est l'auteur de la *Bible du seigneur de Berze*, en huit cent trente huit vers de huit syllabes, que l'on trouve à la suite de la *Bible* de Guyot de Provins dans la collection des *Fabliaux* publiée par Méon.

BERZÉLIANITE n. f. Séléniure naturel de cuivre (Cu^2Se) qui se présente en enduits cristallins d'un beau blanc.

BERZÉLIE *(bèr —* du n. d'un chim. suéd.) n. m. Genre de bruniacées, comprenant deux espèces de petits arbrisseaux du Cap.

BERZÉLIITE (de *Berzélius*, n. pr.) n. f. Arséniate anhydre de chaux, magnésie et manganèse, qui a été découvert à Langbaushytta, en Suède. Syn. de KUNNITE.

BERZÉLINE (de *Berzélius*, n. pr.) n. f. Nom employé comme synonyme de BERZÉLIANITE, et aussi pour désigner une variété de hauyne.

BERZÉLITE (de *Berzélius*, n. m. chim. suédois) n. f. Oxychlorure naturel de plomb. Syn. de MENDIPITE.

BERZÉLIUS Jean-Jacques, chimiste suédois, né en 1779 à Westerlosa (Ostrogothie), mort en 1848. Il étudia la médecine et les sciences naturelles à l'université d'Upsal. Après avoir été reçu docteur en médecine, il fut nommé professeur adjoint de médecine et de pharmacie à Stockholm, puis professeur titulaire en 1806, membre de l'académie des sciences en 1808, président de cette académie en 1810, et secrétaire perpétuel en 1818. L'année suivante, Berzélius fit un voyage à Paris, s'y lia avec les savants les plus remarquables de cette époque : Laplace, Berthollet, Gay-Lussac, Ampère, Arago, etc., et fut nommé associé de l'Institut de France, en 1822. A son retour en Suède, le roi lui conféra des titres de noblesse, et ses concitoyens le nommèrent député à la Diète.

Berzélius

Berzélius est un des fondateurs de la chimie moderne ; il s'est placé au premier rang parmi les savants de ce siècle par ses travaux, qui se distinguent à la fois par la précision et l'exactitude, par une remarquable sagacité dans les interprétations et par une constante recherche des applications utiles. Le premier, il divisa les corps simples en électro-positifs et électro-négatifs, et développa la théorie électro-chimique. Il détermina les *équivalents*, d'un grand nombre de corps à l'aide d'expériences précises. On lui doit aussi l'écriture chimique, dont Lavoisier avait eu l'idée. Il isola divers métaux : le calcium, le baryum, le strontium, etc., et découvrit le sélénium et le thorium. Lilliesure savant a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoires de physique, de chimie et de minéralogie*, en collaboration avec Hisinger et autres savants (Stockholm, 1806-1818, trad. en France, en 1828) ; *Recherches sur les effets du galvanisme* 1802 ; *Recherches de chimie animale* (Stockholm, 1806) ; *Essai sur la théorie des proportions chimiques et sur l'influence chimique de l'électricité*, trad. en franc. par Fresnel 1812 ; *Coup d'œil sur la composition des fluides animaux* 1812 ; *Nouveau système de minéralogie* ; *Coup d'œil sur les progrès et l'état présent de la chimie animale* (1815) ; *Traité de l'emploi du chalumeau en chimie et en minéralogie*, trad. par Fresnel (1821) ; *Traité de chimie* (1808-1818 et 1817-1830), seul, sur la cinquième édition par Hoefer et Esslinger (1846-1850) ; enfin, de 1821 à 1848, Berzélius a rédigé le *Rapport annuel des progrès de la chimie et de la minéralogie*, qui présente un inventaire exact de tous les faits dont se sont enrichies ces deux sciences pendant cette longue période.

BERZENCZE, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Somogy ; 3000 hab.

BERZEVICZY Grégoire de, économiste hongrois (1763-1822), membre de la société savante de Gottingue. Il a voyagé en France et en Angleterre. Il a vécu en Suède, au district manufacturier de la Finnes. Ses ouvrages sont : *De commercio et industria Hungariae* 1795 ; *De conditione et cultu rusticorum in Hungaria* 1800 ; *Sur le commerce de la Hongrie et de la Russie*.

BERZSENYI Daniel, poète lyrique hongrois (1776-1836), le Pétrarque hongrois. Son poème, son plus long ouvrage, se montre surtout dans ses *Odes de guerre*. Jamais, avant lui, la poésie hongroise n'avait tant entendu des accents aussi virils. Berzsenyi a écrit, en outre, des *Odes philosophiques et religieuses*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Pest 1884.

BES, préfixe dont le sens est le même que *bis*, et qui se trouve dans le *besaigre*, *besaiguë*, *besace*, etc.

BES, monnaie de compte romaine qui valait les deux tiers, soit les 2/12 de l'as. On lui donnait quelquefois les deux tiers d'un tout (pelé-ouou, et aussi le nombre 8 en général.

BES. Myth. égypt. V. BISOU.

BESACE *(sass —* du lat. *bis*, deux fois, et *saccus*, sac) n. f. Espèce de sac ouvert par la partie du milieu, laquelle se porte sur l'épaule, et fermé par les deux bouts, qui forment ainsi deux poches, dont l'une pend par devant, et l'autre par derrière : La besace *était l'attribut des mendiants et des vieillards vivant d'aumônes*.

Homme portant une besace.

— Réduire, Mettre quelqu'un à la besace, Être réduit à la besace, Rendre quelqu'un, être ruiné complètement. *Porter la besace*, Mendier, être très pauvre.

— Art milit. *Besace de cavalerie*, Etui en toile qui sert de supplément au porte-manteau de la cavalerie française.

— Constr. On dit que des assises sont *en besace* lorsqu'elles sont formées de pierres de mêmes dimensions, alternativement posées en longueur et en largeur. Cette disposition est produite à la rencontre de deux murs de fond ou d'un mur de face avec un mur de refend.

— Littér. La disposition particulière de ce sac a permis à La Fontaine d'intituler la *Besace* une de ses plus belles fables. On en trouvera l'ingénieuse moralité à l'article suivant.

— Techn. Bourrelet que les plombiers disposent transversalement dans un chéneau pour répartir également les eaux dans deux tuyaux de descente.

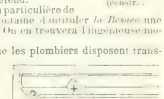
+ besace (plomberie).

— PROV. : **Etre jaloux comme un gueux de sa besace, Vouloir** [illegible] **une besace bien promenée nourrit son maître**, Un mendiant actif et persévérant récolte d'abondantes aumônes. ‖ **Au pauvre (ou au gueux) la besace.** Se dit quand un homme sans fortune ne réussit pas dans les efforts qu'il fait pour prospérer et améliorer son sort. Se dit aussi de ceux qui n'ont pas de chance. ‖ **Chacun a sa besace, Personne n'est complètement heureux, chacun a ses ennuis.** (Toutes ces locutions ont vieilli.)

— Sens. **Besace, bissac.** C'est toujours un sac ouvert par le milieu, de manière que cela forme comme deux sacs, l'un à un bout, l'autre à l'autre ; mais la *besace* est plus grande ; le mendiant porte une *besace*, dans laquelle ils mettent tout ce qu'ils reçoivent de la charité publique ; le *bissac* appartient plutôt au paysan, à l'ouvrier en voyage ; c'est là qu'ils mettent leurs provisions, leurs outils, etc.

BESACIER *(sa-si-é, —* Ce mot paraît être de l'invention de La Fontaine ; il n'a été admis par l'Académie qu'en 1762) n. m. Celui qui porte une besace ; mendiant.

Le fabricateur souverain
Nous crée besoins sans nombre et donne manière
Tant ceux du temps passé que du temps d'aujourd'hui :
Il ne peut nous donnés la poche de derrière,
Et cette de devant pour les défauts d'autrui.
LA FONTAINE

BESAGUË *(sa-gü —* du lat. *bis*, deux fois, et *acutus*, aigu) n. f. Hist. Ancienne lance en forme de hache à deux ailerons emmanché à une longue hampe.

— ENCYCL. La *besague* représente le type d'un outil employé comme arme sans grands changements de forme. Mais il est impossible de donner à ce mot une signification très nette, car, suivant les divers textes, on voit la besague tranchante, coupante, deux tranchants, voire de serpe recourbée, à long manche, faite « pour tailler les buissons » (1459). Le triquebasson du XVe siècle semble peu différer de la besague, confondue par beaucoup de mauvais auteurs avec la bardiche russe.

Besaguë

BESAIGRE *(sè —* du préf. péjorat. *bes*, et de *aigre*) n. m. Maladie qui attaque les vins, et surtout les vins blancs, leur donnant une saveur qui approche de celle du vinaigre : *Vin qui tourne au* BESAIGRE.

— Fig. et fam. *Tourner au besaigre*, S'aigrir, en parlant du cœur, de l'esprit ou du caractère.

— adj. Qui a le défaut connu sous le nom de besaigre : *Vin* BESAIGRE.

BESAIGUË *(sèg-ü —* du lat. *bis*, deux fois, et de *aqua* n. f. Arme qui est une sorte de hache. (V. BESAGUË.) ‖ Outil. V. BESAGUË.

BESALU *(Besalunum*, ville d'Espagne (province de Gérone), sur la rive gauche du Fluvia ; 2 000 hab. Jadis florissante, encore curieuse par ses monuments (église, pont, cette ville a été le chef-lieu d'un comté de la Marche d'Espagne.

BESANÇON (en lat. *Vesontio, Bisontium*), ch.-l. du dép. du Doubs, sur la Boucle, qui en forme presque la moitié, et qui en contour si régulier qu'il semble tracé au compas, sur [illegible] ; 57 km. de Paris. Embranchement de lignes allant à Belfort, Vesoul et Montagney. Siège de l'évêché de Besançon, suffragant de l'archevêché de Lyon. Ch. de f. P.-L.-M. Archevêché ; suffragants : Verdun, Belley, Saint-Dié, Nancy. Cour d'appel, tribunal de 1re instance, cour d'assises, tribunal de commerce, académie, écoles publiques et privées, chaire d'agriculture, école de laiterie, observatoire, bibliothèque. Place de guerre de 1re classe (forts : Griffon, au N. de la ville ; Toussey, Trois-Châtels, au S. ; du Mont-Barlet, au Petit-Chaudanne, à l'O.) ; etc. Quartier général du 7e corps d'armée (Ain, Doubs, Jura, Haute-Marne, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Rhône). Siège de la direction d'artillerie de 1re classe, école d'artillerie de 1re classe, arsenal de construction, sous-inspection des forges de l'Est, 8e direction des fortifications. Tréfilerie, clouterie, essieux ; fonderie de cuivre et de fonte ; scieries ; construction de matériel de chemins de fer, moulins, imprimeries, distilleries, chamoiseries, corroiries, bonneteries, brasseries, fabriques de faïence, de meubles, produits chimiques ; 13 000 ouvriers y fabriquent par an plus de 350 000 montres. Arc triomphal romain, la Porte Noire, restes d'amphithéâtre, substruction du Capitole découvert en 1868. Cathédrale Saint-Jean (XIIe siècle), contenant des tableaux de Fra Bartolomeo, Seb. del Piombo, Vanloo. Palais Granvelle Renaissance. Eglises nombreuses : le Saint-Esprit (XIIIe siècle), Saint-Paul, renfermant des boiseries et des tableaux remarquables. — L'arrond. de Besançon compte 8 cant., 203 comm. et 111 790 hab. ; le cant. Nord 4 comm. et 30 885 hab. ; le cant. Sud 12 comm. et 21 222 hab.

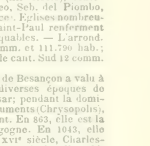

— *Histoire*. La position stratégique de Besançon a valu à cette ville un rôle important aux diverses époques de l'histoire. En 58 av. J.-C., César la soumit, pendant la domination romaine, elle se couvre de monuments (Chrysopolis), mais les invasions barbares la ruinent. En 863, elle est la capitale du comté de Haute-Bourgogne. En 1043, elle devient ville libre et impériale. Au XVIe siècle, Charles-Quint, Philippe II l'embellissent. Au XVIIe siècle, elle subit à regret la domination de Louis XIV qui, en 1679, y transfère le parlement et l'Université de Dôle. En 1814, elle résiste quatre mois aux alliés.

Besançon est la patrie du cardinal Antoine de Granvelle (1517-1586) ; du maréchal Moncey (1754-1842) ; de Fourier, chef de l'école phalanstérienne (1772-1837) ; de Pierre-Joseph Proudhon, publiciste (1809-1865) ; de Victor Hugo (1802-1886), etc.

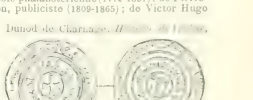
Dunod de Charnage. *Histoire de la ville et diocèse de Besançon* 1736 ; *Besançon et la vallée du Doubs*, par une société de littérateurs franc-comtois 1857.

BESANT ou **BEZANT** (du lat. *byzantius*, de Byzance) n. m. Métrol. Monnaie d'or frappée d'abord à Constantinople par les empereurs chrétiens. (Ce nom s'appliqua par la suite à toutes les monnaies d'or en usage en Orient, notamment aux [illegible] de Venise.)

Besant d'or, Besant d'argent, Monnaie d'or ou d'argent valant un besant d'or ou d'argent.

— Archit. Jusque sullant sculpté sur un baudrier, sur un arc-boutant, sur une archivolte, une cannelure, des pilastres, dans les monuments romano-byzantins.

— Blas. Pièce héraldique ayant la forme d'un cercle plein, soit en or, soit en argent.

— ENCYCL. Métrol. Les princes croisés avaient fabriqué pour leurs possessions de Terre sainte des *besants* à l'imitation des dinars des califes ; ils reprirent le nom de *byzancis sarracenis* (besants sarracenois) ; mais le pape Innocent IV défendit que des chrétiens frappassent des monnaies portant le nom de Mahomet. Pour lui obéir, ces princes fabriquèrent des besants avec des légendes en arabe, mais portant la croix et le nom du Christ. Le besant d'or de Byzance valait environ 10 francs de notre monnaie ; celui de Saint-Jean-d'Acre, 8 fr. 50 c. ; celui d'Antioche, 7 francs.

— Blas. Pièce ronde, pleine, toujours d'or ou d'argent. Les *besants* diffèrent des tourteaux en ce qu'ils sont de métal, tandis que les seconds sont de couleur (émaux). On entend par *besant-tourteau* le besant moitié métal, moitié émail, coupé horizontalement en vertu, comme, mais à la condition que la moitié de dextre, si c'est un *parti* (verticale), ou la moitié en chef, si c'est un *coupé* (horizontale), soit un métal. Si, au contraire, cette moitié est en émail, ce n'est plus un besant-tourteau, mais un tourteau-besant. On est généralement d'accord pour reconnaître dans les besants des monnaies byzantines et sarrasinoises que les croisés prirent pour eux. [illegible] Mais on entendait aussi par « besants », au moyen âge, les trous ronds dont étaient criblés les roues et la face des beaumes de guerre ou de tournoi, pour permettre à l'air de passer ; il est certain que c'est de la forme de la pièce héraldique qu'est venu ce nom de « besant » appliqué à l'armurerie.

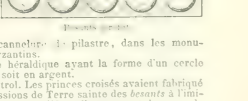
Besants d'argent.

BESANT (Walter), écrivain anglais, né à Portsmouth en 1838, mort à Londres en 1901. Après avoir été pasteur

et professeur, il s'est consacré à la littérature et est devenu un des premiers romanciers de l'Angleterre. Comme littérateur, on lui doit : *Etudes sur l'ancienne poésie française* (1868) ; *les Humoristes français* (1873) ; *Coligny* (1879) ; *Histoire de Jérusalem* (1871) ; etc. Comme romancier, il a publié, le plus souvent avec Walter Rice, *la Recette de l'Amour* (1881), *Ananias de Jérusalem* (1882), *Les Noces conditionnelles* 1882 ; *la Chaîne d'argent* (1883) ; *la Dorothée Fortescue* (1884) ; *Pour la vérité et la liberté* (1887) ; *la Cloche de Saint-Paul* (1890), *Le Monde de l'opéra-comique* (1891), *la Pêche d'ivoire* (1892), *la Reine Rebel* (1893), etc. Il a collaboré à de nombreuses revues et écrit, avec J. Rice, deux comédies intitulées : *Ready-money Mortiboy* et *Such a good Man*.

BESANT (Annie Woodn, dame), femme auteur, née à Londres en 1847, épousa en 1867 le pasteur Franck Besant, frère du romancier Walter. D'abord mystique, elle devint théiste, athée, se sépara du mari (1873), se lia avec Bradlaugh, avec qui elle publia : *Fruits de philosophie* (1877), fit des conférences et propagea les idées socialistes (1883). Après avoir été un ardent du matérialisme, Annie Besant revint au spiritualisme et adopta bientôt les doctrines théosophiques (1889). Depuis lors, elle a voyagé dans l'Inde, en Amérique, en France, etc., s'attachant à répandre par des conférences ses idées nouvelles. En 1891, elle a succédé à Mme Blavatsky dans la direction de l'école théosophique. On lui doit un grand nombre d'ouvrages notamment : *Mes Conférences* (*ouvrage d'état, comme il convient d'être*), *Esquisses sociales, Contes et légendes pour les enfants* ; *A travers la crèche, Socialisme moderne* ; d'autobiographie : *Pourquoi je suis théosophe* (1890) ; *la Mort et l'au-delà* (1896).

BESANTE (du lat. *bis*, deux fois, et *amita*, tante) n. f. Anc. dr. Syn. de GRANDTANTE.

BESANTÉ, ÉE adj. Se dit d'un écu, d'une pièce ou d'une figure couverts de besants. Quand les besants sont en nombre déterminé, l'écu est dit *besanté* ou *de pièces*. Si l'on ne spécifie pas, on dit simplement *besanté* ; les besants sont alors en nombre indéterminé et ceux qui sont sur le bord de l'écu ne sont figurés que par moitié.

Ecu besanté de trois pièces d'argent.

BESAS (bé-zas) du lat. *bis*, deux fois, et *as* n. m. Double as amené avec les dés au jeu de trictrac : *Amener* BESAS. *Faire* BESAS. *On a de préférence* BESET, *et aussi* BESETON, BESETET, BEZET.)

BÉSAU (zo — provenç *bésau*) n. m. Petite tranchée ou rigole au moyen de laquelle on distribue des eaux d'irrigation dans les prés. ‖ Quelques-uns écrivent, mais à tort, BESAU.

Besas

BESCA NUOVA, bourg de l'Austro-Hongrie (Istrie), sur la côte de l'Ile Veglia ; 3.900 hab.

BESCH n. m. Monnaie de cuivre turque, valant environ 3 centimes. Nom vulgaire du cyprin.

BESCHERELLE (Louis-Nicolas), grammairien français, né et mort à Paris (1802-1884). Attaché aux archives du conseil d'Etat en 1825, il fut, de 1828 à 1858, bibliothécaire du Louvre. On lui doit de nombreux ouvrages de grammaire, notamment : *Grammaire nationale* (1835) ; *Dictionnaire national* (1845-1846) ; *Dictionnaire universel de la langue française* (1872). Le *Dictionnaire géographique* (1856-1858), qui porte son nom, n'est pas de lui. — Son frère, **Beschereelle** (Pierre), né à Paris en 1805, a publié également divers traités sur la grammaire et l'étude des langues ; notamment, *Cours complet de langue française* (1852).

BESCHERELLE (de *Beschereelle*, n. pr.) n. f. Genre de mousses, qui ne connaît une espèce de la Nouvelle-Calédonie.

BESCHLIK (*bèss-klick*) n. m. Monnaie turque en argent, et valant 5 piastres ou 1 fr. 15 c.

BESCHOIS (*bèss-cho-a*) n. m. L'un des noms vulgaires du pecvert.

BESELER (Guillaume-Hartwig), un des principaux chefs du mouvement politique du Slesvig-Holstein. Né en 1806 au château de Marienhausen, dans le comté de Jever (Oldenbourg), il se fixa à Slesvig comme avocat. Bientôt il prit parti à la tête du parti indépendant des duchés de Slesvig-Holstein-Lauenbourg, et en fut nommé président, et soutint que le calme ne serait pas rétabli tant qu'on ne aurait pas séparé des duchés et était réunie à l'Allemagne. En 1848, il fut élu membre du gouvernement provisoire des duchés et en assuma la présidence. Député par le Holstein à l'Assemblée nationale allemande, il en fut nommé vice-président. En 1851, lorsque la Prusse et l'Autriche envoyèrent des commissaires dans les duchés pour y rétablir l'ordre et qu'on annonça l'arrivée des troupes danoises, Beseler chercha un refuge auprès du duc de Brunswick. Le gouvernement danois l'exclut de l'amnistie. En 1861, la Prusse le nomma curateur de l'université de Bonn.

BESENGE n. f. Nom vulgaire du cardon, variété de artichaut.

BESENVAL DE BRONSTATT (baron Pierre-Victor), général suisse, né à Soleure en 1671, mort à Paris en 1736, commandant les gardes suisses en 1703. Brigadier en 1704, il assista à la bataille de Ramillies en 1706 ; en 1707, Louis XIV l'envoya auprès de Charles XII, roi de Suède, pour entamer des négociations contre l'Angleterre. L'intervention de Marlborough fit échouer ces plans. Ambassadeur à Varsovie de 1713 à 1720, il fut nommé lieutenant général en 1719. — Son fils, **Pierre-Victor**, baron **de Besenval**, général suisse, né à Soleure en 1722, mort en 1791, entra au service de la France comme son père, commandant du régiment des gardes suisses, eut un avancement rapide, et reçut, en juillet 1789, le commandement des troupes réunies à Paris. Impuissant à empêcher les mouvements populaires du 14 juillet, il s'enfuit, fut arrêté, traduit devant le tribunal du Châtelet, et déclaré innocent. Il a laissé des *Mémoires* intéressants, publiés en 1805 par le vicomte de Ségur.

BESENYÖ, bourg de l'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Torontal)), sur l'Aranka, affl. de la Theiss ; 6.300 h.

BESESTAIN (*zès-tin*) n. m. Espèce de marché public, formé de la réunion d'un grand nombre de boutiques et rappelant l'installation d'un bazar. ‖ On dit aussi BESESTAN, BESESTIN, BEZESTAN et BEZESTAN.

BESET (*zé*) n. m. Jeu. V. BESAS.

BESI (*zi* — du néerlandais *besie*) n. m. Hortic. Nom générique que l'on donne à plusieurs espèces de poires, en ajoutant un nom de pays : BESI *d'Héry* ; BESI *de la Mothe* ; BESI *Chaumontel*.

— Jeu. Syn. de BÉSIGUE.

BESIADE (famille des). V. AVARIT.

BESICLES (*zicl*) — alterat. du vx fran. *bericles*, de *beryl* (v. ce mot). V. f. pl. Opt. Sorte de lunettes à deux verres, un pour chaque œil, disposées de manière à pouvoir être établies sur le nez d'une façon permanente : *Le secret de secourir la vue par des lunettes qu'on nomme* BESICLES *est de la fin du XVIe siècle*. (Volt.) ‖ Ce mot ne s'emploie plus guère qu'ironiquement, et l'on dit par plaisanterie : *A grand venfort de* BESICLES, *Prenez vos* BESICLES, etc., pour indiquer une grande application, engager quelqu'un à faire très attention, etc.

— Chir. Sorte de lunettes dans lesquelles les verres sont remplacés par des tubes qui, en forme de lunettes, se fixent, et qui servent à redresser la vue des enfants qui louchent.

— Techn. Espèce de masque ayant des yeux de verre, dont se servent les ouvriers de plusieurs métiers, pour se garantir les yeux.

— ESTYM : Opt. Certainement antérieures au XIVe siècle comme application usuelle, les *besicles* deviennent des objets courants à partir de 1310 ; les verres, ronds, enchâssés dans des cercles de corne ou de métal, étaient réunis par une légère monture à cheval qui se fixait sur le nez, comme le pince-nez moderne. Des portraits du XVIe siècle montrent des personnages le nez chaussé de besicles. Il y avait aussi des besicles montées comme des loupes, avec un cercle et un manche.

Besicles.

— Phot. Aux yeux de certains artistes photographes, les images floues ont un cachet artistique particulier. Pour les obtenir, il est inutile d'avoir recours à un objectif parfait ; on peut se contenter d'un simple verre de lunettes de besicles. Il est bon, pour que le flou ne soit pas exagéré, de placer devant un tel objectif, durant la mise au point et la pose, un verre coloré ne laissant passer que les radiations d'une seule couleur, bleue ou verte par exemple.

BÉSIER (*zi-é* — rad. *besi*) n. m. Nom donné au poirier sauvage.

BESIGHEIM, ville d'Allemagne (Wurtemberg), cercle du Neckar, ch-l. du bailliage de son nom, sur le Neckar ; 3.000 hab. Fabrique de rubans, huileries, vignoble renommé. Cette localité, située sur l'emplacement du *Castrum Valerianum* de Probus, appartint, de 1153 à 1595, au duché de Bade ; à cette date, elle fut achetée par le Wurtemberg. — Pop. du *bailliage de Besigheim* : 28.200 hab.

BÉSIGUE (*zi*) ou **BÉSY** n. m. Jeu de cartes ayant quelque analogie avec la brisque, le mariage ou le cinq-cents. ‖ On dit aussi BESIGNE et BÉZY.

— ENCYCL. : Le *bésigue* est un vieux jeu d'origine française. Il se joue à deux, trois, quatre personnes, avec deux ou trois et même quatre jeux de trente-deux cartes.

Bésigue à deux. Il se joue généralement en 1.000, 1.500 ou 2.000 points, avec deux jeux réunis et mêlés. Celui que le sort désigne distribue neuf cartes (ordinairement) à chacun d'eux, en les donnant deux par deux ou trois par trois ; après, il retourne la première du talon qui est l'atout. Si cette carte est un sept, le donneur marque 10 points ; si c'est une autre carte, le joueur qui a un sept marque autant de points que cette carte représente, et il compte 10 points. Mais cet échange ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une levée. Le talon sert aux joueurs à remplacer les cartes, à mesure qu'ils les jouent. La première est jouée par celui qui a fait la levée, l'adversaire prend la seconde, et ainsi de suite, jusqu'à épuisement complet du talon. Les cartes ont les valeurs suivantes : 10 points pour un sept, 20 points pour un roi, 30 points pour une dame, 40 points pour un valet. Le but du jeu consiste à faire des points, et, pour cela, le joueur, dans le cours de la partie, doit, ou former des paires, ou former des valeurs, ou faire des points. Les paires sont : 20 points pour roi-dame, 40 points pour dame-valet, 60 points pour valet-valet, 80 points pour valet-valet-valet, 100 points pour valet-valet-valet-valet. Le double les paires, 2 dames de pique et 2 valets de carreau. Les valeurs sont : 20 points pour valet d'atout, 40 points, 250. Les vaut 11 points ; le dix, 10 ; le roi, 4 ; la dame, 3 ; le valet, 2 ; les autres cartes suivent la progression descendante, mais n'ont aucune valeur, à l'exception du *sept d'atout*, qui vaut 10. On ne peut jouer une carte, ne marquer, ni valeurs, ni paires, ni points, sans avoir levé. Le but du jeu consiste à faire des points, et, pour cela, le joueur, dans le cours de la partie, doit, ou former des paires, ou faire des points. Les paires sont : 20 points pour roi-dame, 40 points pour dame-valet, 60 points pour valet-valet, 80 points pour valet-valet-valet, 100 points pour valet-valet-valet-valet. Le double les paires, 2 dames de pique et 2 valets de carreau. Les valeurs sont : 20 points pour valet d'atout, 40 points, 250. Les vaut 11 points ; le dix, 10 ; le roi, 4 ; la dame, 3 ; le valet, 2 ; les autres cartes suivent la progression descendante, mais n'ont aucune valeur, à l'exception du *sept d'atout*, qui vaut 10. On ne peut jouer une carte, ni marquer, ni compter aucune carte ou groupe que séparément et après chaque levée faite. Tant qu'il y a des cartes au talon, on n'est pas obligé de fournir la couleur demandée, ni de couper quand on a pas cette couleur ; mais, aussitôt qu'il n'y a plus de cartes à relever, on ne peut plus montrer de cartes ni compter de points. La dernière levée compte pour 10. La dernière levée faite, chacun ajoute à ses points ceux qui résultent des brisques, c'est-à-dire des as et des dix (chaque brisque vaut 10 points) qui se trouvent parmi ses levées.

Bésigue à trois. On joue le bésigue à trois avec trois jeux de cartes, en suivant les règles indiquées pour le bésigue à deux. On distribue huit cartes à chaque joueur. Dans cette partie, trois dames de pique et trois valets de carreau valent 1.500 points.

Bésigue à quatre. On suit pour le jeu à quatre les règles du jeu à deux. Cette partie se joue ordinairement avec partenaires, c'est-à-dire deux contre deux, et on emploie trois ou quatre jeux. Le sort indique les joueurs qui doivent être ensemble.

Bésigue sans retourne. Ce bésigue se joue comme le bésigue ordinaire, mais il n'y a pas de retourne. Celui qui désigne par le premier mariage annoncé (trèfle, si c'est un mariage de trèfle ; carreau, si c'est un mariage de carreau), etc.

Bésigue chinois. Ce jeu n'est qu'une variété du bésigue à deux. La seule différence, c'est qu'on peut se servir de la même carte pour d'autres combinaisons semblables à celle pour laquelle elle a été déjà comptée. Le même roi sert à autant de mariages qu'il se présente de dames de même couleur.

BÉSIKA (BAIE DE) ou DE **TÉNÉDOS,** mouillage sur la côte de la Turquie d'Asie, entre le canal formé par l'île de Ténedos et l'entrée des Dardanelles. Les flottes anglo-françaises y ont séjourné quelques jours en 1853, avant la guerre de Crimée. Là aussi mouilla, douze siècles av. J.-C., la flotte des Grecs venue pour détruire Troie, dont l'emplacement se trouve à quelques kilomètres dans les terres.

BESIMAUDITE n. f. Nom donné par Zaccagna à une variété très quartzeuse et feldspathique de chloritoschiste.

BÉSIMEN (*zi-mèn*) n. m. Nom donné par quelques botanistes aux spores des cryptogames.

BESKO, ville de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Visloka, affluent du San ; 2.300 hab.

BESKOW (Bernard von), poète et érudit suédois, né en 1796, mort à Stockholm en 1868. Successivement secrétaire particulier du prince royal, directeur du théâtre royal, grand maréchal de la cour et secrétaire perpétuel de l'académie suédoise, il reçut le titre de « baron ». En 1824, l'académie lui décerna le grand prix de poésie pour son poème intitulé : *les Ancêtres de la Suède*. Beskow a publié, outre des poésies, un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et d'esthétique.

BESLER (Basile), pharmacien et botaniste allemand, né à Nuremberg en 1561, mort en 1629. Il créa un jardin botanique et se rendit célèbre en publiant, sous le titre de *Hortus Eystettensis* (1613), le plus bel ouvrage qu'on eût encore écrit sur la botanique et le plus riche en luxe. Jungermann, comprend plus de mille figures. Basile Besler avait créé un cabinet, composé des produits les plus rares de la nature. Il fit publier un catalogue de ses richesses gravées, sous le titre : *Fasciculus rariorum et adspectu dignorum varii generis, etc.* (1616). — Son neveu, MICHEL-BASILE **Besler**, né en 1607 à Nuremberg, où il fut médecin, mort en 1661, s'occupa beaucoup d'histoire naturelle et d'antiquités. Ses principaux ouvrages sont : *Gazophylacium Orientalium naturalium* (1612, avec des planches), *Montanus ad Novum Europæ Septentrionalis* (1616), qui forme un supplément à l'*Hortus Eystettensis* de Basile Besler.

BESLÉRIE (*bès* — de *Besler*, botaniste allemand) n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des plantes à peine frutescentes des forêts de l'Amérique tropicale, et dont l'espèce unique, cultivée, en France, comme plante d'ornement.

Beslérie : a, fleur

BESLON (*bèss*) n. m. Nom donné à la cuve qui reçoit le cidre sous le pressoir.

BESLY (Jean), historien français, né à Coulonges-Thouarsais (Deux-Sèvres) en 1572, mort à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1644. Avocat du roi (1629), conseiller au présidial de Fontenay, il fut l'un des députés du tiers état aux états généraux de 1614 et se signala parmi les plus déterminés opposants à l'enregistrement du concile de Trente. Il employait ses loisirs à compulser les documents historiques, publia en 1637 : *Commentaires sur les hymnes de Bernard* (in-fol.), sur *Guillaume des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, en outre, une *Histoire des évêques de Poitiers et ducs de Guyenne depuis l'an 561 jusqu'au 1314 ou le Livre noir, traduit par quelques historiens*, qui ne parut qu'après sa mort (1647). Sa correspondance avec les principaux érudits du temps a été publiée en 1880.

BESMAUS (François **de** MONTLEZUN **de**), capitaine et diplomate, né vers 1601, mort à la Bastille en 1697. Il fut beaucoup employé par Mazarin, qui avait grande confiance en lui. Il mérite sa place dans l'histoire comme gouverneur de la Bastille, où il fut nommé en 1658. A l'époque la plus brillante de la célèbre prison d'Etat. Il fut doux et libéral et très aimé de ses « hôtes ».

BESME (Charles DIANOWITZ, dit), natif de Bohême (Boëssme au XVIIe siècle), d'où le surnom sous lequel il est uniquement connu. Il entra au service du duc de Guise, et porta le premier coup à l'amiral Coligny dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Trois ans après, traversant la Saintonge, il tomba au pouvoir des protestants. Ayant cherché à s'évader, il fut surpris et tué (1575).

BESNARD (Armand), baron Charles-Gustave, marin, né à Rambouillet en 1833. Elève de l'Ecole navale, il prit part aux campagnes de Crimée (1854), de Chine (1860), de Cochinchine (1861-1862), à la guerre de 1870, pendant laquelle, lieutenant de vaisseau, il servit dans l'armée comme lieutenant-colonel. Capitaine de vaisseau en 1880, contre-amiral en 1886, directeur du personnel au ministère de la marine (1887-1889), commandant de la division navale de l'extrême Orient (1890), il devint vice-amiral en 1892, chef du service hydraulique de la marine (1892) et préfet maritime à Brest (1893). Ministre de la marine dans le cabinet Ribot (28 janv.-17 nov. 1895), il a été appelé aux mêmes fonctions dans le cabinet Méline (29 avr. 1896).

BESNARD (Paul-Albert), peintre français, né à Paris en 1849. En 1866, il entra dans l'atelier de Cabanel. Il débuta au Salon de 1868. En 1874, il obtint le prix de Rome, avec une composition, *la Mort de Tryophème*. Mis hors concours à son quatrième envoi de Rome, pour une vaste composition, *Après la défaite* (1880), il partit pour Londres, où il séjourna près de trois ans. En 1882, le ministère des beaux-arts le chargeait de décorer le vestibule de l'Ecole de pharmacie, et, en 1884, on voyait au Salon une première partie du travail, un diptyque, *Maladie et Convalescence*. Comme pour quelques-uns de ses confrères, il parut aux uns l'affirmation de tendances impressionnistes, tandis que d'autres y croyaient rencontrer quelque chose de certaines fresques florentines. Depuis, trois autres panneaux, *la Cueillette des simples, le Laboratoire, la Siccation des plantes* ont pris place dans le vestibule de l'Ecole de pharmacie, à côté ou en regard de ce diptyque, et l'artiste a terminé cette décoration au moyen de quatre panneaux figurant des plantes, des animaux ou des terrains. La grande page qui parut au Salon de 1885,

Fluctuat nec mergitur, était le fruit d'un concours de la ville de Paris, où l'artiste avait vu son œuvre primée, mais non choisie. Le portrait de *Mme R. J.*, Salon de 1880, très discuté et reçut le surnom de *la Femme peinte*. Depuis lors, Besnard a continué ses recherches sur les combinaisons d'éclairage et les reflets. Artiste de conception neuve, fécond producteur, Besnard est un luministe d'une nature particulière, qui a influé sur les coloristes contemporains. Une exposition de ses tableaux, à Munich, fut très goutée. Outre des peintures dans la salle des mariages du 1er arrondissement à Paris, Besnard a surtout travaillé, en ces dernières années, à la décoration de la nouvelle Sorbonne. L'amphithéâtre de chimie a pris, grâce à lui, une ruthanée inégorante. Sa femme, Mme **Besnard** (Marguerite Gaillard, fille sculpteur Dubray), née à Paris en 1855, a un beau talent de sculpteur.

BESNARDIÈRE (de La), v. Labessardière.

BESNAS, fondateur et chef d'une secte persane qui professe l'athéisme absolu et s'occupe de sciences. Cette profession d'athéisme, jointe aux études scientifiques des adeptes de la secte, a la rapproche assez de nos écoles matérialiste et positiviste.

BESNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kilom. de Saint-Nazaire, au-dessus de marais dépendant de la Grande-Brière; 1.555 hab. (*Besnéen, ne*). Tourbières, plomb sulfuré.

BESNEVILLE, comm. de la Manche, arr. et à 23 kilom. de Valognes, près du fleuve côtier d'Olonde, 971 hab.

BESNIER, inventeur français qui vivait à Sablé, dans le Maine, au XVIe siècle, et exerçait le métier de serrurier. Il n'est connu que par la mention qui en est faite au « Journal des savants », au sujet d'une machine à voler. V. Ayamon.

BESOCHE ou **BEZOCHE** (gascon *bezoch*, même sens; n. f. Bêche dont une extrémité est élargie et qui sert à planter des arbres. Sorte de hoyau.

BESOGNE (*gn* mill. — forme féminine de *besoin*; proprement : ce qu'il est besoin de faire; on écrivait autrefois *besongne* et *besungne*. V. besoin, n. f. Autref., 1re Alliance. *Mes* BESOGNES *n'en iroit que mieux* (Robert Estienne). 2e Bagues : *Besogne de nuit*, Chemise. Boniol : *Besogne du ciel*, 2e Cor. I. *Le travail et la vie sont faites pour les fonctions de l'âme aussi bien que le* BESOGNE. Pascal, 1re Metz :

Besoche

Le galant, pour toute besogne,
Avait un sonnet clair.
A Pousse Tarbé.

(Tous ces sens n'existent plus.)

— Aujourd'hui, Tâche, ouvrage, travail manuel ou intellectuel auquel on est astreint, ou qu'on a pris. « Mission. *Aller à sa* BESOGNE. *Mettre la main à la* BESOGNE. *Tout siècle a sa* BESOGNE. L. Blanc.

— Loc. fam. *Aller vite en besogne, Abattre, Expédier de la besogne*. Faire beaucoup de travail en peu de temps, travailler avec entrain et avec facilité. « *Faire de la belle, de la bonne besogne*, Travailler habilement ou utilement, et, par ironie, Faire un mauvais travail, commettre quelque sottise. « *Faire plus de besogne que de besogne*, Parler beaucoup, se donner beaucoup de mouvement pour ne pas faire grand chose. « *Nonchalant sur la besogne*, Ne pas avancer dans son travail, n'y livrer avec nonchalance. « *S'donner, Tailler de la besogne*, Préparer une tâche, donner de la peine, susciter des embarras. « *Aimer la besogne faite*, Ne pas aimer le travail, aimer à profiter du travail des autres. « *Vouloir avoir besogne faite*, Avoir beaucoup d'embarras, de difficulés.

Bateau-besogne, Bateau normand, plus souvent appelé *bateau-vivier*, dans lequel on sert du poisson chalandé sans bordages ni gouvernail, et qui navigent accolés deux à deux. Une simple perche manœuvre entre les deux bateaux leur tient lieu de gouvernail.

Bagne-besogne, Nom donné, autrefois, dans les fabriques du Poitou, à des serges, étamines, draps, tiretaines, etc., encore en toile, telles qu'elles sortent du métier, avant qu'elles aient reçu aucun apprêt.

Prov. : **Selon l'argent**, **Selon la besogne**, Il faut avoir un travail bien fait, il faut le rémunérer convenablement.

BESOGNE (*gn* mill.) n. m. Autref. Mauvais soldat. « Du disait aussi BESOGNE.

BESOGNER (*gn* mill. — rad. *besogne*) v. n. Autref. Travailler. « Scaliger : *Cathegeri vocabulum sed tempus, les après-dînées*, « BESOGNER *après ses ouvrages en soie*. (Brantôme.)

— v. a. : *Ouvrier qui* BESOGNE *mal tout ce qu'il fait*.

BESOGNEUX (*gneu* (*gn* mill.), **EUSE** rad. *besoin*. — L'Acad., en 1835, donnait encore absolument adj. Qui est dans la gêne, qui a toujours besoin de secours : Population BESOGNEUSE.

— n. m. Personne dans le besoin : *Les faux* BESOGNEUX *n'en veulent de ne pas être leur dupe*. (G. Sand.)

BESOIN (*zou-in* — peut-être de *soin* et d'un préfixe *be*, dont il est difficile de déterminer le sens) n. m. Dans un sens général, Privation ou sentiment de privation qui porte à désirer ou à se procurer ce qui manque : *Avoir peu de* BESOINS. *Se créer des* BESOINS. Les BESOINS *sont de deux sortes* : BESOINS *de première nécessité et* BESOINS *de luxe*. (Proudh.)

— Dans le même sens, mais d'une manière déterminée : *Un grand* BESOIN *d'argent. Il y a en nous un* BESOIN *infini de science, de sympathie et de puissance*. (H. Taine.)

— Dans un sens plus déterminé encore, Objet dont on sent la privation, dont on éprouve le désir : *Pour le fumeur, le tabac devient un* BESOIN.

— Indigence, dénuement : *Être dans le* BESOIN, *manquer du* BESOIN. (Se dit particulièrement, et absol. de la faim et de la soif : *Le peuple ne mangeait pas la moitié de son* BESOIN *durant les guerres d'outre-mer, au moyen âge*. Volt.

« Sensation qui porte les êtres vivants à certains actes indispensables à l'entretien de la vie : *Le* BESOIN *de respirer. Le premier mal de l'homme, le mal instant, le mal constant, c'est le* BESOIN *de manger*. E. Pelletan. « Se dit du désir d'exercer les matières excrémentielles, et de l'acte par lequel on satisfait ce désir : *Satisfaire un* BESOIN *pressant. Faire son* BESOIN ou ses BESOINS.

— *Le besoin de la cause*, Ce qu'il convient de dire ou de faire à l'appui de ses prétentions, en justice ou ailleurs. *Inventer des faits pour le* BESOIN DE SA CAUSE.

— *Avoir besoin de*, Être dans la nécessité de le faire ou de l'avoir de : « *N'appelez pas de parler le jargon des quinzé-vingts qui ne savent point de quoi* BESOIN *ils ont*. (Hugo.)

« Manquer de ressource ou de secours : *Avoir des tentements, de secours*. « Être dans la nécessité de, être obligé de : Avoir BESOIN *d'être à tel endroit à telle heure*. « En parlant des choses : *Le monde a besoin d'un homme, d'un faiseaudée*. « Absol. Sentir la nécessité de prendre de la nourriture ou d'évacuer un excrément : *Donnez-moi une croûte de pain, car j'ai* BESOIN. *Emmenez cet enfant, il a* BESOIN. « Iomig : *Vous avez* BESOIN *d'un sort de*.

— *Vous* BESOIN *que de* : *Les plus grands* BESOINS *ont les* BESOINS *les plus dites simplement; elles ne quittent pas l'une phase*. (La Bruy.)

— *Avoir besoin que* :

Je ne crois qu'en mon cœur, conseils et menaces
Ne sont point nécessaires pour vous en éclairer.
Nous sommes tous frères, et Dieu nous ordonne
Que nous nous aimions, et que nous ne nous
C. Delavigne.

— *Faire besoin*, Etre utile, nécessaire, indispensable :

Quand nous faisons besoin, que de nous
Nous sommes les frères, et Dieu nous ordonne
M. Hugo.

Prov. : **On connaît le véritable ami dans le besoin.** C'est dans les situations difficiles que se montre la véritable amitié.

— Impers. *Il est besoin ou de besoin*, Il est utile, nécessaire. (La dernière forme a vieilli.)

Les BESOINS *de besoin*, Ce qu'il est nécessaire, s'il faut.

— Comm. *Au besoin chez M. N.*, Avertissement qui se met au bas d'un effet de commerce, pour indiquer que le tireur ou l'endosseur, dans la crainte que la traite ou le billet ne soit pas accepté ou payé à l'échéance, et pour éviter les protêts, désigne une tierce personne qui se charge, dans ce cas, d'en faire les fonds. « Indication portée sur une lettre de change, où la personne qui doit payer, en cas de besoin, c'est-à-dire en cas d'absence du tiré ou de non-payement par le tiré. Selon la jurisprudence de la cour de cassation, le protêt doit être signifié uniquement *au besoin* du tiré, et non à ceux des endosseurs; et, selon Parlessus (*Droit commercial*), le protêt doit être signifié à tous les *besoins* du tiré, et dans l'ordre de leur indication.

Encycl. Physiol. et psychol. Le mot *besoin* peut simplement marquer le rapport d'un être avec les choses qui lui sont nécessaires; il peut exprimer la perception de ce rapport. C'est en prenant ce sens qu'on applique généralement, en psychologie et en physiologie, au mot « besoin ». Ainsi entendu, le besoin peut être défini une *sensation interne* qui pousse l'homme ou l'animal à réaliser les fins de tel ou tel appareil organique. Certains y ont donné les nomie trois espèces d'appareils organiques : appareils de la vie de nutrition, appareils de la vie de l'espèce, appareils de la vie de relation, on distingue naturellement trois sortes de besoins. Les besoins peuvent se ranger en *besoins positifs* ou *besoins d'activité*, et *besoins négatifs* ou *besoins de repos*. Les premiers comprennent : 1° les divers besoins de la nutrition (faim, soif, digestion, etc.); 2° les divers besoins d'activité des facultés intellectuelles et passionnelles; 3° les divers besoins de mouvement ou d'exercice des muscles, comprenant le besoin d'exprimer, de parler, de chanter, de danser, de jouer, de courir, se répondent autant de besoins de repos; et enfin, vient en dernier lieu le besoin de repos complet, le besoin de sommeil.

Les besoins dont nous venons de parler sont dits *naturels*. On nomme *artificiels* les besoins que l'homme développe *librement* en lui-même, en contractant l'habitude de certaines sensations : tels sont ceux de fumer, de prendre des liqueurs fortes, etc. Ils sont aussi impérieux que les besoins naturels. Les besoins naturels peuvent devenir en partie artificiels, par l'influence de l'habitude; ainsi l'habitude de la gourmandise augmente le besoin de manger des aliments.

Si nous analysons la sensation de besoin, nous y distinguons : 1° une sensation pénible, d'abord vague, et qui tend à s'accuser de plus en plus, lorsque la satisfaction du besoin se prolonge; 2° un désir plus ou moins vif, tendant à devenir de plus en plus vif, de plus en plus irrésistible. C'est ce second élément qui a fait du mot *appétit* un synonyme de besoin.

Chaque besoin est soustrait à la volonté dans la mesure où la satisfaction qu'il appelle est plus immédiatement nécessaire à la conservation de l'individu.

— Econ. polit. Le besoin, le désir, pour l'homme, de se procurer des jouissances et d'éviter des efforts et des souffrances. Pour satisfaire ses besoins, l'homme crée des utilités. Ce ne sont pas seulement des objets qui peuvent satisfaire ses besoins. Le chirurgien qui fait une opération ne donne rien au patient; il lui enlève plutôt : et cependant, il représente pour lui une utilité. Il lui rend un service. Il se le fait payer. La science économique n'a pas à s'occuper du caractère moral du besoin. Un homme peut faire un achat de diamants pour faire un cadeau ayant une cause immorale. La science économique n'a à s'occuper que de la répercussion de cet achat sur le marché. Le but de la science économique est de rechercher les moyens à l'aide desquels l'homme peut donner le maximum de satisfaction à ses besoins, avec le minimum d'efforts.

— Physiol. et psychologie. Dans la psychologie, parmi les *besoins* considérés comme sensations, l'hygiène prend ce mot dans son sens objectif. L'hygiène pourrait être définie : « *Ensemble des* BESOINS *physiques des* BESOINS *de santé*. Ces conditions de santé, ces « besoins », déterminent très naturellement les principales divisions de cette science. Ce sont : 1° le besoin de l'absorption d'un air vivifiant (V. AIR, RESPIRATION); 2° le besoin d'une alimentation réparatrice (V. ALIMENTS, DIGESTION); 3° le besoin de l'élimination des substances inutiles (V. SECRÉTION, DIGESTION); 4° le besoin de chaleur (V. CHALEUR ANIMALE, VÊTEMENT, HABITATION); 5° le besoin de lumière (V. LUMIÈRE, ÉCLAIRAGE); 6° le besoin de mouvement et d'exercice (V. EXERCICE, GYMNASTIQUE, BRAS DE L'ORGANISME); 7° le besoin de sommeil (V. SOMMEIL).

— Syn. **Besoin, dénuement, disette, indigence, misère, nécessité, pauvreté.** Le *nécessité* est plus pressante, plus pénible que le *besoin*, *dénuement* semble marquer un état antérieur où l'on possédait ce qu'on a perdu depuis; la *disette* est un manque des choses nécessaires pour la nourriture, et presque toujours il s'agit d'un mal général, s'étendant à tous les habitants d'un pays. L'*indigence* est une pauvreté qui se fait sentir, qui engendre des besoins. La *misère* est une indigence extrême, qui rend malheureux, peu; elle est relative à la condition des personnes.

BESOUKI, comm. de la Malaisie, arr. et à 66 kilom. de Malang, dans l'île de Java, ch.-l. de la résidence du même nom, à l'extrémité orientale de l'île; 66.000 hab.

BESPLAS, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 14 kilom. de Lectoure, ch.-l. de canton, sur la Gimone, à l'extrémité du canton de Lectoure, à l'extrémité du canton de Lectoure, à l'extrémité du canton de Lectoure

an, et vient, pour la quantité de houille extraite, après les bassins du Nord, du Pas-de-Calais et de Saint-Etienne. Ses principales mines sont celles de Robiac et de Lalle; mines de fer (épuisées), gisements de plomb argentifère, cuivre, etc. L'exploitation de ces mines, malheureusement situées à une grande profondeur (200 m.), ce qui augmente les frais d'extraction, a fait, en quelques années, d'un village ignoré une ville importante possédant des hauts fourneaux, des fonderies de fonte, des forges anglaises, des fabriques de fers marchands, de rubans de fer, de rails, de tôles; des ateliers de construction de plaques tournantes, de pompes, de fils et cordes, de toitures en fer; une verrerie à vitres. Inondations désastreuses en 1861, 1869.

BESSEL (Frédéric-Guillaume), astronome allemand, né à Minden en 1784, mort en 1846. En 1812 et en 1813, il présida à la construction de l'observatoire de Königsberg, où il professa l'astronomie et fit, de 1824 à 1833, plus de 75.000 observations, embrassant jusqu'aux étoiles de 9e grandeur. Il était associé étranger de notre Académie des sciences. On lui doit : *Beobachtungen des Bouvard-Bessel'schen Kometen à secondes pour Berlin* (1838); *Observations astronomiques; Tableau des réchauffements partiels de l'eau à 1835, pour l'établissement d'un mètre-étalon pour la Prusse* (1839); etc.

BESSEMER (Henry), ingénieur anglais, d'origine bretonne, né à Hertford (vers 1815), mort à Londres en 1898, doit sa grande notoriété au procédé nouveau découvert par lui dans la fabrication de l'acier, procédé qui porte son nom et que l'on emploie universellement. (V. acier.) Cette méthode nouvelle, imaginée en 1856, a en réalité introduit une révolution économique dans les usines métallurgiques. Depuis cette époque, son découvreur a donné un regain de prospérité à l'industrie métallurgique des Etats-Unis, qui fut bouleversée d'une façon tout originale en demandant son nom à plusieurs localités importantes pour leurs aciéries (dans les Etats d'Alabama, de Colorado, de Michigan).

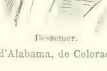
Bessemer.

BESSENAY, comm. du Rhône, arrond. et à 22 kilom. de Lyon; 2.029 hab. Ch. de F.-P.-L-M. Vignobles estimés. Chapellerie, tuilerie, tonnellerie.

BESSENYEI (Georges), écrivain hongrois (1747-1811), chef de l'Ecole dite *française*. Il entra dans la garde royale créée par Marie-Thérèse, et groupa autour de lui les jeunes nobles hongrois alors à Vienne. Bessenyei prit comme modèle Voltaire, qu'il imita aussi bien dans ses pièces de théâtre : *Agis, Ladislas Hunyadi, Attila et Bude*, que dans ses travaux historiques et philosophiques. Sa comédie *le Philosophe* montre, cependant, l'influence de Destouches. Bessenyei était un patriote ardent, qui, tout en puisant aux sources étrangères, souhaitait pour son pays une culture nationale.

BESSÈRE (de *Besser*, natural. russe) n. f. Genre de liliacées, qui a pour type une espèce unique, originaire du Mexique. Il Syn. de *gymnocrine*.

Bessère.

BESSÉRIE (du nom de *Besser*, natural. russe) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, sous-famille des tachinaires, renfermant des mouches habitant les régions arides de la France méridionale. La seule espèce du genre est la *besserie reflexa*.

BESSES ou **BESSI**, peuple puissant, d'origine thrace, qui résidait sur le territoire compris entre les fleuves Axius, Strymon et Nestus, au N. E. du mont Rhodope et au N. O. du mont Hemus, jusqu'au fleuve Hébrus (Maritza). — *Un* BESSE (ou BESSUS).

— ENCYCL. Les *Besses* résistèrent toujours victorieusement aux efforts faits par les Macédoniens pour les subjuguer, et les Romains ne purent les soumettre qu'après des combats répétés et sanglants. Leur capitale s'appelait *Uscudama*.

BESSÉ-SUR-BRAYE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Calais, près de la *Braye*; 2.546 hab. Ch. de f. Orléans. Papeterie, fabriques de siamoises et de futaines, de cotonnades et de grisettes, de bougies, filature de coton, tuileries. Aux environs, château de Courtanvaux, avec une belle galerie de portraits.

* **BESSI** n. m. Nom commercial donné au *bois de fer* provenant de l'archipel Indien.

BESSIÈRE (Jean Jorge), général et conspirateur espagnol, né en France en 1780 mort à Molina d'Aragon en 1826. Il passa en Espagne pour échapper à la conscription. En 1810, il s'enrôla dans un régiment français, puis déserta et entra dans la légion de Bourbon. En 1813, il était parvenu au grade de chef de bataillon; mais, accusé d'avoir conspiré, il fut condamné à mort, sentence qui fut commuée en celle du bannissement. Ferdinand VII, remonté sur le trône, le nomma général; mais bientôt, mécontent de la marche des affaires, il se mit à la tête d'un parti de rebelles, et fut pris les armes à la main et fusillé avec sept de ses compagnons.

BESSIÈRES, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 25 kilom. de Toulouse, sur le Tarn; 1.441 hab. Ch. de f. Midi. Minoteries, huileries, tuileries, chapelleries.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc D'ISTRIE, maréchal de France, né à Prayssac, près Cahors, en 1766, mort à Rippach (Saxe) en 1813, servit d'abord dans la garde constitutionnelle de Louis XVI (1791-1792), passa à l'armée des Pyrénées, et se signala pendant la campagne d'Italie à l'attention de Bonaparte, qui lui donna le commandement de ses guides, et qu'il suivit en Egypte comme général de brigade. Il se distingua à Marengo, et fut nommé général de division en 1802, maréchal d'Empire en 1804, commandant de la cavalerie de la garde en 1805. Il fit, en cette qualité, les campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne et d'Espagne, et contribua puissamment aux victoires d'Austerlitz, de Friedland et de Somo-Sierra. A Essling, il empêcha, par une charge impétueuse, le centre français d'être emporté; à Wagram, il eut un cheval tué sous lui. En 1811, on le retrouve en Espagne, où il est le second de Masséna à la bataille de Fuentes de Oñoro. Pendant la campagne de Russie, il protège la retraite à la tête de sa cavalerie. Pendant la campagne de Saxe, enfin, il est chargé du commandement en chef de toute la cavalerie de l'armée; il fut tué d'un coup de canon dans le défilé de Rippach, lorsqu'il allait reconnaître la position de l'ennemi, la veille de la bataille de Lutzen (1er mai 1813). Il était duc d'Istrie depuis 1809. Il fut regretté des soldats à cause de sa cordiale simplicité, de Napoléon à cause de son dévouement désintéressé, des populations espagnoles même à cause de son humanité. Sa ville natale lui a érigé une statue, en 1845.

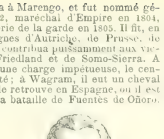
Bessières.

BESSIÈRES (Bertrand, baron), frère du maréchal Bessières, né à Cahors en 1773, mort à Chantilly en 1855, se battit avec Bonaparte en Egypte et en Italie, fut nommé général de brigade en 1805, et prit part aux campagnes d'Espagne et de Russie. Il fut mis à la retraite après 1805.

BESSIN (le), ancien petit pays de France, prov. de Normandie; ch.-l. *Bayeux*. Il se divisait en BESSIN proprement dit, BOCAGE et CAMPAGNE DE CAEN. Il fait aujourd'hui partie des départements de la Manche et du Calvados.

BESSINES, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arr. et à 34 kil. de Bellac, sur la Gartempe; 2.756 hab. Ch. de f. Orléans. — Le cant. a 6 comm. et 9.127 hab.

BESSOIR n. m. En T. de min., Sorte de réservoir dans lequel se déversent les eaux provenant d'un trou de sonde.

BESSON, ONNE (du lat. *bis*, deux fois) adj. Autref. Jumeau, jumelle : *L'astre* BESSON *des yeux de ma déesse*. (D'Aub.) Né avec un autre enfant d'une même couche : *Jacob et Esaü étaient deux enfants* BESSONS. (G. Sand.) — n. m. Enfant jumeau : *On m'a dit qu'il n'y avait rien de plus chanceux et de plus malaisé à élever que des* BESSONS. (G. Sand.)

— Convexité de certaines pièces de construction navale. V. BOUGE.

BESSON, comm. de l'Allier, arrond. et à 6 kilom. de Moulins, sur la Guèze, affluent de l'Allier; 1.550 hab. Fours à chaux.

BESSON ou **BESSON-BEY**, amiral égyptien, né en France en 1782, mort en 1837. Il était attaché à l'état-major de Rochefort, quand Napoléon s'y rendit après sa seconde abdication. Il lui proposa de mettre à sa disposition, pour échapper à ses ennemis, trois navires de son beau-père, qui était un riche armateur. Napoléon, qui avait d'abord paru goûter ce projet, changea d'avis ensuite, et se décida à se rendre à bord du navire anglais *Bellérophon*. Alors, Besson quitta la France, et, en 1821, entra au service de Méhémet-Ali.

BESSON (Jean-Baptiste-Charles), peintre et religieux français, né aux environs de Besançon en 1816, mort à Marseille, près de Mansoul, en 1861. Après un voyage en Italie, à la suite de Sigalon, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche. En 1838, il retourna en Italie, où il étudia principalement Cimabue et Giotto; l'année suivante, il se fixa avec Lacordaire. En 1840, il s'associa à son œuvre en prenant lui-même, sous le nom de **Hyacinthe**, l'habit de dominicain au couvent de Sainte-Sabine, à Rome. En 1852, il entreprit la restauration de la salle capitulaire du couvent de Saint-Sixte-le-Vieux, à Rome, qu'il orna de peintures murales, terminées en 1859; elles sont consacrées à la glorification de saint Dominique et de son ordre. Elles constituent le principal titre de gloire de l'artiste, qui mérite d'être cité comme un émule de Flandrin.

BIBLIOGR. : E. Cartier, *Vie et lettres du P. H. Besson* (Paris, 1873).

BESSON (Faustin), peintre franciscain, né à Dôle en 1821, mort à Paris en 1882, élève de Ad. Brune, Decamps et J. Gigoux, débuta au Salon de 1842. Peintre de genre d'un talent très fin, il a signé un grand nombre de petites scènes, parmi lesquelles, le *Rêve du bachelier d'Amedée de Gilles*, la *Jeunesse de Lamartine* aujourd'hui au musée de Dôle, *Bouchée et Rosine*, l'*Enfance de Gretry*, valurent à l'auteur une vogue méritée.

BIBLIOGR. : A. Marquiset, *Faustin Besson*, dans les « Célébrités franc-comtoises » (Besançon, 1859).

BESSONS (SIGNE DES), nom ancien de la constellation ou signe des Gémeaux (lat. *Gemelli*, Jumeaux).

BESSORNIS (*niss* — du gr. *bêssa*, hallier, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tanagridés, renfermant des merles africains, sauf une espèce (*bessornis gutturalis*), propre à l'Arabie et à la Palestine. On connaît une dizaine d'espèces de bessornis, dont une des plus répandues est le *bessornis senicrofa*, qui se trouve depuis l'Abyssinie jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

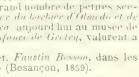
Bessornis.

BESSUNGEN, ville du gr.-duché de Hesse-Darmstadt (prov. de Starkenbourg); 7.800 hab. Construction de machines, fabriques de cuir et de broderies.

BESSUS, satrape, gouverneur de la Bactriane sous le règne de Darius III Codoman. Rappelé de cette province après la bataille d'Issus, il commanda l'aile gauche perse à Arbèles. Après la défaite, il s'empara de Darius, organisa de plusieurs autres satrapes, et voulut l'emmener dans l'Est; il l'assassina lorsqu'il se vit près d'être atteint par Alexandre-Le-Grand, et se proclama roi en Bactriane, sous le nom de ARTAXERXÈS. Il fut livré au conquérant, qui le fit écarteler.

BEST (William-Thomas), organiste qui a joui en Angleterre d'une immense renommée, né à Carlisle en 1826, mort à Liverpool en 1897, fut organiste de Doncaster, puis de la cathédrale de Carlisle. Il passa plusieurs années à Londres, où il tint les orgues dans diverses églises, et alla à Liverpool, où il remplit les mêmes fonctions à l'église de la Trinité. Bien que Best ait manqué pas d'une certaine habileté, son talent d'organiste a été beaucoup surfait par ses compatriotes. Il en est de même de ses qualités de compositeur; car Best, si la beaucoup produit, n'a donné que des œuvres médiocres et d'une inspiration banale et sans relief.

BESTE (*bèst'*) n. m. Vase de grès, servant aux chimistes pour la cristallisation des eaux-fortes. V. CUISE.

BESTEG ou **BESTEIG** (*bèss-tègh*) n. m. Veine de terre argileuse ou molle, qui se trouve entre un filon et des sablonnes. *Le* BESTEG *est une terre onctueuse et colorée, qui annonce ordinairement la présence de substances métalliques.*

BESTENGUE (*bèss-tèngh'*) n. f. Sorte de piège en forme de trébuchet (V. ce mot) pour prendre les oiseaux. Il On dit aussi BESTEGUE.

BESTIA (Lucius Calpurnius), tribun du peuple, consul en 3 av. J.-C., fut chargé de combattre Jugurtha; mais il se laissa corrompre par ce prince, et fut condamné à l'exil perpétuel.

BESTIA (Lucius), complice de Catilina et tribun désigné au moment de la conjuration.

BESTIAIRE (*bèss-ti-èr'* — lat. *bestiarius*; de *bestia*, bête) n. m. Celui qui, dans les cirques romains, était destiné à combattre contre les bêtes féroces : *Un ancien* BESTIAIRE.

— Endroit où sont renfermées des bêtes féroces :

Un bestiaire
Désormais tapissait le vaste bestiaire
V. HUGO.

— adj. : *Les esclaves* BESTIAIRES.

— Littér. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Antiq. rom. On comptait trois sortes de *bestiaires* : des condamnés à mort, des professionnels et des bestiaires qui se livraient à ce sport dangereux par goût ou pour suivre la mode. Esclaves fugitifs, prisonniers de guerre, chrétiens, formaient la première catégorie. Ils combattaient sans arme, ou bien on leur donnait un épieu. Mais cette arme nécessitait un prolongement qui suppléât, car ils devaient lutter jusqu'à ce que mort s'ensuivît. La veille de la représentation, on leur servait dans leur prison un magnifique repas qu'on appelait le *repas libre*.

Bestiaires
(bas-relief du palais Orsini, à Rome).

Les véritables bestiaires étaient ceux qui se louaient pour combattre les animaux en public. Ils se liaient à leur patron par un horrible serment qu'on savait bien leur faire tenir; car, s'ils tentaient de fuir, des hommes armés de fouets les rejetaient dans l'arène. Leur profession était plus méprisée encore que celle des gladiateurs. Ils combattaient à cheval les daims, les cerfs, les taureaux. La plupart du temps, ils étaient à pied. Tête nue, les cheveux chargés de bandelettes, leur vêtement consistait en une tunique légère; leurs armes en un bouclier rond, en javelots, flèches, épieux ou faux. Ils s'exerçaient tour à tour contre des lions, des éléphants, des tigres, des ours, des ours. Des le temps d'Auguste, on vit des amateurs patriciens descendre dans l'arène. Commode triompha ainsi d'animaux sauvages, d'où il prit le surnom de *Hercule romain*.

L'un des plaisirs favoris du peuple romain était les *chasses*. Le grand cirque, transformé en forêt, était peuplé d'animaux féroces que l'on poursuivait. Un fossé plein d'eau mettait les spectateurs à l'abri de leurs attaques. Pompée, pour la dédicace du temple de Vénus Victrix, fit paraître 600 lions, César, 200; Auguste, dans son testament, mentionne qu'il a fait combattre 4.000 animaux. Ces spectacles sanglants se prolongèrent jusque sous le règne de Constantin.

— BIBLIOGR. : Henzen, *Atti dell' Acad. Pontif. di arch.*; Friedlinder, *Mœurs du règne d'Auguste* (trad. franc.).

— Hist. littér. On donne le nom de bestiaires à des poèmes composés au XIIe et au XIIIe siècle, sur le genre de vie, les mœurs et les coutumes des animaux. Cette sorte d'histoire naturelle était loin de se distinguer par la vérité et l'exactitude des observations; elle rappelait surtout par Pline et par Aristote, les légendes et les fables qui avaient cours alors en faisaient le fond; mais ce fond lui-même n'en constituait que la partie accessoire : la plus importante était celle des applications et des moralités qu'on en tirait. Le moyen âge était, par excellence, l'époque des allégories; dans chaque animal, il voulait voir un emblème des vices ou des vertus de l'homme, et, de leur description, tirer une leçon profitable. Ces symboles sont, d'ailleurs, fort anciens. Ainsi, dans les sculptures et les vitraux des cathédrales, on trouve invariablement les péchés capitaux représentés par certains signes qu'on trouve partout et toujours les mêmes : l'Orgueil, c'est un roi chevauchant un lion et portant en sa main un aigle; l'Envie ressemble à un moine chevauchant un chien et portant en sa main un épervier; la Colère est une femme à cheval sur un sanglier et portant en sa main un coq; la Paresse est représentée par un vilain sur un âne et portant en sa main un hibou; l'Avarice, c'est un marchand à califourchon sur un sac d'argent et portant en sa main une chouette; la Gourmandise est figurée par un jouvencel chevauchant un loup et portant en sa main un maïle; la Luxure est représentée par une dame assise sur une chèvre et portant en sa main une colombe.

Les deux plus célèbres bestiaires de notre littérature sont le *Bestiaire d'amour*, de Richard de Fournival, chanoine de l'église d'Amiens, et le *Bestiaire divin*, de Guillaume, clerc de Normandie, deux ouvrages très curieux au point de vue des mœurs de cette époque et de l'état où se trouvaient les sciences naturelles.

L'étude des bestiaires n'est pas moins nécessaire que celle des *volucraires* et des *lapidaires* à celui qui veut étudier le moyen âge : faute de connaître les allégories symboliques et ce langage tout de convention, la sculpture, la peinture, la poésie même, resteraient lettre morte.

Bibliogr. : C. Hippeau, *le Bestiaire divin de Guillaume* (Caen, 1852-); *le Bestiaire d'amour de Richard* de Fournival, [illegible]

BESTIAL, ALE, AUX *(bès* — lat. *bestialis*; de *bestia*, bête) adj. Qui tient de la bête, qui fait ressembler à la bête : *Une fureur* BESTIALE. *Des penchants* BESTIAUX.

— n. m. Bétail. (Vx mot.) Le pl. BESTIAUX est resté; le sing. a pris la forme BETAIL.

BESTIALEMENT *(bès)* adv. D'une façon bestiale.

BESTIALISER *(bès)* v. a. Rendre bestial, semblable à la bête : *L'habitude de vivre avec les bêtes* BESTIALISE *l'homme.*

Se bestialiser, v. pr. Devenir moralement semblable à l'animal : prendre des instincts bestiaux.

BESTIALITÉ *(bès* — rad. *bestial*) n. f. Etat, caractère d'un homme abruti et qui se livre à tous les instincts de la brute : *L'ivrognerie conduit à le* BESTIALITÉ.

— Absence des lois, des usages de la civilisation qui distinguent l'homme de la bête : *Changez la nature du droit du père de famille, et vous rentrez dans la* BESTIALITÉ. (Franck.)

— Union charnelle de l'homme ou de la femme avec un animal : *La* BESTIALITÉ *est un crime contre nature. La* BESTIALITÉ *était punie de mort, chez les Hébreux.*

BESTIASSE *(bès* — augment. de *beste*, qui s'est dit pour *bête*) n. f. Pop. Grosse bête, personne stupide, sans aucun jugement.

BESTIAUX *(bess-tiô* — pl. de *bestial*) n. m. pl. Animaux domestiques élevés en troupeaux et entretenus dans une exploitation rurale : *La richesse des patriarches consistait surtout en* BESTIAUX. (Fleury.)

— Encycl. Zool. V. BETAIL.

— Dr. Le droit français distingue les *gros* bestiaux : chevaux et bêtes à cornes, et les *menus* bestiaux : moutons, chèvres et porcs. Les bestiaux et ustensiles servant à faire valoir les terres sont censés compris dans les donations entre vifs ou testamentaires faites à ses héritiers (C. civ., art. 1064). Si le preneur d'un héritage rural ne le garnit pas des bestiaux nécessaires à son exploitation..., le bailleur peut faire résilier le bail (C. civ., art. 1766). V. BAIL, CHEPTEL. Le Code pénal punit de 6 jours à 2 ans de prison et de 16 à 500 fr. d'amende le vol de bestiaux dans les champs (art. 388); de un mois à un an de prison toute destruction de parcs de bestiaux (art. 451); de un à cinq ans de prison et de 16 à 300 fr. d'amende l'empoisonnement des bestiaux (art. 452); de 1 à 5 fr. d'amende le fait de laisser passer ses bestiaux sur le terrain d'autrui avant l'enlèvement de la récolte (art. 471, n° 14°); l'amende est de 6 à 10 fr. si ce terrain est ensemencé ou chargé de récoltes (art. 475, 10°); de 11 à 15 fr. la mort ou la blessure des bestiaux d'autrui autrement que par le poison (art. 479, 2°); le même article (10°) inflige une amende de 11 à 15 fr. à ceux qui mènent paître leurs bestiaux sur le terrain d'autrui. V. ANIMAL, ÉPIZOOTIE, etc.

BESTIOLE *(bès* — lat. *bestiola*, dimin. de *bestia*, bête) n. f. Petite bête.

— Fam. Petit sot, petite sotte.

BESTION *(bès* — du lat. *bestia*, bête) n. m. Petite bête.

Le pauvre *bestion* tous les jours demeure
LA FONTAINE

— Ancienn., Représentation de bêtes sur une tapisserie.

— Blason. Adent de l'extrémité de la gueule, sur lequel on dixant l'ornement de la proue sur les anciens vaisseaux.

BESTOUJEV (Alexandre), romancier russe, connu sous le pseudonyme de **Marlinsky**, né à Saint-Pétersbourg en 1797, mort en 1837. Officier, il fut impliqué dans la conspiration de 1825, envoyé en Sibérie, puis gracié. Il est auteur de l'*Etoile polaire*, almanach qui ait paru en Russie; d'une nouvelle, *Mullah-Nur*, et du roman de *Annabeth-Beg*, où l'on trouve un rare talent de description.

BESTUJEV-RIOUMINE (Alexis Petrovitch, comte de), grand-chancelier et sénateur russe, né à Moscou en 1692, mort à Saint-Pétersbourg en 1766. Il fut envoyé par l'impératrice Anne, en qualité de ministre, à Copenhague, et ensuite nommé conseiller privé et ministre du cabinet. Elevé, après la mort de l'impératrice Anne, à la dignité de sénateur et de chancelier (1740), il dirigea la politique extérieure de l'empire pendant tout le règne d'Elisabeth. En 1746, il conclut un traité d'alliance avec l'Autriche contre la France et la Prusse, suivi, en 1756, de l'envoi d'une armée sur le Rhin. Adversaire déclaré de la Prusse, il prit part, en 1756, à la guerre contre Frédéric II, et ensuite à la guerre de Sept ans. Accusé de trahison, il fut exilé dans un petit village près de Moscou. Catherine II, à son avènement, le rappela et le réhabilita (1762); il mourut quelques années après, laissant un ouvrage écrit en russe pendant son exil : *Les Consolations du chrétien.*

BESTOUJEV-RIOUMINE (Michel), arrière-petit-fils du précédent. Lieutenant au régiment de Poltava, il fut l'un des chefs du complot qui éclata contre l'empereur Nicolas, lors de son avènement à la couronne en 1825. Pris les armes à la main, il fut pendu avec ses trois principaux complices, le 25 juillet 1826; il avait à peine trente ans.

BESTOUJEV-RIOUMINE (Constantin Nicolaievitch), publiciste et historien russe, né dans le gouvernement de Niji-Novgorod en 1829, mort à Saint-Pétersbourg en 1897. Il fit ses études à Moscou, où il eut pour professeur au corps des cadets, rédacteur à la « Gazette de Moscou » (1856), *docent* d'histoire, puis titulaire à l'université de Saint-Pétersbourg, organisa des cours d'enseignement supérieur pour les femmes (1871), et devint président de la Société de bienfaisance slave. En 1890, l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg le nomma titulaire dans la section de langue et de littérature russes. Il avait été le professeur du tzarevitch qui fut plus tard Alexandre III, et de plusieurs princes et princesses de la famille impériale. Il mourut épuisé par le travail. Outre un nombre considérable d'articles historiques, dispersés dans des revues, il a laissé : *les Etudes sur le compositeur de Boris*, [illegible] 1868; *Biographies et portraits*; *Histoire de Russie* (1872), restée inachevée, son œuvre principale, où il montre autant de critique que d'érudition.

Constantin Bestoujev-Riouminé

BESTOURNÉ *(bès* — du préf. péjor. *bes*, et de *tourné*) adj. Autref. Mal tourné, placé à rebours du sens naturel ou ordinaire. : On écrit aujourd'hui RÉTORTÉS.

— On avait donné cette qualification à l'église de Saint-Benoît de Paris, parce que, contre l'usage alors général, cet édifice avait son autel tourné du côté de l'occident : *Cette condamnation (au bûcher) rappelait à l'église de Saint-Benoît les surnoms de* mal-versus, *de* BESTOURNÉ *ou mal tourné.* (Dulaure.) « Cette dénomination irrévérencieuse s'étendit même au Saint-Sacrement. » Saint-Simon, *Mémoires*; Ardier, t. VII, [illegible]

BESUGO ou **BEZOGO** n. m. Noms vulgaires d'un poisson de la Méditerranée qui est le pagel controdonte. V. PAGEL.

BÉSY n. m. Autre orthogr. de *bési*, qui est une abréviation de *besique*. V. ce dernier mot.

BÉSYCHIDES n. m. pl. Antiq. gr. Prêtres qui desservaient le temple des Euménides, élevé à Athènes, près de l'Aréopage, sur le conseil d'Epiménide. — *Un* BÉSYCHIDE.

BESZTERCZE ou **BISTRITZ**, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur la *Bistritza*, affluent du Szamos; 9.100 habitants. Ce fut l'ancien pays principal, au moyen âge, entre le port de Dantzig et le Levant. Ch.-l. du comitat de *Beszterce-Naszod* (ou *Bistritz-Naszod*), peuplé de 104.800 hab.

BÉTA, ASSE mot qui signif. *bétail*) n. m. Pop. Personne. Un BÉTA. *Une* BÉTASSE.

— adj. : *Elle est jolie, mais fort* BÉTASSE.

BÊTA (mot gr.) n. m. Linguist. Nom de la deuxième lettre de l'alphabet grec, β, correspondant au notre B. BÊTA *est le deuxième des labiales et la première des douces.*

— Astron. Lettre d'ordre qui sert à indiquer la deuxième étoile en grandeur d'une constellation : *L'étoile* BÊTA *de la grande Ourse, de la Vierge.* (Ce mot est plus souvent remplacé par le caractère qu'il désigne : *Ce de la grande Ourse, de la Vierge.*)

— Chim. Lettre d'ordre qui sert à indiquer un second produit après qu'on vient d'en décrire un premier, qui était désigné par la lettre *alpha*.

— Mathém. Caractère qui, avec les autres lettres de l'alphabet grec, sert à représenter des quantités, à désigner des points, etc., après que l'on a épuisé l'alphabet français, ou que quelque autre raison empêche de s'en servir : *Les angles* α, β, γ (alpha, *bêta*, gamma).

BÉTAIL *(tâ)* — de l'anc. franc. *beatel* pour *bestial* [lat. *bestialis*] n. m. Nom collectif pour désigner les animaux exploités par les agriculteurs : *Le gros* BÉTAIL *se compose du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf; le mouton, la chèvre et le porc forment le menu* BÉTAIL.

— Ironiq. *Bétail humain*, Esclaves, hommes traités comme des animaux.

— Fam. Personnes considérées comme formant une sorte de troupeau :

Quelques imitateurs, sot *bétail*, je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue.
LA FONTAINE

— Encycl. Il est d'usage de restreindre la signification du mot *bétail* aux chevaux et aux animaux de race bovine (*gros bétail*), ainsi qu'aux moutons, aux porcs et aux chèvres (*menu bétail*). Il est rationnel de comprendre sous cette dénomination *tous les animaux quels qu'ils soient, mis en œuvre dans un système de culture.* V. BESTIAUX.

Ce point, suivant les cas, considérer les animaux de la ferme sont au point de vue de la production du fumier,

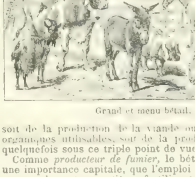
Grand et menu bétail.

soit de la production de la viande ou d'autres matières organiques utilisables, soit de la production du travail, quelquefois sous ce triple point de vue.

Comme *producteur de fumier*, le bétail avait autrefois une importance capitale, que l'emploi des engrais chimiques ou d'autres matières fertilisantes lui a fait perdre. Pour que les terres arables pussent rapporter en grande quantité, il fallait, alors, beaucoup de fumier, c'est-à-dire beaucoup de bétail bien nourri au moyen de bonnes prairies ou d'excellentes cultures fourragères. Aujourd'hui, qu'on achète au dehors des engrais chimiques ou d'autres matières fertilisantes, il est possible, sur un grand domaine, si les clauses d'un bail rédigé suivant les vieux usages ne s'y opposent pas, de se passer presque complètement de bétail, en employant les engrais chimiques et les machines mues par la vapeur ou l'électricité. Mais ce bétail, la chaumière qui lui [illegible] et réalisa-[illegible] frais ou après préparation (viande, lait et ses dérivés, laine, peau, corne, etc.), le bétail a nécessairement conservé son [illegible] *producteur de viande*, et, par même devenu la cause des plus notables et quelquefois des seuls bénéfices de la culture, à condition d'exploiter des *animaux précoces et à une alimentation économique*. En fin, le rôle du bétail en tant qu'*agent de travail* tendrait [illegible] croissance par un exercice modéré. Un tel travail serait fourni pour rien. On trouvera aux mots par lesquels on désigne nos espèces domestiques l'indication des principales races de bétail et des centres d'élevage. Remarquons, d'ailleurs, que les races domestiques sont toujours ou doivent être adaptées aux conditions de culture (nature du sol, climat, altitude, conditions économiques, etc.). L'élevage de la race bovine se pratique nécessairement dans les régions herbeuses et plutôt humides (fonds de vallée, alluvions ou dépôts de nature argileuse combinés avec un climat humide). Le cheval demande des prairies plus saines. Le mouton habite des régions plus sèches, calcaires et sèches, etc. V. aussi CROISEMENT, ÉLEVAGE, PRÉCOCITÉ, SÉLECTION, etc.

BÉTAILLE, comm. du Lot, arrond. et à 51 kilom. de Gourdon, sur le Palsou, près de la Dordogne; 1.396 hab. — Patrie de l'hellénisto Pierre de Monmerqué.

BÉTAINE (du lat. *beta*, bette, betterave) n. f. Base organique retirée du suc de betterave. Syn. OXYNÉVRINE, LYCINE, TRIMÉTHYLGLYCOLLINE.

— n. f. pl. Groupe de substances ayant pour type la bétaïne.

Encycl. La *bétaïne* CH3 — N(CH3)3 — CH2 — COOH a été découverte en 1866, par Scheibler, qui l'extrayait du suc de betterave; elle est identique à l'oxynévrine, en 1869, par Liebreich, en traitant la triméthylamine par l'acide monochloracétique ou en oxydant la névrine. On obtient encore la bétaïne dans l'action de l'iodure de methyle sur le glycocolle (Grimaux).

La bétaïne n'existe pas seulement dans le suc de betterave, on l'a trouvée dans la vesce commune, dans les graines du cotonnier. Pour l'extraire de la mélasse, on neutralise les solutions de celle-ci par la chaux, on concentre, on évapore jusqu'à consistance sirupeuse; on reprend par l'alcool et l'acide sulfurique; après avoir évaporé de nouveau, on reprend par l'alcool et on traite par l'acide chlorhydrique. On obtient le chlorhydrate de bétaïne, qu'on traite par l'oxyde d'argent.

La bétaïne est très soluble; sa dissolution a une saveur fraîche et sucrée; elle est insoluble dans l'alcool concentré et retenant une molécule d'eau; les cristaux sont déliquescents dans l'air à la température ordinaire, mais perdent toute leur eau à 100° dans l'air sec. La dissolution est sans action sur les réactifs colorés et sur la lumière polarisée. Sous l'action de la chaleur, les cristaux se boursouflent en dégageant l'odeur de la triméthylamine, puis celle du caramel; à une température plus élevée, ils laissent un résidu de charbon très divisé. La solution de potasse bouillante attaque la bétaïne en donnant de la triméthylamine et une base non volatile. La bétaïne forme des sels bien définis : chlorhydrate, chloroaurate, chloroplatinate, oxalate acide, phosphates bi et tribasiques, sulfate.

— Bétaïnes. Ce sont des corps à fonction mixte, à la fois hydrate d'ammonium quaternaire et acide : on peut aussi les considérer comme des sels hydrolytiques des acides-hydrates d'ammonium quaternaires. On peut les préparer par la méthode de Liebreich, qui consiste à faire réagir un acide chloré ou son éther sur une amine trisubstituée : on obtient ainsi le chlorhydrate de bétaïne, qu'on traite par l'oxyde d'argent.

$$CH^3Cl + COOH + R_3'N = (R_3'N \equiv \Delta z < \begin{matrix} R_3' \\ CH^2 \end{matrix} > COOH$$

acide chloré, amine trisubstituée, chlorhydrate de bétaïne.

Griess fait réagir sur un acide amidé un iodure alcoolique en présence de la potasse. On obtient ainsi l'iodure de bétaïne.

BETANIMENA, peuplade du versant oriental de Madagascar. Limité au N. par l'Irangy, à l'O. par la forêt qui couvre les crêtes de la chaîne côtière, au S. par le Loharanna, le territoire qui enclave les Betsimisaraka dans la province des Betsimisaraka, auxquels les Betanimena ressemblent beaucoup par leurs caractères physiques et par leurs mœurs douces et pacifiques. Groupés généralement dans des villages de plusieurs d'un petit nombre de cases, ils font un peu d'agriculture, d'élevage, et recueillent, pour en faire le commerce avec les Européens, quelques produits spontanés des forêts.

BETANZOS (*Flavium Briganticum*), ville d'Espagne (Galice [prov. de La Coruña]); 8.200 hab. Tanneries, fabrique de savon. — Pop. du *partido de Betanzos* : 52.000 hab.

BÉTAU, nom d'une île formée en Hollande (prov. de Gueldre), par le Rhin et le Wahal.

BÉTAULE n. f. Sorte d'huile de palme concrète, provenant de l'Afrique.

BETAVAD ou **BOTAVAD**, ville de l'Inde anglaise (prov. de Bombay [Dekkan]), au pied des Satpouras; 5.300 hab.

BETCH, nom que les Turcs donnent à l'Autriche en général, et, plus souvent, à la ville de Vienne. L'empereur d'Autriche est souvent appelé *Betch Krali*.

BETCHAT, comm. de l'Ariège, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Girons; 1.222 hab. Carrières de plâtre. Château de Castelbon.

BETCHOUANA ou **BECHUANALAND**, région de l'Afrique australe, entre le Bechuana Orange et le Zambèze, qui est occupée par les vingt-trois tribus cafres des Betchouanas; mais, au point de vue politique et administratif, le Bechuanaland comprend deux parties bien distinctes : le *Bechuanaland britannique* (British Bechuanaland), et le *Protectorat du Bechuanaland septentrional* (Northern Bechuanaland protectorate).

La *Bechuanaland britannique* est la partie du Bechuanaland comprise entre le Griqualand et le Transvaal à l'E.; le fleuve Orange, qui la sépare de la colonie du Cap, au S.; le 20e degré de long. E. (Greenwich) au nord de l'O.; la

rivière Nossob et la rivière Molopo à N. — soit une superficie d'environ 97.000 kilom. carr. En 1885 et 1886, des colonies boers avaient essayé de s'établir dans ces régions, les deux petites républiques de Stellaland et de Goshen; mais Charles Warren, vaincu du Cap, avec des hommes de troupes, annexa le pays à la couronne britannique en septembre 1885. C'est en mai 1891 que les frontières occidentales de la colonie furent fixées à 20° 45' méridien de long. E. et à la rivière Nossob.

Le Bechuanaland britannique est une colonie de la couronne dont l'administrateur dépend du gouverneur de la colonie du Cap. Un corps de police montée y maintient l'ordre. Il y a de vastes étendues de terres extrêmement fertiles; le climat convient parfaitement aux Européens; les pluies sont suffisamment abondantes; la population indigène qui s'élève à 72.700 hab., est pacifique. Les principales villes de la colonie sont : *Vryburg*, siège de l'administration, Mafeking et Kuruman.

Le *Protectorat du Bechuanaland septentrional*, quoique constitué en même temps que le Bechuanaland britannique (1885), en est absolument distinct. Il ne comprenait guère primitivement que le Bechuanaland, situé au N. de la rivière Molopo, entre le Transvaal et le 20° méridien de long. E. En septembre 1892, on lui annexa le Ngamiland, le Bamangouato, le royaume de Khama, etc., c'est-à-dire toutes les régions situées à l'E. de l'Afrique occidentale allemande et au S. du Zambèze, et qui n'étaient pas sous la dépendance de Lobengula; ce qui lui donne, au total, une superficie d'environ 267.000 kilom. carr.

Le Protectorat du Bechuanaland septentrional est administré par la Compagnie à charte de l'Afrique du Sud (*British South Africa Company*), sous le contrôle du haut commissaire de la reine pour l'Afrique du Sud, lequel est le gouverneur de la colonie du Cap. De même que dans le Bechuanaland britannique, un corps de police montée y maintient l'ordre.

Certaines parties de cette vaste contrée sont très boisées et bien arrosées : plaines ouvertes dans le sud; nombreux étangs d'eau douce et grands lacs salés dans le nord. Le pays paraît riche au point de vue minéralogique. De 1888 à octobre 1897, la Compagnie du chemin de fer du Bechuanaland a construit la ligne de Vryburg à Bouloumayo (931 kilom.), qui traverse tout le Bechuanaland. Il y a eu soulèvement momentané des Bechuanas, en 1897. V. Cap.

Betchouanas ou **Béchuanas**. Les Bassoutos dénotent le nom de *Bechuanas* à un ensemble de populations comprenant les Cafres de l'E. ou Matébélés, les Bassoutos ou Makololos, et les Bakalaharis. Ce sont ces derniers qui constituent le groupe des Béchuanas proprement dits. Ils occupent le désert de Kalahari ou sur ses confins, et s'étendent depuis le lac N'gami jusqu'au fleuve Orange et du pays des Damaras et des Namaquas jusqu'à la république du Transvaal et à l'Etat libre de l'Orange. Ils se subdivisent en une foule de tribus, dont les principales sont : les Barongs, les Bakouentsés, les Bakouénas, les Bangouakotsés, les Bakaas, les Bamangouatos, les Batouanas, les Bamalaïtsés ou Bakalaïs. — *Les* Betchouanas ou Béchuanas.

Betchouana.

— Encycl. Les *Béchuanas*, malgré que leur peau ne soit pas absolument noire, ont tous les caractères du nègre : taille assez élevée, ventre proéminent, membres grêles, cheveux crépus, crâne large et allongé, mâchoires saillantes, nez large et épais. Le pays est stérile, l'agriculture nulle; à peine les Béchuanas élèvent-ils quelques troupeaux de chèvres et de moutons; pas d'industrie. Le gouvernement des tribus est monarchique et patriarcal. Les Béchuanas sont polygames; les enfants sont choyés par tous les individus de la tribu. On pense qu'ils ont la connaissance d'un être suprême, mais ils n'ont aucun culte public. Vers les 10 ans, les garçons sont circoncis et, après de rudes épreuves, ils font partie de vagabonds pagnotants peu bien disciplinés.

Betckée (*bèt-ké*) n. f. Section du genre *phyllactis*, de la famille des valérianées.

Bête (lat. *bestia*) n. f. Tout animal autre que l'homme : *Savoir bien soigner les bêtes, c'est quelque chose; l'homme n'est ni ange ni* BÊTE. — (*Le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la* BÊTE. (Pasc.)

— *Bêtes à cornes*, Bœufs, moutons, chèvres, etc. : *Bêtes à laine*, Bêtes pourvues d'une toison que l'industrie de l'homme utilise : *Bêtes à poil*, Bœufs, Boucs, chèvres, cochons. — *Bêtes de somme*, Bêtes ordinairement employées à porter des fardeaux : *Bêtes de trait*, Bêtes que l'on attelle habituellement. — *Bêtes fauves*, Daims, chamois, chevreuils (V. plus bas). — *Bêtes noires*, Loups, renards, etc. : *Bêtes noires*, Sangliers, marcassins. (V. plus bas.) *Bêtes puantes*, Blaireaux, loutres, putois, renards.

— *Bêtes fauves*, *Bêtes farouches*, *Bêtes sauvages*, Quadrupèdes qui vivent en liberté dans les bois. *Bêtes féroces*, *Bêtes carnassières*, Quadrupèdes qui se nourrissent de la chair des autres animaux. — Fig. Personne sanguinaire : *Que veux-tu faire de ce sang*, BÊTE FÉROCE? *Le veux-tu boire?* (J.-J. Rousseau (Apostrophe au duelliste.)

— *Bête brute*, Pléonasme par lequel on désigne, parmi les bêtes, celles qui sont dépourvues de toute sociabilité et n'ont que des instincts purement bestiaux. » Fig. Personne qui a de la brutalité dans ses passions, et qui n'écoute que ses instincts bestiaux

— Fam. Vermine, ver, chenille, puces, punaises et autres nuisibles : *Les* BÊTES, *commencent à manger, ou ont mangé les fruits. Lit infesté de* BÊTES.

— Pop. Animal supposé, dont on menace les petits enfants pour leur faire peur : *Si tu cries encore, je fais venir la* BÊTE!

— Par plaisant. En feignant de prendre pour un nom d'animal un mot avec lequel on n'est pas familier : chose bizarre, étrange : *La parallaxe, quelle* BÊTE *est-ce là?*

— Dans le langage des moralistes, partie animale et passionnelle de l'homme : *L'homme est composé d'une âme et d'une* BÊTE. (X. de Maistre.)

— Par ext. Personne assez bête en quelque point qu'on ait un-

naux : *La superstition transforme l'homme en* BÊTE : *le fanatisme en fait une* BÊTE *féroce, et le despotisme une* BÊTE *de somme*. (Laharpe.) » Se dit particulièrement d'une personne stupide, qui manque d'esprit, de bon sens : *L'esprit est supérieur à tout ce qu'on peut dire; c'est à présent, en France, une vieille réverie*. (De Segur.)

— Loc. fam. *Bête noire*, *Bête d'aversion* ou simplement *Bête*, Personne ou chose que l'on hait, pour laquelle on éprouve une aversion irraisonnée : *Le mariage est la* BÊTE *noire de l'Europe*. (P. Leroux.) » *Bonne bête*, Personne de peu d'esprit, mais d'un bon naturel. » *Méchante*, *Mauvaise bête*, Personne d'un naturel mauvais ou malicieux : » *Bête du bon Dieu*, Personne qui pousse la bonté, la crédulité jusqu'à la bêtise. » *Vivre*, *Mourir en bête*, *comme une bête*, Vivre, Mourir sans manifester aucun sentiment, sans faire aucun acte religieux. » *Remonter sur sa bête*, Recouvrer la santé, l'avantage ou le bien qu'on avait perdu; être rétabli dans son emploi. » *Faire la bête*, Affecter la bêtise. — Signif. aussi refuser quelque chose mal à propos, contre ses intérêts, par timidité, par bouderie ou par une retenue excessive.

— *Bête épaulée*, Bête de trait blessée, hors d'état de servir. » Fig. Personne absolument sans esprit, sans capacité; homme dont on ne peut rien faire. — Jeune fille désespérée : *On lui a fait épouser une* BÊTE ÉPAULÉE. (Acad.)

— Art vétér. Nom vulgaire de la clavelée, dans certaines contrées.

— Ecrit. sainte. *La bête de l'Apocalypse*, Animal fantastique que saint Jean décrit dans son livre mystérieux, et que quelques-uns prennent pour la figure de l'Antéchrist.

— Hist. rom. *Les bêtes*, Les animaux féroces, auxquels les anciens Romains, en faisant combattre dans le cirque, et auxquels on livrait certains condamnés à mort : *Livrer aux* BÊTES. » Par plaisant., *Être condamné aux* BÊTES, Se dit d'un ouvrage, d'un auteur mal jugé, déchiré par des critiques ignorants et malveillants.

— Jeux. *Bête hombrée*, Variété du jeu d'*hombre*. V. ce mot et partie encycl.

— Vénerie. Nom général de tous les animaux que l'on chasse au chien courant. (On *détourne la bête*; on *lance la bête*; *on sonne la mort de la bête*, etc.) » *Bête rousse*, Jeune sanglier de six mois à un an. » *Bête de compagnie*, Sanglier de 6 à 9 mois à un an.

— Prov. et prov. Prov. **Qui se fait bête, le loup le mange.** Il ne faut pas être trop bon, si l'on ne veut pas s'exposer des mécontents. » **Mon âne a bête, mon âne a venin.** Un ignorant marchant ne peut plus nuire quand il est mort. » **Reprendre du poil de la bête**, Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal, comme font les chiens d'eau, qui, quand on les jette dans leur eau, laissé l'ivresse de la veille par l'ivresse du lendemain. (Cette expression vient de la croyance populaire que le poil de certains animaux, appliqué sur la morsure qu'ils ont faite, en guérit la gueule.) » **Au temps que les bêtes parlaient**, Expression épigrammatique, que l'on emploie pour montrer qu'on croit à l'impossibilité d'une chose. (Rabelais donnait à ce mots un sens satirique, car il disait qu'il n'y avait que trois ignorants : le roi, les gens, en ajoutant qu'on pouvait encore abréger l'intervalle.) » **Quand Jean-Bête est mort, il a laissé bien des héritiers.** Il y a encore bien des sots en ce monde. » **Figurer sa bête**, Prov. Expression fondée sur l'opinion de quelques physiognomonistes, qui trouvent des rapports frappants de ressemblance entre la tête de certains animaux et celle de certains hommes.

— Allus. littér. :

Quand vous serez mort, après un tel trait
Que les bêtes n'ont point d'esprit!

Vers de La Fontaine, dans les *Deux Rats, le Renard et l'Œuf*. — On les cite à propos d'un animal qui étonne par un trait marqué d'intelligence, mais, plus souvent, par ironie, au sujet d'un sot qui surprend par un acte du mot d'esprit.

— Allus. hist. **Nabuchodonosor changé en bête.** Allusion à la métamorphose de ce prince rapportée par les Ecritures.

— Encycl. Econ. rur. *Bêtes de trait*. On désigne communément sous le nom de « bêtes de trait » celles qu'on attelle, par opposition à celles qu'on réserve pour le service de la selle, du cul du bât. Mais, en agriculture, on applique plus particulièrement le nom de « bêtes de trait » aux animaux qui sont destinés à coopérer aux travaux de la culture et à la force, par opposition à ceux qui n'ont d'autre fonction que de fournir leurs produits naturels : viande, lait, laine, etc., qu'on entretient dans ce but et qui sont proprement ce qu'on appelle *animaux de rente*. Les distinctions entre ces deux classes s'accentue chaque jour davantage, par suite des progrès de la science agricole; et c'est aujourd'hui un axiome que « bêtes à deux fins ne sont bonnes à rien ». Le cheval, employé au chariot, est un coursier bien et peu énergique, et ne donne du lait qu'en petite quantité. De nos jours, le nombre des espèces de bêtes appliquées au trait tend à diminuer : il ne range plus dans cette classe que le cheval, le mulet et le bœuf. Le bœuf rend certainement des services, mais il n'est vraiment adapté qu'aux petites exploitations, aux moyennes au plus, qui ne demandent pas des opérations rapides; partout ailleurs, dans les grandes exploitations, on lui substitue le cheval, réservant le bœuf à la production de la viande. Cela, du reste, n'a rien d'absolu, et dépend d'une foule de circonstances, qui font varier la valeur économique et industrielle de l'un et de l'autre et qui ne permettent pas de poser des règles générales au sujet des avantages que présente leur emploi. V. TRAIT, BŒUF, VACHE, ATTELAGE, VÉTÉRINAIRE.

— Jeu. *Bête hombrée* (jeu de la). Il se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes, avec un jeu de piquet et des jetons ayant une valeur de convention. Chaque joueur reçoit cinq cartes, distribuées en deux fois. Il n'y a qu'une couleur de *triomphe* ordinaire, c'est le premier joueur qui détermine la couleur qui aura les jeuxeurs passent sans revoir. Celui qui possède le roi, la dame et le valet d'atout, se nomme *matadors*. S'il y joint l'as et le dix de la même couleur, il a les cinq matadors, valant chacun un jeton. Trois levées suffisent pour gagner le coup et faire *codille*. Le joueur qui ne fournit pas ou ne joue pas *fait la bête*. Pour tout le reste du jeu, les choses se passent absolument comme à l'hombre. V. ce mot.

— Philos. *Ame des bêtes*. Résolue pour de longs siècles, dans un sens affirmatif, par la division péripatéticienne de la *forme* et de la *matière*, tranchée négativement par la psychologie et la métaphysique cartésiennes, la question de l'âme des bêtes est une de celles qui ont le plus vivement passionné les esprits au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. On sait que Descartes, pour mieux assurer l'immortalité de notre âme, en nous séparant des animaux, faisait de ces derniers de pures machines, de véritables automates. (V. ÂME, AUTOMATISME.) L'idée a des bêtes, sacrifiée aux exigences du dualisme : *esprit* et *matière*, *pensée* et *étendue*, trouva appui dans tous grands systèmes : le monadisme de Leibniz, l'animisme de Stahl, le sensualisme de Condillac. V. ANIMISME, MONADE, SENSUALISME.

— Bibliogr. : Fardet, *Discours de la connaissance des bêtes* (1678); Goullier, *Essai philosophique sur l'âme des bêtes* (1737); le P. Bougeant, *Amusement philosophique sur le langage des bêtes* (1739).

— Syn. **Bête, animal, brute.** V. ANIMAL.

Bête (de *bête*, n.) adj. Sot, stupide, comparable sous ce rapport à un animal : *Les hommes sont si* BÊTES, *qu'une violence répétée finit par leur paraître un droit*. (Helvét.)

— Qui dénote, qui trahit la bêtise, la stupidité : *Avoir un air* BÊTE.

— Par exagér. Trop bon, ou Déraisonnable en quelque point : *Est-on* BÊTE *de servir des ingrats, de s'affliger pour des vétilles!*

— Ellipt. *Pas si bête!* Je ne suis pas, je ne fus, je ne serai pas assez sot pour faire cela.

— Loc. fam. *Bête comme un pot, comme une cruche, comme une oie; bête à manger du foin*, etc., Stupide au suprême degré.

— Prov. : **Plus fin que lui n'est pas bête.** Se dit de quelqu'un que l'on veut donner pour être fort malicieux.

— Syn. **Bête, niais, sot, stupide, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud.** V. NIAIS.

— Anton. **Fin, futé, ingénieux, intelligent, spirituel, subtil.**

Bête (lat. *bestia*), constellation plus connue sous le nom de Loup (lo).

Bête a Dieu, bête a bon Dieu, bête a Martin n. f. Noms vulgaires des coccinelles.

Bête a feu n. f. Nom vulgaire des lampyres ou vers luisants.

Bête de la mort n. f. Nom vulgaire d'un coléoptère, le *blops mortisagA*.

Bête du Gévaudan (la), animal fameux qui répandit, au XVIIIe siècle, une grande terreur dans la région du Gévaudan. Son apparition, signalée dans la Lozère, en l'année 1765, occupa bientôt toute la France. Elle fut célébrée en vers, en prose, mise en chanson, et la superstition populaire ne contribua pas peu à augmenter la terreur qu'elle inspirait. Cette terreur devint telle, que les origines les plus insensées, les intentions les plus noires, les goûts les plus extraordinaires, lui furent attribués. Elle faillit également faire perdre la Fontaine, qui, en effet, la dépeignit le terrible animal..., et ses ennemis prétendirent qu'il avait voulu faire le portrait de Mlle Clairon, la célèbre tragédienne.

Après avoir acquis « presque autant de renommée qu'un conquérant », elle fut tuée enfin, en 1787, dans le canton de la Planèse, non loin de Saint-Flour, au petit village nommé les Ternes. L'examen de l'animal empêchant de connaître que la Bête du Gévaudan était tout simplement un individu de l'espèce du lynx, vulgairement *loup-cervier*.

Le Bête du Gévaudan forme le sujet d'une complainte populaire. Elle Berthet a pris, en outre, son nom pour titre d'un roman en cinq volumes (Paris, 1858).

Bête humaine (la), roman d'Emile Zola (Paris, 1890). C'est une étude, poussée au noir, de trois des passions de l'homme : la cupidité, l'appétit des sexes, le besoin de tuer. L'action se déroule dans le chemin de fer. Zola en a composé d'une série de crimes, dans lesquels périssent tous les principaux personnages, sauf deux qui sont condamnés aux travaux forcés. L'œuvre est forte comme les productions du même auteur, mais elle laisse une impression pénible.

Bête noire n. f. Nom vulgaire du ténébrion de la farine.

Bêtes (la vie psychique des), par le Dr Louis Büchner, traduit par le Dr Ch. Letourneau (1881). Cet ouvrage, dû à l'auteur de *Force et Matière*, s'ouvre par une Introduction dans laquelle est résumée l'opinion des philosophes de l'antiquité sur l'âme des bêtes. Büchner y constate que la question de l'âme chez l'animal, la comparaison entre ses facultés intellectuelles et celles de l'homme, est une question aussi vieille que l'humanité.

Bêtes en robe de chambre (les), par de Cherville (1883). (Œuvre délicate et fine, faite pour plaire à beaucoup de lecteurs : ceux qui aiment la chasse tirent profit des mille détails instructifs que donne le volume sur leur plaisir favori; ceux qui en sont indifférents, y rencontrent des jolis paysages, des récits amusants ou d'émouvantes nouvelles, sans parler des qualités ordinaires du marquis de Cherville : une philosophie aimable, un style alerte, une gaieté de bon aloi.

Bételgeuse ou **Bételgeuse**, nom de l'étoile de première grandeur α, qui se trouve à l'épaule orientale d'Orion. Elle varie en grandeur de 1 à 1, 4 en 196 jours environ et son cœur est orangé, son spectre renferme des raies du sodium, magnésium, fer, etc. Il ne renferme pas celles de l'hydrogène.

Bétel, n. du r.

Bétel (indien *betle*, même sens) n. m. Espèce de poivrier grimpant, que l'on cultive dans plusieurs parties de l'Inde : *Le* BÉTEL *grimpe, et à la manière de la vigne, sur les arbres ou sur les supports qu'on lui donne*. (De Jussieu.)

— Encycl. Bot. Le *bétel* est une plante de la famille des pipéracées, appelée par Linné *piper betle*, et devenue le type du genre *chavique*. V. ce mot.

— Ethol. On nomme *bétel* un mélange de substances très actives, formé des feuilles du bétel, de plusieurs espèces de poivres, de feuilles de tabac, de chaux vive et de noix d'arec, dont on fait usage dans les régions tropicales,

comme mastication toujours et astringent. Par la mastication, le mélange fournit un suc qui donne à la salive une couleur rouge écarlate, après la première mastication, bon lie et aux lèvres, et qui est regardée par les Indiens comme fort gracieuse, en outre, l'habitude augmente une odeur agréable. Le suc, après la première mastication, produit par la chaux, est ordinairement, mais non pas toujours, avalé par l'individu qui mâche cette préparation.

Le betel n'entre pas, comme on pourrait le supposer, les noces Israélites, cependant les Israélites ont ordinairement usage aux dents vacillantes ou aux gencives ulcérées, la bouche et l'arrière-gorge sont enflammées, et la faculté du goût considérablement émoussée.

Les noix et les feuilles de betel sont l'objet d'un commerce considérable dans l'Inde, on en exporte de grandes quantités de Bornéo, de Malacca et de la Cochinchine. Les noix sont fréquemment employées pour la teinture. Il y a une variété très estimée, qui donne une couleur brune belle tenue rougeâtre.

Chim. *Tannin de betel*. Elle se prépare en soumettant à un courant de vapeur les feuilles de betel. En opérant avec des feuilles fraîches, on obtient un produit d'un jaune verdâtre qui, sans influence de la potasse, donne un pigment, le *chlorophyl*, et une partie insoluble à froid par un mélange de potasse. Le liquide est un produit huileux, soluble dans l'alcool et l'ether, et qui possède un pouvoir astringent que cinq fois plus considérable que celui du thé.

Enseignement avec des feuilles sèches, on obtient un liquide huileux qui renferme également des terpènes et un autre phénol, le *betelphenol*, dont la proportion est d'environ 2% à peu près volumes du liquide.

BÉTELGEUSE Astr. V. BÉTHGEUSE.

BÉTELPHÉNOL n. m. Chim. V. BETEL.

BÉTEMENT adv. D'une manière bête, sotte, stupide. *Tout bêtement*, Sans jugement, sans réflexion, sans apprêt : *Dire* TOUT BÊTEMENT *les choses comme elles sont*.

ANTON. **Finemnt, ingénieusement, spirituellement, subtilement.**

BÉTENCOURTIE n. f. Bot. Syn. de GALACTIE.

BÉTERA, ville d'Espagne (prov. de Valence) ; 2.500 hab. Construction de voitures, de toiles communes.

BÉTÈTE, comm. de la Creuse, arrond. et à 40 kilom. de Boussac, sur un affluent de la Petite Creuse ; 1.177 hab.

BETH (*bêt*) n. m. Deuxième lettre de l'alphabet hébreu, qui, en grec, a donné naissance au *bêta*, et qui correspond au *b* français. (*Beth* veut dire *maison*.)

BETH-ABARA (en hébreu, *Maison du passage*), lieu de la Palestine où les Israélites passèrent le Jourdain, sous la conduite de Josué. C'est en face de ce même lieu, situé sur la rive droite du Jourdain, tribu de Juda, que baptisait saint Jean-Baptiste.

BETHA-BARRA n. m. Bois de teinture et d'ébénisterie de la côte occidentale de Afrique rient analogue au noyer, et est susceptible de recevoir un très beau poli. Sa sciure, traitée par une dissolution de carbonate de soude, donne une couleur rouge vin.

BÉTHANIE, ville de la Palestine, tribu de Benjamin, non loin de la montagne des Oliviers, sur la route de Jérusalem à Jericho. C'est la que demeurait Marthe et Marie, et leur frère Lazare, que Jesus Christ ressuscita. C'est aujourd'hui un village turc, appelé *El-Lazarye*, dont la principale ruine, au milieu du village, est une grotte taillée dans le roc, qui serait le tombeau du frère de Lazare.

BETHANIE ou **BETHANY**, capit. du pays des Namaquas (Afrique australe) ; colonie de missionnaires.

BÉTHARRAM (du béarn. *beth*, beau, et *arram*, rameau), lieu de pèlerinage, situé à 25 kilom. de Pau, au village de Lestelle-Bigorre. Pèlerinages, les Mardis du vœu, à l'extrémité de la belle plaine de Nay. Chapelle et grotte.

— *Histoire*. La chapelle, fondée en 1475, en l'honneur d'une statue de la Vierge indiquée à des jeunes bergers, sur la trouvaille, par une pastourelle, fut saccagée, brûlée et restaurée à diverses reprises. En 1621, la direction de Betharram fut confiée à l'abbé Charpentier, qui adopta la *dévotion du Vœu* et celle de Notre-Dame, et fonda la première congrégation des *bétharramites ou prêtres de Bétharram*, autorisée en 1622 par l'évêque de Lescar, et en 1656 par le pape. Après la Révolution, Bétharram fut successivement un petit et du grand séminaire, jusqu'en 1833. Enfin, en 1841, l'évêque de Bayonne y établit la *Société des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus*, plus connus sous le nom de *bétharramites*.

BÉTHARRAMITES ou **BÉTHARRAMISTES** (*mies* — de *Bétharram*, n. de lieu) n. m. pl. Prêtres de la Société du Sacré-Cœur de Jésus. — *Un* BÉTHARRAMITE (ou BÉTHARRAMISTE).

— ENCYCL. Les *bétharramites* sont voués à la prédication et à l'enseignement. Ils dirigent, dans le diocèse de Bayonne, plusieurs maisons de retraite et d'éducation, et en possèdent aussi à Buenos-Ayres et à Montevideo.

BETH-BESSEN, ville de la Palestine, tribu de Juda. Simon et Jonathas Maccabées firent fortifier cette place, que Bacchidès vint assiéger sans succès.

BETHEL, ville de la Palestine, sur la frontière des tribus d'Ephraïm et de Benjamin. Le nom primitif de Bethel était Souz, à l'époque où Abraham y faisait paître ses troupeaux. Dieu y apparut à Abraham et à Jacob. Lorsque Jéroboam, après le schisme, y bâtit un temple consacré à l'adoration du Veau d'or, les prophètes Osée et Amos changèrent le nom de *Bethel* (maison de Dieu) en celui de *Bethaven* (maison du crime).

BÉTHENCOURT, comm. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Cambrai, près de l'Erclin ; 1.514 hab. Huileries, moulins, fabriques de calicots, mousselines, tulles.

BÉTHENCOURT (Jean DE), gentilhomme normand du XIVe siècle, conquérant des îles Canaries, où il fonda le premier établissement européen, mort en 1406. C'est du roi de France, Charles VI, pendant les guerres qui ensanglantaient le royaume, s'embarqua à la Rochelle avec Gadifer de la Salle, le 16 mai 1402, relâcha en Espagne et aborda à l'île de Lancerote, après quelques jours de traversée. Il visita Fortaventure, se fit prêter hommage de la [illegible] de Gadifer [illegible] Il [illegible] de Cadifer [illegible] Parties [illegible] Gadifer [illegible] Fortaventure [illegible] Voyages en Normandie [illegible] Bethencourt [illegible] Canaries [illegible] Bethencourt [illegible] Canaries [illegible] Bethencourt [illegible] Canaries

Jésus Christ, revenant de Béthanie, y demanda un âne pour monture à ses disciples, afin de faire son entrée triomphale à Jérusalem.

BETHSABÉE, femme israélite, remarquable par sa beauté, épouse d'Urie, officier du roi David (XIe siècle av. J.-C.). David, après l'avoir entraînée dans un adultère, fit périr son mari pour l'épouser. C'est à ce sujet que le prophète Nathan lui adressa son discours célèbre : « Il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche, l'autre pauvre. Le riche possédait un grand nombre de brebis et de bœufs; le pauvre n'avait pour tout bien qu'une petite brebis, qu'il avait élevée avec ses enfants. Il la nourrissait de son pain, la faisait boire dans sa coupe, et dormir sur son sein; il la chérissait comme sa fille. Un étranger étant venu loger chez le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis et à ses bœufs pour lui donner à souper, mais il prit la brebis du pauvre, et la servit à son hôte. — Cet homme mérite la mort, s'écria David avec indignation. — Tu es cet homme, lui répliqua Nathan, tu as méconnu les paroles de Dieu, qui t'a fait roi; le Seigneur te punira. » Bientôt après, en effet, l'enfant que David avait eu de Bethsabée tomba malade et mourut. Mais David eut ensuite de cette même femme Salomon, qui fut roi, Siman, Sorab et Nathan.

Bethsabée au bain. Ce sujet a été traité par un grand nombre de maîtres, notamment par Raphaël, Palma le Vieux, Cranach, Rembrandt, etc. Chez les modernes, J. de Troy a peint une *Bethsabée* qui est au musée d'Angers; Robert-Fleury est l'auteur d'une composition du même caractère, inspirée de Rembrandt.

Bethsabée surprise au bain par David, Diane surprise par Actéon et *la Chaste Suzanne* sont trois variantes d'un même thème artistique, qui a inspiré une foule de peintres et de sculpteurs. Une gravure de Cornelis Matsys, datée de 1545, représente Bethsabée entourée de ses suivantes et sortant du bain pour recevoir un message amoureux, que lui envoie le roi David. L'*Histoire de Bethsabée* a été gravée par Pierre Gaultier, d'après Solimène, et par J.-B. Corneille. La scène du bain a été gravée par Hans Brosamer, par Albert Claas, par Audenaerde, d'après Carle Maratte; par J. Grégeau, d'après J. Raoux; par Fréd. Horthemels, d'après Carle Vanloo, etc.

Bethsabée au bain, d'après Cranach (Berlin)

Parmi les nombreuses figures de Bethsabée que l'on doit à la statuaire, nous rappellerons celles d'Ouéliné (1861), et de J. Blanchard (1874).

BETHSAÏDE, ville de la Palestine, tribu de Zabulon, non loin de Capharnaüm, près de la rive occidentale du lac de Génésareth. Patrie des apôtres Pierre, André et Philippe. — Bethsaïde, Capharnaüm et Corozaïn sont confondues dans les malédictions de Jésus-Christ, à cause de l'incrédulité de leurs habitants.

BETHSAÏDE-JULIAS, ville de la Palestine, demi-tribu de Manassé, à l'E. du Jourdain, près du lac de Tibériade. Philippe, tétrarque d'Iturée, agrandit cette ville et lui donna le nom de *Julias*, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. Près de là, Jésus opéra le miracle de la multiplication des cinq pains et des deux poissons.

BETH-SAMÈS ou **BETHCÉMÈS**, ville sacerdotale de la Palestine, tribu de Juda, et l'arche d'alliance lui fut envoyée par les Philistins.

BETH-SAN ou **BETH-SÇAN**, ville de la Palestine, tribu d'Issachar, à l'O. du Jourdain, aux murs de laquelle, après la bataille de Gelboé, les Philistins pendirent les corps de Saül et de Jonathas. Cette ville porta plus tard le nom de *Scythopolis*, et fut la patrie des Pères de l'Église Basile et Cyrille. Le village moderne de *Beisan* est construit sur l'emplacement de l'ancienne ville.

BETH-SÉCA, ville de la Palestine, demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain. Gédéon y défit les Madianites. Bacchidès, après avoir surpris cette ville, en fit jeter les habitants dans des puits. Le roi de Syrie, Benhadad, vaincu pour la seconde fois par les Israélites, se réfugia à Bethsécа.

BETH-SUR ou **BETH-ZUR**, ville de la Palestine, tribu de Juda. Cette ville, fortifiée par Roboam, puis par Judas Macchabée, fut prise par Antiochus Eupator. Au S. de Beth-Sur, tout ruinée où, selon la tradition, mourut Rachel, épouse de Jacob, en mettant au monde Benjamin.

BETHUCKS ou **BEOTHUCKS**, ou **BEOTICKS**. Les *Bethucks* sont, ou plutôt étaient, les aborigènes de Terre-Neuve; leur race semble avoir complétement disparu. — *Un* Beothuck ou Beothuck (ou Beoticks).

— ENCYCL. Les *Bethucks* avaient le tort de posséder de trop riches fourrures. Les marins, les pêcheurs, les chasseurs, qui s'étaient portés en foule vers Terre-Neuve, unirent leurs forces pour les leur ravir; les sauvages se défendirent de leur mieux, et les colons en arrivèrent à les considérer comme des bêtes malfaisantes qu'il fallait détruire. Quand on les eut massacrés pendant deux cents ans, le gouvernement anglais s'émut; au commencement du siècle, il se déclara le protecteur des *Indiens rouges*, et des sociétés s'organisèrent pour les civiliser. Il n'était plus temps, et les derniers Bethucks de Terre-Neuve s'enfuirent au Labrador.

BÉTHULIE, ville de l'anc. Palestine, tribu de Zabulon, fut assiégée par Holopherne, que tua Judith. Le nom de cette ville n'a pas encore été identifié d'une manière certaine. On admet généralement qu'il répond à la petite ville actuelle de *Sanour*.

Béthulie (SIRDE DE). Sous le règne de Manassès, Holopherne, général des armées de Nabuchodonosor Ier, marcha contre les Ismaélites, les Madianites et autres peuples voisins de la Judée. Il pénétra en Judée, et vint mettre le siège devant Béthulie, dans la tribu de Zabulon. La ville allait être réduite par la famine, quand elle fut délivrée par le dévouement de Judith. V. JUDITH.

BÉTHULIE, ville de l'Afrique australe (Etat libre d'Orange), près de l'Orange; 505 hab. Marché important. Ch.-l. d'un district peuplé de 4,500 hab.

BÉTHUNE n. f. Espèce de puisard employé dans l'exploitation de certaines mines.

BÉTHUNE, ch.-l. d'arrond. du Pas-de-Calais, à 38 l.d.m. d'Arras, à la jonction du canal de la Lawe et du canal d'Aire à La Bassée; 11,627 hab. (*Béthunois, oises*). Ch.-de fer du Nord. Trépot de première instance. Distilleries de betteraves, fabriques de sucres; commerce de lin, toiles, graines de toutes sortes. Marché important de bestiaux et de chevaux. Près de la ville, mines de houille de Vendin-les-Béthune et d'Annezin.

Armes de Béthune

Le beffroi, enclavé dans un pâté de maisons depuis le XVIIIe siècle, fut construit en 1388. C'est une tour carrée, flanquée de tourillons hexagonaux et surmontée d'un campanile moderne qui renferme le carillon. L'église Saint-Waast, des XVIe et XVIIe siècles, renferme quelques piliers du XIIIe siècle. Les remparts de la ville ont été démolis. L'arrond. a 9 cant., 112 comm., 271,357 hab.; le cant. a 17 comm. et 28,917 hab.

— *Histoire.* Les noms de Béthune apparaît pour la première fois en 1099. Érigée en commune en 1222, la ville passa de la domination des seigneurs de Béthune à celle des comtes de Flandre, aux ducs de Bourgogne, à la maison d'Autriche. Cédée à la France au traité de Nimègue et fortifiée alors par Vauban, elle fut prise par les alliés en 1710, et restituée à la France au traité d'Utrecht (1713). En 1813, la région marécageuse au N. de Béthune devint le refuge des réfractaires des départements du nord, contre lesquels Napoléon dut envoyer une division de sa garde, sous le général de Ribebeval. Saisis et incorporés à la garnison de Béthune, au premier dégel, ils regagnèrent leur asile, où ils restèrent jusqu'à la Restauration. C'est à Béthune, dit-on, que furent creusés les premiers puits artésiens. Patrie du trouvère Quesnes de Béthune, de Buridan, le célèbre recteur de l'Université de Paris.

Beffroi de Béthune

— BIBL : Dequien, *Notice sur la ville de Béthune* (1838).

BÉTHUNE (famille DE), noble et ancienne famille artésienne, issue de Robert Ier, dit **Faisseux**, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras. De cette famille sont issues les branches : d'Orval, de Selles et de Charost.

BÉTHUNE (QUESNES ou CONON DE), poète et chevalier français du treizième siècle. Il accompagna Baudouin, comte de Flandre, dans son expédition en Orient, et il fut plusieurs fois chargé de gouverner le nouvel empire pendant l'absence de son chef. On a de lui neuf chansons, qui se trouvent dans le *Romancero* de Paris.

BÉTHUNE (Maximilien DE). V. SULLY.

BÉTHUNE (Philippe DE), frère puîné du célèbre Sully, né en 1561, mort en 1649, tige de la branche des comtes de Selles et de Charost. Il se fit une grande réputation comme diplomate. On a de lui : *Observations et maximes politiques pouvant servir au maniement des affaires publiques*, publiés à la suite de *l'Ambassade de M. le duc d'Angoulême* (1667).

BÉTHUNE (Hippolyte DE), marquis de Chabris, fils du précédent, né à Rome en 1603, accompagna Louis XIII dans ses expéditions contre les protestants, et mourut en 1665. Il laissa un ouvrage intitulé : *Le Secrétaire*, qui forme la bibliothèque nationale le *fonds de Béthune*. Son frère LOUIS, comte de Charost (1605-1681), obtint l'érection de la terre de Selles en duché-pairie.

BÉTHUNE (Hippolyte DE), évêque français, arrière-neveu du duc de Sully et petit-fils de Philippe de Béthune, né en 1647, mort en 1720. Nommé en 1681 évêque de Verdun, il fut un des premiers prélats français qui interjetèrent appel de la bulle *Unigenitus*. En 1719, il fonda à Verdun un hôpital, auquel il laissa presque toute sa fortune en mourant.

BÉTHUNE (Armand-Joseph DE), duc de Charost, agronome et philanthrope, né à Versailles en 1738, mort à Paris en 1800. Brigadier colonel de cavalerie, il se retira après la paix de Paris dans ses domaines de Meillant, en Berry. Il s'attacha à développer autour de lui le progrès agricole. Il encouragea par ses dons l'ouverture de nombreuses routes, le desséchement des marais, la culture des plantes fourragères et de la garance, la lutte contre les épizooties, la substitution de la charrue à l'araire. Il fonda à Meillant une société d'agriculture et améliora la race ovine berrichonne par des croisements avec les moutons mérinos. En 1785, il devint membre de la Société royale d'agriculture. Devançant la Révolution, il abolit les droits seigneuriaux sur ses terres. Malgré sa grande sévérité dégénérée et le certificat de civisme qui le nommait le « Père de l'humanité souffrante », il fut emprisonné sous la Terreur. Maire du Xe arrondissement de Paris en 1799, Armand de Béthune périt victime de son zèle philanthropique en visitant de jeunes sourds-muets atteints de la petite vérole. On a de lui : *Projet d'une caisse rurale de secours; Observations sur l'instruction publique* (1795, etc.).

— BIBLIOGR. : A.-F. Silvestre, *Notice biographique sur Armand de Béthune-Charost, an IX.*

BÉTHUNE (James et David), prélats écossais. V. BEATON.

BÉTHYLE (du gr. *bêthulos*, nom d'oiseau) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. de CISSORIS.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères. Syn. de METHOCA. (V. ce mot.) [Le nom de *bethylus* fut donné par les anciens naturalistes aux femelles de méthoques.]

BETH-ZACHARA, bourg de la Palestine, tribu de Juda, dans les montagnes de Juda, célèbre par le combat de Judas Macchabée contre Antiochus Eupator, combat dans lequel Eléazar fut écrasé sous le poids d'un éléphant qu'il avait percé de son épée.

BÉTIFIANT, ANTE (rad. *bêtifier*) adj. Abrutissant, qui rend bête, qui abrutit : *Occupations, habitudes* BÉTIFIANTES.

BÉTIFIER (*be-bê-ti-fi-é*) du lat. *fatuus*, fat. — Prononcez : de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous bêtifiions. Que vous bêtifiiez*) v. a. Rendre bête, abrutir : *Genre d'éducation qui* BÉTIFIE *les enfants.*

— v. n. Faire la bête, se donner un air bête : *Acteur qui a une grande aptitude à* BÉTIFIER. (Peu usité.)

BÉTILLE (*ll* mll.) n. f. Espèce de mousseline des Indes. Il *Bétille organdi*, Bétille à grain rond et très fin. Il *Bétille tarlatane*, Bétille fort claire.

BÉTION n. m. Bot. Syn. de DICTAMNE.

BÉTIQUE, une des trois grandes divisions de l'Espagne ancienne, dans la partie méridionale de la péninsule Ibérique; elle tirait son nom du fleuve *Bétis* (Guadalquivir), qui la traversait du N.-E. au S.-O. Les Romains l'appelaient aussi *Hispania Ulterior*. Elle avait pour bornes : au S., la Méditerranée; à l'O., le fleuve Anas (Guadiana); à l'E., la Méditerranée. Ses limites septentrionales ne sauraient être indiquées avec précision; mais on peut dire que son territoire correspond à peu près à l'Andalousie et au royaume de Grenade.

— ENCYCL. Les richesses minières et la fertilité de la *Bétique*, grossies par l'imagination des poètes, donnèrent lieu à plusieurs récits fabuleux qui s'accréditèrent facilement parmi les peuples de l'antiquité (Géryon, les champs Elysées, etc.).

Les principaux peuples qui habitaient la Bétique étaient les *Turdules* au N.; les *Bituriens* au N.-O.; les *Turdétans* à l'O. et au S.; les *Bastules* au S., et les *Bastitans* à l'E. Sous la domination romaine, la Bétique renfermait 175 villes, parmi lesquelles plusieurs colonies de Carthaginois, dont les principales étaient : Cordula (Cordoue), Hispalis (Séville), Gadès (Cadix), et Malaca. Les Vandales s'emparèrent ensuite de cette riche contrée, qui reçut d'eux le nom de *Vandalitia*, d'où *Andalousie*. Les Arabes et les Maures commencèrent par centre province la conquête de l'Espagne.

BÉTIS, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]); 4,100 hab. Récolte de sucre et de cigares.

BETIS, ou **BETIS**, ou **BATIS**, ou **BABEMESSES**, Perse nommé gouverneur de Gaza par Darius III. Il défendit cette ville pendant deux mois contre Alexandre. Suivant Quinte-Curce, Alexandre, une fois maître de la place, fit attacher Bétis derrière son char, pour imiter Achille traînant le cadavre d'Hector.

BÉTISE (rad. *bête*) n. f. Manque d'intelligence, de jugement, ou des notions les plus communes : *Rien n'est si près de la* BÉTISE *que l'esprit sans raison.* (Mme Necker.)

— Propos, action, œuvre bête, sotte : *Il y a des esprits si sérieux qu'il n'y pousse pas même de* BÉTISES. (Lamenn.)

— Chose de peu de valeur, babiole : *Dépenser son argent en* BÉTISES.

— Motif futile, peu important : *Pleurer pour une* BÉTISE.

— Chose légère, folle, mais amusante : *Quand une* BÉTISE *amuse Paris, il est impossible que la province s'en prive.* Balz.) Parole légère, hasardée : *Il ne faut pas dire de* BÉTISES *devant les enfants.* » Folie : *Se brûler la cervelle quand on est jeune et riche, quelle* BÉTISE!

— SYN. **Bêtise, sottise, stupidité.** La *bêtise* résulte de l'ignorance, du manque d'intelligence. La *sottise* résulte plutôt d'un jugement faux, et souvent elle est accompagnée de présomption. La *stupidité* est la bêtise portée à son comble, c'est l'inertie presque complète de l'esprit. La bêtise peut s'allier à la bonté; elle arrive même à en être la conséquence lorsque la bonté est excessive.

— ANTON. **Finesse, ingéniosité, intelligence, subtilité.**

BÉTISER v. n. Faire la bête, affecter un air niais. Il S'amuser à faire ou dire des galanteries.

BÉTOINE (lat. *betonica* [mot d'origine gauloise]) n. f. Genre de labiées, dont une espèce, la bétoine officinale, est commune dans nos climats, où on l'emploie en médecine : *Les feuilles de la bétoine sont sternutatoires.* (Acad.) Il Quelques auteurs réunissent ce genre aux épiaires (*stachys*).

— *Bétoine des montagnards, des Vosges*, Nom de l'arnica. Il *Bétoine d'eau*, Nom de la scrofulaire aquatique.

ENCYCL. Le genre *betonica* a été considéré par Linné comme une simple section du genre *Stachys*. L'espèce principale est la *betonica officinalis*, très commune en Europe et en Sibérie. Les fleurs ont une odeur fétide, fugace; les feuilles sont âcres, un peu aromatiques; la racine, désagréable au goût, est émétique et purgative à la dose de 2 à 4 gr. Les feuilles, desséchées et réduites en poudre fine, ont été employées comme sternutatoires, à cause des propriétés âcres et stimulantes dont elles sont douées.

Bétoine : *a*, fleur.

BÉTOIRE (*to-ar*) n. f. Agric. Espèce de puisard creusé dans les jardins ou les cours pour absorber les eaux pluviales. Il On dit également BETTOIRE, et BETTOYE.

— Geol. Nom que l'on donne en Normandie aux cavités, gouffres ou abîmes qui s'ouvrent à la surface du sol, et par lesquels se perdent les eaux de certaines rivières. (En France, on cite les *bétoires* de l'Avre, l'Iton, l'Aure, etc.)

BÉTOL n. m. Salicylate de naphtyle. V. NAPHTOL.

BÉTOLAUD (Jacques-Alexandre-Célestin), avocat français, né à La Souterraine (Creuse), en 1828. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1848. Secondé par la confiance, il se fit promptement une grande situation par sa méthode, la clarté de sa parole et la solidité de ses connaissances juridiques. Membre du conseil de l'Ordre de cet ordre depuis 1864, il fut du Vatonnier en 1875 et 1876. Il plaide dans un grand nombre d'affaires civiles restées célèbres, notamment dans les procès Sauvetre, de Chambles, de Bauffremont, etc.

BÉTON (de l'anc. fr. *betun*; du lat. *bitumen*, bitume = m. Le béton, connu des anciens et employé par eux, consiste spécialement les ramas de leurs monuments, est une sorte de maçonnerie formée de chaux hydraulique, ciment, de sable et de fragments de briques, de pierres, de cailloux, de scories de hauts fourneaux, et employée pour consolidier dans l'eau ou pour former de solides assises ou fondations. On dit aussi MAÇONNERIE DE BITUMS, de sorte que le mot *beton* s'applique, tantôt à la construction elle-même, tantôt aux matériaux qui la composent.

— ENCYCL. Dans le *beton*, la chaux sert à agglomérer ensemble les matériaux qui le composent. Ses proportions sont très variables, avec quelques des autres éléments qui entrent dans la composition de ce mélange. V. MORTIER.

On fabrique le mortier de beton à la manière ordinaire, en employant un malaxeur mécanique. On dit que le beton est opéré quand il contient des fragments de chaux et du sable en grande quantité; il est *maigre* dans le cas contraire.

La plus ancienne machine employée à la fabrication du beton était la *machine à coffres*, sortes de caisses en fonte, basculant autour d'un axe horizontal; les matières, jetées à la pelle dans la première caisse, se versaient successivement dans les autres, et leur mélange se trouvait effectué. Puis succédèrent à cette machine primitive le *broyeur malaxeur* Cougard et celui de Fromentel.

— *Travaux hydraulique en beton.* On fait usage du *beton* pour des travaux hors de l'eau ou immergés. Si le beton est mis en œuvre hors de l'eau, on le jette pêle-mêle, par couches peu épaisses que l'on pilonne, dans l'enceinte qui doit le contenir. Souvent, on le fabrique sur une plate-forme mobile en bois, sur laquelle se déverse la machine qui a servi à la fabrication.

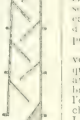

Béton mis en œuvre

Lorsqu'on fabrique des blocs artificiels, qui doivent jouer le rôle d'enrochements, on maintient le beton par des encaissements qu'on enlève, une fois la prise faite. Si le béton doit être immergé, on adopte, quand les eaux sont peu profondes, le *coulage au tube*; on descend, au moyen d'une caisse, une certaine quantité de beton, pour former le talus naturel, qu'on fait ensuite avancer en posant le beton sur la crête de ce talus, comme pour faire un remblai. Dans, si la profondeur du lieu excède 2 m., l'immersion du béton se fait dans des caisses qu'on descend au fond de l'eau, et dont on ouvre la partie inférieure au moyen d'un mécanisme spécial. Dans ces conditions, le béton chasse autour de lui une bouillie appelée *laitance*, formée de chaux et de vase, enlevée au moyen d'une pompe. Cette perte de chaux oblige à en forcer un peu la dose.

Outre les emplois du beton pour les travaux de fondations et ouvrages souterrains, sous les bouches ou salées, on fait également usage de ce mortier dans les constructions aériennes. Si l'on veut faire un mur, on dresse des panneaux *bâtiches*, qui, retenus à l'intérieur et à l'extérieur au moyen de boulons et de madriers, forment les parements. Dans le vide des deux panneaux, on jette et on pilonne le béton par couches de 0,20 à 0,30 m. quand ce vide est rempli, on remonte les panneaux, et l'on continue à construire en excavation. On obtient ainsi un véritable monolithe, si l'on veut construire une voûte, on pilonne le béton par couches sur un cintrage convenablement disposé. Enfin, pour obtenir une pierre d'une forme quelconque, même une pierre ornée de moulures, une statue, etc., on pilonne le beton dans des moules. Dans ces cas, le beton subit un gâchage et un pilonnage parfaits.

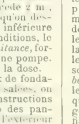

Bétonnières Frémichet. A, trémie dans laquelle on verse les matières premières; B, réservoir contenant l'eau; C, archimède approprié au mélange des matériaux; D, cylindre pour le mélange de le beton dont les proportions sont à 0,60 m. E, ensemble de la machine; F, le beton en sortant des rainures de la bétonnière.

L'homogénéité du béton et sa résistance permettent de diminuer les dimensions attribuées ordinairement aux constructions. Elles seraient insuffisantes dans lesquels la poussée des voûtes se trouve annulée. On arme aussi le beton *beton armé*, en le coulant sur une carcasse métallique, dont il augmente la résistance à la traction.

— On substitue fréquemment du ciment aux fragments de briques, aux cailloux ou aux éclats de pierres. Dans ces conditions, on obtient un mortier qui acquiert une dureté extraordinaire. C'est ainsi que le beton communément employé pour la construction d'égouts, de voûtes, etc., est formé de 2 de sable, 1 de chaux et 1 de ciment. Celui qui sert pour la confection des statues, des pierres factices, des dallages, est fait moitié de sable, 1 de chaux, 1 de ciment. — On désigne également sous les noms de *béton moulé* ou *moulé*, ou de *pierre factice*, ce genre de mortier dont le ciment est l'organe. Son emploi a pris une très grande extension dans l'exécution de travaux importants.

BÉTON (anc. franc. *bet*, mot d'orig. german.) n. m. Méd. Nom vulgaire du colostrum, lait trouble d'une femme qui vient d'accoucher.

— Art vétér. Nom que l'on donne au lait trouble que fournissent les bêtes à cornes au moment de la parturition.

BETONICA n. f. Nom scientifique du genre *bétoine*.

BÉTONNAGE (*to-naj*) n. m. Travail de maçonnerie fait avec du beton.

BÉTONNER (*to-né*) v. a. Construire avec du béton.

BÉTONNIÈRE (*to-niér*) n. f. On donne ce nom à la machine employée communément pour la fabrication du beton. V. BRIES, MALAXEUR, et MORTIER.

BÉTORCINOL (du gr. *bêta*, lettre de l'alphabet, et du franç. *orcine*) n. m. Nom donné par Stenhouse et Groves à un homologue supérieur de l'*orcine*. V. ce mot.

BÉTOUL, district de l'Inde centrale anglaise, peuplé de 223.000 hab.

BÉTOUNÉ (Ambroise), chansonnier français, né à Caen en 1795, mort à Rouen en 1858. Il [illegible] nombreuses, dont quelques unes, comme *Souvenirs de pays*, *Le Jeune Albanaise*, 1832, *La bonne Fête aux gens mariés*, *Le Pauvre Négresse*, ont fait le tour du monde. Les compositions de Bétouné se distinguent par la grâce, le sentiment et la simplicité. Quelques unes de ses poésies ont été réunies sous ce titre *Délassements poétiques, élégies, fables, romances*. Paris, 1826.

BETSIBOKA, fleuve de Madagascar. Il prend naissance dans l'Ankaratra, descend du massif central par des chutes, et, grossi de l'Ikopa, va se jeter au fond de la baie de Bombetoke. Son cours inférieur est navigable pour des embarcations du faible tirant d'eau jusqu'à Marovoay (50 kilom.) pendant la saison sèche, jusqu'à Maevatanana (110 kilom.) pendant l'hivernage.

BETSILÉOS, peuplade de l'intérieur de Madagascar, où elle occupe le sud du massif central. La région, dont le sol, de formation ancienne, porte des traces d'actions volcaniques, est accidentée et sillonnée de nombreux cours d'eau; à cause de l'altitude (1 200 m.), le climat y est tempéré et plus sain que sur le littoral. — *Un* BETSIRÉO.

— ENCYCL. Les *Betsiléos* ont la peau foncée et les cheveux crépus. Par leurs mœurs, ils ressemblent aux Hovas, qui, bien avant l'occupation du pays par la France, les avaient complètement soumis. Ce sont des agriculteurs habiles, ayant des rizières bien aménagées. Ils font aussi de l'élevage. Les bœufs de zébus constituent, avec le caoutchouc et la cire, les plus importants articles d'exportation. La principale ville de la province est *Fianarantsoa* (environ 8.000 hab.).

BETSIMISARAKA, peuplade cantonnée dans la partie orientale de Madagascar, entre la mer et la bande forestière qui en est distante d'environ 50 kilom. — *Un des* BETSIMISARAKA.

— ENCYCL. Cette peuplade se divise en deux grandes tribus, que sépare celle des Betanimena : au N., du Faratabolo à l'Iranjy, les *Betsimisaraka antavaratra*; au S., du Lohariana au Lohavitra, les *Betsimisaraka antaisaha*. Les uns et les autres ont la taille élevée, le teint foncé, les cheveux crépus. Ils sont pacifiques et hospitaliers, mais très indolents. Adultes de leurs villages, ils cultivent le riz, le manioc, les patates, la canne à sucre, qui sert dans le pays à fabriquer une boisson fermentée nommée *betsabetsa*. Les bœufs sont, avec les produits spontanés, tels que le caoutchouc, la cire, la gomme copal, les fibres de rofia, les principales marchandises d'exportation.

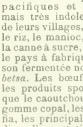

Bette.

BETTE (*bèt*') n. f. Chaland à fond plat destiné à recevoir les détritus qui encombreraient les ports ou les combleraient. Syn. de BÊTE dans le Midi, où le nom de *bête* désigne les petits bateaux à fond plat qui naviguent sur les étangs.

BETTE (*bèt*' — lat. *beta*) n. f. Genre de plantes de la famille des chénopodiées, qui croît spontanément dans toutes les parties méridionales de l'Europe, et dont les deux principales espèces sont la poirée et la betterave. V. ce dernier particulièrement ce nom à la poirée, plante potagère fort connue.

— ENCYCL. Le genre *bette* (*beta*) appartient à la tribu des chenopodées, et a pour caractères principaux : fleurs hermaphrodites; calice persistant, à cinq divisions profondes; étamines au nombre de cinq, insérées à la gorge du lobe sur un anneau charnu; ovaire semi-infère, surmonté de deux styles courts; ovules nombreux, anatropes, simples et aigus; le fruit utriculaire, subglobuleux, est un akène, entouré par le calice persistant, et ne contient un albumen amylacé.

Le genre *bette* renferme des plantes herbacées qui croissent spontanément dans les parties les plus méridionales de l'Europe, et dont quelques-unes sont cultivées à cause de leurs tiges, soit à cause de leurs racines. La principale de ces espèces est la *bette commune*, vulgairement nommée *poirée*, dont on cultive plusieurs variétés, qui reçoivent diverses appellations en économie domestique, suivant les parties qu'on en emploie. En France depuis la fin du XVIe siècle. Les feuilles, lorsqu'elles sont jeunes, s'emploient comme celles de l'*arroche belle-dame*. Les côtes de la variété dite *poirée à carde*, plus grosses et plus tendres, se mangent cuites à l'eau, comme les asperges et les cardons; mais une variété bien plus recherchée est la *betterave*, dont la racine charnue, épaisse, rouge, jaune ou blanche à l'intérieur, contient dans sa pulpe une assez forte proportion de sucre. V. BETTERAVE.

Bette : *a*, fleur.

BETTE D'ÉTIENVILLE (Jean-Charles-Vincent), homme de lettres et surtout d'intrigue, né à Saint-Omer en 1759, mort à Paris en 1830. D'abord chirurgien à Lille, il se rendit à Paris, où il fut pendant quelque temps l'agent actif de la fameuse Mme de Lamotte dans des négociations qui dans l'affaire du Collier. Sous la Révolution, il entreprit la publication d'un journal intitulé *le Patriote français*. Il a laissé quelques romans et divers écrits politiques.

BETTELONI [illegible] romantique et pessimiste, chanta ses amours malheureuses et l'irrémédiable [illegible] toute sa vie [illegible] consumée. Ses vers, qui consistent principalement en sonnets, ont été publiés par son fils, VITTORIO **Betteloni**, né à Vérone en 1840. Ce dernier est un poète distingué : il se [illegible] optimiste qui fit sa réputation, par les *Nuovi versi*, en 1880.

BETTEMBOURG, bourg du grand-duché de Luxembourg, ch.-l. de cant., arrond. de Luxembourg, sur l'Alpe [illegible]

BETTENHAUSEN, [illegible] Fabriques de machines, de [illegible] duits chimiques.

BETTERAVE (*bèt*' — de *bette*, et *rave*) n. f. Espèce du genre *bette*, dans laquelle peut s'accumuler du sucre en quantité très notable.

— ENCYCL. Agric. La *betterave* est une plante potagère et de grande culture (betterave fourragère et betterave à sucre). Dans chacune de ces catégories on compte de nombreuses variétés.

Les betteraves potagères ont de petites racines très saccharines, très colorées, qui se mangent après cuisson.

Les betteraves fourragères ont des racines volumi-

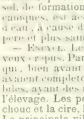

BETTERAVE : 1, racine [illegible] 2, [illegible] grande de Vaugien; 3, [illegible] 4, [illegible] collet vert, [illegible] 5, [illegible] 6, [illegible] 7, Rouge [illegible] 8, Rouge [illegible] 9, Rouge [illegible] 10, Rouge [illegible] 11, Rouge [illegible] 12, Abondance [illegible]

neuses, globuleuses ou [illegible] rouge. Celles-ci [illegible] Poids : peut varier de 2 à 10 kilogr. Rendement à l'hectare : 50.000 à 60.000 kilogr., quelquefois beaucoup moins.

Les betteraves à sucre ont des racines à collet très peu développé. Couleur grise ou rose suivant les variétés. Poids moyen : 700 gr. Richesse saccharine : 12 à 16 p. 100. Rendement à l'hectare : 35.000 à 45.000 kilogr.

Les betteraves de grande culture exigent une terre riche, profonde, bien limée, bien préparée, de consistance moyenne, suffisamment arrosée par les pluies. Semis en lignes (4 à 6 kilogr. par hectare), de fin mars au commencement de mai. Culture d'entretien : *roulages, binages, démariage* et *éclaircissage*.

La récolte (V. ARRACHOIR) se pratique de fin septembre au commencement de novembre. Les racines sont conservées en silo, après qu'on en a coupé le collet.

Dans les régions à climat trop sec, on se trouve obligé d'opérer les semis en pépinière.

La culture de la *betterave à sucre* donne lieu à d'importantes expéditions agricoles, qui se font dans une quinzaine de départements s'étendant sur une partie considérable du bassin de la Seine, et comprenant : Seine-et-Oise, l'Oise, la Marne, Seine-et-Marne, l'Aube, la Haute-Marne, la Seine-Inférieure, la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord, les Ardennes, la Meuse, la Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, et aussi le Puy-de-Dôme. A l'étranger, la Belgique, la Prusse, la Saxe, l'Autriche-Hongrie et la Russie sont également d'importants centres producteurs.

En ce qui concerne la *betterave fourragère*, le département d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et une partie de celui de Seine-et-Marne sont ceux où cette culture progresse constamment.

— Industrie betteravière, par [illegible] en France [illegible] dans la France [illegible] 1747, mais son extension par des procédés industriels ne date que de l'époque du « Blocus continental ». Depuis lors, industrie et culture se sont énormément développées, se perfectionnant en conséquence (culture exclusive de variétés très sucrières, bien qu'à rendement médiocre quant au poids de masse végétale; fumures pauvres en azote, riches en acide phosphorique; emploi de meilleurs procédés de purification des jus sucrés; obtention du jus sucré par *diffusion*, au lieu du procédé par *râpage des racines et pressage de la pulpe*).

Les opérations industrielles actuellement pratiquées sont les suivantes :

1° On lave les racines mécaniquement, puis on les découpe en coarts et menus fragments appelés *cossettes*.

2° On obtient les *jus sucrés* en épuisant méthodiquement les *cossettes* avec de l'eau chaude. V. DIFFUSION.

3° On purifie chimiquement les jus sucrés par *chaulage et double carbonatation*, c'est-à-dire qu'on les additionne de *chaux* qui précipite les impuretés et qu'on les débarrasse ensuite de la chaux mise en excès, en chauffant et faisant passer à travers des successives un courant de gaz carbonique. V. CARBONATATION, et FILTRE-PRESSE.

4° On achève cette purification des jus en les filtrant sur [illegible]

5° On les concentre et transforme en *sirops* par ébullition à basse température dans l'appareil dit *à triple effet*.

6° On parachève la concentration en chauffant méthodiquement les sirops dans la *chaudière à cuire*. On obtient alors un mélange demi-solide de petits cristaux de sucre et de sirop sucré; c'est ce qu'on appelle la *masse cuite*.

7° On opère la séparation du sucre et du strop en turbinant [illegible] TURBINE.

8° Les sirops épuisés des cristaux de sucre seront repris, concentrés, turbinés, etc. On obtiendra successivement des « sucres de 2e et 3e jets », et finalement de la « mélasse », ou sirop impur exprimé des sucres de 3e jet.

BETTERAVERIE (*bèt'*) n. f. On désignait autrefois sous ce nom une fabrique de sucre de betterave. V. SUCRERIE.

BETTERAVIER (*bèt'*, *vi-er*), **ERE** adj. Sert à caractériser l'industrie s'occupant des betteraves.

— n. m. Ouvrier travaillant à la fabrication du sucre de betteraves. || Agriculteur qui se livre à la culture de la betterave.

BETTERAVISTE (*bèt'*, *vi-st'*) n. et adj. Qui a rapport à une grande production de betteraves : *Départements* BETTERAVISTES.

BETTERTON (Thomas), acteur anglais, né à Westminster en 1635, mort à Londres en 1710. Envoyé en France par Charles II pour y perfectionner son jeu, il en rapporta, dit-on, les décorations mobiles et analogues au sujet, qu'on substitua aux tapisseries permanentes. Il excella surtout à représenter les personnages de Shakspeare. Il a laissé quelques comédies : entre autres, *le Veuve amoureuse*, imitation de *George Dandin*.

BETTIAH ou **BETTIA**, ville de l'Inde anglaise (Béhar), sur un affluent de la Gondaki ; 22.800 hab. Centre commercial important.

BETTIÉ, village de l'Afrique occid. française (côte d'Ivoire), sur le Comoé ; 600 hab.

BETTINA D'ARNIM. (V. ARNIM.) Née d'un père italien et d'une mère allemande, Bettina tenait de l'un la fougue de l'imagination, de l'autre un penchant à la rêverie et à l'exaltation mystique. Elevée par Sophie de sa mère, qui avait été aimée de Gœthe, elle grandit libre, insouciante, se livrant entièrement à son humeur indépendante et aux caprices de son imagination. En vain son beau-frère Savigny, le célèbre professeur de droit romain, en vain plusieurs autres amis de sa famille essayèrent d'arrêter cette humeur vagabonde. Ce fut en 1807 qu'elle entra en relation avec Gœthe, alors âgé de soixante ans, et lui écrivit ces lettres passionnées qui ont été recueillies dans sa *Correspondance*. Elle s'y montre très jalouse de Mme de Staël, à cause des lettres amicales que lui écrivait Gœthe ; l'histoire de sa liaison avec Christiane, maîtresse de Weimar, qu'elle raconte avec feu, mérite également mention. Les relations épistolaires qu'elle entretenait avec lui furent publiées sous le titre de **Bettine**.

BETTINE, plante rupestre, découverte par Palisot de Beauvois (Flore d'Oware, t. I, p. 58, t. 38).

Bettine, comédie en un acte et en prose, d'Alfred de Musset (Gymnase, 1851). Bettine est une cantatrice italienne qui a dû adieu à la musique pour se donner à de Gusberg, qu'elle aime. Le premier, dans lequel elle doit être signé Bettine, se soucie déjà plus du mariage ; il rompt, sous un prétexte plus ou moins spécieux, et Bettine, pour le retenir, dans sa stalle habituelle. *Bettine* est un délicieux bijou, ciselé avec l'art infini du poète des *Nuits*.

BETTINELLI (Jean-Marie-Xavier, littérateur italien, né à Mantoue, mort en 1808). Après avoir quitté dans l'ordre des jésuites, il professa les belles-lettres à Brescia (1739-1744), puis à Venise, parcourut l'Italie, l'Allemagne et la France, visita Voltaire aux Délices, et se lia avec les hommes les plus remarquables de son temps. De retour en Italie, il professait l'éloquence à Modène, lorsque l'ordre des jésuites fut aboli (1773). Littérateur instruit et fécond, philosophe et moraliste tolérant, Bettinelli tient un rang des plus distingués dans la littérature italienne du XVIIIe siècle. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont il a donné une édition complète sous le titre de l'*Abbate Bettinelli, opere edite e inedite* (Venise, 1801). Parmi ses écrits, on cite ses *Discours philosophiques*, un *Essai sur l'éloquence*, des *Lettres de Virgile aux Arcades*, ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, à cause de la liberté de sa critique sur le Dante.

BETTINELLI (*bè-tinnyli'*, mot angl. formé de *to bet*, parier), n. m. Pari de courses. || Cote des paris.

BETTING-RING (*bè-tinngh'-rinngh'*) ou **BETTING-ROOM** [illegible] (pari) appartement, cercle [illegible]. Parquet des parieurs [illegible] sur les champs de courses. || Salle des courses.

BETTINI (Mario), littérateur jésuite et savant italien, né à Bologne en 1582, mort en 1657. Parmi ses ouvrages de science, on cite son *Apiaria universæ philosophiæ mathematica* (1641-1642), et son *Aranium philosophiæ mathematicæ* (1648). La plus connue de ses œuvres littéraires est une pièce intitulée *Iluberus* (1614), qui plut par sa singularité et fut traduite en plusieurs langues.

BETTOLI (Parmenio), romancier et auteur dramatique italien, né à Parme en 1835. Il débuta dans la carrière [illegible] par des romans, parmi lesquels *Boccace à Naples* (1865) et *Un gérant responsable* (1868), passent pour les meilleures ; ce sont des productions pleines d'humour et de gaieté. On lui doit aussi un assez grand nombre de romans.

BETTON, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 7 kilom. de Rennes ; 2.161 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique d'alcool. Ce bourg fut pillé et incendié à plusieurs reprises, pendant les guerres de la Ligue.

BETTONGIA (*ji*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, sous-ordre des macropodes, famille des halmaturides, renfermant des kangourous nains, très voisins des potorous.

— ENCYCL. Les *bettongia* ont la taille d'un lapin ; ce sont les *kangourous rats* ou *kangourous gerboises* des Anglais. Sur les quatre espèces connues, une seule habite la Tasmanie (*bettongia cuniculus*) ; les autres sont d'Australie. Les lecteurs trouveront à l'article de Champagne, où nous en avons [illegible]

BETTUNE (Jean), [illegible] né à Paris en 1703, mort en 1880. Il était banquier ; comme auteur dramatique, il n'est connu que par sa collaboration à *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, de Victor Ducange, et à *Richard d'Arlington*, d'Alex. Dumas. Il fit deux fois partie de la Chambre des députés, en 1837 et en 1846. La révolution de Février mit fin à sa carrière politique.

BEUG n. m. Petit filet halé à bras d'hommes, dont les Hollandais se servent pour la pêche de la petite morue.

Beug.

BEUGLANT n. m. Pop. Café-concert [illegible].

BEUGLANT, ANTE adj. Qui beugle, qui crie : *Vaches* BEUGLANTES.

BEUGLE n. f. Grosse étoffe brune de laine, nommée plus généralement BURE.

BEUGLEMENT n. m. Cri prolongé du taureau, du bœuf et de la vache.

— Par ext. Cri d'animal ayant quelque analogie avec celui du taureau : *Le rauque* BEUGLEMENT *du cerf-volant* (H. Castille.) || Cri humain fort et prolongé : *Les* BEUGLEMENTS *d'un chanteur*. || Généralement, Bruit fort et prolongé : *Le* BEUGLEMENT *des saxophones*. (L. Jourdan.)

BEUGLER (de l'anc. franc. *beugle*, *bugle*, bœuf ; formé du lat. *buculus*, diminu. de *bos*, bœuf) v. a. Pousser des mugissements prolongés, en parlant du bœuf et de la vache.

— Par anal. Jeter de grands cris prolongés : *Enfant qui* BEUGLE. || Généralement, Produire un son fort et prolongé : *Sur les côtes de la Hollande, le vent est terrible, le vent hurle et* BEUGLE, *les mouettes crient...* (H. Taine.)

— v. a. Crier, chanter très fort et d'une manière ridicule : BEUGLER *une chanson*.

BEUGLEUR n. m. Enfant qui beugle, qui pousse de grands cris, qui joue d'un instrument criard : BEUGLEURS *de musette criarde*. (G. Sand.) [Peu usité.]

BEUGNE n. f. Pop. Syn. de BIGNE.

BEUGNON (Le), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kilom. de Niort, sur le Pénioux, affluent du Saumort ; 905 hab. Chaux, vannerie.

BEUGNOT (Jacques-Claude, comte), homme politique, né à Bar-sur-Aube en 1761, mort à Bagneux en 1835. Député à l'Assemblée législative, il fut emprisonné pendant la Terreur, et devint après le 18 brumaire préfet, puis successivement conseiller d'Etat, ministre des finances du grand-duché de Berg, comte de l'Empire, etc. Rallié à la Restauration, il reçut la direction de la police, fut appelé ensuite au ministère de la marine, puis à la direction des postes, au ministère d'Etat, au conseil privé, à la Chambre des députés, etc. Si les qualités du grand homme d'Etat lui manquèrent, il avait du moins beaucoup d'esprit, et traita, tout le premier, de la chute des Bourbons dont il avait été revêtu. Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1866 par son petit-fils.

BEUGNOT (Arthur-Auguste, comte), fils du précédent, né à Bar-sur-Aube en 1797, mort à Paris en 1865. Il était tout d'abord entré dans le barreau, puis se consacra presque exclusivement aux travaux d'érudition, où il se fit une place importante. A trente-quatre ans (1831), il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il s'occupa beaucoup de la publication des historiens des croisades. En 1848, il fut nommé député de la

Beuchon.

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quentin), bibliographe et philologue, né à Paris en 1773, mort en 1851. D'abord chirurgien militaire, il fut bibliothécaire de la Chambre des députés de 1831 à 1850. Il a publié le *Nouvel Annuaire des Muses* (1808), dirigé le « Journal de la librairie », de 1811 à 1849, et donné la meilleure édition des *Œuvres de Voltaire* (1827-1833). Parmi ses écrits, nous citerons : *Nouveau nécrologe des hommes nés [illegible]* (Paris, 1812) ; *Dictionnaire des immobiles* (1815) ; enfin, le *Catalogue de la Bibliothèque voltairienne*, travail important, resté inachevé.

BEUDANT (François-Sulpice), minéralogiste français, né à Paris en 1787, mort en 1850. En 1818, il fut aux frais de l'Etat un voyage minéralogique en Hongrie, suivi ensuite à Hauy, son maître, à la chaire de minéralogie de la Faculté des sciences de Paris. Il fut reçu à l'Académie des sciences en 1824. A sa mort, il était inspecteur général de l'université. On lui doit quelques traités élémentaires de physique et de minéralogie. Beudant a composé, en outre, un grand nombre de mémoires insérés dans différentes publications scientifiques.

C'est dans un de ses ouvrages que le savant professeur a exposé les principes suivant lesquels certaines substances minérales se combinent entre elles pour former des cristaux. Voici en quoi consiste cette loi, qui a pris le nom de *loi de Beudant*. Certains composés possèdent la propriété de cristalliser ensemble quand leurs molécules occupent pêle-mêle dans le même dissolvant ; de cristalliser en même temps, non pas en formant des cristaux séparés et seulement joints par juxtaposition, mais en se réunissant et se mêlant de proche en proche pour former un cristal unique dont ils fournissent les matériaux en commun. Dans tous les cas de ce genre, l'angle du cristal unique est différent des angles des cristaux simples que produiraient les molécules de chaque composé particulier, si ce composé cristallisait séparément : il a une valeur intermédiaire qui serait une moyenne entre les angles propres à chaque substance, prise proportionnellement à la quantité de chacune d'elles.

BEUDANT (Léon-Charles-Anatole), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise) en 1829, mort à Paris en 1895, fils du précédent. D'abord chargé de cours à Toulouse, il suppléa Demolombe à la chaire de droit civil à la faculté de Paris en 1868, et devint titulaire de cette même chaire en 1870. Il a contribué à beaucoup d'améliorations introduites dans les programmes d'étude du droit. Collaborateur actif de la « Revue critique de la législation », de la « Revue pratique du droit français », du « Recueil périodique » de Dalloz, il a publié aussi : *De l'indication de la loi pénale dans la discussion devant le jury* (1861) ; *Du droit international privé* ; *Hypothèque légale des femmes et des sous-ordres* (1867) ; *le Droit individuel et l'Etat* (1891). — Son fils, ROBERT **Beudant**, a publié *le Cours de droit civil français* (1896-1898) ; il a été la faculté de Paris par Charles Beudant pendant vingt-sept ans.

BEUDANTINE (du n. du minér. *Beudant*) n. f. Variété de néphéline, que l'on trouve près du cratère du Vésuve.

BEUDANTITE (du n. du minér. *Beudant*) n. f. Phosphate arsénio-sulfate hydraté de plomb et de fer, dont le poids spécifique est de 4 à 4,3, la dureté de 3,5 à 4,5, et que l'on trouve à la surface de certains fragments de limonite mamelonnée, dans le pays de Nassau.

BEUDIN (Jacques-Félix), auteur dramatique et homme politique français, né à Paris en 1796, mort en 1880. Il était banquier ; comme auteur dramatique, il n'est connu que par sa collaboration à *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, de Victor Ducange, et à *Richard d'Arlington*, d'Alex. Dumas. Il fit deux fois partie de la Chambre des députés, en 1837 et en 1846. La révolution de Février mit fin à sa carrière politique.

BEUG n. m. Pop. Cafe-concert [illegible].

BEUGLANT, ANTE adj. Qui beugle, qui crie : *Vaches* BEUGLANTES.

BEUGLE n. f. Grosse étoffe brune de laine, nommée plus généralement BURE.

BEUGLEMENT n. m. Cri prolongé du taureau, du bœuf et de la vache.

— Par ext. Cri d'animal ayant quelque analogie avec celui du taureau : *Le rauque* BEUGLEMENT *du cerf-volant*. (H. Castille.) || Cri humain fort et prolongé : *Les* BEUGLEMENTS *d'un chanteur*. || Généralement, Bruit fort et prolongé : *Le* BEUGLEMENT *des saxophones*. (L. Jourdan.)

BEUGLER (de l'anc. franc. *beugle*, *bugle*, bœuf ; formé du lat. *buculus*, diminu. de *bos*, bœuf) v. a. Pousser des mugissements prolongés, en parlant du bœuf et de la vache.

— Par anal. Jeter de grands cris prolongés : *Enfant qui* BEUGLE. || Généralement, Produire un son fort et prolongé : *Sur les côtes de la Hollande, le vent est terrible, le vent hurle et* BEUGLE, *les mouettes crient...* (H. Taine.)

— v. a. Crier, chanter très fort et d'une manière ridicule : BEUGLER *une chanson*.

BEUGLEUR n. m. Enfant qui beugle, qui pousse de grands cris, qui joue d'un instrument criard : BEUGLEURS *de musette criarde*. (G. Sand.) [Peu usité.]

BEUGNE n. f. Pop. Syn. de BIGNE.

BEUGNON (Le), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kilom. de Niort, sur le Pénioux, affluent du Saumort ; 905 hab. Chaux, vannerie.

BEUGNOT (Jacques-Claude, comte), homme politique, né à Bar-sur-Aube en 1761, mort à Bagneux en 1835. Député à l'Assemblée législative, il fut emprisonné pendant la Terreur, et devint après le 18 brumaire préfet, puis successivement conseiller d'Etat, ministre des finances du grand-duché de Berg, comte de l'Empire, etc. Rallié à la Restauration, il reçut la direction de la police, fut appelé ensuite au ministère de la marine, puis à la direction des postes, au ministère d'Etat, au conseil privé, à la Chambre des députés, etc. Si les qualités du grand homme d'Etat lui manquèrent, il avait du moins beaucoup d'esprit, et traita, tout le premier, de la chute des Bourbons dont il avait été revêtu. Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1866 par son petit-fils.

BEUGNOT (Arthur-Auguste, comte), fils du précédent, né à Bar-sur-Aube en 1797, mort à Paris en 1865. Il était tout d'abord entré dans le barreau, puis se consacra presque exclusivement aux travaux d'érudition, où il se fit une place importante. A trente-quatre ans (1831), il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il s'occupa beaucoup de la publication des historiens des croisades. En 1848, il fut nommé député de la

Haute-Marne, après le coup d'État, il se de fara adversaire de l'Empire, et vécut dans la retraite. Ses œuvres d'érudition ont de l'ampleur et de la netteté ; il fut, sans grande doute, un homme très intelligent, mais ses publications n'ont pas la précision manifeste exigée de nos jours, ces érudits comme lui. Sa publication la plus importante, et le plus souvent citée, est : *les Odes*, ou Requêtes des arrêts rendus par la cour du roi, sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, etc., (Paris, 1839).

BEUKNER, réformateur de l'église romaine en Transylvanie. En 1545, Beukner établit, avec Jean Honterus, l'ami de Luther et de Melanchthon, et avec Fuchs comme associés, une fabrique de papier et une imprimerie à Kronchov, pour faciliter la propagande luthérienne parmi les Roumains de la Transylvanie. En 1544, il fit imprimer le catéchisme luthérien en langue roumaine, et, en 1564, fit traduire en roumain les quatre Évangiles.

BEULÉ (Charles-Ernest), archéologue et homme politique français, né à Saumur en 1826, mort à Paris en 1874.

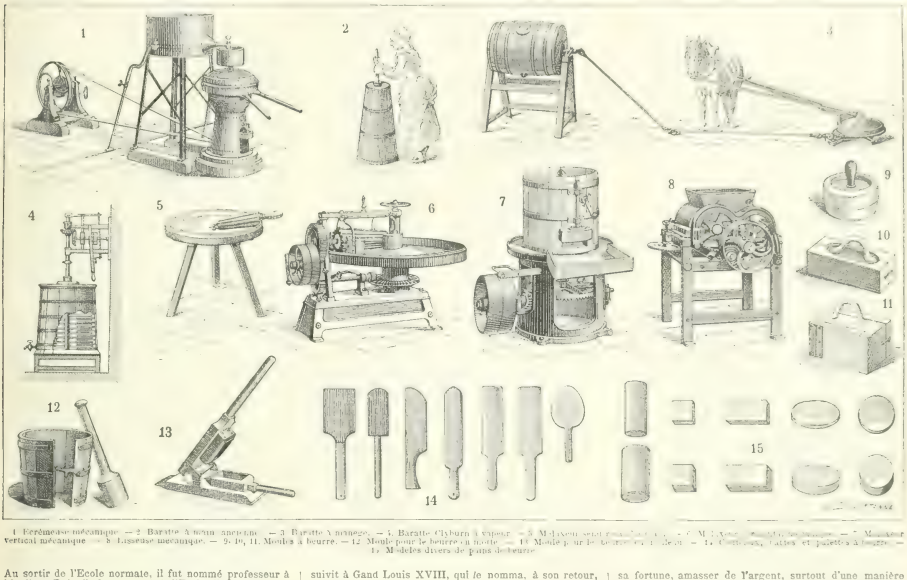

1. Ferméuse mécanique. — 2. Baratte à main ancienne. — 3. Baratte à manège. — 4. Baratte Cyburn à vapeur. — 5. Malaxeur vertical mécanique. — 6. Lissoise mécanique. — 9, 10, 11. Moules à beurre. — 12. Moule pour le beurre en motte. — 13. Moule pour le beurre en [illegible]. — 14. Modèles divers de moules de beurre.

Au sortir de l'École normale, il fut nommé professeur à Moulins. Puis il fut envoyé à l'École d'Athènes. Une heureuse chance décida de sa fortune. Sur les pentes ouest de l'Acropole, il découvrit une porte monumentale et un escalier, qui dataient en réalité de l'époque romaine, mais que l'on prit d'abord pour l'entrée de l'Acropole à l'époque grecque. Quoi qu'il en soit, la découverte eut un grand retentissement. Plus tard, Beulé entreprit des fouilles à Carthage, surtout dans la région des ports et de Byrsa. En 1854, il hérita de la chaire d'archéologie de Raoul Rochette à la Bibliothèque nationale. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions (1860), et de l'Académie des beaux-arts, dont il devint le secrétaire perpétuel (1862).

Beulé.

Après 1870, il entra dans la politique, où il ne fut pas toujours heureux. Élu député de Maine-et-Loire en 1871, il siégea à la droite de l'Assemblée nationale, fut ministre de l'intérieur dans le ministère de Broglie (25 mai 1873). Il se tua l'année suivante.

Principaux ouvrages : *l'Acropole d'Athènes* (1854) ; *Études sur le Péloponèse* (1855) ; *les Monnaies d'Athènes* (1858) ; *Histoire de la sculpture avant Phidias* (1864) ; *Fouilles à Carthage* (1860) ; *Histoire de l'art grec avant Périclès* (1868) ; *Fouilles et découvertes* (1873) ; etc.

BEUNINGEN, village des Pays-Bas (Gueldre), près du Vaal ; 2.200 hab.

BEUR n. m. Monnaie d'argent que le négus d'Éthiopie, Ménélik, a fait frapper à son effigie, en 1895, à Paris. Le *beur* équivaut au talari, qui vaut 5 fr. 20 c. ; il a été adopté comme unité monétaire, et divisé en 1, 5 et 10 *guerches*.

BEURET (Georges), général français, né à La Riviere (Haut-Rhin) en 1803, fit les campagnes d'Espagne (1823), d'Algérie et de Rome (1849), devint colonel en 1852, général de brigade en 1855, et fut tué au combat de Montebello, au début de la campagne d'Italie, le 20 mai 1859.

BEURIÈRES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. de Boulogne-sur-Mer, sur la rive droite de la Liane ; 1.184 hab.

BEURNONVILLE, Pierre de Riel, prince puis maréchal de France, né en 1752 à Colombe, canton d'Ardres, mort à Paris en 1821, servit dans l'Inde sous Suffren, et revint en France, où il était colonel au début de la Révolution. Nommé en 1792 maréchal de camp, aide de camp de Luckner et lieutenant général, il [illegible] à Valmy et à Jemappes, commanda en [illegible] l'armée de la Moselle, et revint à Paris [illegible] de la guerre 1793. Deux mois après, il [illegible] par Dumouriez, dont il était aide-de-camp, [illegible] les commissaires de la Convention. [illegible] il exerça sans éclat le commandement des armées de Sambre et Meuse (1796 et 1797), et fut envoyé par le Premier Consul comme ambassadeur à Berlin (1800) et à Madrid (1802). Nommé plus tard sénateur et comte, il fut pourtant un des premiers à demander le rappel des Bourbons ; il fit partie du gouvernement provisoire (1811), et suivit à Gand Louis XVIII, qui le nomma, à son retour, maréchal de France (1816) et marquis (1817).

BEURNONVILLE (Étienne-Martin, baron DE), général français, neveu du précédent, né à La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne) en 1779, mort à La Chapelle, près Pontoise, en 1876, entra à l'École militaire de Fontainebleau, et se distingua à Friedland (1807) et en Espagne (1809). Colonel en 1813, il fut blessé en défendant le passage du Rhin à Arnheim. Ralliéaux Bourbons, il leur resta fidèle pendant les Cent Jours, et en fut récompensé en 1817 par le grade de maréchal de camp. Pair de France en 1821, il se démit de cette charge en 1830 et vécut des lors dans la retraite.

BEURRAT (*beu-ra*) n. m. Nom vulgaire de la mauve *malva sylvestris*.

BEURRE (du lat. *butyrum*, même sens ; du gr. *bous*, vache, et *turos*, fromage) n. m. Matière grasse extraite du lait, dans lequel elle existe à l'état de globules microscopiques en suspension.

— *Beurre frais*, Beurre nouvellement fabriqué, et qui n'a été ni fondu ni salé pour être conservé. ‖ *Beurre fort*, Beurre qui a une odeur et un goût forts. (On dit à peu près dans le même sens *beurre rance*.) ‖ *Beurre fondu*, Beurre que l'on fond et que l'on épure pour la conservation. ‖ *Beurre salé*, Beurre frais qu'on lave soigneusement à plusieurs eaux et qu'on sale ensuite pour le conserver.

— *Pot de beurre*, Pot dans lequel il y a du beurre. ‖ *Pot à beurre*, Pot à mettre du beurre. ‖ *Lait de beurre*, Espèce de petit-lait qui demeure dans la baratte après qu'on a fait le beurre. ‖ *Beurre de mai*, Beurre préparé au mois de mai, et auquel le peuple attribuait des propriétés merveilleuses pour la guérison des plaies.

— Argot d'atelier, Empêtement : *En voilà des toiles ! quelle huile ! quel* BEURRE ! *quelle pâte !* (Ed. Plouvier.)

— Art culin. *Beurre noir*, Beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poêle : *Raie, œufs au* BEURRE NOIR. ‖ *Beurre d'anchois*, Beurre pétri avec des filets d'anchois, et qui sert de sauce et d'assaisonnement : *Bifteck au* BEURRE D'ANCHOIS. ‖ *Beurre d'ail*, Ail pilé et beurre mêlés et passés au tamis. ‖ *Beurre d'écrevisses*, Beurre mêlé à des carapaces d'écrevisses séchées au four et réduites en poudre, pour servir de condiment. ‖ *Beurre de homard*, Rouge de la tête du homard et œufs pris sous la queue, que l'on pile dans un mortier, en y ajoutant une quantité égale de bon beurre frais : *Beurre de Provence*, Sorte de [illegible] fate hydraté d'alumine et de fer, que l'on trouve [illegible] jaunes et d'aspect gras ; c'est une variété de halotrichite [illegible] *uth, d'ours*, [illegible]

— Loc. adj. *Beurre frais*, ou simplement *Beurre*. Se dit d'une couleur particulière analogue à celle du beurre : *Gants* [illegible]

— Loc. adv. [illegible] ou se fora facilement. ‖ *Comme dans du beurre, Comme du beurre*, Aisément, sans peine, avec la plus grande facilité. ‖ *Avoir du beurre*, Etre riche. ‖ *Faire son beurre*, Faire sa fortune, amasser de l'argent, surtout d'une manière adroite ou illicite. ‖ *Vendre du beurre*, Faire tapisserie, être délaissé dans une société. (Peu usité.) ‖ *Mettre du beurre sur son pain*, Augmenter son pécule, ses gages, ses ressources. ‖ *Mettre du beurre dans les épinards*, Améliorer la situation, passer de la gêne à une aisance relative. ‖ *Promettre plus de beurre que de pain*, Faire des promesses exagérées, promettre plus qu'on [illegible] qu'on ne peut tenir. ‖ *Avoir les yeux au beurre* [illegible], Avoir les yeux gonflés et meurtris par un coup [illegible] *y a du beurre*. Se dit d'une affaire qui doit donner des profits.

Beurres végétaux. On désigne ainsi certaines substances grasses retirées des fruits, des graines, et quelquefois d'autres parties des végétaux, qui n'ont avec le beurre d'autre ressemblance que l'aspect, et dont la composition diffère généralement : *Beurre de Bambarra*, Retiré de l'*ekwis guineensis*. ‖ *Beurre de cacao*, Retiré des graines du cacaoyer. ‖ *Beurre de coco*, Retiré des graines du *cocos nucifera*. ‖ *Beurre de Galam*, Produit par plusieurs espèces de *bassies*. ‖ *Beurre de muscade*, Retiré par ébullition ou excrétion des muscades (graines de *myristica fragrans*).

On a donné le nom d'*arbres à beurre* à la *bassia butyracea* et à la *pentadesma butyracea*.

— [illegible] On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'en graisse les doigts. Se dit de ceux qui manient de l'argent, et qui s'arrangent pour en garder une partie.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *beurre*, chimiquement pur, est un mélange complexe de corps gras ou « glycérides » : oléine, butyrine, margarine, etc. Il existe dans le lait sous forme de globules en suspension, visibles au microscope. Une goutte de lait pesant 1 milligramme peut renfermer jusqu'à 45.000 de ces globules.

Tel qu'on l'extrait du lait, le beurre, qui est ferme aux basses températures, entre en fusion vers 31-33°. Lorsqu'on le chauffe en présence d'un alcali (potasse, ammoniaque, etc.), les « glycérides » qui le constituent se dédoublent en « glycérine » et en acides gras.

Un tel dédoublement se produit également d'une manière lente et progressive dans du beurre abandonné à lui-même, sous la triple influence de l'oxygène de l'air, de la lumière, et de la pullulation des êtres microscopiques (champignons et microbes). La *butyrine* est particulièrement sensible à cette triple action. Elle donne naissance à [illegible] sants. On dit alors que le beurre *rancit*.

— *Fabrication du beurre.* La qualité du beurre dépend essentiellement de la qualité du lait et de sa pureté. La propreté la plus minutieuse doit présider à toutes les manipulations.

Le lait, après filtration, est laissé au repos dans une crémeuse. Les globules de beurre, moins denses que la masse liquide qui les environne, se réunissent à sa surface pour former une couche de « crème », qui s'épaissit peu à peu. On supposait autrefois qu'une température de 12 à 15° était particulièrement favorable à l'ascension des globules. Il est reconnu aujourd'hui qu'à basse température, vers 3 ou 4°, la montée de la crème est plus rapide, et qu'on obtient en outre, dans ces conditions, un volume de crème plus considérable et un rendement en beurre plus élevé. Aussi les crémeuses sont-elles placées dans des bacs ou circule de l'eau refroidissante. Après douze heures environ, la crème est prélevée au moyen d'une écrémoire. Souvent encore, on procède d'une manière mécanique plus expéditive, au moyen de l' écrémeuse centrifuge ». Le lait sortant du pis de la vache, ou porté artificiellement à une température de 28 à 30°, est ou peut être, dans ce cas, immédiatement écrémé.

La crème, ainsi recueillie par l'une ou l'autre méthode, est un mélange de globules de beurre et de « petit-lait ». Pour en obtenir un beurre sapide, il faut qu'elle prenne, par *fermentation*, une légère acidité. On l'abandonne quelque temps (24 heures environ) dans des vases convenables, à une température de 12 à 15°. Après quoi, elle est colorée, s'il y a lieu, au moyen d'un colorant inoffensif tel que du jus de carotte, ou dans certaines régions, mêlée à barattée ».

Baratter la crème, c'est la soumettre à l'action de chocs répétés qui ont pour effet d'agglomérer les globules butyreux et de former une masse peu près solide qui se sépare du petit-lait. Les *barattes* sont de divers modèles. Le barattage, qui s'opère autant que possible à 15°, dure environ de 1 à 30 minutes.

Au sortir de la baratte, ou dans la baratte même, le beurre est délaité, c'est-à-dire qu'on en expurge soigneusement le petit-lait encore interposé dans la masse. Le délaitage est opéré tantôt par compression et lavages (Français), tantôt par simple compression en battant le beurre dans un récipient convenable et au moyen d'une spatule (Danemark), tantôt par l'action de la force centrifuge dans la délaiteuse centrifuge. Le délaitage est complété par un malaxage qui donne le homogénéité à la pâte. Il reste enfin à donner au beurre une forme convenable, ce qu'on fait au moyen de moules spéciaux.

— *Production du beurre.* En France, un certain nombre de départements fournissent des beurres d'une qualité telle qu'ils ont acquis une renommée universelle; parmi les plus estimés, nous citerons le beurre d'Isigny (Calvados), de Livarot (Calvados), de Gassel (Nord), d'Avesnes, et en particulier du Jolimetz (Nord), de Vire (Calvados), de Vitré (Ille-et-Vilaine), etc.

— Règlements. La fabrication du *beurre* est une des branches les plus lucratives de l'industrie agricole française : sa consommation à l'intérieur de la France est considérable, et son exportation annuelle se chiffre par des sommes allant près de 20 millions de francs, valant plus de 70 millions de francs. Le législateur a dû se préoccuper de défendre le consommateur contre la falsification dont le beurre peut être l'objet par l'addition de corps gras et surtout de la margarine. Déjà la loi du 14 mars 1887 avait édicté des pénalités sévères contre les vendeurs de beurre margarriné. Mais, au-dessous de 10 p. 100, la présence de la margarine dans le beurre échappe à toute analyse, et la fraude est ainsi rendue insaisissable. De la nouvelle loi du 16 avril 1897, qui a plutôt pour but de prévenir que de réprimer la fraude, et qui a été complétée par le décret du 9 novembre suivant. La loi (art. 1) interdit de désigner, d'exposer et de vendre sous le nom de « beurre », avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou la crème. Toute substance alimentaire ayant l'apparence du beurre et destinée aux mêmes usages que lui doit être dénommée *margarine* ou *oléo-margarine*. Aux termes de l'article 3, les fabricants, entrepositaires, détaillants et tous commerçants en beurre ne peuvent détenir à la fois dans les mêmes locaux du beurre et de la margarine. Cette disposition fondamentale de la séparation des deux commerces a été étendue aux halles et marchés par l'article 9 du décret du 9 novembre 1897, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 avril; les pavillons, comptoirs et endroits quelconques affectés au débarquement du beurre doivent être séparés de ceux réservés à la margarine. Les beurreries et les débits de beurre sont soumis à l'inspection d'agents spéciaux désignés par le ministère de l'agriculture et qui ont le droit de prélever des échantillons pour en faire vérifier la composition. Les infractions à la loi du 16 avril 1897 sont punies sévèrement : six jours à trois mois de prison, et une amende de 100 à 5.000 francs.

BEURRÉ (*beu-ré* — de *beurre*) n. m. Sorte de poire fondante : Beurré *blanc, gris, doré, rouge*.

BEURRÉE (*beu-ré*) n. f. Tartine au beurre, tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre.

BEURRER (*beu-ré*) v. a. Couvrir ou oindre de beurre : Beurrer *un moule, le fond d'un moule*.

— Fam. *Beurrer des tartines*, Chercher à convaincre, à séduire par des paroles doucereuses.

— Pâtiss. Faire tremper dans du beurre.

— Fig. Il saut de tout côté : son pain est beurré. Il entend bien ses affaires; il sait ce qui convient le mieux à ses intérêts.

Se beurrer, v. pr. Être beurré, couvert ou enduit de beurre : *Les feuilles de papier qui enveloppent des mets que l'on place sur le gril doivent* SE BEURRER, *pour qu'elles ne brûlent pas.*

— Beurrer à soi : *Les chirurgiens* SE BEURRENT *les doigts pour extraire un fœtus.*

BEURRERIE (*beu-re-ri*) n. f. Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

BEURRÉRIE (*beu-ré-ri*) n. f. Genre d'orhétiées, renfermant des arbrisseaux ou des arbustes des régions intertropicales de l'Amérique. Syn. de CALYCANTHE.

BEURRET (*beu-ré*) n. m. Petite pièce de beurre destinée à être goûtée par les acheteurs pour qu'ils s'assurent de la qualité de la marchandise. « Les enfants appellent aussi BEURRET le fruit de la mauve ou de la guimauve, parce qu'il a la forme de l'échantillon ainsi nommé.

BEURRIER (*beu-ri-é*) n. m. Vase pour mettre le beurre : *Un* BEURRIER *en porcelaine.*

— Argot. Banquier, sans doute en prenant le beurre comme l'expression de l'opulence, sens voisin de celui qu'il a déjà dans les locutions *Faire son beurre*, etc.

BEURRIÈRE (*beu-ri-ère*) n. f. Écon. rur. Vase dans lequel on conserve le beurre : On l'emploie quelquefois comme syn. de BARATTE.

— Carross. Nom que l'on donne, dans certaines parties de la France, à une sorte de voiture appelée aussi TAPISSIÈRE. V. ce mot.

— Comm. Espèce de toile fabriquée en Bretagne.

Beurrier.

BEURRON (*beu-ron*) n. m. Endroit de la ferme où l'on fait le beurre.

BEURTIA (*si-a*) n. m. Nom donné, dans les mines de la Belgique et du nord de la France, à des puits inclinés qui se détachent du puits principal et permettent aux ouvriers de gagner les étages inférieurs.

BEUSE n. f. Boîte vertical qui reçoit les déchets que l'ouvrier enlève des tables de cuivre.

BEUST (Frédéric-Ferdinand, baron, puis comte DE), homme d'État, né à Dresde en 1809, mort près de Vienne en 1886. Il devint, en 1848, ministre de Saxe à Berlin. Appelé en 1849 au ministère des affaires étrangères, il se rétagia avec le roi à Königstein, la révolution étant devenue menaçante, et fit appel au secours de la Prusse. En 1853, il devint ministre de l'intérieur, puis président du conseil. A l'intérieur, il pratiqua une politique de résistance. A l'extérieur, il travailla à former l'union des États secondaires pour tenir la balance entre l'Autriche et la Prusse. Il prit une part considérable dans les négociations relatives à la question des duchés, et soutint les droits du duc d'Augustenbourg; il représenta la Diète à la conférence de Londres (1864). On sait comment l'Autriche et la Prusse s'entendirent contre les prétentions du duc. Le traité de Prague, en 1866, la Saxe, alliée à l'Autriche, fut vaincue avec elle à Sadowa; de Beust dut donner sa démission (19 juillet 1866). L'empereur François-Joseph eut alors l'idée de recourir à ses services, et le chargea d'entreprendre la réconciliation des diverses races de la monarchie. Par une entente avec Deak, de Beust fonda le système du dualisme au profit des Hongrois et des Allemands d'Autriche, et au détriment des Slaves de la monarchie (1867). Déjà ministre des affaires étrangères, il fut en outre nommé chancelier (1868). Il soutint les réformes libérales entreprises par le ministère cisleithan. La rapidité des victoires de la Prusse ne lui permit pas de réaliser ses velléités d'intervention en 1870. Il donna sa démission en même temps que le cabinet Hohenwart (nov. 1871, et fut appelé à l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Londres; transféré à Paris en 1878, il se retira de la vie publique en 1882. L'empereur l'avait fait comte en 1866. Ses *Mémoires* ont été publiés à Stuttgard en 1887 et traduits en français en 1888. De Beust n'a pas eu une fortune égale à son ambition. Comme Metternich, dont il avait comprivé les traditions anciennes de l'aristocratie lettrée d'Allemagne.

Comte de Beust.

BEUST (Charles-Louis, comte DE), homme politique allemand, né en 1811, mort en 1888. Appelé au ministère par le duc de Saxe-Altenbourg en 1848, il comprima l'agitation révolutionnaire de 1849; il représenta son souverain à Berlin de 1853 à 1867.

BEUSTITE (*beuss* — de *Beust*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté de chaux, d'alumine et de fer, d'un gris de cendre, trouvé à Predazzo, en Tyrol. « Variété d'épidote.

BEUTEL n. m. Monnaie turque valant 111 francs. « *Beutel d'or*, Monnaie du même pays, valant 6.660 francs ou 60 beutels communs.

BEUTHEN, ville de Prusse (Silésie [présid. d'Oppeln]), sur le *Beuthener-Wasser*, sous-aff. de l'Oder; 37.000 hab. Centre des industries minières de la haute Silésie, minoteries, fabriques de meubles. Localité fondée au XIe siècle, cédée en 1179 par le roi Casimir II de Pologne au duc d'Oppeln, puis successivement dépendante de la Bohême (1329), de l'Autriche et de la Prusse (1742). — Ch.-l. d'un district peuplé de 121.700 hab.

BEUTHEN, ville de Prusse (Silésie [présid. de Liegnitz]), sur l'Oder; 3.400 hab. Mines de lignite, pépinières, fabrication de chapeaux de paille. — Ch.-l. de la seigneurie autrefois de Karolath.

BEUVANTE (autre forme de BUVANDE; du lat. *bibenda*, choses devant être bues) n. f. Droit que se réserve un maître de barque ou de navire, quand il donne son vaisseau à fret, et qui s'acquitte ordinairement en vin.

BEUVEAU (*be* — de l'anc. franc. *beser*, biaiser) n. m. Constr. Angle formé par deux murs dont les faces sont contiguës. « Équerre à branches mobiles de tailleur de pierre, destinée à relever un angle. V. BEAUVEAU.

— Techn. Équerre de boudeur de caractères.

BEUVERIE. V. BUVERIE.

Beuves d'Antone (*Buovo d'Antona*), chanson de geste du XIIe siècle, la plus ancienne des épopées chevaleresques de l'Italie. Ce poème, écrit en octaves, compte vingt-deux chants, et fut imprimé à Venise, en 1499. Il date d'antérieur au règne de Charlemagne. Le héros est le bisaïeul de Milon d'Anglante, père de Roland, et par là cette épopée tient au *Roland furieux* de l'Arioste. L'auteur en est inconnu. Il fut fait, au XIIe siècle, une traduction française de *Buovo d'Antona* intitulée : *le Chanson de Beuves d'Antone et la Belle Josienne.*

BEUVRAGES, comm. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Valenciennes, dans la plaine de Flandre; 1.651 hab. Ch. de fer Nord. Industrie : fabrique de chicorée, émaillerie.

BEUVRAIGNES, comm. de la Somme, arrond. et à 16 kilom. de Montdidier; 1.096 hab. Ch. de f. Nord.

BEUVRAY (MONT). V. BIBRACTE.

BEUVRINE n. f. Grosse toile en étoupes de chanvre, employée pour les emballages.

BEUVRON, petite rivière de France (Loiret), affluent de la Loire, née près de Châtillon-sur-Loire et arrosant *Lamotte-Beuvron*, et Candé, où elle se jette dans la Loire.

BEUVRY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. de Béthune, sur la Lawe, affluent de la Lawe; 4.235 hab. Houille, brasserie, moulin.

BEUVRY, comm. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Douai, sur le ruisseau de l'Hostal-Gobert; 1.740 h. Brasserie, briqueterie, moulins.

BEUZEC-CAP-SIZUN, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Quimper, près de l'Océan : 2.289 h. Belle église paroissiale, pour remarquable. Pardon. Restes d'un ancien camp, dit *Camp de Fontenelle*.

Armes de Beuvry (Pas-de-Calais).

BEUZEC-CONQ, comm. du Finistère, arrond. et à 15 kilom. de Quimper, près de la rivière de Concarneau; 3.399 hab.

BEUZEVAL, comm. du Calvados, arrond. et à 20 kilom de Pont-l'Evêque, sur la Manche, aux embouchures de la Dives et du Druchon; 1.197 hab. Ch. de f. Ouest. Bains de mer.

BEUZEVILLE, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 13 kilom. de Pont-Audemer, près des sources de la Morelle; 2.621 hab. (*Beuzevillais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Moulins, imprimerie, scierie mécanique. — Le cant. a 17 comm. et 8.661 hab.

BEVAGNA (lat. *Mevania*), ville d'Italie (Ombrie [prov. de Perouse]), sur le Clitumno, sous-affluent du Tibre par le Topino; 2.750 hab. Céréales et olives. Patrie de Properce.

BEVELAND, nom de deux îles de Hollande (prov. de Zélande), à l'embouchure de l'Escaut : NORD-BEVELAND, au S. de l'île Schouwen, qui, en 1532, fut entièrement submergée pendant quelques années; et SUD-BEVELAND, située au S. de la précédente, renfermant la ville principale, *Goes*, à son extrémité septentrionale.

BEVEREN-WAES, ville de Belgique (Flandre orient.), arrond. adm. de Saint-Nicolas, arrond. jud. de Termonde; 8.637 hab. Brasseries, tanneries, fabrication de dentelles; belle église renfermant le tombeau d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren; ruines de l'ancien château fort de Cingelberg.

BEVEREN-LEZ-ROULERS, bourg de Belgique (Flandre occid.), arrond. admin. de *Roulers*, arrond. jud. d'Ypres; 2.668 hab.

BÉVÉRINCKIE n. f. Section du genre rhododendron.

BEVERINI (Barthélemy), littérateur et prêtre italien, né à Lucques en 1629, mort en 1686. Il s'adonna à l'enseignement, entra en relations avec des personnages illustres, Hédia à Catherine de Suède un recueil de *Poésies* (Rome, 1666), et publia, entre autres ouvrages : *Systagma de ponderibus et mensuris* (Lucques, 1711), traité plein d'érudition.

BEVERLAND (Adrien), écrivain flamand, né à Middelbourg en 1653, mort en 1712. Il fut jeté en prison pour avoir publié, en 1679, un livre intitulé *De peccato originali*, où il se proposait de prouver que le péché d'Adam n'est autre chose que son commerce charnel avec Ève. Plus tard, il composa un ouvrage licencieux : *De stolatæ virginitatis jure* (1703), qui fut proscrit par l'Angleterre, où ses écrits lui suscitèrent de violentes attaques, et il finit par tomber dans des accès de démence qui le conduisirent au tombeau.

BEVERLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]), près du Hull, avec port relié par un canal; 12.540 hab. Fabrication d'outils agricoles, de machines, de wagons; commerce de bois, grains, laines et cuirs. Belle église collégiale de Saint-Jean, appelée *le Minster*, ornée de plusieurs monuments des comtes de Northumberland et de la célèbre *Chasse de Percy*.

BEVERLEY, ville des États-Unis d'Amérique (État et sur la côte de Massachusetts); 10.500 hab. Fabrique de chaussures.

BEVERLEY (Jean DE) [en lat. *Johannes Beverlacius*], archevêque d'York, né vers 673, à Beverley, où il avait fondé un collège pour les prêtres séculiers. Il était très savant pour son temps, et il encouragea les études. Sa mémoire resta en grande vénération en Angleterre, et on lui a attribué des miracles. Il a composé plusieurs ouvrages en latin.

BEVERLOO, village de Belgique (prov. de Limbourg), arrond. adm. et jud. de Hasselt; 1.090 hab. Près de ce village se trouve le camp d'instruction de l'armée belge, créé en 1835.

BEVERN, bourg d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Holzminden]), sur la *Bever*; 2.150 hab. Fabrication et blanchisseries de toiles; ruines du château d'Ebersteen.

BEVERNINJK (Jérôme VAN), homme d'État hollandais, né à Gouda en 1614, mort en 1690. Fils d'un lieutenant général d'artillerie au service de la République, il fut nommé, en 1652, député aux états de Hollande, et, en 1653, prit séance dans l'Assemblée des états généraux. Envoyé avec d'autres en Angleterre pour conclure la paix avec Cromwell, il s'attira de violentes inimitiés, parce qu'il avait consenti à insérer dans le traité une clause qui excluait le prince d'Orange du stathoudérat. Cependant, il parvint à se disculper, et fut nommé trésorier général, charge qu'il occupa jusqu'en 1665. En 1667, 1668, 1678, à Bréda, à Aix-la-Chapelle et à Nimègue, il représenta les Provinces-Unies dans les traités conclus entre la France, l'Espagne et la Hollande. En 1679, il conclut un traité de

commerce avec la Suède. Aussi l'a-t-on surnommé **le Pacificateur**. Comblé d'honneurs, il se retira dans sa maison de campagne, et consacra ses dernières journées à lire et à la botanique : c'est lui qui introduisit en Europe la vanille à grandes fleurs.

BEVERWIJK, ville des Pays-Bas (Nord-Holland), près du golfe d'Ij ; 4.100 hab. Ancien port de commerce.

BÉVILACQUE n. m. Nom vulgaire, à Maurice, de l'hydrocotyle asiatique. On l'emploie contre la lèpre, la syphilis, les scrofules, etc.

BÉVILLE-LE-COMTE, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 17 kilom. de Chartres ; 1.075 hab. Beurre, cuves. Canal d'Orléans. Sucrerie.

BÉVILLERS, comm. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Cambrai ; 1.223 hab. Fabriques de toiles fines. Moulins.

BEVIS, astronome anglais, né en 1695 dans le comté de Wilts, mort en 1771, ajouta des tables supplémentaires à celles de Halley, inventa un microscope circulaire, donna une règle mobile pour découvrir les mouvements des satellites de Jupiter, et fit de nombreuses observations astronomiques.

BÉVUE (du préf. péjorat. *bé*, et du *vue* ; proprem. *mauvaise vue*) n. f. Méprise, erreur grossière où l'on tombe par ignorance, par inadvertance : *La médecine, cet art dont le but n'étant s'occuper d'abord que de bévues, et dont la lenteur ressemble à celle des* MYTES. (Beaumarch.)

— SYN. **Bevue, erreur, méprise.** *Erreur* a le sens le plus général : il peut se dire de toute circonstance où l'on prend le faux pour le vrai ; la méprise pour le bon ; la *bévue* suppose l'irréflexion, l'étourderie, presque la bêtise. Il y a *méprise* quand on prend une chose pour une autre, et cela peut arriver aux plus raisonnables ; si, dans le brouillard, on prend un arbre pour un clocher, c'est une *méprise*, ce n'est pas une *bévue*.

BÉVY (Charles-Joseph), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Hilaire-Lorret en 1738, mort en 1806. On a de lui : *Histoire des usurpations des rois, empereurs et autres souverains de l'univers* Paris, 1779 ; *Histoire de la noblesse* Liége, 1791, et *l'unique auguste des rois de France* Paris, 1814.

BEWDLEY (*Bellhouse*), ville d'Angleterre (comté de Worcester) sur la Severn ; 2.100 hab. Tanneries, tabac que de pognes ; marchés.

BEWICK (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né en 1753 à Cherryburn, mort en 1828. Il a exécuté un très grand nombre de gravures sur bois pour des ouvrages illustrés, entre autres : pour une *Histoire générale des quadrupèdes*, publiée à Newcastle (1790) ; pour l'*Histoire des oiseaux britanniques* 1800 ; pour les *Ballades* de R. Bloomfield (1802) ; pour les *Fables* de Gay, pour l'*Oiseau de chasse*, qu'il grava pour ce dernier livre, lui valut le prix proposé par la Société des arts pour la meilleure gravure sur bois. — Il s'est fait aider dans ces divers travaux par son frère **Bewick**, né comme lui, à Cherry burn, en 1760, mort à Newcastle en 1795.

BEX, bourg paroissial de la Suisse (canton de Vaud), près du Rhône, sur l'Avenon ; 4.100 hab. Aux environs, salines dites *de Bex*, découvertes en 1554, et le bloc erratique, dit *Bloc monumental*. Haller fit diverses des salines de Bex de 1751 à 1754, et c'est dans cet intervalle qu'il rédigea son *Histoire des plantes de la Suisse*.

BEXHILL, ville d'Angleterre (comté de Sussex), sur la Manche ; 5.100 hab. Sources ferrugineuses.

BEXLEY, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le Cray, rivière affluent de la Tamise ; 10.600 hab.

BEXON (Gabriel-Léopold-Charles-Aimé), naturaliste et historien français, né à Remiremont en 1748, mort en 1784. Contrefait et sans fortune, il entra dans les ordres, se passionna pour les sciences naturelles, et vint à Paris. Reçu non-sans peine par Buffon, il fit pour lui des recherches, puis devint son collaborateur et s'assimila ses procédés de style. Il devint, en 1779, chanoine de la Sainte-Chapelle. Il était très lié avec François de Neufchâteau, Daubenton et le poète Lebrun. Parmi ses écrits, nous citerons : *Système de la végétation* 1775 ; *Catechisme d'agriculture ou Bibliothèque des gens de la campagne* 1775 ; *Histoire de Lorraine* (1777), dont un volume seul a été publié, et *Observations particulières sur la morgue*.

BEXUCO n. m. Racine indéterminée, employée au Mexique comme purgatif. ♦ On dit aussi BEUCO, et BEJUCO.

BEY (*bé* — du turc *bey*) n. m. Titre turc donné aux officiers-supérieurs de l'armée ottomane, aux quatre hauts fonctionnaires de l'administration ; il est inférieur à celui de *pacha*. Il était porté anciennement par les gouverneurs de provinces, et aussi par les souverains vassaux du Sultan, comme le *bey* de Tunis. Dans l'Inde et dans les provinces turques cédées à la Russie, le titre de *bey* a perdu toute sa valeur et ne signifie plus guère que monsieur. La forme primitive de ce mot est *beg*, que l'on trouve dans tous les dialectes turcs de l'Asie avec la signification de seigneur, inférieur à celle de *khan*, qui signifie prince. Quoique prononcant *beg*, les Turcs écrivent toujours *beg*, mais les Barbaresques écrivent *bey*.

BEYAH, rivière de l'Inde anglaise, affluent de l'Indus. Elle sort de l'Himalaya et reçoit le Chenab. C'est l'*Hydrasès* des anciens, sur les bords duquel Alexandre fut contraint par son armée d'arrêter sa marche victorieuse.

BEY-BAZAR, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) ; 5.000 hab. Chèvres et moutons ; fabrique de tapis.

BEYER (Gustave-Frédéric DE), général prussien, né à Berlin en 1812, mort à Leipzig en 1889. Il était général de brigade en 1864. Lors de la guerre de 1866, le général de Beyer s'empara de Cassel, fit prisonnier l'électeur de Hesse-Cassel à Wilhelmshöhe, et occupa le passage qui une part brillante à la campagne sous le commandement du général Vogel von Falkenstein, ensuite il devint ministre de la guerre du grand-duché de Bade. Il réorganisa alors la division badoise sur le modèle prussien, et, lorsque la guerre de 1870 éclata, il fut chargé du commandement de cette division, qui, réunie à la division de Wurtemberg, forma le corps d'armée commandé par le général de Werder. Après la bataille de Werth, le général de Beyer investit Strasbourg avec la division badoise ; il assista à la bataille de l'Ognon, occupa Dijon, et revint prendre son poste de ministre de la guerre à Carlsruhe. Après la conclusion de la paix, le Beyer rentra au service de la Prusse, fut nommé gouverneur de Coblentz et d'Ehrenbreitstein, et général d'infanterie en 1875. En 1880, il prit sa retraite.

BÉYÉRIE (*bé-lié-ri*) n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des plantes frutescentes ou subfrutescentes, souvent visqueuses, originaires d'Australie.

BEYERLINCK (Laurent), érudit belge, né et mort à Anvers (1578-1627). Mennonite et prédicateur apostolique dans la même ville. Ses principaux ouvrages sont : *Apophtegmata christiana* 1608 ; *Bibliae sacrae compendium* 1607 et 1616).

BEYLE (Marie-Henri, plus connu sous le pseudonyme de Stendhal), né à Grenoble en 1783, mort à Paris en 1842. Il fut successivement militaire, administrateur, diplomate, et dans ses emplois divers, dans ses voyages à travers le monde, acquit de bonne heure l'expérience des hommes et de la vie. Il a écrit des études critiques et des romans. Dans le premier groupe, ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la peinture en Italie* 1817 ; *Rome, Naples et l'Italie* 1817 ; *Racine et Shakspeare* 1823 et 1825 ; *Promenades dans Rome* 1829 ; *Mémoires sur Rossini* 1824 ; *Le Rouge et le Noir* 1831 ; *La Chartreuse de Parme* 1839. Romans inachevés, sous la rubrique : « Œuvres diverses » : *Lucien Leuwen* ; *Lamiel* ; *Le Rose et le Vert* 1838, et plusieurs volumes d'autobiographie, tels que la *Correspondance* (1855) ; *Journal de Stendhal* 1888 ; *Vie de Henri Brulard* (1890) ; *Souvenirs d'égotisme* 1892 ; *Lettres à sa sœur* 1892.

— Il y a Stendhal un homme de l'observation, un idéologue à la façon du XVIIIe siècle, un initiateur du réalisme, enfin et surtout un lointain devancier de notre génération. Romantique par son avènement, il devient bientôt un adepte de la discipline et son goût pour les *curiosités*, l'énergie individuelle, l'obstacle que lui font ce qui doit avoir avec les arts physiologistes : Condillac, Cabanis, Tracy, réalisés par sa philosophie elle-même, par sa curiosité des petits faits, des détails significatifs, par son mépris du convenu, ce fut un amateur en tout. Il n'ordonne pas ses livres : critique, il sème à l'aventure d'ingénieux aperçus ; romancier, il n'a jamais de la composition, ni la plénitude. Quant à son style, il *écrit* le moins possible : sa langue précise et sèche ne fait que noter des idées. Un psychique, voilà ce qu'est Stendhal. Par là, il s'oppose au romantisme, essentiellement lyrique ; mais il ne s'oppose guère moins au réalisme, en ce que son attention porte uniquement sur la vie intellectuelle et sentimentale. Tout matérialiste qu'il est, Stendhal a peu du goût pour la physiologie : il néglige tout ce qui n'est pas idées ou passions. Nul n'a mieux connu son propre cœur, et, si l'on veut, le cœur humain ; nul n'est moins un observateur qu'un logicien de la psychologie. Ce logicien, d'ailleurs, se double d'un virtuose, qui complique à dessein les rouages de la machine humaine, qui affecte et qui prête à ses personnages une foule de singularités.

Beyle est un des analystes les plus pénétrants et les plus originaux du XIXe siècle ; mais son originalité même comporte presque toujours quelque chose d'artificiel, voire de frelaté. Ce que ses ouvrages ont de pretentieux, d'énigmatique, leurs raffinements, leurs contradictions, nous expliquent assez que Sainte-Beuve les ait qualifiés de « detestables » et de « mauvais ». Le mot même fort juste, si ce qui est détestable peut être en même temps supérieur.

BEYLER-BEY (*bé-lèr'-bé*) n. m. Expression turque signifiant « le bey des beys » ; c'est le titre des gouverneurs d'une des grandes divisions de l'empire, telle que la Roumélie.

BEYLIER (*bé-li-é*) n. m. Métier à filer, donnant une première filature à la laine.

BEYLIEUR (*bé*) n. m. Ouvrier qui donne à la laine la première filature au moyen du beylier.

BEYLIK (*bé-lik'*) n. m. Province gouvernée par un bey. *L'Orient, l'Orient, le Pacha et le Pirate s'appelaient le* BEYLIK *de Janina*. V. Hugo.

BEYLIKAL ou **BEYLICAL, ALE, AUX** (*bé*) adj. qui appartient, qui a rapport à un bey. *Soldats* BEYLICAUX.

BEYLIKAT (*bé, ka*) n. m. Pouvoir, fonction de bey. « Territoire où s'exerce ce pouvoir.

BEYLONGUE, comm. des Landes, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Sever ; dans les Landes ; 1.011 hab. Vins. Moulin, beau château.

BEYNAC-ET-CAZENAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 1 kilom. de Sarlat, sur la Dordogne ; 615 hab. Vignoble, moulin. Beau château.

BEYNAT, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arr. et à 19 kilom. de Brive ; 2.088 hab. Fabrication d'ouvrages de paille ; carrière de pierre ; foires, bestiaux. Dolmen, dit *Cabane des fées*. — Le cant. a 6 comm. et 6.349 hab.

BEYPOUR. Géogr. V. BAIPOUR.

BEYRICHITE (*bé, chi*) n. f. Genre de scrofulariacées-gratiolées, renfermant des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

BEYRICHITE (*bé*) n. f. Sulfure naturel de nickel et de fer, de formule $(Ni, Fe)^3S^2$. Elle se présente en prismes hordus, gris de plomb.

BEYROUTH, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, port sur la Méditerranée, sur une pointe presqu'île qui s'appuie sur les contreforts du Liban ; 80.000 hab. La moitié à peine musulmans, le reste en majorité chrétiens. Filatures de soie, tissages de coton, est en décadence. Mais son port, qui va être amélioré, sa situation au centre de la côte de Syrie, à peu près à égale distance de l'Asie Mineure et de l'Egypte, et surtout le chemin de fer, inauguré en 1895, qui l'unit à Damas (147 kilom.), ville industrielle et véritable « port du désert », lui assurent un grand rôle commercial. La ville de Beyrouth exporte une grande quantité de laine, de coton, de soie, de la laine et des manufactures.

— ÉTYMOL. *Beyrouth* s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Berytus* qui fut [illegible] Prise par Baudouin et ses croisés en 1110, reprise par [illegible] (XVIe siècle). En 1831, elle fut conquise par Ibrahim-Pacha, fils du gouverneur d'Egypte, Méhémet-Ali, et bombardée en 1840 par une flotte anglo-turque. Fortifications du moyen âge ; église du XIIe siècle, aujourd'hui mosquée.

BEYSSAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 33 kilom. de Brive ; 1.302 hab. Patrie du pape Innocent VI.

BEYTHÈE n. f. Bot. Syn. de ÉLÉOCARPE.

BEZ (*bèz'*) n. m. Fragments de sel tombés dans la cendre des fourneaux des salines pendant la fabrication et que l'on recueille.

BEZ [illegible] **BEZ-DE-BELFOURTE** Tarn, arr. et à [illegible] hab.

BEZABDA, nom d'une forteresse élevée par les Romains sur une petite île du Tigre. Sous Constance, Bezabda possédait une importante garnison romaine. En 360, elle fut prise par Sapor, qui en fit passer la garnison et les habitants au fil de l'épée. L'île (auj. *Djezira-ibn'-Omar*) offre des ruines importantes. Oppert rapproche de Bezabda la ville de *Bezabdon* [illegible] de Septimus de Nimes.

BEZANOZANO, peuplade de la partie orientale de Madagascar. Elle habite l'Ankay, province située dans la [illegible] supérieure du Mangoro, entre le massif central et les hauteurs de la chaîne côtière. — *Un*, des BEZANOZANO.

BEZANT n. m. Métrol. V. BESANT.

BÉZARDE, ville de l'ancienne Mésopotamie, [illegible] gre, conquise en 261 par Sapor, abandonnée à la [illegible] par Jovien en 363.

BEZBORODKO (le prince ALEXANDRE), homme d'Etat russe, né en 1747, mort en 1799. Il prit part à la guerre contre la Turquie, et parvint au grade de colonel. Chargé de diverses missions diplomatiques, il sut, par la souplesse de son esprit, conquérir les bonnes grâces de Catherine II, qui le chargea du ministère de l'intérieur, puis des affaires étrangères. L'empereur Paul Ier le maintint au pouvoir. Il le chargea de plusieurs négociations délicates, et récompensa ses services par le don d'immenses domaines. C'est Bezborodko qui rédigea, en 1793, le manifeste contre la Révolution française.

BEZDAN, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), près du Danube ; 8.400 hab.

BÈZE, comm. de la Côte-D'or, arrond. et à 25 kilom. de Dijon, à la source de la Bèze ; 1.016 hab. Ch. de fer Est. Mine de fer. Fabriques de faucilles, tuileries, moulins, scieries de construction.

BEZE (Théodore DE), l'un des chefs du parti calviniste, né à Vézelay en 1519, mort en 1605. Son père était bailli de Vézelay. Il étudia à Orléans auprès d'un savant allemand, Melchior Wolmar, qui jeta dans son esprit les premières semences du protestantisme. Il étudia quelque temps le droit, mais il occupa bientôt son loisir à composer des *Poemata juvenilia* qui ne sont guère qu'un jeu d'imagination. A la suite d'une maladie assez grave (1548), de Bèze se retira à Genève, où il fit profession publique de la religion, et épousa une demoiselle Claudine Denosse, avec laquelle il vivait maritalement depuis plusieurs années. Il accepta une chaire de grec à Lausanne.

De retour à Genève vers 1558, il fut admis aux fonctions du ministère ecclésiastique [illegible] à Calvin comme professeur de théologie. Bientôt, il partit pour Nérac, et parut ensuite au colloque de Poissy (1561). Au commencement de 1563, il alla reprendre ses travaux à Genève. L'année suivante, Calvin étant mort, il fut appelé à lui succéder dans ses charges, et fut dès lors regardé comme le chef de la communion calviniste en France et à Genève. Pendant près de quarante ans, il suffit à cette tâche, qui comprenait : à l'intérieur, la direction spirituelle et disciplinaire de la cité, la conduite de l'académie, la prédication, l'assistance pastorale, les rapports avec les magistrats et les princes, la surveillance des Eglises de France, une correspondance immense, les consultations, les voyages, les congrès, etc. En 1571, il fut appelé à présider le synode de la Rochelle. L'académie de Genève, dont il était recteur, brilla sous sa direction du plus vif éclat.

De Bèze a composé : *le Sacrifice d'Abraham*, tragédie en vers français, représentée à Lausanne vers 1552 ; *Tragédie* [illegible] réimprimée un grand nombre de fois. Ses écrits, en matière théologique, roulent principalement sur la prédestination et la cène. Il a traduit, en 1554, le *De haereticis a civili magistratu puniendis*, traduit en français par Nicolas Colladon, sous le titre de *Traité de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques* (1560). Cette apologie de l'intolérance fut attaquée, de son vivant, dans les Eglises protestantes, notamment par Castellion et Marnix.

Il passe pour l'auteur de quelques brochures satiriques en français : le *Réveil-matin des Français*, l'*Histoire de la mappemonde papistique, par Frangidelphe Escorche-messes*, etc. Ce qui paraît être plus réellement de lui, c'est [illegible] Son œuvre historique [illegible] *Vie du Calvin*.

Bèze a composé : *le Sacrifice d'Abraham*, tragédie en vers français, représentée à Lausanne vers 1552 ; *Tragédie* [illegible] réimprimée un grand nombre de fois. Ses écrits, en matière théologique, roulent principalement sur la prédestination et la cène. Il a traduit, en 1554, le *De haereticis a civili magistratu puniendis*, traduit en français par Nicolas Colladon, sous le titre de *Traité de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques* (1560). Cette apologie de l'intolérance fut attaquée, de son vivant, dans les Eglises protestantes, notamment par Castellion et Marnix.

Il passe pour l'auteur de quelques brochures satiriques en français : le *Réveil-matin des Français*, l'*Histoire de la mappemonde papistique, par Frangidelphe Escorche-messes*, etc. Ce qui paraît être plus réellement de lui, c'est [illegible] Son œuvre historique [illegible] *Vie du Calvin*.

Il faut ajouter à cette œuvre les *Icones virorum illustrium* (1580), suite de portraits, gravés sur bois, des hommes de la Réformation, à chacun desquels il a joint une courte notice biographique en latin ; enfin, un panégyrique, la *Vie du Calvin*.

BEZEAU [illegible] n. m. Outil de tourneur. V. [illegible].

BÉZENET, [illegible] n. m. Ancien [illegible] appartenant à Montlucon, [illegible], affl. de l'Aumance, [illegible] km. Ch. de f. Orléans. Houille.

BEZEREDY [illegible], homme politique hongrois, né en 1786, mort en 1850. Député de Tolna en 1830, il se distingua par ses discours traitant les questions philanthropiques et économiques, et, en 1841, il était le premier à affranchir tous les paysans de ses domaines. Il fonda plusieurs écoles pour le peuple, et se montra philantropie éclairé. Sa femme, AMÉLIE, l'aida dans ses entreprises, et publia plusieurs livres à l'usage de la jeunesse, entre autres *le Jour de Flori* 1826.

BÉZESTAN (*zes*-), du turc *bezestan*, marché à la toile, n. m. Halle couverte, dans les villes de Syrie.

BEZET [illegible] n. m. T. de jeu, au trictrac. V. BESET, et BESAS.

BEZETHA, nom d'un quartier de la ville de Jérusalem, situé au N. de la ville et de l'ancien Temple, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la mosquée d'Omar; il est habité par les musulmans.

BEZETTE (*zèt*) n. f. Comm. Sorte de crépon très fin du Levant, tenit avec de la cochenille.

— Bot. Un des noms du tourneso (*tournesolia tinctoria*).

BÉZI n. m. Abrév. de *bésigue*. ‖ On écrit aussi BESY.

BÉZIERS (*Béterra*), ch.-l. d'arrond. de l'Hérault, à 72 kilomètres de Montpellier, sur l'Orb et le canal du Midi; 45 [illegible] (*Biterrois, oises*.) Ch. de f. du Midi. Tribunal de première instance. Distilleries, fabr. d'eaux-de-vie et de liqueurs, et produits chimiques. Commerce de vins, de fruits, de fruits, de bières, de grains et farines. Marché très important de bestiaux et d'eaux-de-vie : la mercuriale de Béziers établit le prix des esprits trois-six sur les principales places. — L'arr. de Béziers compte 12 cant., 99 comm. et 179.337 hab.; le premier cant., 9 comm. et 32.442 hab.; le deuxième, 8 comm. et 36.546 hab.

— ENCYCL. *Béziers* est admirablement situé sur le flanc d'une colline à la rive droite du Midi y traverse l'Orb sur un aqueduc, et présente à un kilomètre de la ville la grande écluse de Fonserranes. L'ancienne cité gauloise des Volces Tectosages, elle fut prise par les Romains en 120, et reçut une colonie en 52 AV. J.-C. Le christianisme y fut prêché dès le troisième siècle, le premier évêque de Béziers. Prise par les Wisigoths en 418, par les Sarrasins en 725, elle fut détruite par Charles-Martel en 736 et relevée par son fils Pépin. Du XIe au XIIIe siècle, les vicomtes de Béziers, qui possédaient aussi Albi et Carcassonne, furent constamment en lutte avec les seigneurs voisins, dont les bourgeois refusèrent de livrer les hérétiques, et se emparèrent. La ville fut dévastée et brûlée, les habitants massacrés (1209). La vicomte de Béziers fut donnée à Simon de Montfort et cédée à Louis VIII par son fils. Au XVIe et au XVIIe siècle, la ville de Béziers, qui comptait beaucoup de protestants, prit part à toutes les révoltes jusqu'à celle de Montmorency, après laquelle elle fut démantelée (1632). Patrie des académiciens Esprit, Pellisson, de Riquet, le créateur du canal du Midi, de Viennet, de Flourens.

Il ne reste des Romains que les vestiges d'un amphithéâtre. Parmi les cinq églises de la ville, il faut citer Saint-Nazaire, l'ancienne cathédrale, construite du XIIe au XVIe siècle; la Madeleine, où furent égorgées, dit-on, 7.000 personnes lors du massacre de 1209, église romane remaniée au XVIIe siècle. La façade du théâtre a été décorée par David d'Angers, qui fit également la statue de Paul Riquet, dominant le canal du Midi.

Béziers (CONCILES DE). Les plus importants furent ceux de 1246, 1334, 1351, 1368, 1414, 1423 et le plus connu : il se place à la fin de la guerre des albigeois et au moment où l'Inquisition fut organisée contre eux. Ses canons sont consacrés principalement à combattre l'hérésie albigeoise et à réformer la discipline.

— BIBLIOGR. H. Julia, *Histoire de Béziers* 1845.

BÉZOARD (*zo-ar*) — purtug. *bezuar*; du pers. *bad ou bed*, remède, et *zéhér*, venin, poison) n. m. Calcul, concrétion pierreuse qui se forme dans les glandes de certains animaux, et à laquelle on attribuait autrefois de grandes vertus.

— Par ext. Nom donné à diverses préparations artificielles ou factionnaires naturelles, réputées autrefois comme ayant des propriétés antivénéneuses et alexipharmaques, c'est-à-dire propres à expulser de l'économie les matières morbides, employées en pharmacie : *Bézoard animal*, [illegible] *Bézoard factice*, [illegible] Composition fabriquée à Goa et que l'on vendait comme véritable bézoard. ‖ *Bézoard fossile*, Concrétion pierreuse qui se forme dans les os des animaux. ‖ *Bézoard lithinaire*, Préparation d'argent et de beurre d'antimoine. ‖ *Bézoard martial*, Préparation d'antimoine et de limaille de fer, avec addition d'un peu de nitre. ‖ *Bézoard végétal*, Concrétion pierreuse du coco. ‖ *Bézoard d'étain*, Composé d'étain et de régule d'antimoine. ‖ *Bézoard de Vénus*, Teinture de limaille de cuivre, de beurre d'antimoine et d'esprit de nitre. ‖ *Bézoard lapidéux*, Concrétions urinaires chez l'homme. ‖ *Bézoard occidental, ellagique* ou *faux*, Calcul que l'on trouve dans l'estomac du chamois, de l'isard, du porc, et que l'on nomme aussi *Pierre de Malacca*.

— CONCRÉT. Nom marchand d'une espèce de coquille du genre cauque. ‖ On l'appelle aussi BEZOARDICA.

— Mamm. *Capricorne à bézoard*, Nom vulgaire donné à une espèce d'antilope (*antilopa bezoarticu*). V. ANTILOPE.

— Mimer. *Bézoard minéral*, Concrétion formée de couches concentriques. (N'est plus usité.)

— ENCYCL. Lorsque les médicaments de la médecine arabe commencèrent, au moyen âge, à pénétrer en Europe avec les idées superstitieuses de l'Orient, les *bézoards* (du mot arabe *bezahar* ou *bezahard*, antidote, contrepoison), concrétions intestinales de divers animaux, furent considérés un instant comme doués de propriétés merveilleuses : ils chassaient les venins, neutralisaient les poisons, et pouvaient même rendre la vie. Ces croyances sont aujourd'hui, heureusement, tombées dans l'oubli. Formes de concrétions calcaires de volume variable constituées par des couches concentriques, les bézoards étaient divisés en *orientaux* et *occidentaux*. L'oriental provenait de la dernière poche stomacale de la chèvre égagre. Il se plus recherché chez l'ancienne pharmacie, et le porc-épic. Le bézoard occidental, beaucoup moins estimé, provenait du chamois d'Europe. Portés en amulettes, ils étaient souvent administrés, également à l'intérieur contre la peste et la petite vérole notamment.

Les alchimistes désignaient l'oxyde blanc d'antimoine sous le nom de *bezoard minéral*. V. ÉGAGROPILE.

BEZOARDICA ou **BÉZOARDIQUE** n. m. Genre de mollusques gastropodes, caractérisé par une coquille allongée et globuleuse, marquée de stries transversales, à test brillant. (Se rencontre dans l'Océan Indien.)

Bezoard.

BÉZOARDINE n. f. Substance qui constitue la base des bézoards orientaux.

BÉZOARDIQUE adj. Pharm. Qui a rapport au bézoard, qui en a la nature, ou qui a les propriétés : *Préparation* BÉZOARDIQUE.

— Chim. *Acide bézoardique*, Ancien nom de l'acide urique et de l'acide lithofellique. ‖ Syn. de ELLAGIQUE.

BÉZOCHE n. f. Hortic. V. BESOCHE.

BÉZOLE ou **BÉSOLAT** (*la*) n. m. Ichtyol. V. CORÉGONE.

BEZONS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 16 kilom. de Versailles, sur la rive droite de la Seine, 1.800 hab. Château avec un parc dessiné par Lenôtre. Bezons (lat. *Vesannum*) fut, au moyen âge, le siège d'une seigneurie assez importante.

BEZONS (BAZIN DE), famille qui a produit plusieurs hommes éminents dans la littérature, la magistrature et les armes : **BEZONS**, comte d'Argenteuil (Seine-et-Oise). ‖ CLAUDE **Bazin de Bezons**, né à Paris en 1617, mort en 1684, d'abord avocat général au grand conseil, puis intendant du Languedoc et conseiller d'État. Il succéda au chancelier Séguier à l'Académie française. Il joua un rôle important comme commissaire instructeur de l'affaire des poisons (Chambre ardente), et c'est peut-être à lui que Racine, son collègue à l'Académie, dut de ne pas être arrêté. Ses trois fils furent des hommes distingués : LOUIS, l'aîné, mort à Bordeaux en 1700, conseiller au parlement de Metz, ensuite à celui de Paris, puis intendant de Limoges (1678), Orléans (1681), Lyon (1684), Bordeaux (1686). Il fut l'un des intendants les plus capables de son temps; — JACQUES, né en 1645, mort à Paris en 1733, qui fit une brillante carrière dans les armes. Il se distingua en Portugal et en Catalogne, puis dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Il eut le gouvernement de Gravelines en 1700, et devint maréchal de France en 1709; — ARMAND, né en 1655, mort au château de Gaillon en 1721, évêque d'Aire-sur-l'Adour, puis archevêque de Bordeaux (1698), puis de Rouen 1719. Il fit partie du conseil de conscience établi après la mort de Louis XIV.

BEZOUT (Etienne), mathématicien français, né à Nemours en 1730, mort à Paris en 1783. Membre de l'Académie des sciences dès 1758, il fut nommé, en 1763, examinateur des gardes de la marine, et de l'artillerie en 1768. Il a laissé deux ouvrages : *Cours complet de mathématiques* (1780), et *Théorie générale des équations algébriques*, qui sont restés longtemps classiques. Le plus remarquable des deux est la *Théorie générale des équations algébriques* (Paris, 1779). C'est dans ce traité que Bezout a publié le théorème relatif à l'élimination qui porte son nom. V. ÉLIMINATION.

BEZZO (*bè-zzo*) n. m. Ancienne monnaie qui avait cours à Venise, et valait de 2 à 3 centimes.

BEZZUOLI ou **BEZZOLI** (Giuseppe), peintre italien né et mort à Florence (1784-1855). Élève de Giuseppe Pacini, de Pietro Benvenuti et du Français Desmarais, il a joui, comme peintre d'histoire, d'une réputation considérable auprès de ses compatriotes. Citons de lui : *la Tempérance, la Justice, la Prudence et la Force*, dans le palais Pitti, *le Triomphe de César*, en onze tableaux, au palais Pitti, et l'*Entrée de Charles VIII à Florence*, vaste composition commandée par le grand-duc, et considérée comme son chef-d'œuvre.

B-F-A-SI (de *b*, signe du *si*, *fa*, et *si*). Mus. Ton de *si*. (VX.)

BGEGS (diables [illegible]) n. m. pl. Un des noms génériques que l'on donne aux démons, au Thibet. — *Un* BGEG.

— ENCYCL. Les *bgegs* paraissent avoir la spécialité de causer les maladies. Pour les éloigner, on suspend aux murs de la maison des images des démons, et les plus acharnés contre eux, et en même temps on fait à leur ressemblance des figurines qu'on brûle ou qu'on enterre en prononçant des formules d'exorcisme.

BHADAOUR, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [principauté de Patiala]) : 6.900 hab.

BHADAGAR, ville de l'Inde anglaise (Dekkan), sur le Ghirna, affluent de la Tapti; 6.540 hab. Commerce d'indigo.

BHADJI, principauté radjpoute de l'Inde anglaise (Pendjab [Etat de Simla]) : 12.200 hab. Ch.-l. *Sonni*.

BHADRAKH, ville de l'Inde anglaise (Bengale [prov. d'Orissa]) : 7.800 hab.

BHADRESSAR, ville de l'Inde anglaise (Bengale) : 9.250 hab. Commerce de riz, légumes et étoffes.

BHAGA, nom d'un des Adityas, fils d'Aditi, une des plus anciennes divinités de l'Inde aryenne.

BHAGALPOUR, prov. de l'Inde anglaise (Béhar), peuplée de 8.582.000 hab. Son chef-lieu est la ville du même nom, sur le Gange : 69.000 hab. — Le *district de Bhagalpour* est peuplé de 2.032.000 hab.

Bhagavaogîta, épisode du poème *Mahâbhârata* (septième livre). Il contient un système philosophique qui, souvent copié à part, est l'objet des méditations quotidiennes des personnes pieuses. Il s'adresse aux âmes mystiques, et leur propose comme but suprême la Yoga, c'est-à-dire l'union avec la divinité.

BHAGAVAT ou **BHAGAVAN** (*le Bienheureux*), titre qui n'est donné qu'à Vishnou, à Krishna et aux Bouddhas. C'est le terme employé, dans les Soûtras bouddhiques, par les [illegible] qui s'adressent au Bouddha Çâkya-Mouni.

Bhâgavata purâna, ouvrage sanscrit qui appartient à la collection des ouvrages désignés sous le nom de *Purânas*. V. ce mot.

Bhâgavat dasam askand, poème hindou dont le titre signifie littéralement le *dixième livre du Bhâgavata Purâna*, ouvrage sanscrit célèbre. Ce poème est ainsi appelé parce qu'il a pour thème, en effet, la légende de Krishna, telle qu'elle est contenue dans ce livre du *Bhâgavata Purâna*. Ce poème a été composé par Lâlach Kab, auteur du XVIe siècle, dans un dialecte hindou assez ancien, et, sous ce rapport, très intéressant au point de vue linguistique. Cet ouvrage traitant a été traduit en français et publié en 1852, sous le titre *Krishna et sa doctrine*, par le savant orientaliste Théodore Pavie.

Le milieu dans lequel vivent et se meuvent les créatures n'est qu'une illusion; pour important donc les œuvres. Les œuvres n'ont pas plus d'efficacité que les actions auxquelles l'homme se livre pendant son sommeil. L'illusion est à la fois une manifestation et une émanation de l'âme suprême (Vishnou, selon les sectaires); voilà le panthéisme poussé jusqu'au matérialisme. Mais, d'autre part, Vishnou-Krishna est descendu parmi les mortels pour *soulager le fardeau de la terre*, pour guérir les maladies, en lui apprenant le moyen d'éviter les naissances successives; il demande qu'on l'aime par-dessus toute chose : voilà la croyance à une autre vie, le spiritualisme.

BHAGÎRATHÎ, un des noms du Gange, ou plus exactement de l'une de ses sources située sur le versant occidental de l'Himalaya, qui la sépare du bassin de l'Indus. Selon la légende pouranique, la Bhâgirathî était jadis la rivière sacrée du ciel; elle sortait de l'orteil de Vishnou. Le dieu Çiva, craignant que cette eau ne vînt à elle ne détruisît le monde terrestre, la reçut sur sa tête, où elle se divisa en sept branches.

BHAIRAVA (*le Terrible*), un des noms et un des aspects du dieu Çiva dans le rôle de destructeur.

BHAMO, ville de l'Asie anglaise (Birmanie), sur l'Irrawaddy supérieur [illegible] Peu d'industrie : sabres, poteries. Commerce de transit.

— ENCYCL. Située sur la principale route qui mène de Birmanie en Chine (prov. de Yunnan), *Bhamo* a repris un peu de son ancienne importance depuis qu'un chemin de fer la relie, par Mandalay, à Rangoun, le grand port birman, que le télégraphe l'unit à Rangoun, d'une part, à Pékin, de l'autre, et qu'une convention anglo-chinoise (1er mars 1894) a donné à l'Angleterre le droit de construire dans le Yunnan occidental. Ch. de f. projeté de Bhamo à Tali et Yunnan Sen.

BHÂNA n. m. Nom donné, dans la technologie théâtrale des Indiens, à un monologue en un acte, où l'acteur raconte d'une manière dramatique des aventures survenues à lui-même ou aux autres.

BHANDARA, ville de l'Inde anglaise (prov. de Nagpour), sur le Onainaganga, affl. du Godavery : 11.150 hab. Fabrication d'ustensiles de bronze. — Le district du même nom compte 743.000 hab.

BHANDÈR, ville de l'Inde anglaise (prov. d'Allahabad), sur le Pahioudj (bassin du Gange) : 5.600 hab. Fabrication d'étoffes et de couvertures.

BHAOUNAGAR, ville de l'Inde anglaise (Goudjerat), sur le golfe de Cambaye; 57.650 hab. Bon port; principal marché de coton du Goudjerat. Chef-lieu d'une principauté peuplée de 400.000 hab.

BHARATA, roi mythique de l'Inde, qui donna son nom à ce pays, *Bhâratavarcha* (« pays de Bharata »). On lui attribue le rôle de premier civilisateur. La légende diaine en fait le fils aîné de Dhârma, fondateur de cette religion. Enfin, on trouve dans le *Râmâyana* un autre Bharata, frère puîné de Râma-tchandra, qui gouverne en son nom le royaume d'Ayodhya pendant l'exil de Râma et de Sîtâ.

BHARATAMOUNI, nom d'un sage à qui Brahma, Çiva et Dourga auraient révélé les règles de l'art dramatique qu'il a consignées dans le cinquième véda appelé *Gandharva-Véda* ou *Nâtya-Véda*. Le traité consacré à la fois la construction des théâtres, l'analyse des passions dramatiques, la musique vocale et instrumentale, etc.

BHARTPOUR, ville de l'Inde anglaise (Radjpoutana); 15.000 hab. Commerce de transit important. Cette ville, jadis entourée de fortifications très considérables, possède quelques fabriques d'étoffes de coton. C'est la capitale d'un petit Etat, gouverné par un rajah soumis au protectorat anglais (la *principauté de Bhartpour*), peuplé de 640.000 hab.

BHARTRIHARI, célèbre poète indien qui vivait vers le milieu du VIIe siècle de notre ère. L'œuvre la plus célèbre de Bhartrihari, ce sont ses trois centuries. La première est érotique (*Çrinâra*). La deuxième est un traité d'éthique et de morale à la troisième (*Vairâgya*), elle traite principalement de sujets de dévotion et de renoncement religieux.

— BIBLIOGR. : Bohlen, *Bhartriharis sententiæ et carmen eroticum* (1833); Fauche, *les Centuries de Bhartrihari*, trad. française (1852).

BHASKARA, mathématicien hindou, né en 1114. On lui doit le *Siddhantaçiromani* (couronnement du système), qui a été en grande partie publié par le colonel Wilkins. Almanach oriental Society (1860). — Les parties de son travail concernant l'algèbre sont d'une originalité incontestable.

BHATGONG ou **BHATGAÔN**, ville de l'Inde anglaise (Népâl), sur le Bogmetty; 30.000 hab. Ville sainte, résidence favorite des brahmanes du Népâl; dépôt de manuscrits en langue sanscrite.

BHATNEER ou **BHATNIR**, localité de l'Inde anglaise (Pendjab), où s'élevait une ville prise et détruite par Tamerlan en 1398.

BHATTS (*bat'*) n. m. pl. Sectaires de l'Hindoustan, habitant principalement la province de Guzerate. Ils parcourent le pays, défendent le faible contre le fort, et servent d'intermédiaires entre le pouvoir et les simples particuliers; en un mot, ce sont les *bardes* de l'Inde. — *Un* BHATT.

BHAVABHOUTI, auteur sanscrit célèbre, brahmane de naissance. Il florissait au commencement du VIIIe siècle, et les annales du Cachemire le font vivre en 720. Il est

l'auteur de trois drames bien connus, dont le premier, intitulé *Mahâti*, a été traduit en entier par Wilson dans son *Theatre indien*.

BHAVALPOUR, principauté de l'Inde anglaise (Pandjab), 600 km kilo. Son chef-lieu est la ville du même nom, située près du Sutledj. 16 000 hab. Fabrication de soie.

BHAVÂNI, un des noms de *Parvatî*, épouse du cruel dieu Çiva, sous les noms de *Bhavani, Durgâ, Kali* ou *Nâmer*, elle symbolise l'énergie destructive de la nature, et peut être la mère.

BHAVANÎ-KOUDAL, ville sainte de l'Indeanglaise, prés. dd. Madras, au confluent de la *Bhavani* et du fleuve Cavery. 5.588 hab. Temples dédiés à Vishnou et à Çiva.

BHÊRA, ville de l'Inde anglaise (Pendjab), sur le Djelam, 15 000 hab. Ville commerçante.

BHÈSE n. f. Bot. Syn. de RUGIRINE.

BHÎCHMA *Bhîsma*, fils du roi Çantanou et de la Gangâ, déesse du Gange, oncle de *Pandou* et de *Dhritarâchtra*. Personnification de la sagesse, de la fidélité, il joue dans le Mahâbhârata le rôle de conciliateur entre les Pandavas et les Kouravas, et, dans la grande lutte finale, meurt sous les coups d'Arjouna.

BHIKCHOU *Bhikchu* mendiant. Ce terme servant primitivement à désigner le brahmane qui, après avoir accompli de longues années de sa vie, se retirait dans un ermitage, et se livrait aux austérités propres à assurer son salut. Depuis l'avènement du bouddhisme, il est appliqué à quiconque, quelle que soit sa religion, obligé de mener une vie austère pour atteindre. Dans les *sûtras* bouddhiques, Çakya Mouni n'emploie jamais que cette appellation quand il s'adresse à ses disciples. Le *bhikchou* a le rasé, ne porte qu'un vêtement, l'un des trois, de couleur jaune ou rouge brun. Outre son vêtement, il ne peut posséder qu'un vase aux aumônes (*pâtra*), pour recevoir sa nourriture, et un bâton. Actuellement, les bhikchous mendient plus que lorsqu'ils vivaient en ermites.

Le Bouddha institua, sous la direction de son disciple Ananda, des religieuses, *bhikchounis*, qui suivent les mêmes règles que les *bhikchous*. Il n'en existe plus guère actuellement qu'au Thibet.

BHILS n. m. pl. Une des classes de la population non aryenne de l'Inde, vivant en général dans les parties montueuses et boisées du centre de la péninsule hindoue. Les Bhils sont fort nombreux et se partagent en un grand nombre de clans, qui dépendent chacun d'une des deux classes des ondyada *bhanas*, *bodhanis* et des kala *nouras*. Plusieurs possèdent des ancêtres des bhils, ou l'ours.

BHILSA, ville de l'Inde anglaise (prov. de Malva), royaume indépendant de Scindia; 7.000 hab. Place forte; tabac très renommé.

BHÎMA (le *Terrible*), un des héros du Mahâbhârata, second des cinq fils putatifs du roi *Pandou*, et, selon la Fable, fils de Vâyou, le dieu du vent. Il représente la force brutale, par opposition à la délicatesse des sentiments et l'adresse personnifiées en ses frères, Youdichthira et Ardjouna. Son appétit insatiable lui vaut l'épithète de *Vrikôdara* (Ventre de loup). Cependant, il a aussi des qualités qui le rendent sympathique, notamment sa tendresse pour Draupadî, l'épouse commune des Pandavas.

BHIVANDI, ville de l'Inde anglaise (Bombay [prov. de Kondapan]); 13.340 hab.

BHIVANI, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [prov. de Delhi]); 35.500 hab. Centre commercial du district de Hissar.

BHOPAL, Etat indigène de l'Inde centrale, sous le protectorat de l'empire britannique. Situé sur le versant N. des monts Vindhya, il est arrosé par la Betva, affluent de droite de la Djemnah; la Nerbadda le sépare, au S., du haut-commissariat des Provinces centrales. Le pays est montagneux, mais les vallées sont fertiles. D'une superficie de 17.500 kilom. carr., il est peuplé de 665.400 hab., dont 750.000 Hindous et 80.000 musulmans. La dynastie est d'origine patane. — Capit.: *Bhopal*, sur la Betva Supérieure, à 150 kilom. E. d'Oudjeyn; 50.300 hab.

BHOR, ville de l'Inde anglaise (Dekkan), sur le Nira, confluent du Bhimma, et... d'une principauté du même nom, peuplée de 155.000 hab.

BHOUDJ, ville de l'Inde occidentale. C'est la capitale du petit Etat indigène de Katch, situé entre le delta de l'Indus et la péninsule du Goudjerate (protectorat britannique). Elle renferme 25.400 hab.; elle a des constructions anciennes, une mosquée remarquable. A 680 kilom. N.-O. de Bombay, elle est reliée à cette ville par un chemin de fer.

BHOÛR, BHOUVAS, SVARA, incantation sacrée qui revient très fréquemment dans les prières brahmaniques. Ce sont les trois premiers des sept sons cosmiques qui représentent la superposition des sept mondes de la cosmogonie brahmanique. *Bhoûr* représente la terre; *Bhouvas* signifie l'espace situé entre la terre et le soleil. *Svara* est l'espace qui s'étend entre le soleil et l'étoile polaire.

BHOUSSAVAL, ville de l'Inde anglaise (Dekkan); 9.600 h.

BHRECKITE n. f. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie avec chaux. Var. de CHLORITE.

BHRIGOU (*Bhrigu*), un des grands rishis, sacrificateurs de l'époque védique. Ses descendants, les *bhrigous*, sont fréquemment cités dans le Rig-Véda, comme allumeurs du feu sacré, invitateurs, traversiens, les arts utiles.

BHRIKOUTÎ (*Bhrikutî*), princesse népalaise, mariée, en 632, à Sronts-tsan Gam-po, roi du Thibet, et qui passe pour avoir contribué à l'introduction du bouddhisme dans ce pays. Elle a été déifiée, comme incarnation de la déesse Târâ, une forme de Kâlî, sous le nom de *Dolpjang*. Son image se trouve partout à titre de patronne des femmes et des enfants.

Bhringa remifer

BHRINGA n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des dicruridés, renfermant des drongos de la région indo-malaise dont l'espèce type est le *bhringa remifer* des îles de la Sonde.

BHUCHANGA (*Bhuchanga*), n. m. Nom vulgaire du genre *Dendrocolaptes* de Vieillot.

BI du lat. *bis*, deux fois, préfixe qui indique un temps, dans un langage scientifique, plus précisément en botanique et en chimie, s'ajoute à différents mots pour indiquer la répétition ou l'existence simultanée de deux objets semblables. Les botanistes remplacent fréquemment cette partie par *bifide, biflore, bilobé*, etc.

Pour tous les mots commençant par le préfixe *bi* et qui ne se trouvent pas à leur ordre alphabétique, nous renvoyons au mot qui suit le préfixe.

BI ou **GRAND BI** n. m. Abréviation par laquelle on désigne le grand bicycle dit *araignée*. V. BICYCLE.

BIA (la *Violence*), divinité allégorique, chez les Grecs.

BIACHE-SAINT-VAAST, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. d'Arras, sur la Scarpe; 2.073 hab. Fabriques de sucre, brasseries, usines.

BIACIDE (de *bis*, et *acide*) adj. Se dit des bases dont chaque molécule exige, pour être saturée, une quantité d'acide double de celle qui sature une molécule de potasse ou une molécule d'ammoniaque, qui sont considérées comme bases monacides. La chaux CaO est une base biacide. La formule de l'azotate de calcium anhydre est $Ca''(AzO'')^2, Ca''$ représentant le poids atomique du calcium 40, tandis que la formule de l'azotate de potassium est K_2AzO^3. *Les diamines sont des bases* BIACIDES.

BIACULÉ, ÉE (du lat. *bi*, deux fois, et *aculeus*, aiguillon) adj. Entom. Qui a un double aiguillon: *Scorpion* BIACULÉ.

BIACUMINÉ, ÉE (de *bi*, et *acuminé*) adj. En T. de bot., Qui a deux pointes: *Feuilles bicuminées*, feuilles à branches qui, étant opposées par leur base, paraissent être attachées par le milieu, comme dans la malpighie brûlante et l'astragale rudo. (On les appelle aussi FOIN EN NAVETTE.)

BIADE n. m. Sorte de bateau ou *bac* employé principalement en Turquie, pour le passage des voyageurs d'une rive à l'autre d'une rivière.

BIAFORE, BIAFOR, BIAFORA, BIAHORRAS, BIHORE, BIORE, BIAFORE, cri légal qui veut dire *Allons dehors*, et qui correspond à la clameur de *hors*, usitée en Normandie, et par lequel, dit Ducange, on invoquait le secours public. A cet appel, tout le monde était tenu de répondre; tout le monde devait, à ce signal, être à la disposition du seigneur ou de son représentant pour poursuivre le criminel surpris en flagrant délit. (Le *biafore* était usité en Béarn et dans quelques autres provinces du sud de la France et du nord de l'Espagne.)

BIAFRA, nom d'une baie de l'Afrique occidentale située au fond du golfe de Guinée, et comprise entre les caps Formose et Lopez.

BIAGIOLI (Nicolas-Josaphat BIASCIOLI, dit), littérateur et grammairien italien, né à Vezzano, près de Gênes, en 1768, mort à Paris en 1835. Professeur français les Français proclamèrent la république dans les Etats du pape, il devint préfet, puis se réfugia à Paris (1799), où il enseigna avec succès la langue et la littérature italiennes. Outre de bonnes éditions de Dante, de Pétrarque, etc., Biagioli a publié une *Grammaire italienne* (Paris, 1806; *Textbuch della poesia italiana* (1812); *Facsimile della Lingua Toscana* (1815, etc.).

BIAIGUILLONNÉ, ÉE (*bi*, et *aiguillonné*) adj. Bot. Syn. de *bi*, et *aiguillonné*. En T. de zool., Qui a deux aiguillons.

BIAILÉ, ÉE (*bi-à-lé* — de *bi*, et *ailé*) adj. Bot. Qui a deux ailes ou appendices membraneux en forme d'ailes: *Les fruits de l'orme et de l'érable sont* BIAILÉS. (Richard.)

— Encom. Anc. syn. de BIPENNÉ.

BIAIN (*Ba-in*) n. m. Corvée d'homme ou d'animal à laquelle, sous le régime féodal, certains paysans étaient obligés pour le compte de leur seigneur. (En Poitou et Vendée, ce mot signifie en outre « marché ».) On disait aussi BIAN.

BIAIS (*bi-à* [en poésie, une ou deux syllabes facultativement — du lat. *bifacies*, biaisem qui a une double face, un double aspect) n. m. Obliquité, ligne, sens, direction oblique: *Le biais d'un mur, d'une étoffe*.

— Fig. Moyen détourné et plus ou moins honnête employé pour s'en tirer, pour s'en dépêtrer, pour se tirer d'affaire, pour se sortir d'un mauvais pas, pour se tirer d'un mauvais pas, pour se tirer d'un mauvais pas, pour se tirer

et à Vienne, fit partie, en 1848, du gouvernement provisoire de Modène, devint professeur de lycée, puis fut nommé, en 1871, surintendant des archives d'Etat du Piémont. Avec les documents dont il avait la garde, il publia un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de son pays. Les deux plus importants sont *l'Histoire documentée de la guerre européenne de Italie de 1848 à 1851*, et *l'Histoire de la monarchie piémontaise de 1814 à 1849*.

Bianchi (Barthélemy-Urbain), constructeur d'instruments de physique, né à Montpellier en 1821. Parmi les appareils inventés ou perfectionnés par lui, on peut citer : une *machine pneumatique rotative*, un *appareil pour la démonstration de la densité des liquides*, un *appareil* pour la liquéfaction du protoxyde d'azote, un *anémomètre* perfectionné, etc.

Bianchi (MACHINE DE). V. PNEUMATIQUE (machine).

BIANCHI-GIOVINI (Aurelio), publiciste italien, né à Côme en 1799, mort à Naples en 1862, fut forcé, en 1830, de se réfugier en Suisse, à la suite de la propagande antautrichienne qu'il faisait en Lombardie, revint à Milan en 1841, alla, en 1847, diriger à Turin le journal « l'Opinione », fut un instant député au parlement de Piémont (1849) et se fit connaître à l'Europe en 1853 par un pamphlet retentissant contre l'Autriche, *l'Austria in Italia*. Il mourut pauvre et oublié à Naples, où il était allé fonder le journal *la Patrie*.

BIANCHINI (François), astronome, antiquaire et littérateur italien, né à Vérone en 1662, mort à Rome en 1729. Elève du savant Montanari, qui lui laissa en mourant ses instruments de physique, Bianchini entra dans les ordres, alla fixer à Rome, où il fut protégé successivement par les papes Alexandre VIII, Clément XI, Innocent XIII et Benoît XIII. Secrétaire d'une commission chargée de la réforme du calendrier, il dressa un plan dans lequel le de Sainte-Marie-des-Anges, tira une ligne méridienne en Italie d'une mer à l'autre, fit des observations intéressantes sur les taches de Vénus, et s'occupa avec succès d'études et de recherches sur l'antiquité. Il assistait à toutes les fouilles, dessinait les monuments, et faisait preuve, dans ses divers travaux, d'une instruction aussi étendue que variée. Le nombre des ouvrages, des mémoires et des traités de tout genre que Bianchini a laissés est considérable. Nous nous bornerons à citer : *Francisci Bianchini Veronensis astronomiæ ac geographiæ observationes* (Vérone, 1737) ; *Istoria universale provata con monumenti* (Rome, 1697) ; *Opuscula varia* (1754) ; une édition des *Vitæ romanorum pontificum*, d'Anastase le Bibliothécaire ; etc.

BIANCO n. m. Ancienne monnaie blanche de Bologne, qui a eu cours jusqu'à l'époque de la Révolution française, et qui valait 12 *bajocchi*.

BIANCOLINI (Jean-Baptiste-Joseph), historien italien, né et mort à Vérone (1697-1780). D'une activité extraordinaire, il était à la fois commerçant, musicien et érudit. On a de lui une édition de la *Chronique de Vérone* de Zagata (Vérone, 1747-1757, en *Nuovi monumenti delle Chronache di Vérone* (Vérone, 1749) ; *Notizie storiche delle chiese di Verona* (Vérone, 1749-1752) ; *De vescovi e governatori di Verona dissertazioni* (Vérone, 1757). Enfin, il a contribué à la publication des *Collana degli storici greci*, où il a publié une *Vie de Polibe* et des notes nombreuses aux ouvrages de Thucydide, de Xénophon, et de Démiste Pléthon.

BIANGULÉ, ÉE (de *bi*, et *angulé*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a deux angles.

BIANOR, surnom d'Ocnus, roi d'Etrurie, fondateur de Mantoue. Nom d'un centaure tué par Thésée aux noces de Pirithoüs. — Guerrier tué par Agamemnon.

BIANOR de Bithynie, poète grec, qui vécut sous les règnes d'Auguste et de Tibère. On a de lui une vingtaine d'épigrammes, conservées dans l'*Anthologie*.

BIANTHÉRIFÈRE (de *bi*, et *anthérifère*) adj. En T. de bot., Se dit des filets des étamines qui portent deux anthères.

BIAPICULÉ, ÉE (de *bi*, et *apiculé*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a deux sommets.

BIAR, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), 3.300 hab. Moulins, fabriques de toiles, poteries, huile d'olive, miel.

Biar (El-), comm. d'Algérie, dont le nom signifie *les puits*, arrond. et à 5 kilom. d'Alger ; 3.525 hab. Nombreuses maisons de campagne. Observatoire météorologique.

BIARCHE n. f. Hist. Emploi, titre de biarque ; durée de ses fonctions.

BIARD (Pierre), *le Père*, sculpteur et architecte français, né à Paris en 1559, mort en 1609. Il chercha surtout à imiter le style de Michel-Ange, dont il avait étudié les chefs-d'œuvre à Rome. Il est l'auteur du bas-relief autrefois placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville de Paris, et représentant Henri IV à cheval ; ce bas-relief, détruit pendant la Révolution, a été remplacé au XIXe siècle par H. Lemaire. L'église de Saint-Etienne-du-Mont doit à Biard les belles sculptures de son jubé. — Son fils, PIERRE, *le Fils*, statuaire et graveur, né et mort à Paris (1592-1661), a gravé à l'eau-forte : *Jonas*, la *Sibylle delphique*, un *Esclave*, d'après Michel-Ange ; etc.

BIARD (François-Auguste), peintre français, né à Lyon en 1798, mort aux environs de Fontainebleau en 1832. Peintre estimable, mais surtout narrateur du pinceau très amusant, Biard est une sorte d'illustrateur des mœurs de tous les pays. Sorte de Juif-Errant de la palette, il a rapporté de partout des sujets humoristiques, des scènes plaisantes, et joliment enlevées, sur les Arabes, les nègres, le Groenland, le Spitzberg, le Brésil, etc. Il y a chez lui de l'About et du Lucien Biart. Il y a aussi du Paul de Kock. Ses tableaux sont innombrables : nous en citerons un seul comme type, le *Baptême sur la ligne* (apparition d'un monsse au passage de l'équateur). V. BAPTÊME.

BIARE n. m. Genre d'aroïdées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles lancéolées ou linéaires, fleurissant en automne ; elles croissent en Orient et dans l'Europe méridionale.

BIARMIE. Géogr. V. BIARMIE.

BIARQUE (du gr. *bios*, vie, et *arkhô*, commandement) n. m. Officier employé dans les bureaux de l'administration militaire, entre le IVe et le VIe siècle, et remplissant les fonctions de commissaire aux vivres.

BIARRITS ou **BIARRITZ** (en basque, *les deux Rochers* ou *les deux Chênes*), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 8 kilom. de Bayonne, sur l'Océan, au S. de l'embouchure de l'Adour ; 11.869 hab. (*Biarrots, ates*.) Ch. de f. Midi. Station de bains de mer très fréquentée. Grâce à la douceur de son climat, Biarrits a deux saisons, une d'été et une d'hiver, mais les étrangers préfèrent généralement la fin de l'été. — Biarrits est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

— ENCYCL. *Biarrits* était, au moyen âge, un port important de commerce et de pêche, renommé par l'intrépidité de ses marins dans la pêche de la baleine, qui tomba rapidement en décadence quand les baleines de ces parages finirent par disparaître. Le port de Biarrits est aujourd'hui presque entièrement comblé. Depuis longtemps, la beauté de sa plage et de ses bains jouissait d'une grande renommée dans les départements du Sud-Ouest, quand le séjour que l'impératrice Eugénie y fit à plusieurs reprises hâta la station de Biarrits à la mode, et y ramena la prospérité. Elle est aujourd'hui fréquentée par la haute société de toutes les nations : Français, Espagnols, Anglais, etc. Etablissements de bains, casinos, hôtels, villas. La villa Eugénie, l'ancienne résidence impériale, est aujourd'hui transformée en casino. Parmi les curiosités naturelles de Biarrits et des environs, il faut citer la Chinaouge, entassement de rochers au pied de la ville ; l'Atalaze, promontoire élevé d'où la vue embrasse le cours de l'Adour aux Pyrénées espagnoles ; le cap Saint-Martin, surmonté d'un phare de 47 m. de hauteur.

Armes de Biarrits.

BIART (Lucien), littérateur français, né à Versailles en 1828, mort à Paris en 1897. Il se rendit à dix-huit ans au Mexique, qu'il explora et où il devint professeur de botanique, de chimie et de physique. Rentré en France en 1866, il collabora à la « Revue des Deux Mondes » et à « la France », et publia un grand nombre d'ouvrages, inspirés pour la plupart par les souvenirs du Mexique, et qui sont remarquables par l'imagination et les qualités du style. Outre de nombreux récits pour les enfants, nous citerons de lui : *les Tribus* (1863) ; *la Terre tempérée* (1866) ; *les Clientes du docteur Bernagius* (1873) ; *l'Eau dormante* (1875) ; *A travers l'Amérique* (1876) ; *la Capitana* (1877) ; *Don Quichotte* (1878) ; *le Pénsativo* (1881) ; etc. Mentionnons aussi *les Aventures* (1885), curieux livre d'histoires.

BIARTICULÉ, ÉE (de *bi*, et *articulé*) adj. En T. d'hist. nat., Qui présente deux articulations.

BIAS (*ass* — du gr. *bia*, force) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des muscicapidés, renfermant des gobe-mouches des Indes habitant surtout le Congo, le Gabon et autres régions de la côte occidentale. L'espèce type du genre est le *bias musica* du Gabon. Le nom de *bias* étant plus ancien (1831) que celui de *smithornis* (1850), devra prévaloir.

Bias.

BIAS. Myth. gr. Fils d'Amythaon et d'Idoménée. (Neléeayant promis la main de sa fille Péro à qui enlèverait les bœufs d'Iphiclos, Bias, aidé de son frère Mélampos, s'en empara et épousa Péro. Plus tard, il régna en Argolide.) — Nom de deux Grecs et d'un Troyen, allié de Troie.

BIAS, philosophe grec, un des sept sages de la Grèce, né à Priène, ville de l'Ionie (VIe s. av. J.-C.). Il était orateur distingué et connaissait à fond les lois ; il plaidait pour ses amis et servait souvent d'arbitre. Quand Cyrus marcha contre Priène, il conseilla à ses compatriotes de se retirer en Sardaigne. Après la victoire des Perses, les habitants de Priène songèrent à émigrer. Comme on s'étonnait que Bias ne fît aucuns préparatifs, il répondit par ce mot devenu célèbre : « Je porte tout avec moi ». Beaucoup de maximes de Bias nous ont été conservées par Plutarque, Stobée et Diogène de Laërte. Il avait composé un poème sur les moyens de rendre l'Ionie heureuse.

— BIBLIOGR. : *Fragments* de Bias, dans les *Poetæ lyrici* de Bergk.

BIASCA, bourg de Suisse (cant. du Tessin) ; 2.090 hab. Ce bourg, situé dans la riche vallée du Tessin, a été détruit par des inondations à des époques différentes, en 1514 et en 1745.

BIASLIE (*bi-ass*) n. f. Bot. Syn. de MAYAQUE.

BIASOLETTIE (*bi-ti* — de *Biasoletto*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de HEDYSCHROLUM (ou HEDEUIL), MYRRHIS CYNOPROIDES, FERNANDE.

BIASSE n. f. Tissu en soie écrue, qui se tire du Levant. ‖ On dit aussi SOIE DE BIASSE (ou BIAZ).

BIATOMique (de *bi*, et *atomique*) adj. *Molécule biatomique*, On dit que la molécule d'un corps simple est *biatomique* lorsque le poids moléculaire du corps est double du poids atomique.

BIATORE (du gr. *biatos*, peste coupe, et *ôra*, forme) n. f. On désigne sous ce nom des lichens à apothécies parélliformes colorées en brun, jaune, rouge, mais non noires.

BIAURELLE (*bi-ô* — du lat. *bis*, deux fois, et *auricula*, oreille) n. f. Orchidée formant une section du genre macdonaldie.

BIAURICULAIRE (de *bi*, et *auriculaire*) adj. Qui se rapporte aux deux oreilles. ‖ On dit aussi BINAURICULAIRE.

BIAURICULÉ, ÉE (de *bi*, et *auriculé*) adj. En T. de bot., Qui est muni de deux oreillettes, de deux appendices en forme d'auricule.

BIAUTY n. m. En T. de métier, Nom vulgaire donné à une variété d'ocre rouge, qui sert à polir les glaces.

BIAWAR, ville de l'Inde anglaise (Radjpoutana [prov. d'Ajmir]), dans une vallée de l'Aravali ; 21.000 hab. Marché de coton ; fabrication d'articles de fer, commerce de céréales.

BIAXIFÈRE (de *bi*, et *axifère*) adj. En T. de bot., Qui a deux axes.

— *Inflorescence biaxifère*. Celle qui présente deux axes ou deux degrés de végétation.

BIAZ (*az*) n. m. Sorte de tissu de soie. V. BIASSE.

BIBACULUS, poète romain du Ier siècle, auteur de satires violentes contre César et Auguste, qui ne l'inquiétèrent pas (Tacite, *Ann.*, IV, 34). Quintilien le cite pour son esprit mordant.

BIBALE n. f. Espèce de fourche à trois pointes, en usage dans les exploitations rurales.

BIBAN, comm. mixte d'Algérie (prov. de Constantine), arr. de Setif ; 46.000 hab. Céréales.

BIBANS (DÉFILÉ DES) ou **PORTES DE FER**, nom donné à deux gorges étroites, longues et dangereuses du Djurjura, franchies en octobre 1839 par l'armée française, sous la conduite du maréchal Valée et du duc d'Orléans.

Bibales.

BIBARS. Biogr. V. BAÏBARS.

BIBASique (de *bi*, et *basique*) adj. Se dit des acides qui ont renfermé deux atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques. V. ACIDE.

BIBASIS (*ziss* — mot gr.) n. f. Chorégr. anc. Danse bachique, en usage chez les Spartiates.

BIBASSE n. f. Fruit du bibassier, qu'on nomme aussi bibassier du Japon.

BIBASSIER ou **BIBACIER** (*si-é*) n. m. Nom vulgaire du genre ériobotre, comprenant des arbres ou arbustes de la famille des rosacées-pirées, originaires de l'Inde, de la Chine et de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *bibassiers* sont des arbres ou des arbustes à feuillage toujours vert. Les feuilles sont grandes, coriaces, lisses et vertes en dessus, grisâtres et tomenteuses en dessous. L'une des espèces est connue plus particulièrement : c'est le *bibassier du Japon*, nommé aussi *néflier du Japon*. On le cultive non seulement au Japon, mais dans toutes les colonies anglaises, dans le midi de l'Europe et en Algérie. Cet arbre fleurit à la fin de l'automne et donne, à la fin du printemps suivant, des fruits de la couleur et de la grosseur des abricots, à pulpe sucrée, acidulée et rafraîchissante, et à gros pépins. On mange ces fruits crus ; on en fait aussi de bonnes confitures, et l'on peut préparer une liqueur avec les noyaux.

Bibassier.

BIBAUX (*bo*) n. m. pl. Nom que l'on donnait à des soldats, à des fantassins armés d'une lance et d'une arbalète. — *Un* BIBAU. ‖ On les appelait aussi PETAUX.

BIBBIENA, bourg d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), près de l'Arno ; 6.000 hab. Commerce actif.

BIBBIENA (Bernard DOVIZIO DA), cardinal italien, né en 1470 à *Bibbiena*, mort en 1520. Issu d'une famille obscure, il s'attacha au cardinal Jean de Médicis, se rendit à Rome avec ce dernier, après la mort d'Alexandre VI, et fut employé par Jules II dans les affaires les plus importantes. Le cardinal devenu pape sous le nom de « Léon X », donna à Bibbiena le chapeau de cardinal (1513), et l'envoya cinq ans plus tard en France, comme légat. De retour à Rome, il y mourut subitement, à la suite d'une discussion très vive avec le pape, dans laquelle celui-ci l'aurait accusé d'intrigues pour lui succéder.

Erudit, lettré, le cardinal Bibbiena contribua beaucoup au raffinement chez Léon X, le goût des lettres. Lui-même, il imita de Plaute et de Térence quelques comédies, dont une, *la Calandra*, jouée devant Léon X, puis en France, à la cour de Henri II, est un des plus anciens monuments du théâtre italien.

BIBBIENA (Jean GALLI DA), né à Nancy vers 1709, mort vers 1779, s'adonna à la littérature, et vint habiter Paris, où il fit jouer, en 1742, *la Nouvelle Italie*, comédie héroïque. Condamné à mort pour vol en 1763, il parvint à s'enfuir. Nous citerons parmi ses romans : *Histoire des amours de Valérie et du noble vénitien Barbarigo* (Lausanne, 1741) ; *la Force de l'exemple* (1748) ; *le Triomphe du sentiment* (1759).

BIBBY (*bi-bi*) n. m. Liqueur fournie par un palmier de l'Amérique méridionale, et qui, d'après Lamarck, doit son nom de *bibry*, et que l'on rapporte au genre *avoira*.

BIBELOT (*bi-blo* — v. l'étym. de *babin*) à rapprocher du vieux franc. *beubelet*, objet précieux) n. m. Se dit des curiosités, petits objets de luxe qui se placent sur les cheminées, les consoles, les étagères : *Les* BIBELOTS *ornent, et quelquefois encombrent les appartements modernes*.

— Fam. Menus objets de peu de valeur ; outils, ustensiles servant à une industrie, à une profession quelconque : *Les meubles, les marchandises, les menus bagage* : *Un* BIBELOT *qui tient tout entier dans une malle*.

BIBELOTAGE n. m. Fam. Manie de celui qui cherche des bibelots. ‖ Occupations de celui qui bibelote.

BIBELOTER v. n. Fam. Faire du bibelotage. ‖ Acheter ou vendre des objets de curiosité. ‖ S'occuper à de petits travaux sans importance.

BIBELOTEUR, EUSE n. Fam. Celui, celle qui bibelote.

BIBELOTIER (*ti-é*. — On disait aussi *bambelotier* au XVIe siècle et *bimbloquier* au XVIIe ; la forme moderne *bimbelotier* apparaît vers 1720) n. m. Autref. Artisan ou marchand, fabriquant ou vendant de la bimbeloterie, de menus objets d'étain, comme fouets d'enfants, enseignes de bonnets, petits bijoux, etc.

— ENCYCL. Les *bibelotiers* étant installés, au XIIIe siècle, dans des moulins, sur la Seine, des quantités énormes de pièces perdues se sont accumulées au fond de la rivière, et sont

maintenant abondantes dans les collections, comme ces albumoïdes à odeur existant au musée de Cluny. Les dunes des bibelotières durent plus qu'un siècle.

BIBERACH (all. *Biberach*), ville d'Allemagne (Wurtemberg), cercle du Danube, dans la vallée de la Riss, 8 000 hab. Fabriques de machines, pompes à incendie, voitures, tuiles métalliques, tonderie de fer, mécanique, commerce de fromages et de bétail. Pop. du district : 25 180 hab.

— ESCYCL. *Biberach*, autrefois ancienne municipale, possède une belle église, un hôtel de ville, un château, une école de jeunes et une école de commerce. Patrie de Christoph Wieland. Victoires des Français sur les Autrichiens, le 2 octobre 1796 et le 9 mai 1800. Après vaine lutte impériale de Souabe depuis l'empereur Frédéric II, elle fut donnée au grand-duché de Bade, puis au royaume Wurtemberg, en 1806.

BIBERICH, Gouge. V. BIBERICH.

BIBERON (du lat. *bibere*, boire), n. m. Petit vase mimi d'un bec ou tuyau, dont on se sert pour boire couché. *Faire boire un malade avec un biberon.*

— Fiole munie de plus souvent d'un tuyau de caoutchouc et remplie d'une tetine imitant le bout du sein de la femme, dont on se sert pour l'allaitement artificiel des nouveau-nés. *Élever un enfant au biberon.*

— Dans quelques provinces de France, Nom donné au Lot des certaines vases, comme théières, cafetières, bouilloires, etc., surtout quand ce lot a la forme d'un tuyau.

— Petite éponge fendue, employée pour la toilette.

Bryon, Méd. L'allaitement par le biberon est une pratique très ancienne. Lorsqu'on est obligé pour l'allaitement artificiel, le biberon doit encore préférer au modèle ordinaire du *petit pot*. Le petit pot ne comporte guère de départ sans les manques d'usa levation, une ingurgitation irrégulière, trop lente ou trop rapide, l'absence de tout effort naturel chez l'enfant, obligeant à faire bannir ce procédé dallaitement. Le biberon représente mieux, pour l'enfant, les conditions de l'allaitement naturel. Le biberon se compose essentiellement d'un récipient qui contient le lait, et d'un ajutage en forme de mamelon. Un petit rouleau de linge trempant par une extrémité dans un vase de lait, voilà le plus simple des biberons. Malgré cette simplicité, cet appareil, sujet à une malpropreté presque inévitable, doit être abandonné. Il en est de même des biberons à éponge et des biberons à longs tubes.

Les biberons de metal sont en substance opaque, dont la propreté est difficilement véritable, sont aussi à rejeter.

Le *biberon de substance Breton* est un flacon de cristal pour le lait, rétréi à cur, sur le centre même, pour l'entrée de lait, le col est fermé d'un bouchon le cristal rodé, conformé en mamelon, et que coiffe un bout de sein dit *tétine* en *peau de vache préparée*. Le peau de vache préparée, qui sulfure et garde le lait, est avantageusement remplacée par une tetine de caoutchouc ou d'ivoire ramolli.

La capacité du biberon ne doit pas dépasser la valeur d'une tetée, et, après chaque tetée, ce qui reste au fond du biberon doit être rejeté.

Quel que soit le biberon qu'on emploie, on devra le tenir dans un grand état de propreté, le démonter fréquemment, et laver séparément les pièces qui le composent.

— *Adjectivement*. *Le biberon* n'est pas seulement employé à l'allaitement artificiel de l'espèce humaine; on s'en sert beaucoup, aujourd'hui, dans la pratique de l'élevage du bétail. Les jeunes animaux privés de leurs mères ou provenant d'une double parturition, les poulains dont les mères sont mauvaises laitières, etc., peuvent être nourris au biberon beaucoup mieux que par tout autre moyen. Il faut, à ce sujet, insister sur l'usage nécessaire, surtout de forme et de contenance. Il est en bois, en caoutchouc, en cuir ou en metal, et affecte différentes formes tenant le milieu entre la bouteille, le biberon et la théière. Pour les agneaux de taille moyenne, sa contenance ne doit jamais dépasser un litre; pour les jeunes poulains, elle ne doit pas être de moins de deux litres. L'allaitement artificiel des poules veaux étant très facile, on n'a pas besoin de faire usage du biberon; un seau dans lequel on verse le lait encore tiédi est beaucoup plus expéditif et suffit ordinairement.

BIBERON, ONNE (du lat. *bibere*, boire), n. Celui, celle qui aime à boire du vin, qui en boit beaucoup.

— adj. : *Nogrosse* BIBERONNE.

BIBESCO (Georges-Demetre, ex-prince régnant de Valachie, né en 1802, mort en 1873. Docteur en droit de la Faculté de Paris. Rentre dans son pays, il devint, dans le gouvernement du général Kisseleff, secrétaire d'Etat à la justice 1831, puis chef du secrétariat d'Etat. Député à l'Assemblée de 1842 et chef de l'opposition, il rédigea l'adresse qui entraîna la destitution de Bibesco-Vodaca. Élevé à l'hospodarat le 1er janvier 1843, Bibesco est le premier prince élu par la nation et à vie. Au cours de son règne fécond et prospère, il affranchit, en 1843, une partie des bohémiens des propriétaires et les bohémiens de l'Etat, en 1847, ceux de l'Eglise, et il créa, cette même année, un grand lycée français, pépinière future de professeurs roumains; les progrès materiels marchent de pair avec les ameliorations politiques et sociales. Par une loi sur la grande et la petite naturalisation 1847, la loi sur les réformes judiciaires, et la suppression des douanes, c'est à dire des frontières entre la Valachie et la Moldavie, il prépare l'union de ces pays. A la crise la première école militaire, reorganise les travaux dans les salines, et

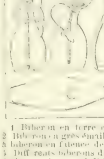

1 Biberon en terre émaillée du XVIe siècle; 2 Biberon en porcelaine du XVIIe siècle; 3 Petit biberon en faïence de Nevers, du XVIe siècle; 4 Petit biberon à deux tétines; 5 Biberon en faïence de Nevers, du XVIe siècle; 6 Biberon en verre; 7 Biberon d'enfant, forme bizarre

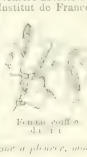

Femme coiffée du biberon

Ma chère Mère, ne vous fâchez pas, je vous en prie, si je vous dis que vous ne savez pas faire le biberon. Comment comment? bien les BIBES aux passes imperceptibles! (Th. Gaut.)

Terme familier d'affection, surtout à l'égard d'un enfant : *Qu'as-tu donc à pleurer, mon petit biberon?*

— Pop. Moi : *Ça, c'est à* BIBE. Il On ajoute souvent : *Et moi, c'est moi.*

BIBI SALIMA, princesse de Zanzibar, sœur du sultan Bargash, née vers 1842. Elle fut enlevée par un Allemand, Ruete, qui l'épousa en Allemagne. Son frère Saïd Medjid confisqua ses biens et lui défendit de rentrer dans sa patrie. La princesse, devenue veuve avec un fils et une fille, dut donner des leçons d'arabe pour vivre; elle fit entrer son fils à l'Ecole des cadets, d'où il sortit en 1884. En 1885, le gouvernement allemand força Bargash à recevoir cette veuve princesse et son fils, mais ne put leur faire rendre leurs biens. Bibi Salima a publié les *Mémoires d'une princesse arabe*, (Berlin, 1886).

BIBIADERI (mot hindou) n. f. Danseuse de l'Inde, bayadère : Les BIBIADERIS *avec leurs petits grelots chargés de clochettes d'argent* (Th. Gaut.)

Sous le cri strident, tremblant leurs pieds dans l'onde
Que parfument la brise et le gazon fleuri,
Et d'abord se courbent, comme le roseau qui cède,
Danseur à l'ouvrer les BIBIADERIS.

Th. BANVILLE.

BIBIANE (sainte), vierge et martyre, née à Rome, fut martyrisée en 363 avec toute sa famille. Sainte-Marie-Majeure, qui renferme ses reliques, fut construite sur l'emplacement de son tombeau. Fête le 2 décembre.

BIBICHE (de *biche*, avec répétition enfantine de la première syllabe) n. f. Fam. Terme d'affection qu'un homme adresse à sa femme.

BIBINAIRE (du lat. *bi*, deux, et *annus*, an), adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal produit en vertu de deux decroissements par deux rangées.

BIBINE n. f. Pop. Cabaret de bas étage : *Les* BIBINES *des chauffeurs.*

BIBINO-ANNULAIRE (de *bi*, et *dino-annulaire*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal offrant un anneau de facettes produit par deux décroissements.

BIBION (du lat. *bibio*, petite grue) n. m. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *bibionidés*, renfermant des formes lourdes, à abdomen cylindrique chez les femelles, aplati chez les mâles, dont la tête est globuleuse.

— ESCYCL. Les *bibions* sont vulgairement nommés *mouches de la Saint-Jean* ou de la *Saint-Marc*, suivant les époques où ils paraissent. Les larves se développent dans le terreau, dont elles sortent en hiver pour apparaître à la surface du sol, en quantités souvent considérables. On en connaît trois-cinq espèces d'Europe. Nous citerons le *bibio Marci*, noir, assez grand; le *bibio hortulanus*, femelle rouge, mâle noir.

Bibion (grand. nat.).

BIBIONIDÉS (rad. *bibion*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, renfermant des mouches à corps cylindrique, allongé, mais présentant d'assez grandes dimensions suivant les sexes, car les femelles ont le corps rappelant vaguement celui des tipules par l'allongement général et celui de la tête, tandis que les mâles ont souvent la forme plus courte et plus trapue. Les larves sont robustes et se tiennent au milieu de l'humidité.

— ESCYCL. Les *bibionidés* sont répandus surtout dans

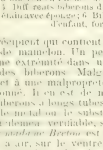

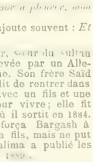

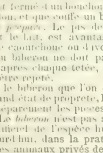

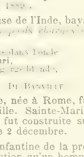

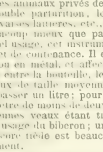

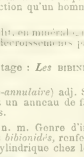

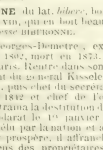

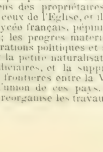

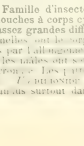

où l'on retrouve les genres actuels : *bibion*, *plécie* et *di*

BIBISALTERNE

alternent ensemble.

BIBITION

BIBLE (du gr. *biblion*, livre, c'est-à-dire le *livre par*

n. f. L'Ecriture sainte, comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament; spécialement, pour les Israélites, l'Ancien Testament.

— Par antonom., Livre, volume qui contient les meilleurs ouvrages : *Une* BIBLE *in-folio.*

— Par anal. Livre antique, impartial; livre qu'il faut souvent consulter : *Henri IV appelait les Commentaires de César* BIBLE.

— Philol. Nom donné, au moyen âge, à des ouvrages

— Par extension, Ensemble des livres saints sous le nom de *Ecritures*, ou plutôt par chacune des parties qu'on y distinguait : *Thora* (la Loi); *Nebiim* (les Prophètes); *Ketoubim* (les Hagiographes).

propres. Plus tard, ils distinguèrent entre l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. Ces noms procèdent encore du judaïsme. Les anciens prophètes considéraient la religion dont ils étaient les interprètes comme une alliance (*berith*) faite par l'Eternel avec les Israélites, lorsque celui-ci par lui parmi tous les autres. En grec, langue dans laquelle sont rédigés les livres particuliers au christianisme, *berith* fut rendu par le grec *diathèkè* contrat, de sorte que l'ensemble des livres sacrés fut appelé qu'ils appelaient *Palaia Diathèkè*, l'Ancienne Alliance, latin traduit *Diathèkè* par *Testamentum*, acte, preuve par écrit, attestation écrite. Les latins appelèrent donc *Vetus Testamentum* l'Ancien Testament, les livres du judaïsme, et *Novum Testamentum* le Nouveau Testament, les livres des chrétiens. V. NOUVEAU TESTAMENT.

— *Ancien Testament*. L'Ancien Testament nous est parvenu en trois langues : l'hébreu, le grec et le latin. On sait que la première est la langue originale.

La version grecque, dite *des Septante*, ou plus simplement le *Septante*, a été faite à Alexandrie vers le temps des Ptolémées, de Ptolémée II Philadelphe (285 à 247 av. J.-C.), selon l'opinion commune. V. SEPTANTE.

La version latine, *Vulgate*, est attribuée à saint Jérôme, qui l'aurait écrite entre 390 et 463 apr. J.-C. V. VULGATE.

— *Canon de la Bible*. La Bible hébraïque se divise en trois parties : 1° *Thora* (la Loi), qui comprend : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome; 2° *Nebiim* (les Prophètes), qui comprend : Josué, Juges, Samuel I, Samuel II, Rois I, Rois II, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; 3° *Ketoubim* (les Hagiographes), qui comprend : Psaumes, Proverbes, Job, Cantique des Cantiques, Ruth, Lamentations de Jérémie, Ecclésiaste, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, Chroniques I, Chroniques II.

La *Septante* renferme de plus que le texte hébreu : *Tobie, Judith, la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Sirach, Baruch*, une *Epître de Jérémie, deux livres des Macchabées*, enfin une série d'additions aux livres hébreux : à *Esdras*, à *Esther*, à *Jérémie*, à *Daniel*, *Histoire de Suzanne, Histoire de Bel et du Dragon, Prière de Manassé*, etc. Dans l'Eglise grecque orthodoxe, c'est la *Septante* qui constitue le texte officiel. La *Vulgate* admet à peu près tout ce qui est dans la *Septante*, et son autorité a été proclamée pour les catholiques par le concile de Trente (1546), son texte définitivement fixé sous Clément VIII, en 1592; mais l'Eglise, en l'adoptant comme texte officiel, n'entend lui attribuer par là aucune supériorité sur les deux autres textes.

Les Juifs ont donné le nom de *apocryphes* (livres non canoniques) aux livres qui n'existaient que dans la Bible grecque, et les traducteurs de leur [illegible] Il en est de même, en général, des protestants, qui traduisent le texte hébraïque.

En ce qui concerne le contenu même des livres communs aux trois Bibles, il en est qui présentent entre l'hébreu, le grec et le latin, des différences telles, qu'il est impossible de considérer l'une comme la traduction de l'autre. Ces différences étaient connues des premiers chrétiens. Elles proviennent, d'après la critique moderne, [illegible] parfois par les traducteurs. V. CRITIQUE BIBLIQUE.

— *Versions de la Bible*. Outre les versions dont nous venons de parler, et qui sont encore en usage, on s'est servi, dans les premières communautés chrétiennes, d'autres versions de l'Ancien Testament, dont il ne nous reste aujourd'hui que des fragments dans les écrits des Pères de l'Eglise. Nous citerons les versions grecques : d'*Aquila*, juif de Sinope, dont la traduction était vantée pour sa fidélité (vers 120 apr. J.-C.); celle de *Symmaque*, de Samarie, chrétien judaïsant de la fin du IIe siècle; celle de *Théodotion*, juif ébionite d'Ephèse, qui vivait au milieu

tre, six ou huit colonnes, c'est-à-dire quatre, six ou huit

tales, [illegible]

[illegible] le nom de *Peschito*, avait acquis une grande autorité, et qui sont encore en usage dans certaines Eglises [illegible]

[illegible] ne, offrant un intérêt moindre, à l'exception toutefois de l'*éthiopienne*, qui contient plusieurs livres apocryphes, [illegible]

[illegible] temps contre [illegible]

Le nord de l'Europe [illegible] *Ulphilas*, évêque des Visigoths [illegible] traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament; la *version slave* [illegible] au IXe siècle par saint Cyrille et son frère Méthodius.

— *Éditions anciennes et modernes de la Bible*. Les plus anciennes éditions de la Bible hébraïque sont deux textes des prophètes : celui de la synagogue de Karasoubazar, près de Simféropol, en Crimée, qui remonte à l'année 830 de Jésus-Christ; celui de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dit *Codex Pétropolitain*. Il fut découvert, en 1838, par le rabbin Abraham Firkowitch, dans la synagogue de Tchoufout-Kaleh (bourg des Juifs), près de Bakhtchisarai, en Crimée. Il date de l'an 1228 de l'ère des Séleucides (916 de J.-C.). C'est le seul manuscrit sur lequel il n'y ait aucun doute. Après ces deux manuscrits, il s'en trouve encore deux autres du Ve siècle à Saint-Pétersbourg. En 1883, un marchand d'antiquités de Jérusalem présenta au British Museum de Londres un manuscrit qu'il prétendait être un original de la Bible. Clermont-Ganneau, l'archéologue français, n'eut point de peine à démontrer que ce prétendu manuscrit d'une haute antiquité était de fabrication moderne.

Les meilleures éditions de la version des Septante sont : 1° celle d'Alcala, dans la polyglotte de ce nom; 2° celle des Aldes (Venise, 1518); 3° celle de Rome, d'après les manuscrits du Vatican, imprimée par les soins du cardinal Caraffa, sous Sixte V; 4° celle de Lambert Bos, avec les variantes (1709); 5° celle de Grabe (1707-1720), d'après le manuscrit d'Alexandrie, moins ancien que celui du Vatican, et dont, au XVIIe siècle, le sultan fit présent au roi d'Angleterre, Charles Ier; 6° celle de Breitinger, avec les [illegible] (1730-1732). Dans ces éditions, la [illegible] de la version de Théodotion.

Signature de la Bible imprimée à Mayence par Fust et Schœffer

[illegible] Dieu dans la cité de Mayence par Jean Fust [illegible] Schœffer, de Gernsheim, clerc du diocèse de Cuisdez, [illegible] fut achevé le jour de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie.

La version de cette prophétie d'après les Septante fut imprimée pour la première fois à Rome (1772), sur un manuscrit du cardinal Chigi, qui a plus de huit siècles d'ancienneté. Ajoutons que le chanoine Jager a donné, en 1839, dans la grande collection des classiques grecs de Didot, une nouvelle édition de la version des Septante, pour laquelle il a fait usage du manuscrit d'Alexandrie. Une édition grecque orthodoxe (*Theia Graphe*) a été publiée à Moscou en 1821, d'après le même manuscrit.

Les fragments des versions latines, connues sous le nom d'*italiques*, antérieures à la Vulgate, ont été [illegible] par dom Sabatier dans son *Recueil des anciennes versions de la Bible*.

Les premières éditions imprimées de la Bible [illegible] sans nom de lieu et sans date. La première qui porte [illegible] et le lieu de l'impression est celle de Mayence, 2 vol. in-fol. extraordinaires (1462). C'est d'après l'édition de Mayence qu'ont été faites celles d'Emmerik (1465), d'Augsbourg (1466), de Reuthingen (1469), de Rome (1471), de Mayence (1472), de Naples (1476), de Paris (1476).

Le texte de la Vulgate faisait le fond de ces publications; mais on comprend que, par suite de la hardiesse ou de la négligence des copistes et des imprimeurs, il fut loin de rester toujours intact. Aussi, à diverses époques, on sentit le besoin de le revoir.

Vers le commencement du IXe siècle, Charlemagne chargea le savant Alcuin de corriger la Vulgate [illegible] les copies [illegible] nombreuses. [illegible] encore revisée en 1080 par Lanfranc, évêque de Cantorbéry, et vers le milieu du XII[illegible] par [illegible] Nicolas. Ensuite, sont venues les [illegible] de Hugues de Saint-Cher, [illegible] Gumelly, d'Albert de Castellan, [illegible] de Robert Estienne.

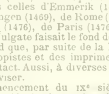

Marque de Robert Estienne, 1540

En même temps, il décida qu'elle serait imprimée au plutôt, le plus correctement qu'il serait possible. En exécution de ce décret, les papes Sixte-Quint et Clément VIII firent imprimer la Bible à Rome, après l'avoir fait examiner et corriger par plusieurs habiles théologiens, qui devaient consulter le texte hébreu, la version des Septante et les anciens auteurs ecclésiastiques, lorsque les exemplaires variaient, ou que le texte était altéré ou obscur. La édition de la Bible publiée à Rome par les ordres du pape Sixte-Quint, en 1590, fut purgée des fautes les plus saillantes qu'se trouvaient dans les éditions précédentes. Mais il en restait encore un grand nombre, que le pape ne corrigeait point, parce qu'on s'appliqua moins à consulter les originaux, et à mettre en usage les règles de la critique, qu'à donner, suivant le texte le plus commun d'alors, une édition aussi sûre que possible. Clément VIII s'y prit d'une manière plus méthodique et y réussit beaucoup mieux dans la Bible latine qui parut en 1592, ce qui fit qu'on abandonna la Bible de Sixte-Quint, laquelle ne fut pas réimprimée, au lieu que celle de Clément VIII, réimprimée en 1593 avec quelques légers changements, a servi comme de modèle et d'original au texte de la Vulgate, tel qu'il est aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Cette dernière édition que l'on doit, en effet, suivant la bulle de Clément VIII; c'est elle qui doit passer pour la Vulgate déclarée authentique par le concile de Trente.

Désormais, on peut ranger les traductions de la Bible sous trois rubriques : 1° celles faites pour les israélites; 2° celles faites pour les catholiques; 3° celles faites pour les protestants.

Traductions israélites. S Cahen, *la Bible*, trad. nouvelle avec l'hébreu en regard (8e 1-1850); Dr Zunz, *die 24 Bücher der Heiligen Schrift* (1838); L. Philipson, *die Heilige Schrift des Alten Bundes*, Deutscher Uebertragung, illustr. von G. Doré [illegible]

Traductions catholiques : en France : René Benoist, *la Sainte Bible* (1566). Le Maistre de Sacy, *la Sainte Bible*, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, trad. en franc. sur la Vulgate (1714); Nicolas Le Gros, *la Bible traduite sur le texte massorétique* (1736-1739); Genoude, *la Sainte Bible* (1821-1824); Glaire, *la Sainte Bible*, trad. nouvelle approuvée à Rome (1864). [Les traductions sans notes ont reçu d'une approbation particulière de Rome.] (Cette Bible a été revue par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice (1890). En Italie : Martini, *la Sacra Bibbia* (1777). En Allemagne : Eck (1359), traduction revue par Erbard (1522, Wittenberg, 1583-1587); F. Allioli, *die Heilige Schrift*, mit [illegible] approbirter deutscher Uebersetzung (1844-1846); Loch et Reische (1851-1856); etc.

Traductions protestantes. En français : J. Le Fèvre d'Estaples, *les Psaumes* (1525); *les Cinq livres de Moïse* (1528); *les Epistres et Evangiles dominicales* (1530). Nicolas Malaman, avec la collaboration de Calvin, *la Bible en laquelle sont contenus les saincts canoniques de la saincte Escriture, tant du Vieil que du Nouveau Testament, et pareillement les apocryphes* (1535). Cette dernière fut rééditée un grand nombre de fois à Genève, aux XVIe et XVIIe siècles, sous le nom de « Version de Genève ». Elle fut revue et corrigée par David Martin (1707), et A. F. Osterwald (1724). Mais l'étude de l'hébreu s'étant développée au XIXe siècle, l'insuffisance de ces traductions se fit sentir, et des traductions faites directement sur le texte hébreu furent publiées. Nous citerons : Reichel, *Neues Testament* (1856); Ewald, *Alte* [illegible] Sagond, *Ancien Testament* (1877); Ed. Reuss, *la Bible*, traduction nouvelle avec introduction et commentaires (1876); Ledrain, *la Bible* (1886).

En Allemagne, C est *Alte Testament*, deutsch von Luther (1523-1532); une traduction plus exacte a été faite par De Wette, *die Heilige Schrift des Alten und Neuen Testament* (1858).

En anglais : *the Bible* (Bishop's Bible (1568), préparée par l'évêque Parker. Un texte officiel de la *Bible* fut publié sous les auspices de Jacques Ier en 1611, et une revision eut lieu en 1881-1885.

Il faut encore citer les *Bibles polyglottes*, qui réunissent ensemble plusieurs versions. Citons : la *Polyglotte d'Alcala* ou *de Complute* (1515); la *Polyglotte royale de Philippe II* ou d'Anvers (1569-1572), publiée par Christophe Plantin, sous la direction de l'orientaliste Montanus; la *Bible d'Antoine* (1586); la *Polyglotte d'Elie Hutter* (1596); la *Polyglotte de Paris*, de Le Jay; la *Polyglotte de Londres* ou *Bible de Walton* (1657), et, dans des temps plus modernes : *Polyglotte Bible zum praktischen Handgebrauch*, par R. Stier et K. G. W. Thiele (1847-1854).

Bible de Guyot de Provins, poème satirique du XIIe siècle. Il se compose de 2.691 vers de huit pieds. L'auteur semble avoir été un moine, grand contempteur de son époque, car il dit :

Dou siècle puant et orrible
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Mes flue et voire et droituriere.

La *Bible* de Guyot est très curieuse; elle renferme de précieux renseignements pour l'histoire et les mœurs du XIIe siècle. C'est une satire dirigée surtout contre les [illegible], le pape, le haut clergé, la plupart des ordres religieux, les femmes, les devins et les médecins [illegible] liberté de langage laissée aux poètes [illegible] ou l'influence du clergé [illegible].

Le style du poème est vif, mais dur et plein d'âpreté. Un passage souvent cité est celui qui prouve que, dès le XIIe siècle, on faisait usage de la boussole.

La *Bible* de Guyot a été imprimée, d'après les manuscrits que possède la Bibliothèque nationale, dans les *Fabliaux et contes des poètes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, publiés par Barbazan, nouvelle édition revue par Méon (Paris, 1808).

Bible du seignor de Berze, poème satirique du XIIe siècle, composé à l'imitation de la *Bible* de Guyot. L'auteur, Hugues de Bierze ou de Bersil, était un chevalier qui avait pris possession du château de Berze et dirigé contre les chevaliers et les ordres militaires des templiers et des hospitaliers. Les renseignements qu'il donne sur les chevaliers de son temps ne sont guère flatteurs; il les signale comme étant les premiers à découvrir les faibles et les malheureux, qu'ils devraient défendre et protéger. Dans le récit de sa croisade, il parle de Constantinople, où, en moins d'un an et demi, il vit quatre empereurs se succéder.

Bible de l'humanité [illegible], par J. Michelet [illegible]. L'auteur [illegible] nécessairement son titre en une **Bible commune**. Chaque grand peuple y écrit son verset. Les versets sont faits d'une manière bien différente, d'une écriture très libre : ici, en grands poèmes, ici en récits historiques; là, en pyramides, en statues. Un dieu, parfois une cité, en dit beaucoup plus que les livres, et, sans phrases, exprime l'âme même. Hercule est un verset, Athènes est un verset, autant et plus que l'*Iliade*, et le haut génie de la Grèce est tout entier dans Pallas-Athéné. »

L'ouvrage, dans son ensemble, n'est que le commentaire de ces lignes; Michelet sait d'âge en âge l'humanité, cherchant dans l'histoire ou dans la fable, dans la poésie, l'art, la politique, la religion, ce que l'on peut considérer comme le cachet, l'empreinte, la couleur héroïque d'une époque. Après avoir analysé le *Ramayana*, il analyse la Bible, passe aux civilisations de la Perse, de la Syrie, de la Phrygie, de l'Egypte, puis de la Grèce, de Rome et de la Judée. — La *Bible de l'humanité* est un livre plein de souffle, comme tout ce qu'a écrit Michelet, mais qui offre de graves lacunes.

BIBLE (du bas lat. *biblia*, corner à dès) n. f. Machine de guerre en usage du XIIe au XVe siècle.

— ENCYCL. On considère la *bible* comme une baliste à fronde, qui consistait en un appareil de charpente portant une pièce de métal dont une poche ou l'on mettait le projectile. La figure ci-jointe, empruntée au grand ouvrage de Valturius (1472), montre une bible complète et qui ne diffère en rien des mangonneaux et pierriers encore en usage au XVIe siècle.

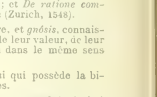

Bible.

BIBLIANDER (Théodore BUCHMANN, dit), théologien et orientaliste suisse, né à Bischofszell en 1500, mort en 1564. Il succéda à Zwingle dans la chaire de théologie protestante de Zurich, et, pour quelques dissidences religieuses, il fut suspendu de ses fonctions en 1560. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *la Vie de Mahomet et de ses successeurs* (1543); *le Dictionnaire commun omnium linguarum et litterarum* (Zurich, 1548).

BIBLIOGNOSIE (du gr. *biblion*, livre, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance des livres, de leur valeur, de leur prix, de leur histoire. ◆ On dit aussi dans le même sens BIBLIOSOPHIE.

BIBLIOGNOSTE (*gnostes*) n. m. Celui qui possède la bibliognosie, la connaissance des livres.

BIBLIOGRAPHE (du gr. *biblion*, livre, et *graphein*, écrire) n. m. On appelle *bibliographe* non seulement celui qui est versé dans la science des livres, des éditions, et écrit sur cette matière, mais surtout celui qui s'occupe de dresser des répertoires où sont notées les publications sur tels ou tels sujets.

BIBLIOGRAPHIE n. f. Science du bibliographe.

— Notice sur tous les livres qui ont été publiés sur un même sujet : *Se libro bibliographia*, Gesner (1545). ◆ Partie du BIBLIOGRAPHIE *de la nécrose*. ◆ Partie d'un journal, d'une revue scientifique ou littéraire, où l'on rend compte des ouvrages qui viennent de paraître. ◆ On appelle [illegible] la science générale bibliographique l'ensemble des publications sur un sujet déterminé. (Dans ce dernier sens, l'expression *littéraire*, avec le sens que les Allemands ont attaché à ce mot, tend à remplacer le mot *bibliographie* : « Posséder la *littérature* d'une syntaxe », c'est-à-dire Connaître l'ensemble des publications où le sujet en question a été traité.)

— ENCYCL. On s'occupa de la science bibliographique dès l'antiquité, comme en témoignent les répertoires méthodiques des bibliothécaires d'Alexandrie et les notices bibliographiques des grammairiens de l'empire romain. En 1185, Aldo Manuce publiait *Bibliographie* l'ensemble des « grammaire, poésie, logique, philosophie, religion. » Cinquante ans plus tard, Robert Estienne publiait un catalogue où les connaissances humaines sont divisées en quatorze classes. [illegible] fait partie par l'appartion, à Zurich, du premier volume de la *Bibliotheca universalis* de Conrad Gesner, effort qui aller [illegible] tenté jusqu'à nos jours pour dresser un répertoire général des connaissances humaines. Au XVIIe siècle, un conseiller clerc au parlement de Paris entreprit une bibliographie universelle sur le plan le plus vaste; c'est l'abbé Lenglet. Les trois cent vingt et un volumes de son répertoire manuscrit sont actuellement conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal. A la même époque, Bonaventure Baron (1655-1703) essayait d'établir dans les quinze volumes de son *Mare magnum* un inventaire de tous les écrits connus de son temps, et Savonarole publiait les quarante volumes de son *Gebis litterarius*, tentant de faire tenir les notices de tous les livres imprimés jusqu'en 1700. A côté de ces entreprises bibliographiques d'un caractère général, les bibliographies ou catalogues spéciaux se multiplient à tel point que, dès 1686, Teisser publiait un catalogue des catalogues. Les catalogues des catalogues ou bibliographies des bibliographies sont aujourd'hui [illegible] Le plus [illegible] les [illegible] *Bibliotheca universalis*, publiée en 1837 par l'Allemand Petzholdt. Cet important ouvrage indique les [illegible] bibliographies alors existantes. En 1883, Léon Vallée a donné une édition nouvelle, mise au courant des publications, de l'œuvre du savant allemand, mais son ouvrage n'a pas paru à la hauteur des espérances qu'il avait fait naître. Henri Stein a publié (1897) un *Manuel de bibliographie générale*, qui est la *Bibliotheca* de Petzholdt, refondue sur un plan nouveau et mise à jour. Néanmoins, le livre de Stein compte un nombre de rubriques inférieur à celui de Petzholdt. La production intellectuelle va augmentant. En 1911, il entrait annuellement 2.000 livres à la Bibliothèque nationale, il en entre actuellement 60.000. La *Bibliotheca philologica* publie en moyenne, tous les ans, 5.500 titres se rapportant tous à la philologie. L'*Orientalische philologie*, qui ne s'occupe que des études scientifiques sur l'Orient, réunit une moyenne de 6.000 notices par an. La *Bibliotheca theologica* classe d'une année à l'autre 4.000 titres. La *Bibliotheca geographica* [illegible] annuellement [illegible] notices. Le seul catalogue des bibliographies spéciales contient 2.000 numéros.

A Bruxelles s'est constitué, sous le patronage du gou-

vernement belge, un Office international de bibliographie qui prépare un répertoire général de tout ce qui a rapport aux études toutes les branches des connaissances humaines.

A Paris, plusieurs revues sont spécialement consacrées à la bibliographie.

Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie. Publie sur les documents officiels fournis par le ministère de l'intérieur, ce journal, dont la création remonte à 1811, préparée du Cercle de la librairie, est bebdomadaire; il dérive, sous le titre de *Bibliographie*, la liste des livres dont le dépôt légal a été effectué, sous le titre de *Chronique*, tous les actes officiels, ministériels, ou informations intéressant la librairie, sous le titre de *Feuilleton*, les annonces des livres nouveaux. Tous les ans, il publie une table alphabétique et systématique des publications parues au courant de l'année.

BIBLIOGRAPHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à la bibliographie. *Notice* BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOGRAPHIQUEMENT adv. D'après les règles de la bibliographie; selon l'ordre bibliographique. *Catalogue rédigé* BIBLIOGRAPHIQUEMENT.

BIBLIOLÂTRE (du gr. *biblion*, livre, et *latreuein*, adorer) n. et adj. Se dit d'une personne qui aime les livres à l'excès, ou encore d'une personne qui s'attache trop servilement au texte de la Bible. Peu usité.

BIBLIOLÂTRIE (rad. *bibliolâtre*) n. f. Amour excessif des livres. ▫ Attachement trop servile au texte de la Bible. Peu usité.

BIBLIOLOGIE (du gr. *biblion*, livre, et *logos*, discours) n. f. Partie théorique de la bibliographie, celle qui traite des règles, des termes de cette science, et qui lui sert de préliminaire.

BIBLIOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la bibliologie.

BIBLIOLOGUE *logh* n. m. Celui qui est versé dans la connaissance de la bibliologie.

BIBLIOMANCIE (du gr. *biblion*, livre, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratiquait en ouvrant au hasard certains livres : Homère, Virgile, la Bible, le Coran, etc., suivant les temps et les pays, et en tirant, du passage sur lequel on était tombé, des conclusions pour l'avenir. Cette pratique était généralement condamnée par la religion dans chaque pays.

BIBLIOMANCIEN (*si-in*), **ENNE** n. Celui, celle qui pratiquait la bibliomancie.

BIBLIOMANE (du gr. *biblion*, livre, et *mania*, folie) n. et adj. Se dit d'une personne qui a la passion des livres pour les livres curieusement. *Un* BIBLIOMANE. *Un Anglais* BIBLIOMANE. V. BIBLIOMANIE.

BIBLIOMANIAQUE adj. Fam. Qui tient de la bibliomanie : *Passion* BIBLIOMANIAQUE.

BIBLIOMANIE n. f. Manie, passion du bibliomane : *La* BIBLIOMANIE *la plus relevée et la plus noble n'est pas exempte de folie.* (F. LACROIX.)

— ENCYCL. La bibliomanie a sévi sous toutes les latitudes, dès qu'il y eut des manuscrits. Elle exista chez les Romains, plus encore chez les Grecs. Mais elle redoubla naturellement du jour où, l'imprimerie étant inventée, il y eut des livres. Quant au mot lui-même, qui désigne cette passion, il semble n'avoir apparu qu'au XVIe siècle seulement. Il se vulgarisa au XVIIe, et fut définitivement adopté par la langue courante au début du XIXe siècle.

Le bibliomane n'est, en somme, qu'un membre de la grande famille des *collectionneurs*. Sa folie consiste à posséder des livres, non pour les lire ou pour en prêter quelque à ceux qui veulent les lire, mais pour la vaine gloriole de les posséder, et de les posséder à l'exclusion de toute autre personne. La plupart des bibliomanes recherchent surtout les livres rares; mais il se rencontre parmi eux de nombreuses variétés : tel ne veut que des volumes non coupés, tel autre n'apprécie que les exemplaires reliés d'une certaine façon, ou munis de certaines particularités; d'autres n'apprécient que la *bonne édition*, généralement la première. C'est un de ces derniers qui inspira l'epigramme si connue de Pons de Verdun :

« C'est vrai, Gilbert, que je suis ânesse,
Oui, c'est la bonne édition,
Voilà bien, pages non rognées,
Les deux faites d'impression,
Qui ne sont pas dans la nouvelle. »

Il y a enfin le bibliomane qui voudrait accaparer tous les livres, uniquement parce qu'ils sont des livres. Trait caractéristique : le bibliomane ne lit pas.

Comme toutes les manies, celle-ci nous occupe peut-être plus qu'il ne faut. Il est de livres, on même inspiré crimes. Mais ces événements tragiques sont heureusement rares, et le bibliomane, le plus souvent, ne pousse ses victimes qu'à l'excentricité. V. BIBLIOPHILE.

BIBLIOMAPPE (du gr. *biblion*, livre, et du lat. *mappa*, carte) n. f. Recueil de cartes géographiques, accompagnées d'un texte explicatif. Peu usité.

BIBLIOPÉE (du gr. *biblion*, livre, et *poiein*, faire) n. f. Art de faire des livres. Inusité.

BIBLIOPEGE (du gr. *biblion*, livre, et *pegnunai*, assembler) n. m. Celui qui assemble et relie les feuilles d'un livre : *Chez les Grecs, le bibliopègle* (bibliopègle) *assurait le bibliopègle n'étant qu'une seule et même personne.* (VOYSSAIN.)

Syn. de RELIEUR.

BIBLIOPÉGIE (rad. *bibliopège* n. f. Art de relier les livres.

BIBLIOPÉGIQUE adj. Qui se rapporte à la bibliopègie.

BIBLIOPHILE (du gr. *biblion*, livre, et *philos*, ami) n. m. Celui qui aime, qui recherche les livres rares et précieux : *Cette boutique est encombrée de bouquins à couches jaunes, qui doivent être d'excellentes éditions, d'honnêtes et bons livres et faire envie aux* BIBLIOPHILES. (TH. GAUT.)

— ENCYCL. Le *bibliophile* aime les livres non seulement pour leur rareté, leur belle impression, leur belle conservation, leur belle reliure, mais aussi pour les matières qu'ils traitent. Le contenant, en un mot, ne lui fait pas oublier le contenu : il aime la science, la littérature pour elles-mêmes; les idées l'intéressent plus encore que la partie matérielle. C'est ce qui le distingue du *bibliomane*.

— *Sociétés de bibliophiles.* La communauté de goût a fait naître l'esprit d'association entre les bibliophiles : aussi les sociétés de bibliophiles sont [illegible] à l'étranger.

En France, nous citerons [illegible] *Fournier*, fondée à Paris en [illegible] *Normandie*, fondée à Rouen en [illegible] *des bibliophiles de Guyenne*, fondée à Bordeaux en [illegible] *des bibliophiles de Paris*, [illegible] mais, malgré sa [illegible] les sociétés françaises sont les plus nombreuses; de l'ouvrage ancienne surtout, sont le plus nombreuses; la *Société bibliographique de Bordeaux*, fondée en 1868; la *Société rouennaise de bibliophiles*, à Rouen en 1870; la *Société des bibliophiles languedociens*, à Montpellier en 1872; la *Société des bibliophiles de Montpellier* [illegible] *des bibliophiles de Bourgogne*, à Paris [illegible] *des bibliophiles breton*, à Nantes en 1875, etc.

L'Angleterre est le pays qui possède le plus de sociétés bibliophiles après la France. Parmi les plus célèbres, à Londres, la *Société des bibliophiles*, [illegible] *Roxburghe Club*, de 1812, à Edimbourg, *Bannatyne Club*, de Glasgow, *Maitland Club*, de [illegible] *Parkers Society*, de 1840, à Londres, *Philobiblon Society*, fondée en 1854 sous le patronage du prince Albert, etc.

L'Amérique a plusieurs associations de bibliophiles [illegible] nissantes : [illegible] *Club* de New-York.

BIBLIOGR. : Anonyme, *le Livre des bibliophiles* (1874). Rouveyre, *Connaissances nécessaires en bibliophilie*, 1878. Vande, *Idées pour diriger une bibliothèque* (1881). Dessaint, *Traité du choix des livres* (1882). Rouveyre, *De la connaissance des livres* 1886. Techener, *Histoire de la bibliophilie* 1881; Ch. Nodier, *Description raisonnée d'une collection de livres* (1840). Uzanne, *Caprices d'un bibliophile*, 1878.

BIBLIOPHILE JACOB (le), pseudonyme de Paul Lacroix. V. LACROIX Paul.

BIBLIOPHILIE n. f. Goût du bibliophile, amour des livres.

BIBLIOPOLE (du gr. *biblion*, livre, et *poleon*, vendre) n. Personne qui vend des livres; libraire. Inus.

BIBLIOTACTE (du gr. *biblion*, livre, et *tassein*, ranger) n. Personne qui s'occupe spécialement de classer les livres. Peu usité.

BIBLIOTAPHE (du gr. *biblion*, livre, et *taphein*, enterrer, cacher) n. m. Se dit plaisamment de celui qui ne communique, ne prête ses livres à personne, qui les enfouit, les enterre dans sa bibliothèque. ▫ Partie réservée d'une bibliothèque où on serre les ouvrages précieux ou qu'on ne veut pas communiquer.

— Nom par lequel on désignait, autrefois, les ecclésiastiques chargés de la garde des actes des conciles, de l'expédition des lettres et diplômes, et même de l'administration des biens d'un monastère.

BIBLIOTECHNIE (*tekni*) — du gr. *biblion*, livre, et *tekhne*, art, n. f. Art qui embrasse l'impression, la reliure, les bons des livres, etc.

Bibliotheca Britannica, du Dr Robert Watt, de Glasgow (Edimbourg, 1824), ouvrage fort soigné, précieux et d'une grande utilité, quoiqu'il soit incomplet et même inexact. Il se divise en deux parties : dans la première, les livres sont classés par noms d'auteurs, et dans la seconde, par leurs titres, selon l'ordre alphabétique.

Bibliotheca *universalis, bibliographica, philologica, theologica, geographica*, etc. V. BIBLIOGRAPHIE.

BIBLIOTHÉCAIRE n. m. Celui qui est préposé à la garde d'une bibliothèque, ou qui y est simplement attaché.

— ENCYCL. Il y eut des bibliothécaires dès l'antiquité, chez les Hébreux, chez les Grecs. Les bibliothécaires d'Alexandrie sont demeurés célèbres. Le premier bibliothécaire qu'on vit en France fut Gilles Malet, chargé de la conservation des livres, ou, pour parler plus exactement, des manuscrits réunis par Charles V au Louvre. A cette époque, les bibliothèques s'appelaient des « librairies » et le titre de « maître de la librairie » fut créé par François Ier en faveur de Guillaume Budé. Aujourd'hui encore, en Angleterre, *librarian* signifie *bibliothécaire*. La Révolution transforma la Bibliothèque royale en Bibliothèque nationale; les bibliothécaires furent appelés conservateurs et administrateurs, le titre de « bibliothécaire » demeurant réservé aux attachés d'un rang secondaire. Dans l'histoire des bibliothécaires français, il faut faire une place spéciale à Gabriel Naudé (XVIIe siècle), qui, pour la première fois en France, rendit accessible au public une grande bibliothèque, la bibliothèque Mazarine. A ce titre, il fut le premier des bibliothécaires publiques ouverts au public : l'Ambrosiana de Milan, l'Angelica de Rome, et la Bodleiana d'Oxford. On a souvent considéré les places des bibliothécaires comme des sinécures à offrir à des écrivains de talent. Mais le nombre sans cesse croissant des lecteurs, les exigences du public, très légitimes et toujours grandissantes, le mouvement de plus en plus considérable de la production littéraire et scientifique, ont rendu la fonction de bibliothécaire plus absorbante et plus difficile à exercer. Les bibliothèques sont aujourd'hui confiées à des spécialistes, formés pour la plupart, en France, par l'École des chartes.

— BIBLIOGR. : Dr Armin Graesel, *Manuel de bibliothéconomie*, traduit par Jules Laude (Paris, 1895); Albert Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire* (Paris, 1896).

BIBLIOTHÉCONOMIE (de *bibliothèque*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE (gr. *bibliothekê*; de *biblion*, livre, et *thekê*, armoire, boîte) n. f. Collection de livres classés, disposés dans un certain ordre : BIBLIOTHÈQUE *de dix mille volumes*.

— Meuble à tablettes, dans lequel sont rangés les livres d'une collection : BIBLIOTHÈQUE *en chêne*.

— Salle dans laquelle les livres sont déposés; édifice construit pour contenir et garder une collection de livres : *Passer un beau jour par la* BIBLIOTHÈQUE.

— Collection de livres traitant de matières spéciales et dans un but déterminé : BIBLIOTHÈQUE *populaire*. BIBLIOTHÈQUE *des dames*, *des bibliophiles*.

— Fig. *Bibliothèque* [illegible] de livres traitant matières légères : *Bibliothèque bleue*, Choix de livres bleus populaires, d'almanachs, etc.

— Fig. fam. *Bibliothèque ambulante*. Se dit d'un homme qui a beaucoup lu et qui possède un grand nombre de [illegible] qui sait beaucoup, mais dont la science est confuse, formée de connaissances désordonnées, comme celles que pourraient fournir des livres entassés au hasard.

[illegible] d'échantillons de bois, classés par provenances et par [illegible] le dos d'un livre, et le tissu du bois, les tranches.

[illegible] ancien Orient. Elles ont eu d'abord un caractère [illegible] les de-

[illegible] les Perses; celle-ci, le temple de Jérusalem, qui fut reconstruite, après la captivité, par Nehémie; celles de Babylone et de Carthage. En maint endroit de la Chaldée ou de l'Assyrie, dans les [illegible] à Koyoundjik, on a trouvé de riches collections de plaques en terre cuite, [illegible] Chez les Grecs, la [illegible] bibliothèque que mentionnent les auteurs est celle du fond Pisistrate à Athènes. Il est certain qu'en beaucoup de cités les grands temples et les gymnases possédaient des collections de livres. Mais c'est surtout à l'époque hellénistique que les bibliothèques prirent un grand développement. Deux surtout sont célèbres : celle de Pergame, fondée par Eumène II et Attale II, laquelle renfermait, dit-on, 200.000 volumes (elle était tellement installée dans de vastes et belles galeries, dont on a retrouvé récemment les soubassements); celle d'Alexandrie, qui, fondée par Ptolémée Soter et confiée à la garde de gens de lettres distingués, fut encore plus considérable (elle compta jusqu'à 700.000 volumes). V. ALEXANDRIE.

— ROME. Le goût des livres parait s'être développé à Rome en même temps que celui des arts, à la suite de la conquête de la Grèce. Les livres, comme les statues et les tableaux, furent introduits en grand nombre à Rome par les vainqueurs. Paul-Emile apporta la bibliothèque des rois de Macédoine; Sylla celle d'Apellicon, Lucullus celle des rois de Pont. Varron, Atticus, Cicéron, furent de véritables bibliophiles. Il y eut aussi des bibliomanes, dont se moquent les satiriques. Cicéron, du moins, se servait avec passion de ses livres, et il leur voulait un cadre digne de leurs illustres auteurs : bustes et statues de dieux, de muses, d'écrivains, ornaient sa bibliothèque de Tusculum. Du reste, ses trésors étaient largement ouverts aux hommes d'étude. Toutefois, il n'y eut pas, à Rome, de bibliothèque véritablement publique, comme celles qui existaient dans les villes grecques, avant Auguste. L'initiative appartenait d'ailleurs à César, qui avait chargé Varron de réunir les éléments d'une bibliothèque. Auguste en ouvrit deux : l'une au portique d'Octavie, l'autre au Palatin. Peu à peu, il y eut des bibliothèques au palais de Tibère, au palais de Trajan, à la basilique Ulpienne. Au IVe siècle, Rome ne comptait pas moins de vingt-huit bibliothèques publiques, et toutes les grandes villes, ainsi que de plus petites, avaient aussi une [illegible]

On avait soin d'exposer les salles de bibliothèque au levant. Les livres, en rouleaux ou reliés, étaient conservés dans des armoires fermées.

Bibliothèques modernes. A mesure que la production littéraire et scientifique a augmenté, s'est accru chez le public le besoin de lire et de s'instruire, de là le développement des bibliothèques, non seulement dans l'ancien continent, mais dans les pays jeunes, l'Amérique, l'Australie. Il est même certain que les nouveaux venus, les Américains, n'ont pas tardé à dépasser, dans l'art de construire et d'aménager les bibliothèques, ceux qui avaient été leurs initiateurs. Cela tient à ce qu'ils ont pu construire et organiser de toutes pièces, sans se heurter à des bâtiments existants, et dont la plupart n'avaient pas été conçus à servir de bibliothèques, et à ce qu'ils pouvaient faire des classements et des catalogues nouveaux adaptés au mouvement moderne, tandis que les anciens catalogues et classements étaient faits pour une production littéraire infiniment moindre, et pour des bibliothèques qui n'étaient pas ouvertes au grand public.

En matière de construction, les deux principes qui dominent aujourd'hui sont, tout d'abord, l'économie de place : ranger le plus de livres possible dans un espace déterminé, de façon qu'ils soient à portée de la main et en lumière, pour que les titres en puissent être facilement lus par les bibliothécaires et employés, tel est le premier souci de l'architecte. Il a fait remplacer les belles salles [illegible] par ce que l'on appelle le [illegible] Les livres sont rapprochés les uns des autres, [illegible] possible, de façon à ne laisser que la place, entre les casiers, strictement nécessaire pour passer. Ce système a été appliqué pour la première fois au *British Museum*; mais il a reçu d'importants perfectionnements à la *Bibliothèque nationale* de Paris, en sorte qu'on l'appelle en Allemagne le *système français*. Le deuxième principe dont nous voulons parler est le soin d'éviter tous les risques d'incendie : isolement des bâtiments, charpentes en fer, chauffage par l'eau chaude, etc. On imagine les règles que se sont imposées les architectes. La construction de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève* à Paris a fait époque, parce que c'est la première où le fer a été employé.

Pour le classement, les anciennes grandes divisions ont été abandonnées, comme créant des complications. On fait un classement unique des fiches, où chaque ouvrage est

représenté au moins par deux mentions : matières et nom d'auteur ; les livres sont rangés dans des rayons par format : in-folio, in-quarto, et une troisième section comprenant les in-octavo et les livres d'un format plus petit. Un assez grand nombre de bibliothèques américaines ont adopté le classement dit *décimal*, imaginé par l'Américain Melvil Dewey. En Allemagne, le classement dit *méthodique*, où les livres sont groupés selon les matières dont ils traitent, conserve des partisans. Le exemple le plus remarquable est celui de la bibliothèque universitaire de Strasbourg.

Une des innovations les plus importantes des bibliothèques modernes est le prêt des livres au dehors. Ce système est appliqué de la manière la plus vaste et la plus intelligente en Allemagne, et c'est à ce fait que nombre de hommes d'esprits attribuent les progrès scientifiques réalisés par les savants allemands. Il est moins développé en Angleterre. Le prêt du livre est extrêmement limité. Les livres et manuscrits sont même, aujourd'hui, prêtés dans pays d'Autriche. Ce prêt se fait par l'intermédiaire des légations et ambassades, ce qui est un système déplorable, car il fait disparaître toute responsabilité. Parmi les bibliothèques modèles, on peut citer : la Bibliothèque de l'université de Leipzig, et la Bibliothèque royale de Munich ; en Amérique, la Bibliothèque du Congrès, à Washington, et la Newberry Free Library, à Chicago. Les grands établissements publics ont des bibliothèques spéciales : l'Opéra et le Conservatoire de musique, la Comédie-Française, le Palais-Royal et le Sénat, le Conservatoire des arts et métiers et l'École des beaux-arts. Les règlements en sont très divers. Les bibliothèques des universités françaises se sont mises à une organisation commune pour le prêt des livres et la réduction des catalogues.

— *Bibliothèques scolaires.* Dès temps du ministère Duruy, en 1867, chaque école communale doit posséder en principe une bibliothèque qui réponde à un double but : fournir aux élèves indigents les livres nécessaires à leurs études, et à tous les habitants de la commune des livres de lecture. Nécessairement, l'organisation de ces établissements dépend des pouvoirs locaux, de l'instituteur qui en est le directeur et le conservateur naturel. En général, ce sont des bibliothèques de fort peu de valeur. Mais une disposition légale est commune à toutes : c'est que les acquisitions de livres ne peuvent être faites que d'après la liste dressée par une commission instituée près du ministère de l'instruction publique, et avec l'autorisation de l'inspecteur d'académie.

— *Bibliothèques cantonales pédagogiques.* Les instituteurs et les institutrices, afin d'être toujours à même d'orienter leurs occupations professionnelles, ont eu l'idée, en 1876, des *bibliothèques cantonales pédagogiques*. Ces bibliothèques pédagogiques, alimentées, pour moitié de leurs fonds, par l'État, et pour moitié par cotisation contribuée par le personnel enseignant du canton, surtout par des dons d'éditeurs, des départements, des communes et du ministère de l'instruction publique.

— *Bibliothèque centrale de l'Enseignement primaire.* Établie dans le musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, à Paris, c'est une des plus complètes sur la matière. La Bibliothèque centrale s'est enrichie exceptionnellement d'une grande collection de documents spéciaux, dressée en 1878 par M. Rapet, inspecteur général de l'instruction publique. Elle s'accroît de plus en plus, soit par les dons du ministère, des éditeurs et des auteurs, soit par les achats faits avec les fonds affectés à cet usage. On y trouve toutes les revues françaises et étrangères, journaux et publications périodiques traitant des matières d'enseignement.

Au musée pédagogique existe encore une *bibliothèque circulante*, instituée en 1882, pour aider à la préparation des candidats au professorat dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, à l'inspection de l'enseignement primaire, au concours d'aptitude pédagogique, etc. Chaque ouvrage a un grand nombre d'exemplaires, afin de pouvoir satisfaire aux demandes qui sont adressées par le personnel enseignant. Soit des départements, soit de Paris, on peut emprunter les ouvrages mentionnés dans le catalogue spécial de la bibliothèque circulante ; mais, pour chaque envoi, le nombre des volumes ne peut dépasser cinq, non compris ceux de grammes. Les ouvrages empruntés ne peuvent être gardés plus de deux mois. Le port de retour est seul à la charge de l'emprunteur.

— *Bibliothèques militaires : Bibliothèque du dépôt de la guerre.* Elle est installée au ministère de la guerre. Elle possède plus de 200 000 volumes. La plupart des volumes du fonds ancien proviennent des bibliothèques de l'Opéra, du Palais-Royal, des Tuileries, des Cent-Suisses, de Mesdames Victoire et Adélaïde, tantes de Louis XVI, et lui ont été attribués par la Convention. Le général Melliet a fait un don de 5.000 volumes à la Bibliothèque du dépôt, à la condition d'y accès qu'avec d'une autorisation du ministre de la guerre.

Parmi les autres *bibliothèques militaires*, nous citerons la *Bibliothèque du Comité du génie*, la *Bibliothèque du dépôt d'artillerie*, et enfin les *bibliothèques de corps, régiments, etc.* En 1875, une organisation des bibliothèques de l'armée fut décrétée sur les bases les plus larges, mais elle fut remplacée bientôt par le décret de 15 août 1877, sur le rapport du maréchal de Cissey, destinées aux sous-officiers et soldats. Elles se distinguent en *bibliothèques de prison, de corps de garde et de régiment, etc.*

Des bibliothèques et des bibliothèques-ateliers ont été installées dans les divisions des équipages de la flotte, à l'usage des officiers mariniers et marins ; circulaires ministérielles des 22 janvier du travail, et du 25 août 1882 ; elles ont leur siège à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Bibliothèque nationale. Son origine est fort ancienne, puisqu'elle est l'héritière directe de la Bibliothèque des rois de France dont la plupart des rois avaient cherché à réunir des livres généralement dispersés de nouveau à leur mort. La première mention d'une bibliothèque royale remonte à Charlemagne ; mais, jusqu'à Louis XIII, on n'y trouve guère que des manuscrits, celui-ci, plus abondants, avait été collectionné par Charles V, dont on possède encore le précieux catalogue rédigé par Gilles Malet. A partir du XVIe siècle, les imprimés, jusqu'alors peu nombreux, donnent une importance de plus en plus considérable aux imprimés et jettent la base de ce merveilleux dépôt, unique au monde par la richesse et par le nombre.

La Bibliothèque occupa divers locaux avant d'être installée dans la demeure définitive qu'elle occupe actuellement. Sous Charles V, elle était dans la Tour du Louvre ; sous François Ier, à Fontainebleau ; sous Louis XIII, rue de Laharpe ; sous Louis XIV, dans une maison de la rue Vivienne ; puis Colbert acheta l'hôtel de Nevers qui devint libre à la suite de la faillite de Law. C'était une partie du palais Mazarin auquel s'ajouta plus tard l'hôtel de Chivry, puis celui de Tubœuf. De 1854 à 1875, sous la direction de l'architecte Labrouste, la plupart de ces constructions furent remaniées et on donna à la Bibliothèque son aspect actuel.

La Bibliothèque nationale renferme cinq départements distincts : 1° les imprimés : 2° les manuscrits ; 3° les estampes ; 4° les cartes géographiques ; 5° les monnaies et médailles.

La Bibliothèque nationale s'accroît : 1° par le dépôt (chaque imprimeur de France devant déposer deux exem-

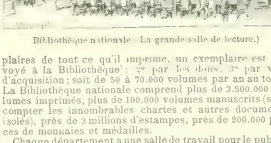

Bibliothèque nationale — La grande salle de lecture.)

plaires de tout ce qu'il imprime, un exemplaire est envoyé à la Bibliothèque ; 2° par les dons ; 3° par voie d'acquisition ; soit de 50 à 70.000 volumes par an au total. La Bibliothèque nationale comprend plus de 3.500.000 volumes imprimés, plus de 100.000 volumes manuscrits (sans compter les innombrables chartes et autres documents isolés), près de 3 millions d'estampes, près de 200.000 pièces de monnaies et médailles.

Chaque département a une salle de travail pour le public ; celui des imprimés en a deux. L'une exclusivement réservée, rue Colbert, mais ne contenant qu'une centaine de places ; l'autre, à laquelle on n'a accès qu'avec une carte délivrée par l'administration, contient 344 places et date de 1868. Les livres se consultent sur place ; il n'y a pas de prêt à l'extérieur. La Bibliothèque du roi ne commença à être ouverte au public qu'en 1692, deux fois par semaine, et, ce jour-là, l'abbé de Louvois régala plusieurs savants d'un magnifique repas.

Bibliothèques de l'étranger. — ALLEMAGNE. L'Allemagne possède un certain nombre de bibliothèques importantes, placées presque constamment dans les villes universitaires. Celles de Berlin, Leipzig, Dresde, Munich, Francfort, Cassel et Stuttgart, méritent une mention spéciale. La *Bibliothèque royale de Berlin* compte 800.000 volumes, 24.000 manuscrits, et, parmi de précieuses raretés : un Bible de Luther avec notes marginales du réformateur, et un Evangile du VIe siècle. La *Bibliothèque royale de Dresde* se recommande par 300.000 volumes, 6.000 manuscrits, dont un calendrier mexicain sur peau humaine. Francfort a deux bibliothèques considérables : celle des Corps savants réunis, et la Grande Bibliothèque des bourgeois. Munich est fière de son million de volumes et de ses 30.000 manuscrits, parmi lesquels le *Breviarium Alaric* du VI siècle et le *Codex Aureus*, manuscrit des Evangiles en lettres onciales d'or, exécuté en 870 par ordre de Charles le Chauve. La *Bibliothèque de Stuttgard* ne comprend pas moins de 400.000 volumes, 3.800 manuscrits, 7.200 bibles en plus de cent langues, et 2.400 incunables.

— ANGLETERRE. Les bibliothèques anglaises sont nombreuses ; mais les plus célèbres sont : le *British Museum* de Londres, fondé en 1753, comprenant : la *Harléienne* (Harleian Library), collection composée par Harley, lord Oxford et son fils, et qui contient les plus anciens manuscrits de l'*Odyssée* à Homère et le *Codex Alexandrinus*, manuscrit de la Bible écrit en onciales grecques ; la *Cottonienne* (Cottonian Library), composée des manuscrits recueillis par sir Robert Cotton. C'est dans cette collection que figurent deux des originaux de la *Grande Charte*. A Oxford, on trouve la célèbre *Bodléienne* (Bodleian Library), ainsi nommée de Thomas Bodley, son fondateur, qui compte 460.000 volumes et 30.000 manuscrits.

— AUTRICHE. La capitale de l'Autriche se distingue par le nombre de ses bibliothèques, dont quelques-unes d'une grande richesse. La plus célèbre est la *Bibliothèque impériale*, fondée en 1440 par l'empereur Maximilien. Elle comprend plus de 400.000 volumes et 25.000 manuscrits. On cite parmi ses raretés : la *Bible des pauvres* (de 1430) ; des manuscrits grecs du VIe siècle, un autre *Sur les plantes médicinales*, du VIe siècle, avec figures ; un manuscrit de l'*Iliade* du IXe siècle, et *Jérusalem délivrée*, écrite de la main du Tasse, etc. La *Bibliothèque de l'université* a aussi son importance ; plus de 200.000 volumes. Prague, dans sa *Bibliothèque de l'université*, n'a pas moins de 100.000 volumes et 8.000 manuscrits, parmi lesquels : un Pline sur vélin. Budapest a également une collection importante. Cracovie possède entre autres manuscrits : une *Encyclopédie* de la *Phorcide* de Lucain.

— ITALIE. En Italie, les bibliothèques célèbres sont innombrables. A Rome, la *Vaticane*, riche de 24.000 manuscrits, dont 5.000 grecs, 16.000 latins et 3.000 orientaux, dont les plus curieux sont : un Virgile avec miniatures du IVe siècle ; un Térence également avec miniatures ; un manuscrit autographe des *Rimes* de Pétrarque, de la main de Boccace, etc. A Milan, l'*Ambrosienne*, qui a plus de 200 000 volumes et 15.000 manuscrits, parmi lesquels un Josèphe sur papyrus et les célèbres *palimpsestes* où l'on a retrouvé plusieurs plaidoyers de Cicéron. Venise a la *Bibliothèque San di Marco*, qui compte 200.000 volumes imprimés et 10.000 manuscrits ; Naples, la *Borbonica*, qui n'a pas moins de 200.000 volumes et 5.000 manuscrits, dont les plus remarquables sont les *Épîtres* de saint Jérôme et l'*Histoire naturelle* de Pline, et la *Brancoviana*, qui contient 100.000 imprimés et 7.000 manuscrits. A Florence, mieux partagée encore, la *Laurentienne* passa longtemps pour la plus riche de l'Europe ; elle possède, entre autres manuscrits, les *Pandectes*, le *Longus*, des lettres de Dante ; la *Magliabecchiana* a 200.000 imprimés et 1.200 manuscrits, la *Marucellina*, la *Riccardiana*, possèdent de véritables richesses. Padoue, Turin, Gênes, Cagliari, ont également des collections qui sont à citer.

— En Danemark, la *Bibliothèque royale de Copenhague* offre aux recherches de savants 115.000 manuscrits, parmi lesquels les orientaux recueillis par Niebuhr ; en Espagne, l'*Escurial*, ses nombreux manuscrits, dont l'un, le *Livre d'or*, est écrit sur vélin en caractères d'or.

En Russie possède, à Saint-Pétersbourg, une riche *Bibliothèque impériale*, et, à Varsovie, une très belle série de manuscrits ; entre autres, un *Évangile* sur vélin, du IXe siècle.

Bibliothèque d'Apollodore, compilation mythologique, composée, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, par Apollodore, grammairien d'Athènes. Il ne nous en reste que trois livres, qui comprennent la description des mythes cosmogoniques et des premières légendes héroïques jusqu'au temps de Thésée. Apollodore nous a conservé d'intéressants fragments des poètes cycliques.

— BIBLIOGR. : Ed. de Heyne (1803) ; de Bekker (1854) : trad. franç. par Clavier (1805).

Bibliothèque historique ou *Histoire générale*, en quarante livres, par Diodore de Sicile, contemporain de César et d'Auguste. Diodore avait préparé cet ouvrage pendant trente ans ; il avait lu tous les historiens antérieurs et parcouru presque tout l'empire romain, recueillant les traditions, les documents de toute sorte. Sa *Bibliothèque* est une histoire universelle, comprenant l'histoire de tous les peuples jusqu'à la conquête de la Gaule par César. Il ne nous en reste que la partie de cette vaste compilation : les livres I à V, les livres XI à XX, avec des fragments des livres VI à X et des vingt derniers.

Bibliothèque ou *Myriobiblion* de Photius, patriarche de Constantinople. Le titre exact de cette compilation est : *Description et Extraits de plusieurs ouvrages que Photius de Bonne cent soixante-dix, dont notre frère Tarasius a désiré connaître le contenu.* Ce qui fait l'importance de cet ouvrage très médiocre au point de vue littéraire, c'est que, parmi les écrits qui y sont cités, quatre-vingts environ sont entièrement perdus et que sans lui, ils nous seraient complètement inconnus.

BIBLIQUE adj. Qui appartient, qui est propre à la Bible : *Les textes* BIBLIQUES. *Sujets* BIBLIQUES. Qui est du genre de la Bible, qui en rappelle de la Bible : *Une simplicité* BIBLIQUE. *Le style* BIBLIQUE.

— *Société biblique.* Nom donné aux sociétés établies par les protestants pour répandre la traduction de la Bible en langue vulgaire : *Les* SOCIÉTÉS BIBLIQUES *sont très nombreuses en Angleterre et aux États-Unis.*

— ENCYCL. *Style biblique.* La Bible a-t-elle réellement un style propre qui puisse être considéré comme son caractère distinctif ? En d'autres termes, y a-t-il réellement un style qu'on puisse appeler *biblique* ? C'est là une question bien difficile, et qu'il serait téméraire de vouloir trancher, quand on ne connaît pas les langues des traductions grecques ou latines qui en ont été faites, et par les traductions de ces traductions en langue vulgaire. Au point de vue de la langue, ces traductions ont, malgré leurs défauts, le caractère des textes dans lesquels elles ont été faites, et, de plus, elles sont pleines d'idiotismes étrangers, ceux de l'original qu'elles s'efforcent habituellement de serrer de près. Aussi les traductions grecques et surtout la *Version des Septante* n'offre, en général, qu'un style barbare, si on le compare à celui de Démosthène ou de Xénophon ; le latin de saint Jérôme, dans la Vulgate, paraît moins barbare que plus barbare que celui de Cicéron, de Salluste et de Tite-Live. Il faut dire, de plus, que la partie seule de la Bible qui est connue sous le nom d'Ancien Testament contient un grand nombre de morceaux écrits à des époques très différentes les unes des autres, et qui, au point de vue du style, présentent entre elles de grandes différences.

Cependant, beaucoup de pages de la Bible ont entre elles un grand caractère de parenté : phrases courtes, hachées, généralement précédées de la préposition *et* ; apostrophes fréquentes ; tableaux obscurs, mais aux plus vives couleurs ; visions terribles, surtout chez les prophètes.

Le style biblique est empreint d'une conviction ardente ; tout, même les descriptions, y est empreint du sentiment, d'un orgueil national, d'une confiance inébranlable dans le Dieu d'Israël. Ce style est grand par la simplicité, le naturel, une sincérité qui ne dissimule rien, une sobriété qui condense l'idée sous une forme élevée et saisissante. Bien des fois on a été frappé de la cadence antithétique des phrases de la Bible, mais il faut remarquer que ce balancement, qui a un si grand effet poétique, est dans la pensée encore plus que dans le style, puisqu'il est encore sensible dans les traductions.

— *Sociétés bibliques.* Libre de fonder des sociétés pour répandre des exemplaires de la Bible, traduite en langue vulgaire, dans tout le pays et près en même temps en Allemagne et en Angleterre. Dès 1780, l'Angleterre eut *the Bible Society*, pour la distribution des livres saints aux soldats et aux matelots, et la Société biblique de Berne en fit de même. *and Military Bible Society.* Au commencement de 1789, il se fonda à Londres *the French Bible Society*, pour distribuer des bibles en France ; mais, au milieu des grandes crises de la Révolution, elle ne put fonctionner. Plusieurs autres sociétés furent créées, ayant le même but, pour les différents pays ; mais ce ne fut qu'en 1804 que fut organisée la grande société connue sous le nom de *British and foreign Bible Society*, qui, d'une grande activité, est parvenue à se rattacher des sociétés auxiliaires dans les principales villes du royaume et des correspondants dans tous les pays, à recueillir des sommes d'argent fabuleuses, et à répandre un nombre considérable d'exemplaires de la Bible dans toutes les parties du monde. La publication moyenne est annuellement de 4 millions d'exemplaires. Une autre société, *the Edinburgh Bible Society*, complétement distincte de celle que nous venons de mentionner, se fondit en 1861 avec d'autres sociétés du même genre, et forma la

National Bible Society of Scotland; elle a distribué jusqu'à plus de dix millions de bibles. *The American Bible Society* égale presque en importance la grande société anglaise; elle a été fondée en 1816 à New York. Son administration centrale, *Bible House*, a réuni autant d'objets qu'aucune autre société, elle distribue plus de sept millions de bibles par an. Une autre institution, fondée à Philadelphie en 1829, *the Bible Association of friends in America*, de plus aussi une grande activité.

Les différentes sociétés bibliques existant en Allemagne, la plus importante est la Société centrale de Berlin (*Hauptbibelgesellschaft*), fondée en 1814, et qui distribue annuellement plus de quatre-vingt mille exemplaires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une société pour la distribution de la Bible en Russie, *Russian Bible Society*, fut fondée en 1813 à Saint-Pétersbourg, sous le patronage de l'empereur Alexandre Ier, elle entretient des rapports étroits avec la *British and foreign Society* de Londres. Pour l'impression de la Bible en toutes les langues parlées dans les provinces russes, mais elle fut dissoute à l'avènement de l'empereur Nicolas en 1826. Depuis la fondation de la grande société anglaise poursuit son œuvre en Russie, et en a pas distribué moins de six cent mille exemplaires de ses livres.

Scènes bibliques. La Bible a été, pour les artistes du moyen âge et des temps modernes, une source inépuisable d'inspiration. Les premiers artistes chrétiens, obligés de voiler sous des allégories leurs croyances persécutées, empruntèrent à la Bible des images où les initiés reconnaissaient avec certitude les mystères de la foi nouvelle. Par la suite, on représenta des scènes de l'Ancien Testament en regard des sujets tirés de l'Evangile, afin de mieux faire ressortir les rapports mystérieux des deux Lois.

Les enluminures, dans les livres d'heures de la calligraphie monastique, les maîtres de pierre, sous les porches des grandes églises romanes et ogivales, multiplièrent à l'envi les représentations tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament dans des compositions où nous retrouvons les types, les costumes, les usages de leur époque, et jusqu'aux monuments des villes qui les habitaient.

Les maîtres de la Renaissance commirent des moins d'anachronismes, mais ils surent donner aux figures bibliques une grandeur incomparable. Vingt-cinq ans avant de couvrir les murs de la chapelle Sixtine des figures colossales du *Jugement dernier*, Michel-Ange avait peint le plafond de cette chapelle de douze tableaux de ce genre. A son tour, Raphaël déroula dans ses célèbres loges une série de quarante-huit sujets bibliques. La plupart des autres grands maîtres de l'Italie le Titien, Giorgione, Tintoret, P. Véronese, ont puisé des sujets de tableaux dans l'Ancien Testament. Les artistes espagnols, au contraire, sont rarement inspirés par des sujets bibliques. Dans l'œuvre des chefs de cette école, on ne trouverait guère à citer que quelques œuvres de Murillo, Velazquez, Herrera le Vieux. En revanche, les artistes primitifs des écoles du Nord, se sont très souvent inspirés de la poesie biblique. Van Eyck, Memling, etc.). Ce fut en Allemagne que parurent les premières *illustrations* gravées de la Bible. Albr. Durer, Alexander Altdorfer, les Beham, Holbein, les Burgkmaier, J. Binck, Lucas de Leyde, Amman et beaucoup d'autres firent des dessins ou des gravures pour ce genre d'ouvrages. Le nombre des planches exécutées par Amman pour la Bible de Luther, publiée à Francfort en 1565, ne s'élève pas à moins de cent dix. A peu près à la même époque, Pieter Van der Borcht gravait une centaine de planches pour un recueil publié à Amsterdam en 1580, sous le titre de *Temple de Salomon et figures de Bible*.

Rembrandt réclame une mention toute particulière parmi les peintres de sujets bibliques. Pour lui, les personnages de la Bible sont des héros dans la condition humaine. Il se soucie médiocrement de leur conserver leur physionomie historique; il les accoutre tranquillement à la hollandaise, et se permet, tout au plus, afin d'ajouter du pittoresque de ses tableaux de faire quelques emprunts à la défroque des marchands levantins, très nombreux, de son temps, à Amsterdam. C'est par l'ampleur de la composition, par la vigueur du sentiment dramatique, par la chaleur et l'éclat extraordinaires de l'exécution, que se distinguent les scènes bibliques peintes par Rubens. Moins brillant et moins pompeux, Poussin l'emporte sur le maître flamand par la gravité de l'expression: il rend à merveille, sinon la couleur, du moins la majesté du style biblique. De nos jours, les tableaux de Decamps ou d'Horace Vernet, les illustrations de G. Doré, de Bida ou de l'Allemand Schnorr, dans l'interprétation des scènes de la Bible, conservent aux personnages leur caractère antique, aux sites leur couleur locale.

BIBLIS (*bliss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, dont le syonyme plus usité est DIDONIS. V. ce mot.

BIBLIS, bourg d'Allemagne (grand-duché de Hesse-Darmstadt) province de Rhénanie, 1,200 hab.

BIBLIS. Mythol. gr. Fille de Miletos et sœur de Caunos. (Elle conçut pour son frère une passion criminelle, se pendit de désespoir, et fut changée en fontaine.)

BIBLISTE (*blist'* — rad. *Bible*) n. Personne qui n'accepte d'autre règle de foi que les Ecritures.

BIBLISTIQUE (*atik'*) n. f. Connaissance des diverses éditions de la Bible.

BIBLORHAPTE (du gr. *biblos*, parchemin, et *rhaptein*, renfermer) n. m. Sorte de portefeuille mécanique, muni d'aiguilles et d'une tringle à ressort, servant à insérer sous une seule couverture des papiers ou lettres à consulter.

BIBORATE (*be bi, et borate*) n. m. Sel dérivant d'un acide borique. V. BORE.

BIBOS (*boss* — du lat. *bis*, deux fois, et *bos*, bœuf) n. m. Sous-genre de bœufs fossiles, renfermant le *bos etruscus* et le *bos palæogenus*. V. BŒUF.

BIBOVINÉS (du lat. *bis*, deux fois, et *bos, bovis*, bœuf) n. m. pl. Groupe de mammifères ruminants de la sous-famille des *bovinés*, renfermant le genre *bibos*, dont les espèces fossiles, dans le nord de l'Inde et en Italie, se rapprochent des bœufs indiens actuels, du groupe du gaur *vrai genre*. V. BŒUF. — *Un* BIBOVINÉ.

BIBRA Ernest, baron de, savant et écrivain allemand, né à Schwebheim en Franconie, en 1806, mort à Nuremberg en 1878. Il enseigna d'abord, puis les sciences naturelles. Possesseur d'une grande fortune, il fit un long voyage en Amérique, d'où il rapporta de belles collections d'histoire naturelle et d'ethnographie. On lui doit un grand nombre d'ouvrages scientifiques, de relations de voyages et de romans, où la vérité des caractères se joint au charme des descriptions. Il devint membre de l'académie de Vienne.

BIBRACTE, ville de Belgique, province de Liège, *Mont-Beuvray*, départ. de la Nièvre, cant. de Moulins-Engilbert. Dans ce nom on trouve le mot gaulois *bebros* (castor). Bibracte semble donc signifier « la Ville des castors ».

BIBRACTÉ, ÉE (*be bi, et bractée*) adj. Fr. T. de bot. Qui est muni de deux bractées.

BIBRAX, oppidum des *Remi*, situé au N. de l'Aisne, qu'on a identifié soit avec Beaurevoir, soit avec le Vieux Laon, soit avec Bièvre. En 57 av. J.-C., il fut défendu contre les Belges par les *Remi*, alliés des Romains.

BIBREUIL (*ouell* m. *ill* m. m. lat. *bicber*, Nom, gaur de l'*irrinchem Spondylium*.

BIBULOS (*Marcus Calpurnius*), consul de Rome à l'Orge. Elevé au consulat en même temps que César, essaya vainement de lutter contre l'ambition de celui-ci. Redoutant l'impuissance, il se retira dans sa maison, et Cicéron dit qu'il ne se rappelle pas qu'un seul acte de gouvernement ait été fait par ce magistrat. Cependant, il agit plaisamment cette année-là: l'année du consulat de *Caius* et de *Julius* (c'étaient les deux noms de César). Naturellement, il fut obligé de quitter le Forum, et se tint chez lui, mandia la dotte. Il mourut pendant la guerre civile.

BIBULUS (Lucius Calpurnius), fils du précédent. Après l'assassinat de César, il suivit le parti de Brutus, qui voulait le venger. Il servit sous Marcus Bibulus. Après la bataille de Philippes, il se rapprocha d'Antoine. Il mourut gouverneur de Syrie, vers 34 av. J.-C. Il avait écrit une *Vie de Brutus*, dont Plutarque n'est beaucoup servi.

BIBUS (*bus* — orig. ignorée) n. m. Chose sans aucune valeur; bagatelle, rien:

Prenez garde en voulant réformer un bibus,
De vous jeter vous même en un pas grand abus.
MOLIÈRE.

— *C'est une affaire de bibus*, C'est une affaire sans importance. *Ce sont des raisons de bibus*, Ce sont des raisons insignifiantes.

BIBUTYLÈNE (de *bi*, et *butylène*) n. m. Chim. V. OCTYLÈNE.

BICA n. f. Sorte de gomme que l'on mélange aux gommes africaines, qui provient d'un arbre croissant dans l'Afrique centrale.

BICAMÉRAL, ALE, AUX (du lat. *bis*, deux fois, et *camera*, chambre) adj. En T. de polit., Qui est fondé sur l'existence de deux chambres: *Le principe* BICAMÉRAL.

BICAPSULAIRE (de *bi*, et *capsulaire*) adj. Se dit des fruits composés de deux carpelles analogues à des capsules, comme dans la pervenche, le laurier-rose, etc.

BICARBONATE (de *bi*, et *carbonate*) n. m. Sel acide, résultant de l'action de l'acide carbonique sur une base. V. CARBONATE.

BICARBONÉ, ÉE (de *bi*, et *carbone*) adj. Hydrogène bicarbone. V. ÉTHYLÈNE.

BICARBURE (de *bi*, et *carbure*) n. m. *Bicarbure d'hydrogène*. V. ÉTHYLÈNE.

BICARDIE (de *bi*, et du gr. *kardia*, cœur) n. f. En T. de tératol., Existence de deux cœurs chez le même sujet.

BICARÉNÉ, ÉE (de *bi*, et *caréné*) adj. Qui offre deux carènes ou saillies longitudinales, comme certaines coquilles fossiles du genre gryphée, et la glumelle supérieure de quelques graminées.

BICARÉNURE (rad. *bicarené*) n. f. En T. d'hist. nat., Existence simultanée de deux carènes.

BICARRÉ, ÉE (de *bi*, et *carré*) adj. Trinôme bicarré, Trinôme du quatrième degré, ne renfermant que des puissances paires de l'inconnue; sa forme générale est: ax^4+bx^2+c.

— *Equation bicarrée*, Equation du quatrième degré, ne renfermant que des puissances paires de l'inconnue; sa forme générale est $ax^4+bx^2+c=0$.

— ENCYCL. *Equation bicarrée*. L'équation bicarrée se résout facilement, car elle est du second degré par rapport à x^2.

Considérons l'équation $ax^4+bx^2+c=0$.

Posons $x^2=y$. (1)

L'équation transformée s'écrit $ay^2+by+c=0$. (2)

Cette équation y est satisfaite pour deux valeurs de la variable; à chacune de ces valeurs correspondront deux racines de l'équation bicarrée qui seront données par l'équation (1); ces racines sont égales et de signes contraires.

On voit facilement que l'équation bicarrée aura ses quatre racines réelles si l'équation transformée en y a ses deux racines réelles et positives.

— *Trinôme bicarrée*. Si x_1, x_2, x_3, x_4 représentent les quatre racines de l'équation obtenue en égalant le trinôme ax^4+bx^2+c à zéro, on voit de suite que ce trinôme peut se mettre sous la forme $a(x-x_1)(x-x_2)(x-x_3)(x-x_4)$. Le trinôme bicarré peut aussi se décomposer en produit de deux facteurs du second degré; on démontre que la décomposition peut se faire de trois façons différentes. Si le trinôme a ses coefficients réels, on peut toujours le décomposer au moins d'une façon en un produit de deux facteurs réels du second degré.

BICAUDÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *cauda*, queue) adj. En T. d'hist. nat., Qui a deux queues ou deux appendices en forme de queue.

BICCARI, bourg d'Italie (Apulie [Pouille, prov. de Foggia]); 4,550 hab. Fabrique de chapeaux, filature de soie.

BICELLAIRE (du lat. *bis*, deux fois, et *cella*, case) n. f. Genre de bryozoaires cyclostomes, sous-genre des *bicellaridés*, qui se rencontrent en diverses mers. Sur nos côtes, les colonies de la *bicellaria ciliata* recouvrent les fucoïdes et des sertulariens.

BICELLARIDÉS (rad. *bicellaire*) n. m. pl. Famille de bryozoaires cyclostomes, sous-ordre des chilostomates, groupe des cellularinés, renfermant des colonies à zoécies carrées ou coniques, courbées, et dont l'ouverture est latérale. Genres principaux: *bicellaire*, *bugule*, *beanie*, etc. — *Un* BICELLARIDÉ.

BICÉPHALE (de *bi*, et du gr. *képhalé*, tête) adj. Se dit des monstres à deux têtes.

— Par ext. Qui a deux têtes, en parlant d'un animal ou

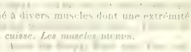

BICÉPHALITÉ

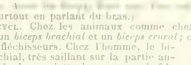

BICÉPHALIUM

à une seconde tête.

BICEPS

Nom donné à divers muscles dont une extrémité se divise

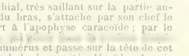

ceps de la cuisse. Les muscles BICEPS.

(Se dit surtout en parlant du bras.)

— ENCYCL. Chez les animaux comme chez l'homme existent un *biceps brachial* et un *biceps crural*; ce sont des muscles fléchisseurs. Chez l'homme, le biceps brachial, très saillant sur la partie antérieure du bras, s'attache par deux chefs: le plus court à l'apophyse caracoïde; par le

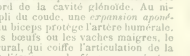

tale de l'humérus et passe sur la tête de cet os, au bord de la cavité glénoïde. Au niveau du pli du coude, une *expansion aponévrotique* du biceps protège l'artère humérale.

Chez les bœufs ou les vaches maigres, le biceps crural, qui traverse l'articulation de la hanche et l'éminence du fémur nommée *trochanter*, est très aminci, et il peut arriver que, dans une chute ou une extension violente, le muscle biceps crural et surtout son tendon antérieur se déplace et s'accroche en quelque sorte au trochanter, et le membre est immobilisé dans l'extension par une sorte de *crampe* ou de *luxation*. Si l'animal continue à marcher avec ses trois membres libres, celui dont le biceps est luxé reste raide, étendu, la pince des onglons rasant le sol.

A, biceps brachial; B, C, ses deux chefs; D, insertion sur l'avant-bras; E, expansion aponévrotique

Chez certains animaux, le biceps crural se déplace incomplètement et se replace de lui-même en faisant entendre un bruit très perceptible. Si l'animal est laissé au repos et surtout livré à l'engraissement, cette infirmité disparaît; mais, si l'on continue à le faire travailler, l'infirmité devient grave et n'est plus guérissable qu'après une opération qui consiste à sectionner le tendon déplacé.

BICERCLÉ, ÉE (de *bi*, et *cercle*) adj. En T. d'hist. nat., Qui offre deux cercles colorés.

BICESSIS (*sé-siss* — mot lat.) n. m. Métrol. anc. Monnaie romaine qui valait 2 décussis, ou 20 as.

BICÊTRE (corrupt. de *bisaerte*, jour complémentaire du mois de février, jour des anciens Egyptiens comme néfaste) n. m. Autref. Malheur, accident, infortune:

Et bien, me voilà pourtant en ménage! Et bien!
Il est vrai que c'est le bicêtre de mon ménage.
MOLIÈRE.

BICÊTRE, village de France (Seine), comm. de Kremlin-Bicêtre, cant. de Villejuif, arrond. et à 3 km. de Sceaux, à 2 kilom. de Paris, sur un coteau qui domine la Bièvre; 5,500 hab., en y comprenant la population de l'hospice.

— ENCYCL. Ce village tire son nom d'un château qu'y fit construire, en 1204, Guillaume de Pontoise, évêque de Winchester; il fut d'abord nommé *Wincestre*, puis *Wicestre*, d'où, par corruption, *Bicêtre*. Achetée en 1340 par Aimé VI, comte de Savoie, cette propriété passa par suite d'échange, en 1346, dans le domaine royal. Sous Charles V, le duc de Berry l'augmenta d'un donjon. Pillé et incendié en 1411, légué en 1416 aux chanoines de Notre-Dame à titre usufructuaire, le château, toujours ruiné, était de nouveau, rentra avec son enclos dans le domaine de la couronne en 1632. Par ordre du roi Louis XIII, on en augmenta l'étendue en vue d'en faire une maison de retraite pour les officiers et soldats infirmes; mais Louis XIV, ayant conçu des plans plus vastes pour l'établissement de l'hôtel des Invalides, donna la maison de Bicêtre à l'hôpital général (1656).

Avant la Révolution, Bicêtre était à la fois hospice, hôpital, pensionnat, maison de force et de correction; on y soignait aussi les vénériens, mais ceux-ci n'y étaient reçus qu'après avoir été préalablement fustigés. C'est de Bicêtre que partait pour les bagnes la chaîne des forçats; la prison a subsisté jusqu'en 1836. Dans son état actuel, l'établissement de Bicêtre occupe une superficie totale de 21 hectares; il comprend deux parties très distinctes: 1° l'hospice où sont reçus, dans 400 employés, et environ 300 personnes des familles d'employés: soit environ 3,300 habitants. Le budget de l'établissement dépasse 1,500,000 francs.

Le mot *Bicêtre*, ainsi que celui de *Charenton*, est entré dans le langage ordinaire pour exprimer une idée de folie.

— Par extension. C'est aussi le nom de deux des quatre hospices qui composent l'ensemble de Bicêtre.

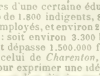

Bicharrière

BICHARD (*chard'* — rad. *biche*) n. m. Autref. Faon d'une biche. Il disait aussi BICHAT.

BICHARRIÈRE (*charièr'*) n. f. Filet en forme de tramail pour la pêche des aloses et des saumons. Il Ou dit aussi BICHARIÉ, BICHERIÈRE, et BIZARRÉ.

BICHAT (Marie-François-Xavier), anatomiste français, né à Thoirette (Jura) en 1771, mort à Paris en 1802. Il fit ses études au collège de Nantua, puis chez les jésuites de Lyon, et commença, en 1791, sa médecine dans cette dernière ville, dont l'école chirurgicale brillait alors d'un vif éclat. Il se rendit à Paris, où, distingué bientôt par

Desault, il devint le commensal, le collaborateur et l'ami de l'illustre chirurgien. Desault ayant été brusquement enlevé par la mort, le jeune Bichat prit sa charge la veuve et le fils de son maître, dont il publia, de 1797 à 1799, les œuvres chirurgicales. Entre temps, il avait fondé, avec Corvisart, la *Société médicale d'émulation*, et ouvert, en 1797, un cours d'anatomie, avec dissections et démonstrations physiologiques. Une grave hémoptysie le força d'interrompre ce cours. Son *Traité des membranes*, paru en 1800, lui tint lieu de thèse. Nommé, la même année, médecin de l'Hôtel-Dieu, il fut emporté, deux ans plus tard, par une fièvre typhoïde; il n'avait pas trente et un ans. Sa mort causa un deuil général, auquel le Premier Consul s'associa en ordonnant d'ériger, à l'Hôtel-Dieu, un monument en l'honneur de Bichat. Une statue lui a été élevée, en 1859, dans la cour de l'Ecole de médecine de Paris.

Bichat avait remarqué que l'on retrouve, dans les différentes organes, des tissus semblables, mais diversement agencés. Ces tissus semblables, Bichat s'efforça de les isoler, de les grouper d'une manière naturelle, d'en déterminer les caractères, les propriétés et les fonctions. Il partagea les membranes en trois classes : les muqueuses, les séreuses et les fibreuses; puis il reconnut que les divers organes peuvent se réduire à un petit nombre de tissus : osseux, musculaire, tendineux, élastique, cellulaire, etc. Ainsi envisagé, l'anatomie cessait d'être purement organique; elle devenait *générale*, puisque chaque tissu peut participer à la constitution de plusieurs organes, et c'est pourquoi Bichat appela *anatomie générale* l'étude des tissus considérés isolément. Il est le véritable fondateur de l'anatomie et, par suite, de l'*histologie*, qu'il a si utilement dégagée; il contribua au développement de l'*embryologie*, et particulièrement de l'*organogénie*, et il fournit aux successeurs immédiats de C.-F. Wolff, Meckel, Pander, K.-E. von Baer, les moyens de vérifier la théorie de l'*épigénèse*.

Bichat

Bichat n'était pas seulement anatomiste, il était aussi physiologiste. Il formula tout entière sa doctrine des *propriétés vitales* dans sa célèbre définition : « La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort; » ou d'autres termes, est l'ensemble des propriétés vitales qui résistent aux propriétés physiques. Il y a donc antagonisme entre ces deux ordres de propriétés, et la santé et la maladie dépendent de la prédominance des unes ou des autres. V. MORT, PROPRIÉTÉS VITALES, VIE, VITALISME.

Les principaux ouvrages de Bichat sont : *Traité des membranes* (Paris, 1800); *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* (Paris, 1800); *Anatomie générale* (Paris, 1801).

— BIBL. : Mathias Duval, *Précis d'histologie* (Paris, 1896).

BICHAT (HÔPITAL). L'hôpital Bichat (du nom du célèbre anatomiste) est situé à Paris, boulevard Ney, près de la porte Saint-Ouen, dans l'ancien poste-caserne du bastion 39. Il a été fondé par les soins et avec les fonds du Conseil municipal, et ouvert en 1882.

BICHATIE (du n. du physiol. *Bichat*) n. f. Bot. Syn. de MITOSYSTE.

BICHE (origine douteuse. — On trouve dans l'anc. franç *bisce* ou *bisse*) n. f. Femelle du cerf : *Les* BICHES *ne produisent ordinairement qu'un faon.* (Buff.)

— Terme d'affection, de cajolerie, qu'on adresse à une petite fille, à une jeune femme. ‖ Femme légère, femme entretenue, cocotte. Dieterme, qu'on a remplacé le mot *lorette*, qui lui-même désuet. ‖ Syn. HORIZONTALE, BELLE-MINETTE, BELLE-PÂTE, etc., etc.

Biche.

— *Ventre de biche*, Couleur d'un blanc roussâtre, comme du ventre de la biche. ‖ *Ventre de biche!* Sorte de juron familier et qui ne dénote pas une grande colère.

— *Pied de biche*, Forme courbée imitant celle d'un pied de biche, que l'on donne aux pieds de certains meubles. ‖ Adjectif. *Un pied de biche* (ou à *pied de biche*). V. ARBALÈTE.

— *Pied-de-biche*, Nom donné à un grand nombre d'objets divers affectant la même forme, ou même consistant en un pied de biche préparé : Instrument de dentiste. (V. PIED.) ‖ Instrument pour soulever de lourds fardeaux et dont l'extrémité est terminée en pied de biche. ‖ Pinceau à poils courts, qui sert à lisser les couleurs dans la peinture sur porcelaine.

Pied-de-biche (techn.).

Pied-de-biche (peint.).

— Blas. Serpent. ‖ On dit aussi BISSE.

— Chass. Nom vulgaire du mâle, espèce de petit chien barbet, qui est en même temps un chien courant.

— Entom. Femelle du cerf-volant.

— Ichtyol. Nom vulgaire du bleu et du scombre.

— Zoolog. *Biche de mer*. Nom des holothuries préparées pour servir d'aliments. (On les nomme aussi BALATES, et TRIPANGS.) V. HOLOTHURIE.

— ALLUS. HIST. **Biche de Sertorius**, Biche que ce général, pour agir sur l'esprit superstitieux de ses soldats, prétendait avoir reçue de Diane, et qui est devenue proverbiale pour désigner une supercherie du même genre.

— ENCYCL. Zool. V. CERF.

BICHE. Astron. V. CASSIOPÉE.

BICHE, financier florentin au service de la France à la fin du XIVe siècle, mort vers 1399. Les textes français l'appellent Biche ou Bichet. Il s'appelait BICCIO GUIDI, de la famille des Franzesi, originaire de la petite localité de Figline au S.-E. de Florence. Il joua un grand rôle, avec son frère Mouche, dans les opérations financières de Philippe le Bel et même dans l'administration du royaume et dans les missions diplomatiques. Une des tours du Louvre s'appelait, au XIVe siècle, la tour Biche-Mouche.

— BIBL. : C. Piton, *les Lombards en France* (Paris, 1892).

Biche au bois (LA), conte de Mme d'Aulnoy. — Au baptême d'une fille de roi, qui reçoit le nom de *Désirée* parce que ses parents ont longtemps souhaité sa naissance, on convie toutes les fées du voisinage, sauf, par un incroyable oubli, la fée de la Fontaine, à l'intervention de laquelle, précisément, la reine doit son bonheur. Justement irritée, la fée prédit que, si la petite princesse voit la lumière du jour avant l'âge de quinze ans, il lui en coûtera peut-être la vie. Les autres fées, aussitôt, d'ériger un palais sans porte ni fenêtre, auquel on accède par une entrée souterraine; c'est là que Désirée grandit en esprit, en grâce et en beauté.

Sur la vue de son portrait, le prince Guerrier devient amoureux d'elle, au point qu'il va mourir si on ne la lui donne immédiatement en mariage. La colère du père de Guerrier, l'adresse de son ambassadeur Becafigue, font si bien, que les parents de Désirée consentent à l'envoyer à la cour de son futur époux, bien qu'elle n'ait pas encore tout à fait quinze ans, et malgré les conseils de la fée Tulipe, sa protectrice. Elle part dans un carrosse hermétiquement clos.

Mais la fée Guerrier avait déjà été fiancé à une Ethiopienne, la princesse Noire, filleule de la Fée de la Fontaine. Grâce à la trahison d'une fille d'honneur, Longue-Epine, le carrosse s'ouvre pendant le voyage, en plein midi, et Désirée se trouve soudain métamorphosée en une biche blanche qui s'enfonce dans les profondeurs de la forêt. Giroflée, suivante fidèle et dévouée, s'élance après elle. Longue-Epine prend la place de la princesse et cherche à se faire épouser par Guerrier..., qui n'en veut à aucun prix.

Le conte se poursuit longtemps encore, à travers mille péripéties; les deux principales sont : l'intervention de la fée Tulipe, grâce à laquelle Désirée redevient princesse pendant la nuit, et la rencontre, dans la forêt, de la biche enchantée et du prince, qui la blesse d'une flèche.

Tout finit le mieux du monde, par un double mariage : celui de Guerrier et de Désirée, définitivement rendue à sa première forme, celui de Becafigue et de la bonne Giroflée. Dans l'esprit de l'auteur, ces aventures, plutôt longues, font voir

en quel danger
Une jeune beauté s'expose
Quand elle va de dans le monde aller oise s'engager.

En réalité, cette moralité sort assez mal du conte. La vraie coupable, dans l'aventure, est la mère de Désirée, qui se montre ingrate envers la Fée de la Fontaine, et légère en ne prenant les avis de la fée Tulipe.

De ce conte, les frères Coigniard ont tiré un vaudeville-féerie en quatre actes et seize tableaux, qui fut représenté avec succès sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mars 1845. Plus tard (1855), la pièce a été réduite à trois actes, avec dix-huit tableaux.

BICHENAGE n. m. Droit qui, sous la féodalité, se levait sur les grains et autres denrées vendues au *bichet*, dans les foires et marchés. ‖ On dit aussi BICHETAGE.

BICHÉNIE (de *Bichen*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de TRICHOCLINE.

BICHENPOUR ou **BICHNOUPOUR,** ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur la rivière Dalkisore; 18.900 hab. Ville très commerçante et très ancienne.

BICHENPOUR-NARHAN-KHAS, ville de l'Inde (Béhar), sur le Bâr, affluent du Gange; 6.000 hab.

BICHERÉE n. f. Métrol. V. BICHET.

BICHERIE (rad. *biche*) n. f. Nom sous lequel on a désigné, pendant un temps, l'ensemble des femmes entretenues : *Ils distinguent une haute et une basse* BICHERIE.

BICHERIE (de l'espagn. *bicho*, ver) n. f. Maladie des bestiaux, consistant en vastes plaies superficielles dans lesquelles se développent des larves de mouches. ‖ On dit aussi BICHO.

— ENCYCL. Les larves qui causent cette maladie appartiennent aux genres lucilie et calliphore, insectes diptères brachycères, famille des muscides; la surface des lésions augmente à mesure que les insectes adultes multiplient le nombre des larves par des pontes successives. C'est surtout dans l'Amérique du Sud, à La Plata, au Brésil, que cette affection prend le plus d'importance. L'irritation causée par ces plaies vermineuses et l'énorme suppuration qui les accompagne fatalement causeraient souvent la mort des bœufs aussi atteints, si des soins attentifs n'étaient promptement apportés. Le lavage des plaies et leur traitement par des sels arsénieux ou mercuriels sont les meilleurs remèdes à cette maladie.

BICHERIÈRE n. f. Sorte de filet de pêche. V. BICHARRIÈRE.

BICHES, comm. de la Nièvre, arrond. et à 32 kilom. de Château-Chinon; 1.055 hab. Fours à chaux, moulins.

BICHET (d'où [ver] — peut-être du gr. *bikos*, sorte de vase) n. m. Ancienne mesure de capacité pour le blé, variant de un cinquième à deux cinquièmes d'hectolitre. ‖ Mesure agraire équivalant à 42 ares. (Sa valeur variait beaucoup, suivant les contrées où on l'employait.) ‖ On disait aussi BICHERÉE.

— En teinturerie, le rocou. V. ce mot.

BICHET (*ché* — corrupt. de *bixa*, rocouyer) n. m. Bot. Un des noms vulgaires du *bixa orellana*.

BICHETAGE n. m. Dr. féod. V. BICHENAGE.

BICHETTE (*chèt'*) n. f. Jeune biche, petite biche.

— Fam. Terme d'affection, de cajolerie, que l'on adresse aux petites filles, aux jeunes femmes.

— Métrol. Mesure pour le blé, qui valait la moitié du bichet, c'est-à-dire environ 10 litres actuels.

— Pêch. Espèce de filet monté sur deux perches courbes à l'encontre du *haveneau* (v. ce mot) et qui sert à la pêche des petits poissons de mer.

BICHIR n. m. Poisson du genre polyptère, qui habite le Nil. V. POLYPTÈRE.

BICHO (mot espagn. qui signifie *pénis*) n. m. Nom vulgaire des grandes holothuries comestibles, comme les trépangs, que les anciens navigateurs appelaient *bicho del mare*, d'où l'on a fait, en français, *biche de mer*. ‖ Syn. de BICHERIE. V. ce mot.

BICHOF, BISCHOF, BISCHOFF ou **BISHOFF** (*bi-chof* — d'où l'allem. *bischof*, évêque; a reçu le nom de cette boisson, qui rappelle celle de la soutane des évêques catholiques) n. m. Boisson obtenue en faisant infuser à froid ou à chaud, dans le vin, du citron ou de l'orange.

— ENCYCL. Pour obtenir du *bichof* froid, on fait infuser le zeste d'un citron ou d'une orange amère dans un verre de kirsch ou de toute autre liqueur; on passe l'infusion, on y ajoute deux litres de bon vin blanc ou rouge dans lequel on a préalablement fait fondre un demi-kilogramme de sucre, et l'on rafraîchit au moyen de la glace. Pour le bichof chaud, on coupe en quatre deux ou trois oranges amères, on fend l'écorce de ces morceaux, on les fait griller sur un feu de charbon, puis on les met infuser dans deux litres de vin, sur des cendres chaudes; enfin, on passe la liqueur, on y ajoute un demi-kilogramme de sucre, et on la fait chauffer avant de la servir. On prépare aussi un bichof d'orange en ajoutant à du lait chaud et sucré le quart de son poids de kirsch et des tranches d'oranges dépouillées de leur écorce.

BICHON, ONNE (contract. probable de *barbichon* ou Petit chien à nez court, à poil long, soyeux et ondoyant, qui ressemble au croisement du barbet et de l'épagneul : *Un* BICHON *de manchon*. On l'appelle aussi CHIEN DE MALTE.

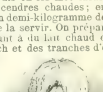
Bichon

Terme d'amitié d'affection, que l'on adresse à des enfants, à de jeunes femmes.

— En T. de chapell. Sorte de petit coussinet de velours, de soie, etc., dont on se sert pour brosser, ou plutôt essuyer, un chapeau de soie.

— *Bichon de mer*. V. BICHE DE MER.

BICHONNER (*cho-né*) v. a. Friser, boucler comme le poil d'un bichon : BICHONNER *une chevelure*.

— Par ext. Parer, attifer, faire la toilette de : BICHONNER *un enfant*.

Se *bichonner*, v. pr. Se friser, s'attifer, se parer : *Passer deux heures à se* BICHONNER.

BICHOT (*cho*) n. m. Anc. poids valant environ 168 kil., que l'on employait dans diverses provinces de France.

BICHOT (Amicet-Edmond-Justin), général français, né en 1835. Entré dans l'infanterie de marine, il servit tour à tour en Chine, en Guyane, au Sénégal, à la Réunion, en Cochinchine, dans l'armée du Rhin en 1870. Envoyé à Saïgon en 1882, il avait sous ses ordres le régiment des tirailleurs annamites. Au mois de septembre de l'année suivante, en Lâchât-Bonet, il eut le commandement supérieur des troupes françaises au Tonkin. Il prit part à l'affaire de Son-Tay et fut nommé général de brigade en 1884 et général de division en 1891.

BICHOW (STA-). Géogr. V. STA-BICHOW.

BICHROMATE (*kro* — de *bi*, et *chromate*) n. m. Sel dérivant de l'acide chromique. V. CHROMATE.

BICHY n. m. Bot. Syn. de COLA, section du genre sterculie.

BICIPITAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport au muscle biceps : *Les tendons* BICIPITAUX.

— *Gouttière du bicipitale*, Cavité allongée de l'humérus, qui reçoit le tendon du biceps. ‖ *Apophyse bicipitale*, Apophyse qui, placée près du col du radius, sert d'attache au tendon inférieur du biceps.

BICIRCULAIRE, ÉE (rad. *biceps*) adj. Qui offre deux têtes ou sommets.

BICIRCULAIRE (de *bi*, et *circulaire*) adj. ‖ *Quartiques bicirculaires*. Ce sont les quartiques qui passent par les *ombilics*; elles prennent le nom de *cartésiennes* si, en ces ombilics, elles présentent des points de rebroussement.

— BIBLIOGR. : Salmon, *Géométrie analytique*, trad. de l'angl. par O. Chemin.

BICKFORD (*for'*) n. m. Nom donné à une étoupille ou cordeau qui servait à mettre le feu aux mines. (Ce cordeau, peu employé aujourd'hui pour les explosions à produire sous l'eau, se composait d'une double enveloppe de chanvre goudronné, renfermant une matière fusante.)

BICLAVE, ÉE (de lat. *bis*, deux fois, et *clavus*, clou) adj. Qui offre deux saillies en forme de clous.

BICLINIUM (*bi-cnl'* — mot lat. formé de *bis*, deux fois, et du gr. *kliné*, lit) n. m. Antiq. rom. Salle à manger, qui ne contenait que deux lits. Les anciennes salles à manger contenaient en général trois couches, comme la plupart des lits de table. V. TRICLINIUM.

Biclinium
(d'après un bas-relief romain).

BICOCCA, village d'Italie (Piémont, prov. de Novare); 1.325 hab. Victoire des Autrichiens de Radetzki sur les Piémontais de Charles-Albert (23 mars 1849).

BICOLÉ, ÉE (*bi*, et *colligé*) adj. En T. d'hist. nat., Qui est réuni en deux faisceaux.

BICOLORE (du lat. *bis*, deux fois, et *color*, couleur) adj. Qui a deux couleurs : *Drapeau* BICOLORE.

BICONCAVE (de *bi*, et *concave*) adj. Qui offre deux faces concaves opposées : *Les lentilles de sphère sont composées de verres* BICONCAVES. (V. LENTILLE.) *Les poissons ont des vertèbres* BICONCAVES.

BICONGE (lat. *bicongium*) n. m. Métrol. anc. Mesure romaine de capacité, qui contenait deux conges.

BICONJUGÉ, ÉE (*ghé'* — de *bi*, et *conjugué*) adj. En T. de bot., Qui se divise deux fois de suite en deux segments. (Se dit des feuilles composées, dont les pétioles secondaires portent chacun une paire de folioles, comme dans certains mimosas.) ‖ On dit aussi BIGÉMINÉ.

BICONVEXE (*vèkss* — de *bi*, et *convexe*) adj. Qui offre deux faces convexes opposées : *Les verres des presbytes sont* BICONVEXES. V. LENTILLE.

BICOQ ou **BICOCQ** (*kok'* — de *biquot*, petite chèvre) n. m. En T. de constr., Jambe de force qui, appliquée à une chèvre, lui permet de se tenir debout quand on ne peut installer les haubans qui doivent la maintenir en place. ‖ On dit aussi PIED-DE-CHÈVRE.

BICOQUE (*kok'* — ital. *bicocca*) n. f. Ville sans importance, place de guerre mal fortifiée.

— Par anal. Maison chétive ou mal commode. *Habiter une bicoque.* ‖ Maison mal tenue; établissement mal dirigé. *Quelle bicoque!*

BICOQUE La (ital. *Bicocca*), village d'Italie (Lombardie, prov. de Milan, 300 hab.). C'était, au temps de François Ier, une petite ville dont ce roi s'empara en faisant la conquête du Milanais. — En 1522, défaite des Français de l'autre par les Impériaux de Prosper Colonna.

BICOQUE (BATAILLE DE LA), livrée le 29 avril 1522. Les troupes françaises, commandées par Lautrec, étaient composées de leurs communications avec la Suisse et la région du lac Majeur par la forteresse de la Bicoque, occupée par les gens de guerre de Prosper Colonna et de Pescara. Ces derniers, lorsque la place rendait l'attaque hasardeuse, et Lautrec ne voulant l'entreprendre qu'en faisant des tranchées d'approche. Mais les Suisses à la solde de la France, qui n'avaient pas été payés depuis longtemps, réclamaient argent, et de guerre, et de bataille. Lautrec, obligé de combattre, ne put obtenir des Suisses qu'un lacheur pied, comme ils devaient le faire, trois ans plus tard, à Pavie. La défaite fut complète et amena la perte du Milanais. On a avancé sans preuves que la bataille de la Bicoque fut perdue par la faute de Louise de Savoie, qui se serait fait remettre l'argent destiné aux Lansquenets d'Italie. Cette légende, dont Brantôme est le seul garant, sans parler d'une phrase ambiguë de Montluc, a été réfutée en 1855 par Pierre Clément. Il n'en est fait aucune mention dans l'*Histoire de François Ier*, de Gaillard.

BICOQUET (*ko-ke*) m. Casque complet qui entoure toute la tête et le cou, ne laissant que le visage à découvert.

— ENCYCL. Le *bicoquet* est une défense de tête de transition, portée pendant tout le XVe siècle et qui est un acheminement vers l'*armet*, plus parfait, et les *salades closes* dites « à la bourguignonne ». Quand on lui ajoutait une visière ou ventaille mobile, on obtenait un véritable bassinet de forme arrondie. Le bicoquet primitif est, en somme, le petit bassinet qu'on portait sous le grand bicoque pendant le XIVe siècle, mais auquel on a ajouté des jouées, une mentonnière, une à un gorgerin, et un couvre-nuque. Ces bicoquets présentent tous les modes de fermetures, ordinairement latérales; les tatonnements qui entouraient leur fabrication montrent à la perfection de l'armet.

Bicoquet

BICORDÉ, ÉE (*ko-kor*, *ée*), adj. Qui a deux cordes, deux cordes ou ressorts.

BICOUDÉ, ÉE (*ko-de*, *ée*), adj. Qui a deux cornes, deux corn

qu'en allongeant les jambes, et se trouver ainsi immédiatement debout, prêt à taire feu, tout en conservant sa

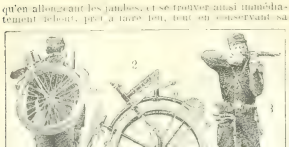

Bicyclette pliante du capitaine Gérard. 1. Pliée sur le dos. 2. Pliée. — 3. Passant le fic.

bicyclette entre les jambes et se mettant prêt à repartir d'une manière ou l'autre.

On veut également que l'arrêt brusque d'une tête de

BICYCLISTE (*chist*) n. m. Terme par lequel on désigne encore celui qui va à bicycle ou à bicyclette. « On dit plus couramment CYCLISTE.

BIDA (Alexandre), dessinateur français, né à Toulouse en 1823, mort à Bühl près Guebwiller (Alsace) en 1895. Il s'est formé sous la direction d'Eugène Delacroix, mais il a beaucoup moins d'affinité avec ce maître qu'avec Decamps, de qui il semble avoir emprunté la précision et la fermeté du dessin, l'élévation du style, la justesse de l'observation, la variété pittoresque, et, par-dessus tout, l'intelligence des types, des mœurs et des costumes de l'Orient. Il a, du reste, des qualités tout à fait personnelles, qui lui assurent une place à part dans notre école. Bien qu'il ait fait quelques tableaux estimables, il n'est guère connu que comme dessinateur. Ses compositions représentent généralement des scènes de l'Orient. Ce sont des cafés turcs, des odalisques, des marchés, des scènes de mœurs, etc. Salons de 1847 à 1861 : plus

Bida

rarement, des compositions historiques (*Condé à Rocroy*). Mais Bida est surtout connu comme l'illustrateur de la Bible. Tantôt il en a dessiné des scènes choisies et sans liaison entre elles (*Hérodiade, Vierges folles, Enfant prodigue*, etc.), tantôt, au contraire, il en a, avec un rare bonheur, approfondi et suivi des livres entiers, dont il a donné comme une transcription artistique. Tels sont : l'*Histoire de Ruth, de Tobie, de Joseph, d'Esther* (1876 à 1882). Son succès le plus populaire est dû à l'édition illustrée des *Evangiles*. C'est dans ces compositions bibliques que Bida a déployé ses qualités rares d'observation et d'élévation tout ensemble, de finesse et d'onction. Un grand charme religieux émane de ses dessins.

BIDACHE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 32 kilom. de Bayonne, près de la Bidouze ; 2.538 hab. Carrières de pierres. Eglise romane du XVIe siècle, avec les tombeaux de la famille de Gramont. Bidache était le ch.-l. d'une principauté de la basse Navarre, qui devint, en 1648, le duché-pairie de Gramont. Ruines de l'antique château de Gramont. — Le canton a 8 comm. et 8.413 hab.

BIDAIRE n. f. Section du genre gymnème. « On dit aussi BIDARIE.

BIDANET (*né*) n. m. Teintur. V. BIDAUCT.

BIDARD (*dar* — de *bidard*, n. d'un emballeur qui gagna le gros lot au tirage de la loterie qui suivit l'Exposition de 1878, et sur lequel on fit une chanson) n. m. Pop. Homme changard, à qui tout réussit.

BIDARRAY, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 38 kil. de Mauléon, près de la Nive ; 1.175 hab. Fer et cuivre.

BIDART, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 12 kilom. de Bayonne, sur le golfe de Gascogne ; 1.473 hab. Ch. de f. Midi. Fer et cuivre.

BIDASSOA (lat. *Bidossa*), fleuve côtier d'Espagne, prenant sa source au versant méridional des Pyrénées occidentales, marquant la limite entre la province de Guipuzcoa et le département français des Basses-Pyrénées, formant l'île des Faisans et se jetant dans le golfe de Gascogne, entre Hendaye et Fontarabie, après un cours de 50 kilom.

La Bidassoa fut témoin, le 17 mars 1526, de la délivrance de François Ier, fait prisonnier à Pavie. En touchant la rive droite, il s'écria : « Me voici roi derechef. » C'est dans l'île des Faisans, située à l'embouchure de ce fleuve, que fut conclu, en 1659, le traité des Pyrénées, par lequel était convenu le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne. Le 7 avril 1823, l'avant-garde de l'armée française, commandée par le duc d'Angoulême, se présenta sur les bords de la Bidassoa pour entrer en Espagne ; un corps de volontaires français, parmi lesquels Armand Carrel, déploya le drapeau tricolore et essaya vainement d'entraîner l'armée.

BIDAU (*dô*) n. m. Sombrayer du moyen âge, combattant à pied, armé d'une pique, d'un couteau à plates et d'un pavois.

— ENCYCL. Les *bidaux* étaient des routiers irréguliers, analogues aux cotereaux ; mais, dans la France méridionale, ce nom était donné aux gens des milices urbaines. Au XIVe siècle, les bidaux sont mentionnés comme portant deux dardes. Ces troupes étaient renommées pour leur manque de discipline et leurs habitudes de pillage. (Par extension, on appliquait le nom de *bidau* à la pique dont ces gens de guerre étaient munis ; on disait *un fer de bidau*.) Une forme ancienne de « bidau » est *pitau* (pataud) pour Homme de la campagne.

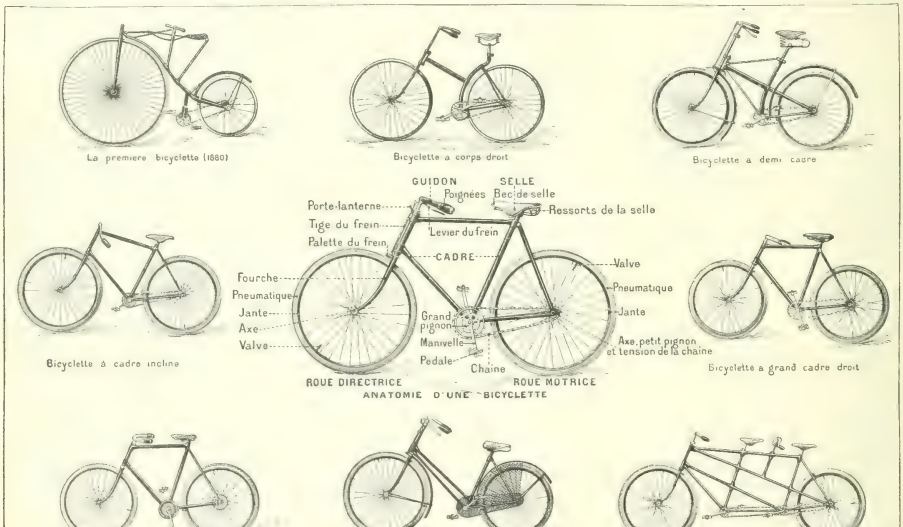

BIDAUCT (*dôkt*) n. m. En T. de teintur., Suie de cheminée servant à la teinture, mais donnant aux toiles une couleur brune peu agréable. « On dit à tort BIDANET.

BIDAULT ou **BIDAULD** (Jean-Joseph-Xavier), peintre français, né à Carpentras en 1758, mort à Montmorency en 1846. Avec Watelet et Bertin, il a exercé une influence considérable jusqu'en 1830 par ses paysages historiques absolument conventionnels. Ce peintre a une toile au Louvre, *Paysage*, conservée moins pour sa valeur qu'à titre de spécimen de l'engouement d'une époque et du témoignage éloquent des variations du goût. Bidault avait remplacé Prud'hon à l'Institut, en 1823.

BIDDEFORD, ville et port des Etats-Unis (Maine), sur le fleuve côtier Saco ; 14.500 hab. Filatures, lainages, quincaillerie. A 10 kilom. de là, à l'embouchure du Saco, est le village de bains de *Biddeford-Pool*.

BIDDERY (*dé-ri*) n. m. En T. de métall., Terme générique par lequel on désigne des alliages de fer, de zinc, de cuivre et d'étain, qui restent inoxydables, même à l'air humide ; on en fait de nombreux usages dans les arts et l'industrie.

BIDDLE (Nicolas), financier américain, né à Philadelphie en 1786, mort en 1844. Après avoir siégé au Congrès de 1810 à 1811, il devint, en 1821, directeur de la Banque des Etats-Unis. Quand le président Jackson eut enlevé à cet établissement les fonds de l'Etat, Biddle essaya de le transformer en banque provinciale et aboutit à une faillite désastreuse (1840). Il fut acquitté par les tribunaux, mais flétri par l'opinion publique.

BIDDULPH, bourg et paroisse d'Angleterre (comté de Stafford) ; 5.300 hab. Houillères et mines de fer.

BIDDULPHIE (*bi-dul-fi* — de miss *Biddulph*, botan. angl.) n. f. En T. de bot., Genre d'algues diatomées, comprenant

une dizaine d'espèces qui habitent les mers d'Europe, où on les trouve fixées aux algues.

BIDEFORD, ville d'Angleterre, comté de Devon, sur la Torridge et la Taw. 2.900 hab. Fabriques de dentelles, de voiles de navires, de cordages, importation de cidres.

Bidens

BIDENS. (*Tournef.* n. m. Nom par lequel on désignait autrefois, en terme d'horticulture, la houe à deux fourchons.

BIDENT *adj.* — lat. *bidens* n. m. Pour les deux dents.

— Parmat. Fourchette à deux ou quatre dents. Antiq. Houe à deux dents, dont se servaient les agriculteurs romains.

— Bot. Genre de composées, tribu des senecionées-inuliées.

— Encycl. Bot. Les *bidents*, que l'on désigne assez souvent sous le nom de *chanvre aquatique*, habitent ordinairement le bord des eaux et se rencontrent dans les climats tempérés. Ils ne renferment une centaine d'espèces, dont les deux principales sont : 1° le *bident à calice feuillé*, plante annuelle comme la plupart de celles du genre. (Cette plante est considérée comme une sudorifique et sternutatoire. Elle fournit à la teinture une couleur jaune assez mauvaise. — 2° le *bident à fleurs penchées*, qui croît dans les marais et qu'on pourrait employer à faire un excellent engrais.

Bident

BIDENTAL n. m. Petit temple de l'antiquité romaine, ainsi appelé probablement parce qu'il était consacré par le sacrifice d'une brebis ou d'un autre animal âgé de deux ans.

Encycl. On appelait spécialement *bidental* un lieu frappé de la foudre, et par suite le petit monument élevé autour de cet emplacement en expiation du prodige. Cette place ne devait être ni vue ni touchée; aussi l'entourait-on d'un petit mur assez semblable à une margelle de puits, d'où le nom de *puteal* que portent parfois ces monuments. Par exemple, le *puteal Libonis*, sur le forum romain, n'est autre chose qu'un bidental. Sur ce petit mur était gravée l'inscription : *fulmen conditum*, comme si l'on eut enterré la foudre elle-même. Il y a à Pompeï un bidental entouré de colonnes.

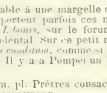

Restes d'un bidental. A Pompéi

BIDENTALES n. m. pl. Prêtres consacrés à l'entretien d'un *bidental*. — *Un* BIDENTALE.

BIDENTÉ, ÉE (rad. *bident*) adj. Zool. Se dit des animaux dont la bouche est garnie de deux dents, ou dont le bec ou tout autre organe caractéristique présente deux échancrures.

— Bot. Qui offre deux saillies assez courtes en forme de dents.

BIDENTIDÉES (de *bident*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. pl. Section de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *bidental*. — *Une* BIDENTIDÉE.

BIDET *de* (ital. *bidetto*) n. m. Petit cheval de selle, trapu, vigoureux. — *Bidet de poste*, Cheval que montaient les estafettes, les courriers extraordinaires. — *Bidet de campagne*, Cheval qui dans l'ancienne armée française, portait les tentes des soldats d'une compagnie d'infanterie. — *Bouteille à bidet*, Bidet plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires. — Outre, tente en forme de voûte et montée, ou non, sur pieds, qui sert aux ablutions intimes. (On fait des bidets en porcelaine, en faïence, en métal, en caoutchouc.)

Bidets.

— Loc. FAM. : **Pousser son bidet,** Aller de l'avant, pousser vigoureusement ses affaires :

Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père;
Pousse à votre bidet, vous dugue, et laissez-faire.
MOLIÈRE

— Arg. Moyen de correspondance dont se servent les malfaiteurs qui sont enfermés dans une prison à des étages différents. Il consiste en une ficelle, que l'on fait glisser après y avoir attaché un billet.

— Jeune. Jeu de tricterac. *Changer le bidet*, Mettre un grand nombre de dames sur une même flèche.

— Techn. Sorte d'établi de menuisier. Instrument de bois sur lequel le cirier travaille la cire. Instrument de bois en forme de fuseau, à plusieurs pans, qui sert à creuser sur un cierge pascal les trous où l'on met les grains d'encens. — *Bidet à vis*, Etau de gainier à mors dormant et à mors à charnière.

BIDIGITÉ, ÉE (*bi* — de *bi*, et *digité*) adj. Hist. nat. Qui a deux doigts, ou qui se partage en deux segments allongés.

— Bot. Se dit d'une feuille, par exemple, dont le pétiole est terminé par deux folioles.

BIDIGITIPENNÉ, ÉE de *bidigité*, et *penné*) adj. En T. de bot., Se dit d'une feuille dont les folioles sont portées par un pétiole bidigité.

BIDJAPOUR, Géogr. V. VIZAPOUR.

BIDJISTAN ou **BADJISTAN**, ville de Perse; 10.000 hab. Centre agricole, marché.

BIDJNOUR, ville de l'Indeanglaise (Rohilkand); 15.150 h. Sucre, coutellerie, cotonnades; ch.-l. d'un district peuplé de 791.000 hab.

BIDOCHE du provenc. *bidoussou*, mouvement de bascule; n. m. Nom que l'on donne aux chevaux de bois qu'on voit dans les fêtes foraines.

— Ar. En T. d'arg. Viande. Bourse.

BIDON n. m. Vase portatif en ferblanc pour contenir de l'eau ou tout autre liquide à l'usage des soldats. Vase en bois de forme tronconique, cercle de fer, ayant un petit bec en bois à la partie supérieure, et qu'on emploie dans la marine.

— Métall. Bans des forges, tonneau dans lequel on recueillant le produit des forges, en bois, de forme tronconique, cercle de fer.

— Ferblantier. Vase en forme de bidon, à la mode de Hollande, sur une barre de fer.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, valant 1 lit. 5. — Vase en ferblanc pour contenir de l'huile à brûler, le pétrole, etc.

— Techn. Fer étiré en barres, ou rubans, avec lequel on fabrique les canons des fusils de chasse. Sorte de balle de plomb, de forme cylindrique, qui a plus de portée que les balles sphériques. Barres d'acier qui servent sulfur le limmage. Petit bout de tringle qui, dans la fabrication des clous, a trop peu de longueur pour que l'ouvrier puisse la maintenir avec les pinces.

— Encycl. Milit. Le *grand bidon* est un ustensile *collectif* de campement, servant au transport des liquides qu'on

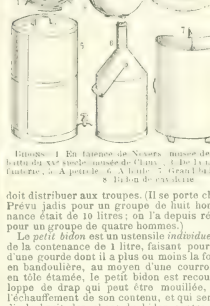

Bidons. 1 En faïence de Nevers, musée de Cluny. 2 En fer battu du XVe siècle, musée de Cluny. 3 De la ligue. 4 et 5 De la fronde. 6 A boule. 7 Grand bidon de campement. 8 Bidon de cavalerie

doit distribuer aux troupes. (Il se porte chargé sur le sac. Prévu jadis pour un groupe de huit hommes, sa contenance était de 10 litres; on l'a depuis réduite à 5 lit. 50, pour un groupe de quatre hommes.)

Le *petit bidon* est un ustensile *individuel* de campement, de la contenance de 1 litre, faisant pour le soldat l'office d'une gourde dont il a plus ou moins la forme; il est porté en bandoulière, au moyen d'une courroie. (Confectionné en tôle étamée, le petit bidon est recouvert d'une enveloppe de drap qui peut être mouillée, afin d'empêcher l'échauffement de son contenu, et qui sert aussi à assourdir le bruit des chocs du bidon contre les armes et les parties métalliques de l'équipement, notamment contre le *quart* ou gobelet attaché au bidon. Dans la cavalerie, ce quart est disposé de manière à s'emboîter sous le bidon lui-même, dont la forme est alors tronconique et la contenance de 80 centilitres. Les troupes à cheval d'Afrique sont pourvues de petits bidons de 2 litres, qui sont également employés dans les campagnes basses d'Europe).

BIDOUBLANT, ANTE (de *bis*, et *doublant*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal dont le signe est composé d'exposants qui formeraient une progression si deux d'entre eux étaient divisés par deux.

BIDOUZE, rivière de France (Basses-Pyrénées), affluent gauche de l'Adour, confluant avec lui après avoir arrosé Saint-Just, Ostabat, Came, Bidache, à 3 kilom. en aval du confluent du Gave, après un cours de 78 kilom.

BIDPAY, fabuliste indien. V. PILPAY.

BIDWELL, général américain, né vers 1835, mort en 1864. Colonel du 42e régiment des volontaires de New-York, en 1861, il prit une part brillante à presque toutes les campagnes dont la péninsule virginienne fut le théâtre, et fut promu brigadier général. Il fut tué sur le champ de bataille de Cedar Creek, à la tête du 8e corps d'armée.

BIEBÉRITE (*bi* — de *Bieber*, n. de lieu) n. f. Sulfate hydraté naturel de cobalt qui se présente en enduits de peu d'épaisseur dans les mines de cobalt de Bieber (Hesse) et de Herrengrund en Hongrie. Elle est rouge violacée, dans l'eau, et offre une saveur amère. Syn. de RHODALOSE.

BIEBERSTEINIE (*bi-bèr-sté* — de *Bieberstein*, n. d'un botan.) n. f. Genre de *biebersteiniées*, comprenant des plantes vivaces herbacées, qui croissent dans l'Asie centrale et méridionale, en Grèce et en Orient.

BIEBERSTEINIÉES *biébersté* — rad. *bieberstenie* n. f. pl. Section d'un groupe de plantes placées d'abord parmi les rutacées et formant une tribu des géranéacées, ayant pour type le genre *biebersteinie*. — *Une* BIEBERSTEINIÉE.

BIEBERICH, **BIEBRICH-MOSBACH** ou **BIBERICH**, bourg d'Allemagne Prusse, ancien duché de Nassau, cercle de Wiesbaden, sur le Rhin; 11.000 hab. Fonderie de fer, fabriques de produits chimiques, de couleurs, de vernis, de ciment, d'asphalte, carrières de pierre jaune. Château, le plus beau des châteaux princiers du Rhin.

BIÉCHARIÉ n. m. Pêch. Syn. de BICHARRIÉRE. V. ce mot.

BIEDENKOPF, ville d'Allemagne (Prusse [Hesse-Darmstadt]), district de Wiesbaden, sur la Lahn; 2.800 hab. Filature de laine et fabrique de bonneterie, fonderie de fer, fabrique de machines. — Pop. du *cercle de Biedenkopf* 41.000 hab.

BIEDERMANN (Friedrick Karl), publiciste, historien et homme politique allemand, né à Leipzig en 1812. Elu, en 1845, membre du parlement de Francfort, puis de la seconde Chambre saxonne, en 1848, il se signala par ses motions en faveur de l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne. En 1850, il rentra à Leipzig comme professeur. Economiste libéral, fondateur et rédacteur en chef de quelques journaux : « Germania », bientôt remplacé par les « Deutschen Annalen ». Il fut ensuite, pendant huit ans, directeur de la « Gazette de Weimar », puis, de 1868 à 1879, des « Preussischen allgemeinen Zeitung ». Réélu en 1869 à la Chambre saxonne, puis au Reichstag allemand de 1871 à 1874, il fut, dans ces deux assemblées l'un des chefs du parti national libéral. C'est l'un des plus féconds écrivains de l'Allemagne contemporaine. Parmi ses très nombreux ouvrages, les plus importants sont : *la Philosophie allemande, de Kant à nos jours* 1842; *l'Allemagne au XVIIe siècle* 1854; *l'Université d'Iéna* (1858); *Frédéric le Grand et son influence sur les deux hémisphères* (1862); *Histoire de l'Allemagne depuis la guerre de Sept ans jusqu'à nos jours* (1866-1871); *Dictionnaire de la langue française* (1869-1870).

BIEDERMANN (Gustave-Woldemar, baron DE), littérateur, né à Leipzig en 1817. Il devint, en 1869, directeur général des chemins de fer de Saxe. On lui doit de remarquables études sur Goethe. Il fit paraître plusieurs ouvrages : *Mélanges littéraires*; *Souvenirs*, etc.

BIEDERMANN (Aloys-Emmanuel), théologien protestant suisse, né à Winterthur en 1818, mort à Zurich en 1885, devint professeur de théologie à l'université de Zurich. Philosophe de l'école de Hegel et de Schleiermacher, il a tenté de démontrer que les idées fondamentales du christianisme peuvent se concilier avec les théories philosophiques les plus avancées, il a considéré l'idée de la personnalité de Dieu et celle de l'immortalité de l'âme comme des notions purement figurées.

BIEF (*bief* — du germ. *bed*, lit) n. m. Canal de dérivation, qui sert à conduire les eaux jusque sur la roue d'un moulin. — Espace compris entre deux écluses, sur un canal navigable.

— *Bief d'amont*, Partie du canal de dérivation qui amène

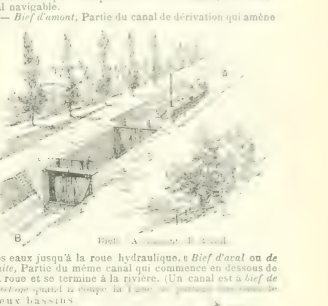

Bief. A. Bief d'amont. B. Bief d'aval

les eaux jusqu'à la roue hydraulique. — *Bief d'aval* ou *de fuite*, Partie du même canal qui commence en dessous de la roue et se termine à la rivière. (Un canal est à *bief de partage* quand il coupe la ligne de partage des deux bassins contigus. — On écrit aussi BIIF.

BIÉFEUX *fœ*, **SE** adj. On dit d'une terre qu'elle est *biéfeuse* quand le terrain est *biéfeux*, lorsque le sous-sol est marneux.

BIEFFE *ef* n. f. Terrain graveux presque complétement dépourvu de terre vegétale.

Bieffe

BIEHL (Charlotte-Dorothée), femme de lettres danoise, née à Copenhague en 1731, morte en 1788. Elle composa des tragédies, des poésies, des contes en prose, etc., et une excellente traduction de *Don Quichotte* (1776-1777).

BIEIROSITE *bie* — n. f. Phosphate de cobalt hydraté naturel de pleinde Bieiros, en Espagne.

BIÉJANOVO, bourg de Bulgarie, arrond. de Plevna, sur l'Ogartzin, affluent du Vid; 2.580 hab.

BIEJETZK, ville de Russie (gouv. de Tver), près de la Mologa, affluent du Volga; 7.200 hab. Fabriques de chandelles et de crins; tannerie, briqueterie, distillerie. — Pop. du district du même nom : 229.500 hab.

BIEL, ville et lac de Suisse. V. BIENNE.

BIEL ou **BEL**, mot d'origine slave, qui signifie *blanc*, et qui entre dans la composition de plusieurs noms géographiques, comme BELgrade, BIELgorod, BIELaïa, etc.

BIEL (Gabriel), philosophe et théologien du XVe siècle, né à Spire en 1420, mort en 1495. Disciple d'Occam, il a exposé le nominalisme dans le *Collectorium ex Occamo* (1512). Il fut professeur à Tubingue. On l'a surnommé **le Dernier des scolastiques.**

BIÉLA, bourg de Bulgarie, cercle de Roustchouk, sur la Jantra, affluent du Danube; 4.500 hab.

BIELA (Guillaume, baron DE), astronome allemand, né en 1782, à Prague, mort en 1856, à Venise. Ingénieur civil, il s'occupa spécialement de l'astronomie. De Biela s'est fait connaître par la découverte d'une comète qui porte son nom.

Biela (COMÈTE DE), comète observée en 1772, 1805, puis par Biela en 1826 à Johannisberg, et, dix jours plus tard, par Gambart à Marseille. On la nomme quelquefois COMÈTE DE GAMBART. Sa révolution autour du soleil s'effectue en six ans trois quarts. Son retour, en 1832, provoqua une assez vive frayeur, car il était été prédit, à tort d'ailleurs, que, dans sa course, elle devait rencontrer la terre. En 1839, on ne la vit pas; mais, en 1846, elle apparut divisée en deux fragments, qu'on a encore retrouvés en 1852. Leurs révolutions sidérales étaient : pour le noyau (1), 6 ans 587; pour le noyau (2), 6 ans 629. Depuis cette époque, on ne la vit plus. Leverrier et Schiaparelli ont pensé que les deux noyaux de cette comète ont probablement donné naissance aux grandes chutes d'étoiles filantes observées le 27 novembre 1872; la chute non moins grande, observée le 27 novembre 1885, est venue confirmer cette théorie.

BIÉLAÏA-TZERKOV, ville de Russie, gouv. de Kief, sur la Ross, affluent du Dniepr; 20.700 hab. Fabriques de machines, brasseries. Commerce de céréales et de bétail. Victoire des Polonais sur les Tatars de Pérekop (1626).

BIÉLA-RIEKA, village de Bulgarie, arr. de Choumla; 4 200 hab.

BIÉLECTROLYSE [illegible] n. f. Electr. V. [illegible].

BIELEF [illegible]

BIELEFELD, ville de Prusse (prov. de Westphalie [régence de Minden]), sur le Lutterbach et le chemin de fer de Cologne à Berlin; 40.000 hab. Cette ville, ancienne capitale du duché de Ravensberg, est le centre du commerce des toiles dites « de Ravensberg » ou « de Bielefeld ». Les industries métallurgiques y sont très importantes. Minoteries à vapeur, briqueteries. Agréables promenades aux environs; entre autres, le parc de Schaubsberg et le Sparenberg, château bâti, en 1545, sur l'emplacement d'une ancienne forteresse guelfe du XIIe siècle. — Pop. du *cercle de Bielefeld-Gütersloh*: 18.150 hab.

BIÈNÉ, bourg de Bulgarie, arr. de Svistov, sur la Jantra, affluent du Danube; 2.500 hab.

BIELGOROD, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Koursk, sur le Donetz; 23.000 hab. Carrières de craie, fours à chaux, fonderies de suif, fabriques de savon, tanneries, tuileries, briqueteries, scieries. Archevêché. Cette ville a donné son nom à la *ligne de Bielgorod*, rempart élevé pour défendre le pays contre les Tatars. — Pop. du district: 168.200 hab.

BIÉLINA, ville de Bosnie, dans la riche plaine d'Orlovo Polié (*Champ des aigles*); 7.800 hab. Marché. — Pop. du cercle du même nom: 38.450 hab.

BIÉLINSKI (François), administrateur polonais, né en 1683, mort en 1766, contribua à l'embellissement de la ville de Varsovie, qui lui doit son pavage et son éclairage. Il a laissé des ouvrages politiques.

BIÉLINSKY (Vissarion Grigoriévitch), publiciste russe, né en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en 1848. Il débuta dans le journalisme en prenant parti pour le dictionnaire de Tolstoïgoy, puis se fit à Saint-Pétersbourg (1840) la rédaction critique dans les journaux « les Annales de la patrie » et « le Contemporain », où il se fit connaître par des articles fort remarqués, inspirés par un libéralisme sincère. Remarquablement instruit, possédant toutes les qualités du polémiste, Bielinsky mit au service de la plus noble des causes sa brillante intelligence, ses articles de journaux, il a publié la *Vie du poète Kotzow* (1844), et une *Étude sur les œuvres de Pouchkine* (1845).

BIELITZ, ville de l'Austro-Hongrie (Silésie), gouv. de Brünn, sur la Biala; 14.500 hab. Fabriques de draps.

BIELKE. Hist. V. Bielke.

BIELKE (Baron Peter), conspirateur suédois, mort à Stockholm en 1792. Lorsque le sénat fut supprimé par Gustave III, plusieurs seigneurs formèrent une conspiration dans laquelle entra Thure Bielke. Gustave III fut trahi; mais le monarque fit arrêter ceux que les principaux complices, Bielke s'empoisonna, et, lorsqu'on vint pour l'arrêter, on le trouva mort.

BIELLA, ville d'Italie (Piémont), prov. de Novare, sur le Cervo; 11.500 hab. Évêché suffragant de Verceil, manufactures de draps, faïences, porcelaines, commerce d'ours, châtaignes et soie. Cathédrale du XVe siècle, hôtel de ville; aux environs, couvent de Notre-Dame d'Oropa, lieu de pèlerinage très fréquenté.

BIELLE (*biel*) n. f. Mécan. Pièce qui, dans une machine à vapeur, a pour objet de transmettre et de transformer le mouvement. ‖ Pièce qui sert à lever la bascule, dans une machine de fonderie.

— Encyc. Mécan. Une *bielle* est une barre généralement métallique et rigide, munie à ses extrémités de deux articulations dites *têtes de bielle*, par lesquelles elle tient à deux organes qu'elle met en communication.

Afin de bien se rendre compte du fonctionnement d'une bielle, il suffit d'examiner le cas le plus fréquent, celui où

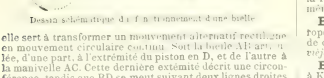

Dessin schématique du fonctionnement d'une bielle.

elle sert à transformer un mouvement alternatif rectiligne en mouvement circulaire continu. Soit la bielle AB articulée, d'une part, à l'extrémité du piston en D, et de l'autre à la manivelle en C. Cette dernière extrémité décrit une circonférence, tandis que BD se meut suivant deux lignes droites de sens contraires, se recouvrant l'une l'autre, égales entre elles, et égales au diamètre de la circonférence.

Les puissances de la vapeur avec une énergie très variable [illegible] est appliquée à un bras de levier dont la longueur, représentée par la distance CK du centre de l'arbre à la bielle, varie à chaque instant.

Ce bras de levier CK, lui d'abord lorsque le bouton de la manivelle est en Q, augmente jusqu'à devenir égal au rayon de la circonférence, puis diminue et redevient nul, encore une fois, lorsque la bielle est sur le point de remonter, c'est-à-dire lorsque le bouton est en P. Les deux points P et Q qui sont diamétralement opposés dans le sens horizontal sont appelés *points morts*. Il ne peut donc y avoir d'équilibre dans le mouvement que par une sorte de compensation qui se produit grâce à l'existence d'un *volant*, de masse et de rayon suffisants, concentrique à l'arbre, et qui, tournant en même temps que lui, entraîne tout le système.

Les bielles s'appliquant à une grande diversité de machines; elles sont elles-mêmes très diverses dans leurs formes et dans leurs dimensions.

On distingue les bielles qui agissent directement, et celles qui agissent par l'intermédiaire d'un balancier.

Dans les machines à vapeur à balancier, la bielle transmet le mouvement du balancier à l'arbre du volant, au moyen de la manivelle; dans ces conditions, elle transforme le mouvement rectiligne du balancier en mouvement circulaire continu. Dans les machines à vapeur sans balancier, la bielle transmet le mouvement du piston directement à l'arbre du volant, et transforme le mouvement rectiligne alternatif en circulaire continu. Dans une locomotive, les *bielles d'accouplement*, qui réunissent les roues portneuses, transmettent à ces roues de charge le mouvement circulaire continu de l'essieu moteur.

Dans les machines à vapeur à balancier, les bielles se font en fonte, d'une seule coulée, avec une section croiciforme, pour leur permettre de résister aux efforts, aux vibrations et aux pressions obliques qui tendent à les faire fléchir.

Lorsque les bielles ont une action directe, comme dans les machines sans balancier, on les construit en fer ou en acier; car, alors, il les faut légères. Dans les machines verticales, on donne une section circulaire, en avant soin de renforcer les bielles des pompes des machines horizontales, la bielle présente une section rectangulaire, pour offrir plus de rigidité et de résistance à la flexion. Cette section va en diminuant de la manivelle à la crosse du piston. Le mode de construction employé, lorsqu'il

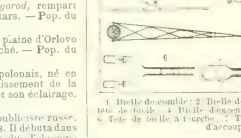

1 Bielle de comble; 2 Bielle de machine à balancier; 4 Grosse tête de bielle; 5 Bielle d'accouplement; 6 Petite tête de bielle; 7 Tête de bielle à rouleau; 8 Bielle d'accouplement.

s'agit d'une machine verticale, a pour but d'empêcher la bielle de fléchir au point d'un mouvement, dans le sens vertical, à la plus d'amplitude; il a encore pour objet d'augmenter la force au point où les efforts de torsion pourraient se produire, si les coussinets venaient à gripper.

Les bielles d'accouplement des locomotives ont une section rectangulaire, avec un léger renflement dans leur partie centrale.

Les bielles sont droites, ou à fourche; les premières possèdent deux têtes, dont l'une, dite *grosse tête de bielle*, embrasse le bouton de la manivelle de l'arbre moteur; et l'autre, dite *petite tête de bielle*, est terminée par deux branches parallèles qui embrassent le boulon d'attache fixé à la crosse du piston.

Les têtes de bielles sont à *chape mobile* ou à *chape fermée*. Les chapes mobiles sont réunies au corps de la bielle par deux coins à double queue d'aronde, emmanchés latéralement, et maintenus par un boulon traversant la chape, la bielle et les coins. Les têtes à chape fermée sont garnies de coussinets retenus par une clavette en acier, fixée elle-même, le plus souvent, par une contre-clavette ou des goupilles.

Pour qu'une bielle fonctionne convenablement, on lui donne une longueur égale à cinq fois le rayon de la manivelle.

BIÉLOÏ, lac salé de la Russie d'Asie (Sibérie), dans les steppes d'Ishim, près des sources du Tobol.

BIÉLOÏ ou **BIÉLYI**, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Smolensk, sur l'Obcha; 9.500 hab. Tanneries, briqueterie, minoterie. Cette ville, existant dès le XIIIe siècle, fut possédée par les Lithuaniens depuis la XIVe siècle, prise par les Russes en 1313 et 1632, annexée à la Russie en 1667. — Pop. du *district de Biéloï*: 117.500 hab.

BIÉLO-OZERO (*lac Blanc*), lac de la Russie d'Europe, gouv. de Novgorod; il a pour émissaire la Chekna, qui se jette dans le Volga.

BIÉLOPOLIÉ, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Kharkof, sur la Vira; 11.100 hab. Briqueteries, fonderies de suif, tanneries; commerce de céréales et de bétail.

BIÉLOSTOK, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Grodno, sur la Biala; 41.000 hab. Ville industrielle; fabriques de soieries et de chapeaux. Commerce de céréales, de bois, de produits manufacturés. Cédée à la Prusse lors du troisième partage de la Pologne (1795), cette ville passa à la Russie au traité de Tilsitt (1807). — Pop. du district du même nom: 157.850 hab.

BIÉLOVIÈJE ou **BIALOVÉJA**, village de la Russie d'Europe, gouv. de Grodno, sur un affluent de la Narev. Près de ce village s'étend la grande *forêt impériale de Biélovièje*, où existent les derniers aurochs (*bos urus L.*).

BIÉLOWSKI (Auguste), poète et historien polonais, né à Krechow en 1806, mort en 1876. Il a traduit en polonais des poésies allemandes et d'anciens poèmes slaves, comme l'*Expédition d'Igor contre les Polonais* (1833). Parmi ses travaux originaux, on peut citer le *Poème sur Henri le Pieux*, et surtout des ouvrages historiques, comme: l'*Introduction critique à l'histoire de Pologne* (1850), et les *Monuments Polonie historica* (1864), dont la publication a été continuée après la mort de l'auteur.

BIÉLOZERSK ou **BÉLOZERSK**, ville de Russie, gouv. de Novgorod, sur le Biélo-Ozero; 4.500 hab. Pêcheries, navigation, dentelles. Aux environs, mines de houille et de tourbe. Place-forte jadis du *canal de Biélozersk*. Siège d'une principauté particulière, du Xe au XIIIe siècle. — Pop. du district: 73.750 hab.

BIELSK, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Grodno, ch.-l. du district; 9.000 hab. Ville actuellement en décadence. Siège du congrès qui précéda l'union de la Lithuanie et de la Pologne en 1534; victoire des Polonais sur les Russes en 1831. — Pop. du district: 157.000 hab.

BIELSKI (Martin), chroniqueur polonais, né en 1495, mort en 1576. Il fut le premier qui écrivit l'histoire en langue polonaise. Ses principaux ouvrages sont: *Chronique universelle* (1550); *l'Art militaire selon les procédés des Grecs* (1560); *la Diète des femmes* (1595); *Chronique de Pologne* (1597), continuée et publiée, ainsi que l'ouvrage précédent, par son fils JOACHIM, né en 1540, mort en 1599.

BIELTZY, ville de la Russie d'Europe (Bessarabie), ch.-l. du district de son nom, sur la Reut; 10.100 hab. Importantes foires de Bielsky, marchandises diverses, pépinières. — Pop. du district (anc. distr. de Iassy): 157.400 hab.

BIELZIE (*biél-zi*) n. f. Section du genre centaurée.

BIEMBRYONNÉ, ÉE ou **BIEMBRYONÉ, ÉE** (de *bi*, et *embryonné*) adj. En T. de bot., Qui renferme deux embryons.

BIEN (*bi-in* — de l'adv. *bien*. La liaison de l'n avec la première lettre du mot suivant ne se fait jamais.) n. m. Ce qui est juste, louable, digne d'approbation, et spécialement, Ce qui constitue la perfection morale: *Discerner le* BIEN *du* MAL. *Le* BIEN *consiste à faire des actions conformes à la loi du devoir*. (Mesnard.)

— Ce qu'il est avantageux de posséder: *Il y a deux grands* BIENS *dans la vie: la santé et le bon sens*. (Ménandre.) *La liberté est un* BIEN *plus cher que la santé*. (L. Veuillot.)

— Avantage, utilité, profit, bien-être: *Ce qui* [illegible] *retire d'une chose: L'on tire ce* BIEN *de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie*. (La Bruy.)

— Propriété, ce qu'on a en propre, ce qui possède: BIEN *patrimonial. Posséder du* BIEN. *Le* BIEN *des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité du peuple même*. (Fén.)

— Ce dont on dispose, dont on use à son gré: *Notre sang est le* BIEN *de la patrie*.

— Particul. Faveur, grâce, service, bienfait: *Accabler, combler quelqu'un de* BIENS.

— *Souverain* BIEN. Ce qui est préférable ou ce que l'on préfère à tout: *Le Dieu est le* SOUVERAIN BIEN. ‖ *Le Bien public, Le bien général, Le bien commun*, L'intérêt, l'avantage de tous. ‖ *Le bien de l'État, Le bien du pays, Le bien du monde*, Prospérité de l'État, du pays, bonheur des peuples, intérêt de l'univers. ‖ *Les biens éternels, Les biens du ciel*, Félicité céleste, bonheur dont les élus jouiront éternellement. ‖ *Biens temporels, Biens terrestres, Biens de la terre*, etc., Biens de ce monde, ceux dont nous devons jouir pendant notre vie. ‖ *Biens de la terre*, Production du sol: *La gelée est bonne quelquefois pour les* BIENS DE LA TERRE. ‖ *Les biens du corps*, La santé, la force, la beauté, les avantages physiques. ‖ *Les biens de l'âme*, Les vertus, la paix de la conscience. ‖ *Les biens de l'esprit*, Les talents.

— *Homme, Femme de bien, Gens de bien*, Homme, Femme, Personnes justes et vertueuses: *Homme de bien*. Se dit quelquefois par simple politesse.

— *Faire le bien*, Conformer sa conduite aux règles de la justice, de la conscience, de l'humanité: *Il faut* FAIRE LE BIEN *pour que ceux qui le font le fassent*. — Être utile à quelqu'un, contribuer à son bien-être, lui procurer quelque avantage: *Celui qui veut* FAIRE DU BIEN *aux hommes doit s'exercer de bonne heure à en recevoir du mal*. (B. de St-P.) — Signifie aussi: Faire une chose pour sujet, Procurer quelque soulagement, quelque avantage: *Soignez que* FAIT DU BIEN *à un malade. La paix* FAIT DU BIEN *au commerce*. ‖ Absol. *Faire du bien, Faire le bien*, Être bienfaisant, charitable; secourir les malheureux.

— *Dire du bien de quelqu'un, de quelque chose*, En parler avec éloge: *Voulez-vous qu'on* DISE DU BIEN *de vous? N'en dites point*. (Pasc.) ‖ *Vouloir le bien de quelqu'un*, Souhaiter qu'il réussisse, qu'il soit heureux. ‖ *Vouloir du bien à quelqu'un*, L'avoir en affection, être disposé à lui rendre service, à l'obliger.

— *Laisser qui a pris corps et biens*, Vaisseau dont tout a péri: navire, hommes et cargaison.

— Loc. fam. *Avoir du bien au soleil*, Posséder des biens-fonds, des propriétés territoriales.

— Loc. adv.: **A bien**, D'une façon prospère, avec succès: *Mener une affaire, une entreprise* À BIEN. ‖ **En bien**, Avec honnêteté. ‖ **Prendre quelque chose en bien**, Dans un sens honnête, en pas s'en fâcher. ‖ **En tout bien tout honneur**, Dans une intention honnête.

— Prov.: **Le mieux est l'ennemi du bien**, On court risque de gâter ce qui est bien en voulant rendre mieux; on compromet une position avantageuse en en cherchant une meilleure. ‖ **Bien perdu, bien connu**, On ne connaît le véritable prix des choses que lorsqu'on ne les possède plus. ‖ **Il ne faut attendre bien que de mauvaise tête**, On est toujours le meilleur artisan de sa fortune. ‖ **Nul bien sans peine**, Tout ce qui est avantageux coûte à acquérir. ‖ **Le bien lui vient en dormant**. Se dit d'une personne qui s'enrichit sans qu'elle se donne aucune peine pour cela.

— Prov. hist.: **Je prends mon bien partout où je le trouve**, Réponse que fit Molière à ceux de ses contemporains qui lui reprochaient de prendre à autrui, tantôt une idée, tantôt un caractère, tantôt une scène, tantôt une pièce tout entière: par exemple, d'avoir imité Plaute dans l'*Amphitryon* et dans l'*Avare*; d'avoir emprunté *Don Garcie* et la *Princesse d'Élide* au théâtre espagnol, l'*École des maris* à Térence, le *Mariage forcé* à Rabelais; d'avoir trouvé le *Médecin malgré lui* dans un vieux fabliau français, emprunté deux scènes du *Pédant joué* à Cyrano de Bergerac, et un des meilleurs traits de l'*Tartuffe* à Scarron; en un mot, on l'accusait d'avoir tout imité et de n'avoir rien créé. Et, en effet, Molière était un observateur profond, sans cesse aux aguets, toujours à la piste de la vérité dans ses ardentes recherches; il ne dédaignait pas d'aller s'asseoir au théâtre de Polichinelle, et de s'arrêter devant Tabarin; c'est de là qu'il rapporta un jour cette scène du *sot*, où Boileau ne reconnaissait plus l'auteur du *Misanthrope*. Il furetait les livres italiens et espagnols, romans, recueils de bons mots, facéties, etc.; puis, quand il avait trouvé un trait heureux, une idée neuve, une situation comique, un caractère ridicule, il s'emparait de ces richesses, les façonnait, les frappait à l'empreinte de son originalité et de son génie, et c'est ainsi qu'il justifiait le mot qui fait l'objet de cette explication.

— Prov. littér.: ‖ Dieu prodigue ses *biens*
A ceux qu'il veut rendre d'être sages.

Allusion à un passage de la fable de La Fontaine: *le Rat qui s'est retiré du monde*.

— Encyc. Dr. rom. On entend par *biens*, au sens juridique, toutes les choses susceptibles de droits procurant des profits pécuniaires. Pris dans un sens restreint, le mot *choses* est synonyme de « biens ». L'ensemble des biens constitue le patrimoine. En droit romain, la division fondamentale des biens était celle en *res mancipi* et *res nec mancipi*. (V. ces mots.) Les choses, envisagées comme biens, se divisaient encore en *res divini juris*, comprenant les *res sacræ, sanctæ et religiosæ*, et *res humani juris*; en choses corporelles et incorporelles, *in commercio* et *extra commercium*, meubles et immeubles. Cette der-

nière division des biens a pris une importance de plus en plus grande à partir de notre ancien droit. V. MAINMORTE.) Sous l'influence de la féodalité, d'autres disent, sont seulement introduits : il y avait des biens nobles et roturiers, des alleux, francs, censives, des biens propres et les acquêts. Ces divisions ont disparu avec la féodalité.

Biens adventices. Dr. rom. et anc. dr. franç. Le droit romain entendait par appelle *biens adventices* ou *pecule adventice*, certains des biens acquis par les fils de famille par eux-mêmes. Cette distinction remonte à Constantin et s'appliquait, à l'origine, aux seuls biens recueillis dans la succession de la mère, ou y comprit ensuite tous biens reçus à titre gratuit de la mère ou des ascendants maternels, puis les dons et legs faits par un conjoint, enfin, sous Justinian, toutes les acquisitions revenant par libéralité du père, et se trouvant par suite dans les pécules *castrense* et *quasi castrense*. Les fils de famille avant la nue propriété du pecule adventice, mais ne pouvant en disposer, si par acte entre vifs, ni par testament, legens ou donations entre époux, ils étaient morts ab intestat, n'étaient exigant son fils, pouvant retenir sur les biens adventices un tiers en propriété, et sous Justinian, la moitié en usufruit seulement. On retrouve des règles analogues dans notre ancien droit, spécialement dans le droit civil. Le père avait, sa vie durant, l'usufruit des biens adventices, à charge d'élever et d'entretenir ses enfants. Il faut en outre rester sans héritiers.

— Dr. fr. Il n'y a de bien, pourtant, jurisconsultes, a écrit Demolombe, que ce qui peut entrer dans le patrimoine de l'homme pour l'augmenter et l'enrichir. » Or *bien* est donc, en langage juridique, toute chose susceptible d'appropriation individuelle.

On peut considérer les biens sous deux points de vue principaux : 1° dans leur nature, c'est-à-dire objectivement, abstraitement et sans tenir compte du sujet. Le livre II du Code civ. traite de la *Distinction des biens* a ce double point de vue.

La grande distinction des biens considérés dans leur nature ou objectivement est celle que donne l'article 516 du Code civ. : *Les biens sont meubles ou immeubles.* Les immeubles sont, en général, les choses non susceptibles de déplacement; les meubles sont les choses qui peuvent se déplacer. Cette distinction a une grande importance pratique au point de vue de la compétence des hypothèques, de la saisie des éléments constitutifs de la communauté conjugale, etc. Il est vrai, cependant, que, par suite du développement des fortunes mobilières, les différences établies par le Code entre le régime des meubles et celui des immeubles ne correspondent plus à une idée exacte.

I. BIENS IMMEUBLES. En droit français, les biens sont immeubles : 1° par leur nature, 2° par destination, 3° par l'objet auquel ils s'appliquent ; 4° par la détermination de la loi.

Dans la première catégorie, il faut ranger d'abord les *biens-fonds*, c'est-à-dire les fonds de terre et les bâtiments (C. civ., art. 518) ; puis les moulins à vent ou à eau, fixés sur piliers ou faisant partie du bâtiment (art. 519) ; enfin, les récoltes pendantes par les racines et les fruits des arbres non encore recueillis, les coupes de bois taillis ou de futaies, quand les arbres ne sont pas encore abattus, les tuyaux servant à la conduite de l'eau dans une maison ou autre héritage (art. 520, 521 et 523).

« Sont immeubles *par destination*, dit l'article 524, les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds ; par exemple, les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers ou colons partiaires, les pigeons des colombiers, les lapins des garennes, les ruches à miel, les poissons des étangs, les pressoirs, chaudières, alambics, cuves et tonnes, les ustensiles nécessaires à l'exploitation des forges, papeteries et autres usines, les pailles et les engrais. » Les principes suivis en application particulière de la règle générale qui donne au propriétaire d'un fonds le pouvoir de transformer en immeubles les objets qu'il y a placés et qu'il a destinés au service et à l'exploitation de ce fonds, sont les suivants : meubles *par destination*, ajoute l'article 524, tous objets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds *à perpétuelle demeure*, c'est-à-dire les objets scellés au plâtre, ou à chaux ou à ciment, ou ceux qui ne peuvent être détachés sans être fracturés et détériorés ou sans briser et détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés. Les glaces et peintures appartenant aux mises à perpétuelle demeure lorsque le parquet sur lequel elles sont attachées fait corps avec la boiserie. Quant aux statues, elles sont immeubles, lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration.

Nous arrivons à la troisième catégorie d'immeubles, c'est-à-dire aux immeubles qui sont tels *par l'objet auquel ils s'appliquent*. « Sont immeubles, dit l'article 526, par l'objet auquel ils s'appliquent, l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ou services fonciers, les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. » L'usufruit ne s'entend ici que du droit réel de jouir d'un immeuble dont la propriété appartient à une autre personne, et non des revenus que l'usufruit procure à celui qui a droit à cette jouissance. Les actions qui tendent à revendiquer des immeubles prennent naturellement le caractère des biens qu'ils représentent, dont ils tiennent la place, suivant la maxime : *Quotiens actionem ad rem recuperandam, quam rem habere videtur.* On s'accorde à reconnaître que, par ces mots « actions qui tendent à revendiquer un immeuble », il faut entendre non seulement l'action réelle, mais encore toute action, même personnelle, qui tend à faire rentrer un immeuble dans le patrimoine.

A ces trois catégories d'immeubles prévues par l'article 517, il faut ajouter les immeubles *par la détermination de la loi*. Ce sont des biens-qui, meubles par leur nature d'après le Code civil, ont été immobilisés par des dispositions de lois postérieures et spéciales. Cette catégorie ne comprend guère aujourd'hui que les rentes sur l'Etat acquises pour servir d'emploi aux dotes de femmes, qui, depuis les actions de la Banque de France, lorsque les actionnaires veulent user de cette faculté (décret du 16 janv. 1808).

II. BIENS MEUBLES. Le Code désigne les meubles *par leur nature*, et les meubles *par la détermination de la loi* (art. 527). Dans la première catégorie se placent les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées (art. 528).

Les articles 531 et 532 complètent l'article 528 en attribuant expressément la qualité de meubles à certains objets qui peuvent avoir lieu à quelques doutes et ainsi que les bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et toutes usines non fixées par des piliers, sont déclarés meubles par la nature ; toutefois le même article ajoute que la saisie de quelques-uns de ces meubles pourra être soumise à des formes particulières. Les materiaux provenant de la démolition d'un édifice, et ceux rassemblés pour en construire un nouveau, n'ont pas encore été employés dans la construction, sont aussi réputés « meubles » (art. 532).

La seconde catégorie comprend les obligations et actions qui ont pour objet des sommes exigées ou des effets mobiliers ; les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, encore que les immeubles dépendant des entreprises appartiennent aux compagnies, enfin, les rentes sur l'État, ou sur les particuliers (art. 529).

A l'énumération de l'article 529 faut ajouter l'usufruit des choses mobilières, les actions tendant à obtenir la propriété ou l'usufruit d'une chose mobilière, les offres des droits de propriété littéraire, artistique et industrielle, les fonds de commerce.

III. DES BIENS CORPORELS ET DES BIENS INCORPORELS. On définit généralement *biens corporels* ceux qui ont une existence matérielle, et *biens incorporels* ceux qui ne sont pas tout d'abord perceptibles, classés dans un rapport pratique. Tous les droits sont des biens incorporels : par exemple, le droit d'usufruit, le droit de servitude. Cette règle devrait s'appliquer au droit de propriété, comme aux autres droits, si le législateur, considérant la chose, objet du droit de propriété, avec le droit de propriété lui-même, a considéré ce droit comme étant corporel ; en sorte que les biens corporels sont celles des choses sur lesquelles on peut exercer le droit de propriété.

IV. DES BIENS CONSIDÉRÉS RELATIVEMENT AU SUJET QUI LES POSSÈDE. Les biens, considérés dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent, se divisent en biens appartenant à des personnes publiques (État, départements, communes, établissements publics) et biens appartenant à des personnes privées. Les *biens publics* sont ou non susceptibles de propriété privée. Ceux qui ne sont pas susceptibles de propriété privée, tels que les chemins, routes et rues à la charge de l'État, les fleuves et rivières navigables ou flottables, les rivages, les ports, les havres, les rades, etc., sont considérés comme des biens faisant du domaine public (V. DOMAINE) ; ils sont inaliénables et imprescriptibles (C. civ., art. 538). Ceux qui sont susceptibles de propriété privée, comme les terres vaines et vagues, fortifications et remparts des places qui ne sont plus places de guerre, appartiennent à l'État ; de ce nombre sont aussi les lais et relais de la mer, mais à tort par l'article 538 parmi les biens du domaine public. Les biens de l'État peut aussi les biens dans les formes et suivant les règles établies par les lois, et la propriété peut en être prescrite contre elle (art. 541).

Les biens appartenant à des personnes publiques sont régis par des lois administratives. Les biens des tiers sont régis par les lois civiles. « Les particuliers, dit l'article 547, ont la libre disposition des *biens* qui leur appartiennent, sous les modifications établies par la loi. »

V. BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRES. Ce sont les biens abandonnés par celui qui en a été propriétaire, ou dont le propriétaire est inconnu, ainsi que les successions abandonnées (art. 539 et 723). Voir le droit de l'État en matière de succession, v. SUCCESSION.

Les biens vacants et sans maître appartiennent au domaine privé de l'État, et non au domaine public, comme il est dit à tort par l'article 539.

Les biens meubles abandonnés sont, en général, désignés sous le nom de *épaves*. (V. ce mot.) Quant aux biens immeubles, les successions abandonnées dans les mêmes raisons de croire qu'un immeuble est vacant, elle s'informe auprès du maire de la commune où sont situés ces biens ; et, si l'immeuble semble appartenir à un particulier connu, celui-ci est sommé de prendre possession de la nue propriété au préfet du département. Une enquête est ordonnée, et, s'il en ressort que l'immeuble peut être considéré comme vacant, le préfet, sur la proposition du directeur des domaines, prend un arrêté autorisant l'administration à réglé la propriété. A moins que les biens vacants ne soient sujets à détérioration, leur aliénation n'est pas effectuée que dans les trente ans et ne pas prescrite par une possession trentenaire. Si un bien réputé vacant est revendiqué dans les trente ans et que le droit de propriété du revendiquant soit établi, la restitution est ordonnée par le préfet, sur la proposition du directeur des domaines, et sur l'avis du ministre des finances. En cas de restitution de l'immeuble, le domaine rend compte, sous déduction de 5 p. 100 pour frais de régie, des fruits qu'il a perçus depuis la demande en restitution. Les fruits perçus par le possesseur antérieurement, elles sont réputées avoir été perçues par lui de bonne foi et à titre de propriétaire, et restent acquises à l'État.

La loi française nie donc le droit du premier occupant : exceptionnellement, elle admet ce droit primitif par les lois sur la chasse et la pêche, par l'article 716 du Code civ. sur les trésors, par l'article 717 sur les épaves.

VI. BIENS DOTAUX, BIENS PARAPHERNAUX. Au point de vue de l'association conjugale, les biens peuvent être *propres* ou *acquêts* (V. ACQUÊTS, COMMUNAUTÉ, DOTALITÉ).

— PHILOS. Le *bien* se définit de la façon la plus simple : *quod deat esse* ; il suppose au *mal* », qui est *ce qui ne doit pas être*. Il n'y a pas une doctrine philosophique qui ne fasse cette distinction ou pourrait même dire que tout existing tend entre le bien moral et le bien sensible. L'intérêt idéal à poursuivre, celui-là la valeur qu'ont les actes particuliers par rapport à cet idéal ; et pourtant, elles sont, en apparence, nombreuses et divergentes que possible. Il y a à noter d'abord les écoles qui, pour déterminer l'idée du bien, s'adressent à l'expérience : elles voient le bien tantôt dans le plaisir, avec Aristippe et Epicure ; tantôt dans l'intérêt bien bien, avec Hobbes, Helvétius, Bentham, Stuart Mill, tantôt dans l'adaptation à l'évolution universelle avec Spencer. La critique de ces écoles amène d'autres philosophes à penser qu'on ne peut déterminer l'idée du bien, sans l'intervention de la raison ; mais leurs solutions varient suivant la conception qu'ils se font de la raison et du rationnel. Pour Platon, le bien est la ressemblance avec Dieu ; pour Aristote, l'exercice de la raison, l'acte propre de l'homme ; pour les stoïciens, la conformité avec la nature ; pour Malebranche, l'ordre ; pour Leibniz, le plus haut degré d'être et d'intelligibilité, etc. Kant définit le

Bien public [illegible] contre Louis XI, à la fin de 1464. Louis XI, brouillon et [illegible] soulevé contre lui, pendant les trois prémiers [illegible] quant le *bien public*. Les seigneurs alliés choisirent pour chef le frère du roi, Charles, duc de Berry. Mais les chefs réels étaient le duc de Bretagne, François II, [illegible] et le comte de Charolais, irrité de la perte récente des villes de la Somme, les serviteurs disgraciés de Charles VII, tels que le comte de Saint-Pol et le bâtard d'Orléans ; les féodaux du Midi, qui voyaient là une occasion de fortifier leur indépendance, comme le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Louis XI, dès que la ligue lui fut connue, déploya son activité ordinaire, publia un manifeste pour démontrer à son peuple que les nobles n'avaient point pour *le bien public*, chercha un appui près du pape, demanda des mercenaires à François Sforza. Il eut vite fait de soumettre le Berry, et de réduire les ducs de Bourbon et de Nemours, le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, à accepter une trêve. A demi battu par le comte de Charolais, dans le combat confus et indécis de Montlhéry, il réussit, en tout cas, à rentrer dans sa capitale, dont on voulait interdire l'accès. Mais ses ennemis se fortifiaient en Normandie, et se rapprochaient avec une grande armée. Louis XI se résigna à traiter, provisoirement. En octobre 1465, il conclut, à Conflans, et à Saint-Maur, des traités qui donnaient au duc de Berry la Normandie à titre d'apanage héréditaire ; au comte de Charolais, les villes de la Somme, sous condition de rachat, et les comtés de Boulogne et de Guines ; au duc de Bretagne, les comtés de Montfort et d'Etampes, la dispense de hommage [illegible]

Il ne restait plus à Louis XI qu'à reprendre ce qu'il avait donné, et c'est à cette besogne qu'il se consacra immédiatement.

BIBLIOGR. : [illegible] *Bien public*, dans « Mél. historiques », t. II (*Doc. inéd.*) (Paris, 1843) ; de Mandrot, *Jacques d'Armagnac*, dans « Rev. histor. », II. Sée, *Louis XI et les villes* (Paris, 1892) ; Forgeot, *Jean Balue*, chap. IV (Paris, 1895).

Biens et des maux (TRAITÉ DES FINS DES), ou *Traité des vrais biens et des vrais maux* (*De finibus bonorum et malorum*), ouvrage philosophique de Cicéron, en cinq livres. Le philosophe y examine à fond la grande question des morales antiques : « Qu'est-ce que le souverain bien ? Qu'est-ce que le mal ? Il présente les solutions des principales écoles. Celle des épicuriens, en premier lieu ; dans le second, Cicéron l'approuve ; la [illegible] Les [illegible] Antiochus, [illegible] Caton, [illegible] Pupius Piso, qui expose la morale d'Antiochus, enfin Cicéron lui-même, qui développe un éclectisme délicat, plus stoïcien qu'épicurien, plus académicien que stoïcien. Cet ouvrage a été écrit entre février 45 et la fin de 44 av. J.-C.

— BIBLIOGR. : C. Thiaucourt, *Essai sur le traité philosophique de Cicéron* (Paris, 1885).

BIEN *(bi-in* — du lat. *bene*, même sens. L'*n* se lie quand la première lettre du mot suivant est une voyelle ou une *h* muette) adv. Convenablement, sagement, de la bonne manière : Bien parler, bien agir. Proverbe : *Bien fait, bien dit*. *Pays* BIEN *cultivé. Statue* BIEN *faite. Homme* BIEN *né.*

— Formellement, expressément : *Il est* BIEN *entendu que... Vous voilà* BIEN *averti.*

— A la vérité, en somme : *On peut* BIEN *chercher son intérêt, mais sans nuire aux autres.* Si Emploie souvent avec une nuance d'ironie : *Les fées étaient* BIEN *de précieuses amies ; le malheur, c'est qu'elles n'ont point existé.*

— Au moins, entièrement : *Il a* BIEN *deux lieues d'ici là. Avoir* BIEN *un milliard de fortune.*

— Beaucoup, fort, très : *Être* BIEN *content. Saison* BIEN *pluvieuse.* V. la locution suivante.

— Un grand nombre : [illegible] BIEN des [illegible]

— S'emploie souvent par redondance, ou seulement pour donner plus d'intensité à l'expression : *Je le savais* BIEN. *Il le faut* BIEN. *Nous verrons* BIEN.

— *Bien ou mal*, De façon ou d'autre. « *Vi bien ni mal*, D'une façon ni bonne ni mauvaise ; sans bien ni mal. » Locution marquée *mal*, D'une façon médiocrement satisfaisante. — *Que bien que mal* a été employé dans le même sens.

— *Être bien* : 1° Être juste, convenable, légitime, digne d'approbation ou d'éloge, sagement réglé, ordonné : *Tout* EST BIEN, *sortant des mains de la nature.* (J.-J. Rouss.) 2° Avoir de la fortune, être à son aise. On dit plus souvent *Être bien dans ses affaires.* 3° Être abondamment pourvu : ETRE BIEN *en terres, en argent.* 4° Être dans une situation commode : *Fauteuil dans lequel on* EST BIEN. 5° Avoir des manières distinguées, une figure agréable, etc. : *L'on pense* [illegible]

— Fam. *Être du dernier bien avec quelqu'un*, Etre tout à fait dans son intimité, dans ses bonnes grâces, dans ses faveurs. 9° *Être bien avec soi-même*. Avoir la conscience tranquille, n'éprouver aucun remords.

— *C'est bien, C'est très bien, C'est fort bien*, et, ellipt., *Bien, Très bien, Fort bien*, marquent : 1° l'assentiment, l'approbation : [illegible]

— *C'est bien à vous de*, Vous faites bien, vous êtes aimable, vous me faites un grand plaisir de : C'EST *très* BIEN à VOUS. « Ironiq. Il ne vous convient pas du tout de : C'EST BIEN A VOUS, *ignorants*, DE *reprendre les autres !*

— *Cela est bien de lui, de son caractère*, C'est tout à fait ce qu'on devait attendre de lui.

— *C'est bien fait.* Il a eu ce qui le méritait : *On l'a pris, c'est* BIEN FAIT. — *C'est* BIEN FAIT : *pourquoi s'étonner ?*

— *Faire bien, Bien faire.* Agir en honnête homme : *Ceux qui* FONT BIEN *méritent et seront aidés par eux.* La Bruyère. || Agir prudemment, sans imprudence ou sagesse : *Un peu, voulant dépêcher sa fille du ménage, la mariait.* « *Ma fille, celle qui se marie* FAIT BIEN, *mais celle qui ne se marie pas fait encore mieux.* — *Mon gros, répondit la petite rusée.* FAISONS BIEN : *fera mieux qui pourra.* »

— *Bien des* Particulièrement, pertinemment : BIEN DIRE *et bien faire sont deux choses.* Sénèque aussi subtil : *Ménage de* BIEN DIRE *de quelqu'un.* V. BIEN-DIRE.

— *Vouloir bien.* Donner son consentement. || Admettre par complaisance ou par concession : *Puisque vous l'apprenez, je* VEUX BIEN *que cela soit.* || Entendre, vouloir expressément : *Je* VEUX BIEN *que vous sachiez que l'on veille sur vous.* || *Voulez-vous bien ?* Formule dépréciative ou impérative : VOULEZ-VOUS BIEN *me faire ce plaisir ?* VOULEZ-VOUS BIEN *vous taire ?*

— *Bien* se place quelquefois au commencement de la phrase, comme dans ces locutions : *Bien m'en a pris d'agir ainsi,* Je n'ai eu qu'à me féliciter d'avoir agi ainsi ; *Bien s'en faut,* Il s'en faut de beaucoup.

— Ironiq. *Nous voilà bien.* Se dit pour exprimer qu'on est dans une position embarrassante, fâcheuse.

— Loc. interj. : *Hé bien ! Eh bien !* Marque l'étonnement, l'interrogation, l'exhortation, la restriction, la concession, et le reproche. Quelquefois on se sert pour marquer combien quelqu'un se trompe, combien il s'en faut qu'il en soit ainsi : *Vous espérez contenter tout le monde ?...* AH BIEN, OUI !

— Substant. *Biensages.* En outre, non pas seulement cela, mais... : *Nos ennemis ne nous nuisent pas toujours :* BIEN PLUS, *ils nous servent quelquefois.* || *Aussi bien,* D'ailleurs, du reste, après tout, au surplus. *Aide-toi ; aussi* BIEN *on ne aide point.* || *Bel et bien,* Réellement, positivement ; tout à fait, sans hésiter : *Sancho fut* BEL ET BIEN *berné à Bien et beau* se disait dans le même sens. || *En peu bien,* Beaucoup trop. (Cette locution, qui appartient à la vieille langue, ne laisse pas d'être encore employée quelquefois, mais toujours plaisamment) : *Une femme* EN PEU BIEN *sotte.*

— Adv. coord. : *Bien que,* Quoique, encore que : *Vous chérissons notre patrie,* BIEN *qu'elle soit marâtre.* Barthel. || *Aussi bien que,* De même que, autant que, tout comme : *On glose sur les affectations, aussi bien qu'sur quelques conduites* (Ste-Beuve). || *Si bien que,* De sorte que, tellement que, à un tel point que : *La gourmandise vendra* SI BIEN *qu'elle crèva.* || *Bien loin que,* Tant s'en faut que.

— Loc. prépos. *Bien loin de,* Une grande distance de : *Parti et* BIEN LOIN DE *Pekin.* Fort différent de, fort éloigné de : *Tableau qui est* BIEN LOIN DE *la perfection. Intention qui est* BIEN LOIN DE *la pensée.* || Tout au contraire de : BIEN LOIN *de désespérer, j'espère toujours.*

— Gramm. *Bien,* dans les sens de « beaucoup », exige après lui les articles *du, de le, de la, des,* tandis que « beaucoup » veut le partitif *de* : *Il m'a fait* BIEN DU *mal,* BEAUCOUP DE *mal.* BIEN DU *mal,* BEAUCOUP DE *gens dient.* Cette règle comporte deux exceptions. On met le partitif *de* après *bien* : 1° lorsque *bien* accompagne un substantif précédé d'un adjectif : *Le XIVe siècle vit éclore* BIEN DE *heureux esprits ;* 2° lorsque *bien* est suivi de « autres » pris substantivement : *Où Talleyrand réussissait,* BIEN D'*autres avaient échoué.*

— Lorsque *bien* est placé après un participe présent, ce dernier ne change pas de nature et reste, par conséquent, invariable : *Des personnes* PENSANT *bien.* Si, au contraire, *bien* précède le participe, celui-ci devient adjectif et s'accorde : *Des personnes* BIEN PENSANTES. *Soyons bien* BUVANTS, *bien* MANGEANTS. (La Fout.)

PROV. : **Autant vaut bien battre que mal battre.** Il est des circonstances où il faut prendre le parti le moins fâcheux, qui ne puisse arriver à **Qui bien aime, bien châtie.** Un amour véritable est celui qui ne craint pas d'user d'une sage sévérité. || **Tout est bien qui finit bien.** Se dit d'une entreprise qui réussit après qu'on a craint le contraire.

— SYN. **Bien, beaucoup.** Il n'existe souvent entre ces deux adverbes qu'une nuance imperceptible. Ainsi, *Voilà* BIEN *des livres* et *Voilà* BEAUCOUP *de livres,* semblent deux phrases identiques. La première, cependant, comporte quelque chose de plus que la seconde. Tandis, en effet, que celle-ci constate seulement qu'il y a une grande quantité de livres, la première implique une nuance d'étonnement, d'ironie, ou de satisfaction. V. ABONDAMMENT.

BIEN-AIMÉ, ÉE (*bié-né*) adj. Qui est tendrement aimé, qui est un objet de prédilection : *Jean l'Evangéliste était le disciple* BIEN-AIMÉ *de Jésus.*

— Substantiv. : *Joseph et Benjamin étaient les* BIEN-AIMÉS *et toute la joie de Jacob.* (Boss.) || Se dit particulièrement des amoureux : *Celle qui est tout amour ne quitterait-elle pas le monde pour son* BIEN-AIMÉ? (Bos.)

— Dans le langage mystique, *Le Bien-aimé,* Jésus-Christ.

BIENAIMÉ (Théodore), architecte français, né à Amiens en 1765, mort à Paris en 1826, élève externe, puis interne, de l'Académie, eut de grands succès de concours. Il reconstruisit, en 1797, à Paris, la salle de l'Opéra-Comique, dirigea les réparations des Thermes romains de la rue Saint-Jacques, et celles de l'église Saint-Germain-des-Prés. Il a travaillé à un grand nombre d'édifices privés. De 1808 à 1810, il fut emmené par Elisa Bonaparte dans les Etats de Lucques, où il établit des plans qui ne furent jamais exécutés. Il était membre de plusieurs académies françaises et étrangères.

BIENAIMÉ (Paul-Emile), musicien français, né et mort à Paris (1802-1869). En 1826, il obtint au concours de Rome, à l'Institut, le second grand prix, et, deux ans après, il était nommé professeur de solfège, obtenait, et exerça aussi les fonctions d'organiste à Notre-Dame de Paris. Théoricien instruit, il a publié, outre un certain nombre de compositions, deux bons ouvrages didactiques : *Cinquante études d'harmonie pratique* (1844), et *l'Ecole de l'harmonie moderne* (1863).

BIEN-AISE (*bié-nè*) n. m. Etat agréable où se trouve le corps quand il a ses aises :

Si tout n'est pas en *bien-aise,*
Au moins n'est-on pas en peine.
Tipe.

BIENAISE (Jean), chirurgien français, né à Mazères, mort en 1681. Il est l'inventeur du bistouri caché on attrape-lourdaud, pour opérer le bubonocèle, et il remit en pratique la suture des tendons. On a de lui : *Les Opérations de chirurgie par une méthode courte et facile* (1688 et 1693).

BIEN-ALLER (*bié-na-lé*) n. m. Fanfare spéciale, que les piqueurs jouent sur la trompe. Le *bien-aller* indique aux

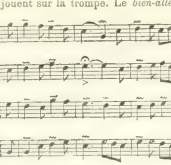

Bien aller (quatre sonneries diverses).

veneurs que les chiens de meute sont sur la bonne voie. Pl. *Des* BIEN-ALLER.

BIEN-DIRE n. m. Manière de dire polie, élégante, agréable ; action ou faculté de s'exprimer d'une façon élégante et facile : *Disputer le prix du* BIEN-DIRE. (Boss.)

— Fam. *Etre en bon bien-dire, Se mettre sur son bien-dire,* Affecter le beau langage.

— PROV. : **Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire.** Les bonnes actions valent mieux que les beaux discours. || **Le bien-dire ne dépense pas du bien-faire.** Les beaux discours ne suffisent pas, il faut de bonnes actions.

— REM. *Bien dire,* même pris substantivement, s'écrit souvent sans trait d'union.

— On peut composer une quantité de substantifs analogues, comme le *bien-jouer,* le *bien-mourir,* etc.

BIEN-DISANCE n. f. Qualité du bien-disant : *Ce fut certainement un bel esprit, et qui pouvait mettre sa* BIEN-DISANCE *entre les exemples.* (Malherbe.) [Vx.]

BIEN-DISANT, ANTE adj. Qui parle avec facilité, avec élégance : *Le* BIEN-DISANT *l'hyène.* La Font.

— Qui parle favorablement des autres : *Se dit par opposition à* MÉDISANT. — *Homme* BIEN-DISANT. Vieux et presque inusité de ses sens.

— Substantiv. Personne bien-disante :

Après eux qui fut des présents,
L'amour est pour les *bien-disants.*
RÉGNIER.

BIEN-ÊTRE (*bié-nê*) n. m. Douce quiétude produite par la satisfaction des besoins du corps ou de l'âme : *L'homme devient meilleur en raison du* BIEN-ÊTRE *qui lui échoit.* (H. Berthelot.)

— Aisance qui permet de satisfaire à tous ses besoins : *Le* BIEN-ÊTRE *devrait être le prix du travail.*

— SYN. **Bien-être, béatitude, bonheur, félicité, plaisir, prospérité.** V. BÉATITUDE.

— ANTON. **Malaise, souffrance, besoin, détresse, misère, pauvreté.**

BIEN-FAIRE v. n. Faire du bien, obliger : *Chacun est obligé de* BIEN-FAIRE *une fois pour toutes.* (Lamotte.) [Vx.]

— Substantiv. Action de faire du bien : *Vous êtes ce qu'il y a de plus beau et de plus spécieux au* BIEN-FAIRE, *qui est de donner.* (Malherbe.)

— PROV. V. BIEN-DIRE.

BIENFAISANCE (*in-fe-zanss* — rad. *bienfaisant.* On disait autrefois *bénéficence ; bienfaisance* n'apparaît au dictionn. de l'Acad. que dans l'édition de 1762, grâce à l'abbé de Saint-Pierre) n. f. Action habituelle de faire du bien ; pencliant à rendre service : *La* BIENFAISANCE *est une partie essentielle de la probité du riche.* (Marsay.)

— *Bureaux de bienfaisance.* V. BUREAUX.

— Dr. *Contrat de bienfaisance,* Contrat dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit.

— ENCYCL. B.-arts. Les représentations de la *Bienfaisance* se confondent avec celles de la Charité. La dénomination varie suivant les époques. Au XVIIe siècle, par exemple, l'esprit philosophique s'est accommodé du mot bienfaisance, alors que les âges précédents usaient plus volontiers du mot charité. Nous voyons figurer au musée des monuments français, pendant la Révolution, un groupe de la Bienfaisance sous les traits de Marie Leczinska, qui fut transporté à Saint-Denis. Le sculpteur Julien a fait une statue qui porte le même titre, et Delpech a sculpté, pour la commune de Magny, un bas-relief représentant ce sujet.

Ordre de la Bienfaisance.

Bienfaisance (ORDRE DE LA), ordre espagnol, fondé le 17 mai 1856 par la reine Isabelle II et supprimé par le décrement du 30 décembre 1857. Il est destiné à récompenser les actes de philanthropie et de dévouement, et peut être donné aux deux sexes. Une pension y est quelquefois jointe. L'ordre a trois classes (grand-croix, commandeur, chevalier). La décoration est une étoile d'or à six pointes, émaillée de blanc et bordée de noir. Le ruban est blanc, avec un liséré noir.

BIENFAISANT, ANTE (*in-fe-zan* — de *bien,* et *faisant,* partic. prés. de *faire*) adj. Qui aime à faire du bien : *L'homme* BIENFAISANT *est le vrai sage.* (Aibert.)

PROV. : *Qui bienfaisant,* plus en fait du moins.
DE BELLOY.

— Par anal. Qui a une action, une influence utile, salutaire : *Rosée* BIENFAISANTE. *Soins* BIENFAISANTS.

— Substantiv. Personne qui aime à faire du bien :

Le coupable est craint, le sage est estimé :
Mais le *bienfaisant* charme, et lui seul est aimé.
VOLTAIRE.

BIENFAIT (*in-fè* — lat. *benefactum*) n. m. Bien que l'on fait à quelqu'un ; service, bon office qu'on lui rend : *Oublie les injures, jamais les* BIENFAITS. (Confucius.)

Un bienfait reproche tout longtemps le bienfaiteur.
RACINE.

— Action, influence heureuse ; bien, utilité, avantage qui résulte de certaines choses : *Les* BIENFAITS *de la science, La liberté n'est jamais venue sans apporter avec elle quelque* BIENFAIT. (A. Blanqui.)

— Anc. dr. Usufruit du tiers des biens successifs du père et de la mère, accordé aux puînés de leurs enfants.

— ALLUS. LITTÉR. :

L'amitié d'un grand homme est un *bienfait* des dieux.
Vers de Voltaire, dans *Œdipe.* V. AMITIÉ.

— PROV. : **Rien ne vieillit plus vite qu'un bienfait,** Rien ne s'oublie plus vite qu'un bienfait. || **Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable,** On se souvient longtemps des injures, mais on oublie vite les bienfaits. || **Un bienfait n'est jamais perdu,** Une bonne action a toujours sa récompense.

— SYN. **Bienfait, amitié, faveur, grâce, bon office, plaisir, service.** V. AMITIÉ.

Bienfaits (DES) ou *De la Bienfaisance,* traité en sept livres, de Sénèque le philosophe. L'auteur le composa dans les dernières années de sa vie, et le dédia à un certain Ebutius Liberalis, resté inconnu. Il y expose les devoirs du bienfaiteur et de l'obligé ; il y traite de la reconnaissance et de l'ingratitude. Les quatre premiers livres abondent en idées solides et ingénieuses, dont la beauté ne se retrouve pas dans les trois derniers, où des questions subtiles et oiseuses arrêtent trop souvent l'auteur. La conclusion est que le nombre des ingrats dépend au moins autant des défauts du bienfaiteur que des vices de l'obligé.

BIENFAITEUR, TRICE (rad. *bienfait*) n. Personne qui a rendu quelque service, qui a fait du bien : *Tous les hommes d'autrefois sont nos* BIENFAITEURS *plus ou moins anonymes.* (Ed. About.)

— Par anal. Objet doût l'action ou l'influence est utile, salutaire : *Le Nil est le* BIENFAITEUR *de l'Egypte.*

— *Bienfaiteur* du *Parnasse,* Mécène, Maecenas, en Perse, à ceux qui avaient rendu certains services au souverain.

— Hist. ecclés. Nom par lequel on désigne ceux qui ont fondé ou doté une église, paroissiale ou conventuelle.

— adj. Qui rendu service, bienfaisant : *Tu me semble vivre dans Montmajour en de ces doux* BIENFAITEURS *de l'humanité.* (Ste-Beuve.)

BIEN-FONDS (*fon*) n. m. Immeuble, maison, bien qui consiste en terres, mais surtout au pluriel : *Placer son argent en* BIENS-FONDS.

— Par ext. Immeubles quelconques.

— ANTON. **Bien meuble, mobilier, capital.**

BIENHEUREUSEMENT (*bie-neu-*) adv. D'une manière bienheureuse : *Vivre* BIENHEUREUSEMENT.

BIENHEUREUX (*bié-neu-rel*), **EUSE** adj. Très heureux, extrêmement heureux : BIENHEUREUX *qui peut vivre en paix.* (Acad.) || Qui se passe, qui a lieu dans une heureuse paix, dans un bonheur profond : *Une vie* BIENHEUREUSE. *Une fin* BIENHEUREUSE. || En style religieux. Qui jouit, dans le ciel, de la félicité, de la béatitude éternelle : *La* BIENHEUREUSE *vierge Marie.* || Substantiv. Dans la langue courante, *Les bienheureux,* Les saints, les élus. V. la langue liturg.) || Béni, sacré : *De* BIENHEUREUSES *reliques. Le* BIENHEUREUX *signe de notre rédemption.* (Boss.) || *Le séjour bienheureux, La vie, L'éternité bienheureuse,* Le ciel, La béatitude éternelle. || On dit aussi LE SÉJOUR DES BIENHEUREUX.

— Fam. Précieux, estimé :

Et quelle affaire ne fait point
Ce *bienheureux* métal, l'argent, maître du monde ?
LA FONTAINE.

— Liturg. Saint personnage que l'Eglise, par l'acte solennel de la béatification, a placé au rang des saints, sans toutefois l'admettre aux honneurs du culte universel.

— LOC. FAM. : **Avoir l'air d'un bienheureux,** Avoir l'air vénérable, recueilli ; ou Avoir une figure joyeuse, épanouie. || **Se réjouir comme un bienheureux,** Se livrer à un divertissement avec la plus grande joie entière, la plus franche.

— REM. On écrit *bienheureux* en un seul mot, quand il se dit de celui qui a la félicité, le bonheur : *L'Ecriture dit :* BIENHEUREUX *ceux qui sont persécutés pour la justice.* Mais on écrit *bien heureux* en deux mots quand il signifie *qui a le bonheur de : Le loup trouvait la cigogne* BIEN HEUREUSE *de ce qu'il ne l'avait pas étranglée.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Bienheureux les pauvres d'esprit.** V. BEATI PAUPERES SPIRITU.

— ANTON. **Damné, maudit.**

BIEN-HOA, arrond. de la Cochinchine orientale (Indo-Chine française), circonscription de Saïgon ; 8.856 kilom. carr. de superficie, et 60.500 hab. Le fleuve Donnaï et son affluent, le Song-Bé, le parcourent ; le sol, dans le nord, est plat ; il se relève dans le sud-est (800 m.). Exploitation de granits, de grès et de conglomérats argilo-ferrugineux (pierres de Bien-Hoa), de bois de constructions de riz, cannes à sucre, poivriers, caféiers, aréquiers, arachides. Le chef-lieu est *Bien-Hoa,* à 25 kilom. O.-N.-O. de Saïgon ; 20.000 hab. Tribunal et garnison ; postes et télégraphes ; fabriques de sucre, poteries et tuiles, couleurs et vernis. L'Annam céda la province à la France, par le traité du 5 juin 1862.

BIENJONT (*in-jou-n*) n. m. Arbre de l'île Maurice *nenuphar inopiné* (Vx.)

BIEN-JOUER, BIEN-MOURIR, etc. n. m. V. BIEN-DIRE.

BIEN-JUGÉ n. m. On dit qu'il y a *bien-jugé* lorsqu'une décision judiciaire a été rendue conformément à la loi et aux principes admis par la jurisprudence : *La cour d'appel reconnaît le* BIEN-JUGÉ *de la sentence portée en première instance.*

— ANTON. **Mal-jugé.**

BIENNAL, ALE, AUX (*bi-èn'-nal* — lat. *biennalis;* de *bis,* deux fois, et *annus,* an) adj. Qui dure deux ans : *Autorité, magistrature* BIENNALE.

— Qui se fait, qui s'exécute de deux ans en deux ans : *Concours* BIENNAL. *Assolements* BIENNAUX.

BIENNE (en allem. **Biel**), ville de Suisse, canton de Berne, sur la rivière la Suze, sur un lac, à quelque distance du *lac de Bienne,* au pied du Jura, ch.-l. du district bernois de même nom ; 15.405 hab. Ville bien bâtie, dont l'ancien quartier est entouré d'anciennes murailles flanquées de vieilles tours, ne possédant aucun monument remarquable ; filatures de coton, manufactures d'indiennes, tanneries, teintureries, fabriques de machines, de vis, de clous, d'appareils électriques ; ateliers d'horlogerie, musée Schwob. L'origine de Bienne est inconnue ; à partir de 1169, les comtes de Neuchâtel, puis les évêques de Bâle, y exercèrent successivement les fonctions d'avoués de l'Empire ; mais, en 1271, les habitants, las de la tyrannie

des évêques, conclurent avec Berne une alliance de lieue perpétuelles 1352. La Réforme, qu'elle embrassa en 1530, la détacha encore davantage de ses anciens seigneurs : elle se constitua même totalement en république et envoya des députés aux Diètes fédérales. Prise par la France en 1798, elle resta jusqu'en 1815 chef-lieu de canton du Haut-Rhin, à cette époque, elle fut incorporée au canton de Berne.

Le touriste ne saurait guère à Bienne que pour aller visiter l'île de Saint-Pierre et la gorge du Taubenloch. Pop. du *district de Bienne* : 18,000 hab.

BIENNE (lac de), nappe d'eau située en Suisse au pied du Jura dans le canton de Berne, au N.-E. du lac de Neuchâtel avec lequel il communique par la Thielle, excellents poissons ; 17 minutes, etc. On lit qu'au moyen âge, portant le nom de *lac de Vugerol*, laisse voir, dans certains endroits, à 1 ou 2 mètres de profondeur, des traces d'habitations lacustres. Au milieu se trouve la petite île de Saint-Pierre, célèbre par le séjour qu'y fit J. Rousseau en 1765, après son départ forcé de Motiers-Travers.

BIENNE, rivière de France, département du Jura. Née dans le Jura au N. du village de Belle-Fontaine (cant. de Morez), la Bienne passe à Saint-Claude, et, après un cours de 40 lieues, se jette dans le Doubs. Transports considérables de bois de construction expédiés par l'eau.

BIENNIUM CANONICORUM. Cette expression servait à désigner autrefois le temps normalement deux ans que les jeunes chanoines, avant d'obtenir un bénéfice, passaient dans une université pour y étudier les sciences et le droit canon.

BIENNOURY (Victor François-Eloy), peintre français, né à Bar-sur-Aube en 1824, mort à Paris en 1861, remporta, en 1852, le prix de Rome. Il exécuta à décorer de peintures murales ou de tableaux un certain nombre d'églises de Paris. Rappelons *la Mort de saint Joseph*, à l'église Saint-Roch ; *les Vertus des moines*, *les Vertus cardinales*, à Saint-Eustache ; *Saint Pierre ressuscitant les élus du paradis*, *le Renement de saint Pierre*, *l'Avènement et la Canonisation saint Paul*, *Saint Pierre et saint Paul dans la prison Mamertine*, *l'Exaltation de saint Pierre et de saint Paul*, à l'église Saint-Severin, etc.

Biennoury a, de plus, exécuté d'importants travaux décoratifs au palais des Tuileries et à la bibliothèque du Louvre, qui ont été adjugés à ses héritiers en mai 1871.

BIENSÉANCE (rad. *bienséant*) n. f. Ce qui sied bien à quelqu'un, à quelque chose : *Les étoffes ont chacune leur agrément, leur* BIENSÉANCE. (La Bruy.)

— Décence, retenue honnête, égards dus aux personnes, règles à suivre en telle circonstance : *Connaître, observer les* BIENSÉANCES, *les règles de la* BIENSÉANCE. *Il y a des* BIENSÉANCES *qui ont force de devoir.* (Chateaubr.)

— *Être de bienséance*, *de la bienséance*, Être chose convenable, bienséante : Il EST DE LA BIENSÉANCE *qu'une femme ne reçoive aucun présent, conteur d'un homme qu'elle ne pas son parent.* — *Être à la bienséance*, Convenir, être au gré : *Telle manière qui est à la bienséance d'un quelqu'un.*

— Dr. cout. Droit d'exercer, par préférence à d'autres parents, le retrait de la portion qu'un codéritier avait vendue ou cédée, à prix d'argent, à un parent ou à un étranger.

— Rhét. Règles, ménagements que doit s'imposer un orateur ; convenance du style avec les temps, les lieux et les personnes : *Le Tasse avait quelquefois enchérissé sur Virgile les* BIENSÉANCES *des mœurs.* (Bouhours.)

— SYN. **Bienséance, convenance, décence, décorum.** La *bienséance* regarde la morale sociale, elle règle notre conduite à l'égard des autres, et elle est fixée principalement par l'usage ; *convenance* a un sens beaucoup plus général : Il suppose qu'on a pris en considération tous les motifs tirés de la morale, de l'usage, des bienséances et de l'état des personnes, du temps, du lieu, et qu'on a cherché ce qu'il y a de mieux à faire sous tous ces rapports. La *décence* regarde la morale absolue : elle exige que l'on se respecte soi-même. Le *décorum* est une décence propre à conserver son personnelle ; il y a une légère idée d'emphase ou d'orgueil dans ce qu'on appelle le *décorum*.

— ANTON. **Immodestie, impertinence, incongruité, inconvenance, indécence.**

BIENSÉANT, ANTE (de *bien*, et *séant*, part. prés. du v. *seoir*) adj. Qui est conforme à la bienséance : *Il est des personnes auxquelles tout est permis : d'elles, tout est* BIENSÉANT. (Pascal.)

— ANTON. **Choquant, impertinent, incongru, inconvenant, indécent, malséant, saugrenu.**

BIENSERVI adj. m. Titre que l'on donnait, dans l'ancien ordre de Malte, aux généraux et aux capitaines des galères.

BIEN-TENANT, ANTE n. Anc. dr. Celui, celle qui tient les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques.

— On dit aujourd'hui DETENTEUR, TRICE.

BIEN-TENUE n. f. Anc. dr. Etat, condition de bien-tenant.

BIENTINA, ville d'Italie (Toscane), prov. de Pise, près du petit lac du même nom ; 3,600 hab.

BIENTÔT (*dé* — de *bien*, et *tôt*) adv. Dans peu de temps, au bout de peu de temps : *Qu'me craint rien,* BIENTÔT *ne respecte rien.* Gingot.

— **A bientôt**, loc. adv. Façon de parler elliptique, qui s'emploie en quittant une personne, pour exprimer qu'on le désire et l'espérance qu'on reviendra bientôt près de temps.

— PROV. et FAM. : **Cela est bientôt dit,** Cela est plus facile à dire que à faire.

— ANTON. **Tard, tardivement.**

BIENTRAITANCE (de *bien*, et *traitance* [ll mll.] — rad. *bienveillant*) n. f. Bonne volonté, aimable condescendance, disposition favorable envers quelqu'un : *La* BIENVEILLANCE *est la qualité la plus attirante.* D'Alembert.

— SYN. **Bienveillance, bienfaisance, bienfait, bonté, débonnaireté, humanité.** V. BENEVOLENCE.

— ANTON. **Malveillance, hostilité.**

BIENVEILLANT, ANTE (*vèl-lan* [ll mll. — *le bien*, et *veillant*, participe du vieux verbe *vouloir*) adj. Qui a la bienveillance : *Prince, soyez* BIENVEILLANT.

— Qui marque de la bienveillance, qui est ou paraît inspiré par la bienveillance : *Parole* BIENVEILLANTE.

— Substantif. Personne qui a de la bienveillance : *Les* BIENVEILLANTS *sont volontiers honnêtes.* St-Marc. (v. r.)

— ANTON. **Desobligeant, hostile, malveillant.**

BIENVENIDA, bourg d'Espagne (Estremadure, prov. de Badajoz), 1,000 hab. Centre industriel.

BIENVENIR v. n. Accueillir avec plaisir. (N'est usité que dans la locution : *Se faire bienvenir.*)

Bienvenu, ue, part. passé de l'inusité *bienvenir*, et comme nom. Bien accueilli, accueilli avec plaisir : *L'homme bien est universel, pour soupe le mieux est.* Gr. Gingot.

BIENVENU Léon Charles, journaliste et littérateur, né à Paris en 1840. Il débuta en 1861 par l'intermédiaire du nom de Lorenzaccio. Il devint un des principaux collaborateurs de Commerson. Copropriétaire (1868), puis propriétaire de ce journal (1873), il le dota, en outre, un nombre considérable d'articles dans des feuilles satiriques, ainsi que dans les journaux « l'Evènement », « le Radical », « le Voltaire », « la Révolte », « la Question sociale », etc. Il a rédigé pendant plusieurs années « le Trombinoscope », recueil de biographies satiriques. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de France intimanresque* (1867) ; *Histoire intimanresque de Napoléon III* (1872) ; *Histoire intimanresque* (1875) ; *le Grand Mythologie intimanresque* (1878) ; *la Dégringolade impériale* (1878) ; *Mémoires d'un préfet de police* (1885) ; etc.

BIENVENUE (de *bien*, et *venue*) n. f. Arrivée heureuse, accueil bienveillant, joie : *Célébrer la* BIENVENUE *de quelqu'un.*

— Bon accueil.

Ma *bienvenue* au jour me rit dans tous les yeux.
A. CHENIER.

— Admission dans un corps, une compagnie, promesse entre compagnons, etc., et recueil qui l'on doit payer, en cette circonstance, à ses nouveaux compagnons : *Donner un repas pour sa* BIENVENUE. *Payer sa* BIENVENUE.

— Droit que l'on faisait payer, dans quelques villes, à un titulaire qui venait en possession de son bénéfice.

BIENVILLE (Jean-Baptiste LEMOINE), deuxième gouverneur colonial de la Louisiane, né à Montréal (Canada en 1680, mort en 1765. Il était le huitième des onze fils de Charles LEMOINE, sieur de Longueil et de Châteaugay, établi dès 1640 à Ste-Marie-du-Lac. Quand, en 1698, Iberville, frère de Bienville, alla fonder une colonie aux bouches du Mississipi, il emmena avec lui ce dernier ; et, en 1701, Bienville prit son rang dans la colonie naissante.

Il fut rejoint, en 1704, par son jeune frère, Châteaugay, qui lui amena des colons du Canada. Mais Bienville eut à lutter contre la peste et se trouva en antagonisme avec la Salle, qui avait commencé le projet de la Louisiane ses frères, « de toutes sortes de métaux et de dilapidations ». Révoqué en 1707, Bienville, par suite de la mort de son successeur désigné, garda son emploi.

Bienville fonda, en 1718, la capitale de la Mississipi, la commission de gouverneur de la colonie. Il fonda alors la Nouvelle-Orléans ; il s'empara de Pensacola pendant la guerre entre la France et l'Espagne, et établit, en 1723, à la Nouvelle-Orléans, le siège du gouvernement. L'année suivante (1724), il reçut l'ordre de revenir en France pour répondre à des accusations portées contre lui. Avant de quitter la Louisiane, il publia le code noir, qui fut en vigueur jusqu'à l'annexion de la Louisiane aux Etats-Unis. En 1733, Bienville revint dans la colonie avec le grade de lieutenant général. Mais il fit une série d'expéditions malheureuses contre les Indiens Chickasaws, et, tombé définitivement en disgrâce, il fut rappelé en France (1743), où il resta jusqu'à sa mort.

BIENVILLERS-AU-BOIS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 16 kilom. d'Arras ; 940 hab. Fabriques de poterie, de pipes, de lanterns.

BIENVOULU, UE (de *bien*, et *voulu*) adj. A qui l'on veut du bien : *Je vécus tranquille et toujours* BIENVOULU *dans Chambéry.* (J.-J. Rouss.) (Vieux.) On écrit aussi BIEN VOULU en deux mots (voir cet adjonctif à son lieu vr.)

BIÉPERONNÉ, ÉE (*yo-né* — de *bi*, et *éperonné*) adj. Ornith. Qui a les tarses garnis de deux éperons.

— Bot. Qui a la corolle garnie de deux éperons à sa base.

BIÉPINEUX (*neû*), **EUSE** (de *bi*, et *épineux*) adj. Entom. Qui offre deux épines, comme le corselet d'une espèce de fourmi.

— Bot. Qui porte des épines doubles.

BIÈRE (de l'allem. *bier*. — Jusqu'en 1835, l'Acad. admettait l'orthographe *bierre* n. f. Boisson fermentée qui se fait avec de l'orge et du houblon : *La mission est suivie.*

— *Bière forte*, *Bière* : Liqueur dans le mois de mars.

— *Bière forte*, *Double bière*, *Petite bière*. Se dit pour indiquer le plus ou moins d'alcool développé dans la bière par la fermentation.

— PROV. : **Ce n'est pas de la petite bière,** Ce n'est pas une personne sans importance, ce n'est pas peu de chose.

— ENCYCL. La *bière* était en usage dans l'antiquité. Hérodote, Diodore, Pline, Pollux, Aristote la signalent en Egypte et en Grèce. Pline, Columelle nous apprennent aussi qu'elle fut préparée par les Romains, les Gaulois et les Germains. Il faut admettre, cependant, que la bière des peuples anciens, faite avec l'orge, différait beaucoup de notre bière actuelle. En France, la bière, longtemps fabriquée sans houblon, était appelée *cervoise*. On n'est qu'au IXe siècle sur le continent, et au XVIe siècle en Angleterre, que le houblon fut employé. La cervoise était aromatisée au gingembre, genévrier, comme certaines bières anglaises actuelles appelées *ginger-beer*. Au XVIIe siècle, l'art du brassage prit une importance de plus en plus grande pour arriver, à notre époque, à être une grande industrie. La bière est devenue la boisson habituelle des peuples germaniques et scandinaves, des Belges, des Anglais, des Hollandais et des Allemands. Elle remplace le vin dans les pays où la vigne refuse de croître, soit par excès, soit par défaut de chaleur. En France, le vin exclut la bière du Centre et du Midi. La culture de la bière dans les départements du Nord-Ouest, le fief de la bière comprend surtout les provinces du Nord et de l'Est.

— *Fabrication de la bière*. La bière est un liquide fermenté à base d'orge et de houblon. Elle n'existe réellement que pendant la fermentation. Toute bière qui a cessé de fermenter n'est plus potable, devient plate et se décompose. Sa composition chimique indique un aliment très nutritif, et tonique par son principe amer.

Les matières premières qui servent à la fabrication de la bière sont au nombre de quatre :

1° Une matière transformable en alcool (matière sucrée ou matière amylacée) (c'est ordinairement l'amidon d'orge qui est employé ;

2° Un principe amer. (On se sert de la lupuline produite

[illegible] producteurs sont : la Bohême, la Bavière, la Belgique et l'Alsace) ;

[illegible]

4° De l'eau, qui doit être pure, douce ou peu calcaire [illegible] brassage, la fermentation.)

[illegible]

puis le *moutlage*, qui consiste à immerger les grains dans de l'eau à 13°. La *germination* de l'orge est opérée ensuite dans le germoir, cave dallée à une température de 15 à 22°. Pendant la germination, il se développe dans le grain un principe chimique, la diastase, qui transforme l'amidon en matière sucrée fermentescible. On utilise ordinairement [illegible] humide à température [illegible] entraîner l'acide carbonique produit. Quand l'embryon [illegible] développé une radicule qui atteint les deux tiers de la longueur du grain, l'opération est terminée.

[illegible] opération arrête la germination, assure la conservation [illegible] influencent la saveur de la bière. On dessèche à l'air chaud pendant trois jours, au moyen de tourailles. Ces appareils comprennent un foyer et une surface de dessiccation constituée par une toile métallique. Le malt tourillé a subi une sorte de torréfaction et présente des traînées brûlées et plus de sucre que le grain d'orge. L'orge tourillée est passée au nettoyeur, afin de faire disparaître les radicules. Ces débris sont utilisés en agriculture.

On opère la *mouture* du malt dans des concasseurs à cylindres unis qui ne déchirent pas le grain.

Brassage : I° Faire préparer [illegible] aqueuse de malt et [illegible] trempe et la cuisson.

L'*empâtage* ou *trempe* a pour but de dissoudre dans l'eau les principes solubles et d'achever la modification de l'amidon en dextrine, il glucose, etc. (Voir ces mots.)

La trempe peut se faire par décoction ou par infusion.

La trempe par décoction (procédé bavarois et procédé d'Augsbourg) est utilisée en Bavière et dans l'est de la France. Le malt est imbibé d'eau froide, puis d'eau chaude donnant un mélange à 35°. Après brassage et repos d'une heure, le tiers du contenu est chauffé à la chaudière, puis renversé à la cuve. On amène ainsi en trois fois le moût à 60°.

La trempe par infusion (procédés belge et anglais) se fait dans un récipient nommé *cuve-matière*. L'eau à 40° est versée sur le malt, puis on ajoute de l'eau à 65° ; le brassage est suivi d'un repos de une heure. Le moût est décanté, et on répète souvent une infusion à 75° et une à 80°. Le résidu insoluble est appelé drêche : c'est un produit nutritif, employé à la nourriture des bestiaux.

La *cuisson* se fait en portant le moût à l'ébullition ; après addition de 250 à 1,500 grammes de houblon par hectolitre, on fait bouillir pendant une heure. Le liquide sucré bouillant est refroidissement, et le liquide est décanté.

— *Fermentation*. Il reste à produire la fermentation alcoolique. On peut réaliser la méthode « par fermentation basse » : le moût à 12° est ensemencé de levure et se refroidit à 6°. La levure se dépose au fond. Après 8 à 15 jours, on soutire, et l'on a une bière de débit qui peut se conserver en glacière. La méthode « par fermentation haute » est surtout employée par les brasseurs à infusion : le moût porté à 25° est ensemencé, le fermentation est rapide et une écume monte tumultueusement. Après deux jours, on transvase le liquide dans des tonneaux, et on le clarifie par filtration ou par collage.

— *Pasteurisation*. Les nécessités de la conservation, surtout pour l'exportation, exigent que la bière soit privée de tous les germes pathogènes et altérants. Pour cela, on l'expose à une température de 55 à 60° pendant vingt minutes. Cette opération constitue la pasteurisation de la bière. Elle s'opère à l'aide d'appareils spéciaux, appelés « pasteurisateurs ».

— *Composition* et *falsifications*. *Altérations*. La bière renferme 0,10 à 0,40 p. 100 d'acide carbonique, 2 à 6 et même 8 p. 100 d'alcool, 12 p. 100 de matières solides, 0,5 à 2 p. 100 de sucre non fermenté, 3 à 6 p. 100 de dextrine, 1 p. 100 d'azote, soit 6,4 de substances azotées, 0,108 à 0,270 p. 100 d'acidité totale en acide lactique, 0,100 à 0,225 p. 100 de glycérine, 0,18 à 0,33 p. 100 de cendres, dont 0,5 à 0,10 d'acide phosphorique.

Ces données peuvent servir de base pour reconnaître beaucoup de falsifications. L'emploi d'un succédané produit en effet une bière dont les analyses révèlent quelques pourcentages qui ne rentrent pas dans les limites indiquées ci-dessus, surtout pour l'azote, les cendres et l'acide phosphorique.

Les succédanés du malt sont : l'amidon, la fécule de pomme de terre, le glucose, la mélasse, etc. La glycérine est [illegible] farine donne de [illegible] septiques suivants : acide salicylique et [illegible] l'acide sulfureux et les bisulfites alcalins, substances dont l'innocuité n'est pas parfaite. L'emploi du caramel pour colorer les bières foncées est aussi considéré comme une fraude. L'emploi frauduleux des succédanés du houblon est la falsification la plus fréquente (coloquinte, écorce de saule, racine de gentiane, acide picrique, gomme-gutte).

Les *altérations* de la bière sont dues à des ferments étrangers. La bière *aigre* est produite par le développement du ferment du vinaigre (*mycoderma aceti*) qui acidifie l'alcool. Les bières *plates* ou éventées se produisent dans les vases mal bouchés. La bière *filante* est causée par le ferment lactique. Elle se rencontre surtout fréquente dans les bières à base de froment ou dans les liquides peu houblonnés.

— *Sortes commerciales*. Suivant les pays, les bières sont des produits très variables comme goût et composition.

[illegible] celles de Lyon, Marseille. Les deux types principaux sont la bière du Nord qui se rapproche des bières belges, et la bière de l'Est qui rappelle les bières allemandes.

En Allemagne et en Autriche, les types de bière brune,

blonde ou noire, sont tendres. Les centres de fabrication les plus importants sont Munich, Cologne, Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Leipzig, Francfort-s.-m. et Dantzig. Les brasseries autrichiennes les plus connues sont installées à Pilsen, Vienne, Prague, Liesing.

En Scandinavie, on consomme sur tout des bières noires et épaisses, tandis qu'en Hollande ce sont des bières très claires presque incolores (Rotterdam, Maëstricht, Amsterdam).

La Belgique fabrique par infusion et fermentation haute, avec l'orge et le froment par moitié (lambick, bière de mars, faro, Diest) ou avec l'orge seule (Louvain, Hitzet brune de Flandre, de Hainaut). Les bières mixtes comprennent quelquefois un peu plus du froment que l'orge (bière blanche de Louvain). On trouve aussi en Belgique des bières très spiritueuses (bière des Trappistes).

Les bières anglaises sont riches en alcool, amères, parfumées, bières pales (*pale-ale*), mousseuses, aromatiques, sortes colorées qui doivent leur teinte brune à une torréfaction prolongée du malt. Signalons le *porter*, *ale* et le *brown-stout*. Le *ginger-beer* doit ses propriétés au gingembre qui remplace le houblon. La brasserie, en Russie, utilise des mélanges d'orge, de froment et d'avoine. Le principe amer est empruntée souvent aux bourgeons de sapin ou aux baies de genévrier.

— Méd. *Bière antiscorbutique*, bière dans laquelle on fait

infuser des bourgeons de sapin, du cochléaria et du raifort.

— *Bière de malt*. Vin chaudiéré et du raifort.

— *Bière diacodique*. Bière dans laquelle on a fait infuser des graines de montarde et de capotes.

— *Bière de quinquina*. Bière dans laquelle on a fait infuser du quinquina.

— Bibliogr. : Pasteur, *Études sur la bière*; P. Petit, *la Bière* (« Encycl. industr. », Paris, J. de Brevans, *la Bière* « Encycl. chimique », par Frémy, t. X, p. 1[illegible]; Karsten, *les Levures*, Encycl. Leauté; E. Dubois, *Produits agricoles commerciables*, Paris, 1892; *Bulletin consulaire français*, *Des taxes des contributions indirectes*; *Rapport officiel des douanes*, 1[illegible]; *Tableau général du commerce de la France*, 1889.

— Jur. Le premier acte fiscal frappant la bière est le droit de contrôle, créé par l'Ordonnance des Aides de 1625. C'était un droit général à la fabrication, une sorte d'indemnité attribuée aux contrôleurs des bières. Supprimés en 1791, les impôts sur la bière furent rétablis par la loi du 5 ventôse an XII (25 février, 1804), qui taxe la bière à 6 fr. 45 c. par hectolitre fabriqué. Puis vint la loi du 23 novembre 1808, qui établit un droit unique de 2 francs par hectolitre, porté à 3 francs en 1813; celle du 8 décembre 1814 divisa les bières en deux espèces pour la perception du droit : la *bière forte* et la *petite bière*. Cette distinction, maintenue par la loi du 28 avril 1816, a subsisté jusqu'à la fin du XIXe siècle, avec le système de taxation d'après la capacité des chaudières employées au brassin.

L'assiette de la taxe est déterminée par la loi de finances du 30 mai 1899 (art. 6 à 17). Le droit est calculé par degré-hectolitre de moût, c'est-à-dire par hectolitre de moût et par degré du densimètre au-dessous de 100 (densité de l'eau) reconnu à la température de 15° C.; les fractions au-dessous de 1/10 de degré sont négligées. La loi du 29 décembre 1900 a abaissé le taux de 6 fr. 50 c. à 6 fr. 25 c. par degré-hectolitre. Les brasseurs sont soumis à une déclaration préalable, à d'étroites obligations professionnelles et à l'exercice de la régie; la plupart de ces règles s'appliquent aussi aux particuliers et communautés fabriquant de la bière pour leur consommation. Les propriétaires ou fermiers peuvent sans payer de droits et sans accomplissement de certaines formalités, fabriquer de la bière exclusivement destinée à la consommation de leur maison. Le sortir des bières de la maison où elles ont été ainsi fabriquées en franchise est interdite. Sont également exemptées du droit la 17 juill. 1889, art. 6, les bières prises en charge pour être transformées en vinaigre.

BIÈRE (du germ. *bera*, ce qui sert à porter), n. f. Coffre de bois, de forme oblongue, où l'on enferme un mort pour le déposer en terre.

BIEREY (Gottlob-Benoît), chef d'orchestre et compositeur allemand, né à Dresde en 1772, mort à Breslau en 184[illegible]. Il a écrit une trentaine d'opéras : *le Sommifère*, *Rosette et Wladimir*, *la Fille invisible*, *le Règne de la Force*, *l'Amour au camp*, *Rira bien qui rira le dernier*, *la Méchante femme*, *le Pape de l'Amour*, *la Fête des fleurs*, *la Surprise*, *Eins Rips Raps*, *les Pantouffes*, *Pyrame et Thisbé*, *la Forêt enchantée*, *le Triomphe trompé*, *la Querelle*, *Alexandre*, *le Sacrifice*, *les Réjouissances patriotiques*, etc. Outre ces ouvrages, Bierey a encore écrit une demi-douzaine de cantates (*la Fête du printemps*, *la Fête des moissons*, *le Triomphe de l'amour*), plusieurs ouvertures, des marches pour orchestre et pour harmonie, des recueils de chant, de nombreux morceaux de piano et diverses compositions religieuses.

BIERKANDER (Claude), botaniste et entomologiste suédois, né en 1735, mort en 1795, fut membre de l'Académie de Stockholm. Il publia : *la Transpiration des plantes* (1773); *l'Histoire des Fougères* (1776); *les Nutions des plantes* (1776); *la Germination* (1782); etc.

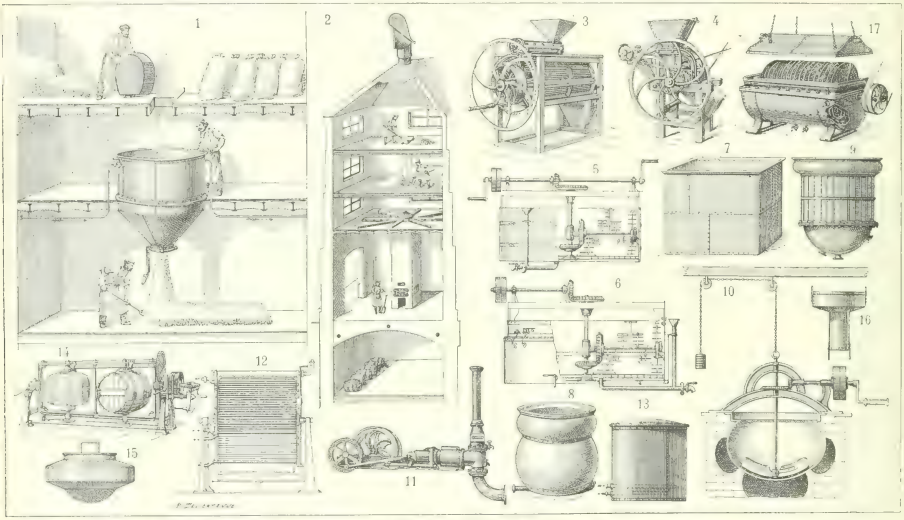

BIÈRE : 1 Cuve-matière; 2 Tourteille à deux plateaux; 3 Dégermeur-nettoyeur; 5 Concasseur; 5. Cuve-matière simple. 6 Cuve-matière à enveloppe de vapeur; 7 Cuve guilloire; 8 Chaudière à feu nu; 9. Chaudière à enveloppe de vapeur. 10 Chaudière à vapeur intérieure. 11 Trempe Dickensoen. 12 Réfrigérant à Bouchon à tubes (chicoline à vapeur). 13 Lave-bouteaux. 15, 16 Pichgeurs à gaz. 17 Cuve à vinaigrerie et à retrouble à l'abri des germes de l'air.

BIERLEY, bourg et paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 16.000 hab. Mines de houille et de fer; forges.

BIERMANN (Charles-Edouard), peintre prussien, né et mort à Berlin (1808-1892), étudia sous Schinkel, puis se perfectionna dans des voyages en Allemagne, en Italie et en Suisse. Professeur à l'académie des beaux-arts de Berlin, il y créa la peinture de paysage. Il traite ce genre avec vigueur. Outre des panoramas, dont l'effet ressort sans exagération, il a peint de belles *Vues de Suisse*; un *Soir sur les Alpes*; une *Vue de Florence*; le *Dôme de la Cathédrale de Milan*, et des *Vues de Dalmatie*.

BIERMANN (Gottlieb), peintre allemand, né à Berlin en 1824. Élève de Wach, il obtint, en 1850, une subvention de l'État, qui lui permit de visiter l'Italie, où il étudia les Vénitiens, et Paris, où il fréquenta l'atelier de Léon Cogniet. De retour dans sa ville natale, il s'occupa d'abord de peinture historique, puis de portrait; c'est dans ce dernier genre qu'il se distingua particulièrement. Nous citerons les portraits du *feld maréchal Wrangel*, du *ministre de Schleinitz*, de *Delbruck*, et de nombreux portraits de femmes très remarquables.

BIERNATZKI (Jean-Christophe), écrivain et ministre protestant, né à Elmshorn (Holstein) en 1795, mort à Friedrichstadt en 1840. Il a publié des nouvelles et des poésies empreintes des sentiments religieux les plus touchants. On peut citer surtout la nouvelle intitulée : *le Hallig* ou les *Naufragés dans une île de la mer du Nord* (Altona, 1836), et son poème, *la Foi*.

BIERNÉ, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 13 kilom. de Château-Gontier, sur le Beron; 984 hab. Moulins à huile et à tan. — Le cant. a 10 comm. et 7.653 hab.

BIERSTADT (Albert), peintre allemand, né à Solingen, près Dusseldorf, en 1830. Il était à peine âgé de deux ans lorsque ses parents émigrèrent en Amérique. Il revint en Europe et fréquenta, de 1853 à 1857, l'académie de Dusseldorf, puis visita la Suisse et l'Italie, retourna en Amérique et prit part à l'expédition du général Lander à travers les grandes plaines et les montagnes Rocheuses jusqu'à l'océan Pacifique. Bierstadt appartient par son coloris à l'école de Dusseldorf, mais montre une tendance plus hardie et plus réaliste. Ses œuvres, représentant surtout des paysages d'Amérique, ont eu beaucoup de succès en Europe, surtout en France. Il faut citer : *Orage dans les montagnes Rocheuses* (1866); *le Coucher de soleil dans les prairies* (1875); *Vallée de Hatch Hetchy*, en Californie; *Dans l'Oregon-Grand* (1878); *le mont Whitney*, en Californie (1880), puis, *Rassemblés dans les grandes plaines*, *Mount-Hood*, *le Vesuve en feu*, etc.

BIERT, comm. de l'Ariège, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Girons, sur le Salat; 2.169 hab. Ruines du castel d'Amour sur une colline.

BIERVLIET, bourg des Pays-Bas, prov. de Zélande, sur la branche occidentale de l'Escaut; 2.150 hab. Autrefois, place forte assez importante, détruite plusieurs fois par les inondations. Patrie de Guillaume Beuckels, l'inventeur de l'art de saler et d'encaquer le hareng.

BIESBOSCH, le marécageux des Pays-Bas, constitué par un épanouissement de la Meuse entre Gertruydenberg au S. et Dordrecht au N. Ce lac se forma dans la nuit du 19 novembre 1421, par suite de la rupture des digues qui ne purent résister à la violence d'une tempête. Plusieurs châteaux, 2 monastères, 72 villages et 100.000 personnes furent submergés. Le Biesbosch est peu profond et renferme plusieurs îles très fertiles.

BIESCZ, village d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Ropa, sous-affluent de la Vistule; 3.480 hab.

BIESENTHAL, bourg de Prusse, prov. de Brandebourg, cercle d'Oberbarnim; 2.[illegible] hab.

BIESLES, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Chaumont; 1.403 hab. Fabrication importante de coutellerie, carrières de pierres de taille.

BIESTER (Ernest), auteur dramatique portugais, né à Lisbonne en 1829, mort en 1880. Il débuta très jeune et écrivit près de quatre-vingt-dix pièces. Ses drames, qui donnèrent le ton au théâtre espagnol pendant plusieurs années, réussirent surtout à cause du pathétique des situations. Biester fut censeur des théâtres et collabora à des revues. Citons parmi ses pièces : *os Fidalgos do seculo* XIX; *o Jogo*; *os Diffamadores*; *os Homens serios*; *um Quadro da vida*; *Redemptoras*; *um Homem de consciencia*; *Nobreza d'alma*; *Primavera eterna*. Dans les dernières années de sa vie, il se contentait de traduire des pièces françaises.

BIET (Antoine), voyageur et missionnaire français, né en 1620 dans le diocèse de Bois, mort vers la fin du XVIIe siècle. En mai 1652, il s'embarqua pour Cayenne avec Royville, et rentra en France le 25 août 1653. L'année suivante, il publia son curieux *Voyage de la France équinoxiale*, plein de renseignements historiques et ethnographiques. A cette époque (1654), Biet était déjà curé de Sainte-Geneviève de Senlis, et il semble l'être demeuré jusqu'à sa mort.

BIETIGHEIM, ville de l'Allemagne (Wurtemberg), cercle du Neckar, sur l'Enz; 3.900 hab. Vignoble, fabriques de draps et d'objets en bois; commerce de vin.

BIEUZY, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy, près du Blavet; 1.331 hab.

BIÉVÈNE, bourg de Belgique prov. de Hainaut, arrond. admin. de Soignies, arr. judic. de Tournay. 2 575 h. Fabrication de toiles, distilleries.

BIÉVILLE (Charles-Henri-Étienne-Edmond DUSSAULT, de), auteur dramatique et critique français, né à Paris (1811-1856). Employé au ministère de la marine, il donna sa démission pour écrire des pièces de théâtre, et débuta sous le nom de BIÉVILLE qui conserva depuis, par un assez bizarre calembour, à la Comédie-Française, *Hermaphrodite*, qui fut jouée en 1836. Il fit représenter sur divers théâtres une cinquantaine de pièces, les plupart en collaboration avec Dieudon, Dumanoir, Varin, Bayard, Scribe etc. Nous nous bornerons à citer : *les Enfants de troupe* (1837), *le Fils de famille* (1838), *la Tarentule de Boulogne* (1844), *Rose d'automne* (1853), *la Vie de garnison*, *Gaudeau à vendre*, *Enfants de la balle*, etc. En 1856, la rédaction du feuilleton dramatique du *Siècle* fut confiée à de Biéville, qui se montra critique judicieux et impartial.

BIEVRE (ancien nom du *castor*) n. m. On désigne aujourd'hui sous ce nom les castors du Rhône et de la Garonne, qui ont modifié leur genre de vie et habitent dans les terriers. V. CASTOR. Le mot de biévre, au moyen âge, est presque ordinairement dans l'acception de « fourure », ou disant un *chaperon de biévre*, une *cuiguiaulle de biévre*, etc. Il a pu tout bien de croire que l'on confondait, sous un même vocable, les fourrures de la loutre et du castor. Au XVIe siècle encore, la queue des biévres était recherchée comme alment et considérée comme plat maigre permis pendant le carême.

BIÈVRE la, petite rivière de France, qui arrose les départ. de Seine et Oise et de la Seine. Née dans l'étang de Saint-Quentin, près de Saint-Cyr (Seine et Oise), elle passe à Versailles, Bièvre, Vélizy, Châtillon, Montrouge, entre à Paris sous le nom de « rivière des Gobelins », passe en égout près des Gobelins, sous le faubourg Saint-Marcel et, après avoir reçu le Gobelin, et reçoit, au quai d'Austerlitz, dans le collecteur de la rive gauche, qui la conduit au grand égout collecteur. Autrefois, la Bièvre se jetait dans la Seine près du pont d'Austerlitz. (On pense que cette rivière a pris son nom des *biévres* ou castors qui vivaient autrefois sur ses bords.)

— Hyd. publ. La Bièvre eut jadis une certaine renommée au XVe siècle, les teinturiers (*bobelins*) installèrent sur ses rives la célèbre usine, aujourd'hui manufacture d'État ; la légende attribuait alors aux propriétés spéciales de l'eau la supériorité des couleurs obtenues ; en 1673, les tanneries, bannies du centre de la ville par leur insalubrité, se groupèrent dans le quartier Saint-Victor, déversant leurs résidus à la rivière. Dès cette époque, la Bièvre devint un véritable égout ; la situation, depuis, n'a pas changé : l'eau entre à Paris déjà polluée par les blanchisseries d'Arpueil, de Gentilly, et ne fait que s'enrichir en matières putrescibles dans l'intérieur de la ville.

Actuellement, la Bièvre fournit de l'eau à un grand nombre d'établissements industriels (tanneries, blanchisseries, teinturiers). Un de ses bras, dit *bras mort*, a été comblé, et sa vallée remblayée ; le principal cours a été en partie voûté et en partie couvert et remblayé ; les quelques endroits restant à ciel ouvert sont alimentés d'eau de Seine pour les besoins des industriels riverains. Mais la Bièvre elle-même, dans la traversée de Paris, coule entièrement en égout.

BIÈVRE (Nicolas MARÉCHAL, marquis DE), littérateur, né à Paris en 1746, mort à Spa en 1789. Ce personnage, fameux dans les fastes de la plaisanterie, était le petit-fils de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XV, et se signera du même le titre de « marquis de Bièvre ». Il publia, en 1770, une facétie remplie de calembours, qui eut un vif succès : *Lettre écrite à Madame la comtesse Jérôme, par le comte de Bièvre, Chevalier, qui doit rétablir le Pont-Neuf*, le *Vice-roi de Bière-Pétrie*, *Jeanne d'Arc*, *Les Vers*, *le Sidenéen*. Le marquis de Bièvre, qui avait été mousquetaire, resta jusqu'à la fin l'homme aux saillies intarissables. On a publié sous le titre de *Bievriana* (Paris, 1800) un recueil de ses plaisanteries.

BIÈVRES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 9 kilom. de Versailles, sur un coteau boisé au pied duquel la Bièvre prend sa source ; 1 429 hab. Ch. de f. Grande-Ceinture. Moulin, Villas, château du Bel-Air.

BIEZ (*bi-é*) n. m. V. BIEF.

BIFAIRE (lat. *bifarius*, double) adj. En T. de bot., Qui est disposé en deux séries ou rangées opposées : *Feuilles* BIFARIRES.

BIFASCIÉ, ÉE (*fa-si* — de *bi*, et *fascié*) adj. En T. d'entom., Qui offre deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

BIFÉMORO-CALCANÉEN (*né-in*) adj. et n. m. Se dit de l'ensemble de deux muscles du mollet appelés plus ordinairement « jumeaux » ou « gastrocnémiens », insérés chacun à un des condyles du fémur d'une part, et au calcanéum d'autre part. V. JUMEAUX.

BIFÈRE (du lat. *bis*, deux fois, et *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans la même année ; mais les horticulteurs emploient plus souvent, dans ce sens, le mot *remontant*, qui a la même signification. Ils disent : *Un rosier* REMONTANT, et non *Un rosier* BIFÈRE.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel chaque angle solide et chaque bord de la forme primitive subissent deux décroissements.

BIFEUILLÉ (*ll* mill. — de *bi*, et *feuille*) adj. En T. de bot., Qui a deux feuilles. On dit mieux BIFOLIÉ, ÉE.

BIFFAGE n. m. Rature. (Peu usité.)

BIFFE n. f. Fausse pierre précieuse et, au fig., Apparence trompeuse. « Instrument qui sert à annuler les timbres : marque produite par cet instrument. » D'une façon générale, Ce qui sert à biffer.

BIFFE n. f. Espèce de drap, ainsi nommé parce qu'il était rayé ou *biffé* en travers.

— ENCYCL. Les *biffes* étaient faites de laine d'un seul ton, on en usa du XIIIe au XVIe siècle pour les habillements des serviteurs et les [illegible] de la France, mais on [illegible] Provins, au commencement du XIIIe siècle, par de la couleur violette, sans doute habituelle alors pour ces tissus.

BIFFEMENT n. m. Action de biffer ; résultat de cette action. (Peu usité.)

— Anc. cout. Dans les statuts des orfèvres, Action de biffer, de rompre les poinçons.

BIFFER (*bi-fé*) [illegible] *biffer* et du v. a. frank. *baffe*, [illegible] Effacer, barrer en quelque sorte. [illegible] *Biffer un article de compte*. Fig. Interrompre, supprimer : *Repousser un adversaire, biffer* le BIFFER *dans le cœur de son oblique*. (Mme C. Bachi.)

— Par ext. Rompre, briser. (Vieux ou ce sens.)

— SYN. **Biffer, effacer, raturer, rayer.** *Biffer* et *rayer* emportent l'idée de retranchement : [illegible] ses propres traits sur un mot ou plusieurs mots qui bientôt disparaîtront, et ces deux expressions [illegible] ce que *biffer* [illegible] *rayer* [illegible] *biffer* [illegible] *Effacer* [illegible] l'idée d'empêcher de lire par un moyen quelconque. *Raturer* exprime l'action d'un écrivain qui se corrige lui-même, ou supprime une expression pour la remplacer par une autre.

BIFFIN (*bi-fin*) ou **BIFIN** n. m. Arg. Chiffonnier. « Soldat d'infanterie, par assimilation du sac qu'il porte sur le dos à la hotte du chiffonnier ».

BIFFURE (*bi-fur*) n. f. Action de biffer ; barre que l'on trace sur l'écriture pour la biffer. *Ces tous exemplaires condamnés à toutes les colères et* BIFFURES *que j'y pouvais jouer*. (P.-L. Cour.)

BIFIDE (lat. *bis*, deux fois, et *findere*, fendre) adj. En T. d'hist. nat. Fendu, ou deux parties séparées par un angle aigu assez profond. « Les botanistes [illegible] *bifide*.

BIFIDITÉ n. f. Qualité de ce qui est bifide. *La* BIFIDITÉ *de la colonne vertébrale*.

BIFILAIRE (*bi*, et *fil*) adj. Qui est formé de deux fils.

— ENCYCL. Phys. *Suspension bifilaire*. Dans les appareils où il est nécessaire de suspendre une pièce mobile qui conque, une aiguille, par exemple, de telle façon qu'elle soit constamment rappelée à sa position initiale par un couple de faible intensité, mais croissant avec l'angle d'écart, on suspend souvent la pièce mobile par deux fils parallèles. Cette disposition, très ancienne, remonte au moins à Harris, qui la proposa pour la première fois par Harris, qui construisit une nouvelle balance, pour vérifier les expériences de Coulomb. Elle est aussi employée par Weber pour la suspension de la boîte magnétique des appareils de mesure. La théorie de ce mode de suspension est très simple. A l'état d'équilibre, les deux fils sont dans un même plan vertical. Quand on fait dévier l'aiguille, les fils prennent une direction oblique ; l'aiguille se relève un peu, et l'action de la pesanteur tend à la ramener à sa position initiale.

1. Pétale ; 2. Feuilles bifides.

Si l'on désigne par p le poids de l'aiguille, α son angle de déviation, r la demi-distance des points de suspension des deux fils, et l leur longueur, on trouve facilement que le moment du couple de torsion de l'aiguille a pour expression :

$$\frac{p}{l} r^2 \sin \alpha.$$

Si l'on fait osciller l'aiguille, on trouve que la durée des oscillations est proportionnelle à la racine carrée de la longueur des fils, et en raison inverse de leur distance. Elle est, de plus, proportionnelle au rayon de gyration du corps suspendu aux deux fils, et indépendante de son poids.

— BIBLIOGR. : Harris, *Philosophical Transactions* (1836).

BIFISSILE (du lat. *bis*, deux fois, et *fissilis*, qui peut être fendu). En T. de bot., Qui peut s'ouvrir en deux, qui s'ouvre naturellement en deux : *Anthères* BIFISSILES.

BIFLECNODAL (*fleck*) adj. m. En T. de math., Un *point biflecnodal* est un point double dont les deux branches de courbe présentent chacune un point d'inflexion en ce point.

BIFLEXE (*flèkss* — du lat. *bis*, deux fois, et *flexus*, fléchi) adj. Hist. nat. Qui a deux courbures.

— Art vétér. *Sinus biflexe*, Petit canal en forme de doigt de gant, qui se trouve placé entre les deux doigts, chez le mouton et la chèvre, et qui sécrète une humeur sébacée épaisse.

BIFLORE (du lat. *bis*, deux fois, et *flos*, *floris*, fleur) adj. En T. de bot., Qui porte ou renferme deux fleurs : *Pédoncule* BIFLORE. « Ce mot s'écrit aussi *2—flore*.

BIFOLIÉ, ÉE (de *bi*, et *folié*) adj. En T. de bot., Qui porte deux feuilles. « On écrit aussi *2—folié*.

BIFOLIOLÉ, ÉE (de *bi*, et *foliolé*) adj. En T. de bot., Se dit des feuilles composées de deux folioles, comme celles des pois et des gesses. « On écrit aussi *2—foliolé*.

BIFOLIUM (*om*) adj. Zeuthen, dans sa théorie des courbes du 4e degré, appelle *branches bifolium* celles qui admettent deux bitangentes réelles.

BIFORE ou **BIPHORE** n. m. Nom par lequel on désignait les animaux mariés du groupe des salpes. (Vieux.)

BIFORE (lat. *biforis*, qui a deux battants) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des caucalinées, formé aux dépens des coriandres, et renfermant quelques herbes annuelles, à odeur fétide, qui croissent dans le midi de l'Europe et dans l'Amérique septentrionale, et qui portent des fruits à deux valves, dont la commissure concave est très prononcée.

BIFORÉ, ÉE (de *bi*, et *foré*) adj. Se dit de toute partie d'un végétal percé de deux trous : *Anthères* BIFORÉES. « On écrit aussi *2—foré*.

BIFORINE n. m. En T. de bot., Nom donné, par Turpin, aux cellules allongées qui contiennent des raphides, telles que celles qu'on trouve chez les aroïdées.

BIFORME (de *bi*, et *forme*) adj. En T. de minér., Qui affecte deux formes cristallines différentes : *Baryte sulfatée* BIFORME.

BIFORMIS (*mess* — du lat. *bis*, deux fois, et [illegible] forme) adj. Qui a une double forme, une double nature. [illegible] à Bacchus, à Scylla, au Minotaure, etc.)

BIFRÉNAIRE n. f. Genre de plantes épiphytes du Bré-

et *frons*, *front*) n. m. En T. d'archéol., [illegible] on représente Janus.

BIFROST (*pont Tremblant*, ou **ASBRU** (*pont des* **ASES**), nom du pont multicolore qui, dans la mythologie scandinave, relie le ciel à la terre. Heimdallr, avec son cor, en garde l'entrée, pour que les géants ne viennent pas surprendre les dieux à l'improviste. Ce n'est évidemment autre chose que l'arc-en-ciel, qui, religieux, sert de [illegible] l'homme et la divinité.

BIFTECK (*tèk* — [illegible] sur le gril ou cuite dans la poêle.

— *Bifteck à la Châteaubriand*, Bifteck deux ou trois fois plus épais qu'à l'ordinaire et cuit entre deux autres biftecks que l'on ne sert pas. « On dit aussi plus simplement, et par ellipse, *Châteaubriand*.

Par anal. Tranche de viande [illegible] ou cuite au bifteck. Bifteck *de cheval*. Bifteck *d'ours*.

BIFURCAIRE ou **BIFURCARIA** n. f. Bot. [illegible] *genre fucus*.

BIFURCATION [illegible] qui est bifurqué : [illegible] CATION *d'une artère, d'une veine*. « Endroit où un objet se bifurque, se divise en deux : La BIFURCATION *d'une route, d'un canal*.

— Bot. Endroit où un [illegible] cule) se divise en deux, en formant une sorte de fourche. « On dit plus souvent, en botanique, DICHOTOMIE. V. ce mot.

— Électr. Division d'un conducteur électrique en deux parties.

— Enseign. *Bifurcation des études*. [illegible] duisent les [illegible] Fortoul, dans l'enseignement secondaire, et consistant en ce que les élèves des classes supérieures suivent deux cours séparés de lettres ou de sciences, selon les carrières auxquelles ils se destinent.

— Technol. Disposition consistant par un aiguillage, où deux voies ferrées divergent.

— ENCYCL. Enseign. *Bifurcation des études*. Depuis longtemps, on reprochait à l'enseignement secondaire de l'Université de ne pas répondre aux véritables besoins de la vie moderne. Sous prétexte de remédier à ce grave défaut, Fortoul, ministre de l'instruction publique, avait fait signer le décret du 9 mai 1852, préparé le plan d'études du 10 avril 1852 et fait voter la loi du 14 juin 1854. Aux termes de cette législation, les études, à partir de la classe de quatrième, étaient partagées en deux sections : section des lettres, et section des sciences, les sciences étant en conjoint d'opter. C'est ce qu'on a appelé le « système de la bifurcation », qui n'a plus qu'un intérêt historique. On ne tarda pas à s'apercevoir que le système avait les plus déplorables effets. Les élèves, même les meilleurs de la section des lettres, restaient complètement étrangers aux [illegible] ces ; ceux de la section des sciences manquaient de la culture générale que donnent les études littéraires.

Dans ces conditions, une décadence assez accentuée frappa l'enseignement de l'Université, pendant qu'à côté d'elle prospérait l'enseignement des congrégations qui avaient eu le bon esprit de ne pas se soumettre au système. Aussi une des premières mesures prises par Duruy, à son avènement au ministère, fut le rétablissement de l'enseignement philosophique, si malheureusement amoindri, et de l'histoire à laquelle il prédit la place qui lui convient. Décret du 29 juin 1863. Par un autre décret du 2 septembre de la même année, la bifurcation fut reportée après la classe de troisième. Aujourd'hui, la bifurcation n'existe plus ; on ne peut, en effet, donner le nom à un système d'après lequel un seul ordre d'études conduit les études jusqu'à la fin de la rhétorique et ne se divise qu'en philosophie, selon que les élèves prennent ou du baccalauréat ès lettres ou au baccalauréat ès sciences.

Ajoutons, cependant, que le système de Fortoul eut aussi cet avantage de constituer une première expérience d'un enseignement plus pratique que n'était l'enseignement classique [illegible] modifications plus ou moins heureuses apportées depuis aux programmes de l'enseignement [illegible] visiblement inspirées.

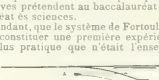

— Ch. de f. [illegible] 1. Bifurcation à voie double ; 2. Bifurcation à voie simple ; A, B [illegible] mins de fer et tramways, le nom de *bifurcation* est point précis où deux voies divergent. La bifurcation n'a rien [illegible] l'*embranchement* ou le *croisement* (v. ces mots) [illegible] souvent tenté de confondre. On dit qu'une bifurcation est *située en pleine voie*, lorsqu'elle se trouve en dehors des signaux d'arrêt extrêmes limitant l'étendue des voies constituant une station ou une gare. Dans le cas contraire, on l'appelle *bifurcation en gare*.

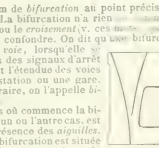
Bifurcation (mines).

Le point précis où commence la bifurcation, dans l'un ou l'autre cas, est marqué par la présence des *aiguilles*. (V. ce mot.) Si la bifurcation est située en gare, ce sont les agents mêmes de la station, les *aiguilleurs*, qui exécutent la manœuvre des aiguilles de bifurcation. Si elle est située en pleine voie, on installe à proximité des aiguilles un poste spécial, muni des signaux d'arrêt nécessaires pour assurer la libre circulation des trains sur les voies

de bifurcation. Une ligne bifurquée se trouve localisée dans ce poste. Sur les lignes de tramways existent également des bifurcations. Ce sont les employés de la voiture qui manœuvrent les aiguilles.

Dans l'exploitation des mines, on a fréquemment recours aux bifurcations. Les installations des voies en ces points sont singulièrement plus sommaires. Le plus souvent, les aiguilles de bifurcation se composent uniquement de deux bouts de rails mobiles, que les conducteurs de bennes manœuvrent au pied ou à l'aide d'une tringle métallique quelconque. Ces bifurcations s'utilisent à la jonction de deux galeries qui s'aboutissent.

BIFURQUE (rad. *bifurqué*) n. f. Genre de mousses. Syn. DE BRYANE.

BIFURQUER (*kè* — du lat. *bifurcus*, fourchu; formé de *bis*, deux fois, et *furca*, fourche) v. a. Diviser en deux, à la façon d'une fourche : BIFURQUER *une branche*.

— Par ext. Diviser en deux parties distinctes : *On avait* BIFURQUÉ *en faveur l'ancienne coutume.*

— Électr. *Bifurquer le courant dans un électro-aimant à deux bobines*, Monter en fer à cheval un électro-aimant, afin que, le courant parcourant les deux bobines d'une manière simultanée, la resistance se trouve diminuée du quart.

— v. n. Se décider pour l'étude des sciences ou celle des lettres, au moment de la bifurcation : *C'est à partir de la quatrième que les jeunes gens* BIFURQUENT.

Bifurqué, ée part. pass. du v. Bifurquer. Bot. Se dit de tout organe qui se divise en deux branches divergentes, formant une sorte de fourche. ‖ On dit aussi DICHOTOME, ou DICHOTOMIQUE.

— *Classification bifurquée ou dichotomique*, Celle qui procède en divisant chaque terme en deux autres opposés. Ex. : L'histoire naturelle comprend : 1° l'étude des êtres organisés et celle des êtres inorganisés. Parmi les êtres organisés, on distingue : 1° les animaux; 2° les végétaux. Parmi les animaux, on trouve : 1° les vertébrés; 2° les invertébrés. Les vertébrés comprennent : 1° les animaux à température constante; 2° les animaux à température variable. Les animaux à température constante comprennent : 1° les mammifères; 2° les oiseaux, etc.

Se bifurquer, v. pr. Se diviser en deux, faire la fourche : *Chemin qui se* BIFURQUE. *Les sillons* SE BIFURQUENT *quelquefois*. (Milne-Edwards.)

— Fig. Se diviser en deux parties : *Toute institution* SE BIFURQUE. (Balanche.)

BIFURQUÉS (*kè*) n. m. pl. Section d'arachnides du genre plectane, comprenant les espèces qui ont l'abdomen bifurqué. — *Un* BIFURQUÉ.

BIGA ou **BIGHA**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. de sandjak, sur le Kodja-Tchaï ; 10.000 hab. Alexandre remporta, près de cette ville, sa première victoire sur Darius, celle du Granique; au XIIIe siècle, le sultan seldjoukide Ala-Eddin battit, sous les murs de Biga, une nombreuse armée turque. *Le sandjak de Biga ou Bahra*, peuplé de 129.500 hab., est constitué en partie par l'ancienne Troade.

BIGAA, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), prov. de Bulacan, sur un affluent du fleuve côtier San-Jose; 5.000 hab. Rizières.

BIGAILLE (*ll* mll.) n. f. Entom. Nom générique par lequel les habitants des colonies françaises désignent tous les insectes ailés, et plus particulièrement ceux qui sont incommodes par leurs piqûres : *Moustiques, maringouins, cousins et autres* BIGALLES. (P. Labat.)

— Pêch. Sert à désigner le menu fretin.

BIGAME (lat. *bigamus*; de *bis*, deux fois, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Qui est marié à deux personnes en même temps.

— n. Personne bigame : *Les* BIGAMES *sont traduits en cour d'assises*. V. BIGAMIE.

— Dr. can. Celui qui a été marié deux fois, ou même celui qui, ne s'étant marié qu'une fois, a épousé une veuve.

BIGAMÉE (rad. *bigame*) n. f. Genre de diptérocarpées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles alternes entières, coriaces, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique tropicale.

BIGAMIE (rad. *bigame*) n. f. Etat d'une personne mariée avec deux personnes en même temps.

— Dr. can. Etat de celui qui, ayant perdu sa première femme, en épouse une seconde, ou même qui se marie en premières noces à une veuve.

— Dans le langage religieux, Etat d'une personne qui, étant mariée, prononceraît des vœux qui excluent le mariage : *Il ne peut être à la fois l'épouse d'un homme et de Jésus-Christ, il y aurait* BIGAMIE; *il faut savoir opter entre un mari et le couvent*. (Balz.)

— *Bigamie spirituelle*, Etat de celui qui possède deux bénéfices qu'il est interdit de cumuler, comme deux évêchés, deux cures, etc.

— ENCYCL. Hist. Chez les Romains, les lois les plus anciennes ne contenaient aucune disposition particulière contre la bigamie; ce crime n'était point distingué de l'adultère; la femme bigame était considérée comme adultère et punie de mort à ce titre seul par la loi Julia; le mari bigame pouvait seulement être noté d'infamie, d'après le droit prétorien; plus tard, une constitution des empereurs Dioclétien et Maximien enjoignit aux juges de prononcer une peine, mais en laissant cette peine à leur discrétion.

Chez la plupart des peuples chrétiens, la bigamie fut longtemps punie de la peine capitale. Il en était ainsi notamment en Suède, en Angleterre et chez les Suisses. En Angleterre, à partir du règne de Guillaume III, la loi condamna les bigames à la déportation pour sept ans, ou à un emprisonnement de deux ans, avec ou sans travail. C'est avec des nuances dans les pénalités, le même esprit qui se retrouve dans les législations de toutes les nations de l'Europe moderne et celles des Etats de l'Amérique.

En France, sous les rois des deux premières races, aucune loi formelle ne prohibait la bigamie. Cependant, peu à peu, sans qu'il existât de loi bien précise contre la bigamie, les parlements la considérèrent comme la violation d'un engagement sacré, et ils n'hésitèrent à prononcer contre ce crime de sévères condamnations. A l'époque de la Révolution, les coupables étaient ordinairement condamnés au pilori; on envoyait ensuite les hommes aux galères, en les exilant, les femmes étaient tondues, enfermées dans une maison de force.

— Dr. La Révolution plaça la *bigamie* au rang des crimes définis et punis par les codes. Le Code pénal de 1810 porte dans son article 340 : « Quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera puni de la peine des travaux forcés à temps. »

Malgré sa clarté, cette disposition a soulevé plusieurs difficultés dans l'application. Il peut arriver, en effet, que le premier mariage soit nul, ou parce qu'il était entaché d'une nullité radicale au moment même de sa perpétration, ou parce que la mort du conjoint absent est venue le dissoudre, à l'insu même de celui qui a contracté un nouveau lien. Il peut arriver encore que le second mariage ne soit pas complètement achevé, ou qu'il soit contracté dans des circonstances qui le rendraient nul, indépendamment du premier, et alors, il s'agit de savoir s'il y a crime punissable. Il est généralement admis que les simples fiançailles ou promesses de mariage ne suffisent pas pour constituer la bigamie. Mais, si l'homme et la femme se trouvaient déjà en présence du maire ou de l'adjoint lorsque l'existence d'un mariage antérieur vient à être découverte, il y a sinon mariage, du moins tentative réelle pour arriver au mariage, et cette tentative suffit pour donner matière à des poursuites criminelles (C. pén., art. 2).

Bien entendu, la bigamie n'existe que par l'absence de bonne foi, c'est-à-dire si l'inculpé ne peut excuser de fortes probabilités qui le portaient à croire à la dissolution du premier mariage.

La poursuite appartient au parlon publique et de l'action privée contre le bigame est acquise par le délai de dix ans écoulés depuis la célébration du second mariage (art. 637, C. instr. crim.), à moins qu'une instruction criminelle n'ait été commencée, et, dans ce cas, les dix ans partent du dernier de l'instruction. Cette prescription est strictement inhérente à l'action criminelle et ne s'applique pas à l'action en nullité du mariage, qui reste soumise aux règles des prescriptions civiles (C. civ., art. 2262). V. MARIAGE.

Pour les effets civils produits par le mariage contracté de bonne foi déclaré nul, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants (art. 201 et 202 du C. civ.), V. MARIAGE.

BIGAROS, commune de la Gironde, arrond. et à 39 kil. de Bordeaux, près de la Leyre; 2.039 hab. Parcs à huîtres, verreries, forges et fonderies.

BIGARADE ou **BIGARRADE** (*ga-rad'* — provenç. *bigarrado*) n. f. Espèce d'orange amère, à peau rugueuse, que l'on emploie pour la fabrication du curaçao. ‖ Variété de poire grosse, jaune d'un gris jaunâtre et de qualité médiocre.

BIGARADE ou **BIGARADIER** (*di-è*) n. m. Variété d'oranger qui produit la bigarade : *Le* BIGARADIER *chinois fait l'ornement des jardins par sa forme élégante, le grand nombre et la beauté de ses fleurs*. (Spach.)

— ENCYCL. On désigne sous le nom de *bigaradiers* des arbres formant une variété du genre *citrus*. Ce sont les bigaradiers qui fournissent les feuilles d'oranger, les fleurs d'oranger avec lesquelles on prépare l'eau de fleur d'oranger, l'écorce d'orange amère, les petits grains qui servent à faire l'essence de petit grain et les orangettes dont on fait les pois d'orange pour les cautères.

BIGARRÉ (*ga-ré*), ÉE (de *bigarrer*) adj. Qui a des couleurs ou des dessins variés : *Fruit* BIGARRÉ. *Étoff* BIGARRÉE.

— Fig. Formé d'éléments variés et disparates : *Dans l'allemand, les mots sont* BIGARRÉS *d'inflexions sourdes et d'inflexions sonores*. (Vitet.)

— Blas. Se dit des papillons et de tout ce qui est nuancé de différentes couleurs.

— Géol. *Grès bigarré*, Partie inférieure du terrain triasique. V. GRES.

BIGARRE (Auguste-Julien, baron), né au Palais (Belle-Île [Morbihan]) en 1775, mort à Rennes en 1838, était successivement lieutenant d'infanterie en 1793, et devint général de division en 1814, après s'être distingué dans les campagnes d'Helvétie (1798-1799), d'Allemagne (1800-1805), de Naples (1806), en Espagne (1808-1813). Pendant les Cent-Jours, il commanda en Vendée, et défit l'armée royaliste au combat d'Auray.

BIGARREAU (*ga-ro*) n. m. Variété de cerise rouge et blanche, dont la chair est ferme, sucrée, mais de médiocre qualité.

BIGARREAUTIER (*ro-ti-é*) n. m. Variété de cerisier qui produit le bigarreau.

BIGARREMENT n. m. Etat de ce qui est bigarré; bigarrure. (Peu usité.)

BIGARRER (*ga-ré* — origine douteuse ; peut-être du lat. *bis*, deux fois, et *variare*, varier) n. m. Assembler sur un fond des couleurs et des dessins nombreux et variés : BIGARRER *une livrée*. BIGARRER *une toile*. ‖ Être disposé comme une bigarrure sur un fond de couleur différente : *Quelques nuages* BIGARRENT *le ciel*. H. Taine

— Fig. Varier agréablement : *Mirabeau m'enchante de récits d'amour, de souhaits de retraite dont il* BIGARRAIT *des discussions arides*. (Chateaub.) ‖ Produire un ensemble disparate : *Exemples qui* BIGARRENT *le style*.

BIGARRURE (*ga-rur'* — rad. *bigarrer*) n. f. Assemblage de couleurs ou de dessins nombreux et variés : *L'habit d'arlequin est le type de la* BIGARRURE.

— Par ext. Assortiment, réunion de choses disparates : *Style plein de* BIGARRURES *de trouvé et de sublime*.

‖ Réunion de personnes différentes de caractère, d'état ou d'opinion : *Société qui est une étrange* BIGARRURE.

— n. f. pl. Fauconn. Taches d'un brun noirâtre que l'on observe sur le plumage de certains oiseaux de proie employés à la chasse.

Bigarrures et Touches du Seigneur des Accords, ouvrage d'Estienne Tabourot, qui s'était surnommé lui-même « seiur des Accords ». C'est, ainsi que l'indique le titre, un recueil de choses disparates (« bigarrées », comme on disait alors), de rébus, de coq-à-l'âne, d'équivoques, c'est-à-dire de calembours, de vers coupés, lionins ou monosyllabiques, d'acrostiches, d'anagrammes, d'étymologies facétieuses, etc.

On peut croire que les bons contes ne manquent pas chez un contemporain de Brantôme, ni les satires chez l'admirateur de Rabelais. Mais Tabourot n'est pas seulement un homme d'esprit, il est aussi un érudit, et plusieurs de ses anecdotes en portent la trace.

Après les quatre livres des *Bigarrures*, vient le livre des *Touches*, c'est-à-dire des épigrammes, auquel ce nom convient parfaitement : « Car, dit l'auteur, c'est une espèce de légère escrime, où, avec l'espée rabattue, je donne simplement des touches, qui perce à grand peine la peau, et ne peut entamer vivement la chair. » Ce livre est suivi des *Escraignes dijonnoises*, et l'ouvrage se termine par les *Contes facétieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté bourguignonne*, ajoutés au recueil, dit Tabourot lui-même, « pour le mieux faire vendre ».

BIGAT (*ga-bat'*, lat. *bigatus*) n.m. Denier romain de la république, qui portait au revers Diane et, plus tard, la Victoire, monté sur un char à deux chevaux (ou *bige*). On fabriqua de ces pièces environ de 217 à 64 avant J.-C. Tacite (*Germ.*, V) nous apprend que les Germains recherchaient particulièrement ces pièces d'un type ancien et qui, par conséquent, leur était familier.

Bigat.

BIGATTIÈRE (*ga-ti-èr'*) n. f. Vaste bâtiment pour la culture et l'élevage des vers à soie. — On dit plus souvent MAGNANERIE.

BIGAUDELLE n. f. Variété de cerise blanche ou à peine rosée.

Bigauts.

BIGAUT ou **BIGOT** (*go*) n. m. Sorte de houe, parfois à crochets, pour le binage des vignes.

BIGE (lat. *bigatus*) n. m. Antiq. rom. Char à deux ou à quatre roues, attelé de deux chevaux et servant pour la course, pour le triomphe ou pour le transport des fardeaux.

— ENCYCL. Au pluriel, le mot *biges* désigne deux chevaux attelés ensemble par une barre transversale portant sur leur garot. Employé au singulier, ce qui est le cas le plus fréquent, ce mot désigne un char à deux chevaux, tels que les bas-reliefs, les peintures de vases, et celles de Pompéi nous montrent souvent les chars de guerre. Le musée du Vatican possède une belle sculpture en marbre blanc qui figure un bige attelé de ses deux chevaux, presque de grandeur naturelle. Le bige servait de type à certaines monnaies romaines. V. BIGAT.

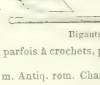

Bize.

BIGEARREYN (*ja-rin*) n. m. Filet rappelant par sa forme celui de l'anne sous le nom de *demi-folles*. (V. ce mot.) On l'emploie pour la pêche du poisson plat. ‖ On dit aussi BIGEARREYNES, n. f. pl.

Biges.

BIGELOW (Erastus Brigham), industriel américain, né à West-Bayslon (Massachusetts) en 1814, inventa un métier à tisser à la main, un métier mécanique pour le tissage des couvertures, en 1839, il introduisit un tissage des tapis de laine le premier métier à vapeur. Il a fondé, en 1849, la ville manufacturière de Clinton.

BIGELOW (John), publiciste et diplomate américain, né à Malden (New-York) en 1817. Chargé, de 1845 à 1848, des fonctions d'inspecteur des prisons, il provoqua d'utiles réformes dans le régime pénitentiaire. Les relations qu'il donna de ses voyages à la Jamaïque, à Haïti, en Italie, achevèrent de le mettre en lumière. Nommé consul des Etats-Unis à Paris en 1861, et ministre plénipotentiaire en 1865, c'est à lui qu'incomba la mission d'aplanir les difficultés survenues dans les relations de la France avec le cabinet de Washington, à la suite de l'expédition française au Mexique. En 1874, il devint secrétaire de l'Etat de New-York; mais, dès l'année suivante, il se retira de la vie politique. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *la Jamaïque en 1850* (1852) ; *les Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1863) ; *la France et la Marine confédérée* (1888). Il a publié, en outre, les *Œuvres de Franklin*, en 1868.

BIGELOWIE (*ve* — de *Bigelow*, botan. américain) n. f. Bot. Syn. de CURY SOTHAMNE, de SELLIAIRE, de FORESTÉRIE, de SPERMACOCE, de BORRERIE.

BIGÉMINÉ, ÉE (de *bi*, et *géminé*) adj. Bot. Se dit en particulier des rameaux dont le pédoncule commun se divise en deux pédoncules secondaires, portant chacun une paire de folioles, comme dans la sensitive.

— *Fleurs bigéminées*, Fleurs au nombre de quatre, portées deux par deux sur deux pédoncules. ‖ On dit aussi FLEURS DICONJUGÉES.

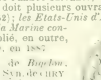

Fenêtre bigéminée.

— Archit. Se dit d'une baie divisée en quatre parties : *Fenêtre* BIGÉMINÉE.

— Minér. Qui offre la combinaison de quatre formes, lesquelles, prises deux à deux, sont de la même espèce.

BIGÉNÈRE (du lat. *bis*, deux fois, et *genus, eris*, genre) adj. En T. d'hist. nat., Qui provient de deux genres différents.

BIGÉNÉRINE (de *bi*, et du gr. *généa*, genre) n. f. Genre de foraminifères, famille des textularidés, tribu des textularinés, créé par d'Orbigny pour de petites formes qui vivent dans la mer Adriatique.

BIGERRIONES, peuple d'Aquitaine qui fit sa soumission à Crassus, lieutenant de César. Pline le désigne sous le nom légèrement altéré de *Begerri*. — *Un* BIGERRIONE ou BIGERRIUS (*russ*).

— ENCYCL. Ce nom est évidemment le même que celui

qu'on retrouve dans *Bigorre*, anciennement une des divisions de la province de Gascogne. La capitale *Bigorra* aujourd'hui le village de *Castelvieil*, dep. des Hautes-Pyrénées, arrond et canton de Bagnères-de-*Bigorre*. Du château-fort, au XV siècle, à *Tarbe*, nom qui devint de [illegible] mieux *Tarcon*, *Tarbon*, et enfin *Tarbes*.

BIGGAR, ville d'Écosse, comté de Lanark. [illegible] Fabriques de cotonnades. Restes d'un camp romain, près duquel eut lieu un combat entre Wallace et les Anglais.

BIGGLESWADE, ville d'Angleterre, comté de Bedford, sur l'Ivel, qui est navigable jusqu'à la mer. [illegible] Filatures de fil, ouvrages en paille, commerce de grains.

BIGHA. Gouge. V. Bigue.

BIG-HORN, rivière d'Amérique, États-Unis, [illegible] des montagnes Rocheuses, qui prend naissance [illegible] après un cours de 300 kilom. environ. [illegible] *Big Horn River* [illegible] l'autre contrefort oriental des montagnes Rocheuses un petit massif montagneux qui s'appelle les monts *Big-Horn*.

BIGLAND (John), historien anglais, né à Skirlang en 1750, mort en 1832, maître d'école de village. Il laisse des ouvrages historiques estimés. *Système de géographie et d'histoire* (1785). *Histoire de l'Espagne jusqu'à l'an 1811*. *Procès de l'histoire politique et moderne de l'Europe depuis 1783*.

BIGLANDULAIRE n. f. Bot. Syn. de VOYRIE. Section du genre sumbuge.

BIGLE [illegible] Borgne. Louche. [illegible] Personne qui louche. *Un bigle qui [illegible] sur le regard d'un [illegible]*. Le fem. [illegible] est parfois usité.

— Art milit. anc. Nom donné, à Rome, aux soldats spécialement chargés du service [illegible].

BIGLE angl. *beagle*) n. m. Chien courant anglais, de taille [illegible] On dit aussi BEAGLE et BIGLE. V. BEAGLE.

BIGLER v. n. Loucher, avoir les yeux de travers. Vieux. — Activ. Regarder quelqu'un en louchant. Inusité.

BIGLOCHIDÉ, ÉE (de *bi*, et du gr. *glôchis*, pointe) adj. Qui est muni de deux pointes.

BIGLUMÉ, ÉE (de *bi*, et *glume*) adj. En T. de bot., Qui renferme deux glumes.

BIGNAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 35 kilom. de Ploërmel, sur la Claye; 2.756 hab. Minoteries; forges.

BIGNAN (Anne), poète français, né à Lyon en 1795, mort à Pau en 1861. Il remporta plusieurs prix de poésie à l'Académie, et dut surtout sa notoriété à des traductions en vers de l'*Iliade* (1830) et de l'*Odyssée* (1841). Parmi ses recueils de vers élégants et corrects, mais sans imagination, nous citerons : *Œuvres poétiques* 1830. *Poèmes [illegible] religieux* 1850, un poème en six chants : *Napoléon en Russie* (1835). Il a aussi publié des nouvelles et quelques romans en prose.

BIGNE *(gn* mill.) n. f. Tumeur, bosse, contusion. Vieux mot dont on a fait BIGNON, et BIGNE.

— En T. d'agric. Sorte de pioche.

BIGNE (GACE DE GACES DE LA), poète français, né vers 1428, dans le diocèse de Bayeux, fut chapelain de Philippe de Valois, du roi Jean, qu'il accompagna dans sa captivité, et de Charles V. On lui doit un poème, *le Roman des oiseaux*, qui a été imprimé, mais avec quelques retranchements, à la suite des *Déduits de la chasse des bêtes sauvages et des oiseaux de proie*, par Phébus Gaston de Foix (Paris, 1520).

BIGNON *(gn* mill.) n. m. Filet appelé aussi TRUBLE.

BIGNON (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Nantes; 1.747 hab. Bétail; forges. Ruines de l'ancien château de Toufou.

BIGNON (Jérôme), magistrat, né à Paris en 1589, mort en 1656. Il se fit remarquer par une prodigieuse précocité intellectuelle, publia, à 18 ans, une *Chorographie de la Terre sainte* 1608 et, un peu plus tard, *Discours de la ville de Rome, principales antiquités et singularités d'icelle* 1611 ; puis, *Traité sommaire de l'élection du pape, etc.* (1605). Sa réputation décidait le fit nommer par Henri IV enfant d'honneur du dauphin, depuis Louis XIII. Pendant son séjour à la cour, il composa son *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France, etc.* (1608), dédié à Henri IV, et dans lequel il réfutait celui de Valdès, *De dignitate regni Hispaniæ*. Après avoir voyagé en Italie, il entra dans le barreau, puis fut successivement avocat général au grand conseil en 1620, conseiller d'Etat, avocat général au parlement de Paris (1625), et bibliothécaire du roi en 1642. Il fut chargé plusieurs fois de missions politiques : c'est ainsi qu'il travailla à préparer l'alliance de la France avec la Hollande en 1630. Le traité de 1654 avec les villes hanséatiques fut en partie son œuvre. Bignon a publié aussi : une édition des *Formules de Marculfe* (1613) *Traité de la grandeur de nos rois et de leur souveraine puissance* (1615). — Son fils aîné, JÉRÔME II (1627-1697), fut aussi avocat général et bibliothécaire du roi. — Un fils de Jérôme II, JEAN-PAUL, né en 1662 à Paris (1662-1743), orateur, puis prédicateur et bibliothécaire du roi, devint membre de l'Académie française, président honoraire des Académies des sciences et des inscriptions et belles-lettres. Bignon a collaboré au Journal des savants, aux explications des *Médailles du règne de Louis XIV*, et publie divers autres écrits.

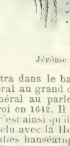

Jérôme Bignon

BIGNON (Armand-Jérôme), magistrat français, né en 1711, mort en 1772. Neveu de Jean-Paul, il lui succéda dans la charge de bibliothécaire du roi. Il eut prévu des marchands lors du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, et les malheurs qui arrivèrent au lieu d'attribuer à cette occasion furent attribués à son imprévoyance. Il fut membre de l'Académie [illegible] JEAN-PERRAULT, né à [illegible] en 1841. Il fut secrétaire de [illegible] pour le département Helvétique [illegible] Napoléon lui confia [illegible] fonctions de chargé d'affaires [illegible] Prusse (1806-1808), et de l'Autriche (1809). Ambassadeur à Varsovie, il [illegible] Polonais, et grâce aux mesures énergiques qu'il prit, la résistance de la Pologne [illegible] chez des Russes et des Autrichens en 1813. Pendant les Cent-Jours, Bignon fut député de la Chambre des représentants, fut nommé sous-secrétaire d'Etat, puis reçut le portefeuille des affaires étrangères. Ce fut ce titre qui dut signer la convention du 3 juillet 1815, qui livrait Paris aux alliés. Il siégea comme député à la Chambre de 1817 à 1837, époque où il reçut un siège à la pairie. Bignon fut un diplomate habile et un orateur remarquable par la profondeur de la libéralisme de ses vues. Son œuvre capitale est son *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'en 1812* 1829-1838, continuée par son gendre le baron Ernouf 1840-1850. En publiant cet ouvrage, Bignon prophétisait un nouveau [illegible] Napoléon. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Exposé composé de l'état politique, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe* 1814. *Diplomatie de Frédéric* 1821. *Insurrections et des peuples* [illegible] 1832, etc.

BIGNONE *(gn* mill.) on **BIGNONIA** du de l'abbé *Bignon*, bibliothécaire de Louis XV, n. f. Genre de *Bignoniacées*, de la tribu des culigniennées, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.

Bigne-ne.

BIGNONIACÉES *(gn* mill.) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *bignone*. (Une BIGNONIACÉE.)

— ENCYCL. Les *bignoniacées* sont des arbres, des arbrisseaux, ou, plus rarement, des plantes herbacées, mais surtout des lianes qui se distinguent par une disposition toute particulière : le corps ligneux est partagé en plusieurs lobes, dont l'intervalle est rempli par l'écorce; ces lobes, au nombre de quatre, figurent une sorte de croix de Malte, à tige souvent sarmenteuse et garnie de vrilles; à feuilles opposées, quelquefois verticillées, simples ou composées, sans stipules; à fleurs hermaphrodites, irrégulières, presque toujours ornées de brillantes couleurs. Les bignoniacées habitent pour la plupart les régions équatoriales de l'Amérique; on en trouve en Australie et dans l'archipel Indien. Les espèces abondent dans l'ancien monde.

BIGONTIA (*si-d* n. f. ou **BIGONCIO** n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée autrefois à Venise.

BIGOPHONE (de *Bigot*, n. de l'inventeur, et du gr. *phônê*, voix) n. m. Instrument de musique en carton.

— ENCYCL. Cet instrument de musique, tout à fait primitif, se compose d'une embouchure et d'un cornet de carton, auquel on donne toutes les formes : il y a des cornets vagantes et demi-ronds, en forme de serpent, d'escargot, de trompe, d'éléphant, etc. Pour en jouer, il suffit de chanter dans l'embouchure ; les fondées sonctes de bigophones.

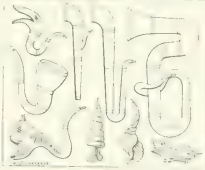

Types divers de bigophones.

BIGORDAN, ANE (on dit aussi BIGOURDAN, ANE), personne née dans le Bigorre, ou qui habite ce pays. — *Les* BIGORDANS (ou BIGOURDANS).

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Tradition* BIGORDANE (ou BIGOURDANE).

BIGORNE (provenc. *bigorna*; du lat. *bicornis*, à deux cornes) n. f. Techn. Sorte d'enclume dont chaque extrémité est en pointe, et qui sert à tourner en rond ou arrondir les grosses pièces. Masse de bois que les tanneurs emploient à fouler les peaux mouillées.

— Agric. V. BIGOT.

— Mar. *Bigorne de calfat*, Sorte de ciseau à froid, destiné à briser les coins dans lesquels s'opposent au travail du calfatage en traversant les joints des bordages.

— ENCYCL. Techn. Au lieu de reposer sur la chabotte, comme l'enclume, la bigorne y est encastrée à l'aide d'une tige faisant partie de la base et munie d'un pied qui l'empêche de se [illegible] davantage. On donne à la bigorne diverses formes, selon la nature de l'ouvrage à faire : ainsi, les ferblantiers, les plombiers, les bijoutiers, les charrons, les taillandiers en ont qui diffèrent de forme et de taille.

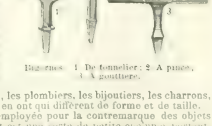

Bigornes. 1. De tonnelier; 2. A pince; 3. A goutière.

La bigorne employée pour la contremarque des objets d'or et d'argent est une sorte de petite enclume portant

BIGORNE [illegible]

BIGORNE, [illegible]

BIGORNEAU n. m. Techn. Petite bigorne qui se place entre les machoires d'un étau. Extrémité conique de la bigorne.

— Zool. Petit coquillage remarquable, abondant sur nos côtes et qui est une espèce de littorine (*littorina littorea*). Parmi les bigorneaux qui se vendent tout cuits, et qui sont noirs, on trouve souvent des exemplaires jaunes d'une espèce voisine (*littorina rudis*).

BIGORNER v. [illegible]

Bigorné, ée, part. pass. [illegible]

BIGORRE [illegible] l'O., par la vallée d'Ossau et le Béarn proprement dit; à l'E., par les montagnes de la rive droite de l'Adour, le Nébouzan, le sud de l'Astarac; au N., par l'Astarac et l'Armagnac. Il comprenait : 1° la Plaine de Bigorre (*Tarbes*, cap. du comté, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre); 2° la Montagne de Bigorre (ch.-l. *Argèles*); 3° la Rivière-Basse (ch.-l. *Vic-en-Bigorre*); 4° le Rustan ou Rivière-Haute (ch.-l. *Saint-Sever-de-Rustan*). Les habitants (*Bigerriones* [illegible] *Bigorrais, aises, Bigordans, anes*) formaient, dès l'époque romaine, une agglomération florissante, avec une *Carbo* pour capitale, près de l'emplacement actuel de Tarbes. Sous les Carlovingiens, le pays dépendit de l'Aquitaine. Après la mort de Charlemagne, il eut des comtes particuliers. En 1284, le mariage de Jeanne de Navarre et de Philippe le Bel valut à la France l'acquisition du comté, mais il passa ensuite aux maisons de Foix et d'Albret, et fut définitivement réuni à l'avènement de Henri IV.

— BIBL. [illegible] *ancien comté de Bigorre* (Tarbes, 1856).

BIGOT (*go*), **OTE** (origine douteuse; le mot date du XIIe siècle) adj. Qui a une dévotion mal entendue, [illegible] mesquine : *Une femme* BIGOTE *est un fléau dans sa maison*. BIGOT [illegible] qui indique de la bigoterie : *Des airs* BIGOTS.

— [illegible] *comment que l'aspic et le vipère bleu*. (V. Hugo.)

BIGOT (*go*) n. m. Agric. Espèce de pioche à deux tranchants qu'on appelle aussi *bigorne*. On écrit aussi BIGAUT.

— Mar. V. BIGOTS.

BIGOT (Emery), érudit français, né à Rouen en 1626, mort en 1689. Dans un voyage qu'il fit à Florence, il découvrit le texte grec de la *Vie de saint Chrysostome*, par Palladius; il le publia en 1680, avec quelques autres pièces grecques. On a imprimé sa correspondance avec les savants les plus distingués de l'Europe. Elle est pleine de détails intéressants et de renseignements précieux.

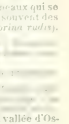

Bigot.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean), magistrat français, né à Rennes en 1747, mort à Paris en 1825. Il fut avocat au parlement de Rennes et, en 1779, à celui de Paris. Envoyé à l'Assemblée législative en 1791, il s'y fit remarquer par sa modération; continuellement en jury, fit décider que la loi sur le séquestre des biens des émigrés leur laisserait un mois pour rentrer en France, et obtint de l'Assemblée, dont il était devenu le président, un décret interdisant les prises d'armes.

Considéré comme suspect, il resta six mois emprisonné, et put enfin aller se réfugiert à Rennes. En l'an V, il retourna à Paris comme juge, et fut élu membre de l'Institut en 1799. Le 24 thermidor an VIII, il fut désigné, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le [illegible] Code civil. Il [illegible] membre, puis [illegible] président de la section de législation au conseil d'Etat [illegible] le portefeuille des cultes, [illegible] ministère Restauration. Appelé à la [illegible] la direction générale des cultes [illegible] les Cent-Jours, il se retira définitivement des affaires publiques après le retour des Bourbons. Bigot avait été élu membre de l'Académie française en 1803.

— [illegible] Paris 1827).

BIGOT DE MOROGUES Pierre-Marie-Sébastien, baron, [illegible] la Bretagne, les Vosges, le Jura, la Suisse et la Savoie, et fit connaître la constitution géologique et minéralogique de ces contrées par des mémoires intéressants. Comme agronome, il a contribué, par une active propagande, à améliorer la Sologne. Il a publié : *Mémoire historique et* [illegible] *terre, etc.; Essai sur le moyen d'améliorer l'agriculture en France, etc.* (1822); *Influence des sociétés littéraires, savantes et agricoles sur la prospérité publique* (1825). Louis-Philippe le nomma pair de France, en 1835.

BIGOT (Marie RIÉVÉ, dame), pianiste française, née à Colmar en 1786, morte à Paris en 1820. Son talent, empreint de grâce, de sensibilité et de passion, fit l'admiration de tous les artistes illustres de l'époque : Haydn, Beethoven, Salieri, Cramer, etc.

BIGOT (François), administrateur français du XVIIIe siècle, 13e et dernier intendant de la Nouvelle-France. Il s'était fait connaître par ses prévarications à Louisbourg quand il fut nommé intendant au Canada. Il y constitua une [illegible]

difficulté à Montaubin, lors de sa lutte contre les Anglais (1756-1759). Rentré en France après la conquête de la colonie et convaincu de prévarication, il fut condamné à restituer une somme d'argent et banni à perpétuité du royaume.

BIGOT (Antoine-Hippolyte), poète languedocien, né et mort à Nîmes (1825-1897). Employé de commerce, il a écrit dans le dialecte de sa ville natale des poésies qui lui rendu populaire dans le midi de la France. Nous citerons de lui : *Il Boutoum de queto* (1855), recueil de poésies et de [illegible] de la Fontaine, *les Rêves de Jogeo*, [illegible] *Il Bourgadeiro* (1863), recueil de pièces, de fables, de paraboles, réédité et 1891.

BIGOT (Charles-Jules), écrivain français, né à Bruxelles en 1840, mort à Paris en 1893. Élève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, il abandonna l'enseignement pour le journalisme, collabora au « Siècle », au « XIXe Siècle », au « Gagne-Petit », etc., et devint professeur de littérature à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et à l'Ecole d'institutrices de Fontenay. On doit à cet écrivain distingué d'une haute probité morale, plusieurs ouvrages dont les principaux sont *les Classes dirigeantes* 1876 ; *la Fin de l'anarchie* 1878 ; *le Petit France* 1882, ouvrage couronné par l'Académie française ; *la Bourgeoisie française*, *Bagne*, *Impôts* (1886) ; *Questions d'enseignement secondaire* 1886 ; *Portraits français contemporains* 1887. — Sa femme, Marie Healy, née à Paris, de parents américains, a publié, sous le pseudonyme de Marie Amélie, plusieurs ouvrages écrits d'un très bon style : *Mireu* 1882 ; *Jean Marcoulx* 1886 ; *Andre Marguerit*, *pastelle* 1886 ; *Lorette* 1891 ; *Inspiration* 1892 ; *Nouvelles* 1894 ; *Dans l'ombre* 1897.

BIGOT (Léon), général français, né à Paris en 1826, mort à Versailles en 1872, collabora à plusieurs journaux et écrivit sous le pseudonyme de Pierre Noël *les Lois et les Institutions judiciaires de la Russie* (1864) ; *Réfutation de « Force et Matière »* (1868). Après la Commune, il publia, avec Victor Hugo, le *Dossier d'un condamné à mort*, et se livra à la défense des accusés traduits devant les conseils de guerre : Assi, Abel Peyrouton, Henry Maret, G. Maroteau. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 21 août 1872, au moment où il venait de commencer une plaidoirie devant le 6e conseil de guerre. — Son fils, **Bigot** (Léon), littérateur français, né à Paris en 1855, d'abord professeur, puis principal de collège, se fit connaître à Paris comme conférencier, et collabora à de nombreux journaux, notamment à « l'Estafette ». On lui doit des poésies, des comédies, et autres ouvrages : *le Connétable de Richemont* (1882) ; *Follement aimée* (1891) ; *Cruautés* (1892), recueil d'études ; *Propos sceptiques d'un homme de foi* (1894).

BIGOTE n. f. Mar. Nom donné par les marins de la Méditerranée à deux pommes plus grosses que les autres, qui entrent dans le racage du grelin.

BIGOTELLE (*tél*) ou **BIGOTERE** (de l'espagn. *bigotera*, croc de moustache, d'où est venu *bigoudi*) n. f. Petite pièce de cuir qui sert à tenir les moustaches relevées pendant la nuit, pour qu'elles ne perdent pas leur pli. (On appelait aussi *bigotelle* une sorte de sac remplissant le même office pour la barbe.) Les bigotelles furent en usage du XVe au XVIIe siècle. A cette époque, on appela ainsi une petite brosse de poche servant à soigner la moustache.

Emploi de la bigotelle.

BIGOTERIE (rad. *bigot*) n. f. Dévotion étroite, mal entendue : *La* BIGOTERIE *est de l'hypocrisie*. (H. de Lacret.)

— Par ext. Les bigots : *La* BIGOTERIE *ne s'accroît que d'elle-même*. (Gordon.)

BIGOTIÈRE (René de Perchambault de La), magistrat et jurisconsulte français, né à Angers vers 1640, mort à Rennes en 1727. D'abord avocat au parlement de Bretagne, il y devint conseiller, puis président de la chambre des enquêtes. On a de lui, outre plusieurs mémoires, dont l'un sur le prêt à intérêt : *Du devoir des juges* (1696), et un commentaire fort estimé sur la *Coutume de Bretagne, etc.* (1694).

BIGOTISME (*tisme*) n. m. Dévotion, caractère du bigot : *Nation entêtée de* BIGOTISME. (Cormenin.)

BIGOTS (*gô* — du bas lat. *bigus*, morceau de bois) n. m. pl. En T. de mar., Morceaux de bois plat séparant les pommes du racage, et destinés à s'appuyer de can sur les mâts. Ils sont plus longs que la hauteur du racage, et portent des trous dans lesquels passent les bâtards de racage. — *Un* BIGOT.

A, trous pour le passage du bâtard de racage ; B, corps du bigot ; C, tenon, frottant sur le mât.

BIGOTTINI (Emilie), danseuse française, née vers la fin du XVIIIe siècle, morte à Passy en 1858, entra à l'Opéra vers 1801. Fort jolie, avec cela danseuse d'un talent rare et même de premier ordre, elle obtint, pendant plus de vingt ans, de retentissants succès.

BIGOUDI (pour l'étym., v. BIGOTELLE) n. m. Petite tige métallique entourée de cuir, autour de laquelle les femmes roulent leurs cheveux pour les faire friser.

1. Paquet de bigoudis ; 2. Bigoudi.

BIGOURELLE (*rèl* — du provenç. *bigourèlo*, reprise grossièrement exécutée) n. f. En T. de mar., Couture rondé, à l'aide de laquelle on réunit les deux lisières d'une laize de toile à voile.

BIGOURETTE (*rèt*) n. f. En T. de mar., Chacune des pommes qui forment le racage du trinquet.

Big Rapids, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Maskegon, tributaire du lac Michigan ; 6.000 hab. Fabrication de cordages de bois, commerce de bois.

BIGRE (du bas lat. *bigarus*, même sens ; de deux radicaux germaniques : *bi*, qui signifie abeille, et *gar*, qui marque l'idée de garder) n. m. Nom donné anciennement à des paysans qui vivaient sur la lisière des forêts, ou ils se livraient à l'éducation des abeilles.

— Encycl. Les *bigres* avaient des droits forestiers, tels que celui d'abattre les arbres où se réfugiaient les essaims, et aussi de couper du bois à discrétion pour leur chauffage. Cette extension du droit de fouage leur fut refusée par les ordonnances de 1669. On remarquera que le mot « bigre » était très anciennement pris en mauvaise part et qu'il était synonyme de BOUGRE (V. ce mot.) Il est probable qu'il a, comme ce dernier, une origine orientale pour désigner les vagabonds venus de l'Est, qui se livraient, entre autres professions nomades, à la récolte du miel, comme le font encore les *irouias* de l'Inde. Le sens de « bigre », en tant qu'injure, se précise au XVI siècle : on appelait *bigres à l'huile* les moines mimiens qui observaient exactement la règle de ne manger que des aliments préparés à l'huile. On voit souvent, dans les Coutumiers, des bigres désignés sous le nom de *francs bigres*, pour les différencier de ceux qui relevaient d'une seigneurie.

BIGRE interj., et **BIGREMENT** adv. Euphémismes pour BOUGRE et BOUGREMENT. V. ces mots.

BIGUANIDE (de *bi*, et *guanidine*) n. m. Base dérivée de la guanidine. V. GUANIDINE.

— Syn. **Guanylguanidine, diguanide.**

BIGUE (*bigh'* — provenç. *bigà*) n. f. Sorte de chèvre rudimentaire, formée de deux longues pièces de bois liées par le haut et portant une poulie.

Bigue.

— Jeux. Mât de cocagne horizontal et savonné, qu'on établit au-dessus de l'eau, et sur lequel des concurrents cherchent à marcher, pour gagner un prix convenu. ‖ On dit plus communément MÂT DE BEAUTÉ.

— Mar. Assemblage de deux vergues ou de deux mâtereaux croisés à angle aigu au moyen d'un solide amarrage.

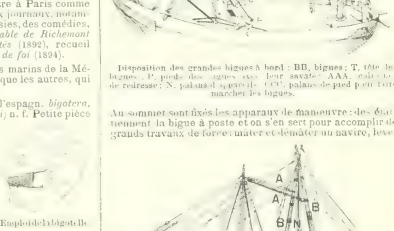
Disposition des grandes bigues à bord : BB, bigues ; T, tête des bigues ; P, poulies des bigues avec leur sangle AAA, cordage de rédresse ; N, palans d'appareillage ; C, palans de pied pour faire marcher les bigues.

Au sommet sont fixés les appareils de manœuvre : des équipement la bigue à poste et on s'en sert pour accomplir de grands travaux de force : mater et démâter un navire, lever

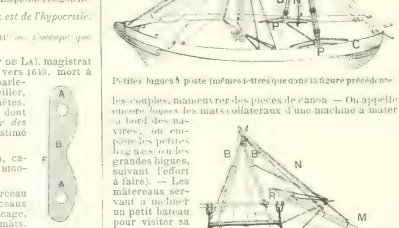
Petites bigues à poste (mêmes lettres que dans la figure précédente).

les couples, manœuvrer des pièces de canon — On appelle encore *bigues* les mats collateraux d'une machine à mater à bord des navires, on emploie les petites bigues ou les grandes bigues, suivant l'effort à faire). — Les mâtereaux servant à mâter un petit bateau pour visiter sa coque s'appellent aussi *bigues*.

Mise d'un bas-mât à bord au moyen de bigues : BB, bigues ; N, palans d'appareillage ; M, grand mât ; R, arc-boutant servant à incliner le mât de la coque du navire.

BIGUER (*ghé*) v. a. Troquer, échanger. (Vx.)

BIGUGLIA, comm. de la Corse, arr. et à 11 kil. de Bastia, près de l'étang de son nom ; 234 hab. (Biguglia, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit village, occupe l'emplacement de la célèbre Mariana, capitale de l'île sous le gouvernement des Pisans.) *L'étang de Biguglia*, séparé de la mer par une étroite langue de terre, est très poissonneux, mais très insalubre.

BIHACS, ville de la Bosnie-Herzégovine (Bosnie), ch.-l. de cercle, sur l'Unna ; 3.950 hab. Ville fondée en 1235 par le roi de Hongrie Béla IV, qui fit partie, jusqu'en 1878, de la Croatie turque ; cédée à l'Autriche-Hongrie par le traité de Berlin, elle ne fut prise qu'après une défense acharnée par ses nouveaux possesseurs. — Pop. du district : 21.350 hab. ; du cercle : 191.900 hab.

BIHAÏ n. m. Bot. Syn. de HÉLICONIE.

BIHAIN, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arr. adm. de Bastogne, arr. judic. de Marche ; 1.082 hab. Exploitation de manganèse et de pierres à rasoirs.

BIHANIE n. f. Genre de lauracées, fondé pour une espèce de Bornéo. C'est un arbre à feuilles alternes, coriaces, et à fleurs disposées en panicule lâche.

BIHAR, bourg de l'Autriche-Hongrie, Hongrie (comitat de Bihar,), 2.500 hab. Autrel, place forte. — Comitat de la Hongrie orientale, peuplé de 516.700 hab. et divisé en 17 districts. Ch.-l. *Grosvar*. Warden, la seule ville du comitat.

BIHARITE (de *Bihar*, n. de lieu) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie, que l'on a trouvé en masses faiblement translucides, avec éclat gras, dans les mines de Bihar, en Hongrie. Variété de PAGODITE.

BIHAR-RGYAL-PO, dieu thibétain de la classe des *Dragords*, qui est l'objet d'une grande vénération comme patron des monastères (*vihara*) et des temples, dont il éloigne les démons. On le représente avec une figure grimaçante à l'expression terrible, une chevelure de flammes, et brandissant une foudre et un arc.

BIHÉ, région montagneuse du gouvernement du Benguela (colonie portugaise d'Angola), sur la côte occidentale d'Afrique. C'est un vaste plateau granitique (140.000 kilom. carr.), de 1.600 m. d'altitude, formant le nœud orographique du Benguela, et d'où s'écoulent de nombreux cours d'eau : le Keve, le Coanza et plusieurs de ses affluents, le Couito, le Coubango, le Cunene, etc. Le Bihé, particulièrement exploré par Cameroun (1877), Serpa Pinto (1877), Capello et Ivens (1877), est encore peu connu. C'est un pays sauvage, irrégulièrement boisé, au climat relativement tempéré et sain, grâce à l'altitude, mais où les animaux domestiques, sauf le porc, dégénèrent. Ses habitants, les *Bihénos*, sont peu civilisés, et même, occasionnellement, anthropophages : les femmes font tous les travaux manuels ; les hommes ont la passion des voyages et font un commerce d'échanges avec le bassin du Zambèze.

BIHEBDOMADAIRE (de *bi*, et *hebdomadaire* adj. Qui se fait, qui a lieu, qui paraît deux fois par semaine.

— Rem. C'est ce sens, équivalant à SEMI-HEBDOMADAIRE, qui est consacré par l'usage : mais le sens primitif était : Qui a lieu, qui paraît toutes les deux semaines.

BIHOREAU (*ro* n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des héronsbiseaux, renfermant des herons de taille moyenne, à jambes ramassées, à bec court, à tête munie d'une huppe retombant en arrière.

— Encycl. Les *bihoreaux* sont de mœurs nocturnes ; passant la journée sur des arbres au voisinage des eaux, ils chassent au crépuscule. Leur nom scientifique est *nycticorax*. Le bihoreau commun (*nycticorax europæus*) habite l'Europe et émigre jusque dans l'Afrique centrale et le sud de l'Asie. Il accomplit vers la mi-juillet et se reproduit dans le Nord, en Hollande, etc. Sa chair, huileuse, coriace, était jadis considérée comme un bon gibier ; on voit jusqu'au XVIe siècle ces héroïs figurer dans des banquets seigneuriaux.

Bihoreau

BIHOURT (*bi-our*) n. m. Chev. V. BEHOUR.

BIISK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tomsk]), ch.-l. du district du même nom, sur l'Obi, près du confluent de la Biia et de la Katounia ; 20.500 hab. Eléve de bétail ; tanneries. — Pop. du cercle : 311.500 h.

BIJON n. m. Sorte de résine. V. BIJOU.

BIJOU (du lat. *bis*, deux fois, et *jocare*, jouer, qui joue, qui brille deux fois, ou du lat. *bijou*, *bizou*, anneau pour le doigt) n. m. Objet de parure précieux par la matière ou par le travail : *Il ne convient qu'à des femmes et à des coquettes de se parer des* BIJOUX. (Henri IV.)

— Par ext. Objet élégant, délicat et d'une petitesse relative : *Les fleurs sont les* BIJOUX *de la nature*. (A. Martin.)

— Fam. Personne aimable, gracieuse, etc. : *Une belle femme plaît aux yeux ; une bonne femme plaît au cœur ; la première est un* BIJOU ; *l'autre est un trésor*. (Nap. Ier.) ‖ Terme affectueux que l'on applique aux femmes, aux enfants :

Calmez-vous ; je vous aime autant qu'au premier jour,
Ma belle, mon bijou, mon seul bien, mon amour.
A. DE HERBET

— Comm. Résine qui découle du pin sans incision. ‖ On l'appelle aussi PERINET VIERGE, et BIJON.

— Pop. A Paris, Desserts de plats que les restaurateurs abandonnent aux garçons d'office et qui constituent une part des bénéfices de ces employés. ‖ On dit aussi ARLEQUINS.

— Fr.-maçonn. Ornement assez semblable à une décoration, qui est le signe d'un grade ou d'une fonction, et que l'on porte, dans les *tenues*, suspendu à un *cordon*, large ruban dont la couleur et le port sont déterminés suivant les grades ou les fonctions. Une équerre et un compas entrelacés forment le bijou du grade de *maître* ; une croix, une rose ou un pélican, entre les branches d'un compas, forment le bijou du grade de *rose-croix*. On nomme *bijou de loge* une décoration uniforme, adoptée par les membres de certaines loges comme signe distinctif ; *bijou d'honneur*, un bijou donné par une loge à un de ses membres, en récompense de services rendus. Dans le *Catéchisme du Compagnon*, l'on dit qu'il y a dans la loge six bijoux, trois *mobiles*, trois *immobiles* : mobiles, l'équerre, le niveau et la perpendiculaire ; immobiles, la pierre brute, la pierre cubique, la planche à tracer. V. ces mots, et COMPAGNON.

1. Maître (3e degré) ; 2. Rose-croix (18e degré) ; 3. Chevalier kadosch (30e degré) ; 4. Sublime prince du royal secret (32e degré) ; 5. Souverain grand inspecteur général (33e degré).

— Allus. hist. **Voilà mes bijoux.** Réponse célèbre que fit Cornélie, mère des Gracques, en montrant ses enfants.

(Cette réponse est l'objet de fréquentes applications.) V. Coquetterie.

— Syn. **Bijou, joyau** Le *bijou* est le meuble salon et souvent plus petit que le *joyau*. *Joyau* ne se dit guère qu'en parlant des ornements précieux portés par les femmes et les princes et les personnages du plus haut rang, parce ils veulent paraître dans tout l'éclat de leur dignité.

— Encycl. La plus haute antiquité montra une vive passion pour les *bijoux*; elle en parant autrefois nos ancêtres, les produits de l'industrie de l'homme sont les plus sûrs témoins de son état de civilisation aux différentes époques. Dans les classes aisées surtout le bijou, une matière précieuse, et rare, et la manière plus nouveau, artistique, lui donnait de la mise en valeur. Les dents, les coquilles, les pierres particulières et travaillées qui ont livrées les tombes préhistoriques sont les premiers spécimens de bijoux, plus tard, l'homme qui aimait avant tout les métaux, dégagea les matières précieuses et façonna des objets de parure en bronze, en or, en argent, et, de très bonne heure, en ambre. Tous les musées, notamment celui de Saint-Germain, possèdent de nombreux spécimens plus éloignés, de nombreux bijoux trouvés dans tous les coins du monde. Les Egyptiens, les Grecs, les Etrusques, les Gaulois, les Romains, les Orientaux, les Européens, ont laissé des bijoux remarquables comme élégance et délicatesse. Tous que tous les peuples, tous les temps, aient l'amour de l'or travaillé et des pierreries. Cette tendance ne fit que s'accroître sous les empereurs byzantins.

Les Orientaux, en général, éprouvent une vive passion pour la parure. Persans, Chinois, Indous, Turcs, Siamois, Javanais, etc., se chargent volontiers de bagues, de colliers, de pendants d'oreilles, etc., et ils savent donner à ces objets des formes plus variées, plus originales, plus belles.

Après l'éclipse du moyen âge, la période gothique produisit des merveilles en bijoux, mais c'est surtout la Renaissance qui enfanta des œuvres où la grâce de la composition allie à l'harmonie. A la fin de XVIIe siècle, l'art de tailler les pierres précieuses eut quelques changements considérables, en permettant de les tirer en une plus frappantes dans la composition des bijoux. Au XVIIIe siècle, les rapports avec l'Orient étant devenus plus suivis, il en résulta que les gemmes furent moins rares, diamants, émeraudes, toutes les pierreries et les perles furent de moins plus nombreuses et plus belles.

De Louis XIV à Louis XVI, la bijouterie, en France surtout, atteignit son apogée. La Révolution de 1789 arrêta son élan, comme elle arrêta tout les arts de luxe. On se borna à peindre des imitations de bijoux, plastiques, simples, le plus souvent lourds et monotones. Cet état de choses se continua sous l'Empire et la Restauration. Avec le mouvement romantique de 1830, la bijouterie française se reprit à chercher de nouvelles formes. Mais les conditions économiques et sociales avaient changé; un prodigieux mouvement industriel et commercial tusait participer plus de gens au luxe, et, par suite, on avait d'ordinaire chez eux le goût du luxe. Le bijou ne fut plus uniquement destiné, comme autrefois, aux familles riches, aux privilégiés de la fortune; il fut soumis aux lois de la forme artistique, restée d'un prix abordable, d'où l'introduction des moyens mécaniques dans sa fabrication. Mais la multiplication des mêmes modèles devint alors une méfiantable nécessité et entraîna la banalité des formes, qui, malgré cela, ne vieillent pas. l'avenir de l'art industriel français cherchent à réagir.

Bijoux indiscrets (LES, roman licencieux de Diderot, l'un des ses premiers ouvrages (1747 ; il lui fut, dit-on, payé cinquante louis, et l'auteur écrit pour faire plaisir à l'une de ses maîtresses, Mme de Puisieux. L'originalité de la donnée a fait oublier l'immoralité de l'ouvrage; mais on sait que Boileau la prise dans un vieux tableau du XIIIe siècle, où elle est moins choquante, avec plus de pureté et d'habileté; en sorte qu'il ne reste à l'imitateur que la longueur et l'audace des détails.

Bijou perdu (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de de Louvet et Forges, musique d'Adolphe Adam, représenté pour la première fois, le 1er mai 1852. Cet ouvrage, d'une valeur secondaire, obtint néanmoins du succès, et la rondo des trances : *Ah! quel fait donc les cœurs à la France!* devint populaire. On peut, cependant, citer de meilleurs morceaux dans la partition; entre autres, la romance de Cupidon et celle de Pacome : *Ah! si vous connaissiez Tonon!* qui est d'un joli sentiment.

BIJOUTERIE n. f. Art et commerce du bijoutier : *La bijouterie est une des industries de Paris.* (Acad.)

— Par ext. Objets de ce commerce : *Vendre de la bijouterie.* : *Bijouterie en fin.* Bijouterie en or ou en argent. *Bijouterie en faux.* Bijouterie en matières imitant l'or ou l'argent.

— Par anal. Ouvrage d'un travail délicat, gracieux : *La flèche de la sainte Chapelle, à Paris, est une* BIJOUTERIE *architectonique.*

— Encycl. Hist. V. BIJOU.

— Industr. La *bijouterie* comprend un certain nombre de catégories, suivant la nature de la matière première employée. C'est ainsi qu'on distingue :

La *bijouterie d'or*, dont le titre légal, en France, est de 0,750 et se compose d'or fin et de cuivre. L'industrie emploie cependant divers alliages d'or, dont les colorations diffèrent. Tels sont : *l'or rouge*, au titre de 0,750 d'or fin, 0,250 d'argent et 0,050 de cuivre; *l'or jaune moyen*, 0,700 d'or, 0,300 d'argent; *l'or vert*, 0,750 d'or fin et 0,250 d'argent; *l'or blanc*, 0,750 d'or et 0,205 de fer; *l'or blanc anglais*, 0,750 d'or fin, 0,190 d'argent et 0,060 de cuivre.

La *bijouterie d'argent*, très répandue, et qui possède un titre légal variant de 0,950 à 0,800 d'argent fin;

La *bijouterie en cuivre*, qui se fabrique avec le cuivre ou l'argent que l'on estampe et dont on soude ensuite les parties ainsi de donner à cette bijouterie l'apparence du plein;

La *bijouterie de plaqué*, qui a remplacé fréquemment par suite de l'éclat argenté de ce métal et de son moyen abolite. Sa valeur marchande est cependant inférieure à celle de l'or ou de l'argent.

La *bijouterie en plaqué*, qui s'obtient en faisant usage de fils d'or ou d'argent. Les bijoux obtenus, tout en étant suffisamment résistants, sont d'une très grande légèreté.

La *bijouterie d'aluminium*, laquelle, bien que terniissant assez rapidement à l'air, se fabrique couramment. Ce metal se moule en effet avec la plus grande facilité;

La *bijouterie d'acier*, qui s'obtient en découpant dans des tôles d'acier et en estampant ensuite le métal, auquel on donne toutes les formes;

La *bijouterie de jais*, qui se compose, du moins en France, d'une matière du jais, véritable en email ou en verre. Les bijoux obtenus sont dits *bijoux de deuil*.

La *bijouterie en doublé*, [illegible] chargée d'argent, et qui, lorsque [illegible] de métaux précieux sur une plaque métallique portant le nom de *chrysocale* et composée d'un alliage de cuivre, d'étain et de zinc. Il existe également un doublé d'or sur argent, qui s'obtient à l'aide d'un procédé [illegible]

La *bijouterie en doré ou argenté*, laquelle se fabrique par les procédés de la dorure et de l'argenture [illegible] mots);

Le corail, qui, grâce au très beau poli que [illegible] cette matière présente, est très employé dans la bijouterie particulière : *la bijouterie de corail*;

La *bijouterie de jade*, laquelle, en dépit du peu de valeur de la matière, produit, grâce à des procédés spéciaux de moulage et de coulage, des bijoux et ornements de prix.

En somme, l'industrie de la bijouterie est si importante qu'elle nécessite le concours de nombreux ouvriers : estampeurs, doreurs, argenteurs, sertisseurs, ciseleurs, graveurs, lapidaires, etc.

BIJOUTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait ou vend des bijoux.

— adj. Autref. Amateur de bijoux : *Heureux et bienaimé* BIJOUTIER. De Retz.

— En T. d'arg., So dit des marchands d'arlequins, cette denrée de bijoutier, par antiphrase, comparée à des bijoux : *Bijouterie en cuivre, Bijouterie sur le gemes*, Savetier par une plaisanterie du même genre.

Encycl. V. BIJOU, et BIJOUTERIE.

BIJUGAS (LES), V. BISSAGOS.

BIJUGUÉ (*ghé*), **ÉE** (du lat. *bis*, deux fois, et *jugum*, joug) adj. Bot. Se dit des feuilles composées, qui présentent deux paires de folioles, comme celles des gesses.

— Min. Se dit d'un cristal dont les décroissements naissent deux à deux, sur les bords et sur les angles.

BIJUMEAU (*mo* — de *bi*, et *jumeau*) n. m. et adj. Se dit des monstres doubles et des muscles biceps.

BIKANER, ville forte de l'Inde anglaise (Radjpoutana), ch.-l. de l'Etat de son nom, et résidence d'un radjah tributaire des Anglais ; 56.250 hab. La *principauté de Bikanir*, grande de 59.800 kilom. carr., au sol généralement stérile, salubre, peuplée, sans doute, de 500.000 hab., nourris avec les denrées importées des provinces voisines. Exportation de gros bétail et chevaux.

BIKÉLAS (Démétrius), poète et historien grec, né en 1835. Il composa, dès sa jeunesse, des hymnes patriotiques qui lui valurent une grande réputation. Il a, depuis, publié un *Essai historique sur l'empire de Byzance*, traduit en français par E. Legrand, sous le titre de : *les Grecs au moyen âge* (1877), *Louis Lavras*, récit du temps de la guerre de l'indépendance (1881), ouvrage dénoncé par le libraire et traduit en français (1891); *De Nicopolis à Odjanpec*, impressions de voyage (1884); *le Rôle et les Espérances de l'hellénisme dans les quatorzième et dix-neuvième siècles*; *Nouvelles grecques*, traduites en français (1887); *la Grèce byzantine et moderne* (1893); etc. Il a traduit en grec moderne trois tragédies de Shakspeare : *Roméo et Juliette, Hamlet et Macbeth*.

BIRITY, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie); 4.130 hab.

BIKKIE (*kî* — de *Bikk*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées-portlandiées, comprenant des arbustes ou des arbrisseaux glabres, à rameaux épais, à feuilles opposées et à grandes fleurs blanches, qui croissent aux Moluques et dans les îles de la Sonde.

BIKOECIDÉS (du gr. *bikos*, amphore, et *oikein*, habiter) n. m. pl. Famille d'infusoires flagellifères, entourés d'une coque et pourvus d'un seul fouet bien développé. Les principaux genres sont : *bikoeca, poteriodendron*, etc. Les espèces vivent dans la mer ou dans les eaux douces. — *Un* BIKOECIDÉ.

BIL, frère de Hjuke. D'après les *Sagas* scandinaves, les deux frères revenaient de la source *Byrger*, portant le seau *Sægr*, quand Mani, le dieu appelé *Nimil*, lorsqu'ils furent enlevés au ciel par le dieu de la lune, *Mane*, qu'ils accompagnent constamment et auquel ils servent d'échansons.

BILABIÉ, ÉE (de *bi*, et *labié*) adj. En T. de bot., Se dit des corolles ou des calices qui sont divisés en deux, de manière à figurer deux lèvres, comme dans les familles des acanthacées, des labiées, etc. ‖ On écrit aussi *2—labié*.

BILABRELLE (du lat. *bis*, deux fois, et *labrella*, petite lèvre) n. f. Bot. Syn. de BONATÈE.

BILAIN (Antoine), jurisconsulte français, né à Rimes, près de Vesmes, mort à Paris en 1672. Il fut chargé, comme avocat, d'établir les droits de Marie-Thérèse sur les Pays-Bas et la Franche-Comté, et le mémoire qu'il composa fut traduit en latin et dans presque toutes les langues de l'Europe. Il rédigea un mémoire en 1663, lors du procès de la comtesse de Saint-Géran contre la duchesse de Ventadour. Son véritable nom était **Vilain**; mais Bilain l'avait autorisé à remplacer le V par un B.

BILAMES n. f. pl. Glace à faces parallèles coupée par un trait de scie et dont l'une des parties est inclinée par rapport à l'autre. Cet appareil peut produire, dans certaines conditions, le phénomène d'« interférence ». V. INTERFÉRENCE.

BILAMELLÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *lamella*, lamelle) adj. En T. de bot., Se dit des organes qui présentent deux lamelles.

BILAN (ital. *bilancio*; de *bilanciare*, balancer) n. m. Résumé succinct de l'état d'une maison de commerce : balance de son actif et de son passif : BILAN [illegible] *comptes*.

— Par ext. Faillite, parce que la loi exige du failli le dépôt du bilan : *Il ne m'est jamais tant de* BILANS *qu'en l'an XI.* (Sallentin.) *Déposer son bilan*, Se déclarer en faillite, en déposant la balance de son actif et de son passif au tribunal de commerce.

— Par anal. Solde d'un compte ou d'un inventaire.

— Fig. Résumé d'une situation : *Banqueroute ou augmentation perpétuelle d'impôts, voilà la conclusion nécessaire du* BILAN *de notre situation sociale.*

— Encycl. Dr. comm. Le *bilan* est un acte contenant l'énumération et l'évaluation de toutes les valeurs qui composent l'actif d'un commerçant ou d'une société, et l'état exact des dettes et charges qui constituent le passif [illegible] « Compte-d[illegible] d'y déposer son bilan, certifié véritable par [illegible] indiqués, ne rendent impossible, à ce moment, le relèvement des comptes. La déclaration, accompagnée du dépôt du bilan, doit être faite dans les quinze jours de la cessation de payments (Loi du 1 mars 1889). A défaut d'accomplir ces formalités, le failli peut être déclaré banqueroutier simple, et être incarcéré (art. 456 et 586 du C. de comm.). V. FAILLITE.

— [illegible] sont obligées, par leur acte constitutif, de publier leur *bilan*, c'est-à-dire leur état de situation actuelle à des époques données. Tels sont la Banque de France, le Crédit foncier, etc. Le bilan d'une institution de crédit doit, pour être sincère, donner l'indication nette et précise des résultats de chacune des opérations que cette institution est autorisée à faire. En se reportant aux statuts, on devra pouvoir trouver l'explication de chacun des chiffres donnés.

BILATÉRAL, ALE, AUX (de *bi*, et *latéral*) adj. Qui a deux côtés, ou qui se rapporte aux deux côtés symétriques d'un objet : *Paralysie* BILATÉRALE.

— [illegible] vue : *Tout est* BILATÉRAL *dans le domaine de la pensée.* (Balz.)

— Dr. Qui engage les deux parties réciproquement : *Obligation* BILATÉRALE. *La vente est un contrat* BILATÉRAL.

— Hist. nat. Qui peut être séparé, par un plan médian, en deux sections symétriques : *Stigmates* BILATÉRAUX.

— Syn. Synallagmatique.

— Antonyme. Unilatéral.

BILATÉRALEMENT (rad. *bilatéral*, adv. De chaque côté : *La conscience* [illegible]

BILBAO, ville d'Espagne, capitale de la Biscaye, port de commerce situé à 12 kilom. de la mer, sur le Nervion navalisé; 50.500 hab. (forte de 100.000 avec les faubourgs). C'est, avec Santander, la cité la plus industrielle de la côte septentrionale, grâce à l'active exploitation de mines de fer dont elle exporte chaque année plusieurs millions de tonnes. Elle est reliée par plusieurs voies ferrées au reste de la Péninsule, et desservie par de nombreuses lignes de vapeurs. La vieille ville, sur la rive droite, est sans intérêt. Sur la rive gauche s'élève la ville neuve, percée de larges rues bordées de beaux édifices.

Bilbao, fondée au XIVe siècle, s'est distinguée de nos jours par la résistance victorieuse qu'elle a faite plusieurs fois aux insurgés carlistes. Le général diplomate Salazar. — Pop. du *district de Bilbao* : 77.000 hab.

BILBAUDE n. f. On dit, en vénerie, que l'on *foule à la bilbaude* lorsqu'on n'a point fait le bois avec le limier et qu'on cherche une bête de hasard. ‖ S'écrit aussi BILLEBAUDE.

BILBAUDER v. a. On dit, en vénerie, que les chiens [illegible] *bilbaudant*, quand ils chassent mal, [illegible] le change, qu'ils rebattent leurs voies. ‖ Certains auteurs, Du Fouilloux entre autres, écrivent BILLEBAUDER.

BILBERGIE n. m. Bot. V. BILLBERGIE.

BILBILIS, une des principales villes des Celtibériens de l'Espagne Tarraconaise, située sur l'emplacement actuel de Bambola, ruine de la cité appelée par les Maures *Calatayoub*, venait immédiatement après la florissante cité de Segobriga. Atelier monétaire. Patrie du poète Martial. Non loin de là étaient situés des bains connus sous le nom de *Aquæ Bilbilianæ*. Sous l'empire, elle fut érigée en municipe, et reçut le surnom si fréquent de *Augusta*. C'est aux environs de Bilbilis que Sertorius soutint une lutte acharnée contre Pompée.

BILBITTA n. f. Nom, en Abyssinie, du *celosia trigyna*, dont les diverses parties sont utilisées comme anthelmintiques.

BILBOQUET (*bô* — de *bille*, et d'un mot *bocquet*, vieil défini) n. m. Jouet composé d'une boule percée d'un trou attachée par une cordelette à un bâtonnet plus ou moins ornementé, amincé par l'un de ses bouts et creusé par l'autre, à dresse du joueur [illegible] dans une position à peu près verticale, puis à faire descendre la boule de manière que la cavité calculée de telle sorte qu'elle vienne tomber et rester immobile sur la coupe du bâtonnet, ou se fixer sur la pointe de ce dernier.

— Petite figurine fabriquée de moelle de sureau, qui, au moyen d'une boule de plomb fixée dans les jambes, se remet toujours debout, dans quelque position qu'on la place. ‖ On appelle aussi ce dernier jouet POUSSAH.

— Fig. [illegible] *bilboquet*, Rester [illegible] *pieds, sur ses jambes, comme un bilboquet*, Rester toujours, après diverses épreuves, sa position, sa fortune, sa santé. (Peu usitées.)

— Constr. Pierre de forme irrégulière, qui n'est bonne qu'à être employée comme remplissage.

— Jeux. Au jeu de paume, Endroit de la chèvre où l'on place la balle que le paumier doit frapper.

— Techn. Pièce de fer de forme ovale, dans laquelle on ajuste le fût des mousquets. ‖ Petit morceau de bois arrondi par les deux bouts, aminci vers son milieu, et qui servait autrefois aux perruquiers à friser les perruques. ‖ Outil employé par le doreur.

— Typogr. Petit ouvrage de ville, comme affiches, adresses, cartes de visite, lettres de faire part, en rentrant pas dans la catégorie des *labeurs*.

Bilboquet, personnage des *Saltimbanques*. (V. ce mot.) Bilboquet, directeur d'une troupe foraine, est resté le type de l'industriel qui sait tirer parti de tout par des moyens plus ou moins legitimes, qui fait valoir les droits les moins authentiques, et qui, s'il se produit une débâcle, songe d'abord à *sauver la caisse*. C'est lui qui, lorsqu'on trouve dans sa baraque une malle dont on ignore la provenance et qu'on lui dit : « Cette malle est-elle à nous? » répond imperturbablement : « Elle doit être à nous. »

BILCZA, bourg de l'Autriche-Hongrie (Galicie), gouv. de Lemberg, sur le Sereth; 2.[illegible].

BILDERDIJK (Guillaume), poète hollandais, né à Amsterdam en 1756, mort à Harlem en 1831. Il acquit un vaste savoir, quitta la Hollande lorsque les Français l'envahirent (1795), voyagea, revint à La Haye en 1806 et reçut une pension du roi Louis-Napoléon, qui en fit son professeur de néerlandais. Après l'abdication du roi Louis, il perdit sa pension et passa tristement les dernières années de sa vie agitée. Bilderdijk est considéré comme un des plus grands poètes de son pays. Il essaya dans tous les genres, depuis des poèmes jusqu'à des épigrammes, et il a beaucoup écrit. Ses *Poésies complètes* ont été réunies à Harlem (1857-1860). — Sa seconde femme, CATHARINA-WILHELMINE **Bilderdijk**, morte à Harlem en 1830, a écrit des poèmes.

BILDSTEIN n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine, avec lequel les Chinois sculptent différents petits objets. ‖ On l'appelle aussi PIERRE à STATUETTES. Syn. de AGALMATOLITE.

BILE (lat. *bilis*) n. f. Matière liquide, amère, jaunâtre ou jaune verdâtre, sécrétée par le foie et coopérant à la digestion: *Vapeurs de la bile.*

— *Bile noire* ou *Atrabile, Bile jaune.* Une des quatre humeurs cardinales d'Hippocrate et de Galien, qui la plaçaient dans la rate, et lui attribuaient la tristesse. (V. ATRABILE.) ‖ *Bile cystique.* Bile contenue dans la vésicule biliaire. ‖ *Bile hépatique.* Bile contenue dans le foie ou le canal hépatique. ‖ *Bile répandue.* Nom vulgaire de l'ictère ou jaunisse.

— Fig. Colère, humeur chagrine, emportement: *Échauffer, Exciter, Émouvoir, Remuer la bile.* Exciter la colère. ‖ *Débarrasser, Soulager la bile.* Se soulager en s'abandonnant à sa colère. ‖ *Tempérer, Modérer la bile.* Apaiser la colère. Calmer l'emportement. — *Se faire de la bile.* Se tourmenter, s'inquiéter, s'agiter.

— Encycl. La *bile*, sécrétée par le foie, est destinée, conjointement avec les produits des glandes salivaires, stomacales, intestinales et pancréatiques, à faire subir aux aliments introduits dans le tube digestif des transformations propres à les rendre assimilables. C'est un liquide semi-transparent, vert jaunâtre chez l'homme, d'un vert bleu chez le bœuf, et d'un brun noisette chez les oiseaux et les poissons; sa densité moyenne oscille entre 1,020 et 1,026; son odeur est nauséeuse, sa saveur amère, puis doucâtre. Vue au microscope, la bile se montre comme un liquide visqueux, contenant en suspension des granulations animées de mouvements browniens, des plaques formées par des amas de ces granulations, des gouttelettes huileuses, des globules épithéliums prismatique, des paillettes de cholestérine, des cristaux d'hématoïdine, enfin des productions végétales, telles que des *leptothrix*. La réaction de la bile est ordinairement alcaline, souvent neutre, et quelquefois acide. C'est un des liquides de l'organisme les plus riches en sels minéraux, c'est aussi l'un des plus pauvres en eau. On admet aujourd'hui qu'elle est constituée par des acides, des matières colorantes, une matière grasse et des acides gras. Les plus importants des acides sont : l'acide taurocholique et l'acide glycocholique. Le premier est un des rares principes immédiats sulfurés. Le second est particulier à l'homme et aux mammifères : il existe seul dans la bile du chien ; la bile du porc contient de l'acide hyocholique mangant chez l'homme, le chien et les ruminants; sous l'influence des alcalis et de la chaleur, il se dédouble en glycocolle et en acide hyocholique. La bile d'oie contient deux acides particuliers : l'acide chénocholique et l'acide taurochénocholique.

On compte, parmi les matières colorantes de la bile, ou pigments biliaires, la bilirubine $C^{16}H^{18}Az^{2}O^{4}$, de couleur brune, et la biliverdine $C^{8}H^{10}Az^{2}O^{4}$ de couleur verte, ou différant de la bilirubine par $2O_{2}$, et identique à l'hématoïdine. La cholestérine $C^{36}H^{44}O^{2}$ constitue la matière grasse de la bile. Les acides gras seraient, d'après Golez : l'oléine, la margarine, et surtout la lécithine. Les analyses de gaz de la bile sont très jusqu'ici ne sont pas concordantes; la meilleure façon d'opérer paraît être de recueillir directement la bile dans le canal cholédoque. — Pour le rôle physiologique de la bile, V. DIGESTION.

BILEDJIK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le Karasou, affluent du Sakarya.

BILÉDULGÉRID ou **BELAD-EL-DJÉRID**, ou **BELUD-EL-DJÉRID** (en arabe, *terre des dattiers*), contrée de l'Afrique septentrionale, entre la chaîne de l'Atlas au N., le Sahara au S., le Maroc à l'O., le Fezzan et le territoire de Tripoli à l'E., correspondant à la Gétulie des anciens.

BILÉISTOUR, frère de Loke, le génie du mal, dans la mythologie scandinave.

BILEK, ville de l'Austro-Hongrie (Herzégovine), vers les sources de la Trébinchtitza, affluent de la Narenta; 420 hab. Poste militaire important; ch.-l. d'un district peuplé de 14.200 hab.

BILENTILLES de Billet (*bilentilli* [lat. *bilentillum*] n. f. pl. Instrument imaginé par Billet pour la production de phénomènes d'interférence. V. INTERFÉRENCE.

BILETTA (Emmanuel), compositeur italien, né à Casalmoferrat en 1825, mort en 1890. Il reçut des leçons de Rossini et fit à Londres, au théâtre Covent-Garden, deux ballets : *les Cinq Sens* et *la Lutène*, et un opéra intitulé *the White Magic*. Biletta, de retour en Italie, donnait sur le théâtre de Parme *l'Abbesse de Pelos* (1853), faisant jouer ensuite à l'Opéra de Paris un ouvrage en deux actes, *la Rose de Florence*, et allait écrire à Londres une opérette intitulée *Joseph and Caged*. Biletta se livra ensuite à l'enseignement du chant, et publia une excellente *Méthode de chant*.

BILFINGER ou **BULFFINGER** (Georges-Bernard), théologien, philosophe et homme d'État allemand, né en 1693 à Canstatt (Wurtemberg), mort à Stuttgart en 1750, adopta les idées de Leibniz. Il devint curateur de l'université de Tubingue, et membre de l'académie de Berlin. Savant distingué, philosophe profond, inventeur du système [illegible] il fut des hommes d'État qui ont rendu le plus de services au Wurtemberg par les améliorations qu'il a apportées dans l'instruction publique, l'agriculture et le commerce de ce pays. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Elementa physices* (Leipzic, 1742); *De origine et permissione mali, præcipue moralis*, 1724, etc.

BILGORAJ, ville de la Russie d'Europe (Pologne, gouv. de Lublin), sur la Lada; 5.386 hab. — Pop. du district du même nom : 29.[illegible] hab.

BILHA, servante de Rachel. V. BALA.

BILHARZIE ou **BILHARZIA** (de *Bilharz*, natural. qui signala cette douve en 1881) n. f. Genre de vers trématodes, la mille des distomides ou douves, dont l'espèce type vit en parasite chez l'homme.

— Encycl. Les *bilharzies* ont le corps mince, allongé, et ne sont pas hermaphrodites. Le mâle, plus massif que la femelle, armé de fortes ventouses à l'extrémité antérieure, a ses bords latéraux du corps replies en une gouttière où est enlacée la femelle, dont une partie emerge au dehors le corps demeurant presque gréle et cylindrique. La *bilharzia haematobia*, localisée sur le continent africain et les des voisines, est très redoutée, et la moitié de la population environnante en est atteinte et infestée (Claus). Vivant par paires dans les veines de l'intestin, de la rate, du foie, de la vessie, ces trématodes produisent, par l'accumulation de leurs œufs en grandes masses, des inflammations des vaisseaux des muqueuses pouvant causer des hématuries.

Bilharzie (♂ ♀).

BILIAIRE (rad. lat. *bilis*) n. m. Qui appartient à la bile : *Calculs biliaires.* V. *Vessie* BILIAIRE, *Pigments* BILIAIRES.

— Encycl. *Les biliaires, appareil de sécrétion biliaire.* Ensemble des organes qui concourent à la production et à la sécrétion de la bile. (Cette double fonction suppose l'existence de deux organes distincts : le foie, organe producteur de la bile, et les voies biliaires, organes d'excrétion.) *Conduits biliaires*, Canalicules ramifiés dans le foie et dont la réunion forme le canal hépatique. (Ces conduits ont pour fonction de recueillir la bile et de la conduire dans le canal hépatique.) Le canal hépatique, appareil d'excrétion du foie. *Fistule biliaire*, Ouverture anormale de la vésicule biliaire au dehors. ‖ *Sécrétion biliaire ou Excrétion biliaire*, Double fonction du foie qui produit la bile, et en cause l'excrétion qui la portent dans l'intestin.

— Encycl. Sous le nom de appareil *biliaire* ou de *voies biliaires*, on désigne l'ensemble du système au moyen duquel la bile est conduite du foie jusqu'au point de jonction du tube digestif. Ce système se compose des conduits biliaires, du canal hépatique, de la vésicule biliaire, du canal cystique et du canal cholédoque. L'origine des conduits biliaires, appelés ROSES et CL. BERNARD, est constituée par des réseaux interlobulaires, dont les tubes n'auraient aucune connexion avec les cellules hépatiques, ce qui démontrerait la division du foie en deux glandes : l'une glycogène, l'autre biliaire, complétement distinctes, quoique enchevêtrées l'une dans l'autre. Ces tubes, réunis par des anastomoses, forment les canalicules intralobulaires d'où partent les conduits biliaires proprement dits : leur volume augmente en même temps que leur nombre diminue; bientôt réduits à deux au niveau du sillon transverse du foie, ils ne tardent pas à se réunir pour constituer le canal hépatique. Ils traversent le parenchyme de la glande, les conduits biliaires sont enveloppés par la capsule de Glisson. Les deux troncs principaux de ces conduits, ou racines du canal hépatique, sont situés dans le sillon transverse du foie : la racine gauche reçoit les branches du lobe gauche, du lobe de Spiegel et du lobe carré. La longueur du canal hépatique mesure en moyenne 0m,03. La vésicule biliaire, située à la face inférieure du foie, est un réservoir annexé au conduit excréteur, auquel elle se rattache par le canal cystique; elle repose dans la fossette cystique, à droite du lobe carré; en forme de poire, ou y distingue un fond, un corps et un col, ayant fait suite le canal cystique, d'abord flexueux, puis rectiligne avant de s'unir au canal hépatique. La réunion du canal cystique et du canal hépatique constitue le canal cholédoque, qui, après avoir parcouru obliquement en arrière et de droite à gauche, après être arrivé entre le pancréas et la deuxième partie du duodénum, s'unit au canal pancréatique, traverse obliquement avec lui la paroi intestinale et s'ouvre dans la portion supérieure du diverticule de Vater. Tel est, en résumé, l'ensemble de l'appareil biliaire; chacun, cet appareil est soumis à de multiples et importantes variations dans la série animale. V. FOIE.

BILIARSK, ville de Russie (gouv. de Kazan); 2.500 hab. Cette localité, située dans le pays des Baskirs, est peu importante au point de vue du commerce et de l'industrie, mais présente un grand intérêt archéologique, tant par les ruines qu'elle contient que par les traditions locales qui s'y rattachent. Les Baskirs racontent que l'emplacement de Biliarsk fut autrefois celui d'une ville des Bulgares : *Bulimer* ou *Buliar*. Elle était la résidence d'un roi belliqueux et conquérant qui, en prévision des sacrifices dégradants que son héritage, enfouit ses trésors dans un palais magique souterrain qui, prétend-on, existe encore. Il est gardé par un énorme chien noir, qui empêche tout le monde d'y pénétrer. Le nom de Biliarsk est encore aujourd'hui appelé *Balyngusq*, que les tribus tartares ont en grande vénération; c'est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

BILICYANINE (lat. *bilis*, bile, et de *cyanine*) n. f. Substance colorante bleue résultant de la réaction de Gmelin, c'est-à-dire de l'action des acides sulfurique ou azotique sur la bile.

— Encycl. Inconnue à l'état pur, caractérisée par le spectre d'absorption des solutions acides (deux bandes situées de part et d'autre de D), la *bilicyanine* se prépare par l'action de l'acide nitrique nitreux sur une solution de bilirubinate alcalin, jusqu'à coloration bleue.

BILIEUX (*ell*), **EUSE** (lat. *biliosus*) adj. Qui abonde en bile, qui tient à la bile : *Tempérament* BILIEUX. *Personne* BILIEUSE.

— Par ext. Couleur de bile, c'est-à-dire d'un jaune un peu verdâtre : *Avoir le teint* BILIEUX.

— Fig. Morose, mélancolique, ou bien très bile, à humeur acerbe : *Un caractère bilieux. Vapeurs bilieuses, Humeur bilieuse, Mélancolie bilieuse, Ennui bilieux.* Tempérament dans lequel la bile prédomine : *Sanguin, Nerveux, Bilieux. Les philosophes modernes, que le [illegible] ne connaissent ni TEMPÉRAMENT BILIEUX, ni [illegible] Alexandre, César, Scipion, Napoléon.* Barthez. *Cette tribune, Tout ce qu'on trouve ici de bilieux, Tout ce qu'on trouve ici de bilieux.* Boileau. *Les [illegible] bilieux.* Boileau. *Les [illegible] bilieux.* Boileau. *Les [illegible]

— *Accoster à quelqu'un un bill d'indemnité*. Lui passer quelque mefait, l'excuser de quelque acte irrégulier : *Les majorités* accordent *un amnistie* [illegible] *de réforme*. Acte du parlement, rédigé aux réformes [illegible] dure dans les lois réglant l'élection des membres de la Chambre des communes : *Bill des droits*. Acte du parlement qui résumait les droits du peuple anglais : *Bill du tonnelier*. Acte ou déclaration de culpabilité, décrétant que tel accusé est convaincu d'avoir commis ce crime pour lequel il est poursuivi : *Abandon*, Loi qui donne au gouvernement anglais le droit d'expulser les étrangers. (V. ALIEN-BILL) : *Bill des sex articles*, promulgué en 1539 par Henri VIII, qui venait proclame le chef de l'Église d'Angleterre, et bill prescrivant de renvoyer la présence réelle, de commuer sous une seule espèce, imposant la chasteté et le célibat aux prêtres, la confession auriculaire et les messes privées : *Bill des droits nouveaux*, publié en 1792. Il consacrait en Angleterre, et organisa l'anglicanisme tel qu'il existe aujourd'hui.

Généralement. En Angleterre, Engagement écrit, comme lettre de change, contrat de vente, etc. : Prospectus, mémoire, note de boulanger, carte de restaurant, et enfin tout papier imprimé servant d'avis.

— Par anal. Décret rendu par une autorité quelconque : *Les* BILLS *de la mode*.

— Encyc. Polit. En Angleterre, les *bills* peuvent être indifféremment portés par le gouvernement devant la Chambre des lords ou la Chambre des communes, cette dernière doit toujours y adjoindre des bills d'impôts et des autorisations de dépenses. Les deux Chambres ont le même droit d'amender, accepter ou rejeter les bills qui leur sont soumis. Le droit d'amendement de la Chambre des lords est borné aux bills fiscaux.

Les bills sont les uns publics (*public bills*) lorsqu'ils sont d'un intérêt général, et les autres privés (*private bills*) lorsqu'ils se rapportent à des intérêts particuliers ou locaux. La coutume ne peut jamais être opposée au simple mouvement qu'un seul bill public : celui d'amnistie générale. (Ce bill n'est soumis qu'à la simple formalité d'une lecture devant chacune des deux Chambres.)

Chacun des membres des deux Chambres jouit du droit d'initiative. Les propositions de bill émanées de membres de la Chambre des communes doivent être appuyées (*seconded*) par un collègue. Ce droit d'initiative a des restrictions pour les bills relatifs à la religion ou au commerce. C'est à la couronne qu'est exclusivement réservé le droit de proposer les crédits nécessités par les services publics.

Avant d'être soumis aux Chambres, les bills sont examinés par un agent spécial du ministère de l'intérieur, puis l'auteur du bill demande la permission de l'introduire, c'est-à-dire de faire connaître les principales dispositions de son projet, ainsi que le but qu'il veut atteindre. Une fois la permission obtenue, le bill est déposé sur le bureau. C'est en cela que consiste la première lecture ; puis la discussion s'engage. Si le bill est adopté, la Chambre en ordonne la seconde lecture. Le bill est ensuite examiné en comité, c'est-à-dire article par article. Le comité se compose de toute la Chambre ; c'est, en réalité, une séance ordinaire ; seulement le président (*speaker*) est alors remplacé au fauteuil par le président des comités (*the chairman of the committees*). Au lieu d'être examinés en comité général, les bills peuvent aussi être en comité spécial. Ils ne sont mis alors en discussion, devant le comité général, qu'autant qu'il y a divergence entre la Chambre et le comité. On passe ensuite à la troisième lecture. Durant cette phase, il peut encore être présenté des amendements portant sur des questions de forme, sans pouvoir affecter le bill, quant au fond. Le bill est ensuite envoyé à l'autre Chambre, où la discussion subit les mêmes phases. Si les deux Chambres sont en désaccord sur des points secondaires, elles les règlent au moyen d'une conférence. Le bill est ensuite soumis à la sanction royale, et devient un acte du parlement. Les bills privés sont examinés par des comités spéciaux.

— Hist. *Bill de réforme* (Reform bill). On désigne sous ce nom l'acte voté par le parlement, le 7 juin 1832, et rédigé à la suite de la représentation nationale, très défectueusement organisée. Le bill de 1832 modifia la répartition des sièges qui étaient fort arbitrairement distribués, et augmenta de 400.000 le nombre des électeurs. Cependant, il n'y avait pas encore une proportion exacte entre le nombre des électeurs et celui des représentants. L'acte laissait subsister bien des anomalies.

Aussi, à plusieurs reprises, des modifications furent proposées ; mais ce ne fut qu'en janvier 1868 qu'une nouvelle loi de réforme put être mise en vigueur. Elle eut pour effet d'ajouter au corps électoral 500.000 citoyens, presque tous ouvriers. Une dernière réforme opérée par acte du 6 décembre 1884 rapprocha encore plus l'Angleterre du suffrage universel. Il y a, actuellement, plus de 5 millions d'électeurs, sur une population de 35 millions. Il suffit, pour être électeur, d'avoir vingt et un ans et d'occuper un logement (dans les bourgs) ou une terre (dans les comtés), d'une certaine valeur, à titre de propriétaire, de locataire, de fonctionnaire ou d'employé.

— *Bill des droits*, nom donné à l'acte du parlement dans lequel sont justifiés les motifs pour lesquels la nation anglaise avait fait la révolution de 1688 et les résultats de cette révolution. Ensuite, il énumère les droits du peuple anglais. Sans le vote du parlement, le souverain ne peut ni lever des impôts, ni entretenir en temps de paix une armée permanente. Le droit de pétition, le droit de libre élection, le droit de libre discussion dans le parlement et le droit de la nation à une justice intègre et miséricordieuse étaient, en outre, solennellement proclamés. Le bill fixe ensuite les droits de dévolution de la couronne : le prince d'Orange devait roi de Angleterre après sa mort, la couronne passerait, par ordre de primogéniture, à sa descendance protestante. L'acte de 1688 fut modifié sur ce point par l'acte de 1701, qui a réglé la succession au trône dans la maison de Hanovre.

— *Bill du Test*, Bill voté sous le règne de Charles II en l'année 1673, et dirigé contre les catholiques. Il assujettissait au serment du *Test* (v. ce mot) tous les fonctionnaires et officiers anglais qui ne pouvaient remplir les devoirs de leur charge qu'après avoir déclaré par écrit ne pas croire à la transsubstantiation.

BILLAGE *(ll* mll.) n. m. En T. de navig. fluv., Direction voulue que le batelier donne à un chaland descendant un cours d'eau, à l'approche d'un pont, pour passer sous l'*arche marinière*. Il indique le lieu, de remorquer, de piloter.

BILLALO *(ll* mll.) n. m. Bateau de passage, usité autrefois à Manille. (Il avait deux mâts, des voiles à antennes, un bordage bombé, et portait une cabane.)

BILLANCOURT (ll mll.) [illegible] de la commune de Boulogne-Seine, relié par un pont en bois à l'île de Billancourt et à la commune d'Issy. Il [illegible] 5.000 habitants, dans la partie située au bord de la Seine.

BILLANGES (Lgs), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 15 kilom. de Limoges, près du Taurion ; 1.095 hab.

BILLARD *(bi-llar)* (ll mll.) — rad. *bille*) n. m. Jeu qui se joue avec des billes d'ivoire, sur une table à rebord, en forme de carré long, recouverte d'un tapis vert : *Le* BILLARD *a été connu à la fin du XIVe siècle*.

— Par ext. Table sur laquelle on pousse les billes : BILLARD *en acajou. Les bandes d'un* BILLARD.

— Salle consacrée au jeu du billard : *Monter au* BILLARD.

Prince. Ressemblant par une courbure en forme de masse avec lequel on poussait la bille. (Vieux.) ‖ Au jeu de paume. Fer servant à jouer la raquette du paumier.

— *Billard de terre*, Jeu spécial consistant à enlever en trois coups de fer trente-cinq boules, en arceaux. On doit faire passer sous ces demi-tremblements des boules de bois que l'on pousse à l'aide d'une palette. (V. [illegible]

— *Billard anglais*. Il est rectangulaire, mais différent à l'un des bouts et horizontal. A l'extrémité arrondie sont creusés neuf trous destinés à recevoir des billes ; ils sont numérotés de 1 à 9. La bille sur la position [illegible] la queue doit en chasser une seconde, placée en avant des trous ; c'est cette dernière que l'on s'efforce de faire pénétrer dans une des neuf ouvertures.

— *Billard hollandais*. Un billard hollandais est un billard à sur le côté droit une contre-bande par laquelle on lance la bille à l'aide d'une queue ou d'un ressort. La surface est garnie d'arceaux plantés en quinconce, sous lesquels la bille doit passer pour venir se loger dans un des trous numérotés qui sont disposés dans le bas du billard.

— *Billard chinois*. Ressemble beaucoup au précédent, mais n'a pas d'arceaux, et les casiers qui reçoivent les billes sont creusés dans le haut, immédiatement au-dessus de la sortie du canal de la contre-bande. Si l'on joue trop fort, la bille passe entre la bande gauche et l'extrémité des casiers et descend dans le bas du billard.

— Agric. Table en fonte de laquelle on enterre les sommités des ceps de vignes.

— Chass. Tringle de bois pointue à l'une des extrémités et recourbée à l'autre, qui sert aux oiseleurs. ‖ Se dit aussi BILLARD.

— Mar. Barre de fer assez semblable à une queue de billard, dont on se sert pour frapper les cercles en fer dont les mâts sont munis.

— Encyc. Hist. Le jeu de *billard* est de pratique courante en France, dès la seconde moitié du XVe siècle. Au XVIe, il apparaît dans sa forme à peu près définitive, avec sa grande table en chêne recouverte de drap vert, ses billes d'ivoire et ses queues. Mais celles-ci étaient

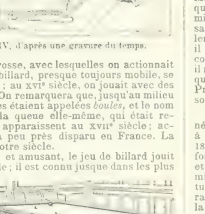

Billard de Louis XIV, d'après une gravure du temps.

cannes terminées en crosse, avec lesquelles on actionnait les billes. La table de billard, presque toujours mobile, se posait sur des tréteaux ; au XVIe siècle, on jouait avec des quilles et deux boules. On remarquera que, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les billes étaient appelées *boules*, et le mot de *bille* s'appliquait à la queue elle-même, qui était recourbée. Les blouses apparaissent au XVIIe siècle ; actuellement, elles ont à peu près disparu en France. La queue droite date de notre siècle.

A la fois hygiénique et amusant, le jeu de billard jouit d'une faveur universelle ; il est connu jusque dans les plus [illegible] de France. En Angleterre, en Amérique, etc., sa vogue est considérable. A Paris, il tient une large place [illegible] ce. Certains maîtres ont conquis une [illegible] sur eux-mêmes, soit pour les établissements où le public est admis à les voir jouer, une véritable célébrité. Nous devons nous borner à citer quelques noms : parmi les étrangers, l'Anglais Roberts, les Américains Slosson et William Sexton ; parmi les Français, Payan, qui inaugura le jeu de série ; Sauret, l'inventeur du coup d'effet à droite et à gauche ; Mingot, créateur de l'effet rétrograde ; enfin, Vigaux, qui a battu tous ses adversaires des deux mondes.

Il existe de grande de différentes manières, dont les principales sont : le *carambolage*, le *pulles*, le *cinq*, la *poule*, la *poule au bouchon*, [illegible] appelée aussi [illegible]

— Fin. [illegible] la loi du 16 septembre 1871 a soumis les billards publics et privés à la taxe suivante :

Paris, 60 fr. par billard ; villes au-dessus de 50.000 hab., 30 fr. par billard ; villes de 10.000 à 50.000 hab., 15 fr. par billard ; autres villes, 6 fr.

Cette taxe annuelle est assimilée aux contributions directes (loi du 18 déc. 1871, art. 5). Les possesseurs doivent faire une déclaration à la mairie de la [illegible] est doublée, en cas d'omission ou de fausse déclaration [illegible]

Les fabricants et marchands ne sont pas imposés pour les billards qu'ils ont chez eux pour la vente ou le louage.

Il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du billard pour être assujetti à la taxe : le simple détenteur d'un billard en location est passible de l'impôt.

Les billards publics sont soumis à une surveillance de police, en vue d'empêcher certains jeux de hasard, d'intérêtire des paris, etc.

BILLARD *(bi-llar)* (ll mll.), **ARDE** adj. Arqué : *Bœuf* BILLARD, *Vache* BILLARDE, Bœuf, Vache dont les cornes sont écartées.

BILLARD (Pierre), théologien français et prêtre de l'Oratoire, né à Ernée (Mayenne) en 1653, mort à Charenton en 1726. Il publia contre les jésuites un livre intitulé *la Bête à sept têtes* (1693), qui fit beaucoup de bruit et qui lui attira de longs ennuis. On a encore de lui *le Chrétien philosophe* (1708).

BILLARDER (ll mll.) v. a. Mar. Pousser, enfoncer avec le billard.

— Jeu. Pousser de nouveau, avec le bâton appelé autrefois « billard », une bille déjà lancée. (Vieux.)

— v. n. Présenter une forme arquée : [illegible] BILLARD. *Bœuf dont les cornes* [illegible] *Chaque qui* BILLARD, Cheval qui marche en [illegible] de devant en dehors.

BILLARDIER (ll mll.) n. m. Ouvrier en [illegible] des billards : [illegible]

BILLARDIÈRE (La). Biogr. V. LABILLARDIÈRE.

BILLARDIERE (ll mll. — de *La Billardière*, n. pr.) n. f. Genre de saxifragacées-pittosporées, renfermant des plantes fruitescentes à rameaux volubiles, provenant de l'Australie méridionale et de la Tasmanie. On dit aussi LABILLARDIÈRE. [illegible]

BILLARDON DE SAUVIGNY (Edme-Louis), poète, romancier et auteur dramatique, né à La Rochelle en 1736, mort à Paris en 1812. Écrivain laborieux et fécond, il n'a [illegible] ouvrages, dont seulement [illegible] *la Mort de Socrate*, comédie en trois actes et en vers (Théâtre-Français, 1763), et *Histoire amoureuse de Pierre le Long et de Blanche Bazet* (1776), pastiche très réussi du *Petit Jehan de Saintré*. Son *Persifleur* (Comédie-Française, 1771) n'obtint aucun succès. Sur la fin de sa vie, réduit à un état voisin de la misère, il entreprit diverses publications de librairie [illegible] la plus considérable est *Parnassides* [illegible]

BILLAUD *(bi-ll* mll.) n. m. Techn. Outil [illegible] leur, de forme spéciale, muni d'une tringle d'acier doublement recourbée à angle droit, que l'on nomme *cerceuse*, et servant à repousser le metal.

— Chass. Instrument [illegible] seleur. V. BILLAUD.

BILLAUD-VARENNE (Jean-Nicolas), homme politique français, né à La Rochelle en 1756, mort à Port-au-Prince en 1819. Il était avocat au parlement de Paris, au début de la Révolution. Orateur véhément du club des jacobins, il devint, après le 10 août, membre de la Commune, puis député de Paris à la Convention, où il siégea à la Montagne. Il s'y distingua par son acharnement à demander la tête de nombreuses victimes politiques, fut élu le 6 septembre 1793 membre du comité de Salut public, et combattit la politique d'Hébert et celle de Danton. Mais il refusa de s'engager dans le parti de Robespierre, qu'il flatta d'abord, puis qu'il attaqua furieusement le 9 thermidor, quand il vit sa cause perdue. Cette palinodie ne le sauva pas des effets de la réaction thermidorienne. Vivement pris à partie à cause de la cruauté avec laquelle il avait poursuivi les girondins et les dantonistes, il fut condamné à la déportation et transporté à la Guyane, où il resta jusqu'au retour des Bourbons, ayant refusé la grâce que lui envoyait Bonaparte. En 1815, il se retira à Port-au-Prince, où il mourut. Les *Mémoires* publiés sous son nom sont une supercherie littéraire.

BILLAULT (Auguste-Adolphe-Marie), homme politique, né à Vannes en 1805, mort près de Nantes en 1863. Avocat à Nantes, il devint bâtonnier de l'ordre vingt-cinq ans. En 1837 élu député d'Ancenis, il fut appelé, en mars 1840, aux fonctions de sous-secrétaire d'État dans le ministère Thiers, et fit, à la chute du cabinet, une opposition énergique au ministère Guizot. Il fut nommé vice-président de l'Assemblée constituante en 1848, il se fit inscrire au barreau de Paris, et se rallia au parti du prince Louis. Élu au Corps législatif dans la circonscription de Saint-Étienne, puis président de l'Assemblée (1852), il succéda à Persigny comme ministre de l'intérieur (1854), et, bientôt après, il entra au Sénat. Un décret du 24 novembre 1860 le nomma « ministre sans portefeuille », chargé de défendre devant les Chambres les projets de loi du gouvernement. Enfin, en 1863, il devint ministre d'État. Ces trois dernières années furent la période la plus brillante de sa carrière. La politique de Napoléon III trouva en lui un défenseur habile et plein de résolution. Comme homme d'État, Billault n'a attaché son nom à aucune œuvre durable ; mais, dans cette période du règne où une certaine doctrine politique était la première qualité requise d'un chef, Billault, doué d'un esprit très fertile en expédients, fut l'homme qu'il fallait à l'empereur. Après les élections générales de 1863, qui renforcèrent le parti libéral, Billault, succombant sous la tâche, tomba malade et mourut peu après.

BILLAUT (Adam). V. ADAM.

BILLBERGIE (*de Billberg*, n. pr.) n. f. Genre de broméliacées, comprenant des plantes herbacées vivaces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes.

BILLE *(ll* mll.) n. f. Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard et à la roulette : *La* BILLE *rouge. Les* BILLES *blanches*. ‖ *Coller une bille*, La pousser de manière qu'elle s'arrête contre la bande.

— Dans les anciens billards à blouse : *Faire une bille*, La pousser dans la blouse, en la frappant avec sa propre

bille. ‖ *Faire un bille par bricole*, Toucher la bande avec sa propre bille, pour que celle-ci blouse la bille de l'adversaire. ‖ *Doubler une bille*, La mettre dans la blouse après lui avoir fait toucher la bande. ‖ *Partie à deux billes*, Partie qui ne se joue qu'avec deux billes. ‖ *Partie russe*, Celle qui se joue avec cinq billes.

— Petite bille en matière dure, avec laquelle jouent les enfants : BILLE *de pierre, d'agate. Jouer aux* BILLES.

— Arg. Monnaie (dérivé de *billon*). ‖ Pop. Tête : *Quelle bonne bille !*... ‖ *Bille de billard*, Boule d'ivoire.

— Archéol. *Bille de chape*, Anciennem. Fermoir en orfèvrerie d'une chape, remplacé au XVIIe siècle par une bande de tissu : BILLE *se dit d'une pièce d'étoffe qui lie les deux bouts d'une chape d'église sur le devant.* (Furetière, 1690.) ‖ Avant le XVIe siècle, on entendait par « jeu de billes » le jeu de quilles. Au XVe siècle, le jeu de billes était aussi celui du billard.

— Prov. et fig. *Etre à billes égales*, à billes pareilles, N'avoir point d'avantage l'un sur l'autre.

— ENCYCL. Le jeu de *billes* remonte à une haute antiquité. L'empereur Auguste jouait avec des billes avec des esclaves en servant de noix. Les meilleures billes sont fabriquées en Hollande, où on les confectionne avec des fragments d'albâtre, de marbre ou de pierre, au moyen d'une sorte de moulin de fer dans lequel elles s'arrondissent; elles sont projetées à travers des trous d'un diamètre différent. Les Anglais en fabriquent aussi, mais de qualité inférieure, la matière première étant l'argile. Il existe un très grand nombre de jeux de billes, dont les plus usités sont : la *bloquette*, la *poursuite*, le *pot*, la *pyramide*, la *tapette*, le *triangle* ou le *cercle*, le *tirer*, la *trime*, le *serpent*, les *villes*, les *quilles* et les *quilles* différents mots.

BILLE (*ll* mil. — d'un radical celt. ; en bas breton *bill*, tronc d'arbre) n. f. Bloc de bois de la grosseur du tronc et non équarri, que l'on scie en planches.

— Agric. Rejeton qui pousse au pied d'un arbre ; branche d'arbre coupée par les deux bouts, afin d'être plantée et y prendre racine.

— Ch. de f. En Belgique, Traverse de chemin de fer ; en France, Pièce de bois de 5^m,40 de longueur, destinée à être coupée en deux parties pour faire deux traverses.

— Navig. Bâton sur lequel sont attachés les traits d'un cheval tirant un bateau. ‖ Petit bachot employé au remorquage sur la Loire.

— *Frottement sur bille*, Système employé dans les affûts de la marine type Canet, pour remplacer les galets et obtenir une moins grande résistance dans le pointage en direction.

— Techn. Bâton dont les chamoiseurs se servent pour tordre les peaux. ‖ Bâton dont on fait usage pour serrer les cordes des emballages. ‖ Rouleau de bois dont les boulangers aplatissent la pâte. ‖ Outil à percer des trous d'aiguille. ‖ Pièce d'étoffe qui porte les agrafes d'une chape d'église. ‖ Morceau d'acier carré destiné à être travaillé.

— *Bille à moulure*, Outil d'orfèvre. ‖ *Coussinets à billes*, Coussinets de machines dans lesquels des billes métalliques roulant sur elles-mêmes remplacent par un *frottement de roulement* le frottement de glissement qui se produit dans les coussinets ordinaires. (C'est une amélioration qui on a depuis longtemps étendue à la construction des cycles.)

BILLE (Steen Andersen), marin danois, né à Copenhague en 1797, mort en 1883. En 1819, il entrait dans la marine française, faisait la guerre d'Espagne en 1823, et visitait l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Revenu dans sa patrie en 1840, il commanda l'expédition de la *Bellone* dans les parages de l'Amérique du Sud, et, en 1845, fut chargé, avec la *Galatée*, d'exécuter un voyage de circumnavigation, dans un but scientifique et commercial. Dans la guerre contre l'Allemagne, en 1848, il commanda en second l'escadre de la Baltique, et ensuite de la mer du Nord. En 1852 et 1853, nommé chef de la marine, puis contre-amiral; il fut mis à la tête de l'escadre de la Baltique en 1858, et, de 1860 à 1868, fut de nouveau ministre de la marine. En 1869, il fut chargé d'une mission en Chine pour conclure un traité de commerce. Nommé conseiller d'Etat intime, il se reposa dans le culte des lettres. Il a publié sa *Relation du voyage de la Galatée autour du monde* (1849-1851), et un récit de son *Voyage en Chine*.

BILLE (Karl Steen Andersen), écrivain et homme politique danois, né en 1828. Il fonda en 1871, à Copenhague, le journal *Dagbladet*, qu'il dirigea pendant vingt ans. Depuis 1861, il fit partie du Folkething, où il se fit une place éminente par son éloquence, dans la minorité conservatrice. Comme écrivain, on lui doit divers récits de voyage; entre autres, ses *Souvenirs d'Italie* (1878).

BILLÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kilom. de Fougères, près d'un affluent du Couesnon ; 1.090 hab. Étang.

BILLEBARRER (*ll* mil. — de *bille*, pièce de bois, et de *barrer*). v. a. Fam. Chasser quelque chose de couleur. Syn. assorties : BILLEBARRER *un habit*. BILLEBARRER *des mur de papiers multicolores*.

BILLEBAUDE (*ll* mil. — de *bille*, et *baude*, fém. de l'anc. franc. *baud*, hardi) n. f. Arl. Fam. *Rue de billebaude*, Tir qu'on appelle maintenant *Tir a volonté*.

— Vénerie. *Chasser à la billebaude*. V. BILBAUDE.

BILLEBAUDER (*ll* mil.) v. n. Vénier. V. BILBAUDER.

BILLECOCQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1765-1829). Détenu pendant la Terreur et proscrit par le 18 fructidor. Il reprit, en 1797, sa profession d'avocat au barreau de Paris. Il fut, en 1819, l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers. Sous l'Empire, il ne remplit aucune fonction publique : fonda la Restauration, il fut maître des requêtes au conseil d'Etat ; en 1821, il rentra au barreau et fut bâtonnier, de 1821 à 1822. On lui doit de nombreux ouvrages : *Discours sur la profession d'avocat* (1812), *Coup d'œil sur l'état moral de la France à l'avènement de Charles X* (1824), *Du clergé en 1825* (1825) ; *De la charte et des opinions* (1828).

BILLED, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Torontal ; 5.000 hab.

BILLÉE (*ll* mil.) n. f. Genre d'insectes diptères. Syn. de OMALOGASTRE.

BILLER (*ll* mil. — rad. *bille*) v. a. Techn. Tordre une peau ou serrer un ballot de marchandises en faisant usage de la bille. ‖ Remuer une pièce de bois, afin de la poser en équilibre sur un chevalet.

— Arg. *Faire biller quelqu'un*, Lui faire donner de l'argent.

— Navig fluv. Attacher la bille aux harnais d'un cheval pour haler un chaland.

— T. de boulangerie. Aplatir la pâte avec une bille ou rouleau.

— v. n. Autref. Porter un bâton, et par ext., Quêter, mendier. (Vieux.)

BILLÈRE, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 1 kil. de Pau, près du Gave ; 1.131 hab.

BILLEREY (François), médecin français (1776-1839). Il remporta, en 1803, sur Laënnec, son ami et son émule, le prix national de clinique interne. Il se fixa à Grenoble (1805), y devint professeur, puis directeur de l'Ecole de médecine et inspecteur des eaux minérales. Il eut le mérite de reconnaître et de proclamer, à l'encontre de la science officielle, le caractère contagieux du choléra dans un remarquable ouvrage : *la Contagion du choléra-morbus de l'Inde* (1832). On lui doit aussi la création des thermes d'Uriage.

BILLET (*bi-llé* [*ll* mil.] — pour *bullet* ; de *bulle*, rescrit) n. m. Lettre plus brève, plus simple, moins solennelle à l'étiquette que les lettres ordinaires : *Louis XVIII avait un goût prononcé pour les* BILLETS *bien tournés*. (Balz.)

— Par ext. Papier plié à la manière d'une lettre.

— Feuillaire imprimé ou écrite à la main, pour annoncer un événement de famille, ou inviter à une réunion : BILLET *de mariage, d'enterrement*. BILLETS *de convocation*. ‖ Petit morceau de papier portant un nom ou un numéro, qui sert à tirer au sort. ‖ Carte de visite, Petite carte pliée rondé sur une invitation ou acheté à prix d'argent : BILLET *de spectacle, de loterie*.

— *Billet*, Lettre d'amour, généralement écrite sur papier de petite dimension, pour que l'on puisse la glisser à la dérobée.

— *Billet de banque*, Billet au porteur émis par une maison de banque, et spécialement par la banque de l'Etat.

— *Billet de logement*, Ecrit qui donne à un militaire le droit de loger chez la personne qui s'y trouve désignée. ‖ *Billet de garde*, Billet imprimé portant ordre d'un service militaire. ‖ *Billet de la garde-robe*, Ancien nom du *Billet de santé*, Certificat déclarant que le porteur s'est conformé aux règlements sanitaires. ‖ *Billet de confession*, Attestation que donne un prêtre, dans certains cas, à la personne qu'il a entendue en confession.

— *Faire courir le billet*. Signifiait, autrefois, Donner quelque avis à chacun des membres d'une corporation.

— Fam. *Prendre un billet de parterre*, Tombner, en parlant d'une personne. (Jeu de mots sur *parterre* [par terre].)

— Pop. *Je vous en donne mon billet*, Je vous le certifie, j'y engage ma parole.

— Comm. Effet public sous seing privé, par lequel on s'engage à payer au porteur, ou à son ordre, une somme d'argent ou un objet appréciable, à une époque déterminée : *Souscrire un* BILLET. *Négocier un* BILLET. V. COMPLAISANCE.

— Eaux et forêts. Ancien nom du Permis d'exploitation d'un lot de forêt domaniale. ‖ *Billet de contentement*, Déclaration de caution suffisante, que délivre le receveur des domaines.

— Mar. *Billet de souffrance*, Permission délivrée par la douane anglaise de naviguer d'un port à l'autre, sans payer de droits. ‖ *Billet lombard*, Billet que délivrait autrefois un armateur pour servir de caution aux marchandises intéressées à la cargaison du navire ; l'usage en avait été emprunté à l'Italie. ‖ *Passer au billet*, Pendant l'armement ou quand un navire est dans le port, l'équipage est réuni avant les repas et on distribue à chaque homme un bon de vivres. C'est le moyen d'éviter à ceux qui ne sont pas encore rentrés de leur travail à l'extérieur d'être privés de nourriture.)

— Théâtr. *Billets d'auteur*, Billets d'entrée que l'administration délivre aux auteurs, pour en user comme ils l'entendent. ‖ *Billets de service*, Billets d'entrée que les directeurs de théâtre donnent aux artistes dont le nom figure sur l'affiche du jour.

— PROV. LITTÉR. : **Ah ! le bon billet qu'a La Châtre !** Le marquis de La Châtre était depuis quelques jours l'amant heureux de Ninon de Lenclos, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à son régiment. Il avait une garnison à quelque distance de Ninon, La Châtre voulut qu'elle s'engageât par écrit à lui rester fidèle... Ninon lui signa alors un billet où elle faisait le serment de n'en jamais aimer d'autre que lui. Quelques jours après, un homme trouva moyen, (il manquait à la foi jurée de la manière la moins équivoque, elle s'écria plusieurs fois, en riant comme une folle : « *Ah ! le bon billet que La Châtre* » Cette plaisante saillie est passée en proverbe ; on la rappelle au sujet d'une assurance peu solide, sur laquelle on ne peut faire fond.

— ENCYCL. Dr. comm. *Billet à ordre*. Le *billet à ordre* est un écrit par lequel un souscripteur, appelé souscripteur, s'engage envers un autre, appelé *bénéficiaire*, à payer, à une époque déterminée, une certaine somme d'argent à lui ou *à son ordre*, c'est-à-dire à celui auquel le titre aura été transmis, en vertu de l'ordre de celui-ci (endos). (V. ce mot.) Aux termes de l'article 188 du C. de comm., le billet à ordre doit être daté ; il doit aussi énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre duquel il est souscrit.

et d'une amende de 16 à 2.000 francs; de plus, les imprimés nommés, les planches et matrices ayant servi à leur confection seront confisqués.

— *Billet de banque anglais ou Bank-note.* Le moyen le plus efficace qu'ait encore employé la banque d'Angleterre pour empêcher la contrefaçon de ses bank-notes a été d'en maintenir les coupures à une valeur assez élevée pour que les porteurs fussent obligés de venir les échanger contre espèces très peu de temps après leur émission. La moindre coupure émise par la banque d'Angleterre n'est pas inférieure à 5 livres sterling, 125 francs.

Les timbres-vignettes et filigranes qui ont bouleversé l'émettre des bank-notes sont nombreuses, et les coupures mises en circulation descendent à une valeur maximum bien inférieure (1 on 2 livres sterling.

— Relat. — *Billet de parc-port*, ou par-billipse, *Billet de part*, ou *Faire part*, Lettre, presque toujours imprimée, par laquelle on notifie à des parents ou à des amis une naissance, un mariage ou un décès intéressant la personne qui écrit.

— Théâtr. *Billets d'auteur.* Indépendamment des droits qu'ils touchent en argent, les auteurs reçoivent, à chaque représentation de leurs ouvrages, un certain nombre de billets, dits *billets d'auteur*, mais d'une quantité déterminée. Ces billets sont vendus à fortait à des marchands qui les revendent au public, et courent les chances diverses de ce genre de spéculation. Il y a encore le *billet d'abonné*, billet à prix réduit, qui, les directeurs de théâtre remettent à certains commerçants pour les vendre, afin d'attirer des spectateurs, le plus souvent lorsque le succès d'une pièce commence à s'user.

Billet de loterie (*Vx*), opéra-comique en un acte, paroles de Roger et Crenze de Lesser, musique de Nicolo, représenté à l'Opéra-Comique le 11 septembre 1811. La partition est l'une des meilleures du compositeur.

Billet de Marguerite (le), opéra-comique en trois actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique de Grevaert, représenté au Théatre-Lyrique le 7 octobre 1854. Ce fut le premier ouvrage important donné à Paris par le compositeur.

Billet (Félix), physicien français, né à Fismes (Marne) en 1808, mort à Dijon en 1882. Professeur de physique à la faculté des sciences de Dijon 1845, puis doyen de cette faculté (1853). Académie des sciences (1871). Membre correspondant. Son nom reste attaché à un appareil interférentiel : les *bilentilles de Billet*. Parmi ses mémoires, qui ont été publiés, partie dans les « Mémoires de l'académie de Dijon », partie dans les « Annales de chimie et de physique », partie dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences », nous signalerons les suivants : *Sur les changements de volume des corps par le passage de l'électricité* (1841). *Traité des applications astronomiques et géodésiques* (1845). *Traité de la chaleur*, 1853, 2 vol. *Sur les moyens d'observer la constitution des rayons liquides* (1851). *Sur la construction de la lumière polarisée* (1852). *Description des quelques appareils qui facilitent les expériences de l'électricité dynamique* (1854). *Mémoire sur les demi-lentilles d'interférences* (1862). *Mémoire sur les du-sept premiers arcs-en-ciel de l'eau* (1866). *Traité de physique*, publié au *Traité d'optique physique* (1858-1859), très estimé.

Billet (Pierre-Célestin), peintre français, né à Cantin (Nord) en 1836. Élève de Jules Breton, Billet exposa des scènes champêtres et des marines : *Heure de la traite*; *Coquines d'herbes*; *Rassemblement de bon matin*; *Cueillaudes*; *En bas et Souvenir d'Ambleteuse* (1875 ; une *Source à l'ombre du jour* (1876 ; un *Bûcheron et Pêcheur d'aquelles* (1880 ; *Avant la bouche*; *Les Glaneuses* (1881 ; *Pêcheuses de crevettes* (1883). *Au marais d'Ardeuil* (1884) ; *Retour de la plage* (1885 ; etc. — Sa fille et son élève, Adèle Billet, née à Cantin (Nord), en 1864, a donné de jolis tableaux : *Sur le pré* (1886) ; *Chevaux corses* (1887).

BILLETÉ, ÉE (*Il* mil. rad. *billete* adj. Se dit, en blason, pour *semé de billettes*, lorsque l'écu ou une pièce honorable est couverte de billettes sans nombre.

BILLETER (*Il* mil. — rad. *billet*. Double le f devant une syllabe muette : *Il billette. Il billetteraj* v. a Mettre une étiquette sur : BILLETER *des marchandises*. (Vx.

— Adm. milit. *Billeter des soldats*, Leur distribuer des billets de logement. (Peu us.)

BILLETEUR (*Il* mil.) n. m. Matelot chargé de distribuer la paye à ses camarades.

BILLETIER (*Il-ié* (*Il* mil.)) n. m. Commis des douanes expédiant les billettes.

BILLETTE (*bi-lèt'* (*Il* mil.) — rad. *bille*) n. f. Bois scié et fendu pour le chauffage; cotret.

— Archéol. Petite clavette fixée à l'extrémité des chaînes de platines qui retenaient l'épée, l'écu et la dague dans l'armure de l'homme d'armes, au XIVe s.

— Clavette mobile ou fixe croisant horizontalement le talon du fer de l'épieu de chasse, pour empêcher le chasseur d'être bourré par la bête qu'il a abattue. (Bidoron) attache aux pieds des faucons. (Syn. de BATONNET.) Étui ou les écrivains du moyen âge mettaient leurs plumes et qui se portait pendu à la ceinture avec l'écritoire. Syn. de CALEMARD.

— Archit. Nom donné à de petites billes formant ornement sur des corniches ou des archivoltes.

— Blas. Pièce heraldique en carré barlong. (La billette n'est que très rarement employée seule, mais en nombre illimité. Les billettes, sur l'écu, sont placées verticalement; très rarement elles sont *couchées* horizontalement, et alors, on fait mention de cette position : *Il y a des* BILLETTES *posées*. Billette *en rond et d'autres ovales, suivant leur trait; dans bien ce dernier cas, elles ressemblent à de petits cadres plats.*

Comm. Nom des étiquettes attachées sur les marchandises.

Fin. Acquit que la douane délivre aux marchands : Enseigne que l'on plaçait aux lieux où il était dû péage. Poteaux semblables que l'on mettait sur les terres exemptes d'impôt.

— Techn. Rouleau des faïenciers pour aplatir la pâte. « Pièce de bois soutenant le plafond, dans les mines de houille. » Bâton de jas de réglisse. « Dans les forges, Lopins servant à la fabrication de petits fers laminés.

BILLETTES (*bi-lèt'* (*Il* mil.) n. m. pl. Nom donné aux moines de l'ordre des carmes, qui portaient des scapulaires dits aussi « billettes », parce que leur forme rappelait celle des billettes du blason : *L'église des* BILLETTES *sert aujourd'hui de temple aux protestants de la confession d'Augsbourg.* — *Un* BILLETTE.

BILLEUR (*Il* mil. — rad. *biller*) n. m. En T. de navig., Celui qui fait le billage. V. BILLETEUR.

BILLEVESÉE (*bi-le-ve-zé* — de l'anc. franc. *billevesa*, surnom du diable, chose frivole, vaine, chimérique. *Faire les* BILLEVESÉES *de la métaphysique ne valent pas un argument* ad hominem. (Duder.)

BILLIE (*Il* mil.) n. f. Genre de sapindacées, renfermant des arbres à feuilles opposées, composées, digitées, trifoliées, souvent dioïques, du Mexique et de la Colombie, ayant à peu près les caractères des *æsculus*.

BILLING (Sigismond), officier français, né à Colmar en 1773, mort en 1832. Il s'engagea en 1792, se distingua à la bataille de Jemappes, et fut nommé commissaire des guerres. Pendant les Cent-Jours, il contribua à déterminer l'abdication de l'empereur en défendant, à la tête d'une légion, la Chambre des représentants ; mais, sous la Restauration, il déclara la conservation de la commerce étrodure. Enfin, en 1830, La Fayette le nomma commandant de son état-major.

BILLINGHAY, bourg et paroisse d'Angleterre (comté de Lincoln); 2.259 hab. Ancienne église de style normand.

BILLINGS (Joseph), navigateur anglais, de la fin du XVIIIe siècle, fut chargé des observations astronomiques pendant le dernier voyage de Cook, puis entra au service de Catherine II, et fut mis à la tête d'une expédition dans le Nord (1787-1791). Il navigua surtout autour du Kamtschatka et emporta une grande quantité d'ibes, dont il détermina la position. La relation de son voyage a été publiée à Londres, en 1802.

BILLINGTON (Élisabeth WEICHSELL, épouse), cantatrice anglaise, née à Londres en 1765, morte près de Venise en 1828. Élève de Sacchini, elle devint élève, pour le chant, de Jean-Chrétien Bach. Engagée au théâtre Covent-Garden, de Londres, elle y remporta de véritables triomphes, mais sa conduite scandaleuse l'obligea à s'éloigner de l'Angleterre. On la retrouve quelques années plus tard à Naples, puis à Rome, puis à Milan, où, devenue veuve, elle épouse un Français nommé Felissent. Elle reparaît alors à Londres, où elle retrouva ses succès passés. Elle avait amassé une fortune considérable; en 1809, elle quitta le théâtre, et alla se fixer près de Venise. Elle avait publié à Londres, en 1812, les *Mémoirs of Mistress Élizabeth Billington.*

BILLION (*bi-li* — du lat. *bis*, deux fois, et de *million*) n. m. Ordre d'unités immédiatement supérieur à celui des millions : *La distance de la terre au soleil est de* 152 BILLIONS *de mètres.* (Arago.) Syn. MILLIARD. V. ARITHMÉTIQUE.

BILLIONI (Catherine-Ursule ROSSA, épouse), actrice de la Comédie-Italienne, née à Nancy en 1751, morte à Paris en 1783. Elle entra en 1763 à la Comédie-Italienne, sous le nom de Mlle **Placide,** pour danser et jouer de jeunes rôles. En 1767, elle épousait bientôt le maître de ballets Billioni, personnage misérable avec lequel elle ne put vivre longtemps. Abandonnée par son mari, elle noua avec Clairval, le fameux amoureux de la Comédie-Italienne, une liaison qui ne la rendit pas plus heureuse.

BILLIORAY (Alfred-Edouard), peintre et homme politique français, né à Naples, de parents français, en 1841. Il étudia la peinture dans l'atelier du peintre Chazal. Pendant le siège de Paris, Billioray fut un des orateurs les plus assidus des réunions populaires ; il fut membre du fameux Comité central de la Commune dans le XIVe arrondissement. Il remplaça, au comité de Salut public, Delescluze, nommé délégué à la guerre, et signa les derniers décrets de la Commune, avec Arnaud, Eudes, Gambon et Ranvier, ainsi que l'ordre d'exécution des otages, avec Delescluze. Arrêté après le 21 mai, il fut conduit à Versailles, où le 3e conseil de guerre le condamna (3 sept. 1871) à la déportation dans une enceinte fortifiée.

BILLIOTIE n. f. Bot. Syn. de CALOTHAMNE.

BILLIOTTIE n. f. Genre de rubiacées-gardéniées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

BILLITON, île des Indes néerlandaises, grand archipel Asiatique, à l'O. de Bornéo et à l'E. de Banca, ayant une superficie de 4.807 kil. carr. et une population de 40.500 hab. Cette île, comme d'un grand nombre d'îles, d'îlots, de récifs de corail et de bancs de sable, dont elle est séparée par d'étroits chenaux, presque tous impraticables, est très boisée, et renferme de vastes dépôts d'étain et de fer. Elle relève du gouverneur général de la côte orientale de Sumatra, et se divise en cinq districts; sa capitale est *Pandang.*

BILLMARK (Charles-Jean), peintre et lithographe suédois, né en 1800 à Stockholm, mort en 1870. Il visita une partie de l'Europe, fit de jolis paysages, puis se consacra à la lithographie, qu'il porta à un haut degré de perfection. Il a publié : *Etudes de paysage* (sans date). *Vues d'Espagne* (1837). *Voyage royal de Stockholm* (27 pl.); *les Bords du Rhin* (20 pl.); *Voyage pittoresque à Naples* (1842). *Nouvelles vues d'après les lithographies* (Suède et Suisse), etc.

BILLOM, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 26 kilom. de Clermont, sur la rivière de Margnat; 4.251 hab. Ch. de fer de Vertaizon à Billom. Fabriques de fils, toiles, serges, poteries, tuiles, chaux; commerce de bestiaux, de céréales, de chanvre, de bois, de chiffons. Établissement hydrothérapique. Tribunal de commerce. Les eaux de Billom.

BILLON (*Il* mil. — de *bille*) n. m. On désigne en France, [illegible] de billon, ou simplement billon, la monnaie divisionnaire de bronze ou d'argent.

— Fin. [illegible] monnaie qui contenait plus de cuivre que d'argent.

— Par ext. Lieu où l'on portait, pour la refondre, la monnaie décriée et défectueuse, et, fig., *Mettre au billon, Être au billon*, Rejeter, Être mis au rebut : *Hors Paris, je* METS *tout au* BILLON. (Voltaire.)

— Numism. Médaille de cuivre alliée d'un peu d'argent, que l'on appelle aussi *potin.*

— Techn. Argent fondu par des procédés qui lui donnent un très bas titre.

— ENCYCL. Fin. Le caractère de la monnaie de billon, en France et à l'étranger, est de ne pas représenter, commercialement, la valeur pour laquelle elle est en circulation. La monnaie de bronze, en France, a été ramenée aux pièces décimaux, suivant la loi du 6 mai 1852 ; c'est un alliage formé de 95 parties de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc; sa valeur réelle est à peu près le cinquième de sa valeur nominale. Les pièces d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, sont, depuis 1865, au titre de 0.835 au lieu de 0.900 qu'elles avaient auparavant; ce dernier titre a été conservé à la pièce de 5 francs. Dans certains pays étrangers : l'Allemagne, la Belgique, les Etats-Unis, la Russie, la Suisse, la monnaie de bronze n'existe pas; leur monnaie de billon correspondante est formée de cuivre et de nickel. Les monnaies d'argent, pour les pays de l'Union latine, sont analogues à celles françaises; en Angleterre, la monnaie d'argent n'a plus, depuis 1816, que les 96 centièmes de son poids théorique : elle présente donc aussi le caractère de monnaie de billon. En Angleterre, la monnaie de cuivre en circulation équivaut à peu près à 30 millions de francs. En Allemagne, le billon en circulation équivaut à peu près à 25 millions de marks. V. MONNAIE, UNION LATINE.

— En France, un décret du 18 août 1810 ne permet l'emploi de la monnaie de bronze, dans les payements, que jusqu'à concurrence de 5 francs.

La monnaie de billon fabriquée à l'étranger est, en France, frappée de prohibition. Un décret-loi du 11 mai 1807 a disposé : 1° que la monnaie de billon étrangère ne serait point admise dans nos transactions publiques; 2° que l'introduction de cette monnaie en France serait passible des peines portées par les lois concernant les marchandises prohibées à l'entrée du territoire français. (Ce décret-loi a été complété par la loi du 6 mai 1852, relative aux pénalités encourues par celui qui introduit en France des monnaies de billon étrangères, ou par celui qui les met en circulation.)

BILLON (*Il* mil. — rad. *bille*, pièce de bois) n. m. Mar. Pièce de bois de sapin de 17 m. au plus de longueur, équarrie ou arrondie : *Les* BILLONS *sont de fortes dimensions, et diffèrent des mâts bruts.*

— Agric. Légères exhaussements par lesquels la surface d'un champ est rendue ondouleuse, lorsqu'on laboure en formant des *ados* opposés l'un à l'autre. « Cep de vigne taillé très court. « Bois de sapin équarri.

— Mines. On appelle *billons* des [illegible] dans lesquels sont servants à l'extraction des produits de l'exploitation, suivant qu'il y a un ou deux *chefs*. V. ce mot.

— ENCYCL. Agric. Les *billons* sont plus ou moins larges, et bombés, en raison de leur moindre largeur. Ils peuvent être formés de deux, quatre, six bandes de terre, etc., chacun des ados se trouvant alors constitué par une seule, par deux, ou par trois bandes, et les sillons séparés latéralement par des *déraynes* formant rigoles d'égout.

Le labour en billons, qui facilite l'écoulement des eaux pluviales, s'impose sur une terre peu perméable, à moins qu'elle ne soit drainée : mais il complique le travail des semoirs mécaniques, moissonneuses, etc., et il augmente les difficultés du labour.

BILLONETTE (*bi-lo-nèt'* (*Il* mil.)) n. f. Morceau de menu bois préparé pour faire du charbon.

BILLONNAGE (*bi-lo-nag'* (*Il* mil.) — rad. *billon* [fin.]) n. m. Trafic illégal sur les monnaies, et, de la mise en circulation de monnaies fausses, la destruction des monnaies qu'on transforme en matière première, etc. : *Le* BILLONNAGE *est un trafic criminel, et peut causer la fabrication de fausse monnaie.* (Vieux.

— Triage des monnaies de même valeur et de divers poids, pour mettre à la refonte celles qui ne sont pas dans les limites de la tolérance.

BILLONNAGE (*bi-lo-nag'* (*Il* mil.) — rad. *billon* [agr.]) n. m. Action de billonner : *Le* BILLONNAGE *n'est usité que dans les contrées où la pratique du drainage n'est pas encore suffisamment connue.* On dit aussi BILLONNEMENT.

BILLONNER (*bi-lo-né* (*Il* mil.) — rad. *billon* [fin.]) v. a. Faire un trafic illégal sur les monnaies : BILLONNER *l'argent.* « Absol. : *S'enrichir à* BILLONNER.

— Agric. Labourer en billons : BILLONNER *une pièce de terre.*

— Econ. agric. Châtrer un animal domestique, dans le but de l'engraisser : BILLONNER *un porc.*

— ENCYCL. Fin. Autrefois, on appelait *billon* non seulement la monnaie de cuivre, ou de nickel, ou autre de une valeur factice, mais aussi toutes monnaies de cuivre, même d'or ou d'argent, dont le cours était défendu. De même, le billonnage ou billonnement était, soit l'achat des pièces décriées, pour les porter au billon (et cette fonction était confiée à des personnes spécialement désignées *ad hoc*), soit l'achat de ces mêmes monnaies pour les transporter hors des royaumes, les changer de nature, ou les faire entrer dans la circulation. Les lois ne punissent plus les *billonneurs* que dans ce dernier cas, qui se présente encore fréquemment depuis l'interdiction de la circulation, en France, de la monnaie de billon étrangère.

BILLONNETTES (*bi-lo-nèt'* (*Il* mil.)) n. f. pl. Mot servant à désigner des branches d'arbre des hautes futaies. — *Une* BILLONNETTE.

BILLONNEUR (*bi-lo-neur'* (*Il* mil.)) n. m. Celui qui billonne, qui fait un commerce illégal sur les monnaies. (Vx.)

BILLOT ou **BILLOS** (*bi-lo* (*Il* mil.)) n. m. Anc. dr. Droit d'un huitième ou d'un dixième prélevé, en Bretagne, sur les vins.

— ENCYCL. Dans l'origine, ces droits n'étaient pas une

imposition générale perpétuelle, mais ils étaient concédés aux villes ou aux barons, à la charge d'en employer le produit à la fortification ou à la réédification des clôtures des villes, suivant un édit de Charles VIII, du 14 juillet 1492 ; mais, comme ces conditions n'étaient pas toujours remplies, les rois de France réunirent ces droits au domaine de la couronne. Ils le furent définitivement par arrêt du 9 juin 1771, et en les perçut jusqu'à la Révolution.

Billot.

BILLOT (*bi-lo* [*ll* mll.] — diminut. de *bille*) n. m. Gros tronçon de bois cylindrique ou carré, ordinairement à hauteur d'appui, et dont la partie supérieure est plane. Un BILLOT *de cuisine. Hacher des viandes sur le* BILLOT.

— Particul. Pièce de bois sur laquelle on tranchait autrefois les têtes condamnées : *Charles Ier tendit sa* BILLOT *trop bas. Il en mettrons sa tête sur le billot, ma main sur le billot.* Je garantirais ce que j'avance au péril de ma vie, avec la perspective des plus graves inconvénients.

— Fam. Livre très épais, relativement à son format.

— Espèce de soutien-gorge ayant quelque analogie de forme avec un billot de bois.

— Art vétér. Mors de bois enduit de substances médicamenteuses, que l'on met aux chevaux privés d'appétit.

— Chass. Bâton suspendu au cou des chiens, pour les empêcher de chasser seuls.

— Econ. agric. Morceau de bois qu'on attache au cou des bœufs et des chevaux pour les empêcher de sortir du pâturage, le Morceau de bois dans lequel passe la longe attachant un animal à la mangeoire.

— Manège. Bâton cylindrique attaché le long des flancs des chevaux, quand on les conduit dans la suite des autres.

— Mar. Coin employé dans un ber, pour le lancement d'un bâtiment. ‖ Pièce de bois placée autrefois entre les varangues et les couples voisins, pour les empêcher de se rapprocher. ‖ Massif sur lequel repose le pied du mât d'artimon, à bord des grands bâtiments. ‖ Pièces de bois sur lesquelles la quille repose sur la cale. (On dit aussi TRÉT.)

— Techn. Masse de bois qui porte une enclume. ‖ Petit morceau de bois qui reçoit dans les orgues, le pivot des rouleaux de l'abrégé, le porte-vent du sommier, ou le pied d'un tuyau. ‖ Morceau de bois servant au cordonnier pour battre le cuir. ‖ *Billot à chantournerie.* Masse de fer sur laquelle les serruriers travaillent les brindilles ou petits fers employés pour la confection des rampes et grilles. ‖ *Billot à charge.* En pyrotechnie, Bloc de bois servant d'enclume aux artificiers.

BILLOT (Jean-Baptiste), général et sénateur français, né à Chaumeil (Corrèze) en 1828. Pendant la guerre de 1870, il fut nommé colonel, puis général de brigade et général de division à titre auxiliaire. La commission de revision des grades ne lui confirma que le titre de général de brigade. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Corrèze. Dans ses votes, il repoussa les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans ; il se déclara, au contraire, pour le retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris, l'amendement Wallon, les lois constitutionnelles, etc. Il prit une part active à la discussion des lois militaires. Il fut nommé sénateur inamovible en 1875. Promu général de division en 1878, il fut nommé, la même année, commandant de la 1re division d'infanterie (1er corps), à Lille, et en 1879, passa à la tête du 15e corps, à Marseille. En 1882, il devint ministre de la guerre, jusqu'en janvier 1883, et, le 3 mars suivant, il fut nommé membre du conseil supérieur de la guerre ; puis, le 27 mars 1884, commandant du 1er corps d'armée. Inspecteur d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre, il dirigea, en 1893, les grandes manœuvres des 1er et 2e corps, et fut nommé ministre de la guerre le 29 avril 1896.

BILLOTÉE (*ll* mll.) n. f. Nom que donnent les pêcheurs au menu fretin et aussi à la blanchaille.

BILLOTTE (René), peintre français, né à Tarbes en 1846. Le genre de sa peinture qui le rapproche, d'une part, de son maître Fromentin, de l'autre, des finesses crépusculaires de Cazin, est essentiellement délicat et intime. Talent sincère et fin, Billotte excelle à rendre les effets fugitifs de la lumière amortie qui baigne le paysage aux heures crépusculaires. Sa prédilection a été pour les coins de pays tranquilles : vues de Hollande, carrières, banlieue de Paris, etc. Le musée du Luxembourg a de lui *la Neige à la porte d'Asnières*; un panneau décoratif à l'Hôtel de Ville, *la Seine au quai d'Orsay*, est exception dans ses œuvres, ordinairement de petites dimensions.

BILLOTTIE (*ll* mll.) n. f. Bot. V. BILLIOTIE.

BILLROTH (Théodore), chirurgien allemand, né à Bergen (Ile de Rugen) en 1829, mort en 1894. Il fut d'abord professeur de clinique chirurgicale à l'université de Zurich (1859), puis à Vienne (1867). Pendant la guerre franco-allemande, il fut attaché aux ambulances de l'armée du Rhin. Ce savant est considéré comme l'un des premiers chirurgiens de notre temps. Il a occupé à la fois d'histologie, de pathologie générale, de chirurgie et de l'organisation du service des hôpitaux. Il a, le premier, opéré un malade du cancer stomacal. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Anatomie générale appliquée à la chirurgie* (1863) ; *Recherches sur le développement du cancer* (1865) ; *Études sur les fonctions [illegible] des malades traumatiques accidentelles* [illegible] ; *Pathologie et thérapeutique chirurgicales générales*, ouvrage traduit en français ; *Clinique chirurgicale* [illegible] ; *Pathologie chirurgicale* [illegible] ; *Traité de chirurgie générale* [illegible] ; *Traité de chirurgie générale* [illegible] ; *Chirurgie générale* [illegible] ; *Chirurgie générale* [illegible] ; *

11. *L'union latine.* Le gouvernement français nomma, en 1857, une commission qui, dans son rapport, examina, sans conclure, la question de réduire l'argent au rôle de monnaie d'appoint, c'est-à-dire n'ayant qu'un rôle libératoire limité, tandis que l'or aurait un pouvoir libératoire illimité. C'est aux monnaies ayant le pouvoir libératoire illimité qu'on donne le nom d'étalon.

La convention monétaire dite de *l'union latine*, en 1865, entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie, auxquelles vint s'adjoindre ensuite la Grèce, en abaissant le titre des pièces d'argent aux 835 millièmes, ramena sous de 5 francs, les pièces au rang de monnaie d'appoint, les pièces de 5 francs sont admises par les caisses publiques sans limitation de quantité; les pièces divisionnaires jouçaît la concurrence de 100 francs seulement dans chaque payment. La convention limita la frappe de ces dernières pièces d'après la population de chaque pays.

En 1868, la France réunit une conférence pour tenter d'uniformiser les monnaies. Les événements politiques empêchèrent cette conférence de se réunir de nouveau. L'Allemagne adopta, en 1871, l'étalon d'or que l'Angleterre avait adopté dès 1816.

12. *Suspension de la frappe de l'argent.* Mais, tandis que, en 1869, la Monnaie de Paris n'avait frappé que pour 58 millions de pièces de 5 francs, elle en frappait, en 1873, pour 114.400.000 francs, en 1874, pour 59.000.000 francs, en 1875, pour 75 millions de francs; en 1876, pour 52.661.000 francs.

Les gouvernement français, par la loi du 5 août 1876, obtint l'autorisation de suspendre par arrêté la frappe des pièces de 5 francs. Par la convention du 5 novembre 1878, toutes les puissances de l'Union latine s'engagèrent à ne plus frapper de pièces de 5 francs. L'article 8 de la convention de 1885 contient pour trois années, mais prorogée d'année en année par tacite reconduction, posé le principe de la suspension de la fabrication des pièces de 5 francs d'argent, mais elle admet qu'un des États pourra reprendre la frappe libre. Aucun État n'a eu la velléité de se servir de cette clause.

La convention du 29 octobre 1897, conclue à Paris, entre la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse et la Grèce, vise une augmentation de 1 franc par tête d'habitant pour les monnaies divisionnaires, la population des colonies françaises étant comprise.

13. *Tentatives bimétallistes internationales.* De 1878 à 1892, les États-Unis et la France tentèrent, à plusieurs reprises, de réunir des conférences internationales, afin d'établir un rapport fixe entre l'or et l'argent et la libre frappe de l'argent. Mais ces tentatives n'eurent aucun résultat.

C'est vers 1892 que l'agitation bimétalliste prit quelque importance en France. Mais le droit de la France établi sur les bles par la loi du 29 mars 1887, le prix du blé continua de baisser jusqu'en 1890, année où il y eut une mauvaise récolte, et où l'on fut obligé de réduire le droit de 3 francs. Les récoltes redevinrent abondantes; les bles recommencèrent à baisser — la loi du 27 février 1894 releva les droits à 7 francs. Le prix du blé ne suivit pas une progression égale. D'où venait cette baisse? De l'abondance de la récolte dans la plupart des pays, qui empêchait les droits de douane de produire leur plein effet. C'était trop simple. Les propriétaires de mines d'argent du Colorado firent répéter sur tous les tons que la baisse des prix venait de la suspension de la frappe de l'argent, chez les nations européennes : le remède était le bimétallisme.

En 1894, la Société des agriculteurs de France émit un vœu en ce sens; le ligue bimétallique anglaise la convia à la conférence monétaire internationale qu'elle tint à Londres, au mois de mai 1894. L'Association de l'agriculture et de l'industrie française, très puissante organisation, et la Société d'encouragement à l'agriculture, agitèrent aussi la question du bimétallisme. Il devint la panacée universelle.

Au mois de février 1895, les trois sociétés prirent chacune des résolutions solennelles et invitèrent le gouvernement à prendre l'initiative d'une entente internationale en vue de décider : 1° l'établissement d'un rapport fixe entre les deux étalons; 2° l'ouverture des monnaies de toutes les nations à la libre frappe de l'or et de l'argent, dans le rapport de valeur établi entre elles; 3° l'adhésion des agriculteurs de France ajoutait : « Au cas où cette entente internationale serait reconnue impossible, invite le gouvernement français à étudier quelles pourraient être, pour les intérêts économiques de la France, les conséquences de ce refus par et simple à la frappe libre de l'argent. » Cette société transportait en France la politique que devait proposer Bryan aux États-Unis.

Ces trois sociétés fondèrent à Paris, le 25 mars 1895, la *Ligue nationale bimétallique.* Elle eut de puissants moyens d'action. Bien qu'un certain nombre de régents de la Banque de France fussent opposés à cette ligue, toute l'organisation de la Banque fut mise à sa disposition.

La ligue bimétallique française convoqua en congrès préalable les ligues bimétalliques allemande et anglaise, le 16 décembre 1895, à l'effet d'arrêter, d'un commun accord, les termes d'une motion parlementaire destinée à inviter leurs gouvernements respectifs à entrer immédiatement en négociations pour rechercher les bases d'une entente bimétallique internationale.

En conséquence de cette convention, fut déposée à la Chambre des communes une motion qui ne tourna pas à l'avantage des bimétallistes. Le 17 mars 1896, au nom de la ligue, déposa le même jour (17 mars 1896) un projet de résolution signé de 348 députés, représentant une forte majorité à la Chambre, qui est composée de 581 membres. L'exposé des motifs ne contient que les affirmations des résolutions des sociétés résumées plus haut. Ce projet a pour titre : *Projet de résolution concernant le rétablissement d'un rapport fixe entre l'or et l'argent, par voie de convention internationale.*

Il était aussi rédigé : « La Chambre des députés, considérant que l'établissement du bimétallisme international serait un grand bienfait pour les intérêts agricoles, industriels et commerciaux du pays, invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour établir et assurer, par une entente internationale, un rapport fixe entre l'or et l'argent. » Cette proposition n'est jamais venue en discussion.

En 1896, Byran devint le candidat à la présidence des États-Unis, des « silvermen » (traduisez des « hommes d'argent »), en prenant ce mot au sens littéral. Il proposait de pouvoir les monnaies des Etats-Unis à la frappe libre de l'argent, sans avoir recours à un arrangement international.

Mac-Kinley n'avait point repoussé complètement la reprise de la frappe de l'argent; mais il la subordonnait à un arrangement international. Au mois d'avril 1897, il nomma des commissaires pour venir s'assurer en Europe de la possibilité de convoquer une conférence internationale. Le gouvernement français subordonna son acceptation à celle des gouvernements [illegible] Au moment où les commissaires se rendaient en Angleterre, l'argent baissait à 25 pence [illegible] Par conséquent, quand le prix de la [illegible] point à cause de la baisse de l'argent.

Le gouvernement anglais répondit aux délégués américains que l'Angleterre, qui a l'étalon unique d'or depuis 1816, ne changerait pas son système monétaire. A la suite de cette réponse, ils s'adressèrent même pas en Allemagne. La Russie, dont le papier était basé sur l'argent, a adopté l'étalon d'or; l'Autriche aussi, le Japon également.

Tous les économistes ayant quelque notoriété ont énergiquement condamné les principes suivants :

1° On n'est pas la valeur inscrite sur la pièce de monnaie qui fait la valeur du lingot, mais c'est la valeur du lingot qui fixe la valeur de la pièce de monnaie.

2° Une convention internationale, pas plus qu'une loi nationale, ne peut accomplir ce miracle : établir un rapport fixe entre deux valeurs variables.

3° Si un ou plusieurs gouvernements peuvent donner une valeur fictive à l'argent, ils peuvent la donner à tout autre métal, et non seulement à un métal, mais à du papier.

Il résulte des faits que nous venons d'énumérer que toutes les tentatives en faveur du bimétallisme international faites depuis 1878 ont complètement échoué.

BIMÉTRIQUE (de *bi*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Qui a deux mesures différentes.

— *Cristal bimétrique.* Minéral. Cristal dans lequel deux décroissements font naître des faces relatives à des solides très différents.

BIMIXTE (de *bi*, et *mixte*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui est soumis à deux lois mixtes de décroissement.

BIMLIPATAM, ville et port de l'Inde anglaise (prov. de Madras); 8.580 hab.

BIMORPHE (de *bi*, et du gr. *morphe*, forme) adj. Qui peut prendre deux formes différentes. ◊ On dit aussi DIMORPHE.

BIMUCRONÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *mucro, onis*, pointe) adj. Armé de deux pointes. (C'est un terme d'histoire naturelle.)

BIN (Jean-Baptiste-Philippe-Emile), peintre, né et mort à Paris (1825-1897). Il fut élève de son père, peintre décorateur, puis de Gosse et de Léon Cogniet; il obtint le 2e grand prix de Rome en 1850. Il s'est adonné à la peinture d'histoire et au genre. Il a exécuté de remarquables peintures décoratives au musée des souverains du Louvre; à la grande salle de l'Ecole polytechnique de Zurich; à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet; à l'église Saint-Sulpice; à la grande chapelle du lycée Louis-le-Grand. Il fut, en 1881, l'un des fondateurs de la Société des artistes français. Emile Bin a été maire du XVIIIe arrondissement de Paris.

BINAGE (rad. *biner*) n. m. Agric. Façon donnée aux cultures dans le but essentiel d'ameublir le sol superficiellement, ce qui a pour conséquence indirecte de le nettoyer plus ou moins complètement des mauvaises herbes : *Après l'écrasement du BINAGE et de l'herse, le froment a plus qu'ère rien à attendre que des influences de l'atmosphère.* (Math. de Dombasle.)

— Discipl. eccles. Action du prêtre qui bine, qui dit deux messes le même jour, souvent pour desservir deux paroisses : *Le* BINAGE *est permis, dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres.*

— Agric. et jardin. *Le binage* est généralement exécuté aux grandes périodes de sécheresse, soit à la main ou avec une binette, jardinage et petite culture, soit au moyen d'une houe à cheval, grande culture. On prend les précautions nécessaires pour ne pas blesser les plantes auxquelles on applique.

Cette opération équivaut, dit-on, à un arrosage, parce qu'en détruisant la superficie du sol les espèces capillaires qui en forment la base ne transpirent, elle ne gênerait l'ascension de l'eau s'élevant, pour s'évaporer, des couches profondes vers la surface. Un autre effet du binage est de faciliter la terre et de favoriser par suite les réactions et fermentations qui peuvent y produire, particulièrement la fermentation nitrique. V. NITRIFICATION.

BINAIRE (lat. *binarius*, même sens; de *bini*, deux) adj. Composé de deux unités : *L'idée de nombre* INFINI *diffère du nombre* BINAIRE. (Destut.)

— Fig. Qui a deux faces, deux aspects, deux côtés : *Les idées sont* BINAIRES. (Balz.)

— Algèb. *Forme binaire.* Quand un polynôme est homogène et de degré quelconque par rapport à deux variables, on dit qu'il constitue une *forme binaire* d'ordre *n*.

— Arith. *Numération binaire.* Numération qui a pour base le nombre *deux*, comme la nôtre a pour base le nombre *dix*, et qui n'a, par conséquent, que deux caractères représentant : l'un, *zéro*, et l'autre *l'unité*. Cette numération a l'avantage de ne pas exiger la connaissance d'une table d'addition et de multiplication; en revanche, elle est défectueuse, à cause de la quantité de caractères qu'elle exige pour figurer un nombre un peu élevé. Voici le nombre 150 figuré dans ce système : 100 0110, dans lequel la valeur des chiffres comptés de droite à gauche est 0, 2, 4, 0, 16, 0, 0, 128. ◊ *Arithmétique binaire.* Arithmétique dont la numération est binaire, comme celle des Chinois : *Leibnitz a inventé une* ARITHMÉTIQUE BINAIRE, *qu'il communiqua à l'Académie.*

— Chim. Qui renferme deux éléments : *Composé* BINAIRE. *Combinaison* BINAIRE. *On dit aussi une combinaison* BINAIRE *par une substance qui a avec l'un des éléments plus d'affinité qu'il n'en est ensemble.* (CUV.). ◊ Pour la désignation des composés binaires, V. NOMENCLATURE CHIMIQUE.

— Géom. analyt. Quand un point est assujetti à rester sur une droite, sa position peut être définie par les distances de ce point à deux points fixes ou par des nombres proportionnels à ces distances; ces nombres sont appelés *coordonnées binaires* du point.

— Mus. Dérivé de la mesure à deux temps. Mesure subdivisée en fractions de temps dont le nombre est multiple de deux, comme dans les mesures $\frac{2}{4}$, $\frac{4}{4}$, $\frac{2}{2}$, $\frac{4}{2}$. ◊ *Coupe binaire*, Coupe d'un morceau musical en deux parties, dont l'une contient l'exposition, et l'autre les développements.

— n. m. Philos. Dualisme, dualité : *Dans la théogonie [illegible]*

BINAIREMENT adv. D'une façon binaire.

BINALBAGAN, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines de Negros); 2.200 hab.

BINALONAN, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]); 9.100 hab.

BINAN, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]); 15.000 hab. Rizières.

BINANGONAN de Lampang, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]); 6.000 hab.

BINARD ou **BINART** (*nar'* — du nom de l'inventeur *Binart*, architecte franc, du XVIIIe siècle) n. m. Chariot bas et lourd, à quatre roues.

— Il sert au transport des pierres de taille et lourds fardeaux.

BINAS, comm. du Loir-et-Cher, arrond. et à 42 kilom. de Blois, en Beauce; 1.074 hab. Ce village fut détruit, le 26 octobre 1870, par 38 francs-tireurs qui tuèrent 137 Allemands, dont un colonel, et blessèrent beaucoup d'ennemis.

BINASCO, ville d'Italie (Lombardie), prov. de Milan; 1.750 hab. Fabrication du fromage de [illegible] Vieux château modernisé où fut exécutée Béatrix Tenda, femme de Phil. Visconti en 1418.

BINATELLE (*tèl'* — du lat. *binatus*, joint deux à deux) n. f. Genre établi pour des algues microscopiques, formant sur les feuilles des plantes submergées, des filets non muqueux qui se détache facilement et qui ont été depuis distribuées dans les genres *physastre, raphidion* et *anthidion*.

BINAURICULAIRE (du lat. *binæ*, les deux, et *auriculæ*, oreilles) adj. Qui se rapporte aux deux oreilles, qui se fait par les deux oreilles : *L'audition* BINAURICULAIRE *permet de juger la direction d'origine d'une onde sonore, comme la vision binoculaire n'apprécier les reliefs et les distances.*

◊ On dit aussi BINAURICULAIRE.

BINAYAKIA, divinité bouddhiste japonaise, démoniaque et très puissante, qui se plaît à distraire les fidèles de leurs dévotions, et surtout à troubler le sacrifice. Aussi, au début de chaque cérémonie religieuse, l'un des premiers actes du prêtre officiant est-il de mettre en faite Binayakia, au moyen d'une formule d'exorcisme. Ce génie habite au pied du mont *Shoumi* (Soumeran).

Les Japonais connaissent encore un autre **Binayakia,** celui-ci bienfaisant, incarnation, sous forme démoniaque, du Dieu suprême Dai Niti Nôrai. On le nomme de préférence *Dai shô Kouangui ten*, et il préside le paradis des époux heureux.

Binayakia

BIN-BACHI ou **BIMBACHI,** n. m. Officier turc commandant à mille hommes.

BINCHE, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. adm. de Thuin, arr. jud. de Charleroi, sur la Haine; 10.100 hab. Raffineries de sel, distilleries, broderie sur tulle, tannerie, teinturerie, coutellerie, etc. Un château bâti par le régent Philippe, sous le règne de Charles-Quint, fut détruit par les Français, en 1554.

BINCHOIS (Gilles ou *plutôt* Egide), l'un des plus fameux musiciens de la grande école gallo-belge de la Renaissance, paraît être né à Binche (Belgique), vers la fin du XIVe siècle. Contemporain de Guillaume de Guillaume Dufay, il partage avec ces deux grands artistes la gloire d'avoir perfectionné l'harmonie, l'art d'écrire et la notation de la musique. Après avoir été soldat, il devint second chapelain et chantre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. On connaît de lui bon nombre de motets à trois voix, et toute une série de chansons italiennes, provençales et françaises. Il mourut, vraisemblablement, aux environs de 1460.

BINCK ou **BINK** (Jacob), peintre et graveur allemand, né à Cologne en 1490 (ou en 1504). On présume qu'il dut se former à Nuremberg, sous la direction d'Albert Dürer. On croit aussi qu'il étudia en Italie. En 1548, il travaillait à la cour de Christian III de Danemark. Il parut ensuite à Königsberg, à la cour d'Albert de Hohenzollern, duc de Prusse, et fut envoyé, en 1549, dans les Pays-Bas, afin d'y ériger un monument à la femme de ce prince. Il revint ensuite à Königsberg, où il mourut en 1568 ou 1569. Les peintures de Binck sont rares. Son portrait figure au Belvédère de Vienne. Ses gravures, au nombre de plus de 1100, ont un mérite inégal. On connaît parmi ses meilleures planches : les *Divinités de la Fable* (20 pièces); *le Hallebardier et la Mort*; la *Sorcière frappant le Diable*, etc.; le portrait de Christian II, roi de Suède, et celui de sa femme Elisabeth d'Autriche; le portrait de l'artiste; etc. Binck a reproduit, en outre, diverses estampes d'Albert Durer, de Hans-Sebald Beham, de B. Beham, de Marc de Ravenne.

BINDAR-EL-TABBANAT, village d'Egypte, prov. de Girgeh; 5.000 hab.

BINDER (Joseph), peintre autrichien, né à Vienne en 1805, mort en 1863. Il suivit les leçons de Henri Hess. Il

Munich (1827 à 1834), et collabora aux fresques qu'exécuta ce dernier dans l'église [illegible] avant professeur à l'Académie en 1831. Ses principales peintures sont : *l'Ange* [illegible] *Jésus* [illegible] *Tobie* [illegible] *Fustiche sauve le cerf*; [illegible] *le berger Faustulus*; la *Conversion du brigand Julien par l'apôtre Jean*; la *Porte du ciel*; *l'Empereur Max*; *Catherine de Sienne visitant une famille pauvre*; etc. Les fresques qui se trouvent dans l'église [illegible] à Vienne, et représentent *les Six jours de la création* et le *Repos du dimanche du Créateur*, sont [illegible] parmi les [illegible] peintures.

BINDERE de *Binder*, bouton, bandourgeons). n. f. Bot. Syn. de SPYROM.

BINDHEIMITE de — de *Bindheim*, n. pr. n. f. Antimoniate hydraté naturel de plomb. Syn. de MAMMIMITE.

BINDRA-BAN, ville de l'Indoustan (Province du Nord-Ouest), sur le Djemna (ou Jumna); 31.600 hab. Localité célèbre dans l'histoire de Krishna, dont les Indous ont fait un lieu de pèlerinage.

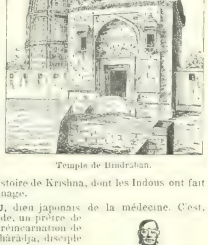

Temple de Bindraban.

BINDZOUROU, dieu japonais de la médecine. C'est, d'après la légende, un prêtre de l'ancienne secte, réincarnation de l'arhat Pindolabhâradja, disciple de Çâkya-Mouni.

BINE n. f. Sorte de binette. V. BINETTE (jard.).

BINEAU (Jean-Martial), ingénieur et homme politique, né à Gennes (Maine-et-Loire) en 1805, mort en 1855. Ingénieur en chef des mines en 1840, il fut chargé, vers la même époque, de diriger le service des chemins de fer au ministère des travaux publics, et nommé, en 1841, évêque d'Angers. Nommé membre de l'Assemblée constituante (Maine-et-Loire), il se prononça pour la politique de l'Elysée après l'élection de Napoléon-Bonaparte à la présidence. Réélu à la Législative, il appuya toutes les mesures de réaction, et, en 1849, prit le portefeuille des travaux publics. Après le coup d'État du 2 décembre, il devint membre de la commission consultative, puis fut nommé ministre des finances, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui plusieurs mémoires ou rapports publiés dans les « Annales des mines », et une étude sur les *Chemins de fer d'Angleterre* (1840).

BINEAU (Amand), chimiste français, né en 1812 à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), mort à Lyon en 1861, était parent du précédent. Il devint chef du laboratoire d'analyse de l'Ecole centrale des arts et manufactures (1838-1853), puis, en 1836, préparateur du cours de chimie de Dumas au Collège de France. En 1837, il fut nommé professeur de chimie à la faculté de Lyon et, par la suite, à l'Ecole municipale La Martinière. Bineau recueillit et publia (1837) les leçons de Dumas sur la *Philosophie chimique*; il succéda à ce moindre ouvrage une série de notes et de mémoires, disséminés dans les recueils scientifiques spéciaux. Il est l'inventeur d'un procédé de dosage de l'ammoniaque et de l'azote des matières organiques, procédé qui, modifié dans quelques détails, a été nommé, à Paris du moins, *procédé de Péligot*.

BINÉE (*né*) n. f. Auge qui sert pour donner à manger aux bêtes à cornes.

BINEMENT n. m. Syn. peu usité de BINAGE.

BINER (bas lat. *binare*; de *bini*, deux) v. a. Agric. Donner une seconde ou dernière façon : BINER *des vignes*.

— Hortic. Briser avec une binette la superficie de la terre, pour l'empêcher de durcir, et détruire les mauvaises herbes naissantes.

— v. n. Discipl. eccl. Dire deux messes le même jour, dans la même matinée : *Le prêtre qui est autorisé à* BINER *ne doit point prendre d'abluvion à la première messe*.

Biné, pr. part. pass. Bot. Disposé par deux.

BINERVÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *nervus*, nerf, nervure) adj. En T. de bot., Se dit de tout organe foliacé qui présente deux nervures, comme la glume des graminées, les corolles des chicoracées, etc. Les botanistes écrivent souvent [illegible]

Binervé.

BINET [illegible] Brûle-bout muni d'une pointe sur laquelle on fiche les bouts de bougie, etc., que l'on veut brûler complètement.

— Fam. *Faire binet*, Brûler les bouts de bougie, pour économiser, et, par ext., Epargner, économiser. (Vieux.)

— Petite charrue, appelée plus ordinairement BINOT.

BINET (Claude), poète français du XVIe siècle, né à Beauvais. Il était avocat au parlement lorsqu'il se lia avec Ronsard, qui le chargea de publier une édition complète de ses œuvres. Son *Discours de la vie de Pierre Ronsard* se lit avec intérêt.

BINET (Jacques-Philippe-Marie), mathématicien et astronome, né à Rennes en 1786, mort en 1856. Professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique, il fut destitué en 1830, mais garda sa chaire d'astronomie au Collège de France. En 1843, il succéda à Lacroix à l'Académie des sciences. Il a publié, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences et dans divers recueils, un grand nombre de mémoires importants sur la mécanique, les mathématiques pures ou appliquées et sur l'astronomie.

BINET (Victor-Jean-Baptiste-Barthélemy), peintre paysagiste français, né à Rouen en 1849. Il commença par brosser des décors; puis, sans maître, il se livra à la peinture, et débuta au Salon de 1878. Il obtenait son premier succès en 1881, avec *la Côte pelée, près Quillebeuf*. Sa manière simple et sincère s'affirmait encore aux Salons suivants. En 1886, il était mis hors concours avec une *Plaine* lumineuse, baignée de transparente atmosphère.

BINET (Adolphe-Gustave), peintre français, frère du précédent, né en 1854 à La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), mort en 1897, élève de Gérôme à l'Ecole des beaux-arts. Son premier envoi au Salon de Paris date de 1881. Un talent robuste et sain, il a surtout traité des scènes de la vie paroissiale et populaire; il aime les ouvriers et les chevaux (*l'Omnibus*, un *Equipage de jardier*, etc.).

BINET Alfred, savant français, né à Nice en 1857. Docteur ès sciences et ès-lettres, en 1892, il fut devenu directeur adjoint, puis directeur (1894) du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne. Il a collaboré à la « Revue des Deux Mondes », à la « Revue bleue », etc., et publié, depuis 1885, l'*Année psychologique*, avec Beaunis. On doit à ce savant des ouvrages très remarquables : *la Psychologie du raisonnement* (1886); *le Magnétisme animal* (1887); *Etude de psychologie expérimentale* (1888); *les Altérations de la personnalité* (1892); *Questionnaire de psychologie adressé aux peintres* (1892); *Introduction à la psychologie expérimentale* (1894); *Psychologie des grands calculateurs et joueurs d'échecs* (1894); *la Fatigue intellectuelle*, avec V. Henri (1898); etc.

BINETTE (*inet*) n. f. Instrument de jardinage ayant des formes variées et servant pour le binagedes plantes.

BINETTE (*inet*) — de *Biné*, nom d'un coiffeur de Louis XIV, inventeur des énormes perruques que l'on portait dans ce temps-là) n. f. Nom que l'on donnait aux perruques, du temps de Louis XIV.

— Par ext. et pop. Visage, tournure grotesque et ridicule : *Ah! la belle binette!*

Binette : 1 A betterave; 2 Ordinaire; 3 A fer de lance; 4 Pentagonale; 5 A pousser.

BINEUR n. m. ou **BINEUSE** n. f. Agric. Syn. de BINOT.

BINGEN (lat. *Bingium*), ville d'Allemagne (Hesse-Darmstadt), rive droite du Rhin, confluent de la Nahe et du Rhin; 7.600 hab. Vignoble; tanneries, manufactures de tabac, fabriques de vins mousseux.

— *Histoire*. La ville, de fondation romaine, n'a presque rien conservé des ses antiques constructions; on y remarque cependant une église du XVe s., les ruines du château fort de Klopp, détruit par les Français en 1689; le Bingerloch (trou de Bingen) ou canal artificiel creusé en cet endroit dans le lit du Rhin, obstrué par une digue rocheuse; enfin le Mäusethurm (ou la Tour des souris).

En 70 avant J.-C., combat à Bingen entre les Gaulois insurgés et les Romains. Au moyen âge, Bingen fut une ville impériale libre et une des premières localités de l'Empire des villes rhénanes. — Pop. du *cercle de Bingen* : 35.000 hab.

BINGER [*jé*] (Louis-Gustave), explorateur et administrateur français, né à Strasbourg en 1856. Il profita de ses longs séjours dans l'Afrique occidentale, comme officier d'infanterie de marine, pour étudier les langues du pays, remplir plusieurs missions scientifiques au Sénégal et au Soudan français, puis explora de 1887 à 1889 les pays de la boucle du Niger jusqu'au golfe de Guinée. Après avoir rédigé la relation de son voyage, Binger exécuta une nouvelle exploration à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, dont il fut nommé gouverneur en 1893. En 1897, il fut nommé directeur des affaires d'Afrique au ministère des colonies. Ses travaux les plus importants sont la carte des pays du Soudan occidental (1890), et *Du Niger au golfe de Guinée par le pays du Kong et le Mossi* (1891).

BINGHAM, ville d'Angleterre (comté de Nottingham); 12.600 hab. Marchés.

BINGHAMTON, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le chemin de fer de cette ville à Erié; 36.500 hab. Industrie sidérurgique active, charbons, tanneries.

BINGLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Aire et le canal de Leeds à Liverpool; 19.300 hab. Fabriques de tissus et de laine.

BINGLEY, célèbre acteur hollandais, né à Rotterdam en 1755, mort à La Haye en 1818. Il excella dans la tragédie, joua les rôles comiques avec succès, et fut surnommé **le Garrick de la scène hollandaise.** A partir de 1796, il dirigeait directeur d'une troupe qui donnait des représentations principalement à Rotterdam et à La Haye.

BINGO ou **BIGO**, province maritime du Japon (île Nippon), peuplée de 493.000 hab.

BINH-DINH, province de l'Annam méridi. (Indo-Chine française) : environ 500.000 hab. Elle s'étend entre la mer de Chine, à l'E., et les hautes terres qui séparent l'Annam du Laos, à l'O.; la rivière An-Giang la traverse. La côte a des salines; les basses terres, des plantations de riz, d'arachides, de canne à sucre, d'aréquiers, de poivriers; les hautes terres (plateau des indigènes Bahnars), des forêts; élevage de bestiaux. Gisements de salpêtre et de fer. Soieries. Riz, huile d'arachides, sucre, poivre; vers le Laos : Pa, sel, opium. Port de Qui-Nhon, où est la Résidence de France, desservi par les Messageries Maritimes, à 18 kilom. S.-E. du chef-lieu : *Binh-Dinh*. — La province a deux sous-préfectures : *Hoai-Nhon* et *An-Nhon*. Route « mandarine » vers Saïgon, au S., et Hanoï, au N.

BINH-THUAN, ville de l'Annam méridi. (Indo-Chine française), entre le cap Padaran et la frontière de la Cochinchine. Ch.-l. de canton de la prov. de Nha-Trang; nagueère chef-lieu de province de Mai-Nhi, à 12 kilom. S.-E., lui sert de port. Rizières.

BINI (mot lat. signif. *deux à deux*) n. m. pl. Deux religieux ou deux pénitents, dont l'un est chargé d'accompagner l'autre, de marcher à côté de lui : *Les* BINI *d'une procession de pénitents*. (V. Hugo.)

BINIC, comm. maritime des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Brieuc, à l'embouchure du fleuve côtier Ic; 2.305 hab. Port sur la Manche, commode et sûr, armant pour la grande pêche; chantiers de construction; tanneries, corderies.

BINIE n. f. Bot. Syn. de NORONHIE.

BINIOU (mot bas breton) n. m. Sorte de cornemuse qui constitue l'instrument national des bas Bretons et qui forme, avec la bombarde, leur orchestre de danse.

— ENCYCL. Le *biniou*, dont la sonorité est aiguë, comporte une outaxe, avec la note sensible en plus. Il se compose de trois parties principales : 1° le sac, ou l'outre (*ar zach*); 2° le chalumeau ou musette (*al levriad*), et 3° le bourdon (*arc'korn-boud*). Le sac est en peau de veau ou de chèvre suifée, et percé de trois orifices. Au premier s'adapte d'abord un tuyau en bois nommé « boudinet » ou « porte-vent » (*teur zufel*), lequel est muni à l'intérieur d'une soupape (*gou-ar*) qui le souffle fait ouvrir de dehors en dedans, et l'on souffle dans ce tuyau, pour l'air rempli l'outre et n'en peut sortir que par les deux autres orifices. Au premier de ces orifices s'ajuste encore un autre long tuyau, qui se démonte en deux parties : dans la partie inférieure se place une anche particulière en roseau, dite « anche de bourdon » parce qu'elle produit, en effet, le son du bourdon en jouant de note fondamentale de l'accompagnement ou ouvrage, c'est-à-dire le *sol* (le biniou ne joue guère qu'en *sol*, et très accidentellement en *ré*); la partie supérieure de ce second tuyau contient le pavillon. Au second orifice de l'instrument s'adapte la musette, dont l'anche, fixée à la partie supérieure, est renfermée dans la bavilet qui sert à l'ajuster. Lorsque l'outre est gonflée et placée sous le bras gauche, on entretient la pression en soufflant par instants; l'air comprimé sort alors par la musette et le bourdon, et l'instrument fonctionne.

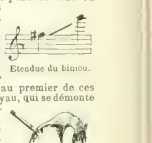

Etendue du biniou.

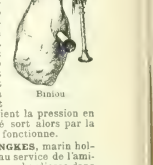

Biniou.

BINKES (Jacob), **BINCKES** ou **BENGKES**, marin hollandais, mort à Tabago en 1677. Entré au service de l'amirauté d'Amsterdam, il se distingua par sa hardiesse dans les batailles navales. Envoyé dans les Indes occidentales avec onze vaisseaux, il s'empara de Cayenne, Marie-Galante et Saint-Martin. L'amiral d'Estrées, lancé à sa poursuite, lui livra à Tabago un combat sanglant, mais fut obligé de se retirer. Il revint en 1677 avec douze vaisseaux, bombarda et fit sauter le fort occupé par Binckes. Celui-ci périt au moment où il était à table avec ses officiers, et Tabago resta aux Français.

BINMALEY, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]), sur le golfe de Lingayen; 14.000 hab. Pêche active, fabrique de clous pour bateaux, industries locales.

BINNITE (*bi-nit'* — de *Binnen*, n. de lieu) n. f. Arséniosulfure de cuivre cubique, qu'on trouve dans la vallée de Binnen, en Valais; il forme des cristaux noirs, rhombiques, qui se trouve dans les mêmes lieux que le précédent, auquel il est souvent associé. (On a donné aussi à cette dernière espèce le nom de *dufrénoysite*, en l'honneur du minéralogiste français Dufrenoy.)

BINO-ANNULAIRE (du lat. *binus*, double, et de *annulaire*) adj. Qui a deux anneaux.

— En T. de minér., *Cristal bino-annulaire*. Celui qui affecte la forme d'un prisme hexaédrique et dont chaque base porte une rangée de facettes disposées en anneau.

BINOCHE n. f. Pioche à deux branches pour biner.

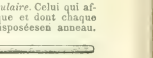

Binoche.

BINOCHER v. a. Biner, Binoche, Binocher légèrement avec la binoche.

BINOCHON n. m. Petite binoche pour sarcler les plates-bandes.

BINOCLE (du lat. *bini*, deux, et *oculus*, œil) n. m. Autref., Sorte de télescope double.

Adj., Sorte de lorgnon qui se maintient sur le nez par la pression d'un ressort, ou que l'on tient à la main à l'aide d'un petit manche : BINOCLE *en ecaille*.

— Lorgnette double de spectacle. (S'emploie rarement dans ce sens.) : On dit plus souvent JUMELLES.

— Chir. Bandage destiné à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui a la forme d'un double X dont les branches se croisent sur la racine du nez et sur l'occiput. (On l'appelle aussi DIOPHTALME.

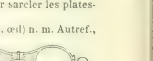

Binocles.

BINOCLE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. En T. de méd., Qui s'étend, qui a rapport aux deux yeux : *L'amaurose* BINOCLE. — On dit aussi BINOCULAIRE.

BINOCLE n. m. Nom vulgaire de plusieurs crustacés, appartenant aux genres *argule*, *calige*, et *prosopistome*.

BINOCULAIRE (rad. *binocle*) adj. Qui se fait par les deux yeux : VISION BINOCULAIRE.

— Opt. *Télescope* ou *Microscope binoculaire*, Télescope ou Microscope à double tube, propre à la vision binoculaire.

— Zool. Qui est pourvu de deux yeux : *Animal* BINOCULAIRE.

BINODALE (de *bi*, et *nodale*) adj. f. Math. On appelle *quartique binodale* une courbe du 4e degré qui possède deux points doubles.

BINOIR (de *biner*) n. m. Jard. V. BINET, et BINOT.

BINOM (*non* — du lat. *bis*, deux, et *nomen*, nom) n. m. Nom propre composé de deux noms, ou d'un nom et d'un prénom ou surnom : *Marc-Antoine, Charlemagne, Philippe Auguste sont des* BINOMS. (Peu usité).

BINÔME (de *bi*, et du gr. *nomos*, part, division : devrait donc s'écrire *binome*, et non *binôme* : l'usage a fait le reste). n. m. Expression algébrique composée de deux termes réunis par le signe + ou :

$$a+b,\ 3a^2-\frac{2^3}{3},\ 2ab\sqrt{b}-4cy\sqrt{d}.$$

— *Binôme de Newton*, Formule donnée par Newton pour trouver le développement d'une puissance quelconque d'un binôme. (Cette formule a été gravée sur son tombeau, à Westminster.

— Adjectif : *Facteur* BINÔME. *Équation* BINÔME.

Arg. de collège. Nom par lequel, dans certaines écoles, un élève désigne un camarade avec lequel il s'associe pour travailler.

— ENCYCL. *Binôme de Newton*. Cette formule donnée par Newton, en 1663, pour le développement d'une puissance d'un binôme $(x+a)^m$, avait été entrevue avant cette époque par Viète et par Briggs. Pascal, dans son triangle arithmétique, avait donné un procédé pour calculer rapidement les coefficients successifs du développement de $(x+a)^m$ lorsque m est entier et positif. Mais Newton le premier a exprimé algébriquement ces coefficients. Lorsque m est entier et positif :

$$(x+a)^m = x^m + max^{m-1} + \frac{m(m-1)}{1.2}a^2x^{m-2} + \ldots$$
$$\ldots + \frac{m(m-1)\ldots(m-p+1)}{1\ 2\ \ldots p}a^p x^{m-p} + \ldots + a^m.$$

Le développement contient un nombre limité de termes égal à $(m+1)$.

Cette formule s'obtient en effectuant le produit de m facteurs binômes $(x+a)(x+b)\ldots(x+l)$, puis, en faisant dans le résultat trouvé $a=b=\ldots=l$. V. COMBINAISON.

Pour passer dans le développement du terme de rang p au terme de rang $p+1$, on multiplie le terme de rang p par $\frac{m-p+1}{p}\cdot\frac{a}{x}$.

Les développements de $(x+a)^m$ et de $(a+x)^m$ étant identiques, *les coefficients des termes équidistants des extrêmes sont égaux*.

Newton avait étendu le développement de $(x+a)^m$ au cas où m est fractionnaire ou négatif. La démonstration rigoureuse, dans ce cas, est fournie par la formule de Taylor. (V. TAYLOR.) Le développement est alors une *série*, et la série obtenue n'est pas toujours *convergente*. De plus, quand m est fractionnaire de la forme $\frac{p}{q}$, $(x+a)^{\frac{p}{q}}$ a q valeurs, dont une seule est fournie par le développement en série. Les travaux de Cauchy, d'Abel et de Maximilien Marie ont permis d'établir les conditions de convergence de la série, et de trouver quelle est celle des valeurs de $(x+a)^{\frac{p}{q}}$ que représente le développement.

— *Équations binômes*. Ce sont des équations de la forme $x^m - A = 0$. En désignant par a et b deux racines de l'équation, on a $\left(\frac{a}{b}\right)^m = 1$.

Les rapports des m racines de l'équation à l'une d'entre elles sont les racines de l'équation : $x^m - 1 = 0$. On résout algébriquement, d'une façon simple, les équations de cette forme pour $m=2$, $m=3$, $m=4$, $m=5$, $m=6$, $m=7$, $m=8$, $m=10$, $m=12$.

Gauss et Lagrange ont donné une méthode générale permettant de résoudre algébriquement toutes les équations de la forme $x^m - 1 = 0$, en mettant l'inconnue sous la forme : $x = R(\cos\alpha + i\sin\alpha)$. Si l'on pose $\lambda = R(\cos\alpha + i\sin\alpha)$, la formule de Moivre (v. MOIVRE. Donne :

$$\rho^m \cos m\alpha = 1 \text{ et } \rho^m \sin m\alpha = 0$$

qui se décompose en :

$$\rho^m \cos m\alpha = R\cos\alpha, \quad \rho^m \sin m\alpha = R\sin\alpha;$$

par suite : $\rho^{2m} = R^2$, d'où $\rho = \sqrt[m]{R}$, puis : $m\alpha = 2K\pi + \alpha$. En donnant à K, m valeurs consécutives, $0, 1, 2, \ldots (m-1)$, on obtient les m racines de l'équation.

— *Différentielles binômes*. Ce sont des expressions de la forme $x^m(a+bx^n)^p\,dx$, a et b étant des constantes données et m, n, p des exposants rationnels.

On peut supposer n positif, car la différentielle proposée peut se mettre sous la forme $x^{m+np}(b+ax^{-n})^p\,dx$, qui comme forme ne diffère de la première que par le changement de n en $-n$.

On peut supposer n et m entiers, car s'ils sont fractionnaires, on les réduit au même dénominateur r, on pose $x=t^r$, d'où $dx = rt^{r-1}.dt$, et on est ramené à la différentielle $rt^{mr+r-1}(a+bt^{nr}).dt$, dans laquelle les exposants de la variable sont entiers.

L'intégration est possible :

1° Si p est entier, dans ce cas la différence est rationnelle. V. DIFFERENTIELLE RATIONNELLE.

2° Si $\frac{m+1}{n}$ est entier, posons : $a+bx^n = t$. La différentielle se met sous la forme : $\frac{1}{nb}t^p\left(\frac{t-a}{b}\right)^{\frac{m+1}{n}-1}.dt$, en posant $t=z^n$, r désignant le dénominateur de p, on est ramené à une différentielle rationnelle si $\frac{m+1}{n}$ est entier.

3° Si $\frac{m+1}{n}+p$ est entier. En effet, la différentielle ne change pas quand on permute a et b et qu'on change m en $m+np$ et n en $-n$, ce qui change $\frac{m+1}{n}$ en $\frac{m+1}{n}+np+1$. Donc, la différentielle devient rationnelle si $\frac{m+1}{n}+p$ est entier.

— *Congruence binôme*. V. CONGRUENCE.

BINO-QUADRI-UNITAIRE (du lat. *binus*, double; *quadrinus*, quadruple, et de *unitaire*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal résultant d'un décroissement par deux rangées, et de quatre décroissements par une rangée.

BINORMALE (de *bi*, et *normale*) n. f. Math. La *binormale* en un point d'une courbe est la perpendiculaire au plan osculateur en ce point.

BINOSÉNAIRE (du lat. *binus*, double, et *senarius*, sextuple) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal résultant d'un décroissement par deux rangées, et d'un décroissement par six rangées.

BINOT (*ino*) n. m. Sorte de petite charrue qui sert à biner. — On dit aussi BINET, BINETTE, et au NEUT. Sorte de sarcloir.

BINOTAGE n. m. Façon donnée à la terre avec le binot. — On dit aussi BINOTIN.

BINOTER v. a. Biner au moyen du binot. BINOTER *une terre*.

BINO-TERNAIRE (du lat. *binus*, double, et *ternus*, troisième) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui résulte d'un décroissement par deux rangées, et d'un décroissement par trois rangées.

BINOTIS (*ti*) n. m. Jard. Syn. de BINOTAGE.

BINO-TRIUNITAIRE (du lat. *binus*, double; *tres*, trois, et de *unitaire*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui résulte d'un décroissement par deux rangées, et de trois décroissements par une rangée.

BINTANG, île de l'Océanie néerlandaise (grand archipel asiatique), à l'entrée du détroit de Singapour; environ 20.000 hab., dont les deux tiers chinois. Ville principale *Riouw*; place de commerce importante et port franc.

BINTANGOR n. m. Bot. Syn. de CALOPHYLLE.

BINUBE (lat. *binubus*; de *bis*, deux fois, et *nubere*, se marier) adj. En T. de dr., qui a été marié deux fois.

BIO (du gr. *bios*, vie), préfixe qui entre dans la composition de plusieurs mots.

BIOBIO, fleuve côtier de l'Amérique du Sud (Chili), sorti du volcan Tucapel, dans les Andes, passant à Santa-Fé et à la Conception, et se jetant dans l'océan Pacifique, après un cours de 350 kilom. Ses principaux affluents sont la Luxa et la Vergara. — Province du Chili, peuplée de 133.600 hab.; ch.-l. *Los Angeles*.

BIOBLASTES (du gr. *bios*, vie, et *blastos*, germe) n. m. pl. Granulations de la substance des plastides, dans lesquelles Altmann voit la partie véritablement vivante de ces plastides (le reste n'étant que les bagages en lesquels on serait qu'un produit inerte de l'activité des bioblastes). — *Un* BIOBLASTE.

— ENCYCL. Quelques-unes de ces granulations, visibles au microscope, ne sont, pour Altmann, que des agrégats de granulations de dimension moindre, de bioblastes vrais, lesquels sont peut-être plus petits que les corpuscules les plus petits que le microscope permette d'apercevoir. Les bioblastes s'accroîtraient par intussusception, ce qui les distinguerait des granulations brutes.

— BIBLIOGR. : Altmann, *die Elementarorganismen und ihre Beziehung zu den Zellen* (Leipzig, 1890); *ein Beitrag zur Granulalehre* (1892).

BIOCELLÉ, ÉE (de *bi*, et *ocellé*) adj. En T. d'hist. nat., Qui est marqué de deux petites taches semblables à la prunelle de l'œil.

BIOCHIMIE (de *bio*, et *chimie*) n. f. Syn. de CHIMIE BIOLOGIQUE.

BIOCHIMIQUE adj. Qui appartient à la biochimie, ou aux productions chimiques de l'organisme vivant.

BIOCOLYTES (gr. *biocôlutai*) n. m. pl. Nom donné, au VIe siècle, à des soldats de police chargés d'assurer la sécurité dans les campagnes. (Justinien ordonna de les licencier, à cause de leurs exactions.) — *Un* BIOCOLYTE.

BIOCYTE (du gr. *bios*, vie, et *kytos*) n. m. Corpuscule d'hydrogène ayant pour formule $C^{16}H^{31}$, et qu'on obtient de la façon suivante : après avoir dissous dans du benzène un mélange de bromure d'éthyle et de bromure d'octyle normal, on traite le mélange par deux dissolutions par le sodium. Avec le bromure d'octyle secondaire, on obtient un isomère, l'*isobiocyte*. Le premier bout vers 157°, le second vers 262°.

BIOCULARE adj. Syn. de BINOCULAIRE.

BIOCULÉ, ÉE adj. Syn. de BINOCULÉ, ÉE.

BIODYNAMIQUE (du gr. *bios*, vie, et *dunamis*, force) n. f. Théorie des forces vitales.

BIOERN ou **BIORN**, nom de trois rois de Suède, qui régnèrent aux VIIIe et IXe siècles. Sous Bicern III se place l'évangélisation de la Suède par saint Anschaire.

BIOGÈNE (du gr. *bios*, vie, et *gennaein*, engendrer) adj. Qui croît en parasite sur une plante : *Végétal* BIOGÈNE.

BIOGÉNÈSE (du gr. *bios*, vie, et *génésis*, génération) n. f. Nom donné par Huxley à la théorie « *Omne vivum ex vivo* ». La théorie opposée, d'après laquelle les animaux les plus complexes pouvaient naître du soi humide sans antécédent vivant, était admise depuis les temps les plus reculés :

Multaque præterea vidit concrescere mundus
Imbribus et calidis adjutantibus aestus
LUCRÈCE, *De rerum natura*, I, V.

(Et maintenant encore sortent de terre des animaux qui sont produits par la chaleur et par les cataclysmes du soleil.)

— ENCYCL. C'est à Redi que revient la gloire d'avoir jeté les premiers fondements de la théorie de la *biogénèse*. Son expérience, d'une simplicité enfantine, mérite de rester immortelle. Dans de la viande exposée à l'air et à la chaleur, les vers ne tardent pas à apparaître en abondance; on croit que ces vers sont engendrés par la chair morte. « Mais, dit Redi, mettons dans un vase de la viande fraîche, et fixons une gaze fine au-dessus du vase; pas un ver n'apparaît. C'est que la gaze empêche les femelles des mouches qui pondaient les œufs d'où naissaient les vers. » (Fragment de Redi, cité par Pasteur.) Mais Redi n'était pas autre chose que le principe : *omne vivum ex vivo*; il considéra même comme possible la naissance d'un être vivant, qui, depuis, a été considéré comme différence, pourvu que cet autre être fût également vivant; il admit que des insectes, par exemple, pouvaient être produits par un travail spécial dans les galles des plantes. V. HÉTÉROGÉNÉSE, NÉOGÉNÉSE.

Après Redi, la question fut étudiée avec ardeur, et eux qui lui ont fait faire le plus de progrès sont une Spallanzani, Schwann, Cagniard de La Tour, Tyndall, et enfin Pasteur, qui établit l'homogénése d'une manière absolue. Or, aujourd'hui, souvent la théorie de la biogénèse avec celle de la possibilité d'une génération spontanée dans des conditions très particulières. Pasteur a seule-

BIOGÉNÉTIQUE

Biogénétique (GRANDE LOI), loi formulée par Serres en 1842 : « L'embryogénie est la répétition de l'anatomie comparée. Fritz Muller y a introduit une part d'hypothèse en la modifiant et en affirmant le « parallélisme de l'ontogénie et de la phylogénie ». V. MULLER (*loi de Fritz*).

BIOGÉNIE (du gr. *bios*, vie, et *gennaein*, engendrer) n. f. Série des phénomènes vitaux qui ont lieu depuis la conception jusqu'au développement complet du fœtus : *La biogénie comprend l'embryogénie, la tératogénie, la fœtogénie*. (L. Laurent.) [Peu usité.]

BIOGÉNIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à la biogénie.

BIOGLIO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2.200 hab. Fabriques de draps et de bonneterie.

BIOGNOSE (du gr. *bios*, vie, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Étude ou science de la vie.

BIOGRAPHE (du gr. *bios*, vie, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une ou de plusieurs vies particulières : BIOGRAPHE *impartial*. BIOGRAPHE *spirituel*.

— Techn. Syn. de CINÉMATOGRAPHE.

BIOGRAPHIE n. f. Histoire de la vie d'une seule personne : *A l'histoire générale Plutarque substitua la* BIOGRAPHIE. (De Barante.)

— Science du biographe, écrits relatifs à la biographie : *S'occuper de* BIOGRAPHIE.

— Recueil de vies particulières, dictionnaire biographique : *La* BIOGRAPHIE *universelle*.

— ESSYCL. La *biographie* proprement dite est une science très modeste; elle n'a guère pour but que de satisfaire au sentiment de curiosité qui s'éveille en nous dès qu'un homme a pu attirer sur lui l'attention de ses contemporains, soit par ses travaux qui par ses crimes, soit par les fonctions publiques dont il a été revêtu, soit par ses écrits, ses travaux ou ses découvertes. Ainsi restreinte aux faits purement individuels, la biographie n'est pourtant point une science inutile : elle rend des services à l'histoire en lui fournissant des renseignements précis, qui lui donnent quelquefois la clef de certaines énigmes souvent fort obscures : elle donne aux littérateurs et aux artistes des indications précieuses qui leur permettent de mieux apprécier le génie des poètes, des écrivains, des peintres, des architectes, des sculpteurs dont ils étudient les œuvres. Enfin, si l'on considère la biographie sous le point de vue purement littéraire, on peut dire qu'elle offre quelquefois tout l'intérêt du roman joint à celui qu'elle tire de la vérité. Beaucoup d'anciens ont écrit des biographies plus ou moins détaillées : Xénophon, la *Vie de Socrate* dans les *Mémorables*; Théopompe, la *Vie de Philippe de Macédoine*; Quinte-Curce, la *Vie d'Alexandre*; Suétone, les *Vies des douze Césars*; Plutarque, les *Vies parallèles des hommes illustres* (V. VIE); mais ces écrivains sont plutôt des historiens que des biographes, ainsi que Voltaire dans sa *Vie de Charles XII* et sa *Vie de Pierre le Grand*.

— BIBLIOGR. : Divers auteurs, *Biographia britannica* (Londres, 1747-1766); Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne* (Paris, 1810-1828); Walter Scott, *Biographie des romanciers* (Edimbourg, 1824); Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains* (Paris, 1834); Dr Hoefer, *Biographie générale* (Paris, 1857-1870); Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains* (Paris, 1858-1880); Guberniatis, *Dictionnaire biographique des écrivains contemporains* (Florence, 1880); V. Plarr, *Men and Women of the time* (Londres, 1888). V. DICTIONNAIRE.

BIOGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux premières pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous biographions, Que vous biographiiez*) v. a. Faire une biographie : *Comment est-il licite de* BIOGRAPHIER *un citoyen?* (Proudh.)

BIOGRAPHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à la biographie : *Détails* BIOGRAPHIQUES. *Dictionnaire* BIOGRAPHIQUE.

BIOGRAPHIQUEMENT adv. Au point de vue biographique.

BIOL, comm. de l'Isère, arrond. et à 13 kilom. de La Tour-du-Pin, près de l'Hien, aff. de la Bourbre; 1.116 hab. Fabrique de soieries.

BIOLLE, comm. de la Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Chambéry; 1.229 hab.

BIOLLET, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 56 kil. de Riom; 942 hab.

BIOLOGIE (du gr. *bios*, vie, et *logos*, discours) n. f. Science qui a pour but de rechercher ce qu'il y a de *général* dans les phénomènes vitaux, de *commun* à tous les êtres vivants.

— ENCYCL. « La *biologie*, dit Huxley, s'occupe de tous les phénomènes manifestés par les êtres vivants, abstraction faite des êtres inorganisés. » Dans cette acception très générale, la biologie comprendrait donc : la zoologie, la botanique, la physiologie, la tératologie, l'embryologie, l'étude de l'évolution, la psychologie, la sociologie, et même la paléontologie, [illegible] sciences qui comprennent toute l'histoire naturelle, moins la géologie et la minéralogie, sont appelées, d'une manière générale, les « sciences biologiques ». Mais le nombre des êtres vivants connus est immense, et l'on en découvre sans cesse de nouveaux; la biologie, telle qu'elle est définie par Huxley, est donc une science infiniment vaste et complexe, tellement complexe même, qu'elle ne mériterait pas le nom de « science » s'il n'était possible de relier entre eux, par des lois générales, tous les faits observés, sans exception. Or il est évident, à priori, qu'il existe de telles lois, sinon pour tous les faits, du moins pour quelques-uns d'entre eux : savoir, précisément, ceux qui nous amènent à réunir, sous la dénomination commune d'« êtres vivants », tous les corps que nous désignons ainsi et à les

distinguer, par la même, des autres corps de la nature, ou corps bruts. On convient, aujourd'hui, de donner le nom de « biologie » proprement dite à une science nouvelle qui se place à côté des sciences citées plus haut dans le cadre des sciences biologiques et qui a pour but la recherche des [illegible] *vitaux*, indépendamment des différences spécifiques et individuelles. Ainsi, le livre de [illegible] *Lois générales des phénomènes de la vie chez les animaux et aux végétaux*, est le type des ouvrages de biologie proprement dite. Voici, par exemple, deux êtres différents qui se meuvent différemment; l'étude de leur mouvement spécifique est du ressort de la physiologie; mais, s'il y a quelque chose de commun à ces deux mouvements, une cause commune de production qui soit également commune à tous les mouvements vitaux, son étude sera du ressort de la biologie. L'étude du mouvement *en lui-même* n'appartient donc pas à la biologie proprement dite. Au contraire, la notion d'« espèce » est, au premier chef, une notion biologique pour qui une définition de l'espèce soit bonne, il faut qu'elle puisse s'appliquer aussi bien aux oiseaux qu'aux crustacés, aux hydres, aux arbres et aux champignons; sans quoi, le langage serait infiniment obscur. L'étude des causes de la variation des espèces, l'étude de l'hérédité, sont également du ressort de la biologie générale : il en est de même du principe de la sélection naturelle, etc.

Ces études sont à l'étude des lois *générales*, la biologie est proprement la « science de la vie », comme le veut l'étymologie du mot. Il semble même que l'on doive pouvoir étudier la biologie sur un *seul type vivant*, puisque tout ce qui ressemble à la biologie proprement dite est absolument général; mais il serait impossible, dans une telle monographie, de distinguer les phénomènes spécifiques des phénomènes généraux, les phénomènes physiologiques des phénomènes fondamentalement *vitaux*. De plus, telle particularité absolument générale chez les êtres vivants sera bien difficile à mettre en évidence au moyen d'une espèce déterminée, très favorable au contraire à l'étude de tel ou autre principe biologique également important. D'où la nécessité d'étudier un certain nombre de types convenablement choisis, comme l'a fait Huxley dans ses *Éléments de biologie*. Enfin, même sur un type bien choisi répondant aux deux objections précédentes, on ne pourrait pas étudier toute la biologie parce que l'on confond aujourd'hui, sous la dénomination de « êtres vivants », des corps qui ne sont pas comparables. On dit qu'une bactérie est vivante, on dit qu'un homme est vivant. Or l'homme est composé de milliards de plastides coordonnés, dont chacun, isolément, est comparable à la bactérie, sans que leur ensemble soit le moins du monde. D'où cette absurdité de langage qui fait dire qu'un crapaud mort, par exemple, peut être composé uniquement d'éléments vivants. Il faut distinguer la *vie élémentaire*, propriété des plastides, et la vie résultant de la coordination de milliards de plastides, constituant un être supérieur. La *vie élémentaire* est commune à *tous* les plastides constituant *tous* les êtres vivants; c'est ce que Huxley appelle l'*unité de structure des êtres vivants*. Rigoureusement parlant, il ne peut pas y avoir de phénomènes communs à un être unicellulaire et à un être pluricellulaire *considéré dans son ensemble*; la biologie, chargée de l'étude de ce qui est général chez les êtres vivants, ne serait donc que la *science de la vie élémentaire*, définition qui prévaudra peut-être.

Cependant, il suffit d'ouvrir un traité de zoologie ou de botanique pour rencontrer le titre du livre de l'ouvrage : la nomenclature des caractères communs à *tous* les êtres vivants, *simples ou complexes*, et permettant de les distinguer des corps bruts. Ce sont, par exemple, pour Claude Bernard, « l'organisation (unité de structure de Huxley) : la génération ; la nutrition ; l'évolution ; la caducité ; la maladie ; la mort ». Il y a, dans cette énumération, des erreurs évidentes, aujourd'hui reconnues : la génération, l'évolution et la mort sont, par exemple, incompatibles avec la *vie élémentaire* considérée. (V. ci-dessus.) Il faut, néanmoins, qu'il y ait, sinon identité, du moins analogie entre les phénomènes généraux présentés par les êtres vivants et ceux que les êtres composés, pour que leur comparaison ait été si longtemps considérée comme fondamentale et indiscutable.

En effet, tout être pluricellulaire provient d'un être unicellulaire, œuf ou spore; il en résulte que les plus grandes lois de la biologie des êtres simples, s'appliquant aux œufs ou aux spores, pourront se retrouver dans l'histoire des sociétés complexes qui proviennent des œufs et des spores. En particulier, les êtres supérieurs donnent naissance, par un processus très complexe et qui n'a rien de commun avec la multiplication scissipare des plastides, à des êtres semblables à eux (V. HÉRÉDITÉ); ils se multiplient donc comme les plastides, et *varient* comme les plastides, puisqu'ils proviennent de plastides simples, et, par conséquent, toutes les lois générales qui résultent chez les plastides, uniquement de la propriété de se multiplier et de varier, se retrouveront absolument les mêmes chez les êtres supérieurs considérés comme individus. (V. ADAPTATION, VARIATION, DARWINISME.)

Le mot « biologie » a été employé pour la première fois par Lamarck, en France (1801), et presque en même temps par Trévinanus en Allemagne. Sa signification s'est beaucoup précisée dans ces dernières années.

Claude Bernard, *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux* (Paris, 1878). — Huxley, *Les Éléments de biologie*, trad. [illegible] (Paris, 1882). — Delage, *L'Hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895); Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

Biologie (PRINCIPES DE), ouvrage philosophique de Herbert Spencer, publié en 1864, traduit en français par Emile Cazelles (1877). L'objet de cet ouvrage est l'exposition des principes généraux de la biologie d'après la théorie évolutionniste. Il se divise en six parties. L'auteur expose d'abord les principes généraux de physique et de chimie qui doivent être le point de départ à la biologie. Il passe ensuite aux généralisations principales de l'histoire naturelle, de la physiologie et de l'anatomie comparée. Puis il expose la théorie comme sous le nom de « hypothèse du développement », avec les preuves *a priori* et *a posteriori* sur lesquelles elle s'appuie. Il indique les relations que l'on peut trouver partout entre les formes organiques et l'ensemble des diverses forces auxquelles elles sont soumises; il explique les formes par les effets accumulés de ces forces. Il termine en expliquant la différenciation progressive des fonctions et en étudiant les généralisations relatives à la reproduction de diverses classes de plantes et d'animaux.

Dans cet ouvrage, qui est une pièce de l'édifice philosophique qu'il prétendu élever, Spencer dépasse de beaucoup les limites posées par le positivisme proprement dit. Il aborde des questions, par exemple celle de l'origine des êtres vivants, que Comte et ses vrais disciples déclarent inaccessibles.

BIOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la biologie : *Études* BIOLOGIQUES. *Phénomènes* BIOLOGIQUES.

BIOLOGISER (zé) v. n. Faire de la biologie; pénétrer les secrets de l'organisme : *On prétend que l'attention concentrée suffit pour* BIOLOGISER. (A. de Gasparin.)

BIOLOGISTE (*jisst*) n. m. Celui qui s'occupe de biologie. Il On dit aussi BIOLOGUE.

BIOMANCIE du gr. *bios*, vie, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui s'occupe des choses qui touchent à la vie.

BIOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe de biomancie.

BIOMANTIQUE adj. Qui a rapport à la biomancie.

BIOMÉCANICIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. et adj. Se dit des adeptes de la théorie biomécanique.

BIOMÉCANIQUE (de *bis*, et *mécanique*) n. f. Science qui a pour but d'expliquer, par la physique et la chimie, le plus grand nombre possible des phénomènes vitaux.

— ENCYCL. Entrevue déjà par Démocrite, mise en relief par Descartes, la *biomécanique* n'a pu prendre de véritable développement que dans ces temps derniers, à la suite des nombreuses découvertes de la chimie et de la biologie modernes.

Et, non seulement le nombre des phénomènes vitaux explicables par elle a été considérablement accru depuis quelques années, mais la jeune école biomécanique a la prétention de ne plus accorder aux êtres vivants *aucune* propriété essentielle fondamentalement différente des propriétés de la matière dite « brute ». C'est là qu'est actuellement la lutte entre les *déterministes* et les *vitalistes*. (V. DÉTERMINISME, et VITALISME.) Personne ne songe plus à nier, aujourd'hui, qu'un grand nombre de manifestations vitales puissent s'expliquer rigoureusement par les lois de la mécanique : « Descartes, Leibniz, Lavoisier, nous ont appris, dit Claude Bernard, que la matière et ses lois ne diffèrent pas dans le corps vivant et dans les corps bruts; ils nous ont montré qu'il n'y a au monde qu'une seule mécanique, une seule physique, une seule chimie, commune à tous les êtres de la nature. « Mais, si tout le monde est d'accord sur ce point, que le corps de l'animal est une machine dont le fonctionnement est réglé par les lois de la physique et de la chimie, la discussion reste très ardente entre les deux écoles, au sujet de la nature des forces qui donnent l'impulsion à la machine. Pour les vitalistes, ces forces sont immatérielles (*mens agitat molem*); pour les biomécaniciens, elles dérivent uniquement des réactions qui se produisent entre l'organisme et le milieu. Pour les premiers, malgré le déterminisme rigoureux de toute opération résultant, dans la machine animale, d'une impulsion donnée, l'animal reste doué d'une liberté absolue, puisque, dans chaque cas, il peut choisir l'impulsion à donner; pour les seconds, la liberté animale n'est qu'apparente, l'impulsion qui met la machine en mouvement étant déterminée, comme le mouvement lui-même, par les conditions réalisées dans l'instant considéré, tant dans le milieu extérieur que dans la structure intime de l'animal.

Les admirables expériences de Pfeffer sur la *chimiotaxie* ont démontré que le mouvement des protozoaires, des bactéries, des spermatozoïdes s'explique par des réactions chimiques et que, par conséquent, on ne peut concéder à ces êtres vivants aucune liberté réelle. Les biomécaniciens, partant de ces résultats, reconnaissent graduellement l'échelle des êtres vivants en se guidant au moyen du principe de Darwin, arrivent à en conclure que la liberté humaine n'est qu'une illusion, ce qui semble ridicule à bien des gens. Au contraire, les vitalistes reconnaissent à l'homme une liberté absolue; mais alors, descendant l'échelle des êtres, ils se heurtent à une difficulté au moins aussi grande que celle des biomécaniciens, quand ils sont obligés de concéder une liberté absolue avec le déterminisme absolu, rigoureusement établi pour les êtres monoplastidaires. La discussion se poursuit à cause de la différence des méthodes employées : la grande question de la biomécanique reste donc la conciliation du déterminisme absolu avec la liberté humaine, dont chacun de nous se croit doué. Dans tous les cas, la biomécanique aura rendu de grands services : elle nous aura nécessairement introduites une précision plus grande dans les méthodes de recherches en histoire naturelle.

— BIBLIOGR. : Pfeffer, *Locomotorische Richtungsbewegungen durch chemische Reize* (Leipzig, 1885); M. Verworn, *Allgemeine Physiologie* (Iena, 1895); Delage, *L'Hérédité et les Problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895); Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896); *le Déterminisme biologique* (1897); *l'Individualité* (1897).

BIOMÉCANIQUE adj. Qui a rapport à la biomécanique.

BIOMÉCANISTE n. et adj. V. BIOMÉCANICIEN, ENNE.

BIOMÈTRE (du gr. *bios*, vie, et *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à mesurer le degré de vie, de santé.

— ENCYCL. Les prétendus *biomètres* inventés jusqu'ici, entre autres l'instrument acoustique de Collonges et le biomètre ou magnétomètre de Fortin, ne reposent sur aucune donnée scientifique positive.

BIOMÉTRIE (rad. *biomètre*) n. f. En T. de méd., Prétendue science qui traite de la mesure de la vie, de la santé.

BION n. m. En T. de verrer., Fer employé par le verrier pour détacher de la canne le bosse ou verre soufflé, en incisant la *paraison*. (V. ce mot.)

Bion ver.

BION n. m. Rejet d'une plante vivace.

BION, nom d'un assez grand nombre d'hommes célèbres dans l'antiquité, poètes, philosophes, savants, etc. Nous mentionnerons ici les plus connus :

Bion *de Proconnèse* (VIe siècle av. notre ère). Il fit un abrégé de l'ouvrage de Cadmus sur les antiquités de Milet.

Bion, poète tragique, fils d'Eschyle, dont il retoucha, dit-on, plusieurs pièces (fin du Ve siècle av. J.-C.).

Bion, autre poète tragique, qui vivait sans doute au IIe siècle av. notre ère.

Bion *d'Abdère*, mathématicien grec, disciple de Démocrite. Diogène de Laërte nous apprend que Bion, le premier, prétendit que, dans certaines régions, il y a six mois de nuit et six mois de jour, ce qui laisserait croire qu'il connaissait la sphéricité de la terre et l'obliquité de l'écliptique.

Bion, philosophe grec, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Il passa plusieurs années à la cour d'Antigone Gonatas, et mourut à Chalcis en Eubée. Il appartenait à l'école cynique et était célèbre par les saillies de son esprit satirique : il fut accusé d'athéisme. Stobée nous a conservé de lui quelques fragments.

Bion, poète bucolique grec, originaire de Smyrne, vivait au IIe siècle av. J.-C. Il était contemporain de Théocrite et de Moschos. Il paraît avoir vécu en Sicile, et il mourut jeune, empoisonné. Du poète de Bion, le nous ne par fragments, dix-sept idylles, écrites en dorien. La plus célèbre et la mieux conservée est le *Chant funèbre en l'honneur d'Adonis* : un morceau charmant, plein de délicatesse et de grâce.

Bion, opéra-comique en un acte, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté au théâtre Favart le 27 décembre 1800. Le livret d'Hoffman mettait en scène et faisait revivre la jeunesse du poète Bion, le maître et l'ami de Moschos. Outre l'ouverture, d'un style original, on distingue quelques morceaux remarquables par la pureté de l'harmonie.

Bion (Cécilius), nommé par Pline, auteur de divers ouvrages d'histoire naturelle et de géographie. Il vivait sans doute au Ier siècle de notre ère.

Bion *le Rhéteur*, mentionné par Diogène de Laërte comme ayant composé trois ouvrages portant le nom des neuf Muses, à l'imitation de l'ouvrage d'Hérodote.

Bion *de Soles*, en Cilicie, médecin, auteur d'ouvrages sur l'histoire naturelle et sur l'Éthiopie. Il est cité par Varron et Pline. Fragments de Bion de Soles dans la collection des *Historiens grecs* de Didot (t. IV, p. 350).

Bion *de Syracuse*, cité par Diogène de Laërte comme ayant composé un traité sur la rhétorique.

BIONGUICULÉ, ÉE (*gui* — de *bi*, et *onguiculé*) adj. En T. de zool., Qui a deux ongles : *Tarse* BIONGUICULÉ.

BIONIE (de *Bion*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CAMPTOSÈME.

BIONNER *nonné*) v. a. Replanter les bions d'une plante vivace : BIONNER *des artichauts*.

BIONOME (du gr. *bios*, vie, et *nomos*, loi) n. f. Syn. de BIOLOGIE.

BIONOMIQUE adj. Syn. de BIOLOGIQUE.

BIOPHÈNE (du gr. *bios*, vie, et *phainein*, paraître) n. m. Composé chimique, ayant une odeur repoussante, et qui donne, avec l'acide sulfurique et l'*isatine*, une coloration violette. On l'obtient par l'action du trisulfure de phosphore sur l'acide *thiodiglycolique*. Sa formule est S (CH^2 — CO^2 H^2).

BIOPHILIE (du gr. *bios*, vie, et *philos*, ami) n. f. Amour de la vie, instinct de la conservation individuelle.

BIOPHILOE (*bi-o-fé* — du gr. *bios*, vie, et *phloios*, écorce) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cucujidés, dont le synonyme plus usité est PEDIACUS. (V. ce mot.

BIOPHORES (du gr. *bios*, vie, et *phoros*, qui porte) n. m. pl. Les substances vivantes ne se composent pas, pour Weismann, de molécules chimiques isolées, mais d'agrégats complexes de molécules qu'il appelle *biophores*. C'est à la nature de ces biophores que les cellules doivent leurs caractères, et il est hautement probable que ces caractères peut être très grand, puisqu'il est en rapport avec le nombre des arrangements qui peuvent se réaliser dans des agrégats formés de plusieurs centaines de molécules. (V. DÉTERMINANTS. — V. ÉVOLUTION.)

— BIBL. : Weissmann, *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle*. — Trad. franç. de H. de Varigny (Paris, 1892).

BIOPHYTE (du gr. *bios*, vie, et *phuton*, plante) n. f. Bot. Nom du genre oxalis.

BIOPLANE (de *bios*, nom d'insecte, et du lat. *planus*, plan) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des formes voisines des pandarses, et dont on connaît cinq espèces. Les bioplanes habitent la Syrie ; seul, le *bioplane méridionalis* habite la France méridionale.

Bioplane (gr. 2 fois).

BIOPLASME (*plasm* — du gr. *bios*, vie, et *plasma*, liquide plastique, formateur n. f. Nom donné par Beale à la matière organisée.

BIOPLASTIQUE (*plass* — du gr. *bios*, vie, et *plassein*, former) adj. Qui produit la substance organisée, qui se rapporte au bioplasme.

BIORHIZA (du gr. *bios*, vie, et *rhiza*, racine) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, établi sur des formes de cynips appartenant à d'autres genres. Ainsi, le *biorhiza aptera* est la forme aptère parthénogénétique du cynips du genre *andricus*. (V. CYNIPS.

BIÖRNEBORG ou **BIÖRNEBORG**, ville de la Russie d'Europe (Finlande), sur le golfe de Botnie, à l'embouchure du fleuve côtier Kumo ; 10.250 hab. Port de commerce, pêcheries importantes, ateliers de constructions mécaniques, briqueteries, tanneries, chantiers maritimes.

BIOSCOPE (*oss* — du gr. *bios*, vie, et *skopein*, observer) n. f. Sorte d'hygromètre destiné à reconnaître la persistance de la vie par l'action de la sécrétion sudorale (Colonges).

BIOSCOPIE (rad. *bioscope* n. f. Observation des phénomènes de la vie.

BIOSPHÈRE (*oss* — du gr. *bios*, vie, et *sphaira*, sphère) n. f. Atome globuleux, d'une existence hypothétique, et qui serait la base unique de tous les corps organisés.

BIOSSON n. m. T. rural. Sorte de poire à demi sauvage.

BIOT, comm. des Alpes-Maritimes, arr. et à 24 kilom. de Grasse ; 1.316 hab. Marbrerie, usines, fabriques de marmites et poteries, huileries, distilleries d'essences.

BIOT (Le), ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 21 kilom. de Thonon ; 622 hab. *Vevo*. Marbre rose.

Un point naturel, sur la Dranse, réunit ce village à celui de La Vernaz. Le cant. a 9 comm. et 6 731 hab.

Biot (Jean Baptiste), savant français, né à Paris en 1774, mort en 1862. La sortant de l'École polytechnique, il occupa une chaire à l'École centrale du Beauvais. En 1806, il fut nommé professeur de physique au Collège de France, et, trois ans après, il fut admis à l'Académie des sciences. En 1804, lorsque l'Institut fut appelé à donner un vaste ensemble de l'enseignement de l'Empire, Biot, qui voulait conserver son indépendance, refusa le poste, et il agit de même, en 1815, à propos de l'Institut national. Il entra à l'Observatoire de Paris, et il fit une partie du bureau des longitudes. Alors, il s'associa avec Gay-Lussac sur les pouvoirs réfringents des gaz, ainsi qu'à ce même Gay-Lussac, avec lequel il fit, en ascension, le premier voyage vraiment scientifique.

En 1806, Biot partit avec Arago pour l'Espagne, afin de continuer l'opération de la triangulation de la méridienne, commencée par Delambre. En 1809, il fut nommé professeur d'astronomie physique à la Faculté des sciences, et bientôt son cours attira de nombreux élèves. En 1817, il fit un nouveau voyage aux îles Orcades, pour corriger les erreurs qui avaient pu se glisser dans les observations barométriques relatives à la mesure de la méridienne.

Jean Baptiste Biot.

Biot fit aussi quelques travaux, qui parurent quelquefois, en 1808, dans les Mémoires scientifiques et littéraires. Ils lui avaient valu antérieurement sa réception à l'Académie des inscriptions et belles lettres, et plus tard à l'Académie française, en 1816.

Le Journal de l'École polytechnique, les Mémoires de l'Académie des sciences, les « Mémoires d'Arcueil », les Journal des savants », les « Annales de physique » et d'autres recueils contiennent une foule d'études où Biot discute l'influence des épaisseurs des substances sur les pouvoirs réfringents des gaz, les anneaux colorés des plaques épaisses, les phénomènes de coloration produits par la lumière polarisée, les propriétés optiques rotatoires du quartz, la polarisation lenticulaire, l'invention de Daguerre et ses perfectionnements, etc. Outre cela, il publia : *Analyse de l'œuvre de la mécanique céleste de Laplace* (1801) ; *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré* (1802) ; *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution* (1803) ; *Traité élémentaire d'astronomie physique* (1805 et 1850) ; *Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon* (1806) ; *Tables barométriques portatives* (1811) ; *Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvements des molécules de la lumière analogue à celles des corps* (1814) ; *Traité de physique expérimentale et mathématique* (1816) ; *Précis élémentaire de physique expérimentale* (1817) ; *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne* (1823), *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques*, avec Arago (1821) ; *Notions élémentaires de statistique* (1828) ; *Lettres sur l'appréciation moyenne* (1829) ; *Recherches sur l'ancienne astronomie chinoise* (1840) ; *Mémoire sur la vraie constitution des atmosphères* (1841), etc.

Biot (Edouard-Constant), sinologue, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort en 1850. Il s'adonna à des recherches historiques, puis à l'étude du chinois sous la direction de Stanislas Julien, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1847. Outre des *Mémoires* d'un plus haut intérêt, publiés dans divers recueils, on a de lui : *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident*, etc. Paris, 1840, et *Dictionnaire des villes et arrondissements de l'Empire chinois* (1842).

BIOTACTISME n. m. V. TACTISME.

BIOTAXIE (du gr. *bios*, vie, et *taxis*, ordre) n. f. Branche de la biologie, qui s'occupe de la classification naturelle des êtres vivants, animaux ou végétaux.

— Espèce, *biotaxie* a pour but, en l'anatomie et l'histologie, et pour objet la formation, à l'aide de caractères communs, bien élus, les subordonnant, des groupes naturels, rangés en embranchements, classes, ordres, familles, genres, espèces. Biotaxie générale, et la description des caractères qui distinguent ces divers groupes (biotaxie descriptive).

— *Biotaxie pathologique*. Syn. de TABATOLOGIE.

BIOTE (du gr. *bios*, vie) n. m. Genre de conifères, tribu des cupressées, comprenant une espèce, le *biota orientalis*, arbre vert, à bois dur, rougeâtre, provenant de l'Asie orientale.

BIOTECHNIE (*tek*) — du gr. *bios*, vie, et *tekhné*, art n. f. Art de vivre, ou d'utiliser la vie.

BIOTECHNIQUE (*tek*) adj. Qui a rapport à la biotechnie.

BIOTHANATE (du gr. *bia*, violence, et *thanatos*, mort) n. m. Nom donné à de saints personnages qui ont péri d'une mort violente.

BIOTIE (de *Biot*, n. pr.) n. f. Section du genre aster, de la famille des composées, renfermant un certain nombre d'espèces qui croissent aux Etats-Unis, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins comme plantes d'agrément. Syn. de MAIRIA.

BIOTITE (de *Biot*, n. pr.) n. f. Silicate double d'alumine et de chaux, découvert par Gustave Rose dans les marbres calcaires de la Somma, du Vésuve. Elle a été signalée depuis, dans le dolomite ordinaire de la Chèse, dans les laves de l'Etna et dans celles de l'île Saint-Eustache, aux Iles Antilles. La dureté de la *biotite* est représentée par 2,5, sa densité par 2,76. Variété d'anorthite.

BIOTIQUE (du gr. *bios*, vie) adj. En T. de physiol., Qui a rapport à la vie : *Pouvoir* BIOTIQUE. Syn. de VITAL.

BIOTITE (de *Biot*, n. pr.) n. f. Genre appartenant à la famille des micas.

— Encyc. Tschermak a établi, dans la série ou famille des micas, quatre genres, qui sont : *biotite, phlogopite, muscovite* et *margarite*. Le genre biotite, dont le points spécifique varie de 2,8 à 3,2, et le fusion de 2,5 à 3, rend rare des espèces les plus lourdes, qui s'altèrent lo plus rapidement et ne contiennent presque pas de fluor et de lithine. Elles sont *l'annomit*, *lepidolite*, *zinnwaldite*, *polylithionite*. Ces espèces se trouvent dans les roches stratifiées et dans les roches eruptives récentes.

BIOTOLOGIE (du gr. *biotos*, moyens d'existence, et *logos*, discours) n. f. Science de la vie qui comprend dans la matière générale de vivre.

BIOTOMIE (du gr. *bios*, vie, et *tomé*, section) n. f. Analyse des diverses formes affectées par la vie.

BIOTOMIQUE adj. Qui a rapport à la biotomie.

BIOULE, commune du Tarn-et-Garonne, arr. et à 14 kilom. de Montauban, sur l'Aveyron ; 940 hab. Fabrique de toiles, chanvre.

BIOVULÉ, ÉE (de *bi*, et *ovulé*) adj. En T. de bot., Qui a, en général deux ovules : *Loge* BIOVULÉE.

BIOXYDE (de *bi*, et *oxyde*) n. m. Chim. V. OXYDE.

BIOZAT, commune du l'Allier, arr. et à 7 kilom. de Gannat, dans la Limagne : 1.091 hab.

BIPALIUM (*venir* — du lat. *bis*, deux fois, et *palus*, paille, brin) n. m. Genre de planaires terrestres asiatiques, de la famille des geoplanides, dont la région céphalique présente deux appendices lobés. Nous citerons : le *bipalium univittatum* Hoole, le *bipalium fasciatum* Japon, etc. Syn. SUDY ROCEPHALES, et DUMLOPLEA.

BIPALMÉ, ÉE (de *bi*, et *palmé*) adj. En T. de bot., Dont les folioles, au nombre de deux, naissent au sommet des pétioles et des folioles, et croissent en divergeant.

BIPARIÉTAL, ALE, AUX (de *bi*, et *pariétal* adj. Qui a rapport aux deux pariétaux. *Diamètre bipariétal*, la plus grande distance maximum des deux bosses pariétales.

BIPARTI, ITE (du lat. *bis*, deux fois, et *partitus*, partagé, adj. En T. d'hist. nat., Se dit d'un organe divisé en deux segments, presque à partir de sa base : *Feuille* BIPARTITE.

BIPARTIBLE (rad. *biparti*) adj. En T. de bot., Qui peut se diviser spontanément en deux, comme la capsule des crotalaires.

BIPARTI-LOBÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois ; *pars, partis*, partie, et *lobus*, lobe) adj. En T. de bot., Qui est partagé en deux lobes.

BIPARTITION (*ti-si* — du lat. *bis*, deux fois, et *pars, partis*, partie) n. f. Division en deux parties. V. BISSECTION.

BIPECTINÉ, ÉE (de *bi*, et *pectiné*) adj. Se dit des antennes des insectes, quand elles sont pectinées des deux côtés.

BIPEDAL, ALE, AUX (du lat. *bis*, deux fois, et *pes, pedis*, pied) adj. Qui a une longueur de deux pieds.

BIPÈDE (du lat. *bis*, deux fois, et *pes, pedis*, pied) adj. Qui a deux pieds, ou qui marche sur deux pieds, ou qui se fait avec les deux pieds : *L'oiseau est essentiellement bipède*. (Buff.) *La station* BIPÈDE. (Le Bonald). « Substantiv. Un bipède. (Se dit plus ordinairement pour désigner l'homme.)

— Erpét. Genre de reptiles sauriens. « Syn. de SCELOTES.

— Manèg. Ensemble de deux membres d'un cheval : *Bipède antérieur*, Les pieds de devant. « *Bipède postérieur*, Les pieds de derrière. « *Bipède droit*, Les pieds du côté droit avant et arrière. « *Bipède gauche*, Les pieds du côté gauche. « *Bipède diagonal droit*, Le pied droit de devant et le pied gauche de derrière. « *Bipède diagonal gauche*, Le pied gauche de devant et le pied droit de derrière.

BIPENNATIFIDE adj. Bot. V. BIPENNATIFIDE.

BIPENNE (lat *bipennis*) n. f. Hache ancienne à deux tranchants, employée comme arme et comme instrument. (Quand elle ne fut plus en usage dans l'armée romaine, on continua de l'employer dans les sacrifices pour abattre les victimes de grande taille, telles que les taureaux : *La* BIPENNE *était l'arme favorite des amazones.*) « Doloire à deux tranchants.

Monnaie marquée d'une bipenne.

BIPENNÉ, ÉE adj. Bot. V. BIPINNÉ, ÉE.

BIPERFORÉ, ÉE (de *bi*, et *perforé*) adj. En T. d'hist. nat., Muni de deux ouvertures qui traversent d'outre en outre : *Organe* BIPERFORÉ.

BIPÉTALÉ, ÉE (de *bi*, et *pétalé*) adj. Qui a deux pétales : *Fleur* BIPÉTALÉE.

BIPHOSPHAMMITE *fosv* n. m. Phosphate naturel à variété de STRAMITE.

BIPHOSPHATE *fosv* — de *bi*, et *phosphate* n. m. Sel d'un sel provenant d'un des acides phosphoreux. V. PHOSPHATE.

BIPHOSPHITE *fosv* — de *bi*, et *phosphite* n. m. Sel d'un sel provenant de l'acide phosphoreux. V. PHOSPHITE.

BIPHYLLE ou **BIPHYLLUS** (*lurs* — de *bi*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des mycétophagidés, renfermant de petites formes vivant dans les champignons. (Les biphylles habitent l'Europe ; on ne connaît deux espèces : le *biphyllus lunatus*, de France, et le *biphyllus frater*, propre à la Sardaigne.)

Biphylle (gr. 7 fois

BIPHYLLOCÈRE (de *bi*, et du gr. *phullon*, feuille, et *keras*, corne) n. f. En T. d'entom., Genre d'insectes coléoptères. Syn. de DIPHYLLOCÈRE.

BIPINNARIA (du lat. *bis*, deux fois, et *pinna*, plume) n. f. Nom sous lequel on désigne les larves des étoiles de mer, à cause des cils qui recouvrent leur bouche, à un certain stade de leur développement : *La phase de bipinnaria est précédée d'une phase semblable à la* BIPINNARIA. (Claus.)

BIPINNATIFIDE (du lat. *bis*, deux fois ; *pinna*, aile, et *findere*, diviser) adj. En T. de bot., Se dit des feuilles partagées en deux lobes latéraux, atteignant presque jusqu'à la nervure moyenne, et divisés eux-mêmes profondément comme une feuille pinnatifide. Un grand nombre de fougères offrent cette disposition. « On dit aussi BIPENNATIFIDE, et dont le limbe est divisé en deux lobes.

BIPINNÉ, ÉE (de *bi*, et *penné*) adj. En T. de bot., Se dit d'une feuille composée, dont les folioles, au nombre de deux, naissent au côté du pétiole ; telles sont les feuilles des févriers, celles de beaucoup de mimosées et d'un grand nombre de papilionacées.

BIPINNULE [illegible] adj. Qui a deux pinnules, dont le limbe est divisé en deux lobes, comme le [illegible] croissant dans l'Amérique australe.

BIPLANAIRE [illegible] point d'une surface est dit *biplanaire*, lorsque le lieu des tangentes, en ce point, se compose d'un système de deux plans distincts.

BIPOLAIRE (de *bi*, et *polaire*) adj. Phys. Qui a deux pôles, qui jouit de la bipolarité : *Aimant* BIPOLAIRE.

— Math. Coordonnées bipolaires. [illegible] nées dans lequel un point est [illegible] déterminé par ses distances [illegible] à deux points fixes appelés *pôles ou foyers*.

Soient les points F, F' [illegible] deux pôles, M un point du plan, $MF = u$ $MF' = v$ seront les deux coordonnées du point M. On voit immédiatement que, dans ce système, l'ellipse a pour équation : $u + v$ = constante, l'hyperbole : $u - v$ = constante, le cercle : $\frac{u}{v}$ = constante, ou encore $lu^2 + mv^2 = p$, les ovales de Descartes des fonctions linéaires en u et v.

L'avantage de ce système, c'est qu'il permet de construire facilement la normale en un point d'une courbe. Malgré cela, ces coordonnées sont peu employées.

BIPOLARITÉ (de *bi*, et *polarité*) n. f. En T. de phys. Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

BIPONCTUÉ, ÉE (*ponk'* — de *bi*, et *ponctué*) adj. Marqué de deux points fonces ou colorés.

BIPONTINE (du lat. *bis*, deux fois, et *pons, pontis*, pont) n. f. En T. de bot., Section du genre matricaire, de la famille des composées, syn. de pseudo-camomille.

BIPORE (de *bi*, et *pore*) adj. Qui a deux pores. (Se dit d'une anthère qui s'ouvre au sommet par deux pores.)

BIPRISME (*prism'* — de *bi*, et *prisme*) n. m. Instrument imaginé par Fresnel pour la production des phénomènes d'interférence. V. INTERFÉRENCE.

BIPRORE (du lat. *bis*, deux fois, et *prora*, proue) n. m. Mar. anc. Navire dont la poupe était effilée comme la proue, et qui pouvait naviguer de l'arrière comme de l'avant.

BIPYRAMIDAL, ALE, AUX (de *bi*, et *pyramidal* adj. En T. de cristall., Qui offre deux pyramides.

BIQUADRATIQUE (*kua-e* — du lat. *bis*, deux fois, et *quadratus*, carré) adj. En T. de math., Qui est du 4e degré. « *Equation biquadratique*, Equation du 4e degré. « *Forme biquadratique*, Forme du 4e degré.

BIQUARTZ (*kou-artz'* — de *bi*, et *quartz*) n. m. Quartz à deux rotations, servant à la détermination du pouvoir rotatoire des substances. V. ROTATION.

BIQUATERNION (*kou-a* — de *bi*, et *quaternion*) n. m. Expression analytique de la forme $A + Bi$, où A et B sont des quaternions quelconques, et i la quantité imaginaire telle que $i^2 = 1$. V. QUATERNION.

BIQUE (*bik'* — corrupt. de l'ital. *becco*, bouc) n. f. Nom familier de la chèvre : *Manteau de peau de* BIQUE.

— Pop. Rosse, mauvais cheval. « Nom injurieux que l'on donne à une vieille femme. *Il faut qu'une vieille* BIQUE *comme moi ait quelque chose à aimer, a tracasser.* (Balz.)

— Nom donné au barbouquet, dans certains pays.

BIQUET (*ké* — rad. *bique*) n. m. Petit de la bique, nom familier du chevreau : *Une bique et deux biquets.*

— Trébuchet pour peser l'or et l'argent. (Vieux.)

BIQUETER (*ke-té*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Elle biquettera. Elle biquetterait*) v. n. Mettre bas, en parlant de la chèvre : *Chèvre sur le point de* BIQUETER.

— v. a. Peser avec un biquet : BIQUETER *des louis.* (Vieux.)

BIQUETTE (*ket'* — rad. *biquet*) n. f. Nom familier de la chevrette ou jeune chèvre.

— En T. de mar., Petit morceau de bois sur lequel les voiliers graduent des coches qui servent de mesure pour leur travail.

BIQUIER (*ki-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui garde les biques.

BIQUINTILE (*ku-in* — de *bi*, et *quintil*) adj. Anc. astr. Se disait de l'aspect [illegible] l'autre des deux signes [illegible]

BIQUOTIDIEN, ENNE (*ko-ti-di-in, en'* — de *bi*, et *quotidien*) adj. Qui se fait deux fois par jour.

BIR ou **BIREDJIK** (anc. *Birtha*), ville de la Turquie d'Asie, prov. d'Alep, sur l'Euphrate ; 10.000 hab. Autref., commerce important ; lieu où les caravanes, qui vont d'Alep à Orfa, traversent l'Euphrate. Bacchus y aurait jeté le premier pont sur le fleuve en marchant à la conquête de l'Inde. Cette localité, l'antique *Zeugma* des Grecs au temps des Seleucides, a été appelée *Birtha* sous les Arsacides ; elle devint un fief de la principauté d'Edesse au temps des croisades, fut rendue, en 1145, aux princes de Mardin et saccagée par Tamerlan. Le colonel Chesney en voulait faire la tête de ligne des steamers fluviaux destinés à relier les Indes à l'Europe par cette ancienne désignée comme la tête de ligne des chemins de fer d'Alexandrette et de Damas par Alep.

BIRADIALE n. f. Math. V. QUATERNION.

BIRAGO (Charles, baron DE), ingénieur italien, né à Cascina d'Olona, en 1792, mort en 1845. Il professa les mathématiques à l'école des pionniers de Milan, inventa, en 1825, les ponts de campagne qui portent son nom et prit part aux travaux de fortification de Brescello, Lucca, etc. Il a publié en allemand : *Recherches sur les trains de ponts militaires en Europe et Essai d'un système de construction de ces ponts, etc.* (Vienne, 1839.)

BIRAGUE ou **BIRAGO**, famille milanaise dont une partie, passée au service des ducs de Savoie, s'est per-

pétrice jusqu'à son [illegible] Pomponne de Vitsqué. Une autre branche devint française au XVIe siècle. Son représentant le plus fameux fut le cardinal de Birague.

BIRAGUE (René de), cardinal, homme d'État, né à Milan en 1506, mort à Paris en 1583. Après la défaite de François Ier à Pavie, René de Birague et ses frères, connus pour leur attachement à la cause de ce prince, durent quitter le Milanais dominé par les Sforza, et se réfugier en France. François Ier et Henri II envoyèrent René à plusieurs reprises, en Italie, d'abord comme conseiller du maréchal de Brissac en Piémont, puis comme premier président du Sénat de Turin, enfin, comme lieutenant général au gouvernement de Piémont. L'air de son pays natal lui plaisait si fort que, une fois le Piémont rendu au duc de Savoie, Birague eut la tentation d'y rester, et d'abandonner le service de la France. La perte n'eut pas été grande. En dépit des « lettres de naturalité » qu'il demanda et obtint en 1555, il resta toute sa vie attaché aux pratiques de la politique italienne, dont l'application prolongea les guerres de religion. Quoi qu'il en soit, Birague devint président au parlement de Paris, puis gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, enfin garde des sceaux (1570) et chancelier (1573); créé cardinal en 1578, il fut, en 1579, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il est difficile de dire s'il mérita, sur quelque point, tant de faveurs, et de déterminer quelle part il y prit pendant la rédaction des grandes ordonnances du temps, comme celle de 1581, qui élargit le système des corporations, et dont on lui attribue souvent l'honneur exclusif, diplomatie, il ne fut pas heureux. Envoyé auprès du pape et auprès de l'empereur pour obtenir le déplacement du concile de Trente, il échoua dans ses deux missions. Son rôle, dans les guerres de religion, est ambigu comme toute sa personne. Il semble avoir connu la couleur de l'argent espagnol. Il fut, sans doute, un des principaux inspirateurs de la Saint-Barthélemy. En tout cas, les huguenots le jugeaient si hostile à leur cause, qu'ils demandèrent expressément son éloignement en 1578; demande vaine, d'ailleurs, car il joua jusqu'à sa mort un rôle prépondérant dans le conseil du roi Henri III.

René de Birague.

— Bibliogr. : P. Masson, *Eloquium Renati Biraguæ* (Paris, 1583); Documents et travaux inédits dans Muntz, *Bibl. de l'Inst. de France* [illegible] sections 57 à 61.

BIRAMBROT (*bro* — du holland. *bier*, bière; *en*, et *brod*, pain) n. m. Soupe au sucre, au beurre et à la muscade, trempée avec de la bière.

BIRAMIE n. f. Bot. Syn. de MACLÉANIE.

BIRAN, comm. du Gers, arrond. et à 14 kil. d'Auch; 1.885 hab. Minoterie. Biran était autrefois une baronnie de l'Armagnac, érigée en marquisat en 1630.

BIRAN (MAINE DE), philosophe français. V. MAINE DE BIRAN.

BIRANIEN, ENNE (*ni-in, en'* — de *Biran*, n. prop.) adj. Qui appartient au système philosophique de Maine de Biran. *Le système biranien*. BIRANISME.

BIRATIONNELLE (*si* — de *bi*, et *rationnelle*) adj. f. T. de math. « *Formules birationnelles*. Étant données une courbe [illegible] étant les coordonnées homogènes d'un point, si on pose :

[illegible]

la courbe $f(x, y, z) = 0$ sera transformée en une autre courbe $F(x', y, z') = 0$. Si les formules de transformation sont telles qu'à un point de la courbe f correspondre un point et un seul de la courbe F inversement, on dit que la transformation est *birationnelle*. » (*Nouveau Dictionnaire de transformation* sous titres « formules de transformation *birationnelles* ».

— Bibliogr. : *Notice Halphen*, insérée dans la *Géométrie* de Salmon, trad. française.

BIRBASSE (*baz'*) n. f. Arg. Vieille femme.

BIRBE (corrupt. de *barbon*) n. m. Pop. Terme de mépris, par lequel on désigne un vieillard.

BIRBHOUM, district de l'Inde anglaise (Bengale), prov. de Bardvân; 798.000 hab. Ch.-l. *Sourl*.

BIRCA, antique ville et port fort riche de Suède, sur le lac Mälar, où saint Ansichaire, l'apôtre du Nord, aborda pour la première fois, lorsqu'il vint prêcher l'évangile aux Suédois. Birca est peut-être l'ancienne Sigtuna, ou, selon la *saga d'Eaylinga*, Odin avait institué des sacrifices, établi sa résidence, et bâti un château fort.

BIRCH (Thomas), historien anglais, né à Clerkenwell en 1705, mort en 1766. D'abord quaker, il devint pasteur de l'église anglicane. Membre de la Société royale de Londres (1735 et de celle des Antiquaires, conservateur au [illegible] *Dictionnaire général* [illegible] 1734-[illegible] [illegible] *Histoire* [illegible] 1752.

BIRCH (Samuel), archéologue anglais, né et mort à Londres (1813-1885), fut nommé, en 1861, conservateur des antiquités de l'Orient, du moyen âge, de la Grande-Bretagne, et des collections d'ethnographie au British Museum. Il fit des voyages d'études, notamment en Italie, en 1848 et 1856. Birch s'est occupé des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, de numismatique, des inscriptions cunéiformes, d'ethnographie. On lui doit, outre de nombreux articles, un catalogue [illegible] *Histoire Monumentale* [illegible] *Jones* [illegible] *Introduction à l'étude des hiéroglyphes* 1857, une *Histoire de l'ancienne Égypte* 1858, les *Papyrus de Turin* (1866), etc.

BIRCH-PFEIFFER (Charlotte PFEIFFER, dame BIRCH, connue sous le nom de Mme), actrice allemande et auteur dramatique, née à Stuttgard en 1800, morte à Berlin en 1868. Elle joua avec un grand éclat sur les principales scènes d'Allemagne, et s'épousa, en 1825, le Dr Christian Birch de Copenhague, connu par une *Biographie de Louis-Philippe Ier, roi des Français* (1841-1843). Après avoir parcouru la Russie, la Hongrie et la Hollande, elle dirigea, de 1837 à 1843, le théâtre de Zurich, puis rentra au théâtre de Berlin. Ses pièces, qui montrent un talent scénique remarquable, ont eu un grand succès en Allemagne. On cite, parmi les meilleures : *les Favoris, le Sonneur de Notre-Dame, la Marquise de Villette*, la *Mort de Wallenstein*, etc. On lui doit aussi des romans et des nouvelles.

BIRCHÉE n. f. Bot. Syn. de LUISIE.

BIRD (Edward), peintre anglais, né à Wolverhampton en 1762, mort à Bristol en 1819, commença à peindre sur faïence dans les manufactures. Il s'établit ensuite maître de dessin à Bristol, et exposa, à Bath, des tableaux de genre qui attirèrent sur lui l'attention. En 1813, étant à Londres, la princesse Charlotte le nomma son peintre, et, en 1815, il fut élu membre de l'académie royale. Bird excelle dans les petites scènes par la naïveté, la finesse et l'observation humoristique. Ses meilleurs ouvrages sont à la National-Gallery.

BIRDJÂN ou **BIRDJAND**, ville de Perse (Kouhistan [Khorassan méridi.]), district de Khain; 15.000 hab. Commerce très actif.

BIRE n. f. Autref. Bière, cercueil.

BIRE (autre forme de *buire*) n. f. Pêch. Grande nasse portant sur le côté une seconde nasse plus petite. C'est l'appareil appelé aussi [illegible] ou BERNICLE. Sorte de boutelle en osier, que l'on emploie à la pêche. « Nasse terminant la manche d'un filet tendu entre deux arches de pont et que l'on appelle *digulau*. V. ce mot.

Bire

BIREDJIK, ville de Turquie d'Asie. V. BIR.

BIRÉFRINGENCE (rad. *biréfringent*) n. f. Phénomène d'optique qui se produit dans les substances biréfringentes.

BIREFRINGENT, ENTE (*bi*, et *refringent*) adj. Se dit d'un corps qui a la propriété de produire une double réfraction. V. RÉFRACTION.

BIREME (lat. *bireme* — du lat. *bis*, deux fois, et *remis*, rame) n. f. Antiq. rom. Quelquefois. Petite barque à deux rames, comme dans Horace (*Odes*, liv. III, ode XXIX, v. 62); plus souvent, Navire de guerre à deux rangs de rameurs. (Une bireme comptait parfois jusqu'à cent douze rameurs. Pline attribue l'invention de la bireme aux Erythréens.) Pour la disposition des bancs de rameurs, V. MARINE DES ANCIENS.

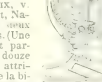

Bireme.

— Bibliogr. : Graser, *De veterum re navali* 1884.

BIREN ou **BIRON** (Ernest-Jean DE), duc de Courlande, né en 1690, mort à Mitau en 1772. Fils d'un humble forestier de Courlande, dont la famille était originaire de Westphalie, Biren dut à sa vive intelligence d'être envoyé comme étudiant à Koenigsberg, et d'obtenir ensuite une charge à la cour de la duchesse de Courlande, Anne Ivanovna. Elle en fit bientôt son favori, et, devenue impératrice, elle le nomma pourvoyeur ministre, et l'emporta comme duc à la Courlande. Biren s'attacha à développer le commerce maritime de la Russie. Cependant, malgré son seul mérite, Gonde d'orgueil, il ne tarda pas à se rendre odieux par ses hautes vexations et ses dilapidations. Il se mit en rapport avec les ambassadeurs étrangers, du moyen et devint suspect aux Moscovites de tout chef. En 1740 à la mort d'Anne, en 1740, Biren devant régent du jeune empereur Ivan, prit aussitôt de la sévérité, et désigne par elle comme son successeur. Mais l'indication fut bientôt [illegible] ses hautes vexations et ses dilapidations suscitèrent une conspiration; le régent fut envoyé en Sibérie (1741). En fut rappelé, il est vrai, dès l'année suivante par la nouvelle impératrice, Elisabeth, mais pour être relégué à Jaroslaw. Il ne pouvait revenir à la cour qu'en 1762 après l'avènement de Pierre III. Enfin, Catherine II lui rendit son duché de Courlande en 1763. Il ne cessa plus, dès lors de le gouverner avec une modération remarquable jusqu'à sa mort. Il eut comme successeur son fils Pierre, en 1742; mais celui-ci dut bientôt abandonner son duché à Catherine. Il occupa cependant la principauté de Sagan. C'est la qu'il mourut, en 1800. V. SAGAN.

Biren

BIRETTE (*réet*) n. f. En T. de jard., Sorte de râteau de bois.

BIRGER, nom d'une famille suédoise célèbre au moyen âge, qui a donné plusieurs personnages remarquables dont les principaux sont les deux suivants :

BIRGER [illegible], beau-frère du roi de Suède, Eric XI le Bègue. Il fit [illegible] grande réputation militaire en délivrant, en 1246, Lubeck, qui était assiégée par les Danois. En 1248 [illegible] gouverneur de Suède [illegible] Il obtenait [illegible] de Eric XI, il dut se contenter de gouverner pour le compte de son propre enfant mineur, qui avait été proclamé roi. Il s'acquitta avec zèle de ses fonctions de regent, fit la paix avec la Norvège, éleva des fortifications contre la Russie, fonda Stockholm, réforma les anciennes lois, abolit l'esclavage, commença la cathédrale d'Upsal, traça des routes et arrêta les entreprises des évêques. Avec cela, capable de perfidie, il convoqua ses alliés mécontents sous prétexte de s'entendre, les fit enfermer au château de Herrewods, et assassiner par ses partisans. Quand il mourut, en 1266, avec le titre de « duc », il partagea le royaume entre ses quatre fils, et ce testament fut la cause d'interminables disputes.

BIRGER II, roi de Suède, fils et successeur de Magnus Ier, naquit en 1281, et régna de 1290 à 1319. Il se trouva d'abord sous la tutelle du sage Torkel Knutsson, mais, en 1304, il prétendit gouverner par lui-même et se trouva bientôt en lutte avec ses frères. Obligé, par le traité d'Helsingborg, en 1310, de leur céder les deux tiers de son royaume, profondément irrité de la mort de Knutsson, tué pendant la guerre, il saisit la première occasion de se venger, s'empara de ses frères par trahison et les laissa mourir de faim dans un cachot. Une révolte éclata, qui força Birger à quitter son royaume. Il se réfugia en Danemark, auprès de son beau-père, le roi Eric, et c'est là qu'il mourut en 1321, après que son fils Magnus avait déjà expié sur l'échafaud les crimes de son père.

BIRGINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes anomaux, famille des pagurides, renfermant des *birgines*, cénobites et genres voisins, menant une existence à demi terrestre. (Les birgines sont, en général, de grande taille et habitent les régions tropicales. *Le naturaliste*.

BIRGO, pays de l'Afrique occidentale (Soudan français), cercle de Bamako, compris entre le Bakhoy et son affluent le Bafingko. Ce pays, plat et bien arrosé, se remet heureusement des dévastations causées par les armées de Samory. Ses habitants, de race mandingue, sont soumis à l'autorité des chefs de canton; ils nous ont été longtemps hostiles. La capitale du pays, *Mourgoula*, a été enlevée, en 1882, par le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes. Cette province a été reconnue, en 1880 à 1883, par la brigade topographique du commandant Derrien.

BIRGUE (*birgh'*) n. m. Genre de crustacés décapodes anomaux, tribu des *birgines*, renfermant de grosses formes à large cephalothorax, quelquefois à des pattes. — Encycl. : Les *birgues*, nommés vulgairement *crabes des cocotiers*, vivent à terre dans des trous d'où ils sortent la nuit pour grimper sur les cocotiers, dont ils détachent et dévorent les jeunes fruits; ils habitent les régions océaniennes et austro-malaises : *birgus latro datto* ou *roi des crabes* (Malaisie); une autre espèce habite les Antilles, etc.

BIROMBOÈDRE (de *bi*, et *rhomboïdre*) n. m. En T. de miner., Solide résultant de l'association de deux rhomboèdres de même angle, placés inversement.

BIROMBOÏDAL, ALE, AUX (de *bi*, et *rhomboïdal*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal composé de deux rhombes.

BIRI, bourg de Norvège (bailliage de Christiania), sur le lac Mjösen; 4.600 hab. Fonderie de verre.

BIRIBI (ital. *biribisso*) n. m. Sorte de jeu qui se joue au moyen d'un tableau divisé en 70 cases numérotées, et de 70 billets également numérotés. (Les pontes mettent leurs enjeux sur le tableau. Le banquier tient un sac dans lequel sont 70 petits étuis renfermant un des billets. Il tire du sac un seul étui, et proclame le numéro. Le joueur qui a de numéro reçoit 64 fois sa mise; les autres perdent; l'excédent des mises est pour le banquier. Ce jeu est prohibé en France, depuis 1837.)

— En T. d'arg., Se dit, en France, des bataillons de discipline d'Afrique : *Être envoyé à* BIRIBI.

BIRINGUCCIO (Vanuccio), savant italien, né à Sienne vers la fin du XVe siècle, mort vers le milieu du XVIe. Il s'occupa de l'art de fondre les canons, de fabriquer la poudre et de préparer les feux d'artifice, et écrivit, le premier, sur ces divers sujets un livre : *Pirotecnia* (Venise, 1540), qui fut traduit en latin et en français (1556).

BIRIOUTCH, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Voronège, sur la Sosna; 4.600 hab. Ville fondée en 1705; ch.-l., depuis 1795, d'un district actuellement peuplé de 200.000 hab.

BIRKADEM, comm. d'Algérie, dép., arr. et à 10 kil. d'Alger; 2.014 hab. Cultures en jardinages, vignes et mûriers.

BIRKDALE, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la mer d'Irlande; 12.400 hab.

BIRKEN (Sigismond de), poète allemand, né à Wildenstein en 1626, mort en 1681. Le poème qu'il composa à l'occasion de la paix de Nuremberg (1650) lui valut des lettres de noblesse. Birken, il montra ensuite la fécondité de son imagination en traduisant diverses pièces allégoriques pour des fêtes, en publiant un poème intitulé : « la lasse en presse le *Manne des odyssées de la maison d'Autriche* (1665), qui est un des bons ouvrages historiques du temps.

BIRKENFELD (lat. *Bircopelda*, ville d'Allemagne (gr. duché d'Oldenbourg), ch.-l. de la *principauté* et du *district de Birkenfeld*, sur un petit affluent de la Nahe; 2.450 hab. Tanneries, fabriques de sabots, de chicorée, manufactures de tabac, brasseries; commerce de lin, de chanvre, de bétail. Aux environs, sources salines considérables. Résidence des ducs de Birkenfeld, jusqu'en 1733.

La *principauté de Birkenfeld*, dite aussi administrative du grand-duché d'Oldenbourg, enclavée entre la Prusse rhénane et la principauté de Montjoie; superficie : 41.000 hab.

BIRKENFELD, famille princière allemande, issue des comtes palatins du Rhin. Louis le Jeune, comte palatin, fils du duc Wolfgang de Deux-Ponts, né en 1560, mort en 1600. Les membres les plus connus de cette famille sont : CHRÉTIEN II (1637-1717), qui prit du service en France et [illegible] [illegible] et gagna le [illegible] de Louis XIV, qui le nomma colonel du régiment de Royal-Alsace, puis maréchal de camp et lieutenant général, malgré sa qualité de protestant. De plus, il lui fit épouser une des plus riches héritières d'Alsace, Catherine-Agathe, fille unique du dernier comte de Ribaupierre qui lui apporta en dot la seigneurie de Ribaupierre, une des plus belles et des plus étendues d'Alsace. — Son fils, CHRÉTIEN III, fut également colonel de Royal-Alsace, et se distingua à la prise de Barcelone (1696). Ce brillant fait d'armes le fit nommer brigadier d'infanterie, puis maréchal de camp, et lieutenant

général en 1793. Il fit, en cette qualité, sous Vendome, la campagne de Hollande. En 1795, il devint duc de Deux-Ponts, et mourut en 1799. Le dernier colonel de Royal-Alsace, charge qui était restée dans cette famille, fut MAXIMILIEN-JOSEPH, le futur roi Maximilien Ier de Bavière (1756-1825), une des figures les plus populaires en Allemagne avant la Révolution, et sur lequel circule, aujourd'hui encore, une moyenne quantité d'anecdotes. On l'appelait familièrement le « prince Max ».

BIRKENHEAD, ville d'Angleterre, comté de Chester, sur la Mersey, près de Liverpool, dont elle est le faubourg. Elle a vu le jour en 1821, et n'a, depuis, cessé de croître. Elle a pour une association de constructions navales; industrie active. Cette ville, de construction toute moderne, n'était, en 1821, qu'un hameau, de peu habitants. Elle a pour une association de constructions navales; industrie active. Cette ville, de construction toute moderne, n'était, en 1821, qu'un hameau, de peu habitants. Elle a pour une association de [illegible] culaires qui n'ont rien négligé pour en faire le centre d'un vaste mouvement commercial, elle est actuellement une sorte de faubourg de Liverpool.

BIRKET-EL-KÉROUN *Lac des cornes*, lac d'Egypte (Fayoum) au sud-ouest. Il communique du Nil, qui lui détermine pendant longtemps avec le lac Moeris.

BIRKIBEINS *bien — bambier à de bambou* n. m. pl. Nom donné, en Norvège, aux xiie et xiiie s., à une faction qui soutint le prétendant Haakon Mola, et ensuite Sigurdar-son, qu'elle fit couronner et qu'elle aida à vaincre les autres factions. — Monument, celle des Bagls. — *Un* BIRKIBEINS.

BIRKSTEIN ou **BURGSTEIN**, bourg de l'Austro-Hongrie (Bohême), cercle de Leitmeritz; 2.000 hab. Importante manufacture de glaces et cristaux de Bohême, la plus ancienne du royaume. Beau château des comtes Kinsky, ruines de l'ancien *château fort de Birkstein*. Lieu de séjour d'été pour les habitants de Prague.

BIRLAT, ville de Roumanie (Moldavie). V. BERLAD.

BIRLOIR n. m. Tourniquet servant à ouvrir ou fermer le châssis d'une fenêtre.

BIRMAN, ANE, personne née dans l'empire birman, ou qui habite ce pays. — *Les* BIRMANS.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à cet empire : *Mœurs* BIRMANES.

— ENCYCL. La langue *birmane* est un des idiomes les plus importants des contrées indo-chinoises; elle est parlée jusqu'aux frontières de la Chine, dans la province de Yunnan. Elle est monosyllabique; les mots polysyllabiques qu'on y rencontre sont dérivés du pali, ou formés de plusieurs syllabes réunies dans la transcription européenne, mais, en réalité, distinctes les unes des autres. Quoique la langue birmane possède tous les traits caractéristiques des langues monosyllabiques, on y remarque, cependant, des commencements d'agglutination. En dépit de plusieurs intonations gutturales et nasales, presque impossibles à imiter pour un Européen, la langue ne manque pas de variété et de cadence, à cause de l'accent musical qui tombe sur le dernier mot de chaque phrase.

BIRMANDREIS, comm. d'Algérie, arr. d'Alger, dans le Sahel d'Alger; 1.537 hab. Vignes, vergers, culture maraîchère.

BIRMANIE, prov. anglaise de l'Indo-Chine occidentale, faisant partie de l'Empire indien, dont elle est la province la plus orientale. D'une superficie approximative de 430.000 kilom. carr. Angleterre, 315.000), elle n'est peuplée que de 8 millions d'habitants. (*Birmans. anes.*)

— *Conditions physiques*. Ce sont les mêmes que pour les autres parties de la péninsule indo-chinoise. La Birmanie est constituée par de longues vallées, nettement orientées du N. au S., que séparent des systèmes orographiques, affectant le plus souvent la forme de chaînes, dirigés dans le même sens, et que terminent des régions deltaïques. Les montagnes s'abaissent au N., aux rebords S.-E. des hautes terres thibétaines (monts Lang-Tan) et du plateau du Yunnan. Ce sont : entre les vallées du Brahmaputra et de l'Irrawaddi, les monts Parkoi et du Tipperah; entre la côte du golfe du Bengale et l'Irrawaddi, la chaîne de l'Arakan ou Arakan-Yoma (le Sangel-Kiang, 2.220 m.); entre l'Irrawaddi et le Sittang, les monts Pouppa et la chaîne du Pegu ou entre l'Irrawaddi, le Sittang, et, d'autre part, le Salouen, la chaîne Poun-Loung (le Nat-Taung, 2.400 m.); et le Salouen, les montagnes du pays d'Ian et, plus au S., la chaîne du Tenasserim. Les fleuves dessinent les vallées : l'Irrawaddi, le Sittang, le Salouen et le Mékong. — La côte est élevée et découpée jusqu'au cap Negrais : les Boronga, Kamri, Tchebouba, port d'Akyab; des îles nombreuses, qui sont les rives basses et demi-noyées du delta du Irrawaddi, les ports sont au nord-ouest, sur les bras du fleuve. Kaloung, Dalvie, Pegu, golfe de Tamasserim, la côte est élevée [illegible] Tchebouba.

— Le climat de la Birmanie partage, en [illegible] du regime mon[illegible] [illegible] d'une pluviosité [illegible] mais il est bien [illegible] ; [illegible] que sur le bord [illegible] du Bengale, [illegible] abrité par des chaînes parallèles, ne reçoit guère plus de 1 à 2 m. Tandis que la Basse-Birmanie connaît des températures de + 42° C. et que le thermomètre ne s'y abaisse guère au-dessous de + 12°, sur les hautes terres du N., la neige tombe en hiver.

— *Conditions économiques*. Le riz est la grande culture alimentaire de la Birmanie : il y couvre les 4/5e des terrains cultivés, le froment, seulement en Haute-Birmanie, les graines oléagineuses, le coton, le tabac, le [illegible] sont les autres produits agricoles. Mais, les forêts, dont [illegible] ; [illegible] dont le bois se prête admirablement aux constructions navales, couvrent dans toute la Birmanie (excepté à l'O. de l'Irrawaddi) et dans les deltas, en plaine et en montagne, jusqu'à 2.000 m. Les autres essences exploitées sont : le cachou, qui donne le cachou, les arbres à laque, les arbres à huile. La faune sauvage est largement représentée : éléphants, rhinocéros, sangliers, tigres, léopards, ours, daims, bisons, buffles. Le sous-sol renferme : pétrole, rubis et saphirs, étain et fer, mica, jade, burmite (ambre). Les produits exportés, comme le Tenasserim, sont considérables. — L'industrie est encore peu avancée. Les Européens décortiquent le riz, débitent les billes de bois, raffinent le pétrole. Les indigènes fabriquent quelques cotonnades, des soieries, des poteries communes, des armes (Mandalay), des objets en laque (Promé), des bijoux en or et en argent. — Le commerce de la Birmanie, sous l'administration anglaise, est devenu considérable; ce commerce est surtout maritime. Par caravanes, la Birmanie trafique avec la Chine (par Bhamo) et le Siam (surtout avec Zimmé). Afin de favoriser ce dernier commerce, plusieurs lignes de chemin de fer ont été projetées, tandis qu'à l'intérieur, la Birmanie possède déjà un réseau considérable.

— *Conditions politiques*. La Birmanie forme un « commissariat en chef », dont le commissaire, qui réside à Rangoun, dépend du vice-roi de l'Inde. Elle est divisée administrativement en Basse-Birmanie et Haute-Birmanie. La Basse-Birmanie, d'une superficie de 227.800 kilom. carr., compte 4.658.000 hab., répartis en 4 provinces : Arakan, Irrawaddi, Pégou, Tenasserim ; cap. : *Rangoun* ; autres villes : Moulmein, Akyab, Bassein, Promé, Yandoun. La capitale de la Haute-Birmanie est *Mandalay*. Les 8 millions d'habitants de la Birmanie (non compris les indigènes Louchais, de l'O., Kakhyens, du N., Chans, de l'E.) se répartissent, pour la religion, en 6.800.000 bouddhistes, 253.000 musulmans, 171.000 hindous, 168.000 naturalistes, 120.000 chrétiens. — Le pays birman, dans lequel il faut retrouver la

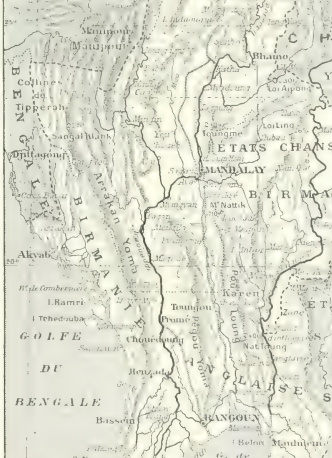
CHINE
YUN NAN
ÉTATS CHANS
MANDALAY
BIRMANS
TONKIN
ÉTATS CHANS
SIAMOIS
SIAM
GOLFE
DU
BENGALE
RANGOUN
Akyab
Bassein
Mouhmein
Martaban
Karen
Taungou
Promé
Choungouing
Bhamo
Xiang Tong
Xieng Hong
Xieng Tung
Xieng Mai
Xieng Lung
Kabanne
Tavoy
Mergui
Tenasserim
Tchebouba
I. Ramri
Kaloung
Tafton
Tipperah
Sangtabon
Mandjoung
Kaing
Kakhyens
Chans
Lashios
Kachins
Lamet
Kamoi
Ta-Ong
Ta-Ong
Ta-Ong

et de Flandre et Artois (1526) contre les Espagnols. C'était malheureusement une guerre pénible et avide d'argent précédent, en 1509 qu'il avait signé avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie le traité qui devait démembrer la France. Il fut, à l'unanimité, déclaré coupable de trahison par le parlement.

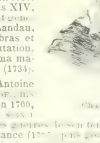
Charles de Biron

BIRON (Charles-Armand, duc DE), petit-neveu du précédent, né en 1663, mort à Paris en 1756. Il servit sous Louis XIV, et devint lieutenant-général. Au siège de Landau, il fut blessé au bras et dut subir l'amputation. Louis XV le nomma maréchal de France (1724).

BIRON (Louis-Antoine DE GONTAUT, duc DE), né en 1700, mort en 1788. Il servit dans la plupart des guerres de son temps, devint pair et maréchal de France (1757), puis gouverneur-général du Languedoc. Il a laissé un ingénieux et un *Traité de la guerre*.

BIRON (Armand-Louis DE GONTAUT, duc DE), connu longtemps sous le titre de **duc de Lauzun**, général, neveu du précédent, né à Paris en 1747, mort dans cette ville sur l'échafaud en 1793. Il se rendit, après une jeunesse très orageuse, en Amérique, où il prit part à la guerre de l'Indépendance. Élu député de la noblesse du Quercy aux états généraux (1789), Biron prononça chaudement dans le sens de la Révolution, et eut successivement le commandement en chef des armées du Rhin (juillet 1792), du Var et des côtes de La Rochelle (15 mai 1793). En 1822, on a publié sous son nom des *Mémoires* intéressants, rédigés sur les papiers trouvés après sa mort, mais qui s'arrêtent à la fin de la guerre d'Amérique (1783).

BIRR, ville d'Irlande (prov. de Leinster [comté du Roi]), sur la petite Brosna ; 8.500 hab. Marchés.

BIR-RABALOU, comm. d'Algérie, arrond. et à 86 kilom. d'Alger ; 5.331 hab. Céréales, élevé de bétail.

BIRRE (lat. *birrus*), n. f. Autrig. Grosse capote à longs poils et à capuchon, en usage à la fin de l'empire romain et chez les Gaules. Le Bas-Empire était ordinairement faite de laine, et quelquefois de poils de castor.

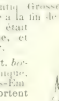
Personne vêtue de la birre

BIRRETTE (*bi-rèt'* — bas lat. *berettum*) n. f. Bonnet non conique, que portaient les ecclésiastiques du Bas-Empire. ‖ Bonnet pointu que portent les novices, chez les jésuites.

BIRSE, rivière de Suisse, cant. de Berne et de Bâle ; affl. du Rhin, qui naît au pied d'un grand glacier de Berne, traverse la vallée de Moutiers et confluе, après un cours de 82 kilom., à 7 kilom. de Bâle.

BIRSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Orenbourg), ch.-l. de district, sur la Belaia ; 6.600 hab. Ville fondée au XVIe siècle. — Pop. du *district de Birsk* : 428.700 hab.

BIRTOUTA, comm. d'Algérie, arrond. et à 13 kilom. d'Alger, dans la Mitidja ; 2.889 hab. Orangeries, tabac. Ce fut d'abord un simple blockhaus français.

BIS (*bis*), préfixe qui a parfois un sens péjoratif comme dans BISAIEUL, BISÉCLE, etc., et qui, devant un grand nombre de voyelles, indique répétition ou dupliquer, comme le devant les consonnes. Ex. : BISAIEUL, BISCORNET, BISMOUT, etc.

BIS (*bi*), **SE** adj. Brun de teint ou de couleur : *Peau* BISE, *mais aussi de Fraîche couleur*. (Th. Nodier.) Peu usité.

— *Pain bis*, Pain de qualité inférieure et de couleur grise, à cause du son qu'il renferme.

— Loc. fam. *Changer son pain blanc en pain bis*, Faire l'échange d'une chose avantageuse contre une autre qui l'est beaucoup moins.

BIS (*biss* — du lat. *bis*, deux fois) n. m. Permission de dire deux messes dans un jour : *Prêtre qui a le* BIS. ‖ On appelait quelquefois cette permission *bis cantando*, parce que la formule l'accordant commence par ces mots. (On dit aujourd'hui communément BINAGE.)

BIS (*biss* — même étymol. qu'à l'article précédé.) adv. Pour la seconde fois : *Numéro deux* BIS. ‖ Avertissement que l'on place dans un morceau de chant, pour indiquer que certaines paroles doivent être répétées : *Vers marqué* BIS.

— Interj. Cri par lequel on invite un acteur, un chanteur, un danseur, etc., à recommencer ce qu'il vient de faire : S'emploie substantivement : *L'Hymne à l'Amour dans* Echo et Narcisse *de Gluck, est le premier morceau qui eut au théâtre les honneurs du* BIS. (Opéra, 8 août 1780.)

BIS DAT QUI CITO DAT (mots latins qui signifient *Qui donne vite donne deux fois*). C'est une pensée de Sénèque, qui depuis a été exprimée dans toutes les langues. On dit, en français : Qui obige promptement, oblige doublement.

BIS REPETITA PLACENT, aphorisme imaginé d'après le vers 385 de l'*Art poétique* d'Horace :

Hic et nonies idem, si dicas, saepiens placebit.

(Telle chose n'a plu qu'une seule fois ; telle autre, dix fois répétée, plaira toujours.)

Le poète ne visait que les choses de l'esprit ; depuis que sa pensée a été tronquée, non seulement on l'applique à tout, mais encore on la détourne un peu de son véritable sens. Dans le langage courant, l'aphorisme latin s'emploie pour exprimer qu'une chose est agréable et qu'on la verra, qu'on la recevra, etc., plusieurs fois avec plaisir.

BIS Hippolyte-Louis-Florent), auteur dramatique français, né à Douai en 1789, mort à Paris en 1855. En 1822, il parvint à faire jouer à l'Odeon une tragédie en cinq actes, *Attila*, où se trouvaient nombre d'allusions politiques et libérales, et qui eut un vif succès. Devenu un des favoris du parti du duc d'Orléans, il fit représenter à la Comédie-Française, en 1827, une autre tragédie, *Blanche d'Aquitaine ou le Dernier des Carlovingiens*, dont le héros était le duc d'Orléans lui-même. Il collabora ensuite, avec Duyal, au livret du *Guillaume Tell* de Rossini. Après la révolution de 1830, il fut employé, puis nommé chef du bureau de l'administration des douanes. Sa dernière pièce, *Jeanne de Flandre*, échoua complètement, en 1845.

BISACCIA, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino] ; 6.000 hab. Foires.

BISACCIONI (Majolini, comte), aventurier italien, né à Ferrare en 1582, mort en 1663. Sa vie fut très orageuse. Obligé de quitter l'Italie à la suite de plusieurs duels, il combattit héroïquement au service de l'empereur durant la guerre de Trente ans, passa du cachot au gouvernement de Trento, fut tour à tour diplomate, homme de lettres, gentilhomme de la chambre de Louis XIV. Il a écrit énormément des opéras, *Semiramide aux Indes* (1648) ; des romans, *Demetrios de Bavière* (1671) ; des traités de tactique, *Il Perfetto Capitano* (1642), et surtout des ouvrages d'histoire ; des mémoires sur la guerre d'Allemagne (1633-1642), *Continuazione delle memorie di Alessandro Zilioli*, *Istorie delle guerre civili di questi tempi* (1653-1657).

BISACQUINO, bourg d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]) ; 9.600 hab. Centre de cultures.

BISACRAMENTAUX (*bi* — du lat. *bis*, deux fois, et de *sacramentum*, sacrement) n. m. pl. Sectaires qui ne reconnaissaient que les deux sacrements du baptême et de la cène. — Pl. BISACRAMENTAUX.

BISADDITIF, IVE (*bi-zèt, ètt'*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui, dans sa formule, a un exposant égal à la somme des autres exposants, plus 2.

BISAGE n. m. Action de biser, de retendre une étoffe déjà tendue.

BISAIEUL, EULE (*bi-zè-ieul'* — de *bis*, et *aïeul*) n. f. Père, ou femme, du grand-père ou de l'aïeule. BISAIEUL *maternel*. BISAIEUL *paternel*.

— Adjectif. Très vieux, d'un âge très avancé : *Beaute* BISAIEULE. (Th. Corneille et Le Sage.)

BISAIGLE (*zèg'* n. f. Outil spécial aux cordonniers. V. BISAIGUE.

BISAIGUE (*zè-ègh* — de *bis*, et *aigu*) n. f. Outil de chaussure, pointu des deux bouts, dont l'un est en bec-d'âne, et l'autre en ciseau. ‖ On dit aussi BISAIGLE.

Bisaigue

Il sert à percer, servant à polir et lisser les semelles de consistant en un morceau de bois dur ou en un fer légèrement chauffé. ‖ On dit aussi BISAIGLE.

BISAILLE (*zây'*) n. f. Farine de qualité inférieure ou bise, destinée à la fabrication du pain bis. ‖ Mélange de pois gris et de vesces pour nourrir la volaille.

BISAILLER (*za-yé* — rad. *bisaille*) v. n. Prendre une teinte grisâtre : *Farine qui commence à* BISAILLER.

BISALNAGAR, ville de l'Inde anglaise (Goudjerat [prov. de Gaïkovar]) ; 19.600 hab. Cotonnades, ustensiles de cuivre. Transit de fer sur le Marvar. — Autre ville de l'Inde anglaise (Rohilkand), près de la Garra, sous-affl. du Gange ; 8.900 hab.

BISALTERNE (*bi-lèr*, et *alterne*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal ayant vers le sommet des faces alternant deux à deux.

BISANNUALITÉ (*zan'-nu* n. f. Etat de ce qui est bisannuel. — *La* BISANNUALITÉ *est la condition d'un grand nombre de plantes*.

BISANNUEL, ELLE (*zan'-nu* — de *bis*, et *annuel*) adj. Qui revient tous les deux ans : *Fête, solennité* BISANNUELLE.

— En T. de bot., Qui vit deux ans : *Le chou, la carotte sont des racines* BISANNUELLES.

— ENCYCL. Les plantes *bisannuelles* ne fleurissent et ne fructifient que la seconde année, et par conséquent une seule fois, comme les plantes annuelles. Dans les classifications, on désigne les plantes bisannuelles par les signes ② ou ♂♃ ; celui-ci usité chez les astronomes pour figurer la planète Mars, dont la révolution sidérale s'effectue en deux ans.

BISAYA (*za-ya*) n. m. Langue de l'Océanie, parlée aux îles Philippines.

BISBAL (LA), ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gérone]) ; 4.800 hab. Fabriques de tuiles, bouchons ; briqueteries, poteries et tanneries. — Pop. du *district de Bisbal* : 24.600 hab.

BISBILLE (*biz'-bill'* [ll mll.] — de l'ital. *bisbiglio*, murmure) n. f. Petite brouillerie, querelle sur des objets futiles : *Être en* BISBILLE.

BIS-BLANC (*bi-blan*) n. et adj. Bain légèrement bis, fabriqué avec un mélange de diverses farines de froment.

BISCAÏEN ou **BISCAYEN, ENNE** (*ska-i-in, èn'*), personne originaire de Biscaye, ou qui habite ce pays. — *Les* BISCAÏENS (ou BISCAYENS).

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport à cette contrée ou à ses habitants : *Mœurs* BISCAÏENNES (ou BISCAYENNES).

— n. m. Dialecte de la langue basque, parlé dans la Biscaye : *S'exprimer en* BISCAÏEN (ou BISCAYEN).

BISCAÏEN ou **BISCAYEN** (*ska-i-in* — de *Biscaye*, prov. espagnole). adj. et n. m. Se disait d'un ancien fusil de chasse, de petit calibre, qui portait environ 1 centimètre de diamètre. Plus tard, on appliqua le nom de « biscaïen » aux projectiles dont on bourrait les boîtes à mitraille.

BISCAÏENNE ou **BISCAYENNE** (*ska-i-en'* — de *Biscaye*, n. géogr.) n. f. Embarcation pointue des deux bouts, garnie de deux mâts, celui de l'avant très incliné sur l'autre. (Elle peut naviguer à la voile ou à l'aviron, et sa grand voile a une surface double environ de celle de la misaine. Elle a été surtout employée en Biscaye.)

BISCAINO (Barthélemy), peintre et graveur italien, né à Gênes en 1632, mort en 1657. Fils d'un peintre médiocre, il prit des leçons de Valerio Castelli, et s'était déjà fait connaître par des œuvres remarquables, lorsqu'il mourut à l'âge de vingt-cinq ans, emporté par la peste. On cite parmi ses meilleurs tableaux un *Marsyas écorché*, une *Femme adultère*, et une *Adoration des bergers*. Biscaino a laissé également des gravures fort estimées et aujourd'hui très rares.

BISCARI, ville d'Italie (Sicile [prov. de Syracuse]) ; 4.600 hab.

BISCARROSSE, comm. des Landes, arrond. et à 78 kilom. de Mont-de-Marsan, après du petit *étang de Biscarrosse* ; 2.055 hab. Pêcheries, fabrique d'essences. Forêt.

BISCAYE (ou en espagn. **VIZCAYA**), la plus septentrionale et la plus importante des trois anciennes provinces basques de l'Espagne, et dont, en 1833, on a formé, avec quelques parties de l'Alava et de la Vieille-Castille, la *province ou intendance de Bilbao*.

— ENCYCL. La *Biscaye* occupe, entre le golfe de Gascogne et le prolongement occidental des Pyrénées, une superficie de 2.198 kilom. carr., sur laquelle vivent 235.659 hab. (109 au kil. carr.). Cette province est donc la plus peuplée de l'Espagne ; la région de Barcelone vient ensuite, avec 107 hab. au kilom. carr. La Biscaye confine à l'O. à la prov. de Santander, au S.-O. et au S. à celles de Burgos et d'Alava, à l'E. au Guipuzcoa ; elle comprend 125 *ayuntamientos* groupés en 6 *partidos* (districts judiciaires) : *Bilbao* (cap.) ; Durango, Guernica, Marquina, Plencia, Portugalète. Pays très montueux, coupé de vallées dont quelques-unes s'élargissent et forment des petites plaines aux riches cultures. La principale rivière, le Nervion (en basque *Shalzabal*) passe à Bilbao. Mais, légumes, fruits, peu de blé ; abondance de châtaignes, pommes, poires ; vin et cidre. Les montagnes disposent du plomb, du soufre, du fer, de l'alun, du marbre. La population est robuste, active ; formée, sur les côtes, de pêcheurs et de marins ; à l'intérieur, d'ouvriers de tout métier et d'agriculteurs.

Armes de Biscaye.

— *Histoire*. A l'époque romaine, Cantabri, Autrigones, Caristi, occupaient le pays. Le nom de *Biscaye* ne date que du règne d'Alphonse le Grand. Don Sanche, comte de Castille, dote, en 1020, le monastère d'Oña de la seigneurie de Biscaye (*Vizcayenne*). La Biscaye est, dès l'époque de sa réunion à la Castille, des gouverneurs particuliers ; dans la suite, elle garda de nombreux privilèges qui en firent comme un Etat séparé de l'Espagne, ayant ses assemblées, ses impôts, sa police, ses coutumes et tribunaux particuliers. La Biscaye a mérité le titre de « très noble et très loyale seigneurie », mais les deux guerres carlistes lui ont fait perdre quelques-uns de ses *fueros*.

BISCAYE (GOLFE DE). V. GASCOGNE (*golfe de*).

BISCAYE (NOUVELLE-), ancienne province du Mexique, comprise actuellement dans l'Etat de Durango.

BISCÉGLIE, ville maritime d'Italie (Apulie [Pouille, Terre de Bari]), sur l'Adriatique ; 24.000 hab. Port sur l'Adriatique. Evêché suffragant de Trani. Vignobles.

BISCHHEIM, comm. de l'Allemagne (Alsace-Lorraine [Basse-Alsace]), arrond. de Strasbourg ; 6.050 hab. Fabrique d'amidon, brasseries, plâtrerie, atelier central des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. On commença en 1620 à tenter, en cet endroit, la culture du tabac en Alsace. Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BISCHOF ou **BISCHOFF** n. m. Econ. dom. V. BICHOF.

BISCHOF (Charles), ingénieur allemand, né à Durrenberg en 1812. Il dirigea les mines de Mansfeldsprung (1843), puis inspecteur des mines. Bischof construisit, en 1829, un petit char à vapeur se mouvant sur les voies ordinaires et qui fut le premier de ce genre en Allemagne. En 1839, il dirigeait un atelier spécial de chauffage, qui fut surtout appliqué dans l'exploitation des mines. On lui doit : *Usage indirect des combustibles bruts* (1856) ; *Histoire de la création* (1868) ; *les Argiles réfractaires*, etc.

BISCHOFDORF, village de l'Autriche-Hongrie (Styrie) ; 2.888 hab.

BISCHOFF (Nicolas), dit **Episcopius**, imprimeur, né en 1501 à Rittershofen, près de Wissembourg, en Alsace, mort à Bâle en 1563. Très lié avec Erasme et Jean Froben, dont il devint le gendre, avec Jérôme Froben et Heerwagen, des classiques grecs et latins, d'une impression remarquable. — Son fils, NICOLAS, prit sa succession. Il mourut en 1566, laissant également un fils du nom de Nicolas, mais qui se voua à la diplomatie.

BISCHOFF (Christophe-Henri-Ernest), savant allemand, né à Hanovre en 1780, mort en 1861 à Bonn, où il professa la thérapeutique. Les plus importants de ses ouvrages sont : *Doctrine des médicaments chimiques* (1825-1831) ; *Exposition de la doctrine de Gall sur le crâne et le cerveau* (1805) ; *Des rapports entre la médecine et la chirurgie* (1842).

BISCHOFF (Théodore-Louis-Guillaume), physiologiste allemand, fils du précédent, né à Hanovre en 1807, mort à Munich en 1882. De 1835 à 1843, il fit à Heidelberg un cours d'anatomie pathologique comparée. De 1843 à 1855, il professa à Giessen la physiologie et l'anatomie ; il y ouvrit un amphithéâtre d'anatomie et y institua un école de physiologie. Les universités allemandes se disputèrent son concours ; il finit par accepter, à Munich, la chaire d'anatomie humaine et de physiologie, qu'il conserva jusqu'en 1878. Il a surtout étudié l'embryogénie des ruminants et les mammifères. Il a publié, dans une foule d'ouvrages, ses études d'embryogénie comparée.

BISCHOFF (Jos-Edouard-Conrad), romancier allemand, connu sous le pseudonyme de **Conrad de Bolanden**, né à Niederguilbach (Palatinat) en 1828. En 1869, il donna sa démission de curé, et se retira à Spire pour s'occuper uniquement de travaux littéraires. Il a publié de nombreux romans dans lesquels il se prononce contre les idées libérales dans l'Eglise et dans l'Etat, et attaque les partisans enthousiastes des progrès de la science. Nous citerons, entre autres : *Luther et sa fiancée* (1857) ; *les Illuminés* (1864) ; *Angèle* (1866) ; *Gustave-Adolphe* (1870) ; *les Maîtres et les Gras* (1872) ; *Banqueroute* (1877) ; *la Nuit de la Saint-Barthélemy* (1879), etc.

BISCHOFFIE *bi-chof-fi* de *Bischoff*, botan. allem. n. f. Genre d'euphorbiacées-phyllanthées à fleurs dioïques et apétales, renfermant des arbres, à feuilles alternes, dont les fleurs sont en grappes axillaires, originaires des régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie.

BISCHOFFSHEIM Louis-Raphaël, banquier, né à Mayence en 1800, mort à Paris en 1857. Il se prit dans la banque une fortune considérable, et se fixa à Paris en 1830. Mêlé activement aux grandes opérations financières du temps, il devint administrateur du chemin de fer du Midi, de la Société générale de banque des Pays-Bas, du Crédit foncier national, de la Banque autrichienne, etc. Il fut, en outre, membre et président de la Société philotechnique. Ce fut lui qui fit construire la salle de l'Athénée (1845) pour qu'on y fît des conférences et des concerts, pour lesquels serait employé à entretenir des écoles professionnelles. L'idée ne réussit pas, et il constitua alors une rente de 40 000 francs pour l'éducation de jeunes garçons et de jeunes filles pauvres. — Son fils Raphaël-Louis, banquier et homme politique français, né à Amsterdam en 1826, reçu, en 1880, des lettres de grande naturalisation, en récompense des libéralités scientifiques. Très de passion pour l'astronomie, il dota l'Observatoire de Paris, avec du Mont-Sourris et du pic du Midi, d'appareils importants, et consacra une somme de 1 500 000 francs à la construction d'un observatoire près de Nice. En 1881, il fut élu député dans la 2e circonscription de Nice. Élu en 1889 dans la même circonscription, son élection fut invalidée pour cause de libéralités électorales; il a été nommé membre libre de l'Académie des sciences en 1890. Il a fondé l'École professionnelle du boulevard Bourdon, à Paris.

BISCHOFITE *bi-cho-fi-te* de *Bischof*, n. d'un géol. allem., né en 1792. n. f. Chlorure hydraté naturel de magnésie.

BISCHOFSBURG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse orientale]), sur la Dunner, 4.230 hab. Minoteries et scieries à vapeur.

BISCHOFSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur le Neckar; 2.250 hab. Haras, étables de lait et culture, commerce de fruits. — Ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), près des bords du Rhin; 1.785 hab.; ch.-lieu d'un bailliage du même nom. — Localité d'Alsace-Lorraine (basse Alsace), arrond. de Molsheim; 1.800 hab.

BISCHOFSHOFEN, ville de l'Autro-Hongrie (prov. de Salzbourg), sur la Salza, affluent de l'Inn; 2.570 hab. Aux environs, mines de fer et de cuivre.

BISCHOFSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse orientale]), cercle de Roessel; 3.230 hab. Centre d'élevage de bétail.

BISCHOFSTEINITZ, ville d'Autro-Hongrie (Bohême), cercle de Pilsen, sur la Radbuza, sous-affluent de la Moldau; 2.920 hab. Fabriques de salpêtre, de poudre, de produits chimiques. Patrie de l'astronome Joseph Littrow. Château. — Pop. du district du même nom : 45.300 hab.

BISCHOFSWERDA, ville d'Allemagne (Saxe), cercle de Bautzen; 5.600 hab. Fabriques de toiles, draps, cigares, poteries; forges et construction de machines. Incendiée en 1813 par les troupes françaises, cette ville reçut de Napoléon une indemnité de 100.000 francs.

BISCHOFZELL, ville de Suisse (cant. de Thurgovie), ch.-lieu de district, au confluent de la Thur et de la Sitter; 2.420 hab. Moulins, broderie, tissage et tricots mécaniques. Église collégiale du IXe siècle; restes d'un ancien château fort construit au Ve siècle par Salomon, évêque de Constance, et fondateur de Bischofszell. — Pop. du district : 13.800 hab.

BISCHOP, BISHOP, BICHOFF n. m. V. BICHOF.

BISCHWILLER, ville d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), sur la Moder; 7.015 hab. Fabriques de cartouches, de tapis, minoteries, scieries à vapeur. Bischwiller, autrefois ville épiscopale, défendue par un château fort élevé dans le XVe siècle, et démantelé en 1706, avait, avant la Révolution, une foire célèbre, où se rendaient tous les ménétriers de l'Alsace pour rendre hommage au roi des violons.

BISCORNU, UE (*biss* — du préf. pejor. *bis*, et *cornu*) adj. Etrange, singulier, baroque, au prop. et au fig. : *Édifice* BISCORNU. *Esprit* BISCORNU.

BISCOTIN *biss* — ital. *biscottino*, petit biscuit n. m. Petit biscuit sec et cassant : *Des* BISCOTINS *d'Aix*. Sorte de biscuit de mer en forme de galette. (On dit aussi BISCOTINE.)

BISCOTTE (*biss* — ital. *biscotto*, biscuit) n. f. Tranche de pain au lait, mise au four; telles sont les *biscottes belges*. Dans la pâtisserie française, Sorte de petit four en pâte sèche et dure.

BISCUIT (*biss-cu-i*), **ITE** (*de bis*, et *cuit*) adj. Cuit deux fois : *Des herapes* BISCUITES.

BISCUIT (*biss-cu-i* — de *bis*, et *cuit*) n. m. Pain très dur, très cuit, très levé, destiné à être conservé longtemps : *L'Armada emportait cent savants-cuvy mille sept cents quintaux de* BISCUIT. (V. Hugo.)

— *Biscuit ammoniac*, Biscuit dans lequel on fait entrer des matières animales, afin d'en augmenter les propriétés alimentaires. BISCUIT *au bouillon, à la gélatine, à la glycine*.

— Pâtisserie faite avec de la fleur de farine, des œufs et du sucre. BISCUIT *glacé*. BISCUITS *à la vanille*.

— *Biscuit de Savoie*, Biscuit fait avec de la pâte à biscuit ordinaire, que l'on fait cuire dans un moule de ferblanc ou de cuivre. Il *biscuit à la cuiller*, Biscuit long, mince et très léger. Il *biscuit de carême*, Biscuit fort cassant, et qui se fait sans œufs, ce qui lui a valu son nom, les œufs étant, autrefois, prohibés en carême.

— *Biscuit de fourrage*, Galette destinée à la nourriture des chevaux et animaux de trait. (On la fabrique avec de l'avoine écrasée, des farines de pois et de froment, le tout mélangé à de l'huile de chènevis faiblement salée. Ce biscuit, de fabrication récente, donne, paraît-il, d'excellents résultats au point de vue nutritif et reconfortant.)

— *Biscuit de cire*, Sorte de lampion dont on se sert dans les illuminations.

— Loc. fam. *S'embarquer sans biscuit*, Se mettre en voyage sans provisions suffisantes, et fig., S'engager dans une entreprise sans avoir pris les précautions nécessaires.

— Céram. En céramique, le *biscuit* est une cuisson complète, après laquelle les objets peuvent être livrés au commerce. (Cependant, dans cet état, la faïence est poreuse et perméable, tandis que la porcelaine ne l'est pas. *Le biscuit de porcelaine*, que l'on connaît sous les noms de *biscuit de Saxe, biscuit de Sèvres*, etc., est fabriqué avec des pâtes de premier choix. On moule les objets, on les cuit et on les ébarbe. Ensuite, on les recouvre de couches successives de statuettes, qui, une fois cuits, ont l'aspect d'un marbre blanc. Seuls les premiers biscuits subissent fréquemment un émaillage. Ceux de Sèvres en sont toujours dépourvus.)

Méd. *Biscuit de mer*, Une des meilleures préparations de gelées de gibier, dont on se sert pour polir les métaux, et qu'on met dans la cage des oiseaux pour qu'ils y aiguisent leur bec.

Pharm. Préparation consistant en un biscuit ordinaire, auquel on a ajouté quelques substances médicamenteuses. Biscuits *purgatifs*, *diaphorétiques*, *diaphorétiques*.

— Techn. Tuiles trop cuites. Pains mal levés et cuits sans quasi moule dans les fours ardennais. Marbres texture qui ne résiste pas au dehoulli. Ouvrage de porcelaine ou de faïence cuite, mais sans émail ni peinture. Etat de cuisson des objets ainsi fabriqués. Pâte du faïencier et du potier.

Econom. Adm. milit. Les armées romaines consommaient le biscuit et en faisaient usage pour leur nourriture. Plus tard, le biscuit devint le pain des armées chrétiennes. Le règlement du 3 août 1792, en France, accorda du biscuit aux soldats, à défaut de pain de munition. Cependant, il fut, pendant longtemps, presque exclusivement employé par la marine.

Cette dernière a le double avantage de posséder, à volume et poids égaux, une puissance nutritive plus grande que celle du pain, et de pouvoir se conserver longtemps : un an au moins. On l'obtient aujourd'hui par des procédés mécaniques très perfectionnés. 4.500 grammes de biscuit, en galettes de 200 grammes, correspondent à la ration de 750 grammes de pain. Supprimé en principe par note ministérielle du 24 novembre 1894, le biscuit doit être remplacé, dans les approvisionnements, par le *pain de guerre*. V. ce mot.

BISCUITÉ, ÉE (*biss-cu-i*), adj. Il *Pain biscuité*, Pain qui, soumis à une cuisson plus longue que le pain ordinaire, peut se conserver bien plus longtemps : de quinze à vingt-cinq jours. Dans le camp, on le fabrique en pains de 1.400 grammes, constituant deux rations de 700 grammes.

BISCUITER (*biss-cu-i*) v. a. Faire cuire une pièce de porcelaine ou de faïence sans glaçure, amener à l'état de biscuit : *Four à* BISCUITER.

BISCUITERIE (*biss-cu-i-te-ri*) n. f. Nom, dans les arsenaux, de la boulangerie ou se fabriquait exclusivement le biscuit de mer.

BISCUTELLE (*biss, tèl*) — du lat. *bis*, deux fois, et *scutella*, écuelle) n. f. Genre de crucifères thlaspinées, renfermant des herbes dressées, rameuses, originaires de la région méditerranéenne et de la Californie.

Biscutelle *a*. fleur, *b*. fruit.

BISDÉCIMAL, ALE, AUX (*bis-dé-ci-mal*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal prismatique, à dix pans, terminé par deux sommets à cinq faces.

BISE n. f. Vent sec et souvent froid, qui souffle du N.-N.-E. Bise *aigre, piquante*.

— Par ext. Tout vent froid du Nord : et, poét., Saison de la bise, hiver.

— Fam. *Être frappé du vent de bise*, Etre dans une situation très malheureuse.

BISE ou **BIZE** n. f. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée qui est le sarde (*pelamys sarda*). Il n'est aussi celui d'un autre poisson de la même mer (*auxis bisus*), appelé encore BISEAU. V. SCOMBRE.

BISÉAU (*zo*), n. m. Bord taillé obliquement, au lieu de former arête à angle droit : *Glace taillée en* BISEAU. *Corniche coupée en* BISEAU.

— Par ext. Outil dont le tranchant est taillé en biseau; outil de tonnelier qui coupe le bisseau; outil dont le tranchant n'est pas perpendiculaire à l'axe de l'outil, mais oblique à gauche, ou oblique à droite, ce qui permet aux opérants de enlever des sous-bisseaux.

— *Blason*, *Heraldic en biseau*, Montage, Maillé, Maillé antique de bronze, dont la tranche est en biseau, à cause de l'inégalité de la face et du revers. C'est ainsi que les séries des rois d'Égypte et de Syrie que se rencontrent les *biseaux* les mieux caractérisés.)

— *Taille en biseau*, Celle qui facilite l'enchâssement d'une pierre de montre, dans le cercle ou lunette que l'on ouvre à l'aide d'une charnière.

— Cristall. Surface qui remplace un angle ou une arête par deux facettes semblables et semblablement placées, qui se coupent en une sorte de coin.

Biseau.

— Manèg. Sorte de gouttière à la partie supérieure et interne du sabot du cheval, et qui reçoit le *bourrelet*.

— Techn. Face d'une pierre fine, contiguë à la table. Il Chez les boulangers, syn. de BAISURE.

— T. de facteur d'orgues. Lamelle de plomb ou d'étain coupée en biseau, et recouvrant le bord de l'ouverture des tuyaux d'orgue.

— Typogr. Sorte de règle dont un des côtés est taillé obliquement, et qui on emploie pour serrer les caractères d'imprimerie dans la forme.

BISEAUTAGE (*zo*) n. m. Techn. Taille en biseau d'un verre de pendule, de montre ou d'une glace.

— Jeu. Action de biseauter les cartes, de les marquer pour tromper un jeu.

BISEAUTER (*zo*) v. a. Tailler en biseau : BISEAUTER *un brillant*. BISEAUTER *un verre de montre, une glace*.

— *Biseauter des cartes*, Marquer certaines cartes, afin de pouvoir les reconnaître et tricher au jeu.

BISEAUTEUR, EUSE (*zo*) n. Personne qui biseaute des cartes.

BISECONDAIRE (*de bi, et secondaire*) adj. Se dit des alcools polyatomiques, et plus généralement des dérivés polysubstitués, qui sont deux fois secondaires.

BISECULAIRE (*bi-se-cu-lè-re*) adj. Qui a deux siècles ou d'existence : *Hêtres* BISECULAIRES.

BISEGMENTABLE

BISEGMENTATION

divisé en deux segments.

BISEGMENTER (*de bi, et segmenter*) v. a. Diviser, partager en deux segments.

BISEL

signe un sel acide résultant d'un acide bibasique : *Le sulfate de potasse*

BISELLEMENT

tallegr., Altération dans la forme principale, produite par deux nouvelles faces

par une sorte de biseau, un angle ou une arête.

BISELLIAIRE lat. *bisellarius*, de *bisellium*, n. m. Celui qui, dans les municipes, avait reçu le droit de siéger sur un *bisellium*.

BISELLIUM

— du lat. *bis*, deux fois, et *sella*, siège) Antiq. rom. n. m. Siège à deux places. Il Siège assez vaste pour recevoir deux personnes, mais où une seule prenait place, comme l'indique tabouret place au dessous des *bisellia* sculptés sur des tombeaux de Pompéi. (C'était, dans les municipes, un siège d'honneur, analogue à la chaise curule de Rome.)

BISENTI, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]); 3.100 hab.

BISENTZ, ville de l'Autro-Hongrie (Moravie). Culture maraîchère, pépinières; fabrique de sucre. Château du XVIIIe siècle.

BISÉQUÉ, ÉE (*bé* — du lat. *bis*, deux fois, et *secare*, couper) adj. Qui est, ou peut être, partagé en deux parties.

BISER (*de bis*, deux fois) v. a. Reteindre des étoffes : BISER *du drap*.

BISER (*de bis*, gris foncé) v. n. Noircir, en parlant des grains qui se gâtent.

BISÉRIAL, ALE, AUX adj. Syn. peu usité de BISÉRIÉ.

BISÉRIALITÉ (rad. *bisérial*) n. f. Etat de ce qui est disposé en deux séries.

BISÉRIATION (*si-on* — rad. *bisérié*) n. f. Disposition en deux séries.

BISÉRIÉ, ÉE (*bé-ri, et sérié*) adj. En T. d'hist. nat., Qui est disposé en deux séries, [illegible] *Les fates sont bisériées dans plusieurs plantes de la famille des annonacées*. (A. Richard.)

BISERRULE (*sé-rul'* — du lat. *bis*, deux fois, et *serrula*, petite scie) n. f. En T. de bot., Genre de légumineuses-astragalées, comprenant une seule espèce, qui croît dans le midi de l'Europe et en Orient. Il On écrit aussi BISSERULE.

BISET (*zé* — rad. *bis*, gris foncé) n. m. Nom vulgaire de la *colombha livia*, pigeon sauvage d'un gris ardoise : *Ferrugarde le* BISET *comme le sauvage pigeon ramier, la quelle tous les autres pigeons tirent leur origine*. (Buff.) Il On le nomme aussi PIGEON DE ROCHE.

Biset.

— Fam. Garde national qui faisait son service sans porter l'uniforme : *Deux* BISETS *sous les armes*. (Béranger.)

— Comm. Étoffe de laine grossière et de couleur bise.

— Constr. Caillou de couleur noirâtre : *Voûte de* BISET.

— Adjectiv. : *Pigeon* BISET. *Garde national* BISET.

BISET (Charles-Emmanuel), peintre flamand, né à Malines en 1633, mort en 1685. Après avoir passé quelques années à Paris, il se fixa à Anvers, et devint, en 1674, directeur de l'académie de cette ville. Ses tableaux, qui, pour la plupart, représentent des assemblées galantes, des bals, concerts, sont composés spirituellement, dessinés avec assez de correction, et pejnts d'une couleur qui tire un peu sur le gris. Le plus important de ses tableaux représente *Guillaume Tell abattant d'une flèche une pomme sur la tête de son fils*.

BISETTE (*zèt*) n. f. Comm. Nom d'une espèce de petite dentelle en fil de lin, de couleur bise et très étroite.

— Particul. Petit pain bis pesant un demi-kilogramme.

— Bot. Nom vulgaire des champignons du genre mousseron.

— Chass. L'un des noms de la macreuse.

— ENCYCL. Archéol. A l'origine (XIIe siècle), la *bisette* était un travail de passementerie d'or ou d'argent. Elle était œuvre de ceinturier, et servait surtout à orner les chapeaux de parement, mais aussi à border les manches, les encolures des robes, etc. Au milieu du XVIe siècle, on donna ce nom à une petite dentelle commune.

BISETTIÈRE (*ze-ti-èr*) n. f. Ouvrière qui fabrique la dentelle dite *bisette*.

BISEUR n. m. Teinturier en petit teint ou en faux teint, c'est-à-dire ne faisant usage de la teinture peu solide à la couleur fugace. C'était autrefois une appellation méprisante de la part des teinturiers en bon teint

BISEXE ou **BISSEXE, BISEXUÉ** ou **BISSEXUÉ, ÉE, BISEXUEL** ou **BISSEXUEL, ELLE** (*de bi et sexe, sexué ou sexuel*, adj. En T. de bot., Qui réunit les deux sexes, c'est-à-dire qui a, à la fois, des étamines et des pistils : *Fleurs* BISEXUÉES.

— Fam. et par plaisant. Composé d'individus des deux sexes : *Comité* BISEXUEL.

Bishamon-ten, génie céleste chez les Japonais, originaire de l'Inde où, sous le nom de *Vaiscravana*, il a rang parmi les quatre *Mahârâdjas* ou grands rois célestes), chargés de veiller au salut du monde, dès qu'il a professé la foi bouddhique. Il gouverne la région du Nord; ses vassaux sont les *Indrâdjas* et les *Yâchinis*, génies mâles et femelles convertis au bouddhisme, et considérés comme bienfaiteurs.

Bishamon-ten

Bishop (Henry Rowley), compositeur anglais, qui a joui, dans son pays, d'une renommée peu justifiée, né à Londres en 1786, mort à Oxford en 1855. Il donnait au théâtre Drury-Lane, en 1809, son premier opéra, *la Fausse représentation*, l'année suivante. Il fut engagé par les directeurs de Covent Garden pour diriger et composer la musique de tous les ouvrages qui y seraient représentés. Il conserva cette situation jusqu'en 1824, et écrivit environ soixante ouvrages, simples vaudevilles ou adaptations d'opéras français, italiens ou allemands. Il n'en composa pas moins, dans son pays, une situation exceptionnelle, et devint directeur de la musique de la reine (ce qui lui valut le titre de « baronet »), professeur de musique à l'université d'Edimbourg, puis chancelier de l'université d'Oxford.

Bishop (Anna Rivière, dame), cantatrice anglaise, née à Londres en 1814, morte à New-York en 1884, femme du précédent. Mme Bishop, qui s'était fait entendre à Londres dans des concerts, dès 1837, avec un énorme succès, se mit à étudier le chant italien avec Bochsa. Mais, bientôt, les relations du maître et de l'élève changèrent de nature, et Bochsa enleva Mme Bishop, avec laquelle il alla faire une triomphale tournée artistique jusque en Australie. Bochsa mort en 1856, Mme Bishop se remaria, revint en Europe, puis entreprit un nouveau voyage autour du monde. En 1876, elle se fixa définitivement à New-York.

Bishop-auckland, ville d'Angleterre (comté de Durham); 10.600 hab. Marchés, industrie cotonnière, centre houiller important. Capitale d'une division du comté de Durham peuplée de 60.000 hab.

Bishop's-castle, ville d'Angleterre (comté de Salop); 1.800 hab. Marchés et foires à bestiaux; restes de l'ancien château des évêques de Hertford.

Bishop-stortford, ville d'Angleterre (comté de Hertford), sur le Stort et le chemin de fer des comtés de l'Est; 6.600 hab. Grand commerce de grains et de malt. Belle église, ruines d'un vieux château.

Bishop's-waltham, ville d'Angleterre (comté de Hamps); 2.850 hab. Commerce de cuirs. Vestiges d'un palais qui appartint aux évêques de Winchester, et fut détruit pendant les guerres civiles. — La *hundred* du même nom: 17.000 hab.

Bisi (Bonaventure), peintre italien, né à Bologne en 1612, mort à Modène en 1662. Il s'appliqua surtout à la miniature et reproduisit, en petit, les meilleurs ouvrages du Guide et des autres élèves des Carrache, ce qui le fit appeler le **Pittorino**.

Bisignano, ville d'Italie (Calabre citérieure [district de Cosenza]); 4.350 hab. Evêché, récolte de soie.

Biskra ou **Biskara**, oasis et ville d'Algérie (dép. de Constantine), arr. de Batna, sur le versant méridional des monts Aurès; 4.417 hab. Les oasis de *Biskra*, *Lichana*, *Ennes*.) Biskra, occupée en 1845 par les Français, est devenue un point très important pour eux; sa situation à l'entrée du Tell, au milieu d'une campagne fertile, arrosée par un oued et la petite rivière qui porte le même nom, lui réserve un brillant avenir commercial. Point terminus du chemin de fer de pénétration venant de Philippeville. Station climatique très réputée. Les fabriques, à Biskra, des burnous, des tapis renommés, des poteries et de la chaux. Le marché, qui se tient tous les jours en hiver, est très fréquenté. Les principaux objets d'échange sont: les dattes, le blé, la laine et les bestiaux. — Le territoire de Biskra [illegible]

Biskris (*biss* — de *Biskra*, n. pr.), habitants de l'oasis ou de la ville de Biskra. — *Un* Biskri. On dit aussi Biskriens.

Bisley, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), sur le canal de Stroud, qui unit la Severn à la Tamise; 2.200 hab. Draps, lainages. — La *hundred* a 21.650 hab.

Bislig, ville et port de l'Océanie (Philippines [île de Mindanao]), sur la côte E., à l'embouchure du rio *Bislig*, dans la baie du même nom; 5.000 hab. env. Ch.-lieu d'un district peuplé de 21.000 hab.

Bislingua (*biss, gou-a* — du lat. *bis*, deux fois, et *lingua*, langue) n. m. Nom donné par Dioscoride à un petit houx.

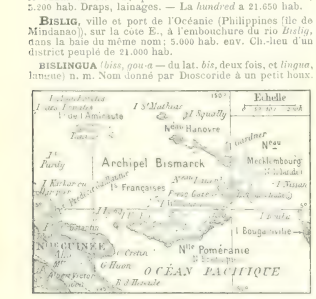

Bismark, archipel de l'Océanie, sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Guinée, anciennement appelé « archipel de la Nouvelle-Bretagne ». Cet archipel, peuplé de 185.000 hab., est colonie allemande depuis le 17 mai 1885. Les îles principales sont: la Nouvelle-Poméranie (Nouvelle-Bretagne); le Nouveau-Mecklembourg (Nouvelle-Irlande); les îles de l'Amirauté; le Nouveau-Hanovre; les Saint-Matthias; et l'île Longue, 544 kilom.

Les indigènes sont, pour la plupart, de race malésienne, noirs avec les cheveux crépus.

Bismarck, montagnes inexplorées de l'Océanie (Nouvelle-Guinée), à l'intérieur de la Terre de l'empereur Guillaume.

Bismarck, ville des Etats-Unis (Etat du Dakota du Nord), sur le Missouri et sur le Northern Pacific Rail Road; 2.400 hab. (C'est la tête de navigation du haut Missouri.) Bismarck, fondée en 1873, fut, de 1883 à 1889, la capitale du Dakota, puis, depuis cette date, du territoire de Lincoln et de l'Etat du Dakota du Nord.

Bismarck (Frédéric-Guillaume, comte de), général allemand, né en 1785 à Windheim (Westphalie), mort à Coswarne en 1860. Il servit d'abord dans l'armée hanoverienne, puis dans l'armée wurtemberguoise. Il était colonel en 1814. Il fut retraité comme lieutenant général, ayant pris part à quatre-vingt-deux affaires. Il a publié de nombreux mémoires sur l'art militaire. Il avait été fait comte, en Wurtemberg, en 1816. Il appartenait à une branche cadette de la famille du chancelier de ce nom.

Bismarck (Otto-Edouard-Léopold, prince de), né en 1815 à Schönhausen (Prussie), mort à Friedrichsruh, en 1898 à Friedrichsruh. C'était le quatrième des six enfants d'un capitaine de cavalerie. Il fit ses études à l'université de Gœttingue. Après avoir été référendaire pendant deux ans, puis officier, il alla s'établir, en 1839, à Kniephof (Poméranie), et y mena la vie du gentilhomme campagnard. En 1846, il fut élu membre de la Diète de Prusse. Il s'y posa en champion de toute mesure libérale. En 1851, Bismarck devint ministre de Prusse à la Diète de Francfort, et conserva ce poste jusqu'en 1859. Il se fit remarquer par son hostilité profonde contre l'Autriche, et sut relever le prestige de la Prusse.

Nommé, en 1859, ministre à Saint-Pétersbourg, puis à Paris en 1862, il séduisit Napoléon III. Le 23 septembre 1862, il fut nommé ministre d'Etat et, un mois après, président du Conseil et ministre des affaires étrangères. A la Chambre, il soutint ses théories les plus absolutistes. Pendant trois ans, la Chambre refusa de voter le budget. Le gouvernement n'en avait pas moins ses projets de réorganisation de l'armée.

Bismarck.

Dès lors, l'enemi était complète entre le roi et le ministre sur les principes de gouvernement. A la mort du roi de Danemark, Frédéric VII, le Danemark, en violation de la succession des duchés de Slesvig-Holstein fut posée à la Diète de Francfort. Bismarck sut entraîner l'Autriche dans une guerre contre le Danemark, qui fut vaincu (1864). La convention de Gastein (1865) organisa une administration austro-prussienne du Slesvig et du Holstein; le Lauenbourg fut réuni à la Prusse. Bismarck reçut le titre « de comte » (16 sept. 1865).

Résolu à chasser l'Autriche de l'Allemagne, il sut capter la confiance de Napoléon III et conquérir l'alliance de l'Italie. L'Autriche fut vaincue à Sadowa et sortit du corps germanique. Les duchés de l'Elbe, le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau furent annexés à la Prusse. Autour de la Prusse, se forma la Confédération de l'Allemagne du Nord. Paralysée par sa désorganisation militaire, la France avait, en vain, réclamé le prix de sa neutralité. C'est contre elle, et sur le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères de France, put éviter la guerre que Bismarck voulait dès ce moment.

Il l'eut un peu plus tard, grâce à l'attitude que le gouvernement français prit dans les négociations relatives à la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, et à la fabrication de la fausse « dépêche d'Ems » (juillet 1870).

Bismarck mena les négociations avec les Etats du Sud de manière à rétablir l'empire allemand, proclamé, le 18 janvier 1871, dans la galerie des glaces du château de Versailles. Bismarck fut nommé chancelier d'Empire, puis prince (1871).

Après le traité de Francfort (10 mai), la diplomatie du prince Bismarck tendit dès lors à maintenir l'isolement de la France. De 1871 à 1873, il rapprocha l'Allemagne de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie. En 1875, le chancelier, inquiet du relèvement de la France, parut la menacer; l'attitude de la Russie et de l'Angleterre l'empêcha de poursuivre ses projets. Les conférences du congrès de Berlin amenèrent un refroidissement dans l'intimité de la Prusse et de la Russie. En 1883, la triple alliance se formait par l'union de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Enfin en 1884, les trois empereurs paraissaient unis par la crainte de la révolution, et, par une sorte de contre-assurance, le chancelier se garantissait contre une attaque de la Russie. La conférence africaine de Berlin (1884-1885) montrait une tendance de la France à se rapprocher de l'Allemagne, sur le terrain de la politique coloniale.

Mais, d'un autre côté, l'incident Schnæbelé (1887), puis plusieurs autres, et la mesure vexatoire des passeports (1888), faillirent provoquer une rupture. La brutalité du chancelier rendait, d'ailleurs, singulièrement difficiles les relations de tous les gouvernements avec l'Allemagne.

A l'intérieur, il fut moins heureux. Ses théories protectionnistes ne furent pas admises complètement par le Reichstag. De 1871 à 1878 il soutint contre l'opinion catholique la guerre religieuse (Kulturkampf); il dut, en 1878 à 1887, retirer toutes les mesures prises, et notamment les lois sur le mariage civil. Contre les Alsaciens-Lorrains protestants, Français et les Polonais, il tentait vainement, il n'était pas tenu pas de mesures durables. Les lois répressives, votées contre les socialistes en 1880 et en 1884, n'empêchèrent pas les progrès de leurs idées.

Après le court règne de Frédéric III (9 mars-15 juin 1888), l'avènement de Guillaume II paraissait devoir confirmer le pouvoir de Bismarck. Il n'en fut rien: celui-ci tenta vainement de s'opposer aux projets de législation sociale (4 févr. 1890). A propos de la conférence ouvrière, qui venait de se réunir à Berlin, il donna sa démission. L'empereur s'empressa de l'accepter et le fit « duc de Lauenburg » et « colonel général de cavalerie ».

Depuis lors, ses relations avec l'empereur Guillaume II furent plusieurs fois tendues, et le prince chercha, plus d'une fois, à discréditer et à ridiculiser son souverain. Une réconciliation solennelle et apparente, en 1894, ne rétablit pas mieux la paix entre eux.

— Bibliogr.: Les discours de Bismarck ont été publiés en quatorze volumes: de Poschinger a en outre publié sa correspondance de 1851 à 1859 (trad. en franç. par Schmitt, avec une préface de Renan, 1884), le recueil de ses lettres politiques (trad. en franç. par Lang en 1885), et un livre sur Bismarck, comme économiste: Busch, *le Comte de Bismarck et sa vie intime* (trad. en franç. par Dupré, 1884, en franç. en 1879); Hesekiel, *das Buch von Fursten Bismarck* (1873); Marie Dronsart, *le Prince de Bismarck* (1887); E. Simon, *Histoire du prince de Bismarck* (1887); A. Proust, *le Prince de Bismarck, sa correspondance* (1877); J. Klaczko, *Deux Chanceliers* (1876).

Bismarck (Henri-Ferdinand-Herbert, comte de), fils du précédent, né en 1849. Après avoir fait la campagne de 1870-1871, il entra dans la carrière diplomatique. Ministre à La Haye en 1884, il fut représentant de l'Etat en 1885, et ministre d'Etat en 1887. Peu à peu, son père lui avait laissé la conduite de toutes les affaires extérieures, ne s'en réservant que la direction générale. Il prétendit qu'il lassa, à la fin, l'empereur dont il avait été considéré comme le favori.

Bismarck-bohlen (Frédéric-Alexandre, comte de), général prussien, né à Karlsburg (Poméranie) en 1818. Il commanda en Bohême en campagne de 1866. Depuis 1870 à août 1871, il exerça les fonctions de gouverneur général de l'Alsace. C'est le chef de la branche aînée de la famille, qui reçut, en Prusse, le titre comtal en 1818. Deux autres branches de cette famille, les comtes sont: de Bismarck-Schönhausen, et de Bismarck-Schierstein, celle-ci a reçu, en 1818, le titre comtal en Wurtemberg.

Bismerpfund (*bi-mèr-pfond*) n. m. Poids de 12 livres, en Danemark.

Bismite (*biss*) n. f. Oxyde naturel de bismuth. Syn. de bismuthoxyde.

Bismuth (*bi-smut* — en all. *wismuth*, étym. inconnue) n. m. Métal d'un blanc gris, un peu rougeâtre, cassant, facile à pulvériser, de structure lamelleuse, cristallisant en trémies pyramidales qui dérivent du cube: *Le bismuth est le type des substances diamagnétiques, comme le fer est le type des substances magnétiques.* (H. Debray.)

— Encycl. Minér. Le *bismuth* se rencontre à l'état natif, en petites masses lamellaires granuleuses, dans les filons d'argent et de cobalt. Cette espèce minérale est fusible à la bougie et soluble dans l'acide azotique concentré.

Les principales espèces minérales dans lesquelles entre le bismuth sont: le *tri-oxyde* ou *bismuthite* (Bi^2O^3), l'*oxyde*, ou *bismuthocre*, ou *bismite* (Bi^2O^4), le *silicate* ou *eulytine* (Bi^2SiO^5); les sulfures: *bismuthine*, ou *bismuthinite*, ou *bismuthblanckerz*, *wittichenite* (Bi^2S^3), *paramonoclinobismuthine* ($PbCuBi^2S^3$, *aciculite* ($PbCu^2Bi^2S^4$), *cosalite* ($Pb^2Bi^2S^5$), *emplectite* ($Cu^2Bi^2S^4$). A signaler encore le *bismuthe-ferrite*, silicate de fer et de bismuth, la *tétradymite* ou *bornine* $Bi^2Te^2S^2$, très rare, contenant 35 p. 100 de tellure, etc.

— Chim. Le *bismuth* était connu des anciens chimistes. La première mention de ce métal, comme espèce particulière, remonte à 1529; les premières propriétés et réactions en furent connues de 1740 à 1760.

— *Propriétés.* Sa fusibilité est très grande, il fond à 268°, plus dense qu'à l'état solide, il présente le même phénomène que l'eau; des tubes de verre contenant du bismuth fondu sont brisés au moment de la solidification. Sa densité est égale à 9,8 (métal fondu) et à 9,75 (métal travaillé). A une température de rouge, vers 1600 à 1700°, le bismuth se volatilise et peut se sublimer à l'abri de l'air. — Très cassant, il est impossible de le travailler aux outils, de le réduire en fils ou en lames sans le pulvériser; il cristallise aisément en cristaux rhomboïdaux de forme presque cubique disposés en trémies. Le bismuth est fortement diamagnétique, c'est-à-dire qu'il est repoussé par l'aimant, à l'inverse du fer. Son conductibilité thermique est 0,011, et la conductibilité calorifique 0,061, l'argent étant pris comme unité. La chaleur spécifique est 0,3084. — Le bismuth n'est attaqué ni par l'oxygène à froid, ni par l'eau; dans l'eau acidulée, il se recouvre rapidement d'une couche blanche d'hydrate; au rouge blanc, l'oxydation a lieu avec flamme. Les acides chlorhydrique et sulfurique réagissent peu sur ce métal, dont le véritable dissolvant est l'acide nitrique. — *Acide nitrique.* Les poids atomique est égal à 208,6 (Marignac); le symbole chimique est Bi; les propriétés du bismuth le rapprochent beaucoup de l'antimoine; comme celui-ci, il est trivalent; mais on ne connaît pas de combinaison avec l'hydrogène. Le bismuth est précipité de ses solutions par le fer et le zinc.

— *Oxydes du bismuth.* L'oxygène forme avec le bismuth plusieurs composés, dont les plus importants sont: l'oxyde Bi^2O^3 et son hydrate BiO^2H^2, l'anhydride Bi^2O^4 et l'hydrate bismuthique BiO^3H.

— *Sulfures du bismuth.* Il existe deux sulfures correspondant aux formules BiS et Bi^2S^3; celui-ci se trouve dans la nature cristallisé.

— *Chlorures du bismuth.* Le chlore peut s'unir directement au métal pour donner le chlorure Bi^2Cl^3 en opérant lentement, puis le trichlorure $BiCl^3$ pour un excès de chlore; le trichlorure est une masse blanche, opaque, très fusible et très volatile, décomposée par l'eau avec précipitation, à la manière de l'antimoine, d'*oxychlorure* BiOCl que l'on peut considérer comme le chlorure d'un radical hypothétique ($BiO^{\prime\prime\prime}$) nommé *bismoxyle*.

— *Sels de bismuth.* Le type des sels est l'azotate préparé par la dissolution du métal dans l'acide nitrique, de formule $(AzO)^3Bi.5H^2O$ cristallisant en gros cristaux incolores, qui, en présence une quantité suffisante d'eau, se dédoublent avec les sels de bismuth, le sel est décomposé avec dépôt de produits basiques insolubles, tandis que l'eau se charge d'acide. Les azotates basiques sont très nombreux, mais paraissent tous dériver, par l'action prolongée de l'eau ou de la chaleur, de l'azotate $BiAzO^3.H^2O$; ce sel basique ou

sous-nitrate est l'azotate de bismuthyle, $AzO^2 \cdot BiO^3, H^2O$ formé d'après la formule

$$AzO^2 \cdot BiO^3 + 3H^2O = AzO^2 \cdot BiO^3, H^2O + 2AzO^3H.$$

L'azotate de bismuthyle, pouvant être perdu dans l'eau, décomposé en oxyde et vapeurs nitreuses par la chaleur, est d'utilisation courante en médecine.

Combinaisons organiques. Le bismuth entre en combinaison avec le carbone et l'hydrogène, et on connaît deux composés définis, le bismuthtriéthyle $C^6H^{15}Bi$ et le bismuthétyle $C^4H^{10}Bi^2$.

Composés des sels de bismuth. La réaction caractéristique est l'action de l'eau, caractère commun avec l'antimoine, mais le précipité de bismuth se distingue par son insolubilité dans l'acide tartrique. Chauffés au rouge sur le charbon, les composés bismuthiques donnent un enduit jaune d'oxyde et un globule métallique cassant. Le dosage du métal se fait en précipitant sa solution acétique à l'état d'oxyde et en calculant celui-ci.

Métallurgie. Les principaux minerais exploités sont : le métal natif, l'oxyde, le carbonate et le sulfure. Les gisements se rencontrent principalement dans le quartz à Schneeberg et Saxe, en Hongrie, en Norvège, à Meymac (Corrèze), à Poullaouen (Finistère en Bretagne. La production annuelle atteint 30 000 kilogr. dont 25 000 pour la Saxe.

Usages et applications. A l'état métallique, le bismuth a peu d'applications; ne pouvant se travailler, on l'utilise allié à d'autres métaux, les alliages obtenus sont très fusibles, le bismuth abaissant le point de fusion des métaux avec lesquels on l'unit. Le type de ces alliages est l'alliage Darcet (V. ALLIAGE) fondant dans l'eau bouillante, servant à clicher des métaux, et jadis à préparer les rondelles insérées dans les soupapes de sûreté en usage alors sur les chaudières. — Le bismuth peut se déposer à la surface du cuivre et donner l'aspect du vieil argent; le dépôt se fait par voie électrolytique ou par simple immersion de l'objet dans une solution d'azotate de bismuth additionnée d'acide tartrique. — Le bismuth a été proposé pour remplacer le plomb dans l'opération de la coupellation de l'argent, l'oxyde de bismuth, comme le litharge, entraînant la coupelle contrairement les métaux étrangers. Il peut en orfèvrerie substituer à l'étain dans l'étamage des glaces.

La préparation la plus usitée en pharmacie est le *sous-nitrate* ou *magistère de bismuth*, comme antidiarrhéique; pour les maux d'estomac, le nitrate est un antiacide, facilitant la digestion, calmant les douleurs gastralgiques. Le bismuth s'absorbe soit pur, soit en mélange avec la magnésie (poudre Patterson), un quart d'heure avant le repas; la dose pour l'estomac est de 0,2 à 1 et 2 gr. par jour, pour l'intestin, de 4 à 12 gr. certains auteurs ont ordonné jusqu'à 30 gr. Généralement n'offre aucun danger et peut, à condition, être privé d'arsenic et de plomb, être donné même à de jeunes enfants. Pour l'usage externe, le nitrate s'applique avec succès sur les gerçures; les parfumeurs l'utilisent comme fard, sans danger pour la peau.

L'oxychlorure, connu sous le nom de *blanc de perles*, à cause de son emploi pour remplir les perles artificielles, il est en usage en parfumerie et pour fabriquer la cire blanche à cacheter.

BISMUTHÉTHYLE *biss* — de *bismuth*, et *éthyle*, n. m. Chim. *Bismuthéthyle* et *Bismutriéthyle*. Corps qui résulterait de la combinaison du bismuth et du radical éthyle. V. BISMUTH.

BISMUTHIDE *biss* — de *bismuth*, et du gr. *eidos*, aspect. adj. Qui ressemble au bismuth.

BISMUTHIDES n. m. pl. Famille de minéraux ayant pour type le bismuth. — *Un* BISMUTHIDE.

BISMUTHIFÈRE *biss* — de *bismuth*, et du lat. *ferre*, porter. adj. Qui contient du bismuth.

BISMUTHINE (*biss*) n. f. Sulfure natuel de bismuth, d'un gris de plomb clair, qui se présente sous forme de longues aiguilles formant un prisme rhomboïdal droit, et se rencontre dans les terrains primitifs.

BISMUTHINITE (*biss*) adj. Sulfure natuel de bismuth. Syn. de BISMUTHINE.

BISMUTHIQUE (*biss*) adj. Sesqui-oxyde hydraté résultant de la combinaison du bismuth avec l'oxygène, et de l'acide correspondant. V. BISMUTH.

BISMUTHITE *biss* — n. f. Nom donné par Breithaupt à un hydrocarbonate amorphe naturel de bismuth dont la formule est $H^2Bi^2O^7$. C'est une matière d'un vert jaunâtre, qui se présente en masses terreuses.

BISMUTHOCRE (*biss* — de *bismuth*, et *ocre*) n. m. Oxyde naturel de bismuth Bi^2O^3, qui provient vraisemblablement de l'altération de la bismuthine.

BISMUTHOFERRITE (*biss* — de *bismuth*, et *fer*) n. f. Silicate natuel de fer et de bismuth trouvé à Schneeberg en Saxe.

BISMUTHOLAMPRITE *biss* — de *bismuth*, et du gr. *lampros*, brillant, n. f. Sulfure naturel de bismuth. Syn. de BISMUTHINE.

BISMUTHOSPHÉRITE (*biss* — de *bismuth*, et du gr. *sphaira*, sphère) n. f. Carbonate hydraté natuel de bismuth, affectant la forme de sphères grosses comme des pois.

BISMUTHYLE (*biss*) n. m. Radical hypothétique formé d'oxygène et de bismuth. V. BISMUTH.

BISNAGILLI (*biss, jil*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bysse (*byssus bisnagilli bicanicus*).

BISOC *sok*' n. m. Agric. V. BISSOC.

BISOCHES ou **BISOQUES** (lat. *bicochi*) n. m. pl. Nom d'une secte hérétique du XIVe siècle. Elle recruta surtout des adhérents parmi les [illegible] et les bisseqs. — On les appelait aussi [illegible]

BISOCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE, AUX (du lat. *bis*, deux fois, *octo*, huit, *sexvigesimus*, vingt-sixième) adj. Qui [illegible]

BISON (has lat. *bison*, même sens) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des bovidés, renfermant deux espèces, dont une habite l'Europe, et l'autre l'Amérique du Nord.

Encycl. Les bisons sont de grand [illegible] à garrot relevé en bosse et recouvert d'une épaisse fourrure, à tête courte et large, à cornes courtes et relevées en arc, à front très bombé. Le bison d'Europe (*bonassus europæus*) est un animal gigantesque qui atteint jusqu'à 2m,30 de hauteur au garrot, sur une longueur de plus de 3 mètres. Il est [illegible]

1 Bison d'après Hamilton. 2 Bison d'après Herberstein. 3 Bison d'Amérique. 4 Bison d'Europe.

à l'état relégué dans quelques forêts du Caucase et dans la forêt de Bialowicza en Lithuanie, où le gouvernement russe protège les derniers couples survivants. Au XVIe siècle encore, on le chassait couramment en Allemagne et, lors de la conquête romaine, il existait en Gaule. Connu des anciens et décrit par Aristote sous le nom de *bonasos*, il a été confondu par bien des auteurs modernes avec l'*aurochs* ou *urus*, *bos primigenius*, qui est un vrai bœuf et dont il existe encore quelques représentants à demi domestiques dans le parc de Chillingham, en Angleterre. Le bison d'Amérique (*bonassus americanus*), plus grand, à toison plus épaisse, à front moins bombé, est sur le point de disparaître, tant on a fait de massacres des immenses troupeaux qui parcouraient les prairies du Far West.

BISONNE (*zon*') n. f. Femelle du bison : *Les taureaux européens ne saillissent pas volontiers les* BISONNES. (Geoffroy St-Hil.) [Peu usité]. ‖ La femelle du bison est plus ordinairement nommée VACHE.

BISONNE (*zon*' — de *bis*, gris foncé) n. f. Toile grise peu épaisse, employée comme doublure.

BISONTIN, INE (du lat. *Bisontii*, hab. de *Vesontio*, auj. *Besançon*), personne née à Besançon ; qui habite cette ville. — *Les* BISONTINS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville, ou à ses habitants : *Noblesse* BISONTINE.

BISONTINÉS (rad. *bison*) n. m. pl. Groupe de mammifères ruminants, de la sous-famille des bovinés, renfermant le genre *bison* avec ses espèces vivantes et fossiles. V. BOVINÉS.

BISORIN, INE (*zo-rin* — du lat. *bis*, deux fois, et *os*, *oris*, bouche) adj. Qui a deux bouches, deux ouvertures placées à des niveaux différents, de façon que le liquide écoulé par l'ouverture inférieure soit immédiatement remplacé par un autre par l'ouverture supérieure : *Instrument bisorin*, qui est généralement usité que dans les injections. *Lavoir* BISORIN. *Bisoriode* BISORINE.

BISOTTE (*zot*') n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric (*agaricus bisocus*).

BISOU, BÉSOU, BÈS, dieu emprunté très anciennement par les Egyptiens aux peuples des bords de la mer Rouge. C'est un nain robuste et d'aspect bestial, vêtu d'une peau de panthère dont la queue lui retombe par derrière entre les jambes, coiffé souvent d'un bouquet de plumes d'autruche. Il était le bouffon des dieux, le maître du plaisir et de la joie, et, comme tel, il présidait à la parure des femmes, à leurs danses, à leur sommeil : le couteau à la main, il veillait sur les chambres à coucher pour en écarter les mauvais esprits ou les animaux dangereux; on le représentait parfois sautant lourdement et jouant de la harpe ou du tambourin, tantôt armé en guerre et exécutant une danse de combat. Ses formes, transportées en Grèce, y ont donné naissance au type de la Gorgone. Aux temps romains, il avait un oracle célèbre dans Abydos de la Thébaïde.

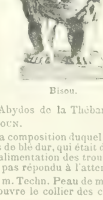

Bisou.

BISOUTOUN. Géogr. V. BEHISTOUN.

BISPAIN (*spin*) n. m. Pain dans la composition duquel entraient de la dextrine et des farines de blé dur, qui était destiné à remplacer le biscuit dans l'alimentation des troupes en campagne. Les résultats n'ont pas répondu à l'attente.

BISQUAIN ou **BISQUIN** (*skin*) n. m. Techn. Peau de mouton garnie de sa laine, dont on couvre le collier des chevaux de trait.

— Adj. Qualifie un mouton [illegible] qui présente des taches [illegible]

BISQUE (*bisk*') n. f. Sorte de potage. (V. Encycl.) ‖ *Bisque à la reine*, Bisque de blanc de poulet. ‖ *Demi-bisque*, Bisque légère, dans laquelle les mêmes ingrédients entrent en moindre proportion.

et du riz. Les écrevisses doivent être cuites sur un feu [illegible]

Une fois cuites, piler les chairs, les délayer ensuite dans un bouillon gras ou maigre, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une purée qui ne soit ni trop épaisse ni trop claire. Piler de [illegible] écrevisses, passer à l'étamine la seconde purée ainsi obtenue [illegible] doux, le verser successivement sur le pain coupé dans la soupière et préalablement mouillé d'un peu de bouillon. — Pour la bisque de poulet ou de gibier (perdreaux, cailles ou faisans cuits à la broche), piler à froid les chairs, ce qui produit une purée que l'on mouille avec de bon consommé; puis, après avoir passé à l'étamine, procéder comme ci-dessus. Dans la bisque au poulet, ajouter en dernier lieu du riz cuit à part.

BISQUE [illegible] joueur fait à un autre, au jeu de paume. V. PAUME.

[illegible] Dépit, mauvaise humeur [illegible] V. BISQUER.

BISQUER (*ské* — peut-être du scandin. *besk*, aigre) v. n. Pop. Éprouver du dépit, de la colère : *Bisque* est usité dans le midi de la France, dans le Poitou, etc., et on le trouve dans de bons auteurs contemporains, comme Balzac et George Sand.

BISQUIÈRE (*biss-ki-ér*') n. f. Nom par lequel on désigne, dans certaines parties de la France, les gardeuses de chèvres.

BISQUIN (*skin*) n. m. Agric. et techn. V. BISQUAIN.

BISQUINDÉCIMAL, ALE, AUX (du lat. *bis*, deux fois, et *quindecimus*, quinzième) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal formant un prisme à neuf pans, et dont les sommets ont, l'un six faces, et l'autre quinze.

BISQUINE ou **BESQUINE** (*skin*) n. f. Bateau de pêche de faible équipage, de 40 ou 40 tonneaux, arrondi de l'arrière et portant trois mâts à pible et à [illegible] pré. Il navigue surtout dans la Manche, où il fait le cabotage : *Les* BISQUINES *sont aussi appelées « chasse-marée »*.

BISSA n. f. Nom d'une maladie que les troupeaux contractent dans les pâturages marécageux et que l'on appelle *pourriture des bêtes à laine*.

BISSAC (de *bis*, et *sac*) n. m. Sac fendu par le milieu et fermé par les deux bouts, de façon que, mis sur l'épaule, il forme une double poche ou deux sacs : BISSAC *de toile*.

— Fam. *Mettre au bissac, Etre au bissac*, Ruiner, Etre ruiné. Réduire, Etre réduit à la mendicité.

— Fig. *Avoir de bons tours, plus d'un tour dans son bissac*, Etre riche en stratagèmes, en ruses, etc.

— SYN. Bissac, besace. V. BESACE.

BISSAGOS ‖ **BIJUGAS** [illegible] de la Guinée portugaise, et situé en face du rio Geba. Ces îles, plates et sablonneuses, ne sont que des morceaux détachés de la plaine du rio Geba et du Rio-Grande. Elles ont, comme la Guinée portugaise et les Rivières du Sud, un climat caractérisé par l'élévation et l'égalité de la température, et par une humidité qui redouble au moment de la mousson d'été. Leurs forêts vierges offrent des palmiers à huile, des cocotiers [illegible] mangrove, les [illegible] et palétuviers [illegible] (manioc, etc.). Les principales îles sont : Orango, Bissao, Bissis, Jatta, Caraca, Canhabac, entourées de nombreux îlots et bancs de sable ; 4.000 kilom. carr. environ.

BISSAHIR ou **BACHABR**, principauté de l'Inde anglaise septentr., au S. du Thibet, arrosée par le Sutledje, et peuplée de 75.700 hab. Ch.-l. *Rampour*.

BISSAO, île de l'archipel des Bissagos.

BISSAO, ville de l'*archipel de Bissao*, comptoir fondé au XVIe siècle par les Portugais pour la traite, et devenu la capitale de la Guinée portugaise. En outre, sa situation à l'entrée du rio Geba, navigable, en a fait un centre commercial qui reçoit par cet estuaire la gomme, l'ivoire et l'or du nord du Fouta-Djalon et du haut Sénégal, mais dont l'importance diminue depuis les progrès de la colonisation française aux Rivières du Sud (Konakry) : 2.000 hab. environ.

BISSAYAS. Géogr. V. PHILIPPINES.

BISSE (ital. *biscia*) n. f. Blas. Figure d'armoiries, qui représente un serpent posé verticalement, le corps formant plusieurs sinuosités et la tête tournée à droite. [illegible] *d'azur*. (La *bisse* se nomme *quivre* quand elle dévore un enfant, comme dans les armes de la ville de Milan.)

— Bot. Nom donné par les anciens botanistes aux filaments végétaux rampant sur des substructions variées. On sait, aujourd'hui, que les bisses sont des champignons stériles réduits à leur mycélium et qui croissent dans les mines, les lieux sombres et humides.

BISSECTER (*sek* — du lat. *bis*, deux fois, et *secare*, supin *sectum*, couper) v. a. Diviser, par une ligne droite, en deux parties égales : [illegible]

BISSECTEUR (*sèk'*), TRICE (*de bis, et sector*) adj. Se dit d'un plan, d'une ligne qui divise un espace, une surface en deux parties égales. — *Ex.* : Le plan bissecteur, etc.

— Encycl. La *bissectrice d'un angle* est la droite qui, partant du sommet de l'angle, partage ce dernier en deux parties égales. — On démontre en géométrie *Classes des points de la bissectrice d'un angle et équidistant des côtés de cet angle.* Il s'en suit que le lieu géométrique des points équidistants de deux droites qui se coupent se compose de l'ensemble des deux bissectrices des angles formés par ces deux droites.

1 A D, bissectrices de l'angle BAC
2 Plan B, bissecteur du dièdre PAEQ

On appelle *plan bissecteur* un dièdre un plan qui passant par l'arête du dièdre, le partage en deux dièdres égaux. Ce plan jouit de propriétés analogues à la bissectrice d'un angle.

Géométrie analytique. L'équation du système des *bissectrices des angles* de deux droites représentées en coordonnées rectangulaires par

$$Ax + By + C = 0 \text{ et } Ax + By = C' = 0$$

est

$$\frac{Ax + By + C}{\sqrt{A^2 + B^2}} = \pm \frac{Ax' + B'y + C'}{\sqrt{A'^2 + B'^2}}$$

Cette équation, en effet, exprime que le point $[x, y]$ est à égale distance des deux droites données.

De même, l'équation du système des *bissecteurs* des angles dièdres de deux plans représentés en coordonnées rectangulaires par

$$Ax + By + Cz + D = 0$$
$$A'x + B'y + C'z + D' = 0$$

est, par une raison semblable,

$$\frac{Ax + By + Cz + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}} = \pm \frac{A'x + B'y + C'z + D'}{\sqrt{A'^2 + B'^2 + C'^2}}$$

BISSECTION (*sèk-si* — rad. *bissecter*) n. f. Division géométrique en deux parties égales : *La* BISSECTION *d'un dièdre.*

BISSECTRICE n. f. Géom. V. BISSECTEUR.

BISSEL n. m. Mode particulier de distribution du *bogie* (v. ce mot) avec le châssis supportant la caisse du wagon.

— Encycl. Le *bissel* tire son nom de Bissel, ingénieur américain qui l'imagina en 1857. Il a pour but de faciliter l'inscription du bogie dans les courbes de faible rayon, en plaçant sa cheville ouvrière non plus dans son axe, mais bien sur le prolongement de cet axe. Le centre de figure du bogie et la cheville se trouvent reliés par une bielle. On dit alors que le bogie est « à articulation de Bissel ».

BISSE-MORELLE n. f. Nom vulgaire de l'accenteur mouchet (*accentor modularis*).

BISSEN (Herman-Wilhelm), sculpteur danois, né à Slesvig en 1798, mort à Copenhague en 1868, fut élève de Thorwaldsen. Membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague en 1836, il sculpta pour la frise de la salle des chevaliers, au palais de Christiansborg, la *Marche civilisatrice de Cérès et de Bacchus à travers le monde.* Thorwaldsen, qui avait déjà utilisé sa collaboration pour sa statue de Gutenberg, lui légua par testament la surveillance de son musée et l'achèvement des travaux qu'il laissait incomplets, tels que les quatre statues en bronze destinées au portail du palais de Christiansborg, une statue de la Victoire, etc. L'œuvre la plus puissante de Bissen est le *Soldat danois pleurant un jeune trompette sur les montagnes pour la Fatherland*, qui orne le musée de Copenhague.

BISSÉQUÉ, ÉE (*bi-sé-ké* — du lat. *bis*, deux fois, et *secare*, couper) adj. Divisé en deux portions égales : *Angle* BISSÉQUÉ. *Feuille* BISSÉQUÉE.

BISSER (*bi-sé* — de *bis*) v. a. Demander avec enthousiasme à un chanteur, à un danseur, etc., de recommencer ce qu'il vient de chanter, de faire : BISSER *une danseuse de gigue.* Recommencer ce que l'on vient de chanter, de dire, etc. : *Comique qui* BISSE *ses couplets.*

BISSET (Robert), littérateur anglais, né en 1759, mort en 1805. On a de lui : *Essai sur la démocratie* (1796) ; *Histoire du règne de George III* ; des romans, entre autres, *Douglas* ou le *Montagnard* (1800).

BISSÈTRE (*bi-sèt'r*) — autre forme de *bissexte*, parce que ce jour était considéré comme malheureux) n. m. Malheur, désordre. V. BISSEXTE. (Vieux.)

BISSÈTREUX (*tré*), **EUSE** adj. Malheureux, misérable. (Vieux.)

BISSEXDÉCIMAL, ALE, AUX (du lat. *bis*, deux fois ; *sex*, six, et *decimus*, dixième) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal affectant la forme d'un prisme à seize pans, avec deux sommets à huit faces.

BISSEXE, BISSEXUÉ, ÉE, BISSEXUEL, ELLE, autre orthographe des mots : BISEXE, BISEXUÉ, ÉE, BISEXUEL, ELLE.

BISSEXTE (du lat. *bis*, deux fois, et *sextus*, sixième) n. m. Vingt-neuvième jour ajouté au mois de février, tous les quatre ans. V. BISSEXTILE, ILE.

BISSEXTIL, ILE (du lat. *bis*, deux fois, et *sextilis*, sixième) adj. Usité seulement dans la locution *année bissextile*, année composée de 366 jours au lieu de 365. Pour les années bissextiles, le mois de février a 29 jours au lieu de 28 : *Tous les quatre ans, l'année est* BISSEXTILE. V. ANNÉE.

BISSINGEN-NIPPENBURG, vieille famille noble originaire de Saxe, qui se signala à maintes reprises par son dévouement à la maison d'Autriche. Les plus connus de ses membres sont : JEAN-FRÉDÉRIC, qui joua un certain rôle pendant la guerre de Trente ans ; JOSEPH-FERDINAND qui résista à l'invasion française de 1744 ; Ferdinand, pendant longtemps gouverneur du Tyrol et dont le départ, en 1803, fut considéré comme un deuil national ; CAJETAN, homme politique allemand, né en 1806, pendant quelque temps au service de l'Autriche, gouverneur du Tyrol et Vorarlberg en 1849, puis, de 1855 à 1860, gouverneur de la Vénétie.

BISSOC (*bi-sok'*) n. m. Sorte de charrue à deux socs, qui ont chacun son coutre et son versoir. On ne se sert guère de cette charrue que dans les terrains légers, ou pour des labours superficiels dans les terres compactes. Il On écrit aussi BISOC.

Bissoc.

BISSOLITE (du gr. *bissos*, lin, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BISSOLIRIUM) n. f. Variété verte d'asbeste. V. BYSSOLITE.

BISSON (Hippolyte), marin français, né à Guéménée (Morbihan) en 1790, mort en 1857. Il commandait pendant la guerre de 1827 le brick *Panayotz*, et se fit sauter avec son équipage, près de l'île Stampalia, pour ne pas prendre son navire aux pirates qui l'attaquaient.

BISSON (*Alexandre-Charles-Auguste*), auteur dramatique français, né à Brioude (Orne) en 1848. Venu à Paris en 1869, il entra comme rédacteur au ministère de l'instruction publique, qu'il quitta pour se consacrer au théâtre. Parmi ses vaudevilles et ses comédies qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Un lycée de jeunes filles* (1881) ; *le Jouet de Bombignac* (Théâtre-Français, 1884) ; *Pour mes amis de théâtre* (1886) ; *Un conseil judiciaire* (1886) ; *Ma mère malade* (1887) ; *le Roi Koko* (1887) ; *les Surprises du divorce* (1888, son chef-d'œuvre) ; *la Jeune Poule-Huppée* (1890) ; *l'Hôtelière de Lambesc* (1894) ; *Mme de Dorcelène* (1895) ; *les Lettres du mariage* (1896) ; *Johanne* (1897) ; *Coquelicot-Mesdames* (1898) ; *l'Hôtelière* (1899) ; *l'Autre du lac* (1900) ; avec Berr de Turique (1900). Son esprit fin, son observation pénétrante, sa gaieté de bon aloi, se retrouvent dans toutes ses œuvres, que le public accueille avec empressement.

Alexandre Bisson.

BISSOUAN, ville de l'Inde anglaise, prov. du Nord-Ouest (territ. de Lucknow) ; 8.500 hab. Palmes, mosaïques.

BISSOW, ville de Prusse, Brandebourg, V. BYSSUS.

BISTAGNO, bourg d'Italie (Piémont), prov. d'Alexandrie, près de la Bormida ; 2.400 hab. Soie.

BISTAN (EL-) (la *Comana* des anciens), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), au pied du Taurus, sur le Kisil-Ermak ; 20.000 hab. Commerce de céréales. — Pop. du district du même nom : 17.700 hab.

BISTARDE (*biss*) n. f. Nom donné à l'outarde canepetière. On dit aussi DITARDE.

Bistarde.

BISTON (*biss* — du lat. *bistonis*, bacchante) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométres, famille des phalénides, renfermant des papillons de taille moyenne, ailées dans les deux sexes.

— Encycl. Les *bistons* habitent l'Europe moyenne et boréale ; on en connaît une douzaine d'espèces. Chez la plus commune, *biston hirtarius* (*phalene hérissée* ou *à ailes velues*), les ailes de la femelle, réduites de moitié, sont enroulées sur leurs bords. La chenille vit en août et septembre sur les ormes, les tilleuls, et nuit parfois aux poiriers.

BISTONES ou **BISTONIENS**, peuple de l'ancienne Thrace, entre la mer Egée et le mont Rhodope. Sur son territoire s'étaient fondées plusieurs colonies grecques : Maronée, Parthénion, Phaléisine, Abdère, etc. — *Un* BISTONE (ou BISTONIEN).

Bistones.

BISTOQUET (*sto-ké* — de *bis*, deux fois, et *toquer*, toucher) n. m. Jeu. Sorte de crosse ou de masse, dont on se servait autrefois au jeu de billard pour éviter de quitter le jeu dominant, qui n'est autre que celui du bâtonnet.

— Techn. Instrument tranchant qui coupe à longueur les tringles de fer servant à la fabrication des clous.

BISTORD (*stor'*) n. m. Mar. Syn. de BITORD.

BISTORTE (*biss* — du lat. *bis*, deux fois, et *torta*, tordue) n. f. Plante du genre renouée (*polygonum bistorta*), ainsi nommée parce que sa racine est tordue sur elle-même, ordinairement deux fois. Elle est employée en médecine comme astringent.

Bistorte, fleur, fruit.

BISTORTIER (*stor-tié* — du lat. *bistortus*, tordu deux fois) n. m. Sorte de pharmacien, spécialement destiné au mélange des substances molles et à la préparation des électuaires. Il On écrit aussi BISTORTIÉRE.

BISTOURI (*bis-tou-ri* — du lat. *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu) n. m. Instrument en forme de petit couteau, et qui sert à faire des incisions dans les chairs : *Donner un coup de* BISTOURI.

Bistouri, au XIVe et au XVIe siècle.

— Encycl. Chir. Le *bistouri* est l'outil essentiel du chirurgien. Il se compose de deux parties : une lame tranchante, et un manche. Dans les salles d'opération, on se sert de bistouris à lame fixe ou dormante. Le bistouri pour trousse de poche s'ouvre et se ferme comme un couteau de poche : il est dit « à lame flottante ». Il diffère de la lancette, dont la lame pivote en tous sens autour de son articulation. On construit aussi des bistouris dits *démontants*, dont la lame se démonte. La forme du bistouri varie selon l'usage auquel il est destiné. Le plus commun, le plus usité de tous, est le *bistouri droit à lame pointue*, qui répond à un grand nombre d'indications : il sert à opérer la ponction, la division et la section des tissus, la dissection des tumeurs, le débridement des plaies, etc. On a fait subir à cet instrument un assez grand nombre de modifications, dont voici les principales :

Bistouri, au XVIe siècle.

La lame du *bistouri droit boutonné* est terminée par un petit bouton mousse, ou par un bout arrondi. Pour les débridements de plaies, on se sert quelquefois, avec avantage, d'un bistouri pointu ou mousse, *à double tranchant.* — Le *bistouri aiguillé*, à lame très étroite, servait à explorer les tumeurs. (Le tranchant occupe ordinairement les trois quarts de la longueur de la lame, mais il peut être réduit à quelques millimètres, et la lame, outre la pointe, peut être portée à l'extrémité d'une partie longue et amincie, pour les opérations qui se pratiquent au fond de certaines

Bistouris à lame fixe : 1 Droit ou Chassaignac ; 2 Convexe ; 3 Droit à pointe mousse ; 4 Droit à double tranchant ; 5 Droit à pointe ; 6 Droit à pointe mousse ; 7 Droit à double tranchant ; 8 Boutonné ; 9 Convexe.

cavités.) Enfin, le bistouri peut être à *lame courbe*, et le tranchant siège alors sur la concavité ou sur la convexité. Au XIVe et au XVe siècle, le bistouri était une petite dague ; au XVIe, Ambroise Paré le définit comme une lancette à lame courbe. Le *bistouri de Scarpa* est courbe, à tranchant convexe ; le *bistouri de Dupuytren* est semblable au précédent, mais boutonné à la pointe sur une assez grande étendue. Le *bistouri royal*, qui fut employé pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus, était courbe, à tranchant concave, et terminé, à l'extrémité de la lame, par un stylet boutonné. Le *bistouri herniaire de Bienaise*, ou *attrape-lourdaud*, est un bistouri courbe dont la lame est cachée dans une gaine, d'où on la fait sortir en pressant sur un ressort. Le *bistouri de doigt de Ricderer* se compose d'une lame fixée sur un anneau qui s'adapte au doigt ; on s'en servait pour perforer le crâne du fœtus, lorsque l'accouchement était reconnu impossible ; enfin, le *bistouri cercle de Charrière* porte sur le dos de la lame une rainure peu profonde, à l'aide de laquelle on peut diriger cette lame le long d'un stylet dans les ouvertures fistulaires.

BISTOURISER (*biss*) v. a. Traiter par le bistouri. (Vx.)

BISTOURNAGE (*biss* — rad. *bistourner*) n. m. Opération vétérinaire qui consiste à tordre le cordon testiculaire du taureau, ou d'autres, en laissant intacte l'enveloppe scrotale. Le testicule, ne recevant plus de sang, s'atrophie lentement, et l'animal est ainsi émasculé. Cette opération, étant plus difficile sur les chevaux, leur est rarement appliquée ; *Le* BISTOURNAGE *est un procédé de torsion sous-cutanée.*

BISTOURNEMENT (*biss*) n. m. Action de bistourner.

BISTOURNER (*biss* — anc. franç. *bestourner* [du lat. *bis*, partic. péjor., et du franç. *tourner*]) v. a. Tordre, courber en sens contraire de sa direction naturelle : BISTOURNER *une lame d'acier.*

— En T. d'art vétér., Tordre les vaisseaux testiculaires pour en produire l'atrophie, et, par suite, la castration de l'animal : BISTOURNER *un taureau.*

— Fig. et fam. Réduire à l'impuissance : *Les Français* BISTOURNÉS *par Napoléon...* (P.-L. Courier.)

Se bistourner, v. pr. Se tordre, se contourner.

— Etre châtré par bistournement ou bistournage : *Les chevaux* SE BISTOURNENT *rarement.*

BISTRE (*bistr'* n. m. Couleur employée dans le lavis, et que l'on obtient le plus souvent avec de la suie détrempée et mêlée à un peu de gomme : *L'encre de Chine a généralement remplacé le* BISTRE.

— En T. de teintur., *Bistre au manganèse, Tête de maure ou Solitaire*, Teinture obtenue en plongeant dans un bain de soude caustique une étoffe préalablement imprimée à l'aide d'un sel manganique.

— Par ext. Couleur imitant celle du bistre : *Des yeux cernés de* BISTRE.

— Adjectiv. : *Couleur* BISTRE. *Teint* BISTRE.

BISTRER (*biss*) v. a. Donner une couleur de bistre.

BISTREUX (*streû*), **EUSE** adj. Qui a la couleur du bistre.

BISTRITZ, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur la *Bistritz*, afflu du Szamos, ch.-l. du cercle du même nom ; 9.100 hab. Filatures, tanneries. — Le *cercle de Bistritz* ou de *Beosterczse-Naszod* est peuplé de 104.700 hab.

BISTRITZ (NEU-), ville de l'Austro-Hongrie (Bohême) ; 3.400 hab. Fabrication de draps et toiles ; aux environs, usines de fer.

BISTRITZ-AM-HOSTEIN, ville d'Austro-Hongrie (Moravie) ; 3.600 hab. Fabrique de meubles.

BISTRITZA, affl. du Sereth, prend sa source dans les montagnes de la Transylvanie, passe par la Bucovine et arrose les districts Suczava, Neamtz et Bacau. Longueur : 280 kilom.

BISULQUES (du lat. *bis*, deux fois, et *sulcus*, sillon) n. m. pl. Sous-ordre de mammifères artiodactyles, nommés plus ordinairement *ruminants* (v. ce mot), et ainsi appelés parce que leur sabot est bifide. — *Un* BISULQUE.

Pieds-onglons de bisulques : *a*, de mouton ; *b*, de porc.

BISUNIBINAIRE (de *bis*, et *unibinaire*) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux qui résultent de deux decroissements par une range.

BISUNISÉNAIRE (du lat. *bis*, deux fois; *unus*, un, et *xenia*, sillon). Se dit, en minéralogie, des substances dont les cristaux ont deux decroissements : l'un par une, et l'autre par six rangées.

BISUNITAIRE (de *bis*, et *unitaire*) adj. Se dit, en minéralogie, des substances dont les cristaux ont deux decroissements par une seule range.

BIT (*bit* n. m. Sorte de disque ou d'anneau métallique, sur la face extérieure duquel on scrit des diamants noirs. Le bit s'emploie pour perforer les roches très dures rencontrées dans les tunnels ou les puits de mine. Le bit est dit *plein* lorsqu'il se compose d'un disque ; il est *creux* quand il est constitué par un anneau ;

Bit

BITANGENT, ENTE (de *bi*, et *tangent*) adj. « *Droite bitangente* Bargeometrie, une droite tangente à une courbe, lorsqu'elle est tangente à cette courbe en deux points distincts.

— *Cercle bitangente*. Une courbe est dite *bitangente* à une seconde courbe, lorsqu'elle est tangente à cette courbe en deux points distincts.

Droite bitangente à les courbe C. (A, B, points de contact.)

— *Plan bitangent*. *Surface bitangente*. Un plan est dit *bitangent* à une surface, lorsqu'il est tangent à cette surface en deux points distincts. Définition analogue pour une surface *bitangente* à une autre surface.

Cercle bitangent à une parabole.

— Encycl. *Conique bitangente à une conique donnée*. L'équation générale des coniques bitangentes à une conique donnée (1) $f = 0$ est : $(2/f + P^2 \quad o$, P désignant un trinôme de premier degré de la forme : $lx + my + p$.

En effet, dans une part, l'équation (1) contient bien trois constantes arbitraires *l*, *m*, *p* ; d'autre part, les quatre points de rencontre des coniques (1) et (2) sont réunis au point d'intersection de la droite double $P = 0$ et de la conique $f = o$.

La droite $P = o$ représente la droite joignant les points de contact. On déduit de la une façon simple d'obtenir l'équation générale de l'ensemble des tangentes issues d'un point extérieur à une conique.

— *Plan bitangent*. *Surface bitangente*. G. Villarceau a montré qu'un plan bitangent à un tore le coupait suivant deux cercles ; on peut en déduire, par une transformation simple, qu'une sphère bitangente à un tore le coupe suivant deux cercles. Plus généralement, on démontre que, si deux *quartiques* sont bitangentes en deux points non situés sur une courbe commune du deux surfaces, elles se coupent suivant deux courbes planes. Réciproquement, si deux quartiques se coupent suivant deux courbes planes, elles sont bitangentes.

BITARBRE n. f. Ornith. V. BISTARDE.

BITAUBÉ (Paul-Jérémie), littérateur, né à Koenigsberg, de parents d'origine française, en 1732, mort à Paris en 1808. Il commença à se faire connaître en publiant à Berlin une imitation libre de l'*Iliade* (1762), qui lui valut d'être nommé membre de l'académie de cette ville. S'étant rendu à Paris, il fit paraître des traductions de l'*Iliade* (1780) et de l'*Odyssée* (1785), qui furent bien accueillies, et le firent nommer membre associé de l'Académie des inscriptions. Pendant la Révolution, il fut emprisonné, puis devint, en 1795, membre de l'Institut. Outre ses traductions, on lui doit : *Examen de la « Profession de foi du vicaire savoyard »* (1768) ; *De l'influence des belles-lettres sur la philosophie* (1787) ; *Joseph* (1786), poème dont le succès fut très vif ; *les Bataves* (1797), autre poème, et une traduction de *Hermann et Dorothée*, de Gœthe.

BITBURG, ville d'Allemagne (Prusse rhénane), ch.-l. du cercle de même nom ; 2.750 hab. Tanneries et fabrication de draps ; commerce de blé, élevé de bétail. — Le *cercle de Bitburg* est peuplé de 42.800 hab.

BITCHE, ville d'Alsace-Lorraine, à 34 kilom. de Sarreguemines ; 2.705 hab. Fabriques de chaussures ; verreries importantes aux environs. Place de guerre, avec une forteresse réputée inexpugnable et destinée à défendre les défiles des Vosges, entre Wissembourg et Sarreguemines. Le dévouement de N. Belmont sauva cette ville et la forteresse, sur le point d'être surprise par les Prussiens dans la nuit du 15 octobre 1793. Le 17 novembre de la même année, les Autrichiens, à leur tour, furent défaits sous les murs de Bitche, qui était un chef-lieu de canton de l'arr. de Sarreguemines, dép. de la Moselle, dépendant de l'Allemagne par les Allemands en novembre 1870 ; elle ne se rendit que le 11 mars 1871, et fut cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871. — Patrie du général Bizot.

BITÉLÉPHONE (de *bis*, et *téléphone*) n. m. Appareil téléphonique spécial, imaginé par Mercadier, et pouvant s'employer comme récepteur. On en fait usage pour les auditions phonographiques.

— Encycl. Deux ajutages, recouverts d'embouts en caoutchouc que l'on introduit dans les oreilles, forment les extrémités d'un V, passant sous le menton. Une application semblable s'emploie pour le téléphone ordinaire. L'agent qui reçoit le message, ayant les mains libres, peut écrire avec la plus grande facilité tout ce qu'il entend.

BITEMPORAL, ALE, AUX (*tun* — de *bis*, et *temporal*) adj. Qui va d'une tempe à l'autre : *Diamètre* BITEMPORAL.

BITÉRÉBENTHYLE (de *bi*, et *térébenthyle*) n. m. Hydrocarbure ayant pour formule $C^{20}H^{32}$, que l'on prépare en traitant, par la soude en ébullition, les huiles provenant de la distillation de la *colophane*. Les résines que ces huiles renferment se trouvent enlevées, il reste à laver à l'eau et à purifier l'huile obtenue, par des distillations fractionnées.

BITÉRÉBENTHYLÈNE (de *bi*, et *térébenthylène*) n. m. Hydrocarbure ayant pour formule $C^{20}H^{30}$, que l'on extrait de l'huile de résine, en traitant celle-ci par l'acide sulfurique, après l'avoir lavée à la soude et rectifiée.

BITERNAIRE (de *bi*, et *ternaire*) adj. *Forme biternaire*. Se dit, en mathématiques, d'un polynôme homogène et ternaire à la fois par rapport à deux groupes de trois variables.

BITERNÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *ternus*, triple) adj. Se dit des feuilles composées, dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, qui portent chacun trois folioles.

BITERROIS (*téro-a*), **OISE** (du lat. *Biterra*, nom ancien de Beziers), personne née à Beziers, ou qui habite cette ville. — Adj. Des BITERROIS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* BITERROISE.

BITERTIAIRE (de *bi*, et *tertiaire*) adj. Se dit des alcools polyatomiques, et plus généralement des dérivés polysubstitués qui sont deux fois tertiaires.

BITETTO, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]) ; 6.600 hab. Cathédrale.

BITHYNIARCHIE n. f. En Bithynie, nom du sacerdoce, fonction du bithyniarque.

BITHYNIAROUE (du lat. *Bithynia*, Bithynie, et du gr. *arkhé*, commandement) n. m. Grand prêtre du culte de Rome et d'Auguste, président de l'assemblée provinciale de Bithynie, sous l'empire romain.

BITHYNIE et mieux **BYTHINIE** (du gr. *buthizein*, s'enfoncer dans l'eau) n. f. Genre de mollusques gastéropodes cténobranches, famille des paludinidés, renfermant des formes d'eau douce.

— Encycl. Les *bithynies* ont la coquille à spire relevée et à bord épaissi, avec un opercule calcaire ; les espèces, assez nombreuses, sont répandues sur le globe ; celle qui sert de type au genre est la *bithynia impura*.

BITHYNIE (lat. *Bithynia*), ancien royaume de l'Asie Mineure. Il était compris entre le Pont-Euxin et la Propontide au N., la Paphlagonie à l'E., la Galatie et la Phrygie au S., et la Mysie à l'O. Les villes principales étaient : Prusa (aujourd'hui Brousse), l'ancienne Nicée, et Chalcédoine. Son territoire, qu'arrosait le Sangarius (auj. Sakaria), correspond actuellement au pachalik de Kastamouni et au sandjak de Brousse, dans le N.-O. de l'Asie Mineure (Asie turque).

— *Histoire*. Les *Bithyni*, d'origine thrace, auraient envahi le pays, au VIIIe siècle av. J.-C. Conquis par Cyrus, ils conservèrent une demi-indépendance, et Xénophon eut à combattre leur roi, lors de la retraite des Dix-Mille. Conquis par Alexandre, ils lutterent, après sa mort, contre les Séleucides. Leur grand roi fut Prusias (192 à 148), chez lequel s'empoisonna Annibal, pour ne pas être livré aux Romains. Nicomède III, en mourant, legua la Bithynie à Rome (75 av. J.-C.). Dévastée par les Goths au IIIe siècle apr. J.-C., elle fut conquise, au XIe, par les Seldjoukides ; au XIVe et au XVe, Brousse, l'ancienne Pruse, fut la capitale des Ottomans, jusqu'à la prise de Constantinople par ces derniers (1453).

BITHYNIEN, ENNE (*ni-in, èn*), personne née en Bithynie, ou qui habitait ce pays. — *Les* BITHYNIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Bithynie ou à ses habitants : *Légende* BITHYNIENNE.

BITHYNIQUE adj. Qui a rapport à la Bithynie ou à ses habitants.

BITHYNIUM, ville ancienne de l'Asie Mineure, capitale de la prov. Honoriade sous Théodose II. Patrie d'Antinoüs (V. ce mot). Auj. *Bastan*.

BITLIS (en armén. **Paghlat**), ville de la Turquie d'Asie (Kourdistan), sur le haut Bitlis-Sou, affluent d'une des deux sources du Tigre ; 38.900 hab. Teintures et cotonnades ; sources minérales.

Bitlis est le chef-lieu de la province du même nom, formée en 1875, lors du démembrement du grand élayet d'Erzeroum, et peuplée de 398.000 hab.

BITOME (de *bi*, et du gr. *tomé*, section) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, renfermant de petites formes allongées et aplaties, vivant sous les écorces. On en connaît un vingtaine d'espèces, répandues sur le globe ; une seule habite l'Europe. Citons le *bitoma crenata*, dont la larve fait la chasse à celles des scolytes du pin et du chêne ; le *bitoma undata* (Cuba), etc. Syn. DITOMA.

Bitome (gr. 8 fois).

BITON, mathématicien grec, auteur d'un traité sur les *Machines de guerre*, qui l'écrivait à Attale, roi de Pergame (milieu du IIIe s. av. notre ère).

BITON. V. CLÉOBIS.

BITONTO (lat. *Butuntum*), ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]) ; 26.500 hab. Vins dits *zagarolle*. En 1734, victoire des Espagnols sur les Autrichiens.

BITORD (*tor*' — du lat. *bis*, deux fois, et de *tordre*) n. m. Petit cordage composé de deux, trois ou quatre fils de caret tortillés ensemble : *On fait le* BITORD *avec du chanvre de qualité inférieure et on l'emraie en manoques*.

— Encycl. Suivant la nature des fils, le *bitord* est blanc ou goudronné. A bord, le bitord se fait au moyen d'un rouet nommé « tour à bitord », et on emploie le vieux filin. Il sert à faire des manoques, des pailletes, les badernes, etc.

BITRITTO, bourg d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]) ; 3.800 hab. Commerce de vins et amandes.

BITSCHWEILER ou **BITSCHWILLER**, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), arrond. et à 3 kilom. de Thann, sur la Thur ; 2.190 hab. Carrières, fonderies de fer, scierie, filature et tissage de laines et de coton. Cette ancienne commune du département français du Haut-Rhin, annexée, et à 38 kilom. de Belfort, fut cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BITSIOU, province maritime du Japon de Nippon, peuplée de 426.000 hab.

BITTACOMORPHE (de *bittacus*, et du gr. *morphè*, forme) n. m. Genre d'insectes diptères mécoceres, renfermant des tipules américaines, à abdomen très long et à jambes renflées en massue. L'espèce type du genre est la *bittacomorpha elongata*, de Terre-Neuve.

BITTAQUE (*tak* — du lat. **BITTACUS** [gr. *bittakos*]) n. m. Genre de insectes névroptères planipennes, famille des panorpidés. [illegible] *nassiers de proie vivante*. La seule espèce d'Europe, le *bittacus tipuloides*, est rare en France ; le *bittacus crassus* habite l'Afrique australe ; le *bittacus* [illegible] larves qui vivent à la surface du sol, sous les mottes ou les feuilles seches.

Bittaque (réd. d'un tiers)

BITTE (scandin. *bitt*, poutre) n. f. Mass. Massif en fonte ou en bois, destiné à servir de point fixe d'amarrage à bord des bateaux.

— *Bittes de beaupré*. Charpentes sur lesquelles repose le beaupré vient butter. Les bittes de faible échantillon s'appellent *bittons* ou *petites bittes*.

— Navig. [illegible] les petits bateaux de rivière.

— Encycl. Mar. 1° Les [illegible] se trouvent les *bittes* de mouillage, en fonte, solidement fixées sur le pont, et appuyées sur un fort massif en chêne. Elles portent une couronne hélicoïdale, sur laquelle se prend le tour de bitte destiné à arrêter la chaîne quand on mouille l'ancre. Un tringle de fer, appelée « paille de bitte », traverse les bittes et empêche la chaîne de décapler. Les autres bittes, appelées « bittes de remorque », composées de deux cylindres de fonte faisant corps avec une plaque formant bâti. Elles sont situées à l'avant et à l'arrière, ou à l'arrière seulement suivant les navires, en correspondance avec les écubiers de remorque.

Bitte de [illegible] (P, P, pilotis ; M, M, M,

divers hydrocarbures. La densité des uns et des autres varie entre 0,7 et 1,2, ce qui fait que, presque toujours, ils surnagent à la surface de l'eau.

On distingue quatre espèces principales de bitumes, qui, néanmoins, passent de l'une à l'autre par des degrés souvent insensibles. Ce sont : le *naphte* (ou *pétrole*), mélange naturel d'huiles légères et d'huiles lourdes; le *maltha* (ou *bitume glutineux*), de consistance molle; l'*elatérite* (ou *caoutchouc minéral*), disposé en masses ou enduits dans certains filons, et l'*asphalte*, résultant vraisemblablement de l'altération du naphte ou pétrole.

D'après le chimiste Boussingault, les bitumes sont des mélanges composés de deux substances distinctes, savoir : 1° d'un carbure d'hydrogène liquide, nommé *pétroléne*, qui bout à 300° C. et a pour formule $C^{40}H^{40}$; 2° d'une matière noire et solide, appelée *asphaltène*, dont la formule $C^{40}H^{38}O^{2}$ représente un oxyde de pétroléne qui a dû se former sous l'action de l'air.

Les bitumes sont très abondants dans la nature. Les naphtes, par exemple, accompagnent presque toujours les sources, et les dégagements d'hydrogène carbonné des terrains dits *ardents*. On connaît des sources de ce genre dans la plupart des contrées de l'Asie, en particulier dans la Bakou, sur la côte orientale de la mer Caspienne. L'Europe en possède aussi de très nombreuses. Citons également les innombrables sources de l'Amérique du Nord, et le lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée, où le bitume s'élève continuellement du fond à la surface des eaux.

— Techn. Dès la plus haute antiquité, le *bitume* a été employé à un grand nombre d'usages. Egyptiens, Romains et Grecs en connaissaient l'emploi. Sous le nom de *naphtha*, on s'en sert pour fabriquer des enduits contre l'humidité. On l'utilise pour les dallages, le recouvrement des chapes de ponts, des aqueducs, la confection de trottoirs et de chaussées, etc. A l'état naturel, le bitume de Judée forme la base impressionnable du procédé de la gravure héliographique. Le bitume a encore d'autres emplois industriels : c'est ainsi qu'on fabrique avec cette substance des vernis épais dont on couvre la surface des métaux que l'on veut soustraire à l'action de l'humidité. Dans la peinture à l'huile, on en fait usage à l'état de couleur foncée qui rappelle celle de la sepia, et qui est d'un très bel effet.

BITUMÉ, ÉE ou **BITUMINÉ, ÉE** adj. Il *Carton bitumé, Papier bitumé*, Carton, Papier qui renferme du bitume que l'on a ajouté pour le rendre imperméable, ou l'employer à divers usages.

BITUMER et **BITUMINER** v. a. Recouvrir d'une couche uniforme de bitume un trottoir, la surface d'une cour, la périphérie d'un tuyau, etc.

BITUMIER (*mi-é*) n. m. En T. de mét., Ouvrier chargé d'employer le bitume sur une chaussée, un trottoir, l'extrados de la voûte d'un pont, etc. Il Dans la photogravure, Ouvrier chargé de préparer, d'insoler et de développer les plaques enduites de bitume de Judée.

BITUMINEUX ou **BITUMEUX** (*eû*), **EUSE** adj. Qui contient du bitume, qui a la qualité du bitume : *Calcaire, schiste bitumineux*.

BITUMINIFÈRE (du lat. *bitumen, inis*, bitume, et *ferre*, porter) adj. Qui produit du bitume : *Roche, schiste, calcaire bitumifères*.

BITUMINISATION (*si-on*) n. f. Transformation en bitume.

BITUMINISER (*sé*) v. a. Transformer en bitume. Se *bituminiser*, v. pr. Se transformer en bitume.

BITUMINITE (rad. *bitume*) n. f. Variété d'asphalte. Syn. de TORBANITE.

BITURE n. f. V. BITTURE.

BITURIGES, peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, divisé en deux grandes familles : les Biturges Cubions, dans l'Aquitaine Ire, entre les Carnutes au N. et les Arvernes au S.; leur chef-lieu était *Avaricum* (Bourges), et le territoire qu'ils occupaient, quoique plus étendu, forma depuis le diocèse de Bourges; les Biturges Vivisques, dans l'Aquitaine IIe, au S. des Santons et des Pétrocoriens; la capitale de ces derniers était *Burdigala* (Bordeaux). Biturges signifie soit « roi du monde », soit « roi des rois ». Le premier sens s'accorde bien avec la position prééminente qu'occupait ce peuple au temps d'Ambigatus et de Bellovèse. V. ces noms. — *Un* BITURIGE.

BITZIUS (Albert), romancier suisse, plus connu sous le nom de **Jeremie Gotthelf**, né le 4 à Murten (Fribourg), mort en 1854; fut pasteur à Lutzelfluh, près Berne. Parmi ses ouvrages, remarquables par la vérité de l'observation, écrits dans le dialecte suisse, au style vigoureux et coloré, nous citerons : *la Misère des pauvres; le Miroir des paysans* (1836); *les Peines et les Joies d'un maître d'école* (1838); *Tableaux et légendes de la Suisse* (1842-1846); *Dursli, le bouvier de-vache* (1846); *Accolo, le compagnon du tour de Suisse* (1847); *Uli, le fermier* (1849); *Récits et tableaux de la vie du peuple en Suisse* (1850).

BIURET (*ré*) n. m. Composé chimique qui résulte de l'action d'une chaleur prolongée sur l'urée.

— Encycl. Le *biuret* a pour formule $C^{2}H^{4}Az^{2}O^{2}$; c'est un amide isomérique avec le cyanate d'urée.

Il est soluble dans l'eau, dans l'alcool, dans l'acide sulfurique concentré et dans l'acide azotique monohydraté. Ces deux dernières dissolutions l'attaquent peu. De ses dissolutions aqueuses, il se sépare en cristaux hydratés, qui perdent leur eau de cristallisation à l'air, et plus rapidement à 100°. Le biuret se sépare de ses solutions alcooliques en longs feuillets anhydres.

Soumis à la chaleur sèche, le biuret fond d'abord vers 170°, puis, si la température s'élève, il se décompose, abandonne de l'ammoniaque, et laisse de l'acide cyanurique pur.

L'eau de baryte décompose le biuret à l'ébullition. Il se forme de l'ammoniaque, de l'anhydride carbonique et de l'urée. L'*isobiuret* de Beyer, obtenu en faisant passer de l'ammoniaque sur la tribromacétylurée, n'est pas différent du biuret obtenu par la décomposition de l'urée.

Il existe des biurets substitués : *tetrethylbiuret, amylenebiuret*, etc.; ainsi que des biurets sulfurés, tels que le *biuret monosulfuré* ou *monothiobiuret* $C^{2}H^{4}Az^{2}SO$, H O.

BIUS (*uss* — du gr. *bios*, arc) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des formes de petite taille, noires, allongées et aplaties. Les bius vivent dans le terreau des vieux arbres, et les quelques espèces connues habitent l'hémisphère boréal. Citons le *bius thoracicus* (nord de l'Europe, Alpes.)

BIVAC n. m. Art militi. V. BIVOUAC.

BIVALVE (du lat. *bis*, deux fois, et *valva*, valve) adj. Moll. Se dit des coquilles formées de deux pièces distinctes, ou de deux battants unis par une charnière.

— Bot. Se dit de certains organes formés de deux parties, ayant quelque analogie avec des coquilles, comme la capsule du frêne, la coque de la noix, la glume et la glumelle de la plupart des graminées, etc.

1. Lissoir ou taloche pour bitume compprimé. — 2. Lissoir pour bitume comprimé. 3. Lissoir pour bitume liquide

BIVALVES (même étymol. qu'à l'art. précéd. n. m. pl. Nom sous lequel on désigne quelquefois les mollusques lamellibranches. — *Un* BIVALVE.

BIVALVULAIRE (de *bi*, et *valvulaire*) adj. Qui a la forme d'une double valvule.

BIVALVULÉ, ÉE (de *bi*, et *valvule*) adj. En T. d'hist. nat., Qui est pourvu de deux valvules.

BIVAQUER v. n. Art milit. V. BIVOUAQUER.

BIVASIMA, ville du Japon (Ile Nippon); 5.750 hab.

BIVEAU (*vo* — anc. franc. *bivel*, biaiser) n. m. Techn. Equerre à branches mobiles, qui sert aux tailleurs de pierres. Il Equerre de forme analogue, à l'usage des fondeurs de caractères d'imprimerie. (C'est une sorte de *fausse équerre*.)

— *Biveau cerce*, Fausse équerre dans laquelle l'une des deux branches est courbée.

BIVERGE (*van* — de *bi*, et *ventre*) adj. Qui a deux ventres ou renflements :

BIVIAIRE (du lat. *bis*, deux fois, et *via*, chemin) adj. Se dit d'un lieu auquel aboutissent deux chemins : *Place* BIVIAIRE.

BIVIAL, ALE, AUX adj. Syn. peu usité de BIVIAIRE.

BIVITTÉ, ÉE (du lat. *bis*, deux fois, et *vitta*, bandelette) adj. En T. d'hist. nat., Qui porte deux bandelettes longitudinales.

BIVIUM (*om*' — du lat. *bivium*, embranchement de deux voies) n. m. Région du test des oursins : *Loven compte les rangées de plaques ambulacraires à partir du* BIVIUM. (Claus.)

BIVOCALE (de *bi*, et du lat. *vocalis*, voyelle) n. f. Gramm. Réunion de deux voyelles ne présentant qu'un seul son, comme dans *Eau, feu, clou*.

BIVOIE (de *bi*, et *voie*) n. f. Lieu où deux chemins aboutissent.

BIVOLTIN ou **BIVOLTAIN** (*tin* — du lat. *bis*, deux fois, et *volvere*, sujon *voluturn*, évoluer) n. m. Non donné aux vers à soie qui donnent deux générations par an.

BIVOLTIN, INE adj. Qui a rapport au bivoltin : *Races* BIVOLTINES.

BIVOLTINITÉ n. f. Caractère bivoltin de certaines races de vers à soie.

BIVONA, ville d'Italie (Sicile [prov. de Girgenti]); 4.600 hab. Tannerie.

BIVONÉE (de *Bivono*, botan. sicilien) n. f. Genre de crucifères, tribu des lépidinées, comprenant une petite plante annuelle à fleurs jaunes, qui croît en Sicile. Il On a donné aussi ce nom à deux genres appelés aujourd'hui CARDIONME, et DATROPHE.

BIVOUAC ou **BIVAC** (*vo* — allem. *beiwacht* : de *bei*, pendant, et *wacht*, garde) n. m. Autref. Garde de nuit en plein air; adj. Campement provisoire et en plein air : *Etablir des* BIVOUACS. Il Lieu où est établi le bivouac : *Trouver un* BIVOUAC *commode*. Il Par ext. Troupe bivouaquée : BIVOUAC *qui prend les armes*.

— Encycl. Le mot *bivouac* désignait, originairement, l'installation sommaire des *hommes de garde*, qui veillaient sur la sécurité du *camp* ou du *cantonnement*, occupé par la troupe dont ils faisaient partie, et qui se contentaient de quelques abris improvisés autour d'un feu.

C'est surtout depuis les guerres de la Révolution que le bivouac est devenu un mode d'établissement en station, applicable à des corps de troupes entiers; mode qui, de nos jours, constitue, avec le *cantonnement*, le seul réglementairement admis dans les armées européennes.

Ce qui caractérise le bivouac, c'est essentiellement d'être établi en plein air, sans autre protection pour les soldats, contre les intempéries, que celle d'abris temporaires organisés au moyen d'objets, soit trouvés sur place, soit transportés par les troupes ou à leur suite, comme les *tentes-abris*, par exemple; ces dernières, abandonnées en principe par l'armée française où elles avaient inventées, ont été reprises à l'étranger sous une forme plus ou moins analogue.

Le bivouac a des inconvénients sérieux au point de vue de la santé des hommes; mais il présente l'avantage de permettre la concentration, sur un point déterminé, d'effectifs considérables, que les ressources locales ne permettraient pas de cantonner. Aussi le bivouac ne doit-il être employé que lorsque les circonstances l'exigent, comme en prévision d'une grande bataille, ou dans certains cas spéciaux motivés par les exigences de la tactique.

Les règlements relatifs à l'organisation des bivouacs ont surtout pour objet : 1° de rendre ce mode de stationnement le moins malsain possible, en prescrivant de choisir, de préférence, un terrain sec, aéré du vent, légèrement en pente, pour éviter les inondations par les pluies, à portée de ressources en bois et en eau, etc.; 2° d'assurer le rassemblement et la formation éventuels des troupes bivouaquées, dans les meilleures conditions tactiques qu'il se pourra, au point de vue de l'opération en prévision de laquelle les troupes sont bivouaquées. De là, d'une part, des mesures hygiéniques, telles que distribution de paille nécessaire, allumage de feu quand on peut le faire sans inconvénient, etc.; d'autre part, des règles militaires concernant les *formations* à adopter au bivouac par les unités des différentes armes et les dimensions de l'espace que, suivant les cas, doit occuper chacune d'elles.

Abris de bivouac.

BIVOUAQUER ou **BIVAQUER** (*ké*) v. n. Camper en plein air : BIVOUAQUER *dans la neige*.

— Fig. Se fixer provisoirement : *Les temps de vicissitudes politiques font du monde un champ de bataille où la vérité* BIVOUAQUE *avec l'erreur*. (Lacord.)

BIWALDIE n. f. Bot. Syn. de GARCINIE.

BIXA ou **BIXE** n. f. Bot. Genre de *bixacées*, connu vulgairement sous le nom de ROCOUYER.

— Encycl. Cet arbrisseau se distingue particulièrement par ses fleurs disposées en panicule terminal, par son calice à cinq divisions grandes, colorées; par ses étamines nombreuses, à filets longs; enfin, par une capsule conique, à anneaux, couverte de poils très rudes. L'espèce principale est le *rocou* ou *roucou*, que l'on trouve dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique. Son fruit sour nit une matière colorante rouge, employée dans la peinture et la teinture, sous le nom de rocou. Les sauvages s'en servent pour se tatouer lorsqu'ils vont à la guerre; les Caraïbes s'en teignaient pour se préserver de la piqûre des moustiques; c'est aussi un médicament employé contre la dysenterie. Le nom vulgaire du roucou (*bixa orellana*) est BICHET.

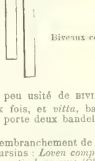
Bixacées : a, pistil; b, calice; c, corolle.

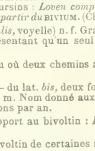
Biveaux cerces

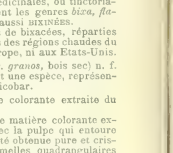
Bixa : a, fruit.

BIXACÉES (rad. *bixa*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, voisine des tiliacées, des ternstrémiacées, des cistacées, des violacées et des passiflorées, composée d'arbres ou d'arbrisseaux dans les régions tropicales des deux continents, et renfermant un certain nombre d'espèces alimentaires, médicinales, ou tinctoriales. Nous citerons particulièrement les genres *bixa, flacourtie, guidonie, papaya*. Il On dit aussi BIXINÉES.

On compte environ 450 espèces de bixacées, réparties dans 40 genres environ, originaires des régions chaudes du globe. On n'en rencontre ni en Europe, ni aux Etats-Unis.

BIXAGRÈNE (de *bixa*, et du gr. *granos*, bois sec) n. f. Genre de tiliacées, dont on connaît une espèce, représentée par un grand arbre des Iles Nicobar.

BIXINE (rad. *bixa*) n. f. Matière colorante extraite du rocouyer. V. BIXA.

— Encycl. La *bixine*, principale matière colorante extraite du rocouyer, se prépare avec la pulpe qui entoure les fruits, de cet arbuste. Elle a été obtenue pure et cristallisée; elle se présente en paillettes quadrangulaires microscopiques, d'un rouge foncé avec reflet métallique violacé; elle fond à 175°; séchée à 120°, sa composition est donnée par la formule $C^{20}H^{30}O^{4}$; elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine. Elle forme des combinaisons cristallines avec l'ammoniaque, la soude, la potasse; les combinaisons calciques et barytiques sont amorphes. La *bixine* s'emploie en teinturerie pour aviver ou *fleurer* les couleurs, les soies. On sait encore pour donner du *pied* à la soie, au coton, au lin, c'est-à-dire les teindre en rouge du vin, etc.

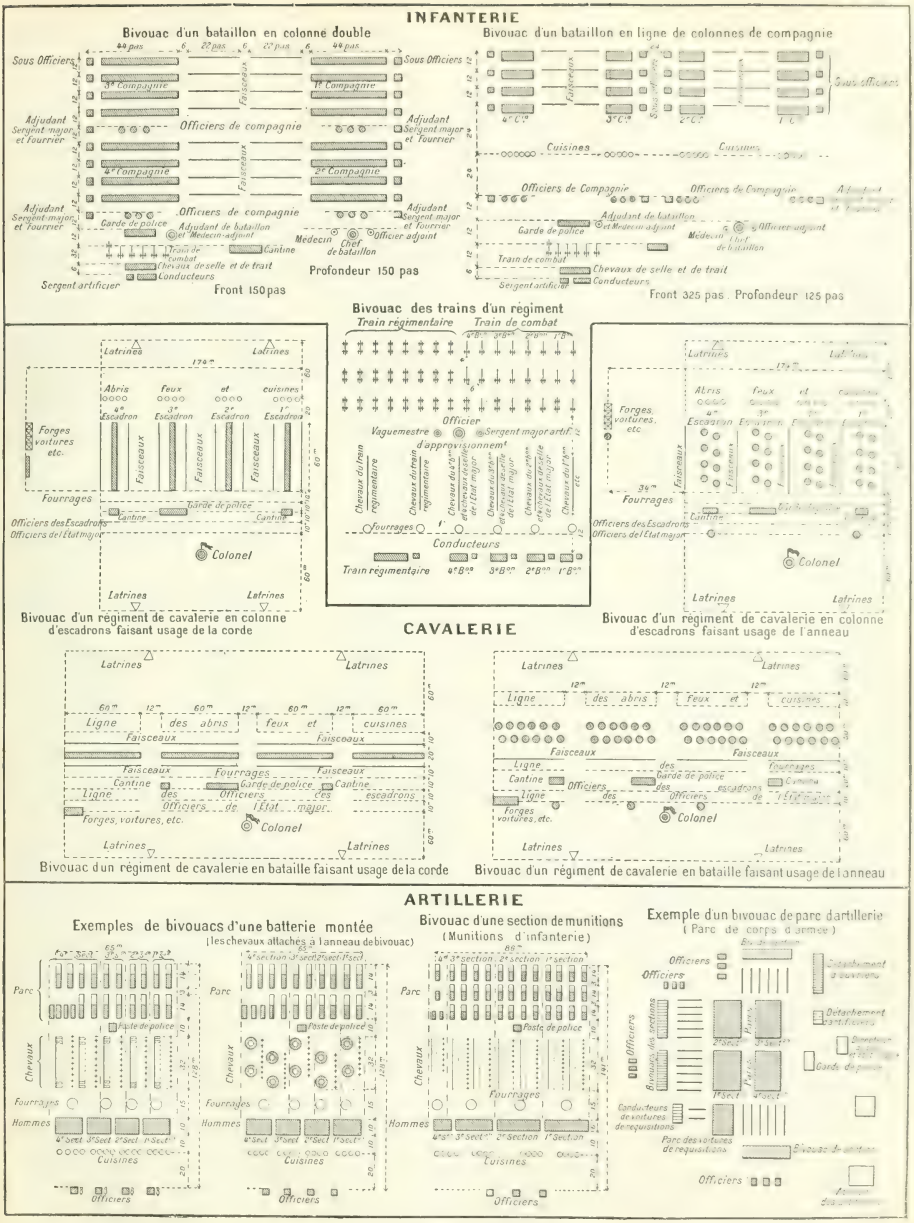

FORMATIONS DE BIVOUACS

BIXIO (Jacques-Alexandre), savant et homme politique français, né en 1808 à Chavaniac, dans l'ancien département des Apennins, mort à Paris en 1865. Venu fort jeune en France, il se fit recevoir docteur en médecine vers 1830, et prit part activé à la révolution de juillet. Quelque temps après, en 1831, il fonda, avec Pelletan, la *Revue des Deux Mondes*. Bixio publia la *Maison rustique du XIXe siècle*, et enfin créa et dirigea pendant onze ans, conjointement avec Barral (1837-1848), le *Journal d'agriculture pratique et de jardinage*. Rédacteur du « National », et, partant, en relations intimes avec les principaux écrivains de l'opposition libérale, Bixio accepta de Pagnerre les fonctions de chef de cabinet, fut nommé envoyé extraordinaire auprès de la cour de Turin, et élu membre de la Constituante par le département du Doubs. Il combattit l'insurrection de Juin. Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République, Bixio accepta du nouveau pouvoir le portefeuille de l'agriculture et du commerce, mais il ne le garda que peu de jours (20-29 déc. 1848). Il fut envoyé à la Législative par le département du Doubs. C'est vers l'époque de l'élection présidentielle qu'eut lieu son duel avec Thiers. Bixio, en 1851, fut exilé en Belgique, et, quoique rentré toutefois, il ne fut pas compris dans le décret d'expulsion.

Bixio.

Depuis 1851, Bixio s'occupa surtout d'affaires industrielles; il créa la « Librairie agricole », au succès de laquelle il dut son première-de-sa fortune, et il était, au moment de sa mort, administrateur du Crédit mobilier.

BIXIO (Girolamo, dit **Nino**), général italien, frère du précédent, né à Gênes en 1821, mort à Atchin en 1873. Il entra d'abord dans la marine militaire sarde. Lorsque, en 1848, éclata la guerre de l'indépendance italienne, Bixio prit part à la lutte de Venise contre l'Autriche, et attira surtout l'attention en combattant, en 1849, les troupes du général francais Oudinot. Après la chute de la république romaine, il navigua dans les mers du Sud, comme capitaine d'un bâtiment génois, et revint, en 1859, se ranger de nouveau sous les ordres de Garibaldi; il l'accompagna, en 1860, dans son expédition de Sicile et sur le continent, où il prit part à la prise de Reggio, et à la bataille du Volturno. Elu par la ville de Gênes député au premier parlement italien (1861), il entra, en 1862, dans l'armée italienne.

BIYALA, village d'Egypte (Basse-Egypte); 6.300 hab.

BIZANET, comm. de l'Aude, arr. et à 14 kilom. de Narbonne; 1.949 hab.

BIZANNET ou **BIZANET** (Guilin-Laurent), général français, né à Grenoble en 1755, mort en 1836. Il commandait, en 1814, la place de Berg-op-Zoom, lorsqu'il battit les Anglais conduits par le prince de Galles. Pendant la Restauration, il fut nommé commandant supérieur de Marseille, gouverneur de Toulon, et enfin lieutenant général.

BIZANOS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 1 kilom. de Pau; 1.802 hab. Fabrique de chocolat.

BIZARRE (aux XVIe et XVIIe siècles, on écrivait également bien *bigearre*, et même *bizarre*, sous l'influence du mot *bigarré*, qui a modifié le sens de l'espagn. *bizarro* [brave, chevaleresque] adj. Fantasque, extravagant, en parlant des personnes; étrange, étonnant, en parlant des choses : *Les plus sages sont souvent menés par les plus fous et les plus* BIZARRES. (La Bruy.) *Ah! la mode est vraiment une chose* BIZARRE! (G. Sand.)

— *Tête bizarre*. Vénér. Tête d'un cerf dont un ou plusieurs andouillers présentent un défaut de symétrie.

— Substantiv. Personne bizarre : *Le* BIZARRE *affecte de ne rien dire ou faire que de singulier*.

— En parlant des choses : *Les petits esprits prennent toujours le* BIZARRE *pour le* GRAND. (Buff.)

— SYN. **Bizarre, extravagant, fantasque.** Le *bizarre* a des singularités qui peuvent choquer, mais qui ne sont pas forcément dénuées de bon sens; l'*extravagant* est toujours contraire au bon sens; le *fantasque* saute d'une idée ou d'une humeur à une autre, mais il peut n'être ni bizarre ni extravagant.

— **Bizarre, étrange, extraordinaire, singulier.** Ce qu'il y a d'*extraordinaire* ou de *singulier*, dans un objet *bizarre*, tient à son origine, de la fantaisie; cela fait rire ou étonne, sans exciter un blâme bien prononcé. Ce qui est *étrange*, choque, cause un étonnement fâcheux. *Extraordinaire* se prend souvent en bonne part; mais, quand il est simplement synonyme des trois autres mots, il marque l'excès en quelque chose, sans éloge ni blâme. *Singulier* signifie, proprement, quant objet est seul de son espèce, qu'il n'a pas d'équivalent; employé très souvent la conséquence qu'on y trouve quelque chose de *bizarre* ou d'*étrange*, mais le mot ne signifie cela qu'indirectement.

BIZARRÉ n. m. Sorte de filet, en forme de tramail, pour pêcher le saumon. V. BICHARRIERE.

BIZAREMENT adv. D'une façon bizarre : *Etre* BIZARREMENT *accoutré. Parler et penser* BIZARREMENT.

BIZARRERIE n. f. Caractère de ce qui est bizarre : *La* BIZARRERIE *des événements, de la mode*.

— Action, procédé bizarre, chose bizarre : *Les* BIZARRERIES *du fou, d'un lunatique*. V. SINGULARITÉ.

BIZE, comm. de l'Aude, arrond. et à 22 kilom. de Narbonne, sur la Cesse; 1.496 hab. Ch. de f. Midi. Excellents vins; filons de lignite, carrières de marbre; fabriques de chandelles, corderie, moulins. A peu de distance de Bize, dans la vallée appelée les *Fées*, se trouvent trois cavernes à ossements fossiles, au milieu desquels on a rencontré des objets préhistoriques.

BIZÉ n. m. Outil en fer, qui sert aux cordonniers à régler la trépointe, c'est-à-dire à polir le tour des semelles. Le biseé remplace la *bisaigle*, ou *bisaiguë*, qui est en bois.

Bizé.

BIZEBAN n. m. Nom persan, qui signifie « sans langue », appliqué aux muets, exécuteurs des hautes œuvres dans le sérail; le nom turc correspondant est *dilsiz*.

BIZEN, province maritime du Japon (Ile Nippon), peuplée de 345.500 hab.

BIZERTE (*Hippo-Zarytos*), ville maritime de Tunisie, à 54 kil. de Tunis, près du canal qui relie le *lac de Bizerte* à la mer; 12.000 hab. (*Bizertins, ines.*) Poteries indigènes, nombreuses huileries. Pays agricole et maritime. Commerce de grains, d'huile d'olive, de fruits, de corail, surtout de poissons. Les pêcheries abondantes du lac alimentent Paris même. Port achevé en 1895; lac ovale d'environ 13.000 hectares, souvent profond de 10 mètres, qui communique avec la lagune d'Ishkeul, fouillé de 8 mètres de profondeur, entre le lac et la mer, avec deux jetées, quai bien outillé, mouillages pour de très nombreuses escadres. Ch. de f. Tunis-Bizerte. Ch.-l. de contrôle civil, justice de paix.

Histoire. Fondée par les Phéniciens, Hippo-Zarytos fut prise par Agathocle luttant contre Carthage; par Mahio, lors de la révolte des mercenaires; par les Arabes en 622. Elle servit de refuge aux Maures chassés d'Espagne, fut bombardée en 1770 par les Français, et occupée par les marins français en 1881. Bizerte est devenue port militaire, commandant le détroit de Sicile; sa place, près de la fertile vallée de la Medjerda et sur la route d'Orient, favorise son essor économique.

BIZET (Alexandre-César-Léopold, dit **Georges**), compositeur français, né à Paris en 1838, mort à Bougival en 1875, fit au Conservatoire une carrière scolaire exceptionnellement brillante, et composa des études non-important à l'Institut, avant même d'avoir accompli sa dix-neuvième année, le premier grand prix de Rome (1857). Quelques mois auparavant, il avait déjà donné aux Bouffes-Parisiens une opérette en un acte, *le Docteur Miracle*. Doué d'aptitudes musicales merveilleuses, Bizet alla passer le temps réglementaire à Rome, d'où il fit exactement à l'Institut les envois obligés : un opéra bouffe italien intitulé *Don Procopio*; une symphonie, une ouverture qui avait pour titre *la Chasse d'Ossian*, et un opéra-comique en un acte, *la Guzla de l'émir*. De retour en France, il se livra d'abord à l'enseignement, tout en écrivant des mélodies, de nombreux morceaux de genre et des opéras. En 1863, il donnait au Théâtre-Lyrique *les Pêcheurs de perles*, opéra en trois actes, et, en 1867, au même théâtre, *la Jolie Fille de Perth*, opéra en quatre actes; remarquons, l'un et l'autre, au point de vue de la facture et de la sûreté de main, mais d'allures quelque peu excentriques. En 1872, il abordait la scène de l'Opéra-Comique, avec un petit acte intitulé *Djamileh*. Mais, comprenant qu'il faisait fausse route et changeant de manière, il écrivit pour un drame d'Alphonse Daudet, *l'Arlésienne*, une partition symphonique et chorale, un vrai petit chef-œuvre de grâce et de poésie. Dans le même temps, il écrivait pour le drame Concerts populaires sa superbe ouverture de *Patrie*. A partir de ce moment, Bizet était maître de lui, et il écrivit *Carmen*, qui parut à l'Opéra-Comique en 1875, et qui peut être considérée comme l'un des chefs-d'œuvre de la musique dramatique contemporaine; mais Bizet n'était plus là pour en jouir. Trois mois après l'apparition de *Carmen*, il mourait subitement d'une affection du cœur.

Georges Bizet.

En dehors du théâtre, Bizet a publié un assez grand nombre de morceaux de chant et de piano : entre autres, plusieurs séries de transcriptions sur des opéras célèbres.

BIZIURE (at *bizioun* n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, familles des lamellirostres, tribu des fulgulines, renfermant une macreuse d'Australie, *biziura lobata*.

BIZONÉ, ÉE (de *bi*, et *zone*) adj. En T. d'hist. nat., Qui est marqué de deux zones ou bandes circulaires colorées.

BIZONNES, comm. de l'Isère, arrond. et à 16 kilom. de La Tour-du-Pin; 926 hab.

BIZOT, comm. d'Algérie, dép., arr. et à 15 kil. de Constantine, sur la route de Philippeville; 8.890 hab. Cette ville a été créée en 1856, et porte le nom du général *Bizot*, mort devant Sébastopol.

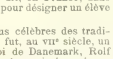
Bizière.

BIZOT (Michel-Brice), général français, né à Bitche en 1795, tué à Sébastopol en 1855. Il prit part à la défense de Metz en 1814, à celle de Besançon en 1815, devint capitaine du génie en 1821, fit la campagne d'Espagne (1823), fut successivement : chef du génie à Oran (1839); directeur des fortifications à Constantine (1849), et à Blidah (1850); général de brigade (1852); et commandant de l'Ecole polytechnique. Appelé au commandement de l'arme du génie, pendant la guerre de Crimée, il perit, frappé d'une balle, dans la tranchée devant Sébastopol.

BIZUT (zu) ou **BIZUTH** n. m. Se dit, en France, dans l'argot de plusieurs grandes écoles, pour désigner un élève de première année.

BJARKE, une des figures les plus célèbres des traditions scandinaves. On raconte qu'il fut, au VIIe siècle, un des plus vaillants guerriers du roi de Danemark, Rolf Krage, dont il épousa la sœur, après avoir égorgé son mari, le Suédois Aegar, au milieu même des noces. Renommé pour sa bravoure, il aida le roi d'Upsal à défendre sa couronne contre le roi de Norvège et, dans la nuit fatale où Rolf Krage périt par trahison avec ses guerriers, Bjarke entonna le chant de guerre, appelé le *Bjarke maal*, qui a été recueilli dans la *Saga* de Krage, et dont une traduction latine a été donnée par l'historien danois Saxo Grammaticus. On le répétait encore au XIIIe siècle.

BJARMIE (*bi-ar*), région des bords de la Dwina septentrionale, au S.-E. de la mer Blanche, célèbre dans les antiques *Sagas* du Nord. Les Bjarmes, ses habitants, étaient de race finnoise; ils étaient gouvernés par des princes nationaux, auxquels les étrangers donnaient le titre de « rois ». Les pirates normands, et plus encore les Novgorodiens, furent les ennemis des Bjarmes jusqu'au milieu du XIVe siècle, époque où disparaît de l'histoire le nom des Bjarmes; c'est ensuite dans les récits des vieux voyageurs qu'il faut aller chercher ce nom, appliqué aux Lapons du nord de l'empire russe.

BJELGRAD ou **BOLGRAD**, ville de Bessarabie, située à l'embouchure du Yalpuch; 10.000 hab. Cette ville industrielle était, avant la guerre turco-russe (1877), le siège de l'administration des colonies bulgares de la Bessarabie. Le traité de délimitation de la Bulgarie y fut signé en 1877.

BJELKE ou **BIELKE**, nom d'une illustre famille suédoise, danoise et norvégienne, qui remonte au XIIIe siècle. Elle a donné à ce pays des hommes politiques, des savants, des généraux, des magistrats : HOGENSCHILD, qui fut conseiller du roi Christian IX, en 1605; ANNA BJELKE, qui favorisa Gustave Wasa; BRITA, qui épousa le roi Charles Knutson, et GUNILLA, mariée à Jean III, de 1569 à 1592; NILS-LETTERER, né en 1644, mort en 1716. (Ambassadeur en France en 1679, il passa, en 1684, au service de l'empereur, se distingua dans la guerre contre les Turcs, et devint feld-maréchal et comte de l'Empire. Revenu en Suède, il y fut accueilli avec faveur et nommé gouverneur général de Pomeranie; mais, pendant la guerre de 1688-1697, il fut arrêté comme accusé de trahison vis-à-vis de l'Empire, et condamné à mort et à la confiscation de ses biens. Cependant, le roi lui fit grâce.) Au XVIIIe siècle, NICOLAS **Bjelke**, né en 1706, vint en France, se fit catholique, reçut une pension du roi, puis se fixa à Rome, où il fut nommé sénateur romain et camérier du pape, et devint chevalier de Malte en 1746. Il mourait à Rome en 1765.)

BJELKITE n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb. Variété de COBALTE.

BJERREGAARD (Henrik Anker), poète norvégien, né à Kingsaker en 1792, mort en 1842. Il a laissé un grand nombre de poésies; entre autres, un chant national, *Sonner of Norge*. On lui doit aussi des pièces de théâtre.

BJERKNESS (Charles-Antoine), mathématicien norvégien, né à Christiania en 1825, devint professeur à l'université de Christiania et à l'école des ingénieurs. Bjerkness a publié, en 1875, un mémoire qui fut lu à l'Académie des sciences de Paris, intitulé : *Remarques historiques sur la théorie d'un ou de plusieurs corps, de formes constantes ou variables, dans un fluide incompressible, etc.* Ses expériences reproduisent les phénomènes électriques et magnétiques naturels par des phénomènes hydrodynamiques.

BJERNSON (Bjœrnstjerne), poète, littérateur et publiciste norvégien, né à Kvikne en 1832. Fils d'un pasteur, il termina ses études à Christiania, débuta alors dans les lettres, publia dans des journaux des articles et des nouvelles, puis voyagea à l'étranger. Bjœrnson dirigea ensuite le théâtre de Christiania (1865-1867). Journaliste, il se prononça pour la séparation de la Norvège et de la Suède, devint le chef du parti républicain, et provoqua un duel le roi Oscar, qui avait critiqué une de ses œuvres (1879). Condamné à un an de prison, il voyagea à l'étranger, habita Paris (1882-1886), puis revint dans son pays. Depuis, il a fait de nouveaux voyages et, en 1897, il a donné des conférences sur Victor Hugo. Bjœrnson, qu'on a surnommé LE VICTOR HUGO SCANDINAVE, jouissait au talent plein de fougue une imagination très vigoureuse, un enthousiasme excessif, mais sincère, un amour ardent de la vérité. Comme poète, on lui doit notamment : *Arnljot Gelline*, poème épique (1870), et *Poèmes et chants*. Romancier, il a publié de nombreuses œuvres qui ont eu un grand succès, et dont plusieurs ont été traduites en français. Citons : *Synnøve Solbakken* (1857); *Arne* (1858); *la Fille de la pêcheuse* (1858); *Magnhild* (1877); *En bonne voie*; *l'Héritage du roi*; *Arts*, etc. On lui doit également des pièces de théâtre où l'on trouve, avec des défauts, des qualités brillantes, notamment : *Halte-Hulda*; *Entre les combats* (1858); *Sigurd Slembe*, trilogie (1862); *Marie Stuart en Ecosse* (1864); *les Nouveaux Mariés* (1865), dont le succès fut très grand; *Une faillite*, son chef-d'œuvre, joué à Paris en 1893; *Léonarda* (1879); *le Nouveau Système* (1879); *Au gant! Au delà des forces*, drame social en deux parties, qui ont été représentées à Paris en 1894 et 1897; *Amour et Géographie*, comédie, etc. Toutes ces pièces, depuis *les Nouveaux Mariés*, ont été traduites en français. Citons, enfin, de lui, *Monogamie et polygamie* (1897), écrit en faveur de la chasteté.

Bjernson.

BJŒRNSTJERNA (Magnus-Frédéric-Ferdinand, comte), homme d'Etat et écrivain suédois, né à Dresde en 1779, mort à Stockholm en 1824. Il était de la chute de la maison de Wasa, et, en 1809, fut chargé, à cette occasion, de négociations secrètes avec Napoléon. Il prit part, avec l'armée suédoise, à la bataille de Leipzig contre la France. Après la prise de Paris, il retourna en Suède, et prépara la convention qui établissait l'union personnelle de la Suède et de la Norvège, sous le prince Christian Frédéric. En 1820, il fut fait lieutenant général, comme en 1816, et fut ambassadeur en Angleterre de 1818 à 1824. Il a laissé : *Principes de la formation et de la simplification de la représentation nationale*, où il se prononce pour le suffrage universel; *l'Angleterre britannique aux Indes* (1820); *Théogonie, philosophie et cosmogonie des Indous* (1843); *Des bases de l'impôt* (1832), et des *Notes* (1852) sur les guerres de Napoléon.

BJOVULF, héros danois. V. BROWULF.

BLAAS (Charles DE), peintre d'histoire autrichien, né à Nauders (Tyrol) en 1815, mort en 1894 à Vienne. Il eut des débuts très humbles, et fit peu d'études régulières. En 1852, il alla à Vienne, plus tard en Italie, où il subit

l'influence d'Overbeck. Retour d'Italie en 1851, il fut nommé, en 1852, professeur à l'académie de Vienne. Il a exécuté depuis de très-riches diversés [illegible] de Hongrie et de Vienne. Il a donné ensuite des tableaux et portraits (*portrait du prince de Hongrie*) pour revenir finalement à la fresque. Son œuvre capitale en ce genre, qui lui coûta onze années de travail, est la fresque de la *Rumelhalle* (salle d'honneur), de l'arsenal de Vienne (42 compositions, grandes et petites. — Il a laissé deux fils, tous deux peintres assez distingués. Un, Eugène de Blaas né en 1843 à Albano, est peintre de genre et vit à Vienne. Un autre, JULES de Blaas (né en 1846 à Albano), est peintre de chevaux, et vit à Vienne.

Blabère, réd. autre ra.

BLABÈRE (du gr. *blaberos*, nuisible) n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattides, remarquant de grandes blattes à ailes très-larges, peintes au sommet. *Toutes les espèces de* BLABERA *sont de grande taille et vivent au Mexique, aux Antilles et dans l'Amérique méridionale; elles sont nombreuses et difficiles à distinguer.* (Girard)

— ENCYCL. Courant dans les habitations, ces *blattes* rongent les provisions et ramènent les ongles des gens endormis; elles se sont introduites à bord des vaisseaux en bois et répandues dans les stocks des pays chauds, et même en Europe. Citons la *blabera quantes* (Brésil, longue de 6 centimètres; la *blabera atropos* (Venezuela).

Blabérope : *a*, fleur; *b*, fruit.

BLABÉROPE (du gr. *blaberos*, nuisible, et *opsis*, aspect) n. m. Genre d'apocynacées-adisonées renfermant des arbrisseaux à suc laiteux irritant, très vénéneux pour l'homme, et dont on se sert pour la destruction des animaux féroces. Le blabérope pousse dans les régions tropicales de l'Asie orientale.

BLABINOTE (du gr. *blabos*, abîmé, et *notos*, dos) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des lamiides, renfermant des formes très allongées, de taille moyenne, habitant les régions sud-orientales de l'Europe et le nord de l'Afrique, jusqu'en Ethiopie. (On en connaît environ six espèces, dont deux se trouvent dans le midi de la France : le *blabinotus Troberti*, et le *blabinotus Genei*. Syn. MELANOMA, DEROPILIA, STENOSOMA, STENIDEA.

Blabinote (gr. 2 fois).

BLACAS d'Aulps, seigneur et troubadour provençal, né vers 1165, mort en 1237. Blacas est le type et le modèle de ces hauts barons, galants, braves, fastueux. Il a laissé des poèmes où se peignent les mœurs de son temps; il fut lui-même un protecteur magnifique pour les poètes.

BLACAS, plus connu sous le nom de **Blacasset**, fils du précédent, seigneur et troubadour comme lui, né en 1200, mort vers 1270. Il fut poète comme son père, et comme lui un chevalier aux nobles sentiments. On trouvera, dans le *Répertoire* de l'abbé Ulysse Chevalier, la liste des studes qui lui ont été consacrées.

BLACAS d'Aulps (Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc de), homme politique français, né à Aulps, en Provence, en 1771, mort à Goritz en 1839, était capitaine de dragons au début de la Révolution. Il émigra pour s'attacher à la fortune du comte de Provence, qu'il suivit en Italie, à Mitau et à Londres, et dont il devint le principal conseiller. Ministre de la maison du roi et secrétaire d'Etat en 1814, il fut, en 1815, envoyé comme ambassadeur à Naples, et y négocia le mariage de la princesse Caroline avec le duc de Berry. Démissionnaire en 1822, il fut, en 1828, nommé ambassadeur à Vienne, qu'il quitta en 1830, pour terminer sa vie auprès de Charles X. Il était toujours resté impopulaire auprès de ses contemporains, à cause de l'intransigeance de ses opinions absolutistes. — Son fils, aîné, LOUIS-CHARLES-PIERRE-CASIMIR, né à Londres en 1815, mort à Venise en 1868, auprès du comte de Chambord, se fit connaître comme archéologue et comme numismate. — Son autre fils, STANISLAS, né et mort à Paris (1819-1882), suivit Charles X en exil, et dirigea ensuite la maison du comte de Chambord à Frohsdorf.

BLACÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 9 kilom. de Villefranche, sur un affluent de la Saône; 1.178 hab.

BLACHE n. f. T. rural. Dans le Dauphiné, Terre arable plantée de châtaigniers ou de chênes, entre lesquels on peut labourer. Il Nom donné, dans d'autres contrées de la France, à des herbes de marais employées comme litière pour les chevaux et les bœufs.

BLACHE (Antoine), né à Grenoble en 1635, mort en 1714. D'abord soldat, il devint curé de Rueil, puis directeur des calvairiennes du Luxembourg. Il publia une *Refutation de l'hérésie de Calvin* (1787), et composa, contre la société des jésuites, un libelle violent qui le fit mettre à la Bastille, où il mourut. Il a laissé des *Mémoires*.

BLACHÈRE n. f. T. rural. Dans certaines parties de la France, on désigne sous ce nom les mareéages dans lesquels on récolte la blache. ◆ On dit aussi BLACHE.

BLACK (Joseph), chimiste anglais, né en 1728 à Bordeaux, de parents écossais, mort à Edimbourg en 1799, se rendit très jeune en Ecosse, et devint, en 1795, professeur de chimie à l'université d'Edimbourg. Son enseignement eut un grand éclat. Il a enrichi la science de sa belle découverte de la chaleur latente et d'une remarquable découverte sur la nature des carbonates et des [illegible] descendances de Paris, où [illegible] l'appelait le Nestor de la révolution chimique. Il a laissé des *Leçons sur les éléments de la chimie*, publiées en 1803.

BLACK (Adam), éditeur et homme politique écossais, né en 1784 à Edimbourg, mort en 1854. Il a publié l'*Encyclopédie Britannique*, dans laquelle il a [illegible] [illegible] et de propriétaire de la Revue d'Edimbourg. Lui a deux représentants, bref prévoit, maire à Edimbourg, il succéda, en 1850, à Macaulay. Sans son manuel [illegible]

BLACK (William), romancier anglais, né à Glasgow en 1841, mort à Londres en 1898. Il a publié de nombreux romans. Ecrivain élégant, il excellait à donner la sensation de la réalité sans jamais tomber dans la vulgarité. Nous citerons : *Un Adorateur* (1872), *Le Prince des Ténèbres* (1873), *Une pilule Heth* (1874), sa meilleure œuvre, *Les aventures de Madame Montpelier* (1875), *Une princesse de Thule* (1876), *Pétrarque vers Port-Royal* (1877), *Julie Madeleine* (1880), *La Belle Infortunée* (1882), *Sylvia Zembla* (1887), *Le Nouveau Prince Fortunatus* (1890), *Wolfenburg* (1892), etc.

BLACK-BAND (*band*) n. m. Designe, en Angleterre, les minerais de fer argileux bruns ou noirs, qui se trouvent en strates [illegible] des strates houillères, et dont ils sont employés dans les usines métallurgiques d'Ecosse.

BLACKBOULAGE n. m. Fam. Action de blackbouler.

BLACKBOULER (de l'angl. *black*, noir, et du franc. *boule*) v. a. Evincer, par un vote dans lequel on donne une majorité de boules noires, quelqu'un qui se présente à un examen, à un concours, etc. : *Blackbouler un candidat.*

— Par ext. Infliger un échec à quelqu'un.

BLACKBURN, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la petite rivière du même nom; 120.000 hab. Cette ville, dont la fondation remonte à Guillaume le Conquérant, est célèbre par ses manufactures (plus de 140) de mousselines et de calicots de toute espèce. Patrie de l'ouvrier Hargreaves, l'inventeur de la *spinning-Jenny* (1767), machine à filer, qui a donné une grande impulsion à l'industrie du coton.

BLACKBURNE (François), théologien anglais, né à Richmond en 1705, mort en 1787, devint archidiacre de Cleveland. Partisan de la liberté religieuse, il se prononça en ce sens dans plusieurs de ses écrits, dont les principaux sont : *Considérations sur l'état actuel de la controverse entre les protestants et les catholiques*, etc. (1762), et *le Confessionnaire* (1766).

BLACKBURNIE ou **BLACKBOURNÉE** (du n. de *Blackburne*, amateur de bot. angl.) n. f. Bot. Syn. DZANTHOXYLE.

BLACK-DÉFIANCE n. m. Cépage américain productif, résistant bien au mildiou, mais facilement attaqué par le phylloxera.

BLACK-DROPS (*drops* — mots angl. signif. *gouttes noires*) n. m. Macération d'opium dans le vinaigre, aromatisée de safran et de muscade.

— ENCYCL. Cette préparation, inscrite au Codex, est excellente pour combattre les phénomènes douloureux de l'estomac. Au moment des crises, on donne au malade de une à trois gouttes, soit sur du sucre, soit dans un peu d'eau. C'est une préparation très riche en opium, et il importe d'être prudent dans son emploi. Une goutte moyenne représente un quart de son poids d'opium; 1 partie équivaut à 2 parties de laudanum de Rousseau et à 4 parties de laudanum de Sydenham.

BLACK-HAWK, chef de la tribu indienne des *Sac and Fox* (Sacs et Renards), né en 1768, mort en 1838. Après avoir d'abord refusé, en 1804, de céder aux Etats-Unis les terrains de chasse de sa tribu, situés sur la rive orientale du Mississipi, il se rendit de la rivière Rock, où Black-Hawk s'y résigna au bout de onze ans, mais refusa de quitter son village. Celui-ci ayant été vendu, en 1829, à des colons blancs, la guerre éclata aussitôt. Traqué par les milices fédérales, le chef dut les abandonner. Vaincu, il dut signer un nouveau traité et se retirer au delà du Mississipi. Mais, trois ans après, il reprit les armes, repassa le fleuve, battit les troupes de l'Union et massacra les colons. Il fallut mobiliser contre lui un corps d'armée, commandés par les généraux Dodge, Atkinson et Scott. Fait prisonnier par ce dernier, en 1832, Black-Hawk fut conduit à Washington, puis à Fort-Monroe. Il ne recouvra sa liberté que l'année suivante et alla rejoindre ses compatriotes déportés dans la région du fort des Moines, après confiscation de tous leurs biens.

BLACK-HILLS (*montagnes Noires*), un des contreforts des montagnes Rocheuses, dans les Etats-Unis, centre-ouest du territoire de Dakota et de Wyoming. Ces montagnes, qui ne dépassent pas 2.200 m., sont couvertes de forêts riches en fossiles et en minerais.

BLACK-HOLE (mots angl. signif. *trou noir*), nom donné par les historiens anglais à l'un des cachots du fort William, à Calcutta. En 1756, le nabab du Bengale, Saradj-ud-Daoula, ayant surpris Calcutta et s'étant emparé du fort William, avait entassé les prisonniers européens, au nombre de 146, dans un réduit étroit et obscur, où la plupart de ces malheureux périrent d'asphyxie durant la nuit; 23 seulement d'entre eux avaient conservé la vie. C'est ce cachot qu'on appela le « trou noir ». Cette horrible prison était celle où l'administration britannique de Calcutta relégua, elle-même, ses prisonniers civils, ainsi que l'indique l'historique du fait.

BLACKIE (John-Stuart), écrivain et helléniste anglais, né à Glasgow en 1809, mort en 1895. D'abord avocat, il devint ensuite professeur au collège d'Edimbourg, puis à l'université de cette ville, où il introduisit l'enseignement du grec moderne. Il fit dont un nombre considérable de travaux remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Prononciation du grec* (1852), *Discours sur la beauté* (1858), *Chants et légendes de l'ancienne Grèce* (1857), *Poèmes anglais et latins* (1860), *Dissertations critiques* (1861), *Aphorismes philosophiques et archéologiques* (1866), *Homère et Hérode* (1866), *Mons Barcelonensis*, recueil de ballades, *Chants des montagnes écossaises* (1872). Comme philosophe, on lui doit les *Quatre Phases de la morale* (1871), *Histoire nouvelle de l'athéisme* (1871), *Les Sages de la Grèce* (1877) et le titre de *Horæ hellenicæ*.

BLACK-JULY [illegible] dans les terrains ni trop froids ni trop humides. Il est peu cultivé en France.

BLACKLOCK (Thomas), poète et théologien écossais, né en 1723 à [illegible] mort en 1791 à [illegible] dans la poésie. En 1745, il publia à Glasgow un recueil de *Poésies*, qui eurent un véritable succès. Vers 1759, il se voua au ministère évangélique, puis à l'enseignement. On [illegible]

BLACK-MAIL (*mél*) n. m. Tribut que les propriétaires et fermiers des frontières d'Angleterre et d'Ecosse payaient jadis aux maraudeurs, pour se garantir de leurs attaques.

BLACKMORE (Richard), médecin et littérateur anglais, né en 1650 à Corsham (Wiltshire), mort en 1729. Guillaume III le nomma son médecin ordinaire. Il publia quelques ouvrages de médecine; plusieurs poèmes, dont l'un, *la Création*, fut loué par Addison et par Johnson; des *Essais* (1716) en prose, etc.

BLACKMORE (Richard Doddridge), auteur anglais, né en 1825 à Longworth (Berkshire). Avocat, puis horticulteur, il a écrit des ouvrages dont beaucoup ont eu un vif succès. Son style facile abonde en traits touchants et humoristiques. Voici ses principaux romans et nouvelles : *Clara Vaughan* [illegible] (1869), son chef-d'œuvre; *Alice Lorraine* (1875); *Crippa, le coureur* (1876); *Erema* (1877); *Marie Anerley* (1880); *Kit and Kitty* (1889), etc. Citons encore : un poème, *Franklin* (1860), et *Histoire du comté d'York* (1880).

BLACKMORITE n. f. Silice hydratée naturelle. Variété d'opale.

BLACK-PEARL (*pearl*) n. m. Excellent cépage américain qui a servi, en grande partie, comme porte-greffe dans les nouvelles plantations de vignes, après la venue du phylloxera.

BLACK-POOL, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la mer; 11.000 hab.

BLACK-RIVER, rivière des Etats-Unis d'Amérique, se jetant dans le lac Ontario, après un cours de 180 kilom. Un canal unit cette rivière au lac Erié. — Rivière des Etats-Unis d'Amérique, née dans l'Etat de Missouri, qui va se perdre dans la rivière Rouge, dans l'Etat de Texas, en aval de Batesville; cours de 480 kilom. — Plusieurs autres rivières portent le même nom, en [illegible] Missouri, au Mexique, entre le lac de la Lamanque, etc.

BLACK-ROCK, ville de l'Royaume-Uni (Irlande [prov. de Leinster], comté de Dublin); 4.000 hab. [illegible]

BLACK-ROT (*rôt* — de l'angl. *black*, noir, et *rot*, pourriture) n. m. Maladie de la vigne, causée par un champignon microscopique : le *laestadia Bidwelii* (Viala et Ravaz).

— ENCYCL. Le *black-rot* est connu de longue date en Amérique. En 1885, l'existence de cette maladie a été signalée dans des vignobles de l'Hérault. Depuis [illegible] black-rot s'est propagé dans tout le Languedoc et le sud-ouest de la France, et par la vallée du Rhône jusqu'à la région Sud-Est de Paris.

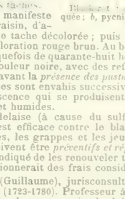

Blackrot : *a*, grappe usée; *b*, pycnide de black-rot.

L'infection d'un plant devigne commence par les feuilles. Elles se couvrent de taches à peu près arrondies, d'une couleur feuille-morte, mais bordées d'un liséré plus sombre. Au bout de quelque temps, on observe, sur ces taches, une *auréole concentrique et caractéristique de pustules noires*, qui renferment les semences du champignon. Finalement, il se forme des trous à la place des taches.

Le black-rot se manifeste sur les grains de raisin. Il se [illegible] bord par une petite tache décolorée; puis la pellicule du grain prend une coloration rouge brun. Au bout de trois ou quatre jours, quelquefois de quarante-huit heures, le grain est desséché, de couleur noire, et il se ride et se rétrécit. On constate auparavant la *présence des pustules noires*. Les grains et les grappes sont envahis successivement par pédicules de recrudescence, qui se produisent à la suite de journées chaudes et humides.

La bouillie bordelaise (à cause du sulfate de cuivre qu'elle renferme) est efficace contre le black-rot. On en asperge les feuilles, les grappes et les jeunes sarments. Les traitements doivent être *préventifs et répétés fréquemment*. On a même indiqué de les renouveler tous les quinze jours, ce qui occasionerait des frais considérables.

BLACKSTONE (Guillaume), jurisconsulte anglais, né et mort à Londres (1723-1780). Professeur à Oxford, il ne se borna pas à un simple commentaire des lois; il remonta à leur origine, en chercha l'esprit, montra l'influence qu'elles avaient eue sur les mœurs et éclaira la législation en la séparant point de la morale. En 1761, il fut envoyé comme député à la Chambre des communes; en 1763, il fut nommé solicitor général, et en 1766, juge à la cour du Banc du roi, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il publia divers ouvrages, dont le plus célèbre est : *Commentaries of the laws of England*, trad. en franç. par Chompré (1822).

BLACKSTONIE (*sto* — de *Blackstone*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de THUNBERGIA.

BLACKWALL, bourg d'Angleterre (comté de Middlesex), regardé comme un faubourg de Londres, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Lea dans la Tamise. Chantiers de construction, bassins très spacieux. Les docks de la compagnie des Indes y existaient, dans l'île des Chiens.

BLACKWATER, [illegible] dans la mer du Nord à Maldon; 100 kilom.

— Fleuve côtier d'Irlande se jetant dans l'Océan, à la baie de Youghal, entre les comtés de Cork et de Waterford; cours de 96 k. long. — Plusieurs autres rivières irlandaises portent le même nom : une se jette dans la Boyne ; une autre dans le lac Neagh, après avoir arrosé les comtés de Monaghan et d'Armagh.

BLACKWOOD (Adam), écrivain écossais, né à Dunfermline en 1539, mort en France, à Poitiers, où il était consulter au préalable, en 1613. Il dut sa fortune, en France, à la faveur de Marie Stuart, et, après la mort de sa bienfaitrice, il publia contre Élisabeth un curieux pamphlet intitulé *Martyre de Marie Stuart* (1587).

BLACQUE Alexandre, publiciste, né à Paris en 1791, mort en 1845. Établi d'abord comme négociant à Smyrne, au moment de la guerre d'Orient en 1827, il y fonda le *Courrier de Smyrne*, où il soutint à la fois les intérêts français et ceux de la Turquie. Passé ensuite à Constantinople, il devint directeur du « Moniteur ottoman » et conseiller particulier du Sultan.

BLADAGE (du bas lat. *bladum*, blé) n. m. Anc. dr. Redevance en grains qui, dans l'Albigeois, était due par l'emphytéote au seigneur, à raison de chaque tête de bétail servant à la culture des fonds inféodés; ce droit n'existait qu'en vertu d'un titre, et se percevait en outre du canon annuel.

BLADE n. f. Variété de froment, dans le midi de la France.

BLADE (Jean-François), érudit et folkloriste français, né à Lectoure (Gers) en 1827, mort à Paris en 1900. Magistrat, il donna sa démission pour se livrer à de savantes recherches sur la littérature et la chanson populaires, sur l'histoire et la géographie historique du Sud-Ouest français, pendant l'antiquité et le moyen âge. Ce bénédictin laïque, dont la mémoire est prodigieuse, est membre correspondant de l'Académie des inscriptions (1882). On lui doit un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac* (1867); *Études sur l'origine des Basques* (1869); *Contes populaires recueillis en Agenais* (1874); *Géographie juive, albigeoise et calviniste de la Gascogne* (1877); *Poésies populaires en langue française recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais* (1879); *Poésies populaires de la Gascogne* (1881); *Contes populaires de la Gascogne* (1886); *le Sud-ouest de la Gaule sous le haut et le bas empire* (1887); *Histoire du droit en Gascogne durant le haut moyen âge* (1888); *Géographie historique de la Navarre espagnole* (1891); *les Biboes* (1892); *Essai sur l'histoire de la transhumance* (1893); *Contes de la Gascogne* (1895); *les Contes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre* (1897), etc.

BLADENSBURG, bourg des États-Unis (Maryland); 2.620 hab. C'est là que fut livré, le 24 août 1814, un combat entre les Anglais et les Américains. Ces derniers furent battus, bien que le général Winder eût pris une forte position à Bladensburg, et qu'un petit corps de marins et de soldats eût mis en ligne, pour la défense, plus de mille hommes. Ceux-ci étaient commandés par l'amiral Cochrane et le général Ross. Le lendemain, les Anglais entraient à Washington.

BLAIADITE (*blé*) n. f. Variété de froment dont le grain est plus petit que celui de la blade. Sorte de blé dur.

BLAD-GUITOUN, comm. d'Algérie, arrond. d'Alger, dans la vallée de l'Isser ; 4.018 hab.

BLAD-TOUARIA, comm. d'Algérie, dép. d'Oran, arrond. de Mostaganem ; 2.359 hab. Vignes.

BLAENAVON, bourg d'Angleterre (principauté de Galles [comté de Monmouth]); 11.500 hab. Usines sidérurgiques.

BLÆRIE n. f. Genre d'éricacées, renfermant des arbrisseaux qui ont le port des bruyères, originaires de l'Afrique australe et tropicale.

BLÆSER (Gustave), sculpteur allemand, né à Dusseldorf en 1813, mort à Cannstatt en 1874. Il étudia la sculpture à Cologne, Mayence, puis entra, en 1834, dans l'atelier de Rauch, à Berlin, et prit part à la plupart des travaux de ce maître, notamment au monument de Frédéric III, jusqu'en 1841. A cette époque remonte sa statue de l'*Impératrice Alexandra-Feodorowna*, qui obtint un éclatant succès. Il exécuta ensuite les bas-reliefs du palais du château, représentant un *Guerrier combattant avec l'aide de Minerve*. On lui doit en outre une statue colossale de l'*Apôtre Matthieu*, pour l'église d'Helsingfors ; le *Prophète Daniel*, pour le château de Berlin ; la *Douce*, et diverses autres figures, pour le nouveau musée de cette ville ; la statue colossale en bronze du *Bourgmestre Lemcke*, pour Magdeburg ; des bas-reliefs en grès du *Jugement Dernier*, pour l'église de Lunebourg, etc. Il exécuta encore diverses statues de grands hommes ou de souverains pour Charlottenbourg, Cologne, et diverses résidences royales ; un monument à *Humboldt*, à Berlin, etc. ; sans compter d'un certain nombre de bustes. Son style a de l'allure et de la noblesse.

BLÆSUS, nom de plusieurs personnages appartenant à l'histoire ancienne : le premier est un vieux poète italique, dont Athénée cite deux pièces tragi-comiques ; le second est un jurisconsulte romain, cité dans le *Digeste* ; le troisième, Calus Sempronius Blæsus, fut plusieurs fois consul dans le IIe siècle av. J.-C. ; le quatrième, Junius Blæsus, gouverna la Pannonie à la mort d'Auguste, l'Afrique sous Tibère, et il reçut les honneurs du triomphe pour sa victoire sur les Numides ; mais il se donna la mort après la disgrâce de Séjan.

BLAEU ou **BLAEUW** (Guillaume), savant imprimeur-géographe, élève de Tycho-Brahé, né à Alkmaar en 1571, mort en 1638. Il a publié un grand atlas, *Theatrum mundi* ; et *Theatrum urbium et monumentorum* (1619), qui ont rendu de grands services à la science. — Son fils Jean, mort en 1673, l'aida dans ses travaux, et en publia lui-même de remarquables. Ce sont : *Atlas major*, et un nombre considérable de planches topographiques, connues sous le nom de *Théâtre de la Belgique, d'Italie, de Pologne*.

BLAFARD (*far*), **ARDE** (de l'anc. haut allem. *bleih*, pâle, et *faro*, couleur) adj. Pâle, terne, décoloré : *Lueur* BLAFARDE. *Teint* BLAFARD.

— Ordère. *Or blafard* ou *blafe*. Celui auquel on ajoute une quantité déterminée de cuivre, ce qui pâlit sa couleur et donne un travail plus résistant.

— Fig. Sombre, triste, ou sans énergie : *Ame* BLAFARDE. *Imagination* BLAFARDE.

— SYN. Blafard, blême, hâve, livide, pâle. Ce dernier mot est le seul qui puisse exprimer l'absence ou l'effacement du coloris sans y ajouter nécessairement une idée choquante : une personne *pâle* peut être belle et intéressante, quelle que soit sa nature de teint ou de pâleur. Ce qui est *blafard* est pâle jusqu'à l'affadissement : cela tire sur le blanc, mais la blancheur se présente, alors, comme ayant quelque chose de sale ou de desagréable à la vue. *Blême* se dit plutôt d'un visage devenu très pâle par l'effet d'une maladie, de longues macérations ou d'une peur ridicule. *Hâve* ajoute à l'idée de pâleur celle de maigreur et de décharnement. *Livide* marque une pâleur où l'on distingue des points ou des lignes plombées, bleuâtres : c'est la pâleur des cadavres.

BLAFARDEMENT adv. D'une façon blafarde : *Une lumière sulfureuse et* BLAFARDEMENT *bleue*. (Th. Gaut.)

BLAFE adj. T. d'orfèvr. *Or blafe*. V. BLAFARD.

BLAFFARD (*bla-far*) n. m. Nom que l'on donnait, autrefois, à une pièce de monnaie de 20 deniers tournois, et nouvelle du titre, frappée par le dauphin qui devint plus tard Charles VII, roi de France.

BLAGEON (*jon*) n. m. Un des noms vulgaires du chevaine soufie (*squalius soufia*). V. CHEVAINE.

BLAGNAC, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 12 kilom. de Toulouse ; 1.791 hab. (*Blagnacais, aises.*)

BLAGOVESCHTCHENSK, ville de l'Asie russe (Sibérie orientale), sur l'Amour, près de l'embouchure de la Sèque ; 20.200 hab. Fondée par le général Mourawieff. Fonderie de fer, minoteries à vapeur. Commerce de thé et de céréales. — Cette ville est le chef-lieu actuel du *gouvernement* et de la *province de l'Amour*.

BLAGUE (*blagh*, allem. *balg*, peau) sac élastique à fumer. Petit sac de poche, dans lequel les fumeurs renferment leur tabac. Fig. Mensonge, *en cheur, en tout, etc.*

— Fam. Mensonge, fabrication. *Contes des* BLAGUES. Il Plaisanterie ou bonne pour se tromper. Il Propos, *Au pourd'hui, on tout tout a la* BLAGUE. Il Facilité à parler, à débiter. Il Tromperie, ruse, *Ah, ta* BLAGUE, *ta* BLAGUE, *ta* BLAGUE *entre nous*.

Formes diverses de blagues

— v. a. Narguer, plaisanter, railler : BLAGUER *quelqu'un sur son embonpoint*.

— *Blaguer la situation*, Montrer de la gaieté dans un moment sérieux, triste ou sombre.

Se *blaguer*, v. pr. Se plaisanter, se railler mutuellement.

BLAGUEUR (*gheur*), **EUSE** n. Fam. Celui, celle qui blague, qui a l'habitude de blaguer, dans les différents sens de ce verbe.

— adj. Qui appartient, qui est propre aux blagueurs : *Air* BLAGUEUR. *Propos* BLAGUEURS. *Sourire* BLAGUEUR.

BLAID (*blè' d*) n. m. Nom d'une sorte de jeu de paume pratiqué dans les pays basques. V. PAUME.

BLAIERIE ou **BLAIRIE** (*blè-ri*) n. f. Dr. féod. Redevance payée au seigneur pour faire paître les bestiaux sur les terres après la moisson. Il Par ext. Le droit même de vaine pâture. Il Dans quelques coutumes, notamment en Mâconnais, Prestation en nature, payée au suzerain, pour l'entretien de ses *blaireaux ou messiers*, chargés de la surveillance des récoltes sur pied.

BLAIN (*blin*) n. m. Bateau plat, très allongé, qu'on emploie sur les tourbières, pour le transport des mottes de tourbe.

BLAIN, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Isac et le canal de Nantes à Brest ; 6.601 hab. Ch. de l'Ouest.

Tuileries, briqueteries. Cette ville, fort ancienne, était autrefois défendue par un château fort construit, en 1105, par Alain Fergent, duc de Bretagne, et rasé en partie, en 1629, par Richelieu. De cet édifice, antique demeure des souverains de Bretagne, séjour d'Olivier de Clisson et lieu de naissance du duc de Rohan, il ne reste plus que quelques ruines. — Le cant. a 5 comm. et 16.716 hab.

Armes de Blain.

BLAINE (James Gillespie), homme d'État américain, né à West-Brownsville (Pensylvanie) en 1830, mort à Washington en 1893. Très influent dans le congrès, leader du parti républicain, il fut le candidat de ce parti aux élections présidentielles de 1876, de 1880 et de 1884, où il échoua successivement. Garfield lui confia le secrétaire d'État (affaires étrangères), où il inaugura une politique agressive à l'égard de l'Angleterre (1880-1881). De nouveau secrétaire d'État, en 1889, il fut renversé par l'avènement de Cleveland. Il a laissé une sorte d'autobiographie intéressante : *Twenty years of congress* (1883).

BLAINVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 12 kilom. de Coutances ; 1.512 hab.

BLAINVILLE (Jean de Maugeschy de), maréchal de France, né en 1322, mort en 1391. De 1364 à 1382, il se distingua dans la guerre contre les Anglais en Normandie. Il succéda dans la charge de maréchal à Boucicaut.

BLAINVILLE (Charles-Henri), compositeur et musicographe français, né près de Tours en 1711, mort à Paris en 1769, s'est fait connaître, en dehors de quelques compositions, par quelques écrits notoires, « préoccupations historiques et dialectiques » (*Harmonie universelle*, 1751 ; *l'Esprit de l'art musical*, 1754 ; *Histoire générale, critique et philologique de la musique* ; enfin, une brochure intitulée *Éloge sur un homme sans mode*, dans laquelle il affirmait avoir découvert, en effet, un genre, qu'il appelait *mode mixte* ou *hellénique*, et qui n'était autre chose que le mode mineur de *la* sans note sensible, partant du *mi* comme note fondamentale. Cette prétendue découverte amena une polémique entre Blainville, J.-J. Rousseau et Serre, de Genève.

BLAINVILLE (Henri-Marie Ducrotay de), naturaliste, né à Arques en 1777, mort à Paris en 1850, fut successivement musicien au Conservatoire, élève peintre dans un atelier, etc. A vingt-sept ans, il ne s'était pas encore occupé de science, lorsqu'une leçon de Cuvier, qu'il entendit par hasard, décida de sa vocation. Deux ans après, il était docteur en médecine, et bientôt devenait suppléant de Cuvier au Collège de France et au Muséum d'histoire naturelle. Mais son caractère irritable n'était pas fait pour une situation subordonnée. Nommé professeur d'anatomie et de zoologie à la Faculté des sciences (1812), Blainville put, en toute liberté, combattre les idées de son maître. En 1825, l'Académie des sciences le choisit pour remplacer Lacépède. En 1830, il occupa au Muséum la chaire de conchyliologie, et, en 1833, celle d'anatomie comparée, que la mort de Cuvier laissait vacante. Ses travaux ont embrassé la taxonomie zoologique, l'anatomie comparée, la physiologie générale, la paléontologie, la philosophie de l'histoire naturelle. Le premier, il a introduit dans l'analyse de l'organisme la considération des *éléments* et des *produits*, et attache l'importance qu'elle mérite à ce qu'on appelle la *service des mitoses*. Idée de nature à conduire les êtres à un animal, et l'unité du règne animal à l'unité de création. Mais il admettait la création divine, complète au début ; il pensait que c'était par suite de causes naturelles que certaines espèces étaient éteintes, et n'avait pas recours, pour expliquer ces extinctions, à des causes générales, extraordinaires, à des cataclysmes. Les principaux ouvrages de Blainville sont : *Manuel de malacologie et de conchyliologie* (1825) ; *Manuel d'actinologie* (1834) ; *Prodrome d'une nouvelle distribution du règne animal* (1816) ; *Introduction des mammifères* (1822, trois tomes) ; *Ostéographie* (1839), ouvrage très important, resté inachevé ; *Histoire des sciences et des connaissances pour servir de la philosophie* (1847) ; *Philosophie anatomique* ; *Principes fondamentaux de zoologie*.

Blainville.

BLAINVILLÉE (de *Blainville*, n. pr.) n. f. Genre de composées-hélianthoïdées, comprenant un certain nombre d'herbes annuelles, qui croissent presque toutes dans l'ancien continent.

BLAINVILLE-SUR-L'EAU, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Lunéville, sur la Meurthe ; 1.479 hab. Ch. de f. Est. Filatures de coton ; chaudronnerie, tissage de toiles. Foire.

BLAINVILLIE (de *Blainville*, n. pr.) n. f. Genre d'insectes diptères. Syn. de OTITE.

BLAIR (John), chroniqueur et poète écossais du XIVe siècle. Il fut chapelain du célèbre Wallace, et assista à presque tous les exploits du héros de l'indépendance écossaise. Il a laissé, sur la mort de Wallace, un poème latin, traduit en anglais par Hume. On a aussi de Blair un fragment d'une chronique latine sur la vie du héros écossais.

BLAIR (Hugh), littérateur et prédicateur écossais, né à Edimbourg en 1718, mort en 1800. Pasteur presbytérien de l'église cathédrale d'Edimbourg (1758), et brillant orateur, il opéra une révolution dans l'éloquence de la chaire en adoptant le style purdes prédicateurs français. Nommé, en 1761, professeur à l'université de Saint-André, il y fit un *Cours de leçons sur les principes de la composition littéraire*, et le succès en fut tel, que le roi créa pour Blair une chaire de belles-lettres, à l'université d'Edimbourg. C'est le résumé de ces leçons qu'il publia, vers 1784, sous le titre de *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, ouvrage dont les éditions successives, et qui a été traduit en plusieurs langues, connurent un grand succès.

BLAIR-ATHOLE, bourg du Royaume-Uni (Écosse [comté de Perth]); 1.560 hab. Château des ducs D'ATHOLL.

BLAIREAU (*blè-ro* — étym. douteuse) n. m. Mammifère sauvage, de la taille d'un chien terrier, que l'on nommait autrefois *taisson*. V. partie encycl.

— Pop. *Puer comme un blaireau*, Exhaler une odeur infecte.

— Techn. Pinceau en poils de blaireau, dont on se sert en peinture pour fondre les ciels. Gros pinceau en poils très fins, avec lequel on savonne la barbe. Il Sorte de brosse employée par les doreurs, pour épousseter les pièces dorées. (On l'appelle *blaireau* ou *biche*.) La même brosse est aussi employée par les peintres sur porcelaine pour vernir et lisser le fond. V. BICHE (*pied-de-*

Blaireaux : 1 Pour la peinture ; 2 Pour la dorure.

Argot milit. Conscrit, terme de dénigrement.

Le *blaireau*, sonnerie de cor de chasse.

Le blaireau, Sonnerie de trompe pour la chasse au blaireau.

— ENCYCL. Les *blaireaux* forment un genre de mammifères carnivores, famille des subursides, dont le nom scientifique est *meles*. Les blaireaux sont des animaux

[illegible] Blanc, en avant, en blanc, critiquer, de [illegible] **prouver, reprendre, réprimander, réprouver.** De tous ces

avec autorité; critiquer suppose aussi la publicité du but d'influencer l'opinion des autres. *Désapprouver, réprouver*, expriment tout le contraire de l'approbation; mais *désapprouver* est moins fort; on *désapprouve* ce qui serait mieux autrement, on *réprouve* ce qu'on juge odieux, intolérable. Enfin, *reprendre* et *réprimander* expriment le blâme d'un supérieur à un inférieur, mais le dernier est plus fort que l'autre : il contient une menace implicite et suppose le désir de corriger par la crainte.

— ANTON. **Applaudir, approuver, encourager, exalter, flatter, louer, préconiser, vanter.**

BLAMONT, comm. du Doubs, canton de Hérimoncourt, arr. et à 16 kilom. de Montbéliard, près du Gland, affl. du Doubs ; 671 hab. Défendue autrefois par un château fort ; détruite en 1814 par l'invasion étrangère.

BLÂMONT (lat. *Albimontium*), ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 30 kilom. de Lunéville, sur la Vezouze ; 1.924 hab. (*Blâmontais, aises.*) Ch. de fer. Est. Tissage de calicot, brasseries, tanneries. Cette petite ville, fort ancienne, fut autrefois le chef-lieu du duché de Salm, qui fut ensuite cédé à Lorraine. Ruinée par la guerre, par la famine et par la peste, à l'époque de la guerre de Trente ans, elle perdit alors ses fortifications [illegible] de Regnier de Salm [illegible] 11.488 hab.

BLAMONT [illegible] en 1690, mort en 1760. Protégé de la duchesse du Maine, qui l'avait admis dans sa musique, il se fit connaître par [illegible] *Ariane*, [illegible] *Jephtée* et *Pyrame et Thisbé*, ouvrage qui lui valut le cordon de Saint-Michel. Il fit représenter encore au même théâtre *le Caprice d'Erato* (1730) ; *Endymion* (1731) ; les *Caractères de l'Amour* (1738) ; *les Amours du printemps* (1739). Enfin, il écrivit, pour le service de la chapelle du roi, *Pharé*, et avec son neveu, de Bury, *Jupiter, vainqueur des Titans* et *les Fêtes de Thétis*. Cet artiste a publié aussi des cantates, des motets, cinq recueils d'airs sérieux et à boire, ainsi qu'un petit écrit intitulé *Essai sur les goûts anciens et modernes de la musique française*.

BLÂMONTAIS (le), pays lorrain, compris dans le diocèse de Toul, qui s'étendait sur les deux rives de la Vezouze, et correspondait à peu près au canton actuel de Blâmont. (*Les comtes de BLÂMONT* étaient vassaux des évêques de Metz.)

BLANC *blanc*, **ANCHE** (le latin [illegible] *blancus*) [illegible] qui se dit des objets qui ont une couleur [illegible] à neige, du lait, etc. : *Le cygne blanc. Rétablissant la lumière sans lui faire subir aucune décomposition.*

— Fam. Qui a les cheveux blancs : *On voit des hommes tout* BLANCS *à trente ans.*

— Par ext. Qui a une couleur relativement claire et tirant sur la couleur blanche : *Poivre* BLANC. *Vin* BLANC. ‖ Qui est moins ou qui n'est pas assez foncé : *Étoffe devenue* BLANCHE *à la lumière.* *Encre* BLANCHE. ‖ Pâle, blême : *Être* BLANC *de peur,* BLANC *de colère.*

— Sur quoi il n'y a rien d'écrit, ni d'imprimé : *Papier* BLANC. *Feuillet* BLANC. (*Fig. Dans cette vie, qui paraît si pleine, il y a pas mal de* PAGES BLANCHES.) ‖ Propre, net ; qui a été blanchi, nettoyé, lavé : *Verre* BLANC. *Draps* BLANCS.

— *Gelée blanche*, Gelée en forme de poudre blanche, qui se forme, dans les matinées froides, de la rosée ou du brouillard déposés. ‖ *Eau blanche*, Eau dans laquelle on mêle du son pour faire boire les chevaux et les rafraîchir. ‖ Mélange d'eau et d'extrait de Saturne. *Jus blanc*, [illegible] de la lumière de l'omnibus [illegible] *naie blanche*, Pièce d'argent. ‖ *Billet* ou *Bulletin blanc*, Billet mis dans l'urne du scrutin, et sur lequel on n'a écrit aucun nom, rayé aucun nom. ‖ *Arme blanche*, Arme qui n'a pas d'autre force impulsive que celle que lui communique la main, telle que sabre, épée, baïonnette, etc. ‖ *Armes blanches*, Armes d'un jeune chevalier dont l'écu n'était orné d'aucune figure. ‖ *Drapeau blanc*, Drapeau qu'arborent des assiégés qui demandent à capituler, ou les parlementaires qui veulent communiquer avec l'ennemi ou avaient autrefois pour les Bourbons de France. ‖ *Nuit blanche*, Nuit que l'on passe sans dormir. ‖ *Fer-blanc*, Tôle de fer recouverte d'une pellicule d'étain. ‖ *Verre blanc*, Celui qui, sans posséder une qualité supérieure, a de complémentaires qualités. *Marrons blancs*, Ceux qui sont salés, mais non fumés. ‖ *Œuf blanc*, Œuf couvé qui n'a pas été fécondé. (On dit aussi CLAIR.)

— Fam. *Être tout blanc, Être blanc comme neige.* Être tout à fait innocent. ‖ *Être blanc comme un Vêtre pas blanc*, Courir grand risque d'être grondé, puni, condamné, ou de s'attirer une mauvaise affaire. ‖ *Être tantôt blanc, tantôt noir*, Sonner le pour et le contre, changer d'avis d'un instant à l'autre. ‖ *L'un dit blanc, l'autre dit noir*, Ils sont en contradiction complète sur une question. ‖ *Si on lui dit blanc, il répond noir*. Se dit de quelqu'un qui répond, à dessein ou par habitude, à l'opposé de la question, ou qui à l'esprit de contradiction. ‖ *Voir blanc ou d'autres voient noir*, Voir les choses tout autrement que les autres; être d'un avis tout différent. ‖ *Avoir, donner, laisser, carte blanche*, Avoir, donner à quelqu'un pleine liberté, plein pouvoir. ‖ *Sortir d'un emploi le bâton blanc à la main*. V. BÂTON.

[illegible] *épée*, Se vanter ou se promettre de faire quelque chose en s'attribuant un pouvoir, un crédit qui [illegible] que l'on croit avoir. ‖ *Faire chou blanc*, N'obtenir aucun résultat (cette expression est empruntée au jeu de boules, où on l'applique au joueur qui n'abat pas).

— Anthropol. *Race blanche*, L'une des races humaines, celle à laquelle appartiennent les Européens, une grande partie des Asiatiques, et qui s'est étendue, par la conquête, sur presque tout le globe.

— Art culin. *Sauce blanche*, Sauce faite avec du beurre ou de l'huile qui n'a pas roussi, de la farine et un jaune d'œuf : *Chou-fleurs, asperges, à la sauce* BLANCHE. ‖ *Vandoche blanche*, Viande du veau, de la volaille, du lapin, par opposition à [illegible]

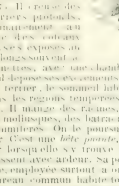

Blaireau

des sur pattes, plantigrades, de formes trapues, au pelage rude et grossier, leur régime est omnivore. Par leurs caractères généraux, ils tiennent le milieu entre les ours et les martes. Une seule espèce habite l'Europe : c'est le blaireau commun (*meles taxus*) qui pénètre avec la tête et la gorge presque blanches, et une bande noire sur chaque côté de la face le dessus du corps est noir. Il est long de 0,75. Il remue des terriers profonds, ordinairement au flanc des coteaux boisés exposés au S., lesquels sont à de mètres, avec une chambre d'habitation et une bouche en deux ou trois endroits. Il n'y a jamais qu'un seul mâle par terrier. Il est commun dans toutes les régions tempérées. L'animal est actif toute l'année. Il mange des racines, des champignons, du miel et des mollusques, des batraciens, des oiseaux et des petits mammifères. On le poursuit comme destructeur du gibier. C'est une *bête puante*, que l'on prend dans son terrier lorsqu'elle s'y trouve acculée par les chiens, qu'ils chassent avec adresse. Sa peau fourrure une mauvaise fourrure, employée surtout à faire des collets de chasse. Le blaireau commun habite toute l'Europe et l'Asie du Nord jusqu'au Japon, où existe une des variétés du *meles*, propre à l'Asie Mineure et à la Perse, et *melinus* du Japon, de la Chine et de la Sibérie. Le *meles leucurus* est le blaireau de la Cochinchine et du Népaul, avec ses variétés *collaris* et *tenebrosus*. Les blaireaux américains appartiennent au genre *taxidea*; des formes boréales se trouvent dans le phoenicie des deux continents.

BLAIREAUTER (*blé-ro*) v. a. Fam. En parlant d'un peintre, Abuser du blaireau, peindre, frotter, polir avec un seul mouvement et rechercher.

BLAIRGOWRIE, ville d'Ecosse (comté de Perth), sur l'Erlich ; 3.750 hab. Filature et tissage de coton pour le marché de Dundee ; fabrication de toiles.

BLAIRIE (*blé-ri*) n. f. Genre de verbenacées, renfermant des herbes de l'Amérique méridionale.

BLAISE n. f. Sous en bourre qui enveloppe le cocon, avant le dévidage ou décocnnage.

BLAISE (lat. *pirus*, rivière de France, affluent de la Marne, qui passe à Juzennescourt, Blaise, Duvant et Vassy. Cours de 80 kilom. — Autre petite rivière de France, affl. de l'Eure, qui arrose Senonches, Maillebois, Blévy, Crécy, Dreux. Cours de 50 kilom.

BLAISE (saint), évêque arménien, martyrisé en 316. Les cardeurs l'ont choisi pour patron parce que, suivant ses légendes, il aurait été martyrisé par des cardeurs qui le dépecèrent avec des peignes de fer. L'Eglise célèbre sa fête le 3 février.

Blaise (ORDRE DE **Saint-**), ordre religieux et militaire, fondé au XIIe siècle par un roi d'Arménie. L'ordre comprenait des laïques et des prêtres. Il disparut au XIIIe siècle, quand l'Arménie fut conquise par les Mogols.

BLAISE (Adolphe-Gustave), économiste français, né à Epinal en 1811, mort en 1886. Il a écrit dans divers journaux et revues, notamment dans le « Journal des économistes ». On lui doit, en outre : *L'association* (1845) ; *Rodbertus, son commerce et son industrie* (1854) ; *Observations sur les projets de loi concernant les sociétés à responsabilité limitée et le contrôle des sociétés* (1863) ; *Le Crédit de l'avenir* (1864) ; *Le Développement des établissements de crédit* (1881). Blaise a publié, avec J. Garnier, le *Cours d'économie industrielle*, professé par Blanqui de 1838 à 1839.

BLAISE, compositeur français, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1770. Il écrivit la musique d'un certain nombre de pièces, parodies, ballets, opéras-comiques : *Orphée* (1708), *les Fêtes de Vulcain* (1738), *le Pedant*, *les Amours de Cupidon*, *Psyche*, *les Bendes vaux nocturnes* (1746), *Amadis* (1770), *Alceste* (1771), *les Deux Bazoches* (1745), *le Genie de la France* (1745), *les Vers rouges* (1748), *les Ages en revolution* (1750), *les Bergeries* (1750), *le Compteur trompé* (1751), *Annette et Lubin* (1762), *Isabelle et Gerlande* (1765). Blaise écrivit encore des symphonies, des marches, des airs de danse, pour une foule d'autres pièces, et en 1751, il publia trois recueils d'airs composés par lui ; pour la Comédie-Italienne.

Blaise et Babet ou *la Suite des Trois Fermiers*, opéra-comique en deux actes, paroles de Monvel, musique de Dezède, représenté à la Comédie-Italienne le 28 juin 1783. C'est un petit poème pastoral, qui obtint un véritable succès de vogue, grâce aux scènes naïves et touchantes, bien exprimés par le parolier et par le compositeur. L'ouvrage était joué, pour les deux rôles principaux, par Méchu et par Mlle Dugazon, alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de son talent.

Blaise le Savetier, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 9 mars 1759. C'est l'histoire d'un huissier chargé par Blaise et sa femme Blaisine. Ce fut le début, à la scène, de Philidor, dont la partition est franche et bien rythmée.

BLAISOIS (*blé-zo-a*) ou **BLÉSOIS, OISE**, personne née à Blois, ou qui habite cette ville. — *Les* BLAISOIS.

— Adjectif. Qui appartient à la ville de Blois ou à ses habitants : *Tradition* BLAISOISE (ou BLÉSOISE).

BLAISOIS ou **BLÉSOIS** (le) (*Blesensis pagus*), ancien pays de France (Orléanais), compris actuellement dans le département de Loir-et-Cher. Les villes principales du Blaisois sont : Blois, capitale ; Romorantin, Mer, Chambord. Ce pays formait un comté, qui appartint pendant longtemps à la maison de Champagne ; un membre de cette famille le céda, en 1192, à Louis, Orléans, fils de Charles V, et, depuis cette époque, le Blaisois suivit les destinées de l'Orléanais.

BLAISON, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. d'Angers, près de la Loire ; 950 hab.

BLAJ ou **BLACHE** en hongr. **Balazsfalva**, et **Blasendorf** en allem. [illegible] Hongrie [illegible] près du confluent de [illegible] et de la Peresz [illegible] 6.000 hab. Siège de l'évêque des roumains-unis, faculté théologique [illegible] Place de [illegible] et protestérent, dans la « plaine de la liberté », en 1848, contre l'union avec la Hongrie.

BLAISY-BAS, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 24 kil. de Dijon, sur l'Oze, près de sa source ; 536 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines d'un vieux château sur la montagne voisine ; tunnel de 4.kilom. 100 m., creusé pour la ligne du chemin de fer ; pont par lequel on passe, du bassin de la Seine dans celui du Rhône. — A 3 kilom. de Blaisy-Bas, se trouve le village de **Blaisy-Haut**, situé sur le sommet de la montagne que traverse le souterrain ; 147 hab. Vieille église.

BLAKE (Robert), célèbre amiral anglais, né à Bridgwater (comté de Somerset) en 1599, mort en mer en 1657. Fils d'un marchand, il sembla passionnément dans les discussions politiques religieuses et temporelles, qu'il fit contre les partisans de Charles Ier. Pendant la guerre civile, il rendit, dans l'armée de terre, d'importants services contre les royalistes et fut gouverneur de Taunton. En 1649, Cromwell l'improvisa amiral, en plus exactement general-at-sea ; mer Blake révéla un véritable génie. Il détruisit la flotte du prince Rupert (1654), lutta sans désavantage contre des marins comme Van Tromp, Ruyter et Cornelius de Witt (1652-1653), obligea le pape, le duc de Toscane, les chevaliers de Malte, les Etats Barbaresques, le dey de Tunis à reconnaître la république anglaise et à lui payer des indemnités ou des tributs (1655), bloqua Cadix, et remporta une grande victoire sur la flotte espagnole à Santa-Cruz de Ténériffe. Il revenait de cette expédition lorsqu'il mourut des suites du scorbut, en vue de Plymouth. Il fut inhumé en grande pompe à Westminster. Mais ses restes furent exhumés à la Restauration.

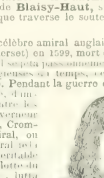

Robert Blake

BLAKE (William), peintre, graveur et poète anglais, né à Londres en 1757, mort en 1827, fut élève du graveur Basire, de John Flaxman et du peintre Fussli. Il débuta par un recueil de compositions d'un caractère original, auxquelles il joignit des poèmes en vers : *Chants d'innocence et d'expérience*. Peu après, Blake devint visionnaire à la façon des médiums, et ses productions se ressentirent de son état mental. Rappelons : *les Portes du paradis* (seize planches), petites esquisses tentées avec des couleurs brillantes, par un procédé qui est resté inconnu, et que Blake assurait lui avoir été révélé par l'âme de son père ; *Urizen*, suite de vingt-six pièces ; des dessins pour *la Vie et les Œuvres de Cooper*, pour le *Tombeau* de Blair, pour le *Livre de Job*, etc.

BLAKE (Joaquin), général espagnol, d'origine irlandaise, né à Malaga en 1759, mort à Valladolid en 1827, commandant la Coruna en 1808 ; il perdit, contre Bessières, la bataille de Medina del Rio-Seco et fut encore battu à Espinosa, puis à Murviedro, et, enfin, fut fait prisonnier à Valence, en 1812. Ayant pris part au mouvement libéral de 1820, il mourut en Angleterre.

BLAKÉE (de *Blake*, n. pr.) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant une quinzaine d'espèces, arbres ou arbrisseaux des régions tropicales de l'Amérique, des Indes orientales, remarquables par leurs belles fleurs roses.

BLAKÉITE de *Blake*, n. pr. n. f. Sulfate hydraté naturel de fer, cristallise en octaèdres réguliers. Variété de coquimbite.

BLÂKULLA (*Bli-koulla* [colline bleue]), falaise située dans l'île de Bratto, dans le détroit de Calmar (Suède méridionale), et célèbre, au moyen âge, par le sabbat qu'y tenaient les sorcières. La *Blâkulla* joue, dans les légendes suédoises, le même rôle que le Brocken dans les légendes allemandes.

BLÂMABLE adj. Qui mérite le blâme : *Homme* BLÂMABLE. *Action* BLÂMABLE.

— ANTON. **Louable.**

BLAMARÉE (du lat. *bladum*, blé, et *maris*, de la mer) n. f. Nom languedocien du maïs.

BLÂME (d'abord *blasme*; du lat. *blasphemia*, parole outrageante) n. m. Sentiment de désapprobation ; expression de ce sentiment : *Encourir le* BLÂME. *Jeter, faire retomber le* BLÂME *sur quelqu'un.*

— Dr. Peine infamante de l'ancienne législation. ‖ Contredit que donnait un cohéritier, à cette fin de faire réformer des lots qui selon lui étaient mal établis.

— ENCYCL. Anc. dr. Peine infamante, consistant dans une réprimande, prononcée par le juge en la chambre du conseil. Dans l'échelle des peines, le *blâme* suivait le bannissement du temps : dans droit féodal, on appelait « blâme » du jugement « le faussement de le jugement, sorte de une sorte de voie de recours. V. FAUSSEMENT. ‖ Acte du dénombrement d'un fief. Contredit formulé par le seigneur dominant sur une inexactitude dans les déclarations du vassal : BLÂMER *le dénombrement.*

— Dr. act. Réprimande faite à un fonctionnaire. Le garde des sceaux, notamment, en vertu de son droit de haute surveillance, peut mander un magistrat pour recevoir ses explications sur les faits contraires à la discipline, et lui infliger un *blâme.*

— ANTON. **Apologie, approbation, éloge, louange, panégyrique.**

BLÂMER (rad. *blâme*) v. a. Juger mauvais ou injuste, désapprouver : *Il faut blâmer* BLÂMER *un malheureux qu'après l'avoir secouru.* (Latténa.)

— Anc. dr. *Blâmer les cries.* Faire une opposition, lors de l'une des criées faites après une saisie réelle.

— Dr. act. Réprimander publiquement, à titre de peine, l'auteur d'un délit ou un officier ministériel qui s'est écarté de son devoir.

Se blâmer, v. pr. Être blâmé : *Combien il se blâmera*

rouge, bœuf, mouton. ‖ *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et des blancs d'œufs battus et assaisonnés.

— Bot. *Bâche blanche*, Ajonc.

— Eaux et for. *Coupe à blanc*, Celle qui ne laisse subsister ni arbres ni baliveaux. ‖ *Blancs bois*, Bois d'une contexture peu résistante, saule, bouleau, tremble. ‖ *Bois blancs*, Ceux de couleur claire, peuplier, frêne, tilleul.

— Hist. *Reine blanche*, Non donné, en France, aux reines veuves, parce que, sauf Anne de Bretagne, elles portèrent le deuil en blanc. Voilà pourquoi il y a, en France, tant de châteaux et de maisons de la Reine blanche. ‖ *Terreur blanche*. V. TERREUR.

— Jeu. *Cartes blanches*, Cartes qui ne portent point de figures. *Au poquet, on compte des cartes blanches.*

— Manège. Un cheval *boit blanc, dans le ou dans son blanc*, quand il a le tour de la bouche de couleur blanche.

— Mar. *Cordage blanc*, Cordage dont les fils n'ont pas été goudronnés.

— Pathol. *Perte blanche*. V. LEUCORRHÉE, et PERTE. ‖ *Tumeurs blanches*. V. TUMEUR, TUBERCULOSE.

— Polit. Légitimiste, à cause de la couleur blanche du drapeau des Bourbons. *Le parti* BLANC.

— Pros. *Vers blancs*, Vers qui ne riment pas entre eux; parce que la rime n'est pas seulement un son : elle existe aussi pour les yeux, comme une couleur, et cette couleur fait défaut.

— GRAMM. L'adjectif *blanc* devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément qui le modifie sous le rapport de la couleur; lorsqu'alors *blanc* est pris substantivement au masculin singulier, et ceci qu'il soit, ou non, précédé du déterminatif *d'un : Des étoffes d'un* BLANC *sale ou Des étoffes* BLANC *sale*.

— PROV. et LOC. PROV. : **Il a mangé son pain blanc le premier**, Il a été plus heureux d'abord qu'il ne l'est maintenant. ‖ **C'est bonnet blanc et blanc bonnet**, Ce sont deux choses semblables, comme ces deux coiffures dont le seus n'est pas modifié par la place de l'adjectif. ‖

Bonnet blanc et blanc bonnet,
C'est le pareil du pareil.

Quand le ciel est rouge le soir et blanc le matin, c'est signe de bon temps.

— ALLUS. LITTÉR. :

Soit qu'on vous serve poisson ou misérable,
Les jugements de cour vous donnent BLANC *ou noir.*

V. *Animaux malades de la peste*. ‖ **Marquer un jour d'une pierre blanche**. V. ALBO LAPILLO, etc.

— SYN. **Blanc, net, propre.** *Blanc* n'est synonyme des deux autres mots qu'en parlant du linge, et, plus généralement, de tout ce qui, pour être *net*, a besoin de passer à la lessive; il signifie donc, en réalité, qu'une chose conserve encore la netteté que la lessive lui a donnée. *Net* fait penser à ce qui pourrait souiller et terrir, et il signifie que toute souillure a été soigneusement écartée. *Propre* ajoute à l'idée de netteté celle d'être mis dans l'état convenable; il est le seul aussi qui puisse se dire d'une personne pour marquer l'habitude de la netteté et du soin dans la manière de se vêtir.

— ANTON. **Noir, sale, malpropre.**

BLANC (*blan*) n. m. Couleur blanche : *Le* BLANC *est adopté comme symbole de l'innocence et de la simplicité.*

‖ Couleur colorante de couleur blanche : *Donner une couche de* BLANC *à une muraille.* ‖ Fard de couleur blanche : *Mettre du* BLANC. ‖ Craie : *Faire une raie avec du* BLANC.

‖ Vêtements blancs : *Porter quelque* BLANC.

— *Blanc, Blanche*, Homme, Femme de la race blanche, dont le teint est blanc : *Le mulâtre ressemble plus à un nègre qu'à un* BLANC. (Maquel.) *Petits blancs*, Nom que l'on donnait, dans les colonies, à des planteurs qui ne possédaient que des établissements peu importants, ou qui exerçaient, pour vivre, quelque métier manuel.

— Marge, endroit d'un imprimé ou d'un manuscrit où il n'y a rien d'écrit ou d'imprimé : *Donner une lettre, les* BLANCS *sont proportionnés à la dignité de la personne à qui l'on écrit.* V. la rubrique Dr.

— *Blanc de l'œil*, Sclérotique, cornée opaque, partie extérieure du globe de l'œil, qui forme coloration blanche plus ou moins pure. ‖ *Rougir jusqu'au blanc des yeux*, Devenir tout rouge, être tout à fait confus. ‖ *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux*, Le regarder en face, fixement et avec attention. ‖ *S'arracher, se manger le blanc des yeux*, Se quereller violemment, chercher à se nuire cruellement. ‖ *Celui qui n'a pas de blanc dans l'œil*. Autrefois, Nom populaire du diable qui passe pour avoir l'œil tout noir.

— *Blanc d'œuf*, Albumine, substance transparente et glaireuse qui entoure le jaune, et devient blanche par la cuisson.

— *Petit blanc*, Vin blanc léger.

— *Tirer sur le blanc*, Être blanchâtre, approcher du blanc sans être blanc.

— Agric. *Blanc sec* et *Blanc mielleux*, Maladies des plantes dont les feuilles se couvrent d'une sorte de farine.

— Arg. *Manger du blanc*, Souteni des filles, vivre de l'argent qu'elles donnent.

— Art culin. *Mets au blanc*, Mets accommodés à la sauce blanche. ‖ *Rôtisseur en blanc*, Marchand de viandes crues, mais lardées et prêtes à être rôties. ‖ *Blanc de volaille*, ou simplement *Blanc*, Chair de couleur blanche du tissu à l'estomac et à la poitrine d'une volaille cuite.

— Art milit. *Blanc d'eau*, Inondation artificielle de peu de profondeur, que l'on produit en avant d'un ouvrage, au moyen de digues et des barrages.

— Artill. *Tirer de but en blanc*, Viser en ligne droite, ce qui doit avoir lieu lorsque le but se trouve à l'intersection de la courbe décrite par le projectile, avec la droite menée par l'axe de la pièce; plus loin, on doit viser au-dessus, et plus près, au-dessous du but. ‖ Fig. *De but en blanc*, Directement, brusquement, sans ménagement, sans mesure, sans raison.

— Art vétér. *Blanc*, Maladie du cheval dans laquelle les poils blanchissent.

— Bot. *Blanc d'argent*, Nom vulgaire des *agaricus appropreans albus*. ‖ *Blanc d'eau*, Nom vulgaire du nénuphar à fleurs blanches (*nymphæa alba*). ‖ *Blanc de Hollande*, Nom vulgaire du poulpier blanc. ‖ *Blanc du rosier*, Nom vulgaire d'un cryptogame parasite des feuilles du rosier (*oidium leucoinum*). ‖ *Blanc de champignon*, Nom sous lequel on désigne vulgairement le mycélium de l'agaric champêtre qui, mêlé à du fumier, sert à propager ce champignon.

— Comm. Terme général sous lequel on désigne les étoffes en fil ou en coton, telles que calicot, mousseline, percale, dentelle, etc. : *Magasin de* BLANC.

— Constr. *Blanc en bourre*, Mortier de chaux, de sable et d'argile marneuse, dans lequel on jette de la bourre de poils pour les plafonds. ‖ *Blanc d'enfer*, Dissolution de chaux éteinte dans de l'eau, qui sert à badigeonner, à blanchir l'intérieur ou l'extérieur des maisons.

— Dr. Espace laissé dans l'écriture d'un acte et susceptible d'être rempli plus tard. (La loi prohibe expressément de laisser des blancs dans certains actes qu'elle réglemente. Il en est ainsi pour les actes de l'état civil qui doivent être rédigés sur les registres; ces actes, sans aucun blanc. (C. civ., art. 42). Il en est de même des inscriptions hypothécaires (C. civ., art. 2293. La loi du 25 ventôse an XI prescrit aussi aux notaires d'écrire les actes « sans abréviation, blanc, lacune ou interligne » (art. 13). Le Code de commerce exige que les livres de commerce soient tenus sans blancs ni lacunes (art. 10). Il faut, sans doute, étendre la même règle au livre que doivent avoir les agents de change et courtiers (art. 84).

— Electr. *Blanc des lettres*, Touche du clavier de l'appareil Hughes, dont l'abaissement donne à la roue des types une position telle que le signal apparaît sous des lettres. ‖ *Blanc des chiffres*, Touche du même appareil imprimant des chiffres.

— Géol. *Blanc des lacs*, Dépôt calcaire qui se forme au fond de certaines nappes suisses et que l'on a observé parfois sous la tourbe. V. CRAIE LACUSTRE.

— Hist. *Blanc national*. Le blanc, sous l'ancien régime, fut presque constamment la couleur nationale de royauté en France; plus tard, toutefois, car ce fut parfois un emblème séditieux : ce fut la couleur des huguenots au XVIe siècle. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est décidément la nuance choisie pour l'uniforme de l'infanterie. (V. IMPERIAL.) ‖ *Blancs d'Espagne* et *Blancs d'Eu*. Ces désignations s'appliquent plaisamment dans la conversation familière, ou dans les polémiques de la presse quotidienne, à certaines fractions politiques, qui ne sont pas, en Espagne et en France, depuis la mort du comte de Chambord en 1883. (La plupart des partisans de la monarchie se rallièrent aux d'Orléans; on leur donna le surnom de *Blancs d'Eu*, du château de Eu, qui était alors la propriété du comte de Paris. Quelques légitimistes intransigeants tentèrent de maintenir leur drapeau au nom des Bourbons d'Anjou, en contestant la validité des renonciations de Philippe V, qui avait accepté la couronne d'Espagne. Ce furent les *Blancs d'Espagne*; mais ce parti ne prit aucune importance.)

— Hist. anc. *Faction des blancs*, L'une des quatre factions entre lesquelles, à Rome et à Constantinople, le peuple se partageait, à l'Hippodrome, d'après la couleur des casaques des cochers. Peu importante, elle était d'ordinaire associée aux bleus, auxquels elle finit même, au Xe siècle, par être administrée en commun.

— Hortic. *Blanc de Paris*, Variété d'œillet blanc. ‖ *Blanc de fumier*, Moisissure qui se produit parfois à la surface du fumier sous forme de poussière blanche, et qui lui fait perdre ses qualités.

— Industr. Dans l'industrie des tissus, on appelle *blanc d'argent, blanc d'azur, blanc de Chine, blanc des Indes, blanc de pâte*, différents degrés de blancheur que l'on donne à quelques substances textiles, parmi lesquelles la soie, dans l'opération du blanchiment. On appelle aussi *blanc à feu* le degré de blancheur donné aux matières textiles végétales et aux étoffes qui en proviennent dans la même opération que ci-dessus. Enfin, on nomme *blanc d'impression, blanc grand teint, blanc petit teint*, les divers degrés de blancheur que l'on donne aux textiles ou tissus destinés à la teinture, à l'impression. ‖ *Blanc de Bougival, de Bourgogne, de Rouen, de Briançon, de Champagne, d'Espagne, de Moudon, de Montereau, d'Orleans, de Paris, de Troyes*, Variétés de craie. ‖ *Blanc de plomb*, Nom donné aux peintures à la détrempe, à la colle, mais ne s'employant jamais dans la peinture à l'huile. Elles servent à la fabrication du mastic de vitrier. ‖ *Blanc d'albâtre, de Nouhaus*, Variétés de craie, plus ou moins diverses, réduites en poudre, employées, comme la plupart des craies, à la peinture en détrempe. *Blanc d'argent*, Nom donné à la céruse de Saint-Yrieix, vendue sous forme de pastilles ou de pain (V. CÉRUSE.) ‖ *Blanc de Gênes, de Hambourg, de Hollande, de Venise*, Céruses falsifiées par le sulfate de baryum. ‖ *Blanc de Krems*, Céruse de qualité supérieure, tirant son nom de cette ville d'une petite vallée allemande. C'est cette variété que l'on emploie pour les peintures fines.) ‖ *Blanc de baryte*, Nom vulgaire du sulfate de baryte; on l'appelle aussi *blanc fixe*, et on l'emploie principalement pour falsifier la céruse. ‖ *Blanc de bismuth*, Sous-azotate de bismuth qui s'emploie pour faciliter la fusion de certains émaux. On le nomme *blanc de neige*, lorsqu'il sert à la fabrication de certaines fausses perles. Il entre en outre dans la composition des *fards* (V. ce mot), sous le nom de *blanc de fard*.) ‖ *Blanc métallique*, Nom commercial d'un mélange de sulfure de zinc et de sulfure de baryum employé comme couleur dans la peinture à l'huile. ‖ *Blanc de zinc*, Oxyde de zinc employé fréquemment en peinture à la place du blanc de céruse. (On en distingue de deux sortes : l'une à l'état floconneux, que l'on nomme *blanc de neige*, l'autre à l'état pulvérulent, ou *blanc de zinc* proprement dit.)

— Jeu. *Blanc*, Sorte de craie avec laquelle les joueurs de billard tracent le but de la queue ou *procédé*, pour l'empêcher de glisser sur la bille.

— Métall. *Blanc*, Métal suffisamment chauffé pour passer du rouge au blanc. (On dit *chauffer à blanc*.) ‖ *Blanc soudant*. V. BLANC-SOUDANT.

— Métrol. *Blanc*, Ancienne monnaie d'argent, de titre généralement faible, et de type très variable. (Les *grands blancs* ou *gros deniers blancs* valaient dix ou douze deniers tournois; les *petits blancs* ou *demi-blancs* n'en valaient que cinq ou six. On frappa des blancs aux XIVe, XVe, XVIe siècles; à la fin du XVIIIe siècle, ils avaient disparu, mais leur nom était encore usité dans les comptes, et l'on disait « six blancs » pour trente deniers, ou deux sous et demi. De là l'expression *Mettre quelqu'un au blanc*, Le ruiner. Certains blancs sont très recherchés des numismates; surtout le *carolus* ou *grand blanc* frappé pour le compte de Charles VIII, qui portait, dans le champ du droit, un grand K surmonté d'une couronne.)

— Pêch. *Blanc* ou *Blanchaille*, Poisson blanc constituant le menu fretin.

— Techn. Chez les batteurs d'or, Argent allié à l'or. ‖ Chez les facteurs d'orgue, Mélange de colle d'eau et de blanc d'Espagne, pour blanchir les parties à souder. ‖ Chez les doreurs, Plâtre broyé, tamisé très fin, pour servir, comme préparation, pour recevoir l'or. ‖ Terre dont on a extrait le salpêtre. ‖ Dépôt qui se forme au fond des tonneaux de l'amidonnier. ‖ *Passer au blanc, Donner le blanc*. Dans les fabriques de faïence, Passer dans un eau chargée d'émail blanc la pièce sur laquelle on veut mettre une couverte avant sa mise au four.

— Typogr. *Blancs*, Espaces représentant les places qui restèrent sans impression au tirage; Intervalles séparant deux mots, deux lignes. ‖ *Petits blancs*, Fonds et têtières. ‖ *Grands blancs*, Marges extérieures. ‖ *Tirer en blanc*, Imprimer la feuille d'un seul côté. ‖ *Porter son blanc*, Se dit d'un caractère dans lesquel l'œil est plus petit que le corps, ou encore des caractères qui, sans avoir besoin d'être espacés, laissent entre eux et les caractères contigus les blancs voulus.

— Vitic. *Blanc des racines*, Maladie de la vigne, que l'on appelle aussi le *pourridié*.

— Loc. adv. *A blanc*, De manière à devenir ou à rendre complètement blanc : *Poudrer des cheveux* À BLANC. ‖ *Chauffer à blanc*, Chauffer un métal jusqu'à ce que la chaleur soit assez forte pour le faire passer du rouge au blanc; et, fig., *Chauffer à blanc*, Exciter aspres d'une personne au point qu'elle soit tout à fait montée en faveur de tel ou tel dessein. ‖ *Geler à blanc* ou *Geler blanc*, Faire une gelée blanche. ‖ *Saigner quelqu'un à blanc, jusqu'au blanc*, Le saigner jusqu'à ce que le sang devienne moins rouge; et, fig., Lui enlever ses dernières ressources. ‖ *Chevalier armé à blanc*, Chevalier armé de pied en cap. ‖ *Être tout à blanc armé*, N'avoir aucune pièce d'armoirie sur ses armes.

— *En blanc*, Sans écriture et propre à être écrit : *Signer une procuration* EN BLANC.

— Loc. fam. *Mettre du noir sur du blanc*, Ecrire, faire des livres. ‖ *Aller, passer, changer du blanc au noir*, Passer d'un extrême à l'autre, d'une opinion à une opinion tout opposée. ‖ *Vouer un enfant au blanc, ou au blanc et au bleu*, Le consacrer à la Vierge et le faire habiller de blanc et de bleu porter, jusqu'à un certain âge, que des vêtements blancs ou que des vêtements bleus ou blancs, ou à la fois bleus et blancs. ‖ *Voir en blanc*, Se dit des femmes qui sont affectées de leucorrhée ou pertes blanches. ‖ *Voir tout en blanc*, Voir toutes choses sous un aspect favorable.

— Loc. prov. *Mettre quelqu'un à blanc, au blanc*, Le dévaliser, le ruiner. V. la rubrique Métrol. ‖ *Être en blanc et le clairet*, Etre entre deux vins, légèrement ivre.

BLANC DE BALEINE n. m. Partie concrète d'une huile qui se trouve dans les sinus craniens de certains cétacés, en particulier du cachalot. ‖ On l'appelle également SPERMACETI.

— ENCYCL. Le *blanc de baleine* est constitué par un mélange d'éthers stéarique, palmitique, cétique, etc. L'élément constituant est la *cétine ou palmitate d'éthyle*. Il se présente en masses d'un beau blanc, luisantes et nacrées, solubles dans l'alcool et l'éther; on s'en sert dans la confection de certaines pommades cosmétiques. V. BALEINE, et CACHALOT.

BLANC (LE) [lat. *Oblincum*], ch.-l. d'arrond. de l'Indre, à 52 kilom. de Châteauroux, sur la Creuse; 6.764 hab. Ch. de fer Orléans. Tribunal de 1re instance, justice de paix; distillerie de bois et d'étoupe, blanchisseries, fabriques de draps, distilleries. Jadis place forte, défendue par une enceinte flanquée de tours et protégée par trois châteaux forts, dont il reste quelques vestiges, cette ville, admirablement située, renferme une église romane du XIIe siècle, dédiée à saint Genitour, apôtre du Blanc. Patrie de Philibert de Nadaillac, grand maître de Rhodes. — L'arr. comprend 4, 56 comm. et 59.635 hab.; le canton a 9 comm. et 14.653 hab.

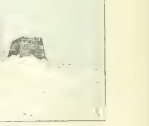

Armes du Blanc.

BLANC (MONT), sommet principal du massif du même nom, et la montagne la plus élevée des Alpes (4.808-4.810 m.). Vu du côté de N., il se profile en dôme surbaissé, en calotte, comme disent les gens de la vallée de Chamonix. Le point culminant est une arête de neige dure, longue de plus de 100 mètres, large de 4 à 5. L'ascension, relativement facile, se fait généralement par le versant nord aux pentes plus douces que le versant méridional. C'est par ce côté que Jacques Balmat gagna le premier la cime (8 août 1786), et qu'il y mena, l'année suivante (3 août 1787), le naturaliste Saussure, qui en fit la première ascension scientifique. Aujourd'hui, des caravanes d'ascensionnistes se rendent chaque année, assez nombreuses, et l'ascension du mont Blanc n'est plus considérée par les alpinistes comme un exploit de premier ordre, bien que le mauvais temps puisse la rendre très dangereuse. Le mont Blanc a déjà fait une cinquantaine de victimes. La route d'ascension la plus suivie est par le glacier des Bossons. De Chamonix, un sentier de mulets conduit au village de la Pierre-Pointue (2.057 m.), d'où un sentier de piétons permet d'atteindre facilement la Pierre-à-l'Echelle (environ 2.500 m.). Là, cesse tout chemin tracé; on aborde le glacier des Bossons. Le rocher du contrefort des Grands-Mulets abrite une petite hôtellerie (3.050 m.) où l'on passe la nuit. Au delà, de longues pentes de névés conduisent à la base de la calotte du mont Blanc que l'on gravit généralement par l'arête des Bosses, où J. Vallot a installé un refuge et un observatoire par 4.372 mètres d'altitude. De là, une arête de neige bordée de précipices, permet d'atteindre le sommet

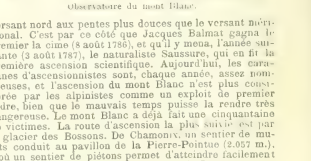

Observatoire du mont Blanc.

que couronne l'observatoire de Janssen. Le retour s'opère par le même chemin. On peut aussi choisir un itinéraire plus pénible, mais plus varié et plus intéressant : de Saint-Gervais à l'aiguille du Gouter (voir plus haut au sommet du Dôme), au dôme du même nom et à l'arête des Bossons ou l'on reprend l'itinéraire précédent. Pour le retour, il vaut mieux redescendre par les Grands Mulets. Enfin, on peut prendre pour point de départ le versant de Courmayeur, c'est le plus facile. Il est vrai, sont beaucoup plus escarpées (ce qui rend peut-être le trajet plus dangereux ou, du moins, plus pénible).

Blanc massif du **Mont-**, un des principaux groupes des Alpes occidentales, culmine en S. E. par le sommet (2.344 m.) au S. par le val de Ferret, le val Veni, avec

Massif du Mont-Blanc

Sommet du mont Blanc.

Blanche), et le col de la Seugne (2.512 m.) à l'O. par le col du Bonhomme (2.450 m.) et la vallée de Saint-Gervais ; au N. par la vallée de l'Arve, au N.-E. par les cols des Montets (1.167 m.) et de Balme (2.202 m.). Le massif, composé de roches cristallines, forme un parallélogramme orienté du N.-E. au S.-O., légèrement concave du côté de Chamonix, long de 15 à 15 kil., large de 8 à 13, et d'une superficie totale (environ 40 kil. carrés). Son altitude moyenne est considérable : 3.850 mètres pour les cimes, 3.020 mètres pour les cols. Du reste, les sommets affectent la forme de pics très élancés, d'*aiguilles* aux pentes vertigineuses, fréquemment inaccessibles : aiguille Verte (4.127 m.), aiguille du Dru (3.755 m.), aiguille du Géant (4.014 m.), aiguille de Bionnassay (4.051 m.), aiguille des Charmoz (3.443 m.), aiguille de Grépon (3.482 m.), etc. On trouve aussi de vastes dômes de neige et de glace, comme le dôme du Gouter (4.331 m.), le dôme de Miage (3.688 m.) et le géant du massif, le mont Blanc. En raison de son altitude, ce massif possède de nombreux glaciers qui ne couvrent pas moins de 282 kilom. carr., inégalement répartis à cause de la dissymétrie des versants : les kilom. carr. sur le versant français, ou sont les pentes les plus douces, 72 sur le versant italien, 182 sur le versant suisse. En supposant ces lieues de glace une profondeur moyenne de 50 mètres, on obtient un cube de glace de 14 milliards 121 millions de mètres, capable d'amenter pendant neuf ans la Seine au debit d'étiage. Le plus long de ces glaciers, la fameuse mer de Glace, a 14 kilomètres de long, le long tour, depuis le col du Géant à 2.754 m. jusqu'à la vallée de l'Arve. Les altitudes des glaciers des Alpes varient suivant les versants et suivant certaines conditions orographiques : sur le versant Sud, le glacier de la Brenva s'arrête à 1.610 m. ; sur le versant Nord, les glaciers descendent plus bas : 1.200 m. (glacier d'Argentière), 1.125 m. (mer de Glace), 1.050 m. (glacier des Bossons). La plupart de ces glaciers subissent d'abord des variations de longueur assez importantes. La vaste nappe de neige et de glace qui constitue le groupe du Mont-Blanc est directement coupée par des cols de sommet, accessibles seulement aux touristes experts. Les cols proprement dits sont extérieurs au massif, qu'ils dominent dans les limites inférieures, plus haut. En seul, le col des Montets (1.167 m.) est accessible ; les autres (2.200 à 2.543 m.) ne sont accessibles qu'aux mulets et aux piétons. Ils ouvrent dans la région des pâturages, limite supérieure du pin, quelquefois même la région des neiges persistantes. Au-dessous s'étagent les forêts, composées surtout d'épicéas et de mélèzes, enfin les cultures, du bord des vallées que ravagent souvent les avalanches.

Bibl. : Ch. Durier, *le Mont-Blanc* (Paris, 1877) ; Viollet-le-Duc, *le Massif du Mont-Blanc* (Paris, 1874, avec carte au 1/100000e) ; Vallot, nombreux articles scientifiques et récits d'excursions dans l'« Annuaire du Club alpin français ».

Blanc cap, nom donné à plusieurs promontoires de l'ancien continent : 1° pointe de terre de l'île de Chypre, au pied du cap Carse ; 2° capides des îlmenes, à l'extrémité S.-E. de Corfou ; 3° cap de la côte septentrionale d'Afrique, régence et au N. O. de Tunis, le *Caput promontorium* des Romains, les Arabes l'appellent *Ra-el-Abiad*. Deux autres caps, sur la côte occidentale d'Afrique, portent le même nom : un, sur la côte occidentale du Maroc ; un autre sur la côte du Sahara, au N. de la côte de Sénégambie, qui fut doublé par les Portugais en 1441. — Dans la Turquie d'Asie, un cap du même nom existe sur la côte de Syrie, entre Acre et Saur. — Un autre cap **Blanc**, sur la côte occidentale de l'Amérique, forme l'extrémité S. O. de la presqu'île qui avance au large du golfe de Tehuantepec. — Dans les mêmes parages, il est aussi un nom qui a la même signification : cap *Blanco*.

Blanc (fleuve). V. Bahr-el-Abiad.

Blanc (Jean-Denis Ferrod, prénomsenlis français, né à Besançon en 1741, mort en 1789. Avocat à Besançon, il publia plusieurs mémoires contre Mirabeau dans l'affaire de l'enlèvement de Sophie de Monnier. Chargé, en 1788, de protéger les cahiers du tiers dans les chefs de l'Ain et du Comté, il intervint aux états généraux, mais mourut avant d'avoir pu siéger.

Blanc (Louis), publiciste, historien et homme politique français, né à Madrid en 1812, mort à Cannes en 1882. Après de brillantes études, sa famille quitte cette ville pour la révolution de 1830, il fut élève de lycée et donna des leçons pour vivre. Venu à Paris, il devint rapidement l'un des chefs du journalisme démocratique. Fondateur en 1839, la *Revue du Progrès*, où il publia l'ébauche satirique de l'*Histoire de dix ans*, qui contribua à la chute du gouvernement de Juillet. Après la révolution de février, il fit partie du gouvernement provisoire, et demanda la création d'un « ministère du progrès ». Il fut chargé de présider la « Commission des travailleurs ». Ses idées avancées le avaient fait beaucoup d'ennemis. On dénatura sa conduite dans l'émeute du 15 mai, et, lors de l'enquête de juin, il dut se retirer à Londres, pour éviter d'être arrêté. Il s'y maria, et y demeura jusqu'à la fin de l'Empire, refusant de profiter d'aucune amnistie. Il y publia, entre autres travaux, son *Histoire de la Révolution française*. Revenu en France après le 4 septembre, il s'efforça de calmer les esprits, et refusa de participer à l'émeute du 31 octobre. Il fut élu membre de l'Assemblée nationale, le premier de la liste de la Seine, et siégea parmi l'extrême gauche dont il devint un des chefs. Il blâma la Commune, mais attaqua aussi la Constitution de 1875. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, et prononça de nombreux discours en faveur de la République, qu'il voulait voir organisée sur le type de 1793. Il fut député à la Chambre, lors des élections de 1876, et fut réélu en 1881. Il mourut à Cannes, et fut enterré à Paris aux frais du gouvernement. Il était membre de l'Académie des sciences, et membre de plusieurs sociétés savantes. Il était considéré comme le plus éminent représentant du socialisme de la Révolution, gardant une grande valeur.

Louis Blanc.

Blanc (Antoine), dit **le Blanc de Guillet**, littérateur français, né à Marseille en 1750, mort en 1799. Orateur, il se rendit à Paris, collabora au Conservateur, publia les *Mémoires du comte de Grammont*, roman qui eut un succès ; des odes, des tragédies, entre autres *Manco-Capac*, connu par ce vers malsonnant :

Crois-tu de ce climat Manco-Capac espagnol ?

Blanc (Jean-Joseph-Charles-*Louis*), publiciste, historien et homme politique français, né à Madrid en 1812, mort à Cannes en 1882. Après de brillantes études, sa famille quitte cette ville pour la révolution de 1830. Il fut élève de lycée et donna des leçons pour vivre. Venu à Paris, il devint rapidement l'un des chefs du journalisme démocratique. Fondateur en 1839, la *Revue du Progrès*, où il publia l'ébauche satirique de l'*Histoire de dix ans*, qui contribua à la chute du gouvernement de Juillet. Après la révolution de février, il fit partie du gouvernement provisoire, et demanda la création d'un « ministère du progrès ». Il fut chargé de présider la « Commission des travailleurs ». Ses idées avancées le avaient fait beaucoup d'ennemis. On dénatura sa conduite dans l'émeute du 15 mai, et, lors de l'enquête de juin, il dut se retirer à Londres, pour éviter d'être arrêté. Il s'y maria, et y demeura jusqu'à la fin de l'Empire, refusant de profiter d'aucune amnistie. Il y publia, entre autres travaux, son *Histoire de la Révolution française*. Revenu en France après le 4 septembre, il s'efforça de calmer les esprits, et refusa de participer à l'émeute du 31 octobre. Il fut élu membre de l'Assemblée nationale, le premier de la liste de la Seine, et siégea parmi l'extrême gauche dont il devint un des chefs. Il blâma la Commune, mais attaqua aussi la Constitution de 1875. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, et prononça de nombreux discours en faveur de la République, qu'il voulait voir organisée sur le type de 1793. Il fut député à la Chambre, lors des élections de 1876, et fut réélu en 1881. Il mourut à Cannes, et fut enterré à Paris aux frais du gouvernement. Il était membre de l'Académie des sciences, et membre de plusieurs sociétés savantes. Il était considéré comme le plus éminent représentant du socialisme de la Révolution, gardant une grande valeur.

Blanc Auguste-Alexandre-Philippe-Charles, critique d'art, frère du précédent, né à Castres en 1841, mort à Paris en 1882. Il rompit avec « l'amateur » et Mercuri des leçons de gravure, mais n'exécuta que quelques ouvrages. Il débuta, comme critique d'art, par des comptes rendus dans divers journaux, puis il commença la publication d'une *Histoire des peintres de toutes les écoles* XIXe siècle, qui fut interrompue. Appelé par la révolution de 1848 à la tête de l'administration des beaux-arts, il quitte le service du gouvernement plusieurs fois la parole devant l'As-

Charles Blanc.

Blanc (Paul-Joseph), peintre français, né à Paris en 1846. Élève de Bin, puis de Cabanel, il obtint le prix de Rome en 1867. Son envoi de Rome, *Le Tremblement de Palladium* (1872), qui lui valut une médaille de 1re classe, est au musée d'Angers. Citons aussi *l'Invasion* (1873), toile immense résumant les études faites à Rome par l'artiste. Mais l'œuvre la plus considérable de peintre est au Panthéon. Chargé de toute une paroi, il y a peint en deux compartiments le *Vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac*, le *Baptême de Clovis*, et sur la frise, le *Triomphe de Clovis*. Dans ce panneau décoratif, qui a figuré au Salon de 1881, l'artiste a représenté, dans l'entourage du guerrier franc, des hommes politiques contemporains, tels que Gambetta, Paul Bert, Ed. Lockroy, Clemenceau. Il a également des compositions religieuses pour l'église Saint-Pierre de Douai, et Saint-Paul-Saint-Louis de Paris. Il fut nommé professeur à l'École des beaux-arts, en 1889.

Blanc (Thérèse de Solms, dame). V. Bentzon.

Blanca, bourg d'Espagne (prov. de Murcie) : 3.500 h. Fabrication de toiles communes et de nattes.

Blanca, village de l'Austro-Hongrie (Styrie) ; 2.040 h.

Blancafort, comm. du Cher, arrond. et à 40 kilom. de Sancerre, sur la Grande Saulère ; 1.680 hab. Marnières, kaolin.

Blancandin, roman d'aventures du XIIe siècle, en 2.216 vers, dont l'auteur est inconnu. Il a joui d'une grande vogue dans son siècle et au XVe siècle, on en a fait, en Angleterre, une imitation en prose.

Blancard (*car*) ou **Blanchard** (*char*) n. m. Variété de toile de couleur blanche, d'une assez grande finesse, fabriquée en Normandie.

Blancard (Pierre), voyageur et marin marchand français, né à Marseille en 1741, mort à Auberge en 1826. Il visita, au cours de ses nombreux voyages, les factoreries, les établissements et les comptoirs des Européens en Orient, dans les Indes, en Chine, etc., et, de retour, publia un excellent *Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*, avec une carte hydrographique (1805).

Blancard (Louis), historien et numismate français, né à Marseille en 1831. Archiviste dans sa ville natale, il a fait d'importants travaux de numismatique et a été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions en 1884. On lui doit un grand nombre d'écrits, notamment : *Inscriptions inédites de Provence*, *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence* (1868-1879), couronné par l'Institut en 1880 ; *la Réforme monétaire de saint Louis* (1894), etc.

Blanc-aune (*blan-kôn*) n. m. Nom donné à l'alisier commun. Pl. *Des* blancs-aunes (*blan-zôn*).

Blanc-bec (*blan-bèk*) n. m. Fam. Jeune homme sans expérience, par assimilation à un oiseau qui a le bec blanc, parce qu'il est encore tout jeune. Pl. *Des* blancs-becs.

Blanc-bois (*blan-bo-a*) n. m. Bois dont le revenu est presque nul. Pl. *Des* blancs-bois.

Blanc-bourgeois (*blan, jo-a — blanc* pour le *bourgeois*) n. m. Farine de première qualité. Pl. *Des* blancs-bourgeois.

BLANC-CUL (*blanc-cul*, de *blanc*, et *cul*, n. m. Nom vulgaire du bourdon. — Pl. *Des* BLANCS-CULS.

BLANC-CULET (*blanc-ku-le*), n. m. Nom vulgaire du motteux. — Pl. *Des* BLANCS-CULETS.

BLANC-ÉTOC (*blanc-ké-tok*) ou **BLANC-ESTOC** (*blanc-kèss-tok*) n. m. Coupe dans laquelle on abat tous les arbres, taillis et baliveaux, sans rien réserver : *Faire une coupe à* BLANC-ÉTOC. (On dit aussi BLANC-ÉTRE.) — Pl. *Des* BLANCS-ÉTOCS ou BLANCS-ESTOCS.

BLANCHA (*blan*), premier consul de Perpignan, dans la dernière moitié du XVe siècle. Il regardait Juan II, roi d'Aragon, comme son légitime souverain, et, quand les Français vinrent assiéger Perpignan, en 1474, il défendit cette ville avec un courage indomptable. Son fils avait été fait prisonnier dans une sortie, les assaillants lui firent savoir que, s'il ne leur ouvrait les portes de la ville, ils massacreraient ce fils sous ses yeux. Blancha répondit que sa fidélité à son souverain lui était plus chère que ses affections de famille, et son fils fut tué. Cependant, la ville fut obligée de se rendre après huit mois d'une résistance glorieuse.

BLANCHAILLE (*chây'* — rad. *blanc*) n. f. En T. de pêche, Nom donné à diverses espèces de menus poissons, dits *poissons blancs* et de peu de valeur. (On dit aussi BLANCHÉMÉLLE.) La Blanchaille de mer s'appelle aussi BLAQUETS, ou BLANCHETS.

BLANCHARD (*char'*) n. m. Homme blond, dont le teint est blanc. (Vieux mot qui est devenu un nom propre répandu.)

— Agric. *Blanchard potager*, Plante fourragère, excellente pour les vaches laitières.

— Comm. V. BLANCARD.

— Ornith. Espèce d'aigle.

BLANCHARD (Alain), citoyen de Rouen, qui commandait la bourgeoisie pendant le siège de cette ville par les Anglais (29 juill. 1418-janv. 1419). Lorsque Rouen fut pris, il fut pendu. Alain Blanchard, compris parmi les personnes exceptées de la capitulation, avait prononcé ces paroles restées légendaires : « Je ne puis pas de plus sauver ma vie ; mais, si j'en avais, je ne le donnerais pas pour racheter les Anglais de leur desloumeur.

BLANCHARD (Jacques), peintre français, né à Paris en 1600, mort en 1638, étudia d'abord la peinture à Paris et à Lyon, puis se rendit à Rome, et de là, à Venise, où il s'attacha surtout à l'imitation du Titien, du Tintoret et de Paul Véronèse. Son meilleur tableau est une *Descente de Saint-Esprit*, qui fut placé dans Notre-Dame de Paris. On cite encore de lui *Saint André à genoux devant sa croix*, une galerie à l'ancien hôtel de Bullion, et un plafond à Versailles. Il soigna surtout ses ouvrages, ce qui l'a fait appeler quelquefois **le Titien français.**

BLANCHARD (l'abbé Jean-Baptiste), pédagogue français, né à Vouziers en 1731, mort en 1797 ; professa la rhétorique chez les jésuites de Metz et de Verdun. Il se retira en Belgique en 1762 et y fonda pour l'instruction de la jeunesse, des ouvrages qui le rendirent célèbre. Les principaux sont : *Préceptes pour l'éducation des deux sexes ; le Poète des mœurs ou les Maximes de la sagesse* (1772) ; *le Code des Muses philosophes* (1776). Il prend encouragement vue de l'éducation chrétienne, les idées pédagogiques de J.-J. Rousseau.

BLANCHARD (François, *né, selon quelques-uns*, Jean-Pierre), aéronaute, né en 1753 aux Andelys, mort à Paris en 1809. Il avait construit un navire volant, lorsque Montgolfier inventa le ballon aérostatique. Il s'attacha à perfectionner ce dernier, inventa le parachute, et fit de nombreuses ascensions en Europe et en Amérique, de 1784 à 1808. Dans une d'elles, il traversa la Manche. Frappé d'apoplexie dans son ballon, près de La Haye, il fit une chute et mourut l'année suivante. Il a publié une *Relation de son voyage aérostatique de Douvres à Calais, suivie de plusieurs lettres*. — Sa femme, *Marie-Madeleine-Sophie* ARMANT, née près de La Rochelle en 1778, prit part aux voyages aérostatiques de Blanchard, mais en fit seule trois qui réussirent. Elle périt dans une ascension, sa soixante-septième, qu'elle fit, le 9 juillet 1819, au parcs de Tivoli à Paris. Son ballon ayant pris feu au moment de descendre, elle fut précipitée sur une maison de la rue de Provence et se tua.

BLANCHARD (Augustin-Théodore-Marie), graveur français, né à Paris en 1810, mort en 1898, fut du nombre de l'Institut en 1888. Ses plus belles pièces sont : *le Chevrier remmaneur et l'ami et Bienaimé*, d'après Ary Scheffer ; *le Financier*, d'après Meissonnier ; *le Fête des vendanges à Rome*, d'après Alma Tadema 1874, etc.

BLANCHARD (Emile), naturaliste, né et mort à Paris (1819-1900). D'abord aide naturaliste, il fut nommé professeur au Muséum d'histoire naturelle, chaire de classe de zoologie, qu'il conserva jusqu'au moment de sa mise à la retraite 1895. Membre de l'Académie des sciences (1862), il présida cette compagnie en 1888. Il fut professeur de zoologie à l'Institut national agronomique (1876-1888). Nous citerons, parmi ses plus importantes publications : *Histoire naturelle des insectes* (Paris, 1840) ; *Organisation du règne animal* (1852) ; *Recherches sur l'organisation des vers* (1864) ; *Les Insectes, leurs métamorphoses et leurs mœurs* (1868) ; *Histoire physique, naturelle et politique de l'Espagne* (1875) ; *la Vie des animaux* (1876) ; *les Insectes* (1878) ; *les Animaux* (1879) ; *les Insectes parasites* (1880) ; et un grand nombre d'ouvrages pour l'Académie des sciences.

BLANCHARD (Jules), journaliste français, né à Puiseaux (Loiret) en 1832. Elève de Jouffroy. On lui doit : *le Drame, la Comédie, la Musique et la Danse*, fronton du théâtre d'Angoulême ; *la Borne della Verità*, statue actuellement dans le jardin du Luxembourg ; *Bethsabée ; Jeune faune*, statue en bronze, etc. Blanchard a fait aussi, pour la salle des Fêtes du palais du Trocadéro, deux statues, *la Force et la Loi*, qui ornent la tribune présidentielle.

BLANCHARD (Raphaël), médecin et naturaliste français, né à Saint-Christophe-Dubois (Loire) en 1857. Professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris depuis 1897, et membre fondateur et secrétaire général de la Société zoologique de France depuis 1890. Il a publié avec Paul Bert des *Éléments de zoologie* (Paris, 1878). Blanchard a été élu, en 1884, membre de la Société de biologie, et, en 1894, membre de l'Académie de médecine. Parmi ses nombreuses publications, citons : *les Diversités allemandes* (Paris, 1883) ; *Traité de zoologie médicale* (Paris, 1886-1888) ; *Les Cocciides utiles* (Paris, 1889), thèse d'agrégation ; *Etude sur la stéatopygie et le tablier des femmes boschimanes* (Paris, 1893) ; *l'Alcoïsme chez l'homme* (Paris, 1895) ; en collaboration avec le Dr Laveran, *les Hématozoaires* (protozoaires et vers du sang) [1895].

BLANCHÂTRE (de *blanc*, et *âtre*, terminaison péjorat. adj. Dont la couleur est voisine du blanc sans être blanche : *Liqueur* BLANCHÂTRE.

— n. m. Couleur blanchâtre : *Tenir tirant sur le* BLANCHÂTRE.

BLANCHE (rad. *blanc*) n. f. Mus. Note qui vaut deux noires, ou la moitié de la ronde. — Hortic. *Blanche printanière*, *Blanche d'Andilly*, Variétés blanches de tulipes. *Blanche d'Andilly*, Variété de poire.

— Jeu. Bille blanche, au billard : *Tirer sur la* BLANCHE.

BLANCHE (MER), nom de l'ocean Glacial arctique, au N. de la Terre Sibérienne, entre les peninsules de Kola à l'O. et de Kanin à l'E. Elle s'étend du N.-E. au S.-O., sur une longueur de 555 kilom.; la largeur maximum est de 250 kil. La partie sud forme un bassin, profond de 200 à 250 mètres, qui communique avec l'Océan par le *Kornidoy*, plus resserré et moins profond. Ses côtes, granitiques et abruptes à l'O., sablonneuses et basses au S. et à l'E., sont découpées par quatre grands golfes, Mesen, Dwina ou Archangel, Onega, Kandalaksha. Les îles sont rares (archipel Solovetskiké, dont le couvent est un célèbre lieu de pèlerinage). La mer Blanche n'est libre de glaces que du milieu de juillet à la fin d'août, mais elle est, alors, sillonnée par les navires, assez nombreux, qui fréquentent le port d'Arkhangel, et surtout par les pêcheurs, qui exploitent ses eaux très poissonneuses.

BLANCHE (RIVIÈRE) appelée **White-River** par les Anglo-Saxons, en Etats-Unis d'Amérique, affluent du Missouri : cours, 135 kilom. — C'est aussi le nom de deux autres rivières des Etats-Unis : l'une, affluent de la Wabash, l'autre, affluent du Mississipi.

BLANCHE ou **BIANCA CAPELLO**, V. CAPELLO.

BLANCHE (DE LA MARCHE), V. BLANCHE DE BOURBONNE.

BLANCHE DE CASTILLE, reine et régente de France, fille du roi de Castille Alphonse IX de Noble, et d'Aliénor d'Angleterre ; née à Palencia en 1188, morte à Paris en 1252. A la suite du traité de Goulet, conclu le 22 mai 1200 entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, Blanche, qui était nièce du roi d'Angleterre, épousa, à Port-Mort, le fils aîné du roi de France, Louis, qui avait seulement quelques mois de plus qu'elle. Le chroniqueur Philippe Mousket assure que Blanche possédait complètement le cœur de son mari :

Quar dis s'entr'amoient sa fort
Que dame ne pucelle n'ont

La mort prématurée de Louis VIII laissa la monarchie en péril, au moment où un soulèvement féodal, rendu inévitable par l'énorme accroissement de la puissance royale depuis quelques années, était prêt à éclater. Louis IX n'avait que douze ans. L'énergie de Blanche conjura le danger. Selon une tradition constante dans la dynastie capétienne, elle prit le pouvoir, sans toutefois porter le titre de « régente ». Elle maintenait, par son autorité, l'ordre en France, fonda le sacre de Louis IX (1226), entre le roi d'Angleterre Henri III, le comte de Bretagne Pierre Mauclerc, le comte de Champagne Thibaud le Chansonnier, le comte de Bar, le comte d'Autriche et d'autres barons poitevins, tut donnée sans coup frir. Thibaud de Champagne prétendait prendre Blanche, belle encore malgré ses trente huit années, une passion dont la politique royale profita. Mais les autres seigneurs, qui voulaient, feignant de soutenir un jeune roi contre une femme, en faire leur jouet, avaient, du reproche qu'on a Blanche d'être avare, d'exercer de pour les barons français, de vendre l'Espagnole, et de gens d'église. Pierre Mauclerc avait les bastilles à la fin de 1228. Thibaud, devenu dévoué serviteur de Blanche, fit aux Etats-Généraux de Vassas, par ses Vassaux, et en 1230, après des préparatifs considérables, Henri III débarqua en Bretagne, apportant un secours et une couronne pour se faire sacrer roi de France. Mais Blanche, par ses négociations, détacha du camp de Flandre, triomphant de tous leurs ennemis, et, en 1234, Pierre Mauclerc fit, même vint faire sa soumission. Vers la même époque, Louis IX commença à gouverner personnellement les domaines dans le Midi. Mais, à la cour de Paris, qu'animait pas la reine mère, ne peut s'empêcher de dire que femme par le sexe, elle fut virile dans le conseil et justement comparable à Sémiramis ». Jusqu'à sa mort, elle resta, elle garda un rôle politique très important, et les anecdotes racontées par Joinville sur la surveillance que Blanche exerçait dans le ménage de son fils, au grand désespoir de la jeune reine Marguerite de Provence, montrent à quel point Louis IX subissait le joug de sa mère. Pendant la croisade du roi en Terre sainte depuis 1248, Blanche de Castille assuma une seconde fois le pouvoir, tout entier du gouvernement. Elle mourut à la tâche. Son corps fut enterré à l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée.

— BIBLIOGR. : Elie Berger, *Histoire de Blanche de Castille* (1895) ; Hector Duteuillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1894).

BLANCHE DE FRANCE, fille de Louis IX et de Marguerite de Provence, née à Jaffa (Syrie) en 1252, morte à Paris en 1320. Elle épousa, en 1269, Ferdinand de La Cerda, fils d'Alphonse X. Veuve en 1275, elle revint en France.

BLANCHE DE FRANCE, fille posthume de Charles IV le Bel et de sa seconde femme, Jeanne d'Evreux, née à Vincennes en 1328, morte en 1393. Elle avait épousé Philippe, duc d'Orléans.

BLANCHE D'ARTOIS, reine de Navarre, fille de Robert Ier, comte d'Artois, et de Mahaut de Brabant, morte en 1302. Elle avait épousé, en 1269, le prince Henri, qui fut roi de Navarre, de 1274, et dont elle eut une fille, Jeanne Ier, qui devint plus tard la femme de Philippe le Bel. Blanche épousa en seconde noces Edouard, comte de Lancastre et frère du roi d'Angleterre.

BLANCHE DE BOURGOGNE, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois, née vers 1296, morte en 1326. Elle épousa en 1307 Charles, comte de la Marche, qui régna plus tard sous le nom de Charles IV le Bel. En 1314, convaincue d'adultère ainsi que sa belle-sœur Marguerite, épouse de Louis le Hutin, elle fut enfermée au château Gaillard des Andelys, puis elle prit le voile et mourut à l'abbaye de Maubuisson.

BLANCHE DE BOURBON, reine de Castille, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, née vers 1335, morte en 1361. Elle épousa, en 1353, le roi de Castille, Pierre le Cruel, qui, dès le lendemain de son mariage, la délaissa pour reprendre son ancienne maîtresse, Marie de Padilla. Blanche entra alors dans un complot formé par trois frères du roi. Après de tragiques péripéties, elle tomba aux mains de son mari qui la fit emprisonner à Tolède, puis à Medina-Sidonia, et qui finit, divorcé, par la faire empoisonner. Sa mort fut le prétexte de l'expédition de Du Guesclin en Espagne.

BLANCHE DE NAVARRE, reine de France, fille de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France, épousa, en 1349, Philippe VI, roi de France, qui mourut l'année suivante. Elle vécut jusqu'en 1398, et laissa une remarquable collection de manuscrits.

BLANCHE DE NAVARRE, fille du roi de Navarre Charles le Noble, née vers 1385, morte en 1441. Elle épousa, en 1404, Martin d'Aragon, roi de Sicile, qui mourut en 1409. Elle gouvernait la Navarre pendant la captivité de son époux. Elle épousa, en 1420, Jean d'Aragon, et, devenue reine de Navarre en 1425, elle partagea le trône avec son mari. Son fils Don Carlos de Viane lui succéda.

BLANCHE DE NAVARRE, fille de Jean d'Aragon et de Blanche de Navarre, née à Olite en 1424, épousa, en 1440, le roi de Castille, Henri IV. Après quatorze années d'une union stérile, Henri IV fit prononcer son divorce « pour cause d'impuissance, Blanche étant à une infirmité maligne ». Après la mort de Don Carlos de Viane, en 1461, on dit que Jean d'Aragon, pour garder la Navarre, livra sa fille Blanche à la comtesse de Foix, sœur cadette de cette dernière, et que Blanche fut empoisonnée.

Blanche de Provence, opéra en un acte, paroles de Théaulon et de Rancé, musique de Berton, Boieldieu, Cherubini, Kreutzer et Paër, danses de Gardel et Milon, représenté à l'Académie royale de musique, le 10 mars 1821. Cet ouvrage avait été commandé : par le gouvernement à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. De cet opéra, fait à la hâte, il n'est resté qu'un chœur magnifique, dû à Cherubini. *Blanche, Blanche, Blanche, tendre fleur*.

Blanche et Vermeille, opéra-comique en trois actes, paroles de Florian, musique de Rigel, représenté à la Comédie-Italienne le 5 mars 1781. La pièce est tout empreinte de gracieuse poésie, la musique est digne de Rigel, artiste instruit et sérieux qui a moins écrit pour le théâtre que pour le concert.

Blanche (Esprit), médecin aliéniste français, né à Rouen en 1796, mort en 1852. On doit au Dr Blanche, entre autres : *Du danger des purgatifs dans le traitement de la folie*, et *De l'état actuel de nos connaissances sur le traitement de la folie* 1840.

Blanche Antoine-Emile, médecin aliéniste, fils du précédent, né et mort à Paris 1820-1893. On lui doit : *Du cathétérisme œsophagien*, *les aliénés*, 1888.

Blanche Augusto-Théodore), littérateur et homme politique suédois, né à Stockholm en 1811, mort en 1868. Après avoir exercé des fonctions judiciaires, il se livra exclusivement à la littérature. Il a écrit des comédies et des vaudevilles comme *le Médecin, Otto-le-Noir, Jeanne ou le Chapeau de cardinal à rapiner, Maître Blackstadius, l'Enfant trouvé*, etc. Dans ses romans et ses nouvelles, Blanche a fait preuve d'une grande richesse d'imagination. Il a de lui, entres autres : *le Spectre, le Fils du Nord et du Midi, Tableaux de la vie, les Rêveurs d'un cachet de poesie, les Rêveurs du salon de Danberg*, etc. Il avait essayé dans la poésie, mais sans succès. Il s'occupa aussi de politique dans la vie politique, et a plusieurs fois siégé à la Diète.

Blanche Alfred-Pierre, administrateur français, né à Rouen en 1816, mort à Paris en 1893. Il a été successivement directeur de l'Ecole d'administration 1848, secrétaire général du ministère de l'intérieur 1851, du ministère d'Etat 1852-1858, puis du ministère de l'Algérie et des colonies, conseiller d'Etat 1864, secrétaire général de la préfecture de la Seine 1866-1870. Il a publié : *le Dépositaire d'administration départementale et communale* 1866 ; *Dictionnaire général de l'administration* 1868, et il a terminé avec Boulatignier les *Instituts du droit administratif*, du baron de Gérando (1880).

BLANCHE-BLEUE n. f. Sorte d'arbrisseau d'un blanc bleuâtre. — Pl. *Des* BLANCHES-BLEUES.

BLANCHE-COIFFE n. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie à coiffe blanche de Oiseau appelé aussi : geai de Cayenne, et quiquet le coquerico. — Pl. *Des* BLANCHES-COIFFES.

BLANCHECOTTE Augustine-Malvina SOUVILLE, dame), femme de lettres et poète, née et morte à Paris 1839-1897. Ouvrière, vivant de son aiguille, elle s'est fait connaître par des poésies qui l'on trouve du charme et de la sensibilité : *Bouquet poétique* 1861 ; *Nouvelles poésies* 1861 ; *Les Méditations* 1875, et par deux volumes en prose : *Impressions d'une femme, pensées, sentiments et portraits* 1867 ; *Tableaux d'une femme pendant la Commune* 1872.

BLANCHEFERME n. f. Anc. Droit. Nom sous lequel on désignait, en Normandie, les fermes dont le produit se payait entièrement en argent. — Pl. *Des* BLANCHES-FERMES.

BLANCHEFORT (Guy DE), quarantième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né au château de Boulancy (Creuse), mort en 1513 dans l'île de Prodane, était fils d'un chambellan de Charles VII et neveu du grand maître d'Aubusson. Il entra dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean, et fut élu, en 1512, grand maître à la place d'Emery d'Amboise. Il mourut près de Zante en laissant prendre possession de sa charge.

BLANCHEFORT. Biogr. V. CREQUI.

BLANCHELANDE (Philibert-François ROUSSEL DE ROCHEL, de), général français, né à Dijon en 1745, mort à Paris en 1793, servit dans les colonies. Il était gouverneur de Saint-Domingue; mais les troubles amenés par l'abolition des titres aux droits politiques provoquèrent sa mise en accusation. A son arrivée à Paris, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté.

BLANCHEMAIN Jean Baptiste-Prosper), littérateur et poète français, né à Rouen en 1816, mort à Longemont (Indre) en 1859. Il fut quelque temps bibliothécaire au ministère de l'intérieur, et devint, en 1853, maître des jeux floraux. Poète delicat, il publie: *Premières poésies* (1840); *Fêtes, Expiations et Chants* (1852). On lui doit aussi: *Idéal* (1855); *Recherches sur les noms véritables des dames célébres par les poètes français du XVIe siècle* (1856), *Jacques de Lannoy et les Vintages* (1867), etc., et un grand nombre de ditirambes dédiés aux XVIe siècle.

BLANCHE-MÉLIE n. f. Menu fretin. V. BLANCHAILLE.

BLANCHEMENT adv. D'une manière propre, et particulièrement en linge blanc: *Enfants tenus* BLANCHEMENT (Peu usité).

BLANCHE-QUEUE n. m. Nom vulgaire du cresserelle, espèce d'aigle appelé aussi *jean-le-blanc*. ▮ Pl. *Des* BLANCHES-QUEUES.

BLANCHER (*ché*) n. m. Ouvrier qui tanne les petits cuirs.

BLANCHE-RAIE n. f. Nom vulgaire que les oiseleurs donnent à l'ébaurneau. ▮ Pl. *Des* BLANCHES-RAIES.

BLANCHERE n. f. Variété de chataigne de très bonne qualité. La peau est roux pâle.

BLANCHERIE n. f. Techn. N'est dit pour *blanchissage*. ▮ Atelier où l'on nettoie les toutes destinées à la fabrication du linge. *Blanchérie* et *ère*, Nom que la donnent autrefois aux peaux en blanc.

— *Blancherie de cuivre* à jadis signifié Batterie de cuisine. (Vieux.)

BLANCHE-ROUSSE n. f. Sorte d'ardoise d'un blanc roux. ▮ Pl. *Des* BLANCHES-ROUSSES.

BLANCHES (MONTAGNES) (en angl. **WHITE-MOUNTAINS**), chaîne de montagnes des Etats-Unis d'Amérique (New-Hampshire). Point culminant: le mont Washington (2.078 m.).

BLANCHET (*ché*), **ETTE** (dim. de *blanc*) adj. Blanc et agréable: blanc et propre: *Une petite* BLANCHETTE.

BLANCHET (*ché*) n. m. Drap fait de laine blanche. (Ce tissu était en usage au moyen âge, et au XIVe siècle les statuts des drapiers de Valenciennes indiquent sa valeur et son mérite. Par extension, le nom de ▪ blanchet ▪ fut donné à un vêtement, qui était une sorte de camisole à manches.) ▮ Vêtement de dessous; il était court, et était porté par les femmes au bain, comme le prouvent divers textes du XIVe siècle. Vêtement des dessus: il était long et fourré, parfois ▪ Étoffe de tamine avec laquelle, dans certaines congrégations, les religieuses faisaient leurs chemises.

— Bot. Nom vulgaire d'un agaric *aquarius vesquinet*.

— Confiserie et droguerie. Sorte de filtre en étoffe, à travers lequel on clarifie les liqueurs et les sirops.

— Hydrol. Sac de mousseline.

— Plastic. Carré de molleton de laine servant à filtrer les sirops et autres liquides épais.

— Sellerie. Pièce de harnachement.

— Tur. Nom vulgaire de la mache ou doucette. (On dit aussi BLANCHETTE).

— Typogr. Étoffe écrue dont on garnit le tympan de la presse à bras ou les cylindres des presses mécaniques, pour diminuer le foulage et garantir l'œil de la lettre.

BLANCHET (Pierre), poète français, né à Poitiers vers 1459, mort en 1519. D'abord avocat, puis ecclésiastique, il composa des lais, des rondeaux et des farces satiriques que jouaient les clercs de la basoche. On lui a attribué, mais sans preuve, la célèbre *Farce de Pierre Pathelin*, imprimée en 1486.

BLANCHET (Thomas), peintre français, né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689, alla étudier son art en Italie, où il se lia avec Poussin et l'Algarde. De retour en France, il fut reçu à l'Académie en 1656, mais, dès 1667, il était allé fonder à Lyon l'école de dessin de cette ville. Une des plus anciennes et des plus prospères de France. Le magnifique plafond de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lyon, peint par Blanchet, qui devrait lors de l'incendie de 1674, et ses autres tableaux périrent à l'époque du siège de cette ville, en 1793.

BLANCHET (l'abbé François), littérateur français, né à Angerville, près de Chartres, en 1707, mort en 1781, docteur ès-ès-lettres et garde des livres du cabinet du roi. Il est connu surtout par des ouvrages qui n'ont été publiés qu'après sa mort: *Variétés morales et amusantes* (1784); *Apologues et contes orientaux*, où se trouve le charmant apologue de l'*Académie silencieuse* (1785); *Vues sur l'éducation d'un prince* (1784).

BLANCHET (Alexandre-Louis-Paul), médecin français, né à Saint-Lô en 1819, mort en 1867. Il s'est fait connaître surtout par ses travaux sur les maladies de la vue, de l'oreille. Son principal ouvrage est le *Traité philosophique et medical sur le surdimutité* (1854-1852).

BLANCHE-TAILLE n. f. Coupe d'un arbre à fleur de terre. ▮ Pl. *Des* BLANCHES-TAILLES.

BLANCHÉTIE (*ti-e*) *de Blanchet*, botan. genevois, n. l. Genre de cactées, tribu des cereées, ne comprenant une seule espèce de sous-arbrisseaux croissant au Brésil.

BLANCHETON n. m. Variété de raisin. ▮ On dit aussi BLANCHETTE.

BLANCHETON (Marc-Antoine), médecin français, né à Vertaizon en 1781, mort en 1830. Il a laissé: *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques* (Paris, 1808); *Souvenirs d'un aveugle* (1827); *Vues pittoresques des principaux châteaux et maisons de plaisance des environs de Paris et des départements, etc.*

BLANCHETTE (*ché*) (rad. *blanchet*) n. f. Nom vulgaire de l'*aquarius arborescens*, de la *valeriana locusta* et du *chenopodium maritimum*. ▮ Nom vulgaire de la mache.

BLANCHEUR n. f. Couleur blanche: *La* BLANCHEUR *de la neige, du lis, du lait*.

— Fig. Innocence, candeur.

— *Les blancheurs de l'aube*. Premières lueurs de l'aube.

— *Blancheur capillaire*. Alchim. Potus filamens blancs qui paraissent lorsque le régime de Jupiter est achevé.

BLANCHIE n. f. Planche que le menuisier a raboteé à la varlope. ▮ On dit aussi CORROYÉE.

BLANCHIER (*chi-é*) n. m. Commis chargé spécialement du blanchiment, dans les magasins de nouveautés.

BLANCHIMENT n. m. Action de blanchir: *Le* BLANCHIMENT *d'un mur. Le* BLANCHIMENT *de la toile, de la laine*.

— Nettoyage de l'argenterie avec une solution qui enlève l'oxyde, etc. ▮ Cette solution elle-même.

— Action de devenir blanc: *Le* BLANCHIMENT *de l'aube à l'horizon*.

— ENCYCL. Le *blanchiment* comprend l'ensemble des opérations mises en œuvre pour décolorer diverses matières (laine, papier, etc.), se complétant en outre, dans l'industrie du tissage, par la préparation des fibres, et tissus pour recevoir la teinture. La nature des textiles variant, selon leur origine végétale (lin, chanvre, coton); ou animale (laine, soie), les méthodes de blanchiment suivies sont différentes; en général, le problème consiste à enlever les graisses et résines constitutives, ainsi que les impuretés ajoutées durant le travail et à détruire complètement la coloration naturelle de la fibre.

— *Matières végétales*. Le travail comprend deux phases: 1° *le lessivage*; 2° *l'acquaison*. Les tissus sont mis en digestion, soit avec des lessives de soude, soit avec un lait de chaux — ce dernier traitement est employé au jourd'hui de préférence, le lait de chaux saponifiant mieux les graisses en altérant moins la solidité des étoffes — les savons calcaires formés sont décomposés par le passage dans un bain acidulé: cependant, l'adhérence des acides gras, une lessive de carbonate alcalin les enlève ensuite facilement en donnant des savons solubles dans l'eau, achevant eux-mêmes le nettoyage. Le second bain alcalin est souvent remplacé avantageusement par le *savon de colophane*, excellent dissolvant des graisses et des résines.

Cuvier pour lessivage sans pression A, pièces à nettoyer; B, champignon assurant la diffusion de la lessive; C, faux fond.

Ces opérations se font dans des chaudières en tôle, chauffées par la vapeur sous pression, ou dans des cuviers placés directement sur le feu. Dans ce cas, la partie inférieure porte un faux fond percé de trous; les vapeurs de la lessive bouillante, ne pouvant traverser les pièces placées sur le faux fond, refoulent le liquide par un tube central et le déversent à la partie supérieure du cuvier en arrosant d'une façon continue les matières à lessiver.

Les tissus, lavés ensuite à grande eau, sont soumis à une oxydation pour brûler entièrement leur teinte jaune; pendant longtemps cette préparation eut lieu par étendage sur des prés, le soleil, la rosée activant la réaction de l'oxygène de l'air. En 1784, Berthollet proposa le remplacement de cette exposition par une action artificielle avec des solutions aqueuses de chlore, modifiée en 1799 par l'emploi des hypochlorites alcalins (eau de Javel [NaOCl], chlorure de chaux). Le chlore agit en contact d'un acide; pour l'usage, les toiles imprégnées du composé chloré passent dans une cuve d'eau acide, le chlore produit décomposé en agissant à l'hydrogène, l'oxygène mis en liberté agit sur la fibre au fur et à mesure de son dégagement. Divers autres oxydants ont été employés avec succès, tels soit: le permanganate de potasse, l'eau oxygénée, parfois soit le mode d'oxydation, le blanchiment se termine par un savonnage et un *dégoyeage* ou lavage à l'eau pure.

— *Matières animales*. Pour les fibres animales, les bains alcalins doivent être proscrits, comme désorganisant les tissus: les industriels ont recours aux savonnages et opèrent la destruction de la matière colorante avec l'acide sulfureux, ou, à l'inverse du chlore, désoxyde ou réduit les substances organiques.

La laine brute contient une forte proportion de *suint* (jusqu'à 55 p. 100), mélange de corps gras et de sels alcalins. Le suint, dissous soit lavée, soit sur le dos de l'animal dans une eau courante, soit coupée et constituant alors la laine *surge*, dans une petite quantité d'eau à laquelle on ajoute souvent de l'urine putréfiée, la dissolution de suint servant de bain alcalin à dégraisser la laine; après un lessivage au carbonate de soude, la matière est prête à la décoloration. La soie se *décreue* ou *dégomme* par d'abondants savonnages et des *cuites* à 100° dans l'eau de savon étendue. La décoloration s'effectue en exposant la laine et la soie à l'acide sulfureux formé par la combustion du soufre à chaud.

— *Matières diverses*. Ces principes généraux s'appliquent à beaucoup de matières d'origine organique (voire, éponge, ichtyocole, etc.). Nous en parlerons aux mots correspondants.

Electro-laveur Hermite

La papeterie, utilisant aujourd'hui un grand nombre de fibres végétales, emprunte les mêmes agents de blanchiment (chlorure de chaux pour la paille, l'alfa; sulfite de chaux pour le bois) en les combinant à des lessivages alcalins et à des *broyages* ou *défibrages* mécaniques. V. PAPETERIE.

Un récent progrès dans l'industrie du blanchiment a été l'utilisation de l'électricité par Hermite. En électro-

BLANCHIR v. a. Rendre blanc: *Le soleil blanchit les toiles à l'herbage*.

— Couvrir, enduire d'une couleur blanche, étendre du blanc: *Blanchir un mur*.

— Rendre pâle, blême: *La maladie, l'émotion* BLANCHISSENT *le teint, le visage*.

— Rendre blanc, propre, pur: *Blanchir le linge, les nappes, les mises. Donner du linge à* BLANCHIR. ▮ Elliptiq.: *Être nourri et* BLANCHI. — Fig. Disculper, faire paraître innocent: *Un bon avocat* BLANCHIT *le plus grand criminel*.

— Fam. Rendre blanc, guérir, soulager: *Blanchir les symptômes*. ▮ Vét. Guérir les maladies de la peau chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval): *Traitement qui ne guérit pas, qui ne fait que* BLANCHIR.

— Alchim. *Blanchir la matière*. La cuire jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

— Art culin. Passer à l'eau bouillante pour attendrir et enlever l'âcreté: BLANCHIR *de la viande, des légumes*. BLANCHIR *des fruits pour les confire*.

— Art vétér. *Blanchir la sole*. La parer et la débarrasser de l'excès de corne et de celle qui a été brûlée en appliquant le fer rougi pour l'appliquer.

— Eccl. Jour. *Blanchir* (*ché*) *à neuf*. Laver, nettoyer, purifier ou de recoupe, afin de la rendre plus rafraîchissante et plus agréable pour les animaux.

— Métiers divers. Nettoyer une première fois les boyaux déjà dégraissés. ▮ Décolorer les feuilles de certains végétaux, en les enterrant ou en attachant les feuilles ensemble. ▮ *Blanchir un arbre*. Enlever de l'écorce pour y appliquer l'empreinte du marteau.

— Techn. Dépouiller les matières textiles des substances colorantes dont elles sont naturellement imprégnées. (V. BLANCHIMENT.) ▮ Fourbir, donner de l'éclat, du brillant à un objet métallique, soit, pour le cuivre, donner la première façon à une planche, une barre de fer. ▮ Etamer, couvrir un metal, le fer ou le cuivre, d'une légère couche d'étain. ▮ Donner à un ouvrage une couleur blanche. ▮ Enduire de plusieurs couches de blanc une pièce qui on veut dorer. ▮ *Blanchir les métaux*, Les nettoyer à l'aide du recuit et du passage à l'eau acidulée. ▮ *Blanchir la fonte*, La décarburer dans l'affinage. ▮ Dans les fabriques de fromage de Gruyère, *Blanchir le petit-lait*, Jeter du lait frais sur le petit-lait dont on veut composer un second fromage. ▮ *Poudre à blanchir*, Nom donné au chlorure d'argent, dans l'argenture au pouce.

— Typogr. En composition, Augmenter le nombre des interlignes, afin d'obtenir des blancs plus larges.

— v. n. Devenir blanc: *L'or* BLANCHIT *dès qu'il est touché par le mercure*. ▮ Apparaître en parlant d'une couleur, d'une lueur blanche: *L'aube* BLANCHIT *à l'horizon*.

— Par ext. Commencer à avoir des cheveux blancs: *Homme qui a* BLANCHI *beaucoup*. ▮ Passer de longues années dans une fonction, dans un emploi, dans une occupation. (On dit, dans le même sens: *Blanchir sous le harnais* (*du harnois*).)

— *Ne faire que blanchir*. Perdre sa peine, ne produire aucun effet, n'aboutir à rien: *Voilà des raisons qui ne valent rien; tout cela* NE FAIT QUE BLANCHIR. (Mol.) ▮ Être éclipsé par quelqu'un, lui demeurer inférieur: *Vous devez qui les précédez* NE FAIRE QUE BLANCHIR. (Bussy-Rab.) (Ces deux derniers sens ont vieilli.)

— PROV. **Tête de lou ne blanchit jamais**, Il n'est exempt des soucis, qui font blanchir les cheveux.

Blanchi, *e* part. pass. du v. Blanchir.

— *Sépulcre blanchi*. Dans le style de l'Ecrit., Hypocrite, parce qu'il est pur au dehors ou en apparence, corrompu au dedans, c'est-à-dire en réalité.

Se blanchir, v. pr. Etre blanchi: *L'argent* SE BLANCHIT *quand on le fait bouillir avec de l'eau-forte très étendue*. ▮ Devenir blanc: *Dans les cours, le dévhoueur est comme la fumier, qui se* BLANCHIT *en s'étendant au large*. (Helvét.) ▮ Se salir avec quelque chose de blanc: SE BLANCHIR *contre la muraille*. ▮ Blanchir son linge: SE BLANCHIR *soi-même*, Le couvrir de quelque chose de propre dans le blanc, d'un enduit blanc: SE BLANCHIR *les cheveux avec de la poudre*.

— Fig. Se disculper, prouver son innocence, confondre ses accusateurs: *Il ne pouvait* SE SE BLANCHIR.

— ANTON NORCIF, sahir.

BLANCHIS (*chi*) ou **BLANCHI** n. m. Entaille faite aux arbres à abattre. ▮ On dit aussi MIROIR.

BLANCHISSAGE n. m. Action de blanchir, en général. ▮ Action de nettoyer le linge, résultat de cette action. ▮ Opération du raffinage, en parlant du sucre.

— ENCYCL. Sous ce nom, on désigne les diverses opérations au moyen desquelles on fait disparaître du linge tout toutes les impuretés. Les principales opérations sont au nombre de neuf: le *triage*; le *trempage*; *l'essangeage*; le *coulage*; le *savonnage*; le *rincage*; *l'essorage*; le *séchage*; *l'apprêt*, *calandrage* ou *repassage*.

1° *Triage*. Dans cette première opération, on sépare le linge en plusieurs catégories, d'après sa finesse, son état de malpropreté, sa couleur.

2° *Trempage*. Le trempage consiste à plonger le linge dans des cuviers remplis d'eau froide, afin de faire dissoudre les substances solubles qui le souillent.

3° *Essangeage*. Cette opération s'exécute dans de l'eau courante légèrement alcaline (température de 15° est) pas inférieure ni beaucoup supérieure à 20° centigrades. Les substances albumineuses qui maculaient le linge sont dissoutes et enlevées par le carbonate de sodium. Il se produit donc de ce fait un léger nettoyage.

4° *Coulage*. Le coulage est, de beaucoup, la plus importante opération du blanchissage. Le lui dépend surtout, la plus ancienne opération du blanchissage. Son but est d'obtenir une suppression complète des matières colorantes et de faire disparaître, par dissolution, dans des lessives répétées, les impuretés qui ont résisté à l'action de l'essangeage. Les macules de sang, de vin, de fruits se trouvent dès lors supprimées.

On porte le linge au coulage aussitôt que l'essangeage est terminé. L'essentiel est de maintenir dans les cuves une température constante, celle de l'eau bouillante. A cette condition seule, la saponification est complète. Sans nous arrêter au mode de coulage employé communément dans les campagnes et la plupart des familles (coulage consistant à placer le linge dans un cuvier, à le recouvrir d'une

grosse toile appelée *charrier*, sur laquelle on dispose une couche de cendres de bois, fournissant le sel de sodium, à arroser le mot d'eau bouillante puisée dans une chaudière (cuisine), nous dirons seulement que les deux procédés sont aujourd'hui tout aussi efficaces et que leur emploi ne dépend que du prix de revient.

Lessivage mécanique. Dans le procédé Mercier, on fait usage d'une chaudière à double fond placée directement sur le feu. Un tuyau vertical en cuivre, communiquant avec le double fond rempli d'eau contenant en dissolution environ 1 kilogr. de carbonate de sodium, traverse la masse du linge placé au-dessus du double fond et emplissant le cuvier. Ce tuyau descend jusqu'au fond du cuvier. Ce tuyau est terminé par une pomme d'arrosoir. Sous l'action de la chaleur, il ne tarde pas à se former, dans le faux fond, une grande quantité de vapeur qui, ne pouvant s'échapper, refoule le liquide dans le tuyau de cuivre. La lessive retombe en pluie sur le linge qu'elle imbibe et retombe jusque dans le double fond, pour renouveler son ascension.

1. Lessiveuse ; 2. Coupe de la lessiveuse.

Lessivage mécanique, qui s'opère au moyen d'appareils spéciaux nommés *lessiveuses*, a une action beaucoup plus énergique et dure bien moins longtemps que la méthode précédente. Il existe un très grand nombre de types de lessiveuses. V. ce mot.

5° *Savonnage.* Après l'opération du coulage vient celle du *savonnage*, dont le rôle est d'enlever les taches qui sont demeurées rebelles à l'action du coulage. V. SAVONNAGE.

6° *Rinçage.* Le rinçage qui se fait à l'eau courante et de préférence à l'eau de puits, fait disparaître le savon que le linge retenait dans ses fibres.

7° *Essorage.* Cette opération a pour but de débarrasser le linge, devenu propre, de l'eau qui contient, afin de lui permettre de sécher plus rapidement. On dispose le linge par couches successives dans des sortes de turbines appelées *essoreuses*, dont les parois latérales sont percées d'une infinité de petits trous. Les essoreuses tournent très rapidement, et par l'effet de la *force centrifuge*, la majeure partie de l'eau est projetée au loin en passant par les trous des parois. On remplace quelquefois l'essorage par le *pressage* entre des cylindres, mais le résultat n'est pas aussi satisfaisant.

8° *Séchage.* Au sortir de l'essoreuse, le linge est porté au *séchoir*. Tantôt le séchage s'effectue dans des séchoirs à l'air libre, tantôt dans des séchoirs à vapeur ou à air chaud. Les principaux types de séchoirs feront également l'objet d'une étude particulière.

9° *Apprêt, calandrage ou repassage.* Après avoir été passé au *bleu*, le linge doit encore subir les derniers apprêts. C'est-à-dire être lissé, repassé, etc. Ces diverses opérations, qui se font à l'aide de fers chauds, s'exécutent, dans les blanchisseries d'une certaine importance, à l'aide de machines spéciales, dites : *calandres*, *presses* ou *machines à repasser*.

BLANCHISSANT, ANTE adj. Qui prend une couleur blanche : *Tête* BLANCHISSANTE. *Vagues* BLANCHISSANTES.

BLANCHISSERIE n. f. Etablissement où l'on fait le blanchiment des toiles, ou le blanchissage du linge.

BLANCHISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait le blanchissage du linge, ou le blanchiment des toiles.

— Argot. *Blanchisseur*, Avocat, parce qu'il *blanchit* les accusés, les faisant paraître innocents.

— Pop. *Porter le deuil de sa blanchisseuse*, Porter du linge sale.

BLANCHŒUVRIER (*cheu-vri-é*) n. m. Marchand et fabricant de petits outils tranchants, blanchis à la meule et portant le nom d'*œuvres blanches*.

BLANCHOT (*cho*) n. m. Espèce de pie-grièche.

BLANCHOTTE n. f. Bot. V. BLANCHETTE.

BLANCHOYER (*choi-ié*) v. a. Simple devant un e muet : *Tu blanchoies, Il blanchoiera. Nous blanchoierons. Qu'il blanchoierait*; prend un e après un y une deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous blanchoyions. Que vous blanchoyiez*) v. n. Prendre une teinte blanchâtre : *On sait* BLANCHOYER *la crête des moutons, et pressentir des jours de l'année.*

— Hortic. Se dit des arbres dont les fleurs blanches commencent à s'entrouvrir : *Les cerisiers* BLANCHOIENT *toujours avant la pêche.*

— Metall. Se dit d'un métal, le fer par exemple, qui passe du rouge au blanc, par suite de l'élévation de la température.

BLANCKIE n. f. Bot. Syn. de CONOPIE.

BLANC-MADAME n. m. Variété de raisin blanc.

BLANC-MANGER (*blan, gé*) n. m. Crème ou gelée, faite avec des amandes, du lait, du sucre, des aromates, ou fécule de vitaule blanche : *Le* BLANC-MANGER *convient aux enfants, aux convalescents.* — Pl. *des* BLANCS-MANGERS.

BLANCMESNIL. Bioge. V. POTIER.

BLANC-NEZ (*blan-né*) n. m. Nom vulgaire de plusieurs singes africains, du genre cercopithèque. — Pl. *des* BLANCS-NEZ.

Blanc-nez

— ENCYCL. D'une façon générale, on entend par *blancnez* une division arbitraire où l'on classe les guenons qui ont une tache blanche, rouge ou jaune, sur le nez. En termes scientifiques, on les appelle *rhinotichi*, (c'est-à-dire *nez marqué*), et ce sont les pétauristes, les ascagnes et les hocheurs : *cercopithecus petaurista, cercopithecus nyctitans, cercopithecus Martini*, etc. L'ancien blanc-nez des vieux auteurs est l'ascagne de Barbarie (*cercopithecus ascanius*).

BLANC-NEZ (CAP), cap de France, sur le Pas-de-Calais, à l'entrée du port de Calais, entre Sangatte et Wissant.

BLANCO (Antonio GUZMAN), homme d'Etat vénézuélien, né à Caracas en 1829, mort à Paris en 1899. Fils du publiciste et ministre Leocadio-Guzman Blanco, il prit part au mouvement fédéraliste qui amena au pouvoir le général Falcon, et fut nommé vice-président de la république (1864). En fait, il exerça le pouvoir jusqu'en 1868 ; il s'en empara de nouveau en 1870, après une période de désordres et d'anarchie ; il fut dès lors dictateur jusqu'en 1887, comme président provisoire, puis comme président constitutionnel (1873), réélu constamment, sauf pendant deux courtes périodes (1877-1878, et 1884-1886). Ministre à Paris en 1885, l'ex-dictateur accepta, en 1887, une nouvelle mission diplomatique en Europe. Peu de temps après, un mouvement se produisit contre ses partisans ; ses statues furent renversées, et il renonça à retourner au Venezuela, et vécut dès lors en Europe en simple particulier.

BLANCQUA n. m. Bot. Syn. de MEPELURE.

BLANCOS, comm. d'Espagne (Galice, prov. d'Orense) dans le bassin supérieur du Lima. 2,450 hab.

BLANC-PENDARD (*blan, doar*) n. m. Nom vulgaire de la pie-grièche. — Pl. *des* BLANCS-PENDARDS.

BLANC-PLOYANT (*blan-ploa-ian*) n. m. Etat d'un fer qui le rend peu propre à l'action de la fibre.

BLANC-POUDRÉ, ÉE (*blan*) adj. Poudré à blanc : poudré de blanc : *Abbesses,* BLANC-POUDRÉES *à Bordeaux.* BLANC-POUDRÉE. Substantiv. : *Nos* BLANC-POUDRÉS. (Volt.)

BLANC-RHASIS (*blan, zoa*), et, par corruption, **BLANC-RAISIN** (*blan, du* franç *blanc*, et d'un mot arabe que l'on rattache soit à *Rhasis*, nom d'un médecin arabe du XE siècle, soit à *raisin*), opoli n. m. Sorte de pommade composée d'oxyde de plomb, d'huile d'amandes douces et de cire blanche. On l'emploie contre les brûlures légères.)

BLANCS PÈRES, *Missionnaires d'Afrique*, ou, congrégation fondée par le cardinal Lavigerie en 1867. Son but est d'évangéliser les possessions françaises et les régions équatoriales de l'Afrique. Elles s'est établie sur des points où les Européens n'avaient pas encore pénétré, notamment sur le Nyanzi-Ganza, l'Ouganda, septentrional. Trente ans après sa fondation, elle comptait 7 vicariats apostoliques et 650 religieux. Ces religieux portent le costume blanc des Arabes, ce qui leur a fait donner le nom de Pères blancs.

BLANCS-BATTUS n. m. pl. Hist. rel. V. FLAGELLANTS.

BLANC-SEING (*blan-sein*) n. m. Papier en blanc au bas duquel on met sa signature, et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté : *Les* BLANCS-SEINGS *sont des armes perfides dans les mains d'un trompeur.* (Marmontel.)

— FIGURÉ. *Abuser du blanc-seing*, Abuser toute liberté. : On dit plutôt, aujourd'hui, *Donner carte blanche.*

— ENCYCL. Dr. Le *blanc-seing* est une signature apposée d'avance sur une feuille de papier laissée blanche en vue de son remplissage, à l'effet de recevoir une convention ou une déclaration. C'est ordinairement à un mandataire qu'on remet un blanc-seing, lorsqu'on se croit dans l'impossibilité de prévoir tous les actes que ce mandataire devra exécuter selon les circonstances. Le Code pénal a prévu le cas où celui qui a reçu le blanc-seing en abuserait. V. ABUS (*Abus de blanc-seing*).

BLANCS ET BLEUS, noms que l'on appliquait : le premier, aux royalistes modérés, à cause de la cocarde du drapeau ; le second, aux soldats de la République, dont l'habit était bleu. Par extension, ces appellations désignèrent, en général, les royalistes et les républicains. Sous la Restauration, les royalistes modérés, les républicains modérés, par opposition aux *ultras* ou républicains socialistes, et *blancs* les partisans de la légitimité.

BLANCS ET NOIRS, nom des deux factions de la maison de Cerchi (Cerchieri), qui divisèrent Pistoie vers 1296. Quand Florence reçut, en 1300, la seigneurie de Pistoie, les Donati se déclarèrent pour les noirs, les Cerchi pour les blancs, et le parti guelfe de Florence fut ainsi partagé. Exilés par les noirs en 1301, les blancs s'allièrent aux gibelins. Dante et le père de Pétrarque, qui appartenaient au parti des blancs, furent exilés en 1302.

BLANC-SIGNÉ (*blan, et gn* mill.) n. m. Syn. de BLANC-SEING. — Pl. *des* BLANCS-SIGNÉS.

BLANCS-MANTEAUX (*blan, to* n. m. pl. Religieux appartenant à l'ordre des servites de la Vierge, fondé à Marseille en 1252. — Pl. *des* BLANCS-MANTEAUX.

— ENCYCL. Les *blancs-manteaux* s'installèrent à Paris, dans la censive du Temple, en 1258. Supprimés, comme la plupart des ordres mendiants, en 1274, ils furent remplacés par les guillemites de Montrouge, dont les manteaux étaient noirs ; mais le premier surnom leur fut conservé. La réforme des guillemites eut lieu en 1618, et eut pour objet de rattacher leur congrégation à celle des bénédictins. Au XVIIE siècle, le monastère devint, avec dom Brial, dom Clément et d'autres, un centre important d'érudition. L'église du couvent, reconstruite au XVIIE siècle, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et des Guillemites, est devenue l'une des paroisses de la ville de Paris. Sur l'emplacement des bâtiments monastiques s'élève aujourd'hui l'établissement du Mont-de-piété.

BLANC-SOUDANT (*blan — de blanc*, et du partic. prés. de *souder*) n. m. En T. de métall., Etat voisin du point de fusion d'une barre de fer.

— Adjectiv. et adverb. *Donner une chaude blanc-soudant.* Elever la température d'une barre de fer jusqu'au point voisin de la fusion.

BLANC-TAPIS (*blan, pi*) n. m. Ancien nom d'une maison de jeu. — Pl. *des* BLANCS-TAPIS.

BLANDAIN, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. adm. et jurid. de Tournay ; 2.358 hab. Tuileries, filatures de lin, élève d'abeilles.

BLANDAN (Jean-Pierre-Hippolyte), sergent au 26e de ligne, né à Lyon en 1849, mort à l'hôpital de Boufarick (Algérie) en 1842, des suites de coups de feu reçus au combat de Beni-Merod, où, avec 21 soldats portant la correspondance, il résista à près de 300 cavaliers arabes. Un monument lui a été érigé par souscription à Boufarick, en 1887. Sur un piédestal, dont chacune des faces porte un bas-relief représentant un épisode du combat, Blandan est debout. L'artiste l'a saisi au moment où, blessé trois fois, près de tomber, il crie à ses hommes, le bras étendu : « Courage, mes amis, défendez-vous jusqu'à la mort ! » paroles écrites sur le soubassement. Statue et bas-relief sont dus à Charles Gauthier ; ce sont des œuvres simples et fortes, comme le modeste héros dont elles conservent la mémoire.

Statue du sergent Blandan

BLANDECQUES et **BLENDECQUES,** comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 2.402 hab. Ch. de f. Nord. Papeteries, moulins, tuilanderies.

BLANDFORD, ville d'Angleterre (comté de Dorset), sur la Stour ; 3.800 hab. Manufacture de boutons de chasse, bottes ; commerce de chevaux, bétail et fromage.

BLANDFORDIE (*blanf-forcd*) de *Blandford*, n. de ville n. f. Genre de liliacées-asphodélées, comprenant des herbes à racines fibreuses, originaires d'Australie.

BLANDICES (*diss* — lat. *blanditiæ*, même sens : *de blandir*, flatter, n. f. pl. Caresses, douceurs, par des caresses ; flatteries, charmes, poussières : *Les* BLANDICES *des sens. Les* BLANDICES *de la fortune.*

BLANDIN Philippe-Frédéric, chirurgien français, né à Aubigny Cher en 1798, mort à Paris en 1849. Elève de Marjolin, Bérard et Roux, professeur de médecine opératoire à la faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine en 1841, il fit faire de grands progrès à l'anatomie chirurgicale. On lui doit : *Traité d'anatomie topographique* 1826 ; *Autoplastie* (1836) ; *Nouveaux éléments d'anatomie descriptive* 1837.

BLANDINE sainte, jeune esclave chrétienne, martyrisée à Lyon sous le règne de Marc-Aurèle.

ENCYCL. Lyon était, en Gaule, à la fois le principal centre du christianisme naissant et un culte national de Rome et d'Auguste. En 177, une persécution atroce se déchaîna contre les adeptes de la religion nouvelle, qu'on accusait d'être, par leur impiété, la cause de tous les malheurs publics. Selon l'usage, on arrêta les esclaves, en même temps que leurs maîtres. Blandine subit la question, puis fut conduite à l'amphithéâtre, et longuement exposée aux bêtes. Elle subit sans une plainte leurs morsures : ses compagnons de martyre crurent voir en elle une image de Jésus Blandine, on assit Blandine sur une chaise brûlante ; puis on la livra, enfermée dans un filet, à un taureau furieux. Perdue en extase, elle ne sentait plus rien. Il fallut l'achever. Fête le 2 juin.

Blandine (CONGRÉGATION DE **Sainte-**), sorte de patronage fondé à Nevers en 1849, en faveur des jeunes filles d'humble condition, surtout des servantes, et qui a pour but de les préserver des périls de leur position, grâce à l'influence de dames éclairées et vertueuses.

BLANDONNÉE (*do-né*) n. f. Un des noms du méteil. V. ce mot.

BLANDRATA Georges), médecin et sectaire italien, né à Saluces vers 1515, mort en Transylvanie vers 1590. Il embrassa les doctrines de Luther, puis celles de Calvin ; ensuite, il voulut se faire chef de secte. Il alla répondre aux sociniens à Genève, puis en Transylvanie, où il fut le médecin du prince Jean-Sigismond.

BLANDY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 10 kil. de Melun, près du ru d'Ancœur, cours supérieur de l'Auqueil ; 541 hab. Ruines d'un château construit au XIVE siècle, qui appartint au chevalier Dunois, plus tard au prince de Condé, et fut habité par Villars.

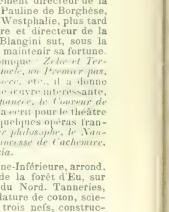
Blanc

BLANE (du gr. *blanos*, myope) n. m. Genre de reptiles sauriens annelés, famille des amphisbénidés, dont l'espèce type (*B. cinereus*) habite l'Espagne, le Portugal et le nord de l'Afrique. (Les blanes sont de taille médiocre et ressemblent à des serpents, car il n'ont pas de pattes.)

BLANGINI (Joseph-Marie-Félix), compositeur, né à Turin en 1781, mort à Paris en 1841. Il fut choisi pour terminer un opéra-comique, que Della Maria avait laissé inachevé, la *Fausse Duègne*. Successivement directeur de la musique de son élève, la princesse Pauline de Borghèse, maître de chapelle du roi Jérôme de Westphalie, plus tard professeur de chant au Conservatoire et directeur de la musique de la duchesse de Berry, Blangini sut, sous la Restauration, comme sous l'Empire, maintenir sa fortune.

Il a fait représenter à l'Opéra-Comique : *Zélie et Terville*, *ou l'Amour et voulez*, le *Jeune Oncle*, *ou Premier pas*, *les Femmes rivales*, le *Trésor de l'Inca*, *Pierre le Grand*, etc., et, à Paris, aussi à l'Opéra *Nephtali*, qui était une œuvre intéressante, et aux Nouveautés *l'Anneau de la pauvre*, *le Chevalier de Vendôme*, *le Jeu de cache-cache*. Enfin, il a écrit pour le théâtre de Cassel, et pour celui de Munich, quelques opéras français : *le Sacrifice d'Abraham*, *l'Amour philosophe*, le *Nouveau comique*, la *Fête d'Apelle*, la *Princesse de Cachemire*, et un opéra italien : *Trajano in Dacia*.

BLANGY, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Neufchâtel, près de la forêt d'Eu, sur la Bresle ; 1.788 hab. Chem. de f. du Nord. Tanneries, clouteries, savonnerie, papeterie, filature de coton, scieries mécaniques, moulins, briqueterie, bois neuf, construction des XIVE et XVE siècles ; ruines d'enceintes fortifiées ; restes du vieux manoir de Fontaine et de l'abbaye de Séry ; château de Hottineaux, XVIE siècle. — Le canton a 23 comm. et 12.042 hab.

BLANGY-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque ; 635 hab. Ruines

d'un château féodal; église ogivale. — Les canton a 15 comm. et 6.290 hab.

BLANIULE de *blanc*, et *iulé* n. m. Genre de myriapodes chilognathes, famille des *iulides*, renfermant des mîles aveugles, dont l'espèce type habite nos pays. Le blaniule moucheté (*blaniulus guttulatus*), petit et grêle, brun pâle moucheté de rouge, est très nuisible dans les jardins, où il attaque les graines en germination, ronge les fruits, notamment les fraises, etc.

Blaniule grossi 2 fois.

BLANKEN (Jean), ingénieur hollandais, né en 1755, devint inspecteur général du *waterstaat*, c'est à dire de l'administration des ports et chaussées. C'est à lui que la Hollande doit les bassins à carènes, des digues, des écluses à mouliniers et des batteries établies sur beaucoup de points des côtes.

BLANKENBERGHE, ville et station balnéaire de Belgique (Flandre Orientale), arrond. adm. et mandement d'Ostende. 4.116 hab. Les baigneurs y viennent plus nombreux chaque année.

BLANKENBURG, ville d'Allemagne (duché de Brunswick); 7.500 hab. Exploitation de cuivre, marbre et ardoise. Château ducal, ancienne résidence des princes de Blankenburg, habité par Louis XVIII de 1796 à 1798. Cette petite ville, entourée de murailles du XIVe siècle, fut incendiée par Frédéric Barbarosse en 1182, relevée quelques années plus tard, assiégée par Wallenstein en 1627 et incendiée en partie en 1858. C'est le chef-lieu du cercle du même nom; 29.500 hab. Petite ville d'Allemagne, près du confluent de Schwarzbourg-Rudolstadt, au confluent de la Rinnecst de la Schwarza; 2.350 hab. Grande papeterie; vannerie; environs très pittoresques. Frœbel y fonda son premier jardin d'enfants. Dans le château ruine de Greifenstein, auprès de la ville, naquit Gonthier de Schwarzbourg, qui fut compétiteur de l'empereur Charles IV en 1349.

BLANKENESE, ville d'Allemagne (Holstein), sur l'Elbe; 3.900 hab. Un des principaux centres de la pêche et de la navigation dans la mer du Nord.

BLANKENHAIN, ville d'Allemagne (Saxe-Weimar); 2.730 hab. Moulins, teinturiers, papeterie.

BLANQUE *blank'* — de l'ital *bianca*, blanche) n. f. Jeu. Sorte de jeu de hasard se jouant avec 52 cartes, enfermées chacune dans un étui en bois. Le joueur tire une de ces étuis, contenant des mises. Il s'emploie pour renfermer une basse carte, il perd; si, au contraire, il amène un as ou une figure, il gagne. Quand il perd, on dit qu'il fait *blanque*. C'est un jeu qui se joue fréquemment dans les lieux forainés.

— *Bibliogr.* Les *Amazones du Jeu de blanque*, ouvrage dans lequel on se sert d'un livret composé de feuillets blancs et d'autres ornés de devises. (Ce livre étant tenu bien fermé, on l'ouvre avec une épingle. Tout feuillet blanc joue tant perdre le joueur; il gagne si le feuillet contient une devise.)

— Vitic. Variété de raisin blanc.

BLANQUEFORT, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort, affluent de la Garonne; 2.957 hab. *Blanquefortais, aises.* Vins blancs et rouges très estimés; tonnelleries. Place restée la dernière au pouvoir des Anglais en Guyenne, prise par Dunois en 1453; ruines d'un château du moyen âge. Patrie du Président Blanqui, grand maître des ramoneurs, du sculpteur Ch. Dupaty et du littérateur Louis Dupaty. — Le cant. a 10 comm. et 15.802 hab.

BLANQUET *ke* n. m. Agric. Maïs à hes jeunes oiseaux.

— Hortic. Variété de poire appelée aussi BLANQUETTE.

— Pêch. Syn. de BLANCHAILLE.

BLANQUET Théodore-Xavier-Albert), littérateur, né à Paris en 1826, mort au Vesinet en 1875. Il publia de nombreux romans : *les Amours de Cartagnan*; *la Belle Ferronnière*; *la Mère Jean*; *les Bonnes Vieilles*; *les Vampires de l'An de grâce*; *les Belles Dames du Père aux Clercs*; *la Gitanella de Seville*; *les Amazones de la Fronde*; etc., et un acte en vers, *Amour et caprice*, joué à l'Odéon.

BLANQUET DU CHAYLA (Armand-Simon-Marie), amiral français, né à Marcillac en 1759, mort à Versailles en 1826. Il était contre-amiral lors de la bataille d'Aboukir et compta parmi les plus brillants services. N'ayant pu rejoindre l'amiral Brueys, de sa dunesse résolution de combattre en ligne d'embossage, il lutta lui-même sur le *Franklin* jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus qu'un seul canon en état, et, quoique grièvement blessé, ne se rendit qu'après une héroïque défense. Sa conduite fut cependant calomniée dans un ordre du jour de Bonaparte. N'ayant pu obtenir une complète réparation, il prit sa retraite en 1803. Il fut nommé en 1816 vice-amiral honoraire.

BLANQUETTE *ket'* — anc. forme de *blanchette* n. f. Petit vin blanc mousseux que l'on fait dans le midi et le centre de la France, surtout dans le Languedoc. BLANQUETTE *de Limoux*. Espèce de bière blanche très mousseuse.

— Art culin. Sorte de ragoût de viande blanche, accommodées au blanc, avec garniture de champignons, et quelquefois de morilles, de truffes : BLANQUETTE *de veau, d'agneau, de volaille*.

— Bot. Syn. de BLANCHETTE, espèce d'agaric. ▪ Nom vulgaire de la mâche.

— Comm. Sorte de soude que l'on obtient, dans le midi de la France, par l'incinération des algues rejetées par la Méditerranée. Liquide obtenu par la première distillation, dans la fabrication de l'eau de vie.

— Hortic. Espèce de poire que l'on appelle souvent BLANQUET. ▪ Variété de figue de couleur blanchâtre. ▪ *Blanquette à bonne queue*. Variété de la précédente. ▪ Variété d'olives algériennes.

BLANQUEUR *keur'*) n. m. Celui qui tient une blanque.

BLANQUI (Jean-Dominique), né à Nice en 1759, mort en 1832. Il était major-trésorier de la ville maritime lorsque les Français y entrèrent en 1792. Nommé par ses concitoyens députés à la Convention nationale, il vota avec les girondins et, comme tel, fut décrété d'accusation et mis en prison, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Il fut cité comme au conseil des Cinq-Cents et remplit les fonctions de sous-préfet depuis le 18 brumaire jusqu'en 1814. Après les Cent-Jours, il vivait dans la retraite. On a de lui des rapports sur les monnaies, les poids et mesures, et une curieuse brochure : *Mon quatre de dix mois* (1794).

BLANQUI (Jérôme-Adolphe), fils du précédent, économiste, né à Nice en 1798, mort à Paris en 1854, frère aîné de J.-B. Sav, dont il suivit assidûment l'enseignement, et fut successivement chef de l'économie politique à l'Ecole, rédacteur du journal du commerce du Courrier français, chef, il fut directeur de l'Ecole du commerce, membre de l'Académie des sciences morales, puis député de la Gironde (1848). Comme son maître, il était libre-échangiste. Ses principaux ouvrages sont *Résumé de cours du commerce et de l'industrie* (1826); *Histoire de l'économie politique en Europe* (1837); *Des classes ouvrières en France* (1848); *Rapport sur l'exposition de Londres* (1851).

BLANQUI (Louis-Auguste), homme politique français, deuxième fils de Jean-Dominique, né à Puget-Théniers en 1805, mort à Paris en 1881. Tandis qu'il poursuivait ses études tout en donnant des leçons, il se jeta dans les luttes politiques et s'affilia au carbonarisme. Dès 1827, il fut blessé dans plusieurs émeutes et, peu après, subit la prison pour la première fois. Après 1830, il combattit vivement la monarchie de Juillet à la tête des républicains les plus avancés, et sa vie ne fut plus qu'une suite de conspirations et d'emprisonnements. En 1839, il fut condamné à mort, puis, la peine ayant été commuée en réclusion, il resta dans la prison de Saint-Michel, d'où, malgré ses tentatives, il ne put s'échapper. Il y subit une captivité rigoureuse, tandis que sa femme mourait loin de lui. Il fut mis en liberté, puis arrêté de nouveau. Un procès-verbal de l'époque retrouva parmi les plus exaltés. Il se fit le défenseur du drapeau rouge et organisa des manifestations. Condamné à dix ans de prison, il en subit une grande partie à Belle-Isle, où il obtenait toutes sortes de faveurs. Remis en liberté en 1859, il était de nouveau emprisonné dès 1861. Il fut à la tête du mouvement insurrectionnel du 14 août 1870, et, immédiatement après le 4 septembre, demanda au gouvernement provisoire dictatorial. Arrêté pendant la Commune, il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, et subit sa peine à Clairvaux. Une campagne de presse commença en sa faveur en 1878, et il fut élu à Bordeaux, quoique inéligible. Ayant reçu sa grâce, il se présenta dans plusieurs circonscriptions électorales, mais échoua. Il se mêla à plusieurs manifestations politiques et fonda un journal intitulé *Ni Dieu ni maître*. Son heure lointaine semble avoir été de commencer. Il prétendait s'y acheminer en dépossédant la classe bourgeoise par un coup de force et en organisant un gouvernement populaire dictatorial. Ce fut un fanatique sincère. Sa statue en bronze, œuvre de Dalou, décore son tombeau au Père-Lachaise. Elle le représente couché dans une attitude tranquille, qui contraste avec sa vie agitée.

Blanqui.

— Bibliogr. G. Geffroy, *l'Enfermé* (1897.)

BLANQUIER (*ki-é*) n. m. Ouvrier qui fabrique des mouvements d'horlogerie en blanc, c'est-à-dire ébauchés.

BLANQUILLO (*ki et ll* mll.) n. m. Variété de froment, de blé exotique.

BLANQUINETTE (*ki-net'*) n. f. Variété de tissu dit *bourrou-cloud*.

BLANSKO, bourg de l'Austro-Hongrie (Moravie), gouv. de Brünn, sur la Zwitawa; 2.650 hab. Centre industriel très important; riches mines de fer, usines, fonderies de fer.

BLANTYRE, bourg d'Ecosse (comté de Lanark), près de la Clyde; 9.800 hab. Mines de fer, carrières, commerce de bissus et de toiles, filatures, tissage, tuilerie de coton. Patrie du voyageur et missionnaire Livingstone. — Nom d'un village de l'Afrique centrale anglaise (Nyassaland, capitale, depuis 1891, du *British central africa Protectorate*.

BLANZAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 21 kilom. d'Angoulême, sur le Né; 950 hab. Eaux-de-vie; moulins. Donjon ruiné du XIIe siècle; église classée parmi les monuments historiques. — Le cant. a 19 comm. et 8.565 hab.

BLANZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 7 kilom. de Clermont, près de la gorge du Bédat; 1.122 hab. Manufacture de caoutchouc, papeteries.

BLANZAY, comm. de la Vienne, arr. et à 9 kilom. de Civray; 1.518 hab. Ch. de f. Orléans.

BLANZÉ n. m. Variété de blé blanc et tendre cultivée principalement dans le nord de la France.

BLANZY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 39 kil. d'Autun, sur la Bourbince qui longe le canal du Centre; 5.024 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre d'exploitation d'importantes mines de houille; verreries, four à chaux, ancien château. — Le *bassin de Blanzy* comprend les exploitations de Blanzy, Montchanin et Montceau-les-Mines, d'une superficie totale de plus de huit mille hectares. Ce bassin est voisin de celui du Creusot et fournit des houilles grasses, des houilles demi-grasses à longue flamme, des houilles anthraciteuses et des houilles maigres à longue flamme.

BLAOUS *blas-ous*, n. m. Nom vulgaire langue-de-bœuf ou buglosse (*Lithospermum officinale*).

BLAPIDE *de blaps*, et du gr. *eidos*, aspect n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionides, renfermant trois espèces propres au Brésil.

BLAPS (du gr. *blapsis*, action de nuire n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des pimélides, de taille moyenne ou grande et de coloration uniformément noire.

— Encycl. Il existe plus de cent espèces de *blaps* en Europe, quelques-unes habitent la France, les autres ne dépassent pas le bassin africain de la Méditerranée, ni, en Asie, le sud extrême de l'Arabie et le bassin de l'Indus. Essentiellement nocturnes, lents dans leurs mouvements, les blaps vivent dans les lieux obscurs et se nourrissent de détritus, comme leurs larves qui se tiennent profondément enterrées. Citons le *B. gigas* des boulangeries et les celliers avec le *blaps similis* et le *blaps*

Blaps (réd. d'un tiers).

BLAPSTINE [illegible] vents-Humide des [illegible]

BLAQUE *kak*, et [illegible] BLACUS n. m. (n. [illegible]) n. m. Genre d'insectes hémoptères térébrants, famille des chnoémonides, renfermant [illegible] habitant l'Europe. On connaît quatre espèces. [illegible] *fusciper*) est parasite d'un coléoptère, [illegible] dans les [illegible]

BLAQUERNES ou **BLACHERNES**, nom d'un ancien faubourg de Constantinople, situé sur l'une des six collines qui s'élèvent le long du coté septentrional de la ville, et compris actuellement dans l'enceinte de Stambul. Dans ce quartier de la ville [illegible] ruines de Tekir-Seraï [illegible]

BLAQUET (*bé*) n. m. Fretin qui sert à [illegible] Petits poissons bons à manger.

BLARENBERGHE (Henri-Désiré VAN, peintre français, né à Lille en 1734, mort à Paris en 1812, imita J. Breughel, puis Van der Meulen. Il peignit d'abord des miniatures sur des tabatières et des bonbonnières. On a de lui, au palais de Versailles, des vues de quelques capitales de l'Europe et vingt-deux gouaches représentant les campagnes du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas.

BLARINGHEM, comm. du Nord, arrond. et à 12 kilom d'Hazebrouck, sur le canal de Nœuf-fosse; 1.856 hab. Ch de f. Nord.

BLARRU (Pierre DE) (en lat. *Petrus de Blarroirio*), poète latin, né en Lorraine, en 1437, mort en 1505 à Saint-Dié, où il fut chanoine. Il composa des vers faciles et naturels la *Nancéide* (*Insignæ Nancridos opus* (1518), poème qui a pour sujet la défaite et la mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, et qui a été traduit en français par Schœll et Ch. Nisard.

BLARS, comm. du Lot, arrond. et à 25 kilom. de Cahors, sur le cousse de Gramat; 437 hab. Grotte de Marcillac.

BLAS (*blass*) n. m. Anc. méd. Principe [illegible] organique, indépendant de l'âme immatérielle, et [illegible] subsistant autant de principes secondaires qu'il [illegible] organes.

BLASCO (Eusebio), auteur dramatique et satirique espagnol, né à Saragosse en 1844. Il collabora à divers journaux, écrivit des comédies, devint préfet sous Alphonse XII, puis donna sa démission. Pendant de longues années, il habita Paris, et fut nommé en 1897 consul à Saint-Sébastien. Parmi ses comédies, qui abondent en scènes heureuses, nous citerons : *Mocedades*, [illegible] *Par crainte du châtiment*; *la Rose jaune*; *les Dragées de Mars*. Il a aussi publié un recueil de contes et nouvelles : *Faiblesses humaines*; [illegible]

BLASÉ, ÉE adj. [illegible] Se dit d'une personne [illegible] émoussés par des excès [illegible] insensible à ce qui devrait le toucher [illegible]

BLASEMENT n. m. Etat d'une personne blasée; affaissement, dégoût, satiété : *J'en suis venu à ce degré de le difficile*. (Th. Gaut.)

BLASER [illegible] les sens et l'affaiblir [illegible]

— Fig. Rendre [illegible] de sensation vive [illegible] *les sensations vives*. [illegible] Beuve.

— Se blaser, v. pr. [illegible] blasé, émoussé, altéré : *Le* [illegible]

— Fig. [illegible]

BLASERNA (Pierre), savant italien, né à Fumicello, près d'Aquilée, en 1836. Dès 1858, il publiait un mémoire sur les courants d'induction, et faisait traduire ses travaux dans les « Mémoires de l'Académie des sciences ». Il se rendit à Paris, où il resta, jusqu'en 1861. Chargé du cours de physique à l'Institut supérieur de Florence qui venait d'être fondé, il passa de là à l'université de Palerme (1863), puis fut appelé à Rome (1872), et mis à la tête du premier laboratoire de physique de l'Italie. Ses principaux ouvrages sont : *Principe de la conservation des forces* [illegible] *Sur la polarisation de la couronne solaire* (1870); *Disposition des courants d'induction* (1870); *Théorie dynamique de la chaleur* (1872); *Des moyens de diriger les aérostats* (1872) [illegible]

BLASEWITZ, ville d'Allemagne (Saxe), sur l'Elbe; 4.220 hab. Construction de bateaux à vapeur, produits chimiques. Patrie du compositeur Naumann.

BLASIACÉES n. f. pl. Tribu de jungermanniées, ayant pour type le genre *blasie*.

BLASIE (du gr. *blaisos*, impotent) n. f. Genre de cryptogames, famille des jungermanniées, comprenant de petites plantes qui vivent dans la vase ou qui sont terrestres, originaires des climats tempérés de l'hémisphère boréal.

BLASIUS (Mathieu-Frédéric), musicien français, né à Lauterbourg (Bas-Rhin) en 1758, mort en 1829. Devenu chef d'orchestre de l'Opéra-Comique de Paris (théâtre Favart) en 1790, il s'y fit remarquer par des qua-

lités de premier ordre. À la Fondation du Conservatoire (1794), il en fut l'un des professeurs. Blasius fit représenter quelques opéras-comiques : *Palmyre et Spondée* ou *La Fête de la moisson* (1788) ; *L'Amour ermite* (1799). Mais c'est surtout dans ses nombreuses compositions pour harmonies et musiques militaires qu'il fit preuve d'un grand talent. Il en publia un grand nombre, ainsi que des concertos, sonates et duos pour violon et pour violoncelle, pour flûte, pour clarinette et pour basson. On doit aussi à cet artiste très laborieux une excellente *Méthode de clarinette*.

BLASON (*zon* — origine incertaine) n. m. Ensemble des armoiries ou des signes, devises et figures qui composent un écu armorial : *Peindre, déchiffrer des* BLASONS.

— Par ext. Noblesse elle-même, titre, qualité de noble. ◆ Titre, qualité en général : *Le bourgeois est fier de son* BLASON *de citoyen.* (De Soubiran.)

— *Blason funèbre*, Représentation des armoiries d'une personne défunte, que l'on appose sur le catafalque ou les tentures de la maison mortuaire et de l'église. ◆ *Blason funéraire*, Epitaphe, armoiries représentées sur un tombeau.

— Ébénist. Traverse tournée ou sculptée qui, dans une chaise ou un fauteuil, relie entre eux les pieds de devant.

Blason dans un fauteuil Louis-Philippe.

— Blason dans les sculptures toutes différentes de celle d'un fauteuil unit à l'autre jeu analogue au jeu d'oie, qui se jouait avec des dés sur un carton nommé « le chemin de l'honneur ».

— Littér. Pièce composée de petits vers à rimes plates, et renfermant un éloge ou un blâme.

— Mar. Petit morceau de bois de chêne en forme de lame, destiné à être passé dans une râblure, pour s'assurer de l'égalité de sa profondeur.

— Loc. fam. *Redorer son blason*, Relever sa fortune, la mettre en rapport avec le nom que l'on porte. ◆ *Ternir, salir son blason*, Déshonorer son origine par quelque action honteuse ou par quelque bassesse.

— ENCYCL. La science du *blason* est très ancienne ; elle se fonda moins d'un siècle après que la mode des armoiries se fut établie dans le monde du moyen âge. Lorsque, à la fin du XIIe siècle, les armoiries eurent pris un caractère régulier et héréditaire, on établit des chartes et des répertoires où étaient écrites les preuves et où étaient figurés les blasons des familles. (V. ARMOIRIES.) On considéra dès lors ces images comme des signes de propriétés régulières transmissibles et susceptibles d'acquêts, car les blasons des familles alliées s'unissaient entre eux. Sous le nom de « blason » on comprit alors les armoiries peintes sur l'écu, comme aussi les supports, les casques, les lambrequins qui l'accompagnaient.

La pièce essentielle est le blason lui-même, c'est-à-dire l'écu où l'homme d'armes avait fait peindre ses armes, et qu'on le trouve exactement dans le vieil écusson français (fig. 1 de la planche au trait). Mais cet écu varia dans ses formes, et, théoriquement, il se ramène à la forme dite « en banière », qui est un quadrilatère *seul partie de largeur sur huit de hauteur*. Mais, dans l'écu français du type le plus habituel, le quadrilatère, tout en gardant ces dimensions, a son angles inférieurs ou reçu arrondis d'un quart de cercle à rayon d'une demi-partie. La *pointe* est formée par la fonction de deux quarts de cercle de mêmes proportions, en dehors de la ligne horizontale délimitant le bas du quadrilatère. Telle est la forme la plus généralement adoptée. Les dames et demoiselles eurent longtemps des blasons en ovale et en losange. L'écu italien en forme de chantreau (*testa di cavallo*), l'écu allemand en forme de targe (*schildt*), l'écu français en forme de cartouche, l'écu anglais à sommet prolongé en cornes horizontales, sont les formes les plus remarquables.

On voit par *table* du blason, l'écu en tant que surface qui attend ses armoiries. Cette surface se décompose en partitions, d'après des règles exactes auxquelles on s'est toujours conformé. Si, divisant le blason en deux moitiés verticales par une ligne allant de son sommet ou *chef*, à sa *pointe*, on le considère dressé ou étalé devant soi, on voit que la moitié gauche ou *sénestre* regarde le côté droit du spectateur, tandis que la droite ou *dextre* regarde son côté gauche. Le tour de blason ou écu a la même symétrie que la figure humaine et que, tenu régulièrement par ses émaux ou poignées, il protège les parties symétriques de l'homme placé derrière lui.

Le centre de l'écu est appelé *abîme* ou *cœur* ; de chaque côté sont les *flancs* ; au-dessus est le *chef*, au-dessous la *pointe*. On entend par *point* du chef le milieu de celui-ci, et par *coins* chacun des deux angles formés à droite et sénestre de ce point ou de la pointe. Les partitions les plus simples de l'écu sont : 1° le *parti* et le *coupé* (le parti est la division en deux suivant la verticale ; le coupé suivant l'horizontale) ; 2° le *tranché* et le *taillé* (dans le tranché, la diagonale va de dextre à sénestre ; dans le taillé, c'est la direction contraire). Ensuite viennent les divisions qui partagent le champ de l'écu en trois parties : *tierce en pal* et *tierce en bande* ; puis en quarte : *écartelé* et *contre-écartelé* ; puis en huit : *gironné*. Les quartiers sont les partitions symétriques et paires qui commencent à 6 et vont jusqu'à 32, et les plus sont les partitions impaires et irrégulières.

La coloration de l'écu se compose de métaux et d'émaux, et aussi de fourrures. Il y a deux métaux : l'*or* et l'*argent* ; quatre émaux essentiels : le *sable*, le *azur*, le *sinople* et le *gueules*. (La planche coloriée en donne les valeurs et les figurations par des traits et hachures. Mais il y a d'autres couleurs, usitées surtout dans les blasons étrangers : le *pourpre*, le *tanné* ou *orange*, le *tenné*, la *couleur naturelle* et la *carnation*. Il y a quatre fourrures : l'*hermine*, la *contre-hermine*, le *vair*, le *contre-vair*. Une des règles absolues du blason est de ne pas mettre émail sur émail, ni métal sur métal. (V. ÉMOUERIES *armes a*.) Cette règle ne souffre d'exception que pour les pièces *cousues*.

Les pièces du blason qui sont les figures *héraldiques*, conventionnelles ou naturelles, se répartissent en quatre classes sur les partitions, se divisent en quatre classes : 1° pièces héraldiques : 2° figures naturelles ; 3° figures artificielles ; 4° figures de fantaisie. Les pièces héraldiques se subdivisent en pièces *honorables* et en pièces *ordinaires* ; les pièces honorables sont les figures les plus anciennes et qui se trouvent sur les blasons de la plus vieille noblesse ; on les dénombre en deux catégories ou classes. Dans la première classe sont : le *pal*, la *fasce*, la *bande*, la *barre*, la *croix*, le *sautoir*. Dans la deuxième : le *chef*, *tranchure*, la *champagne*, le *franc quartier* et l'*écusson en cœur* ; ce sont toutes des partitions géométriques de l'écu. En principe absolu, à l'exception du *franc quartier*, les pièces honorables devront avoir une largeur égale à celle du tiers de l'écu. Par des réductions de dimensions, ces pièces honorables arrivent à en constituer d'autres, et leur nombre est très grand. Il faut citer : l'*orle*, le *pairle*, le *gousset*, le *canton*, le *franc*, la *pointe*, la *pile*, le *trescheur*, la *barrée* ou *divise*, la *cotice*, la *traverse*, le *comble*, l'*étai*, le *filet en cœur*, etc.

Parmi les pièces ordinaires, on compte : le *losange* (amenant l'écu losangé), la *fusée*, le *macle*, le *rustre*, l'*échiquier* (que sert les *tires* et ses *points*), l'*émanché*, le *lambel*, la *billette*, le *besant*, le *tourteau*, le *roc d'échiquier*, le *carreau*, les *coquerelles*, les *rais d'escarboucle*, les *vires*, etc. — Les figures naturelles sont celles des animaux : *belier*, *lion*, *cheval*, *aigle*, etc. : l'homme et les portions du corps humain : *tête*, *face* ; les feuilles, les fleurs, les arbres, etc. Les figures artificielles sont celles d'objets, châteaux, tours, armes et pièces d'armes, outils, ustensiles, pièces de costume, etc. — Les figures de fantaisie sont les monstres et animaux fabuleux, comme les *dragons*, *griffons*, *harpies*, *licornes*, *phénix*, *salamandres*, *centaures*, *chimères*, *sphinx*, *harpies*, *sirènes*, etc.

On entend par *attributs* les manières d'être des pièces en disposition, en nombre, etc. Ainsi une croix est *losangée*, *au pied fiché*, de *Saint-André* ; un chevron est *fuselé*, *bordé*, *bande* : un chef est *chargé d'un soleil à dextre*, etc. Une pièce *mouvante* est celle qui sort de l'un des bords de l'écu ou des angles de l'écu, comme le *flanqué* ; mais une pièce peut être *mouvante* d'une autre si elle paraît en saillie. — La *bande* est un signe de légitimité ; la *brisure* indique la *bâtardise* ; le *lambel* est, en général, une brisure de cadet, etc.

Les ornements extérieurs des blasons ont toujours servi à indiquer le rang, les charges, les dignités, les fonctions des possesseurs. Ce sont les couronnes, les cimiers, les casques, les lambrequins, les colliers d'ordres, les cordelières, les pavillons, les manteaux, les drapeaux, les armes, les bâtons, les sceptres et mains de justice, les clefs, les crosses, les chapeaux de cardinal, et, dans la noblesse napoléonienne, les toques, etc. Il faut aussi signaler les supports, animaux, monstres ou figures humaines.

Les nobles ne furent pas les seuls à posséder leurs blasons, les villes, les communautés, les provinces, les universités, les chapitres, les institutions civiles, laïques, ecclésiastiques eurent leurs armoiries. C'est ainsi que les bonnes villes (celles qui avaient le droit de se faire représenter par leurs maires et échevins) eurent le droit de porter le droit de mettre sur leur blason le *chef d'azur à trois fleurs de lis d'or*, ou *semé de fleurs de lis d'or*. La ville de Paris ne paraît pas avoir eu d'armes officiellement, avant le 1er février 1699, époque où d'Hozier, généalogiste de France, l'autorisa par certificat officiel à coudre ce chef sur son écusson *de gueules à un navire équipé d'argent*. C'est qu'à cette époque la science héraldique avait dévoyée officielle et que, depuis longtemps déjà, on conservait des registres où étaient inscrites les preuves, et que, pour le cérémonial et les prérogatives, il fallait connaître le nombre des quarterons. Pendant le moyen âge, on avait l'habitude d'accoler les écussons des conjoints, puis cette mode disparut et on se mit à écarteler les blasons avec les armoiries des épouses qui, d'abord, étaient en alliance, venaient charger de plus en plus l'écu et en augmenter les quartiers sans préjudice des pièces concédées par la grâce du roi.

Les blasons, aux XVe et XVIe siècles, se portaient brodés sur les cottes d'armes, puis, au moyen âge, on avait l'habitude de peindre les armes en couleurs de l'écu, et les plumes des panaches reproduisaient des couleurs où le blanc indiquait les métaux. Plus tard, les armes furent brodées sur les livrées, puis ils en disparurent au XVIIe siècle pour subsister sur les clefs de voûte, les portes des édifices, les tapisseries, les meubles, où ils étaient conservés longtemps, et aussi à l'angle droit des portraits. La Révolution détruisit les blasons que l'Empire rétablit. Aujourd'hui, on ne les voit plus guère que sur les portières de carrosses et sur les pièces d'argenterie. Le blason, qui fut accompagné jusqu'à la Révolution par des fonctionnaires dont Chérin fut le dernier en charge, n'est plus aujourd'hui cultivé que par les érudits et les graveurs héraldistes, et encore est-il traité avec la plus grande fantaisie.

— BIBLIOGR. : Travaux classiques de d'Hozier, du P. Ménétrier, de Magny, de Jean Laulle, de Marc Vulson de La Colombière, de Palliot, de Menin, *Traité du blason* (Paris, 1670) ; Chazot de Montigny, *Dictionnaire héraldique* (1748) ; Jouffroy d'Eschavannes, *Armorial général* (Paris, 1854) ; Gourdon de Genouillac, *Grammaire héraldique* (Paris, 1860) ; Gourdon de Genouillac, *Dictionnaire héraldique* (Paris, 1889) ; Reestop, *Armorial général* (Gouda, 1892), ouvrage le plus important comme répertoire alphabétique de la noblesse européenne ancienne et moderne. V. HÉRALDIQUE (*art*).

Kiri-mon.

— *Blason japonais*. Par une coïncidence d'autant plus étrange qu'aucune relation existait alors entre les deux contrées, l'usage des armoiries apparaît au Japon presque en même temps qu'en Europe, au XIIe siècle. Le signe de la fleur de lotus du blason impérial est perd dans la nuit des temps ; quant au *chrysanthème*, son adoption est attribuée à l'empereur Go-toba-tennô (1184-1198). Le blason japonais ne paraît pas être symbolique comme celui de la chevalerie européenne ; la fantaisie du fondateur de chaque famille semble avoir seule présidé au choix de son blason distinctif. Cependant, en 1642, le shogoun Iyémitsu a décrété que tous les membres de la noblesse militaire devront avoir deux *mons* : l'un appelé *Dôjô-mon* armes réglementaires, blason original de la famille, l'autre *Kaké-mon* « armes exceptionnelles », destiné à distinguer les diverses branches d'une même maison, ou les familles différentes possédant les mêmes armoiries. Par exemple, la famille *Sema* possède les deux blasons ci-dessus.

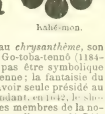

Ipô-mon. Kaké-mon.

Quelques rares familles ont des « armes parlantes » ; telles les Tori-i de Mibou, qui ont un portique (tori-i), et les Matsou-oura de Hirato, qui ont une branche de pin (matsou).

Les Japonais n'ont également ni cimiers, ni couronnes, ni supports, ni devises, ni connu l'usage des émaux.

BLASONNEMENT *zo-ne* n. m. Action de blasonner, de représenter des armoiries suivant les règles du blason, ou d'en donner l'explication.

BLASONNER (*zo-né*) v. a. Représenter des armoiries selon les règles du blason ; en expliquer des armoiries, les interpréter avec des termes propres à l'art heraldique : *Pour bien* BLASONNER *un écu, on commence toujours par le champ*.

— Fig. Célébrer, ironiq., Tourner en ridicule, bafouer. (Vieux dans ces deux sens.)

— En T. de graveur, Exécuter au burin une série de lignes et de points appelées *blasonnes*.

Se blasonner, v. pr. Être disposé ou expliqué suivant les règles du blason : *Les armes de France* SE BLASONNAIENT *ainsi : Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef et une en pointe*.

BLASONNEUR (*zo-neur*), **EUSE** n. Qui blasonne.

— Fig. Flatteur, et ironiq. Médisant, ironiq. : *Fuir les* BLASONNEURS. (Vieux.)

BLASONNIER (*zo-ni-é*) n. m. Artisan qui fabriquait les blasons pour les harnais, et aussi les selles, comme les lorimiers. Les blasonniers, dès le XIIe siècle, prirent dans la catégorie des selliers lormiers, qui employaient des peintres de blason. Le mot « blasonnier » ne paraît avoir été en usage qu'au XIIIe siècle.

BLASPHÉMATEUR, TRICE (*sfé*) n. Qui blasphème, qui prononce des blasphèmes : *Les Juifs se bouchaient les oreilles et déchiraient leurs vêtements quand ils entendaient* UN BLASPHÉMATEUR. (De Genoude.) ◆ On a dit anciennement BLASPHÉMEUR, et BLASPHEMEUR.

— Adjectif. Qui BLASPHÉMATEUR. Qui a le caractère d'un blasphème : *Des paroles* BLASPHÉMATRICES.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le bien poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de clarté
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Vers de l'*Ode sur la mort de J.-B. Rousseau*, par Lefranc de Pompignan.

BLASPHÉMATOIRE (*sfé*) adj. Qui contient un ou des blasphèmes : *Écrit, livre impie et* BLASPHÉMATOIRE. ◆ Qui prononce des blasphèmes : *Bouche* BLASPHÉMATOIRE.

BLASPHÈME (*sfèm'* — du gr. *blasphémein* ; de *blaptein*, léser, nuire, et *phémé*, réputation) n. m. Parole ou discours impie, qui outrage la divinité, la religion : *Dire, proférer, vomir un* BLASPHÈME.

— Par extagér. Paroles injustes ou injurieuses contre une personne ou une chose respectable : *Sénèque, un petit auteur !... Si je le disais, je croirais faire un* BLASPHÈME *littéraire*. (Marmontel.)

— S'est employé autrefois pour « blasphémateur » : *Être sacrilège et* BLASPHÈME.

— ENCYCL. On entend par *blasphème* toute parole ou tout écrit injurieux à la majesté divine ; que Dieu soit outragé en lui-même ou dans les choses sacrées, la Vierge et les saints. Il y a blasphème quand on attribue à Dieu une imperfection, comme aussi quand on lui prête une qualité, comme la sagesse. Dans le langage ordinaire, le mot s'applique spécialement aux jurements blasphématoires. Le blasphème se distingue du sacrilège : le premier consiste en paroles, le second en actes.

Beaucoup de peuples ont tenu le blasphème pour un crime capital. Chez les Hébreux, le blasphémateur devait être lapidé (*Lévit.*, xxiv, 16). Ceux qui blasphémaient qu'ils ont fait mourir Jésus-Christ (Matth., xxvi, 66). La 72e Novelle de Justinien prononce la mort contre les blasphémateurs. En France, Louis le Débonnaire les frappait de la même peine, eux et ceux qui s'abstenaient de les dénoncer, les connaissant. Philippe Auguste les condamnait à payer une amende, s'ils étaient nobles ; à être jetés à l'eau, s'ils étaient roturiers. Louis les faisait marquer au front d'un stigmate ; en cas de récidive, ils avaient la lèvre supérieure et la langue percées d'un fer rouge. Mais, sur l'exhortation du pape Clément IV, qui lui recommanda d'éviter toute cruauté, Louis, le premier, modéra le roi supprima les pénalités corporelles, et les remplaça par une amende. Sous Philippe de Valois, le blasphémateur était condamné : la première fois, au pilori ; la seconde fois, il avait la lèvre supérieure fendue ; la troisième, la lèvre inférieure ; la quatrième, il perdait les deux lèvres, et la cinquième, la langue. Sous Louis XII, la peine fut amende et l'emprisonnement ou le pilori, si le pilori qu'en récidive. Malgré cet édit, quinze ans après (1523), le parlement de Paris fit brûler vif un ermite clerc pour crime de blasphème. Louis XIV frappait les blasphémateurs d'une amende jusqu'à la cinquième fois. Mais, la cinquième fois, ils étaient mis au carcan ; la sixième, ils subissaient la perte de la lèvre supérieure, et la septième, celle de la langue. Pourtant, dans les derniers temps de l'ancienne législation, la peine ordinaire fut l'amende honorable et le bannissement. Mais l'application en devint de plus en plus rare : le XVIIe siècle n'en vit aucun exemple. En 1791, le blasphème sortit du Code pénal français, et il n'y est plus rentré. Cependant, aujourd'hui encore, dans certains Etats d'Europe, il est regardé comme un délit que la loi a le devoir de punir. Mais, les peines varient nécessairement avec les mœurs, celles dont le blasphème est encore frappé chez ces peuples ne ressemblent à celles d'autrefois ni par la gravité, ni par la nature.

Blasphèmes (LES), poésies, par Jean Richepin (1884). Des cinq parties principales dont se compose l'œuvre : *Sonnets amers*, *Carnaval*, *la Mort des dieux*, *la Chanson du sang*, *les Dernières idoles*, et que relient entres elles des pièces de moindre importance, la quatrième, *la Chanson du sang*, est celle où l'auteur a le plus déployé de ces préciseuses qualités. C'est une série de courtes pièces, d'un naturalisme cru et brutal, d'une netteté, d'une précision remarquables, où, en quelques vers, un type se formule de lui-même d'une façon magistrale. Le tout est écrit dans une langue souple, abondante et colorée.

 BLASON (MÉTAUX, ÉMAUX, FOURRURES, PIÈCES ET FIGURES HÉRALDIQUES).

1re et 2e lignes : métaux, émaux, fourrures, couleurs de l'écu et leur représentation en gravure. — 1re ligne à la 5e ligne : pièces et figures héraldiques.

BLASON (FORMES, PARTITIONS ET RÉPARTITIONS DE L'ÉCU; PIÈCES HONORABLES).

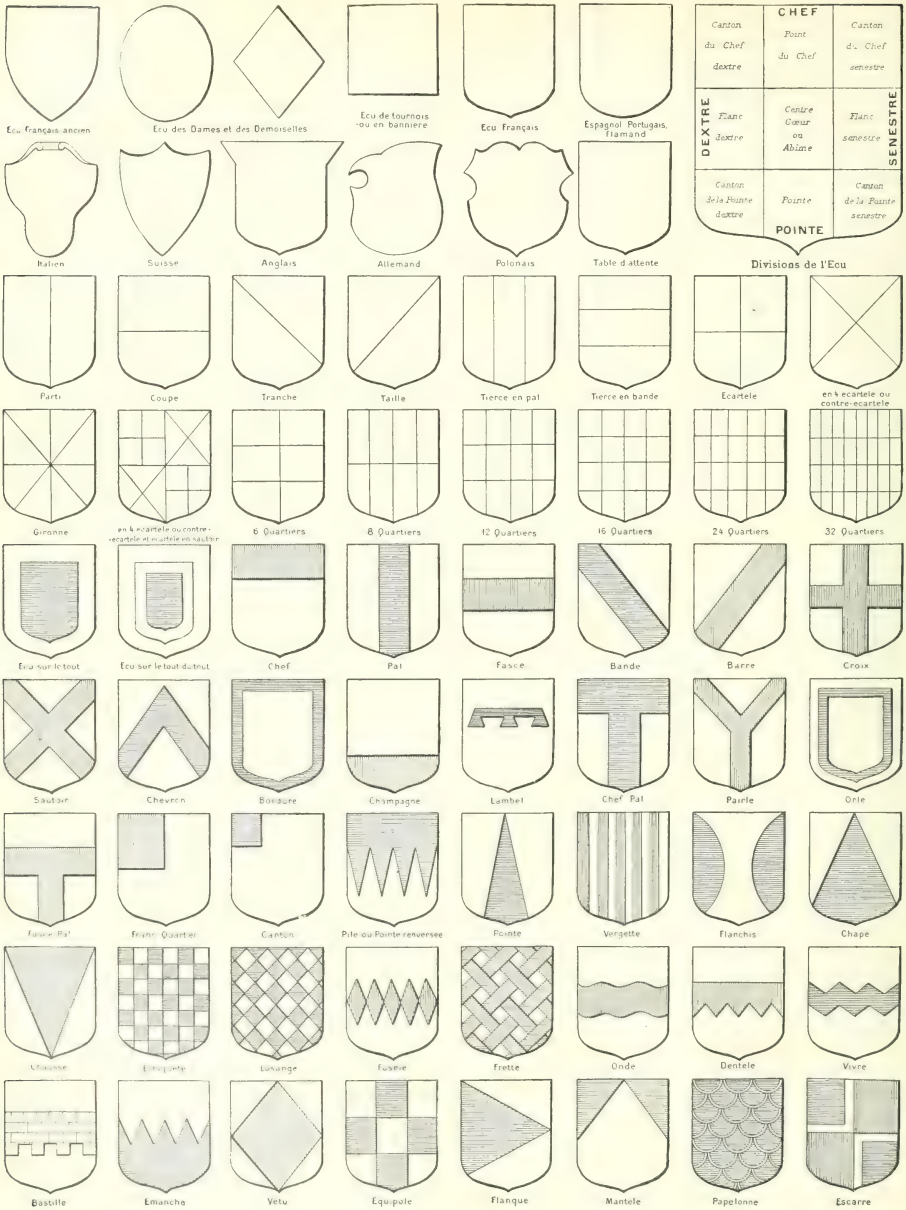

[illegible] et 2 [illegible] formes diverses de l'écu; divisions de l'écu. — [illegible] lignes : partitions et répartitions de l'écu. — [illegible] de ligne : pièces honorables.

BLASPHÉMER (*blass* — lat. ecclésiast. *blasphemare*, l'accent aigu de é de la pénultième syllabe se change en accent grave devant une syllabe muette : *Je blasphème, Qu'ils blasphèment*; ou cette syllabe, et au conditi. : *Je blasphèmerai, Nous blasphèmerions*) v. n. Proférer un blasphème. *On peut rester incrédule après avoir lu Pascal, mais il n'est plus permis de railler ou de* BLASPHÉMER. Se-Beuve.

Par extension. Prononcer des imprécations, jurer ou tenir des propos mécontents, injurieux, contre des personnes ou des choses respectables. BLASPHÉMER *contre la vertu, contre la justice.*

— v. a. Proférer des blasphèmes contre Dieu ou une chose sainte. BLASPHÉMER *le nom de Dieu.*

Par exagér. Outrager, insulter une personne ou une chose digne de respect. BLASPHÉMER *les sciences.*

BLASSENT (*bla-san*) n. m. Un des noms du canard sauvage.

BLASSET (Nicolas), sculpteur, architecte et dessinateur, appartient à une famille d'artistes né à Rouen. Il est le plus célèbre des membres de cette famille. Nommé à Amiens, 1690, après avoir exécuté des sculptures à Rouen, dont les plus connus sont les tombeaux de Jean de Salo, Nicquet de Baillon et Guillaume Lucas. Ces œuvres sont dans la cathédrale d'Amiens. L'*Adoration pastorale*, du monument de Lucas, est devenue populaire.

BLASTARÈS Matthieu, polémiste et canoniste byzantin du XIVe siècle. Il a composé vers 1335, à Thessalonique, un manuel de droit canon *Syntagma alphabetique de droit canonique*, qui est la dernière compilation faite en Orient sur la matière; il a été publié dans le recueil de Rhallès et Potli, Athènes, 1852-1859, et dans le Patrologie, t. CXLIV, Paris, 1882. Blastares prit également une part active à la polémique contre les Latins et contre les Juifs. Tous ces ouvrages sont encore inédits.

BLASTE (*blasst'* — gr. *blastos*, germe) n. m. Partie d'un embryon qui se développe par l'effet de la germination.

BLASTE (*blasst'*) ou **BLASTUS** (*stuss* du gr. *blastos*, bourgeon) n. m. Genre de mélastomacées, tribu des oxyspécrées, habitant les Indes orientales, la Nouvelle-Calédonie, les Blastes sont des arbustes glabres, à fleurs petites et nombreuses, disposées en inflorescence axillaire.

BLASTÉMANTHE (*ate* — du gr. *blastéma*, bourgeon, et *anthos*, fleur) n. m. Genre d'ochnacées, comprenant des arbres glabres de l'Amérique tropicale.

BLASTÉMATIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport au blastème; qui en provient, qui en est forme : *Masse* BLASTÉMATIQUE.

BLASTÈME (*atèm'* — gr. *blastéma*, germination) n. m. Expression employée, surtout en médecine, par Ch. Robin, pour représenter un processus vague de bourgeonnement dans les phénomènes de cicatrisation.

Biol. Ce mot a aussi été employé pour désigner des agglomérations cellulaires sans forme définie pouvant donner lieu ensuite à la formation d'organes.

— Bot. Mirbel a donné ce nom à l'axe composé de la tige et de la racine réunies dans l'embryon des végétaux.

BLASTEUX (*teû*), **EUSE** (du gr. *blastos*, germe) adj. En T de bot., Qualification donnée par quelques auteurs pour exprimer le tissu générateur d'un autre tissu ou d'un organe.

BLASTOCARPE (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *karpos*, fruit) adj. En T de bot., Se dit de graine qui germe et se développe avant d'être sortie du péricarpe.

BLASTOCÈRE (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *keras*, corne) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cervidés, renfermant des cerfs de l'Amérique du Sud, à bois longs et grêles, portant deux ou trois andouillers.

— Encycl. L'espèce type du genre, *blastocère canaspestère quandou* des indigènes, est de la taille d'un bon chevreuil, avec la même robe et les yeux cerclés de blanc. C'est le cerf des pampas. Les blastocères représentent, dans le continent sud-américain, la section de cerfs indiens qui a pour type l'*axis*.

Blastocère.

BLASTOCHYLE (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *chulos*, suc) n. m. Liquide qui remplit l'ovule des plantes.

BLASTOCOLLE (*blass* — du gr. *blastos*, bourgeon, et *kolla*, colle) n. f. Substance visqueuse, résineuse ou balsamique, qui recouvre les bourgeons et les préserve contre la pluie, et qui est produite par les poils massifs (*calteres*) souvent claviformes ou rubanés insérés sur les écailles mêmes du bourgeon. (Dans certains bourgeons, les poils manquent tout à fait, et l'épiderme sécrète seul la blastocolle; c'est de cette façon, par exemple, que se produit le baume verdâtre qui enduit les écailles du bourgeon et les jeunes feuilles des peupliers (Van Tieghem).

BLASTOCYSTE (*blass-to-sist'* — du gr. *blastos*, germe, et *kustis*, petit sac) n. f. Syn. de VESICULE GERMINATIVE.

BLASTODERME (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *derma*, peau) n. m. En T. d'embryol., Membrane formée par les cellules auxquelles le vitellus donne naissance en se segmentant, et aux dépens de laquelle se forment le corps de l'embryon et ses annexes.

— Encycl. Après la fécondation de l'œuf, au moment où débute la segmentation, les cellules de nouvelle formation se disposent dans un cercle régulier et, par suite de leur juxtaposition, donnent naissance à des sortes de lames dont l'ensemble se montre comme une membrane composée. Cette membrane est désignée sous le nom de blastoderme. Le blastoderme, germe, se transformera en lames constitutives sont les feuillets blastodermiques, au nombre de trois : le feuillet externe ou *ectoderme*, le feuillet interne ou *endoderme*, et le feuillet moyen ou *mésoderme*. Pour bien faire comprendre comment ces feuillets, en laissant passer en avant les parties qui constituent l'œuf : *alecithes*, *paucicithes* et *tendicithes*, qui se rencontrent en blastoderme, il faut se rappeler que le *blastoderme*, résultant de la transformation de cette dernière *gastrula*, diversifier ces deux formations dans la série animale. L'espace nous fait défaut; aussi devons-nous nous borner à indiquer les divers éléments anatomiques des tissus auxquels donne naissance chaque feuillet blastodermique.

Le feuillet externe ou ectoderme épidermique donne naissance à l'épiderme et à ses dérivés (ongles, poils), et profonds (glandes sébacées et sudoripares); de lui proviennent également les éléments de l'axe nerveux cérébro-spinal, et les éléments essentiels des organes des sens (rétine, épithélium acoustique, olfactif, etc.). Le feuillet interne ou endoderme (hypoblaste), endoblaste) donne naissance à l'épithélium du tube digestif et à toutes les glandes annexées à ce tube (glandes de Lieberkuhn, de Brunner, stomacales), ainsi qu'au pancréas, au foie et même au poumon, qui, par son mode de production, représente une glande dérivée de la portion pharyngienne de l'endoderme. Le feuillet moyen ou mésoderme mésoblaste donne naissance à des dérivés plus compliqués et plus nombreux, formés de deux lames séparées par la cavité *cœlomique* ou pleuro-péritonéale : l'une, la *lame somatique*, produit tous les tissus formant l'épaisseur de la paroi du tronc; l'autre, la *lame splanchnique*, produit le tissu conjonctif vasculaire du mésentère, etc. Quant à la cavité cœlomique, qui reste à l'état d'épithélium, elle deviendra l'épithélium des cavités pleurale et péritonéale; et, séreuse thoracique et abdominale, elle donnera le rein et les glandes sexuelles. En résumé, le mésoderme est l'origine des éléments anatomiques essentiels de l'appareil génito-urinaire.

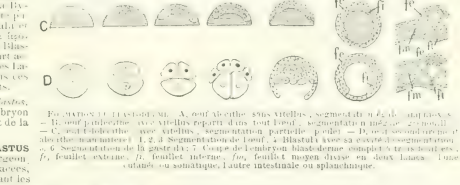

Formation du blastoderme. A, œuf d'oiseau sans vitellus, segmenté en [illegible] — B, œuf [illegible] avec vitellus réparti dans tout l'œuf, segmentation [illegible] — C, œuf [illegible] vitellus, segmentation partielle [illegible] — D, [illegible] 1, 2, 3, Segmentation de l'œuf. 4, Blastula avec sa cavité de segmentation. 5, 6, 7, Usage de l'embryon blastoderme composé : *ectoderme*, *fr*, feuillet externe; *fi*, feuillet interne; *fm*, feuillet moyen divisé en deux lames : lame cutanée ou somatique, lamine intestinale ou splanchnique.

BLASTODERMIQUE adj. Qui a rapport ou appartient au blastoderme : *Cellules* BLASTODERMIQUES.

BLASTOÏDES (*blass* — du gr. *blastos*, bourgeon, et *eidos*, forme) n. m. pl. Groupe de échinodermes ayant des blastoïdes, caractérisés par leur corps ovoïde ou en forme de bouton de fleur, supporté par un court pédoncule. — *Un* BLASTOÏDE.

— Encycl. On remarque cinq sillons ambulacraires portant des pinnules, et percés de pores par où débouchent les canaux hydropiques. Les *blastoïdes* apparaissent dans le silurien supérieur pour atteindre leur plus grand développement dans le dévonien et le carbonifère, étages qu'ils ne dépassent pas. Les principaux genres sont : *pentremites*, *granatocrinus*, *orophocrinus*, *nucleocrinus*, *eleutherocrinus*, *stephanocrinus*.

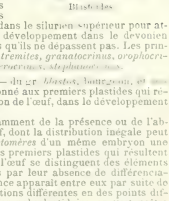

Blastoïdes.

BLASTOMÈRE (*blass* — du gr. *blastos*, bourgeon, et *meros*, partie, n. m. Nom donné aux premiers plastides qui résultent de la segmentation de l'œuf, dans le développement embryologique ovulaire.

— Encycl. Indépendamment de la présence ou de l'absence du vitellus nutritif, dont la distribution inégale peut donner aux divers *blastomères* d'un embryon une apparence différente, les premiers plastides qui résultent de la segmentation de l'œuf se distinguent des éléments histologiques ultérieurs par leur absence de différenciation. Lorsque une différence apparaît entre eux par suite de l'adaptation à des conditions différentes en des points différents de l'agglomération polyplastidaire, on voit naître peu à peu les éléments des divers tissus. (V. BLASTODERME. Certains auteurs croient que la différenciation histologique tient à des divisions *hétérogènes*.

— Bibliogr. : Chabry, *Embryologie normale et tératologique des ascidies*, Thèse Paris, 1887. — Driesch, *Entwickelungs mecanische Studien* (Iéna, 1892-93); Le Dantec, *Evolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898).

BLASTOPHAGE (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *phagein*, manger) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des scolytidés, établi par Eichhoff, qui changea plus tard ce nom en celui de MYCLOPHILUS.

Blastophage.

BLASTOPHORE (*blass* — du gr. *blastos*, germe, et *phoros*, qui porte) n. m. En T. de bot., Portion de l'embryon macropode qui supporte le blaste.

BLASTOSPHÈRE (*sfè* — du gr. *blastos*, germe, et *sphaira*, sphère) n. f. En T. d'embryog., Sphère de blastemo.

BLASTOSTOMA (*ma* — du gr. *blastos*, germe, et *stoma*, bouche) n. m. Portion du blastodermo qu'on appelle

BLASTOTROCHUS (*tro-kuss* — du gr. *blastos*, germe, et *trochos*, roue) n. m. Genre de madréporaires, famille des turbinolidés, renfermant des

BLASTULA (du gr. *blastos*, germe) n. f. Stade de l'evolution de l'œuf fécondé ou vivipare, qui consiste en un feuillet enveloppant une cavité de segmentation. V. BLASTODERME.

BLATER (du bas lat. *bladum*, blé) v. a. Falsifier le blé en le mélangeant avec d'autres grains de froment de qualités inférieures. — L'exposer à l'humidité pour faire gonfler leur poids. — On dit aussi BLATHER.

BLATÈRER (du radical se change en è ouvert devant une syllabe muette : *Il blatère*; sauf au fut. et au condit. : *Il blaterera. Ils blatéreraient*) v. n. Se dit du bélier en rut qui crie après les brebis.

BLATIER (*tié* — rad. *blé*) n. m. Celui qui fait le commerce des blés, ou qui en vend sur les marchés. C'est en quelque sorte un revendeur. (Parcourant les campagnes, il achète aux petits cultivateurs tous les grains qu'ils veulent vendre : blé, avoine, etc., même en faible quantité. Le blatier les revend ensuite au gre de ses clients, sur tous les marchés. Autref., on désignait sous ce nom, indistinctement, tous les marchands de céréales. — On dit aussi BLADIER, et BLATRIER.

BLATIERE n. f. Sorte de bât dont les blatiers se servent encore pour le transport des sacs de grains.

BLATIN (Henri), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1808, mort en 1869. Il a publié un *Traité des maladies des femmes* (1842, en collaboration avec Nivet, *De la rage chez les chiens* (1863). Blatin est un des fondateurs de la Société protectrice des animaux. On lui doit, dans cet ordre d'idées : les *Courses de taureaux* (1863 ; *Nos cruautés envers les animaux, au détriment de l'hygiène, de la fortune publique et de la morale* (1867).

BLATNA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur un ruisseau affluent de la Moldau; 3.080 hab. Brasseries, distilleries, fabriques de chaussures, d'objets de nacre. — Pop. du *district de Blatna* : 20.100 hab.

BLATO ou **BLATTA**, bourg d'Austro-Hongrie (Dalmatie), cercle de Raguse, dans l'île Curzola; 3.840 hab. Petit port de pêche.

BLATON, village de Belgique, [illegible] arrondissement de Tournai, [illegible] Fabriques de [illegible], tuiles, brasseries, tanneries, sucreries.

BLATRIER [illegible] n. m. Marchand de blé. Syn. de BLATIER. V. ce mot.

BLATTAIRE (rad. *blatte*) n. f. Espèce de [illegible] aux mites.

BLATTAIRES (rad. *blatte*) n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre *blatte*. — *Un* BLATTAIRE. — On dit aussi BLATTIDES, et BLATTIENS.

BLATTE (lat. *blatta*, même sens, n. f. Nom de genre, donné par les anciens zoologistes aux *blattides*. V. ce mot. Quelques auteurs les conservent, cependant, [illegible] blattidiens, genre phytodromie.

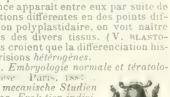

Blatte.

BLATTÉRINE [illegible] l'allem. *blatt*, feuille) n. f. Tellurure d'or et de plomb, variété d'or blanc, [illegible]

BLATTESTEIN (*tor-ch-tain* — de l'allem. *blatter*, boutons, et *stein*, pierre) n. f. [illegible] des roches amygdaloïdes.

BLATTI n. m. Bot. Nom indigène des sonneraties.

BLATTI-ACIDE n. m. Espèce de myrte propre au Malabar.

BLATTIDES ou **BLATTIENS** (*ti-in*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coureurs, à métamorphoses incomplètes, renfermant un grand nombre d'espèces nuisibles. On désigne les espèces les plus vulgaires sous les noms de CANCRELATS, DAFARDS (ou KAKERLACS), BARBOTTES. — *Un* BLATTIDE (ou BLATTIEN).

— Encycl. Les *blattides* renferment des orthoptères à corps généralement aplati, ovalaire, à la tête presque triangulaire, souvent entièrement cachée sous le prothorax. Les antennes sont longues et filiformes. Les ailes sont membraneuses, repliées en éventail sous les élytres, qui généralement sont plus ou moins coriaces. Chez beaucoup d'espèces, les femelles sont aptères. Ce sont des insectes terrestres, vivant sur les végétaux, généralement lucifuges, se cachant sous les pierres, les mousses, les feuilles sèches, dans le bois pourri, se nourrissant le plus souvent de substances animales. Plusieurs espèces vivent dans les boulangeries, les cuisines, et causent de véritables dégâts, non seulement parce qu'elles dévorent tout ce qu'elles trouvent, mais aussi parce qu'elles imprègnent les objets qu'elles touchent d'une odeur désagréable.

On trouve des blattides sous tous les climats, et quelques espèces sont cosmopolites. Leur origine est fort ancienne. Scudder et Ch. Brongniart en ont fait connaître un grand nombre d'espèces fossiles de l'époque houillère; mais celles-ci étaient pourvues d'une oviscapte, comme nos sauterelles, et devaient pondre leurs œufs épars.

BLATZA, ville de Macédoine, renommée par son commerce de fromages; 14.000 hab.

BLAU (Ernest-Othon-Frédéric-Hermann), orientaliste et diplomate allemand, né à Nordhausen en 1828, mort à Odessa en 1879. Il fut attaché, en 1852, à l'ambassade prussienne à Constantinople, parcourut, en 1854 et 1855, une partie de l'Asie Mineure et la Perse en 1858, et fut envoyé,

comme consul [illegible] à Trebizonde. En 1861, il fit partie de la mission [illegible] Omer-Pacha en Herzégovine, en [illegible] Montenegro, puis il représenta la Prusse et l'Allemagne du Nord à Serajevo (Bosnie-Herzégovine), [illegible] comme consul allemand à Odessa. Il [illegible] à Sofia [illegible]. Outre de nombreux articles [illegible] *Revue des deux mondes* [illegible] en Orient, il publia : *De [illegible]* 1855 ; *Notes [illegible] en Perse* 1858 ; *Voyage en Bosnie et en Herzégovine* [illegible] ; puis des études sur les antiquités [illegible] publiées en 1876, sur les inscriptions [illegible] et plusieurs autres.

BLAU Eduard, auteur dramatique français né à Bordeaux [illegible]. Quand, dès son assez grand nombre [illegible] pièces [illegible] les théâtres [illegible] *Le Cousin de Pierrette*, scène lyrique 1866 ; *La Cousine des [illegible]*, comédie 1867 ; *Bettinelli*, opéra-comique 1868 ; [illegible] 1872 ; *Bella Lorenza*, opéra-comique 1873 ; [illegible] 1874 ; *Le Chemin du bonheur*, comédie 1875 ; *Le Bal de Madame Angot*, opérette 1875 ; *Le Bal*, ballet-féerie [illegible] 1877 ; [illegible] 1878 ; *La Jarretière*, opérette [illegible] 1879 ; [illegible] 1880 ; [illegible] 1881 ; [illegible] 1882 ; [illegible] 1883 ; [illegible] 1884.

BLAUBEUREN [illegible] *Blau*, rivière d'Allemagne (Wurtemberg) [illegible] en bande, en coupant la route et la [illegible] 1000 [illegible] 1000 [illegible] 1000

l'Alsace. Après la mort de Louis XIV, le Régent l'appela à la présidence du conseil des affaires étrangères. Il ne gouvernait pas la France le traita souvent du 4 septembre 1716, et fut nommé conseiller au conseil de régence de 1718, et conseiller au conseil du roi en 1726.

BLÈCHE ou **BLECHUM** *blechum* n. m. Genre d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale et des Antilles, et de Madagascar, rapprochant des plantes herbacées dont les inflorescences forment des épis axillaires généralement terminaux.

BLÈCHE ou **BLAICHE** *blèch'* adj. Faible de caractère et sans ressort, aussi sûrement : *C'est un* BLÈCHE. Peu usité.

— SYN. lâche, peu BLÈCHE, BLEFE, *Pâte* BLÈCHE.

— Argot des typogr. *Comp blèche*, ou substantiv. *Blèche blèche*. Se dit lorsqu'en jouant avec les cadratins comme on jouerait avec des dés, on amène moins point. : *Beaucoup blèche*, Paye ou l'on n'a rien à toucher.

BLÈCHIR v. n. Devenir blèche. Fort peu usité.)

BLÈCHE *blèch'* ou **BLECHNUM** *blèch'-num'* — du gr. *blêknon*, sorte de fougère, n. m. Genre de fougères, représentant à la famille des polypodiacées asplenées.

— ENCYCL. Les *blechnos* sont exclusivement des fougères à feuilles allongées, composées de folioles simples, aiguës et à une seule nervure. Ils se rapprochent un peu des *lomaria* sous-arborescents. On en connaît un grand nombre d'espèces, originaires de l'Amérique, de l'Océanie.

Blèches.

BLÈCHE *blèch'* — *singr blèchnon*, faible n. m. genre d'un sectes coléoptères carnivores, famille des carabides, sous-famille des lébines, renfermant de petites formes plates et noires, brillantes, habitant l'Europe et la région méditerranéenne, au nombre d'une douzaine d'espèces. Citons le *blechrus siplaratus* France), très commun partout, le *blechrus maurus* (Europe).

BLÈCHROPE *blèrop'* — du gr. *blêkhrôs*, hélice, et *ôps*, *ôpos*, œil : n. m. Genre d'oiseaux gobe-mouches. Syn. de TÆNIOPTÈRE.

BLECKEDE, bourg d'Allemagne (Prusse occidentale, [prov. de Hanovre], sur l'Elbe ; 2.400 hab. Elevée de bétail ; pêcherie, navigation ; vastes forêts. — Pop. du *cercle de Blerkede* : 20.850 hab.

Blèche (gr. 6 fois).

BLÉCOURT (*cour*) n. m. Sorte d'étoffe grossière de laine ; elle a la couleur brun, tirant sur le bleu.

BLEDA (Jayme), histor. espagnol, né vers 1550 à Algemesi (prov. de Valence). Etant curé d'une paroisse où se trouvaient beaucoup de descendants des anciens Maures, dont la conversion n'est pas parfaite, il travailla à les faire chasser de l'Espagne ; Philippe III ordonna leur expulsion en 1609. Bleda, qui entra ensuite dans l'ordre des dominicains, a laissé des ouvrages, notamment sur l'expulsion des Mosquos.

BLED-GUERFA, tribu d'Algérie (prov. de Constantine), dans les montagnes de la Mahouna ; 8.350 individus.

BLÉDIE ou **BLEDIUS** (*blèdi*, *bèdi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, tribu des oxytelines, renfermant des petits staphylins de formes robustes, dont la tête est souvent munie de cornes, et qui vivent dans le sable ou ils creusent des galeries. De nombreuses espèces sont répandues sur le globe ; on connaît plus de cinquante en Europe. Citons le *bledius opacus* (France) ; le *bledius tricornis*, le *bledius dissimilis* (Europe).

Blédie (gr. 3 fois).

BLÉER v. a. Ensemencer en blé : BLÉER *une terre*.

BLEIBERG, ville d'Austro-Hongrie (Carinthie), cercle de Villach, entre l'Erzberg et le Dobrach ; 2.600 hab. Mines importantes et riches de plomb argentifère, de zinc et de calamine, exploitées dès le temps des Romains.

BLEIBTREU (Georg), peintre de batailles allemand, né à Xanten, en 1828, mort à Berlin. Il entra en 1843 à l'académie de Dusseldorf, puis travailla dans l'atelier de Théodore Hildebrandt. Il exposa dès l'âge de vingt et un ans le *Combat de Bon, dans le Slesvig*, qui fut suivi de toute une série de peintures, dont les sujets étaient empruntés à la lutte entre le Danemark et l'Allemagne ; la *Destruction du corps des quarantes et des étudiants de Kiel* est le plus remarquable de ces études. Plus tard, il reproduisit les scènes de la guerre de l'indépendance, l'*Assaut de la porte Germania, à Leipzig, par la landwehr de Konigsberg* le plaça au premier rang des peintres de batailles. En 1866, Bleibtreu vint s'établir à Berlin. Citons parmi ses ouvrages : la *Bataille de la Katzbach* 1857 ; *le duc Ferdinand de Brunswick à la bataille de Crefeld* (1858) ; la *Bataille de Koniggratz*. Au début de la guerre franco-allemande, Bleibtreu suivit l'armée d'invasion à Versailles et installa son atelier dans les galeries mêmes du château. C'est là qu'il exécuta les esquisses auxquelles il mit plus tard la dernière main : *Wörth ; le duc de Broglie reçoit à Longueau Gouf lignac l'ordre de Napoléon III ; Bataille de Mars-la-Tour ; l'officier entre Wimpffen et de Moltke à Donchery, le soir de Sedan ; bataille de Loupmy de Grandville, de Worth, etc.* Bleibtreu ne sait pas rendre, comme de Neuville et Detaille, l'impression d'ensemble de la mêlée ; mais ses figures sont pleines d'énergie et d'une grande fidélité d'exécution.

BLEICHERODE, ville de Prusse (Saxe), régence d'Erfurth ; 5.500 hab. Toiles et lames, manufactures.

BLEIME (*blèm'* — du gr. *bléme*, coup) n. f. Contusion, meurtrissure ou rougeur chez le cheval, suivie d'épanchement de sang et de suppuration.

— ENCYC. La *bleime* est généralement située au talon, quelquefois elle remonte sous la paroi, dans la région des quartiers, et est dite *bleime en quartier*. Dans ce dernier cas, elle est quelquefois causée par l'encastelure. On reconnaît la bleime à la tache rouge produite par le sang qui a teint la corne (*bleime sèche*). Elle devient quelquefois *suppurée* et contitue alors un véritable abcès sous-corné. La bleime s'accompagne de boiterie persistante.

On traite la bleime en enlevant la corne tachée en rouge au moyen de la renette et en donnant issue au pus par la bleime ou suppuration, quelquefois aussi en pratiquant la [illegible] ment à l'essence de térébenthine.

BLEIN (Ange-François-Alexandre), général [illegible] baron de l'empire, né à Bourg-en-Vaudreuil [illegible] mort vers 1850. Il prit une part brillante aux guerres de la République et de l'Empire, fut mis à la retraite par la Restauration et rappelé à l'activité après 1830. Lors de l'attentat de Fieschi, il fut blessé aux côtés de Louis-Philippe. Parmi ses nombreux ouvrages sur des sujets divers, on peut citer : *Notice sur les canons* 1829 ; *Essais de quelques pensées nouvelles sur l'acoustique et la théorie des vibrations* (1825), *Principes de mécanique et d'hommes déduits de la théorie des développements* (1828).

BLEINIÈRE *blè* — de l'allem. *blei*, plomb, n. f. Antimoine hydraté naturel de plomb.

BLEISPATH (*blè-spat'*) n. m. Carbonate naturel de plomb. Syn. de CERUSITE.

BLEISWICK (Pieter VAN), homme d'Etat hollandais, né à Delft en 1742, mort à La Haye en 1795, fut nommé grand pensionnaire d'abord de sa ville natale et, en 1772, conseiller pensionnaire de Hollande. Deux ans plus tard, sur la recommandation du stathouder héritier, il fut nommé garde des sceaux et préposé au payement de la Dette publique. Mais, s'étant éloigné du prince héritier et du duc de Brunswick, quand les Prussiens envahirent la Hollande, il dut, au moment de la restauration, se réfugier à Amsterdam, Bleiswick fut arrêté et déchargé de ses fonctions avec une pension de 4.000 florins.

BLEIVITRIOL (*blè* — de l'allem. *blei*, plomb, et de *vitriol*) n. m. Sulfate naturel de plomb. Syn. de ANGLESITE.

BLEKINGE, province de Suède, située au S. de la Suède, baignée par la Baltique à l'E. et au S., peuplée de 143.800 h., sur 3.000 kil. carr. : ch.-l. *Carlskrona*. C'est une des parties les plus pittoresques de la Suède et des plus riches en souvenirs historiques. Le Blekinge, sauf une interruption de 1332 à 1360, appartint au Danemark jusqu'à 1648, époque à laquelle il fut réuni à la Suède.

BLÉME (du gr. *bléma*, trait) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des bembidines, renfermant de petites formes vivant au bord des eaux. On connaît six ou sept espèces de blèmes, dont une d'Europe (*blemus areolatus*) ; les autres de l'Algérie, de la Réunion et de Ceylan.

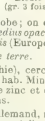

Blème (gr. 3 fois).

BLÈME (v. BLÉMIR) adj. Très pâle, d'un blanc mat, livide *Teint* BLÈME. *Devenir* BLÈME *de peur*. *Les Parques* BLÈMES.

— Par ext. Faible, terne : *Lumière, lueur* BLÈME.

— Poétiq. *Le rivage* BLÈME. Le séjour des morts.

— SYN. **Blême, blafard, livide**, etc. V. BLAFARD.

— ANTON. **Coloré, vermeil.**

BLÈMIR (rad. *blème* — l'anc. franç. *blesmir* signifiait Rendre livide en blessant) v. n. Pâlir, devenir blème

— Par ext. S'affaiblir, devenir terne : *Lueur qui* BLÈMIT.

BLÈMISSANT, ANTE adj. Qui est, ou devient blème : *Figures* BLÈMISSANTES.

— Par ext. Pâle, terne, sombre : *Tout est éteint, hyémal,* BLÈMISSANT. (Chateaubr.)

BLÈMISSEMENT n. m. Action de devenir blème : *Le* BLÈMISSEMENT *progressif est un symptôme de maladie*.

BLEMMIDAS. Biogr. V. NICÉPHORE BLEMMIDAS.

BLEMMYES ou **BLEMYES**, anc. peuple de l'Ethiopie, sur les frontières méridiennes de l'Egypte, au sujet duquel les Grecs et les Latins ont composé des récits fabuleux propres à faire ranger les Blemmyes parmi les peuples imaginaires, tels que les Pygmées, etc. — *Un* BLEMMYE (ou BLEMYI)

— ENCYCL. C'était une nation de race éthiopienne, dont la position géographique a beaucoup varié. Sous la dynastie macédonienne et à l'époque des Antonins, elle habitait au S. et à l'E. de l'Egypte, dans les plaines désertes situées entre l'Astapus et l'Astaboras. On la plaçait plus anciennement dans les régions avoisinant la Libye, non loin des oasis. Vers le milieu du IIe siècle de notre ère, les *Blemmyes* firent une invasion dans l'Egypte, et il fallut envoyer contre eux une légion romaine. Sous Dècius, ils portèrent la terreur jusqu'à Philæ et Eléphantine. Dioclétien leur fit des concessions, afin d'obtenir d'eux quelques garanties pour les caravanes. Ils exerçaient encore leurs brigandages à l'époque de l'invasion arabe, au VIIe siècle, et faisaient des razzias de prisonniers dans la Thébaïde. Peut-être appartenaient-ils à la famille des tribus de pasteurs de la Nubie, qui s'appellent aujourd'hui les *Bicharis*.

BLEMMYOMYCÈTE (*blèm'-myo-mi-sèt'*, *myo-mi-sèt'*) n. m. Instrument pour déterminer la force des ressorts dans les pétires armes à feu.

BLEMONT (Léon-Emile PETITDIDIER, connu sous le nom de **Emile**), littérateur français, né à Paris en 1839. L'abord Mercat, à la revue des poètes, des nouvelles et des articles dans de nombreux journaux et revues. On lui doit des recueils de vers délicats et tendres : *Poèmes d'Italie* (1870) ; *Poèmes de la guerre* (1873) ; *Poèmes modernes* (1882) ; *Poèmes de Chine* (1887) ; *Pommiers en fleur* (1891) ; *La Belle-Jardinière* 1895 ; les volumes en prose : *Contes et fantaisies* (1875) ; *Esthétique de la tradition* (1890) ; des à-propos pour le théâtre : *Molière à Auteuil* (1876) ; *le Barbier de Péronne* 1877 ; *Visite à Corneille* 1884 ; *la Sorbonne de Molière* (1897), etc., réunis sous le titre de *Théâtre moliéresque et cornélien* (1898) ; un drame *Roger de Naples* (1888) ; etc.

BLENDA, héroïne scandinave, dont les exploits rappellent ceux de Judith. Assistée des femmes du canton de Wœrend, elle avait enivré et massacré une troupe de Danois, qui avait pénétré dans le canton de la face plantaire du [illegible] sur par 56 50 nord [illegible] Puisque le traité scandinave du 4 septembre 1716, et fut nommé conseiller au conseil de régence de 1718, et conseiller au conseil du roi en 1726.

BLENDE (*blènd'* — allem. *blende*, même sens) n. f. Sulfure naturel de zinc, qui est un des minerais de ce métal.

— ENCYCL. La *blende*, dont la formule est ZnS, le poids spécifique 3,9 à 4,2, et la dureté 3,5 à 4, est le minerai de zinc le plus répandu dans la nature. Elle se présente avec un éclat quelquefois gras et une transparence parfaitement complète. Sa couleur passe du noir au jaune de miel, par le brun, le vert et le rouge. Parfois impure, la blende admet alors fer, cadmium ou manganèse. Aujourd'hui, le sulfure naturel de zinc est devenu une véritable richesse minéralogique, grâce à la facilité actuelle de son traitement. La blende se trouve souvent avec la galène, elle forme de gros cristaux dans la dolomie du Binnenthal. On la rencontre d'ailleurs dans tous les étages géologiques. Certaines variétés, surtout celles de couleur jaune, sont excessivement phosphorescentes dans l'obscurité. Les mineurs ont divisé sous le rapport de la coloration, les blendes en trois groupes principaux : 1° la *blende jaune*, qui est la plus pure et qui se trouve en beaux cristaux ; 2° la *blende brune*, beaucoup plus commune que la précédente, formant quelquefois des masses considérables ; 3° enfin la *blende noire*, qui [illegible] lamiaires. On a [illegible] *brûlée*. La *wurtzite* et la *voinovitite* [illegible] des variétés hexagonale et cadmifère de blende.

BLENDEUX (*blin-deû*), **EUSE** adj. Qui [illegible] blende : *Plomb* BLENDEUX.

BLÉNEAU, ch.-l. de canton de l'Yonne, arr. et à 54 kil. de Joigny, sur le Loing ; 1.594 hab. Pop. : 1.594. — En 1652, eurent lieu aux environs deux combats entre les frondeurs et les troupes royales. — Le cant. a 8 comm. et 8.378 hab.

Bléneau (COMBATS DE). L'armée royale, campée à IE. de Gien, formait deux divisions : la première à Bléneau, avec le maréchal d'Hocquincourt ; la seconde à Briare, avec Turenne. Condé marche droit sur la division d'Hocquincourt, qu'il culbute et taille en pièces (7 avr. 1652). Déjà la cour, effrayée, s'apprêtait à s'enfuir de Gien à Bourges. Heureusement, Turenne était là ; le jour même, il accourt de Briare à Bléneau avec 3.500 hommes, et lorsque, le matin du 8 avril, Condé voulut poursuivre sa victoire de la veille, il trouva son adversaire dans une position inexpugnable. Néanmoins, se jugeant en forces avec ses 14.000 soldats, il livra bataille ; mais, vigoureusement repoussé par les troupes de Turenne, il dut battre en retraite, pour échapper à un désastre complet. Alors la reine d'Autriche le déclara, en pleurant de joie devant toute la cour, Turenne, par sa victoire de Bléneau, venait de mettre une seconde fois la couronne sur la tête du jeune roi.

BLENHEIM (*blè-naim'*) n. m. Espèce de chien épagneul, de race allemande.

BLENHEIM. Géogr. V. BLINDHEIM.

Blenheim (BATAILLE DE), nom que les Anglais donnent à la victoire que Marlborough remporta sur les troupes de Louis XIV, le 13 août 1704, et que les Français appellent *bataille de Hochstædt*. V. ce mot.

BLENHEIM, ville de l'Océanie anglaise (Nouvelle-Zélande), île du Sud, au confluent de l'Opawa et de l'Omaka, bras du fleuve cotier Wairau ; 3.300 hab.

BLENHEIM-PARK, village d'Angleterre (comté d'Oxford), près de Woodstock ; 120 hab. Ce village fait partie du domaine sur lequel le parlement anglais fit construire

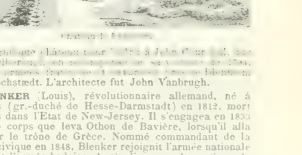

un magnifique [illegible] de Marlborough, en [illegible] et d'Hochstædt. L'architecte fut John Vanbrugh.

BLENKER (Louis), révolutionnaire allemand, né à Worms (gr.-duché de Hesse-Darmstadt) en 1812, mort en 1863 dans l'Etat de New-Jersey. Il s'engagea en 1833 dans le corps que Otho de Bavière, lorsqu'il allait occuper le trône de Grèce. Nommé commandant de la garde civique en 1848, Blenker rejoignit l'armée nationale et battit l'armée badoise. Après diverses alternatives de succès et de revers à la tête des bandes insurrectionnelles qui opéraient contre les troupes badoises et prussiennes, il dut se réfugier en Suisse. Puis, vers la fin de 1849, il s'embarqua pour New-York et fonda la première école de 1861, il leva un régiment de volontaires dont il fut colonel. A la bataille de Bull's-Run (1861), les troupes de Blenker opposèrent aux confédérés vainqueurs une contenance ferme. Il fit ensuite partie du corps d'armée du général Frémont, qui opérait dans la Virginie occidentale, et assista à la bataille de Cross-Keys (1862). Des dissentiments avec ce général lui firent laisser son commandement. Il quitta définitivement le service en 1863, rentra dans la vie privée et mourut bientôt après.

BLENNÉLYTRIE (*blèn'* — du gr. *blenna*, mucus, et *élutron*, gaine) n. f. Catarrhe vaginal ; écoulement de mucosités par le vagin.

BLENNENTÉRIE — du gr. *blenna*, mucus, et *enteron*, intestin) n. f. Catarrhe des intestins.

BLENNIE (*blèn'nei* — lat. *blennus* ; du gr. *blennos*, mucosité) n. f. Genre de poissons, type de la famille des *blennoïdés*, renfermant des espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal, et dont quinze habitent la France.

— ENCYCL. Les *blennies* vivent dans la mer et aussi dans les eaux douces, les lacs et les torrents des montagnes. Ce sont des petits poissons de formes bizarres, toujours revêtus d'un enduit mucilagineux. La blennie palmicorne (*blennius sanguinolentus*) vit dans la Méditerranée et l'Océan, jusqu'à la Gironde; ses noms vulgaires sont *barégue*, et *cabot*. La blennie cagnette (*blennius cagnota*) est particulière aux eaux douces de la France méridionale, de la Savoie (lac du Bourget). La blennie rouge (*blennius ruber*) se trouve dans l'Océan, la Manche, etc.

Blennie

BLENNOÏDÉS (*blèn'* — de *blennie*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant des formes de taille très différente, mais souvent assez grande, à corps long et cylindroïde, le plus souvent nu. (Certains blennoïdés sont vivipares. La plupart des genres sont propres aux mers ou aux eaux douces froides ou tempérées, comme : l'*anarrhique*, la *blennie*, le *tripterygion*, le *centronote*.) — Un BLENNIOÏDE.

BLENNOCYSTITE (*blèn'*, *sist* — du gr. *blennos*, visqueux et *kustis*, vessie) n. f. Catarrhe chronique de la vessie.

BLENNODERME (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *derma*, peau) n. m. Genre d'onagrariées, tribu des épilobiées, qui paraît devoir être réuni au genre onagre (*enothera*).

BLENNODIE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *odous*, dent) n. f. Genre de crucifères linariées, renfermant des herbes dressées, rameuses, glabres ou couvertes de poils blancs, originaires de l'Australie.

BLENNOGENE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *gennaïn*, engendrer) adj. Qui engendre, produit des mucosités : *Glandes* BLENNOGÈNES.

BLENNOMÉTRITE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *mètra*, matrice) n. f. Catarrhe utérin.

BLENNOPHTALMIE (*blèn'-nof'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *ophthalmos*, œil) n. f. Inflammation de la conjonctivite donnant lieu à un écoulement muco-purulent. V. OPHTALMIE.

BLENNOPHTALMIQUE (*blèn'-nof'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la blennophtalmie.

BLENNORIE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux) n. f. Genre de champignons gélatineux, dont une espèce vit sur les feuilles de buis ; d'autres vivent sur les feuilles des sapins, des petit-houx, et sur les rameaux de ronces tombés à terre.

BLENNORINE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux) n. f. Groupe de lichens gélatineux, faisant partie du genre verruraire.

BLENNORRAGIE (*blèn'*, *ji* — du gr. *blennos*, visqueux, et *ragé*, éruption) n. f. Inflammation de la muqueuse des organes génito-urinaires, chez l'homme et chez la femme, avec écoulement purulent.

— ENCYCL. La *blennorragie*, appelée autrefois *gonorrhée*, est la maladie désignée sous le nom de *chaudepisse*, ou, à un degré léger, sous celui de *coulement*. Scientifiquement, elle prend le nom de *urétrite* chez l'homme, une *vaginite*, une *urétrite*, ou une *urétrovaginite* chez la femme.

La blennorragie est essentiellement contagieuse; elle s'acquiert par le contact direct des muqueuses avec le pus blennorragique : le plus souvent, mais non nécessairement, au cours des rapports sexuels.

I. BLENNORRAGIE CHEZ L'HOMME. — *Symptômes*. De un à trois jours après le contact infectant, le malade éprouve, vers le méat urinaire, d'abord un chatouillement, puis un sentiment de cuisson ; une mucosité limpide apparaît, incolore ou légèrement trouble, filante et laissant sur le linge de petites taches grises ; puis les bords du méat urinaire deviennent rouges et gonflés ; l'émission de l'urine, difficile, en est filiforme, entrecoupé, s'accompagne de cette douleur cuisante qui a fait donner à l'affection le nom de *chaudepisse*. Vers le cinquième jour de la maladie, l'inflammation est établie dans toute la longueur du canal, dominant tantôt dans la partie antérieure, tantôt dans la partie postérieure.

L'écoulement est d'abord crémeux, jaune, puis jaune verdâtre, quelquefois teint de sang ; les érections et les pollutions sont fréquentes, surtout la nuit, et douloureuses ; l'urètre, ayant perdu toute sa souplesse, semble une corde rigide sous-tendant la verge recourbée en arc pendant l'érection (*chaudepisse cordée*).

Au bout de dix, quinze, vingt jours, les symptômes s'amendent ; de verte, la sécrétion devient jaune, puis d'un blanc sale, uniquement muqueuse, et c'est là le signe de la terminaison la plus heureuse. Mais quand, par suite de mauvais soins le plus souvent, après la disparition des autres symptômes, l'écoulement prend une forme intermittente, la blennorragie est devenue chronique.

— *Complications et accidents*. Ce sont : la balano-posthite, l'épididymite (orchite), la prostatite, la folliculite, la cystite du col de la vessie, la pyélonéphrite, l'ophtalmie blennorragique, le rhumatisme blennorragique, le rétrécissement de l'urètre (dans la blennorragie chronique). Les muqueuses anale, buccale sont quelquefois atteintes par l'inflammation blennorragique.

— *Prophylaxie et traitement*. L'unique moyen prophylactique absolu est d'éviter les rapprochements suspects. On évitera au moins, en cas de doute, les rapprochements violents et répétés. Une miction et un lavage antiseptique après le coït sont de bonnes précautions; le condom ne donne pas une sécurité complète à cause de sa fragilité. Lorsque la maladie est inoculée, il faut se garder des traitements dits « abortifs », qui sont dangereux. La maladie a une tendance naturelle à la guérison; il faut surtout favoriser cette tendance par une hygiène appropriée : repos, abstention des rapports sexuels et de tout exercice violent; application d'un suspensoir si l'on ne garde pas le lit; abstention de mets épicés ou acides, d'asperges, de nourriture trop substantielle, de boissons alcooliques ou excitantes. Un peu de vin coupé de beaucoup d'eau est permis aux repas; les boissons diurétiques, émollientes et légèrement alcalines (bicarbonate de soude) sont utiles contre la douleur pendant la miction; les bromures, le camphre, le lupulin, l'antipyrine contre les érections nocturnes. Bains locaux et grands bains. On a recours aux balsamiques : copahu, cubèbe, matico (4 à 8 gr. par jour), lorsque les douleurs diminuent, et aux injections antiseptiques (nitrate d'argent à 1 p. 2.000, sublimé à 1 p. 4.000, permanganate de potassium à 1 p. 1.000, resorcine à 1 p. 200, acétate de plomb à 1 p. 200), lorsque le coulement a cessé d'être purulent. Il convient de faire l'injection après avoir uriné. Le traitement doit être continué deux ou trois semaines après la guérison. Pour l'urétrite postérieure, il faut faire des instillations au moyen d'une sonde qu'on retire doucement depuis la vessie, en y poussant l'injection. Dans le cas d'urétrite chronique avec rétrécissement, il faut d'abord guérir le rétrécissement. Pour éviter l'ophtalmie blennorragique, se garder de porter les doigts aux yeux. Envelopper le gland de linge ou de coton aseptique souvent renouvelé, pour ne pas infecter le linge de corps et les vêtements.

II. BLENNORRAGIE CHEZ LA FEMME. La *blennorragie* chez la femme siège ordinairement sur la membrane muqueuse du vagin et de la vulve : quelquefois, elle gagne le col de l'utérus ou le col utérin. La muqueuse enflammée sécrète le même mucus-pus que chez l'homme. La douleur est moins vive; cependant, à un certain degré d'inflammation, la malade éprouve une grande difficulté dans la marche, de la chaleur accompagnée de démangeaisons.

La vaginite devient quelquefois chronique et siège alors surtout dans le cul-de-sac postérieur du vagin. Les complications spéciales à la femme sont : la *bartholinite*, la *métrite*, la *salpingite*, l'*ovarite*, le *pelvi-péritonite*. La blennorragie non-rectale est plus commune chez la femme que chez l'homme. La prophylaxie, l'hygiène et le traitement général sont les mêmes que pour l'homme. Pour le traitement local : lavage et injections dans le vagin ou l'urètre au besoin, avec les solutions de sublimé ou de permanganate de potassium; tamponnement du vagin avec de la gaze iodoformée; nitrate d'argent contre la folliculite du méat urinaire et la vulvite chronique.

En cas d'accouchement, redoubler de soins de propreté; laver les yeux du nouveau-né avec du permanganate de potasse, pour éviter l'ophtalmie.

BLENNORRAGIQUE (*blèn'*) adj. Qui a rapport à la blennorragie; qui tient de la blennorragie : *Écoulement* BLENNORRAGIQUE.

BLENNORRHÉE (*blèn'* — du gr. *blennos*, visqueux, et *rhéein*, couler) n. m. Écoulement blennorragique passé à l'état chronique.

BLENNORRHÉIQUE (*blèn'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la blennorrhée : *Mucus* BLENNORRHÉIQUE.

BLENNOSPERME (*blèn'-nos* — du gr. *blennos*, visqueux, et *sperma*, semence) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des arbrisseaux ou des plantes sufffrutescentes glabres, originaires de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

BLÉNOD-LES-TOUL, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 11 kilom. de Toul, à la source d'un ruisseau tributaire de la Moselle; 1.164 hab. Ch. de fer Est.

BLÉONE, rivière de France, affl. de la Durance, prend sa source au versant S. des Trois-Evêchés, reçoit le Bès, arrose Digne, se grossit de l'Esduye, après un cours extrêmement torrentueux de 70 kilom. Les crues de ce torrent sont terribles.

BLÉPHARACANTHE (du gr. *blépharis*, cil, et de *acanthe*) n. f. Genre d'*acanthacées*, comprenant quelques arbrisseaux qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et ont le port des acanthes.

BLÉPHARADÉNITE (du gr. *blépharon*, paupière, et *adén*, *énos*, glande) n. f. Inflammation des glandes palpébrales ou glandes de Meibomius.

BLÉPHARANTHE (du gr. *blépharis*, cil, et *anthos*, fleur) n. f. Section du genre modèque.

Bléphariste (gr. 2 fois.)

BLÉPHARIDE (du gr. *blépharis*, *idos*, cil) n. m. Genre de composées phytophages, famille des halticides, comprenant des altises américaines, dont on connaît quatre espèces.

BLÉPHARIDES (gr. *blépharis*, *idos*, même sens) n. f. pl. Poils ou cils des paupières. — *Sing.* BLÉPHARIDE.

BLÉPHARIPHORE (du gr. *blépharis*, cil, et *pappos*, aigrette) n. m. Genre de composées-hélianthoïdées, comprenant une seule espèce, herbe annuelle, originaire de l'Amérique boréale.

Bléphariphore (gr. 2 fois.)

BLÉPHARIPE ou **BLÉPHARIPUS** (*piss* — du gr. *blépharis*, cil, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des crabronides, renfermant des formes fouisseuses de petite taille.

— ENCYCL. Les *bléphariptes* habitent l'Europe et l'Amérique du Nord; on en connaît une dizaine d'espèces; leurs mœurs sont celles des crabrons. Citons le *bléphariptus flavipes* (France); le *bléphariptus maculatus* (Etats-Unis).

BLÉPHARIPTÈRE (du gr. *blépharis*, cil, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syndyptères, ne renfermant des mouches habitant l'Europe, et dont on connaît une dizaine d'espèces.

— ENCYCL. Parmi les *bléphariptères*, les uns se rencontrent dans les terriers des lapins et des mulots (*blepharipteraculiculorum*); les autres dans le bois pourri. Une espèce (*blepharipterafenestrata*) se trouve constamment le long des vitres des fenêtres.

Bléphariptère (gr. 2 fois.)

BLÉPHARIQUE (du gr. *blépharis*, cil, ou *blépharon*, paupière) adj. Qui se rapporte aux cils ou aux paupières.

BLÉPHARIS (*riss* — du gr. *blépharis*, cil) n. m. Entom. Genre d'orthoptères marcheurs, famille des mantidés, renfermant des empuses à grande tête triangulaire, à longs élytres dépassant l'abdomen, à cuisses présentant, aux deux dernières paires de pattes, un appendice foliacé. La seule espèce du genre est le *blépharis mendica*, du bassin circaméditerranéen et aussi du néen africain et asiatique.

Blépharis (grand. de moitié).

— Bot. Genre d'acanthacées, renfermant des plantes herbacées, originaires de l'Inde, du cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, renfermant des formes latéralement aplaties, en losange, avec la tête très haute et la nageoire dorsale munie de très longs filaments et commençant par un rangée d'épines. Les blépharis habitent l'océan Indien.

Blépharis.

BLÉPHARISME ou **BLÉPHARISMA** (*riss* — du gr. *blépharis*, cil) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des spirotomides, caractérisés par une bouche munie d'une membranelle spéciale dans la partie postérieure du péristome. (Les blépharismes naggent dans les eaux douces; ils ne sont jamais fixés.)

BLÉPHARISPERME (*sperm'* — du gr. *blépharis*, cil, et *sperma*, semence) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des arbrisseaux ou des plantes suffrutescentes glabres, originaires de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

BLÉPHARISTEMME (*stem'* — du gr. *blépharis*, cil, et *stema*, couronne) n. m. Genre de rhizophoracées-macarisiées, créé pour une espèce renfermant des arbustes de l'Inde.

BLÉPHARITE (du gr. *blépharon*, paupière) n. f. Inflammation des paupières. Syn. PALPÉBRITE.

— ENCYCL. La *blépharite* peut atteindre un ou plusieurs des tissus ou parties constituantes des paupières; elle peut aussi s'étendre à tous. De là les distinctions importantes de *blépharites locales* et *blépharites générales*. Les blépharites générales sont de nature phlegmoneuse ou érysipélateuse. (V. PHLEGMON, ÉRYSIPÈLE.) Les inflammations de la muqueuse palpébrale rentrent dans les *conjonctivites*. Les inflammations des follicules et des glandes sébacées des cils, véritables petits furoncles, s'appellent vulgairement *orgelets*, *orgeolets*, *grains d'orge*, *compère-loriots*. L'inflammation des glandes de Meibomius s'appelle *chalazion*, *blépharite glanduleuse* ou *blépharadénite*. La plus importante de toutes les variétés de blépharite est la *blépharite glanduleuse-ciliaire*, dite aussi : teigne des paupières. C'est une maladie fréquente chez les sujets lymphatiques ou herpétiques, particulièrement chez les enfants; mais, sur ce terrain, l'inflammation est entretenue par des agents microbiens : streptocoques, staphylocoques, etc. Habituellement chronique, elle siège principalement au bord libre des paupières, et est caractérisée par une rougeur légère de la muqueuse et de la peau s'accompagnant d'une desquamation furfuracée. Les glandes sébacées du bord palpébral s'enflamment, s'ulcèrent et sécrètent une humeur jaunâtre qui forme des croûtes. La perte des cils en est la conséquence ordinaire. Le traitement consiste dans la cautérisation du bord ciliaire avec le crayon de nitrate d'argent, ou les onctions avec les pommades ophtalmiques à vantées du Régent, de Janin, de Lyon, de Desault, etc., qui ont pour base l'oxyde rouge de mercure : on emploie aussi les pommades ou collyres au calomel, à l'oxyde jaune de mercure, au nitrate d'argent, au bichlorure de mercure. Des lotions fréquentes à l'eau chaude boriquée, ou au moins bouillie, sont indispensables au succès. On soumettra en même temps le malade à un traitement général approprié à sa diathèse scrofuleuse, herpétique. Des vertes coquilles fumés seront utiles pour protéger l'œil contre les poussières, les courants d'air et la lumière trop vive.

BLÉPHAROCALX (du gr. *blépharon*, paupière, et *kalux*, enveloppe) n. f. On a réuni sous ce nom *générique* des myrocacées voisines des myrrhes de la section *lomia*.

BLÉPHAROCHLOÉ (*klo-é* — du gr. *blépharon*, paupière, et *khloé*, herbe) n. f. Genre de graminées-oryzées, comprenant une seule espèce à tiges velues, originaire de l'Inde.

BLÉPHARO-CONJONCTIVITE (du gr. *blépharon*, paupière, et de *conjonctivite*) n. f. Conjonctivite palpébrale.

BLÉPHARODÈRE (du gr. *blépharon*, paupière, et *déré*, cou) n. f. Entom. Syn. de PÉRISPHÈRIE GRIÈRE.

BLÉPHARODON (du gr. *blépharon*, paupière, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre d'acéphalidacées-cynanchées, renfermant des lianes ligneuses et volubiles de l'Amérique tropicale. (Section du genre haplopappe.)

BLÉPHAROLÉPIDE ou **BLÉPHAROLÉPIS** (*piss* — du gr. *blépharon*, paupière, et *lépis*, *idos*, écaille) n. f. Genre de cypéracées-scirpées, renfermant des herbes des Indes à chaume trigone, garni des la base de feuilles planes-linéaires, rudes, égalant ou dépassant la tige. (Section du genre hélichrysé.) Syn. de POLPODE.

BLÉPHAROPHIMOSIS (*zis* — du gr. *blépharon*, paupière, et *phimôsis*, ligature) n. m. Rétrécissement congénital de la fente palpébrale.

BLÉPHAROPHORE (du gr. *blépharon*, paupière, et *phoros*, qui porte) adj. Zool. Qui porte des cils ou des paupières.

— Bot. Qui a des feuilles ciliées.

BLÉPHAROPLASTIE (*plass-ti* — du gr. *blépharon*, paupière, et *plassein*, former) n. f. En T. de chir., Opération par laquelle on répare les pertes de substance de la paupière.

— Encycl. L'art de reconstituer les paupières par les procédés autoplastiques remonte à Celse, qui, pour augmenter la hauteur des paupières lorsque une perte de substance l'avait raccourcie ou bridée, pratiquait une incision dans l'épaisseur des tissus et maintenait écartées les lèvres

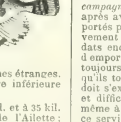

Blépharoplastie. 1. Procédé de Dieffenbach. 2. Procédé de Burow. 3. Réparation de l'angle interne.— A, taille de lambeaux ; B, suture.

de la plaie. La production des bourgeons charnus venait ensuite combler le déficit. L'autoplastie par emprunt à la peau des parties voisines, mais plus tard, donne de bons résultats, même pour la paupière supérieure, si la charpente fibro-cartilagineuse de la paupière et le muscle orbiculaire sont conservés ; mais, dans le cas contraire, elle donne une paupière immobile qui, tout en conservant l'œil, empêche la vision.

BLÉPHAROPHYLLE (du gr. *blépharon*, paupière, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Section du genre scyphogyne.

BLÉPHAROPLÉGIE (du gr. *blépharon*, paupière, et *plégé*, coup) n. f. Paralysie du muscle releveur de la paupière supérieure.

BLÉPHAROPTOSE (du gr. *blépharon*, paupière, et *ptôsis*, chute) n. f. En T. de pathol. et d'art vétér., Abaissement de la paupière supérieure avec impossibilité de la relever.

— Encycl. La *blépharoptose*, impropement appelée « chute de la paupière supérieure », se produit sous l'influence de causes très multiples. L'impossibilité de relever la paupière peut dépendre soit du muscle releveur lui-même (absence congénitale, destruction par une plaie profonde des fibres musculaires, ou section du tendon par un traumatisme); soit de l'innervation (paralysie du nerf de la 3e paire, d'origine centrale ou périphérique, froid, rhumatisme, syphilis, maladies cérébrales). Le traitement à appliquer est en rapport avec la cause. En cas de paralysie, la répulsion, l'emploi des courants continus peuvent être utiles. Pour affaiblir l'action de l'orbiculaire, qui est antagoniste du releveur, on peut l'exciser en partie. On palliera les inconvénients de blépharoptose en pinçant ou excisant la paupière pour en réduire la longueur.

BLÉPHAROSPASME (*spasm'* — du gr. *blépharon*, paupière, et *spasmos*, spasme) n. m. Spasme de l'orbiculaire des paupières qui maintient les yeux fermés.

— Encycl. Le *blépharospasme* reconnaît pour causes : la kérato-phlycténiulaire, la présence d'un corps étranger dans l'œil, la carie dentaire, les affections de la langue, le tic douloureux de la face, et l'hystérie. Les traitements : la compression ou la section des nerfs sus et sous-orbiculaires, la dilatation de l'orbiculaire des paupières.

BLÉPHAROSTAT (*sta* — du gr. *blépharon*, paupière, et *statés*, qui arrête) n. m. Instrument servant à fixer la paupière, dans certaines opérations chirurgicales.

BLÉPHAROSTÉNOSE (*ros* — du gr. *blépharon*, paupière, et *stenos*, étroit) n. f. Diminution accidentelle de la fente palpébrale.

BLÉPHAROSTOME (*ros* — du gr. *blépharon*, paupière, et *stoma*, bouche) n. m. Sous-genre de jungermannies.

BLÉPHAROZIE (du gr. *blépharon*, paupière, et *ozé*, puanteur n. f. Bot. Syn. de PTÉLÉDIE.

BLÉPHIE (de *blé*, et du gr. *philos*, ami) n. f. Genre de labiées monardées de l'Amérique du Nord, et dont deux espèces sont cultivées dans les jardins.

BLEPSIAS (*blép-si-as* — du gr. *blepsias*, nom d'un poisson) n. m. Genre de poissons acanthoptérés, family des scombridés, renfermant quelques espèces propres aux mers boréales. (Ce sont des scorpènes aux formes étranges, aux grandes nageoires découpées, à la lèvre inférieure munie de nombreux barbillons.)

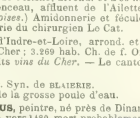

Blepsias.

BLÉRANCOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 35 kil. de Laon, sur le ru du Ponceau, affluent de l'Ailette ; 1.011 hab. (*Blérancourtois, oises.*) Amidonnerie et féculerie, sucrerie, sabots. — Patrie du chirurgien Le Cat.

BLÉRÉ, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Tours, sur le Cher ; 3.269 hab. Ch. de f. Orléans. Bons vins rouges, dits *vins du Cher*. — Le canton a 15 comm. et 13.169 hab.

BLERIE n. f. Eaux et for. Syn. de BLAIERIE.

— Chass. Nom vulgaire de la grosse poule d'eau.

BLES (Henri) ou **BLESSIUS**, peintre, né près de Dinant dans la principauté de Liége, vers 1480, mort probablement à Liége en 1550. Les biographes flamands le nomment *Henri met de Bles* (Henri à la houppe). Les Allemands et les Anglais en font un Flamand et le nomment *Van Bles*; les Italiens l'appellent *Civetta* ou le *Maître à la Chouette*, parce qu'il choisit parfois cet oiseau pour monogramme. Il a même signé HENRICUS BLESSIUS le tableau de l'*Adoration des mages*, conservé à la Pinacothèque de Munich. Bles joue un rôle important dans les origines de l'art. Il fut, avec Joachim Patenier, l'initiateur des écoles du Nord dans la peinture de paysage, honneur souvent attribué à Breughel le Vieux. On cite de lui, dans le genre historique : un *Calvaire*, une *Descente de croix*, un *Triptyque*, la *Salutation angélique*; mais en sont surtout ses paysages qui donnent la mesure de son individualité. Rappelons : *Un colporteur dépouillé par des singes*, Dresde, cinq *Paysages historiques*, Venise, etc.

BLÉSE (at. *blæsus*, bègue, adj. Affecté de blésité. — BLÉSIE.

BLÉSEMENT n. m. Action de bléser.

BLÉSER (ze — du lat. *blæsus*, bègue). Change *é* en *è* quand la syllabe qui suit est muette. *Je blèse, tu blèses*, etc. — Au fut. et au condit. : *Je blèserai, Il blèserait*) v. n. Parler avec le vice de prononciation qu'on appelle « blésité ».

BLÉSITÉ (rad. *bléser*) n. f. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne faible ou douce à une consonne forte, comme le *z* à l's, le *d* au *t*, le *w* au *g* ; par exemple, lorsqu'on prononce *zaxon* ou *zaxon*, *zewal*, *zewal* ou *zeval*, pour *chanson*, *cheval*, ou encore *zerte* pour *gerbe* : *La blésité, très-fréquente chez les gens manquant d'âge, est plus de grâce chez les jeunes enfants.*

— Encycl. La *blésité* s'observe le plus souvent chez les jeunes enfants ; les femmes en ont parfois usé volontairement, croyant donner ainsi plus de grâce à leur langage. Sous LOUIS XV, il était de bon ton de bléser, de même que sous le Directoire il était de bon ton de grasseyer. Quand la blésité est occasionnée par un vice de l'articulation des sifflantes, on l'appelle *zézayement*. V. ce mot.

BLESLE, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arr. et à 21 kil. de Brioude, sur la Voireuse, affl. de l'Alagnon ; 1.113 hab. Ch. de f. Orléans. Source minérale ; fabrique de couvertures de laine ; huileries. — Le canton a 10 comm. et 4.727 hab.

BLÉSOIS. Géogr. V. BLAISOIS.

BLESQUE (*blèsk'*) n. f. Mot ancien employé par les teinturiers pour désigner l'écorce d'aune qui servait à teindre les tissus en noir, au XVe siècle, en Champagne.

BLESQUET (*blèss-kè*) n. m. Expression par laquelle on désigne, dans les Basses-Alpes, une sorte de maladie de la race ovine, se traduisant par des pissements de sang.

BLESSANT, ANTE (rad. *blesser*) adj. Qui mortifie, qui offense : *Discours* BLESSANT. *Procédés* BLESSANTS. (Se dit en parlant des personnes dont les actions ou les paroles ont ce caractère) :

Ah ! c'est à qui de vous sera le plus *blessant* !
— TOMBALLE

— ANTON. Aimable, conciliant, consolant.

BLESSBOCK (*blèss-bok'*) n. m. Nom hollandais d'une antilope du Cap, qui est le *damaliscus albifrons*.

BLESSÉ, ÉE n. Personne qui a reçu une ou plusieurs blessures : *La Convention de Genève protège les* BLESSÉS.

— Fig. Personne dont l'âme a reçu quelque atteinte : *Un* BLESSÉ *de l'amour*. (H. Castille.)

— Encycl. Chir. Les soins à donner aux *blessés* varient avec la nature de la *blessure* ; mais, quelle que soit la lésion, il y a, chez le blessé, un trouble de l'équilibre, un affaiblissement qui en fait un véritable malade. Une blessure, même légère, peut produire des effets nerveux intenses : syncope, crise d'hystérie, etc. Lorsque la blessure, surtout grave, est survenue au milieu d'une excitation comme au cours d'une bataille, le blessé peut ne se sentir atteint que bien longtemps après. Cela arrive fréquemment avec les projectiles de petit calibre et de grande vitesse, comme ceux des fusils actuellement en usage. Les premiers soins consistent à ranimer le blessé s'il est en *syncope*, à le placer dans une position propre à atténuer la douleur, autant que possible horizontale, et à le transporter sur un brancard, sans secousses, si le lieu où il devra être soigné. S'il vomit le sang, on mettra la tête et le thorax légèrement relevés : s'il perd beaucoup de sang par une hémorrhagie, il faut chercher à arrêter l'hémorrhagie.

Un repos plus ou moins prolongé, une température douce et uniforme, une alimentation abondante et substantielle dès que l'ébranlement nerveux n'empêche plus de la supporter, tels sont les moyens généraux de hâter la guérison. Il ne faut cependant pas astreindre le blessé à une immobilité complète, à moins d'indications spéciales. Un exercice modéré favorise la réparation des tissus. Certaines blessures exigent des lits spéciaux.

— Art milit. A la guerre, le soin des blessés est une nécessité de premier ordre, non seulement au point de vue humanitaire, mais au point de vue militaire. Car les précautions prises pour assurer la guérison des hommes tombés sur le champ de bataille relèvent le moral du soldat et diminuent les pertes causées aux armées par le feu de l'ennemi. A cet effet sont organisés, par le *Service de santé*, des *postes de secours*, *ambulances*, *hôpitaux de campagne*, où les blessés reçoivent les soins nécessaires après avoir été relevés sur le champ de bataille et transportés par les *brancardiers réguliers* et par ceux volontairement chargés de ce soin. Car il faut éviter que des soldats encore valides ne quittent le combat, sous prétexte d'emporter leurs camarades atteints. Aussi n'est-il pas toujours possible d'enlever les blessés au fur et à mesure qu'ils tombent. Et après chaque action un peu importante doit s'exécuter une *recherche des blessés*, souvent longue et difficile, pour laquelle on a recours à divers moyens, même à des *chiens de guerre* spécialement dressés pour ce service.

Le soin des blessés, fort négligé autrefois, s'est surtout développé depuis que les armées de mercenaires ont fait place à des armées nationales, et surtout depuis que la *Convention de Genève* a posé le principe de la neutralisation du personnel attaché au *Service de santé*, en prescrivant que les militaires blessés ou malades doivent être recueillis et soignés après le combat sans distinction de nationalité.

Aujourd'hui, tous les soldats sont munis d'un *paquet de pansement* individuel, qui permet à l'occasion de leur donner certains soins urgents avant leur enlèvement du champ de bataille. Les soins sont immédiats, autant que possible, de ce qu'ils ont à faire en pareil cas, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs camarades. V. AMBULANCE, BRANCARDIER, etc.

— Dr. int. Une convention a été conclue à Genève entre les puissances civilisées, le 22 mars 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Elle a été complétée le 20 octobre 1868.

Les ambulances et autres établissements sont déclarés neutres, ainsi que leur personnel tant qu'il fonctionne. Un signe distinctif, accompagné du drapeau national, doit y être établi ; le personnel porte un brassard spécial. Tout blessé recueilli et soigné dans une maison lui sert de sauvegarde ; les maisons ayant recueilli des blessés sont dispensées du logement des troupes.

La plupart des Etats ont adhéré à la convention de Genève. Dans sa session de 1895, l'Institut de droit international a demandé aux Etats signataires de la convention d'élaborer des lois pénales contre toutes les infractions possibles à la convention. Il a [illegible] des cas où, des belligérants accuseraient l'autre de n'avoir pas respecté [illegible] comité international de la Croix-Rouge. V. CROIX-ROUGE.

Blessés (LES DEUX). Épisode de Crimée), tableau de Protais, Salon de [illegible]

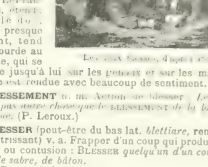

Les deux blessés, d'après le tableau de Protais.

BLESSEMENT n. m. Action de blesser. *Le mal n'est pas autre chose que le* BLESSEMENT *de la loi de justice absolue.* (P. Leroux.)

BLESSER (peut-être du bas lat. *blettiare*, rendre blet en meurtrissant) v. a. Frapper d'un coup qui produit fracture, plaie ou contusion : BLESSER *quelqu'un d'un coup de pistolet, de sabre, de bâton.*

— Par anal. Occasionner, par la pression ou le frottement, une écorchure, une gêne douloureuse : *Souliers qui* BLESSENT *les pieds. Selle qui* BLESSE *le cheval.*

— Affecter désagréablement les sens : *Son qui* BLESSE *l'oreille. Couleurs qui* BLESSENT *la vue.*

— Fig. Atteindre, toucher, impressionner, en parlant d'une passion ou d'un sentiment désagréable : *La vie est pleine de choses qui* BLESSENT *le cœur.* (Mme de Sév.) *Choquer, piquer, offenser, irriter, le vérifiaient les* [illegible] (Fen.) Violer, porter atteinte à : BLESSER *la justice, la vérité, la pudeur, les convenances.*

— Loc. prov. *Savoir où blesse le soulier, où blesse le bât.* Connaître des inconvénients personnels, qui échappent à ceux que la chose n'intéresse pas.

— ALLUS. HIST. Je ne me sens point blessé. Constantin flottait entre le catholicisme et les sectateurs d'Arius. Ces derniers, furieux de ce que l'empereur ne s'avouait pas leurs opinions, brisèrent ses statues. Ses courtisans lui conseillaient la vengeance. « Alors, dit saint Chrysostome, l'empereur, en se tâtant la tête et les joues : « Pour moi, « dit-il avec un doux sourire, *je ne me sens aucune blessure*, « ni au front, ni au visage, et tout me paraît sain et en « tier. » On fait parfois allusion à cette belle réponse pour exprimer le peu de cas que l'on fait d'une injure.

Se blesser, v. pr. Se faire à soi-même une blessure : SE BLESSER *en tombant.* Se faire mutuellement une blessure, au prop. et au fig. : *Deux adversaires qui* SE BLESSENT.

— Fig. S'offenser, se piquer, se formaliser : *Les hommes* SE BLESSENT *de l'indifférence.* (B. Const.)

BLESSIG (Jean-Laurent), théologien protestant français, né et mort à Strasbourg (1747-1816). Il salua la Révolution française avec enthousiasme; mais, devenu suspect en 1792, il fut jeté en prison. La chute de Robespierre l'en arracha. Il se tint dès lors éloigné de la politique, se consacra à la réorganisation du culte public, au rétablissement de la discipline, et rendit de grands services à l'Eglise protestante. Outre des sermons et des discours de circonstance, il a publié quelques dissertations théologiques, un *Livre de communion* estimé (1784), et des articles de revue.

BLESSINGTON (miss POWELL GARDNER, comtesse de), femme auteur anglaise, née vers le comté de Waterford (Irlande), morte à Paris en 1849. Elle acquit une grande célébrité par le rôle brillant qu'elle joua longtemps dans les hautes sphères de la société anglaise. Douée d'un esprit observateur, délicat et fin, elle a peint avec une grande vérité, dans ses romans, dans ses nouvelles, etc., les classes aristocratiques de la Grande-Bretagne. Nous citerons parmi ses ouvrages : la *Lanterne magique* (1823) ; *Conversations de Byron* (1834) ; *Confessions d'un vieux gentleman* (1836) ; *Confessions d'un jeune gentleman* (1837) ; *Loisirs d'une femme en France et en Italie* ; les *Victimes de la société* (1837) ; *Idéal de la société* (1839-1842) ; *Meredith* (1843) ; les *Mémoires d'une femme de chambre* (1846).

BLESSIR, BLESSISSEMENT, BLESSISSURE. V. BLETTIR, BLETTISSEMENT, BLETTISSURE.

BLESSON n. m. Nom local, dans les campagnes, du fruit comestible du blessonnier.

BLESSONNIER (*ni-é*) n. m. Nom par lequel on désigne une sorte de poirier sauvage.

BLESSURE (*blès-sur'* — rad. *blesser*) n. f. Lésion produite sur un être vivant par un choc, par une arme, par une violence quelconque : *Recevoir une* BLESSURE. *Être criblé de* BLESSURES.

— Poétiq. Écorchure faite sur un objet quelconque :

La [illegible] fertile sans culture,
Dès que [illegible] de chèvre [illegible]
— DESANTANGE.

— Fig. Atteinte morale, douleur, vif déplaisir : *Les* BLESSURES *faites à l'amour-propre sont plus sensibles que les autres.* Tout mal profond et durable : *Nation qui guérit de ses* BLESSURES.

— *Rouvrir une blessure*, En séparer les lèvres, qui commencent à se réunir. Fig. Raviver une passion éteinte, remuer une douleur amortie.

— *Coups et blessures.* Dr. Crimes et délits prévus par la loi et punis de peines diverses, suivant les cas. V. COUPS ET BLESSURES.

— SYN. **Blessure, plaie.** Le mot *blessure* peut signifier l'action même de blesser, le moment où l'on est blessé. Mais il désigne plus souvent le résultat de cette action. La *blessure* peut consister dans une simple contusion ou dans la fracture d'un os caché sous la chair ; la *plaie* suppose toujours une ouverture faite à la peau. Une *blessure* a toujours une cause extérieure ; une *plaie* peut être le résultat d'un désordre intérieur de l'organisme. Au figuré, *blessure* a un sens plus restreint ; *plaie* se dit d'une calamité, d'un fléau public : *Le désordre des finances est une grande* PLAIE *pour l'État.*

— ENCYCL. Mes. lég. et méd. En médecine légale, le mot *blessure* a le sens le plus étendu : certes, les tribunaux regardent et jugent comme telles, non seulement toute lésion locale, avec solution de continuité, produite instantanément par l'action d'une violence extérieure, mais encore les maladies qui sont les conséquences de ces violences et les maladies communiquées. Au premier type se rattachent les commotions, les contusions, les distorsions, les luxations, les fractures, les brûlures, les piqûres d'armes à feu, et généralement toutes les plaies, quels que soient leurs caractères et leurs complications. Au second type répondent les innombrables maladies qui peuvent être consécutives d'une lésion externe : entéroanévrismes, tétanos, les arthrites, la gangrène, les ervsipèles, les anévrismes, l'atrophie, la paralysie, les troubles cérébraux, le delirium tremens, chez les alcooliques, le réveil des colques néphrétiques, de la goutte, du rhumatisme, etc., et les maladies communiquées directement, telles que la rage, la syphilis, la morve et le farcin.

Les tribunaux ne considèrent que la gravité absolue ou relative de la blessure : 1° *Blessures légères*, qui n'intéressent que la peau ou les muscles superficiels : plaies sans complications, contusions légères, brûlures au premier degré, etc., n'entraînant pas une incapacité de travail de plus de vingt jours. 2° *Blessures graves*. Ce sont les contusions violentes, les plaies compliquées et suppurantes, telles que les plaies par armes à feu, les contusions profondes accompagnées d'escarres, etc. Dans l'appréciation de la gravité de ces blessures, on doit considérer les conséquences de la lésion. Il est des blessures *complétement curables*, c'est-à-dire guérissables sans laisser subsister ni infirmités ni dérangements des fonctions ; il en est d'autres *incomplétement curables*, qui entraînent une infirmité ou un dérangement de fonction temporaire ou permanent. 3° *Blessures mortelles*. A cette classe appartiennent les lésions ordinairement mortelles : telles sont les plaies pénétrantes des organes essentiels à la vie, du cerveau, du cœur, du poumon, des organes digestifs. Cependant, le médecin légiste ne doit pas oublier que la prudence le conseille de ne jamais se prononcer qu'une blessure est absolument mortelle, tant que le malade vit encore et que l'autopsie n'a pas démontré que la mort a été la conséquence de la lésion incriminée.

— Les milit. Les *blessures* reçues à la guerre par les militaires peuvent constituer pour eux des titres à une récompense, ainsi qu'à une indemnité ou à une pension. Il est de même des blessures ou des maladies qui peuvent être victimes en temps de paix, dans un *service commandé*.

Les conditions pour qu'une blessure donne droit à une pension de retraite sont : 1° avoir été reçue à la guerre ou en temps de paix en service ; 2° être incurable incurable ; 3° mettre l'officier dans l'impossibilité de servir, ou l'homme de troupe dans celle de gagner sa vie. De plus, les blessures ou les infirmités qui ont entraîné son, à ce point de vue, divisées en six classes suivant leur gravité : 1° incité, complète et irrémédiable ; 2° perte de deux membres ; 3° perte d'un membre ; 4° perte de l'usage de deux membres ; 5° perte de l'usage d'un membre ; 6° infirmités diverses ; 7° perte de l'usage d'une partie d'un membre, mutilations de la main ou des doigts.

Dans cette dernière classe, l'intéressé a droit à la pension de retraite minimum de son grade, si faible que soit le nombre de ses années de service et en y ajoutant le bénéfice de ses campagnes. Dans la cinquième, on a droit au minimum, plus, par année de service ou campagnes, 1/20 de la différence entre le minimum et le maximum. Dans les troisième et quatrième classes, on a droit au maximum de la pension de retraite, quelle que soit la durée des services. Enfin, dans les deux premières, on a de même droit à ce maximum augmenté d'un cinquième.

Pour que les blessures ou infirmités confèrent les droits ci-dessus, il faut que les causes en soient justifiées par des rapports officiels ou par un *certificat d'origine* pour 1/10, réglementairement, doit être établi dans les vingt-quatre heures et doit relater les conditions dans lesquelles est survenu l'accident qui a causé la blessure. Ce certificat doit être signé de l'officier ou sous-officier sous les ordres duquel se trouvait l'intéressé quand le fait a eu lieu, ainsi que d'au moins deux témoins.

Tout certificat de complaisance émanant un officier ou assimilé doit être établi en triple expédition, dont une pour l'intéressé, une pour les archives du corps, et la troisième pour le ministre de la guerre. Cette dernière n'est pas nécessaire pour les hommes de troupe, dont le certificat n'est établi qu'en double expédition.

BLET, BLETTE (*blè, blèt'* — du german. *blet*, noirâtre, livide) adj. En parlant d'un fruit, Ramolli par un commencement de décomposition, qui est quelquefois un indicateur de bonne BLETTE. *On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont* BLETTIS.

BLET, comm. du Cher, arrond. et à 34 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Velouze, affluent de l'Airain ; 1,308 hab. Ruiv. Ouvrage de fabrication.

BLÉTHISE n. m. Genre de coléoptères carnivores, famille des carabidés, sous-famille des éaphirinés, renfermant une douzaine d'espèces de l'extrême nord de l'hémisphère boréal. Une espèce (*Blethisa multipunctata*) habite la France. Les bléthises fréquentent les marécages froids, où on les trouve toute l'année.

BLETTE (*blè* — du gr. *blitôn*, plante qu'on croit être noire blette) n. f. Genre d'orchidacées-épidendrées, renfermant des herbes souterraines des régions tropicales du nouveau monde.

BLETTE (gr. 8 fois).

BLETTE ou **BLÉTE** (*blèt'* — du gr. *blitôn*, même sens) n. f. Bot. Nom vulgaire, dans le midi de la France, d'une plante de la famille des chénopodées (*atriplex tartarica*) : *On emploie quelquefois la teinture rouge des fruits de la* BLÉTE *pour donner de la couleur aux vins trop pâles.* (Gouas.) ‖ Nom, dans certains pays, de la bette ou carde poirée. ‖ Rejeton de châtaignier, utilisé par les tonneliers.

— Métall. Fonte en lamelles peu épaisses, permettant une opération plus facile du raffinage de ce métal.

BLETTERANS, ch.-l. de canton du Jura, arrond. de Lons-le-Saunier, sur la Seille ; 1,162 hab. Bleteranis fut jadis fortifié. — Le canton comprend 10 communes ; 8,000 hab. Cure. Tribunal de 1re inst. de Lons-le-Saunier. Bureau de bienfaisance. Chef-lieu de perception. Bureau de poste. Station de la ligne de Dôle à Bourg-en-Bresse. Foires : 1er mardi de mars, 1er mardi de juillet, 1er mardi de novembre.

BLETTIR (*blè-tîr*) v. n. Devenir blet. *Les nèfles ne peuvent se mangeur que lorsqu'elles* BLETTISSENT. ‖ On dit aussi BLESSIR.

BLETTISSEMENT (*blè-tiss*) n. m. Modification que subissent certains fruits charnus, et qui consiste en un commencement de décomposition nécessaire à la maturation de quelques-uns : *Le* BLETTISSEMENT *des nèfles, des abricots.* ‖ On dit aussi BLESSISSEMENT.

BLETTISSURE (*blè-ti-sur*) n. f. Etat d'un fruit blet : *La* BLETTISSURE *de la crème est nécessaire pour rendre ce fruit mangeable.* ‖ On dit aussi BLESSISSURE.

BLETTON (*blè-ton*) n. m. Syn. peu usité de NÉTON.

BLEU, BLEUE (du german. *blau*, même sens) adj. Se dit d'une couleur qui se rapproche plus ou moins de celle d'un ciel sans nuage, de la fleur du bluet, etc. : *L'eau et l'air nous paraissent* BLEUS. (A. Martin.)

— Lavide, en parlant de la peau qui a pris une teinte plus ou moins colorée par l'effet d'une contusion, d'une cause physique ou d'une émotion quelconque : *Avoir les joues* BLEUES *de froid.*

— PARTICUL. Saisissant à l'émotion même qui rend bleu : *Avoir des colères* BLEUES.

— *Cordon bleu*. Large ruban de tabis bleu que portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. ‖ Celui-même qui est revêtu du dignité de chevalier du Saint-Esprit : *Être nommé* CORDON BLEU. ‖ Par plaisant. Cuisinière très habile.

— *Vin bleu*. Gros vin de couleur violette. V. BLEU subst.

— *Conte bleu*. Histoire incroyable et faite à plaisir, discours en l'air. ‖ *Bibliothèque bleue*, Réimpression des romans de chevalerie du XIIe au XVIe siècle, publiés en livraisons à couverture bleue.

— *Bas bleu*. V. BAS BLEU.

— *Officier bleu*. Anc. mar. Celui qu'un capitaine de vaisseau était à son bord pour remplacer un autre officier.

— *Filles bleues*. Hist. relig. Les annonciades, à cause de leur vêtement bleu.

— *L'homme au petit manteau bleu*. *Le petit manteau bleu*, Nom populaire du philanthrope Champion.

— *Mouche bleue*. Nom vulgaire de la cyanose.

— *Œdème bleu*. Tuméfaction bleue ou violacée qui se produit spontanément chez certains hystériques.

— *Cendres bleues*. Anc. chim. Carbonate de cuivre artificiel.

— *Pierres bleues*. Géol. Nom donné en Belgique, dans nos départements du Nord et dans la Prusse rhénane, à des calcaires compacts, durs, qui ont un ton violacé, qui apparaissent dans un certain carbonifère et fournissent d'excellents matériaux de construction.

— Gramm. Suivi d'un adjectif ou d'un autre mot qui le précède : *Bleu*. Particule bleue composée dont les deux éléments restent invariables. On doit donc écrire : *Une robe* BLEU FONCÉ, *des rideaux* BLEU DE CIEL, etc., parce que ces locutions sont elliptiques et signifient *d'un bleu foncé*, *d'un bleu de ciel*, etc.

BLEU n. m. La couleur bleue : BLEU *clair*. BLEU *foncé*. ‖ Pl. DES BLEUS. Les bleus aux nuances très variées, on a donné à chacune d'elles le nom de l'animal ou de la chose rappelant chacun de ses tons. Voici quelques-uns : *Bleu de ciel*, Couleur de la voûte céleste ; *bleu d'azur*, Couleur de l'azur ; *bleu barbeau*, Bleu clair de la couleur du barbeau ou bluet ; *bleu éléphant*, Bleu avec des reflets gris ardoise ; *bleu électrique*, Bleu léger, tirant un peu sur le vert ; *bleu horaude*, Bleu tirant un peu sur le violet ; *bleu paon*, Bleu vif avec reflets verts ; *bleu marine*, Bleu foncé rappelant la couleur de la vareuse des marins français ; *bleu perruche*, Bleu clair tirant sur le gris ; *bleu roi*, Bleu vif et vif ; *bleu turquoise*, Bleu verdâtre, de la couleur de la turquoise ; *bleu de roi*, Bleu vif de la couleur des uniformes de la maison du roi de France au XVIIIe siècle ; *bleu gendarme*, *bleu hussard* (*bleu* de couleur des uniformes des gendarmes, des hussards ; etc.)

— Fam. Ecchymose, marque livide résultant d'un coup, d'une meurtrissure : *Faire des* BLEUS *en pinçant*.

— Matière colorante dont on se sert pour peindre ou teindre en bleu : *Mettre du* BLEU.

— Fam. ou pop. *Un bleu*, Conscrit. ‖ *Du bleu*, Vin de mauvaise qualité, de couleur violette, aussi nommé parce que ce bouquet approprié de bleu de lingé. ‖ *Le gros bleu*, Bleu plus chargé encore de couleur que le bleu ordinaire. ‖ *Petit bleu*, Bleu plus léger, moins chargé en couleur. ‖ *Petit bleu*, Télégramme fermé. ‖ *Passer au bleu*, Tremper le linge dans une eau de lessive qui contient une certaine quantité de *bleu anglais* ou *azur*, pour lui donner une teinte légèrement azurée. — Fig. et fam. Faire disparaître, dissiper, consommer : *Héritiqui est depuis longtemps passé au* BLEU ; *il voit que du bleu*, N'y rien voir, n'y rien comprendre. ‖ *En voir de bleues*, Être soumis à de rudes épreuves. ‖ *Au bleu bleu*. Etre stupéfait de quelque chose.

— *Blanc bleu*. Porcel. Décoration monochrome bleu foncé de certaines pièces de porcelaine (Ce bleu, spécialité de la manufacture nationale de Sèvres, jouit toujours d'une grande faveur, grâce aux perfectionnements apportés dans son mode de fabrication.)

— Art culin. Manière de faire cuire certains poissons dans un court-bouillon ou l'on a mis du vin, ce qui donne à la sauce une teinte bleuâtre : *Truite, carpe au* BLEU.

— Hist. Conducteurs de chars vêtus de bleu, dans les cirques de Rome et surtout de Constantinople, formant l'une des factions de ces cirques. (V. BLEUS et LES VERTS *(les)*.) ‖ Nom que les Vendéens donnaient aux soldats de la République, à cause de la couleur de leur uniforme. (V. BLANC.) ‖ Nom donné à des orphelins élevés par les religieux de la Trinité, à Paris, parce qu'ils portaient une sorte d'uniforme bleu. ‖ *Les bleus et les rouges*, Nom donné aux différents corps dont se composait la maison du roi.

— Hortic. Anémone dont les pétales, légèrement colorés en bleu sur le bord, passent insensiblement au gris de lin. ‖ On l'appelle aussi QUASI-BLEU.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un requin (*carcharias glaucus*), appelé aussi *peau bleue*, *bleut*, *cagnot*, *turbotin*, etc.

— Prech. Les noms que les pêcheurs français donnent au poisson appelé aussi *chien de mer* ou *roussette*.

— Phys. Une des sept couleurs principales du spectre.

— Teint. Nom donné à un grand nombre de substances tinctoriales en usage dans le commerce et l'industrie et dont les principales sont d'un emploi courant en teinturerie et dans l'émaillage sur faïence et porcelaine. Industriellement, on classe les bleus en plusieurs catégories suivant leur origine : ceux provenant des métaux ou *bleus minéraux*, ceux d'origine organique ou *bleus organiques*, enfin, ceux dérivés de la houille, en nombre considérable, mais qui se rapportent à cinq groupes, d'après la matière qui en est l'origine : *aniline*, *phénol*, *naphtaline*, *anthracène*, *couleurs azoïques*.

ENCYCL. Industr. La fabrication industrielle du bleu est connue depuis la plus haute antiquité. Les anciens se bornaient à l'extraire de certaines plantes, l'indigotier notamment. Cette industrie a subi de profondes modifications, depuis la découverte des couleurs bleues extraites des dérivés de la houille.

Nous examinerons successivement les diverses catégories de ces bleus :

1° *Bleus d'origine métallique* ou *minéraux*. Les principaux bleus de cette catégorie sont : le *bleu de Prusse* ou *de Berlin*, tirant son nom de son lieu d'origine : belle couleur bleue que l'on utilise pour la teinture de la laine. (Diesbach, qui le découvrit, le fabriqua en faisant réagir du carbonate de potassium sur une solution concentrée d'alun ferrugineux). Le *bleu d'outremer* est à l'état naturel dans le lapis-lazuli. (C'est Guimet qui, vers 1827, obtint ce bleu d'une manière artificielle. On l'emploie dans la confiserie pour colorer les bonbons ; on en fait usage en teinture). Le *bleu de cobalt* constitue deux espèces de bleus : le *smalt*, obtenu à l'aide du protoxyde de cobalt, et le *bleu Thénard*, produit de la combinaison du phosphate de cobalt avec l'alumine. (Le smalt s'appelle aussi *bleu d'azur* et s'emploie pour la fabrication d'émaux, le bleuissage du linge et de la pâte de papier. Cette couleur prend encore divers noms : verre de cobalt, bleu d'email, bleu de saffre, etc.) Les *bleus cuivreux*, obtenus en faisant réagir du carbonate et oxyde de cuivre, prennent les différents noms de *bleu de montagne* ou *azurite*, *bleu de cuivre*, *bleu égyptien*, *cendres bleues*, *bleu de Brême*, *de Hambourg*, etc.

2° *Bleus d'origine organique*. Les principales matières tinctoriales dont on extrait le bleu sont : l'*indigo*, le *pastel*, le *nerprun*, le *tournesol* et le *campêche*. (L'obtention de la couleur bleue exigeant de très nombreuses manipulations et le rendement étant assez faible, on ne fait plus guère usage que de l'indigotier.)

Indigo. L'Inde a été pendant longtemps la seule région d'où on tirait l'indigo. Elles, l'Afrique et l'Amérique fournirent des produits similaires.

L'indigo d'origine indienne se subdivise commercialement comme suit : *bleu surfin*, *bleu surfin violet*, et *bleu surfin pourpre* ; on les emploie, le premier, pour la teinture de la soie, les autres pour celle du coton et du fil. Puis les indigos *violet rouge*, *bon rouge tendre*, *bon rouge*, pour teindre les laines. L'indigo d'Afrique (Egypte et Sénégal) fournit les variétés : *violet*, *violet rouge*, *violet*, *et rouge*. L'indigo d'Amérique (Guatémala) comprend les sortes remarquables : *flor*, *sohe*, et *corte*. Le Brésil, le Mexique et la Caroline du Sud donnent des variétés analogues à celles précédentes. (Le procédé Schützenberger permet de fabriquer artificiellement ces bleus d'origine végétale.)

Pastel. Ce sont les feuilles de cette plante que l'on emploie pour la fabrication du bleu.

Nerprun. La matière colorante, d'un bleu violacé, s'extrait des baies ou fruits de cette plante.

Tournesol. Ce sont les lichens qui fournissent la couleur dite « tournesol » employée dans la préparation des papiers à réactifs des laboratoires. On distingue deux sortes de tournesol : celui en pain et celui en drapeau, ou étoffe écrue plongée dans la couleur, séchée et servant ultérieurement pour des usages spéciaux.

Campêche. Le campêche ou « bois bleu » s'emploie pour la teinture en *bleu*, en *noir* ou en *violet* de la soie, de la laine et du coton, suivant on fait agir sur ce bois du chrome, du carbonate de sodium ou du sulfate de cuivre.

3° *Bleus dérivés de la houille*. Les matières colorantes bleues dérivées de la houille se rattachent à quatre groupes : aniline (et ses nombreux dérivés), phénol, naphtaline et anthracène.

La *rosaniline*, dérivée de l'aniline, fournit toute une série de couleurs bleues, dont le type est le *violet de Lyon*, découvert en 1859 par Girard et de Laire. On le prépare industriellement en chauffant pendant huit ou neuf heures un mélange de rosaniline, d'aniline et d'acide benzoïque. Salvetat et Guyotat ont trouvé, peu de temps après, le *bleu de Paris*, qui teint la soie rapidement en lui donnant une couleur bleue.

Le *bleu lumière*, chlorhydrate de rosaniline très pur, est bleu de ciel. Ces divers bleus ne peuvent être employés qu'en solutions alcooliques, versées peu à peu dans le bain de teinture. C'est Nicholson qui, en 1862, a découvert un procédé rendant ces bleus solubles dans l'eau, en obtenant avec la rosaniline et l'acide sulfurique les dérivés sulfoconjugués.

Un autre dérivé important de l'aniline est la *violaniline*, donnant toute une série de couleurs violettes, dont le type est le *bleu coupier*. On l'emploie pour teindre la laine, il se dissout dans l'eau. La *toluidine* fournit une couleur bleue très belle ; c'est Collin qui, le premier, l'obtint en faisant réagir de la toluidine sur de l'aniline. Viennent ensuite les bleus de *diphénylamine*, de *méthyldiphénylamine*, *éthyldiphénylamine*, de *benzyldiphénylamine*, etc., dont l'étude nous entraînerait trop loin.

Les bleus dérivés des phénols sont : l'*azuline*, bleu dérivé de l'aniline et de l'acide phénique ; la *résorcine*, les *indophénols*, couleurs bleues splendides. — Les bleus provenant de la naphtaline ont une faible importance.

Les bleus dérivés de l'anthracène sont le *bleu d'alizarine* et le *bleu d'anthracène* ; le premier peut être considéré comme un succédané de l'indigo. Il ne commence à être rendu qu'à partir de 70f. Il teint la laine sans mordant dans un bain acide. Le *bleu d'anthracène* est peu employé.

Les bleus azoïques, découverts par Baeyer, forment la série ; tous ont reçu d'importantes applications. Ils teignent le coton. Le *bleu azoïque* s'emploie dans la teinture de la laine, au bain mordancé.

BLEU (FLEUVE). V. BAHR-EL-AZRAK, et YANG-TSÉ-KIANG.

BLEUÂTRE adj. Dont la couleur tire sur le bleu : *Clarté* BLEUÂTRE. *Flamme* BLEUÂTRE.

BLEUE (MER). V. ORIENTALE (*mer*).

BLEUES (MONTAGNES), nom commun à plusieurs chaînes de montagnes, situées : dans l'île de Melville, au milieu de la mer Polaire d'Amérique ; dans la Jamaïque ; dans les Etats-Unis d'Amérique, et dans la partie orientale du continent australien. Les MONTAGNES **Bleues** de l'Amérique du Nord (*Blue-Ridge*) composent la chaîne la plus orientale des monts Apalaches ou Alléghanys ; leur point culminant est le Black-Dome (2,040 m.). — D'autres

MONTAGNES **Bleues** existent dans l'Oregon. Celles de l'Australie s'élèvent dans la Nouvelle-Galles du Sud et forment une chaîne haute d'environ 1,200 mètres et très escarpée. — La MONTAGNE **Bleue** de la Jamaïque est le point culminant de l'île. 2,256 m.

BLEUET (*le* — *rad. bleu*) n. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur d'Europe.

— Bot. V. BLAIRE.

BLEUETTE (*et*) n. f. Syn. de BLEUETTE.

— *Bleuette du Rhin*, Laine allemande, de qualité inférieure.

BLEUEUR n. m. Ouvrier qui trempe et affine la pointe des aiguilles pour lui donner une teinte bleuâtre.

BLEUINE n. f. Substance colorante bleue artificielle, découverte en 1860 par les chimistes français Girard et Delaire, et qui sert pour la teinture.

BLEUIR v. a. Rendre bleu : *Le froid* BLEUIT *les gaînes.*

— Techn. *Bleuir au soufre*, Le chauffer jusqu'à ce qu'il ait pris une couleur bleue.

— v. n. Devenir bleu : *La teinture de tournesol* BLEUIT, *sous l'influence des bases.*

— Apparaître dans le lointain avec une teinte bleuâtre : *Archipel qui* BLEUIT *à l'horizon.*

Se bleuir, v. pr. Se mettre du bleu : *Se* BLEUIR *un tableau de l'indigo.* — Bleuir au soleil : *Coquette qui* SE BLEUIT *les mains.*

BLEUISSAGE n. m. Action de bleuir un métal, et résultat de cette action : *Le* BLEUISSAGE *de l'acier.*

BLEUISSANT, ANTE adj. Qui bleuit, qui prend une nuance bleue : *Horizon* BLEUISSANT. *Cadavre* BLEUISSANT.

BLEUISSEMENT n. m. Action d'une couleur à la couleur bleue. (Peu usité.)

BLEUISSOIR n. m. Outil qui sert à faire prendre la couleur bleue à l'acier. S'emploie en horlogerie.)

Bleuissoir.

BLEU-MANTEAU (*le*) n. m. Nom que les pêcheurs et chasseurs du littoral français de l'Océan donnent au goéland à manteau gris. (Pl. *des* BLEUS-MANTEAUX.

BLEU-PRUSSIATE n. m. Couleur bleue obtenue avec le bleu de Prusse, et que l'on emploie pour la teinture de la soie, la cotonnade et la laine.

Bleus et les Verts (*les*) [en gr. BYZYOI (*Veneti*) et BLEMMYE *Prasini*]). On appelait ainsi, à Rome déjà, et surtout à Constantinople, les factions entre lesquelles le peuple se partageait à l'Hippodrome, d'après la couleur des casaques des cochers. Ces factions étaient des véritables corporations, avec leurs chefs élus ou *démarques*, constituées même en véritables milices urbaines, ces sociétés avaient eu pour principal prétexte des plaisirs du cirque; mais, bientôt, la population entière s'était groupée autour de ces factions officielles, et la rivalité des bleus et des verts, passant du cirque à la vie publique, et de la capitale à l'étendue à tout l'empire, agita profondément, au VIe et au VIIe siècle, la monarchie byzantine. Comme, en outre, l'empereur, non moins passionné que ses sujets pour les jeux du cirque, adorait, lui aussi, une des deux couleurs, le parti moins favorisé, souvent même écarté des emplois publics, se trouvait par là réjeté dans l'opposition. De là, sous le moindre prétexte, des luttes dans l'Hippodrome et dans la ville, et, quand le peuple était mécontent de l'empereur, de redoutables insurrections : il y en eut sous Anastase en 491 et 501, sous Maurice, sous Phocas, mais sous Justinien surtout, la faveur du prince pour les bleus déclarée, en 532, la formidable sédition *Nika*, où l'empereur faillit perdre son trône. Il ne semble point, pourtant, malgré leur constante intervention dans les affaires publiques, que les bleus et les verts aient représenté des opinions politiques et religieuses bien précises : leur attitude dépendait de celle que prenait l'empereur. En effet, quand, à partir du VIIe siècle, le souverain s'intéressa moins aux jeux du cirque, les factions cessèrent de troubler l'État. Elles subsistèrent pourtant, mais, très surveillées, elles ne jouèrent plus, au Xe siècle, qu'un rôle d'apparat dans les cérémonies, et si, en signe de la faveur impériale, les bleus gardaient la présance, dans les deux factions, magistrats et cochers même étaient nommés et payés par l'empereur.

— Bibliogr. : A. Rambaud : *L'Hippodrome à Constantinople*; Revue des Deux-Mondes, 1871.

BLEUTAGE n. m. Teinture légère ayant pour objet d'aviver l'éclat du blanc, à l'aide d'une faible quantité de bleu.

BLEUTER v. a. Passer légèrement au bleu : *On* BLEUTE *le linge de corps pour faire disparaître la couleur jaunâtre qu'il acquiert par le blanchissage.*

BLEUTÉ, ÉE adj. Légèrement coloré en bleu : *Des besicles* BLEUTÉES.

BLÉVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kilom. du Havre, sur le plateau de Caux. 2,897 hab. Source ferrugineuse. Briqueterie, tuilerie.

BLEWFIELDS ou **BLUEFIELDS** (on prononce *ou des l'Iwaye bleu*), localité de l'Amérique centrale, placée sous la suzeraineté du Nicaragua, territoire des Mosquitos, sur la mer des Antilles. — La *baie de Bleuefields*, au fond de laquelle est bâtie la ville, 5,000 hab. environ, est vaste, mais peu profonde; elle reçoit la rivière du même nom, ou Escondido.

BLEYMARD (LE), ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 20 kilom. de Mende, près des sources du Lot; 649 hab. Commerce de laine et de bestiaux. — Le canton a 12 comm. et 6,396 hab.

BLIAS. Myth. Nom d'une femme de Cyllène (Arcadie). Elle inspira, dit-on, un amour incestueux à son fils Ménéphron.

BLIAUT ou **BLIAUD** (*bliau* — *aud*, *bliaut*, et aussi *bliaq*) n. m. Longue robe étroite, presque talaire, portée par les deux sexes, du XIIe au XIIIe siècle.

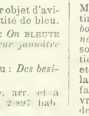

Bliaut de femme, XIIe siècle, et bliaut d'homme, XIIIe siècle.

ÉSCAVI. Le *bliaut* des femmes était une longue tunique serrée, dont les manches traînaient souvent jusqu'à terre. Fendu seulement sur la poitrine ou il s'agrafait, le bliaut du XIIe siècle est parfois lacé aussi sur les côtés. Les jeunes filles le portaient flottant, et les dames avec une ceinture de toutes couleurs d'étoffe qui formait corsage en bridant sous les seins. La plupart du temps, les femmes en nouaient les manches pour les empêcher de traîner, et laissaient passer dessous celles de la chemise et de la cotte. Les hommes avaient des bliaus aussi longs, à manches étroites venant jusqu'aux poignets, et à fentes latérales à hauteur des hanches, de manière à pouvoir les porter à cheval. En armes, on portait le bliaut sous le haubert. Les bliaus étaient de toutes étoffes, souvent de soie, brodés au col, au poignet, aux ourlets du bas. On entendit plus tard sous le nom de *biaude, blaude, bloy*, une sorte de blouse portée par les deux sexes, surtout aux champs.

BLICQA n. m. Bot. V. MAGEP.

BLICHER (Steen Steensen), poète et littérateur danois, né à Vium en 1782, mort en 1848 à Spentrup, en 1821, il était pasteur. Il eut une existence difficile et douloureuse, et il tomba dans une sorte de sauvagerie. Il publia d'abord une traduction d'Ossian, 1807, puis des romans et des nouvelles qui lui valurent le surnom de **Walter Scott danois,** et des poésies nationales élégiaques et sombres qui mirent le comble à sa réputation. Nous reconnaîtrons : *Recueil d'anciennes ballades*, ouvrage qui fut suivi dans toute les mains; *Recueil de poésies*, 1821; *Poèmes en dialecte jutlandais*, 1842-1854, ouvrage resté jusqu'ici sans rival dans ce dialecte; *Nouvelles*, 1843-1848; enfin, des récits de voyages en Suède et dans les duchés.

BLICOURT (*cour*") n. m. Etoffe de la même nature que la serge, mais en différant par la largeur et aussi par la qualité inférieure de la matière première.

BLIDA, comm. d'Algérie, arrond. et à 51 kilom. d'Alger, sur la route du Sud-et-Kolea, qui quitte le Tell au pied de l'Atlas, à la lisière de la Mitidja; 27.772 hab. (*Blidéens* ou *Blidiens, ennes.*) Ch. de f. d'Alger à Oran. Tribunal de première instance. Tanneries, teinturiers, minoteries, horticulture. Commerce d'oranges et amandes. Mélange de constructions arabes et françaises, Blida est enfouie dans des jardins de mimosas, d'orangers, de citronniers, de rosiers. C'est une sorte de Capoue musulmane. Les désastres du tremblement de terre de 1825 ont été vite réparés. Conquise par Valée en 1838.

— BIBLIOGR. : Trumelet, *Blida* (1887).

BLIESKASTEL, petite ville d'Allemagne (Bavière rhénane), sur la rivière *Blies*, affluent de la Sarre; 1,700 h. Combat entre les Français et les Prussiens, en 1793.

BLIGH (William), navigateur anglais, né en 1753, mort en 1817. En dirigeant une expédition destinée à importer aux Antilles l'arbre à pain et d'autres plantes qui croissent dans les îles de la Polynésie, il découvrit, en 1788, au S. de la Nouvelle-Zélande, un groupe d'îles qu'il nomma *îles du Bounty*; quelque temps après, l'équipage de son navire s'était révolté, Bligh fut déposé dans une chaloupe, avec dix-huit hommes qui lui étaient restés fidèles. Il navigua plus d'un mois au milieu des plus grands périls, découvrit un nouveau groupe d'îles, appelées depuis *îles de Bligh*, et atteignit enfin l'île de Timor, où il fut bien accueilli. Bligh fit encore d'autres voyages et découvrit l'île du Lagon, puis l'archipel du Duc-de-Clarence. Il fut, enfin, nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud; mais son caractère rude y provoqua un soulèvement général, et on le força à s'embarquer pour l'Angleterre, en 1808. Il a publié une relation de ses *Voyages dans la mer du Sud* (1790), dont il existe une traduction française (1792).

BLIGHIE (*ghi* — *de Bligh*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CURSUS.

BLIGNY-SUR-OUCHE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 18 kilom. de Beaune, sur l'*Ouche* naissante; 1,084 hab. Corderies, tuileries, teintureries. Restes d'un château fort ruiné en 1478; vestiges de voie romaine; colonne qui, en 1771, fut élevée en l'honneur de Constance Chlore. Un engagement eut lieu le 3 décembre 1870, entre les Prussiens et les troupes commandées par Garibaldi et le général Cremer, entre Bligny-sur-Ouche et Arnay-le-Duc. — Le canton a 22 comm. et 9,061 hab.

BLIN (vx franç. *belin*, bélier, machine à frapper) n. m. Mar. Doubles cercles en fer, placés sur les vergues et destinés à servir de supports aux bouts-dehors : BLINS *de bouts-dehors de bonnettes.* (Les blins sont en deux parties, à charnière, et un galet placé à la partie inférieure facilite la manœuvre de pousser ou de rentrer le bout-dehors. Dans les manœuvres de voiles au moulinet, pour largueur et serrer plus facilement, on ouvre les blins et on pose les bouts-dehors. Les embarcations qui ont un blin à l'avant, dans lequel se loge le bout-dehors de foc. Le bout extérieur du bâton de foc porte un blin pour le passage du bout-dehors de clin-foc.) || Sorte de bélier, en bois ferré, en cuivre, carré, dont l'usage est souvent nécessaire pour décider le lancement. (On s'en sert en frappant avec les langues ou coins placés sous l'étrave ou sur l'avant du bel.) || Le blin du bateau sert aussi pour serrer les pièces des mâts ou des vergues.

— Techn. Une des pièces de l'ourdissoir.

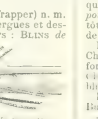

1 Blin A, bout-dehors B, vergue.

BLIN DE SAINMORE (Adrien-Michel-Hyacinthe), littérateur et poète, né à Paris en 1733, mort en 1807. Il fit composer par des héroïdes et des épîtres en vers, devint censeur, puis garde des archives, bibliothécaire, perdit ses emplois sous la Révolution, et fut conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Parmi les œuvres de cet écrivain médiocre, qui jouit d'un certain renom, nous citerons ses *Héroïdes*, réunies en un recueil 1771; une tragédie, *Cléopâtre* 1773; un drame en vers, *Joachim* 1776.

BLINDAGE n. m. A son de blinder, assemblage de blindes : *Faire le blindage.*

— Art milit. Matériaux dont on recouvre les parois ou la toiture d'une construction ou abri quelconque, pour lui permettre de résister au choc des différents projectiles.

— Mar. Ensemble des [illegible] côtes, aux tourelles, aux navires, au moyen de plaques métalliques d'épaisseurs et de formes variables. (Autrefois, on couvrait les navires de bordage de vieux câbles, de sacs de sable, de tours de chaîne.)

— Trav. publ. Construction en charpente et en planches ou en fer, servant à consolider les parties ébouleuses d'une tranchée ou d'un tunnel.

— Techn. Ensemble des [illegible] pour résister au tir vertical des bombes, contre lesquelles il était particulièrement difficile de protéger les toitures, [illegible] parce qu'on ne pouvait impunément accumuler de la terre ou autres matériaux au-dessus de celles-ci, comme on le faisait en avant des murailles : le poids du blindage lui-même pouvant en effet défoncer le toit qu'il était censé protéger. Aussi a-t-on eu recours aux matériaux les plus variés pour la construction des blindages, qui, généralement, en comprennent de deux sortes : les uns, très résistants, tels que le bois, la maçonnerie, ou même le fer; les autres élastiques ou relativement résistants, tels que, comme la terre, le fumier, les *fascines*, qui sont des paquets de minces branchages. On alterne souvent par couches ces deux sortes de matériaux.

Les substances élastiques contribuent, en effet, à diséminer dans toute la masse, en l'affaiblissant, la force du choc du projectile frappant en un point [illegible] Blindage

[illegible] les propriétés [illegible] l'effet nécessaire [illegible] [illegible] [illegible]

BLINDER v. a. Art militr. Recouvrir un ouvrage de sape de fascines, chargées de terres, et surmonté par des blindes, pour le soustraire aux coups plongeants de l'ennemi : BLINDER *la descente du fossé.* ‖ Mettre un édifice à couvert contre la chute des bombes et autres projectiles : *On* BLINDE *ses magasins à poudre en chargeant le plancher des étages supérieurs, et d'une couche épaisse de fumier ou de terre.* ‖ BLINDER *une porte,* Etablir au-devant une espèce de toit incliné, avec de grosses pièces de bois recouvertes de fumier ou de terre.

— Mar. *Blinder un vaisseau.* Autrefois, Couvrir le pont ou le bordage d'étoupes, de vieux câbles, etc., pour amortir le choc des boulets. ‖ Aujourd'hui, Renforcir, dans le même but, la coque du navire de plaques métalliques.

— Trav. publ. et mines. Disposer des pièces de bois ou des armatures de fer, pour empêcher que des éboulements ne se produisent dans une excavation quelconque.

BLINDHEIM ou incorrectement **BLENHEIM,** village d'Allemagne (roy. de Bavière (Souabe)); 700 hab. Ce village, qui dépend du bailliage d'Hochstædt, fut, avec cette autre localité, le théâtre d'une victoire des Anglais de Marlborough, et des Autrichiens du prince Eugène, sur l'armée austro-bavaroise de Tallard et Marsin (1704). De là le nom de *Blenheim* donné par les Anglais et de *Hochstædt* donné par les Français à cette bataille. V. BLENHEIM et HOCHSTÆDT.

BLINDIE n. f. Genre de mousses de la tribu des sélériacées, que l'on rencontre sur les rochers humides de nature schiteuse ou granitique, dans les régions septentrionales et tempérées du globe.

BLINDER v. a. Frapper avec le blin, enfoncer au moyen du blin : BLINDER *un mât.*

BLINKWORTHIE (*kou-or-ti*) n. f. Genre de convolvulacées, fondé sur un seul arbrisseau des Indes.

BLIQUE (*blik'* ou **BLICCA** n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinides, renfermant des brèmes à nageoire anale courte et à dents pharyngiennes rangées par séries de deux et cinq. L'espèce type du genre est la brème bordelière ou brèmette (*blicca bjorkna*), de l'Europe septentrionale et moyenne. Les naturalistes allemands distinguent sous le nom de *bliccopsis abramorutilus* une forme bâtarde de ce poisson.

Blique.

BLISSINÉS (rad. *blissus*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères-hétéroptères, famille des lygéides, renfermant les genres *blissus, sachnodemus, dimorphopterus.* — UNBLISSINÉ.

BLISSUS (*auss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *blissinés,* renfermant des petites punaises terrestres grises ou noirâtres. On connaît une douzaine d'espèces de blissus, dont six habitent l'Europe et l'Algérie. Nous citerons le *blissus albopennis* (France).

Blissus (gr. 5 fois)

BLITANTHE (du gr. *blitos,* blette, et *anthos,* fleur) n. m. Bot. Syn. de LECANOCARPE.

BLITILDE, reine des Francs. V. CHILDÉBERT II.

BLITON n. m. Bot. Syn. de EUXOLE.

BLITTERSDORF (Frédéric-Landolin-Charles, baron DE), homme d'Etat allemand, né en 1792 à Mahlberg (Bade), mort en 1861. Envoyé du grand-duc de Bade près la Diète de Francfort (1821), il succéda plus tard au baron de Türkheim, comme ministre d'Etat et des affaires étrangères. Il adopta une ligne politique d'abstraire qui mécontenta tout le monde. Envoyé de nouveau à l'assemblée de Francfort, il y préconisa son système antilibéral, mais fut mis à l'écart des affaires par les événements de 1848. Il publia, sous le titre de : *Quelque chose du portefeuille du baron de Blittersdorf* (Francfort, 1849), une curieuse justification de sa vie politique.

BLIZON n. m. Nom que les pêcheurs du littoral français donnent fréquemment à l'éperlan.

BLOC (*blok'* — de l'anc. haut allem. *block*; allem. moderne *block*) n. m. Masse considérable et pesante : *Un* BLOC *de marbre, de pierre.*

— Par ext. Amas, réunion : *Un* BLOC *de marchandises.*

— Fig. Quantité considérable : masse accablante : *Un* BLOC *de propositions.* ‖ Ensemble dont on ne peut rien détacher, qu'il faut accepter ou repousser sans réserve : *Que cela vous plaise ou non, la Révolution française est un* BLOC *dont on ne peut rien distraire, parce que la vérité historique ne le permet pas.* (G. Clemenceau.)

— Piège à rats, que l'on nomme plus ordinairement ASSOMMOIR. ‖ Pièce de bois où l'on emboîtait et où l'on serrait les pieds des esclaves, aux colonies, pour les punir. ‖ Pop. Prison, fers, arrêts : *Fourrer au* BLOC *un soldat, un matelot.*

— *Blocs erratiques.* Géol. Fragments plus ou moins considérables de roches qui se trouvent isolés de leur gisement primitif, et qui ont été transportés par les glaciers de la période dite *glaciaire.* V. ERRATIQUE.

— Fauconn. Perche recouverte de drap, sur laquelle on mettait l'oiseau au retour de la chasse.

— Jeu. Au billard, Action de bloquer la bille de son adversaire, l'appliquer contre une bande.

— Mar. Massif ou crapaud sur lequel repose une bombarde. ‖ Nom des deux parties d'un canon agrafé : BLOC *de volée.* BLOC *de culasse.* ‖ Système de fermeture de culasse de certaines pièces de canons de petit calibre : *Fermeture à* BLOC *ou coin.* (Au lieu d'une vis qui entre et ferme l'orifice arrière, c'est un bloc de métal qui se déplace verticalement et vient supporter l'effort des gaz. Ce mode de fermeture domine dans l'artillerie Krupp.) ‖ *Bloc.* Chancre coquille. ‖ *A bloc,* loc. adv. Une chose est *bloquée* quand elle la lesse autant qu'il est possible de faire. Le pavillon est *bloqué* quand il touche la tête de mât. Les poulies sont *bloquées* quand les poulies se touchent; les pièces de machine sont à bloc ou bloquées quand elles ne peuvent plus prendre aucun mouvement. ‖ *A bloc!* Commandement de mettre quelque chose à bloc. — Fam. Signifie qu'on ne peut plus rien faire : *Je suis tout à fait* A BLOC.

— Mécan. *A bloc.* V. la rubrique Mar.

— Techn. Masse de métal composant la base de la presse hydraulique. ‖ Planche portant en relief les dessins qui doivent être reproduits sur l'étoffe, et dont se servent les imprimeurs sur tissus. ‖ Feuillets de papier collés comme ceux d'un calendrier, et que l'on détache les uns des autres au fur et à mesure des besoins. ‖ Billot sur lequel les graveurs fixent leur ouvrage. ‖ Partie inférieure d'une enclume et masse de bois sur laquelle elle repose. ‖ Sorte de mandrin employé par les cisleleurs. ‖ Masse de bois sur laquelle le raffineur frappe la forme du pain de sucre afin de la détacher. ‖ Sorte de presse dont se servent les tabletiers. ‖ Billot sur lequel on coupe les hameçons à longueur : *Bloc d'échantillon,* Bloc de pierre taillé sur carrière à la dimension voulue.

— LOC. ADV. : **En bloc,** En gros, en masse, sans entrer dans un examen détaillé : *Acheter, vendre* EN BLOC. ‖ **En bloc et en tâche,** Ensemble, en parlant de travaux à exécuter; *Faire marché* EN BLOC ET EN TÂCHE. (Vieux.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Ce bloc enfermé ne me dit rien qui vaille.

Vers de la fable de La Fontaine : *le Chat et le Vieux Rat.* Cette déclaration est faite par le vieux rat regardant de loin le chat qui s'est couvert de farine pour tromper le peuple souriquois. (Se dit, dans l'application, de tout piège que l'on soupçonne.)

— ENCYCL. Constr. Au lieu d'enrochements, on fait souvent usage, dans les travaux publics, de *blocs artificiels de béton.* On les emploie de préférence dans l'établissement des jetées, des culées et piles de ponts, et aussi dans les ports, pour supporter la maçonnerie des quais. V. BÉTON. (*Travaux hydrauliques en béton.*)

BLOCAGE n. m. Constr. Petites pierres, débris de moellons, de briques, qui servent à remplir les fondations d'un édifice quelconque ou l'entre-deux d'un mur. ‖ En T. de paveur, Disposer les pavés à côté les uns des autres, d'une manière toute provisoire. ‖ Terme de maçonnerie en pierres sèches, c'est-à-dire sans mortier, sur la surface des talus.

— Jeu. Au billard à blouses, Action de bloquer.

— Typogr. Action de bloquer.

A, blocage.

BLOCAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. En T. de constr., Qui est formé de blocage. ‖ On dit aussi BLOCAILLEUX, EUSE.

BLOCAIL (*kaï'*) n. m. T. rural. Nom donné fréquemment au sarrasin, dans les environs de Paris.

BLOCAILLE (*kaï'*) n. f. En T. de constr., Débris provenant de la taille des pierres ou fragments de briques dont on fait usage pour le béton. ‖ On désigne aussi sous ce nom les pierres de trop petite dimension pour servir dans un parement.

BLOCAILLEUX (*ka-lleû* [*ll* mill.]), **EUSE** adj. Constr. Syn. de BLOCAGEUX, EUSE.

BLOCH (Marc-Eliézer), naturaliste et médecin allemand, né en 1723 à Anspach, d'une famille juive, mort en 1799. Ce savant distingué fit partie de la Société des curieux de la nature et acquit une grande réputation. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur la génération des vers intestinaux et sur les moyens de les détruire* (1772, trad. en français, 1788); *Histoire naturelle des poissons étrangers* (1783, trad. en français par Lavaux, 1785). Cet ouvrage est un des plus remarquables qui aient été publiés en ce genre.

BLOCH (Karl Heinrich), peintre danois, né et mort à Copenhague (1834-1890), membre de l'académie des beaux-arts de Copenhague, et donna, à partir de 1854, des tableaux de genre, comme : *le Repas, l'ermitage de pêcheurs;* avec un subside de l'Etat il alla deux fois à Rome, d'où il rapporta, en 1863, *Samson chez les Philistins.* En 1865, il fit pour le roi de Grèce *la Délivrance de Prométhée.* Sa toile la plus remarquable fut *le Roi Christian II en prison.* Pour le château de Frederiksborg, il a peint vingt-trois scènes du Nouveau Testament et deux grands tableaux d'histoire pour l'Université. En 1865, il devint membre de l'académie des beaux-arts, et, en 1871, professeur à Copenhague.

BLOCHET (*ché* — de *bloc*) n. m. En T. de constr., Pièce de bois aux angles de la toiture, recevant le pied des arbalétriers et reliée à la sablière. ‖ On l'appelle aussi ENTRETOISE.

— *Blochet mordant,* Celui assemblé en queue d'aronde avec le chevron. ‖ *Blochet de revers,* Celui qui est droit dans les angles. *Blochet à mules,* Celui qui est ajusté à mulet.

B, blochet : 1. A mi-bois; 2. A queue d'aronde.

BLOCK (Maurice), économiste français, né à Berlin en 1816, mort à Paris en 1901. Il se fit naturaliser Français et fut, jusqu'en 1862, sous-chef du bureau de statistique générale au ministère de l'agriculture et du commerce. Il fut élu en 1880 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a beaucoup contribué à vulgariser les connaissances relatives à l'économie politique et à l'organisation administrative française. Ses principaux ouvrages sont : *Annuaire de l'économie politique et de la statistique* (1845-1854 et suiv.); *Statistique de la France comparée avec les divers Etats de l'Europe* (1860-1874); *Puissance comparée des divers Etats de l'Europe,* avec cartes (1862); *Dictionnaire de l'administration française* (1856, 4e édit., 1898); *Dictionnaire général de la politique* (1862); *l'Europe politique et sociale* (1869); *les Progrès de la science économique* (1889); *Petit Dictionnaire politique et social* (1896), etc. Il a, enfin, fourni un nombre considérable d'articles spéciaux au « Journal des économistes », à la « Revue des Deux Mondes », à « l'Economiste français », au « Journal des Débats », au journal « le Temps ».

BLOCKHAUS (*blok'-âss* — de l'allem. *block,* bille de bois, et *haus,* maison) n. m. Ouvrage défensif, originairement improvisé au moyen de troncs d'arbres équarris, qui procuraient promptement un abri à l'épreuve des balles.

— ENCYCL. Recouvert d'un toit, le *blockhaus* pouvait offrir un logement relativement confortable à des défenseurs. On le complétait occasionnellement en l'entourant d'un fossé dont l'excavation fournissait la terre nécessaire pour blinder le toit et les parois et les mettre, dans une certaine mesure, à l'abri des projectiles de l'artillerie et les garantir contre l'incendie. Car ce dernier moyen de détruire les blockhaus était souvent employé par les assaillants.

Aux blockhaus improvisés ont succédé les blockhaus portatifs, dont tous les éléments, transportés séparément,

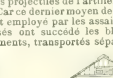

1. Blockhaus (ancien). — 2. Blockhaus à étage.

pouvaient être rapidement montés et permettaient d'établir un ouvrage de ce genre, même où le bois faisait défaut. C'est ainsi organisés et employés que les blockhaus rendirent des services dans les guerres d'Algérie où l'on n'avait, le plus souvent, affaire qu'à des ennemis dépourvus d'artillerie.

Tout d'abord, les blockhaus furent simplement carrés ou rectangulaires; puis on modifia leur *tracé* en leur donnant la forme d'une croix ou d'un zig-zag, ce qui permettait à leurs diverses parties de se *flanquer* mutuellement. L'entrée du blockhaus — le point faible — était alors placée dans un rentrant. On organisa aussi des blockhaus à étage : celui-ci débordant et surplombant le rez-de-chaussée dont les approches se trouvaient ainsi flanquées et défendues au moyen de *feux verticaux* partant de meurtrières disposées comme les *mâchicoulis* du moyen âge.

Avec les armes actuelles, le principe des blockhaus peut encore être appliqué. Mais leur construction exige d'autres matériaux, en raison de la puissance de pénétration des balles de petit calibre. Des rails de chemins de fer superposés et engagés par leurs extrémités dans des piliers en maçonnerie, voilà ce qu'on emploierait le plus volontiers aujourd'hui.

— Mar. Le *blockhaus* est un abri blindé destiné à protéger des balles et des projectiles de petit calibre, le commandant qui s'y tient pour surveiller le combat et donner des ordres; on y abrite aussi la roue qui permet de gouverner, les transmetteurs d'ordres et le personnel indispensable. La vue est assurée par des orifices faisant tout le tour du blockhaus, mesurant

stations. Les appareils électriques, parmi lesquels figure le Tyer, varient suivant les compagnies qui en font usage. Tels sont les appareils Siemens, dans lesquels sémaphores et appareils électriques sont solidaires les uns des autres. Les appareils Regnault, ceux de Tesse, de Larmagnac, qui, bien que moins compliqués que les premiers, donnent des résultats identiques.

Blockx (Jan), compositeur belge, né à Anvers en 1851. Élève du Conservatoire d'Anvers, Jan Blockx a fait représenter à Anvers *Jeto vergelen*, opera flamand, à la Monnaie de Bruxelles, *Mulenka*, ballet, 1888; *Maître Martin*, opéra (1892), et à Anvers, *Herbert Prinses* (Princesse d'auberge), opéra bouffe flamand qui est son meilleur ouvrage. Outre plusieurs cantates, des symphonies, des chœurs, des mandrigaux, des chansons, on doit encore à cet artiste un poème symphonique, *een Kermisdag*; un oratorio, *een Droom van't Paradijs*, une légende, *la Légende de saint Nicolas*, et diverses autres compositions.

Bloc-notes (de *bloc*, et *notes*) n. m. Paquet de petites feuilles de papier reliées en bloc et qui servent à prendre des notes. (On écrit aussi block-notes.) ‖ Pl. *Des* bloc-notes.

Blocqueville (Louise-Adélaïde d'Eckmühl, marquise de), femme de lettres française, née et morte à Paris (1815-1897). Première fille du maréchal Davout, elle a fait revivre sa sévère figure dans : *le Maréchal Davout raconté par les siens et par lui-même* (1879-1880). Très belle et très intelligente, elle recevait dans son salon élégant des lettrés et d'artistes, et elle avait publié, entre autres ouvrages : *Perdita* (1859); *l'héritière et musulman* (1863); *le Prisme de l'âme* (1863); *Rome* (1865); *les Soirées de la villa des pins* (1872-1874); *Rêves de Noël* (1884); *Chrysanthèmes* (1888), etc. Par reconnaissance pour la ville d'Auxerre, qui a érigé une statue au maréchal Davout, Mme de Blocqueville fit don à la bibliothèque d'une riche collection de tableaux, meubles, bronzes, bijoux, livres, manuscrits. Par son testament, elle laissa 300.000 francs pour construire le phare d'Eckmühl, qui a été inauguré à Pouinarc'h en 1897.

Blocus (*kus* — de l'allem. *blockhaus*; le mot n'apparaît en franç. qu'au XVIe siècle) n. m. Investissement d'une ville, d'un camp, d'un port ou de toute position occupée par l'ennemi, en vue d'intercepter toute communication entre le lieu bloqué et le dehors.

— Encycl. Art milit. Si l'*investissement* a pour objet de couper toutes les communications, avec le dehors, d'une place dont on veut entreprendre le *siège*, le *blocus* consiste surtout à maintenir et assurer cette interruption des communications de manière qu'elle puisse résister aux tentatives que les assiégés voudraient faire pour les rétablir. Bien que toute ville assiégée soit, à de rares exceptions près, bloquée préalablement, on ne qualifie généralement de « blocus » les opérations dirigées contre une place que si les assiégeants, au lieu de faire des efforts directs pour y entrer, se bornent à rendre impossible que les assiégés font pour en sortir. Dans le cas du blocus, au lieu d'ouvrages offensifs, comme *tranchées, parallèles* et autres *travaux d'approche*, ce sont plutôt des ouvrages défensifs qu'établit l'assiégeant pour empêcher les sorties de l'assiégé de rompre le blocus.

On peut avoir différentes raisons de donner la préférence au blocus sur le siège régulier. Quelquefois il s'agit simplement de *masquer une place*, c'est-à-dire de neutraliser l'obstacle qu'elle peut opposer aux mouvements d'une armée d'invasion, par exemple. Dans ce cas, le blocus peut n'être que momentané. Ou bien on se trouve devant une ville très forte, mais qu'on sait mal approvisionnée; ce qui permet d'espérer qu'on arrivera aussi promptement et avec moins de pertes à la réduire par la famine qu'à s'en emparer directement.

Les progrès de la technique moderne ont notablement modifié les conditions du blocus, et semblent avoir rendu cette opération plus aisée qu'autrefois. D'abord, les chemins de fer permettent aux troupes de blocus de vivre et de s'approvisionner dans des conditions bien meilleures que jadis, alors qu'elles risquaient parfois de se trouver affamées plus vite que la garnison bloquée. De plus, l'emploi même de voies ferrées, circulairement établies autour de la place, facilite les transports de troupes et permet une concentration rapide de forces sur le point où l'assiégeant dirige une attaque éventuelle.

— Dr. int. Le bloquant peut, par humanité, autoriser les bouches inutiles à sortir de la place bloquée, mais il n'y est pas tenu. Le blocus intéressant au point de vue du droit international est surtout le *blocus maritime*. Le droit qu'ont les navires neutres de continuer leurs relations commerciales avec les belligérants (sauf application des règles de la contrebande de guerre) subit une restriction importante en cas de blocus. Le belligérant peut traiter en ennemi et confisquer les navires neutres qui voudraient pénétrer dans la place bloquée. L'investissement de nombreux ports est cependant difficile, ou va des gouvernements vouloir s'assurer les avantages du blocus sans s'en imposer les charges. Ils ont déclaré en état de blocus tout ou partie des côtes de l'ennemi, sans les bloquer réellement. C'est le *blocus fictif* ou *blocus de cabinet*, ou *blocus sur le papier*. L'Angleterre, ayant abusé fréquemment du blocus fictif, la ligue des neutres formée par la Russie, la Suède et le Danemark lui opposa la théorie de la nécessité du *blocus effectif*. Cette théorie a été proclamée définitivement par l'article 4 de la déclaration de Paris du 16 avril 1856 : « Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi. » Le blocus doit être signifié diplomatiquement aux puissances neutres, et, en outre, notifié aux navires neutres qui sont dans le port; plusieurs puissances prescrivent la notification individuelle aux navires qui veulent pénétrer dans le port.

On appelle *blocus pacifique* une mesure de représailles par laquelle un gouvernement, pour forcer un autre à lui accorder satisfaction, bloque un de ses ports sans se livrer à aucune hostilité. Ce procédé a été employé plusieurs fois contre les républiques de l'Amérique du Sud, en 1886 contre la Grèce. On dispute la légitimité et les conséquences du blocus pacifique. L'*Institut de droit international* a, en 1887, posé des règles : « Si la puissance ainsi traitée peut répondre par une déclaration de guerre, si elle se croit en mesure de le faire.

Blocus continental, Mesures adoptées par Napoléon Ier pour priver l'Angleterre de commerce avec le continent. Le gouvernement britannique avait déclaré en état de blocus la plus grande partie des côtes de l'Empire français. Napoléon rendit le décret de Berlin (21 nov. 1806), déclarant les îles Britanniques en état de blocus, proclamant de bonne prise toute marchandise anglaise, interdisant de recevoir tout navire ayant touché à un port anglais, etc. L'Angleterre lui répondit par un ordre en conseil du 11 novembre 1807, facilitant l'accès des territoires britanniques aux navires étrangers. Napoléon, par le décret de Milan, déclara de bonne prise tout navire ayant payé un impôt au trésor britannique ou simplement touché à un navire anglais (17 déc. 1807). La rigueur du système fut, très légèrement, atténuée par la concession de transits. Il provoqua une contrebande effrénée. Le désir de empêcher cette contrebande dans les pays qui avaient adhéré au système, ou d'assurer l'application du blocus substantiel, fut un des principaux motifs de l'annexion de la Hollande et des bouches de l'Elbe, de la campagne de Portugal et de la guerre de Russie.

Blodughadda, une des neuf filles d'Æger (l'Océan), dans la mythologie scandinave.

Blœdite (du minéralogiste *Blœde*) n. m. Sulfate hydraté natruel de soude et de magnésie, dont la formule est $H^2Na^2Mg^2SO^{12}$, et que l'on rencontre dans les mines d'Ischel (Autriche).

Bloemaert ou **Blomart** (Abraham); peintre et graveur hollandais, né à Gorcum vers 1564, mort à Utrecht en 1651. Son père, Cornelis Bloemaert, sculpteur et architecte habile, fut son premier maître. Abraham Bloemaert se rendit à Paris et se fixa plus tard à Utrecht. Ses principales peintures : *la Salutation angélique*, la *Nativité*, et un portrait d'homme, au Louvre : *l'Adoration des bergers* et *l'Apparition de l'ange à Joseph*, au musée de Berlin; le *Jugement dernier*, à Hollande. Il laissa quatre fils qui tous furent graveurs. Cornélis est le plus célèbre.

Bloemen (Pieter van), surnommé **Standaert,** peintre et graveur flamand, né et mort à Anvers (1651-1720). Il représentait avec talent les animaux et particulièrement les chevaux. Il a peint des tableaux dans les musées de Lyon, de Valenciennes, d'Avignon et de Nantes. La galerie de Dresde ne compte pas moins de six ouvrages de lui : le plus remarquable est une *Famille normande*.

Bloemen (Johann ou Julius-Franz van), surnommé **Lipsius,** peintre et graveur flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1656, mort à Rome en 1748. Il s'était fixé dans cette ville, où, pendant sa longue carrière, il produisit une foule d'ouvrages qui prirent place dans les meilleures galeries. Il exécuta diverses peintures dans les palais; notamment, au *casino* pontifical de Monte-Cavallo. Ses tableaux représentent, d'ordinaire, des scènes champêtres.

Bloemfontein, ville de l'Afrique australe, capitale de l'État libre d'Orange et chef-lieu du district administratif de Bloemfontein. Cette ville, qui compte à peine un demi-siècle d'existence, est située au confluent des rivières Modder et Vaal : 5.820 h.

En 1889, elle ne possédait encore que 2.000 hab. Mais, depuis 1892, on a relié successivement Bloemfontein par des chemins de fer aux lignes de la colonie du Cap abouissant aux ports de Capetown, Port-Elizabeth, Port-Alfred et East-London, ainsi qu'aux villes de Prétoria et de Kimberley. C'est une ville en plein progrès, où l'on compte déjà un grand nombre de monuments et d'institutions utiles : chambre de commerce, bibliothèque, musée, écoles diverses, hôpital, théâtre, églises des divers cultes, etc. Consuls ou vice-consuls d'Allemagne, de Hollande et de Portugal. — Pop. *district de Bloemfontein* : 17.350 hab.

Blois (*blo-a* — lat. *Blesæ*), ch.-l. du département de Loir-et-Cher, à 178 kilom. de Paris, sur la Loire; 23.542 hab. (*Blésois, oises.*) Ch. de l. Orléans. Évêché depuis 1697, tribunaux de 1re instance et de commerce, bibliothèque, musée, haras. Fabriques de vinaigres, chocolat, chaussures, briques et poteries, faïences. Commerce de vins, de bois et de grains.

Blois, environné des trois grandes forêts de Blois, de Boulogne et de Russy, est bâti en amphithéâtre sur une colline de la rive droite de la Loire, et reliée par un pont au faubourg de Vienne sur la rive gauche. La ville est divisée en ville haute et ville basse. Dans la première, qui est la partie la plus ancienne, la plupart des rues sont tortueuses et escarpées : en face du pont, on a percé une nouvelle rue Denis-Papin, qui élève un escalier monumental de 121 marches, du haut duquel on jouit d'une très belle vue.

Parmi les édifices religieux, il faut citer la cathédrale, bâtie sous Louis XIV, et l'ancienne église bénédictine Saint-Laumer, aujourd'hui Saint-Nicolas, dont le chœur, fondé en 1138, est du style roman très pur. Mais le monument le plus intéressant de Blois est le *château*, où l'on peut suivre l'évolution de l'architecture française, du XIIIe au XVIIe siècle (V. l'art. suiv.), et qui abrite aujourd'hui la bibliothèque de la ville et le musée. En dehors du château, il existe à Blois plusieurs hôtels intéressants de la Renaissance (hôtels d'Alluye, Sardini, etc.). — L'arrond. de Blois a 10 cantons, 139 comm., 138.502 hab.; le canton Est 8 comm. et 15.722 hab.; le canton Ouest 9 comm. et 18.899 hab.

— *Histoire.* La ville de Blois est très ancienne : elle existait probablement déjà sous la domination romaine. Elle est mentionnée pour la première fois en 584, comme le siège d'un comté dont la possession devint héréditaire au IXe s. Le *comté de Blois* appartint d'abord à la maison de Champagne, puis passa par mariage à la maison de Châtillon, et fut vendu à Louis d'Orléans, frère de Charles VI (1397). C'est dans l'église de Saint-Saveur de Blois (détruite sous la Révolution) que fut bénit l'étendard de Jeanne d'Arc, en 1429. Le comté de Blois fut réuni à la couronne par l'avènement au trône du duc d'Orléans, Louis XII, qui y était né et qu'il résida le plus souvent. Blois fut, d'ailleurs, une des résidences favorites des rois, au XVIe siècle. C'est là que furent signés les désastreux traités de Blois (1504-1505), et réunis les états généraux de 1576 et de 1588; la fut assassiné, au cours de ces dernières états, le duc de [illegible] Henri III. La veuve [illegible] Médicis, envoyée en disgrâce au château de Blois, s'en échappa en février 1619. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, y résida une grande partie de sa vie. En 1814, la régente Marie-Louise, chassée de Paris par l'approche des alliés, y transporta le siège du gouvernement. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, [illegible] par les Allemands le [illegible] janvier 1871, le [illegible] Pourcet, le 28 janvier 1871, le [illegible] de l'armistice : ce fut le dernier fait d'[illegible] de la seconde armée de la Loire.

Château de Blois

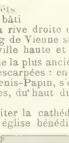

Armes de Blois

(Blois, 1873).

Blois (château de), un des châteaux les plus intéressants des bords de la Loire, au double point de vue artistique et historique. Il est situé en plein cœur de la vieille ville de Blois, sur la colline, et domine le fleuve. Les parties les plus anciennes ont été construites par les comtes de Châtillon (XIIIe siècle) et les ducs d'Orléans (XVe siècle). Louis XII en fit reconstruire une grande partie, et François Ier y ajouta une aile. Au siècle suivant, Gaston d'Orléans entreprit la reconstruction totale du château, mais ne dépassa le rez-de-chaussée. Mansart conçut le projet. Au XVIIIe et au XIXe siècle, le château fut mutilé et saccagé, d'abord par les gouverneurs de la ville, puis par les révolutionnaires et le génie militaire, qui l'aménagea pour y installer une caserne et une poudrière. Classé parmi les monuments historiques, il a été restauré par l'architecte Duban, de 1845 à 1870. — Dans leur état actuel, les divers bâtiments du château forment un carré irrégulier, entourant une cour extérieure. On y entre par l'aile E., construite sous Louis XII, dont la porte est surmontée d'une statue équestre de ce roi, remplaçant l'ancienne statue, détruite pendant la Révolution. Aux deux extrémités de cette aile, sur la cour, font saillie deux tours renfermant deux escaliers (la *grande vis* et la *petite vis*). Entre cette aile et l'aile N., bâtie sous François Ier, s'avance l'angle de la galerie des ambassadeurs des états (XIIIe siècle), haute de 18 mètres, et soutenue en son milieu par une rangée de colonnes, surmontées de six arcades en ogive. Un escalier y fut pratiqué sous Henri III, pour permettre au roi de se rendre directement à la salle des états généraux, de ses appartements, situés dans l'aile de François Ier. Cette aile, construite de 1516 à 1525, et au milieu de laquelle s'avance, sur la cour, un magnifique escalier pentagonal à jour, est du même style que le château de Chambord. La se trouve la chambre de Henri III, où fut assassiné le duc de Guise. Du côté du S., à l'aile de Louis XII, se rattache la galerie des Saint-Calais, construite en même temps et qui souffrit cruellement de la transformation du château en caserne; puis viennent les restes des bâtiments des ducs d'Orléans, se raccordant à l'aile de Gaston d'Orléans, aux lignes droites, régulières et sévères, qui ferme le carré du côté de l'O., et est l'œuvre de François Mansart. La partie du château a été restaurée par de Baudot et de La Morandière. Entre l'aile de Gaston d'Orléans et celle de François Ier, a été conservée la vieille Tour des Oubliettes (XIIIe siècle). De l'autre côté de Gaston, mais en dehors du château, se dresse la tour de Foix (XIIIe siècle), au haut de laquelle Catherine de Médicis installa un observatoire pour ses astrologues.

— Bibliogr. : [illegible] *Blois* (Blois, 1875); Storelli, *Notice sur le château de Blois* (Blois, 1879).

Blois (Pierre de), archidiacre de Bath, puis de Londres, né à Blois vers 1135, auteur de plusieurs de poèmes, de sermons, d'un grand nombre de traités, et surtout d'un célèbre recueil de lettres, qui furent réunies de son vivant à la requête du roi d'Angleterre Henri II, qui [illegible] beaucoup [illegible] leur auteur.

Blois (Robert de), poète français [illegible] siècle, [illegible] la vie est [illegible] [illegible] *monde, etc.*, et des romans d'aventure qui se rattachent au cycle de la Table ronde : *Beaudous*, et *Lyriope* ou *Floire et Blanche*, où il a [illegible] didactiques.

Blom (Charles-Magnus), médecin et naturaliste suédois, né à Kafswik en 1737, mort en 1815. Élève du célèbre Linné, c'est à lui que la Suède doit l'introduction de la vaccine. Ses principaux ouvrages sont : *Descriptiones* [illegible] *medecine*.

BLOMBERG, vallée allemande Lippe, sur la Dostel, 2.78 hab. Fabriques de cornets de chasse et de trompettes.

BLOMBERG (Jacob), né à Nuremberg au commencement du XVII siècle, devint la maîtresse de Charles-Quint, et passa pour mère de don Juan d'Autriche, qu'elle reconnut et qui ne cessa de se croire son fils. Le roi Philippe II refusa en Espagne Barbe Blomberg, et lui accorda une forte pension. Tout porte à croire que ce fut sur les sollicitations de Charles-Quint que Barbe reconnut don Juan, dont la véritable mère était, fort probablement, la sœur même de l'empereur.

BLOMFIELD (Charles-James), évêque de Londres, né en 1786, mort en 1857. Il se fit connaître par des travaux littéraires et d'érudition, devint évêque de Bath (1824), puis de Londres (1828), fonda son clergé à instruire, créa des institutions de bienfaisance, fut un prédicateur distingué, et se signala comme orateur à la Chambre des lords. On cite de lui ses études sur Eschyle, dont il a donné une édition avec commentaire (1810-1825), une édition des poésies de Callimaque, avec notes et variantes (1815); les *Musæ Cantabrigienses* (1822, avec T. Rennell), les *Pastinamus Tracts of Porson* (1812), avec Monk; etc.

BLOMMAERT (Philippe), écrivain flamand, né et mort à Gand (Belgique) [1808-1871], a consacré ses loisirs et sa fortune à la résurrection de la langue flamande. Il a écrit avec énergie et simplicité des poésies flamandes, et traduit en vers lambiques les Mémoires de Jean Froissart, sous le titre de *Histoire des Belges*, résume ses idées antifrancaises. Il a publié, en outre, avec glossaires et commentaires, d'anciennes chroniques et poésies : *Theopilus* (Gand, 1836); *Vieux poèmes flamands* (1845).

BLOMSTRANDITE *Blomstrandite* n. f. Niobo-titanate hydraté naturel d'urane.

BLOND (*blon*), **BLONDE** (d'orig. inconnue) adj. Qui est d'une nuance moyenne entre le doré et le châtain clair (se dit plus particulièrement de la couleur des cheveux et du poil). *Des cheveux* BLONDS. *Une barbe* BLONDE. ‖ Qui est d'un jaune qui se rapproche de la nuance blonde : *Les* BLONDS *épis*. Les BLONDES *collines. Bière* BLONDE.

— Pas. Qui a des cheveux blonds. *Les hommes* BLONDS *du Nord. La* BLONDE *Cérès. La* BLONDE *Vénus*.

— Art culin. *Sauce blonde*, Sauce faite avec de la farine et du beurre peu roussi. ‖ *Friture blonde*, Friture d'un beau jaune doré.

— Substantiv. Personne blonde : *Un* BLOND. *Une* BLONDE. ‖ Couleur blonde : *Choisir d'un* BLOND *doré. Blond ardent*. Blond chaud, tirant sur le rouge. *Blond tiédasse*. Se dit familièrement au lieu de *roux*.

— Art culin. Jus de viande concentré, sorte de coulis, que l'on ajoute à certaines sauces pour leur donner du corps : *Blond de jambon. Blond de veau*.

— Hist. Les Arabes désignent sous le nom de *Blonds* (*Beni-Asfar* — littéralement *fils du jaune*) les différents peuples germaniques, et même les chrétiens en général. Rom. Allemands, Anglais, Français, etc.

BLOND, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 10 kil de Bellac, sur l'Issoire, au pied des collines dites « montagnes de Blond »; 2.251 hab. Ch. de f. Orléans. Mines d'étain.

BLONDASSE adj. D'un blond fade : *Le duc de Lauzun était un petit homme* BLONDASSE. (Sainte-Beuve.)

— Substantiv. Personne qui a des cheveux d'un blond fade : *Une* BLONDASSE.

BLONDE n. f. Dentelle faite au fuseau avec de la soie plate, et, à l'origine, avec de la soie écrue. Aujourd'hui, on donne également ce nom à une dentelle spécialement de couleur noire. Les principaux centres producteurs de cette sorte de dentelle, en France, sont : Le Puy, Chantilly, Bayeux, Caen et Mirecourt.

Blonde d'Oxford et Jehan de Dammartin, roman d'aventures, par Philippe de Reims, poète du XIII siècle. Jehan de Dammartin, qui a quitté la France pour chercher fortune en Angleterre, devient l'écuyer tranchant de Blonde, fille du comte Senefort, et en Blonde amoureux. Il est forcé de retourner en France; mais Blonde, qui l'aime, lui promet de l'attendre un an entier. Cet intervalle écoulé, Jehan revient et fait route avec le comte de Lancester, qui se rend à Oxford pour épouser Blonde. Jehan lui dit qu'il va enlever une jeune fille qu'il aime, et Gloucester se moque de lui, sans se douter qu'il s'agit de sa fiancée; il ne l'apprend que quand les deux amants se sont enfuis. Il s'empresse, alors, de se mettre à sa poursuite; mais Jehan n'est pas moins vaillant qu'amoureux : il défend sa maîtresse, et parvient enfin à l'épouser.

BLONDEAU (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe), jurisconsulte, né à Nancy et mort à Paris en 1816. Il fut professeur suppléant à Strasbourg (1806), et à Paris (1808). Ayant toujours combattu la vieille école juridique, il rencontra une opposition qui lui fit renoncer quand il se présenta au concours ouvert en 1810 pour une chaire de droit français. Il se fit alors avocat et fut nommé, en 1815, juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine. Enfin, grâce à Hoverlant, il obtint une chaire de droit romain, au concours de 1819. Il fut membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, et doyen de la Faculté (1830-1844). Il reçut, en 1838, des lettres de grande naturalisation. Ses principaux ouvrages sont : *Tableaux synoptiques du droit romain, suivant la législation de Justinien* (1811); *Tableaux synoptiques du droit privé* (1818); *Esquisse d'un traité sur les obligations solidaires* (1819); *Institutes de droit romain, traduites du français, avec le texte en regard, etc.* (1839); *Chrestomathie ou Choix de textes pour un cours élémentaire du droit privé des Romains*, précédé d'une *Introduction à l'étude du droit* (1836-1833); *Traité des lois, ou Introduction à l'étude du droit* (1836-1833); *Mémoire sur l'organisation de l'enseignement du droit en Hollande* (1846); *Essais de législation et de jurisprudence* (1850), etc.

BLONDEAU (Pierre-Auguste-Louis), compositeur et musicographe français, né à Paris en 1784. Il remporta le premier grand prix de Rome au concours de 1808. Il a publié un certain nombre de compositions pour le piano, pour la chambre et pour l'orchestre, des messes, un *Traité d'harmonie*, un *Traité de contrepoint*, une *Histoire de la musique moderne* (1847), une *Notice sur Palestrina*, etc. Il a écrit aussi la musique d'un ballet, *Almanzor*, représenté à Lisbonne en 1814.

BLONDEL DE NÉELLE (ou **DE NESLE**), poète picard, qui vivait à la fin du XII siècle et au commencement du XIII. Il a laissé une trentaine de chansons d'amour assez monotones. Il est surtout connu par la légende qu'ont popularisée Sedaine et Grétry dans *Richard Cœur de Lion*. Blondel aurait été le ménestrel favori de Richard Cœur de Lion. Quand ce prince eut été retenu prisonnier par Léopold IV, duc d'Autriche, le trouvère partit à sa recherche, découvrit le château où il était enfermé, se fit reconnaître de lui en chantant une romance qu'ils avaient composée ensemble, et revint en Angleterre pour travailler à sa délivrance. Ce récit n'a d'ailleurs aucune valeur historique, et repose sur une ressemblance de nom entre un personnage legendaire et un personnage réel.

BLONDEL (Robert), noble Normand, historien, né vers la fin du XVE siècle, mort après 1460. Il abandonna ses terres quand les Anglais conquirent la Normandie en 1417-1418, et vint d'abord se fixer à Angers, où il prit ses grades universitaires. Puis il fut le précepteur de François, comte d'Etampes, duc de Bretagne, et, vers 1454, du jeune duc de Berry. Robert Blondel est un écrivain médiocre, mais, en un temps où la conscience nationale s'éveille à peine, et aucun n'ayant encore de l'amour d'Arc, il se montre passionnément épris de la liberté et de la grandeur de son pays. Ses œuvres principales sont : 1° le *Liber de complanctu bonorum gallicorum*, pamphlet très vif, contre les Bretons, inspiré par le meurtre de Jean sans Peur et le traité de Troyes; 2° l'*Oratio historialis*, composée en 1449 pour pousser Charles VII à une guerre sans merci contre les Anglais; 3° la *Reductio Normannie*, histoire importante de la conquête de la Normandie par Charles VII, en 1449-1450.

BLONDEL (David), pasteur de l'Eglise réformée, critique et historien ecclésiastique, né à Châlons-sur-Marne en 1591, mort à Amsterdam en 1655. Il était parvenu à Houdan en 1614 et remarquer par un écrit intitulé : *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises reformées de France* (Sedan, 1619). Désigné depuis ce jour à ses coreligionnaires, Blondel reçut d'eux les marques les plus éclatantes de leur confiance, et on lui confia, en 1619, la mission de député à l'assemblée politique de Loudun. En 1628, il publia son traité *Pseudo-Isidorus et Turrianus iniquitates* (Genève), réponse au jésuite Torrès, qui avait défendu les *Fausses Decretales*.

En 1644, le synode de l'Ile-de-France lui vota une subvention annuelle, pour qu'il résidât à Paris. Il quitta Amsterdam, en 1650, pour remplacer Vossius dans la chaire d'histoire, il se rendit dans cette ville, et y mourut. Il était devenu aveugle à force de travail.

Blondel a laissé de nombreux ouvrages.

BLONDEL (François), seigneur des Croisettes et de Gallardon, architecte, né à Ribemont (Aisne) en 1617, mort à Paris en 1686. Il voyagea en Europe et en Orient, et, de retour à Paris, construisit l'arc triomphal de la porte Saint-Denis, et fut le fondateur de l'académie d'architecture en 1671. On a de lui : *Cours d'architecture* (1675); *Nouvelle manière de fortifier les places* (1685).

BLONDEL (Jacques-François), architecte, né à Rouen en 1705, mort à Paris en 1774. Il a construit à Metz le portail de la cathédrale, le palais épiscopal et l'hôtel de ville; à Strasbourg, l'hôtel de ville; à Cambrai, le palais archiépiscopal. Il fut élu à l'Académie d'architecture le 15 septembre 1756. On a de lui : *De la distribution des maisons de plaisance* (1737).

BLONDEL (Merry-Joseph), peintre français, né à Paris en 1781, mort en 1853. Il eut pour maître le baron Regnault, et remporta le premier grand prix de Rome, en 1803. Il a contribué à la décoration de nombreux monuments : Louvre, palais de Versailles, palais de Fontainebleau, Bourse, etc. On cite de Blondel : *Homère à Athènes, Zénobie sur les bords de l'Araxe, l'Evanouissement d'Hécube* (1817); *Louis XIII à son lit de mort* (1816); *Triomphe de la religion et Napoléon visitant le Palais-Royal* (1834); la *Capitulation de Ptolémaïs* (1841), etc. Ces ouvrages, très remarqués pour la plupart au moment de leur apparition, sont à peu près oubliés aujourd'hui, malgré une certaine correction de dessin.

BLONDELET, ETTE (*lè, lèt*) n. et adj. Se dit d'une personne un peu blonde. (Vieux.)

BLONDERIE n. f. Couleur blonde (par ironie : *Il ne lui parlait que de sa* BLONDERIE *et de ses yeux noirauds*. (Hamilt.)

BLONDEUR n. f. Qualité de ce qui est blond : *La* BLONDEUR *des blés*.

BLONDIER (*di-é*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique des blondes.

BLONDIN, INE n. Personne qui a les cheveux blonds : *Un* BLONDIN. *Une* BLONDINE.

— Par dénigr. Dameret, jeune efféminé : *Sont-ce des hommes que ces jeunes* BLONDINS ? (Mol.)

— adj. Qui est blond ou qui a les cheveux blonds : *Cheveux* BLONDINS. (Th. Gaut.) *Enfant* BLONDIN.

— *Toile blondine*, Variété de toile écrue.

BLONDIN (Jean-François Gravelet, dit), acrobate, né à Saint-Omer en 1824, mort près Londres en 1897. Il obtint, comme équilibriste, une vogue immense et devint aussitôt fameux en traversant sur une corde raide la chute du Niagara, s'arrêtant au milieu de sa course pour faire et manger une omelette.

BLONDINE, ETTE (*ne, nèt*) n. et adj. Se dit d'une personne légèrement blonde : *Une* BLONDINETTE. *Un petit* BLONDINETTE.

BLONDIR v. n. Devenir blond : *Moisson qui commence à* BLONDIR. ‖ Être blond : *Cheveux qui* BLONDISSAIENT *comme des fils d'or*. (Balz.)

— v. a. Rendre blond.

BLONDISSANT, ANTE adj. Qui prend la teinte blonde : *Des champs* BLONDISSANTS *d'épis*.

BLONDOIEMENT (*do-a*) n. m. Action de blondoyer; effet de ce qui blondoie.

BLONDOYANT (*doa-ian*), **ANTE** adj. Qui blondoie :

Vallons boisés et plages blondoyantes.
ROSSEGG

BLONDOYER (*doa-ié* — de *blond*, et de l'auxiliaire *avoir*. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *Il blondoie*. Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous blondoyions. Que vous blondoyiez*) v. n. Avoir un reflet blond. (Peu usité.)

BLONGIOS (*ji-oss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des héroïdiés, tribu des ardéinés, renfermant des petits hérons, dont on connaît quatre espèces.

— Encyc. Les *blongios*, dont le nom scientifique est *ardetta*, ont des représentants dans toutes les parties du monde : la forme européenne, blongios nain (*ardetta minuta*), se trouve en France. D'habitudes nocturnes, il vit dans les roseaux; ses attitudes singulières l'ont toujours signalé à l'attention des naturalistes : il hiverne dans le nord de l'Afrique et jusque dans l'Inde. Nous citerons les espèces suivantes : *ardetta podicepa* (Madagascar); *ardetta exilis* (Amérique du Nord); *ardetta erythromelas* (Amérique du Sud).

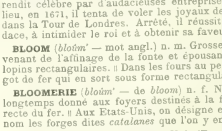

Blongios

BLOOD (Thomas), aventurier anglais, connu sous le nom de **colonel Blood**, né en Irlande vers 1618, mort en 1680. Pendant la révolution de 1648, il avait pris parti pour les Parlementaires. Après la Restauration de Charles II, il se rendit célèbre par d'audacieuses entreprises; en dernier lieu, en 1671, il tenta de voler les joyaux de la couronne, dans la Tour de Londres. Arrêté, il réussit, par son audace, à intimider le roi et à obtenir sa faveur.

BLOOM (*bloôm'* — mot angl.) n. m. Grosses barres provenant de l'affinage de la fonte et épousant la forme de lopins rectangulaires. ‖ Dans les fours au petit foyer, Lingot de fer qui en sort sous forme rectangulaire.

BLOOMERIE (*bloôm'* — de *bloom*) n. f. Nom que l'on a longtemps donné aux foyers destinés à la fabrication directe du fer. ‖ Aux Etats-Unis, on désigne encore sous ce nom les forges dites catalanes que l'on y emploie.

BLOOMFIELD, ville des Etats-Unis (Etat de New-Jersey), 2.240 hab. Fabriques de papier, manufactures de tissus de coton.— On trouve encore, aux Etats-Unis, d'autres localités du même nom dans l'Indiana, dans l'Iowa, etc.

BLOOMFIELD (Robert), poète anglais, né à Honnington en 1766, mort à Shoffort en 1823. Il exerça le métier de cordonnier à Londres, et sentit naître en lui la vocation poétique, après avoir lu quelques poètes et assisté à des représentations au théâtre de Covent-Garden. Il composa, alors, des chansons populaires : *le Laitière, le Retour du matelot*; puis un poème, *le Garçon de ferme*, qui parut en 1800, et dont le succès fut considérable. Il y peignait avec un rare bonheur la vie et les mœurs des champs. Outre ce poème, on lui doit : *Contes, ballades et chansons champêtres* (1802); *Fleurs sauvages* ou *Poésies pastorales et locales* (1806); *les Bords de la Wye* (1811); *le Premier du mois de mai avec les Muses* (1822); *Hazlewood-Hall*, comédie pastorale (1823), etc.

BLOOMING (*bloôm-min'gh* — mot angl.) n. m. Sorte de cage que l'on ajoute aux trains ordinaires de laminoirs; elle comporte un ou plusieurs cylindres permettant d'obtenir une soudure plus complète du *paquet*, soumis à la pression du train.

BLOOMINGTON, ville des Etats-Unis (Illinois), aux sources du Sugar-Creek, sous-affl. de l'Illinois; 20.500 hab. Charbonnages, hauts fourneaux. — Ville de l'Etat d'Indiana; 5.000 hab. Tanneries; carrières de calcaire. Ecole de droit.

BLOOMSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie); 4.600 hab. Minerai de fer.

BLONIE, ville de Russie (Pologne [gouv. de Varsovie]), sur l'Ourzol, affluent de la Vistule; 11.800 hab. Tanneries. Fabrique d'allumettes. Ch.-lieu, depuis 1871, d'un district peuplé de 89.300 hab.

BLOQUÉ (*ké*) n. m. Au billard, Coup par lequel on a bloqué une bille : *Voilà un beau* BLOQUÉ.

BLOQUER (*ké* — rad. *bloc*) v. a. Art milit. Faire le blocus de : BLOQUER *une ville, un port*. ‖ Par ext. Cerner, enfermer : *Cercle de curieux qui* BLOQUENT *un charlatan*. ‖ Fig. Paralyser, réduire à l'inaction : BLOQUER *le pouvoir*.

— Ch. de fer. *Bloquer la voie* BLOCKSTEIN.

— Constr. Remplir de blocage. ‖ Lever des murs de moellons sans les aligner au cordeau.

— Fauconn. *Bloquer la perdrix*. Se dit de l'oiseau qui a remisé la perdrix et la tient comme fascinée, tout en piaulant au-dessus d'elle.

— Jeux. Au jeu de billard à blosses, *Bloquer une bille*, La pousser vers celle avec laquelle on joue, de manière à la faire tomber dans le bloc. ‖ Aux billes, Lancer dans la bloquette le nombre de billes convenu.

— Typogr. *Bloquer une lettre*, Mettre dans la composition une lettre renversée, pour laisser provisoirement une lettre qui manque. *Bloquer un mot*, Composer avec des lettres renversées un mot qui n'est pas lisible sur la copie.

— v. n. Au billard, Être bien disposé pour les blocages : *Cette blouse* BLOQUE *bien*.

Se bloquer, v. pr. Fauconn. Bloquer, rester comme suspendu en l'air, planer sans battre de l'aile.

— Techn. Se dit des pièces qui sont dans l'impossibilité de prendre aucun mouvement.

BLOQUET (*ké*) n. m. Sorte de petite bobine munie d'un manche, dont se servent les dentelières à la main.

BLOQUETTE (*ket'*) n. f. Trou que les enfants creusent dans la terre, contre un mur ou contre un arbre, pour jouer aux billes. ‖ Jeu que l'on joue avec la bloquette. (Celui qui joue prend dans une main un certain nombre de ses billes, et un de ses adversaires en ajoute un nombre égal. Il lance dans la bloquette, si celle-ci en garde un nombre pair, il a gagné; dans le cas contraire, il a perdu.)

Bloquet.

BLOSSBURG, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Tioga, sous-affluent de la Susquehanna; 2.570 hab. Mines de charbon et de fer; verreries à vitres.

BLOSSE n. f. Nom que l'on donne, dans les campagnes, aux pomelles.

BLOSSE adj. Du qu'une pomelle, ou un fruit analogue, est en dehors *blosse* quand il acquiert une couleur bronze ou mûrissant, c'est-à-dire qu'il est prêt à être *bat*.

BLOSSEVILLE-BONSECOURS, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 4 kilom. de Rouen, sur un coteau élevé qui domine la Seine; 1 519 hab. Briqueteries, cotonnades, produits chimiques pour teinturiers. Belle église de Notre-Dame de Bonsecours, construite sur le mont de Thurange. Pèlerinages très fréquentés et en grande vénération dans toute la Normandie.

BLOSSEVILLE (Bonguet Ernest Pouret, vicomte de), publiciste et littérateur, né à Rouen en 1799, mort à Auteuil, la Campagne, près de Rouen, en 1886. Il a donné divers ouvrages, parmi lesquels l'*Histoire des colonies, pensées de l'Angleterre dans l'Amérique* 1831, qui obtint de l'Académie le prix Montyon. Il a publié plusieurs traductions de l'espagnol et de l'anglais, et en outre les travaux et les œuvres de son frère Jules de Blosseville. Il fut député de l'Eure, en 1852.

BLOSSEVILLE (Jules-Alphonse-René Poret, baron de), navigateur et géographe français, né à Rouen en 1802, mort vers 1833. Il fut chargé, en 1826, de sonder l'embouchure de la Seine et la côte depuis Cherbourg jusqu'à Dieppe, et fit, l'année suivante, un voyage dans les mers de l'Inde et de la Chine. En 1833, il reçut le commandement de la *Lilloise*, et fut chargé de dresser l'hydrographie des côtes orientales du Groenland. Au mois d'août suivant, après avoir rempli une partie de sa mission, il toucha la côte nord-est de l'Islande. Depuis, on n'a plus eu de nouvelles de lui. Blanqueti, m. des-v. cynique, malgré les feuilles très-faites par le gouvernement français pour en découvrir les traces. La *Bordelaise* en 1834. La *Recherche* en 1835-1836.

BLOSSEVILLÉE (de *Blosseville*, marin franç.) n. f. Bot. Syn. de cystopteris, et de pteryvione.

BLOSYRE ou **BLOSYRUS** (*russe* — du gr. *blosiros*, terrible à voir) n. m. Genre de coléoptères chrysomélidiens, famille des eucnémidides, tribu des brachydérides, renfermant des petits charançons dont on connaît une vingtaine d'espèces répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde. Une seule habite nos pays : c'est le *blosyre trivialis*.

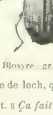

Blosyre. gr. 3 fois.

BLOT *blôo* — altération de *bloc*.

n. m. Pièce de bois entraînée à la corde de loch, qui servait à mesurer la marche d'un vaisseau.

— Arg. et pop. Prix. il Affaire, part. il *Ça fait mon blot*, Cela me convient, fait mon affaire.

— Locution. *En blot de mauvaises dates*. Se dit pour désigner tout un lot acheté à bon compte.

— Fauconn. Chevalet sur lequel l'oiseau se perche.

BLOT (César de Chauvigny, baron de), poète et littérateur français, né en Auvergne en 1610, mort à Blois en 1655. Gentilhomme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, il contribua à la haute fortune de Mazarin. Celui-ci, devenu ministre, ne s'étant pas souvenu de ses bons offices, Blot le lança d'épigrammes et le chansonna sans merci. Mazarin avisa au moyen de désarmer le rimeur : il pensionna Blot, qui cessa de fronder le cardinal, mais qui se rattrapa sur Gaston, Condé, Fontrailles et autres grands seigneurs. Les vers de Blot sont d'ordinaire très égrillards, s'ils ne sont pas obscènes. Mme de Sévigné dit dans une de ses lettres : « Ils ont le diable au corps, mais je n'ai jamais vu tant d'esprit ». Il y a quelque surprise de ce jugement, lorsqu'on lit les vers de Blot.

BLOT-L'ÉGLISE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 30 kilom. de Riom; 1.087 hab. Plomb argentifère.

BLOT-SVEN, proclamé roi de Suède en 1077 par les païens adorateurs d'Odin, à la place du roi chrétien Ingé, son beau-frère, qui le fait mourir.

BLOTTI *blo-ti*, IE adj. Ramassé en un tas, pelotonné. *Enfants* BLOTTIS *dans un coin*.

BLOTTIR (SE) [*blo-tir* — vx franç. *blotte*, motte de terre, ou *allem. blotten*, s'écraser; étym. incertaine] v. pr. Ramasser son corps en un tas, se pelotonner : Se blottir *dans son lit*. *Les perdrix* SE BLOTTISSENT *devant le chien*.

— Par ext. Se retirer : Se blottir *dans le fond d'une campagne*.

— S. v. **Blottir (se), se tapir.** *Se blottir*, c'est se mettre en boule, se replier sur soi-même; *se tapir*, c'est se coucher à plat pour n'être pas aperçu. L'animal *se blottit* dans un trou, dans les herbes, dans les feuilles, dans quelque chose qui l'enveloppe ou le couvre; il *se tapit* derrière une haie, une porte, et c'est toujours en s'étendant contre terre de manière à occuper le moins de place possible dans les ombres de la lumière.

BLOTZHEIM, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), arrond. de Mulhouse; 2.230 hab. Cette localité, qui dépendait du Haut-Rhin français, a été cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BLOU, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Baugé; 1.086 hab. Gîtes de fer. Carrières de craie tuffeau.

BLOUDOF (le comte de), diplomate russe. V. Bludov.

BLOUET (Guillaume-Abel), architecte français, né et mort à Paris (1795-1853). Il remporta le prix de Rome en 1821. Pendant son séjour à Rome, la restauration des thermes d'Antonin Caracalla vint montrer son esprit ingénieux et attentif dessiné intelligemment de nos jours. Il fut chargé plus tard les recherches des arts [illegible] à l'expédition scientifique en Morée. En 1846, [illegible] théorie d'architecture de l'École des beaux-arts, [illegible] donnée, et il fut élu à l'Académie des beaux-arts en 1850. Ses divers ouvrages portent l'empreinte un [illegible] plus pur. Il nous suffira de citer l'attique de l'arc [illegible] de Bellini et de Cagnola, le dégagement, les travaux de restauration et d'embellissements du palais et des jardins de Fontainebleau, etc.

BLOUET (Paul), dit **Max O'Rell,** littérateur français, né en 1848. Officier de cavalerie, réformé pour blessures, il alla s'établir en Angleterre, en 1872, et fut nommé professeur à l'école française de Saint-Paul. En 1883, il publia *John Bull et son île*, [illegible] à Londres, sous le pseudonyme de Max O'Rell; il [illegible] *Jonathan et sa femme*, 1884; *Les Filles de John Bull*, 1885; *Les Chemins battus et les nouveaux sentiers*, 1886; *Les Femmes de John Bull*, 1887; *Souvenirs d'un professeur*, 1888; *Vieux Bleu à bords*, en collaboration avec Georges Speller, Georges Pouillon; *Le Mari de Jeanne d'Arc*, 1889; *Le Mariage de mon cousin*, 1890; *Le Chemin de la vie*, 1891; et il a fait plusieurs conférences sur les mêmes sujets.

BLOUNT (Henri), littérateur et voyageur anglais, né en 1602 à Tittenhanger (comté d'Hertford), mort en 1680. Il soutint la cause de Charles Ier contre le parlement, puis se ralliait à Cromwell, et devint, sous Charles II, grand sheriff de Hertford. Homme d'esprit et d'imagination, il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels des comédies, intitulé : *Comédies de cour* 1692, etc.

BLOUNT (Thomas Pope), savant anglais, fils du précédent, né à Upper Holloway en 1649, mort en 1697. Il devint membre du parlement, et fit preuve d'un esprit libéral élevé. Ses principaux ouvrages sont : *Censura celebriorum authorum* (Londres, 1690); *Sept essais sur différents sujets* (Londres, 1697), qui rappellent, par la libre allure des jugements, les essais de Montaigne; *Histoire naturelle, comprenant nombre de traditions rares* (1693), etc.

BLOUNT (Charles), déiste anglais, frère du précédent, né en 1654, mort en 1693. Il soutint contre lui de violentes attaques en publiant des ouvrages où il prenait parti pour les religions païennes, et se suicida à la suite de chagrins causés par ses mauvaises mœurs. Amos Cottell (1620 : *Vie d'Apollonius de Tyane* 1680; *Oroque de l'adolatrie* 1680; *Religion laïque* 1683; *Jamia secularium* 1684. Les *Œuvres posthumes de Charles Blount* ont été publiées en 1695.

BLOUSE *blouz* n. m. Ancien nom des fabricants de bouclets.

BLOUSE (*blouz*' — anciennem. *beloose*) n. f. Sorte de chemise de grosse toile, de cotonnade, etc., que portent comme vêtement de dessus les paysans, les ouvriers, les garçons épiciers, les artisans, les artistes, les médecins pendant qu'ils travaillent, etc.

— Par ext. La classe ouvrière, par opposition à la classe élevée et à la domesticité; personnifiée, l'une par l'habit, l'autre par la livrée : *La* BLOUSE *est plus noble que la* LIVRÉE. (Mme E de Girardin).

— *Blouses blanches*, Nom donné à de faux ouvriers revêtus de blouses blanches, que la police payait avec l'argent des fonds secrets, et qui, dans la dernière année du second Empire, sous le préfet de police Piétri, simulaient des émeutes, ou servaient aux ovations officielles. En 1870, au moment où la guerre allait être déclarée à l'Allemagne, on les vit parcourir tumultueusement les boulevards en criant : « A Berlin ! a Berlin ! »

Blouse

BLOUSE (*blouz*') n. f. Nom des trous ou enfoncements demi-circulaires creusés dans les angles des quatre côtés d'un tablé et au milieu des longues bandes d'un billard, pour recevoir les billes : *Aujourd'hui, les billards sont presque tous dépourvus de* BLOUSES. « *Partie de la blouse dépouillée*. Partie dans laquelle on chaque joueur indique à son adversaire une blouse où celui-ci ne peut faire la bille sans perdre des points. « *Sauver une ou plusieurs blouses*, Convenir avec son adversaire de tenir pour nulles les billes qu'on y fera. « *Blouse volante*, Celle que l'on sauve sur le choix qu'en fait l'adversaire à chaque coup.

— Au jeu de paume, Creux recouvert de gros barreaux de bois, pour recevoir les balles, à chaque extrémité de la galerie.

— Pop. Prison : *Mettre quelqu'un dans la* BLOUSE.

— Cavité pleine d'eau et recouverte de sable, dans les landes de Gascogne.

— Techn. Pièce qui sert de moule au potier d'étain.

BLOUSER (*zé*) v. a. Au billard, Faire entrer dans la blouse : Blouser *une bille*. il Pousser dans la blouse la bille de Blouser *son adversaire*.

— Fig. et fam. Tromper, faire tomber dans l'erreur ou dans un piège : *Les bonneteurs* BLOUSENT *leurs clients*.

— Musiq. *Blouser les timbales*, Battre les timbales.

Se blouser, v. pr. Au billard, Pousser sa propre bille dans la blouse.

— Fig. et fam. Se tromper; tomber dans une erreur ou dans un piège : *Qui rétrograde*, SE BLOUSE. (Béranger.)

BLOUSIER (*zi-é*) n. m. Pop. Homme vêtu d'une blouse.

BLOUSSE n. f. Laine trop courte pour être cardée et que l'on emploie en la faisant subir une forte pression, pour la fabrication de certains draps de qualité inférieure.

On les appelle *draps Beaussesse sous*.

— Pl. Nom donné, dans les filatures, aux déchets et à la partie très grossière de la laine, ou encore aux cylindres qui laissent dans les peignes la portion délissée de la laine.

BLOWITZ (Henry-Georges-Stephan-Adolphe Opper de), journaliste, né au château de Blowitz (cercle de Pilsen [Autriche]) en 1825. Venu jeune en France, il professa l'allemand dans divers lycées, puis fit du journalisme et fut naturalisé en 1870. En 1871, il entra en relations avec Thiers. Devenu correspondant du *Times* à Versailles en 1871, il fut nommé, en 1874, correspondant en chef de ce journal à Paris. Il inaugura le système des interviews avec les plus grands personnages politiques de l'Europe. Il a fait parmi ses voyages : *Pèlerinage à Jérusalem, Constantinople et la Syrie*, 1876; *Le Maroc*, 1878; *Le Congo et le Soudan*, 1884; *Le Congo et le Soudan*, 1884; *Le Congo et le Soudan*, 1884

de soie bleu de ciel. Le *Blue-Boy*, qui ressemble à une gageure (et qui en était une en effet contre Reynolds, lequel avait voué ses portraits au rouge), est un portrait de la plus haute et de la plus fine qualité; il aurait grand air auprès des Rubens. Il a figuré aux expositions de Manchester (1857), de Londres (1862), et, à Paris, à l'exposition des portraits de femmes et d'enfants (1897).

BLUE-DYER (*blou-daïère*) n. m. Variété de cépage américain, essayé dans la reconstitution des vignobles, puis abandonné à cause de ses mauvaises qualités.

BLUE-FAVORITE (*blou*) n. m. Variété de cépage américain, n'ayant donné que de mauvais résultats lors de la reconstitution de nos vignobles français.

BLUE-LIAS (*blou, ass*) n. m. Couche de l'étage inférieur des terrains jurassiques, formée d'argile et de calcaire marneux (Angleterre).

BLUET ou **BLEUET** (*ô* — dimin. de *bleu*) n. m. Centaurée à fleurs bleues, *Centaurea cyanus*, très commune dans nos blés; la fleur même de cette plante : *Se faire une couronne de bluets*.

— *Bluet du Danube*. Nom d'une espèce d'airelle. ‖ *Bluet du Levant*, Centaurée musquée.

— En T. de pêch., Nom par lequel les pêcheurs du littoral français désignent une sorte de squale, qu'on appelle aussi *squale glaque* ou *cagnot*.

Bluet (*ô-tan*), **ANTE** adj. Qui jette des étincelles, des bluettes de feu : *Je rayais les étoiles bluettantes du ciel avec un feu* BLUETTANT (Cyrano de Bergerac).

BLUETTE (*blue-et* — pour *bluette*; anc. franç. *bluette*, étincelle) n. f. Petite étincelle qui pâlit et s'éteint aussitôt : *Quand on frappe les tisons, on en fait jaillir des* BLUETTES.

— Par ext. Rayon lumineux, scintillement : *Diamant qui lance des bluettes*.

— Fig. Saillie, trait vif et léger. ‖ Petit ouvrage d'esprit sans importance, mais finement écrit. ‖ Ardeur qui ne dure pas : *Bien des amours ne sont que des* BLUETTES.

— Comm. *Bluette du Rhin*, Lainage grossier qui vient d'Allemagne.

— Ornith. Nom vulgaire de la pintade, oiseau dont le plumage est gris bleu émaillé de points blancs.

— SYN. **Bluette, étincelle.** La *bluette* a un éclat moins vif et moins durable que l'*étincelle*. Cette dernière, plus vive, n'embrase pas toujours, mais elle peut le faire, et un incendie violent peut n'avoir d'autre cause que l'étincelle produite par le choc du caillou. Au figuré, *bluette* s'emploie toujours d'une manière absolue; il se dit d'un bon mot sans importance, d'une production littéraire qui doit plaire du moment pour ne pas laisser le souvenir dans l'oubli; *étincelle* dit quelque chose de plus, et peut avoir un complément : *Une* ÉTINCELLE *de génie*.

BLUETTER (*ê-té*) v. n. Produire des bluettes de feu.

BLUFFIE (*blu-fi*) n. f. Genre de graminées de l'Afrique australe, comprenant une seule espèce.

BLUHME (Christian-Albert), homme d'État danois, né à Copenhague en 1794, mort en 1866. Il devint ministre du commerce (1848), membre du *Rigsdad*, puis ministre des affaires étrangères de 1851 à 1854. A l'occasion de la guerre entre la Russie et les puissances occidentales, en 1854, Bluhme s'unit à la Suède et à la Norvège pour observer la neutralité. En 1857, il conclut, avec les divers États de l'Europe, le traité qui mit fin au péage du Sund. Rappelé au pouvoir par Christian IX, à l'issue de la guerre avec la Prusse et l'Autriche, il signa, comme ministre des affaires étrangères et président du conseil, le traité de Vienne (1864), par lequel les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg furent cédés par le Danemark à l'Autriche et à la Prusse.

BLUHME ou **BLUME** (Frédéric), juriste allemand, né à Hambourg en 1797, mort à Bonn en 1874. Il devint conseiller à la cour d'appel des villes libres, à Lubeck (1832), et fut successivement appelé à professer le droit aux universités de Halle, à Goettingue, à Bonn. En 1821, il fit en Italie un voyage scientifique, dont il a consigné les résultats dans ses deux ouvrages : *Iter Italicum* (1824-1836), et *Bibliotheca librorum manuscriptorum italica* (1834). Il est, en outre, auteur de nombreux ouvrages sur le droit romain et le droit allemand.

BLUM (Charles-Louis), compositeur et écrivain allemand, né et mort à Berlin (1786-1844). On connaît de lui plusieurs opéras : *Claudine de Villabella*, *le Chapeau de roses*, *Zemokhi ou la Paix de Grenade*, *les Pages du duc de Vendôme*, *le Chanoine cordonnier*, *le Nonnambule*, etc., et deux ballets : *Aline* et *Achille*. Il a donné aussi un grand nombre de chansons et de romances, des chœurs. Enfin, il a traduit, pour la scène allemande, un grand nombre d'opéras et de vaudevilles français, et a fourni à divers journaux des articles relatifs à la musique.

BLUM (Robert), littérateur et homme politique allemand, né à Cologne en 1807, fusillé à Vienne en 1848. D'abord simple ouvrier, puis employé dans un théâtre, il acquit de l'instruction, et se mit à écrire des pièces. Il concourut à rédiger un *Dictionnaire théâtral* (1839-1842). Il fonda en 1840, à Leipzig, l'*Association de Schiller*. En 1848, il fut nommé député au parlement de Francfort. Bientôt, il se mit à la tête du parti républicain en Allemagne, et fut un des promoteurs du soulèvement de Vienne. Mais, lors de la reprise de la ville, il fut fait prisonnier et exécuté.

BLUM (Ernest), auteur dramatique et journaliste français, né à Paris en 1836. Ecrivain plein de verve et d'esprit, il s'est fait connaître comme journaliste au « Charivari », au « Rappel », au « Gaulois », etc., et comme auteur dramatique, par un nombre considérable de pièces, de genres très divers, pour la plupart en collaboration avec Flan, Clairville, Lambert Thibout, Monnier, Bresebarre, Labiche, Toché, etc. Parmi ses revues, vaudevilles, drames, libretti d'opérettes, etc., nous citerons : *les Delassements* [illegible] (1864); *Cendrillon* (1866); *la Jolie Parfumeuse* (1874); *Ex-voto* (1876); *Belle Lorette* [illegible] *Lariçot* (1884); *le Petit Chaperon rouge* (1885); *Mademoiselle Gavroche* (1885); *le Parfum* (1888); *les Femmes nerveuses* (1888); *le Cadenas* (1889); *Paris fin de siècle* (1890); *Madame l'Amiral* (1892); *Monsieur Coulisset* (1892); *la Maison Tamponin* (1892); *la Rieuse* (1894); *le Carillon du diable* (1895); *le Carillon* (1897); etc. Il a publié en volumes : *Entre Bicêtre et Charenton* et *les Aventures d'un notaire* (1866); *Journal d'un vaudevilliste* (1894); *les Mémoires d'un vieux beau* (1895); etc.

BLUMAUER (Aloys), poète surnommé **le Scarron allemand**, né à Steier (Autriche) en 1755, mort à Vienne en 1798. Fut d'abord jésuite, puis libraire. On lui doit des poèmes dans le genre burlesque, mais l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation est l'*Enéide travestie* (1784), qui eut un immense succès en Allemagne, mais qui n'est, en réalité, qu'une parodie lourde et triviale.

BLUMÉE (de *Blume*, n. pr.) n. f. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des herbes annuelles vivaces, velues ou pubescentes à la base, rarement suffrutescentes, originaires des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

BLUMENAU, municipe du Brésil (prov. de Santa-Catarina), sur le fleuve côtier Itajahy, près de la mer; 30.000 hab. Ch.-l. *Blumenau*. Colonie fondée par Blumenau, en 1850.

BLUMENBACH (Jean-Frédéric), médecin et naturaliste, né à Gotha en 1752, mort en 1840. Avant Cuvier, il comprit que la zoologie doit avoir l'anatomie comparée pour base. Il s'occupa surtout de l'histoire des races humaines, et réunit une importante collection de crânes. En comparant tous les caractères que peuvent offrir les formes des différentes races, Blumenbach établit cinq races humaines : la caucasique ou blanche, la mongolique ou jaune, l'éthiopique ou noire, l'américaine ou rouge, et la malaise; mais il admet qu'entre ces races, qui offrent des caractères très prononcés, il y a une foule de variétés, de nuances intermédiaires qui les unissent les unes aux autres; en un mot, il se prononce pour l'unité de l'espèce humaine. Ses principaux ouvrages sont : *De generis humani varietate nativa* (1775 et 1794); *Specimen physiologiæ comparatæ* (1787 et 1789); *Manuel d'histoire naturelle* (1803); *Manuel d'anatomie comparée* (1805 et 1845); *Manuel de physiologie et pathologie* (1787 et 1798); *Introductio ad historiam medicinæ litterariam* (1876); *Bibliothèque médicale* (1793-1795).

BLUMENBACHIE (*mèn'* — de *Blumenbach*, n. pr.) n. m. Genre de plantes, voisin de loases, comprenant des herbes dressées ou grimpantes, qui croissent au Chili et au Pérou.

— n. f. Syn. de TRACHYPOGON, section du genre andropogon.

BLUMENBACHITE (*mèn'* — de *Blumenbach*, n. pr.) n. f. Sulfure naturel de manganèse. Syn. de ALABANDINE.

BLUMENTHAL, ville d'Allemagne (Prusse), sur le Weser. 4.000 hab. Cannneries, briqueries, construction de bateaux. — Pop. du *cercle de Blumenthal* : 22.550 hab.

BLUMENTHAL (Joseph DE), violoniste et compositeur, né à Bruxelles en 1782, mort à Vienne en 1850. Il vécut à Prague et à Vienne, où il fit représenter plusieurs opéras, parmi lesquels *Don Carlos*, *le Roi de Rhodes* et *le Monteur court*. Il a écrit la musique d'un ballet-pantomime, ainsi que des ouvertures, entr'actes et chœurs, pour un grand nombre de drames : *Colomb*, *le Roi Lear*, *Turandot*, *Catherine von Heilbronn*, *Ferdinand Cortez*, *Gamma*, *Menasko et Elvina*, etc. Il a publié plusieurs symphonies, des duos, des trios et quatuors, des cantates, des messes, des motets, etc.

BLUMENTHAL (Leonhard von), général prussien, né à Schwarzlosen (Oder) en 1810, mort à Berlin en 1900. En 1849, il fut nommé chef de l'état-major général de l'armée du Slesvig-Holstein. Il fit, avec le même titre, la campagne contre le Danemark en 1864. En 1866, il fut chef de l'état-major de l'armée du Danube, commandée par le prince Frédéric-Charles. Durant la guerre avec la France, il commanda l'état-major dans l'armée du prince royal de Prusse. Il prit une part importante aux opérations autour de Sedan et à celles qui préparèrent l'investissement de Paris. Il fut créé feld-maréchal par l'empereur Frédéric III.

BLUMENTHAL (Oscar), écrivain allemand, né à Berlin en 1852. Ecrivain à la verve un peu lourde, il a publié, entre autres ouvrages : *Pour toutes les classes de natures et de personnages* (1875); *Toutes sortes d'impolitesses* et *Société mélangée* (1877); *Au dessert* (1879); *Flâneries* (1880); *Quelques vérités* (1887); etc. Comme auteur dramatique, on lui doit un certain nombre de pièces, notamment : *la Philosophie de l'inconscient* (1876); *les Députés*, *la Grande Cloche*, *le Voile noir*, *Aujourd'hui et hier* (1892); etc.

BLUMER (Jean-Jacques), homme politique, jurisconsulte et historien suisse, né à Glaris en 1819, mort à Lausanne en 1875. Il fut membre, et plusieurs fois président, soit du conseil des États, soit de l'ancien tribunal fédéral. Il rendit de grands services dans son canton comme président de la cour d'appel (1848), et comme rédacteur de la « Glarner Zeitung » de 1851 à 1854. Il entreprit, dès 1868, la transformation de la vieille législation civile et pénale : ce travail ne fut terminé qu'en 1874. Il prit encore une part active aux revisions constitutionnelles de 1868, 1872 et 1874. L'organisation du tribunal fédéral peut être regardée comme son œuvre. Il en fut nommé président, mais il mourut fort peu de temps après. Parmi ses travaux, on doit citer : *le Canton de Glaris*, en collaboration avec O. Heer, dans « les Tableaux de la Suisse » (1846); *Histoire du droit dans les démocraties de la Suisse* (1856-1859); *Manuel de droit fédéral suisse* (1863-1865).

BLUMIE (*mî*) n. f. Bot. Syn. de HEXAMERIDE, de TALAUME, de SAURAUIE.

BLUMITE (de *Blum*, n. pr.) n. f. Tungstate naturel de magnésium et de fer, cristallisé en aiguilles violacées ou rougeâtres, associées au bitume.

BLÜMLISALP, massif montagneux de la Suisse (Alpes Bernoises), un des plus beaux de cette partie des Alpes. Point culminant : 3.670 m.

BLUNT (lady Anna), voyageuse anglaise. Fille du comte de Lovelace et petite-fille de lord Byron, elle épousa, en 1869, le diplomate Wilfrid Scawen **Blunt**, avec qui elle visita l'Afrique du Nord, l'Egypte, la presqu'île du Sinaï, la Mésopotamie, le désert de Syrie et l'Arabie. Elle a publié : *the Bedouin Tribes of the Euphrates* (Londres, 1879), et *a Pilgrimage to Nedjd* (Londres, 1880), qui a été traduit en français, en 1882.

BLUNTSCHLI (Jean-Gaspard), jurisconsulte et historien suisse, né à Zurich en 1808, mort à Carlsruhe en 1881.

Bluntschli.

Professeur de droit à Zurich, puis membre du Grand Conseil, Bluntschli devint le chef du parti conservateur-libéral dans le canton de Zurich, et député aux diètes qui se succédèrent. Après la défaite du Sonderbund, il alla se fixer à Munich, où il obtint, en 1848, la chaire de droit privé allemand et de droit constitutionnel général. Il se consacra dès lors à des travaux dont les plus importants, relatifs au droit international public, ont exercé une influence marquée sur les progrès de cette branche du droit. En 1861, il fut nommé professeur de science politique à Heidelberg. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut national de droit des gens; il le présida de 1875 à 1877, et prit part à la conférence européenne de droit des gens, réunie à Bruxelles, en 1877. Il fut, nommé par le gouvernement fédéral suisse, membre des commissions chargées de préparer et de rédiger un projet de loi sur les obligations et le droit commercial. On regrette certaines théories qu'il admit en 1870 pour justifier les annexions.

Les ouvrages qui l'ont fait surtout connaître en France sont : *la Théorie de l'état moderne* [*Théorie générale de l'État, Droit public général*, *Politique*] (1875), *le Droit international codifié* (1869). Mentionnons encore : *Droit privé allemand* (1853); *les Nouvelles Méthodes juridiques* (1862); *Histoire du droit politique* (1864); *le Droit moderne de la guerre* (1866); *Caractère et esprit des partis politiques* (1869); *la Responsabilité et l'irresponsabilité du pape dans le droit international* (1877); *Mémoires* (1887).

Bluntschli a été correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

— Comme historien, il a publié une *Histoire civile et politique de la ville de Zurich et des environs* (1838); *les Trois pays d'Urs, de Schwitz et d'Unterwald et leur première alliance* (1847); *Histoire de la république de Zurich* (1849).

BLUTAGE (rad. *bluter*) n. m. Action de tamiser la farine et autres substances préalablement broyées; résultat de cette action. V. BLUTERIE, et MOULIN.

BLUTANT, ANTE adj. Qui sert à bluter : *Une meule* BLUTANTE.

BLUTEAU (*to*) n. m. Instrument servant à bluter la farine ou les diverses matières broyées que l'on veut tamiser. (Le bluteau n'est plus employé aujourd'hui que pour le blutage de substances telles que la céruse et le sulfate de barytum.)

— Paquet de laine avec lequel les corroyeurs essuient les cuirs chargés de hâire aigre. ‖ Chez les cartiers, Gravure apposée sur l'étoupe de chanvre que l'on emploie pour le seau dans lequel les cartiers délayaient leurs couleurs.

BLUTEL (Charles-Auguste-Esprit-Rose), homme politique français, né à Caen en 1757, mort en 1806. Membre de la Convention, il se prononça contre le jugement du roi par l'assemblée, puis vota pour la réclusion et le sursis. Après le 9 thermidor, chargé de missions dans les départements, il fit mettre beaucoup de prisonniers en liberté, siégea aux Cinq-Cents, et mourut directeur des douanes à Anvers.

BLUTER (pour *belster*, *bulster*, *buster*, *buer*, étoffe servant à bluter) v. a. Passer une mouture par un sas, tamis ou bluteau.

BLUTERIE n. f. Lieu où l'on blute une mouture.

— ENCYCL. En meunerie, on se servait autrefois, pour séparer les diverses espèces de farines, d'un instument

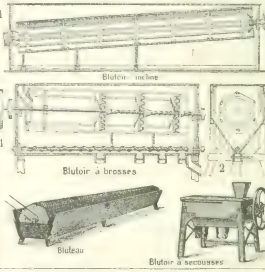

Bluterie. 1. Coupes longitudinales. 2. Coupe transversale du bluteur à brosses.

nommé *bluteau*. Il se composait d'une sorte de conduit incliné, garni au pourtour d'un tissu en étamine. Enfermé dans une *huche*, ou coffre en bois, un *bobillard* lui imprimait de violentes secousses. La farine passait au travers de l'étamine, tandis que le son glissait intérieurement le long de l'appareil, et tombait à la partie basse.

Aujourd'hui que le bluteau n'a plus d'emploi dans la meunerie, on la remplacé par des *bluteries*, composées d'une carcasse en bois ou en métal recouverte d'étamine; elles sont enfermées dans une caisse hermétiquement fermée, que l'on nomme *coffre*. Ces appareils, prismatiques, sont horizontaux et tournent autour d'un axe central, en même temps qu'ils reçoivent un mouvement alternatif de va-et-vient latéral. L'enveloppe est en étamine de soie, fabriquée dans les environs de Montauban; elle possède divers degrés de finesse, suivant les qualités de farines à obtenir.

Les Américains ont cherché à installer des bluteries électriques dans lesquelles les portions les plus ténues se

trouvant attirées par des cylindres en caoutchouc chauffés. Les résultats sont pas répondu à l'attente.

Lorsqu'il s'agit de matières lourdes, comme la cerruse ou le sulfate de baryum, l'étamine est remplacée dans la bluterie par une toile métallique.

BLUTEUR n. m. Ouvrier chargé du blutage.

BLUTOIR n. m. Sorte de grand tamis composé d'un cylindre horizontal comme le bluteau, mais fixe. Il a une central, muni de brosses en spirales, force la farine à traverser l'enveloppe en étamine.

BLYSME (*blysme*) n. f. Genre de cypéracées, dont on connaît quatre espèces de l'Europe, de la région caucasique et de l'Inde septentrionale.

BLYTIE n. f. Genre de jungermanniacées terrestres, habitant les marais tourbeux.

BLYTTIE n. f. Syn. de HAPLOSTEMME, section du genre *timeboeuxia* ≈ Syn. de CINSE, et de PALLAVICINIE.

BLYXE (*blikx* — du gr. *blazein*, faire couler) n. f. Genre de plantes aquatiques, de la famille des hydrocharidées, comprenant quelques espèces de l'Inde et de Madagascar.

BNINSKI (Alexandre, comte DE), officier et tacticien polonais, né à Cracovie en 1788, mort en 1831. Il entra en 1807 au service de la France, prit part, en 1830, à l'insurrection polonaise, fut plus sénateur, puis chargé de l'approvisionnement de l'armée. Il a publié : *Traité sur l'exercice de l'infanterie polonaise* (1810), et *Traité sur la cavalerie* (1811).

BÔ lat. *ficus religiosa*) n. m. Figuier de Bouddha-Gayâ, à l'ombre duquel Çâkya-Mouni était assis depuis quarante neuf jours lorsqu'il parvint à l'omniscience, ou à l'état de Bouddha parfait. Cet arbre, dont les feuilles ne tombent jamais, dit-on, mais seulement se fanent quelques instants avant le anniversaire du Nirvâna (ou mort) du Bouddha, et que les bouddhistes appellent aussi « arbre de science », est pour eux un symbole aussi sacré que la croix pour les chrétiens. Les élèves d'Çâkya le recommandent à la vénération des fidèles. Il est fréquemment représenté dans les sculptures et les peintures bouddhiques, et, partout où le climat le permet, il n'est guère de monastère ni de temple qui ne possède son figuier, bouture de l'arbre sacré de Çâkya-Mouni ; le plus célèbre est celui qui fut planté à Anourâdhapourâ (île de Ceylan) par Mahéndra, fils d'Açôka, en 240 avant notre ère. En 1862, on montrait encore à Bouddha-Gayâ, derrière le grand stoûpa, un figuier d'une quinzaine de mètres de hauteur, que les bouddhistes prétendaient être le véritable arbre Bô. Transplanté, à ce moment, à cause de la reconstruction du temple, il ne tarda pas à succomber aux libations de toutes sortes dont l'inonda la piété des fidèles. On l'a remplacé, en 1885, par une bouture de figuier de même espèce.

BÔ (Jean-Baptiste-Jérôme), homme politique français, né à Lauzanac (Aveyron) en 1753, mort à Fontainebleau en 1811. Membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention, il siégea à la Montagne, vota la mort du roi, montra une grande énergie dans diverses missions qu'il remplit. A Marseille, il fut emprisonné par les fédéralistes et délivré par Carteaux. Envoyé à Nantes après le rappel de Carrier, il fit mettre en liberté un grand nombre de prisonniers, envoya au tribunal révolutionnaire de Paris les membres du comité révolutionnaire de Nantes qui avaient secondé Carrier dans ses excès. Pendant la réaction thermidorienne, il fut emprisonné et ne recouvra la liberté qu'à l'amnistie de brumaire an IV. Après le 18 brumaire, il reprit, à Fontainebleau, l'exercice de sa profession de médecin. Il a laissé une *Topographie médicale de Fontainebleau*.

BOA (du lat. *boa*, sorte de couleuvre) n. m. Genre de reptiles de l'ordre des ophidiens, famille des pythonidés, tribu des *boinés*, renfermant des serpents de grande taille, à tête écailleuse, dépourvue de plaques, à queue préhensile.

— ENCYCL. On admet cinq espèces de *boas*, très difficiles à distinguer les unes des autres, et qui habitent le nord de l'Amérique du Sud, l'Amérique intertropicale et les Antilles. Nous citerons : le *boa empereur*, que l'on rencontre au Mexique et au Guatemala; le *boa constricteur*, qui vit dans les contrées septentrionales et orientales de l'Amérique du Sud; le *boa desmolaque*, qui habite les Antilles. Certains boas peuvent avoir 6 m. de long. Ils se nourrissent de petits mammifères qu'ils étouffent en s'enroulant autour de leur corps. Le boa constricteur rend même au Brésil de services en mangeant des rongeurs. En général, ils n'attaquent pas l'homme. Les anciens Mexicains rendaient un culte au boa empereur.

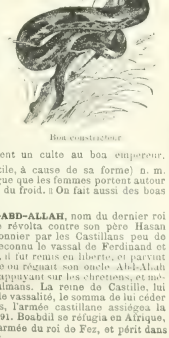

Boa constricteur.

BOA (du nom du reptile, à cause de sa forme) n. m. Fourrure étroite et longue que les femmes portent autour du cou pour se garantir du froid. ‖ On fait aussi des boas de plume, etc.

BOABDIL ou **ABOU-ABD-ALLAH**, nom du dernier roi arabe de Grenade. Il se révolta contre son père Hassan en 1481, et fut fait prisonnier par les Castillans peu de temps après. S'étant reconnu le vassal de Ferdinand et d'Isabelle-la-Catholique, il fut remis en liberté, et partit à s'emparer de Grenade où régnait son oncle Abd-Allah (1482). Il gouverna en s'appuyant sur les chrétiens, et mécontenta ainsi les musulmans. La reine de Castille, lui rappelant sa promesse de vassalité, le somma de lui céder Grenade. Sur son refus, l'armée castillane assiégea la ville, qui capitula en 1491. Boabdil se réfugia en Afrique, prit du service dans l'armée du roi de Fez, et périt dans un combat. V. GRENADE.

BOAC ou **BOAG**, ville de l'Océanie (Philippines [prov. de Mindoro]), dans l'île de Mariniduque; 13.400 hab.

BOADICÉE, femme de Prasutagus, roi des Icéniens, dans la Grande-Bretagne.

Histoire. Prasutagus, en mourant, avait légué aux Etats à Néron, à condition que sa veuve lui succéderait sur le trône. Lorsqu'il accepta l'héritage ; mais, au lieu de protéger la reine, il l'abandonna, ainsi que ses richesses et ses Etats, aux violences des généraux et des soldats romains. Boadicée [illegible] vit sous ses propres yeux ses filles outragées par une bande de soldats. A ces nouvelles, la nation entière se souleva. Boadicée exaltait la haine [illegible] contre les Romains. Les Bretons [illegible] 70.000. Pendant [illegible] la science militaire des Romains [illegible] ouvrage dévoué des Bretons, qui [illegible] des prodiges de valeur. Boadicée versa du poison dans une coupe, but la première; puis, ils présentant à ses filles : « Buvez, dit-elle, le poison est moins cruel que la tyrannie. »

BOAGE (lat. gr. *boas*, [illegible]) n. m. [illegible] BOAGIDÉ.

BOARDING-SCHOOL (*bôr-dinch'-skoul*) n. m. Mots anglais signifiant « [illegible] », et qui, écrits sur [illegible] enseigne de beaucoup de pensionnats, indiquent qu'on y apprend langues, où que le régime est à l'anglaise, ou enfin qu'on y reçoit de jeunes Anglais.

BOARHOUND (*bôr-haound*' — de l'angl. *boar*, sanglier, et *hound*, chien [chasse]) n. m. Chien, sorte de mâtin pour la chasse du sanglier.

BOARI n. m. Fibre textile venant du Mozambique et connue sous le nom de *chanvre d'Afrique*.

BOARMIE ou **BOARMIA** (du gr. *Boarmia*, un des noms de Minerve) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, tribu des dendrométridés, renfermant de belles phalènes à ailes dentées ou festonnées. De nombreuses espèces sont répandues sur le globe, dont vingt-sept en Europe. La plus grande de nos pays est la boarmie du chêne (*boarmia roboraria*), phalène du chêne.

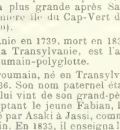

Boarmie (réd. 2 1-3).

BOARO n. m. Variété de raisin.

BOATILA n. f. Bateau de Ceylan, de 16 à 20 mètres de long ; l'arrière est pointu, l'étambot courbe, les fonds plats, et il porte une grande voile.

BOAVISTA, île africaine de l'archipel du Cap-Vert, la plus orientale du groupe, et la plus grande après São-Yago ; 3.100 hab. C'est la première île du Cap-Vert découverte par les Portugais (1450).

BOB (Jean) [illegible] en Transylvanie en 1739, mort en 1830, évêque des roumains-unis de la Transylvanie, et l'auteur du premier dictionnaire roumain-polyglotte.

BOB (Basile-Fabian), poète roumain, né en Transylvanie en 1795, mort à Jassi en 1836. Son nom paternel était *Pierre* RECU ; celui de « Bob » lui vint de son grand-père maternel, Teodor Bob, qui, adoptant le jeune Fabian, lui imposa son nom. Bob fut appelé par Asaki à Jassi, comme professeur de roumain et de latin. En 1835, il enseigna les mathématiques et la philosophie à l'« académie » qu'on venait de fonder dans cette ville. Bob fut un des précurateurs de la langue et de l'esprit roumains en Moldavie. Il est un des meilleurs satiriques de son temps. On a de lui : *Moldova en 1837*, et *Pharsalia tintirimdui* (la Géographie du cimetière), satires pleines de verve et d'humour.

BOBADILLA (Francesco DE), administrateur espagnol, vivait vers la fin du XVe siècle, mort en 1502. Chargé, en 1498, d'aller rétablir l'ordre à Haïti, il fit charger de fers Christophe Colomb et ses frères (1500), et les renvoya aux rois Ferdinand et Isabelle, indignés de la conduite de Bobadilla, le rappelèrent en Espagne, où il vécut dès lors dans la disgrâce.

BOBAK ou **BOBAQUE** (*bak*') n. m. Espèce de marmotte du nord de l'Europe. V. MARMOTTE.

BOBALI, nom porté par plusieurs auteurs dalmates, qui ont écrit en latin et en italien : SABINUS **Bobali**, né à Raguse d'une famille noble, mort en 1585, a laissé des œuvres en italien, publiées sous le titre de : *Rime amorose*, et *Pastorali e satire* (1589); — FRANÇOIS **Bobali**, né à Raguse, a composé des poésies latines qui ont été réunies par P. Georgi.

BOBARTIE n. f. Bot. Syn. de ÉCHINACÉE, et ARISTÉE.

BOBBIO (lat. *Bobium*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), sur la Trébie; 4.650 hab. Evêché suffragant de Gênes; célèbre couvent fondé en 612 par saint Colomban, abbé de Luxeuil. — Ch.-l. d'un circondario peuplé de 40.000 hab.

BOBBY (abréviation du prénom *Robert*, en angl.) n. m. Sobriquet servant à désigner un policeman, à Londres.

Candélabres à bobèches

BOBE n. f. Sorte de moue ou de grimace moqueuse : *Faire la* BOBE. (Pop).

BOBÈCHE n. f. Mobil. Sorte de disque en verre ou métal à rebord, percé au milieu, que l'on adapte aux bougeoirs pour empêcher la cire de couler plus bas. ‖ Partie supérieure d'un chandelier, qui a la forme d'une bobèche.

— Techn. Petite bande d'acier fin, que les couteliers soudent contre une lame de fer, pour en faire un instrument tranchant.

BOBÈCHE, pitre français, né à Paris, qui vivait sous l'Empire et la Restauration, et dont le vrai nom était probablement *Antoine* MARDELARD (ou MANDELARD). Il s'engagea, en 1809, avec un de ses camarades nommé Guérin, natif d'Orléans, dans la troupe de Dromale, qui était alors à Versailles, et qui ne tarda pas à venir diriger le théâtre des Pygmées, sur le boulevard du Temple. Guérin prit, comme son camarade, un nom de guerre, et s'appela *Galimafré*. Bobèche et Galimafré devinrent célèbres. Galimafré, avec sa figure longue et son rire bête, se montrait bruyant, gros rieur et popularisait : Bobèche, pitre [illegible] la police impériale. Les [illegible] plus tard, à Tivoli. On ignore l'époque de sa [illegible] spiré divers ouvrages, dont plusieurs ont été joués par lui-même dans ses parades : *La* [illegible] mique, par J. Guignon (1814) ; *Monsieur Bo*[illegible] *sieurs Bobèche, Galimafré, Gringalet, Faribole et autres célèbres farceurs de la capitale.*

— n. m. S'emploie, par antonomase, dans le sens de Plaisant, Farceur, Bouffon, et, par ext., Niais, sot, imbécile : *Un vrai* BOBÈCHE.

BOBÉCHON n. m. Partie supérieure [illegible] d'un cabriolet ou d'une calèche de voiture. ‖ Petite bobèche de métal, munie d'une pointe que l'on peut enfoncer dans le bois ou la pierre et dont se servent les tonneliers.

BOBÉE (de *Bobée*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées-guettardées, renfermant des arbres glabres ou hérissés-pubescents, dont on connaît trois espèces, des îles Sandwich.

BOBÉIE n. f. Bot. Syn. de SAMBUCUS.

BOBELIN n. m. Claire-voie grossière, à forte semelle closetée, portée par les paysans au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. (En 1606, on disait encore *bobelier* pour Garnir une semelle de clous, et *bobelineur* pour Savetier. Ces expressions étaient encore en usage à la fin du XVIIe siècle.) ‖ Par ext. Chaussure grossière, ou encore, Pièce mise à une chaussure, à un vêtement.

BOBER, rivière d'Allemagne, affl. de l'Oder, sortie des monts Kieser, en Silésie; elle baigne Liebau, Landshut, Lewenberg, Naumbourg, Bobersberg, et conflue avec l'Oder, à Crossen. Elle a un développement de 250 kilom.

BOBERSBERG, ville d'Allemagne (Brandebourg), sur le *Bober*; 1.450 hab. Draps, lainages et poteries.

BOBI ou **BOBIE** n. f. Vieille décrépite. (Pop. et inus.)

BOBIERRE (Adolphe), savant français, né à Paris en 1823, mort à Nantes en 1881. Chimiste distingué, fondateur et directeur du laboratoire agronomique de Nantes, Bobierre s'était plus spécialement consacré à l'enseignement de la chimie agricole, et a publié de nombreux ouvrages.

BOBIERRITE (*bié'-rit'* — du n. du chim. *Bobierre*) n. f. Phosphate hydraté naturel de magnésie incolore, formant des agglomérations de petits prismes hexagonaux dans le guano.

BOBIGNY, comm. de la Seine, arr. et à 8 kilom. de Saint-Denis; 1.678 hab. Ch. de f. Grande Ceinture. Tuileries.

BOBILLE (*ll* mill. n. f. Petit cylindre de bois, avec axe ou arbre de fer, employé par les épingliers.

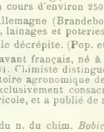

Bobille.

BOBILLONNER (*ll* mill.) v. n. Hésiter, tâtonner. (Inusité.)

BOBILLOT (Jules), écrivain français, plus connu sous le nom de SIGISMOND BOBILLOT, né à Paris en 1850, mort à Hanoï (Tonkin), en 1885. Il avait composé quelques romans et quelques pièces de théâtre lorsque, appelé au service, il entra dans le génie, devint sergent, fut envoyé au Tonkin, et se conduisit d'une façon héroïque dans la défense de Tuyen-Quan. Grièvement blessé, il fut conduit à Hanoï, où il mourut. On a publié de lui, après sa mort : *Une de ces dames*, roman (1885), et *Jacques Fayan*, drame en collaboration avec Max. Une statue lui a été érigée à Paris, en 1888.

Statue du sergent Bobillot.

BOBIN (rad. *bobine*) n. m. Sorte de métier qui, pendant longtemps, a servi à la fabrication du tulle de coton. ‖ Adjectif. *Tulle bobin*, Tulle que l'on fabriquait avec le *métier bobin*.

BOBINAGE (rad. *bobine*) n. m. Opération subie par le fil avant l'ourdissage : *Le* BOBINAGE *consiste à enrouler le fil sur de petits cylindres en bois appelés « bobineaux »*.

BOBINE n. f. Petit cylindre à rebords, sur lequel on enroule des fils d'une matière textile quelconque.

— Pop. Figure ridicule, grimaçante : *Quelle* BOBINE!

— *Mandrin bobine*, Mandrin de tourneur, à pointes, qui reçoit la corde.

— Electr. Cylindre de bois ou de métal creux autour duquel est enroulé un fil métallique recouvert d'une enveloppe isolante; [illegible] ‖ *Bobine de démarrage*, [illegible] deux fils distincts permettant d'obtenir deux courants, ou bien un seul circuit. ‖ *Bobine de déviation*, Bobine, formant un circuit dérivé par rapport à un autre circuit. ‖ *Bobine de résistance*, Celle qui oppose la résistance de son circuit au courant qu'on y fait passer. ‖ *Bobine de multiplicateur*, Nom donné à la bobine à cadre quadrangulaire et à fil unique dans les rhéomètres, et aussi à celle à deux

fils dans les galvanomètres différentiels. ‖ *Bobine d'induction.* Bobine [illegible] dans laquelle [illegible] par un courant variable qui [illegible] *bobine de*). ‖ *Bobine de Sumner.* Sorte [illegible] dans laquelle le fil se trouve enroulé dans le sens de la longueur.

— Flat. Nom par lequel on désigne le [illegible] *bande*, et qui s'enroule autour d'un cylindre de bois ayant des rebords en [illegible] ; on l'appelle aussi [illegible]. Peut rouler [illegible] sur lequel se trouve enroulé du cordon que l'on emploie dans le travail des cardeuses à rubans.

Bobines.

— Métall. Sorte de tambour, que l'on appelle aussi *bobine de tirerie* et *chapeau*, autour duquel s'enroule le fil métallique venant de la filière.

— Min. Nom donné, dans les mines, au tambour d'enroulement des câbles, plats ou ronds, des grands appareils d'extraction. (Tambour, cages.)

— Encycl. Phys. Le terme de *bobine* s'emploie en électricité, comme dans le langage ordinaire, pour désigner un tube creux terminé par deux disques et recouvert de fils soumis à des [illegible] électriques. La substance qui porte les fils varie : c'est tantôt du métal, tantôt des isolants : bois, ébonite. Ce sont les fils de soumettre qui sont ainsi enroulés le plus souvent.

1. Bobine de tirerie horizontale.
2. Bobine de tirerie verticale.

— *Bobinage induction.* V. induction.

— *Bobine de résistance*, Bobine sans noyau et sans induction, pouvant se placer dans une autre bobine et servant d'augmentation ou de comparaison à la *résistance*, du circuit où on la place. (Comme toutes les résistances, c'est un fil de maillechort ou d'alliage de platine et d'argent qui la constitue. Pour éviter d'annuler tout effet d'induction, ce fil est enroulé moitié dans un sens, moitié en sens inverse.

Ces bobines ne se prêtent pas aux mesures effectuées dans un pont de Wheatstone par la méthode des courants alternatifs ; elles sont insuffisantes pour obtenir des mesures exactes quand les résistances de comparaison dépassent 2.000 ohms ; on a choisonné ces bobines pour diminuer la self-induction, la capacité électrostatique, la différence de potentiel des fils au contact (Cornus, Kolrausch, Chaperon), et surtout en changeant très souvent le sens de l'enroulement. Chaperon a construit quelques types ne dépassant pas 25.000 ohms en seul enroulement ; ils sont formés de fil de maillechort de 4/100, et « toutes les couches, de l'épaisseur d'un fil, y sont rigoureusement égales et enroulées dans des sens de rotation contraire V. résistance *boîte de*).

1 Bobine traversée par un noyau de fer doux, dans laquelle on envoie le courant. 2 Bobine ordinaire. 3 Bobine avec deux noyaux longitudinalement

— *Bobine bipiaire de Weber*, Sorte de solénoïde, se comportant comme un aimant sous l'action terrestre et formé par une bobine plate suspendue verticalement par deux fils qui s'en détachent tangentiellement. (On relie ces fils à une pile. Quand le plan formé par ces fils est, à l'état neutre, parallèle au méridien magnétique, il cesse de l'être dès que passe le courant et se déplace sous l'action de la terre : les fils se tordent, et l'équilibre s'établit, quand le moment de torsion bifilaire est égal au moment du couple terrestre.)

BOBINEAU (*no*) n. m. En T. de filat., Chacune des petites bobines emanchées dans les broches du banc : *Les* fils qui doivent passer à *l'ourdissoir*. ‖ Cylindre métallique creux, tourné et alésé, donnant une tension déterminée et une torsion suffisante au *boudin* provenant de la corde.

BOBINER v. a. Dévider sur une bobine du fil, de la soie, du coton.

BOBINETTE (*nèt*' — rad. *bobine*) n. f. Petite pièce de bois mobile, qui servait autrefois, dans les campagnes, à fermer les portes : *La* BOBINETTE *a été remplacée par le loquet.*

BOBINEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui dévide, à la main ou mécaniquement, sur des bobines, le fil destiné à former la chaîne.

— n. f. Machine à dévider les fils sur des bobines. (On l'appelle *ourdissoir* quand le travail s'exécute à la main, et *bobineuse* ou *bobineuse* quand le dévidage se produit mécaniquement.)

BOBINIER (*ni-é*) n. m. Bobinoir ou bobineuse mécanique.

BOBINIERE (rad. *bobine*) n. f. Partie supérieure de l'ancien rouet à filer l'or.

BOBINO ou **DU LUXEMBOURG** (THÉATRE DE), salle de spectacle qui était située rue de Vaugirard, à Paris, près du Luxembourg. Ce ne fut d'abord, vers 1816, qu'une baraque devant laquelle un certain Saix, dit *Bobino*, rival de Bobèche et de Galimafré, faisait la parade. Après avoir exhibé des danses de corde, des scènes de boxe, des combats au sabre, il s'éleva jusqu'à la pantomime et au vaudeville. Après 1830, Bobino fut un théâtre où vinrent s'essayer les jeunes auteurs. — Bobino a été démoli en 1868 ; un café-concert de la rue de la Gaîté a repris son nom.

BOBINOIR n. m. Bobineuse mécanique. V. BOBINEUR.

BOBISATION (*si-on*) n. f. Méthode de solmisation imaginée en 1547 par Hubert Waelrant, pour remplacer par la gamme rationnelle de sept notes la monstrueuse solmisation par sexacordes et par muances en usage depuis plusieurs siècles : qui rendait l'étude de la musique si cruellement difficile. Waelrant proposait de compter avec sept notes : Bo, Ba, Bi, Bo, Bu, Be, Bo. Cette méthode, qui ne tombait pas entièrement *[illegible]* en usage, fut *[illegible]* sous le nom de « solmisation belge ». Son succès fut cependant de courte durée. V. SOLMISATION.

BOBLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg) ; 4.660 h. Culture du lin ; chaussures ; cigares ; brasserie. Victoire de Georges Truchsess de Waldbourg sur les paysans, le 12 mai 1525. — Pop. du district du même nom : 27.000 hab.

BOBO (mot formant onomatopée) n. m. Mal, dans le langage des enfants : *Avoir* BOBO, *du* BOBO. *Faire* BOBO, *du* BOBO.

— Par ext. Mal insignifiant : *Tel qui peut s'élever jusqu'à l'orgueil, ne supporte pas un* BOBO.

Tel qui peut s'élever jusqu'à l'orgueil
Jugez-en par deux aperçus :
Les *bobos* sont au-dessous d'elle,
Et les maux graves au-dessus.

PONS DE VERDUN

BOBŒUF (Pierre-Alexis-Francis), chimiste français, né à Chaussy en 1801, mort à Saint-Denis en 1874. Ses travaux sur l'application des couleurs dérivées du développement très considérable à l'industrie des fleurs artificielles. Après s'être lancé dans des opérations que la révolution de 1848 arrêta brusquement, Bobœuf, complètement ruiné, se remit à l'étude de la chimie. Il trouva une nouvelle préparation de l'acide phénique, qui consistait à traiter directement toutes les huiles de houille par une solution concentrée de soude caustique. Plus tard, Bobœuf découvrit dans le phénol de nouvelles propriétés au point de vue de l'élevage du bétail, du typhus et autres maladies des animaux. L'Académie des sciences lui décerna un prix Montyon en 1861. Bobœuf a publié les ouvrages suivants : *Gare à nos vaisseaux!* (1860) ; *la Bourse et la Loi* (1863) ; *Mémoire adressé à l'Académie des sciences sur l'acide phénique* (1865) ; *De l'acide phénique, de ses dissolutions aqueuses et du phénol sodique* (1866).

BOBOLI (JARDINS), jardins publics du palais Pitti, à Florence. Ils furent dessinés par Tribolo et Buontalenti ; les fontaines, les grottes, les statues y abondent. Parmi ces dernières, il faut citer l'*Enlèvement d'Hélène*, de Vincenzo de Rossi ; une *Vénus* de Jean de Bologne ; deux statues de Bandinelli, et deux autres que Michel-Ange n'avait fait qu'ébaucher. La fontaine de l'*Isoletto*, avec son groupe colossal de l'*Autre Fleuve*, est un chef-d'œuvre de Jean de Bologne. Du haut des terrasses de ce jardin, on jouit d'une vue magnifique sur Florence.

BOBOLINA, héroïne grecque, morte en 1825. Son mari, un riche armateur de Spetzia, ayant été mis à mort par les Turcs, elle arma 1821 trois vaisseaux pour venir à la cause de l'insurrection grecque. Elle prit part au siège de Tripolitza, au blocus de Nauplie, et fut tuée dans une émeute.

BOBON, ville de l'Océanie espagnole (Philippines), île et prov. de Samar ; 3.660 hab. Riz, cire, cacao et toiles.

BOBONNE (rad. *bonne*) n. f. Fam. Expression dont se servent les enfants pour désigner la domestique, la gouvernante chargée de veiller sur eux. ‖ Terme d'amitié d'un mari à l'égard de sa femme.

BOBORIKINE (Pierre), romancier russe, né à Nijni-Novgorod en 1836. Observateur sincère et profond des mœurs contemporaines, il a publié un grand nombre de romans d'un vif intérêt : *En route ; Dans le champ d'autrui ; le Sacrifice nocturne, Vis-à-vis des conjurés ; le Verbe soldat*, où il peint les mœurs boulevardières de Paris, qu'il a plusieurs fois visité ; *A l'américaine ; la Moitié de la vie ; Kitay-Gorod ; Gens d'affaires ; Du trottoir ; Du déclin ; Victime du crépuscule ; les Nouvelles Couches*, etc. Auteur dramatique, il a montré les mêmes qualités psychologique et d'écrivain plein de verve dans les pièces : *La Vie, l'Esprit, le Stigmate, le Docteur Moschkoff, Un club d'amis*, etc. Critique, il a publié des essais littéraires et autres : *L'Art théâtral ; le Théâtre russe*, etc.

BOBR ou **BOBRA**, rivière de la Russie d'Europe, affl. du Narew, née aux environs de Grodno. Elle forme, sur une grande partie de son cours, qui est de 800 kilom., la limite entre l'ancienne Pologne et la Russie, et reçoit à droite la Netta et le Syk. Elle coule en amont de Wizna.

BOBRKA, ville de l'Austro-Hongrie (Galicie [gouv. de Lemberg]) ; 4.950 hab. Tissage et commerce de toile et de céréales, fabrication de toiles communes. — Pop. du distr. du même nom : 69.600 h.

BOBRINETZ, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur le *Bobrinetz*, sous-affluent du Boug, par l'Ingul ; 10.000 hab.

BOBROF, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Voronège), sur le Bitiug, affl. du Don ; 4.750 hab. Culture maraîchère, pépinières. Le nom de cette ville vient de la grande quantité de castors (*bobry*) que l'on chassait autrefois dans ses environs. — Pop. du *district de Bobrof* : 276.500 hab.

BOBROUISK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Minsk), sur la Berézina ; 58.760 hab. Simple bourgade au début du XVIe siècle, Bobrouisk fut annexé à la Russie avec tout le gouvernement de Minsk en 1795. La forteresse, bâtie sous Alexandre Ier, fut vainement assiégée par les Français en 1812. — Pop. du district de même nom : 198.500 hab.

BOBRUN (Henri *et* Charles DE), peintres. V. BEAUBRUN.

BOBUA n. f. Bot. Syn. de BOPÉE. ‖ On a dit aussi BOBO, BOBOMBE, et BOMBE.

BOC n. m. Ancienne forme de BOCE.

— Arg. Tête de débauche. ‖ On dit aussi BOCARD, BOCARDON, BOKON.

BOC n. m. Abrév. de BOGHEI, petit tilbury à deux places.

BOCAGE (pour *boscage*, dérivé de *bosc*, bois) n. m. Petit bois, lieu agréablement ombragé :

Tel, comme un jeune chevreau le bondit,
Dans un bocage que le soleil dore.

LAMARTINE.

BOCAGE (le), nom donné à plusieurs petits pays de l'ancienne France, dont les deux plus connus sont : 1° le BOCAGE NORMAND, qui formait la partie méridionale du Bessin, était situé entre l'Orne et la Vire, et avait pour capitale *Vire* (il fait maintenant partie du département du Calvados) ; 2° le BOCAGE VENDÉEN, dans la province du Poitou, compris actuellement dans le département de la Vendée. Les habitants de ce pays (*Bocagers, Bocageons, Dagnons*) prirent une part active à la guerre civile qui désola l'ouest de la France pendant les premières années de la Révolution.

BOCAGE ou **BOCAGE** (rad. *bocard*) n. m. Fonte mélangée aux laitiers, et que l'on extrait par petits fragments au moyen du bocardage. ‖ On dit aussi FONTE DE BOCAGE.

Bocage royal, recueil d'épîtres de Ronsard (1552), adressées à Charles IX, Henri III, aux reines Catherine de Médicis, Elisabeth d'Angleterre et d'autres autres grands personnages. Ce n'est pas le chef-d'œuvre de Ronsard ; cependant, il y a des passages fort remarquables.

BOCAGE (Pierre-Martinien TOUSEZ, dit), acteur français, né à Rouen en 1797, mort à Paris en 1863. Il devint un des plus remarquables interprètes des drames de l'école romantique, fut directeur de l'Odéon de 1845 à 1848, reparut ensuite sur des théâtres du boulevard et fit pendant quelques années directeur du théâtre Saint-Marcel. Parmi les pièces où cet acteur ardent et passionné a eu le plus de succès, nous citerons : *Marion Delorme, Térésa, Angèle, Antony, la Tour de Nesle, les Sept infants de Lara, Don Juan de Marana, Chiquette, les Beaux Messieurs de Bois-Doré* (1862), sa dernière création.

BOCAGE (Paul), auteur dramatique et littérateur français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1822-1884). Condisciple et ami d'Octave Feuillet, il écrivit avec lui un roman : *le Grand Vieillard* (1843), puis des pièces de théâtre ; *Echec et mat* (1846) ; *la Nuit du vendredi saint* (1847) ; *la Vieillesse de Richelieu*, jouée à la Comédie-Française, en 1848. Depuis lors, il fit représenter, entre autres pièces qu'il écrivit seul ou en collaboration : *le Chariot d'enfant* (1850) ; *York* (1852) ; *Romulus* (1854) ; *le Marbrier* (1854) ; *Maître Wolfram* (1854) ; *l'Imitation à la valse* (1857) ; *Question d'amour* (1864). On lui doit aussi quelques romans ; notamment, *les Puritains de Paris* (1862). — Son frère HENRI, ingénieur et auteur dramatique, né à Paris en 1835, a écrit en collaboration un assez grand nombre de pièces de théâtre. Parmi ses comédies, nous citerons : *le Cadeau du beau-père* (1874) ; *Une fille d'Ève* (1875) ; *En partie fine* (1884) ; *la Doctoresse* (1885) ; *la Vie à deux* (1890). Parmi ses vaudevilles : *le Jeu de l'oie* ; *le Bouzard* (1877) ; *le Tour du cadran* (1879) ; *Madame le commissaire* (1890). Parmi ses opéras-comiques : *les Trois Margots*, musique de Grisar (1877) ; *la Girouette*, musique de Cordès (1880) ; *les Poupées de l'infante*, musique de Grisar (1881). On lui doit encore des romans : *le Prince Mystère* (1875) ; *le Bel Armand* (1879) ; etc.

BOCAGE (BARBIÉ DU). V. BARBIÉ.

BOCAGÉE (de *Bocage*, n. prop.) n. f. Genre d'annoacées, renfermant quelques arbres ou arbrisseaux à feuilles souvent chargées de points pellucides, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie, dans l'Amérique méridionale et dans les îles de l'Afrique orientale.

BOCAGER (*je*), **ÈRE** adj. Qui hante les bocages, les bois : qui appartient, qui a rapport aux bocages : *Nymphes* BOCAGÈRES. *Fêtes* BOCAGÈRES.

BOCAIN, AINE, nom donné, en Normandie, aux habitants du Bocage. — *Les* BOCAINS.

BOCAL (ital. *bocale*) n. m. Mobil. Vase de forme cylindrique, à goulot très large et très court : *Les pharmaciens mettent la plupart des drogues sèches dans des* BOCAUX. ‖ Contenu du même vase : *Manger un* BOCAL *d'olives, de fruits à l'eau-de-vie.* ‖ Globe de verre rempli d'eau, servant à concentrer la lumière sur un seul point.

— Mus. Embouchure en forme de godet, propre à certains instruments : *Bocal d'un trombone, d'un ophicléide.* ‖ Dans les instruments à anche, pièce en forme de baril que l'on place auprès de l'embouchure. (Vieux.)

1 et 5 Bocaux pour conserves ; 2 Bocal avec bouchon de verre usé à l'émeri ; 3 Bocal formé par une capsule métallique ; 4 Bocal du laboratoire ; 6 Bocal pour pièces anatomiques ; 7. Bocal des graveurs ; 8. Bocal d'eau colorée, de pharmacie.

BOCAMBRE n. m. Métall. Syn. peu usité de BOCARD.

BOCAN (Jacques CORDIER, dit), fameux maître à danser et joueur de rebec et de violon, né en Lorraine vers 1580. Il acquit une grande habileté sur le violon, et composa des airs de danse fort agréables. Gouteux et capucin, il n'en devint pas moins le maître de danse préféré de toutes les grandes dames de la cour de France. Il fut, entre autres, celui de la reine Anne d'Autriche et aussi de la jeune princesse Henriette de France, épouse du roi d'Angleterre Charles Ier, qu'il suivit à Londres, où ce monarque aimait à l'entendre jouer du violon. Bocan mourut cependant à Paris, où sa sépulture fut décorée de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et restaurée en 1843. C'est à Bocan qu'on doit la *bocane*, danse à laquelle il a donné son nom.

BOCANDÉ (Bertrand), naturaliste et géographe, né à Nantes vers 1804, mort à Paris en 1861. Il a enrichi la géographie et l'histoire naturelle d'une foule d'observations précieuses, recueillies en Afrique durant nombre d'années. Il a rapporté de ses premières courses plus de quarante-cinq mille insectes, et a écrit un travail plein d'intérêt : *Notes sur la Sénégambie méridionale.*

BOCANE n. f. Sorte de danse grave et figurée, qui doit son nom à son inventeur, Jacques Cordier, dit « Bocan ». On croit que la bocane tonait de la gravité élégante de la pavane. Elle était en très grande vogue au milieu du XVIe siècle, mais on ne la dansait plus au XVIIe.

BOCARD *bar* — de l'allem. *pochen*, écraser. Il m. Appareil employé dans les usines métallurgiques pour broyer le minerai, et qui sert à diverses industries pour produire des poudres très fines.

— ENCYCL. Le *bocard* se compose d'un certain nombre de batteries, comprenant chacune une tige verticale métallique, munie à sa partie inférieure d'une masse pesante. Sur un des côtés de la tige se trouve adapté un mécanisme en similac. Chaque série possède en général trois de ces tiges qui tirent dans un même bassin en auge. Les tiges sont verticaux assurant la montée et la descente régulières de chacun des bocards. Un arbre horizontal porte sur lui périphérie un nombre de cames exactement égal au nombre que celui des pilons constituant une batterie. Leur disposition est telle qu'un bocard, étant levé, égal de temps se produit entre les soulèvements des pilons et leur chute dans l'auge ou se trouve le minerai à écraser.

Roue hydraulique et son arbre à cames, mettant les bocards en mouvement. B, bocard; C, cames.

On emploie presque toujours une roue hydraulique pour actionner l'arbre horizontal portant les cames.

Dans l'industrie, on divise les bocards en deux catégories : les *bocards à eau* et les *bocards à sec*, suivant qu'ils opèrent avec ou sans l'intervention de l'eau. Les bocards sont employés pour pulvériser une boule de salsifiées.

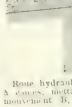

Batterie de bocards.

BOCARDAGE n. m. Opération consistant à broyer le minerai et diverses autres substances en les soumettant aux chocs successifs d'une batterie de bocards. Le bocardage s'exécute à l'eau ou à sec, suivant qu'il est nécessaire, ou non, de faire entrainer par un courant d'eau les matières étrangères au minerai.

BOCARDER v. a. Broyer un minerai avec le bocard.

BOCARDEUR n. m. Ouvrier qui opère le bocardage du minerai ou d'une matière ayant besoin d'être broyée avant son emploi.

BOCARDO, mot de l'ancienne logique, forge pour désigner un mode de la troisième figure du syllogisme dans lequel la majeure est particulière négative O, ainsi bien que la conclusion. O, et la mineure universelle affirmative (A). Le bocardo est un mode dont être ramené à *Baralaca*, et le C, que cette opération se fait par contraposition. Exemple : *Quelques despotes sont pas de bons; or tout despote est bassaille; donc, quelques hommes bassailles n'ont pas cette haine.*

BOCASSIN n. f. Sorte de toile de coton provenant de Crimée (Russie). ‖ On dit aussi BOUCASSIN.

BOCATI (Giovanni), peintre italien du XVe siècle, né à Camerino. On ne connaît qu'un tableau de lui, mais c'est une peinture magistrale, exécutée dans le genre de Fra Angelico. Ce tableau, en détrempe, se trouve à Pérouse, dans l'église de la confrérie de Saint-Dominique, et représente la Vierge au milieu des saints et des anges. Il est daté de 1471, indique le lieu de naissance de Bocati et donne ainsi les seuls renseignements que l'on ait sur cet artiste.

BOCAUE ou **BOCAVI**, ville de l'Océanie géographique (Philippines de Luçon, prov. de Bulacan); 8.600 hab. Riz, cannes à sucre, fruits, légumes.

BOCCA DELLA VERITÀ (*bouche de la vérité*) n. f. Nom que l'on donne, à Rome, à une tête de marbre antique, placée sous le portique de l'église de Sainte-Marie-in-Cosmedin. D'après une tradition populaire, les femmes remettaient accusées d'adultère mettaient la main dans la bouche béante, et la bouche se refermait quand elles étaient coupables.

BOCCA D'INFERNO (*bouche d'enfer*) n. f. Exhalaisons enflammées qui paraissent pendant la nuit, dans les environs de Bologne.

BOCCABADATI (Louise), dame GAZZOTTI, cantatrice italienne, née à Modène en 1800, morte à Turin en 1858. Elle se fit une célébrité par la verve, l'élan, l'éclat qu'elle apportait dans l'exécution de la musique bouffe. — Sa fille VIRGINIA fut également une chanteuse remarquable. Douée de qualités pathétiques émouvantes, elle avait le don si rare d'arracher des larmes, et atteignait parfois le sublime de son art, comme dans *la Traviata*, *Rigoletto*, *Linda di Chamouniz*, et *Maria di Rohan*.

BOCCACE (Giovanni), un des plus grands écrivains de l'Italie, né à Paris en 1313, d'un marchand florentin, vivant dans cette ville pour y trafiquer, mort à Certaldo, près de Florence, en 1375. C'est à Florence qu'il commença d'étudier, et peut-être fréquenta-t-il plus tard l'Université de Paris, où son père l'envoya avant de le placer à Naples chez divers négociants pour y apprendre le commerce. A Naples, où il séjourna huit ans, le jeune Boccace se lia avec les savants et les littérateurs que la protection du roi Robert y avait attirés, et étudia les langues et la littérature des anciens, manifestant une répugnance insurmontable pour les occupations auxquelles on le destinait. L'amour de la princesse Marie, fille naturelle du roi Robert, qui la célébrera sous le nom de *Fiammetta*, la présence de Pétrarque, la lecture de Dante, fixèrent à jamais ses goûts, fécondèrent son inspiration et hâtèrent l'éclosion de son génie. Après la mort de son père, il alla se fixer à Florence, dégoûté des efforts à ceux de Pétrarque, devenu son intime ami, il entretint chez lui pendant trois ans Leontius Pilatus pour se perfectionner dans la langue grecque, le venir de Grèce, à ses frais, les premières copies de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, dépensa une partie de sa fortune à exhumer et à faire copier des manuscrits, et se servit enfin de toute son influence pour engager ses contemporains à substituer l'étude de l'antiquité aux sciences, seule l'une, gémeuse nature et ses dépenses excessives, ses lettres avaient obtenu, le Sénique. Pétrarque lui écrivit à ce sujet la manière la plus [illegible] Vers la fin de sa vie, retire à Certaldo, il [illegible] ses travaux et ses études, et y composa un grand [illegible] latin. Il fut chargé par les Florentins de [illegible] publique qu'en [illegible] pour l'interpréter [illegible] tante, dont il était un [illegible] admirateurs les plus passionnés. Déjà il avait commencé un commentaire de ce poème, mais la fureur de l'[illegible] adepte de rimer sa Sainte qu'une longue maladie avait tortement ébranlée ; la nouvelle de la mort de son ami Pétrarque (1374) lui porta le dernier coup, et il mourut le même Lauro suivante.

Boccace.

Boccace était porté par l'imagination, la verve et la passion; et cependant, tout ce qu'il écrit en vers est médiocre. Comme Pétrarque, il crut que ses titres à l'immortalité étaient dans ses ouvrages sérieux écrits en latin, tandis que la postérité a réservé toute son admiration pour le *Décaméron* de lui et pour les rimes d'amour de l'auteur.

Les principaux ouvrages latins de Boccace sont : *Le généalogie des dieux*, fruit d'une immense lecture, où se trouvent pour la première fois rassemblées toutes les notions mythologiques répandues dans les auteurs du [illegible] *Décaméron*, *Séjourn. Jeunesse*, [illegible] *Des chasses malheureuses*; *Jeunesse*, *Jeunesse*, *Jeunesse*; *De claris mulieribus*; *De Eglogues*. Les plus connus de ses ouvrages en italien sont : *la Teseide*, poème épique dont Boccace y [illegible] écrit en octaves, forme poétique dont Boccace passe pour le créateur; *l'Amorosa visione*, poème allégorique sur le triomphe de la sagesse, de la Gloire, de la Richesse, etc., et qui contient en accidentales les [illegible] et qui contient en accidentales les [illegible] cesse Rime; *il Filostrato*, poème romanesque, récit des amours de Troïle, fils de Priam, avec Chryséis; *Ninfale Fiesolano*, lecture pastorale : ces poèmes ne sont plus aujourd'hui; *il Filocopo*, roman emphatique des aventures chevaleresques de Flor et de Blanchefleur; *la Fiammetta*, roman, allégorie aussi longue qu'emphatique des amours de Boccace et de la princesse Marie, *l'Ameto* Admète, pastorale mêlée de prose et de vers; *il Corbaccio* ou *le Langemiche d'amore*, satire mordante et quelquefois grossière contre les femmes; *Commentare* sur Dante, précieux pour l'interprétation d'un grand nombre de passages difficiles. Le *Décaméron*, son chef-d'œuvre et en même temps le chef-d'œuvre de la prose italienne, qu'il a fixée, ennobile, enrichie et réglée. Le tableau de la peste de Florence, qui forme l'introduction, est un admirable morceau qu'on a souvent comparé à la description de la peste d'Athènes par Thucydide. V. DÉCAMÉRON.

— BIBLIOGR. : Baldelli, Vita di Giovanni Boccacio (Florence, 1806); A. Bertoli, *I Precursori del Boccacio* (Florence, 1876).

BOCCACE, opérette en trois actes, paroles de Zell et Genée, musique de Franz de Suppé, représentée au Carl-Theater de Vienne, le 1er février 1879. La pièce était traitée en vaudeville français que Bayard et de Leuven avaient fait jouer en 1853, et dont les divers episodes sont fournis par les contes les plus connus du *Décaméron*. La musique est tantôt pleine de verve et d'entrain, tantôt d'une extrême de grâce et d'élégance, toujours bien écrite et avec une rare distinction. C'est l'une des meilleures œuvres du compositeur. Traduite en français par Chivot et Duru, *Boccace* a obtenu un succès à Paris, sur le théâtre des Folies-Dramatiques, le 28 mars 1882.

BOCCACCINO (Boccaccio), peintre italien du XVIe siècle. Il établit dans l'école de Crémone un passage entre l'ancienne manière et la nouvelle. Son style, qui rappelle encore celui de Pérugin, son maître présumé, commence déjà à s'en écarter sensiblement. Ses fresques du dôme de l'église de Crémone, la *Naissance de la Vierge*, le *Mariage de la Vierge*, le *Christ bénissant*, sont surtout curieuses à ce point de vue. — Son fils, CAMILLE, peintre italien, né à Crémone en 1511, mort en 1546, fut également peintre. Ses principaux tableaux sont à l'église Saint-Sigismond de Crémone, et y admire surtout une figure de saint Jean, dont le corps, rejeté en arrière par un mouvement de surprise, forme une courbe contraire à l'arc de la voûte qu'elle est peinte, et dont les proportions ou les perspectives sont pas d'yeux et ne tirent leur expression que de la pose.

BOCCADOR (Dominique DE CORTONE, dit), architecte et ingénieur militaire, né à Cortone dans la première moitié du XVe siècle, probablement, mort à Paris en 1549, fut successivement au service de Louis XII et de François Ier. Il dessina un des premiers modèles du château de Chambord (1519), et l'Hôtel de Ville de Paris dont la construction fut commencée en 1533. En 1536, il travailla aux fortifications de Paris, et, en 1543, à l'ancien hôpital Saint-Anastase.

BOCCAGE (Marie-Anne LE PAGE, dame DU), femme de lettres française, née et morte à Rouen (1710-1802), qu'on a pu nommer imité de Milton : *le Paradis terrestre* (1748); une traduction en vers du *Temple de la Renaissance*, de Pope (1749); une traduction de l'[illegible] *Hollande et l'Italie*, qui offrent aujourd'hui encore des détails curieux; *Les Lettres sur l'Angleterre*, *la

BOCE ou **BOCETE** n. f. Représentations sous les têtes de rivets des armures de pilates, faites de cuivre, d'argent et même d'or. (On donnait aussi le nom de *boce* à une petite targe rondo qui était attachée au fourreau de l'épée, et qu'on tenait à la main gauche pour combattre à pied et parer les coups d'estoc.) Ornement de harnais. V. BOSSETTE.

BOCET (*bèt*) n. m. Chant de deuil, chez les Roumains. Les femmes qui le récitent dans les chambres mortuaires sont appelées **bocitère**. On doit des collections de *bocete* à Th. Bourula : *Chansons du peuple roumain* (1882), et *Voyage en Dobroudja* (1889), et à Florian Marian : *les Enterrements chez les Roumains* (1892).

Boces

BOCHART (Samuel), théologien et philologue français, né à Rouen en 1599, mort à Caen en 1667. Il était attaché, en qualité de pasteur, à l'église de Caen, lorsqu'il eut une longue polémique avec le jésuite Véron. Bochart préparait depuis longtemps une *Géographie sacrée*, qui parut enfin en 1646 et valut à son auteur les distinctions les plus flatteuses. La reine de Suède Christine l'appela auprès d'elle. Il partit pour Stockholm en 1652 et y séjourna un an. Une académie venant d'être fondée à Caen, on s'empressa de lui offrir une chaire de professeur, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Samuel Bochart jouit auprès de ses contemporains d'une grande réputation comme théologien, géographe, philologue et naturaliste. Il a laissé les ouvrages suivants : *Lettre de M. Bochart à M. Morlly, chapelain du roi d'Angleterre, pour répondre à trois questions, etc.* (1650) ; *Réponse à la lettre de M. de La Barre, jésuite, en laquelle est réfuté ce qu'on objecte touchant l'admission des luthériens passibles à la communion* (1662) ; *Hierozoicon Sive de animalibus Sanctæ Scripturæ* (1663), ouvrage sur les animaux mentionnés dans l'Ecriture sainte, et dont Cuvier faisait grand cas ; *Samuelis Bocharti opera omnia* (1675).

BOCHART DE SARON (Jean-Baptiste-Gaspard), magistrat, mathématicien et astronome français, né et mort à Paris (1730-1794), premier président, en 1789, à la mort d'Ormesson, membre de l'Académie des sciences en 1779. Il exécuta de nombreux calculs astronomiques, et fit imprimer à ses frais la *Théorie du mouvement elliptique*, de Laplace. Il protesta contre la suppression du Parlement, fut arrêté en 1793, et guillotiné en 1794.

BOCHAT (Charles-Guillaume-Loys DE), historien suisse, né à Lausanne en 1695, mort en 1754. Il fut nommé professeur d'histoire nationale en 1716, puis fit de nombreuses cours sur l'archéologie et l'histoire nationales. Il fut, en outre, assesseur (1720), lieutenant de baillage et contrôleur général dans son canton. Bochat fut un des principaux fondateurs du recueil intitulé : *la Bibliothèque italique*. On a de lui : *Mémoires critiques sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse* (1747-1749) ; *Lettres sur le culte des deux dragons* (1741) ; *Mémoire pour servir à l'histoire des différends entre le pape et le canton de Lucerne* (1727 ; *Ouvrages pour et contre les services militaires étrangers, considérés du côté du droit et de la morale* (1739), etc.

BOCHEFONTAINE (L.-T.), médecin et physiologiste français, né dans la Manche en 1840, mort à Paris en 1886. Vivisecteur habile, il a prouvé que la rate est contractile, soit directement, soit par voie réflexe, et montré de nombreuses fonctions sur les lésions du cerveau. Il a prouvé que la substance grise du cerveau. Un grand nombre de substances toxiques et médicamenteuses (alcaloïdes de quinquina, isocicutine, érythrophléine, doundaké, venin des reptiles, poison des flèches des Foulahs, etc.), ont été étudiées et expérimentées par lui, et parfois sur lui-même. Pour démontrer que les bacilles ne suffisent pas nécessairement pour engendrer une maladie, il s'en le courage, pendant l'épidémie de 1884, d'ingérer, sous forme de pilules, et de s'injecter, par voie hypodermique, des liquides fourmillant de bacilles-virgules. Il n'a ressenti en effet qu'une indisposition insignifiante. Ses travaux sont consignés dans les « Archives de physiologie » et dans les « Comptes rendus » de la Société de biologie.

BOCHER (Henri-Edouard), homme politique français, né en mort à Paris (1811-1890). Auditeur au conseil d'Etat, député (républicain) à l'Assemblée législative (1848), il s'engagea dans les rangs de la droite. Louis-Philippe l'avait chargé pour administrer les biens de sa famille, Bocher s'opposa aux lois des lois des 22 février et des décrets de 1852, qui confisquaient les biens de la famille d'Orléans. Les orléanistes se groupèrent autour de lui sous l'Empire.

Il fut nommé, en 1871, représentant à l'Assemblée nationale pour le Calvados. Il siégea sur les bancs du centre droit. Ce fut lui qui rédigea le rapport sur le projet de loi tendant à restituer les biens de la famille d'Orléans. Elu sénateur en 1876, il fut le conseiller et le représentant autorisé du centre de Paris jusqu'en mars 1891. En raison de son grand âge, il demanda alors à être déchargé de ses fonctions et fut remplacé par le comte d'Haussonville.

BOCHET (*chè*) n. m. Dans l'anc. pharm., Seconde décoction des bois sudorifiques. » On disait aussi BOCHETON.

BOCHETTE (*chèt*' — de l'ital. *bocchetta*, petite bouche) n. f. Sorte de jeu de boules en faveur au XVIIe siècle.

BOCHKOVITCH (Stoïan), homme politique serbe, né en 1833. Il fut fonctionnaire et journaliste militant de 1869 à 1874, ministre de l'instruction publique en 1875. En 1876, il devint professeur d'histoire à la grande école de Belgrade ; en 1891, ministre de Serbie à Bukarest. Il a publié des travaux historiques, dont un ouvrage écrit en français : *la Mission du peuple serbe*.

BOCHNIA, ville de l'Austro-Hongrie (Galicie [gouv. de Lemberg]), près de la Raba ; 8.850 hab. Riche exploitation de sel gemme. Carrières de gypse. Ville prise par les Suédois en 1702. — Pop. du *district de Bochnia* : 101.000 h.

BOCHOLT, ville de Prusse (Westphalie), sur l'Aa ; 13.000 hab. Fonderie de fer. Fabriques de machines, minoteries, scieries.

BOCHSA Robert-Nicolas (Charles), harpiste et compositeur français, né en 1789 à Montmédy, mort à Mexico en 1856. Admis au Conservatoire de Paris, il y fut élève de Naderman pour la harpe et de Catel pour l'harmonie ; il se fit bientôt une réputation de virtuose, et, après avoir écrit de nombreuses compositions pour son instrument, il aborda le théâtre avec succès. Il fit représenter à l'Opéra-Comique plusieurs ouvrages qui furent très bien accueillis : *les Héritiers de Paimpol* (1813) ; *Alphonse d'Aragon* (1814) ; *les Héritiers Michau* (1814) ; *les Noces de Gamache* (1815) ; *le Roi et la Ligue* (1815) ; *la Lettre de change* (1815) ; *la Bataille de Denain* (1816) ; *un Mari pour étrennes* (1816). Mais Bochsa était aussi misérable comme homme que distingué comme artiste, et sa carrière ne fut pas interrompue par une série d'actes indignes. Il dut s'expatrier, et fut condamné par contumace aux travaux forcés.

BOCHTOR ou **BOCTHOR** (Ellious ou Elie), orientaliste, né à Siout, en Egypte, en 1784, mort à Paris en 1821. Il suivit l'armée française à son retour d'Egypte, et professa l'arabe à partir de 1819, à l'Ecole des langues orientales. On a de lui un excellent *Dictionnaire arabe et français*, publié en 1828, par Caussin de Perceval, et divers autres travaux pour l'enseignement de la langue arabe. On lui doit encore : *Alphabet arabe accompagné d'exemples* (1820) ; *Abrégé des combinaisons arabes* (1820), etc.

BOCHUM, ville de Prusse (Westphalie), ch.-l. du cercle de même nom ; 47.600 hab. Centre industriel très important, fabriques métallurgiques, tréfileries, machines, chaudières, tapis ; huileries, manufactures de tabac. — Pop. du *cercle rural de Bochum* : 116.500 hab.

BOCK (*bok'* — de l'allem. *bockbier* [bière de bouc], nom donné, en Allemagne, à la bière nouvelle et à une bière chargée en alcool, parce que l'une et l'autre, étant préparées, portent aux cornes du bouc. C'est vers 1859 que ce mot a été importé en France, où il a remplacé le mot *chope*) n. m. Quantité de bière équivalant environ à un quart de litre : *Boire un bock*. ; Le verre qui contient cette bière : *Un* BOCK *de cristal*.

Bock.

— Fam. Récipient, généralement métallique, muni d'un long tuyau de caoutchouc terminé par une canule, et qui sert à prendre des injections, etc.

BOCK (Jérôme), nommé assesseur **Tragus**, botaniste et médecin, né dans le bas Palatinat en 1498, mort en 1554. Il doit être considéré comme un des pères de la botanique. Son ouvrage, dans lequel il jeta les fondements de la méthode naturelle, parut sous le titre de : *Nouvel herbier des plantes qui croissent en Allemagne* (1559).

BOCK (Jean-Nicolas-Etienne, baron DE), littérateur français, né à Paris en 1747, mort en 1809. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, notamment : *Essai sur l'histoire du sabéisme* (1787) ; *Histoire du tribunal secret des francs-juges* (1801), travail intéressant ; *Recherches philosophiques sur l'origine de la foi et divers autres sujets de morale* (1787), et des traductions.

BOCKAU, ville d'Allemagne (Saxe) ; 2.600 hab. Centre de la culture des plantes médicinales dans l'Erzgebirge. Fabriques de papier, carton, chaussures, objets en bois.

BOCKENEM, ville d'Allemagne (Prusse), sur la Nette ; 2.050 hab. Sucrerie, fabrique d'horloges. Aux environs, fabriques de ciment et briqueteries.

BOCKENHEIM, ville d'Allemagne (Prusse), près de Francfort-sur-le-Mein ; 18.675 hab. Culture maraîchère et pépinières. Industries actives : fabriques de machines à coudre, de roues métalliques, de produits chimiques ; scieries à vapeur, briqueteries.

BOCKIE n. f. Bot. Syn. de MOURIRE, section du genre berbère.

BOCKING, ville d'Angleterre (comté d'Essex) ; 3.530 hab. Fabriques de draps, soieries, velours.

BOCKLET, village d'Allemagne (Bavière), prov. de Franconie ; 350 hab. Eaux minérales et bains fréquentés.

BOCLE n. f. Art militr. anc. Partie saillante au milieu d'un bouclier.

BOCO n. m. Variété de bois de fer dur et compact, extérieurement jaunâtre, olivâtre, mêlé de brun en dedans. L'arbre connu sous ce nom à Cayenne est le *bocoa provenensis*.

BOCOA n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, série des dalbergiées, renfermant des arbres inermes, originaires de la Guyane.

BOCOGNANO, ch.-l. de canton de la Corse, arrond. et à 35 kilom. d'Ajaccio, près du Bronco, affluent de Gravone ; 1.816 hab. Bois de construction (pins et hêtres). — Le cant. a 5 comm. et 4.974 hab.

BOCOURT (Marie-Firmin), zoologiste et dessinateur français, né à Paris en 1819, élève d'Abel de Pujol et de Grolling, a exécuté un nombre considérable de dessins, le plus souvent d'après des tableaux de maîtres. Il a fait aussi des aquarelles pour la collection des vélins du Muséum d'histoire naturelle. Il a été chargé de deux missions scientifiques : l'une au Siam (1861-1863), l'autre dans l'Amérique centrale (1864-1867). Il a publié de nombreux travaux sur les reptiles, dont le plus important est *l'Etude sur les reptiles et les batraciens du Mexique et de l'Amérique centrale*.

BOCOURT (Etienne-Gabriel), frère du précédent, dessinateur et peintre français, né à Paris en 1821, élève de Chazal, a exécuté de nombreux dessins d'après les maîtres et diverses publications entre autres : *Histoire des peintres de toutes les écoles*, par Charles Blanc.

BOCQUILLONIE (*kill'* [il mil.] — de *Bocquillon*, bot. français) n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des arbres ou des arbustes originaires de la Nouvelle-Calédonie.

BOCQUILLON-WILHEM (Guillaume-Louis), compositeur français, né à Paris en 1781, mort à Chaillot en 1842. Professeur de musique à l'Ecole de Saint-Cyr et au lycée Napoléon, il appliqua à la musique les principes de l'enseignement mutuel (1815). Il organisa l'enseignement musical dans les écoles primaires (1819), et réunit tous les élèves de ces écoles dans un seul chœur : l'*Orphéon* (1833). Il fut nommé directeur de l'enseignement du chant dans l'Université. Il a laissé des ouvrages de théorie musicale, et a mis en musique des poésies de Parny, de Béranger, des psaumes, etc.

BOCSKAY (Etienne), né en 1556, mort en 1606, prince de Transylvanie de 1604 à 1606. Elevé à la cour des Bathory, il se distingua dans les campagnes contre l'Autriche, et négocia la paix avec l'empereur Rodolphe. Les vexations de Basta et les persécutions des protestants le forcèrent à se mettre à la tête de l'insurrection hongroise (1604) ; il battit à plusieurs reprises les Autrichiens, et fut proclamé prince de Hongrie, à la diète de Szerencs. Le sultan Achmet Ier le soutenait contre l'empereur ; celui-ci dut enfin traiter avec lui, et la paix de Vienne (1606) fit droit aux plaintes du pays et assura la liberté des consciences. Bocskay devint prince héréditaire de Transylvanie, mais mourut peu après.

BOCSKO (NAGY-), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Marmaros, sur la Theiss ; 4.550 hab. Fabrique de produits chimiques. — Pop. du district : 36.350 hab.

BOCYDIE ou **BOCYDIUM** (*di-om'* — du gr. *bous*, bœuf, et *kudos*, ornement) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *bocydiines*, formé sur deux espèces de Cayenne, remarquables par leur corselet muni d'appendices branchus. Les insectes du *bocydium globulare*.

Bocydie (gr. 3 fois).

BOCYDIINÉS (rad. *bocydie*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracides, renfermant les genres *lycodère* et *bocydie*.

BOD et **BOD-YOUL**, nom indigène du Tibet. V. TIBBET.

BOD, Etat tributaire de l'Inde anglaise (présid. de Calcutta), environ 50.000 hab., capitale *Bod*, située sur le Mahanaddy, au milieu d'un pays montagneux couvé de grandes et belles vallées ; 12.700 hab.

BOD (Pierre), historien de l'Eglise protestante de Hongrie, né en 1712, mort en 1768. Il fit ses études supérieures à Leyde, de Boetius et de Burman, et succéda à Catherine Beihlen, puis pasteur. On lui doit : *Historia Unitariorum in Transylvania* (1776), et *Historia Hungarorum ecclesiastica*, que deux savants hollandais ont éditée en 1864. Bod est l'auteur du premier Dictionnaire d'histoire littéraire de son pays : *Magyar Athenas* (1766) qui donne des notices sur six cents écrivains.

BODARD DE TÉZAY (Nicolas-Marie-Félix), littérateur français, né à Bayeux en 1756, mort à Paris en 1823. Il fut vice-consul à Smyrne, commandeur de l'ordre de Malte, puis consul général à Gênes. Nous citerons, parmi ses comédies en vers et en prose : *le Ballon* ou *la Physicomanie* (1783) ; *le Rival par amitié* (1784) ; *Artaxerxès, roi dans la lune* (1786) ; *les Sacrarium modernes*, (1787) ; *le Duc de Monmouth* (1788) ; *Pauline et Valmont* (1787).

BODDAERT (Pierre), poète hollandais, né à Middelbourg en 1694, mort en 1761, publia, entre autres ouvrages : *Réflexions poétiques*, par collaboration avec Pierre de La Rue et Jean Steengracht (1717) ; *Poésies sacrées et édifiantes* (1726-1738), et des *Mélanges* (1761).

BODDAERT (Pierre), médecin et naturaliste hollandais, parent du précédent, né vers 1730, mort vers la fin du XVIIe siècle. Il se fixa à Pleissingue, et devint membre de l'académie des Curieux de la nature. Outre des traductions, on lui doit : *Elenchus animalium, etc.* (1785), et de nombreuses dissertations.

BODE, rivière d'Allemagne, affluent de la Saale, née dans le Harz, baignant les villes de Groningen, Egeln, Strasfurt. Longueur du cours : 165 kilom.

BODE (Jean-Joachim-Christophe), musicien et littérateur allemand, né à Brunswick en 1730, mort en 1793 à Weimar. Il eut une existence très mouvementée : fut tour à tour professeur de musique, poète, traducteur, libraire, conseiller de légation et chef de la secte des illuminés. Comme littérateur, il a donné, outre des traductions, deux recueils lyriques : *Odes* et *Chansons plaisantes et sérieuses*. Ses compositions musicales, solos, concertos, symphonies, sont nombreuses et estimées en Allemagne.

BODE (Jean-Elert), astronome allemand, né à Hambourg en 1747, mort à Berlin en 1826. Il se fit connaître par diverses publications astronomiques. Nommé astronome pratique de l'académie de Berlin, et appelé dans cette ville par Frédéric II, il devint membre titulaire de l'académie de belles-lettres et directeur de l'observatoire. Dès 1772, il avait découvert une comète dans la constellation du Taureau, et, pour témoigner sa reconnaissance à Frédéric II, il nomma *Fredrichs Ehre* (Gloire de Frédéric) un groupe d'étoiles placé auprès de Cassiopée. Il fut admis parmi les membres de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe. Il continua ses travaux jusqu'à la fin de sa vie, le jour même de sa mort, il sentretenait avec Enke d'une éclipse de soleil qui devait avoir lieu prochainement.

Jean-Elert Bode.

Voici quelles furent ses principales publications : *Introduction à la connaissance du ciel étoilé*, avec une préface de Busch (1768) ; *Introduction à la connaissance de la situation et du mouvement de la lune et des principales planètes*, feuille mensuelle qui parut de 1770 à 1777 ; *Eléments d'astronomie ; Ephémérides astronomiques ou Annuaire astronomique*, ouvrage périodique ; *Uranographie ou Grand Atlas céleste*, en 20 cartes ; *Représentation des astres sur trente-quatre planches* (1782) ; *Système planétaire du soleil* (1788), et un grand nombre de dissertations et de notices en français, publiées dans les « Mémoires de l'Académie de Berlin ».

BODE (Guillaume), critique d'art allemand, né à Kalwerde (Brunswick) en 1845. Il a beaucoup voyagé à l'étranger pour compléter ses connaissances artistiques, et il est devenu, depuis 1880, directeur général du musée de Berlin. Critique judicieux et fin connaisseur, il a publié,

entre autres ouvrages : *Études historiques sur la peinture hollandaise* (Bruxelles, 1883); *Recueil des opinions et apprécia tions des plus célèbres astronomes d'Allemagne et d'Autriche* (Vienne, 1885), *Histoire de l'art en Allemagne* (1885), *les Sculpteurs italiens et la Renaissance* (1887), etc.

Bode (Jean), ou plutôt coïncidence assez remarquable, qui prouve, en confirmant certaines théories, combien grossièrement les distances relatives des planètes au soleil.

— Encycl. V. astéroïde.

BODÉE n. f. Petit banc sur lequel le verrier dispose ses outils.

BODEGA, bass d'Amérique, sur la côte occidentale des États-Unis (État de Californie), comprise entre la pointe Tomales et le *cap Bodega*, à 64 kilom. au N. de la baie de San-Francisco. La baie de Bodega, découverte par Lassen et Bodega en 1775, a été examinée en partie par Puget, sous les ordres de Vancouver en 1792. En 1812, elle fut occupée avec la permission du gouvernement espagnol de Californie, par la Compagnie russe-américaine qui refusa de quitter l'abandonner et la garda jusqu'en 1841.

Bodega y Quadra (don Juan Francisco), navigateur espagnol, mort en 1794, donna, conjointement avec Vancouver, son nom à l'île Quadra et Vancouver.

BODEGRAVEN, bourg des Pays-Bas (Hollande méridionale), sur le Rhin, 3.700 hab. Victoire des Français en 1672.

BODEL (Jean), célèbre trouvère et ménestrel artésien, qui vécut au XIIe et au XIIIe siècle. Il naquit vraisemblablement à Arras, et mourut sans doute dans une léproserie (les poètes lépreux étaient alors les plus intéressants et le *Congé* qu'il écrivit quand il fut obligé de quitter Arras comme lépreux. La pièce est d'un sentiment très touchant. Quand Bodel mourut, la route versée pour lui à la lépreuse fut propriété sur la route d'un autre poète d'Arras, atteint à son tour du terrible mal, Baude Fastel, qui, à cette occasion, écrivit à son tour un *Congé*. Outre encore de Bodel des chansons, des pastourelles et une chanson-satire les *Vieux* (qui retrace les exploits de *Jouvencelin*, de *Savoisine* Wattlard, enfin le *Jeu de Saint-Nicolas*.

— Bibliogr. : Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XX).

BODET (*dét*) n. m. En T. de métall., Fonte de seconde fusion en partie décarburée.

BODENBACH, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Elbe; 7.600 hab. Tissage de coton, fabriques de cotonnades, de lainages, de produits chimiques, etc.

BODENHEIM, bourg d'Allemagne (Hesse), près du Rhin; 2.300 hab. Vins très estimés.

BODÉNITE (de *Boden*, n. de lieu) n. f. Silicate naturel d'un noir brunâtre et à cassure résineuse, que l'on trouve dans l'oligoclase de Boden, en Saxe. Variété d'orthite.

BODEN-SEE, nom allemand du lac de Constance. V. Constance (*lac de*).

BODENSTEDT (Frédéric-Martin pr), poète et écrivain allemand, né en 1819 à Peine (Hanovre), mort à Wiesbaden en 1892. Il fut professeur à Tiflis, à Munich (1854), intendant du théâtre de la cour à Meiningen (1867-1873). Poète, journaliste, traducteur, auteur dramatique, il a énormément écrit, et il était devenu un des poètes officiels de la famille d'Allemagne. Son œuvre capitale est les *Chants de Mirza Shaffy* (1851), où il a adopté la manière des poètes orientaux. Parmi ses autres ouvrages, nous citons : *l'Urdame poétique* (1845); *les Peuplades du Caucase* (1848); *Mille et un jours dans l'Orient* (1850); *Poèmes épiques* (1853); *l'Époque de Shakspeare et l'Œuvre de ses contemporains* (1858 à 1860); *les Caractères féminins chez Shakspeare* (1874); *De l'Orient à l'Occident* (1882); sa traduction des *Œuvres de Shakspeare* (1866-1872); des drames : *Démétrius* (1856), *Alexandre le Grand* (1876), etc.

BODEREAU (*ro*) n. m. Nom vulgaire de la petite vive (*trachinus vipera*), appelée aussi *boudereaux*, *araignée de mer*, etc. V. vive.

BODHI n. f. La Sagesse bouddhique, l'Omniscience. Elle est la parfaite de tous les bons vœux, de toute volonté et s'acquiert par l'action bien dirigée des facultés de l'esprit, surtout par la méditation, sans révélation surnaturelle (racine *bodh*, comprendre, au contraire de la science brâhmanique, le véda (racine *vid*, savoir) qui implique une révélation nécessaire.

Encycl. L'acquisition de la *Bodhi* produit principalement effet de délivrer l'âme des liens du monde en lui montrant la vanité, l'illusion des choses extérieures composées d'éléments périssables qui s'agrègent et se désagrègent sans cesse, le malheur de la vie et la non-existence du moi. Le désir de la *Bodhi* est le premier pas que fait l'être dans la voie du salut.

BODHI-DHARMA, missionnaire bouddhiste indien, qui vivait dans un 529 de notre ère et contribua beaucoup, dit on, à l'établissement définitif du bouddhisme dans ce pays. Il y mourut au monastère de Tang-hung-ze, et est vénéré parmi les grands saints bouddhistes sous le nom de *Tsama*. Analpaon, ou l'appelle *Darouma*. Ce fut un grand faiseur de miracles.

Bodhi Dharma.

BODHIMANDA n. m. Siège divin ou trône de diamant sur lequel les Bouddhas s'assoient pour méditer au moment où ils vont atteindre la science parfaite de la Bodhi, ou sagesse. Le *Bodhimanda* est représenté sous la forme d'un rocher, en forme d'autel, couvert d'un rideau rouge, sur lequel sont des animaux : ordinairement des lions — et des éléphants, dans le Bouddhisme, et des fleurs. En raison de sa grande divinité, ce trône est adoré par les bouddhistes.

BODHIMOUR n. m. Ouvrage théologique, traitant des leçons du bouddhisme orthodoxe, attribué à *Longchenpa*, le réformateur du bouddhisme thibétain et bouddhiste de la hierarchie lamaïque.

BODHISATTVA celui qui possède la qualité *sattva* de Bodhi : n. m. Les *Bodhisattvas* sont des êtres parfaits devenus supérieurs aux dieux, des aspirants au rang de Bouddha, qui les atteindront dans une dernière incarnation sous la forme humaine.

Encycl. La religion de *Bodhisattvas* est le culte *Touchita* (Tusita). Leur puissance est immense, et ils sont prêts à venir en aide aux hommes, moralement ou matériellement. On les divise en *Bodhisattvas humains*, anciens disciples de Çâkya-Mouni, prêtres saints et fondateurs de sectes, et en *Bodhisattvas célestes*, êtres imaginaires à la tête desquels le bouddhisme Mahâyâna a placé les *Dhyâni-Bodhisattvas* ou Bodhisattvas de contemplation, émanations des cinq Dhyâni-Bouddhas éternels. On représente les Bodhisattvas sous une apparence juvénile ou même féminine, coiffés d'une couronne et parés de colliers et de bracelets. Ils ont souvent plusieurs têtes et plusieurs bras, et sont habituellement assis sur un lotus.

BODIAN n. m. Nom ancien donné par Lacépède à certaines espèces de poissons du genre serran. Le *bodian blanche* est le serran cabrille de nos mers (*serranus cabrilla*), appelé vulgairement *crabe*, *sonneur*, *violon*, etc. V. Serran.

BODILIS, comm. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Morlaix, près de l'Elorn : 1.795 hab. Magnifique église de la Renaissance. Sur le territoire de cette commune, à 3 kilom. environ de Landivisiau, existe une fontaine dont les eaux, dans la croyance des habitants, auraient le singulier privilège d'apprendre aux amoureux si leur maîtresse a conservé son honneur, cela par une longueur bien simple : l'amant n'a qu'à dérober l'épingle ou plutôt l'épine qui attache la collerette de l'objet de son adoration, puis il pose cette épine sur la surface de l'eau. Si elle enfonce, c'est que la jeune fille a perdu son honneur, dont sur la vertu de la bien-aimée.

BODIN (Jean), magistrat, philosophe et économiste français, né à Angers en 1520, mort à Laon en 1596. Étudiant en droit, jeune encore, il était maître-ès-arts à l'université de Toulouse, il se rendit à Paris en 1561, et tenta, sans succès, la fortune du barreau. Avocat du roi, puis procureur du roi au siège présidial de Laon, délégué par le tiers état de Vermandois en 1576, il en donna un instant à la ligue, après la mort de Henri III. Outre un traité de pédagogie, *Oratio de instituendo in Republica amendata*, et un traité de jurisprudence, *De decretis*, dont il devait en partie la suite ordonner la destruction, comme indignes de lui, entre une traduction en vers latins des *Cynégétiques* du poète grec Oppien (1560), il a composé les ouvrages suivants : *Méthodus ad facilem historiarum cognitionem* (1566), où il préconise la réforme de l'étude du droit par celle de l'histoire; *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroict touchant le fait des monnoies* (1568), *Les Six Livres de la République* (1576), qui contient en germe les principes rationnels de l'économie politique moderne; *Relation de ce qui s'est passé en l'assemblée du tiers état de France en 1576*; *la République*, son principal traité, véritable encyclopédie, ouvrage sant tout ce qui peut servir au maniement des hommes et à un idéal de justice et de vérité (1576); *le Démonomanie des sorciers* (1580); *Amphitheatrum naturæ*, 1596, ouvrage d'une métaphysique d'enfant et d'une physique d'ignorant. Malgré ces écarts en divers genres, Bodin reste une des plus remarquables individualités parmi celles qui honorent l'histoire de la pensée française.

Jean Bodin

— Bibliogr. : Baudrillart, *Bodin et son temps* (1853); Adolphe Franck, *Philosophes et publicistes de l'Europe* : XVIe siècle (1884); A. Bardoux, *les Légistes et leur influence sur la société française* (1887).

BODIN (Félix), publiciste, né à Saumur en 1795, mort en 1837. C'est lui qui, le premier, eut l'idée des résumés historiques, et il en composa lui-même plusieurs. C'est aussi Félix Bodin qui fit éditer l'*Histoire de la Révolution française*, de Thiers, et son nom figure sur les premiers volumes à côté de celui de l'historien. Il fut élu député après la révolution de Juillet. On lui doit : *Résumé de l'histoire de France* (1831); *Résumé de l'histoire d'Angleterre* (1832); *Études historiques sur les assemblées représentatives* (1824).

BODIN (Jean), agronome, né à La Chartre (Sarthe) en 1805, mort en 1868. D'abord chargé, au sortir de l'école de Grignon, de l'enseignement agricole à l'École normale primaire de Rouen, il prit place de cette ville la première ferme-école française, d'abord au Gros-Malon, puis sur le domaine de Trois-Croix. On doit à Bodin plusieurs ouvrages élémentaires d'agriculture; entre autres : *Leçons d'agriculture* (1840), professées à Rouen et à Trois-Croix; *Herbier agricole* (1856); *Lectures et promenades agricoles pour les enfants* (1856); *Petit dictionnaire agricole* (1860); *Conseils aux jeunes filles qui veulent devenir fermières* (1884).

BODINAYAKANOUR, ville de l'Inde anglaise (Madras), sur le Tâmi, sous-affluent du Vaïga; 14.750 hab.

BODINE (Constantin), roi de Serbie, mort en 1102. Sous le règne de Michel, son père, il chassa les Grecs de Bulgarie, et se proclama roi de ce pays. En 1075, les Grecs le firent prisonnier. Il s'évada et rentra dans sa patrie. En 1080, il enleva le trône de Serbie à son oncle, Radosiav, et agrandit ensuite son territoire aux dépens de Byzance.

BODINIER Guillaume, peintre français, né à Angers (1795-1872), est élève de Pierre Guérin, alors directeur de l'Académie de France à Rome. Bodinier, qui voyagea en Italie pendant de longues années, est connu par un tableau l'*Angélus dans la campagne de Rome* (1836). Mais, ce qui fit surtout sa réputation, ce sont ses libéralités envers sa ville natale.

BODINIÈRE (la). On désigne ainsi, du nom de son fondateur, une petite salle de spectacle située rue Saint-Lazare à Paris, où Charles-Louis Bodinier, secrétaire de la Comédie-Française, ouvrit, le 16 janvier 1888, le *Théâtre d'application*, destiné à servir de théâtre d'études aux élèves du Conservatoire, devenant un public payant. Cette entreprise avait eu peu de succès, lorsque Bodinier eut l'idée [illegible] plus divers : pièces inédites, revues, conférences, audition [illegible] fumabulesque.

BODINURE n. f. Mar. Syn. de boudinure.

BODIO [illegible] Maroc en 1890 [illegible] l'école royale de Livourne (1864); puis, en 1867 et 1868, il professa la même science à Milan, devint professeur de statistique et de géographie commerciale à l'École supérieure royale italien de statistique. On lui doit : *Statistique internationale des Caisses d'épargne* (1876), en français; *Statistique du commerce intérieur, sur terre et sur mer, du royaume d'Italie* (Florence, 1865); *Documents statistiques du royaume d'Italie* (1867), ces deux ouvrages en italien. Outre de nombreux articles, il a publié à Rome, depuis 1876, avec Correnti et Bascelli, les *Archives de statistique*.

BODIOCASSES. Ethnol. V. Bajocasses.

BODJANSKI (Osip'*Joseph*, Maximovitsch), savant philologue russe, né dans la Petite Russie en 1808, mort en 1878. Il fut professeur de slave à l'université de Moscou. On lui doit la publication des *Comptes rendus de la Société d'histoire et d'antiquités de Moscou* (1846 à 1878). Parmi ses travaux originaux, citons : la *Poésie populaire des tribus d'Oural* (1837), et l'*Époque de l'origine de l'écriture slave* (1855).

BODLÉIEN, ENNE [illegible] n. m. Qui appartient, qui a rapport à Bodley. Il n'est guère usité que dans la locution : *Bibliothèque* Bodléenne.

BODLÉIENNE (*ni-ène*) n. f. V. à l'article bibliothèque : *Bibliothèques d'Angleterre*.

BODLEY (Sir Thomas), diplomate anglais, né à Exeter en 1545, mort en 1613. Il se consacra entièrement aux arts et aux sciences, après avoir été chargé par la reine Elisabeth de plusieurs négociations importantes auprès des princes d'Allemagne et des États de Hollande. Disgracié, il se retira à Oxford et légua, à l'université de cette ville, vingt-quatre mille volumes, qui forment ce qu'on appelle encore la *Bibliothèque Bodléienne*, et un revenu de 60 livres sterling, destiné au traitement des bibliothécaires.

BODMER (Jean-Jacques), littérateur et poète suisse, né à Greifensee, près de Zurich, en 1698, mort en 1783. Il professa, de 1725 à 1775, l'histoire à Zurich, où il devint membre du Grand Conseil. Il a beaucoup contribué, comme journaliste et critique, à la création d'une littérature allemande originale et débarrassée des influences étrangères. Ses principaux ouvrages sont : la *Noachide* (Zurich, 1752), poème médiocre en douze chants; *Lettres critiques* (1746); des traductions, etc. Il a aussi publié *Bibliothèque hélvétique* et *Collection des minnesingers*.

BODMER (George), mécanicien suisse, né à Zurich en 1786, mort en 1864. Il vécut en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, inventa plus de quatre-vingts types de machines, dirigea des fabriques d'armes, des filatures, introduisit à Manchester un système de filature de coton qui révolutionna l'industrie (1824), perfectionna des machines à forer, les locomotives, les faminoirs, construisit des chemins de fer, etc.

BODMIN ou **Bossuenna**, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur l'estuaire de l'Alan, au confluent du Canal; 5.170 hab. Industrie, commerce de malt.

BODNARESCO [illegible] mann, né en Roumanie en 1850. Il se fit connaître [illegible] débuta par quelques poésies lyriques. En 1874, il fut nommé professeur de pédagogie. Bodnaresco est un des meilleurs poètes lyriques de la Roumanie. Sa pièce la plus connue est *Rienzi*.

BODÖ, ville et port de Norvège (bailliage de Nordland), sur l'Atlantique; 3.800 hab. Pêche.

BODONAL DE LA SIERRA, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près de l'Ardilla; 2.500 hab. Fabrique de savons.

BODONI (Jean-Baptiste), imprimeur italien, né en 1740 à Saluces (Piémont), mort en 1813 à Padoue. Il apprit la gravure, plusieurs langues orientales, et devint, en 1788, directeur de l'imprimerie du grand-duc de Parme. Les ouvrages sortis de ses presses sont considérés comme les plus beaux produits de la typographie italienne. Il avait gravé des caractères de toute beauté. On cite, parmi ses éditions les plus célèbres, celles de l'*Iliade* (1788); d'*Horace* (1791); de *Catulle*, *Tibulle* et *Properce* (1794), etc. On lui doit aussi un excellent *Manuale tipografico* (1788), dans lequel sont présentés des échantillons de plus de deux cent cinquante caractères différents.

BODOTRIE n. f. Genre de crustacés-cumacés, famille des diastylidés, renfermant des formes de petite taille, qui vivent à de grandes profondeurs dans les mers boréales. L'espèce type est la *bodotria longicaudata*, découverte aux îles Lofodes.

Bod-pa [illegible] pays de Bod. V. Thibétain.

BODRAT (*dra*) n. m. Etoffe soyeuse, qui provient du Levant.

BODREAU ou **Bodereau** (Julien), jurisconsulte français, né au Mans en 1590, mort entre 1660 et 1666. On lui doit : *les Coustumes du pais et comté du Maine* (1645; [illegible] 1658), etc.

BODROG-KERESZTUR, bourg de l'Austro-Hongrie, Hongrie, comitat de Zemplen, sur [illegible] 1.800 hab. Remède [illegible] temps, sous le nom de [illegible]

BOÉ, BOHÉ ou **BOHÉA** adj. m. Variété de thé noir de Chine. V. bohéa.

Boe (Gustave-A[illegible]) [illegible] né en 1821. Il a [illegible] venté un nouveau photomètre (1877), ainsi qu'un appareil pour démontrer la précession des équinoxes. On lui doit des articles et des mémoires écrits avec une grande clarté.

BŒBERG

Boece (Anicius Manlius Torquatus Severinus), homme d'État, philosophe et poète de la décadence romaine, né à Rome vers 470, mort vers 525. Son père avait été consul. Il eut pour maîtres Festus, et Symmaque dont il épousa la fille, et compléta son éducation à Athènes. Ce fut lui que le sénat chargea de haranguer Théodoric faisant son entrée dans Rome. Le roi goth l'attacha à sa personne. Consul en France du siècle 510, il fut ensuite *magister palatii* et *magister officiorum*. Ses connaissances en mathématiques et en mécanique le firent aussi nommer directeur des monnaies. Il réorganisa la police, protégea les provinces contre les tentatives d'usurpation des impôts. Une armée permanente était entretenue, les lettres et les arts furent protégés. Mais son grande à poursuivre les exactions et une fierté toute romaine lui attirèrent la haine des grands. Tant que Théodoric fut vivant, il soutint son ministre; mais sa volonté faiblit et son caractère s'altéra. Alors, une dénonciation formelle fut portée contre Boèce par le délateur Cyprien. Il fut accusé, avec Symmaque, de vouloir soustraire Rome au joug des Goths, et d'entretenir des intelligences avec l'empereur grec Justin. En même temps, on l'accusait de magie. Théodoric se laissa convaincre. Les biens de Boèce furent confisqués; lui-même, condamné à mort, fut maintenu longtemps en prison, et enfin exécuté à Pavie avec des raffinements de cruauté. Symmaque fut condamné, après la mort de Théodoric, sa veuve, Amalasonte, fit relever les statues de ces deux victimes. Plusieurs églises d'Italie admirent Boèce au nombre des saints, et il figure à ce titre dans le recueil des Bollandistes. Il ne prouve, cependant, qu'il fut chrétien. Ses écrits relèvent surtout de la philosophie de Platon et d'Aristote.

Les connaissances de Boèce étaient variées et étendues. Il avait composé des *Traités d'arithmétique, de géométrie, de musique;* mais il compte surtout comme philosophe. Ses *Commentaires sur Aristote* et ses *Traités de philosophie péripatéticienne*, montrent que Boèce le premier en date des philosophes du moyen âge, sur lesquels il eut une grande influence. Le plus célèbre de ses écrits est la *Consolation philosophique*, composée dans sa prison, en prose mêlée de vers, et divisée en cinq livres. Les quatre premiers ne font guère que reproduire avec éloquence des lieux communs antiques sur la Fortune, la Gloire, le Souverain bien, etc. Dans le cinquième, il étudie à fond le problème de la prescience divine et de la liberté humaine.

— Bibliog. Editions : Edit. princeps (Venise, 1491); Glorieux, édit. complète (Paris, 1859). Migne, *Patrologie* (t. LXIII). Aug. Jourdain, *Mémoire sur la Consolation* (est celle de Cardale (Londres, 1828). — Gervaise, *Histoire de Boèce* (Paris, 1715). Ch. Jourdain, *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce* (Paris, 1861).

Boèce (Poème sur). C'est le plus ancien texte littéraire de la langue provençale. Sans grande valeur poétique, car il est tronqué, il est néanmoins important par sa date que, l'on peut faire remonter au xe siècle. L'auteur de ce poème, resté inconnu, s'était proposé de raconter la vie et surtout la captivité de Boèce, en s'inspirant d'anciennes biographies latines et aussi de la *Consolation* de Boèce. Ce fragment de deux cent cinquante-sept vers décasyllabiques est en langue d'oc et peut être attribué soit à l'Auvergne, soit au Limousin.

— Bibliogr. : P. Meyer, *Recueil d'anciens textes bas latins, provençaux et français* (Paris, 1874).

Boeckh (Philippe-Auguste), philologue allemand, né à Carlsruhe en 1785, mort à Berlin en 1867, fut le chef de la grande école philologique moderne. Élève de Wolf, il devint, en 1807, professeur à l'université de Heidelberg, et, en 1811, à celle de Berlin, où il dirigea, en outre, le séminaire philologique et l'École normale, et il devint membre associé de l'Institut de France. D'après lui, la philologie doit être une méthode historique, ayant pour objet de restituer toute la vie sociale et politique du peuple dégénéré dans le monde déterminé. Il divisa la philologie en deux sections : d'un côté, l'*Herméneutique* et la *Critique*; d'autre part, la *Vie pratique* et la *Vie théorique* des anciens. On lui doit un très grand nombre de travaux, dont quelques-uns sont les plus importants sont : *Œuvres de Pindare* (1811-1822), l'édition critique la plus remarquable qui existe sur ce poète; *Économie politique des Athéniens* (1827), ouvrage capital; *Corpus inscriptionum graecarum* (1828-1843), et *Impensa ex-demiæ regiæ Borussiæ* (1824-1850), vaste recueil d'inscriptions grecques connues; *De la critique des poésies de Pindare* (1821); *Recherches métrologiques sur les poids, étalons et mesures de l'antiquité* (1838); *Recherches sur le système cosmique de Platon* (1852); les *Cycles lunaires des Hellènes* (1855). On doit encore à Boeckh : *Leibniz et les académies d'Allemagne* (1843); *Humbert et Frédéric le Grand, rapports entre la science et l'État*; etc.

Boeckhie (*beu-ki*) n. f. Bot. Genre de restiacées, renfermant deux espèces de l'Afrique australe.

Boecking (Edouard), jurisconsulte allemand, né en 1802 à Trabach (Prusse), mort à Bonn en 1870. Professeur à Bonn, il y était doyen de savantes éditions. Ce sont : *Institutiones Gai et Justiniani* (1829; avec Klenze); *Institutiones Gai* (1850); *Corpus legum seu Brachylogus*, etc. (1837). Il a publié aussi plusieurs des *Œuvres complètes* de A. Schlegel. Son principal titre scientifique est un grand travail : *Notitia dignitatum utriusque imperii* (1838-1850), qui lui a coûté vingt-cinq années de recherches; *Pandectes de Justinien* (1875, 2 vol.); *Institution du droit civil romain*; et, dans un autre genre, le recueil des écrits d'Ulrich de Hutten (1858 à 1870).

Boecklin (Arnold), peintre suisse, né à Bâle en 1827. Il fit ses études à Dusseldorf, dans l'atelier de Schirmer, puis à Paris et Rome. Il séjourna ensuite à Bâle, s'établit en 1858 à Munich, et fut appelé, en 1860, à enseigner le paysage à la nouvelle école des beaux-arts de Weimar, où il resta deux ans. Il retourna alors à Rome, revint à Bâle et à Munich, et enfin séjourna en Italie (1876). Boecklin est un artiste puissant, mais très inégal, et fait de contrastes violents. Ses *Villas au bord de la mer* sont souvent fort poétiques et d'un beau coloris. Il apparaît alors comme un romantique germain. Ses tableaux de genre ou d'histoire, par contre, sont souvent d'une naïveté légèrement ridicule ou d'un mauvais goût incontestable. Avec cela, il est rarement banal. Dans le portrait, il a donné quelques morceaux de maîtrise. Mais son vrai domaine est une espèce de mythologie mi-païenne, mi-allemande, où triomphent son coloris chaud et hardi et une sorte de joyialité énorme. Ses *Centaures*, ses *Nixes* (ondines), ses *Sirènes*, rouges ou bleuâtres, qui s'ébattent dans des eaux vertes admirables en narguant des silènes marins, sont de véritables créations. Les fresques de Boecklin sont inférieures à de telles toiles. Bâle a célébré, en 1897, un jubilé pour son soixante-dix ans.

Boegh (Jean-Henri), érudit allemand, né en 1611 à Cronheim en Franconie, mort en 1692. Il professa l'éloquence à Strasbourg, à Upsal, à Mayence, et fut comblé d'honneurs et de pensions. On lui doit beaucoup d'ouvrages, notamment : *De jure Goliæ in Lotharingiam* (1663); *Ad Gratium de jure belli et pacis dissertationes quinque* (1683); *Bibliographia historico-politico-philologica* (1677); *Historia belli Sueco-Danici* (1676); *Historia universalis ab orbe condito ad Jesu-Christi nativitatem* (1680); *Historia universalis a nativitate ad Christum*.

Boédromies (gr. *boédromia*) n. f. pl. Ant. gr. Fête athénienne en l'honneur d'Apollon, surnommé à Athènes *Boédromios* (qui secourt). Elle se célébrait dans le mois boédromion, à l'anniversaire de la victoire de Thésée sur les Amazones.

Boédromion n. m. Nom du troisième mois de l'année athénienne (septembre-octobre), où se célébrait la fête des *boédromies*, en l'honneur d'Apollon Boédromios.

Boège, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et 31 kilom. N. Bonneville, 4 kilom. Menoge, affluent de l'Arve; 1.403 hab. Poularde très renommée; corroirie, tannerie. — Le cant. a 8 comm. et 5.749 hab.

Bœgh (Erik), écrivain dramatique danois, né à Copenhague en 1822. A la fois dramaturge, conteur, publiciste et poète, il a contribué le plus à faire connaître une centaine de pièces plus ou moins importantes, publié des recueils de poésies et des chansons. Parmi ses pièces, écrites avec une extrême facilité, et qui renferment toujours un enseignement, on citera : *La Nuit du nouvel an* (1850); *le Calife en aventures*; *le Secrétaire de rédaction*. On lui doit encore un grand ouvrage en prose : *Jonas Tvermoes Orgelzier* (1875).

Bœhl de Faber (Nicolas), littérateur espagnol, d'origine allemande, né à Hambourg en 1770, mort à Cadix en 1836. Consul à Cadix, il s'adonna à la littérature espagnole. On a de lui deux recueils : *Floresta de rimas antiguas castellanas* (1821-1825), et *Teatro español anterior a Lope de Vega*.

Bœhm (Théobald), flûtiste, né et mort à Munich (1794-1881), est considéré en Allemagne comme l'un des virtuoses les plus brillants qui se soient distingués sur son instrument. Mais son mérite particulière du roi de Bavière, il s'est encore produit comme compositeur. Mais, ce qui rattachera surtout le nom de Bœhm à l'histoire de la flûte, ce sont les modifications profondes et très heureuses qu'il a apportées dans la facture de cet instrument. Sur la flûte Bœhm, est aujourd'hui d'un usage universel, et elle a amené une réforme dans le même sens, appliquée à la clarinette et au hautbois. Bœhm modifia ce sujet un écrit intitulé : *Sur la construction de la flûte et ses nouveaux perfectionnements* (1847). V. flûte.

Bœhm (Joseph), violoniste hongrois, né en 1795 à Pesth, mort à Vienne en 1876, fut membre de la chapelle impériale de Vienne et professeur au Conservatoire de cette ville. Élève d'abord de son père et du grand violoniste Rode, il fut virtuose remarquable. Bœhm a publié un assez grand nombre de compositions pour son instrument.

Bœhm (Joseph-Edgar), médailleur et sculpteur, né à Vienne en 1834, mort à Vienne en 1890, après avoir habité à Vienne et Paris, s'est fixé de bonne heure en Angleterre, où il a connu les plus grands succès. Il a vite laissé l'art du médailleur pour pratiquer la sculpture colossale : statues colossales de Wellington, de Cromwell, de sir John Bangin bronze à la Bourse, du prince de Galles pour Bombay, de Saint-Georges et le Dragon, etc. Il a exécuté aussi, depuis 1879, d'élégants monuments funéraires : tombeau de la grande-duchesse Alice de Hesse, de William Tyndale, du prince Louis-Napoléon (dans la chapelle Saint-Georges, de Windsor), etc. Il était membre de l'académie de Londres.

Bœhme ou **Bœhm** (Jacob), théosophe, un des principaux représentants du mysticisme moderne, né en 1575 à Vieux-Seidenberg, près de Goerlitz, mort à Goerlitz en 1624. Ses parents étaient de pauvres paysans; il reçut quelques leçons de lecture du village, puis fut appris tissage chez un cordonnier; il exerça cette profession à Goerlitz où il a fait de sa vie. De bonne heure il avait eu des visions. Il rédigea la première en 1600; bientôt, il fut accusé par un clergé jaloux de blasphémer. Il fut successivement paraître : *Description des trois principes de l'essence divine* (1619); *De la triple vie de l'homme, réponse aux quarante questions de Tübingue* (1620); *De l'incarnation de Christ, de sa passion, de sa mort et de sa résurrection, et de l'arbre de la foi* (1620); *Du mystère céleste et terrestre* (1620); *De l'empreinte des choses* (*De signatura rerum*) (1621); *De la vraie repentance* (1622); *De la Providence et de l'élection de la grâce* (1623); *le Grand Mystère* (1623); *De la contemplation divine* (1623), etc. Chose étrange chez un illettré, on trouve dans les écrits de Bœhme des nombreuses citations des théories plus sophistiques de l'Allemagne contemporaine, et il peut être considéré comme un précurseur de Spinoza, de Schelling, de Hegel. L'édition la plus complète de Bœhme est celle qui fut publiée par Gichtel (Amsterdam, 10 vol. in-8°, 1682). Les *Triple vie* et les *Trois principes* ont été traduits en français par Saint-Martin, un autre illuminé.

Bœhme (Johann-Gottlob), historien allemand, né à Wurtzen en 1717, mort à Leipzig en 1780, où il occupa une chaire d'histoire. Il était conseiller aulique et historiographe de l'électorat de Saxe. Il laissa certain nombre d'ouvrages, notamment : *Histoire de Kradener et Alexandre* (1861, *Wurzbourg* 1861); *la Francomanie qualifiée* (1867), *de Fête du cabaret* (1872, *Ein cent mensuel*) (1874).

Bœhmer (Just Henning), jurisconsulte allemand, né à Hanovre en 1674, d'une famille originaire de Bohême, mort à Magdebourg en 1749. Professeur de droit à l'université de Halle, il devint successivement conseiller d'État du roi de Prusse, Frédéric Ier, et directeur de l'université de Halle. Il est l'auteur de travaux juridiques considérables, dont les principaux sont : *Introductio in jus Digestorum* (1704), *Exercitationes ad Pandectas* (1714-1734), *Jus ecclesiasticum protestantium, usum hodiernum juxta consensum partis sectorum Decretalium ostendens* (1735), *Corpus juris canonici* (1747); *Jus parochiale* (1701), à l'usage des protestants.

Bœhmer (George-Rodolphe), médecin et naturaliste allemand, né à Liegnitz en 1723, mort en 1803. Il forma un cabinet d'anatomie, entretint presque constamment à ses frais le jardin de botanique de Wittenberg. Il composa un nombre considérable d'ouvrages, entre autres : *Spermatologia vegetalis* (1777-1784), *Repertoire systématique de tous les ouvrages sur l'histoire naturelle, l'économie rurale et les sciences qui s'y rattachent* (1782-1786), *Histoire technique des plantes qu'on emploie dans les métiers, les arts et les manufactures, ou qui pourraient y être employées* (1794), ouvrage d'un grand intérêt, etc.

Bœhmer (Johann Friedrich), historien allemand, né en 1795 à Francfort-sur-le-Mein, mort en 1863, se consacra de bonne heure aux études historiques. Il se voua surtout à la publication de documents, et fit à cet effet de nombreux et longs voyages en Italie et en Espagne. Il fut, en Bas-Il amassa jusqu'à la fin de sa vie un nombre incalculable de documents, et prit une part très active, avec Pertz, à la publication des *Monumenta Germaniæ historica*. Il a laissé de nombreux ouvrages historiques.

Bœhmer, un des joailliers de Marie-Antoinette. V. collier *affaire du*.

Bœhmer (Edouard), philologue allemand, né à Stettin en 1827. Il se lia avec Bunsen, visita l'Espagne (1857), se rendit en France (1859) et étudia la littérature provençale, et devint professeur à Halle (1866), puis à Strasbourg (1872). Bœhmer a publié pour la première fois le *Tractatus de Deo et homine*, de Spinoza, dont il avait découvert le manuscrit en Hollande (1852). Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *les Reformateurs espagnols pendant deux siècles, à partir de 1550* (1874); une édition critique de la *Raison de Roland* (1872); une édition italienne des *Considérations* de Juan Valdes, etc. Bœhmer a fondé, en 1871, la *Revue des études romanes*.

Bœhmère ou **Bœhmérie** (de *Bœhmer*, botan. allem. n. f. Genre d'urticées, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent, dans les régions chaudes et tempérées du globe. L'une d'elles, la *bœhmeria nivea*, est cultivée en grand comme plante textile sous les noms de *ramie* et *rhimagrass*.

Bœhmerwald (*forêt de Bohême*), massif montagneux entre la Bohême et la Bavière, séparé du Fichtelgebirge par le défilé de l'Eger, et se raccordant, dans la Basse-Autriche, avec les hauteurs de Moravie. Il n'est qu'une portion du massif de Bohême et, par conséquent, reste des chaînes hercyniennes, qui forme la Bohême presque entière. Comme dans la plupart des montagnes anciennes, ses éléments n'offrent pas d'alignements réguliers en chaînes, sauf à l'O., où la chaîne de la Regen (*Pfahl*) sépare de l'ensemble le Bayerischerwald. L'altitude moyenne est médiocre (Arber, 1.438 m.; Rachel, 1.454 m.), les vallées divergentes (affluents de la Moldau, du Naab et de la Regen) plusieurs fois parcourues, malgré les neiges d'hiver, et déjà utilisés par les chemins de fer qui relient Prague à Ratisbonne et Munich. De même que les autres montagnes de l'Allemagne centrale, le Bœhmerwald est couvert de pâturages et de superbes forêts de conifères, mais peu cultivé et peu habité.

Bœhner (Jean-Louis), pianiste et organiste, aussi remarquable par son incontestable talent que par la singulière destinée, né à Wenigenjena et Weimar (Gotha 1787-1860). Étant allé à Iéna en 1808, pour s'y trouver avec le grand violoniste Spohr, il fut très recherché pour ses habitudes artistiques, son caractère curieux de esprit, et se lia avec Hoffmann, qui en fit le type de son excellente création du maître de chapelle Kreissler. Bœhner, maigré son caractère excentrique et ses goûts d'indépendance, ne fut pas moins un artiste fort distingué. Il a publié beaucoup de compositions pour le chant, pour le piano, pour l'orchestre et pour la chambre.

Bœhtlingk (Otto), orientaliste russe, né à Saint-Petersbourg en 1815, membre du conseil d'État et de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg. Établi en Allemagne en 1868, il devint, en 1881, correspondant de l'Académie française des inscriptions. Outre des traductions estimées d'ouvrages sanscrits et des publications, on lui doit : *la Langue des Yakutes* (1849-1851); une *Chrestomathie sanscrite* (1845), un *Dictionnaire de la langue sanscrite* (1855-1875), en collaboration avec Rudolphe Roth; etc.

Bœhtlingk Arthur, historien russe, né en 1851, publié, tout d'abord, à Saint-Petersbourg, et obtenu professeur d'histoire à l'université d'Iéna en 1879. Outre plusieurs drames, *le Roi Conrad*, *Frans de Sickingen*, etc., il a publié : *le Révolutionnaire de Hollenstein*, *Histoire des opinions allemandes* (Bonn, 1874); *Napoléon Bonaparte*, histoire de sa jeunesse et de son élévation (1878 à 1880); etc.

Bœl (Pieter), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1625, mort aux Gobelins vers 1680, était fils de Jan Boel, graveur et dessinateur, et fut élève de Cornelis de Snyders et de Cornélis de Wael, son oncle. Boel est un peintre d'animaux et de nature morte non moins habile que Snyders ou Desportes. S'étant rendu à Paris, il fut employé à peindre, pour la manufacture des Gobelins, des cartons de tapisseries représentant des animaux, des fruits, des fleurs. Les œuvres de Pieter Boel sont extrêmement rares.

Bœlie n. f. Section du genre *genista* (genêt).

Bœlte (Amélie), femme de lettres allemande, née à Rehna (Mecklembourg-Schwerin) en 1811, morte en 1891 à Wiesbaden. Elle passa plusieurs années en Angleterre, puis retourna en Allemagne, où elle s'est fait connaître comme une féconde romancière et comme un chaleureux défenseur de l'amélioration du sort des femmes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *la Maison forestière* (1855); *Un mariage* (1856), *Jeunesse de Kradener et Alexandre* (1861, *Wurzbourg* 1861), *la Francomanie qualifiée* (1867), *de Fête du cabaret* (1872, *Ein cent mensuel*) (1874),

BOËLY Alexandre-Pierre-François, pianiste, organiste et compositeur français, né à Versailles en 1785, mort à Paris en 1858, lui élève de son père, étudia au Conservatoire, puis adjoint aux éducations musicale, pianiste et organiste remarquable, Boëly eut avec beaucoup de distinction, pendant plusieurs années, l'orgue de Saint-Germain l'Auxerrois. Il a laissé de nombreuses compositions pour l'orgue, pour le piano et pour l'harmonium.

BOEN, ch-l. de canton de la Loire, arrond. et à 18 lieues de Montbrison, sur le Lignon, 2,720 hab. Ch. de l'Ile. Manufactures de bas, de velours, feutrerie, tuilineries, fabrique de cartes. Patrie de l'abbé Lerouge. Ville fort ancienne, elle tirerait son origine des *Boii*, peuple germain transplanté par César de la Sequanie dans le pays d'entre Loire et Allier. Au moyen âge, elle appartenait aux seigneurs de Couzan, et, pendant les guerres de religion, elle soutint également des deux partis qui l'occupèrent tour à tour. En 1715, Mandrin occupa la ville avec sa troupe, jusqu'à ce que les magistrats et les habitants lui eussent payé une somme considérable, en échange de marchandises de contrebande. - Le cant. a 22 comm. et 16.417 hab.

BŒNNINGHAUSÉNIE *Boenninghausenia*, bot. allem. n. f. Genre de rutacées, dont on ne connaît qu'une espèce, une herbe vivace, odorante, originaire de l'Inde boréale et du Japon.

BOEO (cap), cap de la Sicile (prov. de Trapani), à la pointe occidentale de l'île (Ancien cap Lilybée, ou *Lilybæum Promontorium* des Romains.

BŒO, de Delphes, poétesse grecque, qui avait composé des hymnes pour les fêtes d'Apollon à Delphes.

BOËR (er) n. m. Grand bateau plat, muni d'un mât en son milieu. On l'employait autrefois dans le nord de la France, en Belgique et en Hollande, sur les fleuves et rivières navigables. On dit également BOIER, BOYER.

Boër.

BOERESCO (Basile), jurisconsulte et homme politique, né et mort à Bukarest 1830-1883. Il fit ses études de droit à Paris. Bientôt après à Bukarest, il fut nommé professeur de droit commercial 1858. En 1859, élu député, il plaida l'union des principautés roumaines sous Alexandre Jean Ier Couza. A partir de 1860, il fit partie des diverses combinaisons ministérielles. On lui doit : *le Roumanie après le traité de Paris du 30 mars 1856*; *Examen de la convention du 19 août relative à l'organisation des principautés danubiennes* (1858); *Commentaire du code commercial roumain* (1859); *Mémoire sur la juridiction consulaire dans les principautés unies* (1857); *le Code roumain* (1865); etc.

BOERHAAVE (Hermann), médecin hollandais, né en 1668 à Voorhout, près de Leyde, mort à Leyde en 1738. Son père, ministre de cohabitant, fit son premier précepteur. Après de brillantes études, il reçut le titre de docteur en philosophie à 1690 ans. Ayant alors abordé les études médicales, il fut reçu docteur en 1693, à l'âge de vingt-cinq ans. Il composa sa thèse sur *l'Utilité d'examiner les excretions comme signes chez les malades*.

Devenu professeur public, Boerhaave fit un cours, chez lui, des cours particuliers, tant sur la chimie et la botanique, que sur la médecine proprement dite. Ses leçons eurent un succès extraordinaire et attirèrent chaque année à Leyde une affluence prodigieuse d'élèves venus de tous les Etats de l'Europe. En 1708, il publia son *Institutiones medicæ in usum annuæ exercitationis*, et, en 1709, ses *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, deux chefs-d'œuvre de méthode et de style qui forment une véritable encyclopédie médicale.

Boerhaave.

Boerhaave fut aussi un botaniste très distingué. Dans son *Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavorum reperuntur*, il a, un des premiers, introduit en botanique les caractères tirés des étamines et des pistils. Il fut encore chargé de la chaire de chimie à l'université de Leyde. Aussi formait-il *a lui seul*, comme l'a dit un de ses biographes, *toute une faculté*. Il publia, en 1732, sous le titre de *Elementa chemiæ*, ses leçons de chimie, où il posait les bases d'une chimie positive. L'Académie des sciences de France et la Société royale de Londres tinrent à honneur de l'avoir pour membre associé. La renommée de Boerhaave comme praticien était universelle. Ce qui caractérise sa philosophie médicale, c'est l'explication des phénomènes physiologiques et morbides par le naturisme hippocratique, un peu par les théories médicamentales.

BOERHAAVIE (de *Boerhaave*), n. pr. m. f. Genre de nyctagines, comprenant des plantes herbacées et vivaces, qui croissent dans les régions intertropicales du globe. On en cultive une dizaine dans nos jardins d'agrément. Certaines sont employées comme purgatives et émétiques.

BŒRJESSON (Jean), poète suédois, né à Vaedbiöl en 1799, mort à Upsal en 1866, devenu prédicateur de la cour en 1821. Il publia le poème de *la Création* 1826, puis des *Lettres* AFV, *Sur les Alpes* AFV, *Le soleil de* 1857, *Une révolution d'Etat à Rome* 1866.

BŒRNE Louis, publiciste allemand, né à Francfort en 1786, mort à Paris en 1837. Après avoir abjuré le mosaïsme pour le protestantisme, en 1818, il mit sa plume au service de la cause libérale. En 1819, puis en 1822, il dut venir chercher un refuge en France ; c'est alors qu'il publia ses *Tableaux de Paris*. Après 1830, parurent ses *Lettres sur Paris*, qui ont contribué à agiter l'Allemagne, puis une traduction des *Paroles d'un croyant*, de Lamennais (1834). Ses ainés politiques lui ont élevé un monument, exécuté par David d'Angers. Outre les ouvrages précédents, mentionnons *Histoire curieuse de la censure de Francfort*, et *Menzel le Gallophobe*, qui passe pour un moilleur ouvrage.

BOÉRONES n. pl. Titre nobiliaire que portaient autrefois les grands propriétaires communs de la Transylvanie. — *Un* BOÉRONE.

ESCYEL. En conquérant la Transylvanie (1000), les Hongrois avaient laissé à la noblesse roumaine leurs terres, leurs privilèges et le titre de *boérones* (de *boier*, *boyard*). A la fin du XVe siècle, les Roumains, dépouillés peu à peu de leurs terres, perdent les titres nobiliaires et passent pour la plupart au bas peuple. Cependant, beaucoup de ces *boérones* restèrent leur noblesse, embrassèrent le catholicisme et devinrent Magyars. Leurs descendants, les *boérones* actuels, qui devaient leurs titres aux Hongrois en général et un peu également celebres.

BOERS ou **BOERS** (prononc. *Boars*); du hollandais, *boer*, paysan, fermier, colons hollandais du cap de Bonne Espérance. — *Un* BOER ou BOERS.

— Encycl. En 1652, la Compagnie néerlandaise des Indes établit quelques centaines de colons au Cap, ils prospérèrent et s'augmentèrent, en 1685, de trois cents calvinistes français chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes. L'amour de l'indépendance va les pousser des Boers, au commencement du XVIIIe siècle, les dons d'autre des gouverneurs hollandais du Cap les engagèrent à remonter vers le nord. Après avoir changé de maîtres plusieurs fois, la colonie du Cap resta définitivement aux Anglais, en 1815. Pour faire leur domination, les Boers, en 1836, commencèrent à émigrer. En 1840, ils se replièrent d'abord vers Natal, mais, en 1848, ils en furent chassés par l'Etat d'Orange, sur les plateaux du versant de l'Orange et le Vaal. Vaincus en 1848 par les Anglais, à Boomsplats, la plupart des Boers franchirent le Vaal et fondèrent la république du Transvaal. En 1852, l'indépendance des deux Etats fut reconnue par les Anglais; ceux-ci, en 1877, voulurent les placer sous leur protectorat; mais cette tentative fut vigoureusement repoussée, et en 1884, les Boers du Transvaal reconnurent leur pays qu'ils occupaient et qui devinrent la république du Sud Africaine.

Les Boers, au nombre de 350.000 environ, ont conservé les mœurs et les coutumes de leurs ancêtres. D'une grande simplicité de vie, ils habitent dans des *plants* ou fermes. Ils se livrent surtout à l'élevage du bétail (vaches, chasseurs, rompus à la fatigue et aux exercices du corps, ils font d'intrépides soldats ; autant par leur courage que par leur prudence, ils ont forcé jusqu'ici les Anglais à les respecter.

BOERSCH ou **BORSCH**, comm. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), arrond. de Molsheim; 1.500 hab. Ruines de l'ancien Hôtel de ville du XVe siècle; fontaine de la fin du XIVe s. Cette commune du Bas-Rhin français fut cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BOESCHÈPE, comm. du dép. du Nord, arr. et à 16 kil. d'Hazebrouck; 2.208 hab. Culture du houblon, brasseries.

BOÉSSE (*bo-ès'* — pour *troesse*, forme diaïlectale de *trosse*) n. f. Outil dont le ciseleur se sert pour ébarber les sculptures et ciselures qu'il exécute. à Sorte de brosse en fils de laiton avec laquelle on ébarbait autrefois les lames d'or d'argent, au sortir des moules

Boëssé (1 Agencement de la boëssé. 2 Boëssé de dorure). 3 Triangulaires. 4 Plate.

en lingotières, pour les mettre en état d'être passées aux laminoirs. à Chez les orfèvres et les argentiers, l'outil qui s'appelle *grette-brosse* et qui sert à brunir les mats recouvrant les objets en métal précieux.

Boëssée de dorure

BOÉSSER (*bo-è-sé*) v. a. Ebarber avec la boëssé un métal ciselé ou ciselé. à On dit *boëssé* ou *gratté* pour les objets dorés ou argentés pour faire disparaître les mats qui les recouvrent.

BOESSET (Antoine), sieur de Villedieu, écuyer, né vers 1585, mort en 1643 à Paris, fut un des musiciens les plus célèbres du XVIIe siècle. Attaché à la cour, il était devenu surintendant des musiques du roi et de la reine, conseiller du roi en ses conseils et son maître d'hôtel. Boesset a composé une véritable célébrité par ses airs de cour, dont il a pu en publié moins de dix recueils. Boesset a écrit aussi la musique de nombreux ballets représentés à la cour. — **Boesset** (Jean-Baptiste), fils du précédent, chevalier, seigneur de Villedieu, né en 1612, mort en 1685, fut gentilhomme ordinaire du roi, conseiller, maître d'hôtel du roi et de la reine, et enfin succéda à son père comme surintendant de leur musique. Il a publié deux recueils d'airs, et la musique de plusieurs ballets pour le service de la cour. — **Boesset** (Claude-Jean-Baptiste), fils de ce dernier, écuyer, seigneur de Launay, né vers 1636, succéda à son père comme surintendant de la musique de la chambre du roi. Il a publié, sous le titre de *Fruits d'automne*, un recueil d'airs à deux voix, et il a écrit quelques ballets ; entre autres, celui d'*Alphée et Aréthuse*.

BOESSIERE Guillaume, comte de Clermont, de Lodève, général français, né à Paris, en 1600, mort à Lens en 1658, se distingua d'abord au siège de la Rochelle et à la prise du Pas de Suse, et, plus tard comme maréchal de camp, à Rocroi et à Nordlingen.

BŒSWILLWALD (Emile), architecte français, né à Strasbourg en 1811, mort à Paris en 1896. Fils d'un artisan, mis de bonne heure en apprentissage chez un entrepreneur de maçonnerie, Emile Bœswillwald acquit ainsi par la pratique toutes les connaissances de son art. Ses premières études : à Munich en 1834, puis à Paris dans l'atelier de Labrouste, alors frappé d'ostracisme par l'art officiel, et qui abritait une jeunesse indépendante, dégagée d'un académisme suranné. Ce dernier allait placer sauvegardant Emile Bœswillwald dans la plaidoirie d'élite que Viollet-le-Duc et Lassus recrutaient pour la restauration de l'ancienne architecture française. La commission des monuments historiques, récemment créée, comptait des hommes comme Albert Lenoir, Vitet, et Mérimée, avec lesquels Bœswillwald fut vite en communion d'idées ; Mérimée lui fut même [illegible] et très devoué.

Retour au Salon de 1840 avec d'admirables dessins de vi-

[illegible]

même ordre ; et il s'imposa si bien par sa science et son goût, que, dès 1843, il était attaché à la commission des monuments historiques. En 1845, il était inspecteur des [illegible]

1847, architecte de la cathédrale de Luçon, puis attaché au service de Duban et Lassus pour la restauration de la sainte Chapelle ; enfin, en 1849, lors de l'organisation du service des édifices diocésains, il était nommé architecte de plusieurs diocèses. Comme inspecteur général des monuments historiques, il organisa le service des fouilles en Algérie-Tunisie, et présida à la publication d'un admirable [illegible]

[illegible] enferment les riches possessions français d'Afrique.

Les relevés ou projets de restauration d'Emile Boswillwald sont très nombreux, et portent sur des édifices souvent capitaux pour l'histoire de notre architecture ogivale française. Il a aussi élevé nombre d'édifices neufs, civils ou religieux, qui font grand honneur à son savoir et à son goût (Ecole rabbinique, à Metz; hôtel Xifré, à Madrid; chapelle du Château, à Biarritz; église Saint-Martin, à Pau, etc.). Il jouissait, à l'étranger, d'une réputation qui devait faire nommer [illegible] membre honoraire des Instituts de Londres et de Vienne.

BŒSWILLWALD (*Paul-Louis*), architecte français, fils du précédent, né à Paris en [illegible] Laisné, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1863, et fut successivement nommé architecte diocésain de la cathédrale du Mans, de celle de Lisieux, de celle de Bourges et de celle de Périgueux. Attaché aux monuments historiques de 1874, nommé en 1877 architecte du musée de Cluny, il a succédé à Viollet-le-Duc comme architecte de la cité de Carcassonne, en 1879. Professeur à l'Ecole des beaux-arts (1893) dans la chaire créée jadis pour Viollet-le-Duc, il y professa le cours d'architecture ogivale et, en 1895, il fut nommé inspecteur général des monuments historiques.

Boet act, loi votée en 1889 par le parlement de la Terre-Neuve, à l'instigation des [illegible] de l'île, et interdisant aux populations côtières [illegible] pêcheurs français la boëtte, qui se trouve surtout sur la partie du littoral où la pêche est interdite de pêcher. Sur les réclamations du gouvernement français, les autorités de Terre-Neuve avisèrent officiellement le ministre français des affaires étrangères (oct. 1887) que la vente et l'exportation de la boëtte pourrait avoir lieu sur toute l'étendue du *French Shore* (rivage français où le traité d'Utrecht nous a laissé certains droits). V. Terre-Neuve.

BOETE ou **BOETTE** n. f. Pêch. V. BOITTE.

BOÉTHARCHIE n. f. Dignité de boéthargue.

BOÉTHARQUE (gr. *boéthartkhos* ; de *boéthos*, auxiliaire, et *arkhein*, commander) n. m. Hist. anc. Nom donné à certains chefs de troupes auxiliaires, chez les Grecs. à Titre d'un des principaux magistrats de Carthage.

BOETHOS, nom de plusieurs personnages célèbres dans l'antiquité grecque. Vers [illegible] Boethos, sculpteur grec du IIe siècle avant notre ère, auteur du joli groupe de l'*Enfant à l'oie*, dont il existe tant de répliques dans les musées. — Boethos, [illegible] Laërte cite de lui deux ouvrages : l'un sur la *Nature*, l'autre sur le *Destin*) ; — Boethos, grammairien grec qui avait composé deux opuscules sur la langue de Platon : un *Recueil alphabétique* des mots employés par cette philosophe, et un traité sur les *Mots difficiles* qu'on rencontre dans les œuvres de Platon. On attribue aussi à ce grammairien un commentaire sur les [illegible] Boethos de Sidon, disciple d'Andronic de Rhodes, qui professa la philosophie péripatéticienne à Alexandrie. Il avait été le condisciple de Strabon. Il avait composé un ouvrage *Sur la nature de l'âme*, que rejetait Porphyre. [illegible] Boethos, philosophe [illegible] Boethos, poète [illegible] Boethos avait été élevé à Philippes. Nommé gymnasiarque de Tarse par Antoine, il se rendit odieux par ses malversations, fut accusé de vol et réussit à se faire acquitter ; mais fut plus tard chassé de la ville avec ses partisans. On trouve dans l'*Anthologie* une épigramme de lui sur le pantomime Pylade ; — Boethos, Spartiate, père d'Etoïmée, un des principaux officiers de Mithridate ; — Boethos (Flavius), personnage consulaire du IIe siècle de notre ère, né à Ptolémaïs. (Il fut élevé d'Alexandre de Damas et fut un partisan décidé de la doctrine péripatéticienne.)

BOÉTIE (Etienne de La), né en 1530 à Sarlat, mort en 1563. Il étudia ardemment les lettres et le droit, et devint conseiller (1552) au parlement de Bordeaux, dont il fut bientôt l'oracle. En 1557, Montaigne fut son collègue, [illegible] tarda pas à être son ami ; mais La Boëtie mourut prématurément. Génie vigoureux et noble caractère, il inspira [illegible] à le philosophe, lequel voyait en lui [illegible] image à son idéal sens : [illegible] appelaient « frère », « beau nom et plein [illegible] ses faisaient une idée semblablement élevée de l'amitié : « L'amitié est un nom sacré, une chose sainte, » [illegible] « Nous nous aimions « parce que c'était lui, parce que c'était moi. » (M.) Montaigne nous a conservé de son ami vingt-neuf sonnets d'une exquise et grave sensibilité, mais d'une exécution parfois faible. La Boetie avait fait aussi des vers latins, des mémoires perdus, des traductions (Arioste, 22e chant ; Aristote, *Economiques*; Xénophon, [illegible] *Economiques*), [illegible] fin, mais surtout un des premiers et de nos plus élo-

volontaire en [illegible]. Les ennemis de Montmorency contre [illegible] Bar et [illegible] Longsaut, il circula sous le manteau, puis parut, en 1576, dans un recueil de pamphlets protestants. Ce fait, que les protestants [illegible] Pellisson, prouve qu'il n'a pas une déclamation sans portée. Sans doute, il ne s'adresse à aucun tyran personnellement et ne contient pas de système politique lié, mais il est animé d'une passion très vive contre la tyrannie et tient des plus belles idées antiques sur la liberté. La logique en est entraînante et sûre, le style chaud et nerveux, les images neuves et expressives, la phrase bien cadencée, faite souvent à la façon latine, et par suite très propre à traduire les beaux lieux communs. Aussi le *Contr'un* a-t-il vulgarisé les grandes idées politiques de l'antiquité et montré comment la culture classique pouvait favoriser l'esprit républicain. Le nom de La Boétie restera, comme on l'a dit, étroitement uni aux mots immortels d'amitié et de liberté.

BOËTIEN, IENNE *voisin, ine* adj. qui se rapporte à Boëce à sa philosophie ou à sa méthode d'annotation musicale : *Langue* BOËTIENNE. *Annotation* BOËTIENNE.

BŒTTGER ou **BŒTTCHER**, ou **BŒTTIGER** (Jean-Frédéric), inventeur de la porcelaine de Saxe, né à Schleiz en 1682, mort à Dresde en 1719. Il étudia l'alchimie, et prétendit avoir trouvé le secret de faire de l'or. S'étant rendu en Saxe, l'électeur Frédéric II lui donna de fortes sommes pour des essais qui restèrent infructueux. Il voulut alors s'enfuir (1704), mais il fut ramené à Dresde où, utilisant ses connaissances en chimie, il parvint, vers 1706, à fabriquer, avec une espèce d'argile rouge des environs de Meissen, une porcelaine peu inférieure à celle de la Chine. Ce fut lui qui établit la célèbre manufacture de Meissen (1710). Comblé de prérogatives, il resta Bœttger s'occupa jusqu'à sa mort du perfectionnement de ses procédés.

BŒTTGER (Adolphe), poète et traducteur allemand, né et mort à Leipzig (1815-1870). Il s'est fait connaître par de belles traductions des œuvres de Byron, de Shakspeare, de Milton, d'Ossian, etc., et par des poésies pleines de grâce et d'élégante facilité. Parmi ses œuvres originales, nous citerons : *Poésies* (1846); *Chant de la Saint-Jean* (1847); *Sous le Mistral* (1851); *Tableaux de la Bible* (1855); *Les Bois* (1861); *Les Oiseaux* (1870); *Mémoires posthumes de Goethe* (1871); *Nouvelles poésies* (1871).

BOETTI (Giovanni Battista), aventurier italien, né en 1743, mort à Solovetsk (Russie d'Europe) en 1798. Après diverses aventures galantes, il entra au couvent des dominicains de Ravenne, édifia durant cinq années toute la communauté par sa piété, et, une fois ordonné prêtre, se fit envoyer comme missionnaire en Orient. Là, dans des circonstances romanesques, un pacha, dont il avait sauvé la fille, voulut le [illegible] [illegible] [illegible]

1 [illegible] — 2 Taureau d'Angers sans cornes — [illegible] Bœuf de West Riding — [illegible] — [illegible] — [illegible]

revenir à l'ancienne tradition et un cortège somptueux, où le bœuf gras n'est plus qu'un accessoire au milieu d'une multitude de chars, parcourut alors les rues de Paris.

— Zool. Le genre bœuf (*bos*), pris dans son sens le plus strict, ne comprend actuellement qu'une espèce domestique (*bos taurus*) et plusieurs formes fossiles dont le bœuf domestique représente les dérivations. On caractérise le genre bœuf par le mufle nu dans toute sa longueur, le front vaste et plat, les cornes peu épaisses à la base. Dans le genre voisin, *bibos*, rentrent les bœufs sauvages, qui peuplent le gaur (*bibos gaurus*), le gayal (*bibos frontalis*), le banteng (*bibos banteng*), et enfin le gaur pour l'ancienne genre *poephagus* (*poephagus grunniens*). Le gayal et le gaur habitent l'Inde centrale et orientale, le banteng, les Iles de la Sonde, et le gaur l'Inde et l'est-asiatique. Les bœufs indiens que des enfants la plupart des voyageurs, parmi lesquels les zébus à bosse tombante ne tient une place, de l'Asie, ceux-ci ont été annexés et acclimatés en Afrique. Cette contrée ne possède pas de bœufs sauvages; les fameux bœufs du cap Lopez sont des animaux domestiques importés et devenus marrons comme certains bœufs de l'Amérique venus d'Europe. En Amérique, il n'y a pas de bœufs indigènes. En Europe, à une époque presque historique, vivait un grand bœuf sauvage, c'était l'aurochs ou *urus* (*bos primigenius*); son histoire a été confondue sans cesse avec celle du bison (*bonasus europæus*), dont quelques rares individus existent encore en Lithuanie et dans le Caucase. Un passage interpolé dans un ouvrage du XVIe siècle, écrit par Herberstein, a multiplié les erreurs. Sur l'existence historique de l'urus, on en est réduit à des conjectures. Les races domestiques qui en paraissent dérivées sont les grands bœufs anglais de Chillingham (*bos scoticus*), et certaines races, comme le bétail de Dux (Tyrol), qui présentent aussi des rapports avec le bison. Le nom de bœuf domestique (*bos taurus*) est une rubrique purement abstractive, sous laquelle on réunit toutes les races modifiées sans cesse par les éleveurs et dont les ascendants doivent être recherchés autant chez l'urus d'Europe que chez les bibos de l'Inde et chez les espèces fossiles quaternaires, parmi lesquelles la vache des tourbières ou des palafittes (*bos frontosus*). L'urus est, à vrai dire, un bœuf diluvien; les *bos brachyceros*, *frontosus*, *longifrons*, sont des formes quaternaires; de plus anciennes s'ensemblent dans le tertiaire récent de l'Inde, etc.

La facilité avec laquelle l'homme a pu, de tout temps, domestiquer ces grands ruminants vivant toujours en troupeaux, explique l'ancienneté des bœufs domestiques, dont les restes fossiles se mêlent à ceux des premiers représentants de la race humaine. V. BISON, BUFFLE, YAK, ZÉBU et ZEBU-YAK.

— BIBLIOGR.: Oscar Schmidt, *les Mammifères et leurs ancêtres* (Paris, 1877); Sagemüller, *Contributions à l'étude de l'origine du bœuf* (in « Fühlings Landwirthschaftlicher Zeitung », 1878). Ce travail donne une bibliographie complète; consulter aussi Rütimeyer, Owen, etc.

Bœufs allant au labour (Les). tableau de Troyon, musée du Luxembourg. Toute vient à peine de naître, quatre bœufs, attelés à une charrue, et lançant par leurs naseaux de larges jets de fumées, avancent paisiblement dans un sillon conduits par un bouvier à moitié endormi. Ils sont suivis de deux autres compagnons de travail, arrêtés à quelque distance devant une toute-petite ferme.

Les bœufs allant au labour, d'après Troyon.

BŒUVONNAGE (*œuvonnaj*, et **BŒUVONAGE** (*œ-vonaj*), n. m. Enlèvement des ovaires de la vache, afin de faciliter son engraissement.

BŒUVONNE (*œ-von*), adj. f. Se dit d'une vache qui a subi l'opération du bœuvonnage.

BOFFA, petite ville de la Guinée française, sur le rio Pongo, à environ 700 kilom. S.-E. de Saint-Louis. Siège de nombreuses factoreries, elle a une importance commerciale diminuée, mais devient un cercle agricole très important pour la culture du café et du cacao. C'est le débouché des provinces de Bambala et de Fatalla.

BOFFRAND (Germain), architecte et ingénieur, né à Nantes en 1667, mort à Paris en 1754, élève de J. Hardouin-Mansart, après avoir travaillé dans l'atelier de Girardon. Membre de l'Académie d'architecture en 1709. Il est l'auteur des châteaux de Nancy et de Lunéville, de l'Hôpital des enfants trouvés, à Paris, des ponts de Sèvres et de Montereau, etc.

BOFFRES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 33 kilom. de Tournon, près du Duzon, affluent du Doux; 1.502 hab.

BOFU ou **BOFFU**, en bofu, adj. m. Tissu de soie brochée, de la nature des baudequins et brocarts, et en usage pendant les XIIe et XIIIe siècles.

— ÉTYM. Les *bofus* comptaient parmi les plus beaux produits des manufactures de Byzance; il en est fait mention dans les chansons et les romans de l'époque : *Un lit qu'est fais de* BOFU. (*Roman de la Violette*, 1225.) Ce drap de soie s'employait pour l'ameublement et le costume.

BOG (*bogh*) n. m. Jeu de cartes qui se joue avec un carton divisé en six compartiments distincts, sur l'un desquels est écrit le mot *bog*; les autres portent dessinées les indications suivantes : un *roi*, un *dix*, un *valet*, un *as* et une *dame*.

— ÉTYM. Le mot *bog* est probablement le même que en retirant les *sept* et *deux huit*. A 3, on donne *huit* en retirant les *sept* et *deux huit*. A 3, on donne *huit* en retirant les *sept* et *deux huit*. A 3, on donne *huit*

il a été choisi par le gouvernement russe comme représentant des beaux-arts à l'Exposition universelle de Paris en 1878, où ses tableaux furent très remarqués. Il a peint, pour l'église russe de Paris, deux fresques d'une composition puissante, représentant *Jésus ressuscitant sur les eaux*, et le *Sermon sur le lac de Genesareth*.

BOGOMILES ou **BOGARMILES** n. m. pl. Hérétiques du XIe siècle, disciples immédiats de Basile, qui niaient la transsubstantiation, condamnaient le mariage, professaient une confiance absolue en la miséricorde de Dieu. La secte existe encore en Bulgarie, prônant tout le moyenage. V. Bassile (hérésiarque). — *Un* BOGOMILE, OU BOGARMILE.

BOGOMILIENNE *adj.* LITTÉRATURE, littérature intermédiaire en Roumanie au commencement du XIe siècle par les Bogomiles.

— ENCYCL. Cette littérature mi-chrétienne, mi-paienne, tout en étant complétement étrangère au génie poétique du peuple roumain, a pu subsister jusqu'à nos jours. Ce sont surtout les *Chants de Fatadec* (après des chants de *Colinde*, sortes de strophes historiques ou théologiques relatives, que les paysans roulent aux fêtes de Noël, au nouvel an, et qui ont pris racine dans le bas peuple. V. COLINDE.) Les poètes populaires qui ont composé cette littérature appartiennent à : J. Barac, V. Aron, et Anton Pann, dont les poèmes narratifs ont vite pénétré dans le peuple. Les publications alternaires des poésies et contes populaires ont contribué, plus encore à en diminuer l'influence. Néanmoins, les « Chants de Fetodec » et les « Colinde » sont encore en honneur chez le paysan roumain qui, sans eux, ne saurait se figurer les fêtes de Noël et le nouvel an. On pourrait en dire autant des *bocete* (chants de deuil. V. BOCETE).

BOGORIS ou **BORIS**, prince de Bulgarie, régna de 852 à 888. Sous son gouvernement, la Bulgarie lutta victorieusement contre les Croates de Dalmatie, les Serbes et les Byzantins. Mais le fait essentiel du règne de Boris fut sa conversion au christianisme 864. Souvent attribuée à tort à l'apôtre des Moravies, Méthode, elle fut, en fait, le résultat du traité conclu avec Byzance en 864, et l'empereur Michel III fut le parrain du néophyte, qui adopta le nom de Michel. Contre l'insurrection des nobles bulgares, produite par cet événement, Boris sevit cruel. Bientôt, il imposa par la force le christianisme à son peuple. Mais, bientôt, n'obtenant point des Byzantins l'autonomie ecclésiastique qu'il revait, Boris se tourna vers Rome 866, espérant davantage du pape Nicolas Ier; toutefois, après l'avènement de Basile Ier, il se lassa de prendre par Byzance, qui lui accorda l'archevêque qu'il souhaitait et l'emploi de la langue liturgique slave; aussi, malgré les efforts du pape Jean VIII, il demeura fidèle à l'Église grecque. En 885, il abdiqua en faveur de son fils aîné et se retira dans un monastère. Il en sortit une fois encore pour renverser celui-ci qui compromettait son œuvre religieuse et installer à sa place Siméon, qu'il avait fait élever à Constantinople. Il mourut en 907, laissant, jusqu'en Occident, une grande réputation de piété, qui lui mérita le titre de « saint ».

BOGORODITZK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Toula : 8.000 hab. Commerce de céréales, de lin, de soie, de charbon de terre. Ch.-l. du district de ce nom, peuplé de 159.700 hab.

BOGORODSK, ville de Russie (gouv. de Moscou), sur la Kliazma, affluent du Volga : 2.950 hab. Fabriques de laitages et de rubans, tissage de soie; objets manufactures. — Pop. du *district de Bogorodsk* : 180.000 hab.

BOGOS, région de la Haute-Nubie, bornée au N. par le pays des Boni-Amer, au S. par l'Abyssinie, à l'E. par Massaouah et à l'O. par le pays des Bosen. C'est une contrée de plateaux élevés et très fertiles.

— *Histoire.* Les *Bogos* sont arrivés d'Abyssinie il y a environ quatre siècles. Ils présentent tous les caractères physiques des Abyssins. Ce petit peuple, qui comprend à peu près 23.000 individus, a une organisation fédérale : chaque village, forme de *chaumiaje* (patriciens) et de *tigre* (roturiers), intervient par la voix de son chef dans toutes les questions qui concernent la nation. Les Bogos sont catholiques du rit éthiopien. Placés sous le protectorat de la France jusqu'en 1870, ils sont devenus, en 1872, sujets de l'Égypte.

BOGOSLOVSK, ville de Russie (gouv. de Perm), dans les monts Ourals : 4.500 hab. Mines de cuivre.

BOGOTA (SANTA-FÉ-DE-), ville de l'Amérique méridionale, capitale de la république de la Nouvelle-Grenade et de l'État de Cundinamarca, près de la rivière de Bogota, affl. du Magdalena : 125.000 hab. Siège du gouvernement, de la cour suprême de justice et d'un archevêché; université, trois colléges, bibliothèque, musée, jardin botanique, observatoire, école de peinture, monnaie. Fabrication de savons, draps, toiles, cuirs; imprimeries, travail des métaux précieux. Les tremblements de terre y sont fréquents. Fondée en 1538, Bogota fut pendant plus de trois siècles la capitale de la vice-royauté espagnole; après la déclaration de l'indépendance, elle fut prise par les Espagnols en 1816; reprise par Bolivar en 1819, elle devint la capitale de la république de la Colombie jusqu'à la division de cette république en trois États (1831). A cette époque, elle fut capitale de la république de la Nouvelle-Grenade, et, depuis 1858, elle est restée le siège du gouvernement de la Confédération grenadine.

BOGOUSLAF, ville de Russie (gouv. de Kiev), sur la Ross, affluent du Dniepr : 8.925 hab. Fabriques de draps; atelier de constructions mécaniques; commerce de laine, cuir et peaux de mouton.

BOGOUTCHAR, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur le *Bogoutchar*, affluent du Don : 4.260 hab. Fonderies de graisse. — Pop. du district : 344.400 hab.

BOGRA, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur le Karatoua, sous-affluent du Brahmapoutre : 6.200 hab. — Pop. du district de même nom : 817.500 hab.

BOGSAN (NEMET-), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), sur la Bezava, affluent de la Temes : 2.950 hab. — Pop. du district : 33.200 hab.

BOGSAN (ROMAN-), village d'Austro-Hongrie : 3.854 hab.

BOGUD, roi de la Maurétanie Tingitane. Il prit part à César dans la guerre contre Pompée, le suivit en Espagne et, à Munda, combattit à la défaite de Sextus Pompée. Ce service, et peut-être la faveur avec laquelle Eunuc, sa femme, avait accueilli les avances de César, lui valut de rester roi. Cependant, après la mort de César, il se déclara pour Antoine contre Octave, et combattit à Actium. Il envoya même en la personne de ses amis au secours à Antoine. Mais ses sujets refusèrent de suivre sa politique. Il dut quitter sa royauté par Auguste à Méthone, dans le Péloponèse. La Maurétanie Tingitane fut, dès lors, pro vince romaine.

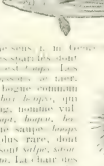

BOGUE (*bogh'*) n. m. Poisson de mer, de la famille des Sparoïdes, dont le corps est de forme ovoïde. Les Grecs nommaient ce poisson *boos*, et les Latins, *bos*. Nous citerons le bogue commun, *bogue calpren* ou *bec bogue*, qui atteint 0m,45 de long, nomme vulgairement *pots*, *bugi*, *bugou*, *bergou*, *bergue*, le bogue sauge, *bogue salpe*, beaucoup plus rare, dont les noms vulgaires sont *salpe*, *sèou pu-sauper*, *soup*, *sapo*. La chair des bogues est peu recherchée, celle du sauge est des plus médiocres.

Bogue. — 1/4 n. n.

BOGUE (*bogh'*) n. f. Bot. Enveloppe de la châtaigne, armée de piquants.

— Metall. Gros anneau à tourillons, fixé au manche des marteaux à soufflements. « On l'appelle aussi avoyeu, ou bugesse ».

— Techn. Pelle dont on se sert pour enlever les boues.

Bogue.

BOGUER (*bogh'ghe*) v. a. En T. d'horlog. Faire mûrir du ressort, des nelles, des coings sur la paille.

— v. n. Au jeu du bog. Faire un enjeu. « On disait, et on écrivait autrefois, poquer ».

BOGUET (*bo-ghè*) n. m. Syn. de BOGHEI.

BOGUETTE (*ghèt'*) n. f. L'un des noms du sarrasin ou blé noir.

BOGUSLAWSKI (Adalbert), auteur et artiste dramatique polonais, né en 1759, mort en 1829, fut le véritable créateur de l'art théâtral dans sa patrie. Nommé en 1790 directeur du théâtre royal de Varsovie, il y fit jouer des traductions des pièces étrangères, introduisit la musique italienne, et fonda, en 1809, une école dramatique. Il a composé un grand nombre de pièces de théâtre, qui ont été réunies pour la plupart sous ce titre : *Dzieła Dramatyczne* (1820).

BOGUSLAWSKI (Palm-Henri-Louis DE), astronome allemand, né à Magdeburg en 1780, mort à Breslau en 1851. Nommé, en 1820, conservateur et, en 1831, directeur de l'observatoire de Breslau, il observa surtout les comètes et découvrit une comète qui porte son nom. On a de lui un recueil astronomique, l'*Urania* (1826-1831).

BOHADE (*rad. bœuf*) n. f. Dr. féod. Corvée de deux bœufs ou d'une charrette, due par certains vassaux, pour le transport des vins ou la culture de la vigne du seigneur. La corvée pouvait être rachetée en argent par ceux qui ne pouvaient l'acquitter en nature.

BOHADSCHIE (*bo-ad'-dji*) n. f. Bot. Genre d'ombellifères, du XVIIe siècle, dédié à Bohadsch, naturaliste allemand, dont les espèces, peu nombreuses, sont originaires de Madagascar, et caractérisé par la disposition étoilée de l'aigrette à cinq lignes.

BOHÂ-ED-DAULAH. Biogr. V. BEHÂ-ED-DAULAH.

BOHÂ-ED-DIN. Biogr. V. BEHÂ-ED-DIN.

BOHAIN [illegible] de Saint-Quentin, sur le canal des Torrents, qui fut jadis [illegible] roiries, teintureries, bruqueteries. Ruines du château du comte de Saint-Pol, connétable de France, décapité sous le règne de Louis XI. — Pop. : 4.114 comm. et 23.434 hab.

— *Histoire.* Située au milieu des bois, cette ville était jadis une place forte qui soutint nombre de siéges. Prise par les Anglais en 1181, elle fut reprise par les Anglais en 1339 et en 1523, et reprise par La Trémoille la même année. Auparavant, les Bourguignons l'avaient prise en 1411. Elle fut prise par les Français en 1481. En 1536, ce fut le tour des Impériaux, en 1568, celui des Ligueurs, en 1593 et en 1636 celui des Espagnols, auxquels Turenne l'enleva en 1656. En 17[illegible] Louis XIV [illegible] *Bohain*, dont la cité fut encore prise en 1793 et 1794 par les Autrichiens, en 1814 par les Prussiens.

BOHATSCHIE (*bo-at'-chi*) n. f. Bot. Syn. de PELTAIRE.

BOHÉ ou **BOÉ** (de *Bohé*, montagne de Chine) adj. m. Se dit d'une espèce de thé noir.

BOHÉATE n. m. Sel résultant de l'union de l'acide boléique avec une base.

BOHÉIQUE (*ik'*) adj. Se dit d'un acide extrait du thé noir (*thea bohea*).

— ENCYCL. Pour préparer l'acide *bohéique*, on précipite par l'acétate de plomb une décoction de thé noir; on filtre, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures, on filtre de nouveau, on sature par l'ammoniaque. Le bohéate de plomb ainsi obtenu, mis en suspension dans l'alcool, est traité par l'hydrogène sulfuré, pour donner l'acide bohéique, qui peut s'obtenir à l'air, soluble dans l'eau et l'alcool, et qui fond à 100°.

BOHEMANIE (de *Bohemann*, entom. suéd.) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabides, tribu des scaritinés, renfermant une belle espèce de Caffrerie, qui se tient et les mœurs des scarites : *bohemann gigantea*.

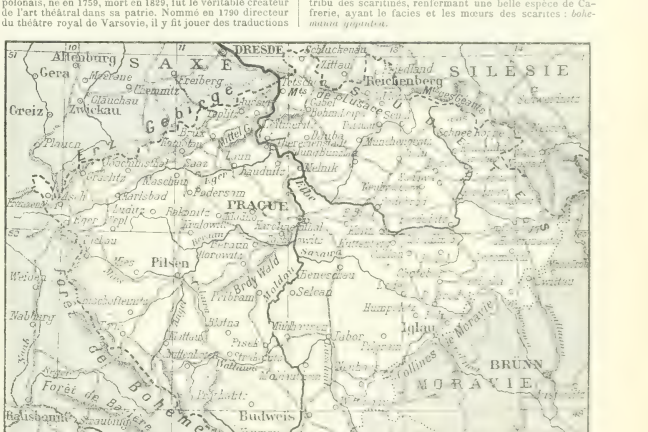
Altenburg
Gera
Zwickau
Creiz
SAXE
DRESDE
Freiberg
Meissen
Bautzen
Zittau
Reichenberg
SILÉSIE
Tetschen
Aussig
Leitmeritz
Saaz
Lobositz
Teplitz
Carlsbad
Eger
Pilsen
Tabor
PRAGUE
Kolin
Kuttenberg
Iglau
Znaim
Budweis
Forêt de Bohême
BOHÊME
BAVIÈRE
Passau
Landshut
Ratisbonne
Nabburg
Tepl
Mies
Brod
Seloa
Benesch
Pribram
Jaber
Hradisch
Olmütz
Prerau
Hradec
Pardubitz
Kolin
Kuttenberg
Iglau
Znaim
Tabor
Budweis

filé de l'Elbe, par des collines ondulées qui constituent la région [illegible] Sächsische Schweiz. Partout, l'affleurement à l'Erzgebirge, et à l'intérieur du quadrilatère, l'Erzgebirge est double par une deuxième série de hauteurs.

Au [illegible] que l'Elbe a creusée vers le N., commencent les hauteurs des Riesengebirge, qui présentent du côté de la Bohême leurs pentes les plus accessibles. Les Riesengebirge (ou monts des Géants), qui décrivent un arc de cercle dirigé par l'Elbe, se décomposent en une série de massifs : les monts de Lusace (mont Wintberg, 555 m.); l'Erzgebirge aux chaînons parallèles et les Riesengebirge proprement dits, avec le Schneekoppe (1 602 m.), le plus élevé [illegible] du quadrilatère. C'est à la trouée de Zaitzschkau que se terminent les Riesenbirge.

Au delà commencent les monts Sudètes, sorte de plateau découpé qui culmine à l'Altvater.

Quant aux terrasses de Moravie, elles ne sont que de petites collines décorées du nom de montagnes pour constituer la quinzième cote de quadrilatère. Leur altitude moyenne ne dépasse pas 300 à 400 m., et elles ne forment même pas une séparation réelle entre l'Elbe et le Danube.

Mais, au delà du cours de la Moldau et dans la direction du S.-E. au N.-O., le relief s'accentue avec le Böhmerwald, qui coupe en deux parties presque égales le dédré de l'Elbe-Elbe. Masses de gneiss et de granit, les monts boisés du Böhmerwald se dressent à une hauteur moyenne de 700 m. sur une longueur de 220 kilom. et une largeur de 20 à 25 kilom. Le mont Rachel et l'Arber ont respectivement une altitude de 1.454 et 1.457 m. A l'intérieur de la Bohême, les monts boisés du Bayrischerwald doublent parallèlement le Böhmerwald.

La Bohême s'incline tout entière du S. au N. Elle est constituée, à l'intérieur des chaînes et des parties plateaux : celui de la forêt de Bohême et le plateau Morave, qui s'abaissent à l'intérieur sur deux plans inclinés à peu près triangulaires. A leur intersection, se creuse la vallée où coule la Moldau.

Hydrographie. C'est l'Elbe qui fait l'unité géographique de la Bohême. Échappé au plateau marécageux qui s'étend au pied du Schneekoppe, ce fleuve coule sur le flanc des hauteurs, important avec ses affluents, ses torrents qui roulent sur les pentes; puis, brusquement, il tourne vers l'O., jusqu'au moment où, à 139 m. d'altitude, il reçoit la Moldau. Jusqu'alors, il n'a rien de bien remarquable. Mais, après l'Aber sur la rive gauche, et l'Iser sur la rive droite; avec la Moldau, il devient un cours d'eau considérable.

La Moldau (ou Vltava) est le cours d'eau principal de la Bohême, tant par sa masse liquide que par l'importance du domaine drainé. Descendue du mont Rachel, la Moldau suit d'abord le pied du Böhmerwald, puis se redresse vers le N., recueillant sur son passage les eaux noirâtres de la Vartawa et de la Berana sur la rive gauche, de la Luschnitz et de la Sazawa sur la rive droite.

L'Elbe et la Moldau, réunies, s'augmentent encore de l'Eger, venu de la rive gauche, et de la Moldau une fois constituée, s'engorge, par une série de méandres gracieux, dans les montagnes de la Suisse saxonne, jusqu'au moment où, forçant la paroi montagneuse qui en faisait autrefois un lac, il pénètre, majestueux, dans la Bohême allemande.

Climat. Le climat de la Bohême est assez humide; les vents du N.-O. arrivent chargés de pluie et versent leurs précipitations sur les flancs du Riesengebirge et du Böhmerwald. D'autre part, la Bohême, coupée par les montagnes de toute communication avec le sud de l'Europe, est assez froide, plus encore au S., sur les pentes des montagnes, qu'au N. : la température moyenne de l'année n'est que de 7°, mais l'écart entre les températures extrêmes varie entre 50 et 52°, ce qui donne à ce pays un climat plus continental que maritime.

Agriculture. La Bohême est essentiellement une région agricole. De ses forêts sortent annuellement plus de 20 millions de stères de bois, et dans ses plaines réussissent à merveille le blé et l'orge, qui tous deux exigent les mêmes qualités de terroir et de climat. La pomme de terre y donne d'abondantes récoltes, les pâturages y sont excellents et rappellent, par le nombre des bêtes à cornes, les pays de pâturages de la Germanie. La Bohême en Bohême est également riche en arbres fruitiers, et spécialement en pommiers. Les paysans s'adonnent aussi aux cultures industrielles, à celle des betteraves, et surtout à celle du houblon, dans les récoltes duquels les quatre cinquièmes de la production totale de l'empire. Mais il reste beaucoup à faire, parce que la Bohême est un pays de grande propriété, et que la plupart des immenses domaines, bien exploités, seuls survivants, ne donnent pas les bénéfices qu'on pourrait en attendre.

Richesses du sous-sol. Riche par son sol, la Bohême l'est plus encore par son sous-sol. Le fer, le cuivre, le Pilsen, Kladno, Schlan, etc., qu'on retire la houille, le même, les lignites et la tourbe sont exploités dans le pays, en même temps que le graphite près de Budweis, et l'étain sur les flancs méridionaux de l'Erzgebirge. Les mines de Pribram donnent environ, chaque année, 15.000 kil. de plomb argentifère, et, pendant des siècles, celles de Kutna-Hora ont été les plus riches de l'Europe. La Bohême abrite également des ardoises estimées et des argiles plastiques; enfin, parmi les sources d'eau minérale, il ne faut pas oublier celles de Carlsbad et de Marienbad.

Industrie. L'industrie a pris un demi-siècle en Autriche-Hongrie, et notamment en Bohême, un développement considérable; les produits manufacturés rapportent annuellement à la Bohême plus de 1 milliard de francs. Aux environs de Carlsbad se concentrent les industries des faïences, sur les bords de l'Eger; les ouvriers des grandes villes : Prague, Brünn, Troppau, manufacturent le fer, fabriquent l'acier. Reichenberg possède des usines de produits chimiques, d'instruments aratoires, des filatures de [illegible] Prague s'emparait de la fabrication des [illegible] et du sucre de betteraves. Mais l'industrie dans laquelle triomphe, depuis le moyen âge, l'ouvrier bohémien, est celle du verre. Les verreries de Bohême, au nombre d'une [illegible] ornés d'arabesques [illegible] Le [illegible] Prague [illegible] Bohême [illegible] la fabrication de papier [illegible] exportations atteignent chaque année une [illegible] considérable.

Commerce. Pour favoriser la circulation de tous ses produits, la Bohême est admirablement favorisée, au point de vue des voies de communication. Bien pourvu de routes carrossables, ce pays est, en fait de voies navigables, le [illegible] de l'Europe. Encore convient-il de remarquer combien les lignes sont ramifiées dans la Bohême [illegible] zone d'industrie intense, tandis qu'au S. [illegible] Les lignes les plus fréquentées passent par les vallées de l'Elbe, de la Moldau et du Beraun. C'est par Eger et Pilsen que la moyenne Allemagne, par Nuremberg et Vienne, par Prague que se nouent les réseaux bohémiens, et que Hamburg se relie à Vienne. De plus, la Bohême est sillonnée du S. au N. par la grande artère fluviale de la Moldau et de l'Elbe, sur laquelle circulent les bateaux à vapeur depuis Leitmeritz.

La Bohême compte environ une population totale de 5.900.000 hab. (*Bohemiens, ennemis.*) C'est de bonnes gens, de l'ancienne Allemagne, et le pays le plus peuplé de tout l'empire autro-hongrois. La capitale de la province est *Prague*. Citons comme villes principales : Reichenberg, Pilsen, Budweiss, etc. Le pays est divisé, au point de vue administratif, en 13 cercles et 207 bailliages, au point de vue judiciaire, en 210 tribunaux de cercle et une cour suprême, et au point de vue ecclésiastique, en 3 évêchés et 1 archevêché.

Histoire. Le haut plateau qui domine l'Europe centrale doit son nom à la peuplade celtique des Boïi : *Bohemum*, Bohême), qui disparut, dès le 1er siècle avant J.-C., de l'ère chrétienne, devant la poussée de la peuplade germanique des Marcomans, lui-même remplacé, au V siècle, par des tribus slaves venues de l'E. Ces tribus se [illegible] dirent de bonne heure sous le joug de l'une d'entre elles, les Tchèques. Il en est question, pour la première fois, au VII siècle, lors des guerres de Dagobert contre les Slaves, réunis par l'aventurier Samo. Plus tard, les Tchèques sont vassaux de Charlemagne, puis du roi de Moravie, Swiatopolk, qui les fait convertir au christianisme par des disciples des apôtres slaves, Cyrille et Méthode. Mais, après l'union hongroise qui ruine l'empire moravo, des missionnaires allemands entreprennent de rattacher la Bohême à l'Empire germanique, et leur triomphe a pour corollaire l'établissement de la suzeraineté allemande sur la Bohême.

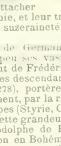

Armes de la Bohême

La décadence du royaume de Germanie, du XI au XII siècle, émancipa peu à peu ses vassaux bohèmes. Au XII siècle, Vladislav II reçut de Frédéric Barberousse le titre héréditaire de roi. Ses descendants, Ottokar Ier et surtout Ottokar II (1253-1278), portèrent le nouveau royaume à son apogée; un moment, par la réunion de l'Autriche et des petits pays des Alpes (Styrie, Carinthie, etc.), il atteignit l'Adriatique; mais cette grandeur, qui s'écroula en 1278 devant la puissance de Rodolphe de Habsbourg, est pour contre-partie l'introduction en Bohême, par ses rois eux-mêmes, non seulement des mœurs et des institutions allemandes, mais encore de nombreux colons allemands. Au 14e siècle, Prague devient la capitale nationale des Premyslides, les villes, les régions frontières, de larges bandes de territoire, à l'intérieur du pays, étaient déjà germanisées.

L'avènement de la maison de Luxembourg (1310) semblait destiné à achever l'œuvre de dénationalisation. Avant d'aller se faire tuer à Crécy, Jean Ier s'occupa fort peu de ses sujets slaves et tchèques en anoncant la Moravie et la Silésie, il constitua le royaume de Bohême, tel qu'il a subsisté jusqu'à une époque récente. Son fils, l'empereur Charles IV, subordonna, au contraire, toute politique à sa patrie natale. Il embellit et peuplade Prague, la dota, à l'instar de Paris, d'une université, la première de l'Europe centrale. S'il attira beaucoup d'Allemands en Bohême, il favorisa le développement de la langue et de la littérature tchèques, et prépara ainsi la réaction nationale qui [illegible] son fils Vaclav Wenceslas.

Cette réaction fut d'abord religieuse. Son promoteur, Jean Huss, avait [illegible] la réformation de l'Église [illegible] et [illegible] quand le concile de Constance l'eut fait brûler 1416, le soulèvement de la Bohême prouvait [illegible] des innovations du Maître, par certaines [illegible] Mais, [illegible] les deux espèces, tourna rapidement en guerre de races. La noblesse de cour, la bourgeoisie en majorité allemandes, furent décimées. L'immigration allemande, [illegible] militaire de l'Allemagne s'évanouissant sous les coups des hussites. Quand la crise fut terminée, en 1436, par la conclusion des *Compactats* avec la cour de Rome, la Bohême se retrouva apparemment [illegible] mais [illegible] de l'influence et des éléments étrangers, et riche de glorieux souvenirs.

Après l'extinction de la dynastie de Luxembourg (1437), la noblesse, devenue toute-puissante, disposa de la couronne, en faveur tantôt d'un des siens, Georges de Podiébrad, tantôt de Jagellons de Pologne, enfin de Ferdinand Ier Habsbourg, archiduc d'Autriche, frère de Charles-Quint (1526). Ferdinand réussit à laisser la Bohême à ses héritiers, qui régnèrent au milieu de conflits incessants, compliqués de plus en plus par les rapides progrès du protestantisme en Bohême. Au XVIe siècle, sous Mathias et sous Rodolphe, le pouvoir des Habsbourg et l'influence catholique étaient réduits à rien; pour les restaurer, il fallut l'impudente insurrection de la noblesse, en 1618 (défonestration de Prague), contre le roi Ferdinand II, qu'elle avait élu un an auparavant. Les révoltés eurent beau transférer la couronne à l'Electeur palatin, appeler les protestants de l'Allemagne : ils furent écrasés par les Autrichiens, aidés des Espagnols, à la Montagne-Blanche, près de Prague (1620). Reconquise, la Bohême fut livrée à une affreuse réaction, politique et religieuse : les Tchèques, les protestants durent se convertir ou émigrer; elle devint une province de Habsbourg, comme le Tyrol ou l'Autriche, sans autre histoire que celle de ses démembrements (cession de la Silésie à Frédéric II, 1742).

Elle se réveilla quand Joseph II s'attaqua, à la fin du siècle, aux dernières formes de son autonomie. Une réaction commença, d'abord purement littéraire, et plus tard politique. En 1848, la Bohême revendiqua ses droits historiques, elle les revendique encore aujourd'hui. V. TCHÈQUES.

SOUVERAINS DE LA BOHÊME

	Années		Années
Samo	627	Soberslav II	1174
		Frédéric	1178
Premysl, duc	722	Conrad II	1190
		Vaclav II	1191
Borivoi Ier, duc	895	Henri-Bretislas	1193
Spytimoe Ier	902	Vaclav III	1196
Vratislav Ier	907	Otokar Ier	1197
Vaclav Ier	935	Vaclav III, le Borgne	1230
Boleslas Ier	936	Otokar II	1253
Boleslas II	967	Vaclav IV	1278
Boleslav III	999	Vaclav V	1305
Jaromir	1012	Rodolphe d'Autriche	1306
Ulrich	1012	Henri de Carinthie	1307
Br. Boleslas	1037	Jean de Luxembourg	1310
Spytihnev II	1055	Charles IV, empereur	1346
Vratislav II, duc	1061	Vaclav IV, empereur	1378
		Sigismond	1419
Br. Boleslas	1092	Albert d'Autriche	1437
Brjetislas Ier	1092	Ladislas le Posthume	1439
Borjiwoi II	1100	Georges de Podiébrad	1458
Svatopolk	1107	Vladislas II	1471
Vladislas Ier	1107	Louis	1516
Svatopolk	1109	Ferdinand Ier d'Autriche	1526
Vladislas II	1110		

— LITTÉRATURE TCHÈQUE. Les premiers documents authentiques, au XIe et au XIIe siècle, sont des cantiques, des legendes en vers, des romans inspirés de l'allemand. Vient ensuite une période obscure, après celle de *Cosmas*, qui est en latin, celle de *Dalimil*, qui est en tchèque, et enfin, au XIVe siècle, des œuvres morales et théologiques : en premier rang celles du chevalier Tomas de Stitny, né du mouvement des esprits qui produisit le hussitisme, et eut pour résultat final la fixation des formes de la langue, dans la tradition hussite de la Bible.

Au XVe et au XVIe siècle, le déclin de la littérature religieuse, toujours abondante, il faut citer des récits de voyages, des mémoires d'hommes d'Etat, en particulier de Karel de Zerotin, un des protecteurs de la secte des Frères moraves. Mais, moins par lui à ce Komensky (ou Consénus), autre frère morave, dont les œuvres pédagogiques marquent dans l'histoire de la civilisation européenne. Après lui, la littérature tchèque tombe dans une décadence profonde. Asservie après la bataille de la Montagne-Blanche, la Bohême se germanise; c'est en allemand que les Tchèques écrivent. Même à la fin du XVIIe siècle, quand le mouvement de la Jeune-Bohême réveille le sentiment national bohème, les promoteurs de la renaissance, Peiel, Prochazka, au XVIIIe siècle, Dobrovski, Jungmann, au XIXe, en recueillant dans leurs livres, écrits pour la plupart en allemand, les formes de la langue tchèque et les souvenirs du peuple, n'imaginent pas qu'ils font autre chose que l'inventaire d'un passé jamais disparu. Quelques poètes, [illegible] Kollar publie son poème, *Slavy Dcera* la Fille de la Gloire, éloquente invocation des peuples slaves détruits par les Allemands. En 1831, Palacky donne le premier tome de son *Histoire de Bohême*, et, en 1836, Safarik son *Histoire des Slaves*. Dès lors, la Bohême devient un des premiers ateliers de production littéraire, scientifique, politique de l'Europe. Il est impossible d'énumérer ici les œuvres de toute espèce où écrivains tchèques : qu'il suffise de citer les noms du poète Vrchlicky, de l'historien Fomek, du slaviste Constantin Sirecek. La littérature tchèque est l'expression des idées d'un peuple numériquement peu important; mais ce peuple est un des plus [illegible] de l'Europe. D'autre part, la langue tchèque est facilement accessible aux autres Slaves, qui cherchent volontiers des leçons dans les œuvres des écrivains ou des poètes de langue tchèque, et qui quièrent, par ce fait, une véritable importance européenne.

Langue tchèque. Elle se rattache à la souche commune des langues dites « indo-européennes », et, elle, conserve jusqu'à présent des formes synthétiques, des déclinaisons multiples, plus simplifiées qu'en russe ou qu'en serbo-croate, moins qu'en bulgare. On la classe habituellement dans le groupe nord-occidental des langues slaves avec le polonais, dont elle est pourtant séparée par des particularités notables; par exemple, l'absence de sons nasaux. Comme le croate, le tchèque s'écrit en caractères latins, auxquels on ajoute quelques signes diacritiques : par exemple, c = tch, s = ch, z = j, r = rj, c = ts, etc. A noter aussi que, dans les groupes de consonnes, l et r sont souvent semivoyelles; par exemple, le mot *Vlaxa* (la Moldau) se prononce « Vrjaxa ».

Son histoire se confond avec celle de la nationalité tchèque : aux époques où celle-ci a été abaissée, la langue tchèque n'a subsisté que grâce aux paysans des villes et des campagnes. Elle est redevenue, en ce siècle, une langue littéraire parlée par 8 millions et demi de Tchèques de Bohême, 2 millions de Moraves, et aussi, à quelques particularités près, de Silésiens et de Slovaques de Hongrie. La loi et les mœurs lui font une place chaque jour plus grande, et rien ne présage sa disparition, si souvent escomptée par les Allemands.

— BEAUX-ARTS. Le mouvement artistique, comme dans le mouvement littéraire et politique de l'Europe, la Bohême tient une place supérieure à celle que lui assigneraient l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population. Ce n'est pas que ses œuvres aient eu jamais un caractère bien original. Les premiers monuments de Prague, par exemple, sont des monuments gothiques, dérivés par les architectes allemands [illegible] Matthieu d'Arras qui a construit l'église du Tyn; — ceux qui leur ont succédé, au XVe ou au XVIe siècle, sont dans le style de la Renaissance, les seigneurs du XVIe et du XVIIe siècle, tout dans celui que les [illegible] ont promené à travers l'Europe. En général, on peut dire que l'art bohême est le reflet de l'art des autres pays européens, qu'il suite avec plus ou moins de bonheur, comme que le pays est plus ou moins libéral, plus ou moins riche.

Le XIXe siècle, époque de renaissance nationale, a été aussi marqué par une renaissance artistique. Prague s'est enrichie de monuments imposants : les architectes Clark, Jitek, Polivka, etc., ont élevé le musée du royaume de Bohême, le Théâtre national tchèque, le palais de la Banque de Bohême, etc. En même temps, une nouvelle école de peinture et de sculpture a sorti, sous les auspices de l'académie de peinture de Prague et de l'académie tchèque des sciences, lettres et arts. Nous ne pouvons mentionner ici, faute de place, que le sculpteur Myslbek, l'auteur de la statue allégorique du *Devouement* qui est au Parlement

de Vienne, des groupes du pont Palacky à Prague, etc. les peintres Sokloer, Chvoinsec, Tschermak, le pensionnat des sœurs de la vie des Slaves du mt Hradcin, qui a vu croître le Théâtre national tchèque, le concert-salle Rieger, dont les grandes toiles, *Jean Huss devant le concile de Constance*, la *Défenestration de Prague*, etc., poursuivent à une collection européenne. En général, les œuvres les mieux réussies de la peinture bohême sont nationales par leur sujet, mais presque toujours elles rappellent, par leur faire, les procédés de telle ou de cette école européenne, de Munich ou de Bruxelles parfois, de Paris le plus souvent.

Si nous mettons de côté l'art plus humble et souvent exquis de la broderie populaire, l'art national dans la bohême celui qui vit réellement sorti des entrailles du peuple, c'est la musique. Plus que son voisin l'Allemand, le Tchèque naît musicien, et cette supériorité lui est reconnue par toute une série de prédécesseurs allemands. La Bohême est couverte de sociétés musicales, dans tous les pays du monde elle exporte des chefs d'orchestre et les instrumentistes, dont quelques uns sont célèbres, tandis qu'à Vienne, à Budapest, à Paris, à Londres, il faut citer le compositeur Dvorjak. Mais la gloire la plus haute de la musique tchèque, c'est le maître Smetana, le Mozart de la Bohême, dont les opéras, *la Fiancée vendue*, *le Baiser*, etc., ont été mis en scène presque toutes les scènes de l'Europe.

BOHÈME n. f. Nom donné, par comparaison avec la vie errante et vagabonde des Bohémiens, à une classe de jeunes littérateurs ou artistes parisiens, qui vivent au jour le jour du produit précaire de leur intelligence. *Les jeunes bohèmes ardents du dix-neuvième siècle les jeunes artistes et littéraires.* H. Murger. « Mœurs, habitudes, genre de vie des mêmes individus. *Se séparer de plus en plus dans la bohême.*

— n. m. Se dit de celui qui pratique la vie de bohême.

Adjectif. Dans le même sens. *Style* BOHÈME. *Genie* BOHÈME. *Mœurs* BOHÈMES.

Essayer dans l'histoire littéraire contemporaine, deux groupes, deux clans de *bohêmes* sont restés célèbres. Le premier, auquel appartiennent Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Arsène Houssaye, Camille Rogier, et dont Gérard de Nerval a été l'historiographe dans sa *Bohême galante*, avait fait son nid à Paris, dans une maison de la rue du Doyenné, qu'il transforma pour faire place aux bâtiments du nouveau Louvre. Tous ces vieux bohêmes sont tant un nom. L'autre, plus besogneuse, dont Murger a doré la misère, grâce à sa prestigieuse fantaisie, occupait dans une vieille maison de la rue des Cimettes, en face du cimetière de Montmartre, le rez-de-chaussée. Privat d'Anglemont, Jean Wallon Collinet, Nadar, Champfleury, Auguste Vitu, Alfred Delvau, Charles Barbara. Bohêmes-là en furent les individualités les plus marquantes. A Delvau, *Histoire Murger et la Bohême*, 1856; à tart l'histoire de ce petit cénacle dont Murger n'avait écrit que le roman.

Bohème (SCÈNES DE LA VIE DE). par Henri Murger (Paris, 1849). Suite d'épisodes parus par fragments dans le Corsaire de 1847 à 1849, et publiés sous le titre de *Scènes de la bohême*. Le roman, dit-il, parfois, qu'un lien ténu, forment cependant un tout d'une lecture attachante. La vie de bohême de cette époque y est spirituellement détaillée et sentimentalement idéalisée : Schaunard y écrimant sur un piano, dont le clavier n'est pas complet, à trouver l'air d'une romance; la rencontre avec Colline, sous une tonnelle de cabaret, où l'on mange un lapin bicéphale; l'installation du peintre Marcel, qui, n'ayant pas d'argent pour peindre, y a pour tous meubles que des châssis sur lesquels sont peints des meubles; l'association des quatre bohêmes, Rodolphe, Colline, Marcel et Schaunard, qui, pour subsister, les épreuves auxquelles on soumet le philosophe Barbemuche, musicien comme Schaunard, et qui veut changer le quatuor en quintette; les types touchants ou amusants de Mimi, de Musette, de Phémie Trimmerie, etc., ont assuré au volume un succès durable. — Théodore Barrière a tiré des *Scènes de la vie de bohême* une comédie en cinq actes, jouée au théâtre des Variétés en 1851, et qui depuis a été reprise à l'Odéon et à l'Ambigu-Comique.

BOHÊMES (FRÈRES) n. m. pl. Hist. rel. V. MORAVES.

BOHÉMIEN, ENNE (*bô-in, en*), personne née en Bohême, ou qui habite ce pays. — *Les* BOHÉMIENS

— adj. Qui appartient à la Bohême, à ses habitants, ou à la vie de bohême : *Langue* BOHÉMIENNE. *Vie* BOHÉMIENNE.

— n. m. Nomade, en France, à des vagabonds que l'on croyait originaires de la Bohême, et qui parcourient les villes et les campagnes en disant la bonne aventure, le plus souvent en mendiant, et même en volant : *Bohême* se dit rarement en ce sens. On a dit plus anciennement *égyptien*. On se sert aussi, mais bien plus rarement, du nom italien de *zingare*. Syn. de BOHÊME, dans le sens littéraire : *Nous autres artistes bohêmiens, nous devons nous laisser beaucoup imposer par les usages du monde.* G. Sand.

ENCYCL. Ce nom s'applique à la fois aux habitants de la Bohême et, par autonomase, à une race singulière, d'humeur vagabonde, qui compte des représentants dans le monde presque entier.

Les habitants de la Bohême se distinguent des Allemands du Nord par leur taille moyenne et souvent petite, par leurs cheveux bruns, leurs yeux foncés, la douceur de leurs mœurs et leurs instincts artistiques.

La race vagabonde, citée en second lieu, possède à peu près les mêmes caractères ethnographiques. Elle est désignée sous le nom de *bohémiens* ou *tziganes* en France, de *gitanos* en Espagne, de *zingari* en Italie, de *gypsies* en Angleterre, de *zigeuner* en Allemagne, de *cheremis* Volkers, chez les Arabes, de *zigains* en Valachie et en Moldavie, de *Pharaoh neph* (peuple de Pharaon) en Hongrie, de *Tchingenes* en Turquie, de *Sah Hindu*, Hindous noirs en Perse. Ils s'appellent eux-mêmes *Roma*, les hommes, ou *Kola*, les noirs, ou bien encore *Sinti*, mot qui semble rappeler les bords du Sind ou Indus.

On leur attribue les origines les plus diverses; mais il est démontré aujourd'hui qu'ils descendent sans aucun doute, par leurs caractères physiques et linguistiques, l'antiquité les connaissait; à l'âge préhistorique, ils vendaient le bronze aux populations de l'Europe, et, aujourd'hui encore, ils se livrent de préférence au travail des métaux; ceux qui passent en France sont presque tous chaudronniers ou rétameurs. Nomades par excellence, ils se sont cependant fixés dans certains pays, en Hongrie, en Roumanie, en Espagne, en Russie. Ils se vouent aux éleveurs, maquignons, marchands de chevaux, et les femmes diseuses de bonne aventure. Chaque tribu obéit à un chef ou ataman, et, quoique [illegible] [illegible] [illegible]

cours de récepteur à l'Académie des beaux-arts, où il venait d'être élu. Ici se placent encore, après l'adaptation à la scène de l'Opéra-Comique des *Voitures versées* (1820), les ouvrages de circonstance écrits en collaboration : *Blanche de Provence* (1821), *les Trois Genres* (1824), *Pharamond* (1825), et nous arrivons à son chef-d'œuvre, *la Dame blanche* (1825), dont le succès semble inépuisable. Le dernier ouvrage de Boieldieu, *le Deux Nuits*, parut en 1829, et le maître n'écrivit ensuite que quelques morceaux pour *la Marquise de Brinvilliers* (1831), qui était l'œuvre de neuf compositeurs.

Boieldieu reste l'un des maîtres du genre de l'Opéra-Comique. Il a le charme, la grâce, la distinction, et son inspiration à la fois abondante et exquise, jointe à une souplesse de main et à une facilité de travailleur remarquable, en font l'un des artistes les plus accomplis dont la scène française puisse se glorifier. Sa ville natale lui a érigé une statue.

BOIELDIEU (Adrien-Louis-Victor), musicien français, fils du précédent, né à Paris en 1816, mort en 1883. Il ne fut pas sans talent ; mais l'inspiration, estime la somme musicale, manquant trop chez lui de verve, de relief et de mouvement. Voici la liste de ses œuvres : *Marguerite* (1838) ; *l'Opéra à la cour*, avec Albert Grisar (1840) ; *l'Aiguille du Bengale*, *l'Enfant* (1841) ; *le Bouquet de Colombine* (1842) ; *la Bête du Monsieur* (1852) ; *la Fille invisible* (1854) ; *le Moulin du roi* (1858) ; *Fleurette d'Alger*, cantate (1863) ; *le Chevalier Lubin* (1866) ; *la Fête des Vignes*, cantate (1867) ; *la Hotte du Diable* (1877), une Messe à trois voix avec chœurs, dédiée à la reine d'Espagne.

BOIENS, peuple. V. Boii.

BOIER (*boïer*) n. m. Mar. V. BOYER.

BOIGA (*bo-a*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, sous-ordre des colubriformes, famille des dendrophidés, renfermant des serpents d'arbres habitant les régions tropicales du globe. L'espèce type du genre, le *boiga ophiophagus*, habite le Brésil. Certains naturalistes ont substitué au mot de *boiga* celui de « ahetulla » comme terme générique.

BOIGA.

BOIGNE Benoît Littleboîte, comte de), général savoyard au service de l'Inde, né à Chambéry en 1751, mort en 1830. Fils d'un marchand de pelleteries, il suivit d'abord un régiment irlandais à l'île de France, servit ensuite dans un corps grec, passa à Smyrne, en Egypte, puis dans l'Inde (1786), et reçut du prince mahratte Sindiah le commandement en chef des troupes, qu'il dressa à la discipline et aux manœuvres européennes. Il remporta des victoires éclatantes, agrandit les domaines du rajah ; puis, après la mort de celui-ci (1794), revint dans sa patrie avec une fortune colossale. Il fit bâtir à Chambéry lui doit des rues nouvelles, un théâtre, des hospices, un dépôt de mendicité et un collège. Sa statue se dresse sur une place de la ville.

BOIGUE (*boïgh*) n. m. Nom d'un arbre indéterminé du Chili, dont on emploie l'écorce aromatique à odeur de canelle. On pense que ce pourrait être le *drymis chilensis*.

BOIL, tribu celtique de l'antiquité. Son nom semble signifier « terribles ». — *Ex* Boios (*bôs*).

— Encycl. Cette tribu apparut d'abord dans le centre et le sud de l'Allemagne actuelle, occupant les vallées du Mein et du Neckar. Au début du IVe siècle avant notre ère, elle émigra en grande partie dans l'Italie du Nord, en suit du Po (Bologne), en remontant le même rameau, sans doute à la même époque, s'empara au centre de l'Europe du pays qui, après eux, fut appelé plus tard par leurs voisins, les Germains, *Boïohemum* (pays des Boïi) : c'est la Bohême actuelle. Les Boïi d'Italie, après deux siècles de luttes acharnées, furent soumis aux Romains (191 av. J.-C.). Ceux d'Allemagne, après avoir essuyé le choc des Cimbres et des Teutons, s'étaient mêlés de s'établir au S. du Danube, dans le Norique. Une localité de cette région, *Boiodurum* (auj. Innstadt près Passau), rappelle encore leur souvenir. Mais la masse se joignit aux Helvètes vaincus, en 58 av. J.-C., à la tentative d'envahir la Gaule. Écrasés par César, leurs débris furent recueillis par les Éduens, qui les établirent sur leur territoire ; Bouhy, en Nivernais, qui s'appellerait encore *Boïo* en conserve le nom. Peut-être fut-ce à la même occasion qu'une troupe de Boïi s'établit dans les Landes, au S.-O. de Bordeaux, dans le pays appelé au moyen âge *Buch* (*uger Boïcus*). Quant aux Boïi de Bohême, ils furent à leur tour après chassés par un peuple germain, les Marcomans. Ils se réfugièrent probablement dans la Pannonie ou le Norique. Certains voulurent que la partie moderne de cette dernière contrée (la Bavière) dérive de leur nom des antiques Boïi.

BOILEAU ou **BOISLEVE** (Étienne), prévôt de Paris, mort vers 1269. On ne sait rien sur son origine et sur le début de sa carrière, sinon qu'il fut prévôt à Orléans. Il ne porta le titre de chevalier qu'à l'extrême vieillesse. En 1261, il fut nommé prévôt de Paris par saint Louis. Les historiens de saint Louis ont cru jusqu'ici sur parole Joinville, lorsqu'il énumère les méfaits des prédécesseurs d'Étienne Boileau et les bons résultats de sa nomination. Les documents, selon eux, la prévôté cessa d'être affermée aux enchères, et fut gérée avec intégrité. Mais Joinville n'a fait que copier ici une addition des *Grandes Chroniques*, addition probablement rédigée en 1297-1298, époque où la canonisation de Louis IX a inspiré toutes sortes de légendes. Les prédécesseurs d'Étienne Boileau étaient de riches et honnêtes bourgeois de Paris, dont les documents authentiques prouvent la probité. Bien plus, Boileau commença par être, lui aussi, un prévôt fermier d'impôts, tout comme ceux que Joinville accuse de rapines et de concussions. Vers 1265, après quatre ou cinq années d'exercice, il demanda sans doute lui-même la transformation de sa charge, tout simplement parce que la ferme était devenue désavantageuse : les comptes prouvent, en effet, que les revenus de la prévôté de Paris restaient les mêmes et que les dépenses assignées sur cette prévôté tendaient à croître sans cesse. Saint Louis fit donc d'Étienne Boileau un simple comptable à appointements fixes. Cette réforme, agréable au prévôt, ne le lui pas aux contribuables, qui affermaient les diverses sources de recettes à des particuliers ; il y eut beaucoup de fermiers au lieu d'un seul, et les Parisiens furent plus pressurés qu'auparavant. Ces réserves faites, la grande réputation de Boileau semble justifiée. Son nom reste attaché au *Livre des Métiers*, codification des usages et règlements en vigueur dans la plupart des corporations de Paris. Une enquête fut ouverte au Châtelet par Boileau, et les résultats en furent consignés dans cet ouvrage vers 1268. La première partie traite des métiers, des règlements, délits et amendes ; la seconde, des taxes, tonlieux, coutumes, etc. ; la troisième, qui devait traiter des justices et juridictions, n'a jamais été rédigée. Le *Livre des Métiers* est un des documents économiques les plus intéressants du moyen âge.

— Bibliogr. : Delisle, *Notice du Livre des métiers de Boileau*, dans *Recherches sur divers services publics*. Paris, 1895 ; *le Livre des Métiers*, édit. Lespinasse et Bonnardot. Paris, 1880 ; Martin-Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers*. Paris, 1897.

BOILEAU (Charles), théologien et prédicateur français, né à Beauvais, mort à Paris en 1704. Il s'adonna avec succès à la prédication, se fit entendre devant Louis XIV, et devint membre de l'Académie française. On a de lui : *Homélies et sermons sur les évangiles du carême*. 1712. *Prônes*, *Pensées* (1733).

BOILEAU (Gilles), né en 1583, mort en 1657, greffier à la grand'chambre du parlement de Paris, « esprit de la repitation, par son extrême probité, autant que par son habileté dans la pratique des affaires. De sa vie conjugale, Anne de Nielé, il eut trois fils : Gilles, Jacques et Nicolas, le célèbre auteur de l'*Art poétique* et du *Lutrin*.

BOILEAU (Gilles), littérateur et poète, fils aîné du précédent, né à Paris, mort en 1669. Reçu avocat au parlement, il devint payeur de rentes de l'hôtel de ville, et, en 1669, contrôleur de l'argenterie du roi. Doué d'une grande facilité naturelle, il possédait, comme son frère Despréaux, la verve satirique et l'enjoûment dramatique. Il débuta par des épîtres en vers, dans lesquelles il attaqua vivement Pellisson, Ménage, Scarron, Costar, et même son frère Nicolas. Grâce à Chapelain, il fut élu, en 1659, membre de l'Académie française. Outre des poésies éparses, on a de lui : *Tableau de Cébès* (1653) ; la *Vie d'Épictète* et la traduction de l'*Enchiridion* (1655), dont Bayle a fait grand éloge ; *Dissertation sur les ancien philosophes* (1668) ; *Ode sur le mariage sur quelque intitulée* Christine (1656), fine et mordante satire, etc. Son frère, Nicolas, avec qui il s'était réconcilié avant de mourir, a publié ses *Œuvres posthumes* (1670).

BOILEAU (Jacques), théologien français, frère du précédent, né à Paris en 1635, mort en 1716. Docteur de Sorbonne, il fut grand vicaire de Sens, puis chanoine de la sainte Chapelle, à Paris, en 1694. Jacques Boileau était un érudit distingué, un homme d'un esprit très fin, quelque peu tourné vers la satire. Il avait une grande haine antipathie contre les jésuites. Il a écrit, sur la théologie et sur l'histoire, de nombreux ouvrages publiés, pour la plupart, sous les pseudonymes de Jacques Damien, Auteurs Postiers et Marteleux Anciennes, et presque tous en latin, « de peur, dit-il malicieusement, que les évêques ne me lisent : ils me persécuteraient ». Nous citerons : *De antiquo jejunii ecclesiæ ritu* (1676) ; *Historia decimationis auricularis* (1683) ; *Historica disquisitio de re vestiaria hominis sacri* (1704) ; *De antiquis et majoribus episcoporum conciliis*, *Disquisitio theologica de antiquo emporio Christi, etc.* (1681), ouvrage plein d'érudition ; *Traité des empêchements dirimants du mariage* (1691), etc. Mais les deux ouvrages de l'abbé Boileau qui ont le plus contribué à la renommée de son nom furent la *Chronologie* (1709), et son *Traité sur l'abus des nudités de gorge* (1675).

BOILEAU (Nicolas), dit **Despreaux**, d'un prétendu dans le petit bien que son père possédait à Crosnes (Seine-et-Oise), frère du précédent, né et mort à Paris (1636-1711). On ne sait rien de certain sur la carrière d'Horace, qui passa à celui de Beauvais. Son enfance fut maladive et chagrine. Il manifesta de bonne heure le goût des vers, mais « fut fort surpris et fort fâché de ce que la mort de son père (1657) lui permit de se livrer à la poésie ».

Voici le tableau chronologique de ses principaux ouvrages : En 1660, la Satire I, et la Satire VI, qui était d'abord une satire de la pauvreté, intitulée la Satire VII ; en 1664, les Satires II et IV ; en 1665, les Satires III et V ; en 1667, les Satires VIII et IX ; en 1669, l'Épître I, et l'Épître II, qui fut écrite plus tard de la première ; en 1672, l'Épître IV ; en 1673, l'Épître III ; en 1674, l'Épître V, l'*Art poétique*, les quatre premiers chants du *Lutrin* ; en 1675, les Épîtres VIII et IX ; en 1677, les Épîtres VI et VII ; en 1683, le cinquième et le sixième chants du *Lutrin* ; en 1693, la Satire X ; en 1695, les Épîtres X, XI et XII ; en 1698, la Satire XI ; en 1705, la Satire XII.

On distingue trois périodes dans la carrière poétique de Boileau : la première va de 1660 à 1667 ; la seconde de 1668 à 1677, la troisième de 1678 à la mort du poète.

La première période, toute militante, ne renferme que des satires, à part celles qui traitent de sujets littéraires, les satires de Boileau étant le fond même, assez pauvre de valeur. Les unes (III, VI) sont de simples exercices de versification et de style. Les autres (I, IV, V, VIII) développent des lieux communs, dans le moyen qui ne dénotent ni observation, ni originalité. Quant à la forme, si elle a quelque chose de dur et de tendu, on y reconnaît une fermeté d'accent qui suffit, dès lors, à le mettre hors de pair. Les satires Boileau ont pour les plus intéressantes. Boileau y raille les défauts du goût contemporain ; il s'attaque courageusement aux auteurs qui passaient alors pour les maîtres de notre poésie. C'est là qu'il est vraiment original, qu'il exerce avec efficacité son jugement ferme et sûr.

La seconde période s'ouvre par des épîtres. Les épîtres de Boileau sont en général supérieures à ses satires ; par la versification plus souple, par le style plus aisé, par le choix des sujets, qui sortent de l'abstraction et de la banalité scolaires, et aussi par la façon dont il les traite, plus personnelle et plus humaine. Mais, ici encore, c'est dans les morceaux de critique littéraire qu'il nous paraît le mieux inspiré. Sa meilleure épître est celle qu'il adresse à Racine pour le consoler de l'échec de *Phèdre*.

Le *Lutrin* n'est qu'un badinage un peu long. Mais, quelle que soit l'insignifiance du sujet, ce poème n'en reste pas moins, au point de vue de la forme et de l'esprit, ce que Boileau fit de plus achevé.

Dans l'*Art poétique*, Boileau expose méthodiquement soit les maximes générales qui dominent toute la poésie, soit les règles particulières qui en fixent chaque genre. Jusqu'alors, sa critique avait été surtout négative : après avoir fait la guerre aux vices du goût, il veut maintenant établir les véritables lois de la discipline classique. Vainqueur de ses adversaires, soutenu par ses illustres amis, Molière, Racine, La Fontaine, en pleine possession d'un génie auquel les progrès de l'âge ont donné plus de largeur, il s'apaise et dogmatise avec une autorité qui a pleine conscience d'elle-même.

La troisième période est la moins remplie. De 1677 à 1693, Boileau ne produit presque rien : en 1683, les deux dernières chansons du *Lutrin*, le dernier écrit d'un bout à l'autre sur le ton sérieux ; dix ans après, la satire contre les Femmes, dans laquelle il gagneur, et l'ode sur la prise de Namur, une de ses plus faibles pièces ; en 1695, les trois dernières épîtres, parmi lesquelles la douzième, sur l'Amour de Dieu, est admirable pour la force du sentiment et l'énergique concision du style ; en 1699 et en 1701, les deux dernières satires, qui trahissent le déclin du génie.

Boileau passa une bonne partie de sa vie dans cette célèbre maison d'Auteuil, qu'il devait à la libéralité de Louis XIV, et qui était le pendez-vous de toutes les célébrités du temps, où venaient souper et converser gaiement Lulli, Racine, Molière, Chapelle, la bonne du cœur corrigeait chez lui la malice agressive de l'esprit. « Il n'était cruel qu'en vers » a dit de lui Mme de Sevigné. Nul n'aima autant ses amis et ne fut aussi dévoué à son souverain. Louis XIV Molière comme le premier écrivain de son règne, vint en aide à Corneille malheureux et releva Racine de l'abattement où l'avait plongé l'échec d'*Athalie*. Il fut reçu à l'Académie française en 1684.

La vieillesse de Boileau fut triste et morose. Affligé par la perte de ses plus chers amis, de Racine notamment, par des infirmités, par lesmalheurs publics, il se retira chez son ancien ami, Guillerot, Notre Dame, où il mourut.

Son œuvre, à en considérer la forme extérieure, ne mérite pas l'admiration sans réserve dont elle a longtemps joui. Il versifie avec une correction minutieuse et constrainte. Quant au style, c'est celui d'un écrivain sévère et ferme, qui vise à la perfection. Mais cette perfection, lorsqu'il atteint, est sèche, froide, tendue, il se consume sur le détail, ce qui ne l'empêche pas toujours de éveiller et ce qui ne laisse jamais à sa verve assez de liberté.

C'est en qualité de critique qu'il mérite surtout l'estime. Il ne se contenta pas de faire la guerre aux méchants poètes, il soutint aussi les bons. Son œuvre n'est pas seulement dans ses écrits, mais aussi dans l'influence qu'il eut sur la plupart des grands écrivains du temps.

Ce que Boileau tenait à ses contemporains, c'est la nécessité du travail. Quand il commença d'écrire, presque tous les poètes s'abandonnaient aux saillies de la verve, et les beaux vers n'étaient chez eux que de hasardeuses rencontres. Au lieu de critiquer ceux-ci, Boileau ne cessa de rappeler son temps, c'est que les plus heureux dons ne peuvent avoir de prix qu'à la condition d'être fécondés par le travail. Il voit qu'on remette vingt fois son ouvrage sur le métier sans que le résultat cesse de se polisse. C'est se dérier un peu trop du « génie » ; mais, en imposant l'obligation d'un art attentif et scrupuleux, Boileau a rendu plus aucun grand service à notre poésie, qui, depuis Malherbe, n'avait plus rien produit, Corneille à part, de solide et de durable.

La raison, pour Boileau, a beaucoup plus de part à la poésie que l'imagination. Il ne méconnaît pas un moment la raison qu'il s'élève contre les preciens, les burlesques, les emphatiques ; c'est la raison que son *Art poétique* glorifie du bon à la autre. Il est le représentant d'un classique qui a pour mot d'ordre la vérité, c'est-à-dire la nature, traduite, mais au besoin rectifiée par la raison. Certes, ce naturalisme est asservi à bien des conventions. Le respect avoué de l'antiquité, le culte exclusif de la latine, sa superstition des règles, son ignorance de l'histoire, enfin l'atmosphère sociale dans laquelle il vivait, suffisent à expliquer que les formules de son *Art poétique* ne soient plus en accord avec notre époque. Il pourtant, quelles qu'aient été, depuis cent ans, nos révolutions, la littérature classique tendait à un idéal qui ne diffère pas tellement du nôtre. Mais, dans son idéal, Boileau se fit l'interprète, si nous en répudions les formules conventionnelles, exprime des principes impérissables d'ordre, de mesure, d'unité harmonieuse, que l'esprit français ne renie point.

BOILEAU Louis-Auguste, architecte français, né à Paris en 1812, mort en 1896. Il débuta par la construction d'un kiosque de menuiserie d'art et consigna le résultat de ses études en ce genre de travaux dans les publications suivantes : *Mémoire sur les diverses améliorations apportées dans l'opinion de bois pour la menuiserie*. — Mém. de la Soc. d'émulation des Vosges, 1846 ; et *Traité complet de l'évaluation de la menuiserie*, par Boileau et Boffet 1847. Boileau étudia ensuite l'architecture et, dans diverses constructions et restaurations, il fit preuve d'un véritable talent de constructeur et de connaissances archéologiques sérieuses, et publia un essai intitulé : *De l'art religieux et monumental, à propos de la restauration de la cathédrale d'Orléans et des églises gothiques dans les Vosges* (1847). Peu après, Boileau vint se fixer à Paris et appliqua la fonte et le fer à la construction des arcs des voûtes et des piliers. Ce système architectural, diversement jugé, qui fut mis en pratique dans la construction de l'église Saint-Eugène, à Paris, et plusieurs autres monuments, a été exposé par Boileau dans sa *Nouvelle forme architectonique, par M. Boileau* (Paris, 1853). On lui doit encore : *Principes et exemples d'architecture fonctionnée ; les Grandes Constructions édifiées en fer, la Halle-basilique* (1881).

BOILEAU (Louis-Charles), architecte français, fils et élève du précédent, né à Paris en 1837. On lui doit la majeure partie des magasins actuels du Bon Marché, à Paris, et le monument Gambetta, sur la place du Carrousel.

BOILLE (*bo-iâl*) n. f. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui représentait un sixième de muid. (Terme en usage au XVe siècle.)

BOILLOT (Alexis), savant français, né à Lachaux (Saône-et-Loire) en 1819. Il est surtout connu par ses travaux sur les utilisations électriques et sur l'ozone. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Nouvelle théorie des parallèles* (1851) ; *L'Astronomie indépendante* (1853) ; *L'Astronomie au XIXe siècle, tableau des progrès de cette science depuis l'antiquité jusqu'au nos jours* (1864). *De la combustion, Phénomènes généraux* (1869), etc.

BOILLY (Louis-Léopold), peintre français, né à la Bassée (Nord) en 1761, mort à Paris en 1845. Fils d'un sculpteur sur bois, apprit son art à peu près seul et en gagnant sa vie à peindre. En 1779, il alla se fixer à Paris. Depuis cette époque jusqu'vers la fin du siècle, Boilly s'adonna surtout à la composition d'une foule de tableaux de genre, représentant des scènes familières d'une exécution harmonieuse et très soignée. Pendant la Terreur, un compatriote de Boilly, le peintre Wicar, le dénonça comme un corrupteur des mœurs. Boilly se tira d'affaire en brossant un *Triomphe de Marat après son assassinat au tribunal révolutionnaire* aujourd'hui au musée de Lille. A partir de cette époque jusqu'vers 1820, Boilly peignit en général des compositions contenant des nombreuses figures (sujets populaires, fêtes, réunions publiques, cafés, entrées de spectacles, etc.).

Vers l'âge de soixante ans, Boilly s'adonna d'une façon particulière à la lithographie, où il acquit une véritable popularité *les Fumeurs, les Buveurs*, etc. Le Louvre a de lui la fameuse *Arrivée de la diligence*.

BOILVIN (Emile), peintre et graveur français, né à Metz en 1845, mort en 1899. Elève de Pils, il envoya aux divers Salons un certain nombre de tableaux de genre, dont les meilleurs sont *Fécondité de Bacchus* (1866) ; *La consolation* (1868) ; *Lucas Al en pleure* (1870) ; *Metz, Sedan* (1871 et 1873), etc. Mais Boilvin doit surtout sa réputation à son talent de graveur à l'eau forte. Outre un grand nombre de planches magistrales d'après les maîtres, il a illustré plusieurs éditions de luxe de *Rabelais*, de *Molière* et de *Voltaire*. Il a obtenu un grand prix de gravure à l'Exposition universelle de 1889.

BOÏNA, province de Madagascar. V. BOÉNI.

BOINDIN (Nicolas), littérateur et auteur dramatique, né et mort à Paris (1676-1751). Il succéda à son père, prévoyeur du roi au bureau des finances, servit dans un régiment de cavalerie, puis se fixa à Paris pour les lettres et la philosophie. Il composa, en collaboration avec Lamothe, *les Trois Gascons*, comédie en un acte et en prose (1701) ; *le Port de mer*, autre comédie (1704). Boindin fut reçu, en 1705, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, peu de temps après, nommé censeur royal. Il composa alors différentes dissertations érudites, insérées dans le Recueil de cette académie.

BOINEBOURG ou **BOYNEBURG** (Jean-Christian, comte DE), diplomate allemand, né à Eppenbach en 1622, mort à Mayence en 1672. Il occupa plusieurs emplois politiques, et finit par être emprisonné par le roi de Pologne. Rendu à la liberté, il se retira à Francfort-sur-le-Mein, et entretint une vaste correspondance avec les principaux savants et écrivains de son temps. Leibniz avait été son secrétaire.

BOINÉS (rad. *boa*) n. m. pl. Sous-famille de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, renfermant de très grands serpents à queue préhensile, à tête le plus souvent couverte d'écailles, parfois de plaques, à os intermaxillaires sans dents. — *Un* BOINÉ.

— ENCYCL. Les *boinés* sont répandus surtout dans les régions chaudes de l'Amérique. Quelques-uns sont ovipares chez les indo-malaises ; ils vivent enfouis dans la vase au bord des grands cours d'eau, et se jettent sur les animaux qui viennent boire ; beaucoup vivent de poissons ; ils n'attaquent l'homme qu'accidentellement, et sont inapables de l'avaler. On a exagéré leur voracité et leur force ; jamais ces serpents ne pourraient manger un animal plus gros qu'un chevreau. Leur taille maximum ne paraît pas dépasser 10 mètres. Genres principaux : *boa, eunecte, épicrate, eglénome, cuygre*.

BOINITZA, village de Bulgarie, arr. de Vidin ; 3.000 hab.

BOINVILLIERS-DESJARDINS (Jean-Etienne-Judith FORESTIÉR, dit), grammairien français, né à Versailles en 1761, mort en 1830. Il remplit des fonctions universitaires, et devint, en 1809, membre correspondant de l'Institut. On lui doit, entre autres ouvrages : *Avantage de l'étude approfondie de la langue française et moyens de la perfectionner* (1796) ; *Grammaire raisonnée de la langue française* (1803) ; *Généologie des Bourbons et notions de la science avec le carrage* (1807) ; etc. — Son fils Ernest FORESTIÉR, né à Beauvais en 1799, mort en 1860, avocat, en 1824, se déclara ardent partisan de la restauration des Bourbons, fut aide-de-camp de La Fayette, lors de la révolution de Juillet. Bâtonnier de son ordre en 1848 et représentant à l'Assemblée législative (1849), il vota avec la majorité monarchique. Après le 2 décembre, il fut appelé au conseil d'Etat, dont il fit partie jusqu'en 1864. A cette époque, il fut nommé sénateur. On a de lui : *Code moral* (1855) ; *Beauté de l'acte ; Beauté des sentiments sacrés* (1856) ; *Physique et morale du mariage chrétien du bonheur* (1856).

BOIORIX, chef des Boïi, combattit avec ses deux frères les Romains, en 101 av. J.-C. Il livra à Sempronius Longus une bataille qui resta indécise, et continua la lutte pendant plusieurs années. Tite Live (L. XXXIV, c. 46) Boiorix est aussi le nom du chef cimbre qui, en 113 av. J.-C., tua de sa main le légat romain Marcus Aurelius Scaurus et perit lui-même, en 101, sous les coups de Marius. Suivant quelques auteurs, qui font du Boiorix quelque quatrième Germain, avancé des alliés celtes, on que les Germains comptaient cet dans noms d'hommes à ces derniers.

BOIRE (lat. *bibere*. — *Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent, Je buvais, nous buvions. Je bus, nous bûmes. Je boirai, nous boirons. Je boirais, nous boirions. Bois, buvons, buvez. Que je boive, que nous buvions. Que je buvse, que nous buvissions. Buvant. Bu, bue*). v. a. Avaler, en parlant du liquide. *Cette mesure que nous buvons nous enlève fort*. — Avaler en consumant, en engloutir : *Ceux qui s'adonnent à l'ivrognerie ne savent ni* BOIRE *ni* MANGER. Brill. Savoir. — Dépenser en buvant : BOIRE *son héritage*.

Par anal. Imbiber, s'imprégner de : *L'éponge* BOIT *l'eau*. ‖ Absorber : *Le soleil* BOIT *la rosée*. — Engloutir : ces autres à leur d'eau qui buvent les nages

— Fig. et pref. Puiser, se procurer en buvant : Boire *la sagesse, l'air ou atmosphère, boire le pas et le coupe de la France, excepté le capucin* (Proverbes Michelet).

Ah ! qui cet esprit ! se [illegible] Empoisonne ou [illegible] et [illegible] pas [illegible]

BERGERAT.

— Resseuilir avelement, contemplier avec ainsi livrer avec délices à l'influence de : Boire *les paroles de quelqu'un*. Boire *quelqu'un des yeux*.

Enfant : Supplicié ! Boire [illegible] *le boire, qu'il ait*

Boire le calice, Boire le calice [illegible] Epuiser une humiliation complète, un malheur dans toute son étendue, une douleur que rien n'adoucit.

— *Boire le sang de quelqu'un*, S'exercer de son travail et le laisser dans la misère.

— *Boire le coup de l'étrier, le vin de l'étrier*, Boire en signe d'adieu, avant de se mettre en route, avant de se séparer. ‖ *Boire le vin du marché*, Boire ensemble après la conclusion d'un marché, en signe de ratification. ‖ *Boire au doigt, au léger doigt de...* Boire un petit coup de...

— Absol. Consommer avec plaisir des boissons alcooliques : *Rien* BOIRE. *Aimer à* BOIRE.

Etre suffoqué dans l'eau, commencer à se noyer. — *Presque on lous les apprendre à nageurs commencent par* BOIRE.

— *Boire à la santé de quelqu'un*, ou *la santé de quelqu'un*, ou elliptiq. *Boire à quelqu'un*, Exprimer, avant de vider son verre, des vœux pour la santé de quelqu'un. ‖ *Quelqu'un, Boire avec quelqu'un, Boire avec quelqu'un*.

Donner à boire, Tenir un cabaret, une maison où l'on boit en payant. — *Donner pour boire à quelqu'un*, Lui donner une petite gratification en sus de ce qui lui est dû ou pour une bonne nouvelle. Dépêcher [illegible] *cacher, à un garçon de café*. On ne dit plus guère aujourd'hui que *Donner un pourboire*. ‖ *Faire boire*, Altérer, exciter à boire : *Le poisson* FAIT BOIRE.

— *Chanson à boire*, ou *Air à boire*, Chanson de table dans laquelle on fait l'éloge du vin.

— Loc. prov. *Boire au Styx, à l'Acheron*, Mourir. ‖ *Boire à la santé*, Se ruiner, se vautrer les Muses, la prêtre.

— Loc. fam. *Boire à*, Vider coup sur coup son verre sans y rien laisser, le mettre à sec. Plus souvent, on dans ce cette locution le sens de Boire son vin sans vin. — *Boire comme un trou, comme une éponge, comme un Polonais, comme un templier, comme un chantre, comme un suisse*, Boire prodigieusement. ‖ *Boire à tire-larigot*, Boire à longs traits, sans discontinuer. ‖ *Boire à pleine bouche*. VAUGELAS. ‖ *Boire son soul*, Boire tant qu'on peut, boire à satiété. — *Boire d'autant*, Boire à satiété, boire beaucoup : *Nous mangeâmes comme quatre, et nous* BUMES D'AUTANT. ‖ *Il y a à boire et à manger*, Il y a des dépenses et des profits trop épais servi comme boisson, et, fig., il une affaire qui peut avoir de bons et de mauvais résultats, de tout ce qui est mélangé de bon et de mauvais. ‖ *Il n'y a pas de l'eau à boire*, on *Il n'y a pas de quoi boire*, Cela affaire peu lucrative, on il n'y a rien à gagner. ‖ *Le roi boit ! La reine boit !* Acclamation usitée le jour des Rois, chaque fois que le roi ou la reine de la fève se met à boire.

— Loc. prov. *Boire du lait*, Être très heureux de quelque chose. ‖ *Boire une goutte*. Au théâtre, Être siffié. ‖ *Boire à la grande tasse*, Se noyer. ‖ *Boire un bouillon*, Subir une perte.

— Manège. *Boire dans son blanc*. (V. BLANC [adj.].) ‖ *Boire la bride*. Se dit d'un cheval qui a le mors trop enfoncé dans la bouche.

— Mar. *Faire boire la voile*, Tenir la voile lâche, lui laisser du jeu lorsqu'on la coud à la ralingue.

— Techn. *Faire boire une étoffe*, La tenir lâche en la cousant. ‖ *Faire boire des peaux*, Les mettre dans la rivière.

— PROV. et loc. PROV. **C'est une affaire à boire**, C'est une affaire, une entreprise pleine de difficultés. ‖ **Il boirait la mer et les poissons**, Rien ne peut apaiser sa soif. **Le vin est tiré, il faut le boire**, La chose est trop avancée pour qu'on hésite, pour qu'on recule. ‖ **Il ne faut pas dire : Fontaine je ne boirai pas de ton eau**, Il ne faut jurer de rien : On peut être amené un jour à faire ce dont on est le plus éloigné au moment où on parle. ‖ **Croire ou boire et boire de l'eau**. Se dit ironiquement d'une chose qui ne mérite pas d'être croire. ‖ **Il en a plus bu que je ne lui en ai verse**. Se dit en parlant d'un homme IVRE. ‖ **Qui tait la faute le boit**, Celui qui fait une faute, une folie, en subit les conséquences. ‖ **Qui bon l'achète, bon le boit**. V. VOULTER.

Qui a bu boira, L'irrégénérie est un vice dont on ne peut se défaire et, par extension, Une mauvaise nature : Il a un défaut qui est devenu une habitude. ‖ **A petit manger bien boire**, Quand on a peu à manger, il faut s'en dédommager en buvant bien. Se dit parfaitement d'une personne qui mange peu. ‖ **Il ne faut pas dire : Je ne boirai jamais, on saurait si peu boire qu'on ne s'en sente**, Boire un peu trop expose toujours à quelque sottise. ‖ **On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif**, On ne saurait déterminer une personne à faire ce qui ne lui plaît point.

— v. n. Etre bu : *Vin bon à* BOIRE.

Bu, bue, part. pass. du v. Boire.

— Loc. prov. *Avoir toute honte bue*, N'avoir plus honte de rien.

— Substantiv. Ce qu'on a bu : *Rendre le trop* BU.

— Fin. *Trop bu*, Ancien droit sur les boissons.

Se boire, v. pr. Etre bu : *Le café se boit très chaud*.

BOIRE (de *boire*, v.) n. m. Action de boire ; liquide que l'on boit : *Il a tout payé, mettez-nous pour pourvu les boissons locales pour* BOIRE *et le* MANGER. Rabelais.

— *Après boire*, Après avoir bu ; après le repas : *Chanter, discuter après boire*.

— Par extension : *Il en perd, il en oublie le boire et le manger*. Se dit de celui qui est entièrement absorbé par une passion, par une occupation.

BOIRE (du provenç. *boiro*, bois, le moulin). n. f. Nom donné, dans un certain nombre de départements, le Midi de la France, aux eaux qui forment la Loire dans son cours.

— Pêche. Opération à faire de la pêche sur les bords de la mer, par une marée montante. Les pêcheurs à la ligne, au moment de la marée montante. Communément, que les mares, fossés ou chantepleures ont avec les rivières, ou bien fosses pratiquées sur les bords des rivières.

BOIRIE (Jean-Bernard-Eugène CANTIRAN DE), dramaturge, né à Paris en 1783, mort en 1837. Il fut directeur du théâtre des Jeunes-Artistes et de celui de l'Impératrice (Odéon), et composa, avec divers collaborateurs, un grand nombre de mélodrames, notamment : *L'Homme de la forêt Noire* (1811) ; *Mé* [illegible] (1815) ; *Le Bravo, ou le Sacrifice de Saint-Jean* (1815) ; *Le Bravo* (1820) ; etc.

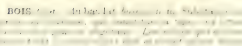

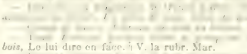

en les sciant. *Bois brûlé*, Bois tendre et peu coloré : peuplier, tremble, saule, etc. ‖ *Bois dur*, Celui qui a un peu de résistance, comme le chêne et quelques autres. ‖ *Bois carré*, Celui qui est équarri. *Bois de charpente*, Celui qui a reçu les équarrissages nécessaires pour être utilisé dans la construction. ‖ *Bois de charronnage*, Celui qui est employé par les charrons. ‖ *Bois d'équarrissage*, Celui qui a des dimensions lui permettant d'être équarri. ‖ *Bois de feuillu*, Chêne, hêtre, etc. ‖ *Bois de marine*, Bois choisi, pour la construction des vaisseaux. ‖ *Bois médicinaux*, Ceux que la médecine utilise : le gaïac, le sassafras, la squine, la salsepareille, etc. ‖ *Bois résineux*, Celui qui contient de la résine, de la gomme, du vernis ou des baumes. ‖ *Bois colorants* ou *de teinture*, Ceux dont on emploie l'infusion en teinture : bois de Brésil (anciennement bois d'Alexandrie), de campêche, le santal, etc. ‖ *Bois brouté*, Celui qui est tortu. ‖ *Bois de chêne*, Bois qui provient de quelque ouvrage mis en pièces. ‖ *Bois de mer*, *Bois de gaïac*, Bois contourné par l'effet de la chaleur ou de l'humidité. ‖ *Bois échauffé*, *pourri*, *vieux* ou *vieilli*, Celui qui commence à se pourrir. ‖ *Bois flache* ou *flachis*, Bois qui, équarri, a beaucoup de flaches. ‖ *Bois de moule*, Bois de chauffage, coupé à la longueur voulue. ‖ *Bois noueux*, Celui qui est rongé par les vers. ‖ *Bois neuf*, Bois de chauffage, qui a son écorce. ‖ *Bois nouveau*, Bois plein de nœuds. ‖ *Bois d'ouvrage*, Bois dont on fait des sabots, des manches de outillage. ‖ *Bois rouli*, Celui dont les crues annuelles n'adhèrent pas entre elles. ‖ *Bois volant*, Celui qui vient par le fleuve ou par flottage. ‖ *Bois de mine*, *Bois à pipe*, Mergrain.

— Eaux et Bois. Arbres et arbrisseaux, Arbres et réunis. ‖ *Bois aménagés*, Bois de l'État. ‖ *Bois d'affouage*, Bois en coupes réglées. ‖ *Bois de haute futaie*, Celui qui a de quarante à soixante ans. ‖ *Bois de haute futaie*, Arbres qui ont dépassé cent ans. ‖ *Bois de grande futaie*, Celui qui a au moins cent ans. ‖ *Bois taillis*, Celui que l'on coupe de temps en temps, et qui n'a pas quarante ans. *Bois vif*, Celui qui a toutes ses fonctions. ‖ *Bois de rebut*, Celui qui, trop jeune, ne peut pas encore être exploité. ‖ *Bois mort*, Arbre sec sur pied. *Bois recepé* ou *Recepage*, Taillis gâté que l'on coupe pour obtenir des pousses plus saines. ‖ *Bois de chêne*, Arbres, coupes en taillis. *Bois pourri*, Arbre renversé. ‖ *Bois avrin*, Arbres endommagés par le feu. ‖ *Bois de brin*, Arbres venus de graine. ‖ *Bois chablis*, Arbres que les vents ont abattus. ‖ *Bois charmé*, Arbre qui est près de périr pour avoir reçu une lésion. ‖ *Bois défensables*, Arbres que leur hauteur met à l'abri de la dent des bestiaux. ‖ *Bois en défends* ou *défens*, Celui qu'on laisse croître sans l'abattre. ‖ *Bois étoupé* ou *détoupé*, Arbre dont la cime est coupée. ‖ *Bois encroué*, Arbre sur lequel un autre est tombé. *Bois en vert* ou *en étant*, Arbres debout. ‖ *Bois d'entrée*, Arbres qui donnent des signes de dépérissement. ‖ *Bois de fouchère*, Partie du bois qui ne se compose que de végétaux, bruyères, genêts, ajoncs, etc. *Bois en graine* ou *Graine*, Bois de parquets, sur lesquels on peut exercer la paisson, la glandée, etc. ‖ *Bois de pied*, Arbres nouvellement coupés. ‖ *Bois de haut revenu*, Demi-futaie. ‖ *Bois en grume*, Celui qui est encore revêtu de son écorce. ‖ *Bois marmenteau*, Arbres qui n'est pas permis d'abattre.

— Grav. Tout dessin qui n'est sur un morceau de bois du.

— Hist. relig. Nom que les juifs donnent aux deux taures qui tiennent la bande roulée sur laquelle est écrite la loi.

— Ichtyol. *Bois de cor*, Nom vulgaire d'un poisson du genre vive : *trachinus vipera*, appelé aussi BOUREAU, PETITE VIVE, TOUREL, etc.

— Jeux. *Abattre des bois*. Aux quilles, Renverser des quilles. ‖ *Au trictrac*, Prendre de nouvelles dames sur la pile.

— Manuf. *Hommes de bois*, Nom vulgaire de l'orang-outang.

— Mar. Coque ou partie de la coque d'un navire. ‖ *Tirer en pleu bois*, Diriger le pleu de manière sur la coque. ‖ *Sonder le bois*, S'assurer de l'état de la coque. ‖ *Nœud de bois* ou *Nœud d'anguille*, Nœud coulant servant à trainer les esparts. ‖ V. AIGUILLE. ‖ *Bâton droit*, Bâton droit, rond et court, percé de plusieurs trous pour le passage des branches des araignées de tentes ou des araignées de hune ; c'est, pour ainsi dire, le moyeu de l'araignée. ‖ *Bois d'accrochage*, Morceaux de bois dont on se sert à préserver du roulis les tonneaux placés dans la cale.

— Minér. *Bois de montagne*, Silicate de magnésie et de chaux. Variété dure d'asbeste.

— Navigation. *Bois*, Bois. ‖ *Bois*, Bois.

— Modes. Manière de disposer les cheveux pour la coiffure d'une femme, à la fin du XVIe siècle. (Il y avait le *bois* et le *postiche*).

— Technol. *Bois*, Rejetons des arbres. ‖ *Bois affaibli*, Celui que l'on a rendu courbe en diminuant certaine de ses parties. *Bois bisqué*, Celui qui est courbe parties cintrées. ‖ *Bois cintrés*, Bois courbés au moyen du feu des fleches. *Bois encrage*, Celui qui est taillé d'un seul côté des côtés. ‖ *Bois ecu*, Bois scié qui n'est pas parallèle. ‖ *Bois dévié*, V. *bois gauche*. ‖ *Bois gras*, Vernis qui rendu. ‖ *Bois gauche*, Bois en partie courbe en dimension. ‖ *Bois gauchi*, Celui que l'on a rendu

1. Coupe de tronc d'arbre sain. — 2. Sciage des troncs d'arbres. — 3. Transport d'un arbre [illegible] — 4. Abatage des arbres à la hache. — [illegible] 7. [illegible] pour [illegible] — 8. Roulures. — 9. Gerces. — 10. Gelivures. — 11. Emploi des [illegible] — 12 et 13. [illegible] — 14. [illegible] artrisseaux. — 16. Abatage et sciage mécanique des arbres. — 17. Modes divers des [illegible] — 18. Débitage et dressage mécaniques des arbres. — [illegible] sage à la hache. — 21. Scieur au chevalet. — 22. Transport du bois par wagons. — 23. Sciage [illegible] — 24, 25 et 26. Modes divers du bordage [illegible] 27. Sciage sur mailles. — 28. Débit parallèle. — 29. Débit hollandais ou théorique. — 30. Sciage [illegible] — 31. Tronc d'arbre [illegible] — 32. Dosses. — [illegible] mécanique pour tronçonner les arbres. — 36. Scieurs de long. — 37. Refente du bois. — 38. Sciage circulaire. V. CORRUPTION, DÉBITAGE, ÉQUARRISSAGE, [illegible]

BOIS USITÉS EN CHARPENTE, MENUISERIE, ÉBÉNISTERIE ET MARQUETERIE

DÉSIGNATION DES ESSENCES	PROVENANCE	COULEURS	QUALITÉS	DÉSIGNATION DES ESSENCES	PROVENANCE	COULEURS	QUALITÉS
Abricotier	Europe méridionale	Jaune	Compact, dur	Gommier (nom donné à plusieurs bois d'origines diverses)	Europe.	Blanc.	Dur
Acajou à feuilles larges	Antilles, Amérique centrale	Jaune rougeâtre	Dur ou demi-dur	Hêtre	Europe.	Blanc.	Dur
Acajou à mèches	Japon, Chine.	Jaune pâle	Demi-dur.	Houx	Europe.	Blanc.	Dur.
Aliscier	Europe	Blanc jaunâtre	Dur.	If	Europe.	Rouge.	Dur.
Aulne, aulnier	Europe centrale et méridionale	Jaune.	Compact, dur.	Inde (nom appliqué impropre. à la plupart de bois différents)			
Ancérone	Guyane.	Violet.	Dur	V. canrélé			
Andiroba	Mexique.	Blanc rougeâtre	Très dur.	Jaune chamoisé ou satiné jaune	Guyane.	Jaune, veiné, ondé.	Compact
Anémone	Antilles.	Rouge brun	Très dur.	Lapire	Antilles.	Rouge ou jaunâtre.	Moelleux
Anis	Amérique centrale.	Gris.	Dur	Lataniier	Europe méridionale.	Blanc	Mou
Anthe	Europe	Blanc rougeâtre.	Tendre.	Mélèze	Europe.	Jaune roux	Demi-dur
Bouleau	Europe	Blanc.	Demi-dur	Mirmirier	Europe.	Rouge, veiné	Compact.
Brésil	Antilles, Brésil.	Rouge.	Compact.	Murier	Europe méridionale.	Blanc jaunâtre	Tendre.
Bois	Europe centrale et méridionale	Très dur	Très dur	Muscadier	Indes orientales	Rouge ou jaune clair	Moelleux
Cabestria	Afrique occidentale.	Rouge jaunâtre	Dur	Noyer	Europe centrale et méridionale	Noir brun veiné.	Compact.
Calamour	Indes orientales.	Rouge.	Lourd, très dur.	Œil-de-perdrix	Indes orientales	Gris brun	Très dur.
Camacan	Philippines.	Brun veiné	Dur.	Olivier	Europe sud, Afrique, Asie	Jaune brun rayé.	Dur
Campêche, ou St Martin	Antilles	Rouge brun veiné.	Plein.	Orme	Europe.	Brun	Ferme, compact
Carvine	Guyane.	Jaune rouge veiné	Mou, liant.	Palissandre	Antilles, Brésil.	Brun.	Ferme, compact
Cèdre du Liban	Asie, Afrique	Jaune rouge		Pedrès	Guyane, Antilles	Gris brun.	Dur.
Cedre, mon appliqué à des bois d'Italie, et qualifié de Liban				Peuplier	Europe	Blanc	Léger, spongieux
Cerisier	Europe centrale et méridion	Roux veiné	Dur	Picaut	Afrique australe.	Onglé	Compact
Chêne	Europe	Blanc	Dur	Pin d'Alep	Europe	Blanc	Tendre.
Chêne-liège	Europe, sud et méridion	Blanc jaunâtre.	Demi-dur	Platane	Europe	Blanc jaunâtre.	Demi-dur
Citron	Europe, Amérique septent	Jaune ou rougeâtre.	Compact et dur.	Platane	Asie, Amérique	Blanc brunâtre	Demi-dur
Cite amère	Europe, Asie, Afrique, etc	Jaune	Compact	Poirier	Europe	Roux	Très compact.
Copaïba	Brésil	Rouge brun	Compact	Pommier	Europe	Blanc	Compact.
Corail	Antilles.	Rouge-cerise.	Mou.	Prunier	Europe	Blanc roux, veiné	Compact.
Cormier	Europe.	Blanc rougeâtre.	Compact, dur	Rhododendron	Canaries	Blanc jaunâtre.	Dur
Courbaril	Amérique méridionale.	Rouge jaune.	Demi-dur	Robinier, faux acacia	Canada introduit en Europe	Jaune foncé	Dur
Cyprès	Europe orientale	Rouge-feu veiné	Dur	Rose ou bois marbré	Antilles, Amérique	Jaune rouge rayé	Compact
Cèdre, faux cèdre	Europe méridionale.	Verdâtre	Très dur	Rouge de sang	Nicaragua	Rouge foncé	Dur
Eléocarpe	Iles Mascareignes, Inde.	Noir	Très dur	Sandal blanc	Europe.	Gris rougeâtre	Compact et dur
Eléocarpe de Portugal	Inde.	Noir, rien jaune.	Très dur.	Sandal citrin	Inde, Indo-Chine.	Blanc roux	Plein.
Erème verte	Antilles, Guyane.	Brun jaunâtre	Très dur.	Sandal rouge	Inde.	Jaune-aurore	Dur
Erème noire (le bois de Inde est donné à tort à bois de palissandre de Bois Sandre)				Sapin	Europe	Rouge vineux	Dur
Epine-vinette	Europe	Jaune	Compact.	Sappan	Indo-Chine.	Blanc ou rougeâtre	Solide, élastique
Erable	Europe	Jaune pâle, veiné rayé ou rugueux	Plein	Satiné rouge	Guyane.	Jaune-gris	Dur.
Fer (nom donné à une espèce de bois dur et pesant)				Sassafras	Guyane.	Rouge veiné jaune.	Plein
Frêne	Europe	Blanc et jaune rayé	Plein	Sureau	Europe	Blanchâtre.	Dur
Fusain	Europe.	Jaune pâle	Dur	Teck	Inde, Indo-Chine	Jaune	Demi-dur.
Gaïac	Antilles	Vert et noir rayé	Très dur	Tecoa	Afrique septentrionale	Brun foncé noté	Compact.
				Tilleul	Europe	Jaune pâle	Compact et dur
				Violet ou King-wod	Amérique méridionale	Violet ou veiné	Tendre et léger
							Plein.

température du mélange vers 200°. On fabrique aussi des manches de couteaux, des médaillons, divers objets de bimboloterie, etc.

— Syn. **Bois, forêt.** Le *bois* est moins grand que la *forêt*. La *forêt* est plus vaste, contient aussi des arbres d'une plus grande dimension. Les hôtes des *forêts* sont les bêtes fauves; les hôtes des *bois* sont surtout les oiseaux.

Bois sacre cher aux Muses et aux Arts (LE), grande peinture décorative de Puvis de Chavannes, destinée à la décoration du musée de Lyon, et qui a figuré au Salon de 1884. Un portique d'ordre ionique, entouré de bosquets de lauriers, s'élève au bord d'une rivière et au centre d'un riant paysage encadré dans de hautes montagnes. Apollon préside à la cour des Muses, tandis que de jeunes garçons tressent des couronnes ou cueillent des fleurs qu'ils viennent déposer aux pieds des neuf sœurs.

Bois sacrés. Les anciens consacraient au culte de certaines divinités des bois qui étaient comme des sortes de temples en plein air. C'est ainsi qu'en Grèce, le bois de Dodone était consacré à Jupiter, celui d'Épidaure à Esculape. Rome renfermait aussi des bois sacrés : le bois de l'Asylve, sur le Capitolin; le bois de Vesta, près du Forum. Aux environs de cette ville s'élevaient les bois d'Égérie et de Diane. Des sacrifices y étaient célébrés; on les ornait de bandelettes.

BOIS (Le), comm. de la Charente-Infér., arr. et à 18 kilom. de La Rochelle, dans l'île de Ré ; 1.618 hab. Fours à chaux, distilleries, moulins, tonnelleries.

Bois de Fiennes (Louis-Thomas, marquis de LEUVILLE **du**), général français, né à Fiennes (Pas-de-Calais) en 1683, mort à Egra (Bohême) en 1742. D'abord connu sous le nom de **marquis de Givry**, il prit part aux guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne. Il assista comme maréchal de camp, en 1718, au siège de Fontarabie, comme lieutenant général aux sièges de Kehl (1733), Philipsbourg (1734), et Egra (1742).

Bois de Fiennes (Alexandre-Thomas-[illegible] général français, né à Fiennes en 1674, mort à Chateau-Thierry en 1721. Il fut [illegible] au service [illegible], [illegible] page du roi, [illegible] la guerre de la succession d'Espagne, et le Vendôme [illegible] en 1719. Lieutenant général en 1734, il commanda en Alsace, puis en Flandre et en Picardie, et fut tué dans la campagne d'Italie.

1 Boisage sans soliv. 2 Boisage. 3 Demi-boisage. 4 Boisage en pans.

BOISAGE (n. m. Mines. Action de revêtir avec des bois les parois des galeries ou des puits de mines. Il s'emploie à cette opération. ‖ Appareil de pièces de bois et de plan des employés dans ce but. ‖ *Boisage complet*, Celui qui revêt toute la galerie, parois, plancher ou sole et plafond. ‖ *Demi-boisage*, Celui qui soutient le faîte et une paroi. ‖ *Boisage sans sole*, Celui qui soutient le plafond et les deux parois verticales. ‖ *Boisage de faîte*, Celui qui ne soutient que le plafond. — Eaux et fer. Nom donné à tout le bois qui est nécessaire pour procéder à la création d'une forêt.

— Encyc. Mines. Les cadres de bois qui soutiennent le plafond et les parois des galeries, et que l'on nomme *boisages*, sont formés de deux montants et d'un chapeau ou *bille*. Le montant de droite s'appelle *bois de voie* ; celui de gauche, *bois de fond* ; entre ces cadres et les parois, on chasse des planches appelées *guesses* et serrées contre ces parois par des coins. Les cadres sont plus ou moins rapprochés, suivant la nature du terrain. Dans les galeries dont le sol manque de résistance, les cadres ont une semelle sur laquelle reposent les montants ; c'est alors un *boisage armé*.

BOISARD (J.-J.-François-Marie), fabuliste français, né à Caen en 1744, mort en 1833. Secrétaire de la chancellerie de Monsieur (depuis Louis XVIII), il perdit son emploi à l'époque de la Révolution, et vécut dans le dénuement. Il a composé un millier de fables, pour la plupart médiocres, qui ont été publiées en divers recueils : *Fables nouvelles* (1773) ; *Fables* (1803) ; *Fables et poésies diverses* (1804) ; *Nouveau recueil de fables* (1805). — Son neveu, J.-François **Boisard,** né à Caen vers 1762, a publié en 1817 et en 1822 deux recueils de *Fables* au-dessous du médiocre.

BOISCOMMUN, comm. du Loiret, arrond. et à 21 kilom. de Pithiviers ; 1.076 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre, pâtes d'alouettes, sabots ; récolte et commerce actif de safran dit « du Gâtinais ». Église paroissiale possédant un des plus beaux jubés de France. Dès 1186, Boiscommun obtint une charte de commerce ; en 1287, saint Louis confirma cette charte et donna cette ville en apanage à son fils Philippe, qui y fit construire un château.

BOIS-D'AMONT, comm. du Jura, arrond. et à 43 kilom. de Saint-Claude, sur l'Orbe ; 1.366 hab. Fabriques de boîtes d'horlogerie, cabinets d'horlogerie, fromages, scieries à vapeur et hydrauliques.

BOIS-DE-CÈNÉ, comm. de la Vendée, arrond. et à 55 kilom. des Sables-d'Olonne, près du Marais breton ; 1.888 hab. Ch. de f. Etat. Restes de l'abbaye de l'Ile-Chauvet.

BOIS-DE-CERF n. m. Nom marchand d'une coquille univalve, le rocher scorpion, appartenant au genre *murex*. V. ce mot.

BOISDEFFRE (Raoul-François-Charles LE MOUTON **de**), général français, né à Alençon (Orne) en 1839. Élève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major, capitaine en 1866, il devint, pendant la guerre de 1870, chef d'escadron et aide de camp de Chanzy à l'armée de la Loire, puis le suivit en Algérie et en Russie, où il fut attaché militaire. Colonel en 1882, chef d'état-major du 6e corps, général de brigade en 1887, il fut apprécié par le général de Miribel qui le fit nommer, en 1890, sous-chef de l'état-major général de l'armée et divisionnaire en 1892. Il succéda à Miribel en 1893 comme chef d'état-major de l'armée et fut, en 1894, chef de l'ambassade française envoyée aux obsèques d'Alexandre III, puis il assista, au même titre, en 1896, au couronnement de l'empereur Nicolas II.

BOIS-D'OINGT (LE), ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Villefranche, près de l'Azergues ; 1.421 hab. Fabriques d'alcools, de sabots, de vinaigre. — Le cant. a 19 comm. et 14.049 hab.

BOISDUVAL (Jean-Baptiste-Alphonse DÉCHAFFOUR **de**), médecin et naturaliste français, né et mort à Ticheville (Orne) (1801-1879). Il fut reçu docteur en médecine en 1827, puis docteur ès sciences, et se consacra surtout à la zoologie, se spécialisant presque complètement dans l'étude des insectes lépidoptères, dont il réunit une magnifique collection, aujourd'hui déposée au muséum Oberthur, à Rennes. Bien qu'ayant collaboré avec le comte Dejean à l'*Iconographie des coléoptères d'Europe* (1829-1836) et à d'autres importants travaux zoologiques et botaniques, ses publications sans nombre se rapportent surtout aux papillons. Citons : *le Genera et index methodicus europæorum lepidopterorum*, Paris, 1840 ; *Faune entomologique de l'ocean Pacifique*; etc.

BOISDUVALIE (*bo-a* — de *Boisduval*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. et section du genre SENOTHÈRE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères. (Syn. de OIDES.) ‖ Genre d'insectes diptères, comprenant quelques espèces des régions tropicales.

BOISE CITY, ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat d'Idaho, sur le Boise River, tributaire du fleuve Columbia ; 3.400 hab. Centre d'une région agricole et pastorale.

BOISEMENT n. m. Action de boiser, de mettre en forêts ; état d'un sol boisé : *Le* BOISEMENT *du versant des montagnes est réclamé par l'agriculture.*

— ANTON. **Déboisement.**

— ENCYCL. V. BOIS(EMENT).

BOISER v. a. Garnir d'une boiserie, revêtir en menuiserie : *Faire* BOISER *son salon, sa chambre.*

— Eaux et fer. Garnir d'arbres : BOISER *un canton.*

— Mar. Construire la carcasse d'un bâtiment en montant les membres sur la quille : BOISER *un navire.*

— ANTON. **Déboiser.**

BOISERIE (rad. *bois*) n. f. Ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs des habitations. (On distingue deux sortes

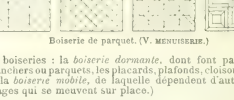
Boiserie de parquet. (V. MENUISERIE.)

de boiseries : la *boiserie dormante*, dont font partie les planchers ou parquets, les placards, plafonds, cloisons, etc., et la *boiserie mobile*, de laquelle dépendent d'autres ouvrages qui se meuvent sur place.)

BOISETTES (*zèt*) n. f. pl. En T. d'eaux et for., Brindilles et menues branches que les malheureux peuvent ramasser dans les forêts domaniales et autres.

BOISEUR n. m. Ouvrier occupé aux travaux de boisage dans les puits de mines.

— adj. : *Un ouvrier* BOISEUR.

BOISEUX (*zeu*), **EUSE** adj. Syn. peu usité de LIGNEUX.

BOISFREMONT (Charles DE), peintre français, né à Rouen en 1773, mort à Paris en 1838. Imitateur de Prudhon, il a exécuté des œuvres estimables : la *Mort d'Abel*; *Descente d'Orphée aux enfers*; *Virgile lisant l'Enéide*; *Psyche et l'Amour*; la *Mort de l'Empereur*, au musée de Rouen; *Napoléon et la princesse d'Hatzfeld*; la *Samaritaine*; etc.

BOISGELIN DE CUCÉ (Jean-de-Dieu-Raymond DE), prélat français, né à Rennes en 1732, mort à Angerviliers en 1804. Il fut évêque de Lavaur (1765), puis archevêque d'Aix (1770), et archevêque de Tours en 1802, enfin cardinal. Les *Œuvres* complètes du cardinal de Boisgelin, qui était membre de l'Académie française depuis 1776, ont été publiées à Paris (1818). On y trouve à la fois des œuvres religieuses et d'autres dans le genre profane, voire dans le genre léger. Son grand vicaire, de Boussel, a écrit, peu après sa mort, une histoire de sa vie.

BOISGÉRARD (Marie-Anne-François Barrhat de), général français, né à Tonnerre en 1765, tué à Caporetto en 1799. Il reconstruisit le fort de Kehl et la tête de pont d'Hunningue; ce fut alors qu'il imagina les ponts-radeaux pour faciliter les communications. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres, *Journal d'un voyage à Genève et l'Procès d'un entretien entre les généraux Desaix et Bonaparte.*

BOISGERVILLY, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 9 kilom. de Montfort; 1.106 hab.

BOIS-GREUL, comm. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Lille; 1.153 hab.

BOIS-GUILLAUME, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 3 kilom. de Rouen; 3.455 hab. Briqueteries, machines agricoles, culture de fraises. Nombreuses villas, restes de l'antique forêt du roi Guillaume. Bien que faisant partie du canton de Darnétal, Bois-Guillaume est en réalité un faubourg de Rouen.

BOISGUILLEBERT (Pierre Le Pesant, sieur de), économiste français, né à Rouen en 1646, mort en 1714. Il acquit, en 1690, la charge de lieutenant-général civil au bailliage de cette ville, et la conserva jusqu'à sa mort. Il publia, en 1699, le *Détail de la France sous le règne présent* (Louis XIV), et offrit cet ouvrage à Pontchartrain, qui le traita de fou; il s'adressa alors à la Pompadour, qui dédaigna, mais sans idées, mais n'osa pas les appliquer. Boisguillebert, dans le *Supplément au Détail de la France* (1707), attaqua vivement le ministre, qui le fit exiler en Auvergne. Il publia le *Factum de la France*, qui fut condamné par le Conseil d'Etat. Dans ses ouvrages, Boisguillebert s'appliqua à rechercher les causes de la misère qui désolait alors la France et les moyens d'y remédier. Aussi comptait-il parmi les critiques qui suivent dans l'exposé de son système, il fut néanmoins si proscrit qu'il peut être considéré comme l'un des meilleurs précurseurs de ce mouvement, qui apparaîtrait un siècle plus tard. Il préconisait, notamment, de diminuer les impôts indirects et de rétablir l'impôt direct, de rendre la taille générale et proportionnelle, de donner toute liberté au commerce, de favoriser la culture de la terre; enfin, il se résume lui-même en déclarant qu'il suffit, pour tout remettre en état, de « permettre au peuple d'être riche, de labourer et de commercer ».

BOIS-GUILLEBERT (Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant, sieur de), poète français, descendant du précédent et petit-neveu de Corneille, vivant au XVIIIe siècle. Il n'est fait connaître par un poème : *la Sedition d'Antioche* (1759).

BOISGUY le baron Piquet du), chef des chouans de Fougères. En 1794, il réunit sa bande à celles du comte de Puisaye, vaincu avec lui, et échappa à la mort. Il ne sortit de sa retraite qu'en 1813, pour fomenter une nouvelle insurrection en Bretagne. En 1816, Louis XVIII fit du vieux chouan un maréchal de camp.

BOISJOLIN (Jacques-François-Marie Vienl de), littérateur français, né à Alençon en 1761, mort en 1841. Il remplit diverses fonctions administratives. Collaborateur du « Mercure », de la « Décade philosophique », et de l' « Almanach des Muses », il a publié des poésies gracieuses et des pièces en vers : *l'Amitié*, *l'Amour conduit*, 1778; *l'Amour filial*, un acte (1778). — Son fils, *Claude-Augustin* Vienl de **Boisjolin**, né à Paris en 1788, mort en 1842, collabora à la « Biographie portative des contemporains », et succéda à Rabbe dans la direction de cette publication. On lui doit un ouvrage sur *l'Education des femmes* (1818), et quelques écrits politiques.

BOIS-LE-COMTE (Charles-Joseph-Edmond, comte de), diplomate, né à Paris en 1796, mort en 1863, entra en 1814 dans la diplomatie, qu'il quitta après la révolution de Juillet; mais il reprit, en 1833, sa carrière interrompue, remplit des missions en Turquie, en Espagne, en Hollande, et fut appelé à siéger, en 1845, à la Chambre des pairs. Il était ambassadeur à Berne lorsque la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Il a publié une *Histoire des traditions politiques de la France*.

BOIS-LE-DUC (ou en flam. **Hertogenbosch**), ville de Hollande, prov. de Brabant-Septentrional, au confluent de l'Aa et de la Dommel, place forte défendue par une citadelle; 28.800 hab. Evêché catholique, tribunaux de commerce et de 1re instance; arsenal; industrie et commerce très actifs : cuirs, papiers, toiles, tabacs, fils de fil, aiguilles, coutellerie, glaces, filatures de lin, distilleries et raffineries. Ville bien bâtie, dans une situation qui paraît devoir lui permettre une longue défense de la place. Bois-le-Duc, chef-lieu d'arrondissement et de canton en même temps que de province, renferme quelques monuments intéressants; entre autres, la cathédrale (*Johannieskerk*), terminée en 1412, dans le style gothique et l'hôtel de ville, construit sur les dessins de Van Kampen. Patrie du philosophe et physicien S'Gravesande.

— *Histoire.* Cette ville, fondée en 1184 par Godefroi III, duc de Brabant, sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse, au milieu d'un bois, fut agrandie par Philippe le Bon en 1464, prise par les Allemands en 1629, assurée à la Hollande par le traité de Westphalie, et occupée en 1794 par les Français, qui la rendirent à la Hollande en 1814.

Bois-le-roi, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 9 kilom. de Fontainebleau; 1.213 hab. Ch. de F.-P.-L.-M.

Boisleve (Pierre), théologien et jurisconsulte français, né à Saumur en 1745, mort à Paris en 1830. Il était chanoine-théologal de Notre-Dame lorsque Napoléon, voulant faire casser son mariage sans l'intervention du pape, alors prisonnier, rétablit l'officialité de Paris et revêtit du titre d'official Boisleve, qui prononça la sentence de divorce.

Boislile (Arthur Michel de), écrivain français, né à Beauvais en 1835. Il a de plus en plus remarqué par le nombre et l'importance de ses publications, qui font admirer l'ampleur de ses recherches et la précision des indications. Les plus importants de ses ouvrages sont : *Chambre des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des finances* (1873), ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert; puis sa monumentale édition des *Mémoires de Saint-Simon*, Secrétaire général de la Société de l'histoire de France, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1884), et, depuis 1896, membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole des chartes.

Boismé, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 6 kilom. de Bressuire; 1.000 hab. Restes de l'abbaye de Cormon où naquit le marquis de Lescure.

Boismont (Nicolas Thyrel de), théologien et prédicateur français, né en Normandie en 1715, mort à Paris en 1786. Ses sermons lui acquirent une grande réputation qui lui valut l'entrée, comme prédicateur ordinaire, à Louis XV et membre de l'Académie française (1755). C'était un homme d'esprit, ayant pris position dans les rangs de ceux qui ne voulaient ni gêner la liberté de tout la philosophie. Il a laissé : *Le Traité sur l'état actuel de la religion en Chine et en France* (1780-1782), *Oraisons funèbres*, *panégyriques et sermons*. Paris, 1809, etc.

Boismorand (Claude-Joseph Chirron de), littérateur français, né à Quimper en 1699, mort en 1749 à Paris, qu'il avait quitté, de quitter l'état ecclésiastique, il se fit une réputation par ses poésies diverses pour le goût qui prévaut, et qui le firent désigner sous le nom de l'abbé Sacrédon. Ses ouvrages manquent de verve et d'esprit, mais sa plume était au service de qui le payait. On a de lui : *Anecdotes de la cour de Philippe Auguste; Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne* 1728.

Boismortier (Joseph Bodin de), compositeur français, né à Perpignan en 1691, mort à Paris en 1765, fut maître de danse à la cour de Louis XV. Il a composé : *Les ages de l'Amour*, opéra-ballet (1736); *Don Quichotte chez la duchesse*, ballet comique 1743; *Daphnis et Chloé*, pastorale (1747). Ces ouvrages n'étant rien qu'un médiocre succès. Assez heureux dans le genre de ses temps, Boismortier manquait d'imagination. Il a écrit des motets, des messes, des cantates, une série de cantatilles intitulée *les Gentillesses*, et un grand nombre de compositions instrumentales, entre autres, des sonates pour violons, une suite de pièces pour deux musettes, des sonates de violoncelle, des concertos et des sonates de flûte, etc.

Boisquéteau (*boak'-to*) ou **boqueteau** (*bo-kto*) n. m. Petit bois, bosquet de bois.

Boisredon, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 18 kilom. de Jonzac, sur le ruisseau de Sainte-Marguerite, sous-affluent de la Livenne; 1.178 hab.

Boisrobert (François Le Métel de), poète et abbé de cour, né à Caen en 1592, mort en 1662. Il joignait beaucoup d'esprit l'humeur la plus enjouée et le don de séduire par la conversation. Urbain VIII lui conféra un prieuré en Bretagne; Richelieu l'admit dans son intimité, le nomma surintendant du roi, conseiller d'Etat, et lui conféra des titres de noblesse. Boisrobert fut un des cinq auteurs qui travaillèrent aux pièces de théâtre du cardinal, et contribua puissamment à la fondation de l'Académie française, dont il fut membre, ce qui ne l'empêcha pas de la plaisanter sur sa lenteur à rédiger le fameux *Dictionnaire* :

> ...Tous ensemble ils ne font rien qui vaille :
> Trouvis-ses sans dessus l'ouvraille,
> Et le destin m'aurait fort obligé
> S'il n'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Dans la querelle des anciens et des modernes, il prit parti pour ces dernières. Il produisit quelques pièces de théâtre, tragédies, tragi-comédies ou comédies, aujourd'hui oubliées, et c'est dans l'une de ces dernières, *la Belle Plaideuse* (1655), que Molière a pris, dit-on, deux des meilleures scènes de l'Avare. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Paraphrases sur les psaumes de la pénitence*, en vers (1627); *Histoire indienne d'Anacandre et d'Orasie* (1629); *le Parnasse royal; le Sacrifice des Muses* (1635), livre intéressant au point de vue de l'histoire littéraire; *Epitres en vers et autres œuvres poétiques* (1647-1659); *Nouvelles héroïques et amoureuses* (1657). On lui attribue les *Contes de d'Ouville*, qui sont absents, sont de son frère.

Bois-sacré ou **Abbouville**, comm. d'Algérie, dép. d'Alger, arrond. de Tizi-Ouzou, près de l'embouchure de l'oued Sébaou; 7.294 hab.

Boissard (Jean-Jacques), antiquaire, dessinateur et poète latin moderne, né à Besançon en 1528, mort en 1602. Il parcourut l'Italie et les îles de l'Archipel pour y copier les inscriptions et recueillir les monuments de l'antiquité. Boissard a laissé des poèmes latins. Ses meilleures poésies ont été remplacées dans les *Delitiæ poetarum Gallorum*. Il a laissé des ouvrages d'archéologie très remarquables pour le temps. Nous citerons les suivants : *Emblemata politica et moralia*, 1584; *Antiquitates romanorum*, 1596; *Theatrum vitæ humanæ* (1596); *Romanæ urbis topographiæ et antiquitatum, etc.* (1597); *Icones et vitæ virorum illustrium, doctrina et eruditione præstantium* (1599); *Habitus variarum gentium* (1581); etc.

Boissard (Robert), dessinateur et graveur français, né à Valence vers 1570, était parent du précédent, pour les ouvrages duquel il a exécuté un grand nombre de planches. Il publia : *Vingt-quatre vues de villes*, pièces numérotées, intitulées : *Mascarades recueillies et mises en taille-douce par Robert Boissard* (1597).

Boissat (Pierre de), historien français, né à Vienne en Dauphiné, mort en 1613. Il devint vice-bailli de sa ville natale, et composa plusieurs écrits, notamment : *Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1612); *De la prouesse et réputation des anciens Allobroges* (1602), etc.

Boissat (Pierre de), littérateur français, fils du précédent, né à Vienne (Dauphiné) en 1603, mort en 1662. Il devint premier gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans et membre de l'Académie française. On a de lui : *Histoire négrepontine, contenant la vie et les amours d'Alexandre d'Aquaviva, duc d'Andrie, et de la belle Cecopie de la maison des Paleologues* 1641; *les Idées d'Esope illustrées de discours moraux, philosophiques et politiques* (1633); etc.

Boisseau (Boisseau — du lat. pop. *buxtellum*, même sens. V. boîte) n. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains, les matières sèches, valant à Paris 13 l. 1. Non que le petit commerce parisien donne abusivement au décalitre, mesure légale pour les matières sèches, l'appelle, également, un boisseau. A Mesure de transition adoptée en 1812 pour faciliter le passage des anciennes aux nouvelles mesures, et valant 18l.50. 0 Par ext. Ce que contient cette mesure : *Un boisseau de pois*, *de blé*. — Mesure agraire usitée dans quelques localités et dont la valeur est très variable : *Le boisseau de Lusack vaut en ares 6.*

— Fig. Dans un langage emprunté à l'Evangile, *Mettre*, *Cacher*, *Mettre sous le boisseau*, *Ne pas mettre sous le boisseau*, *Ne pas cacher

romain. Nous citerons parmi ses ouvrages : *le Poète Africa* [illegible] *la République* [illegible] *d'Auguste aux Antonins* (1874); *Promenades archéologiques, Rome et Pompéi* (1884); *Nouvelles promenades archéologiques, Horace et Virgile* (1886); *Nouvelles promenades archéologiques, Rome et Pompéi* (1887); *Fin du paganisme* (1891); *Saint-Simon* (1892); *l'Afrique romaine* (1895).

BOISSIÈRE n. f. Genre de graminées-panicoïdées, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire de l'Arabie et de la Perse.

BOISSIÈRE (Jean-Baptiste Prudence), grammairien et lexicographe français, né à Valognes (Manche) en 1806, mort à Paris en 1885. Il se donna à l'enseignement jusqu'en 1856, et fut un des collaborateurs les plus actifs du *Grand Dictionnaire du XIX*e *siècle*. Il est surtout connu par un ouvrage très utile et très estimé : *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* (1862). On lui doit aussi une *Grammaire graduée*; la *Clef des dictionnaires* (1872); *la Morale fouillée dans ses fondements, Essai d'anthropodicée*.

Gaston Boissier.

BOISSIERE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 35 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur l'Isère, affluent de la Grande-Maine; 1.531 hab.

BOISSIERE-DES-LANDES (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 27 kilom. des Sables-d'Olonne; 1.127 hab.

BOISSIEU (Jean-Jacques de), peintre et graveur français, né à Lyon en 1736, célèbre surtout par ses tableaux de paysages; puis, s'étant adonné à la gravure, il jouit d'un très grand succès. On cite de lui de remarquables eaux-fortes d'après les sites et les monuments de l'Italie : *les Cherdanes*, d'après Karel Dujardin; divers paysages, d'après Ruysdaël, Wynants, Van de Velde, etc. Le Louvre possède un de ses tableaux.

BOISSON (rad. *boire*) n. f. Tout liquide qui peut se boire. [illegible] *Boissons fermentées* : [illegible] particulièrement les liquides fermentés, comme le vin, la bière, le cidre. *Impôt sur les boissons. Supplantation des boissons.* Se dit aussi, comme un compte-de-vinaigre, en parlant de la manière de boire, sur les fruits du pruneliier, sur des fruits cuyés en quartiers, etc.

— Fam. Habitude de boire du vin ou d'autres liqueurs enivrantes : *l'invasion de la boisson à l'Exposition de Londres*. Etre en état d'ivresse.

— Nom donné, en voilerie, à la partie de laize qu'il faillait faire boire dans le travail de la couture. On disait aussi l'ivre.

SYN. **Boisson, breuvage, potion.** *Boisson* est le mot qui s'emploie le plus souvent pour désigner ce que l'homme boit. *Breuvage* convient mieux pour les préparations spéciales dont l'usage est de flatter le goût ou de guérir les malades. La *potion* est un médicament liquide.

— ENCYCL. Physiol. et hyg. Les *boissons* ne sont pas moins utiles à l'organisme que les aliments solides, et les boissons ne valent réellement que par les proportions d'eau qu'elles contiennent. L'eau s'élimine constamment de l'économie sous forme de liquide, urine, sueur, ou de vapeur, et, comme elle est le véhicule nécessaire des matériaux de assimilables (V. NUTRITION) et des déchets de fonctionnement, et qu'elle constitue le milieu même au sein duquel vivent nos éléments anatomiques, il faut qu'elle soit intégralement restituée à l'économie.

Mais le chiffre de cette restitution varie considérablement d'une part avec l'âge et le sexe, d'autre part avec la température extérieure et le travail, elle varie également avec la nature de l'alimentation et le genre de l'apprêt culinaire. [illegible] En effet, un adulte élimine en moyenne par jour, par les divers émonctoires naturels (reins, poumons, peau), 1.800 gr. d'eau. Mais cette eau a une triple origine : elle provient des boissons, de l'eau que renferment tous les aliments solides, et enfin de l'eau qui se forme dans l'organisme par l'oxydation de l'hydrogène des *aliments solides*, des *graisses* et des *hydrates de carbone*. La quantité d'eau ainsi formée n'est pas négligeable, et on l'estime, suivant la nature du régime de l'individu, à 248 gr. dans l'inanition; 340 gr. dans l'alimentation ordinaire; 455 gr. dans la suralimentation. Il faut donc défalquer l'eau formée de la somme de la ration que l'on doit restituer à l'économie. D'un autre côté, les aliments solides contiennent des proportions très différentes d'eau, comme le montrent les chiffres suivants : lait de vache, 87 p. 100; fromage, 37 p. 100; œuf, 74 p. 100; viande, 73 p. 100; poissons, 79 p. 100; pois secs, 12,5 p. 100; pain, 45 p. 100; fruits, 80 p. 100.

En moyenne, on estime que la quantité d'eau contenue dans les aliments solides est de 900 à 1.000 grammes. Il ne reste donc à emprunter aux boissons, pour couvrir l'alimentation d'eau, que 1.200 à 1.500 gr. d'eau. Mais la quantité de boissons est subordonnée, en dehors de toute autre cause, à la sudation, à la perspiration cutanée et à l'évaporation pulmonaire, c'est-à-dire à la température et au travail; elle peut tomber à 500 gr.; elle peut atteindre et dépasser 2.000 gr. D'ailleurs, il semble que l'homme peut ingérer, sans inconvénient, des quantités considérables d'eau.

Toutefois, si l'eau est la véritable boisson, il est rare que l'homme se contente d'eau pure; le plus souvent il l'additionne d'alcool, de sucre, de principes alcaloïdiques aromatiques, etc. On classe en conséquence les boissons de la manière suivante :

1° L'eau (v. ce mot).

2° Les boissons alcooliques :

A. Vins, faits avec le jus fermenté du raisin (qu'on distingue communément en vins [illegible] d'alcool), vins rouges (tanniques), vins blancs (diurétiques), vins mousseux (sédatifs) et boissons vineuses (vin de seconde cuvée, de raisins secs, râpé, hippocras, etc.).

B. Cidres et poirés, provenant de la fermentation alcoolique des jus de pommes ou de poires.

C. Bières, faites avec les grains germés et les fécules saccharifiées et fermentées d'orge, de froment (faro), d'avoine (petermann), de seigle ou de maïs (vin des Cordillières) (auxquels on ajoute des cônes de houblon qui, par les huiles essentielles et les principes amers des bractées, donnent à la bière son goût particulier et assurent sa conservation) ; — bières de malt, sapinette).

D. Eaux-de-vie, provenant de la distillation de diverses substances, fruits, grains, tubercules, herbes, etc., ayant subi la fermentation alcoolique.

E. Liqueurs, mélanges d'alcool, de sucre, d'essences variables et d'eau de combinaison (leur titre alcoolique varie de 22° à 52°).

F. Boissons alcooliques diverses, apéritifs (absinthes, bitters, amers, vermouth et madère artificiels) ; hydromels et enfin laits fermentés (kefyr, koumiss, golszymes).

3° Les boissons sucrées qui renferment peu d'alcool, mais du sucre, des acides organiques et des principes aromatiques.

4° Les boissons alcaloïdiques, généralement sous forme d'infusions ou de décoctions, café, thé, maté, kola, etc., caractérisées par la présence d'un alcaloïde et principalement de la caféine.

— *Usages.* Le moment naturel pour l'ingestion des boissons est pendant le repas; cependant, on conseille parfois de boire deux heures seulement après avoir mangé; mais cette prescription, qui vise le traitement de l'obésité, n'a d'autre but que de favoriser l'alimentation, de lutter la dyspepsie flatulente, la dilatation d'estomac, les fermentations digestives vicieuses sont bien plus souvent le cause de la mauvaise digestion. Quelques-uns conseillent de boire à ces repas, tout en restreignant à un verre ou un verre et demi la dose des liquides à chacun d'eux. Normalement, le repas de midi est le plus important, et l'on doit par suite y consacrer la plus grande partie de la dose de liquide (60 p. 100). Mais il faut, avant tout, éviter de boire entre les repas, d'user d'apéritifs, tous toxiques non seulement par l'alcool, mais aussi par les matières diverses qu'ils renferment, et de prendre quelques boissons.

Quant à la température des boissons, on préfère généralement l'eau fraîche ou froide. L'eau froide, en effet, est, en général, moins nuisible aux boissons que le lait des fonctions digestives, car elle contient plus d'acide carbonique et de gaz dissous que l'eau chaude et, par sa température même, entraîne une vaso-dilatation notable. Mais l'abus des boissons froides peut affectueux des fonctions intestinales. D'autre part, l'ingestion d'une certaine quantité d'eau très froide ou glacée, quand on est en état de transpiration, augmentant la pression sanguine, peut déterminer une congestion pulmonaire, quelquefois mortelle. Il n'est pas douteux, au surplus, que l'eau froide à l'intérieur calme les spasmes et les vomissements et tend à abaisser la température d'un sujet fiévreux et plus dans le traitement des maladies péritonéales. L'eau chaude, au contraire, amène des sueurs, et c'est ainsi qu'agissent la plupart des tisanes; l'eau tiède est lourde et provoque parfois des vomissements. Au point de vue des fonctions intestinales. D'autre part, l'ingestion d'une certaine quantité d'eau très froide ou glacée, quand on est en état de transpiration, augmentant la pression sanguine, peut déterminer une congestion pulmonaire, quelquefois mortelle. Il n'est pas douteux, au surplus, que l'eau froide à l'intérieur calme les spasmes et les vomissements et tend à abaisser la température d'un sujet fiévreux et plus dans le traitement des maladies péritonéales. L'eau chaude, au contraire, amène des sueurs, et c'est ainsi qu'agissent la plupart des tisanes; l'eau tiède est lourde et provoque parfois des vomissements. Au point de vue des fonctions intestinales, elle est privée d'une partie des gaz qui assurent sa digestibilité. Une question encore douteuse—et les différences nerveuses centrales interviennent certainement—est de savoir si l'eau tiède ne désaltère pas mieux et plus vite que l'eau glacée.

— BIBLIOGR. : Munk et Ewald, *Traité de diététique* (Liège, 1897).

— FINANC. *Historique.* Etabli au XIVe siècle, peu après la bataille de Poitiers, sur la base du 13e de la valeur des boissons vendues, successivement aggravé par une série d'édits réitérés, l'impôt sur les boissons fut sans cesse des protestations et des plaintes dont on retrouve l'écho dans les cahiers des états généraux de 1789. Il bénéficia du mouvement de réaction contre les impôts indirects qui caractérise les premières années de la Révolution (19 et 2 mars 1791) supprimèrent l'impôt des boissons. Mais, rétabli par la loi du 5 ventôse an XII, il fut définitivement maintenu et réorganisé par la loi du 28 avril 1816, dont les dispositions sur la matière ont, depuis, reçu de profondes modifications. La réforme de cet impôt a été à l'ordre du jour, en France, pendant un demi-siècle. Trois grandes enquêtes ont eu lieu, en 1840, en 1872, en 1879, avaient abouti à des travaux importants, à de brillantes discussions à la tribune, mais le régime de la loi de 1816 était encore resté debout. Après la loi du 29 décembre 1897, qui modifie le régime des boissons, et qui a apporté à un maximum leurs taxes d'octroi sur les vins, cidres, poirés, hydromels, bières (et eaux minérales), la loi de finance de 1898 a mis à l'assiette et à la perception de ces taxes, et celle du 29 décembre 1900 supprima les droits de détail, d'entrée et la taxe unique, et étendit le droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels.

Les boissons se divisent en trois catégories :

Régime des alcools. L'alcool est soumis à un *droit général de consommation* qui est passé de 55 fr. en 1824 à 220 fr. par hect. d'alcool pur, et à un *droit d'entrée* variant de 1 fr. 50 à 3 fr. 50 suivant les villes, et dans les villes aux portes desquelles il est perçu. Malgré ces taxes et les lourds droits d'octroi qui viennent s'y ajouter, il s'en faut encore que la France soit au nombre des pays les plus imposés, mais parmi les pays de cette classe (Suisse, Russie) on existe le monopole de l'alcool.

Les taxes frappent les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes, et, d'une manière générale, tout *liquide* alcoolique non soumis à un régime particulier. Les vins artificiels, autres que les vins de liqueur ou mousseux, sont soumis au régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale, acquise ou de naissance. L'addition d'alcool aux vins, autres que les vins de liqueur et les vins d'exportation, est interdite et punissable, alors même qu'elle aurait été opérée sur le lieu de l'acheteur ou du consommateur. Les vermouts et vins de liqueur ou d'imitation sont imposés pour leur force alcoolique totale, avec un minimum de 10° pour les vermouts et de 15° pour les vins de liqueur ou d'imitation; ils sont passibles des demi-droits de consommation et d'entrée (et d'octroi) jusqu'à 15° et des droits pleins au delà de 15°, décharge étant donnée, sous certaines conditions, de l'alcool employé à la fabrication, au moment de son effusion. Toutefois, les vins doux naturels, c'est-à-dire, d'après la définition légale (loi du 13 avr. 1898, art. 22), ceux qui possèdent naturellement une richesse alcoolique totale acquise ou en puissance d'au moins 14°, peuvent, à la demande des producteurs, et sur justification de leur nature, être maintenus sous le régime ordinaire des vins; il peut alors, sous certaines conditions, être donné décharge, moyennant le payement du demi-droit de consommation, de l'alcool employé au mutage de ces vins avant achèvement de la fermentation.

Nul ne peut, en vue de la distillation, préparer des macérations de grains, des matières fermentées ou amylacées, ou mettre en fermentation des matières sucrées, ni procéder à aucune opération chimique, ayant pour conséquence directe ou indirecte une production d'alcool, sans en avoir préalablement fait la déclaration au bureau de la régie (loi du 29 déc.1900, art. 9, § 2). D'une manière générale, les bouilleurs et les distillateurs sont assujettis, pour leur production d'alcools, à la déclaration, à l'*exercice* ou surveillance incessante de la régie, pouvant s'exercer même dans leur domicile privé.

Une exception au régime ordinaire est constituée par le *privilège des bouilleurs de cru*. V. BOUILLEUR.

Régime des vins, cidres, poirés et hydromels. Depuis la loi du 29 décembre 1900, ces divers liquides n'acquittent plus qu'un droit unique, le *droit de circulation*. Ce droit frappe toute quantité, quelle qu'elle soit, expédiée par les récoltants ou les marchands en gros aux consommateurs et aux débitants; il est uniformément de 1 fr. 50 c. l'hectolitre pour les vins et de 0 fr. 80 c. pour les cidres, poirés et hydromels. Les vendanges fraîches, circulant hors de l'arrondissement de récolte et des cantons limitrophes en quantités supérieures à 10 hectolitres, sont soumises à la circulation aux mêmes formalités que les vins, et passibles du même droit, à raison de 2 hectolitres de vin par 3 hectolitres de vendange.

Aucun enlèvement quelconque de vins, cidres, poirés, hydromels, ni d'alcools, ne peut être fait sans une déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur et sans que le conducteur soit muni d'un titre de mouvement dit *expédition*, consistant du droit perçu (droit de détaillement, c'est alors ce qu'on appelle un *congé*), ou garantissant le payement de la taxe par le destinataire (en ce cas, c'est un *acquit-caution*). La déclaration est faite et les pièces sont délivrées par le buraliste. Pour les transports de vins, cidres, poirés, effectués de leur propre soir ou d'un pressoir public à leurs caves et celliers ou de lune à l'autre, les vins ne peuvent être enlevés de récolte et les communes limitrophes de ce canton, les récoltants sont admis à détacher eux-mêmes des *laissez-passer* d'un registre à souche mis à leur disposition et estimé par la régie. Le laissez-passer est même inutile pour les petites quantités transportées, dans ces cas, à bras ou à dos d'homme. Circulent librement aussi les vins emportés par les voyageurs pour leur usage personnel pendant le voyage (trois bouteilles au maximum par personne). La pratique administrative a apporté quelque tempérament à la rigueur des formalités légales à la circulation, en admettant la simple déclaration ni expédition pour les quantités minimes emportées à la main par les consommateurs de chez les débitants; mais ce tempérament n'est pas la loi, et les tribunaux doivent nécessairement appliquer celle-ci quand ils en sont requis.

Régime des bières. Les bières acquittent un droit unique, dit *droit de fabrication*, dont l'assiette est déterminée par la loi du 30 mai 1898. Elles sont soumises à la déclaration préalable, à d'étroites obligations professionnelles et à l'exercice de la régie; mais, contrairement à ce qui a lieu pour les boissons précédentes, la surveillance cesse aussitôt le produit obtenu. V. BIÈRE.

Dispositions diverses. Les impôts établis sur les boissons ne sont pas dus en principe si ces liquides sont exportés; le bénéfice de la remise des droits, ou la restitution de ceux qui auraient été perçus, supposent, toutefois, certaines conditions. Les boissons alcooliques importées de l'étranger en France payent des *droits de douane*, dans le montant desquels les droits intérieurs taxés sont comprises (bières), tantôt ne sont pas comprises (alcools).

Les producteurs, en vue de la vente de vins, cidres, poirés et hydromels, les brasseurs, les propriétaires récoltants, les débitants et marchands de boissons (non, toutefois, les marchands de bière en gros) et les propriétaires récoltants qui vendent au détail les boissons provenant de leur récolte, les bouilleurs de cru, les pouilleurs de profession et assimilés et les distillateurs d'alcool figurent au nombre des professions soumises à l'impôt des *licences*.

La licence ou permis d'exercer une industrie ou un commerce, s'applique en principe à toutes personnes placées sous l'action de la régie des contributions indirectes, et a pour objet de déterminer les établissements soumis à cette action, elle constitue un droit fixe, qui doit être distingué de la patente. La loi du 29 décembre 1900 en a remanié le tarif en ce qui concerne les boissons. A la licence des commerçants de boissons pour d'ailleurs parfois, par application de la loi du 29 décembre 1897 sur les octrois, venir s'ajouter une licence. V. LICENCE.

— BIBLIOGR. : Desbats, *Régime des boissons* (Paris, 1894); Emion, *Régime des boissons* (Paris, 1878); Olibo, *Des contributions indirectes* (Lyon, 1878); Projets et propositions de loi, rapports parlementaires (Sénat, 1896, n° 46, et Chambre des députés, 6e législ., n° 884, 975, 1312 et 1318).

BOISSONADE (Jean-François), helléniste et érudit français, né et mort à Paris (1774-1857), originaire d'une famille de Gascogne qui portait le nom de BOISSONADE DE FONTARABIE. Il entra dans la carrière administrative, qui l'abandonna vite pour se consacrer entièrement aux lettres. Il publia un certain nombre d'articles de critique; mais ce fut comme helléniste qu'il se fit une réputation par son édition et son commentaire des *Héroïques* de Philostrate. Dès 1809, il fut attaché à la nouvelle faculté des lettres de Paris; et, plus tard, il y hérita de la chaire de Larcher. Il fut élu, en 1813, membre de l'Académie des inscriptions, et, en 1820, il remplaça Gail au Collège de France. Boissonade a été un correspondant, en France, par la publication de textes et de traductions, a remis en honneur les études grecques.

Principaux ouvrages : *Philostrati Heroica* (1806); *Marini vita Procli* (1814); *Tiberii rhetor de figuris* (1815); *Lettres*

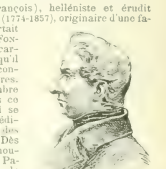

Boissonade

inédites de Bingen le Cynique 1818 ; *Herodoni pantinoes* (1819 ; *Ex Procli scholiis in Cratylum Platonis excerpta* (1820 ; *Eunapii vitæ sophistarum* (1822 ; *Antoninus* (1822 ; *Psellorum quæ hactenus supersunt* 1825-1852 ; *Nonni Panopolitani quæ extant* 1824 ; *Œuvres de Bion* 1824 ; *Lettre de Cratès le Cynique* 1827 ; *Œuvres de Pseudo* 1827 ; *Anecdota græca* 1829-1831 ; *Philostratii epistolæ* 1842 ; *Œuvres de Hiéroclès* 1834-1838 ; etc.

BOISSONADE Gustave Emile, jurisconsulte français, né à Vincennes en 1825, fils du précédent. D'abord avocat à Paris, il devint, en 1861, professeur à la faculté de droit de Grenoble, puis à celle de Paris (1862). Vers 1870, il accepta l'importante mission de rédiger les codes pour le Japon et dans la réorganisation de tribunaux dans ce pays. On lui doit, notamment : *Histoire de la science économique* 1872 ; *Histoire des droits de l'homme* 1877 ; ces deux derniers ouvrages couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques ; *Projet revisé de code de procédure civile* 1882 ; *Projet revisé de code pénal* (1883) ; *Projet de code civil* 1882 et suiv.

BOISSY Louis de, littérateur français, né à Vic-sur-Cère (Cantal) en 1694, mort à Paris en 1758. Il débuta par des satires, puis écrivit des comédies en vers dont plusieurs eurent du succès : *Le Duel* (1711), reçu à l'Académie française, et devint ensuite rédacteur de la « Gazette », puis du « Mercure de France ». Il mourut des suites de ses excès. C'était un écrivain spirituel, à la versification aisée, à l'imagination vive. Parmi ses nombreuses comédies, nous citerons : *le Babillard* 1725 ; *l'Impatient* 1724 ; *le Francais à Londres* 1727 ; *les Dehors trompeurs* ou *l'Homme du jour* (1729) ; son chef-d'œuvre, *le Comédie sans fiel* ou *le Sage étourdi* (1734) ; *l'Epreuve par superfétation* 1741 ; etc.

BOISSY D'ANGLAS (de) François-Antoine, comte de, homme politique français, né à Saint-Jean-le-Chambre, près d'Aubenas (Ardèche), en 1756, mort à Paris en 1826, avocat, avant la Révolution, avocat au parlement de Paris et maître d'hôtel du comte de Provence, mais s'occupant surtout de littérature. Envoyé aux états généraux par la sénéchaussée d'Annonay, il y siégea parmi les constitutionnels modérés (1789). Elu député de l'Ardèche à la Convention, il vota contre la mort du roi, et se dévoua dans les rangs de la Plaine. Après thermidor, il fut un des chefs de la réaction, devint président du Comité de salut public (5 déc. 1794), et trouva dans les journées de prairial l'occasion de s'illustrer. Il présidait la Convention quand elle fut envahie par le peuple (20 mai 1795). Il opposa une attitude ferme et digne aux menaces dont il était l'objet, et aurait même, dit-on, salué avec un respect religieux la tête de son collègue Férand, que des forcenés lui présentaient au bout d'une pique. Cette héroïque attitude le mit en lumière. Rapporteur du projet de Constitution 1795, membre du conseil des Cinq Cents, proscrit au 18 fructidor, il revint en France après la brumaire, et fut nommé successivement juge du Tribunat, comte de l'Empire et sénateur. Aux Cent-Jours, il accepta de l'Empereur une mission dans le Midi, puis se tourna contre lui après Waterloo. Ennuié, puis remis en place par la Chambre des pairs pendant la seconde Restauration, il y marqua comme orateur libéral. Il fut nommé en 1816 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Boissy d'Anglas

Boissy d'Anglas présidant la Convention le 1er prairial an III, esquisse d'Eugène Delacroix, tableau de Court et de Vinchon. Ces trois œuvres furent présentées au concours de 1841 pour la décoration de la Chambre des députés. La dernière, qui fut préférée, est une correcte et froide composition dans la manière de David. Au contraire, l'esquisse de Delacroix, qui n'avait jamais tableau, est palpitante de vie : la salle est remplie de figures menaçantes et hurlantes, peintes dans une couleur lugubre. Enfin, le tableau de Court, popularisé par la gravure et connu sous le nom de *Boissy d'Anglas saluant la tête de Férand*, représente une foule de personnages d'après ferocc, que dominent la figure grave de Boissy d'Anglas, le président de la Convention se découvre devant la tête de Férand, qu'on lui présente au bout d'une pique.

BOISSY-SAINT-LÉGER, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Corbeil. 1 088 hab. Ch. de f. Est. Château de Grosbois, construit au XVIIe siècle. Le cant. a 25 comm. et 20 918 h. — Il y a plusieurs communes de France du nom de **Boissy**, dont la population est inférieure à 1 000 hab.

BOISTE Pierre-Claudé-Victoire, lexicographe, né à Paris en 1765, mort en 1824. D'abord avocat, puis littérateur, il s'est fait connaître par un *Dictionnaire universel de la langue française* 1800, qui fut pendant longtemps d'une valeur incertaine. On lui doit encore un *Dictionnaire de géographie* 1820 ; un *Dictionnaire des belles lettres* (1821-1824), et quelques autres ouvrages de médiocre valeur.

BOISURE n. f. Syn. peu usité de BOISTRIE.

BOISY Guillaume GOUFFIER, seigneur de, né vers 1479, mort à Ambaise en 1505. Mignon de Charles VII, il fut nommé successivement écuyer (1443), sénéchal de Saintonge, premier chambellan du roi (1461), et il amassa de considérables richesses en se faisant donner par le roi des biens confisqués. Accusé d'avoir conspiré le roi, Gouffier fut disgracié, mais il rentra en faveur sous Louis XI.

BOISY Artus GOUFFIER, sire d'ETAMPES et de CANTAUX, seigneur de, né vers 1475, mort à Montpellier en 1519, fils du précédent. Fait chevalier après le Charles VIII, il fut successivement bailli de Vermandois (1503), chambellan du roi (1512), capitaine de Cannon (1514), grand maître de France (1517), et gouverneur du Dauphin de 1518. Il fut Louis VIII, Charles VII et François Ier. Il fut successivement comte en Blois, Dunois et Longueville. Il prenait pour impératrices, notamment, en 1515, la duchesse de Bretagne de Noyon avec Charles Quint.

BOITARD *boi-tar* n. m. Meuble de bureau, au centre duquel se trouve un coffre, qui sert de coffre au bureau même : Pierre contient des papiers, sur laquelle venait s'appuyer des tourneurs. *Cet dans le* mot TARD *qui est pratique l'enfant de chacun des meubles*.

— Mécan. Sorte de boîtier-tablique à large base, contenant en son centre deux coussinets verticaux, entre lesquels tourne un arbre de transmission horizontal. (Le boitard permet aussi de traverser, sans solution de continuité, des planchers et plafonds, des cloisons, etc.).

Boitard à Hélice à Cuiller

BOITARD Pierre, naturaliste français né à Mâcon en 1787, mort à Montrouge en 1859, a publié des ouvrages de vulgarisation dans l'Encyclopédie Roret, le Dictionnaire universel d'histoire naturelle, de d'Orbigny.

BOITARD Joseph-Edouard, jurisconsulte français, né à Paris en 1811, mort en 1866. Docteur en droit en 1839, il a publié, en collaboration, en 1853, professeur suppléant de procédure civile et de législation criminelle à Paris. Ses leçons ont été recueillies par G. de Linage et publiées sous les titres de *Leçons de procédure civile* 1853 et *Leçons de procédure criminelle* 1859. Ces deux ouvrages ont été complétés et remaniés dans les éditions postérieures.

BOITE *boit* — du lat. *buxita*, parfois passé de *buxus*, buis, n. f. Etui du vin devenu bon à boire. L'opinion commune en versant de l'eau sur le marc, avant qu'il soit entièrement pressé.

BOÎTE *boît* — du bas lat. *buxita*, altération du gr. *pyxis*, *pixis*, coffre, d'où son sens par transpositions successives : *buxita*, *buxita*, *boxita*, et enfin notre vieille forme française *boîtes* n. f. Sorte de petit coffre avec ou sans couvercle, de formes et de dimensions très variables, dans lequel on met des objets quelconques : bonbons, bijoux, parfums, lait, drogues, etc. : Contenu d'une boîte : *Mangeur d'une boîte de dragées*.

— S'est dit particulièrement d'une tabatière, d'une boîte où l'on met du tabac à priser.

— Jeux des orgues, l'ayant transmettant le vent à un jeu dans les.

— Pop. Logement où l'on est forcé à Paris. : Person *Mettre quelqu'un à la boîte*. *Le Prémier vu boîte*. Se taire. Il Dans façon générale, la *Boîte*, c'est : pour l'employé, le bureau; pour l'ouvrier, l'atelier; pour l'écolier, l'école, etc.

— *Boîte de lanterne ou de vérrerie*, Ouverture pratiquée dans un mur, pour y loger l'extrémité du verre, qui est ainsi maintenu à alignement et verticale. ; *Boîte à savonnette*, Boîte de bois en forme de boîte, souvent pour le milieu, dans laquelle on met la savonnette dont on se sert pour se raser. ; *Boîte aux lettres*, Sorte de petit coffre pouvant

1 Boîte à poudre de senteur (XVIIe s.) 2 Boîte à éponge (XVIIe s.) 3 Boîte à brosses (XVIIe s.) 4. Boîte à bouteille (XVIIe s.) 5 Boîte à mouches (XVIIe s.) 6. Boîte à tabac (XVIIe s.)

d'une ouverture donnant à l'extérieur, et destinée à recevoir les lettres. La plupart des boîtes de ladite sorte en les postes sont munies d'un cadre en maintenant les lettres des lettres. Il y a des boîtes mobiles que l'on place dans les gares et dont la levée est tirée au passage des trains. Il y a aussi dans certaines voitures qui forment service des gares. Il y a aussi.

— *La boîte à Pandore*, Caisse secrète d'une ... non avouée, et qui se compose des dons volontaires des affiliés. à Provenance suspecte d'un argent dont l'origine n'est pas connue ; *Mon argent est ... dans la boîte à Pandore*, de ne sais pas ou il est pas. V. PANDORE.

— *Boîte à matinée*, Boîte à ... Il est ... est semblable à celui de toute autre boîte, mais d'où, lorsque l'on ouvre, il sort quelque chose qui ressemble à les ressemble des raises, les secrets, etc., dont une personne dispose.

— Anat. Cavité osseuse qui contient certains organes. Ne se dit guère que en ... *Les boîtes ... cœurs ouvertures*. Il Nom vulgaire de la partie concave des articulations ; *La ... de l'épaule, de la hanche*.

— Archit. Assemblage de planches entourant une poutre.

— Arg. *Boîte à Pandore*, Jeu de ... contenant de la ... propre à recevoir et à conserver l'empreinte des clefs et de jeu de cartes placé sur table, le retirer avec la pince et le remplacer par celui que contenait la boîte.

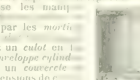

des balles en fer ou en fonte. On la manœuvre au moyen d'une chainette ou d'une corde liée au culot ; la portée ...

d'artifices, Boîte contenant les artifices destinés aux signaux ...

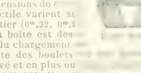

chette percée de trous dans laquelle sont logées les étoupilles, pour qu'on puisse les manipuler ...

caffûts, Projectile tiré par les *mortiers* ... bois dur, supportant un *culot* en ... qui sert de fond à une *enveloppe cylindrique* en tôle fermée par un ... *couvercle* tôle ou en bois. Les dimensions de ces divers éléments du projectile varient suivant le calibre du mortier (0m,32, 0m,3 0m,22 et 0m,15) auquel la boîte est destinée. Il en est de même du chargement de cette boîte, qui comporte des boulets ... poids plus ou moins élevé et en plus ou ... (20, 15 ou 12 boulets, 160, 120 ou ... les, ces dernières étant de balles spéciales ...

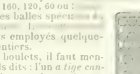

des débris de projectiles employés quelquefois au lieu de boulets entiers.

A côté de ces boîtes à boulets, il faut mentionner certains appareils dits : l'un *à tige rendée*, l'autre, *Maisson*, du nom de son inventeur. Ils sont destinés à permettre également de lancer, au moyen d'un mortier, un certain nombre de projectiles de dimensions diverses.

C'est, en définitive, le *tir à mitraille* ... tier que ces boîtes et appareils ont pour but d'organiser, c'est-à-dire un tir de portée restreinte et d'efficacité relativement très considérable contre les obstacles matériels, mais plutôt dirigé contre le personnel et destiné surtout à battre une surface plus étendue en largeur. C'est un résultat analogue qu'on cherche à obtenir dans les *canons* de campagne ou de siège, au moyen des *boîtes à balles ou boîtes à mitraille*.

— *Boîte de culasse*, Partie d'une arme à chargement par la culasse, qui reçoit la culasse mobile lors de son mouvement en arrière et qui, dans une arme à répétition, sert en même temps à loger le mécanisme de répétition. V. CANON, et aussi :

— *Boîte de Boule*. Ce petit appareil, ainsi appelé du nom de son inventeur, et dont l'usage a disparu, servait à communiquer le feu à la charge d'une mine.

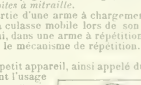

— Bot. *Boîte à savonnette*. Syn de PÉXIDE.

— Ch. de f. *Boîte de graisse*. Boîte destinée à lubrifier les essieux des *wagons* et des *locomotives*.

— *Boîte à graisse*. Ou ... quelques fois les boîtes à ... avec coussinets par des ... plets, afin de ... ment de glissement ... sée par un frottement de roulement. Dans cette boîte, des galets de friction, ... de très petits axes, roulent constamment au contact de la fusée.

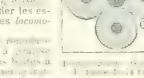

— *Boîte à sable*. La boîte à sable consiste en un récipient placé sur la locomotive. On remplit cette boîte de sable bien sec, que deux tuyaux ... ... mécanicien, lorsque, pour une cause quelconque, il faut augmenter l'adhérence des roues ... sur les ...

— *Boîtes à boulets*. Ces boîtes ... tes, en usage dans les *bogies à bissel*, ont les faces courbes appartenant, ainsi que les faces de leurs guides, à une même surface cylindrique.

— Chim. *Boîte à réactifs*. V. REACTIF.

— Chir. Capsule que l'on adapte à un anus contre nature, pour recevoir les excréments qui s'en échappent sans l'intervention de la volonté. Il Portion de l'arbre du trépan dans laquelle se retrouve la pyramide et le trépan perforatif. Il *Boîte de Petit*, Appareil destiné à maintenir au contact les fragments d'os, dans les fractures compliquées de la jambe.

— Imprim. Pièce de bois ou de métal qui accompagne la vis d'une presse manuelle, et qui sert à maintenir la platine. Il Morceau de bois taillé en arc, avec lequel l'imprimeur en tamponne le tour de la roulette.

— Mar. *Boîte à pain*, Récipient dans lequel on mettait autrefois, à bord, les miettes de biscuit laissées à la discrétion de l'équipage. Il *Boîte à plat*, ... *ou de plat*, Sorte de ... dans lequel les hommes de chaque plat ramassent leurs ustensiles de table : cuiller, fourchette, quart ...

— Mécan. *Boîte à feu*, Partie de la chaudière dans laquelle brûle le combustible et un circulation ... Partie de ... ...

tionnement. *Boîte à essence* ou *Pressé-étoupes*. (V. PRESSE-ÉTOUPES.) *Boîte à chaux*. Espèce dans lequel se meut un plongeur, qui ressemble à un piston. *Boîte alimentaire* ou *Régulateur d'alimentation*. Logement dans lequel se trouve la soupape assurant l'introduction de l'eau à la chaudière.

— Méd. *Boîte de secours*. Coffre dans lequel on serre les médicaments et les appareils jugés les plus nécessaires dans un accident probable ou possible : *En France, tout train de chemin de fer doit être muni d'une* BOÎTE DE SECOURS.

— Ménag. *Boîte à savon*. Simple ou couramment en fonte ou en bois, pour le ménage, dans les ménages, des savons qui, lorsque la pièce est coulée, sont représentés par des stries.

Boîte à savon.

Boîte de sûreté. Klée les compagnies de chemins de fer, pour éviter de laisser à l'entrée de la gare d'une plaque de fonte, pesée sur quatre pieds, et au centre de laquelle s'appuie l'extrémité du ressort, qui maintient les cylindres de l'instrument sur position. (V. TAMPON.)

Boîte de sûreté du tampon.

Boîtes à suspension. Dans les hauts fourneaux, à l'intérieur, on fait usage de boîtes à circulation d'eau, qui entourent cette intérieure et la refroidissent. L'ensemble ressemble à un système analogue à celui des tuyaux des cylindres fourneaux.

+ Boîtes réfrigérantes de haut fourneau.

— Mines. *Boîte à soupape* constitue la partie inférieure d'un *cuvelage*, et se compose d'une double couronne formant une sorte d'enceinte dans laquelle on bourre de la mousse. Cette mousse, en raison de l'énorme pression qu'elle supporte, rend le cuvelage absolument étanche.

— Monn. *Boîte coulante*, Partie de l'ancienne presse monétaire à balancier, qui, garnie du coin de revers, descendait sur le flan posé sur le coin de face et le marquait des empreintes des deux coins à la fois. *Boîte d'essai*, Petit coffret dans lequel les monnayeurs plaçaient les monnaies essayées.

+ Boîtes réfrigérantes de tuyère

— Mus. *Boîte à musique*. (V. MUSIQUE.)

— Mythol. *Boîte de Pandore*. (V. PANDORE.)

— Peint. *Boîte d'atelier*, Table à tiroirs dont la partie supérieure renferme les pinceaux, les tubes de couleurs, etc.

— Phot. *Boîte à glaces*, Boîte à fermeture hermétique pour conserver les plaques sensibles. ‖ *Boîte à mercure*, Boîte qui était destinée à contenir les daguerréotypes à l'action des vapeurs de mercure.

Boîte à mousse.

— Phys. *Boîte de résistance*. V. RÉSISTANCE.

— Pyrotechn. Petit cylindre de fer que l'on charge de poudre et auquel on met le feu, pour tirer des salves, à défaut de canon, dans des réjouissances publiques. ‖ Pièce de bois ou de carton qui couvre la communication du feu fixé à un feu mobile.

— Techn. (hydraul.). Appareil de jonction des deux pièces d'une soupape dans une machine hydraulique. ‖ Caisse renfermant un mécanisme : *La* BOÎTE *d'un ressort*. ‖ Douille que les serruriers scellent dans un billot, et qui tient ferme l'extrémité d'une barre. ‖ Partie creuse dans le milieu de la navette du tisserand, et où se loge l'espoulin. ‖ Morceau de bois que l'on visse sur le pas d'un tour, en l'air. ‖ Coffre-fort perpendiculaire, dans lequel on place à l'entrée d'une soupape d'eau, pour arrêter les ordures. ‖ *Boîte de jonction*, Pièce qui joint le bout d'un arbre de transmission avec le commencement du suivant. (Se nomme aussi MANCHON. [V. ce mot.]) ‖ *Boîte à débrayage*, Pièce qui permet de désunir deux arbres pour faire cesser la transmission. ‖ *Boîte à forets*, Partie creuse de l'arbre d'un porte-foret ayant généralement la forme d'un quadrangulaire tronqué et dans lequel s'insère la soie des forets. Si la boîte est cylindrique, on maintient la soie à l'aide d'une vis de pression. ‖ Dans le vilebrequin, cette partie se nomme *baril*. ‖ *Boîte à soudure*. Chez les bijoutiers, Coffret contenant les paillons de soudure. ‖ *Boîte à moulure*, Glissoire de fer dans lequel l'orfèvre fixe les billes à moulure. ‖ *Boîte de table à bracelets*, Lame d'or ou d'argent formant ressort et [illegible] ‖ *Boîte à ressort*. Chez les cartiers, Instrument de bois servant à tisser les cartiers. ‖ *Boîte d'épingles*, Petit coffret dans lequel on place les épingles afin de les cisailler. ‖ *Boîte de crochet*, Morceau de bois muni d'un crochet et glissant dans une mortaise au bout de l'établi du menuisier, pour arrêter les pièces que l'on rabote.

Boîte d'atelier.

— *Boîtes de roues*, destinées à recevoir les fusées des essieux. (Elles se font ordinairement de forme extérieure conique et sont toujours munies de deux oreilles qui empêchent la boîte de tourner dans le moyeu. Elles sont en cuivre ou en bronze. La partie intérieure de la boîte possède un trou dont le diamètre est calibré sur celui de la fusée. Un coussinet pratique au travers du boîte vient déboucher sur la fusée. C'est par cet orifice qu'on introduit l'huile ou la graisse destinée à lubrifier la fusée. Un écrou à chapeau, vissé sur la partie extrême de la fusée qui est taraudée, empêche la roue et sa boîte de s'échapper.)

Boîte à forets. ‖ A pyramide quadrangulaire. ‖ C. Hydrique.

Le dispositif précédent constitue la boîte de roues ordinaire. Il existe un certain nombre de modifications et de perfectionnements qui ont singulièrement amélioré le fonctionnement de cette boîte. Le système le plus employé aujourd'hui, surtout pour les voitures légères et rapides, est la *boîte patent*, imaginée en Angleterre. (Avec cette boîte, la fusée de l'essieu est cylindrique; son collet est muni d'une sorte de rondelle, qui, lorsque la roue, la boîte frotte contre un disque de cuir, soutenu par une rondelle métallique, que l'on a soudée à l'essieu. A la partie extérieure, une bague en bronze maintient la boîte en place. Deux écrous se vissant, l'un à droite, l'autre à gauche, sur l'extrémité de la fusée, assujettissent cette bague. Par surcroît de précaution et afin de s'opposer à tout desserrage du système, une goupille traverse cette bague en avant du second écrou. Le système est recouvert par un chapeau métallique.)

Boîte à sable.

— Trav. publ. *Boîte à sable*. Elle se compose d'un cylindre métallique rempli de sable, sur lequel repose l'extrémité de pièces verticales de bois soutenant les contres d'un pont en bois métallique. Des orifices ménagés dans le fond de ces cylindres permettent de faire écouler le sable d'une manière uniforme dans toutes les boîtes et, par suite, d'enlever les contres.

— Loc. PROV. : **Etre élevé dans une boîte**, Avec le plus grand soin. ‖ **Il faudrait le mettre dans une boîte**. Se dit d'une personne tellement délicate, qu'elle est indisposée par la moindre impression extérieure. ‖ **Il semble qu'il sorte d'une boîte**, Sa toilette est d'une extrême fraîcheur, ou, par iron., Sa toilette est prétentieuse, exagérée, raide. ‖ **Dans les petites boîtes, les bons ingrédients**. Et une consolation donnée aux personnes de très petite taille.

BOITEAU (Dieudonné-Alexandre-Paul), également connu sous le nom de BOITEAU D'AMBLY, littérateur et économiste, né et mort à Paris 1830-1886. Il publia diverses œuvres littéraires, fit partaire les *Œuvres posthumes* 1857, puis la *Correspondance* de Béranger (1859), s'occupa ensuite d'économie politique, collabora au *Temps* et au *Journal des Débats* (sur sous-préfet 1871-1872), publie des requêtes au Conseil d'État (1879). On lui doit un grand nombre de brochures et d'ouvrages, notamment : *L'état de la France avant 1789 ; les Traités de commerce, texte historique et pratique des traités en vigueur* (1862) ; *Fortune publique et finances de la France* (1865) ; *le Régime des chemins de fer* (1875).

BOITEMENT (*bo-a*) n. m. Action de boiter, défaut de marche de celui qui boite. (L'Acad. ne donne que CLAUDICATION, mot qui semble trop scientifique pour le langage ordinaire).

— En T. de mécan., Irrégularité dans les mouvements d'une machine.

BOITER (*bo-a* — rad. *boîte*, pris dans le sens de *articulation*) v. n. Marcher en inclinant le corps d'un côté plus que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté : *Faute d'un clou, le cheval* BOITE *et le cavalier arrive trop tard*. (Franklin.) ‖ *Boiter tout bas*, S'incliner très bas en boitant.

— Fig. Manquer de quelque chose, ou encore Etre imparfait : *Pour qui jouit seul, le plaisir* BOITE. (Petit-Senn.) [*Boiter*, en ce sens, est rarement employé; on dit plutôt CLOCHER.]

— En T. de carross., Fixer dans le moyen d'une roue, et cela d'une manière convenable, la boîte d'un essieu de voiture.

— SYN. **Boiter, clocher**. Au propre, ces deux verbes signifient marcher d'une manière inégale ou défectueuse, mais *clocher* dit plus que *boiter* et semble indiquer que le corps n'incline pas seulement d'un côté, mais de deux côtés alternativement, ce qui a de l'analogie avec le mouvement d'une cloche. *Clocher* s'emploie rarement au propre, et il est familier. Au figuré, c'est *clocher* qui s'emploie presque seul, et il annonce un défaut de symétrie qui choque comme l'allure du boiteux; un vers *cloche* quand il a trop ou trop peu de syllabes; une comparaison *cloche* quand il n'y a pas assez de ressemblance entre les objets rapprochés, etc.

BOITERIE (*bo-a* — rad. *boiter*) n. f. Claudication d'un animal domestique : La BOITERIE *des animaux a trois degrés : la* BOITERIE *feinte ou légère, la* BOITERIE *basse, et la marche à trois jambes*.

— ENCYCL. Art vétér. La *boiterie*, chez les animaux comme chez l'homme, est toujours causée par une souffrance. Elle peut exister dans un ou plusieurs membres. Il est quelquefois difficile de reconnaître de quel membre un cheval boite, et surtout dans quelle région du membre est le siège de la boiterie. Un cheval souffrant d'un membre le soustrait le plus possible à l'appui; ainsi, s'il boite d'un membre antérieur, il retombe plus vite sur le membre sain en inclinant plus ou moins profondément la tête : voilà pourquoi c'est la tête qu'il faut regarder, quand on veut savoir de quel membre antérieur un cheval boite. S'il s'agit d'un membre postérieur, c'est la hanche qui s'incline sur l'appui du membre sain, et la tête n'indique rien. Les causes de boiterie sont très nombreuses : blessures, entorses, luxations, arthrites, ossements, tares (*courbes, jardes, éparvins, suros, formes*), maladies du pied (*bleimes, seimes, javart, maladie naviculaire, clous de rue, enclouure de maréchal, crapaud, crapaudine*, etc.), maladies des vaisseaux et des nerfs, etc.

— Dr. La loi du 2 août 1882, qui régit le commerce des animaux domestiques, a classé parmi les vices rédhibitoires du cheval les *boiteries intermittentes anciennes*.

BOITEUSE (*boa-e*) n. f. Dans le langage des soldats,

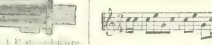
La boiteuse (sonnerie de clarons).

Marche militaire que les tambours battent ou que les clarons sonnent par dérision, en l'honneur des retardataires.

— En T. de constr., Solive, d'une part encastrée dans le mur, de l'autre fixée sur la pièce de bois nommée *chevêtre*.

Boiteuse (constr.).

BOITEUSEMENT (*boa-e*) adv. D'une manière boiteuse. (Peu usité.)

BOITEUX (*bo-a-teû*), **EUSE** adj. Qui boite : *Homme, cheval* BOITEUX *d'un pied, des deux pieds*.

— Par ext. Dont les pieds sont inégaux, en parlant d'un meuble : *Table* BOITEUSE. ‖ Qui est mal d'aplomb, en parlant d'une construction : *Maison* BOITEUSE.

— Fig. Lent dans son action, ses progrès : *La justice est* BOITEUSE. ‖ Inégal, disproportionné : *Union* BOITEUSE. ‖ Mal fait, peu sûr : *Esprit* BOITEUX. *Fait* BOITEUSE.

— Alchim. *Le boiteux*, Le fou, par allusion à Vulcain, le dieu du feu, qui, en tombant du ciel, s'était cassé la jambe et en était demeuré boiteux.

— Comm. *Ruban boiteux*, Celui dont les deux extrémités ne sont pas semblables. *Rétors boiteux*, Rétors qui a moins de marches que les autres. ‖ *Cloître boiteux*, Celui qui ne possède qu'une seule bordure et d'un seul côté.

— Littér. Incomplet, qui manque de quelque partie nécessaire pour la mesure, la cadence ou l'harmonie : *Vers* BOITEUX. *Période, phrase* BOITEUSE. *Drame* BOITEUX.

— Ménag. On dit d'un cheval qui marque de la tête, par les mouvements qu'il lui imprime en marchant, qu'il est *boiteux de l'oreille droite de la bride*.

— Typogr. *Colonne boiteuse*, Colonne qui a un nombre de lignes plus grand ou plus petit que les autres de la même page.

— n. Personne qui boite : *Le* BOITEUX *est plus ridicule lorsqu'il court*. (Levis.)

— PROV. **Il ne faut pas cloche devant le boiteux**, Il ne faut rien dire ni faire qui puisse rappeler aux gens le défaut naturel dont ils sont affligés.

— ALLUS. LITTÉR. **La justice arrive d'un pied boiteux**, Traduction du *Pede pœna claudo* d'Horace. (V. ces mots.) ‖ **Les prières boiteuses d'Homère**, Allusion à un passage de l'*Iliade*. V. PRIÈRE.

BOÎTIER (*bo-a-ti-é*) n. m. Artisan qui fait des boites. (Peu usité.)

— Adm. Facteur des postes qui est chargé du soin de faire les levées dans les boites à lettres.

— Chir. Boîte à compartiments où l'on met instruments, onguents, etc.

— Horl. Boîte qui renferme le mouvement de la montre.

A. boîtier (horl.).

BOITILLEMENT (*bo-a-till* [*ll* mill.] — dimin. de *boitement*) n. m. Boitement léger, peu sensible.

BOITILLER (*bo-a-till* [*ll* mill.) — dimin. de *boiter*) v. n. Faire boitement légèrement.

BOITILLON (*bo-a-till* [*ll* mill.] n. m. Morceau de bois fixé dans l'œillet d'une meule de moulin.

BOITO (Arrigo), librettiste et compositeur italien, né à Padoue en 1842, a fait ses études musicales au Conservatoire de Milan. Au point de vue poétique, Boito est un romantique très avancé : au point de vue musical, c'est un pr fond admirateur de Richard Wagner. Il ne s'est produit, comme compositeur, qu'avec un opéra écrit sur le sujet de *Faust* et intitulé *Mefistofele*, qui subit une chute éclatante lors de son apparition au théâtre de la Scala de Milan, en mars 1868. Pourtant, cet ouvrage, refait en partie, a obtenu depuis un brillant succès non seulement en Italie, mais à l'étranger. Boito a écrit deux autres ouvrages : *Ero e Leandro*, et *Nerone*, qui n'ont pas encore été représentés. Après avoir été son propre librettiste pour ses trois opéras, il a fourni des livrets à d'autres compositeurs : à son ancien condisciple, Franco Faccio, celui d'*Amleto* ; à Ponchielli celui de *Giocondo* ; à Gaetano Coronaro celui de *Un Tramonto* ; enfin, à Verdi ceux d'*Otello* et de *Falstaff*.

BOITON (*bo-a*) n. m. Nom donné, dans diverses contrées, à une étable à porcs.

BOITTE (*bo-at'*), **BOÈTE** ou **BOÉTTE** (*bo-èt'*), ou **BOUETTE** (*boa-ét* — du bas breton *boued*, même sens) n. f. Appât dont on se sert pour la pêche. ‖ *Jeter de la boitte à la mer*, Amorcer le poisson.

— ENCYCL. Suivant le pays, quelquefois la *boitte* est destinée, elle consiste en poisson, en viande, en vers de terre ou de mer. Pour les requins, on se sert d'un morceau de lard salé; pour certains poissons, comme le maquereau, le mulet, on se sert d'un simple morceau d'étoffe, ou d'un bout de nacre. L'encornet se pêche avec des coquilles de porcelaines sur lesquelles il vient se coller. Pour la morue et la sardine, on emploie le crabe mou et les vers de mer.

BOITTE (Louis-François-Philippe), architecte, né à Paris en 1830, élève de Blondel et de Gilbert, remporta le grand prix d'architecture en 1859. De retour à Paris, il s'est fait connaître en envoyant au Salon de remarquables études, parmi lesquelles nous rappellerons : *Restauration de l'Acropole* 1867 ; *Temple de la Victoire Apteros à Athènes* (1872) ; etc.

BOITTER (*bo-a*) ou **BOUETTER** (*boa-ê*) v. n. Adapter la boitte ou amorce à l'hameçon.

BOITTÉE n. f. Pêch. Syn. de BOITTE, BOUETTE OU BOÈTTE.

BOIT-TOUT (*boi-tou*) n. m. Fam. Verre dont le pied est cassé, ou n'existe pas et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé, sans avoir *tout bu*.

— Pop. Ivrogne, homme qui boit tout ce qu'il gagne.

— Agric. Sorte de puisard ou de puits perdu.

BOITZENBOURG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur la petite rivière de *Boitze*, affluent de l'Elbe ; 3.670 hab. Minoterie et scierie à vapeur, briqueterie et four à chaux, construction de bateaux, commerce de bétail et de poisson. Cette ville, résidence des comtes de Schwerin entre 1274 et 1349, eut son château détruit par Gallas en 1644.

BOIVIN ou **BOYVIN** (François de), baron de Villars, bailli de Gex, chronqueur, né en 1618. Il fut secrétaire du maréchal de Cosse Brissac. On lui doit : *Mémoires sur*

les pierres des Dieux tant dans le Pérou et qu'au Mexique et de celle de Mitla, par l'abbé de Cresse, comte de Beaune (1867), et Instruction sur les coffrages à Ploërmel, de la pierre et des pavés monétaires (1873).

BOIVIN DE VILLENEUVE Jean, savant orientaliste, né en 1663, mort en 1726. Employé à la bibliothèque du roi, il découvrit un manuscrit palimpseste de Jérôme en ancien uncriale, qui parvint à déchiffrer. Nommé en 1705, membre de l'Académie des inscriptions et professeur de grec au Collège de France, il savait, en 1721, membre de l'Académie française. On a de lui de nombreuses éditions grecques : *les Fragments d'Hesiode, les Vies de Plutarque de l'Odyssée, Système d'Homère sur l'Odyssée ; Le de Christine de Pisan* ; une édition des *Mathématiques* (1693), des traductions, etc.

BOIVIN Marie Anne Victoire GILLAIN, dame, sage-femme, née à Montreuil en 1773, morte en 1841. Elle obtint la place de sage-femme à l'hospice de la Maternité où elle se lia avec la célèbre Mme Lachapelle (qui). On lui doit : *Mémoire sur l'art des accouchements* (1812) ; seule, puis revisée, *Mémoire sur les hernies gangréneuses de l'ovaire* (1817) ; *Mémoire sur les maladies des femmes, des enfants* (1825) ; *Recherches sur les causes les plus fréquentes de la mortalité des nouveau-nés* (1827) ; *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes* (1833).

BOIVIN n. m. T. de mar. Cordage qui meut la bonne.

BOIZOT Louis Simon, sculpteur français, né et mort à Paris (1743-1809), élève de Slodtz, remporta le grand prix de sculpture en 1762, et fut élu membre de l'Académie en 1778. Parmi ses ouvrages, nous rappellerons monument de Turenne au palais de l'Institut ; les emplacements allégoriques pour la Fontaine de la place du Châtelet, et les modèles de vingt-cinq fragments du bas-relief du socle de la colonne Vendôme. Fils aîné de l'artiste, MARIE-LOUISE-ADELAÏDE, née en 1744, morte vers 1809, est connue comme graveur.

BOJADOR (CAP), promontoire de l'Afrique occidentale, projeté dans l'Atlantique par la côte du Sahara. Ce cap marqua pendant longtemps, au moyen âge, la limite de la navigation portugaise vers le sud ; il fut doublé pour la première fois par un de leurs navigateurs, Gil Eannes, en 1434.

BOJAN, bourg d'Austro-Hongrie (Bukovine), sur le Pruth ; 6.100 hab.

BOJANO (*Bovianum*), ville d'Italie (Abruzzes), prov. de Campobasso, ancien Samnium, sur le Biferno, au pied du mont Matese ; 5.300 hab. Évêché suffragant de Benevent. Ville d'origine samnite, ruinée plusieurs fois par les tremblements de terre, notamment en 1805.

BOJANOWO, ville d'Allemagne (Prusse (régence de Posen)) ; 2.000 hab. Manufactures de draps, distilleries, moulins. Ville fondée par des réfugiés protestants, en 1638.

BOJARDO ou **BOIARDO** Matthieu Marie, comte de, poète italien, né à Scandiano (duché de Modène) en 1430, mort à Reggio en 1494. Reçu docteur en droit et en philosophie à l'université de Ferrare, il suivit d'abord la carrière des armes, et fut gouverneur de Ferrare, Reggio et Ercole Ier, qui lui confièrent plusieurs charges importantes ; notamment le gouvernement de Reggio, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, après avoir quelque temps capitaine de Modène (1481). Bien que vivant au milieu de la cour et des affaires, il écrivit : *Roland amoureux* (*Orlando innamorato*), épopée en soixante-neuf chants, restée inachevée, et qui ne fut imprimée qu'en 1495, l'*Orlando furioso*, de l'Arioste, en est une continuation. Boiardo a écrit aussi des poésies latines : *Carmen bucolicum* (1500) ; des poésies italiennes : *Sonetti e Canzoni* (1499) ; une comédie en vers, intitulée *Timone* (1500).

BOJÉRIE n. f. Genre de composées inulobées, renfermant des herbes vivaces, dressées, plus ou moins velues, originaires de Madagascar et du Cap.

BOJÉRIÉES (rad. *bojérie*) n. f. pl. Groupe de composées, SYNTH. genre *bojérie* — *Ad.* genre BOJÉRIE.

BOJEVATZ, village de Serbie ; 3.250 hab.

BOJITZA, village de Bulgarie, aux sources de la Dobrélouka, affluent de la Strouma ; 2.900 hab.

BOJKOWITZ, village d'Austro-Hongrie (Moravie) ; 2.065 hab.

BOJOL, île des Philippines. V. BONOL.

BOKA ou **SZERB-BOKA**, village d'Austro-Hongrie (Hongrie), sur la Temes ; 2.100 hab.

BOKAS (kas) n. m. Sorte de toile de coton de Surate.

BOKÉ, ville de la Guinée française, chef-lieu de cercle du Rio Nunez. Point terminus de la navigation sur la rivière de ce nom. Débouché commercial des provinces septentrionales du Fouta-Djallon. De nombreuses lagunes se rencontrent sur les deux rives, elles font un grand commerce des produits du pays, surtout du caoutchouc et de cuir. Un poste a été construit à Boké en 1888, même mois, et rappelle le départ de René Caillé pour Tombouctou.

BOKHARI (Aliou Abdel-Allah-Mohammed-El-), théologien musulman, né à Boukhara en 810, mort près de Samarkand en 870. Il voyagea dans la plus grande partie du monde musulman pour apprendre le droit et la théologie musulmane. Son principal ouvrage, le *Sahih*, contient 6.000 traditions *hadith* de Mahomet et de ses compagnons. C'est le livre le plus sacré pour les Sunnites, après le Coran.

BOKKASAH, ville de l'Afrique occid. (république de Libéria), dans le haut bassin du fleuve côtier Saint-Paul ; 7.000 hab. Commerce important.

BOKKEVELD ou **BOGGEVELD**, chaîne de montagnes de l'Afrique australe, couvrant la partie occidentale de la colonie du Cap, et s'étendant du fleuve Orange à la source de la petite Dorn, ou elle forme la partie occidentale des Hautes Montagnes (cette chaîne dessine son nom à ces districts de la colonie du Cap : le *Bokkeveld chaud*, au climat doux, d'une grande fertilité ; le *Bokkeveld froid*, situé dans les montagnes avec quelques vallées fertiles, le *Bokkeveld inférieur*, peu peuplé, et propre surtout à l'élevage du bétail.

BOKKEVÉLITE (de *Bokkeveld*), n. de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. L'orthoclase étymol. signifiant BOKKEVELITHE. Nom donné à un type de roche métamorphique ancienne, de structure compacte, et composée de pyroxène et une substance hydrocarbonée. On rencontre un type dans les materiaux de tous chemins du Bokkeveld.

BOKOMBAL (mot indéterminé) n. m. Nom vulgaire à Madagascar, du malé [illegible]

BOKSBURG, village de l'Afrique australe (Transvaal), source de l'Indaba-Kamma ; 2.000 hab.

BOL (du gr. *bolos*, motte [illegible]) n. m. Pharm. Sorte de pilule plus grosse, plus molle que les pilules ordinaires, et qui a une forme un peu allongée.

— *Bol alimentaire*. Physiol. Masse arrondie d'aliments, qui se forme sur la langue, après la mastication, et qu'on avale en une fois.

Art. vétér. Grosse pilule du volume d'une noix, destinée le plus souvent aux chevaux.

Minér. Nom générique des argiles happant à la langue et colorées en rouge ou en jaune par l'oxyde de fer. Ces silicates fondent au chalumeau, en émail jaune ou brun, et sont peu plastiques. *Bol d'Arménie, Bol arménien, Bol de Smyrne*, Terre argileuse, de couleur rouge grenat, qui passait pour bonne en médecine, et que les Orientaux emploient encore comme médicament. On l'emploie aujourd'hui en Lorraine, sous forme sèchée, pour que les prétresses de Diane, qui vendaient cette terre, en taisaient des petits gâteaux, ou pastilles, sur lesquels il appliquaient l'empreinte d'une biche, symbole de Diane. — *Bol jaune*, Argile ocreuse, de couleur jaune, qui se trouve dans une foule de localités, et principalement, pour la France, près de Vierzon. Lavé et calciné convenablement, il donne une couleur rouge qui est employée pour les peintures communes. Simplement lavé, il fournit une ocre jaune, qui sert aux mêmes usages.

Techn. Nom donné par les tuiteurs d'ardoises aux poudres composées d'ocre rouge et de gypse calciné, et servant à saupoudrer les quarterons, afin de prévenir toute adhérence du métal en feuilles.

— *Bol d'Arménie*. T. de dorure. Préparation servant à faire les dessous qui reçoivent les feuilles d'or. (V. Minér.)

Sorte de terre argileuse employée en peinture pour la préparation de diverses couleurs. Sorte de vernis dont les graveurs et les photographes se servent. Chez les potiers, le *bol d'Arménie* s'ajoute à la cire à cacheter pour la colorer.

BOL (angl. *bowl*, même sens) Mobil. n. m. Vase demi-sphérique, qui sert à contenir ou à préparer certaines

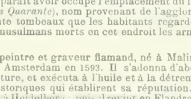

B 13.

boissons : Bol, *de porcelaine*. Contenu d'un bol complètement plein : *Un* BOL *de tisane*. Un BOL *de punch*.

— Art. culin. Rave cuite sous la cendre.

BOL n. m. Pêch. Poste que doit occuper chacun des pêcheurs à l'assaugne, pour ne point endommager les filets des autres pêcheurs. On dit aussi BAT.

BOL, ancienne ville d'Afrique, située au pied du mont Balbus, sur lequel se réfugia Massinissa, après sa défaite par Syphax. Bol paraît avoir occupé l'emplacement du lieu dit El-Ardain (*les Quarante*), non provenant de l'agglomération de quarante tombeaux que les habitants regardent comme ceux de musulmans morts en cet endroit les armes à la main.

BOL (Hans), peintre et graveur flamand, né à Malines en 1534, mort à Amsterdam en 1593. Il s'adonna d'abord à la grande peinture, et exécuta à l'huile et à la détrempe des paysages historiques qui établirent sa réputation. Il travailla ensuite à Heidelberg, puis revint en Flandre et en Hollande, où il termina sa carrière. Il se distingua surtout dans la miniature, et produisit en genre un grand nombre d'ouvrages. Il a aussi gravé à l'eau-forte un certain nombre de sujets bibliques et de paysages.

BOL (Ferdinand), peintre et graveur hollandais, né à Dordrecht en 1616, mort à Amsterdam en 1680. Il se rendit de très bonne heure à Amsterdam, où il se forma sous la direction de Rembrandt. Il fut une des plus brillantes illustrations de l'école hollandaise, et le plus fort des disciples du peintre hollandais. Un de ses chefs-d'œuvre est le tableau qui couvrait jadis l'hôpital des lépreux (*Leproseriehuys*) d'Amsterdam, en 1649, et qui représente quatre regents des et établissement. Le musée d'Amsterdam possède le *Portrait de l'artiste* peint par lui-même, le *Portrait de Rembrandt jeune*, etc. Dresde offre le plus grand nombre d'ouvrages de Ferdinand Bol : *Portrait de l'artiste, Ernestine Frisonet, l'Isabelle de Jamet, Joseph présentant son père à Pharaon*, etc. Le Louvre a quatre portraits de lui. Bol a aussi gravé à l'eau forte une vingtaine d'estampes.

BOLA ou **BOLAS** (*bolas* espagn. *bola*, boule) n. m. Espèce de lasso en usage chez les Mexicains et les Indiens de l'Amérique du Sud, et composé de longues courroies terminées par de lourdes boules. C'est un lasso à force centrifuge.

BOLAIRE (rad. *bol*) adj. Qui est analogue au bol d'Arménie. V. BOL.

BOLAN, passage important du Beloutchistan, qui relie le Sind au Sud-septentrional Gnastan et à Kandahar. La rivière du même nom y prend sa source.

BOLANDRE n. m. Genre de saxifragacées, ne renfermant qu'une espèce californienne, qui est une petite herbe à rameaux grêles.

BOLAÑOS, bourg du Mexique, départ. de Xalisco, ch.-l. de district ; 3.300 hab. Riches mines d'argent. — Pop. du *district de Bolaños* : 9.288 hab.

BOLANOSE (de *Bolaños*, n. de lieu) n. f. Genre de composées vernonoïdes, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbuste tomenteux du Mexique.

BOLANTHE du gr. *bolos*, masse, et *anthos*, fleur n. f. Bot. Section du genre saponaire.

BOLANTIN n. f. [illegible]

BOLASSE n. f. [illegible]

BOLAX [illegible]

BOLAX Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des *bolax flavolineatus* (Brésil.)

BOLAYE [illegible]

d'Afrique.

BOLBEC (*bèk*) n. m. Variété de tissus fabriqués à Bolbec et servant à faire des mouchoirs. On dit : *Mouchoirs* BOLBEC.

BOLBEC, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 25 kilom. du Havre, sur la *Bolbec*, affluent de la Seine ; 12.339 hab. (*Bolbecais, aises*). Ch. de f. Ouest. Carrières ; industrie considérable ; grandes filatures et tissages de coton, fabriques de calicots, mouchoirs, draps, flanelles, couvertures, imprimeries d'indiennes et tanneries, fonderie marbres provenant de Marly. Cette ville, bien bâtie, dans une situation admirable pour le commerce, était [illegible] du détroit sur la [illegible] de la ville [illegible]

BOLBIDION n. m. [illegible] genre cymbidion.

BOLBITINA, ville ancienne de la basse Égypte, sur une branche du Nil, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui *Rosette*.

BOLBITINE (BOUCHE), la seconde bouche du Nil, sur laquelle était située la ville de Bolbitina ; c'est la *Bouche de Rosette* actuelle.

BOLBITIS (*itis*) n. m. Bot. Syn. de POLYTÉRÈME. Genre de champignons agaricinés, voisin des coprins.

BOLBOCÈRE (du gr. *bolbos*, bulbe, et *keras*, corne) n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des géotrupides, renfermant des scarabées globuleux, à élytres striés, à tête et corselet cornus et carénés. Deux espèces se trouvent en France : le *bolboceras unicornus*, dans le centre ; le *bolboceras gallicus*, plus méridional, et qui vit dans les truffes. D'autres [illegible] les régions désertiques : le *bolboceras fulvus* (Sénégal).

BOLBOCHÈTE (*kèt* — du gr. *bolbos*, bulbe, et *khaitê*, chevelure) n. f. Bot. V. BULBOCHÈTE.

BOLBONACH (*nak*) n. m. Nom vulgaire de la lunaire *lunaria rediviva*.

BOLBOPHYLLAIRE (du gr. *bolbos*, bulbe, et *phullon*, feuille) n. f. Genre d'orchidacées-pleurothallées, des régions tropicales du globe.

BOLBOPHYLLE (même étymol. qu'à l'art. précédé.) n. f. Genre d'orchidacées-pleurothallées, des quatre-vingts espèces, des régions tropicales du [illegible] monde.

BOLBOPHYLLOPSIDE (du gr. *bolbos*, bulbe, et *opsis*, aspect) n. f. Genre d'orchidacées-pleurothallées de l'Inde.

BOLBORCHIDE (*kid*' — du gr. *bolbos*, bulbe, et *orchis*, *idos*, bourse) n. f. Genre d'orchidacées-pleurothallées, renfermant une espèce de Java.

BOLDA, **BOLDO**, **BOLEU**, **BOLDEAU**. Noms donnés au *peumus boldus* V. BOLDO, et BOLDUS.

BOLDÉE (de *Boldo*, n. d'un botan. espagn.) n. f. Bot. SYN. de PEUMUS.

BOLDÉRIEN (*ri-in*) n. m. Nom donné aux sables blancs du Bolderberg (Limbourg). Ces sables, qui ont une épaisseur de 7 mètres, sont dépourvus de fossiles et se trouvent à la partie supérieure de l'étage quatrienn (oligocène supérieur).

BOLDINE (rad. *boldus*, n. d'une espèce d'arbre) n. f. Alcaloïde extrait des feuilles du *peumus boldus* (Bolda) ou *boldus fragrans*. Pour l'obtenir, on traite ces feuilles au moyen de l'eau acidulée par l'acide acétique, et on précipite la boldine par l'ammoniaque.

BOLDO n. m. Genre de [illegible] ou *peumus boldus* (Molina), originaire du Chili, et dont les feuilles sont employées, depuis 1868, dans les affections du foie.

Pharm. Les feuilles du *peumus boldus* (Bolda) ou *boldus*, de la famille des [illegible] trop petite quantité pour [illegible] l'agent thérapeutique de [illegible] par Chapoteau. Injecté sous la peau ou dans l'estomac, ce produit amène un sommeil tranquille, suivi d'un réveil naturel ; il constituerait donc le principe actif du *boldoa fragrans*.

BOLDU n. m. Genre de lauracées-cryptocaryées, renfermant des arbres du Chili.

BOLDUC (*duk*' — anc. orthogr. de *Bois-le-Duc*, ville de Hollande où l'on fabrique des rubans de fil) n. m. Ruban de fil de lin ou de coton étroit et peu tramé. (Le bolduc vert, rose, bleu, etc., s'emploie pour le ficelage des paquets, chez les confiseurs.)

BOLDUCIE (*si*) n. f. Bot. Syn. de COUMAROUNE.

BOLECHOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), régence de Lemberg ; 4.400 hab. Raffinerie de naphte, scierie. Exploitation de sources salées.

BOLÉE (du gr. *bôlos*, motte de terre) n. m. Genre de crucifères, comprenant un sous-arbrisseau qui croît en Espagne, dans les endroits pierreux. Il On dit aussi BOLEUM.

BOLÉE n. f. Contenu d'un bol : *Une* BOLÉE *de cidre*.

BOLÉRO n. f. Chorégr. Danse espagnole vive, moins lente que le fandango. Air sur lequel on la danse, et qui sert aussi [illegible]

— Cost. Vêtement de femme d'origine espagnole, sorte de pelerine [illegible] qui se met par dessus un [illegible]. Petit chapeau de femme espagnol, rond et garni d'un ou de plusieurs pompons.

— Encycl. Mus. La mesure du boléro est généralement à trois temps, et son caractère est plein de gaieté et d'entrain, malgré l'uniformité rythmique de son accompagnement, uniformité qui caractérise d'ailleurs presque tous les airs espagnols, où on ne sort presque plus d'un rythme une fois établi. En France, le boléro a souvent trouvé sa place au théâtre. On en trouve un dans le *Cordelière*, de Nicolo, de même que dans *Jocande*, [illegible] dieu; la jolie chanson d'Angèle, au second acte du *Domino*

Espagnole vêtue et [illegible]

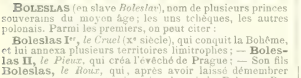

[illegible] Auber, est un boléro, et enfin l'ouverture des *Deux Journées* [illegible] est un boléro.

BOLESLAS (en slave *Boleslav*), nom de plusieurs princes souverains du moyen âge; les uns tchèques, les autres polonais. Parmi les premiers, on peut citer :

Boleslas Ier, *le Cruel* (Xe siècle), qui conquit la Bohême, et lui annexa plusieurs territoires limitrophes; — **Boleslas II**, *le Pieux*, qui crea l'évêché de Prague; — Son fils **Boleslas**, *le Roux*, qui, après avoir laissé démembrer son royaume, mourut prisonnier du roi de Pologne, Boleslas Ier.

Les Boleslas, ducs ou rois de Pologne, ont joué un rôle historique plus important. Les principaux sont :

Boleslas Ier, roi de Pologne, né en 967, mort en 1025, surnommé *le Vaillant*. Fils du duc Miecyslas, il lui succéda en 992. Très ambitieux, il ne songea qu'à agrandir son royaume. Il commença par dépouiller ses frères de leurs principautés, puis il attaqua et battit les Prussiens, étendit sa puissance jusqu'à la Baltique, et finit par séparer de la Moravie, possession de Boleslas le Roux, duc de Bohême. Ayant somptueusement accueilli son souverain, l'empereur d'Allemagne, Otton III, celui-ci laissa Boleslas prendre le titre de « roi » (an 1000). Enfin, appelé par son gendre Svitopolk, prince de Russie, il entra dans Kiev. Attaqué à son tour par l'empereur Henri II, successeur d'Otton, il le mit en déroute et affermit définitivement la Pologne du jeug allemand]; — **Boleslas II**, *le Hardi*, roi de Pologne, né en 1041 mort en 1083. [Il était fils de Casimir Ier, auquel il succéda en 1058. Il se plut à intervenir dans les affaires de la Russie voisine. C'est ainsi qu'il détrôna le duc de Bohême pour lui substituer le fils de celui-ci, Jakomiv (1064). De même, en Hongrie, il remplaça le duc André par son frère Béla (1061). Enfin, il envahit la Russie pour remettre Iagislas, frère du duc, en possession des biens qu'on lui avait enlevés. Rentré en Pologne, il gouverna en despote, souleva contre lui tous les partis et ternit sa propre main, au pied de l'autel, l'évêque de Cracovie, saint Stanislas, qui avait voulu jouer le rôle de conciliateur (1079). Excommunié par le pape Grégoire VII, dépouillé de son titre de roi et bientôt abandonné de tous, Boleslas II dut se réfugier au couvent de Villach (1081). C'est là qu'il finit ses jours]; — **Boleslas III**, dit *Bouche tordue*, duc de Pologne, né en 1085, mort en 1139. [Monté sur le trône en 1102, il partagea ses États avec son frère Sbygée (Zbygniew), mais ce prince ingrat ne cessa de conspirer contre Boleslas, qui dut le faire mettre à mort. Boleslas III entreprit de nombreuses guerres contre la Hongrie, la Bohême et la Russie. C'est sous son règne que Cracovie devint capitale de la Pologne]; — **Boleslas IV**, *le Crépu*, duc de Pologne, né en 1127, mort en 1173. [Il monta sur le trône en 1146, après la déposition de son frère Vladislas. Celui-ci fit appel à l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barbarousse, qui envahit la Pologne, mais ne put réussir à abattre Boleslas. Les deux souverains firent la paix en 1158. Boleslas IV fut aussi heureux avec la Prusse dont il voulait s'emparer : il y éprouva une sanglante défaite]; — **Boleslas V**, *le Chaste*, duc de Pologne, né en 1221, mort en 1279. [Ayant épousé Cunégonde, fille de Bela IV, roi de Hongrie, il fit, comme elle, voeu de chasteté. D'une nature molle et timide, Boleslas V laissa les Tatars envahir par deux fois la Pologne, qui ne fut sauvée que par la bravoure de Henri de Breslau, chef de la jeunesse polonaise et ravre, allié aux chevaliers de l'ordre Teutonique. Plus tard, il est vrai, Boleslas envoya une armée contre les Russes, mais il fut vaincu.]

Bibliog. — Sengewald, *Boleslas le Vaillant* (1854); Karlowicz, *L'Expédition de Boleslas Ier contre Kiev* (1872); Kantecki, *des Testament der Boleslas Schiefmund* (Posen, 1880); Anonyme, *la Chute de Boleslas le Hardi* (1885); Nalecki, *le Règne de Boleslas III*; Pickler (Dr Fritz), *Boleslas II von Polen* (Budapest, 1892).

BOLESLAVITA, pseudonyme de l'écrivain polonais Ignace Kraszewski.

BOLET (lè — lat. *boletus*) n. m. Bot. Genre de cryptogames, de la classe des champignons, famille des hyménomycètes-polyporées, et comprenant un très grand nombre d'espèces.

— Zooph. *Bolet de mer*, Alcyon papilleux.

— Encycl. Bot. Le genre *bolet* (*boletus*) renferme des champignons charnus ou subéreux et comme ligneux, à chapeau sessile ou pédonculé, portant ordinairement à la face inférieure un amas de tubes parallèles très serrés, dont on n'aperçoit que l'ouverture extérieure et qui renferment les spores ou organes reproducteurs.

Le genre renferme un grand nombre d'espèces alimentaires ou malfaisantes, d'autres qui sont employées en médecine, dans les arts ou dans l'industrie. Parmi les premiers, nous remarquerons d'abord le bolet comestible (*boletus edulis*), appelé plus communément ceps, cèpe. Ce champignon croît à terre dans les bois, durant l'été, et acquiert souvent de grandes dimensions. Sa chair, épaisse, ferme, d'un blanc jaunâtre, a une saveur très agréable. Confit dans l'huile ou coupé par tranches et desséché, il est l'objet d'un commerce assez étendu dans les environs de Bordeaux. Nous signalerons encore, dans cette catégorie, le bolet rude (*boletus scaber*) ou roussille, et sa variété orangée (*boletus aurantiacus*); le bolet en bouquets (*boletus frondosus*), vulgairement « coquille » « poule des bois », « couveuse », qui croît sur les racines du chêne, et acquiert jusqu'à plusieurs kilogrammes.

Bien que le principe vénéneux soit moins développé dans certains bolets non comestibles quedans les agarics et les [illegible], plusieurs espèces passent à bon droit pour très malfaisantes, et la plus vulgaire prudence commande de s'en abstenir. Tels sont surtout le bolet poivré (*boletus luridus*), et le bolet indigoïer (*boletus cyanescens*); le premier ressemblant assez, extérieurement, au bolet comestible, pour occasionner de dangereuses méprises. Une particularité remarquable permet de distinguer facilement ces champignons, et, par conséquent, de les éviter. La chair est blanchâtre dans le premier et dans le second; mais, chez ce dernier, lorsque on la coupe, la surface de la section prend au contact de l'air devient en peu d'instants d'un bleu très intense.

Bolets : *a*, gris; *b*, brune ou tête-de-nègre; *c*, du diable.

BOLÉTATE (rad. *bolet*) n. m. Sel fourni par la combinaison de l'acide bolétique avec une base.

BOLÉTIFORME (du lat. *boletus*, bolet, et de *forme*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'un bolet.

BOLÉTIQUE (*ik'* — rad. *bolet*) adj. Qualification donnée à un acide qu'on a trouvé dans un champignon du genre bolet. On a montré son identité avec l'acide *fungique*.

BOLEYN ou **BOULEN** (Anne de). Biogr. V. Anne de Boleyn.

BOLFRI, l'un des trois noms de Bérith. V. ce mot.

BOLGRAD, ville de Bessarabie. V. Bielgrad.

BOLI ou **BOLOU**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), chef-l. du sandjak de son nom, sur la pente méridionale du Bolu Dagh, à 180 kilom. N.-E. de Brousse. Tanneries, fabriques de coton, vaste bazar. Aux environs, sources minérales qui alimentent des bains très fréquentés, et ruines de l'ancienne Hadrianopolis. — Pop. du district : 225,000 hab.

BOLIAC (César), poète et homme politique roumain, né à Bukarest (selon d'autres en Transylvanie) en 1843, mort à Bukarest en 1880. Sa participation au mouvement contre le protectorat russe lui valut plusieurs condamnations (1878, 1879, 1880). En 1848, il fut membre actif du comité révolutionnaire, et, après l'abdication de Bibesco, secrétaire du gouvernement provisoire et maire de Bukarest. Député au camp de Fuad-Pacha pour protester contre le règlement organique, il fut retenu prisonnier, mais put fuir en Transylvanie, et de là à Paris. On a de lui un volume de poésies sociales, des chants nationaux, etc. Ses oeuvres politico-historiques les plus remarquables sont ses *Mémoires sur la Roumanie* et les *Monastères soumis*. Boliac s'est occupé beaucoup d'archéologie.

BOLICHE (pour étymol. v. [illegible]) n. f. Filet de pêche à deux ailes, avec un manche au milieu.

Boliche.

BOLIDE (du gr. *bolis*, *idos*, jet de lumière), n. m. Astre petit, relativement à la masse des planètes, qui erre dans l'espace, et quelquefois traverse notre atmosphère, ou même tombe sur la terre.

— Encycl. Les étoiles filantes sont des corpuscules solides enflammés et se meuvent dans le ciel avec une grande rapidité; en traversant notre atmosphère, ces corps s'échauffent à raison de la résistance, du frottement que celle-ci leur oppose, et s'ils ne sont pas aussi entièrement consumés, sans cependant reprendre leur course à travers l'espace, ils constituent les *bolides*. Le bolide peut être suivi d'une traînée lumineuse, lancer des étincelles, éclater, projetant avec fracas des débris appelés aérolithes, météorites. Souvent, en traversant les airs, il détermine un sifflement. Ces pierres météoriques renferment du fer, du nickel, métaux magnétiques; et, comme les bolides entraînent avec eux dans notre atmosphère des masses fluidiques ou brouillards de matière non encore connues, leur action sur le magnétisme terrestre pourrait être rapportée à la production des aurores boréales. Enfin, à diverses reprises, avec le même cortège de lumière et de bruit, se sont manifestés des météores à l'état de poussières, mais distingués jusqu'ici des poussières d'origine terrestre, d'autant que leur combustion dans l'air peut en avoir modifié la nature. Il semble bien démontré, aujourd'hui, que cette poussière cosmique tombe impérceptiblement et continuellement sur la terre, fait d'une grande importance, non seulement pour la physique du globe, mais encore pour la géologie et les questions pratiques telles que l'agriculture. Le plus gros fragment météorique, trouvé sur les bords de la Plata, est évalué à 50.000 kilogrammes : les plus célèbres de tels débris sont celles d'Orgueil et de Lucé. Orgueil, le 14 mai 1864, son, respectivement une centaine et trois mille morceaux furent parsemés sur des ovales de 28 et 12 kilomètres de diamètre.

Ces débris, analysés, contiennent vingt-deux éléments : fer, manganèse, silicium, oxygène, nickel, cobalt, chrome... appartenant tous à notre globe, dans le même ordre d'importance environ pour les premiers; cependant, le fer et le nickel s'y rencontrent à l'état métallurgique, non pas comme dans les agglomérations terrestres. Leur vitesse de translation peut atteindre 48 kilomètres par seconde, double de celle de la terre autour du soleil.

C'est seulement à la fin du siècle dernier, avec Chladni, Biot, Laplace, puis Arago, Humboldt, que l'on commença à se faire des idées justes sur l'origine de ces météores : la terre, dans sa trajectoire, rencontre dans l'espace une infinité de parcelles obscures qui circulent aussi autour du soleil et échauffent au contact de l'atmosphère. Quelques-unes de ces parcelles semblent même étrangères au système solaire et constituer la désagrégation d'amas cosmiques en pénétrant dans notre système. Depuis qu'il connaît les bolides, on ne doit pas s'étonner de n'en point retrouver dans les entrailles de la terre; car, sous l'influence de l'eau, ces matières s'oxydent et se désagrègent rapidement.

— Bibliog. Chladni, « Académie des sciences » [1872]; Elie de Beaumont (« Académie des sciences » [1871]); Daubrée (« Académie des sciences » [1872, 1873]); *Études récentes sur les météorites, Rapport du jury international de 1867*; Delaunay (« Académie des sciences » [1868]); Meunier, *Étude descriptive des météorites* [1867]; *le Ciel géologique* [1871]; P. Secchi (« Académie des sciences » [1872]).

BOLIER (*li-é*) n. m. Sorte de filet de pêche, en forme de nappe, d'une longueur minimum de 35 mètres et muni dans

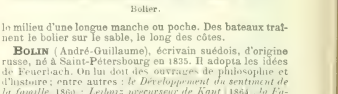
Bolier.

le milieu d'une longue manche ou poche. Des bateaux traînent le bolier sur le sable, le long des côtes.

BOLIN (André-Guillaume), écrivain suédois, d'origine russe, né à Saint-Pétersbourg en 1835. Il a publié des idées de Feuerbach. On lui doit des ouvrages de philosophie et d'histoire : entre autres : *le Développement du sentiment de la famille* 1866); *Leibniz précurseur de Kant* [1864], *la Famille* 1864); *Recherches sur le droit naturel du bonheur* 1868); *les Etats de l'Europe et les leçons de philosophie politique* (1868), etc. Comme philosophe, Bolin est un réaliste s'appuyant sur l'expérience, mais à tendances idéalistes.

BOLINAO, ville de l'Océanie espagnole, archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Zambales]); 6.860 h. Chasse, pêche, élève de bétail; commerce assez important.

BOLINE (du latin *bolis*, météore) n. f. Genre de cténophores lobés, famille des méménidés, renfermant des formes très lisses avec un sommet à pôle arrondi.

— Encycl. Les *bolines* habitent en diverses mers; elles sont répandues surtout dans les parages du nouveau monde. Citons la *bolina alata* (Pacifique Nord); la *bolina septentrionalis* (mer de Behring).

BOLINÉ. Myth. gr. Nom d'une nymphe, qui se jeta dans la mer pour échapper aux poursuites d'Apollon. Elle donna son nom à la ville de *Bolina*, en Achaie.

BOLINGBROKE, bourg d'Angleterre (comté de Lincoln), 160 hab. Ruines d'un vieux château. — Patrie de Henri IV d'Angleterre.

BOLINGBROKE (Henry Saint-John, vicomte de), homme d'État, littérateur et philosophe anglais, né en 1678 à Battersea (Surrey), mort en 1751. Entré au parlement en 1700, il siégea parmi les *tories*, et, quatre ans plus tard, devint secrétaire de la guerre et des lois. Renversé en 1708, il se renferma dans une solitude studieuse, à laquelle la reine Anne, qui prisait fort les talents de l'homme d'État, l'arracha en 1710 pour lui confier le poste de ministre des affaires étrangères. La paix d'Utrecht, qu'il prépara longuement et réussit à conclure en 1713, malgré la violente opposition des whigs, fut son oeuvre maîtresse. Si elle lui valut, de la part du grand roi, une réception des plus flatteuses à Versailles, ses adversaires, et parmi eux Horace Walpole, son ancien condisciple d'Eton, la lui reprochèrent comme une trahison envers l'Angleterre. Revenus au pouvoir en 1714, à l'avènement de Georges Ier, ils exigèrent du roi la destitution de son ministre, et du parlement un arrêt de proscription, qui obligea Bolingbroke à se réfugier en France. Dans son indignation, celui-ci n'hésita pas à offrir ses services au prétendant, mais il ne tarda pas à le quitter. Entre temps, Bolingbroke épousa la veuve du marquis de Villette, mère de Mme de Maintenon. Autorisé, en 1723, par Georges Ier, à rentrer en Angleterre, il se lança de nouveau dans l'arène politique et fit une violente attaque au ministère Walpole, dont il stigmatisa la corruption dans ses fameuses *Lettres* et sa *Dissertation sur les partis*. Puis, en 1735, épuisé par cette lutte, il revint en France. Rappelé en Angleterre, en 1738, par la mort de son père, il se retira jusqu'à sa mort dans son domaine de Battersea.

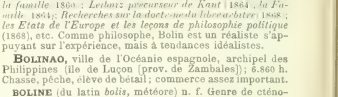
Bolingbroke.

On doit à Bolingbroke un grand nombre d'écrits; notamment : *Considérations sur l'état présent de la Grande Bretagne*, et les *Mémoires secrets sur les affaires d'Angleterre*

de 1740 à 1756; les *Réflexions sur l'art*, les *Lettres sur l'étude de l'histoire*, les *Pensées sur la religion actuelle*, les *Lettres sur l'état d'un roi patriote*, *Satire de la tyrannie du droit divin*. Dans ces derniers ouvrages, Bolingbroke se montre le prédicateur acerbe du despotisme.

— Bibliogr. : Moritz Brasch, *Lord Bolingbroke et les whigs et tories du son temps*, Francfort-sur-le-Meun, 1855. — Cooke, *Memoirs of Bolingbroke*, Londres, 1836. — Robert Harrop, *Bolingbroke, a political study and criticism* 1884. — John Churton Collins, *Bolingbroke, a lecture and study* (Londres, 1886). — Macknight, *Life of Bolingbroke* (Londres, 1863). — Arth. Hassall, *Life of viscount Bolingbroke* (Londres, 1888). — Ch. de Remusat, *Bolingbroke, sa vie et son temps*, 1855.

BOLINOPSIDE (de *bolinos*, et du gr. *opsis*, *ôdos*, apparence), n. f. Genre de cténophores lobés, famille des mnémiadés, voisin des *Bolinos*, mais en différant par le corps recouvert de papilles. Les bolinopsides habitent le Pacifique.

BOLINTINEANO Demetre, poète et homme politique né à Bolintinu-din-Vale, près de Bukarest, en 1826, mort à Bukarest en 1872. Après un court séjour en France, il fut nommé à Bukarest, où il dirigea le « Peuple souverain » (1847). Compromis dans le mouvement révolutionnaire contre le protectorat russe, Bolintineano, proscrit, fit de longs voyages (1848-1859). De retour à Bukarest, il fut nommé, en 1861, ministre des affaires étrangères, et plus tard, ministre des cultes et de l'instruction publique. En 1866, il se retira de la vie politique. Malade et pauvre, il passa quelque temps dans l'ignorance commune mourut dans un hôpital. Les poésies les plus remarquables de Bolintineano sont les *Pièces du Bosphore*, traduites par la poète en français sous le titre de *Reines d'Orient*, et les *Légendes, le Chant de la Roumanie* et *Mihaiu commanda* (1858); etc. Ses œuvres dramatiques se détachent surtout : *Alexandre Lapusneano*, *Michel le Brave*, *condamné à mort*, etc. Son meilleur roman est *Manuel si Elena*.

BOLIQUEME ou **BOLIQUEIMA**, bourg du Portugal (Algarve), près du Cap Cabner la Ribeira Quarteira; 1.700 hab. Pêcheries de thon.

BOLITOBIE ou **BOLITOBIUS** (*usz* — du gr. *bôlitês*, champignon, et *bios*, vie), n. m. Genre de coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, tribu des tachyporines, renfermant de petits staphylins barrés de jaune, de fauve et de noir, et qui vivent dans les champignons : *Les* BOLITOBIUS *ne relèvent pas leur abdomen; au contraire, ils le baissent en dessous*. (Girard.) Une vingtaine d'espèces habitent l'Europe; de plus nombreuses sont répandues sur le globe. Citons : le *bolitobius atricapillus* (France); le *bolitobius distigma* (Sicile).

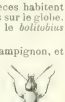

Bolitobie (grossi 4 fois).

BOLITOCHARE (*kar'* — du gr. *bôlitês*, champignon, et *khara*, joie) n. m. Genre de coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, renfermant de petites formes allongées vivant dans les champignons.

— Encycl. : Les *bolitochares*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont répandus sur le globe, particulièrement dans le nord de l'Europe. Nous citerons le *bolitochares bella*, qui vit en France.

Bolitochare (grossi 9 fois).

BOLITOGYRE (du gr. *bôlitês*, champignon, et *gyrein*, tourner) n. m. Genre de coléoptères. ‖ Syn. de CYATHOTHORAX.

BOLITOPHAGE (du gr. *bôlitês*, champignon, et *phagein*, manger) n. m. Genre de coléoptères hétéromères, famille des diapérides, renfermant de petites formes arrondies, à téguments âpres et à corselet souvent corni.

— Encycl. : On connaît une vingtaine d'espèces de *bolitophages*, répartis sur tout le globe; quatre habitent l'Europe et vivent dans les bolets, où se développent leurs larves. Nous citerons : le *bolitophagus armatus*; le *bolithophagus reticulatus* (France).

Bolitophage (grossi 3 fois).

BOLITOPHILE ou **BOLITOPHILA** (du gr. *bôlitês*, champignon, et *phagein*, manger) n. m. Genre de diptères némocères, type de la famille des *bolitophilidés*, renfermant des tipules de petite taille, habitant nos pays, et dont les larves se développent dans les champignons, particulièrement dans les bolets. Nous citerons : le *bolitophila fusca*; le *bolitophila cinerea* (France).

BOLITOPHILIDÉS (rad. *bolitophile*) n. m. pl. Famille de diptères némocères, renfermant les genres *bolitophile*, *mycétobie* et voisins, tous composés de petites espèces de tipules, vivant dans les champignons. — *Un* BOLITOPHILIDE.

Bolitophile (gr. 2 fois).

BOLIVAR (du nom du libérateur de la Colombie) n. m. Sorte de chapeau évasé, à larges bords, qui fut surtout à la mode en France en 1819 et 1820. ‖ Sorte de flanelle américaine mi-coton et mi-laine. On l'appelle aussi couramment FLANELLE AMÉRICAINE.

BOLIVAR, départ. de la république de Colombie, peuplé de 245.800 hab., sur 323.000 kil. carr.; ch.-l. *Cartharjène*. C'est un des neuf anciens Etats du même pays.

BOLIVAR, un des Etats ou provinces de la république de Venezuela, peuplé de 2[illegible].000 hab., sur 372.417 kilom. carr.; ch.-l. *Bolivar* ou *Ciudad-Bolivar*; 11.700 hab.

BOLIVAR, prov. de l'Equateur, peuplée de 13.000 hab.; ch.-l. *Cuenca*.

BOLIVAR (Simon), général et homme d'Etat, le Washington de l'Amérique espagnole, né à Caracas (Venezuela) en 1783, mort en 1830. Il reçut une solide instruction en Espagne, puis il voyagea en Allemagne, en Angleterre, en France, où il suivit les cours de l'Ecole polytechnique, enfin aux Etats-Unis. Il revint en Venezuela en 1810, pour prendre part au mouvement qui venait de s'y produire. Il fut envoyé en ambassade contre la mère patrie et fut nommé colonel par Miranda. En 1812, Bolivar était général en chef. En trois mois, il avait quinze combats, cerna et chassa les Espagnols du Venezuela. C'est sur un char triomphal traîné par douze paires bœufs que Bolivar fut son entrée à Caracas (1813). Il reçut le surnom de *Libertador*. La dictature, il fut investi de la dictature. Mais bientôt arrive, sent d'Espagne de nouveaux renforts, sous le commandement du général en chef Morillo. Accablé par la supériorité du nombre, Bolivar dut quitter la terre ferme et sévir jusqu'à Haïti (1815).

Quelques mois plus tard, il avait organisé une nouvelle armée, même une escadre, grâce à la générosité d'un riche négociant hollandais, nommé Brion, il débarqua à l'embouchure de l'Orénoque, et était proclamé chef de la république du Venezuela. Alors, commença la grande guerre de l'Indépendance pendant trois ans, à la tête d'une poignée d'hommes résolus, il ne cessa de harcéler les troupes espagnoles et de les battre en détail. En 1819, il passa du Venezuela dans la Nouvelle-Grenade, franchit les Andes, et réunit la Nouvelle-Grenade au Venezuela sous le nom de « république de Colombie » (1821). Puis ce fut le tour du Pérou : Bolivar entra en triomphe à Lima en 1823, et, assisté de son lieutenant, le général Sucre (v. SUCRE), fit prisonnier le vice-roi La Serna, à Ayacucho (1824). La prise de Callao, en 1826, mit fin à la domination espagnole dans ces pays. Bolivar songeait alors à confédérer les trois Etats qui il avait affranchis : la Colombie, le Pérou et la Bolivie en une « république des Etats-Unis du Sud ». Avant de disparaître à l'empyrée, il abandonna le pouvoir (1830). Sept mois plus tard, il s'éteignait désespéré de l'anarchie où il laissait sa patrie.

— Bibliogr. : Dumonteil-Hassard, *Histoire de Simon Bolivar* (1831); Guzman Blanco, *el Libertador de la America del Sur* (1883); Lacordaire, *Simon Bolivar* (New-York, 1866); Rojas, *Simon Bolivar* (Madrid, 1883).

Bolivar.

BOLIVARIE (de *Bolivar*), n. [illegible]

BOLIVIANE [illegible]

BOLIVIANITE [illegible]

BOLIVIE. [illegible] la République Argentine, la Bolivie, dont [illegible] ficie d'environ 1.330.000 kilom. carr. [illegible] ritoire Bolivien s'appuie à l'O. au grand [illegible] de l'Amérique du Sud, aux Andes [illegible] Cordillère [illegible] Vacaguasa [illegible] Misti (6.100 m.), pic Tacora (6.017 m.), Sayama (6.415 m.). Les cols y sont rares : la passe de Crucero qui emprunte le chemin de fer d'Arequipa est à 4.470 m. d'altitude, celle de Tacora s'ouvre à 4.170 m.; 2° la Cordillera Real s'abaisse graduellement vers l'E.; elle porte les sommets les plus élevés de la chaîne Andine : l'Illampu ou Nevado de Sorata (6.560 m.), l'Illimani (6.410 m.) et le pic de Paris (6.1[illegible]). Simple au N., elle se bifurque au S. [illegible] la région de Sucre et Potosi; 3° entre ces deux chaînes principales, s'étend un plateau de 700.000 kil. carr.

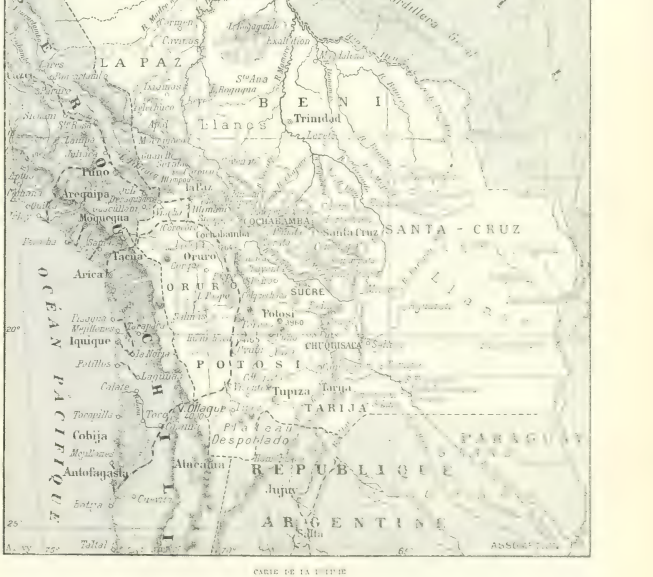

CARTE DE LA BOLIVIE

[illegible] 3.000 m. d'altitude; superf., 9.250 kilom. carr.); il recaca (3.800 m. d'altitude; superf., 8.250 kilom. carr.); il [illegible] dans le lac Titicaca [illegible] Pérou [illegible] — La [illegible] Rio Madre de Dios, le Beni, le Mamoré, le Rio-Grande), les autres au Paraguay (le Pilcomayo, ne sur le plateau bolivien au N.-O. de Potosi, et le rio Vermejo). [illegible] *Gouvernement et divisions administratives.* La Bolivie est une république militaire; la constitution établie en 1826 a été fréquemment modifiée. Aujourd'hui, le pouvoir exécutif est entre les mains d'un président élu pour quatre ans par le suffrage universel et assisté de deux vice-présidents et de cinq ministres; le pouvoir législatif appartient au congrès, composé de deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés, élus par le suffrage universel.

La Bolivie est actuellement divisée en huit départements (*departos*), subdivisés en provinces : 1° Cochabamba; 2° Oruro; 3° Beni (ch.-l. *Trinidad*, sur le rio Mamoré); 4° Santa-Cruz de la Sierra; 5° Chuquisaca (ou Sucre); 6° Tarija. Les départements, ayant à leur tête des préfets, sont divisés en provinces administrées par des gouverneurs; les provinces en cantons, administrés par des corregidors. — Les villes principales sont : Cochabamba, La Paz, Potosi, Sucre. La capitale, qui était autrefois La Paz, est aujourd'hui *Sucre*.

— *Administration.* La justice est rendue par des juges de paix dans les communes, et des juges de première instance dans des provinces; en [illegible], un tribunal d'appel par département et une haute cour à Sucre. La [illegible] est l'espagnol, mais un grand nombre d'habitants ne parlent que l'indien : le quechua dans l'ouest, l'aymara dans le sud-est, et le guarani dans l'est. La religion officielle

Fava, Massari, Sampieri, Zambeccari peuvent se citer. Carracci, Guercino, Cavarage, Dominiquin, Lucas, Salvator Rosa, Jules Romain, Pérugin, Pinturicchio, Raphaël, les plus célèbres peintres de Bologne, Del Piombo, Dolci, de Sirani, Elisabetta Sirani, Lucrezia Scarsellini, Lavinia Fontana

BOMBA, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]), sur le mont Palliano. — Huiles et vins très estimés.

BOMBA (ou BAIE DE), petit golfe de la Méditerranée, sur la côte de la Cyrénaïque, près du désert de Barca; magnifique rade, très sûre.

BOMBACE n. m. Bot. V. BOMBAX.

BOMBACÉES n. f. pl. Série de malvacées, ayant pour type le genre *bombax*. — *Une* BOMBACÉE.

— ENCYCL. Les espèces qui composent cette série sont le plus souvent des arbres gigantesques (boabab), rarement des arbrisseaux, originaires des régions intertropicales. Les fleurs, ordinairement régulières, sont hermaphrodites ou polygames, solitaires ou réunies en grappes et paniculées. La corolle a cinq pétales. Les étamines, en nombre indéfini, sont réunies en cinq faisceaux, ou forment une colonne au milieu de la fleur. Le fruit est capsulaire. Les graines, nombreuses ou solitaires dans chaque loge, sont souvent couvertes d'une peluche soyeuse et pourvues d'un albumen charnu ou mucilagineux.

BOMBAGE n. m. Techn. Opération par laquelle le vitrier cintre les feuilles de verre au four.

— Phot. Opération qui a pour but, une photographie étant terminée, de donner un léger relief à la partie occupée par le sujet, le fond restant plat. On se sert de la presse à *bomber*. (Le bombage est passé de mode.)

BOMBAGISTE (*jisst*) n. m. Fabricant ou marchand de couvre-plats, de corbeilles, de garde-manger, etc., le tout en toile métallique.

BOMBANASSA, BOMBANAX ou **BOMBANAXA** n. m. Bot. Syn. de CARLUDOVICA.

BOMBANCE (altérat. de *bobance, boubance*, appareil fastueux. — Origine douteuse; peut-être du lat. *bombus*, bruit [fracas]). n. f. Fam. Grande chère, ripaille : *Faire* BOMBANCE. *Se ruiner en* BOMBANCES.

BOMBARDE (du lat. *bombus*, bruit) n. f. Art milit. Ancienne machine de guerre, compliquée de cordes et de ressorts, dont on se servait au moyen âge pour lancer de grosses pierres.

— *Bombarde à main*, Sorte de fusil à mèche sans batterie.

— Artill. Pièce d'artillerie, appelée aussi *mortier*, et destinée à lancer des bombes pour battre les forts et les ponts des vaisseaux.

— Bot. Nom vulgaire du salsifis sauvage (*tragopogon pratensis*).

— Cost. *Manches à la bombarde*, Nom donné autrefois aux manches bouffantes, reproduites plus tard sous le nom de *manches à gigots*.

— Mar. Nom donné à toute construction flottante destinée à recevoir comme armement des mortiers. ‖ Petits bâtiments de la Méditerranée, à deux mâts, ayant un ou deux phares carrés et deux forts.

MUS. V. ENCYC.

— Techn. Gouvelle d'un four à briques. ‖ Sorte de voiture de charge. ‖ Sorte de bari en fonte jouant le rôle de presse, et se mouvant à l'aide d'une pédale. (On l'emploie dans la fabrication à la main de la boulonnerie.)

— ENCYCL. Artill. La *bombarde* était une pièce d'artillerie, de gros calibre, à courte volée. Les bombardes ou

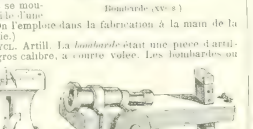

Bombarde (XV siècle).

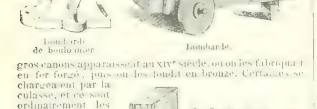

Bombarde de bouleau.

Bombarde.

gros canons apparaissent au XIVe siècle, on en fabriqua en fer forgé, puis on les fondit en bronze. Certaines se chargeaient par la culasse, et ce sont ordinairement les plus anciennes. Les projectiles étaient de grosses sphères de pierre, de fonte, ou même de gros traits, maintenus sur un manchon, empennés, et quelquefois munis de pointes de pierre atteignant cent livres. Les bombardes cessèrent d'être en usage vers le commencement du XVI siècle. A bord des vaisseaux, l'usage de la bombarde ou mortier fut prononcé par Renaud de Lorgeac sous Louis XIV qui en servit avec avantage contre les pirates d'Alger, et Duquesne les mit dans son escadre à bord de bateaux appelés « galiotes à bombes ». L'incertitude du tir a fait abandonner l'usage des bombardes sur les navires; mais, sur les côtes, on fait encore usage de la bombarde, transformée en obusier rayé. La bombarde a conservé une arme portative dont l'origine paraît fort ancienne (C'était un tube assez long et lourd, qui se chargeait par le canon, avait une lumière et nécessitait quelquefois deux hommes pour tirer : l'un pour tenir le tube, l'autre pour y mettre le feu.)

— Mus. Les Bretons donnent le nom de *bombarde* à la musette champêtre dont ils se servent pour faire danser, en compagnie du biniou. On peut la comparer à la musette d'orchestre sans clefs, car elle a le même doigté; seulement, l'anche étant beaucoup plus forte, sa sonorité est beaucoup plus retentissante, d'où, sans doute, son nom de « bombarde ». ‖ On donne aussi ce nom de « bombarde » à un registre de l'orgue, qui est de seize et quelque-fois de trente-deux pieds.

BOMBARDEIRA (*dé-ra*) n. f. Nom donné à une matière textile provenant du cap Vert et notamment de Santiago. Commercialement, on l'appelle *laine de bombardeira*.

BOMBARDELLE (*dèl* — dimin. de *bombarde*) n. f. Petite bombarde. (Mot anc., peu usité.)

BOMBARDEMENT n. m. Action de bombarder, d'attaquer avec des bombes : *Le* BOMBARDEMENT *d'une ville, d'un port.*

— Fam. Action de lancer de nombreux projectiles d'une nature quelconque : BOMBARDEMENT *de fleurs*.

— ENCYCL. Art milit. Le *bombardement* est un des procédés qu'on emploie pour obtenir ou accélérer la reddition des places fortes dont on veut éviter de faire le *siège régulier*. Il est dirigé surtout contre la population civile de la place assiégée, afin de la démoraliser et de fatiguer beaucoup la garnison, obligée de travailler à l'extinction des incendies qu'il détermine, et exposée à des pertes sérieuses, si elle ne dispose pas d'une quantité suffisante de logements ou abris à l'épreuve de la bombe.

Aujourd'hui, la plupart des bouches à feu peuvent concourir au bombardement d'une place, tandis que, du temps de l'artillerie lisse, on ne pouvait employer que les bombes lancées par les mortiers. Il faut en effet que, dans un bombardement, les projectiles soient tirés *sous un grand angle*, afin de passer par-dessus les remparts de la place et atteindre les maisons et les édifices publics.

On cherche surtout à déterminer des incendies. De l'emploi, dans les bombardements, de *projectiles incendiaires*, tels que *boulets rouges* ou bombes remplies en partie de matières particulières.

On peut prévoir que les bombardements deviendront plus fréquents à l'avenir, et aussi d'un effet plus décisif, en raison des progrès réalisés dans la construction des bouches à feu et de la puissance des *explosifs* modernes, en raison également de la facilité que les voies ferrées donnent aux assiégeants pour amener sur place des munitions. C'est en prévision de cela que la fortification moderne comprend des forts détachés poussés le plus loin possible en avant des places fortifiées. Et il faut ajouter que l'on prévoit également l'emploi du bombardement comme moyen d'attaque de ces forts ou autres ouvrages militaires analogues, car on compte éteindre promptement leur feu et les rendre intenables à leur garnison, en concentrant contre eux le tir d'un grand nombre de pièces. Aussi la défense prévoit-elle de son côté le désarmement éventuel de ces forts, et le transport de leur artillerie dans des *batteries* dont l'établissement rapide préparé étant les mercvalles qui les séparent, et ou cette artillerie, quoique matériellement moins protégée peut-être, serait moins exposée à être détruite par l'assaillant en raison de sa dissémination relative et de son peu de visibilité.

— Dr. int. L'assiégeant peut employer le bombardement contre une place de guerre pour en hâter la reddition ou l'évacuation. Une ville ouverte ne peut être bombardée que si elle résiste à l'occupation. L'Institut de droit international, se fondant sur les usages suivis notamment au siège de Sébastopol, a décidé que le bombardement ne devait être dirigé que contre les ouvrages de défense de la ville assiégée, et non contre les édifices civils (comme l'ont fait les Allemands en 1870), à moins que la destruction de ces édifices ne soit commandée par une impérieuse nécessité de guerre. La légitimité du bombardement des villes ouvertes du littoral par les forces navales ennemies a été soutenue comme un moyen de terminer rapidement la guerre; on en a contesté, d'ailleurs, l'efficacité, et, dans sa session de 1896, l'Institut de droit international s'est prononcé contre cette pratique. Le manuel de cet Institut prescrit un avertissement préalable qui permette aux nouveaux belligérants de chercher un abri en temps utile. En 1894, les Japonais ont promis d'annoncer deux jours à l'avance le bombardement des ports chinois. Le corps diplomatique a protesté, en 1870, contre le bombardement de Paris sans avertissement préalable. Il y a eu avertissement préalable à Anvers (1832), Rome (1849), Sébastopol (1855). En 1894, à Rio de Janeiro, les commandants des escadres neutres ont exigé de l'amiral commandant la flotte insurgée un avertissement de quarante-huit heures; ils se sont ensuite entremis, d'accord avec les légations étrangères, pour empêcher le bombardement.

BOMBARDER v. a. Attaquer avec des bombes : *Bombarder* BOMBARDA *villes*.

— Fam. Diriger de nombreux projectiles sur : BOMBARDER *quelqu'un de bouquets, de confetti*.

— Fig. Accabler, obséder de : BOMBARDER *quelqu'un de déclarations, d'interpellations*. ‖ Lancer brusquement, faire arriver tout à coup et sans préparation : *Le gouverneur* BOMBARDA *leur plus hauts emplois des gens qui n'y entendent rien*.

BOMBARDERIE n. f. Ancien nom de l'artillerie.

BOMBARDIER (*dié*) n. m. Art milit. Autref. Soldat employé à la manœuvre des bombardes, des mortiers, des obusiers. Chacun des artilleurs qui, dans une batterie de mortiers, étaient employés à charger la bombe et à en diriger le jet. (Les autres s'appelaient servants.).

— Entom. Nom vulgaire des insectes coléoptères des genres *brachyne, aptine*, et voisins, doués de la faculté de crepiter.

BOMBARDON (ital. *bombardone*) n. m. Instrument à vent, en cuivre, inventé par Adolphe Sax, qui lui avait donné le nom de « saxhorn-contrebasse », parce qu'il est le plus grave et le plus puissant des instruments employés dans la musique militaire. Il donne des basses formidables et d'une rondeur superbe. Il est en cuivre, a trois et quatre pistons. Pour les musiques de cavalerie, on donne au bombardon la forme circulaire. Il permet fait le tour du corps de l'exécutant, et le pavillon est dirigé en l'air.

BOMBASIN de l'anc. ital *bombaggine*, (même sens) n. m. Tissu de coton croisé et résistant qui, au moyen âge, servait à faire les voiles des vaisseaux. Plus tard, on donna ce nom à des étoffes plus légères fabriquées à Milan et qui, teintes en noir, s'employaient surtout dans les vêtements de deuil. Ces bombasins étaient de soie tramée. Au XVIIe siècle, on désignait sous ce nom une bramine à deux envers, et au XVIIIe, une étoffe de soie fabriquée à Milan et en France, et aussi une espèce de cotonnade croisée.

Bombardon.

BOMBASTIQUE (*bass*, adj. Sculpt. du style qui a un caractère d'enflure et de redondance.

BOMBAX (*bakes* — mot lat. qui signifie *cotonnier*) n. m. Nom scientifique du fromager, arbre qui produit des fruits couverts d'un duvet analogue au coton. ‖ On dit aussi BOMBACE.

— ENCYCL. Les arbres qui composent le genre *bombax*, type de la série des bombacées, sont originaires de l'Amérique tropicale, de l'Afrique et de l'Asie. Les bombax sont des arbres forts remarquables, tant par leur croissance rapide que par la grosseur de leur tronc et la beauté de leurs fleurs. Le *bombax à cinq étamines* (*ceiba pentandra*), dans de pays, fournit un bois léger, mais cassant, son tronc est couvert d'une écorce verdâtre, parsemée de tubérosités épineuses; ses fruits, longs d'environ 0m,16, renferment des semences noires, enveloppées dans un duvet semblable à celui du cotonnier. Ce duvet sert à garnir les coussins et les meubles, mais on ne peut le filer, parce qu'il est trop court. Les feuilles fournissent de l'huile, et les graines se mangent comme le haricot. Le *bombax de Cambodge* ou *fromager épineux* produit un duvet grisâtre, enfermé dans une capsule ligneuse; son tronc est épineux, renflé à sa base. Sous le climat de Paris, on ne le cultive qu'en serre chaude.

Bombax n. fem.

BOMBAY, ville de l'Hindoustan, capit. de la *présidence de Bombay*, bâtie dans la petite île du même nom, reliée par des chaussées à la petite île Salsette, toute voisine, et située dans une échancrure de la côte de Konkan (mer d'Oman). C'est la plus grande ville de l'Inde anglaise; elle

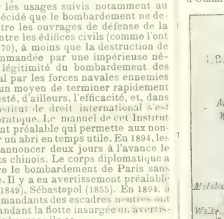

Bombay.

compte 821.700 hab. Divisée en deux parties, la vieille ville ou forteresse, et la ville neuve, mieux bâtie, elle présente peu de monuments remarquables : quelques mosquées et pagodes, l'église anglicane, le grand marché, appelé *Bazaar* le Vert. Climat très humide et fort chaud.

— ENCYCL. Bombay est avant tout une ville industrielle et commerçante. Elle a d'une grande ville toutes les industries : elle possède de nombreuses usines à vapeur. L'industrie dominante est celle du coton (fabriques de cotonnades, filatures de coton); puis viennent les tanneries, les tanneries, les établissements métallurgiques, etc. Elle doit à son excellent port et au réseau de chemins de fer qui l'unit avec le Gudjrat, la vallée du Gange et Calcutta, les provinces centrales, le Nizam et Madras, d'être devenue, malgré sa situation devant une côte élevée et fermée, le second entrepôt de l'Empire indien. Son port fait un commerce immense. La valeur des importations, exportations et réexportations atteint 1 milliard et demi de francs. A l'exportation figurent le coton cru, qui est dirigé surtout vers l'Angleterre, et l'opium, qui est dirigé vers la Chine. Le commerce de Bombay par voie de terre est presque aussi considérable que celui par voie de mer. Bombay, fondé par les Portugais, est, après Madras, la plus ancienne possession des Anglais dans l'Inde : elle fut apportée

en dot au roi Charles II par Catherine de Portugal, en 1661, elle est, depuis 1668, le siège du gouvernement de la présidence.

BOMBAY (PRÉSIDENCE DE), division administrative de l'empire indien Asie anglaise. Elle est située entre la mer d'Oman et le Béloutchistan à l'O., le Penjaab et N., la présidence de Calcutta et le Haut Gangeat N., les Provinces centrales à l'E., la présidence de Madras au S. Elle se compose de 4 des provinces initiales, savoir : Sindhi, Gudjrat, Konkan, Dekkan, Canara, plus 2 de moindre étendue, et 2 vassales : la ville de Bombay, et le sanjaqque arabe d'Aden et de ses Pecam 297 lieues carrées et 2 millions des principales langues tributaires, dont le pouvoir palous sont celles de Kutch, de Kolhapour et de Kharpour total des principautés 178 sikhs, entre autres, Kaitch, Capit. *Bombay* ; autres villes : Poona, Ahmedabad, Surate, Shoupour, Bharnagar, Hubli.

BOMBAZETTE *cet* n. f. Étoffe de laine peignée, faite pour avec des tissus qui proviennent de la Grande Bretagne.

BOMBE (du lat. *bombus*, bruit, et du Grec, projectile) artillerie, creux, rempli d'un mélange détonant, et destiné à éclater en tombant. Par ext. Appareil de forme et de composition variables, destinés à éclater, mais qui se lance ou même se place à la main : *les bombes explosives*.

Comm. Grosse ballon en verre à col court, employé pour la conservation du kirsch, dans ses lieux de production. On dit aussi BOMBONNE, et BIGNONNE.

Bombe à kirsch.

Bombes glacées.

— Cuis. *Bombe glacée*, Glace moulée sous la forme d'un tronc de cône ou de pyramides. Bombe volcanique.

Géol. *Bombes d'obsidienne*, Terme par lequel on désigne les gros morceaux de pétrolet qui sont empatés dans la masse de certains basaltes et qui paraissent avoir été apportés des profondeurs par la roche qui les contient. *Bombes volcaniques*, Fragments de laves en fusion, lancées dans l'air par les volcans, et qui, par l'effet de leur mouvement giratoire, subissent une torsion dont la forme persiste après le refroidissement. (Les bombes volcaniques sont le plus souvent pour noyau un fragment de roche arraché au cratère. Leur grosseur varie généralement entre celle du poing et celle de la tête.)

— Mar. *Bombe de signaux du Ballon*, Boule en toile noire, destinée à faire des signaux de grande distance.

— Phys. *Bombe chandelle*, Nom que l'on donne quelquefois aux larmes bataviques. *Bombes calorimétriques*, V. partie encycl.

— Pyrotech. *Bombe d'artifice*, Sphère creuse ordinairement en carton, munie d'une mèche qui communique avec la poudre dont la sphère est garnie. Certaines bombes lancées en l'air sont bourrées d'*oeufs* qui s'échappent quand la bombe éclate. V. PYROTECHNIE.

Bombe d'artifice.

Bombe de signaux.

— Loc. exc. : **Tomber comme une bombe**, Arriver à l'improviste, sans être attendu. **Gare la bombe !** Prenez garde à vous, faites attention. **Nom d'une bombe ! Mille bombes !** Jurons les plus usités.

— ENCYCL. Artill. La *bombe* est un projectile creux, sphérique, tiré par les *mortiers* lisses, et qui, lancé sous un grand angle, agit en retombant : d'abord *par écrasement*, en raison de son poids et de sa hauteur de chute, puis *par ses éclats* après l'explosion de la charge de poudre qu'il renferme, et enfin *en allumant des incendies* grâce à la combustion de cette charge et des substances incendiaires qu'on y ajoute parfois. La bombe est munie d'une ouverture circulaire nommée *œil* par où l'on introduit la charge de poudre, et dans laquelle on fait ensuite la *fusée* (tube de bois contenant une *composition fusante* qui sert à la faire éclater, au moment voulu, à la condition d'être exactement calibrée). Le nom commun il convient. Dans sa partie opposée à l'œil, la bombe présente intérieurement une surépaisseur de métal ou *culot*, ce qui lui permet de mieux supporter le choc des gaz au départ et contribue aussi à la faire tomber à terre sur ce même côté opposé à la fusée. Les bombes sont, en outre, munies, dans le voisinage de l'*œil*, de deux renflements dits *mentonnets*, dont chacun porte un anneau destiné à faciliter le soulèvement de ces lourds projectiles.

Bombe A, œil; B, mentonnet, C, culot.

On a commencé à faire usage des bombes, en France, que vers le premier quart du XVIIe siècle. Mais, à l'étranger, et notamment en Allemagne, on s'en est servi dès le XVIe. Longtemps on crut nécessaire d'enfoncer d'abord la fusée de la bombe, avant de mettre le feu à la charge de poudre du mortier, ce qui amenait souvent de dangereux accidents ; mais on reconnut ensuite que les gaz de la poudre qui, grâce au *vent* (v. ce mot) passent entre les parois de l'âme et le projectile, suffisaient pour allumer la fusée au moment du départ.

Les bombes en service, en France, furent primitivement dites de 8, 10 et 12 pouces, d'après leur diamètre. On les a dénommées plus tard : de 22, 27 et 32 centimètres. Puis la bombe de 22 centimètres a été supprimée comme faisant double emploi avec l'*obus* de même calibre, qui se trouva convenir aussi bien pour le tir des mortiers que pour celui des obusiers. Il n'y a donc plus en service, en France, que des bombes de 27 et de 32 centimètres, pesant respectivement 72 kilogr. (Charge d'éclatement : 2 et 3 kilogr. de poudre). Mais il existe deux modèles de ces dernières : l'un pour les mortiers en bronze de l'artillerie de terre, l'autre pour les mortiers de la marine. Charge d'éclatement : 3^k,615, pour le *mortier à plaque* des batteries de côte.

— Phys. *Bombes calorimétriques*. Les bombes calorimétriques sont des instruments destinés à étudier les chaleurs de combustion. Les premières ont été décrites par Berthelot en 1881. Elles se composent d'un vase métallique appelé *bombe* (v. ci-dessus), dans lequel on fait brûler le principal de ces appareils est d'assurer efficacement et rapidement la combustion, sans se perdre par ailleurs avec une exactitude parfaite, les gaz résultant que on peut ensuite analyser à loisir. Le calorimètre dans lequel la bombe est immergée, mesure les chaleurs de combustion, en tenant compte de la chaleur perdue par les produits gazeux. Enfin, on a pu, par ce moyen, en mesurer les chaleurs de combustion, et en déduire les chaleurs de formation des composés organiques. Le principe de cette méthode consiste à faire brûler le corps dans un récipient en acier ayant à peu près la forme d'un obus : l'intérieur est doublé d'or déposé par galvanoplastie pour empêcher la corrosion, et nickelé extérieurement pour empêcher l'oxydation. Pour que les substances brûlent complètement, l'oxygène est employé en grand excès et comprimé à 25 atmosphères. Cette forte pression nécessite des fermetures parfaites et une grande résistance de l'appareil. Celui-ci contient 2.745 gr. d'acier, et 1567 gr. de platine ; il est immergé dans un calorimètre en laiton contenant environ 1.800 gr. d'eau. A travers l'épaisseur du couvercle est pratiquée une ouverture dans laquelle s'enfonce à frottement doux un petit cône de platine ; ce cône est fixé par un peu de vernis à la gomme laque et maintenu par des rondelles d'ivoire pressées par un écrou de cuivre. A la partie inférieure de ce cône est fixé un fil de platine formé de deux branches, l'une de ces branches supporte une coupelle contenant la matière à brûler, l'autre communique avec un fil de fer dont l'autre extrémité est soudée par un second fil de platine qui communique avec le platine du couvercle. On peut faire rougir le fil de fer au moyen d'un courant. Une vis obturatrice permet de faire arriver l'oxygène. La valeur en eau de la bombe (v. CALORIMÈTRE) est d'environ 350 gr. Cet instrument coûte relativement cher : P. Malher y a remédié en modifiant les matières employées pour sa construction, sans toutefois altérer ses qualités.

1 Bombe calorimétrique de Berthelot. B, récipient. B', couvercle. V, vis servant à interrompre la décharge de la bombe. 2 Bombe de Mahler. A, appareil d'allumage. F, fil de platine. P, pièce servant à couper le fil de platine. P', pièce fixée extérieure du cône de platine. V, vis pour interrompre les gaz. D, E, fils de platine servant de conducteurs.

BOMBÉ, ÉE n. Pop. Bossu, bossue.

BOMBELLES (famille de), antique famille d'origine portugaise qui s'établit en France, puis en Autriche. Ses principaux membres sont : HENRI-FRANÇOIS, comte de **Bombelles**, général français, né en 1680, mort en 1766. Colonel du régiment de Bouffiers, puis gouverneur des enfants du duc de Chartres, il devint commandant de la ville de Bitche, dont les habitants ont élevé un monument à sa mémoire ; — MARC-MARIE, marquis **de Bombelles**, fils du précédent, né à Bitche en 1744, mort en 1822. Il fut successivement officier, diplomate et évêque. Après avoir pris part à la guerre de Sept ans dans les mousquetaires et les hussards de Berchenyi, il fut chargé, en 1765, de diverses missions, puis successivement secrétaire d'ambassade en Angleterre, puis ambassadeur à Lisbonne (1786), et à Venise (1789). Il démissionna en 1790 et se retira en Suisse, puis, en 1793, en Autriche. Très affecté par la mort de sa femme Mme de Mackau, il entra dans les ordres en 1802, à l'âge de soixante ans. Rentré en France avec les Bourbons, il devint évêque d'Amiens en 1819 ; — LOUIS-PHILIPPE, comte **de Bombelles**, fils du précédent, né à Ratisbonne en 1780, mort en 1843, ambassadeur d'Autriche à Berlin (1813), à Copenhague (1814) et à Dresde (1816) ; — CHARLES-RÉNÉ, comte **de Bombelles**, frère du précédent, né à Paris en 1785, mort en 1856, grand maître des cérémonies de la cour d'Autriche. Il épousa secrètement, en 1834, l'ex-impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme.

BOMBELLI (Raphaël), né à Bologne à une date inconnue du XVIe siècle. Il fut employé comme ingénieur et travailla au desséchement des *chiane* de la Toscane. Il publia un traité d'algèbre (*Algebra, parte maggiore dell'aritmetica, divisa in tre libri* (Bologne, 1572)). Cet ouvrage à l'avantage, fort rare à cette époque, d'être méthodique et de présenter la science démontrée dans une série de propositions systématiquement déduites.

BOMBEMENT n. m. Renflement, convexité, forme de ce qui est bombé. *Le bombement d'un miroir, d'un plancher*.

— Constr. Arc de cercle qui s'appuie sur une corde ou un plan horizontal. *Bombement en contre-bas*, Celui dont la convexité est tournée vers le sol. Convexité d'une chaussée, ménagée pour rejeter à droite et à gauche les eaux pluviales et les boues.

BOMBER v. n. Rendre convexe : BOMBER *la chaussée d'une route, d'une rue*. BOMBER *sa poitrine*.

— En T. de techn., Cintrer une lame de plomb, de manière à en faire un tuyau.

— v. n. Prendre de la convexité : *Les boiseries exposées à l'humidité, finissent par* BOMBER.

Se bomber, v. pr. Être, ou devenir bombé ; prendre une forme convexe : *Épine dorsale qui* SE BOMBE.

— ANTON. **Caver, creuser, embouter, excaver, refouiller.**

BOMBERG (Daniel), imprimeur célèbre par ses éditions hébraïques, né à Anvers, alla s'établir à Venise, où il mourut en 1549. Il se ruina par ses dépenses pour perfectionner les publications de ses publications sont : la *Biblia rabbinica* (1518) ; la *Concordance hébraïque* du rabbin Isaac Nathan (1521), et le *Talmud de Babylone*, qui lui coûta 300.000 écus.

BOMBERIE n. f. Atelier ou fonderie de bombes.

BOMBETOKE BAIE DE, vaste baie de la côte nord-ouest de Madagascar. Au fond de ce bassin bien abrité débouche le Betsiboka, dont le cours inférieur est navigable.

BOMBETTE *bèt'* n. f. Artifice de la marine destiné à lancer des signaux de Mandes.

— Un cylindre vertical, elle monte en l'air sous la forme d'une ployée dans les feux d'artifice.

BOMBEUR n. m. Ouvrier qui fabrique des verres bombés.

BOMBIGITE n. f. Résine fossile, transparente, incolore, cristalline dans le système triclinique, soluble dans le sulfure de carbone ; Elle a été trouvée dans un lignite, à Castel-Nuovo d'Averne (Toscane).

BOMBINES BOMBITES

BOMBILE n. m. BOMBILLE

BOMBINATEUR (du lat. *bombus*, son de trompe) n. m. Genre de batraciens anoures, sous-ordre des oxydactyles, famille des pélobatidés, ne renfermant qu'une seule espèce. — Il ... de la ... remarquable par son ventre orangé, marbré de gris bleuâtre. Il vit dans les rigoles, les flaques d'eau pluviale, ne sort de l'eau que la nuit. Il pond des œufs par pelotes de vingt à trente. Les têtards éclosent environ huit jours après la ponte ; ils sont plus aplatis que ceux des autres anoures. Le *bombinator igneus* hiverne dans la vase ou à terre, dans des trous : dans la belle saison, il pousse de petits cris : *bouhou*, répétés de plus en plus vite et qui vont en se renforçant.

Bombinateur.

BOMBISTE (*bist'*) n. m. Ouvrier qui fabrique des bombes pour les feux d'artifices.

BOMBITE n. f. Grenat ferro-calcareux ; variété de bitumalide.

BOMBONNE ou **BONBONNE** (du provenç. *boumbonno*, même sens) n. f. Sorte de dame-jeanne ou de grande bouteille ronde, dans laquelle on met toutes sortes de liquides du commerce. Vase en fer-blanc servant à contenir de l'huile. (On dit aussi BONNE.)

BOMBONNEL (Charles-Laurent), chasseur intrépide, surnommé **le Tueur de panthères,** né à Spoy (Aube) en 1816, mort à Dijon en 1890. Il se rendit en Algérie et devint fameux en se livrant à la chasse des bêtes féroces, qui, à maintes reprises, faillirent le dévorer. Il a raconté ses exploits cynégétiques dans un livre intitulé : *Bombonnel ou le Tueur de panthères, ses chasses* (1860).

BOMBUS (*buss* — n. lat. du *bourdon*) n. m. Nom scientifique des insectes du genre *bourdon*.

BOMBYCELLE (*sèl'* — diminu. de *bombyx*) n. f. Section du genre hibiscus, de la famille des malvacées.

BOMBYCIDE adj. Qui ressemble au bombyx.

BOMBYCIDÉS ou **BOMBYCIENS** (*si-in* — rad. *bombyx*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, renfermant des papillons robustes, à corps épais, à antennes pectinées, à palpes laineux, saillants, et dont les genres principaux sont : *bombyx, lasiocampe, mégasome, aglie, endromis, sericaria* (ver à soie), etc. — *Un* BOMBYCIDE (ou BOMBYCIEN).

BOMBYCIEN (*si-in*) adj. m. Se dit d'une espèce de papier soyeux, fabriqué avec des cocons de ver.

BOMBYCILÈNE n. f. Section du genre micrope, de la famille des composées.

BOMBYCILLA ou **BOMBYCIVORA** (de *bombyx*, et du lat. *vorare*, dévorer) n. m. Nom scientifique des oiseaux ordinairement nommés jaseurs.

BOMBYCINE n. f. Sorte d'éponge renflée, ventrue.

— Soie que l'on retire des cocons de certains bombyx, autres que ceux connus sous le nom de *vers à soie*.

BOMBYCOÏDE (du gr. *bombux, ukos*, ver à soie, et *eidos*, apparence) adj. Qui ressemble à un bombyx. *Phalènes bombycoïdes*, Groupe établi par certains entomologistes pour les formes lourdes, comme les amphydasis.

BOMBYCOSPERME (*sperm'* — du gr. *bombux, ukos*, ver à soie, et *sperma*, graine) n. m. Bot. Syn. de BATATE.

BOMBYLE ou **BOMBYLIUS** (du gr. *bombux*, bourdonnement) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des *bombylidés*, renfermant des mouches de taille petite ou moyenne, à corps disparaissant sous un long revêtement pileux qui les fait ressembler à des bourdons.

— ENCYCL. Les *bombyles*, dont on connaît plus de deux cents espèces, sur lesquelles soixante habitent l'Europe, mènent à l'état de larve une existence parasite, dans le nid d'abeilles solitaires.

Bombyle (gr. nat.).

BOMBYLIDÉS (de *bombyle*, et du gr. *eidos*, forme) n. f. Famille d'insectes diptères brachycères, groupe des tanystomes orthocères, renfermant des mouches à corps plus très velu, avec trompe très grande, et qui voltigent rapidement dans les endroits ensoleillés en plaisant au-dessus des fleurs dont elles pompent le suc. — *Un* BOMBYLIDE.

— ENCYCL. Les nombreux genres de la famille des *bombylidés* sont répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions chaudes et arides. Leurs premiers états se passent dans le nid des insectes hyménoptères, où leurs larves sont parasites. Genres principaux : *anthrax, lomatie, anisotamie, némestrine, bombyle*, etc.

BOMBYLIOS (*li-oss*) n. m. Petit vase antique, ainsi nommé de sa forme rappelant celle du *bombyx*. (On y mettait les liqueurs et le

BOMBYX (*bikss*) ou **BOMBYCE** [gr. *bombux*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des *bombycines*, famille des *bombycidés*, renfermant des papillons épais et robustes, à antennes pectinées dans les deux sexes, mais beaucoup plus fournies chez les mâles.

— Encycl. Entom. Les *bombyx* sont répandus sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal; leurs chenilles, ordinairement pollues, sont souvent très nuisibles aux arbres fruitiers. Citons le bombyx du chêne ou *mineur à bande* (*bombyx quercus*), dont le mâle est brun chocolat avec une bande jaune, tandis que la femelle est jaune, avec une bande sur le milieu en plein jour (la chenille vit sur les poiriers, etc.); le *bombyx trifolii* ou *petit mineur à bande*, dont la chenille vit sur les genêts et les trèfles; le *bombyx castrensis* ou *petite livrée des champs*, etc. L'espèce la plus nuisible est la *livrée* (*bombyx neustria*), dont la chenille bleue, à bandes longitudinales noires, pulle souvent dans les vergers. Le bombyx, ou ver à soie, appartient au genre SERICARIA, les processionnaires au genre CNÉTHOCAMPE, le bombyx feuille morte au genre LASIOCAMPE. V. ces mots et, SATURNIENS.

Bombyx du mûrier (ver à soie). (Agrandissement.)

— Bot. Genre qui n'a pas été adopté, mais qui avait été proposé pour une malvacée, l'*hibiscus phœniceus*, dont les graines ont un peu l'aspect de cocons de vers à soie, à cause de l'enveloppe hérissée de poils qui les recouvre.

BÔME ou **BAUME** (du holland. *boom*, arbre, mât) n. f. Nom donné autrefois au gui sur lequel se bande la brigantine, et aussi à la brigantine. || *Mât de bôme*. Se disait de petits mâts hissés autrefois en rade à la place des mâts de cacatois; on les appelait « flèches en l'air » et « balomètres ». Il en est resté la « baionnette de clin-foc ».

BOMERIE (holland. *bodemery*; de *bodem*, quille de navire) n. f. Intérêt d'une somme d'argent prêtée par un commerçant à un autre sur l'affrètement d'un navire, le prêteur acceptant tous les risques à courir.

BOMFIN, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), dans le haut bassin du Paraopéba, affluent du Sao-Francisco; 2.000 hab. Ch.-l. d'un municipe peuplé de 25.000 hab.

BOMILCAR, général carthaginois. Il voulut profiter de la crainte qu'inspiraient à ses concitoyens les progrès en Afrique d'Agathocle, tyran de Syracuse, pour s'emparer du souverain pouvoir. Dans ce but, il organisa une expédition contre les Syracusains, et, quand l'armée carthaginoise fut éloignée, il revint sur ses pas et se rendit maître de la ville par la force. Une foule d'habitants furent massacrés. Mais la population se mettait bientôt, s'empara de Bomilcar et le mit en croix (308 av. J.-C.).

BOMILCAR, amiral carthaginois, partisan d'Annibal, lui amena quelques renforts après la bataille de Cannes (216 av. J.-C.). Envoyé plus tard au secours de Syracuse, assiégée par Marcellus, il fut défait, épouvanté, à la vue de la flotte romaine (209 av. J.-C.).

BOMILCAR, aventurier numide, favori de Jugurtha, assassina par son ordre, dans Rome même, le jeune Massiva, petit-fils de Massinissa. Le proconsul d'Afrique, Métellus, lui promit liberté et sûreté s'il livrait Jugurtha aux Romains. Mais le prince numide découvrit le complot, et Bomilcar fut lui-même mis à mort avec la plupart de ses complices (environ 107 av. J.-C.).

BOMMEL (ZALT-), ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), arrond. de Bois-le-Duc, dans l'île de *Bommeler-Waard*; 4.000 hab. Petit port ensablé. Attaquée sans succès par les Espagnols en 1598, prise par les Français en 1672, en 1794.

BOMMELER-WAARD [la *Batavorum insula* des anciens], île des Pays-Bas (prov. de Gueldre), arrond. de Thiel, formée par la Meuse au S., et le Waal au N. Cette île contient le château fort de Leevenstein, où Grotius fut enfermé pendant deux ans. Belles prairies, où paissent de nombreux troupeaux de gros bétail. Les Français occupèrent l'île, entre décembre 1794 et décembre 1813.

BOMMELS-WITTE, village d'Allemagne (Prusse orient. [cercle de Memel]), sur la Memel; 3.370 hab.

BOMMERN, village de Prusse (Westphalie), près de la Ruhr, affl. du Rhin; 3.350 h. Mines de houille importantes.

BOMOLOCHE (du gr. *bômolochos*, bouffon) n. m. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des *bomolochidés*, renfermant diverses espèces de nos mers. (Le *bomolochus solex* vit sur les pleuronectes dans la mer du Nord; le *bomolochus bellonæ* sur les sciènes dans la Méditerranée.)

BOMOLOCHIDÉS (rad. *bomoloche*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, caractérisés par leur gros abdomen à quatre anneaux et leur céphalothorax profondément divisé. (Les bomolochidés, vivant sur divers poissons, se divisent en deux genres principaux : *bomoloche* et *ascomolle*. — V. BOMOLOCHE.)

BOMPART (J.-B.-François), contre-amiral français, né à Lorient en 1757, mort en 1842. Après avoir fait comme corsaire la campagne d'Amérique, il entra dans la marine royale en 1787, et fut nommé capitaine de frégate en 1793. Commandant de l'*Embuscade*, il fit subir des pertes considérables aux escadres anglaises. On cite surtout son victorieux combat en rade de New-York contre la frégate anglaise *Boston*, de 44 canons. Arrêté après une infructueuse campagne à Terre-Neuve, il resta en prison jusqu'au thermidor. Promu chef de division en 1798, et chargé de l'expédition d'Irlande, il fut pris par la flotte du commodore de Warren, mais renvoyé en France sur parole. Plus tard, on le nomma contre-amiral, mais son opposition au gouvernement consulaire le fit mettre à la retraite, en 1801. Il vécut, depuis lors, dans son domaine du Brisquet, près Bagnols.

BOMPAS, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 5 kilom. de Perpignan, sur un canal d'irrigation; 1.309 hab.

BOMST, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]), sur l'Obra; 2.140 hab. Récolte et commerce de houblon. Vignobles, pépinières, distilleries. Commerce de chevaux.

— Pop. du *cercle de Bomst* : 58.700 hab.

BON, BONNE (du lat. *bonus*) adj. Qui a en soi toutes les qualités convenables à sa nature, à sa destination : *Une* BONNE *terre*. *De* BON *vin*. *Un* BON *lit*.

— Bien dans; habile dans son art, dans sa profession, dans ce qu'il fait : *Bon pilote*. *Bon poète*.

— Doux, humain, indulgent, affectueux : *Bon mari*. *Bon fils*. *Un* BON *cœur*. *De* BONNES *paroles*.

— Simple, candide, naïf : *Un* BON *vieux*. *Un* BON *gogo*.

— Sage, prudent, bien avisé : *De* BONS *conseils*. *De* BONS *renseignements*. || Fait, exécuté, produit avec habileté, avec adresse; avec goût : *De* BONS *vers*. *De* BONNES *manœuvres*.

— Honnête, vertueux, conforme à la morale, au devoir, à l'équité : *Une* BONNE *conscience*. *Une* BONNE *action*.

— Avantageux, productif : *Bon métier*. BONNE *affaire*. *Une* BONNE *place*. *Un* BON *terrain*. || Sur propriété spéciale et déterminée : *Moisson* BONNE *à couper*. *Onguent* BON *pour la brûlure*. BON *pour le service*.

— Heureux, favorable, propice : BON *augure*. BON *vent*. BONNE *occasion*. BONNE *étoile*. BON *signe*.

— Valable, utilisable, pouvant être employé : *Billet d'entrée* BON *pour deux personnes*.

— Plaisant, drôle, piquant, spirituel : BONNE *farce*. BONNE *plaisanterie*. *Jouer à quelqu'un un* BON *tour*. || Drôle, amusant, en parlant des personnes : *Est-il bon avec ses gestes!*

— Grand, considérable, bien complet : BON *voyage*. *Faire quelque* BONNE *lieue*. *Attendre un* BON *quart d'heure*. *Un amour* BON *comme tout*. || Solide, assez : *Une* BONNE *couture*. || Quoiffre des garanties par son crédit, sa fortune : *Être bon pour payer telle somme, pour un ouvrage*. || Sérieux, exact, en toute conscience : *Un* BON *compte*. *Faire* BONNE *guerre*. || Distingué, noble, élevé : *Jeune homme de* BONNE *maison*. *De* BONNE *famille*.

— Se dit aussi des choses mauvaises ou indifférentes en soi, mais qui produisent efficacement, ou simplement leur effet : *Un* BON *poison*. *Une* BONNE *volée*. *Être atteint d'une* BONNE *fluxion de poitrine*. || S'applique également aux personnes en mauvaise part, et dans un sens augmentatif : *Un* BON *coquin*. *La* BONNE *pièce*! *La* BONNE *langue*! — *Bon sang*, *Bon gueux*. Ainsi, gardien, gaillard, etc. || Personne qui veille avec sagesse sur la conduite ou les affaires de quelqu'un : *Notre mère est notre* BON ANGE, *notre* BON GENIE.

— *Bon mot*, *Bonne âme*, Personne dévouée, profondément attachée et payée de retour. || Amant, maîtresse. || *Mon bonheur*, *Ma bonne*. — *Bon* se dit aussi de l'ironie : — *Bonne feuille*. Typogr. Feuille tirée après la mise en train, c'est-à-dire avant la mise en volume.

— *Une bonne fois*, Définitivement, une fois pour toutes.

— *Y trouver*, locution pour exprimer la satisfaction, l'approbation, ou, au contraire, l'indifférence, et même, par une sorte d'ironie, le dépit : C'EST BON, *je me vengerai!*

— *Y aller*, *Y aller de bon*, Avancer vers un objet convenable, d'extraordinaire; faire une proposition tout à fait inacceptable. || *La garder bonne*, Garder rancune. || *C'est bon à vous, à lui*, C'est à vous, c'est à lui que cela appartient, que cela convient. (S'emploie souvent en mauvaise part.)

|| *Il est bon*, Il est juste, convenable, cela est bien imaginé. || *A quoi bon?* Pourquoi? Pour quel motif? Cela ne servirait de rien. || *Trouver bon*, Approuver, permettre; juger à propos, se décider à. || *Tout bon*, Bien, prendre un lui répugne, il prend tout, il accepte tout. || *Trouver tout bon*, S'accommoder indifféremment de tout. — *Prendre pour bon*, Se dit dans le même sens. || *Pour de bon*, Sérieusement, sans feinte.

— *Comme bon me semble, vous semble*, etc. A ma guise, à votre guise, etc.

— *Comme bonne première*, *Bonne deuxième*, etc., Titres par lesquels on désigne les diverses sortes de sucre, suivant leurs qualités. || *Rendre une dette bonne*, Offrir au créancier sa garantie ou sa caution.

— Jeu de jonche. Se dit de la balle qu'on a reprise comme elle doit l'être, qui est tombée dans le jeu : *La balle est* BONNE.

— Substantiv. Ce qui est louable, digne d'approbation ou utile, avantageux : *Que le bon soit toujours préférable à le beau*. (La Font.) *Acheter du* BON. = Gain, profit, agrément : *Il y a du* BON *dans la vie*. *Trouver du* BON *dans une affaire*. || Ce qui l'a de piquant : *Le* BON *de l'histoire, c'est que...* || Pop. *Il y a du bon*, Tout va bien; il y a un peu du profit.

— Personne douce, honnête, vertueuse. (Dans ce sens absolu, le masculin est seul usité, et l'est surtout au pluriel : *Les* BONS *et les* MÉCHANTS.) || Fam. *C'est un bon*. C'est un homme sur lequel on peut compter.

— Mar. *Bon frais*, Vent assez fort, et favorable. || *Bon bord*, Celui qui, quand on louvoie, se rapproche le plus de la route à suivre. || *Bonne tenue*, Fond auquel l'ancre s'attache solidement. || *Bon bout*, Bout de grelin qui reste à bord lorsqu'on tous dessus. || *Bon quart!* Cri que les marins de garde, pendant la nuit, poussent de demi-heure en demi-heure. || *Mettre bon plein*, Éviter de gouverner trop près, et défier avec la barre les lans qu'on pourrait faire au vent, afin d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles. || *Faire bon bras*, Brasser au vent quand il devient favorable. || *Faire bonne main*, Amarrer un cordage roide et sans filer. || *Faire bon tour*, Tourner, au changement de marée, de manière à défaire une croix ou un tour qu'on avait dans les câbles. || *Bon de nage*. Se dit d'une embarcation facile à manier, qui obéit aisément à l'impulsion donnée par les avirons.

— *Mon bon*, *Ma bonne*, Mon cher, ma chère, mon ami, mon amie. (S'emploie quelquefois avec un sens de dédain.)

— Jeux. Au reversi, 1e Nom de payements : *La première*, *la deuxième* BONNE. 2e Dernière levée : *Faire la* BONNE.

— Typogr. *Bon à tirer*, Épreuve contenant les dernières corrections et qui est renvoyée à l'imprimerie pour indiquer que le tirage peut avoir lieu.

— Loc. adv. *Tout de bon*, *Pour tout de bon*, *Pour de bon*, Sérieusement, véritablement. || *A la bonne*, Bonnement, sans façon. — Signifie également d'un bon œil, avec plaisir : *Prendre quelque chose* À LA BONNE, *Avoir quelqu'un* À LA BONNE. || *Et voilà une bonne!* Voilà une bonne charge, une bonne chose, digne d'être notée. || *En dire, En conter de bonnes*, Dire des choses extraordinaires, peu croyables. || *En dire de bonnes* signifie aussi, Dire des vérités, faire des remontrances sévères. || *Être dans ses bonnes*, Être d'agréable humeur, être dans de bonnes dispositions. || *A la bonne franquette*, Franchement, ingénument.

— PROV. *Aux derniers les bons*. Ce qui reste aux derniers, après que les autres ont choisi, est souvent ce qu'il y a de meilleur.

— adv. N'est usité que dans quelques locutions : *Il fait bon*, Il fait beau temps. || Il est agréable, commode de : *Il fait bon demeurer quand on est paresseux*. *Il fait bon vivre*... || Fig. *Il ne fait pas bon*, Il y a quelque danger à courir. || *Il y fait bon*, C'est un lieu, une situation où l'on est commodément.

— *Sentir bon*, Exhiber une odeur agréable. *Tenir bon*, Ne pas lâcher, résister à l'effort, à l'attaque. *Compter bon*, Compter cher, au prop. et au fig.

— *Voler bon*, Faucon. Être bien dressé, bien affaité, en parlant de l'oiseau.

— PROV. || **Il fait bon battre un glorieux**, Parce qu'on n'a pas peur qu'il le dise. || **Il fait bon vivre et ne rien savoir**, Il est commode d'ignorer beaucoup de choses dont la connaissance ne pourrait que nous troubler.

— Interj. *Bon!* C'est cela, je vous approuve, voilà ce que je voulais. (Se dit parfois par ironie. — S'emploie au lieu de *bah!* avec les nuances de sens de dédain et de mépris.)

— *Bon cela! Bon celui-là!* Formule d'approbation qui tombe sur la chose ou la personne désignées.

— Gramm. Avec certains substantifs, l'adjectif *bon* change de signification lorsqu'il est placé avant ou après : *bon air*, signifie air distingué; *air bon* veut dire air qui annonce la bonté; *bon homme*, homme plein de simplicité, *homme bon*, plein de bonté, etc.

L'infinitif placé après *bon* a doit toujours être celui d'un verbe actif pouvant être remplacé par l'infinitif passif correspondant : *Ceci est* BON *à savoir*, A être su. Mais on ne peut mettre après *bon* l'infinitif passif ou pronominal. Il ne faut donc pas dire : *Un temps très à voyager*, A se promener; il faut remplacer *à* par *pour*, ou s'exprimer de quelque autre manière.

— ANTON. **Malicieux, méchant, malin, mauvais, méchant, pervers, abominable.**

Bon Berger (LE) ou *le Vray Régime et Gouvernement des bergers et bergeres, composé par le rustique Jehan de Brie* (vers 1530), résumé de l'ouvrage plus étendu : *Traicté des ruraux, oeuvre et gouvernement de bergeries, et aussi pour des oeilles et brebis à laine*, que Jean de Brie présenta à Charles V en 1379, et qui est perdu. Jean de Brie, né vers 1350, « en la chastellenie de Coulommiers en Brie », illettré, avait appris son art par une longue pratique.

Bon Fils (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Devaux, musique de Philidor, représenté à la Comédie-Italienne le 11 janvier 1773. Bien que ce ne soit pas là un des meilleurs ouvrages de Philidor, il est loin d'être sans valeur. — Un autre opéra-comique en un acte qui portait ce même titre, *le Bon Fils*, fut représenté au théâtre Feydeau en 1795. Celui-ci était d'Hennequin pour les paroles, et, pour la musique, de Lebrun, acteur de ce théâtre, le futur auteur du *Rossignol* à l'Opéra.

Bon Pasteur (LE), nom sous lequel Jésus-Christ se désigna lui-même dans une parabole célèbre de l'Evangile, où il se montre, allant, comme un berger, à la recherche de la brebis égarée. C'est sous cette invocation que s'est placée une communauté de religieuses, dites du *Bon Pasteur*, dont les couvents ont pour but de servir d'asiles aux filles repentantes. Elle fut une protestante convertie, Marie-Madeleine de Cize, veuve du sieur Adrien de Combé, qui eut l'idée de cette fondation, et la réalisa avec l'appui de Louis XIV, qui lui affecta une maison confisquée à Paris sur un protestant, plus une somme de quinze cents livres. Beaucoup d'autres établissements du même genre, sous ce même nom de « Bon Pasteur », ont été fondés en France et ailleurs. Il y a aux Etats-Unis, à Saint-Louis, à Philadelphie, à Louisville, etc.

Bon Voyage, cher Dumollet. Cette chanson, devenue populaire, n'est autre chose que le vaudeville final d'une pièce de Desaugiers : *le Départ pour Saint-Malo* ou *la Suite des trois étages*, folie en un acte, représentée au théâtre des Variétés le 25 juillet 1809. L'air était simplement de vieux pont-neuf, connu sous ce titre : *Bonne fête, Monsieur Denis*, et dont l'auteur est inconnu.

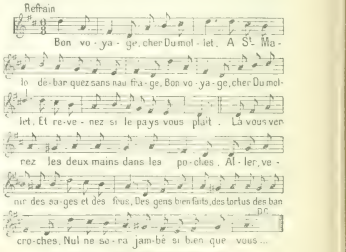

Pour être un jour une [illegible]
Vous rendrez pere vos [illegible]
Chez de fort [illegible] qui vous [illegible]
Quand vous [illegible] que [illegible]
Bon voyage, etc.

Si vous voyez [illegible]
Mettez vous de [illegible]
Des billets doux, des coups, de [illegible]
Des [illegible] [illegible]
Bon voyage, etc.

[illegible]

Allez au diable, [illegible]
Du [illegible] tourments!
Et [illegible]
Il vous [illegible]
De m'y fixer, messieurs, encor longtemps,
Pour vous [illegible] [illegible]
A [illegible]
Faites-moi [illegible] Dumollet
S'il doit rester ou faire son paquet.

Bonne Aventure (LA), petite chanson enfantine, d'un auteur inconnu, mais que son caractère naïf et tendre la rend plus bon-homme populaire [illegible] la plus comique et musicale [illegible] ancienne. La musique [illegible] cette chansonnette [illegible] a une foule d'autres; on la trouve [illegible] page 236.

Je sais un petit poupon qui [illegible]
De belle année,
Qui une [illegible] bonbons
Tout [illegible]
Si vous voulez [illegible]
Je vous en [illegible] donner.
La bonne aventure,
Oh gai!
La bonne aventure.

Lorsque les petits garçons
Sont gentils et sages,
On les [illegible] bonbons,
Des [illegible] sucrés.
Mais quand ils sont [illegible],
C'est [illegible] qu'il faut danser.
La bonne aventure,
Oh gai!
La bonne aventure!

Je sais [illegible] et bien [illegible]
Pour plaire à ma mère,
Je sais [illegible]
Pour passer mes jours.
Je sais [illegible]
Je sais [illegible]
Et [illegible]
La bonne aventure,
Oh gai!
La bonne aventure!

Bonne Sœur (LA), opéra-comique en un acte, livret de Petit aîné et Philippe de la Madeleine, tiré d'un roman anglais intitulé *Black Robbing*, musique de Brun, représentée au théâtre Feydeau, le 21 [illegible] 1804.

Bons Cousins, nom donné aux membres d'associations dont l'origine remonte au IVe siècle, sortes de compagnonnages qui renfermaient les bûcherons des forêts, scieurs, tonneliers, bûcherons et charbonniers. La vie non des [illegible] et la pratique des vertus morales qui en [illegible] les membres en association pour compagnons [illegible] conditions se [illegible] les [illegible] Saint-Jean. On les appelait aussi *Bons Garçons des Bois*, [illegible] au développement prin[illegible] en France [illegible] Comté et en Artois. — *Un* [illegible] COUSIN.

Bons Villageois (LES), comédie en cinq actes, de Victorien Sardou, [illegible] Fétu, veulent évincer le maire, baron et ancien colonel, afin de prendre ensuite sa place. Pour cela, ils essayent de profiter d'une intrigue dont ils ont [illegible] Mérisson, [illegible] Mérisson et sa jeune sœur Geneviève. Celle-ci se laisse aller jusqu'au dernier [illegible] du parc et un rendez-vous. Mérisson, [illegible] de sa candeur, lui promet de demander sa main. Mais les [illegible] qui l'ont [illegible], sommé l'aîné Henri, surpris par le maire, est obligé de se faire passer pour un [illegible] le baron n'en croit rien et le provoque en duel. Finin, après [illegible] de [illegible] qui augmentent l'imbroglio, Honoré Mérisson épouse Geneviève.

BON (adj. *bon*, pris substantiv.) n. m. Billet qui autorise à toucher des objets en nature, chez une personne désignée. — *Un bon pain. Un bon de viande.*

— Fig. Engagement souscrit par le Trésor public, ou par des sociétés financières, de payer une somme déterminée, à une certaine époque, au porteur ou au [illegible] du titre. *Un bon au porteur. Un bon du Trésor. Un bon sur la Banque de France.* [illegible] Antrobus, Association : *Mettez son bon sur un billet.* — Fam. *Mettre son bon à tout*, Faire d'une [illegible] excessive.

— Encyc. *Bons du Trésor.* Ces bons, appelés à l'origine *bons engage*, sont des obligations souscrites par le ministre des finances, qui produisent un intérêt variable et sont remboursables aux échéances fixes. Il est [illegible] de la dette flottante et [illegible] des principales ressources. Ils ont été créés par la loi du 1 août 1824, mais, en réalité, ils ont existé [illegible] sous différents noms, notamment sous le Directoire. A partir de 1824, des systèmes analogues ont [illegible] Ces bons [illegible] les lois de finances, ce sont ces lois qui, annuellement, déterminent les conditions et les limites de l'émission [illegible] Les dépenses de reconstitution du notre matériel de guerre et de défense, depuis 1871, n'avaient pu être couvertes par les budgets annuels et les emprunts, la loi du [illegible] 1872 [illegible] les finances [illegible] des *bons du Trésor à long terme*, qui ne devaient pas dépasser six années. Il fut émis pour 983 millions de francs de ces bons; leur amortissement a commencé en 1880.

Les bons du Trésor à long terme sont au porteur et munis de coupons semestriels d'intérêts. Pour une forte partie, ces bons ont été absorbés par la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations et la Ville de Paris.

En cas de perte d'un bon du Trésor, le titulaire peut, moyennant certaines formalités, en obtenir le remboursement. Si le bon est à ordre, il doit faire opposition au payement par voie d'endossement dont [illegible] adresser une déclaration de perte au ministre des finances; il doit [illegible] ensuite un cautionnement en rentes qui [illegible] cinq ans, ou laisser à la caisse centrale, pendant le même temps, le montant [illegible] Si le bon est au porteur et [illegible] Le montant du bon est [illegible] un bon nouveau, remboursable à [illegible] avec capitalisation des intérêts. [illegible] Trésor [illegible] au comptant déclaré perdu ne peut être utilement poursuivi que par la personne à l'ordre de laquelle celui-ci a été souscrit à l'origine. Celui qui a perdu un bon dont il était devenu propriétaire par voie d'endossement doit donc remonter jusqu'au titulaire pour faire établir par lui la demande de remboursement. Le remboursement d'un bon au porteur perdu n'est autorisé qu'après le dépôt d'un cautionnement en rentes, [illegible] Les bons du Trésor, [illegible] des bons du Trésor proprement dits, et ne rentrant pas dans la [illegible] que [illegible] par la loi des finances, figurent les bons remis à la Banque de France [illegible] en garantie des prêts que cet établissement consent à l'État.

Il [illegible] aussi les bons que la loi du 1er août 1880 autorise à émettre, jusqu'à concurrence de [illegible] millions de francs, pour venir en aide à l'industrie, en vue de l'amélioration et du renouvellement de son matériel. Enfin, la loi du [illegible] 1880 avait créé des bons au porteur, munis de coupons semestriels d'intérêt pour dix ans, mais remboursables à la volonté du Trésor, et une décision ministérielle du 29 mai 1877 en prescrivit le remboursement.

— *Bons de liquidation.* On désigne ainsi les titres créés pour le payement des indemnités accordées aux victimes de dommages matériels résultant de la guerre de 1870-1871 et de l'insurrection de Paris en 1871. Ces bons, émis en plusieurs [illegible] jusqu'à [illegible] 1873, ils étaient remis [illegible] une seule série de 27 [illegible] 500 francs [illegible] au porteur [illegible] Ces bons [illegible] subsidiairement [illegible] *Bons de gelée* [illegible]

[illegible] pôt d'une somme de valeur pareille, augmentée de droits [illegible] poste français. Leur valeur ne dépasse pas 25 francs.

BON ou **BON-PA**, religion primitive du Thibet qui, depuis douze [illegible] Bouddhisme [illegible]

— ENCYCL. Sans Ecritures anciennes, ses Ecritures actuelles sont mélangées d'idées bouddhiques qui cachent les dogmes originels. Autant qu'on peut en juger, c'était une sorte de *Chamanisme*, analogue à celui qui règne encore en Mongolie et en Sibérie, basé sur le culte des esprits et des démons, avec des pratiques de sorcellerie. Actuellement, son dieu suprême, *Kouvo-Sangpo*, [illegible] Bouddha du Bonpo [illegible] Bouddha du bonpo [illegible] Bouddha [illegible] les [illegible] Bouddha [illegible] les [illegible] Bouddha [illegible] les

BONAMY (Pierre-Alexandre-Jean-Baptiste-Louis-Joseph), général français, né à Fontenay-le-Comte en 1761, mort en 1830. Volontaire en 1791, il s'éleva successivement à tous les grades militaires de la République et de l'Empire : il se distingua à Marengo, où il fut blessé, à Smolensk et à la Moskowa, où il fut percé de vingt-deux coups de baïonnettes. On a du général Bonamy : *Campagne de Prusse*, 1806; *Campagne de Pologne*; *Campagne de Naples pour le compte de la France dans cette ville* (1799), et *Mémoire sur la révolution de Naples* (1803).

BONANNIE (*ba-ni*) n. f. Genre d'ombellifères-séselinées de Sicile, renfermant une espèce de plante herbacée, vivace. — Syn. de SINAPIDE.

BONANNO, architecte et sculpteur pisan du XIIe siècle. Il entreprit, avec Guillaume d'Inspruck, la fameuse tour penchée de Pise (1174), et fut l'auteur des célèbres portes de bronze de la cathédrale, dérivant vers la fin du XIVe siècle.

BONA-NOX (*nokss* — mots lat. signif. *bonne nuit*) n. f. Bot. Syn. de CALONYCTION.

BONANZA (mot espagn.) n. f. On désigne sous ce nom, dans l'exploitation des mines, des alternatives de filons métalliques et filons de stérile, lorsque ces dispositions se rencontrent à des niveaux qui se succèdent.

BONAPARTE ou **BUONAPARTE**, nom patronymique de la dynastie des Napoléons. Le nom de « Bonaparte » avait été porté au moyen âge par diverses familles italiennes qui, dans les guerres civiles, s'étaient distinguées par leur fidélité à la cause qu'elles croyaient bonne (*bona pars*). L'une d'elles, celle des Cadolingos de Lombardie, semble avoir été la souche des Bonapartes de Corse. Elle se divisa (probablement vers le XIIIe siècle) en deux branches : l'une s'éteignit à Trévise en 1447; l'autre s'établit à Florence, produisit quelques hommes remarquables, entre autres Jacopo et Giovanni, qui vivaient au commencement du XIVe siècle. Vers le XIVe siècle, on trouve aux Bonapartes de San-Miniato, dont le dernier représentant fut un chanoine mort en 1799, et aux Bonapartes de Sarzane, dont devait descendre Napoléon Ier. Au XVIe siècle, en effet, l'un d'eux, François, alla s'établir en Corse; sa famille s'établit à Ajaccio, y servit la cause de la république de Gênes, et en obtint, ainsi que du grand-duc de Toscane, la reconnaissance de ses titres de noblesse. Au commencement du XVIIIe siècle, elle était représentée par trois frères : Lucien Bonaparte, archidiacre; Napoléon Bonaparte, qui n'a pas laissé de postérité, et le grand-père de l'empereur Napoléon.

BONAPARTE (Jacopo), historien toscan qui a la légende place parmi les ancêtres de Napoléon Ier. Né au commencement du XVIe siècle, il raconta le sac et la prise de Rome par le connétable de Bourbon dans un livre intitulé : *Ragguaglio storico di tutto l'accorso, giorno per giorno, nel sacco di Roma dell' anno 1527*.

BONAPARTE (Niccolò), professeur à Florence, né à San-Miniato, en Toscane, mort vers 1598, a été aussi regardé comme un des ancêtres de Napoléon Ier. Il est l'auteur d'une comédie intitulée *la Vedova* (la Veuve), imprimée à Florence en 1569.

I. FAMILLE DE NAPOLÉON

BONAPARTE (Charles-Marie), père de Napoléon Ier, né à Ajaccio en 1746, mort à Montpellier en 1785, fit ses études à Pise et à Gênes, en 1764, Lætitia Ramolino, dont il devait avoir treize enfants. Ambitieux et intrigant, il lutta d'abord avec Paoli pour l'indépendance de la Corse (1768-1769), puis se rallia au gouvernement français, et passa le reste de sa vie à solliciter de Marbeuf, représentant de Louis XV en Corse, des dignités pour lui-même et des bourses dans les collèges français pour ses enfants. Atteint d'un squirre à l'estomac, il mourut subitement à Montpellier, où il s'était rendu pour consulter les médecins.

BONAPARTE (Marie-Lætitia RAMOLINO, femme de Charles-Marie), née à Ajaccio en 1750, morte à Rome en 1836, appartenait à une famille de Corse ancienne et aisée. Mariée à quatorze ans à Charles Bonaparte, elle resta veuve à quarante-cinq ans, avec huit enfants survivants et une fortune très compromise; à force d'énergie et de persévérance, elle réussit à les élever et à les placer. Chassée de Corse en 1793, quand l'île se donna aux Anglais, elle vint se fixer à Marseille, où elle vécut trois ans dans un état de dénuement extrême, puis alla, en 1796, s'établir à Paris. Sous l'Empire, elle eut le titre de *Madame Mère*, un palais et une cour; mais elle n'abandonna ni l'austère simplicité de sa vie, ni les habitudes de parcimonie qu'elle avait contractées et qui l'empêchèrent de devenir riche. Après Waterloo, elle se fixa à Rome, et y vécut sous la protection de Pie VII. Affligée par les infirmités, attristée par la mort de son fils Napoléon, de ses filles Elisa et Pauline, elle força l'admiration des ennemis même de sa famille par la dignité avec laquelle elle supportait ses douleurs physiques et ses angoisses morales. Elle mourut dans sa quatre-vingt-sixième année.

II. BRANCHE DE JOSEPH

BONAPARTE (Joseph), frère aîné de Napoléon Ier, né à Corte (Corse) en 1768, mort à Florence en 1844, fit ses études comme boursier au collège d'Autun, revint en Corse, où il fut reçu avocat (1788), et dut quitter sa patrie quand Paoli fut soulevé contre la France. Etabli à Marseille avec sa famille, il y épousa (1er août 1794), Julie Clary (1777-1845), fille d'un riche négociant. La fortune rapide de son frère lui permit bientôt de jouer un rôle politique. Successivement chargé d'une mission en Corse (1796-1797), résident à Parme (mars 1797), ambassadeur à Rome, député aux Cinq-Cents, il vécut dans la retraite pendant la campagne d'Egypte et en sortit après le 18 brumaire pour diriger les négociations qui aboutirent au traité de Lunéville (9 février. 1801), au Concordat (juill. 1801) et à la paix d'Amiens (27 mars 1802). La proclamation de l'Empire et les conquêtes de Napoléon allaient faire successivement de lui, d'abord l'héritier présomptif de la couronne de France, puis le souverain de Naples (1806-1808) et d'Espagne (1808-1813).

Son caractère faible et indécis, son penchant pour les plaisirs et sa philanthropie sentimentale le rendaient peu propre à remplir ces hautes fonctions, que son ambition irréfléchie l'avait porté à accepter et même à rechercher. A Naples, il ne fit guère que passer; en Espagne, il n'exerça qu'une royauté nominale sur un pays dont les habitants étaient soulevés, et dont le territoire était occupé soit par les troupes anglaises, soit par les troupes françaises. Lorsque les revers de Napoléon l'avaient forcé à repasser les Pyrénées, il reçut à Paris les fonctions de lieutenant général de l'Empire, et dirigea, en cette qualité, la défense de la capitale (30 mars 1814); ce fut le dernier acte de sa vie politique. Pendant la Restauration, il vécut aux Etats-Unis, sous le nom de « comte de Survilliers ». En 1841, il fut autorisé par le grand-duc de Toscane à habiter Florence, où il mourut. Il avait eu deux filles :

ZÉNAÏDE-CHARLOTTE-JULIE, née à Paris en 1801, morte à Naples en 1854, mariée en 1822 à Charles, fils de Lucien;

CHARLOTTE, née à Paris en 1802, morte à Sarzane en 1839, mariée en 1821 à Napoléon-Louis, fils de Louis.

III. BRANCHE DE NAPOLÉON Ier, NAPOLÉON

IV. BRANCHE DE LUCIEN

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, second frère de Napoléon Ier, né à Ajaccio en 1775, mort à Viterbe en 1840, fit ses études à Autun, à Brienne et à Aix, revint en Corse en 1789, et y devint un des plus chaleureux partisans des idées révolutionnaires. Sa brouille avec Paoli le força à se réfugier avec sa famille à Marseille où il se maria (1794), et où il fut jusqu'à ce que les succès de son frère et la reprise de la Corse par la France lui eussent permis de représenter le département du Liamone au conseil des Cinq-Cents. Il s'y rangea dans l'opposition constitutionnelle, attaqua les actes du Directoire, fit informer son frère, alors en Egypte, de la situation critique où se trouvait la France, et, sans attendre son retour, se concerta avec Talleyrand et Sieyès pour préparer un coup d'Etat. Le jour venu (19 brumaire), Lucien montra une décision et une vaillance qui contrastèrent avec les hésitations de Bonaparte, et triomphèrent de la résistance des Cinq-Cents. Il fut élu président. Récompensé du rôle qu'il avait joué, d'abord par le ministère de l'intérieur, où il resta dix mois, puis par l'ambassade de Madrid, il en revint (févr. 1802) avec une grosse fortune, dont il profita pour reprendre son indépendance. Il quitta en effet Paris (avr. 1804) pour aller vivre à Rome en simple particulier. Les causes de cette détermination étaient diverses : depuis longtemps ses allures frondeuses avaient irrité son frère; d'autre part, après la mort de sa première femme (1800), il avait épousé, malgré la volonté formelle de Napoléon, qui lui offrait des alliances princières, Alexandrine de Bleschamp, veuve de l'agent de change Jouberthon. Ayant constamment refusé de la répudier, il vécut en disgrâce et partit pour les Etats-Unis en 1810. Capturé en mer par les Anglais, il fut interné à Montgrover, revint à Rome en 1814, alla passer trois ans pendant les Cent-Jours, puis revint dans sa ville de prédilection, où il écrivit ses *Mémoires*. De son mariage avec sa première femme, Christine Boyer, étaient nées cinq filles :

Lucien Bonaparte.

CHARLOTTE, née à Saint-Maximin en 1796, morte à Rome en 1865, mariée à Rome au prince Gabrielli, en 1815;

CHRISTINE-EGYPTA, née à Paris en 1798, morte à Rome en 1847, mariée en 1815 au Suédois Arvid Posse, et, en 1824, à lord Dudley-Coutts.

Alexandrine de Bleschamp (1778-1855) lui avait donné neuf enfants :

Joseph Bonaparte.

Napoléon-Charles-Grégoire-Jacques-Philippe, né et mort à Rome (1839-1899), marié en 1859 à la princesse Marie-Christine Ruspoli, dont il a eu deux filles;

BATHILDE-ALOYSE-LÉONIE, née en 1840, mariée en 1856 au comte de Cambacérès, morte en 1896.

Bonaparte (Lætitia), second enfant du second mariage de Lucien, née en 1804, morte à Florence en 1871, fut mariée, en 1821, à Th. Wyse, diplomate anglais. Elle en eut des filles, MARIE, mariée successivement à de Solms, au ministre italien Rattazzi, et à de Rute, s'est fait un nom dans la littérature par les romans qu'elle a publiés.

Bonaparte (Jeanne), troisième enfant du second mariage de Lucien, née à Rome en 1807, morte à Jesi en 1828, épousa, en 1827, le marquis Onorati. Sa mère publia après sa mort, sous le titre de *Inspirazioni d'affetto di una giovine muse*, les vers qu'elle avait laissés.

Bonaparte (Paul-Marie), quatrième enfant du second mariage de Lucien, né à Rome en 1808, mort à Nauplie en 1827, s'engagea dans la marine britannique pour prendre part à la guerre de l'indépendance grecque. Nommé commandant en second de la frégate *la Hellade*, il fut tué dans un engagement.

Bonaparte (Louis-Lucien), cinquième enfant du second mariage de Lucien, né à Thorngrow (Angleterre) en 1813, mort en 1891 à Chislehurst, passa la première moitié de sa vie aux Etats-Unis, où il s'adonna à l'étude de la linguistique et de la chimie, et revint en France lorsque la république de 1848 eut supprimé le décret d'exil contre la famille Bonaparte. Elu successivement député de la Corse à l'Assemblée constituante et député de la Seine à l'Assemblée législative, il adopta la politique de l'Elysée, et en fut récompensé après le 2 décembre par un siège de sénateur, ainsi que par le titre de « prince » et de « altesse impériale ». Mais il ne joua qu'un rôle politique effacé, et se consacra tout entier à la publication d'ouvrages de linguistique scientifique, il continua ses études à Londres, où il se retira après le 4 septembre.

Bonaparte (*Pierre*-Napoléon), sixième enfant du second mariage de Lucien, né à Rome en 1815, mort à Versailles en 1881, passa jeunesse et une partie de son âge mûr en quête de satisfaire son goût pour les aventures, prit part à l'insurrection des Romagnes de 1831, alla ensuite en Colombie combattre aux côtés de Bolivar, offrit inutilement ses services militaires au gouvernement français (1838), puis à Méhémet-Ali, et se fixa à Londres jusqu'à ce que la révolution de 1848 lui eût rouvert les portes de la France. Député de la Corse à la Constituante, puis à la Législative, il siégea à la Montagne, et désapprouva le 2-Décembre. Il se retira de la vie politique, après l'avènement de son cousin au trône, et vivait retiré dans sa maison d'Auteuil quand un scandale retentissant vint attirer l'attention sur son nom. Le 10 janvier 1870, il tua d'un coup de revolver le journaliste Victor Noir, venu pour lui demander une réparation par les armes, à la suite d'une polémique de presse. Traduit devant une haute cour siégeant à Tours et composée de membres des conseils généraux, il fut acquitté à la suite d'un procès retentissant. Retiré en Belgique, puis en Angleterre, après la guerre, il mourut oublié en 1881. Il laissa deux enfants :

Pierre Bonaparte.

ROLAND-NAPOLÉON, né à Paris en 1858, entra à Saint-Cyr, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie, et fut rayé des cadres de l'armée en 1880, par application de la loi du 22 juillet 1879. Il consacra dès lors ses loisirs à des voyages et à des études scientifiques, dont il consigna le résultat dans de nombreuses publications. De sa femme, Mlle Blanc, morte en 1882, il a eu une fille : MARIE.)

Sa sœur, JEANNE, née en 1861 à Anvers (Belgique), a été mariée en 1882 au marquis de Villeneuve.

Bonaparte (Antoine), septième enfant du second mariage de Lucien, né à Frascati en 1816, mort à Florence en 1877, vécut d'abord aux Etats-Unis, représenta l'Yonne à l'Assemblée législative (1849), reçut le titre de prince après le 2-Décembre, mais mena jusqu'à sa mort une vie très retirée.

Bonaparte (Alexandrine-Marie), huitième enfant du second mariage de Lucien, née en 1818, morte en 1874, a été mariée en 1836 au comte de Vincenzo Valentini.

Bonaparte (Constance), neuvième enfant du second mariage de Lucien, née à Bologne en 1823, morte à Rome en 1876, était religieuse au couvent du Sacré-Cœur de cette ville.

V. BRANCHE DE LOUIS

BONAPARTE (Louis), troisième frère de Napoléon Ier, roi de Hollande, né à Ajaccio en 1778, mort à Livourne en 1846, prit part, en qualité d'aide de camp de son frère, à la campagne d'Italie, puis à l'expédition d'Egypte, au retour de laquelle il fut nommé colonel de dragons (1800). Il était condamné par son caractère difficile, ombrageux et morose, à ne connaître ni le bonheur dans la vie privée, ni le succès dans la vie politique. Marié malgré lui (janv. 1802) avec Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, il ne tarda pas à délaisser sa femme, tout en ne lui épargnant ni les soupçons, ni les imputations outrageantes. Placé par son frère sur le trône nouvellement érigé de Hollande (juin 1806), il ne put jamais se résigner à n'exercer que les fonctions de préfet, comme le lui demandait Napoléon. Pendant toute la durée de son règne, il fut sans cesse en conflit avec ce dernier, soit à propos de l'occupation française, qu'il voulait voir cesser, soit à propos du blocus continental, qu'il ne voulait jamais appliquer sérieusement. De guerre lasse, il finit par céder à l'Empire français le Brabant hollandais et la Zélande (juin 1810), puis (juillet 1810). Retiré en Autriche, il y passa trois ans dans la retraite, fit une courte

Louis Bonaparte.

apparition à Paris en 1811, et alla se fixer après la chute de son frère, à Rome, puis à Florence. Les dernières années de sa vie furent consacrées à la composition d'ouvrages d'histoire et de vers[illegible], et attirées par les impulsions que lui donnaient ses aventures de ses fils, dont il vivait séparé. Il mourut en 1816 à Livourne, où il avait fait transporter pour revoir plus tôt le troisième, Louis-Napoléon, échappé de Ham pour venir le voir. Il avait eu trois enfants, dont deux moururent prématurément :

Bonaparte Napoléon-Charles, né à Paris en 1802, mort à La Haye en 1807 ;

Bonaparte Napoléon-Louis, né à Paris en 1804, marié en 1827 à sa cousine Charlotte, fille aînée de Joseph, mort en 1831, sans postérité, à Forlì, où il s'était rendu pour prendre part au soulèvement des Romagnes.

Bonaparte *Charles-Louis-Napoléon*. V. NAPOLÉON III.

Eugène-Louis-Jean-Joseph, prince Napoléon III, prince impérial français, né à Paris en 1856, mort à Chinik, Zoulouland en 1879, ayant quatorze ans lors de sa déclaration de guerre de 1870. Il suivit son père à Jarnac, assista au combat de Sarrebruck (2 août), et dut, après les premiers revers, aller rejoindre l'impératrice en Angleterre. Il y alla, à l'Ecole de Woolwich, son éducation militaire (1872-1875). Après la mort de Napoléon III (9 janv. 1873), il prit, sous la tutelle de l'ancien ministre Rouher, la direction du parti bonapartiste. Le désir de conquérir quelque prestige militaire l'entraîna à prendre part à la campagne du Zoulouland, comme attaché à l'état-major de l'armée anglaise. Il y fut tué dans une reconnaissance.

VI. BRANCHE DE JÉRÔME

BONAPARTE Jérôme, dernier frère de Napoléon Ier, roi de Westphalie, maréchal de France, né à Ajaccio en 1784, mort à Villegenis, près Massy (Seine-et-Oise) en 1860, passa son enfance en Corse, à Marseille et en Italie. De Joilly, et, après le 18 brumaire, entra dans la marine comme aspirant de seconde classe. Il prit part en cette qualité à l'expédition de Saint-Domingue. En 1803, il était force, pour échapper aux croiseurs anglaises, le débarquer aux Etats-Unis, et y épousant, quoique mineur, miss Elisa Paterson, fille d'un négociant de Baltimore (24 déc. 1804).

Jérôme Bonaparte.

La validité de son mariage, conclu sans le consentement de ses parents, n'ayant pas été reconnue par son frère, il vint en France (mai 1805) pour essayer de le fléchir. Il fut au contraire lui qui céda; il obtint, en échange de la renonciation à son mariage, le titre de prince-maréchal et le titre de prince français. Après une brillante campagne maritime dans la Méditerranée et dans les Antilles, il commanda, pendant les guerres de Prusse et de Pologne (1806-1807), un corps d'auxiliaires allemands. Après la paix de Tilsitt, il fut récompensé de sa docilité par le trône de Westphalie et la main de la princesse Catherine de Wurtemberg. Il laissa les administrateurs envoyés par Napoléon organiser sur le modèle français le royaume qui avait été créé pour lui, et sembla surtout préoccupé de satisfaire ses goûts de dépense et son amour du plaisir. Pendant la campagne de 1809, il commanda un corps d'armée; pendant celle de 1812, il fut mis à la tête de l'aile droite de la Grande Armée, mais exerça ces hautes fonctions avec une telle négligence que Napoléon dut les lui enlever brusquement (14 juil. 1812). De retour à Cassel, il perdit sa couronne en 1813, se retira à Trieste, et revint à Paris pendant les Cent-Jours. Mis à la tête d'une division de l'armée du Nord, il prit une part honorable aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo. Pourvu quelque temps par la Sainte-Alliance, il s'établit successivement à Trieste (1815), à Rome (1825), et à Florence. La Révolution de 1848 lui ouvrit les portes de la France, et l'avènement de son neveu à la présidence, puis au trône impérial, lui valut successivement le titre de gouverneur des Invalides (1853), le grade de maréchal de France (1850), la présidence du Sénat (1852), enfin, une dotation d'un million. Du son mariage avec Elisa Paterson, il avait eu un fils, Jérôme, né en 1805 à Camberwell, comte de Surrey, Angleterre, qui épousa, en 1829, miss Suzanne Gay, mort à Baltimore en 1870. Catherine de Wurtemberg lui donna trois enfants : JÉRÔME-NAPOLÉON-CHARLES, prince de Montfort, né à Trieste en 1814, mort à Florence en 1847, colonel au service du Wurtemberg; MATHILDE-LÉTITIA-WILHELMINE-NAPOLÉONE, V. ci-après.

Bonaparte (*Mathilde-Létitia-Wilhelmine*), fille de Jérôme Bonaparte, née à Trieste en 1820, fut élevée à Rome et à Florence. Demandée d'abord en mariage par son cousin Louis-Napoléon, elle épousa (1840) le prince russe Anatole Demidoff, de San Donato, dont elle se sépara quelques années. Elle vint habiter Paris et aida son cousin, devenu président de la République, à faire les honneurs de sa cour après 1852. Pendant toute la durée de l'Empire, elle vécut entourée de savants, d'artistes ou de littérateurs qu'attirait chez elle l'indépendance de son caractère et l'affabilité de son accueil. Elle même exposa, à diverses reprises, au Salon, des aquarelles et des tableaux. Elle séjourna quelque temps en Belgique après la septembre, puis revint en France (1872), où elle a toujours vécu depuis.

Bonaparte *Napoléon-Joseph-Charles-Paul*, fils de Jérôme, né à Trieste en 1822, mort à Rome en 1891, passa sa jeunesse à Rome et à Florence, auprès de ses parents, à Vienne, dans un collège, à Ahrenberg en la compagnie de son cousin Louis-Napoléon (1835), enfin à Ludwigsburg (Wurtemberg) dans une école militaire (1837-1840). Après de longs voyages en Europe et un court séjour en France, il débuta dans la vie politique comme membre de la Constituante (1848), ministre plénipotentiaire à Madrid (1849), et membre de la Législative (1849-1851). A ce moment déjà il attirait l'attention par les contrastes que présentait son caractère. Il rappelait sous une peau son nom de César Jérôme, sa parole brusque et ses allures autoritaires, il devait toujours parler un langage de révolutionnaire, professer des doctrines de démocrate et prendre une attitude de révolté. Il se comportait d'abord en révolté pendant la République de 1848, en soignant à l'extrême gauche de l'Assemblée législative, et faisant une sourde opposition à la politique de son cousin et en méritant ainsi le surnom de **prince de la Montagne**. Mais après le 2 décembre, il ne se souvint qu'il était un Napoléon pour accepter le droit de succession au trône, un siège au Sénat, une dotation, le grade de général de division (1853), un commandement dans l'armée de Crimée (1854-1855), enfin le ministère de l'Algérie. L'année suivante, il épousa sa nièce (30 janv. 1859) avec Marie-Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, lui permit de conformer sa conduite à ses idées personnelles et de défendre, comme prince, la doctrine des nationalités qu'il professait comme homme.

Il devint, à la cour des Tuileries, le représentant de la cause italienne qui l'avait mis en intervention, en 1860, en 1862 et en 1870, et l'adversaire du parti religieux qui protégeait l'impératrice. Surpris dans un voyage de Norvège par la nouvelle de la déclaration de guerre (1870), il revint en hâte et alla solliciter inutilement à Florence le concours militaire de Victor-Emmanuel. Après le 4 septembre, il vécut quelque temps dans la retraite; député de la Corse en 1876, il devint, après la mort du prince impérial (1879), le chef du parti napoléonien et le resta jusqu'en 1884, date à laquelle son fils Victor se sépara publiquement de lui. Attiristé par cette dernière épreuve, expulsé de France en application de la loi sur les prétendants, il passa ses derniers jours dans son château de Prangins, et mourut dans un voyage à Rome. De son mariage étaient nés trois enfants :

NAPOLÉON-VICTOR-JÉRÔME-FRÉDÉRIC, dit **le prince Victor**; né à Meudon en 1862, expulsé de France en 1886, et résidant à Bruxelles;

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉRÔME, dit **le prince Louis**, né à Meudon en 1864, officier dans l'armée russe;

MARIE-LÉTITIA-EUGÉNIE-CATHERINE-ADÉLAÏDE, née à Paris en 1866, mariée en 1888 au frère de sa mère, Amédée de Savoie, duc d'Aoste; veuve en 1890.

VII. BRANCHE D'ELISA

BONAPARTE (Marie-Anne *Elisa*), princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane, sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio en 1777, morte près de Trieste en 1820, obtint une bourse au pensionnat royal de Saint-Cyr, où elle fit son éducation (1784-1792), rejoignit sa famille à Marseille en 1793, et y épousa, au grand déplaisir de son frère, un capitaine corse, Félix Bacciochi (1797). Pendant le Consulat, elle se fixa à Paris et fit de son salon le rendez-vous des artistes et des savants de tous les partis. En 1805, elle reçut, avec son mari, les principautés de Lucques et de Piombino, qu'elle administra avec adresse et fermeté. Napoléon l'en récompensa en lui donnant, en 1809, avec le titre de grande-duchesse de Toscane, le gouvernement des départements toscans réunis à l'empire. Elle resta cinq ans à Florence, et y fit remarquer par l'esprit de tolérance qu'elle apporta dans la réforme des abus et dans la répression du brigandage. Après la chute de Napoléon, elle vécut successivement à Bologne, à Vienne et à Trieste. Des trois sœurs de Napoléon, c'était elle qui ressemblait le plus à son frère par l'énergie de son caractère. De son mariage avec Bacciochi étaient nés deux enfants : NAPOLÉONE-ÉLISA, mariée au comte de Camerata (1806-1869), et CHARLES-JÉROME (1810-1830).

Elisa Bonaparte.

VIII. BRANCHE DE PAULINE

BONAPARTE (Marie-*Pauline*), princesse Borghèse, duchesse de Guastalla, seconde sœur de Napoléon, née à Ajaccio en 1780, morte à Florence en 1825, quitta la Corse en 1792 et vint avec sa famille s'établir à Marseille. Elle y fut demandée en mariage par le conventionnel Fréron, écarté sur les instances de son frère Napoléon, puis fiancée au général Duphot, qui fut assassiné à Rome (déc. 1797). Quelque temps après, elle partait avec sa famille pour Paris, où elle se montrait beauté et sa parenté avec le vainqueur d'Italie lui valurent de brillants succès mondains. Mariée en 1801 au général Leclerc, elle partit avec lui pour Saint-Domingue et en revint veuve (déc. 1802). Huit mois après, elle épousait le prince romain Camille Borghèse, chef d'une illustre famille et possesseur d'une immense fortune. Elle s'en sépara bientôt pour vivre à sa guise, à Paris où à Rome, en attirant plus l'attention que par l'éclat de sa beauté ou la facilité de ses mœurs. Eloignée de la cour en 1810, pour avoir manqué à l'impératrice Marie-Louise, elle alla, en 1814, tenir compagnie à son frère à l'île d'Elbe et ménagea sa réconciliation avec Murat. Elle ne put le rejoindre à temps pendant les Cent-Jours, passa le reste de sa vie à Florence, où elle se signalait pour son inépuisable charité, et y mourut, en 1825, d'une maladie contractée à Saint-Domingue. V. BORGHÈSE.

Pauline Bonaparte.

IX. BRANCHE DE CAROLINE

BONAPARTE Marie-Annunziade (*Caroline*), reine de Naples, troisième sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio en [illegible] tarda pas à exercer l'ascendant d'une femme de tête et d'une [illegible] et de Berg (1806), elle monta avec son mari sur le trône de Naples [illegible] sans scrupules, qui devaient la conduire jusqu'à la trahison [illegible] acquise sur Metternich lui permit en effet de n'être pas [illegible] lui-même la guerre à l'Autriche (1815), elle fut entraînée dans la [illegible] Napoléon [illegible] condamné à [illegible] *Lipona*. Elle a laissé quatre enfants. V. MURAT.

Bibliographie : Famille Bonaparte, [illegible] Brotonne, *les Bonaparte et leurs alliances* (Paris, 1893); de Coston, *Généalogie des [illegible]* (Paris, [illegible]); de Nouvion et Bonaparte, [illegible] (Paris, 1896); Iung, *Bonaparte et son temps* (Paris, 1880); Masson, *Napoléon et sa famille* (Paris, 1896); Rapetti, *Quelques mots sur les origines de Bonaparte* (Paris, 1858); Wouters, *les Bonaparte depuis 1815* (Paris, 1847). — Branches de Jérôme : Du Casse, *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph* (Paris, 1854). — Branches de Lucien : Lucien Bonaparte, *Mémoires* (Paris, 1836; Iung, *Lucien Bonaparte et ses mémoires* (Paris, 1882); de Prince-Lucien Bonaparte-Wyse, [illegible] (Paris, [illegible]); Du Casse, *les Rois frères de Napoléon Ier* (Paris, 1883); d'Hérisson, *le Dernier roi de Hollande* (Paris, [illegible]); *Hollande sous le règne de Louis Bonaparte* (Paris, 1823); Martinet, *le Prince impérial* (Paris, 1895); Réville, *la Hollande et le roi Louis Bonaparte* (« Revue des Deux Mondes », 1876); Rocquain, *Napoléon Ier et le roi Louis* (Paris, 1875); Thiria, *Napoléon III devant l'Empire* (Paris, 1895). — Branche de Jérôme : Du Casse, *Mémoires du roi Jérôme* (Paris, 1853-1854); Lenglé, *le Neveu de Bonaparte* (Paris, 1893); de Norvins, *Mémorial* (Paris, 1896); Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier* (Paris, 1874). — Sœurs de Napoléon : *Mémoires d'une [illegible]* (Paris, 1893); Paul Marmottan, *Elisa Bonaparte* (Paris, 1897); Mme de Remusat, *Mémoires* (Paris, 1881).

Bonaparte (PORTRAITS ET BIBLIOGRAPHIE). On ne saurait donner [illegible] artistique complète de Bonaparte. La [illegible] portraits gravés et lithographiés [illegible] fort grands volumes du Cabinet des estampes.

Parmi les tableaux de batailles, il faut d'abord signaler celui de Gros, *Bonaparte à Arcole*, [illegible] *la bataille des Pyramides* (à Versailles) et *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa* (au Louvre), pages admirables d'expression, de mouvement et de couleur; puis, *Bonaparte franchissant le mont Saint-Bernard*, tableau où David a représenté son héros [illegible] sur un cheval fougueux. Pierre Guérin, malgré la sagesse ordinaire de son pinceau, a brigué aussi, comme Gérard, comme Greuze, Isabey, Carle Vernet, Bailly, etc., l'honneur de représenter le jeune général victorieux. Son *Bonaparte faisant [illegible] à Ceva* est [illegible] Versailles. Paul Delaroche a représenté deux fois *Bonaparte franchissant les Alpes* (1848 et 1851). Le premier a été gravé en 1842 par François Bouchot. Divers autres épisodes relatifs aux premières campagnes de Bonaparte ont été peints pour le musée de Versailles par Philippoteaux, Roehn, Carle Vernet, Colson, Mulard, Bartélemy, etc. Parmi les peintres étrangers, il faut nommer Appiani, qui a peint en Italie *Bonaparte chef de l'armée républicaine*.

Bonaparte franchissant les Alpes, d'après David.

— Bonaparte premier consul nous est surtout représenté par un portrait de Gérard, [illegible] *Bonaparte à la Malmaison*, et par le portrait que fit Gérard en 1803 [illegible] Bonaparte [illegible] *Bonaparte à la Malmaison*, et par le portrait que fit Gérard en 1803. L'homme de [illegible] Pradier, *Bonaparte aux Cinq-Cents*, Versailles), a disparu dans ces toiles. Le type césarien se retrouve [illegible] Versailles), mais Isabey, comme Sauvage, [illegible] Northcote et de W. Reynolds, en [illegible] le mot du poète, que Napoléon [illegible] Bonaparte [illegible] Lucien Bonaparte.

— Parmi les sculptures consacrées à Bonaparte, il faut mentionner surtout les [illegible] de la Grande Armée (place Vendôme), la figure du fronton du Panthéon (par David d'Angers), plusieurs bustes excellents par Houdon, Chaudet, Bartolini, une statue de Rochet représentant Bonaparte à Brienne, une [illegible] Rude, une de Cavelier et plusieurs très beaux [illegible] de Eugène Guillaume, qui n'a pas consacré à Bonaparte moins de bas-reliefs et de six bustes. Un buste exposé par Geronce en 1897.

— Parmi les gravures, lithographies, compositions allégoriques, etc., inspirées par la vie ou la légende de Bonaparte, il convient surtout de mentionner les lithographies de [illegible] de Carle Vernet, etc., et, par-dessus tout, les admirables vingt-cinq planches [illegible] de Raffet, [illegible] parues de 1836 à 1840 [illegible] naire (*Histoire de Napoléon.*) — Raffet, de plus, a publié, en 1833, une piquante lithographie représentant *Bonaparte en Egypte*, assis sur un dromadaire et enveloppé d'un burnous. (V. A. Bayot *Napoléon raconté par l'image.*)

Bonaparte (PORTRAITS DE MEMBRES DE LA FAMILLE). Les princes et princesses de la famille de Napoléon ont été représentés par les plus grands artistes du temps, peintres et sculpteurs. Parmi ces ouvrages, on citera les plus remarquables : **Bonaparte** (PORTRAITS DE CHARLES-MARIE), le père de Napoléon, à dix ans, le père de Napoléon Ier : une peinture en pied de Carmontelle (1765), et un buste de Lucien Robert (1855); — **Bonaparte** (STATUE DE MARIE-LETITIA), par Canova, dans l'attitude d'Agrippine assise au Capitole, œuvre ressemblante et parlante. [Le musée de Versailles a deux portraits de Mme Letitia, par Gérard]; — **Bonaparte Borghèse** (STATUE EN MARBRE DE LA PRINCESSE PAULINE), un des chefs-d'œuvre de Canova (villa Borghèse, à Rome). [Pauline Bonaparte est représentée sous l'image de *Vénus Victorieuse*, tenant à la main la pomme d'or, prix de sa victoire. (V. BORGHÈSE.) Elle est étendue sur un lit, la tête relevée]; — **Bonaparte** (PORTRAITS DE LOUIS). (Gérard a exécuté un portrait du roi de Hollande, en 1806 : Cartellier a fait un buste de ce prince en 1806, et une statue qui le représente en costume de connétable (galeries de Versailles)); — **Bonaparte** (PORTRAITS DE JOSEPH). (Une statue en marbre, exécutée par F. Delaistre, le représente en costume du grand électeur de l'Empire. On a encore un portrait de Joseph, peint par Gérard en 1810, et un buste de ce prince par Bartolini (musée de Versailles)); — **Bonaparte** (FORTRAITS DES PRINCESSES ZENAÏDE ET CHARLOTTE, FILLES DE JOSEPH), tableau de David (musée de Toulon). (David, exilé à Bruxelles par la Restauration, peignit les deux sœurs en 1822. L'aînée, âgée de dix-huit ans, est placée au premier plan. Elle appuie ses bras droit sur l'épaule de sa sœur et tient dans la main gauche une lettre. Ce tableau est un des meilleurs de David); — **Bonaparte** (PORTRAITS DE JÉRÔME). (Gros a fait plusieurs portraits du roi de Westphalie : l'un des plus remarquables est le portrait équestre qui figure au musée de Versailles. Deux autres portraits de Jérôme Bonaparte, dans l'un par Gérard en 1811, l'autre par F. Kinson, se voient au musée de Versailles, qui possède aussi un buste en marbre de ce prince, par Bartolini. Nous citerons, enfin, une statue du roi de Westphalie, exécutée par Bosio et exposée au Salon de 1831); — **Bonaparte** (PORTRAITS DE LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG, FEMME DE JÉRÔME). Gros a fait un portrait en pied de cette princesse. Une statue de la même princesse, exécutée par Bosio, a figuré au Salon de 1810.

BONAPARTÉE (*tê* — de *Bonaparte*, n. pr.) n. f. Genre de broméliacées, renfermant des plantes herbacées, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de LITTÉE, section du genre agave.

BONAPARTE-WYSE (William), poète provençal, né à Waterford (Irlande) en 1826, mort en 1892. Fils de sir Thomas Wyse et de la princesse Letitia Bonaparte. Elevé en Angleterre, il s'éprit de bonne heure pour la poésie, se rendit en Provence en 1860 et, désireux d'étudier le monument félibréen, se lia avec Frédéric Devemy, l'ami de Mistral, d'Aubanel, de Roumanille, il se mit à étudier avec ardeur les œuvres des troubadours et celles des félibres et, après sept ans d'initiation, il publia un volume de poésies provençales *Li Pesquisou dis* (les Papillons bleus), qui le classa parmi les maîtres de la poésie néo-romane. Il s'était proposé pour modèle le poète provençal du XVIe siècle, La Bellaudière. Il fonda, en 1866, avec, à côté de lui, la joyeuse société des *Arquins*. Il rédigea à cette occasion de vieux poèmes quelque peu licencieux, tel que *los Chincho-Verlincho*, et fut un collaborateur assidu des feuilles félibréennes, par exemple de la « Revue des langues romanes ». Il fut nommé l'un des cinquante *majoraux* (maîtres) du Consistoire félibréen, qui constitue l'académie du Félibrige, et réunit les plus remarquables des poésies qu'il avait publiées depuis 1868 en un volume intitulé *li Piado de li Princesso* (l'Empreinte des pas de la Princesse) (Plymouth, 1882).

BONAPARTISME (*tism'* — de *Bonaparte*, n. pr.) n. m. Système, idée politique de Napoléon Bonaparte et de ses partisans, l'attachement au gouvernement impérial fondé par Napoléon, et sa dynastie : *Se piquer de* BONAPARTISME.

BONAPARTISTE (*tist'*) adj. Qui est partisan des Bonapartes, de leur dynastie, ou de leur système; qui a rapport au parti politique de cette famille.

— Substantivement. Partisan de Bonaparte, de sa dynastie ou de ses idées : *Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les* BONAPARTISTES *qu'avec les amis de la liberté* (L. Mme de Staël.)

BONAR, bourg d'Espagne (prov. de Léon), sur la Porma; 2.860 hab. Source minérale, moulins.

BONARD n. m. Techn. Syn. de BONNARD.

BONARD (Louis-Adolphe), marin français, né à Lorbourg en 1805, mort en 1867. Son bâtiment, *le Sirène*, ayant échoué sur la côte d'Algérie en 1830, il fut fait prisonnier et ne fut délivré qu'après la prise d'Alger. Il fut chargé de missions par le gouvernement de la Guyane, et revint en France avec le grade de contre-amiral (1855). En 1861, il reçut le commandement en chef des forces françaises en Cochinchine. A peine débarqué dans ce pays, il s'empara de Bien-Hoa, remporta plusieurs victoires, et termina une courte et brillante campagne par la conquête de la citadelle de Vinh-Long (1862), dont la possession rendit la France complètement maîtresse de la province de Bien-Hoa. L'amiral Bonard s'occupa ensuite de l'organisation du pays, puis signa le 5 juin 1862 le traité de Saïgon avec Tu-Duc. De cette époque, il gouverneur de la Cochinchine, il prit possession des îles de Poulo-Condor, réprima rapidement une insurrection de la basse Cochinchine, puis revint en France avec la ratification du traité de Saïgon par Tu-Duc.

BONARELLI DELLA ROVERE (Guidubaldo), poète et littérateur italien, né à Urbin en 1563, mort en 1608. Fils de Ferrante, Alphonse d'Este, puis le duc de Modène lui confièrent diverses missions diplomatiques. Il fut un des fondateurs de l'académie *dei Intrepidi* à Ferrare. Bonarelli doit sa réputation littéraire à un drame pastoral : *Filli di Sciro* (*Philis de Sciros*, Ferrare, 1607), qui jouit, en son temps, d'une grande reputation.

BONARELLI DELLA ROVERE (Prosper), poète et littérateur italien, frère du précédent, né en 1588, mort à Ancône en 1646. Il composa pour le théâtre une assez grand nombre d'œuvres; les tragédies : *il Solimano* (1619), et *il Medoro incoronato* (1645); trois comédies en prose : *gli Abbagli felici*; *i Fuggitivi amanti* et *lo Spedale* (1646); une pastorale tragi-comique intitulée : *Imeneo* (1641); etc. Enfin, on a de lui : *Della fortuna d'Erosmando e Floridalba, istoria* (1642); etc. — Son fils, PIERRE **Bonarelli della Rovere**, s'adonna comme lui à la poésie dramatique et accompagna en France, en 1640, le légat Mazarini. On a de lui un recueil de pièces de théâtre, sous le titre de *Poesie drammatiche* (1655). Il a publié aussi *Poesie liriche* (1655), et *Gerusalemme liberata* (1658).

BONAROTE n. f. Bot. Syn. de PÆDEROTE.

BONASE ou **BONASUS**, ou **BONASSE** ou **BONASSUS** (du gr. *bonasos*, espèce de taureau sauvage n. m. Nom scientifique du genre bison. V. BISON.

BONASE ou **BONASSE** n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, renfermant les espèces connues vulgairement sous les noms de gélinottes et de cupidons. Le genre *bonasa* a été divisé en deux sous-genres : *cupidonia*, et *tetrastes*. V. GÉLINOTTE, et CUPIDON.

BONASLE (*nal'*) n. f. Bot. Syn. de AGRIPAUME (*leonurus cardiaca*).

BONASONE (Giulio), peintre et graveur italien, né à Bologne vers 1510, mort à Rome après 1572. Il fut élève, pour la gravure, de Marc-Antoine Raimondi. On lui attribue plus de 350 estampes (d'après Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, le Primatice, le Parmesan. Elles dénotent un talent facile. Ses œuvres originales manquent de personnalité.

BONASSE adj. Qui est d'une bonté, d'une bonhomie, d'une simplicité excessive : *Un homme* BONASSE. ‖ Qui appartient aux personnes de ce caractère : *Air* BONASSE.

BONASSEMENT adv. D'une façon, avec un air bonasse. ‖ Tout bêtement, tout simplement.

BONASSERIE n. f. Caractère bonasse, bonhomie excessive, grande simplicité.

BONATÉE (*té*) n. f. Genre d'orchidacées-ophrydées, comprenant des plantes herbacées qui croissent au Brésil, au Cap et à Madagascar.

BONAVENTURE (saint), un des grands théologiens du moyen âge, né en 1221 à Bagnarea (Toscane), entra à vingt et un ans dans l'ordre des franciscains. Son vrai nom était *Jean* DE FIDANZA. Il vint à Paris terminer ses études sous la direction de Alexandre de Hales, et lui-même y enseigna ensuite la philosophie et la théologie chez les frères mineurs, tandis que saint Thomas d'Aquin, son ami et son émule en gloire et en sainteté, professait les mêmes matières chez les dominicains. Elu général des franciscains en 1256, saint Bonaventure se montre à la fois le défenseur de son ordre contre Guillaume de Saint-Amour (traité *De paupertate Christi et de paupertate apostolorum*) et le correcteur de ses frères, dont il réprimande le relâchement dans sa lettre circulaire du 23 avril 1257. Tel était son renom de sagesse, qu'à la mort du pape Clément IV, les cardinaux s'engagèrent à choisir celui d'entre eux que Bonaventure choisirait. Il désigna Thibaut, qui prit le nom de « Grégoire X » et, en reconnaissance, le nomma évêque d'Albano en 1273, et bientôt après cardinal. Il assista comme légat au concile de Lyon, il mourut dans cette ville, le 15 juillet 1274. Sixte IV le canonisa en 1482. Sixte-Quint, en 1587, le déclara docteur de l'Eglise. Sa fête est célébrée le 14 juillet.

Saint Bonaventure, surnommé dans l'école **le Docteur séraphique,** occupe un des premiers rangs parmi les écrivains du moyen âge : c'est un dialecticien, c'est un poète. Dialecticien, il est d'une précision et d'une netteté remarquables dans ses thèses théologiques : *Summa theologiæ; Centiloquium; Breviloquium.* Poète, il fait appel à toutes les ressources de l'imagination pour rendre sensibles au cœur les enseignements de l'Evangile. (V. les *Méditations sur la vie de Jésus-Christ.*) Mais, avant tout, c'est un homme de foi, un mystique. Sa piété le porte à propager le culte de la Vierge : *Speculum Mariæ Virginis* ; il ne voit, dans les sciences, qu'un acheminement à la théologie : *Reductio artium ad theologiam.* Il enseigne que, si la recherche de la vérité a pour point de départ l'expérience sensible et la dialectique, elle ne peut atteindre son but que par l'action de la grâce surnaturelle qui, purifiant l'âme, la fait entrer en commerce direct avec Dieu : *Itineraterium mentis ad Deum* (*De septem gradibus contemplationis*).

BIBLIOGR. *Hist. lit. de la France*, t. XIX. — HAURÉAU, *De la philosophie scolastique*, t. II ; de MARGERIE, *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure.*

BONAVENTURE (Philippe), architecte français du XIVe siècle, alla diriger les travaux de la cathédrale de Milan pendant huit ans : il donna probablement le plan définitif et eut pour successeur le Français Mignot. On a quelquefois confondu avec lui Bonaventure (Nicolas), architecte du XVIe siècle, qui travailla aux fenêtres de l'abside de la cathédrale de Milan.

BONAVENTURE (LE PÈRE), linguiste. V. GIRAUDEAU.

BONAVENTURE (le baron Nicolas), jurisconsulte et homme d'Etat, né à Thionville en 1751, mort en 1831. Avocat distingué, il devint, en 1784, membre du conseil aulique de Tournay, et fut un des négociateurs de la paix entre le Brabant et la Hollande. En 1797, le département de la Dyle l'envoya au conseil des Cinq-Cents, et, en 1800, le premier consul le nomma juge à la cour d'appel de la Dyle, puis président du tribunal criminel de Bruxelles.

BONAVÉRIE (*ri* — de *Bonaveri*, auteur ital.) n. f. Bot. Syn. de SECTIONÉE.

BONBANC (*ban*) n. m. Sorte de pierre blanche, tendre et gélive, que l'on tire des environs de Paris.

BON-BEC n. Linguist. V. BEC.

BON-BLANC (*blan*) n. m. Vitic. Variété de raisin.

BONBON (rad. *bon*, répété à la manière des petits enfants) n. m. Dragée ou autre friandise de confiseur : *Une boîte de* BONBONS. ‖ *Du bonbon*, Friandise en général, dans le langage enfantin.

— Pop. *Bonbon fondant, Bonbon à liqueur*, Ecrouelles.

— ENCYCL. Les *bonbons*, sucreries que fabriquent les confiseurs, ont des formes et des grandeurs variées ; mais, dans leur composition, le sucre, coloré ou non, prédomine toujours. Les bonbons, à de très rares exceptions près, se font avec un sirop de sucre concentré jusqu'à la *cuite au cassé*, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils cassent lorsqu'il se refroidit. On parfume et on colore ce sirop selon les besoins. La cuite au cassé s'obtient en faisant fondre le sucre dans des bassines de cuivre jusqu'au moment où le sirop marque 30° Beaumé. On refroidit ensuite, pour que la solidification soit complète, on extrait de la bassine les quantités nécessaires de ce sirop, en lui donnant, à la main ou mécaniquement, la forme que doit avoir le bonbon. On emploie aussi très fréquemment des moules dans lesquels se coule le sirop. C'est par ces procédés que se font les sucres d'orge et de pomme, ainsi que les caramels découpés, à l'aide d'un emporte-pièce, ou découpés, dans la plaque de sucre demi-fluide coulée sur le marbre.

Les *pralines, pastilles, dragées* et *fondants* se fabriquent tout autrement, et non avec du sucre cuit au cassé. Les

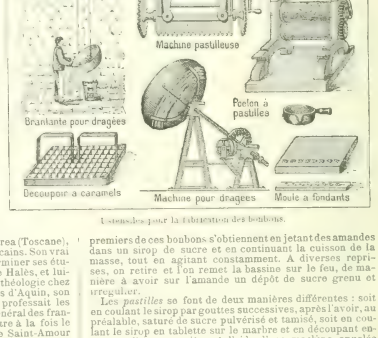

Ustensiles pour la fabrication des bonbons.

premiers de ces bonbons s'obtiennent en jetant des amandes dans un sirop de sucre et en continuant la cuisson de la masse, tout en agitant constamment. A diverses reprises, on retire et l'on remet la bassine sur le feu, de manière à avoir sur l'amande un dépôt de sucre grenu et irrégulier.

Les *pastilles* se font de deux manières différentes : soit en coulant le sirop par gouttes successives, après l'avoir, au préalable, sauré de sucre pulvérisé et tamisé, soit en coulant le sirop en plaintre et en le faisant ensuite découper à l'emporte-pièce, à l'aide d'une machine appelée aussi « pastilleuse ». Les *dragées*, qui sont des bonbons renfermant des amandes ou des liqueurs diverses, subissent pour leur fabrication un certain nombre d'opérations successives, qui sont : le *grossissage*, le *blanchissage*, le *remplissage* et le *lissage*. La première opération se fait dans des bassines, suspendues par des chaînes au-dessus de foyers mobiles ; elle a pour but de faire adhérer le sucre à l'amande. Le remplissage doit donner à la dragée la grosseur définitive qu'elle conserve, et enfin le lissage donne au bonbon le poli qui possède, en général, toutes les autres bonbons, se fabriquent à la main, et aujourd'hui, surtout à l'aide de bassines mues mécaniquement.

Les *fondants* s'obtiennent en faisant usage du sirop de sucre cuit à la *petite cuite* et en le faisant couler sur un marbre. Quand il est froid, on façonne le bonbon dans des moules en plâtre saupoudrés d'amidon.

Hygiène. Si parfaite que soit la fabrication des bonbons, ceux-ci présentent toujours l'inconvénient de délitier l'estomac ; ils ne tardent pas à occasionner de graves troubles dans cet organe, si l'on en fait un usage abusif. C'est généralement ce qui se produit chez l'enfant qui a toujours une tendance déplorable à manger des bonbons sans modération.

Les bonbons contenant des amandes sont beaucoup plus indigestes que ceux fabriqués uniquement avec du sucre.

— *Législation.* Des règlements spéciaux de police déterminent rigoureusement les matières employées à la coloration des bonbons et les substances qui ne doivent toutes les substances présentant un caractère toxique. Seuls sont autorisés : l'indigo, l'outremer artificiel et le bleu de Prusse pour les couleurs bleues ; le safran, le curcuma, le fustet, la graine d'Avignon, le curcuma pour colorer le jaune ; le carmin, la laque carminée, la cochenille et l'orseille s'emploient comme couleurs rouges. Sont interdites : le minium, le vermillon, le chromate de plomb, la litharge, la céruse, le blanc d'argent, le bleu de cobalt, l'orpiment, le vert de Scheele, le vert-de-gris.

BONBON (François), révolutionnaire, né à Orléans, mort en 1796. Simple cordonnier à Paris, en 1789, il se rendit bientôt populaire par la violence de ses discours dans les clubs et devint président du comité révolutionnaire de la Butte-des-Moulins. Arrêté au 9 thermidor, puis relâché

un peu plus tard, il se mit à la tête de la bande d'émeutiers qui envahit le camp de Grenelle et en sept jours Louis-Philippe, en Angleterre, et Guizot, en Belgique.

BONBONNE n. m. Mobil. V. BOMBONNE.

BONBONNERIE [illegible] n. f. Fabrication et commerce de bonbons. *Faire sa fortune dans la bonbonnerie.*

Bonbonnière, bonnes inventions.

BONBONNIÈRE *bonnier* [illegible] n. f. Petite boîte à mettre les bonbons. *Une* BONBONNIÈRE [illegible]

— Fig. Maison, construction, appartement petit, élégant et meublé avec goût.

BONCENNE (Pierre), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1775, mort en 1840. Il suivit d'abord la carrière des armes, et fut aide de camp du général Des Ioseaux. Ayant souvent pris la défense d'accusés devant les conseils de guerre, il s'adonna à l'étude du droit, devint professeur à la faculté de droit de Poitiers. Son principal ouvrage est : *Théorie de la procédure civile* 1828-1829. Cet ouvrage a été continué par Bourbeau.

BONCERF Pierre-François, publiciste français, né à Francfort-sur-le-Main en 1745, mort en 1794. Il fut officier municipal de Paris en 1789 : mais il est surtout connu par ses ouvrages sur l'agronomie, l'économie politique, etc. Le principal est intitulé *Inconvénients des droits féodaux* : écrit publié en 1776, sous le nom de FRANCLIEU, qui fut dénoncé au parlement et condamné au bonnet, fait autrefois à son auteur un réquisitoire rigoureux. Cet ouvrage a été supprimé par arrêt du 4 août 1780. Son frère, CLAUDE-JOSEPH **Boncerf**, né en Franche-Comté en 1724, mort à Étampes en 1811, archidiacre du diocèse de Narbonne, a publié : *Le Citoyen zélé* ou *les Sobriquets du peuple, ou les multiplicités des dénominations* 1757 ; *réponse à l'éloge de la philosophie relativement à la société civile, à la vérité et à la vertu* 1762.

BONCHAMP Charles-Melchior-Artus, marquis DE, chef vendéen, né en 1759 au château du Chesnay, près de Châteaugiron en Anjou, mort en 1793, près de Cholet. Il servit dans l'Inde comme lieutenant au régiment d'Aquitaine 1782, et était capitaine de grenadiers à Landau, au début de la Révolution. Son régiment s'étant révolté, il se retira dans son château de Saint-Florent. En avril 1793, au moment du soulèvement de la Vendée, il fut spontanément choisi comme chef par les paysans, et, peu après, réunit ses troupes à la grande armée vendéenne, à laquelle il apportait, avec son expérience de la guerre, les conseils de sa modération. Il prit part au combat de Bressuire, à la prise de Thouars, et à l'attaque de Fontenay, où il reçut une blessure qui lui ont quelque temps éloigné de l'armée. Mais 1793 en juillet, il reprenait son commandement sous les ordres d'Elbée, nommé général en chef. Trois mois après, il était blessé mortellement à la bataille de Cholet 19 oct. 1793. Transporté par ses soldats à Saint-Florent le Vieil, il y mourut le lendemain, après avoir gracié 600 prisonniers républicains. C'est, longtemps, cette, a reçu [illegible] 1825, on élève à Boncharp dans l'église de Saint-Florent Maine-et-Loire, un monument qui passe pour un des chefs-d'œuvre de David d'Angers.

Boncharp

Bibliogr. : T. Muret, *Vie populaire de Boncharp*; Clauveau, *Vie de Boncharp* Paris, 1847 ; A. Lallié, *la Grande Armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent*.

BONCHAMP-LÈS-LAVAL, comm. de la Mayenne, arr. et à 5 kil de Laval. 959 hab. Carrières et exploitation de beaux marbres [illegible]

BON-CHRÉTIEN *bon-kreti* n. m. Variété de grosses poires fort estimées : BON-CHRÉTIEN *d'été*. BON-CHRÉTIEN *d'hiver*. On dit aussi BONPRÉTIEN [illegible]

BONCOMPAGNI DI MOMBELLO Carlo, comte, jurisconsulte et homme d'État italien, né à Saluzzo en 1804, mort à Rome en 1880, entra, en 1826, dans la magistrature et fut ses débuts politiques en 1848, comme ministre de l'instruction publique, dans le premier cabinet constitutionnel qui eut le Piémont. Chargé des négociations de la paix avec l'Autriche après Novare 1849, garde des sceaux en 1852, puis président de la Chambre des députés en 1853, Boncompagni fut envoyé, en 1857, comme ministre plénipotentiaire à Florence. Il y resta en 1860, après la fuite du grand-duc, comme commissaire royal exerçant la lieutenance du roi de Victor-Emmanuel. Presque aussitôt après (1861), il était chargé du gouvernement de l'Italie centrale, jusqu'à ce que le plébiscite eut amené l'annexion définitive des duchés et des Légations au Piémont. A partir de ce moment, Boncompagni ne joua plus qu'un rôle effacé, soit comme député, soit comme sénateur. Il a laissé, outre quelques écrits politiques et historiques de circonstance, un important ouvrage de droit canonique annoté : *Introduzione ai canoni della disciplina*.

BONCORE [illegible] n. m. Bornement [illegible] n. m. L'un des noms communs du narcisse des jardins.

BOND (*bon* — de *bondir*) n. m. Saut que fait, après un choc, un objet élastique qui a heurté un corps élastique. *Balle, qui fait plusieurs* BONDS.

— Saut que fait une personne ou un animal en s'élevant brusquement de terre : *Les dames, les chevaux font par sauts et par* BONDS.

— Fig. Passage subit et sans transition : *A coup d'un bond, à un bond position.*

— Diverses expressions [illegible] au sens de [illegible] passé dans le langage courant avec un sens figuré : *Faire faux bond*, Manquer à un engagement pris. *Attendre la balle au bond, Prendre la balle au bond*, S'apprêter à saisir. Saisir lestement l'occasion. *Prendre la balle du second bond*, Ne pas [illegible] paume, devant toujours être prise de volée ou du premier bond). *Faire une chose du second bond*, La faire de mauvaise grâce. *Entre bond et volée*, Dans un temps très court et qu'il s'agit de saisir avec précision. *De bond en bond*, D'une manière ou de l'autre, comme on peut.

— Manège. Saut que le cheval exécute des quatre pieds à la fois et subitement, et après lequel il retombe à peu près à la même place.

— Vénerie. Saut qui effectue, au moment du lancer, le cerf, le daim ou le chevreuil.

BOND (Jean), médecin et philologue anglais, né en 1550, dans le comté de Somerset, mort en 1612. Il s'adonna à l'enseignement et à la pratique de la médecine. On a de lui : *Quodlibetum in Paradum* (1614), et *Commentaria in Hesiodum* [illegible]

BONDA du congo *bonda*, compartiment [illegible] généralement au Congo, dans l'Afrique [illegible] Aujourd'hui [illegible] *Malbocle*.

BONDA. *Volume* BONDA.

BONDAX (*dakes*) n. m. Outil d'ouvrier travaillant le bois ; il a la forme d'une demi-besaiguë.

Bondax 1 A [illegible] 2 A [illegible]

BONDE (rad. germ. : souabe *bonde*, allem *spund*) n. f. Large ouverture pratiquée au fond d'un vivier et par où l'eau s'écoule quand on retire le tampon qui la bouche.

— Pièce de bois qui bouche cette ouverture.

Bonde. Bonde [illegible]

— Par anal. Trou rond pratiqué dans un tonneau servant à le remplir. Pièce cylindro-conique de bois qui sert à obturer cette ouverture. Syn. de BONDON.

— *Bonde hydraulique*, Bonde percée d'un trou sur lequel on place une petite boule légère ; l'acide carbonique, produit pendant la fermentation, soulève la sphère et s'échappe par cette ouverture. Le type de l'air. *Bonde mécanique*, Bonde avec laquelle on obtient le même résultat, au moyen d'une soupape remplaçant la boule.

— Fin T. de techn., Pièce de cuivre soudée sur la faïence d'une cuvette de garde-robe.

— Ancienne. Jeu de paume ; la balle elle-même : *Jouer à la* BONDE. XIVe siècle.

BONDE (du vieux norrain *buandi*, habitant) n. f. Membre de la classe des paysans, qui formait dans les pays scandinaves, et qui forme encore aujourd'hui, en Finlande, un des ordres de la Diète.

BONDE, grande famille de Suède, dont les membres les plus illustres sont : GUSTAVE **Bonde** (1620-1667), qui fut grand trésorier et membre du conseil de régence pendant la minorité de Charles XI ; — CHARLES **Bonde** (1648-1699), ministre de Suède près la cour de France, qui est la souche de la branche de Trolle-Bonde ; — GUSTAVE **Bonde** (1682-1742), conseiller du royaume et chancelier de l'université d'Upsal ; — GUSTAVE **Trolle-Bonde** (1773-1855), maréchal de la cour et grand chambellan, qui fut le mécène des savants et des littérateurs. — PHILIPPE **Bonde** (1815-1871), chancelier de la cour, qui publia en français : *Hambourg et son commerce* (1849), et *la Suède et son commerce* (1852).

BONDEL n. m. Variété de poisson d'excellente qualité, que l'on ne rencontre que dans le lac de Neuchâtel. C'est une sorte de bondelle.

BON-DEN, nom japonais du Brahma bouddhique. Le dieu Brahma, qui était la divinité suprême de l'Inde au moment de l'éclosion du bouddhisme, regardé dans les Écritures de cette religion sa prééminence sur tous les autres dieux. Il est par excellence le protecteur de la foi, et préside au paradis le plus élevé après celui où résident les Bodhisattvas. Au Japon, s'il fait partie du panthéon de presque tous les temples, et s'il est l'objet de fréquentes invocations comme défenseur et propagateur du bouddhisme, il a perdu quelque peu de la grandeur de son rôle et est descendu au rang de réveillé [illegible] Japon. Il a d'ailleurs conservé sa forme indienne, c'est-à-dire quatre têtes et quatre bras, symboles de sa puissance.

Bon-Den.

BONDENO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), près de la jonction du Panaro et du Pô d'Argonto ; 13.300 h. Foires et marchés.

BONDER v. a. Remplir un tonneau, etc., jusqu'à la bonde. Fig. Remplir autant que possible : BONDER *une valise*. *Navire* BONDÉ *de marchandises*. — Fig. *Salle* BONDÉE *de monde*.

BONDI (Clemente), poète italien, né à Magnano (Parmesan en 1742, mort à Vienne Autriche en 1824. Ordonné jésuite, il devint, à la dispersion de l'ordre, bibliothécaire de l'archiduc [illegible] à Vienne. Ses vers élégants [illegible] d'histoire de l'impératrice à Vienne. Ses vers élégants [illegible] Ses publications [illegible] Il a laissé [illegible] *Delille de l'Italie*.

BONDIEU [illegible] n. m. Pop. et [illegible] ant séparées les pièces qu'ils [illegible]

BONDIEUSERIE. [illegible] APIE. [illegible] mauvaise part. Clérical, personne [illegible] d'une dévotion outrée.

BONDIEUSERIE. [illegible] *bon Dieu* n. f. Pop. et en mauvaise part. Dévotion outrée : [illegible] vant au culte catholique : *Marchand de* BONDIEUSERIES.

— Fig. Pratiques de la religion catholique.

BONDIR (lat. *bombitare*, faire du bruit, sens ancien de *bondir*) v. n. Sauter après un choc, en vertu de sa propre élasticité ou de celle du corps que l'on a heurté : *Bondir par son propre effort ou par une impulsion que l'on a* [illegible]

— Par ext. Courir précipitamment, s'élancer vivement : *Soldats qui* BONDISSENT *à l'assaut*. Se soulever par un mouvement brusque, tressaillir : *Cœur qui* BONDIT *de joie*. [illegible] *le cœur*, Soulever l'estomac, causer du dégoût.

— *Faire bondir*, Vénerie. Se dit du cerf, du daim, du chevreuil, qui, poursuivi, fait partir une autre bête de la reposée, pour donner le change.

BONDISSANT, ANTE adj. Qui s'élance, s'élève par bonds : [illegible]

— Par ext. Haletant, ému, agité : *Poitrine* BONDISSANTE.

BONDISSEMENT n. m. Action de bondir : *Les* BONDISSEMENTS *d'un poulain*. *Une* [illegible] *d'une* [illegible]

— *Bondissement de joie*, Soulèvement d'estomac, causé par une [illegible] *Bondissement de cœur*, Soulèvement d'estomac, causé par une [illegible] *Bondissement de cœur*, Soulèvement d'estomac, causé par une [illegible] *La vue d'une médecine cause des* BONDISSEMENTS de cœur.

BONDON (de *bonde*) n. m. Tonnell. V. BONDE.

— Comm. Fromage affiné qui se fabrique à Neufchâtel, dans la Seine-Inférieure, et qui a la forme d'un bondon de tonneau. Adjectif : *Fromages* BONDONS.

BONDONNEAU, écart de la comm. d'Allan (Drôme), arrond. et à 5 kilom. de Montélimar ; 50 hab. Eaux minérales, connues dès l'époque romaine, puis disparues et retrouvées en 1854.

BONDONNER (*do-né*) v. a. Boucher avec un bondon, en parlant d'un tonneau ou du liquide qu'il contient : BONDONNER *un* [illegible]

BONDONNIÈRE (*do-niér*) n. f. Sorte de tarière de tonnelier pour percer les bondons dans le tonneau, (Il en existe de trois sortes : à *cuiller*, en *vrille*, et la troisième *pleine*, dite [illegible]

BONDOU, prov. du Sénégal [illegible] prise entre le fleuve Sénégal [illegible] la Falémé à l'E., le désert de [illegible] l'O. Le royaume du Bondou [illegible] pendant ; il est gouverné par [illegible] ayy qui relève du commandant [illegible] cle de Bakel. Le pays est [illegible] tif au centre, mais bien cultivé [illegible] ses parties basses, où l'on récolte le mil, l'indigo et le coton. La population, de [illegible] race peule, s'élève à 500.000 habitants environ. Les villes principales sont : Senoudebou, Makhana, Boulelane.

— *Histoire*. Le Bondou fut visité au commencement du siècle par Rubault, Houghton, Mungo-Park, Mollien, de Beaufort, qui en firent des descriptions alléchantes. Au mois d'octobre 1855, Falmamy Boubakar-Saada, qui recevait la puissance croissante d'El-Hadj-Omar, fit ses offres de services au gouverneur français Faidherbe qui les accepta. Depuis lors, il a toujours été fidèle à la France, et s'est placé sous son protectorat le 18 août 1858. Son fils, Ousman-Gassi, a été un des meilleurs auxiliaires du colonel Galliéni. — Le Bondou, qui dépendait du Soudan, a été rattaché récemment au Sénégal.

— Bibliogr. : Dr Rancy, *le Bondou* (« Bull. Soc. géogr. comm. Bordeaux », août-nov. 1891).

BONDOUKOU, ville située dans l'hinterland de la colonie française de la côte d'Ivoire, placée sous le protectorat de la France par le capitaine Binger, le 4 décembre 1855. — Centre commercial bien déchu de son ancienne splendeur ; en dehors des habitations des chefs de quartiers et des mosquées, le reste n'est qu'un amas de [illegible] population est d'environ 3.000 hab. [illegible] — On [illegible] le marché le sel, la kola, les étoffes et surtout l'or, qui se vend généralement en poudre, dans des étuis faits fabriqués avec des plumes de grands [illegible]

BONDRÉ [illegible]

BONDRÉE f. Genre d'oiseaux [illegible] des buses de formes assez grêles, de taille moyenne, et de régime surtout insectivore. Le nom scientifique du genre bondrée est *pernis*. On en connaît quatre espèces, dont une seule habite l'Europe : c'est le *pernis apivorus*, qui fait la chasse aux guêpes et aux abeilles, attaquant les nids pour dévorer les larves et le miel. Citons encore le *pernis tachardus* (Afrique méridionale et orientale, Madagascar) ; le *pernis cristatus* (Inde et Malaisie), avec sa variété *celebensis* ; le *pernis longicauda* (Nouvelle-Guinée).

BONDUC (*duk'* — de l'arabe *bondouk*, noisette) n. m. Nom du césalpinia bonduc, dont Linné a fait le type du genre *guilandina* ; on le connaît mieux sous le nom de *chiot*. On l'appelle aussi CISIQUER.

— Bondue. Le bondue, dur et pesé, est employé en ébénisterie. Ses grames, connues sous le nom de *dolichos fabat*, sont [illegible] Elle contient des toxines et des [illegible]. Ses racines sont utilisées contre la morsure des serpents venimeux.

BONDUES, comm. du cap. du Nord, arr. et à 7 kil. de Lille ; 3.146 h. Brasserie, corderies, moulins, distillerie.

BONDY, comm. du dép. de la Seine, arr. et à 10 kilom. de Saint-Denis, près du canal de l'Ourcq ; 4.457 hab. Ch. de f. Est. Fabr. de menuiserie à vapeur, de sel ammoniac, de produits chimiques, de colle forte, brasseries, tabagie de chevaux de bois. Comm. de fromages. Ce village doit sa célébrité à la forêt du même nom, qui occupait autrefois 2.018 hect., mais est, aujourd'hui, morcelée. Le Raincy (la découpée en jardins), villages, canaux, chemins de fer, routes, carrières, établissements de toute sorte ont contribué à éclaircir de plus en plus une forêt qui, jadis, dans la tradition populaire, était regardée comme un repaire de brigands.

— *Histoire.* Des légendes se rattachent à l'histoire de Bondy ; entre autres, le meurtre de Childéric II par Bodilon (v. Chil.bane II). Pendant la guerre de 1870-1871, Bondy fut [illegible] des [illegible] de Paris les plus cruellement [illegible] du 21 septembre au 3 janvier. Le village ne cessa d'être disputé par les troupes françaises et prussiennes. — Patrie de Rolliere, historien et poète (1791).

BONDY (Pierre-Marie TAILLEPIED, comte DE), administrateur, né à Paris en 1766, mort en 1847. Préfet de la Seine-Inférieure en février 1831, il fut élevé à la pairie en novembre de la même année. C'est sous son administration que les marais de Paris, de Lyon, furent desséchés et remplacés par le beau quartier qu'on y voit aujourd'hui.

BÔNE (lat. *Hippo-Regius* ; ar. **Beleb-el-Anab**), sous-préfecture et port d'Algérie, dép. et à 155 kilom. de Constantine, près de l'embouchure de la Seybouse, sur le *golfe de Bône* ; 34.498 hab. (7.000 musulmans environ). Ch. de f. Bône-Guelma ; service direct de Marseille. Tribunal de commerce de 1re instance, haras, cuirs, laitières. Commerce de grains, huiles, vin, laines, peaux, cire, liège, minerai de fer (Aïn-Mokra). Ville plus française qu'arabe, propre, aérée, dans une plaine fertile, récemment assainie. Bône est vis-à-vis sur les ruines d'Hippone (saint Augustin), rebâtie à l'endroit actuel par les Arabes au XIe siècle, occupée (Bastion de France) sous Louis XIV, soulevée en 1830. L'arr. de Bône a 16 cantons et 122.852 hab.

BONE-BED (*bôd*) n. m. Locution anglaise (pesant de *os*, os, et *bed*, lit) communément employée en géologie.

BONECTÉ, ÉE n. et adj. Se dit d'un [illegible] consistant à mettre un fond en le couvrant de nombreuses petites empreintes circulaires.

Bordure bonectée.

BONERFO, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 4.800 hab.

BONELLI (George), médecin et botaniste italien du XVIIIe siècle. Il fut professeur de médecine à Rome, et en vint particulièrement la botanique. Il est connu surtout comme principal auteur du *Hortus romanus, juxta systema Tournefortianum, ordine alphabetico distributus* (1772-1784, avec 800 planches coloriées). Ce grand ouvrage, terminé en 1784, a été continué et modifié par Nicolas Martelli, Liberato et Constantin Sabbati.

BONELLI (Benoît), franciscain italien, né à Cavalese, près de Trento, en 1700, mort vers la fin du siècle dernier. Il se livra à la prédication et publia de nombreux ouvrages, dont l'un contient des recherches pleines d'intérêt pour l'histoire du pays de Trento, sous le titre de *Programma monumentorum veteris, sacri et profani ex B. A. Dolperto* (1755).

BONELLI (François-André), naturaliste italien, né à Cuneo en 1784, mort à Turin en 1830. Membre de l'académie des sciences de Turin (1809), professeur à l'université, puis directeur du Muséum de cette ville, il voyagea en Europe, notamment en Sardaigne, et publia des travaux d'histoire naturelle, parmi lesquels ceux d'entomologie sont encore classiques aujourd'hui ; notamment, le *Specimen faunæ sabæ* (1827).

BONELLI (Gaëtano), physicien italien, né à Milan en 1815, mort à Turin en 1867. En 1853, il proposa et fit accepter l'emploi de l'électricité pour mettre en mouvement l'aiguillage agissant sur les platines dans le métier à tisser de Jacquard. Il inventa, en 1855, le télégraphe de locomotives, grâce auquel les trains en marche peuvent être maintenus en rapports continus avec les stations : il est aussi inventeur d'un télégraphe copiste.

Bonelle du bois.

BONELLIE ou **BONELLIA** (de *Bonelli*, n. pr.) n. f. Zool. Genre de vers géphyriens armés, famille des échinurides, renfermant des animaux marins dont l'appendice proboscidiforme bifide est très long. L'espèce type du genre, la bonellie verte (*bonellia viridis*), qui vit dans la Méditerranée, est remarquable par son dimorphisme sexuel. Les mâles, très petits, ressemblant à des planaires, vivent renfermés dans les conduits excrétoires des femelles, ou les vivant pris d'abord pour des parasites.

— Bot. Syn. de JACQUINIE.

BON-ENCONTRE, comm. du Lot-et-Garonne, arrond. de Nérac, canton d'Agen ; 1.451 hab. Ch. de f. Midi. Lieu de pèlerinage.

BONER (Ulrich), dominicain et fabuliste allemand du XIVe siècle, vivait à Berne. Il reste de lui un recueil de fables intitulé *der Edelstein* (la *Pierre précieuse*), dont la première édition parut à Bamberg en 1461. C'est, dit-on, le plus rare des incunables, et l'on n'en connaît qu'un exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque de Wolfenbüttel. On en a publié une bonne édition à Berlin en 1816, avec un glossaire.

BONÉSIE ou **BONESIA** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, renfermant une forme africaine, propre à Sierra-Leone (*bonesia Clarki*).

BONET DE LATES, médecin et astrologue provençal, florissait au XVe siècle. Il est l'inventeur d'un anneau astronomique servant à mesurer la hauteur du soleil et des étoiles, et à trouver l'heure la nuit comme le jour. Il a écrit sur ce sujet un traité intitulé : *De annuli astronomici utilitate* (Paris, 1506).

BONFICHI (Paolo), compositeur italien, né à Livraga en 1769, mort à Lodi en 1840, fut moine de l'ordre des mineurs conventuels. Il écrivit pendant plusieurs années à Milan, puis à Rome, où il fut maître de chapelle, et se distingua surtout dans la composition de la messe d'église ; bien qu'il ait écrit aussi diverses œuvres pour la chambre et pour l'orchestre. On doit à Bonfichi plusieurs oratorios : *la Morte d'Adamo* ; *il Figliuol prodigo* ; *il Passaggio del Mar Rosso* ; *il Paradiso perduto* ; etc., et quelques cantates religieuses : *la Notte di Betlem* ; *l'Invenzione e Reposizione del corpo di Santa Cecilia* ; *i Trattenimenti di Filippo Neri* ; etc.

BON-FLEUR (*fi-eû* — de *bon*, et *fleur*, forme picarde de *fils*) n. m. pl. Hist. relig. Nom des membres d'une congrégation fondée, avec les frères de Saint-François, qui s'appliquait spécialement au soin des malades et à l'enseignement primaire. (On dit aussi BON-FILS.) — Un BON-FIEUX.

BONFILS (Henri-Joseph-François-Xavier), jurisconsulte français, né à Montpellier en 1835, mort à Toulouse en 1897. Avocat, puis professeur de droit, de procédure civile, puis de droit commercial à la faculté de droit de Toulouse, dont il fut le doyen (1879). Ses principaux ouvrages sont : *Droit international commercial, maritime et général des étrangers* 1865 ; *Traité élémentaire de procédure judiciaire, de compétence et de procédure* 1885 ; *Traité élémentaire d'organisation judiciaire* (1892) ; *Manuel de droit international public* (1894).

BONFINI, historien italien, né à Ascoli (Marche d'Ancône) en 1427, mort en 1502. Il fut lecteur de Béatrix d'Aragon, femme de Mathias Corvin, l'illustre roi de Hongrie, et historiographe de ce prince. Il a écrit : *Rerum ungaricarum decades* (édition la plus connue : Francfort, 1543 ; [illegible] 1690 ; bien qu'il y en ait une de Leipzig 1771 ; *Symposion Bonfinianum* 1682 ; *Pharus Philostratii Lemnii libri duodecim epistolarum*, dont la meilleure édition se trouve dans Morel (1608) ; *Hermogenis libri de arte rhetorica* (1538) ; *In Horatium Flaccum commentarii* (1519).

BONGARS (Jacques), seigneur de Bauldry et de La Chesnaye, diplomate et savant français, né à Orléans en 1554, mort en 1612. Il était d'une famille calviniste. Il fit de solides études à Marbourg et à Iéna, et passa ensuite à peu près toute sa vie à voyager, soit pour s'instruire, soit pour remplir des missions diplomatiques. Depuis 1593, il joua un rôle important dans la lutte entreprise par Henri IV contre la maison d'Autriche. Ses ouvrages, parmi lesquels il faut citer surtout le recueil des historiens des croisades intitulé *Gesta Dei per Francos* (1611), prouvent son activité, son érudition et une larger d'esprit rare à cette époque.

— BIBLIOGR. : Anquez, Biographie de Jacques Bongars, dans : *Bibl. de l'École des hautes études et la correspondance de J. Bongars*, p. XIII-LXXVI (Paris, 1887).

BONGEAU (*jo* — anc. franç. *bonge*, botte [d'orig. germ.]) n. m. Couple de bottes de lin, liées ensemble en trois endroits, et immergées dans les ballons à rouir. — On écrit aussi bonge.

BONGHI (Ruggiero), écrivain et homme politique italien, né à Naples en 1828, mort à Torre del Greco en 1895. Il était déjà connu par des travaux philosophiques dont l'allure vive et piquante avait enthousiasmé la jeunesse, lorsqu'il se lança dans la politique. Secrétaire à l'ambassade napolitaine de Rome (1848), il passa en Toscane à la suite de la réaction bourbonnienne, fut expulsé, se rendit en Piémont et s'adonna à la littérature. Professeur de philosophie à l'université de Pavie (1859), il revint à Naples après la révolution de 1860, et s'efforça de créer un grand parti modéré constitutionnel. Député, il occupa, avec quelques éclaircissements, le ministère de l'instruction publique (1876). Dans une activité dévorante, il collaborait à toutes les revues importantes, fondait et dirigeait des journaux (*la Stampa*, *la Perseveranza*, *l'Italia nazionale*, *Nuova antologia*, etc.) Bonghi trouvait encore le temps de faire des cours de philosophie à l'université de Naples, de littérature grecque à Turin, de littérature latine à Florence, et historique à Milan, puis à Rome. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages importants, parmi lesquels : *Perché la letteratura italiana non sia popolare in Italia* (1856) ; *Dio vita e Tempo di Valentino Perrin* (1862) ; *la Questione ecclesiastica* (1867) ; *Pagine politiche del Perrin* (1869) ; *Storia della finanza italiana* (1868) ; *l'Alleanza prussiana e l'Acquisto della Venezia* (1870) ; *Discorsi sulla politica estera* (1876) ; *Per l'Arte e per l'Italia* (1877) ; *Leone XIII e l'Italia* (1878) ; trad des *Dialogues de Platon* (1881-1888) ; *Discorsi e Studiosi* (1883) ; *Francesco d'Assisi* (1884) ; *Storia di Roma* (1885) ; *il Conte di Cavour* (1886) ; *Storia del Tiberio* (1887) ; *Roma pagana* (1888). *Il viaggio da Pontresina a Londra* (1888). Les travaux purement philosophiques de Bonghi ont plus d'esprit et le bonheur de généralité ; il tient de Rosmini, de Gioberti, de Mamiani.

Bonghi.

BONGIOVANNI (Antoine) (en lat. *Bonjohannes*), érudit et littérateur italien, né en 1712 à Perrarolo, mort vers 1760. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Græca scholia scriptoris anonymi in Homeri Iliada* (1740) ; *Græca, latina et italica D. Marci bibliotheca* (1740-1741) ; etc.

BONHAM, ville des Etats-Unis (Etat du Texas), sur le Bois des Arcs, affl. de la Rivière Rouge du Sud ; 3.360 hab.

BON-HENRI (*bo-nan*) n. m. Nom vulgaire d'une plante de la famille des atriplicées et du genre blette (*blitum bonus-henricus*), qu'on appelle aussi EPINARD SAUVAGE : *On mange les jeunes pousses du* BON HENRI *comme les asperges, et ses feuilles comme les épinards.* (Grosse.)

BONHEUR (*bo-neur* — de *bon*, et *heur*) n. m. Etat de bien-être et satisfaction intérieure : *C'est en vain qu'on cherche au loin son* BONHEUR, *quand on néglige de le cultiver en soi-même.* J. J. ROUSS.

— *Joie*, satisfaction, avantage, agrement : *Nous espérons aussi le* BONHEUR *de vous plaire.* — Événement heureux : *Le prix de Calais en 1558 fut un* BONHEUR *pour la France.*

Bon heur, n. fém. mais le, fém. bonne heure.

— Bonne chance, circonstance favorable : *Les auteurs eux-mêmes ont souvent du* BONHEUR.

— Succès, réussite : *Le* BONHEUR *de nos armes.* || *Écrire, peindre, etc., avec bonheur*, Écrire, peindre, etc., avec un talent, une habileté que des yeux non exercés peuvent prendre pour un heureux effet du hasard : *Avoir un bonheur insolent.* Se dit d'une personne qui a tout réussi, indépendamment qu'il semblerait s'opposer à son succès : *Jouer avec bonheur, Être en bonheur*, Avoir de la chance au jeu, gagner constamment : *Jouer de bonheur*, Avoir un succès inespéré, résister dans une affaire où l'on devrait naturellement craindre d'échouer. || *Mettre son bonheur à...*, Trouver, prendre beaucoup de plaisir à. || *Porter bonheur*, Influer sur le bonheur de quelqu'un, lui procurer bonne chance. || *Au petit bonheur!* Arrive que pourra !

— *Bonheur éternel*, Félicité sans fin, réservée dans le ciel aux élus.

— Loc. ADV. : **Par bonheur**, Par un heureux effet du hasard. || **De bonheur**, S'est dit dans le même sens.

— *O bonheur!* loc. interj. Oh! que je suis heureux! quelle bonne chance!

— ENCYCL. Deux questions principales n'ont cessé de se poser à propos du *bonheur* : 1° Quelle est sa nature, son essence ? 2° Quelle place faut-il lui faire dans la vie morale ? Il n'est pas un système de philosophie qui n'ait prétendu répondre à l'une et à l'autre de ces questions. De bonne heure, l'on a compris qu'il y a une contradiction presque fatale entre la poursuite du plaisir et le bonheur. Démocrite définit celui-ci par un état de paisible jouissance des dons de l'âme et par cette absence de toutes les sorties d'ébranlement que l'on nomme l'*ataraxie*. C'est l'attitude morale d'un assez grand nombre de penseurs de cette époque et de la suivante. Quelques sophistes réagissent contre cette analyse, placent le bonheur dans le développement des passions et, niant la justice et le droit, en font la règle de la vie. Socrate n'a pas écrit sur cette doctrine arrêtée sur l'une et l'autre des questions ; mais il a fondé la méthode pour les étudier ; et chez lui se trouve l'origine des doctrines cyniques, cynéniques et platoniciennes. Antisthène, disciple de Socrate et à la vertu qui, dit-il, « sont enchaînés l'un à l'autre par des liens de fer etde diamant » : le juste idéal, souffrant toutes les tortures plutôt que de commettre une mauvaise action, trouve encore bonheur, car son intelligence contemple la beauté de son action. Tandis qu'Aristippe de Cyrène réduit le bonheur à n'être que la somme des plaisirs sensibles, et conclut qu'il faut saisir au passage toutes les occasions qui s'offrent, Antisthène le place, ainsi que la vertu, dans le travail et dans l'effort et, à la différence de beaucoup de doctrines mystiques, fait du mépris du plaisir et de la réduction des besoins au minimum un signe de vie, et non un mode de suicide. Aristote n'admet pas plus que ses prédécesseurs que le souverain bien se distingue du bonheur ; il accorde, d'autre part, que le plaisir est l'élément nécessaire du bonheur. Mais, comme le plaisir vient du développement normal de l'activité, le bonheur spécifiquement humain provient non pas du plaisir que l'homme peut avoir en commun avec l'animal, mais de celui qui résulte de l'exercice de sa nature propre, c'est-à-dire de l'exercice de la raison. A partir de ce moment, les divers systèmes qui surgissent se rattachent à une des tendances que nous venons de noter. Épicure pose en principe que le plaisir est la fin de tout être vivant ; puis, établissant une hiérarchie entre les plaisirs, il conclut que le vrai bonheur est dans l'ataraxie, c'est-à-dire dans la sérénité, l'absence de toutes les douleurs inutiles. Les stoïciens, au contraire, reprennent, en la combinant avec celle d'Aristote, la doctrine des cyniques : il faut vivre conformément à la raison ; et, comme une espèce le bonheur s'attache toujours à l'action, le sage n'en est pas privé ; mais le bonheur dont il s'agit, et que les pires tortures ne suppriment pas, ressemble peu à ce que comprend le vulgaire. La tradition épicurienne du bonheur réapparaît dans l'utilitarisme moderne. Elle se complique, avec Bentham, Stuart Mill, Spencer, d'un effort pour établir que le vrai bonheur de l'individu est identique au bonheur de l'humanité. La tradition stoïcienne revit plutôt dans le kantisme, qui subordonne rigoureusement le principe du bonheur à celui de la moralité. Dans ces discussions modernes, il s'agit moins de savoir quel est le bonheur que d'examiner ce qu'il vaut comme motif de conduite. Le penser de ces problèmes a pourtant donné lieu à de grands débats entre l'optimisme et le pessimisme que l'antiquité classique ne a guère soupçonnés. V. PESSIMISME, OPTIMISME, SCHOPENHAUER, HARTMANN, etc.

— SYN. **Bonheur, chance.** *Bonheur* se prend toujours en bonne part ; on peut avoir une mauvaise *chance*. D'un autre côté, *bonheur* se dit de tous les événements heureux, même de ceux que l'homme se prépare à lui-même, ou du moins auxquels il contribue un peu par son habileté, par ses efforts ; *chance* ne se dit que proprement que des événements heureux par le hasard seul.

Bonheur, béatitude, bien-être, félicité, plaisir, prospérité. *Bonheur* : état bien général qui peut consister dans des satisfactions de l'âme, de l'esprit ou du corps. *Le bonheur* est un bonheur complet, intime et exempt de toute crainte pour l'avenir. Le *bonheur* est un état moral, qui se manifeste par des satisfactions des besoins du corps. Le *plaisir* est essentiellement passager. La *prospérité* est le contentement de l'âme. Le *bonheur* peut exister sans le plaisir, et le *plaisir* peut exister sans le bonheur. La *prospérité* peut exister sans le bonheur et le plaisir.

— Antonyms : **Adversité, calamité, contretemps, désastre, guignon, infortune, malheur, revers.**

Bonheur [illegible] On donne ce nom, au figuré, [illegible] personnages mythologiques [illegible] ses [illegible] dans les [illegible] chansons qui passent, dans la croyance populaire, pour être particulièrement empressées à venir en [illegible] leurs adorateurs. Ils sont peint [illegible] comme des [illegible] par contre, on les [illegible] comme des penates, ou saint [illegible] *Lebœuf, Dupuchet, Bertin, Beaumont, Hervé, Lecocq, Bosc, Bouffé, Gil-Pérès.*

On ignore lorsque et la date [illegible] bonheur, cependant les dépositaires [illegible] qui remontent plus au delà du commencement du XVIe siècle.

BONHEUR Marie-Rosalbe, née *Rosa* [illegible] peintre d'animaux et de sujets champêtres, née à Bordeaux en 1822, morte à By, Seine et Marne en 1899. Elève de son père le peintre Raymond Bonheur, mort en 1849. La vocation se manifesta chez elle très bonne. Son père la retira de pension et la mit à la [illegible] Les progrès de la jeune artiste furent rapides, ses premières [illegible] Dès 1845, à dix-huit ans, elle envoyait son premier tableau, [illegible] au Salon, en 1845, elle obtenait une récompense, en 1848, une 1re médaille. Sa vogue allait croissant jusqu'à l'Exposition de 1855, où elle triompha [illegible] pour lors, sans conteste [illegible] duits, elle a peu exposé en France; la plupart de ses toiles sont en Angleterre. La faveur et même l'engouement qu'ont rencontré les œuvres de Rosa Bonheur sont d'ailleurs du meilleur aloi. Sans doute, sa qualité de femme a une époque où les artistes femmes étaient très rares) n'y a pas nui. Mais il faut reconnaître que rarement peintres de la nature animale retracèrent celle-ci d'un pinceau plus vrai. Les pages maîtresses de Rosa Bonheur respirent la robustesse, la santé. La poésie de son *Attelage nivernais*, par exemple, par exemple, est faite de force encore plus que de grâce. On sent l'artiste qui étudiait la nature à l'abattoir plutôt que dans les romans de George Sand, à une époque où l'art de disséquer des taureaux avant de les conduire au Salon, ne devait avoir ses vaches, ses chevaux sous bronzés avec une grande vérité. Deux pages surtout sont à signaler, le *Marché aux chevaux*, de 1853 (à Londres) et le *Pâturage en Auvergne* (1855). Décorée de la Légion d'honneur par l'impératrice Eugénie, promue plus tard au grade d'officier, Rosa Bonheur a en longtemps directrice d'une école gratuite de dessin pour les jeunes filles. Les autres enfants de Raymond Bonheur entièrement cultivés les arts et s'y sont fait, [illegible] leur cousin aîné, un rang distingué : Auguste Bonheur (1824-1884), peintre d'animaux et de paysages, [illegible] ces marques à nos Salons. Madame Bonheur a fait un peu pre[illegible] Bonheur (Mme *Peyrol-Bonheur*) [illegible] 1889, eut une mention à l'Exposition universelle de 1855. Enfin, Isidore Bonheur, né en 1827, excellent sculpteur animalier remarquable, plein de décision, de nerf, de hardiesse, qui a traité avec un haut talent des fauves isolés ou groupés dans la lutte pour la vie, dans un style qui le rapproche parfois de Barye.

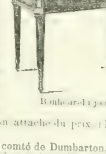

Bonheur-du-jour

BONHEUR-DU-JOUR (ainsi appelé à cause de la grande vogue que ce meuble a eue autrefois) n. m. Meuble pour meubler la cour, dans lequel on serre des papiers et autres menus objets auxquels on attache du prix. [illegible] Les bonheurs-du-jour.

BONHILL, bourg d'Ecosse, comté de Dumbarton, sur le Leven, qui sort du lac Lomond et se jette dans le bassin de Clyde; 12.550 hab. Impression sur étoffes, blanchisseries.

Patrie de l'historien Smollett.

BONHOMIE [illegible] *bonhomme* n. f. Bonté du cœur, unie à la simplicité des mœurs. *Les bonhommies de Louis XII sont quelque fois refusées à Louis XII.* (Ste-Beuve.)

— Simplicité excessive, crédulité. *Abuser la bonhomie de quelque [illegible] qu'on dit.*

BONHOMME [illegible] *bonhomme* n. m. Homme simple, doux, facile, sans malice, et qui [illegible] Homme crédule, facile à abuser. *Soyez un bon homme, [illegible]* [illegible] Pl. *Des* BONHOMMES (mais, dans le sens précédent, ce pluriel est peu usité : il signifie plutôt Figures [illegible] grossièrement, comme [illegible] [illegible] *Courrier de* BONHOMMES [illegible] — Sortes de petites statuettes, de marionnettes [illegible] faites pour [illegible] enfants. *Jouer* [illegible] BONHOMMES BONHOMMES [illegible] *pain d'épice.*

— Un que l'on donne familièrement aux vieillards et aux enfants, quand il s'agit de aux enfants, on le fait presque toujours précéder du l'adj. *petit*, (se dit aussi, souvent on le faisant précéder du possessif *mon*, à un jeune homme que l'on veut, par amitié, par mépris, etc., traiter comme un enfant.) Se dit également d'un homme de la campagne, d'un homme du peuple [illegible] Il est trop pervers traiter avec un tel [illegible] [illegible] simule une simplicité, une douceur, qu'il n'a pas.

[illegible] qui paraît [illegible] sous la monarchie franque, des juges choisis parmi les notables. Charlemagne les remplaça par les échevins.

— Bot. Nom vulgaire du BOUILLON-BLANC. Nom vulgaire d'un narcisse.

— Hist. littér. *Le Bonhomme*, Surnom donné à La Fontaine, à cause de sa naïveté, de la simplicité de son caractère; bonhomme, cependant, qui ne manquait point de malice : *Les bonhommes [illegible] d'eux n'égalera jamais* LE BONHOMME. (Mol.)

— Hist. *Bonhomme de Carta*, Nom des religieux du tiers ordre de Saint-François établis à Carta (Portugal) en 1113. *Bonhomme de Saint-Martin*, Nom donné à des religieux du tiers ordre de Saint-François établis à Florence. *Bonhomme de Villar de Fradez*, Nom donné à des chanoines séculiers, établis en 1425 dans le monastère de Saint-Sauveur de Villar de Fradez (Portugal). V. BONSHOMMES.

— Jeux. *Petit bonhomme vit encore*, Jeu de société qui consiste à se jouer en répétant cette phrase et en passant un tison de main en main d'allumette ou un morceau de papier allumé. (Celui entre les mains duquel le feu papier s'éteint a perdu.) La locution *Petit bonhomme vit encore* a passé dans le langage courant; elle se dit d'une personne que l'on croyait morte, ou qui pourrait être morte, mais qui est toujours vaillante et gaillarde.

— Mar. Mât de charge servant, à bord, soit à hisser des objets lourds, soit à rentrer en dedans les embarcations. (Le grément d'un bonhomme se compose d'une balancine et de bras de manœuvre; il pivote dans une [illegible] Flottteur de manomètre ou de niveau. Epontille de [illegible]

— Techn. Outil du vitrier. Outil du verrier. Petit organe du métier à filer que l'on appelle aussi [illegible]

— Théâtr. *Entrer dans la peau du bonhomme*, S'identifier avec le rôle que l'on joue. *Tenir son bonhomme*, Avoir tout pouvoir et rendre avec facilité le caractère du rôle dont on est chargé. *Bien [illegible] son bonhomme*, Prendre le costume exact qui convient à un personnage.

— Loc. [illegible] **Aller son petit bonhomme de chemin**, Vaquer tranquillement à ses affaires; poursuivre ses entreprises sans bruit, sans éclat et sans hâte, avec un succès non pas rapide, mais continu. **Nom d'un petit bonhomme!** Sorte de juron assez [illegible]

— Prov. **Bonhomme, garde ta vache.** Se dit pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe, comme on avertirait un berger de prendre garde au loup.

— Prov. [illegible] *Un vieillard* BONHOMME. *Un air doux et* BONHOMME.

BONHOMME (Jacques). V. JACQUES.

BONHOMME (COL DU), col de la Savoie, séparant le massif du Mont-Blanc des massifs de la Savoie. Altitude : 2.433 m. C'est, entre les dép. de la Savoie et de la Haute-Savoie, un passage difficile, entre les vallées de l'Arve et de l'Isère. Quelques savants ont prétendu qu'Annibal était descendu par ce col en Italie.

BONHOMME (J.-Fr.-Honoré), littérateur et auteur dramatique, né en 1811 à La Charbonnière (Charente-Inférieure). Outre des éditions des *Œuvres inédites de Fréron* (1850), de la *Correspondance inédite de Collé* (1864), du *Journal de Collé* (1868 [illegible] on lui doit les œuvres d'une spirituelle ironie, *Louis XI, tragédie-fantaisie* (1872), *Mme de Pompadour, comédie-drame* (1880), *Grandes dames et petites gens* (1882), *Mme la comtesse de Gramont* (1885), des [illegible] *la Fête du Dauphin* (1882), *L'Exil d'Ovide* (1883); etc.

BONHOMME (Ignace-Théodore), peintre français, né à Paris en 1809, mort en 1881. Elève de Delille, de Delaroche et H. Vernet, il s'est créé la spécialité de peintre des travaux industriels. Le premier ouvrage qu'il ait exécuté en ce genre est la *Vue des Bassins à flot et des fours à carbonisation des forges d'Alais* (1838). Il a exposé depuis des vues des laminoirs, de puddlage, des cokeries. Il a décoré l'Ecole des mines d'une série de vues de houillères; il est le peintre de la métallurgie; lui-même avait donné le titre d'*Histoire de la métallurgie* à une série de [illegible]

BONHOMMEAU (*bo-no-mo*) n. m. Pauvre bonhomme.

BONHOMMEL (*bo-no-mel*) n. m. Jeu de cartes du XVe siècle, [illegible] sorte de baccara et se jouait à trois.

BONI (génitif du lat. *bonum*, bien) n. m. Excédent de la dépense prévue ou des fonds alloués. [illegible] *Ce qui est généralement pris le [illegible] du* BONI *pour un apprêté la bonne administration des comptables.* Somme qui revient après le recouvrement de la somme prêtée, capital et intérêts) au propriétaire d'un gage que l'administration du mont-de-piété a fait vendre, faute d'acquittement des droits dans le délai voulu : *Toucher un* BONI. Pl. *Des* BONIS.

— Par ext. Se dit, dans le langage vulgaire, d'un bénéfice quelconque : *Amasser quelques bons [illegible]*

— Encycl. Depuis la loi du 1 juin 1851, les bonis sont réclamés sont capital ses par les monts-de-piété pour former un fonds de dotation qui, à un moment donné, permettra d'abaisser, [illegible] le taux de l'intérêt des prêts.

— ANTON. **Déficit.**

BONI, capitale d'une principauté malaise de l'île de Célèbes, dans le grand archipel asiatique. Cette principauté, peuplée de 200.000 hab. environ, reconnaît la domination hollandaise.

BONIAU (*ni-o*) n. m. Cavité, au fond de la bure, recevant les eaux provenant des galeries et des travaux. Dans les houillères, on dit également BOGNON.

BONICHON n. m. Trou du four d'un verrier.

BONIFACE n. et adj. Pop. Se dit d'une personne d'un caractère benin, crédule presque jusqu'à la niaiserie.

BONIFACE (saint), apôtre de l'Allemagne, né à Kirton dans le Devonshire, vers [illegible] Il a pour nom WINFRID, et fut avant 719 le nom latin de **Boniface**. Des [illegible] il avait [illegible] les missions évangéliques dans la Germanie païenne. Il prêcha en Frise, en Thuringe, en Hesse, en Saxe, en Franconie, et, grâce à la protection de Charles Martel, put fonder partout des évêchés [illegible] lui avait rendus la famille carolingienne, en sa [illegible] Pepin

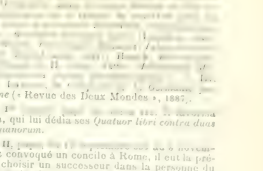

L'Eglise romaine (« Revue des Deux Mondes », 1887.

BONIFACE I, [illegible] saint Augustin, qui lui dédia ses *Quatuor libri contra duas epistolas Pelagianorum.*

BONIFACE II, [illegible] 530. Ayant convoqué un concile à Rome, il [illegible] tention de se choisir un successeur dans la personne du diacre Vigile. [illegible] ter l'acte de nomination.

BONIFACE III, pape, consacré le 19 février 607, mort le 29 octobre. Pendant [illegible] court pontificat, il réunit un concile pour régler [illegible] tion de l'élection au siège de Rome.

BONIFACE IV (saint), pape, de 608 au 7 mai 615. Son pontificat fut assombri par toutes sortes de malheurs publics, et l'histoire en est obscure. C'est alors que le Panthéon de Rome fut transformé en église chrétienne, qu'il dédia à la Vierge et aux martyrs.

BONIFACE V, pape, consacré le 23 décembre 619, mort le 25 décembre 625. Quatre lettres de ce pape, relatives à l'Angleterre, ont été reproduites dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bède.

BONIFACE VI, pape, élu le 11 avril 896, mort quinze jours après.

BONIFACE VII, pape. Il s'appelait FRANCON, diacre, quand il fut élu pape en 974, avant même que Benoît VI eût été tué par la faction de Crescentius. Chassé de Rome un mois après, il revint en 983, fit périr peut-être son rival Jean XIV en 984, et mourut lui-même l'année suivante subitement, soit d'apoplexie selon les uns, soit par le poison selon les autres. Le peuple l'appelait *Maliface*. Il n'est inscrit sur la liste des papes que pour l'an 985.

BONIFACE VIII (Benoît GAETANI), né de famille noble à Anagni vers 1217, mort à Rome en [illegible] Il fit une partie de ses études à l'Université de Paris et devint un légiste distingué. Cardinal en 1281, il fut élu pape le 24 décembre 1294. Ses ennemis, parmi lesquels les Colonna se faisaient remarquer par leur acharnement, l'accusèrent d'avoir contraint son prédécesseur Célestin V à abdiquer. Il dirigea contre eux une véritable croisade, et les força à se soumettre (1298). A la même époque, il avait commencé sa lutte contre Philippe le Bel. Boniface avait résolu de régner sur la chrétienté, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, et il poursuivit son plan avec l'esprit net et absolu d'un légiste. Il aimait la France, [illegible] il avait jadis passé sa jeunesse, et il favorisait les princes français; mais Philippe le Bel, toujours à court d'argent, avait ordonné, en 1296, la levée d'un impôt du cinquantième sur tous les biens de ses sujets, tant ecclésiastiques que laïques, et les moines de Cîteaux avant adressé une protestation au pape, celui-ci publia la bulle *Clericis laicos* (v. ce mot), qui interdisait à tout clerc de payer un tribut aux puissances laïques. Du moins, comme il l'expliqua, un tribut nouveau et irrégulier, et sauf le cas où le royaume serait dans la nécessité urgente de se défendre. Cette bulle ne visait pas uniquement le roi de France. Le roi Edouard Ier, qu'elle atteignait aussi, répondit en retirant sa protection en élevant [illegible] En France, l'Eglise était habituée, en général, à n'en pas [illegible] roi, et vingt-trois évêques annoncèrent à Boniface VIII leur intention de payer l'impôt. Boniface fut contraint de céder dès 1297, et il proclama, le 15 août, à la canonisation de saint Louis. Mais il n'abandonna pas ses projets. Or, le [illegible] Boniface VIII.

[illegible] ment, où il se montra successivement en habits pontificaux et en habits *impériaux*. En 1301, il envoya à Philippe le Bel, pour le décider à partir en Terre sainte et [illegible] *d'opprimer* le clergé de France, le légat Pierre de Saisset, évêque de Pamiers, qui ne cachait pas sa haine pour le [illegible]

De retour à Pamiers, il fit preuve d'hostilité envers le roi; celui-ci le fit emprisonner et confisqua ses biens. Alors, le 5 novembre 1301, Boniface VIII publia contre Philippe le Bel une série de bulles. Dans la plus fameuse (*Ausculta, fili* [v. ce mot]), il se disait « constitué au-dessus des rois et des royaumes ». Dans une autre, il convoquait à Rome les prélats français, pour organiser la résistance au roi. Les légistes royaux répliquèrent en publiant une édition falsifiée de la bulle *Ausculta, fili*, pour amenter l'opinion contre le pape, et en publiant aussi des réponses très injurieuses. Puis les trois états du royaume, convoqués le 10 avril 1302 à Notre-Dame, s'entendirent pour proclamer l'indépendance du roi de France vis-à-vis du saint-siège. Boniface VIII riposta qu'il châtierait Philippe le Bel comme un petit garçon. Il déclara en consistoire que tout homme était sujet du pape, même quant au temporel, en raison du péché qui se commet en l'administration de ce temporel. C'était justifier logiquement l'intervention des papes dans la politique. Le 1er novembre, s'ouvrit le

synode où devait comparaître le clergé de France; la plupart des prélats étaient restés fidèles au roi. Philippe le Bel [illegible] qui se rendaient à Rome et le pape l'ayant excommunié le 13 avril 1303, il les consisqua définitivement. Le 14 juin, dans des états tenus au Louvre, Guillaume de Plaisian lut un violent réquisitoire contre le pape, et proposa d'en appeler au concile. Les états, le peuple de Paris réuni le [illegible] dans le palais, et successivement tous les corps du royaume donnèrent leur adhésion. Nogaret partit pour notifier ces résolutions au pape, et, d'accord avec les Colonna, entra dans Anagni, où Boniface VIII s'était retiré. Saisi par le Français, bafoué et injurié, put cependant [illegible] à Rome où, chassé par [illegible], accablé d'ailleurs par les ans, il mourut le 11 octobre.

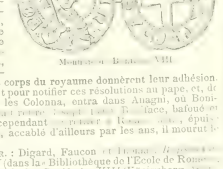
Monnaie de Boniface VIII.

— Bibliogr. : Digard, Faucon et Thomas de Rome, *Boniface VIII* (dans la « Bibliothèque de l'École de Rome »). Drumann, *Geschichte Bonifacius VIII* (Konigsberg, 1852). Tosti, *Historia di Bonifacio VIII* (Mont-Cassin, 1846; trad. Marie-Duclos, 1854).

BONIFACE IX (Pierre TOMACELLI), pape de 1389 à 1404. A la mort d'Urbain VI (1389), on espéra la fin du schisme. [illegible] Boniface IX fut reconnu par les cardinaux [illegible] Urbain VI se [illegible] à Rome [illegible] Pierre Tomacelli, cardinal de Naples, jeune prélat de mœurs douces, affable et [illegible], qui allait rétablir les affaires du parti urbaniste. Tout comprendre, pardonner, [illegible] de ses prédécesseurs. L'histoire de son pontificat est étroitement liée à celle du grand schisme d'Occident. V. schisme.

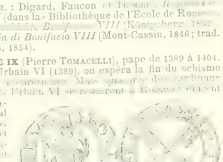
Monnaie de Boniface IX.

— Bibliogr. : L. Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. I, 1886. Noel Valois, *La France et le grand schisme d'Occident* (Paris, 1896).

BONIFACE (le comte), général du bas-empire romain, mort en 432. Envoyé par l'empereur Honorius pour gouverner l'Afrique, il soutint, à la mort de ce prince, la cause de Placidie et de Valentinien III, et fut nommé par Placidie « comte des domestiques ». Aétius, jaloux de lui, réussit à le faire disgracier. Boniface refusa de quitter son gouvernement d'Afrique, et l'historien Procope prétend qu'il fit alors aux Vandales et les appela contre les Romains. En tout cas, il se repentit vite de sa faute, car il essaya d'arrêter l'invasion de ces barbares. Battu par Genséric et chassé d'Afrique (429-431), il reconquit la faveur de Placidie [illegible] Ravenne, le [illegible] Rome [illegible] mourut par son ordre, peu après. — Bibliogr. : Dureau-Delamalle, *Histoire du comte Boniface* (Paris, 1690-1697), et *Mémoires pour les siècles de l'histoire ecclésiastique* (Paris, 1701-1711).

BONIFACE, nom commun à trois ducs de Toscane. Le premier était Bavarois d'origine et mourut vers [illegible]. Le second, fils du précédent, épousa Ermengarde, veuve de Lothaire, roi de Germanie (En 834, il concourut à la délivrance de l'impératrice Judith, que l'empereur Lothaire retenait prisonnière à Tortone.) — Le troisième, né en 1004, était le père de la fameuse comtesse Mathilde. (Il mourut en 1052, des suites d'une blessure que des assassins restés inconnus lui firent avec des flèches empoisonnées.)

BONIFACE-CALVO, troubadour, né à Gênes, mort vers l'an 1223. Chassé de sa patrie, il se réfugia à la cour d'Alphonse X, roi de Castille, où il termina sa vie. Son œuvre se compose de dix-sept pièces.

BONIFACEMENT adv. Bonassement, avec une simplicité niaise.

BONIFACIO (suivant quelques auteurs, la Bonifacia de Ptolémée), ch.-l. de cant. de la Corse, et à 1 kil. de Sartène, un rocher qui avance vers la Méditerranée, en face de la Sardaigne, [illegible] la sépare le canal des Bouches de Bonifacio. [illegible] (Bonifacium, Bonifacium, Civitas, Abacus, Bonifacium et Bonifacio) est un port naturel fort remarquable, [illegible] difficile et fréquenté par des navires d'un tonnage [illegible] qui font à eux seuls tout le commerce entre la Corse et la Sardaigne. Son exportation consiste en céréales, huiles, vins, liège; l'importation se compose de moutons et de bœufs, qui arrivent presque tous les jours de Sardaigne. Pêche du corail, grand marché au blé dans une région peu productrice. Fabriques de tabac et de cigares, huileries, fabrique de bouchons et de cire. C'est la seule ville de Corse qui possède des églises gothiques : Sainte-Marie-Majeure (XIIIe siècle), Saint-Dominique (fin du XIVe), Saint-François (fin du XIVe s.). Fortifications et citadelle des XVIe et XVIIe siècles; de la citadelle, un escalier taillé dans le roc mène au port. Torrione, grosse tour ronde du XIIIe siècle servant de poudrière. Grottes marines curieuses. — Bonifacio est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

— *Histoire*. Bonifacio, fondé, croit-on, en 828 par Boniface, marquis de Toscane, appartint aux Génois en 1195. En 1420, les Bonifaciens résistèrent héroïquement aux Aragonais. En 1534, les Français aidés des Turcs s'en emparèrent, mais le restituèrent au traité de Cateau-Cambrésis (1559).

BONIFACIO (détroit ou bouches de), détroit qui sépare la Corse et la Sardaigne, entre le cap Pertusato, qui termine l'île de Corse au S. de Bonifacio, et les pointes della Testa et del Falcona, qui terminent la Sardaigne. Il a environ 10 kil. de large N.-S., mais il est rétréci, du côté français comme du côté italien, par une série de petites îles. Le chenal libre est réduit à 5 kilom. L'Italie a construit récemment, dans l'île de Maddalena, de puissantes fortifications. Le 15 février 1855, la frégate française *la Sémillante* périt dans le détroit, avec 750 hommes en route pour la Crimée.

BONIFATI, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 3.700 hab. Récolte de soie.

BONIFAZIO ou **BONIFACIO**, nom de trois peintres de l'école vénitienne du XVIe siècle : **Bonifazio Veronese** *le Vieux* (mort en 1540), **Bonifazio Veronese** *le Jeune* (mort en 1553), tous deux originaires de Vérone; **Bonifazio Veneziano**, né à Venise. Ces peintres de la même famille, dont les œuvres présentent entre elles de grandes ressemblances, ont été souvent confondus. Ils ont imité le Georgione et le Titien. Les Musées de Venise (*Repos du maurais riche, Adoration des Mages*) et du Louvre (*la Sainte Famille entourée de saints; la Résurrection de Lazare*) possèdent de leurs tableaux.

BONIFICATION (*si* — rad. *bonifier*) n. f. Amélioration : *La* BONIFICATION *de la terre par la culture.*

— Comm. Rabais, remise sur le prix convenu. s *Bonification de tare*. Avantage qui résulte pour l'acheteur d'une tare [illegible] *Bonification de poids*. Tout [illegible] *facultés* [illegible] soit sous forme d'escompte à des débiteurs qui se libèrent par anticipation, soit comme rémunération à certains correspondants pour les avances faites par eux à l'État. Le premier cas se présente très fréquemment dans les emprunts du gouvernement ou des villes; les versements par anticipation puissent d'une bonification d'escompte au taux déterminé par l'arrêté ministériel réglant les conditions de l'emprunt. Le second cas vise spécialement le service de trésorerie. Jusqu'en 1865, afin d'encourager les receveurs des finances à poursuivre activement le recouvrement de l'impôt, le Trésor accordait aux receveurs généraux une bonification d'intérêts sur les sommes versées pour la période comprise restant à courir jusqu'à l'expiration du délai réglementaire. Depuis 1865, à la suite de la création des trésoriers-payeurs généraux, ces bonifications ont été entièrement supprimées.

BONIFIER (du lat. *bonus*, *boni*, bon, et *facere*, faire. — Prend deux i de suite aux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du présent du subj. : *Nous bonifions. Que vous bonifiiez*) v. a. Améliorer, mettre en meilleur état : Bonifier [illegible].

— Fig. Suppléer, compléter : BONIFIER *un déficit de poids, de plein, d'avarie*. (Se dit surtout dans le commerce.) *Se bonifier*, v. pr. S'améliorer : *En bouteille, le vin* SE BONIFIE.

— Fig. Acquérir ou le bonté, de la vertu, améliorer son âme : SE BONIFIER *par un acte quelconque, c'est passer à un degré plus élevé d'action vitale*. (Azais.)

BONIN (Charles-Eudes), explorateur et administrateur français, né à Nantes (France en Indo-Chine, en 1865. Bonin a débuté par un voyage à travers le Laos (1893) et une excursion en Malaisie. En 1895, il fut chargé, par le gouvernement d'Indo-Chine, d'explorer les frontières de l'empire chinois et du Tonkin. Il a fait de nombreuses russes de la Sibérie, tant au point de vue géographique et politique qu'au point de vue ethnographique et commercial, et il décrivit, pendant un voyage de deux ans, un cercle complet de l'Asie. Il a rapporté de la Chine, relevant la topographie des sources du Mékong, rectifiant les erreurs relatives au cours du Yang-tse-Kiang, visitant le royaume de Mieli au Thibet, et traversant le désert de Gobi en dehors des routes connues (1895-1896). En 1897, Bonin repartit pour l'Asie centrale, sans prendre le temps de rédiger une relation détaillée de sa précédente exploration.

BONIMENT (rad. *bon*) n. m. Annonce pompeuse que font charlatans, saltimbanques, etc., pour engager le public à acheter leur spécifique ou à entrer dans leur baraque : *Le* BONIMENT *est la conclusion obligée de la parade.*

— Par anal. et pop. Tout discours artificieux, pour convaincre ou tromper : *Un : Pas tant de* BONIMENT!...

BONINGTON (Richard PARKES), peintre anglais, né à Arnold, près de Nottingham, en 1801, mort en 1828. En 1816, il alla avec sa famille se fixer à Paris; son éducation artistique [illegible] Louvre, à l'École des beaux-arts, et [illegible] 1818. Après un voyage d'Italie, se rendit en 1827 en Angleterre, où il exposa, à l'Académie royale, une *Marine*, et, en 1828, trois tableaux : *Henri III*, roi de France; une *Marine* et le *Grand Canal de Venise*. En France, il exposa aux Salons de 1822, 1824 et 1827. Il mourut subitement à Londres.

Bonington.

Bonington, Français d'éducation, est lié au mouvement romantique par le caractère de ses tableaux historiques. Ses peintures sont remarquables par la fraîcheur des tons (due à l'aquarelle qu'il pratiquait en perfection), par la grâce et par le ton aristocratique qui le rapproche de Gainsborough et de Lawrence. Gérard, le plus harmonieux, le plus délicat des peintres de la perte (après celle de Géricault) fut un des plus rudes coups qui aient frappé l'art romantique. Très applaudi des ses débuts, très remarqué et admiré de Delacroix, il a fait partie de la pléiade qui a renouvelé l'art en France. Le Louvre garde de lui une charmante composition à figures : *François Ier, Charles-Quint et la Duchesse d'Étampes.*

BONINI (Girolamo), dit l'**Ancontitano**, peintre italien, né à Ancône, florissant vers 1600, fut élève de l'Albane, avec lequel il travailla à la décoration de la salle Farnèse, à Bologne. Le musée du Louvre a de lui un *Christ adoré par les anges, par saint Sébastien et saint Bonaventure.*

BO-NIN-SIMA, groupe de petites îles appartenant au Japon et situées au S.-E. de Kiou-Siou. Supposé [illegible] les îles Volcans par les géologues japonais, elles sont surtout [illegible] Les [illegible] les [illegible]

cédé une caisse de prévoyance pour ses employés, sa caisse de retraite, une caisse de prêt sans intérêt (1882). M. Bonn encourageait le goût des sciences et des arts parmi ses employés participants, et maintenait le zèle par des récompenses, des dons divers, notamment pour la bibliothèque du hospital.

BONN (*Bonna*), ville d'Allemagne (Prusse rhénane), à 33 kilom. de Cologne, sur le Rhin, au-dessus duquel elle est reliée par un pont de bateaux aux villes opposées de Beuel et Godesberg. Elle est assez jolie, bien bâtie, très peuplée (8 500 âmes), avec des rues larges, droites, tiraées au cordeau, et des maisons en briques, tuiles, tuiles. Comme ce de cette ville, mais moins riche, fabrique, bien qu'une des villes de la ligue hanséatique, dont les entrepôts offrent des vues les plus pittoresques. L'Université est logée dans l'ancien palais des électeurs ; [illegible] La cathédrale, qui date en partie du XIIe ou XIIIe siècle, fut restaurée en 1847. Musée d'antiquités, riche bibliothèque, imprimerie pour le sanscrit. Patrie de Beethoven. Ch. 1 d'un cercle rural peuple de 57,800 hab.

Armes de Bonn.

Histoire. Cité des Ubiens, puis forteresse romaine, Bonna fut le théâtre d'une victoire de Civilis (70). Détruite par les Allemans, réédifiée par Julien, elle souffrit beaucoup des invasions. Depuis, elle fut la résidence des Électeurs de Cologne. Charles le Téméraire, Montecuculli, le grand Électeur la prirent, puis les Hollandais, occupée par les Français en 1795, elle fut cédée à la Prusse en 1815. En 1818 a fut fondée l'Université, organisée en 1818, aujourd'hui [illegible]. Frédéric-Guillaume III lui donna la résidence et commença les plus [illegible] (jardin botanique).

— Bibliogr. : Wurst, *Bonn und seine Umgebung* (Bonn, 1881).

BONNAC, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kilom. de Limoges, sur la Brame, affluent de la Vienne : 1 [illegible]. — Il existe plusieurs autres communes du nom de **Bonnac,** principaux et moins de 1,000 hab.

BONNAFFÉ Edmond, écrivain et critique d'art, né au Havre en 1825. Il a collaboré à diverses revues artistiques, et publie, entre autres ouvrages estimés par les amateurs de curiosités, *les Collectionneurs de l'ancienne France* (1867), *les Collectionneurs de l'ancienne France* (1873), *Causeries sur l'art de la céramique* (1878, couronné par l'Institut), *Physiologie du cerveau* (1881), *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle* (1884), *Les Meubles de France* (1887), etc.

BONNAIRE (Jean-Gérard), général français, né en 1771, mort en 1816, commandait la place de Condé en 1815. Après la bataille de Waterloo, le colonel Gordon était entré dans la ville pour y proclamer le gouvernement, avec des proclamations signées par Bourmont et Clouet, fut l'exile à après les excitations du lieutenant Mieton, aide de camp du général. Bonnaire et son aide de camp avaient été ensuite traités devant le conseil de guerre, Mieton fut condamné à mort, et le général à la déportation et à la dégradation.

BONNANIE n. f. Bot. Syn. de CUPANIE.

BONNARD (*bo-nar*) n. m. Petite ouverture par laquelle, dans les verreries, on fait du feu dans les fours appelés *arches.* » On écrit aussi BONNARD.

BONNARD (le chevalier Bernard DE), poète français, né et mort à Semur (Côte-d'Or) 1744-1784. Il servit dans l'artillerie, et fut, de 1770 à 1782, sous-gouverneur des fils du duc d'Orléans. Le chevalier de Bonnard cultivait la poésie avec succès. Ses vers sont aisés, naturels, délicats, et son style se marque de la pureté ni d'élégance. On a de lui : *Les Amours de Lycoris* (Paris, 1791), précédées d'une notice de Sauterneau de Marsy.

BONNARD (Jacques-Charles), architecte français, né à Paris en 1765, mort à Bordeaux en 1818. Élève de Renard et Wardet, il obtint, en 1788, le premier prix d'architecture et fut envoyé à Rome. En 1789, il revenait de Rome, dans la restauration des Tuileries. En 1792, il émigra en Angleterre, de retour en France en 1795, il devint architecte du ministère des affaires étrangères et donna les plans du palais du quai d'Orsay, qui, achevé seulement en 1845, fut occupé successivement par le ministère des affaires étrangères, le Conseil d'État et la Cour des comptes, et enfin par le Sénat.

BONNARD (Auguste-Henri DE), géologue, fils du chevalier de Bonnard, né à Paris en 1781, mort en 1857. Élève de l'École polytechnique, puis de l'École des mines, il devint ingénieur en chef, inspecteur-inspecteur général honoraire en 1824. Il fut, en outre, conseiller du conseil général des mines, membre libre de l'Académie des sciences, etc. Il a publié un grand nombre de mémoires dans les recueils spéciaux : *Description géologique de Tréves en Clermont* (1811), *Aperçu des terrains houillers du midi de la France* (1817), *Essai géologique sur l'Espagne* (1816), *Notice géologique sur quelques parties de la Bourgogne* (1825), *Considérations sur la classification des roches* (1832), etc.

BONNASSIEUX (Jean-Marie), sculpteur français, né à Panissières (Loire) en 1810, mort à Paris en 1892. Élève de Dumont, il remporta le prix de Rome en 1836. De cette dernière ville, il envoya un petit *Amour se coupant les ailes,* œuvre charmante aujourd'hui au musée du Luxembourg. De retour en France, Bonnassieux exposa, en 1841, *Isaïd bergère,* statue marbre. On doit encore à Bonnassieux le buste de Lamartine, celui de Chopin, du P. Lacordaire, de Mgr Darboy. Il avait été chargé, en 1857, d'exécuter, pour la vallée du Puy, la statue colossale 16 m. de *Notre-Dame de l'Espérance,* qui a été coulée avec le bronze des canons pris à Sébastopol. Il fut nommé, en 1866, membre de l'Académie des beaux-arts.

BONNAT ou **BONNAT-LES-ÉGLISES,** ch.-l. de cant. de Guéret, arrond. et à 18 kilom. de Guéret : 2,501 hab. *Hommes, usines.* Fabriques de sabots. — Le cant. a 11 comm. et 14,035 hab.

BONNAT (*bo-na*) (Joseph-Florentin), peintre français, né à Bayonne en 1833, commença à étudier en Espagne sous la direction de Federico Madrazo. Il entra ensuite dans l'atelier de Cogniet, à Paris, et exposa, pour son début, trois portraits au Salon de 1857. Après cette exposition, il partit pour l'Italie. En 1861 il exposa une scène biblique, bien composée et vigoureusement peinte, *Jesus-Christ trouvant Marie-Madeleine,* une charmante figure de fillette intitulée *Marinella,* et un portrait : Dans ces œuvres, la manière des maîtres espagnols était pastichée avec bonheur. En 1863, il exposa une jeune italienne, *Maria;* un portrait et une grande toile religieuse, peinte dans le style de Rubens, le *Martyre de saint André.* Bonnat s'affirma à fait sa personnalité dans un petit tableau représentant des *Pèlerins au pied de la statue de saint Pierre de Rome.* Les *Paysans napolitains devant le palais Farnèse* (1866) parurent bientôt le digne pendant des *Pèlerins.* Bonnat s'est essayé aussi dans la grande peinture religieuse, avec un Saint Vincent *Cent de Paul prêchant le pardon d'un galérien* à Saint-Nicolas des Champs et une *Assomption* [illegible] Bonnat s'est surtout adonné au portrait [illegible] Son remarque l'énergie du dessin, la vigueur [illegible] du modèle, la sûreté tranchante de la touche, la puissance, l'intensité du relief, la [illegible] ressemblance [illegible] Il a [illegible] valeur que le *Victor Hugo,* le *Thiers* [illegible] *Pasteur,* le *Cardinal Lavigerie,* le *Cardinal Guibert,* le *Jules Ferry,* le *Jules Ferry,* le *Joseph Bertrand*; etc. Le Luxembourg possède *Cogniet, Job,* et le *Cardinal Lavigerie,* qui sont aussi des œuvres remarquables : le monument de Bonnat *Bernard Palissy* [illegible] ensemble dur pour une décoration murale. Bonnat a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1881, professeur de dessin à l'École des beaux-arts.

Léon Bonnat.

BONNAT (Marie-Joseph), voyageur français, né à Grieges (Ain) en 1844, mort en Afrique en 1882. Parti pour le Sénégal en 1866, il se trouvait à Hô en 1869, quand il fut prisonnier par les Achantis, qui le traînèrent de Coumassie avec quelques Anglais ; il y vécut captif jusqu'en 1874. Redevenu libre, grâce aux menaces du général Wolseley, Bonnat assista à la bataille d'Amanful (1er février), et rentra à Coumassie à la suite de l'armée victorieuse. Il voyagea ensuite en Afrique, et voulut vainement nouer les relations avec le pays dont il avait, durant sa captivité, étudié les ressources. Ayant trouvé auprès d'un négociant de Liverpool l'appui qui il avait cherché sans succès dans sa patrie, il partit pour la côte d'Or en 1875, et, de Coumassie, visita le marché de Salaga, encore inconnu des Européens. A son retour, on lui proposa de l'exploitation des sables aurifères de la rivière Ankobra ; au cours de ce troisième voyage, il trouva la mort à Taqua, après avoir fondé un établissement commercial.

BONNAUD (Jacques-Philippe), général de la République, né vers 1750, mort à Bonn en 1792 (général à l'armée du Nord (1792), il remporta de brillants avantages sur le duc d'York à Roubaix et à Lannoy, secondé Pichegru dans la conquête de la Hollande, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, et se distingua dans plusieurs affaires, notamment à Giessen, où il fut blessé mortellement.

BONNAY (Charles-François, marquis DE), général et homme politique français, né en 1750, mort en 1835. Il débuta à quinze ans, comme page de Louis XV, devint capitaine des gardes du corps en 1774 et maître de camp en 1779. Député de la noblesse du Nivernais aux états généraux, il émigra, fut rappelé, fut deux fois président de l'Assemblée nationale. En 1791, il émigra à Coblentz : Louis XVIII l'attacha à sa personne, et, après la Restauration, il le nomma ministre plénipotentiaire à Copenhague, fit pair de France, maréchal de camp et gouverneur de Fontainebleau. Le marquis était doué d'un esprit fin et original qui se révèle dans son poème : *la Prise des Annonciades,* publié en 1789.

BONNAYE (*bo-nè*) n. f. Genre de scrofulariacées, renfermant des plantes herbacées à feuilles opposées, originaires d'Asie et d'Australie, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

BONNE n. f. Servante, domestique femme : *Prendre une* BONNE. (Se dit particulièrement d'une fille chargée de soigner les enfants et de les promener.)

— *Bonne à tout faire* ou *pour tout faire,* Servante seule chargée de tout le soin d'un ménage, et, par conséquent, appelée à faire indifféremment plusieurs genres.

— *Contes de bonnes,* Recueils dont les bonnes amusent les enfants ; et, par anal., Récits puérils et naïvement niables.

— Jeu. Au jeu de reversis, c'est, en disant : *A la bonne,* Placer un as ou le quinola sur la dernière levée pour doubler le payement à recevoir.

— Techn. V. BORNE.

BONNE, héroïne italienne du XVe siècle, morte en 1466. Fille de paysans de la Valteline, elle fut élevée par le capitaine parmesan Pierre Brunoro, et s'attacha à lui pour la vie. Lorsque Alphonse de Naples eut emprisonné son amant dans une forteresse de Valence, elle agit : l'Italie et même la France pour obtenir sa délivrance. Elle l'épousa alors, et entra avec lui au service de la république de Venise. Vêtue en amazone, elle combattit à ses côtés contre Francesco Sforza, duc de Milan, et prit d'assaut le château de Piavono, près Brescia. Elle passa ensuite avec Brunoro en Morée, défendit victorieusement Negrepont contre les Turcs, et mourut de chagrin peu de temps après son mari.

BONNE, reine de Pologne, née en 1493, morte en 1557. Fille de Jean-Galéas Sforza, duc de Milan, elle épousa Sigismond Ier, roi de Pologne, en 1518. Elle apporta dans sa nouvelle patrie tous les raffinements, mais aussi tous les vices de la civilisation italienne. Ambitieuse et jalouse, elle fut constamment à la tête des mécontents contre son propre fils Sigismond-Auguste. Le peuple l'abhorrait et l'accusa d'avoir empoisonné sa belle-fille Barbe Radziwill. [illegible] mourut, peut-être empoisonnée, par son amant Papadoca. [illegible] (Florence, 1833).

BONNE [illegible] assista, comme ingénieur, au siège de Berg-op-Zoom, [illegible]

BONNEAU (*bo-no*) n. m. Morceau de bois ou de liège qui flotte pour indiquer l'endroit où une ancre est mouillée.

BONNEAU (Alcide), littérateur français, né à Orléans [illegible] dont il fut un des collaborateurs les plus assidus. Il y a recueilli [illegible] la langue espagnoles, sans compter beaucoup de comptes rendus d'ouvrages latins, italiens et français ; il a aussi traité quelques questions d'exégèse religieuse. Il collabora [illegible] rousse illustré ». On doit, en outre, à Alcide Bonneau un certain nombre de traductions d'ouvrages rares et curieux : *la Bibliothèque du Cabinet des Fées* [illegible] *Nouvelles choisies de Franco Sacchetti* (1879), *Nouvelles d'Agnolo Firenzuola* (1881) [illegible] *Poésies latines* (1882) [illegible] *Piccolomini* (1884), *Pierre Aretin* (1886), de l'Arétin (1892) ; *les Nuces de Luther,* pamphlet latin de Lemnius (1893). Il a réuni un certain nombre de préfaces et d'études littéraires sous le titre de *Curiosa* (1887).

BONNECHOSE (Henri-Marie-Gaston BOISNORMAND de), cardinal et sénateur, né à Paris en 1800, mort à Rouen en 1883. Il était vicaire général à Besançon lorsque, en 1830, sous l'inspiration de l'abbé Bautain, il entra dans les ordres ; après avoir occupé plusieurs fonctions, il fut nommé évêque de Carcassonne en 1847 ; transféré au siège d'Évreux en 1854, il fut appelé, en 1858, à occuper le siège archiépiscopal de Rouen, et reçut le chapeau de cardinal en 1863. Devenu ainsi sénateur, il se déclara adversaire des idées libérales. On doit au Bonnechose l'introduction d'un recueil de lettres de l'abbé Bautain, publié sous le titre de *Philosophie du christianisme* (1835). En 1870, sur la prière des habitants de Rouen, il alla, malgré son âge et les rigueurs de l'hiver, trouver à Versailles le roi de Prusse triomphant et lui demander de réduire l'énorme contribution de guerre imposée à sa ville episcopale.

BONNECHOSE (François-Paul-Emile BOISNORMAND de), littérateur français, frère du précédent, né à Leyerdorp (Hollande) en 1801, mort à Paris en 1875. Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud, sous Louis-Philippe, il fut, de 1850 à 1853, conservateur de bibliothèques de la liste civile. On lui doit, entre autres ouvrages : une tragédie, *Rosemonde* (1826); *Histoire de France* (1834) ; *les Réformateurs avant la Réforme* (1844) ; *Histoire d'Angleterre* (1858-1859), couronnée par l'Académie française ; *Christophe Sauval ou la Société en France sous la Régénération* (1843) ; *les Guerres conquêtes de l'Angleterre, son histoire et ses institutions jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant* (1851) ; *Bertrand Du Guesclin* (1866) ; *Lazare Hoche* (1867) ; etc.

BONNECHOSE (Louis-Charles BOISNORMAND de), frère des précédents, né à Ploërgel en 1811, mort en 1833. Charles X l'admit au nombre de ses pages en 1828 ; deux ans après, le page suivit ce prince dans l'exil, mais revint bientôt en France pour apporter des instructions secrètes aux royalistes des départements de l'Ouest. Il assista au désastre de la Péniszière, et fut grièvement blessé dans une ferme, où il s'était retiré pour y passer la nuit. On le transporta à Montaigu, où il mourut.

BONNECORSE (Balthazar DE), poète, né à Marseille, mort en 1706. Il fut consul de France au Caire et en Phénicie, et composa, outre diverses poésies assez fades, *la Montre d'amour* (1666), et une mauvaise parodie du *Lutrin,* le *Lutrigot,* poème héroï-comique. Boileau écrivit à ce sujet son épigramme :

[illegible]

BONNE-COULEUR n. m. Séquence principale du whist.

BONNE-DAME n. f. Nom que l'on donne à une plante [illegible]

BONNE DÉESSE, divinité latine. V. BONA DEA.

BONNE-DE-SOULERS (*ler*) n. f. Variété de poire fondante [illegible]

BONNE-ENCONTRE n. f. Bonne fortune, bonheur : *De* BONNE-ENCONTRE. (Vx.)

— Syn. Rencontre.

BONNE-ENTE n. f. Variété excellente de poire, appelée aussi BONNE, et qui ressemble à la *poire de Doyenné,* le *doyenné magnifique,* et le *doyenné crotté.* || Pl. DES BONNES-ENTES.

BONNE-ESPÉRANCE [illegible]

BONNE FEUILLE. Typogr. V. BON (adj.).

BONNE FOI. Dr. V. FOI.

BONNEFOI (Ennemond), jurisconsulte français, né à Chabeuil en 1536, mort à Genève en 1574. Avec Cujas, il professa le droit à Valence. Après la Saint-Barthélemy, il se retira à Genève, où il enseigna également le droit.

BONNEFOND (Jean-Claude), peintre français, né et mort à Lyon (1796-1860), débuta à Lyon comme élève de Revoil, puis se rendit à Paris, et fit ensuite un voyage en Italie. Directeur de l'École des beaux-arts de Lyon depuis 1831, il se consacra à l'enseignement. Ses œuvres les plus connues sont : *la Chambre à coucher des petits Savoyards* (1817) ; *le Marechal ferrant* (1822) ; *la Chambre à louer* ou *le Mauvais Propriétaire* (1824) ; *Bergers et bergères dans un camp*

page de Bonne [illegible] *Rome* 1831.

BONNEFOY (Marc), littérateur et poète français, né à Saignes [illegible] 1828, mort [illegible] Il était capitaine lorsqu'il fut forcé de prendre sa retraite à la suite d'infirmités contractées pendant la guerre de 1870. Il se tourna alors vers les lettres. Ecrivain quelquefois abrupt, mais vigoureux, il se montra dans ses œuvres patriote ardent et [illegible] *Poèmes* [illegible] *Poèmes modernes* 1888; *le Vieux Lion national* 1889; *le Poème du XIX siècle* 1891; *le Poème* [illegible] 1893. Il a publié [illegible] *Histoire de la Révolution française* [illegible] *Histoire de l'Italie de la guerre* [illegible] 1895.

BONNE-GRÂCE n. f. Toile dans laquelle les tailleurs portent les clients le travail qu'ils ont exécuté. Dans ce sens, on dit aussi [illegible] Pl. *Des bonnes-grâces.*

— Ornement de tenture. V. [illegible]

BONNELLIE n. f. Zoo. V. BONELLIE.

— Bot. Syn. de [illegible]

BONNE-MAIN n. f. Syn. de [illegible] Pl. *Des bonnes-mains.* (Iuis.)

BONNEMAIN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 34 kilom. de Saint-Malo, 1.595 hab. Cir. de l'Ouest.

BONNEMAISONNIE [illegible] *de Bonnemaison* (typographe franç.) n. f. Genre d'algues, de la famille des laurenciacées de Harvey ou des polysiphoniées de Kuetzing, remarquables par leur belle couleur rose ou pourprée, et surtout par l'élégante découpure de leur fronde. Il comprend des espèces des côtes de l'Atlantique, de la Méditerranée et de la mer Noire.

BONNE-MAMAN n. f. Expression familière et affectueuse que les enfants substituent à celle de Grand'mère. Pl. *Des* BONNES-MAMANS.

BONNEMENT adv. De bonne foi, naïvement, simplement, sans détour. *Un homme* [illegible] *dit une chose* BONNEMENT *et comme elle est.* (Mme de Sév.)

BONNEMÈRE (Joseph-*Eugène*), littérateur français, né à Saumur en 1813, mort en 1893. Il débuta par quelques pièces de théâtre, puis collabora à divers journaux et se fit connaître par des ouvrages inspirés par des idées démocratiques, notamment *les Paysans au XIXe siècle* (1857); *Histoire des paysans* (1858); *la France sous Louis XIV* (1864); *la Vendée en 1793* (1866); *Histoire des camisards* (1869); *les Paysans avant 1789* (1872); *Histoire de la Jacquerie* (1873); *Histoire populaire de la France* (1874); *l'Ame et ses manifestations à travers l'histoire* (1881); *Hier et aujourd'hui; les Habitants des campagnes* (1882); *les Guerres de la Vendée* (1884); etc.

BONNER (Edmond), théologien anglais, né à Hanley, mort en 1569. Ayant obtenu la protection du cardinal Wolsey, qui lui confia des négociations importantes, il devint chapelain de Henri VIII et évêque de Londres. Il prit le parti du roi contre le pape. Accusé cependant de tiédeur, il fut déposé et jeté dans une prison. Quatre ans après, la reine Marie l'en fit sortir, mais il y fut enfermé de nouveau, par l'ordre d'Elisabeth. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Lettres à lord Cromwell, Exposition du symbole et des sept sacrements* (1554); etc.

BONNES, comm. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Poitiers, sur la Vienne; 1.365 hab. Carrières.

BONNE-SAINTE-ANNE [illegible] lieu de pèlerinage, du Dominion canadien, [illegible] à 31 kilom. de Québec, sur le fleuve Saint-Laurent. Il est visité chaque année, le 26 juillet, fête de sainte Anne, par plus de 20.000 personnes.

BONNES MŒURS. Dr. V. MŒURS.

BONNET *bo-né* — bas lat. *bonetu*, sorte d'étoffe autrefois [illegible]

— Coiffure de femme, en dentelle ou en [illegible] plus ou moins élevé [illegible] BONNET *de grâce, de tête, de soie, de toilette, de parade.*

— Coiffure de femme, en dentelle ou en [illegible] plus ou moins élevé [illegible] BONNET *de grâce, de tête, de soie, de toilette, de parade.* ◆ Par ext. **Femme coiffée d'un bonnet.** *Prêcher devant des* BONNETS *endormis.* (Balz.) V. COIFFE.

— *Bonnet de coton*, Bonnet de tricot, à l'usage des hommes, qui s'en couvrent la tête pendant la nuit; il est le plus souvent double, une moitié étant rentrée dans l'autre, et ordinairement terminé en pointe, avec une houppe de fils de coton. ◆ Bonnet d'homme d'un ridicule prétentieux. BONNET *de grâce, de tête.* ◆ Par ext. **Bonnet de coton.** *Dire que des* BONNETS *de* COTON *sont devenus pairs de France!* (On dit aussi BONNET DE NUIT.)

— *Bonnet d'âne*, Coiffure de papier, munie de deux oreilles imitant celles d'un âne, et dont on coiffait surtout les écoliers paresseux pour les punir par la honte.

— *Bonnet de police*, Sorte de bonnet de drap que portent les militaires en petite tenue. ◆ *Bonnet à poil.* V. partie encycl.

— *Bonnet phrygien*, Coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête, comme celle que portent les anciens Phrygiens, et qui fut plus tard adoptée pour les esclaves affranchis. ◆ Se dit particulièrement d'un bonnet semblable à cette coiffure antique, qui est devenu l'emblème de la Liberté et de la Révolution personnifiée. ◆ *Bonnet rouge.* Bonnet de drap rouge, adopté pendant la révolution par les révolutionnaires les plus exaltés, et qui devint, à cette époque, un signe de patriotisme. ◆ Par ext. Révolutionnaire, républicain ardent : *Le parti des* BONNETS ROUGES.

— *Bonnet vert.* Coiffure qu'était autrefois obligé de porter celui qui faisait cession de biens, pour éviter d'être poursuivi comme banqueroutier. ◆ Coiffure qui, autrefois, distinguait les forçats condamnés à perpétuité de ceux qui ne l'étaient qu'à temps.

— *Bonnet carré*, Coiffure de forme quadrangulaire que portaient autrefois les docteurs, les professeurs, les juges et certains dignitaires, qui l'ont généralement remplacée par la toque. ◆ *Prendre le bonnet de docteur, le bonnet doctoral*, ou simplement *Prendre le bonnet*, Se faire recevoir docteur dans une faculté. ◆ *Donner le bonnet à quelqu'un*, Lui conférer le doctorat.

— *Gros bonnet*, Personnage d'importance.

— *Coup de bonnet*, Salutation faite en étant son bonnet, en se découvrant la tête.

— Bot. *Bonnet carré*, Nom vulgaire des fruits du *barringtonia speciosa.* ◆ *Bonnet de fou, Bonnet de matelot, Bonnet romain, Petit bonnet d'argent*, Noms vulgaires de plusieurs champignons.

— Cuis. *Bonnet d'évêque.* Fam. On appelle ainsi le croupion, ou plutôt l'arrière-train d'une volaille, notamment d'une dinde, parce que, lorsque l'on dresse cet arrière-train, il ressemble, en effet, à une mitre, à bonnette plée en forme de mitre.

— Fortif. *Bonnet à prêtre ou de prêtre*, Ouvrage détaché dont la tête forme trois angles rentrants et trois angles saillants. On l'appelle aussi QUEUE D'HIRONDELLE.

— Hortic. *Bonnet d'évêque, Bonnet de Turc, Bonnet de prêtre.* Nom donné à quelques variétés de courge. ◆ *Bonnet carré.* L'un des noms du fusain.

— Mamm. [illegible] *Bonnet carré*, Sorte de singe du genre macaque. ◆ *Le* BONNET CHINOIS *ou le poil du sommet de la tête disposé en forme de bonnet chinois.* (Buffon.)

— Mar. *Bonnet de travail*, Coiffure en laine surmontée d'un pompon, prenant une forme circulaire et plate, au moyen d'un ressort de métal, dont l'extrémité inférieure est cousue sur un ruban sur lequel est inscrit le nom du bâtiment. C'est ce dont se servent les matelots pour se couvrir la tête. On peut le recouvrir de coiffes blanches pour l'été. ◆ *Bonnet turc*, Nœud marin fait sur la tête d'un filin.

— Mus. *Bonnet carré*, Trépan de sonde terminé par une pyramide quadrangulaire. (On le nomme aussi CASSE-PIERRES). ◆ *Bonnet d'évêque*, Autre trépan de sonde, dont l'extrémité acérée est une pyramide triangulaire.

— Techn. Partie supérieure d'un encensoir. ◆ Sorte d'écrou qui n'est pas percé d'outre en outre. ◆ Genouillère des bottes des anciens courriers. ◆ *Bonnet carré*, Espèce de foret à quatre dents. ◆ Sorte de bonnet avec oreilles et étuis à oreilles, servant à couvrir la tête des chevaux.

— Typogr. Dans le langage des typographes, on appelle *bonnet* un noyau de compositeurs depuis longtemps dans une maison et qui, en se soutenant mutuellement, font la loi à leurs collègues nouveaux venus.

— Vénér. *Bonnet carré*, Tête du cerf, quand il a du refait aussi haut que les oreilles, c'est-à-dire lorsque la hauteur de son bois a atteint celle de ses oreilles.

— Loc. PROV. **Opiner du bonnet**, Opiner sans bonnet pour marquer qu'on adhère à l'avis des autres, et, plus communément aujourd'hui, Adhérer par un simple signe de tête. ◆ **Avoir la tête pres du bonnet**, Être vif, emporté. ◆ **Jeter son bonnet**, Sauter par-dessus l'impossibilité de résoudre une difficulté; renoncer à une entreprise qu'on ne croit pas pouvoir mener à bonne fin. ◆ **Jeter son bonnet par-dessus les moulins**, Braver le qu'en-dira-t-on, se mettre au-dessus de l'opinion publique, et même des bienséances. (Ne se dit guère que des femmes.) ◆ **Prendre quelque chose sous son bonnet**, Avancer sans preuve une chose dénuée de fondement, et même de vraisemblance. — Signifie aussi Prendre sur soi toute la responsabilité d'une chose. ◆ **Trouver une chose sous son bonnet, la tirer de son bonnet**, La tirer de son cerveau, l'imaginer. ◆ **Être triste comme un bonnet de nuit**, Être mélancolique, ennuyeux au point d'endormir. ◆ **Je m'en moque comme un âne d'un coup de bonnet**, Cela m'est parfaitement égal. ◆ **C'est bonnet blanc et blanc bonnet**, Ce sont deux choses absolument semblables. **Ce sont deux, trois têtes dans un bonnet**, Ce sont deux, trois personnes tellement d'accord, qu'elles n'en font pour ainsi dire qu'une. ◆ **Parler à son bonnet**, Se parler à soi-même, parler sans s'adresser à personne. (Se dit surtout, à l'exemple du maître Jacques de Molière, lorsque, pressé de dire à qui l'on parle, on ne veut pas répondre à la question.) ◆ **Mettre son bonnet de travers**, Être de mauvaise humeur, commencer à se fâcher.

— ÉCON. Archéol. Jusqu'au XVIIe siècle, le mot *bonnet* s'employait couramment pour désigner toutes les coiffures qui sont aujourd'hui connues aussi bien sous le nom de chapeaux que sous le nom de bonnets. Au XVe siècle, on commença à appeler plus particulièrement « bonnet » les coiffures faites d'étoffe, de velours, de mortier ou de casquette sans visière, qui se portaient souvent sous le chapeau à larges bords. D'une façon générale, on distingue les bonnets des chapeaux parce que ceux-là n'ont pas de bords. Irantôme a consacré plusieurs pages à l'étude des bonnets en usage au XVIe siècle. Les bonnets de nuit du moyen âge et de la Renaissance, au moins chez les hommes, oscillaient entre la forme du serre-tête, du fez et du moderne bonnet de coton. ◆ Les coiffures nocturnes étaient faites de toutes étoffes, voire de velours; ceux de Char-

les IX étaient de velours noir, et, dans les funérailles royales, les effigies du défunt étaient coiffées de bonnets sous la couronne, afin que celle-ci ne glissât pas. Les bonnets liturgiques ont affecté des formes variées : depuis celle dite en *bonnet d'évêque* jusqu'à celle des clercs, ronde et haute, campanuliforme ou polygonale. C'est de là qu'est venue la barrette. Les bonnets militaires peuvent également se ramener à quelques modèles fondamentaux, qui sont, du moyen âge à la fin du XIXe siècle, le *bonnet de police* moderne, et la haute toque en fourrure portée par les canonniers allemands au XVIe siècle, et qui est devenue le *bonnet à poils.* V. VÊTEMENT, COIFFURE, TOQUE. Les formes, comme les petits bonnets des bonnets, étaient garnis, aux XVe et XVIe siècles, de petites médailles, de joyaux, qu'on appelait *enseignes de bonnet.*

— *Bonnet vert.* Le port du *bonnet vert* appartient à l'histoire du droit pénal et date de l'ancienne Rome. La loi des XII tables donnait aux créanciers droit de mort sur leurs débiteurs. Plus douce, la loi Julia autorisa les débiteurs insolvables à abandonner leurs biens en payement de leurs dettes. (V. CESSION.) Mais cette cession n'éteignait pas toujours le passif, et le créancier se trouvait plus ou moins lésé. Pour empêcher les abus, on admit des débiteurs à la cession de biens qu'à charge de porter un bonnet vert, qui publiait leur déshonneur. Cette peine fut importée d'Italie en France au XVIe siècle : un arrêt du parlement du 26 juin 1567 imposait aux « cessionnaires » le port continuel du bonnet vert. Finalement, cette coiffure est devenue l'insigne distinctif des forçats à perpétuité.

— *Bonnet rouge.* Chez les Grecs et les Romains, le bonnet était le signe des affranchissements, qu'ils coiffaient tête nue. Appien raconte que les meurtriers de César promenèrent dans les rues le bonnet de la liberté, au bout d'une pique. Cet emblème figure d'ailleurs sur bon nombre de médailles romaines et françaises. Il fut adopté aussi dans les révolutions des Pays-Bas et des États-Unis. Il ne date donc pas de la Terreur, et n'a rien de commun, comme certains écrivains l'ont prétendu, avec l'insigne des galériens. En réalité, il rappelait la coiffure, généralement rouge, des anciens serfs. On l'arbora dès le début de la Révolution, en 1789. Mais sa grande vogue commença en 1791. Lorsque, un an plus tard, le 20 juin 1792, Louis XVI alla, le *bonnet rouge* était porté par la plupart des ouvriers et des bourgeois de Paris comme symbole de la liberté. Bien qu'adopté officiellement au 15 août 1792, il n'était pas obligatoire pour les particuliers, et il devint la coiffure officielle des membres de la Commune de Paris, Robespierre, Saint-Just et bon nombre d'autres jacobins évitèrent le portrait jusque. Les femmes non plus, à de très rares exceptions. Par contre, il figurait sur tous les papiers publics, timbres, sceaux, etc. Après le 9 thermidor, le bonnet rouge fut délaissé peu à peu.

— *Bonnet à poil.* Coiffure de parade préférée des Cimbres et des Teutons, si l'on en croit Plutarque. Les *bonnets à poil* ou *bonnets d'ours* furent inconnus du moyen âge et ne reparurent qu'au XVIe siècle dans les armées de la Prusse et de l'Autriche, puis, vers 1760, dans l'armée française, où ils restèrent dès lors la coiffure distinctive des grenadiers. Sous le premier et le second Empire, le port du bonnet à poil s'étendit à d'autres corps de troupes. Le crayon de Charlet a popularisé les « ours » ornés de tresses et de plumes des soldats de la garde impériale, les sapeurs

de la ligne, et le lourd tolpak à fond plat des chasseurs à cheval, des guides, des artilleurs et des tambours-majors. Sous la monarchie de Juillet, le bonnet à poil était porté par les grenadiers de la garde nationale. Dans la démarche faite par ces derniers, le 16 mars 1848, auprès du gouvernement provisoire pour protester contre la suppression de leurs compagnies, qu'on a donné le nom de *manifestation des bonnets à poil*. De 1854 à 1858, on fit

Bonnet à poil dans l'armée française. 1. Grenadier garde-française (Louis XV). 2. Grenadier de la garde (Napoléon). 3. Grenadier 2e Empire. 4. Tambour-major 2e Empire.

ments de grenadiers de la garde et la gendarmerie départementale de la Seine portèrent le bonnet à poil. Cette coiffure impériale de la grande Armée s'est conservée à l'étranger, en Russie, Angleterre, Belgique, pour les regiments de grenadiers et certains regiments de cavalerie.

Bonnet (querelle du), nom donné à une longue querelle de préséance engagée, à la fin du règne de Louis XIV et sous la régence, entre les ducs et pairs et les membres du parlement. Les débats portaient sur ce point : Quand les ducs et pairs siégeaient au parlement, le président devait-il se découvrir en demandant leur avis? Cette ridicule dispute, où Saint-Simon intervint avec tant de passion, fut tranchée en faveur des nobles par le Régent, en 1716 ; mais le parlement fit ajourner l'exécution de ce arrêt, qui ne fut jamais mis en vigueur.

Bonnets et chapeaux (faction des). V. chapeaux.

Bonnet ou **Bonet** (Théophile), médecin suisse, né et mort à Genève (1620-1689), est regardé comme le fondateur de l'anatomie pathologique. Son principal ouvrage *Sepulchretum anatomicum seu Anatome practica ex cadaveribus morbidis disposita historiis et observationibus* (Genève, 1679), a préparé la voie à Morgagni. On lui doit encore : *Pharos medicorum* (Genève, 1688) ; *Mercurius compilatitius* (Genève, 1682).

Bonnet (Charles), philosophe et naturaliste suisse, né à Genève en 1720, mort en 1793. Destiné à la jurisprudence, il reçut l'éducation convenable pour s'y préparer. Un hasard tourna son esprit du côté de l'histoire naturelle. Il consigna ses premières et remarquables observations dans son *Traité d'insectologie* (1745). Un autre ouvrage de Bonnet, *De l'usage des feuilles* (1754), contient ses recherches en botanique. Mais la fatigue du travail au microscope l'obligeant de renoncer à ses recherches qui l'avaient déjà illustré, il s'appliqua à des méditations, d'un caractère plus général. En 1762, il publia ses *Considérations sur les corps organisés*, et, en 1764, sa *Contemplation de la nature*; il y développait la théorie de la préexistence et de l'évolution des germes, soutenue par Malebranche et Leibniz. Il a développé ses idées philosophiques dans son *Essai de psychologie* (1854) et dans son *Essai analytique sur les facultés de l'âme* (1759). Il y est condilacien avec originalité.

Charles Bonnet.

La *Contemplation de la nature* et la *Palingénésie philosophique* contiennent la métaphysique de Bonnet. Dans l'un et l'autre, il plaide, applique et développe la loi de la continuité posée par Leibniz. La *Contemplation de la nature* nous montre tous les êtres naturels formant une *échelle chaîne*, dans laquelle les différentes classes, comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les unes aux autres, qu'il est impossible de fixer précisément le point où chacune commence ou finit. Dans la *Palingénésie*, Bonnet débute de la loi de continuité à la renaissance, à la résurrection de tous les êtres animés, la perfectibilité universelle. L'imagination de l'auteur, en même temps qu'elle voit la brute monter au rang de l'homme, voit la plante passer de la vie végétale à la vie animale : c'est le calque des idées en action. Outre ces ouvrages, Bonnet a laissé : *Essai de psychologie* (1755); *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme* (1779).

Bonnet (Louis-Ferdinand), avocat, né à Paris en 1760, mort en 1829. En 1788, il remplit dans une cause célèbre, celle de Mme Kormanni, un mémoire Beaumarchais. En 1801, lors célèbre dans le barreau de Paris, il plaida la cause du général Moreau, fut désigné d'office pour défendre Louvel, entra peu après à la Chambre des députés, et fut nommé conseiller à la cour de cassation. Il a publié ses *Discours et plaidoyers* 1823.

Bonnet (Amédée), chirurgien français, né à Ambérieu en 1809, mort à Lyon en 1858. Il se fixa à Lyon, où il devint chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Il a été professeur à l'École de médecine (1849). Il était correspondant de l'Institut (1855). Praticien très distingué et vulgarisateur de la chirurgie articulaire, et il a publié entre autres ouvrages : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, etc.* 1841 ; *Essai des résections des articulations* (1845) ; *Traité de chirurgie des maladies articulaires* (1853) ; *Méthodes nouvelles de traitement des maladies articulaires* (1858). Sa goutière est employée dans le traitement de certaines fractures.

Bonnet Armand-Benjamin, magistrat français, né à Ayron (Vienne) en 1810. Il entra dans la magistrature en 1841. Il devint en 1855, président de chambre à la cour d'appel de Poitiers. On lui doit les ouvrages suivants : *Des dispositions par testament au profit de l'État, [illegible] entre époux, [illegible]* (1844) ; *Du droit de succession [illegible] en ligne directe* (1846) ; *Du droit de succession [illegible] en ligne directe* (1847) ; *Du droit de succession [illegible] du conjoint survivant* [illegible].

Bonnet (Jacques-Vincent), [illegible] et [illegible] français, né à Mainvillers (Moselle) en 1814, mort en [illegible] (Algérie) en 1861. Après la révolution de 1848, Bonnet se lança dans le journalisme, et [illegible] particulière de la ville de [illegible] [illegible] [illegible] Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a laissé : *Quelques renseignements [illegible] de 1852* ; *La Liberté des banques [illegible] de l'intérêt* ; *le Crédit et les Finances* [illegible] *sur le crédit et la crise de 1857-1858* ; [illegible] *politique et financière* 1858 ; *[illegible] au mémoire* 1859 ; *les Impôts indirects, la guerre* 1861 ; *le Trésorier et l'indemnité pécuniaire et l'état de nos finances* [illegible] ; *le Crédit et les Banques d'émission* [illegible] ; *la Question des impôts* 1862-1863.

Bonnet (Pierre-Ossian), mathématicien français, né en 1819, mort à Paris en 1892. Lieutenant d'artillerie en 1838, puis répétiteur de mathématiques dans cet établissement, il remplaça Binet, en 1862, à l'Académie des sciences. Il a publié un [illegible] sur les études à l'École polytechnique, en 1878, il fut nommé professeur d'astronomie mathématique et de mécanique à la faculté des sciences de Paris, en remplacement de Leverrier.

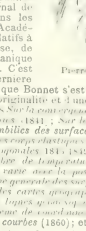

Pierre-Ossian Bonnet.

Il a laissé, il fut nommé membre du Bureau des longitudes. On lui doit de nombreux et remarquables mémoires publiés surtout dans le « Journal des mathématiques », dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, et traités à des questions d'analyse, de mathématiques, de mécanique et de géométrie pure. C'est surtout dans cette dernière branche de la science que Bonnet s'est distingué par des travaux d'une grande originalité et d'une élégance remarquable. Citons ses notes *Sur la convergence des séries* 1841 ; *Sur les intégrales définies* 1841 ; *Sur les propriétés de la lemniscate et sur les ombilics des surfaces* (1845) ; des mémoires *Sur la théorie des corps élastiques* 1845 ; *Sur les surfaces orthogonales et orthogonales* 1845-1849 ; *Sur quelques cas particuliers de l'équilibre de température dans les corps dont la conductibilité varie avec la position et la direction* 1848 ; *Sur la théorie générale des surfaces* 1850 ; *Sur le théorème fondamental des cordes* 1850 ; *Sur quelques propriétés des lignes géodésiques* 1852 ; *Sur le plus court système de cordonnées dans l'étude des propriétés des surfaces courbes* (1860) ; etc.

Bonnet (Guillaume), sculpteur français, né en 1820 à Saint-Germain-Laval (Loire), mort à Lyon en 1895. Il a exécuté les médaillons de Royer-Collard et de Salvandy, les statuettes de Lacordaire et de Chateaubriand, les bustes de Pie IX et du peintre Orsel, les statues de la *Ville de Lyon* et du Dr Bonnet, etc.

Bonnet (Baptiste), dit **Batisto Bonnet**, prosateur provençal, né à Bellegarde (Gard) en 1844. Simple vannier dans une ferme de la Camargue, Bonnet se rendit à Paris après la guerre de 1870, ne connaissant guère le français, mais possédant à merveille son idiome natal. Il se mit à écrire ses impressions de paysan en des récits très colorés qui, traduits en français, lui songer aux *Lettres de mon moulin*, Alphonse Daudet. Mistral, le fondateur du félibrige de Paris en 1879, il fut l'un des meilleurs chroniqueurs de l'organe de cette association, *lou Viro-Soulèu* (le Tourne-soleil). Daudet remarqua les qualités de naturel et de verve de son compatriote, s'attacha à lui, obtint pour son protégé une place de bibliothécaire au ministère de l'intérieur, et fit publier *Vido d'enfant* (Vie d'enfant), récits languedociens de Batisto Bonnet, les accompagnant d'une traduction littéraire faite par lui-même et d'une longue biographie du félibre de Bellegarde. Mistral dit, en parlant du même écrivain : « Bonnet est, à ma connaissance, le seul paysan qui ait cherché à exprimer délicatement le gai savoir naturel à tous nos bons paysans de Provence. »

Bonnetable, ch. l. de canton de la Sarthe, arr. et à 23 kilom. de Mamers, sur le Tripoulin, affluent de l'Orne Saonoise : 4.287 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de chaussures, de sabots, de cirage, de poupées, scierie, tuilerie, poterie, minoterie, tannerie, poterie. Château gothique bien conservé, construit en 1478 par Jean d'Harcourt. Forêt dans le voisinage, ruines d'une [illegible]

Bonnetade (v. f. Coup de bonnet, salut).

Bonnetage n. m. Happer qqn [illegible] de l'arrêt [illegible] d'artifice, pour la mettre à l'abri des intempéries.

Bonnetain (Paul), voyageur et littérateur français, né à Nîmes en 1858, mort à Không (Indo-Chine) en 1899. Il servit dans l'infanterie de marine, puis s'adonna à la littérature, se rendit en 1884 au Tonkin comme correspondant du « Figaro », fit, en 1892-1893, un voyage au Soudan avec sa femme ; il fut, en 1894-1895, directeur des affaires indigènes au Soudan français, puis, en 1897, commissaire du gouvernement au Laos. On lui doit des nouvelles et des romans ; entre autres : *Charlot s'amuse* (1885) ; *Une femme d'ami* 1884 ; *Le Sang* [illegible] 1886 (1887) ; *Amours nomades* (1888) ; *Passagère* (1892), etc ; des impressions de voyage : *Au Tonkin* 1886 ; *Opium* 1889 ; *L'Extrême Orient* (1887) ; *Dans la brousse* (1895) ; *l'Impasse* 1898, et quelques pièces de théâtre.

Bonneteau n. m. Jeu de hasard où trois cartes, et qui consiste, pour le *ponte*, à deviner la place occupée par l'une d'elles, déterminée d'avance. Ce jeu exige beaucoup d'adresse — et même de tricherie.

Bonnetier n. m. Celui qui tricote, qui fabrique des bonnets, des bas, des tricots, etc. Fig. Celui qui est empressé, obséquieux, surtout dans un but intéressé. (Vieux.) *Opiner du bonnet*, n'avoir pas d'avis à soi, (Tre do l'avis des autres. (Vieux.

— v. a. En T. de techn., Coiffer avec un papier coiffé l'amorce d'une pièce d'artifice.

Bonneterie (*bon-ne-tri*) n. f. Fabrication ou commerce des articles du bonnetier : *Se enrichir dans la bonneterie de Troyes est répété.*

— Par ext. Corps des bonnetiers, composant autrefois la communauté des six corporations de marchands de Paris : *Les dolrances de la* bonneterie.

— Encycl. On appelle *bonneterie* diverses espèces de tissus en coton, soie, laine, lin, constituées par l'enchevêtrement de *mailles* qu'on seul fil compose.

La bonneterie se fabrique soit à la main, soit mécaniquement. La fabrication manuelle a une origine qui se perd [illegible] L'exécute de deux manières différentes : en *bande*, et alors il [illegible] des deux aiguilles, ou *poche*, nécessitant cinq aiguilles, [illegible] à tricoter et les quatre autres à maillet.

Mécaniquement, le tissage de la bonneterie s'effectue à l'aide de métiers [illegible] à la main. Les premiers [illegible] breux et sont, pour la plupart, la propriété des qui les emploient. On les a singulièrement perfectionnés en créant les *métiers circulaires*, dont on compte trois types distincts, suivant que la matière première qu'ils sert à fabriquer le tricot est de la laine, du coton ou de la soie. Dans tous, les organes essentiels sont les mêmes ; seules leurs dimensions et leur disposition diffèrent.

On est également parvenu à construire des métiers circulaires simplifiés, à *aiguilles* et *crochets articulés*, donnant, dans un laps déterminé de temps, un nombre de mailles beaucoup plus considérable qu'avec les anciens systèmes ; ces métiers permettent d'ailleurs de tricoter à une très grande vitesse. Enfin, il existe aujourd'hui des métiers mécaniques à la main, donnant des produits tellement par-

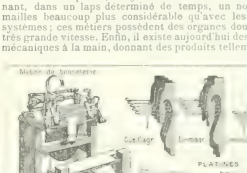

faits, puis ne demandent plus, de la part de l'opérateur, aucune couture ultérieure, tout en exécutant le travail à *formes*, c'est-à-dire avec les *élargi* et les *rétrécis* nécessaires.

L'ingénioisité des inventeurs est parvenue à rendre automatiques les rectifications de maillage. Le tricoteur n'a plus qu'à exercer une simple surveillance, tandis que le métier fabrique simultanément un certain nombre de pièces. Les parties fondamentales du métier rectiligne sont : ces *platines fixes et obéissantes*, organes tricoteurs recevant leur mouvement de longues pièces horizontales appelées *ondes*, et avec lesquelles ces platines s'assemblent à l'aide des chariotes ; en seconde ligne, les *aiguilles* fixes horizontalement à côté des platines et sur plusieurs rangs. Chacun de ces rangs reçoit le nom de *fonture* du métier.

Le fil subit un certain nombre de transformations successives appelées : le *cuillage*, obtenu par un mouvement de translation vertical imprimé aux platines ; le *formage*, constitué par un abaissement des platines de rang impair et de l'élévation des platines paires ; l'*emmenage*, obtenu en donnant aux platines un mouvement de translation horizontal ; le *pressage*, opération au cours de laquelle une règle ou *presse* ferme la tête des aiguilles ; l'*abatage*, dégagement à l'extrémité des aiguilles, et enfin le *crochetage*, suivant immédiatement l'abatage, et qui consiste à faire reprendre aux platines leur position première, afin de commencer une seconde rangée de mailles. Telles sont les différentes opérations qui s'exécutent avec les métiers les plus perfectionnés ; il faut, cependant, ajouter que platines et aiguilles appartiennent aussi aux métiers primitifs.

Bonneteur (rad. *bonneter*) n. m. Celui qui pratique le bonneteau. Vieux. Voyez bonneteau. Vieux. Voyez autrefois à certains filous qui cherchaient à voler les gens, tout en les accablant de civilités et de compliments. ; Actuellement, Celui qui fait jouer au bonneteau.

— Encycl. Longtemps il y eut des *bonneteurs* de la plus infime catégorie : chenapans dépenaillés et malpropres, accroupis, cartes en mains, sur les berges de la Seine, dans les fossés des fortifications, aux fêtes de la banlieue de Paris. Ces bonneteurs misérables et sinistres ne songeaient qu'à dépouiller adroitement de quelques sous et parfois de quelques pièces blanches les promeneurs naïfs. Mais ils ont progressé, et une catégorie de bonneteurs, ayant meilleur air et une mise assez soignée, opère d'une façon plus fructueuse : elle voyage beaucoup en chemin de fer, ne reculant pas au besoin devant les longs déplacements vers les stations balnéaires ou thermales. Mêlés aux gens du monde, ces bonneteurs s'en assimilent si bien les manières, vous convient, avec tant de grâce, en coupe ou en wagon de première classe, à une partie organisée seulement pour tuer le temps, qu'il faut quelque expérience pour les reconnaître. C'est surtout au retour des trains de courses de Chantilly, Dieppe, Deauville qu'ils opèrent.

BONNÉTIE *bonné.* — de *Bonnet*, savant genevois) n. f. Genre de [illegible] composé [illegible] de feuilles glabres [illegible] croissant dans l'Amérique du Sud, de Mascarin, [illegible] Madagascar, [illegible] Indes.

BONNETIÉES *(bonnetie* n. f. pl. Tribu de térébinthacées, comprenant des arbres ou arbrisseaux résineux et renfermant les genres : *bonnétie, kielmeyère, cacaye, mahonie, marcle*, etc. — Une BONNETIÉE.

BONNETIER *(ti-é)*, **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend des bonnets, des bas et autres vêtements de tricot. — Un BONNETIER *bien assorti*.

— adj. — *Un marchand* BONNETIER.

Bonnetie

— *Chardon bonnetier* ou *à foulon*. Nom vulgaire d'une carde, dont la tête capitule armée de longues pointes flexibles, est employée au peignage des draps.

— ENCYCL. Aujourd'hui, un *bonnetier* est celui qui vend ou fabrique les bonnets, les bas, les tricots; jadis, le sens du mot « bonnetier » était plus étendu, et, dans les ordonnances des métiers de Paris, dressées en 1390, on comprend sous ce titre les aumussiers, les mitaniers et les chapellers. Les bonnetiers faisaient partie des six corps des marchands de Paris, qui jouèrent un si grand rôle dans l'ancienne bourgeoisie. Ils avaient, comme tous les corps de métiers de cette époque, leur bureau, une confrérie et des armoiries : *un sapyn d'argent aux tonneaux de France, une étoile d'or à cinq pointes en chef sur champ de pourpre*. La confrérie se réunissait dans la chapelle de Saint-Fiacre.

BONNETTE *(bo-nè)* — sorte de tente, de *bonnet* n. f. Cost. Petite coiffure d'enfant.

— Astron. Dans les lunettes des instruments astronomiques et sur quelques jumelles, on se sert de verres colorés pour éviter la réverbération solaire ou pour pouvoir observer le soleil. Ces verres ont pris le nom de *bonnettes*.)

— Fortif. Ouvrage avancé, qui est au delà du glacis ou de l'avant-fossé, en forme de petit corps de garde, et dont les deux faces forment un angle saillant. Il Exhaussement du parapet fait à l'angle d'un ouvrage.

— Mar. Sorte de voile, généralement carrée, qu'on ajoute aux autres quand la brise le permet pour activer la marche. (Les bonnettes se hissent à l'extrémité de la vergue, sauf la *bonnette basse*, qui se met à l'extrémité du bout-dehors de basse vergue. Elles prennent le nom des voiles auxquelles on les adapte, et elles ont une écoute, une amure et une drisse; les bonnettes basses ont une patte d'oie et un brêve-tout. Toutes les bonnettes sont envergées sur une vergue légère, au milieu de laquelle est frappée la drisse. Le gréement est mobile, et ne se met en place que quand on veut établir ces voiles.) *Bonnette maillée*, Bonnette que l'on fixe sur la ralingue de chute de la voile correspondante. (Les bonnettes peuvent se hisser sur l'allure, d'un seul bord ou des deux bords.) *Bonnette, bordée*, Toile piquée, carrée d'étoupes, qui servait à boucher les vides du navire. On remplace aujourd'hui par le pailliet Makaroff, qui est à peu près de la même forme.

A, bonnettes basses; B, bonnettes de hune, C, bonnettes de perroquet.

— Phot. *Bonnette de hune*, Bande de toile que les pêcheurs de Terre-Neuve tendent devant eux pour se protéger du vent.

— Phot. *Bonnettes d'approche*. Dans la plupart des appareils photographiques à main, où la distance de la plaque sensible à l'objectif est invariable (appareils dits *à foyer fixe*), on ne peut avoir d'image nette que si le sujet est placé au delà d'une distance déterminée de l'objectif (environ cent fois la distance focale principale). Pour remédier à cet inconvénient, on emploie, sous le nom de *bonnettes d'approche*, des lentilles supplémentaires qui, placées devant l'objectif, modifient dans le sens convenable la distance focale de l'objectif.

BONNEUIL-MATOURS, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Châtellerault, sur la Vienne; 1.417 hab. Minoteries, tuileries, poterie. — Il y a en France plusieurs autres communes du nom de **Bonneuil**.

BONNEVAL, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 31 kilom. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Odon; 3.[illegible] hab. *Bonnevalois*, ancien ch. de l'Orléanais. Commerce de céréales et de bestiaux. Les ruines du château du comte Dunois, architecture du XVIe siècle, enclosos du XIIIe siècle, et la tour-donjon du XVIe, sont utilisées comme abbaye de Bénédictins, couvertes en asile d'aliénés. — Le canton de Bonneval a 20 comm. et 13.658 hab. (Il existe d'autres communes du nom de **Bonneval** dans la Haute-Loire et la Savoie.)

— *Histoire*. L'ancien de Bonneval fut incendié, souffrit beaucoup des ravages des Normands, des guerres avec les Anglais et des troubles des calvinistes. Bonneval était autrefois une importante place forte. Lors du siège d'Orléans par les Anglais, Henri V, roi d'Angleterre, fit raser la ville.

— BIBLIOGR. Des [illegible] (« Mémoires de la Société des antiquaires de France »).

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte DE), célèbre aventurier, né à Coussac en 1675 d'une des premières familles du Limousin, mort à Constantinople en 1747. D'abord marin, puis colonel de cavalerie-française (1701), il fit brillamment les guerres d'Italie sous Catinat, Villeroi, Vendôme. Une insulte à Mme de Maintenon et à Chamillart le força à se réfugier en Autriche, où il servit contre la France avec le grade de generalissime [illegible] ordres du prince Eugène, avec lequel il fit les campagnes de 1710 à 1712. Après un séjour en France, il retourna en Autriche, se signala à la bataille de Petervardein et à la prise de Temesvar (1716); mais, ayant insulté le prince Eugène, il fut privé de ses dignités et se réfugia en Turquie, où il embrassa l'islamisme. Il devint alors général de l'artillerie, pacha sous le nom de « Achmet ». Les *Mémoires* qu'on a publiés sous son nom sont apocryphes.

— BIBLIOGR. : prince de Ligne, *Mémoire sur le comte de Bonneval*. Paris 1817; Albert Vandal, *le Pacha Bonneval*. Paris, 1883; *Une ambassade française en Orient sous Louis XV, la mission du marquis de Villeneuve* (1728-1731). Paris, 1887).

BONNE-VILAINE n. f. Variété de poire excellente. Il Pl. *Des* BONNES-VILAINES.

BONNEVILLE, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Savoie, à 26 kilom. d'Annecy, sur l'Arve, près du Rhône; 3.[illegible] hab. *Bonnevillois, oises*. Sous-préfecture, tribunal de 1re instance. Section du Club alpin français dite « du Mont-Blanc ». Moulins, usines, vin blanc, commerce de bestiaux, miel, fromages. Pont sur l'Arve; à l'entrée, monument élevé aux soldats savoisiens morts en portant la guerre de 1870-1871. Vieux château de Bonne, converti en prison. Cette ancienne capitale du Faucigny est la patrie des jésuites Philibert Monet, P. Monod et de l'astronome Alexis Bouvart. L'Arve coule à Bonneville à 2 kilom. 68 comm. et 68.869 hab.; le canton, 15 comm. et 13.584 hab.

Armes de Bonneville

BONNEVILLE-LA-LOUET, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque, sur la Calonne; 1.084 hab. Papeterie, scierie.

BONNEVILLE (Nicolas DE), littérateur et publiciste, né à Evreux en 1760, mort à Paris en 1828. Président du district de Paris dès le début de la Révolution, il se fit premier, dit-on, l'idée de la formation de la garde nationale, fonda avec Fauchet le *Cercle social*, la *Bouche de fer*, le *Chronographe* et le *Bonnet de Jacobin* sous la Terreur, et persécuté sous l'Empire. Il était partisan de l'illuminisme de Saint-Martin. On lui doit un assez grand nombre d'écrits; entre autres : *Nouveau théâtre allemand* (1782); *Histoire de l'Europe moderne* (1789-1792); *De l'esprit des religions* (1791); *le Vieux Tribun* (1791), *Poésies* (1792; etc.

BONNEVILLE DE MARSANGY (Arnould), magistrat et publiciste français, né à Mons en 1802, de parents français, mort à Paris en 1894. Il était conseiller à la cour d'appel de Paris. Bonneville a principalement prévalu par plusieurs innovations utiles; entre autres, l'institution des casiers judiciaires, la répression des récidivistes et le système de libération préparatoire des condamnés amendés. Il a publié : en 1838, *le Sentiment du devoir chez les magistrats*; en 1841, un *Traité de la récidive*; en 1847, un *Traité des institutions complémentaires du régime pénitentiaire*; en 1855 et 1864, l'*Amélioration de la loi criminelle*.

BONNEVOGLIE *(voll* [illegible] mll.) — de l'ital. *bonnavoglia*, bonne volonté) n. m. Homme qui se louait pour ramer sur les galères.

BONNIER *(bonniè* — bas lat. *bonnarium* n. m. Mesure agraire dont la valeur est de 1 hect. 30 ares. — On écrit aussi BONDIER.

BONNIER (Edouard-Louis-Joseph), jurisconsulte français, né à Lille en 1808, mort à Paris en 1877. En 1839, il obtint, au concours, une chaire de professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris, dont il devint en 1841, aussi au concours, titulaire de la chaire de législation pénale et de procédure civile et criminelle. Il suppléa plusieurs fois Oudot dans son cours de philosophie du code civil. En dehors d'articles parus dans la revue : *Traité théorique et pratique des preuves* 1843; *Eléments d'organisation judiciaire* 1847-1848; *Eléments de procédure civile* 1853. En 1858, ces deux ouvrages ont été réunis sous *Eléments de droit pénal* d'Ortolan.

BONNIER (Gaston), botaniste français, né en 1853 à Paris, élu en 1886 membre de l'Académie des sciences. Ancien élève de l'Ecole normale, il a été successivement agrégé préparateur, puis maître de conférences à cette école, enfin professeur de botanique à la Sorbonne (1887); il a fondé le laboratoire de recherches botaniques de la Sorbonne et le laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau, dont il a été nommé directeur. Ses principales recherches sont relatives à l'étude des fonctions des végétaux (rôle des nectaires, constitution vraie des lichens, échanges gazeux chez les plantes, etc.) et à celle du rapport de ces fonctions avec la forme et la structure des organes (influence du climat et de divers facteurs) ; sur la structure des plantes, répartition géographique des espèces, etc. Bonnier a publié des Flores d'un nouveau type, remarquables par la simplicité du vocabulaire employé et la figuration des caractères essentiels de toutes les espèces. Enfin, il a pris une part importante à la restauration de l'enseignement des sciences naturelles dans nos écoles de tout ordre.

BONNIER (Eugène), officier français, né à Rochefort en 1856, tué au Soudan français en 1894. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie de marine, il fit presque toute sa carrière militaire au Sénégal et au Soudan. En 1881, il exécuta la triangulation du pays compris entre Kayes et Bamako, puis, après un court séjour au Tonkin, retourna au Soudan. Nommé chef d'escadron en 1890, il fut chargé, en 1893, du commandement intérimaire des troupes, après le départ du colonel Archinard et avant l'arrivée du gouverneur civil Grodet. C'est alors qu'il marcha sur Tombouctou et y arriva le 15 janvier suivant, après quelques jours après, au cours d'une reconnaissance, il fut surpris du nuit par les Touareg à Takouboco, et tué par eux avec la plupart des soldats de sa colonne (15 janv. 1894).

BONNIER D'ARCO (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), conventionnel, né à Montpellier en 1750, mort en 1799. A vingt-deux ans, il succéda à son père comme président de la cour des aides, fut élu député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI. Le Directoire l'envoya comme plénipotentiaire avec conférences de Lille (1797), puis au congrès de Rastadt. Forcé de quitter Rastadt pour revenir en France, Bonnier fut assassiné dans sa voiture, à cinquante mètres des portes de la ville, par des bandits Sécrétoli.

— BIBLIOGR. : Grasset-Morel, *les Bonnier* (1886 : 8 s) bel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. V (1886).

BONNIERES, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kilom. de Mantes, sur la Seine; 1.[illegible] hab. Ch. de l'Ouest. Raffinerie de pétrole, fabrique de colle forte. — Le cant. a 27 comm. et 9.327 hab.

BONNIEUX, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. et à 12 kil. d'Apt, sur le versant nord du Luberon; 1.845 hab. Ch. sud P.-L.-M. Culture de primeurs. Ancienne abbaye. Ce bourg est encore entouré de murailles, construites au temps des albigeois. — Le cant. a 6 comm. et 4.327 hab.

BONNIGHEIM, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar], près du Necker; 2.800 hab. Vignes, château royal; récolte de grains et de vins estimés. Ville depuis le XIe siècle, Bönnigheim eut son château fort détruit en 1525 par les paysans.

BONNIVET (Guillaume GOUFFIER, seigneur DE), amiral de France, né vers 1488, tué le 24 février 1525 à la bataille de Pavie. Ce brillant gentilhomme ne fut heureux ni comme diplomate, car il ne réussit point en Allemagne à empêcher l'élection de Charles-Quint; ni comme politique, car il fut un des auteurs de la fatale brouille entre François Ier et le connétable de Bourbon; ni comme général, car il fit une campagne désastreuse en Italie (1523), et fut plus tard en partie responsable du désastre de Pavie. Il ne fut pas même toujours heureux en amour, s'il faut en croire Brantôme, qui désigne Bonnivet comme le héros de la désagréable aventure que Marguerite de Navarre a contée dans la *Quatrième nouvelle* de son *Heptaméron*.

— BIBLIOGR. : Brianne, *Œuvres* (édit. Lalanne, Société d'histoire de France); *l'Heptaméron* (édit. Leroux de Lincy [Société des bibliophiles français]).

BONNUT, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 9 kilom. d'Orthez; 1.035 hab.

BONNY, district administratif du Protectorat anglais des Rivières d'Huile (Afrique occidentale).

— ENCYCL. Le Bonny doit son nom à la rivière et à la ville de *Bonny*. La *rivière de Bonny* est le bras le plus oriental du delta du Niger; au fond de son estuaire, sur la rive gauche, est située la *ville de Bonny*, ancien centre important de la traite des nègres, et qui a compté jusqu'à 20.000 hab. C'est aujourd'hui un grand marché d'huile de palme, et la résidence d'un vice-consul, administrateur du district, qui rend justice et exerce, de droit, le chef du service douanier de son ressort. Le district est habité par les Okrikas cannibales, qui ont beaucoup de dispositions pour le commerce, et qui, ne permettent pas aux Européens de pénétrer chez eux.

BONNY-SUR-LOIRE, comm. du Loiret, arr. et à 21 kilom. de Gien; 2.162 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Restes de bastions et de pans de vieilles murailles flanquées de tours. Ville prise par les Anglais sous Charles VII et reconquise par Jeanne d'Arc.

BONO (mot. ital.) adv. Pop. Bon, bien.

BONO, ville du royaume d'Italie (Sardaigne [prov. de Sassari]); 3.180 hab.

BONO (Jean-Baptiste-Augustin), professeur de droit canon et homme politique italien, né à Verzuolo en 1738, mort en 1799. Nommé professeur de droit canon à Turin, il publia de savants ouvrages, dont les principaux sont : *De potestate Ecclesiæ tum principis* seu *De jurisdictione; De criminibus ecclesiasticis*, avec sept thèses *De usuris*. Lorsque l'armée française, en 1792, occupa la Savoie et le comté de Nice, l'abbé Bono se montra favorable aux idées nouvelles et, six ans après, le général Joubert le nomma membre du gouvernement provisoire, dont il devint le président; mais la mort l'empêcha d'exercer ses fonctions.

BONOMI (Jean-François), prélat italien, né à Crémone en 1526, mort à Liége en 1587. Il fut l'un des plus actifs champions de la renaissance catholique de la deuxième moitié du XVIe siècle. Il fit ses études dans sa patrie, puis à Bologne; il s'attacha au cardinal Charles, qui le fit évêque de Verceil en 1572. Il devint ensuite l'un des meilleurs agents de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. Il mourut au moment où l'on venait de le nommer légat en Flandre. On a de lui : *Sermones de Sacramento Eucharistiæ* 1587; *Buccamundus libri quatuor*, poème latin 1589; *Eucharistiæ vita victoriosa ad Ecclesiadas partum* 1589.

BONONCINI (Jean-Marie), musicien italien, né et mort à Modène (1640-1678), fut attaché de bonne heure au service de Frédéric II, duc de Modène. Il a laissé un grand nombre de compositions, et il fut surtout estimé pour un manuel élémentaire de composition publié par lui sous le titre de *Musico pratico*, qui, sans être parfait, fut fort utile en son temps.

BONONCINI (Jean), compositeur italien, fils du précédent, né à Modène vers 1665 (ou 1668). Elève de Jean Paul Colonna, il fut d'abord attaché comme violoncelliste à la musique de l'empereur d'Autriche Leopold, à Vienne, et, jeune encore, il composa pour cette ville une opérette intitulée *Camilla*. Appelé à Rome en 1691, il y écrivit deux opéras : *Tullio Ostilio* et *Serse*; donna à Vienne, en 1699, *la Fede pubblica*, puis, engagé à Berlin, *Il trionfo di Pallifeno*. En 1703 et 1710, il fit représenter plusieurs ouvrages, tant à Vienne qu'à Rome, Padoue et Parme : *Endimione, Maria trionfante, Tamerlano, Abdolomino, Mezio Scevola*, etc. Il se rendit ensuite à Londres, où il donna *Astarto, Crispo, Griselda, Farnace, Erminia, Calpurnia, Astiage*. Il devint bientôt le commensal de la duchesse de Marlborough, et écrivit pour elle, outre de nombreux opéras, quantité de compositions vocales et instrumentales remarquables. En 1733, il quitta l'Angleterre pour retourner à Vienne, et plus tard partit pour Venise, où il mourut. On ignore l'époque de la mort de cet artiste.

BONONCINI (Antoine), compositeur italien, frère du précédent, né à Modène vers 1675, mort en cette ville en 1726, s'est fait connaître comme un musicien de grand mérite. En 1706, il donnait, à Venise, un opéra intitulé : *la Regina creduta Re*, et faisait ensuite représenter sur divers théâtres d'Italie plusieurs autres ouvrages : *Etocle; il Turno*

Ariemo; il Cajo Gracco; Tuparne, ce d'Armenia; Antanatti; Grisebili. On comptait aussi de lui une cantate pour la fête de la Nativité, et un oratorio sous le titre de *la Deculazione de S. Giambattista.*

BONONIEN *(bo-no-ni-en,* n. lat. de *Bononia,* n. lat. de *Bologne sur-Mer.* n. m. et adj. Se dit d'un sous-étage tertiaire qui est le intermédiaire de l'étage portlandien. Le bononien repose directement sur le kimméridgien supérieur ou virgulien.

BONORVA, bourg du royaume d'Italie Sardaigne, prov. de Sassari, 6.000 hab.

BONOSE (saint), martyrisé à Antioche en 362. Officier dans les armées romaines, il avait gardé pour insigne le labarum de Constantin avec la croix et le monogramme du Christ, refusant de faire représenter à ses troupes des enseignes du paganisme. Il périt dans les supplices.

BONOSE, hérésiarque macédonien du IVe siècle. Il était évêque de Naïssus, et il enseignait que la nourrice de Jésus-Christ avait eu d'autres enfants après la naissance du Sauveur. Sa doctrine fut condamnée par les évêques de Macédoine, et Bonose fut déposé et excommunié.

BONOSIEN *(si-en,* n. de *Bonose,* n. pr. m. m. Disciple de l'hérésiarque Bonose. On dit aussi BONOSIAQUE.

BONOSUS (Quintus), général d'Aurélien, célèbre par son adresse à tirer les arcs Barbares la coupe en main et à leur arracher aussi leurs secrets. Aurélien, par politique, lui fit épouser Humila, jeune fille de sang royal chez les Goths. Plus tard, pour échapper au châtiment que lui promettait son collègue il avait laissé les Germains incendier la flottille romaine sur le Rhin, il se révolta et s'aspira au titre d'empereur. Battu, il se pendit. On dit en lui avant : « Ce n'est pas un cadavre, c'est une outre qui pend. »

BON-OUVRIER *(bo-nou-vri-é)* n. m. Espèce de fil qui se fabriquait principalement à Lille et Armentières.

BON-PAPA n. m. Expression familière et affectueuse que les enfants substituent à celle de Grand-père : Pl. *Bons-papas.*

BONPLAND (Aimé GOUJAUD, dit), naturaliste français, né à La Rochelle en 1773, mort dans sa résidence de San-Borja, petite ville de la république de l'Uruguay, en 1858. Il fut d'abord chirurgien de marine ; puis, ayant quitté le service, il se rendit à Paris, où il entra en relations avec Alexandre de Humboldt, avec qui il voulut entreprendre une excursion scientifique en Égypte et dans le nord de l'Afrique; mais les circonstances modifièrent leur projet et les firent diriger en Amérique, où ils restèrent cinq ans. Bonpland recueillit plus de six mille plantes, la plupart inconnues, et il en découvrit l'organisation intérieure, les usages dans les arts et les propriétés médicales. Il s'embarqua de nouveau en 1816 au Havre, pour Buenos-Ayres, où il se fixa d'abord pendant quelque temps. Il se proposait de traverser les *pampas;* mais une déplorable fatalité l'amena sur un territoire contesté par le Paraguay et la confédération Argentine. Le docteur Francia, dictateur du Paraguay, ne voulut vous le montrer savant qu'un espion ou qu'un aventurier, qui cherchait à lui ravir le monopole du *maté* (thé de Paraguay); il le fit arrêter en 1821 et conduire près de Santa-Maria, dans un pays à demi sauvage. Malgré des réclamations et des intrusions de plusieurs souverains européens, Bonpland fut ainsi séquestré jusqu'en 1830. Il se retira alors dans la république de l'Uruguay, près de la ville de San-Borja, où il mourut. Bonpland a fait paraître seul : *les Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, à Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana, aux Andes de Quito, sur les bords de l'Orénoque et des Amazones* (1805); *Monographie des mélastomées* (1806); *Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison* (1817), et, en collaboration avec A. de Humboldt : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1815 et suiv.); *Vues des Cordillères et monuments des peuples indigènes d'Amérique* (Atlas pittoresque », 1816); *Mimoses et autres plantes légumineuses du nouveau continent* 1819 *Nova genera et species plantarum, etc.* (1815).

Bonpland

BONPLANDIA (de *Bonpland,* n. pr. m. f. Genre de *bonplandiées,* dont la seule espèce connue est une herbe à feuilles opposées de la Nouvelle-Grenade.

Bonplandie *a.* fleur.

Nom générique de plusieurs galipées, et en particulier de l'arbre qui fournit l'écorce de fausse angusture.

BONPLANDIÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à fleurs irrégulières, gamopétales, hypogynes, dont la *bonplandie* est le type. — *Une* BONPLANDIÉE.

BONS, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et 16 kilom. de Thonon, sur un des ruisseaux formant le Foron ; 1.000 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Scierie, fromages.

BONS-CORPS *(bon-cor)* n. m. pl. Mélèzes que le duc de Bretagne François II leva pour défendre son duché contre Louis XI, en 1465. — *Un* BONS-CORPS.

BONSDORFFITE *(bons — de Bonsdorff,* n. pr. m. f. Silicate hydraté naturel. Variété de fahlunite.

BON SENS *(son* n. m. V. SENS.

Bon sens du curé Meslier (le) Ouvrage qui n'a pas été réimprimé souvent. Il est vrai qu'il ne fut livré que à des éditions clandestines. Après la mort du curé Meslier, on trouva chez lui deux exemplaires manuscrits de son ouvrage intitulé *Mon testament.* [illegible] et à Lemoy [illegible] Voltaire, qui en fit [illegible] ces. Dans cet écrit, non seulement [illegible] la Bible et de [illegible] de la Providence, [illegible] au-dessus du monde [illegible] matérialisme radical; [illegible] politiques de socialisme, et pr[illegible]

Des copies de cet ouvrage [illegible] Voltaire en connut une assez rapidement. [illegible] en 1762, sous le titre de *Sentiments de Jean Meslier,* avait élagué les parties attaquant le christianisme et le communisme. La seconde extrait fut fait, en 772, par d'Holbach et publié sous le titre de *Bon sens.* [illegible] suivantes publiées par d'Holbach, *Bon sens du curé Meslier.* Mais la première édition a fait attribuer la paternité de l'ouvrage à d'Holbach. De nombreuses réimpressions de cet ouvrage [illegible] faites sous ce titre : *Bon sens du curé Meslier,* [illegible] *Études sur l'Humanité* (1864); *Tableau de l'Histoire du Nord* (1864); *la Scandinavie et les Alpes* (1866). On a publié ses *Lettres à Matthieson* (1827), et ses *Lettres à Frédéric Brun* (1829).

BONTANE n. f. Morceau d'une étoffe de coton bleue ou rouge, fabriquée dans les Indes orientales, et servant à faire des pagnes à l'usage de certains peuples de l'Afrique.

BONTANT *(tan)* n. m. Sorte d'étoffe de coton rayée de rouge, fabriquée en Sénégambie, et que l'on exportait autrefois de cette contrée.

BONTÉ (lat. *bonitas*) n. f. Qualité de ce qui est bon en son genre : *La* BONTÉ *d'un terrain, d'une étoffe, d'un aliment, d'un cheval.* [illegible] *La* BONTÉ *d'une* [illegible] vérité : *La* BONTÉ *d'une raison.*

— Douceur, bénignité, indulgence, humanité, qualité morale qui porte à faire et à croire le bien : *La* BONTÉ *gagne les cœurs.* (Mass.)

— Acte ou témoignage de bienveillance, de douceur : *Avoir pour quelqu'un mille* BONTÉS. (En ce sens, ne s'emploie qu'au pluriel.)

— *Bonté* s'emploie souvent comme terme de simple politesse : *Ayez la* BONTÉ *de me répondre.* Parfois aussi, en l'emploi ironique : *Ayez la* BONTÉ *de sortir. Vous allez avoir la* BONTÉ *de me payer sur-le-champ.*

— Sentiment, témoignage, gage de tendresse que donne une femme : *La* BONTÉ *est une vertu, mais ce n'est pas toujours par vertu qu'une femme a des* BONTÉS *pour un homme.* (Jouy.)

— Fam. et par exclamation : *Bonté de Dieu! Bonté divine! Bonté du ciel!* Expressions qui marquent une extrême surprise, ou qui parfois servent d'exclamation dans des émotions diverses.

— *Bonté* [illegible] Tout ce qui est [illegible] dans un [illegible] argent. [illegible] ment le TITRE, ou l'AUR.

— SYN. Bonté, bénignité, bienfaisance, bienveillance, débonnaireté, humanité. [illegible]

— ANTON. Malice, malignité, méchanceté, perversité.

BONTE-BOCK (mot holland.) n. m. Nom vulgaire, au Cap, d'une antilope du groupe des bubales (*damalicus pygargus*).

BONTEKOE (Guillaume-Ishrand), navigateur hollandais, né en 1618, un voyage aux Indes orientales. Il allait arriver à Batavia, quand le feu prit à son navire et en détermina l'explosion : seul sauvé du naufrage avec soixante-dix hommes de son équipage avaient cherché un refuge, il arriva quatorze jours plus tard, toutes les provisions étant épuisées, en vue de Sumatra ; mais les matelots repoussèrent leurs malheureux naufragés, qui finirent par gagner la rade de Batavia, où ils trouvèrent des navires hollandais.

BONTEMPS (Pierre), sculpteur français, travaillait à Paris vers le milieu du XVIe siècle. Il est l'auteur, en collaboration avec Germain Pilon et Philibert Delorme, du riche tombeau de François Ier (1552) ; c'est lui qui exécuta aussi, pour l'abbaye des Hautes-Bruyères, le vase orné de bas-reliefs et de petites figures en ronde-bosse, dans lequel fut enfermé le cœur de François Ier.

BONTIE (ti — de *bontius,* n. pr.) n. f. Genre de myoporacées, dont la seule espèce connue est un arbuste de l'Inde orientale. Syn. de DENDROBIE.

BONTIUS ou **BONDT** (Jacques DE), naturaliste, né à Leyde en 1598, mort à Batavia en 1631. Il composa des ouvrages sur les plantes et sur les maladies des pays qu'il avait visités. Le médecin Pison, son compatriote, publia ces ouvrages après la mort de leur auteur, et les naturalistes y trouvèrent de précieuses indications.

BONTOK, district de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Luçon), dans le pays des Igorrotes; 34.000 hab. Ch.-l. *Bontok.*

BONTON n. m. [illegible]

BONTOUR (de *bon,* et [illegible] n. m. Dialecte [illegible] parlé par les [illegible] sur les [illegible]

BONUM VINUM LÆTIFICAT COR HOMINIS, [illegible] tiré de l'Ecriture sainte, et qui signifie *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme.*

BONUS EVENTUS (*Bon Succès*), à l'origine, dieu qui, chez les Romains, protégeait la moisson ; plus tard, dieu du succès. A Rome, un temple et un portique lui étaient consacrés. Il avait aussi sa statue au Capitole, œuvre de Praxitèle, ainsi désignée de sa destination primitive. Le *Bonus Eventus* est souvent figuré particulièrement sur les médailles. Ses attributs sont : la patère, l'épi, le pavot, la corne d'abondance.

BONVALOT (Pierre-*Gabriel*), explorateur français, né à Épagne (Aube) en 1853. Il manifesta dès sa jeunesse un grand goût pour les voyages, et commença par visiter l'Europe le sac au dos. Puis il exécuta en 1882, en compagnie de G. Capus, un premier voyage dans l'Asie centrale. Nommé [illegible] musique de Ferdinand [illegible] Paise, représenté au Théâtre-Lyrique le 18 septembre 1854. C'était le début à la scène du compositeur. La partition est fine et charmante.

BONSTETTEN (Charles-Victor DE), littérateur et philosophe suisse, né à Berne en 1745, mort à Genève en 1832. Jeune, il connut J.-J. Rousseau à Yverdon, Haussure et Bonnet à Genève, Voltaire à Ferney, puis il alla compléter son instruction à Leyde, Cambridge, Paris et [illegible] grand conseil de Berne, fut chargé de l'instruction publique, puis nommé bailli de Nyon (1787-1798). C'est là qu'il se [illegible] tion de 1798, il se rendit en Italie, puis à Copenhague, et par la suite revint à Genève d'où il fit de fréquents voyages à l'étranger. Bonstetten était un esprit très ouvert et un écrivain de grand talent. Parmi ses nombreux ouvrages écrits, soit en français, soit en allemand, nous citerons : *Voyage sur les glaciers* (1776); *Voyage sur les Alpes* (1782); *Lettres sur l'Italie* (1797); *Voyage sur les Alpes* (1805); *Lettres à Bonnet* (1807); *Voyage sur les Alpes* (1811); *Lettres à Frédéric Brun* (1829).

BONTANE n. f. Morceau d'une étoffe de coton bleue ou rouge, fabriquée dans les Indes orientales, et servant à faire des pagnes à l'usage de certains peuples de l'Afrique.

BONTANT *(tan)* n. m. Sorte d'étoffe de coton rayée de rouge, fabriquée en Sénégambie, et que l'on exportait autrefois de cette contrée.

BONTÉ (lat. *bonitas*) n. f. Qualité de ce qui est bon en son genre : *La* BONTÉ *d'un terrain, d'une étoffe, d'un aliment, d'un cheval.* [illegible] *La* BONTÉ *d'une* [illegible] vérité : *La* BONTÉ *d'une raison.*

— Douceur, bénignité, indulgence, humanité, qualité morale qui porte à faire et à croire le bien : *La* BONTÉ *gagne les cœurs.* (Mass.)

— Acte ou témoignage de bienveillance, de douceur : *Avoir pour quelqu'un mille* BONTÉS. (En ce sens, ne s'emploie qu'au pluriel.)

— *Bonté* s'emploie souvent comme terme de simple politesse : *Ayez la* BONTÉ *de me répondre.* Parfois aussi, en l'emploi ironique : *Ayez la* BONTÉ *de sortir. Vous allez avoir la* BONTÉ *de me payer sur-le-champ.*

— Sentiment, témoignage, gage de tendresse que donne une femme : *La* BONTÉ *est une vertu, mais ce n'est pas toujours par vertu qu'une femme a des* BONTÉS *pour un homme.* (Jouy.)

— Fam. et par exclamation : *Bonté de Dieu! Bonté divine! Bonté du ciel!* Expressions qui marquent une extrême surprise, ou qui parfois servent d'exclamation dans des émotions diverses.

— *Bonté* [illegible] Tout ce qui est [illegible] dans un [illegible] argent. [illegible] ment le TITRE, ou l'AUR.

— SYN. Bonté, bénignité, bienfaisance, bienveillance, débonnaireté, humanité. [illegible]

— ANTON. Malice, malignité, méchanceté, perversité.

BONTE-BOCK (mot holland.) n. m. Nom vulgaire, au Cap, d'une antilope du groupe des bubales (*damalicus pygargus*).

BONTEKOE (Guillaume-Ishrand), navigateur hollandais, né en 1618, un voyage aux Indes orientales. Il allait arriver à Batavia, quand le feu prit à son navire et en détermina l'explosion : seul sauvé du naufrage avec soixante-dix hommes de son équipage avaient cherché un refuge, il arriva quatorze jours plus tard, toutes les provisions étant épuisées, en vue de Sumatra ; mais les matelots repoussèrent leurs malheureux naufragés, qui finirent par gagner la rade de Batavia, où ils trouvèrent des navires hollandais.

BONTEMPS (Pierre), sculpteur français, travaillait à Paris vers le milieu du XVIe siècle. Il est l'auteur, en collaboration avec Germain Pilon et Philibert Delorme, du riche tombeau de François Ier (1552) ; c'est lui qui exécuta aussi, pour l'abbaye des Hautes-Bruyères, le vase orné de bas-reliefs et de petites figures en ronde-bosse, dans lequel fut enfermé le cœur de François Ier.

BONTIE (ti — de *bontius,* n. pr.) n. f. Genre de myoporacées, dont la seule espèce connue est un arbuste de l'Inde orientale. Syn. de DENDROBIE.

BONTIUS ou **BONDT** (Jacques DE), naturaliste, né à Leyde en 1598, mort à Batavia en 1631. Il composa des ouvrages sur les plantes et sur les maladies des pays qu'il avait visités. Le médecin Pison, son compatriote, publia ces ouvrages après la mort de leur auteur, et les naturalistes y trouvèrent de précieuses indications.

BONTOK, district de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Luçon), dans le pays des Igorrotes; 34.000 hab. Ch.-l. *Bontok.*

BONTON n. m. [illegible]

BONTOUR (de *bon,* et [illegible] n. m. Dialecte [illegible] parlé par les [illegible] sur les [illegible]

BONUM VINUM LÆTIFICAT COR HOMINIS, [illegible] tiré de l'Ecriture sainte, et qui signifie *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme.*

BONUS EVENTUS (*Bon Succès*), à l'origine, dieu qui, chez les Romains, protégeait la moisson ; plus tard, dieu du succès. A Rome, un temple et un portique lui étaient consacrés. Il avait aussi sa statue au Capitole, œuvre de Praxitèle, ainsi désignée de sa destination primitive. Le *Bonus Eventus* est souvent figuré particulièrement sur les médailles. Ses attributs sont : la patère, l'épi, le pavot, la corne d'abondance.

BONVALOT (Pierre-*Gabriel*), explorateur français, né à Épagne (Aube) en 1853. Il manifesta dès sa jeunesse un grand goût pour les voyages, et commença par visiter l'Europe le sac au dos. Puis il exécuta en 1882, en compagnie de G. Capus, un premier voyage dans l'Asie centrale. Nommé [illegible]

des territoires inexplorés, recueillant de nombreux faits nouveaux et des informations de toute nature, découvrant trois groupes de ruines des missionnaires. Un second voyage conduisit, de 1884 à 1887, Bonvalot et ses compagnons, Capus et Pépin en Perse, dans le pays des Turcomans et au Pamir. Enfin, en 1889-1890, le voyageur a traversé, en compagnie du prince Henri d'Orléans, l'Asie centrale entière, de la Sibérie au Tonkin, en franchissant les plateaux glacés du Thibet par des chemins nouveaux. A partir de ce moment, Bonvalot semble renoncer à voyager; il se consacre à la fondation du *Comité Dupleix*, qui a pour but de faire mieux connaître les colonies et de travailler à leur développement; il fait des conférences sur l'expansion française, sur ses voyages, etc.; mais, en 1897, il est attiré vers l'Éthiopie, et remplit une mission du gouvernement à Entotto. Bonvalot a publié plusieurs relations de ses voyages; les principales sont : *De Moscou en Bactriane* 1884 ; *Du Kohistan à la mer Caspienne* 1885 ; *Du Caucase aux bords du Pamir* 1886 ; *De Paris au Tonkin* (1892) ; enfin, *l'Asie inconnue* (1896).

BONVIN (François), peintre français, né à Vaugirard en 1817, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1887. Il a donné, dans de petits cadres, l'évocation de ces scènes d'intérieur, ces existences humbles, dévouées, qui avaient eu jadis leurs annalistes psychologues avec le Poète de Hoech et un Chardin. Après l'*École d'orphelines* et la *Tricoteuse* (1861), il donna la *Classe des petits*, l'*École régimentaire*, la *Basse messe*, la *Ravaudeuse*, le *Réfectoire*, la *Fontaine* (ces deux derniers au Luxembourg), et cent autres petites pages pleines d'émotion discrète, de sincérité et de couleur vraie, malgré le parti pris de la grisaille où travaille Bonvin. Sa palette n'est pas rutilante ; c'est, semble-t-il, une palette de pauvre : mais il faut peu de tons à un mélodiste pour bien chanter. Artiste très sûr et très affiné, Bonvin mériterait d'exhaustver au malheur qui le guettait. Devenu presque aveugle, il fut sauvé de la gêne grâce à une vente généreusement organisée par ses confrères.

BONYHAD, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), sur le Volgysag, sous-affluent du Danube ; 6.300 hab.

BONYMRIE n. f. Genre de loganiacées, renfermant des arbustes de la Guyane et du Para, à feuilles opposées et à fleurs disposées en cymes di ou trichotomes dans l'aisselle des feuilles supérieures.

BONZE n. m. Terme par lequel les Européens désignent tous les prêtres ou moines bouddhistes en général. Il est absolument inconnu dans tous les pays bouddhiques. Selon toutes probabilités, c'est une corruption du mot *pounyi*, nom des prêtres bouddhistes en Birmanie : *Les* BONZES *se détournent à des pénitences effrayantes.* (Volt.)

— Fam. Personnage quelconque qui « pontife » : *Tous les partis politiques ont leurs* BONZES.

BONZERIE n. f. Monastère de bonzes.

BONZESSE (*zès*... fém. de *bonze*) n. f. Nom donné par les Européens à des filles ou femmes bouddhistes qui vivent en communauté, comme nos religieuses : *Les Chinois et les Japonais seuls ont quelques* BONZESSES. (Volt.) « On a dit quelquefois BONZELLE.

BOOANGA (*boo-ang*) n. m. Navire malais, à deux ou trois rangs de rames. Il est très peu large et est équilibré par un balancier double ; les dimensions principales sont en moyenne : longueur 30 m., largeur 4 m. (et les balanciers 22 m.).

Booanga

BOOBOOK (*boo-bouk'* — onomatopée du cri de l'oiseau) n. m. Nom vulgaire d'une chouette d'Australie, du groupe des chevêches (*spiloglaux boobook*).

BOODON (*boo-o* — du gr. *bous*, bœuf, et *odous*, *ontos*, dent). Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des lycodontidés, renfermant des serpents africains, à petites écailles disposées sur vingt et un à trente et un rangs. Les boodons sont d'assez grande taille. L'espèce type, *boodon geometricus*, habite le cap de Bonne-Espérance. Ses mœurs sont celles des lycodontes.

Boodon.

BOOK (*bouk'* — mot angl.) n. m. Livre, carnet sur lequel les parieurs aux courses et les bookmakers inscrivent leurs paris.

BOOKMAKER (*bouk'-mé-keur'* — mot angl. signif. *faiseur de livre*) n. m. Industriel qui tient un livre pour les paris, dans les courses de chevaux : donneur.

— ENCYCL. Le joueur aux courses (*to bet*, *bater*), étant un parieur *pour*, qui spécule sur la victoire de tel ou tel cheval déterminé, le *bookmaker* est un parieur *contre*, son intérêt étant de tenir les enjeux contre le plus grand nombre de chevaux possible, pour qu'il y aura qui gagnant, et de pouvoir payer les mises reçues par lui sur ce gagnant avec les mises effectuées sur tous les autres chevaux, en se réservant un bénéfice. La difficulté de l'opération consiste à trouver des parieurs pour aux différentes cotes et pour tous les chevaux, le plus grand nombre des paris portant sur les chevaux qui ont le plus de chance : il faut alors au bookmaker une certaine science du calcul et beaucoup d'expérience pour éviter de se laisser tout ruiner par un outrageur.

L'industrie des bookmakers s'exerce librement en Angleterre, sur tous les champs de courses. En France, elle a subi les alternatives les plus diverses : tantôt tolérée jusqu'à l'abus, tantôt rigoureusement proscrite. L'organisation du pari mutuel (v. PARI) a laissé subsister le pari au livre, qui est reconnu légal sous certaines conditions : mais l'interdiction imposée aux bookmakers de crier ou d'afficher la cote, ainsi que de recevoir de l'argent sur les champs de courses, a considérablement diminué leur clientèle. Ils ont toutefois conservé la meilleure, celle des gros joueurs, propriétaires de chevaux, membres du Jockey-Club et autres grands cercles.

BOOM, ville de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. adm. et judic. d'Anvers, sur le Rupel ; 13.900 hab. Petit port; fabriques de toiles à voiles. Vieux château.

BOON (Daniel), colonisateur américain, né en 1735 en Pensylvanie, mort en 1820. Suivi de cinq compagnons, il pénétra en 1769 dans le Kentucky, alors inhabité, et y fonda, sous le nom de *Boonsborough*, le premier établissement qui ait donné la vie à ces vastes déserts. Dépossédé par le gouvernement de l'Union, il alla se bâtir une cabane sur les bords du Missouri. Cooper a immortalisé le caractère de ce vieillard en l'idéalisant sous les noms de *Bas-de-Cuir*, *Longue-Carabine*, *Œil-de-Faucon*, etc.

BOONE, ville des Etats-Unis (Etat d'Iowa), près du Desmoines, affluent du Mississipi ; 6.500 hab. Commerce de charbon et de bois.

BOONEVILLE ou **BOONVILLE**, ville des Etats-Unis (Missouri), sur le Missouri ; 5.700 hab. Charbonnages ; mines de plomb et de fer ; carrières de marbre et de calcaire hydraulique. Ville-mère de ville des Etats-Unis (Indiana) : 5.450 hab. Culture du tabac ; minoteries. — Autre ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le canal de la Black-River, affluent du lac Ontario ; 4.400 hab.

BOONTON, ville des Etats-Unis (New-Jersey), sur le Rockaway, branche occidentale du Passaic ; 3.300 hab. Hauts fourneaux et usines sidérurgiques.

BOOPAA (*boo*) ou **BOUPAA** n. m. Petite pirogue à balancier d'Océanie (Iles Tonga).

BOOPIDE ou **BOOPIS** (*pis*— du gr. *boos*, bœuf, et *opis*, *opos*, œil) n. f. Genre de crustacés ou *isopodes*, comprenant des plantes vivaces, à fleurs groupées en capitules arrondis et dont on connaît une dizaine d'espèces, originaires des régions tempérées de l'Amérique méridionale et surtout des Andes du Chili.

Boopide : *a*, fleuron isolé.

BOOPIDÈS (*rad.* *boopide*) n. f. pl. Bot. Syn. du CALYCÉRÉES. — *Un* BOOPIDÈS.

BOORAM (*ram*') n. m. Section du genre rosage (*rhododendron*), renfermant des espèces indiennes.

BOORT (*bôrt*) n. m. V. BORT.

BOOS, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et 18 kilom. de Rouen ; 955 hab. Restes d'un ancien manoir du XIIIe siècle. — Le cant. a 17 comm. et 10.520 hab.

BOOSCHÉRIE n. f. Bot. Syn. de FICUS.

BOOTÈS (*tèss* — mot gr. signif. *bouvier*), nom donné quelquefois à la constellation du Bouvier.

BOOTESVILLE, petite localité des Etats-Unis (Missouri), qui a donné son nom à la défaite des confédérés (13 oct. 1863).

BOOTH (Félix), manufacturier anglais, né en 1775, mort en 1850. Devenu possesseur d'une fortune immense, il paya, en 1829, tous les frais de la deuxième expédition du capitaine Ross, qui, par reconnaissance, nomma *Boothia Félix* la pointe la plus septentrionale de l'Amérique.

BOOTH (John Wilkes), acteur américain, né à Bel-Air (Maryland) en 1839, mort en 1865. Frère de l'acteur tragique Edwin Booth, il débuta lui-même de bonne heure sur la scène et obtint un certain succès. Lors de la guerre de sécession, il se jeta dans la cause sudiste et, lorsqu'elle expira, il assassina, d'un coup de revolver, le président Abraham Lincoln au Théâtre de Washington (14 avr. 1865). Booth, après son crime, put gagner une ferme près de Bowling-Green (Virginie). Il y fut découvert par un détachement de cavalerie, le 26 avril ; il refusa de se rendre, et fut tué d'un coup de fusil.

BOOTH (Williams), fondateur de l'armée du Salut, né à Nottingham en 1829. Pasteur de l'église méthodiste (1850), il en sépara pour répandre ses propres idées, se rendit à Londres où il se livra, avec sa femme, à la prédication dans les rues, dans les salles de spectacle, et, étant parvenu à grouper autour de lui, dans le peuple, un assez grand nombre d'adhérents, il les organisa militairement, en 1878, sous le nom de armée du Salut. Il prit le titre de général, établit son quartier général à Londres, et fonda une école militaire pour y former des adeptes à la prédication. Une activité dévorante, un prosélytisme infatigable, organisateur de premier ordre, il publia des brochures, fonda des journaux et parvint à constituer des groupes de salutistes en Angleterre, aux Etats-Unis, en Australie, au Cap, au Canada, en Suède, etc. En 1890, il publia un livre qui produisit une grande sensation : *In darkest England*. Dans les ténèbres de l'Angleterre, il exposa tout un plan de réforme social par le travail. Il fit un appel de fonds aux hautes classes, et fonda des asiles de nuit, des restaurants populaires, des bureaux de placement, des ateliers, etc. Depuis, aidé par ses fils et par ses filles, il a étendu de faire une active propagande dans les deux mondes. — Sa femme, la générale **Booth**, née en 1829, morte en 1890, l'a puissamment secondé par ses prédications, et a publié entre autres ouvrages : *le Ministère des femmes*.

Booth

BOOTH (Catherine Booth, dite **la Maréchale**), fille du précédent, née à Jateshead (Yorkshire) en 1859, s'est associée à l'œuvre de son père, qui l'a chargée d'organiser l'armée du Salut en Suisse, en France et en Belgique. En France, elle établit son quartier général à Paris, et, en 1887, elle épousa le colonel salutiste Clibborn. Elle a publié des *Chants de l'armée du Salut* (1886, et des brochures.

BOOTHERIUM (*ri-om*' — du gr. *bous*, bœuf, et *thèrion*, animal) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cavicornes, tribu des bovinés, renfermant des formes fossiles apparentées au bœuf musqué (*ovibos moschatus*) de l'Amérique, et se trouvant dans le tertiaire du nouveau monde.

BOOTHBYGRAFFOE, canton d'Angleterre (comté de Lincoln) ; 8.650 hab.

BOOTHBYPAGNELL, bourg d'Angleterre (comté de Lincoln) ; 190 hab. Ruines du château de Somerton, construit en 1305, où fut enfermé Jean le Bon après la bataille de Poitiers.

BOOTHIA-FELIX, grande presqu'île de l'Amérique du Nord, formant la pointe la plus septentrionale du nouveau continent, dans l'océan Glacial arctique, délimitée par les détroits de Barrow et de Ross. Le capitaine anglais John Ross découvrit cette presqu'île en 1829-1833, et y plaça le pôle magnétique boréal, par 70° 5' lat. N. et 99° long. O. V. BOOTH (Félix).

BOOTIE (*boo-ti*) Bot. Section du genre SAPONAIRE. Syn. de POTENTILLE. Syn. de BORBONIE.

BOOTTIE (de *Boot*, méd. et bot. américain.) n. f. Genre d'hydrocharidées stratiotidées, dont la seule espèce connue est une herbe vivace aquatique des bords de l'Iraouaddy.

BOOTLE-CUM-LINACRE, comm. d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 49.229 hab. Bains fréquentés. Fonderies, chantiers de bois et minoteries. Cette ville contient une partie des docks de Liverpool et l'embarcadère des paquebots américains.

BOOZ, personnage biblique célèbre, épouse Ruth, femme moabite, devenue alliée, en eut un fils, Obed, père d'Isaïe, et de qui devait naître le roi David, souche du Sauveur. V. RUTH.

BOPP (Franz), philologue allemand, né à Mayence en 1791, mort à Berlin en 1867. Il fit un assez long séjour à Paris, à Londres et à Göttingue, se livrant à l'étude des langues de l'Indoustan. A son retour en Allemagne, il fut nommé professeur de philologie et de langue sanscrite à l'université de Berlin (1821). Les travaux de Bopp, qui était membre associé de l'Institut de France (1857), ont inauguré une ère nouvelle dans les études de linguistique. La grammaire de la langue sanscrite lui a inspiré plusieurs ouvrages originaux, entre autres : le *Système de la conjugaison du sanscrit*, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique, etc. (1816) ; *Système complet de la langue sanscrite* (1820) ; *Grammatica critica linguæ sanscritæ* (1829-1832) ; *Glossarium sanscritum* (1830) ; *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (1833-1852), son œuvre capitale, traduite en français par Michel Bréal (1866). De l'exposition et de la critique des formes grammaticales des langues indo-germaniques il a déduit avec une sagacité surprenante les rapports généraux et les principes communs à leur formation et à leurs modifications encore de lui : les *Langues celtiques* (1839) ; les *Rapports des langues malaiso-polynésiques avec les langues indo-germaniques* (1841), et les *Rameaux caucasiens du système des langues indo-germaniques*, etc. (1847).

Bopp.

BOPPARD (anciennem. *Baudobriga* ou *Bontobrica*), ville d'Allemagne (Prusse rhénane), sur le Rhin ; 5.600 hab. Fabrication de coton et tabac ; commerce actif et navigation. Sources minérales. Boppard avait autrefois le titre de ville libre impériale.

BOPYRE ou **BOPYRUS** (*russ*) n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des *bopyridés*, renfermant des formes parasites vivant en diverses sortes sur les branchies des crustacés decapodes. Les *bopyrus squillarum* se loge sous la carapace cé-phalothoracique des crevettes, formant une saillie très visible ; les pêcheurs regardent ce parasite comme une jeune soie.

Bopyre des crevettes : *a*, mâle ; *b*, femelle (dessin *c*, fém. dessiné).

BOPYRIDÉS (rad. *bopyre*) n. m. pl. Famille de crustacés isopodes, renfermant des formes qui vivent en parasites dans le corps d'autres crustacés marins. — *Un* BOPYRIDÉ.

— ENCYCL. Les *bopyridés* présentent de grandes différences sexuelles ; les femelles sont discoides, asymétriques ; les mâles, beaucoup plus petits, ont le corps régulier et nettement segmenté. Genres principaux : *phryxus*, *gyge*, *bopyre*, *jone* ; etc.

BOQUEHO ou **BOCQUEHO**, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Brieuc, près du Leff naissant. 1.518 hab.

BOQUET (*kè*) n. m. Sorte de pelle en bois, creuse, à long manche, à l'usage des jardiniers et des semeurs.

Boquet.

BOQUETEAU (*bo-kto* — dimin. de *bosquet*) n. m. Petit bouquet de bois : *Le renard devance le pipeur dans les* BOQUETEAUX *où l'on prend les grives et les becasses au sacet.* (Buff.)

Boquette.

BOQUETTE (*kèt*') n. f. Sorte de pince, à l'usage du coiffetier.

BOQUETTIER (*bo-kè-tié*) n. m. Nom vulgaire du pommier sauvage, dans le nord de la France.

BOQUILE *kil* n. f. Section du genre lardizabal, et composant une seule espèce, qui est un sous-arbrisseau du Chili et du Pérou.

BOQUILLON *kiôn-Il* n. m. — de *boar*, forme parade de *ne*, qui a l'abord donne *boquillon* n. m. Bec, mon, et le mot était déjà vieux du temps de la Fontaine.

BOQUIN ou **BOUQUIN** (Pierre), théologien et controversiste protestant, né au commencement du XVIe siècle, mort à Lausanne en 582. Après avoir qu'partenu à l'ordre des carmes et exercé prêtre à Bourges, en 1509, le grade de docteur en théologie, il passa à la Réforme. Sur les instances de Luther et de Mélanchthon, il enseigna quelque temps à Strasbourg, puis retourna à Bourges et y donna des leçons publiques de théologie, d'après les principes réformés. Menacé par ses ennemis, il se rendit à Strasbourg, où il fut nommé prédicateur de l'Église française. Deux ans après (1557), une chaire de théologie, vacante à Heidelberg, lui fut donnée. Il devint dans la suite professeur à Lausanne, où il mourut subitement. Boquin a composé, entre autres ouvrages : *De necessitate et usu supremum litterarum*, ouvrage dédié à la reine de Navarre ; *Defensio ad calumnias doctoris cujusdam Ant. Arsac* : *Exegesis divinæ atque humanæ sanctionis*. Heidelberg, 1561 ; *De unicet ex propriis totius Dominæ pertinentibus in usu Ecclesiæ percepto apostolorum decretorum* XVI. Heidelberg, 1566 ; *Adversus verbum ac veri christianismi adversus novum et fictum jesuitismum*.

BOR, dieu scandinave, fils du géant Ymer, et père des trois dieux : Odin, Vile et Ve.

BOR (Pieter-Christiaanszoon), historien hollandais, né à Utrecht en 1559, mort à Harlem en 1635. Il succéda à Grotius et écrivit l'histoire de son pays, et les états d'Utrecht invitèrent tous les Hollandais à lui fournir les renseignements qui pourraient lui être utiles. Ses principaux ouvrages, écrits en hollandais, sont : *Oorsprong der Nederlandsche Beroerten*, *Annales des Pays-Bas*, 1621 ; *Origine et histoire des guerres des Pays-Bas* (1679).

BOR (Georges), baron DE RATSKY, officier français d'origine hongroise, mort à Prague en 1742. Après avoir fait ses premières armes sous le prince Ragotzky, il offrit son épée à Louis XIV, qui lui confia un régiment de hussards, à la tête duquel il assista aux batailles d'Oudenarde, de Malplaquet et de Denain. Sa bravoure lui valut des lettres de naturalisation, qu'il reçut en 1715. Quelques années plus tard, il fut nommé brigadier de cavalerie, et assista en cette qualité à la conquête de la Lorraine (1733). Il passa de là à l'armée d'Italie, et, en 1734, il fut nommé maréchal de camp. Il prit part au siège de Prague et à la bataille de Sahay.

BORA (mot slovène), vent du N.-E. qui souffle sur le littoral des provinces illyriennes et de l'Istrie.

BORA, BOHRA, BORE ou **BOHREM** (Catherine DE), femme de Luther, née à Loeben en 1499, morte à Torgau en 1552. Elle était fille d'un gentilhomme allemand, qui la mit toute jeune encore au couvent de Nimptch, près Grimma. Sous l'influence des idées de la Réforme, elle s'enfuit avec huit de ses compagnes, en 1523. Luther les plaça dans des familles honorables et s'occupa de les marier. Lui-même épousa Catherine, en 1525. L'époque où Luther se maria est la plus triste de sa vie de réformateur. Il fut blessé dans la lutte, et la jeunesse vint frapper à sa porte. Alors, il se bâtit une petite maison, et prit, pour gagner sa vie, la profession de tourneur. Catherine de Bora l'aidait à supporter l'adversité. Elle survécut sept années à son mari, qu'elle avait dû quitter à toutes sortes d'épreuves amenées par la guerre de Smalkalde. La peste qui sévit à Wittemberg en 1552 l'ayant forcée de sortir de la ville, elle fut blessée en chemin dans un accident de voiture, dont les suites l'emportèrent.

BORABORA, île française de l'océan Pacifique (Polynésie), dans l'archipel de la Société, une des plus belles du groupe, quoique d'une médiocre étendue ; 1.800 hab. Bon port d'accès facile. L'annexion de Borabora est du 27 septembre 1895.

BORACIN *sin* adj. m. Syn. peu usité de BORACIQUE.

BORACIQUE adj. Fausse dénomination, aujourd'hui abandonnée, de l'acide borique. Au lieu du bore, elle semblerait indiquer, pour radical de l'acide, le borax (borate de soude).

BORACITE n. f. Borate naturel de magnésie, dont la formule est $Mg^3B^8O^{15} + MgCl^2$, le poids spécifique 2,01 et la dureté 7. L'éclat de la boracite est vitreux. Elle bouillonne au chalumeau et fond difficilement, formant une perle blanchâtre. On la trouve dans les gisements de sel et de gypse.

BORAK. Islam. V. AL-BORAK.

BORAS, ville de Suède (préfecture de Wenersborg), sur la Wiska ; 8.700 hab. Fabrication active de toiles, laitages, taillanderie et ferronnerie. Commerce de gros bétail, chevaux et bois. Sources minérales.

BORASDJOUN ou **BORASDJAN**, ville de Perse (prov. de Fars) ; 6.000 hab.

BORASSE (du gr. *borassos*, datte) n. m. Genre de palmiers, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde, aux Moluques, et dans l'Afrique tropicale, et dont l'une, le borasse éventail, produit la liqueur connue sous le nom de *vin de palme*. (Le suc est sucré et utilisé comme tonique, on mange les noyaux à demi mûrs. Le bois, dur et noirâtre, sert à fabriquer divers instruments.)

Borasse *a*, fleurs ; *b*, inflorescence

BORASSÉES n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre *borasse*. ◊ On dit aussi BORASSINÉES.

BORASSEAU *ra-so* n. m. Boîte contenant du borax, à l'usage des soudeurs. ◊ On dit aussi BORAXOIR, et BORIOIR.

BORATE *rat* *borax* n. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide boric avec une base : *Le borax est un* BORATE *de soude*. V. BORIQUE, BORAX.

BORATÉ, ÉE adj. Qui contient de l'acide borique : *Minéraux borates*.

BORAX *rakss* — n. m. Borate de soude, hydraté de soude, dont la formule est $H^2Na^2B^4O^7$, le poids spécifique 1,7 et 2 à 2,5. (Le borax naturel a une saveur alcaline ; il gonfle et fond au chalumeau. On le trouve au Thibet, en Perse, en Californie, sur les rives de certains lacs.

— Encyc. L'acide borique [illegible] dans les industries. En céramique et dans la [illegible] on en fait usage pour le vernissage des faïences et porcelaines ; les verriers l'emploient dans la composition des [illegible] verres. On s'en sert en [illegible] associant aux sels ammoniacaux, pour rendre les étoffes ininflammables. Dans l'industrie métallurgique, le borax joue un rôle important comme fondant. On utilise cette propriété pour extraire certains métaux, le cuivre notamment, en facilitant la fonte de ce métal. Avec le borax on fabrique des vernis souvent estimés, il sert dans l'opération du bleuissage, en soupes à utiliser, pour son obtention, soit des borates de calcium, soit l'acide borique lui-même.

Fabrication du borax.

C'est un chimiste français, Desmazures, qui, le premier, utilisa le borate de chaux que l'on trouve en abondance en Asie Mineure.

Après avoir finement bocardé le minerai, on le traite par la soude en le plaçant dans de grandes cuves contenant une certaine quantité d'eau. Le mélange est chauffé à la vapeur, tandis que des agitateurs manœuvrent lentement le tout. L'opération dure trois heures environ ; après quoi, on met le liquide soutiré dans d'autres cuves, celles de carbonisation. Le gaz acide carbonique barbote à travers la dissolution ; il ne tarde pas à se produire du borax, et le borax se dépose et en l'enlève. Quant aux eaux mères qui en renferment encore une certaine proportion, on les utilise pour une fabrication ultérieure en les faisant agir de nouveau la soude, puis l'acide carbonique.

Appareil pour le raffinage du borax

Lorsque, pour la préparation du borax, on a recours à l'acide borique, on fait agir sur cet acide du carbonate de soude qui transforme rapidement en borax par saturation. Il existe pour cette fabrication deux procédés distincts, connus sous les noms de *saturation par voie sèche* et *saturation par voie humide*. Cette dernière méthode est due à Payen ; on la désigne sous le nom de « procédé français » tandis que le précédent est dit « procédé anglais ».

La saturation par voie sèche se produit en chauffant au four à réverbère un mélange d'acide borique et de carbonate de sodium dans la proportion de 2 à 1 en poids. Dès que la fusion est complète, on agite, à l'aide d'un ringard, vigoureusement la masse, afin de hâter la réaction. Le produit obtenu, refroidi au préalable, est placé dans des cuves en fer, à l'intérieur des quelles on fait passer un courant d'eau chaude, qui peu à peu dissout le borax.

Pour la saturation par voie humide, on projette, dans des cuves en plomb renfermant une dissolution de carbonate de sodium maintenue chaude par des tuyaux de vapeur, de l'acide borique en poudre. Après un repos du liquide, on le soutire et on l'introduit dans des cristallisoires, où le borax se dépose.

Ces borax ainsi obtenus sont plus ou moins purs ; on les raffine par des cristallisations successives.

Nous ne citerons que pour mémoire la fabrication du borax à l'aide du tinkal. Avant l'emploi direct de l'acide borique, cette fabrication avait une certaine importance ; elle est devenue presque nulle aujourd'hui.

BORBA, bourg du Portugal (Alemtejo) ; 6.150 hab. Carrières de marbre ; fabriques d'huile d'olives. Autrefois, ville importante et fortifiée. — Ville de l'Amérique du Sud (Brésil [prov. de Para]), sur la Madeira, près de l'embouchure du rio Yocaré ; 2.000 hab. Excellent tabac.

BORBECK, ville d'Allemagne (Prusse rhénane) ; 28.700 h. Houillère, fonderies de fer et de zinc, aciéries et laminoirs, fabriques de machines et de bicyclettes.

BORBONICO (MUSÉE), à Naples. V. NAPLES.

BORBONIE (*nî* — du n. de *Gaston de Bourbon*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, série des genistées, comprenant des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive presque tous dans nos serres tempérées.

Borbonie (grossi 3 fois).

BORBORE (du gr. *borboros*, bouse) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sphærocéridés, renfermant des mouches de petite taille, habitant l'Europe, et dont l'espèce type (*borbora nitidula*), d'un noir luisant, vit sur les champignons dans nos pays. (On connaît une vingtaine d'espèces de borbores ; elles habitent l'Europe. Leurs larves se développent ordinairement dans le fumier.) Syn. COPROMYZA.

BORBOREMA [illegible] l'Amérique du Sud. C'est une fraction du long système montagneux auquel s'appuie à l'E. le plateau du Brésil et qui longe le littoral de l'océan Atlantique. Disposée en arc de cercle parallèle à la côte en arrière du cap San Roque et de Pernambuco, la serra de Borborema, peu arrosée et composée de terrains essentiellement perméables, a envoyé à la mer quelques maigres rivières, qui n'ont d'eau qu'au moment des pluies.

BORBORI [illegible] Onguent préparé par les indigènes des îles Moluques avec les feuilles de l'*aucaria odorata*. On l'exporte jusqu'en Europe sous le nom de *huile de Macassar*, et on l'emploie comme fébrifuge ; [illegible] écrit aussi BORI-BORI.

BORBORIENS — **BORBORITES** n. m. pl. Membres d'une secte [illegible] du IVe siècle, qui a été accusée de commettre [illegible] quelques critiques pensent que les récits de saint Epiphane et de saint Augustin sur leur compte renferment de l'exagération [illegible]

BORBOROPORA (du gr. *borboros*, boue, et *poros*, qui pénètre) n. m. Genre de coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des myrmédonindés, renfermant de petits staphylins qui habitent l'Europe moyenne et occidentale. Citons le *borboropora Reitteri* (Allemagne) ; le *borboropora Kraatzi* (France).

BORBORYGME (gr. *borborygmos*) n. m. Bruit [illegible] dans l'abdomen par des gaz qui se [illegible] contractions de l'intestin, dues à des causes [illegible] Le traitement consiste à calmer les contractions et à absorber les gaz trop abondants.

BORCETTE. Géogr. V. BURTSCHEID.

BORCH ou **BORRICHIUS** (Olaf ou Olaüs), savant danois, né dans le Jutland en 1626, mort en 1690. Il professa la philosophie, la chimie et la botanique à l'université de Copenhague ; devint bibliothécaire de l'université, membre de la cour suprême, et fonda un collège pour les étudiants sans fortune. Il a publié : *Docimasia metallica* [illegible] *Hermetici Aegyptiorum et Chinensium sapientia*, *Conspectus scriptorum chemicorum* [illegible]

BORCH (G. TER), peintre. V. TERBURG.

BORCHARDT (Charles-Guillaume), mathématicien allemand, né et mort à Berlin (1817-1880). Après avoir étudié en Allemagne, en Italie, à Paris, où il se lia avec Liouville, il devint, en 1848, professeur à l'université de Berlin, où son cours fut très fréquenté. Il prit vers la fin la direction du « Journal des mathématiques ». Borchardt a enrichi la science d'un grand nombre de travaux sur l'algèbre, l'analyse et la physique mathématique, qui joignent à la valeur du fond l'élégance de la forme. Il était membre de l'académie des sciences de Berlin.

BORCHGRAVE (Emile DE), écrivain belge, né à Gand en 1837. Docteur en droit, il est entré dans la diplomatie et s'est fait connaître par des ouvrages estimés, notamment : *Histoire des colonies belges, danoises et suédoises en Amérique pendant le* XIIe *et le* XIIIe *siècle* (1865) ; *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne* (1870) ; *Histoire des colonies sur les colonies belges qui subsistèrent en Hollandais et en Danois sylvanie pendant les* XIIe, XIIIe *et* XIIIe *siècles* (1871), etc. Il est membre de l'académie de Belgique.

BORD (*bor* — bas allem. *board*, même sens) n. m. Limite, extrémité, partie extrême du contour de : *Le* BORD *d'une ro-e, d'un tapis, d'une table, d'un plat. Les* BORDS *d'une plaie.*

— Rivage, rives, côte : *Les* BORDS *d'un fleuve, de la mer. Gagner le* BORD *de bonne.*

— Voisinage immédiat, terrain, etc., qui touche un objet désigné : *Les* BORDS *d'un gouffre.*

— Fig. *Etre au bord du gouffre, de l'abîme, du précipice*, être au point de tomber dans un malheur irréparable. ◊ *Etre au bord de la tombe*, Etre sur le point de mourir.

— Par ext. Ce qui entoure, ce qui borde : *Un* BORD *en pierre. Les puits sans* BORD *doivent être couverts, pour éviter tout accident.* ◊ Bande à l'extrémité d'un vêtement, ou de quelqu'une de ses parties : *Le* BORD *en velours d'une robe de satin.*

— Poétiq. Région, pays, contrée où l'on [illegible] aller qu'en traversant la mer : *Les [illegible] indiens.* (En ce sens, le singulier est peu usité.) *Les sombres bords*, Les rives du Styx, du Cocyte et d'autres fleuves des Enfers, c'est-à-dire la demeure des morts.

— *Rouge bord*, Verre qui va jusqu'au bord : *Boire, vider des* ROUGES BORDS. ◊ On a dit aussi *Bon [illegible] rouge bord*, pour Boire à plein verre.

— *Bord du jour*, L'aurore : [illegible] *le* BORD DU JOUR [illegible] *Bord du jour*, [illegible] mité extérieure de la partie rouge : *Tremper* LE BORD DES LÈVRES [illegible] *des lèvres*, Avoir grande envie de faire un aveu, une réplique ; de révéler un secret. — Signifie aussi, Etre ou se croire tout près de se souvenir d'un mot que l'on a oublié et qu'on cherche à se rappeler. (On dit plus souvent, en ce sens, *Avoir un mot au bout de la langue*.) *Avoir l'âme sur le cœur sur le bord des lèvres*, Etre franc, ingénu. (On dit plus souvent SUR LA MAIN.)

— Loc. adv. : *A pleins bords*, De façon à être plein jusqu'au bord, à être complètement plein : *La Véra coule à* PLEINS BORDS *au sein d'une cite magnifique.* (De Maistre.) ◊ Fig. Abondamment, sans restriction et sans obstacle. ◊ *Bord à bord*, Tout près, l'un contre l'autre. — Signifie aussi, Jusqu'au bord, en parlant d'un [illegible] Etre en mauvaise situation physique ou morale. ◊ *Ne plus savoir de quel bord amurer*, Avoir perdu la tête, ou ne pas savoir se tirer d'affaire. ◊ *Etre à* [illegible]

— Astron. Dans les observations d'astres à diamètre apparent sensible, on observe le bord supérieur [illegible] le bord inférieur qui sont vus, naturellement ou renversés, selon que [illegible] sert d'une lunette terrestre ou d'une lunette astronomique. Pour la lune, on observe le bord [illegible]

A, B, C, D, bords [illegible]

— Mar. Vaisseau [illegible] pour une bordée qu'on [illegible] *Quatre-bordes*, *Bordées bas*, *Bordée de vaisseau*, *Bordée haute*, *Bordée basse*, *Bordée de vaisseau*, *Bordée de gros bordes*, *Être à haut bord*, bord signifie bordée : dans *Prendre les amures de tel ou de tel bord*, *Être porté à bord avec un navire*, *Passer à contre-bord*, *Travailler en dedans ou en dehors du bord*, *Être le long du bord*, *Lancer sur un bord*, *Jouer quelque bordée*, *Bordée de canon*, *Bordée de mousquet de tous les bords*, *S'accoster bord à quai*, bord est mis pour côté ou plat-bord. ‖ *Bouler bord sur bord*. Être jeté par le roulis sur un bord et sur l'autre. ‖ *Journal du bord*, Cahier contenant le compte rendu de ce qui se passe à bord. ‖ *Navire de haut bord*, Navire élevé de deux ou trois ponts, haut de fargues et qui peut affronter la grosse mer. — Par opposition, on disait *Navire de bas bord*. ‖ Un navire a un *franc bord* quand il donne de la bande toujours d'un même côté. ‖ *Le franc-bord*, Partie allant de l'eau au point supérieur. ‖ *Renvoyer un navire sur franc-bord*, Sans le doubler. ‖ *Canot, navire à franc-bord*, Dont le bordé jusqu'à la ligne de flottaison ne dépasse pas le bordé de la coque une surface lisse. ‖ *Des hommes sur le bord!* Commandement aux marins de se ranger à la coupée à l'arrivée d'un officier, pour le saluer. ‖ En manœuvre d'artillerie, *Armer un bord*, *Armer les canons de bord*, Consiste à faire passer tous les servants des pièces d'un seul bord ou à en avoir des deux bords en même temps.

— Techn. Partie la plus épaisse d'une cloche, appelée *frappe*, parce que c'est sur elle que frappe le battant. ‖ Qualité inférieure de diamant. (On dit mieux BORT.) ‖ Sortes de tresses dont les perruquiers garnissaient le bord d'une perruque sur le devant. (Ils l'appelaient aussi BORD DE FRONT.) ‖ Gros cordon en osier fortement tressé garnissant le bas et le haut d'un panier sur son pourtour, afin de donner à la pièce une plus grande solidité.

— SYN. **Bord, bordure.** Toute surface se termine par des *bords*, qui en sont tout simplement les extrémités, ou est limitée par des *bords* qui la touchent. La *bordure*, c'est le bord travaillé, orné, souvent comme de cadre : les *bords* d'un ruisseau peuvent être encadrés dans une *bordure* de fleurs.

— **Bord, côte, rivage, rive.** Le *bord* est la partie de terre qui touche à l'eau, qui la borde, qui en marque la limite, ou qui en est très peu éloignée. La mer se dit en ses *côtes* : ce sont les terres du bord auxquelles la mer se lève et se prosterne dans ses vastes combats; elle y [illegible] ; on y a taché aussi toutefois l'idée d'une étendue considérable. Le *rivage* est en pente douce, c'est le même terme que l'eau couvre (ou presque la, mais [illegible] plus haut que l'eau, et qui est couvert quand celle-ci déborde. Le *rivage*, d'ailleurs, est beaucoup plus étendu que la *rive* : la mer et les grands fleuves ont des *rivages*; un ruisseau n'a que des *rives*.

— ANTON. **Centre, intérieur, milieu. Fond.**

BORDA n. f. Bot. Nom vulgaire du chénopode maritime.

BORDA (Jean-Charles), mathématicien et marin français, né à Dax en 1733, mort en 1799. Après avoir passé quelques années au collège de la Flèche, il entra dans le génie militaire, puis dans les chevau-légers. Dès l'âge de 16 ans, il *Mémoire sur le mouvement des projectiles* lui valut d'être attaché à l'Académie des sciences comme membre associé. Nommé aide de camp au maréchal de Maillebois, il rentra bientôt dans le génie militaire, et publia de savants mémoires sur la résistance des fluides, sur la meilleure forme à donner aux vannes des roues hydraulique, et sur les [illegible] mêmes, sur la théorie des projectiles, en ayant égard à la résistance de l'air, etc. En 1767, il entra au service actif de la marine. En 1771, il fut placé sur la frégate *la Flore*, avec mission d'essayer les montres marines, au nom de l'Académie. En 1776 et en 1778, il fut partie d'une expédition qui longea la côte d'Afrique. Nommé lieutenant de vaisseau à son retour, il fut ensuite envoyé aux îles Canaries et chargé d'en déterminer la position avec exactitude; à cette époque, la plupart des peuples de l'Europe prétendaient les longitudes à partir de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. Borda substitua aux anciennes méthodes de détermination celle des relèvements astronomiques. Il fut ensuite, avec le comte d'Estaing, les campagnes de 1777 et 1778, en qualité de major général. En 1782, il fut chargé d'escorter un corps de troupes qui devait [illegible] Martinique. Après avoir rempli cette mission, il fut en croisière [illegible] Anglaise, il fut obligé de se [illegible] Mais les Anglais, [illegible] Borda, [illegible] la liberté sur parole. Déjà Borda avait [illegible] puis, d'après les mêmes principes des [illegible] Méchain et Delambre, [illegible] détermination de la longueur d'un [illegible] spécialement de tout ce qui s'[illegible] de physique. C'est à ce propos qu'il [illegible] pareil pour mesurer la longueur exacte du pendule.

Jean Borda

Outre les mémoires et les travaux déjà cités, on lui a [illegible] *Sur l'utilité de plusieurs méthodes et instruments* [illegible] avec Verdun de la Crenne et Pingré (1778), [illegible] *décimales* ou *Tables des logarithmes*, de [illegible] 1778, [illegible] *Mémoire* [illegible] 1778, [illegible] *Mémoire* [illegible] 1778, [illegible] *Mémoire*

Le Pneuré, De Thermes; 5e cru: de Canet, Batailley, Grand Puy, Ansignes-Artaud, Lynch, Lynch-Moussas, Dauzac, D'Armailhac, Le Tertre, Haut-Bages, Pedesclaux, Contenac, Cantenac, Cos Labory, Clerc-Milon, Croizet-Bages, Cantemerle. Viennent ensuite les crus supérieurs, dont les principaux sont ceux de: La Lande, Morin, Le Boscq, Château Pavell, château du Bel-Air, Lamessan, Pedesclaux. Enfin, les vins non classés *bon bourgeois, bourgeois ordinaires, paysans, paysans de Médoc, paysans du bas Médoc.*

Quant aux vins de Sauternes, ils sont produits par quinze communes, situées en amont de Bordeaux, alors que le Médoc est en aval, et qui occupent pas plus de 20 kilom. de long sur 10 de large. Ces vins blancs ont une renommée universelle. La meilleure qualité pour stoutes exquises, sont forcément excessive pas, et leur bouquet. Ils ont cinq classes officiellement: Supérieur, Château Yquem, les crus, La Tour Blanche, Peyraguey, Vigneau, Suduiraut, Coutet, Climens, Rayne, Rieussec, Rabaud. 2e cru: Mirat, Doyac, Peixotto, D'Arche, Filhot et Hincaud, Broustet et Reyrac, Caillou, Suau, Malle, Romer, Lamothe, etc. Ces vins se récoltent dans les communes de: Sauternes, Bommes, Preignac, Barsac.

Les propriétaires, surtout ceux des crus classés, tiennent beaucoup à la qualité de leur vin, qu'ils entourent, dans leurs chais, de soins constants pour en corriger les défauts, pour en exalter les qualités. Afin d'éviter autant qu'ils le peuvent toute falsification qui pourrait en compromettre la renommée, ils impriment le nom du cru et l'année de la récolte sur les bouchons et sur leurs bouteilles.

Pour les grands vins, surtout les blancs, on fait la vendange en trois fois au moins dans chaque vigne; on ne cueille chaque fois que les grains mûrs. La première cueillette donne le *vin de tête*; le plus apprécié, la seconde le *vin de centre*, la troisième le *vin de queue*.

Le commerce bordelais complète par tonneaux qui valent quatre barriques, chaque barrique contenant 225 litres.

BORDEAUX (*dê*) n. m. Matière colorante donnant la teinte du vin de Bordeaux. (On l'emploie pour l'adulteration du vin.)

BORDEAUX (*Burdigala*), ch.-l. du départ. de la Gironde, sur la rive gauche de la Garonne, avec un important faubourg, *La Bastide*, situé sur la rive droite, à 583 kilom. de Paris; 256.906 hab. (*Bordelais, aises.*) Ch. de f. d'Orléans, de l'État, du Midi, du Verdon. Archevêché (suffragants: Agen, Angoulême, Poitiers, Périgueux, La Rochelle, Luçon, Port-de-France, La Basse-Terre, Saint-Denis de la Réunion); grand et petit séminaire; congrégations de tous ordres. Église consistoriale relevant de la 7e circonscription synodale; chapelles evangélique anglicane, allemande, scandinave, synagogue consistoriale. Préfecture, cour d'appel, tribunal de 1re instance, cour d'assises, conseil de prud'hommes. Recteur de l'académie de Bordeaux, inspecteur d'académie, deux inspecteurs primaires; université (facultés de droit, des sciences, des lettres, de médecine et pharmacie) libre de théologie catholique, lycée et collège, lycée de jeunes filles, école supérieure de commerce, écoles privées et publiques; institut agricole de Saint-Louis; école d'hydrographie et de navigation; chaire d'agriculture; école des mousses et novices. Bibliothèque et bibliothèques populaires; musées; observatoire. Ch.-l. du 18e corps d'armée. Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées et de la 9e subdivision militaire. 27e direction et chefferie du génie; raffinerie de salpêtre; dépôt de remonte. Sous-arrond. maritime du 4e arrond. (Rochefort). 10 quartiers: Bordeaux, Pauillac, Blaye, Libourne, Bazas, Langon, La Teste-de-Buch, Dax, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Royan; commissaire général, chef du service de la marine; commissariat de l'inscription maritime; service des ponts et chaussées; service du port; commission de surveillance des bateaux à vapeur; service des mines; ch.-l. de la 4e circonscription des bateaux; direction des tabacs, magasin des tabacs exotiques et indigènes en feuilles. Ch.-l. de la 29e conservation des forêts. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts; sociétés nombreuses.

Armes de Bordeaux.

A Bordeaux, la marée élève les eaux de 4m,50 environ; aussi est-ce un port d'estuaire, débouché d'une riche région agricole. Le port des Quinconces, situé à 97 kilom. de l'entrée de la Gironde, peut contenir de 1.000 à 1.200 navires. La partie du fleuve située en aval du pont de pierre, seule accessible aux navires, comprend deux fosses: celle d'amont, dite « de Bordeaux », celle d'aval, dite « de Lormont », séparées par le haut-fond appelé *passe de Bacalan*. De nombreux et coûteux travaux ont été effectués pour faciliter l'entrée des plus grands navires; néanmoins, la profondeur de la Garonne demeure insuffisante, et les gros bâtiments utilisent de plus en plus l'avant-port de *Pauillac* à l'embouchure de la Gironde. Bordeaux a pour principaux clients les États de l'Amérique du Sud, particulièrement le Brésil, l'Uruguay et La Plata. Les paquebots des *Messageries maritimes* desservent régulièrement ces pays au départ de Bordeaux. Ce port reçoit des navires de presque toutes les parties du monde; presque tous les points du globe sont desservis par les paquebots de Bordeaux, ou par les steamers qui y font escale. Le commerce de Bordeaux avec l'ouest de la France est assez très important.

Bordeaux possède une manufacture de tabacs, de nombreux chantiers de construction, trois établissements de forges et fonderies pour la marine, des tonnelleries, verreries, fabriques de bouchons, de cuivres, raffineries de tartre, distilleries d'eau de vie, fabriques de bitter, d'absinthe, des vinaigreries, raffineries de sucre, minoteries, scieries de marbres, fabriques de conserves alimentaires, de pates alimentaires, de liqueurs, de chocolat, huileries, brasseries, filatures de laine, teinturiers, tanneries, corroieries, fabriques d'espadrilles, de lingerie, chapelleries. Les ateliers métallurgiques sont nombreux; les produits minéraux sont traités dans des scieries, marbreries, minoteries, fabriques de salpêtre. Les monuments principaux sont les suivants: le pont de pierre, du pont de Bordeaux, les portes: Sainte-Bourgeoise, Dupeyrix, de la Monnaie, d'Aquitaine, de l'Hôtel-de-Ville ou de la Grosse-Cloche, de Cailhau ou du Palais. Restes d'un amphithéâtre, dit Palais Gallien. Cathédrale Saint-André (XIIe-XVe s.), clocher ou tour Peyberland, églises Saint-Seurin (XIe-XVe s.), Sainte-Croix (XIIe-XIIIe s.), Saint-Michel (XIVe-XVIe s.); etc. Le Grand-Théâtre est un des plus beaux théâtres de France. Le palais des [illegible] renferme le tombeau de Michel Montaigne. Musées de sculpture et de peinture; musée des antiques.

— L'arrond. de Bordeaux, le plus riche en vins du dép. de la Gironde, comprend 19 cant., 158 comm. et 492.979 hab. Bordeaux compte 7 cantons de son nom, comprenant le 1er cant. 3 comm. et 48.608 hab.; le 2e 2 comm. et 14.312 hab.; le 3e 1 comm. et 40.262 hab.; le 4e 2 comm. et 56.146 hab.; le 5e 1 comm. et 40.470 hab.; le 6e 2 comm. et 52.230 hab.; le 7e 1 comm. et 42.962 hab.

Histoire. Bordeaux fut, dans l'antiquité, la capitale de la nation des *Bituriges Vivisques*. Au [illegible] déjà mentionnée comme ville de grand trafic. On y voyait [illegible] points de la Gaule, de l'Espagne et de la Belgique. Bordeaux possédait toute une colonie d'Orientaux, et le grec y [illegible] une langue assez répandue. Cette prospérité ne fit que croître avec le temps. Pendant la guerre de Cent ans, Édouard III et son fils, sont [illegible] la fidélité de Bordeaux et de la Guyenne, leur firont des [illegible] municipales, [illegible] jurade [illegible] commune, les villes de Guyenne, pour participer à ces privilèges, [illegible] Bordeaux, qui les appela ses « filleules »; elles étaient au nombre de douze. Charles VII, devenu maître de Bordeaux, rétablit les libertés communales; Louis XI les rétablit. En 1548, les Bordelais, exaspérés par la gabelle, se révoltèrent. Louis XIV eut deux fois à sévir contre les Bordelais, en 1652 et 1675. Sous la Convention, Bordeaux prit fait et cause pour les girondins; l'hiver la ruina en fermant la mer à ses navires. Le 12 mars 1814, le duc d'Angoulême y entra en triomphe. Le 9 décembre 1870, Bordeaux devint le siège de la délégation du gouvernement provisoire. Le 12 février 1871, l'Assemblée nationale s'y réunit et, cinq jours après, nomma Adolphe Thiers président de la République.

A Bordeaux, sont nés le poète Ausone; saint Paulin, évêque de Nole; Jean de Grailly, captal de Buch; Girard du Haillan, historiographe; François de Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux; les girondins Grangeneuve, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède; de Martignac; Aurélien Scholl, les peintres Carle Vernet, Brascassat, Rosa bonheur; le tragédien Pierre Ligier; le célèbre chanteur Garat; etc.

— BIBLIOGR.: J.-B. Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1862); l'abbé J. O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux* (Bordeaux, 1856-1861); Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'à 1895* (Bordeaux, 1895).

Bordeaux (PACTE DE), nom sous lequel on a désigné une sorte de trêve conclue par l'entremise de Thiers, chef du pouvoir exécutif, entre les divers partis qui divisaient l'Assemblée nationale de Bordeaux, en février 1871, et ayant pour but, en ajournant la réalisation des espérances de chacun, d'obtenir l'accord nécessaire pour la réorganisation immédiate de la France sous la forme républicaine.

BORDEAUX (DUC DE), v. CHAMBORD.

BORDÉE (*dê* — rad. *bord*) n. f. Route que fait un navire au plus près, sans virer de bord; temps que le parcourt; la durée: *Courir la* BORDÉE *de terre, la* BORDÉE *du large. Perdre la* BORDÉE. *Faire de petites* BORDÉES. *Prolonger une* BORDÉE.

Tirer des bordées, Louvoyer en changeant d'amures. || *Courir de grande bordée*, Les faire longues. || *Faire une bonne ou une mauvaise bordée*, Avoir gagné beaucoup ou peu au vent.

— Ensemble des pièces tirant d'un même bord: BORDÉE *de tribord, de babord*. Décharge simultanée de toutes les pièces: *Feu de* BORDÉE. *Lâcher une* BORDÉE. *Envoyer, changer des* BORDÉES.

— Nom donné aux deux portions de l'équipage: BORDÉE *de tribord ou tribordaie, de bâbord ou bâbordaie. La* BORDÉE *de quart.*

— *Grande bordée*, Le plus long des quarts de nuit. || *Petite bordée*, Quarts de jour.

— Fig. *Lâcher une bordée*, Tenir un langage violent. || *Lâchez votre bordée*, Dites ce que vous avez à dire. || *Courir, tirer une bordée*, S'absenter sans permission pour aller courir ailleurs. || *Tirer une bordée. Courir une mauvaise bordée*, Être dans une situation fâcheuse.

BORDEILLE (*dèy'* — bas lat. *bordarius*) n. f. Sorte d'aiguillette en usage au XVIe siècle.

BORDEL (du vx franç. *borde*, qui signifiait maisonnette, maison des champs, les établissements de ce genre ayant d'abord été construits en dehors des maisons, des hameaux isolés. — S'écrivait anciennem. BORDEAU, ainsi qu'on le voit par le vers suivant du satirique Régnier: *Il vit au cabaret pour mourir au* BORDEAU) n. m. Fop. Maison de prostitution.

BORDELAGE (du vx franc. *borde*), habitation rurale, métairie) n. m. Ancien mode de tenure du sol, en usage principalement dans le Nivernais et le Bourbonnais. (La rente due par le preneur était payable en argent pour les prés, les bois et les vignes, en blé pour les terres labourables, en *plume*, c'est-à-dire en volaille, pour le bétail.)

BORDELAIS (*lè*) ou **BOURDELAS** (*lass*) n. m. Variété de vigne, à fruits acerbes.

BORDELAIS, AISE (*lè, lèz'*), personne née à Bordeaux, ou qui habite cette ville. — *Les* BORDELAIS.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Mœurs* BORDELAISES.

— ENCYCL. Écon. rur. *Race bordelaise.*

BORDELAIS (*lè*) [*Burdigalensis Ager*], division géographique de l'ancienne province de Guyenne, [illegible] du département de la Gironde et de la [illegible] septentrionale de celui des Landes. Vaste de 885.000 hect. environ, le Bordelais était borné au N. par la Saintonge, à l'E. par le Périgord et l'Agenais, au S.-E. par le Bazadais, au S. par les landes de Gascogne, à l'O. par le golfe de Gascogne. Le Bordelais, qui a pris son nom de Bordeaux, sa capitale, n'a eu que sous la domination anglaise une administration civile particulière; c'était surtout une division ecclésiastique répondant au diocèse de Bordeaux. C'est une riche région vinicole. V. BORDEAUX (*vins de*).

BORDELAISE [illegible] dans le comté de Bordeaux: [illegible] 225 litres.

Se dit aussi d'une bouteille de forme et de contenance spéciales pour les vins de Bordeaux.

[illegible] pour le sécher.

BORDELIER [illegible] rale, métairie) n. m. et adj. Se dit de celui qui tenait une terre en bordelage. || Se dit aussi du seigneur qui avait concédé une terre en bordelage. || Se dit aussi enfin d'un héritage chargé du droit de bordelage.

PLAN DE BORDEAUX. 1 Protectorat. 2 Barrière. 3 Étoile [illegible] 4 Hôpital Saint-André. 5 Hôtel de ville et église Saint-André. 6 [illegible] 7 Quinconces. 8 Bassin public. 9 [illegible] 10 [illegible] 11 [illegible] 12 [illegible] 13 Tour du Midi. 14 Tour de Bazas. 15 [illegible] 16 [illegible]

— S'est dit de celui qui fréquente les lieux de prostitution: *Homme bordelier*, [illegible] *libertin, et de mauvaise vie.* (Du Cange.) (Vieux.)

BORDELIÈRE (*dè bord, et* peut-être de *bord de l'eau*, parce que ces poissons se tiennent ordinairement sur le bord de l'eau) n. f. Nom vulgaire de la petite bréme (*abramis byerkna*). V. BRÈME.

BORDEMENT n. m. Manière d'employer les émaux clairs, en les couchant à plat. — Saillie d'une pièce d'or ou de cuivre qui sert à retenir l'émail. || *Bois de bordement*, Bois de flottage qui s'arrêtent accidentellement sur les bords du cours d'eau où on les a lancés.

BORDENAU (*no*) n. m. Nom donné aux deux bâtons plombés placés par le bas qui maintiennent tendus chacun des bouts d'une seine qu'on hale au rivage. — On dit aussi BORDON, et CANON. || Porte à coulisse de l'écluse d'une [illegible] écrit encore BORDENEAU.

BORDENAVE (Nicolas DE), ministre protestant, né vers 1530 en Béarn, mort à Nay (Basses-Pyrénées) en 1601, historien béarnais. Ministre de l'église de Nay depuis 1565, il fut député, en 1576, au synode de Sainte-Foy, et chargé de porter à Henri de Navarre les remontrances des protestants. Historiographe de Jeanne d'Albret, il écrivit à sa demande une *Histoire de Béarn et de Navarre*, d'une documentation très sûre et d'un esprit impartial.

BORDENAVE [illegible] né à Paris en 1728, mort en 1788. Il fut professeur au collège de chirurgie de Paris, puis directeur de l'Académie royale de chirurgie, et membre de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont: *Essai sur la physiologie* (1756); [illegible]

BORDENEAU n. m. T. de saunier. V. BORDENAU.

BORDENTOWN, ville des États-Unis (New-Jersey), sur la Delaware; 4.250 hab. Commerce de bois de construction.

BORDE-PLATS (*pla*) n. m. En T. de cuis., Certaines découpures dont on garnit le bord des plats. || Pl. *Des* BORDE-PLATS.

BORDER v. a. Garnir d'un bord, d'une bordure: BORDER *des soulliers, un manteau.* || Disposer, établir tout le long du bord: [illegible] *sons; un chemin, de haies.*

— Occuper le bord de, s'étendre, régner le long de: *J'aime jusqu'aux déserts qui* BORDENT *l'Égypte.* (Chateaubr.)

— Fig. Parsemer, se trouver en grande quantité dans: *Les erreurs qui* BORDENT *de tous côtés le chemin spirituel de l'homme.* (E. Schérer.)

— *Border un lit*, Enfoncer le bord de la couverture sous le matelas ou entre le bois du lit et les matelas ou la paillasse. || Fam. *Être mal borde*, Être de mauvaise humeur

— Art milit. Occuper sur toute son étendue la partie extérieure de : BORDER *un retranchement, un parapet.* ‖ *Border la haie,* Ranger des troupes en longue ligne sur un côté ou de chaque côté d'une voie quelconque que doit parcourir un cortège. ‖ On dit aujourd'hui FAIRE LA HAIE.

— Grav. Garnir de cire les bords d'une planche de cuivre, afin de retenir l'eau-forte qui doit mordre.

— Hortic. *Bordure* ou *Bordure* : Ce qui relève la terre sur les bords, en sorte que la planche domine le sentier.

Mar. Croyer : Remplir des *coffres.* ‖ *Border un bâtiment,* Revêtir sa membrure de bordages. ‖ *Border les avirons.* Les placer sur le bord de l'embarcation. ‖ *Border une voile, les écoutes.* Les arrêter, les tendre par en bas. ‖ *Border un vaisseau ennemi,* Le suivre de côté, afin de l'observer.

— Pêch. *Border un filet,* L'entourer d'une corde pour le rendre plus fort.

— Peint. *Border des figures,* Les entourer d'une teinte plus claire ou plus sombre que le fond, selon qu'on veut en faire ressortir les ombres ou les clairs.

Croix de sable bordée d'argent.

Bordé, ée part. pass. En T. de blas., Qui est entouré d'une bordure de métal ou d'émail différente du champ.

Se border, v. pr. Etre bordé.

BORDEREAU (RO — dérivé de *bord,* bande de papier) n. m. Comm. Note explicative et détaillée, article par article, de marchandises. ‖ Détail du numéraire composant le montant d'une caisse.

— *Bordereau d'agent de change, de courtier,* Etat détaillé de ses opérations. — *Bordereau de caisse,* Note où sont indiqués un à un les payements et les recouvrements. — *Bordereau de compte,* Récapitulation du debit et du crédit. — *Bordereau d'escompte,* Liste des billets présentés à l'escompte. — *Faire un bordereau,* Escompter les valeurs figurant sur le bordereau.

— Dr. *Bordereau de pièces,* Liste nominative et certifiée des pièces dont se compose le dossier d'une affaire. ‖ *Bordereau de collocation,* Acte délivré par le greffier du tribunal civil et revêtu de la formule exécutoire, qui est remis aux créanciers utilement colloqués dans un ordre, et qui contient leur titre de payement contre les débiteurs de la somme à distribuer (C. proc. civ., art. 770) : *Le juge-commissaire a ordonné la délivrance des* BORDEREAUX. ‖ *Bordereau d'ordre,* Extrait du procès-verbal d'ordre, délivré par le greffier au créancier colloqué. ‖ *Bordereau d'inscription,* Etat, rédigé sur papier timbré, contenant les indications nécessaires pour faire inscrire un privilège ou une hypothèque sur les registres de la conservation des hypothèques. V. INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE.

— Ponts et chauss. *Bordereau de prix,* Enumération des prix de chaque nature de travaux à exécuter.

— Typogr. Compte journalier des ouvriers typographes remis au prote pour le payement des salaires.

BORDEREAU (Renée), héroïne des guerres de Vendée, née en 1770 à Soulaine (Maine-et-Loire), morte en 1828. Simple paysanne, elle s'engagea, en homme et sous le nom de *Lamprin,* dans l'armée royaliste, où sa bravoure devint bientôt légendaire. Elle combattit jusqu'à la fin de la guerre, arrêtée quelque temps après, elle fut enfermée au Mont-Saint-Michel jusqu'en 1814. Elle se rendit alors à Paris, et fut présentée à Louis XVIII : elle vécut depuis lors en Anjou, d'une pension que le roi lui avait accordée.

BORDERES-LOURON, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. de Bagnères-de-Bigorre; 403 hab. Carrières de marbre blanc; ruines d'une ancienne forteresse. — Le cant. a 18 comm. et 2.736 hab.

BORDERES-SUR-L'ÉCHEZ, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 3 kilom. de Tarbes, sur l'*Echez,* 1.735 hab.

BORDERIE (rad. *borde*) n. f. Petite métairie (mot usité surtout dans le midi de la France). ‖ Dans les départements du centre, Quantité de terre labourée par deux bœufs pendant une année ou par quatre bœufs dans le même temps, pour d'autres localités.

— Encycl. Au moyen-âge autrefois *borderie* un petit domaine dont le propriétaire concédait la jouissance à un bordier, à condition de demeurer sur le bien, de le cultiver et de payer une redevance en argent, en grains et en volaille. Cette espèce de bail paraît avoir été fort répandue autrefois, car on la retrouve sous des noms divers dans plusieurs parties de la France, en Angleterre et dans les pays slavés au delà de l'Elbe. Le bordier n'était pas un simple fermier du métayer; il pouvait transmettre la borderie à ses enfants, ou la céder à un tiers.

BORDERIE, poète français, né en Normandie en 1507, fut élève et imitateur de Marot, qu'il imitait son « maître, mais dont il surtout son poème de *l'Amye de court* (1542), d'une grâce pleine d'enjouement et de naïveté. On lui doit un autre poème intitulé *Discours du voyage de Constantinople* (1549). La date de sa mort est inconnue.

BORDERIE (ARTHUR LE MOYNE **DE LA**, historien français, né à Vitré en 1827. Elève diplômé de l'Ecole des chartes, il fut l'un des membres les plus actifs des diverses sociétés archéologiques bretonnes, et fonda, en 1857, la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Il fut élu député de cet arrondissement à l'Assemblée nationale en février 1871, y siégea avec les transfuges de droite, et fut l'un des rapporteurs de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale; il ne fut pas réélu en 1876. Membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1881, il fut élu membre libre de cette compagnie le 22 juillet 1887, et le 18 mars 1889. Il a contribué à la création et au développement des sociétés savantes locales. Son ouvrage capital est une *Histoire de Bretagne.* (1896, et années suiv., 5 vol. gr. in-8°).

BORDES (Les), comm. du Loiret, arr. et à 23 kil. de Gien, à la lisière de la forêt d'Orléans; 951 h. Ch. de f. Orléans.

BORDESOULLE (ÉT. TARDIF DE POMMEROUX, comte DE), général français, né en 1771 à Luzerets (Indre), mort en 1838. Engagé volontaire dans la cavalerie au début de la Révolution, il fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie, devint colonel après Austerlitz, général de brigade à Friedland, général de division pendant la campagne de Russie. Il se comporta brillamment pendant la campagne de France, sous les ordres du maréchal Marmont, mais il se conda la défection de son chef après la capitulation de Paris. Sous la Restauration, il fut placé à la tête de la grosse cavalerie de la garde; élu député de l'Indre, et en Normandie gouverneur de l'Ecole polytechnique, il prit part à l'expédition d'Espagne comme commandant de la réserve, et reçut le titre de « pair de France ». — Son fils, FRÉDÉRIC-ABOLPHE **Bordesoulle,** né en 1804, mort en 1855, officier de cavalerie, fit la campagne d'Espagne, et démissionna après 1830.

BORDES-SUR-ARIZE (LES), comm. de l'Ariège, arrond. et à 27 kilom. de Pamiers, sur l'*Arize;* 1.056 hab. Vins et fruits renommés. Château.

BORDES-SUR-LEZ (LES), comm. de l'Ariège, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Girons, sur le *Lez,* à l'entrée de la vallée de Bethmale; 953 hab. Mines de plomb, cuivre, zinc. Chapelle de Notre-Dame-d'Aulignac.

BORDEU (Théophile de), médecin français, né en 1722 à Iseste (Basses-Pyrénées), mort à Paris en 1776. Il fit ses études à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1744, puis alla à Paris, où il publia ses *Lettres sur quelques maladies de foie,* dont son père le fit nommer surintendant (1749). Il quitta bientôt Paris pour retourner à Paris, où il publia son *Traité des glandes* (1752), et ne tarda pas à devenir le praticien le plus recherché de la capitale. Entre temps, il collaborait à l'Encyclopédie », et donnait ses *Recherches sur le pouls par rapport aux crises* (1756), *le tissu muqueux* (1767) et les *maladies chroniques* (1775). Mais, simple correspondant de l'Académie des sciences, il avait été en butte à la jalousie de Bouvart, professeur à la faculté de médecine et au Collège de France, qui l'accusa injustement de vol, et obtint qu'il fut rayé de la liste des médecins de Paris. Il fallut à Bordeu des arrêts du parlement pour le décharger de ces accusations et le réintégrer dans ses droits (1764). — Bordeu se rattache à la doctrine de Stahl et de Van Helmont, dépouillée de ses enveloppes mystiques. Pour lui, le cerveau, le cœur et l'estomac sont les pivots essentiels de la machine humaine, et la vie générale n'est que la somme des vies particulières des organes, cette vie générale étant sous la dépendance d'un esprit recteur, qui dirige et domine toutes les fonctions. En pathologie, il admit que les maladies chroniques reproduisent, mais beaucoup plus lentement, les trois phases des maladies aiguës. Aussi cherche-t-il à précipiter les crises et à provoquer l'évacuation; en d'autres termes, à rendre la maladie, de chronique, aiguë. D'où l'emploi des eaux thermales et spécialement des eaux sulfureuses qui, produisant l'effet cherché, constituent le fond de sa thérapeutique.

— BIBLIOGR. : Richerand, *Notice* (in « Œuvres de Th. de Bordeu », Paris, 1818); Fiessinger, *Th. de Bordeu* (‖ Bull. général de thérapeutique », Paris, 1898).

BORDEUR, EUSE n. Anc. forme du mot BRODEUR, EUSE.

— n. f. Femme qui borde (se dit surtout de l'ouvrière qui borde les chaussures) : *Une* BORDEUSE *de souliers.*

BORDEYER v. n. V. BORDAILLER.

BORDIER (*di-é*), **ERE** (rad. *bord*) n. et adj. Se dit d'un bâtiment qui a un bord plus haut que l'autre et qui incline du côté *Un bâtiment bordier.* *Un* BORDIER.

— Se disait autrefois de celui dont les terres bordaient le grand chemin : *Un propriétaire* BORDIER. *Un* BORDIER. *Un Bordier de chemin.* ‖ Se disait des terres non propriétaires d'une route, d'un grand chemin, ou encore qui séparé deux héritages et terrains limitrophes.

BORDIER (*di-é*), **ERE** n. Autrefois, Personne qui exploitait une petite ferme ou borde, assujettie à une redevance en seigneur. ‖ Métayer, personne qui exploite une ferme à moitié fruit.

BORDIER (Henri-Léonard), archiviste et érudit, né et mort à Paris (1817-1888). A sa sortie de l'Ecole des chartes, il entra aux Archives nationales, puis à la Bibliothèque nationale. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de France d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque,* en collaboration avec Edouard Lambert (1861), *Mémoires des Bordeaux de l'Empereur* (1867), *L'Evangile aux Tuileries de 1850 à 1870, collection des pièces tirées du cabinet de l'Empereur* (1872).

BORDIGHERA, ville et port d'Italie (Ligurie), sur le golfe de Gênes; 2.670 hab. Situation ravissante, sur la route de la Corniche. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de France d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque,* en collaboration avec Edouard Lambert (1861), *Mémoires des Bordeaux de l'Empereur* (1867), *L'Evangile aux Tuileries de 1850 à 1870, collection des pièces tirées du cabinet de l'Empereur* (1872).

— ENCYCL. Aux environs, les branches des palmiers, loin de s'épanouir en liberté, s'élèvent vers le ciel réunies en faisceau. La raison de ce singulier usage est que ces palmiers sont destinés à fournir des palmes aux églises de Rome, le jour des Rameaux. Voici l'origine de ce privilège. En 1586, Sixte V voulut faire placer devant la basilique de Saint-Pierre l'obélisque qu'on y admire encore, et qui était alors à moitié enfoncé dans le cirque de Néron. Le pape avait ordonné sous peine de mort, que, pendant les manœuvres, le silence le plus absolu fût observé. Le moindre état-major, trop lourd, et un léger effort suffisait pour lui faire trouver son équilibre, quand on s'aperçut que les cordes, trop tendues, étaient sur le point de se briser. « De l'eau ou de la corde! » s'écria alors, en rompant le consigne donnée par le pape Sixte V, un marin de Bordighera. Ce conseil, aussitôt suivi, fut couronné d'un plein succès, et le pape, pour récompenser l'homme qui avait ainsi enfreint ses ordres, lui promit de lui accorder la grâce qu'il lui demanderait. Celui-ci réclama pour lui et sa famille le privilège exclusif de vendre des palmes dans les églises de Rome, le jour des Rameaux. C'est depuis ce jour que Bordighera fournit de palmes la ville de Rome. Les branches, resserrées en faisceaux, ne laissent pas pénétrer la lumière du soleil, ce qui donne aux feuilles la couleur blanche exigée par l'Eglise et reçu comme un symbole de la pureté que doivent conserver ceux qui les portent.

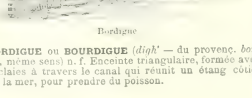

Bordighera

BORDIGUE ou **BOURDIGUE** (*dih'* — du provenç. *bordiga,* même sens) n. f. Enceinte triangulaire, formée avec des claies à travers le canal qui réunit un étang côtier avec la mer, pour prendre du poisson.

Bordin (PRIX). Un ancien notaire, du nom de Bordin (Charles-Laurent), né à Paris, et mort en 1835, a légué par testament aux cinq classes de l'Institut le capital nécessaire à la fondation de cinq prix annuels que chacune des Académies décerne depuis 1856. Le prix Bordin de l'Académie française est destiné à encourager la haute littérature », et sa valeur est de 3.000 francs.

BORDING (Anders), poète danois, né à Ripe en 1619, mort en 1677. Il se rendit à Copenhague, où, de 1666 à 1671, il publia, par ordre de Christian IV, un journal politique mensuel, intitulé *le Mercure danois,* et rédigé tout entier en vers. Bording fit imprimer une foule de poésies, pleines de verve et d'esprit, et d'un style élégant et facile, ce qui le fit regarder par ses contemporains comme le premier poète du Danemark.

BORDITE (de *Bordo,* n. de lieu n. f. Silicate hydraté naturel de chaux. Variété d'okenite.

BORDJ nom arabe qui signifie *fortin* n. m. Maison solidement construite; lieu de résidence d'un administrateur de commune mixte.

BORDJ (nom pehlvi du génie appelé en zend Apam-Napât, et tiré de l'épithète *berezaïti* « auguste » qui lui est appliquée dans l'Avesta). Ce génie est le parèdre d'Ardvi-Sura-Anahita, la déesse invoquée par Artaxerxès III dans l'inscription de Suse, et dont les Arabes ont tiré le nom de Vénus (*Nahid*). La principale fonction de ce génie est de répartir l'eau dans les sept continents de la terre. Il est à la fois génie du feu et génie de l'eau.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ, comm. d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. de Sétif, dans le haut plateau de la Madjana; 7.405 hab. Culture de céréales, élève de bestiaux, marché. Ce point fut occupé en 1841, pour contenir les tribus de la Kabylie; l'établissement militaire fut bâti aux dépens d'un ancien campement romain, dont il occupe la place. L'ancienne commune mixte de Bordj-Bou-Arréridj s'appelle maintenant *Mâdid.*

BORDJITE, nom de la deuxième dynastie de Mamelukes turcs, qui régna en Egypte depuis l'année 784 (1382), jusqu'à la conquête du sultan Sélim, 922 (1516). Voici la liste de ces princes, avec la date de leur avènement :

Barkok, 1382.	Ahmed, 904 de Yézid 1496.
Bedjir 1389.	Khoschkadem 1461.
Feroudj, fils de Barkok 1398.	Yelbay 1467.
Abd-el-Aziz, neveu de Barkok, 1405.	Timarbeg-Bey 1467.
Al-Moïdam Tibah (1412).	Kaitbay 1467.
Sherkh-el-Mahmoudi (1422).	Mohammed, fils de Kaitbay (1496).
Moïed Dou Tatar (1421).	Kansou-l-Khamsemyye (1498).
Mohammed fils de Tatar (1421).	Khoud Sidi Kansou (1498).
Barasbaï (1422).	Kansou Bouchdad (1498).
Yousouf, fils de Barasbaï (1437).	Al-Adil Toumanbay (1500).
Djaqmak (1438).	Kansou, fils de Djakmak (1501).
Yinal (1453).	El Kansou-el-Ghouri (1501).
	El Aschraf Toumanbay (1516).

Ce dernier sultan fut pendu par ordre de Sélim, le 13 avril 1517.

BORDJ-MENAÏEL, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. de Tizi-Ouzou; 12.577 hab. Depuis la révolte des Kabiles en 1871, cette commune est devenue une station assez commerçante.

BORDOIR n. m. Sorte de petite enclume dont se servent les ferblantiers pour rabattre les bords de la tôle, du fer-blanc, etc.

BORDON n. m. Pêch. Syn. de BORDIGUE, et de BORDENAU. V. ces mots.

— Art. milit. Vieux mot désignant les barres, les leviers de fer acierés dont se servaient les mineurs au XIIIe siècle, pour attaquer les murs des places.

— Métall. Nom donné, dans les usines à fer, au bout forgé de la barre (et ses extrémités les plus gros que le corps de la barre). ‖ On l'appelle aussi BOUT DE BARRE.

BORDONE (Paris), peintre de l'école vénitienne, né à Trévise en 1500, mort à Venise en 1571, son élève de Titien. Il a travaillé à Venise, à Trévise, à Augsbourg et en France. C'est à l'académie des beaux-arts de Venise que se trouve son chef-d'œuvre, l'*Anneau de saint Marc,* les *Danaïs,* et quelques toiles rares dans les autres villes de la haute Italie; on en trouve à Bellune, à Crémone, à Milan, à Gênes, à Florence. Le Louvre a de lui un tableau mythologique, *Vertumne et Pomone,* et un portrait, *Le Cardinal d'Orléans* (1546). Ce peintre a fait preuve d'une exceptionnelle habileté, et sut mettre beaucoup de grâce dans ses compositions.

BORDONE (Philippe-Toussaint-Joseph), officier français, né à Avignon en 1821, mort en 1893, issu d'une famille piémontaise d'origine, il fut médecin de la marine jusqu'en 1848, puis reprit du service lors de la guerre de Crimée. En 1860, il suivit Garibaldi comme commandant du génie dans l'armée des Deux-Siciles. Lors de la guerre franco-allemande, il décida Garibaldi à offrir ses services à la France, et le présenta à Gambetta, à Tours. Garibaldi nomma Bordone son chef d'état-major avec le grade de général, et l'amiral Pothuau le nommait après de lui dans cette fonction. Bordone fut chargé du licenciement de l'armée. On lui doit plusieurs ouvrages sur Garibaldi et l'armée des Vosges en 1870.

BORD-OPPOSÉ (*bor'*) n. m. En T. de mar., Route suivie par des bâtiments qui, orientés sous des amures différentes, laissent derrière eux le sommet de l'angle de leurs routes.

BORDOSITE (de *Bordos,* localité du Chili) n. f. Chlorure double de mercure et d'argent que l'on trouve à Los Bordos, au Chili. (La bordosite paraît provenir de l'altération d'un amalgame qui l'accompagne; elle noircit à l'air.)

BORDOYER (*dor-ié* — rad. *bord.* Change y en i devant un e muet : *Je bordoie, Que je bordoie*) et je aux 1re et aux deux prem. pers. plur de l'imparf. de l'indic. et du pres. du subj : *Nous bordoyions, Que nous bordoyiez*) v. a. En T. de b.-arts, Border, entourer : BORDOYER *les figures d'un tableau, d'une gravure.* ‖ Coucher l'émail à plat sur une plaque de métal bordée. ‖ Devenir louche, se tenir surtout sur les contours, en parlant des émaux clairs.

Se bordoyer, v. pr. Etre entouré, bordé, bordoyé : *Emaux qui commencent à* SE BORDOYER.

BORDS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Jean-d'Angely; 1.018 hab. Ch. de f. Etat. Prairies, vignes.

BORD-SAINT-GEORGES, commune de la Creuse, arr. et à 14 kilom. de Boussac. 1 438 hab.

BORDURE n. f. Ce qui garnit le bord ou s'étend sur le bord de quelque chose : *La* [illegible] *d'un* [illegible], *de ta tête, d'une tapisserie, d'un drapeau.*

— Particul. Encadrement, cadre disposé autour d'un objet pour l'orner et le faire ressortir : *Les* [illegible] *d'un tableau, d'une glace.* Objet qui regne autour d'un [illegible] : *d'une pelouse, d'un* [illegible] *d'une pelouse de buis.*

— Blas. Pièce héraldique honorable, qui enveloppe intérieurement l'écu de toute part, elle ne doit pas en le passer en la grande partie, ou se trouver, en aucun cas, du même émail que metal. La bordure qui ne touche que le haut et un des côtés de l'écu est appelée ascaïne.

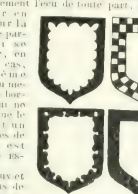

Bordures diverses de Léon.

— Eaux et for. Bois de flottage qui s'arrête accidentellement sur les bords d'un cours d'eau. Dans ce cas, c'est le synonyme de [illegible].

— Mar. Bord intérieur d'une voile à Longueur de la ralingue la plus basse, appelée aussi [illegible] ou [illegible].

— Ponts et chaus. Rang de pierres dures, de forme parallélipipède, que l'on place au bord des trottoirs du côté de la chaussée : *Bordure de pavés.* Rang de gros pavés qui longe et soutient la chaussée, de chaque côté.

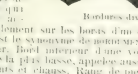

A, bordure de trottoir.

— Techn. Cerceau en fer qui maintient à chaque extrémité les douves d'un seau en bois. — Cordon d'osier qui entourait le haut et le bas d'un panier pour le consolider. — Sangle avec laquelle le tapissier borde les gros ouvrages. — Petite languette de bois chancre autour d'une table de jeu pour maintenir le tapis. — Ornement qui borde le haut et le bas du dos d'un livre relié. — Petite moulure de cuivre ou de bois qui est posée en saillie autour de certains ouvrages d'ébénisterie. — Moulure entourant un panneau ornemental d'architecture.

— ENCYCL. Hortic. On distingue les bordures en plantes de *bordure* et *bordures* proprement dites. Les premières ne se placent guère qu'à la lisière des champs cultivés, et se divisent en trois classes : celles qui sont *productives de bois*, les *bordures à fourrages*, les *plantations fruitières*. Les bordures proprement dites, employées pour les jardins d'agrément ou les potagers, sont de deux sortes : les unes se font avec des plantes annuelles ou vivaces, les autres avec du bois, du fer ou des pierres. Les bordures en bois ou en pierres ne sont plus guère employées, celles en fer se composent de tringles plicées en arc que l'on enfonce par les deux bouts en terre, et les entrecroisant de manière à former un grillage.

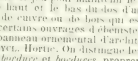

Bordures, jardins.

— SYN. Bord, bordure. V. BORD.

BORDURER v. a. Garnir une bordure : BORDURER *un coiffe.*

BORE de *borax* n. m. Corps simple de l'ordre des métalloïdes, se rapprochant du carbone.

— ENCYCL. Chim. Le *bore* fut découvert simultanément en 1808 par Gay-Lussac, Thénard et Davy ; ses propriétés ne sont exactement connues que depuis 1862, époque à laquelle Moissan reussit à l'obtenir par Le meilleure préparation consiste à réduire par le magnésium un excès d'anhydride borique au rouge vif, à l'abri des gaz du foyer. La masse fondue, reprise par l'eau, les acides et les alcalis, laisse une poudre brune contenant encore du magnésium, dont on la purifie pour avoir le bore à l'aide d'une nouvelle fusion avec l'anhydride borique. Les essais de réduction avec le potassium n'avaient conduit qu'à des bores très impurs, souillés de bonnes alcalins et d'azoture ; de même le bore aluminium, composé longtemps au aimant, préparé par Deville et Wöhler par l'action de l'aluminium sur l'anhydride borique dans un creuset de charbon, était contaminé par les bornes d'aluminium et de carbone.

— *Propriétés.* Le bore se présente sous forme d'une poudre brune amorphe, intuable, d'une densité de 2,45 ; travaillé et de poids atomique 11, son symbole est Bo. Le bore se combine avec plus de facilité aux métalloïdes qu'aux métaux ; c'est un réducteur plus énergique que le carbone et le silicium. Brûlant d'un vif éclat dans l'oxygène, décomposant la vapeur d'eau au rouge sombre avec

[illegible] Appareil pour la production du bore par [illegible] Le [illegible] est mis pour la production du bore de l'acide borique [illegible] obtenu et le bore amorphe chauffé au rouge vif. Le bore chauffé à la [illegible] l'azote [illegible]

violence, il déplace à haute température l'oxygène de la silice et de l'oxyde de carbone, et par ses réactions se place nettement près du carbone. L'ne combinaison caractéristique est l'union d'un [illegible] avec un [illegible] : *du bore, Bore*, [illegible] *lumineux*, [illegible]

[illegible] le carbone a une grande affinité pour le bore, la réaction a lieu avec incandescence [illegible] le chlorure résultant $BoCl^3$, liquide très mobile,

A, borates [illegible] B, réservoirs pour [illegible] C, bassins en plomb chauffés par la chaleur des [illegible] utilisée.

bout à 182°. Le fluorure, décrit pour la première fois par Gay-Lussac, est un gaz se liquéfiant par qu'on chauffe un mélange d'anhydride borique, de spath-fluor et de [illegible] fumeux. $BoFl^3$, extrêmement soluble dans l'eau, répand à l'air humide d'abondantes fumées ; une forte proportion d'eau le transformerait en *acide hydrofluoborique*, $BoFl^3 \cdot 3HFl$, dont les sels sont analogues aux hydrofluosilicates.

— *Composés oxygénés.* Le bore à 700° brûle à l'air comme de l'amadou en formant une masse blanche *d'acide borique*, Bo^2O^3, fond à 24 degrés et *acide borique*, découvert en 1702 par Homberg, est très répandu dans la nature, dans beaucoup d'eaux minérales (Wiesbaden, Lardon, etc.), dans les jets de vapeur ou *suffoni* issus des sols volcaniques, à l'état de [illegible] *sassoline*, sous (*borax* ou *tinkal de l'Inde*), magnésionne (*boracite*), et dans dissolvant dans l'eau, donne l'*acide orthoborique* cristallin Bo^2OH^3, soluble à raison de 4 grammes par litre à [illegible] 20° ; c'est un acide faible à froid, mais déplacant cependant les autres acides à haute température, grâce à sa volatilité entraînable par la vapeur d'eau, ce qui explique sa présence dans les suffioni. Le chlore et le soufre l'attaquent en présence du charbon au rouge ; quant aux métaux, nous avons indiqué leur action plus haut.

Chauffé, l'orthohydrate perd une partie de son eau, devient *métahydrate*, $BoOH$, lequel, à température plus élevée, redonne l'anhydride.

Au point de vue de ses applications, l'acide borique est généralement transformé en *borax*, au moyen du carbonate de sodium. V. BORAX.

— *Borates.* Les composés salins de l'acide borique, considérés jusqu'en 1891 comme des dérivés très complexes,

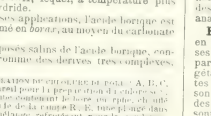

PRÉPARATION DU CHLORURE DE BORE : A, B, C, appareil pour la préparation du chlorure [illegible] D, tube contenant le bore en poudre [illegible] à l'aide de la cuve E, tube plongé dans un mélange réfrigérant pour la condensation de la vapeur.

sont de l'acide orthoborique, plusieurs molécules de celui-ci pouvant, par perte d'eau, former des anhydrosels, par exemple :

$$Bo—O—Bo—O—Bo,$$
$$(OH)^2 \quad OH \quad (OH)^2,$$

soit de l'acide métaborique, plusieurs molécules se polymérisant en $(BoOH)^n$, ne sont, d'après Le Châtelier, que des mélanges de borates basiques définis et d'acide borique ; les seuls borates de formule certaine sont des tripoles $Bo^2O^3 \cdot MO$ — $Bo^2O^3 \cdot 1,5MO$ — $Bo^2O^3 \cdot 2MO$ — $Bo^2O^3 \cdot 3MO$, dans lesquels M = H, Na, Ca, Ba, etc. Le *borax* ou borate de soude a pour formule $Na^2O^3 \cdot 2NaHO, 15H_2O$, ou $B^4O^7Na^2$, 10 aq. (V. BORAX.) Les borates sont des sels fixes, fondant au rouge en des verres colorés, dont la nuance est souvent caractéristique de la base.

— *Borures.* Les borures ont beaucoup d'analogie avec les carbures. Les borures alcalino-terreux ont été préparés par Moissan et P. Williams (Acad. des sc., [illegible]) en chauffant au four électrique un mélange de borates et calcino-terreux, d'aluminium et de charbon. Après un traitement assez long par l'acide chlorhydrique, on obtient une poudre cristalline de couleur foncée.

— *Sulfures et phosphures.* On connaît deux séries de sulfures, des oxysulfures par l'eau avec dégagement d'hydrogène sulfuré ; le phosphore se combine aussi au bore : le pentaphosphure est comparable comme fixité à l'azoture.

— *Hydrures.* [illegible] analogues aux borates ; le bore, en outre, peut remplacer l'antimoine dans l'*émétique* et se lier à des radicaux alcooliques. $Bo(OH)^4$, $Bo(OH)^3$; ces derniers corps se décomposent avec flamme au contact de l'air.

— *Caractères et dosage.* L'acide borique est caractérisé par la couleur verte communiquée à la flamme de son [illegible] alcoolique, qui est [illegible] à la teinture de curcuma, qu'il brunit comme un alcali. Pour le dosage, une méthode exacte utilise la propriété de l'alcool méthylique d'entraîner à l'ébullition tout l'acide borique d'un mélange. Le produit distillé, versé sur un poids connu de chaux, donne, après dessiccation et calcination, la quantité d'acide cherché — celle-ci étant fixée à l'état de borate de chaux.

— Industr. [illegible]

— Usages. V. [illegible] BORAX.

BORE (Catherine DE). V. [illegible]

BORÉ, ÉE adj. Qui contient du bore.

BORÉ (Eugène), religieux français, né en 1809, mort en 1877. Au commencement de sa vie ecclésiastique, il fut un des disciples préférés de Lamennais et l'un des hôtes [illegible] d'années lui ont mérité le nom d'**apôtre de l'Orient**. Il [illegible] 1830-34, 1896, Boré échangea avec Lamennais des lettres [illegible] abondent en particularités attachantes [illegible] sur sa vie intime et ses rapports avec ses disciples.

BORÉADES [illegible] de Tatius [illegible]

BORÉAL, ALE [illegible]

— [illegible] *Pôle boréal.* Celui des deux pôles qui, pour les Parisiens [illegible] lui des deux hémisphères ou se trouve le *pôle boréal.*

— Hist. nat. Se dit de certains animaux vivant de quelques plantes qui croissent dans les régions du nord

— Météorol. *Aurore boréale.* V. AURORE.

— Phys. *Pôle boréal*, Celui des deux pôles d'un aimant qui tend à se diriger vers le nord.

— RHM. Le pluriel masculin (*boréaux*) est inusité.

— ENCYCL. Astron. Si l'on imagine un grand cercle perpendiculaire à l'axe de la terre [illegible] lui des deux hémisphères ou se trouve le pôle boréal. [illegible] dans l'hémisphère nord. C'est ainsi qu'on dit Hémisphère boréal, Pole boréal. Sur notre globe, les régions boréales, les mers boréales, etc., sont celles qui avoisinent le pôle nord de la terre.

— [illegible] Austral.

BORÉAPHILE [illegible] *tor*, ami) m. m. Genre d'insectes coléoptères brachytyères, famille des staphylinides, tribu des omalines, contenant de petits staphylins aplatis qui habitent l'Europe boréale et occidentale. On en connaît trois ou quatre espèces, dont une habite la France et l'Espagne : le *borophilus velox.*

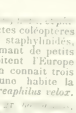

BORÉASMES [illegible] même sens, de *Boreas*, Borée, m. m. pr. Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de Boréas, qui [illegible] des Perses près du mont Athos. On [illegible] dans les [illegible] analogues à Mégalopolis et à Thurium.)

BOREAU (Alexandre), naturaliste français, né à Saumur en 1803, mort à Angers en 1875. Il est surtout connu par ses explorations botaniques dans le centre de la France, par ses observations relatives à l'influence du sol sur la végétation. Nommé directeur-professeur au Jardin des plantes d'Angers, il fonda l'école de botanique (1838), puis son cours de botanique fut transformé à l'école supérieure des sciences et des lettres. Ses principales publications sont : *Flore du centre de la France* [illegible] (1840-1857), catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de Maine-et-Loire (1859). *Histoire* [illegible]

BORÉAVE n. f. Genre de crucifères-isatidées, dont la seule espèce connue (*boreaea orientalis*) est une plante herbacée, glabre, dressée, de l'Asie Mineure.

BORÉE [illegible] de l'Iliade. V. [illegible]

BORÉE [illegible] Mythol. Personnification [illegible] vent : *l'impétueux* BORÉE.

— ENCYCL. Suivant la légende la plus répandue, Borée était fils du Titan Astræus et de l'Aurore. [illegible] ris, fille d'Arktouros, et Orithye, fille d'Erechthée. Il eut de nombreux enfants : *Chioné* (la Neige), *Aurai* (les Brises), *Zétès* et *Kalais*, Hermous, les Vierges hyperboréennes, etc. Borée passait pour originaire de la Thrace, où était son séjour favori. Mais il était honoré en divers pays. A Athènes, il avait un temple [illegible] et il figure encore sur un bas-relief de la *Tour des Vents*. On le représentait avec des ailes, sous les traits d'un vieillard robuste, la barbe et les cheveux couverts de flocons de neige, vêtu d'une robe flottante, parfois avec des queues de serpents au lieu de jambes.

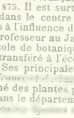

BOREK, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]; 2.000 hab. Tanneries.

BOREL [illegible] 1809 et 1859. Médecin du roi [illegible] membre de l'Académie des sciences (1674), il a laissé de [illegible] *Pierre*, [illegible] *telescopii inventore* (1655), ou [illegible] *gaulaises* (1655), remarquable par l'érudition [illegible]

BOREL (Jean-Louis), général français, né à Fanieaux [illegible] comme aide de camp des généraux Cavaignac et de Mac-Mahon ; il fit ensuite les campagnes de Crimée et d'Italie. Colonel en 1864, il fut nommé, en 1869, chef d'état-major des gardes nationales de la Seine. Le 2 septembre 1870, il fut désigné comme sous-chef d'état-major du 14e corps d'armée ; bientôt général de brigade, il fut nommé, le 7, général d'Aurelle de Paladines, la bataille de Coulmiers. Promu divisionnaire le 14 novembre 1870, il fut chef d'état-major général de l'armée de la Loire. Chef d'état-major du ministre de la guerre en 1873, puis du gouverneur de Paris en 1875, il fut ministre de la guerre de 1877 à 1879. Il est alors le commandant du 3e corps d'armée jusqu'en 1882.

BOREL D'HAUTERIVE (Joseph-Pétrus), littérateur excentrique français, né à Lyon en 1809, mort en 1859.

D'abord architecte, il étudia ensuite la peinture, puis fit des vers, et devint un des plus fougueux partisans du romantisme. Très excentrique, affectant l'horreur des bourgeois, Pétrus Borel avait pris le surnom de LYCANTHROPE. Il fonda le *Satan*, la *Liberté des arts*, la *Revue pittoresque* et l'*Ami d'or*; devint, en 1846, inspecteur de la colonisation en Algérie, fut destitué, se mit à travailler la terre et mourut, selon les uns d'un coup de soleil, selon d'autres d'inanition. Il a publié un recueil de vers, *Rhapsodies* (1831), et deux romans bizarres qui firent un certain bruit : *Champavert, contes immoraux* (1833) et *Mme Putiphar* (1839). Son frère, ANDRÉ-FRANÇOIS-JOSEPH, généalogiste, né à Lyon en 1812, mort à Paris en 1896, devint secrétaire de cette école et conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. Il publia, entre autres ouvrages : *l'Armoirie de la noblesse* (1842) ; *Noblitiaire de France* (1854) ; *Armorial de Flandre* (1856) ; *Armorial d'Artois et de Picardie* (1866) ; les *Sièges de Paris, annales militaires de la capitale depuis Jules César jusqu'à ce jour* (1881) ; etc.

BORELLI (Giovanni Alfonso), physiologiste italien, né à Naples en 1608, mort à Rome en 1678. Possédant à fond les mathématiques, il essaya de appliquer les lois de cette science aux phénomènes de la vie, et spécialement aux mouvements. Il fut le premier à aborder scientifiquement l'étude de la contraction musculaire et du vol des oiseaux ; mais il exagéra la force du cœur, qu'il n'estime pas à moins de 180.000 livres. Il fut le chef de l'école dite « iatromécanicienne ». En raison des expériences nombreuses qu'il exécuta, il mérite d'être placé parmi les physiologistes du XVIIe siècle, à côté de Harvey et de Descartes. Son principal ouvrage est *De motu animalium* (1680-1681).

BORELLI (Hyacinthe, comte), homme politique italien, né en 1753 à Demonte, mort en 1840 à Turin. Il est l'un des fondateurs du royaume actuel d'Italie ; car, ministre d'Etat de Sardaigne depuis 1847, c'est lui qui décida Charles-Albert à octroyer à la nation sarde le fameux *Statut* constitutionnel de 1848, qu'il avait rédigé, et qui fut l'acte fondamental et décisif de la révolution italienne de 1860. Il fut président de la cour des comptes, de 1848 à 1857.

BORELLIE (de *Borelli*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CORDIE.

Borely (CHÂTEAU), près de Marseille. Cette magnifique résidence, située au bord de la mer, à quelques pas du Prado, a été commencée, vers le milieu du XVIIIe siècle, par Nicolas Borely, riche armateur marseillais, et terminée par ses fils, qui y réunirent une belle collection de tableaux. Cet élégant édifice, dessiné par l'architecte Brun, est, depuis 1856, la propriété de la ville de Marseille, ainsi que son musée, et ses jardins, transformés en promenade publique, sont devenus le Longchamps de la cité phocéenne.

BORE-METHYLE n. m. Composé gazeux ayant pour formule $Bo(CH^3)^3$, qui, mélangé à l'air ou à l'oxygène, détone avec violence.

BORÉOMYSIS (*ziss* — du gr. *boréas*, nord, et *mysis*, genre de crustacés) n. m. Genre de crustacés schizopodes, familie des mysidés, renfermant de petites formes propres aux lacs de la Norvège.

BORÉTHYLE (de *bore*, et *éthyle*) n. m. Composé ayant pour formule $Bo(C^2H^5)^3$, qui s'enflamme au contact de l'air en donnant une flamme verte. Il détone au contact de l'oxygène. Il se prépare en faisant réagir le zinc-éthyle en excès sur le borate d'éthyle.

BORETTE n. f. Bot. Syn. de DABŒCIE.

BOREUS (*ré-uss*) ou **BORÉE** (du lat. *boreus*, vent du nord) n. m. Genre d'insectes hémiptères planipennes, familie des panorpidés, renfermant des formes singulières, à ailes atrophiées : *Les* BORÉES *sont les panorpiens des régions froides, en latitude ou en altitude.*

— ENCYCL. On rencontre ces singuliers insectes dans les Alpes ou dans l'Europe boréale, sautillant et s'accouplant, au premier printemps, sur les plaques de neige. Nous citerons le *boreus hiemalis*, espèce type du genre ; le *boreus Westwoodi*, qui descend un peu plus vers le sud. (Les borées étaient anciennement nommés *puces des glaciers*.)

Boreus (gr. 2 fois).

BORGA, ville et port de la Russie d'Europe (Finlande), à l'embouchure de la petite rivière de même nom dans le golfe de Finlande ; 3.800 hab. Evêché luthérien depuis 1721 ; commerce de peaux et de fourrures, de miel et de cire. Ville fondée en 1346 ; la constitution finlandaise actuelle y fut élaborée en 1809.

BORGE (bas lat. *burgesia*) n. f. Ancien tissu de laine du genre des bureaux : *La* BORGE *se fabriquait, comme la toile, sur le métier à deux marches* (Gay, *Glossaire*, 176).

BORGERHOUT, ville de Belgique, prov., arrond. adm. et judic. d'Anvers, sur la Schyn, affluent de l'Escaut ; 30.000 hab. Manufacture de tabac ; fabriques de chandelles de cire.

BORGHÈSE, famille italienne (XVe-XIXe siècles). Elle est originaire de Sienne. Sa fortune commence en 1605, où CAMILLE **Borghèse** fut élu pape sous le nom de « Paul V ». L'influence de cette famille a été surtout dirigée dans le sens de la protection des lettres et des arts. On devait déjà à Paul V plusieurs fondations de Rome, le fronton de Saint-Pierre, le palais de Monte-Cavallo. Son neveu, le cardinal *Scipione* CAFARELLI, est le fondateur de la villa Borghèse et une collection si fameuse. — MARC-ANTOINE Ier, frère du précédent, prince de Sulmone et grand d'Espagne (mort en 1658), fut l'héritier de Scipion et la tige des Borghèse actuels. Cette famille s'éleva ensuite au plus haut point de splendeur par des mariages : JEAN-BAPTISTE **Borghèse**, fils de Marc-Antoine Ier, épouse en 1684 l'héritière des Aldobrandini. — MARC-ANTOINE II, son fils, mort en 1729, épouse une Spinola. — CAMILLE-BALTHASAR, son petit-fils, mort en 1763, épouse une Colonna. — Enfin, MARC-ANTOINE III, son arrière-petit-fils, né en 1730, mort en 1809, acquiert définitivement l'héritage des Aldobrandini disputé par les Pamfili. — CAMILLE **Borghèse**, fils de Marc-Antoine III, né à Rome en 1775, mort à Florence en 1832, est célèbre parce qu'il avait embrassé le parti français et pris du service dans la garde consulaire, il épousa, en 1803, la sœur de Napoléon, Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc, fut promu grand-croix de la Légion d'honneur en 1805 et partagea avec sa femme la principauté de Guastalla, en 1806. Il gouverna le Piémont devenu français de 1807 à 1814, et fut obligé, en 1807, de vendre à Napoléon la prodigieuse collection Borghèse, accumulée par sa famille depuis deux siècles. Il est vrai qu'on lui en rendit la plus grande partie en 1815. A cette époque, il se sépara de sa femme, et se retira dans la retraite où, en 1825, — FRANÇOIS **Borghèse**, second fils de Marc-Antoine III, prince Aldobrandini, né à Rome en 1776, mort en 1839. Grand écuyer de Napoléon, il fut l'héritier principal, et les trois branches actuelles de la famille : les Borghèse, les Aldobrandini et les Salviati, sont issus de ses trois fils, ANTOINE, CAMILLE et SCIPION.

Borghèse (VILLA), à Rome. Cette magnifique maison de plaisance, située à une petite distance de la porte du Peuple, fut bâtie, au commencement du XVIIe siècle, par le cardinal Scipione Caffarelli-Borghèse. L'architecte de l'édifice fut Giovanni Vansanzio ; les jardins furent dessinés par Domenico Savino, de Monte-Pulciano, et les travaux de construction et de distribution furent confiés par Giovanni Fontana. Par la suite, les princes Borghèse firent exécuter de nombreux embellissements dans la villa et y rassemblèrent une précieuse collection de marbres antiques. Deux cents morceaux environ de cette collection furent cédés à Napoléon Ier par le prince Camille : ils allèrent prendre place au Louvre. La collection de la villa Borghèse se réforma en peu d'années. Elle comprend des antiques (statues et bustes), des peintures modernes, parmi lesquelles il faut citer le *Sommeil*, de l'Algarde, et la célèbre statue couchée de la princesse *Pauline Borghèse*, de Canova.

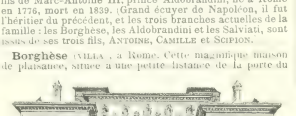
Villa Borghèse.

Borghèse (PALAIS et GALERIE), à Rome. Le palais Borghèse, situé sur la place de ce nom, près du port de Ripetta, fut commencé en 1590 par le cardinal Dezza, sur les dessins de Martino Lunghi le Vieux, et terminé, en 1607, par Flaminio Ponzio, lorsque Paul V (Camille Borghèse) en eut fait l'acquisition. C'est un des plus beaux palais de Rome. Il est disposé sur un plan irrégulier assez semblable à celui d'un clavecin, d'où lui est venu le nom de *Cembalo*. La cour intérieure, d'un aspect somptueux, est entourée de portiques à deux étages, soutenus par quatre-vingt-seize colonnes de granit, doriques au rez-de-chaussée et corinthiennes à l'étage supérieur. Dans cette cour sont les statues colossales antiques de *Julie*, du *Sabine* et de *Vénus*. Le magnifique galerie de tableaux occupe, au rez-de-chaussée, dans des salles, douze salles décorées dans le style de la manière de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cette collection, la plus riche et la plus curieuse de Rome, est ouverte tous les jours au public. La galerie Borghèse renferme actuellement six cents tableaux environ, qui sont presque tous de premier ordre, et dont plusieurs jouissent d'une juste célébrité : *Vierge, entre saints*, *Madonna della grande*, de Sandro Botticelli ; un *Portrait de jeune homme* et une *Madone*, de Lorenzo di Credi ; deux *Evangélistes*, de Michel-Ange ; plusieurs toiles d'Andrea del Sarto ; quatre de Raphaël : la *Danse* et la *Madeleine*, du Corrège ; l'*Amour sacré et l'Amour profane*, œuvre célèbre du Titien ; l'*Amour*, *les Trois Grâces*, du même ; une *Déposition de croix*, et le portrait de Marie de Médicis, de Van Dyck ; etc.

Pauline Borghèse, d'après Canova.

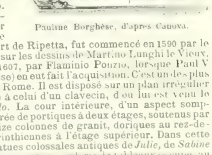
Cour du palais Borghèse.

Borghèse (VASE), beau vase grec en marbre pentélique, découvert au XVIe siècle dans les jardins de Salluste. Il est orné d'un bas-relief qui représente une bacchanale. Dyonisos, couronné d'un bandeau et de lierre fleuri, tenant de la main droite un thyrse, marche, appuyé sur une bacchante ; celle-ci joue de la lyre, tandis qu'un jeune satyre, tourné à gauche et rejetant la tête en arrière, exécute une danse. A ses pieds, la panthère bachique tient aussi un thyrse. Plus bas, le vieux Silène, ivre, se laisse pendiemment pour ramasser le canthare échappé de sa main. Son manteau glisse à terre ; lui-même est soutenu par un jeune satyre. Devant le groupe, on voit une bacchante qui danse en jouant des crotales. Un jeune satyre joue de la double flûte, tandis qu'un de ses camarades court après une joueuse de lyre. Enfin, une quatrième bacchante, vue de dos, relève de la main gauche sa robe traînante, et de l'autre agite un tambourin.

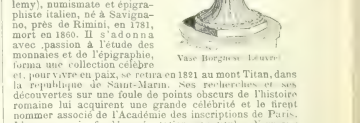
Vase Borghèse. (Louvre.)

BORGHESI (comte Barthélemy), numismate et épigraphiste italien, né à Savignano, près de Rimini, en 1781, mort en 1860. Il s'adonna avec passion à l'étude des monnaies et de l'épigraphie, forma une collection célèbre et jouir vivement, se retira en 1821 au mont Titan, dans la république de Saint-Marin. Ses recherches et ses découvertes sur une foule de points obscurs de l'histoire romaine lui acquirent une grande célébrité et le firent nommer associé de l'Académie des inscriptions de Paris. L'ouvrage qui a fondé sa réputation est intitulé : *Nouveaux fragments des fastes consulaires du Capitole* 1818-1819. Il avait publié de nombreux et savants articles dans divers recueils. Après sa mort, Napoléon III fit publier aux frais de l'Etat une édition de ses *Œuvres complètes*.

BORGHETTO, village d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone, écart de la commune de Valeggio]), sur le Mincio ; 460 hab. En 1796, victoire de Bonaparte sur le général autrichien Beaulieu.

BORGHETTO LODIGIANO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Silero, affluent du Lambro ; 2.800 h. Beurre et fromages.

BORGHI (Jean-Baptiste), compositeur italien, né à Camerino vers 1740. Il a fait représenter les opéras : *Meropé* (1768) ; *Alessandro in Armenia* (1768) ; *Ciro riconosciuto* (1771) ; *Ricimero* (1773) ; *la Donna instabile* (1776) ; *Artaserse* (1776) ; *Ecumene* (1778) ; *Demofonte* (1783) ; *l'Olimpiade* (1785) ; *la Morte di Semiramide* (1791) ; *Egilina* (1793) ; *il Tempio di Gnide*. Parmi les œuvres religieuses de ce compositeur, on cite deux Messes à quatre voix et orchestre, et des motets. On ignore l'époque de sa mort.

BORGHINI (Vincent), bénédictin et antiquaire italien, né à Florence en 1515, mort en 1580. Prieur du monastère de Florence, il fut chargé d'administrer le diocèse de cette ville pour Alexandre de Médicis, obligé d'habiter Rome (1574). Il était lié avec le Tasse et fut l'un des plus distingués de la Toscane et très versé dans la connaissance des antiquités et des beaux-arts. Membre de la commission chargée d'expurger le *Décaméron*, de Boccace, il composa seul les *Annotazioni e discorsi* publiés à ce sujet. Sous le titre de *Discours* (*Discorsi*, 1584-1585), il a réuni des dissertations d'un haut intérêt.

BORGHINI (Raphaël), littérateur italien du XVIe siècle. On lui doit, outre des comédies, un ouvrage sur les arts, intitulé : *il Riposo* (1584).

BORGHORST, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie]) ; 5.700 hab. Filatures et tisseranderies de coton ; soieries, briqueteries.

BORGIA, ville d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 4.400 hab. Vins estimés.

BORGIA, famille italienne du XVe siècle. Bien qu'elle ait prolongé son existence bien au delà du XVIe siècle, son histoire, en tant que famille jouant un rôle historique et poursuivant un but collectif, se renferme entre 1455 et 1504. Elle était d'origine espagnole (de *Borja*, en Aragon) et sa singulière fortune commença avec l'élection d'ALFPHONSE **Borgia**, archevêque de Valence, au trône pontifical, en 1455, sous le nom de Calixte III. (V. CALIXTE III.) Des ce moment, cette étrangère famille semble se consacrer à un dessein unique : réunir toute l'Italie sous sa domination, en faire un grand Etat unitif qui fut le centre de la civilisation et le pivot de la politique européenne. Calixte III (1455-1458) avait déjà réuni un immense trésor. Lorsque son neveu, RODRIGUE **Borgia**, eut été élu pape en 1492, sous le nom de Alexandre VI (V. ALEXANDRE VI), des desseins de cette famille se précisèrent. Alexandre VI avait eu de Rosa Vanozza de Cattanei plusieurs enfants naturels. JEAN **Borgia**, l'aîné, obtint du roi d'Espagne le duché de Gandie. — Le troisième, GEOFFROI, épousa une fille naturelle du duc de Calabre et devint prince de Squillace. — LUCRÈCE **Borgia**, la fille, déjà fiancée à un gentilhomme espagnol, née en 1480, fut mariée en 1493 à Jean Sforza, seigneur de Pesaro. (Les chroniqueurs du siècle suivant en font un véritable monstre, et Victor Hugo l'a mise en scène sous les plus noires couleurs. Lucrèce Borgia n'apparut point telle à ses contemporains, qui tous s'accordent à louer sa beauté, sa grâce, son esprit cultivé et ses bonnes mœurs. Elle semble avoir été surtout un instrument politique entre les mains de son père et de son frère. Divorcée d'avec Jean Sforza en 1497, elle eut, l'année suivante, ayant à se remarier à Alphonse, duc de Besaglia, fils naturel d'Alphonse II d'Aragon, un enfant que, dans deux bulles successives, Alexandre VI reconnut d'abord comme son propre fils, puis comme le fils de César ; c'est ce qui a donné lieu, contre Lucrèce Borgia, à une double accusation d'inceste. En 1500, son second mari fut poignardé, dans sa chambre même, par César Borgia. L'année suivante, elle épousa en troisièmes noces Alphonse d'Este, duc de

Lucrèce Borgia, d'après Titien.

Camille Borghèse

Ferrare, et réunit autour d'elle une cour brillante de savants, d'artistes et de lettrés, parmi lesquels figurent Bembo et l'Arioste, qui a célébré [illegible] sance du *Roland furieux*. Elle mourut à Ferrare, ayant même, depuis son mariage avec [illegible] que, ce vice irrépréhensible.

CÉSAR **Borgia**, le second fils et l'enfant préféré [illegible] dre VI, né vers 1457, fut créé cardinal par son père. (Lors de l'invasion de Charles VIII, Alexandre VI se sauva en le laissant comme otage. César s'évada un peu après, et les embarras des Français rétablirent les affaires des Borgia. En 1497, Jean Borgia meurt assassiné mystérieusement, probablement par son frère César, et depuis [illegible] que, ce sont César Borgia et sa sœur Lucrèce [illegible] nom de leur père Alexandre VI, dirigent les destinées de la famille. Lamoe suivante, César Borgia, envoyé comme légat en France pour annuler le mariage de Louis XII et de Jeanne de France, est créé duc de Valentinois par Louis XII, avec qui il contracte un traité d'alliance pour le partage de l'Italie. En 1499, César Borgia épouse la fille de Jean d'Albret, roi de Navarre, et, désormais il irrévocablement à Louis XII, il rompt avec le roi d'Angleterre; puis, ayant obtenu l'appui de Louis, il envahit la Romagne, chasse ou exterminé tous les petits seigneurs : les Riario, les Sforza, les Malatesti, les Manfredi, les Montefredi, tyrans abominables pour la plupart qui étaient rendus odieux aux peuples, et organise un gouvernement de paix et de prospérité qui lui assure l'attachement des Romagnols. Il veut alors commencer la conquête de la Toscane; mais Louis XII s'interpose en faveur des Florentins. César Borgia, contrarié de recevoir, XII se soulever contre lui une ligue formidable de tous les petits tyrans qui menaçait dans leur existence, il se défendit à force d'habileté, se réconcilia les Florentins, divisa ses ennemis, et, se dédommageant tout à coup, les chassa tous un les fit périr : Gundubalde, Varano, Vitelli, Olivuccio, et surtout les Orsini. Il venait de vaincre les Baglioni de Perouse et les Petruccl de Sienne, et toute l'Italie centrale se soumettait à lui, lorsque Alexandre VI mourut subitement, le 18 août 1503. César Borgia, tombé malade en même temps que son père, ne put prendre aucune précaution pour sauvegarder ses intérêts. Son ennemi, Julien de La Rovere, devenu pape sous le nom de Jules II, après le pontificat de vingt-six jours de Pie III, le fit arrêter, et le somma de lui livrer ses forteresses. César Borgia résista un an, soutenu par l'attachement des populations qu'il avait fait bénéficier d'un gouvernement régulier et éclairé, et par l'inébranlable fidélité de ses capitaines et de ses soldats. Il céda enfin en 1504, et fut remis en liberté pour tomber dans les fers de Gonzalve de Cordoue, qui l'envoya en Espagne. Il s'évada, devint conducteur au service de son beau-père le roi de Navarre, et fut tué dans un combat, en 1507. Avec cet homme extraordinaire périrent les destinées des Borgia; mais, fait notable, ce fut son œuvre politique que continua le pape Jules II.

César Borgia, d'après Raphaël.

Armes de Borgia.

— BIBLIOGR. : Tom. Tommasi, *Vita del duca Valentino* (Montechiaro, 1655 : trad. franç., La Haye, 1736); Ferd. Gregorovius, *Lucrezia Borgia* (Stuttgart, 1873; trad. franç. Paul Regnard, Paris, 1876); l'abbé Clément, *les Borgia* (Paris, 1882). V. ALEXANDRE VI.

BORGIA (saint François DE), troisième général des jésuites, né à Gandie (royaume de Valence) en 1510, mort à Rome en 1572. Fils de Jeanne d'Aragon, qui lui inspira le goût de la piété, il fut envoyé à la cour de Charles-Quint, où on lui fit épouser Eléonore de Castro, puis devint vice-roi de Catalogne. Sa femme étant morte en [illegible], il quitta dans l'ordre que venait de fonder saint Ignace, qui le nomma général d'abord, comme vicaire général, dans les grandes villes d'Espagne et de Portugal. Après la mort d'Ignace et celle du P. Laynez, François de Borgia fut élu général de l'ordre. C'est par ses soins qu'un noviciat fut fondé à Rome, que les missions furent créées, que la méthode de l'enseignement et de la prédication fut établie sur de nouvelles bases. En 1617, son corps transféré à Madrid, il fut canonisé en 1671.

François de Borgia [illegible] de Portugal, d'après [illegible]

Borgia François [illegible], **devant le cercueil d'Isabelle de Portugal**, tableau de Jean-Paul Laurens (1878). Cette page saisissante retrace la minute d'[illegible]

[illegible] morte. Il contémple avec une tristesse respectueuse celle qu'il avait connue belle et puissante, maintenant livide, [illegible] humaines décide de sa vocation : il fait [illegible] vie monastique, si jamais son épouse, Eléonore de Castro, lui est enlevée. Celle-ci est présente à la cérémonie lugubre. L'impossibilité de Borgia qui officie et l'insouciance du jeune clerc contrastent avec l'émotion douloureuse des deux époux.

BORGIA ou **BORJA Y ARAGON** (don Francisco), prince d'Esquilache ou Squillacce, comte de Mayalata, arrière-petit-fils du pape Alexandre VI, petit-fils de saint François de Borgia, né et mort à Madrid (1581-1658). Il fut vice-roi du Pérou, de 1614 à 1621. C'était un versificateur sage et de bon goût, plutôt qu'un poète. On estime ses romances lyriques et ses chants de Jacob et de Rachel, publiés sous le titre de *Obras en verso* (1639); mais son poème épique *Napoles recuperada por el rey D. Alonso* [illegible] est un [illegible].

BORGIA Etienne, cardinal, [illegible] né à Velletri en [illegible]. Successivement gouverneur de Bénévent (1759), secrétaire de la Propagande (1770), [illegible] Rome, il mourut pendant le voyage qui il fit en France pour accompagner Pie VII [illegible] il avait formé à Velletri un musée [illegible] en monuments égyptiens et indiens. De ses ouvrages, écrits en italien, les plus [illegible] sont une *Histoire du royaume de Bénévent* (1763), et une *Histoire* [illegible] *pareille de l'Afrique dans les Deux Siciles* (1773).

BORGNAT (*gna* [*gn* mll.]) n. m. T. rural. Un des noms servant à désigner le roitelet, dans les campagnes.

BORGNE (*gn* mll.) adj. qui ne voit que d'un [illegible] il manque un œil. *Borgne* [illegible] *Chaque borgne* [illegible]

— Par ext. et fig. Dépourvu de [illegible] qui a quelque chose de défectueux ou de [illegible] relation : *Compte borgne*.

— Anat. *Trou borgne*, Léger enfoncement de l'os frontal en cul-de-sac, à l'extrémité de la crête frontale. à Petit enfoncement qui se trouve à la base de la langue. à *Téton, sein borgne*, Téton, sein qui n'a pas de bout.

— Art milit. *Grenade borgne* ou *grenade* [illegible] la simple percussion suffit pour allumer, et qui éclate en tombant, sans qu'il soit nécessaire d'y mettre le feu.

— Chir. *Fistule borgne*, Fistule qui n'a qu'une ouverture, et se termine en cul-de-sac.

— Dr. anc. *Fenêtre borgne*. Se disait d'une fenêtre qui donnait du jour dans avoir aucune vue.

— Hortic. *Chou borgne*, Chou privé de bourgeon terminal, ce qui l'empêche de pommer.

— Mar. *Ancre borgne*, Ancre qui n'a qu'une patte, ou qui est mouillée sans avoir de bouée.

— n. m. Celui qui n'a qu'un œil : *Un* BORGNE *est bien plus incomplet qu'un aveugle : il sait ce qui lui manque*. (V. BORGNESSE.)

— Pêch. V. BOURGNE.

— T. rural. Dans certaines contrées, on appelle ainsi la *mésange charbonnière*; les oiseleurs donnent souvent à cet oiseau le même nom.

PROV. et LOC. PROV. **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois.** Parmi les gens incapables, les gens médiocres brillent. **Laser, habiller comme une pie borgne**, Laser, habiller comme une pie borgne, [illegible] Changer, troubler pour tromper, tromper quelqu'un. **Changer, trouver une chose défectueuse contre une chose pire**; quitter une position médiocre pour une position plus mauvaise.

— SYN. **Borgne, borgnesse.** Ces deux formes peuvent s'employer comme subst. et comme adj. : *C'est un* BORGNE, *c'est une* BORGNESSE, [illegible]

— REM. Mais *borgne* n'entraîne pas avec lui une idée désavantageuse, ce qui a toujours lieu avec *borgnesse*.

BORGNE (le) ou **PORT DE BORGNE**, [illegible] Haïti (républ. d'Haïti)]; 15.000 hab.

BORGNESSE (*gn* mll.) n. et adj. fém. V. BORGNE.

BORGNET (Claude-Joseph-Adolphe), historien et littérateur belge, né à Namur en [illegible] professeur à l'athénée [illegible] *de la fin du XVIII*[illegible] *geoise de 1789* (1865). Il a aussi publié, dans les « Chroniques nationales » [illegible] *Jourdan* (1862), [illegible] *Chronique de Jean* [illegible] membre de l'académie royale de Belgique. — Son frère, JULES **Borgnet**, [illegible] publié une [illegible]

BORGNIAT
bécassine double.

BORGNIS-DESBORDES
[illegible] Entré dans l'artillerie de marine en 1861, il devint chef d'[illegible] [illegible] gouverneur de la Cochinchine [illegible] rait un tracé de la route [illegible] expédition, Borgnis-Desbordes fut attaché à l'inspection générale [illegible] du Tonkin. Nommé général de brigade en 1886, et général de division en 1890, après avoir commandé une brigade du corps d'occupation d'Indo-Chine (1887), Borgnis-Desbordes avait été nommé inspecteur général d'artillerie de la marine et [illegible] bre du Conseil [illegible]

BORIE (Jean-Antoine), [illegible] prov. de Cuneo, à l'entrée de la [illegible] Gesso et de la Vermenagna; [illegible] de bénédictins.

BORGO San Donnino, [illegible] 11.000 hab. Ville fortifiée, siège [illegible] évêché suffragant de Bologne; [illegible] cien palais ducal, cathédrale [illegible]

BORGO San Lorenzo, d'Italie (Toscane) prov. de Florence, sur la Sieve; 12.700 hab. Filature de soie. — Patrie de Giotto.

BORGO Sesia, Piémont (prov. de Novare), sur la Sesia; tures de soie.

BORGO Taro, [illegible] et vignoble. — Pop. du circondario du même nom : [illegible]

BORGO Ticino, bourg d'Italie (Piémont (prov. de Novare); sur le Tessin; 2.550 hab.

BORGO Vercelli, bourg d'Italie (Piémont (prov. de Novare); 3.550 hab.

BORGOFORTE, Mantoue), sur la rive gauche du Pô; 1.100 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 25 octobre 1796.

BORGOGNONE (Ambrogio), peintre de l'école milanaise, né à Fossano au XV[illegible] siècle, mort après 1535, traité l'influence de Léonard de Vinci. Son chef-d'œuvre est la fresque du *Couronnement de la Vierge*, à l'église Saint-Simplicien, à Milan.

BORGOMANERO, ville d'Italie (Piémont (prov. de Novare), sur l'Agogna, affluent du Pô; 9.350 hab. Fabrique d'objets de cuivre et de laiton.

BORGOU, grand Etat indigène du Soudan occid., compris entre le Dahomey proprement dit, le Niger, le Gourma et le Togo. Le royaume est divisé en plusieurs provinces : Bouay, Kaba, Nati, [illegible] par les Baribas. Cet Etat s'étend sur un vaste plateau de 80.000 kilom. carr. de superficie, de faible relief, et il est arrosé par la Mekrou, l'Oly, la Moussa, affluents du Niger, l'Okpara et l'Ouemé, rivières côtières du golfe de Guinée. Le pays produit en abondance le mil, le maïs, l'igname, le [illegible] forestières de la flore équatoriale. L'agriculture y est aussi [illegible]

[illegible] 1894, et le commandant Decoeur signa le 25 novembre le traité de Nikki, dont l'authenticité a été contestée par le capitaine anglais Lugard. Les Baribas s'étant révoltés, le capitaine Vermersch y a conduit, en 1897, une expédition militaire qui nous a valu la possession incontestée du pays.

BORICKITE (de *Boricky*, n. du natural.), n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

BORICKY [illegible] a publié de nombreux travaux sur les météorites, sur les minéraux de la Bohême, sur les [illegible] ques dans le même pays, etc. Bori[illegible]

BORICO, mot qui s'emploie en chimie pour indiquer la combinaison du sel *borique* avec un autre sel. On dit aussi :

BORICO-*calcique*; etc.

BORIDES [illegible] Famille de corps ayant le bore pour type. [illegible] fois de l'ensemble des corps, bore et silicium. —

— Miner. Famille de minéraux comprenant [illegible] lesquels entre l'acide borique.

BORIE [illegible] Paris en 1889. Il conquit dans le monde agricole, grâce à [illegible] maire du VI[illegible] arrondissement de Paris. Il a contribué, par [illegible]

BORIE-CAMBORT [illegible] même exaltation dans les d[illegible]

[illegible] pr prairial, Borie-Camb[illegible]

BORIES

et un esprit très hardi. Lié avec plusieurs étudiants, il se laissa enrôler par eux dans la « charbonnerie », et organisa lui-même, parmi ses camarades du régiment, une *vente* dont firent partie les sergents Raoulx, Goubin, Pommier et Goupillon. En janvier 1822, le 45e fut envoyé à La Rochelle. Bories, qui s'était querellé avec des soldats suisses en passant à Orléans, fut emprisonné dès l'arrivée à La Rochelle. C'est alors qu'il fut dénoncé par des camarades, auxquels il avait imprudemment de révéler ses projets. Arrêtés à leur tour et pressés de questions par le général instructeur Despinois, Goubin, Raoulx et Pommier avouèrent tout. Bories qui, en sa qualité de membre du délit de société secrète, ils furent accusés de complot tendant à renverser le gouvernement, et traduits de ce chef, avec vingt et un autres soldats ou civils, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par de Monmorcy. Ils avaient pour défenseurs Barthe, Boulay (de la Meurthe), Delangle, Mocquart, Chaix-d'Est-Ange, etc. Mais l'éloquence de ces maîtres du barreau ne put les sauver. Ceslant au violent réquisitoire de l'avocat général Marchangy, la cour condamna à mort Bories et ses trois camarades Goubin, Raoulx et Pommier. Des autres accusés, sept furent punis de prison, quatorze furent acquittés. Les quatre condamnés furent enfermés provisoirement à Bicêtre. Une tentative fut faite par le chirurgien Margue, le colonel Dentzel, et l'étudiant Guillier de la Touche, pour les faire évader. Elle échoua et, le 21 septembre 1822, Bories fut guillotiné en place de Grève avec ses trois camarades. V. SERGENTS DE LA ROCHELLE (*les quatre*).

BORIGUE (*cuph*) n. m. Nasse en osier, à large embouchure.

Borigue (nasse).

BORIN, INE adj. Se dit, dans le nord de la France, des ouvriers mineurs des deux sexes, dans les houillères : *Ouvrier* BORIN. *Ouvrière* BORINE. Substantiv. *Un* BORIN, *une* BORINE.

BORINAGE n. m. Ensemble des ouvriers mineurs qui travaillent dans les houillères.

— Extraction de la houille, dans le nord de la France.

BORINAGE, petit pays de Belgique (prov. de Hainaut), appartenant à la région industrielle de la Sambre et de la Meuse, qui fait suite à la région du nord de la France et se prolonge en Allemagne dans le groupe d'Aix-la-Chapelle. Il est situé dans les hauts plateaux de la moyenne Belgique, dominé de 60 à 80 mètres par le pays avoisinant, et drainé par la Haine, affluent droit de l'Escaut. Mons est le centre de ce bassin. Les villes se sont multipliées, à mesure que s'développait l'exploitation de la houille : Quaregnon, Jemappes, Frameries. Mais l'exploitation de la houille devient de plus en plus difficile : il faut creuser les puits de plus en plus profondément. Pâturages. V. BELGIQUE (*géologie*).

BORIQUE adj. Se dit d'un acide et d'un anhydride dérivés du bore. V. BORE.

— ENCYCL. Industr. *Acide borique*. On emploie industriellement des quantités considérables d'acide borique.

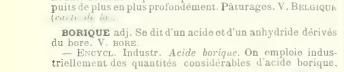
Nappe canalisée en plomb pour l'évaporation des eaux-mères.

sont libre, soit sous forme de borax, borate de sodium. A l'état libre, il est surtout employé dans la faïencerie et la verrerie. A l'état de borax, il donne d'excellents résultats pour la couverte des faïences.

La solution d'acide borique additionnée d'acide sulfurique sert à imprégner les mèches de bougies stéariques, en sorte que la cendre de la mèche brûle sans qu'on ait besoin de moucher la bougie. Dans la pharmacie, on se sert d'acide borique par voie externe, sous la crème de tartre soluble. Il est employé en grand comme antiseptique : en médecine, sous forme de poudre, de solution, de pommade, et aussi en injections dans les cylindres ; il est traversé par un courant de vapeur d'eau surchauffée qui entraîne l'acide borique ; l'acide sulfurique entraîné en même temps [illegible] ; on le transforme en [illegible].

BORIQUÉ, ÉE adj. Chim. Qui contient de l'acide borique. *Dérivés boriqués*.

— ENCYCL. Méd. L'*eau boriquée* est une solution d'acide borique dans l'eau distillée ou bouillie. L'eau boriquée saturée contient 40 grammes d'acide par litre. A cause de son innocuité, elle s'emploie couramment pour les soins antiseptiques de la peau, de la bouche, de la gorge, des yeux, des oreilles ; elle s'emploie aussi en injections vaginales et en lavements. Pour la soins de propreté, quand il ne s'agit pas d'une antisepsie rigoureuse, et surtout pour les yeux, on l'étend de moitié ou trois quarts d'eau bouillie.

La *vaseline boriquée*, la *glycérine boriquée* sont des préparations à l'acide borique en poudre fine ou incorporée à un excipient destiné à la maintenir en place.

BORIS, nom de baptême usité chez tous les peuples slaves, et correspondant au nom français « Bernard ». Il a été porté par plusieurs princes russes, parmi lesquels nous citerons : **Boris**, fils du grand-duc de Kief, Vladimir, qui fut assassiné en 1015, alors qu'il cherchait à reconquérir son pays, dont un usurpateur s'était emparé ; — **Boris**, fils de Wiaczeslaw, prince de Smolensk, qui succéda à son père en 1057. (Sa mère, craignant que ses ennemis ne le tissent périr, l'emmena en Saxe, où elle l'éleva. Il périt en luttant contre Wsewolod, qui avait usurpé son trône (1078) ; — **Boris**, grand-prince de Twer, qui succéda, en 1426, à son père Alexandre. Il combattit le grand-prince de Moscou, Vassili l'Aveugle, et surtout le prince Sémiaki. Peu de temps après, il aida Vassili à reconquérir son trône ; pour lui témoigner sa gratitude, le grand-prince de Moscou donna sa fille en mariage au fils de Boris, qui mourut en 1461.

BORIS GODOUNOF. Biogr. V. GODOUNOF.

Boris Godounoff, drame en vers d'Alexandre Pouchkine, qui a pris place parmi les œuvres dramatiques de la littérature russe (1831). Boris Godounoff est monté sur le trône par une perfidie : il a fait traitreusement assassiner le tsarewitch Dmitri, fils d'Ivan le Terrible. Pour se maintenir au pouvoir, il doit lutter contre l'hostilité du peuple russe, qui refuse de croire à la mort du tsarewitch Dmitri et s'est laissé duper par un usurpateur, le moine Grizoriéropoff, le faux Dmitri. Pouchkine a dramatisé cette lutte dans *Boris Godounoff*. Cette œuvre est plutôt une succession de scènes dramatiques qu'un drame proprement dit : mais l'action en est très intéressante. — De ce drame naquirent, au bout de huit tableaux, dont Modeste Moussorgsky a écrit la musique, et qui fut représenté sur le théâtre Mariie, à Saint-Pétersbourg, en 1874.

BORISSOGLIEBSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tambov), sur la Voronaj, près de son confluent avec le Khoper ; 26.500 hab. Port actif ; commerce considérable de céréales, de bois, de pétrole, de poissons, de sel. — Pop. du district du même nom : 258.500 hab.

BORISSOF, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Minsk), au confluent de la Nibia et de la Bérézina ; 18.450 hab. Manufactures de tabac, minoterie à vapeur, brasserie. Aux environs de Borissof, au village de Stoudianka, s'effectua le passage de la Bérézina par l'armée française (26-27 nov. 1812). — Pop. du district du même nom : 158.000 hab.

BORITIS (*bos* n. m. Alchim. Mercure parvenu au noir. — Lanton qui le rallait blanchir.

BORJA (*Belsunum*), ville d'Espagne Aragon (prov. de Saragosse), chef-lieu du district judiciaire, à 5 kilom. de l'Ebre ; 5.873 hab. Fabriques de vermicelle, de sacs, de draps de laine, eaux-de-vie. Ville ancienne. Berceau de la famille des Borja ou Borgia. — Pop. du *district de Borja* : 29.000 hab. — Ville de l'Amérique du Sud (républ. de l'Equateur) ; 6.000 hab. — Pop. du district : 9.000 hab.

BORJA (SAN-FRANCISCO DE), localité de l'Amérique du Sud (Etats-Unis du Brésil [Rio-Grande-do-Sul]), sur l'Uruguay. L'armée d'invasion du Paraguay, sous les ordres du général Estigarribia, y franchit le fleuve le 10 juin 1865.

BORKEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), sur l'Aa ; 2.723 hab. Tannerie, bricolerie, tissérandes, poteries ; commerce de bois, marchés de bétail. — Pop. du *district de Borken* : 48.600 hab.

BORKHAUSÉNIE (de *Borkhausen*, botan. all.) n. f. Bot. Syn. de CATENOIDE.

BORKHAUSIE n. f. Bot. Section du genre crépide.

BORKOU, pays du Soudan central. V. SOUDAN.

BORKOWICZ (Mathias), voïvode ou gouverneur de Posen de 1343 à 1358, connu comme l'instigateur de la plus ancienne ligue de la noblesse de Pologne. En 1352, les seigneurs de la Grande Pologne, réunis à Posen, prirent l'engagement de se défendre mutuellement contre tous ceux qui les attaqueraient. Borkowicz, qui avait été l'instigateur de cette confédération, fut leur chef. Il alla guerroyer dans les rangs des chevaliers teutons qui secondaient Casimir le Grand dans ses efforts pour soumettre cette noblesse indocile et turbulente. Borkowicz, à la tête de deux bandes de pillards qui dévastaient les provinces, fut saisi et condamné à être enfermé dans une tour obscure, où on ne lui donna pour nourriture que de l'eau et du foin. Il mourut au bout de quarante jours de souffrance.

BORKOWSKI Stanislas), polygraphe polonais, né en 1782 en Galicie, mort en 1850. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Lettres géographiques sur le sol des environs de Rome* (1817) ; *Voyage en Italie*, de 1815 à 1819 (1820) ; *Description de la République de Venise* (1821). On lui doit une édition du *Pantéon de la reine Marguerite, femme de Louis Ier, roi de Pologne et de Hongrie* (1824).

BORKOWSKI (Joseph DENIS), littérateur polonais, né en 1809, près de Kalisz, mort en 1843. Forcé de quitter Varsovie à cause de ses qualités de vaïvode autrichien, il alla continuer ses études à Lemberg et à Czernowicz sur le Pruth. Dans cette ville, qui servait alors d'asile à un grand nombre de Hellènes exilés, il s'éprit de leur cause, et la chanta dans des hymnes. Il fit aussi un recueil des chants populaires de la Grèce. A Lemberg, en 1829, il publia une traduction, en grec moderne, des poésies d'Alexandre Chodzko. Plus tard, il donna des éditions estimées de classiques grecs, puis une traduction de l'ouvrage de Schiller *les Dieux de la Grèce*.

BORKUM (la *Byrchanis*, *Burchana* ou *Fabaria* des anciens), île allemande de la mer du Nord, à l'embouchure de l'Ems ; 1.500 hab. (dont 900 hab., marins ou pêcheurs. Drusus, dans ses expéditions contre les Germains, fit la conquête de cette île.

BORLASIE (de *Borlase*, n. d'un anc. natural.) n. f. Genre de vers némertiens (ordre de la famille des amphiporides, renfermant des espèces vivant dans la Méditerranée, dans l'Adriatique ; une espèce, la *borlasia Anglia*, qui vit sur les côtes d'Angleterre, dépasse 6 mètres de long.

BORMES, comm. du Var, arrond. et à 38 kilom. de Toulon ; 2.000 hab. Port de mer ; 3.059 hab. Fabriques de bouchons, huileries, salaison de poissons. Aux environs se trouve le fort de Bregançon.

BORMIDA, rivière d'Italie (Piémont), affluent du Tanaro. Elle est formée par la réunion de la BORMIDA ORIENTALE et de la BORMIDA OCCIDENTALE, qui descendent des Apennins ; elle passe à Acqui et se jette dans le Tanaro, à 2 kilom. d'Alexandrie, après un cours de 50 kil. Cette rivière a joué un rôle dans la première campagne de Bonaparte en Italie.

BORMIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio]), sur l'Adda, qui n'est encore qu'un faible torrent ; 1.870 hab. Commerce de blé, orge et miel très estimé. A 6 kilom., sur l'Adda, sources salines thermales de Molina et bains, dits de *Bormio*, connus dès l'antiquité. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 26 mars 1799.

BORMIO (COL DE) ou **COL DE STELVIO** (2.755-2.797 m.), fait communiquer la Valteline (vallée de l'Adda) avec le Tyrol (vallée de l'Adige), par une belle route, la plus élevée des routes carrossables de l'Europe, et une des plus remarquables par ses travaux d'art. Construite de 1820-1825 par les Autrichiens, elle était surtout une route stratégique.

BORMOS ou **BORIMOS**, jeune Bithynien d'une grande beauté, fils d'un roi des Mariandynes. Il périt à la chasse. Tous les ans, au moment de la moisson, on chantait en son honneur une complainte funèbre à laquelle on avait donné son nom.

BORN (le), ancien petit pays de France, en Gascogne, compris actuellement dans le département des Landes.

BORN (Bertrand DE), troubadour et guerrier, né en Périgord vers le milieu du XIIe siècle, mort à Citrano vers 1210. Il est l'expression la plus complète de cette époque, qui alliait très bien la culture de l'esprit aux mœurs violentes et barbares. Vicomte de Hautefort et seigneur d'un vaste domaine, deux fois son frère Gontrand, qui avait pris les armes, voulant rester seul possesseur de l'héritage paternel. Cette querelle fut le sujet d'un de ses premiers sirventes, qui donne une idée de la violence de son caractère. Ami intime de Henri au Court mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, il le poussa à se révolter contre son père et à prendre les armes contre son frère, Richard Cœur de Lion. Celui-ci, par la cession de quelques terres en Normandie, ayant décidé Henri au Court mantel, dont il connaissait le caractère instable, à abandonner ceux qui s'étaient armés pour lui, Bertrand de Born se vengea du prince par une satire sanglante. Et, s'enfermant dans son château, il résolut de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Assiégé par Richard, il succomba et fut fait prisonnier ; Richard lui pardonna, et, dès lors, il vécut en constante amitié l'unit à l'aventureux guerrier, qu'il surnomma *oc e no*, oui et non.

Son humeur belliqueuse ne pouvant s'accommoder du repos, il alla les deux fois prendre à s'exposer pour vaincre leur père Henri II, et à entreprendre cette guerre parricide pendant laquelle Henri au Court mantel succomba.

Quelque temps après, Richard, devenu roi d'Angleterre, étant parti pour la Terre sainte, Bertrand se laissa entraîner par ses vers et de ses vœux. Quand il revint sur le continent pour se venger de Philippe Auguste, Bertrand de Born se retrouva : ses chansons excitaient ses amis et excitant sa colère par ses poésies violentes. La mort du roi d'Angleterre termina la vie politique et guerrière de Bertrand de Born. Il finit comme la plupart des hommes de ce siècle qui ne mourraient pas sur le champ de bataille : il alla s'enfermer au monastère de Citeaux, où il mourut. Les poésies de Bertrand de Born, poésies satiriques, guerrières, amoureuses, ont été recueillies par Raynouard dans son *Choix des troubadours*. — Son fils, BERTRAND de Born, poète et guerrier comme lui, composa des sirventes, confondus avec ceux du père. On croit qu'il fut tué à la bataille de Bouvines, en 1214.

— BIBLIOGR. : Ant. Thomas, *Poésies complètes de Bertrand de Born* (Toulouse, 1888).

BORN (Ignace, baron DE), minéralogiste allemand, né en 1742 à Carlsbourg, en Transylvanie, mort à Vienne en 1791. Marie-Thérèse l'appela à Vienne en 1776, et le chargea de classer et de décrire le cabinet impérial d'histoire naturelle. On doit à ce savant des ouvrages de minéralogie très estimés ; entre autres : *Lithophylacium Bornianum* (1772) ; *Efficies rerum vrodifformis* (1773) ; *Journal du Bohême et Moravie* (1773), en collaboration avec Noigt ; *Voyage minéralogique de Hongrie et de Transylvanie* (1774) ; *Méthode d'extraire les métaux, particulièrement l'or, et autres substances métalliques par le mercure, etc.* (1787), et divers autres écrits.

BORNA, ville d'Allemagne (Saxe), cercle de Leipzig, sur la Wiebra ; 7.500 hab. Houilleres, tonderies et construction des machines, distilleries. — Pop. du bailliage du même nom : 73.000 hab. — Village de Saxe (cercle de Zwickau) ; 2.300 hab. Carrières de sable.

BORNACCINI (Giuseppe), compositeur italien, né et mort à Ancône (1805-1881), fut élève du Conservatoire de Naples, où il mit brillamment en lumière, dès ses premiers pas d'œuvres au théâtre : *Aver moglie e poco, guidarla e molto*, opéra ; *Ida* ; *i Due Incognite* ; *l'Assedio di Ancona del 1174*. Mais il a écrit un grand nombre de compositions religieuses, et diverses cantates : *il Giuramento*, *l'Inaugurazione*, *il Tributo*, etc.

BORNAGE n. m. Opération qui consiste à fixer d'une manière immuable, au moyen de bornes, la ligne séparative de deux terrains contigus.

— Ch. de f. Ensemble des opérations ayant pour but de déterminer exactement les emprises d'un chemin de fer et, par suite, la limite des terrains qui lui appartiennent.

— Dr. *Action en bornage*. Action intentée par un propriétaire à un propriétaire voisin pour provoquer le placement ou la rectification des bornes sur la limite de leurs terrains respectifs.

— Mar. *Naviguer au bornage*. Naviguer avec une embarcation dont le tonnage ne dépasse pas vingt-cinq tonnes, entre deux ports distants au plus de quinze lieues marines, ce qui permet de faire escale sur le parcours sans être assujetti au règlement du cabotage.

— ENCYCL. Dr. Les immeubles urbains étant séparés par des murs, le *bornage* est surtout nécessaire pour les immeubles ruraux. Cette nécessité est particulièrement évidente dans les pays de plaines, où les champs ne se distinguent guère, et seulement pendant une partie de l'année, que par la variété des cultures. La pratique du bornage était générale, chez les anciens Romains : ils donnaient à leurs bornes agraires, ou « termes », une forme sculpturale, et en faisaient de véritables divinités. V. TERME.

Le bornage comporte, le plus souvent, deux opérations distinctes : 1° la *délimitation*, qui a pour but de fixer la ligne séparative de deux terrains ; 2° l'*abornement* (ou établissement des bornes), qui est la constatation légale de ces lignes. Le bornage se fait ordinairement au moyen de bornes en pierre, dont le sommet est plat. Comme elles sont

faciles à déplacer, on a soin, dans la pratique, d'enfouir au pied de chacune d'elles certaines substances inodorantes, bitumes, ivoire, tuiles, etc., appelées *bornes-signaux*, parce qu'elles garantissent l'authenticité des bornes. L'opération peut être faite à l'amiable, avec experts. Dans le cas contraire, aux termes de l'arrêté du code civil, « tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage, à frais communs, de leurs propriétés contiguës ». De l'application de cette disposition résulte, pour chaque propriétaire, le droit pour l'assurer, le droit d'intenter une action en bornage, droit imprescriptible parce qu'il est inhérent à la propriété et qu'il s'agit ici d'un acte de pure faculté (C. civ., art. [illegible]).

En ce qui concerne la juridiction compétente pour exercer une action en bornage, une distinction est nécessaire : si la propriété ou les titres qui l'établissent sont contestés, l'affaire est du ressort du tribunal civil (C. proc. civ., art. [illegible]). Mais si, dans les cas prévus par la loi du 25 mai 1838, art. 6, au juge de paix de la situation des immeubles a lieu de bornage qui fait saisissez. Les frais de bornage sont proportionnellement à la valeur des parcelles, les frais d'arpentage proportionnels à l'étendue des terrains, les frais de procédure et de jugement.

Le déplacement ou la suppression des bornes donne lieu à une action possessoire (C. proc., art. 3), et, en outre, à une action correctionnelle : c'est un délit passible d'une amende et d'un mois à un an de prison (C. pén., art. 456).

BORNAGER (*jè*) v. n. Chez les bateliers de la Loire, Piquer le rivageau, c'est-à-dire la longue perche dont on se sert pour la manœuvre des chalands, et l'appuyer immédiatement sur le bateau, du côté où il porte, pour pousser le chaland en sens contraire.

BORNAIRE adj. V. BORNAL.

BORNAIS (*nè*) n. m. Terrain mélangé d'argile et de sable.

BORNAL n. m. T. rur. Non par lequel on désignait autrefois un rayon quelconque d'une ruche d'abeilles.

BORNAL, ALE, AUX adj. Qui borne, qui sert de limite : *Les pierres* BORNALES *sont* [illegible] *d'un champ. Des termes* BORNALX. — On dit aussi BORNAIRE.

BORNE (pour *bodne*, du bas lat. *bodina*. — On disait aussi autrefois BORNIE, n. f. Pierre ou autre marque servant à indiquer la limite de deux champs contigus : *Le déplacement ou la suppression des bornes est un délit.*

— Par anal. Limite, frontière d'une contrée, d'un pays, d'une division territoriale : *Les Pyrénées, les Alpes, l'Océan et la Méditerranée sont les* BORNES *naturelles de la France.*

— Par ext. Pierre plantée debout et servant à divers usages : *Avant l'établissement des trottoirs, chaque angle de maison était protégé par une* BORNE.

— Fam. *La borne*, Les rues, la place publique, dans ces expressions : *Pourrez sur la* BORNE, *Dormir de borne.*

— Loc. fam. *Il est la plante comme une borne, Il ne bouge pas plus qu'une borne.* Se dit d'un homme qui se tient debout et immobile.

— Général. Limite de l'étendue, de la nature, de l'action ou du pouvoir : *Les* BORNES *de l'esprit humain, de la raison, de la reconnaissance. Passer, dépasser, franchir les bornes. Sortir des bornes.* Aller trop loin, aller au delà de ce qui est juste, permis ou convenable.

— *Bornes milliaires*, Pierres qui, sur les voies romaines,

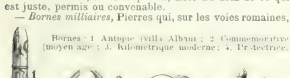

Bornes : 1 Antique (villa Albani) ; 2 Commémorative ; moyen âge ; 3. Kilométrique moderne ; 4. Pr. directrice.

marquaient chaque distance de mille pas. 2 Celles qui déterminent les limites des terrains militaires, et des terrains soumis aux servitudes militaires : *Borne de crapaud*, Grande pierre plantée debout à l'extrémité de la carrière, et que devaient doubler les coureurs. 3 *Bornes kilométriques*, Pierres qui, sur les grandes routes, servent à indiquer les distances, en kilomètres. *Bornes commandées*, Celles qui limitent, entre deux communes contiguës, les terrains communs, tels, que bois, pâturages, bruyères, marais, etc., afin d'éviter toute contestation entre les habitants. *Borne-repère*, Pierre taillée en pierre de forme portant le plus souvent une indication appelée « repère » et servant soit à déterminer un niveau, soit à retrouver un objet enfoui sous le sol ou un point conventionnel qui n'a pas de trace sur le terrain.

— *Bornes protectrices*, Pierres servant d'obstacle à la base des poteaux télégraphiques sur une route, pour empêcher les voitures de les atteindre.

— Electr. Serre-fil portant deux vis en cuivre, dont l'une, à tête carrée à la partie inférieure, sert à comprimer l'un des fils électriques entre la partie basse de la borne et la surface plane d'un corps que traverse la vis ; la seconde, à la partie supérieure, comprime un autre fil passé dans un trou qui traverse la borne.

Borne pour établir le contact électrique.

— Mobil. Siège, sorte de canapé circulaire avec dossier, Sert au centre, qui se place au milieu d'un salon.

— Techn. Carreau de vitre en forme de losange. 2 Ornement de vitrail. (On dit aussi BOSSE).

— Ensyl. Archéol. Les bornes des rues, au moyen âge, étaient coupées, cylindriques ou à pans coupés, ordinairement surmontées d'une calotte ronde. Les plus ordinaires, servant à garer les porches ou bien encore faisant l'office de marchepieds pour les chevaux, étaient sans ornements. Mais il y en avait de très ornées, armoriées, portant des inscriptions commémoratives. Telle celle qui était placée sur le pont de Montereau, en mémoire de la mort de Jean sans Peur ; elle a été détruite en 1820. Son inscription portait :

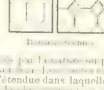
Borne-fontaine.

SYN. **Borne, limite, terme.**

Les *bornes* sont les [illegible] pierres qui [illegible] les hommes, pour [illegible] les limites de leurs propriétés ; les lignes tracées pour marquer l'étendue dans laquelle il faut se renfermer. [illegible] le plus souvent [illegible] gulier, c'est le point où [illegible] tant [illegible].

BORNE, village des Pays-Bas, Overyssel, sur un affluent de l'Aa, sous affluent du Vecht, [illegible] km.

BORNECKE, ville d'Allemagne, Saxe prussienne, 3.200 hab. Mine de lignite ; fabriques de ciment, de chicorée, de sucre, briqueterie.

BORNÉEN, ENNE (*né-in, èn*), personne née à Bornéo ou qui habite cette île. — *Les* BORNÉENS.

— Adjectiv. : Qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Langues* BORNÉENNES.

— ENCYCL. Linguist. Les langues *bornéennes* forment un groupe appartenant vraisemblablement à la souche malaise, et sont parlées dans l'île de Bornéo. Parmi les idiomes *bornéens*, on distingue les quatre suivants : le *biadjou*, le *tedong* ou *tiran*, le *bassofoan* ou *abau* et le *banjermasin*, qui est le plus connu de tous.

BORNÉENE et non **BORNÉENNE** (*né-èn*) n. m. Hydrocarbure isomère de la *dryabanalops camphora*, et qui est un composé dérivant du bornéol.

— ENCYCL. Ce composé est un hydrocarbure répondant à la formule $C^{10}H^{16}$. On le connaît aussi sous les noms de *camphre de Bornéo* ou de *camphre de Bornéo*. Il découle du *dryabanalops* camphora encore vert, et peut être recueilli, puis purifié par distillation. Quand il a été distillé, son odeur rappelle celle de l'essence de terpentine. C'est un liquide insoluble dans l'eau, plus léger qu'elle et bouillant à 165° environ. Il absorbe l'acide chlorhydrique et devient droite le plan de polarisation. D'après Gerhardt, le *bornéene* existerait tout formé dans l'huile essentielle de valériane et dans les éléments d'une autre huile d'eau pour se transformer en bornéol quand on le traite par une solution aqueuse ou alcoolique de potasse. Traité par l'acide acétique, le bornéene de Gerhardt se transformerait en camphre.

Indépendamment du bornéene extrait par Gerhardt de l'huile essentielle de valériane, Jeanjean a extrait de l'alcool de garance une essence à laquelle il attribue la formule $C^{10}H^{16}$ et qui est volatile à 160°. L'essence de Bornéo est employée comme antirhumatismale par les Orientaux.

BORNE-FONTAINE (*tèn*) n. f. Appareil distributeur d'eau en forme de borne et construit généralement en fonte ; un bouton à poussoir, ou un levier, ouvre ou ferme le tuyau d'écoulement. La borne-fontaine a pour but de fournir l'eau nécessaire aux usages domestiques, ou au lavage et nettoyage des ruisseaux des rues.

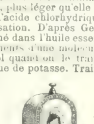
Borne-fontaine.

BORNEIL (Giraud DE), troubadour français de la fin du XIIe siècle, né à Excideuil (Dordogne). Dante en a parlé dans son *Purgatoire*. Nous possédons de lui 82 pièces, d'une lecture assez difficile.

BORNEL, comm. de l'Oise, arr. et à 28 kil. de Beauvais, au confluent de l'Esches et de la Gobette ; 994 hab. Ch. de f. Nord. Carrière, usine métallurgique.

BORNÉO, grande île de l'archipel indo-malais. Elle est séparée par le détroit de Sulu des Philippines au N.-E., par le détroit de Macassar, de Célèbes, à l'E., par la mer de la Sonde, de Java, au S. ; par la mer de Chine, de l'Indo-

Carte de Bornéo.

Chine, au N.-O. Sa forme est assez irrégulière, le faisant ressembler à un triangle. Superf. : [illegible] km. carr. Population : [illegible] que peuplent seulement [illegible] hab. Dimensions : du N. au S., 1.250 kilom. [illegible] 1.150 kilom. C'est la plus grande île de la terre après l'Australie et la Nouvelle-Guinée.

— *Conditions physiques.* Le relief est complexe. D'un côté [illegible] vers le N., le Kinhabalu (4.170 m.) ; vers le S.-O., le Bonkit-Radjah (2.800 m.) ; vers le S.-E., le Kalem (1.600 m.). [illegible] s'enchevêtrent, de vastes dépressions, marécageuses vers [illegible] la température, rafraîchie par les brises de mer et de mon[illegible] Européens le climat ; dans le nord-ouest, elle est constante ; au lieu que dans le sud-est, où les pluies sont apportées par [illegible].

— Grâce à cette humidité, les cours d'eau sont nombreux et abondants ; ce sont le Barito (1.050 kilom., vaste delta) au S., le Koti (260), le Kapouas (800), le Kinabatangan (550), le Kahayan (550), le Kodiang (500). Contrairement à une notion longtemps répandue, l'île ne renferme point de grand lac. — Les côtes, malgré la massiveté des formes générales, sont assez bien découpées ; mais, plates, souvent noyées et bordées de récifs coralligènes, elles n'ont guère de bons ports (Maroudou ou Kinabalon, Santakan) que dans la partie nord. Des îles qui entourent Bornéo, les principales sont celles de Poulo Laout au S.-E., et de Labouan au N.-O.

[illegible] V. MALAISIE.

— *Conditions économiques.* Les richesses minérales, longtemps vantées, sont fort peu connues. La houille est exploitée dans le nord (Labouan), et les salines auprès des fleuves (le Sambas). L'île, de plus, renferme du pétrole, des gisements diamantifères, du fer, du mercure, de l'étain, de l'antimoine, des marais salants. — Grâce au climat, cette île s'est couverte d'une végétation puissante. A part les cultures de la côte et des vallées (riz, tabac), qui sont encore peu importantes, ce n'est qu'une immense forêt de palétuviers, cocotiers, aréquiers, sagoutiers, arbres à gomme, à résine, bambous, etc. La forêt est la principale richesse de l'île. Elle est peuplée d'orangs-outangs, rhinocéros, cerfs, tapirs, chats, et nord, d'éléphants. — Mais ces richesses, animales, végétales, minérales, sont à peine exploitées : l'industrie est nulle ; partant, le commerce n'est encore qu'à ses débuts. L'exportation (une dizaine de millions de francs) pour les colonies hollandaises, une vingtaine pour les anglaises) porte surtout sur les bois de construction, tabac, gommes, coprah ; on importe du sel, des cotonnades, de l'opium, des objets manufacturés.

— *Conditions politiques.* Les Hollandais possèdent plus des deux tiers de l'île (530.000 kil. carr., que peuplent 1.200.000 hab.) ; deux provinces : de la côte occidentale, ch.-l. *Pontianak* ; du Sud-Est, ch.-l. *Bandjermasing*. Seuls, les territoires de la côte sont administrés directement ; à l'intérieur, sultans et radjahs ne sont que protégés. — La partie nord est anglaise (205.000 kil. carr., 600.000 hab.) ; elle comprend le Sarawak, le Labouan, ch.-l. *Elopoura* ; le sultanat de Brunei, avec la ville du même nom ; l'Etat protégé de Sarawak, ch.-l. *Kuching*. Quant à la population, elle se compose en majeure partie des Dayaks, tribus indonésiennes plus ou moins sauvages ; la côte est habitée par des races immigrées : Malais, Chinois, Arabes, Indous.

— *Histoire de la découverte.* Bornéo, aperçue dès 1518 par les compagnons de Magellan, ne fut pas colonisée avant le XVIIe siècle. Les Hollandais s'y établirent en 1609, mais les côtes de la grande île demeurèrent seules à peu près connues jusqu'à notre époque. C'est seulement grâce aux voyages accomplis dans le dernier quart du XIXe siècle par Bock, Posewitz, etc., que les [illegible] gnes de la géologie, de l'orographie et de l'hydrographie de Bornéo ont pu être déterminées et sont aujourd'hui connues.

— BIBLIOGR. : Meyners d'Estrey, *Bornéo* ; Rev. géogr. [illegible] (Rev. mar. et colon., t. LIX) ; Posewitz, *Bornéo* (Berlin, 1889). Bock, *Voyage à travers Bornéo* ; Trad. du Tour du Monde, 1890 ; Bugard, *Situation polit. et économ. des régions de Bornéo* (Rev. mari. et colon., t. CIX) ; [illegible], *Reisen und Forschungsreise in den Molukken und in Borneo* (Francfort, 1896).

BORNÉO BRITANNIQUE DU NORD, colonie anglaise, qui occupe la région septentrionale de l'île de Bornéo (archipel indo-malais). Elle mesure 80.575 kilom. carr., et compte environ 180.000 hab. L'île de Labouan est rattachée administrativement à cette colonie. La capitale est *Sandakan*. Les productions sont celles de la grande île tout entière ; il faut citer en premier lieu : tabac, poivre, café, riz, tapioca, gutta-percha. Mines de houille. Le commerce se fait surtout avec [illegible] pour. Exportation [illegible] ville : le tabac, [illegible].

BORNÉO OCCIDENTAL, [illegible] de l'île. Ses 154.500 kil. carr. (avec les îles Karimata) ne sont peuplés que de 400.000 hab. environ, dont 240.000 indigènes dayaks. Cette colonie est surtout constituée par les bassins du Kaponas et du Sambas. Capitale : *Pontianak* (8.000 hab.) ; Sambas, le chef-lieu du district aurifère, en compte 9 à 10.000. Culture du riz, poivre, canne à sucre, sagou, pavot, tabac. Le commerce d'exportation, qui se fait surtout par Singapour, est aux mains des Chinois : 5 à 6 millions de francs (coprah, gutta-percha, huile de sésé) ; importation : 3 à 4 millions de francs (surtout tissus et riz).

BORNÉO SUD-ORIENTAL, colonie hollandaise dans l'île de Bornéo (archipel indo-malais). Elle occupe les bassins du Barito, au S., du Boulangan et du Koutei, à l'E. Superf : 400.000 kilom. carr. Pop. : 7 à 800.000 hab., dont 650.000 indigènes dayaks et malais. La capitale, *Bandjermassing*, compte 25.000 hab. Cette colonie exporte, comme le Bornéo occidental, de la gutta-percha, et importe surtout des tissus. Commerce général : 5 à 6 millions de francs.

BORNÉODAMBOSE (de *bornéo*, et *dambose*) n. m. Nom donné par Girard au produit obtenu dans l'action de l'acide iodhydrique sur la bornéolite ; sa formule est $C^{8}H^{16}O^{2}$. V. BORNÉOLITE.

BORNÉOL (rad. *Bornéo*) n. m. Alcool qu'on extrait du *dryabanalops camphora*, du camphre ordinaire, du succin, de l'essence de valériane, de lavande, etc. Syn. ALCOOL

BORNER v. a. Mettre des bornes à, marquer les limites de. Borner : Ce bois, ce pré : Serve le borne, de la limite ; l'indiquer à, être contigu à : Bois que borne une pente, le lac et les Alpes bornent l'Italie.

— Fig. Arrêter, restreindre, circonscrire : Borner *la son discours*. Borner *son ambition, ses désirs*.

— Hortic. *Borner une plante*, Rapprocher la terre avec le plantoir autour des racines, lorsqu'on veut la repiquer.

Borné, pas. Qui manque d'intelligence, de capacité, de largeur dans les vues ou les idées : *La plupart des esprits sont bornés* (Montesquieu).

— Poét. *Horizon borné*, Milieu étroit, société de gens dont les pensées et les sentiments manquent de largeur ou d'élévation.

— Anton. **Illimité, indéfini, infini.**

Se borner v. pr. Etre borné, réduit, renfermé dans certaines limites : *Profection qui* se borne *à des promesses*. — Sé limiter, se renfermer dans certaines bornes, ne pas les dépasser : Se borner *au strict nécessaire*. Absol. Se modérer : *Il faut savoir* se borner. Servir de limite l'un à l'autre : *Terrains qui* se bornent.

BORNÉSITE (*zé* — rad. *Borné*) n. f. Substance succée, extraite du caoutchouc de Bornéo.

— Encycl. La *bornésite* $C^{H}H^{O}O^{4}$, extraite par pression du caoutchouc de Borneo, est un suc non fermentescible et non dissolvant la liqueur de Fehling, qui après avoir bouilli quelque temps avec un acide étendu. Elle fond à 175°, se sublime à 250°, presque sans décomposition. Elle est très soluble dans l'eau, mais très peu dans l'alcool ; aussi l'obtient-on cristallisée en prismes quadrangulaires en versant un grand excès d'alcool bouillant dans la solution aqueuse, saturée à l'ébullition. La solution est dextrogyre, avec un pouvoir rotatoire égal à la moitié de celui du sucre ordinaire. La solution de chlorhydrate bouillant donne avec la bornésite un corps qui cristallise en aiguilles prismatiques incolores qui ne réduit pas la liqueur de Fehling et dévie à gauche sur la lumière polarisée. A Gérard l'a appelé *bornéodambose* ; sa formule chimique est $C^{H}H^{O}O^{4}$. La bornésite peut être considérée comme l'éther monométhylique de la bornéodambose, car sa formule peut s'écrire : $C^{H}H^{O}O^{4}(OH^{3})$.

BORNET (Jacques), poète français, né à Besançon en 1816, mort à Porentruy en 1873. Très pauvre et ne pouvant se faire imprimer, il récitait ses poésies en donnant des séances dans les villes qu'il traversait, et se rendit à Paris, où il obtint quelque succès. L'Académie couronna ses deux premiers recueils : *Fêtes de la terre* (1862-1864). Il publia depuis : la *Banqueroute*, comédie en deux actes et en vers (1865) ; *Gaucher de Châtillon*, *la Fille du Jésuite*, *Jodelet* (1870), et la *Nouvelle Aspasie*, drames en vers (1872).

BORNET (Edouard), botaniste français, né en 1828 à Guerigny (Nièvre), élu en 1886 membre de l'Académie des sciences. Il découvrit, avec l'algologue G. Thuret, la fécondation des florideés, et publia les *Notes algologiques* (1874-1880), et les *Etudes phycologiques* (1878). Il s'est consacré presque entièrement à l'étude des algues. Mais on lui doit aussi des travaux sur la constitution des lichens. Il a contribué, en outre, à la détermination, à Antibes, d'un jardin d'essai (jardin Thuret), et à la transformation de ce jardin en un laboratoire de recherches.

BORNÉTIE (*zi* — de *Bornet*, n. du botan.) n. f. Bot. Syn. de griffithsie.

BORNHEM, bourg de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et cdtic. de Malines, près de l'Escaut ; 5.460 hab. Tourbe. Fabrication de toiles, blanchisseries, corderies ; commerce de grains, lin et toiles.

BORNHŒVED ou **BORNHÖVED**, ou **BORNHÆFT**, bourg d'Allemagne (Holstein) ; 820 hab. Au moyen âge, les prélats, les chevaliers et les représentants des villes du Holstein tenaient leurs assemblées en plein air dans ce village, près duquel le roi de Danemark Waldemar II fut défait par Adolphe IV, comte de Holstein, en 1227. La encore, les Danois vainquirent les Suédois, le 6 déc. 1812.

BORNHOLM (*Boringia*), île danoise de la mer Baltique, en forme de quadrilatère, mesurant une superficie de 588 kilom. carrés et comptant 36.000 hab. Fabriques de faïences et poteries, horlogerie, constructions navales, distilleries. Cristaux de roche, grains, duvet d'eider, poissons. Blé, de grandi détacté de la Scanie, cette île, aux côtes abruptes, sans abri pour les gros navires, est dominée par le Rytergaard, qui culmine, entourée de récifs (îlots Kristiansoe), boisée, fertile, moins humide que le Danemark. D'abord indépendante, Bornholm devint danoise au xe siècle. Elle chassa les Suédois vainqueurs du Danemark (1658), résista aux Anglais en 1809, et est restée, avec sa milice spéciale, un fort naturel. Flotille de pêche. Elle a pour chef-lieu *Rome*.

BORNIE ou **BORNIA** n. f. Genre de végétaux fossiles, de la famille des calamodendrées, caractérisant le culm et le dévonien supérieur. On connaît la structure des tiges et des rameaux, la forme des feuilles et des fructifications mâles ; les fructifications femelles n'ont pas encore été découvertes.

Bornie. (Dessin de Renault.)

BORNIER (Henri, vicomte de), littérateur et poète français, né à Lunel en 1825, mort à Paris en 1901. Il a collaboré à plusieurs journaux et revues, a remporté de nombreux prix aux concours de l'Académie française et a publié des romans, des pièces de théâtre et des vers, dont quelques-unes ont formé le fond de ses recueils. Longtemps conservateur, puis administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, il était, en 1895, membre de l'Académie française. Parmi ses ouvrages en prose, nous citerons : *Le Chemin de pèlerinage* (1856), *Dans une tour* (1858), *Le Jeu des vertus* (1883), *Louise de Vaudrey* (1890). Parmi ses œuvres en vers : *le Fils de la terre*, poème (1864) ; *Poésies complètes, 1850-1859* (1894), et les pièces suivantes : *le Cage du lion* (1862) ; *Agamemnon*, tragédie (1888) ; *la Fille de Roland*, drame en vers (1875), son œuvre capitale, qui lui a valu un grand prix à l'Académie française ; *Dimitri*, drame lyrique, musique de Joncières (1876) ; *les Noces d'Attila*, drame en vers (1880) ; *le Moabite* (1880) ; *l'Apôtre*, drame en vers (1881) ; *Mahomet*, drame dont la représentation fut interdite (1890) ; *le Fils de l'Arétin*, drame en vers (1890) ; *France... d'abord!* drame en vers (1900).

BORNINE (de *Born*, n. pr.) n. f. Tellurure naturel de bismuth avec soufre et traces de sélénium. La formule de la *bornine* est : $Bi^{2}Te^{3}S^{2}$; sa forme cristalline est le rhombaèdre aigu ; sa densité varie de 7.4 à 7.5, et sa dureté oscille de 1 à 2. C'est une substance d'un gris de plomb tirant parfois sur le blanc de l'étain. Syn. de tétradymite.

BORNITE de *Born*, n. d'homme) n. f. Chim. Sulfure double de cuivre et de fer, qui ne faut pas confondre avec la bornine.

— Géol. Le nom de *bornite* a été également employé pour désigner l'erubescite appelée aussi *philippite*.

BORNOIEMENT (*bo-a*) n. m. En T. d'arp. Méthode de nivellement à l'aide du niveau à perpendiculaire.

BORNOS, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix, sur le Guadalete ; 5.800 hab. Fabrique de savons, d'huile ; source thermale.

BORNOU, grand Etat du Soudan central, situé presque tout entier dans le bassin du Tchad. Il est borné à l'O. par l'empire haoussa, au N. par le Sahara, à l'E. par le Tchad et le Chari, au S. par l'Adamaoua. Il est arrosé par le Komadougou, affluent du lac Tchad. (V. Tchad). Le sol présente une grande fécondité ; on y cultive le maïs, le mil, l'orge, le riz, le coton et l'indigo ; l'élevage des animaux domestiques, y compris le chameau, se fait également sur une grande échelle. L'industrie prend tous les jours une plus grande importance, surtout celle du tissage, de la teinturerie et de la quincaillerie. Les habitants, en nombre inconnu, sont des nègres du type noir sur laquelle s'est greffé une population kanembou, venue du Kanori avec le cheik Lamino. Il existe, de plus, des colonies d'Arabes pasteurs à l'embouchure du Chari, et de petites colonies d'Arabes marchands. La capitale du pays est *Kouka*, résidence du cheik ou roi du Bornou.

— *Histoire*. Les Arabes avaient connu le Bornou, qui figura ainsi sur les cartes portugaises et sur celle de d'Anville. Les voyageurs européens qui y pénétrèrent furent Denham, Oudney et Clapperton (1823), Barth et Overweg (1851-1852), Gérard Rohlfs (1865-1867), Nachtigal (1869-1874). Le commandant Monteil y séjourna quatre mois en 1892, et on lui doit la meilleure relation qui existe sur ce pays.

— Bibliogr. : Barth, *Reisen in Afrika* (Gotha, 1857) ; Monteil, *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad* (Paris, 1895).

BORNOYER (*noa-ié*, pour *bornoyer*, loucher en anc. franç — rad. *bornoie*, *de bornoie*, *ils bornoies*, *il bornoie*, *nous bornoions*, *vous bornoyez*, *ils bornoient*. *Je bornoyais*, *nous bornoyions*, *vous bornoyiez*, *ils bornoyaient*. *Je bornoyai*, *nous bornoyâmes*. *Je bornoierai*, *nous bornoierons*. *Bornoie*, *bornoyons*, *bornoyez*. *Que je bornoie*, *que nous bornoyions*, *que vous bornoyiez*, *qu'ils bornoient*. *Que je bornoyasse*, *que nous bornoyassions*. *Bornoyant*. *Bornoié*, (*é*) v. a. Viser d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : Bornoyer *une règle, une planche, un mur*. Tracer une ligne droite avec des jalons ou d'autres objets que l'on enfonce dans le sol, en les alignant à l'aide du même procédé : Bornoyer *les arbres d'une allée*.

Absol. : *Pour* bornoyer *avec justesse, il faut se placer à quelques pas des jalons que l'on vise*.

— V. n. Autrefois, Etre borgne. Exécuter un nivellement par bornoiement.

BORNOYEUR, EUSE (*no-a-ieur*) n. Celui, celle qui bornoie : *La balle* bornoyeuse. Perrault.

BORNY, village d'Alsace-Lorraine, sur un plateau légèrement incliné vers la rive droite de la Moselle, à 4 kil. de Metz ; 700 hab. Station de la ligne Metz, V. Lart, sav.

Borny (bataille de). Le matin du 14 août 1870, l'armée française commença à passer la Moselle. Elle était suivie à quelque distance par une partie de la première armée allemande. A 3 heures de l'après-midi, il ne restait sur la

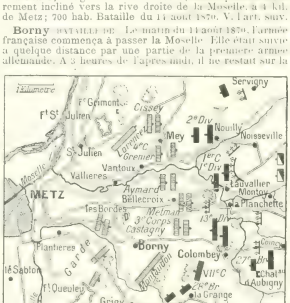

Plan de la bataille de Borny.

rive droite de la Moselle, en fait de troupes françaises, que le 3e corps, quatre divisions, le 2e corps, général de Lamarmitat et la garde impériale. C'est alors que le général von der Goltz, commandant de la brigade d'avant garde du 7e corps allemand, essaya d'arrêter la retraite des Français. Les régiments français font volte-face et se déploient rapidement autour de Borny, en un demi-cercle. Cruellement décimés par le feu des chassepots, les bataillons de von der Goltz sont ramenés en arrière. A 8 heures, la nuit met fin au combat. Sur aucun point la ligne française n'avait été entamée, et, au point de vue tactique, les Allemands étaient vaincus. Mais cette bataille eut pour effet, en retardant d'un jour la retraite des Français, de donner le temps à la seconde armée allemande (Frédéric-Charles) d'accourir pour barrer la route de Verdun. Contre 60.000 Français, 70.000 Prussiens avaient été engagés. Ils perdirent 5.000 hommes. Du côté des Français, il y eut 3.400 hommes hors de combat. Le général Decaen fut blessé mortellement, et les généraux Duplessis, de Castagny et Clérembaut furent plus ou moins grièvement atteints. Bazaine fut contusionné à l'épaule par un obus.

— Bibl. : Duquet, *Les Grandes Batailles de Metz* (1888) ; Hédon, *Description des plans des batailles de Borny, etc.* ; Bazaine, *Rapport officiel sur la bataille de Borny*.

BORO-BOUDOR, ville en ruine de l'Insulinde (île de Java), près du confluent du Progo et de l'Ello. Le grand temple de cette localité est encore un merveilleux spécimen de l'art brahmanique.

BOROCALCITE (de *bore*, et *calcite*) n. f. Borate hydraté naturel de chaux, d'un beau blanc, et trouvé au Pérou. Syn. de hayésine.

BOROCÈRE (du gr. *boros*, nom d'insecte, et *kéras*, corne) n. m. Genre de lépidoptères-hétérocères, de la famille des bombycides, et dont l'espèce type est le *borocère de Madagascar*.

— Encycl. Le *borocère* vit à Madagascar et à l'île Bourbon. Les Malgaches nomment le papillon *landibé* (*landi*, soie, *bé*, grand), et *tanimanoky lamb*, ver, *manoky*, noire la chenille. Celle-ci, comme le papillon, vit sur l'ambrevade, arbuste de la famille des légumineuses. Les cocons sont d'un jaune clair et donnent une soie très solide, employée à la fabrication des lambas, ceintures, des étoffes de vêtements et des lincuels. Pour obtenir la soie, les Malgaches écrasent les cocons et les enterrent de façon qu'ils fermentent ; ensuite, après les avoir fait bouillir dans de la lessive, ils les lavent, les repètent dans la lessive, puis les cardent, et filent la bourre à la quenouille.

Borocère (gr. nat.).

BOROCHOIR n. m. Techn. V. borasseau.

BORODINE (Alexandre-Porphyriévitch), savant et musicien russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1834-1887), descendant, dit-on, des princes Imérétinsky, c'est-à-dire des derniers rois d'Imérétie, le plus beau de ses ancêtres royaumes du Caucase. Professeur de chimie à l'Académie de médecine et de chirurgie de Saint-Pétersbourg, conseiller d'Etat, auteur de nombreux mémoires scientifiques publiés dans des recueils russes et allemands, il se consacra de s'occuper de musique avec passion, se fit remarquer comme compositeur et est considéré comme l'un des chefs de la jeune école musicale russe.

Borodine.

Borodine a écrit deux symphonies, deux quatuors pour instruments à cordes, un tableau symphonique curieux intitulé *Dans les steppes de l'Asie centrale*, un certain nombre de romances et quelques autres morceaux de genres divers. Il y a dans ces compositions du talent, de l'inspiration, et aussi parfois des procédés excessifs qui ne sont pas toujours du meilleur goût. Il est difficile de le juger strictement en ce qui concerne le théâtre : le seul opéra qu'il ait écrit, *le Prince Igor* (représenté à Saint-Pétersbourg trois ans après la mort de l'auteur, en 1890), était resté inachevé et avant dû être terminé par Rimsky-Korsakow et Glazounow. Cependant, il y a dans cette partition des pages qui lui appartiennent, conçues dans le vrai sentiment russe et qui présentent un vif intérêt.

Partisan ardent de l'accession des femmes à l'enseignement supérieur, il fonda, avec le professeur Rudniew et Mme Tarnowskaïa, l'Ecole de médecine pour femmes de Saint-Pétersbourg, où il enseigna lui-même la chimie à partir de 1872, et dont il ne cessa de s'occuper jusqu'à son dernier jour.

BORODINO, village de la Russie d'Europe (gouv. de Moscou), sur la Kaloga ; 200 hab. Les Russes donnent le nom de Borodino à la bataille de la Moskowa, gagnée par Napoléon le 7 septembre 1812.

BOROFLUORURE n. m. Composé chimique d'un métal avec le bore et un fluorure.

BOROGLYCÉRINE n. f. Désinfectant composé d'acide borique et de glycérine. (Il a été décrit vert par le chimiste allemand Barff, qui l'obtint en chauffant ensemble parties égales d'acide borique et de glycérine.)

BOROMORPHE (du gr. *boros*, nom d'insecte, et *morphé*, forme) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, voisins des boros, et dont les deux espèces connues habitent : l'une l'Espagne, Madère et l'Algérie, et l'autre l'Arménie.

Boromorphe (gr. 2 fois.)

BOROMYRMOCALCITE (de *bore*, *natron*, et *calcite*) n. f. Borate naturel de chaux avec soude. Syn. de ulexite.

BORONELLE *nel* n. f. Genre de rutacées, dont la seule espèce connue est un arbrisseau glabre de la Nouvelle-Calédonie.

BORONGAN, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines, île et prov. de Samar) ; 9.500 hab. Plantations de palmiers. Commerce important.

BORONIE de *Boronia*, bot. trad. n. f. Genre de rutacées, comprenant de petits arbustes qui croissent en Australie et en Tasmanie.

BORONIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, ayant pour type le genre *boronie*. — Une BORONIÉE.

BOROS (rous), du gr. *boros*, voracité. n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionides, renfermant une seule espèce, noire, allongée, de taille moyenne, qui habite l'Europe boréale.

Boros (gr. 5 fois) — Boronie

BOROSILICATE n. m. Sel double, formé de la combinaison d'un borate avec un silicate.

BOROSILICIQUE adj. Se dit, en minéralogie, des corps combinés avec le bore et le silicium.

BOROS-JENO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat d'Arad), sur le Maros. 3.125 hab. Vin vestimes. — Pop. du district du même nom : 31.800 hab.

BOROS-SEBES, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat d'Arad), sur le Kovas-Dlanc : 1.800 hab. Chef-lieu du district peuplé de 31.000 hab.

BOROUGHBRIDGE, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Ure ; 980 hab. Commerce de quincaillerie. Victoire d'Edouard II sur le comte de Lancastre (15 mars 1322).

BOROUTZ, village d'Austro-Hongrie (Bukovine) ; 2.000 h.

BOROVAN, bourg de la Bulgarie ; 2.500 hab.

BOROVITCHI, ville de Russie (gouv. de Novgorod), sur la Msta ; 11.100 hab. Navigation et industrie actives. — Pop. du district du même nom : 128.500 hab.

BOROVSK, ville de Russie (gouv. de Kalouga), sur la Protva ; 10.250 hab. Commerce de lin, chanvre, cuirs, etc. ; récolte d'ail et d'oignons d'une grosseur proverbiale. En 1610, Borovsk fut pris, après une belle défense de Michel Volkonsky, par les troupes du faux Dimitri II. — Pop. du district du même nom : 81.000 hab.

BORRAGINACÉES (du lat. *borrago, inis*, bourrache) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la *bourrache*. — Une BORRAGINACÉE.

— ENCYCL. La famille des *borraginacées* renferme des plantes herbacées, des arbustes et même des arbres, à feuilles alternes, couvertes, comme les tiges et les rameaux, de poils ordinairement rudes, qui ont fait donner à cette famille le nom de *aspérifoliées*. Le fruit se compose de quatre akènes, rarement soudés, formant un fruit sec ou charnu, à une ou plusieurs loges. Les plantes de cette famille sont répandues dans les régions tempérées du globe. On les divise en deux tribus : les *cordiacées*, et les *borraginées* proprement dites. Ces plantes possèdent un certain nombre de propriétés médicales et industrielles.

BORRAGINASTRE (nastr') n. f. Section du genre borrago.

BORRAGINÉES n. f. pl. Bot. Syn. de BORRAGINACÉES.

BORRAGINOÏDE du lat. *borrago, inis*, bourrache, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Section du genre trichodesme.

BORRAGO n. f. Nom scientifique du genre bourrache.

BORREL (Maurice-Valentin), graveur en médailles français, né à Montauban. Osse en 1804, mort à La Rue, (Loiret) en 1882. On lui doit des médailles commémoratives des événements historiques de 1848 à 1876 ; notamment, la *Translation des cendres de Napoléon*, la *Mort du duc d'Orléans*, le *Mariage du duc de Montpensier*, la *Soumission d'Abd-el-Kader*, *Louis-Napoléon nommé président de la République*, le *Décret du 2 décembre*, la *Distribution des aigles*, *prêtre à la garde nationale*, etc. Borrel a également gravé avec talent un nombre considérable de portraits : Pie IX, Napoléon III (pour la collection des rois de France), Napoléon III souvenir de l'Exposition universelle, Cavaignac, Lamartine, Guizot, Victor Hugo, Meyerbeer, etc. — Son fils, ALFRED, également graveur en médailles, né à Paris en 1847, fut son élève. Parmi ses principaux ouvrages, rappelons : *l'Hospitalité suisse*, médaille (1873) ; *l'Industrie pendant la Tour-de*, médaille 1874 ; *la Justice*, médaille pour la commission des monnaies et médailles ; *Claude Bernard*, pour le ministère de l'instruction publique ; *Charles Sauvageot*, *Paul Bert*, *Cremieux*, *Poisson*, médailles en bronze ; *Victor Hugo* ; etc.

BORRÉLISTES *bor'l*, n. m. pl. Membres d'une secte fondée en Hollande, au XVIe siècle, par un certain Jean Borrel, qui repoussait tout commentaire de la Bible, et dont les adeptes se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs. — Un BORRÉLISTE.

BORRELLY (Alphonse-Louis-Nicolas), astronome français, né à Rougemont-Le-Château (Doubs) en 1842. Il découvrit un certain nombre d'étoiles variables, de nébuleuses et de comètes. On lui doit, en outre, la découverte des planètes telescopiques suivantes : *Hypnos*, n° 91 (1866) ; *Diké*, n° 99 (1868) ; *Tyche*, n° 110 (1870) ; *Lamia*, n° 117 (1871) ; *Ludmila*, n° 120 (1872) ; *Lucina*, n° 146 (1875) ; *Deiamire*, n° 157 (1875) ; *Ophrosine*, n° 171 (1877) ; *Bianca*, n° 172 (1877) ; *Ino*, n° 173 (1877) ; *Amphitrite*, n° 198 (1879) ; *Antiope*, n° 233 (1883) ; *Cassandra*, n° 240 (1884) ; *Asporina*, n° 246 (1885) ; *Adonis*, n° 298 (1887) ; *Polyxo*, n° 308 (1891) ; *Phaeo*, n° 322 (1894) ; *Alkeste*, n° 360 (1894).

BORRÉRIE de *Borrer*, n. pr. n. f. Bot. Syn. de SPERMACOCE.

BORRI (Joseph François) en lat. *Borrus*, alchimiste et sectaire, né à Milan en 1627, mort à Rome en 1695. Après une jeunesse désordonnée, il affecta une grande austérité, se prétendit inspiré de Dieu, attira un certain nombre de disciples à qui il imposa le vœu de pauvreté pour leur extorquer leurs biens, fut poursuivi par l'Inquisition et condamné au feu (1661). Sortant enfin de Rome, il se rendit successivement à Milan, Strasbourg, Amsterdam, et à Hambourg, où, il se [illegible] faire de l'or. Il obtint ainsi de grosses sommes de la reine Christine de Suède, puis du roi Frédéric III, qui l'avait appelé à Copenhague. A la mort de ce prince (1670), il partit pour la Turquie ; mais, arrêté et livré au pape, il fut incarcéré au château Saint-Ange, où il mourut.

BORRICHIE *bo-ri-ch*, Genre de composées-hélianthoïdées, renfermant des arbustes touffus ou grêles, qui croissent sur les rivages américains, aux Antilles.

BORRIOL, bourg d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]) ; 3.100 hab. Fabriques d'huiles ; moulins.

BORROMÉE (saint Charles), l'un des héros de la charité chrétienne, issu d'une ancienne famille de Lombardie, né au château d'Arone, sur les rives du lac Majeur, en 1538, mort à Milan en 1584. Il était neveu du pape Pie IV, qui le fit, à vingt-deux ans, archevêque de Milan, cardinal, et lui abandonna en grande partie la direction des affaires générales de l'Eglise. Sa vaste intelligence et son activité le rendirent un des plus [illegible] ses lumières. A cette époque, il n'était pas encore ordonné prêtre, et il ne le fut qu'en 1563. Trois ans plus tard, il obtint du pape l'autorisation d'aller personnellement dans son diocèse, à la mission de [illegible] [illegible] [illegible]

château à Crogne et [illegible] le bombarder et le força à capituler. [illegible] le [illegible] et mourut à Saint-Pétersbourg en 1825. Il était à peine âgé de sept ans lorsque sa jolie voix de soprano le fit admettre parmi les chantres de la chapelle impériale, où il fut remarqué par l'impératrice Elisabeth, qui le confia aux soins du compositeur italien Galuppi, maître de la chapelle, lequel commença son éducation musicale. Puis la souveraine envoya le jeune Bortniansky se perfectionner en Italie. A son retour, il fut nommé directeur du chœur des chantres de la chapelle. C'est pour ce chœur que Bortniansky écrivit, dans un style majestueux et superbe et dans une couleur véritablement nationale, des psaumes à quatre et huit parties d'une originalité saisissante, une messe à quatre à huit parties et une suite de morceaux [illegible] sentiment plein de profondeur. La musique religieuse russe n'a pas de modèles plus accomplis.

BORTSTOLLE n. f. Nom par lequel on désignait, aux XIVe et XVe siècles, les douilles des chandeliers où se montaient les chandelles. (C'est sans doute une forme archaïque du mot *bougeoir*.) La bortrolle était une bobèche mobile comme les [illegible] et les boccalets, qui restèrent en usage jusqu'au XVIe siècle.

Bortstolle.

BORURE n. m. Chim. V. BORE.

BORURÉ, ÉE adj. Qui est à l'état de borure : qui contient du borure.

BORUSCI ou **BORUSSI**, peuple de l'ancienne Sarmatie (Europe), habitant le littoral maritime du pays qui est devenu la Prusse. — *Un* BORUSCUS (ou BORUSSUS).

BORY (Gabriel), officier de marine et savant français, né à Paris en 1720, mort en 1801. Il acquit dans les gardes de la marine une instruction nautique très complète et commença à se faire connaître, en 1751, par une description claire et exacte de l'octant à réflexion inventé par Hadley. Chargé de déterminer la position des caps Finistère et Ortégal, il y réussit parfaitement, malgré de très grandes difficultés. Il dressa une carte très-détaillée et plusieurs points des côtes de Portugal et de l'île Madère. Nommé plus tard gouverneur général de Saint-Domingue et Indes sous le Vent, il proposa divers adoucissements au Code noir, mais il fut rappelé par le ministre Choiseul avant d'avoir pu réaliser les réformes qu'il projetait. Ses travaux lui valurent, en 1798, une place à l'Institut. Outre des mémoires sur les observations qu'il avait été chargé de faire, on lui doit un *Mémoire sur la possibilité d'ajouter de Pouvrages en écaille les lunettes* (1787), et des *Mémoires sur l'odonométrie de la mesure et des colonnes, par un affineur-ajusteur de la monnaie* (1788).

BORY DE SAINT-VINCENT (Jean-Baptiste-Marie-Georges), militaire et naturaliste français, né à Agen en 1780, mort à Paris en 1846. Il fit partie, en 1800, comme naturaliste, de l'expédition scientifique dirigée par le capitaine Baudin ; puis il revint en Europe en étudiant les principaux archipels de l'Afrique. Il prit ensuite part, comme officier, aux principales campagnes de l'Empire, fut attaché au dépôt de la guerre comme colonel et envoyé par son département comme membre de la Chambre des représentants. Proscrit par la Restauration en 1815, Bory se retira en Belgique et continua à y livrer à des études d'histoire naturelle qui l'avaient conduit en Allemagne et en France, où il rentra en 1819. Chargé successivement de la direction de l'expédition scientifique de Morée en 1829 et de la présidence de la commission scientifique pour l'exploration de l'Algérie, il mourut général, chef du bureau historique au dépôt de la guerre et correspondant de l'Académie des sciences. Son *Essai sur les îles Fortunées* (1803) ; son *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique* (1801) ; puis son *Relation de l'Atlas* (1836) comptent parmi ses ouvrages les plus importants. Bory de Saint-Vincent a encore publié des ouvrages d'histoire naturelle en collaboration avec d'autres savants, et a contribué à la publication des *Annales générales des sciences physiques* (1819-1821).

BORYE n. f. Bot. Syn. de FORESTIÈRE. Genre d'apiaïlanthées, renfermant les herbes dont le port rappelle celui des cactées ou aloès, et dont on connaît plusieurs espèces australiennes.

BORYNE n. f. Bot. Syn. de CÉRAMIE.

BORYS. Autre orthographe de BORIS.

BORYSLAW, village de l'Austro-Hongrie (Galicie) : 10.500 hab. Sources de naphte et gisements d'ozokérite les plus riches de la Galicie.

BORYSTHÈNE, ancien nom des Scythes, père de Thoas, roi de Tauride, qui figure dans la légende d'Iphigénie. Borysthène a donné son nom à une ville et à un fleuve de Sarmatie (aujourd'hui le Dniepr).

BORYSTHENE, fleuve côtier de l'ancienne Sarmatie d'Europe, se jetant dans le Pont-Euxin (aujourd'hui le Dniepr).

BORYSTHÉNIEN, ENNE (*ciss, in-ém, en*), celui, celle qui habitait les bords du Borysthène. — *Les* BORYSTHÉNIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce fleuve, aux contrées qui l'arrosent ou à leurs habitants : *Histoire* BORYSTHÉNIENNE.

BORZEK, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur un affluent de la Bistritza ; 450 hab. Eau minérale très réputée dans le pays ; verrerie, tourbières.

BORZNA, ville de Russie (gouv. de Tchernigov), sur la *Borzna*, affluent de la Desna ; 12.100 hab. Tannerie, huileries. Ch.-l. de district.

BOS (Lambert), philologue et critique hollandais, né en 1670 à Workum (Frise), mort en 1717. Il fut professeur de langue et de littérature grecques à l'université de Franeker. On a de lui : *Exercitationes philologicæ* (1700) ; *Ellipses nonnullæ* (1702, ouvrage devenu classique) ; *Antiquitates graecae ex marmore pariensi collectaneae* (1708) ; *Ellipses novae* (1713, ouvrage devenu classique) ; *Antiquitates graecae ex marmore pariensi collectaneae descriptae* (1714) etc.

BOSA, ville et port du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]), sur la côte O. de l'île, à l'embouchure du Terno ; 6.700 hab. Pêcherie de corail, tannerie.

BOSAN (mot turc) n. m. Breuvage fait avec du millet bouilli dans l'eau, dont les Turcs font grand usage.

BOSATSOU (trad. japon. du terme sanscrit *bodhisattva*) n. m. Au Japon, les Bosatsou, et en particulier Kouan-on, sont l'objet d'un culte fervent, et exercent une influence en leur intervention dans les choses du monde et en leur amour des hommes. C'est à eux, et non aux Bouddhas, que l'on s'adresse pour obtenir toutes les faveurs spirituelles et matérielles : santé, biens de la terre, honneurs et bonne condition dans la vie future.

BOSBOK (*boz'-bok*) n. m. Nom vulgaire, au Cap, de l'antilope *tragelaphus scriptus*.

BOSBOOM (Johannes), peintre hollandais, né à La Haye en 1817, mort en 1891, à Utrecht. Il a laissé des toiles fort connaître par des intérieurs d'églises et de monastères, dessinés avec beaucoup de fermeté et habilement éclairés. Il a pris part, en France, aux Expositions universelles de 1855 à 1889. Les aquarelles possédées par lui, en 1889, lui valurent une médaille d'argent.

BOSBOOM (Anne-Louise-Gertrude TOUSSAINT, dame), femme de lettres hollandaise, née à Alkmaar en 1812, morte à La Haye en 1886. Elle épousa le peintre Johannes Bosboom, et écrivit un grand nombre de romans et de nouvelles. Nous citerons : *le Comte de Beaumelare* (1839), *le Vieuxbois Lancelot* (1850), *Legenden van Nederland* (1856), *Les Amants de Scheveningue* (1857), *Toneelstukken van de Kamer van Lancelot* (1858), *Deux Adonis* (1861), *Gideon Florenz* (1864), *Un chatelaine de Lydeck* (1868), *Mémoires* (1892), *Fritz Milliam et ses amis* (1869), *le Pacte* (1872), *Le Chevalier de Kamer* (1874), *le Maître Fleurs* (1875), *le Chœur de Lauer* (1876), etc.

BOSC (Le), comm. de l'Ariège, arrond. et à 12 kilom. de Foix, sur l'Argot ; 1.041 hab.

BOSC (Pierre THOMINES DU), théologien protestant français et l'un des prédicateurs les plus éloquents de l'Église réformée. Né à Bayeux en 1623, mort à Rotterdam en 1692. Fils d'un avocat au parlement de Rouen, il étudia la théologie à Montauban et à Saumur. En 1645, il devint l'un des pasteurs de l'Église de Caen. En 1664, on obtint contre lui une lettre de cachet qui le relégiait à Châlons. Le faux témoignage d'un nommé Pommier avait été cause de cette disgrâce. Du Bosc resta quelque temps à Châlons, où l'évêque le traita d'ami à cause de ses prévenances. Plusieurs personnes, le sévère duc de Montausier entre autres, ont démontré au roi son innocence, il recouvra la liberté de retourner dans son Église. A la révocation de l'édit de Nantes, du Bosc eut le sort de tous les autres ministres : il dut s'exiler. Il se retira en Hollande, où il fut ministre de l'Église de Rotterdam jusqu'à sa mort.

BOSC D'ANTIC (Paul), médecin de Louis XV, né dans le Languedoc en 1726, mort en 1784. Il perfectionna la fabrication des glaces et du verre, et publia un traité de la verrerie des traités estimés. Ses ouvrages ont été réunis et publiés à Paris (1780).

BOSC (Louis-Augustin-Guillaume), naturaliste, né et élevé à Paris (1759-1828). Fils du précédent, il se livra d'abord au goût pour la botanique, puis fut nommé secrétaire de l'intendance et des postes. Ses relations avec Roland et les girondins l'obligèrent à se cacher pendant la Terreur dans son petit domaine de Sainte-Radegonde, près de Montmorency. Nommé consul en Amérique après le 9 thermidor, il en profita pour recueillir sur les animaux du nouveau monde de nombreuses et importantes observations qu'il publia au retour à Paris, en 1796. Il fut inspecteur général des pépinières de l'État (1802) et membre de l'Académie des sciences (1806). Bosc devint professeur de culture au Jardin des plantes. Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Histoire naturelle des coquilles* (1801), *Histoire naturelle des crustacés* (1802), *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle* (1803) ; *Dictionnaire raisonné d'agriculture*. En outre, dépositaire des manuscrits de Mme Roland, il a publié les *Mémoires* de la célèbre girondine, dont il resta l'ami jusqu'à la dernière heure.

— BIBLIOGR. : G. Cuvier, *Éloge historique de Bosc* ; A. de Silvestre, *Notice biographique sur Bosc* (1829) ; Mme Roland, *le Naturaliste Bosc* (Paris, 1882) ; de Pronville, *Notice nécrologique sur Bosc*.

BOSC (DE MONTANDRÉ DU). V. DUBOSC DE MONTANDRÉ.

BOSCA n. f. Bot. Syn. du genre BOSCIE.

BOSCAN ALMOGAVER (Juan), poète espagnol, né à Barcelone vers 1495, mort en 1542. Il entra dans la carrière militaire, et obtenait une distinction dans les armées de Charles-Quint en Italie. Là, il apprit la langue italienne et se livra à la lecture des poètes de ce pays ; il fut surtout frappé de la grâce des vers hendécasyllabiques, mètre harmonieux qu'il introduisit plus tard dans la poésie espagnole. Ayant quitté l'armée, il accepta les fonctions de gouverneur du jeune Alvarez de Tolède, le futur duc d'Albe. Il recueillit ses propres œuvres pour les faire imprimer avec celles de Garcilase de la Vega, le plus cher de ses amis et son émule dans la carrière poétique. Les poésies des deux amis furent imprimées par la veuve de Boscan, à Medina del Campo 1543. Celles de Boscan se composent de sonnets et de pastorales dans le goût italien, où il prend pour modèles Pétrarque, Dante, Politien, l'Arioste et le Bembo ; épîtres et autres pièces en vers blancs ; traduction en prose du Cortegiano de Castiglione, et de Boscan, se composent de sonnets et de pastorales dans le goût italien, où il prend pour modèles Pétrarque, Dante, Politien, l'Arioste et le Bembo ; épîtres et autres pièces en vers blancs ; traduction en prose du Cortegiano de Castiglione, et de Boscan, de Baltasar Castiglione, qu'il avait connu en Italie (1559), et de diverses autres traductions, parmi lesquelles [illegible] *Héro et Léandre*, de Musée.

BOSCARY DE VILLEPLAINE (Jean-Baptiste-Joseph), financier et officier de la garde nationale parisienne, né à Lyon en 1757, mort en 1827. Agent de change à Paris en 1789, il s'est rendu célèbre par le rôle qu'il a joué, dans quelques-unes des grandes journées de la Révolution, comme commandant du bataillon « feuillant » de la section des Filles-Saint-Thomas. Dans la journée du 20 juin, lorsque les Tuileries étaient déjà envahies par le peuple, Boscary accourut avec ses grenadiers et réussit à préserver la personne du roi. Au 10 août, c'est encore le bataillon de Boscary qui gardait les Tuileries et qui, lorsque Louis XVI se réfugia auprès de la Législative, se réunit aux Suisses survivants pour escorter la famille royale. Mis hors la loi, il se réfugia en Suisse, puis l'Angleterre, il revint à Paris et reprit son ancienne profession d'agent de change. Il fut anobli par la Restauration.

BOSCARY DE VILLEPLAINE (Mme), femme d'esprit, célèbre sous la Restauration et la monarchie de Juillet, par le salon moderne qu'elle avait ouvert place Vendôme, dans l'ancien hôtel du fermier général Dangé, et qui était surnommé le *Pavillon de Mahomet* à cause des [illegible] qui le fréquentaient, [illegible] par un air lestre délicieux et par la sélection de ses [illegible] causeries, y entretenait la maîtresse du logis. Ce salon était un terrain neutre, une réunion tout intime, où les marquises de vieille roche coudoyaient les duchesses de l'Empire et les grandes dames étrangères, autour desquelles papillonnaient une foule de gentilshommes haut titrés, et de personnages répétés par leur esprit.

BOSCAWEN (Edouard), amiral anglais, né en 1711, mort en 1761. Capitaine en 1740, il se distingua aux sièges de Puerto-Bello et de Carthagène. Il prit une part importante aux guerres maritimes contre la France et se distingua au combat du cap Finistère (1747). Il conduisit le siège de Pondichéry, qu'il fut obligé de lever. Lord de l'amirauté en 1751, il battit la flotte française à Terre-Neuve en 1755, et à Lagos en 1759, où il brûla cinq vaisseaux et fit deux mille prisonniers. Le parlement lui vota une pension de 75.000 francs.

BOSCH (Jérôme VAN ACKEN [ACUEN OU AKEN], dit **BOS** ou), peintre, sculpteur et graveur hollandais, né vers 1462 à Bois-le-Duc (en allem. *Bosch*, d'où lui est venu son surnom de **BOSCH**), mort en 1516. Il est, avec Van Ouwater, un des premiers artistes qui peuplèrent la Hollande. Il affectionnait les sujets fantastiques : *Sa Tentation de saint Antoine*, qui est au musée d'Anvers, peut être considérée comme un chef-d'œuvre du genre. Il a fait plusieurs repetitions de ce sujet : le Belvédère de Vienne en a une, et on en voit trois autres à Madrid. L'académie des arts, à Vienne, possède le triptyque du *Jugement dernier*, tableau dont il existe une répétition à Berlin ; et le Louvre, un *Enfer*.

BOSCH (Balthazar VAN DEN), peintre flamand, né et mort à Anvers (1675-1715). Il dut sa première célébrité à un portrait du duc de Marlborough. Il a laissé un ouvrage fut composé pour les arbalétriers d'Anvers ; il contient les portraits en pied des chefs de cette confrérie.

BOSCH (Jérôme DE), l'un des meilleurs poètes latins de la Hollande, né à Amsterdam en 1740, mort en 1811, fut curateur de l'Université de Leyde. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Poemata* (1803) ; *Appendix poematum* (1808) ; *Laudes Bonapartii, elegia ad Gallium*, poème qui fut réimprimé en français, en hollandais et en allemand.

BOSCHIE n. f. Genre de malvacées-hibiscées, dont on connaît deux espèces de l'archipel Indien. Ce sont des arbres à feuilles écailleuses en dessous, ressemblant à celles des durions.

BOSCHIMANS. Ethnol. V. BOSJESMANS.

BOSCHNIAKIE (*bosk, kii*) n. f. Genre d'orobanchacées, comprenant des plantes herbacées à hampe charnue, originaires de l'Amérique boréale, de l'Asie boréale et orientale, du Mexique et de l'Himalaya.

BOSCIE n. f. Genre de capparidacées, comprenant des arbrisseaux inermes de l'Afrique tropicale. — Syn. de TODDALIE. — Syn. de RUNIPÈRE.

— ENCYCL. Les nègres mangent les fruits de la *boscie* du Sénégal. Les feuilles, réduites en pâte, sont employées contre les maux de tête. La racine est vermifuge. Le bois, pâle, donne un goût sucré à l'eau, dont on se sert alors pour pétrir des gâteaux ; mais les fleurs ont une odeur stercorale.

BOSCO (Jean, don), prêtre et écrivain italien, né à Castelnovo d'Asti en 1815, mort à Turin en 1888. Sans autres ressources que son activité et son zèle, il parvint à fonder l'ordre des salésiens (ou prêtres de Saint-François de Sales), qui ont pour mission de recueillir les enfants abandonnés ou pauvres, et d'en faire des ouvriers agricoles ou industriels. Il laissa, en mourant, cent cinquante établissements charitables en pleine prospérité, qui abritaient près de trois cent mille enfants. On lui doit quelques ouvrages de piété, parmi lesquels nous citerons : *Saint Pierre, prince des apôtres*, qui a été traduit en français (1867), et *Vie de saint Joseph* (1893).

BOSCO (Bartolomeo), célèbre prestidigitateur italien, né à Turin en 1793, mort près de Dresde en 1863. Soldat à dix-neuf ans, il fut fait, en 1812, prisonnier en Russie. Rendu à la liberté, il utilisa son talent d'escamoteur, et, grâce à sa merveilleuse adresse, acquit une grande réputation, non seulement en France, mais dans les principales villes d'Europe et d'Amérique où, pendant presque un demi-siècle, il donna des séances de prestidigitation, et fit des tours de cartes tout à fait extraordinaires.

BOSCO-REALE, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples, au pied du Vésuve]) ; 5.750 hab. Centre agricole. On y

Trésor de Bosco-Reale : 1. Aiguiere ; 2. Cantharo ; 3. Patere ; 4. Vase à boire ; 5. Gobelet.

a découvert, en 1895, un trésor antique remarquable, aujourd'hui en majeure partie au Louvre. Ce trésor constitue une orfèvrerie de table, exécutée par des artistes grecs ; cette orfèvrerie est de provenance alexandrine.

BOSCOT *dog*, **OTTE** n. Pop. Personne petite, lourde et contrefaite.

BOSCO-TRE-CASE, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Naples), au pied du Vésuve, 5 200 hab. Fabriques de tissus de soie, centre agricole, sericiculture.

BOSCOVICH Roger-Joseph, mathématicien et astronome, de l'ordre des jésuites, né à Raguse en 1711, mort à Milan en 1787. Fondateur de l'observatoire de Milan, il en dirigeait le cours de la marine à Paris, de 1773 à 1785. Il contribua à répandre en Italie les théories de Newton. Il a laissé de nombreux ouvrages sur l'astronomie, les mathématiques, la physique, etc., parmi lesquels : *Opuscula varia*, 1736, où il donne la solution, géométrique du problème de l'équateur d'une planète déterminée par trois observations d'une tache ; *Philosophiae naturalis Opuscula*, 1742 ; un dictionnaire latin ; *Dissertatio de vacuo et materia*, 1760 ; *Opera pertinentia ad opticam et astronomiam*, 1785, etc.

BOSC-ROGER (le) ou **BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS**, comm. de l'Eure, arr. et à 11 kil. de Pont-Audemer, sur le plateau du *Roumois* ; 1 142 hab. Tissage et préparation de trames pour la fabrication d'Elbeuf, bas-pierres.

BOSDARROS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 16 kilom. de Pau, entre le Gest et le Neez, affluent du Gave de Pau ; 1 058 hab. Moulins.

BOSEL n. m. En T. d'arb. Partie arrondie servant de base aux colonnes. « On donne le plus souvent à cette partie le nom de boule.

BOSÉLAPHE m. lat. *bos*, bœuf, et du gr. *elaphos*, cerf. n. m. Genre d'antilopes qui est synonyme de oryx. V. oryx.

Encyclo. Les *boselaphes* sont de grandes antilopes à cornes en ville, dont on connaît trois espèces de l'Afrique orientale et du Soudan, parmi lesquelles le nilgaut.

Boselaphe.

BOSIE ou **BOSÉE** *dde Bosc*, bot. allem. du XVIIIe s. ; n. f. Genre d'arbrisseaux, dont la famille n'est pas bien déterminée, et qui comprend leuxespèces arbrisseaux ou arbrisseaux glabres ou toujours verts, originaires des Canaries et de Cochinchine. (Certains auteurs les rapprochent des phytolaccacées ; d'autres, des salsolacées.)

BOSIO (Jacques) (en lat. *Bosius*), historien italien du XVIe siècle, agent de l'ordre de Malte auprès du pape Grégoire XIII. Il a écrit l'*Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (Rome, 1591-1602, ouvrage remprimé en 1621-1630 et 1642 ; trad. en franç. Paris, 1659 ; continué par Pozzo [Vérone, 1703]). — Son neveu, ANTOINE **BOSIO**, antiquaire romain, mort en 1629, fut son successeur dans l'ordre de Malte. Il a écrit une description des catacombes : *Rome souterraine* 1632.

BOSIO (François-Joseph), sculpteur, né à Monaco en 1768, mort à Paris en 1845. Il vint fort jeune en France, où il se forma à Paris sous la direction de Pajou, et en Italie sous celle de Canova. Il attacha son nom à la plupart des grands ouvrages de sculpture qui se sont exécutés en France. Ses Tarquins ont eu de leur vivant plus de succès que les Napoléon, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe le combièrent à l'envi de faveurs et de distinctions. Il fut nommé membre de l'Institut, premier sculpteur du roi, et Charles X lui conféra le titre de « baron ». Bosio avait un talent fin et délicat, qui le fit surnommer **le Canova français** ; il contrasta, en effet, mais en l'affaiblissant encore, la manière gracieuse du célèbre sculpteur italien, il n'en eut pas la noblesse, et, lorsqu'il voulut s'essayer aux compositions grandioses, il tomba dans un style prétentieux et outré. Ses ouvrages les plus connus sont : vingt bas-reliefs de la colonne Vendôme ; *l'Amour buvant du vin* (1802) ; *l'Amour endormi l'innocence* 1810 ; un *Arrêtée*, destiné au Louvre, et *le Roi de Rome* 1812, *Hippolyte attendant son tour de lancer le palet* 1817 ; *Hercule terrassant Antée*, bronze, au jardin des Tuileries (1822) ; la statue équestre de Louis XIV, inaugurée sur la place des Victoires en 1824 ; la *France* et la *Fidélité* (monument de Malesherbes, au Palais de Justice 1826) ; *le duc d'Enghien* (1817) ; *Henri IV enfant ; la famille Solimène* 1831 ; le quadrige en bronze de l'arc de triomphe du Carrousel ; la *Mort de Louis XVI*, groupe pour la chapelle expiatoire, les busts de Napoléon, de l'impératrice Joséphine, de la reine Hortense, de la princesse Pauline, de Louis XVIII, de Charles X, etc. — Un frère du baron Bosio, JEAN **BOSIO**, né en 1767, mort vers 1832, était peintre. — Son neveu, ANANAS-SÉRAPHA **BOSIO** (1793-1856), fut sculpteur, et exécuta sous lui. Il est l'auteur d'un des reliefs de l'Arc de triomphe à Paris, d'une *Sainte Adelaide* à la Madeleine, de quatre groupes de cariatides au Louvre, etc., ainsi que d'un buste de son oncle, exécuté en 1825.

BOSIO (Angelina), cantatrice italienne, née en 1824, morte en Russie en 1859. Issue d'une famille de comédiens, elle reçut une bonne éducation musicale, débuta avec succès au théâtre Rossini, de Milan, et à peine âgée de vingt ans, y fut bientôt renommée dans sa patrie. Des 1846, elle chanta au Théâtre-Italien de Paris, où elle fut accueillie avec la plus grande faveur et où elle resta plusieurs années. Elle était dans tout l'éclat de son talent et de sa beauté, lorsqu'elle fut engagée en Russie, dont le climat devint lui être fatal.

BOSIO (Ferdinand), homme politique et romancier italien, né à Vibo Valentia [illegible] Liège de Napoléon [illegible] il est surtout célèbre par ses romans : *Amélie Thiéle et Camille* (1856) ; *Marco, scènes napolitaines*, drame (1857) ; *le Fils du condamné* (1860) ; *le Marquis Salvator Pez de Villa marina* (1873) ; et plus encore par des études biographiques [illegible] *l'Artisan enrichi* (1876) est un essai de roman moralisateur.

BOSISTÈE (*zisz*) n. f. [illegible] dont on ne connaît qu'une espèce, qui est de l'Australie orientale.

BOSJEAN, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 19 kilom. de Louhans, sur la Boissine, affluent de la Seille ; 965 hab.

BOSJÉMANITE (*boss* — *de Boxjeman*) n. f. Alun de manganèse, trouvé sous forme d'enduit épais à Bosjeman River (Afrique).

BOSJESMANS (*bosz-jès*) ou **BOSJEMANS**, et **BOSCHIMANS** en hollandais ; **BUSHMEN** en anglais (c'est-à-dire *hommes des bois* ou *de la brousse*), nom d'un peuple de l'Afrique orientale, qui se trouve à l'ouest du celui de *San* (au singulier *Saba*). — *Le* BOSJESMANS ou BOSJEMAN ou BUSHMAN. *Une* BOSJESMANE ou BOSJEMANE ou BUSHMANE.

Bosjesmans.

— ETHNOL. Les *Bosjesmans* appartiennent à la famille ethnique des Hottentots. Ils sont petits (de taille moyenne 1m,37 ; femmes 1m,22), mais vigoureux. Les hommes sont barbus et les femmes présentent un développement particulier de la région fessière, qu'on a nommé steatopyge. L'industrie des Bosjesmans est presque nulle, ils vivent de chasse, sont pour autres la sagaie, l'arc et des flèches empoisonnées, et ils hésitent pas à s'attaquer aux plus grands animaux. A peu près toutes les matières animales et vegetales entrent dans leur alimentation. C'est à peine si les sexes couvrent d'une peau de bête. Chez eux, l'intelligence est peu développée, et les missionnaires n'ont pu en évangéliser que quelques uns, ils paraissent toutefois croire à une autre vie. Polygames, ils abandonnent les femmes et les vieillards, dès qu'ils leur deviennent inutiles. Chaque tribu se choisit un chef qui n'est pas héréditaire. Les Bosjesmans occupent exclusivement un des derniers rangs dans l'échelle sociale. Ils sont, cependant, preuve d'instincts artistiques en peignant sur les rochers des scènes de guerre et de chasse.

BOSKOWITZ, ville de l'Autriche-Hongrie Moravie (gouv. de Brünn), sur la Bioda ; 4 700 hab. Fabrication de draps et de papier, vinaigrerie ; exploitation de vitriol et d'alun dans les environs. Château seigneurial des comtes de Dietrichstein. — Le district du même nom à 81 500 hab.

BOSMAN ou **BOSMANN** (Guillaume), voyageur hollandais du XVIIe siècle, employé d'abord par la Compagnie hollandaise des Indes occidentales comme facteur à la côte de Guinée, puis directeur des comptoirs d'Axim et de Mina. Il profita d'un séjour de quatorze ans dans ces contrées pour en visiter les parties les plus intéressantes, et il publia, une fois de retour en Europe, une intéressante relation qui a été traduite en français sous le titre de *Voyage de Guinée* [illegible] *nouvelle de cette côte*, [illegible] *ou Les trafiques d'or, les dents d'éléphant et les esclaves* 1705.

BOSMINE (*boss*) n. f. Genre de crustacés entomostracés, type de la famille des *bosminides*, dont les mâles ont la première paire de pattes munie d'un fort crochet et d'un long appendice flagelliforme.

Bosmine.

— ENCYCL. Les *bosmines* sont de petits animaux aquatiques transparents, qui pullulent par endroits dans les eaux douces. Nous citerons : la *bosmina cornuta*, qu'on trouve en Suisse ; la *bosmina diaphana* (Europe) ; etc.

BOSMININÉS (rad. *bosmine*) n. m. pl. Tribu de crustacés phyllopodes cladocères, famille des daphnidés, renfermant des formes aquatiques à très grandes antennes antérieures, dont le rameau terminal est très développé. Genres principaux : *macrothrix*, [illegible]

BOSNA, rivière de Bosnie, à laquelle elle a donné son nom. C'est, après la Drina, le plus long des affluents de la Save (170 kil.). Depuis sa source, dans la région du mont Ivan, jusqu'à la plaine, que ses eaux, gonflées par la fonte des neiges, inondent chaque printemps, la Bosna a une vallée très pittoresque, dont l'importance réside dans le chemin de fer qui relie Sarajevo avec [illegible] tant vers le nord toute l'activité de la Bosnie.

BOSNA-SERAÏ ou **SARAJEVO**, capitale de la Bosnie-Herzégovine, sur la *Bosna* ; 26 270 hab., dont les quatre [illegible] autrichienne, Sarajevo n'était pas la résidence du pacha turc ; mais son importance s'expliquait déjà par sa position sur la haute Bosna et le voisinage de mines de fer, qui y avait développé des fabriques d'armes blanches, renommées dans tous les Balkans (« damas du Nord », disaient les Turcs). Aujourd'hui, le chemin de fer a [illegible] importance, et des bazars de Sarajevo sabres, des articles de cuir, laine, crin et poil de chèvre.

BOSNIAQUE ou **BOSNIEN, ENNE** (*boss, in, èn*) n. Personne née en Bosnie, ou qui habite ce pays. — *Les* BOSNIAQUES [illegible]

BOSNIE-HERZÉGOVINE, [illegible] Balkans, situé sur la rive droite de la Save, entre ses affluents l'Una et la Drina, et limité au S. par les chaînes côtières des Alpes Dinariques.

— [illegible] vent marécageuse, le long de la Save, la Bosnie-Herzégovine est tout entière occupée par des chaînes de montagnes, calcaires et crayeuses, d'une orientation générale N.-O.-S.-E., et qui ne sont, sous le nom d'Alpes de Bosnie, qu'une partie des grands plissements de l'Europe du Sud-Est. Leurs sommets ne dépassent guère 1 500 m. que vers les sources de la Bosna, et elles sont découpées en massifs par de profondes vallées longitudinales, des clusses pittoresques et des bassins fermés ou « polités ». Le climat, [illegible] par un printemps [illegible]

précipitations annuelles), participe du régime de l'Europe centrale, bien plutôt que du régime méditerranéen ; à part, toutefois, quelques portions de l'Herzégovine, où la vallée de la Narenta notamment est ouverte aux souffles du midi. Sur ce sol perméable à l'excès, les forêts, de hêtres et de châtaigniers surtout, ne sont pas continues, mais il y a de luxuriants pâturages et des vertes makis d'arbrisseaux méditerranéens dans le Sud. Les cours d'eau affluents de la Save (Una, Vrbas, Bosna, Drina) et la Narenta éprouvent de grandes pertes du fait de la circulation souterraine, d'une importance comparable à celle de la région du Karst istrien, et leurs crues ne sont dangereuses qu'au printemps.

— *Histoire et ethnographie*. Conquis et colonisé par les Romains pendant l'empire (Pannonie inférieure), ce territoire subit, à la fin de l'antiquité et au moyen âge des invasions répétées de barbares, dont la dernière et la plus complète a été celle des Slaves dits « du Sud », Croates et Serbes. Ce fut pourtant, jusqu'au XIIe siècle, une province de l'empire grec, que les Hongrois venus d'Asie dans la [illegible]

[illegible] 1463, et en 1528 devint un vilayet de [illegible] malgré les immigrations de Turcs, d'Italiens et d'Allemands d'Autriche [illegible] 1878 [illegible] 1878 [illegible] 1878

aussi à une partie bien complète du plaisir ou du délaissement. *Se plaindre une bosse de rire*, Rire beaucoup. *Jouer une bosse de quelqu'un*, Le battre. *Bosse à la bosse*, Voyager beaucoup. Aller de l'avant. *Bosse*, Mal, Malheur. *Il nosse*, *Il n'a pas bosse*, Ne rien faire. *Avoir*, *Chercher des bosses*, Chercher, Poursuivre des querelles, les luttes, les malheurs, pour soi même ou pour les autres.

— Anat. Éminence arrondie, à la surface d'un os plat : *La bosse occipitale*, *Les bosses frontales*.

— Art vétér. Maladie des porcs, consistant en un engorgement des glandes situées entre les branches de la machoire inférieure. On lui donne aussi le nom de soue.

— Blason. Figure en forme de tête de bélier, d'agneau, laquelle on emploie, pour exprimer *accidents*, rendre le relief des corps : *Bosse de la mort*, *Une bosse d'après la bosse*. *Bosse de bœuf*, Ouvrages de plein relief, comme les statues proprement dites. *Bosse bosse*, Bas-relief, tout quelques parties sont saillantes et détachées du fond.

— Constr. Petit bossage en saillie laissée dans un parement de mur pour indiquer qu'il n'est pas mètré.

— Géom. Pour. Lune des mamelles du bien. On l'appelle aussi CHARNON.

— Jeux. A la paume. Endroit de la muraille, du côté de la grille, qui renvoie la balle dans le dedans. *Attaque à la bosse*. *Dommer dans la bosse*.

— Mar. Fort cordage, de dimension variable, attaché par une extrémité à un point fixe et retenant par l'autre l'objet qui subit un effort, au moyen du nœud de bosse ou d'amarage : *Bosse fixe*, Bosse placée à demeure. *Bosse mobile*, *Bosse d'attache ou de point*, Bosses fixées aux boucles du pont et prêtes à servir en dehors du mouvement. *Bosse à pantoire*, *Bosse à pantoire*, Bosse dont une extrémité se tourne sur la manœuvre et retient : *Bosse à bouton*, Bosse qui retient, au moyen d'un amarage que le bouton empêche de filer. Elle sert particulièrement pour les chaînes. *Bosse à coqueline*, Bosse en usage pour arrêter rapidement une chaîne, en se prenant sur une maîtresse. *Bosse d'ancre*, Bosse en filin, de dimension variable, depuis le fil à voile jusqu'au gréelin, dessinée à amarrer une seconde ancre, présentement, très usitée dans les lancements. *Bosse courante*, Bosse dont les tours sont assez larges pour que le câble puisse courir. Pour l'ancre, on se sert d'une serre-bosse et d'une bosse debout quand on prend la mer et qu'on craint que la mer ne se soulève et ne bouleverse le navire. Les serre-bosse embrasse les pattes, la bosse debout l'organeau. ‖ *Bosse d'embarcation*, Cordage fixé à l'avant, et au moyen duquel les embarcations s'amarrent au tangon ou se font remorquer. ‖ *Fauchet de bosse*, La matière que le fauchet emmaillote, prescrit. ‖ *Nœud de bosse*, Nœud au moyen duquel on amarre, à bord, on sur une bouée de quai, la bosse d'une embarcation : *Bosse à feu*, Bouteille explosive qu'on jetait à bord d'un bâtiment ennemi pour mettre le feu.

— Métrol. Tonneau contenant de 200 à 250 kilogr. de sel : Ancienne mesure de capacité pour les liquides, autrefois en usage à Newhaven et valant 214 lit. 66.

— Navig. fluv. Angle rentrant de la rive d'un cours d'eau navigable : *Bosse de nage*, Terme de canotage, qui sert à désigner l'endroit précis du bordage sur lequel doit reposer l'aviron.

— Phrénol. Proéminence du crâne considérée comme indice des penchants et des aptitudes de l'homme : *La bosse de la combativité*. ‖ Dans le langage commun, Instinct, tendance, aptitude naturelle : *Avoir la bosse des mathématiques*, *du dessin*.

— Techn. Dans les salines, Petite éminence à peine adoucie, destinée à recevoir le sel lorsqu'il cristallise. ‖ Partie des aplatissoires dans une forge. ‖ Forme sphérique que dans les verreries on donne au verre. ‖ Appendice (variété du crampon que l'on place sous le pied du cheval). ‖ Espèce de chardons à tissage du feutron. ‖ *Serrure en bosse*, Serrure saillante, à l'intérieur d'une porte.

— Vener. Chacune des deux petites éminences qui précèdent l'apparition du bois chez les jeunes cerfs ou un peu plus tôt chez les jeunes daims, qui l'ont aussi. ‖ Bosse, Bosse, qui l'ont aussi.

— Encycl. Path. Les *bosses*, resultant de la déformation du squelette et particulièrement de la colonne vertébrale, sont occasionnées par des maladies des os : *rachitisme*, *mal-de-pottes* ou *mal de Pott*. (Elles s'appellent, en pathologie, *gibbosités*.)

Les bosses *sanguines* sont des tumeurs dues à des hémorragies sous-cutanées, qui se produisent particulièrement au crâne, à la suite d'une contusion. Ces bosses se résorbent le plus souvent d'elles mêmes au bout de peu de temps ; quelquefois, elles s'enflamment et suppurent. On les prévient en exerçant, sans retard, une compression sur la partie contuse. Une pâte de moutarde convient bien. La teinture d'arnica, l'alcool camphré, l'eau salée sont souvent employées dans la médecine populaire. Une compresse d'eau fraîche est le moyen le plus efficace.

Les bosses *séro-sanguines* des nouveau-nés sont des tumeurs œdémateuses, mêlées de serosité et de sang, qui présentent souvent les enfants naissants sur les parties qui s'engagent les premières dans la filière genitale. Elles sont sans danger, et disparaissent rapidement.

— ANTON. **Cavite, creux, enfoncement.**

BOSSE Abraham, peintre, graveur et littérateur français, né et mort à Tours (1602-1676). A l'exemple de Jacques Callot, que quelques biographes le donnent pour maître, il s'appliqua à la gravure à l'eau forte et y fit en cet art de grands progrès. La parfaite exécution de la gravure, la dégradation des ombres et des lumières, l'égalité des hachures, la fermeté, la netteté des traits furent le principal objet de ses efforts. Il entreprit de graver des planches entières à une seule taille, sans le secours du burin ou à peu près. Il publia en cet art, en 1645, un *Traité des manières de graver à la pointe d'acier*. Il avait fait aussi une étude approfondie des règles de la perspective et de la peinture en cet art, sous la direction du géomètre Desargues. Reçu à l'Académie de peinture, qui venait d'être fondée, il donna les leçons de perspective [illegible] Académie. Il quitta [illegible] compagnie, en 1661. Peu après, [illegible] à Tours, où il mourut, en 1676.

L'œuvre gravé de Bosse comprend près de 950 pièces, tant au burin qu'à l'eau-forte. Quelques-unes représentent des sujets religieux ; d'autres, des figures allégoriques, des scènes de la vie civile, des types populaires, des caricatures, des modes, des costumes. Bosse est un artiste très intéressant, parce que nul ne fait mieux connaître son temps et des plus légères que lui par l'exécution, la verve, les sujets ; c'est l'analyste à l'eau-forte de l'époque Louis XIII. Il a peint aussi quelques tableaux dans la manière de Callot, mais ceux-ci sont très rares : le musée de Tours en a un, représentant les *Vierges folles*.

— BIBLIOGR. G. Duplessis, *Catalogue d'œuvre*. A. Valabrègue, *Bosse*, *Bosse*. Paris, 1882.

BOSSÉE n. f. Bot. Syn. de CYNOSBATE. ‖ Section du genre *polygonum*.

BOSSELAGE n. m. Travail en bosse sur la vaisselle : *Travailler en* BOSSELAGE.

BOSSELER (double *l* devant une syllabe muette : *Je bosselle*, *Tu bosselleras*, *Qu'il bosselle*) v. a. Déformer par des bosses, produire accidentellement des bosses sur : BOSSELER *une pièce d'argenterie en la laissant tomber*. ‖ En ce sens, Syn. de BOSSUER.

— Par anal. Constituer des inégalités arrondies sur : *Cellules qui bosselent la tunique pituitaire*.

— En T. de techn., Travailler en bosse, en relief, des pièces d'orfèvrerie : BOSSELER *de la vaisselle*.

— Se *bosseler*, v. pr. Être déformé par des bosses.

BOSSELER (*bo-se-lé*) n. m. Ouvrier qui travaille au bossélage. ‖ On l'appelle aussi BOSSELIER, et BOSSELIER.

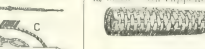

BOSSELER.

BOSSELLE (*bo-sèll'*) n. f. Nasse pour pêcher l'anguille.

BOSSELLEMENT (*bosselé*) n. m. État de ce qui est bosselé. Dans ce sens, on dit aussi BOSSELURE.

BOSSELURE (*bosselur*) n. f. Ensemble des bosses dont un ouvrage est semé. Se dit surtout d'une pièce d'argenterie, d'un instrument de musique. N'est employé au pluriel dans le sens de *bosse*, *enflure*, *tumeur*.

— En T. de techn., Travail exécuté en bosse.

BOSSEMAN (du flam. *bootsmann* ; de *boot*, bateau et *man*, homme) n. m. Mot d'origine hollandaise, qui désigne officiers de marine d'un grade intermédiaire entre ceux de contremaître et de quartier-maître, et spécialement chargés de veiller aux ancres, aux câbles et aux bosses.

BOSSER (*bo-sé*) v. a. Retenir, fixer au moyen de bosses un cordage ou une chaîne : BOSSER *une manœuvre*. ‖ *Bosser une ancre*, BOSSER *ses bosses*.

BOSSERT (Adolphe), écrivain et professeur français, né à Barr (Bas-Rhin) en 1832. Professeur de littérature étrangère à la faculté de Paris, il est devenu inspecteur général. On lui doit : *Tristan et Iseult*, *poème de Gottfrit de Strasbourg*, *comparé à d'autres poèmes sur le même sujet* (1865) ; *Des correspondances poétiques de la littérature allemande* (1868 ; *la Littérature allemande au moyen âge* (1874 ; *Gœthe et Schiller*, et de nombreux ouvrages destinés à l'enseignement de l'allemand ; notamment, *Histoire abrégée de la littérature allemande* (1896).

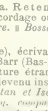

Bosseman vu de bout, et vu de dessus du bossoir.

BOSSES n. f. pl. Dans les marais salants, Parcelles de terre émergeant de l'eau et que l'on ensemence. ‖ (Du dit aussi BOSSES.) ‖ Étroites chaussées qui, dans les salines, partagent le cohier en compartiments. ‖ *Une* BOSSE.

BOSSETIER (*bo-se-tié*) n. m. Ouvrier qui travaille en bosses. ‖ Ouvrier qui souffle le verre en boule. On l'appelle aussi BOSSIER. ‖ Ouvrier qui fabrique des grelots. ‖ Ouvrier qui fabrique les rellières ou bossettes. ‖ Ouvrier saunier. Syn. de BOSSELIER, et de BOSSIER.

BOSSETTE (*bo-sèt'*) n. f. Petite bosse. (Vieux en ce sens.) ‖ Petit renflement des ressorts de batterie d'une arme à feu, ou, comme dans le fusil modèle 1886, Renflements de la tête de gâchette.

— Manège. Renflement en bosse aux deux côtés du nerf du nerf du cheval. ‖ Pièce de cuir que l'on met de la page de la tête des chevaux, à la hauteur des yeux. On dit aussi BOSSELIER.

— Vener. Se dit quelquefois dans le sens de Bosse, en parlant de jeunes cerfs, dans un chevreuil.

Bossette de bossoir.

— Encycl. Archéol. Bossette [illegible] appelée aussi bossette, [illegible] de métal [illegible] ou moins [illegible] et servant à cacher les empâtements, les rivures, les attaches [illegible] du travail en orfèvrerie, [illegible] Les bossettes les armures sont les têtes [illegible] pas ou [illegible] rivées des rivets attachant les cuirs des garnitures ; il en est de même dans la sellerie, on entend par bossettes [illegible] [illegible] qui recouvrent les [illegible] au moyen [illegible] elles [illegible] de très grandes dimensions. Aux XVe et XVIe siècles, en Espagne notamment, les gros clous d'ameublissage [illegible] leurs têtes façonnées en cupules hémisphériques godronnées, qui formaient de grosses bossettes [illegible] pour les heurtoirs de porte. Les clous à tête ouvragée ornant les vieilles rellières s'appellent aussi : bossettes.

BOSSEY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 8 kil. le Saint-Julien-en-Genevois, situé au pied du Salève, sur [illegible] ; il dans son enfance. Le célèbre noyer, filleul de Jean-Jacques, n'existe plus ; il a été abattu en 1826, à la suite d'un orage dont il avait beaucoup souffert.

BOSSEYAGE (*bo-sé-yaj'*) n. m. Opération à laquelle les ouvriers mineurs pratiquent dans les murs des galeries des hâvages. Grâce à ce travail, exécuté à la main [illegible] blocs de charbon ou de rocher.

BOSSEYER (*bo-se-yé*) v. a. Les bossagers des galeries et fond pour la circulation des berlines. ‖ Faire fonctionner la bosseyeuse.

BOSSEYEUR n. m. Nom donné, dans les houillères, aux ouvriers qui travaillent à l'établissement des voies de fond et au bossage des galeries. ‖ Ouvrier [illegible] (On les appelle aussi COUPEURS DE MURS, ou simplement [illegible]).

BOSSEYEUSE (*bo-sé-yeuz'*) n. f. Machine [illegible] abattre la houille et pen[illegible] piston mû hydrauliquement et sur lequel s'adaptent successivement des forets dont la forme varie suivant les phases du travail. Avec cette machine, on pratique des hâvages au-dessous et au-dessus de blocs de charbon ou de rocher, afin de les détacher d'un seul coup. V. PERFORATEUR.

BOSSI (Joseph-Charles-Aurèle, baron DE), homme politique italien et surtout le poète de la Révolution française, né à Turin en 1758, mort à Paris en 1823. Il fut, avec Botta, l'un des principaux chefs du parti français en Italie. Après avoir été exilé pour ses opinions en 1781, il fut nommé, pour ces mêmes opinions, choqué à partir de 1792 par le roi de Piémont, Charles-Emmanuel, qui se rentrer dans la vie privée. Il a écrit une série de poèmes qui embrassent toute l'histoire de la révolution de 1789 : *l'Ode à Joseph II* (1781) ; *l'Ode à Pie VI* (1782) ; *la Monnoie* (1783), à l'occasion de la sécularisation des couvents ; *l'Indépendance américaine* (17[illegible]) ; *la Hollande pacifiée* (1788) ; *l'Ode à Bonaparte* (1797) ; *Venise* (1799) ; *l'Oromasia*, poème épique en douze chants (1812).

BOSSIÉE (*bo-si-é*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées-génistées, renfermant des plantes frutescentes originaires d'Australie.

BOSSIER n. m. V. BOSSELIER, et BOSSETIER.

BOSSIÈRE n. f. Bot. Syn. de LARDIZABAL.

BOSSIERE, comm. de Belgique, prov., arrond. admin. et judic. de Namur ; 906 hab. Exploitation de beaux marbres noirs, dits *marbres de Golsienne*.

BOSSILLÉ (*bo-si-llé* [ll mll.]) adj. m. Se dit d'un terrain présentant des irrégularités de niveau, en forme de bosses.

BOSSILLON (*bo-si-llon* [ll mll. rad. *bosse*) n. m. Nom vulgaire des petits champignons agarics non vénéneux.

BOSSIS (*bo-siss*) n. m. Marais salants. V. BOSSES.

BOSSOIR (*bo-soir*) n. m. Grues de formes diverses, en bois ou en fer, destinées à permettre la manœuvre des ancres et des embarcations et à les suspendre à leur poste. ‖ *Bossoir de capon*, Bossoir sur lequel [illegible] [illegible] ‖ *Bossoir des canonnes*, Bossoir destiné à permettre de traverser l'ancre en de la mettre la verge horizontale en la faisant par une patte. Les bossoirs portent des dans qui, avec une poulie, constituent l'appa[illegible]

l'ancre, hissée à bloc, les pattes soient hors de l'eau, et à rabattement pour ne pas gêner le tir. » *Bossons de parbumtanau, sovera d'embarcation.* Bossons en bois ou en fer. (S'ils sont en bois, ce sont de simples arcs-boutants; s'ils sont en fer, ils prennent la forme de pistolets dont la saillie extérieure doit avoir au moins la demi-largeur de l'embarcation à fixer. Ils sont au nombre de deux par embarcation, sauf pour les plates, s'appellent *Bossoir de l'avant, Bossoir de l'arrière*, et sont tenus par des bras; une sainte en limite l'écartement. Les bossoirs en bois sont reliés par une balancine, les bossoirs en fer n'en portent que quand ils sont à charnière pour faciliter le tir.) » *Bossoirs de portemanteau*, Nom donné aux petits bossoirs de l'arrière, qui, sur les anciens navires à arrières inclinés, débordaient très peu. (Ce nom s'est généralisé, et on dit maintenant Bossoir d'embarcation ou Porte-manteau. » *Apparaître au navire pour le longueur frémit au bâtard*, Le vent arrière, ou à gauche de l'avant. » *Bossoir du vent*, Bossoir du côté où souffle le vent. » *Bossoir sous le vent*, Bossoir situé à l'autre opposé. » *Ouvre l'œil au bossoir tribord!* Ouvrez l'œil! » Ces quatre seuls à la mer les hommes de veille au bossoir, chaque fois qu'on pique l'heure, pour montrer qu'ils sont bien éveillés et attentifs. (Cette expression a passé dans la langue populaire.)

— Pop. *Bossoirs*, Seins d'une femme.

BOSSON (*bo-son* — rad. *bosse*). n. m. Dans la marine, Rondeur des bancs, des tillacs, etc.; généralement, tout ce qui, étant relevé hors d'œuvre, n'est ni plat ni uni. (Vieux.)

BOSSONS (GLACIER DES), un des plus grands glaciers du versant septentrional du massif du Mont-Blanc. Long de 8 lieues, il a son origine au-dessous du sommet du mont Blanc, et forme une belle chute de glaces avant d'atteindre la vallée de Chamonix par 1.100 m. d'altitude environ. Ses variations de longueur sont des plus remarquables. V. BLANC (*mont*).

BOSSOYER (*soa-yé*.—L'y se change en i devant un e muet : *Il bossoie*; et il est suivi d'un i aux deux premières pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous bossoyions, Que vous bossoyiez*). v. a. Produire une bosse. (Peu usité.)

BOSSU (Antoine-François, dit **Antonin**), médecin français, né à Montceau-le-Comte (Nièvre) en 1809, mort à Paris en 1897. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, entre autres : *Anthropologie ou Étude des organes, fonctions et maladies de l'homme et de la femme* (1845); *Anatomie descriptive du corps humain, à l'usage des gens du monde et des artistes* (1845); *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* (1845-1850); *Traité des plantes sacrées, indigènes, précédé d'un essai de botanique* (1854); *Les et mystères des fonctions de reproduction considérées dans toutes les classes animales, spécialement chez l'homme et chez la femme* (1875).

BOSSU, UE adj. Qui a une bosse sur le dos ou sur la poitrine, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum : PRÈS BOSSUS.

— Par anal. Qui a une bosse ou éminence naturelle sur le corps, et particulièrement sur le dos : *Le bison et le zébu sont bossus.*

— Pop. et vx. Inégal, montueux : TERRAIN BOSSU. (Peu us.)

— *Faire les cimetières bossus*, Occasionner la mort d'un grand nombre de personnes : *L'intempérance* FAIT LES CIMETIÈRES BOSSUS.

— Substantivem. Personne bossue : *Les* BOSSUS *passent pour avoir beaucoup d'esprit.*

— Loc. fam. *Rire comme un bossu*, Rire aux éclats, rire de tout cœur, parce que les bossus passent aussi pour être fort gais.

— Arg. de théâtr. *Il y a des bossus*. Se dit pour signifier qu'une pièce est sifflée. (Cette locution vient d'un vaudeville, auteur des Ardennes et de Paris, qui, de la coulisse entendant les sifflets, s'écria : « Je m'y attendais; c'est un coup monté. Il y a même deux bossus dans la salle qui se sont donné rendez-vous pour faire tomber ma pièce.)

BOSSU (Lé), roman de Paul Féval (Paris, 1857). — Philippe de Gonzague, Philippe de Nevers, Philippe d'Orléans (le *Régent*) sont trois amis. Mais le premier de ces Philippe est un traître : il assassine le second, épouse sa veuve, et jouit en impunité de sa fortune jusqu'au troisième, et il frapperait, certes, d'un châtiment terrible, l'assassin — s'il le connaissait; mais qui lui révélera son nom?... Ce sera Lagardère, un aventurier de la Fronde, qui, de la coulisse entendant les sifflets, s'écria : « Je m'y attendais; c'est un coup monté. Il y a même deux bossus dans la salle qui se sont donné rendez-vous pour faire tomber ma pièce.)

BOSSU (Le

achevé seulement en 1795. Après avoir appartenu à l'abbé Bossuet, neveu du prélat, il passa dans la collection Grawford et fut acheté 500 francs par l'administration du Louvre, en 1821. Il a été gravé par Pierre Drevet (né en 1697). Un portrait en buste de Bossuet, peint par Rigaud, se voit au palais Pitti, à Florence.

BOSSUET Jacques Bénigne, théologien et prélat français, neveu de l'illustre évêque de Meaux, naquit tout mort à Paris en 1743. Se trouvant à Rome lorsque parut le livre de Fénelon, *les Maximes des saints*, il fut chargé par le grand Bossuet d'en poursuivre la condamnation auprès du Saint-Siège. Il parvint à faire condamner le livre. A son retour en France, il devint abbé de Saint-Jean-en-Ile-Bravais, et fut appelé en 1776 à l'evêque de Troyes, dont il se démit en 1782. On lui doit des *Mandements* et un *Missel*.

BOSSUET François Antoine-Joseph, peintre belge né à Ypres, en 1800, mort à Bruxelles en 1869, s'est fait connaître par des vues architectorales, traitées avec une remarquable entente de la perspective et vigoureusement peintes. Il excelle à représenter les merveilles architectoniques dont le gouvernement espagnol a couvert le sol des Espagnes. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Tours romanes à Grenade, Cathédrale de Séville, Ruines mauresques; Ruines d'un pont mauresque à Grenade; Cour de Saint-Amand, à Rouen; Vue d'Anvers, Vue de Cordoue et Ruines d'un théâtre romain, près de Fez; Cour des bains à l'Alhambra; et Cour d'honneur de l'Alcazar de Séville; Porte de Justice à l'Alhambra*; etc. Bossuet avait publié, en 1833, un *Cours de perspective géométrique*.

BOSSUT Charles, abbé, mathématicien français, né en 1730 à Tartaras (Loire), mort en 1814, se rendit à Paris, où ses talents précoces lui valurent la protection de Clairaut et celle de d'Alembert, qui devait le lui assurer plus tard pour la partie mathématique de l'Encyclopédie. En 1752, il fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole du génie alors établie à Mézières. Chargé successivement de l'enseignement de l'Académie des sciences, à l'âge de vingt-deux ans, à la suite de la publication de son mémoire, *l'Usage de la différentiation des parameètres*, il fut par la suite membre de l'Académie des sciences 15 ans. Sous l'Empire, il fut élu membre de l'Institut et nommé examinateur à l'Ecole polytechnique. On lui doit un ouvrage sur *la Mécanique en général* 1792; un *Cours complet de mathématiques* 1795; un *Essai sur l'histoire des mathématiques* (1802), des *Mémoires concernant la navigation, l'astronomie, la physique et l'histoire* (publiés en 1812), et une édition des *Œuvres de Pascal*.

BOSSY n. m. Bot. Syn. de BOQUÊRE.

BOST n. m. Bot. Genre, passer pourpré, né à Genève en 1790, de parents réfugiés, mort à Lausanne en 1871. Il était à Genève lorsque, vers 1820, eut lieu ce mouvement religieux qui prit le nom de *Réveil*. Ses sympathies marquées pour les nouveaux prédicateurs lui valurent d'abord l'inflexion du clergé de l'Eglise nationale, le forcèrent à quitter cette Eglise. Ses ouvrages principaux sont : *Défense des fidèles de Genève* (1825); *Procès du ministre Bost* (1827); *Recherches sur les Pères et sur la constitution de l'Eglise* (1834); *Histoire générale de l'établissement du christianisme* (1838). Il fit remprimer, en 1847, le *Théâtre sacré des Cevennes*, avec une préface et des notes. Ses œuvres musicales ont été fort goûtées par les Eglises protestantes de langue française, qui les ont fréquemment adoptées pour leur culte.

BOSTAM, ville de Perse (prov. de Scharoud); 8.000 hab. Vergers, chevaux.

Bostan ou *le Jardin*, poème du poète persan Sadi. Il jouit en Perse d'une célébrité aussi grande que le *Gulistan*, qui est plus connu en Europe. Il se divise en dix chapitres (*bab*), et compte environ 4.000 distiques. C'est un ouvrage de morale facile et d'historiettes identique au *Gulistan*, à cela près qu'il est tout en écrit en vers, et par endroits plus mystique, sans jamais s'élever à la hauteur des œuvres de Hafiz ou de Molla Roumi. Il a été traduit en français par Barbier de Meynard.

BOSTANDJI (*stan-ji* — mot turc composé du mot persan *bostan*, « jardin », et de la particule turque *ji*), qui indique les noms de métiers) n. m. Ce mot, qui signifiait primitivement « jardinier », a désigné ensuite les gardes du sérail qui ont pour principal service de former l'équipage du canot du Sultan.

— ENCYCL. Les *bostandjis* furent quelquefois jusqu'à trois mille, divisés en neuf classes; le nombre en est bien diminué aujourd'hui. Ils ont pour chef le *bostandji-bachi*, qui a la surveillance des jardins du sérail et de tous les endroits qui se trouvent au bord de l'eau.

BOSTAR ou **BOSTOR**, général carthaginois qui fut chargé, avec Hamilcar et Asdrubal, de repousser l'invasion de Régulus en Afrique, et fut vaincu avec ses collègues devant Adis. Il aurait été, après la mort de Régulus, livré à la famille de ce général, qui l'accabla de mauvais traitements et le fit mourir. — On cite deux généraux carthaginois du même nom, l'un vaincu en Sardaigne, dans une révolte de ses troupes (240 av. J.-C.); l'autre, envoyé vers Philippe de Macédoine par Annibal, serait tombé entre les mains des Romains (215 av. J.-C.).

BOSTKOP (*bost-kop* — pour *butskop*) n. m. Nom vulgaire, dans les mers du nord, d'un cétacé du genre hyperoodon (*hyperoodon rostratus*).

BOSTON (*boss* — de *Boston*, ville des Etats-Unis où ce jeu fut inventé pendant le siège de 1775, lors de la guerre de l'Indépendance, de *Maître Independancy*, employés dans ce jeu, rappellent cette circonstance) n. m. Jeu d'origine américaine, qui se joue à quatre personnes, avec cinquante deux cartes.

— ENCYCL. Le *boston* ordinaire n'est qu'une modification du whist. La valeur des cartes est aussi réglée : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux. La valeur de cartes, ou de *boston*, est la plus forte des cartes. Chaque joueur a une corbeille contenant cent vingt fiches. Au milieu de la table, une cinquième corbeille est destinée à recevoir les enjeux. La partie se joue en les jours simples et deux tours doubles. Le sort désigne celui qui donnera le premier. Le donneur met huit fiches à la corbeille centrale, et chacun des joueurs en met quatre. Il fait couper les cartes à gauche, et en distribue trois à chacun, en retournant la dernière, qui indique l'atout.

Un joueur quelconque, espérant faire cinq levées dans la couleur qui retourne, dit : *Je demande*; un autre joueur, pensant pouvoir en faire trois, dit : *Je soutiens*. Ces paroles sont la conclusion d'une association de ces deux joueurs contre les deux autres. Si les deux associés font huit levées, ils partagent la corbeille; dans le cas contraire, ils font la *fiche*, c'est-à-dire qu'ils mettent trois à quatre fiches de plus qu'ils en contenaient à partir de l'atout. Les adversaires qui ont perdu la levée, ou qui ont gagné moins tout plus de huit levées, ne mettent ni ne prennent aucune fiche. Le joueur qui a demandé, ou soutenu, doit jouer le premier, et le second, qui a gagné, doit jouer le troisième pour prendre, et le second, qui a perdu, en donne du à chacun.

Si tous les joueurs passent et qu'on seul demande, les levées suffisent pour prendre le contenu de la corbeille, et relever des autres joueurs autant de fiches que de levées supplémentaires. Lorsque tous les joueurs passent, ils remettent quatre fiches à la corbeille. Si les trois premiers passent, le quatrième demande, le prenier, le second ou le troisième peut prendre, mais comme soutien seulement. La coupe n'est pas obligatoire, tout en ayant de l'atout, on peut jouer une tausse carte.

— *Boston de Fontenebleau*. A ce jeu, chaque joueur, en donnant, met 50 fiches à la corbeille. Celui qui, avant de jouer, déclare avoir cartes blanches, reçoit dix fiches de chacun des joueurs. Pour le reste, la marche du jeu est semblable à celle du boston ordinaire.

BOSTON *boss* n. m. Sorte de valse répandue surtout en Amérique et qui s'exécute sur une mesure à trois quarts, sur un mouvement modéré.

BOSTON, ville et port d'Angleterre, comté de Lincoln, sur le bras de mer du Wash (mer du Nord), à 5 kilom. de Saint-Botolph, construite en 1309. Chantiers de construction; commerce considérable avec le nord de l'Europe en charbon, bois de construction et goudron; fabriques de grosses toiles; pêcheries de hareng. Population : 16.000 (On fait dériver le nom de cette ville de *Botolph's-Town* [ville de Botolph], à cause d'un monastère fondé en 654 par saint Botolph, et détruit en 870 par les Danois.)

BOSTON (*Transcription*), ville et port des Etats-Unis, capitale de l'Etat du Massachusetts, à l'embouchure de Charles-River; 448.477 hab. (sans compter Brooklin et Cambridge, qui restent communes distinctes); sixième ville des Etats-Unis. Cordonnages de lame et coton, machines, quincaillerie, bois. Commerce de grains et farines, bétail, salaisons, cuirs, fruits, poissons, produits métallurgiques, laines et cotons bruts et manufacturés, tabac, céréales, papier; deuxième marché du monde, après Londres. Le port a 164 bassins et quais, de nombreux docks, peut recevoir 500 grands navires; son entrée est défendue. Il est fortifié et réservé, en partie, au mouillage de la flotte de guerre. En 1630, les Anglais s'établit dans la péninsule; dès 1632, on y voyait un petit village; vers 1770, c'est une ville importante. Ses habitants, partisans d'avoient quitout de Boston d'Angleterre; entre autres, le célèbre pasteur Cotton. En 1773, on y jouait à la mer le thé vonu d'Angleterre; c'est le début de la révolution; à Lexington, en 1775, coule le premier sang pour la cause de l'indépendance. L'initiative de Boston en matière politique, son activité littéraire lui valurent le surnom de *Hub of Universe* (moyeu de l'Univers). Dès 1635, elle a une école libre et gratuite; aujourd'hui, c'est la première ville des Etats-Unis pour son activité scientifique et artistique. Riche cité, elle a vite réparé les désastres de l'incendie de 1872. Rapide essor commercial (région industrielle de Alabama). Hôtel de ville, hôtel des postes, palais d'Etat, Faneuil Hall (berceau de la liberté américaine), cathédrale Sainte-Croix, obélisque de Bunker Hill (combat de 1775), statue de Washington, fondations de Howe pour aveugles et sourdes-muettes, bibliothèque de 500.000 volumes, athénée (remarquables peintures). La Société d'histoire naturelle de Boston est célèbre. — Patrie de B. Franklin, D. Webster, Emerson, W. Philips, C. Sumner, Parkman, E. Poë.

— BIBLIOGR. : Shurtleff, *Topographical and historical description of Boston* (Boston, 1872).

BOSTONIEN, ENNE (*boss, si-in, ên*), personne née à Boston, ou qui habite cette ville. — *Les* BOSTONIENS.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Le commerce* BOSTONIEN.

— Qui appartient au jeu de boston : *Le boston fut appelé d'abord* BOSTONIEN.

BOSTONNER (*bo-sto-ne*) v. n. Jouer au boston. » Danser le boston. » Mettre dans les danses une variété irrégulière dans les pas et les mouvements de direction.

BOSTRA ou **BOSRA**, ville très ancienne de la Turquie d'Asie (pachalik de Damas). De loin, Bostra présente un aspect imposant. Le grand château, les mosquées, les minarets, les vieux remparts, les masses considérables de bâtiments semblent annoncer une population active; mais, de près, on reconnaît la réalité. Cinq ou six familles sont toute la population actuelle de Bostra.

— *Histoire*. Quoique très ancienne, cette ville n'a pris rang dans l'histoire qu'à l'ère des Romains. Elevée sous le règne de Trajan, en 106, au rang de métropole de la province d'Arabie, elle prit le nom de Nova *Traiana Bostra*. C'est de cette année que part l'ère de Bosra, employée à Bostra et dans d'autres localités de la province d'Arabie. Elle est connue par le *Chronicon Paschale* et une médaille de Septime-Sévère, frappée à Bostra. C'est la patrie de l'empereur Philippe l'Arabe, qui ajouta aux embellissements de sa ville natale. Plus tard résidence d'un évêque et capitale d'une province ecclésiastique, Bostra tomba en décadence au temps de la conquête musulmane, et sa ruine complète remonte aux croisades (1180), époque à laquelle, sous le règne de Baudouin IV, roi de Jérusalem, elle fut ravagée par les Turcs. — Dans l'Idumée, au S. de la Palestine, une autre ville portait aussi le nom de **Bostra** ou **Bosra**; elle était regardée comme la capitale du pays d'Edom.

Médaille de Septime-Sévère, frappée à Bostra

BOSTRYCHANTERE [illegible] frisure, et *anthéros*, fleuri) n. f. Genre de coléoptères, [illegible] prasines, dont la seule espèce connue (*bostrychantera defecta*) est une plante pubescente, originaire de la Chine.

BOSTRYCHE [illegible] Genre de coléoptères, de la famille des *bostrychides*, [illegible] plus de [illegible] dans le genre *apate*, vit dans le bois mort; on le trouve dans toute la France.

Bostryche

BOSTRYCHIDÉS (*boss-tri-ki*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères-pentamères, apparentée aux malacodermes et caractérisée principalement par la petitesse [illegible] les antennes, terminées en une masse articulée composée d'au moins trois articles. (Les bostrychidés vivent dans le bois mort ou malade; ils attaquent les vignes peu vigoureuses dans le midi de la France.) — *Un* BOSTRYCHIDE.

BOSTRYCHIE (*boss* — du gr. *bostrukhos*, boucle de cheveux) n. f. Genre d'algues de la famille des rhodomélacées, [illegible] européennes et [illegible] Amérique du Cap.

BOSTRYCHINÉS [illegible] 1.700 de [illegible] *bostrychides*, [illegible] (Les espèces sont nombreuses et habitent surtout les contrées chaudes. Genres principaux : [illegible] *pselle*, [illegible]

BOSTRYCHOPHORE du gr. *bostrukhos*, frisure, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des cicindélidés, renfermant des formes élégantes et allongées, noires ou variées de grisâtre, à antennes comprimées, d'assez grande taille et dont on connaît trois espèces habitant le Mozambique et la Cafrerie. Citons le *bostrychophorus* [illegible] (Cafrerie); le *bostrychophorus Bianconi* (Mozambique).

BOSUENNA. Géogr. V. Bonna.

BOSVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Yvetot; 903 hab. Chaux, briqueterie.

BOSWELL (Jacques), littérateur anglais, né à Edimbourg en 1740, mort à Londres en 1795. Il a publié une *Histoire de la Corse*, suivie d'une *Biographie du général Paoli* (1768), et des *Essais sur la fausse des basses Ecossaises*, mais son ouvrage le plus célèbre est la *Vie du Dr Johnson* (1790), qui reste le modèle des biographies minutieuses : on y trouve nous permet de connaître le fameux docteur au physique comme au moral, avec de tels détails qui il semble, après avoir lu les volumes de Boswell, que Johnson est aussi vivant pour nous que pour ses contemporains.

BOSWELLIE (*boss-uel-li*) n. f. Genre de térébinthacées, tribu des burséracées, renfermant des arbres de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

— Les feuilles [illegible] *serrata*, qui croissent sur les montagnes de l'Inde, produisent une substance résineuse balsamique, appelée oliban. Lorsque vers table, [illegible] du *boswellia papyrifera* de l'Abyssinie, [illegible] l'écorce [illegible] la façon de celle des bouleaux.

Boswellie

BOSWORTH

MARKET, ville d'Angleterre (comté de Leicester), sur le canal d'Ashby; 2.500 hab. Bosworth. — Bataille où fut vaincu et tué Richard III. V. l'art. suiv.

BOSWORTH (BATAILLE DE). Les [illegible] par lesquelles Richard III d'Angleterre inaugura son règne soulèvent l'indignation générale. Le complot, dont le duc de Buckingham était l'âme, fut organisé, et Marie, [illegible] Henri Tudor, [illegible] auprès de la Bretagne, et qui, du droit de sa mère, représentait la maison de Lancastre. Celui-ci accepta, et la [illegible] et celle de son rival campaient en face l'une de l'autre près de Bosworth. Le bourreau des enfants d'Edouard passa une nuit affreuse, s'il faut en croire une tradition populaire dont Shakspeare a fait une des scènes les plus dramatiques de sa tragédie de *Richard III*. Enfin, le jour de la bataille se lève. Les armées s'abordent à coups de hache, et Richard, trahi par son lieutenant lord Stanley, s'élance au plus fort de la mêlée, avide de se mesurer corps à corps avec son rival. Il fonce sur Richmond. Mais celui-ci le maintient à la pointe de l'épée, et ses hommes entourent Richard, qui tombe percé de coups. Quelques instants après, les troupes anglaises fuyaient en pleine déroute, abandonnant le cadavre tout souillé de boue de leur chef, qui est jeté en travers d'un cheval et porté à Leicester. Stanley ramassa aussitôt la couronne royale, et la posa toute sanglante sur le casque de Henri Tudor. Cette bataille mit fin à la guerre des deux Roses, et amena l'avènement des Tudors au trône d'Angleterre.

BOSZORMÉNY ou **HADJU-BOSZORMENY**, [illegible] tro-Hongrie (Hongrie); 21.250 hab. Plaines fertiles; bétail. Anc. ch.-l. du district des Heiduques, aujourd'hui transformé en comitat.

BOT [illegible] **BOTE** [illegible] d'une difformité au pied et [illegible]

maiu), causée par rétraction de certains muscles, ce qui fait ressembler le pied diminué au bouteur, augmente en largeur, et arrondi des animaux à sabot. *Avoir les pieds bots*. Mot bots.

— n. m. Parent d'enfant. Personne qui a un pied contrefait. — Composés (mots bots) *voir composées*.

BOTAD, ville de l'Inde anglaise (Bombay [Kattivâr]), sur un affluent du fleuve côtier Outaouli; 7.750 hab.

BOTAL ou **BOTALLI** (Leonardo), médecin, né à Asti (Piémont), au XVIe siècle. Il se fixa à Paris, où il devint médecin de Charles IX, du duc d'Alençon, de Henri III. Chaud partisan de la saignée, il en ramena l'usage, délaissé par les purgatifs. Parmi ses nombreux ouvrages, citons, sous le titre de *Opera omnia* (Lyon, 1660), *De curatione vulneribus sclopetorum* (Paris, 1574), *De curatione per venam per arteriam* (id. 1582), *De curatione per venæsectionem* (id. 1577), ouvrage qui traite de la saignée.

Botal (TROU DE), ouverture qui, chez le fœtus, fait communiquer les deux oreillettes du cœur, et qu'on trouve parfois chez les adultes. — Le Botal, La persistance de cet orifice (appelé *trou de Botal*, parce que Botal en a donné le premier la description exacte) est une malformation qui occasionne la *cyanose*, véritable asphyxie résultant du mélange du sang veineux avec le sang artériel et presque toujours mortelle. — Dit quelquefois TROU BOTALLEN.

BOTALA, résidence du Dalai-Lama. V. BHOPOUTALA.

BOTALLACKITE n. f. Oxychlorure hydraté naturel de cuivre. Variété d'atacamite.

BOTAMUM (*mom*) n. m. Métall. Plomb lavé.

BOTANICON n. m. Catalogue des plantes d'une région. — On dit plus souvent FLORE.

BOTANIQUE (gr. *botanikos*; de *botané*, herbe) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des végétaux : *Linné et Jussieu connaissent la botanique*.

— adj. Jardin BOTANIQUE. *Conservatoire botanique*.

— *Géographie botanique*. Les plantes contrées sous le rapport des plantes qui leur sont propres. ▪ *Région botanique*, Espace offrant un certain nombre de plantes qui lui sont particulières.

— 1. La *botanique* est la branche de la biologie qui s'occupe de l'étude des plantes. Pour avoir la connaissance complète des végétaux, on doit faire cette étude à deux points de vue différents. Il faut d'abord se rendre compte des lois qui président à leur forme, leur structure, leur développement, leur origine; dans les phénomènes naturels dont elles sont le siège, enfin dans les relations de toute nature avec le milieu qui les entoure : ce sont les ▪ *botanique générale*, avec le milieu qui les entoure : ce sont les ▪ *botanique générale*. II. Celle-ci étant ensuite l'ensemble des plantes qui vivent ou ont vécu sur le globe, on a pour but de les dénommer, d'examiner leurs caractères de détermination et de les rapprocher ou de les séparer, de les ordonner enfin selon leurs affinités dans des groupes restreints d'abord que l'on classe dans des collections plus vastes : ▪ *botanique spéciale*. Ce dernier ordre de faits, leur répartition dans les différentes zones, leur ancienneté, leur origine, leur ancienneté, leur origine, leur ancienneté, leur origine

précurseurs, elle faussait trop visiblement les relations naturelles des plantes. C'était du reste un inconvénient inhérent à la classification artificielle, qu'elle traînait non jusqu'à nos botanistes [illegible] mais il s'y substituer la méthode naturelle, [illegible] sera de comparer les végétaux, de les rendre en [illegible] parer, d'après les analogies ou les dissemblances [illegible] non point de l'examen d'un seul organe, mais de l'ensemble de tout le corps de la plante. Depuis [illegible] des esprits supérieurs, comme Magnol et Ray, [illegible] et l'idée vague de cette méthode, mais [illegible] donne suite. La première tentative d'application [illegible] heureuse. Adanson 1763, eut l'avoir [illegible] avec une rigueur mathématique. Il [illegible] classification [illegible] qui présentaient le plus grand nombre de caractères communs. Sa méthode [illegible] succès parce qu'elle manquait [illegible] Laurent de Jussieu devait établir en 1789 dans son *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*. Lui, en effet, il montrait que tous les caractères ne sont pas de même valeur, qu'il faut les apprécier [illegible] les plus constants, [illegible] le second ordre qui ne sont qu'à peu près constants, et enfin [illegible] ordre qui sont variables. Il a donné des caractères *dominateurs* et des caractères *subordonnés*, c'est le principe de la *subordination des caractères* qui est devenu aujourd'hui une des bases de la méthode positive dans toutes les branches des sciences naturelles. Appliquant son système au règne Végétal, il y distingua les classes et les ordres. Les divisions principales reposaient, comme le montrait le tableau suivant, sur le nombre des cotylédons dont il Ray, au siècle précédent, avait indiqué l'importance, sur le mode d'insertion des étamines et sur les caractères de la corolle.

I. Acotylédones. . .	Champignons, algues, hépatiques, etc
II. Monocotylédones.	Hypogynes. Périgynes. Epigynes. Apétales. Monopétales. Polypétales.
III. Dicotylédones. . .	

Le système de Jussieu remplaça celui de Linné, mais il fut modifié [illegible] par Brongniart, Candolle, Endlicher, Lindley, Bentham et Hooker, Candolle 1813 réduisit le nombre des classes à 9, Lindley à 8, et distingua le groupe des *gymnospermes*. Enfin, en 1843, Brongniart supprima le groupe des aperies qu'il répartit parmi les dicotylédones. Les grandes divisions de son système sont indiquées dans ce tableau :

Cryptogames.	Amphigènes : champignons, algues, lichens.		
	Acrogènes : mousses, fougères.		
Phanérogames.	Monocotylédones.		
	Dicotylédones.	Gymnospermes	
		Angiospermes	Dialypétales. Gamopétales.

Ce système a été adopté depuis sans modifications fondamentales, mais on a substitué aux sous-embranchements des amphigènes et des acrogènes les classes qu'ils renfermaient, [illegible] les groupes des apétales. Mais la méthode naturelle n'a pas encore épuisé ses moyens. Aux caractères extérieurs doit elle a jusqu'à surtout use, l'état actuel de nos connaissances lui permettra d'adjoindre les caractères de structure. Lindley, d'ailleurs, est ancienne. Pendant longtemps, Mirbel exprima l'opinion qu'on perfectionnerait la méthode naturelle par l'anatomie comparée des végétaux, qu'il commença par l'examen d'une famille très naturelle, celle des labiées. Mais il s'arrêta là. De nos jours, un certain nombre de botanistes ont repris son idée. Van Tieghem, en particulier, a montré pour les cynanospermes combien il est peut utiliser les détails de structure pour établir une classification même détaillée ; et comment l'ensemble des plantes vasculaires peut se répartir dans des groupes très naturels d'après l'embryologie de la racine. Remarquant l'hétérogénéité croissante avec les découvertes nouvelles, de nombreux groupes de phanérogames, il tire cette conclusion (Comptes rendus, 1897) que les caractères basés sur la conformation de la corolle, les rapports du pistil avec les verticilles externes de la fleur, ne sont pas réellement un groupe dominateur ; les caractères tirés, de l'ovule, de sa structure, de son développement après la fécondation de l'ovule sont primordiaux et il s'en sert pour établir la classification suivante :

PHANEROGAMES

	Stigmatées.	Astigmatées.
Séminées (des graines).	Hétérogénéides ovule à 2 téguments. Unitégumentées ovule à 1 tégument.	Unitégumentées. Toute les [illegible]
Insémnées (pas de grain).	Hétérogénéides ovule à 2 téguments. Unitégumentées ovule à 1 tégument. Unitégumentées ovule sans tégument. Innovulées ovule sans ancelle. Anchémiques pas d'ovule.	. . . .

Les progrès de la botanique générale furent plus lents que ceux de la botanique spéciale ; elle manquait en effet de moyens d'investigation, le microscope ne fut découvert qu'en 1620 par Drebbel et Janssen, et les lois de la chimie ne furent connues par Lavoisier que plus d'un siècle plus tard. Malpighi, en 1676, et Grew en 1682, découvrirent la structure cellulaire des végétaux ; Leuwenhoek découvrit les vaisseaux ; Marrotte 1679 expliqua par la capillarité l'ascension de la sève ; Guettard montra que l'eau de la plante venait exclusivement de celle qui a été absorbée par les racines ; Bonnet, 1754, révéla les principales fonctions des feuilles ; Duhamel de Monceau fit de nombreuses expériences sur l'accroissement des diverses zones ; Gaspard et Frédéric Wolff révélèrent l'étroite parenté des diverses parties de la fleur et des feuilles dont elles ne sont que des modifications, et Goethe illustra cette théorie dans ses célèbres *Métamorphoses*. En 1771, Priestley découvrit la respiration des plantes et soupçonna l'assimilation chlorophyllienne, qui devait être rendue évidente par Ingenhouz et Senebier ; Mohl, Schleiden et Schultz découvrirent les [illegible] ; Mirbel fit connaître la structure des monocotylédones ; Schimper, Braun et Bravais créèrent la phyllotaxie, etc. De nos jours, enfin, les connaissances s'accumulent, grâce aux perfectionnements successifs du microscope et au génie de Pasteur, la botanique s'est enrichie d'une nouvelle branche, la *bactériologie*, [illegible] applications pratiques [illegible]

Botanique fossile. On appelle ainsi la branche de l'histoire naturelle s'occupant de l'étude des végétaux qui ont été conservés par les différents modes de fossilisation. Récemment encore, cette science a été fondée en France par [illegible] 1828 [illegible] [illegible] numéros précédents.

Son importance dans le règne végétal est aussi grande que [illegible] animaux [illegible] peut admettre, en effet, entre les végétaux qui se sont complètement [illegible] celle qui existe entre les animaux qui y vécurent successivement.

Les procédés d'investigation employés pour lire les pages de cette histoire ancienne de la vie végétale varient suivant le mode de fossilisation. [illegible] une simple loupe permet d'observer les découpures des feuilles, les nervures, les [illegible] de déchiffrer la forme et la nature des [illegible] comme s'il s'agissait d'une plante sur le [illegible] en la [illegible] contraire les plantes sont [illegible] par la silice, le carbonate de chaux, etc., [illegible] minces transparentes, leur étude anatomique peut être poursuivie aussi loin que sur une plante vivante. Les deux modes d'investigation appliqués à la [illegible] nous permettent de [illegible] sur son organisation. Nous ne pouvons nous étendre sur les découvertes importantes faites à la botanique fossile ; toutefois, nous rappelerons que dans certaines [illegible] la botanique vivante, la chambre pollinique des gymnospermes, des gnétacées, a été signalée dans les graines fossiles avant de l'être dans les graines actuelles ; le pollen plus [illegible] des [illegible] hommes [illegible] l'exposition de nombreuses découvertes récemment dans les cycadées vivantes.

Dans ce [illegible] la botanique fossile prête fréquemment son concours à la paléontologie animale pour les classement des terrains [illegible] quelquefois, même, elle est l'appui le plus solide que l'ingénieur possède pour guider ses recherches minières, et, journellement, la connaissance des plantes fossiles rend les plus grands services à l'exploitation de la houille en précisant le niveau exact où se percent les galeries du mineur.

BIBLIOGR. — H. Baillon, *Histoire des plantes*. Paris, 1867 ; *Dictionnaire de botanique*. Paris, 1878-1892 ; P. Duchartre, *Éléments de botanique*. Paris, 1867 ; Saches, *Traité de botanique* (Paris, 1874) ; Le Maout et Decaisne, *Traité général de botanique*. Paris, 1876 ; Ph. Van Tieghem, *Traité de botanique* (Paris, 1891) ; Engler et Prantl, *Die natürlichen* des familles des plantes. Leipzig, 1894-1898.

BOTANIQUEMENT adv. D'après les principes de la botanique, au point de vue botanique : *Déterminer* BOTANIQUEMENT *un arbre*.

BOTANISER (gr. *botanizein*, sarcler) v. n. Herboriser.

BOTANISEUR, EUSE n. m. Celui, celle qui herborise.

BOTANISTE (*nisst*) n. Personne qui s'applique à la botanique, ou qui est versée dans la botanique.

BOTANOBIE (du gr. *botanon*, plante, et *bios*, vie) n. m. Genre de coléoptères, hypnochroïdes, famille des curculionidés, tribu des tychiinés, renfermant des petits charançons voisins des anthonomes. La seule espèce connue (*botanobius tuberculatus*) habite l'île de Cuba.

BOTANOGRAPHE n. Personne qui s'adonne à la botanographie.

BOTANOGRAPHIE (du gr. *botané*, plante, et *graphein*, décrire) n. f. Description des plantes.

BOTANOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la botanographie.

BOTANOLOGIE (du gr. *botané*, plante, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les végétaux.

BOTANOMANCIE (du gr. *botané*, plante, et *manteia*, divination) n. f. Prétendue divination au moyen des plantes.

BOTANOMANCIEN, ENNE (*i-in, ên*) n. Personne qui pratique la botanomancie.

BOTANOMÈTRIE (du gr. *botané*, plante, et *métron*, mesure) n. f. Bot. Syn., pour certains auteurs, de PHYLLOTAXIE.

BOTANOPHAGE (du gr. *botané*, plante, et *phagein*, manger) adj. Qui vit de végétaux.

BOTANOPHILE (du gr. *botané*, plante, et *philos*, ami) n. Personne qui aime la botanique.

BOTANY-BAY, nom donné par Joseph Banks à une vaste baie de la côte orientale de l'Australie (Nouvelles-Galles du Sud), à cause des richesses botaniques que ce naturaliste trouva dans ses parages. Botany-Bay, découverte en 1770 par le capitaine Cook, fut choisie, en 1787, par le gouvernement anglais comme lieu de déportation. Arthur Philipps, parti d'Angleterre, en 1788, avec sept cent cinquante-six déportés, n'ayant trouvé propres à un établissement ni la baie ni les environs, alla débarquer un peu plus haut, dans la baie de Port-Jackson, où il fonda Sydney.

BOTARGUE (*ar-gu*) n. f. Comm. et econom. domest. Voy. TARGUE.

BOTAURE ou **BOTAURUS** (*ro*) n. m. Nom scientifique du héron du genre butor.

BOTÉA, bourg de Sicile, [illegible] Vesuvio, [illegible] 12,000 hab. Pistacies. Chef-lieu du district [illegible]

BOTELLINE (du lat. *botellus*, saucisse) n. f. Genre de foraminifères de la famille des astrorhizides, découvert pendant les dragages du *Challenger* dans les grands fonds et caractérisé par une coquille [illegible] ressemblant [illegible] des déportées de ventricules [illegible]

BOTEQUIN (*kin* — de l'angl. *boat*, canot) n. m. Nef en orfèvrerie, le même structure que les cadenas en forme de nacelle, mais servant seulement ou de salière, ou de porte-épices, ou de flambeau. (Ce meuble d'argent ou

BOTH (André et Jean), peintres et graveurs hollandais, nés à Utrecht vers 1609 ou 1610. Ils étaient frères et [illegible] pendant leur carrière. L'aîné fut probablement André. Andries, Lieur père, peintre sur verre, leur donna les premiers [illegible] plaça ensuite à l'école d'Abraham Bloemaert. Les deux frères quittèrent fort jeunes la Hollande ; ils voyagèrent en France, en Italie, et s'arrêtèrent plusieurs années à Rome. Là, Jean prit Claude Lorrain pour modèle, et André étudia la manière du Bamboche ; le premier se fit donc paysagiste, et le second peintre de figures. Jean peignit d'admirables paysages, dans lesquels André plaça de charmantes figurines, peintes avec infiniment d'esprit et de finesse. Leurs œuvres obtinrent un grand succès en Italie. Après un assez long séjour à Rome, où ils connurent Poussin, Claude Lorrain, le Guasprre, le Bamboche, Hermann Swanevelt, Adam Elzheimer, les deux frères allèrent à Venise, où mourut André, probablement en 1650. Jean Both retourna dans sa patrie, et mourut à Utrecht en 1652.

Jean Both, que l'on appelle quelquefois **Both d'Italie**, est de beaucoup le plus distingué des maîtres hollandais qui se sont attachés à la représentation des sites italiens. Il a rendu, presque avec autant de bonheur que Claude Lorrain, [illegible] couchants. Il existe de ses tableaux dans la plupart des musées d'Europe. Le Louvre en a deux : un [illegible] *chant*, très harmonieux, et un petit *Paysage*.

BOTHE (du gr. [illegible] abeille n. m. Genre de [illegible] famille des pleurosomides, renfermant les [illegible] parties barbares de la Méditerranée. Les deux espèces de *bothes* sont confondues, dans les marchés de Nice, sous le nom vulgaire de *rombas*.)

BOTHNIE. Géogr. V. BOTTNIE.

BOTHRIDÈRE (du gr. *bothron*, fossette, et *déré*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, type d'une tribu [illegible]

— Encycl. [illegible] nait trois espèces [illegible] de petits [illegible] ces, dans les forêts de l'Espagne et de la France méridionale. Le *bothrideres contractus*, seul, habite toute l'Europe.

BOTHRIOCÉPHALE et **BOTHRIOCÉPHALUS** [illegible] ver, de *bothros* fossette, et *képhalè*, tête) n. m. Genre de vers cestodes, type de la famille des *bothriocephalidés*, renfermant plusieurs espèces parasites des animaux vertébrés, et dont les [illegible] se passent dans l'eau.

— Encycl. L'espèce la plus remarquable, *bothriocephalus latus*, est le plus grand ver rubanné parasite de l'homme ; il atteint jusqu'à 10 mètres de long ; sa tête, sans crochets, présente deux fossettes, les segments sont larges et étroits. Très commun chez les Polonais, les Russes et les Suisses, ce ver s'observe aussi dans le midi de la France, etc. On croit que ses embryons ciliés, qui vivent dans l'eau, émigrent dans le corps de quelques poissons, surtout les truites et saumons ; mais les stades intermédiaires ne sont pas connus. Dans le nord, c'est une autre espèce (*bothriocephalus cordatus*) : très commun chez les Groenlandais, il attaque aussi les chiens, les phoques, et ne dépasse pas 1 mètre de long. Citons le *bothriocephalus punctatus*, chez divers poissons de mer ; le *bothriocephalus prohoscideus*, chez les saumons.

BOTHRIOCÉPHALIDES [illegible] Famille de vers plats, de l'ordre des cestodes, renfermant des formes munies de deux suçoirs aplatis et dont les anneaux ou proglottis ne se séparent pas en individualités distinctes. Genres principaux : *bothriocéphale*, *schistocéphale*, [illegible]

BOTHRIOCÈRE (du gr. *bothrion*, petite cavité, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes hémiptères-homoptères, famille des [illegible] renfermant [illegible] espèces à une seule rangée de piquures, et [illegible] [illegible]

BOTHRIOCIDARIS (du gr. *bothrion*, petite cavité, et *kidaris*, tiare) n. m. Ordre d'échinodermes échinoïdes fossiles, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

BOTHRIOMYRMEX (*mèkss* — du gr. *bothrion*, fossette, et *murmex*, fourmi) n. m. Genre de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

— Encycl. Petite tache et de couleur sombre, cette fourmi se rencontre dans toute l'Europe centrale et méridionale, dans le Turkestan, le Liban, sur tout le littoral méditerranéen.

BOTHRION (du gr. *bothrion*, petite cavité) n. m. Ulcère peu profond de la cornée transparente.

BOTHRIOPHORE (du gr. *bothrion*, fossette, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cistélides, renfermant des cistélides du midi de l'Europe et de l'Amérique du Nord. (Le *bothriophorus atomus* se trouve en Italie et dans les Alpes.)

Bothriophore.

BOTHRIOPSIS (*apsis* : du gr. *bothrion*, petite fosse, et *opsis*, apparence) n. m. Genre de protozoaires du groupe des grégarines, caractérisé par un corps elliptique, amincissement prolongé. On ne connaît qu'une seule espèce de bothriopsis (*bothriopsis bettencourtii*), qui vit en parasite dans le tube digestif de divers insectes coléoptères carnassiers aquatiques.)

BOTHRIOPTÈRE (du gr. *bothrion*, petite cavité, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des pérostichinides, renfermant des féroces brûlées, aptères, habitant l'hémisphère boréal. L'espèce française du genre, *bothriopterus oblongopunctatus* passe régulièrement rapportée aux *platynus*, habite les prairies humides. — Valansin.

BOTHRIOSPERME (*sperma*, du gr. *bothrion*, petite cavité, et *sperma*, semence) n. m. Genre de borraginées-lithospermées, comprenant des herbes annuelles ou bisannuelles, originaires de l'Asie et de l'île Maurice.

BOTHRIOSPORE (*spor*[e] — du gr. *bothrion*, petite cavité, et *spora*, semence) n. f. Genre de rubiacées hamélées, dont la seule espèce connue est un arbre ou un arbrisseau élevé, à fleurs blanches, de la Guyane et du Brésil boréal.

BOTHROBATHYS (*bas*[is] — du gr. *bothros*, cavité, et *bathus*, profond) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cryptorrhynchinés, renfermant des espèces du midi de la moyenne, propres à l'Amérique du Sud. (On en connaît quatre espèces.)

Bothrobathys (gr. 4 fois).

BOTHRODENDRON (*don* — du gr. *bothros*, cavité, et *dendron*, arbre) n. m. Genre de végétaux fossiles, de la famille des lycopodiacées, renfermant des formes arborescentes.

— Encycl. Les *bothrodendrons* ont été si abondants dans le culm de Russie que, dans le gouvernement de Toula, par exemple, leurs cuticules seules ont produit des couches de combustible de plus d'un décimètre d'épaisseur sur plusieurs kilomètres carrés. Ces végétaux ne paraissent pas s'élever au-dessus du terrain houiller moyen.

BOTHROPS (*tropos* — du gr. *bothros*, cavité, et *ôps*, œil) n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, famille des crotalidés, renfermant de grands serpents très venimeux, souvent confondus avec les trigonocéphales.

— Encycl. Les *bothrops*, dont on connaît seize espèces, habitent l'Amérique centrale, le sud de l'Inde, la Malaisie, Ceylan. Le *bothrops lanceolatus fredelanus*, espèce propre de la Martinique (espèce de la Martinique) est le plus connu comme le plus grand du genre ; il atteint 2 mètres, et pullule à la Martinique et aux Antilles en général ; sa morsure est mortelle pour l'homme et tous les animaux. Le *bothrops viridis* (*boudrou-pam* des Malais) se trouve du Bengale jusqu'à Timor ; le *bothrops lansilensis* (*jararacca* ou *jararacussu* ; *serpent du Brésil*), habite le Brésil ; le *bothrops atrox*, la Guyane, et sa variété *dirus* (*labaria* des Mexicains), le Mexique ; etc.

Bothrops.

BOTHWELL, comm. d'Écosse (comté de Lanark), sur la Clyde et le Calder ; 25.000 hab. Aux environs, restes du *château historique de Bothwell*. A l'époque de Wallace, le château appartenait aux Douglas. Après avoir été la propriété successive du comte de Pembroke, d'Andrew Murray, de John Ramsay et Jeppe Hepburn, comtes de Bothwell, il revint aux Douglas, qui habitent le château moderne construit près des ruines de l'ancien.

Le *pont de Bothwell*, sur la Clyde, est célèbre par la bataille qui porte son nom (1679).

Bothwell (bataille de). Cette bataille, livrée le 22 juin 1679, constitue un des plus sanglants épisodes des troubles politiques et religieux qui agitèrent l'Ecosse sous le règne de Charles II. Ennemis de la hiérarchie ecclésiastique, les covenantaires ou presbytériens d'Ecosse se révoltèrent et massacrèrent l'archevêque-primat Scharpe. Le duc de Monmouth fut envoyé contre les insurgés qui étaient campés, au nombre de 6.000, dans la plaine de Bothwell, entre Glascow et Hamilton, un peu en arrière du pont de la Clyde. Il leur tua sept cents hommes, et leur fit un millier de prisonniers. Dans son roman *les Puritains d'Écosse*, Walter Scott s'est fait le narrateur, aussi exact que coloré, de la bataille du pont de Bothwell.

Bothwell (James Hepburn, comte de), seigneur écossais, célèbre dans l'histoire de Marie Stuart. Devenu lord-amiral à la mort de son père, en 1556, il se fit le champion de la jeune reine, qui le nomma gouverneur du château de Dunbar. Le 9 février 1567, un grave événement eut lieu : Darnley, époux de la reine, fut tué. On accusa Bothwell de complicité dans le crime. Mais, traduit devant le jury, il fut acquitté, faute de preuves. Le 24 avril suivant, au cours d'un déplacement de Marie Stuart, entre Stirling et Edimbourg, Bothwell, avec mille cavaliers, désarma l'escorte royale, enleva la reine et la conduisit à Dunbar. Quelque temps après, la reine déclarait publiquement pardonner à son ravisseur et le choisir pour époux. Le mariage eut lieu, en effet, le 15 mai 1567. Cependant, la noblesse refusa de se soumettre à un tumeur tare comme Bothwell. Une ligue se forma immédiatement contre lui, où figurairent même deux de ses anciens amis : le chancelier Morton et le jurisconsulte Maitland. Le 15 juin, les deux partis en vinrent aux mains à Casberry Hill, près d'Edimbourg. Bothwell, vaincu, fut dépouillé de tous ses titres par le parlement écossais. Sa tête fut mise à prix. Il s'enfuit alors aux Orcades. Mais, dénoncé comme pirate, il fut capturé par un vaisseau danois, et enfermé au château de Malmoe, puis, en 1575, dans celui de Dragsholm, où il mourut en 1578.

— Bibliogr. : L. Wiesener, *Marie Stuart et le comte de Bothwell* (1863) ; Martin Philippson, *Histoire du règne de Marie Stuart* (Paris, 1891).

BOTHYNE (du gr. *bothunos*, fosse) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des dynastides, renfermant des espèces propres à l'Amérique du Sud.

BOTHYNODÈRE (*de bothynè*, et du gr. *déré*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cléoninés, renfermant des charançons grisâtres, allongés, d'assez grande taille.

— Encycl. Les *bothynodères*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont des types désertiques habitant l'Asie Mineure, l'Europe orientale, le golfe Persique, la région méditerranéenne. Quelques espèces se trouvent dans le midi de la France : *bothynoderes meridionalis*, etc.

Bothynodère (gr. 2 fois).

BOTIALA ou **BENDER-KHOR**, ville et port de la côte des Somali, sur le golfe d'Aden, et à l'embouchure du Tokwina.

BOTKINE (Serge), médecin russe, né en 1832 à Moscou, mort en 1889 à Menton. Après avoir complété ses études médicales à Berlin et à Paris, il devint, en 1860, professeur à l'académie de médecine et de chirurgie de Saint-Pétersbourg, où ses leçons eurent un succès considérable. C'est à lui que la Russie doit d'avoir aujourd'hui une école de médecine vraiment nationale. Ses nombreuses monographies médicales, publiées dans les *Archives des maladies cutanées*, font autorité en Russie. Son ouvrage le plus important est *L'anévrisme aigu et ses maladies internes* (1875).

BOTNIE. Géogr. V. Bottnie.

BOTOCHAN ou **BOTOSANI**, district de Roumanie (Moldavie), situé au N. du district de Jassy, entre la Bukovine et la Bessarabie ; 148.000 hab. — Sa capitale est la ville du même nom, possédant 35.000 hab. Ville très industrielle, lieu de naissance du plus grand poète roumain, Mihai Eminescu. Bataille entre Etienne le Grand et Albert, roi de Pologne, en 1499. La ville de Botosani fut incendiée par les Tatars en 1439 : un second incendie la détruisit à nouveau, en 1857.

BOTOCUDOS, BOTOCOUDOS ou **AYMORÉS**, sauvages du Brésil, vivant dans les forêts parallèles à la côte, entre le rio Prado et le rio Doce ; ce sont les descendants des premiers habitants du Brésil. — *Un* Botocudo ou Boroboro, *une* Aymoré.

— Encycl. De taille moyenne, de couleur brun clair, les *Botocudos* ont les cheveux noirs, gros et lisses. Ils ont la tête longue, la face large, le nez court et droit, la bouche largement fendue, le tronc massif et les membres grêles. Ils vont entièrement nus, se font des tatouages et se peignent le corps. La parure la plus recherchée est la *botoque*, rondelle de bois qu'ils introduisent dans un trou pratiqué dans la lèvre inférieure et dans le lobe de l'oreille.

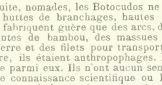

Botocudos.

Chasseurs et, par suite, nomades, les Botocudos ne se construisent que des huttes de branchages, hautes de 4 pieds environ. Ils ne fabriquent guère que des arcs, des flèches armées de pointes de bambou, des massues en bois, des haches en pierre et des filets pour transporter les provisions. Naguère, ils étaient anthropophages. La polygamie est en usage parmi eux. Ils n'ont aucun sentiment de la propriété, aucune connaissance scientifique ou littéraire. Ils croient à un esprit bon et à un mauvais génie ; ils admettent que, lorsqu'un individu meurt à un âge avancé, il se transforme en jaguar.

Botot (eau de), dentifrice inventé par S. Botot en 1755. L'eau de Botot parfume la bouche et donne du ton aux gencives. On en met quelques gouttes dans un verre d'eau pour se rincer la bouche. Composition de l'eau de Botot : Clous de girofle concassés, 4 grammes ; cannelle, 8 ; anis, 30 ; cochenille, 10 ; eau-de-vie, 875. On laisse macérer le tout pendant quinze jours, on filtre et on ajoute 5 grammes d'essence de menthe.

Botoses n. f. pl. Sorte de grands ciseaux dont on se sert pour donner la dernière tonte au drap. ▶ On dit aussi Bottes, et Forces.

BOTRYCERE (du gr. *botrus*, grappe, et *kêras*, corne) n. m. Genre de térébinthacées-anacardiées, comprenant une seule espèce, arbuste glabre de l'Afrique australe.

BOTRYCHIE (*ki*) ou **BOTRYCHION** (*ki-on*) (du gr. *botrukhion*, petite grappe) n. m. Genre de fougères, du groupe des ophioglossées, dont les sporanges, disposés en épi, sont privés d'anneau. Il comprend environ vingt espèces des zones tempérées, froides, ou des montagnes des régions tropicales.)

BOTRYDINE (du gr. *botrudion*, petite grappe) n. f. Genre d'algues, famille des palmellacées, comprenant une seule espèce, qui croît sur la terre humide, sur les mousses décomposées, etc.

BOTRYDIUM (*om*[a] — du gr. *botrudion*, petite grappe) n. m. Genre d'algues siphonacées, famille des vauchériées, que l'on trouve en Europe, dans l'eau des fossés et les terrains humides.

BOTRYLLE (du gr. *botrus*, grappe) n. m. Genre d'ascidies, type de la famille des *botryllidés*, renfermant les formes groupées en colonies, qui ne sont parfaites qu'après trois générations d'individus larvaires. Ces ascidies vivent en diverses mers : *botrylus violaceus*, côtes de France, etc.

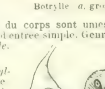

Botrylle. *a*, grossi.

BOTRYLLIDÉS n. m. pl. Famille d'ascidies, de l'ordre des ascidies composées ou synascidies, renfermant des ascidies dont les diverses formes du corps sont unies en une même masse avec l'orifice d'entrée simple. Genres principaux : *botrylle*, *botryllinde*.

— *Un* Botrylline.

BOTRYLLOIDE (*botrylle*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Genre d'ascidies, très voisines des *botrylles* et n'en différant que par le groupement irrégulier des individus dans l'ensemble de la colonie. Nous citerons le *botrylloides rubrifer*, des côtes de la Manche.

Botrylloide. *a*, grossi.

BOTRYOCAMPE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *kampê*, courbure) n. m. Genre de foraminifères, famille des polycystidés, renfermant des minuscules animaux marins à coquille treillissée, irrégulièrement segmentée. (Le *botryocampe hexathalamica*, étudié par Haeckel, se trouve dans la Méditerranée.)

BOTRYOCARPE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *karpos*, fruit) n. m. Genre d'algues, famille des sphérococcoïdées, dont les deux espèces connues proviennent du Cap et des mers de l'Inde.

BOTRYOCOQUE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *kokkos*, graine) n. m. Genre d'algues, famille des palmellacées, dont la seule espèce connue, *botryocoque de Braun*, d'une couleur vert pâle ou rougeâtre, habite les eaux douces de la Suisse et de l'Allemagne.

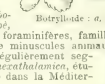

Botryocampe (très grossi).

BOTRYOCRINUS (*nuss* — du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, du silurien supérieur de Gothland.

BOTRYOCYSTIDE (*sis* — du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *kustis*, *idos*, poche) n. f. Genre d'algues, famille des palmellacées, comprenant deux espèces de couleur verte, qui habitent les eaux douces stagnantes.

BOTRYOGÈNE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *gennaein*, engendrer) n. m. Sulfate double de peroxyde et de protoxyde de fer ou *fer sulfaté rouge*.

— Encycl. Le *botryogène*, qui contient 36 à 37 p. 100 d'acide sulfurique et 28 à 31 p. 100 d'eau, se présente en masses amorphes ou en cristaux monocliniques qui sont remarquables par la tendance qu'ils ont à former des masses botryoïdes, et c'est à cette circonstance qu'est dû le nom de *botryogène*, imposé par Haidinger.

BOTRYOGLOSSE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *glôssa*, langue) n. f. Genre d'algues, famille des sphérococcoïdées, comprenant deux espèces : l'une du Cap, l'autre de Tasmanie.

BOTRYOGRAMME (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *gramma*, caractère) n. m. Genre de fougères. ▶ Syn. de Llave.

BOTRYOÏDE ou **BOTRYOÏS** (*o-iss* — du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *eidos*, ressemblance) n. m. Bot. Section du genre ombilic.

— adj. Qui est en forme de grappe : *Éponge* Botryoïde.

BOTRYOLITE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait Botryolithe) n. f. Silico-borate hydraté de chaux, qui affecte la forme d'une grappe. Variété de datolite.

BOTRYOPTÉRIDE (du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *pteris*, *idos*, fougère) n. f. Bot. Syn. de Helminthostachys. ▶ Genre de fougères fossiles.

BOTRYOPTÉRIDÉES (rad. *botryopteride*) n. f. pl. Famille de plantes, comprenant les genres fossiles : *zygopteris*, *botryopteris*, *clepsydropsis*, *diplolabis*, *grammatopteris*, *schizopteris*, caractérisée par la forme des fructifications composées de capsules piriformes, munies d'une ou deux bandes élastiques placées en bouquets à l'extrémité des divisions ultimes de la fronde. — *Une* Botryoptéride.

— Encycl. Les capsules, dans les genres *botryopteris* et *zygopteris*, contiennent des macrospores et des microspores réunis. La famille des *botryopteridées* a existé depuis le terrain dévonien, du terrain permien inclus ; elle paraît devoir être placée entre les ophioglossées et les salviniées.

BOTRYOSPHÉNIE (*sphê*) n. f. Genre de sphériacées, renfermant des plantes cryptogames qui végètent en toutes saisons sur l'écorce et le bois de beaucoup d'arbres et sur les tiges de plantes herbacées.

BOTRYOSPORION (*spo* — du gr. *botrus*, *wos*, grappe, et *spora*, semence) n. m. Genre de champignons voisins des botry-tis, qui forment à l'automne de grandes taches blanches, farineuses, sur les herbes vivantes ou mortes.

BOTRYS (*triss* — du gr. *botrus*, grappe) n. m. Bot. Syn. de ambrine ou thé du Mexique. ▶ C'est aussi le nom spécifique d'une autre ansérinée (*chenopodium botrys*), et d'une germandrée (*teucrium botrys*).

BOTRYS, ville de l'ancienne Phénicie, sur la Méditerranée, au N. de Byblos, reparée des jurates du Liban. Ville construite en 923 av. J.-C. par Ethbaal, roi de Tyr, et ruinée par un tremblement de terre, sous le règne de Justinien.

BOTRYTIDÉES (rad. *botrytis*) n. f. pl. Groupe de champignons, de l'ordre des mucédinées, ayant pour type le genre *botrytis*. — *Une* Botrytidée.

BOTRYTIQUE du gr. *botrus*, grappe) adj. Qui est en forme de grappe, ou de chou-fleur.

BOTRYTIS (*bos* = diminu. du gr. *botrus*, grappe) n. m. Genre de champignons microscopiques, du groupe des mucédinées, comprenant des formes qui croissent sur les végétaux et sur les animaux.

— ENCYCL. Le thalle des *botrytis* est filamenteux; les filaments fertiles sont dressés et ramifiés en arborescence dont chaque extrémité porte un petit nombre de spores ovoïgènes, simulant une grappe. Une espèce de ce genre, le *botrytis bassiana*, s'attaque aux vers à soie et est la cause de la maladie appelée *muscardine*. Une autre espèce, le *botrytis cinerea*, forme une moisissure d'un gris cendré à la surface des feuilles de vignes et des grains de raisin. On sait que les mycologues modernes tendent à considérer la plupart des mucédinées comme des formes conidiennes d'espèces normalement pourvues d'appareils reproducteurs mieux différenciés. De Bary a montré que le *botrytis cinerea* est la forme conidienne d'un ascomycète, le *peziza fuckeliana*.

BOTRYTIS *bas* — du gr. *botrus*, grappe) n. f. Le bas. Nom donné autrefois à la cadmie qui s'amasse au-dessus du fourneau, à cause de sa ressemblance avec une grappe de raisin.

BOTSORHEL, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kilom. de Morlaix; 1.458 hab.

BOTTA (Carlo), historien italien, né à Saint-Georges (Piémont) en 1766; mort à Paris en 1837. Il fut représentant en mission à Venise, puis, ayant été l'un des chefs du parti français en Italie, fut emprisonné et mis à la torture par ordre du roi de Piémont, Victor-Amédée, en 1799, puis exilé en France, où il servit comme chirurgien dans les armées républicaines et impériales. Membre de la commission insurrectionnelle du Piémont, en 1799, représentant du département de la Doire au Corps législatif français, il prit rang dans l'opposition, et vota la déchéance de Napoléon. Recteur de l'académie de Nancy, puis de celle de Rouen sous les Cent-Jours et la Restauration libérale, il fut disgracié en 1822 par les intrigues d'un professeur qu'il avait obligé de faire son cours, et, depuis cette époque-là, se consacra exclusivement à l'étude. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'Italie de 1789 à 1814* (1824), continuée jusqu'en 1854 par Turotti; continuation de l'*Histoire d'Italie* de Guicchardin jusqu'en 1789 (1832); *Histoire de la guerre d'Amérique* (1809).

BOTTA (Paul-Emile), archéologue français, fils du précédent, né à Turin en 1802, mort en 1870. Il fut consul de France à Alexandrie, à Mossoul et à Tripoli. Chargé de missions archéologiques, il découvrit des ruines qu'il crut être celles de Ninive, et qui étaient en réalité celles du palais de Sargon, à Khorsabad. Il fut envoyé en disgrâce à Tripoli de Syrie (1848), au moment où il allait reprendre, à Koyoundjik, les fouilles qui devaient illustrer Austin H. Layard. Botta eut la gloire de déterminer le mouvement scientifique qui aboutit au déchiffrement des écritures cunéiformes. Il envoya à Paris un grand nombre de fragments de monuments qui ont formé au Louvre le musée du *assyrien*. Il a publié : *Monuments de Ninive, découverts et décrits par P.-E. Botta* (1847-1850); *Relation d'un voyage dans l'Yémen* (1841); *Inscriptions découvertes à Khorsabad* (1848).

Botta

BOTTA (Anne-Charlotte Lynch, dame), femme poète, née en 1820 à Bennington (États-Unis), morte à New-York en 1891. Elle publia, en 1849, par un gracieux volume de *Poésies*, puis publia des romans et des nouvelles. En 1855, elle épousa le fils de l'historien italien Charles Botta, qui s'était fixé comme professeur aux États-Unis. Après la guerre de 1870, elle manifesta de vives sympathies pour la France et, en 1875, elle adressa à l'Académie française une somme de 50.000 francs pour fonder un prix triennal, destiné au meilleur ouvrage sur la condition de la femme.

BOTTAGE (*botag'*) nom **BOUTAGE** n. m. Dr. féod. Ce mot, qui vient de *botte* ou *boute* (tonneau pour mettre le vin), désignait le droit dû à divers seigneurs, et au roi dans ses domaines, quand un tonneau était mis en perce pour la vente au détail.

BOTTARI (Jean-Gaëtan), savant prélat, né à Florence en 1689, mort à Rome en 1775. Il entra à l'académie *della Crusca*, qui le chargea de la réimpression de son vocabulaire. Cette édition, commencée en 1738, fut refondue presque totale de l'ouvrage. Appelé à Rome, il devint conservateur de la bibliothèque du Vatican, qu'il enrichit d'un nombre considérable. On lui doit de grand nombre d'excellentes éditions annotées. L'achèvement de l'édition du beau *Virgile* du Vatican, dont il composa la préface, avec des notes pour les variantes, enfermé au conclave qui suivit la mort de Clément XII, sent et ses livres, ce qui prouve sa mémoire et son savoir. Il a publié aussi de nombreux ouvrages d'érudition et d'archéologie; entre autres, *Musei capitolini* (1741-1755), *Sedione e pittura sacre estratte dai cimeteri di Roma, etc.* (1737-1753); la *Roma sotterranea* de Bosio, augmentée et améliorée; *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturæ ex Vaticana bibliotheca, etc.* (1741); etc.

BOTTE n. f. Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, et quelquefois le bas de la cuisse : Bottes *de cavalerie, de chasse*.

— Fig. Au lieu des lieux d'aisances, qu'on nomme aussi CHAUSSE DE BOUTEILLES.

— Portion la plus proche du poignet, dans une manche serrée.

— *Bottes molles*, Bottes en cuir mou. ‖ *Bottes fortes*, Grosses bottes dont se servent les postillons et un certain nombre d'ouvriers exposés à travailler dans l'eau, comme les pêcheurs, les égoutiers, les marins, etc. Cette expression s'employait autrefois, dans la marine, pour désigner des cordages destinés à infliger des punitions corporelles. ‖ *Botte à l'écuyère*, Bottes qui portent une genouillère par laquelle le genou est couvert. ‖ *Bottes à brodequins*, Bottes à revers comme un soupirail certaines bottes qui en livrée. ‖ *Bottes à la Suisse*, Bottes pressées en dessous, nées en cour, comme on les portait sous le Directoire. ‖ *Bottes à la hussarde*, Bottes [illegible] ‖ *Bottes à chaudron*, Bottes à genouillères en forme d'entonnoir, depuis longtemps [illegible] ‖ *Bottes à revers*, Anciennes bottes en [illegible] au moyen âge, les bottes [illegible] portées par [illegible] et surtout les religieux, [illegible] ‖ *Botte de vendeur de drogues*, [illegible] Technol. Bouille terminée par le bas et destinée [illegible] l'extrémité inférieure de la lampe d'une lanterne, [illegible] drapeau, d'un étendard, d'une lance, [illegible] ‖ *Botte de maçon*, [illegible]

Chass. Etui suspendu à la selle et soutenant le fusil quand on chasse à cheval. ‖ Collier que [illegible] ‖ *Aller la botte au bois*, *Aviser la botte au bois*, Lui ôter le collier afin qu'il ait sa liberté. ‖ *Aviser sa botte*, Se dit du lièvre qui, faisant passer son collier par-dessus les oreilles, se dégage de lui-même.

Manège. Morceau de cuir dont on garnit le pied du cheval, à l'endroit où il se coupe. On dit aussi BOTTINE. ‖ *Serrer la botte*, Serrer les jambes contre les flancs du cheval.

— Loc. fam. *Aller à la botte*. Se dit d'un cheval qui cherche à mordre la botte ou la jambe de son cavalier. Fig. Dire des choses mortifiantes. Voyez : *Haut comme sa botte*. Se dit d'un enfant et d'une personne de petite taille. ‖ *Coup de botte*, Coup de pied. ‖ *A propos de bottes*, Hors de tout propos, sans aucun motif. *Chausser quelqu'un à ses bottes*, Se moquer de quelqu'un. ‖ *Chausser ses bottes de sept lieues*, Se préparer à marcher, à voyager rapidement (allusion aux fameuses bottes de l'ogre, dans le conte du *Petit Poucet*). — S'emploie aussi, au fig., pour exprimer la rapidité de la pensée : *L'esprit de tout rêveur chausse les* BOTTES DE SEPT LIEUES. (V. Hugo.) ‖ *Y laisser ses bottes*, Y perir. ‖ *Mettre, Avoir du foin dans ses bottes*, Se ménager, avoir des ressources pour l'avenir, être riche. ‖ *Lécher la botte ou les bottes de quelqu'un*, Le courtiser, le flatter, l'aduler bassement. ‖ *Graisser ses bottes*, Se préparer à partir pour un long voyage, et, par ext., Être sur le point de mourir. ‖ *Graisser les bottes de quelqu'un*, Lui administrer l'extrême-onction, sacrement qui ne se donne qu'aux personnes en danger de mort.

— PROV. et LOC. PROV. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle**, Un avare se plaindra même des services qu'on lui rend, afin de se dispenser de toute reconnaissance. ‖ **Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles bottes**, Je ne m'en soucie aucunement.

— ENCYCL. Archéol. La chaussure à tige habillant plus ou moins haut la jambe est très ancienne; son histoire se confond avec celle des *schœx* et des brodequins (*cothurni*) portés dans l'antiquité. Au moyen âge, on appelait *bottes à armer* celles qui étaient renforcées par des traînées de mailles, des tiges d'acier et de baleine, des écailles de fer, et qui accompagnaient les chasseurs de guerre. Bien avant dans le XVIe siècle, alors que les grèves d'acier avaient atteint à la perfection, on portait encore de ces bottes à armer. Celles de l'empereur Charles-Quint, conservées à Madrid, sont en maroquin rouge, doublées de velours rouge, et ont de mailles très fines. On portait ces bottes avec les harnois légers dits « à la genète ». Au XVe siècle, on usait de bottes étroites et souples qui montaient jusqu'au fourcher et qu'on retroussait plus ou moins, suivant la commodité. Au XVIe siècle, les bottes sont fréquemment taillées au cou-de-pied et au genou, pour donner de l'aisance aux articulations. Des soufflets intérieurs rendaient ces chaussures imperméables. On entendait alors par *botte fauve* une haute botte souple, très étroite, dont le haut était brodé, ajouré, retaillé en denticules, et on l'attachait au-dessus du genou avec une jarretière aux couleurs de sa dame. La botte fauve était de toutes couleurs : de cuir noir, de peau grise, rousse ou blanche; c'était la chaussure élégante. On remarquera que, jusqu'au XVIIe siècle, les bottes n'ont jamais de talons; c'est que, comme la plupart des autres chaussures, on les portait, suivant le temps, avec des patins ou des mules. Sous Louis XIII, les bottes, très hautes et évasées, atteignant plus haut que mi-cuisses, se portaient, à pied, complètement retroussées par deux fois sur leurs tiges, de façon à former un énorme entonnoir. Puis on releva par un autre pli cet entonnoir, et on eut cette botte, si caractéristique, qui [illegible] voit dans les tableaux de Van der Meulen. Les bottes énormes, renforcées de fer, que portaient les postillons de la botte à chaudron. Elles étaient aussi armées pour [illegible] l'homme. Les bottes du XVIIIe siècle rentrent dans les [illegible] persiste aujourd'hui dans la livrée et l'équipage de chasse, où elle dispute le rang à la *botte forte* des vendeurs traditionnels. [illegible] à tige dure, montant un peu plus haut que le tiers supérieur du mollet. (V. CHAUSSURE, pour la nomenclature des parties.) Les bottes *à la hussarde*, *à la Souvarov*, etc., rentrent dans la catégorie des bottines.

BOTTE (ital. *botta*, outre, tonneau, n. f. Ancienne mesure de capacité et aussi de poids. (La botte, *bottian* ou *bouchau*, comme capacité de liquide, répondait parfois au muid, pour le vin; mais cette mesure a tellement varié de capacité suivant le temps et les pays, qu'il est impossible de s'en faire une idée exacte. Comme poids, la botte équivalait à mille livres. Un vaisseau de 1.000 bottes était celui qui chargeait 10.000 quintaux, ou 500 tonneaux. ‖ *Botte de deux, de trois, de quatre*, Tonneau d'une capacité double, triple, quadruple de la botte ordinaire.

BOTTE n. f. Quantité de choses de même espèce qu'on a liées ensemble. [illegible] Par ext. [illegible]

Bottes : 1. Du XVe s. ; 2 et 3. Du XVe s. ; 4. Du XVIe s. à chaudron ; 5. Du XVIe s. ; 6. De courrier XVIIe s. ; 7. A la Souvarov ; 8. Molle grande botte ; 9. Forte (gardes de Paris) ; 10. A l'écuyère. 11. Chantilly. 12. Du [illegible] 13. Du [illegible] 14. Du [illegible] 15. Du marin, à équiter.

— Fam. Grand nombre de choses et même de personnes : *Une* BOTTE *de papiers*, [illegible]

— Electr. *Botte de fil*. Fil de ligne télégraphique ourlé en tourniquet et livré [illegible] 270 mètres, suivant son diamètre.

— Techn. Réunion d'un certain nombre d'échalas propres à faire les treillages. ‖ Certaine longueur de fil de fer ployé en rond. ‖ Cahier de 36 feuilles de parchemin. ‖ *Botte de* [illegible] Balle de chanvre pesant 75 kilogr. ‖ *Botte de bordures*, Douze planches minces de hêtre préparées pour les ouvrages du bonnetier. ‖ *Botte de sensa*, Six corps de sceaux préparés. ‖ Faisceau de pièces de bois taillées pour servir à la construction d'un objet ou provenant de cet objet demoli : *Futaille en* BOTTE.

— n. f. pl. Forces ou grands ciseaux du tondeur de drap. ‖ On dit aussi BOTTES.

BOTTE (ital. *botta*, même sens) n. f. Coup de pointe, coup de fleuret ou d'épée : *Parier, Allonger, Parer une* BOTTE. ‖ *Botte secrète*, Coup de pointe qui est inconnu. ‖ *Appuyer la botte*, Appuyer l'arme contre le corps de son adversaire, après l'avoir touché.

— Fig. Attaque vive et imprévue par la parole ou par la plume : *Pascal, Voltaire, Beaumarchais ont porté des* BOTTES [illegible]

BOTTE [illegible] forme [illegible] [illegible] Nom [illegible]

Botte [illegible] militaire [illegible] vers le milieu du XVIIe siècle.

BOTTÉE DE TOULMON [illegible] 1764, mort en 1816. Officier dans les poudres et salpêtres, il devint administrateur général de ce service en 1795, et professeur pour les poudres à l'École polytechnique en 1812. Il inventa une éprouvette hydrostatique pour déterminer la force explosible de la poudre, et publia : *Art de fabriquer la poudre à canon* (1812); *Art du salpêtrier* (1813); etc.

BOTTÉE DE TOULMON, [illegible] mort à Paris (1797-1850). Licencié en droit, il se prit de passion pour la musique, publiant de nombreux écrits qui ne manquent pas d'intérêt. En réalité, l'érudition de Bottée de Toulmon [illegible] bibliothécaire du Conservatoire. Nous citerons, parmi ses

Asseris [illegible] 1856 ; *Notes* [illegible] *Giudo d'Arezzo* (1857 ; [illegible] ; *Les instruments de musique* [illegible] ; *Les instruments de musique* [illegible] 1858 ; *Observations sur les* [illegible] *Le* [illegible] *quelques dons les églises de Paris* (1841). Bottée avait projeté la publication d'un *Recueil de documents inédits de l'art musical, depuis le* XIII*e jusqu'au* XVII*e siècle.*

BOTTELAGE (*bot'-laj'*) n. m. Action de botteler, de mettre en bottes. Le botellage de la paille, de la paille.

— Techn. Action de redresser des vergues de fer et de les lier ensemble. Il *Fort bottelage*, Nom par lequel les ouvriers désignent les matières fécales solides tombant au fond des fosses d'aisances. (Ils disent aussi BOURBASSE.)

— ENCYCL. Le *bottelage* rend le foin ou la paille plus transportable. Il se pratique immédiatement après le fauchage ou le ramassage des herbes ou des céréales sèches. Les bottes de foin ont de un à trois liens ; elles pèsent de 5 à 10 kilogr. Les bottes de paille ont de un à deux liens ; elles pèsent généralement 10 kilogr. Un bottelage régulier permet l'appréciation facile et exacte des quantités sur lesquelles on opère.

Il exige des [illegible] constituée par un berceau demi-cylindrique [illegible] on place [illegible] dispose au préalable, dans un berceau, les deux ou trois liens qui [illegible] Après [illegible] le berceau est équilibré par un poids d'un poids suspendu à un levier. L'équilibre étant réalisé on procède au serrage de la botte par l'action de deux ressorts. On les recourbe l'un après l'autre en demi-cercle, et on en attache les extrémités aux crochets de pédales. Celles-ci sont mobiles verticalement dans des coulisses. Les liens de serrage [illegible] est enfin, on peut nouer les liens.

Le bottelage

Le bottelé faites mécaniquement sont d'un tiers environ moins volumineuses que les bottes faites à la main.

BOTTELÉ (*bot'-lé*) n. m. Se dit quelquefois pour Bottelage : *Faire le* BOTTELÉ *du foin.* (Ch. Lebrun.)

BOTTELER (*bot'-le* ... de l'anc. franc. *bottel*, dimin. de *botte*). La lettre l se double devant une syllabe muette : *Je botteille. Je botteilerai*) v. a. Lier en bottes : BOTTELER *de la paille.*

BOTTELETTE (*bot'-lèt'* — dimin. de *botte*) n. f. Petite botte : BOTTELETTE *d'asparagus, de carottes.*

BOTTELEUR (*bot'-leur*), **EUSE** n. Celui, celle qui met des objets en bottes : *Payer les* BOTTELEURS.

ENCYCL. V. BOTTELAGE.

BOTTELEUSE (*bot'-leuz'*) n. f. Machine à botteler. V. BOTTELAGE.

BOTTELOIR (*bot'-loir'*) n. m. Instrument qui sert à mettre en bottes le foin, etc. Il Instrument qui sert à réunir les asperges en bottes d'égale dimension.

Botteloir

BOTTER (*bo-té*) v. a. Mettre des bottes : *Se faire* BOTTER *par son domestique.*

— Fonder des bottes : *Se faire* BOTTER *par le cordonnier à la mode.* Il Chausser, aller, s'adapter au pied et à la jambe : *Chaussure qui* BOTTE *bien le cavalier.*

— Fig. et fam. Convenir : *Voilà qui me* BOTTE !

— *Botter quelqu'un, Botter le... derrière à quelqu'un,* Lui donner des coups de pied dans le derrière.

— Agric. Entier les chataigniers, ce qui se pratique au moment de la sève, en enlevant un tuyau d'écorce d'une petite branche et en l'adaptant à une branche nue d'un châtaignier sauvage.

— Mar. Canon. S'encrasser de boue, en parlant d'une machine à vapeur.

Botté, 6e part. pass. du v. Botter.

— Ire pers. : **C'est un singe botté.** Il a l'air d'un singe **botté.** C'est un homme mal, mal fait et embarrassé dans ses accoutrements. Il **Il faut être toujours botté et prêt à partir,** Il faut être toujours préparé à mourir.

— Botter, v. pr. Mettre ses bottes. Il Porter des bottes. Il Se fournir de bottes.

— Par ext. Se disposer à partir.

— Substantiv. Action de se botter : instant où quelqu'un met ses bottes : *Attendre quelqu'un à son* BOTTER.

— ANTON. Debotter.

BOTTERIE (*bot'-ri*) n. f. Atelier, boutique, marchandises ou commerce du bottier : *Fonder une* BOTTERIE. *S'enrichir dans la* BOTTERIE.

— Dans les casernes, Endroit où se trouvent les bottes destinées aux militaires.

BOTTESINI (Giovanni), né à Crema en 1823, mort à Parme en 1889, virtuose compositeur, chef d'orchestre italien. Devenu sur la contrebasse un exécutant d'une habileté surprenante, il parcourut toute l'Italie en donnant des concerts. En 1846, Bottesini partit pour La Havane comme chef d'orchestre, et écrivit là, sur un texte espagnol, son premier opéra, *Christophe Colomb*, qui fut représenté en 1847. Il fit ensuite plusieurs voyages aux États-Unis et au Mexique, puis revint se faire acclamer en Europe. En 1855, devenu chef d'orchestre au Théâtre-Italien, il écrivait et y faisait représenter son second opéra, *L'assedio di Firenze*. Voici la liste de ses autres ouvrages dramatiques : *il Diavolo della Notte* (1859), *Marion Delorme* (1862) ; *Alfa-Baba-Nerone, Vinciguerra*, opéra-bouffe (1870) ; *Turanda ; Ero e Leandro* (1879) ; *la Regina del Nepal* (1880). En dehors du théâtre, Bottesini a écrit des quatuors dans la forme classique, une *Méthode de contrebasse*, un certain nombre de morceaux pour cet instrument, une Messe de *Requiem*, et enfin un oratorio, *le Jardin des Oliviers* (1887).

Bottesini, surnommé **le Paganini de la contrebasse,** fut choisi par Verdi pour diriger en 1871, au théâtre khédivial du Caire, les études et la représentation de son *Aida*. De retour en Italie, l'artiste devint directeur du conservatoire de Parme. L'Italie lui fit des funérailles princières.

BOTTETOURT ou **BUTECOURT,** seigneur de Mendlesham, animal anglais qui commanda les flottes d'Angleterre à la fin du XIIIe siècle dans ses guerres contre la France. Les croisières qu'il organisa depuis les côtes d'Espagne jusqu'aux côtes de Hollande firent échouer les projets de Philippe-le-Bel contre l'Angleterre.

BOTTICELLI (Alessandro ou *Sandro* FILIPEPI), peintre, dessinateur et graveur italien, né et mort à Florence (1447-1510). Son père s'appelait Mariano. On ne sait au juste d'où vient le surnom de Botticelli. Sandro fut l'élève assidu de Fra Filippo Lippi, dont il imita la manière. Un de ses premiers ouvrages fut une figure du *Cosme l'ancien*, qu'il exécuta sous l'influence de Pollaiuolo, dans la *Mercanzia* de Florence. Appelé à Rome par Sixte IV, vers 1482, il fut chargé, au dire de Vasari, de surveiller les travaux de décoration de la Sixtine, et peignit lui-même à fresque trois sujets qui existent encore : *le Christ tenté par les démons, Moïse et les filles de Jethro, le Sacrifice des enfants d'Aaron.* Revenu à Florence, il composa, pour une édition de *l'Enfer*, de Dante, des dessins dont les originaux, au nombre de 92, sont aujourd'hui à Berlin et au Vatican. Son œuvre la plus remarquable, comme disait Heur, est une série de 23 figures de *Prophètes* et de 12 figures de *Sibylles*.

Botticelli a peint un très grand nombre de *Madones*, aux quelles il a donné un caractère extraordinaire. Notre-Dame du Louvre en possède deux. On lui doit aussi des [illegible] mythologiques, mais son [illegible] œuvre en ce genre est la plus ancienne et délicieuse, son chef-d'œuvre en ce genre est la *Vénus* de la Galerie des Offices, à Florence). Le même musée possède un tableau dans lequel Botticelli a reproduit, d'après le description de Lucien, la célèbre composition d'Apelle, *la Calomnie*. Ce tableau, qui, par exception, a un fond d'architecture : d'ordinaire, les personnages de Botticelli se jouent sur un lointain paysage. Citons encore, parmi les meilleurs ouvrages de ce maître, aux Offices, l'*Adoration des Mages*, *Judith*, *la Madone*, *la Vierge couronnée par les anges*, au palais Pitti, *Madone entourée d'anges*, *Sainte Famille*, au *Portrait* ; à la galerie des beaux-arts (Florence), *le Couronnement de la Vierge, Madone entourée de plusieurs saints*, *Jésus entre trois saints*, dans l'église de San-Spirito (Florence), l'*Annonciation*, la *Nativité*, et surtout une page d'une exécution exceptionnelle, le fameux *Printemps* (Florence). Tout ce qu'il y a de distingué, d'élégant, de noble, et aussi de personnel, d'originaire et de tendrement passionné dans son œuvre, en un mot son étrangeté exquise, ont évoqué de profonds échos dans l'âme troublée et chercheuse des artistes de nos jours, en particulier des préraphaélites anglais.

Botticelli

BOTTIER (*bo-ti-é*) n. m. Celui qui fait ou qui vend des bottes : *Volontiers les cordonniers s'intitulent* BOTTIERS.

BOTTILLON (*bo-ti-llon*) n. m. Petite botte : Il Crêpe ou de legumes : *Un* BOTTILLON *d'oseille, d'épinards.* Il Division de la botte de salades romaines qui contient quatre têtes, la botte étant composée de trente-deux têtes et contenant huit bottillons. Il Foin tressé en corde pour être réduit en petit volume, afin de faciliter son transport.

— Techn. Pièce de cuir que les boyandiers s'attachent au cou-de-pied pour empêcher l'eau de s'introduire dans leurs chaussures. Il On dit aussi BOTTINE.

BOTTIN (*bo-tin*) (Sébastien), administrateur et statisticien français, né à Grimonvillier (Meurthe) en 1764, mort en 1853. D'abord prêtre, il fut relevé de ses vœux et nommé, en 1794, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, puis de celle du Nord. L'*Annuaire statistique du Bas-Rhin*, qu'il fit paraître en l'an VI, est le premier qu'on ait vu en France. Mais, ce qui a rendu populaire le nom de Bottin, c'est l'*Almanach du commerce de Paris*. Fondée en 1798 par J. de Latyma, cette publication fut continuée par Bottin de 1819 à 1853, année de sa mort. Réunie en 1857 à l'*Annuaire général du commerce*, elle a été acquise depuis par une société anonyme qui continue de l'appeler sous le titre de : *Almanach-annuaire du commerce et de l'industrie, de l'administration et de la magistrature.* Cet énorme répertoire, plus connu sous la brève dénomination de « Bottin », est divisé en trois volumes : Paris, départements, colonies et pays étrangers.

— Substantiv. et par antonomase : *Consulter le* BOTTIN.

BOTTINE (*bo-tin'* — de *botte*) n. f. Chaussure moins haute que la botte, couvrant cependant une partie de la jambe : BOTTINES *vernies, claquées, en veau, en satin, en velours, en coutil.*

— Art vétér. Pièce de cuir, dite aussi *botte*, dont on garnit le pied des chevaux à l'endroit où ils se coupent.

— Orthop. Chaussures spéciales munies de ressorts et de courroies pour remédier aux défauts de conformation des membres inférieurs.

— Techn. Pièce de cuir dont le boyandier s'entoure le cou-de-pied, pour empêcher l'eau de pénétrer dans ses souliers : Ouvrir aussi BOTTILLON.

Bottine

Bottines : 1. A lacets ; 2. A boutons ; 3. A élastiques ; 4. A boutons à tige

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, on entendait par *bottines*, non seulement des bottes moins hautes que celles habillant le genou, mais aussi des jambières souvent très montantes, mais dépourvues de talon et de semelle. On portait alors ces bottines dans les mules ou d'autres chaussures fortes, et cette mode persista jusqu'au XVIIe siècle. Au XVIe siècle, il y a confusion entre la botte et la bottine, mais souvent ce dernier terme est pris dans le sens de *houseau* ou de *jambière*.

BOTTNIE ou **BOTHNIE,** pays au N. et à l'E. du golfe de ce nom. Province suédoise jusqu'en 1809, ce territoire fut alors partagé entre la Russie, grande-duché de Finlande et la Suède, qui n'en a garde que la portion à l'O. de la Torneå Norrland. C'est une région désheritée, occupée par des montagnes souvent dénudées, des lacs, des marécages impropres, dépôts des anciens glaciers. Sa position près du cercle polaire et à l'abri des influences de l'Atlantique lui vaut un climat des plus rudes. La population est composée en grande partie de Lapons (Finnois, chasseurs, pêcheurs ou bûcherons, qui ne peuvent se livrer presque nulle part à la culture des céréales, et n'ont pas d'industries, ils ne sont pas exactement recensés.

Armes de Bottnie. (spécimen)

BOTTNIE ou **BOTHNIE** (GOLFE DE), partie septentrionale de la Baltique, entre la Finlande et le Norrland suédois. Séparé nettement du reste de la Baltique par le plateau sous-marin qui porte l'archipel d'Åland, ce golfe est plutôt un lac qu'un bras de mer peu profond (24 m. au maximum), gelé complètement pendant plus de six mois chaque année. Ses eaux, alimentées par les innombrables cours d'eau venus des lacs et marais de Suède (« elfs ») et de Finlande sont si douces qu'on y trouve les mêmes poissons que dans les fleuves voisins, et qu'on peut en boire. En été, ont lieu de violentes tempêtes. V. BALTIQUE.

Armes de Bottnie (Iles d'Aland)

BOTTOM, personnage fantastique du *Songe d'une nuit d'été*, de Shakspeare. Le poète, voulant symboliser la bêtise et les appétits grossiers, lui a donné tête d'âne. Bottom ne sait que braire et manger du foin. C'est cependant de lui que s'éprend la gracieuse et aérienne Titania ; elle s'agenouille devant le lourdaud et pose sur sa tête une couronne de fleurs. Scène amoureuse d'amour des femmes, qui souvent s'égare et s'adresse à des sujets indignes.

BOTTROP, ville d'Allemagne (Prusse occid. [Westphalie]) : 13.600 hab. Fabrique de poudre, scierie à vapeur ; marchés de bétail.

BOTULIQUE (du lat. *botulus*, boudin) adj. qui a rapport au boudin, qui provient du boudin : *Poison* BOTULIQUE.

BOTULISME (*lissm*) ou **BOTULINISME** (*nissm*) — rad. *botulique*, n. m. Phénomènes toxiques qui résultent de l'ingestion de viandes et de conserves saucissons, jambons avariées et qui paraissent dus à un bacille anaérobie, le *bacillus botulinus*. V. BOTULISME.

BOTYNÈS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralides, renfermant plus de cent cinquante espèces de taille médiocre, réparties dans les genres *botys*, *sesamia*, *pionea*, *cabula*, *spagnia*, et *la botynès*.

BOTYS (*tiss* — du gr. *botus*, bétail) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *botynès*, renfermant de petits papillons blanchâtres tachés de brun, dont les chenilles vivent sur les orties et roulent leurs feuilles en cornets.

Botys (gr. nat.).

BOTZ, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Cholet ; 955 hab. Fabrique de tarares et de chandelles de résine.

BOTZARIS (Marcos), patriote grec, l'un des héros de la guerre de l'Indépendance, né à Souli en 1788, mort en 1823. Fils de Kitzos Botzaris, massacré par ordre du fameux Ali, pacha de Janina, Marcos servit d'abord aux îles Ioniennes, dans la légion albanaise. En 1820, profitant de la révolte d'Ali contre le Sultan, il débarqua en Epire et prit le commandement d'une guerre de partisans, mais robuste et d'une audace extraordinaire, il devint bientôt la terreur des musulmans, qui mirent sa tête à prix et essayèrent de s'en délivrer par la trahison. Ces tentatives ne servirent qu'à rendre le nom de Botzaris populaire dans toute la Grèce, et jusqu'en France, où V. Hugo, dans ses *Orientales*, évoqua les exploits du héros. Au printemps de 1821, Marcos ouvrit la campagne par une série de victoires : il battit successivement les pachas Ismaïl et Kourchid et s'empara de Placa, des Cinq-Puits et d'Arta ; mais les revers survinrent, les Grecs durent capituler dans Janina et furent écrasés à la bataille de Peta. Botzaris, avec une poignée de braves, arrêta une journée entière les vainqueurs dans le défilé de Macrorona, et donna ainsi le temps à ses compatriotes de se replier sur Missolonghi. Puis il se jeta avec eux dans cette place, qu'il défendit vaillamment. Quelque temps après, une nouvelle armée turque de 12.000 hommes, sous les ordres du pacha Mosutai, fut envoyée comme renfort aux assiégeants. Cette nouvelle, loin de décourager Botzaris, lui inspira un de ces terribles coups d'audace dont il était coutumier. Une nuit, Botzaris pénétre avec 300 volontaires dans le camp des Turcs, à Carpénitze, il fond sur les soldats ennemis, en fait un carnage et pousse jusqu'à la tente du pacha.

Botzaris.

Mais, au moment où il va l'atteindre, il tombe frappé d'une balle en plein front. Ainsi perit le héros qui en avait sur nommé l'Aigle de la Selleide.

Botzaris (Demetri-Bey, par David d'Angers. Ce monument, un des chefs-d'œuvre de l'habile statuaire, a été exécuté pour la petite ville de Carpenitze, où mourut le héros de l'indépendance hellénique. Un enfant grec que, d'une douzaine d'années, est assise sur le tombeau, dans une attitude des plus gracieuses, et trace sur le sable le nom de « Botzaris ».

Botzen, Bozen ou **Bolzano** (lat. *Pons Drusi, Bauzanum*), ville de l'Autriche-Hongrie (Tyrol, au confluent de l'Eisack et de la Talfer; 11.751 hab. Négoce et industrie. Fabriques de conserves, commerce de vins, fruits, légumes. Centre du commerce de transit entre l'Italie et l'Allemagne. Un portrait que les lettres de change y auraient été inventées. Église construite en 1180, renfermant de beaux de l'archiduc Regnier et de sa femme, couvent des franciscains, fondé en 1270, et couvent des capucins, qui date de 1598.

Botzen, mentionnée dès 378 de notre ère (*Pons Drusi*), devint le siège des margraves bavarois des xiii, elle fut soumise aux Habsbourg de 1363 à 1805, et retomba sous leur domination en 1814 après une

Armes de Botzen

courte appartenance à la Bavière, puis, à partir de 1890, à l'Italie. Pop. du *district de Botzen*: 67.500 hab.

— Bibliogr. : Simeoner, *die Stadt Bozen* (Botzen, 1890).

BOU n. et adj. m. Comm. Se dit d'un sorbet de vin qui se produit sur montagne de la Chaud d'où il tire son nom. *Du Bou* pour *Du bout*.

— Bot. Nom vulgaire du figuier sauvage, dans le midi de la France.

BOU, dans les noms propres usités en Algérie et au Maroc, est une abréviation de Abou, et signifie père.

Bou-amama Mohammed-ben Arbi Hadji, marabout, de la tribu des Ouled-Sidi-Cheikh, né à Figuig en 1840. Son arrière-grand-père, Sidi Brahim-ben Tadj, était considéré comme un saint dans sa tribu. Vers 1878, on soupçonne mécontente une surveillance toute particulière de la part des autorités françaises, et, en 1881, il proclama une révolte, qui, soutenue par les populations du Sud-ouest, Pourtant, il parvint à franchir la frontière du Maroc, d'où il s'efforça, sans grand succès d'ailleurs, de fomenter des soulèvements contre le gouvernement français. C'est de la, qu'en octobre 1900, il envoya au soumission écrite au gouvernement français.

BOUARD (*ar*) ou **BOUVARD** (*var*) n. m. Gros marteau employé autrefois dans la fabrication des monnaies.

BOUARDER v. a. Frapper avec le bouard ou bouvard : Bouarder *des monnaies*.

BOUAYE, ch. l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Nantes, sur un affluent de la Cheneau ; 1.433 hab., à un peu plus de 4 kilom. du lac de Grand-lieu. Ch. de l'Ouest. — Le canton a 7 comm. et 17.681 hab.

BOU-BAGHLA le *Père de la mule*, chef arabe qui, de 1851 à 1854, souleva la plus grande partie de l'Algérie contre la France. Il appartenait à la tribu des Ataf, dans le cercle de Miliana, il tenta vainement d'attirer dans son parti la tribu des Beni-Abbas, mais réussit mieux chez les Medjehedis, et deux des plus importantes tribus du Djurdjura, les Zouaouas et les Toltas. A la tête de ces forces, il pilla la tribu des Beni-Ali-Ben-Ali, qui informait au gouvernement français de leur porter secours. Bou-Baghla dut battre en retraite devant une colonne commandée par le colonel d'Aurelle de Paladines. Le 17 juin de cette même année, il était mis dans une déroute complète par l'armée du général Bosquet. L'année suivante, il dut se réfugier chez les Zouaouas, mais il ne resta pas longtemps en repos. La plus grande partie des troupes d'Algérie avant été embarquées pour aller combattre les Russes en Crimée, 1854, Bou-Baghla en profita pour fomenter un nouveau soulèvement, poursuivi par le maréchal Randon, il fut blessé d'un coup de feu au visage, et se retira chez les Medjehedis; il fut tué le 10 décembre 1854, par le caïd des Beni-Abbès.

Bou-Baghla.

Bou-bosatsou (« Bodhisattva de sagesse », bodhisattva du sexe féminin, dont le pole consiste à danser devant les Bouddhas pour les divertir. On ne rencontre cette divinité qu'au Japon. Dans la cérémonie appelée *Kongi-Kin*, le prêtre officiant l'évoque par la puissance de sa méditation et par son pouvoir mystique, qui consiste à tourner et retourner ses mains ouvertes à la hauteur de sa poitrine, à la façon des marionnettes que l'on fait mouvoir pour amuser les petits enfants.

BOUBOU (nom malais du *coucou*) n. m. Nom vulgaire des coucous du genre *Phenicophaes*.

BOUBOULER (onomatopée v. n. Crier de la façon particulière au taureau.

BOUC (*bouk*-du-germ. *bokkaz*, allem. *bock*; anc. irland. *boc*) n. m. Le mâle de la chèvre : *Le bouc exhale une odeur désagréable et pénétrante*.

— Par anal. Homme malpropre, dégoûtant.

Bouc.

— Pop. et fam. Cocu, à cause des cornes symboliques que l'on prête généralement aux époux malheureux. En Allemagne, Sobriquet que l'on donne aux tailleurs.

— *Barbe de bouc*, Barbe qu'un homme porte sous le menton, le reste du visage étant rasé. V. barbe. *Bouc comme un bouc*, Sot, très maussade. *Un bouc à cornes*, Un cocu. *Bouc émissaire*, Personnage qui, par son seul fait, expie les forfaits de quelqu'un. Mot à mot, Bouc qui, chargé de tous les péchés du peuple, s'en allait dans le désert, en emporter le pardon. Nom donné par les Juifs à la tête du bétail destinée à être immolée pour le pardon des péchés du peuple. Mot hébreu qui signifie *émissaire* ou *renvoyé*. Après cette cérémonie, le bouc était conduit sur les confins du désert, et chargé de toutes les fautes de tout le peuple. Le conducteur était obligé de se laver le corps et les vêtements, pour se purifier, avant de rentrer au milieu des siens.

Le mot *bouc émissaire* est devenu proverbial pour désigner une personne sur laquelle on fait retomber toutes les fautes, à laquelle on impute tous les torts, et qu'on accuse de tous les malheurs qui arrivent.

Bouc, comm. des Bouches-du-Rhône, appelée officiellement (*Bouc*, (V. ce mot.) Le canal maritime servant de débouché à l'étang de Berre dans le golfe de Fos n'en est pas moins appelé *canal de Bouc* à Martigues, de même que le canal latéral à la branche gauche du delta du Rhône, *canal d'Arles à Bouc*.

BOUCAGE (rad. *bouc*, à cause de l'odeur forte de quelques espèces) n. m. Genre d'ombellifères, tribu des ammiées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, répandues dans tout l'hémisphère boréal du globe et dans les régions tempérées australes de l'Afrique et de l'Amérique, la plupart remarquables et cultivées et connue sous le nom de *anies*.

BOUCAIGE (*kè*) n. m. En T. de chif. fond., Redevance sur les vignes qui n'étant pas neuves ou tot.

BOUCAN (du caraïbe *boucanou*) n. m. Lieu où les sauvages d'Amérique fumaient leurs viandes. || Gril de bois sur lequel ils font la même opération. || Claie sur laquelle on sèche la cassave.

BOUCAN n. m. Autref. Lieu de débauche, de prostitution.

— Fam. Bruit, vacarme : *Faire du boucan*.

— Comm. Bûche de bois à brûler rompue par vétusté.

BOUCANADE n. f. Arg. Action de corrompre avec de l'argent un témoin, une personne qui connaît un fait dont on craint la révélation.

BOUCANAGE n. m. Action d'exposer des viandes, des poissons à la fumée pour les sécher et les conserver.

— Encycl. Le *boucanage* est un des moyens les plus anciens que l'on ait inventés pour préserver les matières animales de la décomposition. C'est aussi un des moyens précédé les nations sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. Dans certaines parties de l'Europe, en Allemagne, et notamment à Hambourg, on prépare du *bœuf fumé* en le boucanant, c'est-à-dire en suspendant la viande dans des salles remplies d'une fumée intense. Cette opération dure de cinq à six semaines.

BOUCANER (rad. *boucan*) v. a. Sécher par une exposition prolongée à l'action de la fumée : Boucaner *de la viande, du poisson, des peaux*.

— Par anal. Noircir, brûler : *Les carnations de bronze que* Boucaner *le soleil ne trahissent aucun secret*. (Méry.)

— v. n. Être boucané, préparé à la fumée : *Marcassin qui* boucane.

— Aller à la chasse des bœufs sauvages ou autres bêtes, pour en avoir les peaux.

BOUCANER v. n. Pop. Fréquenter les mauvais lieux. || Faire du bruit, du vacarme. || A signifié Perdre son temps, et aussi Faire la grimace.

Se *boucaner*, v. pr. Être boucané, préparé à la fumée : *Chez les sauvages, les cadavres se boucanent pas, mais se* boucanent.

BOUCANERIE n. f. Association de boucaniers.

BOUCANIER (*ni-é* — rad. *boucan*, gril) n. m. Nom sous lequel on désignait certains aventuriers de Saint-Domingue, adonnés à la chasse du bœuf sauvage, et qui se transformèrent en pirates et en flibustiers.

— Gros et long fusil dont se servaient les aventuriers.

— Par ext. Homme de la frontière des colonies hollandaises. || A signifié Vieillard.

— Encycl. Les *boucaniers* furent à l'origine des aventuriers européens (Français, Anglais, Hollandais) qui de Tolède, ils s'établirent, sous la direction de Levasseur, au nord de Saint-Domingue et surtout dans l'île de la Tortue. Ils tuaient ou boucanaient, pour les vendre, la chair et la

naient une vie sauvage et une discipline sévère. Les Espagnols, qui les voyaient avec dépit dans leur voisinage, profitèrent d'un moment de

venir mettre à feu et à sang l'île de la Tortue. De là, désormais, une guerre sans merci.

Les boucaniers, alliés à des aventuriers de mer, devinrent les *flibustiers*, grandirent par la lutte même, reprirent l'île de la Tortue à la fin de 1630, dévastèrent les colonies de l'Espagne, pillèrent ses galions, portèrent partout la terreur, et furent bientôt en état de faire des expéditions formidables sur toutes les mers.

L'histoire des boucaniers se confond des lors avec celle des flibustiers et sera retracée avec la leur. Ce sera aussi alors qu'il pourra être parlé de leurs institutions, des *engagés* qu'ils avaient avec eux, du *matelotage*, etc. Ce sera aussi le lieu de bien préciser les traits qui différencient le boucanier du flibustier.

— Bibliogr. : H. Lorin, *Les boucaniers et les flibustiers*, 1886.

BOUCANIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui appartient, qui est propre aux boucaniers : *Mœurs boucanières*.

BOUCANIERE n. f. Femme dissolue.

— Pierre à feu de qualité inférieure.

— Loc. adv. *A la boucanière*, A la manière des boucaniers.

BOUCANIERS Nom sous lequel on désignait les habitants de l'Australie. Australiens.

BOUCARD (*kar*) n. m. Pil. Pilon servant à piler de la scorie.

BOUCARÈS (*rèze*) ou **BOUCHALÈS** (*ka-lèze*) n. m. Variété de cépage à raisin noir.

BOUCARO (de l'esp. *bucaro*, même sens) n. m. En T. de comm., Terre odoriférante, dont on fait des vases à rafraîchir les boissons. || On dit aussi Bocaro, ou Bucaro.

BOUCASSIN (*ka-sin*) n. m. Comm. Ancien tissu de coton, de la nature des futaines, et qui servait à faire des doublures, des travaux de tapisserie, etc. || A partir du XVIIe siècle, on entendit par *boucassin* des étoffes de laine sergées et lustrées, parfois mêlées de soie. Au XVIIe siècle, on a nommé « boucassins » des toiles, dites *boucassinées*, apprêtées et calandrées. V. calmande.

— Anc. mar. Toile bleue ou rouge, dont on se servait pour doubler les tendelets des galères.

BOUCASSINE n. f. Sorte de toile de lin.

BOUCASSINÉ, ÉE adj. Tissu fait à la manière du boucassin.

BOUCAU (*ko* — provenç. *boucau*, même sens, dérivé de *bouco*, bouche) n. m. Entrée d'un port.

— Comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 5 kilom. de Bayonne, sur la lisière du pays des Landes; 3.989 hab. Ch. de f. Midi. Petit port; bains de mer. || Ile d'Adaux.

BOUCAUT (*kô* — dérivé de *bouc*) n. m. Outre en peau de bouc. (Vieux.) || Contenance d'une outre. || Tonneau dans lequel on transporte certaines denrées sèches : *Morue en* Boucaut. *Sucre en* Boucaut. || Contenu du même tonneau : Boucaut *de sucre, de tabac*.

BOUCÉ, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kilom. de Lapalisse, sur un affluent du Valançon; 1.029 hab.

BOUCÉ, comm. de l'Orne, arrond. et à 12 kilom. d'Argentan, sur la Cance; 1.002 hab. Briqueterie, filature de laine.

BOUCEROSIE n. f. Genre d'des-lépidacées-stapélées, renfermant des plantes charnues du Sud-Ouest de l'Afrique.

BOUCH, ville d'Egypte, sur le Nil, au point où le canal aboutissant le Nil au Bahr-Youssouf; 7.550 hab. C'est l'ancien *Pouchin*.

BOUCHAGE n. m. Action de boucher : *Le* BOUCHAGE *des bouteilles*. || Ce qui sert à boucher : *Un* BOUCHAGE *solide, hermétique*.

— Bot. Syn. de BOUCAGE.

— Techn. Terre argileuse, détrempée et pétrie, qui sert dans les hauts fourneaux à fermer le trou de coulée.

BOUCHAIN (*chin*) n. m. Nom usité au *Véritas* pour désigner les vaigres suivant la tête des vaigres.

BOUCHAIN (*Buchanium*), ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Valenciennes, sur la Sensée et sur l'Escaut; 1.527 hab. Fabrique de bouteilles, d'huiles; moulins. Tour d'Ostrevent. Cette place de guerre, protégée par des écluses qui permettent de la noyer, a pris en cas de siège, fut assiégée et prise en 1477 par Louis XI, qui faillit y perdre la vie d'un coup de fauconneau. Louis XIII s'en empara, en 1676. Les Alliés la reprirent en 1711, mais le maréchal de Villars la reconquit l'année suivante. — Le canton a 14 comm. et 22.254 hab.

BOUCHARD D'AVESNES, seigneur de Beaumont, né vers la fin du XIIe siècle, mort en l'abbaye de Clairefontaine en 1244. Il appartenait à l'une des plus puissantes familles du Hainaut. Il fit des études brillantes en France et devint docteur ès lois. Il prit ses grades dans la clericature, jusqu'à celui de diacre. Ce fut un homme d'une intelligence supérieure. Quand Baudouin IX partit (1202) pour la Terre sainte, Bouchard fut nommé « baile », c'est-à-dire gardien de sa fille cadette, Marguerite. Il séduisit l'enfant — elle avait dit alors — et l'épousa (1212). Dans la suite, la sœur aînée de Marguerite, Jeanne de Constantinople, devenue comtesse de Flandre et de Hainaut, obligea Bouchard à quitter Marguerite. Celle-ci, du vivant de Bouchard, épousa un seigneur champenois, Guillaume de Dampierre. Des deux mariages naquirent des enfants qui formèrent les deux grandes branches des Avesnes et des Dampierre. Après la mort de Marguerite qui, en 1244, avait succédé à sa sœur Jeanne, les Avesnes et les Dampierre se disputèrent les couronnes de Flandre et de Hainaut. Saint Louis, choisi comme arbitre (1245), donna le Hainaut aux Avesnes et la Flandre aux Dampierre. L'arbitrage n'apaisa pas le conflit; les maisons rivales eu-

traitement des loups, Flandre et Hainaut, dans leurs luttes, qui remplirent le XIIIe siècle.

Bibl. : H. Gaidoz-Duvivier, *Il Quercelle des d'Avesnes et des Dampierre* (Bruxelles et Paris, 1894).

BOUCHARD (Amaury), chancelier du roi de Navarre, né à Saint-Jean-d'Angely dans la seconde moitié du XVe siècle, était, avant d'avoir ce titre, maître des requêtes et président à Saintes. Son nom a passé à la postérité, grâce à son amitié avec Rabelais et à sa piquante apologie des femmes : *Feminei sexus apologia* (Paris, 1522).

BOUCHARD DE KERBOUCHART (Alain), historien breton du XVe siècle, mort après 1513. Il fut avocat au parlement de Rennes ; il est le premier qui ait donné une histoire complète de la Bretagne. Son *Grandes chroniques de Bretagne* ont eu plusieurs éditions, depuis l'édition originale (1514) jusqu'à l'édition critique (1886-1887).

BOUCHARD (Léon), magistrat français, né à Paris en 1830. Président de chambre à la cour des comptes, il a publié notamment un ouvrage considérable : *Système financier de l'ancienne monarchie* (1891). Il a présidé la grande commission extra-parlementaire chargée d'étudier la réforme de l'administration navale française.

BOUCHARD (Charles-Jacques), médecin né à Montier-en-Der (Haute-Marne) en 1837 et mort à Paris en 1896, devint successivement chef de clinique (1868), agrégé (1869), professeur de pathologie générale à la faculté (1870). Attaché, comme médecin, à l'hôpital Lariboisière, il a été élu, en 1880, membre de l'Académie de médecine, et, en 1887, membre de l'Académie des sciences. Ce savant éminent a fondé à l'École de médecine, en 1880, un laboratoire de bactériologie, et publié à la science des Voies nouvelles ; il a dégagé le fait du ralentissement de la nutrition dans tout un groupe de maladies chroniques, entre lesquelles il a ainsi établi un lien. Nous citerons, parmi ses ouvrages très estimés : *Des dégénérescences secondaires de la moelle épinière* (1866) ; *Sur quelques points de la pathogénie des hémorragies cérébrales* (1867) ; *De la pathogénie des hémorragies* (1869). *Sur les maladies par ralentissement de la nutrition* (1882) ; *Leçons sur les autointoxications* 1887. *Leçons sur la thérapeutique des maladies infectieuses* (1889) ; *Nouveaux éléments de pathogénie générale* (1891) ; *Les Maladies infectieuses* 1892. *Thérapeutique des maladies infectieuses* (1892) ; *Traité de pathologie générale* (1895-1897) ; etc.

BOUCHARDAT (Apollinaire), chimiste et pharmacien, né à l'Isle-sur-Serein (Yonne) en 1806, mort à Paris en 1886. Agrégé à la faculté des médecines de Paris (1832), il devint pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Antoine, puis de l'Hôtel-Dieu (1834-1855), fut élu membre de l'Académie de médecine en 1850 et devint, en 1852, professeur de chimie organique à la faculté. Outre de nombreux et savants mémoires, on lui doit : *Histoire générale des matières albuminoïdes* (1873) ; une nouvelle édition augmentée du *Nouveau formulaire magistral*, de son père (1856) ; etc.

BOUCHARDATIE (de M. *Bouchardat*), n. pr. f. genre de rutacées-zantoxylées, dont la seule espèce connue, *bouchardatia neurococca*, habite l'Australie.

BOUCHARDE n. f. Sculp. Sorte de burin portant des aspérités ou pointes de diamants, et servant à pratiquer dans le marbre les ouvertures qui ont mal tiendrait pas avec le ciseau tranchant.

Bouchardes : 1 Ciseau et de bouchardes. 2 Bouchardes de pierres

— Techn. Marteau de tailleur de pierres à tête découpée en pointes de diamant, avec lequel on achève de tailler les pierres dures. ‖ Rouleau de métal employé par les cimentiers et les bitumeurs (Il est garni de pointes de diamants et s'emploie pour pointiller en creux les surfaces de ciment ou d'asphalte.)

BOUCHARDER, v. a. Travailler avec la bouchardes.

Bouchardé, *ée* part. pass. du v. Bouchardier : *Dalle* BOUCHARDÉE.

BOUCHARDIE (*dl* — de *Bouchard*), n. pr. m. f. Genre de mollusculoïdes brachiopodes, famille des térébratulidés, dont le type est la *bouchardie tulipe*, des mers du Brésil.

BOUCHARDON (Edme-Sébastien), né à Chaumont (Haute-Marne) en 1698, mort à Paris en 1762. Il reçut de son père, sculpteur et architecte, les premières notions du dessin, puis entra à Paris dans l'atelier de Coustou le jeune, et remporta le grand prix en 1722. Il resta dix ans à Rome, où il dessina un grand nombre d'études, et où il exécuta divers travaux : entre autres, les bustes de Clément XII et des cardinaux de Polignac et de Rohan. Sa réputation, déjà consacrée, lui valut d'être rappelé en France par un ordre du roi, qui le nomma son sculpteur ordinaire, et le chargea de nombreux ouvrages pour Versailles et autres résidences. Dessinateur de l'Académie des beaux-arts en 1745, il fut nommé professeur deux ans plus tard. Bouchardon fut l'un des statuaires les plus remarquables du XVIIIe siècle. Son dessin est noble et correct, bien qu'un peu froid ; ses modèles sont vrais et bien étudiés. Il cherchait la grâce et la rencontrait souvent ; mais, quelquefois aussi, il tombait dans le maniéré, moins cependant et plus rarement que les autres artistes de son époque. Artiste consciencieux, il n'avait toutefois ni assez de force ni assez de pureté pour relever l'art de sa décadence. Ses œuvres principales sont *Saint Charles Borromée*, un *Triton* et deux *Amours*, le *Bœf et le Taureau*, à Versailles ; *Jésus-Christ*, à l'Vierge, six *Apôtres*, un *tombeau*, à Saint-Sulpice ; la *Fontaine* de la rue de Grenelle ; la *Statue équestre de Louis XV* (terminée par Pigalle), sur la place de ce nom, et qui disparut à la Révolution ; un *Cupidon* (Musée du Louvre) ; *Cupidon et l'Amour taillant son arc dans la massue d'Hercule*, au Louvre ; etc. Il a laissé en outre une foule de dessins. Ses *Cris de Paris* sont de vives et grasses estampes. Bouchardon a décoré un bassin dessiné pour le *Traité des pierres gravées* de Mariette, et pour le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus. Celui-ci a écrit sa Vie.

BOUCHARDY (Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1810, mort à Clichy-sur-Seine. Issu d'une famille d'artistes, il apprit d'abord la gravure, puis se tourna vers le théâtre et débuta, en 1836, par un vaudeville *le Fils du Brave*, en collaboration. Il donna ensuite seul une série de drames où il poussa une fécondité extrême à donner les situations les plus compliquées et les plus sombres. Parmi les pièces de ce dramaturge longtemps fameux, nous citerons : *Gasparo le pêcheur* (1837) ; *Longue-Épée le Normand* (1839) ; *Le Gueux de Paris* (1839) ; *Le Bâtard de la vengeance* (1839) ; *Lazare le pâtre* 1840, un de ses plus grands succès ; *Pierre le bohémien* 1842 ; *Les Napoléonides* 1843 ; *Le Vieux de la montagne* 1845 ; *Bertram le matelot* 1847 ; *La Croix de Saint-Jacques* 1850 ; *Jean le cocher* 1852 ; *le Secret des cavaliers* 1857 ; *Michael Zevaco* (1859) ; *Philidor* (1863).

BOUCHAUD (Mathieu-Antoine), jurisconsulte et économiste français, né à Paris en 1810, mort en 1884. Tardivement admis au grade de docteur en droit, à cause de ses opinions philosophiques et sa collaboration à l'*Encyclopédie*, il obtint, en 1774, une chaire de droit naturel et des gens, puis de droit public, et fut nommé conseiller d'État en 1785. Il entra à l'Académie des inscriptions en 1766. On a de lui : *Essai historique sur l'impôt du 20e sur les successions, chez les Romains* (1774) ; *Recherches sur la population des Romains* (1776) ; *Recherches sur les eaux et les marées* (1781) ; *Histoire des traités de commerce entre les nations* (1775) ; *Commentaire sur la loi des Douze Tables* (1787).

BOUCHAUTE, comm. de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arr. admin. d'Ecloo et judic. de Gand ; 2.530 h. Ancien château fort.

BOUCHE (du lat. *bucca*). n. f. Cavité qui, chez l'homme, s'ouvre à la partie antérieure et inférieure de la face, et qui, située entre les deux mâchoires, sert à l'introduction des aliments et à l'émission de la parole : *Il faut que la fumaine est faite aussi bien pour la parole que pour la mastication.* (C. Dollfus.) ‖ Se dit du même organe chez les animaux, à l'exception de voix pour lesquels l'usage a consacré une autre expression, comme *bec* pour les oiseaux, *gueule* pour la plupart des animaux carnassiers, etc.

— Par ext. Lèvres, partie extérieure de la bouche proprement dite : Bouche *rouge et bien dessinée.*

— Personne considérée par rapport à la nourriture qu'elle consomme : *On fait souvent sortir les* BOUCHES *inutiles des villes qui vont être assiégées.* » Gourmand ou gourmet : *Gourmand, une* BOUCHE *inactive* (Voltaire). *Être sur* BOUCHE. ‖ Personne considérée sous le rapport de la parole : *Bossuet était une* BOUCHE *éloquente.*

— Parole, discours. Dans ce sens, est souvent opposé à *cœur* : *Le cœur et la* BOUCHE *sont souvent en désaccord.*

— Fig. Moyen d'exprimer, de traduire au dehors les sentiments et les pensées : *Les plaies d'un homme assassiné sont autant de* BOUCHES *muettes qui demandent vengeance.*

— Poétiq. *La déesse aux cent bouches*, La Renommée.

‖ On dit aussi LA DÉESSE AUX CENT VOIX.

— Prononciation, manière de parler. Vivres dont on fait provision par avance, en prévoyant le cas où l'on ne pourrait se les procurer au moment où il seront nécessaires. ‖ *Bouche de boulangerie*, Pain qui sert pour la nourriture. ‖ *Officiers, service de bouche*, ou absol. *La bouche*, Gens préposés au service de la table du souverain ou de quelque grande maison. ‖ *Avoir bouche en cour* ou *à la cour*, Avoir droit de manger à quelqu'une des tables du roi. V. BOUCHE (*la*).

— *Flux de bouche*, Abondance extraordinaire de salive, qui se produit dans certaines maladies. ‖ *Avoir le cœur de bouche*, au *flux de bouche continuel*, Se dit d'un bavard ; mais on dit plus ordinairement FLUX DE PAROLES.

— *Bouche d'or*, Homme d'une grande intelligence. ‖ *C'est saint Jean Bouche-d'or*, C'est un homme qui parle éloquemment, et surtout facilement (*chrusos*, or ; *stoma*, bouche), par allusion au nom de saint Jean Chrysostome, l'un des plus éloquents Pères de l'Église. — Se dit aussi d'un homme qui parle comme il pense, sans timidité et sans calcul. ‖ *Bouche pincée*, Bouche à lèvres minces et qui se tiennent habituellement plus ou moins serrées : *La* BOUCHE PINCÉE *exprime une fourbe raffinée.*

— *Faire la petite bouche* ; Se contenter ses lèvres, pour paraître avoir une petite bouche ; 2° Manger peu ou être délicat sur le choix des mets ; 3° Faire le difficile, le dédaigneux : *Bouche en cœur*, Minauderie, manières mignardes, affectées.

— *Bouche fendue jusqu'aux oreilles*, Très grande bouche. ‖ *Sa bouche dit à ses oreilles que son menton touche à son nez*, Locution ironique, qui sert à caractériser ces figures maigres et anguleuses, surtout chez certains vieillards, où le menton et le nez se rejoignent presque par-dessus la bouche, lorsque les dents ont disparu, comme on dit, vouloir mordre les oreilles. ‖ *Être, Demeurer, Rester bouche béante*, Rester étonné, ébahi ; prêter une grande attention.

— *Bouche bouche*, Gout agréable qui reste dans la bouche : *Laisser quelque chose sur la bonne bouche*, Lui procurer une impression toute agréable, par les derniers mots qu'on lui adresse, ou de toute autre façon. ‖ *Rester, Demeurer sur la bonne bouche*, Cesser de manger ou de boire, après que l'on a bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût ; et fig., S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux. ‖ *Garder pour la bonne bouche* ou *pour faire bonne bouche*, Réserver pour la fin ce qu'on croit être meilleur ou le plus agréable. ‖ Ironiq. *Il le lui gardait pour la bonne bouche.* Se dit de celui qui, après avoir fait plusieurs mauvais tours à quelqu'un, lui en fait un dernier plus sanglant que les autres. ‖ *Faire bonne bouche à quelqu'un*, Lui dire des choses agréables, lui faire des cajoleries dans le but de capter sa confiance.

— *Mauvaise bouche*, Mauvais goût dans la bouche : *L'excès de la boisson donne* MAUVAISE BOUCHE. ‖ *Bouche mauvaise*, Bouche rendue amère par la bile, ou infecte par l'haleine. ‖ Fig. *Demeurer sur la mauvaise bouche*, Rester en arrière, ne pas atteindre, ne pas comprendre (moins désagréable). ‖ *Mauvaise bouche et Bouche mauvaise* se disent aussi quelquefois (comme *Avoir la dent dure*, *Avoir mauvaise langue*), des individus au langage âpre, médisant ou calomniateur.

— *Cela fait venir l'eau à la bouche*, *L'eau en vient à la bouche*. Se dit d'une chose agréable au goût et dont l'idée seule donne l'envie d'en manger ou d'en boire, quand on en parle ou qu'on en entend parler. ‖ Se dit de tout ce qui peut exciter un ardent désir.

— *Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu*, Lui faire très bonne chère. ‖ *Être à bouche que veux-tu*, Avoir tout en abondance, tout à souhait. ‖ *Être sur sa bouche*, *Être sujet à sa bouche*, Être gourmand. ‖ *Prendre sur sa bouche*, Épargner sur la dépense de sa table. ‖ *S'être le morceau de la bouche*, Se priver de manger, se priver du nécessaire. ‖ *Manger de la viande de broc en bouche*, La manger aussitôt qu'elle est tirée de la broche.

— *Ouvrir la bouche*, Parler, prendre la parole. ‖ *Ouvrir la bouche à quelqu'un*, Le décider à parler, le faire parler.

— *Ouvrir la bouche aux cardinaux*, Donner aux cardinaux la permission de parler dans le consistoire, ce qu'ils ne peuvent faire avant l'ouverture du consistoire et les cérémonies par lesquelles le pape leur concède cette faculté. ‖ *Fermer la bouche à quelqu'un*, Le faire taire d'autorité, le réduire au le décider au silence : *Fermer la bouche à un cardinal.* Se dit du pape, qui met un doigt sur la bouche des cardinaux nouvellement élus, pour leur indiquer qu'il leur est interdit de prendre la parole dans le consistoire, jusqu'à ce qu'il leur en ait donné la faculté par une autre cérémonie.

— *Avoir toujours un mot, une chose à la bouche*, Le répéter, en parler continuellement, en fatiguer les gens qui vous écoutent. ‖ *Avoir une chose à la bouche*, En parler avec enthousiasme ou continuellement.

— *Aller, Passer, Voler de bouche en bouche*, Se répandre, devenir public, être célébré : *Aller, Passer, Voler de bouche en bouche de tout le monde, Être dans toutes les bouches*, Être le sujet de toutes les conversations.

— *Ne pouvoir tirer un mot de la bouche de quelqu'un*, Ne pouvoir le faire parler. ‖ *Arracher une chose de la bouche de quelqu'un*, Le forcer ou le décider difficilement à parler ; l'engager à dire ce qu'il voudrait taire. ‖ *Dire tout ce qui vient à la bouche*, Parler sans contrainte, avec franchise et liberté, sans réflexion, sans ménagement. — ‖ *Avoir le cœur sur la bouche*, Parler comme on pense ; parler avec franchise. — On dit plus ordinairement *Avoir le cœur sur les lèvres*. ‖ *Avoir une chose en bouche*, Se dit, d'après les paroles de, au dire de : *Le* Tartufe, DANS LEUR BOUCHE, *est une pièce qui offense la pitié.* (Molé.) ‖ *Être fort en bouche*, Parler avec hardiesse, même avec insolence.

— *Bouche close*, *Bouche cousue*, Locutions elliptiques par lesquelles on avertit qu'il faut garder le secret sur l'affaire dont il s'agit.

— Embouchure d'un fleuve : *Les* BOUCHES *du Nil, du Danube.* ‖ Entrée d'un golfe, d'un détroit : *La* BOUCHE *du golfe de Venise. Les* BOUCHES *de Bonifacio.*

— Orifice, entrée, ouverture d'un lieu, d'un objet quelconque : *La* BOUCHE *d'un four, d'un puits, d'un volcan, d'un abîme, de l'enfer.*

— Artill. Entrée de l'âme d'une pièce d'artillerie : *C'est par la* BOUCHE *que sort le projectile.* ‖ *Tranche de la bouche*, Plan qui termine la pièce de bouche. ‖ *Moulure de la bouche*, Moulure située entre la tranche et la couronne. ‖ *Bouche à feu*, Nom générique donné aux pièces non portatives lançant des projectiles au moyen de poudre. ‖ *Bouche accompagnée par la bouche*, Pièce dans laquelle on introduit le projectile par la bouche. — On dit poétiquement dans le même sens *Bouche de cuivre*, *Bouche d'airain.*

— Bot. Nom vulgaire du champignon comestible *cibarius* ou chanterelle, champignon comestible.

— Constr. *Bouche de chaleur*, Ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée, ou dans le parquet, dans le mur, laissant arriver la chaleur du calorifère ou du thermosifère jusque dans l'appartement. ‖ *Bouche d'égout*, Orifice d'un égout sur la voie publique, pour recevoir les eaux des ruisseaux.

— Féod. *Devoir à son seigneur la bouche et les mains*, Être tenu de le baiser et de lui présenter les mains. ‖ *Homme de bouche et de main*, Homme tenu à ces actes de vassalité. (Vieux.)

— Manèg. En parlant du cheval, Ensemble des parties sur lesquelles l'action du frein se fait sentir. ‖ *Bonne bouche* ou *Belle bouche*, Celle qui reçoit du mors une impression modérée. ‖ *Bouche sensible ou dure*, Celle qui reçoit trop de l'action du mors. ‖ *Bouche égarée*, Celle qui présente ce défaut à l'extrême. ‖ *Bouche dure ou forte*, Celle qui est insensible à l'action du mors. ‖ *Bouche fraîche*, Celle qui écume lorsque l'animal est bridé. ‖ *Bouche à pleine main*. Se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. ‖ *Bouche en action*. Se dit d'un cheval qui marche sous-mot et prête de l'ouverture. — *Assurer la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à endurer le mors. ‖ *Égarer la bouche d'un cheval*, En diminuer la sensibilité, par brutalité. ‖ *Être fort en bouche*, Ne point obéir au mors. ‖ *Avoir pas de bouche*, Être peu sensible au mors. ‖ *N'avoir ni bouche ni éperon*, Être fort en bouche et résister à l'éperon.

— Mar. Rondeur des bancs et tillacs, et de tout ce qui n'est ni plat ni mât.

— Techn. *Chauffer à bouche*, Ramener le feu devant la bouche d'un four de boulanger. ‖ *Tirer à la bouche*, Attirer la braise vers la bouche du four. ‖ *Bouche de pain*, Crotte de dessus ; celle de dessous s'appelle *queue*. ‖ *Bouche des drains*, Point où un tuyau de drainage arrive aux canaux de décharge. ‖ *Branchement de bouches*, Conduits recevant les eaux et les conduisant jusqu'à l'égout.

— Loc. adv. *De bouche*, *N'employer de bouche*, De vive voix, par la parole. ‖ *A pleine bouche*, Ouvertement : *Dé-*

sac d'herbe (*sic*) *explique* (V. PLUME-BOUCHE). Bossu. Ce sens a vieilli. et la locution *à pleine bouche* ne se dit plus guère qu'au propre. *Manger à pleine bouche. Bouche à bouche.* La bouche de l'un contre celle de l'autre. *Parler bouche à bouche*, Parler à la personne même qu'on veut faire savoir quelque chose.

— PROV. : **Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche.** Il parle contre sa pensée. **Gouverne ta bouche selon ta bourse.** Ne dépense pas plus qu'il ne faut, ne vaut, plus de dépenses que ta fortune ne t'en permet. **Qui garde sa bouche garde son âme.** Expression proverbiale, qui signifie que la tempérance rapproche des Saints. *Qui custodit os suum custodit animam suam*, et qui, comme qui tient veiller soigneusement sur ses paroles. **Il arrive beaucoup de choses entre la bouche et le verre.** Il faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par un accident imprévu. C'est un proverbe gros tassant, dit-on, allusion à l'histoire d'Ancée, roi de Crète, qui, ayant dépose sa coupe pleine pour aller combattre un sanglier qui ravageait sa vigne, fut tue par cet animal.

ESCYL. Anat et physiol. Le mot *bouche* signifie tantôt l'ouverture antérieure du tube digestif, tantôt la cavité qui sert immédiatement cette ouverture. Prise dans son sens vulgaire, la bouche est limitée par les lèvres, et se présente à l'état de repos comme une fente horizontale, légèrement ondulée. Elle est généralement plus petite chez la femme que chez l'homme.

Anatomiquement, la bouche est la cavité où s'accomplissent les importantes fonctions de la *mastication* et de l'*insalivation*. C'est encore dans la bouche que se trouvent les appareils terminaux à l'ouïe et que se produisent les variations du son lar ngien d'où résultent les différents timbres de la voix articulée. V. PRONATION.

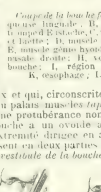

Coupe de la tête de face. A, muqueuse linguale. B, orifice de la trompe d'Eustache. C, voûte palatine et luette. D, muscle genio-glosse. E, muscle genio-hyoïdien. F, fosse nasale droite. H, vestibule de la bouche. I, région sublinguale ; K, œsophage. L, larynx.

La cavité buccale possède deux ouvertures, une antérieure, *orifice buccal proprement dit*, circonscrit par les lèvres ; l'autre postérieure, *isthme du gosier*, qui la fait communiquer avec le pharynx et qui, circonscrite par les piliers antérieurs du palais mous (*voûte palatine*), présente en son milieu une protubérance nommée *luette*. On peut comparer la bouche à un ovoide à grand axe transversal et à petite extremité dirigée en arrière. Les arcades dentaires la divisent en deux parties : une partie antérieure et latérale, le *vestibule de la bouche*, une partie située en dedans, la *bouche proprement dite*. Lorsque les deux mâchoires sont rapprochées et qu'aucun corps étranger n'est venu introduit dans la bouche, cette cavité novoïde quoi virtuellement ; elle ne devient réelle que par l'écartement des os, provoqué par l'abaissement du maxillaire inférieur.

1. *Lysimac obscur, pour montrer le plan du fond du vestibule du plancher buccal*. B, debut du conduit de Wharton, C, débouche des conduits de la glande sublinguale ; D, lèvre inférieure.

2. *Isthme du gosier vu par et face antérieure*, A, voûte du palais. B, luette. C, pilier antérieur du voile. D, pilier postérieur. E, amygdale ; F, langue dépriimée au moyen d'un abaisseur.

La bouche est limitée en haut par la *voûte palatine* et *la voûte* en bas par la *langue* et le *plancher de la bouche* formé par les muscles *mylo-hyoïdien* et *génio-hyoïdien* ; en dehors par les joues qui contiennent dans leur épaisseur les muscles *buccinateurs*. Une membrane muqueuse tapisse toute la bouche : elle livre passage, latéralement, au canal de Sténon dans sa partie inférieure, au canal de Wharton, au canal de Bartholin et aux conduits de Rivinius ; postérieurement, à la trompe d'Eustache.

La bouche se développe par la soudure des bourgeons maxillaires inférieur et supérieur ; sa voûte est complétée par les bourgeons intermaxillaires provenant du bourgeon frontal. (V. FACE.) Quand ces soudures demeurent incomplètes, il en résulte les perforations congénitales du palais et les bec-de-lièvre.

Chez les insectes comme chez les vertébrés, la bouche sert d'appareil extérieur pour la nutrition ; seulement, chez les insectes mastiqueurs, les mandibules, composées se meuvent latéralement, et non de bas en haut. D'ailleurs, la bouche des insectes et des autres arthropodes varie beaucoup quant aux pièces qui la constituent ; elle sera décrite d'une façon plus détaillée lorsqu'on étudiera les diverses classes d'animaux articulés.

Chez l'homme, les aliments solides sont portés directement dans la bouche ; là, ils sont divisés par les incisives et les canines, et broyés entre les molaires supérieures et inférieures. La sensibilité dentaire, très développée et très délicate, permet de graduer la pression suivant l'aliment. Pendant le travail du mastiquer, les lèvres et les joues ramènent entre les dents les parcelles alimentaires qui tombent en dehors des arcades dentaires ; la langue pousse le même rôle pour celles qui s'échappent du côté interne. Les aliments liquides peuvent être versés directement dans la cavité buccale, et de là passer dans le pharynx par un mouvement de déglutition *bouche à la gorge*. Mais, ordinairement, ils sont *aspirés*. Cette aspiration se fait soit en *buvant*, soit, comme chez l'enfant à la mamelle, en *suçant*.

Dans la bouche, pendant la mastication, les aliments sont mélangés avec la *salive mixte* qui résulte du produit d'excrétion des glandes salivaires proprement dites, des glandes buccales muqueuses et de l'épithélium buccal. La salive, non seulement humecte, dissout, imprègne les aliments et facilite leur division : mais, en outre, elle exerce sur eux une action [illegible] *cale*. (V. DIGESTION.) Les aliments, après cette élaboration dans la bouche, forment le *bol* alimentaire, et sont déglutis.

C'est pendant ces différents actes qu'intervient la *gustation*, qui fait accepter ou rejeter les aliments.

La bouche peut encore accomplir l'acte inverse à la préhension des aliments, [illegible] V. EXCRÉTION, EXPÉCTORATION, VOMISSEMENT.

L'aspect de la cavité buccale [illegible] *muqueuse* [illegible] *invasion* d'une fièvre éruptive [illegible] *ragies* de la cavité buccale sont fréquents dans [illegible] *bul*, la variole, les maladies [illegible] *aiguës*. Les inflammations des parties de la bouche et de la muqueuse se généralisent rapidement à toute la [illegible] *buccale*, elles prennent, par suite, le nom de *stomatites*.

Les mouvements de dilatation et de resserrement de l'ouverture buccale antérieure tiennent une grande place dans l'expression de la physionomie humaine.

— ART VÉTÉR. La *bouche* est l'ouverture qui commence le canal digestif et dans laquelle s'accomplissent les actes préparatoires de la digestion : trituration des aliments ou mastication, insalivation.

L'étude de la bouche offre de l'intérêt, particulièrement au point de vue de l'équitation et de l'attelage du cheval.

Les parties constituantes de la bouche sont : les *lèvres*, les *gencives*, les *dents*, le *palais*, la *langue*, le *canal* dans lequel est logée la langue, et les *barres*, intervalle qui sépare les incisives et les *canines* des *molaires*, et sur lesquelles appuie le *mors* de la bride.

Par arrêtés des mesures supérieures, le palais peut se [illegible] *fère* ou *lampas* ; c'est ordinairement l'indice d'évolution dentaire chez les jeunes chevaux, ou l'indice de dents irrégulières, chez les vieux, qui ont besoin d'être rabotées. C'est rarement une maladie propre exigeant la *saignée au palais*.

La manie qu'ont certains chevaux de tenir la langue pendante hors de la bouche, ce qu'on appelle *jeter la langue serpentine*, n'a d'autre inconvénient que d'être desagréable à l'œil.

Les *barres* peuvent être arrondies ou tranchantes et, par suite, plus ou moins sensibles à l'action du mors ; cette doit être choisi en conséquence. C'est à cette sensibilité plus ou moins grande que sont dues les bouches dites *fraîches, fines, égarées, dures, de fer*, etc.

Pour les chevaux qui ont peu prend la langue d'une main ; on la sort soit à droite soit à gauche, et, pendant qu'on la tient, on peut examiner à loisir les incisives et même les molaires de chaque côté successivement.

— Artill. *Bouches à feu*. Nom général donné aux armes à feu non portatives et qui en comprend toutes les variétés. Celles-ci furent très nombreuses à l'origine. Mais elles furent alors plus ou moins quant à leurs dimensions à leur forme et aux noms très divers et souvent très originaux qu'elles portaient, tels que *couleuvrine, serpentin, bombarde, fauconneau*. (V. ARTILLERIE.) Les projectiles qu'elles lançaient, boulets en fer ou en pierre, en différaient quelque que peu leurs dimensions, et le *pointage*, très rudimentaire, ne permettait pas de définir bien nettement les divers genres de tir.

C'est seulement à ces jours que toutes ces appellations fantaisistes disparurent pour faire place à des termes bien caractéristiques du genre de tir auquel chaque bouche à feu était affectée.

Au XVIIe siècle, la séparation commença de s'effectuer assez nettement entre les *canons* employés pour le *tir direct ou tir de plein fouet*, et les *mortiers* qui servaient pour le *tir courbe* ou *vertical*.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, une troisième catégorie de bouches à feu, les *obusiers*, vint s'ajouter aux deux premières, pour lancer des *obus* projectiles creux analogues aux bombes des mortiers, mais en exécutant un genre de tir plutôt semblable à celui des canons.

Ces trois types de bouches à feu subsistèrent bien distincts jusque vers le milieu du siècle dernier, époque à laquelle les obusiers ont d'abord disparu parce que les canons, surtout une fois rayés, peuvent lancer comme eux des *projectiles creux* explosifs ; après quoi des *canons courts*, tirant quelquefois par la bouche comme des *obusiers* ou de *mortiers*, sont venus prendre la place de ces dernières bouches à feu, sur lesquelles ils présentent l'avantage d'une mobilité plus grande et d'un tir plus précis, quoique exécuté par des pièces de plus petites dimensions.

De sorte qu'en définitive le canon tend à devenir l'unique bouche à feu de l'avenir, en prenant d'ailleurs une grande variété de types qui lui permettent de satisfaire à toutes les exigences de la guerre : canons à tir rapide, canons-revolvers, mitrailleuses. V. CANON, etc.

BOUCHE (la) n. f. On appelait sous l'ancien régime la *bouche du roi*, ou simplement la *bouche*, l'ensemble des officiers attachés au service de la table royale. Ils étaient répartis en sept offices : 1re le gobelet, 2e la *cuisine-bouche* ; pour la personne du roi, 3e la paneterie, 4e l'échansonnerie commun, 5e la *cuisine commune*, 6e la fruiterie, 7e la fourrière. Chacun des offices comprenait officiers supérieurs et officiers inférieurs. Les officiers principaux prêtaient serment entre les mains du grand maître de la maison du roi. Chacun de ces offices comptait un grand nombre de [illegible] *officiers*. Les officiers principaux pouvaient [illegible] *office*, la *cuisine-bouche* : elle avait un [illegible] ordinaire, dix écuyers, quatre maîtres-queux, quatre hâteurs, quatre potagers, quatre pâtissiers-bouche, quatre porteurs, trois enfants de cuisine-bouche, quatre gardes-vaisselle, deux huissiers, deux sommiers du garde-manger, deux sommiers des broches, deux avertisseurs, quatre porteurs de tapisseries, quatre tailleurs, quatre lavandiers de cuisine-bouche et commun, deux lavandiers du corps, sans compter les garçons. L'ensemble des officiers de la bouche dépassait le chiffre de cent. La *bouche* fut supprimée par la Révolution, rétablie par la Restauration, et définitivement supprimée en 1830.

Bouche de fer (LA), nom d'un journal des premières années de la Révolution, qui eut pour principaux rédacteurs l'abbé Fauchet et Bonneville, et fut l'organe des révolutionnaires mystiques du *Cercle social*. La *boite* du journal était une bouche de fer où les citoyens étaient invités à jeter leurs communications. Cette bouche figurait également en tête du journal. On n'y trouvait guère que [illegible] tique et littéraire, qui cessa de paraître fin janvier 1893.

BOUCHE DE LA VÉRITÉ. Hist. V. BOCCA DELLA VERITA.

BOUCHE [illegible] 1598, mort en 1671. Prêtre et docteur en théologie, il fit des vers latins et français, des oraisons funèbres, des [illegible]

BOUCHE (Charles-François), homme politique et historien, né en Provence, mort vers 1794. Avocat au parlement d'Aix, il fut député aux états généraux de 1789, et, après la séparation de la Constituante, membre du tribunal de [illegible] *la Provence* (1788).

BOUCHE-BOUTEILLE (*tèy*) n. m. Instrument avec lequel les tonneliers bouchent les bouteilles pleines de vin.

BOUCHÉE n. f. Quantité d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois : *Bouchée de pain, de viande*.

— Par ext. Très petite quantité d'aliments : [illegible]

— Par exager. *Ne faire qu'une bouchée, qu'une seule bouchée d'un mets*, Le manger gloutonnement. *N'y faire qu'une bouchée de quelqu'un, de quelque chose*, En venir à bout, en triompher aisément.

— Art culin. Petit vol-au-vent qui varie de nom suivant les garnitures qu'il contient : BOUCHÉES [illegible] *cerne*, *à la financière*, etc. [illegible] sans exception.

Bouchée de pain (ŒUVRE DE LA). Fondée à Paris en 1884 par Bureiff, et reconnue d'utilité publique en 1887, elle a pour but l'organisation, dans la capitale, de réfectoires dans lesquels sont faites des distributions de pain à consommer sur place.

BOUCHÉE ou **BOUCHEA** (de *Bouché*, n. d'un natural. alem.). n. f. Genre de verbénacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, de l'Inde et de l'Afrique.

BOUCHÉ-LECLERCQ (Auguste), [illegible] français, né à Francières (Oise) en 1842. Docteur ès lettres, il a professé la littérature ancienne à la faculté de Montpellier, puis a été chargé de la même chaire à la faculté de Paris (1885). Ses principaux ouvrages sont : [illegible] *tifs de l'ancienne Rome* (1871) ; *De la dignité des lettres anciennes* (1874) ; [illegible] 1874 ; *Histoire de la divination* [illegible] *Manuel des institutions romaines* (1876), etc. Il a dirigé la traduction en français du premier volume de l'Histoire (1880-1883) ; de l'*Histoire de l'hellénisme*, de Droysen (1883-1885) ; de l'*Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, de Hertzberg (1886-1890) ; etc.

BOUCHELLE (*chèl*) n. f. Entrée de la tour extérieure du filet [illegible]

BOUCHEMAINE, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. d'Angers, sur la *Maine* ; 1.128 hab. Vignobles ; source minérale.

BOUCHEMENT n. m. T. de maçon et de plafonneur. Réparation des enduits dans les murs d'une construction.

BOUCHE-NEZ (*né* — de *boucher*, et *nez*) n. m. Appareil qui garantit contre les émanations désagréables ou malfaisantes : *Les ouvriers employés à la fabrication de l'acide chlorhydrique [illegible]*

BOUCHEPORN (Claude-Francois-Bertrand DE), né à Metz en 1741, mort en 1794. Reçu, en 1761, avocat au parlement de Metz, il devint, en 1768, avocat général près de cette compagnie. Ses requisitoires sont demeurés célèbres. En 1772, Boucheporn fut nommé maître des requêtes au conseil du roi, puis, en 1775, intendant de la Corse. Son administration, dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, [illegible] Il fut [illegible] Paris, parmi les [illegible] M. [illegible] Bertheloteau [illegible] de Hodanne. En 1785, il était [illegible] cheporn conseiller honoraire au parlement de Metz, puis, en 1785, intendant à Pau. Enfin, en 1786, par une faveur spéciale, le parlement de Paris l'appela à siéger dans son sein. Ses fils avant émigré en 1791, il fut arrêté et décapité le 2 ventôse an II.

BOUCHEPORN (René-Charles-Félix, baron DE), né en 1811, mort en 1857, de la famille du précédent. Devenu ingénieur des mines, il fut élève de l'École polytechnique, il fut chargé d'une mission d'études relative au percement de l'isthme de Panama, mission que l'insuffisance des ressources mises à sa disposition l'empêchèrent de conduire à bonne fin. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres :

[illegible]

BOUCHEPORN (Marie TINOT, baronne DE), née à METZ en 1713, morte en 1844. Belle-fille de Bertrand de Boucheporn, elle fut nommée sous-gouvernante des fils du roi Louis de Hollande, et présida, en cette qualité, à la première éducation de Napoléon III. D'une beauté accomplie et d'un esprit très distingué, la baronne de Boucheporn passait pour une des femmes les plus remarquables de la cour de Napoléon Ier, où la reine Hortense l'emmena avec elle en 1811. Après la chute de l'Empire, elle dut se séparer de sa souveraine, mais resta son amie.

BOUCHER (pour *boucher* ; de l'anc. fr. *bouche*, faisceau de branchage) v. a. Fermer, obstruer, au moyen d'un objet que l'on enfonce dans l'ouverture ou que l'on applique [illegible] *des matelas*. ‡ Barrer, obstruer, intercepter : BOUCHER [illegible] *passage*. [illegible]

— Fam. [illegible] les narines, pour [illegible]

|| *Boucher ses oreilles, son ouïe*, Obstruer ses oreilles avec les doigts, pour ne pas entendre un bruit ou des discours désagréables. || Se refuser d'entendre, de comprendre. (Bossuet a même dit en ce sens : *Bouchons l'oreille*, mais cette locution n'est pas employée. *Boucher les yeux*, Empêcher de voir quelque chose, de s'en apercevoir : *L'habitude nous bouche les yeux.*

— Pop. *Boucher un trou*, Acquitter une de ses dettes, ou du moins donner un acompte. || *En boucher un coin à quelqu'un*. Le réduire au silence, le mettre à la raison, quelquefois en le battant.

— Arti. *Boucher la lumière!* Recommandation expresse faite aux artilleurs des pièces à lumière, dans le renfort, de tenir le pouce dessus pendant qu'on charge pour éviter les rentrées d'air pouvant enflammer prématurément la poudre. (Cette pratique n'a plus de raison d'être avec les pièces se chargeant par la culasse.)

— Dr. *Boucher les vaisseaux d'une tumeur*, Fermer les ouvertures, qui, contrairement aux prescriptions de la loi, permettent de voir de trop près dans la propriété voisine.

— Mar. *Boucher une voie d'eau*, L'aveugler.

— Techn. *Boucher d'or moulu*, En tourne de dorure, Réparer les défauts de la dorure, après le brunissage.

Bouché, 6e part. pass. du v. Boucher.

— Fig. Qui a peu d'intelligence, qui comprend lentement : *Bouché*, *Bouché comme un pot*, *Bouché comme un chaudron*, *Bouché comme un sac*. *Bouché*, *Bouché comme un pot*. (Fén.) || *Avoir les oreilles bouchées*, Etre mis hors d'état de comprendre.

— Mus. *Sons bouchés*, Sons tirés d'un cor dont on bouche la pavillon avec la main. || *Voyaux bouchés*, Tuyaux dont la partie supérieure est fermée.

Se boucher, v. pr. Etre bouché, fermé, obstrué : *Conduit qui commence à se* BOUCHER. || Fig. Devenir obtus, cesser de comprendre : *Sensuel, l'âge venant, l'esprit* SE BOUCHE.

— Boucher, obstruer, fermer quelque partie de son corps : *Se boucher le nez*, || *Se boucher les oreilles*, Se refuser à voir, à entendre.

ANTON. **Deboucher, ouvrir, percer, ouvrir.**

BOUCHER (de *bouc*, parce qu'au moyen âge le peuple mangeait surtout de la viande de bouc) n. m. Celui dont le métier est de tuer, de dépecer et de vendre les gros animaux destinés à la nourriture de l'homme : BOUCHER *bien achalandé*, *L'état d'un* BOUCHER.

— Fig. et pop. Homme cruel, sanguinaire. Général peu ménager du sang de ses soldats. Chirurgien maladroit.

— Adj. *Maréchal* BOUCHER. *Général* BOUCHER.

— ENCYCL. Archéol. La corporation des *bouchers* se vantait d'avoir des priviléges anciens, dès le XIe siècle, ses statuts étaient enregistrés, et, en 1182, Philippe Auguste en confirmait les privilèges. Elle avait une juridiction particulière et des priviléges spéciaux qui la plaçaient avec les six grands corps de marchands et qu'elle a continué à exercer longtemps dans la ville de Limoges, aux entrées solennelles des princes et des évêques. Au XVIe s., les bouchers étaient tenus de porter des tabliers de toile blanche, et leurs garçons étaient pouvaient être tenus à n'en porter que de noirs. V. BOUTIQUE.

Sceau de la corporation des bouchers de Paris (XIIe s.).

Boucher, extrait de la cathédrale de Chartres.

BOUCHER (Jean), théologien français, un des instigateurs de la Ligue, né à Paris en 1548, mort à Tournay en 1614. Il fut successivement prédicateur du roi, curé de la Sorbonne, docteur en théologie, curé de Saint-Benoît. Ce fut chez lui que se tint la première assemblée des ligueurs, en 1576. Dans la journée des barricades, il fit sonner le tocsin pour donner le signal de la révolte, fut nommé membre du conseil général de la Ligue, écrivit l'apologie du meurtre de Henri III, dans un pamphlet violent (*De justa Henrici III abdicatione*, 1589) et se déchaîna contre Henri IV dans ses libelles et dans ses sermons. Député en décembre Paris aux états-généraux de 1593, il soutint avec acharnement la candidature de l'infante d'Espagne au trône de France, et s'enfuit de Paris lorsque l'entrée de Henri IV, Rétégnée à Tournay, il y arrête en essayant de rentrer dans le royaume, et ne dut son salut qu'à la clémence du pape. Il n'en continua pas moins de l'attaquer, et publia, entre autres pamphlets, l'*Apologie d'Jean Chastel, parricide* (Paris, 1595).

BOUCHER (François), peintre et graveur célèbre, né et mort à Paris (1703-1770). Les rares dispositions qu'il montra dans sa jeunesse pour la peinture le firent entrer dans l'atelier de Le Moine. Il vint ensuite demeurer chez le graveur Cars, un graveur qui faisait commerce de ses dessins. C'est alors, en 1721, qu'il composa de nombreux dessins pour l'*Ovide* et pour le Daniel. Il exécuta en même temps plusieurs gravures d'après Watteau, dont il admirait beaucoup le talent. A de vingt ans seulement, il obtint le grand prix de peinture ; il alla toutefois point à Rome tout de suite, et ne fit ce voyage que deux ans plus tard. A son retour d'Italie, Boucher se créa rapidement une riche clientèle dans la classe et parmi les femmes à la mode, les reines du [illegible] acquit aussi en même temps [illegible] à l'Académie, il fut reçu en 1734. Ce n'est que [illegible] plus tard qu'il fut nommé premier peintre du roi. [illegible] était depuis longtemps en faveur auprès de lui. [illegible] 1745, il est en outre auprès de Mme de Pompadour, [illegible] queslie il enseigne la peinture. Il donne alors le ton à l'art. Doué d'une facilité prodigieuse, il multiplie les toiles, décorations, grisailles, tapisseries. Critiquable comme peintre, car il a trop de lacunes du côté de l'invention et de l'observation de la nature, il est au premier rang comme décorateur, et surtout décorateur de boudoir. En lui revit l'esprit de la Régence et le goût des salons de l'époque Pompadour. Il a peint des bergeries, des paysanneries, des allégories, des plafonds, des trumeaux. Un de ses chefs-d'œuvre est la décoration des salles du premier étage de l'hôtel Soubise. On lui a d'ailleurs justement reproché ses figures *nourries de roses* et boufies, l'abus du rit et des « Dumont » ; l'indépassement vouté de ses personnages. Mais ses crayons de couleur, ses académies, sont souvent superbes. Comme graveur, il a aussi de la manière. Boucher a un fils peintre, et marie ses filles à deux artistes, Deshays et Baudouin.

BOUCHER (Alfred), sculpteur français, né à Bouy-sur-Orvin (Aube) en 1850. Il fréquenta, à dix-sept ans, l'atelier du statuaire Ramus, puis il entra à l'Ecole des beaux-arts, où il fut élève de Dumont et Paul Dubois. En 1876 et en 1878, la section de sculpture lui décernait, par deux fois, le grand prix de Rome ; mais l'Académie annulait cette décision, et l'artiste n'obtenait que le premier second grand prix. Lauréat des sous-premier envoyé au Salon, en 1874, il était mis hors concours en 1878 (*Ève après sa faute*). L'Etat a acquis sa *Vénus Astarté* en 1880, et son groupe original *Ma bel* (jardin du Luxembourg). Il a monté à Luxembourg « de lui une délicate figure féminine, couchée et dormant. *La Terre*, qui valut à l'artiste la médaille d'honneur en 1891, est un morceau puissant. Boucher est un sculpteur et très sûr de sa forme. Il a fait aussi la « donne au *buste de Casimir Périer*, en 1897. *Aux champs*, etc.

BOUCHER D'ARGIS (Antoine-Gaspard), jurisconsulte français, né à Paris en 1708, mort en 1791. Fils d'un avocat au parlement de Paris, il devint successivement avocat, membre du conseil souverain du Dombes (1741), et conseiller au Châtelet de Paris (1767). Jurisconsulte éminent, il fut l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie du XVIIIe siècle*. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Recherches sur l'origine des pairies et des grands fiefs* (1757) ; *Code rural ou Maximes et règlements concernant les biens des campagnes* (1762-1764) ; *Règles pour former un avocat*, suivies d'une *Histoire abrégée de l'ordre des avocats* (1763 et 1775).

BOUCHER D'ARGIS (André-Jean), fils du précédent, né à Paris en 1751, mort en 1794. Avocat comme son père, il devint, en 1772, conseiller au Châtelet. En 1789, il instruisit les affaires de Bezenval, colonel des gardes suisses. Chargé, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, de faire un rapport à l'Assemblée constituante, il signala, parmi les personnes compromises, Mirabeau et le duc d'Orléans. Il défendit Marat, dans un procès compli, mais, arrêté comme suspect, il fut condamné à mort et exécuté. On a de lui : *Observations sur les lois criminelles en France* (1781) ; *De la bienfaisance de l'ordre judiciaire* (1783), ouvrage dans lequel il demande qu'on accorde des défenseurs gratuits aux pauvres, et une indemnité aux prévenus dont l'innocence est reconnue. Il a publié, avec Clément, un *Dictionnaire universel des coutumes*.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR (Jules-Armand-Guillaume), naturaliste français, né en 1757 à Paray-le-Monial, mort à Abbeville en 1844. Contrôleur des finances sous Louis XVI, il s'occupa de botanique, puis il devint directeur des douanes à Abbeville, et vice-président de l'Institut. Il a publié plusieurs écrits, notamment : *Flore d'Abbeville* (1803) ; *Tableau des plantes céréales et graminées* (1798) ; *Expériences et recherches sur l'orge* (1799), et divers mémoires.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), fils du précédent, littérateur et archéologue français, né à Rethel en 1788, mort à Abbeville en 1868. Ses goûts le portèrent d'abord vers les études littéraires, puis, en 1818, il entra comme archéologue que de Perthes s'est fait une grande réputation. Il affirmait l'existence de ce qu'on appelait alors l'« homme antédiluvien », et il ne cessait d'en chercher des preuves. Sur ce sujet, il publia deux ouvrages importants : *De la création, essai sur l'origine et le progression des êtres* (1839-1841), et *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1847) ; il n'en recueillit que des critiques et des sarcasmes.

Une découverte faite dans la carrière de Moulin-Quignon, près d'Abbeville, semble fournir une confirmation précisément hypothétique : une mâchoire, qui, de profil humaine et un fragment de mâchoire qui paraissaient appartenir à une autre race que la nôtre, mêlées à des instruments de silex travaillé. La découverte fit grand bruit et bientôt, en Angleterre, et en France, les vives discussions qui furent tranchées dans le sens de la haute antiquité de l'homme, soutenue par Boucher de Perthes, et confirmée par de nouvelles découvertes faites après la mort de ce savant, dans les sables de Saint-Acheul. Depuis donc bien comme le père de l'archéologie préhistorique. Il a fait don à l'Etat de collections préhistoriques et gallo-romaines importantes, qui ont formé le noyau des collections nationales de Saint-Germain. Malgré un grand nombre d'ouvrages, qui ne manquent pas de mérite littéraire, il n'y a à retenir de Boucher de Perthes, outre les deux cités plus haut, que les suivants : *De l'homme antédiluvien et de ses œuvres* (1860) ; *De la génération spontanée* (1861) ; *Nègre et blanc*, *De qui sommes-nous fils ?* (1861) ; *Des outils de pierre* (1865) ; *Hier et demain*, *Ce que je pense*, *Ce que je sais*, *Ce que je crois* (1863) ; *De la mâchoire humaine de Moulin-Quignon*, *Nouvelles découvertes* (1865).

BOUCHERAIE (rare) n. f. Tur. Un des noms donnés dans les campagnes à l'enguelvert.

BOUCHERAT, famille parlementaire de l'Ile-de-France, dont fort considérée au commencement du XVIe siècle. La branche cadette s'éteint vers 1600. — Jean Boucherat, cadet de pour aïeul Guillaume II **Boucherat**, célèbre avocat au parlement de Paris, mort en 1600, il fut l'aïeul de Louis **Boucherat**, comte de Compiègne, chancelier de France en 1685, né en 1616, mort en 1699. Successivement conseiller au parlement (1641), maître des requêtes (1643), intendant de Languedoc, le duché-pairie de Champagne, et conseiller d'Etat (1662), il fut trois fois commissaire royal aux états de Languedoc et six fois aux états de Bretagne. Il était membre du conseil royal des finances (1681), lorsque, après la mort de Letellier, Louis XIV le nomma Chancelier de France (1685).

BOUCHÈRE (fém. de *boucher*) n. f. Femme d'un boucher, ou femme qui vend de la viande.

— Art culin. *A la bouchère*, Se dit de plusieurs façons d'apprêter certains mets : *Côtelettes à la bouchère*, Entrecôte grillée et servi sans autre assaisonnement que du poivre et du sel. || *Côtelettes à la bouchère*, Côtelettes qui n'ont pas été parées, c'est-à-dire rognées.

BOUCHERIE n. f. Abattoir, endroit où on tue les animaux destinés à la consommation : *La santé publique exige que les* BOUCHERIES *soient situées hors des villes*. || Etablissement où l'on vend au détail la chair des mêmes animaux : *Les* BOUCHERIES *de Paris sont parées avec coquetterie*.

— Corps de boucherie : *Grève de la* BOUCHERIE. || Commerce de boucher : *La* BOUCHERIE *est un commerce lucratif*.

— *Viande de boucherie*, Celle qui se vend dans les bouceries, savoir : celle du bœuf, de la vache, du veau, du mouton, de la brebis et de l'agneau. Il faut y ajouter celle de cheval, depuis la création des boucheries hippophagiques.

— Par ext. Tuerie, massacre, carnage : mort sanglante et assistée d'un grand nombre de personnes : *Conduire des soldats à la* BOUCHERIE.

— PROV. **Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie**, Il n'a aucun crédit, aucune autorité dans cette entreprise, dans cette affaire ; parce que les chiens sont très mal reçus dans une boucherie.

— ENCYCL. Industr. et comm. L'industrie de la *boucherie* a pour objet le débit et la vente des animaux destinés à la consommation, tels que bœufs, taureaux, veaux, moutons, chevaux, ânes, mulets, qui ont été abattus dans les établissements communaux connus sous le nom de ABATTOIRS. Deux opérations principales constituent cette industrie : l'*abatage* et l'*habillage*.

La première de ces opérations a été décrite au mot ABATAGE. L'*habillage* consiste, tout d'abord, à enlever les cornes du bœuf, de la vache ou du taureau, à séparer du corps les quatre pieds de l'animal. Cela fait, on procède au *brochage*, c'est-à-dire qu'on pratique entre cuir et chair de petites incisions à travers lesquelles on passe l'extrémité d'un gros soufflet, qui va gonfler la peau et de la détacher. Tout en procédant au soufflage, on frappe en tous sens la peau à l'aide d'un rondin dit *batte à bœuf*, afin d'activer la séparation du cuir. Puis la peau est fendue en dessous, depuis la bouche jusqu'à l'anus d'une part, et, d'autre part, de la poitrine au genou.

Vient ensuite le *dépaullement* de l'animal, c'est-à-dire l'enlèvement de la peau. En dernier lieu s'opère le *découpage*, consistant à fendre en deux parties égales le corps, d'une manière symétrique par rapport à l'épine dorsale, qui se trouve partagée en deux dans le sens longitudinal. S'il s'agit de l'habillage d'un mouton ou d'un veau, le mode de procéder reste le même. Après l'échaudage, les quartiers de viande de boucherie sont transportés jusqu'aux boucheries où doit se faire la vente au détail, après toutefois que ces viandes ont été *visitées* par l'*état*, c'est-à-dire partagées suivant les différentes qualités attribuées commercialement aux divers morceaux.

En ce qui concerne le bœuf, la vache, le taureau, le veau et le mouton, on distingue les viandes qui en proviennent sous les qualifications de première, seconde, troisième qualité. V. BŒUF, MOUTON, VEAU.

— Hist. et admin. A Rome, la profession de boucher et le commerce des viandes furent de bonne heure réglementés. Il y avait deux corps de bouchers : les *suarii*, qui faisaient le commerce des porcs, et les *boarii* ou *pecuarii*, faisant celui des bœufs et des autres animaux de *boucherie*. Les bouchers jouissaient de certains privilèges ; leurs procès se jugeaient au Forum. Les étaux, d'abord épars dans la ville, furent réunis au Grand Marché (*Macellum Magnum*), sur le mont Célius. Les édiles surveillaient la vente des viandes et s'assuraient de leur qualité. Plus tard, cette fonction passa au préfet de la ville.

En France, sous le bas-empire, les bouchers se réunirent aussi en communautés jouissant d'immunités, sous la sanction de l'autorité royale. Leur nombre fut parfois limité. Le plus souvent, on leur impose de débiter leurs viandes dans une boucherie. Pendant la période franque, l'autorité d'un syndic, ces communautés étaient en outre surveillées par les officiers municipaux.

Depuis la fin du XIIe siècle, la corporation des maîtres bouchers de Paris devenait puissante par l'accaparement de tous les étaux et par la richesse des seigneurs féodaux. Mais les bouchers ayant pris parti pour les Bourguignons, leur corporation fut dissoute, et leurs privilèges abolis (1382). La communauté fut bientôt rétablie, et souvent les familles privilégiées tirèrent parti de leur privilège, en levant leurs étaux. En 1633, la profession attribuée au *maître des bouchers* devenait un chef de la communauté, fut abolie et réunie au Châtelet. Toutefois, les bouchers jouirent encore de grands privilèges, se justifiant par leur obligation d'approvisionner la ville de viande. La communauté ne fut définitivement supprimée qu'à la Révolution.

Chaînon aux armes des quatre corporations, qui, au XVIe siècle, étaient la corporation des bouchers de Paris : 1. Famille Thibert ; 2. Famille Saint-Yon. 3. Famille d'Auvergne ; 4. Famille Lemoine.

Le commerce de la boucherie fut rendu libre par l'article 7 du décret du 2-17 mars 1791. Toutefois, cette liberté ne saurait faire obstacle à la surveillance des boucheries par l'intérêt public, et, aux termes mêmes de l'article précité, les bouchers sont tenus de se conformer aux règlements de police.

C'est aux maires qu'appartient la surveillance de la boucherie. L'article 3 de la loi du 16-24 août 1790, remplacé aujourd'hui par l'article 97 (5e) de la loi municipale du 5 avril 1884, les charge de veiller à la fidélité du débit et à la salubrité des boucheries et des ventes. Subsidiairement, les maires ont le droit de surveiller la qualité des viandes en vente, ainsi que la salubrité des tueries, étaux, échaudoirs et ateliers de toute de suite. En fait, un service d'inspection de la boucherie fonctionne dans les principales villes de France. De plus, l'article 30 de la loi du 19-22 juillet 1791 donne aux maires le pouvoir de taxer le prix de la viande.

Les délitées femmes ancienne peut donner lieu l'exercice de la profession des bouchers sont les suivantes : les

fait, pour un boucher de répandre devant son établissement des matières aux éclaboussures insalubres : 1 à 5 d'amende art. 471 du C. pen. ; vente de la viande au-dessus de la taxe : amende de 11 à 15 fr., et suivant les circonstances, un à cinq jours de prison art. 479 et 480 du C. pen. ; vente de viandes avariées ou empoisonnées : de trois mois à un an de prison (loi du 27 mars 1851) ; vente des viandes d'animaux atteints ou suspects de maladies contagieuses : six mois à trois ans de prison et amende de 100 à 500 fr. (loi du 21 juill. 1881 et décret du 25 juin 1882).

L'article 2102 du Code civil place les bouchers au quatrième rang parmi les créanciers privilégiés sur la généralité des meubles de ceux à qui ils ont fourni de la viande pendant les six derniers mois. D'autre part, l'action des bouchers pour le payement de leurs fournitures se prescrit par un an.

Régime de la boucherie à Paris. La boucherie parisienne est aujourd'hui réglementée par le décret du 24 février 1858 et l'arrêté du préfet de la Seine en date du 29 avril 1887. Quiconque veut vendre viande doit faire une déclaration préalable à la préfecture de la Seine. Une autre ordonnance de police du 4 octobre 1859 règle l'entrée des viandes dans Paris. Elles sont inspectées aux abattoirs, aux portes de Paris et aux halles. V. vacvreries, et marché. Le service d'inspection de la boucherie de Paris a été réorganisé par un arrêté du préfet de police du 10 janvier 1883.

Parmi les modes de vente de la viande usités à Paris, il faut citer le *commerce à la cheville*, nom donné à la vente en gros ou en demi-gros, à l'abattoir, des animaux divisés en quartiers, et suspendus aux chevilles de fer des échaudoirs. Elle est pratiquée par des bouchers qui achètent des animaux sur pied, puis les revendent aux bouchers qui ne fréquentent pas les marchés de bestiaux. La vente à la cheville a été jadis prohibée, même punie des galères, comme constituant un accaparement. Il existe, à Paris et dans toutes les grandes villes, des services d'inspection des viandes de boucherie.

— Bibliogr. J. Batailland, *Histoire et législation de la boucherie* 1856 ; Bizet, *Du commerce de la boucherie et de la charcuterie de Paris* Paris, 1847 ; Pom, *le Commerce de la boucherie* (Paris, 1890 ; L. Villain, *Manuel de l'inspection des viandes* (Paris, 1886 ; V. Gillier, *Manuel de l'inspecteur des animaux et des viandes de boucherie* Paris, 1885) ; L. Baillet, *Traité de l'inspection des viandes de boucherie* (Paris, 1876).

Boucheries militaires, Etablissements organisés exceptionnellement dans certaines garnisons — comme à Toul, par exemple — par suite des prix trop élevés exigés par le commerce local. Une commission militaire achète elle-même les bêtes sur pied, les fait abattre et distribuer aux corps de troupes contre remboursement.

BOUCHERIE (Auguste), médecin et chimiste, né et mort à Bordeaux (1801-1871). Tout en exerçant la médecine dans sa ville natale, il s'adonna à des recherches chimiques, et parvint à résoudre le problème de la conservation des bois en les pénétrant de substances minérales. Sa découverte lui valut deux grandes médailles aux Expositions universelles de 1851 et de 1855.

BOUCHERON (Maxime), auteur dramatique, né et mort à Paris (1846-1896). D'abord ouvrier, il parvint à se faire recevoir bachelier, entra, comme petit employé, à la préfecture de la Seine, débuta dans le journalisme comme secrétaire de Mortier, aux Soirées parisiennes du « Figaro », puis collabora au « Gaulois », au « Triboulet », à « la Vie moderne » et à « l'Echo de Paris ». Plein d'esprit et de verve, Boucheron a écrit soit seul, soit en collaboration avec Burani, H. Raymond, Marc, etc., un grand nombre de livrets d'opérettes, de vaudevilles et de comédies, dont plusieurs ont eu le plus vif succès. Parmi ses œuvres, nous citerons : *le Fait du serpent* (1878) ; *le Ménage Poupardin* (1880) ; *le Bilet d'orphelins* (1882) ; *les Mamours de Paris* (1886) ; *Coquard et Bicoquet* (1888) ; *Mme Mars* (1888) ; *Miss Helyett* (1890) ; *Maldonne* (1892) ; *les Forains* (1894) ; *la Duchesse de Ferrare* (1895) ; *le Pèlerinage* (1895) ; *Tante Agnès* (1896). Citons encore de lui : *la Danse d'amour française* (1888), et un roman : *le Roi des bonnetières* (1884).

BOUCHES, mot qui est entré dans la composition du nom du dép. des *Bouches-du-Rhône* et de plusieurs dép. français du premier Empire : les BOUCHES-DE-L'ESCAUT, ch.-l. *Hambourg* ; les BOUCHES-DE-L'ESCAUT, ch.-l. *Middelbourg* ; les BOUCHES-DE-LA-MEUSE, ch.-l. *La Haye* ; les BOUCHES-DU-RHIN, ch.-l. *Bois-le-Duc* ; les BOUCHES-DU-WESER, ch.-l. *Brême* ; les BOUCHES-DE-L'YSSEL, ch.-l. *Zwoll*.

BOUCHES DE CATTARO, golfe de Dalmatie. V. CATTARO (*Bouches de*).

BOUCHES-DU-RHÔNE (DÉPARTEMENT DES), formé de la basse Provence; le Rhône s'y jette dans la Méditerranée par plusieurs embouchures. Il est compris entre les départements du Gard, de Vaucluse, du Var. Superf. 5.105 kilom. carr.

Les départ. des Bouches du Rhône comprend 3 arrond. (*Marseille*, chef-lieu, Aix, Arles), 29 cant., 109 comm., et une population de 673.820 hab. Il tait partie du 15e corps d'armée, de la 7e inspection des ponts et chaussées, de la 26e conservation des forêts, et du 1er arrond. minéralogique du S.-E. Marseille. Il ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix.

Ce département est convexe au N. et à l'E. par des collines et des montagnes, dernières ramifications des Alpes, à l'O. et au S.-O., ce sont les plaines basses de la Crau (caillouteuse) et de la Camargue (alluvioie). Il est par la Durance, le Rhône, la mer, et est arrosé par la Touloubre, l'Arc, l'Huveaune, et surtout par les canaux issus du Rhône et de la Durance. On y trouve l'amandoulier orange: le plus grand est celui de Vaucluse; celui de Berre est plutôt golfe formé. Le climat y est généralement sec, chaud. Les pluies sont rares, surtout en été. Le vent le plus redouté, le *mistral*, vient des Cévennes (N.-O.), cause des ravages, mais assainit les plaines.

Aucune mine métallique, mais quelques bassins de houille, de lignite, des carrières de marbre, d'ardoise, de pierre de taille; aux Baux, minerai d'aluminium dit *bauxite*; les eaux thermales d'Aix et des Camoins sont très anciennement fréquentées.

Il n'existe plus de forêts, en dehors de celle de la Sainte-Baume. La flore, méditerranéenne, comprend oliviers, mûriers, lauriers, myrtes, grenadiers, orangers, citronniers. Dans les parties très irriguées du nord-ouest, la culture des primeurs fait de grands progrès et livre ses produits à Paris après l'Algérie, avant le Bordelais. Les grandes cultures sont celles de la vigne et de l'olivier, qui a fait de Marseille le marché des produits oléagineux et la métropole du savon. Le sol, aride, ne permet d'élever sérieusement que les moutons; pourtant, on y trouve beaucoup de bœufs et de chevaux. Des irrigations plus étendues, le rebosement devraient ouvrir d'immenses territoires aujourd'hui dénudés. On améliore lentement la Camargue en la desséchant et la cultivant; la Crau, en la couvrant des gadoues de Marseille ou en dynamitant la couche de galets. Les deux cinquièmes du département sont encore incultes. La population est très mélangée : elle comprend 100.000 étrangers, dont 30.000 Italiens. [illegible] le Rhône.

L'industrie, très variée : Marseille [illegible] ; [illegible] composé spécialement des [illegible] ; [illegible] métallurgiques pour la marine (Marseille, La Ciotat).

— Bibliogr. Carez et Vacquier, *Géographie de la France*, fonde XII S. O. Sauvel, *Dictionnaire des départ.*

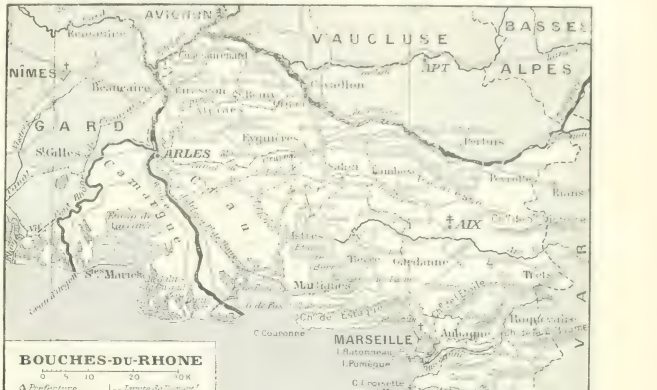

villages et hameaux du département des Bouches-du-Rhône (Marseille, 1877-1879).

BOUCHES-EN-FLÛTE n. m. pl. Nom vulgaire de la famille des aulostomidés ou fistulariées, renfermant des poissons à bouche s'ouvrant au bout d'un museau allongé et grêle. (Les poissons du genre centrisque sont, avec les fistulaires ou cure-pipes, les types classiques des bouches-en-flûte). V. FISTULARIÉS.

— *Ichtyol.* Les BOUCHES-EN-FLUTE.

BOUCHE-SOUS-TROTTOIR n. f. Ouverture pratiquée à des bordures d'un trottoir, pour donner passage aux eaux du ruisseau, qui tombent dans l'égout. — *Ibid.* BOUCHES-SOUS-TROTTOIR.

BOUCHET (*chêt*) n. m. Boisson faite avec du vin, du sucre et de la cannelle.

— Hortic. Variété de poire : *Poire de* BOUCHET.

— Pêche. Corde attachée au bout des dredges.

BOUCHET (Le), écart de la comm. de Vert-le-Petit (Seine-et-Oise), arrond. et à 12 kilom. de Corbeil; 168 hab. Autrefois, exista dans cette localité un château, qui, érigé en marquisat en 1682 par Louis XIV, fut habité par Duquesne, lequel y mourut en 1688. Poudrerie très importante. Tourbières.

BOUCHET (Jean), poète et écrivain français, né en 1476, mort vers 1550 à Poitiers où il était procureur. Doué d'une vive imagination, et écrivain d'une extrême fécondité, Jean Bouchet était en grande estime auprès de ses contemporains. Il est le premier poète qui se soit astreint, dans la plupart de ses vers, au mélange alternatif des rimes masculines et féminines. Parmi ses nombreux ouvrages en prose ou en vers, nous citerons : *l'Amoureux transy sans espoir* (1507), où l'on trouve entremêlées des pièces de poésie et de prose : le *Jouvencel des [illegible]* ; *d'amour* (1509) ; [illegible] *let des princes et la Déploration de l'Eglise militante sur les persécutions* (1517) ; *Annales d'Aquitaine, faits et gestes en somme des rois de France et d'Aquitaine* [illegible] *et de Milan* (1535), un de ses écrits les plus importants ; *le Labyrinthe de fortune* et le *Séjour des trois nobles dames la Foi, l'Espérance et la Charité* (1524) ; *Histoire et chronique de Clotaire Ier, roi de France, et de sainte Radegonde, son épouse* (1527) ; *les Epîtres morales et familières du traverseur* (1545), le plus intéressant de ses ouvrages : le *Jugement poétique de l'honneur féminin* (1536), où il fait l'éloge des femmes célèbres dans l'histoire et dans la Fable.

BOUCHET (Claude-Antoine), chirurgien, né en mort à Lyon 1755-1836. Chirurgien de l'Hotel-Dieu dans sa ville natale, il employa le premier la méthode d'amputation universellement adoptée depuis et fit faire d'importants progrès à son art, soit par de nouvelles méthodes d'opération, soit par l'invention d'instruments; entre autres, de la gouttière brisée pour les tumeurs blanches du genou.

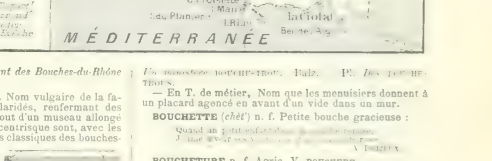

BOUCHETEL (Guillaume), homme [illegible] *ville de Paris*, [illegible]

BOUCHETON (À) (rad. *bouche*) loc. adv. Se dit de la manière de poser les pièces de poterie dans le four, en les plaçant l'ouverture en bas, lorsque les dimensions de ces pièces [illegible]

BOUCHE-TROU n. m. et adj. Personne ou objet qui ne sert qu'à combler une place vide, à figurer, à faire nombre. [illegible]

— En T. de métier, Nom que les menuisiers donnent à un placard agencé avec un bouchon de verre des carafes ou flacons.

BOUCHETTE (*chêt*) n. f. Petite bouche gracieuse : [illegible]

BOUCHEURE n. f. Agric. V. BOUCHER.

BOUCHEUR n. m. Dans les verreries, Nom donné aux ouvriers qui fabriquent les bouchons de verre des carafes ou flacons.

BOUCHIR. Géogr. V. BENDER-BOUCHIR.

BOUCHOIR n. m. Plaque de fer mobile fermant la bouche d'un four. V. FOUR.

BOUCHON (de l'anc. franc. *bouche*, faisceau de branchage) n. m. Pièce conique ou cylindrique, que l'on enfonce dans un goulot ou dans une ouverture pour la boucher : *Un* bouchon *de bouteille, de carafe, de tonneau. Un* BOUCHON *en liège, en verre, en* [illegible]

— *Goût de bouchon*, Goût que communiquent aux vins en bouteilles les bouchons trop vieux ou peu sûrs.

— Fam. *Aimer à faire sauter le bouchon*, Aimer à boire. (Se dit par allusion aux vins mousseux, dont le gaz fait bruyamment partir le bouchon.)

— Artill. Tampon cylindrique, sorte de bourre, que l'on introduisait dans les pièces à bouche pour fermer le mieux possible l'âme de la pièce. (Pour le tir à boulet rouge, on se servait de bouchons de terre argileuse; pour le tir ordinaire, de bouchon en bois ou en [illegible]

— Jeux. Jeu [illegible] consistant [illegible] de monnaie sur un bouchon de liège, qu'on cherche à renverser avec un palet.

— Mar. *Bouchon* [illegible] en dessous des [illegible] chaudes de la machine [illegible] dit graisseur ou un orifice de petite dimension. s *Bouchon de trou d'amorce de torpille*, Appareil composé de rondelles en caoutchouc et d'un système de compresseur formé de deux plateaux, d'une tige et d'un écrou. En vissant l'écrou sur la tige filetée, le caoutchouc déborde en

se comprimant entre les plateaux et assure l'étanchéité. (On dit aussi *bouchon d'arrêt* ou *Bouchon d'obturation*, parce que les fabriques de l'amorce trouvent le bouchon en deux pettis trous.) ‖ *Bouchon fileté*, Ecrou avec partie intérieure [illegible] seul pour boucher un orifice de machine. ‖ *Bouchon d'obus*, Ecrou fileté mis à la place de la fusée sur les projectiles d'exercice. (On donne aussi ce nom aussi à l'appareil de fermeture des culots des projectiles de rupture. — *Bouchon de feutre*, Petit morceau de bois qui sert à boucher le canon du fusil et à le préserver des poussières. — *Bouchon* [illegible] Ne s'emploie plus dans l'armée. — Mecan. Rondelle de [illegible] placée au centre de la plaque tubulaire des machines à vapeur et qui fond s'il y a manque d'eau. — Pêche. Morceau de liège [illegible] généralement [illegible] et soutenant une partie de la ligne à la surface de l'eau. — Techn. Petite inégalité qui se forme sur la surface des fils de soie. ‖ Plaque de cuivre ou de fonte adaptée à une bouche de chaleur, pour la fermer à volonté. ‖ Pièce de laiton rivée dans la platine d'une montre, d'une pendule, pour recevoir un pivot. ‖ *Bouchon de fonderie*, Masse de terre réfractaire introduite dans le trou de coulée d'un haut fourneau. ‖ Pièce de cuivre servant à boucher le trou d'une pierre d'évier. ‖ Morceaux de bois masquant les trous où passent les têtes des boulons qui maintiennent les douves des cylindres de cardes dans les flatteures. — Pop. *Bouchon de cerise*, Gros diamant faux.

— PROV. **A bon vin, il ne faut point de bouchon.** Les bonnes marchandises n'ont pas besoin d'être vantées.

— ENCYCL. Comm. Les [illegible] se font généralement avec du liège qui peut résister pendant très longtemps à l'humidité. Le liège employé doit être d'une texture fine et à peine poreuse tout en présentant une grande élasticité. V. LIÈGE.

Pour le bouchon de liège, il existe un grand nombre de matières que l'on emploie pour remplir le même but. Parmi elles, nous devons citer le bois, le verre, le caoutchouc,

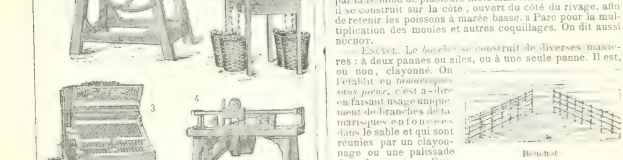

Bouchons de liège.

Fabrication des bouchons : 1 Machine pour débiter le liège en bandes. 2 Machine à couper les bouchons. 4 Machine pour diminuer les bouchons de liège.

la gutta-percha durcie : les bouchons fabriqués avec ces matières trouvent leur usage dans l'industrie et aussi l'économie domestique. Tous s'obtiennent mécanquement à l'aide du tournage, de la fusion et du moulage.

— Autrefois, le bouchon de liège se faisait à la main : mais, aujourd'hui, à de très rares exceptions près, cette fabrication s'opère mécaniquement, après avoir fait subir au liège différentes préparations ayant pour objet de le rendre très élastique et de le blanchir.

BOUGERIE (de l'allem. *busch*, buisson; v. franç. *bousche*, faisceau de branchage, javelle) n. m. Rameau, petit faisceau de verdure que l'on suspend au-dessus de la porte d'une maison, pour faire connaître qu'on vend des boissons au détail. ‖ Par ext. Le cabaret même : *Fréquenter les bouchons*.

— Par anal. Poignée de foin, de paille ou d'herbe : *On met un* BOUCHON *de paille à la queue d'un cheval pour indiquer qu'il est vendable*.

— Linge mis en paquet et tortillé : Bouchon *de linge. Mettre du linge en* BOUCHON.

— Bot. [illegible] *en bouchon*, Etre mal habillé, mal vêtu, avec ses vêtements en désordre.

— Comm. Sorte de [illegible].

— Entom. Paquet de toiles de bouchons, dans lequel [illegible] insectes s'enveloppent et qu'ils suspendent aux arbres pour y passer l'hiver.

BOUCHON, ONNE n. Terme de tendresse, d'amitié familière. *Hé! bouchon* [illegible] (Mol.) *Ne craignez rien, ma petite* BOUCHONNE. (Regnard.)

— Fig. [illegible] *Bouchonne*.

— REM. Le masculin ne s'applique [illegible] aux hommes, et, dans l'exemple de Molière ci-[illegible] employé, c'est d'une femme qu'il s'agit. (Vieilli.)

BOUCHONNEMENT n. m. Action de bouchonner, de frotter avec un bouchon de paille, etc. : Le BOUCHONNEMENT *de chevaux est favorable à leur santé*.

— ENCYCL. Tantôt le *bouchonnement* fait partie du pansage en règle; tantôt il est employé seul pour sécher l'animal qui a été mouillé par la pluie ou par une transpiration abondante. Ou frictionne la peau en promenant alternativement sur toutes les parties du corps ces bouchons de paille qui sèchent en absorbant l'humidité. Il faut les changer dès qu'ils en sont pénétrés. Le séchage soustrait les animaux à toutes les causes de maladies qui naissent à la suite des arrêts de transpiration; il produit à la peau une excitation qui provoque cette membrane et la rappelle à ses fonctions, quand l'humidité tendrait à les rendre moins actives ou à les annihiler. Les cultivateurs devraient toujours bouchonner leurs animaux dès leur rentrée du travail, car cette opération délasse et prédispose l'économie à un repos plus réparateur. Le bouchonnement, indispensable à la suite du travail, ne l'est pas moins comme pratique journalière; il contribue non seulement à entretenir la santé, mais encore à augmenter la belle apparence des animaux.

BOUCHONNER (*cho-né*) v. a. Mettre en bouchon, chiffonner : BOUCHONNER *du foyer*.

— Frotter avec un bouchon de paille, d'herbe, de foin : BOUCHONNER *des chevaux*.

— Fig. Cajoler, caresser tendrement : [illegible] *Je le bouchonnerai, tout mal gracieux*. (MOLIÈRE.) *Se bouchonner*, v. pr. Se mettre en bouchon, se chiffonner : *Le taffetas* SE BOUCHONNE *aisément*.

BOUCHONNEUX (*cho-neû*), **EUSE** adj. Se dit de la soie ayant des bouchons ou inégalités : *Soie* BOUCHONNEUSE.

BOUCHONNIER (*cho-ni-é*) n. m. Celui qui fait ou vend des bouchons de liège.

BOUCHOR (Maurice), poète français, né à Paris en 1855. Il publia son premier recueil de vers en 1874, les *Chansons populaires*, pleines de verve, d'exubérance, de bonne humeur, où il chantait l'amour et le plaisir. Il fit un voyage en Italie, puis publia successivement : *les Poèmes de l'Amour et de la Mer* (1876); *le Faust moderne* (recueil de vers et de prose) (1878); *les Contes parisiens en vers* (1880). A partir de ce moment, le chantre de l'amour sensuel fit place à l'idéaliste, et il se tourna vers les idées religieuses, puis vers une sorte de mysticisme. Son poème (1881) *l'Ascension* (1883), marqua sa première étape dans cette voie. Parmi les œuvres qui suivirent, nous citerons : *Deux le seul*, drame (1888); *les Symboles* (1888); des mystères joués au théâtre de Marionnettes : *Tobie* (1889); *Noël* (1894); *la Dévotion à saint André* (1892); *la Légende de sainte Cécile* (1892). Depuis, il a publié ou fait jouer : *le Songe de Rhéqam* (1892); *Michel Lando*, drame (1898); *les Mystères d'Eleusis* (1894); *Symboles* (1894); *Contes de Noël* (1895); *les Chansons de Shakspeare*, mises en vers (1896); *le Mariage de Papillonne* (1897); etc.

BOUCHOT (*cho* — de l'anc. franc. *bousche*, faisceau de branchage) n. m. Sorte de pieux, formé de pieux verticaux, par la réunion de plusieurs filets maintenus verticalement : il se construit sur la côte, ouvert du côté du rivage, afin de retenir les poissons à marée basse. ‖ Parc pour la multiplication des moules et autres coquillages. On dit aussi BOUSOT.

— ENCYCL. Le *bouchot* se construit de diverses manières : à deux pannes ou ailes, ou à une seule panne. Il est, ou bon, clayonné. On rétablit en *tamarisques sans pieux*, c'est-à-dire en faisant usage uniquement de branches de tamarisques enfoncées dans le sable et qui sont réunies par un clayonnage ou une palissade de même nature. Souvent, aussi, des piquets de bois qu'une distance de 0m,60 environ sépare les uns des autres, sont enfoncés et réunis par des fascines ou un clayonnage. Enfin, le troisième mode d'établissement du bouchot consiste à laisser les piquets isolés les uns des autres, en ne restreignant à environ 0m,30 la distance séparant deux de ces pieux voisins. Si le bouchot est à deux pannes, le sommet de l'angle présente une ouverture libre de 1m,25. S'il n'existe qu'une aile, cette dernière s'incline obliquement par rapport au rivage.

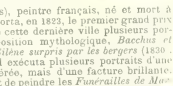

Bouchot.

BOUCHOT (*cho*) n. m. Corbeau en pierre, ordinairement plat, faisant saillie hors d'une muraille et destiné à soutenir un encorbellement. Au XVIIe siècle, c'était l'usage de façonner les bouchots renversés avec leur quart de rond en haut, pour indiquer que la maison voisine n'intéressait en rien leur muraille.

BOUCHOT (François), peintre français, né et mort à Paris (1800-1842), remporta, en 1823, le premier grand prix de Rome et envoya de cette dernière ville plusieurs portraits (1824), une composition mythologique, *Bacchus et Erigone* (1827), et un *Silène surpris par les bergers* (1830). De retour en France, il exécuta plusieurs portraits d'une tournure peu maniérée, mais d'une facture brillante. Il fut chargé par l'Etat de peindre les *Funérailles de Moreau*, tableau qui obtint un très grand succès en 1835 (musée de Charters). Ce caractère recueilli et solennel de composition Bouchot avait su unir beaucoup de naturel et de vérité. Bouchot peignit ensuite, pour les galeries historiques de Versailles, la *Bataille de Zurich* (1837), et *le Dictat brumaire* (1840). Il exécuta aussi des peintures pour l'église de la Madeleine. Un *Bonaparte passant le Saint-Bernard*, inachevé, fut exposé après sa mort (1842).

BOUCHOTEUR n. m. Celui qui s'occupe de l'élevage et de la reproduction des moules, au moyen des bouchots.

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste-Noël), ministre de la guerre sous la première République, né à Metz en 1754, mort en 1840. Entré dans l'armée à l'âge de seize ans, capitaine aux hussards d'Esterhazy en 1789, il fit la campagne de 1792, et devint colonel. Commandant de Cambrai au moment de la défection de Dumouriez, la vigueur qu'il déploya pour empêcher cette place de tomber au pouvoir des coalisés le fit remarquer de la Convention, qui le nomma ministre de la guerre, le 4 avril 1793, à la place de Beurnonville. Bouchotte s'entoura de montagnards ardents, et fut dès lors en butte aux attaques passionnées des girondins. Néanmoins, il réussit à conserver ses fonctions jusqu'au moment où les ministres furent remplacés par des commissions exécutives (germinal an II). Patriote vigilant, administrateur actif et d'une probité éprouvée, Bouchotte contribua puissamment à la défense nationale en 1793 par la sûreté de son jugement dans le choix des généraux, tels que Marceau, Kléber, Masséna, Augereau, Bonaparte, etc. Arrêté après thermidor, il fut traduit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir qui, faute de charges, dut le relâcher. Il se retira dans sa ville natale, qui le nomma officier municipal en 1795; plus tard, Napoléon le retraita comme colonel.

— BIBL. : G. Avenel, *Lundis révolutionnaires* (Paris, 1875).

BOUCHOUX (Les), ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Claude, près des gorges du Tacon; 883 hab. Carrières de pierres, fromages dits : de Septmoncel; pipes. — Le cant. a 12 comm. et 4 452 hab.

BOUCHURE n. f. Nom par lequel on désigne, dans les campagnes, une haie vive clôturant un champ, un pré. (On dit aussi BOUCHETURE.)

BOUCICAULT (Jean LE MAINGRE, dit), maréchal de France, mort à Dijon en 1367, était de naissance presque obscure. Il servit sous le roi Jean et sous Charles V, qui le nomma maréchal de France. Il fut l'un des négociateurs du traité de Brétigny. — De son union avec Fleurie de Linier, dame d'Escoubleau, il n'eut qu'un fils, *Jean* LE MAINGRE, sire **de Boucicault**, maréchal de France, né à Tours en 1366, mort prisonnier en Angleterre en 1421. Placé par Charles V auprès du dauphin, Jean fit ses premières armes dès l'âge de douze ans, sous Duguesclin, et combattit vaillamment à Rosbecq (1382). Il fut le lieutenant de Louis de Clermont dans son expédition du Poitou et de la Guyenne (1383). Il fut créé maréchal de France par Charles VI, en 1391. Un des compagnons du comte de Nevers dans sa croisade contre Bajazet Ier, il fut fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis (1396), et ne recouvra la liberté que lorsqu'il eut payé une forte rançon. Il administra pendant dix ans la ville de Gênes, qui s'était donnée à Charles VI (1401), et se fit remarquer par sa sagesse et sa fermeté. Il vainquit les flottes turques, vénitiennes, et secourut le roi de Chypre. Une révolution l'obligea à repasser les Alpes; il vint offrir son épée au dauphin et fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, qui avait été livrée malgré ses avis. Conduit en Angleterre, il y mourut. Son corps fut rapporté en France et déposé dans l'église Saint-Martin de Tours. Boucicault fut regardé de son temps comme le type du parfait chevalier. La principale source pour l'histoire de sa vie est le *Livre des faits du bon messire Jean Le Maingre, dit Boucicault*, relation d'un contemporain, publiée en 1620, par Godefroy.

Boucicault

BOUCICAULT (Dion), auteur dramatique, acteur et directeur de théâtre anglais, né à Dublin en 1822, mort à New-York en 1890. Après un séjour aux Etats-Unis, il se fixa à Londres, fit jouer, au théâtre Adelphi (1860), *the Colleen Bawn*, où il parut, comme acteur et qui eut un succès extraordinaire, puis il devint directeur de ce théâtre. Il a écrit plus de cinquante pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Vieilles têtes et jeunes cœurs; l'Amour dans l'embarras; Ruinés; le Tuilla des saules; le Demi-quarteron; la Nuit; le Secret naturel; la Coquette*, etc. Quelques-unes de ses pièces ont été adaptées en français; telles sont : *le Lac de Glenaston; Jean la Poste; Léa*; etc.

BOUCICAUT (Jacques-Aristide), négociant et philanthrope français, né à Bellême (Orne) en 1810, mort à Paris en 1877. Petit employé de commerce, il devint, en 1854, copropriétaire et, plus tard, qui propriétaire du magasin « Au Bon Marché », à Paris, qui, grâce à son intelligence des affaires, prit un développement extraordinaire. Boucicaut s'occupa du bien-être de ses employés en créant pour eux des cours et une caisse de prévoyance (1876). — Sa veuve, *Marguerite* Guérin, dame **BOUCICAUT**, née à Verjus en 1816, est morte à Cannes en 1887. V. BON MARCHÉ.

BOUCIROLLE n. f. L'un des noms de la bécassine sourde.

BOUCLE (du lat. *buccula*, proprement petite joue, bosse de bouclier. — A l'origine, *boucle* signifiait bosse de bouclier) n. f. Sorte d'anneau, servant à attacher divers objets et à les maintenir tendus : un ou plusieurs ardillons dont il est muni : *La* BOUCLE *d'une ceinture, d'une bretelle*. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à certaines agraies larges, tenant lieu de boucle : *La* BOUCLE *d'un ceinturon, d'une jarretière*.

— Loc. fam. *Se serrer la boucle*, Se priver, être privé de manger.

— Anneau que forment les cheveux, naturellement ou au moyen de la frisure : BOUCLES *blondes, brunes*.

— Nœud simple : *Faire une* BOUCLE, *deux* BOUCLES.

— *Boucles d'oreilles*, Bijou que l'on suspend à chacune des deux oreilles.

— Agric. Sorte de pioche à large fer.

— Archit. Petit anneau ornant une moulure ronde.

— Art vétér. Anneau que l'on met à la nouvelle [illegible] 2° au groin du porc; 3° au nez d'un taureau.

Boucles (archit.).

— Artill. *Boucles de manœuvre*, Mains de fer fixées sur les affûts. ‖ *Boucle de recul*, Boucle dans laquelle se crochaient les palans du recul. ‖ *Boucle de l'étouffe*, Petit anneau dans lequel on passait le tire-feu des étouffils à friction. ‖ *Boucle de tirage*, Nom donné à l'anneau que forme l'extrémité extérieure de la ficelle des étouffilles fulminantes. V. BRACONNAGE, et TIRE-FEU.

— Blas. *Boucle à l'antique*, Pièce héraldique, en forme de losange, avec une pointe ou ardillon. V. FERMAIL.

— Comm. *Velours à boucles*, Velours fait à l'épingle, et que l'on nomme plus ordinairement VELOURS ÉPINGLÉ.

— Electr. Anneau de fil conducteur dans lequel peut se développer un courant dans certaines conditions. ‖ *Loi de la boucle*, Loi du développement de ce courant et de sa direction. (C'est en se basant sur la loi de la boucle que sont expliqués tous les phénomènes des dynamos et ma-

chines électriques en général et que l'enroulement en a été déterminé. ‖ *Épreuve de la boucle*, Mettoises (jues à Murray) et à Varley pour trouver le point d'incident dans un câble électrique.

— Mar. Nom donné à des anneaux de fer de diverses dimensions, liés au moyen d'un piton dans lequel ils peuvent courir. BOUCLE *d'amarrage*. BOUCLE *de pat.* ‖ *Boucle de cabaret*. Boucle pour fixer les bras gues des anciens canons. ‖ *Boucle d'un cordage*. Son œil. ‖ Anneaux dans lesquels sont passés les pieds des hommes pitons de fers. La boucle est du simple quand un pied seul est pris, double quand chaque pied a sa boucle.

Boucles d'amarrage.

— Pêch. Sorte d'aiguillon que possède la peau de l'espèce de raie dite *bouclée*.

— Techn. Anneau métallique fixé à une poutre à un tirant, à une armoire, et qui sert à tirer pour ouvrir. ‖ Gros et lourd anneau qui sert de heurtoir aux portes cochères. ‖ Anneau mobile à l'extrémité d'une tige, que l'on emploie dans le mécanisme de certaines serrures. ‖ *Boucles de jonction*. Anneaux doubles ressemblant les fils de tirage d'un timbre ou d'une sonnette. — En arquebuserie. Nom générique sous lequel on désignait la capucine, la grenadière et l'embouchoir.

— ÉTYM. *Boucles de ceinture*. Les boucles eurent surtout de l'importance au moyen âge, alors que la ceinture était une partie importante dans l'ajustement, chez les hommes comme chez les femmes. Dès l'époque mérovingienne, on faisait de superbes boucles en cuivre ou en bronze, dorées, émaillées, rehaussées de verreries, de pierres précieuses, etc. La forme la plus ancienne semble être une modification de la bitule, c'est-à-dire un anneau ou s'articule une broche, ardillon ou mordant. Et c'est pourquoi les boucles à une seule fenêtre représentent le type archaïque par excellence. L'adjonction d'un coulant complétait ce modèle primitif. Mais, plus tard, on les façonna à deux fenêtres, et cette forme devint commune, notamment au XVIe siècle. Les boucles en usage dans la sellerie comptent parmi celles qui ont le moins varié dans leur construction. ‖ *Boucles d'oreille*. Ces boucles se composent le plus souvent d'ornements en or ou en argent dans lesquels on enchâsse à l'aide de griffes des diamants et autres pierres précieuses. Les formes qu'on leur donne varient à l'infini. Cet ornement d'orfèvrerie a été de tous temps porté par les deux sexes, et aujourd'hui encore, en certaines provinces de France, les hommes portent des anneaux aux oreilles. Les boucles ou pendants d'oreilles comptent parmi les objets de parure les plus anciens : on en trouve dans toutes les sépultures. Celles de l'âge du bronze renferment parfois de très grandes boucles d'oreilles. Les modèles les plus riches comme les plus somptueux ont été établis par les joailliers du XVIe siècle, et certains maîtres allemands et français ont laissé des suites complètes de ces bijoux dans leurs recueils gravés, comme Du Cerceau et Hans Mielich, de Munich. Encore aujourd'hui, dans l'Orient et surtout en Inde, les femmes portent de grands pendants d'or et d'argent magnifiquement ornés et dans lesquels on retrouve tous les passages entre les bijoux du premier âge du fer et ceux faits à l'époque des croisades par les fameux artistes syriens qui travaillaient pour Byzance.

BOUCLÉ n. m. [illegible] des yeux du bœuf. [illegible]

BOUCLEMENT n. m. Action de boucler une jument, un poulain. [illegible]

BOUCLER v. a. [illegible] boucle. BOUCLER [illegible]

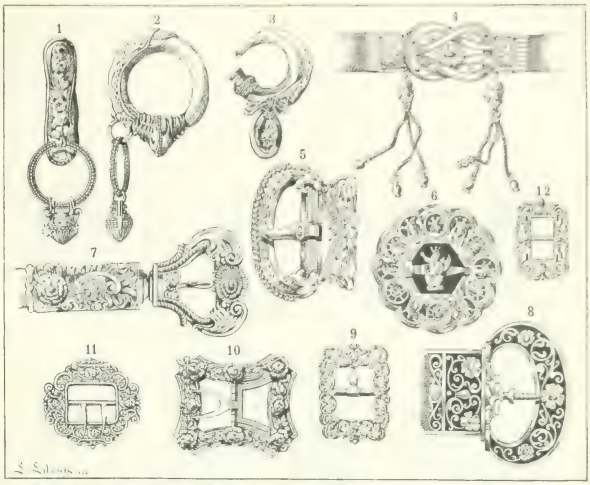
Boucles : 1, 2, 3. Pour cheveux étrusques. — 4. De ceinture grecque. — [illegible] De ceinture mérovingienne. — [illegible] 1. De seller XVIIe s. — [illegible] 11, 12. De seller XVIe s.

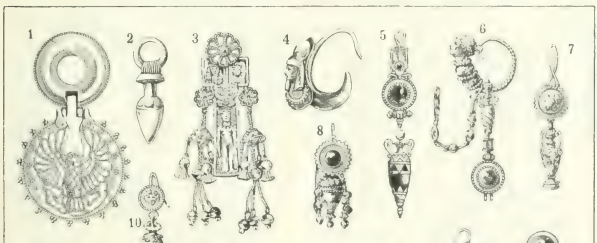
Boucles d'oreilles : 1. Égyptienne. — 2. Assyrienne. — 3. Cypriote. — 4. Phénicienne. — 5. Phénicienne assyrienne. — 6. Perse moderne. — 7. Grecque. — 8. Étrusque. — 9. Romaine. — 10. Italo-grecque. — 11. Gréco-romaine. — 12. Romaine. — 13. Étrusque. — 14. Grecque. — 15. Romaine. — 16. Mycénienne, italo-grecque. — 17. Mérovingienne. — 18. Art oriental. — 19. France, XVIe s. — 20. Italie, XVIIe s. — 21. France, XVIIIe s. — 22. Fin du moyen âge, appartenant au Musée National.

— Disposer des cheveux en boucles ou anneaux. BOUCLER [illegible] *des cheveux*.

— Pop. Enfermer, en parlant des prisonniers ordinaires. ‖ Mettre aux fers, en parlant des marins.

— Anc. art. milit. Bloquer, investir.

— Art vétér. *Boucler une jument*. Lui mettre un anneau à la vulve, pour l'empêcher d'être saillie ou pour éviter le renversement le matrice ou de vagin que l'on a réduit.

pores traversent la cloison nasale ou ne font que la pincer.)

— Chass. Faire sortir de son terrier : BOUCLER *un lapin*.

— Mar. Attacher d'un nœud simple, d'une boucle : BOUCLER [illegible] qu'il n'en sorte aucun bâtiment. (Cette locution a vieilli.)

— Relig. Chez les protestants, Fermer, clore, en parlant du canon des livres saints.

— V. n. [illegible] *naturellement*.

— Constr. Se fendre, s'écarter dans son épaisseur, en parlant d'un mur : *Muraille* [illegible]

Boucler, ée, part. passé.

— Blas. [illegible] mal dont le collier a une boucle d'un émail particulier. ‖ Se dit aussi de tout animal qui a un anneau passé dans le nez.

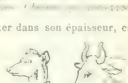

Se boucler, v. pr. Être bouclé, fermé par une boucle. ‖ Attacher, rattacher sa boucle. ‖ Être disposé en boucles, en parlant des cheveux : *Cheveux qui* SE BOUCLENT. ‖ Boucler ses chausses. *Fam.*

— ANTON. Déboucler.

BOUCLERIE n. f. Fabrication et commerce de boucles et d'anneaux métalliques; lieu où l'on fabrique des boucles, des anneaux.

BOUCLETEAU (*to*) n. m. Partie d'une lanière [illegible] l'on a repliée sur elle-même pour maintenir en place une boucle.

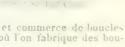

BOUCLETTE [illegible] petite boucle. ‖ Petit [illegible]

— Techn. Endroit où la ficelle des lisses se relie à une ficelle plus mince que la première et la coutinue. ‖ Nom des anneaux de métal dont on borde un [illegible]

BOUCLEUR n. m. Celui qui boucle un animal.

BOUCLIER *clié-é*. — La forme primitive du mot était *bouclier*, venant de *boucle*, bosse. On disait à l'origine : un *écu bouclier*, c'est-à-dire un écu garni au centre d'une bosse) n. m. Art milit. Ancienne arme défensive que l'on portait au bras gauche, pour s'en couvrir durant le combat : BOUCLIER *rond, ocale, carré, triangulaire. Certains* BOUCLIERS *étaient assez larges pour servir de canots.*

— Fig. Protection, sauvegarde, défense : *Faites-vous* [illegible] *l'ennemi tomberont à vos pieds.* (Chateaubr.)

— *Levée de bouclier*, Manifestation menaçante qui consistait à élever le bouclier en l'air, et par laquelle les soldats romains témoignaient leur mécontentement contre leur général, et leur résolution de lui désobéir. Par ext. Aujourd'hui, Révolte, attaque à main armée, et même révolte quelconque.

— *Faire un bouclier de quelqu'un*, Se jeter devant lui pour le préserver des coups qu'on lui porte, le défendre au péril de sa vie.

— Antiq. rom. Sorte de large soupape circulaire ménagée dans les étuves, pour en faire [illegible] volonté l'excédent de vapeur.

— Artill. *Boucliers volants*. Plaques métalliques adaptées aux affûts de certaines pièces pour protéger les servants contre les balles ou les éclats des projectiles. A côté de ces avantages, ce dispositif a l'inconvénient de gêner et de ralentir les pièces, d'en gêner le maniement et même de constituer une sorte de cible pour l'ennemi; puis, si ces boucliers ne sont pas perforés par les projectiles entiers qui les atteignent, ils déterminent l'éclatement de ces projectiles dans des proportions favorables à la dispersion des éclats. Aussi est-on loin d'être d'accord sur leur utilité. Bien moins pratiques encore seraient les boucliers formés d'une plaque de métal de 2 m. de hauteur sur 1 m. de large, que certaines personnes ont proposé de faire porter par quelques hommes marchant en tête des colonnes d'attaque. Ces engins, qui n'ont jamais été pratiquement expérimentés, ne constituent qu'une utopie tout à fait irréalisable.)

A. bouclier artificiel.

— Artill. *Boucliers de chaîne*. Plaques métalliques adaptées aux affûts de certaines pièces pour protéger les servants contre les balles ou les éclats des projectiles. A côté de ces avantages, ce dispositif a l'inconvénient de gêner et de ralentir les pièces, d'en gêner le maniement et même de constituer une sorte de cible pour l'ennemi; puis, si ces boucliers ne sont pas perforés par les projectiles entiers qui les atteignent, ils déterminent l'éclatement de ces projectiles dans des proportions favorables à la dispersion des éclats. Aussi est-on loin d'être d'accord sur leur utilité. Bien moins pratiques encore seraient les boucliers formés d'une plaque métallique de 2 m. de hauteur sur 1 m. de large, que certaines personnes ont proposé de faire porter par quelques hommes marchant en tête des colonnes d'attaque. Ces engins, qui n'ont jamais été pratiquement expérimentés, ne constituent qu'une utopie tout à fait irréalisable.)

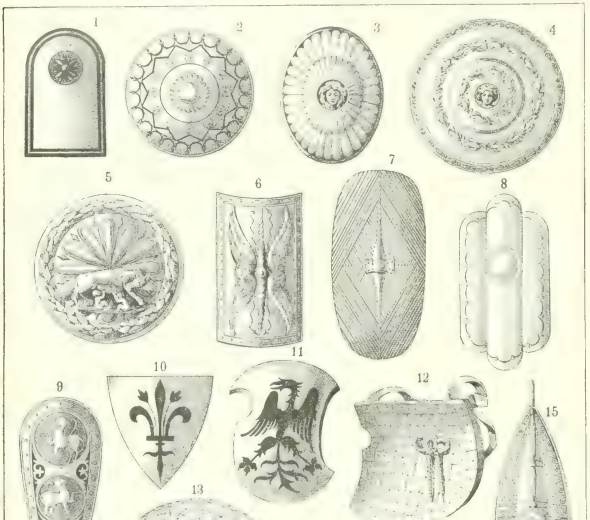

Boucliers : 1 Egypte. — 2 Assyrie. — 3 Espagne. — 4 Gaule. — 5 Rome. — 6 Du bas-empire romain. — 7 Grèce. — 8 Pavois des Croisés. — 9 Gaule. — 10 Bouclier de Charlemagne. — 11 Bouclier de Charles-Quint. — 12 Bouclier de Jean XII. — 13 Bouclier espagnol XVe s. — 14 Bouclier suisse en peau de phoque. — 15 Bouclier des nègres de l'Oubangui.

— Bot. Nom donné à l'apothèce de certains lichens. — Zoologie. Nom par lequel les pêcheurs désignent commercialement une variété de coquillages comestibles du genre *patelles*. — Entom. Nom donné à certains insectes appartenant au genre SILPHE. — Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons : le *chétodon lunule*, le *scorpène épineux*; bouclier à deux taches, le *cyclopterus bimaculatus*, etc.

— Min. et ch. de f. Cadres très résistants, en charpente, en fonte ou en fer, que l'on établit en avant de la paroi verticale d'une galerie souterraine, dans les sols sujets à des éboulements. L'intervention des cadres est [illegible] lorsque les boulonnages ne suffisent [illegible] ou quand ce dernier ne [illegible] le terrain qu'ils retiennent en avant. Le pourtour du cadre, dans sa partie extérieure, est également garni de *palplanches* jointives, que l'on chasse en avant comme les madriers. L'avancement des travaux s'opère très lentement, mais d'une manière sûre, puisque le boisage s'oppose au coulage du sol ébouleux, l'enfoncement des madriers et des palplanches s'opérant simultanément et en mettant à découvert qu'une très petite portion de ce terrain. La maçonnerie suit pour ainsi dire pas à pas la progression du bouclier.

— Pyrotechn. Planche très mince, ayant la forme d'un bouclier et sur laquelle on fixe diverses pièces d'artifice.

— Zool. Terme vulgaire par lequel on entend, en zoologie, les parties dures ou cornées composant le test des animaux articulés, comme le céphalothorax des crustacés, les tergites des insectes, etc.; et aussi le rudiment de coquille chez les limaces, le test de divers infusoires, etc.

— ENCYCL. Archéol. L'histoire du *bouclier* est une des parties les plus considérables de celle des armes, car cet objet de défense est le premier qui apparaisse dans la main de l'homme, dès qu'on eut inventé la hache et le trait. Théoriquement, il se ramène à une planche derrière laquelle s'abrite l'homme, et qui doit avoir ses dimensions. Mais un pareil bouclier eût été peu maniable, et on réduisit la surface en s'astreignant à parer les coups par des oppositions rapides et opportunes de cet écran aux attaques de taille et de pointe. Pour résister aux armes lourdes et puissantes, il fallait un grand bouclier dont le poids nécessitait l'emploi du bras gauche entier, ou tout au moins de l'avant-bras : celui-ci se passait dans une courroie énorme, et la main en empoignait une seconde. Aux armes plus légères, comme l'épée, on opposait un bouclier plus petit, tenu par une seule poignée, à bout de bras, comme la rondelle de poing. D'une façon générale, l'antiquité a connu tous les systèmes de bouclier, faits en bois habillé de peau, en cuir épais comme celui du rhinocéros ou de l'hippopotame, en métal, bronze, fer et acier; sans compter l'osier, la sparterie, les larges plaques d'os ou de mermain d'élan, les carapaces de tortue même. Et, aujourd'hui encore, bien des peuplades sauvages, en Afrique, en Inde, en Chine, se servent de boucliers de toutes dimensions, de toutes matières et de toutes formes.

Tout bouclier, quelle que soit sa forme, se ramène à une aire géométrique plane ou curviligne, carrée, polygonale, triangulaire, ovale ou ronde, qui est le *champ* ou le *disque*. Le disque est bordé par l'*orle*. Au milieu est une saillie, nommée la *bosse* latin *bucula*, d'où bouclier. Cet umbo est souvent très saillant; parfois, il est remplacé par une pointe; il fait aussi fréquemment défaut. Les énarmes sont les courroies ou poignées qui servent à tenir le bouclier pendant le combat. Les empattements des énarmes sont souvent cachés extérieurement par des cupules de métal nommés *bossettes*. Enfin, on entendait par *guige* la courroie qui servait à porter l'arme au repos et qui s'attachait à des boucles rivées comme les énarmes.

Si l'on voulait essayer une classification rationnelle des boucliers, il faudrait les ranger en quatre catégories. Dans la première rentreraient les formes primitives qui gravitent autour du *scutum* romain. Ce sont les *écus* et les *pavois* formés par une portion de cylindre et qui sont ou parallèles ou amygdaloïdes par la retraite de leur moitié inférieure qui leur donne la forme d'un blason. Dans la seconde se classeraient les boucliers plats polygonaux, ou trapézoïdes ou ovales, comme ceux de certains barbares figurés sur les monuments grecs et romains. Dans la troisième prendraient place les boucliers ronds, rondaches, broquels, rondelles de poing; et enfin, dans la quatrième se grouperaient tous les boucliers busqués, cambrés, échancrés, de formes asymétriques, comme les targes, les bras armés du moyen âge et les *parma*, *ancyles* et autres formes antiques.

BOUCLIER D'ORION, ou **BOUCLIER**, Nom donné à trois étoiles de deuxième grandeur de la constellation d'Orion, et qui sont plus connues sous le nom des Trois Rois.

Bouclier d'Hercule (LE), petit poème attribué à Hésiode. C'est le récit du combat d'Héraklès contre Cycnos, avec une description poétique du bouclier d'Héraklès, imitée de celle du bouclier d'Achille au chant XVIIe de l'*Iliade*. C'est un brillant morceau épique, qui semble un fragment d'un grand poème. — V. les éditions et traductions d'Hésiode.

BOUCON (de l'ital. *boccone*, bouchée; de *bocca*, bouche) n. m. Mets ou breuvage empoisonné. ‖ Morceau, bouchée. ‖ Fam. et vieux. S'est conservé en argot.

BOUCONNEUR, EUSE n. Empoisonneur, empoisonneuse. Vieux.

BOUCQUEMON *bouk'-mon*) n. m. Race de bœufs qui tire son nom d'un bourg voisin de Saverne (Bas-Rhin).

BOUDA, nom d'un district du Touat propre (Sahara français), près des derniers districts du Gourara; il est peuplé de 6.500 hab. Dattes renommées, bois; tissus de coton et de laine.

BOUDANT, ANTE adj. Qui boude : *Aristocratie boudante*. H. Beyle.

BOUDDHA (Sage, éclairé, celui qui a compris; racine *budh*, comprendre), titre que s'est donné le fondateur du bouddhisme, Çâkya-Mouni, pour établir, à ce qu'il semble, que son omniscience était le résultat de l'étude et non le produit d'une révélation surnaturelle, et pour montrer qu'il n'avait aucune prétention à une origine divine. Ce nom a été répandu après lui.

— ENCYCL. Il y a deux sortes de Bouddhas. Le *Bouddha parfait* est l'homme divinisé par la science, tellement détaché de toutes les choses du monde qu'il n'existe plus pour lui ni *mérites* ni *démérites*, tellement possédé de charité et d'amour du prochain que son propre salut n'a plus de prix pour lui, si il peut en même temps assurer celui des autres êtres, et, quand il entre dans la béatitude du *Nirvâna*, son esprit, identifié à la Loi, continue à veiller au bonheur de l'univers. Le *Pratyeka-Bouddha* est un saint égoïste : reculant devant les fatigues de la prédication, il ne s'occupe que de son salut personnel; délivré de l'obligation de renaître, il goûte le bonheur du Nirvâna, mais il n'est pas une *Bénédiction* pour le monde. Selon les Ecritures bouddhiques, Çâkya-Mouni n'était pas le premier Bouddha; il parle lui-même de trois prédécesseurs. Ce nombre fut bientôt porté à 24, puis à 1.000, par suite de l'idée que tous les mondes de l'univers devaient avoir leurs Bouddhas; enfin, l'école Mahâyâna inventa de mettre à leur tête cinq *Dhyâni-Bouddhas*, éternels et infinis, de qui tous les Bouddhas sont des émanations et un *Adi-Bouddha*, essence intelligente primordiale des Dhyâni-Bouddhas.

Bouddha.

BOUDDHA VIVANT, titre donné à certains grands dignitaires des Eglises thibétaine et mongole qui passent pour être des *Incarnations perpétuelles* de Bouddhas ou autres divinités bouddhiques. On les appelle aussi *hamaïs-hamaïs*.

— ENCYCL. Le Dalaï-Lama et le Panchen Rinpotché tiennent le premier rang parmi les Bouddhas vivants; ensuite, viennent les *khoutoûktous*, incarnations de Bodhisattvas moins importantes, de Bodhisattvas et de saints inférieurs; enfin, suit la foule des *Khoutoûktous*, incarnations de saints locaux. Cette doctrine de l'incarnation paraît se rattacher au dogme indien de la *transmigration* et avoir son prototype dans la nombreuse série des avatars de Vichnou. On la trouve également très répandue en Chine et un peu au Japon; mais, nulle part ailleurs qu'au Thibet, elle ne se présente sous la forme d'incarnations perpétuelles. Là, même, elle est d'origine récente et ne remonte pas plus haut que le XVe siècle de notre ère; ce n'est même, à ce qu'il semble, que sous le pontificat de Ngavang-blobzang (1617-1682) que s'établit le dogme de l'incarnation d'Avalokiteçvara dans les Dalaï-Lamas, et cela dans le but tout politique de rattacher ces souverains pontifes au saint roi Srong-tsan-gam-po, considéré depuis longtemps déjà comme une manifestation terrestre de ce Bodhisattva. V. AVATARA-LAMA.

BOUDDHA-GAYÂ (appelée aussi **Bodh-Gayâ**), bourgade de la province de Bengale, à 10 kilom. au S. de la cité de Gayâ et à 96 kilom. de Patna, est le plus vénéré des lieux de pèlerinage des bouddhistes. C'est là, en effet, que Çâkya-

Mouni parvint à l'état de Boudhha au pied de l'arbre BO. Des uns antiquités très reculée, peut être aussitôt après la mort de Boudhha, à l'endroit où la tradition plaçait le trône de diamant, *Boudhimonda*, sur lequel il avait resté assis pendant sept jours, on élevait un *Stoupa* (tumulus, tertulus) vers le milieu du IIe siècle avant J.-C. par le roi Acoka et réédifié au IIe siècle de notre ère). Ce monument, de forme pyramidale et d'une merveilleuse beauté, reparu seulement en 1806 et en 1877, dès entièrement déblayé en 1881 d'après la description qu'en avait faite en 1822 le pèlerin chinois Hiouen-Thsang. Cette restauration coûta la vie au ingénieur-entrepreneur, le colonel Mac-Donald (Çâkya-Mouni, malgré toutes les précautions prises pour les transplanter.

Présidu stoupa se voient des ruines importantes, et la grand tour impériale attribuée au palais du roi Acoka, et un étang sacré très visité par les pèlerins bouddhistes.

BOUDDHA-KAPÂLA (en thibétain Sangs-rgyas-thod-pa), forme demoniaque donnée au Boudhha Çâkya Mouni, contrairement à toutes les traditions bouddhiques, par le bouddhisme *tantrique* du Népaul et du Thibet, afin de le faire entrer dans la classe, « inférieure » et « inférieure » des Boudhhas *Tchiens* ou Protecteurs, que l'on trouve dans les sacrifices magiques. On le représente alors avec quatre mains, chargées d'armes, et vêtu d'un peau de cadavre, tandis qu'une *Dâkî*, dessse personnifiant son énergie, l'enlace de ses quatre bras.

BOUDDHA-LA (« Montagne du Boudhha », groupe isolé de trois collines, appelées *Marpo-ri, Djeag-ri et Pagmo-ri*, qui se dressent au milieu de la plaine de Lhassa, à environ 1 500 mètres de la ville, dont il est séparé par la Kî-tch ou affluent du Tsang-po. Les Européens le nomment généralement *Potala* ou *Botala*, appellation qui vient, dit-on, du petit port de Potala, sur l'Indus, une tradition plaçe le berceau de la tribu des Çâkyas ; mais nous croyons qu'il faut adopter avec le P. Huc et Rockhill, le nom de *Boudhha-la*, plus en situation, et conforme à l'*o-to-la* paraît être une transcription chinoise. Sur le plus haut sommet, le Marpo-ri, s'élève le palais, résidence des Dalaï Lamas, que l'on appelle communément Palais de Potala, bien que son véritable nom soit *Potang-mchhou-mo* (Potang-mchhou-mo « Ville rouge », de la couleur rouge de ses murailles. Ce monument, à la fois forteresse, palais, monastère et temple, a été construit en 1643, par le 5e Dalaï-Lama, Ngavang-lobzang, et les ruines d'un autre, élevé en 1645, dit-on, par Srong-tsan-gam-po en 630, ou, plus probablement, par Khri-srong-dé-tsan en 758. Il se compose d'un bâtiment principal à quatre étages, élevé de près de cent mètres et terminé par un dôme entièrement revêtu de lames d'or pur, autour duquel se groupent d'autres constructions dont les toits en terrasse son surmontés de clochetons dorés, monuments funéraires élevés en l'honneur de Dalaï-Lamas défunts. Le palais renferme, dit-on, des trésors inimaginables et dans les dépendances sont disposés 13 000 appartements occupés par autant de Lamas.

BOUDDHA-VÉDA, dieu protecteur de la religion bouddhique et des monastères, généralement identifié avec Brahmâ. En Chine, il porte le nom de *Oui-tô* et figure dans presque tous les temples bouddhistes, avec son collègue *Gui-lo* (Indra), devant et un peu au-dessous de l'image du Boudhha.

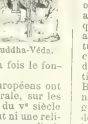

Boudhha-Véda.

BOUDDHISME (*boudhisme*) — de *Bouddha* n. pr.) n. m. Doctrine philosophique et religieuse dont le Boudhha est à la fois le fondateur et le pontife suprême.

— ENCYCL. *Histoire*. La religion que les Européens ont appelée *boudhisme* est née dans l'Inde centrale, sur les confins du Népaul, dans le courant du VIe ou du VIe siècle avant notre ère. Elle a, de tout temps, été moins une religion — il niait l'existence des dieux et leur puissance, l'utilité et l'efficacité de la prière — ni une réforme sociale — puisqu'il respectait les institutions et la forme du gouvernement — mais une simple philosophie qui prêchait l'influence du pessimisme régnant à cette époque, proposant un système à elle pour s'affranchir des maux de la *transmigration* et de la douleur perpétuelle de l'âme, tant qu'elle n'a pas réussi à se dégager de la nature. Son fondateur, *Siddhârtha Gautama*, plus connu sous le nom de *Boudhha Çâkya-Mouni* (v. BOUDHHA et CÂKYA MOUNI), personnage moitié historique et moitié mythique, était un prince de la tribu des Çâkyas qui, à l'âge de vingt-neuf ans, abandonna famille et royaume pour aller rêver dans la solitude au moyen de sauver l'humanité. Après six années de retraite et de méditation, il prétendit, dit la tradition, se déclarer *Bouddha* (sage, éclairé), c'est-à-dire possesseur de la science éternellement vraie. Il enseignait que le bonheur ineffable d'un éternel repos ne pouvait être le prix de la science acquise par l'étude et la méditation, du renoncement au monde, de l'abnégation du *moi*, et que tous les hommes étaient égaux au point de vue religieux. Bientôt se groupèrent autour de lui quelques disciples (*bhikchous*, « mendiants »), auxquels il imposa la chasteté, l'humilité, la mendicité, une vie errante dans une fraternelle communauté, et pendant quarante-cinq ans il parcourut l'Inde centrale sans cesse grossissante, prêchant sa loi, et faisant du bien sur sa route. Cependant des rois et de riches particuliers (*grihastas*) s'étaient convertis à sa doctrine, et, grâce à leurs largesses, s'élevèrent de nombreux *vihâras* (monasteres) pour abriter les bhikchous qui se comptaient par milliers au moment de la mort du Boudhha, survenue en 543 (av. J.-C.), selon les Européens et en 478, date généralement adoptée par les savants européens.

Çâkya-Mouni n'avait rien écrit ; aussi, immédiatement après sa mort, ses disciples sentirent-ils la nécessité d'unifier l'exposé de ses doctrines en trois parties (*Vinaya*), les dogmes et la loi (*Dharma*), la métaphysique (*Abhidharma*) : ce qui fut l'œuvre des conciles de Râdjagriha et de Vaiçali. A ce moment, le bouddhisme entre dans une voie nouvelle. Jamais Çâkya-Mouni n'avait prétendu à une origine divine ou surnaturelle, et, après sa mort, ses disciples imméditats ne lui avaient voué qu'un culte de reconnaissance et de respect ; mais peu à peu, cette vénération se changea en adoration, et l'on mêla des dieux, du sacrifice et de la prière, ou à son tour des sacrifices, des prières, des images et des temples. Le bouddhisme était devenu une religion. Le IIIe siècle av. J.-C. fut l'époque de la plus grande splendeur du bouddhisme. Mais, délivrés des soucis de la lutte pour l'existence et le pouvoir, les bouddhistes se laissent bientôt entraîner aux arguties d'une métaphysique spécieuse ; deux partis se forment : l'un, *Hinayâna*, qui s'en tient à la lettre des Écritures ; l'autre, *Mahâyâna*, qui cherche et prétend trouver un sens ésotérique aux plus insignifiantes paroles du Maître. Le Hinayâna conserve son empire sur l'Inde du Sud, tandis que le Mahâyâna régna dans le nord ; de la prévisionnal les termes fréquemment employés de *bouddhisme du Sud* et *bouddhisme du Nord*. Engagée sur la pente glissante de la philosophie spéculative, l'école Mahâyâna tomba dans les pires extravagances, qui amènèrent rapidement au polythéisme panthéiste, au mysticisme et aux pratiques de la sorcellerie, de la magie et de l'exorcisme. Ces erreurs n'y pouvaient manquer de porter leurs fruits. Le bouddhisme décline, et ce déclin fut rapide comme l'avait été son triomphe. Des sanctuaires, que le pèlerin chinois Fahian avait vus florissants au IVe siècle, étaient en ruine lorsque Hiouen-Thsang, deux siècles plus tard, vint, soit qu'il fût mort de décrépitude, soit qu'il eût succombé sous les persécutions des brâhmanes, le bouddhisme avait totalement disparu de l'Inde à la fin du XIe siècle. V. CASTES, DOGMES, ÉCRITURES, ÉTUDES BOUDDHIQUES.

— *Dogmes*. Les dogmes du bouddhisme sont presque tous empruntés à la philosophie brâhmanique et particulièrement à la philosophie sanskrite du *Sânkhya* Kapila. Il affirme, comme elle, l'éternité et l'indestructibilité de la matière élémentaire, qui, sous l'influence d'une loi mécanique fatale, mais sans intervention de la volonté et de la puissance d'un créateur, se combinaison différemment pour à produire tout ce qui existe dans l'univers. Incessamment les mondes se forment, se développent, déclinent, puis périssent pour se reconstituer de nouveau ; chacune de ces quatre phases s'appelle un *kalpa*. Le cycle des êtres vivants subit les mêmes lois que les mondes ; elle évolue, pendant tout le *yoga*, de l'animal à l'homme et de l'homme au dieu, sous l'alternative d'élévation et de chute, résultant des vertus et des vices, à moins qu'elle ne parvienne à détruire en elle vices et vertus, ce qui est l'état de *Nirvâna*. C'est cette éternité de renaissances qui constitue le mal tant redouté par les bouddhistes. Pour y remédier, Çâkya-Mouni proclame le dogme dit des « Quatre vérités excellentes » : la *Douleur*, la *Production*, la *Cessation*, le *Chemin*. La douleur est inséparable de l'existence ; l'existence est produite par l'ignorance, causée par les passions, des désirs, de l'attachement aux objets extérieurs, qui, agissant par l'intermédiaire des sens, donnent naissance aux *skandhas* (agrégations de l'ignorance, du pressentiment des sens, et il ne se produit plus de nouvelles existences ; le chemin est la révélation de la *loi* à suivre pour arriver à cette extinction. Cette voie a *huit bons chemins*, comprenant : la connaissance, la résolution, la sagesse, le vide, l'instabilité, l'irréalité du monde extérieur, des objets composés d'éléments périssables, du *moi*, et la folie de s'y attacher ; puis les observations des « Cinq interdictions » de tuer, de voler, de commettre l'adultère, de mentir et de boire ; — l'abstention des « Dix péchés » de meurtre, de vol, de fornication, de mensonge, de médisance, d'injures, de bavardage, de haine, d'erreur dogmatique ; — la pratique des « Six vertus transcendantes », l'aumône, la charité parfaite, la patience, l'énergie, la bonté, la charité ou amour du prochain. Tout être est responsable de ses actes en sont fatalement les conséquences (*karma*), qu'aucune puissance surnaturelle ne saurait détruire ou atténuer. Le sage obtient, pour récompense de ses vertus, du ronaître, selon ses mérites, comme homme d'une condition supérieure, dans la classe des guerriers, comme dieu de lumière, dans celle des dieux, et, s'il atteint la perfection, de devenir *Bodhisattva* et enfin *Bouddha*. (V. les art. Bodhisattva et Boudhha.) L'indifférent ou le pécheur renaîtra dans une condition humaine inférieure, tourmentée, ou dans les ténèbres, les démons, les animaux, ou dans l'un des six-huit enfers. L'enfer n'est pas éternel ; la rigueur et la durée des peines sont proportionnées au crime commis, et, l'expiration terminée, l'âme reprend dans la hiérarchie des êtres la place que lui assignent les actes méritoires qu'elle peut avoir accomplis. Les dieux ne jouissent que d'une puissance et d'un bonheur relatifs ; ce sont des simples fonctionnaires préposés pour un temps limité à la protection de l'univers et soumis encore à l'obligation de renaître. Les Boudhas sont affranchis de la renaissance et possèdent le Nirvâna, dès leur vie terrestre.

— *Institutions*. L'ordre des *bhikchous* (v. BHIKCHOU), fondé par Çâkya-Mouni, n'avait primitivement rien de religieux. Les bhikchous étaient quelques disciples avides d'entendre la parole du Maître, et, bien loin d'imposer un genre de vie, une discipline et un costume particulier, aucun vœu ne les liait indissolublement à la communauté (*Sangha*). Plus tard, on exigea l'autorisation des parents et certaines garanties de moralité. Il n'y avait pas de hiérarchie dans le Sangha. Après la mort de Çâkya-Mouni, quand le bouddhisme devint une religion et le bhikchou un prêtre, on imposa un noviciat assez long, qui fut celle-même suivie de l'ordination, accordée seulement après un examen rigoureux.

L'ordre des *bhikchounis* ou religieuses ne fut institué par le Boudhha que tardivement et avec beaucoup de répugnance. Leurs règles et leur costume sont les mêmes que pour les bhikchous, avec un peu plus de sévérité dans certaines prescriptions. Actuellement, il y a très peu de religieuses bouddhistes.

Quant aux laïques bouddhistes, il n'y a pas d'obligation pour eux, pas même d'adhésion à la bouddhisme et ne sont obligés qu'à observer les principes généraux de morale. On leur recommande bien aussi la lecture des Écritures sacrées et la fréquentation des temples ; mais leur principal devoir est de mériter des mérites et de pourvoir largement, par leurs aumônes, aux besoins du Sangha.

— *Culte et monuments*. Presque aussitôt après la mort de Çâkya-Mouni, il s'établit en son honneur une sorte de culte de vénération consistant en hymnes de louanges, et bientôt, à ce qu'il semble, suivi d'un culte extérieur rendu à ses reliques, pour la conservation desquelles on construisit des monuments funéraires appelés *stoupas* et *tchaityas*, qui peu à peu, devinrent les magnifiques temples [illegible] les statues que l'on admire dans les pays bouddhistes. Généralement le temple se compose d'abord qu'en offrandes de fleurs, de fruits et de lumières, qui une jugée nous [illegible] temps qu'un caractère magique. Les étoffes précieuses, l'or, l'ar[illegible] que se sont attaqué le zèle propagandiste du [illegible] pratiquer et d'enseigner leur religion. Elle végéta, tantôt [illegible] caprice des empereurs, jusque vers la fin du IVe siècle. A ce moment, se produit un mouvement extraordinaire de ferveur, qui se continuera jusqu'au Xe siècle : de nombreux pèlerins, parmi lesquels Fa-hian (en 399), Soung-youn (en 518), Hiouen-thsang (vers 650), vont visiter les lieux saints de l'Inde et en rapportent des livres sacrés que l'on traduit avec ardeur ; un empereur, Wou-ti (502-550), se convertit ouvertement et se retire même quelque temps dans un monastère ; les missionnaires chinois conquièrent au bouddhisme la Corée et le Japon. Puis le zèle se ralentit, les études bouddhiques déclinent, avec de temps en temps quelques brillants réveils, et, après un arrêtement marqué vers la fin du XVIe siècle malgré l'impulsion que tentent encore de lui donner les grands empereurs de la dynastie mandchoue, Khang-hi et Kien-long.

Primitivement, le bouddhisme chinois appartenait à l'école Hinayâna ; mais le système Mahâyâna triompha définitivement, à partir de 520, avec le missionnaire indien Bodhi-dharma (en chinois *Thâmo*), fondateur de l'école de [illegible] Thâmo, 3e [illegible] II, [illegible] *pure* (ou du *Lotus*) et *Secte du Yoga*. Il a les mêmes dogmes les mêmes divinités, le même culte, les mêmes Boudhas, Bodhisattvas, Arhats, dieux et démons, que le Mahâyâna indien, sous des noms qui sont des traductions ou des transcriptions phonétiques des termes sanscrits. Cependant, dans la pratique, il y a quelques différences. A *Omi-to* (Amitâbha), à *Chakia* (Çâkya-Mouni), aux *San-Pao* « Trois Précieux » (ou *San-tchi-Joulai* « Tathâgatas des trois mondes », Boudhas du passé, du présent et de l'avenir), aux grands Bodhisattvas Kouan-yin (Avalôkitêçvara, personnification de la charité ; *Guen-chou* (Manjuçrî) personnification de la science ; *Milé-Pousa* (Maitreya), le Boudhha futur, personnification de l'amour du prochain.

Le bouddhisme a perdu presque toute considération en Chine, autant en raison de l'ignorance de son clergé que des attaques des confucianistes, qui l'accusent de démoralisier le peuple par l'idolâtrie, les superstitions et de désorganiser la famille et la société par le célibat monastique, qui n'empêche pas, d'ailleurs, presque tous les Chinois, même confucianistes et taoïstes, de subvenir par leurs subsides à l'entretien des ses temples.

— *Le bouddhisme dans l'Indo-Chine*. En même temps qu'il conquérait la Chine, le bouddhisme s'établissait au Cambodge, au Siam et en Birmanie. Dans ces contrées, au Siam surtout, la doctrine Hinayâna s'est conservée dans sa pureté et sa simplicité primitive.

— *Le bouddhisme au Japon*. Le bouddhisme japonais appartient à l'école Mahâyâna. Apporté au Japon en 552 par une ambassade coréenne, il eut d'abord beaucoup de peine à s'acclimater et n'acquit réellement droit de cité que vers le VIIIe siècle. De ce moment à la fin du XIe siècle, il y produisit un mouvement pour de réforme ferveur. Plusieurs prêtres japonais allèrent étudier en Chine et à leur retour fondèrent des sectes à l'imitation de celles de la Chine dont toutefois, notamment celles de Zen-siou, de Tendaï et de Singon, succèrent. Tout cela un rôle important dans les années troublées du commencement de la féodalité, où ses moines prirent fréquemment les armes, tantôt pour la cause du Mikado, tantôt pour celle du shôgoun. Un renouveau de ferveur se produisit entre le XIIIe et le XVIe siècle, qui fut marqué par la fondation de sectes nouvelles, entre autres celles de Djôdô et de Sinsiou qui devinrent très florissantes. Le bouddhisme compte parmi ses fidèles les deux tiers de la population du Japon et possède douze sectes, dont six anciennes fondées entre le XIIIe et le XIXe siècle, son culte s'adresse principalement au Bouddha *Amida* (Amitâbha) et au Bodhisattva *Kouanson* (Avalokitêçvara), de qui Çâkya-Mouni est considéré comme une émanation.

— *Le bouddhisme au Thibet*. Le bouddhisme ne s'établit que très tard au Thibet, sous le règne du roi Srong-tsan Gam-po (617-698), qui envoya son ministre Thoumi-Sambhota chercher dans l'Inde des livres sacrés et des prêtres pour les expliquer. Malgré les résistances du roi, il eut beaucoup de peine à lutter contre la religion indigène ou *Bon-pa* et ne prit pied définitivement que lorsque le roi Khri-Srong-dé-Tsan (740-786) eut fait venir au Thibet les deux célèbres moines indiens Santa Rakchita et Padma Sambhava, qui apportèrent les doctrines mystiques de l'école Yogâtchârya, avec le culte des *Dhyâni-Bouddhas*. V. DHYANI-BOUDDHA. Après une persécution de quelques années (vers 900), le bouddhisme reprit sa situation prédominante, mais pour tomber bientôt dans la superstition et la démonolâtrie, à la suite de l'introduction des doctrines *Tantriques* de l'école Kala-tchakra et d'infiltrations des pratiques magiques des Bon-pos. Ses prêtres perdirent les traditions primitives, abandonnèrent les règles trop sévères de l'ordre et allèrent jusqu'à renoncer au célibat. Cet état de choses persista jusqu'à la réforme accomplie par le célèbre moine Tsong-khapa, du monastère de Gah-ldan, qui rétablit dans toute leur pureté les traditions de bouddhiques, fonda la secte orthodoxe des Gélouc-pas et vit bientôt son autorité reconnue par presque toute l'église thibétaine. A sa mort (1417), son successeur, *Gedoun-Groub*, établit les bases de la hiérarchie sacerdotale comme sous le nom de *lamaïsme* (v. LAMAÏSME), et prit le titre de *Dalaï-Lama*. En 1642, [illegible] l'aide des Mongols le roi du Thibet et s'empara du pouvoir temporel, dont la possession lui fut confirmée par l'empereur Kiang-si.

nos jours la religion bouddhique apparaît surtout sous cette aux *Dyâna-Bouddhas* et surtout au Dhyani-Bodhisattva *Tchanréï* (Spyan-ras-gzigs) ou Avalokitéçvara, tenu pour le dieu protecteur du Thibet. Elle adore également 1.000 Bouddhas, parmi lesquels figure Çâkya-Mouni, du troisième rang de Bodhisattvas, de dieux, *Dâma et Drag-pachâ*) et de déesses (*Dakinis*) empruntés au civisme, de dieux et de déesses locaux qu'elle honore au moyen de pratiques magiques absolument étrangères au vrai bouddhisme.

— Bibliog. : Eug. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* (Paris, 1845); *le Lotus de la Bonne Loi* (Paris, 1852); E. Sénart, *Essai sur la légende de Bouddha* (Paris, 1882); A. Barth, *Religions de l'Inde* (Paris, 1880); F.-E. Foucaux, *le Lalita Vistara*; Oldenberg, *le Bouddha, sa vie, sa doctrine et sa confrérie*; E.-J. Eitel, *Handbook of Chinese Buddhism* (Londres, 1888); J.-J.-M. de Groot, *le Code du Mahâyâna en Chine*; E. Senart, *le Bouddhisme au Thibet* (Leipzig, 1892); Léon Feer, *Fragments extraits du Kandjour*; L.-A. Waddell, *Lamaism*.

BOUDDHISTE (*bou-dist*) n. Personne appartenant à la religion bouddhique.

— Qui fait profession de bouddhisme : *Pèlerin* BOUDDHISTE. *Religieuse* BOUDDHISTE.

BOUDER v. n. Témoigner, laisser voir du dépit de la mauvaise humeur, par son silence, par ses actions, par l'expression de sa physionomie : *Les femmes* BOUDENT *souvent bien que les enfants, mais non pas comme les enfants.* (Mme Guizot.)

— Hortic. Ne pas profiter, ne pas fructifier, en parlant des jeunes arbres.

— Jeux. Aux dominos, Ne pas jouer parce qu'on n'a pas le dé qu'exige la pose de l'adversaire. ‖ Nom d'une pénitence usitée dans les jeux de société. (Elle consiste à éviter les embrassemnents des personnes qui se présentent jusqu'à ce que celle choisie par le jouer puni vienne lui offrir un baiser.)

— Techn. Se dit de l'ouverture d'un four, quand la braise qui y est accumulée en a été enlevée.

— Loc. fam. *Ne pas bouder.* Ne pas craindre ; faire vivement et résolûment une chose : *Ne pas bouder au feu, devant la besogne.* ‖ *Ne pas bouder à table*, S'y comporter en bon convive, en gai, ou bon convive. ‖ *Bouder contre son ventre*, Se priver, par dépit, d'un mets, et, par ext., de toute autre chose qui fait envie, qui ferait plaisir.

— s. m. Manifester du dépit contre quelqu'un ou quelque chose : *On trouve je ne sais quel charme à* BOUDER *la personne que l'on aime.* (E. de Pradel.) BOUDER *le suffrage universel.*

Se bouder, v. pr. Se montrer fâché, dépité l'un contre l'autre : *Les gens de cour s'étranglent, mais ils ne* SE BOUDENT *jamais.* (L. Gozlan.)

BOUDERIE (ri) n. f. Action de bouder; état d'une personne qui boude. ‖ *Le* BOUDERIE *est l'arme des faibles et timides.* (La Bruy.)

— Syn. **Bouderie, fâcherie, humeur.** La *bouderie* est l'expression d'un mécontentement dont la cause est souvent légère, et qui se manifeste par de petits moyens, comme un silence obstiné, l'affectation de garder à l'écart ou de paraître indifférent. La *fâcherie* et l'*humeur* sont le mécontentement lui-même, toujours réel, mais tenant à de petites causes; il y a du dépit dans la *fâcherie*, il y a de l'amertume dans l'*humeur;* la première se dissipe souvent d'elle-même, la seconde tient plus du caractère.

BOUDET (Jean-Pierre), pharmacien, né à Reims en 1748, mort à Paris en 1829, membre de l'Institut d'Egypte et de l'Académie de médecine, de 1820, professeur de chimie appliquée aux arts, à Reims, il fut chargé, en 1793, de l'extraction des salpêtres dans les départements de l'Est, et de la fabrication de la poudre à canon, puis attaché à la commission des sciences et des arts de l'expédition d'Egypte; il dirigea alors, sous Kléber, la pharmacie de l'armée et de la marine. De retour en France, il fut nommé pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité, poste qu'il quitta à diverses reprises pour suivre les armées. Il fut un des fondateurs de la Société de pharmacie. On a de lui un *Mémoire sur le phosphore* (1815); *Note sur l'art de le préparer en Egypte* (1824), et des articles publiés dans les journaux de pharmacie.

BOUDET (Jean-Pierre), pharmacien, neveu du précédent, né et mort à Paris (1778-1840), s'est occupé particulièrement des embaumements et a publié un *Mémoire sur l'ether phosphoryque*, une *Thèse sur les propriétés du phosphore* (1815). Il fut membre de l'Académie de médecine et de la Société de pharmacie de Paris, et contribua à l'établissement du « Journal de pharmacie ».

BOUDET (Jean, comte), général français, né en 1760 à Bordeaux, mort en 1809. Ancien dragon de l'armée royale, Boudet reprit du service en 1792 comme lieutenant dans un bataillon de la Gironde. Il combattit à l'armée des Pyrénées, au siège de Toulon et fut envoyé à la Grande-Armée qui reprit aux Autrichiens General de division en 1796, Boudet commandait, à Marengo, l'avant-garde du corps de Desaix. En 1802, il prit part à l'expédition de Saint-Domingue, et accompagna le Prince Pauline. Plus tard, il se couvrit de gloire en Hollande et surtout en Allemagne; de l'aveu de Napoléon, la victoire d'Essling a été due pour beaucoup à l'énergique contenance de la division Boudet. Il fut récompensé par le titre de comte.

BOUDEUR, EUSE adj. Qui boude souvent que à l'habitude de bouder : *Femme* BOUDEUSE *et mauvaise.* ‖ Qui annonce le dépit, qui est propre aux personnes qui boudent : *Air* BOUDEUR.

— Substantiv. Personne qui boude, qui a l'habitude de bouder. *Les* BOUDEURS *rigent d'eux-mêmes, quand on ne les regarde pas.* (Didor.)

Boudeur.

BOUDEUSE n. f. Siège doubble, coupé par un dossier et disposé de façon que les personnes assises se tournent le dos.

BOUDEWYNS, BAUDOUIN, BAUDUIN ou **BAUDUINS** (Antoine ou Adrien-Francois), paysagiste flamand né et mort à Bruxelles (1617-1711). Il voyagea, demeura beaucoup à Paris, entre 1660-1677, puis retourna à Bruxelles. Ses paysages de l'Europe occidentale, d'ordinaire petits, sont chauds et colorés; les figures en sont généralement dues à Pierre Bout, peintre de personnages. Ses peintures sont surtout à Dresde, à Madrid (Prado), à Florence (Offices), à Turin (Pinacothèque), à Augsbourg et à Anvers. Il était aussi bon graveur.

BOUDHA, divinité brahmanique de rang secondaire, régent de la planète *Mercure* et, quelquefois, personnification de cette planète elle-même. On lui donne pour épouse la déesse *Ilâ*, personnification de la libation, et le mercredi lui est consacré. Il semble devoir être identifié avec le Mercure des Latins.

BOUDIN n. m. Mets préparé avec du sang et de la graisse de porc, assaisonnes et mis dans un boyau : *Le boudin est un mets de Pâtre favorisé* : *le* BOUDIN *soit avec la bondinière soit avec le poussoir.* (V. BOUDINIERE, POUSSOIR.) ‖ Mets préparé de la même manière avec du sang, mais qui contient des viandes de divers animaux : BOUDIN *de chevreau, de lièvre, de lapereau, d'écrevisses, de foie gras.* ‖ *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et un hachis de blancs de volaille.

— Par anal. Objet long et cylindrique : *Un* BOUDIN *de grosse toile.* ‖ Boucle de cheveux roulée en spirale : *On portait autrefois des perruques à* BOUDINS. (Acad.)

— Petite valise, petit portemanteau de forme cylindrique, que l'on met sur la croupe d'un cheval, et qui affecte la forme d'un gros boudin. (Vieux.)

— Trivial. Intestins. ‖ *Se remplir le boudin*, Manger. ‖ *Boudins*, Doigts gros et ronds.

— *Eau de boudin*, Eau dans laquelle on a lavé des boyaux à boudin, et qui n'est d'aucune utilité. ‖ Fam. *S'en aller en eau de boudin*, Echouer, manquer, aller à néant.

— Loc. fam. *Faire du boudin*, Verser, faire couler du sang. — Proverb. *Qui fait le boudin*, Marche un gentilhomme avec une riche bourrelière, parce que l'on soutient la marche. ‖ *Marcher foulant la graisse*, Jouer du bourrelet. (Vieux.) ‖ *Souffler du boudin*, Homme qui a les joues rebondies comme s'il les avait gonflées en soufflant dans un boyau à boudin. (Vieux.) ‖ *Envoyer de son boudin à quelqu'un*, Faire présent d'une chose à quelqu'un. (Se dit par allusion à l'habitude de nos paysans, dans les campagnes, d'envoyer du boudin à ses amis quand on a tué un porc. L'application ironique de proverbe est le plus souvent trompeuse, et signifie : Jouer un mauvais tour à quelqu'un, lui envoyer un plat indigeste. ‖ *Il y a Nous manquerons du boudin, la grosse bête est à terre.* Se dit vulgairement quand une personne qui a beaucoup d'embonpoint vient à tomber par terre. ‖ *Ce n'est pas pour toi que le boudin grille.* Se dit par allusion à ceux que une personne qui une autre qui elle profitera des bénéfices d'une affaire.

— Agric. Corde de foin faite sur le pré.

— Anat. Partie de la verge, vulgaire des hoiotburies, surtout des grandes espèces comestibles de l'océan Indien, que l'on appelle plus ordinairement TRIPANG.

— Archit. Nom donné à diverses moulures rondes, ressemblant la base d'une colonne : Un BOUDIN *de tore.* ‖ Ressort d'acier, ou boudin, qui assure le mouvement d'un pêne dormant.

A, boudin (archit.).

— Mar. Bourrelet en bois entourant un vaisseau à la hauteur du second pont. Bourrelet, protégeant les ambassades. *Pièce à tendeur, embouchure du organeau*, Le garnir de filin pour adoucir le ragage et empêcher l'usure des amarres. ‖ Bourrelet circulaire protégeant autrefois la vaisselle contre le roulis (ce système est remplacé par les bitons de tribier, ce système). ‖ Techn. Saillie intérieure de la jante d'une roue de wagon et qui le maintient sur le rail. (V. BANDAGE.) ‖ Double anneau de cordes, placé au bas du tablier, et servant à retirer les traits des chevaux de devant ou la mancelle du limonier. ‖ Boue épaisse qui sort d'un tuyau dégorgé avec la sonde. ‖ *Ressort à boudin*, Ressort en fil métal roulé en spirale. ‖ Nom que l'on donne à la préparation du métier à filer à l'aide duquel on fait le surfil. ‖ Préparation que fabrique la carde boudineuse. V. CARDAGE, et BARDE.

BOUDINADE n. f. En T. de cuis., Quartier d'agneau farci de boudin et cuit à la broche.

Rec. et à boudin.

BOUDINAGE n. m. Action de boudiner le fil de lin ou de soie, c'est-à-dire le soumettre au travail de la carde boudineuse. (On obtient ainsi le *ruban*, lorsque les fils ne sont pas trop courts, ou la *mèche* quand elles ont reçu une légère torsion.)

BOUDINE (rad. *boudin*) n. f. Ventre, entrailles. ‖ Nombril. (Vieux.)

— Techn. Espèce de bosse circulaire que présentent souvent les feuilles de verre coulé en plateau. ‖ *Verre à boudine*, Verre fabriqué par ce procédé et nommé par les Anglais *crown-glass*.

— Bosse qui, dans les lames de verre anciennement fabriquées, restait au milieu. (Les boudines sont ces nœuds que l'on trouvait sous le nom de *cocquelines* ou de *coqueluches*, dans les vitraux, ordinairement, et c'était l'emploi que l'on faisait alors des boudines et les encaissaient de plomb. *Le verre de France étant moins sujet à entrer en plomb, apporta entre autre nouveauté* DE BOUDINE. On sait que les anciennes vitres ne étaient pas toujours étendues en plateaux, une large cupule de verre soufflé.) V. VERRERIE.

BOUDINÉ (rad. *boudin*) adj. Fam. Habillé de vêtements étroits, comme *Jeune homme* BOUDINÉ.

— Substantiv. Élégant ridicule : *Ah! qu'il est beau, le* BOUDINÉ! Blum et Toché. — Syn. PETIT CREVÉ, COMMERÇON, PETIT VERRIS, etc.

BOUDINÉE (*né*) n. f. Plat de boudin. ‖ Régal qui se compose surtout de boudin et de viande de porc, et que l'on donne à ses amis, quand on vient de tuer un porc. ‖ Action de faire le boudin et de préparer les parties du boudin du porc après qu'on en a tué le lard et les jambons.

BOUDINER v. a. Tordre légèrement le fil de lin, de soie ou de laine, avant de le mettre en bobine.

BOUDINEUSE n. f. Appareil finisseur du travail de cardage. ‖ On dit aussi BOUDIN.

BOUDINIER, ÈRE n. Celui, celle qui fait ou vend des boudins.

BOUDINIÈRE n. f. Petit entonnoir en fer-blanc à large extrémité employé par les charcutiers ou boudiniers pour fabriquer le boudin.

Boudinière.

BOUDINOIR n. m. Appareil qui sert à boudiner le fil, la laine ou la soie.

BOUDINURE (rad. *boudin*) n. f. Petit cordage dont on enveloppe, pour les protéger, certaines parties des cables.

BOUDJA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie; prov. de Smyrne, au pied du Takkarly-Dagh; 5.000 hab. Vins. Bourgade de plaisance.

BOUDJAK (*angle, coin*), nom sous lequel les Turcs désignent la Bessarabie.

BOUDNOURD, ville de Perse (Khoraçan), sur les pentes septentrionales de l'Alla Dagh; 7.500 hab. Chaudrons, soieries.

BOUDJOU (mot arabe) n. m. Ancienne monnaie algérienne, qui valait 1 fr. 86 c.

BOUDOIR (rad. *bouder*) n. m. Petite pièce coquettement ornée, à l'usage particulier des dames, qui s'y retirent pour être seules et y admettent que les personnes les plus intimes : *Les* BOUDOIRS *semblent dater du* XVIII*e siècle.*

— Fig. *Homme qui a des succès de boudoir*, Homme à bonnes fortunes.

Boudoir des Muses (THÉATRE DU). Ce petit théâtre, qui ne vit qu'une quinzaine de jours, fut fondé en 1805 par un neveu du grand ministre Fouqueroy, nommé Guyard, qui devint plus tard référendaire à la Cour des comptes. Il y avait en, dans le rue Vieille-du-Temple, une réunion de religieuses nommées les Filles du Calvaire, que la Révolution avait fait disparaître, comme tous les autres. C'est précisément sur l'emplacement de ce couvent que Guyard fit construire le théâtre où il joua tout à la fois la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville. Au bout de quelques mois, le Boudoir des Muses devint le Théâtre de la rue Vieille-du-Temple; il fut supprimé par le décret impérial de 1807, qui rétablissait brutalement le régime des privilèges en matière de théâtres et réduisait à huit le nombre de ceux qui pouvaient exister dans Paris.

BOUDOT, famille de libraires et imprimeurs français : JEAN II, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, mort en 1706, est l'auteur d'un *Dictionaire latin-français* (1704), qui eut un grand succès jusque vers 1825. — SON fils, JEAN II, né à Paris en 1685, mort en 1754, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, a dressé des catalogues estimés, notamment celui du cabinet de Bose (1745). — L'abbé PIERRE-JEAN, frère du précédent, né à Paris en 1689, mort en 1711, censeur royal et bibliothécaire du roi. Il a publié un *Examen critique* d'Aquinas (1753); le *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi* (1739) [rédigé avec Sallier]; la *Bibliothèque du Théâtre-Français* (1768) [avec Marin], etc.

BOUDOURESQUE (Auguste-Acadhy), chanteur français, né à La Seyne-sur-l'Hers (Ariège) en 1835. Il entra au conservatoire de Marseille, où il obtint un premier prix de chant en 1859. En 1874, il débuta avec succès au théâtre Valette, de cette ville, dans *Armani*, de Verdi. Doué d'une superbe voix de basse, il entra à l'Opéra de Paris en 1875, et chanta dans *la Juive*. Il joua ensuite *Robert le Diable*, *les Huguenots*, puis créa le rôle de Timour dans *le Roi de Lahore*, et celui du cardinal dans *Henri VIII*.

BOUDOUSQUE (*doussk*) n. f. Résidu restant dans la presse, après la compression de la cire des gâteaux à miel.

BOUDRIÈRE n. f. Nom vulgaire du seigle ergoté. (On EL AISSI BOUDRINE.)

BOUDRILLON, ONNE (*lll* mill.) n. Fam. Personne de petite taille : *Le comte de* BOUDRILLON *fut appliqué au duc de Saint-Simon, qui était fort petit.*

BOUDROSA. Planète télescopique n° 338, découverte par Charlois, le 8 septembre 1893.

BOUDROUM, BOUDROUN ou **BODROUN**, ville et port de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le golfe de Cos; 6.000 hab. Boudroum, bâti sur l'emplacement d'Halicarnasse, présente de nombreuses ruines de l'antique cité dorienne. Le château actuel, élevé en 1403 par les chevaliers de Rhodes, a été construit sur l'emplacement du célèbre mausolée d'Artémise. V. HALICARNASSE.

BOUDRY, ville de Suisse (canton de Neuchâtel), sur l'Areuse, près de son embouchure dans le lac de Neuchâtel; 1.770 hab. Vins renommés. Exploitation de gypse; patrie de Marat. — Pop. du *district de Boudry* : 13.050 hab.

BOUDZAD (*Dbu-Mdzad* « maître de chœur ») n. m. Dignitaire très important des monastères bouddhiques thibétains, chargé de diriger le chœur des chants et de la musique instrumentale pendant les cérémonies, ainsi que de surveiller l'éducation musicale des novices.

— ENCYCL. Le *boudzad* prend place dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'abbé ou supérieur du monastère. En raison de l'importance capitale attribuée à la musique dans les cérémonies bouddhiques, le boudzad jouit d'une autorité presque égale à celle de l'abbé dans l'administration du monastère.

BOUE (*bou*) n. f. Fange, pâte sale formée de diverses matières délayées ou détrempées dans l'eau : *En général, les* BOUES *des villes forment un excellent engrais.* (Math. de Dombasle.) — Ces boues, en agriculture, se nomment *bones noires.* ‖ Terre délayée, limon : *Maison construite avec de la* BOUE, *sans sable ni chaux.*

— Par anal. Dépôt épais d'une matière quelconque : *Exercer plein de* BOUE. ‖ Pus épais : *La* BOUE *d'un abcès.*

— Dans le style religieux, Nature terrestre, corporelle; objet vil, méprisable : *Qu'est-ce que le fils de l'homme, si ce n'est du fumier, de la* BOUE? BOSS. *Requêtes comme de la* BOUE *tous les avantages de la terre.* (Mass.)

Fig. Corruption, nature vénale et [illegible]. — Adj. de nom. *La* [illegible] *de* [illegible] *Opinion* [illegible] *bouue, infâme bord ou chez les* [illegible] *Pompée* [illegible] *Lamartine* [illegible] *de la Bouée, le passage le moins* [illegible] *d'objection, le tonneau de sauvetage moral* [illegible] *que ce de sauver* [illegible] *Fait de cette* [illegible] *Mais* [illegible] *sans solidité. Rattrer sur la bouée*, [illegible] *sur une* [illegible] *qui n'est pas solide. Ou* [illegible] PAYER SUR LE SABLE.

— Agric. *Bouée de bœuf*, surface de terre [illegible] *à fauch, pour labourer en pour* [illegible]

— Art vétér. *La bouée souffle le pied*, se dit [illegible] *et cval étant blessé au pied, la suppuration* [illegible] *la couronne.*

— Géogr. Nom donné à une [illegible] placée au [illegible] d'une autre, et dans laquelle on conserve la [illegible]

— Fig. *Bouées et balises.* Lire [illegible] *pour l'enlèvement des bouées et* [illegible] *des balises.*

— Géol. *Dépôts de bouée.* Gisiles [illegible] *se produisent quelquefois au cours des* [illegible] *et qui résultent du mélange des* [illegible] *avec les eaux très* [illegible] *Ils* [illegible] *produite en 1857 au Coteau* [illegible] *personnes.* — *Bouée* [illegible] *ments extrêmement* [illegible] *des morraines. C'est cette* [illegible] *tant de la fusion des glaciers.* A l'abri de l'action des eaux, elle donne naissance à une [illegible] *de bouée.* Non que l'on a donné aux [illegible] *qui emergent dans le delta du Mississipi, lors des hautes eaux.* Ces petites [illegible] *gazeux, leur formation* [illegible] *bouée* est proprement la terre détrempée par la pluie et qui couvre les chemins et les rues : la *fange* est plus liquide, c'est une sorte de bouillie semi-[illegible] la *crotte* où la boue s'attachant à la chaussure, aux vêtements. Au figuré, *boue* marque la bassesse ou la misère, *fange* exprime quelque chose de plus vil, et *crotte*, qui est du style familier, ne marque que la pauvreté. *Bourbe* et *vase* désignent la terre liquide qui se trouve au fond de l'eau; le *limon* est la terre molle qu'entraînent les eaux courantes. Au figuré, *vase* ne s'emploie presque jamais, *bourbe* se confond à peu près avec *boue*, et *limon* désigne souvent une terre molle considérée comme la matière dont le Créateur s'est servi, d'après l'Ecriture, pour former les corps de l'homme et des animaux. V. DÉTRAQUE, et ENGRAIS.

BOUÉ, comm. de l'Aisne, arrond. et à 32 kilom. de Vervins, sur un affluent de la Sambre. 1.556 hab. Ch. de fer Nord.

BOUÉ Ami, géologue français, né en 1794, mort en 1881 à Vienne, où il s'était fixé depuis longtemps. Il a publié, entre autres ouvrages, *Mémoires géologiques et paléontologiques* Paris, 1832 ; *Résumé des progrès des sciences géologiques pendant l'année 1844* Paris, 1845 ; *Guide du géologie voyageur*, 1855 ; *Esquisse géologique de la Turquie* (1840) ; la *Turquie d'Europe* (1840) ; *Tableau géographique de l'Allemagne* ; *Mémoire géologique sur l'Allemagne*, *Essai géologique sur l'Ecosse*, etc.

BOUÉE n. f. Corps flottant destiné à servir de signal et à indiquer un danger, une passe. *Bouée de sauvetage.* Bouée en liège, de forme variable, qu'on lance à un homme tombé à l'eau, pour l'aider à se soutenir. (V. ENCYCL.) *Bouée de corps mort*, V. Bouée de sauvetage. Bouée en liège, de forme variable, qu'on lance à un homme tombé à l'eau, pour l'aider à se soutenir. (V. ENCYCL.) *Bouée de corps mort*, V. Bouée de sauvetage. Bouée frappée sur la petite chaîne du corps mort et permettant de disposer ce dernier pour être dégagé aux navires qui viennent en rade. *Bouée coffre* ou *Bouée meule*, Grosse bouée ronde en fer, garnie de bois et portant à la partie supérieure un organeau sur lequel les navires maillent leur chaîne. Les bouées coffres sont toujours à poste fixe, au moyen de chaînes de fortes dimensions maillées sur des ancres de corps mort. *Bouée conique*, Bouée en fer en forme de cône double servant à indiquer la position d'un câble, d'une ancre. *Bouée à tonneau*, Bouée de bois ou de fer en forme de tonneau. (Elle est tenue au fond par une patte d'oie frappée aux extrémités d'une même génératrice, ou par une bouée fixe au milieu d'une génératrice dans laquelle passe une chaîne maillée sur une ancre. *Bouée en liège* ou *Bouée d'orge*, Bouée légère et destinée à indiquer avec un orin la position d'une ancre qu'on vient de mouiller, d'une torpille, d'un corps quelconque en un mot. *Bouée en toile*, Bouée destinée à subir pendant un temps très court un effort nécessaire et à couler quand le résultat cherché est obtenu. *Bouée à siffet, à sonnerie*, Bouée portant un siffleur ou des cloches que le vent ou le mouvement des vagues mettent en action et qui, par leur bruit, indiquent la position d'un danger. (Ces bouées ont généralement la partie étanche en forme de cloche, d'où le nom de *bouée en cloche* qu'on leur donne souvent.) *Bouée bateau*, Bouée dont le flotteur est une espèce de bateau. *Bouée à signaux*, *Bouée à trappe*, Bouée portant un disque, une trappe, et destinées à indiquer notamment un danger. *Bouée lumineuse*, Bouée portant un fanal et souvent un réservoir de gaz permettant le clairage sans extinction pendant plusieurs jours. *Bouée à voyant*, Bouée en tôle terminée par un voyant ou marque ou la fait apercevoir de plus loin. *Bouée électrique*, Bouée qui contient au dessous de la [illegible] augmentant une lampe à incandescence située au-dessus des flots. *Bouée rouge, noire, blanche, etc.*, suivant la couleur [illegible] *Bouée de sauvetage*, Bouée à relever le bor après le lancement. *Bouée-balise*, Bouée spéciale de sauvetage portant trois couronnes et un disque flottant contenant du phosphure de calcium qui s'enflamme au contact de l'eau. (V. la partie encycl.) *Placer des bouées* dans une passe, La baliser. Les postes de mouillage sont marqués par des *bouées*. Petits paillons sur des [illegible] mouillés avec un plomb de sonde pour indiquer, sur une rade, les postes des navires d'une escadre. *L'orin de la bouée*, la chaîne de la bouée [illegible] retiennent la bouée à son poste. *Saigner une bouée*, La vider. *Le bateau est une vraie bouée*. Se dit d'un bateau qui flotte et dérive sans avancer. *Faire bouée* ou *bouchon*, Fermer toutes les ouvertures d'un navire par gros temps et rester sans avancer, soumis à tous les caprices des lames. *Nœud de bouée* ou *d'orin*, Nœud au moyen duquel l'orin de la bouée est fixé sur les pattes de l'ancre. *Il y a Etre au vent de sa bouée*, Se trouver de l'avant dans ses affaires, être en situation prospère. *Être à l'abri de sa bouée*, Vivre sous la protection, au [illegible] *Il planté comme un bouée*, Rester sans rien dire ou [illegible] *Bouée*.

— Encycl. Les *bouées* consistent, avec les amers et les balises, les moyens usuels [illegible] dications maritimes. Les bouées servent à marquer des dangers, à baliser des passes, à indiquer les postes à occuper par les navires à demeure, pour les [illegible] rage, de régulation de compas, dessin de machines sur place. Les bouées sont de formes essentiellement différentes : on les construit en bois ou en fer. La bouée, c'est tout ce qui flotte, qui surnage en résistant à la traction du cordage ou de la chaîne qui va au fond sur l'objet qu'on désire marquer. Leur moyen de fixation sur le fond est aussi très variable, on se sert d'ancres, de crapauds de mouillage, de gueuses, de plombs de sonde. Quand elles désignent la position d'un danger ou une passe, elles doivent se montrer visibles la nuit, on les fait lumineuses ou encore on les munit de cloches, de sifflets, de trompes : ce sont les bouées à signaux sonores ; c'est le mouvement des vagues ou l'effet du vent qui leur donne le son plus ou moins fort que la mer est plus grosse, la brise plus fraîche.

Les bouées de sauvetage sont habituellement circulaires en forme de couronne, pour que l'homme puisse se glisser dedans et y prendre ses ébats. Elles sont pleines de liège et garnies de toile rendue imperméable. La bouée de sauvetage réglementaire de la marine de guerre, appelée bouée silas, est munie

Gaveaux, représenté au théâtre Montansier le 21 juin 1804, et repris plus tard à l'Opéra-Comique. De ce petit ouvrage, dont la musique est charmante, deux morceaux surtout sont restés célèbres : la délicieuse romance *Conservons-nous pour elle*, et le duo : *Mademoiselle, vous avez une fille. — Parbleu, monsieur, je le sais bien.*

BOUFFE (bû-fe) n. m. et adj. *Bouffe* qui signifie la partie bouffonne, plaisante, ou ridicule des lèvres, d'un *bouff*, n. m. Zool. Variété de chien d'arrêt, produite par le croisement du grand épagneul et du barbet. Les bouffes, dont Buffon a parlé, étaient de la taille des plus grands barbets, ce qui n'est plus aujourd'hui.

— Pêch. Nom que les pêcheurs du littoral N.-O. donnent à la mer houeuse.

BOUFFÉ (Hugues-Désiré Marie), acteur, né à Paris en 1800, mort à Auteuil en 1858. Il commença la carrière du théâtre à Paris, puis entra au théâtre de Bordeaux (1822), où il obtint du succès dans l'emploi des jeunes comiques. Il joua ensuite aux Nouveautés (1827), à Bruxelles (1828), où il fonda sa réputation, aux Variétés (1846), à la Porte-Saint-Martin (1856), aux Variétés (1857). Ce comédien, qui fut un des premiers comiques de son temps, excellait à la fois à provoquer le rire et les larmes. Il était d'un naturel parfait et se transformait d'une façon étonnante dans les rôles les plus divers, sans qu'on aperçût jamais l'art consommé de l'acteur. Parmi les pièces où il fit ses plus remarquables créations, nous citerons : *le Vieux Caporal* (1828), *le Marquis de Pontanevaux*, *le Fils de Lucrèce*, *l'Ange Jacques*, *le Gamin de Paris*, *son Témoin*, *Marcel Pascal*, *l'Honneur*, *les Enfants de troupe*, etc. Bouffé a laissé un intéressant volume de *Souvenirs*, qui parut en 1880.

BOUFFÉE (fe — rad. *bouffer*) n. f. Courant de fluide qui dure peu, qui ne fait, pour ainsi dire, que passer : BOUFFÉE de vent. *Des* BOUFFÉES *de parfums, de chaleur.* « En méd. *Bouffées de chaleur*, Sentiment de chaleur subit et passagère à la face, qui passe par la bouche ou des poumons, exhalaison partie de l'estomac : *Des* BOUFFÉES *de tabac, de vin.*

— Fig. et ext. Accès subit et passager, arrivée soudaine et rapide : *La cholera-morbus prend pour* BOUFFÉE. *Le choléra se montre presque par* BOUFFÉES.

— Fig. Explosion, manifestation vive et rapide : BOUFFÉES *d'ingénuité, de philosophie, de vanité, d'humeur.*

— En T. d'hydraul., Secousse qui se produit dans l'ensemble du bélier hydraulique, à chaque coup de bélier.

BOUFFE-LA-BALLE n. m. Pop. Gros bouffi, goinfre. Il. *Des* BOUFFE-LA-BALLE.

BOUFFEMENT n. m. Souffle, haleine. (Vieux). « Gonflement. *Le* BOUFFEMENT *des joues.*

BOUFFER (fe — d'un rad. *bouf*, onomatopée représentant le bruit de la bouche qui, étant gonflée, souffle brusquement) v. tr. Se gonfler, se faire enfler, gonfler comme une vessie qu'on aurait remplie de vent : *Avoir que* BOUFFER *trop. Pain qui commence à* BOUFFER *dans le four. Platre qui a* BOUFFÉ *sur un mur.*

— Hortic. Grossir d'un côté plus que de l'autre, en parlant des fruits.

— v. n. Gonfler en soufflant des animaux qu'on veut *saigner* : BOUFFER *un cochon, un mouton.*

— Pop. Manger, manger avidement : BOUFFER *comme un loup gris.* En argot pop. : *Boire et manger*. *Boire de la bouteille*. Faire de la prison. « Argot des matelots : *Un trou de bouffer*, *Un bouffer*. La brise est forte, le vent va fraîchir.

— Prov. Syn. de BOUFFIR.

Se bouffer, v. pr. Être bouffi, gonflé par soufflement : *Les animaux de boucherie doivent* SE BOUFFER *avant d'être écorchés.*

— Pop. *Se bouffer le nez*. Se battre.

BOUFFES (Les), autrefois, Nom mondain du Théâtre-Italien, et plus tard du Théâtre-Lyrique.

Bouffes-du-Nord (THÉATRE DES), théâtre situé à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Denis et du boulevard de la Chapelle, à Paris. La Société des auteurs lui accorde la faculté de jouer les pièces des grands théâtres lorsque le succès en est épuisé sur la scène initiale. Ce théâtre est dirigé comme un théâtre de province, et, comme sur ceux-ci, on y voit parfois des acteurs des grandes scènes [illegible] y reprendre des rôles célèbres. L'inauguration des Bouffes-du-Nord eut lieu le 25 nov. 1876.

Bouffes-Parisiens (THÉATRE DES). C'est dans une petite salle des Champs-Élysées, aujourd'hui détruite, la salle Lacaze, qui prit plus tard le nom de Folies-Marigny, que le théâtre des Bouffes-Parisiens fit son inauguration, le 5 juillet 1855, sous la direction de Jacques Offenbach. Il fut en même temps le chef d'orchestre et compositeur habituel. Lorsque vint l'hiver, la troupe se transporta dans la petite salle du passage Choiseul, qui bientôt [illegible] transformée en [illegible]. Les Bouffes [illegible] des opérettes et des pantomimes et tout Paris accourut pour [illegible] *Orphée aux enfers*, *la Belle Hélène*, *Barbe-Bleue*, *la Perichole*, *la Princesse de Trébizonde*, *Vert-Vert*, ses successeurs, entre [illegible] le leur succès. Parmi les [illegible] *Mademoiselle Nitouche*, *la Fiodaise d'amour*, *le Mari de la reine*, *Madame l'archiduchesse*, *Le Voyage de Suzette*, *Le Jour et la Nuit*, *Le Mariage de Mlle Beulemans*, *Mme Boniface*, *Le Chemin de la vie*, *Les Cloches de Corneville*, *Le Jeune Henri*, *Le Voyage de Monsieur Perrichon*, *Le Chevalier Gaston*, *Le Pendu*, *Le Roi Carotte*, *Le Mariage de Mlle Fifi*, *Le Voyage de Suzette*, *Le Jour et la Nuit

cénite. La *pierre*, moins ordinaire en la [illegible], vise surtout à faire la [illegible] cure, mais plus de collecte. La *buffonne* [illegible] *teere* grossière, ode tout de la [illegible] et [illegible] à sa place sur les [illegible] de [illegible].

BOUFFONNESQUE (*bou-fo-nèsk'*) adj. Qui a le caractère de la bouffonnerie. *Humeur [illegible].*

BOUFFONNEUR n. m. Bouffon. (Vieux.)

BOUFFRON ou **BOUFRON** [illegible] vulgaires de la seiche.

BOUFFRONE (*bou-fron'*) n. f. Variété de figue, noire en dehors, rouge en dedans.

BOUG (*Bug*), fleuve du sud-ouest de la Russie, qui prend sa source en Podolie, près de la frontière galicienne, et finit à Nicolaïew, dans la mer Noire, en [illegible] le Dniepr, après un cours presque rectiligne du N. O. au S. E. La Bug, frontière de la Russie au [illegible] du Thermé II, a été disputé par l'empire, sous son règne, par les tribus de Kouban-Kasbardsi [illegible] 1792, et son cours [illegible] importance [illegible].

BOUG (*Bug*) ou **BOG**, affluent de droite de la Vistule, qui prend sa source en Galicie, à 12 de Lemberg. Après avoir descendu d'un cours rapide les contrées de Galicie, le Bug devient une belle rivière de plaine, encaissée entre des berges abruptes, recevant une partie des eaux des marais du Pripet, et navigable [illegible] jusqu'à son confluent avec la Vistule.

BOUGADO, ville du Portugal (Entre-Douro-et-Minho); 2 [illegible] hab.

BOUGAINVILLE, île de l'Océanie Mélanésienne (archipel Salomon), découverte par Bougainville, le 30 juin 1768. Cette île, haute et montagneuse, est séparée de l'île Choiseul par le détroit du même nom.

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre), littérateur et antiquaire, né à Paris en 1722, mort à Loches en 1763. Secrétaire de l'Académie des inscriptions, et membre de l'Académie française, il a publié : *Doutes des missionnaires sur leurs colonies* (1745); une traduction de l'*Anti-Lucrèce*, du cardinal de Polignac (1749), et un *Parallèle de l'expédition d'Alexandre dans les Indes, avec la conquête des mêmes contrées par Thomas Koulikhan* (1752).

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine DE), célèbre navigateur, né à Paris en 1729, mort en 1811. Après d'excellentes études, suivies dans les langues anciennes et des sciences exactes, il publia la première partie de son *Traité du calcul intégral* (1754-1756), où il posa les premiers fondements de sa réputation de savant; puis il se fit recevoir avocat, par pure condescendance pour les désirs de sa famille. Mais il cela bientôt à la vocation militaire, entra en 1756, comme aide-major, dans le bataillon de Picardie, et devint successivement aide de camp de Chevert, puis secrétaire d'ambassade à Londres, où il fut reçu membre de la Société royale. En 1766, il suivit Montcalm au Canada, où il devint colonel, et se distingua par des traits d'une brillante valeur. Après la paix de 1763, il entra dans la marine en qualité de capitaine de vaisseau et obtint du gouvernement l'autorisation de fonder une colonie aux îles Malouines (les Iles Falkland des Anglais). Il y réussit avec l'aide d'armateurs de Saint-Malo, malgré la jalousie des Espagnols, auxquels il eut le chagrin de voir abandonner cet archipel trois ans plus tard. En 1766, il partit enfin pour cette expédition scientifique autour du monde qui a illustré son nom et qui est son plus beau titre de gloire comme navigateur. Au cours de ce voyage, où il eut à vaincre des difficultés de tout genre, il découvrit l'archipel Dangereux, les îles de Taïti, des Navigateurs, les grandes Cyclades, les îles Cumberson, etc. Il revint en France en 1769, et publia, en 1771, la curieuse relation de son *Voyage autour du monde*, qui eut un prodigieux succès. Pendant la guerre d'Amérique, il combattit sous les ordres du comte de Grasse, et fut commandant d'escadre en 1779, puis maréchal de camp dans les armées de terre. Il avait projeté un nouveau voyage de découvertes au pôle Nord; mais le ministre de Brienne lui refusa le commandement qu'il sollicitait, en lui représentant que la pénurie du trésor ne permettait pas de l'accorder cette faveur. En 1780, il reçut le commandement de la flotte de Brest; mais, n'ayant pu vaincre les troubles qui y étaient manifestés, il donna sa démission, entra quelques années plus tard à l'Institut et au bureau des longitudes, et fut nommé sénateur, puis comte par Napoléon Ier.

BOUGAINVILLÉE (*bo-ge-...*) n. m. [illegible] Genre de nyctaginées dicotylédones, tribu des [illegible] du type dit des *bougainvilliées*, renfermant des formes en cloche à court pédoncule bisexué avec quatre tentacules, et aussi huit filaments marginaux répartis deux par deux. Les bougainvilliées sont répandues dans les mers du globe, surtout dans l'océan Indien. — Bot. Genre de nyctaginacées, comprenant des plantes souvent grimpantes, qui croissent dans l'Amérique tropicale. Les fleurs, réunies par trois au sommet d'un pédoncule axillaire commun, sont chacune accompagnées d'une grande bractée qui a l'aspect d'une feuille ordinaire, mais qui est généralement colorée en violet, en rose ou en jaune. On les cultive dans les serres, et aussi en pleine terre à Alger.

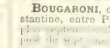

BOUGANESE [illegible]

BOUGARONI, ville de la colonie d'Algérie, dép. de Constantine, entre Philippeville et Bougie. C'est le point le plus [illegible] de la [illegible] de Constantine.

BOUGE (du lat. *bulga*, qui [illegible] un mot gaulois signifiant [illegible] [illegible] ancienne page pour le [illegible] effets, des petits meubles. (Le diminutif BOUGETTE remplaça couramment le mot *bouge* à partir de la Renaissance.)

BOUGE n. m. Cabinet en hémicycle, dans le mur d'une chambre, pour servir de décharge.

— Par ext. Taudis, logement étroit, misérable et malpropre : *Le [illegible] vert des* BOUGES *mortels.*

— Archéol. Sorte de masse d'armes, dont la tête creuse était remplie de plomb. Au moyen âge, les gens de pied s'en servaient pour assommer les blessés. On l'appelait aussi [illegible].

— Comm. Etamine blanche et claire, qui était en usage pour la confection des chemises de certains religieux.

— Hortic. Poire de qualité inférieure, qui s'appelle aussi [illegible].

— Mar. Longueur de la flèche qui mesure la convexité transversale des ponts des bons.

— Techn. Petite cuve à transporter le raisin dans le pressoir. ‖ Partie la plus renflée d'un tonneau. ‖ Partie bombée d'une pièce de charpente. ‖ Partie renflée du chandelier, qui commence à la poignée et se termine au pied. ‖ Renflement du moyeu d'une roue. ‖ Outil d'orfèvre, qui sert à travailler les parties que le marteau ne peut atteindre.

BOUGEAGE [illegible]

BOUGEANT (Guillaume Hyacinthe [illegible] [illegible] jésuite, né à Quimper en [illegible] mort à Paris en [illegible]. Il a traqueur chez les jésuites, [illegible] [illegible] humanités [illegible] Un petit ouvrage qu'il publia en 1739, *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, badinage tiré d'une fable indienne, le fit envoyer en disgrâce par ses supérieurs à la Flèche. Son nom se recommande surtout par l'*Histoire de la guerre de religion qui précédèrent le traité de Westphalie* (1727), et par l'*Histoire du traité de Westphalie* (1744), ouvrages qui le placèrent parmi nos bons historiens.

BOUGÉ-CHAMBALUD, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kil. de Vienne, sur la Bèze, affluent du Dolon; 945 hab.

BOUGEOIR (*joir* — rad. *bougie*) n. m. Mobil. Chandelier portatif, bas de forme et muni d'un plateau avec manche ou anneau pour le saisir : *Le roi faisait tenir, [illegible] son [illegible] [illegible] que un courtisan qu'il voulait distinguer.* (SÉ-SIM.)

— Liturg. Insigne épiscopal, espèce de chandelier portatif qu'on tient auprès de l'évêque quand il lit quelque chose pendant l'office.

— ENCYCL. Archéol. Le *bougeoir*, usité dès l'antiquité classique, n'a point beaucoup varié dans ses formes, depuis la Rome antique jusqu'à nos jours. Les deux formes principales ayant le plateau muni d'une bouche ou d'une queue ont été retrouvées dans les sépultures gallo-romaines; elles sont de terre cuite, d'argile rouge, de terre blanche, et aussi de métal, bronze ou cuivre. Au moyen âge, les bougeoirs étaient nommés : *cuillers, palettes* : au XVIe siècle : *chandiers* et *bougeoirs* (à cette époque, on en faisait d'assez compliqués, ayant la forme d'une lampe antique et contenant un pain de cire).

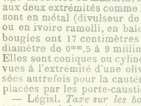

1. Bougeoir (XVe siècle).
2. Bougeoirs modernes.

BOUGEON, ONNE n. et adj. V. BOUGILLON, ONNE.

BOUGEOTTE (*jot'*) n. f. Cavité ménagée dans le mur d'un pigeonnier, pour que les pigeons y nichent.

BOUGER (du lat. *bullicare*, fréquentatif de *bullire*, bouillir. — Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *Je bougeai. Nous bougeons*) v. n. Changer de place ou se remuer, s'agiter sur place : *Ne pas* BOUGER *de la maison.* BOUGER *continuellement.*

— Par ext. Faire une démonstration hostile : *Que [illegible] qu'on ait pas* [illegible] [illegible] Pressensé. *Les [illegible] [illegible] pas* [illegible] [illegible] Ch. Nod.) [Ne s'emploie dans ce sens qu'avec la négation.]

— v. a. Oter de sa place, transporter à une autre place : BOUGER *ses mains, ses pieds. Il ne faut rien* BOUGER. (Cette acception très ancienne du verbe n'est plus usitée que dans la conversation familière.)

Se *bouger*, v. pr. Se remuer, quitter sa place :

Tu persiste, [illegible]
Pour [illegible]

BOUGER le *bouge*, au [illegible] de chose arrondie) v. a. Mettre un meule et recouvrir de [illegible] en parlant du [illegible] pour faire du charbon.

BOUGERIE n. f. Nom donné, dans les campagnes, à une pièce de la maison [illegible] à serrer et emmagasiner des objets de [illegible].

BOUGERON n. m. Ma[illegible] [illegible] BOUGIASSE.

BOUGETTE (*jèt'* — rad. *bouge*) n. f. Petit coffre de voyage, valise ou portemanteau en usage aux XVIe et XVIIe siècles. Diminutif de *bouge*. V. ce mot.

BOUGHIS [illegible] du centre de Célèbes, qui se distingue des vrais Malais par une taille plus élevée, une peau claire, un crâne allongé, une face longue, [illegible] Un Bougis.

— ENCYCL. Les *Boughis* habitent des maisons en bois, garnies à l'intérieur de nattes et de coussins. Gais, braves et travailleurs, ils se livrent à la pêche et à l'agriculture.

[illegible]

chandelle fabriquée avec de la cire ou des matières [illegible] sibles, telles que l'*acide stéarique* et le *blanc de baleine*, comme une sonde dans le canal de l'urètre, soit pour le dilater, soit pour y faire pénétrer quelque substance *médicamenteuse*. *Bougie-[illegible]*

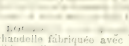

1. Bougie. 2. Comique.

la cuiller, Bougie [illegible] l'on fabrique en coulant diverses couches de cire le long de la mèche. ‖ *Bougie bâtarde*, Chandelle de suif entourée d'une couche de cire. ‖ *Bougie filée*, Mèche couverte d'une légère couche de cire. ‖ *Pain de bougie*, Bougie très mince roulée [illegible]

— Phys. *Bougie philosophique*, Nom que l'on donnait [illegible] disait plus souvent LAMPE PHILOSOPHIQUE.

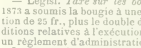

degourdie, imaginé par Chamberland. V. FILTRE.

— ENCYCL. Archéol. Le mot, comme l'objet, sont très anciens. La bougie en cire est mentionnée dans une ordonnance de Philippe le Bel (1312), où on sait qu'à cette époque la cire servant à la fabriquer devait être de première qualité. Les bougies de longueur, ou pains de cire (rats de cave modernes), étaient au moyen âge brûlées en grande dévotion lors des épidémies ou autres malheurs, et on leur donnait en longueur la dimension exacte du périmètre de la ville affligée. Gay signale aussi la pratique usitée dans [illegible] que l'on portait ensuite devant les châsses de certains saints, ou on les faisait brûler dans l'espoir de guérir les bêtes.

— Chir. L'usage des *bougies* est très ancien. Rhazès, médecin arabe, s'en servait, au IXe siècle, contre les rétrécissements de l'urètre. On les distingue en *bougies molles* et *bougies rigides*. Les bougies molles se font avec des bandelettes de linge ou des taffetas imprégnés de différents enduits d'une substance malléable comme la cire (bougie proprement dite), l'huile de lin siccative épaissie par l'ébullition (bougie en gomme), des emplâtres divers (bougie emplastique). Elles sont quelquefois creuses pour recevoir une tige directrice ou mandrin, mais ne sont pas alors ouvertes aux deux extrémités comme les sondes. Les bougies rigides sont en métal (divulseur de Le Fort, bougies de Bénique ou en ivoire ramolli, en baleine, en caoutchouc durci. Les bougies ont 17 centimètres de long et sont graduées de diamètre de 0m,5 à 9 millimètres par tiers de millimètre. Elles sont coniques et cylindriques et généralement pourvues à l'extrémité d'une olive. Les *bougies armées*, utilisées autrefois pour la cautérisation de l'urètre, sont remplacées par les porte-caustiques.

— Législ. *Taxe sur les bougies*. La loi du 30 décembre 1873 a soumis la bougie à une taxe intérieure de consommation de 25 fr., plus le double décime par 100 kilogr. Les conditions relatives à l'exécution de cette loi ont été fixées par un règlement d'administration publique du 8 janvier 1874.

La perception du droit sur les objets fabriqués à l'intérieur est assurée au moyen de l'exercice par les agents de l'administration. En ce qui concerne les produits importés, ce droit est perçu ou garanti à l'entrée en France. Les produits exportés sont affranchis de l'impôt.

— Technol. Les *bougies* tirent leur nom de la ville de Bougie (Algérie), d'où l'on apportait la cire nécessaire à leur fabrication, suivant certains étymologistes. D'autres prétendent que, dès le VIIIe siècle, les Arabes les fabriquaient, et que ce sont les Vénitiens qui les rapportèrent [illegible] l'usage en France et en Europe.

Machine à [illegible]

Chevreul, les bougies ordinaires se fabriquent couramment avec l'acide stéarique que l'on extrait du suif. Cette fabrication comporte plusieurs opérations successives, qui sont les suivantes : *fonte* et *moulage* de l'acide stéarique, [illegible] des bougies.

L'acide stéarique employé pour le moulage des bougies est acheté à part. La petite usine est munie d'une chaudière à double fond, chauffée par la vapeur. On ajoute au moment de la fusion de l'acide stéarique, une de cendre les bougies moins friables.

Lorsque la matière commence à se cristalliser dans la chaudière, on la verse dans des tubes cylindriques et légèrement coniques à leur extrémité inférieure. Ces moules sont formés d'un mélange d'étain et de plomb; on les chauffe au bain-marie.

Les mèches, tressées et préalablement imprégnées d'acide borique pour augmenter leur combustibilité, occupent exactement l'axe de ces moules, maintenues en haut par une épingle et, au bas du moule, par une cheville de bois.

Dès que les moules sont refroidis, on sort les bougies et on les coupe à la même longueur. Primitivement, le polissage se faisait à la main et avec un morceau de drap ou de flanelle imbibé d'ammoniaque et d'alcool. Aujourd'hui, ce travail se fait mécaniquement, à l'aide d'une machine spéciale qui, en même temps, pratique le rognage et le marquage.

Outre l'acide stéarique, on emploie aussi, pour la fabrication des bougies, la *paraffine*. Mais, comme cette substance subit un retrait assez considérable en refroidissant lentement, on se trouve dans l'obligation de faire usage de moules assez fortement chauffés, et que l'on plonge brusquement dans l'eau pour les refroidir.

Les bougies de cire de baleine constituent, par suite du prix relativement élevé de la matière première, des produits de luxe.

La mise en paquet, ou paquetage des bougies, consiste à réunir cinq, six ou huit bougies, à les envelopper d'un papier de soie, et à glisser le tout dans un étui spécial en carton fin, que l'on scelle en dernier lieu. Le poids net de chacun de ces paquets est de 125 grammes.

— Phys. *Bougie électrique*. On désigne sous ce nom un système de deux crayons de charbon agglomérés placés parallèlement à une faible distance l'un de l'autre, séparés par un corps isolant, quelquefois simplement par l'air, et entre lesquels on fait jaillir l'arc voltaïque.

L'invention des bougies électriques est due à Jablochkoff (1876). Le modèle qu'il a créé est encore employé, car les tentatives de perfectionnement plus ou moins ingénieuses en théorie n'ont guère réussi dans la pratique.

Bougie Jablochkoff. Elle se compose de deux crayons de charbon de 4 millimètres de diamètre et de 30 à 35 centimètres de longueur, placés parallèlement et séparés par un composé isolant, appelé *colombin*, formé de 3 parties de sulfate de chaux et 1 partie de sulfate de baryte. Ces deux baguettes sont serrées à leur partie inférieure dans deux mâchoires métalliques serrées à leur partie inférieure dans deux mâchoires métalliques serrées à leur partie inférieure dans deux mâchoires métalliques

La Bibliothèque nationale a recouvré une portion considérable de la correspondance littéraire et scientifique du président Bouhier.

— BIBLIOGR. Ch. des Guerrois, *le Président Bouhier*, 1890, *ses ancêtres et sa bibliothèque* Paris, 1890. — de Langlois, *les Portefeuilles du président Bouhier* (Paris).

BOUHIRA, comm. d'Algérie, dép. de Constantine, arrt. et à 12 kilom. de Sétif; 3.532 hab., bâtie en 1844.

BOUHOURS (Dominique), jésuite, littérateur, né à Paris en 1628, mort en 1702. Il fut chargé de l'éducation des princes de Longueville et du marquis de Sablé, fils de Colbert. Religieux bel esprit, prêtre mondain, il s'abusa les railleries des puritains de Port-Royal. Pourtant exempt, il eut de nombreuses querelles littéraires, notamment avec Ménage et Malmbourg. Ses principaux ouvrages sont *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671, critique mensuelle et enjouée). *Doutes sur la langue française proposés à l'Académie* (1674). *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687). *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes* (1691). *Histoire de Pierre d'Ambusson, grand maître de Rhodes* (1676); *Opuscules et divers ouvrages* (1684).

BOUHY, comm. de la Nièvre, arr. et à 24 kilom. de Cosne, aux sources d'un affluent de la Trille; 1.670 hab.

BOUHY (Jacques), chanteur, né à Peipmster (Belgique) en 1814, élève du Conservatoire de Liège, puis, de celui de Paris. Engagé à l'Opéra, il y débuta en 1851 dans *Faust*, où il fait valoir sa voix de baryton, créa *Escolante*, puis passa à l'Opéra Comique, s'y fait remarquer dans plusieurs rôles, créa *Don Crescent de Bécamel* dans *le Carnaval*, et ensuite engagé au théâtre lyrique de la Gaîté. Il y fait d'importantes créations dans *Paul et Virginie*, *le Bossu*, *la Ole d'or*. Il accepte, en 1885, les fonctions de directeur du conservatoire de Newcastle, qui se fermait, y reste jusqu'en 1889, revient en 1890 à Paris pour créer *Samson et Dalila* à l'Eden Théâtre, fait une nouvelle et courte apparition à l'Opéra, puis retourne en Amérique.

BOUI, ville de Russie d'Europe, gouv. de Kostroma, au confluent de la Vyksa et de la Kostroma, ch. l. de district; 1.300 hab. Culture maraîchère, flottage de bois. Localité fondée en 1536 pour protéger le pays contre les invasions des Tatars de Kazan; elle souffrit des incursions des Polonais au XVIIe siècle. — Pop. du district: 70.300 hab.

BOUI-BOUI (*boui-boui*) n. m. Très fam. Etablissement de dernier ordre en parlant d'un théâtre, d'un concert, etc. — Pl. *Des* BOUIS-BOUIS.

BOUIDES, nom d'une dynastie d'origine dailemite, qui régna en Perse depuis 932 jusqu'à 1054. Ce fut l'une des premières dynasties nationales qui s'élevèrent contre la puissance des califes abbassides, maîtres de la Perse. L'ancêtre de la dynastie fut un pauvre homme de Kaba-Kalich nommé Bouiah, qui prétendait descendre de Bahram-Gour. L'aîné de ses trois fils, Ali, surnommé Imad-ed-Daulah, battit les troupes du calife abbasside Moktadir, et se rendit maître de toute la Perse. Cette dynastie se divisa en trois branches, dont la première, celle de l'Irak-Perse, tomba avec Medjd-ed-Daulah devant le sultan Mahmoud le Ghazavide. Elle compta en tout dix-sept princes, dont le dernier fut Melik-Abou-Mansour. Les Seldjoukides leur succédèrent. — *Ex*, une Bouide.

BOUIGE (*bouij*) n. f. Terrain meuble sur lequel on fait brûler les mauvaises herbes pour fertiliser le sol. V. BOUBAGE.

BOUILHET (Louis), poète et auteur dramatique français, né à Cany (Seine-Inférieure) en 1822, mort à Rouen en 1869. Condisciple de Flaubert au collège de Rouen, il lui dédia cette première poésie:

Mélenis (1852), étude pleine de saveur de la Rome antique. Après un autre poème, *Les Fossiles* (1854), Louis Bouilhet aborda le théâtre par un grand drame en cinq actes et en vers, *Madame de Montarcy* (Odéon, 1856), d'allure tout à fait romantique, puis il fit représenter, avec des succès divers: *Hélène Peyron*, drame en vers (Odéon, 1858); *Oncle Million*, comédie en vers (Odéon, 1860); *Dulcire*, drame en vers (Théâtre-Français, 1862); *Faustine*, drame en prose (Porte-Saint-Martin, 1864) et *Conjuration d'Amboise*, drame en vers (Odéon, 1866). La *Conjuration d'Amboise* est, avec *Madame de Montarcy*, sa meilleure œuvre dramatique. Ses poésies, entre autres un poème intitulé *Amour noir*, qui fut recueillies avec les *Fossiles*, sous le titre de *Festons et Astragales* (1858). Louis Bouilhet est surtout un poète épique et lyrique, même quand il écrit pour le théâtre; aussi ses drames sont-ils riches en belles tirades et en vers artistement ciselés.

Bouilhet.

BOUILLABAISSE (*bouiyabèss* — provenç. *bouiabaisso*, bouillon abaissé) n. f. Mets provençal, composé de poissons cuits dans de l'eau ou du vin blanc épicé.

— ENCYCL. Le fond de la *bouillabaisse* est formé d'un poisson un peu gros, tel que le loup (bar) ou la rascasse, auquel on ajoute plusieurs poissons plus petits coupés par morceaux, et choisis parmi les espèces qui fréquentent les roches sur les côtes de la Méditerranée. Mettre le tout dans une casserole avec des oignons, quelques gousses d'ail, du persil, du laurier, du fenouil, force poivre et sel, une grosse pincée de safran, un tomate coupée en tranches et une bonne cuillerée d'huile d'olive. Mêler à froid toutes ces parties constitutives de la bouillabaisse, en les faisant sauter dans la casserole jusqu'à ce que toutes aient pris la couleur du safran. Ajouter ensuite de l'eau seulement de manière à couvrir le poisson, et poser la casserole sur un feu très vif. Lorsque ce mélange à bouilli do cinq à dix minutes, verser le bouillon dans un grand plat sur des tranches de pain préparées à l'avance et servir le poisson à part.

BOUILLAGE (*bou-yaj*) n. m. Blanchiss. Opération qui consiste à faire bouillir le linge. ‖ T. rur., Première fermentation du cidre. (Dans ce dernier sens, on dit aussi BOUILLAISON.)

BOUILLAISON (*ll* mll.) n. f. Fermentation du cidre.

BOUILLANT (*bou-yan*, — ANTÉ adj. Qui bout, qui est en ébullition. *De l'eau, de l'huile bouillante.*

— Par extrait. Très chaud: *Prendre son café* BOUILLANT.

— Fig. Ardent, emporté: *Caractère* BOUILLANT. *La* BOUILLANTE *Angoisse* [illegible] ment qui exprime la cause particulière de l'ardeur: *Être* BOUILLANT *de colère, d'impatience, de désirs.*

— n. m. Vitic. Variété de raisin.

— Phys. *Bouillant de Franklin.* V. ÉBULLITION.

— ANTON. **Froid, gelé.**

BOUILLANTE, comm. de la Guadeloupe, sur la côte occidentale de l'île; 3.100 hab. Canne à sucre, café, coton, manioc. Sources chaudes et vapeurs sulfureuses.

BOUILLARD (*bou-yar*) n. m. L'un des noms vulgaires du bouleau. ‖ Nom également donné au peuplier noir.

BOUILLARD (Jacques), graveur né à Versailles en 1744, mort à Paris en 1806, membre de l'Académie des beaux-arts. Il reproduisit par la gravure un grand nombre de tableaux italiens pour le [illegible] du Palais-Royal. Ses estampes les plus connues sont: la *Vierge* de Raphael et *le Jardin de la Sainte Famille* [illegible] guard; *Apollon et Daphné*, d'après Michel Van Loos; *le Triomphe*, d'après Vanloo, etc.

BOUILLARGUES, comm. du Gard, arrond. et à 7 kilom. de Nîmes; 2.591 hab. Source minérale, [illegible]

BOUILLART (Jacques), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Meulan en 1699, mort à Paris en 1726, auteur d'une *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1724).

BOUILLAS (*bou-yass*) n. f. Nom vulgaire de la bardane.

BOUILLAUD (Jean-Baptiste), médecin français, né à Garat (Charente) en 1796, mort à Paris en 1881. Il a laissé d'utiles études médicales, qui le recommandent au [illegible] pour faire partie de la [illegible] de Paris, et devenir [illegible] Il fit [illegible] par les *Mémoires sur la pathologie des tissus sanguins*, et démontra l'influence des lésions des lobes antérieurs du cerveau sur la fonction du langage, montrant ainsi la voie à Broca. En 1875, il devint membre de l'Académie de médecine; en 1831, professeur de clinique médicale à la Charité, où il enseigna pendant près de cinquante ans. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1868, et en 1871 [illegible] il avait été député de la Charente et, après la révolution de 1848, fut quelque temps doyen de la faculté de Paris.

BOUILLAUD ou **BOULLIAU** (Ismaël). Biogr. V. BOULLIAU.

BOUILLE (*ll* mll.) n. f. Pêch. Longue perche armée d'un tampon en cuir, dont on se sert pour troubler l'eau, afin que le poisson se jette dans le filet.

BOUILLE (*ll* mll.) n. f. Vitic. Hotte de bois pour transporter la vendange. V. BRANTE.

— Comm. Mesure de charbon de bois ou de braise. ‖ Rognon ou morceau de charbon de terre.

BOUILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *bolla*, même sens, qui vient du lat. *bulla*, sceau). Anc. coutr. Marque de plomb qu'on mettait aux pièces de drap vérifiées. ‖ Droit qu'on payait pour les faire marquer.

BOUILLE (*ll* mll.) n. m. Sorte de tasse à grosse panse et en cuivre rouge, dans lequel les laitières transportent le lait de la prairie où a lieu la traite jusqu'à la ferme. Syn. de BERTHE.

BOUILLE (LA), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kilom. de Rouen, sur la Seine; 536 hab. (*Bouillais, aises*, ou *Bouillois, oises*) Petit port; pierre à blatir, scierie mécanique, pêche. Ruines d'un ancien château, qui aurait été habité par Robert le Diable. Aux environs, carrières de Caumont.

BOUILLÉ (François-Claude-Amour, marquis DE), général français, né à Cluzel (Auvergne) en 1739, mort en 1800. Gouverneur aux Antilles en 1767, il défendit vaillamment ces îles contre les Anglais pendant la guerre d'Amérique. En 1789, il était gouverneur des Trois-Evêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté. C'est en cette qualité qu'en 1790 il réprima avec une extrême rigueur la révolte du régiment suisse de Châteauvieux, qui préparait la fuite de Louis XVI. Lorsque survint [illegible] Après [illegible] émigra et alla rejoindre l'armée de Condé. Finalement, il se retira à Londres, où il mourut. Il a publié des *Mémoires sur la Révolution* (1797).

Marquis de Bouillé.

BOUILLÉ (Louis-Joseph-Amour, marquis DE), général français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1768, mort en 1850. Fils et aide de camp de François Bouillé, il émigra avec lui et combattit dans l'armée des princes. Rentré en France en 1803, il prit du service dans la Grande Armée et se distingua en Espagne aux batailles de Cindad-Réal et d'Almonacid. Sa femme fut dame d'honneur de Marie-Louise. En 1815, Louis XVIII nomma le marquis de Bouillé lieutenant-général en non-activité. Il a publié quelques ouvrages, dont une intéressante *Vie privée et militaire du prince Henri de Prusse* (1809).

BOUILLÉ (François-Marie-Michel, comte DE), pair de France, né en 1779, mort en 1853, parent des précédents. Chargé en 1815 de servir dans l'armée anglaise aux Antilles et au Canada. Sous la Restauration, il devint aide de camp du comte d'Artois, gouverneur de la Martinique (1825-1827). Après 1830, il suivit les Bourbons en exil, et fut chargé de l'éducation du duc de Bordeaux.

BOUILLÉ-LORETZ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 36 kilom. de Bressuire, près de l'Argenton; 1.204 hab.

BOUILLÉ-MÉNARD, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et 11 kilom. de Segré, sur l'Araise, affluent de l'Oudon, 1.103 hab. Mine de fer.

BOUILLEAU [illegible]

BOUILLÉE (*bou-yé*) n. f. Action de faire bouillir, et spécial. de flegmes pour les distiller.

BOUILLER [illegible]

BOUILLERIE (*bouy-ri*) n. f. Distillerie d'eau-de-vie.

BOUILLET (*bouyé*) n. m. Variété de bouleau dont les menues branches servent à faire des balais.

BOUILLET Jean), médecin français, né à Servian en [illegible] dié, et des mémoires qu'il envoya à l'Académie des sciences de Paris, dont il était membre correspondant. Il soutenait que la peste n'était pas contagieuse.

BOUILLET (Marie-Nicolas), professeur et lexicographe français, né à Paris en 1798, mort en 1864. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Bouillet fut successivement professeur dans divers lycées, proviseur du collège Bourbon (1840), et inspecteur de l'Académie de Paris (1851). Il est surtout connu par deux publications: un *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (1842, et [illegible] *arts* (1854). On lui doit, en outre, un *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (1826); une édition des *Œuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque*; des *Œuvres de Baron*, et une traduction des *Ennéades* de Plotin.

BOUILLEUR (*bou-yeur*) n. m. Celui qui se sert de la bouille pour pêcher. ‖ On dit aussi BOULLEUR et BOULLEUR.

BOUILLEUR (*bou-yeur*) n. m. Distillateur d'eau-de-vie.

— *Bouilleur de cru*, Propriétaire qui procède à la distillation du vin, du cidre, du poiré, du marc, etc., provenant de la récolte faite sur ses terres.

— Cylindreses en cuivre rouge ou en fer lamine qui communiquent avec la chaudière et sont disposés au-dessus de la [illegible] de manière à [illegible] les auxiliaires d'un vaisseau destinés à faire évaporer l'eau de la mer et à la transformer en eau distillée pour les besoins du bord.

— Encycl. *Bouilleurs de cru.* Aux termes de la loi du 14 décembre 1875, sont considérés comme bouilleurs de cru les récoltants, propriétaires ou fermiers, qui transforment en alcools les vins, marcs, cidres, prunes et cerises provenant de leur récolte. A ce titre, cette loi les a dispensés de toute déclaration préalable, affranchis de l'*exercice* de la régie, et le produit qu'ils obtiennent ne supporte pas le droit général de consommation sur l'alcool, tant qu'il [illegible] l'apparition en France du premier alambic et qui, atténué ou élargi suivant les époques, s'est notam mment affirmé et maintenu depuis 1816 jusqu'à nos jours, sauf dans les [illegible] et celle du 14 décembre 1875. Pendant [illegible] la, beaucoup d'alcool a pu [illegible] écoulé sans payer de droit. La loi du 29 décembre 1900 a exclu de ce régime, pour les soumettre à celui des bouilleurs de profession: les bouilleurs de cru qui, dans le canton de récolte ou les communes limitrophes, exercent, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'associés, la profession de marchands de boissons; ceux qui font usage d'appareils à marche continue pouvant distiller, par vingt-quatre heures, plus de 200 litres de liquide fermenté; il apporte des restrictions à l'usage d'alambics ordinaires, non ambulants, d'une contenance totale supérieure à 5 hectolitres, auxquels il est toutefois accordé un allocation en franchise de 20 litres d'alcool pour chaque producteur et par an, pour consommation de famille. Les autres bouilleurs de cru conservent le privilège, mais sont tenus de déclarer leurs appareils ou portions d'appareils.

BOUILLI (*ll* mll.) n. m. Viande cuite dans une assez grande quantité d'eau, qui a servi à faire du bouillon: BOUILLI *de bœuf, de mouton.* V. BOUILLON.

BOUILLIE (*ll* mll.) n. f. Farine bouillie dans du lait ou de l'eau, jusqu'à consistance de pâte plus ou moins [illegible] *le lait de la nourrice.*

— Par anal. Pâte ayant la consistance ordinaire de la bouillie: *Beau formant une* BOUILLIE *épaisse.*

— Loc. fam. *Être comme de la bouillie*, Manquer complètement d'énergie ou de courage. ‖ *Faire de la bouillie pour les chats*, Perdre son temps. ‖ *S'en aller en bouillie.* Se dit de la viande qui est trop cuite et n'a plus de fermeté.

— Techn. Pâte de chiffons préparée pour la confection du papier et du carton.

— Vitic. V. partie encycl.

— Encycl. Ethol. La *bouillie* dont on nourrit, à tort, les enfants, surtout à la campagne, se fait avec du lait et de la farine de froment; c'est un mets indigeste. Les panades un peu claires, les soupes au lait, les potages légers, conviennent [illegible] organes

sont encore [illegible] les Indes. Les [illegible] la Mais, sont encore [illegible] les bouilles délicates. Le [illegible] avec [illegible] plus estimée et la plus [illegible] en Europe. Elle porte différents noms : au midi de l'Europe, on l'appelle *poletta*; *milizze* ou *cruchade*, dans les départements français de l'Ouest; enfin, *gaude* dans la Bourgogne et la Franche-Comté.

— Vitic. *Bouillie bordelaise.* Cette bouillie est employée, en viticulture, pour combattre divers cryptogames parasites : mildiou, black-rot, etc. Elle comprend du sulfate de cuivre, de la chaux grasse et de l'eau; la tenueur de ces matières varie suivant la destination de la bouillie, mais le mélange se fait toujours de la même façon. On fait dissoudre séparément le sulfate de cuivre dans une certaine quantité d'eau et, [illegible] la chaux grasse avec quelques litres d'eau; lorsque celle-ci est à l'état pulvérulent, on la verse dans la solution cuivreuse, en remuant vivement, de façon à former une bouillie bien homogène. Comme il se produit un dépôt, il faut avoir soin de remuer le mélange, chaque fois qu'on veut y puiser. On ne [illegible] servir que de récipients en bois, les métaux étant attaqués [illegible]

— [illegible] La [illegible] une valeur presque égale à celle de la bouillie bordelaise, et elle est plus économique : le carbonate de soude y remplace la chaux. On fait dissoudre séparément le sulfate de cuivre et le carbonate de soude, et on fait ensuite le mélange en y ajoutant l'eau nécessaire. La bouillie bourguignonne ne doit jamais être préparée à l'avance.

BOUILLIER (Francisque), philosophe français, né à Lyon, le 1er mai 1811, mort à Simandres (Isère) en 1899. Il a été professeur de philosophie et doyen de la faculté de Lyon, recteur à Clermont (1864), inspecteur général (1865), directeur de l'École normale (1870) et sénateur (1876), enfin membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre des articles dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, etc., des mémoires, des traductions, on lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire et critique de la révolution cartésienne* (1842); *Théorie de la raison impersonnelle* (1843); *Histoire de la philosophie cartésienne* (1854); *Du principe vital et de l'âme pensante* (1862); *Du phénoménisme humain* (1868); *De la conscience en psychologie et en ontologie* (1872); *Morale et progrès* (1875); *l'Institut et les Académies de province* (1879); *Études familières de psychologie et de morale* (1886); *Quelques Bouillier, familières de psychologie et de morale* (1887); *Questions de morale pratique* (1889); *Souvenirs d'un vieil universitaire* (1897).

BOUILLIR (ll mil. — du lat. *bullire* : *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais, nous bouillîmes. Je bouillis, nous bouillîmes. Je bouillirai, nous bouillirons. Bous. Bouillons. Bouillez. Que je bouille, que nous bouillions. Que je bouillisse, que nous bouillissions. Bouillant. Bouilli*, v. n. S'agiter en bouillons, en petites bulles, par l'effet de la chaleur, en parlant des liquides ou de toute autre matière liquéfiée. [illegible]

— Fig. Cuire dans un liquide qui bout : *La marmite* BOUT. — Contenir un liquide qui bout : *La marmite* BOUT.

— Par exagér. Être brûlant, être très chaud : *J'ai la fièvre, la tête me* BOUT.

— Fig. Être animé, emporté, tourmenté : BOUILLIR *de colère, d'impatience.*

— Loc. fam. *Faire bouillir le sang, Faire bouillir la cervelle, Faire bouillir,* Impatienter, irriter. *Faire bouillir le pot au la marmite,* Contribuer à faire vivre. *Bouillir du lait à quelqu'un,* Faire quelque chose qui lui soit agréable, qui soit de son goût, comme une tasse de lait chaud. (Vieux.)

— Fig. Il n'est non en s'être en [illegible] Il n'est [illegible] à rien, comme une viande qui ne peut être accommodée d'aucune manière. ‖ **Si la mer bouillait, il y aurait bien des poissons de cuits,** Il ne faut pas chercher à prévoir tous les accidents possibles et les malheurs qu'ils entraînerait avec eux.

— v. a. Mettre en ébullition : BOUILLIR *du lait.* ‖ Plonger, laisser plongé dans l'eau bouillante : *Faire monnayer qu'on* BOUILLIR. (V. Hugo.)

Bouilli, ie (*bou* — [illegible] ll.) part. pass. du v. BOUILLIR.

— *Tabac bouilli.* Se dit, dans les manufactures de tabac, de tout tabac fermenté en noir. ‖ *Cuir bouilli,* Cuir de vache durci par le bouillage.

— Fam. *Visage de cuir bouilli,* Visage à peau basanée, rude et sèche comme du cuir.

BOUILLAGE (ll mil.) n. m. Première opération subie par les pâtes à papier, dans l'opération du blanchiment.

BOUILLITOIRE (ll mil. — [illegible]) n. f. Bouillage, dans un liquide spécial, des linges de nouvelle pour les [illegible]. Procédé d'argenture au pouce.

BOUILLON (*bou-yon*) n. m. Sorte de poêlon de cuivre dans lequel on opère le bouillitoire.

BOUILLOIRE (*bou-yoir*) n. f. Mobil. Vase de métal pansu, ayant un large col à bec, fermé par un couvercle à charnière, et muni d'une anse généralement cissée, qui sert à faire bouillir les liquides, principalement l'eau nécessaire aux usages du ménage.

— Bijout. Capsule, généralement en platine, dans laquelle on décoche les pièces destinées à la confection d'un [illegible]

BOUILLON [illegible] qui se [illegible] Lent en [illegible] et qui vient éclater à la surface : *L'air enfermé sous les vagues y produit une multitude de* BOUILLONS.

— Par ext. Flot de liquide bouillonnant : *Sang qui sort à gros* BOUILLONS. *Ruisseau qui tombe à gros* BOUILLONS *pleins d'écume.* (Fén.)

— Agitation qui se produit à la surface d'un liquide qui entre en ébullition : *Lait qui monte en* BOUILLONS.

— Fig. Accès, effervescence d'une passion quelconque : *Les* BOUILLONS *de la colère, du patriotisme.* (Mirab.)

— Anc. cout. *Quart bouillon,* Sel que l'on obtenait, en Normandie, en faisant bouillir, dans l'eau, des sables du rivage, et dont un quart était prélevé pour les greniers du roi. ‖ *Pays de quart bouillon.* Dans le langage de l'administration, Contrée de la basse Normandie où l'on se livrait à cette industrie.

— Art culin. Mouillé liquide, qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau de la viande ou des légumes, ou les deux à la fois : BOUILLON *gras.* [illegible] BOUILLON *de poulet.* BOUILLON *aux herbes.* ‖ Certaine quantité du même aliment, que l'on prend ordinairement en une fois : *Prendre, Demander un* BOUILLON. ‖ *Bouillon coupé,* Bouillon affaibli par l'addition d'un autre liquide.

— Fam. Grande pluie, grande quantité d'eau : *Le temps se couvre, il y aura du* BOUILLON. ‖ *Bouillon qui change.* Pluie qui menace. ‖ Echec, mauvaise affaire : *Boire un bouillon,* Essuyer un revers quelconque. (V. la rubrique Libr.) ‖ *Bouillon d'onze heures,* Breuvage empoisonné. ‖ *Bouillon pointu,* Lavement.

— Art vétér. Excroissance charnue qui se forme soit à la fourchette ou à la pince, soit dans une plaie.

— Chir. Petite excroissance en forme de bouton, au milieu d'un ulcère.

— Cout. Plis bouffants d'une étoffe : *Jupe à* BOUILLONS.

— Hortic. Engrais liquide qui sert à arroser les plantes dont on veut activer la végétation, et qui se compose de crottin de mouton infusé dans une petite quantité d'eau.

— Hydraul. *Bouillon d'eau,* Jet d'eau peu élevé et abondant.

— Libr. Exemplaires invendus, soit d'un livre ou d'une brochure, soit d'un journal.

— Méd. *Bouillon médicinaux,* Bouillons préparés d'une façon particulière et administrés comme remèdes.

— Mod. [illegible] Restaurant ou, à l'origine peut-être, un [illegible] qui [illegible] la bouillon [illegible] pour [illegible] peu à tous les restaurants.

— Pêch. Banc de harengs, parce qu'on le désigne aux bouillons qui le produisent.

— Techn. Bulle de gaz, emprisonnée dans une masse de verre ou d'un métal fondu. ‖ Petite éminence située entre la pâte et la glacure d'une pièce de porcelaine ou de faïence. ‖ Fil d'or ou d'argent coupé en petits morceaux, et employé à l'orfèvrerie. ‖ Cordonnet plat et luisant, à l'usage des passementiers. ‖ Dégraissage des laines avant la teinture. ‖ Bain de mordant pour les opérations de garançage. ‖ *Donner un bouillon,* Passer, par exemple, l'étoffe à l'état de tissu mordancé. ‖ Dans les salines, Evaporation de l'eau salée sous l'action du feu. ‖ *Sel de bouillon,* Le sel obtenu par ce procédé.

— Encycl. Physiol. et hyg. Le *bouillon* est une décoction de viande ou de chair musculaire et de légumes, qui renferme les parties solubles de ces substances et particulièrement des sels minéraux, des matières extractives, de la gélatine et de la créatine. Les os augmentent la quantité de gélatine et de potasse. Voici la composition centésimale (densité, 1.005) d'un bouillon dégraissé : eau, 98.57; matières extractives organiques, 19.7; acide phosphorique, potasse, soude, magnésie, chaux et oxyde de fer, 3.3. La valeur nutritive du bouillon est donc à peu près nulle, puisqu'il ne contient que 1 p. 100 de matières azotées. Cependant il est notoirement stimulant, et de grands services dans les cas de fatigue, de surmenage et d'épuisement. Il agit, en effet, par son odeur agréable, due à l'osmozome de la viande et aux arômes des légumes et des condiments qu'il contient, et excite ainsi puissamment les sécrétions salivaires et gastriques. Il paraît jouir en outre de la propriété, grâce à l'absorption immédiate des matières extractives qui servent dans sa composition, de favoriser la production de la pepsine. Par suite des sensations olfactives et gustatives qu'il produit, des excitations de la première partie du tube digestif que son ingestion entraîne, il donne en quelque sorte, pour le système nerveux, l'illusion complète d'un bon repas; d'où le sentiment de réconfort qu'il amène presque instantanément, malgré ses faibles qualités nutritives.

Préparation : Bœuf (culotte, gîte à la noix, tranche), 1 kilogramme de viande désossée, ou 5 kilogrammes de viande brute; Eau, 4 litres; Légumes (carottes, navets, poireaux et céleri), au moins 1/10 du poids de la viande; Condiments (poivre, clou de girofle, ail, thym) et sel, de 20 à 30 grammes. Mettre la viande à l'eau froide, opérer le premier écumage (qui enlève les albumines coagulées et l'excès de cellulose des chairs), ajouter les légumes. Cuisson pendant cinq à sept heures à feu doux (ébullition lente et continue). Une heure avant de servir : boule à pot-au-feu, ou, mieux, sucre caramélisé, pour colorer.

— *Bouillon blanc,* Bouillon sans sang qu'on prépare dans une marmite autoclave. (On place des couches alternatives de viande maigre en tranches et de légumes. On fait chauffer au bain-marie pendant six à sept heures, et on passe avec expression.

— *Thé de bœuf.* Dans une marmite autoclave on place de petits cubes de viande soigneusement dégraissée, on ajoute du bouillon, et condiments divers; on chauffe au bain-marie à 60° C. pendant deux heures, puis on passe avec expression.

— *Bouillon de culture,* Bouillon de bœuf, de veau, de poulet, etc., préparé comme milieu de culture bactériologique.

BOUILLON (*Bullio*), ville de Belgique (prov. de Luxembourg), arr. administr. et judic. de Neufchâteau, sur la Semoy, à 15 kilom. de Sedan; 2.405 hab. Tanneries, fabriques de tôle, de draps, fours à chaux. Comm. de bois, céréales, chaux. Bouillon s'allonge dans une gorge pittoresque de l'Ardenne, dominée par le château dressé sur le plateau schisteux. Au XIe siècle, chef-lieu d'une seigneurie, démembrement du comté de Bouillon.

— *Histoire.* Godefroy, fils d'Eustache de Boulogne et duc de Lorraine, vendit le duché de Bouillon aux évêques de Liége pour pouvoir partir à la croisade. En 1141, Bouillon passe aux comtes de La Marck. Henri II le prit, le restitua (1559) aux évêques de Liége. Un mariage, en 1594, transmet le duché aux La Tour d'Auvergne. Vendu en 1641 à Louis, par Louis XIV, rendu à Turenne en 1678, réuni à la France en 1795, adjoint au Luxembourg en 1815. Bouillon fut cédé en 1839 au roi des Belges.

BOUILLON (Robert IV de LA MARCK, duc DE), maréchal de France, né vers 1520, mort en 1556. Descendant du fameux de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, il se fit d'abord connaître sous le nom de « seigneur de Fleurangues » et reçut le surnom de **Jeune Aventureux.** Il épousa (1538) Françoise de Brézé, comtesse de Maulévrier, fille aîne de Louis de Brézé et de Diane de Poitiers. Après la prise de Metz en 1552, il obtint du roi des troupes pour reprendre le duché de Bouillon, dont Charles-Quint s'était emparé. Son expédition réussit. Robert fut le pouvoir [illegible] reconnu comme duc en France. Mais dès 1553, la fortune l'abandonna. Fait prisonnier au siège de Hesdin, il fut jeté dans un cachot, traité avec la dernière rigueur, et, en 1556 seulement, on consentit à lui rendre la liberté, moyennant une rançon de 100.000 écus. Il revint en France, où il mourut presque aussitôt, dit Brantôme, d'un poison violent qu'on lui avait fait prendre.

BOUILLON (Henri de LA TOUR D'AUVERGNE, duc DE), maréchal de France, né en 1555, mort en 1623. Il fut d'abord connu sous le nom de **vicomte de Turenne.** Il embrassa le calvinisme, et se déclara pour Henri de Navarre, en 1576. Homme de guerre et diplomate, il se bat, négocie, prend part aux conférences des protestants, défend Montauban, défait le duc de Mercœur, se conduit brillamment à Coutras, est nommé lieutenant général de la Guyenne (1589), lors de l'avènement de Henri IV, il reçoit de celui-ci le titre de premier gentilhomme de la chambre. Jusqu'alors ardent calviniste, il est le premier à engager le roi à abjurer. En 1591, il épouse Charlotte de La Marck, qui lui apporte en dot le titre et le duché de Bouillon, s'empare de Stenay, et reçoit, peu de temps après, le bâton de maréchal (1592).

Duc de Bouillon II de la Tour d'Auvergne

Après l'assassinat de Henri IV, Henri de Bouillon fit partie du conseil de régence, devint un des principaux chefs du parti calviniste, contribua à l'élévation du maréchal d'Ancre et à la disgrâce de Sully. Il fut mis, en 1615, à la tête de l'armée des princes révoltés, et fut déclaré rebelle et crimenel de lèse-majesté; mais la paix ne tarda pas à être faite. Il revint alors à la cour. Lorsque l'assemblée de La Rochelle décida une prise d'armes générale, en 1621, il fut nommé pour généralissime le duc de Bouillon, qui refusa. Sa première femme, Charlotte de La Marck, étant morte (1594) sans postérité, il épousa (1595) Isabelle de Nassau, fille aînée de Guillaume d'Orange, de qui il eut deux fils : celui-ci prit après lui le titre de « duc de Bouillon » et l'autre qui fut le grand Turenne. Henri de Bouillon a laissé des *Mémoires*, dont la première partie a été publiée à Paris (1666).

BOUILLON (Frédéric-Maurice de LA TOUR D'AUVERGNE, duc DE), né à Sedan en 1605, mort à Pontoise en 1652, était fils aîné du précédent. Il fit ses premières armes en Hollande, sous les ordres de son oncle, le prince d'Orange. En 1635, il entra au service de la France, avec le grade de « maréchal de camp ». En 1641, de concert avec le comte de Soissons, il résolut de faire tomber Richelieu du pouvoir, se joignit aux Espagnols et combattit les Français, qu'il vainquit à la bataille de la Marfée; mais, après cette victoire, il se vit abandonné par les Espagnols, se retira à Sedan et fit la paix avec le roi. Devenu lieutenant général en 1642, il prit le commandement de l'armée française en Italie. Compromis dans le complot de Cinq-Mars, il fut arrêté, emprisonné à Lyon, et peut-être eût-il subi le dernier supplice, si sa famille comprenant l'étendue du péril, n'était accourue à Sedan et n'avait déclaré qu'elle livrerait cette ville aux Espagnols si son mari n'était rendu à la liberté. Cette menace eut le résultat attendu. Richelieu fit sortir de prison son ennemi, qui, en 1644, quitta la France, passa en Italie, abjura le protestantisme et reçut le commandement des troupes du pape. Revenu en France, il se lança dans la Fronde avec son frère Turenne. Ce fut lui qui changea la principauté de Sedan contre les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry que lui donna le roi. On a de lui des *Mémoires*, qui ont été publiés avec ceux d'Agrippa d'Aubigné (1731).

Duc de Bouillon Frédéric-Maurice

BOUILLON (Emmanuel-Théodose DE LA TOUR D'AUVERGNE, cardinal DE), né à Turenne en 1643, mort à Rome en 1715, était le frère du précédent et neveu de Turenne. Il fut célèbre par ses luttes contre Louis XIV, auquel il essaya de tenir tête, et par l'indépendance qu'il montra dans l'affaire de Fénelon que, contrairement aux instructions de la cour de France, il s'efforça de faire acquitter en cour de Rome. Ce fut le cardinal de Bouillon qui fit composer par Baluze l'*Histoire générale de la maison d'Auvergne* (1708).

BOUILLON (DE), poète français du XVIIe siècle. Il fut secrétaire du cabinet et des finances de Gaston d'Orléans. On a publié après sa mort ses *Œuvres*, contenant : l'*Histoire de Joconde*, le *Mari commode*, etc. [illegible] Boileau a écrit de lui, à propos de son *Histoire de Joconde* : « Bouillon est un auteur en et toutes ses expressions sont rudes et forcées; il ne dit jamais rien qui ne puisse être mieux dit, et, bien qu'il bronche à chaque ligne, son ouvrage est moins à blâmer pour les fautes qu'il y sont que pour l'esprit et le génie qui n'y sont pas. »

BOUILLON (Godefroy DE). V. GODEFROY.

BOUILLON (Marie-Anne MANCINI). V. MANCINI.

BOUILLON-BLANC (*bou-yon-blan*) n. m. Nom vulgaire d'une plante du genre molène, famille des verbascées, dont

Bouillon-blanc : *a*, coupe de [illegible] ; *b* étamine ; *c* fruit

les fleurs sont employées en infusions dans les affections [illegible]

BOUILLONNANT, ANTE *bou-yo-nan* adj. Qui bouillonne. *Du vin* BOUILLONNANT. *Du sang* BOUILLONNANT.

Fig. Qui scintille, qui est en effervescence : *Bien était au dès jouera le plus* BOUILLONNANT *de jeunesse.* (Lamart)

BOUILLONNEMENT *bou-yon-man* n. m. Agitation, effervescence d'un liquide qui bouillonne : BOUILLONNEMENT *de l'eau.*

— Fig. Agitation, effervescence des passions : *Le cœur d'Artas n'avait que le* BOUILLONNEMENT *et la violence de jeunesse.* (Lamart)

BOUILLONNER *bou-yon-na* v. n. Produire des bouillons, se former en bouillons, en parlant des liquides : *Pour faire pas bouillonner* BOUILLONNER, *ne exagérez à bouillon.* (Pythagore)

Fig. Scintiller, fermenter, être en effervescence : *Cœur, esprit qui ne* BOUILLONNE *pas.* Avoir de l'emportement, de l'animation, de la vivacité : *Le style de Lamartine ne* BOUILLONNE *pas.* (Dubois)

— v. a. Faire des bouillons : *Il* BOUILLONNE *une robe.*

Bouilloné, de part pass. du v. Bouillonner.

— Garni de bouillons : *Une étoffe* BOUILLONNÉE.

— *Éponge bouilloné,* Zooph. Éponge à cupules [illegible] lacées, irrégulières, contournées.

BOUILLOT (*bou-yo*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*anthemis cotula.*

BOUILLOTTE (*bou-yot*) n. f. Comm. Nom donné par les fleuristes aux pétales repliés et teints en carthame, qui, dans les fleurs artificielles, et en particulier dans les roses, se placent au milieu des étamines.

— Techn. Récipient de métal, dans lequel on met de l'eau bouillante pour chauffer les pieds, les voitures, les

Bouillotte.

wagons, les lits, etc. ‖ Sorte de vase de métal couvert pour faire bouillir de l'eau. On dit aussi BOUILLOIRE.

— Jeu. Jeu de cartes d'origine française et datant du Directoire.

— ENCYCL. Jeu. La *bouillotte* n'est qu'un jeu de brelan transformé. On la joue ordinairement à quatre, avec un jeu de piquet dont on enlève les *sept.* La mise de chaque joueur est de cinq jetons. Le joueur qui a le roi donne le premier, bien que l'as soit la carte la plus forte. Avant de donner, chaque joueur met un jeton au jeu ; celui qui fait met le dernier. Le premier en cartes peut *se carrer* en mettant un jeu autant de jetons qu'il y en a déjà, plus un ; le second peut *accarrer* le premier en doublant l'enjeu, plus un jeton. Si tout le monde passe, la *carre* et le *jeu* appartiennent à celui qui s'est carré.

Le donneur distribue trois cartes, une par une ; retourne la treizième et place le talon à sa droite. Le premier pouvoir, qui n'est pas carré, annonce, si son jeu lui paraît convenable, qu'il *voit* le jeu avec le nombre de jetons posés, ou avec telle autre quantité plus considérable ; si son jeu n'est pas suffisant, il passe. Les autres joueurs répondent soit en tenant le jeu, soit en relançant celui qui a ouvert le jeu, c'est-à-dire en offrant de jouer un coup plus fort. Si plusieurs joueurs tiennent, ceux qui passent abattent leurs jeux à découvert, et les tenants ont le droit d'y prendre les cartes leur convenant. Le joueur ayant le plus de cartes de la même couleur gagne le coup, ou celui qui a les plus fortes en point ; s'il y a égalité, le premier en cartes gagne. Si tous les joueurs passent, chacun remet un jeton et on recommence, à moins que l'un des joueurs ne se soit carré, auquel cas le jeu lui appartiendrait.

Un joueur ne peut jouer que ce qu'il a devant lui, c'est-à-dire *faire son va-tout.* Des qu'il a perdu ses jetons, il quitte le jeu et cède la place à un autre, à moins que personne ne se présente ; dans ce cas, il peut faire une nouvelle mise.

Les honneurs de ce jeu sont : le *brelan* ou trois cartes semblables, qui l'emporte sur les autres jeux ; le *brelan carré* ou trois cartes semblables et la quatrième également semblable, provenant de la retourne. Il a la priorité sur le brelan simple, qui reçoit deux jetons de chaque adversaire, tandis que le brelan carré en reçoit quatre.

BOUILLOTTER (*ll* mil.) v. n. Bouillir tout doucement, à petits bouillons.

BOUILLY, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 12 kil. de Troyes, au pied des collines de la forêt d'Othe ; 645 hab. Vins estimés ; église du XVIe siècle. — Le canton a 29 comm. et 6.591 hab. Il existe plusieurs autres communes du nom de **Bouilly.**)

BOUILLY (Jean-Nicolas), littérateur et auteur dramatique français, né près de Tours en 1763, mort à Paris en 1842. Reçu avocat au parlement de Paris, Bouilly se lia avec Mirabeau et Barnave, adopta les principes de la Révolution et, en 1791, remplit à Tours les fonctions d'administrateur du département d'Indre-et-Loire, de juge au tribunal civil et d'accusateur public. Après la chute de Robespierre, il fut rappelé à Paris, fit partie de la commission de l'instruction publique et contribua beaucoup à l'organisation des écoles primaires. Ayant donné sa démission en 1799, il se consacra exclusivement au théâtre où il avait déjà donné *Pierre le Grand,* comédie lyrique, musique de Grétry (1796) ; en 1791, *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments,* comédie lyrique, 1797, pour musique de *Le Henri,* opéra-comique, musique de Méhul (1797), et un grand nombre de comédies ou d'opéras-comiques, parmi lesquels nous citerons : *L'Abbé de l'Epée,* comédie historique (1799) ; *les Deux Journées,* comédie lyrique, musique de Cherubini (1800) ; *Fanchon la vielleuse,* comédie lyrique (1803) ; *le Désastre de Lisbonne,* drame lyrique (1807) ; *Marengo,* opéra-comique, musique de Nicolo (1808) ; *Françoise de Foix,* opéra-comique, avec Duport, musique de Berton (1809) ; *la Vieillesse de Piron,* comédie (1810) ; *la Belle au bois dormant,* féerie-vaudeville (1811) ; *Valentine de Milan,* drame lyrique, musique de Méhul (1822) ; *les Deux Nuits,* opéra-comique, avec Scribe, musique de Boieldieu (1829). — Parmi ses autres ouvrages, écrits dans le genre de Berquin, nous mentionnerons : *Causeries d'un vieillard* (1857), *Contes à ma fille* (1861), *Conseils aux mères* (1811), *les Jeunes Femmes* (1812), *les Mères rivales,* *Contes offerts aux jeunes gens* (1824-1825), *le Jeune du vieux conteur* (1835).

BOUIN (mot provenant de bouin, se tordre, plusieurs cheveux de suite que l'ouvrier [illegible] pour la teinture, ou qu'il s'apprête à y plonger.

BOUIN, petite île française de l'Atlantique (dép. de la Vendée), au fond de la baie de Bourgneuf, salines, carrières. — Au centre se trouve le village de Bouin.

BOUIN, comm. et port de mer, Vendée, arr. et à [illegible] Sables d'Olonne, dans l'île du même nom. — Pop. [illegible]

BOUINAN, comm. d'Algérie, arrond. [illegible] gor, dans la plaine de la Mitidja ; 3.494 hab. Céréales, tabac, orangeries, vignes.

BOUINE (corruption patoise de *bonine*) n. f. Nom donné, dans certaines campagnes de France, au taon des chevaux et des bœufs. ‖ On l'appelle aussi MOUCHE BOUINE.

BOUINSK, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Saratovsk, sur la Karla ; 5.400 hab. — Pop. du district [illegible]

BOUIRA, comm. d'Algérie, arrond. et à 113 kilom. d'Alger, au pied du Djurdjura ; 2.000 hab. Chef-lieu d'Algérie [illegible] Céréales, vignes, commerce de grains.

BOUIS (*bou-i* — du lat. *buxus,* même sens) n. m. Bot. Ancienne forme du mot BUIS, encore usité en Provence. ‖ Nom vulgaire, aux Antilles, de chrysophylles. ‖ On désigne aussi sous ce nom le baobab commun.

— Chapeau Pour donner aux vieux chapeaux pour leur rendre l'apparence du neuf.

— Techn. Instrument de cordonnier qui sert à obtenir la cambrure des semelles et à lisser les talons des chaussures. ‖ Instrument de tailleur pour opérer l'abaissement des coutures. ‖ Syn. de BOUISSOIR et de BUISSOIR.

BOUIS (Jules), chimiste, né à Perpignan en 1822, mort à Paris en 1886. Il fut professeur de chimie à l'Ecole centrale de toxicologie, à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. En 1878, il fut élu membre de l'Académie de médecine. On lui doit un *Cours de chimie analytique* (1871) et un *Traité élémentaire de chimie légale* (1873).

BOUISSE n. f. Techn. V. BOUIS.

BOUISSON (Etienne-Frédéric), médecin français, né à Mauguio (Hérault) en 1815, mort à Grammont en 1884. Professeur de physiologie à la Faculté de Montpellier, en 1848, et, en 1840, de clinique chirurgicale à la faculté de Montpellier, il fut député de l'Hérault en 1871, fonda l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier, dont il fut président à vie, et fut un des réformateurs de l'enseignement médical et le service de santé militaire. Sa veuve a fait don de sommes considérables à l'université de cette ville.

BOUJARON n. m. Petite mesure de 6 centilitres, représentant la ration quotidienne de taña distribuée aux marins. ‖ Contenu de cette mesure : *Boire un* BOUJARON.

— Vêtement de fatigue, léger, dont on se sert à bord dans les machines. ‖ Nom d'un vieux costume porté dans l'Inde par les marins.

BOUJON n. m. Sorte de poinçon autrefois employé pour marquer les draps. ‖ Marque faite à l'aide de cet outil. ‖ S'est dit autrefois pour Jurande.

Boujon.

— Armur. Flèche dont le fer donnait une section triangulaire ou carrée. (Cette désignation s'appliquait le plus souvent aux carreaux d'arbalètes aussi ferrés.)

BOUJONNER (*jo nè*) v. n. Marquer des draps avec le boujon. (Vieux.)

BOUJONNEUR (*jo-neur*) n. m. Autref. Inspecteur de la draperie, vérificateur des boujons. ‖ Juré du corps des drapiers. ‖ On disait aussi BOUGONNEUR. (Vieux.)

BOUKANÉFIS, comm. d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et à 15 kilom. de Sidi-bel-Abbès ; 1.244 hab. Ch. de f. d'Oran à Bedeau.

BOUKHARA ou **BOKHARA,** ville de l'Asie centrale russe, capitale du *khanat de Boukharie.*

— ENCYCL. *Boukhara* est située sur le bras principal du Zerafchan (dont les eaux vont se perdre à peu de distance de la ville, dans les sables du désert de la plaine du Turkestan, et est un entrepôt entre la Russie, la Chine, la Perse et l'Inde. Industrie de la soie, du coton, des cuirs, de la coutellerie, des armes ; marché du coton. Au moyen âge, elle florit sous la dynastie des Samanides (874-998) ; dans sa banlieue naquit, en 980, Avicenne, célèbre philosophe et médecin arabe. Mise à sac par Gengis-Khan, elle resta pendant de ses ruines et appartenait aux Ouzbegs, puis à la Perse. Depuis les traités de 1868 et 1873, elle est vassale de la Russie. Elle est la résidence de l'émir et d'un agent diplomatique russe.

BOUKHARE, peuple d'Asie, dont le pays est limité au N. par l'Ouzbekistan et le Kokand-Daria, au S. par l'Afghanistan, à l'E. par le Turkestan, à l'O. par le désert de KIZIL-KOUM. — *Les* BOUKHARES.

— ENCYCL. *Les Boukhares,* conquis par Gengis-Khan, avaient conservé une certaine indépendance ; ils choisissaient leurs chefs ou *khans,* qui relevaient cependant de l'empereur de Chine. Aujourd'hui, la Boukharie a une autonomie nominale sous un émir qui est *persona grata* à Saint-Pétersbourg. En réalité, la Boukharie est sous le protectorat de la Russie. Les Boukhares sont musulmans et, par suite, polygames. Ils comptent parmi eux beaucoup de *moullah* (ou lettrés), gens fanatiques et ennemis du progrès. La petite culture, le commerce de détail et l'industrie de la soie constituent les occupations du peuple.

BOUKHARI (Mohammed-ben-Ismaïl), [illegible] nom provient de ce fait que Mouley-Ismaïl leur donna comme patron spirituel le célèbre traditionniste Boukhari. Ces soldats turbulents prirent bientôt des allures telles [illegible]

BOUKHARIE, khanat de l'Asie centrale, sous la vassalité de la Russie. Ses frontières, qui ont subi depuis un demi-siècle de nombreuses variations, sont aujourd'hui délimitées : au N., par le Turkestan russe, prov. de Sir-Daria, de Samarkand et de Ferghana, à l'E. par le Pamir russe, au S. par le Turkestan afghan (Badakchan, pays de Balkh) et la Transcaspie russe, à l'O. par le khanat de Khiwa, vassal de la Russie. Dans ces limites, la Boukharie mesure approximativement 205.000 kilom. carr. peuples d'environ 1.800.000 hab., groupés dans les oasis. La population de la Boukharie est des plus mêlées ; elle comprend des Sartes, des Ouzbegs, des Tadjiks, des Kirghiz, des Hindous, des Afghans, des Juifs, des Tatares, des Turcomans, des Persans, etc.

Le bassin supérieur de l'Amou-Daria, celui du Zerafchan, dont les eaux se perdent à peu de distance de l'Amou, les steppes désertiques qui prolongent au S.-E. le désert du Kizil-Koum, les pentes des montagnes sauvages de l'Hisar et de l'Alai forment le sol de la Boukharie. Le climat y est extrême : très chaud l'été, assez froid l'hiver pour que les eaux courantes soient prises par les glaces ; surtout très sec. Les oasis donnent coton, blé, chanvre, tabac, [illegible] des [illegible] caravanes de Chine, d'Afghanistan, de Perse, grâce au chemin de fer transcaspien, qui traverse le khanat sur une longueur de 300 kilom. et qui l'unit à la mer Caspienne et au Ferghana, est très important. L'exportation porte surtout sur le coton et la soie grège.

Ancienne *Sogdiane* de l'ancien perse, la Boukharie appartint, après Alexandre, aux rois grecs de Bactriane, puis aux Turcs. Au XIe siècle, elle fut le siège de l'empire des Samanides. Elle était sur le chemin des invasions ; elle fut conquise, vers 1220, par Gengis-Khan ; vers 1370, par Tamerlan ; vers 1498, par les Ouzbegs, dont les descendants y régnent encore. Dès 1854, les Russes firent une tentative vers la Boukharie ; ils en en enlevèrent Samarkand et le Zerafchan ; en 1873, ils placèrent le khanat tout entier sous leur suzeraineté et installèrent près de l'émir un agent diplomatique [illegible] *Dames,* 1887, [illegible] Kornilof, 1888, [illegible]

BOUKINKAN (*le Boukinkan*) [illegible] la mort en France sous Louis XIII par le [illegible] kingham. (Vieux.) ‖ On l'appela aussi TAPABOR.

BOULADAN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]), au pied de l'Ak-Dagh ; 9.700 hab. Fabrication de [illegible]

BOULAGE n. m. Techn. Linge que [illegible] mettre à bouillir dans une même chaudière [illegible] fois. ‖ Dans les sucreries, Formation du sirop par la cuisson des clairages râpées. ‖ Action de gaufrer à la boule les pétales et les corolles d'une fleur artificielle ; résultat de cette action.

— Econ. rur. Opération consistant à garnir de boules l'extrémité des cornes des bœufs, pour les rendre moins dangereux. (On dit aussi BOULETAGE.)

BOULAIE (*lè*) n. f. Lieu planté de bouleaux.

BOULAIE (*lè* — rad. *boule*) n. f. Masse courte, lourde, en forme de boule, et que portaient autrefois les [illegible] gents de police.

— ENCYCL. La *boulaie* civile était l'ancienne masse des appariteurs qui a subsisté en changeant de forme. Les boulaies de guerre semblent avoir eu des dimensions plus fortes ; c'étaient des massues oblongues, de la [illegible] *gouterni,* armes [illegible] Les boulaies en cuir des sergents de la police parisienne furent célèbres au XIVe siècle, parce que Charles VI, lors de l'entrée de la reine Isabeau de Bavière, sa femme, se mêlant incognito à la foule pour se divertir, reçut force coups de boulaie.

Boulaie (XIVe s.)

BOULAINVILLIERS (Henri DE), comte de SAINT-SAIRE, historien, né à Saint-Saire (Seine-Inférieure) en 1658, mort à Paris en 1722. Il suivit quelque temps la carrière des armes, et l'abandonna bientôt pour s'occuper du rétablissement des archives de la famille, de l'examen des titres de ses ancêtres, il fut entraîné à étudier l'histoire de son pays, et dirigea surtout ses recherches vers la nature des institutions politiques du moyen âge et l'origine de la noblesse. Son œuvre a des mérites réels qui la rendent utile à consulter encore aujourd'hui, malgré sa théorie bizarre qui ne voit dans l'ancienne aristocratie féodale que la descendance des conquérants francs.

Boulainvilliers n'a publié lui-même aucun de ses ouvrages ; les plus importants, sous le rapport de ses théories historiques, sont : *Histoire de l'ancien gouvernement de France, avec quatorze lettres historiques sur les parlements et les états généraux* (1727) ; *État de la France* (1727).

BOULAMA ou **BOLAMA,** petite île portugaise de la côte occidentale d'Afrique (archipel des Bissagos), près de l'embouchure du Rio-Grande. Cette île, où André Brué tenta de fonder un comptoir français, que les Anglais essayèrent d'occuper en 1792, fut dès le XVIIe siècle réclamée par le Portugal, auquel un jugement arbitral des Etats-Unis l'attribua en 1870. Elle a pour capitale *Boulama* ou *Bolama* (3.700 hab.), qui est aussi la capitale de la Guinée portugaise.

BOULANDCHEHR, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest), sur le Kali-Nadi, affluent du Gange ; 17.500 hab. Pop. du [illegible]

BOULANGAN. Bourg, principauté de l'Insulinde. Bornéo sud-oriental, vassale de la Hollande. Elle occupe le bassin du fleuve *Bulungan* qui rend une population de 53.000 h. Capitale : *Bulungan ou Pesiss.*

BOULANGE n. f. Techn. Métier ou commerce de boulanger. || Action de faire du pain. || *Bois de boulange*, Bois pour chauffer le four. || Ce que l'on petrit : *L'échauffement de la* BOULANGE (de la farine).

— Pelit. Syn. populi. de BOULANGISME.

BOULANGEABLE adj. Qualité de farine pouvant être pétrie et bonne pour la fabrication du pain.

BOULANGER *(je* ... prend un e muet devant l'e et l'a : *Je boulangeai ; Nous boulangeons*) v. n. Pétrir du pain.

— v. a. Pétrir et faire cuire : BOULANGER *la farine.*

BOULANGER *(je* ... **ÈRE** ... *boulanger*) n. Celui ou celle qui fabrique ou vend du pain : *Le commerce du* BOULANGER. *Une boulangère.*

— n. m. Argot. *Le Boulanger*, Le diable, parce qu'il fait cuire les damnés.

— n. f. Sœur converse qui fait le pain, dans une communauté de femmes.

— Encycl. V. BOULANGERIE.

Boulangère a des écus (La), chanson de l'épicier-poète Gallet, qui est devenue populaire, et dont les enfants chantent en ronde le premier couplet que nous donnons ci-dessous. Il est à peu près certain que Gallet a écrit cette chanson sur un air connu de son temps, car cet air se trouve déjà dans le recueil de *Rondes et Chansons à danser* publié en 1724. D'autre part, il est à peu près aussi certain que cet air ancien ne doit pas son vitalité à sa popularité, car il est incorrect au point de vue de la tonalité, commençant en *ut* et finissant en *sol* : c'est même ce qui rend l'harmonisation difficile.

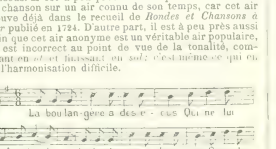

BOULANGER (Nicolas-Antoine), écrivain du XVIIIe siècle, né à Paris en 1722, mort en 1759. Il fut ingénieur des ponts et chaussées, et apprit les langues orientales. Frappé des grands cataclysmes de la nature, il fit de la tradition du déluge universel, il vit, dans les terreurs que ces fléaux avaient produites parmi les hommes, l'origine des superstitions et des idées religieuses. L'Ecriture, l'histoire même, ne renfermant que les plus ou moins altérées astronomiques. Son *Antiquité dévoilée* (1766) et ses *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* (1761) ont été publiées par le baron d'Holbach, qui les a profondément remaniées et y a mis l'empreinte de son esprit antireligieux.

BOULANGER (Marie-Julie HALLIGNER, dame), cantatrice française, née et morte à Paris (1786-1850), fit son éducation musicale au Conservatoire, où elle obtint le premier prix de chant en 1811. Elle était déjà mariée à Frédéric Boulanger, qui avait obtenu le premier prix de violoncelle et qui, plus tard, fit partie de la chapelle royale et devint professeur de vocalisation au Conservatoire. Mme Boulanger débuta à l'Opéra-Comique en 1811, où elle créa quantité de rôles, notamment : *Joconde, le Petit Chaperon rouge, la Dame blanche, Marie, le Macon, Zémire, Fra Diavolo, le Domino noir, l'Ambassadrice*; etc.

BOULANGER (Ernest-Henri-Alexandre), compositeur français, fils de la précédente, né à Paris en 1815. Elève au Conservatoire, il obtint le premier grand prix de Rome en 1835. Peu après son retour d'Italie, il fit ses débuts de compositeur dramatique en donnant à l'Opéra-Comique le *Diable à l'école*, petit ouvrage dont le succès fut très vif. Il donna, par la suite : *les Deux Bergères* (Opéra-Comique, 1843) ; *une Voix* (Opéra, 1845) ; *la Cachette* (Opéra-Comique, 1847) ; *les Noces de Rose* ; *la Marquise* (Opéra-Comique, 1854) ; *l'Enfant* (Opéra-Comique, 1860) ; *le Poitrinaire Magnus* (Opéra, 1864) ; *Don Quichotte* (Théâtre-Lyrique, 1869) ; *Don Mucarade* (Opéra-Comique, 1875). A cela il faut ajouter une cantate : *le Quintet au champ* (Opéra, 1852), et deux opérettes non représentées, *la Meunière de Sans-Souci* et *Marion*, écrites pour le « Magasin des Demoiselles », Boulanger fut professeur au Conservatoire. Sa musique est claire, élégante et fort agréable.

BOULANGER (Louis), peintre français, né à Verceil (Piémont) en 1806, mort à Dijon en 1867, fut élève de Letbière et d'A. Devéria. Il débuta au Salon de 1827 avec un *Mérangis*, tableau plein d'énergie et de mouvement, exécuté dans la chaude éclosion du romantisme. Victor Hugo le prit sous son patronage et lui dédia quelques-unes de ses poésies. En retour, l'artiste s'inspira souvent du poète, et composa ses œuvres avec le crayon et le pinceau. Artiste d'une inépuisable imagination, il a pris part à un grand nombre d'expositions. Ses œuvres les plus connues sont : le *Triomphe de Pétrarque*, qui lui valut la médaille de 1re classe ; *les Trois Amours poétiques* (la Béatrix, de Dante ; la Laure, de Pétrarque, et Orsolina aimée de l'Arioste) ; *Ugolin et ses fils* (1858), etc. Louis Boulanger a exécuté, en outre, un certain nombre de peintures religieuses : *Saint Marc ; Notre-Dame de pitié ; Mater dolorosa*. On lui doit aussi une foule de portraits ; notamment, ceux de V. Hugo, Balzac, Alexandre Dumas père (en costume de Circassien), etc. En 1860, Louis Boulanger fut nommé directeur de l'Ecole des beaux-arts de Dijon.

BOULANGER (*Gustave*-Rodolphe-Clarence), peintre français, né et mort à Paris (1824-1888), élève de Paul Delaroche et de Jollivet, remporta le prix de Rome en 1849. Il exposa, au Salon de 1857, une *Répétition dans la maison du poète tragique à Pompéi*, restitution assez habile de l'architecture civile et du mobilier de l'époque romaine, qui attira l'attention sur lui. Un certain nombre de scènes de genre empruntées aux peuples de l'Orient établirent la réputation du peintre : les *Rabias ou Pâtres arabes* ; les *Kabyles en déroute* ; les *Cavaliers sahariens* ; *Djeid et Rabia*. Boulanger a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1882.

BOULANGER (Ernest), administrateur, homme politique et magistrat français, né à Nantillois (Meuse) en 1831. Il fut successivement directeur général de l'Enregistrement, chef de cabinet du ministre, sénateur de la Meuse (1886), ministre des colonies (1894) et premier président de la Cour des comptes (1894). Ses vastes et profondes connaissances en matières financières, ses hautes qualités de puissance de travail, lui ont acquis une des premières places au Sénat, où il a été plusieurs fois rapporteur général de la commission des finances.

Gustave Boulanger

BOULANGER (*Georges*-Ernest-Jean-Marie), général et homme politique français, né à Rennes en 1837, mort à Bruxelles en 1891. Sorti de l'Ecole Saint-Cyr, il fit les campagnes de Kabylie, d'Italie, de Cochinchine. Il prit part à la guerre franco-allemande, fut capitaine, puis chef de bataillon et lieutenant-colonel et fut blessé à Champigny, à la tête du 134e de ligne. Colonel, il devint général de brigade en 1880. Directeur de l'infanterie au ministère de la guerre en 1882, il fut promu divisionnaire en 1884 et placé à la tête du corps d'occupation de la Tunisie. A cette époque, le général Boulanger se mêla activement au mouvement politique et fut appelé à prendre le portefeuille de la guerre dans le cabinet Freycinet (janv. 1886). Il fut maintenu à la guerre par le ministère Goblet (déc. 1886), et tomba avec lui en mai 1887. Dans cette haute situation, par des mesures techniques et politiques, diversement jugées, il s'acquit une grande popularité, que vint encore augmenter l'attitude patriotique qu'il prit, ou qu'on lui prêta, contre l'Allemagne, dans l'incident de frontière désigné sous le nom de « affaire Schnœbelé » (21 avr. 1887), et autour de lui se groupèrent une foule de mécontents de nuances diverses, un mouvement se produisit qui prit le nom de *boulangisme*. Après la démission du ministère Goblet, le général Boulanger fut nommé commandant du 13e corps à Clermont-Ferrand. Son départ de Paris fut signalé par des scènes tumultueuses dans la gare de Lyon-Lepen

dant, à la suite de manœuvres à la discipline, il se vit infliger, par son successeur, trente jours d'arrêts de rigueur ; finalement, on non veau ministre de la guerre, le général Logerot, le fit mettre en non-activité par retrait d'emploi, puis à la retraite d'office, sur l'avis d'un conseil d'enquête composé de cinq généraux. Elu plusieurs fois, le général se laissa porter candidat dans la Dordogne, puis dans le Nord, où il fut élu le 8-15 avr. 1888. Son programme était la revision de la Constitution. Le 4 juin, il déposa à la Chambre un projet en ce sens ; mais, devant l'hostilité qu'il rencontra, il démissionna pour se faire élire de nouveau, le 19 août, dans trois départements à la fois : Nord, Somme, Charente-Inférieure. Le 27 janvier 1889, il fut élu député de la Seine. A partir de ce moment, le général Boulanger fut considéré comme un danger pour la République, et un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Le général s'enfuit à Bruxelles (fév. 1889), puis à Londres et à Jersey, où le rejoignirent Rochefort et le comte Dillon, impliqués dans les poursuites. Le Sénat, constitué en Haute Cour de justice, le condamna par contumace, le 14 août, à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Dès lors, le boulangisme ne fit que décroître. Ses candidats furent battus aux élections départementales, législatives et municipales de 1890-1892. Les révélations de Mermeix dans les *Coulisses du boulangisme*, sur le concours financier donné au général par les chefs du parti monarchique, achevèrent la déroute. Abandonné de ses partisans, Boulanger vivait à Bruxelles, en compagnie de Mme Marguerite Crouzet, épouse divorcée de Bonnemains. Celle-ci étant morte, il se suicida trois mois après, sur sa tombe, au cimetière d'Ixelles (30 sept. 1891).

BOULANGER-DE-CAMP n. m. Sorte de serge d'origine espagnole, qui se fabriquait autrefois dans le Poitou.

BOULANGERIE (rad. *boulanger*) n. f. Fabrication et commerce du pain : *La* BOULANGERIE *de Paris est renommée.* || Lieu où se fabrique le pain, celui où on le vend, celui où on le tient dans les communautés : *Ouvrir une* BOULANGERIE.

— Encycl. Econ. dom. Les opérations de la *boulangerie* comprennent : le *mouillage*, le *pétrissage*, la *fermentation de la pâte*, l'*apprêt* et la *cuisson*.

Le mouillage consiste à répandre sur la farine déposée dans le pétrin une quantité d'eau suffisante pour dissoudre et humecter les différentes substances de la farine.

Le *pétrissage* se fait ensuite au pétrin, à la main ou mécaniquement ; il consiste à ajouter du levain à la masse, et malaxer énergiquement le tout. On distingue dans l'opération trois temps : la *frase* et la *contre-frase*, malaxations en sens inverse ayant pour but de répartir également le levain ; le *pétonnage*, destiné à introduire dans la pâte une certaine quantité d'air, afin de rendre le pain plus léger. Ensuite, on fait *pousser la pâte*, c'est-à-dire qu'on la fait fermenter sous l'action du levain. Lorsqu'elle a atteint le degré voulu, le mitron la divise en *pâtons*. Il procède ensuite à l'*enfournement*. Les fours où s'opère cette opération qui constitue la *cuisson* sont chauffés à 300 degrés. Les *pétrins mécaniques* remplacent de plus en plus le pétrissage à bras, surtout depuis que les farines, écrasées entre des cylindres, et dites *tirantes*, sont d'un travail plus difficile. V. PÉTRIN.

— Hist. Dès la plus haute antiquité on connaissait le pain avec ou sans levain. Vers l'ère chrétienne, il y avait déjà trois cents boulangers à Rome ; ils formaient une corporation puissante (*pistores*) ; ils recevaient le blé des greniers publics, et fabriquaient diverses espèces de pain qu'ils ne pouvaient vendre au-dessus du prix fixé par les magistrats.

En France, la profession de boulanger est de peu antérieure à Charlemagne. Au XIIIe siècle, les moulins étaient amarrés sous le Grand-Pont de Paris. Les boulangers ou talemeliers, qui achetaient du grand panetier du roi le droit d'exercer leur métier, faisaient les premiers fours qui étaient en général deux fois plus des fours banaux ou seigneuraux.

Armes de la corporation des boulangers de Paris, d'après un manuscrit du XVe siècle

Armes des boulangers du quartier St-Germain (Paris), rue du Faubourg saint Honoré

La punition du grand panetier sur les boulangers était ancienne, elle pesait pendant quelques siècles. Ce qu'on voit pendant que longtemps après qu'on fut obligé, pour obvier aux plaintes du peuple, de régler le poids et les qualités des diverses sortes de pain. Au XIIIe siècle, la corporation des boulangers se sépara des *pâtissiers* ou *oublieurs*.

— Législ. Dr. adm. Le commerce de la *boulangerie* a été, comme tous les commerces et toutes les industries, rendu libre par le décret du 2-17 mars 1791. Cependant, l'article 3 de la loi du 16-24 août 1790, aujourd'hui remplacé par l'article 97 de la loi municipale du 5 avril 1884, a laissé aux maires le soin de surveiller la fidélité du débit et la salubrité des denrées mises en vente et, par conséquent, du pain. D'autre part, l'article 20 de la loi du 19-22 juillet 1791, qui avait réservé provisoirement à l'autorité municipale le droit de taxer le prix du pain, est toujours en vigueur. Pendant longtemps, et malgré la loi de mars 1791, la boulangerie avait encore été l'objet de divers décrets ou ordonnances imposant des déclarations préalables, des réserves de farines et de grains, limitant le nombre des boulangeries, etc. Tous ont été abolis par l'article 1er du décret du 23 juin 1863. Aujourd'hui, seul le tarif réglementé droit commun exigées par l'intérêt public, la liberté de la boulangerie est absolue.

— Dr. pén. La loi du 27 mars-1er avril 1851, sur la répression de la fraude dans la vente des marchandises, et celle du 23 mai 1863, qui a complété l'article 423 du Code pénal, punissent de trois mois à un an de prison, et d'une amende, ceux qui falsifient les substances alimentaires, et vendent des denrées corrompues, ou trompent sur la quantité de la marchandise livrée. Les infractions aux arrêtés municipaux, ainsi que la négligence dans la réparation et le nettoyage des fours, sont punies d'une amende de 1 à 5 francs (art. 471), et enfin l'article 479 (6e), du Code pénal, complété par l'article 100 de la loi du 28 avril 1832, punit d'une amende de 11 à 15 francs la vente du pain à un prix supérieur à la taxe légalement faite et publiée.

— Dr. civ. L'article 2101 du Code civil donne aux boulangers une créance privilégiée, en rang, sur la généralité des meubles de leurs débiteurs, pour les fournitures faites à ceux-ci et à leur famille pendant les six derniers mois. Enfin, l'article 2272 soumet à la prescription d'un an l'action des boulangers pour le payement de ces fournitures.

Boulangerie de campagne. Art milit. Il en existe en principe une par corps d'armée, organisée pour le fonctionnement de 24 fours roulants, et comprenant 3 sections de 8 fours pouvant agir isolément.

Le personnel d'une boulangerie de campagne se divise en *personnel administratif* : 4 officiers d'administration, dont 2 du cadre auxiliaire, et 259 hommes de troupe (sous-officiers et ouvriers) ; *personnel du train des équipages* : 3 officiers, dont 1 de réserve, plus 1 vétérinaire, et 170 hommes de troupe.

Le matériel comprend, outre les 24 fours roulants, 12 chariots-fourniils, 4 chariots de parc et 12 fourgons. De plus, il est affecté à chaque boulangerie 140 voitures de réquisition pour le transport de ses approvisionnements et d'objets divers, tels que tentes de différentes sortes, etc.

Le rendement normal d'une boulangerie de campagne est d'une fournée de 160 rations par four toutes les deux heures, ou 46.080 rations en vingt-quatre heures pour le *pain ordinaire*. Pour le *pain biscuit*, le rendement est inférieur de 1/6e, soit 38.400 rations, chiffres qu'il faut réduire en moyenne à 34.560 et 28.800, pour tenir compte du temps perdu pendant les manœuvres et déplacements.

Il existe également des *boulangeries légères de campagne*, dont le matériel, plus léger et démontable, peut être porté par des mulets de bât. Leur rendement est naturellement bien moindre. Elles sont destinées à opérer dans les régions accidentées, inaccessibles aux voitures.

BOULANGÉRITE (de *Boulanger*, ingénieur des mines, français, né en 1810, mort en 1849) n. f. Sulfure double naturel de plomb et d'antimoine.

— Encycl. La *boulangérite*, dont la formule est $Pb^3Sb^2S^4$, le poids spécifique 5.8 à 6, et la dureté 3, se présente en masses bacillaires, amorphes, légèrement fibreuses ou granulaires ; jamais on ne l'a observée à l'état cristallisé. Ce minéral offre une couleur voisine de celle du plomb. Il a été découvert en France, à Molières (Gard), par Boulanger, dont il porte le nom.

BOULANGISME (*jisme*) n. m. Parti politique qui doit son nom au général Boulanger.

BOULANGISTE (*jisst*) n. et adj. S'est dit des partisans du général Boulanger.

BOULANTS adj. m. pl. : *Sables* BOULANTS. V. SABLE.

BOULÂQ ou **BOULAK**, ville d'Egypte (basse Egypte), sur le Nil, à 2 kilom. du Caire, dont elle est un des faubourgs et un des ports ; 18.000 hab. Boulâq fut incendiée en 1799 par les Français, et reconstruite quelques années plus tard par Méhémet-Ali.

Boulâq (MUSÉE DE). Ce musée fut créé à titre provisoire par le vice-roi Ismaïl-pacha, en 1859, pour recevoir

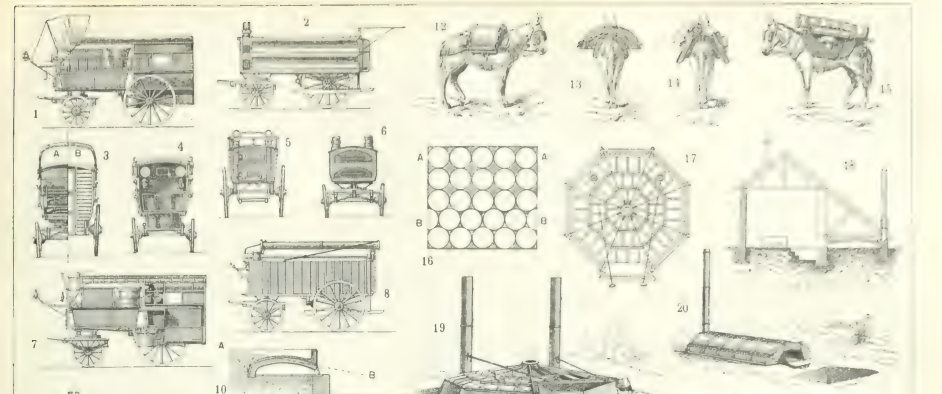

BOULANGERIE MILITAIRE DE CAMPAGNE. — 1. Chariot-fourni. — 2. Coupe longitudinale du four roulant. — 3 et 4. Coupes transversales du chariot fournil (A, vue d'avant; B, vue d'arrière). — 5. Coupe transversale du four roulant (vue d'arrière). — 6. Coupe longitudinale du chariot fournil. — 7. Coupe transversale du four roulant (vue d'avant). — 8. Four roulant [illegible] — 9. Coupe d'un four portatif [illegible] — 10. Four de construction sur un terrain en pente (A, B, pente du terrain). — 11. Coupe d'un four portatif [illegible] — 12. [illegible] — 13. [illegible] — 14. [illegible] — 15. [illegible] — 16. Enfournement (A, A, à quatre hausses; B, B, à six hausses). — 17. Pelle [illegible] — 18. [illegible] — 19. Four métallique [illegible] — 20. Four démontable installé. — 21. Mode d'assemblage des travées dans le four métallique [illegible]

les objets et monuments découverts sur le sol de l'Egypte ancienne. En 1800, les collections de Boulay furent transportées au palais de Gizeh. Mais ce local ayant été reconnu mal choisi et d'une construction défectueuse, le gouvernement khédivial résolut de fonder au Caire même une nouvelle musée, mieux approprié à sa destination, et la première pierre en fut posée en 1897. Les plans sont dus à Dourgnon, architecte français. V. GISEH.

BOULARD (Sylvestre), imprimeur, libraire et écrivain français, né à Paris en 1750, mort vers 1809. On lui doit : *Manuel de l'imprimeur* (1791), et *Traité élémentaire de bibliographie* (1804-1806), ouvrages d'une grande utilité pour les bibliophiles; *Renard* ou *le Procès des animaux* (1803), et quelques romans.

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), littérateur et bibliophile, né et mort à Paris (1754-1825), notaire jusqu'en 1808, et député au Corps législatif sous l'Empire. Ce qui l'a surtout fait connaître, c'est sa passion pour les livres. A sa mort, sa bibliothèque comprenait près de 500.000 volumes. Outre quelques opuscules, Boulard a publié : *Essai d'un nouveau cours de langue allemande* (1798 ; *Essai de traductions méthodiques en cinq langues* (1802), et plusieurs traductions d'ouvrages anglais estimés.

BOULARD (Michel), tapissier, connu pour sa philanthropie. Attaché d'abord au service de Marie-Antoinette, il devint, sous l'Empire, tapissier de la cour, et acquit une fortune considérable, qu'il consacra en partie à des œuvres de bienfaisance. Il légua notamment 1 million de francs pour la construction de l'hospice Saint-Michel, situé dans l'avenue de Saint-Mandé, et destiné à entretenir douze vieillards.

BOULAY (allem. *Bolchen*), ch.-l. d'arrond. d'Alsace-Lorraine (Lorraine); 2.400 hab. Foires, fabriques d'acier, scies et limes, d'instruments aratoires, d'orgues; macaronis, etc. Restes du vieux château et de l'enceinte. Ce chef-lieu de canton du département de la Moselle, arrondissement de Metz, fut cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871. — Le canton de Boulay a 36 comm. et 14.000 hab.; l'arrond. 41.620 hab. en 3 cantons et 101 comm.

BOULAY de la Meurthe (Antoine-Jacques-Claude-Joseph), magistrat et homme politique, né à Chaumouzey (Vosges) en 1761, mort en 1840. Il débuta comme avocat à Nancy, puis à Paris. Engagé volontaire en 1792, il combattit à Valmy, passa capitaine et servit sous Hoche à Wissembourg. Après le 9 thermidor, il fut nommé accusateur public à Nancy ; puis, élu représentant de la Meurthe aux Cinq-Cents, il fit une vive opposition au Directoire et seconda le coup d'Etat du 18 brumaire. Président de la section de législation au Conseil d'Etat, il prit une part active à la rédaction du Code civil, et s'occupa activement du contentieux des biens nationaux. Destitué et banni par Louis XVIII, il se réfugia à Francfort. Rentré en France en 1819, il finit ses jours dans la retraite. Il a publié : *Essai sur les causes de l'établissement de la république en Angleterre en 1649* (an VIII ; *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II* (1814).

Le buste de Boulay de la Meurthe, par Duvaël d'Angers, est un des plus beaux qu'ait exécutés le sculpteur.

BOULAY de la Meurthe (Henri-Georges), fils du précédent, né à Nancy en 1797, mort en 1858. Avocat à Paris en 1830, il devint, sous Louis-Philippe, colonel de la 11e légion de la garde nationale, fut élu député de la Meurthe, puis des Vosges, et se fit remarquer par la vivacité de ses opinions bonapartistes. Membre de la Constituante de 1848, il fut désigné comme vice-président de la République, sur la présentation de Louis Bonaparte, qui, monté sur le trône, le nomma sénateur. Président de la « Société pour l'instruction élémentaire », fondée en 1815 par Lazare Carnot, Boulay de la Meurthe s'est surtout signalé par son active propagande en faveur du développement de l'enseignement primaire.

BOULAY-PATY (Pierre-Sébastien), magistrat et jurisconsulte français, né en 1763 à Abbaretz (Loire-Inférieure), mort en 1830. Avocat à Nantes en 1789, il se montra d'abord zélé républicain. Nommé administrateur de son département natal, il défendit Paimboeuf contre les Vendéens. Membre des Cinq-Cents, il fit, après le 18-Brumaire, une ardente opposition au Consulat. Mais il se rallia plus tard à l'Empire, qui l'en récompensa par un siège de conseiller à la cour de Rennes. Il y fut maintenu par la Restauration. On doit à Boulay-Paty un important *Traité de droit commercial maritime* (1821), et un *Traité des faillites et banqueroutes* (1825).

BOULAY-PATY (Evariste-Cyprien-Félix), poète français, fils du précédent, né à Dinan (Ille-et-Vilaine) en 1804, mort en 1864. Il fut secrétaire du duc d'Orléans (1829), puis bibliothécaire du Palais-Royal. On lui doit plusieurs recueils de vers : *Poésies sur les Grecs* (1825); *Dithyrambes* (1828); *Odes nationales* (1830); des poésies érotiques (1834), sous le pseudonyme de ELIE MARIAKER ; *Odes nouvelles* (1844); etc.

BOULBÈNE n.f. Terre argilo-sablonneuse. || *Boulbène forte*, Celle qui contient beaucoup d'argile. || *Boulbène douce* ou *maigre*, Celle où la quantité d'argile est peu considérable.

BOULBON, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 22 kilom. d'Arles; 1.015 hab. Moulins à huiles.

BOULDANA, ville de l'Inde anglaise (Bérar), au pied des monts Sâtpoura; 2.300 hab. — Pop. du district du même nom : 481.000 hab.

BOULDER, ville des Etats-Unis (Etat de Colorado), au pied des montagnes Rocheuses, sur le *Boulder*, sous-affluent du Mississipi; 3.650 hab. Siège de l'université du Colorado. Mines d'or.

BOULDOUR ou **BOURDOUR** (l'anc. *Polydorion* des Grecs), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. du district, sur le *lac salé de Bouldour*; 12.500 hab. Tanneries et maroquineries, tissage et blanchissage de toiles. Exportation à Smyrne de la gomme adragante extraite d'une espèce d'astragale qui ressemble à l'genêt. Ruines du l'anc. *Polydorion*. — Pop. du *district de Bouldour* : 155.000 h.

BOULDURE n. f. Sorte de fosse creusée sous la roue d'un moulin, afin de faciliter l'écoulement de l'eau ayant terminé son action sur les aubes de la roue.

BOULE (du lat. *bulla*) n. f. Objet arrondi en forme de sphère : BOULE *de bois, de neige. Dans l'hiver, les loirs qui sont [illegible] dans les trous des [illegible] Hugo.*

— Signe conventionnel d'adoption ou de rejet, dans certaines assemblées parlementaires et dans certaines commissions d'examen de concours. [illegible] *l'urne.* || *Boule blanche*, Celle qui exprime l'adoption dans un vote, la note *très bien* dans un examen. || *Boule noire*, Celle qui exprime le rejet : [illegible] *passés.* Il a mauvaise chance : [illegible] *Boule rouge*, Celle qui, dans un examen, exprime la note *bien*.

— Loc. fam. *La boule, Cette boule, Votre boule*, La terre, qui est ronde comme une boule. || *Laisser rouler la boule*, Proprement, Laisser tourner la terre, et, par ext., Laisser faire, laisser aller les choses, ne s'inquiéter de rien.

— *Boule de neige*, Chose qui grossit continuellement, comme une boule de neige que l'on fait rouler : *La dette, en faisant [illegible]* BOULE DE NEIGE, *[illegible] tour.* (V. les rubriques Bot. et Pop.) || *Etre rond, Arrondir*, ou mieux *S'arrondir comme une boule*, Etre gros et court, grossir, prendre de l'embonpoint.

— Pop. Tête humaine, visage [illegible] || *Boule de son*, Figure pleine de taches de rousseur. (*Boule de son*, signifie aussi, Pain de munition.) || *Boule-de-neige*, par ironie, Nègre. || Cervelle, esprit : *Avoir des idées dans la* BOULE. || *Perdre la boule*, Devenir fou, ou seulement Perdre la carte, la tête, le nord. || *Avoir les yeux en boules de loto*, Avoir de gros yeux proéminents.

— *Boule-panorama*, Boule de verre creuse, argentée intérieurement, ou [illegible] dire l'image déformée des objets environnants. Pl. *Les* BOULES-PANORAMA.

— Archit. et constr. *Boule d'amortissement*, Surface sphérique qui termine certaines décorations, comme un pilastre de rampe d'escalier. || *Boule de stalle*, Celle qui couronne le poteau de face d'une stalle d'écurie. || *Boule à gibecière*, Heurtoir de porte cochère dont la boucle a la forme d'une gibecière. || *Ferrures à boule*. Se dit des fiches, des paumelles, des pivots qui sont ornés de boules.

— Art culin. *Boule à riz*, Boule creuse, de fer-blanc ou de toile métallique, dans laquelle on enferme le riz ou les pâtes que l'on veut faire cuire dans la marmite même où l'on fait le bouillon. || *Boule américaine*, Sorte de marmite hermétiquement fermée, servant à faire du bouillon concentré. || *Boule à trous*, Boule métallique ou en porcelaine, creuse, percée de trous, s'ouvrant en deux, dans laquelle on met de la viande, des legumes, du thé, etc., afin d'empêcher leur mélange avec le liquide dans lequel ils cuisent.

— Art milit. *Boule de boulet*. V. la rubrique Mines.

— Astron. *Boule horaire*, V. la partie encycl.

— Bot. [illegible] *tus*, variété à fleurs doubles de la viorne obier, appelée aussi CALLIBOUTTE. On donne aussi ce nom à une variété toute blanche de l'agaric champêtre ou champignon de couches. || *Acacia boule*, Espèce d'acacia dont la tête est arrondie. Variété tardive de fraises à fruits volumineux et savoureux.

— Ébénist. V. BOULE.

— Grav. Tête de la bouterolle, enduite de poudre de diamant, et avec laquelle on frotte les pierres fines pour les tailler.

— Jeux. Sphère de bois dont on se sert pour jouer, et que l'on [illegible]

d'un but. *Avoir le bouleau* Avoir l'avantage de jeter sa boule le premier. *Jeter le bouleau* Jeter son coup. *Jouer à BOULE AU* *Tenir à l'appui de la boule.* Chercher à pousser avec sa boule celle du joueur avec lequel on est associé pour la rapprocher du but. *Tirer sur le but, Tenir pied à boule.* Avertissement, à celui qui joue à rabattre, de tenir le pied à l'endroit où sa boule s'est arrêtée, et, fig., Tenir ferme, sans reculer.

— Mar. Appareil sphérique, peint en toile peinte, destiné aux signaux de grande distance. *Boule horaire.* Signal astronomique tombant à une heure fixe, visible de toute la rade, et permettant aux navires de rectifier leurs chronomètres. (On dit aussi BALLON. *Boule de feu, de feu, de cuivre.* Globe sphérique placé sur le sommet d'un tuyau de dégagement pour arrêter l'eau et empêcher les entraînements de bois, etc.

— Mecan. *Regulateur à boules.* V. REGULATEUR.

— Métall. Forme spongieuse en forme de boule que prend la fonte dans les fours d'affinage, en se transformant en fer.

— Mines. *Boîte de boules,* Sorte de boîte qui servait autrefois à mettre le feu aux saucisses mines.

— Pharm. *Boule de Mars, d'acier ou de Nancy,* ou *de Molsheim,* Boules volatiles, composées d'un tartrate de fer et de potasse. ‖ *Eau de boule,* Boules de Mars dissoutes dans l'eau-de-vie. ‖ *Boule de gomme,* Bonbon à base de gomme arabique et de sucre cuit.

— Techn. Outil d'opticien pour travailler les verres concaves. ‖ Masse à planer, à l'usage des orfèvres. ‖ Instrument servant à assujettir les poumeaux d'épées sur les lames. ‖ Enclume d'acier sur laquelle les chaudronniers font les enfoncures. ‖ Rouleau de carrier pour faire glisser les blocs de pierre. ‖ Outil consistant en une tige de fer terminée par une boule de fer poli, dont se servent les fleuristes pour gaufrer les corolles et les pétales. ‖ *Boule pyrométrique.* Petite masse, faite d'une terre réfractaire additionnée d'un oxyde métallique colorant, que l'on emploie dans les fabriques de poteries, pour connaître le degré de chaleur des fours et fourneaux. ‖ *Boule pyrophile, pyrogène, pyriphore,* Préparation destinée à faciliter l'allumage du feu, et consistant à enduire de résine une pomme de pin, une poignée de copeaux ou quelque autre matière ligneuse. ‖ *Boule de mercure,* Globule d'amalgame d'étain dont on se servait autrefois pour clarifier l'eau. ‖ *Boule-de-chien,* Outil en forme de boule, dont on se sert pour limer le chien d'une arme à feu. ‖ *La boule se forme.* Se dit, dans les verreries, lorsque le verre commence à s'enfler par l'action du soufflage. ‖ *Boule fulminante,* Syn. de GRAIN D'AMORCE. ‖ *Boule de bicol,* Petite sphère de bois suspendue au bout d'une longe et la tenant suspendue. ‖ *Boule-de-Vénus-Terrestre.* V. CHARBON-TERRE.

— ENCYCL. Jeu. Le jeu de *boules* est un jeu d'adresse dont il existe deux sortes : le *jeu des grosses boules,* et le *jeu du cochonnet.* Le jeu des *grosses boules* se joue ordinairement dans une allée encaissée de manière que les boules ne puissent pas dévier. A l'une des extrémités, on creuse un petit fossé, appelé *noyon* ou *noyau,* en avant duquel on place sur le sol une marque visible qui doit servir de but. Les boules qui tombent dans le noyon sont mortes, ne comptent plus. Celle des boules qui est le plus près du but gagne l'enjeu, ou marque un point.

Le jeu du *cochonnet* se joue sur un terrain quelconque. Le cochonnet est une boule plus petite que celles avec lesquelles on joue. Les joueurs sont divisés en deux camps. Il s'agit, pour les associés, de lancer leurs boules de manière à les placer le plus près du cochonnet et de déloger les boules des adversaires.

— Astr. et mar. La *boule horaire* est attachée à un mât placé sur les édifices ou sur des tours. Elle peut glisser ou tomber jusqu'à mi-hauteur du mât, où elle est arrêtée dans sa descente par des bâtons en croix. Cinq minutes avant la chute, la boule est élevée jusqu'au sommet de la tige; lorsque le soleil se présente au méridien (à bien, une communication électrique, transmise de l'Observatoire, fait aussitôt descendre la boule. Un tel appareil ne peut évidemment servir que dans un endroit local et quotidien. Greenwich possède un appareil de ce genre, scrupuleusement consulté par les marins anglais. En France, les cadrans solaires à lentilles et à canon ont le même usage que la *boule horaire.*

Boule (LA), comédie en quatre actes, de H. Meilhac et L. Halévy (Palais-Royal, 1874). La pièce a pour sujet la mésintelligence de deux conjoints ; les époux Paturel, dont l'un, Monsieur, a quarante ans, et l'autre, Madame dix-huit. L'incompatibilité d'humeur se trahit à chaque instant, et même à propos d'une boule d'eau chaude, vulgairement un « moine », que Madame introduit dans le lit conjugal, sous prétexte de lutter contre l'ennui. Là-dessus, consultations d'hommes de loi, qui ne peuvent parvenir à leur faire invoquer un grief sérieux; intervention amusante d'un tiers, La Musardière, pris comme témoin d'une querelle et qui, pour ne pas témoigner, donne une fausse adresse; interrogatoires au palais de justice, quiproquos et, finalement, réconciliation. *La Boule* est tantôt une vive et spirituelle comédie de mœurs, tantôt une farce des plus amusantes.

BOULÉ n. m. Techn. Certain degré de cuisson du sirop, dans les sucreries. ‖ *Petit boulé,* Degré de cuisson qui se reconnaît lorsque le sirop se prend sous forme de petits globules. ‖ *Grand boulé,* Degré de cuisson plus avancé, les globules se détachant et tombant de l'objet sur lequel ils se sont formés.

— Chass. L'un des noms vulgaires du pluvier doré.

BOULEAU (fo — de l'anc. fran. *boul;* dérivé du bas lat. *betullum,* pour *betulla,* mot gaulois, qui devint *bedol, beol, boul*) n. m. Genre de plantes de la famille des cupulifères, tribu des bétulées, renfermant des arbres ou des arbustes qui croissent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal des deux mondes, surtout de l'Amérique. (Le nom scientifique du genre bouleau est *betula.*)

— ENCYCL. Le genre *bouleau,* qui, avec le genre *aune,* constitue la tribu des bétulées, renferme une trentaine d'espèces. Le bouleau se plaît dans les contrées hyperboréennes ; on le trouve encore à l'état d'arbre en Norvége, vers le 71e degré de latitude, et en Russie, vers le 60e. Cependant, plus il s'avance vers le nord, au delà de cette limite, plus il devient noueux, rabougri, ses feuilles sont très petites; enfin, vers le 72e degré, il cesse de croître. Dans le sud de l'Europe, on ne le rencontre guère en deçà du 47e degré. Sur les montagnes, il s'arrête à l'état nain, à peu de distance des neiges perpétuelles.

Parmi les espèces de bouleaux, nous citerons le *bouleau blanc.* C'est un arbre dont la hauteur moyenne varie entre 15 et 20 mètres. Il occupe présente trois aspects différents : à trois ou quatre ans, elle est brune et lisse; puis elle devient blanche; enfin, vers l'âge de vingt ans, elle prend une teinte noirâtre et se crevasse, et il se produit des gerçures de plus en plus prononcées.

Les feuilles du bouleau se distinguent par leur petitesse et leur légèreté : elles donnent peu de couvert au sol, et se décomposent rapidement. Elles ont un goût amer, qui déplaît aux bestiaux et au gibier; cependant, lorsqu'elles sont sèches, moutons et chèvres les mangent avec plaisir. Les rameaux servent à la fabrication de balais communs.

Le bouleau aime les terrains frais et sablo-argileux. Il végète bien au milieu des bruyères et sur les fonds les moins fertiles, surtout dans les contrées boréales.

Le bois de bouleau est blanc, nuancé de rouge. Il se polit aisément, mais résiste peu aux variations atmosphériques. C'est un excellent bois de chauffage; il donne une flamme claire et très égale.

Le écorce du bouleau est employée dans le nord pour le tannage. On en retire, par distillation, un goudron qui donne au cuir de Russie sa quality et son odeur spéciale. Quelquefois, elle sert à l'alimentation de l'homme. La sève est excessivement abondante et très sucrée, on en tait une boisson vineuse et un sirop qui remplace le sucre dans les usages domestiques. Les Finlandais emploient les feuilles en guise de thé.

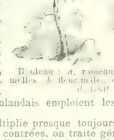

Bouleau : *A*, rameau à chatons femelles; *B*, fleur mâle; *C*, fleur femelle; *D*, fruit.

Le bouleau se multiplie presque toujours par voie de plantation. Dans nos contrées, on traite généralement le bouleau en taillis, que l'on exploite tous les douze ou quinze ans; au bout de cette époque, le bouleau crû très lentement.

Nous citerons encore : le *bouleau noir à canot* ou *à papier,* indigène dans l'Amérique du Nord et qui atteint plus de 30 mètres de hauteur. Il fournit un bois dur, compact, et une écorce très solide, utilisée dans la fabrication du papier et la construction des pirogues d'une extrême légèreté; le *bouleau nain,* arbrisseau de 1 mètre au plus, qui l'on trouve sur les montagnes et dans les régions les plus septentrionales de l'Europe; le *bouleau pubescent,* dont les jeunes pousses sont recouvertes d'une matière séreuse.

— *Bouleau de Constantinople.* Nom vulgaire de l'aune à feuilles de bouleau.

BOULÉBANÉ, ville de l'Afrique occidentale française (Sénégal), capitale du royaume de Bondou, aux sources d'un affluent de la Falémé.

BOULEDOGUE (*d doge*) n. m. angl. *bulldog;* formé de *bull,* taureau, et *dog,* chien) n. m. Variété de dogue plus petite, *a* un museau écrasé et plus féroce que le grand dogue : *Le* BOULEDOGUE *a généralement le poil fauve, rayé de noir.*

— Par anal. Homme brutal, féroce.

Bouledogue.

BOULE-D'OR n. f. Nom vulgaire du *trollius europæus,* plante de la famille des renonculacées. ‖ Pl. *Des* BOULES-D'OR.

BOULÉE (*le*) n. f. Résidu de suif, qu'on recueille sur le fond d'une poêle, d'une chaudière. ‖ Ratissure des cagues de harengs.

BOULEJON (provenç. *boulejou*) n. m. Filet en forme de tramail, pour pêcher les sardines.

BOULELENG, ville des Indes néerlandaises (île de Bali); 6.225 hab. Ch.-l. de la résidence Bali-Lombok.

BOULEN ou **BOOLEN** (Anne DE). V. ANNE DE BOLEYN.

BOULENGIER ou **BOULANGIER** (Louis), astronome géomètre et géographe français du XVIe siècle, était originaire d'Albi. Sa biographie est presque inconnue. On connaît de lui une traduction de la *Cosmographie Introductio* de Waltzemüller (1535 ; une *Calculation, description et géographie vérifiée du royaume de France* (1551), aujourd'hui perdue, et une *Description du quinte-quinte cane* (1553), dont un exemplaire existe à la bibliothèque Mazarine. C'est un des plus anciens géographes français.

BOULE-PONCHE (de l'angl. *bowl punch,* bol de punch) n. f. Punch. (Vieux.)

BOULER v. n. Enfler son jabot, l'arrondir en boule, en parlant du pigeon. ‖ Se gonfler, en parlant du pain dans le four, ou des semences peétes à germer.

— Jeux. Mesurer la distance des boules au but, dans un coup douteux. (Dans ce cas, on dit aussi PIGER.) ‖ Frapper avec une boule les autres boules du jeu.

— v. a. Pop. Renverser, faire rouler par terre comme une boule.

— Pêch. Troubler l'eau avec la boulille. Syn. de BOUILLER.

— Techn. Gaufrer à la boule, en parlant des fleurs artificielles.

— *Bouler les cornes d'un taureau,* Garnir l'extrémité des cornes de boules de cuir : *Cornes* BOULÉES.

Se *bouler,* v. pr. Etre gaufré à la boule.

BOULEREAU et mieux **BOULEROT** (*ro*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre gobie (*gobius capito*, appelé aussi OIE DE MER, et habitant la Méditerranée.

BOULÉSIE n. f. Bot. Syn. de BOWLESIE.

BOULET (*lè* — rad. *boule*) n. m. Projectile sphérique dont on charge les canons.

— Dr. Peine infamante. V. la partie encycl.

— Fig. Embarras, lien qui nous prive de la liberté d'action. V. Loc. fam.

— Loc. fam. *Etre brutal comme un boulet de canon,* Etre d'une brutalité, d'une brusquerie excessive. ‖ *Trainer le boulet, un boulet, son boulet,* Mener une vie misérable, être astreint à une tâche accablante; traîner de lourdes charges. ‖ *Tirer sur quelqu'un à boulet rouge,* L'attaquer sans ménagement, lui demander de grosses sommes, etc.

— Art vétér. Articulation du canon avec le paturon.

— Bot. Fruit du couroupite, qui a la grosseur et la forme d'un boulet. ‖ On l'appelle aussi BOULET DE CANON.

— Mécan. *Soupape à boulet.* V. SOUPAPE.

— Pêch. Espèce de petite ratière à forme de poche.

— Techn. Appareil sur lequel le ciseleur fixe les pièces qu'il doit travailler au moyen d'un ciment composé de cire, de brique pilée et de résine.

— ENCYCL. Artill. Les *boulets* furent d'abord en pierre, quelquefois renforcés par une armature en fer. Puis, à partir de la seconde moitié du XVe siècle, on les fabriqua en fonte de fer. Le boulet sphérique en fonte demeura pendant des siècles l'unique projectile de l'artillerie, qui en employa d'ailleurs des dimensions les plus variées. C'est par un chiffre, indiquant le poids du boulet en livres, qu'en France on désignait habituellement ces projectiles et le *calibre* des canons qui les lançaient; ainsi l'on disait : boulet de 30, de 24, 16, 12, 8, 6, 4.

Les boulets ont été employés sous diverses formes, notamment réunis deux à deux au moyen d'une chaîne ou d'une barre de fer, sous le nom de *boulets chaînés* ou *boulets barrés,* dans la marine, qui se servit également de *boulets creux,* lesquels n'étaient pas des obus, mais présentaient l'avantage de faciliter un trou plus grand, à poids égal, dans la muraille d'un navire.

On employait également les *boulets rouges,* c'est-à-dire chauffés au rouge au moyen d'un four spécial avant le tir et qui, après avoir pénétré dans les parties en bois d'un édifice, finissaient par y mettre le feu. Mais ce genre de tir était d'une execution compliquée et même dangereuse.

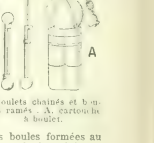

Boulets chaînés et boulets ramés : A, carcasse; B, boulet.

Les boulets incendiaires étaient des boules formées au moyen d'une composition spéciale, et qui n'ont été que rarement employées. L'invention des obus et autres *projectiles explosifs* a rendu inutiles ces projectiles primitifs de déterminer des incendies à distance. Pour se servir des boulets on les fixait souvent, surtout dans l'artillerie de campagne, le *sabot,* sorte de court cylindre en bois présentant une cavité hémisphérique où le boulet était maintenu par deux bandelettes de fer-blanc croisées; puis on rattachait ce sabot à la *gargousse* ou *sachet* contenant la poudre, de manière à constituer une *cartouche à boulet,* ce qui simplifiait beaucoup le chargement du canon.

L'usage des boulets sphériques a disparu en même temps que celui des canons lisses. Les canons rayés ne lancent que des obus cylindro-ogivaux, ou exceptionnellement des boulets pleins de même forme.

— Art vétér. On désigne sous le nom de *boulet* la région extérieure des membres des chevaux, située entre le canon et le paturon, et qui a pour base l'articulation de l'os principal du métacarpe ou du métatarse avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes. Ce nom lui vient du léger relief sphéroïdal que forment, sous la peau, les extrémités renflées des os qui constituent ces articulations. Le boulet peut, mais plus rarement que le genou, être contondu, et le siége de blessures par le fer du pied opposé; on dit alors que le cheval *se coupe.* Enfin, c'est sur les côtés du boulet et en haut, que se montrent les *molettes.*

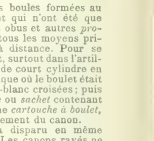

B, boulet du cheval.

Le boulet du bœuf est épais et moins distinct que celui du cheval, à cause de la largeur du paturon.

— Dr. La peine du boulet, qui figurait autrefois dans le code de justice militaire, a été supprimée en 1857, lors de la rédaction du code actuellement en vigueur. Les condamnés au boulet traînaient un boulet de 8 (8 livres), attaché à une chaîne de 2m,50 de longueur.

BOULETAGE n. m. Techn. et écon. rur. V. BOULAGE.

BOULETAN n. m. Pièce de bois courbe entrant dans la construction du boulet.

BOULETÉ, ÉE adj. Art. vétér. Qui a le boulet déplacé et porté en avant, en parlant d'un cheval : *Si le cheval est* BOULETÉ, *le membre n'a plus de solidité.*

— Numism. Se dit des lettres terminées en boule. (Dans cette acception, le mot vient de *boule.*)

BOULETTE n. f. Petite boule : *Une* BOULETTE *d'ivoire.*

— Particul. Petite boule de viande empoisonnée, destinée à la destruction de quelque animal.

— Pop. Sottise, bévue grossière : *Faire une* BOULETTE.

— Art culin. Petite boulette de hachis ou de mie de pain.

— Bot. Nom de la globulaire vulgaire, des cephalanthes et des échinopes, à cause de la forme globuleuse de leurs inflorescences.

— Industr. Sorte de moule en coton cardé ou ouate, formant la base des fruits ou des boutons de fleurs artificielles.

— Pêch. Pâte composée avec de la farine, des pommes de terre cuites, du tourteau de chènevis, de l'huile de spic, etc., employée comme appât ou amorce pour pêcher le poisson. V. AMORCE, et APPÂT.

BOULETURE n. f. Déviation du boulet; état d'un cheval bouleté.

— ENCYCL. La *buleture* est le redressement et la projection en avant des rayons osseux qui forment l'articulation du boulet. Les chevaux chez lesquels cette déviation se fait observer sont dits *bouletés.* La buleture comprend divers degrés. Au premier degré, le redressement des

rayons articulaires est tel que l'angle droit du bouleau n'existe plus. Au deuxième degré, les rayons articulaires ne rencontrent sous un angle très obtus, dont le sommet est antérieur et l'ouverture postérieure, le bouleau tant en conséquence saillie en avant. Enfin, dans un troisième degré, la première phalange forme avec le rayon du nœud un angle beaucoup plus saillant en avant. Cette attitude est due à la rétraction des tendons. Dans les premiers degrés, par une ferrure qui soulage les tendons, on peut espérer atténuer, sinon guérir, la boulouse, mais au troisième degré de la boulouse, l'art n'a plus d'autre ressource la ténotomie, qui guérit la boulouse par redressement des phalanges. V. TÉNOTOMIE.

BOULEUR ou **BOULLEUR** n. m. Pêch. V. BOUTEUR.

BOULEUR, EUSE n. Arg. de théâtr. Acteur, actrice qui précipite ses paroles, qui se hâte d'arriver à la fin de son rôle.

BOULEUTE (gr. *bouleutès*; de *boulè*, conseil, sénat) n. m. Membre d'un sénat et particulièrement de la *Boulè*, ou conseil des Cinq-Cents, à Athènes.

BOULEUTÉRION (*ri-on'* — rad. *bouleute*) n. m. Antiq. gr. Salle du conseil, palais du sénat. Le mieux connu aujourd'hui est le *bouleuterion* qui a été retrouvé récemment à Olympie, et qui se compose d'une cour carrée entre deux salles à absides.

BOULEUTICON (*kon'*, rad. *bouleute*) n. m. Antiq. gr. Partie d'un théâtre grec où étaient les places d'honneur réservées aux sénateurs.

BOULEUX (*leû*), **EUSE** (rad. *boule*) n. et adj. Se dit des chevaux sujets aux tranpes, prédisposés à trasnir de fatigue.

— Fam. En parlant d'un homme ou d'une femme. Personne laborieuse et apte à la tâche, mais d'une intelligence un peu lourde.

BOULEVARD (*var'*, de l'allem. *bollwerk*; de *bolle*, planche, et *werk*, ouvrage) n. m. Terre-plein d'un rempart; espace occupé par une courtine ou un bastion. ▫ On écrit aussi BOULEVART.

— Par anal. Place forte, région puissamment défendue, qui protège une contrée contre l'invasion étrangère : *La Hongrie était le* BOULEVARD *de l'Europe contre les Turcs.*

— Fig. Sauvegarde, protection : *La loi est le* BOULEVARD *de la liberté.*

— Dans la plupart des grandes villes, Promenade publique, grande voie de communication plantée d'arbres. — Absol. *Le Boulevard, les grands Boulevards.* À Paris, Large et splendide voie de communication, bordée d'arbres, d'hôtels, de théâtres, de cafés, de riches magasins, etc., qui s'étend depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille.

En France, on a aussi donné le nom de *boulevard* à des promenades plantées d'arbres qui ont été établies sur d'anciennes fortifications et dont la plupart se sont changées, par la suite, en grandes voies de communication.

— Par plaisanter. *Boulevard du Crime*, Nom que l'on a longtemps donné au boulevard du Temple, à Paris, à cause des nombreux théâtres de mélodrame qui florissaient là.

SYN. **Boulevard, rempart.** Tout objet qui sert d'abri est un rempart contre l'ennemi dont on craint les coups : on applique le nom de *boulevard* à ce qui offre une protection puissante et durable. Un simple mur est un rempart; il faut une ligne de places fortes, une vaste forêt, une chaîne de montagnes pour former le boulevard d'un pays.

BOULEVARDÉ, ÉE adj. Se disait autrefois des toles mi-blanches fabriquées à Alençon.

BOULEVARDER v. n. Fréquenter les boulevards.

BOULEVARDIER (*dié*), **ÈRE** n. Fam. A Paris, Se dit des habitués du boulevard. ▫ Spécialem., Journaliste qui fréquente habituellement les cafés et les restaurants des boulevards, et qui donne aux journaux des chroniques et autres articles sur des sujets légers.

— adj. — *Argot* BOULEVARDIER. *Mœurs* BOULEVARDIÈRES.

BOULEVARI n. m. Syn. peu usité de BOURVARI.

BOULEVARS (*var'*) n. m. Les boulevards sont les courts hauts-de-chausses du XVe siècle, ressemblant aux trousses des XVIe et XVIIe siècles. (On portait alors des boulevards fourrés, comme en témoignent les trousses royaux de 1491. Ce vêtement demandait pour sa confection un tiers d'aune de drap et deux tiers pour l'étamine de la doublure.)

Boulevard

BOULEVERSANT, ANTE adj. Qui bouleverse, qui trouble, qui cause une sorte de désordre moral : *Nouvelles* BOULEVERSANTES.

BOULEVERSEMENT (rad. *bouleverser*) n. m. L'action du bouleverser; désordre profond qui résulte : *L'état actuel de la terre est le résultat d'un* BOULEVERSEMENT *qui a eu lieu.*

— Par ext. Grand désordre : *Bibliothèque qui est dans un état de* BOULEVERSEMENT *complet.*

— Fig. Trouble, émoi : *Après les* BOULEVERSEMENTS *politiques, viennent les* BOULEVERSEMENTS *dans les mœurs.* (Balz.) ▫ Altération des traits du visage, produite par une vive émotion.

BOULEVERSER (de *boule*, et *verser*) v. a. Agiter violemment, mettre en complet désordre : BOULEVERSER *un terrain, les meubles d'une maison. La baleine* BOULEVERSE *la mer de sa large queue.* (B. de St-P.)

— Fig. Troubler, émouvoir violemment; mettre dans un désordre complet : *Les événements de jour en jour BOULEVERSENT les sens et ôtent la raison.* (Ad. Paul.) ▫ Produire un grand trouble dans les traits : *La peur* BOULEVERSE *le visage.*

Se bouleverser, v. pr. Être bouleversé.

Fig. Se troubler très vivement.

BOULEVUE (À LA, À) ou **BOULE VUE (À LA, À)** loc. adv. V. BOULE.

BOULEY (Henri), médecin-vétérinaire, né et mort à Paris (1814-1885). Professeur de clinique à l'Ecole d'Alfort, professeur de pathologie comparée au Muséum, membre de l'Académie des sciences, c'était un orateur remarquable. Il a présidé l'Académie de médecine en 1884 et présidé en 1885 il reçoit la prêter le plus grand appui aux travaux de Pasteur.

BOULEZ (*zé*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible, lorange fraiche (*agaricus caesareus*).

BOULGAR-DAGH, chaîne de montagnes de l'Asie Mineure faisant une partie du Taurus de Cilicie. Point culminant : 3 Méthées ou Medils-Dagh, 3 500 m.

BOULGARINE ou **BULGARIN** (Thaddeus), Littérateur russe, l'ancienne pologne, né en 1789 dans la Lituanie, mort à Dorpat en 1859. Il perdit de bonne heure son père qui fut tué dans la guerre de l'indépendance, provoquée par Kosciusko. Sa mère, réduite à la misère, alla se fixer à Saint-Pétersbourg, et obtint de le faire entrer à l'Ecole des cadets. Bulgarin y commença de bonnes études, qu'il abandonna, en 1805, pour prendre part à la guerre contre la France. Après la paix de Tilsitt, il se mit au service de ce dernier pays; il fit la campagne d'Espagne en 1810, et celle de Saxe en 1813. Fait prisonnier et échangé, il reçut de Napoléon le commandement d'un corps de volontaires, à la tête duquel il fit la campagne de France. Après 1815, il se fixa à Saint-Pétersbourg. Il y a joui ouvertement de la faveur du tsar. Après avoir publié des revues auxquelles il collaborait activement, il écrivit des romans, dont plusieurs rappellent la manière de Walter Scott, et dans lesquels, Nous citerons : *Wyslowa ou le Gil Blas russe*, *l'Ecrire Iwanowitch Wyslowa* (1829), *Dmitrieff ou le Russe au 18e siècle* (1831), *Démétrius Marzepa* (1832), dont plusieurs ont été traduits en français.

BOULGARIS ou **BULGARIS** (Eugène), prélat, théologien de l'Eglise grecque et mathématicien, né en 1716 à Corfou, mort en 1806 à Saint-Pétersbourg. Il professa successivement dans les collèges de Corfou, de Cozanne, de Janina, du mont Athos, de Constantinople, de 1753 à 1759. Mais, ayant voulu introduire la philosophie dans la théologie, il fut en conséquence obligé de quitter la Grèce, et alors, il se rendit en Allemagne, puis en Russie, où il fut nommé évêque. Il résigna son évêché pour se retirer dans le couvent de Saint-Alexandre-Newsky, à Saint-Pétersbourg. Il publia des ouvrages de mathématiques, et des traductions des auteurs des éditions chez les Grecs. Le nombre de ses ouvrages est considérable, mais ce sont pour la plupart des traductions. Parmi ses œuvres originales, nous citerons : *Opinions des philosophes*, *Elements de philosophie naturelle* (1804); *Eléments de métaphysique* (1805), *Histoire du premier siècle de l'Eglise* (1805); *Traité sur la tolérance* (1768); etc.

BOULGARIS ou **BULGARIS** (Démetrios), homme d'Etat grec, né à Hydra en 1801, mort à Athènes en 1878. Il se distingua dans la guerre de l'indépendance. En 1848, il fut partie du ministère Canaris. En 1855, il fut chargé de constituer un cabinet et contribua à rétablir l'ordre en Grèce à l'époque de la guerre de Crimée. Renvoyé en 1857, il prit part à la révolution qui chassa, en 1862, le roi Othon, et forma un triumvirat avec Canaris et Rufos. Il fut plusieurs fois ministre du roi Georges (1865, 1872, 1874). Un conflit avec la Chambre l'obligea à démissionner; mis en accusation, il fut acquitté, mais avec un vote de blâme.

BOULIC (*lik'*) n. m., et **BOULICHE** ou **BOULIECHE** n. f. Sorte de filet analogue au boulier, formé de deux ailes aboutissant à une manche plus grande que dans le boulier. V. BOLIER.

BOULIER (*li-é*) n. m. Pédag. Instrument analogue à l'abaque en usage dans les salles d'asile et les écoles maternelles pour enseigner aux enfants les premiers éléments de l'arithmétique.

— Archit. Nom des entailles que l'on pratique sur la portion construite du mur en pisé et dans lesquelles se placent les lançonniers destinés à supporter les banches du moule.

— Econ. dom. Pot de terre sans anses et à gros ventre.

— Jeux. Dans le jeu de billard, un emplacement pour marquer les points.

— Pêch. Filet. V. BOLIER. ▫ On écrit aussi BOULIC.

— ENCYCL. Pedag. Le modèle primitif du boulier ou *boulier-compteur* consiste en un cadre rectangulaire, divisé en bandes horizontales, sur chacune desquelles dix boules glissent librement. Par le jeu combiné de ces boules, on exerce un groupe d'élèves à compter jusqu'à 100 et à faire dans cette limite, les quatre opérations d'arithmétique. Le vers perfectionnements y ont été apportés; notamment par Mme Pape-Carpentier, dont le *boulier-numérateur* est muni de tringles verticales se recourbant horizontalement en un angle arrondi. Chacune porte des boules. Celles de la première tige représentent des unités simples; celles de la seconde, un peu plus grosses, les dizaines; celles de la troisième, plus grosses encore, les centaines, et ainsi de suite. Le jeu diffère quelque peu de celui du premier modèle, et l'absence de boule dans une colonne fait comprendre la nécessité et la signification du zéro. V. NUMÉRATION.

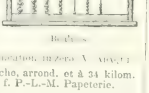

Boulier

BOULIEU, commune de l'Ardèche, arrond. et à 34 kilom. de Tournon; 1 269 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie.

BOULIGON n. m. Filet à mailles étroites. ▫ On l'appelle quelquefois BREGIN.

BOULIGOULE ou mieux **BARIGOULE** n. f. Nom donné, dans le midi de la France, à plusieurs champignons comestibles, et entre autres à la chanterelle.

BOULIMIAQUE (*ak'*) n. et adj. V. BOULIMIQUE.

BOULIMIE (*li-mi*, gr. *boulimia*; de *bous*, bœuf, et *limos*, faim) n. f. Faim insatiable et produisant, lorsqu'elle n'est pas satisfaite, des espèces de défaillances : *Toutes les* BOULIMIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique. La* BOULIMIE *accompagne souvent l'hydrophobie.*

— ENCYCL. La *boulimie*, appelée aussi quelquefois *polyphagie*, *polyorexie*, est le besoin excessif qu'éprouvent certains individus de prendre souvent des aliments, et en quantité plus considérable que dans l'état de santé.

Sous les noms de *cynorexie* (faim canine), *lycorexie* (faim de loup), on désigne une espèce de vertige de boulimie dans laquelle le malheureux est pris d'une voracité telle qu'il en perd l'estomac, fatigué de ce poids trop fort, s'en débarrasse par le vomissement; dans l'autre, les substances alimentaires sont rendues presque aussitôt par les selles.

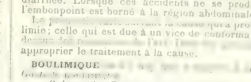

1. Boulin (colomb.).

BOULINAGE (*naj'*) n. m. Bière de très mauvaise qualité, nuisible à la santé.

BOULINAGE (*naj'*) n. m. Navigation qui consiste à prendre les boulines hautes le plus près possible.

BOULINE (angl. *bowline*; de *bow*, proue, et *line*, corde) n. f. Manœuvre courante fixée sur l'avant des carrées ou à bourcet et sur la ralingue de chute, destinée à maintenir la voile de l'avant et à lui faire recevoir le vent le mieux possible. (La bouline se frappe sur une traverse de bouline, cordage en patte d'oie terminé par un cabillot.) ▫ Les boulines prennent les noms des voiles auxquelles elles servent : BOULINES *de basse voile, de hunier, de perroquet.* ▫ *Boulines de revers.* Bouline sous le vent. — *Barre de la grand'bouline.* Cabillot mobile qui remplace le cabillot fixe des autres voiles. ▫ *Haler les boulines*, Les raidir. ▫ *Choquer les boulines*, Les largueur. ▫ *Naviguer à la bouline*, Faire du boulinage ou louvoyer au plus près serré. ▫ *Patte de bouline* ou *Branche de bouline*, Patte d'oie destinée à assurer à la voile un effort régulier. ▫ *Grand'bouline*, Bouline de grand voile. ▫ *Peine de la bouline*, Jusqu'en 1848, Punition corporelle consistant à passer entre deux haies de matelots armés de garcettes avec lesquelles ils frappaient sur le dos du homme puni. ▫ *Nœud de bouline*, Nœud coulant employé pour haler, laguer un câble, couler un mailloin.

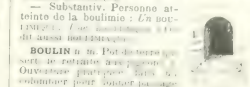

A, boulines. B, boulines de revers. C, grande bouline. D, boulines de revers.

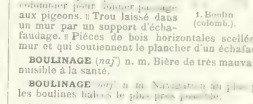

A, bouline. B, bouline sous le vent.

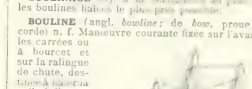

A, simple. B, double.

BOULINER v. a. Haler avec la bouline : BOULINER *une voile.*

— V. n. Aller à la bouline.

— Fam. Marcher en piétinant.

BOULINETTE (*nèt'* — dim. de *bouline*) n. f. Bouline du petit hunier, orienté au plus près.

BOULINGRIN (de l'angl. *bowling-green*, gazon pour jouer aux boules) n. m. Parterre de gazon pour l'ornement d'un jardin.

BOULINGUE (*ghe*) n. f. Petite voile du bâtiment.

BOULINIER (*ni-é* — rad. *bouline*) n. m. *Bon*, *mauvais* BOULINIER. (Se disent de voiliers qui tiennent bien ou mal le plus près.)

BOULIS, Spartiate dont parle Hérodote, et qui se rendit célèbre par son dévouement à sa patrie. Les Lacédémoniens croyaient s'être attiré la colère des dieux par le meurtre des ambassadeurs de Darius. Boulis et Sperthiès s'offrirent en victimes expiatoires, et se rendirent d'eux-mêmes en Perse. Touché de leur grandeur d'âme, Xerxès ne leur fit aucun mal et les renvoya dans leur patrie.

BOULLAM (*bou-lam'*) n. m. Langue parlée par les Boullams, peuple africain qui habite les côtes de la Sénégambie et quelques-unes des îles environnantes, et sur laquelle les Anglais ont publié un certain nombre de livres destinés à en faciliter l'étude.

BOULLANGER (André), dit **le Petit père André**, moine augustin, prédicateur, né à Paris en 1577, mort en 1657. Il prêcha pendant cinquante ans avec un immense succès. Son éloquence était simple et naïve, et souvent mêlée de traits plaisants et même de trivialités. Il ne reste de lui qu'un morceau fort médiocre : *l'Oraison funèbre de Marie de Lorraine* (1627).

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), pharmacien français, né à Caen en 1777, mort à Paris en 1869. Il fonda à Paris une officine qui obtint une grande importance, passa son doctorat ès sciences et devint membre de l'Académie de médecine. Il découvrit avec Robiquet la *morphine*, *narcéine*, *codéine*, *narcotine*, *narcéiamide*, *narcéiamine*, *narcéiamique*, *narcéiamique*, *narcéiamique

la coque [illegible] de parchemin. Il est le premier [illegible] et, [illegible] le moyen de l'acide phosphorique, et qui ait formé de l'éther arsénique.

BOULLAY (Félix-Polydore), pharmacien chimiste, fils du précédent, né et mort à Paris (1806-1835). Élève et collaborateur de Dumas, il entreprit avec lui des recherches sur les éthers, mais il fut brûlé par suite de l'inflammation d'un flacon d'éther. Il a laissé des mémoires sur la méthode de déplacement, sur les volumes atomiques, sur les iodures doubles, les acides chlorique et azotique.

BOULLAYE LE GOUZ (LA). Biogr. V. La Boullaye le Gouz.

BOULLE ou **BOULE** n. m. Meuble de prix, de marqueterie d'or et de cuivre, à l'imitation de ceux de Boulle.

BOULLE ou **BOULE** (André-Charles), ébéniste, né et mort à Paris (1642-1732). Il fut l'ébénisterie à la hauteur d'un art, et acquit une grande réputation par ses meubles [illegible] de bronze, de marqueterie, d'ornements d'or, de cuivre, d'écaille, d'ivoire, etc., et qui sont fort recherchés aujourd'hui, sous le nom de *meubles de Boulle*. Parmi beaux choix de dessins et [illegible] tous les [illegible] Inde et du Brésil, il savait imiter sur ses meubles toutes les variétés d'animaux, de fleurs et de fruits; il parvint même à représenter des sujets d'histoire, des chasses, des paysages, etc. Louis XIV lui donna un logement au Louvre, et le nomma graveur ordinaire des sceaux royaux (1672). Boulle, qui porta à un haut degré de perfection artistique les meubles, pendules, écrans, armes, écritoires, etc., travailla pour Versailles, pour les autres résidences royales, et pour divers souverains étrangers.

Meuble de Boulle, style Louis XIV (Louvre).

BOULLÉE ou **BOULÉE** (Etienne-Louis), architecte, né à Paris en 1728, mort en 1799, élève de Lejay, maître de Brongniart et de Chalgrin, membre de l'Académie d'architecture en 1762. Il réagit contre le style Louis XV, et accomplit dans l'architecture la même réforme que David dans la peinture, par un retour heureux à la simplicité de l'antique.

BOULLÉE (Aimé-Augustin), homme de lettres, né à Bourg en Bresse, mort à Paris en 1840. Précepteur du roi à Mâcon, il fut révoqué en 1816, et se consacra dès lors aux travaux historiques. On lui doit : *Vie de Bernardin* (1834); *Histoire de Napoléon* (1836), *Histoire de Pétion président* et *les dernières années de la Révolution* (1839), *La Fayette* (1841); *Histoire des états généraux* (1845); *Études sur Louis-Philippe* (1849); *Portalis* (1855), *Biographies contemporaines* (1863).

BOULLERET, comm. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Sancerre ; 1.732 hab. Moulins.

BOULLIAU (Ismaël), astronome français, né à Loudun en 1605, mort à Paris en 1694. Il est le premier qui ait donné une explication plausible du changement de lumière dans quelques étoiles. Il a laissé divers ouvrages, dont les principaux sont : *De natura lucis* (1638); *Philolaus seu De vero systemate mundi* (1639); *Astronomia philolaica* (1645); *Ad astronomos monita duo* (1657); etc.

BOULLIER (*bou-li-é*) n. m. Pêch. Autre orthogr. du mot BOULIER.

BOULLIER (David-Renaud), théologien protestant, d'origine française, né à Utrecht en 1699, mort à Londres en 1759, où il était pasteur, publia, entre autres ouvrages contre les philosophes : *Défense des Pensées de Pascal contre la critique de Voltaire* (1739); *Essai philosophique sur l'âme des bêtes* (1737); *Lettres critiques sur les Lettres philosophiques de Voltaire* (1734) et [illegible].

BOULLIOT (Jean-Baptiste-Joseph), biographe, né à Philippeville en 1750, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1833. Un des vicaires généraux de Gobel, évêque de Paris, il abjura comme lui en 1793; cependant, il obtint une cure après le Concordat. Il est l'auteur de la *Biographie ardennaise* (Paris, 1830), ouvrage très estimé.

BOULONGNE, BOULONGNE ou **BOULOGNE** (les), famille d'artistes français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le chef de cette famille fut :

Boullongne ou **Boulogne** (Louis), *le Père* ou *le Vieux*, peintre et graveur, né et mort à Paris (1609-1674). Il eut pour maître Jacques Blanchard, puis alla en Italie. Il se lia à Bourgeois de Sébastien Bourdon, et, à son exemple, il chercha à se perfectionner en dessinant les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et en copiant les plus beaux tableaux des maîtres italiens. De retour à Paris, il fut chargé par Colbert de refaire, dans la grande galerie du Louvre, la partie commencée par Poussin et qui avait été brûlée; il travailla aussi au palais de Versailles; fut du nombre des artistes qui, sous le titre de académiciens, « adjoints », exécutèrent, en 1648, aux *dix anciens* qui avaient fondé l'Académie de peinture. Les rares œuvres de l'artiste que l'on connaisse aujourd'hui sont d'un coloris assez harmonieux et d'un dessin assez correct, mais elles sont dépourvues de vigueur et de style. — Ses fils GENEVIÈVE (1645-1708) et MADELEINE (1646-1710) l'aidèrent dans ses travaux, et furent reçues de l'Académie en 1669.

Boullongne ou **Boulogne** Bon), *l'Aîné*, peintre et graveur français, fils de Louis Boullongne, né et mort à Paris (1649-1717). Il se forma sous la direction de son père, et dut à la faveur de Colbert d'aller terminer ses études en Italie, aux frais de l'État. Après un séjour de cinq années à Rome, il alla étudier à Bologne même les œuvres de l'école bolonaise, qui étaient alors regardées comme les grands modèles de l'art. De retour à Paris, il fut reçu à l'Académie en 1677, à l'âge de vingt-huit ans ; son tableau de réception (au Louvre) représente le *Combat d'Hercule contre les Centaures*.

Nommé professeur adjoint en 1684, il devint professeur en 1692. Les commandes lui arrivèrent en foule. Il travailla, sous la direction de Lebrun, aux peintures de Versailles. Il fit aussi plusieurs compositions mythologiques pour Trianon, où l'on voit encore trois de ses tableaux. Mais l'œuvre la plus importante qui reste de Bon Boullongne est la décoration des chapelles de Saint-Jérôme et de Saint-Ambroise, aux Invalides. Il exécuta beaucoup d'autres peintures pour diverses églises et communautés religieuses de Paris et de province. Son dessin était assez correct, mais dépourvu de caractère ; sa couleur, sans finesse, mais sans crudité ; sa touche, agréable et froide. Il fut, sans contredit, l'artiste le plus habile de sa famille.

Bon Boullongne

Boullongne ou **Boulogne** (Louis DE), *le Jeune*, peintre français, frère du précédent, né et mort à Paris (1654-1733). En 1672, à peine âgé de dix-huit ans, il remporta le premier grand prix de peinture (le sujet du concours était *le Passage du Rhin*), et, trois ans après, partit pour Rome. Aussitôt arrivé, il se mit en devoir de copier, pour le manufacture des Gobelins, les tentures fameuses de Raphaël : *l'École d'Athènes*, *la Dispute du Saint-Sacrement*, *le Parnasse*, *l'Incendie du bourg*. Après un séjour de cinq ans à Rome, il se rendit à Venise, et de là en Lombardie. De retour en France, il fut chargé par Colbert de peindre divers tableaux pour les appartements de Versailles, et il exécuta en cette même année, pour la confrérie des orfèvres, le tableau voté de mai, représentant *le Centenier priant Jésus de sauver son serviteur*. L'année suivante, il fut reçu académicien et donna, pour morceau de réception, *Auguste pleurant le temple de Janus* (musée d'Angers). Il fut ensuite successivement professeur en 1693, recteur adjoint en 1715, recteur en 1717, et directeur en 1722. A cette dernière date, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le choisit pour dessiner les médailles du roi. D'un autre côté, les faveurs royales ne lui faisaient pas défaut : Louis XIV l'avait pensionné et anobli ; Louis XV lui donna le cordon de Saint-Michel, et le nomma, en 1724, premier peintre. Comblé d'honneurs et de richesses, Louis de Boullongne mena jusqu'à la fin une vie très occupée ; il exécuta un nombre considérable d'ouvrages pour diverses églises et communautés religieuses, pour les résidences royales et les hôtels des particuliers. Il est le type de l'artiste en place, académicien aimable et bon courtisan. Car, comme peintre, il manque totalement d'originalité.

Louis de Boullongne.

BOULOCHE n. f. Gâteau dans lequel on place des poires ou des pommes entières, préalablement cuites au four.

BOULOGNE, petite rivière de la Vendée, affluent du lac de Grand-Lieu. V. ACHENEAU.

BOULOGNE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 9 kil. de Muret, sur la rive droite, entre la Gimone et la Gesse ; 1.892 hab. Source minérale aux environs, dans le jardin de l'ancienne abbaye de Bénissons-Dieu. — Le canton a 24 comm. et 9.547 hab.

BOULOGNE-SUR-MER, ch.-l. d'arrond. du dép. du Pas-de-Calais, sur l'embouchure de la Liane dans la Manche, à 95 kilom. d'Arras ; 46.807 hab. (*Boulonnais, ases.*) Ch. de f. Nord. Tribunal de 1re instance (cour d'appel de Douai), tribunal de commerce, école nationale de musique, école d'hydrographie, bibliothèque, musées. Place de guerre de classée, chefferie du génie, de la direction d'artillerie de Dunkerque ; 30e bataillon de douanes ; 4e quartier maritime du sous-arrondissement de Dunkerque (arrond. de Cherbourg), commission de l'inscription maritime, inspection des pêches ; entrepôt des douanes. Inspection des Ponts. Station agronomique. Hospice civil et hôpital militaire, orphelinats. Établissement de bains de mer. C'est le neuvième des ports de la France par ordre d'importance ; il s'ouvre au N.-O. de la ville, entre deux jetées construites en 1839, par un chenal de 72 mètres de largeur. L'arrière-port est formé par le lit de la Liane. En amont du pont de la Liane s'étend le bassin de retenue. Des trains partent du port de Boulogne de conserver l'importance qu'il s'était acquise grâce à ses relations avec l'Angleterre par Folkestone. Boulogne arme en outre pour la grande pêche (hareng, morue, maquereau, et baleine). A ce dernier égard, le premier rang parmi les ports français. Le commerce général d'importation a surtout pour objet les matières premières : laine, coton, soie, chanvre ; les dits de toutes sortes, le liège, le caoutchouc, la houille, les bois communs. Le commerce d'exportation porte plus spécialement sur les tissus, passementeries et rubans de laine, de soie et de coton ; sur les peaux préparées et ouvrages en cuir, les vins, l'horlogerie, la tabletterie et la bimbeloterie, le liège ouvré, les fruits de table, les outils, les instruments de musique, les produits chimiques ; œufs, volailles, gibier, parfumerie, lait condensé. Hauts fourneaux et fonderies, fabriques de plumes métalliques, scieries, filatures de lin, fabriques de savon, de produits chimiques, teintureries, tonnelleries, ciment. Deux ponts réunissent Boulogne aux quartiers qui s'étendent sur la rive gauche de la Liane. La cathédrale fut démolie en 1798 ; sur son emplacement : Notre-Dame (1827-1866) ; évêché (XVIIe, XVIIIe s.), églises Saint-Joseph (1772), Saint-Nicolas XIIe, XVe, XVIIe, XVIIIe s.), Saint-Pierre-des-Marins ; ex-Dans l'ex-château, Louis-Napoléon fut enfermé en 1840. — L'arrond. de Boulogne a 5 cant., 100 comm., 185.396 hab. Le canton Nord, 5 comm. et 28.399 hab.; le canton Sud, 4 comm. et 28.832 hab.

— *Histoire*. A l'époque gallo-romaine, Boulogne était le principal établissement des Morins, sous le nom de *Gesoriacum* ; plus tard, le nom d'une citadelle : Bononia, devint celui de la ville. Caligula, Claude y vinrent. Constance Chlore combla le port. Boulogne se releva au VIIe siècle, par son pèlerinage à Notre-Dame et ses établissements monastiques. Les comtes de Boulogne donnèrent des rois à l'Angleterre et à Jérusalem. Louis XI déclara la Madone comtesse et dame de Boulogne, et s'en institua vassal et champion. Les Anglais prirent la ville en 1544, la restituèrent en 1550. C'est à Boulogne que Bonaparte concentra toutes les ressources dont il disposait pour une descente en Angleterre. Patrie de Godefroy de Bouillon et de son frère Baudoin ; de Lequien, érudit ; de Daunou, érudit, organisateur de l'Institut, homme politique ; de Frédéric Sauvage, qui appliqua le premier l'hélice à la navigation ; de Sainte-Beuve ; d'Auguste Mariette.

— BIBLIOGR. : Delporte, *Description topographique du district de Boulogne* (1798); Bertrand, *Précis de l'histoire de Boulogne et de ses environs* (1828); Lerhoi, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (1840); Michelaut, *Boulogne-sur-Mer, Calais, etc.* (Paris, 1873).

Boulogne (camp DE). Après sa campagne d'Egypte, Bonaparte comprit qu'il ne pourrait venir à bout de l'Angleterre qu'en envahissant son territoire. A cet effet, dès 1801, il ordonna la formation d'un camp à Boulogne, et fit rassembler sur les côtes voisines une immense quantité de petits bâtiments pour le transport des troupes de débarquement. Ajourné par suite du traité d'Amiens (mars 1802), ce projet de descente fut repris dès la rupture de la paix (mai 1803). Douze à trente canonnières, trente-deux bateaux plats, furent dirigés tout équipés vers la rade de Boulogne et dans les ports du voisinage. En même temps, 150.000 hommes furent massés au camp de Boulogne. Chaque jour, pendant deux ans, ils furent occupés à approfondir les bassins des ports et exercés à des manœuvres d'embarquement et de débarquement. Pour les protéger contre les attaques incessantes des croiseurs anglais, le Premier Consul établit plusieurs lignes de batteries sous-marines et hérissa de canons le sommet des falaises.

Le 16 août 1804, trois mois après la proclamation de l'Empire, le camp de Boulogne fut le théâtre d'une fête militaire grandiose : Napoléon y vint distribuer aux troupes les premières croix de la Légion d'honneur.

En mars 1805, tout était prêt pour la réalisation du plan de Napoléon, qui décida d'agir sans retard. Mais ce plan échoua par la faute de l'amiral Villeneuve, qui devait protéger le débarquement et se laissa bloquer dans Cadix par une escadre anglaise. A ce moment, une nouvelle coalition se formait contre la France : Napoléon leva alors le camp de Boulogne pour commencer son immortelle campagne d'Austerlitz. Une colonne commémorative en marbre, dite « de la Grande Armée », érigée le 15 août 1841, près de Boulogne, rappelle cet immense armement, qui faillit changer les destinées de l'Europe.

Colonne de la Grande Armée, près de Boulogne.

Boulogne (AFFAIRE DE), nom sous lequel on désigne ordinairement la seconde tentative du prince Louis Bonaparte pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe (1840). Boulogne n'avait pas été désigné par le Fréchet de Strasbourg, et croyait que le mouvement patriotique qui s'était produit en France à propos des affaires d'Orient profiterait à son nom. Il essaya vainement de gagner à sa cause le général Magnan, commandant la division militaire de Lille, et ne put s'assurer le concours que d'un officier, Aladenize, lieutenant au 42e de ligne, dont deux compagnies tenaient garnison à Boulogne. Ce fut dans cette ville qu'il résolut de débarquer pour rallier les garnisons du Nord et marcher de là sur Paris. Le 6 août 1840, à minuit, il arrivait devant Boulogne avec un corps expéditionnaire de cinquante-trois hommes, pour la plupart anciens officiers, commandés par le général de Montholon. Après avoir débarqué sans encombre sur la plage, la petite troupe marcha sur Boulogne et parvint, vers cinq heures du matin, dans la caserne du 42e de ligne, où le lieutenant Aladenize fit reconnaître et acclamer le prince par les soldats. Mais, presque aussitôt après, arrive le capitaine Puygellier, qui les fait rappeler et expulse les voyageurs de la caserne et donne l'alarme. La garde nationale prend les armes : le prince et ses amis, voyant la partie perdue, se dirigent vers la plage pour se rembarquer. Ils sont poursuivis, criblés de balles et doivent se rendre. Le 2 octobre suivant, Louis Napoléon, traduit devant la Chambre des pairs, était condamné à la détention perpétuelle et enfermé au fort de Ham.

Armes de Boulogne

BOULOGNE-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. du départ. de la Seine, sur la Seine, à 1°. de Paris ; 37.418 hab. (*Boulonnais, ases.*) Blanchisseries, produits chimiques, eau de Javelle et savons. Nombreuses villas et maisons de plaisance. Au N.-E., s'étend le bois de Boulogne. L'église de Boulogne, fondée au XIVe siècle, a été restaurée et achevée en 1863 par Millet. Boulogne est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.

Histoire. Boulogne s'appelait d'abord *Menuls-les-Saint-Cloud*. C'était un petit hameau dépendant de la paroisse d'Auteuil, situé au milieu de la forêt de Rouvray, qui s'étendait du Louvre à la Seine. En 1119, des bourgeois parisiens, revenant d'un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-

sur-Mer, en rapportant une image miraculeuse de la Vierge, quand le bateau qui les transportait s'arrêta à Meudis sans pouvoir avancer. Les pèlerins enchantés crurent Philippe V l'autorisation de construire une église à Meudis pour y recevoir l'image. Cette église, bâtie sur le plan de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, en prenant le nom de *Boulogne* au village, et de *bois de Boulogne* à la forêt.

— BOULOGNE. Mathias Jules, *Précis historique sur la commune de Boulogne-sur-Seine* (Paris, 1852).

BOULOGNE bois de Boulogne, longtemps cette désigne sous le nom de *forêt de Rouvray* à cause des chênes rouvres qui en formaient l'essence dominante, et ne paraît son nom actuel qu'au XIVe siècle, après la fondation, par Philippe le Long, de l'église de Notre Dame de Boulogne, autour de laquelle se rattachent peu à se grouper les maisons d'un village. Napoléon Ier y donna de plantations nouvelles, d'avenues, et en fit une des pro-

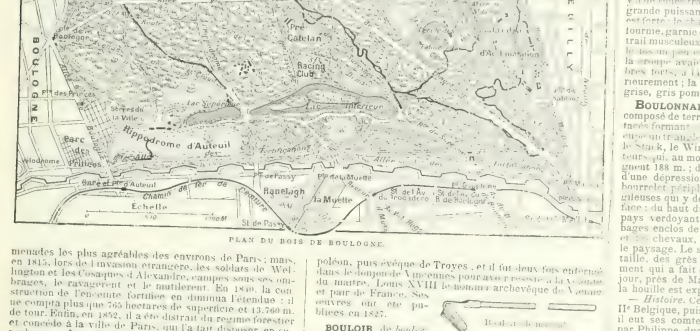

PLAN DU BOIS DE BOULOGNE.

menades les plus agréables des environs de Paris; mais, en 1815, lors de l'invasion étrangère, les soldats de Wellington en firent de Alexandre, campes sous ses ombrages, le ravagèrent et le mutilèrent. En 1848 la construction de l'enceinte fortifiée en diminua l'étendue : il ne comptait plus que 565 hectares de superficie et 13.760 m. de tour. Enfin, en 1852, il a été distrait du régime forestier et concédé à la ville de Paris, qui l'a fait disposer en superbe parc. Les chaussées principales ont été macadamisées et bordées de gazon. Des pouces spacieuses, de larges avenues, aboutissant à des sites ravissants, à des lacs, des chalets, à des cascades artificielles, des restaurants, des cafés y ont été installés çà et là. Une enceinte nouvelle a été tracée. Par suite, le bois se trouve limité, à l'E. par les fortifications; à l'O. par la rive droite de la Seine, depuis la ville de Boulogne jusqu'à Neuilly; enfin, au N. et au S., par deux vastes boulevards, défendus au moyen d'un saut-de-loup, qui s'étendent, des fortifications à la Seine, sur une longueur de plus de 8 kilom. Ongezeilles, accompagnées d'élégants pavillons de gardes, y donnent accès.

Dans le bois de Boulogne se voyait autrefois le château de Madrid, construit par François Ier; il n'en subsiste plus que les décorations en faïences émaillées de Courtoys, qui sont au musée de Cluny; sur l'emplacement des constructions s'élève, maintenant un restaurant à la mode. Non loin de la est Bagatelle, charmante demeure que le comte d'Artois fit construire en soixante-quatre jours et qui porta aussi le nom de Folie d'Artois. On lit encore au dessus de sa porte ces trois mots : *Parva, sed apta* (Petite, mais commodes). Bagatelle servit à des fêtes publiques sous la Révolution. Le duc de Bordeaux y fut élevé. V. BAGATELLE.

Le château de la Muette, qui faisait autrefois partie du bois de Boulogne, était dans l'origine un rendez-vous de chasse, où Charles IX venait tirer le cerf et le sanglier. Il y prit pour roi Louis XIII, en 1610. La Muette passa ensuite à la duchesse de Berry, puis à Marie-Antoinette. Dans son parc eut lieu la première ascension aérostatique qu'on ait vue à Paris, exécutée par Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes, le 21 novembre 1783. Après la Révolution, la Muette fut en partie aliénée. Le château devint un établissement médical, et, dans le parc, la ville de Paris installa des serres de son Fleuriste. Le Fleuriste de la ville a, depuis, été transporté au parc des Princes, sur la lisière sud du bois de Boulogne.

Mentionnons encore le Ranelagh, bal champêtre longtemps en vogue et qui a disparu; le Pré-Catelan, ainsi appelé, d'après une tradition fausse, du nom d'un troubadour qui aurait été assassiné en ce endroit, au temps de Philippe le Bel. Après avoir été, comme le Ranelagh, un endroit de plaisir, avec kiosques, chalets, pavillons, cafés, de marionnettes, etc., le Pré-Catelan a fait place à une laiterie.

Le bois de Boulogne offre encore à la curiosité publique le Jardin zoologique d'acclimatation (v. ACCLIMATATION), le Tir aux pigeons, le Cercle des patineurs, tous deux situés non loin du pavillon de Bagatelle, et les pépinières de la ville de Paris, où se recueillent, chaque hiver, environ 30 millions de kilogrammes de glace. A ses portes, sont deux champs de courses très fréquentés : celui d'Auteuil pour les courses d'obstacles, et celui de Longchamp pour les courses plates. Ce dernier est installé en partie sur les prairies bordant la Seine, dépendant de l'ancienne abbaye de Longchamp. Il existe [illegible] par un pèlerinage à la mode auquel prenait part tout le Paris élégant. Encore en honneur sous l'Empire et sous la Restauration, ce pèlerinage mondain commença à décliner sous Louis-Philippe; il n'est plus maintenant qu'un souvenir.

BOULOGNE (Etienne-Antoine DE), prélat français, né à Avignon en 1747, mort à Paris en 1825. Ordonné prêtre en 1771, il obtint des succès comme prédicateur, fut nommé, en 1789, député ecclésiastique à l'assemblée du bailliage de Paris. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, devint, sous l'Empire, chapelain de Napoléon, puis évêque de Troyes, et il fut deux fois enfermé dans le donjon de Vincennes pour avoir prêché à la Vendée et pour de France. Ses [illegible] ont été publiées en 1827.

BOULOIR de *bouler* n. m. Techn. Instrument dont les maçons se servent pour pétrir le mortier. — Instrument de tanneur pour remuer les peaux. — Vase en cuivre dans lequel [illegible] les pièces qu'il doit travailler. — Sorte de BARILLE [illegible].

BOULOIRE, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arr. et [illegible] de Saint-Calais, sur la Tortue, sous-aff. de Mamers; 2.177 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de toiles, [illegible] de gros. — Le canton a 8 comm. et 9.784 hab.

BOULOIS *(lo-ès)* n. m. Morceau d'amadou en usage autrefois pour mettre le feu au sauciisson d'une mine.

BOULOISE *(lo-az')* adj. f. *Terre bouloise*, Terre froide exigeant beaucoup d'engrais pour produire.

BOULON n. m. Techn. Petite pièce de fer ronde, carrée, ou à profil polygonal, terminée par une tête à l'un de ses bouts, et serrée à l'autre par une clavette ou un écrou maintenant deux pièces au contact. Ornement en saillie et de forme semi-globulaire servant des meubles, vases et ustensiles. — Ancien nom des clous saillants fixés sur le plat des riches reliures, pour les préserver, tout en les maintenant. Cylindre du soufflet [illegible] le tuyau [illegible] du plomb. Avec [illegible] sur le petit côté terminé [illegible] pour [illegible] cheville de fer [illegible] donné à deux chevilles de fer traversant le [illegible] chapeau de la presse et [illegible] la [illegible] sommier.

— Arch. Pièce de fer [illegible] dans les [illegible] d'un [illegible] pour [illegible] support d'un [illegible].

— Ch. de f. *Boulons d'attelage*, Ceux qui passent dans les manilles d'attelage. *Boulons d'éclisses*, Ceux qui ont pour objet de fixer les éclisses et les rails. *Boulons de suspension*, Ceux au moyen desquels [illegible] les [illegible] vertebrales.

— Constr. *Boulon d'écartement*, Chacune des tringles de fer qui maintiennent les marches d'un escalier. *Boulon à collet carré*, [illegible] pour réunir les pièces de charpente comme les bêchevets. *Boulon de [illegible]*, [illegible] carrée dont la tête est remplacée [illegible] dont la tige est en forme de tronc [illegible] porte des encoches sur les arêtes.

— ESCYEL. Techn. Pendant long [illegible] boulonniers et formaient une catégorie distincte parmi les ouvriers [illegible] à la [illegible] des [illegible] de traction. Depuis quelques années, on remplace le fer par l'acier, afin d'avoir des boulons soumis à des efforts de cisaillement et de torsion et offrant une résistance plus considérable que ceux en fer. Il existe un très grand nombre des types de boulons, suivant les usages auxquels on les destine; ils [illegible] les appellations principales suivantes : *Boulons* [illegible] *tarandés*; etc.

BOULONGEON *(jon)* n. m. Etoffe grossière et de rebut no [illegible] tournissant, en papeterie, que des qualités inférieures.

BOULONNAIS, AISE, [illegible] dans le Boulonnais; qui habite cette ville ou cette contrée. *Les* Boulonnais.

— Adjectif. Qui se rapporte à Boulogne ou au Boulonnais : *Race* boulonnaise.

— [illegible] Parmi les races de chevaux de gros trait français, la plus importante est sans contredit la race *boulonnaise*. Non seulement elle occupe la Somme, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure et le Nord, [illegible] elle se trouve encore répandue dans la plupart des départements voisins et partout où il y a de rudes travaux [illegible] une grande puissance. Le cheval boulonnais est docile; la tête est forte, le [illegible] tournie, garnie d'une crinière touffue et assez courte; le poitrail musculeux et [illegible] la croupe [illegible] bres forts, à [illegible] nerveuses; la taille atteint facilement 1m,68; la robe est grise, gris pommelé, rouan vineux ou bai. V. CHEVAL.

BOULONNAIS *(lo-nè)* [le], pays du dép. du Pas-de-Calais, composé de terrains jurassiques au milieu de terrains crétacés formant [illegible] Le [illegible] le Slack, le Wimereux, la Liane, il est accidenté de hauteurs qui, au mont Lambert, à 3 kilom. de Boulogne, atteignent 188 m.; dans l'ensemble, il offre néanmoins l'aspect d'une dépression : le bas Boulonnais, par opposition au bourrelet périphérique, le haut Boulonnais. [illegible] vertes argileuses qui y dominent entretiennent l'humidité à sa surface; du haut du bourrelet crayeux apparaissent, dans un pays verdoyant, des maisons disséminées avec des herbages enclos de haies et d'arbres, où paissent des bœufs et des chevaux, tandis que des forêts achèvent de varier le paysage. Le sol fournit des phosphates, des pierres de taille, des grès et quelques minerais de fer. Le soulèvement qui a fait émerger les couches jurassiques a mis à jour, près de Marquise, un lambeau de terrain houiller; la houille est exploitée près de Hardinghen.

— *Histoire*. Ce pays a appartenu, sous les Romains, à la IIe Belgique, puis au royaume de Neustrie. Dès le Ve siècle, il eut ses comtes particuliers. Le dernier fut dépossédé par Philippe, duc de Bourgogne, qui conserva ce fief [illegible] Artois. Charles-Quint, [illegible] le levait du duc d'Artois : pour se soustraire à cette vassalité, Louis XI renonçait l'hommage à la Vierge de Boulogne et, jusqu'à Louis XV, les rois de France firent acte de vasselage envers l'image de l'église de Boulogne.

BOULONNAIS *(lo-nè)* [BASSIN DU], bassin houiller situé dans le départ. du Pas-de-Calais, faisant partie du groupe du Nord. Il porte aussi le nom de BASSIN D'HARDINGHEN, et fournit des charbons gras à longue flamme.

BOULONNER [illegible] v. a. Marquer à [illegible] BOULONNÉ [illegible]

BOULONNERIE *(lon'rî)* n. f. Fabrique de boulons. [illegible] de la grosse quincaillerie qui concerne la vente des boulons.

BOULONNIER [illegible] boulons.

BOULONNIÈRE *(lo-ni-è')* n. f. Sorte de tarière servant à [illegible] à la main. Elle possède une ou deux [illegible]

BOULOT *(lo)*, OTTE rad. *boule*) n. et adj. Pop. Se dit d'un individu gros et rond, rappelant la forme d'une boule : *Une femme* BOULOTTE. *Un gros* BOULOTTAGE. *Pain boulot*, Pain ordinaire, de fabrique.

BOULOTTAGE *(lo-taj)* n. m. Pop. Nourriture, repas : *Un* [illegible]

BOULOTTER *(lo-té)* — de *boule*; proprem. *rouler comme une boule*) v. n. Pop. Vivre gaillardement, sans ambition : *Un employé qui* BOULOTTE *jusqu'à sa retraite*.

— Prospérer doucement, lentement : *Ça* BOULOTTE.

— S'emploie transitiv., avec le sens de Manger : *Vaccir* [illegible]

BOULOU (LE), comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Céret, sur le fleuve côtier le Tech; 1.889 hab. Ch. de f. Midi. Eaux thermales ferrugineuses; boulons, sonnettes de lièze, huilerie. Eglise du XIIe siècle, ayant appartenu aux templiers. Aux environs, sur la colline de Puig-Scingli, vestiges d'une redoute, théâtre de combats sanglants entre les Français et les Espagnols, pendant les guerres de la Révolution.

BOULOUVAIO ou **BULUWATO**, localité de l'Afrique australe (Matébéléland), au centre de pays aurifères, occupée par les Anglais le 4 novembre 1893.

BOULTEAU *(to)* n. m. Arbre taillé en boule.

BOULTON [illegible] Birmingham, mort en 1809. Directeur d'une importante

fabrique de quincaillerie, il trouva des procédés nouveaux pour la fabrication de l'acier. N'étant associé avec le célèbre James Watt, il fonda à Soho (1769) une usine pour la fabrication des machines à vapeur qu'il vendit en Angleterre et à l'étranger. Inventa un nouveau balancier pour les monnaies des monnaies, et fut chargé d'établir les ateliers de monnaie à Saint-Pétersbourg. Il rendit d'éminents services à l'industrie mécanique.

BOULT-SUR-SUIPPES, comm. de la Marne, arrond. et à 16 kil. de Reims, sur la *Suippes*; 1.279 hab. Filature et tissus.

BOULUE (*bû*) n. f. Bouteille ou gourde en cuir de vache ou de veau, bouillie dans la cire pour lui conserver une grande souplesse.

BOULURE n. f. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

BOULZICOURT, comm. des Ardennes, arr. et à 7 kilom. de Mézières, sur la Vence; 1.070 hab. Ch. de f. Est. Filature, brasseries, quincaillerie.

BOUM ! (*boum*) interj. Onomatopée qui sert à exprimer le bruit causé par un coup de sifflet, une explosion soudaine, quand ce bruit est sourd et grave, comme un coup de canon entendu dans le lointain, un coup de grosse caisse, etc. : Les garçons de café, de restaurant, ont aussi l'habitude de crier : *Boum !* pour indiquer qu'ils ont bien entendu une commande qu'on leur a faite de loin. (En ce cas, *boum* semble être une altération de l'exclamation *bon !*)

BOUMAPA, nom thibétain de l'école Mâdhyamika, formé bouddhique de la philosophie Vêdânta et brahmanique du système Mahâyâna, introduite au Thibet sous le règne du roi Khri-srong-Ldé-Btsan (748-786) par les pandits indiens Çânta Rakchita et Padma Sambhava, et définitivement établie après la victoire de Kamala, leur disciple, sur le missionnaire chinois Hwa-chang qui prêchait les doctrines mystiques de l'école Yogâtchârya. Supplantée dans la faveur populaire, à partir de 1041, par la doctrine tantrique (vêdânta) dite Kâla-tchakra (« Cercle du temps », elle ne s'est en partie conservée que dans la secte Ou-rgyan-pa, fondée, dit-on, par Padma Sambhava lui-même.

BOU-MAZA, chef arabe, né vers 1820, entre Tlemcen et Mascara. En 1845, peuplade où Abd-el-Kader était réfugié au Maroc, il souleva tout le Dahra contre la domination française, soutint la lutte avec des alternatives de succès et de revers, et, à bout de ressources, se rendit au colonel Saint-Arnaud. Amnistié à Paris, il s'évada pendant la révolution de Février, fut repris à Brest, et rendu plus tard à la liberté par Louis Napoléon. En 1854, il entra dans les troupes ottomanes et, depuis, retomba dans l'oubli.

BOUMÉLIE n. f. Bot. Syn. de PRÈNE.

BOUMERANG ou **BOOMERANG** (*boû*), ou **BOUMARANG** (*rang*) n. m. Arme de jet en usage chez les aborigènes de l'Australie, et dont on a constaté l'existence chez quelques populations du Dekkan, et aussi chez les anciens Egyptiens.

— ENCYCL. Selon qu'il est destiné à la guerre ou à la chasse, le *boumerang* varie de formes et de dimensions. C'est essentiellement une lame de bois dur, prise dans une fourche largement conduite d'une branche d'acacia ou d'eucalyptus et retaillée jusqu'à n'avoir plus que 8 à 15 millimètres d'épaisseur. La longueur varie de 0m,40 à 0m,90, sur 0m,05 à 0m,07 de largeur. Qu'il soit courbé ou coudé, le boumerang présente toujours chacune de ses extrémités chantournée suivant un plan différent, ce qui lui donne certaines propriétés de l'hélice. Bien qu'on ait beaucoup exagéré les trajectoires extraordinaires du bâton, rejoignant dans l'air et sur la terre pour revenir à son point de départ, on doit reconnaître que les naurs d'Australie le manient avec une adresse singulière.

A Egyptien, avec boomerang. B Boomerang australien.

BOUMPA n. m. Vase thibétain, en cuivre ou en argent, à long col et à bec conde recourbé, dans une théière, destiné à contenir l'eau consacrée et habituellement parfumée au safran qui sert dans presque toutes les cérémonies du culte, notamment pour celle du lavage des pieds des statues divines et pour le bain donné à leurs images reflétées dans un miroir métallique appelé *tong*. (Une certaine bénédiction se donne par l'imposition du *boumpa* sacré sur la tête du fidèle. Le boumpa figure fréquemment au nombre des statuts que portent les personnages bouddhiques thibétains.)

Boumpa.

BOUNA, ville de l'Afrique occid. (Soudan français); 8.000 habitants. Capitale du *pays de Bouna*, centre de commerce.

BOUNAR-BASCHI, village de la Turquie d'Asie (Anatolie), à 40 kilom. d'Adramiti, sur le *Bounar-Baschi Sou* (anc. Scamandre). Nombreuses sources d'eau tiède. A 1 kilom. de ce village, sur un plateau, on trouve des vestiges d'antiquités antiques; on pense généralement que là s'élevait la ville de Priam. V. TROIE.

BOUNDI, ville de l'Inde anglaise, capitale du petit Radjapoutanah (Rajpoutana), dans le district du Bundi; 22.750 hab. Temples nombreux, palais. — La *principauté de Boundi*, peuplée de 295.000 hab., renferme des passages importants faisant communiquer le nord de l'Inde avec ses parties méridionales; il est gouverné par un rajah, soumis depuis 1818 à la protection britannique.

BOUNDI, ville de l'Afrique (Soudan central [Bornou]); 8.500 hab. Ch.-l. d'une province tributaire.

BOUNGO, province du Congo français, au Haut-Ogoué; 10.000 hab. Ch.-l. *Franceville*.

BOUNIME (Anne), femme de lettres russe, née en 1774, morte en 1828. Ses œuvres ont paru à Saint-Pétersbourg en 1821; on y remarque surtout de belles odes. Elle a aussi donné une traduction en vers russes de l'*Art poétique* de Boileau.

BOUNOUN, désert de Sénégambie, entre le Cayor et le Dimar, traversé par le lac de Guier. C'est aussi le nom d'une rivière du Sénégal, tributaire du lac de Guier.

BOU-NOURA, oasis d'Algérie (dép. d'Alger [confédération du Mzab]), sur l'oued Mzab; 1.795 hab.

BOUNTY, petit groupe d'îlots de l'Océanie, situé dans l'Océan Pacifique, à 1° S.-E. de la Nouvelle-Zélande et au N. des îles Antipodes. Découvert par le capitaine anglais Blight, en 1788.

BOUNYN ou **BOUNIN** (Gabriel), écrivain français, né à Châteauroux dans le XVIe siècle. Il devint maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon. Il a laissé des poésies françaises et latines, des tragédies; etc.

BOUPALOS, statuaire grec, né à Chio, florissait vers 540 av. J.-C. Il était fils du statuaire Archermos, et travailla souvent en collaboration avec son frère Athénis. La haine du poète Hipponax à sauvé son nom de l'oubli. Quand à la legende d'après laquelle il se serait suicidé pour échapper aux épigrammes d'Hipponax, et aux raisons de ces épigrammes (une sorte de caricature d'Hipponax sculptée par les deux frères), il convient d'y ajouter peu de foi.

BOUPÈRE (LE), comm. de la Vendée, arr. et à 43 kilom. de Fontenay-le-Comte, près d'un affluent du Grand Lay; 2.977 h. Aux environs, mine d'antimoine, source minérale.

BOUQUE (*bouk*' — du provenç. *bouco*, bouche); n. f. Pech. Passage en entonnoir, qui sépare les chambres des bourbiguières.

— Techn. Dans certaines usines. Panne d'un marteau.

BOUQUER (*kê* — du lat. *bucca*, bouche) v. a. Baiser quelque chose de force, en parlant d'un enfant, d'un singe, etc. (V.x.)

— V. n. *Faire bouquer*, Contraindre à baiser. ‖ Fig. Contraindre à obéir, à faire une chose déplaisante : *J'ai* FAIT BOUQUER *les Guises et les Châtillons.* (Cath. de Médicis.) ‖ En T. de vénerie, Contraindre à quitter son terrier : FAIRE BOUQUER *le renard, le lapin, etc.* — Prov. Dans le langage des marins, Craindre d'entreprendre une chose, y renoncer. *Bouqué*, ée part. pass. du v. Bouquer.

— Chass. *Renard, blaireau bouqués*, Bêtes que l'on a fait rentrer de force près de la bouche de leur terrier.

BOUQUÉRON, ancien château situé dans le départ. de l'Isère, comm. de Corenc, arrond. de Grenoble, sur le versant méridional du massif de la Grande-Chartreuse. Les légendes dauphinoises attribuent à Roland la construction de ce château, où Louis XI aurait plusieurs fois tenu prisonnier les troupes envoyées contre lui par Charles VII, trouva un refuge momentané (1456), et où d'Alembert séjourna en 1743. Aujourd'hui, c'est un établissement hydrothérapique.

BOUQUET (*kê* — autre forme de *bouquet*, petit bois) n. m. Faisceau de fleurs, soit disposées naturellement sur la plante, soit réunies après avoir été cueillies : BOUQUET *de roses, de violettes. On* BOUQUET *sied bien à la beauté.* (Sterne.) — *Bouquet de mariée*, Bouquet de fleurs d'oranger, que les jeunes filles portent ordinairement le jour de leur mariage.

— Par ext. Cadeau offert à une personne le jour de sa fête, et ordinairement accompagné d'un bouquet.

— Par anal. Toute chose qui ressemble à un faisceau : BOUQUET *de cerises, de persil.* BOUQUET *de barbe.* ‖ Se dit particul. d'un faisceau de paille orné de rubans, que l'on attache au cou ou à la queue des chevaux mis en vente.

— Fig. Chose agréable à sentir, comme un bouquet gigantesque : BOUQUET *de verdure. Des* BOUQUETS *d'oliviers.*

— Particul. et par allusion au parfum des fleurs, Parfum qu'exhale le vin : *Le médoc a beaucoup de* BOUQUET. — *Bouqueté*, ée, adj. qualificat. recherché : *Recueil de poésies qui est un délicieux* BOUQUET *de fleurs.*

— *Bouquet anatomique.* Anat. Faisceau de muscles et de ligaments qui s'insèrent à l'apophyse styloïde de l'os frontal.

— *Bouquet de plumes.* Chass. Réunion, après une chasse, de tout le gibier qui a été abattu pendant cette chasse.

— *Bouquet de pieux.* Constr. Ensemble d'un certain nombre de pieux ou pilots dont les têtes sont réunies par des entretoises.

— *Bouquets de mai.* Hortic. Bourgeons dont on provoque le développement en pinçant les rameaux.

— *Bouquet d'Ulrich, et d'Ir, à l'hôtel*, etc. Littér. Roubeau, madrigal, etc., que l'on offre à une dame le jour de sa fête, le plus souvent accompagné d'un bouquet. Clément Marot, l'abbé de Chaulieu, Dorat excellaient dans ce genre, qui, depuis, est un peu tombé en discrédit.

— *Avoir du bouquet.* Manèg. Se dit d'un cheval qui porte la tête avec fierté et qui a de belles allures.

— *Etoile tirée par bouquet.* Typogr. Celle où les caractères ont été imprimés inégalement, et qui n'est bien venue que par places.

— Archit. Touffe de feuillages épanouis ou fermés, qui termine les ogives en accolade, les frontons aigus, les pinacles, les clochetons et les pyramides de l'époque ogivale.

— Bot. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent du même point portent les fleurs sensiblement à la même hauteur : *Les fleurs de la primevère, du jonc fleuri, etc., sont disposées en* BOUQUETS. On dit plus ordinairement SERTULE, et souvent ce mode d'inflorescence est confondu avec l'ombelle.) *Bouquet parfait* ou *Bouquet tout fait.* (Celles du pavot ou Œillet barbu, plante dont la fleur est disposée en bouquet.

— Cuis. Paquet de certaines herbes odorantes qu'on introduit dans les ragoûts pour en relever la saveur. ‖ *Bouquet garni.* Celui qui se compose de persil, de ciboule, d'ail, de thym et de laurier.

— Mar. Réunion de poulies qu'on établit au bas des basses voiles, sur certains navires. ‖ Pièces de bois qui maintient les côtés d'un bateau avec les deux courbes de devant.

— Pyrotechn. Pièce finale d'un feu d'artifice composée d'un très grand nombre de fusées qui s'enflamment simultanément. ‖ On dit quelquefois GIRANDE.

— Techn. Outil du relieur, qui sert à incruster des ornements appelés aussi *bouquets.*

— ENCYCL. *Bouquet naturel des vins.* Le bouquet des vins est dû à la présence d'un ou de plusieurs composés volatils. Ce parfum qui s'exhale du vin dès qu'on l'a versé dans le verre, prend un plus ou moins grand développement suivant la qualité du vin et les soins qui ont précédé sa mise en bouteilles. L'excellence du bouquet ou la qualité qu'il donne au vin dépend beaucoup du mode et de la proportion selon lesquels les odeurs de ces composés diverses, appelés « éthers œnanthiques », s'harmonisent entre elles. La rapidité avec laquelle se perd le bouquet d'un vin dépend en partie de la volatilité plus ou moins grande des substances odoriférantes particulières qu'il renferme, en partie de la facilité avec laquelle ces substances s'oxydent, autrement dit, changent, lorsqu'elles sont exposées à l'air.

— *Bouquets artificiels des vins.* Les bouquets artificiels des vins, sont : les huiles de vin françaises et allemandes, l'huile de lie de vin, et les sévos vannes. Les *huiles de vin* sont des poisons. L'*huile de lie de vin* est un mélange d'éthers à parfum agréable, obtenu en oxydant par l'acide azotique de l'huile de coco, du beurre, de l'huile de ricin et d'autres matières grasses et combinant sous pression les acides caproïque, capryliquc, capriqua, ainsi formés, avec des alcools méthylique, éthylique, amylique, propylique, etc. Les *sévos vannes* donnent aux vins inférieurs ou aux vins fabriqués à l'aide des alcools français et allemands le parfum des crus estimés.

Les bouquets artificiels des *eaux-de-vie* sont très variés, et souvent inoffensifs : mais les *liqueurs* ainsi fabriquées n'en sont pas moins dangereuses, car elles ont pour base des alcools d'industrie, dont le bouquet masque le goût.

On donne leur bouquet aux cognacs de mauvaise qualité avec un mélange de cachou, de sassafras, de fleurs de genêt, de vêronique, de thé Hishowen, de capillaire du Canada, de bois de réglisse, d'iris, délayés dans de l'alcool.

Le bouquet des rhums se compose d'éther butyrique, d'acide acétique, de teinture de vanille, d'essence de violettes, d'alcool, des extraits de raisins secs et de caroubes pour donner la couleur, et d'un peu de rhum véritable.

BOUQUET (*kê* — de *bouc*) n. m. Vétér. Maladie pustuleuse, particulière aux moutons et aux chèvres, et caractérisée par des croûtes brunâtres, formant à la face une espèce de masque. ‖ On dit aussi POUX, FAUX MUSEAU, POUTÈRE, BARBOUQUET, BOUQUIN, BIQUE.

— Pathol. Petite croûte qui se forme quelquefois sur la joue, près des lèvres.

— ENCYCL. Art vétér. Le *bouquet* est une véritable gale causée par un *sarcoptes scabiei*, peu diffèrent de celui de la gale de l'homme : elle diffère de la gale du corps du même animal, en ce qu'elle n'affecte jamais les parties couvertes de laine. Très contagieuse comme toutes les gales, elle atteint promptement tous les individus d'un même troupeau. Elle se guérit facilement par des frictions de pommade sulfureuse dite « à l'ivoire ».

BOUQUET (*kê* — de *bouc*) n. m. Petit bouc, chevreau. (Vieux.) ‖ Lièvre, lapin mâle.

— Pêch. Grosse crevette, qui acquiert une couleur rose vif par la cuisson.

BOUQUET (dom Martin), bénédictin de Saint-Maur, né à Amiens en 1685, mort en 1754. Après avoir aidé Montfaucon dans toutes ses recherches, il fut désigné par le supérieur général de sa congrégation pour exécuter le projet, des longtemps conçu par Colbert et repris par d'Aguesseau, de publier une nouvelle collection des historiens des Gaules et de la France. Il entreprit ce vaste travail, que Mabillon avait jugé au-dessus de ses forces, et commença, en 1738, la publication des *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, dont il mit au jour huit volumes. Il avait entrepris le neuvième, qui contenait les monuments de la race carolingienne, lorsqu'il mourut. Ce recueil précieux, base de notre histoire nationale, fut continué par les bénédictins Haudiquier, Poirier, Précieux, Housseau, etc. L'Académie des inscriptions s'est chargée de le terminer.

BOUQUET (Mme), belle-sœur du girondin Guadet. C'est dans sa maison de Saint-Emilion qu'en 1793 Guadet, Salles, Buzot et Pétion, mis hors la loi par la Convention, vinrent se réfugier. Pendant près d'un mois, elle les cacha dans un souterrain dépendant de sa propriété, et pourvut à tous leurs besoins. Découverte par les Jacobins, elle réussit à faire évader Buzot, Salles et Pétion, mais Guadet n'eut pas le temps de fuir. Arrêtée avec lui, Mme Bouquet fut traduite devant le tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud.

BOUQUET (Jean-Claude), mathématicien français, né en 1819 à Morteau (Doubs), mort en 1885. Elève de l'Ecole normale supérieure, il devint professeur à l'Ecole normale et à la Sorbonne (1872), puis à l'Ecole polytechnique. Membre de l'Académie des sciences (1875), avec sa thèse de doctorat *Sur le calcul des variations* (1841), son œuvre la plus estimée fut, en collaboration avec Briot, un *Traité des fonctions elliptiques* (1859).

BOUQUET DE LA GRYE (Jean-Jacques-Anatole), ingénieur hydrographe français, né en 1827 à Thiers.

Ses travaux se rapportent à la physiographie, au régime des côtes : hydrographie, géodésie, cartographie. Outre les documents officiels pour le Dépôt des cartes et plans de la marine, il a publié un grand nombre de mémoires relatifs à ses recherches : navigation à vapeur (1853), levé des côtes de la Nouvelle-Calédonie et longitude de Nouméa (1854), levé du banc de Rochebonne à 36 milles de l'île d'Yeu (1859), étude des côtes ouest de France (1863), puis une digue courbe pour le port du cap Breton (1865); passage de Mercure sur le soleil (1865); passage de Vénus (île Campbell [1874]), pendant lequel le ciel resta couvert, et celui de 1882, au Mexique, qui fut très bien observé; travaux du port de La Pallice (La Rochelle) [depuis 1876].

Bouquet de basse voile. A, point de vente. B, pièce de vente. C, pouliet de laure. D, poulie d'orgue-point.

BOUQUETIER (*bouk'-ti-ê*) n. m. Vase à mettre des fleurs.

BOUQUETIÈRE (*bouk'-ti-êr*) n. f. Femme qui fait ou vend des bouquets de fleurs naturelles.

Bouquetière. Musée de Sèvres

Bouquetière des Innocents (LA). Musée de drame en cinq actes et onze tableaux, de Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué (Ambigu-Comique, 1869). La pièce, intéressante et bien charpentée, a pour sujet l'assassinat de Henri IV, et roule principalement sur la complicité, plus fictive que réelle, du maréchal d'Ancre avec Ravaillac. Deux personnes sont, par hasard, dans le secret de cette complicité : Margot, une bouquetière du marché des Innocents, et son hancé, le fripier Jacques Bonhomme. Concini recourt contre Jacques à

l'emprisonnement d'abord, puis, à la suite [illegible] jaques en rechappe, et, après beaucoup de peines, parvient à détourner à Louis XIII que [illegible] à la chasse de Rambouillet. Le bouquetin est une part de la capitaine des gardes Vitry, dans l'escalier du Louvre, et la [illegible] nine par une promenade triomphale du roi, [illegible] en la maréchale d'Ancre est condamnée [illegible] à être décapitée, puis brûlée en place de Grève.

BOUQUETIN *(bouk)* — du provenç. *bouc estiau*, m. du sens, qui vient sont de *bouc estiau*, bouc pics [illegible] d'allem. *steinbock* bouc de roche ; n. m. Genre de mammifères ruminants creuxcornes, tribu des ovines, dont le nom scientifique est *ibex*.

Bouquetin.

Espèces. Les *bouquetins* sont des chèvres de montagne ; leurs cornes énormes, à coupe triangulaire, sont très-bosselées, avec la face antérieure large. On en connaît de nombreuses espèces habitant les régions accidentées et très hautes de l'hémisphère boréal, et la plupart des voyageurs les ont confondus avec les moufflons. Chaque grande chaîne de montagnes semble posséder ses espèces spéciales : *ibex* et *gmelin* Alpes ; *ibex pyrenaicus* Pyrénées ; *ibex hispanicus* (Sierra-Nevada ; *ibex Pallasi*, *caucasicus* Caucase ; *ibex sibiricus* Sibérie ; *ibex creticus* (Crète ; *ibex beden* Arabie Pétrée ; *ibex nubianus* Atlas ; etc. En Amérique, l'*ibex americanus* est propre aux montagnes Rocheuses. Vivant dans les sites les plus escarpés, aux abords des glaciers, en petites troupes, les bouquetins représentent par excellence le type des ruminants alpins. Ils ont presque complètement disparu d'Europe ; dans les Alpes, quelques rares individus sont connus et protégés contre les chasseurs, mais ils sont encore communs en Asie, dans le Thibet, etc.

Bouqueton.

BOUQUETON ou **BOUQUETOUT** *(bouk'ton)* n. m. Grand filet à mailles étroites, employé à la pêche de la sardine et dont la forme rappelle celle d'un petit chalut. ‖ Filet ayant la forme d'une poche, monté carrément sur un morceau de bois adapté à un manche ; il sert à la pêche de la crevette.

BOUQUETTE *bet'* — du flam. *boekweit*, même sens. ‖ Nom vulgaire du blé sarrasin, dans quelques départements français.

BOUQUIN *(kin)* — du flam. *boeckin*, petit livre. ‖ Vieux livre ; livre sans valeur, ou même livre en général. (Cette dernière acception est populaire.)

BOUQUIN *(kin)* — *de bouquin*, forme diaclestal de *bouquin*, n. m. Embouchure fixée à une corne de bœuf évidée en cor de chasse : *Cornet à bouquin*.

— Bouquin. Pour adapter au tuyau d'une pipe, et qui est le plus souvent de corne ou d'ambre : *A Constantinople, les bouquins d'ambre sont l'objet d'un commerce spécial*. (Ch. Gaud.)

A, bouquin. 1, Cornet à bouquin. 2, Bouquin de pipe.

— Artvefer. Syn. de [illegible]

BOUQUIN *(kin)* — rad. *bouqu* n. m. Vieux bouc. *Un bouquin puant*. ‖ *Sentir le bouquin*, Exhaler l'odeur des boucs.

— Fam. Satyre, monstre de la mythologie grecque, dont le bas du corps ressemblait à celui d'un bouc. ‖ Vieux libertin, à cause de la lubricité des satyres et des boucs.

— En T. de chasse, Vieux lièvre ; lièvre mâle ou lapin mâle.

BOUQUIN *(kin)*, **INE** adj. De bouc : *Barbe bouquine*. (Vieux.)

BOUQUINAGE *(ki-naj')* n. m. Époque du rut, pour le lièvre et le lapin : *L'époque du bouquinage est très-propice pour l'affût*.

BOUQUINBARBE *(kin)* n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, la clavaire coralloïde. ‖ Nom qui on donne, dans certains pays de France, au salsifis sauvage.

BOUQUINER *(ki-né)* v. n. Fouiller dans les vieux livres ; chercher de vieux livres.

BOUQUINER *(ki-né* — rad. *bouquin*, dimin. de *bouc*) v. a. Couvrir sa femelle, en parlant du lièvre ou du lapin.

BOUQUINERIE *(kin'-ri)* n. f. Amas de bouquins. ‖ Commerce de vieux livres.

BOUQUINEUR *(ki)* n. m. Amateur de vieux livres ; celui qui aime à bouquiner : *Quelques-uns sont des curieux bizarres avec les bibliographes et les bouquinistes*. (P. La Croix.)

BOUQUINISTE *(ki-nist')* n. Individu qui fait le commerce des bouquins : *Les bouquinistes des quais sont les plus fins maîtres des [illegible] de Paris*. (Rigault.)

— Encyl. On pourrait [illegible] sous noms de *bouquinistes*, qui parfois, dans la pratique, [illegible] ceux qui ont une boutique, à laquelle ils donnent souvent le nom de *Librairie ancienne et moderne*, et sous qui exposent leurs bouquins dans des boîtes, principalement sur les parapets des quais de Paris. Avant de s'installer sur les quais, les bouquinistes aimaient à garnir de leur marchandise les parapets des ponts, surtout ceux du Pont-Neuf, très fréquentés au XVIe siècle. Ils en furent délogés par des ordonnances en 1649, puis en 1721. Leurs étalages ont été de nouveau tolérés depuis le commencement du XIXe siècle. En 1894 ou 1895, ils obtinrent même, moyennant une légère redevance, de conserver leurs boîtes à demeure, scellées au parapet et munies d'un cadenas.

BOUR n. m. Titre donné au [illegible] l'Inde de Bouin.

BOUR [illegible] Edmond [illegible] né à Gray en 1[illegible] mort à Paris en [illegible]. Il [illegible] professeur de mécanique à l'[illegible] [illegible] un traité complet [illegible] sous le titre de [illegible] *Sur l'art de tracer les pièces dans les machines à l'état de mouvement uniforme* (Paris, [illegible] 1854).

BOURACAN (de l'arabe *barrakan*, même sens) n. m. Ancien tissu de laine de nature assez grossière et qui fut en usage pendant les trois derniers [illegible] XVII et XVIIIe). (A cette dernière époque, on rangeait les *bouracans* dans la catégorie des camelots ; leur trame n'était pas croisée, et leur grain était très fort. Le fil de la trame était simple, celui de la chaîne double ou triple. Les statuts des drapiers fixaient les dimensions de la pièce à vingt et une aunes de long sur une aune et demie de large, pour la première catégorie ; pour la seconde : vingt-trois aunes de long sur trois quarts d'aune de large. Le bouracan servait principalement à faire des surtouts et des manteaux de pluie ; on en tissait avec du poil de chèvre.) On disait aussi BARACAN.

BOURACANIER *(nié)* n. m. Ouvrier qui fabriquait le bouracan.

BOURACHE de l'espagn. *borracha*, petite outre). n. f. Ancienne bouteille à panse arrondie ou lenticulaire, à long col, munie d'anneaux de suspension, et qui se portait beaucoup en voyage, comme une gourde. Mais il y avait aussi des bouraches de table, [illegible] en [illegible] [illegible] et étaient faites de grès ou d'étain. Les bouraches de voyage étaient le plus souvent en cuir, avec un vert-de métal rabattant sur un bouchon en corne formant tubercu. En Espagne et en pays [illegible] que, on use encore de ces flacons de cuir.

Bouracha.

BOURACHE n. f. Nasse d'osier ou de roseau, sorte de tambour en forme de souricière, avec deux ouvertures opposées. ‖ On dit aussi BOURAGNE.

Bouracha.

BOURACHER *(ché* — du vx franç. *bourras*, bourre de soie ; n. m. Ouvrier qui fabrique les étoffes de soie appelées ras de Gênes.

BOURAGNE ou **BOURAQUE** n. f. Pêch. V. BOURRAQUE.

BOURAIL, village de l'Océanie française (Nouvelle-Calédonie), sur le fleuve côtier Néra ; 2.000 hab. Centre de la colonie pénitentiaire.

BOURAIS *(rè)* n. m. Terrain argileux, compact et profond.

BOURASSÉ (l'abbé Jean-Jacques), archéologue français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) en 1813, mort à Tours en 1870. Professeur, puis chanoine à Tours, il a publié un grand nombre de brochures et d'ouvrages ; notamment : *Archéologie chrétienne*, 1841) ; *les Plus belles cathédrales de France*, 1845 ; *les Plus belles églises du monde*, 1857 ; *Résidences royales et impériales de France* (1862) ; *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (1854) ; *la Touraine*, histoire et monuments (1855) ; *la Terre sainte* (1860) ; *Histoire de Jesus-Christ* (1861) ; *Abbayes et monastères, Histoire, monuments, souvenirs et ruines* (1869) ; etc. C'est lui qui a fourni le texte, d'après la Vulgate, de la magnifique *Bible* illustrée par Doré.

BOURBAKI (Charles-Denis SAUTER), général français, d'origine grecque, né à Pau en 1816, mort à Bayonne en 1897. Sorti de Saint-Cyr, Bourbaki fit ses premières armes en Algérie, où sa bravoure devint bientôt légendaire et le porta rapidement jusqu'aux plus hauts grades. Promu général de brigade en 1854, il se couvrit de gloire en Crimée, notamment à l'Alma, à Inkermann, et à l'assaut de Sébastopol. Général de division en 1857, il mit le sceau à sa réputation pendant la campagne d'Italie. En 1869, Bourbaki fut nommé commandant en second du camp de Châlons et aide de camp de l'empereur. Au début de la guerre de 1870-1871, il reçut le commandement de la garde impériale, puis celui de l'armée de l'armée du Rhin aux ordres du maréchal Bazaine. Enfermé dans Metz avec elle, il sortit de la ville, le 26 septembre, avec un laissez-passer allemand, pour remplir une mission secrète : maréchal auprès de l'ex-impératrice Eugénie, alors en Angleterre. Cette mission ayant échoué, Bourbaki tenta vainement de rentrer à Metz, et vint alors à Tours offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale. Il fut chargé d'organiser l'armée du Nord, puis fut mis à la tête de l'armée de Constantine. Après des défaites de la première armée de la Loire concentrée entre Bourges et Nevers, et destinée, sous le nom d'« armée de l'Est », à déboucher Belfort et à couper les communications de l'ennemi avec l'Allemagne, Bourbaki, du général von Werder à Villersexel, le 6 janvier 1871, Bourbaki tenta vainement d'enlever les retranchements prussiens élevés à l'O. de Belfort, sur la Lisaine, et, après une journée de lutte, dut battre en retraite sur Besançon. Paris venait de capituler, et l'armée de l'Est, par suite d'un inconcevable oubli, avait été exceptée de l'armistice. Acculée à la frontière suisse, elle était irrémiablement perdue. Alors, saisi d'désespoir devant l'imminence du désastre, Bourbaki tenta de se briser la cervelle, et fut emporté mourant à Lyon. Il survécut, cependant, à sa blessure. Nommé en 1873 commandant du 14e corps d'armée et gouverneur de Lyon, il fut atteint en 1881 par la limite d'âge, et vécut depuis lors dans la retraite.

Bourbaki.

— Bibliogr. : L. [illegible] *Général Bourbaki* [illegible] *de son enfance et de ses campagnes*, Paris, [illegible] Grandin, *le Général Bourbaki* (Paris, 1897).

BOURBASSE n. f. Se dit des matières fécales solides trouvant au fond d'une fosse d'aisances. ‖ Elles se [illegible] aussi sous le nom de BOTTELAGE.

BOURBE [illegible] fond des eaux croupissantes.

— Fig. [illegible] : *La Bourbe*, Surnom donné autrefois au couvent de Port-Royal [illegible] couchers. C'est aujourd'hui la Maternité.

— Bourbe [illegible]

BOURBEAU (Louis-Olivier), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Poitiers (1811-1877). En 1847, il fut nommé maire de sa ville natale, ou il était professeur de droit à la Faculté et, l'année suivante, élu représentant de la Vienne à la Constituante. En 1869, il fut élu, contre Thiers, au Corps législatif, par la deuxième circonscription de la Vienne. Au mois de juillet, il reçut le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Forcade-La Roquette. Le « manque de prestige » du successeur de Duruy fournit à la malignité de la presse le texte de nombreuses plaisanteries. Le 2 janvier 1870, le portefeuille de l'instruction publique fut confié à Segris. Après le 4 septembre, Bourbeau fut rétabli dans sa chaire de procédure civile à Poitiers, et fut, en 1876, élu sénateur de la Vienne.

BOURBELIER [illegible] On disait aussi [illegible]

BOURBEUX *(beû)*, **EUSE** adj. Plein de bourbe ; mêlé de bourbe : *Eaux bourbeuses*, *les [illegible]*

— Fig. Impur : *Le [illegible] bourbeuse*.

— *Tortue bourbeuse*, Tortue qui vit habituellement dans la bourbe. ‖ Substantiv. : *La* BOURBEUSE.

BOURBIER *(bi-é)* n. m. Espace couvert d'une boue épaisse : *Les pourceaux se plaisent dans les* BOURBIERS.

— Fig. Situation embarrassante dont il est difficile de se tirer. ‖ Lieu souillé par le vice : *Les grandes villes sont de vraies* BOURBIERS. ‖ Impureté, infamie : *Le* BOURBIER *du péché*. ‖ Etat infâme, vil, méprisable.

— Archéol. [illegible]

BOURBILLON *(bi-lon* [ll mll.]) n. m. Flot de bourbe, grumeau de boue.

— En T. de pathol., Portion de tissu cellulaire gangrené, de couleur blanchâtre, qui occupe le centre d'un furoncle ou d'un javart.

BOURBINCE, sous-affluent de la Loire par l'Arroux (Saône-et-Loire), source de l'étang de Montchiman et constamment suivi par le canal du Centre. La Bourbince, qui baigne Blanzy, est longue de 72 kilomètres.

BOURBINE n. f. Anc. petite pièce de monnaie tunisienne.

BOURBON n. m. Nom, dans les salines de la Lorraine, de fortes pièces de bois servant à soutenir les poêles.

BOURBON (LA) loc. adv. usitée dans la locution *Nez à la Bourbon*, Nez proéminent, tel qu'aquilin, comme l'ont généralement les membres de la famille des Bourbons.

BOURBON (ILE). Géogr. V. RÉUNION (*île de la*).

BOURBON. La seigneurie de Bourbon tire son nom de la localité de Bourbon-l'Archambault, où s'élevait le château féodal « très-ancien, très-fort, très-noble, dans une manière plus précise, de la viguerie de Bourbon. A l'origine, les seigneurs de Bourbon relevaient leurs terres, en qualité de vassaux, des comtes de Bourges ; mais, dès le XIe siècle, ils s'affranchirent de ce lien et ressortirent directement à la couronne royale. Le mariage (1272) de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, avec Béatrix, fille unique d'Agnès de Bourbon et de Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais, ouvrit à la maison de Bourbon, dont Robert de Clermont devenait le chef, des destinées nouvelles. Le 27 décembre 1327, le roi Charles le Bel érigea la seigneurie de Bourbon en duché-pairie, en faveur de Louis Ier, dit *le Grand*, fils aîné de Robert de Clermont et de Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon.

Voici la succession des ducs de Bourbon de la branche aînée, issue de Robert de Clermont : Louis Ier, époux de Marie de Hainaut, mort en 1341 ; — LOUIS II, époux d'Anne, dauphine d'Auvergne, mort en 1410 ; — JEAN Ier, époux de Marie de Berry, veuve de Louis III de Châtillon et de Philippe d'Artois, comte d'Eu, mort en 1434 ; — CHARLES Ier, époux d'Agnès de Bourbon, mort en 1456 ; — JEAN II, mort en 1488, sans laisser d'enfants de ses trois femmes : Jeanne de France, Catherine d'Armagnac, Jeanne de Bourbon. Avec lui, s'éteignit la branche aînée.

Les branches cadettes furent : celles des **Bourbon-Montpensier**, des **Bourbon-La Marche**, des **Bourbon-Condé**.

C'est de la branche [illegible] Vendôme, issue de celle de La Marche, que [illegible] Bourbons, rois de France. Elle a pour tige Louis Ier Bourbon, mort en 1446, second fils de Jean de Bourbon, comte de La Marche. Louis eut, de Jeanne de Laval, Jean Ier de Bourbon (mort en 1477), qui eut, d'Elisabeth de Beauveau, François de Bourbon (mort en 1495), qui eut, de Marie de Luxembourg, Charles de Bourbon (mort en 1537), qui eut, de Françoise d'Alençon, veuve de François Ier d'Orléans, Antoine de Bourbon, qui, par le fait de sa femme Jeanne d'Albret, fut roi de Navarre, et mourut en 1562. Il laissait de Jeanne d'Albret IV, qui fut la tige des Bourbons de France, d'Espagne, de Naples et de Parme.

La maison de Bourbon, depuis le comte de Clermont, a compté plus de six cents personnages ayant joué dans le monde un rôle considérable. Comme maison royale, elle a éclipsé en splendeur toutes les autres familles souveraines de l'Europe. Au XVIIe siècle, elle occupait quatre trônes. La maison royale de France qui remplaça les Capétiens-Valois sur le trône compte parmi ses membres : Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, et, dans les Bourbon-Orléans, Louis-Philippe Ier. V. ORLÉANS.

— Bibliogr. : J.-B. Béraud, *Histoire des ducs et sires de Bourbon* (Paris, 1835) ; A. Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon* [illegible] et Lecoy de La Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon* (Paris, 1866-1874). (Pour le détail des publications, très nombreuses, V. *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par Ulysse Chevalier.)

Bourbon-Condé. La branche de Bourbon-Condé est sortie de celle de Vendôme. Louis Ier, prince de Condé (1530-1569), en fut la tige. C'est à cette branche qu'appar-

tiennent le tableau [illegible] de la [illegible] de Rocroi, et le jeune duc d'Enghien, fusillé dans les fossés de Vincennes en 1804. Le dernier prince de Condé, Louis-Henri-Joseph, mourut en 1830, pendu à Chantilly.

Bourbon-La Marche. Cette branche est issue de Jacques Ier de Bourbon, troisième fils de Louis Ier, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut. Philippe le Bel avait donné le comté de La Marche en apanage à son fils Charles, qui fut roi en 1322. Le Limousin dans le domaine de la couronne. En 1327, le comté de La Marche fut échangé à Louis Ier de Bourbon contre le comté de Clermont en Beauvaisis, et c'est Jacques Ier, son troisième fils, comme nous venons de le dire, qui en hérita. A Jacques Ier de Bourbon, époux de Jeanne de Châtillon, mort en 1361, succéda Jean Ier de Bourbon, époux de Catherine de Vendôme, mort en 1393, auquel succéda Jacques II, époux de Béatrix de Navarre, puis de Jeanne II, reine de Naples, mort religieux de Saint-François, en 1438. Comme hoir mâle, il ne laissa qu'un fils naturel, dit Claude d'Aix, mort novice chez les cordeliers.

Bourbons d'Espagne. Cette branche se rattache aux Bourbons de France par Philippe, duc d'Anjou, deuxième fils du grand dauphin, et petit-fils de Louis XIV, appelé au trône d'Espagne en 1700, par le testament de Charles II, roi d'Espagne, et couronné sous le nom de « Philippe V ».

A Philippe V succéda 1746 son fils Ferdinand VI. Ce lui-ci mourut en 1759, sans enfants, et eut pour héritier son frère Charles III. A Charles III succéda, en 1788, son fils Charles IV, qui renonça, en 1808, à la couronne en faveur de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne et de Naples. Il eut de sa femme, Marie-Louise de Parme, Ferdinand VII, qui régna de 1814 à 1832. Le frère puîné de Ferdinand VII, don Carlos, prétendit à la couronne de 1833 à 1855, la couronne ayant passé à la fille de Ferdinand VII, contrairement à la loi salique établie par Philippe V. Don Carlos mourut en 1855, et son fils, don Juan-Carlos-Maria-Victor (né en 1843), abdiqua à son tour, le 8 octobre 1868, ses droits en faveur de son fils don Carlos.

Isabelle II régna de 1833 à 1868, date où elle fut renversée du trône. En 1870, elle abdiqua en faveur de son fils Alphonse XII, qui remonta sur le trône en 1874. Alphonse XII mourut en 1885. De son mariage avec Marie-Christine d'Autriche naquit, le 17 mai 1886, Alphonse XIII.

— Bibliogr. : Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, dans le « Collection des documents inédits sur l'Histoire de France » (Paris, 1836-1844); le marquis de Courcy, *Renonciations des Bourbons d'Espagne au trône de France* (Paris, 1889); A. Houghton, *les Origines de la restauration des Bourbons en Espagne* (Paris, 1890).

Bourbons de Naples et Sicile. Philippe V, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, fut appelé au trône d'Espagne en octobre 1700. Il eut pour successeur (1746) son fils Ferdinand VI, qui, étant mort sans postérité (1759), eut pour successeur son frère Charles III. La branche des Bourbons de Naples et Sicile eut pour chef Ferdinand Ier, troisième fils de Charles III. Ferdinand Ier naquit en 1751 et mourut en 1825. De son mariage avec Marie-Caroline-Louise d'Autriche, il eut cinq fils et sept filles. Son fils aîné, François Ier (né en 1777, mort en 1830), continua la ligne. Sa quatrième fille, Marie-Amélie (née en 1782, morte en 1866), fut la femme du roi Louis-Philippe. De ses deux mariages, avec Marie-Clémentine d'Autriche, fille de l'empereur Léopold, quatre avec Marie-Isabelle, fille du roi d'Espagne Charles IV, François Ier eut sept fils et sept filles. L'aîné, Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, né en 1810, mourut en 1859, laissant de ses deux mariages, avec Marie-Christine-Caroline, fille de Victor-Emmanuel, et avec Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche, il eut huit fils et quatre filles. Son fils aîné, François II, né en 1836, fut le dernier roi des Deux-Siciles en 1859. Quelques mois après son avènement, la révolution, soutenue par le Piémont, le dépouilla de ses États (17 déc. 1860). Cette famille comprend encore un assez grand nombre de princes et princesses, alliés à de grandes maisons.

Bourbons de Parme. Cette maison ducale se rattache aux Bourbons d'Espagne par don Philippe, infant d'Espagne, second fils de Philippe V, qui devint duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Voici la succession des ducs de Parme et Plaisance : Philippe (1748-1765); Ferdinand (1765-1802); Louis (1802-1803); Charles II, proclamé roi d'Etrurie à la mort de Louis Ier, mais dépossédé, en 1807, par Napoléon. (Rentré en possession de ses États en 1847, il abdiqua, le 14 mars 1849, en faveur de Charles III, qui périt assassiné le 26 mars 1854); son fils, le duc Robert, lui succéda dans les duchés de Parme et Plaisance, mais fut dépouillé de ses États lorsque, à la suite de la guerre d'Italie, ces duchés furent annexés (décret de Victor-Emmanuel du 18 mars 1860) aux États de Sardaigne. De son mariage avec Marie-Pie, fille de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, Robert a eu quatre fils et sept filles, dont l'aîné, le prince Henri, né en 1873.

Bourbon (Robert de France, comte de Clermont, sire de), sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, né en 1256, mort en 1318, est l'origine de la maison qui porta Henri IV sur le trône de France. Sa femme Béatrix lui apporta en dot la seigneurie de Bourbon. Il fut reconnu sire de Bourbon en 1283. Ce fondateur d'une maison illustre passa la plus grande partie de sa vie en France.

Bourbon (Louis Ier, comte de Clermont, premier duc de), dit *le Boiteux-Grand*, fils du précédent, né en 1279, mort en 1341, devint seigneur de Bourbon en 1310, du vivant de son père. Il fit preuve de valeur et de vaillance dans les [illegible] batailles du règne de Philippe le Bel : Furnes (1297), Courtrai (1302), Mons-en-Puelle (1304). En 1313, il reçut la charge de chambrier de France. Sous Charles le Bel, il se signala de même dans la guerre contre les Anglais. Sa seigneurie fut érigée en duché-pairie en 1327, et il porta des lors le titre de « duc de Bourbon ». En 1336, il avait conçu un projet de croisade qui échoua, malgré l'activité qu'il mit à le réaliser. (V. l'étude de A. de Boislisle, dans le « Bulletin de la Société de l'histoire de France », IX, 230-36 et 246-52.)

Bourbon (Pierre Ier, deuxième duc de), né en 1310, mort à la bataille de Poitiers en 1356, était fils du précédent, auquel il succéda (1341) dans la charge de grand chambrier. Il se battit vaillamment contre les Anglais, en Bretagne et en Guyenne. En 1345, il fut créé lieutenant du roi dans les provinces au delà de la Loire. Il fut blessé à Crécy, et tué à Poitiers. Il avait épousé, en 1336, Isabelle de Valois, [illegible] Charles de Valois et sœur du roi de France, Philippe de Valois. Celle-ci lui donna un fils et sept filles, dont l'une, Jeanne, monta sur le trône de France, comme femme de Charles V, et l'autre, Blanche, sur le trône de Castille, comme femme de Pierre le Cruel. Ruiné par ses prodigalités, il avait été excommunié par le pape, qui avait cru, par ce moyen, le contraindre à payer ses créanciers. Son corps, transporté à Poitiers, ne fut inhumé que lorsque son fils eut pris l'engagement d'acquitter les dettes paternelles.

Bourbon (Louis II, troisième duc de), dit *le Bon et le Grand*, chambrier de France, né en 1337, mort à Montluçon en 1410, était fils du précédent. Il fut un prince de grande valeur, qui vécut dans l'amitié de Bertrand du Guesclin. Pendant la captivité du roi Jean (1356-1360), il se montra un des plus fidèles défenseurs de la couronne de France, et, lors du traité de Bretigny (1359), il accepta d'être compris parmi les otages livrés au roi d'Angleterre en garantie du payement de la rançon du roi Jean. A son retour d'Angleterre (1367), il combattit les Anglais dans le Poitou et la Guyenne (1368-1370), les chassa de l'Auvergne (1374). Il avait épousé Anne, dauphine d'Auvergne, dame de Mercœur. En 1390, il dirigea une expédition contre les Maures et contre les pirates de Tunis, puis alla défendre Edouard de Beaujeu contre le comte de Foix. Par son mariage (1371) avec Anne d'Auvergne, comtesse de Clermont et du Forez, il était devenu comte de Clermont en Auvergne, comte du Forez et seigneur de Mercœur. Anne d'Auvergne lui donna deux fils et deux filles.

— Bibliogr. : A. Chazaud, *la Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Paris, 1876).

Bourbon (Jean Ier, quatrième duc de), né en 1381, mort à Londres en 1434, était fils aîné du précédent. Durant les luttes intestines de la guerre de Cent ans, il se déclara pour la maison d'Orléans, et les Armagnacs trouvèrent en lui un chef valeureux et habile. Il déploya une grande activité et une grande énergie pour délivrer les provinces du Midi des Grandes Compagnies, enleva aux Bourguignons Compiègne, Bapaume, Soissons (1414). Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut amené en Angleterre, où, malgré les rançons payées, Henri VI ne voulut jamais lui rendre la liberté. Il avait épousé Marie de Berry, qui lui avait apporté en dot le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier, et lui donna quatre fils.

Bourbon (Charles Ier, cinquième duc de), né en 1401, mort en 1456, était fils du précédent. Connu sous le nom de « comte de Clermont », tant que vécut son père, il était fiancé avec Catherine de France, fille de Charles VI, et hérita, lorsque fait prisonnier à Paris (1418), lui rendit la liberté à la condition qu'il épouserait sa fille Agnès, encore enfant. Après l'assassinat de Jean sans Peur (1419), Charles de Bourbon, se croyant délié de ses engagements envers lui, renvoya Agnès à son frère Philippe le Bon, et se rendit près du dauphin, qui l'envoya en Languedoc et en Guyenne, où il fit la guerre aux Anglais (1421). Il fut nommé gouverneur du Languedoc, puis du Nivernais.

En 1425, il consentit à épouser Agnès, et profita du crédit qu'il avait auprès de Charles VII, et qu'il venait de conquérir, pour obtenir du duc de Bourgogne, pour préparer la conclusion du fameux traité d'Arras (21 sept. 1435), qui, en ramenant la réconciliation des Armagnacs et des Bourguignons, devait délivrer la France de la domination anglaise et lui rendre la prospérité. Dans la suite, il prit part à la conspiration appelée la *Praguerie* (1440), et fit de nouveau acte de fidélité en 1443. De son mariage avec Agnès de Bourgogne naquit, en 1424, huit filles.

— Bibliogr. : marquis du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1891).

Bourbon (Charles, cardinal de), diplomate et homme de guerre, né en 1446, mort en 1488, était le fils du cinquième duc de Bourbon, Charles Ier, et devint le septième duc de Bourbon à la mort du sire de Beaujeu, son frère puîné. Nommé archevêque de Lyon à neuf ans (1446), légat de Avignon et cardinal (1477), il fit pour devise *Ne peur ne espoir*, et fut mêlé à la plupart des affaires politiques et militaires de son temps. Egaré dans l'Eglise pour laquelle il n'était point fait et où l'ambition de sa famille l'avait engagé tout enfant, il vécut en état de mœurs dissolues; il laissa une fille naturelle. — Son frère Louis de **Bourbon**, évêque de Liége, mort en 1482, n'avait pas des mœurs plus pures. Il eut des enfants naturels, dont l'aîné est la tige des Bourbon-Busset. Il fut assassiné par le comte de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*.

Bourbon (Louis, bâtard de), fils de Charles Ier, duc de Bourbon, mort en 1488. Jean II de Bourbon le nomma maréchal et sénéchal du Bourbonnais, lieutenant général pour tous ses domaines, et baron de Roussillon en Dauphiné. Légitimé en 1463, il épousa, en 1466, Marie de Jeanne, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite Sassenaye, et fut nommé amiral de France (1466). Il se distingua dans la guerre qui dirigea contre François II de Bretagne, et fut l'un des principaux négociateurs du traité de Picquigny (1475).

Bourbon (Jean II, sixième duc de), dit *le Bon*, fils de Charles Ier, né en 1426, mort en 1488. Comte de Clermont du vivant de son père, il prit une part brillante à la bataille de Formigny (1450), contribua à la prise de Bordeaux et à celle de Châtillon (1453), et reçut le gouvernement de la province, qui se trouvait entièrement délivrée des Anglais. Devenu duc de Bourbon en 1456, il fut nommé, l'année suivante, grand chambellan de France. Il entra en 1461 dans la ligue du *bien public*, et en fut l'âme jusqu'au traité de Conflans (1464). S'étant réconcilié avec Louis XI, il reçut, outre une partie de l'Auvergne, la châtellenie d'Usson et 100.000 écus, le gouvernement de l'Orléanais, du Berry, du Limousin, du Périgord, puis celui de Languedoc (1466). Il défendit l'autorité royale contre le connétable de Saint-Pol (1470-1475). A la mort de Louis XI, il réclama la régence; celle-ci ayant été dévolue à Anne de Beaujeu, il prit part à la *guerre folle* (1483), et se réconcilia avec la régente en 1486. Il avait épousé : 1° Jeanne de France, fille de Charles VII; 2° Catherine d'Armagnac; 3° Jeanne de Bourbon, fille de Jean II, comte de Vendôme. De ces deux dernières mariages, il eut deux fils, mais qui moururent l'un et l'autre en bas âge.

Bourbon (Jean, bâtard de), fils de Pierre Ier, deuxième duc de Bourbon. Le comte de Poitiers, Jean de France, le nomma son chambellan, et, lorsqu'il fut roi sous le nom de Jean Ier, lui donna le gouvernement du Bourbonnais et la lieutenance générale du Languedoc. Il fut fait prisonnier à Poitiers (1356), et mourut sans postérité.

Bourbon (Hector, bâtard de), né en 1391, mort en 1414 au siège de Soissons, était fils de Louis II, duc de Bourbon, et passait pour un des chevaliers les plus accomplis de son temps.

Bourbon (Jean, bâtard de), fils de Louis II, duc de Bourbon, mourut en 1483. Abbé de Saint-Vaast d'Arras et archevêque de Lyon, il se démit de ces deux dignités en faveur de son neveu Charles de Bourbon, fut appelé à la lieutenance générale du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Languedoc. Il a été une des figures les plus remarquables de son temps par la science et l'intelligence.

Bourbon (Alexandre, bâtard de), fils naturel de Jean Ier et frère du précédent, mort à Bar-sur-Aube en 1440, se signala par son éclatante valeur en aidant Charles VII à reconquérir son royaume, mais il se rendit encore plus fameux en ravageant le pays désolé, et mérita l'horrible surnom de *Ecorcheur*. Il devint un des principaux chefs de la *Praguerie*. Bien qui fût entré en révolte ouverte, Alexandre de Bourbon n'hésita pas à se rendre à Bar-sur-Aube, où se trouvait Charles VII; mais, à peine fut-il arrivé, qu'il fut arrêté, condamné à mort, cousu dans un sac de cuir pendant cinq heures : *Laissez passer la justice du roi*, et précipité dans l'Aube.

Bourbon (Mathieu, surnommé *le Grand bâtard* de), mort en 1505, était fils de Jean II, duc de Bourbon. Charles VIII le nommait gouverneur du Dauphiné, gouverneur de Guyenne et de Picardie, maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Il suivit le roi en Italie, et fut fait prisonnier à Fornoue (1495).

Bourbon (Frère Jacques de), surnommé *le Bâtard de Liége*, chevalier de Malte et historien, mort à Paris en 1527. Fils naturel de Louis de Bourbon, évêque de Liége, qui fut tué par Guillaume de La Marck, il entra dans l'ordre de Malte, obtint d'abord des commanderies, puis la charge de grand prieur de France. Il publia *la Grande et merveilleuse et très cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes* (1er édit., Paris, 1525; 2e édit., Paris, 1527).

Bourbon (Charles, troisième duc de), comte de Montpensier et de La Marche, si célèbre sous le nom de *connétable de Bourbon*, né en 1490, tué au siège de Rome en 1527. Deuxième fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Françoise de Gonzague, il fit ses premières armes à côté de Bayard, lors de la révolte des Génois (1507), se distingua à la bataille d'Agnadel (1509), sauva la Bourgogne ouverte aux Suisses par les revers de la Vaisinaille à Novare (1513), et reçut l'épée de connétable des mains de François Ier (1514). Bientôt, cependant, ses services ne tardèrent pas à s'élever entre lui et François Ier. Les animosités s'envenimèrent plus encore à la mort de Savoie, mère de François Ier, réclama devant le parlement l'héritage bourbonnais. Un arrêt lui ôtait le duché, en comme elle était la plus proche héritière : c'était revenir sur une donation formelle de Louis XII. Pendant que le procès se poursuivait, Charles prêta l'oreille aux propositions secrètes de Charles-Quint, sollicita la main de sa sœur Eléonore, et lui offrit son épée pour l'invasion et le démembrement de la France. Un arrêt du parlement, au moment de se joindre aux troupes de l'empereur, qui entraient par la Franche-Comté pendant que les Anglais se préparaient à envahir la Normandie, Charles, soupçonné depuis longtemps et enfin pourvu, dut s'enfuir secrètement et se jeter en fugitif dans les rangs ennemis, au lieu d'y paraître en général et en prince (1523). Nommé lieutenant général par l'empereur, il passa en Italie, où il chassa bientôt les Français et Bonnivet. C'est en les poursuivant, au passage de la Séchia, qu'il reçut, confus et humilié — la scène est célèbre — les reproches de Bayard mourant. Il échoua devant Marseille (1525), contribua à la victoire de Pavie. Il chercha ensuite à faire la guerre pour son propre compte et à s'emparer de la souveraineté du Milanais, qui lui avait été promise. Il commença à agir en maître dans le Milanais, sans attendre l'investiture impériale, recruta son armée de lansquenets et d'aventuriers allemands, à qui il promit le pillage de l'Italie, et les conduisit sous les murs de Rome. L'assaut, il fut mortellement frappé. Sa mort ne sauva point Rome, qui fut pendant deux mois livrée à toutes les horreurs du pillage. On a une *Vie du connétable de Bourbon*, écrite par son contemporain Gilbert de Montlaville, et publiée par Ant. de Laval dans *Desseins des professions nobles et publiques* (Paris, 1605-1613).

Connétable de Bourbon.

Bourbon (Louis, cardinal de), né à Ham (Picardie, aujourd'hui, dép. de la Somme) en 1493, mort à Paris en 1557, était le quatrième fils de François de Bourbon. Nommé évêque de Laon (1510), il accompagna François Ier dans la campagne du Milanais, fut successivement promu cardinal (1516), archevêque de Sens (1533), mais à la tête de la légation de Savoie, et, en 1552, nommé gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

Bourbon (Charles, cardinal de), prince et prélat, né à La Ferté-sous-Chamarande (Seine-et-Oise) à Fontenay-le-Comte en 1523. Il était frère d'Antoine de Bourbon et oncle de Henri IV. Archevêque de Rouen, légat d'Avignon, cardinal, pair de France, membre du conseil, il se dévoua et se laissa proclamer, par les Guises, roi de France sous le nom de Charles X. Henri III alla jusqu'à le déclarer, en 1588, héritier présomptif de la cou-

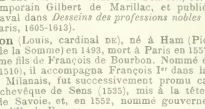

Frans Jorgent du cardinal de Bourbon.

rome; mais, dès l'année suivante, après [illegible] assaut sur le lit de Guise, il fit connaître [illegible] cette fois-ci, [illegible] du château de Montmorency. [illegible] Le [illegible] était sur nommé, à la cour, le *Bonhomme*.

Bourbon (Charlotte de), fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang [illegible] et de Jacqueline de Longwy, épouse de Guillaume [illegible], surnommé le *Bâtarde*, et l'une des [illegible] dames illustres de son temps, née en 1546 ou 1547, morte à Anvers en 1582. Louis-de Bourbon fit entrer Charlotte, à l'âge de douze ou quinze ans, au monastère de Jouarre. Des [illegible] religieuse malgré elle, elle s'arrêta quatre ans [illegible] cement de 1572. Après un court séjour [illegible] sa sœur aînée, la duchesse de Bouillon, elle se rendit à Heidelberg, où régnait alors l'électeur Frédéric III, qui l'accueillit comme sa propre fille. Charlotte se [illegible] la protégeait de l'électeur, ayant tout à craindre de la colère de son père. Trois ans après, Charlotte se trouva en âge de prendre un époux. L'électeur cherchait une pieuse alliance de son aimable fille adoptive : il songea à Guillaume d'Orange, veuf d'Anne d'Egmont, et remarié, depuis 1561, avec la fille de Maurice, électeur de Saxe, princesse doué d'inconduite troublé profondément sa vie, et dont il avait du se séparer. Henri III donna son adhésion à ce mariage, qui fut célébré en [illegible].

— Bonnassie, comte-duc. Delaborde, *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange* (Paris, 1888).

Bourbon (Catherine de), princesse de Navarre, née à Paris en 1558, morte à Nancy en [illegible]. Fille d'Antoine, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, et sœur de Henri IV, elle avait, comme ce dernier, l'esprit enjoué et prompt aux vives saillies. Sa vie est marquée par l'histoire touchante de son amour pour son cousin Charles de Bourbon, comte de Soissons. Cette affection se noua et se brisa plusieurs fois, jusqu'au jour où Henri IV obligea sa sœur, âgée de quarante et un ans, à prendre pour époux le duc de Bar, Henri de Lorraine. Les amours de Catherine avec le comte de Soissons ont fait maître, au commencement du XVIIIe siècle, un livre écrit avec beaucoup d'esprit et d'imagination *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar*, par Mlle de Caumont de La Force (Nancy, 1703). Catherine de Bourbon, après l'abjuration de Henri IV, n'en continua pas moins à rester dans la religion réformée et à être en relation avec les sommités du parti protestant, notamment avec Théodore de Bèze, qui correspondait avec elle. Elle s'adonna, surtout dans les dernières années de sa vie, à la poésie religieuse. Elle mourut sans laisser d'enfants.

Catherine de Bourbon

Bourbon (Charles, cardinal DE), également connu sous le nom de *cardinal de Bourbon-Condé* et de *cardinal de Vendôme*, né à Gandelu (diocèse de Meaux) en 1562, mort dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1594, était fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et Jeanne (1590) à l'archevêché de Rouen, il se mit, après la mort de Henri III, à la tête du tiers parti, se signala par son activité, son éloquence, son amour des lettres. Il fut le second cardinal de son nom qui fut proclamé roi par les ligueurs, et chercha à monter sur le trône de France, en compétition avec Henri IV.

Bourbon-Condé (Louis DE, duc DE), né en 1668, mort à Paris en 1710, était fils de Henri-Jules, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, et petit-fils du grand Condé. Violent, plein d'audace et de ruse, il mena une vie des plus désordonnées. Il fut grand maître de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, et il se signala par une rare valeur aux sièges de Philipsbourg, de Mons (1691) et de Namur (1692), aussi qu'aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde.

Bourbon (Louis-Henri, duc DE), prince de Condé après la mort de son père, mais surtout connu sous le titre de *Monsieur le duc*, né à Versailles en 1692, mort à Chantilly en 1740, était fils aîné du précédent. Nommé par le régent chef du conseil de regence et surintendant de l'éducation du roi, il profita de sa position pour réaliser des bénéfices scandaleux dans les opérations de Law. Premier ministre de 1723 à 1726, il se montra homme d'Etat incapable et dissolu. Ses amours avec la marquise de Prie firent scandale. Le cardinal de Fleury, en arrivant au pouvoir, le fit exiler dans ses terres (1726).

Bourbon (Louis-Antoine-Jacques DE), infant d'Espagne, né en 1727, mort à Villa de Arcinas en 1785, fils de Philippe V, il reçut de Clément XII, à l'âge de huit ans, le chapeau de cardinal, et fut nommé archevêque de Tolède. N'ayant aucun goût pour l'état ecclésiastique, il s'empressa, dès que son père fut mort, de se dénoncer de son siège archiépiscopal et de renvoyer le chapeau. Il cultiva avec passion les sciences naturelles et la musique, et se maria, en 1776, avec la fille d'un capitaine de cavalerie, Marie-Thérèse de Valabriga Rosas.

Bourbon (Louis-Marie DE), prélat et homme politique, fils du précédent, né à Cadalaso en 1777, mort à Madrid en 1823. Il entra dans les ordres, fut nommé archevêque de Séville en 1799, archevêque de Tolède en 1800, et fait presque aussitôt cardinal par Pie VII. Lors de l'insurrection de 1808, il fut nommé président de la régence de Cadix. Il promulgua dans les décrets des Cortes, approuva la constitution de 1812, abolit l'inquisition et expulsa (1814) le nonce Gravina, qui s'était montré contraire à cette mesure. Lors de la révolution de 1820, il fut nommé président de la junte du gouvernement.

Bourbon-Conti (Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise DE), fille naturelle du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin. Elle fut élevée, en dehors de ses familles paternelle et maternelle, sous le nom de comtesse de Mont-Carr Zam — anagramme de *Mazarin* et de *Conti*, jusqu'à l'âge de onze ou douze ans, époque à laquelle, victime des machinations de son frère, le comte de La Marche, elle fut enlevée, emmenée à Louis-le-Saunier, fondé qu'un faux acte de décès la faisant passer pour morte, et mariée sous le nom de *Louise Françoise* DE LORRAINE, nom de la femme de chambre [illegible] procureur du nom de Billet. Le prêtre qui la maria, à Virollay, en 1774, était le même qui, l'année précédente, avait certifié le faux décès. Après la mort de son frère, elle obtint de Louis XVI une pension de 12.000 livres, puis une autre de 25.000 livres; mais la chute de la royauté la plongea dans la misère. La Convention la mit en possession d'une maison d'emprunt, rue Cassette, à Paris. Plus tard, elle obtint un débit de tabac, qu'elle ouvrit à Orléans, sous le nom de BOURBON-CONTI. Elle mourut oublieuse, en 1803. Elle avait publié des *Mémoires historiques de Stéph. Louise de Bourbon-Conti* (Paris, 1797), dans lesquels Goethe a puisé l'idée et tous les développements de sa *Fille naturelle*.

— BRUNOUGH. : Michel Bréal, *Deux études sur Gœthe* (Paris, 1898).

Bourbon (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde D'ORLEANS, princesse **de Conde-**), femme du dernier prince de Condé. V. ce nom.

Bourbon (Pierre II, huitième duc DE), *sire de Beaujeu*, né en 1439, mort en 1503. Connétable de France, il reçut en apanage le Beaujolais et le comté de Clermont. Marié à la fille de Louis XI, Anne de France, il gouverna conjointement avec elle pendant la minorité de Charles VIII. V. ANNE DE FRANCE.

Bourbon (Antoine DE), roi de Navarre. V. ANTOINE.

Bourbon (Louis-Henri-Joseph, duc DE). V. CONDÉ.

Bourbon-Saint-Marie (César DE). V. BLANC (*comte*).

Bourbon-Busset (famille DE). Cette famille a pour souche *Pierre de Bourbon*, fils aîné de *Louis de Bourbon*, prince-évêque de Liége en 1456, et d'une princesse de Gueldre. Pour donner plus d'importance à cette branche, les généalogistes de la famille ont insinué que Louis de Bourbon avait été marié à la princesse en question avant d'entrer dans les ordres; en ce cas, ses descendants seraient du fait de la dynastie de Bourbon, comme aînés de toutes les branches actuelles de la maison; mais Pierre de Bourbon, fils de l'évêque de Liége, a pris lui-même dans un acte où il parut comme témoin, la qualification du bâtard de Bourbon, seigneur de Busset.

Pierre de Bourbon prit la qualification de seigneur de Busset après son mariage avec Marguerite d'Alegre, dame de Busset en Bourbonnais, qui était la famille, par la comtesse des reputées issus directement de mâle en mâle jusque dans notre époque, a conservé le nom.

BOURBON (MUSÉE), à Naples. V. NAPLES.

BOURBON PALAIS (par metonymie, dans le sens de « assemblée des députés »), en cour. PALAIS BOURBON, situé au Paris, entre le quai d'Orsay au N., et la place de Bourgogne au S. Il fut construit en 1722 par l'architecte italien Girardini, sur l'ordre de la duchesse douairière de Bourbon. Vers 1770, le petit-fils de la duchesse, le prince de Condé, réunit au palais l'hôtel de Lassay, acheta tout le terrain compris entre le quai, la rue de Bourgogne et le marais des Invalides, et fit exécuter des travaux d'embellissement qui ne furent terminés qu'en 1789. En 1790, le palais devint propriété nationale, sous le nom de Maison de la Révolution; en 1795, il fut affecté au conseil des Cinq-Cents, et aménagé à cet effet par les architectes Gisors et Lecomte.

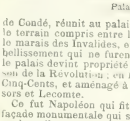

Palais Bourbon

Ce fut Napoléon qui fit construire par Poyet (1804) la façade monumentale qui s'élève devant le pont de la Concorde; elle se compose de douze colonnes corinthiennes supportant un fronton avec un bas-relief de Cortot (*la France entre la Liberté et l'Ordre public*) : à droite et à gauche du portique sont deux bas-reliefs dus à Pradier et à Rude; des statues s'élèvent sur les côtés et au bas du perron. Sur la place de Bourgogne, la façade se compose d'une grande porte en style d'arc triomphal, qui occupe le centre d'une colonnade corinthienne : au delà s'étend un vaste bâtiment à un étage, avec mezzanine. Le bâtiment proprement dit consiste en un corps de bâtiment à un seul étage, percé de six fenêtres en portique, dont les pieds-droits sont ornés de colonnes corinthiennes. Sous la Restauration, le monument fut occupé par la Chambre des députés. En 1829, fut commencée par Joly la salle des séances, qui fut achevée en 1832, et qui existe actuellement. En 1848, on édifia pour l'Assemblée constituante une chambre en bois et toile, surnommée la « Chambre de carton », qui fut démolie en 1851. De 1851 à 1870, le Corps législatif siégea au palais Bourbon, et, en 1879, la Chambre des députés revint s'établir dans l'ancienne salle. L'hôtel de Lassay, surélevé, sert de résidence au président de la Chambre.

BOURBON (THÉÂTRE DE L'HÔTEL DU **PETIT-**). L'hôtel du Petit-Bourbon était situé à Paris, entre le vieux Louvre et le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, sur l'emplacement actuel du jardin de l'Infante, de la partie orientale de la cour du Louvre, et de la moitié sud de la colonnade. Il fut construit par Louis III de Bourbon et confisqué par la couronne, après la trahison du connétable Charles de Bourbon. En 1577, Henri III y installa la troupe italienne des *Gelosi*; en 1581 y fut donné le *Ballet comique de la Reine*. V. [illegible] Les [illegible] jusqu'en 1614. En 1645, Mazarin appela une troupe de chanteurs italiens, qui représentèrent dans la salle du Petit-Bourbon les premiers opéras, habilement machinés, et l'*Andromède* de Corneille. En 1653 à 1658, une nouvelle troupe italienne était en possession de ce théâtre, lorsque Louis XIV les obligea à le partager avec Molière, qui y joua *l'Etourdi*, [illegible] d'une troupe espagnole, Molière occupa seul le théâtre [illegible]

BOURBON (ELYSÉE-). [illegible]

BOURBON (Nicolas), dit **l'Ancien**, poète latin né [illegible] rateur et hellénisté, que Marguerite de Navarre lui confia l'éducation de sa fille Jeanne d'Albret. On a de lui : *Nugæ* [illegible]

BOURBON [illegible] le Jardin, [illegible] Paris en 1644. Il professa la langue grecque au Collège royal, et devint membre de l'Académie française. Ses poésies latines ont été réunies sous le titre de *Poematia operata* (1630). On regrette surtout son chef-d'œuvre la belle imprécation sur la mort de Henri IV : *Dirae in parricidium*.

BOURBON-LANCY (*Burbonum* [illegible] de Saône-et-Loire, arr. et 53 kil. de Charolles, sur la Horme; 4.163 hab. *Burbonnais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Patrie [illegible] bonneterie, tuilerie mécanique, moulins à blé, fours à chaux. Eaux minérales. Ruines du château démoli en 1775; belle vue qui, pendant la Révolution, valut à la ville le nom de Bourbon-sur-Loire. Eaux [illegible] L'établissement thermal est situé au S.-O. de la ville. Ses cinq sources, chlorurées sodiques, ferrugineuses, étaient connues dès l'époque romaine, et sont fréquentées dans les temps modernes, surtout depuis le XVIIe siècle. — Le canton de Bourbon-Lancy a 19 comm. et 14.667 hab.

Armes de Bourbon-Lancy

— *Histoire*. Bourbon-Lancy doit son nom au dieu gaulois Borvo ou Borvo. On a trouvé à diverses reprises de magnifiques restes des thermes antiques ; on a retiré des fouilles, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de grandes statues, dont quelques-unes sont au musée du Louvre.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 29 kilom. de Moulins, sur la Burge, sous-affluent de l'Allier; 3.577 hab. [illegible] Ch. de f. de Moulins à Cosne-sur-l'Œil. Communes agricole. Lonsprace thermal, pierre à bâtir, moulins, tuilleries, tuileries. Eglise (XIIIe s.). Sur un rocher isolé, ruines du château des ducs de Bourbon (gros donjon cylindrique du XVe s., dit *tour de Bourgogne*). Hôpitaux. L'établissement thermal a été construit récemment dans le Parc, près des sources, dont l'eau est chaude, chlorurée sodique et iodo-bromurée, ou froide, ferrugineuse et bicarbonatée. — Le canton de Bourbon-l'Archambault a 8 comm. et 14.122 hab.

Armes de Bourbon-l'Archambault

— *Histoire*. Cette petite ville doit son nom au dieu gaulois Borvo : son surnom à Archambault Ier, second seigneur du Bourbonnais. Ce fief eut *Bourbon* pour capitale jusqu'au XVe siècle. Les eaux de Bourbon, très fréquentées à la fin du XVIe siècle, furent fort à la mode sous Louis XIV. Mme de Montespan, disgraciée, passa des années entières à la cure, et y mourut en 1707.

BOURBON-VENDÉE. Géogr. V. ROCHE-SUR-YON (La).

BOURBONIEN ou **BOURBONNIEN, ENNE** *bo-ni-in, en'* — de *Bourbon*, n. pr.) adj. Qui a rapport à la famille des Bourbons; qui est partisan de la famille des Bourbons.

— *Nov. bourbonnien*. V. BOURBONNAIS.

BOURBONNAIS (*Burbonensis Ager*), ancienne province du centre de la France, bornée au N. par le Nivernais et une partie du Berry, à l'E. par la Bourgogne et une partie du Lyonnais, à l'O. par la Marche et la Marche, à l'O. par le Berry. Capit. *Moulins*. Pays sans unité géologique propre, entre le Berry jurassique au N., les schistes cristallins et les granites du plateau Central au S., mais non sans individualité. On y distingue la *Sologne bourbonnaise*, plaine basse de sables et étangs; la *Limagne bourbonnaise*, au S. de la région précédente, pays de forêts entre Allier et Sioule; enfin, entre Allier et Cher, à l'O. de Moulins, un important lambeau de permo-carbonifère entouré de granites. Le sol produit des grains, chanvre, fruits, pâturages, vins, et renferme plusieurs mines de fer, de cuivre, de charbon de terre et quelques carrières. Les eaux minérales abondent et sont célèbres (Bourbon-l'Archambault, Néris, Vichy). Les bœufs et les moutons du Bourbonnais sont l'objet d'un important commerce. La « littérature orale » de ce pays abonde en légendes pieuses. Le Bourbonnais n'a pas de patois spécial, mais une prononciation qui fait contracter les *lli* en *y*, et dire *Ayer* pour *Allier*. — Patrie de Louis II, troisième duc de Bourbon; de Jean II, sixième duc de Bourbon; de Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu.

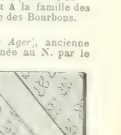

Armes de Bourbon.

— *Histoire*. A l'époque gauloise, les Boïens habitaient le pays. Jusqu'en 474, il resta uni administrativement aux contrées dont il dépendait naturellement. Ce n'est qu'au Xe siècle qu'il forma un domaine distinct, dont Adhémar, un des fidèles de Charles le Simple, fut le premier possesseur. La capitale en fut d'abord *Souvigny*, puis *Bourbon l'Archambault*. En 1218, Archambault VIII mourut, ne laissant qu'une fille; la première maison de Bourbon s'éteignit avec lui. Sa fille Mahault épousa Guy, sire de Dampierre, et créa la seconde maison de Bourbon, qui dura

jusqu'en 1272. A cette date, elle n'est plus représentée que par Beatrix de Bourbon, qui, par son mariage avec Robert de Clermont, sixième fils de Louis IX, fut la tige de la troisième maison de Bourbon, dont descendent tous les Bourbons qui, depuis Henri IV, ont régné sur la France. — Le Bourbonnais avait été réuni à la couronne après la trahison du connétable de Bourbon.

— BIBLIOGR. : Montégut, *En Bourbonnais et en Forez* (Paris, 1875).

BOURBONNAIS, AISE (*bo-nè, nèz*), personne née dans le Bourbonnais, ou habitée ce pays. — *Les* BOURBONNAIS. (Dans le langue populaire on appelle les habitants du Bourbonnais *Bourbonnachines, ennes*.)

— Adjectif. Qui appartient au Bourbonnais ou à ses habitants : *Legende* BOURBONNAISE.

BOURBONNAISE (*bo-nèz*) — *de Bourbonnais*) n. f. Sorte de chanson accompagnée d'une danse burlesque.

BOURBONNAISE(*bo-nèz*) n. f. Nom d'une variété double du *lychnis vaccaria*.

Bourbonnaise (LA BELLE), chanson populaire que Paris a chantée avec fureur sous le règne de Louis XV. C'était en haine de la du Barry, favorite de ce monarque, à qui on l'appliquait, bien qu'elle n'eût pas été faite à son intention, car elle existait antérieurement. La du Barry, d'ailleurs, n'était point bourbonnaise, étant née dans la patrie de Jeanne d'Arc, à Vaucouleurs, ce qui donna lieu à ce quatrain satirique :

Pour un patriote c'est un destin,
Pucelle naît à Vaucouleurs,
Pucelle veut de Bourbonnaise,
Et pucelle par la suite.

En réalité, *la Bourbonnaise* avait, dit-on, été inspirée par une courtisane en vogue, qui, comme tant d'autres, de chute en chute était tombée dans la misère. En l'appliquant à la du Barry, on s'efforçait d'avilir et de ridiculiser celle-ci, qui l'on qualifiait de « Bourbonnaise », parce qu'elle était la maîtresse d'un Bourbon. A la chanson on joignit des caricatures, puis des pamphlets, dont un entre autres, intitulé *Vie de la belle Bourbonnaise, écrite par elle-même à sa mère*, la Bourbonnaise, fut publié. Plus tard encore, en 1829, la chanson eut un regain de succès, interrelée dans un vaudeville joué aux Folies-Dramatiques, on en l'entendit de nouveau en 1871, dans *la Belle Bourbonnaise* (opérette en trois actes de Dubreuil et Henri Chabrillat, musique de Cœdès).

BOURBONNE-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 39 kilom. de Langres, au sommet et sur la pente du colline bordée par l'Apance ; 4.156 hab. Ch. de f. Est. Céréales, tuileries, pâtreries, coutelleries. Eaux thermales. Hôpital militaire fondé par Louis XV, en 1732 ; hôpital civil. — Le canton a 16 comm. et 12.241 hab.

— ÉTYM. : Les eaux de Bourbonne, chlorurées sodiques et bromo-iodurées, étaient connues dès l'époque romaine. On les emploie en boissons, bains, douches, vapeurs et fomentations. En boissons, elles ont une action thérapeutique marquée dans les anémies consécutives aux maladies aiguës, dans celles qui accompagnent un développement trop rapide chez les jeunes gens, chez les chlorotiques, dans les dyspepsies, etc.

L'usage extérieur est ordonné aux personnes atteintes de rhumatismes, de plaies, de contusions, de fractures ou de luxations.

BOURBONNIEN, ENNE adj. Hist. V. BOURBONIEN, ENNE.

BOURBONNISTE (*bo-nist*) n. m. Partisan des Bourbons.

BOURBOTTE (Pierre), conventionnel, né en 1753 à Levault (Yonne), mort en 1795. Représentant de son département natal à la Convention, il se signala parmi les montagnards les plus ardents. Envoyé en mission dans la Vendée, il se comporta bravement à la prise de Saumur où il sauva du naval trois cents jeunes acif dans le mouvement du 1er prairial le fit arrêter et condamner à mort. Il se frappa d'un coup de couteau sans réussir à se tuer, et peu de temps après mourut sur l'échafaud.

— BIBLIOGR. : Jules Claretie, *les Derniers Montagnards* (1867).

BOURBOUIL n. m. ou **BOURBOUILLE** (*ll*), *bouill'll*) n. f. Pathol. Ampoule produite par la piqûre des maringouins, dans les Indes.

— BOT. Nom vulgaire du lichen des tropiques. V. LICHEN.

BOURBOULE (LA), comm. et station thermale du Puy-de-Dôme, arrond. et à 34 kilom. de Clermont-Ferrand, sur la Dordogne ; 1.996 hab. (*Bourboulieus, ennes*.) Eaux thermales, sulfurées sodiques, chlorurées sodiques, arsenicales, iodo-bromurées et gazeuses, connues très probablement dès l'époque romaine. En 1469, un hospice existait déjà près de la source.

BOURBOULITE *de La Bourboule*, n. de lieu, et du gr *lithos*, pierre) (Lorthos) (*ll*) n. m. Variété de sulfate de fer natuel trouvée à La Bourboule.

BOURBOURG-CAMPAGNE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg* ; 2.812 hab. (*Bourbourens, ennes*.) Ch. de f. Nord. Distilleries, moulins à blé et à écorces, briqueterie, chaux.

BOURBOURG-VILLE, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Dunkerque, sur le *canal de Bourbourg* ; 4.513 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, tentureries, tanneries, corroiries, blanchisseries de toiles, commerce de grains. — Le cant. a 13 comm. et 14.361 hab.

BOURBOURG (CANAL DE), canal de France (dép. du Nord, dans l'arrond. de Dunkerque), ayant son origine dans l'Aa, vis-à-vis de *Bourbourg*, et se terminant à Dunkerque, où il s'unit au canal de ce nom et à celui de Bergues. Longueur, 21 kilom.

BOURBRIAC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kil. de Guingamp ; 4.087 hab. Mines de fer. A 3 kil. du bourg, tumulus de Tanvedou. — Le cant. a 7 comm. et 10.211 hab.

BOURCER (*sé*) ou **BOURSER** (rad. *bourse*, à cause de la forme renflée de la voile) v. a. Carguer une voile en partie, pour que le vent arrivière ne soit pas masqué, et puisse agir sur une autre voile située en avant. (Vieux.)

BOURCET ou **BOURSET** (*sé*) n. m. Voile trapézoïdale employée par les embarcations comme les lougres et les chasse-marée, etc.

ÉTYM. : La ralingue supérieure est envergée sur une vergue et la frisse trappée au tiers de sa longueur. La ralingue avant portant le point d'amure est beaucoup plus courte que la ralingue arrière. Pour bien faire porter ces voiles dans les canots, il faut « gambier », c'est-à-dire mettre la vergue sous le vent du mât. Mais, les voiles de soulopes et les grosses barques de pêche, on ne gambie pas (Autrefois, en Méditerranée, on donnait ce nom au mat et à la voile de misaine.)

BOURCETTE ou **BOURSETTE** (*sèt*) n. f. Un des noms communs de la mâche ou *doucette*.

BOURCHELLE (*chèl*), n. f. Entrée de la tour la plus rapprochée d'une bourdigue.

BOURCIER (Jean-Léonard), baron DE MONTFRECK, magistrat lorrain, né à Vézelize en 1649, mort en 1726. Après avoir rempli diverses fonctions, il fut appelé par le duc Léopold pour tenir la charge de procureur général près la cour de Lorraine. Plus tard, il fut nommé premier président et conseiller d'Etat. Il devint le législateur de ce pays, qui lui doit le code qui a gardé le nom de « Léopold » (1701), et qui comprend la procédure civile, l'instruction criminelle et la police des eaux et forêts. Bourcier fut un des membres du congrès de Gertruydenberg (1711-1713), et s'acquitta de plusieurs missions diplomatiques. On a de lui : *Acte d'appel de l'exécution du bref de notre saint-père le pape Clément XI contre l'ordonnance de Son Altesse royale du mois de juillet 1707* (1705).

BOURCIER (François-Antoine), général de cavalerie, comte de l'Empire, né à la Petite-Pierre, près de Phalsbourg, en 1760, mort en 1828. Aide de camp de Custine en 1792, général de brigade l'année suivante, général de division en 1794. Il se distingua à Ingolstadt sous Moreau (1796), dans la campagne de Naples (1799), puis sur tous les champs de bataille de l'Empire, notamment à Wagram. Enfin, il réorganisa la cavalerie, après la retraite de Moscou.

BOURDAIN (*din*) n. m. Variété de pêche tardive, appelée aussi BOURDINE.

BOURDAINE, BOURDAIGNE (*gn mil*), **BOURGENE** n. f. Noms vulgaires d'un nerprun *chamnus frangula*, dont le bois, très léger, est employé, lorsqu'il est carbonisé, pour la fabrication de la poudre de chasse.

BOURDAINIER (*Désirée*) n. m. Ouvrier qui transforme en charbon les bois de bourdaine.

BOURDALÈS (*lèss*) n. m. VIDE. Syn. de BOURDALOU.

BOURDALIK, village de l'Asie russe, gouv. général du Turkestan), sur l'Oxus (Amou-Darja, qui y devient navigable pour les bateaux descendant de la mer d'Aral.

BOURDALOU (de *Bourdaloue*, le célèbre prédicateur, qui portait un de ces cordons) n. m. Tresse, cordon ou ruban de chapeau, avec une boucle.

— Bande de cuir verni garnissant un shako en dehors, à sa partie inférieure.

— Nom donné, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, à des vases de nuit de forme ovale et de petites dimensions, sur le fond desquels était peint un oiseau, entouré souvent de légendes grivoises. Ces vases furent ainsi appelés par allusion aux confidences que recevait forcément le fameux prédicateur Bourdaloue, en sa qualité de confesseur des grandes dames de la cour. On a cherché à attribuer ces sortes de vases à la mode : une mesure de police les fit disparaître ; mais on en rencontre encore parfois dans les fêtes foraines.

A, A, bourdalous.

BOURDALOUE n. f. Etoffe commune et peu coûteuse que portaient les femmes depuis les prédications de Bourdaloue contre le luxe. (Inusité aujourd'hui.)

BOURDALOUE (Louis), né à Bourges en 1632, mort à Paris en 1704. A l'âge de seize ans, il entra chez les jésuites. Après son noviciat, il passa en province une vingtaine d'années comme professeur. C'est en 1666 qu'il commença de prêcher, et il eut tout de suite un succès éclatant. Envoyé à Paris en 1669, il se fit d'abord entendre dans la maison professe de son ordre ; l'année suivante, il prêcha l'Avent en présence de la cour, et, en 1673, le Carême. Il fut le prédicateur ordinaire de Louis XIV, qui ne lui demanda pas moins de dix-huit sermons. On ne sait presque rien de sa vie : elle est tout entière dans trente-quatre années de sermons.

Nous lui faisons tort en le jugeant par la lecture. Il fut un grand orateur, et n'est pas un grand écrivain. Son action avait du mouvement, du feu et, parfois, de véritables éclairs, quoiqu'il eût, dit-on, l'habitude de prêcher les yeux fermés. On s'explique par là l'impression si vive qu'il produisait sur ses contemporains. Nous qui le lisons, nous sommes surtout sensibles à la continuité pressante de son exposition. Les sermons de Bourdaloue sont admirablement ordonnés quant à l'ensemble, et chaque partie s'en développe avec une suite rigoureuse. Chez cet écrivain solide, exact, judicieux, l'expression n'a ni éclat ni nouveauté ; mais il est toujours égal à soi dans sa plénitude unie et forte.

Bourdaloue prêche la morale, plutôt que le dogme. Il suppose le dogme à l'abri du doute ; sans le perdre jamais de vue, il se borne à y rattacher la morale. Ce fut, dans la chaire même, un directeur de conscience. Quoique jésuite, il n'est pas moins sévère que les jansénistes : il « frappe comme un sourd », il « dit des vérités à bride abattue ». Il ne s'en tient pas, d'ailleurs, aux généralités oratoires, mais descend dans les détails, fait des analyses minutieuses et pénétrantes, ne craint même pas les allusions personnelles. C'est lui qui introduit les portraits dans le sermon. Ses successeurs, ceux que La Bruyère appelle ses mauvais copistes, devaient chercher dans ce genre de peintures un succès de mauvais aloi. Lui-même ne veut ainsi que mieux s'approprier à l'auditoire, rendre la leçon plus vive et plus efficace par des à-propos frappants.

Après Bossuet et ses impétueuses saillies, ses magnifiques élans, ses foudres et ses éclairs, il fallait sans doute un orateur comme Bourdaloue pour établir une tradition, pour donner un modèle imitable de juste et saine éloquence. Bourdaloue a peu de sensibilité, encore moins d'imagination ; il s'adresse uniquement à l'esprit et ne prétend qu'instruire et convaincre. Mais il est supérieur par la clarté de son exposition, par la force de sa dialectique, par la pleine teneur de son développement, par la probité de son style, enfin par sa connaissance du cœur humain.

— BIBLIOGR. : Aimé Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps* (Paris, 1876) ; Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*.

BOURDE (origine inconnue) n. f. Mauvaise excuse, conte inventé pour abuser de la crédulité de quelqu'un, ou mauvaise quelconque : *Bâtiter, Faire croire des* BOURDES.

— Mar. et navig. Perche employée à la coutellement comme béquille sur un navire échoué. | Voile de beau temps hissée à l'arbre de maistre des galères et tenant le milieu entre la bâtarde de calme et le marabout de grand frais. | Longue perche employée par les bateliers pour diriger leurs chalands sur les fleuves et rivières.

— Pâtiss. Sorte de gâteau dans lequel se trouvent enfermés des quartiers de pommes. (On l'appelle aussi BOURDELOT, et BOURDIN.)

— Techn. Mélange de soude et de sel, employé dans la fabrication du verre et dans celle du savon. (On l'appelle aussi SOUDE SALÉE, ou SALÉE.)

BOURDEAUX, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 45 kilom. de Die, sur le Roubion ; 1.111 hab. Fabriques d'étoffes de laine ; moulinage de soies grèges ; commerce de céréales, laines, bestiaux, truffes ; culture du mûrier. Sur la colline voisine, ruines féodales. — Le canton a 9 comm. et 3.129 hab.

BOURDELLES, comm. de la Dordogne, arrond. et à 18 kilom. de Périgueux, sur la Dronne ; 1.128 hab. Minoteries, scieries, sabots. Château féodal du fin du XIIIe siècle, avec un donjon octogonal remarquable ; dans la seconde enceinte s'élève le nouveau château, construit au XVIe siècle par Mme de Bourdelles, belle-sœur de Brantôme ; église romane, XIIe siècle, sur la rive droite de la Dronne, le gouffre dit « Puy-de-Fontas ». — Patrie du chroniqueur Brantôme.

BOURDELLES (Pierre DE). V. BRANTÔME.

BOURDELAGE n. m. Féod. Syn. de BORDELAGE.

BOURDELAS (*lass*) n. m. Variété de raisin noir, à grains ovales, à peau un peu ferme. || On l'appelle aussi BOURDALES.

BOURDELIER n. m. Féod. Syn. de BORDELIER.

BOURDELIN (Charles), chimiste, né à Villefranche en 1621, mort en 1699, présenta à l'Académie des sciences, dont il devint membre en 1666, l'analyse de près de deux mille substances différentes. — Son fils CLAUDE, né à Senlis en 1667, mort en 1711, fut premier médecin de la duchesse de Bourgogne, et présenta aussi de nombreux travaux à l'Académie des sciences, où il fut reçu en 1699. — FRANÇOIS **Bourdelin,** frère du précédent, né à Senlis en 1668, mort en 1717, remplit des fonctions diplomatiques et s'appliqua à l'étude des antiquités. Il a laissé une *Description de quelques anciens monuments trouvés dans les pays étrangers*, insérée dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, et l'*Etat naturel* (1705). — LOUIS-CLAUDE **Bourdelin,** fils du précédent, né à Paris en 1695, mort en 1777, fut médecin des filles de Louis XV, professa la chimie au Jardin du roi, présenta des mémoires à l'Académie des sciences, dont il fut nommé membre en 1727.

BOURDELOT (*lo*) n. m. Pâtiss. V. BOURDE.

BOURDER v. n. Dire des bourdes. || Rester court en chaire. (Vieux.)

BOURDEUR, EUSE n. et adj. Qui donne des bourdes. (VX.)

BOURDICI-VIOT (Marie-Anne-Henriette PATAN DE L'ETANG **de**), femme de lettres, née à Dresde en 1746, morte à La Ramière, près de Bagnols, en 1802. Elle épousa d'abord le marquis d'Antremont, puis le *baron* **de Bourdic,** enfin Viot, administrateur des postes. Elle connaissait plusieurs langues et composait des vers avec la plus grande facilité. Elle fit quelques *Ode au silence*, où l'on remarque de fort belles peintures, des éloges de Montaigne, du Tasse, de Nicolo de Lucchesi dont les sont aussi très remarquables.

BOURDIGNÉ ou **BORDIGNÉ** (Charles DE), né à Angers au commencement du XVIe siècle. Il était prêtre, mais prêtre à la manière de Rabelais. On a de lui la *Legende de maistre Pierre Faifeu en les Gestes et Ditz joyeux de maistre Pierre Faifeu, escolier d'Angers* 1526. Cette production plaisante, qui rappelle assez les *Repues franches* de Villon, est en vers et renferme quelques chapitres relatant les tours d'espièglerie (ou d'escroquerie) du héros. Cette facétie est fort spirituellement écrite. Bourdigné est, après Saint-Gelais, le premier versificateur français qui ait alterné les rimes masculines et féminines.

BOURDIGUE n. f. Pêch. V. BORDIGUE.

BOURDILLON (*di lion ll mil*) n. m. Marrain, bois de chêne refendu pour être mis en douve.

BOURDIN (Maurice), antipape, né dans le Limousin, mort en 1122. Légat de Pascal II auprès de l'empereur Henri V, il couronna ce prince, malgré la défense du saint-siège, et par sa protection se fit élire pape sous le nom de « Grégoire VIII », pendant que le conclave avait nommé Gelase II. Abandonné par son protecteur, il fut poursuivi et mourut en prison.

BOURDIN (Jacques), seigneur de Villaines, secrétaire d'Etat, puis secrétaire des finances sous Henr. II et ses

deux successeurs, mort en 1562. Ce fut lui qui rédigea les instructions et mémoires adressés au concile de Trente pour la défense de l'Église gallicane.

BOURDINE n. f. Hortic. Variété de pêche tardive. — Art culin. Soupe au beurre et à l'ail.

BOURDON origine douteuse ou a propos de lat. *burdo*, mulet, parce que les abeilles se servent en guise de support empruntant un quelconque bâton ou tige, mais bourdon n. m. Vase ou pièce tournée en forme de pomme ornant la partie supérieure d'un bâton de pèlerin. — Par ext. Ce bâton lui-même. *Planter son bourdon*, se fixer, se loger.

Agric. *Bourdons*, Perches tournées de jeunes bal. veaux dépouillées de leur écorce.

— Art milit. anc. Lance dont on se servait dans les tournois, et qui avait une grosse poignée creuse en forme de poire. ‖ Lance d'environ cinq mètres de longueur, dont fut d'abord armée la grosse cavalerie. ‖ On disait aussi BOURDONNASSE.

— Hortic. *Bourdon de Saint-Jacques*, Nom vulgaire de la gymnanve.

Pêch. Perche, plus grande à chaque extrémité d'une seine, généralement horizontale. ‖ On dit aussi POMMEAU.

ENCYCL. Le *bourdon* est, à proprement parler, la grosse pomme du bâton des pèlerins dont la forme, souvent exagérée, se retrouve dans les bâtons de chantre, au moyen âge, et sur les cannes des tambours-majeurs; le bourdon est une figure heraldique, formant attribut au bâton qui a une ou deux pommes. On entendait anciennement par *bourdon* et *bouche* une canne à epée, et par *bourdon* trompette. Dans l'art ancien du relieur, les *bourdons* ou *bombons* étaient des clous à grosse tête, disposés sur le plat des couvertures.

BOURDON origine inconnue n. m. Bourdonnement : *Le* BOURDON *des appareils électromagnétiques*. (ST SIM)

— Fonder. Grosse cloche. V. CLOCHE. Bourdon Blas.

Mus. Basse continue, ou plus fort entendre, toujours sur la même note, certains instruments tels que la musette, le bignou, la vielle, etc. On applique aussi ce nom à tous les jeux bouchés de l'orgue, lorsqu'ils appartiennent à ce genre appelé *fonds d'orgue*. Ces tuyaux bouchés ou bourdons ressemblent toujours à l'octave basse des tuyaux ouverts qui ont la même hauteur; ainsi, le bourdon de seize pieds se trouve à l'unisson du premier pied ouvert, le bourdon de huit pieds à l'unisson du seize pieds ouvert, et ainsi de suite.

Nid de bourdon terrestre ouvert : *a*, bourdon terrestre; *b*, bourdon lapidaire.

Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apides, remarquables par leur corps gros et velu.

Vaines bourdons. En apiculture, les mâles des abeilles *apis mellifica* sont appelés faux bourdons.

— ENCYCL. Entom. Le genre *bourdon*, dont le nom scientifique est *bombus*, appartient à l'ordre des hyménoptères, sous-ordre des porte-aiguillon, famille des apides. Les bourdons sont de grosses abeilles sociales, revêtues d'une couleur noirâtre de teintes extrêmement vives et tranchées. On en connaît près de deux cents espèces, répandues dans toutes les régions tempérées ou sur les hautes montagnes du globe. En Australie, on n'en existaient pas, on en rencontre maintenant qui ont été importés d'Europe. Les colonies de bourdons s'installent à terre, sous la mousse, dans des trous où les larves sont élevées, non point dans des alvéoles régulières, mais dans des masses de cire molle; elles se creusent des loges, tout en se nourrissant. Les nids de bourdons, fondés au printemps par une femelle qui a passé l'hiver, sont habités par des individus, souvent au nombre de plusieurs centaines, des deux sexes, et aussi des ouvrières ou femelles stériles. On observe de grandes différences de taille, dans les mâles d'une même espèce. Aux dépens des bourdons vivent des nombreux parasites, parmi lesquels les fourmis et les coléoptères *psélaphes*, qui ressemblent à leurs hôtes à tel point que les naïfs peuvent à peine s'en différencier. Les bourdons recherchent le pollen et le miel comme les abeilles; en la manière dont ils attaquent les fleurs pour recueillir le nectar est lieu aux phénomènes de la fécondation des plantes, car ils font pénétrer, notamment dans les trèfles, le pollen dans la gynandrie. On a même importé en Australie des bourdons d'Europe, afin de les utiliser pour féconder le trèfle d'importation européenne. Les bourdons d'Europe, dont on connaît une vingtaine d'espèces, principaux, tous, sont noirs et rouges *bombus lapidarius*; roux et fauves (*bombus muscorum*); noirs, jaunes et blancs (*bombus terrestris*), etc. Des formes fossiles se rencontrent dans les terrains tertiaires.

BOURDON de *bourdé*, saturé n. m. Typogr. Erreur de composition consistant dans l'omission de mots, de phrases ou même d'un passage tout entier, généralement compris entre deux mots identiques que le typographe prend l'un pour l'autre.

— Techn. Dans la fabrication des épingles, Défaut produit par un fil de fer ou de laiton, enroulé sur un axe.

BOURDON Sébastien, peintre français, né à Montpellier en 1616, mort à Paris en 1671. Il étudia, à Paris, l'élève d'un peintre mediocre, Barbalonga. Sa jeunesse fut extrême. Il parut très jeune pour Rome, où sans ressources, il exécuta, pour un brocanteur, des pastiches de Poussin, de Claude, d'Andrea Sacchi, de Castiglione, du Bamboche. Il ne fit à Rome que [illegible] durée. De retour en France, il [illegible] tableaux de [illegible] qui [illegible] rent recherchés des amateurs. En [illegible] bleau votif de la corporation des orfèvres. En 1648, il fut un des douze artistes qui fondèrent l'Académie royale de peinture. C'est alors qu'il peignit le *Christ mort* et la *Femme adultère*, pour la chambre des requêtes, ainsi que *Bonaparte* et *Moïse* pour l'église de Saint-Benoît. En 1655, il fut nommé recteur de l'académie. Il fut chargé, en 1663, de peindre, dans l'hôtel de Bretonvilliers, une galerie de vingt-trois de longueur, où il représenta l'*Histoire de Phaëton*. Son dernier ouvrage fut le plafond d'une salle basse des Tuileries, représentant la *Déification d'Hercule*.

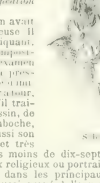

Sébastien Bourdon.

Sébastien Bourdon avait une facilité prodigieuse. Il avait du feu, du piquant, mais peu de ses compositions résistent à un examen attentif. Il se borna presque toujours au rôle d'imitateur, adoptant tour à tour, suivant le goût qu'il pratiquait, le style de Poussin, de Castiglione, du Bamboche, du Bourguignon; aussi son œuvre nombreux et très divers. Il n'y a pas moins de dix-sept de ses ouvrages au Louvre, tableaux religieux ou portraits. On trouve des Sébastien Bourdon dans les principaux musées de province. Bourdon a aussi gravé à l'eau-forte et au burin une quarantaine d'estampes sur sujets religieux.

BOURDON DE LA CROSNIÈRE Léonard Jean-Joseph, plus connu sous le nom de **Léonard Bourdon**, conventionnel, né en 1758 à Laucaux-Saffiac, mort vers 1820. Chef d'institution à Paris en 1789, il se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire. Il s'attacha à appliquer dans son établissement le plan d'éducation nationale qu'il avait publié dès 1788 : aussi son pensionnat, l'*Institut des jeunes Français*, fut-il hautement patronné par le Club des jacobins et subventionné par la Convention. Représentant du Loiret dans cette assemblée, Léonard Bourdon se montra fougueux hébertiste, aussi hostile à Robespierre qu'aux girondins. Au 9 thermidor, il fut un de ceux qui arrêtèrent les chefs de la Montagne. Arrêté le 12 germinal an IV, mais acquitté plus tard, Léonard Bourdon entra aux Cinq-Cents. On le retrouve, sous l'Empire, administrateur de l'hôpital militaire de Toulon.

BOURDON de l'Oise (François-Louis), conventionnel, né à Remy (Oise), mort en 1799. Ancien procureur au parlement de Paris, il se signala dès le début de la Révolution par ses opinions républicaines. Au 10 août, il prit part au siège des Tuileries. Envoyé à la Convention par le département de l'Oise, il prit place au sommet de la Montagne, mais fit partie de l'entourage de Robespierre. Lieutenant de Barras le 10 thermidor, c'est sous ses ordres que les sections hostiles à la Convention envahirent l'Hôtel de Ville et arrêtèrent Robespierre. Entré plus tard aux Cinq-Cents, Bourdon de l'Oise se rangea parmi les contre-révolutionnaires; arrêté au 18 fructidor, il fut déporté à Sinnamary (Guyane), et y mourut.

BOURDON (Eugène), ingénieur et industriel français, né et mort à Paris (1808-1884). Il fonda, en 1832, des ateliers pour la construction de machines-outils et de machines à vapeur, inventa le manomètre et le baromètre métallique (1849), et s'occupa de faire des appareils de précision pour déterminer la résistance que l'air oppose aux trains de chemins de fer de grande vitesse.

BOURDONNAIS DE LA. V. LA BOURDONNAIS.

BOURDONNANT *dis-nan*. **ANTE** a. Qui bourdonne : *Mouches* BOURDONNANTES. *Insectes* BOURDONNANTS.

FIG. Qui murmure, qui se plaint : *Flots* BOURDONNANTS.

— n. f. Arbril. Nom que l'on donnait autrefois à la bombarde du plus gros calibre.

BOURDONNASSE (*do-nass* — rad. *bourdon*) n. f. Ancienne lance longue et légère, dont le fût et le contrepoids étaient évidés par des creux intérieurs et de longues et profondes cannelures extérieures.

— ENCYCL. La *bourdonnasse*, employée remarquée à la guerre, fut en usage du XIVe au XVIIe siècle; on s'en servait surtout dans les carrousels, et les fûts de ces armes de parade sont d'ordinaire richement peints et dorés. La plupart des bourdonnasses des collections datent du temps de Louis XIII et de Louis XIV.

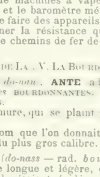

Bourdonnasse (XVIIe s.).

BOURDONNAYE DE LA. BIGOT V. LA BOURDONNAIS.

BOURDONNÉ (*do-né*), **ÉE** adj. Blas. Se dit des bâtons munis d'un ou deux bourdons. *Bourdonné* est l'attribut du bâton. (On disait aussi POMMELÉ.) ‖ Orné, comme un bourdon, d'une sphère terminale. V. BOURDONNE.

— Techn. Ridé, en parlant du papier.

BOURDONNEAU (*do-no*) n. m. Pièce de fer en forme de piton ou de gond renversé, dans lequel tourne le goujon de la bourdonnière.

1. Bourdonneau. 2. Bourdonnière.

BOURDONNEMENT (*don'man* — rad. *bourdonner*) n. m. Bruit sourd que produit le battement des ailes d'un grand nombre d'insectes et de quelques petits oiseaux : *Le* BOURDONNEMENT *des ruches*.

— Par anal. Bruit sourd et confus de voix humaines : *Le* BOURDONNEMENT [illegible]

— FIG. Désespérance [illegible] d'un BOURDONNEMENT [illegible]

— Pathol. V. partie encycl.

Bourdonnement amphorique. Bruit sourd et continu que l'oreille perçoit dans la poitrine par l'auscultation, et ressemble au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

— ENCYCL. Pathol. Le *bourdonnement ou tintement d'oreilles*, *sifflement*, constitue un vice particulier, une hallucination du sens de l'ouïe, désignée quelquefois sous le nom de *paracusie*. Le malade croit entendre le bruit particulier que ferait un bourdon en volant près de son oreille; ou bien c'est un tintement, un sifflement, un bruit de cascade, le bruit d'une machine, le bruit de la mer, le son d'une cloche, un roulement de voiture sur le pavé, un jet de vapeur, etc. Ces hallucinations auditives sont extrêmement variées et se produisent souvent avec un caractère [illegible]

On peut, avec Triquet, partager les illusions auditives en deux classes : 1° bourdonnements dus à une maladie de l'appareil auditif; 2° bourdonnements qui surviennent par le fait d'une affection étrangère à l'oreille.

La cause des bourdonnements de la première classe siège tantôt dans l'oreille externe : accumulation de cérumen, corps étranger, [illegible] type; tantôt dans [illegible] la [illegible] terne : lésion du labyrinthe; tantôt, enfin, dans les centres nerveux : hystérie. Les bourdonnements de la deuxième classe sont d'origine vasculaire; c'est quelquefois retentissement de bruits artériels, par exemple dans le cas de congestion cérébrale, d'hémorragie cérébrale, d'anévrisme carotidien; plus souvent de bruits d'origine vasculaire : sang qui bouillonne, dans les cas de maladie du cœur, dans les cas d'anémie ou de chlorose. Le traitement est en rapport avec la cause : injections de vaseline dans le conduit auditif externe, lorsque la cause siège en ce point; cathétérisme de la trompe et insufflation d'air ou de substances médicamenteuses, [illegible] ou la trompe, [illegible] les cas. Le traitement s'adresse [illegible] causale.

— Zool. Bruit produit par les hyménoptères et les diptères. Le bourdonnement n'est pas dû seulement aux vibrations des ailes, ni à l'action des balanciers frappant sur les cuillerons, ni à l'expulsion de l'air sortant des organes respiratoires et faisant vibrer des appareils situés au pourtour des stigmates. En effet, si l'on coupe ou que l'on maintienne les ailes immobiles, un son aigu continue à se faire entendre. De même, si l'on bouche les stigmates, le bourdonnement n'est nullement modifié. Le bourdonnement, pris dans l'acception scientifique du mot, est produit : 1° par les vibrations des ailes; 2° par les mouvements très rapides du thorax suivant ses deux diamètres. Dans le premier cas, le son est grave et a lieu au vol; dans le deuxième, qui se produit lorsque l'insecte gêne les mouvements de l'animal, c'est un son aigu, en général à l'octave du premier. Les grosses insectes produisent un son aigu plus intense que les petits. Seuls les hyménoptères et les diptères possèdent la faculté de mettre en mouvement les pièces thoraciques d'une manière assez rapide pour produire un son perceptible. Les lépidoptères, à vol puissant, tels que les papillons, produisent un son grave, doux et moelleux, dû au frolement de l'air par les ailes. Chez les libellules, [illegible] frottement produit par le frottement des organes du vol.

BOURDONNER (*do-né*) **v. n.** Faire entendre un bruit sourd et continu, comme celui que produit le bourdon : *La guêpe* BOURDONNE. ‖ Par anal. *Essaim de danseurs qui* BOURDONNENT *sous le lustre*. (Balz.)

— Par ext. Murmurer, donner des marques confuses de désapprobation : *La chanson* BOURDONNE *triomphe; le sage se tait, cède et gémit tout bas*. (J.-J. Rouss.)

— Mettre en branle le battant d'une cloche, et le faire frapper des deux côtés.

— Fig. S'empresser, se donner inutilement du mal : [illegible] politique. [illegible] A BARBIER

— **v. a.** Dire entre ses dents : BOURDONNER *un air*.

— Fam. Répéter à tout moment : *Il fait que je* BOURDONNE *mes peines comme la mouche*. (Mme de Sév.)

— En T. de typogr. Faire des bourdons.

BOURDONNET (*do-né* — rad. *bourdon*) n. m. En T. de chir., Tampon de gaze, d'ouate, fortement serré.

BOURDONNEUR, EUSE n. et adj. Qui bourdonne : *Insecte* BOURDONNEUR. *Le colibri est un* BOURDONNEUR.

— n. et adj. f. Terme employé en apiculture pour désigner : 1° les ouvrières qui, bourdonnant autour de la reine ou femelle féconde, deviennent pondeuses; 2° la reine ou femelle féconde lorsqu'elle pond avant sa fécondation, ou lorsqu'elle est devenue vieille. (Dans ces divers cas, la ponte ne produit que des mâles, et la colonie est vouée à une perte certaine.)

BOURDONNIER (*do-ni-é*) n. m. S'est dit pour Pèlerin, à cause du bourdon. ‖ Nom que les albigeois donnèrent par dérision aux croisés qui les combattaient. ‖ On disait aussi [illegible]

— Techn. Support de la pouture d'un moulin.

BOURDONNIER (*do-ni-é*), **ÈRE** n. En T. de typogr., Ouvrier, ouvrière qui fait beaucoup de bourdons.

BOURDONNIÈRE (*do-ni-èr*) n. f. Apic. Appareil employé en apiculture pour se débarrasser des mâles ou faux bourdons. En France, c'est une boîte dont les côtés sont formés de petites plaques de tôle percées de trous rectangulaires permettant aux ouvrières de passer, tandis que les mâles, de taille plus grande, sont arrêtés. Il se place devant l'entrée des ruches. ‖ Syn. PIÈGE À FAUX BOURDONS.

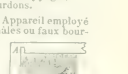

A. bourdonnière; B. pivot (techn.).

— Techn. Appareil [illegible] la partie supérieure du chardonnet d'une porte, et aussi Trou dans lequel tourne cette partie, munie parfois d'une bague ou lien de fer appelé aussi « bourdonnière ». — La partie inférieure correspondante du chardonnet (V. ce mot) s'appelle « pivot ». *Bourdonnière à équerre*, Peinture à deux branches qui se place à la partie supérieure d'un [illegible]

BOURDONNORO (*bour-d-n-n-ro*). n. m. Première chambre d'une madrague.

BOURDOULENQUE (*bour-d-ou-lan-ke*). n. m. Variété de raisin à grain noir et long.

BOURÉ, petite province du Soudan français, comprise entre le Tankisso, le Baling et le Bakhoy; placée sous le protectorat de la France en 1881. La population est de race mandingue et s'élève à 6.000 habitants. Villes principales : Didi, Setiguia, Kiutinian, Balato, Fatoia. Le pays est accidenté et montagneux, la nature du sol est semblable à celle du Bambouk. Le Bouré est célèbre par ses mines d'or; le Dr Colin en 1883 et le capitaine Baillaud en 1897 ont étudié la géologie de cette contrée; les procédés primitifs des indigènes ne permettent pas une exploitation rationnelle des gisements aurifères.

BOURÈCHE n. f. En T. de mar., Bourrelets qu'on fait de distance en distance sur les cordages.

BOURÉE Nicolas-Prosper, diplomate français, né à Boulogne-sur-Mer en 1811, mort en 1866. Il fut nommé consul à Beyrouth (1840), et prit une part active au règlement de la question du Liban. Devenu chargé d'affaires au Maroc, il obligea les autorités de Tanger à respecter les droits des négociants français. Ensuite, il fut nommé successivement ministre en Chine (1852), en Perse (1855), en Grèce (1860) et en Portugal (1864), à Constantinople (1866). De retour en France, en juin 1870, il entra au Sénat. Le Quatre-Septembre le rendit à la vie privée. — Son fils, Frédéric-Albert, né en 1836, fut attaché au cabinet du ministère des affaires étrangères (1870). Après le Quatre-Septembre, il fit partie de la Délégation à Tours, à Bordeaux. Revenu aux affaires étrangères comme ministre (1873), il fut, en 1880, nommé ministre de France à Pékin. C'est à ce titre qu'il signa, avec le vice-roi du Petchili, le traité du 25 décembre 1882, qui, pour prévenir une guerre entre la France et la Chine, partageait le protectorat du Tonkin entre ces deux puissances. Désavoué par le ministre Challemel-Lacour, il fut rappelé en France et nommé, en 1885, ministre à Copenhague, puis à Bruxelles (1886), et à Athènes (1894).

BOURELAGE (*laj*) n. m. Dîme féodale qui se percevait dans certaines paroisses du Poitou.

BOURESSE, comm. de la Vienne, arrond. et à 28 kilom. de Montmorillon; 1.331 hab.

BOURET (Claude-Antoine), comédien français, mort à Paris en 1783. Admis à débuter à l'Opéra-Comique, où il excella dans l'emploi des niais et des Crispins. En 1762, il entra à la Comédie-Française, où il devint sociétaire (1764). Comique de 1er ordre, il y jouait quand même un grand nombre de rôles. Sa camarade, Mlle Luzy, ayant dit un jour devant lui qu'il jouait fort bien les rôles de bêtes : « Oui, mademoiselle, répartit Bouret, et votre suffrage est bien flatteur pour moi; vous devez vous y connaître, monsieur votre père en faisait. »

BOURET, former général, célèbre par sa grande fortune et par ses prodigalités, né en 1710, mort en 1777. Fils d'un secrétaire du roi et ayant épousé la fille de Tellez d'Acosta, entrepreneur des vivres, il fit rapidement son chemin : trésorier général de la maison du roi en 1738, il devint fermier général en 1743, puis administrateur des postes, directeur du personnel des vivres, etc.; une grande partie des revenus de l'État lui passaient par les mains. Le titre de « Trésorier des grains pour le compte du roi », qu'il porte dans l'*Almanach royal* de 1774, a fait soupçonner qu'il était l'associé de Louis XV dans les spéculations et honteuses spéculations sur les grains dont ce prince a été accusé. Ses prodigalités, les luxueuses résidences qu'il se fit bâtir un peu partout, principalement son château de Croix-Fontaine, dans la forêt de Senart, où il donna au roi, en 1750, une hospitalité aussi coûteuse que splendide, le ruinèrent. Après avoir possédé plus de 40 millions, il mourut insolvable et, très probablement, se suicida pour éviter la banqueroute.

— Bibliogr. : Clément et Lemoine, *Mr. de Silhouette, Bouret et les derniers fermiers généraux* (Paris, 1872).

BOURETTE (Charlotte Reynier, dame Curé, puis dame), limonadière et femme poète, née à Paris en 1714, morte en 1784, durant près de quarante années, Mme Bourette vit venir rue Croix-des-Petits-Champs, au café *Allemand* qu'elle tenait de la succession de son premier mari, tous les poètes et beaux esprits. A leur contact, la belle limonadière prit le goût de la poésie. Ses vers ont été réunis sous le titre de *Muse limonadière* (Paris, 1755). En 1777, elle fit jouer avec un certain succès, à la Comédie-Française, une comédie intitulée *La Coquette punie*.

BOURG (*bour*) v. partie encycl.) n. m. Gros village, où se tient d'ordinaire le marché des villages voisins.

— *Bourg pourri*. Par anal., en France, Localité qui, par vénalité ou autrement, est la place forte d'un parti politique. V. parties encycl.

— Encycl. Hist. L'origine historique du mot *bourg* est aujourd'hui établie. Il vient du mot germanique *burg*, et signifie de la manière la plus précise : « château fort. » Il est très intéressant de faire observer que les deux mots *ville* et *burg* signifient : le premier « domaine rural », le second « château fort ». C'est, en effet, le développement du domaine rural qui, dans une grande partie, le développement du château fort, qui, dans notre civilisation, fit les villes et les bourgs. Les invasions barbares, les désordres et les pillages des premiers siècles de notre civilisation firent apparaître, seigneurs absolus, des chefs de guerre, les châteaux forts, ou fortifièrent leurs résidences rurales. Les populations se groupèrent autour, l'enceinte commune se construisit. Dans le Midi, on ne sait pas les mots « bourg » et « bourgeois » qui sont employés, mais *castet* et *castlas*, ce qui veut dire « château » et « châtelains », pour désigner la ville et les bourgeois.

Le bourg était la partie de la ville située à l'intérieur de l'enceinte fortifiée; le faubourg, la partie de la ville située en dehors de l'enceinte.

On désigna en Angleterre, depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, sous l'expression de *bourgs pourris*, les localités jouissant du privilège de présentation parlementaire et dans lesquelles l'exercice de ce privilège n'était pas sérieux, soit que les électeurs fussent sous la pression d'une influence territoriale ou autre, soit que, étant très peu nombreux, ils tissent toujours leurs votes à la disposition du plus offrant. Le bill de réforme de 1832 fit disparaître ces abus; à cette époque, 250 sièges, plus du tiers de la Chambre des communes, représentaient des bourgs pourris.

— Syn. Bourg, bourgade. Le *bourg* renferme une population nombreuse et assez agglomérée; c'est presque une ville. La *bourgade* pourra devenir un bourg; elle est aussi grande, le bourg en étendue, elle peut même être plus grande : c'est une campagne où les habitations, sans être encore groupées comme dans le *bourg*, se rapprochent et se multiplient tous les jours.

Bourg en Bresse, ch.-l. du départ. de l'Ain, sur la Reyssouze, à 443 kilom. de Paris (ch. de l. de Paris à Genève par Mâcon); 18.500 hab. (*Bressans, ancs ou Bourgeons, oises*). Chef-lieu de canton, tribunal de 1re instance et de commerce; fabrique de chaudronnerie, sabots, bouglies, limonade, bijoux (émaux bressans). Commerce de volailles renommées, de grains, bestiaux et chevaux. — L'église Notre-Dame, construite du XVe au XVIIe siècle, présente quelques parties appartenant à la dernière période du style ogival. Statue de Bichat par David d'Angers. Mais le monument le plus intéressant de Bourg, celui qui attire dans la région les touristes et les artistes, c'est la célèbre église de Brou, située dans la commune de Bourg, et à 1 kilom. de la ville. (V. Brou.) Patrie du grammairien Vaugelas, de l'astronome Lalande, d'Edgar Quinet. — L'arrond. a 10 cant., 120 comm., 120.954 hab.; le canton 11 comm., 20.985 hab.

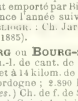

Armes de Bourg

— *Histoire*. Il ne nous reste guère de mention de Bourg avant le XIIe siècle; c'était alors un des châteaux des sires de Bâgé-le-Châtel, qui donnèrent au village qui s'était formé autour du château le droit de franchise, en 1250. Les ducs de Savoie, qui recueillirent l'héritage des sires de Bâgé en 1266, firent de Bourg la capitale de leur province de Bresse, et l'érigèrent en commune en 1407. Occupé une première fois par les rois de France de 1536 à 1559, Bourg fut emporté par Biron en 1600, et réuni définitivement à la France l'année suivante, avec la Bresse et le Bugey.

— Bibliogr. : Ch. Jarrin, *Cartulaire de Bourg en Bresse* (Bourg, 1885).

Bourg ou **Bourg-sur-Gironde**, ou **Bourg-sur-mer**, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Blaye, près de la Dordogne; 2.890 hab. (*Bourgeais, aises*). Ch. de l. de Paris à Cers-Lalande à Saint-André-de-Cubzac. Port sur la Dordogne, près de son confluent avec la Garonne. Usine, pierre de taille; chapellerie, tuilerie. Vignobles estimés. Restes d'anciennes fortifications et de murailles romaines. Vieille maison de plaisance des archevêques de Bordeaux. Cette ville fut, au moyen âge, une des huit villes alliées à Bordeaux et qui s'appelaient ses *filleules*. Patrie de J. Labadie, chef d'une secte religieuse. — Le canton a 16 comm. et 12.830 hab.

Armes de Bourg

Bourg Anne Du, conseiller-clerc au parlement de Paris. V. Dubourg.

Bourg, dit **Saint-Edme**, Biogr. V. Saint-Edme.

Bourg-Achard, comm. de l'Eure, arrond. et à 23 kil. de Pont-Audemer, sur le plateau du Roumois; 1.132 hab. Église.

Bourg-Argental, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Etienne, au confluent de la Déôme et du Riolet; 4.513 hab. Ch. de l. P.-L.-M. Fabriques de crêpes, satins, armures, grenadines, nouveautés, rubans, papeterie, moulinage de la soie; commerce de bois.

L'église a un beau portail romain. Au XVIe siècle, cette ville était fortifiée, et elle fut le siège d'un des bailliages du Forez. Patrie du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. — Le canton a 8 comm. et 12.232 hab.

Armes de Bourg-Argental.

Bourg-Blanc, comm. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Brest, sur un des ruisseaux formant l'Aber Benoît; 1.666 hab. Fabrique de produits chimiques.

Bourg-de-Péage, ch.-l. de cant. de la Drôme, arr. et à 16 kilom. de Valence, sur l'Isère, en face de Romans; 4.982 hab. (*Péageois, oises*.) Ch. de l. Drôme. Chapellerie, teinureries de soie et de coton, ateliers de charronnage. Culture du mûrier, commerce de bois et d'huile de noix. Un droit de péage, établi dès le XIIe siècle sur le pont qui traverse l'Isère, a donné à la ville le nom qu'il porte. — Le canton a 14 comm. et 17.401 hab.

Bourg-des-comptes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 47 kilom. de Redon; 1.710 hab. Grès.

Bourg-de-thizy, comm. du Rhône, arr. et à 40 kil. de Villefranche, sur la Tramouze; 4.405 hab. Ch. de l. de Saint-Victor à Cours. Teintureries, fabriques de cotonnades. Papeterie.

Bourg-de-visa, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Moissac; 785 hab. Commerce de prunes d'ente, dites « prunes d'Agen ». — Le canton a 7 comm. et 4.463 hab.

Bourg-dieu, Géogr. V. Déols.

Bourg-d'Iré (Le), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kil. de Segré, sur la Verzée; 1.196 hab. Minerai de fer.

Bourg-d'Oisans (Le) ch.-l. de cant. de l'Isère, arr. et à 26 kilom. de Grenoble, sur la Bérve, près de la Romanche; 2.375 hab. Sources froides. Fabriques de toiles de coton; mines de baryte; ardoises, schistes, talc. Pres de ce bourg, restes de la digue de l'ancien lac Saint-Laurent, formé en 1181 par la crue subite de deux torrents dont les eaux entraînèrent au fond de la vallée une immense quantité de rochers qui la barrèrent entièrement; quelques années plus tard, les eaux, accumulées par les pluies, opérèrent la destruction de cette digue. Sous la domination romaine, Bourg-d'Oisans appartenait à la tribu des *Ucens*. — Le canton a 20 comm. et 12.147 hab.

Bourg-fidele, comm. des Ardennes, arrond. et à 5 kilom. de Rocroi; 1.135 hab. Forges et tonneries de fer et de cuivre.

Bourg-la-reine, comm. du dép. de la Seine, arrond. et à 1 kilom. de Sceaux, sur la Bièvre, à 9 kilom. de Paris (Notre-Dame); 3.649 hab. Ch. de f. de Paris à Limours et de Paris à Sceaux. Faïencerie, porcelaine, poterie, pains à cacheter, alcools, culture des roses. C'est à Bourg-la-Reine que Condorcet s'est empoisonné et est inhumé. Le presbytère a été habité par Dupuis, l'auteur de l'*Origine des cultes*. Le marché de Sceaux, longtemps célèbre avant d'être remplacé par celui de La Villette, se tenait en réalité à Bourg-la-Reine.

Bourg-lastic, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arr. et à 60 kilom. de Clermont-Ferrand; 1.558 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre d'un bassin houiller : carderies de laine, tuileries, tanneries, teinturiers, moulins. — Le canton a 7 comm. et 6.699 hab.

Bourg-lès-valence, comm. de la Drôme, arrond. et faubourg de Valence, sur le Rhône; 4.336 hab. Verrerie, fabriques d'indiennes, impressions de toiles et de foulards, fonderie, tailleanderie, charronnage; commerce de planches, tuiles, plâtre et chaux.

Bourg-Saint-Andéol, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 61 kilom. de Privas, sur le Rhône; 4.264 hab. (*Bourguesans, ans ou Bourdeoans, ans*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de soie, tanneries, teinturiers; lignites, pierres de taille. Culture du mûrier. Église romane. Cette ville doit son nom à saint Andéol, chrétien venu de l'Asie Mineure vers le IIe siècle, et martyrisé dans les environs. Près de Bourg-Saint-Andéol est la célèbre *fontaine de Tourne*. Aux environs, vestiges de villas romaines. — Le canton a 9 comm. et 10.785 hab.

Armes de Bourg-St-Andéol.

Bourg-Saint-Bernard, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 28 kilom. de Villefranche; 925 hab.

Bourg-Saint-Maurice, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 27 kilom. de Moutiers, près du confluent de l'Isère et de la Versoye; 1.222 hab. (*Borrins, ines*, ou *Borrens, ennes*.) Mines de sel gemme abandonnées dans la montagne d'Arbonne; chaux et gypse; clouteries, huileries, teinturiers; commerce de bétail. Station thermale aux environs. — Le canton a 9 comm. et 8.425 hab.

Bourg-sous-la-roche-sur-yon (Le), comm. de la Vendée, arrond. et à 3 kilom. de La Roche-sur-Yon; 3.020 hab. Cette commune s'est appelée sous l'Empire *Bourg-sous-Napoléon*.

Bourgade (de l'ital. *borgata*, même sens) n. f. Village dont les habitants sont disséminés sur un assez grand espace. V. bourg.

Bourgage (*gaj*' — rad. *bourg*) n. m. Autrefois, Héritage roturier qui, situé dans une ville ou un bourg fermé, était affranchi des droits seigneuriaux pécuniaires, mais, par la roture, était soumis à la suprématie féodale et sujet à la banalité, à la commise, à la bâtardise, etc. C'est surtout en Normandie que cette coutume était en usage.

— *France bourgage*, Jurisp. V. bourgeoisie.

Bourganeuf (ch.-l. d'arr. du départ. de la Creuse, à 33 kilom. de Guéret, près du Thaurion, affl. de la Vienne; 3.524 hab. (*Bourganiauds, audes*.) Ch. de fer de Bourganeuf à Guéret. Mines de houille, carrières de pierres de taille, fabrique de papier, manufacture de porcelaine, brasseries, confiseries, chapelleries. Château célèbre pour avoir été lieu de retraite au prince Zizim. La principale tour est connue sous le nom de *tour de Zizim*; on en attribue la construction au comte de Luré. — L'arrond. de Bourganeuf a 4 cant., 11 comm., 42.856 hab.; le canton, 13 comm., 13.537 hab.

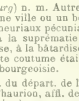

Armes de Bourganeuf.

Bourganeuf (bassin de), bassin houiller faisant partie du groupe carbonifère de la Creuse et de la Corrèze. Il a peu d'importance.

Bourgault-ducoudray (Louis-Albert), musicien français, né à Nantes en 1840. Il entra au Conservatoire de Paris, et remporta, en 1862, le premier grand prix de Rome. Il publia : *Souvenir d'une mission musicale en Grèce et en Orient* (1876); *Trente mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, et fut appelé comme professeur d'histoire et d'esthétique de la musique au Conservatoire. Il avait débuté à Nantes en donnant un opéra-comique, *l'Atelier de Prague*; depuis, il a donné, à l'Opéra, un ouvrage en deux actes, *Thamara*. Mais son talent s'est manifesté surtout dans les œuvres suivantes; il a écrit : *Stabat Mater* (1868); *Fantaisie* en *ut* mineur, pour orchestre (1874); *Symphonie chorale* (1879); *Carnaval d'Athènes*, pour orchestre (1881); *la Conjuration des Fleurs*, pour chœur et orchestre (1883); *Rapsodie Cambodgienne*, pour orchestre (1890); musique de scène pour *les Fils de Jaël*, drame (Odéon); *la Mort de Roland*, cantate (1893); *Ouverture de l'honneur de sainte Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*; divers morceaux pour l'orchestre, pour le piano, et de nombreuses mélodies vocales.

Bourgaz ou **Bourghas**, ville maritime de Bulgarie (Roumélie orientale), sur le golfe de même nom, au bord de la mer Noire; 6.550 hab. Argile fine employée à la fabrication de pipes et de poteries renommées. Aux environs, sources d'eaux sulfureuses. Le port de Bourgaz commerce surtout avec la France, l'Angleterre, la Turquie, l'Austro-Hongrie. — Pop. de *l'arrond. de Bourgaz* : 110.350 hab.

Bourgbarré, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Rennes, sur l'Ise, affluent de la Seiche; 1.010 hab.

Bourgelas (*lass*) n. m. Variété de raisin à grain blanc doré et de forme ovale.

BOURGELAT Claude, le fondateur des écoles vétérinaires en France, né à Lyon en 1712, mort en 1779. Il d'abord avocat au parlement de Grenoble. La honte d'avoir gagné une cause dont il reconnut plus tard l'injustice lui fit quitter le barreau, et il entra dans les mousquetaires. Puis il se mit à étudier la science hippique sous la direction de Lafosse, vétérinaire des écuries du roi, et bientôt, son talent d'écuyer lui valut la place de chef de l'académie équestre de Lyon. Là, il se livra à une étude approfondie de l'anatomie des animaux domestiques. Frappé de l'insuffisance de l'art vétérinaire, alors uniquement empirique, il résolut de lui donner une base scientifique. Le résultat de ses premiers travaux fut consigné dans son *Traité de cavalerie* (1741) et ses *Éléments d'hippiatrique* (1750). La protection du contrôleur général Bertin permit à Bourgelat de créer un enseignement vétérinaire. En 1761, un arrêté du conseil du roi autorisa l'établissement à Lyon d'une école vétérinaire, la première fondée en Europe, avec Bourgelat comme directeur. Son succès fut tel qu'on dut bientôt songer à en créer une seconde en 1765 : ce fut l'école vétérinaire d'Alfort, à la tête de laquelle Bourgelat fut placé. Quelques mois après, il fut nommé membre de l'Académie des sciences et commissaire général des Haras. Aussi remarquable par son talent d'écuvyen que par l'étendue de son savoir, Bourgelat eut respondit avec Voltaire, Buffon, d'Alembert, Haller et même Frédéric le Grand, et collabora à l'Encyclopédie. En dehors des deux ouvrages cités, il a publié une *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton* 1766, et un *Traité de la conformation extérieure du cheval* 1769, qui sont restés classiques.

Bourgelat

BOURGEME n. f. Bot. V. BOURDAINE.

BOURGEOIS, OISE (*joa, az'* — rad. *bourg*) n. S'est dit autrefois de l'habitant d'une ville, jouissant de certains droits particuliers analogues aux droits de cité : *Louis XI faisait asseoir auprès de lui des* BOURGEOIS *et des gens de moindre qualité.* (De Barante.) ‖ Par ext. Individu de la classe moyenne, c'est-à-dire intermédiaire entre la classe ouvrière et la classe noble.

— Personne aisée qui habite la ville, par opposition à celles qui habitent la campagne. ‖ Civil, par opposition à *militaire* : *Longer des troupes chez le* BOURGEOIS.

— Patron, maître ou maîtresse, dans le langage des ouvriers et quelquefois des domestiques.

— Par dénigr. Individu sans distinction, et qui n'a que des goûts grossiers et communs. (Se dit surtout, dans le langage des artistes, des personnes étrangères à la connaissance et même au goût des beaux-arts.)

— *En bourgeois*, En habit civil : *Militaires* EN BOURGEOIS.

— Hortic. Variété de tulipe d'un rouge vif.

— Mar. et pêch. Propriétaire d'un navire, d'un bateau pêcheur : *Le* BOURGEOIS *a sa part déterminée sur le produit de la pêche.*

— Num. *Bourgeois*, Nom donné à des monnaies frappées sous Philippe le Bel, qui valaient un denier parisis. On l'appelait souvent BOURGEOIS SIMPLE ou SINGLE (*singularis*, unique). ‖ *Bourgeois double* ou *fort*, Celui qui valait deux deniers parisis.

— ENCYCL. V. BOURGEOISIE.

BOURGEOIS, OISE (*joa, az'* — rad. *bourg*) adj. Qui est d'un bourgeois, qui lui convient, qui lui appartient : *Classe* BOURGEOISE.

— Fig. Sans noblesse, sans art, mesquin, vulgaire.

— *Maison bourgeoise*, Maison tenue décemment, mais sans luxe. ‖ *Cuisine bourgeoise*, Cuisine où l'on fournit des mets bons par la qualité, mais simples par l'apprêt; manière d'apprêter ainsi les mets. ‖ *Pension bourgeoise*, Établissement qui tient une cuisine bourgeoise pour un nombre déterminé de pensionnaires. ‖ *A la bourgeoise*, Façon simple d'apprêter un mets propre à la cuisine bourgeoise. ‖ *Fête de* ou *à la* BOURGEOISE. ‖ *Comédie bourgeoise*, Spectacle donné par de simples amateurs, et non par des acteurs de profession. ‖ *Habit bourgeois*, Habit que portent les bourgeois, par opposition à l'habit militaire.

— Anc. cout. *Vin bourgeois*, Vin que les bourgeois de Paris récoltaient dans leur enclos, et qu'ils pouvaient vendre au pot dans leur maison. ‖ Aujourd'hui, Bon vin ordinaire.

— Diplom. *Lettre bourgeoise*, Caractère intermédiaire entre la gothique cursive et la gothique moderne, qui était employé à la fin du XVe siècle.

— Pêch. *Poisson bourgeois*, Celui que prélève le propriétaire du bateau.

Le *bourgeois*, n. m. Le commun, le vulgaire, le bas, et aussi l'état de bourgeois, par opposition à la noblesse : *Ah! mon père, ce que vous dites là est du dernier* BOURGEOIS. (Mol.)

Bourgeois d'Abbeville (LE), fabliau de Bernier, trouvère du XIIe siècle. Le comte de Ponthieu le sujet de sa comédie *les Fils ingrats*, sujet dont Etienne s'est emparé à son tour pour en faire *les Deux Gendres*, et on le retrouve sous des formes diverses, dans beaucoup de livres de morale. Un bon bourgeois, après s'être enrichi, demande pour son fils la fille d'un chevalier ruiné. La famille [illegible] volontiers, mais elle dépouille le bonhomme, qui [illegible] vouloir donner qu'à la mort de son beau-père. Quand il en a plus rien, sa bru le fait mettre à la porte. Un vieux [illegible] prête implore la pitié de son fils, on le chasse. En [illegible] demande comme grâce dernière une couverture pour se mettre à l'abri du froid. Ce n'est qu'avec peine que cette aumône lui est accordée, et le jeune fils, âgé de dix ans, était allé en chercher une, l'apporte et se met à la couper en deux. Son père, étonné, lui demande pourquoi.

C'est que, répond l'enfant, je vous conserve la moitié, comme vous chassez votre père; et alors, je vous donnerai l'autre moitié de la couverture. Le père, rendu sage par cet avertissement, se jette aux pieds de la vieillard. Et du propre qu'il sera toujours le maître, qui qu'en fasse sa femme. Il y a dans ce petit drame un naturel et un charme pleins d'émotion.

Bourgeois gentilhomme (LE), comédie-ballet en cinq actes et en prose, de Molière, représentée à Chambord le 14 octobre 1670, et à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 29 novembre suivant. Dans cette pièce, comme dans *les Précieuses* et *les Femmes savantes*, l'humoriste comique livre sur un parterre cette prétention, si commune à la richesse roturière, de vouloir figurer avec la noblesse et en singer les manières. L'aniaque désir de M. Jourdain, un bourgeois enrichi, est, en effet, de passer pour un gentilhomme et d'élever à la hauteur d'une si belle ambition son air, ses manières, son langage, son éducation et toute sa maison. Il prend des maîtres d'armes, de musique et de danse, voire un maître de philosophie... afin d'apprendre l'orthographe. A force de vouloir passer pour noble, M. Jourdain a fini par se persuader qu'il l'est réellement. Dès lors, on le conçoit, sa bourgeoisie ne lui suffit plus : il ne s'accroître; aussi n'est-on pas étonné de le voir refuser la main de sa fille au jeune Cléonte, parce que celui-ci n'est pas gentilhomme : M. Jourdain veut avoir un marquis pour gendre. Le bonhomme est de cette intrigue est une farce plus réjouissante que vraisemblable, mais à laquelle nous a préparés l'extravagance du bonhomme, aussi crédule que vaniteux. Covielle, valet de Cléonte, imagine une mascarade, au moyen de laquelle il espère faire consentir M. Jourdain au mariage de sa fille avec Cléonte. Pour flatter les prétentions nobiliaires du bourgeois, il se déguise et lui annonce que le fils du Grand Turc est amoureux de sa fille, et vient la lui demander en mariage. Bientôt, Cléonte lui-même entre, métamorphosé en Turc, et cette fois, grâce à son faux titre, il obtient facilement ce qu'on lui a d'abord refusé : pour le mariage, le bonhomme ne se doute être l'objet de quelque mystification. M. Jourdain s'estime très heureux d'une telle alliance, et il aira outre, pour mettre [illegible] à ses vous, l'insigne honneur d'être *mamamouchi*, dignité aussi peu connue la cour du Grand Seigneur qu'à celle de Louis XIV. Les premières scènes, au parisien le maître de musique, le maître de danse, le philosophe, contiennent quelques traits de satire [illegible] qui il doit prononcer les voyelles et les consonnes de telle ou telle façon, et qu'il fait de la prose sans le savoir, leurs querelles sur la prééminence de leur art, provoquent un rire irrésistible. Dans cette pièce, Molière a fait des moindres choses des sources inépuisables de comique, et il n'est pas jusqu'à la cérémonie burlesque du mamamouchi qui ne soit plus divertissantes. M. Jourdain est devenu un type. V. JOURDAIN.

Bourgeois de Molinchart (LES), roman de Champfleury (1855). L'auteur y met en scène une série de personnages ridicules : vieilles filles acariâtres, avoués grotesques, antiquaires doubles en ignorance, au milieu desquels est obligée de vivre une jeune femme belle, sensible et spirituelle, qui a eu le malheur d'épouser un mari aussi opais de corps que d'esprit, et pour lequel tout ce qui fait son charme est lettre morte. Tout se ligue contre sa vertu : la stupide conduite de son mari, les vexations quotidiennes que lui inflige sa belle-sœur, bigote jalouse, aux yeux de laquelle elle a le malheur de plaire, et que lui laisse le frère, s'il était resté célibataire. La jeune femme finit par succomber. Les hésitations, les combats, les chutes, les remords de cette âme fière et fragile sont retracés avec un art notable (la fin surtout, qui rappelle quelque chose d'inné dans ce livre : le drame et la caricature, le développement d'une donnée touchante et un tableau quelque peu chargé des mœurs bourgeoisies en province.

Bourgeois de Nizni-Novgorod (LE), opéra en trois actes, de P. Krasnaïskow, musique de Edouard Napravnik, chef d'orchestre de l'Opéra impérial russe, représenté au théâtre Marie, de Saint-Pétersbourg, en [illegible]. Cet opéra est quelquefois mentionné sous le titre de *Nizegorodtsi*.

Bourgeois de Paris (LE), chronique anonyme du XVe siècle, qui, malgré son surnom, était probablement homme d'église. Partisan ardent des Bourguignons, il revint vers Charles VII après le traité d'Arras (1435). Son journal, qui va de 1405 à 1449, est très précieux pour l'histoire de cette période si mouvementée, malgré la partialité excessive de l'auteur en faveur des Bourguignons. La meilleure édition est celle de Tuetey, qui identifie le chronique avec Jean Chuffart, chanoine de Notre-Dame (Société de l'Histoire de Paris [1881]).

Bourgeois (Louis-Thomas), chanteur et compositeur, né à Fontaine-l'Evêque en 1676, mort à Paris en 1750, appartint quelque temps à l'Opéra en qualité de haute-contre. Il écrivit quelques airs et duos pour deux voix, diverses cantates à ce théâtre : *les Amours dépaysés* (1713), et *les Plaisirs de la paix* (1715). On connaît encore de lui, outre plusieurs recueils de cantates, les ouvrages suivants, représentés ou exécutés chez de grands seigneurs ou des particuliers : *les Nuits de Sceaux* (1714) ; *Diane* (avec Aubert [1721]); *Zéphire et Flore*, cantate (1715); *Psyché*, cantate (1716); *Alphée et Arethuse*, cantate (1718); *Rippolyn, Don Quichotte, Dédale, la Lyre d'Anacréon*, cantates; *Divertissement pour la naissance du Dauphin* (Dijon, 1729); *Idylle de Hambouillet* (1735); *les Peines et les Plaisirs de l'amour*. Très inconsidéré, Bourgeois qui avait été successivement de la musique du duc de Bourbon, quitta ce poste pour devenir maître de chapelle à Toul, puis à Strasbourg.

BOURGEOIS (Francis), peintre anglais, né et mort à Londres (1756-1811), où son père, Suisse d'origine, était horloger. Il fut élève de Loutherbourg, devint de bonne heure et promptement une certaine réputation par ses paysages, ses batailles et ses marines. En 1776, il voyagea en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en 1791, peintre du roi de Pologne; en 1793, membre de l'Académie de Londres; en 1794, paysagiste du roi Georges III. Mais son meilleur titre est la fondation du beau musée de Dulwich College ou existe, grâce à son legs, outre une collection précieuse de peintures, une somme importante pour l'entretien et l'accroissement de ses galeries.

BOURGEOIS (Florent-Fidèle-Constant), peintre et lithographe français, né en 1767, mort en 1836. Il fut élève de David. Les palais de Trianon et Fontainebleau possèdent des tableaux de lui. On lui doit : *Recueil de vues et fabriques pittoresques d'Italie*, dessinées d'après nature (1805); *Recueil des vues pittoresques de la France*, lithographies; *Voyage pittoresque à la Grande-Chartreuse* (1821); etc.

BOURGEOIS (Charles-Arthur, baron), statuaire français, né à Dijon en 1805, mort à Paris en 1880. Elève à l'Ecole des beaux-arts, de Duret et Guillaume, il obtint, en [illegible] monument funèbre élevé à Bruxelles, en l'honneur des [illegible] *Saint Joachim* (1873), et *la Religion*, fronton de l'église de [illegible]

BOURGEOIS (Louis-Maximilien), statuaire et médailleur [illegible] statues les plus appréciées sont : *Mercure* (1877); *Guillaume Budé*, pour la cour d'honneur du Collège de France, et réplique à la façade du pavillon de Flore; *le commandant Beaurepaire*, à Coulommiers, et réplique à Angers. Les bustes et médaillons de Bourgeois, traités avec la mêle solidité des portraits modelés par David d'Angers, sont fort nombreux. Ses médailles sont d'une composition toujours heureuse et d'un fini délicat. Rappelons la médaille destinée à la Société des artistes français, avec sa devise : *Artibus patriæ*; celle du *Centenaire de l'Ecole polytechnique*; celles exécutées pour le Sénat et la Chambre des députés, à l'occasion des élections présidentielles.

BOURGEOIS (*Léon*-Victor-Auguste), administrateur et homme politique français, né à Paris en 1851. Docteur en droit et secrétaire de la conférence des avocats, il fut admis comme sous-chef du contentieux au ministère des travaux publics. Révoqué au 16 mai 1877, il entra dans l'administration départementale : il fut successivement secrétaire général de la Marne [illegible] de la Haute-Garonne (1882), secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure (1883), préfet de la Haute-Garonne (1885), directeur au ministère de l'intérieur (1886), préfet de police (1887). Elu député de la Marne en 1888, il fut nommé, la même année, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (cabinet Floquet). Puis il devint ministre de l'intérieur (cabinet Tirard, 1890), ministre de l'instruction publique [illegible] (cabinet Ribot, [illegible]). Enfin, le 2 novembre 1895, il prit [illegible] la présidence du conseil et se réserva le portefeuille de l'intérieur, qu'il échangea, en janvier 1896, contre celui des affaires étrangères. Son ministère tomba au mois d'avril suivant. En 1898, Léon Bourgeois devint ministre de l'instruction publique, dans le cabinet Brisson. Comme ministre de l'instruction publique, il a contribué à la constitution, à l'organisation de l'enseignement secondaire moderne, à l'achèvement de l'œuvre réformatrice de l'enseignement primaire. D'autre part, comme président de la Société pour l'instruction élémentaire, de l'Association pour la paix et de la Ligue de l'enseignement, il a été l'un des plus actifs promoteurs de la réorganisation des cours d'adultes. Il a publié : *Des lois ouvrières* (1888); *Les Conférences populaires et les hommes à vive étroite* (1878), et une remarquable étude de philosophie sociale : *Solidarité* 1897.

BOURGEOIS DUCHASTENET (H.), jurisconsulte et historien français du XVIIIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il a laissé une *Histoire du monastère de Constance* (1718).

BOURGEOISE (*joaz'*) n. f. Grosse bombarde lançant des boulets de pierre et qui ne quittait pas les remparts (XVe s.).

BOURGEOISE (*joaz'*) n. f. Variété de tulipe, de couleur rouge vif.

BOURGEOISEMENT (*joaz'-man*) adv. D'une façon bourgeoise; à la manière des bourgeois, avec une simplicité bourgeoise.

BOURGEOISIE (*joa-zi*) n. f. Etat de bourgeois, qualité de bourgeois : *Lettres de* BOURGEOISIE.

— Classe de citoyens, intermédiaire entre les nobles et les ouvriers : *La* BOURGEOISIE *est tout simplement la portion contentée du peuple* (V. Hugo.)

— Caractère particulier aux bourgeois, aux habitudes des bourgeois : *La* BOURGEOISIE *du goût.*

— ENCYCL. On appela *bourgeois*, non tous les habitants d'un bourg et, par dérivation, ceux d'une ville, mais d'autre eux qui étaient susceptibles de prendre part à la direction et à l'administration de la cité. Dans les villes du Midi, les bourgeois étaient appelés *castlus, castellani*, c'est-à-dire châtelains, et ce dernier mot est la traduction exacte du mot [illegible] paraît bien avoir été dans ces groupements de marchands qui se formèrent en sociétés au moyen âge, dominèrent et gouvernèrent les cités. La plus ancienne de ces associations dont les statuts soient connus en France est la fameuse *Frairie de la Halle* de *Valenciennes*; elle remonte au XIe siècle. Beaucoup d'autres associations semblables se développèrent dans les villes du Nord et de l'Est. Dans les bourgs angiais florissaient les ligues de la paix (ou ligues de Frédéric), qui devaient se promettaient réciproquement aide, assistance, bonne foi et amitié. Ailleurs, ces associations avaient un caractère plutôt religieux, ou chevaleresque, ou commercial. Quoi qu'il en soit, c'est de ces groupements que paraît être née la classe bourgeoise, qui se recruta presque exclusivement parmi les marchands et les propriétaires fonciers des villes. L'histoire des luttes que la bourgeoisie soutint contre les seigneurs suzerains des villes, suzerains laïques ou ecclésiastiques, puis, quand elle fut sortie victorieuse du conflit, l'histoire des luttes qu'elle eut à soutenir, dans l'intérieur des villes mêmes, contre les populaires, la classe des artisans, qui était désireuse de parvenir à son tour aux droits seclaux et politiques, sont inséparables de l'histoire communale. V. COMMUNE.

A la Renaissance, les artisans triomphèrent de la bourgeoisie, [illegible] seigneurs suzerains. Néanmoins, [illegible] croire qu'il ne subsista pas une [illegible] part, et, de l'autre, les métiers. Dans les cahiers des états généraux de [illegible]

précise de cette dénomination. Elle traversa la Révolution, et l'on peut dire que la première moitié de XIXe siècle vit la prédominance politique, économique, gouvernementale, de ce que l'on appelle aujourd'hui la « bourgeoisie ». Ce fut une aristocratie de consitaires. En 1830, il n'y avait pas beaucoup plus de 200.000 électeurs, et le gouvernement de Juillet lui-même refusa jusqu'à l'adjonction des capacités. Le suffrage universel fut institué par la révolution de 1848.

On appela, au moyen âge, *villes de bourgeoisie* des communautés qui, sans parvenir à conquérir des droits souverains, étaient parvenues du moins à limiter d'une manière précise les droits seigneuriaux. Point de droit de paix et de guerre, point de juridiction indépendante, de beffroi, de sceau municipal, mais des garanties en matière d'impôts, de service armé et de justice. Ces villes eurent un développement plus tranquille que les autres, n'en connurent pas les tourmentes et les révolutions intérieures, s'il est vrai qu'elles n'en eurent pas l'éclat et la grandeur.

On appelle, au moyen âge, *bourgeois de ville*, ceux des habitant d'une ville qui avait acquis la bourgeoisie royale, c'est-à-dire de relever immédiatement du roi, soit les habitants d'une ville soumise à une juridiction différente, mais qui avaient obtenu, individuellement, de relever directement du roi.

— Bibliogr. : Guizot, *Histoire de la civilisation en France* (Paris, 1850). Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* (id.). Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*. Boissonade, *Histoire de la bourgeoisie française*, (Paris, 1897).

BOURGEOISISME (*jon-zisim*) n. m. Etat de bourgeois : *Ambantir le pauprérisme, c'est ancantir le* BOURGEOISISME *et le prolétariat*. (Collins.) ‖ Façon de penser propre aux bourgeois.

BOURGEON (*jon*) n. m. Rameau rudimentaire, portant des feuilles ou des fleurs ébauchées, ou Partie terminale en voie de formation d'une tige ou d'un rameau.

— ENCYCL. D'après leur situation, on distingue les *bourgeons terminaux*, qui occupent l'extremité d'une tige et sont de même génération qu'elle, et les *bourgeons latéraux*, qui en occupent les flancs et sont de deuxième génération par rapport à elle ; ces derniers sont ordinairement *axillaires*, c'est-à-dire situés à l'aisselle (*axilla*) d'une feuille, dans l'angle formé par cette feuille et la partie supérieure de la tige. On appelle *bourgeons adventifs* ceux qui se développent tardivement en des points quelconques de tiges âgées, de racines ou de feuilles.

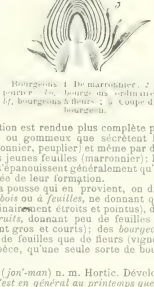

Bourgeons : 1. De marronnier. 2. De pommier. 3. Bourgeons adventifs ; bf, bourgeons à bois ; b, Coupe d'un bourgeon.

D'après leur constitution, on distingue des *bourgeons nus*, dans lesquels la pousse feuillée n'est pas protégée (plantes herbacées ou plantes ligneuses à végétation continue), et des *bourgeons écailleux*, dans lesquels cette pousse, avec ses feuilles ébauchées, est protégée par des feuilles transformées en écailles (plantes ligneuses à végétation discontinue) ; souvent, la protection est rendue plus complète par un revêtement résineux ou gommeux que sécrètent les écailles (conifères, marronnier, peuplier) et même par des poils (aiterlaiter des jeunes feuilles du marronnier) ; les bourgeons écailleux ne s'épanouissent généralement qu'au printemps qui suit l'année de leur formation.

D'après la nature de la pousse qui en provient, on distingue *bourgeons à bois* ou *à feuilles*, ne donnant que des feuilles (ils sont ordinairement étroits et pointus), des *bourgeons à fleurs* ou *à fruits*, donnant peu de feuilles et surtout des fleurs (ils sont gros et courts) ; des *bourgeons mixtes*, donnant autant de feuilles que de fleurs (vigne : il n'y a, dans cette espèce, qu'une seule sorte de bourgeons).

BOURGEONNEMENT (*jon-man*) n. m. Hortic. Développement du bourgeon : *C'est en général au* BOURGEONNEMENT *supérieur* ‖ Epoque où ce développement a lieu : *Depuis la chute des feuilles jusqu'au* BOURGEONNEMENT. *La circulation de la sève est suspendue*.

— Biol. Multiplication des êtres par le moyen de bourgeons.

— ENCYCL. Biol. C'est par une comparaison assez grossière avec la formation des *bourgeons* dans le règne végétal que l'on a donné le nom de *bourgeonnement* à un certain mode de multiplication des organismes animaux, et particulièrement des animaux peu élevés en organisation. Ce mode de multiplication se trouve chez les êtres monoplastidaires, aussi bien que chez les êtres polyplastidaires, et semble résulter directement de la limitation du volume de l'adulte. Voici une hydre d'une espèce qui a atteint son développement maximum. Les expériences de Trembley ont prouvé que la forme d'un individu de cette espèce est toujours, à chaque instant, la forme d'équilibre de la [illegible] considérées ; en effet, une portion quelconque, détachée de l'hydre [illegible], reprend, en quelques [illegible], une hydre plus petite. Que doit-il donc se passer quand l'individu est adulte, a atteint sa taille maximum et continue de se nourrir ? La quantité des cellules augmentant, et la taille maximum étant atteinte, la prolifération cellulaire se localise en un point, déterminant ce qu'on appelle un bourgeon, c'est-à-dire une masse de cellules de l'espèce hydre, adhérente au corps du parent, et dont le développement annexe ne modifie pas les conditions générales d'équilibre auxquelles le parent devait d'être adulte. Or cette masse annexe, formée de cellules de l'espèce hydre, aura naturellement, à chaque instant, une forme d'équilibre qui sera la forme d'une hydre de la dimension considérée. Le bourgeon évolucra donc comme une hydre qui croît et donnera finalement une hydre adulte, capable de bourgeonner à son tour.

Quand les individus résultant de la multiplication par bourgeonnement restent adhérents les uns aux autres, ils forment une *colonie* qui peut acquérir un certain degré d'individualité ; mais alors, la situation topographique de chaque individu dans la colonie peut modifier ses conditions générales d'équilibre, et c'est de là que résulte le polymorphisme des individus ; ce polymorphisme est souvent en relation avec une division du travail physiologique qui donne à la colonie des armes plus perfectionnées dans la lutte pour la vie. Le bourgeonnement peut avoir lieu en des points quelconques et donner une colonie déployée de symétrie qui rapport à un axe (*phylozoaires*) ; ou bien le bourgeonnement a lieu toujours dans le même point et donne une colonie linéaire (*arthrozoaires*). C'est ce dernier mode de bourgeonnement qui donne naissance aux êtres les plus élevés en organisation. La reproduction par bourgeonnement n'empêche pas la reproduction sexuée ordinaire ; elle alterne quelquefois avec elle (*générations alternantes*).

Colonie, formée de individus [illegible] par bourgeonnement. (Hydre d'eau douce.)

— Bibl. : E. Perrier, *les Colonies animales* (Paris, 1881) ; Le Dantec, *Evolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898).

BOURGEONNER (*jo-né*) v. n. Pousser des bourgeons, ou pousser en bourgeons : *Arbres qui* BOURGEONNENT.

— Par anal. Pousser des boutons, se couvrir de boutons, être de l'humeur ; pousser, en parlant des boutons : *Vers qui* BOURGEONNENT. *Boutons qui* BOURGEONNENT.

— Fig. Germer, se produire, se montrer, prendre son premier développement : *Les germes qui ont* BOURGEONNÉ *dans un pays ne manquent pas de se propager dans les pays voisins*. (H. Taine.)

BOURGEONNIER (*jo-ni-é*) n. f. Nom vulgaire du bouvreuil.

BOURGEONS (*jon*) n. m. pl. Laines fines très élastiques et qui s'allongent par brins. ‖ On dit aussi ESCOUAILLES.

BOURG-ÉPINE, BOURGUE-ÉPINE (*ghé-pin*) ou **BOURQUE-PINE** (*ké-pin*) n. m. Noms vulgaires de l'alaterne et d'un arbuste de la famille des oléacées, la *phillyrea latifolia*.

BOURGERON (de l'anc. franç. *bourge*, sorte de toile) n. m. Petite casaque de toile, que portent certains ouvriers.

BOURGERY (Marc-Jean), médecin français, né à Orléans en 1797, mort en 1849. Il est connu surtout par un ouvrage très important : *Traité complet de l'anatomie de l'homme*, avec planches lithographiques (Paris, 1830-1841).

BOURGES, ch.-l. du dép. du Cher, sur un plateau, au confluent de l'Yèvre, aff. du dr. du Cher et du Langis, du Moulon et de l'Auron, sur le canal du Berry, à 232 kil. de Paris ; 43.587 hab. Ch. de f. Orléans. Archevêché. Eglise réformée consistoriale. Cour d'appel ; tribunaux de 1re instance et de commerce ; lycée de garçons, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ; bibliothèque ; musée. Ch.-l. du 8e corps d'armée, de la 6e subdivision militaire, 13e direction du génie, direction de l'artillerie, 1re et école d'artillerie, école centrale de pyrotechnie, Arsenal de construction, fonderies de canons, magasin à poudre. Ch.-l. de la 8e légion de gendarmerie. Commerce de grains, de vins, laines, chanvre, peaux, bois. Fabriques de draps, de bonneterie, de bougies ; filatures de laine ; couvertures, coutellerie, salpêtre, tanneries, brasseries, bruyèreries, corderies, corroiries et tanneries, maréchaleries, imprimeries, vannerie, carrosserie, marbreries, scieries, nombreux moulins, pépinières. Bourges est une des villes qui ont conservé le plus de débris de leur enceinte gallo-romaine ; on peut voir une partie considérable des remparts à l'hôtel Jacques-Cœur, où ils servent de base à la façade donnant sur les anciens jardins. La cathédrale Saint-Etienne est remarquable. Projetée en 1182, elle a été consacrée en 1324 ; les cinq portails sont ornés de bas-reliefs et de statues représentant les scènes du Nouveau Testament, du Jugement dernier, etc. Les deux tours, XIVe XVIe s., sont inachevées. Le chœur est supporté par une spacieuse crypte du XIIIe siècle. A l'intérieur, magnifiques vitraux (XIIIe s. [1.610 figures]) ; Notre-Dame (XVe-XVIe s.) ; Saint-Bonnet (XVe s.), vitraux de la Renaissance ; Saint-Pierre-le-Guillard (XIIe-XIIIe s.) ; chapelles. Maisons des XVe et XVIe siècles. Hôtel de Jacques Cœur, aujourd'hui Palais de justice. Devant la façade principale, statue en marbre de Jacques Cœur par Préault (1879). Hôtels Lallemand, Cujas, de La Porte, du Doyenné. Maisons de bois (XVe et XVIe s.).

Armes de Bourges

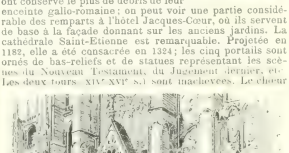
Entrée de la cathédrale de Bourges.

Histoire. Le nom que portait *Bourges* depuis le IIIe ou le IVe siècle de notre ère est dérivé de celui des *Biturigi* ou *Bituriges Cubi*, puissante nation gauloise, dont il fut la capitale. Le nom primitif était *Avaricum*. Cette ville soutint, pendant la guerre gauloise, un siège mémorable ; César la pilla, ruina les maisons et les édifices publics, massacra les habitants. Auguste fit de Avaricum la métropole de toute l'Aquitaine. Après la chute de l'empire romain, les archevêques primats de l'Aquitaine furent les vrais maîtres de Bourges. Les vicomtes de Bourges, les comtes, puis ducs de Berry leur enlevèrent une part d'autorité. La ville obtint, en 1179, une charte communale. Les états généraux y furent tenus en 1316, 1317, 1422. A cette dernière date, Bourges est la capitale des possessions restées à Charles VII, que les Anglais appelaient le « roi de Bourges ». En 1438, Charles VII y promulgua la Pragmatique sanction. Louis XI, en 1463, y institua une université qui rendait célèbre Alciat et Cujas.

De nombreux conciles ont été tenus à Bourges (en 1031, concile provincial contre le mariage et le concubinage des prêtres ; en 1225, concile national auquel assistent le roi Louis VIII, le cardinal Saint-Ange, les comtes de Toulouse et de Foix, et le vicomte de Béziers, et qui relève de l'histoire des albigeois ; en 1276, concile provincial pour maintenir les privilèges de l'Eglise ; en 1286, concile provincial, qui décrète 35 canons sur la juridiction ecclésiastique, l'excommunication, le mariage des prêtres ; en 1438, assemblée où fut établie la Pragmatique sanction du Bourges ; en 1528, concile provincial tenu à l'occasion de

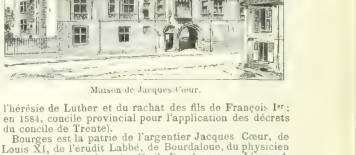
Maison de Jacques Cœur.

l'hérésie de Luther et du rachat des fils de François Ier ; en 1584, concile provincial pour l'application des décrets du concile de Trente).

Bourges est la patrie de l'argentier Jacques Cœur, de Louis XI, de l'érudit Labbé, de Bourdaloue, du physicien Sigaud de Lafond, du poète Emile Deschamps. — L'arrond. de Bourges a 10 cant., 101 comm., 151.471 hab. ; Bourges est, en même temps que le chef lieu, la seule commune du canton.

— BIBLIOGR. : J. Chenu, *Recueil des antiquités et privilèges de la ville de Bourges* (1621) ; *Chronologie historique des archevêques de Bourges, primate d'Aquitaine* (1621) ; Labbé, *les Eglises de Bourges* (1688) ; Pierquin de Gembloux, *Histoire archéologique et philologique de Bourges* (1848) ; Martin et Cahier, *les Vitraux de la cathédrale de Bourges* (Paris, 1842-1844).

BOURGES, famille de médecins qui furent attachés à la cour de plusieurs rois de France : JEAN **de Bourges,** médecin de Charles VIII et de Louis XII, docteur en 1473, qui a publié le *Livre d'Hippocrate de la Nature humaine, avec une interprétation* (Paris, 1541) ; — Louis **de Bourges,** son fils, né à Blois en 1482, mort en 1556, lequel fut médecin de Louis XII, puis de François Ier. (Il hâta, dit-on, la délivrance de ce dernier en guérissant d'avoir perdu son fiancé, Jean du Peyrat, tué au siège de Beaurepaire ; les Lyonnais lui firent de magnifiques funérailles. Les poètes du temps l'appellent *la Perle des demoiselles*.

BOURGES (Michel DE), V. MICHEL DE BOURGES.

BOURGES (Elémir), littérateur français, né à Manosque (Basses-Alpes) en 1852. Il a collaboré au « Journal des Débats », à la « Revue des Deux-Mondes », et il a publié quelques romans remarquables par le style et l'imagination : *le Crépuscule des dieux* (1884) ; *Sous la hache* (1885), dramatique épisode de la lutte de Charette contre les Bleus ; *Les oiseaux s'envolent et les fleurs tombent* (1893).

BOURGET (Lac), comm. de la Seine, arr. et à 6 kil. de Saint-Denis, sur la Molette, affluent du Croult ; 2.550 hab. Ch. de f. Nord, et Grande-Ceinture. Troupeaux de mérinos, émaillerie et cristallerie, moulins, pépinières. Combats livrés aux Prussiens les 28 et 29 octobre 1870, puis le 21 décembre. (V. le 28 octobre 1870 et le 21 décembre 1871, où a manqué deux monuments élevés au Bourget en l'honneur de ceux qui ont perdu la vie dans ces combats.

BOURGET (Le), comm. de la Savoie, arr. et à 9 kil. de Chambéry, sur la Leysse, près du *lac du Bourget* ; 1.344 h. Dans les moraines voisines, gisements de fer, cuivre, zinc et plomb sulfuré. Ruines d'un ancien château des comtes de Savoie. — Patrie du duc de Savoie, Amédée V.

BOURGET (LAC DU), lac du départ. de la Savoie, dans un pays de moraines crayeuses et calcaires, non loin de Chambéry et d'Aix-les-Bains. Il doit son nom au village du Bourget, à 700 m. de la rive sud, près de l'embouchure de la Leysse. A 231 m. d'altitude, il a 18 kil. de longueur sur 1.500 à 3.500 m. de largeur, avec des profondeurs qui vont à 80 m. et même à 100 m., près du rivage ouest. La côte ouest est droite, froide, à l'ombre de hauts pics : la Dent-du-Chat, 1.497 m. ; le rivage E. est plus chaud et moins élevé. A partir du sud de l'embouchure de la Leysse de Chambéry, son maître affluent, on trouve Bourdeau et son château, la chapelle Blanche ou Notre-Dame-de-l'Etoile, l'abbaye de Hautecombe, le village de Conjux. Sur la rive E., Tresserve, l'embouchure du Tillet et du

Siéroz. Le canal de Savières, à moins de 1 kilom. de long, lors que le Rhône monte de 3 à 4 mètres, ses eaux viennent troubler celles de ce lac, qui est alors le moins pur des cinq flottantes. C'est le lac du Bourget, que Lamartine a chanté dans *le Lac*.

BOURGET (Ernest), auteur dramatique français, mort à Paris en 1861. Il se fit d'abord connaître par une foule de chansonnettes comiques, dont l'une surtout, *le Sire de Framboisy* (1856), a eu un succès considérable. Comme auteur dramatique, on lui doit, entre autres, ouvrages en collaboration avec Dupenty, les drames suivants : *les Concerts de Montmartre* (1857), *la Passerelle* (1862), *la Fête du jeunes* ; avec Dennery : *les Chevaliers du brouillard* (1857) ; etc. Ernest Bourget a composé la musique de la plupart de ses chansonnettes et romances.

BOURGET (Justin), mathématicien français, né à Savas (Ardèche) en 1822, mort à Clermont en 1857. Élève de l'École normale, il se fit recevoir docteur ès sciences, devint professeur à l'enseignement, et devint recteur des académies d'Aix (1858), puis de Clermont (1856). On lui doit, entre autres ouvrages : *Vacuation des constantes arbitraires* (1852) ; *Théorie élémentaire des approximations numériques* (1856).

BOURGET (Charles-Joseph-Paul), écrivain français, né à Amiens en 1852. Il fit ses classes d'abord au lycée de Clermont, puis à Paris, et suivit ensuite les cours de l'École des hautes études. De bonne heure, il collabora à plusieurs journaux et revues. Ses premiers volumes furent des recueils de vers : *Les Aspirations* (1874), *les Aveux* (1882), et un poème : *Edel* (1878). Dans une langue un peu molle, il y exprime délicatement le trouble d'une ame extrêmement complexe, qui associe les doutes de l'intelligence aux tendresses du cœur. En 1883 et 1885 parurent les *Essais* et les *Nouveaux essais de psychologie contemporaine*, où l'étudiant, parmi les écrivains du siècle, y puise tout ce qu'il peut en lire plus d'influence sur la formation intellectuelle et sentimentale de ses contemporains. C'est une œuvre moins de critique littéraire que de moraliste et de psychologue : elle dénote une singulière vigueur d'esprit, une rare sagacité d'analyse.

Paul Bourget.

Depuis, il n'a plus guère fait que des romans, sauf les *Études et portraits* (1888) ; *la Physiologie de l'amour moderne* (1889), *les Nouvelles études d'Italie* (1891), et *Outre-mer* (1895), qu'il écrivit après un séjour en Amérique. On retrouve dans ses romans l'analyste des *Essais*. Depuis *Deux sœurs* (1884) jusqu'à *Une idylle tragique* (1896), tous sont des études d'âmes : *Cruelle énigme* (1885), *Crime d'amour* (1886), *André Cornélis* (1887), *Mensonges* (1887), *le Disciple* (1889), *Un cœur de femme* (1890), *Terre promise* (1892), *Cosmopolis* (1893), *Une idylle tragique* (1896), *le Fantôme* (1901) sont les plus originaux et les plus forts. Paul Bourget a été élu en 1894, membre de l'Académie française. Il a donné le signal d'une réaction contre le naturalisme. Empruntant aux naturalistes leur méthode, il l'applique non plus à la description des tempéraments, mais à celle de la vie morale. Psychologue très pénétrant, il s'est montré peu apte à créer des personnages. Sa psychologie abstraite reste presque toujours extérieure aux figures qu'il met en scène. Il a voulu en la science, qui a pour objet de décrire la vie, avec l'art, qui a pour objet de la peindre. Moraliste, il s'inquiète d'abord toutes les maladies de sa génération, et paraît même s'y complaire. Mais le dilettante se doublait en lui d'un mystique toujours à la veille de se convertir. La plupart de ses romans traitent de maladie. Nous y voyons un libertin qui finit par être touché de la grâce.

BOURGETEUR (de l'anc. franç. *bourgette*, sorte d'étoffe de laine), n. m. Ouvrier travaillant la laine.

BOURGHELLES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 19 kil. de Lille, dans la plaine flamande ; 1,250 h. Moulins.

BOURGIN (*jin* — mot provenç.), n. m. Sorte de cerveau muni de deux longues ailes, avec lesquelles on peut barrer une excrète de largeur moyenne. — On dit aussi BRIJIN.

BOURGMESTRE (*bourg-maïstr* — allem. *burgermeister*; le *burgo*, bourgeois, et *meister*, maître), propr. : maître des bourgeois), n. m. Premier magistrat dans un grand nombre de villes de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse, de Danemark, de Suède, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, dont les fonctions sont à peu près identiques à celles des maires en France.

— Encycl. La fonction de *bourgmestre* a existé dans certaines communes de la Flandre française, antérieurement au régime municipal contemporain. Le mode de nomination des bourgmestres varie nécessairement dans les différents pays ; mais on peut dire, en général, que cette nomination est réservée plus ou moins directement au chef de l'État, dans certains pays, elle est faite de vive. Presque partout, les bourgmestres touchent un traitement, et sont considérés par suite comme de véritables représentants du pouvoir central. Tout ils doivent exécuter les décisions, sont seuls, sont le pouvoir collectivement avec le collège des *échevins* en Belgique et en Hollande, le *magistrat* en Allemagne, le *vorstand* en Autriche. La ville bavoise constitue avant tout une attribution spéciale, et ce n'est amais qu'à regret qu'intervient le pouvoir central.

Bourgne.

BOURGNE (*gn* mill. — du provenç. *bourgne*, propr. cavité ; cf. Pick, sorte de pioche avec laquel les pêcheurs bouchent le fond d'un bouchot du côté de la mer.), Ou dit aussi BORGNE et BOURNONS.

— Agric. Sorte de natte en paille, sur laquelle les cultivateurs conservent les fruits.

BOURGNEUF (Le), comm. de la Mayenne, arrond. et à 18 kilom. de Laval, sur un affluent du Vicoin ; 1,565 hab. Source minérale, anthracite, chaux.

BOURGNEUF (BAIE DE), baie formée par l'océan Atlantique, sur les côtes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, au S. de l'embouchure de la Loire.

BOURGNEUF-EN-RETZ, [illegible] Paimbœuf, [illegible] km. de l'ouest. Petit port presque comblé, au fond de la baie de son nom ; marché [illegible] considérable [illegible] Haute-Foire. Patrie du [illegible] Saint-Brieuc, le Lucanton a [illegible] et vie haut.

BOURGNON (*gnon* mill. — m. pl. [illegible] Sèvre de Niort.

BOURGOGNE (*gn* mill. — m. pl. [illegible] Provence des vignobles des départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, et d'une partie du département du Rhône : *Boire du vieux bourgogne*.

— Encycl. On comprend sous le titre générique de *bourgogne* tous les vins de la haute et de la basse Bourgogne, des environs de Chalon-sur-Saône, et ceux du Mâconnais et du Beaujolais ; mais c'est, sans contredit, la Côte-d'Or qui fournit les vins les plus estimés, qui renferme les crus les plus renommés.

La *haute Bourgogne* comprend toute la région qui s'étend de Dijon à Chalon et produit, en vins rouges, les grands vins de Romanée-Conti, Clos-Vougeot, Chambertin et Gevrey, Morey ; Corton (comm. d'Aloxe) ; Musigny et Chambolle ; Richebourg, Tâche et Romanée-Saint-Vivant (comm. de Vosne-Romanée) ; Saint-Georges, Nuits, Pommard ; Pernand ; Beaumont (comm. de Vosne) ; Volnay, Beaune (les Grèves, les Boucherottes, les Cras, etc.) ; Pulligny, Chassagne, Santenay, Monthelie, Savigny-lès-Beaune, Premeaux, Flagey ; Santenot (comm. de Meursault) ; et en vins blancs, ceux de Montrachet, Puligny, Chevalier-Montrachet, Bâtard-Montrachet (comm. de Puligny-Montrachet ; Perrières, Pernand, Meursault, Corton, Beaune, Pouilly, les Clos des Ouailles, Charmes, Genêtres et Orgeuses (comm. de Meursault).

Il faut ajouter à cela les vins des environs de Dijon, Marsannay-la-Côte, Fixin, Prévy, Chenôve, etc., et ceux des environs de Chalon, où Givry, Buxy et Mercurey sont à signaler.

Quelques œnologues ont divisé la *Côte* en plusieurs parties, et l'une de ces répartitions, la meilleure peut-être pour faciliter l'étude des vins de cette région, consistait à faire trois subdivisions : la *côte de Beaune*, la *côte de Nuits*, et la *côte de Dijon*.

La *basse Bourgogne* comprend les vignobles de l'Yonne, renommés surtout pour les vins blancs de Chablis, le Vaumorillon (environs de Tonnerre) et les vins rouges d'Irancy (Coulanges-la-Vineuse, de Danemoine, d'Epineuil, de Bouy, Vincelles de Migraine, de La Chaînette, et ceux des environs d'Auxerre et de Joigny (comm. Saint-Jacques, Verger-Marins).

Les vins du *Mâconnais* comprennent en vins blancs, ceux de Pouilly-Solutré, Solutré, Fuissé, Vergisson, Chaintre, Vinzelles, Viré, Vérizet, La Salle, Péronne, Saint-Véran, Charnay, Quintaine, Senozan, Saint-Maurice, Clessé, Saint-Albain ; — et, en vins rouges, outre les Moulin-à-Vent, Fleurits et Romanèches (comm. de Romanèches-Thorins), ceux de Saint-Amour, Saint-Véran, Leynes (ou de Crêpes-Noires), Chânes, Chânes-les-Pouilly, La Chapelle-de-Guinchay, Davayé, Solutré, Milly, Lugny, Mâcon.

Les vins du *Beaujolais* et ceux des Moulins-à-Vent et Thorins, situés aux confins des vignobles du Mâconnais et du Beaujolais, comprennent, outre ceux des Moulins-à-Vent et de Brouilly, Morgon, Chénas, Fleurie, Juliénas, Chiroubles, Saint-Lager, Odonas, Saint-Etienne, Villié, Quinzé, Regnié, qui sont tous les vins soigés.

Les vignobles de Villefranche, qu'on appelle aussi *Beaujolais bâtard*, produisent aux Vauxet La Chassagne, Blacé, Denicé, Cogny, Arnas, Lomas, etc., des vins rouges ordinaires.

Certains vin[illegible]

On compte [illegible]

BOURGOGNE, ancienne province de France, aux limites factices, qui fut, à la fin de l'ancien régime, un des quarante [illegible] royaume, [illegible] orientale, s'étendant sur les départements de la Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne. Sa capitale était Dijon. La Bourgogne était [illegible] le Dijonnais, le Châlonnais, le [illegible] lais, le Mâconnais, l'Auxerrois. [illegible] tunois, le pays de la Montagne, Bugey, le Valromey, le pays [illegible] Dombes, et du pays de Gex. La [illegible] de cette province lui est venu des *Burgondes*, population germanique qui s'établit dans cette région de la Gaule au commencement du Ve siècle. Il ne faut pas confondre le [illegible] de Bourgogne avec la province [illegible], la Franche-Comté, qui, dans les textes du moyen âge, est toujours appelée le [illegible] de Bourgogne.

— *Histoire*. C'est vers l'année 410 que les Burgondes, unis aux Vandales, parurent sur le Rhin. En 420, les Burgondes vaincus par les Romains, qui leur fut infligée par les Huns ; en 436, ils furent battus par les Gallo-Romains, que commandait Aétius. Les capitales de la domination burgonde dans les Gaules furent Genève, Lyon et Vienne. Ils embrassèrent la religion arienne. Clovis les vainquit à Dijon en 500, et ses fils achevèrent la conquête de la Bourgogne ; l'un des deux rois burgondes, Sigismond, fut fait prisonnier par l'autre, qui le fit étrangler, fut mis (524). La Bourgogne fut incorporée à l'empire franc. Lorsqu'au IXe siècle l'empire fondé par les Francs se morcela, la Bourgogne en fut séparée. Le comte Boson de Vienne, beau-frère de Charles le Chauve, se fit proclamer par les grands « chefs du royaume de Bourgogne », royaume qui fut appelé dans la suite « royaume d'Arles », à cause de la résidence de Boson à Arles, ou Bourgogne [illegible] cause de sa prospérité depuis [illegible] Boson, le gouvernement était entre les mains [illegible] Bernard, [illegible] Rodolphe, les [illegible] Auxerre, se fit proclamer roi par les grands de la Bourgogne transjurane, comprenant la Franche-Comté, [illegible] et une partie de la Savoie. La capitale de la Bourgogne transjurane fut Avenche. Le royaume de Bourgogne transjurane subsista jusqu'en 1032, date où le roi Rodolphe II, frère de Rodolphe Ier, réunit les deux royaumes en un seul.

Indépendamment du royaume de Bourgogne cisiurane et du royaume de Bourgogne transjurane, [illegible] le royaume [illegible] Bourgogne [illegible] dans la suite, la province de Bourgogne proprement dite. Le premier [illegible] du en fut Richard le [illegible] d'Autun, beau-frère de Charles le Chauve, qui gouverna de 843 à [illegible] date de sa mort. [illegible] Richard, ayant été [illegible] de France, [illegible] de Bourgogne [illegible] Bourgogne [illegible] de Mâcon [illegible] Vergy, [illegible] duc Henri le Grand eut deux [illegible] enfants, Robert, roi de France, prétendit à la couronne de Bourgogne comme [illegible] Robert, [illegible] Robert, appelé Robert le Pieux sortit la première race des ducs de Bourgogne capétiens ; elle s'éteignit en 1361 en la personne de Philippe de Rouvre, Bourgogne, mort à [illegible] Jean et Philippe le Hardi, [illegible] Philippe le Bon, [illegible] Charles le Téméraire [illegible] Nancy. Louis XI [illegible] héritière, Marie de Bourgogne, et réunit définitivement la Bourgogne [illegible] Valois, la Bourgogne [illegible] tique des plus [illegible] Il se développa [illegible] qui, à son tour, [illegible] Charles le [illegible] Bourgogne [illegible] Charles le Téméraire [illegible] Bourgogne [illegible] Bourgogne [illegible] Bourgogne

de Bourgogne (Paris, [illegible]); Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne* (Dijon, 1885-1888); Paul Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne* (Paris, 1891).

BOURGOGNE (CANAL DE), canal creusé, de 1775 à 1832, pour unir la Seine et le Rhône. La pensée de ce travail préoccupait déjà les esprits au temps de Colbert. En 1676, Riquet le déclare impraticable. L'exécution en fut décidée sous Louis XV, par édit du 7 septembre 1773; commencé en 1775, le canal ne fut livré au commerce, à titre d'essai, qu'en 1832. Il commence à Laroche-sur-Yonne et de l'Armançon, remonte l'Armançon par Tonnerre; à Buffon, il suit la vallée de la Brenne, affluent de

Bresse
Bourbonnais
Bugey
HAUTE
Auxerre
Tonnerre
Chaumont
Saône
MARNE
AUXERRE
Vallée de la Seine
YONNE
Vallée de la Marne
Vallée de la Saône
Vallée de la Loire
Vallée de la Meuse
Vallée de la Moselle
Vallée de la Garonne
Vallée du Rhône
Vallée de la Dordogne
Vallée de la Vienne
Vallée de la Charente
Vallée de la Sèvre Nantaise
Vallée de la Loire
Vallée de la Vilaine
Vallée de la Mayenne
Vallée de la Sarthe
Vallée de la Dordogne
Vallée de la Garonne
Vallée de la Gironde
Vallée de la Charente
Vallée de la Sèvre Niort

Bourguignons se fit au célèbre traité d'Arras (1435), conclu entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Charles VII. De ce jour, la guerre civile cessant en France, la cause des Anglais y était perdue, ils ne pouvaient pas à être expulsés. Ce qui avait rendu possible le traité d'Arras, ce n'était pas seulement la bonne volonté des princes, mais la transformation, à travers la lutte séculaire, de l'état social lui-même, transformation qui avait fait disparaître les causes profondes de l'antagonisme entre les classes. V. ARMAGNACS.

BOURGUIGNON (le). Biogr. V. COURTOIS.

BOURGUIGNONNE (*ghi-gnon'* [gn mill.]) n. f. Futaille employée en Bourgogne et contenant 228 litres. La futaille de forme et de contenance spéciales utilisée pour le bourgogne.

BOURGUIGNOTTE (*ghi-gnot'* [gn mill.]) n. f. Casque, proprement, casque à la bourguignonne. n. f. Casque très-ouvert, en usage depuis la fin du XV siècle jusqu'au milieu du XVII. — ENCYCL. La *bourguignotte* se composait d'un timbre surmonté d'une crête, avec couvre-nuque et avancée. Au XVI siècle, on la mitrait de jouées, qui devinrent de plus en plus vastes jusqu'à recouvrir presque complètement le visage, et qui portaient des pièces imbriquées formant gorgerin. On ajoutait souvent un masque mobile à cette défense de tête, quand on la portait à cheval, pour aller à la charge. Les hommes polonaises, tenant le milieu entre les casques mahométans et les casques européens, prévalurent sous Louis XIV, et l'on vit les bons gingnottes avec un masque mobile se dressant ou se levant à volonté, et qu'on arrêtait par un vis. Cette barre verticale, étroite, protégeant le visage contre les coups de taille. Le passage entre la salade close ou armet complet et la bourguignotte est établi par les salades du XVI siècle, dites « à la bourguignonne », où le gorgerin dépend de la mentonnière. — La bourguignotte fut le dernier casque porté par l'infanterie de Louis XIV, et qui la coiffait des piquiers.

Bourguignottes. 1. Française (1600); 2. Polonaise (1635).

BOURHANPOUR, ville de l'Indoustan (Deccan), sur le Beuve, chef-lieu Taptyr; 32.250 h. Aide, n. f. de la prov. de Condeisch; prise par les Anglais sur les Mahrattes (1818). Ravissants estimés.

BOURHINE (du gr. *bous*, bœuf, et *rhis*, nez), n. m. Genre d'oiseaux échassiers, qui n'est même qu'un sous-genre des œdicnèmes et dont la seule espèce *bourhinus oedicnemus* est propre au sud de l'Australie.

BOURI n. m. Bateau servant au chargement et au déchargement des navires, dans les rivières du Bengale.

BOURIAH, ville de l'Inde anglaise (Pendjab), près de la Dyemnah. 7.500 hab. Étoffes.

BOURIATES, BOURIÈTES ou **BOUROUTS,** peuple de la Sibérie qui vit à l'E., au S. et à l'O. du lac Baïkal. — *Un* BOURIATE, BOURIÈTE ou BOUROUT.

— ENCYCL. Les *Bouriates*, qui s'appellent en réalité *Ôirad*, ont fait jadis partie des grands empires mongols; en 1661, ils se sont soumis à la Russie. Ils sont d'une taille inférieure à la moyenne, et offrent des traits mongoliques très accentués : teint jaunâtre, cheveux noirs et raides, tête arrondie, face large, nez camus, yeux bridés, pommettes saillantes, barbe rare. Vêtus d'un costume chinois, auquel ils ajoutent un bonnet de fourrure, ils vivent dans des *yourtes*, qui sont tantôt des cabanes en bois, tantôt des tentes en feutre. Ils élèvent de grands troupeaux de chèvres et de moutons, et possèdent quelques chevaux dressés, qui attelent avec des chevaux sauvages pour le service des postes. Ils emploient les bœufs pour le transport des bagages. Assez peu industrieux, ils sont cependant excellents forgerons.

Les Bouriates sont bons chasseurs et bons cavaliers. Ils passent pour les meilleurs cavaliers et les plus habiles guerriers parmi les races asiatiques, ils étaient nous chamanistes; aujourd'hui on trouve parmi eux des bouddhistes. Un certain nombre en sont convertis au christianisme, mais la plupart gardent un penchant à vénérer les idoles, et à pratiquer les *chamans* ou prêtres, qui jouissent d'une grande réputation comme devins.

Bouriat.

BOURIGNON (*gni mill.*) n. m. Filet en forme de manche et à mailles serrées, pour la pêche des petits poissons.

BOURIGNON (Antoinette), visionnaire, née à Lille en 1616, morte à Franeker en 1680. Très laide, mais d'une dévotion extraordinaire, elle eut de bonne heure des révélations et des visions, se prétendit inspirée de Dieu pour rétablir dans sa pureté primitive l'esprit de sagesse, et attirna qu'il fallait renoncer à toute religion pour se donner uniquement à un culte intérieur et mystique; cette doctrine lui attira un certain nombre d'adeptes, mais lui créa des ennemis encore plus nombreux. Ayant été expulsée de son pays, elle erra à travers la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne, abjura, dit-on, le catholicisme à Amsterdam, et prêcha ouvertement la Réforme. Elle avait composé de nombreux écrits, qui ont été réunis et publiés à Amsterdam (1679-1684).

BOURINE (LA), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 26 kilom. de Marseille, sur le Merlançon, affluent de l'Huveaune; 1.236 hab. Fabrique de ciment.

BOURIOLE n. f. L'un des noms de la bécasse.

BOURJASSOTE [illegible] n. f. Espèce de champignon à peau dure et d'un violet sombre. (On dit aussi *bourjassote* par l'erreur.

BOURJOTIE n. f. Bot. Syn. de HÉLIOPHYTE, section du genre héliotrope.

BOURKE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles-du-Sud), sur le Darling; 7.000 hab. Centre d'une région pastorale.

BOURLE (ital. *burla*) n. f. Malin tour, attrape : *Une* BOURLE *que je vous faire à notre chaste* [illegible]

BOURLET (*bour'le*) n. m. V. BOURRELET.

BOURLETTE (*lèt'*) n. f. Masse d'armes ou petite massue en usage au moyen âge. (Elle paraît avoir été un cassetête muni de clous de l'espèce des morgensterns et des boulaies de guerre.) Au XIV siècle, BOURLETTE semble avoir été synonyme de PLANÇON. V. ce mot, et aussi PLOMMÉE.]

BOURLIE (Antoine DE GUISCARD, abbé DE LA), aventurier politique français, né en 1658, mort à Londres en 1711. Entré dans les ordres et confident de Louis XIV, il fut obligé de quitter la France pour la Hollande, à la suite de faits scandaleux. Il devint l'agent des Pays-Bas près des protestants de France. Mais, après la défaite de Cavoch, il se mit au service de la reine Anne d'Angleterre, qu'il trahit pour Louis XIV. Découvert et amené devant le chancelier de l'Échiquier et le duc de Marlborough, il tuera ce dernier d'un coup de pistolet, et mourut quelques jours après. Il se serait empoisonné, dans sa prison, d'après les documents anglais. Il a laissé des *Mémoires du marquis de Guiscard* (1705).

Bourlie.

BOURLINGUER (*lingué*) v. n. Mar. Fatiguer, en parlant d'une navire qui lutte contre un gros temps ou qui est soumis à des manœuvres pénibles.

— Pop. Vaviguer, et par anal. Faire un état pénible. *Matelot qui a beaucoup bourlingué* [illegible]

BOURLON, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 28 kilom. d'Arras; 1.950 hab. Tuiles et carreaux; brasserie.

BOURLOS (le *Bulicus lacus* des anciens), lac très poissonneux de la basse Égypte, à l'extrémité septentrionale de la Basse-Égypte. Des canaux le partagent du Nil se décharge dans la Méditerranée. Une langue de terre le sépare de la Méditerranée, avec laquelle il communique par une étroite ouverture appelée *bouche du lac Bourlos*, la bouche Sébennytique des anciens.

BOURMONT (*Burnonis Mons*), ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 33 kilom. de Chaumont, près de la Meuse; 746 hab. Ch. de f. Est. Fabriques de cire, de gants, scierie mécanique. (Ancienne ville forte des Lingons.) — Le canton a 26 comm. et 7.979 hab.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte DE GRAISNES **de**), maréchal de France, né et mort (1773-1846) au château de Bourmont (Maine-et-Loire). Officier aux gardes françaises lors de la Révolution, il émigra dès 1789, et rentra en France en 1794 pour se joindre aux Vendéens; Scépeaux le choisit comme chef d'état-major. En 1799, il reparut dans le Maine à la tête des chouans et s'en para du Mans, mais il dut se rendre quelque temps après. Lors de l'explosion de la machine infernale en 1800, Bourmont était à Paris. Rendu suspect par ses intrigues, il fut arrêté et jeté en prison à Besançon, d'où il s'évada en 1804, et passa en Portugal. Il était à Lisbonne lors de la bataille de Vimeiro (1808) où le prince de Portugal : il offrit ses services au général, qui le nomma chef d'état-major de la division Loison. Rentré en France en 1808, Bourmont reçut le grade de colonel, et fut envoyé en Italie. Il fit ensuite la campagne de Russie, celle d'Allemagne, où, blessé à Lutzen, il fut nommé général. Sa brillante conduite au combat de Nogent, en 1814, lui valut le grade de général de division. Sous la première Restauration il fut mis à la tête de la 17 division militaire, puis placé sous les ordres du maréchal duc de Reggio, puis les Cent-Jours, malgré l'opposition de Carnot, qui se défiait de l'ancien chef des chouans, il obtint le commandement d'une division dans le corps d'armée du maréchal de Grouchy, la veille de Waterloo, le 15 juin, alors que l'armée française s'apprêtait à marcher au combat, Bourmont déserta suivi de quelques officiers, parmi lesquels son chef d'état-major, le colonel Clouet, et soulevé certains historiens, allé rejoindre le général prussien Blücher à Namur, puis se rendit à Gand auprès de Louis XVIII. On sait aujourd'hui que cette trahison engendra parmi nos troupes une véritable panique, qui contribua plus beaucoup au désastre de Waterloo. Bourmont en fut récompensé, dès le retour des Bourbons, par le commandement d'une division d'infanterie de la garde royale. Son impopularité fut encore accrue lorsqu'on le vit figurer comme témoin à charge dans le procès du maréchal Ney, son ancien chef, et siéger comme juge dans celui du général Drouet d'Erlon. Il prit part à la guerre d'Espagne en 1823, devint ministre de la guerre en 1829, et chargé du commandement en chef de l'expédition d'Alger. La prise de cette ville, en 1830, lui valut le bâton de maréchal et le titre de comte. Lors de la Révolution de Louis-Philippe, il refusa de prêter serment au roi, et fut déclaré démissionnaire. Il se rejeta alors dans les aventures, participa à la prise d'armes de la duchesse de Berry en Vendée, et à celle de don Miguel en Portugal, puis se retira pendant quelques années à Rome. Rentré en France en 1840, il alla finir ses jours dans son château de Bourmont.

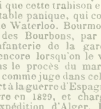

Bourmont.

BOURNABAT, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur un petit golfe dont les eaux se sont retirées lentement, par suite des atterrissements du Mélés; 10.000 hab. Selon quelques auteurs, Bournabat marquerait la position de la Smyrne antique des Eoliens, détruite en 627 av. J.-C.

BOURNE (la), riv. affl. gauche de l'Isère, qui forme le déversoir du massif du Vercors. Les eaux de la Bourne [illegible] plaine de Valence.

BOURNE (Hugh), fondateur de la secte des méthodistes primitifs [illegible] tint le premier des assemblées religieuses en plein air (1801), organisa en 1810 le premier comité des méthodistes, et répandit les principes de sa secte par des prédications en Angleterre et aux États-Unis.

BOURNEAU (*no*) n. m. Sorte de gros drain sans solutions de continuité, par lequel s'écoulent les eaux d'un terrain, dans le but de le dessécher.

BOURNEAU, comm. de la Vendée, arrond. et à 9 kilom. de Fontenay; 916 hab. Ch. de f. État. Fours à chaux, tuileries, briqueteries.

BOURNEMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Southampton), dans la baie de Poole, sur la Manche; 37.650 hab. Station balnéaire.

BOURNEVILLE (Désiré-Magloire), médecin français, né à Garancières (Eure) en 1840. Il s'est surtout occupé des maladies nerveuses et mentales. Conseiller municipal de Paris (1876-1883), il a beaucoup contribué à la laïcisation du personnel des hôpitaux, à la réorganisation des services d'enfants idiots ou arriérés à Bicêtre et à la Salpêtrière. En 1879, il a été nommé médecin du service des aliénés à Bicêtre. Député de Paris de 1883 à 1889, Bourneville, [illegible] les lois sur les [illegible] veau, sur les *Maladies du foie*, sur les *Maladies du système nerveux*, du professeur Charcot, et les *Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales du système nerveux* de Duchenne de Boulogne. Il a dirigé et en partie rédigé un *Manuel pratique de la garde-malade et de l'infirmière* (1878). On lui doit encore la traduction de l'ouvrage de Kussmaul sur les troubles de la parole (1877).

BOURNEZEAU, comm. de la Vendée, arr. et à 20 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.371 hab. Ch. de f. État.

BOURNONCLE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 5 kil. de Brioude, près de la Leuge; 1.034 h. Fours à chaux.

BOURNONITE (de *Bournon*, qui, le premier, l'a établie comme espèce) n. f. Triple sulfure de plomb, d'antimoine et de cuivre.

— ENCYCL. Ce minéral, dont la formule est $CuPbSbS^3$, le poids spécifique est 5,78 à 5,87, et la dureté 2,5 à 3, se présente le plus souvent en masses amorphes, [illegible] d'un gris [illegible] offrant l'éclat métallique, [illegible] aussi en cristaux, qui offrent différentes formes appartenant au système du prisme droit à base rhomboïde.

BOURNONVILLE. La seigneurie de Bournonville, en Picardie, dans le Boulonnais, a donné son nom à une famille, qu'on dit issue des anciens comtes de Guines. La seigneurie fut érigée en duché l'an 1600, en faveur d'Alexandre de Bournonville, comte de Guines-Ledeuil.

BOURNONVILLE (Antoine-Théodore), danseur français, né à Lyon en 1760, mort dans l'île de Seeland en 1843. Il devint maître de ballets au Théâtre royal de Copenhague; il y renouvela le genre du ballet et composa de nombreux ouvrages de ce genre, qui lui valurent la bienveillance du roi Frédéric VI, lequel l'avait pris en grande affection. — ANTOINE-AUGUSTE **Bournonville,** fils du précédent, né à Copenhague en 1805, poursuivit la même carrière. D'abord élève de son père, il alla, en 1824, se perfectionner à Paris, où il prit des leçons de Vestris. Il débuta même à l'Opéra, en 1826, et se montra ensuite sur plusieurs scènes étrangères, puis revenu à Paris en 1830 Copenhague, où il prit la succession de son père, faisant représenter, avec succès, beaucoup d'ouvrages de ballets; entre autres : le *Torédor*, *Faust*, la *Kermesse de Bruges*, *Waldemar et Erik*, *Valdemar*, *Le Lac d'Amour*, *Napoli*, etc.

BOUROGNE, comm. du territoire de Belfort, arrond. et à 11 kilom. de Belfort, sur la *Bourogne* ou Saint-Nicolas; 1.014 hab. Ch. de f. Est.

BOUROTTE (François-Nicolas), bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort en 1784. Il a composé toute sa vie de recherches historiques, et on lui doit divers ouvrages et le sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, laissée incomplète par dom Vaissette.

BOUROU, île de l'Océanie (Malaisie [Indes néerlandaises]), dans la mer des Moluques, à l'O. de Ceram. Cette île, habitée à l'intérieur par les Alfourous, et par les Malais sur les côtes, relève de la résidence d'Amboine; un contrôleur hollandais y habite à Kayeli.

BOUROUDJIRD, ville de Perse (prov. d'Irak-Adjemy), ch.-l. du district de Bouroudjird; 20.000 hab. Récolte de céréales, fruits, coton, tabac, lin.

BOUROUM, chutes et rapides d'Afrique, sur le Niger, près du mont Aserbarbou, qui force le fleuve à changer sa direction du N.-E. vers le S.-E. — Un canton du Sahara méridional porte le même nom.

BOURQUELOT (Louis-Félix), littérateur et paléographe français, né à Provins en 1815, mort à Paris en 1868, fut avocat, puis professeur adjoint à l'École des chartes. Outre de nombreux articles dans divers recueils, ce laborieux érudit a publié notamment : *Traité des opinions de législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge*; [illegible] *les foires de Champagne* (1865-1866). Il a continué *la Littérature française contemporaine*, de Quérard.

BOURQUENEY (François-Adolphe, comte DE), diplomate français, né à Paris en 1799, mort en 1869. Il débuta en 1816 comme attaché d'ambassade à Washington, puis devint secrétaire d'ambassade à Londres (1820) et à Berne (1823). Relevé de ses fonctions en 1824, il collabora aux « Débats » jusqu'en 1830. Rentré en 1835 comme premier secrétaire d'ambassade, puis commé chargé d'affaires et ministre plénipotentiaire, il prit part aux négociations qui précédèrent le traité des Détroits. Ministre, puis ambassadeur à Constantinople de 1841 à 1848, il démissionna à la chute de Louis-Philippe. Rentré dans la carrière en 1853 comme ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur à Vienne, il prit part au congrès de Paris en 1856, et, en 1859, aux conférences qui précédèrent la paix de Zurich. En 1857, il fut nommé sénateur.

BOURRABAQUIN (*bourrabarbe*). — Déformation possible de l'expression « bourrer la barque » ou « bourrer la barque » (*bourrer* = boire) : mot qui, dans le sens de « boire à outrance

Mus. et dans. Air composé de four mesures à deux temps, partagées en deux parties égales. ‖ Danse très ge-

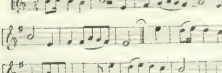

Bourrée

pandue en Auvergne et dans les pays limitrophes, ainsi qu'en Anjou. (Les airs de bourrée sont parfois écrits en 2/4, mais plus généralement en 3/4.)

Prov. **Fagot cherche bourrée**, qui se ressemble, ses semblables; *fagot* et *bourrée* étant des mots qui désignent à peu près la même chose). [Peu usité.]

BOUREL (*bou-rèl*) n. m. Nom par lequel on désigne communément l'oiseau de proie appelé BUSE.

BOURRELEMENT (*bour-rèl-man*) n. m. Douleur cruelle, comparée à la torture que faisait éprouver un bourreau. *Avoir du bourrelement dans l'estomac.*

Fig. Tourment moral. *Le BOURRELEMENT de la conscience.*

BOURRELER (*bour-lè*) v. a. (rac. *bourrel*, bourreau). Prononcez et écrivez *bourreler* (le d du radical, devant une syllabe muette : *Je bourrèle. Il bourrelera*) v. a. Tourmenter cruellement, comme le bourreau tourmentait les patients. *Le remords BOURRELA le coupable.*

BOURRELET (*bour'-lè* — anciennement *bourlet*; rad. *bourre*) n. m. Game cylindrique remplie de matières élastiques et servant à préserver d'un choc ou à obstruer une ouverture.

Par anal. Saillie cylindrique. *Les entablements ont des* BOURRELETS *de chaque côté des triglyphes.*

Bourrelet.

Sorte de coiffure rembourrée ou élastique, pour protéger les petits enfants contre les effets d'une chute. ‖ Rond d'étoffe que les magistrats, docteurs et professeurs portent sur l'épaule, et qui entourait autrefois leur chaperon. (Le bourrelet servait autrefois à tenir le chaperon des femmes et des hommes, et s'adaptait également aux casques de tournoi pour amortir les chocs à l'occasion cylindrique et cette fameuse que placent sur leur tête les personnes qui portent des fardeaux. ‖ Rondeau d'étoffe que les femmes qui portent longtemps pour donner à leurs hanches un développement apparent. ‖ Mince et bas cylindre de toile remplie de bourre et que l'on place aux joints des portes et des fenêtres pour s'opposer à l'entrée de l'air froid dans les appartements. On donne le nom à d'autres bandelettes de plomb où de cuir que l'on colle aux deux feuillures d'une porte ou d'une fenêtre pour jouer le même rôle.

Chaperon orné d'un bourrelet xv.

Anat. *Bourrelet coulé.* Syn. de CORNE D'AMMON. ‖ *Bourrelet de Hutchke*, Saillie de la lame spirale du limaçon dans l'oreille interne.

Archit. et art milit. Saillie extérieure du canon à la bouche, sur les anciennes pièces. ‖ Saillie annulaire du culot des projectiles à douille. Moulure circulaire pratiquée à l'extérieur de la douille d'une baïonnette, et servant de support à la baguette.

Blas. Rondeau de plusieurs couleurs de l'écu, que l'on place sur le casque comme ornement, et qui sert à relier entre eux les lambrequins ‖ figure un ornement du même genre que les chevaliers mettaient sur leurs casques, dans les tournois.

Bourrelet Has.

Chir. Essai de cicatrisation par sa nature, sur la section d'une hernie ou sur les deux bords d'une mission annulaire enlevant l'écorce d'une branche de peur d'entraver la sève et rétablir la continuité du tronc. Les bourrelets, enfouis dans la terre humide, poussent promptement et abondamment des racines adventives. ‖ Saillie du lambrequin ‖ une tour de wagon, qui sert à guider la voiture et à la maintenir sur les rails. ‖ On dit aussi BOUDIN, et MENTONNET.

Manège. Peau légèrement renflée de la jambe du cheval à l'endroit où le canon se raccorde avec le sabot.

Mar. Garniture en bois ou en cordages tressés, destinée à protéger les embarcations, les coques des bateaux légers, les mats, le rebord des chalands en fer, contre les chocs et les frottements. ‖ La couronne circulaire en bois bordant les étambrais des mâts porte aussi ce nom.

Bourrelet (mar.).

Pathol. Enflure qui se manifeste autour du cou-de-pied, des reins, chez les personnes atteintes d'hydropisie. *Il est hydropique, il a le* BOURRELET. Académie. Bord d'un bonbonne de plomb.

BOURRELIER (*bou-rè-lié* — rad. *bourrelet*) n. m. Celui qui fait, vend ou répare des harnais.

Encycl. Les *bourreliers* sont des artisans qui fabriquent toutes les pièces nécessaires au harnachement des bêtes de somme qu'on attelle aux charrettes, aux charrues, etc. Il fait pour ces animaux ce que le sellier fait pour les chevaux de luxe. Le bourrelier fabrique tous les harnais dans lesquels la solidité doit primer l'élégance, les bâts pour les chevaux, ânes et mulets, et des selles communes.

Bannière des bourreliers de Paris.

BOURRELLE (*bou-rè'-l*) n. f. Femme du bourreau. ‖ Par anal. Femme d'une grande cruauté. Fig. Cause de tour-

ment. *Les femmes* BOURRELLES *de coeur et de passion, l'amurice...* (E. Pasq.) [Vieux.]

BOURRELLERIE (*bou-rèl'-ri* — rad. *bourrel*, pour Bourreau) n. f. Art du bourreau. ‖ Par ext. Raffinement de *barbarie*. *Avec grand bourrelleries de supplices de mort* LEBIE... (Montaigne.) [Vieux.]

BOURRELLERIE (*bou-rèl'-ri*) n. f. Métier et commerce du bourrelier. [illegible] — ENCYCL. L'industrie de la *bourrellerie* se divise en deux catégories distinctes, suivant que les artisans occupés à ce genre de travail font partie du métier de *harnachemen*, ou des *bourreliers-bâtiers*. Les premiers se rattachent mieux à l'industrie de la sellerie; les seconds fabriquent plus spécialement les articles de la bourrellerie proprement dite. Pour la fabrication de ses produits, la bourrellerie emploie un certain nombre de matières premières, comprenant principalement les cuirs et les peaux (celles de mouton, *blanche tannée* ou *en toison*; celles de veau, de blaireau, de sanglier, de porc, etc.).

Le matelassage des pièces fabriquées [illegible] de la paille et aussi de la bourre, composée de poils d'animaux que les ouvriers tanneurs détachent avant la mise en fosse des peaux.

Le bois de hêtre est le plus employé en bourrellerie. Les pièces en bois sont expédiées, façonnées et préparées par les marchands; les ouvriers bourreliers n'ont qu'à procéder à l'ajustage.

Pour compléter la série des matières mises en œuvre par l'ouvrier bourrelier-bâtier, il convient d'ajouter aux précédentes la toile, la laine, le crin, les boucles, sangles, courroies, grelots, sonnettes, bossettes, etc. Enfin, les produits principaux de la bourrellerie comprennent : les brides, licols, colliers; on les appelle « harnachements » dans le langage des ouvriers et se composent de sellettes, sous-ventrières, surdos, traits, croupières, dossières, etc.

BOURRELLY (Dominique-Marius), poète provençal, né à Aix en 1820, mort à Marseille en 1899. Il fut le plus fécond des félibres, après avoir fait partie de la première école provençale. Il a publié notamment : *La Vido d'uno qèriènno*; les *Cigalo*; les *Counqèro*; un recueil de chansons, *Cigna* et *Cigalo* (1884); de nombreuses comédies en français et en provençal, entre autres : *Tres gàino pèr un gau*; *lou Sicilian*; un opéra, *lou Vergie d'outivié* (1896); une traduction des *Fables* de La Fontaine (1872-1874); etc.

BOURRE-NOIX (*bour'-noa*) n. m. Instrument d'acier, sorte de poinçon qui faisait partie de l'ancien nécessaire d'armes, et dont les soldats se servaient pour enfoncer le carré ou le six-pans de la noix dans celui du chien. ‖ On disait aussi CHASSE-NOIX.

BOURRER (*bou-ré*) v. a. Tasser, après avoir placé une bourre : BOURRER *un fusil, une cartouche, une chaudière*.

— Remplir de bourre tassée : BOURRER *un fauteuil, un matelas*. ‖ On dit plutôt REMBOURRER.

— Par ext. Remplir complètement : BOURRER *de charbon un poêle, de lange une armoire, de tabac une pipe*.

— Faire manger avec excès : BOURRER *un enfant de gâteaux*. ‖ Fig. Combler, rassasier, accabler : BOURRER *un écolier de grec et de latin*.

— Repousser brutalement : *Policiers qui* BOURRENT *la foule*. ‖ Fig. Maltraiter de paroles : BOURRER *un fat*.

— Chass. Se dit du chien qui, en poursuivant un lièvre, cherche à le saisir et lui donne un coup de dent lui arrachant du poil, à moins. Se dit du chien lorsqu'il force l'arrêt sur le gibier : *Chien qui* BOURRE.

— v. n. Manèg. Se dit du cheval qui se lance brusquement en avant, sans que le cavalier s'y attende.

— Techn. En parlant du plomb en fusion, S'arrêter sur le sable et s'y solidifier au lieu de couler. ‖ Retenir les copeaux dans la lumière, au lieu de les laisser sortir, en parlant du rabot ou de la varlope.

Se bourrer, v. pr. Être bourré. ‖ *Se bourrer l'estomac, Se bourrer*, Manger avec gloutonnerie, avec excès. — S'accabler mutuellement de coups, ou se maltraiter de paroles. — Avec Dehourrer.

BOURRERIE n. f. Bot. Section du genre ehrétie. ‖ On dit aussi BEURRERIE.

BOURRET (*bou-rè*) n. m. Nom donné, dans certaines parties de la France, aux jeunes taureaux et génisses, âgés d'un an au plus. ‖ On dit aussi BOUTILLON.

— Nom par lequel on désigne de jeunes canards, dans les pays normand. ‖ On dit aussi BOURROT (*bou-ro*).

BOURRET (Joseph-Christian-Ernest), cardinal français, né à Labro (Ardèche) en 1827, mort à Rodez en 1896. Ordonné, docteur en théologie et ès lettres, il fut professeur de droit ecclésiastique à la Sorbonne, évêque de Rodez (1871), et reçut le chapeau de cardinal en 1893. On doit à ce prélat, très instruit et d'une intelligence élevée, plusieurs ouvrages; notamment : *L'école chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths* (1855); *Essai historique et critique sur les sermons de Gerson* (1858); *Discours académiques et critiques* (1867); *Discours* (1877); *Deux panégyriques, sermons d'ordres religieux* (1880); etc.

BOURRETAIRE (*bour'-tèr*) n. m. Carder de filoselle.

BOURRETTE (*bourrèt'* — rad. *bourre*) n. f. Comm. Soie grossière qui entoure extérieurement le cocon. On dit aussi BAVE, LIÈSSON, et [illegible]

Bourrette.

Manuf. Tresses de deux ans : demi-dépouillé du bourret, bastif d'Auvergne.

BOURRICHE (*bour-rich'* — rad. *bourre*) n. f. Comm. Panier gras [illegible] ‖ Chass. Panier ovale dont se servent les oiseleurs, pour transporter les oiseaux chassés.

Bourriche.

BOURRICHON n. m. Arg. Tête. (Ne se dit que dans cette locution : *Se monter le bourrichon*. Se monter la tête, s'illusionner.)

BOURRIDE n. f. Plat provençal préparé comme la bouillabaisse assaisonnée d'aïoli.

BOURRIENNE (Louis-Antoine FAUVELET de), diplomate et député français, né à Sens en 1769, mort à Caen en 1834, fut condisciple de Bonaparte à l'école de Brienne, le sauva faillite et envoyé à Hambourg comme chargé d'affaires.

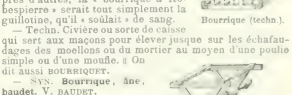

Bourriche (techn.).

titre de « ministre d'État ». Pendant la Restauration, il se signala par son zèle ultra-royaliste; l'impression que lui causa la révolution de Juillet le frappa de folie, et il mourut à Caen, dans une maison d'aliénés. Il avait fait rédiger par de Villemarest les volumineux *Mémoires* qui portent sa signature (Paris, 1829-1831). Il y ménage peu Napoléon :

BOURRIER ‖ **BOURIER** [illegible]

— Écon. rur. Mélange de paille et de blé battu.

— Techn. Écharnures de cuir.

BOURRILLON (*bou-ri-lion* [*Il* mll.]) n. m. T. de manuf. Petit tas de bourre qui fréquemment se forme au milieu de la soie grège.

BOURRIOL n. m. Galette grossière de farine de sarrazin, [illegible] pagne.

BOURRIQUE (*bour-rik'* — rad. [illegible] *bourric* (âne), dérivé du lat. *burricus*, sorte de petit cheval) n. f. Se disait autrefois des petits chevaux employés aux mêmes usages que les ânes, comme de porter des fardeaux de la campagne à la ville. ‖ Aug., Ancesse : *Paysan monté sur un* [illegible]

— Fam. Personne très ignorante : *Tel fait le savant, qui n'est qu'une* [illegible] ‖ Ouvrier à [illegible] de taquineries et de petites méchancetés. ‖ *Soll comme la bourrique d'Abdera*. Complétement ivre. — Le général Du Barrail, dans *Mes Souvenirs* (ch. VI), dit que le surnom de « bourrique à Robespierre » était appliqué par le peuple au général Henriot, soudard, ignorant, incapable,... et presque toujours ivre, mais instrument passif du Comité de Salut public, et qu'à ce dernier titre Robespierre maintenait obstinément à la tête de la force armée de Paris. ‖ Après d'autres, la « bourrique à Robespierre » serait tout simplement la guillotine, qu'il « soûlait » de sang.

— Techn. Civière ou sorte de caisse qui sert aux maçons pour élever jusque sur les échafaudages des moellons ou du mortier au moyen d'une poulie simple ou d'une moufle. ‖ On dit aussi BOURRIQUOT.

— SYN. **Bourrique, âne, baudet.** V. BAUDET.

BOURRIQUET (*bour-rik'* — mot provenç.) n. m. Anon ou âne de petite taille.

— Techn. Tourniquet à l'aide duquel on hisse les fardeaux du fond d'une mine. V. [illegible] ‖ Banc qui soutient les branches des ciseaux du ferblantier. ‖ Espèce de chevalet sur lequel les couteaux-dépouillé [illegible] à porter de la main, lorsqu'ils travaillent sur [illegible] On le nomme aussi CHAT. ‖ [illegible] de brouette.

Bourriquet.

BOURRIQUIER (*bour-ri-ki-é*) n. m. Conducteur d'ânes. ‖ Peu usité.

BOURRIR (*bour-rir'*) v. n. Se dit du lait [illegible] produit la perdrix « pédiculat » (vieux).

BOURRIT (Marc-Théodore), naturaliste et orographe suisse, né à Genève en 1735, mort en 1815. Il fit de nombreuses excursions dans les Alpes, qu'il résolut de décrire et de reproduire au lavis. Il tenta plusieurs fois l'ascension du mont Blanc, mais il ne réussit qu'après Balmat et Saussure (1787). Ses principaux ouvrages sont : *Description des glaciers de la Savoie* (1773); *Description des Alpes pennines et Helvétiques* [illegible] *Description des Alpes, etc.* (1803); *Observations faites sur les Pyrénées* (1789); etc.

BOURROICHE [illegible]

BOURROIR (*bour-roir'*) n. m. Pilon pour bourrer. ‖ Tige de bois avec extrémité en [illegible] à l'aide de laquelle on tasse la charge d'un trou de mine. ‖ Outil que l'on emploie pour le bourrage des traverses et que l'on appelle aussi PIOCHE À BOURRER.

Bourroir de carrier.

BOURRON (*bour-ron*) n. m. Laine en bourre ou en paquets. ‖ Dans quelques provinces de la France, Se dit souvent d'une cabane, et aussi d'un cabaret de campagne.

BOURRON, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 9 kilom. de Fontainebleau, à la lisière de la forêt de Fontainebleau ; 1.275 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

BOURROULEMENT [illegible]

BOURRU (*bour-ru'*, **UE** (rad. *bourre*) adj. Qui est d'une humeur brusque et chagrine : *Homme* BOURRU, *caractère bourru*, *Caractère bourru*, Humeur, Caractère d'un homme bourru.

— *Même sens.* [illegible] effrayant qu'on représente [illegible] comme un monstre. Par anal., Homme brusque, de mauvaise humeur.

— Fig. [illegible] blanc nouveau et encore [illegible]

— Grav. *Hachure bourrue*, Hachure dont les traits sont sans netteté.

— Techn. *Fil bourru*, Fil inégal en grosseur qui a des bourres, des parties renflées.

— Substantiv. *Votre père est un* BOURRU *bienfaisant*, Mon [illegible] *Bourru bienfaisant*, Homme qui sous des manières brusques et rudes cache une [illegible]

— Textil. Mechon à peu près brut dont on n'a enlevé que le bourrin.

— Adverb. **Allable, débonnaire, doux, hant, patelin.**

BOURRU (Edme-Claude), [illegible] à Paris en [illegible], mort en 1820, dernier [illegible] de la faculté de médecine, supprimée en [illegible]. On lui doit [illegible] *traiter soi-même dans les maladies* [illegible] 1750 ; *les observations des comédies organiques* [illegible] *en particulier la gravelle* (1775) ; *Essai pratique de thérapeutique* [illegible].

BOURSADE, BOURSAULT ou **BOURSAUT** [illegible] Noms vulgaires du [illegible] *Mar.* [illegible] *expédit.*

BOURSAGE n. m. Première opération que l'ouvrier [illegible] fait subir à la [illegible] pour [illegible] opération [illegible] diverses [illegible] les [illegible] aux [illegible] cuirs.

BOURSAL (*sal* = [illegible] *boursal*, même [illegible] Boursal. sens de *bourse*).

Bourse n. m. Bâcl. Filet formé d'une partie [illegible] dont la pointe entre dans une autre partie en forme de manche. — Pl. Des BOURSAUX.

BOURSAL, ALE, AUX (rad. *bourse*, adj.). Qui tient de la Bourse, qui regarde la Bourse. *Opérations* BOURSALES. (Peu usité.)

BOURSAULT ou **BOURSEAU** [illegible] m. Archit. Grosse moulure [illegible] qui [illegible] tout le long du sommet d'un toit.

— Textil. Nom [illegible] instrument de plombier et de [illegible] : On l'appelle aussi BATTE.

A. Boursault.

BOURSAULT (Edme), poète et auteur dramatique, né en [illegible] (Bourgogne), mort en 1701 à Montluçon. Il débuta, très jeune, par des comédies, des fables, des lettres mêlées de vers et de prose, et quelques pièces [illegible], qui lui valurent une place de secrétaire des commandements de la duchesse d'Angoulême, veuve d'un fils naturel du roi Charles IX. Très répandu dans la plus haute société, il entreprit de rédiger une gazette [illegible] en vers burlesques, dont le succès fut si grand que Louis XIV, pour l'en récompenser, lui accorda une pension de deux mille livres. Il se signala encore par quelques pièces nouvelles, historiques, [illegible] : *Le Mort et l'Ombre* (1676), *le Marquis de Lucrèce* (1672), *le Prince de Condé* (1675), et fut chargé par Louis XIV de composer, pour le baptême du dauphin, la *Vénitable étude des beaux esprits* (1671). Il n'en continua pas moins de faire paraître tous les mois, sous le titre de *la Muse enjouée, servant à l'amusement du [illegible]*, sa gazette manuscrite, que quelques hardiesses firent parfois sus pendre ou supprimer. Au théâtre, Boursault obtint de grands succès avec : *le Médecin volant* (1661), *le Mort vivant* (1662), *le Portrait du peintre ou la Contre-critique de l'École des femmes* (1663), pièce [illegible] vivement attaquée [illegible] *Germanicus*, tragédie (1671), *le Mercure galant ou la Comédie sans comédie* (1683), *Marie Stuart, reine d'Écosse*, tragédie (1683), *les Fables d'Ésopé, Ésopé à la ville*, comédie (1690); *Ésopé à la cour*, comédie héroïque, avec un prologue, ouvrage posthume (1701). Enfin, on a de Boursault des *Lettres nouvelles accompagnées de fables, de [illegible]* (Paris, 1697).

BOURSAULT-MALHERBE (Jean-François) (Boursault, dit), acteur français, directeur de théâtre, auteur dramatique, né à Paris en 1752, mort en 1842. Il descendait, non de Malherbe, mais du poète Boursault. Au début de la Révolution, il fit construire à Paris, entre les rues Saint-Martin et Quincampoix, un théâtre auquel il donna le nom de *Théâtre Molière*. Elle membre suppléant à la Convention nationale, il avait [illegible] diverses missions politiques, puis, depuis la [illegible] du théâtre Molière, devenu *Théâtre des variétés nationales et étrangères*, et y fit jouer des adaptations de Lope de Vega, Calderon, Solis, etc. Il a, de plus, donné au théâtre plusieurs pièces de sa composition : [illegible], *Hector de Lorgues*, comédie en vers, *le Bon Tonneau*, vaudeville.

BOURSAUT [illegible] m. Mar. [illegible] dont le sens est incertain, et [illegible] Bourdaut.

Bourse : 1. Ancienne. 2. Moderne. 3. Bourse à [illegible].

BOURSE (du bas lat. [illegible]) [illegible] pour le porter sur soi : Bourse *de cuir, de peau, de filet*.

— Par anal. Petit sac [illegible] comme une bourse, et servant à serrer [illegible] Bourse. Sac de taffetas noir [illegible] lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux [illegible] Bourse. Sac de taffetas noir [illegible] lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux [illegible]

— Par [illegible] Argent contenu dans la bourse : *Donner toute sa* [illegible] *conduit* [illegible] Argent. [illegible] Peut sac dans lequel on serrait autrefois sa montre.

Le prix des valeurs de bourse est, comme pour toutes les marchandises, soumis à la loi économique de l'offre et de la demande. Des causes multiples, politiques, financières ou autres font varier le rapport entre les offres et les demandes et déterminent soit la *hausse*, quand la valeur est très demandée, soit la *baisse* quand elle est très offerte.

Les opérations de bourse comportent de nombreuses modalités. Il convient de les diviser tout d'abord en opérations *au comptant* et *à terme*, c'est-à-dire avec ou sans stipulation de délai, tant pour le payement, que pour la livraison des titres.

Les opérations au comptant sont faites soit au *cours moyen*, qui est la demi-somme du plus haut et du plus bas cours de la journée, soit à un *cours déterminé* par le client lui-même qui ne veut pas s'engager, soit enfin *au mieux*, c'est-à-dire en laissant l'agent de change juge et, dans ce cas, c'est le *cours moyen* que ce dernier généralement applique d'office.

Les opérations à terme ne sont réalisées qu'à une époque ultérieure, fixée d'avance. Cette réalisation s'appelle *liquidation* et s'effectue pour la Rente française, la Lyonnaise de France et les chemins de fer français, les 1er et le 2 de chaque mois; pour toutes les autres valeurs, la liquidation est hebdomadaire (le 2e et le 4e). Aux échéances fixées, qui à Paris ne peuvent dépasser la troisième liquidation, acheteurs et vendeurs doivent réciproquement accomplir leur obligation, ou obtenir un nouveau délai en reportant l'échéance de leur engagement à une date ultérieure. Ce nouveau délai s'obtient au moyen d'une nouvelle convention appelée *report*. Le report coûte ordinairement plus ou moins à l'une des parties, aux acheteurs ou aux vendeurs, suivant l'état du marché. Lorsque le prix du report est payé par l'acheteur, il conserve le nom de l'opération elle-même; s'il est payé par le vendeur, c'est un *déport*. La première cas se présente lorsque les acheteurs ne pouvant payer les titres achetés sont plus nombreux que les vendeurs ne pouvant livrer les titres vendus; le second, lorsque c'est l'inverse qui se produit. De la sorte, acheteurs et vendeurs se font la contre-partie pour le plus grand nombre de transactions engagées, et il ne reste qu'un solde plus ou moins restreint pour lequel les intermédiaires officiels ou officieux s'adressent à des tiers qui s'obtiennent à ce mode de placement temporaire, qui constitue une sorte de prêt sur titres. Aussi peut-on dire que le bon marché ou la cherté des reports constitue le plus souvent le baromètre de la situation de la place. Pour les diverses opérations à réaliser le jour de la liquidation, *reports* ou règlement des *différences* quand il n'y a pas report, le cours moyen uniformément adopté est celui que la première hausse ce jour-là, et prend le nom de *cours de compensation*.

Mais, à côté de ces diverses négociations à terme qui constituent les *marchés fermes*, il existe une catégorie d'opérations dites *marchés à prime*, où l'une des parties conserve le droit de se dégager moyennant un prix convenu appelé *prime*. Dans les marchés fermes, la perte de l'acheteur peut être illimitée, tandis que le bénéfice d'un tel acheteur est évaluable en renonçant à l'opération engagée, sous réserve du payement d'une sorte de *dédit* qui prend le nom de « prime ». Ce droit n'appartient qu'à l'acheteur : le vendeur ne peut en aucun cas se dégager, à moins de se faire parallèlement acheteur de prime de la même valeur. Dans le langage de bourse, une prime *dont 5*, une prime *dont 10* signifie que le vendeur se résiliant moyennant l'abandon au vendeur de 5 ou 10 francs par titre. Une prime est d'autant plus élevée que la date de réalisation du contrat est plus éloignée.

Les cours à prime sont toujours plus élevés que les cours du ferme, et le montant de la prime est d'autant plus élevé que le cours des primes se rapproche davantage du cours du ferme. L'*écart des primes* est la différence entre les cours de la prime et ceux du ferme. Les cours des primes entre elles. L'opération d'un achat ferme couvert par une vente à prime s'appelle *ferme contre prime*, tandis que *prime contre ferme* correspond à l'opération inverse consistant en une vente ferme et un achat à prime, ce dernier achat ayant pour but de garantir contre la hausse. La spéculation à prime ne s'en tient pas là, et il suffira de signaler l'opération dite *prime double prime*, qui consiste par exemple à acheter une prime dont 10 et à vendre une prime dont 5, et celle dénommée *échelle de primes*, qui n'est que l'extension de l'opération sur plusieurs ventes et achats à primes, la vente de la liquidation, a lieu la *réponse des primes*, c'est-à-dire la notification par les acheteurs de leur volonté de maintenir ou de résilier leur marché.

Réglementation du marché. La loi française réserve exclusivement aux agents de change le droit de négocier pour le compte d'autrui les titres admis à la cote officielle. Mais en fait, ces titres sont l'objet d'importantes négociations dans la *Coulisse*, dont le nom de *coulissiers* donné aux commerçants officieux et extra-légaux qui ont pris en quelque sorte des longrimps une place considérable sur la place de Paris, conservant avec du reste le nom qui leur a été donné à appelle le *Marché libre*. Cette situation a de tout temps donné lieu à des plaintes plus ou moins vives de la part des agents de change, mesures dans l'exercice de leur privilège légal. Malgré tout, le marché libre a subsisté en vertu d'une tolérance qui a paru à certains moments prendre le caractère d'une sorte de consécration du *statu quo*, et actuellement la réorganisation d'ensemble du marché financier depuis de longues années à l'étude. Mais, par voie tout nouvellement au budget de 1898, le Parlement a voté indirectement une disposition soumettant toutes les opérations sur valeurs cotées à l'obligation d'être apprises à un bureau d'agent de change, mesure applicable depuis le 1er août 1898. Cette réorganisation a pour corollaire diverses propositions soumis au Conseil d'État, tendant à l'augmentation du nombre des charges d'agents de change, à la réduction des droits de courtage, et à la réglementation nouvelle du privilège des agents.

Bibliogr. : Delorson. *Traité des valeurs mobilières* (Paris, 1890); Lyon-Caen et L. Renaut, *Traité de droit commercial*, t. IV (Paris, 1893).

Bourses des marchandises. La tenue de ces Bourses est bien inférieure de la tenue des Bourses d'effets publics. Il n'y a pas de négociations publiques créées à haute voix, mais des conversations particulières, des marchés traités avec ou sans l'entremise d'intermédiaires. Les commerçants y sont pour se rencontrer, se renseigner. Mais les transactions peuvent s'opérer aussi bien en dehors qu'en dans l'enceinte de la Bourse, contrairement à la règle établie pour les négociations d'effets publics. Les opérations [illegible] dans les marchés [illegible] comprennent les ventes que nous venons d'énumérer au titre des Bourses de commerce, sauf celles sur les effets publics. Les intermédiaires qui servent à la conclusion de ces opérations sont les *courtiers*. (V. COURTIER.) Ils jouent un rôle analogue à celui des agents de change, mais dans des conditions bien différentes, puisqu'ils n'agissent pas pour le compte et au nom de leurs clients, se bornant à prêter leur entremise pour rapprocher les vendeurs des acheteurs, les assureurs des assurés, les frêteurs des affréteurs. Le rapprochement opéré, les contractants agissent. Les résultats des opérations faites dans la Bourse déterminent le cours des marchandises, qui est publié dans un bulletin. A Paris, une loi du 27 janvier 1886 a autorisé l'établissement d'une Bourse spéciale des marchandises, appelée par la loi elle-même *Bourse de commerce*, administrée et entretenue par la Chambre de commerce de Paris.

— *Bourses du travail*. Les Bourses du travail constituent, pour les associations ouvrières d'une même ville, un lieu de réunion commun, où les divers syndicats centralisent, d'une part, leurs correspondances, leurs publications, leurs ateliers d'apprentissage et aussi, d'autre part, leurs services de renseignements et de placement.

La question des Bourses du travail a été originellement liée à celle du mode de placement : les premières apparurent comme un moyen de faire disparaître ceux-ci. L'idée de la création des Bourses du travail est attribuée à un économiste, G. de Molinari, qui l'aurait conçue et exprimée dès 1845. Mais, en réalité, l'initiative de l'institution semble plutôt appartenir à Ducoux, préfet de police et représentant du peuple en 1848. Ducoux demandait, dès le 10 juin, sur le bureau de l'Assemblée législative, un projet de loi qui, mettant en parallèle la Bourse des Valeurs et la Bourse du travail, tendait à la constitution à Paris, sous la direction de l'État, d'une Bourse du travail. Ce projet, qui n'aboutit, tombait dans l'oubli, lui reprise en 1871, puis en 1886.

La création à Paris d'une Bourse centrale fut votée, le 5 novembre 1886, après une discussion longue et parfois de bruyantes aspérités pour l'adoption et l'entretien de cette Bourse. Un décret du 28 décembre 1889, rendu en Conseil d'État, déclara d'utilité publique l'établissement, à Paris, d'une Bourse du travail, qui fut ouverte le 1er mai 1892. Un règlement déterminerait ultérieurement l'organisation de cette institution. Certains troubles survenus, un désaccord existant entre les syndicats et le gouvernement à propos de l'application de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, amenèrent le gouvernement, en juin 1893, à fermer la Bourse du travail parisienne. Mais, à la suite de la promulgation de la loi du 21 mars 1884, qui, élaboré en exécution de l'article 2 du décret du 28 décembre 1889, portait organisation de la Bourse du travail de Paris, et cette Bourse fut rouverte. Actuellement, l'organisation de la Bourse du travail, qui fut prévue par un décret du 17 juillet 1900 (abrogatif du décret du 7 décembre 1895), qui, notamment, détermine, par son article 2, à quelles conditions les syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés peuvent y être admis, et y exercer leurs droits.

L'établissement de Bourses du travail dans les grandes villes s'est généralisé peu à peu. Une Fédération des Bourses du travail a été constituée, qui a son siège à la Bourse centrale de Paris.

— *Bourse commune*. C'est, entre les avoués, les commissaires-priseurs, les huissiers, les notaires, une mise en commun de fonds afin de subvenir aux dépenses communes.

— Anat. *Bourses testiculaires*. Les *bourses*, qui font partie du système des organes génitaux externes de l'homme, comprennent deux parties distinctes : 1° les *testicules*; 2° les *bourses* proprement dites, en forme de poche ou de sac. A proprement parler, et malgré l'usage vulgaire, il convient de réserver le nom de bourses à la partie contenante des testicules, et le nom de testicules à la partie contenue.

— *Bourses synoviales articulaires et tendineuses*. V. SYNOVIALE.

— *Bourses muqueuses sous-cutanées*. Petites poches qui se forment au niveau des points soumis à des frottements continus ou à des glissements répétés sur les parties osseuses sous-jacentes (rotule, olécrane, malléoles, trochanters, omoplates, angle de la mâchoire, menton, angle de la rangée de la vertèbre, ischions, condyles du fémur). Leur paroi est formée de tissus fameux sans épithélium, et sécrète un liquide séreux analogue à la synovie : ce sont des synoviques.

On observe des bourses muqueuses anormales ou un développement excessif des bourses muqueuses normales résultant de l'exercice de certaines professions ou de certaines habitudes : 1° les bourses du genou, qui occupent la septième vertèbre cervicale, chez les individus qui portent des fardeaux; sur la partie antérieure du genou, chez les gens d'église, les blanchisseuses, les couvreurs et autres professionnels qui ont coutume d'agenouiller sur les genoux; sur la malléole externe et sur la partie externe de la jambe, chez les tailleurs; sur le coude-pied, surtout chez les individus qui portent des sabots; 2° les bourses vertes, sur la partie antérieure du sternum des nourrisons; sur le sternum, la partie postérieure du cubitus gauche et la face postérieure du cinquième métacarpien droit, chez les ouvriers en papiers peints; sur la face postérieure du sacrum et sur le coccyx, etc., etc.; 3° enfin, dans plusieurs cas de difformités congénitales ou acquises : sur les gibbosités, la saillie des pieds bots, la face interne de la tête du premier métatarsien, sur le cou-de-pied, surtout sous le nom de *oignon*, sur les moignons des amputés, sur des exostoses, des enchondromes, des cals difformes, et sur les cicatrices anciennes et douloureuses.

Les bourses muqueuses sont sujettes à l'inflammation (V. HYGROMA) et aux épanchements ou kystes sanguins, qui peuvent simuler des cas par une suppression nerveuse, ou par une [illegible] nerveuse.

— *Bourses de l'[illegible]*. V. URÉNOSÉLÉPHIE.

— Archit. Les *Bourses* les plus remarquables, au point de vue de leur architecture et des œuvres d'art qu'elles renferment, sont celles d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, de Dublin, de Saint-Pétersbourg, de Paris, de Bordeaux, de Marseille, etc.

La **Bourse de Paris**, construite d'après les plans et sous la direction de Alex.-Théod. Brongniart, auquel succéda Labarre, fut commencée en 1808 et achevée en 1827. Elle s'élève, presque au centre de Paris, sur une partie de Saint-Thomas d'Aquin. Elle est élevée sur le modèle d'un temple païen. Le plan est un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres, la largeur de 41 mètres et la superficie de 3.000 mètres carrés environ. L'édifice s'élève sur un soubassement de 2m,50 de hauteur, coupé sur les deux façades par un large perron de 16 degrés. Il est entouré d'une galerie couverte de 2m,78 de largeur, formée par 64 colonnes corinthiennes qui soutiennent un entablement et un attique. Derrière cette colonnade, le corps de l'édifice présente sur chaque façade latérale deux étages de fenêtres. Les deux autres façades, où s'ouvrent les hautes portes qui donnent accès dans l'édifice, sont décorées [illegible]

Bourse de Paris

par Corneille, *la Fortune* par [illegible] Petitot, et *la Prudence*, par Roman. La salle centrale, réservée aux opérations de la Bourse, a la forme d'un [illegible] large et [illegible] mètres de hauteur, [illegible] 2.000 personnes. Elle est éclairée par la voûte, dont la voussure est ornée de grisailles peintes par Abel de Pujol et Meynier. De chaque côté de la salle s'élèvent deux rangs d'arcades superposées et formant galeries. Les galeries inférieures ou *coulisses* sont occupées, aux heures où se tient la bourse, par les spéculateurs, agents *marrons* ou joueurs, que l'on a baptisés du nom de *coulisses*. — La **Bourse de Marseille,** construite sur les plans de Pascal Coste, a été commencée en 1854 et terminée en 1860. La façade principale, qui a vue sur la rive de la Cannebière, forme un avant-corps percé dans sa partie inférieure de cinq grandes arcades, au-dessus desquelles s'élève une colonnade d'ordre corinthien. Derrière la colonnade, quatre pratiques neuf croisées couronnées par un immense bas-relief qui représente *Marseille accueillant les divers peuples du monde et leurs produits*, par Armand Toussaint. Les façades latérales sont percées, dans la partie inférieure, d'arcades avec grilles, et, dans la partie supérieure, de nombreuses fenêtres encadrées par de grands pilastres à chapiteaux Renaissance. Dans la façade postérieure, l'avant-corps est formé de deux rangées d'arcades superposées; la rangée supérieure est décorée de quatre colonnes engagées, d'ordre corinthien. La grande salle centrale de la Bourse de Marseille, y compris les galeries qui l'avoisinent, a une superficie de 1.120 mètres. Elle est entourée de dix-huit arcades, décorées de pilastres doriques. Les arcades donnent accès dans des galeries d'une largeur égale et soutiennent une autre rangée de dix-huit arcades, qui correspondent aux arcades du rez-de-chaussée. Au-dessus règne une frise ornée de bas-reliefs. Au-dessus de la frise commence la voussure, dont le centre évidé laisse pénétrer le jour dans la grande salle. — La **Bourse de Bordeaux** a été construite en 1749, sur les plans de l'architecte Jacques Gabriel. Les sculptures des frontons, dues à Claude Francin, représentent : *Neptune* [illegible] *Bordeaux* [illegible] *Vulcan* [illegible] — L'ancienne **Bourse d'Anvers,** [illegible] un édifice des plus intéressants, construit en 1536. Elle comprenait une grande cour entourée de quatre galeries [illegible] une large et élégant portique de seize colonnes [illegible] leurs fûts cylindriques [illegible] ornés de sculptures variées. L'ancienne **Bourse d'Amsterdam,** bâtie en 1608, [illegible] un monument carré oblong, reposant sur cinq grandes [illegible] voûtes. L'Amsterdam [illegible] sont seules cette arcade. L'ancienne Bourse, démolie, a été remplacée par une construction d'une sévérité [illegible], élevée sur le Damrak (partie de l'Amstel). — **Bourse de Londres** (Royal Exchange), construite en briques, que sir Thomas Gresham, banquier de la reine Elisabeth à Anvers, avait fait bâtir, sur les plans d'un architecte allemand. Cet édifice ayant été détruit par l'incendie de 1666, Inigo Jones fut chargé de construire une nouvelle Bourse toute en pierre. La cour intérieure, au centre de laquelle s'élève une statue de Charles II, est [illegible] de galeries ouvertes, soutenues par des colonnes, [illegible] les étages furent occupés pendant longtemps [illegible] le commerce [illegible] spécialement consacré au *Royal Exchange* [illegible] 1841, dans le quartier [illegible] — **Bourse de Dublin,** un des plus beaux [illegible] trois façades, en pierre de Portland. La façade principale (au N.) se compose d'un portique de six colonnes corinthiennes, et deux ailes hautes de deux étages. L'intérieur de l'édifice, plus remarquable encore que l'extérieur, est orné de statues. Il ne sert plus aux opérations commerciales, qui ont lieu dans les *Commercial Buildings* de Dame-Street. — **La Bourse de Saint-Pétersbourg,** construite de 1804 à 1811, sur les plans de l'architecte français Thomon, et inaugurée en 1816, se compose de bâtiments, hauts de 29 mètres, qui entoure une galerie couverte, formée de 44 colonnes doriques. La façade principale de l'édifice regarde la Néva; elle est précédée d'une place en demi-lune, dont les revêtements sont en granit, et aux deux extrémités de laquelle s'élèvent deux colonnes rostrales, hautes de 40 mètres, et couronnées chacune par trois atlas soutenant une demi-sphère. Deux rampes cir-

culaires conduisent de la place au fleuve, sur lequel les bâtiments apportent les marchandises à la Bourse même.

Nous citerons encore, parmi les Bourses remarquables, celles de Rotterdam (construite en 1750), d'Edimbourg (en 1753), de Liverpool, de Dublin, de Berlin, de Hamburg, etc.

En Italie, pays où les affaires se traitent ordinairement en plein air, les édifices auxquels on donne le nom de Bourses ne sont, à proprement parler, que des espèces de halles où se fait, à l'époque des foires, le trafic des marchandises. Parmi les constructions de ce genre, nous citerons : la *Loggia dei mercanti* (Loge des marchands), à Ancône, monument gothique, dont l'architecture intérieure est de Tibaldi de Pellegrini, de Dublin, de Berlin, de Hamburg, etc.

En Italie, pays où les affaires se traitent ordinairement en plein air, les édifices auxquels on donne le nom de Bourses ne sont, à proprement parler, que des espèces de halles où se fait, à l'époque des foires, le trafic des marchandises. Parmi les constructions de ce genre, nous citerons : la *Loggia dei mercanti* (Loge des marchands), à Ancône, monument gothique, dont l'architecture intérieure est de Tibaldi de Pellegrini, de Berlin, de Hamburg, etc.

Bologne, construction ogivale, de la fin du XIIIe siècle, rebâtie en partie en 1439, restaurée en 1520, la *Maison de Fiore*, à Bergame, vaste bâtiment qui date du milieu du siècle dernier et qui contient près de 600 boutiques.

— Art vétér. Dans le cheval, il est important de tenir compte des *bourses* et des testicules, qui doivent être modérément pendants, mais non relâchés. Plus les testicules sont volumineux, plus l'aptitude des animaux à se reproduire est grande. Les chevaux qui n'ont aucun testicule apparent sont infécondés, et cependant ils recherchent les juments. Cela a d'autant plus d'inconvénients qu'on ne peut pas les castrer, puisque les testicules sont restés dans la cavité abdominale ou dans le trajet inguinal. Chez les animaux hâtifs, les testicules diminuent de volume ou manquent de développement. Le volume anormal de ces organes est souvent le résultat d'un coup ou d'une pression ; d'autres fois, c'est le signe d'une maladie générale, de la morve, par exemple. On rencontre quelquefois, aux bourses, des abcès et des hydropisies. Si ces affections sont locales, elles sont peu dangereuses ; mais il n'en est plus de même lorsqu'elles sont le symptôme de maladies générales, comme l'anasarque ou l'ascite.

La région des bourses, chez le bœuf, varie suivant l'époque de la castration et suivant le mode opératoire mis en usage. Si l'animal a été bien tourné, on retrouve les testicules atrophiés. Cette région est un des points de maniement que les bouchers consultent pour s'assurer du degré de graisse de l'animal. En avant de cette partie se trouvent quatre petits mamelons, qui sont les représentants de ceux de la vache.

— Cost. Le costume du moyen âge ne comportait pas de poches ; les bourses étaient des objets d'absolue nécessité, et on en portait souvent plusieurs pendues à sa ceinture. Les dimensions et la forme de ces petits sacs ont énormément varié. Ordinairement, la bourse était un sac de cuir ou de forte étoffe brodée ou piquée, doublée de peau ; elle se serrait par des cordons, mais n'avait pas de fermoir. Et c'est par là que les bourses, aumônières, gibecières et aulnières anciennes diffèrent des escarcelles, qui se fermaient par des assemblages de métal à charnière et à ressort. Les bourses ne servaient pas qu'à mettre de l'argent ; il y avait des bourses-reliques, des bourses à sceaux, des bourses à épices. Celles-ci étaient de petits nécessaires de table, souvent très compliqués. On entendait par « bourse jumelle » ou « cul-de-vilain » celle dont le sac se terminait par une double courbure dont chacune répondait à un compartiment spécial. Au XVIe siècle, en Allemagne notamment, on portait de grandes bourses, qui avaient jusqu'à sept ou huit compartiments.

Bourse allemande (XVIe).

Bourse moderne.

— Instr. publ. Les *bourses* sont accordées à un certain nombre de jeunes gens que leur pauvreté, leur intelligence et en principe les services rendus par leurs parents à la société recommandent à l'attention et à la bienveillance des pouvoirs publics. Les bourses, étant d'institution démocratique, se retrouvent en France à tous les degrés d'instruction générale et professionnelle, et elles sont soumises à des conditions d'obtention réglementaires.

Bourses d'enseignement supérieur. Depuis 1877, l'Etat a institué en France des *bourses d'enseignement supérieur* dans les facultés des sciences, des lettres, de médecine et de pharmacie. Pour les facultés des sciences et des lettres, elles sont de deux sortes : *bourses de licence et d'agrégation*, dont l'obtention par un concours ou donnent droit respectivement à des pensions de 1.200 et de 1.500 francs. Elles sont accordées pour un an ; mais elles peuvent être prolongées pendant une seconde année. Pour les facultés de médecine, il y a des *bourses de doctorat* de 1.200 francs, accordées pour une année, ensuite d'un concours, mais renouvelables jusqu'à la fin des études. En outre, dans toutes les facultés, il existe des *bourses d'étude* destinées à favoriser les études libres et désintéressées.

Il y a encore quelques *bourses d'enseignement supérieur près le Muséum d'histoire naturelle*, en vue de la préparation à l'agrégation et au doctorat des sciences naturelles.

Certaines libéralités dues à Mme de Barkow, M. et Mme Pelrin, baron de Trémont, comtesse Rossi, M. Bouisson et autres, constituent de véritables bourses près des diverses facultés des universités de Paris et des départements.

On peut rattacher à l'enseignement supérieur les bourses à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, à l'Ecole navale militaire de Brest, à l'Ecole centrale des arts et métiers, à l'Ecole des hautes études commerciales de Paris, à l'Institut national agronomique.

Bourses d'enseignement secondaire. Les bourses, soit d'enseignement classique, soit d'enseignement moderne, entretenues par l'Etat, les départements et les communes, dans les lycées et collèges, sont partagées en trois classes : bourses d'internat, bourses de demi-pensionnat, bourses d'externat simple ou surveillé. Ces bourses peuvent être fractionnées, suivant les titres et la situation de fortune des postulants. Les boursiers sont admis au concours et restent en possession de la bourse jusqu'à l'âge de dix-neuf ans accomplis, ou, s'ils atteignent cet âge avant l'expiration de l'année scolaire, leur bourse est prorogée de droit. Une prolongation d'études peut être accordée aux boursiers inscrits au tableau d'honneur ; une seconde peut même être obtenue par ceux qui ont été déclarés admissibles à l'une des grandes écoles du gouvernement.

Les règles ci-dessus sont applicables dans la mesure applicable aux élèves des lycées et collèges de jeunes filles.

Dans le même ordre d'idées, il y a encore des *bourses de mérite* instituées en faveur des jeunes gens des lycées des départements dont les parents sont peu fortunés et qui ont intérêt à se rendre à Paris pour terminer leurs études et se préparer aux écoles du gouvernement.

Bourses d'enseignement primaire. La gratuité ayant été établie pour l'enseignement primaire dans les écoles normales aussi bien que dans les écoles primaires élémentaires, il n'y a à signaler sous cette rubrique d'autres bourses que celles accordées à certains élèves des écoles primaires supérieures, bourses de demi-bourses familiales, de bourses d'entretien ou de bourses d'internat, et des *bourses de séjour à l'étranger* accordées à quelques *professeurs d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures*, dans le but de leur permettre de se perfectionner dans l'étude des langues étrangères.

— *Bourses de voyage pour les artistes.* Le ministre du roi Louis-Philippe avait institué, par ordonnance, un certain nombre de *bourses* dites *de voyage* à des artistes qui, n'ayant pas atteint au grand prix de Rome, lui paraissaient dignes cependant d'être encouragés. Le régime de ces bourses a été réglementé en 1882 ; le conseil supérieur des beaux-arts a été érigé en jury et chargé de la distribution de ces bourses.

BOURSE-A-BERGER (*je*) ou **BOURSE-A-PASTEUR** (*pass*) n. f. Nom vulgaire de la *capselle bursa pastoris*, qu'on appelle aussi quelquefois BOURSETTE.

BOURSEAU (*so*) n. m. Techn. Syn. de BOURSAULT.

BOURSET (*sè*) n. m. Sorte de bouée ou corps flottant qui sert à tirer hors de l'eau un des bouts de la drège ou filet.

BOURSETTE (*sèt*) n. f. Petite bourse. (Vieux.)

— Bot. Syn. de BOURSE-A-PASTEUR.

— Techn. Petite bourse soufflante d'un orgue, laissant passer un fil de fer sans que l'air ou le vent puisse s'échapper.

BOURSEUL, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 18 kilom. de Dinan, près de l'Argueuon ; 1.532 hab. Moulins.

BOURSICAUT ou mieux **BOURSICOT** (*co* — dimin. de *bourse*) n. m. A signifié Petite bourse. Pop. Petite pecule, petite somme amassée avec économie et mise en réserve.

BOURSICOTER (rad. *boursicot*, pour *boursicaut*) v. n. Economiser pour se faire une petite bourse de réserve.

— Se cotiser, mettre en commun de petites sommes.

— Avec une nuance défavorable, Faire de petites opérations à la Bourse.

BOURSICOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait de petites affaires à la Bourse. || On dit aussi BOURSICOTEUR, EUSE.

— adj. Qui concerne la Bourse : *La gent* BOURSICOTIÈRE.

BOURSIER (*si-é*), **ÈRE** n. Elève qui jouit d'une bourse, dans un établissement d'instruction publique : *Un* BOURSIER *doit être bon élève.*

— Homme qui fait des opérations de Bourse : *Les* BOURSIERS *trouvent que l'on nous en accuse.*

— Fam. Personne qui tient la bourse commune. || On dit plus souvent CAISSIER.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait et qui vend des bourses. Adj. Bourse.

— adj. Qui jouit d'une bourse dans une maison d'éducation : *Un élève* BOURSIER. || Qui concerne la Bourse, les opérations de la Bourse, les personnes qui fréquentent la Bourse : *Les transactions* BOURSIÈRES.

BOURSILLEMENT (*ll* m.) n. m. Action de boursiller.

BOURSILLER (*ll* mll. — rad. *bourse*) v. n. Se cotiser, fournir chacun une petite somme pour une dépense commune. || Prendre un peu dans plusieurs bourses. || Tirer continuellement de petites sommes de sa bourse. || S'emploie aussi au figuré, mais familièrement dans tous les sens.

BOURSILLON (*ll* mll) n. m. Pop. Petite bourse.

BOURSON (rad. *bourse*) n. m. Petite poche en dedans de la ceinture d'un pantalon. || Syn. actuel GOUSSET.

BOURSOUFLAGE n. m. Etat de ce qui est boursouflé. || Fig. Enflure de style, pompe excessive ou déplacée du langage : *Discours plein de* BOURSOUFLAGE.

BOURSOUFLÉ, ÉE n. Personne dont le corps et le visage sont boursouflés, V. BOUFFI, IE.

— *Le boursouflé*, n. m. Style boursouflé, vide et emphatique : *Je ne trouve point de* BOURSOUFLÉ *et une grandeur hors nature.* (Volt.) V. AMPOULÉ.

BOURSOUFLEMENT n. m. Action de boursouffler ; état de ce qui est boursouflé : *Avant la fusion, beaucoup de substances soumises à la chaleur passent par un état de* BOURSOUFLEMENT *assez très considérable.*

BOURSOUFLER (rad. *bouf*, qui indique le gonflement, et *souffler*) v. a. Rendre enflé, gonflé, gros et mou : *Maladie qui* BOURSOUFLE *les yeux. La mer* BOURSOUFLE *ses flots.* (Chateaub.)

— Fig. Rendre vain, enflé : *L'orgueil et l'envie* BOURSOUFLENT *les sots.*

Se boursouffler, v. pr. Se gonfler, s'enfler, augmenter de volume : *Le sulfate de soude* SE BOURSOUFFLE *sous l'action de la chaleur.*

— Fig. Prendre une apparence exagérée : *Dans la solitude, les objets* SE BOURSOUFLENT. (Mme de Staël.) || S'enfler d'orgueil : *Il ne* SE BOURSOUFLE *par les éloges, comme les ballons se gonflent par le gaz.*

BOURSOUFLURE (rad. *boursouffler*) n. f. Enflure, bouffissure, gonflement : *Avoir de la* BOURSOUFLURE *dans le visage.*

— Fig. Emphase, vanité creuse de ce qui est vide ou vain.

BOURSOUFLUS (*flu* — rad. *boursouffler*) n. m. pl. Nom que les pêcheurs donnent à certaines espèces de poissons qui jouissent de la singulière propriété de se gonfler d'air lorsqu'ils se peuvent flotter comme des corps morts à la surface de l'eau. Tels sont, entre autres, les diodons.)

— *Un* BOURSOUFLUS.

BOURTANGE, village de Hollande (prov. de Groningue), sur la frontière de Hanovre, au milieu des marais maintenant desséchés et transformés en pâturages qui portent le même nom et qui s'étendaient jusqu'à l'Ems ; 400 hab. Forteresse de Bourtange prise par les Espagnols en 1593 ; inutilement assiégée par les troupes de l'évêque de Munster en 1672, emportée d'assaut par les Français en 1795.

BOURTH, comm. de l'Eure, arr. et à 40 kilom. d'Evreux, sur l'Iton ; 1.218 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques d'épingles et de roulettes, trélinerie de fer. Forêt.

BOURTHES, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 23 kilom. de Montreuil, à la source de l'Aa ; 936 hab.

BOURVALAIS (Paul Poissox de), riche financier et traitant célèbre, né dans la deuxième moitié du XVIIe s. en Bretagne, mort à Paris en 1719. Fils d'un cultivateur des environs de Rennes, il vint dès sa jeunesse à Paris. Pour à tour laquais, commis, boulanger, il fut pris par Pontchartrain sous sa protection, poussé par lui et intéressé dans les traites des fournitures de la guerre ; il ne tarda pas à acquérir une fortune considérable. Il jouit pendant seize ans d'une prospérité qu'il soutint par sa capacité, une grande magnificence et une sorte de dignité proportionnée à sa fortune. Le tribunal érigé en 1716 par le Régent recherchait la conduite de Bourvalais (on le mit en prison) ; tous ses biens furent saisis : il jugea à propos de n'en faire qu'une déclaration incomplète, et n'en rendit sa cause que plus mauvaise. On le jugea avec rigueur, et il fut condamné à une taxe de 4.400.000 livres. On se rappela, il est vrai, par la suite, que, dans les temps de détresse, il avait sauvé l'Etat. En 1718, il fut rétabli dans presque tous ses biens, mais la mort ne lui permit pas d'en jouir longtemps.

BOURZÉIS (Amable DE), diplomate, érudit et théologien, né à Volvic, près de Riom, en 1606, d'une famille noble, mort en 1672. Richelieu le prit pour secrétaire, employa aussi sa plume dans les affaires sur les droits de la reine, et le chargea, en 1646, d'une mission en Portugal. Il a souvent présidé la *petite Académie*, qui s'assemblait chez Colbert. Il a travaillé au « Journal des savants » et publié des ouvrages de controverse de théologie, aussi que deux volumes de *Sermons* (1672). Voltaire lui a attribué, mais par erreur, le fameux *Testament de Richelieu.*

BOUS (*bou*) n. m. pl. *Des bous de sucre.* Se dit du sucre qui a bouilli.

BOU-SAÂDA, nom de deux comm. d'Algérie, sur le territoire de commandement d'Aïn-Sefra, de commune mixte, qui se compose uniquement de la ville du même nom, sur l'oued *Bou-Saâda*, compte 5.763 hab. (*Bou-Saâdis, ines*) ; la commune indigène, 50.642 hab. Briqueteries, mines de houille, nouvelles sources d'eau chaude. Depuis 1874, Bou-Saâda a dépendu du départ. de Constantine.

BOUSAGE n. m. Passage au bain de bouse des étoffes sur lesquelles on a imprimé le mordant.

— Encycl. Le bousage a pour objet : 1° de fixer le mordant aux places où il a été déposé et de l'empêcher ainsi de couler, lors de la teinture, sur les autres points ; 2° de faire disparaître et dissoudre la plus grande partie des matières employées pour épaissir ; 3° de faciliter la décharger ou de sauver les acides du mordant ; 4° d'enlever l'excès du mordant. (La bouse agit principalement par son albumine, qui, s'unissant à l'alumine ou à l'oxyde de fer du mordant, les rend insolubles et les fixe au tissu. Elle agit encore par son alcali, qui contribue à neutraliser l'acide.)

BOUSARD (*zar'* — rad. *bouse*) n. m. Fumèes molles et toutes lièes que les cerfs jettent en mars, avril et mai, parce que leur nourriture consiste en herbes vertes ; elles ressemblent à la bouse des vaches. || On dit aussi FUMÉES BOUSARDS, et FUMÉES EN BOUSARDS.

BOUSBECQUES, comm. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Lille, sur la Lys, qui la sépare de la Belgique ; 2.774 h. Huilerie, teillages mécaniques du lin. Eglise gothique remarquable.

BOUSCAT (LE), comm. de la Gironde, arrond. et à 2 kilom. de Bordeaux ; 9.215 hab. (*Bouscatais, aises.*) Ch. de f. des Landes. C'est une sorte de faubourg de Bordeaux avec des établissement hydrothérapique, des fabriques et de belles maisons de campagne.

BOUSCHET n. m. Vitic. V. CÉPAGE.

BOUSCULADE (*sku*) n. f. Action de bousculer, de renverser, de mettre sens dessus dessous, de pousser en tout sens ; résultat de cette action : *Eprouver une* BOUSCULADE. || On dit aussi, mais moins, BOUSCULEMENT n. m.

BOUSCULER (*sku* — pour *bouteculer*; de *bouter*, et *cul*, mettre sur le cul) v. a. Mettre sens dessus dessous : BOUSCULER *des livres, du linge.* || Renverser, secouer en tout sens : *Etre* BOUSCULÉ *par la foule.* || Battre, malmener, vaincre :

Ces gueux,
Ou nous *bousculons* les rois.
BÉRANGER.

— Par ext. Tourmenter, déranger fréquemment de ses occupations : *Employé* BOUSCULÉ *par cent besognes diverses.*

Se bousculer, v. pr. Se pousser l'un l'autre en tout sens : *Les écoliers* SE BOUSCULENT *volontiers.*

BOUSDORFFITE (Bousdorff, n. pr.) n. f. Silicate double naturel d'alumine et de magnésie que l'on trouve en cristaux vert olive foncé, dans le granit d'Abo, en Finlande. (Ces cristaux sont regardés comme résultant d'une alteration spéciale de la dichroïte, auxquels ils sont toujours associés.)

BOUSE n. f. Fiente de bœuf ou de vache.

— En T. de blas., Sorte de chaudronnerie dont on se servait en Angleterre, et qui se retrouve dans quelques armoiries.

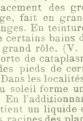
Bouse (blas.).

Encycl. Les excréments des herbivores, disposés communément sous le nom de *bouses*, sont souvent utilisés de divers emplois. Tout d'abord, c'est un excellent engrais pour les prairies. Mêlée en parties égales avec de la terre, la bouse constitue ce qu'on appelle l'*onguent de Saint-Fiacre*, employé pour garnir l'emplacement des greffes d'arbres fruitiers. Le même mélange, fait en grand, sert à la réparation de la grange. En teinturerie, on l'emploie pour la préparation de certains bains dits « bains de bousage » et qui jouent un grand rôle. (V. BOUSAGE.) On s'en sert pour former une sorte de cataplasme rafraîchissant, qui rend à la corne des pieds de certains chevaux l'élasticité qu'elle a perdue. Dans les localités où le bois est rare, la bouse desséchée au soleil forme un combustible qui n'est pas à dédaigner. En l'additionnant d'eau avec laquelle on la délaye, on obtient un liquide où l'on plonge pendant quelques heures les racines des plantes à envoyer au loin. Enfin, elle peut devenir la matière première des meilleurs engrais.

BOUSE-DE-VACHE n. f. Nom vulgaire d'un champignon suspect à chapeau très lisc, et assez semblable au bolet comestible. *Il faut* [illegible]

BOUSEKRIS (*ce-kri*) n. m. Espèce de lathyre ou résolle surtout au Maroc, et qui est petite, ferme et toujours comme du sucre.

BOUSER (*se*) v. a. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre franche et de bouse (nomenclature et opération du bousage Bousier des *codes*).

— v. n. Exécuter de la bouse. *Bêtes qui* [illegible]

BOU-SFER, comm. d'Algérie, arr. et à 2 kilom. d'Oran, 1 264 hab. Cultures dans la plaine des Andalous.

BOUSIER (*ze*) n. m. Nom vulgaire sous lequel on comprend les insectes coléoptères appartenant des genres *copris*, *ketmoqrers*, et même *onthophages*, *geotrupes*, etc.

BOUSIES, comm. du Nord, arrond. et à 20 kilom. d'Avesnes, à la source de l'Hirondelle, branche supérieure du ruisseau des Helpes. Tissage des étamines.

BOUSILLAGE (*ll mill.*) n. m. Mélange de chaume hachée et de terre détrempée, dont on fait des murs de clôture. Par ext. Ouvrage mal fait et peu solide.

BOUSILLER (*ze-lle ll mill.*) v. a. Mal travailler en bouillage.

— v. a. Exécuter des travaux d'une manière grossière, défectueuse. Bousiller *me* [illegible]

BOUSILLEUR (*ze-lleur ll mill.*), **EUSE** n. Celui, celle qui travaille en bousillage.

Par ext. Mauvais ouvrier.

BOUSIN (*zi*) *bouse* n. m. Touche superficielle des *fromages pleurés* et de tres mauvaise qualité (chacun mêle de terre ou d'herbe). Partie superficielle très tendre des pierres quand on les extrait de la carrière. On en rit aussi boutre.

BOUSIN (de l'angl. *bousing*, cabaret, mauvais lieu, dans l'argot des matelots anglais) n. m. Pop. Mauvais lieu : *Fréquenter les* BOUSINS. 2 Bruit, tapage, vacarme : *Faire du* BOUSIN.

BOUSINER v. n. Pop. Faire du bruit, du vacarme, du scandale.

BOUSINEUR, EUSE n. Pop. Personne qui fait du tapage.

BOUSINGOT (*sin-go*) n. m. Pop. Mot de l'angl. *bousing*, cabaret fréquenté par les matelots : [illegible] chapeau de marin, en « mar verni. » A

Vom donne, après la révolution de Juillet, aux jeunes républicains qui avaient adopté le gilet à la Marat, et le chapeau en cur bouilli des marins.

Par ext. Démagogue, anarchiste.

Bousingot : 1. Service du bot ; 2. A cheval, pour l'inspection et l'exercice.

ESCYCL. Après la révolution de 1830, la jeunesse parisienne, artistique et littéraire, se divisa en deux clans : les *Bousingots* et les *Jeune-France*. Les premiers étaient plus turbulents et se mêlaient aux agitations politiques ; beaucoup d'entre eux se trouvèrent sur les barricades, en 1832 et en 1835, tandis que les Jeune-France restaient purement occupés de littérature et d'art. Bousingots et Jeune-France enveloppaient d'ailleurs dans une haine commune l'Académie, les classiques, le poncif, les bourgeois et professaient le même culte pour le moyen âge, le coloris local et les couleurs chatoyantes. Peu à peu, les uns et les autres se fondirent dans la grande armée romantique.

BOUSLAEV ou **BOUSLAÏEV** (Théodore-Ivanovitch), linguiste et érudit russe, né en 1818, mort en 1897. Il s'adonna à l'enseignement, puis vint deux ans en Italie. De retour en Russie, il devint, en 1847, professeur à l'université de Moscou, qu'il ne quitta plus, sauf en 1860 et en 1861, pour enseigner le russe au tsarevitch. Bien qu'devenu aveugle dans les dernières années de sa vie, il montra une incessante activité intellectuelle. Bouslaev est considéré comme le véritable fondateur de l'enseignement de la littérature russe, dont il avait fait une étude approfondie. Dès 1861, il avait exposé les bases de sa méthode dans un livre intitulé *De l'enseignement de notre langue*. On lui doit : *Influence du christianisme sur la langue slave* (1848) ; *Grammaire historique de la langue russe* (1858) ; devenue classique, *Esquisses historiques sur la littérature russe* (1861) ; *Considérations générales sur l'ornementation russe* (1866) ; *Grammaire historique de la langue russe* (1869), ouvrage de grande valeur, *Les bylines* (1869) ; *Les icônes russes illustrées*, publication contenant plus de trois cents fac-similés de miniatures russes, avec un savant commentaire.

BOUSQUER (*bouss-ké*) v. n. Travailler en ouvrier bousqueur, c'est-à-dire remuer, coltiner les fardeaux pesants sur les quais bordant les ports.

— v. a. Faire travailler malgré lui un matelot paresseux.

BOUSQUET-D'ORB (Le), comm. de l'Hérault, arr. et à 18 kilom. de Lodève, sur l'*Orb* ; 1 929 hab. Ch. de f. Midi. Houillère, usine de cuivre, verreries.

BOUSQUEUR (*bouss-keur*) n. m. Nom que l'on donne, surtout dans les ports du littoral, à une catégorie d'ouvriers chargés de transporter et de ranger les materiaux pesants qui encombrent les quais.

BOUSSA, BOUSSAN ou **BOUSSANG**, ville de l'Afrique centrale (Soudan), capitale d'une des principautés du Bornou, près du Niger, est une ville assez considérable et très active en commerce. Elle doit sa réputation aux *rapides de Boussa*, qui s'étendent sur une longueur d'environ 10 kilom. entre Boussa et Badjibo, et rendent la limite de la navigation sur le Niger inférieur. En 1805, Mungo Park, remontant le Niger, fut assailli par les habitants de Boussa, et perit dans les rapides en essayant de se sauver à la nage. En 1830, le capitaine Boisée les a remontés dans ses embarcations.

BOUSSAC, ch.-l. de cant. et d'arr. de la Creuse, à 34 kilom. de Guéret ; 1 349 hab. (*Boussaquins, ines*.) Ch. de f. Orléans. Tanneries, clouteries, corroirie, moulins, mines étanch. Cette petite ville est bâtie sur un rocher escarpé, au confluent de la Veyrette et de la Petite Creuse, entouré de murailles flanquées de tours et dominée par un château qui possède une suite de tapisseries de haute-lisse, fabriquées à Aubusson au XVe siècle et qui ont souffert autrefois, dit-on, l'appartement de Zizim dans la tour de Bourganeuf. [illegible] 2 1 [illegible] canton 13 comm. et 1 1 [illegible]

BOUSSAC (Le), comm. de l'Indre, arrond. et à 34 kilom. de Châteauroux ; 1 [illegible] Mahé : 2 118 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines du château, fondé au XIIe siècle par Guillaume de Kleber à qui il battu, le 26 mai 1426, par la Rochejaquelein et Souillet.

BOUSSAC (maréchal de). V. De [illegible]

BOUSSAC-BOURG, comm. de la Creuse, arrond. et à 2 kilom. de *Boussac* ; [illegible]

BOUSSARD (*boussar*) n. m. Pêch. Hareng qui vient de traver.

BOUSSARD (André-Joseph, baron), général, né à Beaucourt-Hautadre en 1768, mort à Bagnères-de-Bigorre en 1847. Il avait servi successivement dans la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint général de brigade en 1800, fit la campagne de Prusse en 1806 et contribua à la prise de Lubeck. La guerre d'Espagne, à laquelle il prit part jusqu'en 1813, fut surtout un relief l'intrépide et des [illegible] général Boussard. Il fut en complète [illegible] O Donnell devant Largita, lui [illegible] 7 000 prisonniers et [illegible] toute l'artillerie française à la bataille de Sacanche 1811. Ayant remporté près de Burgoste vingt cavaliers espagnols, l'attribué général, à la tête d'une soixantaine de hussards seulement, n'hésita pas à charger l'ennemi. Nommé général de division en 1812, il mourut, bientôt après, des suites de ses blessures.

BOUSSAY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 34 kilom. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise ; 1 939 hab. Ch. de f. Etat. Fabrique de flanelle.

BOUSSENAC, comm. de l'Ariège, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Girons, près de l'Arac ; 2 302 hab. Forges et mines de fer ; sources thermales.

BOUSSENARD (Louis-Henri), littérateur français, né à Escrennes (Loiret) en 1847, a publié un grand nombre d'ouvrages destinés à répandre dans la jeunesse le goût des voyages en mêlant des aventures romanesques à des données géographiques. Tels sont, notamment : *le Tour du monde d'un gamin de Paris* (1880) ; *Aventures d'un gamin de Paris au pays des bisons, au pays des tigres* (1886), etc. Citons encore de lui : *A travers l'Australie* (1879) ; *Aventures, périls et découvertes des voyageurs à travers le monde* (1880) ; *la Chasse et les Chasses modernes* (1886) ; *les Robinsons de la Guyane* (1882) ; *l'Ile en feu* ; etc.

BOUSSERADE n. f. L'un des noms communs de la bussorole ou Raisin d'ours (Voy. ce dit aussi BOUSSEROLE).

BOUSSETTE (*bou-set*) n. f. Petit paquet de soie servant, dans la confection des sièges, à cacher le point de capitonnage.

BOUSSIÈRES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Cambrai, sur un affluent de l'Erclin ; 1 010 hab. Filature de coton blanchie ; fabriques de tissus de coton et batistes, brasseries.

BOUSSIÈRES, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 12 kilom. de Besançon, près du Doubs ; 528 hab. Ferme modèle, papeterie. — Le canton a 21 comm. et 6 761 hab.

BOUSSINESQ (Valentin-Joseph), mathématicien français, né en 1842 à Saint-Andéol (Bernard l'Ouvrier de calcul différentiel à la faculté de Lille en 1872, il était, en 1886, élu de l'Académie des sciences et nommé professeur de mécanique physique à la Sorbonne. Ses travaux pénétrants sont relatifs à la mécanique générale et physique, aux théories de la chaleur et de l'optique, à la capillarité, à l'élasticité et à la résistance des matériaux. Citons : *Essai sur la théorie des eaux courantes* 1877 ; *Etude* [illegible] *marées fluviales, tourbillons, houle, clapotis* ; *Applications des potentiels à l'étude des solides élastiques* (1885) ; *Cours d'analyse sur des principes physiques et physiques* 1887, 1890 ; *Leçons synthétiques de mécanique générale*, 1889 ; *Essais de l'écoulement tourbillonnant et tumultueux des liquides dans les lits rectilignes et indéfinis*, 1897, etc., sans compter des mémoires très appréciés sur la philosophie : *Conciliation du véritable déterminisme mécanique avec l'existence de la vie et de la liberté morale* (1878) ; *Etude sur diverses parties de la physique mathématique* (1879). Ses écrits se trouvent dans : « Comptes rendus de l'Académie », « Recueil des savants étrangers », « Journal de mathématiques », « Annales de chimie et physique », « Annales des ponts et chaussées » ; etc.

BOUSSINGAULT (Jean-Baptiste-Joseph-Dieudonné), chimiste et agronome français, né et mort à Paris (1802-1887). Sorti de l'école des mineurs de Saint-Etienne, il alla d'abord dans la Nouvelle-Grenade diriger l'exploitation d'une mine. Attaché à l'état-major de Bolivar lors de l'insurrection des colonies espagnoles, il rapporta de ses campagnes de précieuses observations sur la géologie et la météorologie, qui le firent remarquer par Humboldt et par les plus grands savants européens. Rentré en France, il obtint la chaire de chimie à la faculté des sciences de Lyon, puis, en 1829, celle d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, qu'il conserva jusqu'à sa mort. La même année, il entra à l'Académie des sciences, dont il devint le doyen

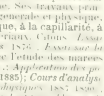

Boussingault.

importante à Bechelbronn (Bas-Rhin), Boussingault fut député de ce département à la Constituante de 1848 ; mais, après le coup d'Etat, il se consacra exclusivement à la chimie. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut national agronomique de Paris. La cour l'honora

[illegible] des individus, sur la fixation de l'azote atmosphé-

principaux travaux de ce maître. Sa méthode, dit Schlesing, consiste à déterminer l'état initial d'une substance et à la comparer l'état final. C'est sous forme de *Mémoires* que Boussingault a fait connaître ses découvertes. On lui doit [illegible] sous le titre *Agronomie, Chimie agricole, Physiologie*. Tous ces travaux sont demeurés classiques. Les recherches de son laboratoire ont été expérimentées dans sa ferme de Bechelbronn. C'est là que, pour la première fois, l'analyse chimique fut appliquée à l'étude des problèmes agricoles (les assolements et l'emploi des engrais en vue de la restitution au sol des éléments enlevés par les récoltes ; l'alimentation rationnelle du bétail), expériences qui ont mérité à Boussingault le surnom de **Père de l'agronomie**.

BOUSSINGAULTIE (*bou-sin-gol-ti* — de *Boussingault*, n. pr.) n. f. Genre de basellacées, comprenant des plantes grimpantes de l'Amérique du Sud.

BOUSSINGAULTITE (*bou-sin-gol*) n. f. Sulfate double naturel d'ammoniaque et de magnésie, qu'on a trouvé dans les *soffioni* de Travalle, en Toscane.

BOUSSOLE (*bou-sol* — de l'ital. *bussola*, signif. *petite boîte*) n. f. Phys. Boîte au centre de laquelle est placée une aiguille aimantée qui reposo librement sur un pivot, ou est suspendue, et dont les extrémités sont constamment dirigées vers deux points de la terre voisins des pôles : *L'invention de la* [illegible] *long-cours*.

[illegible] lieu, mais la déclinaison du méridian magnétique, c'est-à-dire l'angle variable que ce méridian forme avec le méridien terrestre. *Boussole d'inclinaison*, Aiguille aimantée portée par un axe horizontal, et inclinant d'une quantité variable vers l'un ou l'autre pôle, suivant les latitudes. *Boussole de variation*, Instrument qui indique les variations successives et légères que l'aiguille aimantée éprouve généralement dans le cours d'une même journée.

— Fig. Moyen de direction, de conduite intellectuelle : *la conscience est notre* BOUSSOLE *morale. La règle sert de* BOUSSOLE *et la loi de compas*. (Bacon.)

— Fam. Tête, cerveau. *Perdre la boussole*, Devenir fou, ou simplement Être déconcerté, désorienté.

— Géod. Boîte carrée contenant une boussole et portant une lunette. (Elle sert à mesurer les angles sur le terrain, pour lever des plans.)

— Gnomon. *Boussole à cadran*, Petit cadran solaire enfermé dans une boîte, et accompagné d'une boussole qui permet d'orienter l'appareil lorsqu'on veut connaître l'heure. (Ce instrument serait plus exact que le *Cadran à boussole*.)

— Hortic. *Planter à la boussole*, Donner aux arbres transplantés l'orientation qu'ils avaient dans la pépinière.

— ESCYCL. Phys. La *boussole* proprement dite n'est qu'une aiguille aimantée, disposée pour obéir à la direction du champ magnétique terrestre. On désigne encore sous ce nom des appareils de mesures électromagnétiques, dont l'organe principal est constitué par une aimant mobile ; ceux-ci sont des instruments de physique moderne.

Les Grecs et les Romains ne connaissaient à l'aimant d'autre pouvoir que celui d'attirer le fer, et ils ignoraient complètement la boussole. Ce sont les Chinois qui paraissent avoir remarqué les premiers la polarité de l'aimant et la [illegible] propriétés sont indiquées dans le dictionnaire Chone-Wey, terminé vers l'an 120 de notre ère, et il est certain qu'aux VIIe et VIIIe siècles après J.-C., les navigateurs chinois se dirigeaient au moyen de l'aiguille aimantée. Les Arabes apprirent d'eux à se servir de la boussole, et, à l'époque des croisades, révélèrent cet instrument aux Européens. C'est en effet dans un poème écrit vers 1180, par Guyot de Provins, qu'il est fait mention pour la première fois d'une pierre *touchée et mise en aiguille* qui sert de guide à « compagne des marins ». Hugo Bertin, qui vivait vers le même temps, nous apprend qu'il s'agissait là simplement d'une aiguille aimantée renfermée dans une fiole de verre à moitié remplie d'eau et flottant sur celle-ci, ou par le moyen de deux petits fétus de paille sur lesquels elle était posée ; les marins appelaient cet appareil *calamite*. On ignore l'origine précise de la vertueuse boussole ; cependant, l'inventaire de bord du *Saint-Nicolas*, en 1294, porte « *calamita cum apparitibus suis* » et une « *bussola de ligno* », ce qui fixe l'origine sicilienne du mot. Le premier compas complet avec rose des vents semble dû au Portugais Ferrande, en mai 1483.

— *Boussole de déclinaison*. On crut longtemps que l'aiguille aimantée horizontale se dirige exactement vers le pôle Nord de la terre. Christophe Colomb reconnut le pre-

[illegible] Azores [illegible] mais constatèrent que l'angle existant entre le plan du méridien géographique et le plan vertical de l'aiguille, angle qu'on appelle *déclinaison*, varie d'un lieu à un autre, et ne reste nullement constant en un même lieu.

Tout appareil propre à déterminer la *déclinaison* de l'aiguille aimantée dans un lieu donné s'appelle *boussole de déclinaison* ; il doit pouvoir indiquer à la fois le méridien astronomique, le méridien magnétique, et permettre de lire sur un limbe l'angle de ces deux méridiens. La boussole de déclinaison de Gambey se compose d'un cercle divisé dont on vérifie l'horizontalité au moyen d'un niveau à bulle d'air ; l'aiguille est remplacée par un barreau aimanté suspendu par un fil de soie sans torsion ; ce barreau est enfermé dans une boîte oblongue, mais on peut en viser les extrémités par des ouvertures ménagées à cet effet. Avec la lunette supérieure, on vise un autre astre dans le plan du méridien magnétique ; l'angle dont il faut faire tourner la boîte sur le cercle pour que l'on puisse apercevoir les extrémités du barreau mesure la déclinaison.

[illegible]

dans le plan du méridien magnétique, elle prend une direction horizontale. L'angle ainsi qu'on appelle *méridienne*, et tout appareil propre à mesurer cet angle s'appelle *boussole de déclinaison*. La considération de l'inclinaison est due à Robert Normann, physicien anglais de la fin du XVIe siècle.

Dans la boussole d'inclinaison, l'aiguille est une lame d'acier en forme de losange extrêmement allongé, traversée en son centre de gravité par un axe cylindrique égalemen en acier; cet axe repose sur des agates taillées en biseau et dont les arêtes sont dans un même plan horizontal; le limbe gradué que parcourent les extrémités de l'aiguille est parfaitement vertical, enfin, tout le système est mobile autour d'un axe vertical qui passe par le centre de gravité de l'aiguille et par le centre du limbe. L'aiguille de déclinaison indiquant la direction du plan du méridien magnétique, il n'y a plus qu'à faire que le limbe soit perpendiculairement à ce plan pour pouvoir lire immédiatement l'inclinaison. Mais l'instrument peut se suffire à lui-même : le calcul montre, en effet, que, si l'on désigne par i l'inclinaison observée dans un certain azimut, par i' l'inclinaison vraie, on a la relation :

$$\frac{1}{\operatorname{tg}^2 i'} = \frac{1}{\operatorname{tg}^2 i} + \frac{1}{\operatorname{tg}^2 \alpha}.$$

— *Boussoles marines.* Les boussoles, marines ou *compas* ne diffèrent pas en principe de la boussole de déclinaison; il faut seulement un mode de suspension particulier (à la *Cardan*) pour obtenir constamment l'horizontalité malgré les mouvements du navire; de plus, l'aimantation prépondérante et variable des masses métalliques qui entrent dans la construction du vaisseau entraîne des corrections indispensables. V. COMPAS.

— *Boussole de variation.* Depuis Gambey, pour étudier les variations de déclinaisons, on emploie un barreau aimanté suspendu par des fils de soie et portant, à chaque extrémité, une échelle divisée que l'on observe au microscope; on peut avoir ainsi des observations répétées ou même un enregistrement continu.

— *Boussole d'arpenteur et boussoles topographiques.* Une aiguille aimantée horizontale, dont les extrémités se meuvent sur un cercle divisé, est renfermée dans une boîte carrée; celle-ci est munie latéralement d'une lunette ou de deux pinnules dont la direction est un diamètre à partir duquel se comptent les divisions. Cet appareil permet de mesurer sur le terrain un angle BAC quand on ne peut accéder au sommet A. La figure ci-contre est suffisamment explicite et montre les angles BOG et DOE à observer et à mesurer : l'angle A est égal à leur différence.

On a construit d'après ce principe des appareils perfectionnés et très portatifs, qui rendent de grands services pour les relevés topographiques. Citons la boussole du colonel Goulier, la boussole Katter, la boussole Lebianc, la boussole Burnier. La boussole de la commandeur Gaudin.

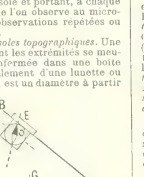

Appareils de mesures électromagnétiques. Certains appareils de mesures électromagnétiques sont aussi des boussoles sous le nom de *boussoles;* ils ont pour base l'action des courants sur les aimants et permettent, en particulier, de mesurer de l'intensité d'un courant.

Un aimant en cadre vertical sur lequel est enroulé un fil très fin, par où circule et un autre une aiguille aimantée horizontale; si le plan du cadre coïncide avec le plan du méridien magnétique, il contient l'aiguille dans l'état d'équilibre ; mais, lorsque le courant passe, il crée un champ perpendiculaire au champ terrestre ; l'aiguille, soumise au champ résultant de ces deux champs rectangulaires, est déviée d'un angle α lié à l'intensité I du courant par la relation :

$$I = \frac{H}{k} \operatorname{tg} \alpha.$$

H représente la valeur de la composante horizontale du champ terrestre, *k* est une constante de l'instrument. Or, dans le cas particulier où le conducteur de fil sur un cadre circulaire de rayon *a*, l'aiguille est placée au centre et que α soit le nombre de tangente, le calcul montre que $k = \frac{2\pi}{a}$, et l'on a alors : $I = \frac{H}{2\pi} \operatorname{tg} \alpha$.

Il suffira de mesurer α pour en déduire la valeur de I.

La *boussole des tangentes* imaginée par Pouillet est une application directe de cette formule. A la réalité, la formule suppose que les dimensions de l'aiguille sont infiniment petites par rapport à celles du cadre ; il n'en peut être rigoureusement ainsi. Pour éviter toute correction à faire de ce chef, Gaugain suspendait l'aiguille excentriquement à une distance $a = \frac{R}{2}$ du centre du cercle, et il enroulait le fil sur un support conique de hauteur égale à la moitié du rayon et dont le sommet était le point de suspension de l'aiguille. Helmholtz plaçait l'aiguille entre deux bobines parallèles, séparées par une distance égale à leur rayon.

Pouillet a proposé une disposition autre que celle adoptée dans la boussole des tangentes : le cadre est mobile autour de son diamètre vertical ; placé d'abord dans le plan du méridien magnétique, on le fait tourner dans le sens de la déviation de l'aiguille, jusqu'à ce que celle-ci se trouve à nouveau en équilibre dans le plan du cadre ; si l'angle α mesure la rotation ainsi effectuée, on a :

$$I = \frac{H\alpha}{2\pi} \sin \alpha.$$

D'où le nom de *boussole des sinus* donné à cet appareil.

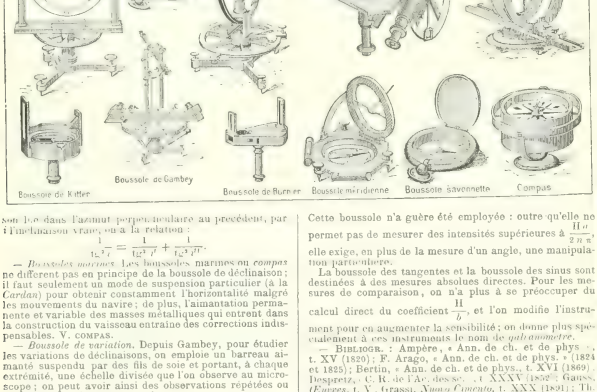

sont les dans l'azimut perpendiculaire au précédent, par i l'inclinaison vraie, on a la relation :

$$\frac{1}{\operatorname{tg}^2 i'} = \frac{1}{\operatorname{tg}^2 i} + \frac{1}{\operatorname{tg}^2 \alpha}.$$

— *Boussoles marines.* Les boussoles, marines ou *compas* ne diffèrent pas en principe de la boussole de déclinaison ; il faut seulement un mode de suspension particulier (à la *Cardan*) pour obtenir constamment l'horizontalité malgré les mouvements du navire ; de plus, l'aimantation prépondérante et variable des masses métalliques qui entrent dans la construction du vaisseau entraîne des corrections indispensables. V. COMPAS.

— *Boussole de variation.* Depuis Gambey, pour étudier les variations de déclinaisons, on emploie un barreau aimanté suspendu par des fils de soie et portant, à chaque extrémité, une échelle divisée que l'on observe au microscope ; on peut avoir ainsi des observations répétées ou même un enregistrement continu.

— *Boussole d'arpenteur et boussoles topographiques.* Une aiguille aimantée horizontale, dont les extrémités se meuvent sur un cercle divisé, est renfermée dans une boîte carrée ; celle-ci est munie latéralement d'une lunette ou de deux pinnules dont la direction est un diamètre à partir duquel se comptent les divisions. Cet appareil permet de mesurer sur le terrain un angle BAC quand on ne peut accéder au sommet A. La figure ci-contre est suffisamment explicite et montre les angles BOG et DOE à observer et à mesurer : l'angle A est égal à leur différence.

On a construit d'après ce principe des appareils perfectionnés et très portatifs, qui rendent de grands services pour les relevés topographiques. Citons la boussole du colonel Goulier, la boussole Katter, la boussole Lebianc, la boussole Burnier. La boussole de commandeur Gaudin.

Appareils de mesures électromagnétiques. Certains appareils de mesures électromagnétiques sont aussi des boussoles sous le nom de *boussoles;* ils ont pour base l'action des courants sur les aimants et permettent, en particulier, de mesurer de l'intensité d'un courant.

Un aimant en cadre vertical sur lequel est enroulé un fil très fin, par où circule et un autre une aiguille aimantée horizontale ; si le plan du cadre coïncide avec le plan du méridien magnétique, il contient l'aiguille dans l'état d'équilibre ; mais, lorsque le courant passe, il crée un champ perpendiculaire au champ terrestre ; l'aiguille, soumise au champ résultant de ces deux champs rectangulaires, est déviée d'un angle α lié à l'intensité I du courant par la relation :

$$I = \frac{H}{k} \operatorname{tg} \alpha.$$

H représente la valeur de la composante horizontale du champ terrestre, *k* est une constante de l'instrument. Or, dans le cas particulier où le conducteur de fil sur un cadre circulaire de rayon *a*, l'aiguille est placée au centre et que α soit le nombre de tangente, le calcul montre que $k = \frac{2\pi}{a}$, et l'on a alors : $I = \frac{H}{2\pi} \operatorname{tg} \alpha$.

Il suffira de mesurer α pour en déduire la valeur de I.

La *boussole des tangentes* imaginée par Pouillet est une application directe de cette formule. A la réalité, la formule suppose que les dimensions de l'aiguille sont infiniment petites par rapport à celles du cadre ; il n'en peut être rigoureusement ainsi. Pour éviter toute correction à faire de ce chef, Gaugain suspendait l'aiguille excentriquement à une distance $a = \frac{R}{2}$ du centre du cercle, et il enroulait le fil sur un support conique de hauteur égale à la moitié du rayon et dont le sommet était le point de suspension de l'aiguille. Helmholtz plaçait l'aiguille entre deux bobines parallèles, séparées par une distance égale à leur rayon.

Pouillet a proposé une disposition autre que celle adoptée dans la boussole des tangentes : le cadre est mobile autour de son diamètre vertical ; placé d'abord dans le plan du méridien magnétique, on le fait tourner dans le sens de la déviation de l'aiguille, jusqu'à ce que celle-ci se trouve à nouveau en équilibre dans le plan du cadre ; si l'angle α mesure la rotation ainsi effectuée, on a :

$$I = \frac{H\alpha}{2\pi} \sin \alpha.$$

D'où le nom de *boussole des sinus* donné à cet appareil.

Cette boussole n'a guère été employée : outre qu'elle ne permet pas de mesurer des intensités supérieures à $\frac{H\alpha}{2\pi}$, elle exige, en plus de la mesure d'un angle, une manipulation laborieuse.

La boussole des tangentes et la boussole des sinus sont destinées à des mesures absolues directes. Pour les mesures de comparaison, on n'a plus à se préoccuper du calcul direct du coefficient $\frac{1}{k}$, et l'on modifie l'instrument pour en augmenter la sensibilité ; on donne plus spécialement à ces instruments le nom de *galvanomètre.*

BIBLIOGR. : Ampère, « Ann. de ch. et de phys. », t. XV (1820); F. Arago, « Ann. de ch. et de phys. » (1824 et 1825); Bertin, « Ann. de ch. et de phys., t. XVI (1869). Despretz, C. R. de l'Ac. des sc., t. XXXV (1852); Gauss, *Œuvres*, t. V; Grassi, *Nuovo Cimento*, t. XXX (1893); Th. Gray, *Phil. Magazine*, t. XXII (1886); Joule, *Brit. Ass. Rep.* (Cork, 1843); Nobili, *Memoires d'osservazioni*, t. I, Florence, 1834; Ohm, *Pogg. Ann.*, t. IV (1825); Pouillet, « C. R. de l'Ac. des sc. », t. IV (1837); Schweigger, *Allgemeine Litteraturzeitung*, n° 296 (1820); Walker, *Terrestrial and Cosmical Magnetism*, Londres, 1840; Weber, *Electrodyn. Maasbestimmungen*, t. I, 1846; de La Rive, *Bibliothèque de l'École des chartes* (1897).

BOUSSOLE (*bou-sol*) n. f. Nom donné par Lacaille à une constellation (en lat. *Pixis nautica*), située dans l'hémisphère austral, au-dessus du Navire, très près du tropique du Capricorne. Elle comptée quatorze étoiles, dont la principale, *Boussole* (α), est de grandeur 4.5.

BOUSSU-LEZ-MONS, bourg de Belgique (prov. de Hainaut), arr. admin. et jud. de Mons ; 5 701 hab. Bières, exploitation de grès à aiguiser et de houille. Château des comtes de Caraman, construit sur les ruines de l'ancien château bâti par Charles-Quint en 1539.

BOUSTIFAILLE *ste-fail* n. m. pl. n. f. Pop. Festin, boulanges, et par ext. Aliments.

BOUSTRÉPHÉDON *stro* mot gr. formé de *bous*, bœuf, et *stréphein*, tourner) n. m. Paléogr. Ancien mode d'écriture grecque, dans lequel les lignes se succèdent dans l'ordre où l'on trace les sillons d'un champ, c'est-à-dire tracées alternativement de gauche à droite et de droite à gauche. *Les plus anciennes inscriptions grecques sont en* BOUSTRÉPHÉDON. (Acad.)

Boustrophédon

BOUSTRÉPHÉDON, ONE (*stro* — v. art. précéd.) adj. Se dit des écrits en boustrophédon : *Inscription* BOUSTRÉPHÉDONE. ‖ On dit aussi BOUSTRÉPHÉ, ÉE.

BOUSTRÉPHÉDONISME (*stro, nisse*) — rad. *boustrophédon*, n. m. Manière d'écrire un nom propre en renversant l'ordre des lettres : *Léon* pour *Noël*, *Bréhier* de *Serfoir* pour *Séforier de Cratère*, etc. Un certain nombre de littérateurs ont pris des pseudonymes de ce genre.

BOUSURE n. f. Composition pour blanchir la monnaie.

BOUSYRY (Cheref-Eddyn-Abou-Abdallah-Mohammed), poète arabe, né dans la haute Égypte en 1211, mort en 1296 ou 1298. Il composa, en l'honneur de Mahomet, plusieurs poèmes dont le plus célèbre est connu sous le nom de *Bordah*. Les musulmans croient qu'il suffit de réciter, debout et pieds nus, les cent soixante-dix vers dont se compose ce poème pour obtenir la guérison des maladies ou d'autres prodiges. J. Uri en a donné une traduction latine.

BOUT (*bou* — subst. verbal de *bouter*) n. m. Partie extrême, limite, portion qui termine un corps ou un espace : *Le* BOUT *d'un bâton, d'une rue. Les deux* BOUTS *d'une salle.* ‖ Se dit d'un lieu, d'une position très éloignée, mais qui n'a proprement pas de bout : *Au* BOUT *de l'horizon.*

— Fin d'un espace de temps, d'une durée : *Le* BOUT *de l'année, du mois.* ‖ Fin de ce qui a une durée : *Arriver au* BOUT *de sa vie, de ses peines.*

— Ce dont on garnit l'extrémité de certains objets : *Un* BOUT *de canne, de parapluie en cuivre, en fer, en ivoire.*

— Morceau, fragment : *Un* BOUT *de fil, de chemin, de lorgnie, de papier.* ‖ Petite quantité, petite partie : *Entendre un* BOUT *de messe, de sermon.* ‖ Objet peu étendu, peu considérable : *Écrire un* BOUT *de lettre. Jouer un* BOUT *de rôle.*

— Particul. Protuberance charnu, cylindrique, coloré, qui termine la mamelle, et qui, chez les femmes et les femelles d'animaux, s'introduit dans la bouche du nourrisson, pendant l'allaitement : *Nourrir qu'a l'on peu de bout, qui a le* BOUT *trop dur.* ‖ Appareil qui remplace artificiellement un bout de sein absent ou trop court, ou qui protège un bout malade ou trop sensible : *Un* BOUT *en ivoire, en corne, en caoutchouc, en peau.*

— *Bouts d'ailes.* Plumes qui garnissent le bout de l'aile d'une oie et dont on se sert pour écrire : *Un paquet de* BOUTS D'AILES. Se dit aussi de l'extrémité des ailes de certains oiseaux, apprêtée comme aliment : *Une terrine d'excellents* BOUTS D'AILES. On dit plus souvent AILERON dans ce dernier sens. ‖ *Bout de bas,* Morceau d'étoffe ou de tricot que l'on met à la pointe d'un bas, pour remplacer celle qui est usée. ‖ *Bout de soulier,* Morceau de cuir que l'on coud en avant d'une semelle de soulier qui est usée. ‖ *Bout de manche,* Sorte de manche mobile que l'on passe par-dessus la manche de la robe ou de l'habit, pour la garantir pendant le travail.

— *Bout d'homme,* Homme de très petite taille, et, au fig., Homme sans mérite, sans capacité.

— *Bout de l'an,* Service du bout de l'an, Service que l'on fait faire solennellement pour un mort, à l'époque anniversaire de son décès : *Un* BOUT DE L'AN.

— *Haut bout,* Place la plus honorable dans un festin ou dans une réunion quelconque, parce que, dans les festins d'apparat, les places honorables occupaient autrefois une sorte d'estrade. ‖ Se dit figurém. de l'Influence, de l'autorité que l'on exerce sur les membres de sa société : *Les médiocres veulent tenir le* HAUT BOUT *partout.* ‖ *Bas bout,* Places les moins honorables dans un festin ou une réunion : *Vous, Tout le bas bout par deux sou.* Avoir la part, la position la plus avantageuse dans une affaire, de manière à pouvoir, mieux que tout autre, en tirer avantage. ‖ *Se mettre, Se tenir sur le bon bout,* Se mettre sur un bon pied, faire bonne figure. (Vieux.) ‖ *Prendre une affaire par le bon bout,* La commencer de la manière la plus convenable pour en assurer le succès. ‖ *Voir une chose par le gros bout, par le petit bout de la lorgnette,* Lui attribuer trop ou pas assez d'importance. ‖ *Prendre quelqu'un par tous les bouts,* Le sonder, l'essayer de toutes les manières, dans tous les sens. ‖ *On ne sait par quel bout le prendre.* Se dit de quelqu'un dont l'humeur est si difficile, si revêche, qu'on ne sait comment l'aborder, comment entrer en matière avec lui. ‖ *Jusqu'au bout,* Jusqu'à la fin, sans suspension, sans arrêt, complètement. ‖ *N'être pas au bout,* N'en avoir pas fini avec une contrariété, un obstacle, un mécontentement. ‖ *Avoir le bout de ses écus ou de ses pièces,* N'avoir plus d'argent, plus de ressources. ‖ *Être au bout de son rôle, de son rouleau,* Ne plus savoir que dire, que faire, avoir épuisé ses moyens.

— Être sur le point de mourir : ‖ *Du bout des lèvres ou des dents,* En trempant à peine les lèvres, ou sans presque ouvrir la bouche, et, fig., Sans sincérité, en paroles seulement, et non pas du cœur : ‖ *Jusqu'au bout des doigts, Jusqu'au bout des ongles,* Complètement, profondément, tout à fait. ‖ *Toucher du bout du doigt,* Toucher légèrement, sans appuyer. — Signif. : Être prêt d'atteindre une chose, d'y arriver : *La solution est là : je la touche* TOUCHER DU BOUT DES DOIGTS. ‖ *Avoir une chose au bout de ses doigts,* Pouvoir se la procurer par son travail. ‖ *Savoir une chose sur le bout du doigt,* La savoir parfaitement.

— *Avoir un nom, un mot au bout de la langue,* Être sur le point de se le rappeler, de pouvoir le prononcer. ‖ *Ce mot est resté au bout de ma plume,* Je l'ai oublié en écrivant. ‖ *Ce mot sent bouter au bout de ma plume,* Il s'est offert naturellement à mon esprit, et je l'ai écrit sans plus de réflexion. ‖ *Ne voir pas plus loin que le bout de son nez,* Avoir la vue très courte, et, fig., Manquer tout à fait de sagacité, de prévoyance. ‖ *Jouer le bout de l'oreille,* Se trahir, laisser voir malgré soi ce que l'on est, ce que l'on pense. ‖ *Joindre, Nouer les deux bouts de l'année,* ou simplem. *les deux bouts,* Fournir à sa dépense annuelle.

— *Le bout du monde, Les bouts de l'univers,* Endroit fort éloigné : *Loger* AU BOUT DU MONDE. ‖ Dernier terme que l'on considère : *Les choses comme elles sont, disait Louis XV, durent autant que moi; c'était là mon* BOUT DU MONDE. (Ste-Beuve.) — Signifie aussi Limite des suppositions, des appréciations possibles : *Si telle maison vaut vingt mille francs,* C'EST TOUT LE BOUT DU MONDE. ‖ *Aller au bout du monde, D'un bout du monde à l'autre, Aux deux bouts de la terre,* Dans le monde entier, par toute la terre.

— *Être à bout,* N'avoir plus de ressources, ne savoir plus que penser, comprendre, être épuisé, ne pouvoir plus durer : *Ma patience et mes forces* SONT À BOUT. ‖ *Pousser, Mettre à bout,* Exaspérer, obliger à sortir des bornes de la modération.

— *Bout à bout,* Les extrémités jointes l'une à l'autre : *Coudre deux bandes de toile* BOUT À BOUT. *Souder* BOUT À BOUT *deux barres de fer.* ‖ L'un additionné avec les autres : *Mettre* BOUT À BOUT *les différents parcours.* ‖ A la fin de l'un joint au commencement de l'autre : *L'homme n'a pas une seule et même vie; il en a plusieurs mises* BOUT À BOUT, *et c'est sa misère.* (Chateaubr.)

— *De bout en bout,* D'une extrémité à l'autre, du commencement à la fin. ‖ *A bout portant,* L'extrémité de l'arme touchant presque le but : *Tirer un lièvre* À BOUT PORTANT.

— Fig. De très près : *On ne raisonne pas des choses à porte de vue, quand on les touche* À BOUT PORTANT. (Sainte-Beuve.)

— *A tout bout de champ,* A chaque instant, à tout propos.

— *Bout-ci, bout-là,* Un bout par-ci, un bout par-là.

— Loc. prép. *A bout de,* N'avant plus de : *Être* À BOUT DE *forces, de courage,* DE *patience.* ‖ *Venir à bout de,* suivi d'un nom, Épuiser, consommer en entier, voir la fin de : VENIR À BOUT DE *son argent, D'une douzaine de bouteilles.* — Signif. aussi, suivi d'un nom ou d'un infinitif, Achever, accomplir, réussir à faire, conduire à bonne fin : VENIR À BOUT D'*un dessein.* VENIR À BOUT DE *faire fortune.* — Signif.

encore Vain re, triomphier de *La douceur* VIENT À BOUT DE *toutes choses que l'argent ne peut obtenir.*

— *Au bout du.* Après un espace de temps de X minutes ou *deux heures.* Ne pas *avoir mon compte au bout des vingtaines.* En définitive, tout considéré, après tout. Ne pas *en* COMPTER, *au bout vingtaine.*

— Fam. Jour. *Bout des vingtaines de vingtaine.* Cet homme ou bien un mouton, tel qu'on le veut. — Au bout de la bouteille. Un bout d'un mouton.

— Jeux. Au dominos, côté extérieur de chacun des dominos placés à l'extrémité de ceux qui sont déjà posés.

— *Bout unique.* Celui qui l'on peut encore placer des dominos, sont pouvant pas encore.

— Manège. *Point de bout.* Être infatigable, en parlant d'un cheval. *Mettre les chants en dedans.* Le plaçant sur la tête du cheval de sa croupe, et le faire travailler sur les hanches.

— Mar. A souvent la signification usuelle d'Extrémité. *Filer la chaîne par le bout.* Laisser aller une chaîne. *Coutages à bouts croisés.* Coutages qui se croisent aux extrémités. *Changer une amarre bout pour bout.* Se servir d'une extrémité à la place de l'autre. *Bout à bout.* Perpendiculairement, l'extrémité de la vergue à l'autre. — Dégage : *Préparer un bon* BOUT. Il n'emploie encore dans certaines locutions : *A bout de bord.* Extrémité d'une bordée. — *Bout de bord au bordage.* Vent de travers. *Mettre le bout au vent.* Faire

A, bout de petit mât.

per par son avant perpendiculairement sur un autre mâture *à la vue à bord perdu.* Qui se traverse une moraille de part et. Jaé.

— Mobil. *Bout de pied.* Sorte de petit siège, qui, rapproché d'un fauteuil, le transforme en une sorte de chaise longue. *Il ne pouvait pas faire* DES BOUTS DE TOUR.

— Orfèv. *Bouts de table.* Pièces décoratives en métal précieux ou en imitation, qui font partie du service de table et qui l'orment. *Il ne pouvait pas faire* DES BOUTS DE TOUR.

— Pêch. Nom donné à un poisson connu généralement sous l'appellation de *bout de mouton.*

— Tecim. Outil de graveur en pierres dures. — Dans le carrosserie. Extrémités elliptiques des selles et des traverses de train, qui entrent en contact. — Dans les filatures, *Bouts-coupés,* Déchets du bondin. *Bouts tors,* Déchets du fil confectionné. *Bout de queue,* Plumes qui constituent la queue de l'autruche. — *Bout pas.* Extrémité du fil que l'on a arrêté à l'envers d'un tapis. — Partie amincie des brins d'un éventail, sur laquelle la feuille est collée. — Partie garniture en métal ou en corne, mant l'extrémité des baguettes de parapluie. — *Chef a bout.* C'est non pierre et dont l'extrémité de la tige dépasse le panneau, et lui sert comme de tourillon lorsqu'on la fait agir. — *Le bière a bout.* Se dit d'un pavé quand on le refait en entier. On dit aussi, dans le même sens, *Remanier a bout.* Il *Remanier a bout,* Découvrir entièrement une maison et le recouvrir avec des tuiles, bardeaux ou ardoises.

— Vénér. *Être à bout de voie.* Se dit des chiens quand ils ont perdu la voie de la bête.

— Prov. et Locutions. **Au bout du fossé la culbute.** Se dit pour faire entendre que, si l'on est trop aventureux dans ses actions, on se rend exposé à supporter les conséquences de sa témérité. — **Au bout de l'aune taut** manque le drap, Tout prend fin, et l'on ne doit pas attendre des choses de plus longs services qu'elles n'en peuvent rendre. — **Au bout le bout.** Cela ne vaut pas tant que cela pourra. — **Il faut finir par un bout,** On ne peut échapper à la mort, il faut mourir de façon ou d'autre.

SYN. **Bout, extrémité, fin.** Le *bout* est le point où une chose se termine dans le sens de la longueur; l'*extrémité* est la partie la plus en dehors, la plus éloignée du centre, soit quelle considère les choses dans une seule ou dans plusieurs dimensions, et qu'elle ait 1 extrémités d'une ligne, d'une surface ou d'un corps). La *fin* se rapporte, non pas à l'étendue ou à l'espace, mais à une action, à la durée : on dit la fin de la vie, d'un travail, d'une maladie. *Bout,* en ce sens, peut remplacer *fin,* mais seulement dans le langage familier.

BOUT *bout* n. m. et **BOUTE** n. f. corrupt. du mot *boute,* pièce, ouvrage en peau de bouc, ou *bouc.* Vaisseau de grande capacité, en usage au moyen âge pour contenir le vin. Plus ordinairement, Outre pour renfermer et transporter l'huile et le vin. Le mot *bout,* employé au moyen âge d'une façon générale, l'était encore au XVIIe siècle ; on disait *bout d'arquebuse.*

BOUTADE (rad. *bouter,* au sens de Pousser une pointe) n. f. Caprice brusque, emportement subit et passager ; *Agir par* BOUTADES.

— Saillie vive, imprévue, qui a quelque chose d'original : *La boutade de Chapelle et Bachaumont est bien celle d'autres auteurs.* — Sainte-Beuve.

— Chorégr. Ancienne danse figurée ou ballet impromptu.

— Fécul. Droit dévolu à certains seigneurs du Berry de prélever cinq pintes de vin par pompon ou tonneau, ou équivalent en argent.

— Litter. Titre de certaines pièces de vers dans le genre de la satire, mais plus courtes et moins régulières.

— SYNT. Chorégr. La *boutade* était un divertissement de danse très en usage à la cour de France, aux XVIe et XVIIe siècles. Elle tenait en quelque sorte le milieu entre la sarabande primitive, laquelle n'était autre chose qu'une danse d'ensemble costumée et masquée, et le somptueux ballet de cour entremêlé de chants et de danses, avec une véritable action scénique, tel qu'on le vit naître sous Henri IV, grandir sous Louis XIII, et atteindre sous Louis XIV son entier développement. La boutade offrait deux comme une sorte de petit canevas théâtral, court, léger et rapide encore, mais auquel certaines recrits de chant venaient donner un caractère particulier. La boutade cédait la place au ballet de cour.

BOUTAGE n. m. Navig. Mar. Endroit d'un train de bois où se tient le marinier qui le dirige au moyen de la boute.

— Techn. Action de placer les épingles dans les trous du papier où elles doivent être rangées. Principale opération de la confection des rubans dentés employés dans le travail des cardes. (Le boutage s'opère actuellement à la main ou mécaniquement, sur tissu ou sur cuir.)

— *Droit de boutage.* Féod. Droit [illegible] qui pintes de vin que le seigneur prélevait sur les [illegible] tinés à être vendus en détail dans les foires. Il On disait aussi DROIT DE BOUTEVIN.

BOUTAN, Etat d'Asie, tributaire de l'empire anglo-indien. Situé sur les pentes de l'Himalaya [illegible] bornée au N. par l'Himalaya, à l'E. par le Thibet, au S. par l'Assam et le Bengale, à l'O. par le Sikkim. Il est peu peuplé : environ 200.000 hab. pour une surface de 34.000 kil. carr. C'est que le Boutan est un pays de hautes montagnes ; le Djamalari s'y élève à 7.300 m. Les vallées des rivières sont étroites, et c'est dans des ravins que coulent les affluents du Brahmaputra ; le climat est [illegible] uniforme tandis que les pentes sont longtemps couvertes de neiges, dans le fond des vallées la température est même en hiver, torride. Les averses sont nombreuses.

La nature tourmentée du sol, et aussi un régime économique qui met le laboureur à la discrétion des seigneurs et des couvents de nobles, ont retardé la mise en valeur du pays. Cependant, autour des villages, des champs en terrasse donnent du riz, de l'orge, du froment, du sarrasin, du millet ; la pomme de terre, ainsi que les fruits de nos pays, y prospèrent. Plus haut sont les pâturages et les forêts. Le sous-sol est riche. On exploite dans le Boutan des mines de cuivre et de fer, des carrières de granit et de marbre. L'industrie suffit à peine aux besoins locaux ; elle ne porte que sur des couvertures grossières, des cotonnades, du papier d'écorce, des armes. Le commerce extérieur est presque insignifiant.

Les habitants du Boutan sont presque tous bouddhistes. Leur langue est dérivée du thibétain. Le Boutan, dont l'histoire est fort peu connue, fut subjugué, il y a deux siècles environ, par des bandes thibétaines. Grâce à sa forte position naturelle, il put bien la suite échapper longtemps à la domination anglaise. Mais, les Indo-Anglais intervenant dans le Boutan menacé par les Chinois, en 1865, ils s'emparèrent du fort de Devangiri et forçaient les deux rois, le Dharma-Rajah, chef spirituel, et le Dheb-Rajah, d'accepter une pension et la suzeraineté de l'Angleterre. Les souverains résident dans les deux capitales : *Tassisudon et Punakha* ; autres villes : Pero, qui est un marché important, Wandipour.

BOUTAN (Augustin), physicien français, né à Lectoure (Gers), en 1829, professeur dans différents lycées, proviseur du lycée Saint-Louis (1865-1868), inspecteur d'académie (1868), directeur de l'enseignement primaire de 1873 à 1879, inspecteur général. Il a écrit un *Traité élémentaire de physique* (1881), et des mémoires dans divers recueils scientifiques, et a collaboré à plusieurs réformes de l'enseignement.

BOUTANT (*tan* — rad. *bouter,* qui a'est dit pour *buter*) adj. m. Terme d'architecture, employé seulement avec le mot *arc* : ARC-BOUTANT.

BOUT-À-PORT ou **BOUTE-À-PORT** (*por*) n. m. Officier chargé de faire ranger dans le port les navires qui arrivent. Il Pl. *Des* BOUT-À-PORT ou BOUTE-À-PORT.

BOUTARGUE (*targh'* — du provenç. *boutargo,* transcript. de l'arabe *boutarkha*) n. f. Laite de mugo séché et salée, dont l'on mange crue en Provence et dans certaines parties de l'Italie et de l'Orient. Il On dit aussi BOTARGUE.

BOUTARIC (Edgar), historien français, né à Châteauroux en 1830, mort à Paris en 1877. Il entra à l'École des chartes, puis aux Archives. Il fut élu, en 1876, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit : la *France sous Philippe le Bel* (1862) ; les *Institutions militaires de la France* (1863) ; les *Actes du Parlement de Paris,* ouvrage publié avec le concours de Delisle ; *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère* (1866) ; *Marguerite de Provence* (1868) ; *Saint Louis et Alphonse de Poitiers* (1870) ; *Clément V, Philippe le Bel et les templiers* (1873) ; etc.

BOUTAROT (*ro*) n. m. Nom vulgaire d'un agaric (*agaricus procerus*).

BOUTASSE n. f. Barrage de chêne qui recouvrait les bacalars des galères.

— Mar. Nom donné à désigner, dans certaines contrées de France, une pièce d'eau de dimensions moindres que celles d'un étang.

BOUT-DEHORS (*bou-de-hor'* — on disait autrefois BOUTE-HORS, du m. sens). n. m. Pièces de mâture, destinées à établir des voiles en saillie à l'extérieur ; elles prennent le nom des voiles ou des vergues auxquelles elles sont destinées. Bout-dehors de foc, de bonnette, de misaine, de grand [illegible] de petit hunier, de trinquet.

Bout-dehors de foc. A, bonnette, B, bout-dehors.

— ENCYCL. Les *bouts-dehors* passent dans les vergues par une extrémité, et sont maintenus à l'autre par un cartahu, dit « cartahu de bout-dehors ». On les fixe à demeure, quand ils ne doivent pas servir, au moyen d'une ou plusieurs amarres sur l'arrière. On alors que les bouts-dehors sont saisis. Les bouts-dehors de foc sont fixes en temps ordinaire ceux de bonnette sont mobiles et ont un gréement spécial qui se met en place chaque fois qu'on se sert des bonnettes.

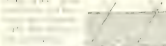
BOUT-DE-QUIEVRE

BOUTE

quelle on mettait autrefois à l'huiler ou l'eau tinée à l'équipage.

— Comm. Récipient pour le transport du vin. Baril à mettre les feuilles de tabac. Il Boîte où l'on met les cartes à jouer.

BOUTE-À-PORT. V. BOUT-À-PORT.

BOUTEAU (*to*) n. m. Filet en forme de poche, fixé à une perche fourchue pour pêcher les crevettes sur le sable.

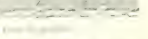
Bouteau

BOUTE-CHARGE n. m. Art. [illegible]

BOUTE-DEHORS n. m. Mar. V. BOUT-DEHORS.

BOUTE-DE-LOF n. m. Mar. V. BOUTE-LOF.

BOUTÉE (*té*) n. f. Boutade. (Vieux.)

— Archit. Ouvrage en maçonnerie qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse. Il Culée d'un pont.

— Comm. Certaine quantité de cartes rangées par jeux.

BOUTE-EN-TRAIN (*trin*) n. m. Zootechn. Mâle que l'on place dans le voisinage des femelles, pour [illegible] Il Pl. *Des* BOUTE-EN-TRAIN.

— Oisell. Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres.

— Fam. Personne qui met les autres en gaieté, qui anime la société et y provoque des jeux, des ébats. Il Premier moteur, première [illegible] d'activité : *Camille Desmoulins avait été le premier* BOUTE-EN-TRAIN *de la Révolution.* (Bair.)

— Adjectiv. *Il* [illegible] BOUTE-EN-TRAIN.

BOUTEFEU n. m. Artill. Sorte de bâton pointu et ferré par un bout, portant, enroulé à son autre extrémité, la *mèche à canon* qui servait à enflammer l'étoupille et la charge dans le tir des bouches à feu. Abandonné depuis l'adoption des *étoupilles fulminantes* et remplacé par un *tire-feu* [v. ce mot]. On s'en est servi aussi pour conserver le feu dans les batteries. On s'en sert encore pour mettre le feu aux artifices de signaux [illegible] Il Pl. *Des* BOUTEFEUX.

— Canonnier qui était chargé de mettre le feu à la pièce.

— Par ext. Incendiaire. (Vieux.)

— Fam. Celui qui excite des querelles, qui sème la discorde : *Dans* [illegible] BOUTEFEUX.

— Fig. Ce qui provoque ou anime un désir, une passion : *Les yeux sont les* BOUTEFEUX *du désir.* (Sainte-Beuve.)

— Adjectiv. *Hommes* [illegible] (St-Sim.)

BOUTE-HACHE n. m. Instrument de fer à deux ou trois fourches, que l'on appelle aussi POTINE. Il Pl. *Des* BOUTE-HACHE.

BOUTE-HORS [illegible] *hors*) n. m. Jeu de balle qui consistait à lancer la balle contre un mur et à la recevoir avec une palette ou avec la main. (Ce terme est fréquemment relevé dans les pièces du XIVe siècle. Il Pl. *Des* [illegible]

BOUTEILLAGE (*té-yaj'*) n. m. Droit qui était dû, dans quelques villes de Bretagne, par les débitants de vin. (Le bouteillage a été aboli sans indemnité par le décret du 15 mars 1790.)

BOUTEILLAN (*té-yan*) n. m. Nom provençal d'un cépage à gros grains de forme ronde.

BOUTEILLE (*téll'* [illegible] — du bas lat. *butticula,* dit de *buttis,* tonneau). n. f. Vase de forme et de matières variables, mais toujours à goulot étroit, qui sert à contenir des liquides, et particulièrement du vin. [illegible] BOUTEILLE. *Un cul de* BOUTEILLE.

— Par ext. Liquide contenu dans une bouteille : *Boire une* BOUTEILLE *de rhum. Boire* BOUTEILLE.

— Bulle remplie d'air qui se forme sur un liquide : *La pluie fait des* BOUTEILLES *en bondissant dans l'eau.* (Vieux.)

— Fig. *C'est la bouteille à l'encre,* On n'y voit, on n'y [illegible]

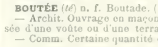

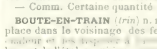

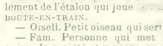

ceux qui apprennent à nager.

— *Bouteille de Leyde.* Phys. Condensateur électrique. V. partie encycl.

— Art vétér. Tumeur froide, fluctuante et molle, qui se développe sous la ganache des moutons atteints de cachexie aqueuse.

— Mar. Nom des [illegible] à avance à l'arrière [illegible] cuisine donnée autrefois à ce compartiment qui débordait à l'extérieur.

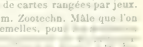

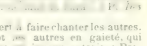

Bouteille (mar

— Techn. Nom donné à des parties claires dans le papier fabriqué à la main, et qui proviennent de ce qu'une bulle d'air, enfermée dans la pâte, a écarté cette pâte et été de l'épaisseur à la feuille. Il Chacun des chainons de la chaîne qui sert à élever l'eau d'un puits salant. Il *Bouteille à barbe,* Verre très fin qu'on peut couper avec des ciseaux, et dont employait les fragments pour raser la barbe.

— [illegible] *Aimer la bouteille,* Aimer le vin, être adonné au cabaret. Il *Aimer la bouteille,* Aimer le vin, être adonné

au vin. — *Boire sa bouteille*. Manger après avoir bu, pour avoir désoxydé le vin où la liqueur. — *Laisser ses sous, sur raison au fond d'une bouteille*. Perdre la raison à force de boire. ‖ *Vide-bouteille*. Petit pavillon, petite maison de campagne où l'on va boire, prendre l'air avec des amis. (*Maison de bouteille*, S'est dit dans le même sens.)

Loc. prov. **Porter des bouteilles**, Marcher lentement, comme si, étant chargé de bouteilles, on craignait de les casser. ‖ **Ne rien voir que par le trou d'une bouteille**, N'avoir aucune connaissance des choses du monde, avoir des idées très étroites. ‖ **C'est de la misère en bouteille**, C'est de la misère avec sous une apparence de richesse, comme on vin détestable que l'on met pompeusement en bouteilles. ‖ **Etre dans la bouteille**, Être dans le secret.

ESCAL. La fabrication des *bouteilles* est connue de la plus haute antiquité; les Egyptiens en faisaient usage, comme le démontrent les types parvenus jusqu'à nous. Les Grecs et les Romains en fabriquaient également. Mais c'est seulement de nos jours que cette industrie a acquis une importance véritable.

La composition du verre des bouteilles varie suivant leur destination. Bien que chaque verrerie ait un mélange qui lui soit spécial, on peut cependant indiquer les matières qui entrent le plus communément dans la composition du verre. Telles sont la chaux, le sable de base, où se combinent la soude à l'état de sulfate, et enfin un sable siliceux quelconque, le tout dans des proportions assez variables. A ces éléments on ajoute souvent ou on substitue la baryte, la magnésie, l'alumine, des oxydes de fer ou de manganèse.

Pendant de nombreuses années, la majeure partie des verreries employaient le charbon de bois pour le chauffage des fours, on ne se sert plus guère de ce combustible.

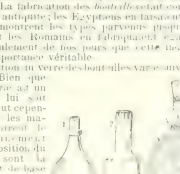

Bouteilles anciennes. 1 Romaine. 2 Bouteille de bière. 3 De Venise.

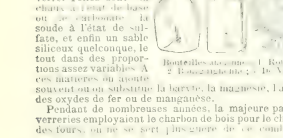

Bouteilles. 1 Lutre chinoise. 2 Flacon à cornes. 3 Flacon-lance. 4 Flacon-poire. 5 Flacon-cornet. 6 Flacon à boule. 7 Cornet. 8 Flacon à boule. 9 Gazeuse. 10 Mathématique. 11 Matras. 12 Flacon. 13 Carafe. 14 Soda. 15 Eau-de-vie de cerise. 16 Bénédictine.

actuellement, que pour la recuite du verre, coupe donne un produit un brillant et un éclat qui n'existe pas quand, dans cette dernière opération, on fait usage de houille.

A ces fours à charbon de bois ont succédé presque partout les fours continus Siemens, qui suppriment complètement le temps des creusets, aussi que les fours rectangulaires à creusets et à chauffage de houille, et enfin les fours à gaz. Ces derniers, dus à Radot, s'emploient plutôt pour la fabrication des bouteilles et contiennent un certain nombre de creusets, lis se composent, en principe, d'un gazogène dont les produits de combustibles arrivent jusque dans le four où ils s'enflamment après s'être mélangés, dans un appareil spécial appelé brûleur, à un courant d'air chaud. Un second système de four destiné, comme le précédent, à la fabrication des bouteilles et d'un usage courant, est celui de Videau. Dans ce four, les creusets sont supprimés et remplacés par une sorte de bassin. La chauffage se fait aussi au gaz, produit par un gazogène, et qui se mélange aussi à de l'air chaud. V. VERRE.

Coupe d'un fourneau à bouteilles.

— *Bouteille en papier*. La fabrication des bouteilles en papier est une industrie américaine qui, de Chicago, est venue s'implanter en Angleterre. Ces bouteilles ont pendant quelques années d'un certain succès, vu leur bas prix. Aujourd'hui, on y a renoncé à peu près complètement. Elles s'obtenaient mécaniquement par embouissages successifs de feuilles de papier.

Pays *Bouteille de Leyde*. Les savants hollandais de Leyde : Musschenbroek, Allaman et Cunœus, se livrant à des expériences d'électricité, eurent l'idée d'entourer une bouteille remplie d'eau et dont le bouchon était traversé par une tige métallique plongeant dans l'eau. Cette tige, en forme de crochet à son autre extrémité, fut suspendue au conducteur d'une machine électrique. Après avoir séparé la bouteille du conducteur, un des expérimentateurs, Musschenbroek, dit-on, en approchant l'une de ses mains de la tige, reçut dans les bras et la poitrine une commotion assez violente pour qu'il se refusât énergiquement à recommencer l'expérience.

Cuneaton, en Angleterre, reconnut que la bouteille recouverte extérieurement d'une feuille d'étain donnait des commotions beaucoup plus fortes, et, peu de temps après, l'abbé Nollet, en France, imagina de remplacer l'eau par des feuilles de clinquant. Des lors, fut construite la bouteille de Leyde, telle que nous la connaissons. Elle se compose d'un flacon de verre mince, revêtu extérieurement d'une feuille d'étain, qui s'étend jusqu'à la partie inférieure, mais qui n'atteint pas le bouchon de liège qui ferme la bouteille, dont l'intérieur est rempli de feuilles de clinquant. Il est une autre forme de bouteille de Leyde assez fréquemment employée : celle-ci, revêtue de feuilles métalliques à l'intérieur comme à l'extérieur, est formée d'un bocal de verre à large goulot, ce qui lui a fait donner le nom de *jarre*. La tige dont est traversé son bouchon se termine inférieurement par plusieurs fils de laiton qui vont s'appliquer contre les parois intérieures.

Jarre

Franklin a démontré que la bouteille de Leyde est un véritable condensateur. La tige métallique et le clinquant constituent l'*armature interne ou collecteur* ; la feuille d'étain extérieure l'*armature extérieure ou condenseur*. Pour la théorie de l'appareil, V. CONDENSATEUR.

Pour charger la bouteille de Leyde, on la saisit à la main par la partie inférieure, laquelle est en état mise en communication avec le conducteur d'une machine électrique. Elle se décharge, soit lentement, soit instantanément, comme un condensateur. La décharge lente se fait en isolant la bouteille de Leyde et en touchant alternativement, avec la main ou avec un conducteur, chacune des armatures. A chaque contact, il se produit une étincelle. La décharge instantanée se fait avec l'excitateur. V. EXCITATEUR.

Une seule étincelle suffit rarement pour opérer complètement la décharge. Cela tient à ce que les fluides électriques quittent les deux armatures et se portent sur les deux faces du verre, à travers lequel ils s'attirent ; on démontre ce phénomène au moyen d'une *bouteille à armature mobile*. Cette bouteille est formée d'un vase en fer-blanc qui constitue l'armature extérieure. Ce vase contient un vase de verre dans lequel s'emboîte exactement un autre vase métallique, terminé par un crochet. Cet appareil étant chargé ce qui se fait comme pour la bouteille ordinaire, on l'isole sur un gâteau de résine, on le démonte et on sépare les trois pièces qui le constituent. Les deux armatures étant déchargées, si l'on replace les trois pièces de l'appareil dans leur état primitif, on obtient encore une seule décharge ; cependant évidemment que l'électricité se trouvait dissimulée sur les surfaces du verre en contact avec les armatures. Les bouteilles de Leyde peuvent se grouper ensemble ; elles constituent alors des *batteries*. V. BATTERIE.

Bouteille à armature mobile.

— *Bouteille étincelante*. C'est une bouteille de Leyde où l'on a remplacé la feuille d'étain extérieure par des grains de limaille collés avec du vernis. Une bande d'étain partant de l'armature intérieure arrive très près de l'armature extérieure. Quand on décharge une bouteille, des étincelles éclatent entre les deux armatures et vont se ramifier à travers les parcelles de limaille constituant l'armature extérieure.

Bouteille étincelante.

— *Bouteille de Lane*. C'est un appareil permettant de mesurer des quantités d'électricité assez grandes. Il comprend une bouteille de Leyde ordinaire ; en face du bouton de l'armature extérieure, se trouve une boule métallique portée par une tige horizontale, à laquelle un métallique d'une vis micrométrique permet de faire avancer ou reculer cette boule. L'armature interne de la bouteille est mise en communication avec un corps électrisé, la vis micrométrique communique avec le sol. Pour une distance déterminée des deux boules, il passe à chaque décharge la même quantité d'électricité, et, par suite, le nombre d'étincelles qui passent mesurant la quantité d'électricité du corps électrisé. V. MACHINES ELECTRIQUES *Dictionnaire*.

Bouteille de Lane.

— Technol. Avant l'apparition de l'injecteur, on faisait usage d'un appareil spécial appelé *bouteille d'alimentation*, servant à introduire de l'eau d'alimentation à l'intérieur d'une chaudière à vapeur, sans en ralentir ou en interrompre le fonctionnement. C'était une sorte de sphère métallique creuse, munie de quatre robinets dont l'ouverture en communication par l'intermédiaire d'un tube avec l'eau contenue dans la chaudière. Un second robinet relatif de même la sphère avec le dessus du réservoir de vapeur. Le troisième communiquait avec l'air atmosphérique, et le dernier avec la bâche d'alimentation. En combinant l'ouverture et la fermeture de ces divers robinets, l'eau du réservoir d'alimentation aspirée pénétrait dans la sphère, et de là dans la chaudière, tandis qu'une certaine quantité de vapeur s'échappait dans l'atmosphère. C'était un appareil très ingénieux, mais d'un emploi assez difficile.

Bouteille de la chaudière.

BOUTEILLE (*têl* [*ll* mll.]) n. f. Nom vulgaire du fruit du *coucoulot*, *bugenvin*.

BOUTEILLE-A-L'ENCRE (*yel l'l* mll. Nom vulgaire de champignons ou quelques-uns, tels que *lugaïcus atramentarius*.

BOUTELIER (*tê-yel*) ou **BOUTILLIER** (*ti-yel*) n. m. Officier chargé de l'intendance du vin de la table d'un roi ou d'un prince laïque ou ecclésiastique.

— ESCYCL. Le *bouteller de France* ou *grand bouteller* (*buticularius*) est nommé pour la première fois, avec certitude, dans un diplôme royal de 1043. Le bouteller est le successeur du maître échanson (*magister pincernarum*) de l'époque mérovingienne. Sous les premiers capétiens; le bouteller fut, avec le sénéchal et le chancelier, l'un des trois grands officiers de la couronne. L'importance que la charge prit au XIIe siècle doit, sans doute, être attribuée à l'influence de la famille de Le Tour, de Senlis, qui possédait l'office héréditairement jusqu'au premier quart du XIIe siècle. En outre, la valeur personnelle du bouteller Jean d'Acre ou de Brienne, sous Louis et Philippe le Hardi, contribua à développer l'importance de sa charge.

Le bouteller avait l'administration des vignobles du domaine royal, la juridiction sur les brasseurs et marchands de vin ; il siégeait à la cour du roi, bientôt il eut la présidence de la chambre des comptes. Au commencement du XIVe siècle, il apparaît chargé de la garde, au Louvre, du trésor et des joyaux de la couronne. Charles V donna au grand bouteller le droit d'accorder des lettres de rémission et de pardon. A la fin du XVe siècle, le grand bouteller fut remplacé par le grand échanson. Abolie par la Révolution, cette charge fut rétablie par Louis XVIII, et définitivement supprimée en 1830.

BOUTEILLER (*tê-yé*) v. n. Se remplir de bulles d'air, en parlant du verre, des glaces.

BOUTELIER (Ernest DE), officier, homme politique et érudit français, né à Paris en 1826, mort en 1883. Capitaine d'artillerie en 1857, il s'adonna surtout aux recherches historiques sur le pays messin. En 1858, il fut un des fondateurs de la société d'archéologie de la Moselle, dont il devint président. Il fut, en 1870, député de Metz au Corps législatif. Pendant la guerre, il revint défendre cette ville. Ses principaux travaux d'histoire sont : *la Guerre de Metz en 1324* (1875) ; *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle* (1875); *le Maréchal Fabert d'après ses mémoires et sa correspondance* (1878).

BOUTEILLERIE (*bou-tèl-ri* [*ll* mll.]) n. f. Lieu où l'on met les bouteilles.

— Fabrication, commerce de bouteilles.

— A signifié Charge de bouteiller, d'échanson.

BOUTE-LOF n. m. Pièce de bois ronde, ou à pans, sorte de bout-hors servant à tenir les amures en mât de misaine. (On dit moins bien BOUTE-DE-LOF.) ‖ Pl. *Des* BOUTE-LOFS.

BOUTELOUE (*bou-tèlou*) n. m. Genre de plantes, de la famille des graminées, quelques-unes de *chloris cucipendula*. ‖ Syn. de CHONDRAIE, de ENTRIANE.

BOUTENAC, comm. de l'Aude, arr. et à 23 kilom. de Narbonne, sur un affluent de l'Orbieu ; 1,081 hab.

BOUTER (du german. *botass*, frapper) v. a. Mettre : *Laissons toute mélancolie...* BOUTE *la nappe*. (Rabelais.) (C'est un vieux mot resté populaire dans les campagnes.)

— *Bouter dessus*. S'est dit, dans le peuple, pour se couvrir, mettre son chapeau : *Monsieur*, BOUTEZ DESSUS. (Mol.)

— Comm. Ranger les épingles sur les papiers.

— Mar. *Bouter au large*, Donner une embarcation au large. ‖ *Bouter à lof*, Aller à la bouline. V. BOULINE.

— Techn. Nettoyer le cuir avec le boutoir. ‖ Placer les dents des cardes dans les trous préparés pour les recevoir. ‖ *Lines à bouter*, Lines qui servent pour les panneaux des clefs.

— Vénér. *Bouter la bête*, La lancer, la mettre sur pied.

Bouté, pé part. pass. du v. *Bouter*.

— Econ. rur. Se dit de l'eau qui se corrompt et prend un mauvais goût. ‖ Se dit aussi du blé.

— Manèg. *Cheval bouté*. Se dit pour CHEVAL BOULETÉ.

Se bouter, v. pr. Se placer : *Se mettre dans une bouteille*.

‖ Fig. Se livrer à : SE BOUTER *en colère*.

BOUTER v. n. Pousser au gras, s'épaissir, en parlant d'un vin malade.

BOUTER (v. l'étym. de *bouton*) v. n. Bourgeonner : *La terre, aussitôt d'une fraîche et douce rosée, commence à* BOUTER. (R. Belleau.) (Vieux.)

BOUTERAME (du flam. *boterham*, même sens) n. m. Tartine de beurre. (Vieux.)

BOUTEREAU ou **BOUTEROT** (*ro-tô*) n. m. Bouteroutin du cloutier. ‖ Outil pour graver le moule de la tête des épingles.

BOUTERNE n. f. En T. de jeu, Boîte contenant quantité de menus objets, parmi lesquels quelques-uns de prix qu'il est à peu près impossible de gagner.

BOUTERNIER (*nié*), ERE n. Celle, celle qui tient une boutierne.

BOUTEROLLE (*bou-te-ro-ll* [*ll* mll.]) n. f. Garniture métallique avec un bout d'un fourreau d'épée, pour empêcher la pointe de le percer. ‖ Partie saillante d'un corps de platine d'arme à feu, contenant l'écrou de la vis du milieu de la platine. ‖ Extrémité arrondie de la pièce de détente, dans laquelle est pratiqué l'écrou où la vis de la culasse s'engage. ‖ Une des gardes de la serrure, sorte de cloison circulaire posée sur le palastre à l'endroit où porte l'extrémité du panneton, tout auprès de la tige. Chacune des feuilles mêmes de la clef. ‖ Morceau de cuir que le boutonnier applique sur les pièces, pour les embouter. ‖ Outil de tête à tête convexe, pour faire les chatons des pierres fines. — Blas. Pièce d'armoirie, représentant la garniture d'un bout de fourreau d'épée. — Grav. Poinçon acéré, en cuivre, monté sur une tige, servant à percer les pierres fines. — Pêch. Sorte de filet. Syn. de BOUTIAUX.

Bouterolle de la platine.

Bouterolle. 1 Dépoli. 2 Bouteroutin.

Bouterolle. 1 Bouterolle. 2 A coulisse.

— Technol. Outil en acier, portant en creux l'empreinte d'une tête de rivet et que l'on emploie pour le riveïage des boulons dans les travaux métalliques.

BOUTEROLLER (*ro-lé*) v. a. Travailler avec la bouterolle.

— v. n. Faire des bouterolles; se servir de la bouterolle.

BOUTEROT (*ro* n. m. Techn. Syn. de BOUTERRAU).

BOUTEROUE (de *boute* [du v. *bouter*], et *roue*) n. f. Consrr. Bande de fer garnissant la voie d'un pont pour recevoir les roues des voitures. Bonne placée aux angles d'un édifice ou d'une porte, ou le long d'un mur, pour les préserver du choc des voitures. On dit aussi BOUTEROUT.

BOUTERWEK Frédéric, philosophe et poète allemand, né en 1766 à Oker, dans le Harz, mort à Goettingue en 1828. Il débuta par des poésies et des romans médiocres, puis se tourna vers l'histoire littéraire et la philosophie, adopta les idées de Kant, puis celles de Jacobi, et devint, en 1797, professeur de philosophie à Goettingue. Son œuvre capitale est l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes* (1801-1819, trad. en France par Stroeck. Parmi ses œuvres philosophiques, nous citerons : *Aphorismes pédagogiques sur l'usage de la critique et de la raison d'après le système de Kant* (1796), *Essai d'une Apodictique* (1799), *les Époques de la raison* (1802), *Introduction à la philosophie des sciences naturelles* (1802), *Idées d'une esthétique du beau* (1807), *Religion de la raison* (1824).

BOUTE-SELLE *sèl*, n. m. Sonnerie employée, dans la cavalerie et l'artillerie, pour donner à une troupe le signal de *boutter* (placer) la *selle* sur le dos du cheval, c'est-à-dire de seller au moment du départ. — Pl. *Boutez-le-selle*.

Par ext. Signal de départ, de combat.

ESCYCL. Autrefois, après le *boutez-selle*, on sonnait le *boute-charge* pour commander de placer sur la selle les divers effets constituant la *charge* que le cheval doit porter. Mais, en réalité, l'usage s'est établi depuis longtemps de *charger* ou paqueter la selle à l'avance, et de placer sur le

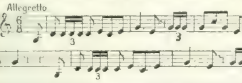

cheval la selle toute paquetée. Aussi cette sonnerie du boute-charge a-t-elle été supprimée. Celle du boute-selle commence elle-même à tomber en désuétude; et, le plus souvent, c'est la seule sonnerie du cheval qui donne tout à la fois aux cavaliers l'ordre de seller, brider et enfourcher leur monture.

BOUTE-TOUT-CUIRE (proprem. Qui met tout à cuire) n. m. Dissipateur ou glouton. — Pl. *Des* BOUTE-TOUT-CUIRE.

BOUTEUR n. m. Nom donné, dans les exploitations houillères, aux ouvriers qui délayent le charbon abattu.

BOUTEUSE n. f. Ouvrière qui boute des épingles, qui les range sur le papier, tout en perçant les trous dans lesquels les épingles doivent être pas-

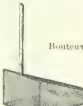
Bouteuse.

sées. — Machine confectionnant des rubans dentelés qui donnent aux fesse-vindres des cardes pour filer la laine ou le coton.

BOUTEUX *teû*, n. m. Truble à entonnoir avec étape manteau mi-manche, ce qui permet de pousser ce filet devant soi.

BOUTEVILLE, comm. de la Charente, arrond. et à 23 kilom. de Cognac; 624 hab. Eaux-de-vie renommées; commerce de bestiaux et chevaux. Restes d'un prieuré; ruines d'un beau château de la Renaissance. François DE BOUTEVILLE était seigneur de cette localité.

BOUTEVILLE (François DE MONTMORENCY, comte DE SUZE, seigneur **de**), fameux duelliste, né en 1600, décapité en 1627. Il s'était distingué dans les guerres contre les réformés; mais il ne doit sa célébrité qu'à sa passion pour les combats singuliers, à une époque où la fureur des duels avait provoqué de sévères édits. Il s'enfuit à Bruxelles, après avoir tué le marquis Desportes, le comte de Thorigny, et blessé Lafrette. Malgré l'intervention de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, Louis XIII lui refusa son pardon. Il revint, bravant les juges qui l'avaient battu en plaies Paris, à la place Royale. Il eut, en effet, l'audace d'accepter cette gageure, le 12 mai 1627; son adversaire était Bouvron. Arrêté dans sa fuite après ce nouveau combat, Bouteville fut condamné à mort.

BOUTHÉON, comm. de la Loire, arrond. et à 20 kilom. de Montbrison, près de la Loire; 1.002 hab.

BOUTHILIER (Léon, comte DE CHAVIGNY), diplomate, né et mort à Paris (1608-1652). Il dut à la protection du cardinal de Richelieu la charge de conseiller, fut ensuite chargé d'une mission en Italie, puis nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Il signa, en 1635, un traité d'alliance avec les Provinces-Unies et un autre avec la Suède, fut, quatre ans après, chargé d'une mission diplomatique en Piémont, puis fut désigné pour assister comme plénipotentiaire aux conférences de Munster.

BOUTHILLIER (COLART LE), trouvère artésien qui vivait vers la fin du XIIIe siècle. On a de lui quelques ballades.

BOUTHILLIER ou **BOUTILLIER** (Jean), jurisconsulte français du XVe siècle, né à Tournay. Il s'adopta bailli à Mortagne, puis conseiller pensionnaire de la ville de Tournay, ensuite lieutenant du grand bailli de cette ville. Bouthillier contribua à introduire le droit romain dans le droit coutumier, par la composition de son *Sommaire*, un des premiers et des plus curieux monuments de notre jurisprudence. L'auteur l'a appelé *Sommaire*, parce que les principes de chaque matière y sont *sommairement* expliqués. Il a donné à sa *Somme* le nom de *rosiers*, non pas qu'elle ait pour objet la jurisprudence agraire, mais parce qu'elle fut composée à la campagne. Tous les renseignements qu'on rencontre dans la *Somme rosiers* en font un ouvrage très précieux, et Cujas avait raison de l'appeler *optimus liber*. Parmi les passages les plus curieux, nous citerons le second livre, où sont expliquées les *cas royaux*, les *cas du chef*, la prévention, les privilèges pour les clercs, et nous des détails sur les juges et les avocats de cette époque.

BOUTHILLIER ou **BOUTILLIER** (Denis), seigneur DE FOURTEROUTE, jurisconsulte français, né à Angoulême, mort à Paris en 1622. Avocat au parlement de Paris, il fut chargé de plaider pour Mme de Montmency-Hallot, contre les assassins de son mari. Mais, comme l'un de ceux-ci, qui avait été arrêté, avait voulu se prévaloir du privilège d'impunité accordé à l'accusé à qui on laissait le droit de porter la flèche (châsse) de Saint-Romain, une discussion s'éleva entre les membres du chapitre et Bouthillier, qui publia une *Réponse au factum* [illegible] *la fiche de Saint-Romain* 1608. On doit encore à ce jurisconsulte : *Réponse des gens ecclésiastiques, procureurs et intervenants des cathol. ques anglais, pour l'exécution de feu de Nassier de la cautionne de France* 1588.

BOUTHILLIER Claude, seigneur DE FOURTEROUTE, de Pontchartrain, puis Chavigny, homme politique français, fils du précédent, né en 1581, mort en 1652. Conseiller au parlement de Paris en 1613, il devint, en 1619, par la protection de Richelieu, conseiller d'État et secrétaire des finances, puis Maître des Requêtes. Un moment, il fut entièrement perdu à Richelieu, qui le nomma, en 1628, secrétaire d'État. Bouthillier eut, pour ses aptitudes diplomatiques, en ramenant le Lorraine Gaston d'Orléans, et en prenant part aux négociations qui eurent lieu en 1630 avec le Piémont, l'Espagne et la Savoie. En 1632, il fut chargé des finances avec Claude de Bullion, puis, en 1636, il remplaça les affaires étrangères, le Père Joseph. Par la suite, il assuma à lui seul les deux fonctions. Son caractère conciliant et doux le désigna à Louis XIII comme cardinal, qui le choisit comme ministre temporaire, et, en effet, on lui, qui le désigna comme ministre du conseil de regence qui devait laisser après lui Marie, après la mort du roi. Bouthillier fut mis en disgrâce. Il avait contribué presque autant que Richelieu à l'alliance avec Gustave-Adolphe et avec la Hollande et à la conquête de l'Alsace.

BOUTHILLIER (Sébastien), prélat et diplomate français, frère du précédent, né en 1582, mort en 1652. Entre très jeune dans les ordres, il fut employé par Richelieu dans sa diplomatie, et en récompense, en 1623, il fut nommé à l'évêché d'Aire. Bouthillier avait rendu de signalés services au premier ministre; il avait, en effet, puissamment contribué à faire rapporter alors qu'il était évêque en 1619 à Avignon, et, en 1620, à lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que la papauté se refusait à lui donner.

BOUTHILLIER (Charles-Léon, marquis DE CHAVIGNY), général français, né à Paris en 1743, mort en 1818. Il embrassa la carrière des armes, et était maréchal de camp en 1789. Nommé député par la noblesse du Berry, il ne se fit remarquer dans la Constituante que par la véhémence de ses opinions réactionnaires. Émigré en 1791, porta les armes contre la France dans l'armée de Condé, rentra en France sous le Consulat, et fut nommé lieutenant général à la rentrée des Bourbons. — Son fils, MARIE CONSTANTIN-LOUIS LÉON, comte ou marquis **de Bouthillier**, né en 1774, mort en 1825, suivit également dans l'armée de Condé et fut l'ami particulier du duc d'Enghien. Préfet de plusieurs départements, sous la Restauration, conseiller d'État, député, etc., il montra des talents d'administrateur, en même temps qu'une aversion profonde pour le régime constitutionnel.

BOUTICLARD ou **BOUTICLAR** (*clar'* — de *bouticle*, anc. forme de *boutique*) n. m. Boutique de pêcheur; bateau à conserver le poisson vivant. V. BOUTIQUE.

BOUTIÈRES (les), chaînon montagneux des Cévennes, compris entre le mont Pilat au N. et le mont Bouquet au S. Le point culminant de ce petit massif granitique est le Grand Felletin (1.390 m.). — On donne le nom de *pays des Boutières* à la partie du département de l'Ardèche comprise entre le Rhône et la chaîne des Boutières, mais principalement au pays arrosé par la Doux et l'Erieux.

BOUTIERES (Guigues-Guiffey DE), lieutenant général, né vers 1495 dans la vallée de Grésivaudan. Il servit d'abord sous le connétable Bayard, et mourut en 1547. Il trouve qu'on l'appela plus tard « le lieutenant de Bayard ». Il fut chargé de commander les troupes françaises en Piémont, et sauva deux fois Turin assiégé par les ennemis; mais, ayant laissé prendre la ville de Carignan par sa négligence (1543), il fut contraint de céder le commandement au duc d'Enghien. Cependant, quelque temps après, il rentra en faveur, et put encore signaler son courage en plusieurs circonstances; notamment, à la bataille de Cérisoles. Il mourut peu après la paix d'Ardres, vers 1547.

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), chimiste français, né en 1798 à Colleville, près d'Harfleur, mort à Evreux en 1884. Il s'occupa à l'étude des phénomènes de l'*état sphéroïdal* des corps, indiqués avant lui par Eller (1746), par Leidenfrost et par Klaproth. Il trouva dans ce même phénomène le point de départ de plusieurs théories biologiques, géologiques, cosmogoniques, et notamment la *ségrégation chimique*, que H. Sainte-Claire Deville désigne sous le nom de *dissociation*. Ses idées n'ont pas obtenu, en général, le suffrage des physiciens; cependant, Favre a fait intervenir l'un des principes fondamentaux de sa théorie, celui de la répulsion exercée par les surfaces incandescentes, dans la théorie des comètes.

BOUTILLERIE (*ll* mill.) n. f. S'est dit pour BOUTHILLERIE.

BOUTILLIER (*ti-lliê* [*ll* mill.]) n. m. S'est dit pour BOUTHILLIER.

BOUTILLIER (Maximilien Jean), auteur dramatique, né et mort à Paris (1745-1811). Il écrivit un assez grand nombre de pièces : *le Savetier et le Financier* (1766), *les Trois Génies* (1768), *le Sourd-muet de Berne* (1[illegible]), *l'Amant aux deux Cœurs* (1792), une des premières pièces où parut le personnage de Jocrisse, etc.

BOUTINOUX *noû*, n. m. V. [illegible] Variété de raisin.

BOUTIQUE (*ti-k*) — altérat. [illegible] n. f. Lieu d'étalage et de vente au détail : BOUTIQUES *en plein vent*. Dessert marchandises.

— Par ext. Contenu d'une boutique; marchandises qui la garnissent : Boutique *bien garnie*. *Fonds de boutique*. Ensemble des objets qui forment la vente habituelle. — *boutique*, Ouvrir une boutique. *Tenir boutique*, Exercer le métier de boutiquier. *Fermer boutique*, Cesser de travailler ou de vendre en boutique, [illegible]

— Ensemble des outils, des ustensiles d'un artisan : *Une* BOUTIQUE *de bourrelier*. Gaine de bois ou de cuir, qui contient les outils du boucher. Boîte qui contient la marchandise d'un mercier ambulant.

— Fam. Maison, établissement mal tenu, ou très [illegible]

— *Garçon, Fille de boutique*, Personne servant dans une boutique. *Courtaud de boutique*. Se dit par mépris pour [illegible] instruction, sans éducation, le métier de garçon de boutique n'exigeant guère de connaissances spéciales.

— Prov. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Paraître un grand malade, [illegible] *Ce n'est pas la boutique du Cadi*, Ce n'est pas [illegible] affreuse, une invention diabolique.

— Palais de justice ou la Préfecture de police.

— Pêch. Espèce de caisse flottante [illegible] trous, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

— Encyl. Comm. et ind. [illegible] exposé et vend les objets destinés à l'usage et à la consommation du public. Elle se distingue du magasin par ses dimensions moindres, et du bazar en ce que celui-ci est une sorte d'exposition ouverte et permanente, où l'on entre sans même adresser la parole au marchand. Les grands magasins de nouveauté de notre temps forment une transition entre la boutique et le magasin, d'une part, le bazar de l'autre. Les boutiques remontent à l'antiquité; on en trouve trace dans les ruines d'Athènes, de Rome, et, d'une manière pittoresque, dans les ruines de Pompéi. L'histoire économique et sociale de la boutique semble avoir suivi, dans l'antiquité, exactement le même développement que dans la civilisation moderne. Elle est sortie de l'atelier, l'artisan vendant lui-même et seant, par les règlements, tenu de vendre lui-même les produits de son travail. Les artisans d'une même branche d'industrie, groupés en corporation, vivaient réunis dans les mêmes rues, les mêmes quartiers : de là est venu qu'autrefois à Paris toutes les boutiques vendant des objets semblables étaient réunies dans les mêmes rues : les marchands d'aiguilles étaient rue de l'Aiguillerie (il y a une rue de l'Aiguillerie dans presque toutes les villes importantes de France), les orfèvres au quai des Orfèvres, les fabricants et marchands de meubles au « faubourg Antoine », etc. La boutique fut intacte et prospère, tant que subsistèrent les anciens règlements corporatifs, qui les protégeaient les unes contre les autres, garantissant à chacun sa place au soleil. Les anciens règlements interdisaient les excès de la concurrence et de la réclame, défendant de donner à un devanture un développement qui dépassât des dimensions déterminées, de vendre plusieurs sortes de marchandises, etc. La Révolution, en abolissant les règlements corporatifs, ouvrit le champ libre à la concurrence : peu à peu la boutique disparaît, étouffée d'une part par le grand magasin, d'autre part par les coopératives de *consommation*.

— Législ. Toute *boutique*, aux termes de la loi du 21 juillet 1791, est comme un lieu public, et les agents de l'autorité peuvent y entrer librement pour y prendre connaissance des [illegible] des règlements, soit pour vérifier les poids et mesures, les marchandises, etc.

— SYN. **Atelier, clientèle, laboratoire**. V. [illegible]

BOUTIQUIER (*ti-ié*) **ÈRE** n. Artisan ou marchand qui est en boutique. (Se dit le plus souvent avec une nuance dédaigneuse).

BOUTIS (*ti*) n. m. et **BOUTISSE** n. f. Travail de broderie ancienne, qui se faisait souvent avec de la cannetille. [illegible]

BOUTIS [illegible] le sanglier a fouillé avec son boutoir [illegible] fouille. (La dimension des boutis indique la taille du sanglier.)

BOUTISSE n. f. Disposition d'une [illegible] non cité étroit, au [illegible] disposition.

BOU-TLÈLIS, comm. d'Algérie, arrond. et à 20 kilom. d'Oran, près du grand lac salé d'Oran; 3.675 hab. Vignes, céréales, pépinières. Mines de fer, de plomb, de cuivre.

BOUTEROW. Biogr. V. BUTLEROW.

BOUTMY (Emile), publiciste français, né à Paris en 1835. Après avoir collaboré au journal « la Presse », fonda par son père et par E. de Girardin, puis au journal « la Liberté », Boutmy occupa brillamment, de 1865 à 1869, à l'Ecole spéciale d'architecture, les chaires d'histoire des civilisations et d'histoire comparée de l'architecture. Il fut, en 1872, l'un des professeurs de l'Ecole libre des sciences politiques où il professa pendant quelques cours d'histoire constitutionnelle comparée. [illegible] l'Académie des sciences morales et politiques. Boutmy publiera ouvrages de premier ordre : *Introduction*

Philosophie de la nature, 1770. *Etude de Bouton*, 1777. *Voyage en Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande*, 1785. *Voyage en Angleterre*, 1786).

Bouto. Géogr. V. Buto.

Boutoir n. m. Vénér. Groin d'un sanglier, qui est doué d'une sensibilité très-grande et acquiert le nom de *boutoir*. Petit os qui donne de la fermeté au bout-de-nez du cheval.

Mar. Les boutoirs du sanglier peut être d'un émail différent de celui de la hure, ou tourné vers le haut de l'eau. ‖ En ce sens, on dit aussi BOUTOT.

— Ferblan. Outil qui sert aux maréchaux ferrants pour parer la corne, afin d'ajuster les fers. Instrument qui emploie le boutoir, les corroyeur pour boutoir les cuirs, c'est-à-dire pour en débarrasser les chairs qui y sont adhérentes à la chair. ‖ Instrument dont se sert pour creuser l'intérieur du sabot.

Boutoir (*de bouter*, pousser) n. m. Petit corps proéminent qui pousse sur une plante et donne naissance à une nouvelle fleur, à une ou plusieurs feuilles. *Dans les coupes de plante, le jour est tout entier* (Renan).

— Fer anal. Bout du sexe. Mamelon.

— Fig. Ce qui n'est pas encore développé: état de développement incomplet: *Les pommes ne sont le fruit que en boutoir*. Mamelon. *Le femmes* BOUTOIR *est sacrée*. (V. Hugo.)

— Petite pièce, en matière plus ou moins dure, que l'on assujettit en certains endroits d'un vêtement, pour entrer dans des fentes appelées boutonnières ou dans des ganses ou des brides qui en tiennent lieu, et réunir ainsi les parties ouvertes du vêtement: *Les* BOUTOIRS *d'un gilet*. Boutons *de métal, de bois*. — Ellipse de la famille des militaires, le mot *bouton* sert à désigner les différentes armes: infanterie de ligne, de marine, marine proprement dite, artillerie, etc.; et ainsi que l'on dira: *Aux colonies, on voit trop souvent les questions de* BOUTON *s'envenimer et prendre une acuité fâcheuse*.

— *Moules de boutons*. Petits morceaux de bois ou d'os qu'on recouvre d'étoffe pour en faire des boutons. ‖ *Boutons de soie, de fil, de drap*, Boutons recouverts de soie, de fil, de drap.

— Loc. fam. *Presser, Serrer le bouton à quelqu'un*, Le pousser vivement pour l'amener, par force ou par ruse, à faire ce qu'on désire de lui. ‖ *Ne tenir qu'à un bouton*, Être très peu assuré, comme un vêtement qui ne tiendrait que par un bouton. — Se dit particulièrement d'un état que l'on serait très disposé à quitter: *Sa soutane, sa robe d'avocat, ses épaulettes d'officier* NE TIENNENT QU'À UN BOUTON. ‖ *Je n'en donnerais pas un bouton*, Je considère cela comme une chose sans valeur. ‖ *Porter le bouton*. Se dit de ceux qui, étant invités aux chasses d'un prince ou d'un particulier, sont autorisés à s'y présenter avec un costume dont les *boutons* sont semblables à ceux qui ornent les habits de chasse du maître de l'équipage. ‖ *Bouton de guêtre*, Expression par laquelle on désigne quelquefois les as, au jeu de piquet.

— Archit. qui figure un bouton de fleur.

— Artill. Pièce de vingt francs.

Boutons archit.

— Armur. Extrémité fourreau de la baïonnette (fusil modèle 1886). ‖ *Bouton quadrillé*. Dans la machine agreste, Partie du levier de main-levier, dans le mécanisme de repiquage. ‖ *Bouton de culasse*, Partie taraudée de la culasse d'un canon de fusil, qui entraîne dans le tonnerre.

— Ar. et vétér. Toute saillie limitée de la peau est un *bouton*. Le *farcin* ou *morve cutanée*, l'*ecthyma* et beaucoup d'autres maladies de la peau des animaux débutent, ou sont consistées par un bouton.

— Bot. *Bouton d'argent*, Nom vulgaire de deux renoncules, d'une achillée, des marguerites et d'agarics de petite taille. ‖ *Bouton de bachelor*, *Bouton de marrée*, Lychnide vespertine, *Bouton-d'or*, Nom vulgaire de l'renoncule acre, de la giroflée, d'une espèce d'ail. ‖ *Bouton noir*, Belladone commune. ‖ *Bouton rouge*, Nom vulgaire du gainier, arbre du Canada.

— Chirurg. *Bouton de gorge*, Cordelet de métal en forme de boule, que l'on rive sur les côtés d'un siège et qui sert à fixer le tablier au moyen d'anneaux ou de pattes de cuir.

— Chir. Instrument dont on se sert, dans l'opération de la taille, pour déplacer la pierre ou s'assurer de son existence. ‖ *Bouton de feu*, Instrument de fer ou de platine en forme de bouton, que l'on chauffe au rouge pour pratiquer des cautérisations: *Appliquer un* BOUTON *de feu*.

— Coutell. Pointe arrondie d'une paire de ciseaux ou d'un bistouri.

— Électr. *Bouton de sonnerie*, Pièce mobile et ayant la forme d'un bouton qui a pour destination, par son abaissement, de former le circuit d'une sonnerie. ‖ *Bouton de sonnerie à répétition*, Appareil dans lequel un signal de retour [illegible] ‖ *Bouton de commutateur*, Bouton en porcelaine [illegible] ‖ *Bouton de commutateur à contact-ressort*, Bouton en porcelaine [illegible] ‖ *Bouton de commutateur à fiches*, Pièce qui, [illegible] dans différents trous pour former les circuits, et, prenant des contacts métalliques entre diverses plaques.

— Escr. Extrémité arrondie d'un fleuret. Syn. MOUCHE.

— Fauconn. Sommet d'un arbre. ‖ *Prendre le bouton*. Se poser sur le sommet de l'arbre.

— Fleur. Nom par lequel les fabricants de fleurs artificielles désignent la partie centrale des produits de leur fabrication. Ils les classent suivant la catégorie de fleurs naturelles à laquelle les fleurs artificielles se rattachent: *Boutons fleuris* ou à pétales; *boutons naissants* ou sans pétales; *boutons arrondis*, fleur d'oranger; *boutons à côtes*, chrysanthème; *boutons ombés*, bleuets, *boutons tout ouvert*, coquelicot; *boutons pointus*, rose; etc.

— Manège. *Bouton de la bride*. Petit anneau de cuir qui coule à long sur la bride et qui sert à fixer le bouton.

‖ *Mettre un cheval sous le bouton*, Lui serrer la bride autant que possible à l'aide du bouton.

— Mar. *Bosse à bouton*, Gros nœud formant renflement au bout d'un cordage. ‖ *Bouton de tournevire* ou *Bonnet lure*, Nœud en ligne d'amarrage fait sur un cordage pour frapper une tournevire et l'empêcher de courir.

— Mécan. *Bouton de manivelle*, Extrémité d'une manivelle opposée à celle qui est calée sur un marbre moteur.

— Métall. *Bouton de fin, Bouton d'essai* ou simplement *Bouton*, Nom donné par les essayeurs à la petite masse de métal obtenue qui résulte de l'essai au chalumeau ou à la coupelle.

Papet. Sortes de petits pâtons qui se forment dans la pâte du papier pendant la fabrication.

Pathol. Petite tumeur qui se forme sur la peau ou sur les muqueuses. Boutons *d'acné, de petite vérole, de vaccine*. *Bouton d'Alep*, Maladie très commune en Syrie, et consistant en une tumeur qui s'accroît pendant quatre ou six mois, se gangrène, suppurait et laisse une cicatrice souvent très profonde.

— Pyrotechn. Extrémité du culot, du tubeau dépoli s'élève la broche qui forme l'âme de la fusée.

— Serrur. Saillie arrondie que porte un verrou, afin qu'on puisse le pousser. ‖ Le mot *bouton* désigne un nombre d'objets, tels que: *bouton double à olive* [illegible] *boutons cousus à petites*, *à balustre*, *à poire*, *de diamant*, etc. Ils servent à faire mouvoir le folioi d'une serrure. On les fabrique en métal, verre, porcelaine, ivoire ou bois de différentes essences. ‖ *Bouton de porte, de tiroir*, Pièce en bois, fer, en cuivre ou en verre, arrondie, ovale ou polygonale, qui sert à tirer une porte, un tiroir, etc.

— Techn. Chacune des chevilles qui fixent les cordes de la harpe et de la guitare. ‖ Morceau de bois arrondi, où est attachée la queue d'un violon. ‖ Extrémité arrondie des clefs des orgues. ‖ Outil avec lequel on taille la corne du sabot d'un cheval. (Le véritable nom est BOUTOIR.) ‖ Forte attache de cuir qui joint la patte d'une selle au collier. ‖ Fil de fer tiré sur le manche d'un parapluie, afin d'empêcher le coulant de la fourchette de monter plus haut. ‖ Défaut du fil, consistant en une aspérité qui se forme à l'extérieur du fil. ‖ *Tissage au bouton*, Nom donné, au tissage, à la navette volante qui s'obtient en agissant sur un bouton.

— Encycl. Techn. On fabrique des boutons avec toutes sortes de matières: les pierres précieuses, l'or, l'argent, le platine, le fer, le cuivre, le zinc, le laiton, l'ivoire, on divise la fabrication boutonnière en deux grandes catégories: boutons de passementerie ou d'étoffe, et boutons de tout genre.

Les premiers se subdivisent en *boutons à la main* ou à *l'aiguille*; *boutons cousus*, et *boutons tailleurs*. Les *boutons à la main* varient à l'infini. Montés sur de petits moules en bois, ils sont ornés de broderies, de perles, de jais, etc.; ils s'emploient pour orner les vêtements de femmes. Les *boutons cousus* se composent d'une coquille intérieure en métal estampé, à laquelle est fixée une queue de même matière. Cette sorte de moule se recouvre de drap ou d'une étoffe. Les *boutons tailleurs* diffèrent des précédents en ce que la coquille est recouverte extérieurement d'un morceau de toile, qu'une seconde coquille plus petite que la première maintient fixée sur elle; cette seconde coquille, de forme plate, porte la queue du bouton.

La seconde classe comprend: les *boutons de nacre*, découpés mécaniquement dans des coquilles. Cette catégorie de boutons s'emploie principalement en lingerie.

Les *boutons d'os*, découpés et polis comme les précédents par des machines, sont faits avec des os plats.

Les *boutons d'ivoire* s'obtiennent en soumettant au travail de machines identiques à celles employées pour la fabrication des boutons de nacre, de minces rondelles d'ivoire. On peut mentionner les boutons de *corne*, de *burgos*, de *godefiche*, les boutons de *corne*, qui proviennent des sabots de chevaux, des ergots de bœufs ou de buffles. (Ces boutons sont moulés à la presse.)

Le *bouton de bois* s'emploie partout. Sa fabrication consiste à le découper à la machine dans des plaquettes de diverses essences de bois, à le polir et à le vernir.

Les *boutons métalliques* s'obtiennent par des découpages en pastilles de minces plaques métalliques et par un repiquage qui leur donne la forme voulue. L'appareil usité pour le vernir travail ressemble à l'ancien balancier monétaire.

Les *boutons de porcelaine* se fabriquent avec des *pâtes céramiques* cuites dans des fours. Ces pâtes sont moulées et les trous des boutons forés mécaniquement avant leur cuisson.

Les *boutons en verre*, auxquels on donne les colorations des pierres précieuses, sont des produits de la Bohême.

Les *boutons en papier* sont découpés à l'emporte-pièce, dans des feuilles de carton; les disques sont ensuite estampés après qu'on les a munis de la queue pour les fixer aux vêtements. On leur donne toutes les formes désirables, et on les vernit.

— Bot. Le mot *bouton* a reçu, en botanique, des acceptions diverses: il désigne parfois une simple fleur avant

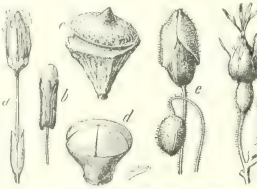

Bouton. 1 Lycoris. 2 Cardamine. 3 Eucalyptus. 4 Bouton de [illegible] 5 Capucine. 6 Pois.

son épanouissement; plus fréquemment tout un bourgeon à fleurs, y compris [illegible] enfin, les horticulteurs désignent souvent un bouton de fleur, un bourgeon à feuilles ou à fleurs, avant son épanouissement, réservant le nom de bourgeon au jeune rameau déjà en voie de développement.

— *Bouton de la chevelure chinoise*. En Chine, le personnel des fonctionnaires publics est partagé en *rangs* (*pin*), subdivisés chacun en classes. Rangs et classes ont pour marques distinctives des globules différents de matières et de couleurs, que les Européens appellent des *boutons*, et que les titulaires portent au sommet du bonnet officiel.

— Méd. Vulgairement, on donne le nom de *boutons* à des élévures cutanées plus ou moins volumineuses, de coloration variée, d'évolution diverse, et qui ne répondent à aucun type déterminé de la nomenclature de Willan: papules, vésicules, pustules, tout est confondu sous le nom de « boutons », et l'on dit: bouton d'acné, bouton d'herpès, etc., alors qu'il faudrait dire: pustule, vésicule, etc. L'usage a cependant consacré ce mot dans les expressions: *bouton d'Alep, de Biskra, du Nil*, etc., pour désigner une dermite diffuse spécifique, due probablement à un parasite.

— *Bouton d'Alep, Bouton* ou *Clou de Biskra, Ulcère d'un an, Le bouton d'Alep, ulcère d'Orient*, est une maladie endémique et inoculable, caractérisée par l'apparition sur aux membres et surtout à la face, d'une ou plusieurs élévures d'abord roses, puis rouges, d'apparence tuberculeuse, qui, dans la durée moyenne d'une année, s'accroissent sans fièvre, sans douleur, s'ulcèrent et se cicatrisent, en laissant après elles une marque indélébile. On l'a vue surtout en Syrie, dans le Liban, à Bagdad, à Ispahan, en Egypte, et, plus récemment, en Algérie, à Biskra. Le bouton d'Alep en Afrique diffère toutefois du bouton d'Alep en ce que sa durée est moindre: cinq ou six mois au lieu d'un an, et qu'il est douloureux.

Nature de la maladie. Les premiers auteurs qui étudièrent le bouton d'Orient. Russel, Pongoulat, Guillou, Villemin, 1859, adoptant l'idée populaire, ont invoqué comme élément étiologique le parasitisme, et inoculèrent le virus. Villemin avait pensé que la maladie pouvait bien être parasitaire, et tenté sans succès des inoculations; mais des expériences de Gaigi Bralat (1882) et de Ducloux (1884) ont démontré que la maladie est parasitaire. Ducloux a trouvé dans le sang pris sur un malade au voisinage du bouton (bouton de Biskra) un diplocoque, qui est probablement l'agent parasitaire. Les cautérisations profondes, la destruction du parasite atteinte avec le fer rouge ou la pâte de Vienne semblent avoir donné jusqu'à présent les meilleurs résultats.

Bouton de rose, romance célèbre, paroles de la princesse Cousinou de Montauzan, musique de Fradhet. L'auteur des vers un peu précieux de cette jolie romance avait disparu et on le prime lorsqu'ils furent insérés dans l'« Almanach des Muses » de 1785, et le compositeur en avait seize seulement lorsqu'il les mit en musique. Le célèbre chanteur Garat les fit entendre dans tous les salons.

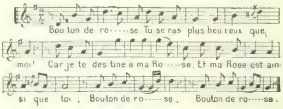

Au sein de Rose
Heureux bouton, tu vas mourir,
Mais si j'étais bouton de rose,
Je ne mourrais que de plaisir
Au sein de Rose.
Au sein de Rose
Tu pourras revivre chaque printemps,
Nejante pas, bouton de rose,
Car, en beauté, rien n'est égal
Au sein de Rose.
Bouton de rose,
Abjure Rose ainsi, tu le vois
N'est pas une beauté cruelle,
Grands dieux, que plus, rendez moi
Au sein de Rose.

Bouton, ile hollandaise de l'Océanie Malaisie), au S.-E. de l'île Célèbes, dans la mer des Moluques. Les habitants sont Malais et obéissent à un rajah, vassal des Hollandais. — Sur la côte occidentale de l'île, ville du même nom, défendue par un fort qui réside le rajah. Fabriques d'étoffes de coton et de fil d'agave.

BOUTONEUL n. m. Espèce de datte grosse et d'un goût exquis, qu'on récolte surtout au Maroc.

BOUTONNE de *Bouton*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de ECHINUS, et de PERIBLEMIE.

BOUTONNANT (*to-nan*), **ANTE** adj. Qui se boutonne, qui est propre à être boutonné: *Robe, redingote* BOUTONNANTE.

Boutonne, riv. de France, affl. dr. de la Charente, née près de Chef-*Boutonne*, arrond. de Melle (Deux-Sèvres); elle baigne Dampierre, Saint-Jean-d'Angely, Tonnay-*Boutonne*, et, après un cours de 94 kilom., tombe dans la Charente, à Carillon-de-Candé (Charente-Infer.).

BOUTONNEMENT (*ton'-man*) n. m. En parlant d'une plante, Action de pousser des boutons à fleurs ou à fruits. (Peu usité.)

BOUTONNER (*to-né* — rad. *bouton*) v. n. Pousser des boutons: *Lilas qui commencent à* BOUTONNER.

— Fam. Commencer à avoir des boutons sur le corps: *Nez qui* BOUTONNE.

— S'attacher, se fermer à l'aide de boutons: *Corsage qui* BOUTONNE *par derrière*.

— v. a. Attacher, arrêter au moyen de boutons: Boutonner *son vêtement*.

— Escr. Toucher avec le bout du fleuret: BOUTONNER *son adversaire*.

Boutonné, **ée** part. pass. du v. Boutonner.

— Fig. Secret, caché, peu communicatif: *Les diplomates sont d'ordinaire gens* BOUTONNÉS.

— Blas. Se dit des fleurs, et plus particulièrement des roses qui ont au centre de leurs pétales, un point rond ou bouton d'un émail particulier.

— Escr. *Fleuret boutonné*, Fleuret dont la pointe est garnie d'un bouton de cuir ou de quelque autre matière, pour que l'on puisse s'en servir sans blesser l'adversaire.

Boutonné (blas.).

Se *boutonner*, v. pr. S'attacher, se fermer à l'aide de boutons: *Pantalon qui* SE BOUTONNE *sur les côtés*.

Faire entrer les boutons dans les boutonnières. *Il faut qu'un soldat sache coudre, savoir boutonner.*

— ANTON. **Deboutonner.**

BOUTONNERIE *bou* n. f. Fabr. Commerce de boutons. *Du commerce du* BOUTONNIER. Les marchands du boutonnier. *Acheter de la* BOUTONNERIE.

BOUTONNEUX *bou-neû*, **EUSE** adj. Couvert de boutons.

— Fig. Et de tache, seulement ces traits grossiers et tout la trame est moulée. *Les taches blanches d'étoupes vont quelquefois* BOUTONNEUSES. (Laboulaye.)

BOUTONNIER *bou-nié* n. m. Celui qui fabrique ou vend des boutons.

BOUTONNIÈRE *bou-niè-re* n. f. Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton. *Boutonnière* [illegible] *du bidal. Les* BOUTONNIÈRES *sont ordinaires, ou carrément, au moyen de machines spéciales.* V. [illegible]

— Fam. Incision, blessure qu'on fait pour en percer la peau. *Hacher, dailiste qu'on fait sur* BOUTONNIÈRE *à quelqu'un.*

— Chir. Incision longue et étroite qu'on pratique au périnée pour retirer un calcul engagé dans l'urètre, ou pour ouvrir un abcès urineux.

— Techn. Sorte de gaze pour les persiennes.

BOUTON n. m. Espèce de massue oblongue, plate et à pointes, en bois dur, dont se servaient les Caraïbes, et qu'on retrouve encore chez les Gallas, les Ron [illegible] consommés, etc.

Bouton

BOUTOURLINE Dmitri Petrovitch, général et ornithologue russe, né à Saint-Pétersbourg en 1790, mort en 1859. Il entra au service en 1808, prit part aux guerres du temps, et fut fait général en 1849. Nommé ensuite inspecteur et directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. On a de lui, en français: *Relation de la campagne d'Italie en* 1799. 1810; *Tableau de la campagne de* 1813 *en Allemagne* (Paris, 1817); *Pensées de l'empereur Nicolas sur la direction générale de l'Espagne* 1817 [illegible] *Histoire de la campagne de Napoléon en Russie* 1824; *Histoire des campagnes des Russes* [illegible] *Histoire de la campagne de* 1812 [illegible] *Histoire des campagnes des Russes* [illegible] *Histoire de la campagne de Russie, ou commencement du XIXe siècle*; etc.

BOUTOURLINOFKA, bourg de Russie (gouv. de Voronège, sur l'Osserod, affluent du Don; 28,000 hab. Manufactures, tanneries, cordonneries, moulins. Foires.

BOUTRE n. m. Petit bâtiment arabe, employé sur la côte orientale de l'Afrique. *Le* BOUTRE *est plus fin d'avant.*

BOUTREAU (*tro* — rad. *bout*) n. m. Chacune des courroies qui chassent mouches retombant de l'arbre ou de la crupière dans les anciens harnais. Les boutreaux terminent ordinairement sur la crupière leurs premiers croisements, et leurs seconds sur l'arbre. Ils se terminent par des boutons plus ou moins ronds, en cuir des fiches de soie, des glands de cuir. On voit encore des boutreaux dans les harnachements des mules de la région méditerranéenne.

Croupe garnie du boutreau.

BOUTRI n. m. Extrémité du pénis du mouton.

BOUTROU (*tri-o*) n. m. Burin du graveur. Syn. de BOUTREAU.

BOUTROUX (Etienne-Emile-Marie), philosophe français, né à Montrouge (Seine) en 1845. Professeur de l'Université, il est devenu maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1877), professeur à la faculté des lettres de Paris (1885), et membre de l'Académie des sciences morales (1888).

Les thèses qu'il présenta et soutint à la Sorbonne pour le doctorat ès lettres sont, pour titres: la thèse latine, *De contingentia legum apud Cartesium*; la thèse française, *De la contingence des lois de la nature*. Cet ouvrage, dont une troisième édition a paru en 1896, tend à établir que la contingence est au fond de la nature, tout les lois semblant exprimer la nécessité. Sa doctrine repose sur une analyse profonde de la nécessité logique et de la nécessité causale et sur la distinction du point de vue de la qualité et du point de vue de la quantité. Depuis, pour le fond, le premier ne permet de voir que la permanence, l'immobilité et la fatalité; le second fait distinguer le mouvement, la nouveauté et le progrès.

Outre ses thèses, Boutroux a publié les tomes Ier et II d'une traduction française de la *Philosophie des Grecs*, de l'Allemand Zeller (1877 et 1882); cette traduction suivie par une introduction remarquable sur Zeller et sa théorie de l'histoire de la philosophie. On lui doit encore deux excellents manuels classiques sur la philosophie de Leibniz (*Monadologie*, 1880, les *Nouveaux Essais*, 1886), et des *Études d'histoire de la philosophie* (1897).

Boutroux

BOUTS-RIMÉS (*bou*) n. m. pl. Rimes désignées d'avance à un poète pour être seules employées dans des vers à faire sur un sujet imposé, ou la mise à sa disposition de tous les mots rimés.

— Fig. [illegible] *Un mauvais* BOUTS-RIMÉ.

— Encycl. Les bouts-rimés, ou rimes dites bizarres, sans que l'on s'aperceive de la gêne imposée au rimeur. Cet amusement passionna la ville et la cour au XVIIe siècle. Les [illegible] des poètes en renom, le marquis de Rambouillet, Scarron, Benserade et Boileau [illegible] Mlle de Scudéry parcourait pour y [illegible] s'en mêla quelquefois. Une jolie femme lui ayant donné, pour thème: *Amour, tendresse, soupirs, cœur, chaînes, collier, orange, soulier*, il les remplit sur-le-champ:

Que vos soupirs sont [illegible]
[illegible]
Mais que vos [illegible]
[illegible]

Au XVIIIe siècle, on trouve encore, comme jouant à l'escarpolette, cultivant les bouts-rimés, Lamotte, Palissot, Marmontel, et, au XIXe, Méry, Emile Deschamps, l'improvisateur Eugène de Pradel, etc.

BOUTS-RIMEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait des vers sur des bouts-rimés.

BOUTURAGE n. m. Multiplication artificielle des végétaux par le moyen des boutures.

BOUTURE n. m. Hortic. Partie détachée d'un végétal (fragment de rameau, racine, feuille, bourgeon, etc.), pour être plancée dans des conditions [illegible] de transformer en une plante indépendante.

— Fig. Emprunt fait à une personnalité [illegible] dérée comme origine. *Les bouteurs qui sont les [illegible] mêmes, pour [illegible] contemporaines* [illegible] *tation, objet semblable, la quartine. Mes quatrains, fleur rare, éclose sur la bigarre comme* [illegible] *l'Alhambra.* (Mme L. Colet.)

— Technol. Travail de broderie dit aussi « point de Cologne », très usité aux XVe et XVIe siècles, exécuté au petit métier, à plat, et où l'on nuançait avec points enchevêtrés et de même longueur.

— Vénér. Joint qui sépare le pied de la jambe de devant, chez le chien.

— Encycl. Bot. Ce terme s'applique surtout aux rameaux des plantes supérieures qui remplissent ces conditions: un rameau [illegible] en terre par son extrémité inférieure coupée, ne tarde pas à former sur la section un tissu de cicatrisation (*bourrelet* ou *callus*); puis des racines adventives se forment au-dessus de ce bourrelet et permettent bientôt à la branche, qui avait d'abord vécu aux dépens de ses réserves (amidon, etc.), de puiser des aliments dans le sol.

Il existe de diverses espèces de boutures. Les uns pratiquent de rameaux employés pour la multiplication de la plupart des espèces à feuilles caduques), d'autres sont des fragments de racines (multiplication du paulownia, de l'aulne du sureau, du lilas, du tamarin, etc. d'autres encore consistent en un bourgeon, attenant à une plaquette d'écorce, ou même en une simple feuille (bégonia).

La *bouture par rameaux* est la plus commune: les jeunes rameaux sont détachés du pied mère pendant le repos de la végétation. On les conserve généralement dans du sable frais, jusqu'à l'époque de la plantation, c'est-à-dire jusqu'vers la fin de l'hiver. C'est alors qu'on les découpe en *boutures* pourvues de quatre ou cinq bourgeons. Ces boutures sont enterrées sur les deux tiers de leur longueur, de préférence à l'exposition du nord, dans une terre de consistance moyenne, suffisamment fraîche et fumée convenablement. Les boutures par rameau sont très variées: *bouture simple*, qui est un rameau âgé d'un an, long de 15 à 25 centimètres; *bouture écorcée*, celle dont on a enlevé deux lamelles d'écorce à la base; *bouture à talon*, à laquelle on a conservé son empâtement sur le vieux bois; *bouture à crossette*, qui n'est qu'une variante de la précédente (talon); *bouture par plancon*, celle faite avec une branche de trois à cinq ans (saule, peuplier, aune); *bouture semée*, fragment pourvu d'un seul bourgeon; *bouture herbacée*, jeune rameau de l'année encore vert (coleus); *bouture par ramée*, branche de trois ou quatre ans que l'on couche dans une fosse en ne laissant paraître au dehors que l'extrémité de chaque rameau, etc.

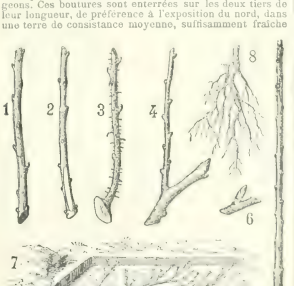

Boutures. 1. Simple par rameau. 2. Encoche. 3. Talon. 4. Talon sectionné. 5. Plancon. 6. Par ramée. 7. Par racines.

La *bouture par racines* consiste à planter des fragments de racines de 5 à 10 centimètres, de manière que l'extrémité supérieure atteigne seule le niveau du sol.

La *bouture par bourgeon* est pratiquée par les jardiniers. On détache une plaquette d'écorce munie d'un bois sous-jacent et pourvue d'un bourgeon. On la dispose dans le godet et son contenu sont placés sous une cloche.

La *bouture par feuille* consiste à couper une feuille de begonia, à la fendre en plusieurs morceaux, et à en enfoncer le pétiole verticalement. Les bourgeons et les racines se développent à l'angle des nervures principales.

Les boutures de rameaux réussissent facilement avec les végétaux ligneux à bois tendre (saule, peuplier, vigne), plus difficilement avec les végétaux ligneux à bois dur (chêne, hêtre, pommier), et aussi difficilement avec les végétaux herbacés, elles réussissent mieux avec les pousses jeunes et encore molles qu'avec les pousses âgées.

Pour assurer la réussite d'une bouture, il est bon de l'entourer d'humidité (en arrosant de temps en temps, en couvrant les feuilles du rameau de manière à diminuer la transpiration, en recouvrant la bouture d'une cloche ou d'un châssis), de l'exposer à une température élevée, soit en terre, soit sur couche avec châssis, enfin d'employer un sol assez meuble pour favoriser le développement des racines (terre de bruyère par exemple). Comme on a remarqué que les racines adventives naissent de préférence sur les portions renflées des organes [illegible] de la tige, consistant de la base des feuilles, ou sur les bourrelets qui se développent sur les bords des plaies, on coupe ordinairement le rameau qui doit former la bouture au-dessous d'un nœud et on prend souvent la précaution de fendre ou d'entailler l'extrémité qui doit être enterrée, ou bien d'y pratiquer une décortication.

Quand une bouture réussit, la plante qui en provient reproduit les caractères de la variété qu'il a fournie [illegible] plus de sûreté que ne le ferait une graine; d'où l'utilité des boutures en horticulture pour conserver les variétés ornementales.

BOUTURE (*de bouillir*) n. f. Liquide spécial employé autrefois par les orfèvres pour blanchir leurs pièces travaillées.

BOUTURER (rad. *bouture*) v. n. Pousser des tiges par le pied, des drageons. *Arbrisseau commence à* BOUTURER.

— v. a. Reproduire par boutures, planter des boutures de [illegible]

BOUVARD n. m. Techn. V. BOUARD.

BOUVARD (Joseph-Antoine), architecte français, né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère) en 1840. Inspecteur des travaux de Paris, puis architecte du service permanent de la Ville depuis 1879, il a travaillé à l'église Saint-Laurent, au Théâtre-Lyrique, etc. Il a construit le pavillon d'exposition de la Ville de Paris en 1878, le dôme central de l'Exposition universelle de 1889, la caserne du boulevard Morland, l'Ecole d'enseignement professionnel à Voiron, etc.

Bouvard et Pécuchet, roman posthume de Gustave Flaubert (Paris, 1881). — Deux expéditionnaires d'intelligence médiocre font connaissance sur un banc, où ils se sont assis par hasard. Leurs caractères, quoique dissemblables, s'accordent si bien qu'ils projettent de vivre ensemble. Bouvard ayant fait un héritage, Pécuchet ayant quelques économies, ils achètent une maison de campagne et une ferme. Là, ils s'essayent successivement à la culture, à la distillation, à la fabrication des conserves, mais échouent ridiculement dans toutes leurs entreprises. Nouvelle ressemble ils prennent leur nullité, avec le même succès, à travers la chimie, l'anatomie, la géologie, l'archéologie, ne réussissant qu'à s'attirer la méfiance et les railleries de ceux qui les entourent. Ils finissent par vendre leur maison et par reprendre leur ancien métier de copiste.

Ce livre étrange, auquel l'auteur travailla dix ans avec une passion quasi morbide, et qui est resté inachevé, est une de ces œuvres sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. Aux unes elle semble digne d'être mise en parallèle avec les plus belles pages du maître écrivain; pour d'autres, elle n'est qu'une rapsodie pénible à lire. Le lecteur y trouve parfois des longueurs ennuyeuses, mais aussi des chapitres où l'auteur montre de merveilleuses qualités d'ironiste profond, d'observateur très [illegible]

BOUVARDIASTRE (*astre*) n. m. Bot. Section du genre BOUVARDIA.

BOUVARDIOÏDES (de *bouvardie*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Bot. Section du genre bouvardie. — *Un* BOUVARDIOÏDES.

BOUVARDIE (de *Bouvard*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées-cinchonées, comprenant des plantes herbacées ou sufrutescentes, glabres, tomenteuses, élégantes, à belles fleurs blanches, rouges ou jaunes, originaires du Mexique et de la Nouvelle-Grenade. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres.

BOUVART ou **BOUVARD** (*var* — du lat. *bos, bovis*, bœuf) n. m. Nom des jeunes taureaux, dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

BOUVART (Michel-Philippe), médecin français, né à Chartres en 1711, mort à Paris en 1787. Docteur de la faculté de Reims (1736), puis de celle de Paris (1738), il fut médecin de la Charité, membre de l'Académie des sciences et professeur à la faculté de médecine et au Collège de France. D'humeur présomptueuse et hautaine, dépourvu de courtoisie, porté à mal juger tout le monde, il fit à Bordeu une guerre injuste.

BOUVART (Alexis), astronome français, né à Contamine (Haute-Savoie) en 1767, mort en 1843. Il devint successivement membre du bureau des longitudes, de l'Académie des sciences, et directeur de l'Observatoire. On lui doit de *Nouvelles tables des planètes Jupiter et Saturne* (1808), la découverte de huit comètes et le calcul de leurs éléments paraboliques, ainsi que des observations très ingénieuses sur les perturbations d'Uranus, qu'il attribuait à une planète encore inconnue, hypothèse que Leverrier confirma, en 1846, par la découverte de la planète Neptune.

BOUVEAU (*vo*) n. m. Galerie à large section, où se centralise à chaque étage le roulage d'une mine. ‖ On désigne également sous ce nom des galeries inclinées, occupant les couches de houille ou les filons. ‖ On les appelle aussi GALERIES TRAVERS BANCS, ou TRAVERS BANCS.

BOUVEAU (*vo*) ou **BOUVELET** (*lè*) [du lat. *bos, bovis*, bœuf] n. m. Jeune bœuf.

BOUVELEUR n. m. Ouvrier spécialement attaché aux travaux de percement et d'avancement des bouveaux, dans les mines.

BOUVEMENT n. m. Rabot à fer sinueux, qui sert à pousser les moulures. Moulure en portion de cercle taire avec le tournevis.

BOUVERET ou **BOUVRET** (*rre* n. m. Nom communément donné à une variété de bouvreuil d'origine africaine.

BOUVERIE (*vé*) — du lat. *bos, bovis*, bœuf, n. f. Étable à bœufs (se dit principalement des étables qui sont dans les communes des marches publiques. V. ÉTABLE. A signifie Ménage de bouvier.

BOUVERON n. m. L'un des noms vulgaires servant à désigner le bouvreuil. Il On écrit aussi BOUVRON.

BOUVESSE-QUIRIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 32 kilom. de La Tour-du-Pin, près du Rhône ; 1.164 hab. Ch. de f. Est et Lyon. Chaux et ciments.

BOUVET (*vè*) n. m. Jeune bœuf. (Vieux.) || Outil en forme de rabot dont se servent les menuisiers et les jardiniers pour faire les raineures et languettes des planches à assembler. || *Bouvet mâle.* C'est qui fait la languette. || *Bouvet femelle.* Celui qui pousse la rainure. *Bouvet bâtard.* Celui qui fait à la fois plusieurs rainures et une languette. || *Bouvet femelle.* Celui qui produit à la fois une rainure et une languette. || *Bouvet à approfondir ou Bouvet de deux pièces.* Celui qui sert à creuser des rainures parallèles et d'un écartement variable. || *Bouvet bouvet.* Ouvrier qui travaille au parquet avec le bouvet. || *Tirer le bouvet,* Dans l'argot des menuisiers, Traiter une voiture dans les rues.

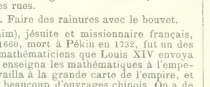

Bouvets. 1 Bouvet rainure. 2 Mâle (languette). 3 et 4. A approfondir.

BOUVETER v. a. Faire des rainures avec le bouvet.

BOUVET (Joachim), jésuite et missionnaire français, né en Mans vers 1660, mort à Pékin en 1732, fut un des six missionnaires mathématiciens que Louis XIV envoya en Chine (1685). Il enseigna les mathématiques à l'empereur Kang-Hi, travailla à la grande carte de l'empire, et envoya en France beaucoup d'ouvrages chinois. On a de lui diverses *Relations* de ses missions et un *État présent de la Chine* (1697), suite de dessins gravés par Giffart.

BOUVET (François-Joseph, baron), amiral, né à Lorient en 1753, mort en 1832. Il montra quelque capacité dans les dernières guerres de la Révolution, reçut le commandement en second de la flotte destinée à l'expédition d'Irlande dont il resta seul chargé de la direction, lorsque la tempête eut séparé de l'escadre les vaisseaux qui portaient l'amiral et le général Hoche. Assailli lui-même par le mauvais temps, il ne put opérer le débarquement, fut rendu responsable de cet insuccès, et privé de son grade, qu'il ne recouvra que sous le Consulat.

BOUVET (Pierre-François-Henri-Étienne), marin français, né à l'Ile Bourbon en 1775, mort à Saint-Servan en 1860. Il fit ses premières armes sous le commandement de son père, qui était capitaine de vaisseau, prouva son courage dans plusieurs actions d'éclat contre les Anglais, et fut nommé contre-amiral en 1822. Il a publié, en 1840 : *Précis des campagnes du capitaine Pierre Bouvet.*

BOUVET DE LOZIER (Jean-Baptiste-Charles) ou **LOZIER-BOUVET,** navigateur français du XVIIIe siècle, né en 1705, mort à Saint-Malo, mort en 1736. Après de bonne heure de passion pour la marine et les voyages de découvertes, il s'embarqua dès 1722, et entra en 1731 au service de la Compagnie des Indes. Il obtint, en 1738, d'aller à la recherche de la terre où Gonneville avait abordé dès 1504, et découvrit, l'année suivante, dans les mers australes, le cap de la Circoncision (îles Bouvet). Envoyé, en 1747, comme capitaine de frégate dans les mers de l'Inde, il apporta à Dupleix, en dépit de la flotte anglaise, les secours pécuniaires dont il avait besoin, et revint heureusement à l'île de France en suivant une route nouvelle à travers l'océan Indien. De 1750 à 1763, Bouvet de Lozier commanda les îles de France et Bourbon, et ne s'en éloigna qu'une fois, en 1755, pour porter des secours à la côte de Malabar. Après la paix de Paris, il resta en France.

— BIBLIOGR. : Fabre, *Une famille de marins : Les Bouvet* (Paris, 1885).

BOUVETTE (*vèt*) n. f. Hortic. Variété de raisin.

BOUVIER (*vi-é*), **ERE** (du lat. *bos, bovis*, bœuf) n. m. Celui, celle qui garde ou conduit les bœufs : *Un* BOUVIER *vigilant.* — Par ext. Personne grossière, ignorante, maladroite : *Voyez cette maladroite, cette* BOUVIÈRE, *cette butorde!* (Mol.) || adj. : *Charrette* BOUVIÈRE, Charrette traînée par des bœufs.

— n. m. Didact. Ouvrage qui traite de la manière de soigner les bœufs : *Lire un* BOUVIER.

BOUVIER (le), constellation boréale, située près du pôle Nord, entre la Vierge et la Lyre, qui renferme la belle première Arcturus. (V. ce mot.) La main droite du Bouvier tient une massue, sa main gauche tient en laisse les deux Lévriers ou Chiens de chasse. (Cette constellation renferme plusieurs étoiles doubles ; entre autres, 3, 4, 5.)

BOUVIER (Gilles le), dit **Berry,** ou mieux **le héraut Berry,** né à Bourges en 1386, mort en 1460. Il fut premier héraut d'armes de Charles VII, roi de France ; de la vint son nom Berry, ayant reçu, suivant l'usage des hérauts d'armes, un nom de province. Il avait composé *Chronique et histoire de Charles VII depuis 1402 jusqu'en 1450, longtemps attribuée à Alain Chartier*, et d'un *Recueil de Troies, Amphitryon, Troyes, Allemagne, Italie et autres pressurés*, publiées par Lenglet-Dufresnoy, sur l'ordre de Viriville (Paris, 1866). Cet armorial est illustré et, selon toute apparence, par Berry lui-même. Ce héraut d'armes a encore composé une histoire du roi Richard II, une chronique de Normandie, enfin une relation des voyages qu'il a entrepris en Europe, en Asie et en Afrique.

BOUVIER (Alexis), romancier populaire et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1836-1892). Il fut cuisinier en bronze jusqu'en 1863, compléta son instruction, fit des chansons, dont quelques-unes : *la Canaille, les Trois lettres d'un marin*, ont eu un vif succès, composa des livrets d'opérettes, des vaudevilles, et acquit une grande réputation parmi les lecteurs de romans-feuilletons en publiant de nombreux romans, qui dénotent une imagination féconde. A citer : *les Pauvres* (1870) ; *les Soldats du désespoir* (1871) ; *le Mariage d'un forçat* (1872) ; *la Grande Isa* (1878) ; *la Belle Grélée* (1879) ; *le Bouchard* (1880) ; *les Crimeurs de l'échafaud* (1880), *Mille-Amis, pauvres!* (1880) ; *le Club des coquins* (1881) ; *la Bonne* (1882) ; *le Sang-Bridé* (1883) ; *la Grande Commune* (1884), *Mademoiselle Bécassine* (1888) ; *la Belle Olga* (1889) ; *les Assassins de femmes* (1891) ; etc. Bouvier avait tiré de ses romans quelques drames : *Auguste Manette* (1875) ; *le Mariage d'un forçat* ; *le Sang Bridé* ; etc.

BOUVIER-DUMOLARD (le chevalier), administrateur français, né à Sarrequemines en 1781, mort en 1860. Préfet sous l'empire, il fut exilé en 1815, mais il obtint ensuite la permission de rentrer en France. Préfet du Rhône en 1831, il parvint à apaiser la terrible insurrection qui eut lieu à Lyon à cette époque, mais il fut désavoué par le ministère, et cassé. On lui doit plusieurs ouvrages : *Compte rendu des événements qui ont eu lieu dans la ville de Lyon en novembre 1831* (1832) ; *Relation des événements de Lyon* (1832) ; etc.

BOUVIÈRE n. f. Nom vulgaire des poissons du genre *rhodeus.* La bouvière ou pteuse est le *rhodeus amarus.* || On disait ancien. BOUVIER.

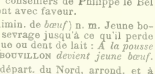
Bouvière

BOUVIGNIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Douai ; 1.440 hab. Brasserie.

BOUVILLE (Hugues DE), seigneur de Milly, chevalier et chambellan de Philippe le Bel, fut un de ses principaux conseillers, et dut en partie son heureuse fortune à la faveur de la reine Jeanne de Navarre. Il fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, en 1304. Ses deux fils aînés lui succédèrent l'un et l'autre dans la charge de chambellan du roi. Il fut un des rares conseillers de Philippe le Bel dont les chroniqueurs parlent avec faveur.

BOUVILLON (*ll* mll. — dimin. de *bœuf*) n. m. Jeune bovidé emasculé, depuis son sevrage jusqu'à ce qu'il perde sa première incisive (adjectif : *Veau bouvillon*) : *A la poitrine d'une nouvelle incisive,* le BOUVILLON *devient jeune bœuf.*

BOUVINES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, sur la Marcq ; 544 hab. Ch. de f. Nord. Tannerie. Victoire de Philippe Auguste sur l'empereur Othon IV, le comte de Flandre et leurs alliés, en 1214.

Bouvines (BATAILLE DE), victoire remportée le 27 juillet 1214 par le roi de France Philippe Auguste sur les forces coalisées de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre et du comte de Flandre. Le roi de France commandait ses hommes d'armes, l'empereur Othon IV les siens ; les Anglais et les Flamands étaient sous la direction du comte de Salisbury et de Renaud de Boulogne. C'est à l'unité du commandement de l'armée française, tandis que les alliés obéissaient à quatre chefs, que fut due la victoire. C'est à la bataille de Bouvines que les milices communales des villes du nord de la France tirent une première et glorieuse apparition. Néanmoins, et contrairement à l'opinion répandue, la bataille de Bouvines fut, avant tout, un combat de cavalerie. Philippe Auguste, désarçonné, faillit être pris ; il fut sauvé par Guillaume des Barres. Renaud de Boulogne, Ferrand, comte de Flandre et Guillaume de Salisbury furent les prisonniers. On a le récit de l'événement, récit pittoresque, détaillé, et que les critiques jugent *Philippide* de Guillaume le Breton, qui assista à la bataille. Ferrand, comte de Flandre, Guillaume de Salisbury et Renaud de Boulogne tombèrent entre les mains des Français. Un historien allemand, G. Köhler, qui a fait de la bataille de Bouvines une étude détaillée, en a jugé les conséquences en ces termes : « La victoire de Bouvines a eu pour la France ce résultat important qu'elle a éveillé le sentiment national, qu'elle a renforcé le sentiment d'une solidarité commune, au point qu'il est permis de dire que la France moderne est sortie de cet événement. » En 1863, on a érigé, sur le champ de bataille de 6 mètres, sur le territoire de Bouvines, pour rappeler la victoire de Philippe Auguste.

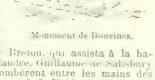
Monument de Bouvines.

— BIBLIOGR. : G. Köhler, *die Entwickelung des Kriegswesens und des Kriegsführung in der Ritterzeit* (Breslau, 1886).

BOUVRETTE (*vrèt*" — rad. *bouvreuil*) n. f. Instrument dans le genre des serinettes, dont on se sert pour apprendre des airs aux bouvreuils.

BOUVREUIL (*vreuil* (*ll* mll.) — pour *bouveruil*; de *bouver*, pluriel *bœufs*, *petit bouvier*, parce qu'il suit les bœufs pour manger les vers dans les sillons) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, dont le nom scientifique est *pyrrhula.*

— ENCYCL. Les *bouvreuils*, dont on connaît quatre espèces, habitent l'hémisphère boréal sur ce nombre, une seule se trouve en Amérique. Le bouvreuil vulgaire (*pyrrhula rubicella*), remarquable par sa belle livrée où le rose domine, est commun dans nos pays ; il supporte bien la captivité et apprend facilement à chanter. Ce petit oiseau, dont la chair est estimée par les gourmets à l'égal de celle du becfigue, se prend avec des filets ou avec des glluaux.

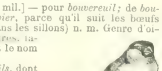
Bouvreuil.

BOUVREUX (*vreû*) n. m. L'un des noms communs qui servent à désigner le bouvreuil, dans les campagnes. On appelle aussi cet oiseau PIVOINE, parce qu'il a le ventre rouge vif.

BOUVRIL (*vril*" — du lat. *bos, bovis*, bœuf) n. m. Lieu où on loge les bœufs, dans un abattoir.

BOUVRON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Nazaire, sur un sous-affluent de l'Isac canalisé (canal de Nantes à Brest) ; 3.112 hab. Ch. de f. Ouest. Minoteries. Eglise romane.

BOUWEHIDES, autre nom de la dynastie des Bouïdes. Le nom du fondateur de cette dynastie, Bouya, est lu par les Arabes Bouwehid, et c'est de là que provient cette forme.

— *Un, une* BOUWEHIDE.

BOUXWILLER, en allem. **BUCHSWEILER,** ville de la Basse-Alsace, arrond. de Saverne ; 3.130 hab. Bricqueterie, tuilerie ; fabriques de savons et de chandelles ; crins et cotonades ; produits chimiques.

BOUYOUR-IMROKHOR n. m. Altération de l'expression *bouyouk emir-akhor* (« le grand émir des écuries »), titre porté par le chef des écuyers et des palefreniers du Sultan.

BOUYS (Jean-Baptiste), chroniqueur français, né à Arles vers la fin du XVIe siècle. On lui doit : *la Royale couronne d'Arles ou Histoire du très-riche royaume d'Arles, enrichie de l'histoire des empereurs romains, des rois goths et des rois de France qui ont résidé dans leur enclos* (1641).

BOUZANNE, petite rivière de France (Indre), affluent de la Creuse. Longueur du cours, 81 kilom.

BOUZARÉA, comm. d'Algérie, arrond. et à 6 kilom. d'Alger, sur le flanc du *mont Bouzarea* ; 2.318 hab. Observatoire, école normale d'instituteurs. Carrières de pierres, sources ferrugineuses, eaux minérales. C'est, en réalité, un faubourg d'Alger.

BOUZEOU, ville de Roumanie (Moldavie), sur le fleuve du même nom ; 12.000 hab. Chef-lieu de district ; siège d'un évêché, a des foires très importantes. Elle s'appelait autrefois *Napouca* et *Bouzograd.* — *Le district de Bouzeou* a 100.000 hab.

BOUZIGUES, comm. de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. de Montpellier, sur l'étang de Thau ; 1.038 hab. Ch. de f. de l'Herault. Fabriques de tonneaux. C'est l'ancien port de *Polygnum.*

BOUZILLÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 39 kilom. de Cholet ; 1.462 hab. Chaux.

BOUZIN n. m. Constr. S'écrit quelquefois pour BOUSIN, dont il est le synonyme.

BOUZONIE ou **BOUSONIE** (Jean), jésuite, poète et théologien, né à Bordeaux en 1646, mort en 1726. Ch. composa des poésies latines, des livres de théologie et de dévotion, etc. Son principal ouvrage est : *Histoire de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame* (1697).

BOUZONVILLE. Géogr. V. BUZENDORF.

BOUZOURDIMIHR ou **ABOUZOURDJMIHR,** nom d'un mage qui vécut à la cour de Khosrou-Anoushirvân, au VIe siècle de notre ère. Il fut chargé par ce prince d'élever son fils Hormuzd. Firdousi, et après lui tous les auteurs persans racontent que le roi de l'Inde avait envoyé à Anoushirvân le échiquier, sans lui indiquer la façon de s'en servir. Tous les sages de la cour essayèrent, mais en vain, de découvrir ce secret, que Bouzourdjmihr finit par résoudre. Son nom est en pehlvi **Bouzourkmihr.** On lui a attribué une traduction de Kalila et Demna, et l'on possède un ouvrage persan contenant des aphorismes et des maximes qui a été traduit d'un original pehlvi qu'il passe pour avoir écrit.

BOUZOURDJMIHR, nom d'un prince ismaélien d'Alamout. V. KYA BOUZOURDJ OUMID.

BOUZOULOUK, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Samara, sur la petite rivière de *Bouzoulouk*, affluent de la Samara ; 13.700 hab. Fonderies de graisse, tanneries, fonderie de cuivre, commerce de bétail. — Pop. du district du même nom : 432.200 hab.

BOUZY, comm. de la Marne, arrond. et à 22 kilom. de Reims ; 1.041 hab. Vins mousseux très estimés.

BOVA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), près de la mer ; 3.300 hab. Cette ville, siège d'un évêché, fut fondée par les Albanais en 1477, ruinée par un tremblement de terre en 1783, rétablie ensuite.

BOVADILLA ou **BOBADILLA** (don Francisque DE). V. BOBADILLA.

BOVENDEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), près de la Leine, ch.-l. du bailliage de son nom ; 1.700 hab. Fabriques de toiles et de cire à cacheter. Ruines de l'ancien château fort de Plesse.

BOVERY (Antoine-Nicolas-Joseph Bovy, dit **Jules**), compositeur et chef d'orchestre, né à Liège en 1808, mort à Paris en 1868. Au cours de ses nombreux voyages, il écrivait et faisait représenter des operas dans les villes où il se trouvait. Voici la liste de ses ouvrages : *Mathieu Laensberg*, opéra-comique ; *Paul Ier*, opéra, en société avec Luce ; *Charles II, Jacques Artevelde*, opéra (1846) ; *le Gueux ; la Tour de Rouen*, épisode lyrique ; *Isolina*, ballet ; *Madame Mascarille, Gerbine, A la Brune*, opérettes (1856 et 1857) ; *la Carte à payer*, opéra-comique ; *Un cousin en tour de l'Inde*, opérette (1868). Bovery écrivit encore une cantate : *France et Angleterre* ; une Ouverture triomphale et un *Ave Regina* exécutés en bal, et la plupart des musiques de plusieurs pantomimes représentées aux Folies-Nouvelles en 1856 et 1857 : *Pierrot bureaucrate ; les Statues vivantes ; Mort et remords ; Pierrot Dandin* ; etc.

BOVES, ch.-l. de canton de la Somme, arrond. et à 7 kilom. d'Amiens, sur la Noye et sur l'Avre (picarde) ; 1.724 hab. Ch. de f. Nord. Tourbières, fabriques et blanchisseries de toiles. Ruines d'un château du XIIe siècle, dont les seigneurs combattirent plusieurs fois les rois de France. En 1214, un seigneur de la maison de Boves était à Bouvines, parmi les ennemis de la France. Ce château fut ruiné, en 1433, par l'Anglais Bedford. — Le canton a 23 comm. et 12.313 hab.

BOVES, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 10.700 h. Carrière de marbre, filature de soie, fabrique de lainages.

BOVES (Joseph-Thomas), partisan hispano-américain, mort en 1814, était Castillan de naissance, et de la plus

basse extraction. Entré fortuitement dans les troupes royales de l'Espagne à l'époque de la guerre de l'Indépendance, en 1810, il organisa une bande à laquelle on donna le nom de *divisa infernale*, qui ne mérita pas ses excès et ses crimes. Après avoir vécu de pillage, tantôt chez les républicains et bientôt lui-même, Bovès fut blessé d'un coup de lance à l'affaire d'Urca, et mourut sur le champ de bataille.

BOVET (François de), prélat français, né en 1765, mort en 1836. Il fut évêque de Saintes, archevêque de Toulouse, et membre du chapitre de Saint-Denis. Savant estimable, il étudia les antiquités européennes à la suite de Champollion, et publia, entre autres ouvrages : *Précis du système chronologique*, 1811, et la carte de chronologie sacrée : *Histoire des dernières révolutions du globe*; 1826.

BOVET (Marie-Anne de), femme de lettres, née à Metz en 1765, est la fille d'un général. Très jeune, elle fit une étude particulière de l'histoire et de la littérature anglaises, puis, sous le pseudonyme de Mme et sous son vrai nom, elle collabora à plusieurs revues et journaux français, tout en faisant des voyages en Angleterre et en Espagne, dont elle a été écrivain distingué, outre le *Guide du Gaudon* 1800, des impressions de voyages, *Lettres d'Italie* 1802, *Souvenirs en Irlande* 1808, *le Beau Gascon* 1807, *Le Sorcier* 1809, *Le Vieux Château* 1812, et un grand nombre de romans : *Fausse vue* 1809, *Terre d'émigrés* 1824, *Confession d'une fille de trente ans* 1830, *Roman de Fontenay* 1835, *Sans faiblesse* 1836, *Pauline du pays gascon* 1837, *Petites vengeances* 1838, etc. On lui doit aussi des traductions d'ouvrages anglais.

BOVEY-TRACEY, paroisse d'Angleterre (comté de Devon), sur la *Bovey*; 2.100 hab. Fabrication de poterie, dans les hauts, à *Bovey Heathfield*, gisements de lignite et terre à poterie.

BOVIANUM, ville et place forte de l'Italie ancienne (Samnium), prise par les Romains pendant la guerre des Samnites en 312 et 299 av. J.-C., puis transformée en colonie militaire. Auj. *Bojano*.

BOVIDÉS ou mieux **BOVINÉS** (lat. *bos, bovis*, bœuf), n. m. pl. Tribu de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cavicornes, renfermant les bœufs et toutes autres formes de grande taille, à cornes amples, recourbées en dehors, toujours simples, bien ou mal développées, parfois sans glandes entre sabots et doigts accessoires, à quatre mamelles. V. BOVIDÉ ou BOVINÉ.

ENCYCL. Les *bovidés* sont répandus sur tout le globe, excepté dans l'Amérique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Guinée (Papouasie et Moluques), ainsi qu'à Madagascar. Mais les races domestiques ont été accidentées partout. Les formes fossiles apparaissent dans le terrain tertiaire. Elles se divisent en bovinés en cinq groupes : *buhalines, bubalines, portaxines, taurines, bisonines* y ces mots, et BŒUF, BUFFLE, BISON, ANOA, YAKS, GAYALS, ZEBUS, AUROCHS.

BOVILLE, ville de l'ancienne Italie (Latium), à 17 kilom. de Rome, non loin de la voie Appienne. Clodius fut tué près de Boville, par ordre de Milon. Les ruines de cette ville se trouvent près du village de Marino (au S. de Frascati), entre la voie Appienne et la voie de Porte d'Anzio. Boville était le berceau de la famille Julia, les Césars y avaient, pour perpétuer la mémoire de leur origine, dédié à Jupiter Vengeur un sanctuaire dont les restes existent encore.

BOVINE (lat. *bovinus*; de *bos, bovis*, bœuf) adj. f. Qui est de la famille, de la nature du bœuf : *Les bêtes* BOVINES. *Les races* BOVINES. *à Espèce bovine*, Espèce du genre bœuf, comprenant seulement le bœuf domestique, sa femelle et ses petits : *C'est l'espèce bovine qui fait le fond principal de notre cheptel national*. (Baudement.)

— *Affection bovine*, Maladie des bœufs et des vaches, propagée par une espèce de ver qui se développe sous la peau : *Peste bovine*. V. PESTIFÈRE.

BOVINÉS n. m. pl. V. BOVIDÉS.

BOVINO, ville d'Italie (Apulie [Pouille]), sur le Cervaro; 7.560 hab. Siège d'un évêché suffragant de Benevent. En 1734, les Espagnols y furent défaits par les impériaux. — Pop. du circondario : 55.100 hab.

BOVISTE (*vieux*) n. m. Genre de champignons, de la tribu des lycoperdées, dans lequel les spores se développent dans le *tissu du plasmode*. Le genre peut atteindre une taille énorme : il passe pour comestible quand il est jeune, et la glèbe en est employée en guise d'amadou.

BOVY (Antoine), sculpteur et graveur en médailles, né à Genève en 1766, mort à Paris, et alla jeune encore se fixer à Paris, où il s'est fait naturaliser Français. Il est mort en 1837. Il a exécuté un grand nombre de médailles-portraits et de médailles en bronze, en [illegible] Les plus connues sont : les médailles de Louis-Philippe, de l'impératrice Eugénie, du prince impérial, de Goethe, de l'aquarium de Cuvier, à Genève, entre la voie Genève, le Bois-Bougeries, les médailles commémoratives du *Jubilé* de la *Réformation*, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1855, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1867, de l'*Exposition universelle de Vienne*, 1873, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1878, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1889, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1889, de l'*Exposition universelle de Paris*, 1889

une célébrité de la boxe, compta parmi ses élèves lord Seymour, le Dr Mylord l'Arsouille, et devenu vraiment célèbre par son maître, Alphonse Karr, etc. Charles Lecour est mort il y a quelques années; ses traditions sont continuées par son excellent élève et successeur, Lecerf, tout également connus comme champions de savants jubilés. Charlemant, fils d'un professeur renommé, Charles, Albert, etc.

Les nombreux amateurs de boxe s'augmente. Les assauts publics de boxe françaises sont devenus plus fréquents.

Dans des séances que j'ai cherchant à tenir secrètes, on voulut, à des diverses reprises, de vrais combats, comme en Angleterre, mais j'ai pu les empêcher.

Voici brièvement quelques notions sur la boxe :

— *Garde.* Comme en escrime, il est très important d'avoir une bonne garde. La garde est la position d'attente la plus favorable pour passer, soit à l'offensive, soit à la défensive.

Les droitiers préfèrent la garde à gauche, pour porter des coups de poing; les gauchers la garde à droite. La garde est dite à gauche, quand on a le corps gauche en avant, et à droite, quand on présente le côté droit. En boxe anglaise, autrement dit, si l'on se tient aux coups de poing, il est préférable d'être en garde à gauche, parce que le bras et l'épaule gauches se prêtent avec plus de souplesse aux mouvements nécessaires de boxe que doit exécuter le bras de devant. Le bras droit, tenu en arrière, est alors réservé pour la parade et pour divers coups. En boxe française, il importe peu d'être en garde à gauche ou en garde à droite.

Par rapport l'un à l'autre, les adversaires sont dits *en fausse garde* lorsque l'un d'eux est en garde à droite, l'autre en garde à gauche.

S'il se tient tous les deux en garde à droite, ou en garde à gauche, ils sont dits *en vraie garde.*

— *Coups de poing.* Autrefois dit *Coup de boxe anglaise.* Les coups de poing employés sont : *le coup de poing à figure direct*; *le coup de poing de côté à la pommette du cou* (au-dessous de l'oreille, sur la carotide, ou, c'est très critique) : *le coup de poing de figure de bas en haut*; *le coup de poing direct en coupe* (dans la région de l'estomac, ou il est le plus efficace) : *le coup de poing de côté au coupe* (dans la région de l'estomac).

Ces coups de poing s'exécutent, soit du bras de devant, soit du bras placé en arrière.

Dans tous les coups de poing, il faut : 1e frapper avec les os de la main — les os métacarpiens, à la naissance des doigts — et non avec les os des phalanges; 2e porter le poids du corps sur le coup, en s'inclinant légèrement en avant, sans exagération toutefois, car on ne serait plus alors qu'une poussée plus dangereuse pour soi-même que pour l'adversaire; 3e porter un coup assez gravement à la force du coup : se ne plus dans tous les coups de poing, il faut éviter de retirer le bras en arrière avant de frapper.

— *Parade des coups de poing.* La parade proprement dite consiste, pour le coup de poing, à détourner le coup avec l'avant-bras.

En règle générale, on doit, autant que possible, parer du bras qui est en arrière, de façon à conserver le bras qui est en avant pour la riposte, c'est-à-dire la réplique à l'attaque de l'adversaire.

Il y a une façon simplifiée de parer les coups au corps, c'est de laisser le bras droit serré au corps sur la région de l'estomac, là plus menacée. D'autre part, on s'exerce à rompre sur le coup de l'adversaire, à se mettre hors de portée, sauf à lancer un coup de pied même à la première occasion. On apprend aussi à « esquiver la tête », c'est-à-dire à incliner rapidement plus ou moins de côté, pour la soustraire aux coups, et sans perdre de vue les mouvements de l'adversaire.

— *Coups de pied* (coups spéciaux à la boxe française). Les principaux coups de pied sont : le *coup de pied bas*; le *coup d'hésitation*; le *pied-de-nez*; le *coup de pied d'hésitation à la jambe*; le *coup de pied direct de pointe*, dirigé au bas-ventre (il est interdit en assaut de tirer aux parties); le *coup de pied au cou*, partant de la pointe ou du talon, le *coup de pied de figure* (portant de la pointe ou du talon).

Les professeurs enseignent aussi le *coup de pied chassé-croisé*, le *coup de pied à la jambe*, le *coup de pied de pointe*, et le *coup de pied en tournant*, dirigés de côté aux mêmes parties. Parmi les moins les coups de pied au corps en coupe à la pointe ou au talon. Dans les coups de pied à la jambe, c'est le tibia, partie de la jambe située entre le genou et le pied, qui est le plus sensible, et autant que, possible sur le tibia, pour que les coups aient toute leur efficacité.

— *Parade des coups de pied.* Comme les coups de poing, les coups de pied se parent avec l'avant-bras. On peut chercher aussi à saisir la jambe. Lorsqu'on saisit près de terre la jambe de l'adversaire, on appelle cela la « ramasse ». Les principaux de jambe demandent beaucoup d'exercice. On peut éviter les coups de pied en rompant, en se mettant hors de portée, ou simplement en esquivant la jambe du coup.

Les coups de boxe proprement dits, que nous avons indiqués, sont ceux que les parieurs coups en chaîne, lorsque on arrive au corps à corps qu'un bon boxeur doit éviter : Pour ces coups, nous prions le lecteur de se reporter au [illegible] Pour ces coups, nous prions le lecteur de se reporter au [illegible] Pour ces coups, nous prions le lecteur de se reporter au [illegible]

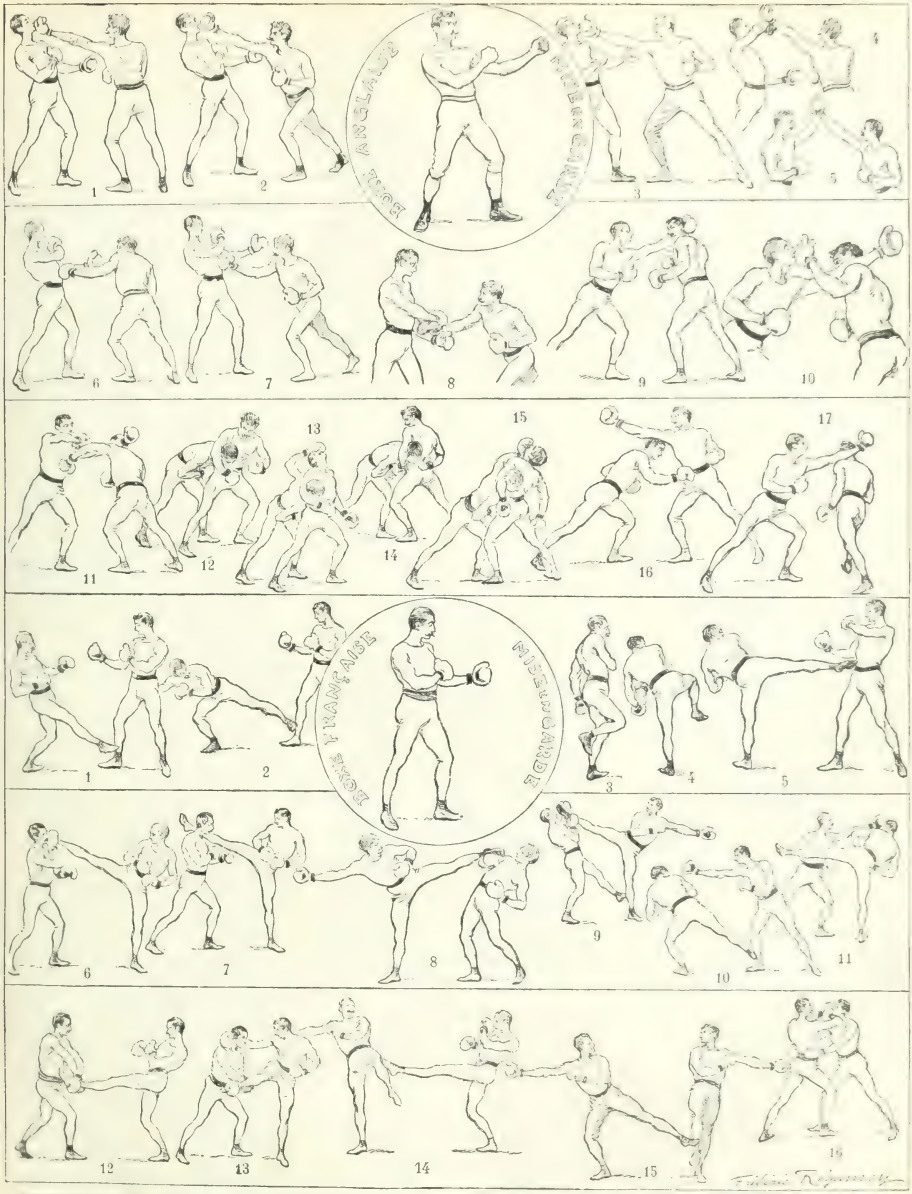

*Coups communs à la *savate* anglaise et à la boxe française.* — 1. Coup de poing du bras gauche à la figure. — 2. Coup de poing du bras droit à la figure. — 3. Coup de poing [illegible] 4. Parade avec le bras droit du coup de poing du bras gauche à la figure. — 5. Parade avec le bras [illegible] du coup de poing du bras droit à la figure. — [illegible] de poing au corps avec le bras droit. — 8. Parade avec le bras droit du coup de poing au corps. — 9. Coup [illegible] de la tête droite. — [illegible] de la tête droite. — [illegible] de la tête droite. — 12. Parade de tête en avant. — 13. Parade de tête en avant. — 14. Parade de tête en arrière. — 15. Parade de tête en arrière. — 16. Parade de la tête droite. — 17. Coup d'arrêt du bras droit au corps. — 18. Coup d'arrêt du bras gauche au corps.

Coups spéciaux à la boxe française. — 1. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. — 2. Parade de côté avec [illegible] droite. — 3. Coup [illegible] 4. Parade de côté avec [illegible] droite. — 5. Coup [illegible] 6. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. — 7. Parade de côté avec [illegible] droite. — 8. Coup [illegible] 9. Parade de côté avec [illegible] droite. — 10. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. — 11. Parade de côté avec [illegible] droite. — 12. Parade de côté avec [illegible] droite. — 13. Parade de côté avec [illegible] droite. — 14. Parade de côté avec [illegible] droite. — 15. Parade de côté avec [illegible] droite. — 16. Parade de côté avec [illegible] droite. — 17. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. — 18. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. — 19. Coup de pied de côté avec coup d'arrêt du bras droit. —

BOYCEAU (du pers., seigneur de La Baraudière, horticulteur français, 1er inventeur des jardins de Louis XIII et de Louis XIV. Outre des traités de jardinage.

BOYCOTTAGE (rad. *boycotter*) n. m. Mise en interdit des propriétaires ou des fermiers irlandais qui n'obéissent pas aux injonctions de la Ligue agraire.

— Encyl. Vers 1880, un capitaine anglais, nommé James Boycott, gérant des propriétés que le comte Erne possédait dans le comté de Mayo (Irlande) se trouve d'une telle dureté à l'égard des fermiers placés sous ses ordres, qu'il s'en fit exécrer. Ils s'entendirent pour le mettre en quarantaine. Tout Irlandais dut lui refuser son travail; il fut même interdit de lui acheter ou de lui vendre un objet quelconque, surtout des vivres. Le pacte fut fidèlement observé. Malgré l'intervention du gouvernement, qui lui envoya une garde, et l'aide des dissidents de l'Ulster qui rentrèrent ses récoltes, Boycott fut obligé de quitter le pays.

Le nom de *boycottage* fut, depuis lors, appliqué aux excommunications du même genre, qui furent lancées pour la plupart par les associations secrètes irlandaises, notamment par la Ligue agraire.

BOYCOTTER (de l'angl. *Boycott*, n. pr.) v. a. Mettre en quarantaine, interdire de mort : BOYCOTTER *les fermiers de Lord Clanricard*.

BOYDELL (John), éditeur et graveur anglais, né à Dorrington (Shropshire) en 1719, mort à Londres en 1804. Élève de Toms, il publia d'abord six *Vues de Londres*, puis, en 1751, cent cinquante-deux *Vues d'Angleterre et du pays de Galles*, qui eurent un très grand succès. Devenu éditeur, il s'attacha à soustraire peu à peu l'art de la gravure à l'influence étrangère; il forma des artistes nationaux qui, sous sa direction, gravèrent les plus célèbres travaux de l'Angleterre. Il fit peindre par des artistes anglais quatre-vingt-seize tableaux représentant des scènes tirées de Shakspeare, et les fit graver pour illustrer une édition de ses *Œuvres dramatiques*. Il avait été élu alderman en 1785, et lord-maire de Londres en 1790.

BOYE (*boi* — rad. *boyau*) n. f. Pop. Gros ventre d'un enfant, d'un petit animal, d'un oiseau qui n'a pas encore de plumes. *Mouseau qui a que la* BOYE.

BOYE (Gaspard-Jean), prêtre et poète danois, né à Kongsberg en Norvège en 1791, mort en 1860. Il publia d'abord des poèmes lyriques et dramatiques. On cite parmi ses nombreuses œuvres : *Canzoniere* 1821; *Dalg, roman de Danemark* 1824; *le Roi Sigurd* 1826; *Luc VII, roman de Danemark* 1828; *Mathias Sandgaverdt*, etc. On doit à Boye la belle traduction de *Sigurd Jorsalfar* : *Il est un chant pays sitor à l'extrémité du nord*, a été choisi comme chant national du Danemark. Devenu pasteur, Boye laissa la poésie dramatique pour la poésie lyrique, et composa un nombre considérable de psaumes originaux.

BOYEN (Hermann), homme d'État prussien, né à Kreuzbourg en 1771, mort en 1848. Il servit dans les guerres contre la France, fut blessé à Auerstædt, dirigea le ministère de la guerre depuis 1814 jusqu'en 1819, et le ministère d'État de 1841 à 1847. Il a aussi cultivé les lettres avec succès; on lui doit un chant national : *la Délivrance de la Prusse*, et les *Souvenirs de la vie de Gunther* (Berlin, 1844), général sous les ordres de qui il avait commencé ses services militaires.

BOYER (du bollant *boyer*) n. m. Barque pontée servant au transport, en Hollande et en Flandre.

BOYER (l'abbé Claude), poète et prédicateur français, né à Albi en 1618, mort en 1698, une des victimes de Boileau et de Racine. Le satirique a dit de lui qu'à ses sermons on était encore plus à l'aise qu'à ceux de l'abbé Cottin, et Racine fit sur sa *Judith* cette épigramme :

A ce *Judith*, Boyer, par aventure,
Prophétisa peut-être mieux que moi;
Mais vous avez, pour vous rendre sûr que j'ai
Si mal deviné, et prédit sans nature
Beaucoup moins que lui, le dit de l'auteur,
Il faut, en bonne foi, en faire autant de vous.
Le vieillard prédit sans nature
Et pleure, hélas, plus encore qu'il ne prédit
Et me fait souvenir mes vers sur *Judith*.

Cette Judith fut la dernière tragédie de l'abbé, qui en avait composé une douzaine, parmi lesquelles : *la Pucelle*, *Tamerlan*, *Porus* (1647); *Aristodème* (1647); *le Mort de Démétrius*, et *Tigrane* (1660); *Policrète* (1662); *le Comte d'Essex*, *Cresolon*, *Ariane*, *Alexandre*, *Jephte* (pour les demoiselles de Saint-Cyr qui la jouèrent en 1692), sans compter un certain nombre de tragi-comédies, de comédies et de pastorales.

BOYER (Abel), lexicographe et historien, né à Castres en 1664, mort à Chelsea en 1729, se fixa en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Grammaire française et anglaise*; *Dictionnaire anglais-français et français-anglais*; *Histoire de Guillaume le Conquérant* (1702); *Histoire* [illegible] *de la reine Anne* 1722, etc.

BOYER (Jean-François), prélat français, né et mort à Paris (1717-1787). Il fut évêque de Mirepoix (1766), précepteur du dauphin, père de Louis XVI et, bien que n'ayant rien fait pour la littérature française, l'ami de Voltaire et des savantes et de celle des inscriptions et belles-lettres.

BOYER (Alexis), chirurgien, né vers 1757 à Uzerches, mort en 1833. Fils d'un tailleur de campagne, Boyer, tour à tour clerc de notaire, marchand de bestiaux, apprenti barbier à Paris, étudia la chirurgie d'une façon fort curieuse : s'introduisant furtivement dans les amphithéâtres d'anatomie, il rendait quelques services aux élèves et se faisait payer en retour des leçons qu'il disséquait avec une ardeur et une passion extraordinaires. En 1782, on l'admettait comme élève à l'hôpital de la Charité et, en 1787, il remportait au concours une place de chirurgien gagnant maîtrise au même hôpital. En 1792, il devint chirurgien en second et, en 1795, il adjoignit à son service de la Charité celui de l'Hôtel-Dieu. Dans tout l'éclat de sa gloire, Boyer dut, lors de la rénovation de l'ordre scolaire, se faire recevoir docteur. En 1804, sur la présentation de Corvisart, il fut nommé chirurgien de l'empereur et créé baron, avec dotation sur les provinces conquises. En 1820, lors de la création de l'Académie de médecine, son nom brilla parmi les premiers membres. En 1822, il fut nommé chirurgien consultant de Louis XVIII, et continua à l'être des rois Charles X et Louis-Philippe. Enfin, en 1825, il recueillit double héritage de Deschamps, comme chirurgien en chef de la Charité et membre de l'Institut. Boyer a laissé deux grands ouvrages, qui ont répandu sa réputation dans toute l'Europe : *Traité complet d'anatomie et l'exposé des méthodes chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, ouvrage qui ne fut détrôné que par celui de Velpeau. Très habile praticien, il fut toujours hostile aux innovations.

BOYER (Pierre-Denis), théologien et publiciste, né à Caissac (Aveyron) en 1766, mort à Paris, 1842. Il seconda Emery pour le rétablissement du séminaire Saint-Sulpice, dont il fut le directeur après lui, aida Frayssinous à composer ses conférences, se signala comme prédicateur, et fut un des adversaires constants de Lamennais. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *le Duel jugé au tribunal de la morale et de l'honneur* 1818; *Essai sur la philosophie de l'Église sur le mariage* (1817); *Examen de la doctrine moderne des Jésuites* 1824; *Défense de l'ordre social et le carbonarisme moderne* (1835), où il réfute les *Paroles d'un croyant*.

BOYER (Pierre-François-Xavier, baron), général français, né à Belfort en 1772, mort en 1841. Volontaire en 1792, il devint aide de camp de Kellermann, suivit Bonaparte en Italie, en Égypte et en Syrie; prit part à l'expédition de Saint-Domingue, se signala à Eylau et à Friedland, Wagram, et réprima avec vigueur les tentatives des guérillas en Espagne. Proscrit par la Restauration, il entra au service du pacha d'Égypte, dont il discipline les troupes, reçut du gouvernement de Juillet un commandement en Afrique, sous les ordres du maréchal Clausel. Toutefois, il ne l'exerça pas longtemps, car il prit sa retraite par suite de mécontentement avec le duc de Rovigo.

BOYER (Jean-Pierre), président de la république d'Haïti, né à Port-au-Prince en 1776, mort à Paris en 1850. Partisan de la France, qui avait aboli l'esclavage, il seconda d'abord les généraux français; mais quand, à la suite de la soumission de Toussaint-Louverture, le général Leclerc voulut rétablir l'ancien ordre de choses, il rétablit l'esclavage, Boyer se mit à la tête des noirs. Après l'insuccès du général Leclerc et la proclamation de l'indépendance d'Haïti, il s'unit à Pétion et laïda à renverser Dessalines, qui s'était proclamé empereur, devenu roi de la partie septentrionale de l'île. A la mort de Pétion, le Sénat, en 1818, nomma Boyer président d'Haïti. En 1820, il renissait à la république le royaume de Christophe, qui s'était suicidé; et, en 1822, il prenait possession de la partie espagnole de Saint-Domingue. En 1838, il obtenait la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, moyennant une indemnité de 150 millions en faveur des anciens colons et qui ne fut jamais payée. Rebelle à toute réforme politique, Boyer provoqua, en 1843, une révolution; il dut fuir, et il adressa au Sénat sa démission en 1845. Il se retira en France, et fixa son domicile à Paris.

BOYER (Emile ou Francois PARTOUT, dit), vaudevilliste français, mort en 1862. Il fut directeur d'hôpitaux à Paris. Sous le pseudonyme de BOYER, il a collaboré, avec Varin, Paul de Kock et Duvert, à de joyeux vaudevilles, parmi lesquels nous citerons : *l'Omelette fantastique* (1842), *la Rue de la Lune* (1843), *la Garde-malade* (1846), bouffonneries qui sont restées longtemps au répertoire.

BOYER (Pierre-Augustin), libraire-éditeur, né à Villiers-Saint-Benoît (Yonne) en 1821, mort à Paris en 1898. Il a pour titre attaché comme restaurateur du couvent penitentiaire de Mettray et avoir exercé les mêmes fonctions dans son pays natal, il quitta l'enseignement en 1851, et alla se fixer à Paris. S'étant lié avec Pierre Larousse, qui avait composé avec lui le plan du *Lexicologie des écoles* et désirait tirer directement parti de ses ouvrages en les éditant lui-même, les deux associés s'associèrent, et la librairie Larousse et Boyer fut fondée (1852). Aug. Boyer, qui joignait à son connaissance pédagogiques des aptitudes commerciales remarquables, groupa autour de lui Maurice Lachatre, qui apportait un ensemble de leçons élémentaires. Entre temps, il publiait, sous son nom, le *Trésor des dictionnaires* et un *Trésor poétique*. Lorsque Pierre Larousse dut acquérir une imprimerie et se consacrer tout entier à son *Grand Dictionnaire*, Aug. Boyer resta seul propriétaire de la librairie classique. Il a joué un rôle important dans les intrigues qui précédèrent la capitulation de Bazaine, par qui il fut chargé de diverses missions : l'une à Versailles auprès de Bismarck, l'autre à Hastings auprès de l'ex-impératrice Eugénie.

A la suite du procès Bazaine, le général Boyer a été mis à la retraite.

Augustin Boyer

BOYER (Philoxène), poète et littérateur français, né à Calvors en 1829, mort à Paris en 1867. Il débuta en 1849 par une apologie de Victor Hugo : *le Rêve et les Bacchantes*, puis il fit jouer à l'Odéon *Sapho*, 1 acte en vers (1850), et, en collaboration avec M. de Banville, *le Revolution d'Aristophane* (1853) et *le Cousin du roi*, comédies en vers (1857). On doit, en outre, à ce poète romantique qui, dans les premières années de sa vie, s'était fait conférencier, des cantates, des odes, des scènes, réunies sous le titre de *Delassés* (1856); un à-propos en vers libres, *la Muse de Molière*, donné à la Comédie-Française (1858); etc.

BOYER (Léon), ingénieur français, né à Florac (Lozère) en 1831, mort à Panama en 1886. Inventeur des ponts et chaussées, il fut chargé de la construction de plusieurs ouvrages d'art, sur la ligne du chemin de fer de Marvejols à Neussargues. C'est à lui qu'on doit le viaduc de la Cruèze et le fameux viaduc métallique de Garabit. Nommé directeur des travaux du canal de Panama, il a succombé peu après à un accès de fièvre jaune.

BOYER (Antide), homme politique français, né à Aubagne en 1850. Jusqu'à quinze ans, il travailla dans les poteries d'Aubagne, et passa quelques années dans un petit séminaire. Il reprit ensuite son travail manuel et se mêla au mouvement socialiste. Il s'associa, en 1871, au mouvement communaliste, et acquit une grande influence dans la population ouvrière de Marseille. Élu, depuis 1885, il a été élu député. En 1897, il alla, comme volontaire, défendre la Grèce et en revint avec une blessure.

BOYER, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 24 kil. de Chalon, sur la Natouse; 1.015 hab. Vins estimés, carrières.

BOYER-FONFRÈDE, conventionnel. V. FONFRÈDE.

BOYER DE PEYRELEAU (Eugène-Edouard, baron DE), officier français, né à Alès, en 1775, mort en 1836. Après avoir fait les campagnes d'Italie, il fut nommé aide de camp, puis chef d'état-major de l'amiral Villaret-Joyeuse, qu'il suivit à la Martinique. Il se distingua dans les combats dont la Champagne fut le théâtre en 1810. Nommé commandant en second de la Guadeloupe, il y arbora le drapeau tricolore pendant les Cent-Jours, et fut, au retour des Bourbons, condamné à mort; sa peine fut commuée en du lieu rendit sa liberté après trois ans de prison. Il a publié un ouvrage sur *les Antilles françaises, et particulièrement la Guadeloupe* (Paris, 1823).

BOYESEN (Hjalmar Hjorth), écrivain américain, né à Frederiksteen (Norvège) en 1848, mort en 1895 aux États-Unis, où il se fit naturaliser. Il a publié des essais littéraires, des nouvelles, des romans, etc. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Gunnar* 1874; *Histoires des deux hémisphères* 1876; *Goethe and Schiller*; *Falkenberg* 1878; *Pays sur la montagne*, et *la Reine Vénus* 1881; *Idylles norvégiennes* 1882; *la Fête du Valhalla* 1883; *Idées des Alpes*, pièce en vers 1884; *Contes nordiques* 1885; *le Mage* 1886; *Essais sur la littérature allemande* 1892; *Commentaires sur les poètes d'Ibsen* 1893, etc.

BOYKINIE (*boi* n. f. Genre de saxifragées, comprenant des herbes couvertes de poils glanduleux, propres à l'Amérique septentrionale.

BOYLE, paroisse d'Irlande (comté de Roscommon), sur la petite rivière du même nom; 1.500 hab. Commerce des grains, beurre et lin. Ruines d'une abbaye fondée en 1152; château de Rockingham. — Pop. de la baronnie du même nom : 22.000 hab.

BOYLE (Robert), physicien et chimiste anglais, né en 1626 à Lismore, mort à Londres en 1691. Il a été vivant les traces de Bacon, l'illustre propagateur de la méthode expérimentale, il perfectionna la machine pneumatique, au moyen de laquelle il fit une multitude d'expériences sur l'élasticité des fluides, sur la pesanteur de l'air, sur la pression de l'atmosphère, sur l'impossibilité d'obtenir un vide parfait, sur le poids des corps dans le vide; il démontra que les corps en combustion ont besoin d'air et qu'ils s'éteignent dans le vide; donna la mesure exacte de l'absorption de l'air dans les calcinations; le premier, il marqua nettement la différence qui existe entre le mélange et la combinaison, et c'est lui qui trouva à quelques chercheurs ambulants les secrets du phosphore et du quinquina. Comme Colbert, en France, Boyle réunissait autour des hommes de bonne passionnés pour la science, lesquels devinrent, sous Charles II, le noyau de la société royale de Londres. Ses ouvrages forment 5 vol. publiés à Londres (1744); seconde édit. 6 vol. (1772).

BOYLE (Charles), comte d'Orrery, fils du précédent, né à Chelsea en 1676, mort en 1731. Devenu pair d'Angleterre, il prit part à la bataille de Malplaquet comme major général. Plus tard, compromis dans une intrigue contre le roi, il resta six mois enfermé dans la Tour de Londres. Le fut à lui que Georges Graham dédicaça son ouvrage des astronomes sous le nom d'Orrery. — Son fils, JEAN **Boyle**, se fit remarquer à la Chambre des lords par son opposition au ministre Walpole. Il laissa quelques ouvrages; entre autres, *Epistles of Pliny*, et *Remarks on the life and writings of doctor Swift* (1762), travail que Lacombe a traduit en français.

BOYMIE (du nom du jésuite *Boym*, natural. polon. du XVIIe siècle) n. f. Bot. Section du genre évodie.

BOYNE (lat. *Buandus*, *Buvinda* et *Buinda*), fleuve côtier d'Irlande, qui passe à Drogheda, et se jette dans la mer d'Irlande à 3 kilom. en aval de cette dernière ville, après un cours de 135 kilom. Sur les bords de cette rivière, près de Drogheda, on a élevé, en 1836, une colonne en mémoire de la bataille livrée en 1690.

Boyne (BATAILLE DE LA). Cette bataille fut livrée le 30 juillet 1690 sur les bords de la Boyne, non loin de Drogheda, entre Jacques II Stuart, roi d'Angleterre, soutenu par Louis XIV qui lui avait envoyé 7.000 Français commandés par Lauzun, et Guillaume III d'Orange, qui s'était emparé du trône d'Angleterre, et était soutenu par les États protestants. L'armée franco-jacobite, qui n'avait que 23.000 hommes, dut se retirer devant les orangistes, qui en comptaient 36.000, sous la conduite des deux Schomberg. Surprises dans leur retraite, les troupes de Jacques furent complètement défaites, et les partisans des Stuarts devint irrémédiable par la perte de l'Irlande.

BOYNES, comm. du Loiret, arrond. et à 10 kilom. de Pithiviers, en Gâtinais; 1.243 hab. Moulins, tuilanderies.

Patrie de Louis Vendôt.

BOYSE, BOYS ou BOIS (Jean), théologien anglais, né à Nettlesworth en 1560, mort en 1643, un des seuls théologiens chargés par Jacques Ier de faire une traduction de la Bible, et il concourut à la publication des œuvres de saint Jean Chrysostome.

BOYSSET (Charles), homme politique français, né à Chalon-sur-Saône en 1817, mort à Paris en 1901. En 1848, il fut élu représentant à la Législative. Arrêté lors du coup d'État du 2 décembre 1851 et envoyé en exil, il ne put rentrer en France qu'en 1867. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé commissaire du gouvernement, chargé d'organiser la défense dans les départements de la

Côte-d'Or et de Saône et Loire. Élu à l'Assemblée nationale en 1871, député la même année, puis en 1876, Boysset fut l'un des 363 qui votèrent le célèbre ordre du jour de blâme contre le ministère de Broglie, et fut réélu depuis depuis 1877, comme député dans Saône et Loire. Il a collaboré au « Peuple de Prudhon, et a publié en 1868 le *Catéchisme philosophique du XIXe siècle*.

BOYVEAU-LAFFECTEUR, médecin, né à Paris vers 1750, mort en 1812. Il a donné son nom à un robinet hydrophique qui a eu beaucoup de vogue. On a de lui divers écrits; entre autres : *Traité des maladies vénériennes, anciennes et récentes, et méthode de leur guérison par le robinet hydrophique* (1811); *Traité des maladies physiques et morales des femmes* (1812).

BOYTACA, architecte et ingénieur portugais de la fin du XVe siècle, mort vers 1528. Après un voyage en Italie, il fut chargé par le roi Jean II de diriger la construction du monastère du Christ de Setubal. Il fut pourvoyeur et écuyer chevalier (1511) par le roi Emmanuel, puis devint gentilhomme de la maison du roi. Ingénieur, il a formé, en Afrique, les villes d'Arzila, Alcacer, Tanger, Ceuta. Architecte, il est surtout connu pour avoir commencé la construction du célèbre couvent des Jéronymites de Belem, fondé en 1500. Comonument, en style de transition, possède un magnifique cloître et renferme le médaillon en marbre de Boytaca.

BOYTON (Paul), nageur américain, né à Pittsburg (Pennsylvanie) en 1848. Après avoir sauvé plusieurs personnes, il fut nommé commandant des stations de sauvetage des côtes de l'État de New-York. En 1874, il inventa un scaphandre flottant indéfiniment, qui le rendit célèbre. Avec son appareil il voyagea sur des fleuves en Europe et en Amérique, traversa deux fois la Manche (1875) et le détroit de Messine. En 1881, il prit du service au Pérou pour la guerre contre le Chili. En 1885, il fonda à New-York un splendide établissement de natation et gagna, cette année, le pari qu'il avait fait d'attacher une torpille à une corvette anglaise. En 1893, il a expérimenté sur la Tamise une nouvelle machine consistant en deux minuscules bateaux recouverts de peau d'antilope, qu'on attache aux pieds et qui permettent de marcher sur l'eau.

BOYVIN ou **BOIVIN** (René), dessinateur, graveur et orfèvre français, né à Angers vers 1525, travailla à Rome et à Mantoue, et mourut dans cette dernière ville, ayant vécu plus de cent ans, s'il faut en croire ses derniers biographes. Élève de Simon Hayeneuve, il avait débuté à la Monnaie d'Angers. Ses eaux-fortes, d'une facture supérieure, se montent à plus de deux cents. Son chef-d'œuvre est l'*Histoire de Jason et de la conquête de la Toison d'or* (suite de vingt-six pièces), d'après Léonard Thiry.

BOZDECH (Emmanuel), auteur dramatique tchèque, né à Prague en 1841. Il s'adonna pendant quelque temps à l'enseignement. Sa première comédie, *Du temps des coitillons* (1867), obtint un plein succès. Il écrivit ensuite une tragédie : *le Baron Gaster*, et des comédies historiques : *le Maître du monde* (Napoléon Ier) *en robe de chambre*, *les Bons amis*, *l'Épreuve de l'homme d'État* ministre Kaunitz, *les Aventuriers*, etc. On lui doit aussi des nouvelles.

BOZDOGHAN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur l'Arpa, affluent du Menderesh; 8.000 hab. Eaux thermales.

BOZE (Claude Gros DE), archéologue et numismate, né à Lyon en 1680, mort à Paris en 1753. D'abord avocat, il s'adonna à l'étude de l'antiquité, devint, dès 1706, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, remplaça Fénelon à l'Académie française (1715), et fut nommé, en 1719, garde du cabinet des médailles et des antiques. C'est lui qui a fait le classement de cette collection et qui en a rédigé le catalogue. De Boze a enrichi les *Mémoires* de l'Académie de dissertations remarquables, parmi lesquelles on remarque l'*Histoire de l'empereur Tetricus éclaircie par les médailles*. On a, en outre, de lui : *Traité historique sur le jubilé des jeux séculaires* (1707); *Mémoires sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (1723); *Dissertation sur le Jouvis des anciens et sur la déesse Santé* (1705); *Histoire de l'Académie des inscriptions* (en collaboration avec l'abbé Vallemont et l'abbé Goujet, la plupart des *Éloges* qui se trouvent dans les quinze premiers volumes des « Mémoires de l'Académie des inscriptions »; etc.

BOZEL n. m. Archit. V. BOSEL.

BOZEL, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 13 kil. de Moutiers, au confluent du Doron de Bozel et du torrent de Bozel-ruz; 1.124 hab. Vignobles; mines d'anthracite. Forges, moulins, huileries; fabrique de sabots; scieries. Une des localités de la Savoie où le nombre des goitreux est le plus considérable. On remarque à l'O. de ce village la roche pyramidale de la Dent. — Le canton a 10 comm. et 5.593 hab.

BOZÉRIAN (Jules-François JEANNOTTE), sénateur, né et mort à Paris (1825-1893). Avocat à la cour de cassation, il fut, en 1871, élu député à l'Assemblée nationale par le département de Loir et Cher. On doit à son initiative la loi qui avait pour objet de déférer au jury tous les procès de presse. Il fut nommé sénateur en 1876, et réélu, en 1879 et en 1888, par le département de Loir-et-Cher. Il appartenait à la gauche républicaine. Bozérian a publié les ouvrages suivants : *Voir et blâmer* (1850); *la Bourse, ses opérations et ses opérations* (1858); *Étude sur la revision de la constitution de 1873* (1884).

BOZOULS, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 16 kilom. de Rodez, sur le Dourdou de Conques; 2.250 hab. Mine de fer; église romane. Ce bourg est bâti dans un site magnifique. La petite rivière du Dourdou s'y est creusée, dans le roc rouge et friable, un lit encaissé par deux cascades, dont la plus haute tombe dans un bassin profond nommé le *Gour-d'Enfer*. Des deux côtés se dresse une muraille continue de rochers à pic, qui ont jusqu'à 60 m. au-dessus du Gour-d'Enfer. — Le cant. a 5 comm. et 5.939 hab.

BOZOVIGS, village d'Austro-Hongrie (Hongrie); 3.700 h. Prop. du district du même nom : 26.750 hab.

BOZZELLI (le chevalier Francesco Paolo), publiciste italien, né en 1786 en Manfredonia (roy. de Naples), mort en 1864. Compromis dans les mouvements politiques, il fut emprisonné, puis proscrit en 1822, et se rendit à Naples qu'en 1837. Emprisonné de nouveau en 1844, comme suspect de conspiration, il obtint sa mise en liberté. En janvier 1848, il fut appelé à faire partie du ministère constitutionnel, et rédigea le statut fondamental du royaume. Mais il se refusa à aller aux solutions du pouvoir, et, exercé des fonctions d'un renoncer à la vie publique. On lui doit de nombreux ouvrages, dont plusieurs ont été traduits : *Essai sur les soupers prématurés qui sont ensuite la philosophie et la morale* (1825); *l'Esquisse politique sur l'action des pouvoirs secrets dans les différents espèces de gouvernements* (1827); *De l'esprit de la comédie et de l'imitation des mœurs pour corriger les travers des ridicules* (1832); *l'Imitation de la tragédie chez les anciens et chez les modernes* (1838).

BOZZOLO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), près de l'Oglio; 1.300 hab. Sericulture, faïencerie. Château fort. Cette ville fit partie de la République cisalpine et jouit du privilège de battre monnaie. En 1448, elle se donna volontairement au marquis de Mantoue. Lempereur Charles-Quint construisit la *forteresse de Bozzolo* aux Gonzague, et lui donna le titre de principauté. — Pop. du *district de Bozzolo* : 28.230 hab.

BR. Chim. Abréviation du mot BROME.

BRA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni, près de la Stura; 14.500 hab. Fonderie, filature de soie, fabrique de tissus; aux environs, sanctuaire dit « la Madonna dei Fiori », en grande vénération, et château de Pollenzo, l'antique *municipium* de Pollentia, dont on voit encore de nombreux vestiges.

BRA Théophile), sculpteur français, né à Douai en 1797, mort en 1863, grand-père de l'évêque de Beauvais-et-de Douai. Il débuta en 1819 par un groupe, *Aristodème au tombeau de sa fille*, plus tard exécuté en marbre et donné à Douai par Louis XVIII. Ses productions les plus importantes sont : *Saint Benoît* et le *Saint Paul* (église de Saint-Louis-en-l'Ile); *Saint Marc* (église de Saint-Philippe-du-Roule); du dauphin, destinée au Louvre (1824); la statue en bronze du duc de Berry, exécutée pour la ville de Lille (1827); celle du maréchal Mortier, pour la ville de Cateau-Cambrésis (1837); celle de Benjamin Constant, pour le monument funèbre élevé au Père-Lachaise (1833); les statues de Bolognesi, de Pierre-Antoine de Vauqueville, de Philippe de Commines, du sire de Joinville, du Régent, etc. Bra a exécuté, en outre, une foule de bustes-portraits; notamment, ceux de Charles X, du duc d'Angoulême, de la reine Marie-Amélie, etc. La plupart de ces portraits se recommande généralement par un modelé précis et énergique. Bra a été moins heureux dans ses figures en pied : le style n'en est pas toujours très élevé, et les attitudes manquent parfois de naturel et de souplesse.

BRAA ou **BRAHE,** riv. de Prusse, affluent de la Vistule. La Braa, longue d'environ 180 kilom., arrose Bromberg. Elle forme dans son cours supérieur un grand nombre de lacs, et communique avec la Netez par le canal de Bromberg à Nakel, qui réunit l'Oder à la Vistule.

BRABANÇON, ONNE, personne née en Brabant, ou qui habite ce pays. — *Les* BRABANÇONS. || On dit aussi BRABANTIN, INE.

— Adjectiv. : Qui appartient, qui se rapporte au Brabant ou à ses habitants : *Mœurs* BRABANÇONNES.

Brabançonne (LA), chant national de la Belgique, paroles d'un acteur français, Louis-Alexandre Déchet, dit JENNEVAL, musique du chanteur belge François van Campenhout. Ce chant fut composé pendant la révolution qui, en 1830, aboutit à la séparation de la Belgique et de la Hollande. Jenneval prit une part active au mouvement révolutionnaire et fut tué le 23 septembre 1830, dans un engagement près d'Anvers. La musique de la *Brabançonne* a été si souvent modifiée par les arrangeurs, que le ministre de la guerre belge, par un arrêté du 5 juin 1873, a prescrit aux musiques militaires d'avoir à se conformer à une partition arrangée par Bender, inspecteur des musiques de l'armée belge.

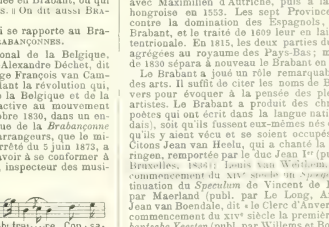

Trop généreuse en ou-cédée,
Le Belgique, vengeant ses droits,
D'un roi qui l'ab-ne-gait un père,
N'impartit que de justes coups.
Mais lui, dans sa fu-reur étrange,
Par le canon, ses droits, ses privilèges
Au sang belge a noyé l'Orange
Sous l'arbre de la Liberté.
Fiers Brabançons, peuple de braves,
Qu'on voit combattre sans ébrir,
Du sceptre honteux des Bataves
Tes bras auront bientôt brisé
Sur Bruxelle, au pied de l'archange,
Ton saint drapeau pour jamais est planté.
Et, fier de verdir sous l'Orange,
Croît l'arbre de la Liberté.
Et vous, objets de nobles larmes,
Braves, morts au Champ-de-Mars,
Avant que la patrie enarmes
Ait pu vous venir au secours,
Sous l'humble terre où l'on vous range,
Dormez, martyrs, bataillon indompté!
Dormez en paix loin de l'Orange
Sous l'arbre de la Liberté!

BRABANÇONS n. m. pl. Mercenaires aguerris très recherchés des princes en lutte les uns contre les autres à partir du XIIe siècle. Quand, aux plus mauvaises époques de mercenaires licenciés ou insoumis, ravagèrent la France,

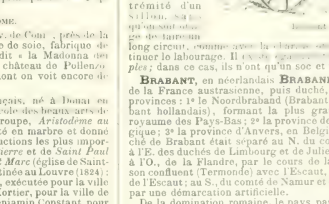

Ce système de charrue se retourne tout bout tour et arrivant à l'extrémité d'un sillon, sa [illegible] tinuer le labourage. [illegible] plex; dans ce cas, ils n'ont qu'un soc et un versoir.

BRABANT, en néerlandais **BRABAND,** ancienne prov. de la France austrasienne, puis duché, partagé en trois provinces : 1e le Noordbraband (Brabant du Nord ou Brabant hollandais), formant la plus grande province du royaume des Pays-Bas; 2e la province de Brabant, en Belgique; 3e la province d'Anvers, en Belgique. L'ancien duché de Brabant était séparé au N. du comté de Hollande, à l'E. des duchés de Limbourg et de Juliers, par la Meuse, à l'O., de la Flandre, par le cours de la Dender, jusqu'à son confluent (Termonde) avec l'Escaut, puis par le cours de l'Escaut; au S., du comté de Namur et du pays de Liège, par une démarcation artificielle.

De la domination romaine, le pays passa sous celle des Francs, fit partie du royaume de Lotharingie ou Lorraine, et fut ensuite compris dans le duché de Lothier, dont la couronne fut donnée par Henri IV, empereur d'Allemagne, à Godefroi de Boulogne, dit « de Bouillon » (1089), comme petit-fils du duc Godefroi le Barbu. C'est Godefroi III, dit le *Courageux*, qui, le premier, prit le titre de « duc de Brabant ». Le dernier duc de la ligne directe fut Jean III, mort en 1355. Son gendre, Wenceslas de Luxembourg, monta sur le trône. Jeanne de Brabant, veuve de Wenceslas, fit passer le duché dans la maison de Bourgogne en instituant pour héritier (1403) Antoine de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi. Au décès de Philippe Ier (1404), mort sans héritiers, les États du Brabant reconnurent le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. De la maison de Bourgogne, le Brabant passa dans celle d'Autriche (1477), par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, plus tard le branche austro-hongroise en 1553. Les sept Provinces-Unies, luttant contre la domination des Espagnols, s'emparèrent du Brabant, et le traité de Munster (1648) laissa la partie septentrionale. En 1815, les deux parties du Brabant furent agrégées au royaume des Pays-Bas; mais la révolution de 1830 sépara à nouveau le Brabant en deux parties.

Le Brabant a joui en outre, de nombreuses gloires dans les arts. Il suffit de citer les noms de Bruxelles et d'Anvers pour évoquer à la pensée des pléiades de grands artistes. Le Brabant a produit des chroniqueurs et des poètes qui ont écrit dans la langue nationale (le néerlandais), soit qu'ils fussent eux-mêmes nés dans le pays, soit qu'ils y aient vécu et se soient occupés de son histoire. Citons Jean van Boendale, qui a chanté la victoire de Woeringen, rempportée par le duc Jean Ier (publ. par Willems, Bruxelles, 1844); Louis van Velthem, qui a écrit au commencement du XIVe siècle un *Spiegel historiaal*, continuation du *Speculum* de Vincent de Beauvais, publié par Maerland (publ. par Le Long, Amsterdam, 1727); Jean van Boendale, dit « le Clerc d'Anvers », qui a écrit au commencement du XIVe siècle la première partie du *Brabantsche Yeesten* (publ. par Willems et Bormans, Bruxelles, 1839-1869), le *Lekenspiegel* (Miroir des laïcs) (publ. par de Vries, Leyde, 1844-46), et les *Jean's Testeye* (Sentiments de Jean).

Socialement et politiquement, le Brabant a profité de la ruine où tomba la Flandre après sa rupture avec la France. Il semble que, à partir de ce moment, Anvers et Bruxelles tirent à elles toute la grandeur et la prospérité de Bruges et d'Ypres. Aujourd'hui encore, avec Bruxelles et Anvers, les pays qui formaient l'ancien duché de Brabant dominent le royaume de Belgique. Ce développement doit également l'éclat politique à la richesse de plusieurs ducs de Brabant, dont nous donnons ci-après la chronologie.

Bibliogr. : Christophe Butkens, *Trophées ou preuves généalogiques du Brabant* (La Haye, 1724); *Trophées aux trophées* (La Haye, 1725); L. de Coster et A.-J. Evenaerts, *Atlas contenant toutes les monnaies de Brabant frappées depuis l'an 1000 jusqu'en 1830* (Bruxelles, 1888).

BRABANT (ducs DE). On en commence la chronologie à Godefroi III. Pour ses prédécesseurs, le titre de « duc de Lothier » (ou Basse-Lorraine) prime celui de « duc de Brabant ».

GODEFROI III, dit *le Courageux* (1143-1190), qui eut de Marguerite, fille de Henri II, comte de Limbourg; — HENRI Ier, dit *le Guerroyeur* (1190-1235), qui eut de Mathilde, fille de Mathieu de Alsace, comte de Boulogne; — HENRI II, dit *le Magnanime* (1235-1248), qui eut de Marie, fille de l'empereur Philippe; — HENRI III, dit *le Débonnaire* (1248-1261), qui eut d'Alix, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne; — JEAN Ier, dit *le Victorieux* (1261-1294), qui eut de Marguerite de Dampierre, fille de Guï, comte de Flandre; — JEAN II, dit *le Pacifique* (1294-1312), qui eut de Marguerite, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre; — JEAN III, dit *le Triomphant* (1312-1355), qui eut de Marie, fille de Louis, comte d'Evreux; — JEANNE, qui épousa, en 1347, Wenceslas, duc de Luxembourg, et céda, le 7 mai 1404, ses États à sa nièce Marguerite, comtesse de Flandre, duchesse douairière de Bourgogne, veuve de Philippe le Hardi, de qui le fils, ANTOINE, fut reconnu par les États duc de Brabant, après le décès de sa mère (16 mars 1405). Antoine épousa Jeanne, fille de Waleran III de Luxembourg, de laquelle il eut JEAN, duc de Brabant de 1415 à 1427, et PHILIPPE, duc de Brabant de 1427 à 1430 (4 août), date de sa mort. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fut alors reconnu du [illegible]

de Brabant se confond ensuite avec celle des ducs de Bourgogne.

BRABANT SEPTENTRIONAL (*Noordbraband*), prov. du royaume de Hollande, confinant à la Belgique et entourée par le Waal, la Meuse, les marais de Peel. Partie de l'ancien duché de Brabant. Cette plaine sans arbres, vaste de 5.128 kilom. carr. et peuplée de 539.725 hab., est traversée par la Dyes, au lit bas, limoneux, fertile, à des landes, des fourrières (Campine), mais aussi des terres riches bien cultivées. Céréales, lin, houblon. Elevage. Bétail abondant de la Campine. Industries textiles, toiles, draps, etc., poteries, brasseries. Canal Guillaume-Dyes. Moyenne-Escaut. 3 villes de Wesel à Breda et Anvers. 5 arrond. : Bois-le-Duc, Breda, Tilbourg ; 19 cant. Ch.-l. *Bois-le-Duc*. Hortogenbosch.

Armes du Brabant Septentrional.

BRABANT MÉRIDIONAL ou **DU SUD**, ou **BELGE**, prov. du royaume de Belgique, située au S. de la province d'Anvers, qui en a été détachée, entre la Flandre orientale, le Hainaut, les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. Elle a 1.357.125 hab. sur 3.283 kilom. carr., et possède pour chef-lieu la capitale même de la Belgique, *Bruxelles*. Ses deux autres arrondissements sont ceux de Louvain et de Nivelles ; elle est partagée en 46 cantons. C'est une province des plus belles du royaume, agricole et manufacturière.

Armes du Brabant Méridional

BRABANT (Geneviève DE). V. GENEVIÈVE.

BRABANTE n. f. Toile de lin qui se fabrique aux environs de Bruxelles, Anvers et Utrecht.

BRABÉION (du gr. *brabeion*, sceptre) ou **BRABEJUM** (*bé-jom'*) n. m. Genre de protéacées, comprenant une seule espèce, *brabejum stellatifolium*, qui est un arbre de l'Afrique australe.

BRABEUTE gr. *brabeutès*, arbitre) n. m. Antiq. gr. Se disait de magistrats ou arbitres qui présidaient à certains jeux publics, chez les Grecs.

BRABYLE n. m. Petite variété de prune sauvage. ‖ Sorte de primeur.

BRAC (*brak'*) n. m. Usité dans la locution familière *Debric ou de brac*, de façon ou d'autre. DE BRIC OU DE BRAC, *il faut que je fasse*... Ou, dit aussi DE BRIC OU DE BROC. Usité encore dans le nom composé BRIC-A-BRAC. V. ce mot.

— Chass. Se dit quelquefois pour BRAQUE. V. ce mot.

— Jeux. Nom d'un ancien jeu de cartes d'origine française (il ne différait du bésique que dans la manière de compter les points).

BRACAGE n. m. Dans le nord de la France, et notamment dans les Flandres, on appelle ainsi l'opération du sarclage des céréales.

BRACARI, ancien peuple de la péninsule Ibérique, établi au N. du Douro, dans l'Espagne Tarraconaise, capit. Augusta Bracara (aujourd'hui *Braga*). — *Un* BRACARIS (*rare*).

BRACCATA ou **GALLIA BRACCATA**, dénomination donnée par les Romains à la Gaule Narbonnaise, à cause des pantalons larges (*braccæ*) que portaient les habitants.

BRACCIANO (*Arcenum*), ville d'Italie (Latium [prov. de Rome]), près du petit lac du même nom ; 3.050 hab. Eaux thermales et bains ; beau château des Torlonia, duc de Bracciano. Cet endroit eut jadis une grande importance. Au XVe siècle, les Orsini y firent bâtir un château qui leur servit souvent de refuge, au milieu de cette époque de troubles et de violences. Les Odescalchi en sont propriétaires depuis le siècle dernier.

BRACCIO (mot ital. signif. *bras*) n. m. Ancienne mesure de longueur usitée jadis en Italie, et qui variait, selon les localités, de 0m,529 à 0m,648.

BRACCIO DA MONTONE (André), homme de guerre italien, né à Pérouse en 1368, mort dans le royaume de Naples en 1424. Il appartenait à la famille des Fortebracci. Il organisa la guerre de partisans, en opposition à Sforza, qui continuait la tradition d'Albéric de Barbiano, celle de la grande guerre, et se distingua par son fanatisme anticatholique. Il prit une part prépondérante aux dernières luttes du grand schisme d'Occident, en faveur d'Alexandre V contre Sforza, qui soutenait la cause du pape Grégoire XII, au nom du roi Louis II de Naples. La ville de Rome lui ainsi prise et reprise trois fois, et resta enfin à Braccio. Le pape Martin V voulut en faire une Rome, et ne laissa à Braccio sa seigneurie de Pérouse que contre la restitution de Bologne et l'hommage rendu au saint-siège (1420). Braccio se laissa mourir de faim en 1424, du désespoir d'avoir été vaincu par Sforza.

BRACCIOLINI (François), poète et prêtre italien, né à Pistoie en 1566, mort en 1646. Il a laissé : *la Croce racquistata* (1605), poème héroïque dont le sujet est la reprise de la vraie croix sur les Perses ; *le Scherno degli Dei* (1618), poème héroïcomique, et quelques tragédies.

BRACE (Charles-Loring), philanthrope et écrivain américain, né à Litchfield (Connecticut) en 1826, mort en Suisse en 1890. Après un voyage en Europe, il fonda en 1853, à New-York, la Société des secours pour l'enfance, qui a pris un grand développement. Il a fait un second voyage en Europe en 1872. Il a publié plusieurs ouvrages dont les plus importants sont *The Homeless Children* (1872), *The Dangerous Classes of New York* (1872), *The Dangerous Classes of Germany* (1878), *The Dangerous Classes of Germany* (1879), *The Dangerous Classes of New York* (1880), *The Dangerous Classes of Germany* (1880), *The Dangerous Classes of New York* (1880), *The Dangerous Classes of New York* (1880), *The Dangerous Classes of New York

— Min. Nom donné à certaines galeries d'écoulement des eaux dans les mines de houille.

BRACHELÈME (*ke-lè-me*) n. m. Syn. de VERMOINE.

BRACHÉLIE (*ke-...*) du gr. *brakhus*, court; n. f. Genre d'insectes diptères, famille des muscides, rendement des mouches tachinaires africaines, dont l'espèce type est la *brachelia Westermanni*, du Cap.

BRACHÉLYTRE (*ke-lite*) du gr. *brakhus*, court, et de *élytre*, adj. Entom. Qui a les élytres plus courtes que l'abdomen.

BRACHÉLYTRES (*ké-lite*) — v. art. précédent; n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères, plus ordinairement dites des *staphylinides*. V. ce mot. — Ée BRACHYGALBE.

BRACHET (*ché-...*) du *broche*, autre forme de *broque*; n. m. Chien d'arrêt. Syn. BRAQUET, et BRAQUE.

BRACHET (Auguste), ecrivain français, né à Tours en 1844, mort à Cannes en 1898. Elève de l'Ecole des chartes, attaché à la Bibliothèque nationale, il fut nommé, en 1870, professeur de philologie à l'Ecole des hautes-études, en 1872, professeur de langue allemande à l'Ecole polytechnique, puis il se mit à voyager, notamment en Italie. Outre des articles dans plusieurs revues et journaux, on lui doit des travaux philologiques remarquables; entre autres : *Etudes sur les trouvères tourangeaux du XIIIe siècle* (1865); *Du rôle des copistes latins au moyen âge dans les langues romanes* (1866); *Dictionnaire des doublets* (1867), *Grammaire historique de la langue française* (1867); *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1870); *Nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue* (1874). Il a publié en outre, sur l'Italie, des ouvrages qui ont fait grand bruit : *Essai sur l'histoire du caractère italien* (1877); *Tableau comparatif du caractère français et du caractère italien* (1879); *Italie, passé et l'Italie qu'on ne voit pas* (1881).

BRACHEUX (*ché*) n. m. Sables de Bracheux, Couche de sables marins développés dans le bassin parisien à Bracheux (Oise) et à Châlons-sur-Vesle. (En ce dernier point, ces sables atteignent une épaisseur de 30 mètres; ils sont de formation postérieure à celle du système des *sables de Rilly* et des *marnes à physes*. Les fossiles caractéristiques sont : *ostrea bellovacina*, *cucullæa crassatina*, *cardita pectunculaeformis*, *lucina consorta*, etc.)

BRACHIAL (*ki*) n. m. Bot. Section du genre panic.

BRACHIAL, ALE, AUX (*ki* — du lat. *brachium*, bras) adj. Qui a rapport, qui appartient au bras.

— *Aponévrose brachiale*, l'aponévrose qui enveloppe les muscles du bras. — *Artère brachiale*, syn. de ARTÈRE HUMÉRALE.

— *Plexus brachial*, Plexus nerveux formé par les branches antérieures des nerfs des quatre dernières paires cervicales et de la première paire dorsale, s'étendant jusqu'au sommet de l'aisselle et fournissant les nerfs de l'épaule, du bras et de l'avant-bras.

— n. m. : *Brachial antérieur*, Muscle fléchisseur du bras appelé aussi, en raison de ses attaches, HUMÉRO-CUBITAL ou BRACHIO-CUBITAL. — *Brachial postérieur*, Muscle extenseur du bras, appelé aussi TRICEPS BRACHIAL.

BRACHIALE (*ki* — du lat. *brachium*, bras) n. f. Pièce de fortification qu'on appelait aussi BRAIE.

BRACHELLE (*ki-èl*) — du lat. *brachium*, bras) n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des dérivopodidés, renfermant des formes allongées, à pattes-mâchoires développées comme des bras, et dont l'espèce type *brachiella impudica*) vit sur les branchies de la morue aigrefin ou églefin.

BRACHIOCÉPHALIQUE (*ki* — du gr. *brakhiôn*, bras, et *képhalé*, tête) adj. : *Tronc brachiocéphalique*, Tronc artériel qui fournit des vaisseaux à la tête et aux bras.

BRACHIO-CUBITAL, ALE, AUX (*ki* — du lat. *brachium*, bras, et de *cubitus*) adj. Se dit du ligament latéral interne du coude.

— n. m. : *Le* BRACHIO-CUBITAL, Le muscle brachial antérieur.

BRACHIOGLOSSE (*ki-o-glo-se*) n. f. Bot. V. BRACHYGLOSSE. — On trouve aussi BRACHYGLOSSE.

BRACHIOLAIRE ou **BRACHIOLARIA** (*ki* — du lat. *brachium*, bras; n. f. Nom donné à une forme de la larve chez les stellérides ou étoiles de mer, caractérisée par des prolongements antérieurs en forme de bras, qui sont situés en avant de la bouche et de l'anus.

— ENCYCL. La phase *brachiolaire* indique chez ces larves un développement très avancé. L'*asterias polyhola* a sa phase de brachiolaire, porte six bras disposés deux par deux, plus un bras impair et trois autres prolongements servant à la fixation.

Brachiolaire (tr. gr.)

BRACHION (*ki* — du gr. *brakhiôn*, court) n. m. Genre de vers, ROTIFÈRES, type de la famille des *brachionides*, renfermant des formes à cuirasse aplatie et dentelée, avec un œil impair et des pieds à longs anneaux. Les brachions vivent dans les eaux douces, *brachionus polycanthus* et la mer (*brachionus pleatilis*), etc. Les brachions sans pieds sont nommés *anurea*.

Brachion (très grossi).

BRACHIONIDÉS (*ki* — rad. *brachion* n. m. pl. Famille de vers rotateurs, comprenant les formes à appareil rotateur complexe, à corps large et renfermé dans une enveloppe dure, à pied annelé. Genres principaux : *brachion*, *anurea*, *euchlanus*, *lepadelle*, *mastigocère*, *salpine*, etc. — *Un* BRACHIONIDÉ.

BRACHIOPODES (*ki* — du gr. *brakhiôn*, bras, et *pous*, *podos*, pied) n. m. pl. Classe de mollusques, comprenant des animaux marins renfermés dans une coquille bivalve, vivant fixés aux rochers par un pied charnu sortant d'un orifice situé à la valve inférieure et munis de deux bras enroulés en spirale. — *Un* BRACHIOPODE.

— ENCYCL. Les *brachiopodes* ne sont pas parents des mollusques lamellibranches, comme semble le prouver leur aspect; ils se rapprochent des bryozoaires et des annélides. Ces mollusoïdes, actuellement peu nombreux comme formes, sont répandus dans les mers du globe, mais abondaient aux époques géologiques antérieures. Leur présence est caractéristique de certains terrains; on comptent parmi les animaux fossiles les plus anciens, et certaines formes, comme les lingules, apparaissent depuis le silurien pour se continuer jusqu'à nos jours dans les mêmes périodes. La conservation des coquilles des brachiopodes s'explique par la résistance extrême de leur substance, pourtant peu épaisse. On divise les brachiopodes en deux ordres : *cordiaux*, et *testicrâniens*.

Brachiopodes : *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *u*, *v*, *w*, *x*, *y*, *z*, *a'*, *b'*, *c'*, *d'*, *e'*, *f'*, *g'*, *h'*, *i'*, *j'*, *k'*, *l'*, *m'*, *n'*, *o'*, *p'*, *q'*, *r'*, *s'*, *t'*, *u'*, *v'*, *w'*, *x'*, *y'*, *z'*, *a''*, *b''*, *c''*, *d''*, *e''*, *f''*, *g''*, *h''*, *i''*, *j''*, *k''*, *l''*, *m''*, *n''*, *o''*, *p''*, *q''*, *r''*, *s''*, *t''*, *u''*, *v''*, *w''*, *x''*, *y''*, *z''*, *a'''*, *b'''*, *c'''*, *d'''*, *e'''*, *f'''*, *g'''*, *h'''*, *i'''*, *j'''*, *k'''*, *l'''*, *m'''*, *n'''*, *o'''*, *p'''*, *q'''*, *r'''*, *s'''*, *t'''*, *u'''*, *v'''*, *w'''*, *x'''*, *y'''*, *z'''*, *a''''*, *b''''*, *c''''*, *d''''*, *e''''*, *f''''*, *g''''*, *h''''*, *i''''*, *j''''*, *k''''*, *l''''*, *m''''*, *n''''*, *o''''*, *p''''*, *q''''*, *r''''*, *s''''*, *t''''*, *u''''*, *v''''*, *w''''*, *x''''*, *y''''*, *z''''*, *a'''''*, *b'''''*, *c'''''*, *d'''''*, *e'''''*, *f'''''*, *g'''''*, *h'''''*, *i'''''*, *j'''''*, *k'''''*, *l'''''*, *m'''''*, *n'''''*, *o'''''*, *p'''''*, *q'''''*, *r'''''*, *s'''''*, *t'''''*, *u'''''*, *v'''''*, *w'''''*, *x'''''*, *y'''''*, *z'''''*, *a''''''*, *b''''''*, *c''''''*, *d''''''*, *e''''''*, *f''''''*, *g''''''*, *h''''''*, *i''''''*, *j''''''*, *k''''''*, *l''''''*, *m''''''*, *n''''''*, *o''''''*, *p''''''*, *q''''''*, *r''''''*, *s''''''*, *t''''''*, *u''''''*, *v''''''*, *w''''''*, *x''''''*, *y''''''*, *z''''''*, *a'''''''*, *b'''''''*, *c'''''''*, *d'''''''*, *e'''''''*, *f'''''''*, *g'''''''*, *h'''''''*, *i'''''''*, *j'''''''*, *k'''''''*, *l'''''''*, *m'''''''*, *n'''''''*, *o'''''''*, *p'''''''*, *q'''''''*, *r'''''''*, *s'''''''*, *t'''''''*, *u'''''''*, *v'''''''*, *w'''''''*, *x'''''''*, *y'''''''*, *z'''''''*, *a''''''''*, *b''''''''*, *c''''''''*, *d''''''''*, *e''''''''*, *f''''''''*, *g''''''''*, *h''''''''*, *i''''''''*, *j''''''''*, *k''''''''*, *l''''''''*, *m''''''''*, *n''''''''*, *o''''''''*, *p''''''''*, *q''''''''*, *r''''''''*, *s''''''''*, *t''''''''*, *u''''''''*, *v''''''''*, *w''''''''*, *x''''''''*, *y''''''''*, *z''''''''*, *a'''''''''*, *b'''''''''*, *c'''''''''*, *d'''''''''*, *e'''''''''*, *f'''''''''*, *g'''''''''*, *h'''''''''*, *i'''''''''*, *j'''''''''*, *k'''''''''*, *l'''''''''*, *m'''''''''*, *n'''''''''*, *o'''''''''*, *p'''''''''*, *q'''''''''*, *r'''''''''*, *s'''''''''*, *t'''''''''*, *u'''''''''*, *v'''''''''*, *w'''''''''*, *x'''''''''*, *y'''''''''*, *z'''''''''*, *a''''''''''*, *b''''''''''*, *c''''''''''*, *d''''''''''*, *e''''''''''*, *f''''''''''*, *g''''''''''*, *h''''''''''*, *i''''''''''*, *j''''''''''*, *k''''''''''*, *l''''''''''*, *m''''''''''*, *n''''''''''*, *o''''''''''*, *p''''''''''*, *q''''''''''*, *r''''''''''*, *s''''''''''*, *t''''''''''*, *u''''''''''*, *v''''''''''*, *w''''''''''*, *x''''''''''*, *y''''''''''*, *z''''''''''*, *a'''''''''''*, *b'''''''''''*, *c'''''''''''*, *d'''''''''''*, *e'''''''''''*, *f'''''''''''*, *g'''''''''''*, *h'''''''''''*, *i'''''''''''*, *j'''''''''''*, *k'''''''''''*, *l'''''''''''*, *m'''''''''''*, *n'''''''''''*, *o'''''''''''*, *p'''''''''''*, *q'''''''''''*, *r'''''''''''*, *s'''''''''''*, *t'''''''''''*, *u'''''''''''*, *v'''''''''''*, *w'''''''''''*, *x'''''''''''*, *y'''''''''''*, *z'''''''''''*, *a''''''''''''*, *b''''''''''''*, *c''''''''''''*, *d''''''''''''*, *e''''''''''''*, *f''''''''''''*, *g''''''''''''*, *h''''''''''''*, *i''''''''''''*, *j''''''''''''*, *k''''''''''''*, *l''''''''''''*, *m''''''''''''*, *n''''''''''''*, *o''''''''''''*, *p''''''''''''*, *q''''''''''''*, *r''''''''''''*, *s''''''''''''*, *t''''''''''''*, *u''''''''''''*, *v''''''''''''*, *w''''''''''''*, *x''''''''''''*, *y''''''''''''*, *z''''''''''''*, *a'''''''''''''*, *b'''''''''''''*, *c'''''''''''''*, *d'''''''''''''*, *e'''''''''''''*, *f'''''''''''''*, *g'''''''''''''*, *h'''''''''''''*, *i'''''''''''''*, *j'''''''''''''*, *k'''''''''''''*, *l'''''''''''''*, *m'''''''''''''*, *n'''''''''''''*, *o'''''''''''''*, *p'''''''''''''*, *q'''''''''''''*, *r'''''''''''''*, *s'''''''''''''*, *t'''''''''''''*, *u'''''''''''''*, *v'''''''''''''*, *w'''''''''''''*, *x'''''''''''''*, *y'''''''''''''*, *z'''''''''''''*, *a''''''''''''''*, *b''''''''''''''*, *c''''''''''''''*, *d''''''''''''''*, *e''''''''''''''*, *f''''''''''''''*, *g''''''''''''''*, *h''''''''''''''*, *i''''''''''''''*, *j''''''''''''''*, *k''''''''''''''*, *l''''''''''''''*, *m''''''''''''''*, *n''''''''''''''*, *o''''''''''''''*, *p''''''''''''''*, *q''''''''''''''*, *r''''''''''''''*, *s''''''''''''''*, *t''''''''''''''*, *u''''''''''''''*, *v''''''''''''''*, *w''''''''''''''*, *x''''''''''''''*, *y''''''''''''''*, *z''''''''''''''*, *a'''''''''''''''*, *b'''''''''''''''*, *c'''''''''''''''*, *d'''''''''''''''*, *e'''''''''''''''*, *f'''''''''''''''*, *g'''''''''''''''*, *h'''''''''''''''*, *i'''''''''''''''*, *j'''''''''''''''*, *k'''''''''''''''*, *l'''''''''''''''*, *m'''''''''''''''*, *n'''''''''''''''*, *o'''''''''''''''*, *p'''''''''''''''*, *q'''''''''''''''*, *r'''''''''''''''*, *s'''''''''''''''*, *t'''''''''''''''*, *u'''''''''''''''*, *v'''''''''''''''*, *w'''''''''''''''*, *x'''''''''''''''*, *y'''''''''''''''*, *z'''''''''''''''*, *a''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *j'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *k'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *l'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *m'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *n'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *o'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *p'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *q'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *r'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *s'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *t'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *u'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *v'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *w'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *x'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *y'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *z'''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *a''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *j''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *k''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *l''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *m''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *n''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *o''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *p''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *q''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *r''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *s''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *t''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *u''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *v''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *w''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *x''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *y''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *z''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *a'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *b'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *c'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *d'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *e'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *f'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *g'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *h'''''''''''''''''''''''''''''''''''''*, *i'''''''''''''''''''''''''''''''''''

BRACHYGLOSSE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *glossa*, langue) n. m. Entom. Genre d'insectes lepidoptères, sous ordre des sphingides, famille des acherontides, renfermant de grands sphinx australiens. (Les brachyglosses ressemblent aux sénéronties, leurs chenilles, très grosses, sont cylindriques comme celles des sacrinides.

— Bot. Section du genre carvopse.

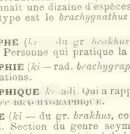
Brachyglosse (réd. 4 fois)

BRACHYGLOTTIS *(ki, tis* — du gr. *brakhus*, court, et *glôtta*, langue) n. f. Genre de composées-sénécionidées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbre à feuilles alternes de la Nouvelle-Zélande.

BRACHYGNATHE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des panagéinés, renfermant des formes de taille moyenne, très élégantes, métalliques, profondément striées, habitant l'Amérique tropicale. On connaît une dizaine d'espèces de brachygnathes. L'espèce type est le *brachygnathus nitidipennis* du Brésil.

BRACHYGRAPHE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *graphein*, écrire) n. f. Personne qui pratique la brachygraphie.

BRACHYGRAPHIE *(ki* — rad. *brachygraphe*) n. f. Art d'écrire par abréviations.

BRACHYGRAPHIQUE *(ki* adj. Qui a rapport à la brachygraphie. — *Lecteur* BRACHYGRAPHIQUE.

BRACHYGYNE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *gynê*, femelle) n. f. Bot. Section du genre seymérie. ‖ Syn. de CRYPTOGYNE, section du genre eriocéphale.

BRACHYHÉLE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *hêlos*, clou) n. m. Section du genre schwenkie, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux du Brésil.

BRACHYLABIDE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *labis, idos*, pince) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidées, renfermant des formes voisines des labidures, dont elles diffèrent par leurs premiers segments abdominaux plissés. (Les brachylabides sont de grandes forficules de l'Europe méridionale, d'Afrique et d'Asie.) Citons : le *brachylabis martimus*, à élytres et ailes rudimentaires, qui se trouve dans presque tout l'ancien monde ; le *brachylabis mæsta*, plus petit, de la région méditerranéenne.

BRACHYLÆNE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *lainos*, enveloppe) n. f. Genre de composées-inuloidées, comprenant des plantes dont l'involucre est formé d'écailles coriaces. Ce sont des arbustes tomenteux du Cap.

BRACHYLÉPIDE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *lêpis, idos*, écaille) n. f. Genre de salsolacées, comprenant des sous-arbrisseaux de l'Asie moyenne. ‖ Syn. de MÉLINIE.

BRACHYLOBE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *lobos*, gousse) n. m. Section du genre *nasturtium* (cresson).

BRACHYLOGIE *(ki, ji* — du gr. *brakhus*, court, et *logos*, discours) n. f. En rhétor., Discours concis ; manière de s'exprimer par sentences et par maximes. — Vice d'élocution qui rend le style obscur, à force de concision.

BRACHYLOGIQUE *(ki* adj. Qui a rapport à la brachylogie.

BRACHYLOME *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *lôma*, frange) n. m. Bot. Syn. de ISOTOME, genre d'ombellifères-styphélées, renfermant des arbustes de l'Australie et de la Tasmanie.

BRACHYLOPHE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *lophos*, crête) n. m. Genre de reptiles sauriens-rassinigues, famille des iguanidés, *ordre* ainsi nommé des iguanes à tête très grêle. Les brachylophes ont de 0m.60 à 1 m. de long ; ils vivent au bord des lagunes de la Malaisie, de l'Australie et de la Polynésie.) Citons le *brachylophus fasciatus* d'Océanie.

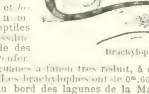
Brachylophe

BRACHYMÈLES *(ki, lous* — du gr. *brakhus*, court, et *mêlê*, spatule) n. m. Genre de reptiles sauriens, sous-ordre des brévilingues, famille des scincoïdés, dont l'espèce type (*brachymeles bonitæ*) habite les Philippines. (Ces scinques ont le corps allongé, cylindrique, pourvu de quatre membres très courts, les antérieurs ayant deux doigts, et les postérieurs un seul.

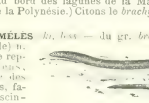
Brachymèlès.

BRACHYMÉNIE n. f. Bot. Syn. de PTYCHOSTOME.

BRACHYMÉNION *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *umên*, membrane) n. m. Genre de mousses acrocarpes, comprenant deux espèces du Népaul.

BRACHYMÈRE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *méros*, cuisse) n. m. Genre de batraciens anoures, sous-ordre des discodactyles, famille des dendrobatidés, renfermant des ranettes africaines de petite taille, de formes jaunes, noires en dessus avec des bandes jaunes, et le ventre marbré. L'espèce type de ce curieux genre est le *brachymerus bifasciatus* du Cap.

BRACHYMÉTROPE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *metron*, mesure, et *ôps*, œil) adj. Se dit de l'œil des myopes, parce que sa distance focale est trop courte par rapport à la profondeur du globe, en sorte que le foyer est en avant de la rétine, et l'emploi des verres divergents pour corriger la myopie.

BRACHYMÉTROPIE n. f. Bot. Syn. de MYOPIE.

BRACHYMITRION n. m. Bot. Syn. de TAYLORIE.

BRACHYMNE *(kimn'* — du gr. *brakhus*, court, et *humnos*, chant) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la tribu des pentatomides, originaires de Chine.

BRACHYMYRMEX *(ki, mêkss* — du gr. *brakhus*, court, et *murmex*, fourmi) n. m. Genre de fourmis, tribu des camponotines, renfermant des espèces américaines, dont une s'est répandue dans les serres d'Europe : c'est le *brachymyrmex Heeri*, ayant un peu plus d'un millimètre de longueur, d'un jaune brunâtre ou rougeâtre, avec la tête et l'abdomen plus foncés, et originaire de Saint-Thomas (Antilles). Cette fourmi a été importée dans la serre des orchidées tropicales du jardin botanique de Zurich.

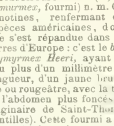
Brachymyrmex (gr. 8 fois.)

BRACHYNE ou **BRACHYNUS** *(ki-nuss* — du gr. *brakhus*, court [par erreur *brachinus*]) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, tribu des *brachynimés*, renfermant des formes de taille moyenne, de coloration tranchée, soit bleue et jaune, soit noire et jaune, orangée ou brune.

— Encycl. Les *brachynes*, vulgairement nommés *bombardiers*, à cause de leur faculté détonante (v. BRACHYNINÉS), sont répandus sur le globe, au nombre de plus de cent soixante espèces, dont quarante européennes. Ils vivent sous les pierres, les débris végétaux, ordinairement par petits groupes. Nous citerons le *brachynus sclopeta*, le *brachynus crepitans*, le *brachynus explodens*, qui se trouvent tous les trois aux environs de Paris.

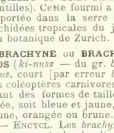
Brachyne (gr. nat.).

BRACHYNÈME *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *nêmos*, pâturage) n. m. Bot. Genre de plantes dont la place n'est pas encore bien établie. Certains auteurs les placent parmi les éléhacées, d'autres parmi les oleacées. ‖ Syn. de ABROTHYLUM.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de l'Europe méridionale et d'Algérie.

BRACHYNEUME n. m. Bot. Syn. de SPHÉNODESME.

BRACHYNIDÉS ou **BRACHYNINÉS** *(ki* — du gr. *brakhus*, court) n. m. Tribu d'insectes carnivores, famille des carabidés, renfermant quelques genres répandus sur presque tout le globe.

— Encycl. Les *brachynidés* « sont remarquables par la faculté qu'ils possèdent de se défendre en lançant par l'anus une vapeur explosive, caustique, tachant la peau en brun et phosphorescente dans l'obscurité ». Genres principaux : *brachyne, aptine, pheropsophus, styphlomerus, crepidogasta*.

BRACHYODE *(ki)* n. f. Genre de mousses, famille des sélligériacées, qui pousse exclusivement sur les pierres.

BRACHYODON ou **BRACHYODONTE** n. m. Bot. Syn. de HYPTIPE.

BRACHYODONTIE ou **BRACHYODONTIUM** n. f. Syn. de WEISSIE.

BRACHYOLE n. f. Bot. Syn. de BRACHYOLOTTIS. ‖ On trouve aussi BRACHYOGLE.

BRACHYOPE *(ki* — du gr. *brakhus*, étroit, et *ôps*, œil) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des mouches courtes, à ailes longues, à cuisses postérieures renflées.

— Encycl. Les *brachyopes* sont représentés en Europe par le *brachyopa tonica* et le *brachyopa bicolor*, qui habitent la France.

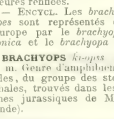
Brachyope.

BRACHYOPS *(ki-opss* — du gr. *brakhus*, étroit, et *ôps*, œil) n. m. Genre d'amphibiens fossiles, du groupe des stégocéphales, trouvés dans les couches jurassiques de Mangali (Inde).

BRACHYOTE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *ous, ôtos*, oreille) n. m. Ornith. Sous-genre d'oiseaux rapaces, du genre *syrnium*, renfermant des hiboux d'assez grande taille, à courtes aigrettes, n'ayant jamais plus de quatre plumes. ‖ On dit aussi BRACHYOTUS.

— Bot. Genre de mélastomacées, renfermant des arbustes du Pérou, de la Bolivie et de la Nouvelle-Grenade.

— Encycl. Ornith. On connaît quatre espèces de *brachyotes* : une d'Europe, une de l'Amérique du Nord (*brachyotus Cassinii*), une des îles Galapagos (*brachyotus galapagoensis*), une des Sandwich (*brachyotus sandwicensis*). Le brachyote de l'ancien monde, répandu jusque dans l'Inde et le nord de l'Afrique, où il est rare, est un grand hibou jaune vivant par paire dans les marais ; très utile, il détruit les taupes, les souris, les rats. Il entreprend de grands voyages, et on peut croire que les diverses espèces décrites se ramènent à un seul et même type.

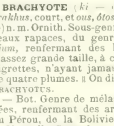
Brachyote

BRACHYPALPE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et du lat. *palpus*, palpe) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des mouches de taille moyenne, dont on connaît six espèces et qui habitent l'Europe.

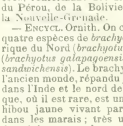
Brachypalpe (gr. nat.)

BRACHYPAPPE n. m. Bot. Syn. de SENEÇON.

BRACHYPE ou **BRACHYPUS** *(ki-puss* — du gr. *brakhus*, court, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons de taille moyenne, habitant l'Europe orientale et l'Asie. Le *brachypus cylindricus* habite le Caucase ; le *brachypus lixoides* l'Asie moyenne, etc.

BRACHYPELTE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *peltê*, bouclier) n. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cydnides, renfermant des punaises terrestres, de taille assez forte, au corps en ovale allongé, aplati.

— Encycl. Les *brachypeltes* s'enterrent dans les terrains sablonneux ; ils sont de couleur noire et luisants, ce qui leur donne une certaine ressemblance avec les coléoptères du genre hister. Espèce type du genre : *brachypelta aterrima*, de France ; c'est la *punaise triste* des auteurs.

Brachypelte (gr. de moitié).

BRACHYPÉTALE *(ki* — du gr. *brakhus*, étroit, et de *pétale*) n. m. Bot. Section du genre helianthème.

BRACHYPHYLLE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomidés, représenté par une espèce américaine remarquable par la brièveté de son expansion nasale. Le *brachyphylla cavernarum* habite l'Amérique (Saint-Vincent et Cuba).

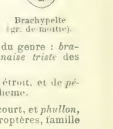
Brachyphylle.

BRACHYPHYLLIE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *phullion*, feuillet) n. f. Genre de madrépores, famille des astréidés, tribu des astréinés, à calices débordants, à cloisons nombreuses et dentelées, que l'on rencontre à l'état fossile dans les terrains crétacés et tertiaires.

BRACHYPHYLLUM *(ki, lom'* — du gr. *brakhus*, étroit, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de conifères fossiles, fraxinoïdes, à rameaux irrégulièrement pinnés, à feuilles disposées en spirales, très courtes, très rapprochées. Ils peuvent être placés à côté du genre *araucaria* ; ils se rencontrent dans les terrains liasiques et jurassiques.

BRACHYPLATIS *(ki, tiss* — du gr. *brakhus*, court, et *platus*, plat) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des scutellérinés, renfermant des scutellères noires ou bronzées, brillantes, subglobuleuses.

— Encycl. Les soixante espèces de *brachyplatis* sont réparties dans les régions tropicales de l'ancien monde, surtout en Malaisie et Australie. L'espèce type du genre est le *brachyplatis vanikorensis*, de Vanikoro.

Brachyplatis (gr. 2 fois).

BRACHYPLAX *(ki-plaks* — du gr. *brakhus*, étroit, et *plax*, plaine) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygeidés, habitant l'Europe méridionale.

BRACHYPNÉE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *pnoê*, respiration) n. f. Pathol. Respiration courte et pressée.

BRACHYPODE *(ki* — du gr. *brakhus*, court, et *pous, podos*, pied) n. m. Hist. nat. Qui a les pieds, le pédicule ou le pétiole courts. ‖ On dit aussi BRACHYOPODE.

— Bot. Section du genre lasiandre.

BRACHYPODIUM *(ki, om'* — rad. *brachypode*) n. m. Genre de graminées, dont les épiscles sont rangées maintenant dans les genres *festuca* et *triticum*.

BRACHYPTÈRE ou **BRACHYPTERUS** *(ki-ptê-russ* — du gr. *brakhus*, court, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes coléoptères claviceres, famille des nitidulidés, tribu des *brachypterinés*, renfermant de petites formes à élytres très courts et qui ressemblent à des staphylins. (Les brachyptères vivent sur les fleurs des orties, des spirées ; leurs nombreuses espèces sont répandues sur le globe ; une vingtaine habitent l'Europe.)

BRACHYPTÉRINÉS *(ki* — rad. *brachyptère*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères claviceres, famille des nitidulidés, renfermant les genres *cerses, brachyptères*, et voisins. — *Un* BRACHYPTÉRINE.

BRACHYPTÉRYS *(ki, riss* — du gr. *brakhus*, court, et *pteron*, aigrette) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes volubiles, qui croissent dans l'Amérique tropicale et aux Antilles.

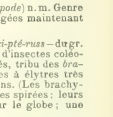
Brachyrhynchus orientalis (de Malaisie) (gr. natur.)

BRACHYRHYNCHUS *(ki-rin-kuss* — du gr. *brakhus*, court, et *rhunghos*, bec) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des aradidés, type d'une tribu dite des *brachyrhynchinés*, et renfermant une cinquantaine d'espèces propres aux régions tropicales du globe.

BRACHYRHINE ou **BRACHYRHINUS** *(ki, nuss* — du gr. *brakhus*, court, et *rhis, rhinos*, nez) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *brachyrhininés*, et dont le synonyme plus habituellement employé est *otiorhynchus*. Toutefois, Bedel a fait remarquer avec raison que le genre *brachyrhinus*, fondé par Latreille en 1802, doit primer le genre *otiorhynchus*, fondé par Germar en 1824. V. OTIORHYNCHUS.

BRACHYRHININÉS *(ki* — rad. *brachyrine*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curcu-

boudes, renfermant les charançons répartis dans les genres *cœnopis*, *brachyrhinus*, *trachyphloeus*, *peritelus*. — *Un* BRACHYRHINE.

BRACHYRHYNCHINÉS (*ki-rin-kin*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des aradides, dont tous les représentants vivent en général sous les écorces des arbres et qui sont répandus sur toute la surface du globe. — *Un* BRACHYRHYNCHINÉ.

BRACHYRHYNQUE (*ki-rink*) — du gr. *brakhus*, court, et *rhugkhos*, bec; adj. Qui a le bec court ou un court appendice en forme de bec.

BRACHYS (*kiss* — du gr. *brakhus*, court, n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestides, renfermant de petits buprestes ovales et trapus, représentant, en Amérique, nos trachys européens.

BRACHYSCÉLIS (*ki-sé-liss* — du gr. *brakhus*, court, et *skelis*, cuisse) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des halticines, renfermant une espèce, *brachyscelis vellerea*, qui habite le Brésil.

BRACHYSCIEN, ENNE (*kiss si-in, ê-n'* — du gr. *brakhus*, court, et *skia*, ombre) adj. Géogr. Dont le corps au soleil ne donne qu'une ombre courte à midi, comme il arrive pour les habitants de la zone torride. *Les peuples* BRACHYSCIENS.

— n. m. pl. Nom des mêmes peuples : *Les* BRACHYSCIENS. On les appelle aussi AMPHISCIENS. — Voir le mot.

BRACHYSÈME (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *sêma*, étendard) n. f. Genre de légumineuses papilionacées-podalyrieées, renfermant des arbustes ou des plantes sufrutescentes de l'Australie.

BRACHYSIRE (*ki*) n. f. Bot. Syn. de NAVICULE.

BRACHYSOME ou **BRACHYSOMUS** (*ki, moss* — du gr. *brakhus*, court, et *soma*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des brachydérines, renfermant de petits charançons vivant sous les détritus végétaux, les plantes basses des bois.

— ENCYCL. Les *brachysomes* recherchent les endroits sombres et ne sortent guère que par les temps humides. Les espèces de brachysomes sont peu nombreuses, et habitent l'Europe.

BRACHYSPATHE (*kiss* — du gr. *brakhus*, court, et *spathos*, tige) n. f. Genre d'aroïdées pythiomées, renfermant des plantes de Java, de Ceylan et du Cap-Vert.

BRACHYSTACHYS (*ki-sta-kiss* — du gr. *brakhus*, court, et *stakhus*, épi) n. m. Bot. Section du genre piper. Syn. de CUBEBE.

BRACHYSTÉLÉON (*kiss* — du gr. *brakhus*, court, et *stêléon*, manche de cognée) n. m. Genre de mousses, renfermant une espèce qui croît sur les arbres au cap de Bonne-Espérance.

BRACHYSTELME (*ki-stêlm'* — du gr. *brakhus*, court, et *stêlmê*, couronne) n. m. Genre de plantes, de la famille des asclépiadacées, tribu des stapéliées, renfermant des herbes vivaces, à racine tuberculeuse et comestible, de l'Afrique australe.

BRACHYSTEMME (*ki-stêm'* — du gr. *brakhus*, court, et *stemma*, bandelette) n. m. Genre de caryophyllées, comprenant une herbe annuelle de l'Inde orientale.

BRACHYSTÉMONE (*ki-stê*) adj. Bot. Syn. de PYCNANTHEMUM.

BRACHYSTÉPHANE (*ki-stê* — du gr. *brakhus*, court, et *stephanos*, couronne) n. m. Genre d'acanthacées, dont la seule espèce connue est une herbe à tige rampante à la base et qui croît à Madagascar.

BRACHYSTÉPHION (*ki-stê* — du gr. *brakhus*, court, et *stéphos*, couronne) n. m. Bot. Section du genre brachycome.

BRACHYSTERNE (*ki-stêrn'* — du gr. *brakhus*, court, et *sternon*, sternum) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutélidés, renfermant sept espèces qu'habitent le Chili et le Pérou.

BRACHYSTÉTHE (*kiss* — du gr. *brakhus*, court, et *stêthos*, poitrine) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, renfermant des pentes nouches qui habitent le sud de l'Europe et dont on connaît deux ou trois espèces.

BRACHYSTYLE ou **BRACHYSTYLIE** (*kiss* — du gr. *brakhus*, étroit, et *stulos*, style) n. f. Bot. Section du genre polaniste.

BRACHYSTYLIDÉ (*ki-stil*) n. f. Bot. Syn. BRACHYMÉRIDE. V. MARASMODE.

BRACHYSYLLABE (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et de *syllabeïn* m. Mètr. anc. Pied de vers latin composé de deux syllabes brèves. — *On* DIT plutôt DIBRACHYS.

BRACHYTARSE ou **BRACHYTARSUS** (*ki-sess* — du gr. *brakhus*, court, et *tarsos*, tarse) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des platyrhinidés, renfermant des petits charançons vivaces des antilles, répandus dans l'hémisphère boréal.

ENCYCL. On connaît peu d'espèces de *brachytarses* ; six habitent l'Europe. En France, les *brachytarses fasciculatus* et *cocciopodus* sont parasites de diverses cochenilles et se transforment sous leurs coques. On en trouve aux environs de Paris.

BRACHYTÈLE (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *télos*, extrémité) n. m. Genre de singes américains. Syn. de ERIODE.

BRACHYTÉLOSTYLÉ, ÉE (*ki, sti* — du gr. *brakhus*, court; *télos*, fin, et *stulos*, style) adj. Bot. Se dit des substances qui cristallisent en un prisme court terminé par deux pyramides.

BRACHYTHÉCIE (du gr. *brakhus*, court, et *thêkê*, urne) n. f. Genre de mousses, de la famille des hypnées, renfermant des plantes formant un gazon peu dense et croissant sur la terre, les pierres ou les troncs d'arbres.

BRACHYTOME (*ki* — du gr. *brakhutomos*, taillé court) n. f. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, fondé pour un arbuste glabre de l'Himalaya.

BRACHYTRICHE (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *thrix*, *trikhos*, cheveu) n. m. Bot. Section du genre orthotriche.

BRACHYTRIE (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *trein*, trembler) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, renfermant des espèces de taille moyenne, habitant la région australienne.

BRACHYTROPIDE (*ki*) n. f. Section du genre polygala.

BRACHYTRYPE (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *trupa*, tarière) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des gryllidés, renfermant des grillons à très grosse tête et à élytres très longs, dépassant l'abdomen.

— ENCYCL. L'espèce type de ce genre est le plus grand grillon d'Europe ; c'est le *brachytypes megacephalus* de Sicile, qui atteint 5 centimètres de long. On en rencontre plusieurs espèces de grande taille en Afrique.

BRACHYURES (*ki* — du gr. *brakhus*, court, et *oura*, queue) n. m. pl. Groupe de crustacés podophtalmaires, sous-ordre des décapodes, renfermant ceux qui, comme les crabes, ont l'abdomen très réduit et fréquemment dissimulé sous le céphalothorax : *Les* BRACHYURES *n'ont jamais de nageoire caudale*. (Chass.) — *Un* BRACHYURE.

— ENCYCL. Les *brachyures* subissent des métamorphoses où la première forme de larve à deux aiguillons se change en une larve mégalope. (V. CRUSTACÉS, DÉCAPODES, METAMORPHOSE.) Ils ont des mœurs à peu près uniformes, et tous sont carnassiers ; beaucoup habitent les eaux douces, quelques-uns sont terrestres, la plupart sont marins. Répandus dans toutes les régions du globe, ces derniers ont une distribution géographique énorme ; cependant, beaucoup d'espèces sont localisées. Les formes terrestres sont propres aux régions chaudes. Les brachyures apparaissent dans les terrains paléozoïques avec les formes isolées *brachyppe* et *hemitrochiscus*, et se continuent, pour devenir très abondants dans le tertiaire. On divise ce groupe en cinq tribus : *notopodes*, *oxystomes*, *oxyrhynques*, *cyclometopes*, *catometopes*.

BRACIEUX, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Blois, au confluent du Beuvron et de la Bonne-Heure ; 1.117 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron. — Le canton a 14 comm. et 11.306 hab.

BRACK (Wenceslas), lexicographe, vivait à Constance vers la fin du XVe siècle. Il composa un dictionnaire latin qui présentait les mots rangés dans un ordre méthodique ou analogique, intitulé : *Vocabularium rerum Archonium appellatum*, et qui eut un grand succès.

BRACKEL, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), sur la Nèthe ; 3.280 hab. Brasseries, distilleries, vinaigreries.

BRACKENHEIM, village d'Allemagne (Wurtemberg), près de la Zaber, aff. du Neckar ; 1610 hab. Vignoble renommé. Vins de Zabergau. Hospital. — Pop. du district de *Brackenheim* : 24.000 hab.

BRACKET-SYSTEM (*bré-ki, stem'* — de l'angl. *bracket*, console, et *system*, système) n. m. Mode d'assemblage des poutres métalliques dans la construction des navires. Ce système, imaginé par l'ingénieur anglais Berd, permet de diminuer le poids du métal destiné à la construction de la coque proprement dite, tout en le reportant sur la cuirasse, afin d'en augmenter la résistance.)

BRACKWEDE, ville d'Allemagne (Westphalie), à la source de la Lutter méridionale, aff. de l'Ems ; 5.765 hab. Blanchisseries, fabriques de chaudrons, d'engrais artificiels, de ciment, corderies, briqueteries, fours à chaux.

BRACON n. m. Constr. Sorte d'arc-boutant formé d'une solide et longue poutre destinée à soutenir le mur d'une construction dont on met les fondations à découvert.

— Hydraul. Ensemble de poutres en bois réunies de telle manière qu'elles soutiennent une porte d'écluse et résistent à la poussée des eaux du bief d'amont.

BRACON n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des braconides, renfermant environ [illegible] d'espèces répandues sur le globe, et dont trente-cinq habitent la France. Parmi les espèces [illegible] services en détruisant les larves d'insectes nuisibles; [illegible] *diformis* détruit les cécydomyies ; le *bracon variator* détruit l'anthonome du pommier, les *microgaster* [illegible] bres fruitiers ; etc.)

BRACONIDES n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, comprenant des formes grêles et de petite taille, à abdomen plus ou moins court, ayant les mœurs des ichneumons, répandues sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal. (Quelques représentants de la famille des braconides sont fossiles dans les terrains tertiaires.) Genres principaux : *bracon*, *microgaster*, *aphidius*. — *Un* BRACONIDE.

Bracon (×4, d'un tier.)

BRACONNAGE (*ko-naj*) n. m. Se dit des déprédations commises par les braconniers. Action de braconner : *Le* BRACONNAGE *est une des causes les plus importantes de la disparition du gibier*. V. BRACONNIER.

BRACONNÉ (*co-né*) n. m. On appelait autrefois *chien braconné* un de ces animaux bien dressé pour la chasse.

BRACONNER (*co-né* — du [illegible] espèce de chien pour chasser [illegible] sur : 1° en temps défendu ; 2° avec des engins prohibés ; 3° sans permis ; 4° sur des terres où l'on n'a pas le droit de chasser : *Presque tous les paysans* BRACONNENT.

— Fam. Prendre, puiser dans ce qui appartient aux autres ; chasser, comme on dit, sur les terres d'autrui : *Il est plus facile de* BRACONNER *dans les œuvres d'autrui que de tirer des idées de son propre fonds*.

— v. a. Chasser, pêcher, prendre à la chasse ou à la pêche en braconnant : BRACONNER *un lapin, du poisson*.

BRACONNIER (*co-ni-é* — anciennem. BRAKENIER ; de *braque*, espèce de chien de chasse) : mais ce n'est pas parce que les braconniers seuls se servent de chiens de cette race. [A l'origine, *braconnier* n'avait pas le sens défavorable qu'il a aujourd'hui. V. la partie encycl.]) n. m. Celui qui braconne : *Le* BRACONNIER *de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand*. (V. Hugo.) ‖ Par ext. Chasseur qui, sans violer la loi, tue sans ménagement tout le gibier qu'il peut.

— ENCYCL. Le mot *braconnier* désignait autrefois les agents de la vénerie spécialement chargés du soin de dresser certains chiens de chasse, les *braques*. Le mot a été appliqué ensuite à ceux qui chassaient en tout temps et en violation des lois. Les ordonnances de 1601, 1607 et 1660, non plus que les actes qui ont suivi, n'ont jamais frappé nommément les braconniers. Mais, aujourd'hui, le sens de ce mot est parfaitement fixé dans la pratique judiciaire. Les braconniers et recéleurs de gibier étaient jadis punis de peines graves, telles que le fouet, la flétrissure, le bannissement, outre de fortes amendes, et, en cas de menaces ou de récidive, des galères. Par les ordonnances de 1515 et 1601, la peine de mort était même décrétée pour le troisième cas de récidive, mais cette peine a été abolie par l'ordonnance de 1669.

La loi du 11 août 1789, en rattachant le droit de chasse au droit de propriété, avait négligé d'en réglementer l'exercice. La loi du 22 avril 1790 vint opposer un frein nécessaire aux chasseurs et braconniers et décida, sans punir le braconnage proprement dit, que les peines de délits de chasse seraient doublées en cas de récidive, triplées en cas de troisième condamnation, pourvu, toutefois, qu'elles soient prononcées dans la même année. La loi du 3 mai 1844, comme celle de 1790, ne prononce de peine que contre les délits de chasse ; mais, en cas de récidive, elle porte que les délinquants peuvent être punis de l'emprisonnement, indépendamment de l'amende ; cette amende peut être portée à 1.000 fr., et la prison à deux ans, si le délit a été commis pendant la nuit. Les tribunaux peuvent aussi priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui ne doit pas excéder cinq ans.

Des associations se sont fondées en France pour la répression du braconnage ; elles donnent des gratifications et des récompenses honorifiques aux gardes ou agents de la force publique, et à toute personne ayant concouru à la répression d'un délit de chasse.

BRACONNIER (*co-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui se livre, ou qui a rapport au braconnage : *Presque tous les paysans ont l'humeur* BRACONNIÈRE.

BRACONNIÈRE [illegible] mot a deux significations, suivant qu'il désigne une pièce du costume civil ou du harnois de guerre. Dans la première acception, c'est une courte jupe que les hommes portaient au moyen âge et qui descendait à mi-cuisse. C'est d'elle que provient la demi-savye de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. On entend par « braconnière de harnois » cette partie qui défend l'homme d'armes depuis la ceinture jusqu'à mi-cuisse, garantit le ventre, les hanches [illegible] la défense du corps, la *braconnière* devient, au XVe siècle, une cloche d'acier faite de lames imbriquées, agrafées ou lacée en avant ou sur la hanche droite et portant de petites tuiles de même métal, nommées « tassettes » quand elles protègent le devant des cuisses, et « flancarts » quand elles garantissent leurs côtés. L'ensemble de ces armes formant la fausse braconnière [illegible] tend à se [illegible]

Braconnière [illegible]

avoir des deux lames, et même une seule quand les grands cuissots imbriqués remplacent les tassettes, et elle disparaît vers 1450. Mais jusque vers 1550, on avait porté la braconniere de mailles sous l'armure complète de plates.

BRACONNOT (Henri), chimiste français, né à Commercy (Meuse) en 1781, mort en 1855. Il était professeur d'histoire naturelle et directeur du Jardin des plantes, à Nancy. On lui doit de nombreuses recherches chimiques qui ont contribué aux progrès de l'analyse végétale. Cette analyse lui a fourni des produits nouveaux, auxquels il a donné les noms de *picrite*, *fungine*, *ladanine*, *nancéine*, *phaseine*, *abscisine*, etc. Il s'est occupé aussi des alcalis végétaux.

BRACQUEMOND (Félix-Joseph-Auguste), peintre et graveur, né à Paris en 1833. Il a donné de remarquables portraits au crayon et au pastel, d'un dessin precis et d'un modelé savant. Mais c'est surtout comme aquafortiste que Bracquemond s'est fait connaître; peu d'artistes manient la pointe avec autant de vigueur et d'originalité que lui. Parmi ses eaux-fortes, nous citerons : l'*Erasme* d'Holbein; le *Tournoi*, d'après Rubens, etc. Il a gravé : d'après Eugène Delacroix, *Séance de la Convention du 20 mai 1793*, *Jeunesse juive*, *Brésil*, *d'Angles*; le portrait *d'Edmond de Goncourt*; le *Coq et Ebats de canards*; le *Soir*, d'après Th. Rousseau (1882); *David*, d'après Gustave Moreau (1884); la *Rive*, d'après Meissonier; d'autres morceaux d'après G. Moreau, Fr. Millet, etc. Bracquemond a publié, en outre, un traité didactique : *Du dessin et de la couleur* (1885), et rédigé une très intéressante *Préface* pour le catalogue d'estampes de la vente des Goncourt.

BRACTÉATE adj. Bot. Qui tient des bractées, qui a rapport aux bractées.

BRACTÉIRES (rad. *bractée*) n. f. pl. Section du genre clitorie. — *Une* BRACTÉIRE.

BRACTÉAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui concerne les bractées. — *Feuilles bractéales*, Celles qui avoisinent le plus les bractées et participent de leurs caractères.

BRACTÉATE (du lat. *bractea*, lame, feuille de métal) adj. Se dit d'une monnaie monnaie, frappée d'un seul côté sur un flan très mince.

— n. f. Monnaie bractéate : *Une* BRACTÉATE.

— Encyc. Le mot *bractéate* ou *bratteu*, dont les archéologues ont tiré *bractéate*, désignait, dans l'antiquité, des feuilles d'or très minces. On en recouvrait des statues, des meubles, des étoffes. On estampait encore dans les *bractées* des bijoux funéraires et n'ont des bijoux *monétiformes* que l'on plaçait dans les tombeaux, par économie peut-être, au lieu de véritables monnaies d'or, trop coûteuses. Étant estampées, elles offrent une figure en relief et un revers en creux. Cette tradition se conserva dans le centre et le nord de l'Europe, et on trouve en Danemark, en Suède, en Norvège, et parfois en Allemagne, des bractéates d'or qui appartiennent aux IVe, Ve, VIe et VIIe siècles et sont plus épaisses que les antiques; mais on ne peut croire qu'elles soient vraiment des monnaies ayant eu cours, parce que la plupart sont munies d'un bordure avec une belière, ou percées d'un trou de suspension.

Au XIIe siècle apparaissent les véritables *monnaies bractéates*, ordinairement d'argent très pur. Les plus anciennes impériales sont celles de Frédéric Ier Barberousse (1132). Leur fabrication dura jusque vers la fin du XIVe s., où elles furent remplacées par le *gros* (*grossi*), pièce à double empreinte, plus épaisse et plus solide.

Bractéates 1 D'Athènes. — 2 De Zurich (étrange de sonnet). — 3 De Hildesheim (gravure de l'évêque Bernier).

BRACTÉE (du lat. *bractea*, feuille de métal) n. f. Se dit des feuilles, ordinairement colorées, qui naissent avec la fleur de certaines plantes. (Encyclopédie du Jardinier, Technologie végétale.)

— Encyc. Bot. On appelle *bractée* toute feuille, étant placée au voisinage d'une fleur ou d'un groupe de fleurs, de cette situation une forme, une structure ou des dimensions particulières. Les bractées d'une espèce végétale donnée sont ordinairement vertes, de dimensions plus petites et de forme et de structure plus simples que les feuilles ordinaires de la même espèce; cependant, elles peuvent être colorées et montrer plusieurs des feuilles ordinaires. Il existe, théoriquement, deux bractées à la base de chaque fleur; elles naissent en effet de l'aisselle de laquelle s'est développée l'axe de l'inflorescence ou de la fleur. Dans le tilleul, l'axe de l'inflorescence est soudé, dans une partie de sa longueur, avec sa bractée mère, du milieu de laquelle il se détache sur sa face supérieure. La bractée mère de la fleur peut manquer (*cruciferes*). Quand elle ne diffère pas sensiblement des feuilles ordinaires de la plante, on l'appelle parfois *feuille florale* (mouron rouge). Quelquefois, une grande bractée, en forme de cornet, entoure toute une inflorescence : on l'appelle une *spathe* (gouet ou pied-de-veau, et, en général, aroïdées, palmiers. [Pour plus de détails sur les bractées, voir l'article INFLORESCENCE.]

Bractées : 1 Euphorbe. — 2 Arum. — 3 Cornouiller. — 4 Chèvrefeuille. — 5 Astrance. — 6 Tilleul. — 7 Houblon.

BRACTÉIFÈRE (de *bractée*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit d'un organe qui porte des bractées.

BRACTÉIFORME (de *bractée*, et *forme*) adj. Bot. Se dit d'un organe qui a la forme d'une bractée.

BRACTÉOGAME (de *bractée*, et du gr. *gamos*, mariage) n. f. Bot. Section du genre tacsonie.

BRACTÉOLAIRE (rad. *bractéole*) n. f. Bot. Section du genre saxifrage : Section du genre baphier.

BRACTÉOLE n. f. Bot. Bractée d'ordre secondaire. (Si, par exemple, l'axe d'une grappe simple se développe à l'aisselle d'une bractée, on pourra qualifier de « bractéoles » les bractées mères des fleurs de la grappe; les pièces de l'involucre, dans une ombelle composée, étant des bractées, les pièces des involucelles seront des bractéoles.)

— Tecln. Nom donné aux feuilles d'or défectueuses, dans les ateliers de Scutellari d'or. a S'est dit aussi pour Grouette, parce qu'on fait généralement ces appareils avec de minces feuilles de zinc. (On dit aussi BRACTÉE.)

BRACTÉOLÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu de bractéoles.

BRACTÉRIE n. f. Bot. Section du genre zéhnérie.

BRACTÉTÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu de bractées.

BRACTON (Henri de), théologien et jurisconsulte anglais, né au commencement du XIIIe siècle, dans le Devonshire, mort en 1268, fut grand juge sous le règne de Henri III. Il publia, vers 1240, *De legibus et consuetudinibus Angliæ*, le premier corps de droit écrit qu'ait eu l'Angleterre. L'ouvrage fut imprimé à Londres, en 1569.

BRAD, ville de Hongrie, sur le Körös blanc, affluent de la Theiss; 3.000 hab. Mines d'or. Commerce de bié.

BRADAMANTE, sœur de Renaud de Montauban et l'une des héroïnes du *Roland furieux*. Aidée de la fée Mélisse et de l'enchanteur Merlin, elle délivre Roger, son amant, et l'un des chefs de l'armée d'Agramant, de la captivité où le retenait l'enchanteur Atlant. Armée de la lance d'Argail, qui a la vertu de renverser tout ceux qu'elle touche, elle délivre un prisonnier qui, après de nombreuses péripéties, elle épouse Roger, qui s'est fait baptiser. — Les écrivains font parfois allusion à Bradamante, et donnent son nom à leurs héroïnes, surtout si elles sont guerrières et belles.

BRADBURIE n. f. Genre de composées-astéroïdées, dont la seule espèce connue est une herbe annuelle du Texas.

BRADBURYE n. f. Bot. Syn. de GALACTIE.

BRADDOK, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Monongahila, branche de l'Ohio : 8.560 hab. Fabrication de wagons et de locomotives. Victoire des Français-Indiens sur le général anglais Braddock, en 1755 (fort Duquesne).

BRADDON (Marie-Elisabeth), romancière anglaise, née à Londres en 1837. Elle débuta très jeune dans les périodiques et jouit une grande notoriété par des romans où elle neglige, mais on l'on trouve, au milieu d'invraisemblances et d'aventures extraordinaires, une peinture exacte des conditions sociales de son pays. Parmi ces romans, dont beaucoup ont été traduits en français, nous citerons : *le Secret de Lady Audley*, *Aurore Floyd*, dont le succès fut énorme : *le Prisonnier d'Edimbourg*; *le Locataire du vieux Jacques*, *Lucrèce Darnel* (1874); *Etranges et pathétiques histoires* (1875); *Phœbé junior* (1876); *Dans l'ombre*, *un amour* (1890); *les Ventriens* (1892); *Le Bois de la mare* (1895), etc. Miss Braddon a publié aussi des poèmes (1874), fait jouer des comédies-vaudevilles, entre autres : *Amour et Jalousie* (1880); *Geneviève* (1883).

BRADEL (de *Bradel*, relieur parisien du XIXe siècle) n. m. *Cartonnage ou reliure à la Bradel*, Reliure à dos brisé, dans laquelle la tranche du livre n'est pas rognée et dont le dos et les cartons ne sont couverts que de papier orné et colorié.

BRADERIE n. f. Dans le nord de la France, et spécialement à Lille, Fête annuelle au cours de laquelle les habitants vendent leur linge et à bas prix des vieux vêtements hors de service.

BRADFORD, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), près de l'Aire; 228.809 hab. Filatures de laine, tissus divers, velours, étoffes d'alpaca, de mohair. Manufactures célèbre de Titus Salt, sur l'Aire. Teinturerie, fonderies de fer. Commerce de tissus de laine et coton, de soie et coton. Cette ville, agréablement située au confluent de trois belles vallées, connue déjà au temps de l'heptarchie, s'est développée depuis l'introduction du premier moteur à vapeur (1822). Hôtel de ville. Bourse avec statue de Cobden, collège doté par Charles II, école technique. Chef-lieu de District des Leeds. Il existe nombreuses agglomérations du même nom en Angleterre, parmi sur l'Avon.

Armes de Bradford.

— Encyl. *Angle de Bradford ou Bradford-Avon*, importante vallée du Wiltshire, au calcaire oolithique compact forest-marble, et appartenant à la partie supérieure de l'étage bathonien, ou bradfor-lien.

BRADFORD, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimac; 3.730 hab. Collège de filles. — Ville de Pensylvanie; 13.700 hab. Extraction de pétrole.

BRADFORD (Jean), ministre protestant anglican, né à Manchester dans les premières années du règne de Henri VIII, mort en 1555. Il fut un prédicateur renommé. Emprisonné sous la reine Marie, et accusé d'avoir provoqué une émeute, il fut condamné à mort, refusa le pardon qu'il aurait pu obtenir en s'engageant à ne plus prêcher la religion protestante, et fut exécuté à Smithfield.

BRADFORD-on-Avon (Angleterre). — *Bradford*, n. de lieu) n. m. Nom donné à la partie supérieure de l'étage bathonien (terrain jurassique moyen).

BRADING, paroisse d'Angleterre (comté de Southampton, île de Wight), sur la petite rivière de *Brading*-Haven; 8.000 hab. Petit port; commerce de grains et de poissons.

BRADLAUGH (Charles), homme politique anglais, né et mort à Londres (1833-1891). Il fit lui-même son instruction et se jeta à peine âgé de quinze ans, dans le mouvement chartiste. Il commença la Bible dans les écoles du dimanche; puis, ayant perdu la foi, il prêcha avec la même ardeur la libre pensée et l'abstinence totale d'alcool (*tectotalism*). Il consacrait ses dimanches à des conférences religieuses, publiait, sous le pseudonyme significatif de ICONOCLAST, force brochures virulentes, créait le *National Reformer* 1859, et écrivait un livre singulier : *Fruits of Philosophy*. Adoptant les théories de Malthus, il indiquait les moyens de combattre avec efficacité la fécondité des Anglaises, principale cause, suivant lui, du pauperisme. Bradlaugh, élu député de Northampton en 1880, refusa de prêter le serment d'usage, contraire à ses convictions. Expulsé des Communes pour ce motif, il entama contre le gouvernement une lutte qui eut un retentissement européen. Réélu et réexpulsé trois fois, il obtint enfin de siéger en 1885. Orateur remarquable, dialecticien habile, Bradlaugh fit valoir beaucoup de mesures libérales. Il a énormément écrit; mais tous ses ouvrages se dissipent plus le droit de propagande, et leur énumération serait fastidieuse.

— Bibliogr. Bradlaugh, *Autobiography* (Londres, 1873).

BRADLÈE n. f. Bot. Syn. de GLYCINE.

BRADLÉIE n. f. Bot. Syn. de GLYCINE.

Bradlaugh.

BRADLEY (James), astronome anglais, né en 1692 à Sherborne (comté de Glocester), mort à Chalford en 1762. Il professa l'astronomie à Oxford, se fit ordonner prêtre anglican; mais il renonça bientôt à ses fonctions pastorales pour se consacrer exclusivement à la science. En 1718, la Société royale de Londres le reçut dans son sein, et il succéda à Halley comme astronome royal et directeur de l'observatoire de Greenwich. Bradley a dressé les tables satellites de Jupiter, mesuré le diamètre de Vénus. Newton l'appelait *le meilleur astronome de l'Europe*. Ses découvertes les plus importantes sont : l'*aberration de la lumière*, qui permit d'établir une exactitude jusqu'alors inconnue dans les observations astronomiques, et qui, en outre, fournissait la démonstration complète du mouvement de translation de la terre autour du soleil, et la *nutation de l'axe terrestre*, d'après laquelle on explique avec plus de rigueur qu'on ne l'avait fait jusqu'alors le phénomène de la précession des équinoxes. C'est à lui aussi que les astronomes doivent la formule empirique de la réfraction. Nature des corrections aux tables de Jupiter publiées en 1749 avec les *Planetary tables* de Halley, ou lui doit de nombreuses communications publiées dans divers recueils scientifiques; il avait laissé 13 volumes d'observations; on en publia seulement deux (1798-1805), qui renferment 60.000 observations.

— BIBLIOGR. : Rigaud, *Miscellaneous Works and Correspondance of Bradley, with Memoir* (Oxford, 1832).

BRADSBERG ou **BRATSBERG**, préfecture ou province administrative de la monarchie suédoise (Norvège); 87.000 hab. Cette province fait partie du diocèse de Christiansand.

BRADSHAW (Jean), avocat et jurisconsulte anglais, né près de Stockport en 1602, mort en 1659. Il présida la haute cour de justice qui condamna Charles Ier. Nommé ensuite président du parlement, il se retira une année après la mort de Cromwell, et finit dans l'obscurité.

BRADWARDIN (Thomas), théologien anglais, archevêque de Cantorbéry, confesseur d'Edouard III, né à Hartfield en 1290, mort en 1348. Il était surnommé **le Docteur profond**. Les plus connus de ses ouvrages est un traité *De causa Dei contra Pelagium et de virtute causarum libri tres* (Londres, 1618).

BRADYBATE ou **BRADYBATUS** (*tuss* — du gr. *bradus*, lent, et *batés*, marcheur) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des tychiides, renfermant de petits charançons dont on connaît quatre ou cinq espèces habitant l'Europe occidentale et méridionale.

Bradybate (gr. 4 fois).

BRADYBÈNE (du gr. *bradus*, lourd, et *bainein*, marcher) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des harpalinés, renfermant des formes de petite taille, rousses, variées de verdâtre, habitant l'Afrique et l'Inde dans les régions arides.

BRADYCELLE (du gr. *bradus*, lent, et *kellein*, marcher) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des harpalinés, renfermant des petites formes brunes ou roussâtres, répandues dans l'hémisphère boréal et se plaisant dans les endroits chauds et humides. On en connaît près de cinquante espèces, dont douze habitent l'Europe.

BRADYCINCTUS (*tuss* — du gr. *bradus*, lent, et du lat. *cinctus*, ceint) n. m. Genre de crustacés ostracodes, famille des cypridiés, renfermant de petites formes aquatiques, à carapace globuleuse et solide. L'espèce type, *bradycinctus globosus*, habite la Scandinavie.

BRADYGLOSSIE (du gr. *bradus*, lent, et *glossa*, langue) n. f. Lenteur de la parole.

BRADYINE (de *Brady*, n. d'un natural.) n. f. Genre de protozoaires foraminifères, famille des rotalidés, renfermant de petites coquilles calcaires, spirales, percées de trous, et dont les espèces connues sont fossiles dans le calcaire carbonifère de Russie.

BRADYPE (du gr. *bradus*, lent, et *pous*, pied) n. m. Genre de mammifères édentés, famille des *bradypodés*, que caractérisent des membres terminés par trois doigts; leur queue est rudimentaire. L'ai ou *bradype tridactyle*, dit aussi *paresseux*, habite les forêts de l'Amérique tropicale (Brésil et

Bradype (r. All).

(Guyane). La plupart des espèces décrites sont établies sur de simples varietes du pelage. V. Ai.

BRADYPEPSIE (*pe-psi* — gr. *bradypepsia*, même sens) n. f. Méd. Digestion lente et difficile. *Je ceux qui avant qu'il soit quatre jours, vous tombent dans la* BRADYPEPSIE. (Mol.)

BRADYPIPTE (*pipt'* — du gr. *bradus*, lent, et *piptein*, tomber) n. m. Bot. Section du genre lepidier, *lepidium*.

BRADYPNÉE (du gr. *bradus*, lent, et *pnoe*, respiration) n. f. Pathol. Respiration lente.

BRADYPODÉS (du gr. *bradus*, lent, et *pous*, *podos*, pied) n. m. pl. Famille de mammifères édentés, renfermant des formes vulgairement appelées *paresseuse*, *d'Amérique*, *Ai*, *Unau*, *Cl*. Les *bradypodes* sont des animaux de taille moyenne, d'allures lourdes, se tenant accrochés par leurs griffes énormes aux arbres des forêts brésiliennes, dont ils mangent les feuilles et les fruits. Très lents dans leurs mouvements, presqu'aveugles, d'un pelage rude, long et souvent grisâtre, ils se confondent avec les branches ou ils demeurent appliqués. Ils sont les seuls mammifères qui possèdent plus de sept vertèbres cervicales, ils en ont, suivant les espèces, neuf pièces, huit ou sept. Genres principaux : *bradypus*, *choloepus*.

Bradypore (tête de moitié).

BRADYPORE (du gr. *bradus*, lent, et *porein*, marcher) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustides, renfermant des sauterelles propres à l'Europe orientale.

BRADYSISMES (*zisme*) n. m. pl. Nom donné par Fossé pour désigner les oscillations lentes du liquide cérébro-rachidien.

BRADYSPERMATISME (*spèr, tisme'* — du gr. *bradus*, lent, et *sperma*, sperme) n. m. Méd. Emission lente du sperme.

BRADYTE (du gr. *bradutès*, lenteur) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des pterostichines, renfermant des espèces de taille moyenne, à grosse tête, à jambes postérieures très poilues, habitant les terrains sablonneux de l'hémisphère boreal. Leur couleur est rousse ou brun brillant ; on en connait une dizaine d'espèces. l'Europe.

Bradyte (gr ↑ fois).

BRADYURIE (du gr. *bradus*, lent, et *ouraa*, urinerl n. f. Pathol. Emission lente de l'urine.

BRAEKELEER (Ferdinand DE), peintre belge, né et mort à Anvers (1792-1883). Il remporta, en 1813, le premier prix de peinture d'histoire, décerné par la Société d'encouragement des beaux-arts, et, en 1817, le prix de Rome. Il a peint quelques tableaux d'histoire religieuse, à Anvers. Mais c'est surtout comme peintre de genre que Braekeleer est connu : il a exécuté, dans la manière délicate et minutieuse de Gérard Dou, une foule de petits tableaux composés avec esprit, son dessin est soigné ; son coloris harmonieux, mais un peu pâle ; ses personnages sont bien groupés, et l'expression des physionomies est généralement heureuse. On peut citer, parmi ses meilleurs ouvrages : le *Départ de la jeune mariée*, l'*Ecole de musique de village*, le *Jubilé de la cinquantaine de mariage* (musée de Bruxelles) ; etc.

BRAEL ou **BRAIEL** (*bra-yel* — rad. *braie*) n. m. Mot ancien qui désignait la courroie retenant les braies.

— ENCYCL. Le *brael* semble avoir été plutôt porté en ceinture que comme bretelles. Les ouvriers qui faisaient les braies étaient appelés « braiers » ; les faiseurs de « braiers ». On entendait aussi par « brael » le lien de cuir où se suspendait le battant d'une cloche. Ce mot fut en usage du XIIe au XVe siècle.

BRAGA fille de Copros, roi de Cypre. Persécutée par Aphrodite, la grande déesse locale, elle s'enfuit en Egypte.

BRAGA (la *Bracara Augusta* des Romains), ville du Portugal (Minho), près du rio d'Este, affluent de l'Ave ; 20.200 hab. Château fort ; siège d'un archevêché ; cathédrale du XIIe siècle ; restes de constructions romaines. Ch.-l. de l'anc. prov. de Minho. A 3 kilom. de cette ville, fondée, dit-on, par les Carthaginois, et ancienne capitale du royaume des Suèves, sanctuaire du Senhor-Jesus-do-Monte, lieu de pèlerinage très fréquenté. — *Le district de Braga* est peuplé de 337.000 hab., sur 2.738 kilom. carr.

BRAGA (Gaetano), violoncelliste et compositeur italien, né en 1829 à Giulianuova (Abruzzes), élève du Conservatoire de Naples. Après avoir écrit une cantate, *Saül*, une Messe à quatre voix et un opéra, *Alina*, qui fut son début au théâtre du Fando, en 1853, Braga se produisit comme virtuose, et Paris, en 1855, commença sa grande renommée. Braga voulut se faire connaître aussi comme compositeur dramatique. Ses pièces : *Estella di San Germano* (1857), il *Ritratto* (1858), *Margherita la Mendiante* (1860), *Mormile* (1862), *gli Aventurieri* (1867), *Reginella*, *Caligola*, obtinrent peu de succès. La musique dramatique de Braga n'est guère qu'une imitation de la première manière de Verdi, moins l'inspiration abondante et vigoureuse de celui-ci.

BRAGA (Théophile), littérateur et philosophe portugais, né à Ilha de Santa Michel (archipel des Açores) en 1843. Il débuta très jeune par des recueils de vers, se rendit à Coïmbre, où il devint le chef d'une école littéraire et fut nommé, en 1872, professeur de l'histoire de l'Ecole des lettres de Lisbonne. Parmi ses nombreuses œuvres, nous citerons : *Visions des temps* (1861) et trois poèmes : *les Tempêtes*, l'*Ondine du lac*, *les Torrents* (1865-1866), qui eurent un vif succès, *le Romantisme et le Classicisme portugais* (1867 et suiv.), *Histoire de la littérature portugaise* (1870-1880) ; *l'esprit du droit civil moderne* (1871) ; *Histoire du roman-Essai en Portugal* (1879) ; *Théorie de l'Histoire de la littérature portugaise* (1881) ; *Contes populaires du Brésil* (1885) ; *Histoire de la pédagogie en Portugal* (1888) ; etc.

BRAGANÇA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de São Paulo) ; 10.000 hab. Marché.

BRAGANCE, ville du Portugal (prov. de Tras-os-Montes), près du Fervenza, affluent du rio Sabor ; 5.000 hab. Place forte, château fort, siège d'un évêché suffragant de Braga ; fabrication de soieries et velours. Cette ville, érigée en duché en 1442, en faveur d'un fils naturel de Jean Ier, fut le berceau de la maison de Bragance, qui monta sur le trône de Portugal en 1640, et d'où sont sorties la maison régnante du Portugal et la dynastie autrefois régnante sur le Brésil. — Le *district de Bragance* a 179.700 hab. sur 6.669 kilom. carr.

BRAGANCE (ducs DE). La maison de Bragance a pour autres chefs, le duc de Valencia et de Campos, bâtard de Pierre, dit le *Justicier ou le Cruel*, roi de Portugal, lequel Jean s'empara de la couronne en 1383, à la mort de son frère Ferdinand, issu de légitime mariage et au détriment de sa nièce Béatrix, fille de Ferdinand. La descendance légitime de Jean occupa le trône de Portugal jusqu'à son extinction, en 1580. Alphonse, bâtard de Jean, fut créé duc de Bragance en 1442. L'un de ses descendants, Jean II, fut proclamé roi de Portugal en 1640, fondant la dynastie de Bragance.

BRAGANCE (Ferdinand II, troisième duc DE), duc de Quimarens, fils d'Alphonse, lequel était fils naturel d'Alphonse V, roi de Portugal. Il se distingua dans les campagnes africaines, à la bataille de Toro (1477). Il irrita le roi Jean II en se mettant à la tête des résistances de la noblesse. Accusé par Jean II d'avoir trahi la couronne de Portugal auprès de Ferdinand et Isabelle, et impliqué dans un procès qui fut conduit comme un procès politique, il fut exécuté à Lisbonne en 1483. — Son fils, Jacques, rentra en faveur sous le règne d'Emmanuel, fils de Jean II, au point que celui-ci le désigna comme son successeur éventuel.

BRAGANCE (don Constantin DE), prince portugais, fut nommé, jeune encore (1557) vice-roi des Indes, réduisit le roi de Ceylan à être tributaire du Portugal, et s'empara de Diu, en Indoustan. Il fut sa vice-royauté en 1561, et revint en Portugal, où il mourut sans postérité.

BRAGANCE (don Juan DE), duc de Lafoens, fils de don Miguel, qui était fils naturel du roi de Portugal, Pierre II. Il naquit à Lisbonne en 1719, et mourut en 1806. Il occupe une place brillante dans l'histoire de son pays, comme écrivain et comme savant. Il fonda l'académie royale des sciences de Lisbonne. Ses goûts littéraires ne l'empêchèrent pas de se battre vaillamment en Allemagne, dans les rangs de la France, pendant la guerre de Sept ans, et de devenir généralissime de l'armée portugaise.

BRAGANTIE (*ll* — du nom d'un duc de *Bragance*) n. f. Genre d'aristolochiacées de l'Asie tropicale, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes à tiges sarmenteuses. ♀ Syn. de COMPÉRÈNE, et de ARAMA.

BRAGE, fils d'Odin, un des douze grands dieux du Nord. Il représente l'éloquence, la poésie, la sagesse. C'est l'Apollon de la mythologie scandinave. Sa harpe s'appelle *Bragi*, son épouse *Idun*, et la poésie, d'après lui, a été nommée *bragar*. Les caractères runiques sont inscrits sur sa langue même, et jamais une expression commune, une pensée triviale ne peut s'échapper de ses lèvres. On le figure sous l'aspect d'un jeune mûr, à barbe longue.

BRAGELONGNE (Christophe-Bernard DE), ecclésiastique et mathématicien français, né à Paris en 1688, mort en 1744. Associé libre de l'Académie des sciences, il a laissé un *Mémoire sur la quadrature des courbes*, et un *Examen des trois lignes du quatrième ordre*, non terminé, dont les trois premières parties furent insérées dans le « Recueil de l'Académie des sciences ».

Bragelonne (LE VICOMTE DE), roman d'Alexandre Dumas, troisième partie de la trilogie dont *les Trois Mousquetaires* forment la première, et *Vingt ans après* la seconde. V. VICOMTE.

BRAGG (Braxton), général américain sudiste, né en 1817 dans le comté de Warren (Caroline du Nord), mort en 1870. Sorti de l'Ecole de West-Point, il fit avec distinction la guerre du Mexique (Kan 1861), dès le début de la guerre de Sécession, il fut nommé par Jefferson Davis brigadier général, et obtint des succès sous le commandement de Grant, dont il devint commé général de l'armée du Mississipi. Il obtint d'abord quelques succès, mais ensuite il se fit battre à plusieurs reprises, et notamment en 1864 par le général Sherman, qui, par sa marche audacieuse d'Atlanta à la mer, amena le triomphe des Etats du Nord.

BRAGOU-BRAZ (même étym. que *bragué*) n. m. Sorte de culotte très ample, que portent les paysans bretons.

A. Braguez braz.

BRAGUE (*bragh'* — du provenç. *braga*, braie ; du lat. *braca*, braie) n. f. Culotte, caleçon, haut-de-chausse. ♀ Partie du haut-de-chausse qui fermait ce vêtement par devant. (VX.)

— Par ext. Galanterie, bre, plaisanterie gaillarde : *Cela sent la* BRAGUE. ♀ Vanterie, fanfaronnade. (VX.)

— Art milit. Partie proéminente arrondie de la cuirasse au-dessous du buste : *Cuirasse à* BRAGUE. V. BRAGUETTE.

— Mar. Grosse aussière fixée soit à la muraille, soit au cabestan, et servant à empêcher le recul des bouches à feu à bord des navires. (Les freins ont remplacé les bragues, qu'on ne trouve plus que sur quelques affûts anciens, concurremment, d'ailleurs, avec des freins dits « à lames ».) ♀ Cordages destinés à empêcher le gouvernail de jouer sur ses ferrures au mouillage. ♀ Cordages frappés sur l'avant et pouvant aider au lancement des petits navires.

— Techn. Morceau de bois placé au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

BRAGUER (*ghé* — rad. *brague*) v. n. Se donner du bon temps, du plaisir, se pavaner, se vanter. (Vieux.)

BRAGUERIE (*bragh'-ri*) n. f. Plaisanterie. ♀ Gentillesse. ♀ Vanterie, fanfaronnade. (Vieux.)

BRAGUET (*ghè* — dimin. de brague) n. m. Longue lanière qui, du mât de beaupré, descend de l'autre par un fort palan ou caliorne dont il est l'étague. (Il passe dans une poulie du tonneau de bastaïd, de la dame une engoujure, au-dessous du mât de hune, et fait dormant au ton. Il permet de soulager le mât de hune à la [illegible] il tiendra à poste. On se sert aussi d'un braguet pour le bout-dehors de foc.)

Braguet. 1, mât de hune ; 2, mât de beaupré ; 3, bastaïd ; 4, dame ; 5, engoujure ; 6, bout-dehors ; 7, ton du bastaïd. B, braguet ; C, caliorne de braguet ; F, poulie. D, chape dans laquelle passe le braguet.

BRAGUETTE (*ghèt'* — rad. *brague*) n. f. Cost. Ouverture devant et en haut d'un pantalon, d'une culotte d'homme : On dit aussi, mais plus rarement, BRAYETTE.

— Mar. Voir le mot.

— ENCYCL. Cost. La *braguette* fut autrefois une partie du costume principal de la fin du XVe siècle au commencement du XVIe siècle et qui complétait le haut-de-chausses, en avant, en formant une saillie qui exagérait jusqu'à l'excès la région de Charles IX pour disparaître vers 1580.

Attachée au haut-de-chausses comme le petit pont d'une moderne culotte de cheval, la *braguette* se fermait par des boutons, mais surtout par des aiguillettes, ce qui explique les sortilèges ayant pour but de *nouer l'aiguillette* des nouveaux mariés. Les modes allemandes donnèrent aux bragguettes un développement extraordinaire : elles furent usitées en France et aussi en Italie. Dans l'armure complète, la braguette dépend de la bracconière de mailles, et elle est souvent de même travail ; mais, dans les harnois, pour combattre à pied, elle se compose d'une coquille d'acier emboutie rattachée par des goujons tournants aux faudes et à la garniture de buffle du dessous. La braguette était rarement portée à cheval ; cependant quelques d'armures de gendarmes en présentent du modèle ordinaire.

BRAHAM (Jean), chanteur anglais, né et mort à Londres (1774-1856). Doué d'une voix admirable, Braham, après avoir débuté dans des concerts, puis au théâtre de Drury-Lane, alla se perfectionner à Naples, et, après diverses tournées en Europe, se montra, en 1801, au théâtre de Covent-Garden. A partir de ce moment, il marcha de triomphe en triomphe. Engagé à l'Opéra italien en 1806, il y resta jusqu'en 1816, et le succès lui resta fidèle. Braham s'est fait apprécier aussi comme compositeur. On cite de lui de jolies mélodies, et plusieurs opéras : *the Cabinet*; *the English Fleet*; *Thousand*; *Out of Place*; *Family Quarrels*; *the Paragraph*; *American*; *the Devil's Bridge*; *False Alarms*; *Zuma*; *Navensky*.

BRAHE. Géogr. V. BRAA.

BRAHÉ, illustre famille de la Scandinavie, divisée en branche danoise et branche suédoise. La première brilla surtout au XVIe siècle : **Tycho Brahé** (1546-1601) ; **Brahe** (1517-1571), **STEEN Brahé** (1547-1620), conseillers du royaume ; GEORGES **Brahé** (1585-1661), chevalier et membre du Rigsraad, et quelques vaises domaines ; il fonda et donner le surnom de *petit roi de Finnie*. — Elle compta aussi deux femmes remarquables : SOPHIE **Brahé**, généalogiste distinguée, mais surtout renommée pour sa connaissance des sciences occultes, astrologie, alchimie, etc., et KAREN ou CATHERINE **Brahé**, fondatrice de l'Institut de jeunes filles nobles d'Odensee, encore existant, et auquel elle légua sa magnifique bibliothèque de deux cent mille volumes. La branche danoise de Brahé s'est éteinte en 1789.

La branche suédoise comprend parmi ses membres les plus illustres : GUSTAVE **Brahé**, fell-maréchal ; la comtesse EBBA **Brahé** (1596-1654), gouvernante de Gustave-Adolphe et épousa le maréchal Jacques de la Gardie. Citons particulièrement PIERRE **Brahé** (1602-1680), l'un des compagnons préférés de Gustave-Adolphe et l'un des plus remarquables administrateurs de la Suède. Gouverneur de Finlande, il fonda l'université d'Abo, et devint membre de la régence sous Charles XI. La mémoire du « comte Pierre » est restée vénérée parmi les Finlandais comme celle d'un homme juste et patriote ; enfin, MAGNUS **Brahe** (1790-1844). [Ancien capitaine de cavalerie, il s'éleva aux plus hautes dignités du royaume. Ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg en 1826, il devint maréchal du royaume, chef de l'état-major général. Très instruit, il faisait partie de presque toutes les académies d'Europe, et avait su gagner l'amitié particulière du roi Charles XIV et les sympathies de Nicolas Ier.

BRAHÉ (**Tycho-**). Biogr. V. TYCHO-BRAHÉ.

BRAHÉE (*bra-é* — de *Tycho-Brahé*, astron. danois) n. f. Genre de palmiers, tribu des coryphinées, dont l'une des deux espèces connues (*brahea dulcis*) croît au Mexique, où l'on emploie ses feuilles pour faire des toitures.

BRAHINITE (*ni* — de *Brahin*, le lieu) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique ferreuse (syssidère), contenant des grains pierreux cristallins, composés de péridot et de pyroxène. On retrouve ce type dans les matériaux de deux chutes différentes.

BRAHM ou **BRAHMA** (*neutre*), dieu suprême. Ne doit pas être confondu avec *Brahma* (*masculin*), emané de lui et chargé de procéder à la création. (V. BRAHMA, ci-dessous.) Dans la religion actuelle de l'Inde, c'est le grand principe panthéiste, unique et polymorphe, l'*âme universelle*, que les deux grandes sectes indoues adorent sous des aspects respectifs de Vichnou et de Çiva.

BRAHMA n. m. 1° Dieu de l'Inde à l'époque dite *brahmanique*, créateur du monde, des dieux et de tous les êtres. (V. BRAHMANISME.)

2° Dans la forme actuelle de la religion indoue, Brahma a le rôle de première personne de la trinité ou *Trimourti*, mais n'est plus en réalité qu'une émanation de *Vichnou*, selon les vichnouites, ou de *Çiva*, pour les çivaïtes. Il n'a plus qu'un seul temple dans l'Inde, à Pokhar, près d'Ajdjmir, mais il est adoré dans les temples de Vichnou

et de Cyva. On le représente avec quatre têtes et autant de bras, tenant un chapelet et souvent monté sur un cygne ou une oie. Chez les bouddhistes, Brahma est resté le plus grand des dieux, quoique inférieur aux Bouddhas et aux Bodhisattvas.

BRAHMA ou **BRAHMAPOUTRE** n. f. Race de volaille originaire des Indes, [illegible] du croisement de la poule cochinchinoise et du coq de Bankiva. Elle se fait remarquer par sa corpulence, sa [illegible] et son beau plumage. On distingue deux variétés : 1° la *brahma blanche* ou *herminée*, à plumage blanc et à queue noire ; 2° la *brahma fauve* ou *brahma inverse*, dont le camail blanc argenté est rayé de noir, avec plumage d'un fond gris très agréable à voir.

Poule et coq brahma.

BRAHMA-DHARMA (*Religion de Brahma*). V. BRAHMASAMADJ.

BRAHMAGOUPTA, mathématicien indou, né vers 598 av. J.-C. Il est auteur du *Brahma-Sphouta-Siddhânta*, ouvrage astronomique dont les chapitres XVII et XVIII ont été traduits par Colebrooke (Londres, 1817).

BRAHMA-LOKA. Le Brahma-loka, appelé aussi *Brahma-Vrinda* ou *Satya-loka*, est le plus élevé des cieux ou paradis brahmaniques, la demeure de Brahma et des deux supérieurs. Il est situé au sommet du mont Mérou. Dans la cosmologie bouddhique, le Brahma-loka occupe beaucoup de son importance ; il ne constitue plus que la partie inférieure du *Monde de la forme*, dont les divins habitants ne sont pas immortels, possèdent un corps éthéré, mais encore matériel, et sont soumis à l'obligation de la renaissance ; région intermédiaire entre le *Monde de désirs*, résidence des dieux inférieurs, et le *Monde sans forme*, où trônent les Bouddhas.

BRAHMA-MIMANSA ou **BRAHMASOUTRAS** n. m. pl. Traités de philosophie védantiste attribués au célèbre Vyâsa, soi-disant compilateur des Védas, auteur du Mahâbharata et fondateur de l'école Védânta. — *Un* BRAHMA-MIMANSA ou BRAHMASOUTRA.

BRAHMANAS n. m. pl. On donne ce nom à une série de livres sacrés de l'Inde fort anciens (ils datent peut-être de 700 ou 800 ans avant notre ère), composés pour servir de commentaires explicatifs aux hymnes des Védas, dont le sens vraiment obscur, et de guides aux prêtres dans les sacrifices. — *Un* BRAHMANA. V. BRAHMANISME.

BRAHMANBÂRIA, ville de l'Indoustan anglaise (Bengale), sur le Titas, affluent du Meghna ; 17.400 hab. Commerce de riz.

BRAHMANE n. m. Membre de la caste sacerdotale, la première des quatre castes de l'Inde, issue, dit-on, de la bouche même de Pourouscha ou Brahma. ◊ On dit aussi BRAHME, BRAME, BRAMINE.

— Par ext. Personne versée dans la connaissance des langues et de la mythologie de l'Inde.

— ENCYCL. Le droit de naissance et par droit divin, le *brahmane* est le premier des êtres, le représentant sur la terre des dieux qui mangent les oblations par sa bouche, seul qualifié pour étudier, enseigner, expliquer le Véda et procéder au sacrifice. La personne du brahmane est sacrée. Tuer un brahmane est le plus grand crime. Eût-il perpétré tous les crimes imaginables, le brahmane ne saurait être condamné à mort. Le jeune brahmane ne peut jouir des seuls droits qu'après avoir reçu initiation, qui intervient ordinairement huit et seize ans. V. BRAHMANISME.

Brahmane et brahmine (bas-relief).

Les prêtres ne peuvent être pris que dans la caste brahmanique ; mais tous les brahmanes ne sont pas prêtres (il y en aurait trop) ; l'admission au sacerdoce est subordonnée à des études longues et difficiles. Beaucoup d'entre eux se livrent à des occupations séculières, surtout à l'agriculture ; seulement, même dans ce cas, ils sont soumis à l'obligation de procéder chaque jour aux sacrifices du matin et du soir, et à des pratiques de purification minutieuses et fréquentes. Le brahmane doit être accompagné de sa femme quand il célèbre le sacrifice du matin ; s'il devient veuf, il ne peut plus sacrifier : il faut, alors, qu'il se fasse remplacer par un parent ou un fils marié, jusqu'à ce qu'il ait reconquis ses droits par un nouveau mariage.

BRAHMANI, fleuve de l'Inde nord-orientale, long de 800 kilom., qui arrose l'Orissa dans son cours inférieur et se jette par un delta dans le golfe de Bengale.

BRAHMANIQUE adj. Ce qui appartient ou se rattache à la caste des brahmanes, à la religion appelée brahmanisme : *Le code* BRAHMANIQUE. *Les doctrines* BRAHMANIQUES.

BRAHMANISER v. a. Convertir à la doctrine des brahmanes : BRAHMANISER *un catholique*.

Se brahmaniser, v. pr. Adopter les doctrines des brahmanes, ou du moins s'en rapprocher.

BRAHMANISME (*nisme*) n. m. Ce nom de *brahmanisme* doit être réservé exclusivement à la période philosophique de la religion hindoue, intermédiaire entre son état primitif (le *védisme*) et sa forme panthéiste actuelle (l'*indouisme*).

— ENCYCL. Le *védisme* était une religion peu personnifiant les grandes forces ou phénomènes de la nature et reposant sur quatre livres sacrés : les *Védas* (véda « science divine ou révélée »), recueils (samhitâ) d'hymnes en vers (mantras), dont le plus ancien et aussi le plus important est le *Rig-Véda*. V. VÉDISME.

Le *brahmanisme* se substitua au védisme, probablement entre le XIIe et le VIIe siècle avant notre ère, par une évolution lente résultant des progrès de la civilisation. Les livres les plus anciens de ce système religieux sont les *Brahmanas*, copieux commentaires en prose des quatre Védas. Ils sont complétés par les *Oupanichads*, qui traitent de la métaphysique ésotérique contenue dans les Védas et les Brahmanas. Puis viennent les *Aranyakns*, qui exposent particulièrement le sens mystique des cérémonies et les notions philosophiques sur la nature des dieux, de l'âme, etc. Enfin paraît, en dernier lieu, la série des *Soûtras* et des *Câstras*, traités sur toute espèce de sujets, parmi lesquels le plus souvent cité est le *Manava-Dharma-Câstra* (le code des lois de Manou). C'est dans la période contemporaine de ces derniers traités que naissent et se développent les six *Darçanas* (ou écoles de la philosophie brahmanique), qui ont toutes pour point de départ l'*ahimsâ* (*ahimsâ vrâtâ fi*, et pour objet final l'affranchissement de la transmigration par l'absorption de l'âme individuelle dans l'âme universelle.

Sous l'influence de cette succession de livres et d'écoles, le Véda lui-même se modifia. Ses dieux s'effacent devant l'Être suprême, nommé *Brahma* (neutre), assimilé au Pourouscha et au Pradjâpati des Védas, et conçu comme une âme universelle, essence de toutes choses, présente en toutes choses ; tantôt considérée comme distincte de la matière (*Pakriti* et *Mâyâ*) éternelle, elle aussi, tantôt comme s'unissant étroitement avec elle ; tantôt étrangère et tantôt identique à l'âme individuelle (*Atman*) des êtres vivants. Quand il s'agit de procéder à la création, *Brahma* (neutre), sortant de son repos, façonne un *œuf d'or* qu'il dépose sur les flots de l'océan chaotique et introduit dans cet œuf un germe, tiré de sa propre substance, qui sera *Brahma* (masculin), le Démiurge. Sorti de son œuf, qu'il rompt en deux parties égales dont il fait le ciel et la terre, Brahma crée ou engendre successivement les *Dêvas* (dieux), les *Asouras* (démons), les hommes et tous les êtres vivants. Les dieux aussi créés conservent leurs noms védiques, mais plusieurs d'entre eux changent de fonctions. Les démons deviennent des personnages secondaires, ennemis des dieux et des hommes, et se multiplient à l'infini.

Le brahmanisme divise l'univers créé par Brahma en trois régions : l'une supérieure, composée de six cieux superposés, résidence des dieux ; divers cieux, dont deux plus élevés sont le *Svarga* (paradis d'Indra), et le *Brahma-loka* ou *Brahma-vrinda* (paradis de Brahma) ; la terre, *Bhoûmi*, divisée en sept continents (*Dvipa*) concentriques, séparés par autant d'océans et groupés autour du *Mérou* (la montagne sainte), soutien du ciel ; enfin, la région inférieure, *Pâtâla*, partagée en sept étages, demeures des démons, dont le premier est le *Naraka* (ou Enfer). Tout cet univers subsiste pendant un jour de Brahma, c'est-à-dire 2.160 millions d'années, puis retombe dans le chaos durant une nuit de durée égale à celle du jour, après laquelle Brahma, le Démiurge, recommence son œuvre de création.

L'idée de l'immortalité de l'âme s'affirme sous la forme de la transmigration ou métempsycose. L'âme, partie infinitésimale de l'âme universelle, ou bien matière subtile intelligente, est soulée par son union avec la matière grossière, et, pour revenir à sa pureté première, doit évoluer dans une succession d'existences plus ou moins nombreuses de la plante à l'homme ; elle s'élève par ses vertus jusqu'à redevenir assez pure pour rentrer dans le sein de l'âme universelle, ou bien ses crimes la font de nouveau déchoir au rang des animaux, des démons ou même dans l'enfer. Cette conception implique une rétribution des actes impliqué, naturellement, des notions de morale inconnues au temps des Védas et qui se développent sous la forme du péché.

En même temps, le sacrifice a pris une importance beaucoup plus grande ; d'individuel il est devenu public, et son rituel s'est compliqué au point de nécessiter l'intervention de sacrificateurs spéciaux, les brahmanes, ou prêtres, à l'exclusion de l'arya ançâ, les brahmanes se déclarent issus de la bouche des Brahma et, par droit de naissance, supérieurs aux trois autres castes des *kchatriyas* (guerriers), des *vaiçyas* (bourgeois) et des *çoudras* (artisans et laboureurs). Ces castes sont absolument fermées, et toute alliance est formellement interdite entre elles. Les membres des trois premières (brahmanes, kchatriyas et vaiçyas) ont seuls le droit de recevoir l'instruction religieuse et portent le nom de *dvidja* « deux fois né », en raison de la seconde naissance que leur confèrent l'initiation et l'investiture du cordon sacré. La vie du parfait dvidja doit se diviser en quatre périodes : à partir de l'âge de cinq ans, il est *brahmatchari* « étudiant » et apprend le Véda sous la direction d'un brahmane (*Gourou*) ; ses études finies, il se marie et devient *grihatha* « maître de maison » ; lorsque sa famille est élevée et que ses enfants sont mariés, il leur partage ses biens et va vivre en anachorète méditatif (*vânaprastha*) dans quelque forêt déserte ; enfin, pour parfaire son salut, il se proclame et se nomme *sannyâsi* (religieux mendiant), et attendra ainsi que la mort lui procure le bonheur suprême de l'absorption dans Brahma. Toutefois, le brahmane seul est assez saint pour espérer cette absorption ; les autres castes ne peuvent que se renaître dans la caste brahmanique. Les devoirs du dvidja maître de maison consistent à célébrer les sacrifices domestiques (quotidiens, *çandhya*), à accomplir les offrandes et les rites (*çraddha*) en l'honneur des ancêtres, à lire et à en enseigner le Véda. Les çoudras n'ont pas le droit de recevoir l'instruction religieuse, et le seul acte méritoire qu'ils puissent accomplir est de faire des dons aux brahmanes.

Vers le IIIe ou le IVe siècle avant notre ère, le brahmanisme subit une évolution dans le sens libéral et devient l'indouisme, mouvement brahmanique sectaire, l'indouisme.

BRAHMAPOURA, féminin (littéralement « Ville de Brahma »), résidence du dieu Brahma, située au milieu du paradis nommé *Brahma-loka*. Le Gange en fait, dit-on, le tour avant de se précipiter sur la terre.

BRAHMA-POURANA, l'un des ouvrages les plus importants de la série des *Pourana* (livres sacrés du brahmanisme ancien ou indouisme). Le *Brahma-pourana* est aussi quelquefois appelé *Adi-pourana* « Premier Pourana ». V. POURANAS.

BRAHMAPOUTRA ou **BRAHMAPOUTRE,** grand fleuve du Thibet et de l'Inde, qui naît sur le versant nord de l'Himalaya central, sous le nom de *Tarou-tsanpo*, coule à l'E., se fraye un passage à travers l'Himalaya sous le nom de *Dihong*, reçoit le Lohit, tourne à l'O., coule au travers de l'Assam, puis descend vers le golfe de Bengale. A Goalanda, il mêle ses eaux à celles du Gange, et les deux fleuves se jettent dans le golfe du Bengale. De sa source à Goalanda, le Brahmapoutra a un parcours d'environ 2.200 kilom. ; c'est un des plus puissants fleuves du monde. Les vapeurs peuvent le remonter jusqu'à Tibrogar, à 1.300 kilom. de la mer ; ses crues périodiques fertilisent les terres de l'Assam et du Bengale oriental.

BRAHMAPOUTRE n. f. Econ. rur. V. BRAHMA.

BRAHMARCHIS (en sanscrit *Brahmarsis*) n. m. pl. Les brahmarchis sont neuf grands richis de la caste brahmanique, poètes inspirés, auteurs principaux des hymnes védiques, ou, plus exactement, à qui les hymnes furent révélés par Brahma. On les nomme Maritchi, Atri, Angiras, Poulaha, Kratou, Poulastya, Vasichtha, Bhrigou et Dakchia. — *Un* BRAHMARCHI.

BRAHMA-SAMADJ (en bengali *Brâhmo-Somâj*) n. f. Secte déiste hindoue, fondée en 1816, par le brahmane Rammohun Roy, dans le but de réagir contre les extravagances du polythéisme et de l'idolâtrie brahmaniques en instituant un culte monoïste, basé sur les doctrines des Védas et des Oupanichads. Elle s'est subdivisée en un certain nombre de sectes qui, jusqu'ici, conservent leur indépendance. Les missionnaires anglais considèrent ce mouvement religieux comme un achèminement vers la christianisation de l'Inde.

BRAHMATCHARI (sanscrit *brahmacâri*) n. m. V. BRAHMANISME.

Les bouddhistes emploient quelquefois l'expression de *brahmatchari* pour désigner un novice qui a reçu l'initiation, mais n'est pas encore ordonné.

BRAHMAVARTA n. m. Région de l'Inde ancienne, située entre les deux rivières sacrées *Sarasvati* (actuellement la Sarsouti) et la Dhrichadvati (probablement le Kagar), dont les habitants, seuls brahmes, étaient en possession d'une doctrine particulièrement pure.

BRAHMA-YOUGA (*Age de Brahma*) n. m. Le premier des quatre yougas, ou âges du monde, selon la cosmogonie des Brahmanes. V. KRITA, et YOUGA.

BRAHME ou **BRAME** (rad. *Brahma*) n. m. Hist. relig. Syn. de BRAHMANE. V. ce mot.

BRAHMINE (en sanscrit *brâhmani*) n. f. Femme de la caste brahmanique.

— ENCYCL. Bien que filles et femmes de membres de la caste sacerdotale, et recevant une certaine instruction religieuse, les *brahmines*, comme toutes les femmes de l'Inde, n'ont droit à aucun sacrement autre que le mariage, qui leur tient lieu d'initiation, et les cérémonies auxquelles il leur est permis de prendre part ne sont jamais accompagnées de la récitation des prières sacrées. Elles ont, cependant, un certain rôle dans la vie religieuse. (V. BRAHMANE.) Il est interdit aux brahmines d'épouser des hommes des autres castes. Une mésalliance, non seulement leur ferait perdre leur caste, mais frapperait leurs enfants de la même peine.

BRAHMISTE (*misst*' — rad. *Brahma*) n. et adj. Qui suit le culte de Brahma.

BRAHMOÏSME (*ism*') n. m. Nom sous lequel certains érudits désignent le mouvement religieux résultant de la secte *Brahma-Samadj* et ses dérivés. V. BRAHMA-SAMADJ.

BRAHMS (Johannes), musicien allemand, né à Hambourg en 1833, mort à Vienne en 1897. Il commença de bonne heure son éducation artistique, et, sous la direction d'un excellent maître, Eduard Marxsen, il devint un pianiste de premier ordre. Il entreprit en Allemagne, avec le pianiste hongrois Rémenyi, une grande tournée musicale qui lui valut de très grands succès, et l'amena cette chance de se trouver en relations avec plusieurs artistes célèbres tels que Liszt, Schumann et Joachim. Il composait déjà et exécutait ses œuvres. Son inspiration était inégale, parfois un peu fantasque, mais la pensée était souvent animée d'un grand souffle, la forme remarquable, et le style toujours plein d'élévation. Obscur parfois, d'une au tition difficile et d'un caractère tourmenté, parfois aussi il se distingue par la clarté, l'ordre superbe et la logique des développements qu'il donne à ses compositions.

Brahms.

Les œuvres de Brahms sont très nombreuses. Il a abordé à peu près tous les genres, sauf celui du théâtre, qui lui est toujours resté étranger. Son *Requiem allemand*, qui est son œuvre capitale, est une composition superbe et émouvante, digne d'un grand maître. On connaît de lui plusieurs cantates pour voix seule ou pour chœur et orchestre : *Rinaldo*, les *Avenes*, l'*Ode à l'Amitié*, l'*Ode des Parques*, plusieurs symphonies, des concertos et sonates de piano, deux sextuors pour instruments à cordes dont la forme est admirable, des quintettes, quatuors et trios pour divers instruments, un recueil de chansons populaires d'enfants, et plus de deux cents *lieder* ou mélodies vocales. Parmi ses meilleures œuvres, il faut encore citer son *Triumphlied*, chant de triomphe à la gloire des armées allemandes, dédié à l'empereur d'Allemagne, et ses fameuses *Danses hongroises* pour orchestre.

BRAHOUIS ou **BRAHUIS,** population du Bélouchistan, qui habite presque exclusivement les parties montagneuses de la région centrale. — *Un* BRAHOUI (ou BRAHUI).

— ENCYCL. Les *Brahouis* se regardent comme aborigènes ; il est certain qu'ils vivaient dans le pays avant l'arrivée des Bélouches, qui les ont refoulés dans les montagnes. Leur langue a de grands rapports avec les idiomes indous, ce qui tendrait à faire croire qu'ils sont originaires de l'Inde ; mais leurs caractères physiques : peau basanée, figure plate, nez peu proéminent, petite taille, accusent des mélanges.

Les Brahouis élèvent de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons et mènent une vie nomade. De caractère doux, ils sont musulmans de la secte sunnite.

BRAI (*brè*) n. m. Suc resineux tourné par le pin et le sapin et qui est employé comme enduit. On l'obtient également par la distillation de la houille. Le brai vegetal, comme le brai mineral, se subdivise en catégories bien distinctes. *Le brai sec*, provenant du pin, est l'*occanum* ou *colophane*. *Le brai gras naturel* est une sorte de bitume que l'on retire de l'asphalte; *le brai liquide*, ou *goudron*, provient de la distillation du bois; *le brai gras artificiel* est un melange de poix, de brai sec, de houille et de goudron. V. RESINE, COLOPHANE, GOUDRON, RESINE, POIX. Tous ces brais ont de nombreux usages dans l'industrie.

— *Archeol. et Myth.* Variété d'arbre poussant à Mandile et dont on tire un brai employé dans la construction des navires en bois.

— Comm. Orge broyée pour faire de la bière.

Mar. *Cuiller à brai*, Spatule employée dans laquelle on fait fondre le brai. *Gaupin à brai*, Tampon en bardouille emmanché au bout d'un long manche et servant à mettre le brai sur la carcasse des bateaux en bois. *Marmite à brai*, Récipient contenant le brai et dans lequel on le fait fondre quand il en faut de grandes quantités.

BRAI ou **BRAY** (*brè*) n. m. Piège pour prendre les petits oiseaux. V. BRAIL.

BRAICEL (*brè*) n. m. Filet d'oiseleur en usage au moyen âge. On disait aussi BRAIEL. (On ne doit pas confondre le braicel avec le brillon, ou brail, qui était un piège en bois.)

BRAID (James), chirurgien anglais, né à Rylaw-House (Ecosse) en 1795, mort à Manchester en 1860. C'est la que son attention fut attirée, en 1841, par les expériences du Français Charles Lafontaine sur le magnetisme animal. Braid nia l'existence d'une force magnétique et prétendit que l'imagination des sujets suffit à produire toutes les manifestations. Il prétendit en effet en plaçant un objet brillant à une distance de 20 à 25 centimètres des yeux d'un sujet, celui-ci s'endormait au bout d'un quart d'heure environ. A la condition que le sujet le voulut fermement et fit parfaitement docile aux injonctions de l'expérimentateur. Les phenomenes provoqués par Braid ont été appelés par lui *neurypnologie* ou *hypnotisme*; Durand de Gros les a appelés, de son côté, *fascination*. Les rangent dans la catégorie de ceux qui sont étudiés actuellement sous le nom de « hypnotisme ». Braid a publié plusieurs ouvrages sur ces questions : *Neurypnologie ou le Sommeil nerveux considéré sous ses rapports avec le magnétisme animal* (1843); *Magie, sorcellerie, magnétisme animal, hypnotisme et électrobiologie; Observations sur l'extase* (1850).

BRAIDISME (*bre-dis-me*) — de *Braid*, n. pr. m. m. Expérience et doctrine de Braid sur le magnétisme animal et le sommeil provoqué. V. BRAID.

BRAIDWOOD, ville des Etats-Unis d'Amérique (Illinois). 4 640 hab. Mines de charbon.

BRAIE (*bre* — du lat. *braeca*, d'orig. gauloise n. f. Coulbe, lange dont on enveloppe les petits enfants, pour les empêcher de salir les autres vêtements : *Changer la braie d'un enfant* (Vx.). Aujourd'hui, on dit couche.

— Archeol. Ouvrage massif construit en avant d'une enceinte fortifiée pour lui donner plus de force. On semble avoir du utiliser eminent *braies* et *fausses braies*. Au siège de Metz (1474), dans la relation de Les Molinet, on parle de braies faites de pierres et de briques. Au moyen-age, se dit braies qu'étaient des massifs en terre, toutes entourées de fossés. « En sellerie ancienne, on entendait par « fausses braies » les deux larges pièces de cuir passées sur leur plat sur la croupe et les flancs du cheval harnaché; les fausses braies étaient une avaloire prolongée jusqu'aux sangles.

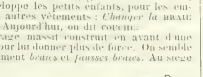

Braie. A, fosse; B, braie; C, ancien mur, D, terre plein. E, rempart adossé.

— Mar. Sorte de collier de toile qu'on applique autour d'un étambot pour empêcher l'introduction de l'eau dans l'entrepont ou dans la cale.

— Pêch. Filet que l'on dispose en entonnoir au bord de la mer, l'ouverture dirigée vers le rivage, et qui est soutenu par des perches.

— Techn. Traverse de bois du pailler ou beffroi d'un moulin à vent, pour soulager les meules. Instrument avec lequel le cordier écache la ratte. *Braie à ouatier*, Sorte de levier en bois dur employé par le vermicelier à la main pour le malaxage de la pâte.

Typogr. Feuilles de papier fort, découpées comme une fraise, et qui, en tout tout l'office pour le tirage des épreuves.

— n. f. pl. Autrefois, Culotte, caleçon, pantalon. V. partie encadrée.

— Loc. fam. *Se tirer d'une affaire les braies nettes*, En sortir sans accident fâcheux.

— Encycl. Archeol. Les *braies*, ancêtres du pantalon, furent portées en Europe surtout par les Gaulois et les Germains. Mais, d'une façon generale, elles furent en usage chez tous les barbares du nord, et aussi chez les Asiatiques, Perses et habitants de l'Inde septentrionale. Les Grecs appelaient ces gens asiatiques des « anaxyrides », et, en la langue, ils en adoptèrent l'emploi. Ces larges chausses bouffantes à la grecque, que l'on nommait au XVIe siècle, des *grecques*, hérissent les braies antiques, tout comme ces énormes chausses à la mamelouke des matelots genois et vénitiens qui furent adoptées par les lansquenets allemands vers 1500 et que portaient les mamelouks au commencement du XIXe siècle. Au moyen age, hommes et femmes portaient des braies, cette partie du costume féminin prit le nom de « caleçons », V. CALEÇON, CHAUSSES, CHAUSSES.

Gaulois vêtus de braies.

BRAIER (*bre-ié*) n. m. Nom qu'on donnait aux ouvriers qui confectionnaient des braies ou hauts-de-chausses en cuir.

BRAIL (*brail* ll mill). — On disait aussi *brail*, *breuil* et *braiel* n. m. Piège d'oiseleur, en usage au moyen âge, et composé de longues verges de bois, articulées à une de leurs extrémités par un pivot. Les verges du brail étaient placées et on les tenait au moyen d'une longue corde reliée que tenait l'oiseleur, caché dans un buisson. Le brail, qui se refermait et les gardait près par des pattes. On disait aussi BRAI, et BRAY. Du Monet définit ainsi « un engin. » BRAILLER. *Deux bâtons dont l'un s'emboîte dans l'autre et accolé par le pied l'un contre l'autre.*

BRAILA, ville de Roumanie. Valachie, sur le Danube. 16 215 hab. Tribunal, chambre de commerce. Deuxième grand port de la Roumanie, la ville de Braila a le siège d'agence de navigation roumaine et autrichienne. Pêcheries importantes d'esturgeons et commerce étendu de céréales. Ville forte jusqu'en 1828, ses murs furent démolis par les Russes. Après la paix d'Andrinople (1829), le général Kisselef y établit une forteresse. Elle fut saccagée par les Russes. Elle fut prise par les Turcs. Elle fut saccagée

race [illegible] pêcheurs [illegible] 1600 et 1632. — Le [illegible] à 12 [illegible] 11 312 hab.

BRAK n. m. Sé [illegible] chargé salé à demi. *Un barcong* BRAK.

BRAKE, ville d'Allemagne (Oldenbourg), sur le Weser; 4 200 hab. Commerce de bois de Norvège, corderies, fabriques de toiles à voiles. Élève très active de chevaux et de [illegible] jusqu'à la fondation de Brême, qu'elle [illegible] port et la station principale des navires de Brême.

BRAKEL, ville d'Allemagne (Prusse Westphalie); 3 [illegible] hab. Sources minérales.

BRAKEL (NEDER-), ville de Belgique (prov. de la Flandre orientale), arrond. [illegible] d'Audenarde, à 14 kil. Bruxelles; 6 [illegible] hab. Industrie de toile.

BRAKEL (OVER-), bourg en Belgique, prov. de la Flandre orientale, arr. [illegible] d'Audenarde, [illegible] hab. Tissage de toile.

BRAKENBURG ou **BRAKENBURGH** (Régnier), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1649, mort en 1702, élève de Van Ostade, d'Eberdt Mommers, et peut-être de Jan Steen. Il a peint des intérieurs rustiques, des scènes de cabaret. Il approche de ses maîtres par l'éclat du coloris, quoiqu'il leur soit presque toujours inférieur pour la transparence. Sa touche est plus lâchée et son exécution plus délayée. Ses œuvres sont assez rares; le Louvre n'en a pas. La galerie de Vienne en a deux, de 1690 : les *Paysans en goguette* et la *Fête des rois*. Le musée de Berlin a [illegible] *Un paysan pipant*. Citons encore une [illegible] *Paysans pipant*, à Amsterdam, une *Scène de cabaret*, à Rotterdam, la *Chasse aux hibous*, à Aix-la-Chapelle, un *Paysan et deux paysannes*, au musée de Bordeaux; une *Fête villageoise*, au musée de Nancy.

BRAKNA, pays du Sahel, dépendant de la colonie française du Sénégal et habité par les Maures Braknas.

BRAKNAS, branche de la race berbère, qui occupe sur la rive droite du Sénégal, au N. du Fouta. — *Un* BRAKNA.

— ENCYCL. Tout en se rattachant à la famille Zénaga, les *Braknas* ont reçu une forte proportion de sang arabe et de sang nègre. Ils sont turbulents, et sont divisés en tribus guerrières et en tribus de marabouts. Comme tous les Maures, les Braknas travaillent habilement le cuir et les métaux; ils font de belles incrustations sur bois. Leur religion est l'Islamisme. Descendants de Keroun ould Barkani, ils furent longtemps les adversaires résolus de la France. Le lieutenant-colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal, les imposa le traité du 1er juin 1858, que modifia le colonel Brière de l'Isle par le traité additionnel du 5 juin 1879. V. MAURES.

BRALERIN n. m. Chacune des cartes pièces de bois évidées en rigole qui soutenaient la pièce d'artillerie, au moyen âge. Les bralerins de ce temps faisaient l'office de flasques. V. ce mot.

BRALLE (François-Joseph), ingénieur français, né à Paris en 1749, mort en 1832. Il a est fait connaître par d'importants travaux hydrauliques, et on le croit l'inventeur des *couveuses artificielles*.

BRAM, comm. de l'Aude, arrond. et à 16 kilom. de Castelnaudary, sur la Preuille, affluent du Fresquel; 1.714 hab. Comm. des [illegible]

BRAMA ou **BRAME** n. m. Genre de poissons de la tribu des [illegible] dont l'espèce [illegible] *Brama Raii*, grand poisson argenté de la Méditerranée, qui a une chair très fine. Assez rare sur les côtes françaises, il est très commun sur les marchés d'Italie.

Brama

BRAMABIAU (mot patois qui signifie : *le bœuf qui brame*), rivière du dép. du Gard, dont la source se trouve auprès du village de Campriet et à la base du plateau du même nom. — La grotte d'où s'échappe cette rivière s'appelle *grotte de Bramabiau*. Cette grotte, découverte en 1888 par E.-A. Martel, et dont le développement des communications est de plus de 6 kilom., présente une galerie principale, coupée à angle droit par plusieurs galeries secondaires; elle est, en extension, la première de France et la quatrième d'Europe. La rivière le Bonheur la traverse sur un parcours souterrain de 70 mètres, et s'en échappe par une cascade dite elle-même *Bramabiau*, à cause du grand bruit qu'elle produit, en ce point, après les pluies.

BRAMAH (Joseph), mécanicien anglais, né à Stainborough, en 1749, mort à Londres, en 1814. On lui doit une foule d'inventions utiles, entre autres : une nouvelle espèce de robinet employé pour l'assainissement des cabinets d'aisances; la serrure de sûreté qui porte son nom; la presse hydraulique; l'appareil au moyen duquel on fait monter, dans les tavernes et estaminets, les liquides de la cave au comptoir; une machine à imprimer pour numéroter les billets de banque, etc. Il a publié une *Dissertation* [illegible] 1796.

BRAMANTE (Donato d'ANGELI LAZZARI, dit), architecte italien, né vers 1444, près d'Urbin, mort en 1514 à Rome. Bramante commença par étudier la peinture, puis il parcourut la Lombardie, se perfectionnant par l'étude des maîtres. Il fit la connaissance de Bernardino de Trevi, architecte de la cathédrale de Milan, et, dès lors, il s'appliqua à l'architecture. Il était arrivé à Milan vers 1476. Il y fit ses preuves comme peintre, et comme architecte; car il construisit dans cette ville le couvent de Saint-Ambroise, la coupole de la sacristie de Santa-Maria-delle-Grazie et la petite sacristie octogone de San-Satiro. Ce fut encore comme peintre que Bramante débuta à Rome, en 1499. Il fut chargé de peindre à fresque les armes pontificales, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Il s'appliqua ensuite à l'étude des monuments antiques; en peu de temps, il dessina tous ceux qui subsistaient à Rome, et poussa ses savantes recherches jusqu'à Naples. Le cardinal Olivier Caraffa confia à Bramante la construction du cloître du couvent de *la Pace*, ouvrage qui lui valut la protection d'Alexandre VI. Il fut employé par ce pontife, comme architecte en second, aux travaux de la fontaine de Transtevère et de la place de Saint-Pierre, qui, depuis, ont été remplacés par des constructions plus grandioses. Il prit ensuite une large part à l'érection de l'église des Saints-Laurent-et-Damase, et bâtit plusieurs palais; entre autres, celui du cardinal Adriano di Corneto, et celui de Raphaël Riario, dans le Borgo Nuovo, élevés sur des plans d'une conception grande et simple, se ressentant, dans l'exécution des détails, de la maigreur et de la sécheresse qui caractérisent les constructions de la période qui a précédé Bramante. Mais, lorsque Jules II, monté sur le trône pontifical, eut conçu l'idée de rattacher le Belvédère au vieux palais du Vatican, Bramante, qu'il chargea de l'exécution de ce projet, y déploya beaucoup de goût et de magnificence. Il réunit les deux édifices par deux ailes de galeries, formant trois rangs de portiques superposés : le premier dorique, le deuxième ionique, le troisième corinthien. Il ouvrit l'immense cour d'un admirable ensemble de constructions, très remaniées depuis. Le pontife lui accorda la direction du second à la place [illegible] Il employa comme ingénieur militaire dans l'expédition de la Mirandole. C'est alors que commença ce qu'on a appelé la rivalité de Bramante et de Michel-Ange. Bramante fit avorter le projet d'un vaste mausolée qu'on avait conçu pour le tombeau de Jules II et dont les sculptures avaient été déjà confiées à Michel-Ange : il conseilla au pape d'employer ce dernier à peindre la chapelle Sixtine, espérant peut-être que le célèbre artiste, qui n'avait pas la pratique de la fresque, échouerait, et que cet échec relèverait le mérite de Raphaël, son parent. On peut supposer que Bramante, raisonnant comme architecte du Vatican, dut mieux aimer faire employer Michel-Ange à la décoration de ce palais qu'à la sculpture d'un tombeau qui n'avait pour le moment qu'une destination.

Bramante.

Jules II, ayant décidé la reconstruction de la vieille basilique de Saint-Pierre, ouvrit un concours auquel prirent part les plus habiles architectes. Le projet de Bramante prévalut et fut mis immédiatement à exécution (1506); mais, quelle que fût la fougue avec laquelle l'artiste conduisit les travaux, ils étaient assez peu avancés lorsqu'il mourut (1514). Il avait cédé à Michel-Ange de reprendre cette grande entreprise et de la terminer.

Bramante apparaît comme le grand maître de la Renaissance italienne en architecture. Il a fait partout du grand et du gracieux, même dans de petites dimensions, comme le temple circulaire de San-Pietro in Montorio. Parmi les autres édifices de Rome et des Etats pontificaux dus à Bramante, nous citerons : le palais qui a appartenu à Raphaël, charmant édifice en brique (démoli lors de la construction des colonnades de la place Saint-Pierre), l'église du couvent de la Quercia, à Viterbe; la belle église de la Madone, à Todi. On attribue à Bramante le dessin de la belle architecture qui orne le fond de l'*Ecole d'Athènes*, de Raphaël, tableau où le vieil architecte a été représenté, par son jeune et illustre ami, sous les traits d'Archimède. On fit à Bramante de magnifiques funérailles dans l'église de Saint-Pierre, où il fut enterré.

BRAMAYA, fleuve de l'Afrique occidentale appartenant au groupe fluvial des « Rivières du Sud », qui descendent du massif du Fouta-Djallon et dont l'hydrographie est peu connue. — Petit Etat de la Guinée française, sur les bords du fleuve de ce nom. Habité par des populations de race soussou, cultivant surtout des céréales à l'agriculture. Le colonel Pinet-Laprade a signé, avec le Bramaya, le 22 novembre 1865, un traité de protectorat qui fut renouvelé par le colonel Bouvalot, le 14 juin 1882.)

BRAMBILLA (Jean-Alexandre), chirurgien italien, né à Pavie en 1736, mort à Padoue en 1800. Il devint premier chirurgien de Joseph II, et fut placé à la tête de l'académie Joséphine. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Sopra le cause e le conseguenze dell'uso moderno di chirurgiche, fatte dagli uomini illustri italiani* (Milan, 1780-1782), et *Discours sur la prééminence et l'utilité de la chirurgie*, traduit par Linguet (Bruxelles, 1787).

BRAMBILLA (Paolo), compositeur italien, né et mort à Milan (1786-1832). Il fut chef du Conservatoire de Naples. Il s'est fait connaître par ses œuvres au théâtre, à l'église et au concert. Il écrivit des opéras : *l'Apparenza inganna*, *il Barone burlato*, *Malo fa Birmano e il Carnevale di Venezia*; des ballets représentés à la Scala de Milan : *Akbar, Gran Mogol*, *Saffo*, *Otello*, *Capriccio e buon cuore*, *Giovanna d'Arco*, *il Trionfo dell amor figliale*, *Camma*, *il Paria*. Il a écrit aussi de nombreuses compositions religieuses, et publié plusieurs recueils de romances et d'ariettes italiennes. Cet artiste est le chef d'une famille qui a fourni à la scène un grand nombre de cantatrices, dont plusieurs ont joui en Italie d'une renommée considérable. Elles étaient cinq sœurs, originaires de Cassano sur l'Adda : Leonore, MARIETTA **Brambilla**, née en 1807, morte en 1873, jouait une magnifique voix de contralto, elle débuta en 1828 à Novare, puis obtint d'éclatants succès à Milan, à Vienne, à Paris (1835 et 1845 et à Londres. Après avoir abandonné la scène, elle se livra à l'enseignement du chant dans des [illegible] et fut recherchée [illegible] TERESA **Brambilla**, née en 1813, morte à Milan en 1895, se faisait applaudir dès 1833 à Milan, puis à Turin, Venise, Florence, Livourne, Lucques, Naples, Rome et toute cette dernière ville, où elle fut nommée membre de l'académie de Sainte-Cécile. Après [illegible] passées en Espagne, elle chanta à Paris en 1846, puis retourna en Italie et créa à Venise, en 1851, le rôle de Gilda dans le *Rigoletto* de Verdi. Elle se fixa pendant plusieurs années à Odessa après avoir quitté le théâtre, puis revint s'établir définitivement à Milan. — ANNETTA **Brambilla**, la troisième sœur, a obtenu aussi des succès à Milan (1833), Venise, Turin, Florence, Barcelone. — GIUSEPPINA **Brambilla** débuta à Trieste en 1841, chanta à Rome, à Barcelone en 1842, 1843 et 1844; après quoi, elle revint en Italie, où elle épousa le ténor Corrado Miraglia, dont elle resta veuve. Elle se distinguait autant dans le genre léger que dans le genre dramatique, et, après s'être fait acclamer dans *la Fille du régiment*, transportait le public dans les lieux plus sombres de Verdi. Elle fut le professeur de sa nièce, TERESINA **Brambilla**, qui débuta à Odessa et obtint ensuite de vifs succès en Italie, ou elle épousa le compositeur Ponchielli.

BRAME n. f. On désigne sous ce nom, dans les forges, les *paquets* de fer qui servent à la fabrication de la tôle.

BRAME n. m. V. BRAHMANE.

BRAMÉE n. f. Vénér. Syn. de BRAMEMENT.

BRAMEMENT (rad. *bramer*) n. m. Cri du cerf, du daim et de certains autres animaux. ◊ On dit aussi BRAME.

BRAMER (de l'anc. haut allem. *bremen*, mugir v. n. Crier, en parlant du cerf, du daim et de quelques autres animaux du même genre.

— Par ext. Produire un son plus ou moins analogue au cri du cerf : *Le vent d'automne qui* BRAME. (Th. Gautier.) *La mer qui* BRAME. ◊ Chanter d'une manière ridiculement plaintive : *Ténor qui* BRAME. (Balz.) ◊ A signifié Crier, brailler, se lamenter, et est encore familièrement usité dans ce sens.

— Activ. Émettre un son qui ressemble à un bramement. BRAMER *des cris plaintifs*.

BRAMHALL (John), théologien anglais, né en 1594, mort en 1663. Nommé évêque de Londonderry en 1634, il fut persécuté par Cromwell, impliqué dans les troubles d'Irlande, et forcé de s'expatrier. De retour en Angleterre, après la restauration des Stuarts, il fut appelé au siège archiépiscopal d'Armagh. Ses œuvres complètes ont été publiées à Dublin en 1677.

BRAMIE n. f. Bot. Section du genre herpeste.

BRAMINE n. m. V. BRAHMANE.

BRAMINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, caractérisée par un corps ovale, comprimé latéralement et couvert de grandes écailles, par des nageoires impaires nombreuses, dont la dorsale, et une queue fourchue. Genre principal : *brame*. — *Un* BRAMINÉ.

BRAMINISME n. m. V. BRAHMANISME.

BRAMPTON, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur l'Irthing; 3.450 hab. Fabrication de rouenneries, damas : brasseries.

BRAMPTON (William DE), magistrat et jurisconsulte anglais, un des quatre justiciers d'Angleterre qui furent condamnés, pour prévarication et péculat, sous le règne d'Edouard Ier, et détenus, suivant l'usage, à bord des vaisseaux pénitentiaires amarrés dans le port de Londres, et qu'on appelait la *Fleet* (*Fleet*). Il y composa, vers 1307, le répertoire des lois anglaises, si connu sous le nom de *Fleta* (du lieu où il a été composé), recueil succinct du droit national à cette époque.

BRAMPTON-AND-WOLTON, ville d'Angleterre (comté de Derby); 8.540 hab. Houille, poterie, dentelle et bonneterie.

BRAMSCHE, ville d'Allemagne (Prusse), sur la Haase, affluent de l'Ems; 2.660 h. Scieries et minoteries à vapeur.

BRAN (*bran* — bas lat. *brennum*; kymrique *bran*, son) n. m. Partie la plus grossière du son.

— Par ext. et pop. Matière fécale.

— Interject. *Bran de ou pour*, Fi de, je me moque de : BRAN DE VOUS. BRAN DE VOS *clystères*. (Sarrazin.) (Vieux).

— *Bran de scie*, Sciure, poudre qui tombe du bois, lorsqu'on le scie, et qui ressemble à du son. *Bran de Judas*, Tache de rousseur au visage. (La tradition suppose que Judas en avait le visage couvert.)

Bran d'agace.

◊ *Bran d'agace*, Nom donné à la gomme qui exsude de l'écorce du prunier et du cerisier.

PROV. Faire l'âne pour avoir du bran, Se faire passer pour plus simple que l'on n'est, dans l'intention d'obtenir quelque chose au moyen de cette ruse. ◊ On dit plutôt pour AVOIR DU SON.

BRANC ou **BRAND** (*bran*) n. m. Vieux mot désignant une épée (ou, par corruption, un couteau à lame), et qui était une sorte de sarrau qu'on portait au XVe siècle.

— ENCYCL. Comme arme, *branc* est un mot très ancien, apparaissant dès le XIIe siècle. Il signifie l'épée chevaleresque du moyen âge, à large et forte lame, dont la simple monture en croix se complétait par un pommeau lenticulaire. Le branc paraît avoir été une forte épée d'arçon : mais les poètes, dans l'éloge de la chevalerie, désignent aussi sous ce nom la lame elle-même.

Branc antique.

BRANCA, bourg du Portugal (Beira [district d'Aveiro]); 2.075 hab.

BRANCA, mécanicien et architecte italien du XVIIe siècle, il publia à Rome, en 1629, un traité intitulé *la Machine*. Il y décrit, entre autres mécaniques, une machine mue par un jet de vapeur frappant sur les ailes d'une roue. On lui doit aussi un *Manuel d'architecture* (Ascoli, 1629).

BRANCACCI ou **BRANCACCIO**, nom d'une famille illustre de Naples, qui fournit à l'Eglise une longue suite de cardinaux et de prélats du XIIIe siècle, et d'où est sortie la famille française de Brancas. (V. ce mot.) — C'est aussi de cette souche que sortait probablement LELIO **Brancaccio**, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp et conseiller de guerre dans les Etats de Flandre, et auteur de traités stratégiques intitulés : *Della nuova disciplina e vera arte militare* (1582); *i Carichi militari o Fucina di Marte* (1641).

BRANCADES (rad. *branche*) n. f. pl. Nom qu'on donnait aux chaînes des forçats.

BRANCALEONE DANDOLO, podestat de Rome, de 1253 à 1258. Il était de Bologne. Les Romains, dont les papes avaient dû, depuis la mort de Grégoire IX, abandonner la ville à toutes les fureurs de la noblesse gibe-

line, l'élurent pour podestat. Il fit aux nobles une guerre d'extermination, et en débarrassa Rome. Lorsque le pape Innocent IV, ramené en Italie en triomphe, voulut rentrer dans Rome, Brancaleone l'enleva et l'obligea à observer la constitution démocratique qui avait établie.

BRANCARD *car* ; du provenç. moderne *brancal*; de *branca*, branche; m. m. Espèce de civière sur laquelle on transporte des malades, des blessés, des choses fragiles. « Litière portée par deux chevaux ou deux mules, l'un devant, l'autre derrière. » Chacune des deux perches qui, de chaque côté, forment le brancard, sont, l'un devant, l'autre derrière, « Chacune des deux pièces de bois ou de fer qui forment une des deux branches du brancard et l'arrière-train d'une voiture à quatre roues et à timon. » Ensemble des deux mêmes pièces d'une charrette ou d'une voiture.

Cl. de l. Nom des longerons faisant partie du châssis des voitures.

Constr. Assemblage de pièces de charpente recevant des poutrelles très-lourdes, pour les transporter par leurs extrémités.

Encycl. Art milit. Le *brancard de campagne* se compose de deux hampes et de deux traverses d'écartement maintenant une toile avec quatre pieds et deux brelettes. Il est disposé de manière à pouvoir être introduit et tiré dans les voitures de transport, ce qui évite tout transbordement aux blessés jusqu'à leur arrivée aux ambulances. En cas de besoin, on peut, au moyen de deux brancards, de perches qui peuvent recouvrir des sacs, de paillasses vides et de même de vêtements, des brancards qui rendent à peu près les mêmes services que les brancards réglementaires. On emploie avec avantage, sur les routes bien entretenues, des *brancards roulants*.

BRANCARDER v. n. Faire l'office de brancardier dans les ambulances. (Peu usité.)

BRANCARDIER (*dér*) n. m. Homme de peine qui porte un brancard. ‖ Porteur chargé de relever les blessés sur un champ de bataille et de les emporter sur une civière à brancard. « Cheval attelé au brancard d'une charrette.

Encycl. Art milit. Il y a deux catégories de brancardiers dans l'armée française : 1° Les *brancardiers représentants* existent dans toutes les armes — sauf les batteries à cheval et à la cavalerie — à raison de quatre par compagnie ou batterie, avec un caporal par bataillon, un sergent par régiment. Recrutés en campagne parmi les musiciens ou les ouvriers des corps de troupes, distingués par un brassard spécial, ils ont pour devoir de relever les blessés sur le champ de bataille, de leur donner les premiers soins et de les transporter aux *postes de secours*. (V. AMBULANCE.) 2° Les *brancardiers d'ambulance* appartiennent aux sections d'infirmiers, portent le brassard de la convention de Genève, et desservent les postes de secours des ambulances. Il en est affecté 98 à chaque ambulance divisionnaire d'infanterie, 2 à celle du quartier général. 3° Les *brancardiers de frontière* sont des volontaires, pris parmi les hommes dégagés de toute obligation militaire, qui seconderaient en temps de guerre le service de santé militaire et les diverses sociétés de *secours aux blessés*, surtout en utilisant le matériel et les ressources locales pour le transport des blessés et l'organisation des hôpitaux. Ces hommes ne porteraient pas d'uniforme, mais, comme marque distinctive, auraient sur la poitrine une croix rouge sur fond blanc brodé en bleu, avec le brassard de la convention de Genève.

BRANCAS, nom d'une famille française, qui tire son origine de la famille des *Brancaccs*, l'une des plus anciennes de Naples, où les Brancacci occupent une situation importante dès le XIIe siècle. Bufile de **Brancas** vint le premier s'établir en France sous le règne de Charles VI, s'attacha à la cour du pape d'Avignon, Clément VII. Les Brancas se divisèrent en plusieurs branches : les Brancas de Forcalquier; les Brancas, marquis de Courbons, comtes de Rochefort; les Brancas, barons de Villeneuve; les Brancas, seigneurs d'Oyse, ducs de Villars. Voici les membres de cette famille qui ont fixé plus particulièrement l'attention des historiens : Marius **Brancaccio**, chevalier napolitain, est mentionné, en 1187, comme devant aller guerroyer en Terre sainte avec quinze hommes d'armes. — Charles **Brancaccio** fut nommé gouverneur de la campagne de Rome par Urbain VI (XIVe siècle). — Bufile **Brancas**, qui importa la famille en France, fut nommé maréchal de la Marche d'Ancone par Boniface IX, écuyer de Clément VII, acquit les seigneuries d'Oyse et de Villosc, et mourut à Avignon en 1400. — François **de Brancas** fut prévôt de Marseille en 1410. — Nicolas **de Brancas**, évêque de Marseille en 1445, mourut dans cette ville en 1466. — Gaufier **de Brancas-Forcalquier** fut chambellan de Louis XII (c'est à cette époque que la famille se divise en les diverses branches citées plus haut). — André **de Brancas**, connu sous le nom de *amiral de Villars*, se jeta dans le parti de la Ligue et des Espagnols, et voulut se faire duc de Normandie une seigneurie indépendante. Il se soumit à Henri IV en 1591, et fut tué, en 1595, au siège de Doullens. — Charles de Villars, comte de **Brancas**, chevalier d'honneur, duc d'Aumale et lieutenant-général des armées du roi, né en 1648, mort à Paris en 1681, fut colonel par sa distinction, au sujet de laquelle Bussy Rabutin dit l'attribuant des Kerqui rapportent de piquantes anecdotes. — Louis de **Brancas** de Forcalquier, marquis de Oureux, duc *le marquis de Beauvais*, né en 1672, mort en 1750. Maréchal de camp en 1704, ambassadeur en Espagne en 1705, puis en 1711, lieutenant-général en Provence en 1720, ambassadeur en Espagne pour la troisième fois en 1727, il se distingua dans les armes et dans la diplomatie. Il fut maréchal de France en 1741. — Bufile-Hyacinthe-Toussaint de **Brancas**, dit *le comte de Cocate*, septième fils de Henri de Brancas et de Dorothée de Chevrus, frère du précédent, né en 1697, mort à Paris en 1755, occupa comme beaucoup de membres de sa famille, une situation distinguée à la fois dans les armes et dans la diplomatie. En 1725-1727, il remplit avec intelligence les fonctions d'ambassadeur de France en Suède.

BRANCAS (Louis-Léon-Félicité de), plus connu sous le nom de **comte de Lauraguais**, né à Versailles en 1733, mort à Paris en 1824, fils du duc de Villars-Brancas. Il était tout d'abord entré dans la carrière militaire, puis l'avant abandonnée pour se consacrer à la littérature et à la philosophie, l'était lui qui débarrassa la scène du théâtre français des gentilshommes qui y encombraient durant le spectacle. Dans sa jeunesse, Voltaire lui, de la *Henriade* Lauraguais [illegible] du même *Dictionnaire philosophique* [illegible] Jurade. Ses épigrammes contre les ministres, les magistrats, les évêques du parlement lui valurent nombre de lettres de cachet. Au retour d'un voyage en Angleterre (1776) Louis XV lui demanda : « Qu'avez-vous fait en Angleterre? — Sire, j'ai appris [illegible] » Lauraguais répliqua Louis XV.

La protection qu'il accorda aux plus illustres chimistes de son temps lui valut d'être nommé membre de l'Académie des sciences. On trouvera la bibliographie de ses publications dans la Biographie universelle, et on lui publia pour la première fois le curieux extrait des « Mémoires de la duchesse de Brancas », relatif à l'entrée enfantine de Mlle de Clermont-Lorraine chez Louis XV, dans son recueil intitulé: *Lettre à Madame*" ! Paris, an X, 1802.

BRANCAS (Louis-Marie-Bufile, marquis de Lauraguais, puis duc de), neveu du précédent et fils aîné du comte Antoine de Brancas et de Marie-Louise de Lowendal, naquit à Paris en 1732, mourut à Paris en 1802. Il fut colonel de cavalerie, et quitta de bonne heure le service. En 1822, il fut appelé à succéder à la pairie de son oncle, qu'il recueillit en 1824. En 1767, il avait épousé Caroline-Ghislaine, fille d'Auguste, comte de Rosbach. Il a laissé

1. Brancard ordinaire ; 2. Brancard roulant ; 3. Brancard roulant plié.

pour héritière de ses droits qu'une fille unique, Marie-Ghislaine-Yolande, mariée en 1846 à Ferdinand de Hibou, comte de Frohen, qui fut substitué aux noms, titres et armes des Brancas. De sa femme il eut Henri, duc de Lauraguais, né en 1851.

BRANCHAGE (*chaf*) n. m. Ensemble des branches d'un arbre ; amas de branches : *Elaguer le* BRANCHAGE *d'un arbre trop touffu. Faire des huttes de* BRANCHAGES.

— Par ext. et surtout en poésie, Bois, ramure d'un cerf.

— Tra... Ensemble des branches d'un arbre. Travaux publics pour *branchement* : *Un* BRANCHAGE *disposé*.

BRANCHE (du bas lat. *branca*, patte, bras, et par suite branche d'arbre) n. f. Ramification, pousse en bois d'un arbre, d'un arbuste, d'un arbrisseau : *Une* BRANCHE *de laurier, d'olivier*.

— Pop. *Vieille branche*, Vieil ami, vieux camarade.

— Par ext. Ramification d'une partie quelconque d'une plante : *Racine qui étend ses* BRANCHES *dans tous les sens*. ‖ *Aspergès en branches*, Asperges qu'on sert avec la tige.

— Par anal. Chacune des ramifications ou divisions d'un tout composé de parties disposées sur un axe principal : BRANCHES *d'un candélabre, d'un nerf, d'une mine*, etc.

— Fig. Extension, ramification, partie d'un tout qui s'étend en se divisant : *Religion, doctrine qui étend ses* BRANCHES *par toute la terre*. ‖ *Les branches d'une famille*, Les différentes familles issues d'une souche commune. (V. la partie encycl.) ‖ *Branches d'un arbre généalogique*, Diverses branches d'une famille, figurées sous forme de branches naissant sur un tronc. ‖ *Branches d'art, de la science, du commerce*, Manifestations différentes, champs divers d'exploration d'un art, d'une science, etc.

— Archit. *Branches*, Nervures d'une voûte d'arête en ogive. ‖ *Branches de voûte d'ogive*, Nervures qui se détachent des nervures principales et rejoignent la partie inférieure d'une clef pendante. ‖ *Branches de vaissier*, Enfourchement du voussoir de deux voûtes contiguës. V. ENFOURCHEMENT.

— Art. milit. Boyau, partie d'une tranchée. ‖ Nom, en arquebuserie, d'un grand nombre de tiges métalliques : Branche *de baionnette, de ressort, de pontet, de tire-balle, d'écouvillon, de fusil, de tournevis*.

— Comm. *Suif en branche*, Suif tel qu'il est détaché du corps de l'animal abattu.

— Electr. *Branche d'un électro-aimant en fer à cheval*, Chacune des bobines dont est formé l'électro-aimant, y compris le fer doux sur lequel ces bobines sont montées.

— Géom. *Branche de courbe*. Se dit généralement d'une partie d'une courbe non fermée et s'étendant à l'infini. ‖ *Les* BRANCHES *d'une parabole, d'une hyperbole*.

— Hortic. *Branche chiffonne*, Petite branche de pêcher avant des boutons à fruits dans toute son étendue. ‖ *Branche courante*, Branche qui pousse sur toute la charpente et une branche à fruit de l'année. ‖ *Branche gourmande*, Celle qui prend un développement excessif et épuise la branche à fruits. ‖ *Branche de charpente ou Branche mère*, Celle qui naît du tronc et forme l'ensemble du végétal. ‖ *Branche à bois*, Celle qui est conservée pour porter les branches qui produiront des fruits. ‖ *Branche à demi-bois*, Branche plus petite que la précédente, mais trop grosse pour porter du fruit et que l'on coupe. ‖ *Branche à bouquet*, Celle qui, tout en étant de très petite dimension, porte plusieurs boutons à fruits.

— Manég. *Branche de la bride*, Chacune des deux pièces de fer courbées, qui portent l'embouchure, les chaînettes et la gourmette, et qui s'attachent d'un côté à la tête et de l'autre aux rênes. ‖ *Branche hardie*, Branche de mors dont le levier offre une saillie considérable. ‖ *Avoir de la branche*, Se dit d'un cheval qui a le garrot bien senti, la tête petite et l'encolure longue.

— Mar. Nom des cordages qui se divisent pour agir en plusieurs points d'un même objet et se réunissent ensuite : Branches *d'un martinet, d'une patte d'oie*. ‖ *Branches d'arai-gnée*, Pattes ou cordages de l'araignée de toute. ‖ *Branches de boulins*, Parties de la patte d'oie. ‖ *Branches d'un corps mort*, Chaînes allant du corps mort aux ancres mouillées dans diverses directions. ‖ *Branches d'un collier d'étai*, Les étais des bats mâts sont doubles : après avoir entouré

[illegible] se divisent en deux parties dont chacune s'[illegible] ‖ [illegible] sur chaque navire chargé.

[illegible] outil, un instrument : Branches *d'un compas, d'une paire d'[illegible]*

[illegible] quent contre les temples. ‖ Corps d'une epingle. ‖ Partie de la poignée d'une épée. ‖ Tige d'une clef. ‖ Anse de fer tenant à un cadenas par une charnière, et dont l'autre bout sert à fermer le cadenas. ‖ Chacune des portions des portées de la chaîne d'une étoffe. ‖ Chacun des cordons qui composent une natte en vannerie. ‖ Dans les fonderies des balles et projectiles, Jet principal. ‖ Pièces du train de derrière d'un carrosse. ‖ Planche pointue à l'une de ses extrémités, dont font usage les verriers. ‖ Tige ou sont gravés les caractères indiquant, en métrologie, le poids des corps que l'on pèse dans une balance romaine.

— Vener. Chacune des ramifications du bois d'un cerf. [illegible]

[illegible] lement d'un sujet, d'une chose à l'autre, sans s'arrêter longtemps à rien : *Ne pas* BRANCHER *sans cesse*. ‖ Se trouver dans une position précaire, incertaine, transitoire. ‖ *S'accrocher à toutes les branches, S'accrocher aux branches*, Faire usage des moindres moyens, profiter de toutes les occasions pour se tirer d'une situation difficile.

Prov. **Il vaut mieux s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches**, On a plus de chance de réussir en gagnant la faveur d'un supérieur, qu'en sollicitant la protection des subalternes. (Peu usité.)

— Encycl. Bot. La *branche* est une division, une ramification d'une tige ou même d'un autre organe. (Pour l'origine, la disposition et la structure des branches, v. RAMIFICATION, et TIGE.)

En arboriculture, on désigne sous le nom de branches les plus fortes divisions de la tige ; les branches produisent à leur tour des *rameaux*, et ceux-ci des *ramules*, ou *scions*; le *port* de l'arbre dépend de l'arrangement et du développement de ces diverses unités.

On distingue, d'après leur volume, des branches grosses, moyennes et petites; les premières forment la charpente de l'arbre; sur les secondes on pose ordinairement les greffes; les dernières servent surtout à faire des boutures, des bouquets, etc.

— Dr. Les *branches* sont des fragments d'une filiation générale issue d'une même souche, et forment elles-mêmes de nouvelles subdivisions, appelées aussi branches. Il y a autant de branches dans une famille que de personnages ayant postérité mâle. Le fils aîné de l'auteur commun et les enfants de celui-ci forment la branche aînée; le puîné et ses descendants forment la seconde branche, qui succède à l'extinction de la première; hors ce cas, le rang successif de la seconde branche s'éloigne autant qu'il sort de nouvelles branches de la première, de sorte que, de seconde branche qu'elle était d'abord, elle devient la troisième, la quatrième, etc.

BRANCHÉE n. f. Ce que porte une branche d'arbre, d'arbuste : *Une* BRANCHÉE *de fleurs*. (Peu usité.)

BRANCHELLION (du gr. *braychia*, branchies) n. m. Genre d'annélides.

Nous rangeons des rhynchobdellidés, tribu des ichtyobdellinés, renfermant des sangsues de poissons vivant dans nos mers.

— Encycl. Les *branchellions* ne sucent pas le sang de leurs hôtes, mais se nourrissent des mucosités de la peau. Les espèces observées sont parasites : l'une, des torpilles (*branchellion torpedinis*), l'autre, des turbots (*branchellion rhombi*).

BRANCHEMENT (rad. *branche*) n. m. Se dit des tuyaux secondaires qui [illegible]

Doublement d'une voie ferrée, [illegible] une bifurcation. ‖ *Branche d'égout*, Celle qui débouche dans une galerie principale et qui est constituée par une conduite secondaire. ‖ *Branche de bouche*, Conduit par lequel s'écoule l'eau provenant de la branche d'égout pour rejoindre la galerie principale; partage en plusieurs canaux d'un cours d'eau.

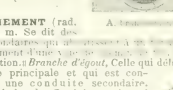

BRANCHER v. a. Attacher à une branche d'arbre, [illegible] CHAIT les perdreaux. Vieux.

— V. n. Percher [illegible] bre : *Le faisan, la perdrix rouge, le coq de bruyère* BRANCHENT. (Acadé.)

— Diviser en branches, en parlant d'une famille. (Vieux.)

— Fauconn. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol.

— Teehn. Etablir une branche de tuyaux pour les eaux, le gaz. ‖ Mouvoir la branche dans l'ouverture de la bosse, chez les verriers.

— Pron. et part. pass. du v. Brancher.

— Perché, *Faisan* BRANCHÉ. ‖ Pendu, *Homme* BRANCHÉ.

— Blas. S'emploie quelquefois pour TIGÉ, EE.

Se *branchier*, v. pr. Se percher sur une branche : *Tous les oiseaux perchent se* BRANCHENT *pour dormir*.

BRANCHETTE (*chét*' — dimin. de *branche*) n. f. Petite branche : *L'oiseau va chercher des matériaux pour le nid, herbes, mousses, racines ou* BRANCHETTES. (Michelet.)

BRANCHE-URSINE ou **BRANCH-URSINE** (du bas lat. *branca ursina*, de *branca*, p. 251 n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'acanthe et de la berce.

BRANCHIADES, ancien peuple de la haute Asie, en Sogdiane, qu'on rattachait aux Branchides de Milet. — *Un* BRANCHIADE.

BRANCHIAL (*chi*), **ALE, AUX** (rad. *branchies*) adj. Zool. Qui a rapport aux branchies : *Appareil* BRANCHIAL. *Veines* BRANCHIALES.

— Embryol. [illegible] *fentes branchiales* sont des fentes [illegible]

versalement dans les poumons chez l'adulte et chez le jeune embryon et chez les poissons cyclostomes et chez les poissons ganoïdes, mais non chez les poissons osseux, ni non plus chez les amphibiens et les reptiles, et le second tourne le système sanguin de l'oreillette, le second tourne le système sanguin de l'oreillette droite, le troisième le système sanguin de l'oreillette droite, le troisième le système sanguin de l'oreillette droite, le troisième

BRAND, ville d'Allemagne (Saxe royale). 3.400 hab. Mines importantes d'argent, plomb et arsenic. Fabrication de dentelles de soie et de cigares. — Ville de Prusse; 2.920 hab. Carrières de calcaire et fours à chaux.

BRAND (Jan Hendrick), homme d'Etat de la république sud-africaine, né à Capetown en 1823. Il vint achever ses études à l'université de Leyde. En 1858, il fut nommé professeur de jurisprudence au collège Sud-Africain du Cap. Son influence était telle qu'il fut élu, en 1864, président de la république d'Orange, dont il accomplissait déjà en 1869, 1874, 1879, 1884. En 1876, sur l'invitation de lord Carnarvon, il se rendit en Angleterre pour prendre part à la conférence destinée à préparer la confédération des colonies-Etats de l'Afrique méridionale, mais il combattit ce projet et le fit échouer. En 1880, il parvint à mener à bonne fin des négociations qui eurent lieu entre sir Evelyn Wood, d'une part, Kruger et Joubert, d'autre part, à l'occasion du conflit du Transvaal avec l'Angleterre.

BRANDADE (provenc. *brandado*; de *brandar*, remuer), n. f. Mets fait avec de la morue coupée en petits morceaux, jaune, additionnée d'ail, de persil, de pin de citron, de poivre, et battue avec de l'huile d'olive jusqu'à former une pâte ayant la consistance d'un fromage à la crème : LEBRANDAD *et une des préparations fondamentales de la cuisine provençale*. — On l'appelle aussi quelquefois BRANLADE.

BRANDAN (saint). V. BRENDAN.

BRANDAO ou **BRANDÃO**, ou **BRANDAM** Antonio), religieux et historien portugais, né à Alcobaça en 1584, mort en 1637. Il entra dans l'ordre des bernardins, dont il devint général, et fit nommer historiographe un archéologue de son ordre. Il publia la troisième et la quatrième parties du grand ouvrage intitulé : *Monarquia lusitana* — Son neveu, FRANÇOIS **Brandao**, composa les deux parties suivantes du même ouvrage, et mourut en 1683.

BRANDE n. f. Bot. Nom vulgaire des bruyères : *Allemagne* : LE BRANDIER. — Endroit où croissent les bruyères. — *Provence* : LE BRANDE.

— Eaux et fer. Nom générique des branches des arbres.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, dans certaines parties de la Suisse, et valant 38 lit. 0858.

— Pyrotechn. Fagot fait de brins minces et bien secs, trempés par les deux bouts dans un mélange de résine, d'huile d'aspic, de térébenthine, d'huile de lin, de salpêtre et de poudre à canon.

BRANDEBOURG (*bour*' — de *Brandebourg*, n. géogr.) n. f. Autrefois, cà-dire à longues mandelles, ou fil importée du Brandebourg en France sous Louis XIV : LA BRANDEBOURG *avoit ordinairement des boutons ronds, plats, rétrécis entre eux par des galons.*

Boutons-brandebourg de brandebourg.

— n. m. Aujourd'hui, BRANDEBOURG désigne une passementerie, un galon, formant des dessins variés, qui ornent les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnière : *Les hussards français portent des* BRANDEBOURGS *blancs.*

— En T. d'hortic., Espèce de berceau de jardin.

BRANDEBOURG (PROVINCE DE), province d'Allemagne (Prusse), terminée N. par le Mecklembourg et la Poméranie, à l'E. par le grand-duché de Posen et la Silésie, au S. par la Silésie et la Saxe prussienne, à l'O. par le pays d'Anhalt et le Hanovre, peuplée de 2.821.573 hab., sur une superficie de 298.1 kilom. carr. Le Brandebourg est une des plus riches régions de l'Allemagne du Nord. C'est d'abord, au sud, un vaste plateau, le Flaming ou Fleming, avec quelques dunes à moitié rongées par les eaux; plus au nord, une plaine de sable (ce n'est pas sans raison qu'on appelle le Brandebourg « la sablière de l'Allemagne »), et enfin, vers le nord-est, de petites collines qui forment une sorte de massif intermédiaire au milieu des plaines, « la Suisse de la Marche ». Sur ces immenses étendues sans relief souffle le vent du N. qui soulève des tourbillons de poussière en été et provoque en hiver des froids rigoureux (température moyenne de janvier, à Berlin, — 2°). Le climat devient d'ailleurs plus dur à mesure qu'on s'avance du S. au N. et du S.-O. au N.-E. En dehors des marais si fréquents dans la plaine, les grands fleuves du Brandebourg sont la Havel et la Spree, dont l'une, la Spree, y partage en petits bras qui coulent à moitié endormis entre des prairies et sous des bois d'aunes, et dont l'autre, la Havel, s'affaibit en s'épanchant dans un grand nombre de lacs.

Toutefois, ce pays est moins stérile que son aspect ne le ferait croire. Sur les pâturages un peu maigres qui couvrent une partie du plateau paissent d'assez nombreux troupeaux de bêtes à cornes, de moutons et de chevaux; la betterave vient à merveille, et la pomme de terre s'accommode des sables de la plaine. La moitié est aussi une des cultures principales des terres froides du Brandebourg. Les réfugiés de l'édit de Nantes apportèrent dans la province la culture du tabac et surtout celle des légumes. Parmi les produits d'alimentation, ils obtinrent des pépinières de légumes et de fruits à Charlottenbourg et à Moabit. Durant part, le lin et le chanvre alimentent les fabriques de toile de Spremberg, Krossen et Sorbin. Berlin est un des principaux centres industriels de tout l'empire. Les fabriques d'armes de Spandau et de Potsdam sont justement renommées; les teintureries, les tanneries et les papeteries occupent un très grand nombre d'ouvriers.

Cette activité industrielle est facilitée par le grand nombre de voies de communication. La Spree et la Havel, le canal de Finow entre la Havel et l'Oder, celui de Frédéric-Guillaume entre la Spree et l'Oder, le Grand et le Petit Canal, celui de Ruppin, conduisent naturellement aux deux grandes artères de l'Elbe et de l'Oder, et de là à la mer Baltique. Berlin est, en le sait, le nœud des voies ferrées de l'Allemagne du Nord. De là se dirigent les chemins de fer sur Brême, Hamburg, Francfort-sur-Oder et Magdeburg. Spandau commande aux deux ponts jetés sur la Havel et sur la Spree.

La province de Brandebourg comprend la plus grande partie de l'ancienne Marche de Brandebourg et, de plus, quelques districts des provinces de Silésie et de Posen. Elle est aujourd'hui divisée en deux régences : celle de Francfort, et celle de Potsdam, qui est le siège de l'administration.

— *Histoire*. C'est par les Suèves que fut d'abord habitée, au début de l'ère chrétienne, la contrée qui porta plus tard le nom de Brandebourg. Au temps des invasions, des Slaves l'occupèrent, qui appartenaient à la grande famille des Wendes : les Wiltzes. Pour arrêter les incursions de ces barbares sur les terres de son empire, Charlemagne établit, sur les bords de l'Elbe, une série de Marches qui, après sa mort, cessèrent de protéger les pays plus occidentaux; elles ne redevinrent protectrices qu'au xe siècle, après leur reconstitution en 927 par l'empereur Henri Ier. Alors commença la conquête du pays compris entre l'Elbe et l'Oder; Henri Ier s'empara de la capitale des Havelbaux : *Brennabor ou Brandenburg*, d'où le Brandebourg tire son nom, et le margrave Gero, au temps de l'empereur Otton Ier, poursuivit à la fois la conquête et l'évangélisation de la contrée.

Mais les révoltes des Wiltzes vinrent bientôt compromettre l'œuvre de Gero; et c'est seulement avec l'avènement du comte ascanien Albert Ier dit ours, margrave de Brandebourg (1134), que commença l'existence historique du pays. Sous la dynastie ascanienne, la Marche de Brandebourg s'étendit, grâce à de nombreuses circonstances historiques heureuses, au-dessus des autres pays. Etats de l'Elbe, du le XIIe siècle, et commença à s'étendre d'une façon continue vers la mer et vers la montagne; elle atteignit, dans les premières années du XIIe siècle, la province de Lusace, et se mit lentement à préparer l'annexion de la Poméranie à son territoire. Malheureusement, après avoir triomphé des guerres, la Marche fut sur le point de périr; elle cessa d'avoir une existence distincte, des lambeaux de territoire se détachèrent, et la décomposition gagnant de plus en plus quand le burgrave

Armes de Brandebourg.

Frédéric de Nuremberg, Frédéric Hohenzollern, l'investi du margraviat de Brandebourg par l'empereur Sigismond, en 1417.

Cette date marque le début de la lente et patiente extension du Brandebourg sous les Hohenzollern. Les margraves administrèrent bien leur patrimoine et ne perdent aucune occasion de l'accroître : « ils font pendant deux siècles, avec modérément, mais avec suite, ce qu'il faut faire pour fonder une bonne maison, prêts à saisir la fortune quand la fortune se présentera ». (Lavisse.) La fortune se présenta, pour les Hohenzollern, au début du XVIIe siècle, quand l'électeur de Brandebourg réunit son margraviat à la Prusse (1618 et une partie de la succession de Clèves et de Juliers. Le Brandebourg n'en souffrit pas moins très cruellement de la guerre de Trente ans; à plusieurs reprises, il fut ravagé par les belligérantes, et sa population tomba alors de 330.000 à 140.000 individus. Ce semble une magire compensation à ce dépeuplement que l'acquisition, lors des traités de Westphalie, de quelques villes de la Poméranie, des évêchés sécularisés de Camin, de Halberstadt, de Magdebourg et de Minden; mais ces acquisitions rejetèrent les électeurs margraves de Brandebourg au cœur de l'Allemagne et leur tracèrent leur politique future : réunir les divers tronçons de leur domination. C'est ce qu'ils commencèrent à faire dès le milieu du XVIIe siècle, tout en colonisant sans relâche leurs multiples possessions et en faisant du Brandebourg tout le premier; Frédéric-Guillaume (le Grand Electeur), son fils Frédéric III (qui fut le roi de Prusse Frédéric Ier), le grand Frédéric, y travaillèrent d'une manière très inégale, mais continue. Ainsi, dès le règne du dernier de ces souverains, le Brandebourg, bien qu'il renfermât la capitale de l'Etat prussien, avait-il cessé d'être une individualité distincte; son histoire, des lors, ne se confondra plus, avec celle de l'Allemagne, jusqu'à ce que, en 1871, le Brandebourg, dont l'année 1763, confondue avec celle de la Prusse. V. ce mot.

— BIBLIOGR. : Küster, *Bibliotheca hist. brandenburgensis* (Breslau, 1743-1768); *Collectio opusculorum historiam marchicam illustrantium* (Berlin, 1731-1733); Riedel, *Codex diplomaticus brandenburgensis* (Berlin, 1839-1865); Brosien, *Geschichte der Mark Brandenburg im mittelalter* (Leipzig, 1887); Voigt, *Gesch. der brandenburgisch-preussischen Staats* (Berlin, 1871, 2 vol.); *Territorialrechtliche Geschichte Brandenburg. preussischen Staats* (Berlin, 1884); Lavisse, *la Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne* (Paris, 1875).

BRANDEBOURG (*Brandenburg, Brennabor*, ville d'Allemagne [Prusse, Brandebourg]), sur la Havel, à 63 kilom. de Berlin. 37.815 hab. Filatures, travail de la laine, manufacture de tabac, briqueteries, minoteries. Commerce de tissus, fourrage, tabac, asperges. « Située au milieu d'un dédale de lacs et d'eaux lentes », cette ville, comprise sur les Wendes au xe siècle, a donné son nom à la *Marche de Brandebourg* (1157), noyau de la monarchie prussienne. Des protestants français, chassés par Louis XIV, y ont développé l'industrie du commerce. Cathédrale (ancienne basilique romaine), plusieurs églises gothiques, « colonne de Roland », monument du Harlunberg; tableaux de Luc Cranach. Ch. de f. de Berlin à Magdebourg. Ch.-l. du cercle de Westhavelland. — Patrie de Bismarck et du géographe Eld. Minicke.

— BIBLIOGR. : Jork, *Brandenburg in der Vergangenheit und Gegenwart* (Brandebourg, 1840).

BRANDEBOURG (NOUVEAU) (*Neu-Brandenburg*), ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Strelitz), à 26 kilom. de Neu-Strelitz, près du Tollensee; 9.150 hab. Soieries, cuirs, tabac, papier. Commerce de tissus. Palais ducal, église Sainte-Marie (XVIIe s.), pavillon du Belvédère, sur le bord du lac. Monument du poète F. Reuter. Ch.-l. du cercle de Stargard.

BRANDEBOURGEOIS, OISE (*ou, az*'), personne née dans la ville ou la province de Brandebourg, ou qui les habite : *Les* BRANDEBOURGEOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à la province du Brandebourg, ou à ses habitants : *Histoire* BRANDEBOURGEOISE.

BRANDEIS, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême [régence de Prague]), sur l'Elbe; 4.000 hab. Fabriques de cotonnades. Château royal servant de succursale aux Invalides de Prague. Victoire des Suédois sur les Impériaux, le 30 mai 1639. — Pop. du district du même nom : 35.000 hab.

BRANDEISL, village d'Austro-Hongrie (Bohême); 2.920 hab.

BRANDER (Georges-Frédéric), mécanicien allemand, né à Rattenbourg en 1713, mort en 1783. Il inventa les micromètres sur verre, construisit, en 1737, les premiers télescopes qu'on ait vus en Allemagne, et publia des [illegible]

BRANDERIE n. f. Nom anc. des distilleries d'eau-de-vie.

BRANDES (Jean-Chrétien), poète dramatique et comédien allemand, né à Stettin en 1735, mort à Berlin en 1799. Il fit les métiers les plus divers, mena une vie aventureuse, et mourut dans la misère. Il traduisit de l'Allemagne. Parmi ses comédies au style naturel, aux caractères bien tracés, nous citerons : *A qui se fier?*; *le Marchand anobli*; *l'Alchimiste*; *le Jeune Homme*.

Lyrique qui eut un succès éclatant et dont Benda composa la musique en 1778.

BRANDES (Ernest), homme politique et littérateur allemand, né à Hanovre en 1758, mort en 1810. Conseiller intime de Hanovre, bienveillant pour les Français envahirent ce pays (1803), il fut un des députés qui conclurent une capitulation avec le chef de l'armée française, et il fut membre du gouvernement provisoire. Observateur et critique judicieux, Brandes a produit de nombreux écrits, dont les principaux sont *Remarques sur l'état des finances de Paris et de Vienne* (1788); *Considérations politiques sur la Révolution française en Allemagne* [illegible] Français (1791); *Sur l'esprit du temps en Allemagne* (1808); *De l'influence du respect du temps* [illegible] *élevées de la nation allemande* (1810); etc.

BRANDES (Georges), philosophe et critique danois, né à Copenhague en 1842. Esprit très ouvert, il a adopté en partie les idées de Taine et de Renan. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, notamment : *le Dualisme dans la nouvelle philosophie* (1866); *Etudes esthétiques* (1868); *Critiques et portraits* (1870); *l'Esthétique française contemporaine* (1870); *les Grands courants de la littérature du XIXe siècle* (1872-1882), ouvrage remarquable; *les Poètes danois* (1877); *Lord Beaconsfield* (1879); *Goethe et le Danemark* (1881); *les Hommes et les Œuvres* (1883); *Berlin* (1885); *Impressions de Pologne et de Russie* (1888); *Essais* (1889); *Shakspeare* (1895); etc. Il a publié une revue mensuelle, *le XIXe Siècle* (1874-1877).

BRANDES (Edouard), littérateur, philologue, auteur dramatique et homme politique danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1845. Il a publié des études critiques sur la philosophie, la critique dramatique et littéraire, et fut élu député en 1880. Parmi ses pièces, nous citerons : *le Remède* (1881); *Une mauvaise visite*; *Deux sous la loi*, son chef-d'œuvre; *les Fiancailles*; etc. Plusieurs d'entre elles ont été traduites en français par le vicomte de Colleville (1895).

BRANDES (Marthe-Joséphine BRUNSCHWIG, dite), actrice, née à Paris en 1855, mort en 1891, le premier prix de comédie au Conservatoire, elle engagée au Vaudeville où elle débuta dans *Dame de Lyon* 1881, et fera, entre autres rôles, *Renée* (1887). En 1887, elle entra à la Comédie-Française, où elle quitta en 1890 pour retourner au Vaudeville où elle se fit surtout applaudir dans *Révoltée* (1891) et dans *Hedda Gabler*. De retour à la Comédie-Française en 1893, elle a été élue sociétaire en 1896. Cette actrice excelle à interpréter les rôles d'un modernisme intense. Parmi les pièces où elle a eu le plus de succès, nous citerons : *la Reine Juana* (1893); *L'Amour brode* (1893); *Cabotins* (1894); *les Tenailles* (1895); *Catherine* (1898).

BRANDÉSIE ou **BRANDÉZIE** (de *Brandes*, n. pr.) n. f. Bot. Section du genre VOYANTHÈRE.

BRANDESTOC ou **BRAN D'ESTOC** (*dèss-tok*' — et par corrupt. *brindestoc*, d'où l'ital. *brindistocco*) n. m. Arme de

Brandestoc.

main, en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et qui a beaucoup de rapports avec notre moderne canne à épée.

— ENCYCL. Le *brandestoc* consiste en un bâton d'environ un mètre de long, creux, et renfermant une lame d'épée qui pouvait en jaillir et le doubler de longueur. Les épées fourrées rentrent dans la catégorie des brandestocs : ce sont celles dont la lame creuse renferme une autre qui en sort à volonté et se fixe par un ressort. Celles-ci étaient surtout des armes de chasse, mais les brandestocs se portaient beaucoup à la guerre, notamment dans les combats d'approche.

BRANDEUM (*dé-om*') n. m. Toile de lin dont on couvrait autrefois le tombeau de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et qu'on donnait comme relique.

BRANDEVIN (du flam. *brandewyn*, vin brûlé) n. m. Eau-de-vie de vin. (Vieux.)

BRANDEVINIER (*ni-er*), ÈRE n. Celui, celle qui fabrique ou vend du brandevin. (Vieux.)

— Autref. Celui, celle qui vendait de l'eau-de-vie dans les casernes, les camps. « On dit aussi CANTINIER, ÈRE.

BRANDI, IE (pour *brandif*, altérat. de *braidif*, vif) adj. Vif. (Ne s'emploie que dans la locution familière *Tout brandi*.) En bloc, d'un coup, en un coup : *Le roi voulut, brandi, en nous* [illegible] TOUT BRANDIS. (Michelet.) Tel quel, comme la chose se trouve : *Emporter un homme* TOUT BRANDI. (Vieux.)

BRANDILLE (*ll* mll. — de *branche*) n. f. Trou fait dans un chevron pour y mettre des coyers.

BRANDILLEMENT (*ll* mll.) n. m. Action de brandiller, de se brandiller; mouvement qu'on se donne en se brandillant : *Le* BRANDILLEMENT *donne des nausées à certaines personnes.*

BRANDILLER (*ll* mll. — rad. *brandir*) v. a. Mouvoir, agiter alternativement en sens opposés : BRANDILLER *la tête*, *les jambes*, *les bras*.

— v. n. Flotter, s'agiter alternativement en sens opposés : *Longues* [illegible] BRANDILLER [illegible]

Se **BRANDILLER**, v. pr. Se balancer, s'agiter alternativement en sens opposés : SE BRANDILLER *sur sa chaise, sur une escarpolette*.

BRANDILLOIRE (*ll* mll.) n. f. Balançoire faite avec des cordes [illegible]

BRANDIMART, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste, et l'ami intime de Roland, auprès duquel il joue à peu près le même rôle que Patrocle auprès d'Achille.

BRANDIN, INE n. et adj. Se dit d'une race d'excellents chevaux que l'on élève dans le département du Cher, et notamment aux environs de Saint-Amand : *Un* BRANDIN. *Jument* BRANDINE.

BRANDINERIE n. f. Se dit, dans quelques provinces, pour désigner une usine où l'on fait l'eau-de-vie.

BRANDIR (rad. *brand*, épée) v. a. Balancer, agiter avec la main avant de frapper ou de lancer : BRANDIR *une hache, un javelot*.

☞ Par ext. Agiter en l'air, en parlant d'un objet quelconque : BRANDIR *un parapluie*.

— En T. de technol., Assembler par des chevilles deux pièces de bois sans les entailler.

BRANDIS, ville d'Allemagne (Saxe); 2.175 hab. Carrière de pierres.

BRANDIS (Joachim-Didier), médecin allemand, né en 1762 à Hildesheim, mort à Copenhague en 1846. Il obtint une chaire à Kiel et fut nommé médecin du roi de Danemark. Frédéric VI, du haut de la noblesse et savants ouvrages, l'exerça quelquefois : *Essai sur la force vitale* (1795); *Pathologie* (1815); *Les données physiques* (1818); *De la vie humaine* (1825); *Nosologie thérapeutique de la cachexie* (Berlin, 1833-1839), etc.

BRANDIS (Christian-Auguste), philosophe allemand, fils du précédent, né à Hildesheim (Hanovre) en 1790, mort à Bonn en 1867. Professeur à l'université de Bonn, il visita les principales bibliothèques de l'Europe, pour préparer la grande édition critique des ouvrages d'Aristote, entreprise par l'Académie royale des sciences de Berlin (1831-1836). En 1837, il se rendit en Grèce, en qualité de conseiller du roi Othon, et fit paraître, à son retour, des *Communications sur la Grèce* (1842). On a encore de lui des éditions très estimées, un *Manuel de l'histoire de la philosophie grecque et romaine* (1835-1844), etc.

BRANDISITE (de *Brandis*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine de fer, de magnésie et de chaux, que Tschermak rapproche dans le genre chlorite.

BRANDISSEMENT n. m. Action de brandir : *Le* BRANDISSEMENT *des armes*.

— *Brandissement du glaive*. Simulacre de décapitation usité encore aujourd'hui en Hollande comme châtiment juridique.

BRANDISSEUR n. m. Celui qui brandit. (Peu usité.)

BRANDIVY, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kilom. de Vannes; 1.170 hab.

BRANDO, ch.-l. de cant. de la Corse, arr. et à 10 kil. de Bastia, dans la péninsule du cap Corse; 1.680 hab. Carrières de pierres calcaires servant à faire des dalles. Moulin, minoterie, fabrique de pâtes alimentaires. Aux environs, célèbre pèlerinage à la madonne de la *Vazina*; belle cascade d'*Erbalunga*; curieuses grottes, dites *grottes de Brando*, ornées de stalactites. — Le canton a 3.000, et 3.464 hab.

BRADO, BRAND ou **BRANDS** (Jean), chroniqueur flamand, né à Hortenesse, dans le territoire de Hulst, mort à Bruges en 1428. Il entra dans l'abbaye des Dunes, de l'ordre de Cîteaux, et composa une *Chronique* qui jette un grand jour sur l'histoire de la Belgique aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

BRANDOLINI (Aurelio), surnommé **il Lippo**, poète et littérateur florentin, né vers 1440, mort en 1497. Aveugle dès l'enfance (d'où son surnom), il obtint d'éclatants succès comme improvisateur, fut attiré en Hongrie par le roi Mathias Corvin, pour y occuper une chaire d'éloquence, se fit moine augustin en 1490, et devint un éminent prédicateur. On a de lui des poésies latines, un traité sur l'art d'écrire, *De ratione scribendi* (Bâle, 1549), et quelques autres ouvrages estimés.

BRANDON (du VX haut allem. *brand*, tison) n. m. Espèce de torche, faite avec de la paille tortillée : *Les* BRANDONS *servent à mettre le feu aux celliers*. ▫ Debris enflammé de matière quelconque : BRANDONS *que le vent emporte*.

— Fig. Personne ou chose qui est cause de troubles, de querelles ou de combats : *Les* BRANDONS *de la guerre civile. Je crois un* BRANDON *de discorde dans une famille*.

— Dr. Paille tortillée au bout d'un bâton, qu'on place aux deux extrémités d'un champ, pour indiquer que les fruits qui sont en terre ont été saisis par voie de justice.

— *Saint-Brandon*, Saint-Brandon, Saint-Brandon, Saint-Brandon des fruits pendants par branches et racines. V. SAISIE.

— Ethol. *Dimanche des brandons*. Premier dimanche du carême, parce que ce jour-là on parcourait les campagnes avec des brandons et l'on allumait sur les places publiques des feux autour desquels le peuple exécutait une danse particulière appelée *Danse des brandons*.

— Mar. Artifices incendiaires composés, de pâte de soufre, de salpêtre, de charbon, de camphre détrempés dans de l'huile de lin, et destinés à brûler même dans l'eau.

BRANDON, ville d'Angleterre (comté de Durham); 14.240 hab. Charbonnages. — Ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur la Petite-Ouse; 2.350 hab. Marchés, carrières de pierres à fusil. — Ville des Etats-Unis (Etat du Mississipi); 4.000 h. Commerce important de coton. — Autre ville des Etats-Unis (Etat de Vermont), sur l'Otter-Creek; 3.300 hab. Exploitation de mines de fer; hauts fourneaux et forges. Mines de kaolin. — Ville du Dominion canadien (Manitoba), près de l'Assiniboine; 3.780 hab. Marché de grains.

BRANDONE n. f. Nom vulgaire du *fucus palmatus*.

BRANDONIE n. f. Bot. Syn. de PINGUICULE.

BRANDONNER (*do-nd*) v. a. Autrefois, Poser des brandons au bord d'un champ, pour indiquer que les fruits en étaient saisis judiciairement : *Terre* BRANDONNÉE.

BRANDT (Sébastien). Biogr. V. BRANT.

BRANDT, alchimiste hambourgeois de la fin du XVIIe siècle. En cherchant la pierre philosophale, il découvrit le phosphore, dont il ne sut lui-même tirer aucun parti, et vendit le secret de sa découverte à Krafft, de Dresde.

BRANDT (George), chimiste suédois, né en 1694, mort en 1768. Un fait lui demeurera le premier que le cobalt et l'arsenic sont des métaux. Les « Mémoires de l'académie d'Upsal » contiennent d'intéressants travaux de ce chimiste.

BRANDT (Enevold *ou* Ewald, comte DE), gentilhomme danois, né en 1737, mort en 1772. Chambellan, grand maître de la garde-robe de Christian VII, il devint son compagnon de jeux, puis fut exilé à Altona, où il se lia intimement avec Struensée, qui le rappela plus tard à la cour. En 1771, il prit le titre de « comte » mais, arrêté dès l'année suivante, il périt sur l'échafaud ainsi que Struensée.

BRANDT (Jean-Frédéric DE), naturaliste allemand, né à Jüterbog (Prusse), en 1802, mort à Saint-Pétersbourg en 1879. Il s'adonna d'abord à la botanique et publia une *Flore berlinoise* (1825). C'est à lui que Saint-Pétersbourg (où il était inspecteur des études) doit l'organisation de ses magnifiques collections zoologiques et sa bibliothèque d'anatomie comparée. Outre un grand nombre de monographies et d'articles insérés dans les recueils scientifiques, Brandt a publié : *Description des plantes vénéneuses qui croissent en Allemagne* (1828); *Traité de botanique médicale* (1827-1834); *Animaux vertébrés de la Sibérie occidentale* (1845); *Remarque sur la diffusion du tigre*, et *Observations sur les animaux vertébrés du nord-est de l'Europe* (1856); *Essai de classification des poissons* (1865); *Histoire naturelle du mammouth* (1866); *Contribution à l'histoire naturelle de l'élan* (1870); *Cétacés fossiles et sous-fossiles d'Europe* (1873-1874), etc.

BRANDTIE (*bran-ti* — *de Brandt*, n. pr.) n. f. Genre de graminées, tribu des panicées, comprenant une belle espèce, qui croît dans la Birmanie.

BRANDY (mot angl.) n. m. Eau-de-vie.

BRANDYWINE, rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sous-affluent de la Delaware, dans l'Etat de Pensylvanie. Sur les bords de cette rivière, le 11 septembre 1777, les troupes américaines de Washington furent vaincues par lord Howe, général anglais.

BRANDZA (Demètre), botaniste roumain, né à Jassy en 1846, mort à Slanie en 1895. Il fit ses études de médecine et de sciences naturelles à Paris, où il fut promu docteur à l'âge de vingt-deux ans. De retour en Roumanie, il fut nommé professeur de zoologie et de botanique à l'université de Jassy, puis à celle de Bukarest. Les nombreux travaux scientifiques de Brandza parurent pour la plupart dans des revues françaises et roumaines. Son *Histoire botanique et thérapeutique des gentianacées employées en médecine* a été couronnée par l'Académie de médecine de Paris, et Brandza est le fondateur de l'institut botanique de Bukarest.

BRANDZÉIE (de *Brandza*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses allié aux mimosées et aux césalpiniées, ne renfermant qu'une espèce, établie pour un arbre de Madagascar.

BRANE n. f. Mamelle de louve. ‖ On dit aussi ALLAITE.

BRANÉE (de *bran*) n. f. Boisson faite avec du son pour engraisser les porcs.

BRANGAS. Myth. gr. Fils de Strymon, roi de Thrace. Son frère Olynthos étant mort à la chasse, Brangas donna le nom de *Olynthos* à la ville qu'il bâtit en Chalcidique.

BRANGES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 5 kil. de Louhans, sur la Seille; 2.081 hab. Moulins, tuileries. Ch. de f. P.-L.-M.

BRANICKI (Jean-Clément), grand général de Pologne, né en 1640, mort en 1771. Il était le dernier membre d'une illustre famille de Pologne et se mit à la tête de la confédération qui força le roi Auguste II à congédier ses troupes saxonnes (1717). Il combattit aussi l'influence russe, et fut banni en 1761. Il se mit rentrer en Pologne à l'avènement au trône de son beau-frère Poniatowski, et vécut depuis dans la retraite dont il ne sortit guère que pour soutenir de son argent la confédération de Bar.

BRANICKI ou mieux **BRANETZKI** (François-Xavier), grand général de Pologne, né à une époque que l'on ne peut déterminer, d'une famille de condition médiocre, et mort en 1819. L'appui de Catherine II et de Poniatowski lui valut un avancement rapide et il altéra son nom de manière à se rattacher à l'illustre famille des Branicki. Il contribua aux derniers partages de la Pologne, fut déclaré traître à la patrie en 1794 et se réfugia en Russie, où il fut comblé d'honneurs.

BRANICKI (Xavier, comte), descendant de la vieille famille polonaise de ce nom, né vers 1812, mort en Egypte, à Siout, en 1879. Forcé d'émigrer, il alla s'établir à Paris, où il fonda un journal démocratique, la *Tribune des peuples* ; il vint à Paris le prince Napoléon en Crimée et se fit naturaliser Français après la guerre. Durant la guerre franco-allemande, il offrit au gouvernement français la somme de 500.000 francs pour soulager les victimes. Entre autres ouvrages, il a publié deux mémoires, dans lesquels il proposait un moyen de trouver les fonds nécessaires pour le payement de l'indemnité de guerre exigée par la Prusse : *l'Impôt sur le capital, libérateur de la contribution de guerre* (1871); *Libération de la France par un impôt sur le capital* (1871).

BRANIK, village d'Austro Hongrie (Bohême), sur la Moldava; 2.335 hab.

BRANKOVITCH, famille serbe qui a donné les personnages suivants : Georgi, le vieux, gendre du tsar Lazare Greblianovitch, mort en 1398. [En suite d'une rivalité avec son beau-frère Miloch Obilitch, il abandonna le champ de bataille de Kosovo (1389) avec 10.000 cavaliers, et contribua ainsi à la victoire des Turcs. Ces derniers le reconnaissants, lui donnèrent le gouvernement, comme chef tributaire, d'une partie du territoire serbe qu'ils venaient de conquérir. Plus tard, pour mettre un terme à une démêlés avec les autres princes serbes, également vassaux de la Porte, ils le firent empoisonner. Son nom est synonyme de « traître » chez le peuple serbe]; — 2° GEORGES, dit *de Smendria*, fils de Georgi, mort en 1456. [Il servit les Turcs dans sa jeunesse. Devenu despote de Serbie à la mort de son oncle Etienne Lazarévitch (1427), il dut abandonner Belgrade aux Hongrois et établir sa capitale à Semendria. En 1439, les Turcs occupèrent un moment tout son territoire et mêmes sa capitale, où ils saisirent et aveuglèrent ses deux fils aînés. Pendant tout son règne, il lutta et négocia, tantôt contre les Hongrois, tantôt en commun avec ces derniers, contre les Turcs. Il refusa obstinément de laisser convertir ses sujets au catholicisme. Il mourut, il désigna pour lui succéder son plus jeune fils, Lazare]; — 3° GRÉGOIRE, dit *l'Aveugle*, fils aîné de Georges, mort en 1459. [Après avoir vainement disputé le trône à son frère Lazare, il se retira dans un monastère du mont Athos]; — 4° ÉTIENNE, deuxième fils de Georges, mort en 1476. [Il fut d'abord despote des Serbes émigrés en Hongrie. Son frère Lazare étant mort, il recueillit l'héritage Transylvanie (1459). Chassé de Serbie par les Turcs en 1466, il se réfugia en Albanie, puis en Italie, où il mourut]; — 5° LAZARE, troisième fils de Georges, despote de Serbie, mort en 1458. [Il vécut en paix avec les Turcs, moyennant payement d'un tribut considérable. Au moment où la mort le surprit, il songeait à embrasser le catholicisme pour obtenir des alliés contre la Porte]; — 6° ZRAI VOUK, fils de Grégoire, despote des Serbes (de 1471 jusqu'au commencement du XVIe siècle). [Il seconda efficacement les Hongrois dans toutes leurs guerres contre les Turcs et s'acquit une grande réputation par son courage]. — 7° VENISLAS, ne en Hongrie en 1645, mort en 1711. [Il s'attacha d'abord à la fortune du prince transylvain Apafy. En 1683, il passa au service de l'Autriche et contribua à faire émigrer, en Hongrie, 37.000 familles serbes. Son influence sur les populations de cette province ombrage aux Autrichiens, qui l'arrêtèrent brusquement, en 1688, au cours d'une campagne contre les Turcs, et l'internèrent d'abord à Vienne, et ensuite à Eger. Malgré les réclamations de ses compatriotes et de la Russie, il mourut dans sa prison, sans avoir été mis en jugement.]

BRANLADE n. f. Cuis. V. BRANDADE.

BRANLANT, ANTE adj. Qui branle, qui vacille, qui incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; qui n'est pas fixe : *Une poutre* BRANLANTE. *Dents* BRANLANTES.

— Fig. Peu solide, peu sûr : *Les hommes ne doivent faire aucun état de ce qui est appuyé sur un fondement aussi* BRANLANT *et aussi fragile que leur vie*. (Nicole.) ‖ Fam. *Château branlant*, Chose peu solide, mal assurée.

— *Char ou Chariot branlant*, Voiture suspendue sur des courroies, qui, pendant le moyen âge, faisait partie de l'attirail et du cortège d'une reine, d'une princesse et de toute femme de distinction.

— n. m. Nom donné anciennement à des ornements métalliques que l'on plaçait sur les harnais des chevaux et sur les vêtements des hommes et des femmes, et qui étaient disposés de telle sorte que le moindre ébranlement les faisait mouvoir et reluire. ‖ Croix sans coulant, terminée en pendeloque.

— n. f. Argot. Dent : *Semettre au crochon sous les* BRANLANTES. ‖ Chaîne de parure. (Cemot appartient au langage populaire du dernier siècle.) ‖ Nom vulgaire donné, dans les campagnes, à une sorte de petite graminée appelée *amourette des prés*.

— ANTON. **Fixe, Immobile, stable.**

BRANLE (rad. *branler*) n. m. Mouvement d'oscillation d'un corps qui va et vient en sens opposés : *Le* BRANLE *d'une cloche, d'une voiture*. ‖ *Donner un branle*, Donner aux cloches le plus grand mouvement possible.

— Par ext. Mouvement en général, et particul. Mouvement, initial et figuré ; impulsion : *Dieu a donné le* BRANLE *aux corps célestes*. (Descartes.) ‖ *Donner le branle*, Signifie aussi, au fig., Mettre en train, exciter : *Donner le* BRANLE *à une affaire, aux passions*.

— Chor. Danse qui fut très populaire en France aux XVIe et XVIIe siècles, tant à la cour qu'à la ville ou au village, et dans toutes les contrées. (Il y en avait, dit-on, dix-neuf différents, portant chacun un nom spécial : branle

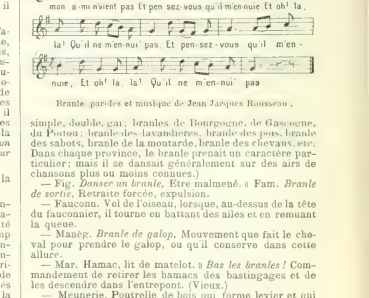

Branle, paroles et musique de Jean Jacques Rousseau.

simple, double, gai ; branles de Bourgogne, de Gascogne, du Poitou ; branle des lavandières, branle des pois, branle des sabots, branle de la montarde, branle des chevaux, etc. Dans chaque province, le branle prenait un caractère particulier ; mais il se dansait généralement sur des airs de chansons plus ou moins connues.)

— Fig. *Donner un branle*, Etre malmené. ‖ Fam. *Branle de sortie*, Retraite forcée, expulsion.

— Fauconn. Vol de l'oiseau, lorsque, au-dessus de la tête du fauconnier, il tourne en battant des ailes et en remuant la queue.

— Manège. *Branle de galop*, Mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou qu'il conserve dans cette allure.

— Mar. Hamac, lit de matelot. ‖ *Bas les branles !* Commandement de retirer les hamacs des bastingages et de les descendre dans l'entrepont. (Vieux.)

— Meunerie. Poutrelle de bois qui forme levier et qui se trouve placée au-dessus du beffroi d'un moulin.

— Mus. Air sur lequel on dansait un branle : *Jouer un* BRANLE.

— Techn. Mâchoire d'étau.

— *En branle*, loc. adv. En mouvement d'oscillation ; en mouvement à un pouvoir de vue general : *Cloches, cas-*

secoues EN BRANLE. Fig. En activité, en train de faire quelque chose. *Il faut que mon corps soit* EN BRANLE *pour y mettre mon esprit.* J.-J. Rousseau.

BRANLE-BAS (*ba*) n. m. *de branle*, hamac, et *bas*) n. m. A bord d'un navire, action de couler les hamacs, qui se lève et de les porter aux bastingages, ou, quand on doit aller se coucher, de prendre les hamacs des bastingages pour les porter en bas, aux postes de couchage. BRANLE-BAS *du matin.* BRANLE-BAS *d'usure.* *Branle-bas de combat.* Action de mettre tout en branle pour le combat, combinément au rôle de combat du bord, quand on commande: feu, tambours et clairons battent et sonnent la générale sur le pont et dans les batteries, tout travail cesse et les hommes se précipitent pour s'equiper, prendre leurs postes, approvisionner les pièces d'après des règles formelles, en silence et avec la plus grande célérité.

Fig. et fam. Désordre, bouleversement, tapage. *Quand on déménage, c'est un* BRANLE-BAS *général.*

BRANLEMENT n. m. Mouvement d'une chose qui branle: BRANLEMENT *de la tête, des jambes.*

BRANLE-QUEUE (*keö*) n. m. Nom vulgaire de la bergeronnette.

BRANLER (contract. de *brandeler*, dérivé du rad. *brand*) v. a. Imprimer un mouvement d'oscillation, de va-et-vient, soit d'avant en arrière, soit d'un côté à l'autre: BRANLER *la tête.* BRANLER *les bras.*

— Fam. *Branler la tête*, Hésiter, se faire prier, ne pas accéder à *Branler le menton*, Manger, et par ext., Vivre. (Ces locutions ont vieilli.)

— v. n. Vaciller, remuer, osciller: *Dents qui* BRANLENT. Fig. Ne pas être solide, être peu assuré: *Pouvoir qui* BRANLE *dans le moin.*

— S'agiter, se donner du mouvement, bouger, en parlant des personnes: *Amongo ai vide des gens qui, dans mon ennuis, se recreient une moelants endroits et ne* BRANLEROINT *pas a ceuz qui vont bons.* (Mol.)

Loc. fam. *N'oser branler*, Rester immobile, ne point agir, à cause de la crainte que l'on a. *Personne n'osa* BRANLER, *et la plupart n'oseroient que de la tête.* St Simon; *n'oser ni manche ni dans le manche.* Se dit d'un oisif qui n'est pas bien assujetti au manche, et, fig., de quelqu'un dont la vie, la fortune, la position sont peu assurées, sont compromises: *Farceur, ministère, qui* BRANLE DANS LE MANCHE.

— (Mar.) **Tout ce qui branle ne tombe pas,** Il y a des choses qui paraissent bien compromises et qui se soutiennent longtemps dans cet état précaire.

BRANLE-TÊTE n. m. Figure mécanique, ordinairement grotesque, dont la tête oscille au moindre mouvement. Pl. *Des* BRANLE-TÊTE.

BRANLETTE (*lèt*) n. f. La seconde des trois pièces dont se compose une canne à pêche.

— *Pêche à la branlette.* Celle qui se pratique en imprimant un mouvement continuel à l'amorce de la ligne.

BRANLOIRE n. f. Sorte de balançoire; planche à l'aide de laquelle deux personnes peuvent se balancer, en se plaçant aux extrémités.

— Faucoun. On dit qu'un héron a la *branloire*, quand, s'étant élevé très haut, il tourne en agitant ses ailes.

— Techn. Levier garni d'une chaîne de fer, qui sert à mouvoir le soufflet d'une forge. Cadre rectangulaire en bois auquel on suspend des écheveaux de soie fraîchement teinte que l'on veut sécher, en lui imprimant un mouvement d'oscillation.

BRANNA, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême [gouv. de Prague]); 2.150 hab. Filature de lin et fabriques de batistes, les plus fines du royaume.

BRANNE, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, sur la Dordogne; 669 hab. Vignobles, commerce de vins; petit port sur la Dordogne. — Le canton a 10 com. et 7.245 hab.

BRANNÉRIE n. f. Bot. Syn. de ÉCHINACÉE.

BRAÑOSERA, village d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Palencia], sur un affluent du Pisuerga; 1.270 hab. Mines de houille, fabriques de coke et briques réfractaires.

BRANOUX, comm. du Gard, arr. et à 20 kilom. d'Alais; 1.525 hab. Mines de houille et de fer.

BRANSQUETER (*branss* — du flam. *brandschattar*, même sens) v. a. Rançonner. Obtenir par pression. (Vieux.)

BRANSSAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 28 kilom. de Gannat, sur un affluent de la Sioule; 1.219 hab. Fours à chaux.

BRANT (*bran*) n. m. Variété de cépage américain donnant d'excellents raisins, qui produisent de très bon vin.

BRANT (Joseph ou Jean), Américain de la tribu des Mohawks (Indiens l'Amérique du Nord), né en 1742, mort en 1807. Son nom, dans la langue mohawk, était *Thayendanegea.* Pendant la guerre de l'Indépendance, il fut le chef des six nations alliées des Anglais contre les Français du Canada, et il donna souvent des preuves du plus grand courage. Après la conclusion de la paix, il visita l'Angleterre et reçut du roi une pension. Il se retira ensuite dans le haut Canada et continua de faire ses efforts pour inspirer aux Mohawks le désir de se civiliser. Il a publié dans la langue des Mohawks un livre de prières protestantes.

Sébastien Brant

BRANT ou **BRANDT** (Sébastien, né et mort à Strasbourg [1457-1521], poète et jurisconsulte, dont le renommée au poème de la *Nef des fous*, qui fut traduit dans toutes les langues européennes. Toutes les folies humaines trouvent place dans son *Narrenschiff* (Bâle, 1494), qui fait voile vers l'île de Narragonie. Son activité littéraire a été considérable, et il fut avec Wimpheling, les Geiler de Kaisersberg, les Thomas Murner, les Pierre Schott, l'un des principaux précurseurs de l'humanisme en Alsace. Daldorf professeur de littérature latine et de droit à l'université de Bâle, il recevait dans sa vile natale, où il fut nommé syndic et chancelier de Strasbourg, postes qu'il occupa utilement jusqu'à la fin de sa vie. L'empereur Maximilien le tenait en particulière estime.

— Bibliogr. Gerardus, *Notice sur Brant*. Journ des savants [1838]. Aubin, *Vie et ouvrages*; Zarncke, *Zur Biographie des Narrenschiffs* (nombreuses sur la *Nef des fous*) Leipzig 1854.)

BRANTA n. m. Nom scientifique des oies du genre bernache ou bernache. V. BERNAVE.

BRANTARD (*tar*) n. m. Nom par lequel on désigne, notamment en Suisse, les vendangeurs qui portent sur leur dos une *branle*.

BRANTE n. f. Sorte de hotte ou de panier en bois léger et les vendangeurs déposent le raisin pour le pressoir. — Du dit aussi BOUILLE.

BRANTÉE n. f. Brante remplie de raisin cueilli et que le vendangeur se dispose à porter au pressoir.

BRANTFORD, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur le Grand River, affluent du lac Erie; 16.200 hab. Forges, fonderies de fer et de cuivre. Ville fondée vers 1830, ainsi nommée par l'Indien Brant. Capit. du *comte de Brant*, peuplé de 27.000 hab.

BRANTÔME, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 20 kilom. de Perigueux, sur la Bronne; 2.348 hab. Ch. de f. de Périgueux à Brantôme. Carrieres de pierres blanches, commerce de truffes, moulins, fabrique de clous, de poinçons. Ancienne abbaye Bénédictine fondée par Charlemagne. Grottes remarquables, dont une, convertie en salle d'oratoire, resta jusqu'à la fin du moyen age l'objet d'une vénération particulière. Eglise paroissiale (XVe s.). *Hierse du Dieu* (monument de la Renaissance); à 2 kilom., *Pierre Levée*, le plus beau dolmen du Périgord; à 3 kilom., *Grottes fortifiées de Rochebonne.* — Le canton de Brantôme a 11 comm. et 9.845 hab.

BRANTÔME (Pierre de BOURDEILLES, seigneur de), né à Bourdeilles vers 1535, mort en 1614. Comme d'autres moralistes du temps, Montluc et La Noue par exemple, Brantôme, quoique abbé, mais d'ailleurs abbé séculier et qui ne reçut jamais les ordres, passa dans la politique militante ou dans les armes la plus grande partie de sa vie. Il voyagea un peu partout, conduit par sa curiosité, son humeur aventureuse et son goût pour la guerre. On le trouve successivement en Italie, en Ecosse, en Angleterre, sur les côtes de l'Afrique barbaresque avec les Espagnols, en Espagne, en Portugal, en Italie, à Malte; il prend part à la première et à la troisième guerre de religion, devient gentilhomme de la chambre, tombe en disgrâce, se retire dans son abbaye du Périgord, puis, une chute de cheval l'ayant rétabli à la réclusion, occupe ses loisirs à raconter les événements auxquels il fut mêlé et à peindre d'après nature les plus célèbres personnages du temps. Nous avons de lui: les *Vies des dames illustres et des grands capitaines étrangers*; les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français*; les *Vies des dames illustres, des dames galantes*; les *Anecdotes touchant les duels*; les *Rodomontades et jurements des Espagnols*, et quelques autres opuscules. Ces ouvrages ne furent publiés qu'après sa mort.

Brantôme.

Brantôme ne mérite pas beaucoup de confiance; il ne fait lui demander ni exactitude dans le récit des faits, ni sagacité ou même sérieux dans les vues. Il manque de réflexion et de jugement. Incapable de passer au delà des apparences, les plus petites causes lui suffisent pour expliquer les plus grands événements. Il ne saisit pas même que la couleur des choses, ne s'intéresse qu'aux détails, et met l'histoire en historiettes. Mais on trouve en lui un observateur très avisé, quoique superficiel, et un peintre des plus expressifs. Toutes ces scènes dont il a été témoin; toutes ces figures de capitaines et de dames illustres, dans la familiarité desquels lui-même passa son existence, il les retrace avec une naïveté piquante, une grace alerte, qui rachètent ce que son style a d'incorrect et sa composition de décousu. Brantôme n'est, à vrai dire, qu'un anecdotier; mais son œuvre ne nous en donne pas moins un tableau très fidèle et très caractéristique du siècle. Ce qu'il inspire avant le charme, c'est la vie. Il décrit amoureusement le libre jeu de l'activité individuelle, qu'elle s'applique au vice ou à la vertu. Cette indifférence morale laisse du moins leur fraîcheur à ses impressions, dont aucune arrière-pensée n'altère la vivacité tout naïve.

BRANXHOLM-CASTLE, ancien château fortifié d'Ecosse (comté de Roxburgh), sur le Teviot, détruit par Elisabeth. Walter Scott y a placé les principales scènes de son poème, le *Chant du dernier ménestrel*.

BRAORDITE n. f. Silfure double naturel d'argent et d'antimoine, abondant dans les mines d'argent de Freyberg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Guadalcanal.

BRAQUE (*brak* — de l'anc. haut allem. *braccho*, peut-être par l'intermédiaire de l'it. *bracco*) n. m. Zool. Espèce de chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes. *Les* BRAQUES *sont bons pour la plaine et les vignes.* — *Braque du Bengale*, Variété de braque à robe mouchetée. V. BRAVONNIER.

— Par anal. Homme très étourdi, écerveléé:

Sois gourmand et braque
Dont le cerveau tête sans mesure se détraque.
E. ASSELIN.

— Comm. et industr. Nom donné au triage ou classement des lins de Russie en marques connues désignées par les diverses lettres de l'alphabet; par exemple: G, *extra-fin*; K, *supérieur*; D, *bon ordinaire*; etc.

— Adjectiv. Qui appartient à la race des braques, en parlant des chiens: *Un chien* BRAQUE.

— Etourdi, écervelé, en parlant d'un homme: *Avoir l'air un peu* BRAQUE.

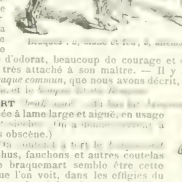

Braque, à poil ras, à tête, à museau.

Espèce de chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes, le museau long et carré, l'œil petit, le cou court, le dos long, le corps épais, la poitrine robuste, le dos et la croupe arrondis, la queue charnue, relevée et déliée, les pattes fortes, le poil ras, plus fin sur la tête et les oreilles, [illegible] blanc, [illegible] mouchetés [illegible] très serrées ou marqué d'agrandes plaques de même couleur. Ce chien a de la légèreté et de la vigueur, une grande finesse d'odorat, beaucoup de courage et d'intelligence. Il est très attaché à son maître. — Il y a trois variétés: le *braque commun*, que nous avons décrit, le *braque à nez fendu* et le *braque à nez de lièvre*.

BRAQUEMART (*brak-mar*) n. m. Courte épée à lame large et aiguë, en usage aux XIVe et XVe siècles. On a [illegible] ce mot un sens obscène.)

— Espèce de couteau à lame [illegible] avec les malchus, fauchons et autres coutelas à fil droit. Le braquemart semble être une courte épée que l'on voit, dans les effigies du XIVe siècle, suspendue à la ceinture, au milieu du ventre et qui était souvent cachée dans l'escarcelle. Mais ce terme, vague comme tous ceux employés par les chroniqueurs anciens, revient sans cesse comme synonyme de « badelaire », de « coutelas ».

BRAQUEMENT (*brak*) n. m. A [illegible] qualité, état de ce qui est braque: *Braquement d'un canon.* (Peu usité.)

BRAQUER (*brè*) v. a. Pointer, diriger [illegible] tions d'un canon, du feu [illegible] *canon contre la muraille.* Braquer un [illegible] *fusil.*

— Par ext. Diriger, tourner, en parlant des [illegible] strument d'optique: Braquer des yeux sur quelque [illegible] quer *un telescope sur une étoile.*

BRAQUER v. a. Se dit dans certains pays pour Ranger les pommes de terre.

BRAQUES (*brak*) — du lat. *brachium*, bras) n. f. pl. Pièces de l'ancienne visse d'Vieux. — *Lat.* BRAQUES.

BRAQUET (*ke* — peut-être dérivé du [illegible] n. m. Epée courte. — Petit [illegible] terre des [illegible]

BRAQUEUR (*keur*) n. m. Agent [illegible] qui, en Russie, était chargé du soin de classer les [illegible] les marquant de lettres alphabétiques.

BRARD (Cyprien-Prosper), minéralogiste français, né à Laigle (Orne) en 1788, mort au Lardin (Dordogne) en 1838. Il devint directeur des mines de Servaz en Savoie, et ensuite directeur et concessionnaire des houillères du Lardin. Dans ses nombreux voyages, il recueillit une très grande quantité de minéraux. On a de lui, entre autres ouvrages: *Manuel du minéralogiste et du [illegible]* (1803); *Traité des pierres précieuses, des porphyres, des granits* (1808); *Minéralogie appliquée aux arts* (1821), *Minéralogie populaire* (1826); *Mémoire sur un nouveau procédé tendant à faire reconnaître immédiatement la pierre gélive ou gélivée* (1821). Ce procédé consiste à plonger les pierres dans une dissolution concentrée de sulfate de soude, qui ne détermine leur exfoliation que lorsqu'elles sont gélives.

BRAS (*bra* — du lat. *brachium*) n. m. Chacun des deux membres supérieurs attachés à l'épaule, chez l'homme et chez les quadrumanes. (Se dit surtout de la partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude, la partie du coude au poignet s'appelant *avant-bras*.)

Si quelqu'un de vous [illegible]
De retirer mon bras trouve le temps [illegible]
RA. SE.

— Par ext. Personne, considérée au point de vue du travail, de l'action, de la lutte, dont le bras est l'instrument naturel: *L'agriculture manque de bras.* — Labeur manuel; instrument de travail ou d'action. *N'[illegible] pas de bras.* — *Le bras est l'agent [illegible] de l'âme par le* BRAS.

Quelquefois [illegible] qu'il [illegible]
Vous n'avez en ces lieux que deux *bras* comme un autre.
[illegible]
CORNEILLE.

— Fig. Force, puissance, protection, aide: *Prêter, Refuser* [illegible] *Etre frappé par le* BRAS *de la loi.*

[illegible]
CORNEILLE.

— *Bras séculier.* On appelait ainsi la puissance du juge séculier ou laïque, auquel on renvoyait l'exécution de certaines ordonnances des juges ecclésiastiques. Les juges d'Eglise ne pouvaient mettre à exécution leurs sentences sur les biens temporels, ni infliger un châtiment corporel allant jusqu'à l'effusion du sang. Ils devaient donc avoir recours au bras séculier. Jeanne d'Arc, condamnée par le tribunal ecclésiastique présidé par l'évêque de Beauvais, fut livrée au bras séculier pour être brûlée.

— Poét. Sein, milieu, influence actuelle, en parlant des choses: *Arracher une victime des* BRAS *de la mort.* : Branche d'un arbre:

[illegible]
Sur ses bras [illegible] la plante [illegible]
[illegible]

— Par anal. Division, bifurcation: *Un* BRAS *du Rhône* [illegible] *de l'[illegible]* — *Remarque* [illegible] corporelle, et, fig., Autorité, tyrannique; volonté ferme, énergique. [illegible] DE FER [illegible] *long, donner à son* [illegible] *quoi.* Etre sous [illegible] *de la loi.*

— *Avoir sur les bras*, Être chargé d'une chose pénible, incommode ou ennuyeuse. Avoir *un volume affaire* SUR LES BRAS. ‖ Se dit aussi des personnes dont on a charge. On dit qu'on a une famille à nourrir. Avoir *quatre enfants* SUR LES BRAS. ‖ Avoir à ses trousses, être obligé de se défendre contre : Avoir *l'armée tout entière* SUR LES BRAS. — *Les bras de quelqu'un*, Lui être à charge ou importuner. ‖ *Rester les bras croisés*, Rester inactif, indifférent.

— *Donner, Offrir le bras à quelqu'un*, Lui présenter son bras, pour qu'il puisse s'y appuyer en marchant. ‖ *Avoir quelqu'un sous le bras*, Tenir son bras sous le sien, pour qu'il puisse s'y appuyer. ‖ *S'appuyer sur un bras de chair*. Dans le langage des orateurs chrétiens, Mettre son espoir dans les hommes ou dans les choses temporelles. ‖ *Prendre le bras de quelqu'un*, Passer son bras sous le sien, pour s'y appuyer. ‖ *Se donner le bras*. Se dit de deux personnes dont l'une a son bras passé sous celui de l'autre. ‖ *Bras dessus, bras dessous*, En se donnant le bras.

— *Ouvrir, Tendre ses bras à quelqu'un*, Les tendre vers lui, pour qu'il vienne s'y jeter, s'y loger, L'aider, le secourir, le protéger. ‖ Signifie aussi : 1° Accueillir avec bonté, avec empressement. 2° Offrir un pardon généreux : *Un père doit toujours* TENDRE LES BRAS *à son fils coupable*. 3° Désirer la venue de quelqu'un :

Argos nous tend ses bras, et Sparte nous appelle.
RACINE

— *Tendre les bras vers quelqu'un ou quelque chose*, Implorer son aide, sa protection. ‖ *Tendre les bras vers quelque chose*, Le désirer, l'appeler avec ardeur. ‖ *Se jeter dans les bras, entre les bras de quelqu'un*, Le remercier avec effusion, avec chaleur, et, fig., Se livrer, s'abandonner à quelqu'un ; se mettre sous l'égide, sous la protection de quelqu'un.

— *Être dans les bras de Morphée*, Dormir. ‖ *Les bras du Seigneur*, Dans le langage mystique, Mourir dans l'amitié de Dieu, de la part des justes : *S'endormir dans* LES BRAS DU SEIGNEUR.

— *Avoir les bras rompus*, Être harassé de travail. ‖ *Les bras me tombent*. Se dit dans le même sens. — Signifie aussi, Je suis stupéfait, anéanti. ‖ *Couper bras et jambes à quelqu'un*, Lui ôter tous ses moyens d'action, et, aussi, Le frapper de stupeur, lui ôter toutes ses facultés intellectuelles ou morales. ‖ *Jeter le bras de quelqu'un*, L'empêcher de se venger, de punir, de faire du mal.

— *Vivre de ses bras*, Vivre de son travail. ‖ *Faire de grands bras*, Faire de grands gestes avec les bras. ‖ *Faire les beaux bras*, Affecter certaines prétentions, chercher à se rendre agréable par des manières ridiculement affectées. ‖ *Avoir des* BRAS *de coton*, Être mou, lâche, etc.

— Adj. *Bras*, Qui a des bras, qui agit avec les bras, par la seule force des bras : *Un moulin à* BRAS. *Une voiture à* BRAS.

— Loc. adv. *A bras*, À l'aide des bras : *Fardeau transporté à* BRAS. ‖ *A force de bras*, Sans autre secours que les bras des hommes, et fig., Violemment, par force, par contrainte. ‖ *A tour de bras*, De toutes ses forces, sans ménagement. ‖ *A bras raccourci*, Sans miséricorde, avec la plus grande violence. ‖ *A bras tendu*, Avec la main, le bras étant étendu et tout à fait écarté du corps, ce qui augmente l'effort en éloignant le point d'application de la résistance. ‖ *A bras ouverts, Les bras ouverts*, Cordialement, avec effusion. ‖ *A pleins bras*, En serrant à deux bras, quand l'objet ainsi saisi remplit tout l'espace que laissent les bras entre eux. ‖ *A bras-le-corps*, Avec les bras, par le milieu du corps : *Saisir quelqu'un* À BRAS-LE-CORPS. ‖ *En bras de chemise*, Le haut du corps n'étant couvert d'aucun vêtement à manches par-dessus la chemise. ‖ *L'arme au bras*, Se dit d'un soldat qui tient son fusil dans son bras, plié au coude, et, fig., Avec une vigilance attentive et qui ne se dément pas, de façon à être toujours prêt à la lutte. *Être comme le bras*, Beaucoup et souvent, largement, franchement. Sans beaucoup se hasarder. *Appeler quelqu'un mon voisin*, CHOISIR LE BRAS.

PROV. — **Les bons bras font les bonnes lames**, Toute arme est bonne entre les mains d'un homme courageux et adroit.

Agric. *Bras de vigne*, Branche qui part du cep et sur laquelle naissent les sarments. ‖ On l'appelle aussi CORNE OU MÈRE-BRANCHE.

Archéol. *Bras armés, Bras à armes*, Expression qui, en archéologie, désigne ces larges longues et étroites tuniques avec les manches flottantes, qui furent en usage DU XVe AU XVIe SIÈCLE. Dans certains bras à armes, la partie postérieure de la main est prolongée en un fer de lance propre à fournir un coup d'estoc. Ces bras-armes étaient surtout en usage dans les combats singuliers, ou champs-clos. Les combattants les portaient toujours fixés au bras gauche.

BRAS ARMÉ (XVIe S.)

— Chir. *Bras artificiel*, Sorte de bras mécanique, à l'aide duquel la personne amputée d'un bras peut reproduire une partie des mouvements du membre naturel dont elle a été privée.

— Chorégr. Étoffe de bras. *Danseuse ayant des bras*, Celle qui, en dansant, porte et remue ses bras avec grâce.

— Hist. *Bras de fer*, Gant de combat, autrefois usité dans les Pays-Bas.

— Typogr. Mots ou chiffres qu'les imprimeurs en taille-douce arrangent aux quadrilles de la presse.

— Manège. Partie de la jambe du cheval, comprise entre l'épaule et le genou. *Partie du bras*, Articulation de l'épaule avec le bras.

— Mar. Mouvements circulaires, lents, des extrémités de vergues ou d'espars et servant à les orienter. Les bras portent les noms des objets qu'ils font mouvoir : *Bras de basse vergue, de petit hunier, de perroquet ; bras de tangon ; bras de bossoir* (l'embarquement). *Prendre un bras de bras*. Quand les bras sont doubles, ils passent soit dans une poulie sur la vergue, soit dans la poulie d'une pantoire frappée sur la vergue. ‖ *Bras du vent*, Bras du bord du vent, par opposition à *Bras sous le vent*. ‖ *Bras d'une ancre*. (V. ANCRE.)

‖ *Bras d'un aviron*, Sa poignée. ‖ *Faux bras*, Cordages de mauvais temps donnés soit aux embarcations au tangon, soit frappés sur les vergues dans le sens des bras pour prévenir leur rupture. ‖ La ceinture, ou cordage qui fait le tour des bateaux s'appelle aussi FAUX BRAS. — Quand on fait effort sur les bras, on *les raidit* en brassant ; quand on les choque, on *mollit les bras*. ‖ Pour embraquer les bras sans remuer la vergue, on fait *appuyer les bras*.

— Mécan. *Bras de levier*. Les bras d'un levier sont les distances du point d'appui aux deux forces *puissance* et *résistance*, comptées perpendiculairement à ces forces. ‖ *Bras de manivelle*, Tige de manivelle, transmettant un

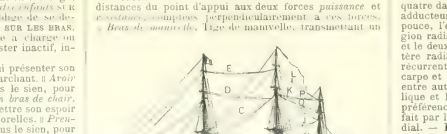

A, bras de nageur. ‖ B, bras du petit homme. C, dormant du bras du petit homme. ‖ D, bras du petit perroquet. E, bras du petit grand perroquet. ‖ G, bras grand bras. ‖ H, bras du petit homme. ‖ I, dormant du bras du grand homme. K, bras du grand perroquet. ‖ L, bras du grand cacatois. ‖ M, bras de la vergue barrée. N, bras de perroquet de bonnet. ‖ O, bras de perroche. ‖ P, bras de cacatous de perroche.

mouvement d'une pièce à une autre. ‖ *Bras de balancier*, Tige articulée qui unit la tige du piston avec le balancier.

— Pêch. *Bras d'une baleine*, Ses nageoires. *Bras de l'écrevisse*, Ses pinces.

— Techn. Chandelier à une ou plusieurs branches qu'on attache à un mur. ‖ Support latéral d'un siège, destiné à supporter le bras de la personne assise. ‖ Chacune des deux poutres parallèles qui se trouvent au devant d'une charrette, que l'on nomme mieux « brancards ». ‖ Dans un tour à flèche, Barre sur laquelle l'ouvrier appuie l'outil. ‖ Ancienne pièce d'armure destinée à défendre le bras. (Se disait aussi « brassard ». ‖ *Bras du bassinet*, Dans les armes à feu, Partie du bassinet de l'ancienne platine à pierre, à l'extrémité de laquelle passait la vis de batterie. ‖ *Bras de scie*, Chacune des deux pièces de bois parallèles maintenant la lame de la scie. (V. SCIE.) ‖ *Bras-de-cheve*, Chacune des deux longues pièces de bois qui portent le treuil. V. CHÈVRE.

— Zool. Appendices cylindriques et mobiles, qui entourent la bouche chez les mollusques céphalopodes.

— ENCYCL. Anat. et pathol. *Bras*. Il s'étend de l'épaule au coude. Son squelette est composé d'un seul os, l'humérus. Les muscles du bras, au nombre de cinq, sont : le deltoïde, le biceps brachial, le coraco huméral, le brachial antérieur et le triceps brachial. D'autres muscles, qui ne décrit pas avec le bras, lui appartiennent en partie et l'attachent au tronc : grand pectoral, grand dorsal, grand rond sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond. Les artères émanent de l'artère axillaire. On compte l'artère humérale ou brachiale, d'où émanent la collatérale externe ou humérale profonde, et la collatérale interne. Les veines sont profondes ou superficielles : les premières sont les satellites de l'artère humérale ; les veines superficielles sont la basilique et la céphalique. Toutes ces veines communiquent entre elles par de nombreuses anastomoses. Les nerfs sont les branches de terminaison du plexus brachial. Les plus importants sont : le nerf médian, le cutané interne, le musculo-cutané, le cubital et le radial.

Avant-bras. L'*avant-bras* est la partie du membre thoracique comprise entre le bras et la main. Il comprend deux os : le radius et le cubitus, unis d'une part à l'humérus par une articulation trochléenne et, d'autre part, au corps par une articulation condylienne. Les deux os sont unis entre eux par un ligament interosseux, et le mouvement du radius qui en résulte produit la pronation et la supination. L'avant-bras comprend vingt muscles, savoir, cinq dans la région antibrachiale antérieure et superficielle : le grand pronateur, le grand et le petit palmaire, le cubital antérieur et le fléchisseur superficiel des doigts ; trois dans la région antibrachiale antérieure et profonde : le fléchisseur profond des doigts, le grand fléchisseur du pouce, le petit pronateur ; quatre dans la région antibrachiale postérieure et superficielle : l'extenseur commun, l'extenseur du petit doigt, le cubital postérieur, l'anconé ; quatre dans la région antibrachiale et profonde : le grand adducteur du pouce, le grand et le petit extenseur du pouce, l'extenseur de l'index ; enfin, quatre dans la région radiale : le grand et le petit supinateur, le premier et le deuxième radial. Ces muscles sont irrigués par l'artère radiale, branche de bifurcation de l'huméral, par la récurrente radiale antérieure, la transverse antérieure du carpe et la radio-palmaire, et par les veines nombreuses, entre autres : médiane, cubitale, radiale, médiane basilique et la médiane céphalique, celle qui il faut choisir de préférence en cas d'indication de saignée. L'innervation se fait par les nerfs médian cubital, musculo-cutané et radial. — Pour les articulations du bras et leurs maladies, V. ÉPAULE, COUDE, CARPE. — Pour les fractures du bras et de l'avant-bras, V. FRACTURE, HUMÉRUS, CUBITUS, RADIUS.

— Art vétér. Le *bras* est la partie du membre antérieur qui s'articule d'une part avec l'épaule et, d'autre part, avec l'avant-bras ; il a pour base l'os nommé *humérus* et est attaché au thorax par des masses musculaires qui rendent ses mouvements moins libres chez nos grands animaux domestiques, et chez les petits, et surtout chez l'homme. Le bras forme avec l'épaule un angle qui s'ouvre et se ferme pendant la progression. Cet angle est d'autant plus petit que l'épaule est plus inclinée, disposition heureuse pour la vitesse.

La beauté du bras résultera donc de son inclinaison, qui indiquera l'étendue de son jeu. Du reste, il est presque confondu avec l'épaule, qui est par des masses musculaires qui le relient, et participe de sa beauté.

Bras armé (ORDRE DU), ancien ordre militaire du Danemark qui, dans la suite, fut réuni à l'ordre de l'Éléphant.

BRAS, comm. du Var, arrond. et à 14 kilom. de Brignoles, sur le Cauron, affl. de l'Argens ; 1.020 hab. Chênes verts et blancs ; fabriques d'eau-de-vie de marc ; moulins ; vers à soie.

BRASAGE ou **BRASEMENT** n. m. Opération par laquelle on réunit, on soude deux métaux à l'aide d'un métal intermédiaire plus fusible. C'est ainsi que le cuivre sert pour le brasage de deux pièces de fer, d'acier, ou de fer et d'acier. V. SOUDURE.

BRASCASSAT (Jacques-Raymond), peintre français de paysages et d'animaux, né à Bordeaux en 1804, mort à Paris en 1867. Il se rendit à Paris, où il travailla dans l'atelier d'Hersent. Il remporta, en 1825, le deuxième grand prix de paysage historique et alla pour l'Italie. Le Salon de 1831, où il avait exposé une *Vue de Cassano* Calabre, une *Vue du temple de Vénus, à Bates* ; une *Vue de Castel-Rouge* (Lozère) ; un *Paysage avec un troupeau et une étude de chien*, lui valut une première médaille et, en même temps, décida de sa vocation comme peintre d'animaux. Il resta acquis dans ce genre une réputation méritée. Brascassat peut être considéré comme le précurseur spécial de Rosa Bonheur. Il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en 1846. Le Louvre possède de cet artiste le *Taureau* et un *Paysage*.

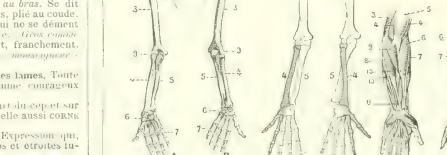

A, squelette du bras, face antérieure. — B, squelette du bras, face postérieure. — C, squelette du bras, mouvement de pronation et de supination. 1 Clavicule. 2 Omoplate. 3 Humérus. 4 Radius. 5 Cubitus. 6 Poignet. 7 Coude. 8 Muscles de l'avant-bras, face palmaire. 9 Bicipital. 10 Tête du bras et de l'avant-bras. 11 Muscles de l'avant-bras, face palmaire. 12 Bicipital. 13 Tête du bras. 14 Grand pectoral. 15 Triceps brachial. 16 Brachial antérieur. 17 Biceps. 18 Long supinateur. 19 Rond pronateur. 20 Petit palmaire. 21 Grand et petit palmaire. 22 Muscles fléchisseurs. 23 Ligament annulaire du carpe. 24 Ligament annulaire antérieur. 25 Cubital. 26 Radiale. 27 Muscles de l'avant-bras, face dorsale. 28 Cubital postérieur. 29 Médiane basilique. 30 Médiane. 31 Radiale. 32 Cubitale. — II. Plexus brachial et origine des artères du bras. 1 Nerfs cutanés du bras. 2 Artère sous-clavière. 3 Artère axillaire. 4 Artère humérale. 5 Nerf radial. 6 Nerf médian. 7 Nerf cubital. 8 Branches du nerf médian. 9 Nerf perforant. 10 Nerf du grand dentelé. 11 Nerfs radial et cubital. 12 Vaisseaux. 13 Artère radiale. 14 Artère cubitale. 15 Arcade palmaire.

BRASCHI (Jean-Ange). V. PIE VI.

BRASCHI (PALAIS), à Rome. Ce beau palais, situé à l'angle de la place del Popolo, près de la place Navone, fut construit à la fin du siècle dernier par l'architecte Cosimo Morelli, pour le duc Braschi, neveu de Pie VI. On admire surtout son magnifique escalier, orné de colonnes et de pilastres de granit rouge oriental.

BRASCHI-ONESTI, famille italienne. Les Braschi étaient originaires de Césène. Lors que Ange Braschi eut été élu pape, en 1775, sous le nom de « Pie VI », il fit venir auprès de lui ses deux neveux **Onesti**, dit-il, se sauver, et leur fit prendre le nom de Braschi. L'aîné, le duc Louis **Braschi-Onesti**, né à Césène en 1748, mort en 1818, fut commandant des gardes nobles, mais le pape Pie VI refusa le diplôme de prince de l'Empire, que Joseph II lui offrait pour lui. Le poids des affaires politiques retomba en partie sur lui lors de l'invasion des Français, et il dut signer avec eux le traité de Tolentino en 1797. La révolution de 1799 le chassa de Rome, et le palais Braschi, qu'il avait fait construire, fut pillé. Napoléon le nomma maire de Rome ; obligé de louvoyer entre les Impériaux et les Romains, il montra peu de dignité et dut se retirer à la restauration de Pie VII, en 1814. — Le second des Braschi-Onesti, le cardinal ROMUALD **Braschi-Onesti**, né à Césène en 1753, mort en 1830, suivit toutes les vicissitudes de la fortune de Pie VII.

BRASDOR (Pierre), chirurgien français, né dans le Maine en 1721, mort en 1800. Il fut directeur de l'Académie de chirurgie, et propagea l'inoculation dans la pratique de traitement pour les anévrismes, qui a conservé son nom.

BRASE n. f. Nom que l'on donne aux charbons incandescents, dans les arts chimiques.

BRASEMENT n. m. Action de braser.

BRASÉNIE (*zé-ni*) n. f. Genre de nymphéacées de la série des calombées, renfermant des plantes qui croissent dans les régions tropicales et sous-tropicales de l'Asie, de l'Amérique et de l'Australie.

BRASER (*bra-zé*) v. a. Chauffer. Vieux. Réunir ou souder deux métaux différents, ou deux morceaux du même métal, à l'aide d'un métal intermédiaire plus fusible. Tirer la crème de sel qui se trouve dans les marais salants.

— v. n. Pouiller. *Charbon qui brase trop.*

Techn. Se dit des eaux des marais salants quand, lors de la cristallisation, il se forme à leur surface une crème légère.

Brasé, ée part. pass. *Tube brasé.* Celui auquel on a ajouté une bague ou toute autre pièce à l'aide d'un brasage.

BRASERO (*zé-ro*) mot espagnol, n. m. Proprement, Grande bassine de cuivre, supportée par des pieds, et contenant des charbons ardents, qui remplace en Espagne les cheminées. Par ext. Appareil de chauffage portatif ou roulant, analogue au brasero. Petit brasero. Sorte de récipient métallique, dont les parois sont formées de barres de fer, dans lequel on allume du charbon de bois ou du coke. Le brasero s'emploie pour réchauffer les ouvriers travaillant en plein air pendant l'hiver. Les ouvriers bitumiers en font usage dans leurs travaux. — Ch. du mass. BRASERO.

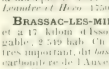

Brasero : 1. Du XVe siècle. 2. De travaux publics ; 3. De boutique.

BRASIDAS, général spartiate, qui prit une part active à la guerre du Péloponèse. Il défendit Méthone contre les Athéniens en 431, fut vaincu et blessé à Pylos en 426. Puis il retourna en Macédoine, souleva contre Athènes la plupart des villes de Chalcidique. A la bataille d'Amphipolis, il vainquit et tua Cléon, mais il fut blessé lui-même à mort (422 av. J.-C.). Une fête fut instituée en son honneur.

BRASIDÉES (de *Brasidas*, n. pr.) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Amphipolis en l'honneur de Brasidas, général spartiate, qui avait été blessé à mort en défendant la ville contre les Athéniens (422 av. J.-C.).

BRASIER (*zié-ré*) rad. *braser* n. m. Syn. de BRASERO. 2 Foyer de chaleur où le combustible (bois, charbon, etc.) est à l'état de braise : *Gratinoise fut étendu sur un brasier.* (Chateaubriand.) *Pâte de mitrons transformée en brasier par un incendie.*

Fig. Sentiment de grande chaleur dans le corps, ou dans quelque partie des ses parties : *Avoir un brasier dans la poitrine.* 2 Ardeur de l'âme et du tempérament : passion ardente : *Le cœur des jeunes gens est un brasier* (Du mot *étouffante*). *Jeunes au brasier dans la tête.* Avoir une imagination très-ardente.

En T. de techn., Nom donné aux meulières poreuses, par les carriers de la Dordogne.

— ENCYCL. Les anciens, qui ignoraient l'usage des cheminées, chauffaient à l'aide de foyers fixes ou mobiles. Au centre de l'habitation était le foyer proprement dit, qui prit de bonne heure un caractère religieux, et qui fut par cette raison réservé aux cérémonies du culte. On disposait dans les cuisines de véritables fourneaux, et, plus tard, on chauffa les pièces, appartements à l'aide d'*hypocaustes* ou calorifères : mais les Grecs, et toujours la majorité des Romains, se servaient surtout de foyers mobiles (*focus* ou *foculus*). Ces *brasiers*, analogues aux *braseros* actuels d'Italie ou d'Espagne, étaient des bassins portés sur un trépied, ronds ou rectangulaires, soutenus par un trépied. Au centre était le récipient où l'on plaçait du charbon de bois. Ces brasiers étaient souvent ciselés et décorés avec une richesse. On en a trouvé beaucoup dans les divers pays romains, surtout en Etrurie et à Pompéi.

Brasier trouvé à Pompéi.

BRASIÈRE n. m. Syn. peu usité de BRAISIÈRE.

BRASILIA, planète télescopique, n° 293, découverte par Charlois, le 20 mai 1890.

BRASILIASTRE, BRASILION n. m. Bot. Syn. de BRÉSILLET, et de PICRAMNIE.

BRASILIETTIE (*zé-li*) n. f. Bot. Section du genre césalpinie.

BRASILINE (rad. *brésil*) n. f. Syn. de BRÉSILINE.

BRASILLANT (*zi-llan* [*ll* mill.]), **ANTE** adj. Qui brasille, qui scintille, qui a un éclat phosphorescent : *La nuit, sous les tropiques, la mer devient souvent* BRASILLANTE.

BRASILLEMENT (*ll* mill. — rad. *brasiller*) n. m. Scintillement des eaux de la mer. (Se dit particulièrement de l'eau éclat phosphorescent pendant la nuit.

BRASILLER (*ll* mill. — rad. *braise*) v. a. Griller rapidement sur la braise : BRASILLER *des tranches de bœuf.*

— v. n. Scintiller, en parlant de la mer, par la réflexion de la lumière d'un astre, ou par un phénomène particulier de phosphorescence.

BRASOLIE n. f. Bot. Section du genre sobralie.

BRASPARTS, comm. du Finistère, arrond. et à 23 kil. de Châteaulin, près du Dourduff ; 3.418 hab. Tourbières ; minoteries.

BRASQUAGE (*brass-kaj*) n. m. Action de brasquer.

BRASQUE (*brassk*) n. f. Pâte composée de charbon en poudre et d'argile [illegible] qui sert à garnir les parois des creusets, des cornues, des fours, etc., et à [illegible] que l'on applique à [illegible] pour [illegible] le plomb argentifère [illegible] des briques réfractaires, dont on garnit l'intérieur des fourneaux servant au traitement du zinc, dans l'usinage de la [illegible].

BRASQUER (*brass-ké*) v. a. Enduire de brasque : BRASQUER *un creuset.*

BRASS, nom d'une des branches du delta du Niger, par laquelle s'écoulent presque tous les produits du fleuve.

BRASSAC, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 24 kil. de Castres, sur l'Agout ; 2.000 hab. Marbre gris et jaune, grand à grenat et à [illegible] ; [illegible] ; tissages, filatures de laine, fabriques de molletons ; teinturiers. (Le canton a 5 comm. et 8.762 hab.). — Com. de l'Arrondissement, et de Lodève, du Fort, 1.467 hab. Manufactures, fabrique de clous pour la marine.

BRASSAC Rene DE BEARN, marquis DE), maréchal des camps et armées du roi, né au commencement du XVIIe siècle, ami intime de Marigny, avec qui se distingue, Voltaire a célébré dans son *Temple du goût*. Il a écrit la musique de deux operas : *l'Empire de l'Amour* (1672), *Leandre et Hero* (1750), et un recueil de cantates.

BRASSAC-LES-MINES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 19 kil. d'Issoire, sur l'Allier, qui y devient navigable ; 2.549 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le bassin houiller, très important, du *bassin de Brassac*, fait partie du groupe carbonifère de l'Auvergne, et comprend les bassins qui [illegible] de la Limagne [illegible] du Puy-de-Dôme. Minerai de cuivre, de fer, verrerie, passementerie pour dames.

BRASSADE n. f. Filet à larges et solides mailles dont on fait la manche du boliet. 2 Nom vulgaire du thon.

BRASSADELLE (*dèl*) n. f. Embouchoir de l'ancien fusil de munition.

BRASSAGE (*bras-saj*) n. m. Techn. Action de brasser, de remuer, d'agiter des matières pour en opérer le mélange. Se dit particulièrement des opérations obligatoires pour fabriquer la bière. — Travail des ouvriers qui remuent les matières précieuses fondues dans les ateliers de monnaies. Opération se faisant au tour à pot ller à l'aide du rugeat, pour l'affinage ou transformation de la fonte en fer. 3 Action de battre la pâte à savon homogène et égale en l'agitant constamment jusqu'à ce qu'elle épaississe et se refroidissant.

— Anc. cout. Somme que prélevait autrefois le seigneur de Montmorency, sur chaque marc d'or, d'argent ou de billon.

— Mar. *Brassage* ou *Brasseyage*, Portage d'une vergue brassée (se dit aussi de l'angle ou ouverture de la vergue, par rapport à sa position de repos) : *Brassage de haubans qui permet un bon* BRASSAGE (ou BRASSEYAGE).

— ENCYCL. Anc. cout. Le *brassage* (*brazeagium* dans les vieux titres) était le droit octroyé par le souverain aux Maîtres des monnaies de prélever sur chaque marc d'or, d'argent et de billon en œuvre, une certaine somme pour couvrir les frais de fabrication et de déchets. (Dans notre administration moderne, on donne le nom de « brassage » aux frais de fabrication de la monnaie, qu'on doit réclamer aux porteurs de matière. D'après l'article 1 de la loi du 31 octobre 1879, ils ont été fixés par kilogramme à 6 fr. 70 c. pour l'or aux neuf dixièmes de fin, et à 1 fr. 50 c. pour l'argent aux mêmes titres.

BRASSAI (Samuel), savant hongrois, né à Torozckz (Transylvanie) en 1797, mort en 1897. Il fut le dernier des grands polyhistorions hongrois, s'occupant tour à tour d'histoire naturelle, de mathématiques, de linguistique et de grammaire. Directeur du musée transylvain à Kolozsvar de 1858 à 1872, il fut nommé professeur de mathématiques à l'université de cette ville. Il a écrit un *Essai sur la méthode*, *Grammaire française* et l'*indice des Hongrois* et de nombreux articles dans différentes revues. Il fut un des premiers à demander une réforme de l'enseignement classique, dont il combattait les anciennes méthodes.

BRASSAIA (*bra-sé*) ou **BRASSAIA** (*bra-sa-ia*) n. f. Genre d'araliacées, tribu des panacées, renfermant des plantes glabres croissant dans les îles malaises et l'Australie.

BRASSAIOPSIDE (*bra-sa-io-psid'* — de *brassaie*, et du gr. *opsis*, *idos*, apparence) n. f. Genre d'araliacées-hédérées, comprenant des plantes de Chine.

BRASSARD (*bra-sar'* — rad. *bras*) n. m. Autrefois, Pièce de l'armure qui protégeait les bras. 2 Aujourd'hui, Gant, manchon, garniture que mettent au bras, pour le protéger, les joueurs de ballon et les ouvriers de certaines industries : verriers, brunisseurs, etc.

Brassards : 1. De pr[illegible] 2. De deuil.

Signe de reconnaissance que portent au bras certains officiers, militaires, et les personnes employées au service des ambulances. 2 Ruban blanc que portent au bras les garçons, le jour de leur première communion. 3 Crêpe que mettent au vide les personnes en deuil revêtues d'un uniforme. 4 Les personnes qui portent le deuil avec un vêtement qui n'est pas leur.

ENCYCL. Archéol. Le *brassard* est l'ensemble des pièces de plates qui arment le bras, dans le système de [illegible] d'acier battu. Formé d'abord de demi-rigoles embouties, bouclées sur les manches de mailles, le brassard se complète, au commencement du XIVe siècle, par la cubitière emboutie qui protège le coude, avec des ailes qui garantissent plus ou moins complètement les côtés. Vers [illegible] environ, le brassard apparaît complet, avec ses trois divisions, qui persistent jusque vers 1660. Le [illegible] cubitière bombée le [illegible] s'attache aux lames flexibles de la region inférieure de l'épaulière. Il s'assemble avec la cubitière, puis vient le gant à quartiers, muni de sangles au poignet, et, à partir du gantelet, complète la défense. Les Brassards complets furent portés par les hommes d'armes jusque vers [illegible] XIV, mais, dès [illegible] on avait beaucoup de pièces à les faire porter pendant les marches, et les cavaliers en débarrassaient volontiers. Dans les armures [illegible] du XVe siècle, souvent les brassards étaient [illegible] en coutelmeuil, trutte, ou petites tringles de fer [illegible] et colliers, suivant la méthode dont les jambières des joueurs de cricket nous

gauche qu'ont les bridés. Les brassards d'acier [illegible] des *bracelets*.

Art milit. Des brassards [illegible] couleurs différentes, sont employés pour distinguer les officiers d'état-major et les militaires attachés [illegible] en drap pour les hommes [illegible] Tricolore avec foudres en or (le bleu en haut). — *Etat-major particulier du ministre de la guerre* : Blanc avec foudres. — *Etat-major de l'armée* : Blanc et orange avec foudres (le blanc en haut). — *Etat-major de corps d'armée* : Tricolore avec foudres et numéro du corps d'armée (le bleu en haut). — *Etat-major de division* : [illegible] Rouge avec étoile et numéro. — *Etat-major de brigade d'infanterie* : Bleu avec étoile et numéro. — *Etat-major de l'artillerie d'une armée* : Rouge avec canons croisés. — *Etat-major de l'artillerie d'un corps d'armée* : Bleu avec canons croisés et numéro du corps d'armée. — *Etat-major du génie d'une armée* : Rouge avec cuirasse surmontée d'un casque. — *Etat-major du génie d'un corps d'armée* : Bleu avec cuirasse surmontée d'un casque et numéro du corps d'armée. — *Etat-major des gouverneurs de places fortes* : Rouge pour un général de division, bleu pour un général de brigade. — *Arbitres aux grandes manœuvres* : Blanc. — *Estafettes de la trésorerie et postes* : Gris de fer foncé, passepoil garance avec les mots *trésorerie et postes* inscrits en blanc. — *Auxiliaires de la télégraphie militaire* : Bleu clair avec foudres blanches. — *Conducteurs des équipages régimentaires* : Brassard [illegible] corps, avec grenade, cor de chasse ou étoile, suivant les armes. — *Brancardiers régimentaires* : Le même avec une croix de Malte blanche comme attribut. — *Vélocipédistes* : Le même avec un vélocipède en drap rouge. — *Service des vivres-viande* : En drap garance, avec deux V séparés. — *Conducteurs des voitures de réquisition* : En toile couleur cachou, avec un écusson en cuivre portant l'inscription : *Réquisitions militaires.*

Enfin, le *brassard de la convention de Genève*, porté par le personnel neutralisé du service de santé, est à croix rouge sur fond blanc et estampillé du cachet du directeur du service de santé du corps d'armée.

BRASSARDÉ, ÉE adj. Armé de brassards. (Peu usité.)

BRASSATE n. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide brassique avec une base.

BRASSAVOLA (Antoine), médecin italien, né à Ferrare en 1500, mort en 1570. Il fut successivement médecin de plusieurs papes, de Charles-Quint, de Henri VIII, de François Ier, qui le surnomma **Musa**, à cause d'une thèse qu'il soutint à Paris, *De omni re scibili*, de sorte que, dans ses ouvrages, il s'appelle parfois Antonius Musa. Il introduisit l'usage de l'ellébore dans la thérapeutique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la médecine, notamment : *Examen simplicium medicamentorum* (1536) ; *De radices Chinæ usu* (1566).

BRASSAVOLE (du nom du botan. qui l'a trouvée) n. f. Genre d'orchidacées proposé pour une espèce du genre cymbidion (*cymbidium cucullatum*). Syn. de HÉLENIE.

BRASSCHAET, comm. de Belgique, prov. et arr. adm. et judic. d'Anvers ; 2.722 hab. Camp d'instruction, école de tir et polygone de l'artillerie belge.

BRASSE (du lat. *brachia*, bras) n. f. Longueur que mesurent les deux bras étendus, de l'extrémité d'une main à l'extrémité de l'autre. 2 Cette même mesure, exclusivement usitée pendant un temps, pour estimer la profondeur de l'eau : *La petite* BRASSE *valait 5 pieds ou 1m,624 ; la grande* BRASSE [illegible] n'est plus usitée que dans la marine anglaise, où elle vaut 1m,82. 3 *Etre sur les brasses*, Toucher le fond. 4 *Pas de brasse*, Ancienne mesure valant 2 pas ordinaires ou 1m,20 (on l'appelait aussi *pas géométrique*).

— Boulang. *Pain de brasse*, Pain de 20 à 25 livres.

— Natat. Mouvement fait par un nageur, et qui consiste à tirer alternativement les bras hors de l'eau en les allongeant vivement en avant. 2 Quantité dont on avance dans un de ces mouvements. (On dit aussi BRASSEE.)

BRASSÉE (*bra-sé* — rad. *bras*) n. f. Ce que les bras peuvent entourer, contenir et porter : *Une* BRASSÉE *de* [illegible]

— Agric. *Brassée de terre*, Superficie de terrain qu'un homme peut labourer dans un jour.

— Natat. Mouvement simultané des bras et des jambes fait par un nageur ; quantité dont il avance par ce mouvement.

— Techn. *Brassée de soie*, Quantité de soie qu'un métier emploie pour l'ourdissage des chaînes.

— Loc. adv. *A la brassée*, Avec les bras jetés et serrés autour du corps : *Saisir quelqu'un à* LA BRASSÉE. (Peu us.)

BRASSELER [illegible]

BRASSEMENT (*brass-man*) n. m. Action de brasser [illegible]

BRASSER (*bra-sé* — du bas lat. *braciare*, dérivé de *brace*, bras, autre forme de *brac* : la signification primitive [illegible] Remuer le bras [illegible] v. a. Techn. [illegible] monnaies, Remuer, [illegible] L'agiter, la troubler pour amener de [illegible]

— Fam. Posséder, posséder en grande quantité. Brasser *des écus.* ‖ Faire vite et en grand nombre, avec plus de précipitation. Brasser *des affaires.* Pra- tiquer activement, tramer. Brasser *une intrigue, un tour.*

— Mar. Agir sur les bras pour donner aux vergues l'orientation convenable, ‖ Orienter, dans la position voulue, un bossoir, un espar quelconque. ‖ *Brasser une vergue carré*, La mettre perpendiculaire au plan longitudinal, parallèle au plan transversal. ‖ *Brasser en pointe une vergue*, l'orienter. — Neutral. Même sens. Antécédent. ‖ *Brasser à culer*, Orienter les vergues pour que, le vent prenant à contre, le bâtiment cule. ‖ *Brasser à contre*, Brasser du mauvais bord. ‖ *Contre-brasser*, Changer complètement l'orientation des vergues.

— v. n. Jeux. Déployer trop le bras en lançant la balle. *Se brasser*, v. pr. Se réchauffer en se frappant le haut du corps avec les bras : Se mettre *comme un cocher de fiacre sur son siège.* (Balz.) ‖ Etre brassé, préparé, en parlant de la bière. *La qualité des bières dépend en partie de la façon dont elles* SE BRASSENT.

— Fig. Se préparer, se tramer : *C'est à l'hôtel de Laffitte que* SE BRASSE *la révolution de 1830.* (Balz.)

BRASSERIE n. f. Lieu où l'on fabrique de la bière : *Les appareils d'une* BRASSERIE. V. BIÈRE.

Lieu où le public consommait de la bière, et aussi toute sorte de boissons, des viandes froides, des salaisons, de la choucroute, etc. : *A Paris, la* BRASSERIE *tend à remplacer le café.* V. CABARET et CAFÉ.

— ENCYCL. Dr. Commerc. ‖ *Un droit de fabrication* (V. BOISSON), la bière ne peut être fabriquée que dans des usines assujetties aux formalités de l'exercice et portant obligatoirement l'enseigne de *brasserie.* Le mot *brasserie* qui sert à la fabrication de la bière, qu'il faut distinguer de lieu où la bière est librement vendue au public, se comporte que la simple déclaration du brasseur indiquant la situation exacte de l'usine et la contenance de ses appareils. Le brasseur est assujetti au payement annuel de la *licence*, ou patente spéciale des débitants ou fabricants de boissons. Pour assurer le payement des droits qui, à la différence de la plupart des impôts sur consommation, sur la fabrication de la bière, il importe à la régie que le brasseur soit mis dans l'impossibilité de rien dissimuler au cours de cette fabrication. De là une série de formalités nombreuses et minutieuses.

BRASSEROLE ou **BRACEROLE** n. f. Vêtement de demi longueur, en forme de camisole, ordinairement muni de manches fixes, et porté surtout par les femmes, du XIVe au XVIe siècle.

— ENCYCL. Dans le cérémonial, la *brasserole* était le vêtement obligatoire des femmes en couches. La seule différence qui séparait la brasserole de la brassière, c'est que cette dernière se portait plutôt la nuit. V. BRASSIÈRE, CAMISOLE.) Dans le costume d'apparat des princes morts, exposés aux funérailles, la brasserole était une pièce importante et encore en usage au XVIe siècle. Dans l'enterrement de François Ier, on voyait les effigies du dauphin François et du duc d'Orléans, morts précédemment, portant chacune une brasserole de satin cramoisi rayé d'or.

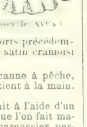

Brasserole XVe s.

BRASSETTE (*bra-sèt'*) n. f. Dans une canne à pêche, Seconde branche à partir de celle qu'on tient à la main. Syn. de BRANLETTE.

— *Pêche à la brassette*, Celle que l'on fait à l'aide d'un poisson d'étang ou d'un appât quelconque que l'on fait manœuvrer dans l'eau afin d'attirer le poisson carnassier, perche, brochet, etc. ‖ On dit aussi PÊCHE À LA DANDINETTE ou À LA BRANLETTE.

BRASSEUR (*bra-seur*), **EUSE** (rad. *brasser*) n. Celui, celle qui fabrique de la bière et qui en vend en gros.

— Fig. *Brasseur d'affaires*, Homme très remuant, qui entreprend, mène beaucoup d'affaires. (Se dit avec une nuance défavorable.)

— ENCYCL. V. BRASSERIE.

BRASSEUR de Bourbourg (l'abbé Charles-Etienne), voyageur et écrivain français, né à Bourbourg (Nord) en 1814, mort à Nice en 1874. Après être entré dans les ordres, il débuta par des romans et des contes moraux ; puis, vers 1840, se prit d'une vraie passion pour les antiquités américaines et s'adonna à leur étude exclusive. Il voyagea pour compléter ses recherches, acquit des ouvrages spéciaux et se constitua une riche bibliothèque, puis il fit successivement paraître ses *Lettres pour servir d'Introduction à l'histoire primitive des civilisations de l'Amérique septentrionale* (1851) ; une *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses missions depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours* (1852), et une *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique-Centrale, durant les siècles antérieurs à Christophe Colomb, recherchée sur des documents originaux et entièrement inédits, puisés aux manuscrits mexicains des indigènes* (1857-1859). En 1861, il entreprit la publication d'une collection de documents sur les langues indigènes pour servir à l'étude de l'histoire et de la philologie de l'Amérique ancienne (1861-1864). En 1864, l'abbé Brasseur fut envoyé au Mexique par le gouvernement impérial de l'Empereur Maximilien, dont il fut un membre très actif. En même temps, il poursuivait la publication de ses ouvrages sur l'histoire du Mexique

la guerre aux Turcs, Brattiano en profita pour soustraire la Roumanie à la suzeraineté du sultan. En 1855, il se rendit au congrès de Berlin pour protester contre l'annexion de la Bessarabie opérée par la Russie en échange de la Dobroudja. Mais il n'y put obtenir que la reconnaissance de l'indépendance roumaine. Le congrès lui imposa l'émancipation des israélites, mais Brattiano se dégagea, en pratique, de cette obligation. En 1866, la principauté ayant été transformée en royaume, Jean Brattiano revint à Bucarest une assemblée constituante. La même année, il eut une entrevue, à Gastein, avec le prince de Bismarck, et orienta sa politique extérieure vers la triple alliance. Jusqu'en 1888, Brattiano continua prépondérateur les destinées de la Roumanie, non sans soulever, tant dans le parlement que dans le pays, une opposition qui finit par l'obliger à la retraite. Jean Brattiano fut 20 fois l'objet d'attentats contre sa vie. Parmi ses travaux politiques, citons *Mémoire sur la situation de la Moldo-Valachie depuis le traité de Paris* (1857), et *la Question religieuse en Roumanie* (1866).

BRATSBERG, district de la Norvège, peuple de 91.400 h. Ch.-l. *Skien*.

BRATSLAF ou **BRACLAV**, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Podolie, sur le Boug. 7.300 hab. Ville fortifiée, prise par les Polonais en 1651 sur les Cosaques de l'Ukraine, reprise trois ans après par les Turcs, qui la gardèrent pendant 40 temps. Pop. du district du même nom : 295.700 hab.

BRATTLEBOROUGH, ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, sur le Connecticut. 6.886 hab. Centre de l'industrie de sucre d'érable de l'Etat de Vermont.

BRAU DE SAINT-POL LIAS (Marie-François-Xavier-Joseph-Jean-Honoré), vicomte, homme d'Etat français, né à Aix-Arènes en 1816. Il a participé à la fondation des sociétés des études coloniales et maritimes et de géographie commerciale de Paris. 1872-1874, puis est élu député de Lorraine à une seconde reprise, en 1876. Entre 1876 et 1885, il a fait plusieurs voyages dans l'Insulinde, et en particulier à Sumatra. Il a écrit des relations de voyages, parmi lesquelles il faut surtout citer *Java et les Colonies hollandaises*, *Voyage dans l'intérieur de la presqu'île malaise* (1883), *Chez les Atchés, Lahoung, île de Sumatra* (1884), *De France à Sumatra par Java, Singapour et Penang*; les *Anthropophages* (1885).

BRAUNFELS (Wilhelm), ville de la Prusse rhénane, régence de Coblentz. 1.500 hab. Château-fort, résidence des princes de Solms-*Braunfels*. Minerais de fer.

BRAUNIE n. f. Genre de mousses de la famille des hedwigées, tribu des grammiées, renfermant des plantes formant des gazons peu serrés et dont on ne connaît qu'une espèce, la *braunie* (*braunia sciuroide*), qui se trouve dans les vallées de la Suisse.

BRAUNITE (de *Braun*, n. pr.) n. f. Sesquioxyde naturel de manganèse.

— Encycl. La *braunite*, dont la formule est $Mn^{3}O^{4}$, le poids spécifique 4,7 à 4,9 et la dureté 6 à 6,5, est une substance d'un brun tirant sur le noir, dont la poussière est aussi très foncée. Les cristaux, très petits, sont réunis à la surface des rognons ou forment de drusies et appartiennent au système du prisme droit à base carrée. La *marceline* ou *hétérocline* est une variété ferrifère de braunite.

BRAUNITE (de *Braunau*, n. de lieu) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de fer météorique hydrosilicoferé, renfermant seul alliage qui répondrait à la formule $Fe^{4}Ni$. On retrouve ce type dans les météorites d'une quinzaine de villes.

BRAUNSBERG, ville et port d'Allemagne (Prusse orient. [régence de Königsberg]), sur la Passarge, ch.-lieu du cercle de son nom; 10.350 hab. Haras; fabriques de savons, de cuirs, de chapeaux, de machines. (Pop. du cercle du même nom : 52.290 hab.) — Ville de l'Autro-Hongrie (Moravie [cercle de Zniaym]) : 3.100 hab. Brasseries.

BRAUNSEIFEN, ville de l'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Olmutz]) : 2.560 hab. Fabrication de toiles, exploitation de minerai de fer.

BRAUNSPATH (de l'allem. *braun*, brun, et de *spath*) n. m. Carbonate double naturel de chaux et de magnésie. Variété ferrifère de dolomie.

BRAURON, ville de l'ancienne Grèce (Attique), une des douze villes de la confédération ionienne, célèbre par le culte d'*Artemis Brauronia*. Le village moderne de Brauna occupe presque cet emplacement de l'antique Brauron.

BRAURONIES (gr. *Brauronia*) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée tous les cinq ans, à Brauron, en l'honneur d'Artémis *Brauronia*. On y sacrifiait des chèvres, et l'on y exécutait des danses grossières. Suivant la légende, c'est à Brauron, près de Marathon, que, d'après la légende, Iphigénie, qu'avait allée de Oreste et Iphigénie, apportant la statue d'Artémis Taurique. On conserva longtemps cette vieille statue de bois dans le temple d'Artémis Brauronia, à Brauron en l'honneur de Dionysos. (On ne peut dire si elle était distincte de la précédente.)

BRAUWER ou **BROUWER** (Adriaan), peintre hollandais, né à Haarlem en 1608, mort à Anvers en 1640. Franz Hals fut son premier maître. Il a peint des paysans dans doute aussi quelques leçons, la plupart de ses compositions sont des scènes de cabaret, et, tant par l'arrangement que par l'originalité et le coloris, Brauwer se montre absolument supérieur dans ces tableaux intimes. On raconte que Rubens en avait réuni dix-sept dans sa collection; Rembrandt en possédait sept et, de plus, un gros volume contenant les dessins. Il a composé *Le Fumeur* remarquable par la délicatesse de l'exécution.

BRAUX, comm. des Ardennes, arrond. et à 9 kilom. de Mézières, sur la Meuse; 2.778 hab. Ch. de f. Est. Carrière de schistes; fabriques de boulons, de quincaillerie; ateliers de menuiserie; brasseries.

BRAVA (fém. ital. de *bravo*) interj. Terme dont on se sert parfois, comme expression plus correcte que *bravo*, lorsqu'on applaudit une femme : Brava ! la *Malibran*.

BRAVA, île espagnole de l'océan Atlantique (archipel du Cap-Vert); 6.500 hab. Vin et salpêtre.

BRAVA, ville et port de la côte orientale d'Afrique, pays des Somalis, sur la côte des Benadirs; 4.000 à 5.000 hab. Commerce d'ivoire, de bétail, de peaux, de cotton. Depuis 1891, cette ville est, comme toute la côte des Benadirs, dans la zone d'influence de l'Italie.

BRAVACHE (ital. *bravaccio*; de *brave*, brave et le terminaison péjorat. *accio*) n. m. Fanfaron, faux brave : *Tout* BRAVACHE *fait le* MATAMORE. (V. SAH.)

— adj. Qui convient, qui est habituel aux faux braves : *Air*, *Mine* BRAVACHE.

BRAVACHERIE n. f. Discours, façons, manière d'être d'un bravache. (Vx.)

BRAVADE (de l'ital. *bravata*, même sens) n. f. Action, parole, manière, par laquelle on brave quelqu'un : *Se laisser intimider par les* BRAVADES *d'un fanfaron*. Ostentation de bravoure : *Les* BRAVADES *d'un* BRAVACHE.

Cette Nom par lequel on désignait, au plus fort du mouvement, à des combats simulés, qui se faisaient quelquefois entre soldats, dans certains [illegible] Nom que l'on donnait anciennement, en Provence, aux revues militaires. *La veille de la Saint-Jean, ... se faisait une* BRAVADE *à Aix*.

BRAVADER v. n. Faire des bravades.

BRAVAIS [illegible] ... versailles en 1863. Après avoir suivi les [illegible] Il avait obtenu le grade de lieutenant de vaisseau lorsqu'il abandonna cette carrière pour entrer dans l'Université, et bientôt il occupa la chaire de physique à l'Ecole polytechnique. En 1854, il fut admis à l'Académie des sciences. Outre les mémoires sur la physique de la mer dans le Finmarck, sur les phénomènes crépusculaires, etc., on lui doit : *Mémoire sur le mouvement propre du soleil dans l'espace* [illegible] *même lumineux que le soleil*, et *Notice sur l'arc-en-ciel blanc* (1845); *Mémoire sur les halos et les phénomènes optiques* [illegible] (1851); *Mémoire sur l'origine* [illegible] *terre sur le mouvement de propagation* [illegible] donne aussi quelques ouvrages sur la botanique.

BRAVAISIE (*brè-zi* — de *Bravais*, n. pr.) n. f. Genre d'acanthacées-ruellées, renfermant une espèce fondée pour un arbrisseau de la Colombie, de la Trinité et des Antilles du Mexique.

BRAVAISITE (*brè-zit'* — de *Bravais*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine avec fer, chaux, magnésie et potasse. On classe ce minéral dans le groupe des zéolithes.

BRAVALLA, localité de la Suède [illegible] ... debrand, roi des Danois, par son neveu Sigurd Ring.

BRAVARD-VEYRIÈRES (Pierre-Claude-Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né en 1804 à Arlanc (Puy-de-Dôme), mort à Paris en 1866. Il fut directeur du commerce intérieur à la faculté de Paris, il fut, sous la seconde République, nommé représentant à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative. Sous l'Empire, il se tint à l'écart, et se consacra uniquement à ses travaux et aux travaux juridiques. Ses principaux travaux sont : *Leçons sur l'amortissement* (1835), *Manuel de droit commercial* (1836), *Manuel du commerce* (1838); *Manuel* (1839), *Les Commandites, l'arbitrage forcé, et le concordat par abandon* (1857), *Traité de droit commercial*, publication [illegible] par sa mort, et reprise par Demangeat (1861-1868).

BRAVE (ital. *bravo* adj. Intrépide, courageux, qui ne craint pas le danger : *Celui qui ne se pique point dans le danger est plutôt fanfaron que* BRAVE. Fam.

— Fam. Honnête, bon, serviable : *Les braves gens. Une* BRAVE *et digne femme. Un bon simple, bonne. Un* BRAVE *homme qui ne sait mentir ni tromper. Un* [illegible] *brave femme*, Interpellation familière qui ne peut s'adresser qu'à une personne de condition inférieure. (Dans ces sens, *brave* se place toujours avant le nom.)

— Grand, fameux, remarquable, et spécialement, Vêtu, paré avec soin, bien attifé : *Riquet à la houppe se présente à elle, Brave, magnifique.* (Perrault.) (Vx.)

— *Brave en paroles, brave comme un dragonnier*, Fanfaron qui se donne les airs d'une bravoure qu'il n'a pas. *Il brave comme son épée*. Se dit des militaires, pour marquer le plus haut degré de bravoure.

— En T. de manège, Se dit d'un cheval qui est tout à la fois courageux, docile et vigoureux.

— Rem. Avec les substantifs pour lesquels la bravoure ne peut être qu'une qualification accidentelle, l'adjectif *brave* change de signification, selon qu'il est placé avant ou après : *Un brave homme, un brave paysan* sont des gens honnêtes, bons, obligeants, sans prétention : *Un homme brave, un paysan brave* indiquent la bravoure, le courage. Mais *un brave soldat, un brave officier* peuvent très bien être des militaires se distinguant par leur bravoure, parce qu'ici les substantifs semblent renfermer l'idée de courage dans leur composition habituelle.

— Anton. **Capon, coward, lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide.**

BRAVE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Homme courageux, vaillant : *Il est connu dans l'armée pour un brave du péril avec autant de présence d'esprit que s'il n'y était pas.* (La Rochef.)

— *Faux brave*, Homme sans courage, qui cherche à passer pour brave : *Il Faire le brave*, Se donner des airs de bravoure sans être brave. — Signif. aussi Faire des actes de bravoure déplacés. : *Fam. Brave à trois poils*, Homme d'une bravoure exagérée. (On dit souvent ironiquement, et par allusion, dit-on, à la forme de la moustache des braves de profession, sous Henri III et Henri IV.)

— *Mon brave*, Terme familier adressé, soit à un ami, soit à un inférieur.

— Hist. [illegible] Crillon, et, depuis, par Napoléon au marc[illegible] Nom donné pendant la Révolution, [illegible] cants de cartes, aux figures qui remplaçaient [illegible] parce qu'elles représentaient quatre personnages [illegible] mês par leur valeur, savoir : Décius, Annibal, Mucius Scévola, Horatius Coclès.

BRAVEMENT (rad. *brave*) v. a. D'une manière courageuse, vaillante : *Monter* BRAVEMENT *à l'assaut*. Sans hésitation, d'une façon décidée : *Prendre* BRAVEMENT *son parti d'une chose.*

BRAVER (rad. *brave*) v. a. Autref., Faire belle figure, par l'ostentation, la parure.

— Aujourd'hui, Affronter courageusement quelqu'un ou quelque chose qui est à craindre : Braver le danger, le [illegible] *sort*. Insulter en face par ses paroles ou ses actions : *Il faut qu'il* BRAVE *son père.*

— Poét. Violer, offenser sans ménagement :

Le [illegible]

— Fig. Ne subir aucune atteinte de : [illegible]

BRAVER [illegible]

Se *braver*, v. pr. Etre bravé, affronté : *Il est des dangers* [illegible]

— Se braver, Se défier, se provoquer l'un l'autre : *Les* [illegible]

BRAVERIE [illegible] Toilette, parure. (Vx.)

BRAVETTE [illegible]

BRAVI [bra-vi] (ital. *bravi*, pl. de *bravo*, sorte d'intérj. Terme dont quelques dilettantes se servent, au lieu de *bravo*, pour applaudir plusieurs hommes, pour plusieurs femmes. — Adv. — Substantivement : Les bravi. — Adj. : Applaudissements bravi, dames stamment à plusieurs personnes. — Plur. de *bravo*, dans le sens des adjectifs. — V. BRAVO.

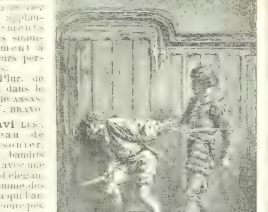
Les bravi, d'après Meissonier

Bravi (les), tableau de Meissonier (Jean-Louis-Ernest), hommes vêtus avec une sorte d'élégance, en comme des gens qui feraient mieux de gagner, au lieu de rester, ce qui ne coûte rien, que quelque chose de plus agréable à leurs coups vénaux. — Sorti : Les *Bravi* ont été exposés au Salon de 1852 et à l'Exposition universelle de 1855.

BRAVISSIMO (mot ital., superl. de *bravo*) interj. Cri par lequel on exprime en public une très vive approbation : *Bravo! bravo!* BRAVISSIMO.

BRAVO (mot ital.) interj. Expression dont on se sert pour applaudir, pour approuver, qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme ou de plusieurs personnes. — A la mode italienne, certains dilettantes raffinés disent *bravo* à un acteur, *brava* à une actrice, *bravi* à plusieurs.

— n. m. Applaudissement, approbation : *Encourager de* BRAVOS *un débutant.*

BRAVO (mot ital.) n. m. Assassin à gages, spadassin : *Pour de l'argent, un* BRAVO *fait toutes les besognes.* (P. Ch. BRAVI.

BRAVO (H.), opéra sérieux italien, livret de Gaetano Rossi, musique de Saverio Mercadante, représenté à Milan, le 9 mars 1839. C'est l'un des meilleurs ouvrages du compositeur. On y peut signaler, entre autres bonnes pages, l'air de Foscari au premier acte, un vigoureux morceau d'ensemble au second, et, au troisième, le superbe chœur des gardes de nuit et un finale d'un beau sentiment dramatique. — **BRAVO** (H.), opéra italien en trois actes, livret de Berettoni, musique du comte Mariani, représenté au Théâtre-Italien à Paris, le 1er février 1834.

Bravo (Le), opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles de Emile Blavet, musique de Gaston Salvayre, représenté au théâtre lyrique de la Gaîté, le 18 avril 1877. Parmi les meilleurs morceaux de la partition, il faut citer le chœur des mariniers, un chœur dansé, les couplets de Gino, une tarentelle et la grande barcarolle finale.

BRAVO (Gonzalès), homme d'Etat espagnol, né en 1811, mort à Biarritz en 1871. En 1864, en 1866 et en 1867, il fut appelé au ministère de l'intérieur par le maréchal Narvaez et fit passer des lois sévères, restrictives de toutes les libertés. A la mort du maréchal (1868), il eut la présidence du conseil et continua de suivre les errements de son prédécesseur. Son court passage au pouvoir (avril-sept. 1868) fut marqué par la chute de la dynastie qu'il croyait consolidée. Obligé de céder devant le maréchal Prim, il suivit en France la reine Isabelle.

BRAVO-MURILLO (don Juan), homme politique espagnol, né à Frejenal (prov. de Badajoz) en 1803, mort à Madrid en 1873. Chef de l'une des fractions du parti conservateur, orateur éminent et jurisconsulte distingué, il a joué un rôle considérable dans les agitations dont l'Espagne était alors le théâtre. Secrétaire de la justice dans le ministère Isturiz, il se jeta ensuite dans l'opposition, dut s'exiler pendant la régence d'Espartero, et ne rentra au pouvoir qu'en 1847. Narvaez lui confia ensuite successivement le portefeuille du commerce et celui des finances, mais se retira lui-même peu après, par suite de désaccords dans le parti conservateur. Bravo-Murillo, resté à la tête du cabinet pendant deux ans, fonda de nouveaux le monarchie à l'absolutisme. Cette politique, suivie par Narvaez, occasionna un mécontentement, provoqua l'insurrection, le renversement du pouvoir de O'Donnel et Espartero. Le [illegible] de 1854 [illegible] encore à Bravo-Murillo [illegible] d'Espagne, qui l'avait [illegible] de [illegible] Espartero. Il fut appelé à des fonctions diplomatiques et [illegible] des affaires à la chute de la reine Isabelle.

Bravo Toro, tableau d'Aimé Morot (1884). C'est un coin de cirque en Espagne. Le soleil frappe de ses rayons éclatants la foule bariolée. A un coup de corne dans le vestiaire, le taureau a soulevé le chevalet du picador et la comme cloué contre la cloison. Le picador, debout sur le faîte de la barrière, cherche avec sa lance à lui faire lâcher prise. Les costumes des spectateurs, chevaux, des vêtements du torédor font de vifs contrastes.

BRAVOURE (ital. *bravura*), [illegible] cultivé. Courage dans [illegible] — Au plur. Acte de valeur, exploit guerrier, prouesse : *Les* [illegible] (N'est plus guère usité que dans un sens ironique.)

— Au plur. *Actes de bravoure*, Airs d'une exécution difficile, où se montrent le talent et les moyens d'un chanteur.

SYN. Bravoure, cœur, courage, hardiesse, intrépidité, vaillance, valeur. La [illegible] l'homme *brave* est naturellement porté à affronter les périls; il s'y complaît, c'est son élément. Le *cœur* tient à la trempe de l'âme, il ne permet pas de reculer. Le *courage* est le cœur en action. La *hardiesse* attaque sans hésiter, sans calculer l'étendue des dangers. L'*intrépidité* reçoit sans faiblir les coups les plus rudes, rien ne l'ébranle. La *valeur* est un courage éclatant, inspiré par l'amour de la gloire; elle est le trait caractéristique des héros. Enfin, la *vaillance* est le sentiment même ou la force d'âme qui anime les héros et les porte à montrer de la valeur. Un jeune soldat qui va au feu pour la première fois et qui a peur n'a pas de *bravoure*; mais, s'il a du *cœur*, il reprend possession de lui-même et montre du *courage* en supportant le choc de l'ennemi avec *intrépidité*, ou même en attaquant avec *hardiesse*.

ANTON. Couardise, lâcheté, poltronnerie, pusillanimité, timidité.

BRAWE (Joachim-Guillaume DE), poète dramatique allemand, né à Weissenfels en 1738, mort à Dresde en 1758. Il a laissé deux tragédies : l'*Esprit fort* et *Brutus*, dont la dernière obtint un grand succès.

BRAY (*Braiam*), petit pays de France (haute Normandie), dont les principales localités étaient Neufchâtel en Bray et Aumale, arrond. de Neufchâtel. Excellent beurre et cidre estimé.

BRAY, ville et port d'Irlande (prov. de Leinster [comté de Wicklow]), sur la petite rivière du même nom, qui sépare le comté de Dublin de celui de Wicklow et divise la ville en deux sections, appelées BRAY et PETIT-BRAY; 6.300 hab. Pêche active, bains de mer fréquentés. Restes d'un vieux château près duquel eut lieu, en 1690, une bataille entre les troupes de Jacques II et de Guillaume III.

BRAY, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 18 kil. de Péronne, sur la Somme; 1.325 hab. Ch. de f. d'Albert à Rosières. Tourbières. Briqueterie, moulins, sucrerie, teinturerie, bâisserie. Patrie du poète latin Nicolas de Bray. — Le canton a 20 communes et 9.900 hab.

BRAY (Anna Eliza KEMPE, dame), romancière anglaise, née et morte à Londres (1790-1883). Elle épousa le dessinateur Charles Stothard, qu'elle accompagna en France et dans les Flandres. Devenue veuve, elle se remaria avec le pasteur Bray. Soutfrante, menacée de cécité, elle écrivit des romans qui, presque tous, appartiennent au genre historique.

BRAY (Othon-Camille-Hugues, comte DE), diplomate allemand, né à Berlin en 1807. Fils d'un Français, le comte François-Gabriel de Bray, qui avait pris du service en Bavière, il entra dans la carrière diplomatique. De 1846 à 1847, il fut ministre des affaires étrangères, ainsi que de 1848 à 1849. En 1860, on le trouve ambassadeur à Saint-Pétersbourg et à Vienne. En 1870, il prit la présidence du Conseil et le ministère des affaires étrangères. Il dut manœuvrer dans une situation extrêmement difficile pour sauvegarder dans quelque mesure l'indépendance de la Bavière dans l'empire allemand; il signa les traités de Versailles. En 1871, il reprit l'ambassade de Vienne.

BRAYAGE (*brè-iaj'*) n. m. Assujettissement des brayers ou cordages autour d'un fardeau qui doit être élevé mécaniquement.

BRAYANT (*brè-ian*), **ANTE,** personne née dans le pays de Bray, ou qui l'habite. — *Les* BRAYANTS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* BRAYANTES.

BRAY-DUNES, comm. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Dunkerque, sur les dunes, près de la mer du Nord : 1.504 hab. Ch. de f. Nord.

BRAYE (*brè* — du bas lat. *braium*, boue) n. f. Fange, boue, terre grasse dont on fait les murs de bauge, le courroux du ondait le bassin des fontaines et les chaussées d'un étang. || On écrit aussi au masc. BRAY, BRAICH, BROUE et BROUET, et au fém. BRAIE, BRIE, BRAHIE et BROYE.

— Agric. Un des noms du sérançoir.

— Constr. Corde qui servait à attacher une pierre de taille pour opérer son montage. || On dit aussi ÉLINGUE.

BRAYE (*brè* — de *Bray*, n. pr.) n. f. Bot. Section du genre sisymbrion. || Syn. de HIRTELLE.

BRAYE, rivière de France, affluent du Loir, qui arrose les dépt. Bureau Loir-de-la-Sarthe et de Loir-et-Cher, et coule au *pied du Perche*, après un cours de 70 kilom.

BRAYER (*brè-iè* — rad. *brai*. Se conjugue comme *étayer*) v. a. Mar. Enduire un vaisseau de brai chaud et liquide.

— Constr. Attacher avec une braye : BRAYER *une pierre.*

BRAYER (*brè-iè* — du lat. *bracca*, braie) n. m. Chir. Bandage qui sert à contenir les hernies : BRAYERS *élastiques.*

— *Brayer à cuiller.* Celui qui est formé d'une pelote creuse, servant à maintenir et non à réduire la hernie.

— Techn. Morceau de cuir soutenant le battant d'une cloche. || Bretelle de cuir terminée par un étui où l'on plaît l'extrémité de la hampe d'un drapeau ou d'une bannière pour les porter. || Cordage au moyen duquel les maçons élèvent les moellons et le mortier. (On dit aussi BRAYE.) || Petit marteau fer qui autrefois servait aux balanciers des monnaies. || Petite pièce en fer qui passe dans les trous pratiqués au bas de la châsse, dans une balance.

— Fauconn. Derrière du faucon.

— ENCYCL. Chir. Les bandages herniaires ou *brayers* servent à contenir les hernies réductibles après leur réintégration dans la cavité abdominale, ou à protéger les hernies irréductibles. Les brayers sont constitués : 1° par une pelote obturant l'orifice herniaire; 2° par une ceinture soutenant et comprimant la pelote. Suivant le mode de contention de la pelote, on distingue les brayers *mous, cingles* et *a ressorts*. Les *brayers a ressorts* seuls entrent dans la pratique chirurgicale et sont de deux sortes : les *brayers français*, et les *brayers anglais*. Les *bandages français*, suivant le siège de la hernie qu'ils sont appelés à contenir, se divisent en *inguinaux, crureaux, ombilicaux*. Ils sont composés d'une pelote rembourrée, maintenue en place par un ressort matelassé, s'adaptant autour du bassin. Une lanière percée de trous fait suite au ressort et, après avoir fait le tour du corps, revient se fixer sur la pelote. Souvent une petite lanière dite *sous-cuisse* contribue au maintien du brayer. Le *bandage anglais*, inventé par le mécanicien anglais Salmon, présente le plus important des perfectionnements dont le brayer ait été l'objet. Il est composé de deux pelotes placées aux deux extrémités d'un ressort courbe. Ce ressort entoure le côté du tronc opposé à la hernie : il maintient l'une des pelotes sur l'orifice herniaire, l'autre pelote servant de point d'appui au ressort.

Pour maintenir les hernies irréductibles, on emploie le *brayer à pelote creuse* ou *a cuiller*, et le *brayer à raquette*.

BRAYER (A.), médecin français, né vers 1775 dans le département de l'Aisne, mort en 1848. Il a fait un long séjour en Orient, et a découvert en Abyssinie une plante vermifuge, le kousso, qui détruit le ténia, et que l'on a appelée, de son nom, *brayère*.

BRAYÈRE (*bra-ièr'* — de *Brayer*, méd. franc.) n. f. Genre de rosacées-agrimoniées, comprenant un seul arbre de l'Abyssinie, dont les inflorescences mâles, appelées par les Abyssins *kousso femelle*, sont un spécifique énergique contre le ténia. || Plus connu sous le nom de COUSSO ou KOUSSO.

BRAYETTE (*bra-yèt'*) n. f. Cost. V. BRAGUETTE.

BRAYEUR (*brè-ieur*) n. m. Manœuvre qui suspend au brayer les pierres et les matériaux de construction à hisser.

BRAYOIRE (*bre-yoar'*) n. f. Agric. Sérançoir. V. ce mot.

BRAYON (*brè-ion* — de *brayer* ou du mot BROYON) n. m. Vener. Piège ressemblant au piège du loup, pour prendre les bêtes puantes.

— Typogr. Pierre sur laquelle, autrefois, les imprimeurs broyaient le noir pour faire l'encre typographique.

BRAY-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. de Provins; 1.515 hab. Eglises des XIIe et XVIe siècles; pont de 11 arches en plein cintre (1498). — Le canton de Bray a 24 comm. et 10.113 hab.

BRAZ, comm. mixte d'Algérie, dép. d'Alger, arrond. de Miliana; 25.457 hab.

BRAZEY-EN-PLAINE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 38 kilom. de Beaune, sur la Bièvre, affluent de la Saône; 1.650 hab. Eglises, ruines. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, moulins, sucrerie, faïencerie; fonderie de fonte.

BRAZIER (Nicolas), auteur dramatique et chansonnier, né à Paris en 1783, mort à Passy en 1838. Il n'a pas fait jouer moins de deux cent quinze pièces, la plupart en collaboration avec Dumersan, Désaugiers, etc. Parmi elles : *la Belle aux cheveux d'or*; *Monsieur et Madame Denis*; *le Marquis de Carabas*; *Je fais mes farces*; *le Sarcitier et le Financier*; *Le Chevalier d'industrie*. On a en outre de lui quatre recueils de *Chansons* (1814, 1821, 1824 et 1835), et une *Histoire des petits théâtres de Paris* (1838), pleine de renseignements curieux.

BRAZIL, ville des Etats-Unis (Etat d'Indiana); 6.950 h. Usines sidérurgiques, raboteries, minoteries; laïnages.

BRAZOS, fleuve côtier de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), tributaire du golfe du Mexique, dans lequel il se jette à 64 kil. de Galveston, après un cours de 1.500 kil. environ dans l'Etat du Texas.

BRAZZA (la *Brachia* des Romains), ile autre-Nouvelle-Croatie de la mer Adriatique, sur la côte de Dalmatie, dont elle est séparée par un canal de même nom; 20.000 hab. Vins renommés, figues, olives; élève d'agneaux, de chevreaux, d'abeilles, de vers à soie. Ch.-lieu *San-Pietro*.

BRAZZA (Pierre-Paul-François-Camille SAVORGNAN **de**), explorateur français, d'origine italienne, dont le vrai nom est BRAZZA-SAVORGNANI, né à Rome en 1852. Entré à l'Ecole navale en 1868, il fut naturalisé Français en 1874 et admis l'année suivante dans la marine. Ayant obtenu du gouvernement une subvention, il entreprit, en 1875, l'exploration du haut Ogôoué. Il remonta le fleuve jusqu'à 688 kilom. de la mer, s'avança dans la direction de l'E. et gagna les sources de l'Alima. Il fut contraint, par l'hostilité des indigènes, de remonter vers le N. et, après un mois de marche, découvrit la Licona. Mais alors, dénué de tout, il dut regagner le Gabon. A son retour en Europe, Brazza eut connaissance du voyage de Stanley à travers l'Afrique équatoriale et le Congo. Stanley faisait de l'Alima et de la Licona des affluents immédiats du cours du Congo. Comprenant alors l'importance de la voie directe de l'Ogôoué et de l'Alima, Brazza résolut d'ouvrir par ces deux voies une route parallèle au grand fleuve et le rejoignant en amont de ses derniers rapides: en 1879, Brazza choisit immédiatement un terrain propre à construire deux stations scientifiques et hospitalières. Située sur le haut Ogôoué, l'une de ces stations (Franceville) servirait de point d'appui pour ouvrir la voie du Congo; l'autre (Brazzaville), établie sur le Congo même, faciliterait l'action civilisatrice de la France sources contrées. L'explorateur conclut avec le roi Makoko, en 1880, un traité par lequel ce dernier mettait ses Etats sous la

protection de la France et concédait un emplacement pour l'établissement d'un village. C'est depuis lui qu'on donne la station de *Brazzaville*, puis Brazza revint au Gabon, fit pratiquer une route entre Franceville et le point où l'Alima est navigable pour les vapeurs, et ouvrit une route commerciale reliant Niamo à la côte, c'est-à-dire le Congo inférieur navigable à l'Atlantique; c'était le fleuve Niari, qui se jette dans l'Atlantique sous le nom de Kouilou. Il revint en Europe en 1887.

Brazza retourna en Afrique des 1883, avec le grade de lieutenant de vaisseau. C'est alors qu'il entreprit d'ouvrir définitivement la route d'eau par un Congo par l'Ogooué et l'Alima. Avec le concours du docteur Ballay, il établit une série de stations, compléta l'étude de l'Ogooué, découvrit le bassin de l'Alima, et sur affermir les indigènes dans leurs bonnes dispositions pour la France. Quand on traite avec à Paris en 1885 cet délimite la sphère d'action de la France et de l'Etat libre du Congo, Brazza fut nommé commissaire général du gouvernement dans l'Afrique occidentale française (1886), il regagna son poste en 1887, organisa la colonie, et parvint à faire transporter deux chaloupes à vapeur, l'une sur le Congo, l'autre sur l'Ogooué.

Brazza malade, fut rappelé en France, il repartit en 1890, comme commissaire général du gouvernement dans le Congo français, avec le Gabon sous son autorité directe. Dès 1891, il préparait une nouvelle excursion dans l'intérieur et s'installe sur la Sangha, où il fut bientôt rejoint par le lieutenant Mizon, venu de Yola. Depuis lors, jusqu'en 1897, date de son retour en France, Brazza n'a cessé de consolider l'établissement de la colonie qu'il avait fondée.

BRAZZAVILLE ou **NGOUMA**, ville de l'Afrique équatoriale française, sur le fleuve Congo, vis-à-vis de Stanley Pool. C'est le chef-lieu des établissements français du Congo, ainsi nommé en l'honneur de S. de Brazza.

BRÉA (Jean-Baptiste-Fidèle), général français, né à Menton en 1790, tué à Paris le 25 juin 1848, fit toutes les campagnes du premier Empire depuis 1807, mais surtout contre par sa fin tragique. Pendant les journées de juin 1848, il fut, avec le capitaine Mangin, assassiné par les insurgés de la barrière de Fontainebleau, avec lesquels il était venu parlementer.

BREAD-PUDDING (*brèd-poud-dinngh'* — de l'angl. *bread*, pain, et *pudding*) n. m. Pudding au pain, composé de tranches de pain, d'œufs, de raisins, et cuit dans un moule.

BREAD-SAUCE (*brèd* — de l'angl. *bread*, pain, et *sauce*) n. f. Sauce au pain, employée dans la cuisine anglaise pour accompagner le gibier. Elle est faite avec de la mie de pain, du bouillon, du lait et du beurre.

BRÉAGE, paroisse d'Angleterre (comté de Cornouailles); 2 750 h. Mines de zinc.

BREAK (*brèk'* — mot angl. signif. *rompre*) v. a. Sport. Dresser, préparer un cheval pour la course à l'aide de l'hygiène et d'exercices spéciaux que l'on appelle l'*entraînement*.

BRÉAL (Michel), philologue français, né à Landau (Bavière rhénane) en 1832, de parents français. Il fit ses études en France, entra, en 1852, à l'Ecole normale et, trois ans après, alla compléter ses études à Berlin, sous la direction des deux Zoologistes Bopp et Weber. De retour en France, il fut attaché à la Bibliothèque nationale et se signala aussitôt par des travaux d'érudition: *Étude des coupes de la phrase latine* (1862), *Hercule et Cacus* (1863), étude de mythologie comparée appuyée sur la philologie, *Des noms propres chez les écrivains grecs* (1865), thèse latine: *le Mythe d'Œdipe* (1863), mise en pratique des prémisses posées dans *Hercule et Cacus*. De 1866 à 1870, il devint professeur de grammaire comparée au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions, directeur de l'Ecole des hautes études, inspecteur général de l'instruction publique. On lui doit encore la traduction française du grand ouvrage de Bopp, *Grammaire comparée des langues européennes* (1867-1872); *Sur le développement des interpretations exégétiques* (1877), *Mélanges de mythologie et de linguistique* (1878); les *Excursions pédagogiques* (1882); la *Réforme de l'orthographe française* (1890); une foule de mémoires sur des sujets d'érudition et de philologie, et *Dictionnaire latin-français* (1885).

Michel Bréal.

BRÉAL-SOUS-MONTFORT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 12 kil. de Montfort; 2.186 hab. Moulins, étangs.

BRÉANE n. f. Substance existant dans la résine d'icica, et qui se dépose des solutions de cette résine dans l'alcool bouillant.

BRÉANT (*brè-an*) n. m. Nom vulgaire donné au verdier. ◊ On l'appelle aussi BRUANT.

BRÉAUNE n. f. Toile de lin ramé, que l'on fabriquait autrefois en Normandie.

BRÉAUTÉ, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. du Havre, sur le plateau de Caux; 1.115 hab.

BRÉBEUF (Jean de), missionnaire et jésuite français, né à Hayeux en 1593, mort en 1649. Il fut missionnaire chez les Hurons (1625), puis, à la suite d'un voyage en France et de son retour au Canada en 1635, chez les Iroquois, qui le brûlèrent à petit feu. Sa patience, dans le supplice, convertit ses persécuteurs. Il avait traduit, dans la langue des Hurons, la *Doctrine chrétienne* du P. Lecheneur et la grammaire du Kouen en 1630. Cette traduction est aujourd'hui à la suite de ses *Voyages de la Nouvelle-France*, de Champlain (édit. de 1632, Paris).

BREBEUF (Georges de), poète, neveu du précédent, né en 1617 à Thorigny (Normandie), mort près de Caen en 1661. Il débuta par une parodie burlesque du VIIe livre de l'*Énéide* [illegible] et par [illegible] traduction en vers de la *Pharsale* (1658), qui eut un très grand succès, malgré [illegible] Boileau.

Dans son *Art poétique*, Boileau a porté sur cette traduction un jugement sévère. Toutefois, on trouve chez Brébeuf un grand nombre de [illegible] traits hardis et des images brillantes. On a encore de lui des *Poésies diverses* [illegible], des *Éloges poétiques* [illegible], et des ouvrages de dévotion.

BREBIAGE n. m. Droit féodal qui se percevait sur les brebis.

BREBIÈRES, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 19 kilom. d'Arras, sur la Scarpe canalisée; 1.831 hab. Fabriques de sucre, de marteaux, moulins.

BREBIETTE (*bi-ét'*) n. f. Petite brebis. (Vieux.)

BRÉBIETTE Pierre, peintre et graveur français, né à Mantes en 1598, mort vers 1650. Il voyagea en Italie et séjourna assez longtemps à Venise, où il fit une étude particulière des œuvres de Paul Véronèse. Il s'inspira des Raphaëlmates. Il a gravé à l'eau-forte d'après Raphaël, Andrea del Sarto, Michel-Ange, etc. Un certain nombre de ses dessins sont datés de 1629, dans l'incendie de l'atelier de Boulle, aux galeries du Louvre.

BREBIS (*bi* — bas lat. *berbix*) n. f. Individu femelle dans l'espèce ovine: *Le berbis donne la laine et le lait*.

Fig. Femme d'une grande douceur: jeune fille innocente, pure: *Les brebis du troupeau de Jésus*. Personne douce et inoffensive, qui souffre le mal qu'on lui fait sans se défendre et sans se plaindre: *Brebis galeuses*. Personne dont on juge le commerce dangereux et qu'on évite: Dans le langage de l'Ecriture, Chrétien sous la conduite de son pasteur: *Le bon pasteur donne sa vie pour ses* BREBIS. (Evangile.) — Fidèle serviteur de Dieu, par opposition à *bouc*, qui sert à désigner les réprouvés: *Au jugement dernier, Dieu séparera les bonnes brebis d'avec les* BREBIS.

— En T. de techn., Sommier de bois d'un pressoir à cidre.

— Prov. et loc. prov.: **Brebis qui bêle perd sa goulée.** Quand on cause beaucoup à table, on n'a pas le temps de manger, et aussi: En parlant beaucoup, on perd l'occasion d'agir. ◊ **A brebis tondue, Dieu mesure le vent.** Dieu proportionne à notre faiblesse les maux qu'il nous envoie. ◊ **Faites-vous brebis, le loup vous mangera**, ou, plus ordinairement, **Qui se fait brebis, le loup le mange.** Celui qui a trop de bonté, de douceur, encourage les méchants à lui nuire. — On dit dans le même sens: **Les bonnes mœurs nient, et les mouches vous mangeront.** ◊ **Brebis comptées, le loup les mange.** Les précautions ne garantissent pas toujours des accidents prévus; et aussi: L'excès de précaution est dangereux. ◊ **Repas des brebis**, Repas où l'on mange sans boire.

— Encycl. Econ. rur. La fonction essentielle des *brebis*, dans l'économie du troupeau, est la production des jeunes, et leur choix judicieux, à ce point de vue, est une chose de grande importance. Elles doivent présenter, autant que possible, les qualités propres aux bonnes mères et aux animaux améliorés. (V. BÉLIER, REPRODUCTION.) Leur état de santé doit être parfait. Il est indispensable que des mamelles amples, ou susceptibles de se développer, avec des tetines longues et bien conformées, promettent de bonnes laitières.

Brebis.

On accouple rarement les brebis avant l'âge de dix-huit mois; on attend parfois jusqu'à deux ans et même trente mois. L'époque à choisir pour l'accouplement dépend de l'époque qu'il convient d'adopter pour l'agnelage, suivant l'objet que on se propose et les conditions particulières dans lesquelles on se trouve placé. En règle générale, il y a intérêt à ce que l'agnelage survienne à l'époque où il est le plus facile de bien nourrir les mères et leurs petits. Aux environs de Paris, la saison de pratique habituellement en juillet, août et septembre. La brebis portant pendant cent cinquante jours en moyenne, la mise bas a lieu, dans ces conditions, vers décembre, janvier et février.

Pour provoquer le rut, les brebis sont saillies pendant une quinzaine de jours à une alimentation excitante et tonique (grains de seigle, orge, avoine, etc.). Jusque-là séparées du mâle, elles sont mises en présence. Dès que les mères ont été fécondées, on les sépare du bélier, et on les conduit avec les ménagements que nécessite leur état. On évite surtout que les chiens ne les brutalisent ou ne les dispersent.

BRECCIOLAIRE (*brèk-si* — de l'ital. *breccia*, brèche) adj. Se dit d'une roche qui enveloppe dans sa pâte des corps étrangers.

BRECCIOLE *brèk-si* — mot ital. francisé, lequel est un diminutif de l'ital. *breccia*, brèche) n. f. Roche composée de fragments anguleux, de la grosseur d'un pois, réunis par un ciment plus ancien.

— *Brecciole d'argilolite*, Variété bréchiforme de l'argilolite. ◊ *Brecciole trappéenne*, Syn. de PÉPÉRINE.

BRECÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 20 kilom. de Mayenne, sur le Colmont; 1.868 hab.

BRÉCEY, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 17 kilom. d'Avranches; 2.300 hab. Kirsch, tuilanderies, ceinturerie. — Le canton a 16 comm. et 9.254 hab.

BRECH, comm. du Morbihan, arrond. et à 45 kilom. de Lorient, près du Loch, cours supérieur du fleuve d'Auray; 2.356 hab. En 1364, victoire de Jean de Montfort sur Charles de Blois, qui fut tué dans le combat; ce combat porte aussi le nom de « bataille d'Auray ». Montfort y fonda, en actions de grâces, une chapelle, reconstruite au XVIIIe siècle, et qui renferme le monument expiatoire des [illegible] de Quiberon [illegible] 1795. Patrie de Gr[illegible] du Barreau de Kerlaron.

BRÈCHE (de l'anc. haut allem. *brecha*; de *brechen*, [illegible] à un mur à un [illegible] clôture quelconque (se dit particulièrement d'une ouver[illegible]

— Par anal. Trouée faite dans une troupe d'hommes: [illegible] fragments [illegible] *pâté, à une assiette, à un couteau*, etc.

— Fam. Diminution, perte: *Faire une* BRÈCHE *à sa fortune*. [illegible]

— Fig. Lacune, vide, atteinte morale: *C'est toujours sur le manteau de la religion* [illegible] *plus sensibles à la religion*. (Dupin.)

— *Brèche aux dents*, Dr. [illegible] de canon ou toute autre machine de guerre, pour pratiquer une brèche. ◊ Fig. Attaquer vivement et porter atteinte, faire du tort à: *L'économie politique* BAT EN BRÈCHE *tous les privilèges*. (L. Faucher.) *Faire brèche*, Ouvrir une brèche à [illegible] Fig. Porter atteinte, causer un dommage, une diminution à: *Les catholiques ont attaqué le monopole de l'université; ils ont fait pénétrer* [illegible] E. Lavoisse [illegible] aussi, mais rarement, S'insinuer, arriver à s'introduire: *Il faut plus d'une génération de portiers pour* FAIRE BRÈCHE *dans la société*. (E. Augier.) *Entrer par la brèche*, Fig. Se servir, pour imposer par des moyens plus ou moins violents. ◊ *Être toujours sur la brèche*, Être dans un état de lutte constante et de [illegible] vive soutenue.

— Econ. agric. Rayon sans miel d'une ruche d'abeilles.

— Géol. Coupure naturelle dans une crête rocheuse. ◊ Roche formée de fragments qu'un ciment naturel est venu réunir: *Brèches osseuses*. V. BRÉCIOLE.

— Jeu de paume. *Coup de brèche*, Celui qui fait entrer la balle à l'intérieur du jeu, à proximité des encoignures.

— Navig. Perche d'environ 1^m,15 de longueur, qu'on emploie dans la construction des trains de bois à brûler.

— Pêch. Syn. de BRÈGE.

— Encycl. Art milit. Jusque vers la fin du XIVe siècle, on ne savait faire *brèche* dans les murailles qu'au moyen de *béliers*, ou en la faisant *saper*. Au XIVe siècle, on pratiquait des *mines* telles qu'on les comprenait avant l'invention de la poudre. Ensuite, on eut recours au canon, qui ne devint vraiment efficace qu'après l'invention des boulets en fonte. Vauban fut le premier à formuler, pour l'exécution du *tir en brèche*, une méthode pratique, dont le principe consistait essentiellement à découper, par une *tranchée horizontale* et des *tranchées verticales* parallèles à coups de canon, la portion de muraille qu'on voulait abattre. Cette méthode, successivement perfectionnée, fut amenée à son maximum d'efficacité par les études du capitaine d'artillerie — depuis général — Ploberg, et les expériences qui aboutirent à l'*Instruction sur le tir en brèche* du 25 mai 1852 — que l'introduction des *canons rayés* n'avait pu faire modifier, malgré les expériences exécutées à l'île d'Aix en 1863-1864 — quand, en 1870, l'artillerie allemande vint confirmer ces expériences en prouvant la possibilité, grâce au *tir plongeant*, de faire brèche à grandes distances et de remplacer le *tir méthodique* par un *tir de démolition*.

L'Instruction du 17 mai 1876 admit enfin quelques modifications à la méthode de 1852, ainsi que le principe du *tir en brèche à grande distance*, dont l'utilité fut pourtant encore longtemps contestée.

Mais, depuis qu'on sait charger les projectiles avec de puissants explosifs, dès que la portée est plus, ces discussions ont perdu tout intérêt. Le canon n'a même plus besoin de s'attaquer à la maçonnerie; car les obus, tombant dans le parapet que cette maçonnerie soutient, suffisent à faire écrouler tout à fait, du même coup, mais renverser de loin la *contrescarpe*, aussi bien que l'*escarpe*.

Cette faculté de l'artillerie permettra sans doute de ne plus recourir que très rarement, pour faire brèche, à l'emploi de la méthode qui, du reste, n'est applicable que de près et nécessite des travaux de *fortage* longs, pénibles et dangereux.

La *défense* des brèches ne pourra plus guère se faire à l'avenir avec la même énergie qu'autrefois; le tir incessant de l'artillerie ne permettra généralement pas l'exécution des travaux auxquels on avait recours pour barrer l'ouverture faite par la brèche et arrêter les assaillants. Ceux-ci auront de même plus souvent recours à l'assaut, ou attaque de vive force, qu'à l'attaque pied à pied, exécutée à la *sape* sur la rampe même de la brèche, comme le voulait Vauban. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les ouvrages d'une place soient bouleversés de loin [illegible] le canon, au point d'obliger leurs défenseurs à les [illegible] sans attendre l'assaut. L'assaut n'aura plus à se préoccuper de rendre les *brèches praticables*, [illegible] à l'ennemi [illegible] les [illegible] permettre l'escalade à ses colonnes; et l'assiégé se trouvera souvent dans l'impossibilité de se contenter [illegible] aux règlements qui lui interdisent de capituler avant d'avoir repoussé au moins un assaut livré à une brèche du *corps de place*. V. FORTIFICATIONS.

— Géol. La *brèche* est un conglomérat, mais un conglomérat dont les éléments sont anguleux, tandis qu'ils sont roulés dans le *poudingue*. Les matériaux qui composent les [illegible] ordinairement affectent sous la forme de masses plus ou moins considérables. Dans la nature, ces masses ont éprouvé des ruptures qui, les ont réduites en fragments de différentes grosseurs. Plus tard, un dépôt minéral [illegible] dans les espaces vides laissés, les a ressoudés pour donner naissance à une nouvelle roche compacte. Quelquefois, les brèches, à leur tour, ont été réduites en fragments [illegible] agglutinés par un nouveau ciment, ont produit des brèches superposées, quelquefois [illegible].

On distingue un grand nombre de variétés [illegible] les *brèches d'angle*, formées de fragments [illegible] les par du quartz cristallisé ou compact [illegible] donné; les *brèches calcaires*, représentées par une foule de marbres, souvent très beaux et assez recherchés; les *brèches* [illegible] enfin, les *brèches volcaniques*, [illegible] sous la forme [illegible] qui consistent des [illegible] exercés sur une colonne éruptive montante par les parois du canal d'ascension (de Lapparent). Les brèches sont [illegible]

agglomérés [illegible] sont des amas d'ossements, le plus souvent brisés, mélangés de limon, de gravier, et qui se forment dans le fond et les fissures des [illegible] par les ramasseurs. Ces différents matériaux sont entraînés et accumulés par les pluies torrentielles. V. CAVERNE.

BRECHE-DENT *bresh-dan* — de *bréche*, et *dent* adj. Qui a une ou plusieurs dents de devant : *Jeunes filles* BRECHE-DENTES. || Substantiv. : *Des* BRÈCHE-DENTS.

BRÈCHE DE ROLAND (la), étroite gorge des Pyrénées, départ. des Hautes-Pyrénées, arrond. d'Argelès, traversée dans la crête des rochers qui forment le cirque de Gavarnie. Selon la légende, Roland ouvrit ce défilé d'un coup de sa fameuse épée Durandal

BRECHET *sbe* — du kymri *brysesch* ; angl. *bosket*, poitrine) n. m. Nom vulgaire du sternum ou os du devant de la poitrine, auquel sont attachées les côtes. || Partie inférieure de cet os. (Se dit plus particulièrement des oiseaux, dans l'un et l'autre sens.)

— Fam. L'estomac : *Avoir mal au* BRECHET. (Peu usité.)

— Ancienne espèce de cruche.

BRÉCHIFORME (de *bréche*, et *forme*) adj. Qui ressemble à une bréche, qui est constitué comme le marbre de ce nom.

BRECHÎN, bourg d'Ecosse (comté de Forfar), sur le South Esk, [illegible] blanchisseries, distilleries, manufactures de toiles, plus forte et siège d'un évêché érigé en 1150. Restes d'un ancien château.

BRÉCHOIDE (de *bréche*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Se dit d'une roche dont la structure est analogue à celle des bréches.

BRECHT, comm. de Belgique, prov., arrond. admin. et judic. d'Anvers ; 2.581 hab.

BRÉCIN ou **BRESSIN** n. m. Cordage qui sert à hisser et à amener une vergue. || Corde attachée à un croc et servant à monter de la cale, ou à y descendre à la main divers petits objets. (On dit aussi BRECIN.)

BRECITE (de *Brech*, n. pr.) n. f. Silicate naturel de fer, de chaux, de magnésie et d'alumine, trouvé en Ecosse sur des morceaux de quartz enfumé.

BRECKNOCK ou **BRECON** (anc. *Brechinia*), ville d'Angleterre (principauté de Galles), capitale du *comté de Brecknock*, au Brecon, à l'embouchure de l'Usk ; 5.800 hab. Fabrication de lainages et de bas. Château fort bâti par les Normands, en 1094, et détruit pendant les guerres civiles au temps de Cromwell ; ruines de l'antique donjon appelé *Ely Tower*, que fit élever Jean de Morton, évêque d'Ely, etc. — Le *comté de Brecknock* (ou *Brecon*) est peuplé de 57.000 hab., sur une superficie de 1.862 kil. carr.

BRÉCOURT (Guillaume, MARCOUREAU de), auteur dramatique et comédien français, Hollandais d'origine, mort en 1685, mais successivement en province, dans la troupe du Marais, dans celle de Molière (1662), et au théâtre de l'hôtel de Bourgogne (1664). Brécourt jouait supérieurement certains personnages comiques. Louis XIV disait de lui *qu'il faisait rire des pierres*. Brécourt composa un certain nombre de comédies en vers ou en prose, toutes médiocres ; entre autres : la *Feinte mort de Jodelet* (1660) ; la *Veuve*, id. ; le *Mariage* id. ; le *Jaloux désabusé*, id. ; *Timbre de Molière* (1674). — Mme **Brécourt**, née ETIENNE DES URLIS, morte en 1713, jouait les rôles de confidentes.

BRÉDA n. m. Bout de cordage volant terminé par un croc, et servant à hisser au bossoir, quand le cas l'exige, le point du vent de la misaine.

BRÉDA n. Race de poules hollandaises, au corps allongé. La poule est excellente pour donner le coquement sur de hautes pattes emplumées, au pas de crête. Le plumage est gris ardoise.

Coq et poule de Bréda.

BRÉDA, ville de Hollande (prov. du Brabant septentr.), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur les rivières de Merk et d'Aa ; 21.200 hab. Cette ville, dont la forteresse est aujourd'hui démantelée, était une des plus fortes de la Hollande. Siège de tribunaux de 1re instance et de commerce, école des ponts et chaussées ; fabrication de tapis et lainages, brasseries estimées. Bréda, aux rues larges et bien bâties, renferme plusieurs édifices remarquables : le Vieux Château, bâti par Henri de Nassau, et le Nouveau, qui s'élève à peu de distance, par Guillaume III d'Orange ; l'église protestante, fort curieuse, particulièrement à cause des sculptures en bois qu'on y voit dans le chœur, et du magnifique tombeau (attribué à Michel-Ange) du comte Engelbert II de Nassau, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe le Beau ; l'église Saint-Jean, un des beaux édifices religieux de la Hollande, et un hôtel de ville romanesque.

— *Histoire*. Erigée en ville en 1252, Bréda était une baronnie qui entra par les femmes dans la famille de Nassau. Forteresse en 1534, elle tomba par stratagème aux mains des soldats du prince de Nassau, qui en reprise par Spinola en 1625, et prise de nouveau sur les Espagnols par Frédéric-Henri, en 1637. Bréda, restituée par [illegible] en 1793. Plusieurs traités ont été signés à Bréda : celui de 1575 entre les Provinces-Unies et l'Espagne, et celui de 1667 qui amena la paix dite de *Bréda*, et termina la guerre engagée entre l'Angleterre d'une part, les Pays-Bas, la France et le Danemark de l'autre. Ce dernier traité se compose de deux actes distincts : par l'un, l'Angleterre et la Hollande se restituaient réciproquement quelques conquêtes coloniales et concluaient un traité de commerce qui apportait quelques restrictions à la sévérité de l'acte de navigation ; par l'autre, l'Angleterre rendit à Louis XIV la Nouvelle-Ecosse et recouvra de les Antilles. En 1566, les nobles, réclamant une certaine tolérance religieuse et l'abolition de l'Inquisition, avaient signé le *compromis de Bréda*.

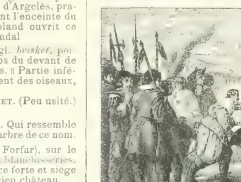

La réddition de Bréda, d'après Velazquez.

BRÉDA (LA REDDITION DE), ou *les Lances*, tableau de Velazquez, au musée royal de Madrid. Ce chef-d'œuvre représente le marquis Ambrosio Spinola, général genevois au service de l'Espagne, recevant, en présence des troupes espagnol s et hollandaises, les clefs de Bréda, que lui remet le prince Justin de Nassau, gouverneur de cette ville. Au delà des officiers sont rangés les soldats espagnols, couverts de chapeaux à larges bords et armés de longues piques, qui se détachent sur le fond bleu du ciel, ce qui a fait donner à cette composition le surnom de *Cuadro de las Lanzas* (tableau des Lances) ou simplement *las Lanzas* sous lequel on la désigne en Espagne. Tout à fait à droite se tient, comme à l'écart, un jeune officier, dont la belle tête brune, coiffée d'un grand feutre à plume, passe pour être le portrait de Velazquez lui-même.

Bréda (QUARTIER), nom donné au quartier de Paris dont la rue Bréda et l'église de Notre-Dame-de-Lorette constituent le centre et qui fut longtemps une sorte de quartier général de la galanterie parisienne. Ouverte en 1822, sur des terrains appartenant à un particulier qui y attacha son nom, la rue Bréda voulut donner au plus vite les apparences de la vie et du mouvement à ses bâtisses fraîches et solitaires : à cet effet, les propriétaires des maisons neuves se montrèrent peu exigeants sur la solvabilité de leurs locataires et fort tolérants à l'endroit de leur moralité. Bravant les rhumatismes, les loyettes, comme on les nommait alors, essayèrent les plâtres, et, ombres installées rue Bréda et dans les rues voisines, y restèrent, mal, ou le renchérissement des loyers.

BRÉDAHL (Christian-Hviid), poète dramatique danois, né en 1784, mort en 1860. Simple cultivateur, il commença à écrire en 1819, d'un style quelque peu abrupt, mais puissant, des scènes de danses où il proteste contre les abus, l'oppression, les vices des puissants et où l'on trouve une grandeur tragique et comique qui le firent surnommer le **Shakspeare danois.** Ces pièces ont été réunies sous le titre de *Scenes dramatiques tirées d'un vieux manuscrit* (1819-1833).

BRÉDALER (du picard *berdaler*, grender entre ses dents) v. n. Se dit du bruit que fait le fuseau d'un rouet à filer, quand il est percé d'un trop grand trou.

BREDBERGITE (*bred'*, *jit'*) n. f. Variété de grenat ferrifère, contenant de la chaux et de la magnésie.

BREDERODE, ancienne famille de la Hollande, qui prit parti pour Jean d'Avesne et les *Hœcks* (Hameçons) contre les *Kabeljaux* (Cabillauds) dirigés par les Eymont. Parmi ses membres les plus connus, il faut citer : FRANS **van Brederode** (1466-1490), qui s'empara de Rotterdam. (Assiégé peu après par le comte d'Egmont, et obligé de se rendre, il s'échappa : mais, blessé et fait prisonnier dans un combat, il fut conduit à Dordrecht, où il mourut) ; — HENDRICK **van Brederode** (1532-1568), qui se joignit aux comtes d'Egmont et de Horn pour s'opposer à la tyrannie du cardinal Granvelle. Il présenta à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, la requête qui donna naissance à l'insurrection des *Gueux*, et signa le compromis de Bréda (1566). Banni par le duc d'Albe, il mourut en exil, en Allemagne.

BREDES ou **BRETTES** (*bré'* — du portug. *bredos*) n. f. pl. On appelle ainsi, dans l'Inde, aux Mauriceau et de la Réunion, et aux Antilles, les plantes herbacées qui on mange cuites comme en Europe les épinards.

BREDI-BREDA (sorte d'onomatopée, loc. adv. Fam. Avec précipitation, confusement : *Dire, Faire quelque chose, bredi-bréda*. (Peu usité.)

BRÉDIE n. f. Genre de mélastomacées-oxysporées, renfermant des arbrisseaux de la Chine et du Japon.

BREDINDIN n. m. Palan moyen dont on se sert, dans la marine, pour enlever de medioeres fardeaux.

— ENCYCL. Le *bredindin* est simple ou double, suivant qu'il est à garants simples ou à garants doubles. Il comprend deux poulies simples, et triple la force appliquée sur le garant, ou trois poulies simples et quadruple la force, ou deux poulies simples et une double et quintuple l'effort. || On dit aussi BERDINDIN.

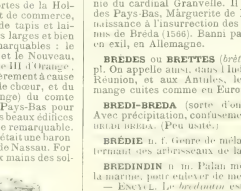

Bredindin : A, à deux poulies simples ; B, à trois poulies simples ; C, à deux poulies simples et une double

BRÉDIR v. a. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil. || *Aller à bréder*, Aller qui sert à percer les fentes pour le passage de la lanière de cuir.

BRÉDISSAGE n. m. Nom donné par les bourreliers à la couture qui se fait avec de la lanière de cuir. || On dit aussi BRÉDISSURE.

BRÉDISSURE (rad. *brédir*) n. f. Pathol. Impossibilité d'écarter les mâchoires, produite par l'adhérence des gencives avec les joues.

— Techn. V. BRÉDISSAGE.

BREDONS, comm. du Cantal, arrond. et à 5 kilom. de Murat ; 881 hab. Carrières de pierre de taille ; eaux minérales ferrugineuses. Eglise du XIe siècle

BREDOUILLAGE (*dou-llaj'* (ll mill.)) n. m. Action de bredouiller ; paroles prononcées en bredouillant : *Le duc de Gauche se satisfaisait en* BREDOUILLAGES. (St.-Sim.)

BREDOUILLE (*doull* (ll mill.)) n. f. Jeux. Au trictrac, Douze points gagnés, sans que l'adversaire ait pu en prendre un seul. (Ce coup se marque avec un double jeton.) || On dit aussi adjectiv. *Gagner la partie bredouille.*

— Au domino, *Petite bredouille*, Quand un des joueurs fait de suite tous les points ouverts, les autres en ayant pris quelques-uns. *Grande bredouille*, Lorsqu'un des joueurs fait les points sans que ses adversaires en aient pris un seul.

— Chass. Déconfiture d'un chasseur qui n'a rien tué : *Il n'est pas de mente qui n'ait fait connaissance avec la* BREDOUILLE. J. Lavallée. || Fig. Echec éprouvé dans ce qu'on entreprend : *Cette question sur l'opinion et sur l'inégalitude recoit le* BREDOUILLE. (Toussenel.)

— Argot du théâtr. Courtes phrases d'un rôle sans importance : *N'avoir à dire que quelques* BREDOUILLES.

— Adjectiv. Chass. Qui a reçu tué : *Un chasseur qui n'a rien tué revient* BREDOUILLE. || Fig. Qui a échoué dans quelque entreprise assimilée à une chasse : *Ne coucher bredouille*, Se coucher sans souper. Signif. aussi Se coucher avec.)

— Prov. **Dire à quelqu'un deux mots à bredouille**, Lui dire librement tout ce qu'on a sur le cœur. (Peu usité.)

BREDOUILLEMENT (*doull* (ll mill.)) n. m. Action de bredouiller : *Le* BREDOUILLEMENT *est parfois simulé.*

BREDOUILLER (*dou-llé* (ll mill.) — origine inconnue ; VX franç. *bredéler*) n. m. Parler d'une manière précipitée et peu distincte : *Les auteurs comiques font souvent* BREDOUILLER *leurs personnages.*

— Activ. Prononcer en bredouillant : BREDOUILLER *une excuse.*

— SYN. **Bredouiller, balbutier, bégayer.** V. BALBUTIER.

BREDOUILLEUR (*dou-lleur* (ll mill.)), **EUSE** adj. Qui bredouille : *Un pedant très* BREDOUILLEUR. || Substantiv. Personne qui bredouille : BREDOUILLEUSE *insupportable.*

BREDSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse (Slesvig-Holstein)) ; 2.000 hab. Verrerie, manufacture de tabac.

BRÉE n. f. Garniture en fer du manche d'un marteau de forge. || On dit aussi ABRÉE.

BRÉE (Mathiev-Ignace VAN), peintre flamand, né et mort à Anvers (1773-1839), alla à Paris suivre les leçons de Vincent. Il fut nommé du prince d'Orange, et directeur de l'académie des beaux-arts à Anvers. Il a laissé des tableaux historiques et allégoriques d'un coloris vif, mais faiblement exécutés : *L'Entrée de Napoléon à Anvers, la Mort de Caton, Van der Werf au siége de Leyde, la Mort de Rubens*, etc.

BREEDE, fleuve côtier de l'Afrique méridionale, colonie anglaise du Cap, se jetant dans la baie de Saint-Sébastien. C'est la rivière la plus importante de la colonie ; son cours est d'environ 250 kilom.

BREEDER (*bri-deur* — mot angl.) n. m. Turf. Eleveur, propriétaire qui s'occupe de l'élève du cheval de course.

BREEMBERG (Bartholomeus), peintre et graveur hollandais, né à Utrecht en 1620, mort en 1660 ou 1663. Il se forma par l'étude des tableaux de Poelenburg. Il voyagea en Italie, où il subit l'influence des Carrache ; mais les paysages historiques qu'il peignit a leur exemple sont d'un ton froid. De retour en Hollande, il adopta une manière beaucoup plus claire. Ses tableaux, les uns et les autres, il a placé des ruines romaines, sont savamment dessinés ; l'exécution réunit la vigueur et la délicatesse ; les figures sont habilement peintes. Le Louvre possède six petits tableaux de Breemberg : *La Fuite de la sainte Famille, le Martyre de saint Etienne*, deux *Vues du Campo-Vaccino* et deux autres *Paysages ornés de ruines*. Une de ses meilleures productions est un *Moise sauvé des eaux* (National Gallery).

BREF (*bréf'* — lat. *breve*, liste, sommaire ; formé de *brevis*, court) n. m. Dr. canon. Lettre du pape portant une décision ou une déclaration, mais ayant un caractère privé. || *Bref taxé, Bref sous l'anneau du pêcheur*, Celui qui est délivré sans préface ni préambule, et qui est scellé de l'anneau du pêcheur. || *Prefet des brefs taxés*, Cardinal qui reçoit toutes les copies et minutes des brefs taxés. || *Maître des brefs*, Officier qui reçoit l'expédition du préfet de la signature, sur les minutes rédigées par le préfet des minutes.

— Fr.-maçonn. Titre ou diplôme attestant qu'un maçon possède les grades capitulaires et rose-croix.

— Législ. *Lettres de bref*, Lettres de chancellerie obtenues pour intenter une action.

— Liturg. Petit calendrier ecclésiastique, indiquant l'office de chaque jour pour chaque diocèse. || On dit aussi BREVE.

Mar. anc. Congé ou autorisation de naviguer. || Droit payé par celui à qui ce congé était délivré. || *Bref de sauvete*, Celui qui portait assurance du navire. || *Bref de conduit*, Autorisation de se faire conduire loin des écueils de la côte. || *Bref de victuailles*, Autorisation d'acheter des VIVRES.

— ENCYCL. Le *bref*, comme la bulle, est un rescrit apostolique, émané de la chancellerie romaine ; il en diffère en ce que, s'appliquant ordinairement à des choses de moindre importance, il est moins étendu, plus court ; de là son nom. En outre, le bref est toujours écrit sur papier et en italique, tandis que les bulles se délivrent sur parchemin et sont écrites en ronde : enfin, le bref est scellé de cire rouge, et la bulle de cire verte. La langue latine est toujours employée dans la rédaction des brefs ;

cependant, Benoît XIV, à qui Voltaire avait dédié sa tragédie de *Mahomet*, répondit à cette dédicace par un bref en français. — On distingue deux sortes de brefs : ceux qu'on appelle apostoliques, et qui émanent du Pape ou du pape, et ceux de la Pénitencerie, qui émanent des bureaux de l'institution qui porte ce nom.

BREF (*bref*), **BREVE** du lat. *breves* adj. Court, prompt, de peu de durée ou d'étendue : *L'heure du plaisir est toujours* BREVE.

Qui est de petite taille : *Pepin le* BREF. Vieux.

— Particul. Sec, brusque, impératif : *Avoir la parole* BREVE. *Répondre d'un ton* BREF. V. ASSIGNATION.

Par ext. *Être* BREF, *Parler*, *écrire* en peu de mots.

— Prosod. Qui se prononce rapidement ou seulement : O est BREF dans docile, et long dans apôtre.

Dr. *Bref délai*, Délai plus court que celui que les lois de procédure exigent normalement pour la validité des exploits : *Assigner à* BREF DELAI.

— *En bref*, *Au bref*, loc. adv. En peu de mots.

SYN. **Bref, concis, court, laconique, succinct.** *Bref* convient spécialement pour marquer ce qui dure peu. *Court* marque spécialement une petite dimension en longueur ; quand il s'emploie pour marquer le peu de durée, il y a figure, et l'imagination se représente la durée comme une chose matérielle. C'est seulement quand on les applique au langage parlé ou écrit que les cinq mots sont réellement tous synonymes. Alors, *court* marque le peu de lignes ou de pages qu'occupe un ouvrage, *bref* marque uniquement le peu de durée et se dit surtout du discours parlé : *Un sermon* EST COURT ; *une lettre est* COURTE : *un sermon est* BREF, il ne se permet que de brèves digressions. *Concis* et *laconique* se rapportent à la forme du style, une narration *concise* est vive, serrée, ne contient pas de mots inutiles ; *laconique* signifie très concis, et se dit surtout des phrases isolées, des sentences ou des pensées exprimées avec le moins de mots possible. *Succinct* se rapporte au fond ; un récit *succinct* contient peu de détails, est réduit au strict nécessaire.

— ANTON. **Long, diffus, prolixe.**

BREF (*bref* — du lat. *brevi*, bientôt) adv. Enfin, en un mot : BREF, *je demande ma vie*. (Marv.) *Parler bref*, Parler d'une manière seche, vive.

BREGAGLIA, vallée de la Suisse orientale (canton des Grisons) et de la haute Italie, arrosée par la Maira supérieure, tributaire du lac de Côme.

BREGANÇON, petite île française de la Méditerranée, sur les côtes du départ. du Var (rade d'Hyères. Le hameau de Bregançon dépend de la commune de Bormes.

BRÈGE n. m. Filet. V. BREGIN.

BRÈGE (François Xavier), jurisconsulte et littérateur français, né près de Bar-le-Duc (Meuse) en 1691, mort à Nancy, en 1756. Il fut avocat à Nancy et garde des livres du duc de Lorraine, François III. Il a composé des poésies médiocres : *Amusements* (Nancy, 1733), et des ouvrages de droit : *Dissertation sur l'Ancien et le Nouveau droit du duché de Lorraine* (Nancy, 1725) ; *Traité du retrait féodal et du retrait lignager* (Nancy, 1736).

BREGENZ, ville de l'Autre Hongrie (Vorarlberg), sur un golfe du lac de Constance ; 6.800 hab. Industrie active, tissus de coton et de lin, papiers ouvrages en bois et en paille ; commerce de bois pour la construction des chalets. Escale de la navigation lacustre. Mine de lignite aux environs. Ch.-l. du Vorarlberg. Ruines du château de Gerardsberg, appartenant, au moyen âge, ainsi que la ville, aux comtes de Montfort, qui la cédèrent à l'Autriche en 1451. C'est la *Brigantia* des Romains, qui donnèrent son nom au lac de Constance ou *Brigantinus Lacus*.

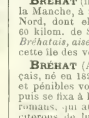

Armes de Bregenz.

BREGETIO ou **BRIGANTIUM**, ville de l'ancienne Germanie (Pannonie inférieure), où mourut Valentinien ; les ruines se trouvent près du village de Szöny.

BRÉGIER (*ji-é*) n. m. Filet. V. BREGIN.

BRÉGIN n. m. Sorte de filet ressemblant au bourgin, pour la pêche de l'esturgeon. ♦ On dit aussi BRÈGE, BRÉGIER, BREGUIN, BOURGIN et BOULIGON.

BREGMA (*brèg* — mot gr. formé de *brekhein*, humecter) n. m. En T. d'anat., Région occupée, au sommet du crâne, par la jonction des fontanelles : *Extant frappée par maniere de jeu sur l'os du* BREGMA... (Paré.)

BREGMATIQUE (*brèg*) adj. En T. d'anat., Qui a rapport au bregma.

BREGNO (Antonio), surnommé **RIZZO**, architecte et sculpteur, né en 1430 à Vérone, mort en 1500 ; fut l'un des précurseurs du mouvement de la Renaissance à Venise. Il exécuta dans cette ville la grande façade intérieure du palais des doges, qui fut achevée en 1500, et le mausolée du doge Niccolo Trono, qu'on voit dans l'église des Frari.

BREGOVA, ville de la Bulgarie, sur le Timok et à quelque distance de son embouchure, à la frontière de la Bulgarie et de la Serbie ; 3.170 hab.

La position stratégique de Bregova, en face de la plus grande île du Timok, la fit choisir par les Romains pour un de leurs établissements militaires.

BRÉGUET (*gué* — de *Bréguet*), n. pr. n. Montre ou chronomètre fait par Bréguet, sorti de ses ateliers, portant sa marque : *Un* BREGUET. *Une* BREGUET.

— Adjectiv. Construit par Bréguet ou dans le système de Bréguet : *Montre* BREGUET. *Clef* BREGUET.

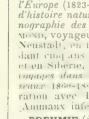

Abraham Breguet.

BRÉGUET (Abraham-Louis), célèbre horloger mécanicien, né à Neuchâtel en 1747 d'une famille française réfugiée en Suisse depuis la révocation de l'édit de Nantes, mort à Paris en 1823. Ce fut à l'âge de quinze ans que, placé chez un horloger de Versailles, il manifesta une application, une habileté et des talents qui étonnèrent sa famille et ses maîtres. En 1780, il avait [illegible] à Paris [illegible] horloger [illegible] de la marine [illegible] nommé [illegible] de la marine, [illegible] quant qu'il est plus connu [illegible] uniquement des [illegible] destinés à la vie civile ; il a enrichi la science de la mesure du temps appliquée à la navigation, à l'astronomie, à la physique, d'un grand nombre d'instruments précieux : pendules astronomiques, horloges marines, chronomètres, etc. Au moment de sa mort, il travaillait à un vaste ouvrage sur l'horlogerie.

BRÉGUET (Louis), physicien et horloger, petit-fils du précédent, né et mort à Paris (1803-1883), membre de l'Académie des sciences. Son attention occupe de chronométrie et des sciences physiques appliquées, et il a fait de nombreuses recherches sur le télégraphe électrique. C'est lui qui imagina le télégraphe à aiguille, le télégraphe à cadran et le télégraphe mobile. Le second de ces appareils a été pendant longtemps employé par les compagnies de chemins de fer. Le paratonnerre, destiné à préserver les électromètres des télégraphes contre les ravages de la foudre dans les temps d'orage et mettre les employés à l'abri du même danger, lui aussi inventé par lui. On lui doit encore un télégraphe à signaux qui, pendant quelque temps, a été adopté en France. Il a, de plus, écrit un remarquable ouvrage sur la télégraphie électrique. On lui doit, en outre, le sphygmographe avec cylindre enregistreur de Marey, le sciomographe de Bouquet de la Grye, le chronographe de Courtaux, et beaucoup d'autres instruments d'une admirable précision, parmi lesquels le système d'horloges électriques transmettant l'heure à distance.

BRÉGUET (Antoine), physicien, fils du précédent, né et mort à Paris (1851-1892). Placé par son père à la tête de ses ateliers, il étudia toutes les questions scientifiques et industrielles relatives à l'électricité, et ne tarda pas à se faire connaître comme inventeur et comme savant. Il imagina notamment un manomètre ingénieux mû par l'électricité (1875), un téléphone à mercure (1878), et dans une conférence faite à la Sorbonne en 1880, il exposa les résultats de ses recherches sur les lignes de force. On lui doit des mémoires sur les *Téléphones à Ficelle* et sur la *Machine Gramme*, dont il a donné la première théorie exacte et complète. Il dirigea la « Revue scientifique ».

BRÉHAIGNE (*brèsaigne* qu mil.) — du celt. *brehaing*, stérile ; de *brah*, germe, et *anc*, sans) adj. f. Stérile. (Se disait autrefois des femmes ; on se dit plus des femelles des animaux.) ♦ *Carpe brehaigne*, Carpe femelle sans œufs ou mâle sans laite.

— Substantiv. Femelle stérile : *Une* BRÉHAIGNE.

BRÉHAIGNETÉ (*brè-ign* [qu mil.] — rad. *bréhaigne*) n. f. Stérilité. ♦ Impuissance. (Vieux.)

BRÉHAL, ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Coutances ; 1.352 hab. Teintureries. C'était jadis le siège d'une baronnie. — Le canton a 16 comm. et 10.149 hab.

BRÉHAND, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc, près de la Truite, affluent du Gouessan ; 1.840 hab.

BRÉHAN DE PLÉLO. Biogr. V. PLÉLO.

BRÉHAN-LOUDÉAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Ploërmel, entre le Lié et l'Oust ; 2.686 hab. Dans l'église, beaux jubés et tombeaux des ducs ; restes d'un ancien jubé ; chapelle de Saint-Yves (XVIe s.).

BRÉHAT (ILE DE), petite île française très découpée de la Manche, à 2 kilom. des côtes du départ. des Côtes-du-Nord, dont elle constitue une commune, arrond. et à 60 kilom. de Saint-Brieuc ; 984 hab. (*Bréhatins, ines*, ou *Bréhatais, aises.*) — La belle *rade de Bréhat* est abritée par cette île des vents du N.

BRÉHIER (Alfred-Louis-Gustave), dit **DE**, romancier français, né en 1826, mort à Paris en 1866. Il fit de longues et pénibles voyages aux Indes, en Amérique et ailleurs, puis se fixa à Paris et se mit à écrire des nouvelles et des romans présentant un véritable talent littéraire. Nous citerons de lui : *les Filles du Roi* 1859 ; *Scènes de la vie contemporaine* (1858) ; *Bras d'acier* (1859) ; *René de Gavery* (1859) ; *Un drame à Calcutta, les Orphelins de Trégarec* (1861) ; *Les Chauffeurs indiens* (1863) ; *les Contrebandiers de Santa-Cruz* (1864) ; *la Sorcière noire* (1866) ; *les Aventures d'un petit Parisien* (1867) ; *la Belle Duchesse* (1873). Ces trois derniers ouvrages sont des œuvres posthumes.

BRÉHMÉ n. f. Nom vulgaire de la melongène.

BRÉHÉMONT, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Chinon, sur la Loire ; 1.259 hab.

BRÊHER v. a. Enfoncer les clous dans la corne du sabot du cheval pour y fixer le fer. ♦ On dit mieux BROCHER.

— *Brêher gras*, Enfoncer, par maladresse, un clou trop près des chairs. — Fig. et *burlesque*, Enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BREHM (Christian-Louis), ornithologiste allemand, né près de Gotha en 1787, mort près de Neustadt en 1861. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les oiseaux* (1821-1822) ; *Traité d'histoire naturelle de tous les oiseaux de l'Europe* (1823-1824) ; *l'Oiseau* (*Ornis*, 1824-1827) ; *Manuel d'histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne* (1831) ; *Monographie des perroquets* (1842). — Son fils, ALFRED-EDMOND, voyageur et naturaliste né à Renthendorf, près de Neustadt, en 1829, mort à [illegible], voyagea pendant cinq ans en Afrique, puis dans le nord de l'Europe et en Orient, et publia quelques ouvrages, les plus importants étant le récit de son voyage en Nubie en 1860-1861, et le [illegible] *Les Mammifères* (1864-1869) et *Les Oiseaux* (1866-1869), ouvrages d'une [illegible] sur les Animaux inférieurs.

BREHMIE (de *Brehm*, natural. allem.) n. f. Genre de longanicées, tribu des strychnées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux d'Afrique et de Madagascar.

BREHNA, ville d'Allemagne (Saxe), sur le Rotscher Bach, affl. de la Mulde ; 2.600 hab. Raffineries ; garance.

BREHON n. m. Dans l'ancienne Irlande, Sorte de fonctionnaire religieux avant quelque analogie avec le druide. — n. m. pl. Recueil de lois dans l'ancienne Irlande.

BREIDEL Jean, tribun brugeois, qui joua un rôle important dans les soulèvements populaires du commencement du XIVe siècle. Il fut l'un des promoteurs des Matines de Bruges (1302), se battit vaillamment à Courtrai (1302), [illegible] à la résistance au roi de France et à l'aristocratie patricienne. C'était le tribun brutal, assommant les gens dans la rue. Les succès du parti populaire donnèrent à Breidel fortune et honneurs. Il eut des maisons en ville, et des armoiries portant une tête de cheval bridée. Breidel signifie *bride* en flamand. Il a aujourd'hui, avec son compagnon Coninx, sa statue sur l'une des places de Bruges.

BRÉIDINE n. f. Une des quatre substances cristallisables que Banp a extraites de la résine de l'arbre à brai.

BREIENITZA, [illegible]

BREIL, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à [illegible] kilom. dans un méandre de la Roya ; 2.668 hab. Bonne qualité fortifiée. — Le canton a 3 comm. et 5.044 hab.

BREIL-SUR-MÉRIZE [illegible] comm. de la Sarthe, arrond. et à 19 kilom. du Mans, sur un affl. du Sarat ; 1.510 hab. Fabriques de grosses toiles, blanchisseries de fil ; aux environs, fontaine intermittente de la Hélerie.

BRÉINE (rad. *brai*) n. f. Substance cristallisable, retirée de la résine [illegible]

BREISLAK [illegible] géologue, né à Rome en [illegible], mort à Milan en 1826. Il professa les mathématiques à Rome, à Bologne et à Naples, puis fut nommé par Napoléon inspecteur des poudres et salpêtres du royaume d'Italie. Breislak, qui a puissamment contribué au progrès de la géologie, voyagea avec Cuvier, Fourcroy, Chaptal. Un certain nombre de ses travaux furent traduits en français.

BREISLAKITE [illegible] *Breislak*, n. pr. n. f. Sorte de [illegible] variété de bitumen.

BREITENBACH ou **GROSSBREITENBACH**, ville d'Allemagne (principauté de Schwarzbourg-Sondershausen), sur un affluent de la Schwarze, sous-affluent de l'Elbe ; 2.765 hab. Manufacture de porcelaine ; fabrication d'instruments de musique et de voyages (Ski).

BREITENFELD, village d'Allemagne (Saxe), cercle et à 5 kilom. de Leipzig ; 210 hab. Pendant la guerre de Trente ans, Gustave-Adolphe battit Tilly et Pappenheim près de ce village, le 17 septembre 1631. Onze ans après, le 23 octobre 1642, les Suédois battaient encore une fois les impériaux près de Breitenfeld. Ces deux combats sont aussi appelés *batailles de Leipzig*.

BREITHAUPTITE (de *Breithaupt*, minéralog. allem. [1791-1873]) n. f. Antimoniure naturel de nickel ou nickel antimonial, dont la formule est NiSb. Il possède une densité 7,5 et la dureté 5 à 5,5. (Ce minéral, d'un rouge cuivreux, quelquefois violacé, cristallise en petites tables hexagonales ; mais on le trouve souvent en dendrites et en petites masses disséminées.)

BREITHORN (*Large corne*), nom donné à plusieurs sommets des Alpes Bernoises, dont l'un culmine par 3.795 m. Une autre cime du même nom, beaucoup plus connue des touristes, se trouve dans le massif du Mont-Rose, entre le Cervin et le mont Rose. Malgré son altitude considérable (4.171 m.), ce sommet est assez facilement accessible par le col du Théodule (3.322 m.).

BREITINGER (Jean-Jacob), littérateur et savant suisse, né à Zurich en 1701, mort en 1776. Il savait le grec et l'hébreu dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Ars cogitandi principia* (1736) ; *Critique de l'art de la poésie* (1740) ; etc.

BREITKOPF (Bernard-Christophe), éditeur, né à Glauchsthal en 1695, mort en 1777. En 1745, il associa son fils, **Breitkopf** JEAN-GOTTLOB-EMMANUEL, né à Leipzig (1719), qui donna aux caractères allemands une élégance [illegible] Avant lui, l'Europe ne pouvait pas imprimer à l'aide de types mobiles les cartes géographiques, la musique, les caractères chinois ; perfectionna la [illegible] et rassembla dans son vaste établissement les poinçons et matrices de plus de quatorze cents alphabets de toutes les langues du monde. On a de lui de savants ouvrages : *Essai sur l'histoire de l'invention de l'imprimerie* (1779) ; *Essai sur l'origine des cartes à jouer, l'introduction du papier de linge et le commencement de la gravure en bois* (1784-1801). — A la mort de Gottlob (1794), la maison passa aux mains de son fils cadet, CHRISTOPHE-GOTTLOB, né à Leipzig en 1750, qui était bon musicien et qui s'associa avec Gottfried-Christophe Hartel, né à Schneeberg en 1763. Dès lors, les nouveaux propriétaires fondèrent, en 1798, un journal spécial, l'*Allgemeine musikalischen Zeitung*, dont ils confièrent la rédaction à Frédéric Rochlitz et à G. W. Finck. Breitkopf était mort en 1800. Hartel resta seul propriétaire. C'est de cette époque que datent les belles éditions des œuvres de Mozart, Haydn, Clementi, Dussek, G. Ch. Hertel. Hartel et ses successeurs ses successeurs qui publièrent les œuvres de Mendelssohn, Schumann, Chopin, Schubert, Weber, Hummel, etc. C'est à eux qu'on doit les éditions critiques et monumentales des œuvres complètes de Bach, de Handel, de Beethoven et de Palestrina.

BREK n. m. Carross. V. BREAK.

BREKELENKAM [illegible] VAN, peintre de genre [illegible] né vers 1640 à Zwammerdam, mort en 1668 à Leyde, probablement élève de Gérard Dou. Il a représenté des gens de condition humble, dans des scènes peintes avec beaucoup de sobriété, d'exactitude et d'expression : intérieurs de boutique, repas d'artisans, etc.

BRELAN, village d'Allemagne (Prusse [Slesvig-Holstein] ; 2.400 hab.

BRÉLAGE n. m. Assemblage des poutrelles d'un tablier de pont provisoire sur les corps de support.

BRELAN (*brelen*, ou *brelenq*, *berlenc*, *bellent*, vocables des XIVe et XVe s., désignant la table sur laquelle on jouait aux dés) n. m. Sorte de jeu qui se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes, à chacune desquelles on distribue trois cartes prises dans un jeu de piquet. (La marche du jeu est la même que celle de la bouillotte, qui en est une simple modification. Du reste, depuis l'invention de cette dernière, à la fin du XVIIIe siècle, le brelan est abandonné.) ♦ Au même jeu, et dans quelques autres. Réunion de trois cartes semblables dans la main du même joueur, comme trois as, trois rois, trois dames, trois neuf, etc. — *Brelan carré* ou *quatrième*, Brelan de cartes semblables à la retourne, c'est-à-dire de trois [illegible] et un dix, etc.

‖ *Brelan mistigri*, Dame de trèfle avec deux cartes de même valeur et de même couleur. ‖ *Brelan Saint-James*, Valet de trèfle accompagné de deux cartes de même couleur. ‖ *Brelan favori*, Brelan dont la carte de la retourne détermine l'espèce (si, par exemple, il retourne une dame ou un valet, tous les brelans de dames ou de valets sont des *brelans favoris*, et se payent double). ‖ *Brelan mignon*, Réunion dans une main de deux as et du roi. Tas de retourne étant de la couleur du roi. ‖ *Brelan de valets*, Jeu de cartes qui se joue avec un jeu de piquet (les joueurs reçoivent trois cartes chacun). Il est aussi nommé par ce que le brelan de valets y domine tous les autres).

— Par ext. et en mauv. part, Maison de jeu, tripot.

— Fig. Chose de hasard :

Le monde est un brelan où tout est confondu :
Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu
RÉGNIER.

BRELANDER (rad. *brelan*) v. n. Jouer continuellement aux cartes, fréquenter les tripots. (Vieux.)

BRELANDIER (*ni-é*), **ÈRE** (rad. *brelan*) n. m. Personne qui joue continuellement aux cartes, qui fréquente les tripots. (Vieux.)

— Adjectiv. *Gentilhomme* BRELANDIER.

BRELANDINIER (*ni-é*), **ÈRE** (rad. *brelan*) n. Marchand, marchande qui a un petit éventaire sous les portes cochères. (Vieux.)

— Fam. Personne lente à faire une chose.

BRELAUDER v. n. Perdre le temps à des choses futiles. (Fam.)

BRÈLE n. f. Sorte de martingale qu'on applique aux bœufs et aux vaches pour les empêcher de lever la tête et de manger les pousses ou les fruits des arbres. C'est une longe liée au licol et passant entre les jambes de devant pour s'attacher à une sangle.

BRELÉE n. f. Fourrage d'hiver pour les moutons.

BRELER v. a. Assembler les poutrelles du tablier d'un pont volant avec les corps de support du pont.

BRÉLÉVENEZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 2 kilom. de Lannion, dont elle constitue un faubourg ; 1.534 hab. Eglise romane.

BRELINGUE n. f. Vieille voiture sonnant la ferraille.

BRELIQUE-BRELOQUE (*lik, lok*) loc. adv. Fam. Sans soin, sans ordre, confusément : *Etourdi qui fait tout* BRELIQUE-BRELOQUE.

BRELLAGE n. m. Action de breller.

BRELLE n. f. Chacun des quatre radeaux de bois à flotter que l'on assemble pour composer un train.

BRELLER v. a. Fixer, au moyen de cordages, les poutrelles aux bateaux, ou les madriers aux poutrelles.

BRELOQUE (*lok*) n. f. Objet de curiosité de peu de valeur. (Se dit plus particulièrement des cachets et autres petits bijoux qu'on attache à une chaîne de montre.) ‖ Dans ce sens, ce mot s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

— Petite boutique des marchands étalagistes.

— Autrefois, Batterie de tambour pour appeler les soldats aux distributions de vivres. ‖ Actuellement, Batterie

de tambour et sonnerie de clairon pour faire rompre les rangs. (Dans ce sens, on dit aussi BERLOQUE.)

— Fam. *Battre la breloque*, Par comparaison avec le jeu irrégulier des baguettes qui battent la breloque, Déraisonner, parler à tort et à travers.

— SYN. **Breloque, babiole, bagatelle, brimborion, colifichet.** V. BABIOLE.

BRELOQUET (*ké*) n. m. Réunion de petits objets fixés à une chaîne de montre.

BRELOUX, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 12 kil. de Niort, près de la Sèvre Niortaise ; 2.190 hab. Commerce de beurre. Distillerie de betteraves, chamoiserie, tonnellerie.

BRELUCHE n. f. Draguet de fil et de laine. ‖ Tiretaine de Poissy. (On dit aussi BRELUCHET n. m.)

BREMBO, rivière torrentielle de l'Italie continentale (Lombardie), affluent de l'Adda. Cours, 60 kilom. Ses crues causent de grands dégâts dans le *val Brembano*.

BREME (bas lat. *brama*) n. f. Genre de poissons physostomes, familles des cyprinidés, renfermant des espèces ovales, latéralement comprimées, à grandes écailles, à nageoire dorsale courte, anale longue, à bouche sans barbillons. On dit aussi BRAINE et BRAME LIBRE.

— ENCYCL. Zool. Répandues dans les eaux douces de l'ancien et du nouveau monde, les *brèmes* sont représentées en France par une espèce, la brème commune, *brame* des vieux auteurs, avec sa variété dite « brème de Gehin », spéciale aux cours d'eau de l'Est. La brème (*abramis brama*) est commune partout, dans les eaux courantes et dormantes, elle atteint 50 centimètres de long. Elle paraît s'allier avec le gardon pour produire la variété dite : *abramis Buggenhagii*, et avec la bordelière ou le rotengle, dans l'Est, pour produire la brème rousse (*abramis abramorutilus*), dont on a fait le sous-genre *blecopsis*. La brème bordelière appartient au genre vosin *blicca* (*abramis bjœrkna*) ou la nomme bremette, brème gardonnée, petite brème, blazelin, etc. Le nom de brème a été donné à d'autres poissons, la *brème de mer* est le *cantharus brama* de la Méditerranée. On nomme brème dentée (au masc.) la dastagnole (*abramis dax*).

— Pêch. On pêche la brème, tout comme la carpe, dans les eaux profondes et calmes. Cette pêche exige l'emploi d'une ligne solide. Les appâts les plus usités sont le bler, le ver de vase, les lombrics.

BRÈME n. f. Dans l'argot des voleurs, Carte, par allusion au poisson plat du même nom. ‖ *Jouer aux trois brèmes*, Jouer aux trois cartes, c'est-à-dire au bonneteau. ‖ Carte que la préfecture de police donne à chaque fille soumise.

BRÈME, en allemand **BREMEN**, ville libre d'Allemagne, dont le territoire enclave dans la province de Hanovre, sur le Weser et à 65 kilom. de son embouchure, à 122 kilom. N.-O. de Hanovre ; 141.894 hab. (*Brémois, oises*) et 196.404 sur tout le territoire. Travail du coton, de la laine, du jute, du tabac ; fonderies de fer, chantiers de constructions navales, manufactures de riz, raffineries de sucre, brasseries. Grand commerce de céréales, sucre, pétrole, produits textiles, tissus. Sise dans une plaine alluviale parfois marécageuse, Brême s'étend sur les deux rives du fleuve peu profond. Les nécessités de la navigation, les progrès de Brême (reçu ville libre en 1646 et 1648) ont dû aménager l'avant-port de Vegesack ; en 1827, sur l'initiative du bourgmestre Schmidt, on acheta Bremerhaven. Là se porta le mouvement maritime ; mais Brême reste le centre commercial. En ces dernières années, on a rectifié, approfondi le fleuve. La cathédrale fut commencée au XIe siècle ; le Rathaus date du XVe. En face s'élève une « colonne de Roland », symbole d'indépendance. Belle collection de dessins de Dürer. Ecole de navigation. Quatre ports sur le Weser. Le territoire de Brême occupe 257 kil. carr. — Patrie des voyageurs Kohl, Mertens, Rohlfs, Bastian, Mohr, de l'astronome Olbers.

PLAN DE BRÊME. 1 Hôtel-de-ville, 2 Cathédrale, 3 Bourse, 4 Banque, 5 Postes, 6 Port franc, 7 Allmannshöhe, 8 Casino, 9 Beaux arts, 10 Museum

— *Histoire*. Lorsqu'au VIIIe siècle Charlemagne établit là un évêché, Brême déjà avait quelque importance. Elle grandit vite (en 1158 ses marins fondent Riga ; elle prend part aux croisades). Indépendante de plus en plus de son seigneur-évêque, devenue l'une des principales places de la Hanse, elle est, jusqu'au XVe siècle, le premier port de la région allemande sur la mer du Nord. L'agitation de la Réforme, la concurrence hollandaise, la guerre de Trente ans arrêtèrent un temps son essor. Entrée en 1640 comme cité libre dans la diète germanique, elle redevint bientôt prospère. Française en 1806, elle servit ensuite de chef-lieu au département des Bouches-du-Weser. Depuis 1815, elle est demeurée ville libre. Brême fait partie du Zollverein depuis 1867 ; en 1892, la Prusse a obtenu, sur ce territoire, l'établissement d'un port de guerre. Brême a prise une part très active au mouvement colonial allemand.

Armoiries de Brême.

— *Constitution* 1894. Un sénat de seize membres nommés à vie, un conseil du cent cinquante gouvernent avec deux bourgmestres chus pour quatre ans et en fonctions alternativement par année. Tribunal régional. Ch. de fer sur Bremerhaven, Oldenbourg, Osnabruck, Hanovre, Berlin, Hambourg.

— BIBLIOGR. Ehmck et Bippen, *Bremisches Urkundenbuch* (Brême, 1853-1893) ; von Bippen, *Geschichte der Stadt Bremen* (Brême, 1892).

BRÈME (Louis-Joseph ARBORIO GATTINARA, marquis DE), publiciste et diplomate piémontais, né en 1754, mort en 1828. Il entra dans la diplomatie, fut nommé successivement envoyé extraordinaire à Naples en 1782, ambassadeur à Vienne et en Espagne. Lorsque l'armée française occupa le Piémont, il partit pour la France. Nommé conseiller d'Etat par Napoléon (1805) et commissaire général des finances de l'armée d'Italie, il reçut de Beauharnais le portefeuille de l'intérieur, devint président du Sénat d'Italie en 1808, et, en 1814, après le retour du roi de Sardaigne, fut appelé à occuper la charge de grand trésorier de l'ordre de Saint-Maurice.

BREMER (Frederika), romancière suédoise, née en 1801 à Tuorla, près d'Abo (Finlande), morte en 1865. Elle fut institutrice à Stockholm, publia des romans et se consacra entièrement aux lettres. Elle fit de nombreux voyages en Europe, en Amérique (1851), en Orient (1853-1856), puis se fit dans ses écrits ardent champion des idées humanitaires. Les romans qui ont fait sa réputation, et qui pour la plupart ont été traduits en français, contiennent de minutieuses peintures de la vie de famille où, à défaut de grande invention, se trouve beaucoup de grâce, de fraîcheur, d'émotion et la morale la plus pure. Ses principales œuvres ont été réunies sous le titre de *Tableaux de la vie quotidienne* (1835-1843) et de *Nouveaux tableaux*. Parmi ses romans, nous citerons : *la Famille H...* (1839) ; *la Fille du pasteur* (1834) ; *Nina* (1835) ; *la Maison* (1839) ; *Un journal* (1843) ; *la Vie des frères et des sœurs* (1848) ; *Père et fille* (1858) ; etc. Parmi ses relations de voyage, citons : *la Vie dans le Nord* (1849) ; *la Vie de famille dans le nouveau monde* (1852-1854) ; *Description de la Palestine* (1863) ; etc.

BREMERHAVEN ou **BREMERHAFEN**, ville et port d'Allemagne, à l'embouchure du Weser, dépendance et à 58 kil. de Brême ; 16.415 hab. Comm. maritime : 1.500.000 tonneaux par an. Cet avant-port de Brême, créé en 1827 pour répondre aux nécessités nouvelles du commerce maritime, a quatre bassins (Vieux, Nouveau, Impérial, du N.-D. Lloyd), des chantiers de construction, des docks. Les émigrants s'embarquent et des quantités considérables de marchandises y passent. Mais Brême reste le centre commercial. Collèges, écoles diverses ; monument de l'empereur Guillaume Ier. Port d'attache du Nord Deutscher Lloyd. Ch. de f. de Brême.

BREMERVÖRDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), ch.-l. de bailliage, sur l'Oste, à l'origine du canal qui joint cette rivière à la Schwinge ; 3.000 hab. Fabriques de papier et de draps ; distilleries, commerce de bois et de tourbe. — Pop. du cercle du même nom : 17.000 hab.

BREMETTE (*mèt*) n. f. Poisson. V. BRÉMOTTE.

BREMGARTEN, bourg de Suisse (canton d'Argovie), ch.-l. du district de son nom, sur la Reuss ; 1.875 hab. Filature et moulinage de coton, fabriques de soieries et de tresses de paille. Louis-Philippe, roi des Français, a habité ce bourg avec le général Montcharrat pendant la Terreur. — Pop. du district du même nom : 17.500 hab.

BRÉMOIS, OISE (*moa, az*), personne née à Brême, ou qui habite cette ville. — *Les* BREMOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à Brême ou à ses habitants : *Tradition* BRÉMOISE.

BRÉMOND (Pierre), dit **le Tort** ou **de Tor**, troubadour, né à Viana (Navarre), mort au commencement du XIIIe siècle. C'était un pauvre chevalier qui prit part à la croisade de Richard Cœur de Lion. Il a laissé des chansons d'un sentiment distingué et sincère.

BRÉMOND de Noves, dit **Ricas Novas** (Pierre), troubadour, né vers le commencement du XIVe siècle, au bourg de Noves (comtat Venaissin), mort en 1370. Il joua un rôle assez important à la cour de Raymond VII, comte de Toulouse. Il a écrit des complaintes et des chansons à « sa dame » dans le goût du temps.

BRÉMOND (Jean-François), peintre français, né et mort à Paris (1807-1868). Ce fut par une *Réunion de portraits de famille*, exposée au Salon de 1838, qu'il commença à attirer l'attention. Il a pris part à toutes les Expositions qui ont eu lieu à Paris depuis 1838 jusqu'en 1867. Ses principales œuvres sont : *Les Maximes de la sagesse*, *le Liberal et les enfants*, et *le Chant consolateur*, *Francesca Ier révélant l'adultère de Benevento Cellini*, au musée de Narbonne ; la *Mort de la Vierge* 1837 ; *la Charité*, à l'église de Saint-Pierre de Clermont-Ferrand (25 oct. 1415). (Il se distingua dans la lutte contre les Anglais en Aunis et Saintonge) ; — CHARLES, né en 1538, mort en 1599. (Sous le nom de « baron des Chasteliers », il prit part, dans les rangs des catholiques, aux campagnes qui l'amènent sur les champs de bataille de Dreux (1562), Saint-Denis (1567), Jarnac et Moncontour (1569). Henri III le nomma gouverneur de Saintonge, Aunis et Angoumois, et Henri IV lieutenant-général dans les mêmes provinces. — JOSIAS, fils de Charles, né en 1591, mort au château d'Ars en 1651. (Il prit part aux guerres de religion et au siège de Saint-Jean-d'Angely (1621) ; — PIERRE-FRANÇOIS de Brémond d'Ars, tué à son côté) ; — CHARLES, né à Cognac en 1737, tué au, les côtes de Bretagne, en combattant les Anglais en 1761 à bord de l'*Opale* qu'il commandait. (Mort à vingt-quatre ans, ce jeune officier de marine qui obtient du tableau de ses faits d'armes onze prises, dont deux frégates anglaises) ; — PIERRE-RENÉ-AUGUSTE, marquis DE **Brémond d'Ars**, né et mort à Saintes (1759-1841). (Il siégea comme député de la noblesse aux états généraux de 1789 ; il émigra en 1792 et rentra en France en 1800. (Il renonca dès lors à la vie politique et employa sa vie à des travaux de littérature utile. En 1806, il fit paraître un traité *sur la Culture de la vigne et la Fabrication du vin en Saintonge*) ; — THÉOPHILE-CHARLES, comte de **Brémond d'Ars**, né à Saintes en 1787, mort en 1875, second fils du précédent. (Il combattit dans les armées napoléoniennes et fit les campagnes de Prusse et de Pologne. En 1808, il prit part aux principales actions de la guerre d'Espagne. Colonel en 1831, maréchal de camp en 1841, inspecteur général de 1847-1848, il fut admis à la retraite en 1853) ;—

GUILLAUME de **Brémond d'Ars**, général français, né à Saintes en 1840. Sorti de Saint-Cyr, il devint colonel du 2e régiment de chasseurs d'Afrique. Le gouvernement de la Défense nationale le fit général de division. Le général de Brémond d'Ars fut nommé sénateur de la Charente.

BRÉMOND d'ARS ou **ARSES** (Louis de), né en Saintonge vers le milieu du XVe siècle, mort en 1442, sous pas de la majorité de son neveu. Il se distingua à la bataille de Formone et fut le maître de Bayard. Il figura avec éclat au siège d'Alexandrie 1429, fut nommé à Cérignoles et combattit encore à Ravenne. Il laissa une grande réputation de bravoure, à une époque où « Nul lance était la vertu dominante.

BRÉMONTIER (Nicolas-Thomas), inspecteur général des ponts et chaussées, né en 1738 à Quevilly, près Rouen, mort à Paris en 1809. Nommé, en 1783, inspecteur en chef de la Gironde, il entreprit de fixer les dunes qui dominent d'une hauteur de 80 m. le littoral du golfe de Gascogne et dont la marche progressive menaçait Bordeaux. Il y parvint par le boisement. Ayant reconnu que cet endroit les traces d'anciennes forêts, il indiqua le projet de les reconstituer au moyen de semis de pins et de genêts. Après de nombreux essais effectués à la Teste, près d'Arcachon, et restés longtemps infructueux, il réussit à protéger les graines et les jeunes plants contre l'envahissement du sable, en les recouvrant avec des branchies vertes, retenues par des crochets enfoncés dans la terre, sont parties les oiseaux des passes pendant Lorsque Brémontier mourut, il avait déjà ensemencé 2.700 hectares de dunes. Aujourd'hui, les pins maritimes couvrent près de 20.000 hectares en Gasconne. Brémontier a exposé sa méthode dans un *Mémoire sur les dunes*, publié en 1796.

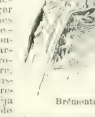
Brémontier

BRÉMONTIER de *Brémontier*, ingén. franc. n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des lédysarées, comprenant un arbrisseau qui croît aux îles Mascareignes. La seule espèce connue *brémontiera ammoxylon*, est vulgairement appelée *bois de sable*.

BRÉMOTTE n. f. Nom donné vulgairement à la petite bréme. (Elle se prend à la ligne ; mais sa chair molle, fade, en fait un des plus mauvais poissons. Sa pêche s'exécute dans les eaux qui avoisinent les égouts.) ‖ On appelle aussi ce poisson BRÈME BORDELIÈRE, HAZELIN, et BRÉMETTE.

BRÉMULE. Ce nom, porté aujourd'hui par une ferme de la commune de Gaillardbois (Eure), désignait au moyen âge la plaine qui s'étendait au pied de la colline de Vervelles, dans le Vexin. C'est là que, le 20 août 1119, Louis VI fut battu par Henri Ier. Une mauvaise lecture du premier éditeur d'Orderic Vital a consacré pendant longtemps le nom erroné de *bataille de Brenneville*.

BREN (*brin*) n. m. Ancienne forme du mot BRAN, signifiant son ou matière fécale. (Cette forme, encore usitée, sert de racine à plusieurs mots français.)

BRENACHE n. f. Ornith. V. BERNACLE, ou BERNACHE.

BRENADE n. f. Mélange de son et d'herbes hachées qu'on donne aux oies, aux poules et aux cochons. ‖ On dit aussi BROUBEL.

BRENDAN ou **BRANDAN** saint), né en Irlande en 484, mort en 578. Il fonda un monastère en Angleterre et plusieurs couvents dans sa patrie, et alla, suivant la legende, chercher une retraite jusqu'aux Canaries. Il existe une relation (*navigatio de sancto Brandano*).

BRENDAN ou **BRANDAN** (ILE DE **SAINT-**), île imaginaire où, suivant la légende de saint Brendan, ce saint irlandais aurait vu le paradis. Cette île, que les cosmographes du moyen âge ont placée sur leurs globes jusqu'à la découverte de l'Amérique (Behaim la marquée sur son globe de 1492) à l'E. des Canaries, a été cherchée par des navigateurs jusqu'au du XVIIe siècle. V. BEHAIM.

BRENECHE n. f. Poire nouveau et encore doux.

BRENÉE n. f. Dr. féod. Syn. de BRENNAGE. V. ce mot.

Econ. rur. Syn. de BRESSAGE. V. ce mot.

BRENET Nicolas-Guy), peintre français, né et mort à Paris (1728-1792), fut reçu à l'Académie royale en 1769. Il avait eu des premiers maîtres de François Gérard. Le Louvre a de lui : *Thésée retrouvant les armes de son père*, morceau exécuté par l'artiste pour sa réception à l'Académie, et la *Courtisane de Bayard*, tableau exécuté pour la manufacture des Gobelins et exposé en 1783.

BRENET (Nicolas-Guy-Antoine), graveur en médailles, fils du précédent, né et mort à Paris (1773-1846). On lui doit un grand nombre de médailles retraçant les principaux personnages et les grands événements de l'Empire, de la Restauration et du gouvernement de Juillet ; les portraits de Napoléon, Joséphine, Alexandre Ier, Louis-XVIII, Charles-X ; les batailles de Friedland, d'Eylau, etc. Brenet exécuta en outre une réduction en bronze, au vingt-quatrième (0m.82 de haut), de la colonne Vendôme ; cette œuvre de patience lui avait coûté plus de dix ans de travaux assidus pour la confection des modèles en cire, et cinq années pour le moulage et la ciselure. On peut voir cette copie et les modèles en cire à la Monnaie de Paris.

BRENETS (Les), village de Suisse, canton de Neuchâtel, dans la vallée du même nom, près du Doubs, qui le sépare de la France ; 1.470 hab. Fabrication de dentelles, horlogerie et instruments d'optique. Aux Brenets, on admire la belle chute appelée le *Saut du Doubs* et la grotte de l'*Doffiere*, ainsi que le petit *lac des Brenets*, que le Doubs traverse sans en rider la surface.

BRENEUSEMENT adv. D'une manière breneuse. (Vx.)

BRENEUX (*neû*), **EUSE** (rad. *bren*) adj. Sali de matière fécale. *Les chemises* BRENEUSES.

— Fig. Sale, grossier, indécent : *Les aventures un peu* BRENEUSES *de Vieuville et de Rabelais*. Guez de Balzac.

— Substantiv. Personne salie de matière fécale ; merdeux. *Mettons à la porte ce* BRENEUX.

BRENHAM, ville des États-Unis (Etat du Texas) ; 10.000 h. Grand commerce de coton.

BRENNAGE (*bré-é*) n. m. Autrefois, Officier chargé de lever le droit de brennage. ‖ On disait aussi BERNIER.

BRENIL (le), petit pays de France (Côte-d'Or), anc. prov. de Bourgogne, arrond. de Semur, dont le nom subsiste dans celui de la commune de LA ROCHE-EN-BRENIL.

BRENIQUET (*ké*) n. m. Techn. Syn. de BERNIQUET.

BRENN, Hist. V. BREMMES et BRENNUS.

BRENNAGE ou **BRENAGE** *bren-naj*, rad. *bren*, son ; n. m. Obligation féodale de fournir du son pour les chiens du seigneur. Plus tard, cette redevance fut souvent convertie en argent. ‖ On disait aussi BRENÉE.

BRENNE (la), pays de France, du bas Berry, dans le département de l'Indre, entre la rive droite de la Creuse au S., qui la sépare du Boischaut, et la Claise au N., tributaire de la Creuse, ou, plus exactement, entre Preuilly, Mézières-en-*Brenne*, sur la rive droite de la Claise, puis Le Blanc-en-Gaînes, sur la rive droite de la Creuse. Vers l'E., elle confine au Boischaut, sur la vallée de la Bouzanne, au S. de Châteauroux ; à l'O., elle confine à la Champagne berrichonne. C'est un plateau triste, formé de collines boisées, de mamelons coniques d'une trentaine de mètres de hauteur, trouvé d'innombrables étangs, à l'altitude de 100 à 150 mètres. On peut évaluer sa longueur à 50 kilomètres du N.-E. à l'O., et sa largeur à 20 kilomètres du N. au S. La Brenne et le Boischaut ont une formation commune : l'éocène supérieur, dépôt tertiaire qui recouvre comme un placage le sous-sol oolitique. Les argiles rappellent celles de la Sologne ; le fer y est déposé à la surface par des sources qui attaquaient le calcaire. On l'appelle parfois Petite Sologne ou Sologne du Berry, ou encore Brenne berrichonne, par opposition à la Brenne tourangelle. Les étangs engendrent des miasmes, mais l'étendue des espaces marécageux diminue tous les jours.

BRENNER, montagne du Tyrol central, qui culmine à 2.027 m. Au pied de la montagne, le col de même nom (1.371 m.) fait communiquer le Tyrol avec l'Autriche, et par une voie ferrée le Tyrol septentrional avec le Tyrol méridional. Innsbruck avec Trente et Vérone. Ce col, le plus déprimé des passages des grandes Alpes, a dû être fréquenté par les hommes dès les plus anciennes époques. Les Romains, les souverains germaniques le franchirent bien souvent, au moyen âge ; car nulle part la traversée des Alpes n'est plus facile. La route est d'autant plus pittoresque du côté des paysages y sont grandioses et variés. Le Brenner est un de ces chemins qui s'ouvrent tout naturellement aux migrations des peuples.

BRENNER (Elias), archéologue et numismate, né en Finlande en 1647, mort à Stockholm en 1717. Il épousa en secondes noces Sophie-Elisabeth WEBER, poète suédois, né à Stockholm en 1659, morte en 1730. Elle parlait plusieurs langues. Ses succès comme poète lui valurent le surnom de **Saphô du Nord**. Ses œuvres comprennent, outre ses *Poésies*, une *Histoire de la Passion de Jésus-Christ*, écrite en vers. Elles ont été publiées en 1713 et 1732.

BRENNER (Richard), explorateur allemand, né à Mersebourg (Saxe) en 1834, mort à Zanzibar en 1874. Parti pour l'Afrique en 1864 avec le baron von der Decken, il explora avec lui les fleuves de la côte orientale du continent, et remonta le cours du Jouba jusqu'en amont de Berbera, où furent assassinés les chefs de la expédition, et le Dr Link. Quant à Brenner, qui avait regagné Zanzibar avec le reste de l'expédition, il fut chargé par la famille Von der Decken de faire une enquête sur la mort de son chef, et, dans un second voyage dans l'Afrique orientale, explora la côte des Gallas dont il publia le premier, en 1868, la description dans les *Petermanns Mitteilungen* (nos X et XII). Brenner exécuta, en 1870, pour le compte de la maison de commerce suisses et autrichiennes, un nouveau voyage dans le golfe Persique et sur la côte africaine, et explora le fleuve Kingani en face de Zanzibar. Il y prit les germes de la maladie dont il mourut peu après.

BRENNEVILLE (BATAILLE DE). V. BRÉMULE.

BRENNILIS, comm. du Finistère, arr. et à 30 kilom. de Châteaulin, sur l'Elorn ; 965 hab.

BRENNOS, chef d'une tribu gauloise de la vallée du Danube. Il battit les Péoniens en 280 av. J.-C., et, de concert avec Akichorios, envahit la Macédoine laissant vaincue, écrasa Ptolémée Ceraunus et Sosthène, ravagea la Thessalie, franchit les Thermopyles et marcha sur Delphes pour en piller le temple, fameux par les richesses qu'il renfermait. Mais les dieux, la ville sacrée, les Gaulois furent assaillis par une tempête, et leur destruction fut achevée le lendemain par une armée grecque, qui profita habilement de leur désordre. Brennos, blessé dans la mêlée, recommanda les débris de l'armée à Akichorios, puis se donna la mort. Certains érudits ont supposé que Brennos n'était pas son nom, mais un surnom signifiant « chef » ou « roi », et cette idée a fait fortune. C'est pourtant une erreur complète.

BRENNOU, OUE adj. Se dit d'une race de chevaux particulière à la Brenne. (Cette race, par ses défauts de performance, est peu remarquable. La tête est carrée et mal attachée, l'encolure courte et mince, le garrot bas, l'épaule sans longueur, la côte ronde, le ventre volumineux, le rein court, la croupe large, la queue plantée haut, les membres solides mais courts, le pied petit. On la croit d'origine arabe.)

BRENNUS, chef des Gaulois Sénonais, envahit l'Etrurie, l'an 390 av. J.-C., assiégea Clusium, écrasa les Romains à la bataille de l'Allia et pénétra sans coup férir dans Rome. Il ne pouvait pas prendre le Capitole, où s'étaient cantonnés l'élite de la jeunesse patricienne et du Sénat. Les défenseurs de la forteresse, assiégés depuis sept mois et livrés à toutes les horreurs de la famine, demandent enfin à capituler. (V. CAPITOLE.) Brennos consent à lever le siège moyennant mille livres pesant d'or. Le tribun Sulpicius apporte la somme au jour marqué. Pendant qu'on pèse l'or, une contestation s'élève, et les Romains reprochent leur vainqueur de faire usage de faux poids. C'est alors que Brennus, jetant sa lourde épée dans la balance, proclame, dit-il, le mot fameux : « Malheur aux vaincus ! » Le dictateur, paraît au même instant devant Rome, renverse la balance, livre bataille aux Gaulois et remporte sur eux une victoire décisive. Tel est, du moins, le récit de Tite-Live, accrédité par la variété romaine et suivi par Plutarque, qui est d'ailleurs formellement contredit par les autres historiens de l'antiquité. Polybe rapporte que les Gaulois dictèrent à leur fantaisie les conditions de la paix et se retirèrent volontairement sans avoir été battus. Diodore ne parle même pas de la dictature de Camille, et à plus forte raison de la délivrance de Rome par ses armes. Tite-Live est seul à donner un nom au chef des Gaulois qui prirent Rome, et il ne nous est pas douteux que son nom ne soit imaginaire et suggéré par l'histoire de la prise de Delphes par les Gaulois.

BRENO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur l'Oglio ; 3.400 hab. Forges, quincaillerie, ferronnerie. Les [illegible]

BRÉNOD, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 27 kilom. de Nantua, près de l'Albarine naissante ; 836 hab. Elève de bétail ; fromages, minoteries, scieries mécaniques. Aux environs, ruines de la Chartreuse de Meyriat, dans le vallon du Valey. — Le canton a 12 comm. et 5.853 hab.

BRENS, comm. du Tarn, arr. et à 2 kilom. de Gaillac, sur le Tarn ; 1.176 hab. Minoterie.

BRENTA (le *Medoacus major* des Romains), fleuve côtier d'Italie (Vénétie). Il sort du petit lac de Caldonazzo, dans le Tyrol, baigne Bassano, et se jette dans le golfe de Venise, après un cours de 180 kilom. Ses principaux affluents sont la Cismone et le Bacchiglione. — Sous le premier Empire, la Brenta donna son nom à un département du royaume d'Italie, ch.-l. Padoue.

BRENTANO (Clémens), poète et romancier allemand, un des chefs du romantisme, né à Francfort-sur-le-Mein en 1778, mort à Aschaffenbourg en 1842. Doué d'une imagination ardente, tourmée vers le mysticisme, il se convertit au catholicisme (1818) et finit par rentrer dans l'orthodoxie. Il est un de ceux qui ont tenté, en Allemagne, de régénérer la poésie en l'imprégnant de la foi religieuse du moyen âge. Ses ouvrages principaux sont : *Satires et jeux poétiques* (1800) ; *Godwi* (1801) ; *Histoire de la belle Mahrenn* (1802) ; *Victoria* (1804) ; *Ponce de Léon*, comédie extrêmement remarquable (1804) ; la *Fondation de Prague* (1817), drame. Des poésies, des contes : *Histoire de l'honnête Gaspard et de la belle Nanette*, un petit chef-d'œuvre, etc. — SOPHIE **Brentano**, femme du précédent, née en 1761, morte en 1806, s'est fait connaître par des *Poésies* (1800) ; des romans : *Katchthiade* (1801) et *Fernand Eduard* (1803) ; une *Série variée de petits écrits* (1805) ; etc.

BRENTANO (François), écrivain et philosophe allemand, né à Marienberg, près Boppart, en 1838, neveu du précédent. Ordonné prêtre en 1864 à Gratz, il devint professeur de philosophie à l'université de Vienne ; mais il se démit de ces fonctions officielles en 1880, préférant s'adonner à l'enseignement libre. Parmi ses écrits, la *Psychologie des Aristoteles* (1867) et la *Psychologie vom empirischen standpunkt* (la Psychologie au point de vue empirique) (1874), méritent une mention. — Son frère LOUIS-JOSEPH, surnommé *Lujo*, économiste allemand, né à Aschaffenbourg en 1844, professeur d'économie politique, a publié un grand nombre de livres et brochures sur les questions ouvrières au point de vue historique et au point de vue actuel.

BRENTEL (Frédéric), peintre et graveur, né à Strasbourg vers 1590, mort en 1651, excella dans la miniature et dans la gouache. Au château de Versailles (1901), plusieurs miniatures représentant les chefs-d'œuvre de Rubens, Van Dyck, Teniers, Breughel, etc. Elles ornent un livre d'heures, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. Ce travail avait été commandé à l'artiste en 1647, par le marquis de Bade.

BRENTFORD, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), au confluent de la *Brent* et de la Tamise ; 13.700 hab. Marches, distilleries de gin, matteries, brasseries, savons, [illegible] ; victoire des royalistes en 1642.

BRENTHE ou **BRENTE** *brint'* — du gr. *brenthos*, canard) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des *brenthides*, renfermant des formes très allongées, d'assez grande taille, habitant les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. (Les broutles vivent sous les écorces, dans le bois décomposé.)

Brenthe

BRENTHIDES *bren-* — rad. *brenthe*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des formes répandues dans les régions chaudes du globe, à corps très allongé, à tête ordinairement difforme, prolongée horizontalement en un long museau — *Un* BRENTHIDE.

— ENCYCL. Les *brenthidés* vivent souvent en compagnie des fourmis et habitent les troncs morts des forêts tropicales. Un seul genre est européen : l'*amorphophale*.

BRENTUS. Myth. Fils de Hercule, [illegible] de la ville de *Brentesium*, plus tard *Brindisi*, sur la mer Adriatique (auj. *Brindisi*).

BRENZ (Jean) (en lat. *Brentius*), théologien allemand, né à Weil (Souabe) en 1499, mort à Stuttgart en 1570. Pastor chanoine de Wurtemberg, lorsqu'il embrassa les idées de la Réforme et se maria. Il réorganisa l'Eglise de Hall, fut mis à la tête de l'université de Tubingue, assista aux colloques de Haguenau et de Ratisbonne, joua un rôle important dans les querelles religieuses, rédigea la Confession wurtemberg[illegible], se [illegible] professeur que le corps du Wurtemberg partout depuis son ascension. Charles-Quint [illegible] à [illegible] Hall lui livrer Brenz ; celui-ci, forcé de fuir, erra longtemps avec sa femme et ses enfants, et trouva enfin un asile près du duc Ulrich de Wurtemberg et de son successeur. Ses œuvres théologiques ont eu plusieurs éditions.

BRÉOMYCE (m. Gr. *bréos*, lichens à thalle crustacé, étalé, lobé ou imbriqué.

BRÉONIE (de *Bréon*, botan. franç.) n. f. Genre de rubiacées (tribu des anacardées), comprenant une seule espèce, fondée pour un arbre qui croît à Madagascar.

BRÉPHOS (*fœs* — du gr. *bréphos*, fœtus) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des noctuélites, type d'une famille spéciale, dite des *bréphidés*, qui fait le passage entre les noctuelles et les phalènes. Les bréphos habitent l'Europe. Citons le *brephos Parthenias* et le *brephos Nothia*, dont les chenilles vivent sur le bouleau (Fabr.).

Bréphos (Grandeur naturelle).

BRÉPOUNG ou **BHRÉBOUNG**, ou **BÉPOUNG** (en thibétain *Bras spungs*. Monumental grand monastère, résidence du dalaï-lamas, situé à environ 5 kilom. à l'O. de l'Ilassa, qui fut transformé par Tsong-Khapa vers l'an 1416. Il appartient à la secte orthodoxe Gelougpa. C'est aujourd'hui l'un des plus riches et des plus peuplés des couvents du Thibet.

BRÉQUIGNY (Louis-Georges Oudard Feudrix **de**), érudit français, né à Moulineaux (Seine-Inférieure) en 1714, mort à Paris en 1794, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1759) et de l'Académie française (1772). Bréquigny, l'un des plus illustres représentants de l'érudition française, collabora à presque tous les grands recueils d'érudition du XVIIIe siècle et, plus particulièrement, au *Recueil des Ordonnances* et à la *Table chronologique des diplômes et chartes, ouvrage concernant l'histoire de France*, continuée par l'Institut. Il traita des sujets les plus divers, de la Chine et des Chinois, des historiens grecs, des révolutions de Gênes. Il rapporta de Londres mille copies de pièces intéressant l'histoire de France et qui eussent suffi à immortaliser son nom.

BRÉQUIN (*bin* — du flam. *bocken*, même sens) n. m. Partie du vilebrequin qui en applique actuellement MÈCHE.

BRERA (Palais, bibliothèque et musée. V. Milan.

BRERA (Valérien-Louis), médecin italien, né à Pavie en 1772, mort à Venise en 1840. Le plus important de ses ouvrages est intitulé : *Recherches physiques, pathologiques surtout, principaux vers du corps humain et sur les maladies vermineuses* (1802), traduit en français (1804).

BREREWOOD (Edouard), mathématicien et savant anglais, né en 1565 à Chester, mort à Londres en 1615. Il fut nommé, en 1596, premier professeur d'astronomie au collège de Gresham à Londres. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Recherches sur la diversité des langues et des religions dans les principales parties du monde* (1614), ouvrage très curieux et très estimé, et le *Gouvernement patriarcal de l'ancienne Eglise* (1641).

BRÈS (Jean-Pierre), littérateur, né à Limoges en 1782, mort en 1832, abandonna la médecine pour la littérature. On lui doit des œuvres érudites ou gracieuses ; entre autres : *Lettres sur l'harmonie de la nature* (1823), qui abondent en savantes recherches, en aperçus fins et ingénieux ; les *Paysages* (1821), poèmes gracieux ; *Tableau historique de la Grèce ancienne et moderne* (1826). C'est également à Brès qu'on doit : *Myriorama ou Collection de plusieurs milliers de paysages* (1823), jeu amusant et ingénieux, composé de trente-deux cartes, avec lesquelles on peut former un nombre infini de paysages ; *Observations sur la force expansible considérée dans les corps organisés et principalement dans le corps de l'homme* (1813).

BRESAGNE (*gn* mll.) n. f. Nom que, dans un grand nombre de campagnes, on donne à l'effraie commune.

BRESCELLO (l'anc. *Brixellum* des Latins), ville d'Italie (Émilie [prov. de Reggio d'Emilie]), sur le Po ; 4.750 h. Verrerie, cristallerie, poterie.

BRESCHET (Gilbert), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1784, mort à Paris en 1845, fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu et professeur à la faculté de médecine de Paris. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Recherches anatomiques, physiologiques et pathologiques sur le système nerveux* (1827-1830) ; *Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologique* (1829-1829) ; *Histoire des phlegmasies des vaisseaux lymphatiques* (1826) ; *Recherches anatomiques et physiologiques sur l'organe de l'ouïe dans l'homme et les animaux vertébrés* (1836).

BRESCIA (lat. *Brixia*), ville d'Italie, en Lombardie, près de la Mella, affl. de l'Oglio, au débouché du val Trompia, à 39 kilom. de Milan ; 67.700 hab. (*Bresciani, anci.*) Ch.-l. de la *prov. de Brescia* ; évêché suffragant de l'archevêché de Milan. Nombreuses églises : la Rotonda, très ancienne basilique ; la cathédrale Santa-Maria, monumens de Tiziano, du Tintoret, de Veronese), etc. La « Loggia » (palais municipal) date du XVIIe siècle. Bibliothèque dotée par le cardinal Quirini. Collections d'antiquités romaines. Manufactures d'armes (armes à feu pour le gouvernement), coutellerie, tanneries, forges, filatures de soie, huileries. Commerce de tissus, armes, huiles, toiles et fromages renommés, bétail, lin. Bien hâtis, sur les dernières collines des Alpes et dans la plaine du Pô, dominée par un vieux château. Brescia est le large voies, des palais magnifiques et passe pour une des plus belles villes de la Lombardie. — Patrie de Arnaud de Brescia, du mathématicien Tartaglia, du peintre Bonvicino (le Moretto), de Zendrini, Marucchelli, Tricomi, etc.

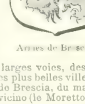
Armes de Brescia

— *Histoire*. Les Etrusques seraient ses premiers habitants ; puis ce furent les Cénomans. Conquise par les Romains, ravagée par Attila, elle fit partie de l'empire de Charlemagne. Agitée par les luttes entre guelfes et gibelins, elle fut prise plusieurs fois par divers seigneurs italiens. Prise par le prince Vitl. Lat. Milan, puis Venise (1426), etc.). Les Français, maîtres de Brescia en 1509, conservent la possession sur les Vénitiens en 1516. V. Lat. suivi. Française le nouveau en 1796, Brescia fut, sous l'Empire, le ch.-l. du départ. de la Mella. Les traités de 1815 la firent autrichienne ; en 1849, sa révolte fut vaincue par le prince de Géneral Haynau ; enfin, depuis 1859, elle appartient au royaume d'Italie.

— Bibliogr. : Corti, *le Provincie d'Italia, n° 20, Brescia* (Turin, 1881).

Brescia (siège de). En février 1512, Gaston de Foix, que son oncle Louis XII avait nommé gouverneur du Milanais, se trouvait à Bologne lorsqu'il apprit la révolte de la ville de Brescia. Il marcha aussitôt contre elle avec douze mille fantassins et quelques cavaliers, rejoignit en près de seize mille hommes. Sommée de se rendre, elle refusa. Alors, Gaston de Foix ordonna l'attaque. Les Français, ne s'attendant vers les murailles, combattent de toutes parts, se précipitèrent au-devant des brèches ouvertes dans le rempart par le canon. A la tête des assaillants, Bayard donnait l'exemple de l'intrépidité. Atteint d'un coup de pique à la cuisse, il tomba. Sans le relever, ses compagnons, saisis de fureur, se ruèrent sur l'ennemi et le refoulèrent jusqu'au cœur de la ville. Là, il fallut livrer un nouveau combat. Rompus de nouveau, les Brescians s'enfuirent en désordre vers la porte Io-Gavani pour gagner la campagne. Mais il se heurtèrent contre les trois cents lances d'Yves d'Allegre, que Gaston de Foix y avait postées avant l'assaut. Alors, le combat se fit plus meurtrier qui durait jusqu'au soir. Plusieurs milliers d'hommes tombèrent sous les coups des Français. V. Bayard.

Brescou, îlot français de la Méditerranée, sur les côtes du départ. de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. de Béziers, port de mer. Il fut construit en 1589, dans les rochers duquel ont été enfermés plusieurs prisonniers d'Etat.

Bresdin (Rodolphe), dessinateur et graveur à l'eau-forte, plus connu sous le nom de **Chien-Caillou**, né à Ingrande (Ille-et-Vilaine) en 1825, mort à Sèvres en 1885, débuta par le métier de graveur, qu'il exerçait encore à la fin de sa vie deux ou trois jours la semaine. Entre temps, il faisait de la gravure. La notoriété lui vint en grande partie de l'étude humoristique que lui consacra Champfleury en 1847, sous le titre de *Chien-Caillou*. Ses compositions sont bizarres ; toutefois, *la Fuite en Egypte* et *le Bon Samaritain* méritent d'être citées.

BRÉSIL (*zil*) n. m. Comm. Sorte de bois, employé pour la teinture. — Dit aussi bois de Brésil.

— *Fig.* Vieux. *Ce comme brésil*, Extrêmement sec, parce que le bois de Brésil s'emploie très sec.

— Art culin. Quartier de bœuf séché à la cheminée. Dit aussi bœuf de Brésil.

— Encycl. On entendait dès le moyen âge, sous le nom de *brésil*, un bois rouge provenant de l'Inde et qui arrivait en Occident par la voie du commerce d'Egypte, et cela plusieurs siècles avant que le Brésil américain fût découvert. Le bois de Brésil, ou brésil, employé en fine ébénisterie et comme matière tinctoriale, était celui de diverses légumineuses du genre *caesalpinia* ; telles que les *cesalpinia vesicaria*, etc. La découverte de l'Amérique du Sud porta un coup mortel au commerce asiatique et amena sur le marché des brésils qui revinrent à meilleur marché que ceux d'Asie. Dès 1556, on savait que la région américaine nommée « Brésil » avait été ainsi appelée à cause de l'abondance du bois de Brésil qu'elle produisait. Le bois de Brésil était très employé pour le montage des dagues et des couteaux, pour faire des petits meubles, etc. C'est de la fragilité de ce bois qu'est venue l'expression *sec comme brésil*, devenue depuis *sec comme pétrel*.

BRÉSIL, le plus vaste Etat de l'Amérique du Sud. Il couvre une superficie de plus de 8 millions de kilom. carr., soit presque la moitié du continent sud-américain. Il commence au N. à l'équateur et se prolonge jusqu'aux régions tempérées de l'hémisphère austral. Il est borné au N.-E. et à l'E. par l'océan Atlantique ; au N., à l'O. et au S., il confine à tous les Etats du continent, sauf au Chili ; mais ses frontières ne sont encore presque nulle part définitivement tracées.

— Géographie physique. *Relief*. Le Brésil est, en majeure partie, par un vaste plateau triangulaire qui va en s'élargissant assez régulièrement vers l'O., et qui s'appuie, du côté de l'E., à une série de chaînes côtières parallèles au rivage de l'Atlantique. Les principales sont la serra do Mar (1.000 kilom.), la serra do Espinhaço, au centre, à l'Océan ; et, en arrière de celle-ci, la serra da Mantiqueira, qui prend vers le N. le nom de « serra do Espinhaço », et contient le point culminant du territoire brésilien, l'Itatiaya (2.710 m). A la partie centrale du plateau s'appuient quelques renflements formant autant de chaînons ou serras, dont la nomenclature est encore assez mal fixée. A l'E. et au N. de ce plateau, le séparant des Andes, s'étendent de vastes plaines, presque complètement horizontales, que parcourent l'Amazone, le Paraguay et leurs affluents.

Côtes. Sur les 7.500 kilom. de côtes que le Brésil possède, depuis le Pô, jusqu'à la baie de Tous-les-Saints, sont basses et marécageuses ; celles du N.-E. et de l'E. sont au contraire rocheuses, découpées, et offrent des baies nombreuses et des rades magnifiques (baie de Tous-les-Saints, surtout, et Rio de Janeiro

Climat. Le Brésil s'étendant du 4e degré de lat. N. au 34e degré de lat. S., on y rencontre une grande variété de climat ; on peut y distinguer trois zones : 1° la zone équatoriale, où la chaleur est intense et les pluies très abondantes (la température moyenne est d'environ 28°, avec 22° et 34° comme extrêmes ; l'humidité est forte et surtout constante ; 2° la zone tempérée (sans gelée, la région des selvas ou forêts vierges) ; 3° la zone du plateau où, grâce à l'altitude, la chaleur est moins grande, et où il ne peut qu'en été (il y a deux saisons : c'est la région des campos ou savanes) ; 4° la zone élevée (2° à Rio de Janeiro, 18° à Santa-Catharina) ; c'est la région des cultures.)

Géologie. On ne connaît la géologie du Brésil que d'une manière incomplète ; nous résumerons ce que l'on sait. Tout d'abord, les formations anciennes, les terrains archéens et paléozoïques ont un grand développement, tandis que les dépôts plus récents ont une moindre importance. On rencontre les roches archéennes métamorphiques (gneiss, micaschistes, quartzites micacés, schistes chloriteux et micacés) appartenant au terrain archéen, ainsi que des roches calcaires cristallines souvent magnésiennes, mais plus rarement ; enfin des roches éruptives des temps paléozoïques. La *terra rossa* de Sao-Paulo, remarquable pour sa fertilité à la terre noire de Russie, est formée par la décomposition de plusieurs de ces roches. Le terrain archéen contient aussi des dépôts aurifères et des gisements en place de diamants et autres pierres précieuses. Il est également riche en minerai de fer. Mais l'importance de ses mines a diminué depuis la découverte des gisements de l'Afrique méridionale.

Les terrains siluriens, dévoniens et carbonifères, de formation marine, existent dans la partie inférieure du cours de l'Amazone et de ses affluents ; on y trouve de nombreux brachiopodes. Le trias est peu connu, et le crétacé, bien représenté, offre une faune riche en poissons. Les terrains tertiaires, constitués presque exclusivement par des grès, couvrent les bords de l'Amazone ; on les retrouve aussi, dans l'intérieur, représentés par des petits bassins lacustres renfermant des lignites. Les terrains quaternaires consistent en dépôts argileux, en graviers, en conglomérats et en couches argileuses, calcaires, qui existent dans des grottes calcaires de Bahia et de Minas-Geraes, où l'on a découvert des restes de grands mammifères éteints tels que le *megatherium*, le *mylodon*, etc. Les gisements de diamants de Bahia, de Minas-Geraes, de Goyaz et de Mato-Grosso sont de formation quaternaire.

Hydrographie. Les fleuves qui parcourent le Brésil comptent parmi les plus longs et les plus abondants qu'il y ait au monde. Au premier rang vient l'Amazone (6.300 kil.) qui, quoique né en dehors du Brésil dans les Andes, est bien un fleuve brésilien, le trait caractéristique de la géographie physique du pays. Il coule dans une immense plaine sans pente, le fleuve, très large, s'épanouit tout à son aise, forme une quantité de bras et de chenaux latéraux, et coule, en temps de crue, d'immenses étangs. Ses principaux affluents sont : à gauche, le Japura et le rio Negro ; à droite, le Purus, la Madeira, le Tapajoz et le Xingu. Le Para, ou rivière des Tocantins, qui venait autrefois grossir l'Amazone, est aujourd'hui complètement indépendant. Le Parnaiba (1.000

BRÉSIL

VENEZUELA
GUYANE
COLOMBIE
OCEAN ATLANTIQUE
Guyane Brésilienne
EQUATEUR
GRÃO-PARÁ
AMAZONAS
MARANHÃO
CEARÁ
PISAUHY
PERNAMBUC
MATTO-GROSSO
GOYAZ
BAHIA
PÉROU
BOLIVIE
MINAS GERAES
SÃO PAULO
RIO-DE-JANEIRO
PARANA
PARAGUAY
RÉPUBLIQUE ARGENTINE
Chaco
S.ta CATHARINA
RIO-GRANDE-DO-SUL
URUGUAY
MONTEVIDEO
Porto Alegre
Baie de RIO DE JANEIRO
Echelle
Petropolis
RIO DE JANEIRO
ESPIRITO-SANTO
BRÉSIL CENTRAL
OCÉAN ATLANTIQUE
SÃO PAULO
Santos
Itapetininga
Botucatu
Campinas
Jundiahy
Tatuhy
Sorocaba
Avaré
Piracicaba
Rio Preto
Araraquara
Jahu
Rio Claro
Casa Branca
Mogi mirim
Serro Negro
Jaguary
Bragança
Atibaia
Itatiba
Amparo
Pindamonhangaba
Taubaté
Lorena
Guaratinguetá
Cunha
Ubatuba
Angra dos Reis
Mangaratiba
Itaguaí
Cabo Frio
Saquarema
Campos
Macaé
Nova Friburgo
Petropolis
Barbacena
Tiradentes
Ouro Preto
Mariana
Diamantina
Tejuca
Tha
Juiz de Fora
Leopoldina
Cataguazes
Muriaé
Ubá
Carangola
Manhuaçu
Caratinga
Minas Novas
Grão Mogol
Montes Claros
Paracatu
Formosa
Goyaz
Cuyaba
Matto Grosso
Corumbá
Coxipó
Diamantina
Ouro Fino
Poços de Caldas
Caldas
Campanha
Lavras
Alfenas
Tres Pontas
Varginha
Muzambinho
Mococa
Caconde
Cabo Verde
S. João da Boa Vista
Pirassununga
Espirito Santo do Pinhal
Rio Claro
Jundiahy
Tatuhy
Sorocaba
Itapetininga
Botucatu
Campinas
Piracicaba
Rio Preto
Araraquara
Jahu

BRÉSIL

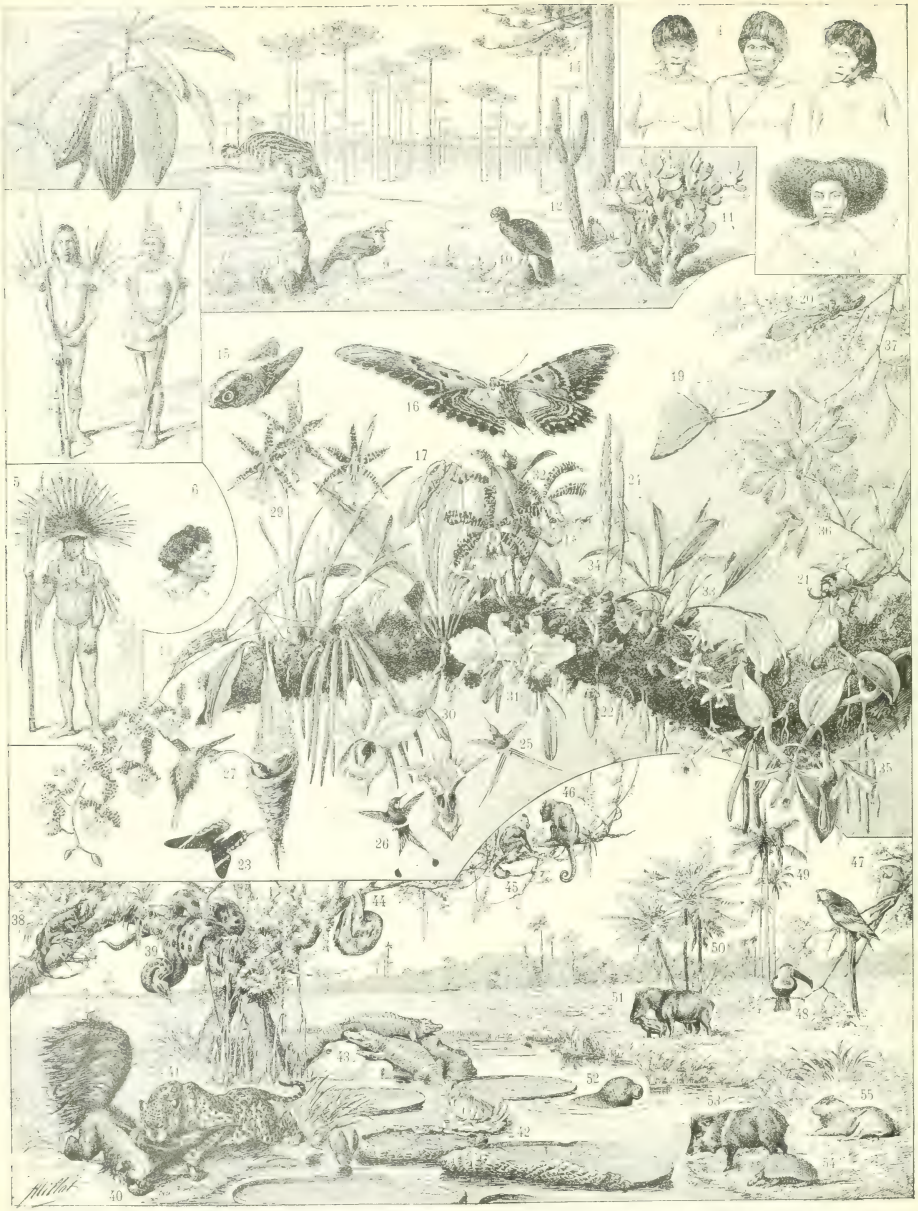

[illegible] — 12 Cierge. [illegible] — 13 Phthalosoma — [illegible] — 8 Iguane. [illegible] — 1 Tapir [illegible]

palmiers, puis des myrtacées, des bombacées, des bromélaniées. Puis les parties humides, ce sont des longues arborescentes, des roseaux, des bambous qui couvrent le sol. Plus au S., enfin, ces *pampas* tout plaines aux pampas ou savanes à graminées.

Faune. C'est à la *région neotropicale* qu'appartient la faune du Brésil.

Parmi les mammifères, les singes cebiens, ouistitis sont nombreux; certaines chauves-souris de la famille des phyllostomides sont spéciales à cette région. Les félides sont représentés par le guapar, le puma, l'ocelot, et les canidés offrent une espèce de chien sauvage *cerocyon thous*, mais citerons encore des rongeurs, des cœlats qui y rencontre des cerfs, puis deux espèces de pécaris et un tapir. Les rongeurs sont représentés par de grandes lapines, tolias, agouti, lièvres, agouts, les paca, ou non-coucou qui qu'une seule espèce de lièvre. Parmi les édentés, nous citerons : les paresseux, les tamanoirs, les tamandua, les tatous. Dans les eaux douces vivent certains cétacés, des dauphins *platanista de l'Amazone*; si un caïman chute du grand fleuve, on rencontre des cétacés sirénienes, des lamantins *manatus australis*. Les lamenes deviennent moins fréquentes sur les côtes, mais on y voit de nombreux dauphins *delphinus nasicolus*. Enfin, certains marsupiaux existent au Brésil, ce sont des sariguas *didelphys cancrivora*, *didelphys paliouati*.

Le Brésil possède une faune ornithologique des plus brillantes, ce sont des oiseaux mouches *trochilides*, des tanagras, des tyrannides, puis un oiseau chanteur qui ressemble à des grives, le *sabia*; des perroquets, des aras, des toucans, des cotingas; les loucos et les pipadoques représentent nos faisans. On voit les carieux tinamous, les agamis, les caramans, les kamichis et l'hoazin dont la place dans les classifications zoologiques est incertaine.

C'est au Brésil que vivent les grands boas constricteurs, les cuuectes et les dangereux *elaps*. Les iguanes peuvent atteindre une grande taille, les alligators et les crocodiles abondent. Dans les fleuves vivent d'énormes tortues, telles que les podocnémydes.

Les batraciens sont surtout représentés par des grenouilles, des crapauds, des rainettes.

Les poissons du Brésil sont nombreux et variés. Nous citerons l'arapaima (v. ce mot), puis les gymnotes électriques, les trigones ou raies d'eau douce, les silures, les characines, les lepidosirenes, ces curieux dipnoenes.

La faune entomologique est d'une grande richesse. Parmi les coléoptères, nous citerons de grands longicornes *titanus*, *macrodontia*, *acrocinus longimanus* ou *acrlequin*), des cétonides, des buprestides, des lucanides, aux brillantes couleurs; citons encore le pyrophore, cet élatéride phosphorescent. Parmi les papillons, les *morpho* brillent d'un éclat splendide; puis les nymphalides, les erycinides, les héliconides, les sphinx, les uranies sont bien parés. Les habitations sont souvent envahies par un névroptère lucifuge, le *termite ravageur* qui ronge les bois de charpente. Parmi les arachnides, citons encore les grands mygales; parmi les myriapodes, de grandes scolopendres.

Les mollusques terrestres sont bien représentés (bulimes, cyclostomidés); des ampullaires habitent l'Amazone, et les vaginalidés remplacent les limaces de l'ancien continent.

— Géographie politique. *Gouvernement*. Le gouvernement du Brésil est, depuis 1889, une république fédérative.

Population. La population du Brésil n'est encore que de 14 millions d'habitants, soit 1,7 par kilom. carré. Elle se compose de blancs, de métis, d'Indiens et de nègres. Les premiers sont les descendants des anciens colons portugais ou des étrangers immigrés à diverses époques (Italiens et Allemands surtout). Les villes principales sont : *Rio de Janeiro*, capitale et grand centre commercial du Brésil; Bahia, l'ancienne capitale; Pernambouc; Belem, sur la côte; et à l'intérieur São-Paulo.

La *religion* catholique est le culte de la presque totalité des Brésiliens, mais les autres cultes sont tolérés. L'*instruction publique* fait de nombreux progrès : 641 écoles primaires et nombreux établissements d'enseignement secondaire et supérieur). La *langue* la plus usitée au Brésil est le portugais : mais l'italien, l'espagnol et le français sont très répandus.

— Géographie économique. *Agriculture*. Sous le rapport agricole, le Brésil peut se diviser en trois grandes régions, correspondant assez exactement aux zones climatériques : 1° le bassin de l'Amazone, couvert d'immenses forêts riches en bois précieux; 2° le plateau Brésilien, pays de culture des céréales, mais surtout pays d'élevage; 3° la zone du littoral où les cultures tropicales réussissent, depuis celle du coton, du café, au N., jusqu'à celle du blé, au S. L'agriculture a, d'ailleurs, à conquérir encore d'immenses territoires.

L'industrie, longtemps négligée, se développe rapidement (raffineries, tissage de coton), mais elle n'en est encore qu'à ses débuts.

Voies de communication. Dans un pays massif et immense comme le Brésil, la question des moyens de transport est de première importance. Les rivières offrent un ensemble de voies navigables, que l'on achève de compléter, mais elles ont besoin d'être aménagées (nombreuses chutes). Les chemins de fer ont pris un développement rapide : ils relient les ports de la côte aux régions agricoles et minières de l'intérieur.

Commerce. Le commerce extérieur du Brésil s'est beaucoup accru, grâce au développement des voies de communication. L'importation consiste surtout en tissus, en matières alimentaires, en produits manufactures; l'exportation, en café, sucre, coton, tabac, caoutchouc, peaux, or et diamants. L'Angleterre et les Etats-Unis sont les principaux clients du commerce brésilien, puis viennent l'Allemagne, qui a enlevé le troisième rang à la France.

— Histoire de la découverte. Pedro-Alvarez Cabral, qui arriva à la côte méridionale de la province de Bahia le 22 avril 1500, et crut atterrir à une île qu'il appela la *Vera-Cruz*, n'est nullement le premier explorateur des côtes du Brésil; Américo Vespuce et Hojeda, Vincent Pinzon et Diego Lepe avaient déjà, dans les mois précédents, longé certaines parties du littoral, dont les expéditions subséquentes de Vespuce et de Diaz de Solis achèvèrent la reconnaissance des l'année 1515.

En ce qui concerne la géographie de l'intérieur du pays, la descente du fleuve des Amazones par Orellana, en 1541, constitua pendant longtemps le seul jalon précis; c'est seulement au milieu du XVIIe siècle que les Hollandais fournirent des notions sérieuses sur la partie du Brésil comprise entre le rio Saõ Francisco et les Amazones. Un siècle plus tard, Cardoso de Fonseca et leurs *bandeiras* dans le Goyaz, puis, plus tard, la Condamine précisait la connaissance du cours des Amazones, et, vers la fin du XVIIIe siècle, des expéditions positives sur les territoires arrosés par les sources du rio de la Plata et les affluents du Maranhão ou n'est toutefois, qu'en XIXe siècle que la géographie de l'intérieur du Brésil a commencé à être vraiment bien connue.

Les voyages du prince Maximilian de Wied Neuwied, d'Isenbeck, de Spix et Martius (1817-20), puis, au début du premier quart du siècle, commencé une œuvre qu'ont poursuivie, après eux, les Castelnau, les Agassiz, les Liais, les Teffé, les Crevaux, d'autres encore, tandis que les Martius et les Burton approfondirent le littoral. Grâce à ces explorateurs et à ces savants, le réseau hydrographique de l'Amazone et une bonne partie du territoire ont été explorés avec soin, et s'il reste encore de vastes espaces inconnus, certains lieux, les plus peuplés et les plus civilisés sont deja levés dans leurs grands traits : Rio de Janeiro, Minas Geraes, São-Paulo, un vaste quadrilatère à même eté levé à l'échelle de 1 : 1 000 000 au cœur de la province de Goyaz. Il s'en faut toutefois de beaucoup que l'œuvre même de simple reconnaissance de tout le Brésil soit achevée, plus d'une gemeration nouvelle de chercheurs devra y consacrer activité en explorant les zones totalement vierges du pays.

Historique. Le nom du Brésil provient de celui du bois de teinture appelé aussi au moyen âge (notamment en Italie) *brasile*, et *brasilium* en langue latine. Les premiers navigateurs espagnols, portugais et français qui abordèrent dans cette région. La possession en fut disputée entre les souverains d'Espagne et de Portugal jusqu'à ce que le traité de Tordesillas laissa le Brésil au Portugal, mais la question ne fut définitivement tranchée qu'en 1750.

La conférence de Badajoz avait réglé le litige au détriment des droits de la France. En effet, dès 1504, un marin français, Paulmier de Gonneville, avait pris possession au nom du roi Louis XII, de la « terre des Perroquets » qui paraît correspondre à l'île Saint-Joseph, sur la côte du Brésil. De nombreux navires français visitèrent le Brésil durant tout le XVIe siècle, en guerre constante avec les Portugais. Les premiers établissements portugais furent fondés en 1526, et surtout de 1531. Bahia fut fondée en 1549. La canne à sucre fut introduite en 1551. Des esclaves noirs furent amenés en grand nombre, surtout à partir de la fin du XVIe siècle. Villegagnon, le célèbre amiral Coligny, le commandeur de Villegagnon fonda en 1555 une colonie française dans une île de la baie de Rio de Janeiro qui a conservé son nom; divisée par des querelles religieuses, la colonie fut détruite par les Portugais (1560). Les Français furent expulsés en 1567 de cette région où ils avaient créé d'autres établissements; mais ils se maintinrent jusqu'en 1615 dans les territoires voisins des embouchures de l'Amazone.

Rio de Janeiro fut fondée en 1567. En 1580, le Brésil tomba sous la domination des Espagnols. Ceux-ci soutinrent des luttes acharnées de guerre contre les Hollandais (1624-1658, qui, à un moment, étaient maîtres d'une grande partie du pays.

En 1641, le Portugal, ayant secoué le joug de l'Espagne, lui reprit le Brésil. Ces deux nations se partagèrent, puis se disputèrent à main armée les territoires du Sud-Ouest : la question de frontières n'a été tranchée qu'en 1801. La fondation de l'établissement de Sacramento en 1680, sur la rive gauche de la Plata, donna lieu aussi à des conflits qui se terminèrent par l'abandon de ce territoire à l'Espagne.

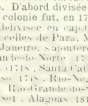

Armoiries des Etats-Unis du Brésil.

La colonisation se développa au Brésil dans la seconde moitié du XVIIe siècle; Goyaz et Matto-Grosso furent sérieusement occupés au XVIIIe siècle. Tout d'abord divisée en deux Etats : Maranhão et Brésil, la colonie fut, en 1754, réunie en une seule vice-royauté, subdivisée en capitaineries : Minas Geraes, Goyaz, Matto-Grosso, Acre-de-Para, Maranhão, Pernambouc, Bahia, Rio de Janeiro, ajoutèrent celles de Paraïba (1684), Rio-Grande-do-Norte (1701), Minas (1709), São-Paulo (1710), Piauhy (1718), Santa Catharina (1738), Goyaz (1744), Matto-Grosso (1748), Rio-Negro (1755 (devenu Amazonas en 1850), Rio-Grande-do-Sul (1760), Ceara (1799), Espirito Santo (1801), Alagoas (1817), Sergipe (1821).

La direction des mines détourna vers le sud le courant d'émigration au cours du XVIIIe siècle, et Rio de Janeiro devint la capitale du Brésil en 1763. Peu après, la culture du café fut introduite dans la colonie.

Quand les Français envahirent le Portugal, la famille royale se réfugia au Brésil (1808). Le prince-régent, plus tard Jean VI, ouvrit le pays au commerce étranger et fit d'utiles réformes. Quand il fut rentré à Lisbonne (1816), les Cortès portugaises s'efforcèrent de réduire de plus en plus l'autonomie brésilienne. Sous la pression de l'opinion, le nouveau régent, don Pedro, proclama l'indépendance (7 sept. 1822), et prit le titre d'« empereur » (12 oct.). Il fut reconnu par le Portugal le 29 août 1825. Il avait, en 1824, uni au Brésil la Bande orientale, qui se révolta en 1825, et dont l'indépendance fut reconnue en 1828.

La Constitution brésilienne fut proclamée en 1824. Dom Pedro, ayant hérité en 1826 de la couronne de Portugal, la céda à sa fille dona Maria. Il abdiqua la couronne du Brésil, en 1831, en faveur de son fils dom Pedro II, et, alors âgé de cinq ans et sous le nom duquel une régence gouverna jusqu'au 23 juillet 1840. Ce fut une époque troublée, non seulement par des luttes parlementaires, mais par des mouvements séparatistes qui ne s'apaisèrent qu'en 1849.

La rivalité politique entre conservateurs et libéraux fut parfois très vive, sous le règne de dom Pedro; elle a donné lieu à des crises ministérielles fréquentes. L'empereur exerça toujours son influence dans le sens du développement de l'instruction publique et du progrès économique. A partir de 1866, des mesures d'émancipation progressive [illegible] du 13 mai 1888); c'est la comtesse d'Eu, fille de l'em-

[illegible]

l'Uruguay, mais la principale part lui en revient (1865-1870).

[illegible] surtout, de rapides progrès. L'empereur n'avait pas de fils; sa fille aînée, la princesse Isabelle, et son gendre, le comte d'Eu, étaient très populaires dans les masses. Dans l'armée et dans la marine, il y avait beaucoup de républicains. [illegible] proclamait la république, qui fut reconnue sans difficulté. [illegible]

Uniformes brésiliens : vert, orange jaune, globe bleu

[illegible] au mois de novembre sous le commandement de l'amiral Saldanha de Gama, [illegible] Rio-Grande-do-Sul, la guerre civile dura jusqu'en 1895.

Elu président le 1er mars 1894, le Dr Prudente de Moraes prit possession du pouvoir, le 15 novembre. Son gouvernement [illegible] Brésil sur le [illegible] la France un traité soumettant à l'arbitrage la question du contesté guyanais, en 1897. Il a réprimé une révolte [illegible] au sud-est du pays, [illegible] de Bahia (1897). Peu après, il était menacé par une conspiration qui n'a fait d'autre victime que le ministre de la guerre, le maréchal Bittencourt. Le 1er mars 1898, Campos Salles fut élu président pour prendre ses fonctions le 15 novembre; Rosa e Silva fut élu vice-président.

— *Armée*. Le chef de l'armée est le président de la république. Elle est placée sous le ministère de la guerre, et commandée par des maréchaux.

Le pays est divisé en sept régions militaires, dont chacune a un général en tête, et comprend un ou plusieurs Etats, comme il suit :

Ire Amazonas, Para, Maranhão et Piauhy (ch.-l. *Para*).
IIe Ceara, Rio-Grande-do-Norte, Parahyba, Pernambuco (ch.-l. *Pernambuco*).
IIIe Bahia, Sergipe, Alagoas (ch.-l. *Bahia*).
IVe São-Paulo, Minas-Geraes, Espirito-Santo (ch.-l. *Para*).
Ve Paraiba et Santa-Catharina (ch.-l. *Rio-Grande-do-Sul*)
VIe Matto-Grosso (ch.-l. *Matto-Grosso*).

L'armée active comprend normalement, en temps de paix : 7 bataillons d'infanterie, 14 régiments de cavalerie, 6 régiments d'artillerie de campagne, 6 bataillons d'artillerie de forteresse, 2 bataillons de pionniers, un détachement du train, 4 escadrons, soit, en tout, [illegible] cavalerie, 36 escadrons de cavalerie de campagne, 24 batteries de forteresse, 8 compagnies de pionniers, [illegible] cadrons du train. Ce qui donne un *effectif officiel* de 28.160 hommes de troupe et près de 2.000 officiers, dont 28 généraux, à quoi il faut ajouter 1.400 élèves des écoles militaires.

Les officiers se recrutent moitié parmi les élèves des écoles militaires, moitié parmi les troupes, sous la condition d'avoir suivi des cours et justifié des qualités morales requises. L'avancement a lieu : aux grades de premier lieutenant et de capitaine, à l'ancienneté, mais après examen; aux grades de lieutenant-colonel et de colonel, moitié à l'ancienneté et moitié au choix; au grade d'officier général, uniquement au choix. Sauf le cas de services distingués à la guerre, il faut avoir passé au moins deux ans dans un grade pour le promu au grade supérieur.

Le recrutement de l'armée n'a lieu, au moins en temps de paix, que par voie d'enrôlements volontaires. Le service [illegible] peut être requis de servir dans la *milice nationale*.

[illegible] francs, un cabinet militaire, le département de l'industrie militaire, la chambre militaire des comptes et le tribunal militaire supérieur. Le ministère de la guerre dépendant directement la commission d'études techniques, l'observatoire de Rio de Janeiro, la bibliothèque de l'armée, l'intendance militaire et les arsenaux établis à Rio de Janeiro, Bahia, Pernambuco, Para, Rio-Grande-do-Sul et Matto-Grosso, ainsi que les laboratoires de Compinto, Gazaba et Porto-Alegre, les poudreries de Estrella et [illegible]

Le corps de santé a une organisation spéciale, sous la haute direction d'un médecin général inspecteur, dont relèvent les chefs du service de santé dans les différents Etats. Il comprend 126 officiers et 56 sous-médecins, ainsi que [illegible] Rio-Janeiro, Bahia, Pernambuco, Para, Porto-Alegre [illegible]

Les écoles militaires, dont le personnel est relativement [illegible] trois *écoles militaires* proprement dites, deux *Ecoles militaires pratiques*, l'*Ecole des sergents* pour former des sous-officiers; le *Collège militaire*, pour élever des jeunes gens [illegible] *de troupe*. Enfin, il faut citer, comme institution spéciale au Brésil, les *colonies militaires* établies pour assurer la protection des frontières du pays.

Toutes les [illegible] tution du 17 février 1891, [illegible] l'armée [illegible]

dalle du Mexique [illegible], entre les médailles commémoratives de certaines [illegible] plus encore par ceux qui y ont pris part.

— Bibliogr. Spix et Martius, *Reise in Brasilien*, Munich, 1828; Tschudi, *Reise durch Südamerika* (Leipzig, 1866); Agassiz, *Voyage au Brésil* (Paris, 1866); de Santa Anna Nery, *le Pays des Amazones* (Paris, 1885), et *le Brésil en 1889* (Mas Darbère, *Lettres du Brésil* (Paris, 1890); de Varnhagen, *Précis de quelques points de l'histoire du Brésil* (Paris, 1858); *Histoire générale du Brésil* (1877); Gaffarel, *Histoire du Brésil français* (Paris, 1878); d'Avezac, *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil* (Paris, 1857); Netscher, *les Hollandais au Brésil* (trad. hollandais, La Haye, 1853); Vicente de Portocarrero, *Historia das luctas com os Holandezes* (Lisbonne, 1876); Pereira da Silva, *Historia da fundação do imperio brazileiro* (Paris, 1876); *Segundo periodo do reinado do Brazil* (Paris, 1875); *Historia do Brazil de 1831 a 1840* (Rio, 1888); Schneider, *Historia da guerra do Paraguai* (Allemand et anglais, Paraguay, traduit de l'allemand et complété par le baron Rio-Branco (1875-1886). Une bibliographie très complète dans *Catalogo da Exposição de historia do Brazil*, *catalogo da bibliotheca nacional do Rio de Janeiro* (1881-1883); O. d'Araujo, *Livro do jubileu do Brazil* (Paris, 1889), A. Fialho, *Historia da fundação da republica* (Rio, 1891); E. Villalba, *e Revolta da Armada de 6 de setembro de 1893* (Rio, 1894).

BRÉSIL (Jules-Henri), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1833, mort à Bois-Colombes en 1899. Il débuta à la Gaîté, puis joua le drame en province, à la Nouvelle-Orléans, à Bruxelles, etc., revint à Paris en 1858 et fut attaché à divers théâtres jusque vers 1874. Comme auteur dramatique, il a fait représenter un assez grand nombre de pièces, notamment : *Si j'étais roi*, musique d'Adam; *la Mandragore*, musique de Lutolff (1867); *le Tribut de Zamora*, musique de Lutolff (1866); *l'Escadron volant de la reine*, musique de Lutolff (1881), et de drames, dont plusieurs en collaboration avec d'Emery : *les Orphelines de la charité* (1857); *l'Escamoteur* (1860), *Diane* (1884); etc.

BRÉSILÉNE n. f. Chim. V. BRÉSILINE.

BRÉSILIEN, ENNE (*li-in, èn*), personne née au Brésil, ou qui habite ce pays. — *Les* BRÉSILIENS.

— Adjectif. Qui se rapporte au Brésil ou à ses habitants : *Conquête* BRÉSILIENNE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les habitants du Brésil : *Savoir le* BRÉSILIEN.

— ENCYCL. Peu de pays présentent une population plus mélangée que le *Brésil*. On y trouve d'abord une race à tête à la fois longue et très haute, dont la caverne de Lagoa-Santa a révélé l'existence à l'époque quaternaire, et qui, sous le nom général de *Tapuyas* (barbares, esclaves), comprend les *Aymares* ou *Botocudos*, les *Goytacazes* ou *Coroados*, les *Caropos*, les *Paris* (voleurs), les Indiens, en vivant de pêche, de chasse, et sont anthropophages à l'occasion. Il y a ensuite une autre race à peu près blanche, au nez aquilin, au système pileux développé : *Cahans*, *Chanes* ou *Huanas*, *Parezis*, *Xavayes*, *Tecunas*, *Bakairis*, etc. Ces populations, ces populations s'adonnent à l'agriculture, à l'exception des Gaycarus ou Mbayas, des Ticunas et des Mundurucus (coupeurs de têtes), restés longtemps à l'état nomade, mais qui, depuis le commencement du siècle, vivent à peu près en paix avec les Brésiliens civilisés. Une grande migration, à laquelle il est difficile d'assigner une date et un point de départ, est opposée aux *Guaranis* ou *Tupis*, qu'est répandue dans l'Amérique du Sud jusqu'à la république Argentine. Les Guaranis, de petite taille, de forme massive, au crâne arrondi, à la face large et pleine, aux yeux petits et un peu obliques, aux pommettes gros, raides et noirs, sont assez industrieux et vivent de chasse et de pêche, quoique beaucoup de *Tapuios* (demi-civilisés) fassent un peu d'agriculture. La polygamie est en usage parmi eux; ils croient à un être supérieur bienfaisant et à une foule de divinités malfaisantes. Les *Galibis* du Nord, les *Oyampis* et une infinité de peuplades des bords de l'Amazone appartiennent à ce type, dont on retrouve des traces jusqu'à l'extrême Sud.

Des nègres esclaves sont venus compliquer cet amalgame, sans parler des éléments que les Hollandais, Français, Italiens, Allemands, y ont apportés. Le métisse des premiers colons avec les Indiens a généralement donné des produits excellents, d'une grande résistance physique et d'un niveau intellectuel élevé. Il y a des termes pour distinguer ces croisements de race : on appelle *Curiboca* le métis demi-sang de blanc et d'Indienne; *Mameluco*, celui de blanc et de Curiboca; *Cafuzo*, celui du nègre et de l'Indienne, etc. Les métis ont presque partout la supériorité numérique.

BRÉSILINE n. f. Matière colorante de bois de Brésil, appelée aussi BRASILINE.

— ENCYCL. Chim. La *brésiline* $C^{16}H^{12}O^{5}$ est une matière colorante jaune, qui a été isolée par Chevreul et qui se retire des bois de teinture rouges, particulièrement du bois. Pour l'obtenir, on dissout 10 grammes de brésiline brute, extraite du bois de Brésil, dans de l'alcool, auquel on ajoute de l'éther et le précipite par de l'acétate de plomb concentré; on laisse ensuite la solution s'évaporer lentement, et on lave à l'alcool les cristaux recueillis. Elle se présente en lames brillantes, d'un rouge argenté, densité 1,5. Chauffée avec du phosphore amorphe et de l'acide iodhydrique, elle se transforme en un autre corps dont la formule est $C^{16}H^{12}O$ et qu'on nomme *brésinol*. Si à 10 grammes de brésiline dissoute dans l'alcool on ajoute 400 grammes d'éther et qu'on traite le tout par 5 grammes d'acide nitrique concentré on obtient, par distillation de la solution, après un repos d'un jour et demi, des cristaux qui ont pour formule : $C^{16}H^{10}O^{3}H^{2}O$, c'est la *brésiléine*. La distillation sèche de la brésiline donne une grande abondance de *résorcine*. En chauffant la brésiline avec de l'acide acétique anhydre, on obtient de la *triacétylbrésiline*, qui cristallisant dans l'alcool en fines aiguilles incolores. Il existe aussi un tétracétylbrésiline transformable en *monobromobrésiline*. Le brome et les tétracétylbrésiline peuvent encore s'unir en produisant un dérivé tribromé se présentant en petites aiguilles incolores, très oxydables, fusibles à 145°.

La *brésiléine* ne se fixe qu'à l'aide d'un mordant; elle donne une teinte rouge avec le bioxyde d'étain, une teinte grise violette avec les sels de fer, olive avec les sels de chrome, etc. Ces couleurs sont très sensibles aux réactifs; les rouges virent immédiatement au bleu sous l'influence des alcalis, au jaune sous l'influence des acides.

BRÉSILLER (*ll* mll.) v. a. Teindre avec du bois de Brésil.

BRÉSILLER (*ll* mll. — de *brésil*) v. a. Casser en petits morceaux, comme bois qui brûle ou écrase. ‡ Fig. : *Pastillon allant à tout* BRÉSILLER. (Balz.)

— v. n. Tomber en débris, en poudre, par l'effet de la sécheresse.

— Dans les contrées de l'ouest de la France, on dit qu'un mets est brésille de sel, lorsque ce condiment y a été mis en trop grande abondance.

— *Se* BRÉSILLER, v. pr. Se réduire en poudre, à force de sécheresse : *Il est peu agréable de* [illegible] *au tabac qui* SE BRÉSILLE.

BRÉSILLET (*ll-lè* mll. — de *brésil*) n. m. Comm. Variété de brésil la moins estimée de toutes.

— Bot. Genre de légumineuses-césalpinées, renfermant des arbres, des arbustes, des plantes herbacées des régions chaudes ou tempérées du globe.

BRÉSILLON (*ll-lo* mll.) n. m. Bot. Syn. de BRASILIASTRE, et de BRASILIOS.

BRÉSINE n. m. Nom vulgaire d'une plante ornementale, le *zinnia multiflora*.

BRÉSINOL (rad. *Brésil*) n. m. Corps dérivant de la brésiline sous l'action du phosphore amorphe et de l'acide dihydriodique. Synonyme : VERMINON.

BRESLAU (en lat. *Wratislava*), ville d'Allemagne, capitale de la prov. de Silésie, sur l'Oder, à 358 kilom. S.-E. de Berlin; 373.206 hab. Sa situation dans une plaine fertile et le bassin industriel de la Silésie lui a valu un grand essor économique. Machines, matériel de chemins de fer, pianos, scieries, huileries, tabacs, orfèvrerie. Commerce de métaux bruts et ouvrés, charbon, bois, tissus (foire aux laines), fils, graines de trèfle, céréales, bestiaux. Importante culture maraîchère. Une ceinture de boulevards remplace les remparts rasés en 1813. Eglise Sainte-Elisabeth (protestante du XIIIe siècle, portraits de Luther et Mélanchton par Cranach); Cathédrale Saint-Jean (catholique) du XIIe siècle : madone de Cranach. Belle synagogue. Hôtel de ville du XIVe siècle, au beffroi élégant, sur le Ring (quartier de 1493). Université Leopoldina, écoles réales, d'instituteurs, séminaires catholique et juif. Fondée au XIe siècle, Breslau, polonaise, Brésilau devint capitale du duché de Silésie (séparé de la Pologne en 1163), puis un grand marché hanséatique. Ravagée par les Mongols (XIIIe s.), elle passa à la Bohême en 1335, adopta la Reforme en 1522. Frédéric II en empara en 1741 (paix de Breslau), et dut la reprendre à l'Autriche en 1750. Occupation française (1807-1813). — Patrie de Gentz, Schleiermacher, Wolf (mathématicien), Lessing (peintre).

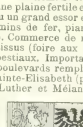

Brésillet n. m. deur.

Armes de Breslau

BRESLE (lat), petit fleuve côtier de France, dans le département de l'Oise; il prend naissance à Aumale, sépare les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, baigne Senarpont, Eu, et se jette dans la Manche au Tréport, après un cours de 72 kilom.

BRESLES, comm. de l'Oise, arrond. et à 11 kilom. de Beauvais, sur la branche du Nord. Tourbe, culture maraîchère; fabriques d'instruments aratoires, sucreries, tuileries et briqueteries. Ruines d'un château fort pris par les ligueurs en 1590 et démantelé en 1699.

BRESLINGUE (*brè-slingh*) n. f. Variété de fraiser à gros fruits blancs.

BRESOLLES (*zol*' — de l'ital. *bracciuola*, viande cuite sur la braise) n. f. pl. Sic dit de rouelles de veau amincies et mises en ragoût. — *Une* BRESOLLE.

BRESSAN n. m. Nom vulgaire du canard sauvage.

BRESSAN, ANE, personne née en Bresse, ou qui habite cette contrée : *Les* BRESSANS.

— Adjectif. Qui appartient à la Bresse ou à ses habitants : *Coutume* BRESSANE.

— ENCYCL. *Race bovine bressane*. C'est une des races bovines françaises qui se soient le mieux conservées jusqu'à de tout mélange. Les animaux qui la composent ont le corps trapu, petit, l'encolure médiocre, la tête forte pour la taille, les cornes un peu horizontales, le poil blond très pâle; la *race bressane* comprend deux sous-races : celle de la *haute Bresse* et celle de la *Dombes*. — La sous-race de la haute Bresse a le corps trapu, épais, la tête plate, les membres forts, le poil plutôt clair, quelquefois pie, blanc et noir ou jaune et blanc. Les bœufs sont estimés pour le travail. Quand on les engraisse, quoique dégà vieux, ils donnent beaucoup de suif et de très bonne viande, très agréable au goût. — La sous-race de la Dombes est généralement très petite; elle a le poitrail resserré, les lombes étroits, l'encolure longue et grêle, le poil jaune, couleur de paille ou froment, le squelette volumineux relativement aux chairs. Comme dans la sous-race précédente, les produits pour la boucherie sont d'excellente qualité. — La race bressane est bonne laitière, d'un facile entretien, travailleur et supportant très facilement, malheureusement, elle est petite, sans épaisseur et maigre de muscles. Cependant, elle rend beaucoup en proportion de son qu'elle consomme.

BRESSANT (*brè-san*) n. f. Genre de coiffure, de coupe de cheveux pour les hommes, mises à la mode par l'acteur Bressant. (Elles comportent les cheveux taillés en brosse) : *Une* BRESSANT. *Coupe de cheveux à la* BRESSANT.

— Adjectif. : *Coiffure* BRESSANT.

BRESSANT (Jean-Baptiste-François), acteur français, né à Chalon-sur-Saône en 1815, mort à Nemours en 1886. Tout jeune, il s'essaya d'abord au théâtre de Montmartre, puis aux Variétés (1833), où il jouait avec Jenny Colon et Frédérick Lemaître, ce qui commença à le mettre en relief. *Le Marquis de Brunoy*, *Kean* et *le Chevalier d'Eon* furent les premières pièces où il brilla. Après avoir joué quelque temps à Saint-Pétersbourg, il fut engagé au Gymnase (1846). Ses créations de Lovelace, dans *Clarisse Harlowe*, et d'Albert, dans *la Protégée sans le savoir*, inaugurèrent la période la plus brillante de ses succès. Son extérieur séduisant, sa voix charmante, son jeu parfaitement mesuré, son débit naturel et juste firent de lui le type accompli de l'amoureux. Reçu sociétaire au Théâtre-Français en 1854, il y brilla au premier plan, dans l'ancien comme dans le nouveau répertoire. Parmi ses meilleurs rôles, il faut citer : Richelieu (*Mlle de Belle-Isle*), Almaviva (*Barbier de Séville*), Dorulan, Bolingbroke (*Verre d'eau*), Octave (*Capriccio di Macaone*), etc. Il se montra également hors de pair dans le répertoire de Musset, et créa le principal rôle dans *le Lion amoureux*, *le Fils*, *la Jacoulot*, *le Frère de la Reine*, *la Tonnelle*, *le Feu au couvent*, etc. Retiré du théâtre après 1870, il fut nommé professeur au Conservatoire, et prit sa retraite en 1876.

Bressant

BRESSAY, île du groupe des Shetland (Ecosse), à l'E. de Mainland, station fréquentée par les pêcheurs de harengs. Tourbières, ardoisières; 900 hab.

BRESSE (en lat. *Brezia* et *Brissia*), pays situé sur la rive gauche de la Saône, dans les départ. de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Jura. La Bresse s'étend de la vallée de la Saône à l'O. jusqu'au pied de l'anticlinal du Jura, à l'E., entre la Dombes au S. et la vallée du Doubs au N. La Bresse proprement dite, ou pays de Bourg, ou *Bresse bressane*, s'arrête avec la limite du département de l'Ain; au delà de cette limite, elle prend les noms de *Bresse louhannaise*, autour de Louhans; *Bresse chalonnaise*, à l'E. de Chalon. C'est une plaine mamelonnée à pente douce où coulent la Saône, la Vèyle, la Reyssouze, la Seille, etc., où se déroulent dans la partie nord la Saône, l'Ognon, le Doubs et la Loue. Le sol est froid, composé de cailloux roulés et d'argile, mais non stérile. — *Histoire*. Henri IV donna en 1601, par le traité de Lyon, en échange du marquisat de Saluces. En haïant leurs bateaux ou en ramant vers la rive gauche, celle de la Bresse, les mariniers de la Saône s'accompagnent du cri : *En Empire!*, tandis qu'en se dirigeant vers la rive droite, ils crient : *En Réaume!* C'est un souvenir du temps où la rive gauche de la Saône était encore territoire d'Empire, alors que la rive droite appartenait à la France.

BRESSE (Jacques-Antoine-Charles), ingénieur français, né à Vienne (Isère) en 1822, mort à Paris en 1883. Indépendamment de nombreux mémoires, il a publié les ouvrages suivants : *Cours de mécanique appliquée aux résistances et la résistance des pièces courbes*, accompagnées de tables numériques (1854); *Cours de mécanique appliquée*, professé à l'Ecole des ponts et chaussées (1859-1865).

BRESSEAU (*zo*) n. m. Pêch. Nom donné aux petites lignes qu'on attache sur la maîtresse corde ou ligne de fond.

BRESSIN n. m. Mar. V. BRÉCIN.

BRESSON n. m. Bœuf roux, de couleur de froment mûr.

BRESSON (Charles, comte), diplomate, né à Paris en 1798, mort en 1847. Ce fut lui qui fit accepter à la Belgique, où s'agitaient les partis, les résolutions des conférences de Londres (1830), et qui négocia le mariage de Louise d'Orléans avec le roi Léopold et les fameux mariages espagnols : l'infante Isabelle avec le duc de Cadix, son cousin, et Marie-Louise-Fernande, sœur d'Isabelle, avec le duc de Montpensier (1846). Par suite de chagrins domestiques, il se coupa la gorge.

BRESSUIRE, ch.-l. d'arrond. des Deux-Sèvres, à 70 kil. de Niort; 4.668 hab. (*Bressuiraïs, aises.*) Ch. de fer de l'Etat. Tribunal de première instance. Caractères en bois pour imprimerie; commerce de blé; étoffes de laine; bestiaux. Eglise Notre-Dame, construite du XIIe au XVIe siècle, avec une nef romane, un chœur du style gothique flamboyant du XVe siècle, et un clocher de la Renaissance. Sur une montagne rocheuse, dominant la ville et le Dolo, une des branches de l'Argenton; ruines du *château de Bressuire* (XIIe et XIIIe siècles. — L'arrond. a 6 cant., 91 comm., 86.189 hab.; le canton 13 comm. et 16.876 hab.

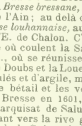

Armes de Bressuire.

— *Histoire*. On identifie sans preuves décisives Bressuire avec la Ségora des itinéraires. C'est en 1029 qu'un acte mentionne, pour la première fois, le château de Bressuire (*castrum Berzoriacum*) à l'abri duquel se développa la ville. Ce château appartenait aux seigneurs de Beaumont, qui le conservèrent jusqu'en 1510. Il fut pris et saccagé avec la ville par Du Guesclin, en décembre 1370. Pendant les guerres de Vendée, Bressuire, prise et reprise plusieurs fois de 1792 à 1796, fut le quartier général des républicains en 1794, fut complètement ruinée : sa population était tombée à 600 habitants en an IX.

Bibliogr. Lecointre, *Histoire de Bressuire* (Paris, 1880); Barbaud, *Notice sur le château de Bressuire* (Paris, 1891).

BREST, ch.-l. d'arrond. du Finistère, à 54 kilom. de Quimper, sur la *rade de Brest* et sur la Penfeld; 74.538 hab. *Brestois, oises.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de 1re instance et de commerce, école navale, bureau du port, service hydrographique; école des mousses à bord de l'*Austerlitz*; école des novices et apprentis marins à bord de la *Bretagne*; école de médecine navale; bibliothèques; musée; observatoire. Place de guerre de 1re classe; ch.-l. de la 2e subdivision militaire du 11e corps d'armée (Nantes). Préfet maritime; ch.-l. du 2e arrond. maritime et d'un sous-arrond. maritime; état-major du port; directions nombreuses; arsenal et chantiers de construction; hospices civil et de la marine. Brest possède deux ports : un port militaire établi sur les deux rives d'un petit bras de mer sinueux, encaissé, formant l'embouchure de la rivière Penfeld, et le port de commerce de Porstrein. Ces ports, creusés au fond d'une vaste rade magnifiquement abritée, une des plus

sûres du monde, sont accessibles par tous les temps aux plus grands navires. L'entrée par le goulet est difficile ; plusieurs phares en signalent les abords. Le mouillage des grands navires dans la rade se trouve au N. du banc de Saint-Pierre et à l'O. du banc de Saint-Marc. Le port militaire a été creusé dans le gneiss schisteux qui encadre les rives de la Penfeld. Le port de commerce de Porstrou (le 21e de France par ordre d'importance) comprend un port à marée, avec bassin et avant-port. Le commerce d'importation porte spécialement sur les charbons, les bois de construction et autres, le fer, les blés, les farines, le chanvre, les salaisons, les toiles à voiles, etc ; et celui d'exportation sur le produit des pêcheries, l'avoine, etc. Le commerce se fait principalement avec l'Angleterre et l'Espagne. Fabriques de chandelles, de bouchons, de chapeaux vernis, cuirs, tanneries, brasseries, distilleries, poteries, pepinières, savonneries, scieries mécaniques, teintureries, galvanisation du fer, fabriques de briquettes de houille agglomérée, pêcheries, parcs à huîtres. L'animation vient surtout du port militaire avec ses bassins, ses parcs, ses usines, ses ateliers de toute espèce. L'arsenal emploie journellement 8 000 à 9 000 ouvriers. Grand marché de blé, bien que le territoire soit peu producteur. La ville comprend, sur la rive gauche, *Brest* proprement dit ; sur la rive droite, *Recouvrance*, aux montées rapides, habité plus spécialement par les marins. Un pont tournant fait communiquer les deux rives du port militaire. Citadelle fort avec les tours d'Azenor, de Brest, de César (XIIe s.), des Anglais (1374), et de la Madeleine (fin du XIIe s.). Donjon (XIVe s.). Palais Saint-Louis (XIIIe s.) extrémités du cours Dajot, deux statues de Coysevox. Patrie des ingénieurs de la marine Choquet de Lindu et Sané ; du général d'Aboville ; du marin Duquesne.

L'arrondissement de Brest comprend 12 cant., 84 comm., 235 249 hab. Il y a 3 cantons du nom de Brest ; le 1er avec 1 comm. et 36 501 hab. ; le 2e avec 6 comm. et 50 808 hab. ; le 3e avec 2 comm. et 28 340 hab.

Histoire. Brest est l'ancien port gallo-romain de *Gesocribate* ; il devint au deuxième partie du moyen âge, et fut une ville maritime très importante. Les développements et constructions qui ont fait de Brest le premier port militaire de la France sont dus à Richelieu et à Colbert.

— Bibliogr. : Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest* (Brest, 1865).

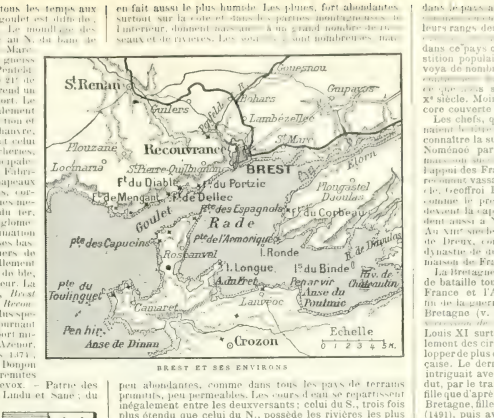

BREST ET SES ENVIRONS

Armes de Brest.

BRESTE (*brèst*') n. m. Manière de prendre les petits oiseaux avec de la glu et des débris de graines, pendant l'hiver, en temps de neige.

BRESTEL (Rodolphe), homme politique autrichien, né et mort à Vienne (1816-1881). Professeur de physique à l'université, et de mathématiques à l'École supérieure de Vienne, il fut élu membre du Reichstag de Vienne, et y joua un rôle prépondérant ; mais son attitude politique ne lui pas fait avoir de la fortune privée. En 1869, il dut quitter sa chaire, et, pour vivre, il dut accepter un emploi dans un établissement de crédit commercial et industriel. En 1861, il fut élu député à la diète de l'Autriche inférieure, puis au Reichsrath ; enfin, au conseil de l'empire, comme représentant de la ville de Vienne. En 1868, Brestel accepta le ministère des finances, se signala par d'importantes réformes et réduisit le déficit.

BRETAGNE (*gn* mil) n. f. Chorégr. Ancienne danse française du XVIIe siècle, qui était grave et noble.

— Comm. Etoffes de lin fabriquées en Bretagne.

BRETAGNE (lat. *Britannia minor*), ainsi dénommée après l'arrivée des émigrés de la Grande-Bretagne (IVe-VIe s. apr. J.-C.), l'ancienne *Armorique* (« pays sur la mer »), ancienne province de la France, au N. par la Manche, au N.-E. par la Normandie, à l'E. par le Maine et l'Anjou, au S. par le Poitou. On la divisait généralement en *haute* et *basse* Bretagne ; la première comprenait les cinq évêchés de Rennes, Aleth (saint-Malo), Dol, Saint-Brieuc, Nantes ; la seconde, les quatre évêchés de Trégnier, Léon, Quimper et Vannes. Elle a formé les cinq départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure. (*Bretons, onnes.*)

— Géogr. La Bretagne forme une région naturelle des mieux caractérisées. Au point de vue géologique, c'est une île (ancienne, primitivement, pendant l'archéozoïque) et de roches cristallines, séparée par une bordure jurassique des formations plus récentes des bassins de Paris et de la Loire moyenne. La Bretagne géologique, qui correspond en dehors de la Bretagne proprement dite le Cotentin, une partie du Maine et de l'Anjou, le bas Poitou, se relie par des formations profondes au Massif central et à la Cornouailles anglaise. — Dans l'ensemble, c'est un pays de relief médiocre, constitué essentiellement par la juxtaposition de deux plateaux ou plutôt de deux *pénéplaines*, orientés l'un vers le N., l'autre vers le S. Les hauteurs du plateau septentrional, allignées de l'E. à l'O., continuent la direction générale des collines de Normandie et du Maine. La section la plus élevée des monts de Bretagne correspond aux *monts d'Arrée* ou d'Arrée, dont le sommet principal, le *pic Saint-Michel*, atteint 391 m. Le relief du plateau septentrional est relie en quelque sorte au relief du plateau meridional par le chaînon des *montagnes Noires* (336 m. au *Menez-Hom*). Les collines de ce plateau méridional sont alignées assez régulièrement du N.-O. au S.-E., et se dirigent vers à la rencontre des collines de la Gâtine vendéenne, qui les prolongent par delà la coupure de la Loire. — En raison de la faible importance de son relief, la péninsule armoricaine subit partout l'influence climatérique de la mer. Le voisinage de l'Océan, qui entoure la Bretagne de trois côtés, détermine encore bien des traits caractéristiques du climat breton : la prédominance des vents de mer, vents d'O. et surtout de S.-O. Ces vents étant pluvieux, la Bretagne est naturellement une des régions de France les mieux arrosées. La mer, qui fait du climat armoricain le plus tempéré des climats français, en fait aussi le plus humide. Les pluies, fort abondantes surtout sur la côte et dans les parties montagneuses de l'intérieur, donnent naissance à un grand nombre de cours d'eau et de rivières. Les cours d'eau sont nombreux, peu abondants, comme dans tous les pays de terrains primitifs, peu perméables. Les cours d'eau se répartissent inégalement entre les versants : celui du S., trois fois plus étendu que celui du N., possède les rivières les plus longues ; celui du N. les plus courtes et les plus rapides. Ces deux versants de la Manche et de l'Océan communiquent par le canal d'Ille-et-Rance et par le canal de Nantes à Brest. Une seule rivière bretonne, la Vilaine, est navigable sur une grande étendue (depuis Rennes) sans le secours de la marée. Les autres, la Loire excepte, n'ont d'importance que pour la navigation maritime.

L'originalité de la région bretonne apparaît encore dans la configuration de ses côtes, en majeure partie rocheuses et découpées par de petits golfes. Sur plus d'un point, les phénomènes d'oscillation littorale, les affaissements surtout, semblent avoir modifié le tracé primitif du littoral breton. Mais c'est l'érosion marine qui a joué le principal rôle dans cette œuvre : elle a dégagé de la mer armoricaine, séparant du rivage les îles bretonnes, qui sont toutes d'origine continentale, détruisant les plages de sables tendres, déchiquetant les promontoires de roches dures. C'est ce qui rend si pittoresques les côtes les plus exposées à l'action des vagues, les côtes occidentales de Belle-Ile, d'Ouessant, travaillées par la mer « sauvage ». Les courants sont violents, surtout dans les passages resserrés (par la Déroute, raz des Trépassés), où ils causent de trop fréquents naufrages. Enfin, les marées de la côte septentrionale s'élèvent jusqu'à 14 m. dans la baie du mont Saint-Michel et à la Granville : ce sont les plus hautes marées de l'Europe.

La Bretagne est, avant tout, un pays de vie maritime intense. Pour la grande pêche (Terre-Neuve, Islande, mer du Nord), la Bretagne fournit le plus de marins des navires et des équipages. La pêche côtière n'y est pas moins active, surtout sur la côte sud (sardines, maquereaux, homards, etc.). Dans l'intérieur, les populations vivent surtout de l'agriculture. Les terres, améliorées par les amendements calcaires (coquillages marins, sables de mer, tangue, engrais marins de toute nature, etc.), produisent des céréales riches : froment, avoine, orge. Le seigle et le sarrasin, sont la ressource des terres pauvres et caillouteuses, où les amendements calcaires sont rares. Viennent ensuite les landes, jadis beaucoup plus étendues, les prés et les bois. Les cultures maraîchères ont, sur certains points de la côte (primeurs de Roscoff, etc.), une grande importance. La pomme de terre est répandue un peu partout. La pomme à cidre occupe généralement la vigne, sauf dans la plus grande partie de la Loire-Inférieure et dans l'extrémité méridionale du Morbihan (région du Pays de la Bretagne. Du chanvre et du lin sont depuis longtemps en pleine décadence. — L'élevage a été longtemps la grande industrie agricole de la Bretagne. On élève surtout des bœufs et des vaches dans la haute Bretagne ; des chevaux dans la basse Bretagne. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le bétail breton, qui souffre trop souvent de la pauvreté naturelle du sol. — L'industrie n'est guère représentée que par la pêche. Par contre, la vie commerciale est active, grâce au cabotage et à la navigation. Les côtes présentent, en effet, nombre d'abris, de refuges, de ports, depuis Saint-Malo jusqu'à Saint-Nazaire et Nantes.

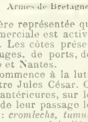

Armes de Bretagne.

— Hist. L'histoire de la Bretagne commence à la lutte des Vénètes (peuple de Vannes) contre Jules César. On ne sait rien de leurs mœurs sur les époques antérieures, sur les peuples qui ont laissé comme traces de leur passage les nombreux mégalithes de l'Armorique : *cromlechs, tumuli, menhirs, dolmens*. Les mégalithes, d'ailleurs, sont loin d'être localisés en Armorique. Si celle-ci ne dépassait pas au S. le cours de la Loire, laissant à la *cité des Pictons* (Poitou) le pays de Retz, l'Armorique débordait à l'E. au delà des limites de la Bretagne proprement dite, englobant une une grande bataille navale, livrée dans le golfe du Morbihan, ou à l'embouchure de la Loire, les Vénètes, vaincus, durent reconnaître l'hégémonie de Rome. Puis le nom de « Armorique » disparut pour faire place à celui de « Bretagne » (*Britannia, Britannia minor*), lorsqu'aux VIe et VIIe siècles des bandes d'émigrés vinrent de la Grande-Bretagne dans le pays armoricain abandonné par les Romains. [illegible] leurs rangs des évêques et des moines, qui fondèrent des [illegible] dans ce pays où le paganisme vivait encore par la superstition populaire. L'Irlande, la « terre des saints », y envoya de nombreux émigrants. Les vies des saints bretons [illegible] ce que nous savons de l'histoire de Bretagne jusqu'au XIe siècle. Moines et colons défrichèrent l'Armorique, encore couverte de forêts.

Les chefs, qui depuis Conan Mériadec (IVe-Ve s.), prenaient le titre de roi, durent à plusieurs reprises reconnaître la suzeraineté de l'empire franc. Au IXe siècle, Nominoë parvint à rendre la Bretagne indépendante, mais [illegible] Rapport des Francs contre les envahisseurs normands, se reconnaît vassal de Charles le Chauve. A la fin du Xe siècle, Geoffroi Ier, comte de Rennes, peut être considéré comme le premier duc héréditaire de Bretagne. Rennes devient la capitale officielle du [illegible] Nantes, à Vannes, etc. Au XIIe siècle, en 1213, avec Pierre de Dreux, commence une nouvelle dynastie de ducs de Bretagne de la maison de France.

Armes de Bretagne-Dreux.

La Bretagne est des lors un champ de bataille toujours ouvert entre la France et l'Angleterre jusqu'à la fin de la guerre de la succession de Bretagne (v. BRETAGNE [illegible]). Les ducs de France, Louis XI surtout, profitèrent habilement des circonstances pour développer de plus en plus l'influence française. Le dernier duc, François II, intrigant avec l'Angleterre, mais il dut, par le traité de Sablé (1488), s'engager à ne marier sa fille que d'après l'avis de son suzerain. Le mariage d'Anne de Bretagne, fille et héritière de François II, avec Charles VIII (1491), puis avec Louis XII (1499), prépara l'union de la Bretagne avec la France. La fille aînée de la duchesse Anne, Claude, épousa en 1514 François de Valois, qui devint roi l'année suivante, sous le nom de « François Ier », et qui, après la mort de sa femme (1524), parvint en 1532 à faire accepter par les états de la province la réunion définitive de la Bretagne avec la France. Dès lors, la Bretagne ne se distingua plus du royaume que par son attachement très vif à ses libertés provinciales et à ses privilèges, que les rois de France avaient promis de respecter. Les états de Bretagne et le parlement de Rennes se signalèrent toujours par leur résistance aux vexations fiscales imposées par l'autorité royale et aux abus de pouvoir des gouverneurs. Les épisodes les plus [illegible] luttes, parfois très vives, sont la conspiration de Pontcallec, et le procès La Chalotais. Pendant la Révolution, la Bretagne prit une part active à l'insurrection de Vendée. Les *chouans* et les *bleus* s'y firent une guerre trop souvent sans merci. Aujourd'hui, l'ancienne province de la Bretagne n'est plus représentée que dans l'organisation judiciaire. La cour d'appel de Rennes a dans son ressort les cinq départements formés en 1790 du démembrement de la province.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SOUVERAINS DE LA BRETAGNE (dates qui paraissent le plus authentiques)

Conan Mériadec	381	Pasquitenus	1[illegible]
Salomon Ier	421	Pasquitenus, et Gurvand	1[illegible]
Grallon	458	Alain III	8[illegible]
Budicz Ier	486	Geoffroi Ier	9[illegible]
Erech	504	Juthal Berengar	9[illegible]
Kuoche	511	Alain Ier	9[illegible]
Budicz II	560	Dreugolin	9[illegible]
Hoel II	595	Morvan	9[illegible]
Budicz III ou Alain Ier	598	Hoel Ier	9[illegible]
Hoel III	704	Geoffroi	2[illegible]
Salomon II	732	Conan le Tortu	9[illegible]
Judicaël	6[illegible]	Geoffroi	9[illegible]
Alain II	1[illegible]	Alain V	1[illegible]
Grallon II	8[illegible]	Alain II	1[illegible]
Daniel	7[illegible]	Hoel V	1[illegible]
Budic	7[illegible]	Alain Fergent	1[illegible]
Conan	7[illegible]	Conan III	1[illegible]
Riwod	7[illegible]	Hoel VI et Eudes	1[illegible]
Iwo	8[illegible]	Conan IV	1[illegible]
Jarnithon	8[illegible]	Conan III	1[illegible]
Gurvanach de Léon	8[illegible]	Geoffroi II	1[illegible]
Nominoë	8[illegible]	Arthur	1[illegible]
Erispoë	8[illegible]		

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE FRANCE

Pierre de Dreux	1213	Jean Ier	1[illegible]
Jean le Roux	12[illegible]	Jean VI	1[illegible]
Jean II	1[illegible]	Jean V	1[illegible]
Arthur II	1[illegible]	Pierre II	1[illegible]
Jean III dit *le Bon*	1[illegible]	Arthur III	1[illegible]
Jean de Montfort	1[illegible]	Jean VI	1[illegible]

— BIBLIOGR : Le Meyeur de la Bretagne ; A. [illegible] *de Bretagne* (Rennes, 1896 et suiv.) ; Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne* (Rennes, 1843) ; Levot (P.), *Biographie bretonne* (1857-1857).

BRETAGNE (PROVINCE ROMAINE DE), province de l'empire romain, formée sous l'empereur Claude, et qui se composa d'abord du sud et du centre de l'Angleterre actuelle ; elle s'étendit ensuite sur le pays de Galles, toute l'Angleterre et même l'Ecosse méridionale. Le mur d'Agricola, construit entre la Clyde et le Forth (78-85), en fut alors la limite septentrionale. Cette province fut démembrée en partie par Septime-Sévère (199) en Bretagne Ire et Bretagne IIe ; puis Constance Chlore en forma deux autres provinces : la Flavie Césarienne de la Bretagne Ire, et la Grande Césarienne de la Bretagne IIe. Vers [illegible] encore, en 367, le territoire de la [illegible].

BRETAGNE (DIOCÈSE DE), diocèse de l'empire romain d'Occident, existant à la fin du IVe siècle. Il dépendait de la préfecture des Gaules et comprenait cinq provinces : la *Bretagne Ire*, ch.-l. Cantium (Cantorbéry) ; la *Bretagne IIe*, ch.-l. (?) Isla, Silurum (Caerleon) ; la *Flavia Cæsariensis*, ch.-l. Londinum (Londres) ; la *Grande Césarienne*, ch.-l. Eboracum (York) ; la *Valentia*, ch.-l. (?) Leucopibia (Whittern).

BRETAGNE (GUERRE DE SUCCESSION DE). Quand le duc Jean III mourut sans enfants en 1341, son frère cadet Jean, comte de Montfort, et sa nièce Jeanne de Penthièvre, mariée au comte Charles de Blois, se disputèrent sa succession. La seconde invoquait en sa faveur le droit dit « de représentation », qui réprimait en Bretagne les successions nobles, tandis que le premier s'appuyait sur le principe de

l'hérédité masculine. [illegible] Ce fut, cependant, [illegible] l'hommage à Edouard III. Vaincu à Auray [illegible] Ainsi, les deux rois de France et d'Angleterre furent amenés à soutenir, en Bretagne, chacun une cause opposée à celle qu'ils soutenaient en France.

Entre les deux compétiteurs et leurs partisans (les Bretons gallots étaient pour Charles de Blois, les Bretons bretonnants pour Jean de Montfort), la guerre éclata aussitôt; une guerre d'escarmouches, d'embuscades et de coups de main qui dura un quart de siècle (1341-1364). Jean de Montfort ayant été fait prisonnier à Nantes dès le début des hostilités et enfermé dans la Tour du Louvre, sa femme Jeanne de Flandre continua la lutte avec le secours des Anglais au nom de son mari jusqu'en 1345, puis au nom de son fils Jean. L'intervention des Anglais n'empêcha pas Charles de Blois de soumettre la plus grande partie du pays; mais il fut bientôt battu et fait prisonnier par ses adversaires (bataille de La Roche-Derien, juin 1347), et, son parti écrasé, renonça momentanément à la lutte.

Les hostilités reprirent en 1351, à l'instigation du roi Jean le Bon, mais sans grand succès pour le parti français. Escarmouches, embuscades, prises de citadelles et courtes trêves se succèdent jusqu'au moment où Charles de Blois, grâce à l'intervention du pape, recouvre sa liberté et revient en Bretagne. Le siège de Rennes, où se distingua Du Guesclin, et que le duc de Lancastre dut finalement lever (1356), la bataille d'Auray livrée en 1364 aux Anglais de Jean Chandos contre les avis de Du Guesclin, voilà les principaux épisodes de cette dernière partie de la guerre. Le parti français était définitivement vaincu, Jean de Montfort fut reconnu comme duc de Bretagne par Charles V au traité de Guérande (1365), et prêta, en cette qualité, hommage de vassalité au roi de France.

BRETAGNE (Anne DE). V. ANNE.

BRETAGNE (oncle, neveu, cousin à la mode de). V. ONCLE, COUSIN, NEVEU.

BRETAGNE (GRANDE-). Géogr. V. GRANDE-BRETAGNE.

BRETAGNE (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-BRETAGNE.

BRÉTAILLER (*Il* mll. — fréquentatif de *bretter*) v. n. Faire le bretteur, fréquenter les salles d'armes, se battre fréquemment en duel.

BRÉTAILLEUR (*Il* mll.) n. m. Celui qui bréta**ille.**

BRETANHA, bourg des îles portugaises des Açores (Ile de São-Miguel); 3.000 hab.

BRETANNUS, père de Celtiné, qui eut d'Hercule un fils nommé Celtus. Bretannus et Celtus sont les ancêtres mythiques des Bretons et des Celtes.

BRETAUDER (de l'anc. franç. *bretonder*; de *bret*, partie péjorat., et *tonder*, v. a. Autrefois, Tondre irrégulièrement un chien, un cheval, etc.

Par ext. Charger. || BRETAUDER *un cheval, un chien*. || On dit également BERTAUDER, BERTOUDER, et BRETOUDER.

— En T. de manège, Raccourcir les oreilles d'un cheval.

BRETCHKA, ville d'Austro Hongrie (Bosnie), sur la Save: 4.280 hab. Entrepôt important.

— Pop. du district: 42.500 hab.

BRETCHES n. f. Arch. mil. On entendait sous ce nom, au moyen âge, dans l'architecture militaire, tout ouvrage avancé qui en renforçait un autre, que ce fût une chemise crenelée en maçonnerie, une construction en bois ou une terrasse. || Une tour ou tout autre édifice était dit bretéché (ou bretessé) quand il était garni de meurtrières et d'embrasures, de mâchicoulis, ce qui le rendaient défendable. Par extension, on appela « bretèches » les hunes fortifiées ou les petits châteaux des nefs de guerre, puis les hourts vaillants en forme de tribune qui, sur certains édifices, servaient à faire les proclamations.|| On disait aussi BRETESSE.

— Armur. On appelait aussi « bretèche » le bassinet du moine qui portaient certains bassinets et qui armait le nez en l'habillant complètement. V. BASSINET.

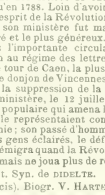
Bretèche XVIe s.

Bassinet à bretèche. (1360).

BRETÈCHE (DE **LA**), officier et colonisateur français du XVIe siècle, d'origine bretonne. Il était lieutenant d'une des compagnies d'infanterie embarquées sur l'escadre de La Roche en 1670. Arrivé à Madagascar, il y épousa la fille de La Caze, major général de la colonie française, et lui succéda dans son commandement (juillet 1671). Dès lors, il sut bien gouverner la colonie de Fort-Dauphin; mais il laissa ensuite la situation empirer, les indigènes comploter contre les Français, et, après le massacre de soixante-quinze d'entre eux (1674), abandonna le Fort-Dauphin avec le reste des colons. Il se retira dans l'Inde, d'où il écrivit différentes lettres relatives à la fin de l'occupation française de Madagascar au XVIIe siècle.

BRETÈCHER (rad. *brètche*) v. a. Garnir de bretèches ou créneaux. || Proclamer des actes publics du haut de la bretèche de l'hôtel de ville. || On dit aussi BRETESSER.

Bretéché, de part. pass. du v. Bretécher. Blas. Syn. de BRETESSÉ.

BRETEIL, [illegible] Vienne, arrond. et à 14 kil. de Montmorillon; 1.270 hab.

BRETELLE (*tèl'*) n. f. Sorte de lanière plate, plus ou moins large, en cuir ou en étoffe, que l'on passe sur l'épaule, et qui sert à porter une hotte, un brancard, etc.: BRETELLES *d'un pantalon d'une* [illegible]

— Particulièrem. Lanière qui, passant sur l'épaule, soutient le pantalon ou une autre pièce du vêtement: *Une paire de* BRETELLES. *Des* BRETELLES.

— Art milit. *Les bretelles*, Châtiment que l'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à faire passer entre deux haies de camarades, qui les frappaient à coups de bretelles de fusil.

— Pêch. Sorte de filet pour prendre les chiens de mer et autres gros poissons du genre squale.

— Techn. Bout de sangle qui s'attache d'une part à la poitrinière, de l'autre au haut du châssis du métier, et sur lequel l'ouvrier passementier s'appuie par l'extrémité des épaules.

— Bot. *Il en a jusqu'aux bretelles, par-dessus les bretelles*. Il est fort engagé dans de mauvaises affaires. (Se dit aussi d'un homme complètement ivre.)

BRETELLÉE (*tè-lé*) n. f. Dans les chantiers de construction, Equipe d'ouvriers manœuvrant le bard à bras ou à roues, à l'aide de cordages appelées « bretelles ».

BRETELLERIE (*tèl-ri*) n. f. Fabrique et commerce de bretelles, jarretières, ceintures et autres ouvrages analogues.

BRETELLIER (*tè-li-é*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique bretelles, ceintures, jarretières, etc.

BRETELLIÈRE (*tè-lièr'*) n. f. Filet légèrement lesté et formant des plis, dont les mailles sont moins larges que celles du filet appelé *folet*. V. ce mot.

BRETENOUX, ch.-l. de cant. du Lot, arr. et à 51 kilom. de Figeac, sur la Cère; 892 hab. Commerce de fruits, vins estimés. Moulins. Bretenoux, auquel sa charte communale, datée de 1279, donne le nom de *Villefranche*, a conservé sa physionomie du moyen âge. A 3 kilom. S.-O., *Castelnaud-Bretenoux*, une des plus belles ruines féodales du centre de la France. — Le canton a 16 comm. et 10.447 hab.

BRETESSE n. f. Archit. et armur. V. BRETÈCHE.

— Blas. Ce nom désigne quelquefois le bord le plus vité d'une bande, d'un pal, etc., mais qui ne s'exprime pas en terme héraldique. (On dit seulement que la pièce est *bretessée* ou *bretéchée*.)

Bretessé. Contre-bretessé.

BRETESSÉ, ÉE ou **BRETÉCHÉ, ÉE** adj. Blas. Se dit des pièces honorables qui portent des bretèches ou créneaux. Dans le bretessé, le crénean est opposé au créneau; mais, lorsque le bretèche, ou bretèche à l'embrasure, ou réciproquement, la pièce est dite *contre-bretessée*.)

BRETESSER v. a. Blas. V. BRETÈCHER.

BRETEUIL, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 33 kilom. de Clermont, aux sources de la Noye; 2.991 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de bas, chandelles, chaussures, tampons, plâtre, voitures; distilleries, moulins; commerce de bestiaux. Ruines de l'abbaye de Sainte-Marie. En 1355, les Anglais assiégèrent vainement Breteuil, qui, dans la suite, fut le siège d'une seigneurie de la maison de Montmorency. Sous Henri IV, le prince de Condé la vendit à Sully.

— Le canton a 23 comm. et 11.178 hab.

BRETEUIL (lat. *Bretolium*), ch.-l. de cant. de l'Eure, arr. et à 21 kilom. d'Evreux, sur la gras Forge de Breteuil, affluent artificiel de l'Iton, près de la forêt de son nom; 2.328 hab. (*Bretoliens, ennes*.) Ch. de f. Ouest. Carrières de terre réfractaire et de kaolin, forges et laminoirs, haut fourneau et fonderie, fabriques, moulins. Commerce de chevaux. Ruines d'un château fort bâti par Guillaume le Conquérant. — Le canton a 14 comm. et 8.979 hab.

— *Histoire*. Cette ville, jadis fortifiée, doit son origine à son donjon, château fort; elle résista victorieusement aux armes de Louis le Gros et d'Amaury de Montfort; en 1137, elle fut assiégée, prise et brûlée par Eustache, fils du roi d'Angleterre Etienne. Le capitaine de Breteuil, en 1372, Du Guesclin s'en rendit maître en 1378, et fit démanteler sa forteresse.

BRETEUIL (Julienne DE), fille naturelle de Henry Ier, roi d'Angleterre, avait épousé Eustache de Pacy, seigneur de Breteuil. Pendant les luttes entre Henry Ier et Guillaume Cliton, en Normandie, Eustache et Julienne prirent le parti de ce dernier. Henry Ier vint assiéger Breteuil en 1119. Julienne, après avoir essayé de faire périr son père, fut obligée de capituler, et fut condamnée à l'infamie.

BRETEUIL (Louis-Auguste LE TONNELIER, baron DE), diplomate et homme d'État, né au château d'Azay-le-Féron (Indre) en 1730, mort à Paris en 1807. Il débuta dans la carrière militaire, puis dans la diplomatie, où il se distingua. Il représenta la France auprès des cours de Copenhague, de Stockholm, de Vienne, de Naples. En 1783, Louis XVI le nomma ministre de la maison du roi, avec le département des lettres de cachet; il conserva cette charge jusqu'en 1788. Loin d'avoir été, comme on l'a dit, réfractaire à l'esprit de la Révolution et partisan de l'absolutisme Breteuil fut le premier ministre par le libéralisme le plus éclairé et le plus généreux. C'est lui qui adressa aux intendants l'importante circulaire de 1785, qui mit virtuellement fin au régime des lettres de cachet, qui fit abolir l'horrible tour de Caen, la plus horrible des prisons; qui fit fermer le donjon de Vincennes, succursale de la Bastille, et décida la suppression de la Bastille elle-même. Son retour au ministère, le 12 juillet 1789, fut le prétexte du mouvement populaire qui amena la prise de la Bastille. Les pamphlets le représentaient comme l'instrument dévoué de la tyrannie; son passé d'homme d'État faisait de lui, aux yeux des gens éclairés, le défenseur de la justice et de la liberté. Il émigra quand la Révolution devint violente, rentra en 1802, mais ne joua plus de rôle politique.

BRETEUILLE n. f. Bot. Syn. de DIDELTE.

BRET-HARTE (Francis). Biogr. V. HARTE.

BRETHON (Là), comm. de l'Allier, arr. et à 34 kilom. de Montluçon, près d'un affluent de l'Aumance; 1.278 hab. Houille.

BRÉTIGNOLLES, comm. de la Vendée, arr. et à 10 kilom. des Sables-d'Olonne, dans les marais de la Vendée; 1.098 hab. Pêche de crevettes. Dunes.

BRÉTIGNY, hameau d'Eure-et-Loir, comm. de Sours, arrond. et à 9 kilom. de Chartres; 102 hab. Le 8 mai 1360 y fut signé le *traité de Bretigny*.

Brétigny (TRAITÉ DE), signé entre Edouard III et Jean le Bon en 1360. Le honteux traité de Londres, que Jean le Bon, captif en Angleterre depuis la bataille de Poitiers, avait signé en 1359, ayant été rejeté par les états réunis à Paris, Edouard III envahit de nouveau la France, au mois de novembre. Charles, duc de Normandie et régent, entama des négociations avec lui à Brétigny, près de Chartres. Le 8 mai fut signé un traité qui laissait au roi d'Angleterre, *en toute souveraineté*, non seulement la Guyenne et la Gascogne que jusque-là il tenait en fiefs du roi de France, mais le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, le Périgord, le Limousin, le Caoursin, le Bigorre, le Gaure, l'Agenois, le Rouergue, le Ponthieu, le comté de Guines et Calais. Jean le Bon devait payer une rançon de 3 millions d'écus d'or. Toutefois, le traité de Brétigny n'était qu'un pacte d'attente. Il fut suivi, le 24 octobre, du traité de Calais, qui devait être définitif. Mais les Anglais se laissèrent duper. Le roi de France devait renoncer à toute suzeraineté sur les terres qu'il cédait, et à toute ancienne et toute prétention sur la couronne de France; cette question ne fut pas résolue tout de suite: il fut convenu, dans le traité de Calais, que les deux renonciations auraient lieu plus tard, une fois que certaines terres auraient été livrées aux Anglais. Or ces renonciations ne furent jamais faites. Edouard III, il est vrai, conserva ses prétentions sur le trône des Valois; mais son droit au titre de roi de France ne lui procurait aucun avantage effectif. Jean le Bon et Charles V gardèrent, ce qui était infiniment plus important, leur droit de suzeraineté en Aquitaine, et Charles V en sut pour créer des centaines de toute sorte aux Anglais, jusqu'au moment où il rompit la paix en 1369.

BRÉTIGNY (Charles PONCET, sieur DE), colonisateur français d'origine normande, mort en Guyane en 1645. Séduit par ce qu'il entendait dire de la Guyane, ce gentilhomme entra au service de la Compagnie des marchands de Rouen, et partit pour l'Amérique en 1643. Son caractère irascible, despotique, lui aliéna ses compagnons avant même son arrivée à Cayenne; quelques mois plus tard, une révolte éclata contre lui (1644), et il fut emprisonné. Rétabli dans son autorité, il montra tant de sévérité, de violence et de cruauté, qu'on se souleva une seconde fois. A peine avait-il eu le temps d'exposer en partie la rivière de Cayenne, que les Indiens le massacrèrent.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 16 kilom. de Corbeil, près de l'*Orge*; 1.134 hab. Ch. de f. Orléans.

BRETON (LE DU **CAP-**). Géogr. V. CAP-BRETON.

BRETON, ONNE, personne née en Bretagne, ou qui habite le pays. — *Les* BRETONS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Tradition* BRETONNE.

— n. m. *Langue* BRETONNE. V. CELTE.

— Hist. Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux témoins de ceux qui se battaient en duel: *Connoquer ses* BRETONS.

— Numism. Monnaie des ducs de Bretagne.

— *En breton*, loc. adv. Mal: Manière d'arranger un objet, qui consiste à le placer en travers, au lieu de le mettre en long, par rapport à la figure de la cale.

— n. f. Ornith. Nom vulgaire de la passerinette.

— n. m. Ethnogr. On répète que les *Bretons* forment un grand ensemble ethnique, et qu'ils ont conservé purs les caractères des Celtes, leurs ancêtres. Cette assertion est exagérée. Les démonstrations anthropologiques prouvent que, pendant l'époque de la pierre polie, l'Armorique renfermait une nombreuse population, à tête extrêmement allongée d'avant en arrière. Plus tard seulement arriva la race à tête courte qui se répandit dans toute la contrée et gagna la Grande-Bretagne et l'Irlande. Ces deux races fusionnèrent. Du VIe au XIIe siècle de notre ère, les Bretons de la Grande-Bretagne, fuyant devant les Saxons, revinrent parmi leurs frères de l'ancienne Armorique. Ils avaient le crâne arrondi et permirent à l'élément à tête courte de lutter contre l'envahissement des dolichocéphales; mais, en même temps, cette région recevait beaucoup d'étrangers, dont la langue influa profondément sur l'ancien idiome national (breyzad ou breyzonnecq); dans les départements du Nord il se forma une espèce de patois roman, et ceux qui le parlaient devinrent les *Bretons Gallots*. Dans l'Ouest, principalement en basse Bretagne, les indigènes continuèrent à parler le *breyzad*, leur langue leur a valu le nom de *Bretons bretonnants*.

Malgré cette division de l'Armorique en deux zones, le caractère de ses habitants est à peu près le même partout. Doué d'une opiniâtreté peu commune, le Breton est très attaché à ses traditions et à ses croyances anciennes. Il est peu porté vers l'instruction, le confort, l'industrie; d'une endurance extrême, c'est un marin et un pêcheur hors ligne. Le Breton est très catholique, avec une tendance aux superstitions druidiques.

Race bovine bretonne. La race bretonne est excellente laitière; sa viande est fine, courte et très agréable au gosit. Elle est d'une extrême sobriété et, malgré sa petite taille, elle est éminemment rustique et vaillante.

Race ovine bretonne. Les troupeaux de moutons qu'on entretient en Bretagne sont très négligés et peu de valeur. C'est une des races les moins élevées qui existent en France. Dans les cinq départements qui la composent, on rencontre deux sortes de moutons: les uns ont la tête fine, tantôt sans cornes, tantôt avec des cornes très grosses. Leur laine est lisse, rude, étiquetée, avec des parties noires, brunes, rousses ou grises. Les autres, plus forts de taille, ont une laine commune, d'une couleur noire ou blanche assez uniforme et revêtant au bord de la mer.

Race chevaline bretonne. La production chevaline bretonne est très variée; depuis Fougères jusqu'à Brest, sur le littoral, on élève des chevaux principalement recherchés pour le roulage. Le Finistère fournit des chevaux de luxe. Dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, on élève d'excellents chevaux de selle connus sous le nom de *bidets* et de *doubles bidets*. Leur poil est bai ou alezan. Ces animaux ont en général, les qualités de leur race; mais parfois, ils sont solides et durs à la fatigue. Leur tête est allongée, saillante au-dessus du nez, large au front et subitement rétrécie au-dessus des yeux. Malgré leurs qualités, les chevaux bretons ne sont pas exempts de quelques défauts de conformation assez graves. Presque tous pèchent par les allures et le tempérament; leur trot n'est pas allongé, et ils manquent de vivacité en quittant les termes où ils sont nés.

BRETON (Jean), en flamand **BERTOEN** (lat. *Brito*), imprimeur ou calligraphe brugeois, né en Bretagne, aux environs de Redon, vers 1416, mort à Bruges en 1493. Quelques auteurs lui attribuent l'invention de l'imprimerie, tandis que d'autres nient qu'il ait jamais été imprimeur. L'unique exemplaire du livre que Breton aurait imprimé antérieurement à Laurent Coster et à Gutenberg, le *Dictrinal de Paris* (Instruction et doctrine de tous les chrétiens et chrétiennes, par Jean Gerson), est conservé à la Bibliothèque nationale.

BRETON Luc-François, sculpteur français, né et mort à Besançon (1741-1800). Après s'être formé sous la direction du sculpteur Attiret, à Dôle, il résidait Lader se perfectionner à Rome. Il remporta, en 1768, de premiers prix de sculpture au concours ouvert par l'académie de Saint-Luc, et il se vit admettre comme pensionnaire du roi au palais Mancini. Pendant son séjour à Rome, il exécuta un bas-relief en marbre représentant la *Mort du général Wolfe* et une statue colossale en pierre le *Saint André* pour l'église de Saint-Claude des Bourguignons. De retour dans sa ville natale, Luc Breton tendra avec le peintre Wersch, en 1774, l'école de peinture et de sculpture de Besançon, dont il fut professeur jusqu'en 1792. En 1798, il fut nommé correspondant de l'Institut. On conserve au musée de Besançon plusieurs portraits, dessins et pastels, savoir : l'esquisse du tombeau de la famille de la Baume, monument qui était autrefois dans l'église de Pesmes et qui a été détruit en 1793, *le Temps et l'Histoire*, fragments de ce mausolée, l'esquisse d'une statue de *Jésus* qui avait été exécutée pour l'hôtel de ville, etc.

BRETON de Los HERREROS (don Manuel, auteur dramatique et poète espagnol, né à Quel (prov. de Logrono en 1794, mort à Madrid en 1873. Il fut représenté en 1824 son premier ouvrage, dramatique, *A la expectativa*, et, à partir de cette époque, se montra d'une fécondité extraordinaire. La plupart de ses pièces sont des traductions de pièces françaises ou anglaises. Il a aussi des mes pièces originales. Il a, en outre, composé d'originales. Un trait particulier le distingue des autres comiques de son temps, c'est son grand art à peindre le cœur humain. Parmi ses meilleures pièces, nous citerons les comédies, *Los Dos Cojuos*, *Le chien à Madrid*; *Tout est parce en ce monde*; la *Reduccion d'un paysan*; l'*Ecole du mariage*, la *Famille de l'apothicaire*; *Le cercueil de Madrid*. On lui doit en outre quelques tragédies, quelques autres, *Mécque*, *Andromaque*, *Marie Stuart*, les *Enfants d'Edouard*; des *Satires* et un recueil de *Poésies détachées*.

BRETON (François-Pierre-Hippolyte-Ernest), artiste et littérateur, né et mort à Paris (1824-1875). Il fit des paysages, puis envoya des articles et des dessins à divers journaux et publications. Ses principaux ouvrages sont : *Monuments de tous les peuples* (1849), avec trois cents dessins sur bois exécutés par lui-même ; *Pompéi décrite et dessinée*, suivi d'une *Notice sur Herculanum* (1855) ; *Athènes décrite et dessinée* (1861), *l'Alhambra* (1873), etc.

BRETON *Jules*-Adolphe, paysagiste et poète français, né à Courrières (Pas-de-Calais) en 1827, élève de l'école de Gigoux et de Drolling. Son tableau, *Retour des moissonneurs* (1853), commença à révéler son talent. Il envoya à l'Exposition universelle de 1855 les *Glaneuses*, *Jeunes paysannes consultant des signes*, le *Lundemain de la Saint-Sébastien*. Ces tableaux coloriés, furent suivis de la *Bénédiction des blés*, qui est au musée du Luxembourg.

L'Exposition de 1859 le classa définitivement parmi les maîtres de la jeune école contemporaine : la *Plantation d'un calvaire* (musée de Lille), le *Repas des glaneuses* (musée du Luxembourg), *le Lundi* et le *Couturier*, comptèrent parmi les meilleurs ouvrages du Salon. Depuis lors, Jules Breton n'a cesse de produire des scènes rustiques du style le plus attachant. Sans sacrifier de la réalité des types ou des coutumes, il ennoblit les sujets qui traite en composant toujours ses tableaux et personnel. Breton a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1886. Comme poète, cet artiste a publié : *Chansons d'un Mage* 1875 ; *Jeanne* 1880, et deux volumes en prose : *La Vie d'un artiste* (1890), et *l'Un peintre paysan* 1896. — Son frère Emile-Adelaïd, paysagiste, né à Courrières en 1834, a surtout consacré ses paysages qui rappellent un peu la manière de Paul Huet. Ses tableaux les plus connus sont : *la Chute des feuilles* (musée du Luxembourg), *Turquoises, Matin de Noël*, un *Etang* (musée de Lille), *La soirée* (musée du Luxembourg), *Le Nuage*, musée de Douai, *Crépuscule en hiver*, *Matinée d'été*, *la Veillée*, un *Coup de vent*, etc. Ce peintre de talent commanda, pendant la guerre de 1870-1871, les mobilisés de Lens et Carvin et se distingua à Saint-Quentin.

J. Jules Breton

BRETONCELLES, comm. de l'Orne, arrond. et à 31 kil. de Mortagne, sur la Corbionne, qui reçoit la Donnette ; 1.620 hab. Ch. de f. Ouest. Moulins, clouteries, corderies.

BRETONNANT (*to-nan*), **ANTE** adj. Se dit de la partie de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur ancien langage, leurs mœurs primitives, etc. : *Les Bretons* BRETONNANTS *de la Bretagne* BRETONNANTE.

BRETONNEAU (François), théologien et jésuite français, né à Tours en 1660, mort à Paris en 1741. Il se livra pendant plus de trente ans à la prédication. Ses *Sermons, panégyriques et discours sur les mystères* ont été publiés à Paris 1743. Le style en est clair, simple et correct, mais sans élévation. C'est à lui que l'on doit la publication des *Sermons* de Bourdaloue.

BRETONNEAU (Pierre), médecin français, né à Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher) en 1778, mort à Passy en 1862. Ses recherches et ses observations sur la fièvre typhoïde qui comparait en France sous l'aspect inquiétant et nouveau, à laquelle il donna le nom de *dothienie*, établirent sa réputation. Bretonneau paraît avoir entrevu la nature réelle des maladies infectieuses, et a fondé, en thérapeutique, les doctrines des médications spécifiques. Il a laissé le soin de publier ses idées à ses disciples, Trousseau, Velpeau, etc.

BRETONNET (Henri-Etienne), marin et administrateur français, né en 1864, fit dans le Bachirmi en 1899. Il accompagna Micon dans le Bénoué et l'Adamoua 1892-1893. Lieutenant de vaisseau en 1894, il fut attaché, deux ans après, au bureau militaire de Ballot, au Dahomey, puis envoyé dans le moyen Niger, où il fonda des postes et termina sa campagne par la prise de Bussa 1897. Nommé en 1898 administrateur colonial, il reçut la mission de se rendre au Bachirmi avec mot pour pacifier le pays, mena à par Rabah. Il fut tué dans un combat près de Toghoo en 1899.

BRETONNIER (barthélemy-Joseph), jurisconsulte français, né à Montpellier (Hérault) en 1655, mort à Paris en 1723. Il s'adonna à l'étude du droit romain, et mit au jour ses observations dans les éditions des œuvres de Claude Henry (1708) et dans l'édition de son oncle Henri, *par ordre alphabétique des principaux questions du droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du royaume*. 1718. Cet ouvrage a servi à l'Agnesseau pour la rédaction des ordonnances.

BRETONNIERE François de Chivrey de La, pamphlétaire qui vivait au XVIII siècle. Il quitta Paris, les bénéfices pour publier une satire contre Law, mais, lorsque parut en 1720, sous ce titre : *le Cochon mort*, un libelle qui lui valut d'être enfermé à la Bastille, puis dans une suite de tours, au Mont-Saint-Michel. Il devint fou, et fut, *nuitamment*, conduit à Charenton. On montra longtemps aux voyageurs sa cage, qu'il avait ornée de dessins à l'aide d'un clou. Mme de Genlis lui demeura cette cage par son élève, qui fut plus tard le roi Louis-Philippe.

BRETSCHNEIDER (Henri-Godefroi), littérateur allemand, né à Gera en 1739, mort en 1810. Il était capitaine dans un régiment prussien lorsqu'il fut fait prisonnier par les Français. Rendu à la liberté en 1761, il remplit divers emplois civils. Les différentes pièces, tantôt en faveur de la France, tantôt en celui de l'Autriche. Dans un esprit satirique et moralisant, il fit une guerre acharnée aux jésuites, qui le contraignirent à quitter Bâle. Il alla ensuite en Hollande. Nombreux ouvrages sont : *Effroyable récit de la jouissance mort du prince Wechler* 1771, satire contre le suicide ; *la Vie et les Œuvres de Walter* 1783, roman, *Voyage à Londres* 1784 ; *Poésies* 1802 ; *Entretiens philosophiques et humoristiques* 1808, etc.

BRETTE *bret* — peut être de *le tte* bretonne, « esèpèes ayant été d'abord fabriquées en Bretagne et appelées *epées bretteu* » l. Armur Epée de duel, à lame longue et étroite et à section triangulaire, qui a été en usage, en usage aux XVIe derniers siècles, et qui se portait au côté, très inclinée, à cause de son extrême longueur, ce qui était embarrassant pour la marche.

— Bot. Syn. de BREDE.

BRETTE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 13 kilom. du Mans, 1.043 hab. Prairie à bétail, chaux.

BRETTE n. et adj. f. Se disait quelquefois pour *Bretonne* : *Vous y trouverez* [illegible] BRETTE, Mme de Sev.

BRETTELER (*brèt'lé*). — Double *l* devant une syllabe muette : *Je brettelle. Il brettellera*) v. a. Rayer, strier avec un outil spécial arme de dents : BRETTELER *une pierre, un mur, un fond de bas-relief*. « On dit aussi BRETTER.

— Grav. Graver le dessous des bretteures sur une pièce d'orfèvrerie. « On dit aussi BRETTER.

Brettelé, ée part. pass. du v. Bretteler.

— Conjuc. : *Je brettelée, Truelle qui a deux tranchants, l'un uni et l'autre dentelé.*

BRETTELURE (*brèt'lur*) n. f. Se dit de légères hachures que l'on grave sur l'orfèvrerie.

BRETTEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), dans le cercle du Rhin moyen ; 4.600 hab. Fabriques de lampes et de brillantines. Patrie de Melanchthon.

BRETTER (*brèt-té*) v. n. Faire le bretteur, ferrailler. (V.)

— Ebaucher une statuette en terre ou en cire, en degrossissant l'ensemble à l'aide d'un ébauchoir dente. Syn. de BRETTELER.

BRETTEUR (*bre-teur* — rad. *brette*) n. m. Celui qui aime à se battre à l'épée ; ferrailleur : *Il fallut des édits sévères pour modérer les* BRETTEURS.

— Adjectiv. : *Officier* BRETTEUR.

BRETTEVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 31 kilom. du Havre, sur le plateau de Caux ; 1.157 hab. — Patrie du conventionnel Bailleul.

BRETTEVILLE-SUR-LAIZE, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 20 kilom. de Falaise, sur la *Laize*, affluent de l'Orne ; 910 hab. Eglise romane. — Ruines du château. Eglise romane. — Ch. de f. Ouest. 10.474 hab.

BRETTIA, nymphe qui donna son nom à l'Abrettene, région de Mysie, suivant d'autres, au Brettium, en Italie.

BRETTURE *bre-tur* n. f. Nom ancien d'un marteau tranchant et dentelé qu'on employait pour laver les parements. On l'appelait aussi BRETTURE. Ou marteau bretté : Travail pour degrossir un ouvrage de sculpture. « Rare formée sur le bois ou sur la pierre par des outils dentés. « Bu pl. Dents de l'instrument qui sert à tracer les bretteures.

Bretture

BRETTUS, fils d'Hercule et de Beleta. Il donna son nom à une ville de Tyrrhénie.

BRETZEL ou **BREZEL** (mot allem.) n. f. Pâtisserie allemande nouée en forme de 8, dure, saupoudrée de sel, de graine de cumin, et que l'on sert avec la bière dans les cafés.

BRETZENHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse) ; 3.000 hab. Fabrique de laque.

BRETZNER (Christophe-Frédéric), auteur dramatique allemand, né à Leipzig en 1748, mort en 1807. Il composa des pièces du théâtre, où l'on trouve une agréable détente de la scène, de la verve et de la gaieté, mais point d'élévation. Parmi ses libretti d'opéras-comiques, citons : *l'Enlèvement du sérail*, qui a été immortalisé par la musique de Mozart. On lui doit aussi un roman satirique, intitulé : *la Vie d'un libertin* (1787).

BREUCHES, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 21 kil. de Lure, sur le *Breuchin*, affluent de la Lanterne ; 1.058 hab. Récoltes, chanvre, pépinière, minoterie.

BREUGHEL (Pieter), **le Vieux**, peintre et graveur, né à Breughel vers 1530, mort à Bruxelles en 1600. On dit qu'il étudia d'abord à Anvers sous la direction de Pietre Koecke ou Coucke d'Alost, dont plus tard il épousa la fille. Il reçut aussi des leçons de Hieronimus Kock ; mais le peintre qui eut le plus d'influence sur son talent fut Jérôme Bosch. Reçu franc-maître de la corporation des peintres d'Anvers, en 1551, Pierre Breughel traversa le France et visita Rome vers 1553 ; puis il revint à Anvers et alla se fixer définitivement à Bruxelles. Il resta fidèle aux vieilles traditions de l'école flamande et reproduisant avec verve comique les scènes de la vie champ-

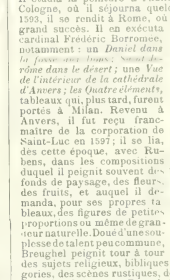

J. Pieter Breughel

des scènes religieuses [illegible] burlesque. Ses œuvres principales, en ordre dernier genre, sont : la [illegible] *Bataille des Turcs et les Philistins* et le *Portement de croix* [illegible] *Aveugles* [illegible] *Fête de village* et [illegible] *cheur*. Le Louvre possède : une *Danse de paysans* et la *Vue d'un village*. Les musées de Berlin, Munich, Rotterdam, Madrid, possèdent des œuvres du maître.

BREUGHEL (Pieter), **le Jeune**, fils du précédent, dit **Breughel d'Enfer**, peintre flamand, né à Bruxelles vers 1565, mort à Anvers en 1637 ou 1638. On lui donne quelquefois Gilles Coninxloo ; mais il est probable qu'il se forma sous la direction de Breughel le Vieux, son père. Il est un talent particulier pour peindre des incendies, des intérieurs d'alchimistes, des feux du purgatoire et de l'enfer, auxquels il dut son surnom.

Breughel

BREUGHEL (Johann), plus connu sous le nom de **Breughel de Velours**, peintre flamand, fils de Breughel le Vieux, né à Bruxelles en 1569 ou 1575, mort vers 1625. Il étudia la peinture à Anvers, puis il alla à Cologne, où il séjourna quelque temps, et de là, vers 1593, il se rendit à Rome, où ses ouvrages obtinrent un grand succès. Il en exécuta un grand nombre pour le cardinal Frédéric Borromée, notamment : un *Daniel dans la fosse aux lions*; *Saint Antoine dans le désert*; une *Vue de l'intérieur de la cour du palais d'Anvers*; les *Quatre éléments*, tableaux qui, plus tard, furent portés à Milan. Revenu à Anvers, il fut reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc en 1597 ; il se lia, dès cette époque, avec Rubens, dans les compositions duquel il peignit souvent des fonds de paysage, des fleurs, des fruits, et auquel il demanda, pour ses propres tableaux, des figures de petites proportions ou même de grandeur naturelle. Doué au suprême de tant peu commune, Breughel peignit tour à tour des sujets religieux, bibliques ou mythologiques, des allégories, des scènes rustiques, des paysages, etc. Heinecken dit qu'on le nomma Breughel *de Velours* à cause de la finesse, du *velouté* de sa touche ; mais on croit plus généralement qu'il dut ce surnom à son habitude de porter des vêtements de velours. Quant au nom de Breughel *de Paradis*, qui lui est donné quelquefois par opposition à celui de Breughel *d'Enfer*, sous lequel on désigne ordinairement son frère aîné, ce nom se trouve justifié par le grand nombre de tableaux où il a représenté le *Paradis terrestre* : son chef-d'œuvre en ce genre est une admirable toile du musée de La Haye, dans laquelle les figures d'Adam et d'Ève ont été peintes par Rubens. La même galerie possède cinq autres tableaux de Breughel de Velours : les *Quatre Saisons* (figures de van Balen) ; la *Rencontre de Paris et Hélène* (figures de Rottenhamer) ; la *Rencontre de Jacob et d'Esaü* (figures de Rottenhamer) ; *Vénus et Adonis* (figures de Rubens) ; le *Baptême de l'eunuque*. Parmi les nombreuses productions de ce maître que l'on voit dans les musées de l'Europe, nous citerons : au Louvre, la *Terre* ou le *Paradis terrestre* (figures de van Balen) ; l'*Air* (figures de van Balen, signé BREUGHEL, 1621) ; la *Bataille d'Arbelles* ; *Vertumne et Pomone* ; les *Quatre éléments* et autres paysages. Breughel de Velours est un paysagiste de réel mérite. On peut lui reprocher la crudité de ses tons, et un ton trop bleu, mais il a le sens pittoresque à un très haut degré.

BREUGHEL (Johann), **le Jeune**, peintre flamand, fils de Breughel de Velours, né à Anvers en 1601, mort en 1678. Quelques tableaux de ce peintre, habile continuateur de la manière de son père, se voient à Dresde et à Munich.

BREUGHEL (Ambros), peintre flamand, fils de Breughel de Velours, né à Anvers en 1617, mort en 1675. Il s'adonna spécialement à la peinture des fleurs et des fruits.

BREUGHEL Johann-Baptist), peintre flamand, né à Anvers en 1670, mort à Rome en 1719. Il voyagea en Italie et s'établit à Rome, où il fut surnommé **Meleagre**. Ainsi qu'Ambros Breughel, dont quelques biographes le disent fils, il peignit avec talent les fleurs et les fruits.

BREUGHEL (Abraham), **le Jeune**, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1672, mort vers 1720. Comme son frère Johann-Baptist, il se rendit en Italie et travailla pendant quelque temps à Rome, où il fut nommé membre de l'Académie de Saint-Luc et où il reçut le surnom de **Rhyn-Graf** (comte du Rhin). Il alla ensuite se fixer à Naples, d'où lui vint le surnom de **Napolitain**. Il cultiva avec un grand succès la peinture des fleurs et des fruits. La galerie de Florence possède une *Sainte Famille* entourée d'une guirlande de fleurs, qu'on croit être l'œuvre d'Abraham Breughel.

BREUIL (*breu-ill*) n. m. Bois, taillis ou buisson ferme de haies, qui sert de retraite au gibier.

BREUIL (*breu-ill*) n. m. Bois, taillis ou buisson ferme de haies, qui sert de retraite au gibier.

BREUIL (*breu-ill*) n. m. Chass. Piège à oiseaux. V. BRAIL.

— n. m. pl. Mar. Nom ancien des cordages servant à diminuer la surface des voiles. Syn. de BRAIL.

BREUIL (lat. *brevis*, à cause de la brièveté de la queue chez ces oiseaux) n. f. Nom vulgaire des passereaux de la famille des pitudés. Les brèves sont de beaux oiseaux ressemblant à des pies, mais à queue très courte, habitant les forêts de l'Indo-Chine, de la Malaisie, et aussi de l'Afrique. On les subdivise en plusieurs sous-genres.

BREVE n. f. Autrefois, on appelait ainsi, en terme de monnayeur, une quantité de marcs ou d'espèces délivrées que le monnayeur produisait d'une seule fonte. — Aujourd'hui, on désigne par ce mot le nombre de pièces monnayées d'une fonte et que le chef de fabrication remet entre les mains du contrôleur des monnaies. Ce dernier, en en prenant charge, inscrit ce nombre et le poids correspondant sur un registre spécial. Il livre ensuite à la frappe, et les monnayeurs doivent lui rendre en espèces frappées et en déchets le nombre et le poids des flans inscrits.

BREVE (ALLA). Mus. V. ALLA BREVE.

BRÉVENT (le), montagne qui fait partie de la chaîne des Aiguilles-Rouges, au N.-N.-E. de la vallée de l'Arve. Du sommet du Brévent (2 525 m.), très facilement accessible de Chamonix par un bon sentier de mulets (4 heures de montée), on contemple le mont Blanc dans toute sa majesté.

BREVER (bèr') n. m. Genre de mousses. ‖ Syn. de PHILONOTIDE.

BRÈVES (François SAVARY, comte DE), diplomate français, né en 1560, mort à Paris en 1628. Un des plus habiles négociateurs des règnes de Henri IV et de Louis XIII, il fut ambassadeur à Constantinople de 1591 à 1606; il fit conclure le traité de 1604, et obtint du sultan l'ordre de faire mettre en liberté les esclaves chrétiens des États barbaresques. Il avait rapporté d'Orient plus de cent volumes turcs et persans, qui font partie de la Bibliothèque nationale. Depuis, il fut conseiller d'État, ambassadeur à Rome, gouverneur de Gaston d'Orléans, et fit, en 1628, une *Relation* de ses voyages, écrite d'après ses mémoires par Jacques du Castel, un de ses secrétaires.

BREVET (vè — rad. *bref*) n. m. Patente, diplôme délivré au nom d'un gouvernement ou d'un prince souverain : BREVET *d'invention*.

— Fig. Déclaration par laquelle on reconnaît qu'une personne a droit à un certain titre, à certaine qualité bonne ou mauvaise : *Brevet de sainteté, de gourmandise.* ‖ Titre officiel, autorisation spéciale explicite ou implicite : *Jamès et Mambrès étaient des sorciers* A BREVET *de Pharaon.* (Volt.)

— SYN. Bref. Non que l'on donnait autrefois à certaines recettes, oraisons, amulettes, débitées par les charlatans sur les places publiques comme spécifiques ou talismans.

— Hist. du D. Le mot *brevet* a été employé autrefois dans des cas assez divers, mais il désigne d'une façon générale un acte dressé dans des formes plus simples que les formes ordinaires.

— *Brevet d'invention.* Il a été émané du roi, mais ne portant pas le grand ou le petit sceau, et n'étant pas soumis à l'enregistrement des cours. Les brevets de l'espèce servaient à conférer des dignités, des grâces ou des dons personnels. Ainsi, les *ducs à brevet* avaient un titre pour eux et leurs descendants seulement. On appelait *les brevets*, les chevaliers du Saint-Esprit, parce qu'ils étaient promus par brevet. Le mot de « brevet » était d'un usage constant pour désigner un acte conférant un grade militaire : *brevet d'ingénieur, d'armurier, d'aide-major.* Un *brevet de retenue ou d'assurance* était celui en vertu duquel le roi donnait le droit, à celui qu'il investissait d'une charge, de conserver de cette charge devait lui succéder une somme déterminée. Une grâce personnelle singulière était le *brevet d'affaires*, permettant d'entrer chez le roi quand il était sur la *chaise d'affaires.* Il était aussi un brevet pour jouer sous Louis XIV, un certain habit brodé, appelé *justaucorps à brevet.*

En matière bénéficiale, il faut citer le *brevet de joyeux avènement*, donné à un ecclésiastique, pour être pourvu du premier bénéfice vacant dans les abbayes, prieurés ou collégiales; le *brevet de serment de fidélité*, mandat par lequel le roi enjoignait à l'évêque dont il avait reçu le serment de fidélité d'un ecclésiastique nommé à conférer le premier bénéfice vacant dans l'église cathédrale.

En matière de finances, on appelait *brevet de la taille* un état arrêté en conseil du roi, qui fixait la somme à imposer pour l'ensemble des pays d'élection et la répartition par généralité; *brevet de contrôle*, le reçu délivré par le commis des fermes après visite des marchandises sujettes à des droits. Il y avait aussi les *brevets de maîtrise*, ou certificats de maîtrise, et les *brevets d'apprentissage.* Certains actes notariés étaient aussi appelés *brevets.* V. ci-dessous ACTES EN BREVET.

— Du droit. *Brevet de capacité*, Brevet accordé après certains examens de droit; brevet accordé aux instituteurs ou aux institutrices qui leur confère le droit de professer dans une école primaire, etc. (V. partie encycl.). ‖ *Brevet d'invention*, (V. partie encycl.). ‖ *Brevet de perfectionnement*, Brevet délivré à celui qui a perfectionné une découverte déjà faite, sans préjudicier aux droits du principal inventeur. ‖ *Brevet d'importation*, Privilège exclusif d'exploiter une invention introduite de l'étranger. ‖ *Brevet d'apprentissage*, Acte par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement.

— *Acte en brevet*, Acte dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre aux parties sans y mettre la formule exécutoire. On rédige sous cette forme des certificats de vie, des procurations, des quittances, des actes de notoriété. Une déclaration de 1723 avait déjà permis de rédiger ainsi les *actes simples.*

— Techn. Addition faite au bain de teinture des matières qui lui donnent ses propriétés. ‖ *Donner un brevet*, Ajouter à un bain une nouvelle quantité d'ingrédients pour ceux qu'ils ont les premières passes. ‖ Mélange de soi et de graisse que l'on verse dans un bain d'huile.

— ENCYCL. Dr. Le *brevet d'invention* est un titre délivré par le gouvernement, qui assure à un inventeur le droit exclusif d'exploiter à son profit une découverte industrielle aux conditions fixées par la loi.

— *Historique.* Sous l'ancien régime, les inventeurs ne pouvaient se ménager pareille jouissance que moyennant l'obtention de privilèges spéciaux, dont la concession n'était subordonnée à aucune condition précise. Les droits des inventeurs sur les créations de leur esprit furent pour la première fois consacrés par une loi de l'Assemblée nationale du 7 janvier 1791 portant les conditions suivantes de l'inventeur et les intérêts de la société, proclamant les découvertes industrielles propriétés de leurs auteurs et en garantissant à ceux-ci, pendant un temps donné, la jouissance pleine et entière, mais sous la condition que les inventeurs livreraient leurs découvertes à la société après l'expiration de leur monopole, c'est-à-dire qu'elles tomberaient dans le domaine public.

Aujourd'hui, la matière est régie par les lois suivantes : loi du 5 juillet 1844, appelée le « Code des inventeurs » ; arrêté du 21 octobre 1848 (colonies); décret du 5 juin 1850 (Algérie); loi du 31 mai 1856 (introduction en France par le breveté d'objets provenant de l'étranger); loi du 23 mai 1868 (expositions publiques); convention internationale du 20 mars 1883.

Le *tableau synoptique* ci-contre résume les lois en vigueur au 1er janvier 1898 dans plusieurs pays; il exige, pour la France, quelques détails complémentaires.

1° Les annuités de 100 francs sont payables d'avance à la Recette centrale, pour Paris, ou, pour les départements, chez le receveur des finances, et retirer le récépissé.

2° Pour prendre un brevet, sont à déposer, au bureau des brevets d'invention de la préfecture de la Seine, pour Paris, ou, pour les départements, au secrétariat de la préfecture, les pièces suivantes :

A. A découvert : le récépissé de versement de la première annuité; *B.* Sous enveloppe fermée (format minimum : 0m,255 x 0m,17, qui est celui des pièces de l'administration, et afin d'éviter des faux plis aux dessins). 1° *Lettre au ministre du commerce*, réclamant la délivrance d'un brevet d'invention; 2° *Mémoire descriptif*, rédigé avec le plus grand soin, ne contenant pas de blancs ni mots interlignés, et exposant d'une manière claire, complète et loyale, les véritables moyens de l'inventeur. Les mots rayés comme nuls seront comptés et constatés, les pages et les renvois paraphés. Un espace blanc sera réservé à la fin pour les cachets et écritures de l'administration (0m,10 de hauteur de blanc environ). Ce mémoire portera en tête le titre *original*; 3° Un mémoire identiquement semblable au premier, et portant en tête le mot : *duplicata*; 4° *Dessins.* Contrairement à la plupart des autres pays, la loi française n'impose aucunes dimensions spéciales pour les dessins. Nous avons adopté pour les enveloppes de l'administration, l'inventeur se trouvera bien, pour éviter les faux plis, d'adopter les mêmes dimensions pour ses dessins. Les dessins peuvent être faits sur papier ordinaire, carton Bristol, ou simplement sur papier calque ou sur toile à calquer; ils peuvent être lithographiés, typographiés, gravés ou autographiés, pourvu qu'ils soient imprimés à l'encre noire. Il n'interdit les photographies ou procédés qui en dérivent reproductions au ferro-prussiate en blanc sur fond bleu ou inversement). On peut annexer au mémoire plusieurs planches de dessins : portant le titre *duplicata* ou bien : *original*; 5° Des dessins exactement semblables aux précédents, portant en tête le mot : *duplicata*; 6° *Bordereau des pièces.*

Les deux mémoires, le bordereau et chaque feuille de dessin seront signés. Un certificat de dépôt est remis lors du dépôt de la demande.

Certificats d'addition. Le dépôt d'une demande de certificat d'addition se fait de la même manière que celui d'une demande de brevet d'invention : la première annuité de 100 francs est remplacée par une taxe de 20 francs une fois payée. Les certificats d'addition prennent fin avec le brevet principal.

Mandataires. Pour la rédaction du mémoire descriptif, l'exécution des dessins, la préparation et le dépôt des pièces, le payement des annuités, l'inventeur peut se faire représenter par un mandataire, en général par une agence spéciale de brevets d'invention.

Causes de nullité : Non nouveauté de l'invention; défaut de brevetabilité (remèdes ou compositions pharmaceutiques); le brevet sera également nul s'il porte sur des méthodes théoriques sans en indiquer les applications industrielles; de brevet d'invention contraire à aux bonnes mœurs ou à l'ordre public : si le titre indique frauduleusement un objet autre que celui de l'invention; enfin, si la description ne mentionne pas, ou indique d'une manière claire et loyale, les vrais moyens de l'inventeur.

Causes de déchéance. Le breveté sera déchu de tous ses droits : s'il n'a pas acquitté son annuité en temps utile (V. le tableau); s'il n'a pas exploité dans le délai prescrit (ibid.); s'il est resté deux années consécutives sans exploiter son invention, à moins de pouvoir justifier son inaction (maladie, manque de capitaux, etc.); enfin, s'il a introduit en France des objets semblables à l'objet breveté, et venant de pays ne faisant pas partie de la convention internationale de 1883. V. plus bas.

Retrait de la demande. Avant l'accord du brevet, c'est-à-dire pendant deux mois environ, l'inventeur peut retirer sa demande et obtenir le remboursement de la première annuité : il suffit pour cela d'adresser au ministre du commerce une lettre sur papier timbré de 0 fr. 60 c.

Communication des descriptions et dessins. Les duplicata des descriptions et dessins sont rendus à l'inventeur avec une expédition de l'arrêté ministériel constatant le brevet d'invention, dont la date légale part du jour même du dépôt de la demande; les originaux sont, pendant la durée du brevet, mis gratuitement à la disposition du public au ministère du commerce. Les mémoires sont consultés au Conservatoire des arts et métiers.

Les copies officielles de brevets donnent lieu au payement d'une taxe de 25 francs par brevet, et 20 francs par certificat d'addition.

Délits spéciaux. Le breveté peut mentionner sa qualité, mais en la faisant suivre des mots : sans garantie du gouvernement, ou au moins des initiales : s. g. d. g., sous peine d'une amende de 500 à 1.000 francs. La même amende frappera celui qui aura faussement pris la qualité de breveté. V. le mot CONTREFAÇON.

Introduction en France d'objets brevetés provenant de l'étranger. Le ministre du commerce peut autoriser cette introduction pour un modèle de machine ou pour des objets destinés à des expositions publiques; dans ce cas, l'inventeur peut se protéger par un certificat provisoire expirant trois mois après l'ouverture de l'exposition, après quoi il devra se mettre en règle avec la loi et faire une demande de brevet. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux pays faisant partie de la convention internationale, qui autorise l'introduction de l'objet breveté fabriqué dans un pays étranger adhérent à cette convention, comme nous allons le voir ci-dessous.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES LOIS SUR LES BREVETS D'INVENTION EN FRANCE ET DANS LES PAYS LES PLUS IMPORTANTS

EN VIGUEUR A LA DATE DU 1er JANVIER 1898

Le signe * indique les pays faisant partie de l'Union internationale [illegible]

PAYS ET DATES DES LOIS.	FRANCE * Loi du 5 juillet 1844. Loi du 11 mai 1896.	BELGIQUE * Loi du 25 mai 1854. Loi du 24 mars 1897. *Ces lois ont être prochainement refondues.*	ESPAGNE * Loi du [illegible]	ITALIE * [illegible]	GRANDE-BRETAGNE * [illegible]
A qui peut être accordé un brevet d'invention?	Le brevet peut être accordé à un ou plusieurs inventeurs, [illegible] Il peut [illegible]	Les mêmes [illegible]	[illegible]	Les mêmes [illegible]	[illegible]
Pour quoi peut être accordé un brevet?	1° Pour [illegible] industrielles; 2° Pour des moyens nouveaux ou pour l'application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel. *Ne sont pas brevetables:* 1° Les produits pharmaceutiques; 2° Les plans et combinaisons de crédit et de finances.	Pour le [illegible]	Pour le [illegible]	Pour le [illegible] position de matières nouvelles et utiles, et pour toute perfection [illegible]	[illegible]
Examen préalable.	Il n'y a pas d'examen préalable pour reconnaître la nouveauté de l'invention.	L'examen ne porte que sur la régularité de la demande.	L'examen ne porte que sur la régularité de la demande. En [illegible]	L'examen porte sur la [illegible]	[illegible]
Date légale du brevet.	Date du dépôt de la demande.	Date du dépôt de la demande	Date du dépôt de la demande	Date de la demande de titre	Date du dépôt de la [illegible]
Durée du brevet.	5, 10 ou 15 ans.	Brevet d'invention : 20 ans. Brevet d'importation, expire avec le brevet étranger correspondant antérieurement.	Brevet d'invention : 20 ans. Brevet d'importation : 10 ans. *S'il est demandé 2 ans au plus après le dépôt à l'étranger*, [illegible] s'il est demandé après ce délai de deux ans.	Brevet d'invention : 15 ans. Brevet d'importation : 15 ans, s'il est demandé dans les 3 mois qui suivent la demande du [illegible] en France, [illegible]	Brevet d'invention : [illegible] ans. Patente d'importation : 14 ans.
Prolongation de durée.	La prolongation ne pourrait être accordée que par un décret du Corps législatif.	Pas de prolongation.	Pas de prolongation.	Pas de prolongation.	Peut être prolongé [illegible] 7 ans et [illegible] 14 ans.
Additions au brevet.	Des certificats d'addition sont accordés pendant toute la durée du brevet. Taxe de 20 francs, une fois payée.	Brevets de perfectionnement, prenant fin avec le brevet principal. (Au une taxe)	Certificats d'addition, expirant avec le brevet principal. Taxe de 25 pesetas (25 fr.), une fois payée.	Pas de certificats d'addition.	Pas de certificats d'addition.
Taxes.	100 francs par an pour le brevet d'invention. Aucune taxe annuelle pour les certificats d'addition.	10 francs par an, augmentant de 10 francs à chaque année, jusqu'à 200 francs pour la 20e année.	10 pesetas, 10 fr. par an, en augmentant de 10 pesetas chaque année, jusqu'à 60 pesetas, soit fr. pour la 20e année, plus frais de [illegible]	En [illegible] 1re [illegible] 1re [illegible] 58 fr. En obtenant le brevet : 20 [illegible] 104 fr.	[illegible] 1 [illegible] 25 fr. [illegible] Pour compléter la patente : 5 francs [illegible] 1re [illegible] 2e [illegible] 3e [illegible] 4e [illegible] 5e [illegible] 6e [illegible] 7e [illegible] 8e [illegible] 9e [illegible] 10e [illegible] 11e [illegible] 12e [illegible] 13e [illegible] 14e [illegible]
Date du payement des taxes.	Les taxes sont payables avant le commencement de chacune des années de la durée du brevet; annuités. Aucun délai n'est accordé.	Taxes payables annuellement et par anticipation. Délais : 1 mois sans amende, et 9 mois avec amende de 10 francs.	Taxes payables annuellement. Aucun délai n'est accordé.	Payement par anticipation.	Avant l'expiration de [illegible] Avant l'expiration de la 7e [illegible] 6 francs [illegible] 10 ans de [illegible] 14 ans 20 fr. [illegible]
Pièces à fournir pour une demande de brevet.	1° A découvert : le récépissé de versement de la 1re annuité. *Il n'est pas exigé de timbre.* 1° Demande au ministre du commerce et de l'industrie. 2° Description *original et duplicata*. 3° Dessin *original et duplicata* (pas de dimensions spéciales). 4° Bordereau des pièces. On peut ajouter des échantillons, sous pli spécial.	1° Requête sur papier timbré; 2° Description *original et duplicata* sur papier du format pro patria, de la hauteur au plus 21 cm. 3° Dessins sur toile *original et duplicata*, du format *pro patria* ou non multipliés. La description sera en français ou en flamand; on peut y joindre une copie en allemand.	1° Requête au ministre de [illegible] 2° Mémoire descriptif *original et duplicata*. 3° Dessins sur toile, [illegible] métrique décimale *original et duplicata*. 4° Récépissé de versement de la [illegible] 5° Bordereau des documents remis.	1° Pétition au [illegible] 2° Spécificat[illegible] 3° Description en [illegible] 4° Dessins sur toile, [illegible] 5° Les dessins sont [illegible] 6° Bordereau des documents à partir du [illegible] 7° Les modèles et échantillons, s'il y [illegible]	1° [illegible] *Patente définitive* [illegible] 1° Description [illegible] 2° Dessins (calque); *Patente définitive* [illegible] tion avec revendications [illegible] sur papier brûlé; dimensions [illegible]
Mandataire.	Vu les difficultés de la préparation des pièces, l'inventeur a intérêt à faire faire la demande par un mandataire, le plus souvent par une agence de brevets d'invention. Il faut une procuration en pouvoir signé sur papier timbré, sans légalisation. L'agence de brevets rappelle chaque année à l'inventeur la date de payement de l'annuité, et l'assiste pour la répression de la contrefaçon.	Le mandataire, agent de brevets ou autre, sera porteur d'un pouvoir sur papier timbré, non légalisé.	Le mandataire, agent de brevets ou autre, sera porteur d'un pouvoir sur papier timbré, non légalisé.	Le mandataire, agent de brevets ou autre, sera porteur d'un pouvoir sur papier timbré, non légalisé. Ce pouvoir doit être signé devant un [illegible]	[illegible]
Exploitation du brevet.	L'exploitation doit être faite dans les deux ans de la délivrance du titre, sous peine de déchéance prononcée par le ministre. Elle peut être [illegible]	L'exploitation doit être faite [illegible] à l'étranger. Elle peut [illegible]	Exploitation dans les deux ans [illegible]	La [illegible]	L'exploitation n'est pas [illegible] peut forcer l'inventeur à accorder [illegible]
Vente du brevet. *Cession de licences.*	La vente d'un brevet se fait par acte notarié, après payement de toutes les annuités échues. Les cessions de licences peuvent être faites par acte sous seing privé, et ne donnent pas lieu au payement ou rôle des annuités.	Un brevet peut être transmis ou cédé par acte [illegible] (droit : 10 fr.).	[illegible] Certificat de payement régulier [illegible]	L'inventeur peut vendre son brevet [illegible] Le brevet peut être cédé en tout ou en partie.	L'inventeur peut [illegible]
Colonies.	Le brevet est valable pour les colonies.		Le brevet peut être enregistré pour [illegible]	[illegible]	[illegible]

TABLEAU SYNOPTIQUE DES LOIS SUR LES BREVETS D'INVENTION EN FRANCE ET DANS LES PAYS LES PLUS IMPORTANTS

EN VIGUEUR A LA DATE DU 1er JANVIER 1898.

Le signe * indique les pays faisant partie de la Convention internationale de 1883, accordant un délai de six mois pour prendre un brevet à l'étranger après l'avoir pris dans l'un de ces pays sept mois pour les pays d'outre-mer, et permettant l'introduction de l'objet breveté obtenu par l'étranger, sans entraîner la déchéance du brevet.

PAYS ET DATES DES LOIS.	ITALIE *	ALLEMAGNE	AUTRICHE	HONGRIE	RUSSIE	SUISSE *
	Loi du 30 octobre 1859, revisée le 31 janvier 1864, loi du 4 août 1894.	Loi du 25 mai 1877, loi du 7 avril 1891.	Loi du 15 août 1852. Loi du 11 janvier 1897.	Loi du 7 juillet 1895. Ordonnance du 28 janvier 1896.	Loi du 20 mai-1er juin 1896. Instruction ministérielle du 29 juin 7 juillet 1896.	Loi du 29 juin 1888, revisée le 23 mars 1893; reglement du 10 nov. 1896.
A qui peut être accordé un brevet d'invention?	Les nationaux et les étrangers peuvent être inventés.	Les nationaux et les étrangers peuvent obtenir: 1° Les brevets d'invention. 2° Les brevets de perfectionnement. 3° Les brevets pour modèles d'utilité.	Les nationaux et les étrangers peuvent obtenir des brevets d'invention.	Les nationaux et les étrangers.	Les nationaux et les étrangers.	Les nationaux et les étrangers peuvent obtenir: 1° Un brevet provisoire; 2° Un brevet définitif.
Pour quoi peut être accordé un brevet?	Pour les inventions d'industrie, machines, produits ou résultats industriels et applications industrielles. *Ne sont pas brevetables*: 1° Les inventions contraires aux lois ou aux bonnes mœurs. 2° Les aliments; 3° Les inventions purement théoriques.	Pour toute invention nouvelle susceptible d'une utilisation industrielle. *Ne sont pas brevetables*: 1° Les inventions contraires aux lois ou aux bonnes mœurs. 2° Les objets d'alimentation, médicaments, matières chimiques par des moyens chimiques, à moins qu'elles ne se rapportent à un procédé déterminé pour la production desdits objets.	Pour les produits industriels, moyens, appareils, méthodes de production, mais ayant pour perfectionnements, découvertes, inventions ou améliorations importées. *Ne sont pas brevetables*: Les aliments, médicaments, inventions relatives à la santé, à la morale ou à la sécurité publiques, ainsi que les inventions purement scientifiques.	Pour toute nouvelle invention susceptible d'une utilisation industrielle. *Ne sont pas brevetables*: Les inventions contraires à la morale ou à l'ordre public, les thèses et principes scientifiques, les remèdes, aliments et produits chimiques. L'autorisation du ministre de la guerre est nécessaire pour les inventions concernant les choses de guerre.	Pour toutes découvertes, inventions ou perfectionnements industriels. *Ne sont pas brevetables*: Les découvertes théoriques et scientifiques, celles qui ont pour objet des produits chimiques, des aliments ou des remèdes, ainsi que les appareils servant à fabriquer ces derniers.	Les inventions applicables à l'industrie. *Ne sont pas brevetables*: Les inventions ne pouvant être représentées par un modèle. Les inventions connues en Suisse au moment de la demande.
Examen préalable	L'examen porte sur la régularité de la demande. Les demandes alimentaires sont examinées par une commission sanitaire. Une commission de quinze membres, nommée par le ministre d'industrie, examine les contrefaçons (frais 50 lires, 50 fr.).	L'examen, *très rigoureux*, porte sur la régularité de la demande et sur la nouveauté *absolue* de l'invention. Un grand nombre de demandes sont refusées pour cause d'antériorité. Pour le brevet de modèle d'utilité la nouveauté doit se limiter à la classe, mais l'invention ne doit pas avoir été exploitée ou publiée en Allemagne.	L'examen porte sur la régularité de la demande et sur la nouveauté de l'objet de l'invention.	L'examen ne porte que sur la régularité de la demande.	La demande est examinée par un comité spécial. Le brevet est accordé sans garantie.	L'examen porte: 1° Sur la régularité de la demande; 2° Sur la nature de l'invention; 3° Sur sa nouveauté.
Date légale du brevet	Le dernier jour des mois de mars, juin, septembre et décembre qui suit le dépôt.	Le lendemain du jour du dépôt de la demande.	Date de la délivrance du titre.	Date du dépôt de la demande.	Date de l'accord du brevet.	Date du dépôt de la demande.
Durée du brevet	De 1 à 15 ans. Il y a intérêt à prendre le brevet pour 15 ans au maximum, dans ce cas, le délai pour l'exploitation est prolongé. *V. exploitation.*	Brevet d'invention 15 ans. Brevet de modèle d'utilité 3 ans.	15 ans à partir de la publication de l'invention. Le brevet expire avec le brevet étranger le plus ancien.	15 ans.	15 ans. Le brevet expire avec le brevet étranger le plus ancien.	Brevet provisoire: 3 ans. Brevet définitif: 15 ans, à dater du dépôt du brevet provisoire.
Prolongation de durée	La durée peut toujours être prolongée jusqu'à 15 ans (frais 50 lires, 50 fr.). Le brevet d'importation prend fin avec le brevet pris à l'étranger pour la durée la plus longue. 15 ans maximum.	Brevet d'invention, pas de prolongation. Brevet de modèle d'utilité 3 ans, taxe de 60 marks. (Voir).	Peut être prolongée dans des cas tout à fait spéciaux. Un brevet demandé pour moins de 15 ans peut toujours être prolongé.	Pas de prolongation.	Pas de prolongation.	Pas de prolongation.
Additions au brevet	Certificats d'addition. Taxe de 20 lires (20 fr.) une fois payée.	Le certificat d'addition prend le nom de « brevet de perfectionnement ». Taxe de 50 marks (62 F 50 c.) une fois payée.	Pas de certificats d'addition.	Certificats d'addition. Taxe de 40 couronnes (42 fr.) une fois payée.	Pas de certificats d'addition.	Brevets d'addition. Taxe de 20 fr. une fois payée.
Taxes	1° Taxe proportionnelle de 10 lires pour chaque année de durée du brevet (10 lires 10 fr. pour 15 ans). 2° Taxe annuelle de 10 lires (10 fr.), dites taxes de 10 fr., 20 lires (21 fr.), 40 lires (42 fr.) et 150 lires (160 fr.) pour les périodes de 5 ans successives.	Brevet d'invention. Demande: 20 marks (25 fr.). A l'accord du brevet: 30 marks (37 fr. 50). Taxe annuelle de 30 marks (37 fr. 50 c.), augmentant de 30 marks chaque année.	20 florins (50 fr.), pour chacune des 3 premières années, puis augmentation de 5 florins (12 fr. 50 c.) par an.	40 couronnes (42 fr.) pour la première année, augmentant de 10 couronnes (10 fr. 50 c.) pendant les 4 premières années, de 30 couronnes (31 fr.) jusqu'à la dixième année, de 50 couronnes (52 fr. 50 c.) jusqu'à la quinzième.	Frais d'examen 30 roubles (79 fr. 80 c.), payés de 21 à 6 à 3 mois après l'accord. 15 roubles (39 fr. 90 c.). Avant la fin de la première année: 20 roubles (53 fr. 80 c.). Augmentation de 5 roubles pour les 5 premières années, de 25 roubles jusqu'à la dixième, de 50 roubles pour les dernières.	20 fr. au dépôt de la demande, plus taxe annuelle de 20 fr., avec augmentation de 10 fr. par an.
Date du payement des taxes	Payement par anticipation. Un delai de 3 mois est accordé.	Payement par anticipation. Un delai de 6 semaines est accordé après faits, qui viennent du ou des semaines et accordé moyennant une amende de 10 marks (12 fr. 50). Les indigents ont droit pour les frais publics.	Payement par anticipation. Aucun delai n'est accordé.	Payement par anticipation. Un delai de 60 jours est accordé.	Payement par anticipation. Delai de 3 mois pour la première annuité. Aucun delai pour les autres versements.	Payement par anticipation. Delai de 3 mois. Delai accordé aux indigents pour les quatre premières années.
Pieces à fournir pour une demande de brevet	1° Requête au ministre d'Industrie. 2° Description en triple exemplaire sur papier timbré de 0 fr. 50 c., à dater du troisième exemplaire. 3° Dessins en triple exemplaire, *non pliés*, de 0m,20 × 0m,30 au maximum sur papier du type de 0 fr. 50 c. Les dessins doivent être exécutés à l'encre la plus noire possible.	1° Demande. 2° Description en langue allemande. 3° Un dessin sur papier fort ou sur toile à cirer, modèles seulement sur toile cirée. Pour le *modèle d'utilité*, la déclaration sera accompagnée d'une image ou d'une reproduction du modèle (*photographie, dessin, etc.*). Dimensions des pièces: 0m,15 × 0m,15 sur 0m,21 × 0m,33 sur 0m,42 × 0m,66 sur 0m,63.	1° Requête au ministère de la guerre. 2° Description en langue allemande (*original et duplicata*). 3° Dessins (*original et duplicata*); un exemplaire sur papier fort, un calque sur toile. Dimensions: 0m,15 sur 0m,21, ou 0m,21 sur 0m,42, ou 0m,33 sur 0m,42. Marge à 0m,02 du bord, sauf pour le haut, où elle sera de 0m,03; 4° Des échantillons ou modèles, s'il y a lieu.	1° Requête au bureau des brevets. 2° Description en langue hongroise (*original et duplicata*). 3° Dessins (*original et duplicata*); un exemplaire sur papier fort, un calque sur toile. Dimensions: 0m,15 sur 0m,21, ou 0m,21 sur 0m,42, ou 0m,33 sur 0m,42. Marge à 0m,02 du bord, sauf pour le haut, où elle sera de 0m,03; 4° Des échantillons ou modèles, s'il y a lieu.	1° Requête au ministre du commerce et de l'industrie. 2° Description en langue russe (*original et duplicata*). 3° Dessins (*original et duplicata*) sur papier blanc opaque. Le duplicata peut être sur toile à cirer. Dimensions: 0m,25 sur 0m,30 ou 0m,325 sur 0m,40 ou 0m,425 sur 0m,60.	1° Demande; 2° Description en français, allemand ou italien); 3° Dessins (*original et duplicata*), original sur papier fort, duplicata sur toile. Dimensions: 0m,33 sur 0m,21, ou 0m,33 sur 0m,42, ou 0m,33 sur 0m,63. Échelle métrique. Marge à 0m,02 du bord. Pour le brevet définitif, joindre la preuve de l'existence du modèle (modèle ou photographie).
Mandataire	Le mandataire doit être pourvu d'un pouvoir légalisé par un consul d'Italie, ou notaire, pouvoir notarié ou légalisé par le consul.	Le mandataire sera pourvu d'un pouvoir spécial légalisé.	Le mandataire sera porteur d'un pouvoir spécial légalisé par un consul d'Autriche.	Le mandataire sera porteur d'un pouvoir spécial légalisé par un consul d'Autriche.	Le mandataire sera porteur d'un pouvoir spécial légalisé par un consul de Russie.	Le mandataire sera porteur d'un pouvoir spécial, non légalisé.
Exploitation du brevet	L'exploitation devra avoir lieu dans les trois mois qui suivent la délivrance du titre. Le brevet est déchu s'il n'est pas exploité dans le délai de 2 ans. Il doit être fait dans la première année si le brevet est de 5 ans ou moins.	L'exploitation doit avoir lieu dans les trois années à dater de la délivrance.	L'exploitation doit avoir lieu dans l'année de la délivrance du titre. Elle ne peut être interrompue pendant plus de deux années consécutives.	L'exploitation doit avoir lieu dans les trois années à dater de la délivrance du brevet; notification au ministère du gouvernement. Un delai peut être obtenu.	L'exploitation aura lieu dans les trois années à dater de la délivrance du brevet; notification au ministère du gouvernement.	L'exploitation aura lieu dans les trois années de la date de la demande.
Vente du brevet. Cession de licences	Les droits résultant d'un brevet peuvent être cédés. L'acte de cession doit être enregistré. Toutes les annuités restantes doivent être payées.	Le brevet peut être cédé en totalité ou par acte on partie. Un acte.	Les brevets peuvent être cédés; les droits qui en découlent sont considérés comme transférés en tout ou en partie.	Le brevet peut être cédé.	Le brevet peut être cédé; la cession sera notifiée au département de l'Industrie et du commerce.	Les droits relatifs au brevet sont transmissibles.

Brevets étrangers. Le tableau ci-contre donne la liste des principaux pays étrangers acceptant des brevets d'invention. La Bulgarie, la Grèce, la Hollande, la Roumanie et la Serbie ne possèdent aucune législation sur la matière.

Convention internationale. Cette convention, signée le 20 mars 1883, est venue modifier très heureusement la loi des brevets dans plusieurs pays, et notamment en France. Auparavant, l'inventeur était obligé de prendre ses brevets un seul coup dans tous les pays où il désirait se faire protéger, sous peine de voir ses brevets devenir nuls pour cause de défaut de nouveauté s'il les prenait dans un pays postérieurement à un autre. De plus, il ne pouvait introduire d'objets brevetés fabriqués à l'étranger, sous peine de voir son brevet frappé de déchéance. Au contraire, d'après la convention, tout pays qui a reçu une demande de brevet d'invention dans l'un des Etats dont nous donnons ci-dessous la liste jouira d'un délai de six mois pour déposer sa demande dans les autres Etats contractants. Ce délai sera porté à sept mois pour les pays d'outre-mer. En conséquence, le dépôt ultérieurement opéré dans l'un des autres Etats de l'union, avant l'expiration de ces délais, ne pourra être invalidé par des faits accomplis dans l'intervalle, soit notamment par un autre dépôt, par la publication de l'invention ou son exploitation par un tiers. Toutefois, l'inventeur devra se rappeler que la publicité faite dans un pays de la convention ne peut produire dans les pays qui n'en font pas partie, en Allemagne ou en Autriche, par exemple, et devra demander les brevets dans ces pays, en même temps qu'il demande son brevet en France.

Les pays suivants (1er juin 1888) : Belgique, Danemark, Espagne, France et colonies, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Tunisie, Etats-Unis, ont adhéré à la convention du 20 mars 1883.

— Bibliogr. : Eugène Pouillet, *Traité théorique et pratique des brevets d'invention et de la contrefaçon* Paris, 1879. Michel Pilotet, *Brevets d'invention*, Paris, Rousseau, G. de Laurens de la Barre, *Manuel pratique des brevets d'invention et de la contrefaçon* (Paris, 1898).

— Instr. publ. Sous Napoléon Ier, l'instruction primaire était ouverte aux frères ignorantins, auxquels la lettre d'obédience tenait lieu de brevet ; les laïques recevaient sans examen, du grand maître de l'Université, un brevet valable pour dix ans. Sous la Restauration, la lettre d'obédience conserva son rôle pour tous les congréganistes, mais les instituteurs laïques pouvaient prétendre à trois brevets, dont le troisième (2e degré) s'obtenait en sachant lire, écrire et chiffrer. La monarchie de Juillet astreignit tous les instituteurs à l'obtention du brevet ; la lettre d'obédience fut abolie pour les hommes. La loi de 1833 établit deux degrés dans l'enseignement primaire : *élémentaire* et *supérieur*, et deux brevets répondant aux deux degrés.

Le second Empire, par les lois des 15 mars 1850 et 3 juillet 1866, établit : un *brevet simple*, comprenant les matières obligatoires : instruction morale, lecture, écriture, éléments de la langue française, calcul et système métrique, travaux à l'aiguille pour les écoles de filles ; un *brevet complet*, comprenant les matières ajoutées, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions de sciences physiques et naturelles, d'agriculture, d'industrie, thégoïme, l'arpentage, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique. Il y avait encore le brevet du *jeune-tatif* lorsqu'il portait sur les matières du brevet simple additionnées de quelques parties du brevet complet. Le brevet des institutrices était du deuxième ordre, lorsqu'il était réduit aux matières obligatoires, et du premier ordre s'il embrassait le brevet complet, moins un certain nombre de matières. La lettre d'obédience était acceptée comme brevet pour les congréganistes.

La troisième République a développé l'instruction primaire aux deux degrés, rétabli la dualité des brevets avec les dispositions de la monarchie de Juillet et déclaré que toutes les équivalences, y compris la lettre d'obédience. La loi a complété les brevets par le certificat d'aptitude pédagogique. V. CERTIFICAT.

Dès la loi du 16 juin 1881 il avait rendu obligatoire le brevet de capacité pour tous les instituteurs adjoints et institutrices adjointes dans les écoles primaires publiques ou privées. Depuis part, la loi du 30 octobre 1886 a rendu les institutrices les directrices d'*écoles maternelles*, celles-ci devront être, depuis 1887, pourvues du brevet élémentaire.

Le programme d'examen du *brevet élémentaire* comporte trois séries d'épreuves, savoir : 1re *série*, dictée d'orthographe, composition française (lettre ou récit d'un genre simple, explication d'un proverbe, d'une maxime, d'un précepte de morale ou d'éducation), questions d'arithmétique et de système métrique et solution raisonnée d'un problème ; 2e *série*, pour les aspirants : une page d'écriture dans les textes français, composition française à main levée d'un objet usuel, exercices élémentaires de gymnastique. Pour les aspirantes : une page d'écriture comme ci-dessus, dessin au trait d'après un objet usuel, travaux à l'aiguille. 3e *série*, lecture expliquée, questions d'arithmétique et de système métrique, histoire nationale, instruction civique, géographie de la France ; questions et exercice de solfège, notions élémentaires de sciences physiques et naturelles.

Toutes les épreuves du *brevet supérieur* sont subies dans une même session. *Epreuves écrites* : 1re Question d'arithmétique et de géométrie pour les aspirants ; et question sur les sciences physiques et naturelles pour les aspirantes à l'hygiène, à l'industrie, à l'agriculture ; 2e composition française (littéraire ou morale) ; 3e dessin d'après un modèle en relief ; 4e thème facile d'une dizaine de lignes d'une langue vivante. — *Epreuves orales*, réparties en sept groupes : 1e Morale et éducation ; 2e lecture expliquée d'un auteur français et questions d'histoire littéraire XVIe au XIXe s. ; 3e histoire générale et géographie politique, tenue des livres (et pour les aspirants, géométrie, algèbre, arpentage) ; 6e physique, chimie, histoire naturelle (et pour les aspirants, agriculture ; 7e traduction à livre ouvert d'un texte facile, anglais, allemand, italien, espagnol ou arabe, selon la demande du candidat.

Les épreuves écrites ou orales des deux brevets ne dépassent pas le niveau moyen des programmes du cours supérieur des écoles primaires pour les aspirantes, ni ceux des écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices pour le brevet supérieur.

Les sessions réglementaires d'examen pour les deux brevets ont lieu au chef-lieu de chaque département : l'une au mois de juillet, l'autre au mois d'octobre. Les candidats se font inscrire au bureau de l'inspecteur d'académie quinze jours au moins avant la date fixée pour l'examen. Ils doivent être âgés d'au moins seize ans pour le brevet élémentaire, et dix-huit ans pour le brevet supérieur, sauf une dispense d'âge qui ne peut dépasser un an.

— *Brevet du service d'état-major.* Institué par la loi du 20 mars 1881, il est délivré aux officiers sortis de l'Ecole supérieure de guerre, après avoir satisfait aux examens, et il les qualifie pour le service d'état-major. Ce brevet peut également s'obtenir par passation directement aux examens sans avoir suivi les cours de l'Ecole supérieure de guerre. Les officiers possesseurs du brevet sont dits *brevetés d'état-major* ou simplement *brevetés*. Ils conservent le service d'état-major que quand ils sont employés à ce service. Ils peuvent de certains avantages en matière d'avancement. V. RÉVISION.

— *Brevet de maréchal-ferrant ou de maître maréchal.* Décerné après certaines épreuves aux *élèves-prévôts* ou aux *maréchaux ferrants*, qu'il qualifie pour être employés à l'avancement de l'escrime (v. ce mot) ou au service de la maréchalerie (v. ce mot) dans les corps de troupes.

BREVETABILITÉ n. f. Qualité de ce qui peut recevoir un brevet.

BREVETABLE adj. Susceptible de recevoir un brevet.

BREVETAGE n. m. Addition d'un sel de potasse ou d'ammoniaque au sulfate d'alumine, pour obtenir de l'alun.

BREVETAIRE (*tèr*) n. m. Celui qui avait un brevet du roi en matière bénéficiale, et généralement tout individu breveté.

BREVETÉ, ÉE n. Personne qui a obtenu un brevet : *Faudra-t-il, dans l'intérêt du* BREVETÉ *qui laisse sa pensée stérile, enchaîner des spéculateurs plus actifs ?* (Hennequin.)

— Adjectiv. : Bréviaire breveté, Bréviaire breveté qui a une spécialité : *Timonier* BREVETÉ. *Canonnier* BREVETÉ.

BREVETÉ (rad. *bref*) n. f. Syn. ancien de BRIÈVETÉ.

BREVETER (prend un accent grave sur l'e muet du radical, quand la terminaison commence par un e muet : *Je breveté. Je breveterai. Que je breveté*) v. a. Accorder un brevet à quelqu'un, donner un brevet : *Le gouvernement* BREVETA *un inventeur sans engager ses ressources.*

— Fig. Reconnaître pour : BREVETER *galant homme.*

— Techn. Exécuter l'opération du brevetage.

BREVEUX (*veû*) n. m. Sorte de crochet de fer avec lequel on prend les lièvres dans les terriers des rochers ou bornards et les crabes qui s'y cachent.

BRÉVIAIRE (*vi-èr'* — du lat. *breviarium*, sommaire, abrégé ; de *brevis*, court [le bréviaire étant un abrégé de prières]) n. m. Livre contenant l'office que doivent lire tous les jours ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui jouissent de quelque bénéfice ecclésiastique : *Il y avait au moyen âge des* BREVIAIRES *publics que l'on exposait sous un treillis de fer à l'usage des fidèles, à l'usage des prêtres trop pauvres pour acheter un* BRÉVIAIRE. (Chesnel.) ‖ Prières contenues dans ce livre, office du jour que les ecclésiastiques doivent réciter : *Dire son* BRÉVIAIRE.

— Par ext. Livre dont on fait ou dont on doit faire sa leture habituelle, que l'on doit souvent consulter ; sorte de code qui règle une matière quelconque : *La tragédie de* Cinna *devrait être le* BRÉVIAIRE *des rois.* (Le grand Condé.) *Commines a mérité d'être le* BRÉVIAIRE *des hommes d'Etat qui l'ont suivi.* (Ste-Beuve.)

— Fam. *Homme de bréviaire,* Homme d'église. ‖ *Matière à bréviaire,* Matière pieuse, sujet religieux. (Peu usité.)

— Hist. Lieu où l'on tenait les brefs.

— Bot. Nom que l'on est obligé de retrouver à quelque époque il fut enjoint aux prêtres et aux religieux de lire chaque jour une partie déterminée du livre depuis longtemps connu sous le nom de bréviaire. En 1538, la Faculté de théologie de Paris soutint cette doctrine que *la récitation des heures canoniques était d'origine apostolique.* Il est certain au moins, d'après de nombreux témoignages, que jusque vers le milieu du XIIe siècle, les prières étaient à certaines heures existait dans l'Eglise d'Orient et dans l'Eglise d'Occident, au IIe et IIIe siècle. (S. Cypr., *Ep. ad Cæcil. de Orat. Domin.*) Origène, *De Orat.*, XII ; S. Aug., *Ep.* CXIX, ch. XVIII ; Chrys., *Hom. de Pœn.*, ch. I) A la même époque, les membres du clergé qui n'avaient pu assister à la récitation publique étaient tenus d'y suppléer en leur particulier (*Const. Apost.*, VIII, ch. XXXIV ; VIe concile de Tolède, ch. XX). Des psaumes, accompagnés d'antiennes, des lectures tirées soit des Pères, soit des Actes des Martyrs, formaient partout la partie principale de l'office public, qui comprenait trois parties : matines qu'il se disait à des moments précis de la journée ; ces Heures furent, dès le commencement du moyen âge, fixées à sept : Matines et Laudes, appelées aussi Vigiles ou Office nocturne ; Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Bien que renfermant un fond commun, les Heures présentaient, suivant les coutumes des différentes églises, une excessive variété de disposition et d'agencement. En même temps, elles prirent peu à peu un tel développement que l'on se vit dans la nécessité de les *abréger* pour les mettre en harmonie avec les obligations du ministère sacerdotal. Grégoire VII, le premier, fit composer un Office considérablement diminué, qui, pour cette raison, fut appelé *Breviarium curiæ romanæ* (Bréviaire de la cour romaine). En 1241, nouvelle réforme accomplie par Grégoire IX, qui donna son approbation à un bréviaire rédigé par Haymon, général des mineurs, et imprimé sous la suite à toutes les éditions de Rome par Nicolas III. Un second bréviaire, qui devait remplacer le précédent, fut rédigé par Quinonez, qui, quoique non approuvé par Pie III, mais il souleva des critiques auxquelles dans le concile de Trente, qui demanda au saint-siège d'en élaborer un autre. Enfin, en 1568, Pie V publia un bréviaire romain qui, revu et corrigé par Clément VIII et Urbain V, est encore en usage aujourd'hui dans l'Eglise catholique ; — nous disons dans l'Eglise catholique, parce que, depuis la publication des deux bulles de Pie V (1568 et 1570), un lent travail d'unification fut poursuivi dans la catholicité, devant lequel les résistances locales tombèrent peu à peu : l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Sicile furent les premières à accepter le bréviaire romain. Plus tard, leur exemple fut imité par la Hongrie, la Pologne, les principautés allemandes catholiques, l'Irlande, [illegible] marche inverse : bien que plusieurs diocèses, dès le temps de Charlemagne, eussent adopté les liturgies [illegible] d'imposer à leurs prêtres les modifications qu'ils jugeaient convenable d'introduire dans la récitation des Heures. Bien plus, en 1736, l'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, [illegible] refonté complète du bréviaire, qui fut bientôt adopté dans presque toute la France. Mais, en 1840, un revirement s'opéra dans les esprits, sous l'influence des écrits de Dom Guéranger, et le bréviaire romain fut enfin, selon le vœu du saint-siège, adopté dans tous les diocèses, même dans celui de Paris.

Actuellement, tout prêtre du clergé catholique est obligé, sous peine de faute grave, de *dire* chaque jour l'Office du bréviaire réparti en sept Heures, comme nous l'avons dit plus haut. Une simple lecture des yeux ne suffit pas ; pour favoriser l'attention, il est exigé que tous les mots soient prononcés. Matines et Laudes peuvent être anticipées dès la veille à la chute du jour ; il est demandé que leur récitation précède la célébration de la messe ; Vêpres et Complies ne peuvent être commencées généralement avant midi. Chaque Heure contient une série de psaumes accompagnés d'hymnes, de versets, de répons et d'oraisons. Les Matines renferment, en outre, des passages de l'Ecriture sainte, des extraits des Pères et, si l'on célèbre la fête d'un saint, du récit de sa vie [illegible] récit *qui doit être lu.* Puisées à des sources [illegible] gale, ces légendes tirent du choix qu'en a fait l'Eglise une autorité particulière, sans qu'on puisse [illegible] tant pas confondre avec les actes de l'Ecriture.

— BIBLIOGR. : Guillois, *Explic. du catéch.* ; J.-B.-E. Pascal, *Origines et raison de la liturg. cath.*

Bréviaire d'Alaric, recueil de lois promulgué en l'an 506 par Alaric I, roi des Visigoths, à l'usage des Wisigoths gallo-romains. Les lois ayant à cette époque un caractère personnel, les Wisigoths eurent leur législation distincte, et on fit rédiger pour eux une *loi des Wisigoths*, qu'il ne faut pas confondre avec le bréviaire d'Alaric. C'est à Aire, en Gascogne, que fut composé le Bréviaire d'Alaric. L'exemplaire officiel portait la signature du référendaire Anian. On lui a donné divers noms : *Liber juris, Liber Aniani, Lex romana, Breviarium.* C'était un abrégé comprenant des résumés ou des extraits du Code théodosien, des Novelles de Théodose et de ses successeurs, des écrits des jurisconsultes (Gaius, Paul, Papinien), des Codes grégorien et hermogénien. Le Bréviaire d'Alaric a joui longtemps d'une autorité considérable dans la Gaule et dans les pays voisins. Des textes importants nous ont été conservés par cette compilation, et, jusqu'en 1816, nous ne connaissions que par ce document les *Institutes* de Gaius. Une première édition du Bréviaire a été publiée à Bâle (1528). Une des meilleures est celle de Hænel (Leipzig, 1848).

BRÉVIATEUR n. m. Nom donné aux officiers qui délivrent les brefs et les rescrits du pape. ‖ Nom que l'on donnait à Constantinople, au secrétaire des brefs impériaux.

BRÉVICAUDE (du lat. *brevis*, court, et *cauda*, queue) adj. Hist. nat. Qui a la queue courte ou un court appendice en forme de queue.

BRÉVICAULE (du lat. *brevis*, court, et *caulis*, tige) adj. Bot. Qui a la tige courte.

BRÉVICEPS (*sèps* — du lat. *breviceps*, qui a la tête courte) n. m. Genre de batraciens anoures, sous-ordre des oxydactylés, famille des rhynophrydés, renfermant de petits crapauds africains dont la tête, confondue avec le tronc, sans museau, a une bouche très réduite. (La forme des bréviceps est ovoïde. La seule espèce de ce curieux genre est le *breviceps acutirostris* du Mozambique et du Cap.)

Bréviceps.

BRÉVICITÉ (de *Breviq*, n. de lieu) n. f. Nom donné par Berzélius à un silicate hydraté d'alumine et de soude découvert à Brevig, sud de la Norvège. Variété de mésotype.

BRÉVICOLASPIS (*lass-pis* — du lat. *brevis*, court, et *colaspis*, nom d'insecte) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des eumolpinés, renfermant de petits eumolpes des régions tropicales. On en connaît trois espèces : une habite le Brésil (*brevicolaspis pilosa*), deux la Guinée (*brevicolaspis rufoniteus*, et *brevicolaspis rufoctita*). Syn. de *rhabdocnemis*.

BRÉVICOLLE (du lat. *brevis*, court, et *collum*, cou) adj. Zool. Dont le cou est court.

BRÉVICORNE (du lat. *brevis*, court, et de *corne*) adj. Zool. Qui a des cornes ou des antennes courtes.

BRÉVIDENTÉ, ÉE [illegible]

BRÉVIER (*vi-è*) n. m. [illegible] de proie, faucons, aussi [illegible] haut et le bas vol.

BRÉVIÈRE (Louis-Henri), graveur français, né à Forges-les-Eaux en 1797, mort à Hyères en 1869. On lui doit d'avoir remis en honneur la gravure sur bois, négligée en France depuis le XVIe siècle. Il eut l'idée de graver ses planches sur bois de buis, au lieu de les graver sur bois de fil. En 1829, il fut appelé à Paris, à l'Imprimerie royale, où il grava les planches de l'histoire du roi et à la reine de Naples. Son œuvre comporte environ 2,000 planches, parmi lesquelles on distingue spécialement les planches du *Palais de Gaillon*, la *Voûte de la* [illegible] Versailles, Vincennes, Compiègne, Fontainebleau, Saint-Germain, Marly, Meudon, Rambouillet, Saint-Cloud, camps, etc. En 1873, un buste en bronze, dû au sculpteur L. Auvray, a été érigé à Brévière, sur la principale place de Forges-les-Eaux.

BRÉVIFLORE (du lat. *brevis*, court, et *flos, floris*, fleur) adj. En T. de bot. Qui a des fleurs courtes.

BRÉVIFOLIÉ. Ée (du lat. *brevis*, court, et *folium*, feuille, adj. Qui a des feuilles courtes.

BRÉVIGASTRE *(gastrè)* — du lat. *brevis*, court, et du gr. *gastrès*, ventre, adj. Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen court.

BREVIK, ville de la Norvége méridionale, sur le nord de Langesund ; 2.000 hab. Port de commerce.

BRÉVILINGUES *(langh)* — du lat. *brevis*, court, et *lingua*, langue) n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens dont la langue courte et épaisse, sans fourreau, est peu extensible : *Le sous-ordre des* BRÉVILINGUES *établit le passage entre les serpents et les lézards.* (Claus.) — Un BRÉVILINGUE.

— ENCYCL. Deux familles composent ce sous-ordre : les *scincoïdés* et les *ptychopleurides*, dont les types les plus vulgaires sont les orvets, les scinques et les chalcides. Répandus surtout dans les régions chaudes de l'ancien monde, les sauriens *brévilingues* sont terrestres et insectivores ; les quelques formes fossiles qui pourraient s'y rapporter n'apparaissent pas avant l'époque tertiaire.

BRÉVINE (La), village de Suisse, canton de Neuchâtel, dans la petite vallée du même nom ; 1.750 hab. Sources minérales, scieries, horlogerie ; fromages dits *vacherins*, très estimés.

BRÉVINSCULE *(vinss* — dim. de *brevis*, court) adj. En T. de didact., Qui est un peu court.

BRÉVIPÈDE (du lat. *brevis*, court, et *pes, pedis*, pied) adj. En T. de zool., Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

BRÉVIPENNE *(pen)* — du lat. *brevis*, court, et *penna*, plume) adj. Ornith. Qui a les ailes courtes.

— n. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant les autruches, les casoars, et genres voisins. Il On dit mieux COURIRES.

BRÉVIROSTRE *(rostrè)* — du lat. *brevis*, court, et *rostrum*, bec) adj. En T. de zool., Qui a le bec ou le rostre court.

BRÉVIROSTRIE n. f. Syn. de TARAXACUM (ou PISSENLIT).

BRÉVISCAPE *(scap)* — du lat. *brevis*, court, et *scapus*, tige) adj. En T. de bot., Qui a une tige courte.

BRÉVISÉTÉ (du lat. *brevis*, court, et *seta*, soie) adj. En T. de bot., Se dit d'une plante qui a des soies courtes.

BRÉVISTYLE *(stil)* — du lat. *brevis*, court, et de *stylé*) adj. En T. de bot., Se dit d'une plante qui a le style court.

BRÉVÈRE (lat. *brevis*, court) n. f. Quantité des voyelles ou syllabes brèves : *La* BRÉVITÉ *de la syllabe redoublée devant le radical est une règle générale.*

BRÉVIUSCULE *(vi-uss* — du lat. *brevis*, court) adj. Fam. Se dit d'un objet un peu court.

BRÉVIVALVE (du lat. *brevis*, court, et de *valve*) adj. Hist. nat. Qui a des valves courtes.

BREWARRINA, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Darling ; 3.000 hab. Pâturages.

BREWER *(ewar-è)* — du lat. *Brewer*, n. pr.) n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des herbes ou des plantes suffrutescentes qui croissent dans l'Asie tropicale, en Australie, à Madagascar et au Brésil.

BREWOOD, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur un bras du Penk et sur la canal de Birmingham à Liverpool ; 2.560 hab. Serrures.

BREWSTER (sir David), physicien anglais, né en 1781 à Jedburgh en Ecosse, mort à Allerly sur la Tweed en 1868. Il fut le disciple et l'ami de trois maîtres de l'école écossaise : Robison, professeur de physique ; Playfair, professeur de mathématiques, et Dugald-Stewart, professeur de philosophie morale. On lui doit surtout des travaux d'optique. Il fut successivement principal des collèges réunis de Saint-Salvator, de Saint-Léonard et de Saint-André, principal de l'université, membre et secrétaire de la Société royale d'Edimbourg, agrégé de la Société royale de Londres, correspondant, puis membre associé de l'Institut de France, etc.

De 1808 à 1830, Brewster a dirigé l'« Encyclopédie d'Edimbourg ». De 1819 à 1832, il a publié le *Journal philosophique d'Edimbourg*, qui parut ensuite sous le titre de *Journal scientifique d'Edimbourg*. Il a fourni des dissertations et des mémoires aux « Transactions » des Sociétés savantes et aux recueils périodiques. Il a inventé le kaléidoscope et perfectionné le stéréoscope, qui a pour objet la parfraction et les lentilles segmentaires des phares. On lui doit : *Lettres à Arago* (1826) ; *Lettres au baronnet Alexandre* (1824) ; *Vie de Newton* (1831) ; *Mémoires de Newton* (1855) ; *Traité de l'optique* (1831) ; *Traité du kaléidoscope* (1819) ; *Mémoires sur la vie, les ouvrages et les découvertes de Léonard de Vinci* (1856) ; *Traité sur les nouveaux instruments scientifiques applicables à divers usages dans les arts et les sciences* (1832) ; *Traité sur le kaléidoscope* (1819) ; *Traité sur le stéréoscope* (1856) ; *Traité sur le système de phyllotaxie de Robinson* (1852) ; *Traité d'optique* (1831) ; *Traité du stéréoscope* (1837) ; *Traité du stéréoscope* (1856).

BREWSTÉRITE *(brou-stè* — de *Brewster*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de strontiane et de baryum, qui se présente en petits cristaux ou en pellicules cristallines, dans certaines roches éruptives d'Ecosse et d'Irlande.

BREWSTERLINE *(brouèstèrl)* ou **BREWSTOLINE** *(brouèsto-line* — de *Brewster*, n. pr.) n. f. Syn. de napéline.

BREXIACÉES ou **BREXIÉES** *(brèk-si-é)* — du lat. *brexia*, n. pr.) n. f. pl. Groupe de plantes, qui peut être regardé comme une tribu de la famille des saxifragacées. — Une BREXIACÉE.

BREXIE *(brèk-si)* — du gr. *brexis*, pluie) n. f. Bot. Syn. de MENAR (menaria).

BREYAGE *(bè-ye)* — du celtique, qui est lui-même latinisé) n. m. Nom, dans certaines provinces, à l'action de broyer le chanvre.

BREYNIA *(bè-ni-a)* — du Genre « Bourse-de-spantagel » ou « Bourse-de-spantagel », qui est lui-même latinisé) n. f. Genre de plantes, renfermant de grandes espèces des mers chaudes, à test épais et portant des séries de tubercules. Le type du genre est le *Breynia fragilis*, des mers austro-malaises ; d'autres formes sont fossiles dans le tertiaire (*breynia carinata*, etc.).

BREYNIASTRE *(brè, astrè* — dimin. de *breynie*) n. m. Section du genre caprier, « Section du genre breynie.

BREYNIE *(brè* — de *Breynius*, botan. belge) n. f. Genre d'euphorbiacées-phyllanthées, renfermant des arbustes ou des arbrisseaux de l'Asie et de l'Océanie.

BRÈZÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Saumur ; 500 hab. Ch. l. d'Etat. Château de Brèze antérieur au quatrième siècle, remanié au XIV siècle, et complètement d'un château plus ancien. Magnifiques ruines du château de la Bouchardière.

BRÈZÉ, illustre famille de l'Anjou, remontant au XII siècle. Le domaine, tête du fief, est signalé dès le XII siècle. Il advint en 1318 à Péan de Maillé par son mariage avec Catherine, fille de Macé de l'Etang et de Catherine de Brèze, qui avait relevée avant les noces. Le domaine fut érigé en marquisat en 1495, en faveur du maréchal de Maillé-Brèze. Le château n'était qu'un simple *hébergement* en 1298. Le roi René (XV s.), par lettres données à Marseille, sans date, autorisa Gilles de Maillé à le fortifier. Le château actuel, établi sur les ruines d'un plus ancien, date du XVI siècle. — ANDRE ou ANDRIVET **de Brèze**, né à Saumur, était, en 1402, secrétaire du roi de Jérusalem. — PIERRE **de Brèze**, né vers 1410, tué à la bataille de Montlhéry (16 juill. 1465), fut sénéchal d'Anjou (1437), sénéchal de Poitou (1441). Devenu premier ministre à trente-cinq ans, il se montra à la hauteur de sa tâche ; en 1458, il fut nommé grand sénéchal de Normandie. Il épousa sa jeunesse Gresse, fille de Guillaume du Bec-Crespin, de qui il eut deux fils qui sont : Jacques **de Brèze**, né vers 1440, mort en 1499, grand sénéchal de Normandie, épousa, en 1462 Charlotte de Poitiers, fille de Charles Vlot d'Agnès Sorel. Le 13 juin 1476, avant surprise la bienveillance du compagnon du gentilhomme poitevin, Pierre de la Vergne, il fut tué en l'auberge de Sainte-Trudon devant le Parlement, il obtint des lettres de rémission. Louis **de Brèze**, fils du précédent, fut chambellan du roi et sénéchal de Normandie. Il mourut en 1531. Il avait épousé secondes noces Diane de Poitiers. Son tombeau dans la cathédrale de Rouen est attribué à Jean Goujon et à Jean Cousin, et une des plus belles œuvres de l'art français.

Tombeau de Louis de Brèze, à Rouen.

BRÉZÉ (Urbain de MAILLÉ). V. MAILLÉ.

BRÉZÉ (DREUX-). V. DREUX-BRÉZÉ.

BRÉZEGAUD *(go)* n. m. Sorte de fromage fait de lait de vache et de brebis, que l'on fabrique en Savoie, dans les environs de Beaufort.

BRÉZIE n. f. Genre de salsolacées, dont on ne connaît qu'une espèce, fondée pour une plante herbacée annuelle de l'Asie centrale.

BRÉZILLAC (Jean-François de), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Fayssac (Aveyron), mort en 1780. Il continua l'œuvre de dom Martin (mort en 1753), de qui il était le neveu : *Histoire des Gaules et des conquêtes des Barbares jusqu'aux croisades, suivie de l'histoire de la monarchie française, ouvrage tiré des monuments, manuscrits, et de cartes géographiques* (1752 et 1754) ; il publia, en outre, un *Dictionnaire ecclésiastique* qui est resté inachevé.

BRÉZIN (Michel), philanthrope, né en 1758, mort à Paris en 1828. Serrurier-mécanicien à la Monnaie de Paris, il fut chassé, pendant la Révolution, de la fourniture de canons de bronze, puis il devint maître de forges en Normandie. Possesseur d'une fortune considérable, il la consacra à la fondation, à Garches (Seine-et-Oise), d'une maison de refuge, ingénieusement appelée *Hospice de la Reconnaissance*, où sont admis les ouvriers âgés appartenant aux professions qu'il avait lui-même exercées (mécaniciens, serruriers, fondeurs et forgerons).

BRÉZINA, oasis d'Algérie, départ. d'Oran, sur le territoire de la tribu des Oulad Sidi Cheik. C'est le principal centre d'approvisionnement de cette tribu.

BREZINS, comm. de l'Isère, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Marcellin, sur le Rival, affluent de l'Auron ; 285 hab.

BREZNITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), 2.700 hab. Château fortifié.

BREZOLLES, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 23 kilom. de Dreux, sur la Meuvette, aff. de l'Avre normande ; 839 hab. (*Brezolliens, ennes*.) Briqueterie. Belle église du XIII siècle ; pierres mégalithiques. — Le canton a 20 comm. et 9.382 hab.

BREZONS, comm. du Cantal, arrt. et à 34 kilom. de Saint-Flour, près du Brezons, affluent de la Truyère ; 420 hab.

BRI (PIERRE DE), vase gris-verdâtre, argileux, que la mer dépose entre la côte du département de la Charente-Inférieure et les îles de Ré et d'Oléron. On l'emploie dans la construction des digues et on la bat entre les fascines pour empêcher les infiltrations d'eau. Il On écrit également BRY.

BRIAL (Michel-Jean-Joseph, dom), historien, bénédictin de Saint-Maur, né à Perpignan en 1743, mort à Paris en 1828. Ce laborieux érudit eut part à la publication du *Recueil des historiens de France*, de l'*Histoire littéraire de la France*, ainsi qu'aux *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Il a, en outre, donné des dissertations au *Recueil de l'Académie des inscriptions*. Après sa mort, la Bibliothèque nationale a acquis les principaux manuscrits de sa bibliothèque.

BRIALMONT (Laurent-Mathieu), général belge, né en 1789 à Seraing, près de Liége, mort en 1885. Il fit toutes les campagnes de l'Empire depuis Austerlitz, et fut décoré par la Russie. Il revint dans son pays, il resta à l'écart tant que dura le gouvernement hollandais. Partisan de la révolution de 1830, il reprit du service dans l'armée belge, et devint aide de camp du roi Léopold, lieutenant général ; puis, en 1848, il fut cabinet Rogier ministre de la guerre. — Son fils, HENRI-ALEXIS, général et écrivain militaire, né à Venloo en 1821, entra dans le génie et dirigea les fortifications de la ville de Diest. Il passa, en 1855, dans l'état-major et dressa le plan du camp retranché d'Anvers (1859). En 1874, il était général major, inspecteur général des fortifications et de l'arme du génie. Il était lieutenant général depuis 1877 lorsqu'il accepta du roi de Roumanie la mission d'aller étudier un projet de fortification pour Bucarest et de défense générale pour le royaume. Sur les plaintes de l'Autriche, la Belgique désavoua le général et le mit en non-activité. Replacé dans ses fonctions en 1884, il demanda sa mise à la retraite et alla s'occuper des fortifications et de l'organisation de l'armée roumaine. Rentrée en 1885 dans l'armée belge comme inspecteur du corps d'état-major, il donna sa démission définitivement en 1887. On lui doit un grand nombre d'ouvrages : *Considérations politiques et militaires sur la Belgique* (1851-1852) ; *Histoire de Wellington* (1856-1857) ; *Étude de la guerre en Bulgarie, des doctrines des amis de la paix* (1879) ; *Système de défense de l'Angleterre* (1859) ; *La Guerre de Sécession, ouvrages au point de vue belge* (1864) ; *Études sur l'organisation et particulièrement de l'armée belge* (1867) ; *Étude sur la fortification des capitales et l'emploi des camps retranchés* (1878) ; *Tactique de combat des trois armes* (1881) ; *le Général comte Todleben, sa vie et ses travaux* (Bruxelles, 1884) ; *la Fortification du temps présent* (1885), ouvrage considérable et qui est comme le résumé des travaux de l'auteur.

BRIAN (Joseph), sculpteur français, né à Avignon en 1801, mort à Paris en 1861, élève de Serri et de Bosio. Son ouvrage principal est son statue de Pierre Vernet pour la façade du théâtre d'Avignon, et un buste de Joseph Vernet pour le musée de la même ville.

BRIAN (Louis), sculpteur français, frère du précédent, né à Avignon en 1805, mort à Paris en 1864. Élève de Serri et de David d'Angers, il remporta le prix de Rome en 1832. Parmi les ouvrages qu'il exécuta à Rome, on remarqua la statue en marbre d'un *Jeune faune* (musée d'Avignon), qui valut à l'artiste, en 1840, une médaille de 1re classe. Revenu en France, Louis Brian exécuta la statue de *Poussin* (les Andelys) ; deux figures allégoriques et un bas-relief, à l'Hôtel de Ville de Paris ; un *Saint Marc*, à Saint-Vincent-de-Paul ; le *Génie de la Seine* (Pont-Neuf à l'Est (Paris)) ; *Saint Jérôme*, à l'église de Saint-Augustin (Paris) ; diverses sculptures au nouveau Louvre. Brian laissa inachevée une statue de *Mercure*, dont le modèle en plâtre obtint la médaille d'honneur en 1864. Le modèle, traduit en bronze, décore aujourd'hui la cour du mûrier, à l'École les beaux-arts de Paris.

BRIANCHON (Charles-Julien), mathématicien français, né à Sèvres en 1785, mort à Versailles en 1864. Il servit dans l'artillerie, fit les guerres de l'Espagne et de Portugal, et devint, en 1818, professeur à l'École d'artillerie de la garde royale. On a de lui de savants mémoires, dont un, *Sur les surfaces courbes du second degré* (1818), contient son théorème sur l'hexagone circonscrit à une conique. Citons encore de lui : *Mémoires sur les lignes du second ordre* (1817) ; *Application de la théorie des transversales*, son principal ouvrage de géométrie, et *Essai chimique sur les coutumes fondamentales* (1825).

BRIANÇON (lat. *Brigantio*), ch.-l. d'arrond. des Hautes-Alpes, à 90 kilom. de Gap, sur un plateau qui domine le confluent de la Durance et de la Guisane ; 7.177 hab. (*Briançonnais, aises*). Il. Dépt. Ch. l. d'un sous-préfecture, tribunal de 1re instance (cour d'appel de Grenoble). Place de guerre de 1re classe. Direction et chefferie du génie, direction d'artillerie de la place, inspection des forêts, garde général des forêts et du reboisement. Chambre d'agriculture. Briançon fait partie du bassin houiller du « de Rive-de-Gier-Tarentaise et Briançon ». Fabriques de chaux et de plâtre, manufacture de dentelles de soie ; filatures de coton, fabriques de peignes à chanvre, de bonnets d'eau de lavande ; clouterie, tanneries, menuiseries, tonneliers, moulins, exploitation de talc (craie de Briançon).

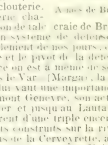

Armes de Briançon.

Briançon est entouré d'un système de défenses commencé en 1692 et achevé seulement de nos jours, c'est la « Ier du Kasan de la Dauphine » et le pivot de la défense des Alpes ; passage de cette place en est à même de se porter soit vers la Savoie, soit vers le Var (Margas), la convergence des voies et sentiers lui valant une importance capitale, elle barre la route du mont Genèvre, son action s'étend sur la route du Galibier et jusqu'au Lautaret. Les ouvrages de défense l'entourent d'une triple enceinte. Un pont-redan la relie aux forts construits sur la rive gauche de la Durance. Ses casernes, bâtiments militaires et autres, sont nécessairement très hauts. Observatoire. Église latine par Vauban. Porte monumentale du XVIe siècle, maison de la Renaissance. Pont de pierre. Pont à trois arches. L'arrondissement comprend 27 comm., 27.300 h. ; le canton 8 comm. et 11.344 hab.

BRIANÇONNAIS (le) (ou pays de BRIANÇON), pays du haut Dauphiné, dans les Hautes-Alpes. Il embrasse la vallée de la haute Durance, de la Clarée ou de Névache, et de la Guisanne jusqu'au pertuis Rostang, où des murailles de rochers de 1.200 mètres marquent la séparation naturelle entre le Briançonnais en amont et l'Embrunais en aval. Il communique avec l'Italie par le mont

Genevre et le col de l'Echelle, avec 1 [illegible] par celui du Lautaret, avec le Queyras par ceux d'Izoard et de Ayes, avec la Savoie par ceux du Galibier, de l'Argentière, Noire, de Rochilles. A l'époque romaine, les *Brigiani* occupaient ce pays qui, plus tard, [illegible] les destinées du Dauphiné.

BRIANGE n. et adj. Habitant de la Brie, qui appartient à la Brie ou à ses habitants. (Vieux.) — Où dit aujourd'hui BRIARD, ARDE, ou BRIOIS, OISE.

BRIANSK, ville de Russie, gouvern. d'Orel, sur la Desna, 29.000 hab. Fonderies de canons, arsenal, ateliers, menuiserie, construction de bateaux. Commerce considérable de grains, chanvre, huile de chènevis, sel. Bataille mentionnée dans les documents des 1146, 1147, puis au milieu du XIVe siècle, la capitale d'une principauté qui, elle tomba au pouvoir des Lithuaniens. Incorporée à la Russie dès le début du XVIIe siècle, cette ville fut occupée par les hordes du jeune Dimitri. Plus tard, depuis 1725, elle fut le *district de Brinsk*, peuple de 130.000 hab.

BRIANTES, comm. de l'Indre, arrond. et à 4 kilom. de la Châtre, près de l'Indre. 1.050 hab.

BRIANZA, pays d'Italie (Lombardie [prov. de Milan et de Côme]), situé entre les deux bras du lac de Côme, l'Adda et le Lambro, et surnommé le Jardin de la Lombardie. Ce pays, à dénomination moraines, parsemé de petites lacs et de bosquets, est peuplé d'environ 200.000 hab. Il tire son nom de la cité magnétique importante de *Brianza*. Il a produit nombre d'hommes éminents, entre autres, Manzoni, Sacchi, Appiani et Cantu.

BRIARD (*ar*), **ARDE**, personne née dans la Brie, ou qui habite ce pays. — *Les* BRIARDS.

A l'Ipectic. Qui appartient au pays ou à ses habitants : *Histoire briardise*.

— n. m. Patois des habitants de la Brie.

ENCYCL. *Race ovine briarde*. Les bêtes à laine de la Brie ne diffèrent pas sensiblement avec celles de la Beauce. Ces animaux appartiennent à deux espèces : les uns, moutons ou moutons, sont propres aux pays, les autres sont importés dans les environs de Paris pour y être engraissés.

Armes de Briare.

BRIARE (lat. *Brandurum*), ch. l. de canton, du Loiret, arrond. et à 19 kilom. de Gien, à la jonction du canal de Briare avec la Loire. 5.814 hab. *Briarois, oise.*) Ch. de f. P.-L. M. Importante fabrique de boutons. Commerce de vins, exportation des pierres de taille. — Le canton a 14 comm. et 14.838 hab.

BRIARE (CANAL DE), canal qui fait communiquer la Loire à la Seine par la vallée du Loing. Sa longueur totale est de 58 kil., dont 14 pour le versant de la Loire, près de 3 kil. pour le bief de partage, près de 39 pour le versant de la Seine. C'est le premier canal à double versant qui ait été creusé en Europe. Sulli le commença en 1604. Il fut d'abord abandonné à la suite d'erreurs techniques commises par l'ingénieur Crosnier, puis repris en 1638 par Guillaume Bouterouée et Jean Guyon, terminé et livré au commerce en 1642. Il a coûté 14 millions de fr. Il commence dans la Loire à Briare, et suit, à peu de distance de Montargis, au canal d'Orléans (pour former le canal du Loing. Il sert au transport des produits de la métallurgie, matériaux de construction, minéraux, combustibles minéraux, bois à brûler, produits agricoles, denrées alimentaires. Les ports les plus importants sont Briare, Rogny, Châtillon-Coligny (anciennement Châtillon-sur-Loing), Montargis.

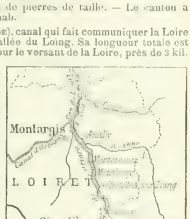

Canal de Briare.

BRIARÉE, géant de la mythologie grecque, aux cent bras et aux cinquante têtes. Fils du Ciel et de la Terre, il s'appelle aussi Egéon. Avec ses frères et ses sœurs contre Zeus, qui les vainquit, les enchaîna et les précipita dans les abîmes. Plus tard, Zeus les appela à la lutte contre le Titans. Briarée était d'abord allié à Typhée, et à Cassandre et Eubée. On appela d'abord *colonnes de Briarée* les colonnes d'Hercule. On disait autrefois *ses Briarée* pour dire une nombreuse famille ou une [illegible] [illegible] [illegible]

lon en 1511, de Saint-Malo en 1514 et de Lodève (1516), quand son frère quitta ce siège pour celui de Meaux. En 1520, il changea son siège contre celui de Renaud du Puy, abbé de Cormery. Il mourut en l'abbaye de Cormery, en 1535. Il joua, comme son frère, un certain rôle dans la diplomatie et dans l'histoire littéraire de son temps.

— Bibliogr. : le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI; Dictionnaire de Moreri, t. II; *Gallia christiana*; Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison Briçonnet* (Paris, 1621).

BRICOTEAUX (té) n. m. pl. Parties du métier des tisserands, formées de deux longues pièces de bois à bascule et placées vers le milieu du métier.

BRIEQUERBE, ch.-l. de canton de la Manche, arrond. et à 13 kilom. de Valognes, dans la forêt du même nom : 2.761 hab. Ch. de f. Ouest. Houille. Sources minérales. Fabriques de draps et draguets, grosses toiles, sabots. — Ruines d'un vieux château du XIe siècle. Mégalithiques dans la *forêt de Bricquebec*; aux environs du village, couvert de trappistes (*Notre-Dame-de-Grâce*). Patrie du général Lemarois. — Le canton a 13 comm. et 9.285 hab.

BRICQUEBEC (Robert-Bertrand VII, baron de), capitaine Français, mort en 1348, en faveur auprès de Charles IV le Bel, qui lui donna diverses missions politiques, lui confia la défense du Cotentin contre les Anglais, le nomma maréchal de France et son lieutenant en Guyenne et Saintonge (1327). Au début de la guerre de Cent ans, il combattit en Flandre et Hainaut, défendit Tournai, puis prit part à la guerre de Bretagne (1342); revint en Normandie, il ne put empêcher les Anglais de prendre Caen.

BRICQUEVILLE-SUR-MER, comm. de la Manche, arrt. et à 18 kilom. de Coutances : 1.242 hab.

BRIDABLE adj. Qui peut être bridé : *Certains chevaux ont la bouche si sensible qu'ils ne sont pas* BRIDABLES.

BRIDAGE n. m. Action de brider, d'assujettir avec la bride.

— Appareil de cordes pour tirer un homme tombé dans un lieu profond ou il risque d'être asphyxié.

— Art culin. Action de brider une volaille, une pièce de gibier, d'assujettir leurs membres avec des ficelles.

BRIDAINE ou **BRYDAYNE** (Jacques), célèbre prédicateur, né en 1701 à Chuslan (Gard), mort à Roquemaure, près d'Avignon, en 1767. Bridaine fit ses études au collège jésuitique d'Avignon. Dès l'extrême jeunesse, son talent oratoire attira l'attention de ses supérieurs et du haut clergé. Reçu prêtre en 1725, il fut mis à la tête des missions royaux, instituées pour la conversion des protestants. En 1750, il prêcha à Rome; en 1753, il fit la mission du carême à Saint-Sulpice, à Paris. Toute la cour alla l'entendre. Il fut l'un des orateurs les mieux doués de la chaire française, parfois, cependant, il tombe dans le trivial. On a de Bridaine : *Cantiques spirituels* (1748); *Lectures et méditations pour le temps de la mission* (œuvre posthume, 1821); *Sermons*, publiés sur les manuscrits autographes (1823); etc.

BRIDAN (Charles-Antoine), statuaire, né en 1730 à Ravières (Yonne), mort à Paris en 1805. Grand prix de Rome en 1754, il entra, en 1772, à l'Académie royale de peinture, où il fut nommé professeur en 1780. Ses ouvrages les plus importants sont : *Vulcain présentant à Vénus les armes qu'il a forgées pour Enée*; les statues de *Vauban* et de *Bayard* (à Versailles); etc. Un prix qui porte son nom a été fondé à l'École des beaux-arts de Paris par Mme veuve Besnier, sa petite-fille.

BRIDE (du german. *brida*, même sens) n. f. Partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire, et qui est composée de la monture, du mors et des rênes : *Mettre la* BRIDE *à un cheval*. || Se prend quelquefois pour les rênes seules : *Jetez la* BRIDE *sur le cou d'un cheval, le mener par la* BRIDE.

— Fig. Moyen de contrainte d'action : *Il faut mener les hommes par les* BRIDES *qui les empêchent, non pas de faire qu'ils avaient autrefois.* (Napol. Ier.) || Direction, gouvernement : *Aussitôt que Catherine de Médicis prit en main la* BRIDE *des affaires, elle fut obligée d'y entretenir la discorde.* (Balz.) (En ce sens, RÊNES, qui est plus poétique, est aussi plus usité.) || Obstacle, frein, retenue : *La méchanceté est l'éperon de l'esprit, la vertu en est la* BRIDE. (Mme de Blessington.)

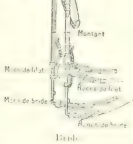

Bride (Mors).

— Loc. fam. *Bride à veaux*, Sottise raison, raisonnement absurde, conte ridicule, niaiserie.

Bride abattue, A bride abattue, A toute bride. En abandonnant toute la bride au cheval, en le lançant au galop, et, dans le langage ordinaire, A toute vitesse : *Entrer en coup* BRIDE VITESSE. || Fig. Avec une grande vivacité, à tort et à travers, sans ménagement : *Considérations qui, jusqu'à ce jour, avaient retenu le cours de mon esprit, en* BRIDE ABATTUE (Mme de Sév.) : *La bride abattue*, Sans frein, sans retenue, librement, comme un cheval qui court les rênes flottantes sur le cou : *Courir comme fait la pensée, quand elle a la* BRIDE SUR LE COU (Mme de Sév.) || *Aller bride en main*, Procéder avec beaucoup de retenue et de circonspection, comme un cavalier qui ne lâche pas la bride à son cheval.

— *Tourner bride*, Revenir sur ses pas, en parlant d'un cavalier, ou d'une personne qui est en voiture, ou de la voiture elle-même, et, dans le langage commun, Rebrousser chemin. || Fig. Changer subitement de conduite : *C'est chose commune, chez les politiques, de* TOURNER BRIDE.

— *Tenir en bride*, Maintenir à l'aide de la bride et, au fig., Contenir, bien diriger : *Tâchez de tenir les mouvements naturels.* L. Viardot. || *Tenir la bride, le bridon haute, la bride courte, Serrer la bride*, Tenir à soi et maintenir ferme la bride d'un cheval, et fig., Serrer quelqu'un de près, ne pas lui laisser la liberté de ses actions; contenir, modérer, comprimer : *Les enfants, mal soumis, demandent qu'on leur* TIENNE LA BRIDE COURTE. *Il est bon de leur* TENIR *au peu* LA BRIDE HAUTE. (Mol.)

— *Se tenir à la cinquième bride*, Se retenir à la crinière du cheval qui s'emporte, et, fig., Se retenir au milieu des expédients. || *Lâcher la bride*, Donner toute liberté, toute licence : *Lucile, tantôt lâchant les passions, tantôt il leur* LÂCHE LA BRIDE. (Boileau.)

— Chir. Adhérences vicieuses se produisant au cours de la cicatrisation à la suite d'une plaie, d'une inflammation des séreuses.

— Cost. Ce qui sert à retenir certaines coiffures et qui s'attache sous le menton. || Espèce de boutonnière, formée d'une suite de points de chaînette, et destinée à recevoir un bouton ou une agrafe. || Points de chaînette faits aux deux extrémités d'une ouverture de robe, pour empêcher qu'elle ne s'agrandisse ou ne se déchire : *Faire des* BRIDES *à des boutonnières.* || Nom donné à de petits tissus le fil qui, dans l'espèce de dentelle nommée point de France, de Venise, de Malines, servent à joindre les fleurs les unes aux autres. || Sorte de point d'Alençon dont le tissu est beaucoup plus fort que le réseau. || Maille échappée dans un bas de soie. || Dans les uniformes militaires, Bande de drap, d'argent ou d'or, que l'on coud sur l'épaule pour y maintenir l'épaulette en place.

— Chir. Ficelle avec laquelle on retient les membres d'une volaille ou d'une pièce de gibier.

— Manèg. *Coup de bride*, Secousse que l'on imprime aux rênes pour châtier un cheval qui ne veut pas tourner. || *Mettre la bride à*, Retenir les rênes, main gauche. || *Effet de la bride*, Action du mors, sensibilité du cheval. || *Goûter la bride*. Se dit d'un cheval qui commence à s'accoutumer au mors. || *Boire la bride*. Se dit d'un cheval qui fait trop remonter le mors, l'amène au-dessus des barres.

— Mar. Arganeau en fer forgé ou bronze consolidant la liaison de la quille avec l'étambot ou le brin d'étrave. || Amarrage en filin appelé souvent *boutonnière*.

— Techn. Lien en fer, en forme de collier, serré autour d'un objet quelconque, dans le but de le consolider ou d'unir des pièces qui le composent. || Sangle circulaire ou carrée, percée de trous pour y passer des boulons et que l'on ménage à l'extrémité d'une pièce pour lui assurer une pièce semblable, afin de consolider leur assemblage. (On l'appelle *étrier* lorsque cette sorte sert à réunir deux pièces de charpente; elle prend le nom de *frette* quand la face intérieure est creuse pour être posée à chaud et obtenir un serrage considérable.) || Bande de fer ou de cuivre avec laquelle on soutient et l'on rapproche des tuyaux, ou tout autre vaisseau composé de plusieurs pièces. || Plaque de fer, carrée et évidée en rond dans le milieu, et qui tient lieu de soudure dans certains ouvrages du plombier. || *Bride à capote*, Outil de charron, pour assujettir ensemble plusieurs pièces. || Anneau qui suspend une cloche au mouton. || *Bride de noix*, Pièce faisant partie de la lucrèce du mors. Nous renvoyons à ce mot, mais en faisant remarquer qu'au moyen âge, et jusqu'au XVIe siècle, avant que les modes anglaises ne prévalussent pour enlever tout le luxe et toute l'élégance dans les harnais du cheval, les mors et les brides étaient d'une grande richesse. Celles du mors étaient habituellement garnies, des fonceaux à la crépine qu'empoignait la main, de riche étoffe brodée. Dans les brides de guerre, les courroies étaient, pour le chef, ornées de plaques d'argent ou d'acier ou d'orfèvrerie; celles du mors, très larges, étaient bordées de plates embrasures et clouées, et le tout donnait le coup d'œil assez lourd. Les courroies rétrécissant libres à la prise de la main ou leurs queues de longueur, étaient souvent en un gland ou crépine. Si les lambrequins brodés de brides anciennes sont très rares, les bardes de chevaux sont plus fréquentes; on en voit d'assez belles au musée d'artillerie de Paris. Longtemps les chevaux de carrosses eurent des brides de filet en mors revêtues de velours ou de satin brodé; ce luxe n'apparaît plus aujourd'hui que dans les cirques ou les harnachements de pompes funèbres.

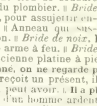

Bride (Mors).

BRIDEL (Philippe-Cyriaque), littérateur suisse, né en 1757, mort en 1845, connu sous le nom de **doyen Bridel**. Il fut d'abord pasteur à Bâle, puis au Turkestan (Orge), dans le pays d'Enhant, ensuite à Montreux. Il a publié divers ouvrages qui se font remarquer par le bon sens, la verve et l'humour : *Nouveaux Mélanges helvétiques* (1787-1797); *Bélisaire, poésies* (1788); *Contes de Bâle et Bienne par les rêveurs du lac* (1789); *Recueil de paysages suisses dessinés d'après nature* (1797); *Voyage pittoresque de Bâle à Bienne* (1802).

BRIDEL (Jean-Louis), littérateur suisse, né en 1759, mort à Lausanne en 1821. Il commença par être professeur en Suisse et en Hollande, et, après avoir été pasteur de l'Église française de Bâle, de 1803 à 1808, puis pasteur à Cossonay, il fut nommé professeur d'exégèse sacrée et de langues orientales à l'académie de Lausanne. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoire sur l'abolition des corporations féodales* (1798); *Réflexions sur la révolution de la Suisse* (1800); *Discours sur l'efficacité morale de la lecture des livres saints* (1809); etc.

BRIDEL (Samuel-Élisée, Baron), poète et naturaliste suisse, frère des précédents, né à Crassier en 1761, mort près de Gotha en 1828. Précepteur des fils du duc de Gotha, il fut, en 1807, chargé par le duc d'une mission diplomatique près de Napoléon. Il fut anobli, et remplit diverses missions à Berlin, à Paris et à Rome. Il a publié un grand nombre d'ouvrages littéraires. Il a fait sur les mœurs des travaux qui sont comme les fondements de la bryologie actuelle : *Muscologia recentiorum* (1797-1803, suivi d'un *Supplément*, 1807-1812); *Méthodus muscorum et naturae microcosmi* (1819); *Bryologia universa, seu systematica*; etc. (1826-1827).

BRIDE-LANGUE n. m. Méd. Appareil proposé pour la guérison du bégayement. || Pl. *Des* BRIDE-LANGUE.

BRIDÉLIE (de *Bridel*, n. pr.) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

BRIDEMENT n. m. Action de brider.

BRIDER v. a. Mettre la bride à : BRIDER *un cheval*.

— Par ext. Serrer trop, gêner les mouvements, en parlant d'un vêtement : *Habit qui bride aux manches*.

— Fig. Contenir, empêcher l'action de : *Bluge tenait une place qui* BRIDAIT *la Guyenne et la Gascogne.* (St-Sim.)

— Absol. Former : BRIDER *la bouche*, Fermer la bouche.

— Art culin. *Brider une volaille*, Passer une ficelle dans les cuisses et les ailes pour les assujettir.

— Fauconn. *Brider les serres d'un oiseau*, Lui lier une sorte à chacune des pattes, pour l'empêcher de la développer et de déchirer le gibier.

— Manèg. *Brider la potence*, Au jeu des bagues, Toucher la potence, au lieu d'enlever la bague. (On a dit dans le même sens BRIDER LE VAQUIN.) || On dit qu'un cheval *se bride bien*, Quand il porte bien la tête.

— Mar. Lier des cordages ou autres objets, volontairement ou par accident. || *Brider les garants d'un palan*, Les amarrer ensemble pour qu'ils ne courent pas. || *Brider des bonnes ensemble*, Les attacher ensemble. || *Brider l'estrope d'une poulie*, Faire son amarrage. || *La chaîne se bride sur l'étrave*, Quand elle force à contre de sa position normale et rasque sur l'axiau, etc.

— Pêch. *Brider un filet*, En serrer les bords de façon que les mailles ne se déplacent point.

— Techn. Serrer une bride : BRIDER *des tuyaux*. || *Brider une poutre*, Lattacher au bout du cable pour l'extraire de la carrière. || *Brider les cloches*, En lier les battants pour carillonner avec des marteaux.

— Loc. fam. *Brider le bec*, *Brider quelqu'un*, Attraper quelqu'un, le tromper, l'engager adroitement dans une impasse. (Se dit surtout en parlant d'un sot, parce que la décasse est d'un naturel si stupide qu'elle ne peut éviter aucun piège.) || *Brider quelqu'un, une fille par la queue*, Engager une affaire à contresens, s'y prendre de travers.

— Prov. : **Chacun bride sa bête**, Chacun se conduit à sa fantaisie.

Bride, ée part. pass. du v. BRIDER.

— *Une bride, Une bride*, Eson. rur. Oie à qui l'on a passé une plume par le nez, ce qui sert à la partie supérieure du bec, pour l'empêcher d'entrer dans les lieux clos de haies. || Fam. Personne sans intelligence, à qui l'on fait croire ou faire tout ce qu'on veut.

— *Bêt bridé*. Agric. Bêt sur pied, dont l'épi trop mûr se recourbe.

— *Canons bridés*. Techn. Canons doubles d'un fusil de chasse, dont les faces sont mal dressées et qu'on a faussés en les rapprochant pour les souder ensemble.

— En T. d'ichtyol., Se dit de quelques poissons dont le corps est marqué latéralement de deux raies colorées qui, se terminant à la bouche, ont l'apparence d'une bride que l'animal tiendrait entre les dents.

Se brider, v. pr. Etre bridé : *Cheval qui* SE BRIDE *aisément*. || Être attaché avec un lien appelé « bride » : *Les tubes de poulie se brident.* (Boiste.)

— Fig. Être contenu, se contenir : *Les passions contraires* SE BRIDENT *l'une l'autre.*

— Anton. **Débrider.**

BRIDES-LES-BAINS, comm. de la Savoie, arrond. et à 5 kilom. de Moûtiers, au confluent de l'Eisse et du Nant des Allues; 301 hab. Eaux thermales, sulfatées sodiques et calcaires, chlorurées sodiques et sulfureuses, connues très probablement des premiers siècles de l'ère chrétienne, disparues et retrouvées en 1818 par le débâclé d'un lac. Établissement de bains assez fréquenté.

BRIDET (Jacques-Pierre), agronome, né en 1746 à Louvilliers (Eure), mort à Paris en 1807, découvrit le moyen de convertir en quelques jours les matières fécales en une poudre inodore (poudrette) fumant un excellent engrais. Inventé de Louis XVI, il fit, en 1789, l'application de son procédé à la vidange de Montfaucon.

BRIDEUSE n. f. Ouvrière dentellière en point d'Alençon.

BRIDGE (John-Frederick), compositeur anglais, né en 1844 à Oldbury, successivement organiste à l'église de la Trinité à Windsor, de la cathédrale de Manchester, puis de l'abbaye de Westminster. Théoricien instruit, Bridge a été professeur d'harmonie au collège Owen, de Manchester, et au « Royal College of music » de Londres. On lui doit plusieurs traités didactiques estimés. Comme compositeur, il s'est fait remarquer surtout par l'*Hymne au Créateur*, exécuté en 1884 au festival de Worcester. On lui doit de nombreuses compositions religieuses; un oratorio, *Mount Moriah*, et la cantate *Boadicée*.

BRIDGEND ou **ABERGWYNFI**, ville de Grande-Bretagne (pays de Galles) comté de Glamorgan, sur l'Ogmore; 4.150 hab. Grains et laitages; mines de fer, houilleres, carrières. Aux environs, monastère d'Ewenny Priory.

BRIDGENORTH, ville d'Angleterre (comté de Salop), sur la Severn; 5.000 hab. Port, chantier de construction pour bateaux; fabrique de tapis et de bonneterie.

BRIDGEPORT, ville des Etats-Unis (Connecticut), à l'embouchure du Pequannock, dans le détroit de Long-Island; 48.850 hab. Port de commerce, cargaison; fabrication de machines à coudre, de papiers, d'objets en cuir, de voitures; etc. — Il existe une ville du même nom dans l'Ohio, sur l'Ohio; 3.400 hab.

BRIDGÉSIE (zi — de *Bridges*, n. pr.) n. f. Genre de sapindacées, comprenant un arbrisseau qui croît au Chili. || Syn. de BRIDÉLIE. || Syn. de POLYACHYRE. || Syn. de BRULLE.

BRIDGETOWN, ville des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de la Barbade; dans la baie de Carlisle : 25.000 hab. Bon port, escale de la navigation mac-bonne. Ville bien bâtie, défendue par d'importantes fortifications, siège du gouvernement général des des Barbade, Grenade, Saint-Vincent, Tabago, Trinité et Sainte-Lucie. Du 1668 à 1704, elle a été détruite quatre fois par le feu.

BRIDGETOWN, ville des États-Unis New Jersey : sur le Cohanzy, et près de son embouchure dans la baie de Delaware; 11.400 hab. Fonderie de fer, chaudières, verreries, tanneries. Académie de West-Jersey.

BRIDGEWATER, ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur le fl. cotier Parret : 12.000 hab. Commerce assez fort. Fabrication de briques, ciments, plâtres. Patrie de l'amiral Blake. — Ville des États-Unis Massachusetts, sur le Taunton : 4.200 hab. Fabrication de quincaillerie, articles en fer, cotons et tamages.

BRIDGEWATER (CANAL DE), un des plus anciens canaux de l'Angleterre : comtés de Chester et de Lancaster, creusé en 1765. Ce canal, long de 150 kilom., va 1° de houilleres de Worsedey à Manchester; 2° de Manchester à Taunton, 3° de Worsedey aux marais de Chatmess, et communique avec le canal du Grand Trone.

BRIDIDI (Gabriel LA COURSONNIS, dit), célèbre danseur de bal public, qui fut le rival de Chicard, et longtemps les délices des habitués du Mabille et du Château-des-Fleurs, et mourut en 1876. Il a inspiré à Henri Rochefort un amusant vaudeville : *La Vieillesse de Brididi*.

BRIDER (d.-n. m. Ouvrier sellier qui fait des brides.
— Adjective : *Ouvrier* BRIDIER.

BRIDLINGTON, ville d'Angleterre (comté d'York (East-Riding) : 4.500 hab. Les ruines d'un monastère actif. Sources minérales et bains de mer fréquentés.

BRIDOIE, un des personnages les plus naïvement comiques de Rabelais. Juge, il se fie au sort plus qu'à sa science juridique. Quand un procès a fait noircir des monceaux de papier, il pose sur une pièce du défendeur sur un bout de sa table, puis il jette les dés pour lui; il place ensuite les sacs du demandeur à l'autre extrémité, et il recommence à jeter les dés; celui qui a obtenu le point le plus fort gagne le procès. Il ne sait pas « quoi sont les d'écritures? « Pour la forme, « répond Bridoie, et aussi pour que, le procès ayant duré si longtemps, « bien ventilé, grabelé et débattu, vienne à sa maturité, et que le fort gain soit après advenant plus doucetement porté des parties condamnées ». V. BRID'OISON.

BRIDOIR n. m. Manège. Mentonnière. ‖ Par anal. Petite bande de linge, ou simplement cordon, que les femmes mettent à leur bonnet ou à leur chapeau, et qui ne doit pas être noué avec les brides.
— Techn. Instrument de tisserand en usage au moyen âge, et qui étant un couteau sans tranchant ni pointe, mais dont la lame, refoulée à son extrémité libre, servait à saisir le fil de la trame.

BRID'OISON, juge ridicule dans le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. Comme Bridoie, dont il est une spirituelle copie, Brid'oison, qui bégaye, par surcroît, aime avant tout la Loi-orme, et, en prétendant exposer la cause la plus claire, trouve moyen de l'embrouiller. C'est le type du juge niais, ignorant et formaliste.

BRIDOLE (du provenç. *bridolo*, même sens, dérivé de *bridо*, bride) n. f. Appareil qui sert, dans la marine, à ployer les bordages doubles et autres pièces de construction, pour les amener et les maintenir à la place et dans la forme qu'ils doivent avoir : *Les pièces qui entrent dans les nœits et les vergues d'assemblage sont jointes par des* BRIDOLES. (Willaumoz.)

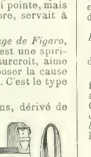

BRIDON n. m. Manège. Bride légère dont le mors brisé n'a point de branches et qu'on emploie souvent au lieu de la bride ordinaire, par exemple lorsqu'on mène le cheval à l'abreuvoir. *Voyez le bridon*. Tirant alternativement le bridon à droite et à gauche, à l'aide des rênes.
— Hist. relig. Bande étroite de linge, que les religieuses cousaient autrefois à leur voile.

BRIDPORT, ville d'Angleterre (comté de Dorset), sur le *Brit*, près de son embouchure dans la Manche; 6.800 hab. Ville jadis importante et populeuse, dont les sables ont comblé en partie le port et ruiné la navigation. Fabriques d'articles de pêche et de cordages.

BRIDPORT (lord A. Hood), amiral anglais, né vers 1724, mort en 1816, se distingua dans la guerre de la révolution d'Amérique, et fut chargé, en 1793, du commandement de la flotte de la Méditerranée. Ayant pu conserver Toulon, qu'il avait occupé au nom de Louis XVII, il fit incendier les arsenaux et les vaisseaux qui étaient dans le port. Ce fut lui qui protégea, en 1795, la descente de Quiberon, qui fut si fatale aux émigrés français.

BRIDURE (rad. *bride*) n. f. Mar. Amarrage destiné à fixer plusieurs cordages pour les empêcher de courir ou les faire forcer le plus possible : BRIDURE *des bures de beaupré*.
— Art culin. Position de la ficelle qui retient les membres d'une volaille ou d'une pièce de gibier bridée : *Une* BRIDURE *mal faite*.
— Techn. Accident qui survient dans un drap amené par la tension excessive des fils de trame. Les bridures, en produisant de petites pinsures, donnent un mauvais aspect à la pièce, comme les barres de la chaîne ou les grattusses en saillie provenant des bourres, tous défauts qui, dans les statuts des corporations, devaient faire rejeter la pièce de drap, et il était défendu de la mettre en vente.

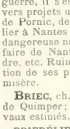

BRIE (de *Brie*, n. de province) n. m. Fromage qui se fabrique dans la Brie : *Du* BRIE *nouveau*. (On dit aussi FROMAGE DE BRIE : *La danse des* FROMAGES DE BRIE *est très variable; mais ils sont surtout bons à manger en hiver*.)

BRIE (rad. *brier*, qui vient du gaul *bragrel*, n. f. Bardeau dont qu'on sert au vermicellier, au boulanger et au pâtissier, pour donner la forme à la pâte.

BRIE n. f. Trav. publ. Syn. de BRAYE.

BRIE n. f. Dans l'ancienne sorcellerie, les bries étaient des fines bandelettes, des filatières, faites de parchemin, et portant des caractères, des signes et des images. (Vieille expression en usage au XIIIe s.)

BRIE, une des régions naturelles du bassin de Paris, entre la Seine à l'O. et au S., la Marne au N., immédiatement au-dessus du confluent. A l'E., elle est limitée par un pli du terrain qui sépare le calcaire de la craie et forme un arc de cercle de Nogent-sur-Seine à Épernay, par Sézanne et Vertus.
— Géogr. Ce plateau formait, à l'époque romaine, le *Briegio Saltus*, couvert de bois et d'étangs; au temps des mérovingiens, sa limite orientale séparait la Neustrie de l'Austrasie. Quand la France fut divisée en gouvernements généraux, on distingua dans la Brie : la *Brie française* à l'O., la *Brie champenoise* à l'E. La Brie française, riche en blé, pâturages, vins, beurre et fromages, avait pour capitale Brie-Comte-Robert, et comprenait : 1° la *haute Brie*, entre Ambert, Meaux, Coulommiers, Provins et Marne, capitale Meaux, 2° la *basse Brie*, au S., capitale Provins, 3° la *Brie pouilleuse*, galvaudeuse ou galleuse, capitale Chateau-Thierry. La Brie a constitué à la fois : le département de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Aisne, Marne et Aube. Le plateau de Brie, horizontal dans la région qui appartient au bassin tertiaire de Paris, se relève dans la Brie champenoise, et, de ce côté, forme une ligne de falaises, les « falaises du Champagne ». Quelques monticules interrompent la monotonie du plateau : la butte de Doué (181 m.), dans la Brie champenoise; du côté de Vertus, le mont de Bernon, dans la Brie française. La Brie, « reine des blés », est, grâce à ses forêts, forêt de Senart, de Crecy et à ses rivières, beaucoup plus variée que la Beauce.
— Hist. La géologie de ce pays est caractérisé par des formations tertiaires spéciales : le calcaire de Brie, dont l'épaisseur est rarement supérieure à 6 mètres; au-dessus, les meulières de Brie noyées dans des argiles rouges, souvent recouvertes de brun, en dessous de rouge. On en emploie pour les constructions; les meulières des environs de La Ferté-Sous-Jouarre sont exploitées depuis plus de quatre cents ans. La Brie est très aussi du gypse : c'est au milieu de cette roche, plus facilement altérable, que les rivières se sont frayé un chemin. Les marnes, supérieures au gypse, forment un sous-sol imperméable qui explique la présence, sur beaucoup de points, des longues lignes de peupliers, des grandes mares entourées de roseaux, de saules, de prêles.
— Hist. La Brie n'a pas, à proprement parler, d'histoire particulière. Elle fut la Champagne sous une administration commune, elle en suivit les destinées. Au XIVe siècle, elle fut dévastée lors de la Jacquerie. Au commencement du XIXe siècle, elle a été le théâtre de nombreux combats.
— *Tournerin, de la Brie. Calcaire de Brie. Meulière de Brie*. V. TRAVERTIN, MEULIÈRE.

BRIE, comm. de la Charente, arrond. et à 11 kilom. d'Angoulême; 1.287 hab.

BRIE (Johan DE), surnommé **le Bon Berger**, écrivain français, né à Villemer-Bagnon, près de Coulommiers, au XIVe siècle. Berger, puis intendant des bergeries de Charles V, il écrivit un livre plein de remarques judicieuses : *le Vray régime et gouvernement des bergeries et bergeres, science et pratique de l'art de bergerie*, etc., par le rustique Jehan de Brie, le *Bon Berger* (Paris, 1542).

BRIE (Catherine LECLERC, Mme DE), comédienne de la troupe de Molière, morte en 1706, remplissait les rôles de tragédie et de comédie. Elle représentait surtout, supérieurement Agnès, de *l'École des femmes*. — Son mari, EDME WILQUIN DE **BRIE**, mort en 1676, fut aussi l'un des acteurs de la troupe de Molière, et créa le rôle de M. Loyal, dans *Tartufe*.

BRIE-COMTE-ROBERT, ch.-l. de canton de Seine-et-Marne, arrond. et à 17 kilom. de Melun, non loin de l'Yères; 2.688 hab. (*Briards, ardes.*) Ch. de f. Est. Tuileries, briqueteries, fours à chaux, distilleries, pépinières; commerce considérable de grains et de fromages de Brie. Cette ville possède quelques édifices remarquables : l'église Saint-Étienne, monument historique du XIIIe siècle; l'Hôtel-Dieu, fondé en 1208, par Robert de France, deuxième comte de Brie; les ruines de l'ancien château des comtes de Brie. Brie, qui fut la capitale de la Brie française du XIIe siècle jusqu'en 1790, fut prise d'assaut par les Anglais en 1420; par les ligueurs en 1411, lors de la Pétaudrie, en 1440, par les princes révoltés, et pendant la Fronde, en 1649. — Le canton a 16 comm. et 11.625 hab.

BRIE-SERRANT (Clément-Alexandre, marquis DE), économiste français, né à Bajonne en 1748, mort en 1811. Il embrassa la carrière des armes et devint maréchal de camp en 1784. A peu près inconnu comme homme de guerre, il s'est rendu célèbre en cherchant à réaliser divers projets utiles, comme de creuser et d'agrandir le port de Pornic, de façon à en faire un port militaire, de le relier à Nantes par un canal qui ferait éviter la longue et dangereuse navigation de l'embouchure de la Loire, et de faire de Nantes une ville de commerce de premier ordre, etc. Ruiné par la Révolution, qui empêcha la réalisation de ses projets, il mourut dans un état voisin de la misère.

BRIEC, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 14 kil. de Quimper; 4.765 hab. Fabr. de sabots, moulins. Chevaux estimés. — Le canton a 3 comm. et 7.456 hab.

BRIEDÉLIE n. f. Bot. Syn. de BRIDÉLIE.

BRIÉE (rad. *brie*) n. f. Quantité de pâte travaillée en une fois avec la brie.

BRIEF (*brief*), **EVE** adj. Anciennement formé le mot : Était surtout usité en termes de palais : *Faire bonne et* BRIEVE *justice. Assigner à* BRIEF *délai*.
— n. m. Congé ou passeport dont tout vaisseau, sur les côtes de Bretagne, devait se munir chez les juges de l'amirauté, pour sortir du port.

BRIEG (lat. *Brigal*), ville d'Allemagne (Prusse (Silésie), sur l'Oder; 20.150 h. Siège d'un tribunal criminel et de la direction générale des mines et usines de la Silésie. Fabriques de machines, pastenagerie, cigares, papiers peints, cuirs; la Renaissance, église protestante de Saint-Nicolas, con[illegible] avortisant out ses ducs particuliers, dès le commencement du XIVe siècle. Au XVIe, il appartenait à une famille issue du comte de Cilly, en 1675, l'empereur d'Allemagne s'en emparait et 1742 et 1745; il fut cédé à la Prusse. La ville même eut [illegible] ans et de Silésie. Elle fut prise et démantelée par les [illegible] de Suisse. V. BRIG.

BRIELLE ou **BRIEL**, ou **LA BRIELLE**, [illegible] Pays-Bas (Hollande méridi.), dans l'île de Voorne, sur la Meuse, à son embouchure; 4.300 hab. Place forte, port de commerce et de pêche. Commerce de céréales. Brielle fut la première place dont s'emparèrent, en 1572, les Nes[illegible] [illegible] Brielle [illegible] Brielle.

BRIEN, roi d'Irlande, né en 926, mort en 1014. Simple roi de Mumonie, il entreprit d'affranchir l'Irlande du joug des Danois. Après les avoir battus à diverses reprises, notamment à Sulcort (976) et à Glemmana, il prit Dublin (en 1000). Quatre ans plus tard, il s'attaqua à Malachi, roi suprême d'Irlande, et, après une entrée triomphale à Armagh, [illegible] Les [illegible] Danois [illegible] pendant des mois en [illegible] les Danois de les Irlandais de Leinster se coalisèrent contre Brien. Le vendredi saint, 23 avril 1014, une terrible bataille eut lieu à Clontarf, sur la baie de Dublin. La victoire resta aux troupes royales, mais le vieux monarque, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, périt dans la bataille. Les deux fils qui lui restaient, Murogh et Donough, se disputèrent le trône. Donough l'emporta, et fit périr Teige.

BRIEN (Turlogh Mac Teige **O'**), fils de Teige, né en 1009, mort en 1066. Avide de venger son père, il fit la guerre à Donough, qui [illegible] Donough [illegible] Brien [illegible] Donough [illegible] Brien [illegible] les Danois de Dublin, tout en [illegible] Irlande.

BRIEN (Muirkhertog Mac Turlogh **O'**), mort en 1119. Fils du précédent, il se plaisait à repousser deux invasions, en Irlande, de Magnus, roi de Norvège, et mena ainsi le surnom de *Grand*. Mais, insensible aux honneurs du monde, il se retira au monastère de Lismore, où il mourut. C'est sous son inspiration que se réunit le synode qui délimita les évêchés irlandais.

BRIEN (Conchobhar-na-Cathrach **O'**), neveu du précédent, mort en 1142. Ce n'est qu'après une longue guerre contre le puissant roi de Connaught, Turlogh O'Connor, qu'il parvint à régner sur toute la Munonie, mais avec lui s'éteignit la puissance et la gloire des O'Brien.

BRIEN (Turlogh Mac Dermod **O'**), frère du précédent, auquel il succéda en 1142. Il eut comme lui, pour rival, Turlogh O'Connor. Défait par ce dernier à Moanmore (1151), il ne put garder le petit royaume de Thomond, sa dernière possession, qu'en se reconnaissant le vassal de son vainqueur. Il mourut en 1167.

BRIEN (Donall More **O'**), fils du précédent, mort en 1194. Monté sur le trône en 1168, il se vit entouré d'ennemis et dut appeler l'Angleterre à son secours. Mais bientôt il résolut de se débarrasser de ses alliés. D'abord vaincu en 1175, il battit en 1188 le gouverneur anglais, Jean de Courcy, et, en 1192, écrasa ses ennemis à Thurles.

BRIEN (Donogh Cairbreach Mac Donall More), mort en 1242. Il était le troisième des neuf fils laissés par le précédent. N'ayant pu se maintenir sur le trône de Thomond qu'avec l'appui des Anglais, il fut contraint de survivre à ses deux aînés, Donough et Cormac, son père, il voulut se révolter; mais, battu par Maurice Fitz-Gérald, il perdit une partie de son petit royaume.

BRIEN (Donogh Mac Connor **O'**), surnommé **le Gras**, fut le dernier roi de Thomond. A son avènement, il était trop jeune pour gouverner par lui-même. Son oncle et tuteur, Murrogh, s'empara du pouvoir et céda à Henri VIII d'Angleterre le petit royaume des O'Brien, qui devint le comté de Thomond ou de Clare. Depuis lors, la famille des O'Brien s'est divisée en deux branches. L'aînée, issue de Donogh, a eu pour dernier représentant Charles O'Brien, comte de Thomond, maréchal de France sous Louis XV. Quant à la branche cadette, issue de Murrogh, elle existe encore en Irlande.

BRIENITZA, bourg de la Bulgarie; 3.000 hab.

BRIENNE-LE-CHÂTEAU (lat. *Brienna*), ch.-l. de canton de l'Aube, arrond. et à 27 kilom. de Bar-sur-Aube, non loin de l'Aube; 3.[illegible] hab. (*Brennois, oises.*) Ch. de f. Est. Brasserie, fabriques de sarrasin. Église du XVIe siècle, château. Cette ville, dont le château appartenait à la puissante

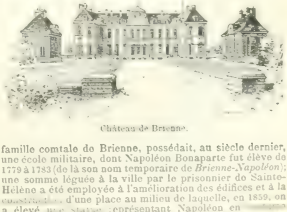

Château de Brienne.

famille comtale de Brienne, possédait, au siècle dernier, une école militaire, dont Napoléon Bonaparte fut élève de 1779 à 1783 (de la son nom temporaire de *Brienne-Napoléon*); une somme léguée à la ville par le prisonnier de Sainte-Hélène a été employée à l'amélioration des édifices et à la construction d'une place au milieu de laquelle, en 1859, on a élevé une statue représentant Napoléon [illegible] victoire des Français [illegible] Jean de Brienne, le dernier roi de Jérusalem, mort empereur de Constantinople; du maréchal Valée. — Le canton a 25 comm. et 8.053 hab.

Brienne (ÉCOLE DE). C'est l'école militaire où furent élèves Napoléon et plusieurs autres officiers de la Révolution et de l'Empire. En 1627, la duchesse Marguerite-Charlotte-Emmanuelle-Angélique-Françoise Brienne, un collège dont la direction fut confiée aux minimes. Louis XVI, sur le conseil du ministre de la guerre, Saint-Germain, chargea spécialement douze collèges ou pensions d'élever une pépinière de ses sujets. L'École de Brienne, toujours dirigée par les minimes, était du nombre. Elle relevait du ministre de la guerre et était régie par un règlement du 28 mars 1776.

L'École de Brienne fut supprimée en 1790, et les bâtiments, en partie détruits, sont aujourd'hui occupés par un pensionnat.

— Bibliogr. : Bourgeois, *Histoire des comtes de Brienne, contenant... une notice détaillée... sur l'École militaire* (Troyes, 1848); Arthur Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon, Brienne* (Paris, 1897).

Élève de l'école de Brienne en 1787.

Brienne (COMBAT DE). A la suite de la campagne de 1813, les alliés dirigèrent sur Paris deux armées principales : celle de Bohême (Autrichiens et Russes), commandée par Schwartzenberg, débouche en France par Bâle et la trouée de Belfort, pour suivre la vallée de la Seine ; celle de Silésie (Prussiens et Russes), sous les ordres de Blücher, franchit le Rhin entre Mayence et Coblenz, puis la Moselle et la Meuse, pour gagner la vallée de la Marne. Napoléon résolut de se placer entre elles pour empêcher leur jonction et les battre successivement. A cet effet, il établit son quartier général à Châlons, le 25 janvier 1814. Le 27, il délogea de Saint-Dizier et tailla en pièces l'arrière-garde de l'armée de Blücher, qui décidait de traverseralement de la Marne vers l'Aube, pour rallier Schwartzenberg. Puis il poursuivit sans relâche le général prussien. Il l'atteignit le 29, en avant de Brienne. L'armée de Napoléon n'était guère formée que de conscrits, mais ils étaient encadrés par les vétérans de la Grande Armée et commandés par le maréchal Ney. C'est avec une bravoure digne de leurs aînés qu'ils subirent l'épreuve du feu. Devant leur impétuosité, l'infanterie prussienne dut céder le pas sur Brienne. Un mouvement tournant de la brigade Duhesme livra aux Français le château, où Blücher faillit être pris avec tout son état-major. Pendant ce temps, Ney et ses conscrits emportaient la ville. Vers onze heures du soir, Blücher tenta un effort désespéré pour reprendre Brienne, mais, une heure après, culbutées de toutes parts, ses colonnes s'enfuyaient en désordre sur la route de Bar-sur-Aube, où la nuit seule empêcha de les poursuivre.

Brienne (comtes DE). Le château de Brienne (Aube, arrond. de Bar-sur-Aube) s'élevait dès le IXe siècle, faisant alors partie du domaine royal. Sur la fin du Xe siècle, deux hardis aventuriers, Engelbert et Godefroy, s'emparèrent, et l'aîné fut la tige de l'illustre famille de Brienne, qui produisit des ducs d'Athènes, des rois de Jérusalem, et fut la souche des comtes d'Eu et de Guines, de Bar-sur-Seine, des vicomtes de Beaumont-au-Maine, d'Ouchy, des marquis de Saint-Rémy, des seigneurs de Conflans, de Vezilly, d'Armentières, d'Eunancourt, de Gizencourt, de Dampierre, de Mareuil et de Fouilleuse. Le comté de Brienne entra dans la maison de Luxembourg au XIVe siècle et fut acquis, en 1623, par la famille Loménie de Brienne.

Brienne (Jean Ier, comte DE), roi de Jérusalem, né en 1148, mort en 1237, a été une des plus grandes figures du moyen âge par sa bravoure, sa sagesse et sa loyauté, fils d'Erard II de Brienne et de Marie de Montbéliard. Philippe Auguste désigna Jean Ier pour épouser la jeune Marie de Montferrat, reine de Jérusalem. En 1212, Marie étant morte, il devint régent du royaume, au nom de Yolande, fille de Marie. En 1218, Jean dirigea les soldats de la cinquième croisade sur l'Égypte ; Damiette tomba en 1219. En 1229, les barons de l'empire de Constantinople choisirent Jean de Brienne pour être successeur d'Alexis, empereur ; jusqu'à la majorité de Baudouin II. Comme empereur de Constantinople, Brienne guerroya en Asie et repoussa les attaques dirigées contre sa capitale par l'empereur grec Vatace, un autre Jean, et par les Bulgares, par une fièvre maligne.

Brienne (Gautier V DE), duc d'Athènes, fils de Hugues de Brienne et de Hélène Ducas, veuve de Guillaume de La Roche, duc d'Athènes, né à la fin du XIIIe siècle, tué en 1311 sur les bords du Céphise, non loin de Thèbes, et enterré à Brienne. Il était de La Roche, fils de sa mère, Hélène, le fit monter sur le trône ducal d'Athènes. Il épousa Jeanne de Châtillon, fille du connétable Gauchier de Châtillon, comte de Brienne. Il entra en guerre contre l'empereur grec de Constantinople et fut tué par des mercenaires espagnols, ses propres soldats, qu'il avait essayé de congédier sans leur payer la solde fixée.

Brienne (Gautier VI DE), duc d'Athènes, fils du précédent, tué à la bataille de Poitiers. En 1336, il fut placé à la tête de l'administration de Florence, où il se fit remarquer comme homme d'État et comme capitaine. En 1339, il vint prêter main-forte à Philippe de Valois, mais, dès 1342, fut rappelé par les marchands florentins. Des lors, il se conduisit en tyran, et fut chassé par le peuple. Jean II le nomma connétable de France, en 1356.

Brienne (Loménie DE). V. LOMÉNIE.

Brienne, comm. de la Loire, arrond. et à 13 kilom. de Roanne, sur le canal latéral à la Loire ; 1.348 hab.

Brienne-sur-Armançon, autrefois **Brienon-l'Archevêque**, ch.-l. de canton, de l'Yonne, arr. et à 18 kil. de Joigny, près de l'*Armançon* et du canal de Bourgogne ; 2.595 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Carrières de pavés et de silex. Fabriques d'engrais ; moulins. Saint Loup, archevêque de Sens, possédait le château de Brienon, d'où Brienon-l'Archevêque. Cette localité était, au moyen âge, une place forte qui, en 1434 et 1471, tomba au pouvoir des Bourguignons. En 1593, le duc de Biron l'enleva aux ligueurs. — Le canton a 11 comm. et 8.894 hab.

Brienz, ville de Suisse, cant. de Berne, sur le *lac de Brienz*, au pied du Rothhorn ; 2.500 hab. Sculptures sur bois, fromageries. Commerce de bois ouvrés, de laitages. Brienz, aux maisons de bois pittoresques, jouit d'une belle vue sur le lac, la montagne, les cascades. Église de 1215. Route de Lucerne par le Brunig.

Brienz (LAC DE), en Suisse, canton de Berne, au pied des Alpes (alpes des Quatre-Cantons et Oberland bernois). Surf. 30 kilom. carr. ; long. 14 kilom., larg. 1 à 3. Prof. moyenne 200 m. Traversé par l'Aar, entre Kienholz et Lanzenen. Dû, comme les autres lacs alpins, à des phénomènes glaciaires, il ne faisait qu'un, jadis, avec le lac de Thoun. Les alluvions de la Lutschine ont formé et accru l'isthme Interlaken. Ce dernier a dû être détourné, dès le milieu du XIIe siècle, de la direction d'Interlaken vers le lac. Service à vapeur de Brienz à Interlaken.

Brienza, gros bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 5.300 hab. Foires et marchés ; centre agricole.

BRIER v. a. Donner la dernière façon à la pâte en se servant de la brie ; Passer du chanvre à travers la brioir.

BRIÈRE (la GRANDE) ou **GRANDE BRIÈRE-MOTTIÈRE** (la), plaine marécageuse de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, comprise entre la Loire au S. (de Saint-Nazaire à Donges) et Herbignac, la Chapelle-des-Marais et Saint-Étienne de la Mer-Morte au N. Les habitants de la *Grande Brière* (*Briérons, onnes*) en extraient de la tourbe. C'était peut-être un ancien golfe marin à l'époque romaine.

BRIÈRE DE L'ISLE (Louis-Alexandre-Esprit-Gaston), général français, né en 1827 à la Martinique, mort à Saint-Jean-Tauvry (Seine-et-Oise) en 1896. Sorti de Saint-Cyr en 1846, il fit toute sa carrière dans l'infanterie de marine, et prit part aux expéditions de Chine et de Cochinchine. En 1870, nommé colonel du 1er régiment d'infanterie de marine, Brière de l'Isle se couvrit de gloire à la défense de Bazeilles, où il fut blessé et fait prisonnier. Il fut nommé, en 1877, gouverneur du Sénégal, qu'il administra d'une manière remarquable. Général en 1881, il fut, en décembre 1883, placé à la tête de la 1re brigade du corps expéditionnaire du Tonkin, et collabora activement à la prise de Bac-Ninh, de Thai-Nguyen et de Hong-Hoa. En 1884, il remplaça le général Millot comme commandant en chef et prit alors vigoureusement l'offensive. Sous ses ordres, le général de Négrier délogea les Chinois successivement de Kep, de Chu et de Langson. C'est le corps directement commandé par Brière de l'Isle qui, en mars 1885, délivra Tuyen-Quan, assiégé par les Pavillons-Noirs. Mais bientôt, la brigade Négrier, accablée par les Chinois à Langson, dut battre en retraite (26 mars et 28 mars 1885). Rappelé en France, Brière de l'Isle, qui avait été promu divisionnaire en janvier 1885, resta quelque temps sans commandement. En janvier 1887, il fut chargé de l'inspection générale des troupes de la marine.

BRIERFIELD (Comte d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 5.900 hab.

BRIERLEY (Benjamin), écrivain anglais, né à Failsworth (Lancashire) en 1825. D'abord tisserand, il entra dans le journalisme (1855), fonda le *Journal de littérature, de science et d'art*, et écrivit un grand nombre de pièces, entre autres : *Le Feu du feu*, *Comte de Noël*, des comédies, des chansons, etc.

BRIÉS ou **BREZNOBANYA**, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), sur le Gran ; 3.800 hab. Fromages, élève de moutons et d'abeilles. — Pop. du *district de Briés* : 25.000 hab.

BRIESEN, ville d'Allemagne (Prusse), sur un lac d'où sort la Vistule ; affluent de la Vistule ; 5.000 hab. Fabrique de machines, brasseries, moulins ; commerce de porcs et de céréales. Ville brûlée, en 1414, par les Polonais et les Lithuaniens. — Pop. du *cercle de Briesen* : 39.900 hab.

BRIEST, bourg de la Bulgarie, arr. de Sistor, près des marais formés par le Danube et le Vid ; 2.560 hab.

BRIESTOVITZA, village de la Bulgarie (Roumélie orient.) ; 2.100 hab.

BRIEUC, BRIOC ou **BRIOCK** (saint) [en breton **Brieg**, en lat. *Briocus*], né vers 409, mort en 502, fut converti par saint Germain d'Auxerre, qui l'emmena en France et l'ordonna prêtre. Après diverses missions évangéliques dans sa patrie, il vint s'établir, vers 456, dans un monastère fameux, qui fut l'origine de la ville de Saint-*Brieuc*.

BRIEUX n. m. pl. Mar. Syn. de BRIEFS.

BRIEUX (Eugène), journaliste et auteur dramatique, né à Paris en 1858. Rédacteur principal du « Nouvelliste de Rouen », puis collaborateur de la « Patrie », du « Figaro », du « Gaulois », il débuta, comme auteur dramatique, par deux petites pièces en collaboration avec Saladri : *Bernard Palissy* (1880), et *le Bureau des divorces* (1881). Deux pièces en 3 actes, jouées au Théâtre-Libre : *Menalque* (1889), et *Les Bienfaiteurs* (1892), qui furent très applaudie, commencèrent à le faire connaître. Depuis lors, il a affirmé son talent dans des œuvres où il porte sur les grands sujets qui soulèvent des discussions philosophiques et où l'on trouve des études de caractères et des pièces. Telles sont : *M. de Réboval*, 4 actes (Odéon, 1892) ; *l'Engrenage*, 3 actes (Escholiers, 1894) ; *les Bienfaiteurs*, 4 actes (Porte-Saint-Martin, 1896) ; *l'Évasion*, 3 actes (Comédie-Française, 1896) ; *les Trois filles de M. Dupont*, 4 actes (Gymnase, 1897) ; *l'École des belles-mères*, 1 acte (Gymnase, 1898).

BRIÈVEMENT (rad. *brief*) adv. En peu de mots, en peu de temps : *Conférence brièvement*.

— ANTON. Longuement, diffusément, prolixement.

BRIÈVETÉ (du lat. *brevitas* ; de *brevis*, court) n. f. Caractère de ce qui est peu étendu dans le sens de la longueur : *L'aéroplane est, dans certains insectes, d'une* BRIÈVETÉ *extrême*. (Walckon.) [Peu usité en ce sens.]

— Courte durée : *Ceux qui emploient mal leur temps sont ceux qui se plaignent de la* BRIÈVETÉ *de la* VIE. (La Bruy.)

— Petit nombre de paroles, concision : *Trop de longueur et trop de* BRIÈVETÉ *rendent obscurs* (Fén.)

— ENCYCL. Méd. *Brièveté du cordon*. La brièveté du cordon ombilical soit intrinsèque, soit résultant de l'enroulement autour du cou ou d'une autre partie du fœtus, peut avoir pour conséquence le décollement prématuré du placenta et provoquer la mort de l'enfant. Pour éviter le décollement, il faut couper le cordon dès qu'il est accessible et comprimer le bout fœtal. Si le décollement se produit, il faut agir rapidement l'accouchement.

— ANTON. **Durabilité, éternité, longévité, longueur, pérennité, perpétuité.**

BRIEY (*Bri-é*), ch.-l. d'arr. de Meurthe-et-Moselle, à 65 k. de Nancy, sur le Woget, affl. de l'Orne de Woëvre ; 2.000 h. (*Briotains, aines.*) Ch. de f. Est. Sous-préfecture. Tribunal de 1re instance (cour d'appel de Nancy), bibliothèque, inspection des forêts. Chambre d'agriculture ; prison départementale. Mines de fer ; fabrique de tricots, brasseries (bière estimée), teintureries, huileries, chamoiserie, tannerie, moulins, soieries ; grand marché au blé. Belle église du XVe siècle à trois nefs, renfermant des stalles sculptées du XVIe. Dans le chœur de l'église, bas-relief remarquable de la *Danse des morts*. — L'arrond. de Briey a 6 cant., 125 comm., 70.465 hab. ; le canton 17 comm. et 19.465 hab.

Armes de Briey.

— *Histoire*. Briey paraît avoir eu pour origine un camp romain, auquel aboutissaient trois voies militaires ; c'était, au moyen âge, le chef-lieu d'un comté important relevant des comtes de Bar. La comtesse Mathilde, amie dévouée du pape Grégoire VII, était comtesse de Briey.

BRIFABLE (de *brifer*) adj. Mangeable. (Fam. et vieux.)

BRIFAUD, BRIFAUT, et autref. **BRIFFAU** (*bri fô* — rad. *brifer*) n. m. Pop. Bâfreur, gouliu, gourmand. ‖ Enfant grossier, mal élevé. (Vieux.)

— Ex T. de vénér., Nom commun à beaucoup de chiens de chasse.

BRIFAUDAGE n. m. Techn. V. BRISAUDAGE.

BRIFAUDER v. a. Techn. V. BRISAUDER.

BRIFAUT (Charles), poète français, membre de l'Académie, né à Dijon en 1781, mort à Paris en 1857. Quelques pièces de vers en l'honneur du régime impérial appelèrent sur lui l'attention. Il obtenait, en 1814, une pension de Napoléon. Après avoir célébré dans une ode la *Naissance du roi de Rome*, il chanta avec le même enthousiasme le *Retour de Louis XVIII*, *Jane Grey*, tragédie qu'il composa en 1817, et qui fut jouée en 1818, sans succès du reste ; *Charles de Navarre* ne réussit guère mieux en 1820. Brifaut fit ensuite partie de la commission de censure. Une querelle qu'il eut avec Victor Hugo donna seule quelque notoriété à cette période de sa vie. Brifaut vécut dans la retraite à partir de 1830.

BRIFE n. f. Pop. Gros morceau de pain. ‖ Appétit goulu. (L'argot écrit BRIFFE, BRIFFER.)

— Econ. rur. Bâtonnement d'appétit chez le ver à soie, aux approches de sa transformation.

BRIFÉE n. f. Quantité d'aliments qu'on peut avaler en brifant.

BRIFER v. a. Pop. Manger goulûment, dévorer.

— Fam. Froisser, gaspiller du linge, une étoffe : *Femme qui* BRIFE *toutes ses robes*.

BRIFEUR, EUSE n. Pop. Celui, celle qui brife.

BRIFIDANGE n. f. Variété de poire d'hiver.

BRIFIER (*fi-é*) n. m. Bande de plomb de l'enfaîtement d'un bâtiment couvert d'ardoise.

BRIG n. m. Mar. V. BRICK.

BRIG ou **BRIGUE**, ou **BRIEG**, petite ville de Suisse, cant. du Valais, dans l'angle formé par le confluent du Rhône et de la Saltine ; 1.170 hab. Petit commerce de transit. Le 11 mai 1799, victoire des Autrichiens sur les Autrichiens descendus du Simplon. Brig semble fermer du côté de l'E. la magnifique vallée du Valais. C'est le terminus du chemin de fer parti du Bouveret, et le chef-lieu d'un district peuplé de 5.550 hab.

BRIGADE (de l'ital. *brigata*, même sens) n. f. Corps de troupes composé de deux régiments : **Brigade** *d'infanterie, de cavalerie. Général de* BRIGADE. ‖ Signifiait autref. Escouade de cavalerie : *Demi-brigade*. V. le parler encycl. ‖ Troupe de gendarmes sous un chef immédiat appelé *brigadier* : *Conduire un déserteur de* BRIGADE *en* BRIGADE. ‖ Troupe d'hommes de police sous un chef immédiat : BRIGADE *de sûreté, des mœurs, du fleuve*.

— Par anal. Troupe d'ouvriers travaillant ensemble sous la surveillance d'un chef : BRIGADE *de balayeurs*.

— Eaux et for. *Brigade forestière*, Corps de trois à cinq gardes obéissant à un chef.

— Ponts et chaus. Circonscription de route formée des cantons placés sous la surveillance d'un cantonnier chef.

— Télégr. *Brigade centrale de télégraphie militaire*, Section de télégraphistes civils chargés de relier la base d'opérations d'une armée au siège du gouvernement. ‖ *Brigade de télégraphie d'étapes*, Section de télégraphistes militaires chargés de relier le quartier général d'une armée à sa base d'opérations. ‖ *Brigade de télégraphie militaire*, Section de télégraphistes militaires chargés de relier entre eux les divers éléments qui constituent une armée.

— ENCYCL. Art. mil. Le mot *brigade* désigne soit certains détachements de troupes techniques destinés à l'exécution de différents travaux ; une *brigade de boulangers* pour desservir un four, la *brigade topographique* du génie ; soit des unités constituées d'importance très diverse, comme une brigade de gendarmerie, une brigade d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie. L'effectif d'une brigade peut varier entre quelques individus et plusieurs milliers d'hommes. Ainsi, la brigade de gendarmerie se compose de cinq à sept gendarmes, y compris le *brigadier* qui la commande ; la brigade d'infanterie se compose d'au moins deux régiments, comme celle d'artillerie se compose de deux groupes ou elle comprend quelquefois trois ou même quatre. On trouve encore le nom de brigade donné sous Louis XIV à des formations d'artillerie : mortiers de dix pouces, etc., en 1702, aux fractions des équipages fournis à l'entreprise pour le service de l'artillerie.

Le groupement de deux régiments en brigade est dû à Gustave-Adolphe, qui en fit d'abord des unités que comme formation tactique sur le champ de bataille. Introduite en France par Turenne, la brigade devint une formation permanente de guerre qui servit de base à l'organisation des armées en campagne, jusqu'à ce que l'augmentation des effectifs eût fait admettre, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la nécessité, signalée dès 1748 par le maréchal de Saxe, de créer une unité supérieure à la brigade : ce fut la *division*. Ce qui caractérisait surtout la brigade, et ce qui la caractérise encore, c'est que, sauf le cas exceptionnel des *brigades mixtes*, constituées temporairement

dans un but déterminé, elle ne comprend que des troupes d'une seule arme. Alors, il faut bien observer que, cependant, rien ou qu'elle ne devrait point constituer un [illegible] *officier spécial*. De fait, les brigades se [illegible] d'abord commandées que par des officiers [illegible] de camp, puisqu'à la création des *brigadiers du roi*, dont l'arme fut remise le titre permettant, en [illegible] pour assister les commandants des [illegible] gadiers étant alors subordonnés [illegible] *camp* qui sont devenus les *généraux de brigade*.

Tous les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de l'armée française sont, depuis 1875, groupés en brigades, ou en brigades de [illegible]. Il existe également quelques brigades d'infanterie formées par la réunion d'un certain nombre de bataillons de chasseurs à pied. Les brigades d'infanterie sont celles auxquelles [illegible] des parchemins ou *drapeaux*. Celles d'artillerie sont rattachées directement au *corps d'armée*, sauf celle qui a la [illegible] Quant aux brigades de cavalerie, les unes, les *brigades de corps*, ne [illegible] un régiment de dragons et d'un régiment de cavalerie légère, sont rattachées directement aux corps d'armée; les autres, composées de deux régiments semblables, cuirassiers, dragons et cavalerie légère, sont quelquefois, tout en restant *indépendantes*. Dans les armées étrangères, le terme de « brigade » est également employé pour désigner des groupes de régiments ou de bataillons. En Russie, on le donne à des [illegible] brigades de *bataille* et la [illegible] dant aux *groupes de batteries* en France, et on l'applique aussi à des unités formées par la réunion de plusieurs bataillons [illegible] comme un régiment.

Deux brigades. On donna ce nom, en 1793, à des groupes formés de 3 bataillons, dont un bataillon de *chasseurs* empruntés aux régiments de l'ancienne armée, et 2 de *volontaires* qu'on avait organisés en 1792. C'est ainsi qu'on a réalisé, sur la proposition de Dubois-Crancé, ce qui fut appelé *l'assaillant* de deux sortes de troupes. Chaque deux brigades comprenaient en outre 2 [illegible] Ces brigades organisées [illegible] 1793 deux brigades de *bataille* et la d'infanterie légère, chiffres ramenés en 1795 à 110 demi-brigades de bataille, dont les bataillons aux couleurs, et [illegible] terie légère. Les demi-brigades ont pris le nom de régiments [illegible] que sous le Consulat, en 1803.

BRIGADIER *dérivé* n. m. Chef d'une brigade. [illegible] *de gendarmerie. Cafards, chasseurs de travailleurs sous la surveillance des brigadiers*. [illegible] Grade le moins élevé dans la hiérarchie, l'artillerie ne [illegible] *Brigadier de cuisine*. Brigadier qui a la responsabilité du matériel dans un corps de garde. *Brigadier de page*. Brigadier

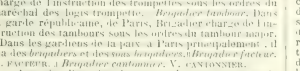

Aux brigadiers de semaine.

chargé de poser et de relever les sentinelles. *Brigadier trompette*. Brigadier qui, dans les troupes à cheval, est chargé de l'instruction des trompettes et des sonneurs. Un maréchal des logis trompette. *Brigadier tambour*. Dans la garde républicaine, de Paris, Brigadier chargé de l'instruction des tambours sous les ordres du tambour-major. Il faut distinguer des [illegible] Il y a des *brigadiers* et des *sous brigadiers*. *Brigadier facteur*. V. FACTEUR. *Brigadier cantonnier*. V. CANTONNIER.

Argot. *Brigadier de la maison du roi*. Officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp.

Mar. et marin. Premier matelot d'une embarcation. *Le brigadier du canot*. *Brigadier de bateau*. Canotier qui a le maniement de la gaffe et qui pousse le bateau au large. Dans le langage des canotiers, Rameur placé sur le dernier banc à l'avant.

— ALLUS. LITTÉR.

Brigadier, vous avez raison,

Dernier vers du refrain d'une célèbre chanson de Nadaud. On le cite, toujours par plaisanterie, pour rappeler le respect aveugle que le militaire doit toujours témoigner à son supérieur.

— ENCYCL. Le titre de *brigadier*, en France, n'est plus donné officiellement qu'au titulaire, dans la gendarmerie des troupes dites à *cheval* (cavalerie, artillerie), d'un grade équivalent à celui de caporal dans les *troupes à pied*. Les insignes de ce grade consistent en un double galon de laine cousu sur la manche de l'habit, près du parement; mais le brigadier ne reçoit pas de sabre-poignard et porte les mêmes insignes que le *maréchal des logis* dans la cavalerie et l'artillerie. C'est, d'ailleurs, le seul brigadier qui commande une unité appelée « brigade ». Outre les brigadiers-fourriers, les brigadiers-sellers, les [illegible] des caporaux, il existe dans la cavalerie des emplois de brigadiers, qui n'ont pas d'équivalents dans l'infanterie. Ce sont le *brigadier-maréchal-ferrant*, le *brigadier sellier*, etc.

On qualifie souvent aussi de brigadiers, à la tête des *brigades*, dans l'organisation remonte à cette époque. Dans certains pays étrangers, le titre de *brigadier*, ou *brigadier-général*, est encore donné à des officiers exerçant des fonctions plus ou moins analogues à celles des *brigadiers des armées du roi*, qui disparurent en France à la veille de la Révolution.

BRIGADIÈRE *dérivé* n. f. Sorte de perruque dont les hommes étaient relevés des deux côtés de la queue. — On disait aussi PERRUQUE À LA BRIGADIÈRE.

BRIGAND *opin* — ital. *brigante*; de *brigare*, qui va en troupe, en brigade. n. m. Celui qui vole et pille à main armée. *Une troupe de* BRIGANDS. *Chefs de brigands*.

— Par ext. Animal cruel et carnassier. *Les loups et les* BRIGANDS *du nord*.

— Par ext. Homme sanguinaire, impitoyable, cruel, dévastateur, homme qui commet sur une vaste échelle des exactions et des concussions. « Se dit comme reproche, ou comme injure, dans une foule de circonstances. BRIGANDS *politiques*. BRIGANDS *financiers*.

Fam. Homme entreprenant et qui réussit, qui a de la chance. [illegible] de l'adresse.

Par plaisant. Plaisante, pillard dans un genre quelconque. *Un* BRIGANDS *de lettres*.

— ENCYCL. A l'origine, on nommait *brigand* un homme de pied qui n'était pas armé de toutes pièces et qui portait un pavois et une pique. Les brigands étaient des archers à pied d'arme accompagnant, au XVIe siècle, les archers et les serpentaires de la [illegible] frontiers de la guerre de Cent ans. Comme ces routiers étaient des aventuriers [illegible] synonyme de « bandit ».

A l'époque de la Révolution, on flétrit d'abord du nom de brigands [illegible] les barrières des villes pour éviter les registres de perception, puis aux bandes de paysans qui parcouraient les campagnes en [illegible] le pouvoir [illegible] Les [illegible] furent surtout terribles dans le Midi et dans le Dauphiné. On n'en vint à bout qu'en lançant des troupes contre eux et en exécutant militairement les principaux coupables.

Le nom de « brigand » fut [illegible] au Midi. V. Jean *coupe-jarret*, et [illegible]

— *Brigands de la Loire*. Après Waterloo, le mot brigand devint aussi [illegible] Napoléon. Il fit parvenir à Louis XVIII une adresse portant soumission de l'armée de la Loire aux Bourbons. Nommées ces vétérans, l'Empire impérialiste encore les exaltent, qui exigèrent leur licenciement. Il fut promulgué, le 16 juillet, par un arrêté du nouveau [illegible] Lauriston. Cependant, [illegible] partie du [illegible] leux soldats, dispersés de tous les côtés, se virent en butte aux railleries des royalistes. Ceux-ci ne craignaient pas de leur imputer les [illegible] crimes, par le seul fait qu'ils avaient servi sous l'usurpateur, et ils englobèrent dans la dénomination de *brigands de la Loire* tous ceux qui avaient appartenu à la [illegible] armée de Napoléon.

Brigands (les), premier drame de Schiller, [illegible] représenté en 1782 à Mannheim. Le comte de Moor est privé de deux fils, Charles et François. Charles, [illegible] pour de nobles sentiments, [illegible] dans [illegible] mon des [illegible] et, [illegible] Pour [illegible] Mais le gouvernement n'était pas assez fort, la centralisation assez développée pour obtenir à un si grand mal, que les troubles de la Ligue et ceux de la Fronde augmentèrent encore. Aussi le XVIIIe siècle compteu deux hommes célèbres dans les annales du brigandage : Cartouche et Mandrin. Parmi les bandes qui se signalèrent par leurs actes de tristes exploits, il suffit de citer celle des chauffeurs, qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer l'endroit où ils avaient caché leur or. Napoléon s'occupa activement de la sécurité des routes, et, depuis, le brigandage a disparu de la France, mais il sévit toujours en Corse, où les maquis servent aux brigands de refuge à peu près impénétrable et où d'ailleurs la population, par crainte ou par sympathie, est généralement leur complice.

L'Italie et l'Espagne sont toutes deux la terre classique du brigandage. Les Abruzzes, la Calabre furent longtemps le théâtre de bandes de brigands, spécialement pendant la domination française, contre laquelle la dynastie napolitaine stipendiait le célèbre Fra Diavolo. Championnet et Masséna leur firent une guerre en règle. Le brigandage, presque enrayé à cette époque, reparut après la restauration des princes déchus et sévit particulièrement dans le sud de l'Italie et en Sicile; il a presque disparu à l'heure actuelle. En Espagne, le brigandage fut longtemps florissant. La vie libre et aventureuse plaît au caractère espagnol. La difficulté des communications, les montagnes escarpées qui couvrent le sol, tout favorise cette disposition, et de traditions séculaires. Le bandit José-Maria, dont Prosper Mérimée retraçait spirituellement la figure dans une de ses lettres (1841), est resté célèbre. Plusieurs fois, le gouvernement a essayé d'en finir avec les bandits; mais jamais ses efforts n'eurent de résultat décisif.

La plupart des autres contrées de l'Europe ont conservé des souvenirs plus ou moins récents du brigandage. Robin Hood et ses exploits, chantés par Walter Scott, sont toujours célèbres en Angleterre. Les bandits de la Grèce ont inspiré à Edmond About le *Roi des montagnes*, et Louis Enault nous a raconté, dans sa *Vierge du Liban*, l'histoire des pillards du désert. Enfin, la Hongrie elle-même a son héros, et Rosa Chandor a eu pas moins célèbre par ses exploits de libustier que par la part qu'il prit à la révolution qui eut lieu dans ce pays en 1848. La Grèce tend à s'affranchir du brigandage, qui était devenu, dans ce pays, une véritable industrie; mais les bandits n'ont pas disparu entièrement de la presqu'île des Balkans. Dans quelques contrées, l'Albanie entre autres, les routes sont encore peu sûres.

BRIGANDE n. f. Femme exerçant le métier de brigand. (Peu us.) — S'est dit, pendant la Révolution, des femmes qui avaient pris les armes avec les insurgés de la Vendée, ou qui appartenaient à leur parti.

— Adjectiv. Qui exerce un brigandage : *La nation, soulevée ne paye pas*. (Mirab.)

BRIGANDEAU (*do* — dimin. de *brigand*) n. m. Fam. Petit brigand, fripponeau, mauvais garnement. (Se dit particulièrement d'un agent d'affaires qui grugeait ses clients.)

BRIGANDER v. n. Fam. Se livrer au brigandage, com-

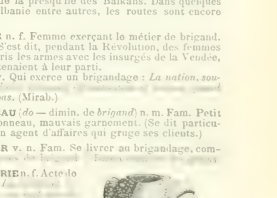

BRIGANDERIE n. f. Acte de

BRIGANDEUR n. m. Celui qui commet des actes de brigandage.

BRIGANDINE [illegible] Défense du corps, [illegible] pendant tout le XVe siècle pendant la première moitié du XVIe, qui était formée de petites tuiles d'acier imbri-

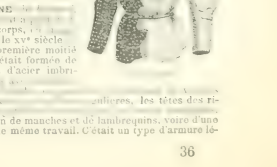

[illegible] cuirs, les têtes des rivets [illegible] garnies ou non de manches et de lambrequins, voire d'une braconnière de même travail. C'était un type d'armure lé-

gère, que l'on renforçait parfois avec la panoplie d'acier et une demi-dossière et des brassards à épaulières. Beaucoup de ces défenses, dans la première moitié du XVIe siècle, sont façonnées en *cuirasses à l'antique*, avec lambrequins de fauches et d'épaules, imitant la *lorica* romaine. Il y avait des brigandines très fortes, dites à *l'épreuve*, pesant de 26 à 27 livres; celles dites *de demi-épreuve* n'en pesaient que 18 à 20.

BRIGANDINIER [brigadinié] n. m. Armurier qui, aux XVe et XVIe siècles, fabriquait les brigandines.

BRIGANTES, ancien peuple de la Grande-Bretagne, établi dans une partie du comté d'York actuel, soumis en l'an 71 de J.-C. par le général romain Cerealis.

Briganti (i) [*les Brigands*], opéra sérieux italien, paroles de Giacomo Crescini, musique de Saverio Mercadante, écrit pour le Théâtre-Italien de Paris et représenté à ce théâtre le 22 mars 1836. Le livret est tiré du drame célèbre de Schiller, *les Brigands*.

BRIGANTIN [brigatin] n. m. Bateau à voiles et à rames, de la Mer. Petit bâtiment à deux mâts, sont le gréement ressemblait à celui du brick.

— Mobil. Lit pliant et portatif qu'emploient habituellement les douaniers, dans l'installation des postes ambulants. (C'est une sorte de lit-cage très bas sur pieds et muni d'une large sangle permettant de placer par-dessus, lorsque la lit est déployé, un sac en peau de mouton servant d'abri au préposé.)

Brigantin

— ENCYCL. Mar. L'origine du nom semble être *brigand*. Ce fut en effet, au début, une galère à un seul pont et très rapide, servant surtout aux pirates turcs. Leur gréement se composait de deux mâts : le premier, carré partout avec perroquet volant; celui de l'arrière, sans grand'voile carrée; sa grand'voile était la brigantine, dont la corne pouvait se rabattre pour l'étouffer et en annuler l'effet; le perroquet du grand mât était aussi volant.

BRIGANTINE [rad. *brigantin*] n. f. Mar. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. « Voile trapézoïdale enverguée sur la corne d'artimon ou de brigantine, tenue centre le mât par des cercles en bois ou en fer; elle est amurée à peste (voir) et se borde au bout du gui. Elle est manœuvrée au moyen des cordes ou hautes d'en dedans et d'en dehors, des cargues basses, d'étrangloir, de drisse et d'écoutes.

Brigantine. A, drisse de pic; B, drisse de mât; C, étrangloir; D, mâtereau anglais, né à Dundee, E, tolinette; F, pion Warden-Wood; Yorkshire; G, gaule; H, pavillon. Vers 1556, mort à Oxford, en 1630, professa la géométrie dans cette dernière ville et à Londres. Il est surtout connu par ses immenses travaux sur les logarithmes; ce fut lui qui eut l'idée de leur donner la nombre 10 pour base. On appelle encore aujourd'hui les logarithmes dont nous faisons usage *logarithmes de Briggs*, pour les distinguer de ceux de Neper. Ses principaux ouvrages sont : *Arithmetica logarithmica* (1624), travail gigantesque, et *Trigonometria artificialis*. [Bos.]

BRIGHAM YOUNG, deuxième prophète ou président des mormons, né à Whittingham Vermont, E.-U en 1801, mort à Salt-Lake-City (Utah) en 1877. Il était ouvrier et avait une instruction très élémentaire, lorsqu'il s'affilia, vers 1831, à la secte des mormons. En 1840, il était président du conseil des apôtres, et, lorsque le premier prophète Joseph Smith fut tué dans une émeute par les habitants d'Illinois, il fut chargé de présider par l'élection des chefs. Bien que les mormons n'aient pas cherché à venger cette mort, les hostilités continuèrent contre eux avec tant de violence, qu'ils résolurent de quitter leurs foyers. Brigham, se comparant à Moïse, conduisit son peuple jusqu'au delà des montagnes Rocheuses, à travers des fatigues inouïes, et l'établit dans la fertile vallée du *grand lac Salé*, où il fonda la *Nouvelle Sion*. En trois années, la colonie avait prospéré à ce point que les États-Unis consentirent à l'ériger en territoire sous le nom de « Utah », et à nommer Brigham gouverneur, mais à la condition que les lois de l'Union seraient observées. De cette condition Brigham ne tint aucun compte; il continua à pratiquer son étrange gouvernement théocratique, et surtout la polygamie, dont il avait fait un dogme. Le gouvernement fédéral essaya donc de le remplacer comme gouverneur, mais le colonel Steptoe ne put prendre possession de son poste. Vers 1857, un second gouverneur fut nommé, mais Brigham refusa de le reconnaître et se déclara indépendant. Le président Buchanan envoya alors une expédition militaire contre les mormons; ils se soumirent. Le rôle politique de Brigham était fini, mais il conserva le titre et les fonctions de « prophète des mormons », et, bien qu'une accusation pour crime de bigamie eût été lancée contre lui, comme la mise en jugement fut toujours différée, il put mourir au milieu de ses dix-sept femmes et de ses cinquante-six enfants.

BRIGHAMIE n. f. Genre de lobéliacées, dont la seule espèce connue est un arbuste des îles Sandwich.

BRIGHELLA, personnage de la comédie italienne improvisée ou *commedia dell' arte*. Habillé tout de blanc, il avait à l'origine quelque ressemblance avec Pierrot. Introduit en France au XVIe siècle, sous le nom de « Briguelle », il est resté le type du coureur et fripon.

BRIGHT (Richard), médecin anglais, né à Bristol en 1789, mort en 1858. Élève de Hope, Monro, Duncan, Mackenzie, Astl. Cooper, il devint médecin à Guy's Hospital. Son enseignement brillant et la notoriété qu'il sut conquérir lui valurent le titre de « médecin de la reine » et le premier rang dans la grande clientèle de Londres. Ce fut de 1827 à 1836 qu'il mit ses observations de Wells et de Blakall, et les augmentant des siennes propres, il publia une série de mémoires sur la maladie des reins qui, de son nom, est restée appelée *maladie de Bright*. (V. NÉPHRITE.) Il est mort à soixante-neuf ans, d'une affection des valvules aortiques. Ses principaux travaux ont porté sur le rein, sur les viscères et les tumeurs de l'abdomen; il a contribué au grand mouvement qui a dirigé les esprits vers l'anatomie pathologique.

BRIGHT (John), homme politique anglais, né à Greenbank, près de Rochdale, en 1811, mort à Londres en 1889. Fort instruit, très renseigné sur les questions économiques, doué d'une éloquence imagée, à la fois brusque et cordiale, John Bright eut bientôt conquis une véritable popularité dans le public des conférences et dans les meetings. En 1839, il était, avec Cobden, à la tête de la grande ligue contre les lois sur les céréales. En 1843, il enlevait aux conservateurs le siège de Durham, et, en 1846, il obtenait de la Chambre des communes le rappel des « Cornlaws ». Député de Manchester de 1847 à 1857, puis de Birmingham (de 1857 à sa mort), il prononça de remarquables discours en faveur de toutes les mesures libérales. Ministre du commerce dans le cabinet Gladstone (1868), il dut se retirer, en 1870, pour raisons de santé, et fut nommé, en 1873, chancelier du duché de Lancastre. Privé de ce poste à la chute du ministère, il le reprit en 1880, mais démissionna deux ans après, parce qu'il désapprouvait formellement le bombardement d'Alexandrie (1882), de désentiment sur la question d'Égypte le détacha de la politique de Gladstone. Le désaccord des deux hommes d'État ne fit que s'accroître par la suite, et tel point que Bright se déclara énergiquement contre l'autonomie de l'Irlande, et soutint contre Gladstone une polémique par lettres, où les verdeurs d'expression ne furent pas ménagées (1886-1887). Il se rapprocha pourtant de son vieil ami quelques mois avant sa mort. On a publié ses discours.

John Bright

BRIGHT (sir Charles THEAPOS), ingénieur anglais, né en 1832, mort en 1888. Ingénieur de la Compagnie du télégraphe anglo-irlandais, il posa, en 1858, le premier câble sous-marin qui relia l'Irlande aux États-Unis. Puis il exécuta d'autres travaux du même genre, et inventa plusieurs appareils télégraphiques.

BRIGHTIQUE (*bra-t-tik*) adj. Qui a rapport à la maladie de Bright, qui dépend de cette maladie : *Albuminurie* BRIGHTIQUE. *Fièvre* BRIGHTIQUE.

— Substantif. Individu atteint de la maladie de Bright.

BRIGHTISME (*bra-t-tisme*) n. m. Etat de l'individu atteint de la maladie de Bright. V. NÉPHRITE.

BRIGHTON (*Brightholmstone*), ville maritime d'Angleterre (comté de Sussex), sur la Manche, à 80 kilom. de Londres; 141.500 hab. Jadis port militaire, ce n'était que le port bourgeois (par suite de l'ensablement du port) quand le prince de Galles, en 1784, mit cette plage à la mode. C'est aujourd'hui la grande ville balnéaire anglaise, favorisée bien plus par sa proximité de Londres que par ses attraits naturels. On l'a surnommée « London super mare ». Le « Pavillon » est un étrange assemblage de dômes et de minarets du à Georges IV. L'« aquarium » passe pour le plus magnifique du monde.

Armes de Brighton.

BRIGHTON, ville de l'Australie insulaire (Tasmanie), sur le Jordan, affluent du Derwent; 2.100 hab. — Ville d'Australie (Victoria), sur la baie Port Philip; 9.800 hab. Villas et bains de mer.

BRIGIDE (sainte), patronne d'Irlande, née à Fochard-Murthemne (comté de Louth), vers 453. Elle se retira dans une cellule à *Kill-Dara* (Cellule du chêne). Du sein grand nombre de femmes étant venues se grouper autour d'elle, elle les réunit en communauté, et plusieurs monastères d'Irlande adoptèrent la règle qu'elle avait établie. Son corps fut transféré dans la cathédrale de Down-Patrick en 1185. L'Église célèbre sa fête le 1er février. Au culte de la sainte il se mêla des souvenirs païens, notamment l'usage d'un feu sacré qu'on entretenait sur son autel et qui fut éteint, en 1220, par ordre de l'évêque. Kill-Dara devint la ville de Kildare et le siège d'un évêché.

BRIGITTE, BIRGITTE ou **BRITE** (sainte), naquit de sang royal en Suède, vers 1302, mourut à Rome en 1373. Dès son jeune âge, elle manifesta du penchant à l'ascétisme. Elle épousa cependant Wulf de Nérike, et elle lui donna huit enfants. Les deux époux, qui s'étaient affiliés au tiers ordre de Saint-François, entreprirent de vivre après Saint-Jacques de Compostelle, pendant loquel Wulf de Nérike mourut (1344) au monastère d'Alvastra (Espagne).

Dès ce moment, Brigitte se livra plus que jamais à toutes les pratiques de la dévotion, et elle fonda le monastère dont il est question à l'article suivant.

En 1349, Brigitte partit en pèlerinage et s'arrêta à Rome. Elle y fonda un hospice pour les pèlerins et les étudiants suédois. Malgré le mauvais état de sa santé, elle fit aussi le pèlerinage de Jérusalem; mais, dès son retour à Rome, elle mourut (1373).

La canonisation de sainte Brigitte fut faite en 1391 par Boniface IX; elle souffrit beaucoup de difficultés. Sous le titre de *Révélations*, non seulement elle avait raconté la passion de Jésus-Christ et la vie de la sainte Vierge, mais elle avait adressé des avertissements aux papes comme aux peuples et aux rois, en leur rappelant leurs devoirs. — Les *Révélations*, écrites en suédois, ont été souvent traduites et publiées en latin; les deux éditions les plus recherchées sont celles de Lubeck, de 1492, et de Rome, de 1628. Elles ont été traduites en français (1536), sous le titre de *Prophétie merveilleuse de sainte Brigitte*. — Fête le 8 octobre.

Brigitte (ORDRE DE **Sainte-**) ou *du Saint-Sauveur*. Sainte Brigitte le fondait, pour travailler à la réforme de l'église de Suède, et l'établit au monastère de Wadstena, près de Linköping. En 1368, Urbain V confirma la règle de cette fondation, qui, selon Brigitte, lui aurait été dictée par Jésus-Christ lui-même. Elle fut appelée ordre du *Saint-Sauveur*. La première abbesse de Wadstena fut Catherine, fille de sainte Brigitte, et, comme elle, canonisée en 1476. Quarante monasteres relevant de Wadstena et suivant la même règle s'établirent successivement dans diverses contrées. En Norvège et en Danemark, de même qu'en Suède, ces monastères se maintinrent encore longtemps après l'introduction de la Réforme. Le dernier ne disparut qu'en 1570.

BRIGITTIN [*ji-tin*] n. m. Religieux de l'ordre de Sainte-Brigitte de Suède.

BRIGITTINE [*ji-tin'*] n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Brigitte de Suède.

BRIGNAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 21 kilom. de Brive, sur la Loire, affluent de la Vézère; 1.054 hab. Ch. de f. Orléans. Houille.

BRIGNAIS, comm. du Rhône, arrond. et à 12 kilom. de Lyon, sur le Garon, affluent du Rhône; 1.992 hab. Minoterie, briqueteries, tonnelleries, pépinières, vanneries. En 1362, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, y fut défait et tué par les routiers de Séguin Batifol.

BRIGNANO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), sur la Morla, affluent de l'Adda; 3.050 hab. Fabrication de toile; soie.

BRIGNE (*gn* mill.) n. f. Nom vulgaire que les marins donnent au poisson appelé BAR.

BRIGNOLE (*gn* mill.) n. f. Prune desséchée, appelée généralement PRUNEAU, et originaire de Brignoles en Provence et des pays voisins.

BRIGNOLES (lat. *Brinolium* ou *Brinonia*), ch.-l. d'arr. du Var, sur le Caramy, affl. de l'Argens, à 35 kilom. de Draguignan; 4.824 hab. (*Brignolais*, *Brignolaises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Ch.-l. d'arr., 4 de cantons, tribunaux de 1re instance et de commerce, bibliothèque, inspection des forêts, et sous-inspection des eaux et forêts. Carrières de marbre estimé. Carrières de beauxite aux environs; huile d'olive, vins, liqueurs, eaux-de-vie et fruits (les prunes dites *brignoles* viennent principalement de Digne). Culture du mûrier; sources abondantes. Tanneries, distillerie, fabriques de liqueurs, de chaussures, de chocolat, de savon, de bougies; brasserie, briqueterie, huileries. L'ancien palais des comtes de Provence est devenu sous préfecture. — L'arr. de Brignoles a 8 cant., 54 comm., 49.932 hab.; le canton, 6 comm. et 9.107 hab.

Armes de Brignoles.

Brignoles fut une des résidences des comtes de Provence. Patrie de saint Louis d'Anjou, archevêque de Toulouse (1274-1297); Joseph Parrocel, peintre (1646-1704); l'abbé Grand, littérateur et critique (1692-1741); Raynouard (1761-1836).

BRIGNOLETTE (*gnol-lett'* [*gn* mill.]) n. f. Joaill. Syn. de BRIOLETTE.

BRIGNOLIE (*gn* mill. — de *Brignole*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de ISERTIE. Syn de KUNSMANNIE.

BRIGNON (*gn* mill.) n. m. Variété de pêche à fruit lisse. Syn. de BRUGNON.

BRIGNON (Lz), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 12 kilom. du Puy, sur le plateau de Velay; 1.932 hab. Eaux minérales.

BRIGOT n. m. Comm. V. BRIGAUT.

BRIGUE (*brig'* — bas lat. *briga*, querelle, rixe) n. f. Intrigue, manœuvre secrète par laquelle, dans un but d'ambition, on met plusieurs personnes dans ses intérêts : *Faire une brigue. Celui qui sert au faibleur apprêt à son secours le manège et la* BRIGUE. (J.-J. ROUSS.) ‖ Action de briguer, de chercher à se procurer par certaines manœuvres : *Que d'hommes, dans la* BRIGUE *des emplois, prennent leurs désirs pour des talents!* (Sainte-Beuve.) ‖ Faction, cabale de gens qui complotent ensemble.

— Par ext., mais inusité, Entreprise amoureuse

La secrète briguе
Que fait auprès de toi du Seigneur de Rodrigue
CORNEILLE

— ENCYCL. Les Romains pratiquèrent de bonne heure des démarches illégales pour obtenir les suffrages et avoir aux magistratures. Ils appelaient cette brigue *ambitus*, parce que les candidats avaient l'habitude de se promener (*ambire*) sur le Forum ou le Champ de Mars, pour solliciter les suffrages. A différentes reprises, des lois furent portées contre la brigue, mais sans succès; les principales sont : la *lex tonge candidæ* (342 av. J.-C.), qui interdisait aux candidats l'usage des toges blanches; la *lex Cornelia Baibia* (181 av. J.-C.), qui frappait d'une incapacité de dix ans les candidats convaincus de brigue; la *lex Cornelia Fulvia de ambitu* (159 av. J.-C.), qui les punissait de l'exil; la *lex Gabinia* (139 av. J.-C.), qui maintenait les votes secrets, et la *lex Maria* (119 av. J.-C.), qui obligeait les électeurs à voter sur des passerelles *jointes* qui les mettaient à l'abri des agents électoraux. Dès le XIIe siècle de Rome, on avait une commission permanente (*quæstio perpetua*) chargée de connaître des délits de brigue. Mais cet abus subsista en grand jusqu'au jour où les élections furent transportées par Tibère, du Champ de Mars au Sénat. Dès lors il n'y eut plus de brigue que dans les élections municipales.

— SYN. **Brigue, cabale, complot, conjuration, conspiration, faction, parti.** La *cabale* est une intrigue secrète formée par des personnes qui veulent en perdre une autre

ou qui veulent accaparer la faveur du prince, et qui emploient pour cela tous les petits moyens que les circonstances mettent entre leurs mains. La brigue a pledé pour objet d'élever un homme, de le faire arriver à une place qu'il désire ; elle est souvent honteuse dans le principe, par cet homme lui-même, et bientôt par tous ceux sur qui il croit pouvoir s'appuyer pour arriver à ses fins. Le *complot* est l'accord secret de quelques personnes pour entreprendre violemment ce qui leur est embarrassant, il se recrute devant aucun moyen. La *conspiration* se distingue du complot par le nombre beaucoup plus grand de ceux qui y prennent part, et par l'importance du but à atteindre. La *conspiration* est plus grave encore, les complots se lient entre eux par des serments propres à prévenir des trahisons qui pourraient les faire, tramé aux deux mots *factum et parti*, ils désignent plutôt les personnes mêmes que l'action de se concerter secrètement pour attenter au but; le *parti* est plus paisible, plus modéré, il se compose de tous ceux qui désapprouvent la marche des affaires et qui font de l'opposition; la *faction* est plus violente; les *factieux* cabalent quand ils ne forment pas des *complots*, des *conspirations* ou menées *conspiratrices*.

Brigue des voiles [ANG. tableau de Hogarth Londres, faisant partie d'une suite de quatre compositions dans lesquelles le peintre a mis en relief les fraudes et les ridicules d'une élection parlementaire dans un *bourg pourri*.

La brigue des voiles, d'après Hogarth.

Deux cabarets se font face, à droite et à gauche, et, au milieu de la rue, les deux aubergistes, agents de deux candidats opposés, cherchent à endoctriner un électeur auquel ils remettent des bulletins de vote ostensiblement, et de l'argent en cachette. D'autres épisodes de corruption électorale se passent autour d'eux.

BRIGUEIL, comm. de la Charente, arr. et à 19 kilom. de Confolens ; 1.866 hab.

BRIGUEIL-LE-CHANTRE, comm. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Montmorillon, près de l'Asse, affluent de la Benaize ; 1.036 hab. Foires à chanvre.

BRIGUELLE, personnage de la comédie italienne en France, au XVIe siècle. V. BRIGHELLA.

BRIGUER (*ghé* — rad. *brigue*) v. n. Chercher à obtenir par intrigue : BRIGUER *un emploi, le titre de député*. ‖ Rechercher ardemment :

On *brigue* avec ardeur une belle mort.
CORNEILLE.

— v. n. Se livrer à des intrigues, à des cabales : *On s'empresse, on* BRIGUE, *on se tourmente*. (La Bruy.)

BRIGUEUR (*gheur*), **EUSE** n. Celui, celle qui brigue : *Rien ne me choque et ne me afflige plus que ces* BRIGUEURS *d'allegeances*. (Balz.) ‖ A signifié Brigand, et Querelleur.

BRIHAD ÂRANYAKA OUPANICHAD (en sanscrit *Brhad Aranyaka Upanisad*), traité de métaphysique brahmanique, annexé au Çatapatha Brahmana, que l'on attribue au sage Yâdjnavatkya, auteur présumé du code de lois qui porte son nom. Cet ouvrage est considéré généralement comme la plus importante des Oupanichads.

BRIHASPATI, divinité indienne assez souvent mentionnée dans le Rig-Véda, mais dont le rôle est peu défini. Il semble, cependant, que ce soit un dieu sacrificateur ou une personnification d'un des éléments du sacrifice, et on lui attribue la puissance créatrice. On en fait aussi un *Richi* auteur d'hymnes ou d'un ancien code de lois. Plus tard, il devient le régent de la planète qui porte son nom (Jupiter), et reçoit à cause de son éloquence le titre de « Seigneur de la parole ».

BRIHAT-SAMHITÂ (en sanscrit *Brhat-samhitâ*), traité d'astronomie indienne composé par Varâha Mihira, dans la seconde moitié du VIe siècle de notre ère.

BRIHUEGA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara]), sur la Tajuna ; 3.700 hab. Manufacture de draps et de tissus de laine ; cuirs, instruments à vent. Défaite des coalisés par le duc de Vendôme, en 1710. — Pop. du district du même nom : 23.500 hab.

BRIJEAU (*jô*) n. m. Mélange de graines de céréales et de graines légumineuses, qu'on sème pour le fourrage.

BRIKHOUNGPA, secte bouddhique thibétaine (fondée en 1165 par le lama Padma-ling-pa, de l'école mystique Ningmapa *Rhoing-ma-pa*) ou « Secte rouge », qui a empiété sur son ancienne monastère de Brikhoung, dans le Thibet oriental, à environ 160 kilom. au N.-E. de Lhasa.

BRIL (Matthaus), peintre flamand, né à Anvers en 1550, mort à Rome en 1584, travailla constamment dans cette ville et fut l'imitateur de son frère Paul Bril. Le Louvre a de lui : une *Chasse au daim* et une *Chasse au cerf*; le musée de Naples : *Jeux guerroyant le paradisiques*; la galerie de Dresde : *le Jeune Tobie et sa femme*, la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et deux anges*; etc.

BRIL (Paul), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1556, mort à Rome en 1626. Son principal maître fut Matthaus Bril son frère, qui l'emmena de bonne heure à Rome. Celui-ci étant venu à mourir, Paul fut chargé de continuer les grands travaux décoratifs commencés au Vatican. Il exécuta notamment, dans la salle à manger construite sous Clément VIII, un immense paysage de 40 mètres de long environ, où l'expression *Vent d'Ouest* [illegible] *dans le nord* [illegible] Ses paysages sont des ouvrages de haute valeur. Il eut pour élèves Agostino Tassi, qui fut le maître même Claude Lorrain, et il fut ainsi le précurseur des grands maîtres du paysage, en France. Rome conserve plusieurs [illegible] de lui : les Oliviers, le Paysage [illegible] *Chasse au cerf*, *Saint Paul dans le désert*, une *Mascarade* [illegible] paysages; le musée royal de Madrid : une *Chasse*, des *Bouquets*, les *Bords d'une rivière* [illegible] un autre paysage; le Louvre : la *Chasse aux canards*, *Danse d'enfants*, les *Pêcheurs* (dates de 1574), *Pan et Syrinx*, *Saint Hieronyme* (1602), et trois autres tableaux, de 1617 et [illegible]

BRILLAC, comm. de la Charente, arrond. et à 11 kilom. de Confolens ; 1.542 hab.

BRILLAMMENT (*ll* mill.) adv. D'une façon brillante : *Salon* BRILLAMMENT *éclairé*.

— Fig. Avec éclat : *La campagne d'Italie débuta* BRILLAMMENT *par la victoire de Montebello*.

BRILLANT (*bri-llan* [*ll* mill.] — rad. *briller*) n. m. Diamant taillé à facettes de tous les côtés, pour être monté à jour. (V. DIAMANT.) ‖ *En brillant*, à la manière des brillants, comme les brillants : *Facettes disposées en* BRILLANT.

— *Faire brillant*, Diamant taillé, perpétuellement taillé comme un brillant. Fig. Apparence séduisante et trompeuse : objet qui a plus d'éclat que de solidité : *Nouvelles assez peu choses au* EAUX BRILLANT *que je dis que la quenelle banane*. (Boss.)

— Jeu, *Le size de cœur*, qui est la carte ayant la plus grande valeur après le dix-huitième.

BRILLANT (*ll* mill.), **ANTE** adj. Qui a de l'éclat, qui brille : *De* BRILLANTES *couleurs*. *Des armes* BRILLANTES.

— Fig. Qui a de l'éclat, qui frappe vivement et généralement les sens ou l'esprit : *Un concert des plus* BRILLANTS. *Une* BRILLANTE *improvisation*. *Un sermon* BRILLANT. Somptueux, magnifique : *Une soirée* BRILLANTE. *Un* BRILLANT *état major*. Attrayant, séduisant pour l'esprit, les sens ou l'imagination : *De* BRILLANTES *promesses*. *De* BRILLANTES *espérances*. ‖ Florissant, prospère, heureux : *Une* BRILLANTE *fortune*. *Un* BRILLANT *avenir*. *Une santé* BRILLANTE. ‖ Éclatant, illustre : *Une réputation* BRILLANTE. *Un* BRILLANT *succès*.

— n. m. Lustre, éclat, qualité de ce qui brille : *Le* BRILLANT *de l'acier, d'une pierre précieuse*.

— Fig. Éclat de cet impressionnante par un effet vif et prompt, provenant la réflexion : *Discours qui a du* BRILLANT. *L'esprit a toujours un* BRILLANT *qui nous éblouit*. (Balz.) ‖ Supposé fréquemment à *solide* pour exprimer un tant, vif, un éclat trompeur.

— *Point brillant*, On appelle point brillant d'une surface éclairée par des rayons parallèles ou convergents les pieds des rayons lumineux normaux à cette surface.

— SYNON. Hist. nat. *Brillant métallique*. Le brillant métallique qui orne certains insectes, tels que les coléoptères, des papillons, est dû à des phénomènes d'optique (effets de tries ou de lames minces); c'est une décomposition de la lumière, et une couleur analogique qu'est dû le brillant métallique qu'offrent certaines plantes. Morron pense qu'il est dû à la présence de cellules épidermiques placées les unes contre les autres, surmontées d'une cuticule plus mince et remplies d'un liquide transparent. Des bulles d'air sont emprisonnées entre leurs saillies. Les reflets dorés que présentent ces plantes (les feuilles de anoectochiles, par exemple) sont produits par la lumière réfléchie sur cet air et sur les cellules

— SYN. **Brillant, éclat, lustre, splendeur.** Le *brillant* est la qualité des choses qui jettent beaucoup de lumière, qui frappent fortement les yeux du corps ou ceux de l'esprit. L'*éclat* a plus de grandeur que le *brillant*, il approche de la magnificence. La *splendeur* surpasse encore l'éclat; c'est un degré plus élevé et durable. *Lustre* est plus faible que les trois autres mots; il se dit proprement des étoffes soyeuses, des surfaces polies, et au fig. des choses que les circonstances font paraître avec avantage.

— ANTON. **Obscur, pâle, sombre, terne, terni.**

BRILLANTAISIE ou **BRILLANTÉSIE** (*ll* mill., et *té-zi*) n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des herbes de l'Afrique tropicale et de Madagascar.

BRILLANTÉ (*ll* mill.) n. m. Sorte de tissu en coton, sur lequel on imprime des fleurs qui, par leur éclat, simulent le relief. (On le nomme aussi *Jacon* ou *Jacon* à une variété de dentelle fausse fabriquée au métier.)

BRILLANTER (*ll* mill.) v. a. Donner de l'éclat à : *Savant un relief trompeur : Pendre qui* BRILLANTE *trop ses habits*. *On a si proché à Fontenelle le soin d'disposer ses pensées et de* BRILLANTER *ses ouvrages*. (Boss.)

— Techn. Tailler à facettes, à la manière des brillants : BRILLANTER *un diamant, des strass*. Donner mécaniquement du brillant au fil de coton, de lin et de chanvre.

— Se *brillanter*, v. pr. Devenir brillant, au prop. et au fig. : *Les flots* SE BRILLANTENT *aux premiers feux du jour*.

BRILLANTINE (*ll* mill.) n. f. Sorte d'huile parfumée pour donner du brillant à la barbe, aux cheveux. ‖ Poudre minérale dont on se sert pour polir et rendre brillantes les ustensiles en cuivre. ‖ Percale lustrée pour doublures.

BRILLAT-SAVARIN (Anthelme), magistrat et littérateur français, né à Belley en 1755, mort à Paris en 1826. Cet écrivain exerçait la profession d'avocat à Belley, quand il fut élu député à l'Assemblée constituante. Il fut ensuite président du tribunal civil du département de l'Ain, puis fit partie de la cour de cassation. La Terreur le força de se réfugier à l'étranger. Il vécut successivement à Genève, à Lausanne, passa ensuite en Amérique, et ne revint en France qu'en 1796. Après avoir été, sous le Directoire, secrétaire de l'état-major général des armées de la République en Allemagne, puis commissaire du gouvernement à Versailles, il fut nommé, sous le Consulat, conseiller à la cour de cassation. Les révolutions politiques, qu'il accepta toutes avec indifférence, *ne troublèrent jamais ses digestions*, comme il le dit lui-même, et il conserva sous tous les régimes sa charge à la cour suprême. C'était, avant tout, un homme d'esprit, un épicurien bienveillant et enjoué, fréquentant la meilleure société, qui il charmait par l'aimable, la variété et la solidité de ses connaissances. Ce fut par [illegible]

BRILLEMENT (*ll* mill.), n. m. Etat de ce qui brille : *Le* BRILLEMENT *des armes au soleil*. (Vieux.)

BRILLER (*ll* mill. — ital. *brillare*; du bas lat. *beryllare*, scintiller comme le *béryl*) v. n. Rayonner, jeter ou réfléchir [illegible]

— S'illuminer, en parlant des traits ou du regard : se manifester par l'éclat des traits ou du regard : *Regards qui commencent de* BRILLER [illegible] *les traits des petits enfants*.

— Fig. Jeter de l'éclat ; se manifester d'une façon frappante : *Le beau* BRILLE *du contraste avec le laid qu'on lui oppose*. (Michon.) ‖ Se distinguer, exceller, attirer les regards, fixer l'attention par quelque chose d'éclatant : *On peut* [illegible]

— *Faire briller*, Montrer comme appât ou comme monaco : FAIRE BRILLER *de l'or pour gagner des complices*. FAIRE BRILLER *un poignard aux yeux d'un assassin*. ‖ Fig. Manifester, donner de l'éclat, de la notoriété à ; chercher à faire valoir : *Ce sont de grands malheurs qui ont* FAIT BRILLER *toutes les grandes vertus*. (De Ségur.) ‖ *Faire briller quelqu'un*, Lui fournir l'occasion de se distinguer, de se faire valoir.

— Ironiq. *Briller par son absence*. Se dit d'une personne ou d'une chose absente, et dont l'absence ne peut passer inaperçue.

— PROV. : **Tout ce qui brille n'est pas or,** Il ne faut pas se fier aux apparences ; les choses qui paraissent les meilleures sont souvent bien imparfaites. ‖ On dit aussi : **Tout ce qui reluit n'est pas or.**

— PALUS. LITTÉR. :

[illegible]

Vers dont la clarté se passe de commentaires. Il se trouve dans *la Henriade* de Voltaire et s'applique à Henri III, qui, après avoir remporté plusieurs victoires comme duc d'Anjou, fut un [illegible]

— SYN. **Briller, luire, réluire** *Briller*, c'est jeter de l'éclat, frapper vivement les regards. *Luire*, c'est produire la lumière, *briller* et éclairer en même temps, et d'une lumière qui [illegible] qui [illegible] de l'objet. Les étoiles *brillent*, le soleil *luit*. *Reluire*, c'est presque toujours refléter la lumière ; toute surface polie *reluit* ; c'est aussi quelquefois *luire* doublement ; et la particule *re* est alors augmentative.

BRILLER (*ll* mill. — de l'anc. franç. *brail*, piège) v. n. A la chasse, Quêter, battre du pays. ‖ Chasser aux flambeaux, ou avec des lanternes sourdes (en ce dernier cas pour surprendre les petits oiseaux dans les haies).

BRILLOLETTE (*bri-lo-lèt* [*ll* mill.]) n. f. Variété de diamant qui, à l'éclat brut, a plus d'une pierre.

BRILLOTER ou **BRILLOTTER** (*ll* mill. — diminu. de *briller*) v. n. Briller un peu, faiblement : *Veilleuse qui* BRILLOTE. *Phosphore* BRILLOTANT [illegible] Avec quelque éclat, quelque succès, quelque notoriété. (Vieux.)

BRILON ou **BRILLON**, ville d'Allemagne (Westphalie), ch.-l. du cercle du même nom ; 4.500 hab. Mines de calamine, fabriques de produits chimiques et de pipes. Brilon, entrepôt de la ligne hanséatique, possède une église romane. — Pop. du *cercle de Brilon* : 38.400 hab.

BRIMADE (rad. *brimer*) n. f. Série d'épreuves que les élèves de certaines écoles militaires ou civiles faisaient ou font parfois encore subir aux nouveaux (se dit aussi, dans les casernes, d'épreuves analogues infligées aux recrues. ‖ On dit aussi BRIMAGE.

— ESCRT. La *brimade* est presque toujours cruelle. Voici, à l'appui de l'assertion, quelques-unes de ces bonnes plaisanteries classiques : lancer à l'improviste sur le camarade des seaux d'eau glacée ; lui jeter des queues de billard entre les jambes ; le placer dans une couverture et le berner ; cacher ses chaussures ou toute autre partie de son équipement, pour qu'il arrive en retard à l'appel et qu'il soit puni ; l'obliquer, au dortoir, quand il est en chemise, à faire le clown, un balai entre les mains ; commander le maniement d'armes dans la cour, en obligeant la victime à conserver longtemps une position pénitentiale, alors qu'il gêle et que les doigts se coupent au contact de l'acier, etc. Les brimades ont souvent allumé des haines, provoqué des duels, causé des accidents graves, parfois mortels. En 1891, à la suite de faits déplorables, le ministre de la guerre donna l'ordre formel de rompre, à tout prix, avec ces traditions barbares, et, depuis lors, les commandants des écoles militaires et les chefs de corps sont responsables des désordres qu'elles peuvent entraîner.

BRIMBALANT (*brin-ba-lan*), **ANTE** adj. Qui branle, qui oscille : *Nos* BRIMBALANTES *chausses*. (Saint-Amand.)

BRIMBALE (*brin*) n. f. Bras de levier, relié à l'aide d'une articulation avec la tige du piston d'une pompe à eau. ‖ On dit aussi BRINGUEBALE.

BRIMBALEMENT [illegible] n. m. Balancement [illegible] BRIMBALAMENT des [illegible]

BRIMBALER (*brin* — origine incertaine [illegible] BRINGUEBALER ; du provenç. *bringa*, sauter, et du franç. *baller*, danser) v. a. Balancer, agiter, secouer par un branle continu : BRIMBALER *des cloches*.

— v. n. Osciller, se balancer : *Breloques qui* BRIMBALENT. ‖ On dit aussi BRINGUEBALER.

BRIMBALLIER (*brin-ba-liè*) n. m., ou **BRIMBALLE** n. f. Noms vulgaires de l'airelle (*myrtille vaciet*) et de ses fruits. ‖ On dit aussi BRIMBELLE.

BRIMBORION (*brin* — de l'anc. franç. *briborion*, prêtre sans valeur, venu par déformation du lat. *breviarium*) n. m. Babiole, colifichet, petit objet de peu de valeur : *Un* [illegible] (Topffer)

— SYN. Babiole, bagatelle, etc. V. BABIOLE.

BRIMBORION [illegible] n. m. près de Bellevue, commune de Meudon (Seine-et-Oise). Le pavillon du Roi fut élevé pendant qu'il s'occupait de la construction du château de Bellevue et pour en surveiller les travaux. Il l'abandonna ensuite. Brimborion a longtemps appartenu au chanteur italien Tamburini.

BRIME n. f. Pop. Ecume de bière. ‖ Mousse de réglisse.

BRIMER (pour *brimer*) v. a. Brouir. Vieil proverbe : *Le vinaigre brime.*

— Dans les écoles et les régiments, Railler, berner. V. BRIMADE.

— Pop. Produire de la mousse ou de l'écume : *Faire brimer*, Faire mousser, faire valoir, donner de l'importance à : FAIRE BRIMER *un cheval qu'on veut vendre.*

BRIMEUR n. m. Celui qui brime.

BRIMO. Myth. gr. Surnom d'Hécate et de Déméter. Ce mot signifie : la *redoutable*, la *terrible*.

BRIN n. m. Petite pousse d'herbe, petite tige ou branche menue : *Allons cueillir quelques brins d'herbe* [illegible] *d'herbe ou d'un ceriseau qu'on coupe en passant* [illegible]. Voltaire. ‖ Petite pousse de bois grêle et allongée : *Un balai fait de brins de bouleau.*

— Par ext. Et de bois droit et régulier, qui constitue une tige, un tronc : *Un chêne d'un seul brin. Les beaux brins de frêne, d'érable.* ‖ Par anal. En parlant d'une personne : *Un beau brin d'homme. Un joli brin de fille.* ‖ Petit bout, très petite partie de certaines choses longues et minces : *Des brins de paille, de fil.*

— Fam. *Un brin de*, Un peu de, une très petite quantité, un peu, et du, du, du : *Un brin de flanelle.* Molière : *Mal vêtu* [illegible] *Sot : S'il n'avait pas un brin de perme, on saurait le plaisir.* Ste-Beuve : *Un brin, Un petit brin.* Un peu : *Vous pouvez un brin [illegible] vous tout brin, pour vous mainter.* (Marivaux.) *Brin à brin*, Un fragment après l'autre : *Mary cueillait les enfants effeuillant* BRIN A BRIN. (A. de Musset.)

— Adverb. *Brin d'estoc*, Autre forme de BRINDESTOC.

— Chass. Partie la plus élevée d'un buisson où se tient l'oiseau.

— Comm. *Fil de brin*, Fil fabriqué avec de longs filaments cohérents ou de lin. ‖ *Toile de brin* ou simplem. *Brin*, Toile fabriquée avec des fils de ce genre. ‖ *Grand brin*, Toile bretonne de qualité supérieure. ‖ *Petit brin*, Toile de même qualité, mais de moindre largeur. ‖ *Brin de Brinn*, Nom genérique des toiles de Brinn. ‖ *Brin de plume*, Plume d'autruche. (Cette expression a vieilli.)

— Mécan. Courroie passant sur une poulie ou un tambour, et transmettant le mouvement. ‖ *Brin conducteur*, Partie de la courroie recevant directement son mouvement de rotation du tambour moteur. ‖ *Brin conduit*, Partie d'une courroie retournant s'enrouler sur le tambour moteur, de tension est moins considérable que celle du brin conducteur.

— Omith. *Brin blanc, brin bleu*, Noms de deux espèces de colibris.

— Pyrotechn. Chevalet sur lequel on monte les pièces d'artifices.

— Techn. Chacune des baguettes plates dont se composa le nouvel d'un éventail. ‖ Filament détaché du chanvre et du lin, après qu'ils ont été peignés. ‖ Chacune des cordelettes que le cordier tord ensemble pour former une corde.

BRIN D'AMOUR n. m. L'un des noms communs du malpighie ou cerisier-capitaine, arbuste provenant des Antilles.

BRINASSE (provenç. *brinasso*; dérivé de *brin*) n. f. En T. de comm., Seconde qualité d'étoupe.

BRINDAONIER (*ni-é*) n. m. L'un des noms vulgaires de la garcinie ou bois de corne. ‖ On dit aussi BRINDONIER.

BRINDAS, comm. du Rhône, arrond. et à 12 kilom. de Lyon; 1.210 hab. Un des f. de Lyon-Saint-Just à Vaugneray. Bitumes.

BRINDE (*Ill* fallem. *bringen*, porter une santé) n. f. Coup que l'on boit, sorte de toast porté à la santé de quelqu'un : *Boire, Porter des* BRINDES *à la ronde.* (V. BRINDISI.) ‖ Pots, bouteilles, flacons :

Que [illegible] dans [illegible] entre bouteilles
Du [illegible]

— *Être dans les brindes*, Être ivre. V. BRINDEZINGUE.

BRINDESTOC (*dess-tok*) n. m. Armur. V. BRANDESTOC.

BRINDEZINGUE (*zeg-ge* ou vx mot *brinde*, libation, et *zing* ou *zinc*; en argot, Comptoir de marchand de vin) n. f. Pop. Ivresse : *Avoir une brindezingue. Prendre une brindezingue* ou *dans les* BRINDEZINGUES, Être ivre. ‖ E. Sue : A écrit *bringuezingue.* On dit aussi *Être* BRINDEZINGUE :

A la fin [illegible] je [illegible] brindezingue.
Max Nap.

BRINDILLE (*Il* mll. — rad. *brin*) n. f. Branche grêle et menue, tige légère : *On fait des balais avec des* BRINDILLES *de bouleau.*

— Hortic. Branche à fruit, courte : *Les* BRINDILLES *sont des branches portées et traquées* (Rasspail).

— Tapiss. Sorte d'ornement exécuté sur le papier peint et fond sur fond.

BRINDISI (mot ital.) n. m. Toast, santé, en Italie.

BRINDISI (lat. *Brindisium*, *Brundisium*), ville d'Italie (Apulie, Pouille (prov. de Lecce)) sur l'Adriatique, à 72 kil. de Taranto; 11.510 hab. Huileries. Commerce d'huiles, vins, figues. Située au fond d'un golfe, entre deux bras du canal Pozzuolo, qui relient la rade au port, cette ville fut, dans l'antiquité, le centre des relations gréco-romaines par l'Adriatique et une cité riche, agréable. Un épisode de la lutte entre César et Pompée la rendit célèbre. Plus tard, [illegible] Octave et Antoine. Pacuvius y naît, Virgile y meurt. Au moyen âge, elle déchoit; cependant, c'est de Brindisi que part la sixième croisade. Par suite de l'ensablement de son port, le tremblement de terre de 1456 augmente sa décadence. Le percement de l'isthme de Suez, des Alpes, l'aménagement du port, le chemin de fer de Rome (qui prétend à Brindisi). Flotte de la Compagnie péninsulaire (angl.). [illegible] *Dictionnaire de Bouillet*, 124 [illegible].

BRINDLEY (James), mécanicien et ingénieur anglais, né en 1716 à Tunstead, comté de Derby; mort en 1772. Outre des perfectionnements considérables apportés dans la construction des moulins, on lui doit des machines ingénieuses pour élever l'eau, pour filer la soie; il exécuta des diverses écluses du canal de Bridgewater. C'est encore à son génie qu'on a procédé de bâtir sans mortier des [illegible] dans la mer.

BRINDONE [illegible] n. f. Fruit du brindonier.

BRINDONIER n. m. Bot. Syn. de GARCINIE.

BRINGÉ, ÉE adj. Sert à désigner, dans certaines parties de la France, les colorations particulières de la robe des taureaux, bœufs ou vaches. Cette coloration est d'un brun clair, que des rayures plus foncées traversent.

— En T. de teintur., Se dit de tissus et d'étoffes teints irrégulièrement.

BRINGUE (*bringh*) n. f. En T. de manège., Cheval mal fait, à chétive apparence : *La monture de Don Quichotte était une véritable* BRINGUE.

— Pop. Femme grande, maigre et mal faite.

— Loc. adv. *En bringues*, En désordre, en pièces et morceaux. ‖ Fig. En pièces, état : *J'ai la coloquinte en* BRINGUES. (E. Sue.)

BRINGUEBALE n. f. Techn. V. BRIMBALE.

BRINGUEBALER v. n. Syn. de BRIMBALER.

BRINGUIER (Octavien), poète et philologue languedocien, né et mort à Montpellier (1820-1875). Fondateur de la Société des langues romanes et rédacteur de la *Revue* de ce nom, il dédia son premier poème en langue d'oc, *Provençia* (Provence), à Roumanille (1862). Il publia, en 1872-1873, son œuvre la plus importante, *lou Roumieu* (le Pèlerin), légende historique divisée en dix tableaux. Ses poésies détachées ont paru dans la « Revue des langues romanes ». Sa réputation de philologue le fit désigner par le ministère de l'instruction publique, en 1873, pour déterminer les limites respectives de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

BRINKAM, petit ksar du Sahara septentrional (district de Tsabit-Gourara). Marché fréquenté; dattes, chameaux, bœufs, oiseaux, plumes. (Duveyrier.)

BRINKMAN (Charles-Gustave, baron DE), diplomate suédois, né en 1764, mort en 1847. Secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Paris, en 1792, il fut nommé ministre de Suède près la cour de France en 1801 et près la cour d'Angleterre en 1806. Philosophe et littérateur distingué, Brinkman a publié en allemand, en suédois et en anglais, des ouvrages de philosophie et d'esthétique, et des poésies. Parmi ses ouvrages, nous citerons un poème : *le Monde du genie* (1821), et *Aperçus philosophiques* (1801).

BRINON (Mme DE), première supérieure de l'institution de Saint-Cyr. Ursuline, elle s'était vouée à l'éducation des jeunes filles, lorsque Mme de Maintenon la fit placer à la tête de l'institution de Saint-Cyr, dès la fondation de cette institution; mais son orgueil blessant et ses hauteurs envers les dames professes la firent destituer en 1688. C'est à son goût pour les représentations théâtrales qu'on doit les deux pièces *Esther* et *Athalie*, que Racine a faites pour Saint-Cyr. Elle-même en composait de fort médiocres, qu'elle faisait jouer par les élèves.

BRINON-SUR-BEUVRON, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 23 kilom. de Clamecy, sur le Beuvron; 472 h. — [illegible] *Dictionnaire de Bouillet*, 1251 [illegible].

BRINON-SUR-SAULDRE, comm. du Cher, arrond. et à 59 kilom. de Sancerre, sur la Grande Sauldre, en Sologne; 2.011 hab. Briqueteries, moulins.

BRINTIER (*kel*) n. f. Variété de pêche à chair ferme et savoureuse.

BRINTIER (*Il-é*) n. m. Nom par lequel on désigne, dans différentes contrées de la France, les ouvriers qui fabriquent des pierres de toutes les compositions et de tous les moyens de nettoyer ou de bouxs sauvages, tressés ensemble.

BRINVILLIÈRE (*Il* mll.) n. f. Un des noms vulgaires d'une plante vénéneuse, originaire du Brésil : la spigélie.

BRINVILLIERS (Marie-Madeleine D'AUBRAY, marquise DE), célèbre empoisonneuse, née à Paris en 1630, exécutée à Paris, place de la Bastille, le 16 juillet 1676. Elle était lieutenant civil au Châtelet de Paris. En 1651, elle épousa Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers. Ce fut en 1659 que le marquis de Brinvilliers introduisit Sainte-Croix dans sa maison. Celui-ci, qui bientôt eut une influence absolue sur la marquise, la jeta dans les dépenses les plus folles, et vivait presque publiquement avec elle. Dans l'Aubray, [illegible] Sainte-Croyx, [illegible]. Pour se venger, la marquise de Brinvilliers empoisonna son père, qui mourut en 1666. L'aîné des frères, Antoine d'Aubray, succéda à son père dans la charge de lieutenant civil de Paris. Il ne cessait de reprocher à sa sœur ses relations avec Sainte-Croix. Il fut empoisonné à son tour, et mourut en 1670. Le 30 juillet 1670, Sainte-Croix mourut de maladie, et non, comme l'a dit la légende, au cours de l'une de ses opérations d'alchimie. L'inventaire de la succession dura plusieurs jours. A la séance du 8 août, on trouva une cassette où il y avait une feuille de papier de l'écriture du défunt, portant que tous les objets contenus dans la cassette, à l'exception [illegible] appartenant à Lady de Pennautier, devaient être rendus à la marquise de Brinvilliers. La cassette de Sainte-Croix contenait, outre les papiers, des poudres et des fioles. Les poudres et le contenu des fioles furent essayés sur des animaux qui en moururent. Les experts concluirent au poison. Mme de Brinvilliers s'enfuit en Angleterre, d'où elle passa dans les Pays-Bas. Elle fut arrêtée en 1676 dans un couvent de Liége, où elle s'était réfugiée. La légende rapporte que l'agent Desgrez se serait introduit auprès de la marquise, déguisé en abbé de cour, et, de la sorte, l'aurait séduite. L'arrestation se fit, au contraire, de la manière la plus simple, par les soins de l'un des agents de la politique française dans les Pays-Bas, un nommé Descarrières. On trouva sur la marquise de Brinvilliers, sous forme de confession, le récit de sa vie. C'est [illegible] enumération d'empoisonnements et de [illegible] qu'il soit possible d'imaginer. L'arrivée de la marquise à Paris surexcita au plus haut point la curiosité du public. Le scandale fut au comble quand on connut le contenu de la cassette de Liége. Bientôt des bruits se répandirent que la justice n'aurait pas son cours ordinaire, parce qu'il y avait, dans le procès, des personnages importants que l'on tenait à ménager.

Le 16 juillet 1676, les juges rendirent un arrêt aux termes duquel, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, la marquise de Brinvilliers devait être « menée et conduite, dans un tombereau, en la place de Grève, pour y avoir la tête tranchée, son corps brûlé et les cendres jetées au vent ». L'exécution eut lieu le lendemain de la condamnation. Au dire du Père Pirot, son confesseur, la transformation qui s'était opérée en Mme de Brinvilliers, depuis sa captivité, était si grande que Pirot en vint à la considérer comme une sainte. Ce fut l'opinion d'une partie de la population parisienne, qui recueillit ses ossements comme des reliques.

BRIO (mot ital. qui signifie *vivacité*) n. m. Exécution musicale vive, chaleureuse, entraînante : *Jouer avec* BRIO. ‖ On dit quelquefois COX BRIO, ou BRIOSO.

— Par ext. Chaleur, entrain, vivacité, en général : *Peindre, parler avec* BRIO.

BRIOCHAIN, AINE (*chin, èn*) ou **BRIOCHIN, INE**, personne née à Saint-Brieuc, ou qui habite cette ville. — Les BRIOCHAINS (ou BRIOCHINS).

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* BRIOCHAINE (ou BRIOCHINE).

BRIOCHE n. f. Sorte de pâtisserie faite avec de la fleur de farine, du beurre et des œufs : *Acheter des* BRIOCHES. *Manger de la* BRIOCHE. ‖ Fig. Coussin arrondi en forme de brioche.

— Pop. *Faire une brioche*, Commettre une faute, une lavue, une maladresse. A l'époque de la fondation de l'Opéra, en France, les musiciens étaient si peu soucieux de l'exécution, que l'Opéra avait imaginé de contenter à une amende [illegible] qui manquerait aux règles de l'harmonie en exécutant sa partition. Du produit de ces amendes, on achetait, chaque mois, une énorme brioche, que l'on mangeait ensemble. Quand cet usage fut connu, *brioche* devint un synonyme populaire de faute.

— ENCYCL. Préparer le levain nécessaire à la confection de la pâte à *brioche*. A cet effet, mélanger dans un litre 125 grammes de farine et 100 grammes de sucre en poudre avec un peu d'eau tiède, et 10 grammes de levure de bière nouvelle. Cette préparation achevée, la couvrir d'un linge fariné, puis d'une couverture, et laisser lever dans un endroit chaud jusqu'à ce que la pâte ait atteint le double du volume primitif. Cette préparation achevée, disposer sur une table 375 grammes de farine, en ayant soin de pratiquer au milieu un trou, dans lequel on met 35 grammes de beurre frais, environ 6 grammes de sel, 6 œufs, avec les jaunes et les blancs, et quelques cuillerées de crème. Lorsque cette pâte a été bien pétrie, y mêler le levain, sans trop la travailler. Disposer alors une serviette dans une terrine ou une corbeille à pain et y mettre la pâte, que l'on recouvre d'un linge et qu'on laisse reposer pendant environ douze heures. Quand on la dispose pour la brioche, elle doit être assez ferme, sans s'étaler sur la table. Après lui avoir donné la forme que l'on désire, la laisser reposer encore deux à trois heures sous le linge et la couverture, puis beurrer une plaque de tôle, sur laquelle on dispose la brioche, dorée avec un jaune d'œuf délayé dans de l'eau, et la mettre dans un four, chauffé à un degré modéré. Une demi-heure ou trois quarts d'heure suffisent à la cuisson.

BRIOCHÉ (Jean), bateleur italien, dont le vrai nom était Briocci, et qui passe pour avoir inventé les marionnettes, ou tout au moins pour les avoir introduites en France. Il exerçait en même temps la profession d'arracheur de dents, et se traitait d'« Allemand du Pont-Neuf. Brioché, qui transportait son petit théâtre de marionnettes aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, mit en vogue ce genre de spectacle, et fut un jour appelé à Saint-Germain-en-Laye par Louis XIV, pour divertir le Dauphin (1669). Il était non moins célèbre par son singe, Fagotin, que Cyrano de Bergerac, à qui il faisait la grimace, tua d'un coup d'épée. — Son fils, FRANÇOIS ou FANCHON **Brioché**, s'acquit la même réputation comme montreur de marionnettes, et c'est à lui, non à Jean, que Boileau fait allusion dans son *Epître à Racine* (1677).

BRIOCHIN n. m. Nom vulgaire du brugnon dans certaines [illegible].

BRIOIR (*bri-oar*) n. m. Sorte d'instrument que l'on emploie pour teiller le chanvre.

BRIOIS, OISE (*bri-oa, az*), personne née en Brise, ou qui habite ce pays. ‖ On dit plutôt BRIARD, ARDE.

— Adjectiv. Qui appartient à la Brie ou à ses habitants : *Tradition* BRIOISE.

BRIOLET (*lè*) n. m. Pop. Petit vin de Brie, piquette.

BRIOLETTE (*let*) n. f. Joaillerie. Diamant taillé d'une façon particulière. Syn. de BRILLOLETTE.

BRIOLEUR n. m. Celui qui exécute le transport du bois coupé, à dos de bête de somme. Syn. de BAUDELIER.

— Ouvrier pâtissier qui ne fabrique que des gâteaux de petites dimensions.

BRIOLLAY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. d'Angers, sur la Sarthe, près de son confluent avec le Loir; 756 hab. Ch. de f. Orléans. Vins blancs. Carrières de pierres. Ardoise de sabots. — Au Vieux-Briollay, ruines de l'ancien château, une des plus fortes places de l'Anjou, où le prince de Rohan reçut Henri IV et le duc de Mercœur pour leur réconciliation.

BRION n. m. Mar. Pièce de bois courbe, réunissant la quille et la carène d'un vaisseau. (Cette pièce d'assemblage est renforcée intérieurement au moyen d'une courbe dite *faux brion*, quand le brion est de trop petite dimension. ‖ On dit aussi BRIGOT.

— Bot. Mousse qui croît sur l'écorce des arbres. V. BRYON.

BRION, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kil. de Baugé; 1.517 hab. Ch. de f. Orléans. Fabrique de cordeaux; carrières de tuffeau; commerce de porcs. Église

du XIIIe siècle. — Plusieurs autres communes de France portent le nom de **Brion**.

BRION (Frédérique), fille d'un pasteur protestant, né à Sessenheim, près de Strasbourg, morte en 1813 à Beurmontalaise par Gerbe dans ses *Mémoires* où elle a vécu vingt ans, et qui finissait ses études de droit à Strasbourg, la vit à plusieurs reprises. Lamé et Clapeyron, ingénieur, style amoureuse, franche et pure, se tenaient pour heureux de Gerbe, lorsqu'il vint passe sa thèse. Frédérique resta fidèle à ce premier amour. Elle refusa tous ceux qui demandèrent sa main.

BRION (Louis), amiral de la Colombie, né et mort à Curaçao (1782-1829). Après avoir fait son éducation en Hollande, puis étudié aux Etats-Unis la navigation, il s'établit comme négociant à Curaçao (1801), et y acquit bientôt une grande influence. Il contribua à repousser à tentative d'invasion faite par le commodore anglais Murray sur cette île hollandaise, visita les côtes du Venezuela, et se mit en relation avec les personnages les plus importants de ces contrées. En 1810, il embrassa la cause de l'indépendance de l'Amérique méridionale, et seconda puissamment Bolivar en 1816. Il prit part avec une flotille à l'expédition des Cayes (1816-1817) et en assura le succès. Il siégea au Congrès d'Angostura qui proclama l'indépendance de la Colombie (Venezuela et Nouvelle-Grenade). Brion, qui avait hérité du son père une fortune considérable, mourut si pauvre qu'il ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

BRION (Hippolyte-Isidore), statuaire français, né à Paris en 1799, mort en 1863. Il eut pour maître Rossi, et débuta au Salon de 1819. Son œuvre la plus connue est la statue de Malherbe (Hanry, un maître), œuvre d'un caractère plus grave : la tête est sous un soucieusement étudiée ; elle a d'ailleurs le mérite de la ressemblance, qu'il est aussi celui des nombreux bustes portraits exposés par Brion, et parmi lesquels il nous suffira de citer ceux de Sauvin, de Lamoricière, du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, commandés par l'Etat.

BRION (Gustave), peintre français, né à Rothau (Vosges) en 1824, mort à Paris en 1877, débuta à Paris, au Salon de 1847, par un tableau représentant un *Intérieur à Dambach* (Alsace). Peintre de genre et d'histoire, il s'est appliqué à fixer les coutumes des paysanades bords du Rhin, qu'il a su exprimer avec un si sentiment de la poésie rustique : les *Schlittages* ou *Bûcherons de la forêt Noire*, la *Recolte des pommes de terre en Alsace*, et les *Batteurs en grange alsaciens* lui ont valu sa réputation. Rappelons encore un *Enterrement dans les bois*, le *Pèlerinage* et la *Source miraculeuse*, un *Saltimbanque au moyen âge*, une *Noce alsacienne*, le *Repas de noce* et le *Bénédicité*; *Jeunes marchand de chiens*, véritable chapitre historique du caractère le plus satisfaisant, et les *Pèlerins de Sainte-Odile*, jolie scène rustique qui a pris place au musée du Luxembourg. Les derniers tableaux qu'il ait exposés sont : *Paysans des Vosges faisant l'amour à la Lorraine*, et *Le Retour de l'Alsace*, tableau qui lui valut la grande médaille d'honneur au Salon de 1868 ; un *Mariage protestant en Alsace* ; etc.

BRION (amiral de). V. CHADOT.

BRIONES, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño], près de l'Ebre ; 3.200 hab. Tanneries, vins.

BRIONI (Ilas), petit groupe d'îles de l'Adriatique, sur les côtes d'Istrie, vis-à-vis Pola. Carrières de beaux marbres gris, avec lesquels ont été construits la plupart des palais de Venise.

BRIONNE (lat. *Brionia*), ch.-l. de cant. de l'Eure, arr. et à 15 kil. de Pont-Audemer, sur la Risle et le ruisseau des fontaines de Saint-Denis ; 3.520 hab. *Brionnais, aises*. Ch. de l'Ouest. Filatures de coton, huileries ; culture du lin. Ruines d'un vieux donjon roman.

— *Histoire*. Il se tint à Brionne, en 1050, un concile provincial, dans lequel fut condamné, comme dans d'autres plus célèbres, l'hérésiarque Bérenger. Cette ville subit, au moyen âge, plusieurs sièges. Henri Ier, roi de France, la prête à Guillaume, duc de Normandie, en 1124. Le roi d'Angleterre Henri II s'en empara en 1160, Philippe-Auguste en 1194, les Anglais en 1421, et les protestants en 1562. Néanmoins, grâce à son activité et à son industrie, Brionne s'est tout jours relevée de ses nombreux désastres. Le canton a 23 comm. et 10.261 hab.

BRIOSO mot ital. formé de *brio*, adv. Mus. Avec entrain et chaleur, *con brio*. V. BRIO.

BRIOT (François), graveur, né à Damblain en Battigny (Lorraine) vers 1550. Mort au commencement du XVIIe siècle, graveur des médailles de Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard. Il est l'auteur d'une aiguière accompagnée de son bassin, ouvrage charmante, dont il existe plusieurs reproduites en étain.

BRIOT (Nicolas), graveur en médailles et au burin, frère ou oncle de François Briot, mort vers 1650. On lui attribue l'invention du balancier pour frapper les monnaies. Il ne put faire admettre cette machine à la Monnaie de Paris. Il la présenta, en 1633, à Charles Ier d'Angleterre, qui lui accorda les lettres de naturalisation et l'office de l'un des chefs graveurs de la Tour de Londres. Brion a fait aussi seulement un habile mécanicien, et était aussi un artiste distingué ; on a, signées de lui, de belles médailles de Charles Ier et des principaux personnages du règne de Louis XIII. Il a laissé, en outre, un livre intitulé : *Raisons, moyens et préparations pour faire toutes monnoies du royaume, à l'avenir, uniformes, et faire cesser toutes falsifications, etc.* (1645).

BRIOT (Charles-Augustin-Albert), mathématicien, né à Saint-Hippolyte-Doubs en 1817, mort en 1882, s'adonna à l'enseignement des mathématiques et devint maître de conférences à l'École normale (1858), puis professeur à la faculté des sciences. Outre quelques mémoires, on doit à ce savant des ouvrages souvent réédités, notamment : *Leçons de géométrie analytique*, avec Bouquet (1861) ; *Cours de cosmographie* (1866) ; *Leçons d'algèbre* (1854-1875) ; *Théorie des fonctions doubly-périodiques et des fonctions elliptiques* (1859), avec Bouquet ; *Leçons de mécanique* (1864) ; *Essais sur la théorie mathématique de la lumière* (1864) ; *Théorie mécanique de la chaleur* (1869).

BRIOTTE n. f. L'une des nombreuses variétés de la fleur appelée *mesème*.

BRIOU n. m. Déchets et débris de pierres qui ont été écrasées.

BRIOUDE (lat. *Brivas* [en celte, *pont*]), ch.-l. d'arr. de la Haute-Loire, à 63 kilom. du Puy, près de l'Alier ; 9634. hab. (*Brivadois, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de 1re instance et de commerce. Fonderie d'antimoine ; commerce de vins, bois et grains. Établissement d'hydrothérapie. Aux environs, mines de houille et gisements de baryto. L'église Saint-Julien (XIe et XIIIe s.), de style roman auvergnat, est remarquable par ses cinq clochettes, ses fresques et ses vitraux. Ruines de l'Arrond. a 8 cant., 107 comm., 70.000 hab. ; le canton 15 comm. et 13.799 hab.

— *Histoire*. La ville de Brioude semble remonter à l'époque gauloise ; c'est déjà au début du IVe siècle une ville importante, célèbre par sa basilique de Saint-Julien. Elle fut pillée par les Burgondes, les Francs, les Sarrasins, les Normands. Brioude appartint jusqu'à la Révolution au chapitre de Saint-Julien ; la moitié de la ville est remplie par le récit des démêlés des chanoines-comtes du chapitre avec leurs sujets, les bourgeois de la ville, qui ne furent affranchis de la domination du chapitre qu'en 1789.

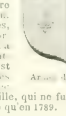
Armes de Brioude.

BRIOUX-SUR-BOUTONNE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kilom. de Melle, sur la *Boutonne* ; 1.209 hab. Ch. de f. État. Clouterie, filature, teinturerie, moulins. Le territoire qui environne ce bourg s'appelait autrefois *Briaux*. — Le canton a 21 comm. et 9.849 hab.

BRIOUZE ou **BRIOUZE-SAINT-GERVAIS**, ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. d'Argentan, sur le ruisseau sorti des *marais de Briouze* ; 1.644 hab. (*Briouzains, aines*.) Ch. de f. Ouest. Tourbe. Fabriques de coutils et toiles de coton. Église romane, du beau portail roman avec chapiteaux sculptés. — Le canton a 14 comm. et 7.117 hab.

BRIQUAGE (*kej*) n. m. Mar. Travail du bord consistant à frotter avec des pierres molles ou des briques les ponts en bois, les bancs et tables, les mâts et avirons des embarcations pour les rendre propres : *Tous les samedis, on fait un* BRIQUAGE *général*.

BRIQUAILLONS (*ka-llon* [*ll* mil.] — rad. *brique*) n. m. pl. Vieux morceaux de briques cassées. — *Un* BRIQUAILLON.

BRIQUE (*brik*' — de l'angl. *brick*, même sens ; originairement *frappement*) n. f. Sorte de pierre factice, fabriquée avec de la terre grasse que l'on fait sécher et cuire le plus ordinairement, et à laquelle on donne une forme régulière, généralement celle d'un prisme rectangulaire.

— Par anal. Objet ayant, comme les briques ordinaires, la forme d'un prisme rectangulaire : Brique *de savon*.

— Manufact. Chacun des petits carreaux rectangulaires du papier dit « briqueté » que l'on emploie pour la mise en carte des châles.

— Homon. *Condensateur de brique, Tuyau de brique, Rougeur de brique*, Brun rougeâtre, tirant sur celui des briques ordinaires.

— ENCYCL. Les *briques* sont les premiers matériaux artificiels que l'homme ait fabriqués. Les peuples de l'antiquité employaient les briques séchées au soleil. La cuisson au four fut mise en pratique beaucoup plus tard.

On donne généralement aux briques la forme parallélipipédique. Ces matériaux doivent réunir plusieurs qualités : être homogènes ; suffisamment résistants pour ne pas s'écraser présenter une surface à vives arêtes, une épaisseur uniforme. Enfin, le maçon doit pouvoir les couper et tailler régulièrement.

La fabrication des briques comprend les opérations suivantes : l'*apprêt*, la *mise en moule*, le *séchage* et la *cuisson*.

Il arrive fréquemment que l'argile commune a besoin d'être dégraissée. Pour cela, on ajoute à la terre, dans des proportions déterminées, du sable ou du calcaire pulvérisé. Si, au contraire, l'argile est trop maigre, on l'additionne de craie. On évite avec soin de faire usage de terres mélangées à des corps durs étrangers, comme le silex ou la marne en grains.

L'apprêt exige souvent plusieurs mois. Il faut pétrir l'argile, l'engraisser ou l'amaigrir, la détremper, en un mot l'amener à point pour être moulée. La pétrissage s'exécute soit à l'aide des pieds et s'appelle alors *marchage de la terre*, soit à l'aide d'appareils spéciaux, composés de cylindres cannelés ou unis entre lesquels on fait passer l'argile, ou encore de tonneaux corroyeurs appelés *tinnes*

Dès que l'argile est corroyée, on la moule. On fait alors usage de cadres rectangulaires sans fond et d'un volume un peu plus grand que celui d'une brique cuite, à cause du retrait pendant la cuisson. Ce moule, après avoir été placé sur un sable, est saupoudré de sable et rempli de terre plastique. Un couteau de bois appelé *plane* enlève toute l'argile qui dépasse les bords du moule. Souvent, aussi, le moulage s'exécute mécaniquement.

Les briques sorties des moules, sont séchées. On les pose à plat, sur une aire sablée puis, quand elles ont assez de solidité, on les dresse, on les met de champ, après les avoir *percées* pour avoir fait disparaître toutes les bavures. Enfin, on place les briques de champ en ménageant à la base de petits conduits que l'on remplit de charbon menu. Les voisins communiquent entre elles par des canaux verticaux servant de conduits à la *fumée*. Tout le bloc est recouvert d'un enduit d'argile délayée. La cuisson dure plusieurs jours, ainsi que le refroidissement.

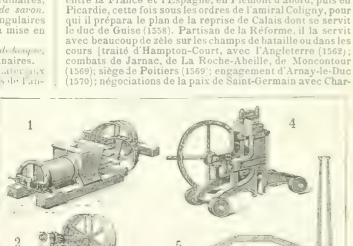

Les fours employés sont de forme rectangulaire et sont constitués par d'épais murs. Le foyer occupe la surface du four et au-dessus desquelles se placent les briques. Le produit de la combustion s'échappent, surmonte le four. Ce mode de cuisson demande douze jours, et le refroidissement six.

Lorsque les briques cuites, offrant à leur surface des traces de vitrification, sont de bonne qualité, elles sont une teinte rouge brun foncé et rendent un son clair au choc. Si elles sont d'un jaune rougeâtre, qu'on puisse les émietter par la pression, elles sont de mauvaise qualité.

Il existe de nombreuses variétés de briques. On les divise en *briques ordinaires*, de forme parallélipipédique, dont le prix varie de 15 à 25 fr. le millier, et en briques spéciales, puis la brique de Vaugirard, comprenant celles de Pantin, des Buttes-Chaumont, de Passy, de Bicêtre, de Châtillon, de Villejuif.

Les *briques anglaises* ont des dimensions plus considérables que celles des précédentes.

Les *briques circulaires* s'emploient pour la construction des cheminées, des colonnes, des voûtes, des escaliers *cintrées*.

Les *briques creuses* s'utilisent pour les cloisons et les ouvrages légers.

Les *demi-briques* s'emploient si le maçon se trouve dans l'obligation de couper des briques ordinaires par la moitié.

Les *briques réfractaires* trouvent un emploi dans la construction des maçonneries qui doivent résister à l'ardeur des appareils de chauffage. Les matériaux réfractaires les plus usités pour la confection des briques réfractaires comprennent la dolomie, le silex, le carbonate de chaux, le carbonate de magnésie et la magnésie.

Les briques siliceuses présentent de sérieux avantages, en ce sens que le silex est complètement infusible ; de plus, elles ne se contractent pas.

Les briques à base de graphite, plus infusibles que les précédentes, se fabriquent avec le charbon des cornues mélangé de goudron ; on les cuit dans des moules de fonte. Elles servent à la construction des fours de fonderie.

Enfin, les briques basiques, à la fabrication desquelles on emploie souvent la dolomie, carbonate naturel de magnésie et de chaux, s'emploient comme garnissage dans la fabrication de l'acier à l'aide de fonte phosphoreuse.

BRIQUEMAUT ou **BRIQUEMAULT** (François de BEAUVAIS, seigneur de), né vers 1527, mort en 1582, porte à Paris en 1572. Il fit ses premières armes pendant les guerres entre la France et l'Espagne, en Piémont d'abord, puis en Picardie, cette fois sous les ordres de l'amiral Coligny, pour qui il prépara le plan de la reprise de Calais dont se servit le duc de Guise (1558). Partisan de la Réforme, il la servit avec beaucoup de zèle sur les champs de bataille ou dans les cours (traité d'Hampton-Court, avec l'Angleterre (1562) ; combats de Jarnac, de La Roche-Abeille, de Moncontour (1569) ; siège de Poitiers (1569) ; engagement d'Arnay-le-Duc (1570) ; négociations de la paix de Saint-Germain avec Charles IX (1570) ; il conclut une alliance entre le duc d'Anjou, frère de ce prince, et la reine d'Angleterre (1571). Fait prisonnier lors de la Saint-Barthélemy, il fut traduit devant le Parlement et condamné à mort.

BRIQUER (*ké*) v. a. Mar. Frotter avec une brique : *Briquer avec son dos*. Dormir à plat pont.

BRIQUET (*ké*) n. m. Chien courant de petite taille et tenant le milieu entre le basset droit et le chien d'ordre : *Le* BRIQUET *est fort au blaireau*.

BRIQUET (*ké*) n. m. Petite appareil qui se compose d'un silex et d'un fragment d'acier et avec lequel on obtient des étincelles en frappant l'acier sur le silex. — *Battre le briquet*, Frapper la pierre avec le briquet pour obtenir des étincelles. — Fam. Un marchant, se heurter une cheville contre le pied. — Nom donné à divers petits appareils, [illegible]

quel on peut obtenir du feu. *Briquet phosphorique.* Flacon contenant de la phosphore fondu, à l'aide duquel on allumait des bûchettes soufrées, avant l'invention des allumettes chimiques. *Briquet à air comprimé.* Tube en verre fermé à une extrémité et muni d'un piston à la partie inférieure duquel on attache un morceau d'amadou. (En comprimant vivement l'air en retirant le piston, l'amadou s'allume grâce à la chaleur développée dans cette compression brusque.) *Briquet oxygéné,* Flacon qui contient de l'acide sulfurique, et dans lequel on allume des allumettes garnies d'hydrate de potasse. — *Briquet à hydrogène ou Briquet hydropneumatique.* Appareil composé, dans lequel on produit de l'hydrogène qui, se condensant dans un tube mêlé de mousse de platine, le fait rougir et permet d'allumer une lampe qui est placée au-dessus. — *Chez du briquet,* Mines. Expérience dont on se servait pour déterminer la nature des minéraux en choquant à chaud des fragments de ces minéraux du briquet d'acier, pour en tirer des étincelles. (C'est, en somme, un moyen peu sûr et peu utile.)

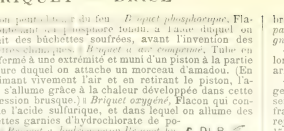

— Bilan. Figure d'un genre nouveau, qui se rencontre dans les usines de Bourgogne, de Sarbie, et quelques ordres belges et neerlandais.

— Techn. Petit couplet de fer adapté à des ouvrages de menuiserie qui ne souvent pas complètement. Briquet à ressort. Briquet à vis. Briquet à coins. Briquet à coins.

— *Briquet d'électrique.* Les briquets électriques ont été imaginés par Planté, puis modifiés et perfectionnés par Voisin et Dronier. (Les uns et les autres sont fondés sur la propriété que possède un courant électrique de faire rougir un fil de platine. Planté a donné le nom de « briquet de Saturne » à son appareil. Le système adopté par ces inventeurs, et consistant à élever sous l'action du courant électrique la température du fil métallique de manière à l'amener au rouge blanc, a cet de remarquable qu'il a reçu de nombreuses applications pour l'allumage à distance et instantané d'appareils d'éclairage.)

— n. m. pl. Archit. Ornements appelés trèfles et que l'on sculpte sur une moulure.

BRIQUETAGE (*brik-taj*) n. m. Ouvrage, maçonnerie en briques. (Il se dit encore d'un enduit rouge ou jaune sur lequel on trace en blanc des joints, pour donner à la maçonnerie l'apparence de la brique.)

BRIQUETER (*brik-té*) v. a. Couvrir d'un enduit et marquer de joints qui imitent la brique, selon le dessin d'une construction en briques : Briqueter *un mur.* ‖ Paver avec des briques.

Briqueté, ée part. pass. du v. Briqueter.

— Techn. *Carte pointée briquetée,* Carte sur laquelle sont figurés de petits carreaux, formés par des lignes noires et minces, mais leur composition, le dessin que forment les briques dans la construction. (Ces lignes représentent les fils de chaîne et de trame de l'étoffe briquetée. Papier divisé en petits rectangles, et employé pour la mise en carte des tissus.

Se briqueter, v. pr. Se barbouiller en briquet : *Deux singes qui se* BRIQUETTENT. (Gallian.)

BRIQUETERIE (*be-tel* n. f. Lieu où l'on fait de la brique. ‖ Se dit aussi du lieu où l'on fabrique les allumettes chimiques. rat. *briquet.*

BRIQUETEUR (*brik-teur*) n. m. Ouvrier qui emploie la brique dans les constructions.

BRIQUETIER (*briketi* n. m. Celui qui fait ou qui vend de la brique. ‖ Ouvrier qui broie les couleurs, dans les manufactures de poteries et de porcelaines.

BRIQUETON (*brik*) n. m. Constr. Fragment à peu près régulier de brique. ‖ Demi-brique.

— Comm. Fromage anglais en forme de brique.

BRIQUETTE (*brik-ket*) n. f. Combustible aggloméré auquel on donne la forme d'une brique. Les briquettes se préparent avec du poussier de houille, du coke, de la tourbe, etc. V. AGGLOMÉRÉS.

BRIQUETTE-PILE (*kèt'* — de *briquette,* et *pile*) n. f. Générateur d'électricité proposé en 1882 par Brard de La Rochelle, et composé d'un agglomeré de houille et de brai et d'un noyau de fil de cuivre.

— Encycl. La *briquette-pile* porte sur l'une de ses faces des dépressions tapissées d'amiante, dans lesquelles on a coulé un mélange de cendres et d'acetate de potasse, cu y insérant des fils de cuivre pour prendre le courant. Si l'on place cette briquette-pile dans un foyer ardent, on obtient un courant continu pendant tout le temps de la combustion. Becquerel, en 1855, et Jablochkoff, en 1877, ont produit aussi de l'électricité en oxydant le carbone en présence de l'azotate de potasse ou de soude.

BRIS (*bri* — rad. *briser*) n. m. Action de briser ou de se briser : *Une goutte d'huile a souvent suffi pour prévenir le* BRIS *d'un engrenage.* (E. de Gir.) ‖ Fragment d'une chose brisée, débris : Le BRIS *des vaisseaux, ayés l'an et un jour passés sans réclamation, appartenait anciennement au seigneur du lieu où la mer le jetait.*

— Blas. *Bris d'hus* ou simplement *Bris,* Bande de fer longue happe de fer à queue, qui, dans les armoiries, soutient les portes sur leurs gonds.

— Encycl. Hist. du droit. Droit que s'arrogeaient les habitants des bords de la mer ou leurs seigneurs de s'emparer, en cas de bris ou naufrage, de tout ou partie des objets que les flots rejetaient sur le rivage. Une ordonnance de 1543 déclara que les naufragés avaient seuls droit à ce qui provenait de leur navire : mais, à défaut de réclamation dans l'année, le fisc s'emparait de l'épave. Une ordonnance de 1681 mit sous la sauvegarde du roi les vaisseaux, leurs chargements et leurs équipages, quand la tempête les jetait sur les côtes.

— Dr. marit. En matière d'assurances, on distingue : 1° le *bris absolu,* perte totale du navire qui donne lieu au *délaissement;* 2° le *bris partiel,* lorsqu'un navire, par suite d'un abordage ou un choc quelconque, a une avarie (S'il n'y a alors ni naufrage, ni échouement, le bris partiel ne constitue qu'une avarie simple, ne donnant pas lieu à délaissement); 3° l'*échouement avec bris,* qui donne la faculté de délaisser. 4° l'*échouement sans bris,* quand le navire échoué n'est pas brisé, mais ne peut être remis à flot. (Ce cas équivaut à l'innavigabilité et donne ouverture au délaissement.)

— Dr. pén. *Bris de clôture.* Le bris ou destruction de clôture est prévu par l'article 456 du Code pénal. Ce texte punit d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende égale au quart des dommages-intérêts, indépendamment, sans pouvoir être inférieure à 50 francs, ceux qui ont, « en tout ou en partie, détruit des clôtures, de quelques matériaux qu'elles soient faites, coupé ou arraché des haies vives ou sèches ». La jurisprudence a étendu ces dispositions aux clôtures des édifices (portes et fenêtres).

Bris de prison. Le bris de prison est l'une des circonstances qui, pour le détenu, font de son évasion un fait punissable. En effet, l'évasion simple, c'est-dire abstraction faite de toute circonstance aggravante, ne constitue, en général, au point de vue du détenu, aucun délit. L'article 245 du Code pénal n'incrimine le détenu au point de vue du détenu, qu'autant que cette évasion a lieu « par bris de prison ou par violences ». Le bris de prison est toute effraction des clôtures de la prison.

Bris des scellés. Les bris de scellés est l'enlèvement ou la destruction matérielle des bandes et cachets appliqués par l'autorité compétente sur la fermeture des portes ou des meubles. Le Code pénal prévoit le bris de scellés dans ses articles 249 à 253 et dans son article 256. Il y a lieu de distinguer si le délit a été commis par le gardien des scellés ou par d'autres personnes et, lorsqu'il est imputé au gardien, s'il y a eu de sa part simple fait de négligence, ou, au contraire, fait intentionnel.

L'article 249 punit de six jours à six mois d'emprisonnement la négligence du gardien. Mais la faute du gardien négligent est plus grave et, par conséquent, plus coupable qu'il peut s'élever jusqu'à deux ans d'emprisonnement, si le bris des scellés s'applique à des papiers et effets d'un individu, soit prévenu ou accusé d'un crime comportant la peine de mort ou une peine perpétuelle, soit condamné à l'une de ces peines. Si le gardien est coupable non plus seulement de négligence, mais de dol, s'il a lui-même brisé les scellés ou contribué à leur bris, la peine est un emprisonnement de deux à cinq ans; la peine est la même, qu'il soit auteur ou complice et, en outre, quels que soient les objets mis sous scellés (art. 251, § 2, et 252).

Quant au bris des scellés commis par une tierce personne que le gardien, si le bris s'applique à des scellés apposés sur les papiers ou effets par ordre de l'autorité publique, du gouvernement ou par ordonnance de justice, la peine est de deux ans d'emprisonnement. Mais, s'il s'agit du bris de scellés mis sur tous autres papiers ou effets, la peine n'est que de six mois à deux ans d'emprisonnement (art. 252). Enfin, le bris (art. 253) que « tout vol commis à l'aide d'un bris de scellés sera puni comme vol commis à l'aide d'effraction »; et que l'article 256 prononce la peine des travaux forcés à temps si le bris de scellés a été « commis avec violences envers les personnes ».

BRISABLE adj. Qui peut être brisé.

BRISACH. Geogr. V. NEUF-BRISACH et VIEUX-BRISACH.

BRISACIER, aventurier du XVIIe siècle, secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, tenta de se faire passer pour fils naturel de Jean Sobieski, roi de Pologne, afin d'obtenir la dignité de duc et pair. Dans ce but, il obtint, par surprise, une signature de la reine et l'envoya au roi de Pologne avec un portrait de la souveraine et une traite de 100.000 livres. Son imposture ayant été découverte, il fut mis à la Bastille. On lui rendit la liberté, peut-être à cause de l'étrangeté de son invention. Il alla alors en Pologne solliciter du le remboursement de ses 100.000 livres, mais il n'en obtint qu'une faible partie avec laquelle il passa en Russie, où il mourut.

BRISACIER (Jean pé), théologien français, né à Blois en 1603, mort dans la même ville en 1668. Il entra dans la Société de Jésus, professa dans plusieurs collèges, fut provincial en Portugal, recteur du collège de Clermont, à Paris, et se distingua surtout par son zèle contre les jansénistes. Son *Jansénisme confondu* (Paris, 1651) fut censuré par la Sorbonne et les évêques, et combattu par Arnold.

BRISAQUE ou **BRISAQUE** (*zak*) n. et adj. Pop. Personne qui brise tout : *Bonne qui est une vraie* BRISAQUE.

— n. m. Vacarme à tout briser.

BRISANT (*san* — rad. *briser.* S'emploie surtout au plur.) n. m. Banc ou écueil formant obstacle à la houle et sur lesquels elle se brise en déferlant. ‖ Rencontre à l'embouchure des fleuves de courants antagonistes; sur certaines côtes, comme celle du Mexique, par exemple, la houle du large vient déferler en créant des brisants très dangereux. (On appelle ces brisants la *barre.*) ‖ Se dit de matériaux que l'on immerge pour que la mer, en s'y brisant, perde une partie de sa violence et cause moins de dégâts sur des constructions situées plus en arrière du côté de la terre : *Protéger une jetée par des* BRISANTS. (Dans ce cas on dit aussi *brise-lames.*)

BRISANT (*san*), **ANTE** adj. Se dit des poudres ou substances explosives que la trop grande brusquerie de leur détonation rend impropres au chargement des armes, c'est-à-dire à donner l'impulsion aux projectiles : *Poudre* BRISANTE. *Explosif* BRISANT. Les propriétés de ces explosifs sont, au contraire, utiles pour renfermer le contenement des obus et la production de puissants effets destructeurs.) V. POUDRE, et EXPLOSIFS.

BRISAUDAGE (*brizô-dag* n. m. Premier cardage de la laine.

BRISAUDER (*bri-zô* — rad. *briser*) v. a. Soumettre la laine à un premier cardage. ‖ Syn. BRISER, DROUSSER. (C'est par erreur que l'on dit *brisauder.*)

BRISBANE, ville d'Australie, capitale du Queensland et chef-lieu du comté de Stanley, sur le fleuve côtier *Brisbane;* 12.700 hab. Port important, terminus de la malle royale du Queensland, qui vient de Londres; cabotage. Cathédrales catholique et anglicane, palais du gouvernement, de justice; théâtres, hôpitaux, écoles d'art. Ville de Thomas Brisbane en désigna l'emplacement en 1825, pour la création d'une colonie pénitentiaire qui fut ouverte aux colons libres en 1842, et s'est surtout développée depuis 1870.

BRISBANE, comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), peuplé de 22.000 hab.

BRISBANE (sir Thomas Mac Dougall), général et astronome anglais, né en 1773 à Bishoptown en Ecosse, mort à *Brisbane*-House en 1860. Il entra au service en 1789, fit, en 1794, la campagne avec le duc de Kent, puis, de 1796 à 1802, il fut attaché à l'expédition envoyée aux Antilles sous les ordres de Ralph Abercromby, pour s'emparer des colonies françaises et espagnoles. En 1813 il fut envoyé en Espagne comme major général (général de brigade). A ce titre, il prit part aux batailles de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse. Puis, après une campagne au Canada, il fut nommé, en 1821, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. Ses quatre années d'administration furent marquées par de très utiles réformes. En Australie, il avait fait élever un observatoire, et il avait déterminé et catalogué 7.385 étoiles à peine soupçonnées. Rentré en Angleterre, de retour en 1826, il continua ses travaux scientifiques, qui sont consignés dans le *Catalogue des étoiles de Brisbane,* et dans trois des grands volumes des *Transactions,* publiées par la Société royale d'Edimbourg, dont il a été président.

BRISCAMBILLE (*briss,* et ll mll.) n. f. Sorte de jeu de cartes. (V. BRUSQUEMBILLE.) ‖ On dit aussi BROUSCAMBILLE.

BRISCAN (*briss*) n. m. Sorte de jeu de cartes qui se joue à deux personnes avec un jeu de piquet. (Chacun des joueurs cherche à atteindre vingt points, ou plus, selon les conventions.) Ce jeu, abandonné aujourd'hui, a été remplacé par celui de la *grande brisque* ou *mariage.* V. ce mot.

BRISCARD n. m. Argot mil. V. BRISQUARD.

BRISE (*briz*) n. f. Mar. Nom générique donné au vent quand il n'est pas très violent : les quatre premiers points à ce mot en complètent la valeur : *Belle brise,* Bon vent qui n'est pas trop frais. ‖ *Bonne brise,* Vent frais. ‖ *Brise carabinée,* Grand vent ou grand frais. — On dit aussi : *Brise faible, brise fraîche.* ‖ *Brise de terre,* Vent qui vient de la rive proche de l'arrière. — La brise *refuse,* dans le cas contraire. ‖ *Une brise est faite* quand elle souffle régulièrement de la même direction et avec la même force.

— Dans le langage populaire, Vent doux et irrégulier qui souffle sur le rivage de la mer, et Vent frais et doux en général : *La* BRISE, *pour le papillon, est un ouragan.* (C. Dolfus.) V. la partie de ce vocabulaire.

— Bot. Se dit pour BRIZE.

— Techn. Poutre posée en bascule sur la tête d'une pièce, et servant à appuyer les aiguilles d'un pertuis. ‖ Éclats de bois. (Synonyme usité au Havre.)

— Encycl. Mar. *Brise* est synonyme de *vent;* néanmoins, dans les grands mouvements aériens de l'atmosphère, on ne se sert que du mot « vent ». L'intensité de la brise est mesurée par le vent, et l'intensité de la tempête, et les intensités sont graduées de la manière suivante : 0 calme; 1 presque calme; 2 faible brise; 3 petite brise; 4 jolie brise; 5 grande brise; 6 forte brise; 7 grand frais; 8 coup de vent; 9 tempête. La vitesse du vent qui indique sa force s'estime au jugé, ou se lit sur l'anémomètre enregistreur placé en tête d'un mât. La direction est donnée par des girouettes placées au tête du mât ou des pennons attachés sur les galhauhans, près du banc de quart ou de la passerelle. La brise est régulière ou irrégulière, forte ou faible. Le long des côtes, quand il n'existe pas de bons abris, on distingue des brises différentes le jour et la nuit, en été surtout. La brise de terre souffle de la terre vers le large pendant la nuit, la brise du large souffle vers la terre pendant le jour; ces passes sont très fréquentes sur les côtes occidentales de l'Amérique du Sud. La brise du large est toujours la plus forte. Enfin, on désigne souvent, sous le nom de « brise solaire », le vent qui apparaît vers le lever du soleil et cesse quand il se couche en suivant à peu près sa direction.

— Météorol. Tout le pourtour des continents est bordé, pour ainsi dire, d'une frange de brises produites par la différence de température des terres et des mers. Pendant la journée, la terre se réchauffe plus rapidement que la mer. Vers 10 heures du matin, après une période de calme plus ou moins longue, une rupture d'équilibre s'opère entre les masses aériennes, et l'atmosphère plus fraîche reposant sur les eaux se porte vers la terre pour y remplacer l'air dilaté, qui s'élève dans les régions supérieures. Il en est de même pendant la nuit, quand, qui d'abord se faisait sentir seulement dans le voisinage de la côte, se communique à toutes les couches atmosphériques en avant et en arrière, et bientôt la brise, ébranlant de proche en proche tout l'océan des airs, occupe un asses large espace au-dessus de la mer et du continent, qu'il unit comme une plaque de fer unit les deux branches d'un aimant. Durant la nuit, le sol perd par le rayonnement une grande partie de la chaleur qu'il avait reçue, tandis que la mer conserve à peu près la température de la journée. L'équilibre se rompt encore une fois, mais c'est maintenant au profit de la mer; la brise est ramenée en arrière et souffle en sens inverse. C'est ainsi que, dans l'espace de vingt-quatre heures, la brise oscille de la terre à la mer : « il faut revenir à la terre, par un mouvement de flux et de reflux analogue à celui des marées.

De même les montagnes ont leur système propre de brises, alternant avec une régularité semblable à celle de la brise de terre et de la brise de mer sur les côtes de l'Océan. Le jour, surtout en été, lorsque les cimes des

monts sont exposées à toute l'intensité des rayons solaires. L'air rapporté sur les sommets se dilate et se refroidit. En même temps, l'air des plaines qui se trouve au pied des monts est lui même dilaté dans le plus grand degré, et de sorte qu'un courant ascendant se produit de la base au sommet des pics. Les coups atmosphériques de la plaine s'alimentent et se dirigent vers les hauteurs. La cause des phénomènes d'un ordre inverse se produisent moins évidemment. En général, les brises [illegible] dans les vallées étroites, et ne [illegible] [illegible] larités remarquables qu'au débouché dans la plaine, ou bien au confluent de deux vallées.

BRISEBARRE. Edouard Louis Alexandre, [illegible] dramatique français, né et mort à Paris (1827-1871), [illegible] savamment chef d'école d'abord, employé à l'administration, [illegible], directeur du théâtre du boulevard du Temple, [illegible] fait connaître par un grand nombre de vaudevilles, de comédies et de drames, écrits la plupart en collaboration avec Ancet Bourgeois, Dumanoir, Nyon, Nus, Cormon [illegible]. C'était un écrivain spirituel et plein de verve. Depuis la *Fête de Cathalonne* (1855), ses principales pièces sont : *Champ de manœuvre*; *Pourquoi? Pourquoi?* *La Lune a perdu de double* (1857); *le Premier Coup de canon* (1858); *le Lapin du Bengale* (1858), *la Vache enragée* (1861), et des drames : *les Mystères de Paris* (1859), *les Mohicans* (1862), *Lenorand* (1864), *l'Ile Saint-Louis* (1868); etc.

BRISE-BISE n. f. Bande d'étoffe tendue sur la rainure d'une fenêtre, pour arrêter les courants d'air. — *Des* BRISE-BISE.

BRISE-COU n. m. Escalier, lieu, passage, où l'on peut facilement se briser, au prop. et au fig. : *les chemins qui mènent aux grandeurs sont parfois des* BRISE-COU. Jeune homme déterminé par qui on fait monter les jeunes chevaux. (Vieux.) (On dit plus souvent CASSE-COU.)

BRISÉES n. f. pl. Vénér. Branches d'arbre que rompt, mais ne coupe jamais le veneur, pour reconnaître l'endroit où la bête a été détournée. ‖ *Changer le chien aux brisées*, Signifie Attaquer la bête qui a été détournée par le valet de limier. ‖ Marques faites aux arbres, par le passage d'une bête : *Fausses brisées*. On dit qu'il y a fausses brisées quand les valets de limier, jaloux d'un de leurs camarades qui opère dans les environs, mettent de petites morceaux de bois sur une branche et les enlèvent à leur retour, au lieu de rompre cette branche. ‖ *Frapper aux brisées*, C'est attaquer la bête détournée.

— Fig. *Suivre les brisées de quelqu'un*, Suivre son exemple, imiter. ‖ *Changer, Aller, Marcher sur les brisées de quelqu'un*, Se mettre en concurrence, en rivalité avec lui. *Reprendre ses brisées, Revenir sur ses brisées*, Reprendre une affaire, un projet, un genre de vie qu'on avait interrompu.

— Eaux et for. Branches taillées pour marquer les limites des coupes de bois.

BRISE-GLACE n. m. Archit. Sorte d'arc-boutant en pilotis formant un angle aigu, disposé à l'amont des piles de pont, pour les préserver du choc des glaces flottantes lors des débâcles.

— Mar. Éperon que l'on fixe à l'avant d'un vaisseau, pour écarter et diviser les glaces flottants. ‖ Pl. *Des* BRISE-GLACE.

BRISE-IMAGE n. m. Syn. de IconoclasTE.

BRISÉIS ou **HIPPODAMIE**, fille de Brisès, qui était prêtre d'un temple de Zeus à Lyrnesse, en Cilicie. Après la prise de cette ville, Brisèis devient esclave d'Achille, puis fut enlevée par Agamemnon. D'où la colère d'Achille et sa longue mutinerie, qui amena pour les Grecs une série de défaites. Cette histoire est un des principaux épisodes de l'*Iliade*.

BRISE-LAMES n. m. Ouvrage élevé à l'entrée d'une rade ou d'un port pour les protéger contre la mer du large : *Cherbourg possède un* BRISE-LAMES *monumental*.

— ESCAL. Autrefois, les *brise-lames* consistaient en pieux formant claire-voie, sur lesquels s'amortissait la violence des lames, les pieux de beaucoup des ports du Nord sont encore construites de cette façon. En dedans de ces ouvrages, la houle persistait, mais la surface de l'eau n'était plus agitée. Les brise-lames flottants consistaient aussi en radeaux amarrés par des chaînes à des corps morts. Ils étaient à claire-voie et avaient beaucoup de pied dans l'eau; ils atténuaient considérablement la force de la lame. Enfin, le brise-lames par excellence consiste à construire une série de digues en pierres, en dedans de laquelle la mer est calme et sans aucun mouvement.

Brise-lames quittant Achille. Frise de l'Iliade.

BRISE-LUNETTES *mot*, n. m. Bot. Nom ancien et peu phrasique officinale, à cause des vertus qu'on lui attribuait dans les maladies d'yeux. On dit aussi CASSE-LUNETTES.

BRISE-MARIAGE n. m. Instrument dont on se sert dans les filatures de cocons, aux métiers renvideurs, pour empêcher les mariages ou fils doubles. (On dit aussi CASSE-MARIAGE.) Pl. *Des* BRISE-MARIAGE.

BRISE-MECHE n. m. L'un des organes des bancs d'étirage suspendant le fonctionnement de l'appareil, lorsqu'il y a une mèche qui ne fournit plus. ‖ Pl. *Des* BRISE-MECHE.

BRISEMENT n. m. Action de briser. *Le* BRISEMENT *des vitraux*. *Le* BRISEMENT *des flots contre les rochers*.

— Par ext. Affaissement, pourriture des poutres : *Le* BRISEMENT *complet des membres*.

— Fig. Douleur profonde, et, en langue mystique, Repentir très vif : BRISEMENT *de cœur*. *Le* BRISEMENT *de la conscience* ‖ Rupture, destruction violente, anéantissement : *Le pouvoir se cherche par un* BRISEMENT *de gouvernement* ou BRISEMENT *de souveraineté*. Michaud.

— En T. de carross., Panneaux placés dans une caisse de voiture, de chaque côté de la porte.

BRISE-MOTTES n. m. Sorte de [illegible] dro [illegible] quels on écrase les mottes de terre soulevées par le soc de la charrue. ‖ Pl. *Des* BRISE-MOTTES.

BRISE-MUR. Syn. de CASSE-MURAILLE.

BRISE-OS [illegible] Chirurg. Forte pince pour briser la jambe dans la vessie. ‖ Pl. *Des* BRISE-PIERRES. V. LITHOTRITE, LITHOTRITIE.

BRISER (probablem. du gaélique *bris*, rupture : peut-être du gr. *brisein*, attaquer, se jeter sur) v. a. Casser, rompre, mettre en pièces : BRISER *une glace, un bâton, une statue*.

— Par exagér. Fatiguer, harasser : *Cris qui* BRISENT *le tympan. Une trop longue marche nous* BRISE.

— Par ext. Interrompre subitement : BRISER *un entretien*.

— Fig. Détruire, supprimer, renverser : BRISER *une existence, une espérance, l'avenir de quelqu'un. Le capital a* BRISÉ *la caste*. (E. Pelletan.) « Abattre, affaibir, rendre impuissant : BRISER *le courage, les volontés. Le doute* BRISE *l'énergie de l'âme*. (B. Constant.) « Soumettre à une violence épouvante, à une profonde douleur : BRISER *un cœur*. — *Briser les fers, les chaînes, les liens, le joug de quelqu'un*, L'affranchir d'une domination, lui rendre sa liberté.

— Argot. Escroquer en faisant l'opération de la *brisure*. ‖ *Briser sa canne*, S'évader.

— Blas. *Briser un écu*, Le couvrir de brisures, le modifier, comme doit le faire un cadet qui porte les mêmes armes que son aîné. V. BRISURE.

— Gramm. *Briser une période, Briser des phrases, des syllabes*, Prononcer, en scander vulgairement les propos [illegible] : *Le musicien doit* BRISER *les syllabes qui s'opposent à la marche du rythme adopté*. C'est l'Blaze.

— v. n. *Brisons là*, Cessons de parler, de discuter.

— Fig. *Briser avec quelqu'un*, Cesser de le voir, d'être en relation avec lui. *Briser avec quelque chose*, Y renoncer : *Il faut* BRISER *avec ses mauvaises habitudes*.

— Blas. Avoir des brisures dans ses armes : *La branche cadette* BRISE *d'un lambel*.

— Mar. Se dit des vagues heurtant et se divisant contre un obstacle : *Vagues qui* BRISENT *à la côte*. ‖ Fig. Échouer : Et ce ne [illegible] BRISE *contre l'écueil d'une seule vertu*. CORNEILLE.

— Vénér. On brise une bête toutes les fois qu'on pose une brisée sur sa voie. Pour le cerf, on en place deux, on n'en met qu'une pour la biche. On *brise bas* quand la branche, au lieu d'être détachée de l'arbre, reste pendue par l'écorce. ‖ On *brise bas* quand on arrache la branche et qu'on la jette sur la voie, le gros bout toujours placé dans la direction où va la bête.

— Technol. *Briser la laine*, La rendre propre à être filée. ‖ Rapprocher entre eux les fils qui constituent la trame d'une chaîne.

Brisé, é pret. pass. du v. Briser.

— Carross. Se dit de la partie d'une menotte se fixant au ressort d'essieu.

— Constr. Se dit d'un comble dont la partie inférieure la plus voisine du chéneau est à peu près verticale, de façon que l'on puisse pratiquer de petits logements. ‖ Se dit aussi d'un volet ou vantail d'une porte pouvant se rapiter sur lui-même.

— Gramm. arabe. *Pluriel brisé* ou *rompu*, Pluriel dans lequel la forme du singulier est altérée : *L'éthiopien possède des* PLURIELS BRISÉS. (Renan.)

— Grav. *Taille brisée*, Taille incomplète, interrompue mal à propos.

— Prosod. *Rimes brisées*. Se dit d'un ancien genre de poésie française dans laquelle les vers sont coupés après la césure, de façon à pouvoir être lus séparément, offrant ainsi un sens parfois tout opposé au premier. Exemple :

Si quelque belle — il est certain,
Il dit bien vrai — qu'elle a vu quelque
Vous, mais vilain — en fait de [illegible]
Combien bien scay — être la non pareille.
Trop mieux vray — [illegible] nous [illegible]
Amour, par de — [illegible] [illegible]
Et mynoris — [illegible]
Vostre aux [illegible] — [illegible]

Techn. *Des bois*, Bois [illegible] relié de façon [illegible] pusse l'ouvrir comme [illegible].

Se briser, v. pr. [illegible] : 1° des [illegible] ; 2° des [illegible] stacle ; 3° d'un corps de troupes qui se [illegible] on se bourrant sur l'ennemi ou sur ses [illegible].

— Rompre, casser une partie de son [illegible]. SE BRISER *une jambe en tombant*.

— Fig. Tomber, [illegible] : *Le [illegible] tard à la solidarité* (Bastiat.) « Être soumis à une profonde douleur : *En tombant, l'âme* SE BRISE *comme le corps*.

— Ascét. Détruire sa volonté propre, la subjuguer complètement : *Il faut aller jusqu'à* NOUS BRISER. (Hoss.)

— Math. *Ligne brisée*, ligne composée de lignes droites.

— Phys. Se réfléchir, se réfracter : *Les rayons lumineux* SE BRISENT *en passant d'un milieu dans un autre*.

— Techn. [illegible] formé de pièces mobiles qui sont plient les unes sur les autres : *Il y a des fauteuils qui* SE BRISENT *pour la commodité des malades*.

— SYN. **Briser, casser, fracasser, etc.** V. CASSER.

BRISE-RAISON [illegible]

BRISE-SELLE [illegible]

BRISE-TOURTEAUX [illegible]

BRISE-TOUT (*toût*) n. m. Étourdi qu'il touche. ‖ Pl. *Des* BRISE-TOUT.

BRISETS (*zè*) n. m. pl. Dans la parchemnerie, Portion d'une peau d'animal située sous les épaules. Cette portion a moins de résistance que les autres parties, parce [illegible] faible.)

BRISEUR n. m. [illegible] qui aime et cherche à briser. (Ne so dit guère que des iconoclastes ou *briseurs d'images*.) « Fig. Destructeur : *La volonté et le cœur sont deux grands* BRISEURS *d'obstacles*. (L.-J. Larcher.)

— Argot. Celui qui vole en faisant l'opération appelée *brisure*. ‖ On dit aussi quelquefois CASSEUR.

— Anc. admin. *Briseur de sel*, Officier de la gabelle qui était chargé de faire briser le sel, afin qu'on pût le mesurer et le charger.

BRISEUSE n. f. Première carde d'un assortiment qui, dans l'industrie des laines, comprend encore la carde repasseuse et la boudineuse. (C'est celle qui commence l'opération et reçoit la laine éparse pour la rendre en nappe.)

BRISE-VENT (*van*) n. m. Abri formé par des haies, des murs, des clôtures, pour protéger certaines cultures contre le vent. ‖ Pl. *Des* BRISE-VENT.

BRISGAU, contrée du grand-duché de Bade (Allemagne), sur les deux versants de la forêt Noire, de la Kinzig jusque vers Bâle. Villes princ. : Fribourg, Vieux-Brisach.

— *Histoire*. Ce pays faisait partie de l'Alémanie du temps des Romains. Après Charlemagne, il fut compris dans le duché de Souabe, puis eut des comtes particuliers, distincts des margraves de Bade (comtes de Zœringen, du XIe au XIIIe s.). Depuis la fin du XIVe siècle, il appartint presque tout entier à l'Autriche. Le traité de Presbourg (1805) le donna à [illegible] avec le [illegible] berg). C'est, aujourd'hui, une simple dénomination géographique.

BRISIGHELLA, ville d'Italie (Emilie [Romagne]); 12.400 hab. avec la commune. Récolte et commerce de soie.

BRISINGA (du VX mot scandinave *brisinga* [bijou de la déesse Freja]) n. m. Zool. Genre d'étoiles de mer, type de la famille des *brisingidés*, renfermant des formes répandues dans les grands fonds des mers boréales, à une profondeur variant de [illegible] mètres. Les [illegible] fonds de l'Océan Atlantique. Ces étoiles de mer, toujours grandes, à longs bras, sont d'une belle couleur [illegible]

BRISINGIDÉS n. m. pl. Famille d'échinodermes stellérides, renfermant des étoiles de mer semblables [illegible] aux aquares, avec le disque petit et des bras bien distincts. (Les brisingidés habitent les grandes profondeurs.) Genre principal : *brisinga*. — *Un* BRISINGIDÉ.

A B C D E F G.

BRISIS (*zi*) n. m. Nom donné aux [illegible] bernaches [illegible]

BRISKA *bèsse*, ou **BRITCHKA** [illegible] *riot leger*) n. m. Char [illegible] servent les Russes, et qu'ils transforment en traîneau, en [illegible] roues, ‖ Par ext., [illegible] léère et découverte.

Briska.

BRISOIR n. m. Syn. de BROIE. (On [illegible] à battre la laine.

BRISOIRE n. f. Herse propre à pulvériser le [illegible]

BRISOU n. m. et adj. Un des noms vulgaires donnés par les ouvriers mineurs au grisou : *Le* BRISOU. *Le feu* BRISOU.

BRISOUT DE BARNEVILLE, industriel et mécanicien, né à Rouen en 1828, mort en 1884. [illegible] machine inventée par son père pour filer très fin le coton, et obtint des produits d'une telle ténuité, qu'il fabriqua des mousselines supérieures à celles de l'Inde. Il fit de vains efforts pour obtenir du gouvernement l'argent nécessaire à l'exploitation de son invention.

BRISQUARD ou **BRISCARD** (*brisk-kar'* — de *brisque*) n. m. Fam. Vieux soldat.

BRISQUE (*brissk'*) n. f. Au bésigue et au mariage, Las et le dix. ‖ *Grande brisque*, Jeu de cartes mieux connu sous le nom de MARIAGE. [illegible]

blant un peu au marage, mais beaucoup plus simple, presque cauteleux.

— Argot milit. Galon, chevron. (V. CHEVRON.) ‖ *Vieille brisque*, Vieux troupier.

BRISSAC, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 16 kilom. d'Angers, au confluent du ruisseau de l'Aubance et de l'Aubance; 916 hab. Ch. de fer État. Tannerie, corroiries, huileries; marché de bêt. Chateaubriand l'origine remonte aux premiers siècles de la Troubadour, et représentant de la Révolution, il a été complètement restauré sous Louis XVIII. Le duc de Cossé-Brissac y fit construire une chapelle sépulcrale dans la forme des temples grecs, ornée de statues de David d'Angers.

Chateau de Brissac

BRISSAC (Cossé, seigneurs, puis comtes, puis ducs DE), famille remontant en filiation ininterrompue au milieu du XVe siècle, ayant eu du tout temps son principal établissement en Anjou. Les principaux membres sont : RENÉ, premier seigneur de Brissac de la maison de Cossé, né en 1466, neveu du grand pannetier de France, chargé qui, après lui, obtient de Louis XII le titre de comte. CHARLES Ier, son fils aîné, né vers 1505, mort à Paris en 1563, habile capitaine et diplomate (bataille de Naples, 1528; traité du 1er de Stilsel, prises de Saze et de Veillane, exploits de chasse pour, pour ainsi dire, de 1542 à 1556, reprise du Havre sur les Anglais, 28 juill. 1563, maréchal de France depuis 1550 le maréchal de Brissac. — ARTHUR DE COSSÉ, seigneur de Gonnor, comte de Secondigny, mort en 1582 au château de Gonnor, qui se signala à la défense de Metz 1552, aux batailles de Saint-Denis (1567) et de Moncontour (1587). Il fut enfermé à la Bastille en 1574 pour participation au mouvement dit « du jeudi saint », maréchal de France depuis 1587 (le maréchal de Cossé. TIMOLÉON DE COSSÉ, comte de Brissac, fils aîné de Charles Ier, né vers 1543, tué au siège de Mussidan, le 25 avril 1569; — CHARLES II, premier duc de Brissac, frère du précédent né vers 1550, mort au château de Brissac en 1621, assez malheureux dans différents combats sur terre et sur mer, puis d'une attitude indécise pendant les troubles de la Ligue, la soutenant à Paris pour la désavouer à Rhôs, revenir à elle dans Angers, puis de nouveau dans Paris (janv. 1594), pour l'abandonner définitivement le 22 mars de la même année, ce qui lui valut le bâton de maréchal. fidèlement, puis, crée duc et pair en 1611; — JEAN-FRÉDÉRIC TIMOLÉON, duc de Brissac, cinquième descendant du précédent, né en 1698, mort en 1758, qui prit part à toutes les campagnes du règne de Louis XV, et fut fait maréchal de France; — LOUIS-HERCULE-TIMOLÉON, fils du précédent et son successeur au titre ducal, né en 1734, mort à Versailles en 1792, massacré pour avoir été le chef des Cent-Suisses (La famille de Cossé-Brissac subsiste dans de nombreux descendants de ce dernier.)

Armes de la famille de Brissac

BRISSARTHE (*Briesarta*), comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 38 kil. de Segré, sur la Sarthe; 805 hab., composés en grande partie de pêcheurs et de mariniers. Église des XIe, XVe et XVIe siècles. Cette localité, appelée d'abord *Briesarte* (Pont-sur-Sarthe), fut le théâtre du combat où, en 867, Robert le Fort fut tué en combattant contre les Normands.

BRISSOIR ou **BRISSUS** (gr. βρισσός, morsure), m. Genre d'échinodermes irréguliers, type de l'ordre des *clypéastroïdes*, renfermant des oursins allongés, irrégulièrement bombés, et dont les espèces, assez nombreuses, sont répandues dans les mers chaudes et tempérées, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

Brissoir

BRISSE (baron LÉON), gastronome français, né à Guémacas (Bouches-du-Rhône) en 1813, mort à Paris en 1876. D'abord agent forestier, il se rendit à Paris, où il s'occupa de gastronomie, et se fit connaître en 1866 en publiant, chaque jour, un menu dans « la Liberté ». Il a publié : *les Trois cent soixante-cinq menus du baron Brisse* (1866); *Recettes et menus de concours hippiques et des petits soupers* (1868); *le Parfait Commensal du baron Brisse* (1870, etc.).

BRISSINÉS (rad. *brisse*) n. m. pl. Tribu d'échinodermes échinoïdes, sous-ordre des spatangides, famille des spatangides, renfermant des oursins oviformes, à rosette formée de pétales inégaux. Les brissinés se subdivisent en deux groupes, suivant qu'ils possèdent ou non une fasciole subanale : 1° *prennodesmiés* (fasciole subanale), genres : *rhynchobrissus*, *brissopsis*, *brissus*, *metalia*, *meoma*; 2° *prennodesmiés* (pas de fasciole subanale), genres : *nemaster*, *tripylus*, *palaeostomia*, *hemiaster*, *holaster*, *holcoma*. — *Le* BRISSIS.

BRISSOCARPE (du gr. βρισσός, morsure, et *karpos*, fruit) m. pl. Tribu de l'ordre des spatangides.

BRISSOIDE (du gr. βρισσός, morsure, et εἶδος, forme) adj. Qui a la forme du brissoir.

BRISSON (Barnabé), magistrat français, né à Fontenay-le-Comte en 1531, mort à Paris en 1591. Président à mortier (1580) au parlement de Paris, auteur du recueil de textes législatifs dit *Code de Henry III* (1587), entre temps chargé de missions diplomatiques dont il s'acquitta à son honneur. Il accepta de la Ligue, après la journée des Barricades, la charge de premier président, et il s'efforça de maintenir les ligueurs en dehors des accointances étrangères. Ce fut même sa résistance à des idées favorisées des plus puissants du jour qui causa sa perte. Il fut jugé sommairement, condamné et pendu à une poutre de la chambre du conseil à l'instigation des Seize, trois ans à peine après qu'il se fut mis des leurs. — Ses œuvres, les traités de jurisprudence et des études sur l'antiquité, ont été réunies sous le titre de *Opera varia* (1606).

BRISSON (Mathurin-Jacques), naturaliste et physicien, né à Fontenay-le-Comte en 1723, mort à Croissy en 1806. Il entra à l'Académie des sciences, et devint, en 1756, professeur aux écoles centrales de Paris. On lui doit des ouvrages remarquables, entre autres : *le Règne animal* (1756); *Ornithologie* (1760); *Pesanteur spécifique des corps* (1787); *Dictionnaire raisonné classique*, *Dictionnaire raisonné de physique* (1781), etc.

BRISSON (Barnabé), ingénieur, né à Lyon en 1777, mort à Nevers en 1828. Élève de l'École polytechnique, il fut employé à travaux pour protéger le département de l'Escaut contre les marées de l'Océan. Il devint ensuite professeur à l'École des ponts et chaussées et inspecteur division 1823. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Mémoire sur la composition de la surface du globe et sur les mouvements des points de partage des canaux*, en collaboration avec Dupuis de Torcy, et où il expose une méthode originale pour tracer les canaux de navigation; un *Traité des ponts*, inséré à la suite de la *Description des objets* de Monge, et *Essai sur la navigation intérieure de la France*.

BRISSON Eugène *Henri*, homme politique français, né à Bourges en 1831, mort à Paris, en 1890, ancien maire de Paris, président de la Chambre des députés. Temps, et se présenta sans succès comme candidat républicain aux élections législatives de 1869. Nommé adjoint au maire de Paris après le 4 septembre 1870, il était député, puis député de l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême gauche. Député de Paris en 1876, puis, sénateur en 1882, il fut élu président de la Chambre des députés, et conserva ce poste jusqu'au 30 mars 1885, date à laquelle il forma un ministère en remplacement du cabinet Ferry. La sévérité avec laquelle le parti républicain avait jugé son attitude dans les élections générales de 1885 et la faible majorité qu'il obtint lors du vote des crédits pour le Tonkin le déterminèrent à démissionner (29 nov.). Il avait été réélu sénateur de la Seine, aux élections d'octobre 1885. Réélu à Paris en 1889 et 1893, il fut nommé président de la Chambre en remplacement de Burdeau (janv. 1894). Nommé de nouveau président en 1896, il fut remplacé à la présidence, dès la rentrée du Parlement, par Paul Deschanel. Quelques jours après, le ministère Meline ayant démissionné, il forma un ministère radical, et fut nommé président du Conseil avec le portefeuille de l'intérieur (de juill. à oct. 1898). La droiture de sa vie politique et sa réputation d'honnêteté, d'austérité même, lui ont valu une grande considération dans le Parlement.

Henri Brisson

BRISSON (Eugène-Henri), né à Paris en 1866, fils de Jules Brisson, fondateur des « Annales politiques et littéraires », qu'il remplaça en 1895 comme directeur en chef. Il a collaboré à divers journaux et revues, et a fait conférences, des études sur les mœurs, des biographies, et surtout parlé des ses et spirituels portraits des écrivains et des publiés dans « le Temps » sous le titre de *Personnalités et Lettres*. Il a donné en volumes : *Portraits intimes* (1894); *Le Théâtre d'aujourd'hui* (1896), et il a en outre publié deux livrets d'opéras : *Cœur de reine* (1892, Lyonnet-Ménard).

BRISSOPSIS (gr. βρισσός, de brisse, et ὄψις, apparence) n. m. Genre d'oursins voisins des brissés, à test mince, relevé en arrière, et qui habitent les mers chaudes et tempérées.

BRISSOT (Jacques-Pierre), dit **de Warville**, homme politique français, né à Chartres en 1754, exécuté à Paris en 1793. Clerc de procureur, il abandonna la procédure pour composer force libelles dirigés notamment contre le clergé, et pour faire du journalisme. Détenu quatre mois à la Bastille pour avoir répandu un pamphlet antimonarchique (1781), il publia, peu de temps après, un ouvrage intitulé : *Théorie des lois criminelles* (1781); puis, en 1784, il fonda, avec le concours de Condorcet, Mirabeau, Clavière, Dupont de Nemours, Lavoisier, Bailly, Lacretelle, Mme de Genlis, un cercle dans les Lumières, dit « Société des amis des noirs » et voyagea en Hollande et en Amérique. Rappelé à Paris par la Révolution, il fonda le *Patriote français* (1789), qui popularisa son nom. Le 14 juillet, il était présent aux abords de la Bastille. Il devint l'un des principaux orateurs du club des Jacobins, puis du club des Feuillants, et fut député de Paris à l'Assemblée législative. Membre du comité diplomatique, il dirigeait sur la politique extérieure de la Gironde. Il se rendit à la Convention, pour donner le caractère de propagande révolutionnaire à la guerre contre les monarchies européennes. L'Eure-et-Loir l'envoya siéger à la Convention. En désaccord avec Robespierre, et chef des girondins, il fut dénoncé par Desmoulins comme un voleur et un concussionnaire. En 1793, la Convention décréta d'accusation Brissot et vingt et un autres députés. Brissot s'enfuit, fut arrêté à Moulins et ramené à Paris, où il fut guillotiné. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie des lois criminelles* (1781); *les Moyens d'adoucir les lois pénales en France* (1781); *Bibliothèque philosophique du législateur, du philosophe, du jurisconsulte* (1782-1785), *De la France et des Français* (1787), *Mes correspondances* (1788), *Mémoires sur la guerre, sur la législation pénale* (1836).

Brissot

Il faut consulter : *Vie de Brissot, de la Législature et de la Convention* (Paris, 1885); H. William, *Souvenirs de la Révolution française* (Paris, 1827); Dauban, *Documents inédits sur Brissot* (Paris, 1866).

BRISSOTIN n. m. Surnom très souvent employé dans les polémiques de 1792 et de 1793 pour désigner les partisans de Brissot et, en général, tous les girondins.

Brissotins (HISTOIRE DES) ou *Fragments de l'histoire secrète de la Révolution et des dix premières années de la République*, par Camille Desmoulins. Avec notice biographique.

Est-ce que des fragments peuvent être secrets ?

Cette prétendue *Histoire* était un pamphlet fort court, mais qui consomma la ruine des girondins dans l'opinion publique. C'est un acte d'accusation très passionné, une œuvre étincelante de verve et qui contient de terribles vérités, mais où abondent les commérages puérils et les anecdotes suspectes.

BRISSOTISME (rad. *Brissot*) n. m. Système et parti de Brissot.

BRISTOL (*Brisca* m. m. Sorte de carton composé un certain nombre de feuilles ou papier, dessus superposées et collées ensemble. Le nomb. de ces feuilles varie de deux à dix, ou quelquefois dix-huit.

BRISTOL (*Brito, Bristow*), ville et port d'Angleterre, au confluent de la Froom avec l'Avon, partagée entre les comtés de Glos. ester (dont elle est le chef-lieu) et de Somerset; 222.242 hab. Machines, gréement de navires, papeteries, fonderies, tissages, raffineries. Commerce : tissus, papiers, métaux ouvrés, sucre raffiné, verre, etc. Mouvement du port : 2.820.000 tonneaux. Bristol, sur un territoire endroit, comprend une vieille ville resserrée et de nouveaux quartiers étalés plus largement. Cité brumeuse, pays brumeux. Dès la conquête normande, c'est une ville numérée sous Edouard III, elle pouvait fournir presque autant de navires que Londres. Elle fut prise par Cromwell en 1645. Depuis le XIIIe siècle, grand port de pêche, puis, en XVIe siècle, grâce au port de la Tamise du vieux, à la navigation de l'Avon travaux depuis 1802, Bristol demeure un centre de commerce important. Cathédrale Saint-Augustin, du XIIe siècle; Sainte-Marguerite-Radcliffe, œuvre de Canynges (XVe s.). Port suspendu sur l'Avon, dans des rochers. Musées, bibliothèques, Bath, Exeter. — Patrie de W. Penn le père, Chatterton, Berkeley, Lawrence Evêche, Université. Bourg municipal.

Armes de Bristol

BRISTOL (CANAL DE) (*Bristol-Channel*), profonde indentation de la côte ouest de l'Angleterre, entre le pays de Galles et la Cornouaille (péninsule occidentale), qui finit par se confondre avec l'estuaire de la Severn.

BRISTOL, ville et port de mer des États-Unis (Rhode-Island), ch.-l. du *comté de Bristol*, sur la baie du même nom; 5.500 hab. Commerce actif avec l'Europe et les Antilles. Importantes constructions navales dans les chantiers. — Ville des États-Unis, Pennsylvanie, sur la Delaware; 8.100 hab. Fabriques; sources minérales. — Autre ville Tennessee, dans le comté de Lauf Holston, affluent du Tennessee; 6.300 hab. Vallée Minoteries, scierie. — Autre ville Connecticut; 7.000 hab.

BRISURE n. f. Fente, cassure, saison de continuité dans un objet brisé, cassé. — LES BRISURES des rochers, d'une glace.

— Argot. Espèces d'or consistant à couper la continuité d'un morceau par des coups hardiement donnés d'abord, pour ensuite verser un acide considérable qui le ronge par le point.

Blas. Modification apportée à des armoiries, pour distinguer une branche cadette ou bâtarde de la branche principale ou légitime.

Brisures (blas.).

— Fortif. Ensemble de lignes de défense, dans le renfoncement d'un bastion à oreillons.

— Mar. Disposition d'un mât ou de toute autre partie d'un bâtiment composée de plusieurs pièces jointes les unes au-dessus des autres. — Les brisures de la charpente de ce bateau sont jointes.

— Le lieu dont, endroit de contact de deux parties d'un ouvrage qui peuvent se replier l'une sur l'autre. — Les brisures d'un volet.

Le cône de la brisure (cercle du bouton).

BRITANNI, nom donné par les Romains aux peuples qui habitaient le sud-ouest de l'actuelle Bretagne et qui, refoulés par les Saxons, s'établirent dans la presqu'île occidentale des Gaules, à la quelle ils donnèrent leur nom. V. BRETAGNE, ANGLETERRE et ARMORIQUE. Sing. BRITANNUS.

BRITANNIA, nom donné à un pont exécuté par Stephenson (1850) sur le détroit de Menai, entre l'île d'Anglesey. L'une des trois travées de ce remarquable ouvrage d'art a 121 mètres de longueur; la seconde et la troisième ont chacune 227 mètres environ.

BRITANNICUS (Claudius Tiberius), fils de Claude et de Messaline, né en 42 après J.-C. Il était l'héritier présomptif de l'empire. Mais Agrippine, seconde femme de Claude, parvint à l'écarter en faisant adopter Néron, qu'elle avait eu d'un premier époux, et qu'elle fit revêtir de la pourpre après le mariage de l'empereur. Bientôt, Agrippine, voyant le pouvoir lui échapper, menaça Néron de rétablir Britannicus dans ses droits. Néron fit empoisonner le jeune prince dans un festin, l'an 56 de notre ère. Britannicus était le dernier rejeton de l'illustre *gens Claudia*.

Britannicus (Florence).

Britannicus (Naples).

Britannicus, tragédie de Racine, en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, le 13 décembre 1669. Racine en a empruntée le sujet à Tacite. L'action se passe à Rome dans le palais de Néron. Le jeune héros, Britannicus, âgé de quinze ans, dépossédé du trône par son père en faveur de Néron, aime une jeune fille de la famille d'Auguste, Junie, sœur de Silanus. Agripine, dont les plus délassées par son fils, poursuit leurs amours. Néron déjoue le projet de sa mère, devient amoureux de Junie, lui commande de renoncer à la couronne qu'elle convoite pour Britannicus. Il lui promet en échange de sauver l'affranchi Pallas et Agrippine elle-même. Celle-ci ne réussit cependant à revoir son fils, lui reprocher ses lâches crimes qu'elle a commis pour l'élever au trône et lui reprocher son ingratitude. Néron feint de se réconcilier avec elle et de consentir au mariage des deux amants, mais, par les conseils de l'affranchi Narcisse, il en fait les solennités de deux jours seyeuses, le conduisant à la mort de son rival et l'invitant au festin, où il l'empoisonne.

Quoique Racine se soit inspiré de Tacite, le caractères n'appartient qu'à lui seul. Celui d'Agrippine surtout, est une de ses plus belles créations, il domine toute la pièce. Burrhus représente la vertu dans une cour corrompue; Narcisse est le type du vice et de la bassesse. Racine en a fait le modèle du genre de Néron, dans cette figure fascinante, où l'on reconnaît le génie sensible et délicat d'Iphigénie, de Monime et d'Acomat.

Britannicus est une des tragédies que Racine a le plus travaillées. Les beaux vers y abondent; les scènes de détail y sont pleines de vie et de mouvement, et le style y a une expression admirable.

BRITANNIQUE (lat. *britannicus*; formé de *Britannia*, nom latin de la Grande-Bretagne, adj. qui appartient au Anglais ou à l'Angleterre). *Le gouvernement* BRITANNIQUE. *La marine* BRITANNIQUE.

BRITANNIQUES (Iles), archipel séparé de l'Europe par la mer du Nord et la Manche, et formé de la Grande-Bretagne et des Sorlingues (Wight, Man, Anglesey, Hébrides, Shetland) et de l'Irlande. Superficie totale : 315.000 kilom. carr. Ces îles sont remarquables par la division de leur relief en deux zones, dont l'une comprenant toute l'Irlande et les deux tiers de la Grande-Bretagne au N., se compose de massifs autrefois soudés à l'Europe, pendant que le sud-est de l'Angleterre n'a que des plaines et collines de formation récente. Elles réglé par les influences de l'Atlantique, est maritime; par suite, la végétation naturelle luxuriante, et les cours d'eau réguliers. La température du sud-est de l'Angleterre, la richesse en houille et les mines du nord de la Grande-Bretagne, la facilité naturelle du pays aux voies de communication intérieures, et des estuaires à l'établissement des ports, le système d'éducation et de succession, l'union politique avec l'Angleterre de l'Ecosse (1706) et de l'Irlande (1803), la formation d'une marine et d'un empire colonial unique, ont contribué au développement économique, commencé au milieu du XVIIIe siècle. Les îles Britanniques, avec leurs 41 millions d'habitants, comptent parmi les pays du globe à population le plus dense; elles ne sont que le centre d'un disque « plus Grande-Bretagne », qui couvre un sixième de la terre et renferme un quart de ses habitants. V. ANGLETERRE, ECOSSE, IRLANDE, GRANDE-BRETAGNE. (On écrit : *Royaume des* ILES BRITANNIQUES.)

BRITELLO ou **BRITELO**, bourg du Portugal (Entre-Douro-Minho (district de Braga)); 1.750 hab. Ch.-l. d'un concelho peuplé de 10.800 hab.

BRITHYS (lat. — du gr. *brithus*, lourd) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des nocturnes, famille des acronyctidés, renfermant des noctuelles de l'Europe moyenne et méridionale, dont les chenilles vivent sur les plantes du genre *paucinervis*.

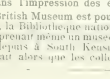
Brithys pancinervis

BRITISH-GUM (*bri-tich-gheum*) n. f. Nom donné, en teinture, à l'amidon de maïs qui, à demi torréfié, sert d'épaississant à l'indigo, dans l'impression des étoffes.

BRITISH MUSEUM. Le British Museum est pour Londres ce que sont, pour Paris, la Bibliothèque nationale et le Louvre. Avant 1884, il comprenait même un musée d'histoire naturelle, transféré depuis à South Kensington. Crée en 1753, il ne comprenait alors que les collections

British Museum

Cotton, Sloane et Harley. Il s'enrichit avec une extrême rapidité, surtout pendant la direction de Panizzi. Il occupa diverses heures avant de s'installer dans celui qu'il occupe actuellement, qui a été construit de 1823 à 1852. Il comprend la bibliothèque et le musée.

La bibliothèque. Elle comprend actuellement plus de 2 millions de volumes. Dans une de ses salles on a installé une salle de lecture spéciale pour les journaux des débats parlementaires. Dans le bâtiment central se trouve la grande salle de lecture, vaste rotonde dont le dôme vaut plus haut que celui de Saint-Pierre de Rome, et intérieur seulement à celui du Panthéon. Six cents personnes peuvent commodément y trouver place pour lire et écrire. Les livres de référence (20.000 volumes) en garnissent le rez-de-chaussée. Les employés occupent le milieu de la salle; un couloir les met en communication avec les magasins. Des îles de rayons rayonnent tout autour. *Le reading-room*, ouvert de 9 heures du matin à 8 heures du soir, est éclairé à l'électricité. La bibliothèque comprend certaines collections fort curieuses : la plus ancienne, la collection de pamphlets publiés sous le règne de Charles Ier par Thomason; les bibliothèques de Banks, de Lawrence, Garrick, de Thrwith, du Dr Burney, Grenville, Marsden, etc. Il possède un septième et l'Angleterre, et plus que et 6.000 de musique instrumentale, sans compter 70.000 pièces détachées. Les manuscrits comprennent au nombre de 116.000. Enfin, il renferme également une très riche collection de monnaies.

Le musée se trouve dans le même bâtiment que la bibliothèque. Son installation est pratique et confortable et il est l'un des plus riches du monde. C'est là que se trouvent la pierre de Rosette, le sarcophage de Nectambo Ier, les dix-sept statues du Parthénon prises par lord Elgin à Athènes, le riche médailler de Knight, une foule de vases grecs peints, des tombeaux de Lycie, des papyrus, des tableaux, des dessins, des vases, des bronzes, des armes, de la céramique, des antiquités préhistoriques, anglaises, hindoues, etc.

Le British Museum dispose d'un budget de plus de 1 million par an. Il est divisé en douze départements, dirigés chacun par un conservateur : imprimés, manuscrits, antiquités grecques, antiquités égyptiennes, antiquités grecques et romaines, monnaies et médailles, cartes et dessins topographiques, estampes, botanique, zoologie, paléontologie, minéralogie. Ces quatre derniers départements séparés en 1883, le musée de South Museum est chargé de conserver et en chef assisté d'un comité d'administration.

BIBLIOGR. : R. Sims, *Handbook to the Library of the British Museum* (Londres, 1862); A. H. Sheppard, *A Sketch of the British Museum* (Londres, 1869); E. Nicholls, *A Handy-Book of the British Museum for every day readers* (Londres, 1878); E. Porter, *Les Bibliothèques* (Paris, 1880); des Deux Mondes (1875-1876). R. Garnett, *Notices of classifying books in the British Museum*; Collinson, *La Sculpture antique au British Museum*, dans Gazette des Beaux-Arts (1887); Cuyler, *Guide to the exhibition galleries of the British Museum* (1888).

BRITO ou **BRITO-NICOTE** (Philippe DE), aventurier portugais, né à Lisbonne vers 1550, mort en 1613. Ce neveu de Jean Nicot, ambassadeur aux Pays-Bas, vint en France dans le Pégou et ne tarda pas à s'y constituer une principauté indépendante; il périt à la suite d'une défaite que lui fit subir un roi indigène.

BRITO (Bernard DE), historien portugais, né à Villa de Almeida (pays de Coimbre), en 1569, mort dans la même localité en 1617. Il entra dans l'ordre de Citeaux (1585). C'est lui qui a commencé le grand corps d'histoire connu sous le titre de *Monarchie lusitanienne* (1597-1729). On a aussi de lui des *Eloges des rois de Portugal* (1603). Brito est un des historiens classiques de sa patrie.

BRITO-CAPELLO (Hermenegildo Carlos DE), explorateur portugais, né à Lisbonne en 1841. Il s'engagea dans la marine en 1861 et y fut promu capitaine en 1880, au retour d'un voyage dans l'Afrique australe. C'est en 1877 que Brito-Capello fut désigné pour accompagner Serpa Pinto et Ivens, dans une première expédition dans l'intérieur de ce pays. Parti de Benguela en 1877, il se sépara en 1878 de Serpa Pinto, et, accompagné d'Ivens, il se dirigea vers le N.-E. et suivit le Couanga jusqu'à son confluent avec le Congo. Les sources de plusieurs grands fleuves (Coubango, Loando, Tchicapa) et des contrées du centre de l'Afrique australe furent explorées, telles que le Sosto, le Futa, le N' Bunga, le Quitexe, le Danve et le Jacera. La relation de cette expédition, *De Benguela jusqu'au pays de Acceh*, est pleine de renseignements nouveaux. En 1884, Brito-Capello s'est avancé dans l'intérieur, accompagné par Ivens et par une faible escorte. Parti de Mossamèdes, il étudia d'abord la région montagneuse, située entre la côte et le plateau de Huilla, puis gagna le Counène et le longea. Après avoir passé le Coubango, les explorateurs franchirent une contrée inhospitalière et gagnèrent les territoires drainés par les affluents du Zambèze, puis ce fleuve lui-même, qu'ils remontèrent jusqu'au confluent du Cabompo, et dont ils fixèrent les sources. Ils entrèrent ensuite dans le bassin du Congo, et déterminèrent ses sources méridionales et celles de la rivière Loualaba, atteignirent le lac Moéro, traversèrent le pays situé entre le lac Bangouélo et le Zambèze, et arrivèrent enfin, en 1885, à Tété, après un voyage de 4.500 kilomètres.

BRITOMARTIS (du crétois *britus*, doux, et *martis*, vierge). Myth. gr. Déesse crétoise, sans doute d'origine phénicienne. Elle était fille de Zeus et de Carmé; poursuivie par Minos, elle tomba un jour dans des filets de pêche. Elle était la déesse des chasseurs, surtout des chasseurs et de la navigation. On l'honorait particulièrement en Crète, dans la région de Gortyne; mais on retrouva son culte en d'autres pays, à Argos, à Sparte, à Céphallénie. Elle inventa, dit-on, les filets, d'où son surnom de *Dictynna* (du gr. *diction*, filet). On l'identifia plus tard avec Artémis.

BRITONES ou **BRITTONES**. Géogr. V. BRITANNI.

BRITON FERRY, ville d'Angleterre (pays de Galles, comté de Glamorgan), à l'embouchure du Neath dans la baie de Swansea; 5.800 hab. Houille, docks.

BRITOVIUS. Myth. Surnom de Mars.

BRITTON, évêque et jurisconsulte anglais, mort en 1275. Il professa le droit civil et canonique et fut évêque de Hereford. Il a écrit, sous le nom d'Britton, un traité de droit en langue française, les principales décisions féodales et coutumières du XIIIe siècle. Il en a paru une édition en 1865, plus ancienne, avec traduction anglaise, et une dernière édition a été faite par Nichols (Oxford, 1865).

BRITTON (Thomas), charbonnier anglais, qui se rendit fameux par sa passion pour la musique, né en 1657 dans le comté de Northampton, mort à Londres en 1714. Il étudia sérieusement la musique, acquérant dans la théorie de cet art, sans autre maître que lui-même, de profondes connaissances et une expérience très réelle. Ce charbonnier-dilettante eut l'idée d'organiser chez lui des séances de musique qui furent, dit-on, l'origine des premiers concerts publics de Londres. Ses séances en fut tel qu'on voyait s'y réunir la plus brillante société de l'Angleterre : les comtes d'Oxford, de Pembroke, de Sunderland, etc. Parmi les artistes qui s'y faisaient entendre, on cite le Dr Pepusch, les [illegible] Dieuxcy et Henri Needler, John Hugues, l'organiste Whichell, Pepusch, Hart, etc.

Britton était devenu fort habile sur le clavecin et s'occupait de la collection d'œuvres musicales, de livres spéciaux et d'instruments. Il mourut. Lui-même avait copié une si grande quantité de musique ancienne que cette seule partie de sa collection fut payée alors 100 livres sterling.

BRITTON (John), archéologue anglais, né à Kingston-on-Thames, en 1771, mort à Londres en 1857. Il exerça divers métiers, puis s'adonna aux lettres. Parmi ses nombreux ouvrages, pour la plupart illustrés de gravures, nous citerons : les *Anciens monuments de l'Angleterre* (1807-1814); *les Beaux-Arts en Angleterre* (1812); *les Cathédrales* (1814-1835); *les Antiquités* [illegible] gravures [illegible] *des antiquités pittoresques des villes d'Angleterre* (1828-1830); *Dictionnaire de l'architecture* [illegible] (1835-1836).

BRIVADOIS [illegible] Brivadois, localités avoisinant Brioude, dans la Haute-Loire.

BRIVE (lat. *Brivatesium*) ou **BRIVE-LA-GAILLARDE** (dernier nom a disparu des documents officiels), ch.-l. d'arrond. et de cant. de la Corrèze, à 19 kilom. de Tulle, sur la Corrèze; 18.111 hab. (*Brivistes.*) Ch. de f. Orléans. Trib. de 1re instance et de commerce. Fabriques de tapis de tresses, cabas, papier de paille, cierges, sabots, chapellerie. Conserves alimentaires, pâtés de foie gras, dindes truffées. Commerce de truffes, vins, marrons, noix, truffes. — L'arrond. a 10 cant. 98 comm., 117.974 hab.; le canton a 12 comm., 22.[illegible] hab.

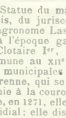
Armes de Brive

Brive est agréablement située dans une plaine bien ombragée; c'est une jolie ville, entourée de beaux boulevards. L'église Saint-Martin, bâtie au XIIe siècle dans le style roman limousin et augmentée au XVIIIe siècle, est remarquable par ses trois nefs presque égales en hauteur. Maisons anciennes du XVe et du XVIe siècle. Statue du maréchal Brune. — Patrie du cardinal Dubois, du jurisconsulte Treilhard, du maréchal Brune, de l'agronome Lasteyrie.

Histoire. Brive fait remonter à l'époque gauloise. Gondovald, se prétendant fils de Clotaire Ier, s'y fit couronner roi (585). Erigée en commune au XIIe siècle, elle eut à défendre ses franchises municipales contre les seigneurs de Malemort et de Turenne, qui se disputaient la seigneurie de la ville. Réunie à la couronne en même temps que le comté de Toulouse, en 1271, elle devint le siège d'un bailliage, puis d'un présidial : elle disputa le titre de capitale du bas Limousin à Tulle, qui finit par l'emporter.

— BIBLIOGR. : J. et J.-B.-H Serre, *Histoire de Brive ancienne* (Brive, 1886).

BRIVES-CHARENSAC, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 3 kilom. du Puy, près du confluent de la Borne avec la Loire; 1.625 hab. Carrières de grès.

BRIVIESCA ou **BRIBIESCA**, ville d'Espagne (Vieille-Castille (prov. de Burgos)), sur l'Oca, ch.-l. de juridiction civile; 3.360 hab. Moulins, fabrique de plâtre, de savon, de toiles, de draps, de cuirs. Ruines d'un château dans lequel Jean Ier, roi de Castille, assembla les Cortès en 1388; cette assemblée donna pour toujours à l'héritier présomptif de la couronne le titre de « prince des Asturies ». — Pop. du *partido de Briviesca* : 24.700 hab.

BRIX, comm. de la Manche, arrond. et à 10 kilom. de Valognes; 2.054 hab. Source ferrugineuse; restes d'une forteresse démolie au XIIIe siècle.

BRIXELLUM, ville de l'ancienne Gaule cisalpine, sur le Po, près de l'embouchure de la Parma. L'empereur Othon s'y tua après la perte de la bataille de Bédriac, où ses troupes avaient été vaincues par Vitellius, son compétiteur, l'an 69 de J.-C. Auj. *Brescello*. V. ce mot.

BRIXEN, ville de l'Autriche-Hongrie (Tyrol [illegible] Brunck), à la jonction de la Rienz et de l'Eisack; [illegible] Evêché autrefois princier. Vin renommé. Cette localité, très ancienne, fut la capitale d'une principauté spirituelle, créée en 992 et 1802. — Pop. du *district de Brixen* : 27.000 hab.

BRIXHAM, ville et port d'Angleterre (comté de Devon), sur la Manche; 7.000 hab. Evêché. Pêche; construction de navires; fabriques de couleurs et de cordages. Guillaume d'Orange y débarqua en 1688.

BRIZAMBOURG, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Jean-d'Angély; 1.186 hab. Commerce de vins et d'eaux-de-vie; tuileries.

BRIZE (du gr. *briza*, sorte de céréale) n. f. Genre de graminées, tribu des festucacées, comprenant une trentaine d'espèces de l'Europe, de l'Inde, de l'Afrique occidentale et de l'Amérique boréale et méridionale.

Brize

C'est la *briza media*, qui croît aux environs de Paris et dans l'Europe méridionale, qu'on nomme *amourette* à cause de son port gracieux.

BRIZEUX (Julien-Auguste-Pélagie), poète français, né en 1806 à Lorient suivant les uns, à Scaër dans la vallée du Scorff suivant les autres, mort à Montpellier en 1858. Il se rendit à Paris vers 1825, et se fit aussitôt connaître des lettrés par le poème de *Marie*, églogues d'un tour naturel, d'une couleur sobre et d'un sentiment exquis. Après un voyage en Italie, fait en compagnie d'Auguste Barbier, le célèbre auteur des *Iambes*, Brizeux publia un second recueil, intitulé d'abord *les Ternaires*, titre obscur qu'il rem-

[illegible] plus une travesti[illegible] Vaud, et sa belle épopée rustique des [illegible] *Mottes* [illegible] 1850.

Brizeux est surtout connu par le [illegible] plus que son pays natal.

[illegible] mais, si peu considérable que soit son œuvre, elle n'en est pas moins remarquable par la fraîcheur et la sincérité de l'inspiration, par une poésie sobre et discrète, idéale et pleine de mesure, bien vraie, simplicité, et toute pénétrée de l'odeur des genêts et des bruyères.

BRIZOMANCIE [illegible] du gr. *brizô*, je dors, et *manteia*, divination). n. f. Divination par l'inspiration de Brizo, déesse du sommeil, et qui consiste à deviner les choses futures ou cachées par les songes naturels. On la désigne plutôt sous le nom de ONEIROMANCIE.

BRIZOPYRE (du gr. *brizô*, sorte de graminée, et *puros*, blé) n. m. Genre de graminées, tribu des festucées, renfermant des herbes de l'Afrique australe, de la région méditerranéenne, du Pérou, du Mexique et de l'Australie.

Brizeux

BROADWOOD (John), chef d'une célèbre famille de facteurs de pianos, né en Ecosse en 1140. C'est à lui qu'on doit la découverte du mécanisme du grand piano-forte, appelé *[illegible]*.

BROC (*bro*[illegible] prononcé pas le c, excepté dans les vers, où il faut prononcer *broc*, [illegible] au jour. Il se dit [illegible] *bocal*, [illegible] homme dont les dents font saillie, à cause du bec du broc) n. m. Vase portant en chaire, en bois cercle de fer ou de cuivre, etc., ayant une anse et un bec évasé, et dont on se sert communément pour tirer, transvaser, porter le vin ou d'autres liquides :

[illegible] RENARD.

Contenu du même vase : *Boire un* BROC *de vin.*

— Métrol. Mesure de capacité de valeur variable selon les localités, et qui, à Paris, valait 2 pintes, c'est-à-dire 1 lit. ou 1 litre et demi. Elle est encore usitée en Suisse, principalement dans le pays de Vaud, où elle vaut 13 lit. 5.

— *De bric et de broc* (prononc. *brik'* et *brok'*), loc. adv. De çà et de là, d'une manière et d'une autre.

— HUGO LITTRÉ.

Ma [illegible]
Mes [illegible]
Ma grand'mère était pinte;

Refrain d'une chanson composée au XVe siècle pour ridiculiser le mariage de Guillaume de Montmorency avec Anne Pot, nièce de Philippe Pot, conseiller intime de Louis XI.

BROC (*brok'*) n. m. Ancienne forme du mot BROCHE, usitée encore dans la locution *De broc en bouche*, Au sortir de la broche: *Manger un gigot de* BROC EN BROCHE.

BROCA (Paul), chirurgien français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) en 1824, mort à Paris en 1880, professeur de pathologie chirurgicale à la faculté de médecine de Paris et professeur au laboratoire d'anthropologie des hautes études, puis à l'Institut anthropologique fondé en 1876, a été l'un des chefs de l'école anthropologique moderne. Le sujet de prédilection de Broca, dans les dernières années de sa vie, était le cerveau; il travaillait à un ouvrage complet sur la morphologie de cet organe. ouvrage que, malheureusement, il a laissé inachevé. On lui doit les ouvrages suivants : *[illegible] anthropologiques* (1867) ; *Traité des tumeurs* (1865-1869) ; *Mémoires sur les [illegible] ressuscitants* (1860) ; *Recherches sur l'hybridité animale en [illegible] particulier* (1860) [illegible] *anthropologiques* (1871-1875) ; *Sur l'origine et la répartition de la langue basque* (1875) ; *Instructions craniologiques et craniométriques* (1875). Broca a, en outre, collaboré au grand *Atlas d'anatomie descriptive du corps humain* de Beau et Bonamy. Ses mémoires sur l'anthropologie ont été réunis sous le titre de *Mémoires d'anthropologie* (1871-1883), et il a fondé, en 1872, la *Revue d'anthropologie*. Etu sénateur inamovible le 5 février 1880, il siégeait à la gauche. C'est au Sénat qu'il succomba à la rupture d'un anévrisme. En 1887, une statue, œuvre du sculpteur Gourd-muet Choppin, a été élevée au Dr Broca, près de l'Ecole de médecine. — Son fils, AUGUSTE BROCA, né à Paris en 1859, chirurgien des hôpitaux, a publié des études et des mémoires.

— BIBLIOGR. Dr Pozzi, [illegible] graphie de *Broca* (1880).

BROCA (CIRCONVOLUTION DE), la troisième circonvolution frontale gauche du cerveau, où l'on place la localisation du langage articulé.

BROCAGE n. m., ou **BROCAILLE** (*ll* mll.) [altérat. de BLOCAYE et BLOCAILLE] n. f. Ensemble des débris de forêt qui forment les résidus du moulage et qui étaient utilisés autrefois dans les fours à affiner. (On les rejette actuellement au haut fourneau.) ‖ Non générique des petits pavés de débit servant à garnir les chemins.

BROCANTAGE n. f. Action de brocanter, commerce de la personne qui brocante : *La ou le commerce arrive, le* BROCANTAGE *succombe.* (A. Achard.)

BROCANTE (de *brocanter*) n. f. Pop. Ouvrage de peu de valeur fait par les ouvriers pour leur propre compte, et en dehors de leurs heures de travail : *Ouvrier qui double la valeur de ses journées avec ses* BROCANTES. ‖ Commerce, industrie du brocanteur : *Faire la* BROCANTE.

BROCANTER (origine inconnue) v. n. Acheter, vendre, troquer des marchandises de hasard.

— v. a. Revendre ce qu'on a acheté, le livrer aux brocanteurs : BROCANTER *ses bijoux.*

BROCANTEUR, EUSE n. Celui, celle qui achète ou qui échange des objets d'occasion, des marchandises de hasard pour les revendre ou les échanger.

— ENCYCL. La profession de *brocanteur* est libre; mais, dans l'intérêt de l'ordre public, notamment à cause des facilités qu'elle offre pour recéler les produits des vols, cette profession est soumise à des règles particulières. Ces règles ont été formulées par une loi du 15 février 1898. Cette loi a reproduit les principales dispositions d'une déclaration du 29 mars 1778 et d'une ordonnance de police du 15 juin 1841 qui, antérieurement, régissait la matière.

Aux termes de la loi de 1898, « tout brocanteur, revendeur de vieux meubles, linges, hardes, bijoux, livres, vaisselles, armes, métaux, ferraille et autres objets et marchandises de hasard, ou qui achète des mêmes marchandises neuves de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce », est tenu de se faire préalablement inscrire sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de police de Paris et dans les préfectures des départements. Les brocanteurs doivent, en outre, avoir un registre dûment coté et paraphé, et y inscrire, jour par jour, sans blanc ni ratures, les noms et demeures des ceux avec qui ils contractent, ainsi que les marchandises formant l'objet des négociations. Il est défendu aux brocanteurs d'acheter aucun objet aux enfants mineurs, à moins du consentement exprès et écrit des pères, mères ou tuteurs, ni à toute personne dont le nom et la demeure ne leur seraient pas connus, à moins que l'identité de cette personne ne soit certifiée par deux témoins connus. Le brocanteur n'ayant pas boutique doit porter ostensiblement la médaille numérotée qui lui est délivrée par l'administration. Les prescriptions de la loi de 1898 ont pour sanction, suivant les cas, l'amende et l'emprisonnement, ou l'une de ces deux peines seulement.

BROCARD (*kar'* — bas lat. *brocardus*, du nom, altéré, de *Burchard*, évêque de Worms, qui, au XIe s., avait publié un recueil de sentences) n. m. Dr. Règle de droit exprimée en une formule brève et facile à retenir, et que, pour ces motifs, on cite volontiers parce qu'elle précise bien la pensée.

— ENCYCL. Les jurisconsultes modernes sont sous-ce, cependant, méritent d'être conservés. Ainsi, beaucoup de règles exprimées au titre du Digeste *De diversis regulis juris antiqui* sont restées dans les habitudes du langage et du style juridiques. Parmi les brocards tirés du droit romain, on peut citer : *Non bis in idem ; Res judicata pro veritate accipitur ; Prior tempore, potior jure ; Malitia non est indulgendum ; Quod non fecit, non fecisse videtur*, etc. Un grand nombre de règles de droit écrites en français sont contenues dans les *Institutes coutumières* de Loysel. Beaucoup d'entre elles ont une tournure fort pittoresque, comme : *En mariage, trompe qui peut ; Qui conte fait peur, dit le mot.* Il existe aussi quelques vieux brocards qui sont plutôt des dictons railleurs que l'expression d'une règle juridique, comme ce brocard allemand : *Nouveau juge, nouvelle potence.*

BROCARD (*kar'* — de *brocard*, et du picard *broquer*, pour *brocher*; du bas lat. *brocardus*, aphorisme de droit) n. m. Moquerie, raillerie piquante : *Lancer des* BROCARDS *à ou contre quelqu'un.*

— SYN. **Brocard, lardon.** Les *brocards* sont des traits de raillerie piquante qui peuvent être dirigés contre une classe tout entière de personnes, ou contre un homme en place à l'occasion même ses fonctions, de sa dignité. Les *lardons* ont quelque chose de plus personnel, et, de plus, ce dernier mot est beaucoup plus familier que l'autre.

BROCARD (*kar'* — rad. *broche*) n. m. Vénér. Nom que porte le chevreuil mâle. ‖ On écrit aussi BROCART, et mieux BROCQUARD.

— Métall. Dans les hauts fourneaux, on appelle ainsi l'endroit où l'on procède au broyage du minerai.

BROCARD, BORCHARD ou **BURCHARD** (lat. *Brocardus de Monte Sion*), dominicain et voyageur allemand du XIIIe siècle, né à Barby (Saxe) dans la première moitié du XIIIe siècle, mort probablement à la fin du même siècle ou au début du XIVe. Ce moine, qui séjourna d'abord dans une des maisons dominicaines établies dans une des provinces allemandes des bords du Rhin, puis vécut en Palestine et demeura une dizaine d'années au couvent du Mont-Sion, à Jérusalem, et revint mourir en Europe, a rédigé une des plus intéressantes descriptions qui existent de la Terre sainte et de la Syrie au moyen âge. Son esprit critique et observateur, vraiment intelligent, Brocard ne décrit guère que ce qu'il a vu, et le décrit bien; il nous [illegible] l'état des pays qu'il visita à la fin du XIIIe siècle. Aussi sa relation (*Descriptio Terræ sanctæ*) a-t-elle été utilisée bien des fois, publiée et traduite souvent. Les meilleures éditions en sont celle qui parut à Lubeck en 1475 dans le *Catena Temporum*, de l'imprimeur Lucas Brandis, et celle du Dr J.-C.-M. Laurent, dans ses *Peregrinatores medio ævo in Terra sancta fecerunt* (Leipzig, 1864). On a confondu à tort avec Brocard de Mont-Sion un vidame de Strasbourg appelé Burchard, voyageur de la fin du XIIe siècle, et Bonaventure Brocard ou Burchard, frère mineur qui visitait l'Orient en l'année 1533.

BROCARD. Biogr. V. BURCHARD.

BROCARD (Suzanne, dame DE LONGRÉ). V. LONGRÉ.

BROCARDER (rad. *brocard*) v. a. Fam. Piquer par des paroles railleuses et ironiques : *L'autre monde* BROCARDE *le nouveau.* (X. Saintine.)

Se brocarder, v. pr. Se railler mutuellement.

BROCARDEUR, EUSE n. Celui, celle qui brocarde : *Nos farceurs et* BROCARDEURS *français...* (Brantôme.)

BROCARIO (Armand-Guillaume), typographe espagnol, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il imprima, dans l'université d'Alcala de Henarès, la fameuse *Bible polyglotte*, dite de *Ximénès*, dont un exemplaire sur vélin a été acheté 11.200 francs par Maccarthy, à la vente de Pinelli (1789).

BROCART (*kar'* — altérat. du vx franç. *brocart*, emprunté de l'ital. *broccato*, étoffe brochée) n. m. Techn. Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent, et enrichie de fleurs et de figures.

— Vénér. Syn. de BROCARD, ou BROCQUARD.

— ENCYCL. Le *brocart* est un riche tissu de soie, d'origine orientale, broché d'or ou d'argent, et appartenant à la catégorie des draps dits [illegible] de Damas. On disait anciennement *bricato*, puis *brocquart*, et on appelait *brochins* les fils d'or qui formaient indifféremment le fond ou les sujets figurés. Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que les brocarts primitifs étaient tissés complètement d'or ou d'argent, et c'est par corruption du terme qu'à la fin du moyen âge on a étendu cette dénomination aux étoffes de soie travaillées à arabesques et souvent dépourvues de fils métalliques. Les brocarts se différenciaient des brocatelles en ce qu'ils étaient à grands dessins, tandis que ces dernières n'en comportaient que de petits.

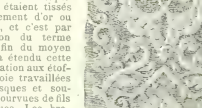

Brocart de Venise (XVIe s.)

BROCAS, comm. des Landes, arrond. et à 17 kilom. de Mont-de-Marsan, sur l'Estrigon, affluent de la Midouze; 1.294 hab. Usine à fer, moulins.

BROCATELLE (*tèl'* — du vx franç. *brocadel*, dimin. de *brocart*) n. f. Etoffe de soie brochée à riches ornements, le plus souvent polychromes. (A l'origine, les brocatelles étaient des brocarts à petits dessins, brochés, ou non, d'or et d'argent. Au XVIe siècle, on entendait déjà sous ce nom une étoffe de soie à ornements tissés sans métal, et, à la fin du XVIIe, on fabriquait des brocatelles de coton et aussi de laine, comme celles de Flandre.)

— Enthom. *Brocatelle d'argent, Brocatelle brune*, Espèces de lépidoptères nocturnes, du genre larentie.

— Géol. Nom que l'on donne à plusieurs variétés de marbres plus ou moins bréchoïdes et recherchés pour leur beauté : *brocatelle de Tortose, d'Espagne, de Sienne, de Boulogne, de Moulins*, etc.

BROCCHI (Jean-Baptiste), naturaliste et géologue italien, né à Bassano en 1772, mort à Khartoum dans le Sennaar, en 1826. Il fut professeur de botanique à Brescia, inspecteur des mines de la Lombardie (1809), et directeur du vice-roi d'Egypte en 1822. Parmi les ouvrages de ce remarquable savant, nous citerons : *Traité conchyliologique et géologique sur les sables de la rive droite du fleuve de la Mella* (1808) ; *Conchyliologia fossilis subapennina* (Milan, 1814) ; *De l'état physique du sol de Rome* (1820).

BROCCHIE (de *Brocchi*, natur. ital.) n. f. Bot. Section du genre tanaisie (*tanacetum*). ‖ Syn. de COTULE. ‖ Syn. de MYRMONOSTIE.

BROCCHINIE (de *Brocchi*, natur. ital.) n. f. Genre de broméliacées, comprenant une seule espèce, plante herbacée, qui croît au Brésil.

BROCÉLIANDE ou mieux **BRECHELIANT** (FORÊT DE). Cette forêt mystérieuse, si célèbre dans les romans de chevalerie, n'est autre que la forêt de Paimpont, située sur la route de Rennes à Brest.

Le souvenir le plus poétique qui s'y rattache est celui de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane. C'est là aussi que se trouve la fontaine de Barenton, dont les eaux étaient douées de propriétés merveilleuses et qui, maintenant encore, passent pour annoncer un orage prochain par leur sourd mugissement. Enfin, la forêt de Brocéliande fut, au XIIe siècle, le séjour du fameux ermite Eon de l'Etoile, qui se faisait passer pour le Messie.

— BIBLIOGR. : F. Bellamy, *la Forêt de Brechelient* (Rennes, 1898).

BROCÉREUX (*réd*), **EUSE** adj. Plein de broussailles : *Pays* BROCÉREUX. ‖ Noueux : *Bois* BROCÉREUX. (Vieux.)

BROCERON ou **BROCHERON** n. m. S'entendait, au moyen âge, de tout vase à bec et du bec lui-même, que ce fût un bec de lampe, ou même un robinet. ‖ On disait une fontaine à *broceron*, une lampe à *quatre broceron*, etc.

BROCH (Ole Jacob), mathématicien et homme politique norvégien, né à Frederikstadt en 1818, mort à Christiania en 1889. Il enseigna les mathématiques et devint, en 1855, directeur général des chemins de fer norvégiens, et en 1859, codirecteur de la Banque de crédit. Etu député au Storthing, en 1862, il fut ministre de la marine et des postes de 1869 à 1872. Outre de nombreux mémoires, on lui doit, entre autres ouvrages : *Manuel de trigonométrie* (1851) ; un remarquable *Traité de mécanique* (1850-1854) ; *Géométrie plane* (1854) ; *Leçons sur les mathématiques supérieures* (1861) ; *Annuaire de statistique du royaume de Norvège* (1867-1871), etc. Il fut élu, en 1875, correspondant de l'Académie des sciences de France.

BROCHAGE n. m. Action de brocher des livres; résultat de cette action. ‖ Procédé de tissage spécial à certaines étoffes façonnées, qui permet de former des dessins paraissant brodés après coup.

— Encycl. Le *brochage* comprend toutes les opérations nécessaires pour réunir en un tout compact les différentes feuilles d'impression qui doivent former un volume broché. Ces opérations sont : l'*assemblage* (v. ce mot); le *pliage* des feuilles en quatre, huit, douze, seize pages, suivant le format de l'ouvrage à brocher la *grecque*, fait le de papier qui doit recevoir la couverture, est alors placée au commencement et à la fin de chaque volume. Au fur et à mesure de ce travail, les volumes sont mis en places en piles, chacun ses tête-bêche. Il est procédé ensuite à la *couture* des cahiers pour faire un tout du volume, en formant une sorte d'entrelacement du fil, nommé *chainette*; la mise *en presse*, pour que les cahiers bien serrés ne forment plus pour ainsi dire qu'un tout. Il ne reste plus qu'à *couvrir* le volume, ce qui se fait en enveloppant les deux d'une pile de volumes et en y appliquant la couverture, intérieurement enduite de colle à l'endroit du dos. Une fois secs, les volumes sont soumis à l'*ébaubage* des marges de côté et du bas, afin d'enlever les *tomaine* ou fausses marges qui peuvent exister.)

BROCHANT *chan*, ANTE (rad. *broche*) adj. En l'ablas., Se dit d'une pièce qui passe par-dessus d'autres, les armoiries étant brodées à la broche ou aiguille. *Une pièce* BROCHANTE.

— *Brochant sur le tout.* Se dit des pièces qui, brochées sur d'autres, passent d'un côté de l'écu à l'autre. *Les moucets du duc de Bourbon portaient de l'azur à la bande de gueules* BROCHANT SUR LE TOUT.

Pal brochant

— Fig. Se dit ironiquement d'un surcroît de personnes ou de choses ajouté à un nombre déjà considérable. *Avoir la fièvre, la goutte, et un gros rhume* BROCHANT SUR LE TOUT. Acad.

BROCHANT DE VILLIERS (André-Jean-François-Marie), géologue et minéralogiste, né à Paris en 1773, mort en 1840. Il fut successivement professeur de géologie, inspecteur général des mines, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain et membre de l'Académie des sciences. Son œuvre capitale est la *Carte géologique de la France*, avec 3 vol. de texte explicatif, ouvrage qui demanda vingt années et qui fut continué après sa mort par Elie de Beaumontet Dufrenoy, ses élèves et collaborateurs.

BROCHANTITE (de *Brochant de Villiers*) n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre, résultant de l'union d'un équivalent de sulfate avec trois équivalents d'hydrate.

— Encycl. La *brochantite*, dont la formule est H^3CuSO^{10}, le poids spécifique 3,8 à 3,9, et la dureté 3,5 à 4, est une substance vitreuse, transparente et d'un vert d'émeraude. Elle est très rare, insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque et attaquable par les acides.

BROCHARD (Victor-Charles-Louis), philosophe français, né à Quesnoy sur Deule (Nord) en 1848. Il fut successivement professeur de philosophie dans divers lycées de province et au lycée Condorcet (1879); maître de conférences à l'École normale supérieure (1886, et professeur d'histoire de philosophie ancienne à la Sorbonne. Il a publié ses thèses de doctorat : *De l'assimilation stoïcienne quod sensevint*; *De l'Erreur* (1879); un mémoire couronné en 1884 par l'Académie des sciences morales et politiques : *les Sceptiques grecs* (1887).

BROCHE (autref. *broque*, du bas lat. *brocca*, objet pointu, probablem. dérivé d'un radical celtique *broc*) n. f. Tige de fer avec laquelle on enfile les viandes que l'on veut faire rôtir devant le feu. *Mettre à la* BROCHE *un poulet, un oiseau, des perdrix.*

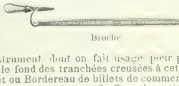

Broche

— Agric. Instrument dont on fait usage pour placer les drains dans le fond des tranchées creusées à cet effet.

— Bang. Billet ou Bordereau de billets de commerce inférieurs à 500 fr., ou même à 1.000 fr. Dans le petit commerce parisien, on applique ce terme aux billets au-dessous de 50 fr.

— Comm. *Drap à double broche*, Drap épais et serré que l'on faisait en plaçant deux fils au lieu d'un dans les intervalles des broches.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— Constr. Chacune des planches feuillées auxquelles les ouvriers maçons fixent les extrémités des cordeaux pour les guider dans l'alignement et l'épaisseur des murs

Longueur qui sert à arrêter les lambris.

— Cost. Bijou de femme, muni d'une grosse épingle, qui sert à fermer un collet, un châle, etc.

— Mar. Dans les machines, Sorte de grand boulon servant de charnière aux portes des foyers de chaudières ou d'axe aux clapets. *Broche d'assemblage*, Mandrin d'acier que l'on passe dans les trous de rivets de deux plaques pour les mettre à la passe du rivet. Fig. *Mettre un moteur à la broche*, Le mettre aux fers. (Ce nom provient de la tige ou barre de justice sur laquelle coulissent les fers.)

— Pathol. *Broches*, Nom donné autrefois aux hémorroïdes.

— Techn. Organe d'un métier à filer, qui est composé d'une tige de fer recevant la bobine, et sur laquelle le fil, le coton, la laine viennent s'enrouler

Petite verge de fer ou de bois dont on se sert pour tricoter. On dit plus souvent AIGUILLE À TRICOTER. V. AIGUILLE. — Tige de fer livée au pulsomètre de serrures et qui entre dans le trou longitudinal du canon d'une clef ancienne. *Pied de broche*, Plaque de fer que l'on place au-dessous du palastre ou de la couverture d'une serrure pour consolider la broche. Moule plein d'un canon de fusil. Petite verge de fer ou de bois qui tient au colet du moule d'une pièce d'artillerie. Pivot de fer qui traverse la verge de la balance romaine. Petit ressort de fer au rabais du carton qui sert de but au fer et le maintient en place. Outil de cordonniers pour mettre des clous sur la pointe d'une chaussure. Ustensile servant au boucher pour percer les viandes. Tringle de bois à laquelle on suspend les chandelles nouvellement fabriquées. Baguette servant à enfiler par l'œil les harengs saurés. Aiguille de fer qui sert à former le canal du tuyau de plume. Petite pointe de bois pointue dont on se sert pour boucher le trou d'un tonneau avec le foret.

— Typogr. Barre de fer à laquelle on attache la nouvelle qui sert à faire rouler le train d'une presse à bras.

— Vénér. *Broches*, Défenses du sanglier. Premiers bois du cerf et du chevreuil.

— Prov. Il ne faut pas mettre tout son rôt à une même **broche**, Il ne faut pas mettre tout ce qu'on a sur une seule chance, placer tout son argent d'une seule manière. On dit aussi : **Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.**

BROCHÉ n. m. Procédé de tissage au moyen duquel on forme sur l'étoffe des dessins plus ou moins détachés les uns des autres. Étoffe façonnée qui a été tissée par le procédé du broché. Dessins, effets obtenus sur les tissus par le procédé broché.

— *Broché crocheté*, Genre de broché dans lequel toutes les bouclés de trame qui terminent un effet sont, à droite et à gauche, crochetées avec les bouclés des trames qui forment l'effet contigu. *Broché simple*, Broché dans lequel le croisement des trames n'a pas lieu. *Petit tourbillon*, Broché qui forme des effets de petites dimensions, tels que les pois, grains d'orge, etc. *Bouclé damé*, Combinaison du broché et du lancé. *Broche damassé*, Broché exécuté sur un fond damassé.

BROCHÉE n. f. Art culin. Quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une seule fois.

— Agric. Quantité de mèches ou de chenilles placée sur une broche.

BROCHER v. a. Techn. Tisser en entremêlant sur le fond des fils qui y figurent des dessins. Enfoncer avec le brochoir dans la muraille de la corne les clous qui doivent tenir le fer au cheval. Passer les épingles dans les anneaux qui tiennent les têtes. Faire des trous dans la peau du bœuf après l'avoir assommé et tué, afin de souffler la peau. Dans la parcheminerie, Tendre les peaux de mouton ou de bœuf à l'aide de chevilles ou brochettes. Assembler et plier les feuilles d'un livre, les coudre et les couvrir d'une couverture.

— Fig. Faire quelque chose à la hâte, sans soin : BROCHER *un travail*.

— Agric. *Brocher la vigne*, Lui donner un léger binage.

— Constr. *Brocher les tuiles*, Les passer entre les lattes de la toiture, à portée du couvreur.

— Manège. Piquer un cheval à l'éperon. (Vieux.)

— v. n. Se dit d'un jeune arbre qui commence à pousser.

— Fam. *Brocher sur le tout*. V. BROCHANT.

BROCHER (Charles-Antoine), jurisconsulte suisse né à Carouge près de Genève, en 1814, mort à Genève en 1871. D'abord magistrat, il occupa ensuite à l'université de Genève une chaire de droit civil, et fut enfin président de la cour de cassation. Il a publié de nombreux travaux : *Étude sur les principes généraux de l'interprétation des lois* (1862); *Étude sur la légitime et les réserves en matière de succession héréditaire* (1868); *Zacharie, sa vie et ses œuvres* (1870); *Étude sur la lettre de change dans ses rapports avec le droit international privé* (1871), *Étude sur les conflits de législation en matière de droit pénal* (1875); *Cours de droit international privé* (1882-1885). — Son neveu, Henri **Brocher de La Flechère**, publiciste suisse, né à Genève en 1835. Professeur à l'université de Genève, il a publié : *De l'enseignement du droit romain* (1867); *les Principes naturels du droit de la guerre* (1873); *les Révolutions du droit* (1878-1884).

BROCHET (*ché* — de *broche*, à cause de la forme pointue du museau du brochet) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des ésocidés, dont le nom scientifique est *esox*. Le brochet a la mâchoire inférieure proéminente. Très voraces, ils se plaisent dans les eaux douces, vives et dormantes, détruisent beaucoup de poissons. Ils peuvent atteindre plus de 1 m. de long. Particuliers à l'hémisphère boréal, ils sont beaucoup moins abondants dans le midi de l'Europe que dans le nord. L'unique espèce d'Europe, le brochet commun (*esox lucius*), peut peser jusqu'à 25 kilogrammes ; il fraye en février, mars et avril. Sa chair est parfaite fine; en Belgique, on la sale et on la fume; en Allemagne, ses œufs servent à faire du caviar. D'autres espèces habitent le nord de l'Asie, les États-Unis, où on en compte cinq. Des formes fossiles existent dans le crétacé et le tertiaire. Le brochet de mer est une sphyrène (*sphyræna spet*).

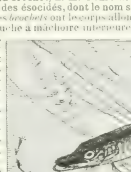

Brochet

— Pêch. Le *brochet* se pêche avec une ligne volante que l'on amorce d'un petit poisson vivant. Les pêcheurs les meilleurs pour se brouer à ce genre de pêche sont les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier et février. On peut aussi, pendant le même laps de temps, capturer ce poisson en faisant usage d'un instrument particulier appelé *cuiller*, ou encore d'un poisson d'étain garni d'hameçons. On pêche encore le brochet à la ligne de fond en se servant également comme appât d'un petit poisson.

— Art culin. *Brochet à la broche*. Écailler le poisson, le vider, et l'embrocher dans le sens de la longueur; placer devant un feu doux, en arrosant avec de l'huile mêlée de jus de citron. Quand le brochet est cuit, employer la sauce et y ajouter un peu de farine roussie au beurre, sel, poivre, cornichons hachés. Mettre le brochet sur un plat et masquer avec la sauce.

BROCHETAILLE *ll* mill.) n. f. Menu fretin de brochet.

BROCHETTE [illegible] *Le brochetteur*, [illegible] Les brochettes

— Art culin. Embrocher, enfiler avec une broche ou une brochette : BROCHETTER *une volaille*. Fixer sur la broche à l'aide d'une brochette : *On* BROCHETTE *les pièces rondes, que* [illegible]

— Techn. Brocher, en parlant d'une étoffe. (Vieux.) *Brocheté*, *ée* part. pass. du v. Brocheter.

— Pyrotechn. *Serpentaux brochettés*, Serpenteaux percés d'une âme plus petite que l'âme des fusées, ce qui augmente la vivacité de leur mouvement.

BROCHETEUR [illegible] Ouvrier qui brochette.

BROCHETON [illegible]

BROCHETTE [illegible]

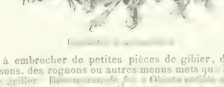

soit à embrocher de petites pièces de gibier, de petits poissons, des rognons ou autres menus mets qui [illegible] sur une [illegible] Petite broche en or, sur laquelle on réunit plusieurs décorations.

— Par anal. Petite cheville effilée. Petit morceau de bois aminci dont on se sert pour donner la becquée aux petits oiseaux que l'on élève. Fig. *Tirer quelqu'un à la brochette*, L'entourer des soins les plus minutieux.

— Cost. V. la partie encycl.

— Techn. Petite broche servant à tenir le moule des boutons. Échelle portant des chemises et proportions à donner aux clochettes, pour obtenir des sons déterminés. Chevilles avec lesquelles les parcheminiers tendent les peaux devant être écharnées, puis séchées. Petite broche de bois formée de deux cônes réunis par leurs bases, et que l'on emploie dans les filatures pour les opérations du dévidage et du bobinage.

— *Colle de brochettes*, Colle fabriquée avec les rognures de peaux.

— Typogr. Fiche qui tient la frisquette accolée au grand tympan.

— Encycl. Cost. On entendait, au moyen âge, par *broches* ou *brochettes* à cheveux, de fins stylets d'os ou d'ivoire, soit droits, soit courbes, effilés en pointe mousse, et qui servaient à diviser les cheveux comme les grosses dents des peignes. On se servait en même temps des brochettes et des peignes, et ces instruments étaient fabriqués par les mêmes artisans dits *peigniers*. La plupart des broches à cheveux des collections ont leurs têtes ornées de sculptures, [illegible] vent fort bien exécutées. Ces petits instruments étaient surtout destinés à tracer la raie de la coiffure, ce qui s'appelait graver. (Syn. GRAVOUÈRE.)

BROCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui broche des livres. Ouvrier, ouvrière, qui broche des étoffes.

— *Brocheuse mécanique*, Machine pour brocher.

— n. m. Sorte de métier servant à exécuter le brochage des étoffes. On dit aussi BATTANT BROCHEUR.

BROCHOIR (*cho-ar*) n. m. Marteau de maréchal pour lever les clavures.

BROCHOSPIHON (*ko*) n. m. [illegible] rapprochées, renfermant une seule [illegible] l'Australie. [illegible] *Brochospiphon*, [illegible]

BROCHURE n. f. Action de brocher des livres : *Connaître la* BROCHURE. (On dit aussi BROCHAGE.) État de brochage. Totalité des opérations qui constituent le brochage, c'est-à-dire : étendage, satinage, assemblage, pliage, encartage, couture, encollage, couverture et ébarbage.

— Petit ouvrage broché, qui n'est composé que d'un très petit nombre de feuilles. Ornement, dessin broché au fond d'une étoffe.

BROCHURIER (*ri-é*), **ÈRE** n. Un mauvaise part, Personne qui écrit des brochures.

BROCHYMÈNE (du gr. *brocos*, maille, et *humên*, membrane) n. m. Genre d'insectes hémiptères, hétéroptères, tribu des pentatomidés, habitant l'Amérique septentrionale.

BROCK (Thomas), sculpteur anglais, né à Worcester en 1847. Ses œuvres principales sont, dans l'ordre chronologique : *Hercule étrangle Antée*, un groupe en marbre dont le sujet est tiré de *Hereward*, de Kingsley; des statues en marbre de *Pâris* et d'*Œnone*; un groupe de cervaux de dimensions colossales. Outre de nombreux bustes, on lui doit des statues de divers personnages : celles de *Richard Baxter* et *Rowland Hill*, de *Robert Raikes*, et des statues équestres, entre autres, celle du maharajahs *Bahadur* et *Runoodeep Singh*, gouverneur Catmandou, capitale du Népaul. Ses dernières œuvres sont la statue colossale en marbre de *sir R. Temple*, pour Bombay, et le buste de *Longfellow*, pour l'abbaye de Westminster. En 1883, Brock fut élu membre de l'académie royale.

BROCKEN (lat. *Bructerus mons*, allem *Blocksberg*), mont granitique d'Allemagne, dans le Harz (1.142 m.). Sa cime chauve domine les forêts voisines. A la rencontre de cet obstacle, les nuages venus de l'E. s'amassent et se condensent : des torrents rayonnent autour de la montagne, en des vallées pittoresques (Bodethal). Les mines des environs, très anciennes, la solitude, les nuages, l'aspect grandiose du paysage avaient excité l'imagination populaire : la nuit de Walpurgis (30 avr.-1er mai), les sorcières d'Allemagne se réunissaient au Brocken. C'est la légende introduite par Goethe dans son *Faust*. (Ce sommet porte, depuis 1800, une auberge qui accueille de nombreux touristes.) Souvent, du haut de cette montagne, le voyageur aperçoit dans les nuages son image agrandie à des proportions

BROCHAUS, famille de libraires allemands, originaire de Westphalie. Frédéric-Arnold Brockhaus, né à Dortmund en 1772, mort à Leipzig en 1823, fonda à Amsterdam une maison de librairie en 1802; mais, inquiété par la police napoléonienne, il la transporta, en 1810, d'abord à Altenbourg, ensuite à Leipzig, où elle est devenue une des plus considérables de l'Europe. Au nombre de ses publications les plus importantes, il faut citer l'encyclopédie : *Conversations-Lexikon*, dont il avait acheté en 1808 et terminé la première édition, et qu'il améliora considérablement; *Deutschen Blätter* (1813-1816); *Urania* (depuis 1810); *die Zeitgenossen* (depuis 1816); *Jahrbücher*; *Hermes oder Kritisches Jahrbuch der Literatur*, 1819; *Literarische Conversations-Blatt*. — Les successeurs de F.-A. Brockhaus furent ses deux fils : Friedrich, né à Dortmund en 1800, mort à Dresde en 1865, et Heinrich, né à Amsterdam en 1804, mort à Leipzig en 1874. C'est surtout à Heinrich qu'est dû le développement de la maison qui comprend maintenant toutes les industries se rattachant à la typographie et à la librairie. Il fut élu membre de la seconde Chambre saxonne, où, de 1848 à 1858, il siégeait parmi les libéraux. Sous son administration, le *Conversations-Lexikon* fut suivi de : *Conversations-Lexikon der neuesten Zeit und Litteratur* (1832-1834); *Conversations-Lexikon der Gegenwart* (1838-1841). Cette librairie continua la grande encyclopédie de Ersch et Gruber : *Allgemeinen Encyklopädie der Wissenschaften und Künste*, en 167 volumes; la *Bibliothèque allemande et étrangère*, et d'autres publications d'une grande importance. — Les chefs de la maison Brockhaus qui ont succédé à Friedrich et Heinrich sont : Heinrich Eduard **Brockhaus**, fils aîné de Heinrich, né à Leipzig en 1829, membre du Reichstag allemand de 1871 à 1878; son fils Albert Eduard, né en 1855, et Heinrich Rudolf **Brockhaus**, second fils de Heinrich, né en 1838.

BROCKHAUS (Hermann), orientaliste allemand, troisième fils de Frédéric-Arnold Brockhaus, né à Amsterdam en 1806, mort à Leipzig en 1877. Il a fait de profondes études sur la langue et la littérature sanscrites, et il fut professeur à Leipzig. On lui doit un *Mémoire sur l'impression des livres sanscrits en caractères latins* (1841). Il a donné aussi : des éditions de textes orientaux, notamment le texte sanscrit et la traduction allemande des cinq premiers livres des légendes de Somadeva, recueil intitulé : *Kathâ-sarit-sâgara* (1839); le texte et les fables indiennes du drame de Krishna Misra, intitulé : *Prabodha candrodaya* (1845); le texte des *Sept maîtres savants* du Persan Nachschebi (1845); le texte du *Vendidad sade*, avec *Dictionnaire et glossaire de la langue zend* (1850); le texte persan des *Chansons de Hafiz*, avec le commentaire de Sâdi (1854).

BROCKTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Salisbury, affluent du Winnetuxet; 27.300 hab. Industries de la chaussure et de l'ameublement.

BROCKVILLE, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur le Saint-Laurent; 8.800 hab. Ville industrielle. Ch.-l. d'un comté du même nom.

BROCOLI (ital. *broccolo*) n. m. Espèce de chou-fleur originaire d'Italie. Il en existe différentes variétés, parmi lesquelles les plus appréciées sont : le *brocoli blanc* et le *brocoli violet*. Cette plante se cultive comme le chou-fleur ordinaire. Il Petite pousse qui, après l'hiver, vient du tronc du saule.

Brocoli

BROCOTTES n. f. pl. Parties cassées et brûlées qui restent dans le petit lait, quand on en a retiré le premier caillé.

BROD (la *Marsonia* des Romains), ville de l'Austro-Hongrie (Slavonie), sur la Save; 4.950 hab. Place forte; entrepôt de sel. — Pop. totale du district : 29.000 hab.

BROD (BOSNICH-), jadis *Bouzoud*, ville de l'Austro-Hongrie (Bosnie), située en face de Brod (Slavonie), sur la rive droite de la Save; 1.350 hab.

BROD (Henri), hautboïste, né et mort à Paris (1799-1839). Il a donné de nombreuses fantaisies pour Instrument, dont il était un virtuose, et quelques morceaux de musique d'ensemble. On lui doit encore une *Grande Méthode complète pour le hautbois*. Enfin, Brod a apporté des perfectionnements importants dans la construction du hautbois et du cor anglais.

BRODARICS (Etienne), homme d'Etat et prélat hongrois, mort en 1544. Il fut envoyé par le roi Louis II à Rome, pour y demander des secours contre les Turcs. Il assista à la bataille de Mohacs (1526), et en fit plus tard une relation très exacte. Elle fut publiée dans les *Décades* de Bonfini (1581) et réimprimée en 1688 à Strasbourg.

BRODE n. f. Broderie. (Vieux.) ‖ Cordon uni et serré sur les traces (dentelle à réseau, point d'Alençon).

BRODE n. f. Femme au teint basané. (Vieux.)

BRODEAU (Victor), poète français, mort en 1540. Il était valet de chambre de Marguerite de Marguerite de Navarre et de François Ier. Quelques-unes de ses pièces de vers nous ont été conservées dans les œuvres de Marot et dans celles de Saint-Gélais. On a publié de lui, après sa mort, un petit poème intitulé : *Les Quatrains du saint pseaulme [illegible] Vierge, composez par Victor Brodeau; plus une Epistre dung prélat à Jesuchrist, faicte par ledict Brodeau* (1543).

BRODEAU (Jean), littérateur et érudit français, né en 1500 mort à Tours en 1563. Il devint chanoine de Tours et laissa en relation avec les hommes les plus distingués de son temps. On a de lui : *Dix livres de mélanges* (1555); *Epigrammatum græcorum libri septem* (1559), commentaire sur l'anthologie; *Notes* [illegible] *tragedias* (1561).

BRODEAU (Julien), jurisconsulte français, mort à Paris en 1653, s'acquit un grand renom comme avocat, et composa plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Notes* [illegible] *Paris* ,1654); *Vie d'Agnès du Chastel*, [illegible]

BRODEQUIN (*kin* — du néerlandais *brosekin*. Dans l'anc. franç., *brodequin* signifiait littéralem. cuir ou une sorte d'étoffe) n. m. Sorte de chaussure antique qui couvrait le pied et le bas de la jambe : *Les acteurs comiques portaient des* Brodequins. *et les tragédiens des cothurnes.* « *Chausser le brodequin*, écrire ou jouer la comédie; employer le style comique :

Mais quand il chausse le brodequin tragique,
Reprenons au plus vite le cothurne antique.
BOILEAU

Brodequins. 1. Grec. 2. Etrusque. 3. Romain. 4. Gaulois.

‖ Aujourd. Sorte de bottines, ouvertes et lacées sur le cou-de-pied.

— Fam. Rougeur du pied et d'une partie de la jambe, après un long séjour dans le Parti-chaud.

— Dr. *Brodequins*, Nom commun à divers appareils au moyen desquels on torturait les prisonniers pour les faire patient soumis à la question.

— Manège. Sorte de petits bas à crêper, pour empêcher la botte de grimacer.

— Encycl. Cost. Chez les anciens, le *brodequin* différait essentiellement du cothurne; cependant, tout en étant la chaussure des tragédiens, le brodequin était affecté aux acteurs comiques. Il se composait d'une semelle de cuir ou de bois, appelée *calceus*, et d'une partie supérieure, en peau ou en étoffe plus ou moins précieuse, qui s'attachait sur la jambe, et qu'on nommait *caliga*. Depuis cette époque reculée, il y a toujours eu des chaussures de ce genre. On trouve le brodequin chez les Grecs, chez les Etrusques, aussi habiles à travailler le cuir que l'or. Les fantassins romains avaient un brodequin dont la semelle largement garnie de clous, *caliga clavata*, leur donnait le pied ferme dans les corps à corps des combats antiques. Pour la cavalerie, les clous étaient plantés dans la tranche ou la lisse de la semelle et servaient d'éperons. Plus tard, on adopta le brodequin des Goths, fermé par une languette ou courroie de cuir.

Brodequin romain.

Les renseignements que l'on a sur les brodequins du moyen âge sont assez vagues : ce mot signifiait aussi bien une botine de cuir qu'une chaussure légère de peau qui se mettait d'abord au pied avant de l'entrer dans la botte. Au XVIe siècle, le brodequin de venerie est signalé par Robert Estienne comme prenant le gras de la jambe; Rabelais emploie ce mot comme synonyme de « botte fauve ». Les brodequins ecclésiastiques sont des bas liturgiques; faits d'une étoffe riche et ordinairement brodée, ils habillent la jambe jusqu'au genou et sont remonts avec des souliers. Les inventaires de Notre-Dame de Paris et autres églises, au XVIe siècle, ne permettent pas le doute sur cette question.

Brodequin de venerie XVe s.

— Arch. dr. pén. Comme instrument de torture, les brodequins étaient quatre pièces de bois formant boîte et serrées à volonté, au moyen de coins, sur le pied, dont elles faisaient dont on froissait les ligaments et les muscles jusqu'à les briser. Mais la question des *brodequins* se donnait de diverses façons. Parfois, on liait solidement les jambes entre quatre pièces, dont deux en bas, puis on enfonçait, à coups de maillet, des coins entre les deux planches du milieu : la pression broyait les chairs et faisait éclater les os. D'autres fois, on enveloppait les jambes avec du parchemin, on les mouillait, puis on les approchait d'un grand feu, et la contraction produite occasionnait des douleurs atroces. Supprimé en 1780 comme mesure d'instruction, l'usage des brodequins fut maintenu pour arracher aux condamnés à mort la révélation de leurs complices, et aboli définitivement par une déclaration de 1788 et par la loi du 9 octobre 1789.

Brodequin moderne.

BRODER (d'un rad. celtique et german., *brozd*, pointe). v. a. Orner de figures en relief : *On sait à bien faire* [illegible] (Rivarol.) ‖ Exécuter à l'aiguille sur une étoffe : *Broder un chiffre.*

— Par anal. Imiter la broderie : *Les dessins qui* BRODENT *la carapace de certaines tortues sont fort élégants.*

— Fig. Orner, parer, embellir : BRODER *de fleurs le linceul du passé*. (Lamart.) ‖ Amplifier, orner de détails, de circonstances, de développements accessoires : Broder [illegible]

— Par anal. *Broder, mais farder la vérité* :

A tout vice on cherche un voile,
Le guerrier brode une bataille,
Le diplomate un roman d'amours
Le marchand broderie sa marchandise
L'avocat brode un argument
Rien n'échappe à l'heure qui fuit,
Et pas [illegible] jusqu'à l'histoire.
...

‖ Se dit particulièrement, en musique, des fioritures ou agréments que l'exécutant ajoute à la mélodie de l'auteur.

— Techn. *Mêler à broder*, Appareil qui sert à exécuter les ouvrages de broderie.

Brodé, éc part. pass. du v. Broder.

— Hortic. *Melon brodé*, Variété de melons ayant un l'écorce des dessins imitant la broderie. V. MELON.

Se broder, v. pr. Etre brodé : *Le taffetas* SE BRODE *difficilement*. ‖ Etre dessiné comme une broderie :

Des arabesques d'or se *brodent* sur les cieux.
TH. DE BANVILLE

— Fig. Se parer, se vanter, se faire valoir : On dit dans le même sens : *Se broder sur toutes les coutures.*

BRODERIE n. f. Ouvrage que l'on fait en brodant : Broderie *plate*, *au plumetis*. (Se dit particulièrement des ornements à l'aiguille que l'on porte, comme signes de distinction, sur certains uniformes) : *Sotte chose que la gloire de montrer des galons, des rubans et des* BRODERIES. (P. Mérimée.)

— Par ext. Commerce, industrie du brodeur : *Vers le* XVIe *siècle, la* BRODERIE *prit de l'importance à Venise.*

— Par anal. Ornement, dessin compliqué, imitant un ouvrage de broderie : *Le* BROCHAGE *n'est qu'un lace-tissé d'une fleur*, etc. ‖ Objet confus, embrouillé : *Mes manuscrits et mes épreuves sont, par la multitude de corrections et de renvois, de véritables* BRODERIES. (Chateaubr.)

— Fig. Circonstances accessoires et de peu de grand-chose : *La vie est une mauvaise étoffe, dont la* BRODERIE *fait tout le prix.* (De Meilhan.) ‖ Amplification, détails, circonstances : [illegible] *Les poésie traduite en prose n'est plus qu'un canevas dont on a dit la* BRODERIE. (Mme de Staël.) ‖ Se dit aussi, en musique, des variations composées sur un motif qui sert de canevas. V. BROD.

— En T. Jardin., Bordure de buis ou d'autres arbrisseaux nains servant de contours aux parterres d'un jardin.

— Encycl. Techn. Il existe deux sortes de métiers à *broder* : le métier proprement dit, et le tambour. Le premier se compose de deux ensouples horizontales, garnies d'une bande de toile à laquelle on coud les bouts de l'étoffe à broder; elles peuvent tourner indépendamment l'une de l'autre. Deux traverses les réunissent à leurs extrémités.

Le tambour, d'origine chinoise, consiste en un court cylindre creux, en bois, recouvert de flanelle, et sur lequel on tend l'étoffe, au moyen de deux cercles, dont l'un, qui est à taille de plusieurs cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. V. BRODEUSE.

On distingue, d'une manière générale, trois sortes de *broderies* : la *broderie blanche*, la *broderie de couleur*, d'argent ou d'or, et la *broderie sur canevas*, ou *broderie en tapisserie*, en laine ou soie, faite à l'aiguille.

— *Broderie blanche*. Elle s'exécute sur étoffe blanche, avec du coton, du fil, du cordonnet, etc., de même couleur. Elle comprend : la broderie de feston, qui consiste à broder et à découper la bordure de l'étoffe, en suivant les contours du dessin; la broderie en [illegible] suivant les contours et les nervures du dessin avec des points dits « de reprise », et en remplissant les pleins avec ces mêmes points; la broderie au plumetis, qui se fait sur des tissus souples et serrés, au moyen d'un point horizontal embrassant autant d'étoffe du dessin qu'en dessous, et la broderie à jour, qui s'exécute sur tulle, par des points à fils tirés dans l'étoffe, ou par des applications plus ou moins compliquées. La broderie dite « à l'anglaise » est aussi une broderie blanche, mais c'est une simple broderie au feston, mélangée ou non de quelque autre espèce de broderie.

Broderie au plumetis.

— *Broderie de couleur*. Elle s'exécute sur un tissu quelconque, avec des fils d'or, d'argent, etc. Elle renferme les six genres suivants : la broderie appliquée, dont les ornements sont relevés et arrondis au moyen de flocons de coton; la broderie d'application, dont les dessins se composent de découpures de drap, de velours, etc., cousues sur l'étoffe; la broderie en couchage, appelée aussi broderie au lancé, dont les figures sont obtenues en cousant de la passementerie sur le fond; la broderie au passé, qui s'exécute comme celle au plumetis; la broderie au passé épargné, ayant à l'envers une surface plate et irrégulière, et la broderie en guipure, mélange de broderie en couchure et de broderie d'application.

Ces divers genres de broderie reçoivent le nom des matières employées : broderie en laine, en soie, en coton; broderie de perles, d'or, d'argent, etc.; application de velours, de drap, etc. Les appliques sont des broderies au tambour, au métier, à l'aiguille, suivant les outils qui servent à les exécuter. Enfin, on appelle broderies en relief celles dont les dessins font saillie sur l'étoffe, et broderies dites celles dont les ornements se trouvent dans le cas contraire. On distingue encore les broderies par méplats, ou à teintes plates, dont les fils sont simplement juxtaposés, et les broderies nuancées, dont les fils imitent la coloration naturelle des objets représentés.

— *Broderie sur canevas*. On y emploie la laine ou la soie. C'est une broderie de couleur qui sert à faire, soit des meubles, objets de toilette, soit des tentures de grande dimension destinées à la garniture de meubles. On appelle aussi ce genre de broderie « broderie en tapisserie », à cause de la ressemblance qu'elle offre avec l'étoffe de ce nom. On l'appelle « tapisserie dessinée » quand le dessin est tracé sur le canevas; s'il n'est tracé que sur une partie de l'étoffe, et que la brodeuse soit obligée de l'imiter sur le reste, c'est la « tapisserie à point compté ». Aujourd'hui, la majeure partie de ces types de broderies se font non plus à la main, mais avec des machines dites *métiers à broder*, et qui ont peu à peu reçu des perfectionnements considérables.

— Hist. L'art de la broderie date de toute antiquité et semble avoir fleuri, à l'origine, dans les régions asiatiques. Mais il est à peu près impossible de distinguer, jusqu'aux époques historiques, les ouvrages des Phéniciens et des Grecs. Les fameux *vêtements attaliques*, de provenance orientale, en usage à Rome, étaient sans doute faits de brocart. Mais les Egyptiens ont connu la broderie à l'aiguille comme celle au métier, des Phéniciens et d'autres peuples du levant à soie chinois, que celles-ci devinrent communes. Le luxe de la broderie orientale se répandit en France pendant les croisades, et on commença de copier les *aumônières sarrasinoises* et les belles broderies d'Asie Mineure comme de l'Inde. Encore aujourd'hui, ce dernier pays a gardé la supériorité dans cet art. Dès le XIVe siècle, tous les procédés de broderie étaient en usage en France, et les quelques ouvrages que l'on possède de cette époque comptent parmi les plus belles du genre. Les broderies byzantines, dont quelques musées possèdent des costumes,

BRODERIES

1. Toile brodée, attribuée à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant [illegible] Bayeux. — 2. [illegible] espagnol, XVIe s. (palais de l'Escurial). — 3. Chasuble brodée sur fond velours [illegible] — 4. [illegible] brodée (France, XVIIe s.) (musée de Cluny). — 5. Soulier brodé (France, XVIIe s.) (musée de Cluny). — 6. [illegible] — 10. Devant de corsage Louis XV (France, XVIIIe s.). — 11. Coussin Louis XVI, brodé sur satin (France, XVIIIe s.). — 12. Bordure d'[illegible] Louis XVI (musée de Lyon). — 13. Bas de [illegible] Louis XVI brodé sur fond satin (France, XVIIIe s.). — 14. [illegible] aux petits pieds [illegible] chinois. — 15. [illegible]

surtout pendant quelques années. Leur succès [illegible] Flandre vers 1381, puis, en 1384, peintre et valet de chambre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui l'employa à toutes sortes de travaux d'art. De 1392 à 1399, il peignit les deux retables en bois de la Chartreuse de Champmol, qui se trouvent aujourd'hui au musée de Dijon et qui représentent *l'Annonciation*, *la Visitation*, *la Présentation au temple*, et *la Fuite en Egypte*. C'est un des plus beaux et des plus anciens monuments de la peinture flamande.

BROEK-IN-WATERLAND, village de Hollande (prov. de Nord-Holland), à 16 kil. d'Amsterdam; 1.560 hab. Résidence des clubistes de Amsterdam, village renommé pour son admirable propreté.

BROFFERIO (Angelo), littérateur, jurisconsulte et homme politique italien, né en 1802 à Castelnuovo-Calcea (Piémont), mort en 1836. Il se trouva mêlé, en 1830, à une conspiration dont la découverte le fit jeter en prison. Mis en liberté lors de l'avènement de Charles-Albert au trône, Brofferio s'adonna plus spécialement à l'exercice de sa profession et se fit une réputation de éloquence aussi bien tout une grande réputation. Elu en 1848 député au parlement, il en devint l'un des orateurs les plus applaudis et le chef de l'opposition démocratique, en même temps qu'il propageait ses idées par la fondation de nombreux journaux. Il combattit énergiquement la politique modérée et la diplomatie du comte de Cavour, qu'il attaqua dans une comédie satirique intitulée *le Tartufe politique* (1853). Après l'annexion des provinces italiennes au Piémont, son autorité, un peu amoindrie par l'arrivée de nouvelles personnalités parlementaires, resta cependant considérable.

Parmi ses nombreuses pièces, outre quelques pièces de théâtre jouées avec succès : *le Château de Kenilworth*, *Angelica Kaufmann*, *Vitigès, roi des Goths*, tragédie, il faut citer : *Histoire du Piémont de 1814 jusqu'à nos jours* (1850), et surtout *Mémoires de mon temps* (1858-1861).

BROGITARUS (Ier s. av. J.-C.) voulut supplanter son beau-père, Dejotarus, créé roi de Galatie, en Asie Mineure, par César et le Sénat. Pour cela, il acheta la faveur du tribun Clodius, qui lui vendit le sanctuaire de Cybèle à Pessinunte et le fit proclamer roi, conjointement avec son beau-père. Mais Dejotarus reprit Pessinunte. Alors, pour le perdre, Brogitarus l'accusa d'avoir conspiré contre César. Cicéron fit éclater l'innocence du roi de Galatie par sa belle harangue *Pro rege Dejotaro*.

BROGLIE, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 11 kilom. de Bernay, sur la Charentonne; 966 hab. Ch. de F. Ouest. Moulins à blé et à tan, tanneries, filatures de lin, culture du pommier à cidre. Vastes château du XVIe siècle. — Broglie est un bourg fort ancien, qui portait le nom de *Chambrais*; les barons de Ferrières y possédaient un château fort qui tomba au pouvoir des Anglais. Dunois le reprit en 1449 et en 1742, la baronnie de Ferrières fut érigée en duché en faveur de la famille de Broglie, et le maréchal y fit construire, sur l'emplacement du château-forte, le château actuel. — Le canton a 22 comm. et 7.756 hab.

BROGLIE (prononcer *Bro-ll-i* [*ll* mill.]), ancienne famille qui tait remonter son origine à Amaury Gribaldi, seigneur de Barbania, Corio, Rivara, etc., situés dans le Canavez (Piémont). Amaury Gribaldi, le plus ancien seigneur dont on aurait des « preuves », vivait au Xe siècle. La maison de Gribaldi se divisa, au XIIIe siècle, en trois branches : la branche aînée, Gribaldi de Gribaldengis; la seconde, Broglia de Gribaldengis; la troisième prit le nom de Bollio, et, plus tard, de Bulli de Gribaldengis. La filiation de la maison de Broglie commence à Ubert Broglia, sénateur du Conseil souverain de Quiers (Chiari, en Lombardie), en 1254.

— Bibliogr. : anonyme (le marquis de Bourdeille), *Généalogie de la branche française de la maison de Broglie*, *1610-1785* (Paris, 1785).

BROGLIE (François-Marie DE), premier du nom, né en 1610, mort au siège de Valence en 1656. Page du duc de Savoie, il entra en 1634 au service de la France, se distingua dans les armées et fut nommé successivement maréchal de camp (1646), colonel du camp du régiment de Champagne (1648), lieutenant général à l'armée de Flandre (1650). En février 1650, il obtint des lettres de naturalisation.

BROGLIE (Victor-Maurice, comte DE), maréchal de France (1724), né vers 1647, mort au château de Broglie en 1727. Il se distingua particulièrement à Senef (1674), reçut le gouvernement du Languedoc et réprima cruellement les mouvements des protestants dans les Cévennes.

BROGLIE (François-Marie, d'abord comte, puis duc DE), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1671, mort au château de Broglie en 1745. Il fit les campagnes de Flandre, d'Allemagne et d'Italie. Maréchal en 1734, il combattit les Autrichiens en Italie, reçut le commandement de l'armée du Rhin (1734) et, à la mort de Louis XV, conféra héréditairement (juin 1742) le titre de duc.

BROGLIE (Victor-François, duc DE), fils du précédent, né en 1718, mort à Munster (Westphalie) en 1804. Il fit ses premières armes en Italie, sous les ordres de son père, était à peine âgé de quinze ans. Il fut élevé maréchal de France en 1762, et, seul des généraux français, il se maintenait victorieux pendant la guerre de Sept ans. En 1760, il gagna la bataille de Corbach. Au début de la révolution de 1789, il fut appelé par Louis XVI au commandement des troupes rassemblées près de Versailles, et accepta le ministère de la guerre, qu'il ne garda que quelques jours. Puis il se retira en Allemagne, et commanda les premiers corps d'émigrés qui agirent en Champagne en 1792. De Bourcet a publié, en 1792, des *Mémoires sur la guerre de Sept ans*, rédigés sur des papiers du maréchal.

Maréchal de Broglie

BROGLIE (Charles-François, comte DE), frère du précédent, né en 1719, mort à Saint-Jean-d'Angely en 1781. Ambassadeur de France en Pologne (1752), il combattit l'influence russe et fit les plus louables et les plus vains efforts pour retarder la chute de la nationalité polonaise. Il servit ensuite pendant quelque temps en Allemagne, et se fit remarquer par sa belle défense de Cassel (1761). Après la guerre, Louis XV lui confia la direction du ministère secret, dont la mission était de correspondre directement avec le roi et de l'éclairer sur l'état de l'Europe. Son rôle comme diplomate a été raconté avec beaucoup de clarté par le duc de Broglie dans *le Secret du Roi* (1878).

BROGLIE (Victor-Claude, prince DE), fils de Victor-François, né à Paris en 1757, guillotiné à Paris en 1794. Il fut député aux états généraux, se montra d'abord favorable à la Révolution et fut employé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin, mais refusa son adhésion au décret de déchéance après le 10 août, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

BROGLIE (Maurice-Jean-Madeleine DE), prélat, né au château de Broglie en 1766, mort à Paris en 1821. Revenu de l'émigration en 1803, il fut nommé aumônier. Nommé évêque d'Acqui en Piémont, puis évêque de Gand, il fut emprisonné pendant quelque temps à Vincennes, puis relégué à l'île Sainte-Marguerite. Il ne réintégra sur son siège en 1814. Sous le roi Guillaume de Hollande, qui était protestant, il fut condamné par contumace à la déportation. Réfugié à Paris, il y finit obscurément ses jours.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc DE), fils de Victor-Claude, né à Paris en 1785, mort dans cette ville en 1870, fut, après l'exécution de son père, élevé par sa mère, remariée au marquis d'Argenson. Nommé en 1809 auditeur au Conseil d'Etat, il remplit en cette qualité diverses missions diplomatiques après la chute de Napoléon, il fut destiné par son nom à jouer un rôle politique et appelé à la Chambre des pairs en 1815. Il débuta comme orateur en prenant la défense du maréchal Ney, et se signala comme politique par ses doctrines libérales, son égale sympathie pour les révolutionnaires et les partisans de l'ancien régime, ses efforts constants pour réconcilier la Restauration avec la France nouvelle. Après avoir combattu les projets du ministère Villèle, applaudi aux efforts du ministère Martignac, déploré la formation du ministère Polignac, il adhéra à la révolution de 1830 et accepta le portefeuille de l'instruction publique dans le premier cabinet formé par Louis-Philippe (1830). Dans le cabinet de 1832, il fut nommé ministre des affaires étrangères, puis président du Conseil (1835), et eut à soutenir, de son influence et de son éloquence, le projet de l'envoi d'une expédition à Anvers; au dedans le vote des lois de septembre. En 1836, il était renversé par un vote de la Chambre. Pendant la république de 1848, il siégea dans la majorité monarchique de l'Assemblée nationale. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il vécut dans une retraite complète, occupé d'études qui lui valurent un siège à l'Académie française (1856). Il a laissé, outre trois volumes de *discours* et quatre volumes de *souvenirs* publiés après sa mort, quelques articles sur le droit pénal, et un ouvrage intitulé : *Vues sur le gouvernement de la France* (1861). Il avait épousé, en 1816, la fille de Mme de Stael, qui, comme sa mère, fut une des femmes les plus distinguées de son temps. Protestante fervente, elle a laissé quelques écrits de piété qui ont été recueillis après sa mort sous ce titre : *Pensées sur divers sujets de morale et de religion* (1824).

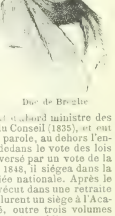
Duc de Broglie

— Bibliogr. : duc de Broglie, *Mes souvenirs* (Paris, 1885, 3 volumes). — Notice sur Victor de Broglie, dans *Nouveaux éloges historiques* (Paris, 1877).

BROGLIE (Jacques-Antoine-Albert-Marie, duc DE), [illegible] à Paris en 1821, mort à Paris en 1881. Il fut successivement ambassadeur à Madrid et à Rome. Il siégeait au Sénat en 1848, pour défendre comme publiciste, contre la République, puis contre le second Empire, les intérêts catholiques et les principes du libéralisme constitutionnel. Il publia, en 1856, un ouvrage sur *l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie française (1862). En 1869, il essayait de rentrer dans la vie publique comme candidat au Corps législatif dans l'Eure; il échoua, mais fut élu, deux ans après, à l'Assemblée nationale (1871). Nommé presque aussitôt ambassadeur à Londres, il quitta son poste au bout d'un an pour revenir diriger, à Paris, l'opposition monarchique contre la politique républicaine de Thiers. Ayant réussi à amener la démission de cet homme d'Etat (1873), il reçut du successeur de ce dernier, le maréchal de Mac-Mahon, la mission de former un cabinet, et prit le portefeuille des affaires étrangères. Il ne resta qu'un an au pouvoir, ayant été renversé, malgré ses sentiments monarchiques, par un vote de l'extrême droite. Le sénateur de l'Eure en 1875, il ne joua qu'un rôle effacé jusqu'à l'acte du 16 mai 1877, à la suite duquel, devenu président du Conseil et ministre de la justice, il prononça la dissolution de la Chambre (16 juin), conduisit une campagne active en vue d'obtenir une majorité conservatrice, et dut quitter le pouvoir (15 nov.) après de nouvelles élections (14 oct.), dont aucune ne modifiait la situation politique. Il ne se signala plus que par quelques interpellations au Sénat, et rentra dans la vie privée après le renouvellement triennal de janvier 1885, qui lui coûta son siège. Il revint alors à ses études de prédilection et publia, sur la diplomatie de Louis XV, une série d'ouvrages fortement documentés et agréablement présentés, qui ont placé leur auteur au premier rang des historiens diplomatiques : *le Secret du Roi* (1878); *Frédéric II et Marie-Thérèse* (1883); *Frédéric II et Louis XV* (1885); *Marie-Thérèse impératrice* (1887). De son mariage avec Mlle de Calard de Bearu, le duc

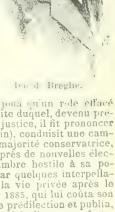
Duc de Broglie

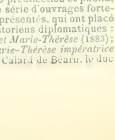

de Broglie a eu quatre fils, dont l'aîné, Victor, a été reçu à la diplomatie de 1821 à 1824, et dont un autre, Emmanuel, né en 1833, a publié une étude estimée sur *l'enfance du comte Mirabeau*. — Son père, Théodore **Pelé de Broglie**, né à Paris en 1831, mort dans la même ville, assez jeune, fut sorti de l'École polytechnique, et entra d'abord dans la marine de guerre, et devint lieutenant de vaisseau. Il fit un stage de remission pour entrer au séminaire, il avait trente ans. — Professeur d'apologétique de l'Institut catholique de Paris, il a publié une étude importante sur le *Bienheureux* Jean de Dieu, quantité d'articles de revues, deux ouvrages posthumes *Religieuses et catholiques*, et *Questions historiques*.

BROGLIO Emilio, économiste et homme politique italien, né à Milan en 1841, mort à Rome en 1894. Il se fit connaître par un traité de droit international, *Delle circolazione*, et fut partie à l'insurrection lombardo, qui le nomma secrétaire du gouvernement provisoire. Bientôt, rentrant à Turin, se remettant ses études et publia *Dell'aspetto sociale* (1865), qui fit grand bruit, puis, revenu à Milan, de la Lombardie à l'Italie 1870, il publia un volume *Sulla forma parlamentare* (1869). En 1861, il fut élu député au parlement et réélu en 1867. Il fit partie comme ministre de l'instruction publique, du cabinet Menabrea (1869). On lui doit une *Vie de Frédéric le Grand* (1870), et *le Roi de Frédéric II de Prusse* (1879-1880).

BROGNY (Jean Allaribat, cardinal de), également connu sous le nom de **cardinal de Viviers** ou **d'Ostie**, né en 1342 au village de Brogny, près d'Annecy, mort à Rome en 1426. Pendant son enfance, il garda les pourceaux. Des moines, frappés de son intelligence, se chargèrent de son éducation. Il entra dans les ordres, et l'époque où la chrétienté était déchirée par le grand schisme. Il sut s'imposer aux deux partis. Nommé évêque de Viviers 1382 et archevêque d'Arles, cardinal 1385, puis évêque d'Ostie et vice-chancelier de l'Église par Clément VII et Benoît XIII, papes d'Avignon, il crut ensuite de son devoir de reconnaître le pape de Rome Alexandre V, qui le nomma chancelier. Jean Allarmet présida le concile de Constance de 1415 à 1417. Il devint évêque de Genève.

BROGUE (*gh*' — mot angl. n. f. Nom de gros souliers que portent les montagnards d'Écosse et qu'ils attachent avec des courroies.

BROHAN (Augustine-*Suzanne*), actrice française, née à Paris en 1827, morte en 1877 à Fontenay. Élève du Conservatoire où elle remporta à quatorze ans le premier prix de comédie, elle joua d'abord en province, puis à l'Odéon, ensuite au Vaudeville, où, après avoir occupé une place brillante, elle passa à la Comédie-Française 1854. Elle y joua avec un rare talent les rôles de soubrette, particulièrement dans *Tartufe*, *les Precieuses ridicules*, *le Mariage de Figaro*. Ayant quitté la Comédie, elle retourna au Vaudeville. Le Conservatoire la força à prendre sa retraite à trente-cinq ans. Elle avait infiniment d'esprit, de grâce et de finesse, et elle transmit ces dons brillants à ses deux filles.

BROHAN (Joséphine-Félicité-*Augustine*), actrice, fille de la précédente, née et morte à Paris, 1824-1893. Élève de Samson au Conservatoire, elle remporta, dès 1840, le premier prix de comédie. Très pieuse, elle voulut d'abord entrer dans couvent; cependant, elle débuta en 1841 avec éclat à la Comédie-Française, et elle resta attachée à ce théâtre jusqu'à sa retraite en 1868. Douée d'un esprit étincelant, d'une verve intarissable, Augustine Brohan, qui avait pris, de son, pour devise : « Coquette ne veux, sou Brette ne dangue, Brohan suis, » fut avec un talent supérieur, avec une rare séduction, l'emploi des soubrettes dans l'ancien et le nouveau répertoire. Elle fut incomparable dans Dorine de *Tartufe*, Toinette du *Malade imaginaire*, Suzanne du *Mariage de Figaro* et dans un grand nombre de rôles. Elle succéda à Rachel comme professeur au Conservatoire. Sous le pseudonyme de Suzanne, elle écrivit en 1854, de spirituels courriers de Paris au « Figaro ». Elle écrivit en outre pour le théâtre des proverbes : *Compte sans son hôte*, *Quatre en double*, *Que faire et que dire*, etc.

Augustine Brohan

BROHAN Emilie-*Madeleine*, actrice, sœur de la précédente, née et morte à Paris, 1833-1900. Elle remporta en 1850 le premier prix de comédie au Conservatoire et débuta cette même année à la Comédie-Française dans les *Contes de la reine de Navarre*, où elle conquit tous les suffrages par sa grâce et sa beauté. Sociétaire en 1852, elle épousa, en 1854, Marie Ducharé, dont elle se sépara et divorça qui elle divorça en 1884. Jusqu'en 1885, année où elle prit sa retraite, elle a joué les rôles de grande coquette, puis de mère, et s'est surtout taillé une place dans *Le Demi-monde*, *Mademoiselle de Saint-Cyr*, *le Jour moustache*, *l'Étrangère*, *le Monde où l'on s'ennuie*.

Broie

BROICH, ville d'Allemagne Prusse occid., prov. du Rhin, sur la Ruhr. 4.500 hab. Fabriques de cellulose et de cuirs, ateliers de chemins de fer.

BROIE (*broa*' — rad. *broyer*) n. f. Instrument propre à briser la tige du chanvre et du lin, pour détacher la filasse de la chènevotte. (La broie en gros est composée de deux mâchoires, et la broie en fin, de quatre.) (On dit aussi Brisoir, Broyoir, Serancoir, etc.). Opération qui suit après avant celle du teillage. ▪ Brisoir, sorte de herse en usage dans les exploitations agricoles.

BROIE (*broa*' — rad. *broyer*) n. f. Bâton pointu qui sert à briser le lin. Blas. Piece en chef, qui ressemble à la

BROIEMENT (*broa*' — rad. *broyer*) n. m. Action de broyer, de briser. Le broiement du cristallin, opération qui consiste à briser le cristallin dans la chambre antérieure de l'œil, pour le faciliter l'extraction. Le broiement *dans la vessie*. ▪ Blessure d'un genre spécial. V. la partie encyclo. Les parties de broiement.

Métall. Action de broyer le minerai à la masse, avant de le jeter dans le haut fourneau.

Fig. C'est du broiement, c'est du broiement, c'est comme le broiement de... (Ste-Beuve).

Encycl. Chir. Le broiement du cristallin consiste, tantôt les plaies contuses avec écrasement profond, tantôt une opération chirurgicale. Le broiement est une plaie une lésion dénine, les indications que le traitement dépendent des circonstances. Si l'amputation est jugée nécessaire, il importe de prat que l'opération de secours antiétanique, et de procéder à une antisepsie rigoureuse, à une suture immédiatement, ordinairement au moyen de poudres antiseptiques, pelotonnage, antiseptique et coupe, bonjour, etc.

L'opération du broiement du cristallin a été appliquée au traitement de la cataracte. Le broiement suppose encore à la cure des ganglions sous-cutanés et des tumeurs dérivées. Le broiement des calculs vésicaux est connu sous le nom de *lithotritie* (v. ce mot), et le broiement du crâne du fœtus sous celui de *céphalotrypie*. V. cephalotrypie.

BROIGNE (*broa*' *gn*' mill.) n. m. Bas-Bretagne. Bretagne. Cuirasse de corps, du haut moyen âge qui était une tunique à armer, faite d'un tissu quelconque, sur lequel s'appliquaient des mailles, avec seuls les de metal, des têtes de clous.

Encycl. La *broigne* est une ancienne; il ne faut pas la confondre avec le haubert ou cuirasse de mailles), bien postérieure. L'origine de la broigne est dans la *ferica romana*; elle a existé en Gaule dès les mérovingiens, et n'a disparu qu'à la fin du XIVe siècle, lorsque la cotte de mailles avait atteint à la perfection.

Homme d'armes, de la broigne. — A, disposition des mailles.

BROISAT (Emilie), actrice française, née à Turin en 1848. Elle débuta en 1866 au théâtre du Vaudeville, passa à Bruxelles (1867-1870), en Italie, à l'Odéon (1872), entra à la Comédie-Française (1874), et fut reçue sociétaire en 1877. Douée de beaucoup de grâce et de charme, d'une sensibilité exquise, elle devint une des meilleures actrices de ce théâtre, où elle a obtenu de grands succès dans Mimi de *la Vie de Bohême*, *le Demi-monde*, *le Demi-monde*, *le Monde où l'on s'ennuie*, *les Mancroy*, *la Souris*, etc. Elle a donné sa démission de sociétaire en 1894 et quitté le théâtre en 1895.

BROKEN-DOWN (*brokn'-daoun*' — de l'angl. *broken*, brisé, et *down*, en bas) adj. m. Se dit d'un cheval de course mis hors de service par suite de claudication subite.

BROKEN HILL, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud); 22.000 hab. Mines très importantes de plomb argentifère; gisements aurifères.

BROKER (*breur*' — mot angl.) n. m. Courtier, homme d'affaires, préteur sur gages, brocanteur.

BROMAL n. m. Composé chimique qui résulte de l'action du brome sur l'alcool absolu.

— Encycl. Ce composé, également connu sous le nom de *hydrure d'acétyle tribromé*, a pour formule C^2HBr^3O. Il peut se préparer en mettant peut à petit 3 parties de brome dans 1 partie d'alcool absolu récemment refroidi; on abandonne la liqueur à elle-même pendant une dizaine de jours, puis on distille jusqu'aux trois quarts, et le reste est traité par l'acide sulfurique concentré. Le *bromal* ne tarde pas à surnager. On obtient également ce composé en traitant l'éther par le brome.

Le bromal est un liquide oléagineux, incolore, d'une odeur pénétrante et d'une saveur âcre et brûlante. Sa vapeur irrite violemment les yeux. Densité, 3.34. Ce composé est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; il bout vers 172° et distille sans décomposition. Il est inattaquable aux acides sulfurique et nitrique, mais donne, sous l'action des alcalis, du bromoforme et un formiate. Il dissout rapidement le phosphore et le soufre. Quand on le traite par une quantité convenable d'eau, il se forme de l'hydrate de bromal, qui se présente sous forme de cristaux très solubles dans l'eau.

Si l'on ajoute 10 parties de brome par 1 d'alcool méthylique absolu et froid, on obtient un isomère du bromal soluble dans l'alcool concentré, mais qui dans le commerce, qui a reçu le nom de *parabromal*.

BROMALDÉHYDE (de *brome*, et *aldéhyde*) n. m. Corps gazeux, obtenu par l'action d'une solution de potasse sur la bromethérine.

BROMALIDE n. f. Composé analogue aux *chloralides* et résultant de l'action d'un bromal et d'un anhydride.

BROMAMYLE n. m. Liquide incolore, obtenu en distillant l'alcool amylique avec le brome et le phosphore.

BROMANILE (de *brome*, et *aniline*) n. m. Corps obtenu en chauffant la bromisatine avec une solution de potasse.

BROMANILIQUE adj. Se dit de la dibromo-dioxyquinone, improprement nommée *acide bromanilique*. V. quinone.

BROMANILOIDE (de *brome*, et *ani* et gr. *eidos*). Sm. n. f. Corps obtenu par l'action de la potasse sur l'anilide.

BROMANISOL n. m. Corps obtenu par la réaction du brome sur le camphre à froid.

BROMARGYRE n. f. Chim. V. bromargyrite.

BROMARGYRITE (de *brome*, et du gr. *arguros*, argent) n. f. Bromure naturel d'argent pur, existant dans un certain nombre de gîtes argentifères du nouveau monde et utilisé comme minerai. ▪ Syn. de bromite, bromargyre, bromyrite.

BROME (*broa*' — du gr. *brômos*, odeur fétide) n. m. Corps simple de poids atomique Br = 80, de poids moléculaire Br^2 = 160.

— Encycl. En combinaison avec les métaux alcalins et le magnésium, le *brome* existe dans les eaux de la mer ou de certaines sources salées (eaux de Kreuznach, de Stassfurt, de Salies-de-Béarn, etc.).

C'est un liquide noir brun, très vénéneux, d'une saveur piquante, d'une odeur désagréable et pénétrante, rappelant celle du chlore. Sa densité est 3.187 à 0°. Il se solidifie à — 22° et bout à + 63° en donnant des vapeurs très lourdes de densité 5.393. Le brome est soluble en toutes proportions dans l'éther, mais il est beaucoup moins soluble dans l'eau, qui n'en dissout que 3 grammes par litre. La solution aqueuse de brome prend à 0° et une bouteille cristalline de l'hydrate $Br^2 + 10H^2O$.

Les propriétés chimiques du brome le font placer entre le chlore et l'iode dans la famille des métalloïdes monovalents (fluor, chlore, brome, iode). Il s'unit directement avec l'hydrogène (en présence d'un corps enflammé) et avec un grand nombre de métaux; mais ces combinaisons s'effectuent avec un dégagement de chaleur moindre que pour le chlore et plus considérable que pour l'iode; aussi le chlore déplace-t-il le brome de l'acide brombhydrique et des bromures, tandis que le brome déplace l'iode de l'acide iodhydrique et des iodures.

La tendance qu'a le brome de se combiner avec l'hydrogène fait qu'il décompose les composés hydrogénés des métalloïdes comme l'ammoniac, les hydrogènes sulfuré, phosphoré, arsénié : l'azote, le soufre, le phosphore, l'arsenic, sont mis en liberté, et il y a production d'*acide bromhydrique* HBr. Mais il ne décompose l'eau qu'en présence de corps capables de s'oxyder, comme les sels ferreux passant à l'état de sels ferriques, comme les acides sulfureux et arsénieux, qui sont transformés respectivement en acide sulfurique et acide arsénique; ces propriétés oxydantes du brome le rapprochent aussi aux composés organiques, et, tout en [illegible] le chlore.

Comme le chlore, le brome [illegible] avec l'oxygène, et les combinaisons oxygénées que l'on réussit à former sont des composés endothermiques très instables; ce sont : l'acide hypobromeux, l'acide bromique et l'acide hyperbromique.

L'acide *hypobromeux* BrOH s'obtient en solution en agitant de l'eau de brome avec de l'oxyde de mercure; on l'obtient aussi en faisant réagir à froid le brome sur une solution de nitrate d'argent. Enfin, on prépare de l'hypobromite de potassium dans l'action du brome à froid sur une solution de potasse :

$$Br^2 + 2KOH = BrOK + KBr + H^2O$$

On ne connaît pas l'anhydride hypobromeux correspondant à cet acide.

L'acide *bromique* BrO^3H est le résultat de l'action de l'eau sur le pentabromure de phosphore. Son sel de potassium BrO^3K s'obtient en faisant passer à froid le brome sur la potasse :

$$3Br^2 + 6KOH = 5KBr + BrO^3K + 3H^2O$$

Les *bromates* BrO^3M' sont décomposables par la chaleur : il se dégage de l'oxygène, et le résidu est du bromure BrM'.

L'acide *hyperbromique* BrO^4H se prépare en traitant [illegible]

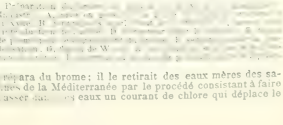

[illegible] Le verre H [illegible] de l'appareil [illegible] de l'appareil [illegible] de l'appareil

brome [illegible] à l'éther qui prend à l'eau tout le brome dissous; la solution éthérée est traitée par de la potasse à chaud, et se retrouve ainsi décolorée par suite de la transformation du brome en bromure et bromate de potassium; on évapore à sec, et l'on calcine pour transformer le bromate en bromure; finalement, tout ce bromure de potassium est chauffé avec un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique, et le brome qui se dégage est condensé dans un réfrigérant.

Une bonne partie du brome utilisé aujourd'hui provient des eaux mères des cendres de varechs. Les fucus et varechs absorbent en effet les iodures et bromures contenus dans l'eau de la mer; ces sels se retrouvent dans les eaux mères provenant du lessivage de leurs cendres; on y fait passer un courant de chlore: l'iode se précipite le premier, on le sépare et on concentre la liqueur, on ajoute ensuite du bioxyde de manganèse, on acidifie par l'acide sulfurique et l'on chauffe; le brome est mis en liberté. Il se dégage en même temps un peu de chlore qui provient des chlo-

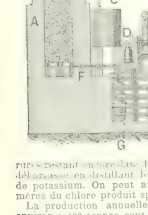

rures restant en [illegible] [illegible] [illegible] déplacesse en distillant le brome impur sur du bromure de potassium. On peut aussi faire réagir sur les eaux mères du chlore produit spécialement.

La production annuelle du brome est de 600 tonnes environ : 400 tonnes sont préparées à Stassfurt et Léopoldschall, 200 dans l'Amérique du Nord, 15 en Ecosse et 5 en France. Ce brome est utilisé surtout dans la fabrication de l'éosine et d'un certain nombre de matières colorantes.

BROME (du gr. *brômos*, avoine ou ivraie) n. m. Bot. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant de nombreuses espèces communes presque partout, mais surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal, et dont plusieurs sont répandues dans nos prairies, formant un fourrage d'assez bonne qualité. La plus importante est le brome de Schrader de la Caroline.

— Encycl. Nous citerons quelques espèces de *bromes* : le *bromus purgans*, qui est purgatif et dont la racine est, dit-on, vomitive; le *bromus cathartic*us, ou *quibro* des Chilènes, qui a une racine purgative; le *brome de Schrader*, qui est une plante fourragère, et n'exige que peu de frais de culture; il s'accommode de presque tous les sols qui ne sont pas absolument secs, et peut subsister cinq ans au moins sur le même terrain, sans que son rendement en soit amoindri. Sous le climat de Paris, la meilleure époque pour semer est mars ou avril. Le semis lève au bout de quinze jours; deux mois après, on peut faire la première coupe. Il faut, en moyenne, 50 kil. de graines par hectare. Nous pourrions citer encore le *brome dressé*, le *brome rude* et le *brome mollet*, qui sont aussi recommandés comme plantes fourragères; le *brome stérile*, le *brome des toits*; etc.

BROMÉ, ÉE adj. Qui contient du brome.

BROME (Richard), auteur comique anglais, mort en 1652. D'abord domestique de Ben Johnson, il a composé une quinzaine de pièces de théâtre qui eurent du succès, et dont la meilleure est une comédie intitulée : *la Troupe joviale*. Dix de ces pièces ont été publiées en 1653-1659.

BROME (Alexandre), poète anglais, né en 1620, mort en 1666. Chaud partisan des Stuarts, il écrivit, contre les républicains, des odes, sonnets, chansons, épigrammes, qui ont été réunis et publiés à Londres (1661). Il a laissé une comédie intitulée : *les Amants rusés* (1664).

BROMÉLIACÉES n. f. pl. Famille de [illegible] monocotylédones, [illegible] PROMÉLIE.

[illegible] aériennes ou dépourvues de racines. La tige est généralement courte et porte une rosette de feuilles engainantes, dont les plus centrales se colorent. Ces feuilles sont allongées, étroites, quelquefois dentées sur les bords. Les fleurs, [illegible] solitaires, sont d'ordinaire disposées en épi ou en [illegible] baie ou une capsule septicide. Jusqu'[illegible] ne l'on mange est composé des bases de l'épi et d'une partie charnue formée des bractées mères des fleurs et même de l'axe d'inflorescence.

Les bromélia[illegible] comprennent 27 genres et 350 espèces environ, et sont toutes originaires des forêts tropicales ou subtropicales de l'Amérique. On les trouve fixées sur les arbres, sur les rochers, rarement sur le sol. Elles ont des rapports avec les hémodoracées, les iliacées et les amaryllidées. On les a divisées en deux tribus : les [illegible] à ovaire supère, et dont le fruit est une capsule, et les *bromélées*, à ovaire infère, et dont le fruit est une baie.

BROMÉLIE (de *Bromélie*, méd. suéd.) n. f. Genre de plantes [illegible] *Bromélacées*, comprenant un certain nombre [illegible] espèces parmi lesquelles [illegible] ne comptent plus aujourd'hui l'ananas. Toutes ces plantes croissent en Amérique, et plusieurs sont cultivées dans nos serres.

Bromélie.

BROMÉLIOIDÉES (de *Bromélie*, et *eidos*, forme) n. f. pl. Nom donné par Ad. Brongniart à une classe de plantes monocotylédones, comprenant les familles des bromélia[illegible], hæmodoracées, velloziées et pontédériacées.

BROMÉTHER (*bêr* — de *brome*, et *éther*) n. m. Produit de décomposition de l'oxyde d'éthyle par le brome.

BROMÉTHÉRINE (rad. *bromêther*) n. f. Liquide éthéré, obtenu par l'action du brome ajouté peu à peu au gaz oléfiant.

BROMÉTHYLE n. m. Chim. Syn. de ÉTHER BROMHYDRIQUE.

BROMFELDIE [illegible] — de *Bromfeld*, nature [illegible] n. f. Bot. Syn. de ATROPHA.

BROMFIELD (Guillaume), chirurgien anglais, né en 1712, mort en 1792. Chirurgien de l'hôpital Saint-George et de l'hôpital Lock, qu'il contribua à fonder, il perfectionna plusieurs instruments de chirurgie et devint premier chirurgien du roi d'Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *Syllabus anatomicus* [illegible] (1749); *Observations sur les vertus de différentes espèces de morelles* (1757), traduites en français (1760); *Observations de chirurgie* (1772).

BROMHYDRANILE n. f. Chim. V. QUINONE.

BROMHYDRATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide bromhydrique sur une base (on dit plus généralement *bromure* pour les bases inorganiques) : *bromure de potassium, bromhydrate de morphine*.

BROMHYDRIQUE (ACIDE). L'acide *bromhydrique* HBr résulte de la combinaison de volumes égaux de vapeur de brome et d'hydrogène, unis sans condensation. Cette combinaison ne se fait directement qu'au rouge, et la préparation de l'acide bromhydrique s'effectue d'une façon indirecte par l'un des procédés suivants :

1° *Décomposition des bromures alcalins par les acides.* C'est le procédé correspondant à la préparation de l'acide chlorhydrique à partir du sel marin; mais il convient d'employer ici l'acide phosphorique, et non pas [illegible] sulfurique, car ce dernier est réduit partiellement par l'acide bromhydrique, avec production d'anhydride sulfureux et de vapeurs de brome.

2° *Dessoufrage du brome au phosphore gris* [illegible] Le trisulfure de phosphore P^2S^3 est décomposé par l'eau et les produits de cette décomposition sont l'acide phosphoreux et le gaz bromhydrique :

$$P^2S^3 + 3H^2O = PO^3H^3 + 3HBr$$

[illegible]

Lorsqu'on fait servir cette réaction à la préparation de l'acide bromhydrique, on opère dans une cornue tubulée où l'on met du phosphore gris [illegible] de l'eau [illegible] adapte à la tubulure, on fait arriver du brome goutte à goutte [illegible] brome s'unit au phosphore, mais le bromure [illegible] est lentement [illegible] par l'eau à mesure qu'il se forme [illegible] sec, on le fait passer sur du calcium [illegible] ment dans des flacons, et non sur le mercure qu'il attaque.

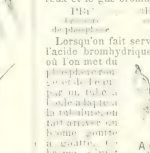

Préparation de l'acide bromhydrique : A, cornue contenant le phosphore rouge, le brome et l'eau. B, tube en U contenant des fragments de verre humides et un peu de phosphore rouge; C, [illegible] D, flacon.

3° *Décomposition de l'hydrogène sulfuré par le brome.* On fait passer un courant d'hydrogène sulfuré dans de l'eau bromée, il se dépose du soufre et production d'acide bromhydrique qui reste en dissolution dans l'eau.

4° *Action du brome sur les carbures d'hydrogène.* On emploie des carbures d'hydrogène solides, peu volatils, comme [illegible]

$$C^nH^{2n} + Br^2 = C^nH^{2n}Br + HBr$$

[illegible]

Avec le naphtalène, la réaction a lieu à froid. Avec la paraffine, il faut chauffer à 180°.

[illegible] est un gaz incolore, de densité [illegible] se liquéfie à — 67°. Il est solide à — 73°. Il est, comme l'acide chlorhydrique, extrêmement soluble dans l'eau, et sa dissolution, qui fume à l'air, donne par refroidissement des cristaux de l'hydrate HBr + 2H O fondant à — 11°. Chauffée, cette solution, si elle est concentrée, perd du gaz bromhydrique, et elle distille à 126° un composé de formule HBr + 5H²O.

[illegible]

L'acide bromhydrique, par double décomposition avec les bases, donne des sels que l'on appelle *bromures* :

$$\underset{\text{potasse.}}{KOH} + \underset{\text{acide bromhydrique}}{HBr} = \underset{\text{bromure de potasse.}}{KBr} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

Les bromures se préparent encore : par union directe du brome et du métal, par l'action de l'acide bromhydrique sur le métal, sur un oxyde ou sur un carbonate; enfin, par l'action du brome sur les oxydes métalliques. Les bromures d'argent, de plomb, de palladium, et le bromure mercureux sont seuls insolubles dans l'eau; tous les autres sont solubles. Les caractères analytiques des bromures sont les suivants : l'acide sulfurique, qui donne, avec les bromures solides, du gaz bromhydrique fumant à l'air et mélangé de vapeurs de brome. (Si l'on chauffe l'acide sulfurique et le bromure avec du bioxyde de manganèse, il se produit exclusivement du brome. Le chlore déplace le brome des bromures en dissolution et donne un liquide une coloration jaune; on décolore en agitant avec de l'éther, qui entraîne le brome en se colorant en jaune foncé); le nitrate d'argent, qui donne, avec les dissolutions de bromure, un précipité blanc jaunâtre de bromure d'argent, moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure. (Ce réactif peut même servir à *doser le brome* se trouvant dans une liqueur : il suffit de recueillir le précipité de bromure d'argent, le laver, le sécher et le peser.)

Le bromure d'argent, qui noircit à la lumière, est employé en photographie; le bromure de potassium est utilisé en médecine, comme sédatif du système nerveux.

BROMHYDROQUINONE n. f. Nom générique donné aux dérivés de substitution bromée de l'hydroquinone.

BROMIBASE n. f. Composé binaire du brome qui se comporte comme une base.

BROMIDE (de *brome*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Nom que l'on donne aux combinaisons qui ne forment le brome avec un élément moins électro-négatif que lui, pour produire un composé correspondant à un acide oxygéné. — La terminaison *ide* remplace alors la terminaison *ure*. Cette nomenclature, dite *Nomenclature allemande*, a été adoptée par plusieurs chimistes et mise en vigueur par Berzélius.

BROMIDROSE (du gr. *brômos*, puanteur, et *idrôs*, sueur) n. f. Sueur fétide.

BROMIÉRE (de *brome*, et du lat. *ferre*, porter, produire) adj. Qui contient du brome.

BROMIQUE adj. : *Acide* BROMIQUE. V. BROME.

BROMISATINE n. f. Corps obtenu par l'action du brome sur l'isatine et sur le bleu d'indigo.

BROMISME (*mismʼ* — rad. *brome*) n. m. Ensemble des phénomènes produits par l'usage du bromure de potassium à haute dose.

BROMITE (rad. *brome*) n. f. Chim. V. BROMARGYRITE.

BROMIUS (*mi-uss* — du gr. *bromios*, bachique) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des eumolpides, renfermant de petites formes courtes et convexes, de couleur terne.

— Encycl. Les *bromius* sont des eumolpes de l'hémisphère boréal, dont la principale espèce (*bromius vitis*) est connue sous le nom de la vigne est surtout commun dans le Midi et dans les serres à raisins; il déchire les feuilles en lanières minces, et ses larves rongent les jeunes pousses et les grappes naissantes. Le *bromius obscurus* se rend très nuisible dans le Midi en attaquant les trèfles.

Bromius (gr. 3 fois).

BROMLEY, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le Ravensbourne; 21.700 hab. Sources minérales. Près de la ville, palais des évêques de Rochester.

BROMLEY-SAINT-LEONARD'S, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), à 4 kil. de Londres, dont elle forme un faubourg, au confluent de la Lea et de la Tamise; 25.000 hab. Calicots imprimés, jardins potagers.

BROMLITE (*brom*ʼ— de *Bromley*, et du gr. *lithos*, pierre. L'orthogr. étymol. serait BROMLITHE) n. f. Carbonate naturel de chaux et de baryum. Syn. de ALSTONITE.

— Encycl. La *bromlite*, dont la formule est $BaCaC^2O^6$, le poids spécifique 3,7, et la dureté 4 à 4,5, est toujours cristallisée, et sa cristallisation présente une particularité très remarquable. En effet, les cristaux ont l'apparence de dodécaèdres bipyramidaux très aigus; mais, si l'on y regarde de plus près, on reconnaît que chacune des faces triangulaires du dodécaèdre est divisée en deux par une rigole peu profonde partant du sommet de la pyramide, et qui vient se terminer au milieu des côtés de la base hexagonale. Les bipyramides ne sont donc pas des cristaux simples, mais bien le résultat de l'aggrégation de trois pyramides à base rhombe. La bromlite a été trouvée dans une mine de plomb située à Bromley-Hill, près d'Alstonmoor (Cumberland), et à Fallowfield (Northumberland).

BROMMAT, comm. de l'Aveyron, arr. et à 58 kil. d'Espalion; 1.216 h. Corderie et peignage de laine, teinturerie.

BROMOBENZENE (*ben*) n. f. Corps obtenu par la distillation de la bromobenzine sur la potasse hydratée.

BROMOBENZINE ou **BROMOBENZENE** (*bin*) n. f. Corps qui résulte de la substitution partielle ou totale du brome à l'hydrogène dans la benzine. Il On dit aussi BENZINE BROMÉE.

— Encycl. La bromobenzine, substituant à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 atomes d'hydrogène, donne une série de corps entièrement parallèles à ceux des dérivés chlorés.

La *monobromobenzine* ou *benzine monobromée*, ou *bromure de phényle* C^6H^5Br, n'a pas d'isomère : on peut l'obtenir par l'action directe du brome sur la benzine en présence du chlorure d'aluminium, ou encore en traitant la benzine par le bromure (ou le bromate de potassium) et l'acide sulfurique étendu de quatre fois son volume d'eau). C'est un liquide incolore qui donne, avec l'acide sulfurique, deux acides sulfo-conjugués et, avec l'acide azotique, deux dérivés nitrés.

— *Benzines dibromées* $C^6H^4Br^2$. Il y a trois *dibromobenzines* ou benzines dibromées :

La *paradibromobenzine* $C^6H^4Br^2_{(1,4)}$ est la plus anciennement connue. On peut la préparer par l'action prolongée du brome sur la monobromobenzine en présence du chlorure d'aluminium.

L'acide dibromobenzoïque $C^{14}H^{4}Br^{2}O^{4}$ a été préparé par Kusse, en petite proportion, le produit brut étant obtenu par la méthode ordinaire, une quantité importante.

La *tétrabromobenzine* $C^{12}H^{2}Br^{4}$ (1,3) a été obtenue notamment en partant de l'aniline bromée préparée au moyen de l'acide de l'acétanilide.

Ces trois composés ont été obtenus en partant des nitrobromobenzines, lorsque, au lieu de les réduire et de les traiter par le nitrite, on fait agir le brome.

Benzine bromée $C^{12}H^{5}Br^{1}$. La théorie en fait prévoir trois, obtenues à partir de deux.

La *benzine bromée* $C^{12}H^{5}Br^{1}$ [illegible] chauffée dans un tube l'une des trois benzines dibromées avec du brome et un peu de cuivre; on en sort par [illegible] le brome sur la benzine monobromée [illegible].

Benzine bromée spectrale $C^{12}H^{5}Br^{1}$. Pour concentrer, on dissout à chaud la tribromaniline dans [illegible] à 95°, puis on ajoute une dissolution [illegible] d'azotite de potassium et de l'alcool [illegible] [illegible] la théorie en fait prévoir une troisième.

La *benzine bromée* $C^{12}H^{5}Br^{1}$ [illegible] de la nitrobromanilinc [illegible] insoluble à 115°, que l'on traite par l'éther [illegible].

La *benzine bromée spectrale* $C^{12}H^{5}Br^{1}$ [illegible] ment en brome directement la benzine ou la benzine bromée, en passant du chlorure ferrique.

— La *benzine pentabromée* ou *pentabromobenzine* $C^{12}H^{1}Br^{5}$ se forme, en faible proportion, en même temps que la tétrabromobenzine, dans l'action du brome sur la benzine bromée ou la dibromobenzine à la température de 250°.

— La *benzine hexabromée* ou *hexabromobenzine* [illegible] $C^{12}H^{6}Br^{6}$ [illegible] obtenue par l'action du brome sur la benzine, le toluène, le phénol, l'aldehyde [illegible] [illegible] chlorure de benzine [illegible] et en présence du chlorure d'aluminium.

BROMOBENZOIQUE [illegible] adj. Se dit des [illegible] meta, para. L'acide metabromobenzoïque a été obtenu par l'action du brome sur le benzoate d'argent.

BROMOBENZOYLE [illegible] n. m. Produit résultant de l'action du brome sur l'essence d'amandes amères.

BROMOCINNAMINE n. f. Corps obtenu par l'addition du brome à la cinnamine ou styrol. On en a [illegible].

BROMOCITRACONIQUE adj. Se dit du produit de la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène dans l'acide citraconique ou l'anhydride citraconique.

BROMOCUMINOL n. m. Corps résultant de la combinaison du brome avec le cuminol.

BROMOCYANE n. m. Corps obtenu en décomposant l'acide cyanhydrique ou le cyanure d'argent par le brome.

BROMOFORME (de *brome*, et *forme*) n. m. Produit secondaire dans la préparation du brome à l'aide des eaux mères des salines.

— ENCYCL. On peut le préparer par l'action du brome sur l'acide acétique cristallisable. (Damoiseau.) Il se forme encore lorsque on soumet l'alcool (esprit-de-bois) à l'action simultanée du brome et de la potasse. Il a pour formule $CHBr^{3}$; c'est un liquide d'une odeur éthérée, très pesant, qui donne de l'oxyde de carbone et l'éthylène, lorsqu'on le traite par une solution alcoolique de potasse. On l'a employé en médecine contre la coqueluche : 5 à 20 gouttes dans un grog.

BROMOGRAPHE (du gr. *bróma*, aliment, et *graphein*, écrire) n. m. Client qui écrit sur les aliments.

BROMOGRAPHIE (rad. *bromographe*) n. f. Description des aliments, traité des aliments. (En ce sens, il est synon. de BROMATOLOGIE.)

BROMOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la bromographie.

BROMOHÉLICINE n. f. Corps obtenu en traitant l'hélicine par le brome.

BROMOÏODOBENZINE (*bin*) n. f. Corps résultant de la substitution simultanée du brome et de l'iode à l'hydrogène dans la benzine. — On dit aussi BENZINE BROMO-IODÉE. — On connaît trois *bromoïodobenzines*.

BROMOÏODOFORME n. m. Composé qui résulte de l'action du brome sur l'iodoforme.

BROMOMAGNÉSITHALIQUE adj. Se dit de l'acide qui résulte de l'action du brome sur l'acide tétrahydrophtalique.

BROMONAPHTALÈSE n. f. Corps obtenu en traitant à chaud la naphtaline par le brome jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide bromhydrique.

BROMONAPHTALIDE (de *brome*, et *naphtaline*), n. f. Corps liquide obtenu en même temps que la bromonaphtalèse.

BROMONITRÉ, ÉE adj. *Benzine bromée* [illegible] V. BROMO-NITROBENZINE.

BROMONITROBENZINE (*bin*) n. f. Corps résultant de la substitution simultanée du brome et du nitryle à l'hydrogène de la benzine. — On dit aussi NITRO-BROMOBENZINE, BENZINE BROMONITRÉE.

— ENCYCL. Les *bromonitrobenzines* sont nombreuses, et à chaque formule de constitution correspondent plusieurs isomères dits « de position ». Elles ont servi à établir la formule de la benzine et les lois de dérivation de la série aromatique. Elles [illegible] depuis 1875.

Bromonitrobenzines et dinitrobenzines $C^{12}H^{4}Br^{1}N^{2}O^{4}$. L'*orthobromonitrobenzine* (1,2) [illegible] [illegible] [illegible] la benzine bromée, mais monosubstituée que le dérivé para (1,4). L'ammoniaque la transforme en [illegible] [illegible] la potasse en orthoanisol [illegible] [illegible]. — La *métabromonitrobenzine* (1,3) [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

BRONCHEUR n. m. Ouvrier attaché à la construction des voies de roulage, dans les galeries de mines.

BRONCHIAL, ALE, AUX adj. qui a rapport aux bronches. [illegible] On dit aussi et [illegible]

BRONCHIARCTIE (de *bronche*, et du lat. *arctare*, resserrer) n. f. Rétrécissement ou rétrécissement des bronches, dû à l'inflammation chronique, à des ulcérations d'origine diverse. (La syphilis est la cause la plus fréquente de la bronchiarctie.)

BRONCHIECTASIE n. f. Pathol. V. BRONCHECTASIE.

BRONCHILLAIRE adj. Se dit du soufflet [illegible] des bronches, que l'on entend seulement dans quelques cas [illegible]

BRONCHIOLES n. f. pl. Nom donné aux ramification terminales des bronches intralobulaires. — *Une* BRONCHIOLE.

BRONCHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport aux bronches : *Veines* BRONCHIQUES. *Nerfs* BRONCHIQUES. *Artère bronchique*. Maladie caractérisée par la présence, dans les voies respiratoires, de concrétions pierreuses. (On dit aussi BRONCHIAL, ALE, AUX.)

BRONCHISME (*chissm*) n. m. Contraction spasmodique des bronches.

BRONCHITE n. f. Inflammation des bronches.

— ENCYCL. Pathol et méd. Ce mot a été employé pour la première fois, en 1814, par *Badham*; on désignait auparavant l'inflammation des bronches et de la trachée par le mot *catarrhe*.

Laënnec, le premier, put, grâce à l'auscultation, séparer les diverses variétés de *bronchites*. La bronchite est la maladie la plus commune du cœur; elle frappe également l'enfant, l'adulte et le vieillard, et succède, soit à un refroidissement, soit à une irritation des voies aériennes par des poussières et des fumées, soit encore à une détermination locale de maladie infectieuse d'origine microbienne (bronchites de la grippe, de la rougeole, de la fièvre typhoïde, etc.).

L'inflammation des bronches porte surtout sur la tunique muqueuse, avec de légères altérations des couches sous-jacentes. Les lésions se caractérisent : 1° par l'hyperhémie de la muqueuse allant de la simple rougeur à l'ecchymose; 2° par la diapédèse ou exsudation abondante des globules blancs et rouges; 3° par l'altération de l'épithelium, tant de revêtement que glandulaire; 4° par des modifications de la sécrétion bronchique.

Les lésions, qui se rencontrent à des degrés divers dans toutes les bronchites, donnent lieu à des signes physiques et des symptômes communs. Les signes physiques, la percussion restant normale, sont surtout fournis par l'auscultation qui laisse entendre : les *râles de la bronchite*. Ces râles sont secs ou sonores, humides, bulleux [illegible] Les symptômes communs sont : la toux, destinée à expulser les sécrétions accumulées dans les voies respiratoires, et qui est légère ou intense, sèche ou humide, sifflante, rauque ou sourde, convulsive ou quinteuse; les *crachats*, muqueux, muco-purulents, purulents, ne contenant que les microbes ordinaires des voies aériennes et qui font défaut chez les enfants et les vieillards; la *dyspnée*, surtout fréquente dans la bronchite capillaire; la *douleur thoracique*, consécutive à la toux et qui siège dans [illegible] du thorax, mais principalement aux points [illegible]

Les symptômes se divisent en [illegible] *bronchites chroniques*; nous les décrivons [illegible] laissant de côté les bronchites telles que l'asthme et la coqueluche où l'élément nerveux est prépondérant.

Les bronchites aiguës sont : la *bronchite aiguë simple*, la *bronchite pseudo-membraneuse*, la *bronchite capillaire*, et les *bronchites symptomatiques*.

Bronchite aiguë simple ou *a froide*. On doit distinguer une forme légère et une forme intense.

La *forme légère*, qui succède au général à un coryza, connue vulgairement sous le nom de *rhume de poitrine*, débute par une douleur rétro-sternale, une toux sèche et quinteuse, bientôt après, la céphalalgie, la fièvre, l'inappétence se joignent aux premiers symptômes, la toux augmente sans expectoration marquée; c'est la période de *crudité*. Au bout de quelques jours, tous ces symptômes s'amoindrent, la toux est moins quinteuse, les crachats plus abondants, visqueux; la maladie passe à la période de *coction* pour finir en une ou deux semaines. Les *râles*, secs au début, sont remplacés à la fin par des râles muqueux à grosses bulles.

La *forme intense* est caractérisée surtout par l'intensité des symptômes pendant la période de crudité. L'auscultation laisse entendre des râles sonores, bulleux et sibilants. La période de crudité dure de trois à cinq jours [illegible] la période de coction [illegible] la maladie ne se termine [illegible] elle a passé par la [illegible] le traitement doit modifier les sécrétions [illegible] faciliter l'expectoration; par suite [illegible] béchiques, les balsamiques, les op[illegible]

[illegible] microbe de nature [illegible]

Bronchite capillaire [illegible] bronchiques. On lui a donné [illegible] les noms suivants : [illegible] *pseudo-lobulaire*, [illegible] *simple* et [illegible] jours, se [illegible] par l'intensité des phénomènes asphyxiques, lèvres cya[illegible] fréquent. Les enfants et les vieillards y sont très sujets. La medication doit être énergique : les vomitifs, les révul[illegible]

[illegible] *Bronchite symptomatique*. Elle se rencontre souvent [illegible] le cours de la rougeole, de la coqueluche, de la grippe, de la fièvre typhoïde, de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la variole, de la rougeole, de la scarlatine

BRONGNIARTELLE *qu* mll., — de *Brongniart*, botan. franç. n. f. Bot. Syn. en partie de PSYNOSTOMIE.

BRONGNIARTIE *qu* mll., et *tè* de *Brongniart*, botan. franç. n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des galégées, comprenant leur ordre, sous-ordre des arbrisseaux vrais, rameaux plutôt que [illegible] de l'Amérique centrale, au Mexique, au Chili et au Pérou. Syn. de KRAUSIA.

BRONGNIARTIÉES (qu mll., et *tè*) n. f. pl. Tribu de légumineuses papilionacées, sous-ordre des galégées, comprenant des arbustes diversement à fleurs [illegible] opposées en grappes terminales. Trois genres rentrent dans cette tribu : *brongniartie*, *lampsonie*, *hoppéiane*.

BRONGNIARTINE *qu* mll., — *ni* tom *de Brongniart*, minéral. franç. n. f. Sulfure naturel de cuivre et de [illegible]. — ENCYCL. La *brongniartine*, dont la formule est Na^2SbO^4, le poids spécifique 2,61 à 2,66 et la dureté 2 [illegible] se rencontre dans les dépôts de lessivage, elle est ferme, sur 100 parties, 13 de sulfate de chaux et 53 [illegible] fate de soude. Syn. de CHAMBERLAIRITE.

Sulfate hydraté naturel de cuivre. Syn. de BROCHANTITE.

BRONGNIARTITE *qu* mll., — *te Brongniart*, minéral. franç. n. f. Sulfure naturel d'antimoine, de plombet d'argent, se présentant en masses compactes ou en gris [illegible]. On a trouvé la brongniartite au Mexique et en Bohême. Variété de jamesonite ou de plumosite.

BRONI, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 6.500 hab.

BRONIKOWSKI (Alexandre-Auguste-Ferdinand DE), romancier allemand, né et mort à Dresde (1783-1843). Après avoir servi dans les armées prussiennes, brusquant [illegible] il devint romancier, dont les sujets sont empruntés pour la plupart à l'histoire de Pologne, et qui, bien que très longs et diffus, eurent un grand succès. On l'avait surnommé **le Walter Scott de la Pologne.**

BRONKHORST (Pieter VAN), peintre hollandais, né à Delft en 1683, mort en 1661. Il a peint un *Jugement de Salomon*, et *Jésus chassant les vendeurs du temple*, tableaux qui se trouvent dans la salle du tribunal de Delft.

BRONKHORST (Johannes VAN), peintre hollandais, né à Leyde en 1648, mort en 1726. Il a excellé à peindre la nature morte, les oiseaux et les animaux.

BRONNIE *ni* — de *Bronn*, n. pr. m. f. Bot. Syn. de PHYGURUS.

BRONNITZY, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Moscou), sur la Moskova; 7.200 hab. Tissage de coton, commerce de céréales. École de district. C'est l'ancien village de *Bronnitch*, devenu en 1781 le chef-lieu d'un district peuplé de 114.859 hab.

BRONOLITE (de *Bronce*, n. pr., et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BRONOLITHE) n. m. Explosif inventé par Bela de Bronc : il est formé de différents mélanges se composant essentiellement de *picrate*, de *plomb*, de *nitrate de potasse*, de *nitrate de plomb*, de *fulmicotonpicrate*.

BRONSART VON SCHELLENDORF (Paul), général et homme politique allemand, né à Dantzig en 1832, mort à Koenysberg en 1891. Il fit la campagne de 1870 comme chef de division au grand état-major. C'est lui qui négocia les préliminaires de la capitulation de Sedan avec Napoléon III. Il remplaça le général Kameke comme ministre de la guerre, en 1883. On doit à ce général un ouvrage spécial : *Des approvisionnements des Bureaux du quartier-maître général dans la guerre de campagne* (1875).

BRONTÆOS (*le Tonnant*), surnom de Zeus.

BRONTE, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna ; 16.500 hab. Marchés ; centre agricole. L'amiral Nelson fut créé « duc de Bronte », en 1799, par Ferdinand IV.

BRONTË, nom de trois sœurs qui se sont fait connaître dans la littérature anglaise, sous le pseudonyme de BELL. Elles étaient filles d'un ministre anglican. L'aînée et la plus connue, Charlotte (CURRER BELL), née en 1816 à Thornton (Yorkshire), mourut en 1855, emportée, comme ses deux autres sœurs, par une maladie de poitrine. Elle eut une existence malheureuse, tenta sans succès d'ouvrir un pensionnat, puis se tourna vers les lettres. Après avoir publié avec ses sœurs un volume de vers, *Poèmes* (1846), qui passa inaperçu, elle écrivit des romans qui fondèrent sa réputation : *Jane Eyre* (1847), son chef-d'œuvre ; *Shirley* (1849) ; *Villette* (1852) ; *le Professeur* (1855), remarquables par la vigueur du style, la hardiesse et l'élévation des idées, et la pénétrante analyse du cœur féminin. Elle avait épousé en 1854 le pasteur Nicholls. — EMILY **Brontë**, connue sous le pseudonyme d'Ellis BELL, née en 1818, morte en 1848, est l'auteur de deux romans : *Agnès Grey* et *le Tenant de Wildfell Hall*.

— BIBLIOGR. : Mrs Gaskell, *the Life of Charlotte Brontë* (Londres, 1857).

BRONTË, Myth. gr. Même du tonnerre personnifié. Apelle à son service pendant la campagne d'Asterope, Pyracmon et Ceraunobolos (la foudre). Un des quatre chevaux du Soleil.

BRONTÉION (du gr. *brontê*, tonnerre) n. m. Ancien. gr. Machine de théâtre, avec laquelle on imitait le bruit du tonnerre.

BRONTES (du gr. *Brontês*, nom d'un des Cyclopes) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cucujidés, renfermant des formes très plates, à antennes très formes très longues.

— ENCYCL. Les *brontes* vivent sous les écorces où leurs larves font la chasse à celles de divers xylophages ; les quelques espèces du genre sont répandues sur le globe, que seule la faune [illegible] de l'Europe [illegible] Amérique [illegible] Afrique.

BRONTEUS [illegible] n. m. Genre de crustacés trilobites fossiles, fondé par Goldfuss, et se trouvant dans les terrains siluriens et dévoniens.

— ENCYCL. Les [illegible] formés dont les trois grandes divisions du corps sont souvent égales entre elles ; la dernière, ou pygidium, étant parfois la plus développée. La tête est plus ou moins convexe, [illegible] longé en une courte épine ; la glabelle, large en avant, se délimite par des sillons nettement accusés. La région thoracique comprend six segments. Le pygidium semi-ovale, avec axe court, rudimentaire, ne porte que rarement des sillons transversaux, dont rayonnent des côtes droites. On peut considérer comme type de ces trilobites le *bronteus planus* Corda, du silurien supérieur de Bohême.

Bronteus

BRONTOLITE (du gr. *brontê*, foudre, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BRONTOLITHE) n. m. Nom par lequel on désignait autrefois les rognons de pyrite contenus dans la craie. Souvent mis à nu à la suite d'un orage, on attribuait leur présence à la foudre.

BRONTOMÈTRE (du gr. *brontê*, foudre, et *métron*, mesure) n. m. Appareil imaginé par Symons pour enregistrer les divers phénomènes météorologiques. Il porte sept plumes qui enregistrent : la vitesse du vent, l'intensité de la pluie, l'éclair, la durée exacte du coup de tonnerre, le moment, la durée et l'intensité de la grêle, la pression atmosphérique.

BRONTOSAURE (du gr. *brontê*, tonnerre, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles, du terrain jurassique des montagnes Rocheuses.

— ENCYCL. Le genre *brontosaure*, fondé par le professeur Marsh, est, d'après Hoernes, presque entièrement

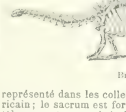
Brontosaure

représenté dans les collections réunies par le savant américain ; le sacrum est formé de cinq vertèbres, et les vertèbres sont, en général, pourvues de grandes cavités pneumatiques existant également dans les trois premières caudales. Le dinosaurien n'était pas inférieur, comme taille, aux apatosaures et aux diplodocus.

BRONTOTHÉRIDÉS (du gr. *brontê*, tonnerre, et *thêrion*, animal) n. m. pl. Famille de mammifères ongulés fossiles des terrains éocène et miocène de l'Europe et de l'Amérique du Nord. — ENCYCL. Synonyme BRONTOTHÉRIUM.

— ENCYCL. Les *brontothéridés* sont caractérisés par un crâne rappelant celui du rhinocéros et présentant en outre des éminences rugueuses, paires sur la face supérieure. La dentition est complète. Les principaux genres de cette famille sont : *brontotherium*, *titanotherium*, *brachydiastematherium*, *chalicotherium*. On pourrait rattacher aux brontothéridés certains rhinocéros fossiles portant des cornes paires, dont le type le *rhinoceros pleuroceros* Duv. du miocène français et les *diceratherium* du miocène inférieur de l'Amérique du Nord.

BRONTOTHÉRIUM (*ton* — du gr. *brontê*, tonnerre, et *thêrion*, animal) n. m. Genre de mammifères ongulés fossiles, de la famille des *brontothéridés*.

— ENCYCL. Les débris fossiles des *brontothérium* Marsh ont été découverts dans le miocène inférieur de l'Amérique du Nord, dans les mauvaises terres du Dakota. Le *brontothérium* était de la taille de l'éléphant ; son cerveau très mineux n'avait qu'une cavité cérébrale assez petite. On suppose que les proéminences osseuses du crâne supportaient une corne de chaque côté, au contraire des rhinocéros, lesquels elles sont situées l'une derrière l'autre. La dentition était également plus complète que celle des rhinocéros : il possédait des canines et des incisives. Les extrémités étaient puissantes et lourdes, à quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs.

Brontothérium

BRONZAGE n. m. Opération par laquelle on donne à des objets quelconques une couleur bronzée.

— ENCYCL. Le *bronzage* a pour but de donner artificiellement à des objets de métal, de plâtre, de bois, de pâte, etc., l'aspect de la patine que le temps produit à la surface du bronze. On donne au cuivre la couleur du bronze appelé *vert antique* en appliquant au pinceau une composition formée d'un demi-litre de vinaigre blanc, de 7gr,6 de sel ammoniac, de 7gr,6 de sel marin et de 15gr,2 d'ammoniaque liquide.

On obtient aussi le bronzage à l'aide de la galvanoplastie, et ce procédé est employé pour les grandes pièces de fonte, telles que statues, groupes, vasques, candélabres, etc., et aussi pour les médailles, statuettes, etc.

Il existe un autre procédé de *bronzage de la fonte* qui consiste à enduire de colle ou de vernis la pièce à bronzer pour la saupoudrer ensuite avec un mélange de cuivre précipité et de cendres d'os pulvérisés. Lorsque la pièce est sèche, on la frotte avec un linge humide.

On emploie encore le procédé Fleck. La surface de la fonte est décapée dans une solution nitrique d'étain. L'étain métallisant s'obtient en faisant usage de chlorures doubles ammoniacaux des métaux qui doivent recouvrir [illegible] de la re- est chauffé, et le zinc, sous l'influence de l'action réductrice du charbon, s'allie au cuivre. D'autres procédés sont [illegible] *fard*. Ce bronzage s'obtient [illegible] ployé est l'oxydation superficielle par l'acide chlorhydrique en vapeur. On cuivre les pièces avec une dissolution de fer. On brunit la pièce, qui doit sa coloration à l'oxyde magnétique. On peut employer aussi un mélange de beurre d'antimoine et d'huile d'olives. On frotte vivement le cuivre non chauffé. La pièce lavée est brunie, vernie ou passée à la cire blanche.

Bronzage du plâtre. — On peut bronzer le plâtre à la coloration du bronze vert, en préparant deux solutions : l'une contenant un savon sodique à base d'huile de lin, l'autre un mélange de 4 parties de sulfate de cuivre et de 1 de sulfate de fer. On mêle les deux solutions chaudes et on recueille sur un filtre le savon de fer et cuivre qui s'est précipité. On fond au bain-marie 300 grammes d'huile de lin cuite, 160 grammes de savon de fer et cuivre et 100 grammes de cire blanche que l'on mélange, on applique au pinceau sur le plâtre chauffé à 90°.

Bronzage du zinc. — On peut bronzer le zinc de la manière que l'on procède pour l'argenture.

— Le *bronzage du zinc* s'obtient en plongeant l'objet en zinc dans un bain léger de sulfate de cuivre. Après séchage, on frotte le zinc ainsi laitonisé avec une dissolution [illegible] hydrate d'ammoniaque ou de protochlorure de cuivre dans l'acide chlorhydrique.

Bronzage du nickel. — On peut bronzer le nickel en plongeant dans une solution d'azotate de nickel additionné d'eau acidulée par l'acide sulfurique ; ou, enfin, dans une solution chlorhydrique de chlorure d'antimoine acidulée par l'acide chlorhydrique. On a ainsi les divers teintes du bronze. Un autre procédé consiste à plonger la pièce dans une solution contenant 3 parties de tartrate de cuivre, 4 de soude et 48 d'eau. On obtient alors une teinte variant du violet au rouge, suivant la durée de l'immersion.

— Le *bronzage de la porcelaine, du bois, etc.*, s'opère à l'aide d'un badigeonnage préalable de verre soluble (silicate de potasse), sur lequel on applique la poudre de bronze ; [illegible] dernière adhère [illegible] tel point qu'elle peut subir le polissage.

— Le *bronzage du cuir, des [illegible], des plumes, etc.*, s'exécute par application de poudres de bronze que l'on rend adhérentes au moyen d'un très grand nombre de procédés dus pour la plupart à Wohlfarth, Aguelet, Rosenthiel, Poirier, etc.

— *Bronzage du fer par l'électricité.* De Méritens, en 1886, a indiqué une méthode permettant de bronzer le fer par l'emploi du courant électrique. Cette méthode consiste à recouvrir les objets en fer, en acier, d'une couche d'oxyde de fer magnétique Fe^3O^4 déposée électriquement.

BRONZE (probablement de l'ital. *bronzo*, dérivé de *Brundusium*, Brindisi) n. m. Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, dans des proportions qui varient suivant la destination de l'alliage : *Une statue de* BRONZE. *Couver. Couleur en* BRONZE.

— Par ext. Ouvrage d'art en bronze : *Un* BRONZE *antique. De beaux* BRONZES.

— Poét. (V. AIRAIN.) *Le bronze sonore*, Les cloches. Canon, bouche à feu :

[illegible]

— Fig. Nature rude, forte, inflexible, insensible : *Un homme de* BRONZE. *Un cœur de* BRONZE. — Brun et ferme : *Sein de* BRONZE. (Th. de Banville.) *Cuirassé en bronze.* Se dit de ce que l'on considère comme impérissable : *Une* [illegible]

— Archéol. Cuivre pur ou allié.

— Hist. *Courtisans du cheval de bronze.* Nom que l'on donnait, sous Louis XIII, aux filous qui rôdaient la nuit, au pied de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf.

— Numism. Monnaies de bronze : *Les* BRONZES *romains. Grand bronze, Petit bronze, Moyen bronze*, Grandes, Petites, Moyennes médailles de bronze.

— ENCYCL. Métall. On donne le nom générique de *bronze* à un grand nombre d'alliages. Dans le cuivre est l'un des éléments. Suivant l'usage auquel on le destine, il doit avoir diverses propriétés.

Le bronze est plus fusible que le cuivre ; contrairement à l'acier, il devient malléable par la trempe, propriété qui permet de fabriquer les cymbales et les tam-tams, et d'obtenir plus facilement les médailles.

Le bronze qui, en théorie, est rarement en pratique, est un alliage de cuivre et d'étain, est connu depuis une très haute antiquité.

La densité du bronze est plus considérable que chacun des poids spécifiques des métaux qui entrent dans sa fabrication. Si sa dureté augmente avec des proportions de plus en plus grandes de cuivre, il devient par contre de plus en plus aigre et cassant. La proportion d'étain et de cuivre varie suivant l'usage auquel on destine le bronze. En général, il entre dans sa composition des métaux autres que le cuivre et l'étain. Nous examinerons successivement les diverses variétés de bronze.

1° *Bronze des cloches.* On rencontre fréquemment dans ce bronze du plomb et du zinc. On emploie le plus souvent de cuivre.

2° *Bronze des canons.* Le bronze avec lequel on fabriquait les canons était à peu près le seul ne renfermant que le cuivre et l'étain. La meilleure de toutes les proportions était de 90 p. 100 de cuivre et 10 p. 100 d'étain.

3° *Bronze des appareils télescopiques.* Cet alliage, que l'on emploie pour obtenir des miroirs et pour la construction des télescopes, est dur et cassant, mais peut recevoir un magnifique poli. L'une des compositions de ce bronze contient 66 p. 100 de cuivre et 33 d'étain. On ajoute quelquefois du platine, du zinc et de l'antimoine afin d'avoir l'alliage suivant : cuivre, 57,80 ; étain, 27,30 ; platine, 10,80 ; zinc, 3,00, et antimoine, 1,20 p. 100.

4° *Bronze des cymbales et des tam-tams.* [illegible] pour les cymbales et les tam-tams, a une couleur blanc jaunâtre ; il est très dur, à grains très fins, mais très fragile à la température ordinaire ; sa composition varie [illegible] On fait, la plupart du temps, subir la trempe à ce bronze afin de l'adoucir.

5° *Bronze de [illegible]*. Les matières employées pour sa fabrication [illegible] un alliage de cuivre, d'étain, de [illegible] zinc. Le produit obtenu jouit d'une dureté remarquable; [illegible] de grain, cet airain [illegible] les intempéries et à l'action oxydante de l'air.

Les proportions de cuivre et d'étain varient considérablement. C'est [illegible] 90 parties de cuivre pour 10 parties d'étain; [illegible] 100 parties de cuivre pour 12 parties. De plus, quelques autres métaux, le nickel, le fer et le plomb s'ajoutent à l'alliage, mais en quantités extrêmement variables.

6° *Bronze des monnaies*. Ces bronzes sont très riches en cuivre, et leur travail s'exécute facilement à froid, grâce à la trempe qu'on leur fait subir. La composition légale du bronze des monnaies est de 95 p. 100 de cuivre pur, 4 p. 100 d'étain pur, et 1 p. 100 de zinc. V. MONNAIES.

7° *Bronze d'aluminium*. Cet alliage de cuivre et d'aluminium a reçu de très importantes applications. Les proportions des deux métaux varient comme suit : aluminium, de 5 à 10 p. 100 ; cuivre, de 95 à 90.

Le bronze d'aluminium, d'une très grande ductilité, se forge, s'étire, se moule, se cisaille, se peut le planer et le tourner. Il jouit d'une très grande rigidité, près de cinquante fois supérieure à celle du laiton. On fait dans l'industrie usage du bronze d'aluminium pour les instruments d'astronomie ou de physique, pour les besoins domestiques, casseroles et autres ustensiles de ménage. L'horlogerie utilise sa très grande élasticité pour en fabriquer des ressorts de montres et de pendules, etc.

8° *Bronze industriel*. L'alliage est très riche en cuivre. Sa composition, bien qu'assez variable, est à peu près la suivante : 81 p. 100 de cuivre, 11 p. 100 et 2 p. 100 de zinc. Dans ces conditions, le bronze industriel résiste à d'énergiques frottements ; aussi l'emploie-t-on pour faire des coussinets, des têtes de bielles, etc. Dans la robinetterie des machines à vapeur, il entre 88 p. 100 de cuivre, 8 d'étain et 4 de zinc.

9° *Bronze fondu*. On désigne sous ce nom un alliage de qualité très médiocre, et qu'on appelle également FONTE.

10° *Bronze blanc*. Le bronze blanc, composé de cuivre et d'étain, auxquels on ajoute de l'argent en quantité d'arsenic, se polit très bien, mais est d'un prix élevé.

11° *Bronze au manganèse*. Si l'on ajoute au bronze ordinaire une petite quantité de manganèse, on obtient un alliage qui possède un grain plus compact et plus homogène, ainsi qu'une ténacité et une dureté plus considérables, comparables à celles du fer forgé, tout en étant plus élastique. Il se laisse forger à chaud, mais non rouge. Sa coloration est plus belle et plus brillante que celle du bronze ordinaire. Pour le fabriquer, on additionne l'alliage ordinaire d'un second alliage de cuivre et de manganèse.

12° *Bronze pour dorure*. Ce bronze se moule très bien et prend exactement les formes les plus variées ; on peut aisément le tourner et le ciseler. C'est ce bronze que l'on emploie dans l'industrie pour la dorure. Sa composition est : cuivre, 64,45 p. 100 ; zinc, 32,44 ; étain, 0,25, et plomb, 2,86 p. 100.

13° *Bronze en poudre, Bronzine, Bronze couleur*. Ces bronzes se présentent dans l'industrie sous forme de poudres ; ils s'emploient principalement pour le bronzage d'objets divers et s'obtiennent, soit mécaniquement, soit chimiquement. Dans le premier cas, on opère le broyage de feuilles minces de bronze ; dans le second cas, on les obtient en les précipitant de leurs solutions par la réduction.

14° *Bronze au vanadium*. C'est une substance d'une inaltérabilité absolue, d'une coloration dorée. Aussi l'emploie-t-on pour la fabrication des encres d'or.

15° *Bronzes chinois et bronzes japonais*. Ces bronzes, d'une composition variable, renferment jusqu'à 20 p. 100 de plomb. Le cuivre, l'étain, le fer, l'arsenic, le zinc, figurent également en compagnie du plomb dans la composition de ces beaux alliages qui, en général, sont d'une extrême fragilité.

Les artistes japonais, notamment, fabriquent des bronzes spéciaux incrustés, longtemps inimitables. Aujourd'hui, les artistes français arrivent à une perfection égale dans ce genre.

16° *Bronze phosphoreux*. Cette variété de bronze, qui a trouvé de précieuses applications dans l'industrie et la mécanique, a été découverte par Ruolz et Fontenay en 1853. On emploie, en général, le phosphure de cuivre, que l'on ajoute au bronze ordinaire. La quantité de phosphore qui reste dans l'alliage est des plus faibles : 3 millièmes au plus. Ce bronze, de coloration assez semblable à celle de l'or rouge, est élastique, mais cassant. Sa résistance au frottement est considérable, et son coefficient de frottement très grand. C'est pourquoi les coussinets de machines fabriqués avec cet alliage résistent très longtemps. Il en est de même des tiroirs de distribution, des tiges de piston de presses hydrauliques, etc.

— Archéol. et hist. Le mot *bronze* n'est pas très ancien ; il ne devient d'un usage courant que vers le XVIIe siècle. Apparaissant, on désignait les alliages habituellement sous le nom de *airain*, sans distinction des métaux ajoutés au cuivre. L'étymologie plausible en est le mot latin *brundisium* (*ex brundisinum*, airain de Brindes), alliage dont parle Pline et que les Romains appelaient *brundisien*. De même que le cuivre (*cuprum*) avait tiré son nom de Chypre, où les mines en étaient célèbres, le bronze aurait tiré son nom de Brindes, où l'on fabriquait le meilleur alliage. Les anciens ont tout employé, même l'or et l'argent, comme dans les bronzes dits « de Corinthe ». Bien que la donnée d'un âge du bronze soit vague et impossible à établir chronologiquement, il est certain que les premiers métallurgistes fabriquèrent des outils et des armes en cuivre d'abord pur, puis allié, et que cet alliage fut le bronze. On savait alors donner une trempe très bonne aux épées de bronze, et le secret en est perdu. Suivant les différentes régions, l'usage du bronze se maintint plus ou moins longtemps après la découverte du fer : ce dernier métal demeura, pendant des siècles, frappé en Egypte, d'une interdiction religieuse ; et on continua à se servir d'armes et d'outils de bronze, pendant une période historique, alors que, sans doute, les mêmes objets, partout, ailleurs, fabriqués en fer et en acier, ne se faisaient plus en bronze que pour servir dans les mobiliers funéraires, mais la question est encore mal connue. Les recherches des alchimistes rendirent les procédés d'épuration et de dosage de plus en plus certains. Les fondeurs en airain se différencient de plus en plus nettement des artisans en dinanderie qui travaillaient le laiton ou cuivre jaune. Les anciens chimistes n'ont jamais su isoler le zinc en traitant les cadmies pour faire leurs alliages. Dès le XVe siècle, il y avait de nombreuses espèces de bronze ou airain, suivant que l'on voulait fondre des cloches, des statues, des pièces d'artillerie ou tous autres objets. En 1500, le bronze des cloches comportait un tiers d'étain, un dixième de mauvaise qualité, le reste de cuivre pur ; celui des canons, un dixième d'étain ; celui des plats et écuelles, un douzième de plomb. En 1550, on nommait « airain de Chypre » du cuivre natif, venant de cette île ou de l'Amérique du Sud. L'airain artificiel comportait un quart de la masse d'étain et un huitième de plomb blanc.

Bronze (AGE DU). V. ÂGE.

BRONZER v. a. Donner une couleur de bronze à : BRONZER *une statue*. (Donner une couleur bleuâtre, au moyen du feu : BRONZER *un canon*.

— Par ext. Brunir, en parlant de la peau : *Le soleil d'Afrique* BRONZE *la peau*.

— Fig. Endurcir, rendre dur comme du bronze : *L'égoïsme* BRONZE *le cœur*.

Bronzé, ée part. pass. du v. Bronzer.

— Entom. Qualification donnée à quelques papillons du genre [illegible].

— Pathol. *Maladie bronzée*, Maladie qui donne à la peau une teinte [illegible].

— Techn. Teint brun brun rougeâtre, en parlant de la peau de chamois : Peau BRONZÉE. *Souliers* BRONZÉS.

Se bronzer, v. pr. Prendre une teinte bronzée : *Le [illegible] se bronze au soleil*.

— Se endurcir : *En vivant et en voyant les hommes, [illegible] le cœur se bronze*. Chamfort.

BRONZERIE n. f. Art du bronzeur ; les ouvrages de bronze en général.

BRONZEUR n. m. Ouvrier qui travaille le bronze d'art.

BRONZIER (*zié*) n. m. Fabricant de bronzes d'art ; fondeur en bronze.

BRONZINE n. f. Nom que l'on donne à des poudres consistant en du bronze pulvérisé. (On leur fait prendre des colorations diverses en les oxydant plus ou moins par le chauffage à l'air. On emploie les bronzines en les appliquant sur les objets à bronzer, après avoir recouvert ceux-ci d'une légère couche de vernis incolore.)

BRONZINO (Angiolo), peintre, graveur et poète italien, né à Florence en 1502, mort en 1572. Il exécuta un grand nombre de peintures religieuses pour les églises de Florence et de Pise. Il fit aussi beaucoup de portraits et se montra supérieur en ce genre d'ouvrages. Le musée du Louvre a de lui une *Apparition du Christ à la Madeleine* et le *Portrait d'un sculpteur*. Le Musée des offices possède : *la Descente de Saint-Jean-Baptiste les timbres*, qui passa pour être le chef-d'œuvre du maître ; une *Annonciation*, en deux tableaux ; une *Déposition de croix* ; une *Sainte Famille* ; une *Madone*; *Venus, Cupidon, la Fidélité et le Temps*, etc. Les principaux musées d'Europe renferment des œuvres de maître. Une *Déposition de la croix*, très remarquable, est conservée au musée de Besançon. Le Bronzino occupa un rang distingué parmi les poètes de son temps ; ses poésies ont été imprimées, à la suite de celles de Berni. Il a écrit aussi quelques lettres sur la peinture, qui ont été reproduites par Bottari.

BRONZINO, peintres italiens. V. ALLORI.

BRONZITE (rad. *bronze*) n. f. Silicate naturel de fer et de magnésie appartenant au genre enstatite ; ce minéral, aux reflets métalliques, se présente en lamelles ; il est inattaquable aux acides et à peine fusible. On le trouve dans les serpentines et les péridotes.

BRONZITE n. f. Nom donné par Tschermak au genre enstatite ou genre des pyroxènes rhombiques. V. ENSTATITE.

BROO (Jean-Baptiste-Jacques-Antoine-Guillaume-Luxembourg), né à Nancy, en 1772, mort en 1832. Large fossé plein d'eau qui est un des principaux obstacles du steeple-chase : Le BROO *de l'hippodrome d'Auteuil* [illegible].

BROOKE (Henry), poète anglais, né en 1706, mort en 1783. Il fit un voyage en Irlande et se consacra à la littérature. On lui doit des tragédies (*Gustave Wasa*, qui eut un grand succès (1750) ; *le Comte d'Essex* (1749), etc ; un poème : *le Jugement universel* [illegible] ; *Fool of quality* (1766) ; *Juliette Grenville*, etc.

BROOKE (Françoise MOORE, dame), romancière anglaise, née en 1745, morte à Londres en 1789. On lui doit des pièces de théâtre : *le Siège de Sinope* (1781) ; *Rosine* (1782) ; etc. Mais elle dut surtout sa réputation à ses romans, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Julie Mandeville* (1763) ; *Histoire d'Emilie Montague* (1769). Mentionnons : *Le Marquis de Saint-Forlaix* (1770) ; *l'Excursion ou l'Escapade* (1777) ; *Amelia*, satire dirigée contre Garrick (1784).

BROOKFIELD, bourg des Etats-Unis (Etat de Massachusetts) ; 3.350 hab. Cordonnerie, cotonnades, cuirs. Incendié par les Indiens en 1675.— On rencontre aux Etats-Unis plusieurs villes et circonscriptions communales qui portent le même nom : deux dans l'Etat de New-York, sur la petite rivière d'Unadilla (3.260 hab.) ; une autre dans l'Etat de Missouri, sur le Yellow, sous-affluent du Missouri (5.460 hab.), mines de charbon ; une troisième dans l'Etat de Vermont, etc. — Il existe aussi un NORTH-**Brookfield** dans le Massachusetts, peuplé de 5.870 hab.

BROOKHAVEN, bourg des Etats-Unis (Etat de New-York), sur l'île de Long-Island ; 12.700 hab.

BROOKITE (*brook'-ite*) n. m. Oxyde naturel de titane ; une des trois formes de l'oxyde [illegible].

— Encycl. La *Brookite* est de couleur brunâtre ou rougeâtre ; au chalumeau, sur le charbon, elle prend l'aspect d'un petit morceau de tôle de fer. La brookite a été trouvée aux environs de Saint-Christophe en Oisans, dans les roches du Saint-Gothard et dans celles du mont Blanc, spécialement à la Tête-Noire. Elle existe aussi en Angleterre, à Tremadock et au mont Snowdon. On a aussi observé la brookite dans les monts Oural, etc.

BROOKLINE, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Charles-River, en face de Cambridge ; 12.100 hab.

BROOKLYN, ville et port des Etats-Unis (Etat de New-York), dans Long-Island, séparée de New-York par l'East-River ; 824.472 hab. Grande industrie : aciéries, machines, brasseries, minoteries, distilleries, raffineries d'huile et de sucre, tabacs, conserves alimentaires, cordages, navires, etc. Commerce de grains, sucre, café, huiles, peaux, laines, métaux ouvrés, etc. Bâtie sur un terrain peu élevé, Brooklyn a des rues généralement droites et larges. Fondée en 1625 par des Hollandais, théâtre d'une victoire des Anglais sur les Américains (1776), cette cité si considérable n'était encore qu'un village au XVIIIe siècle. Ses monuments sont plus remarquables par l'utilité que par le goût. Dans la « cité des églises », on ne peut guère signaler que la Sainte-Trinité (flèche de 84 m.), et la cathédrale catholique. Hôtel de ville en marbre blanc. Le pont suspendu d'East-River (1883) supporte deux voies ferrées, deux voies carrossables, un chemin pour piétons. Institut Brooklyn (1824), académies diverses, théâtres ; institut Pratt, l'une des premières écoles techniques. Depuis 1898, Brooklyn a perdu son autonomie et se trouve rattachée, administrativement, à la capitale de l'Union.

BROOKLYN, ville des Etats-Unis (Etat d'Ohio), sur le Cuyahoga, affl. du lac Erié ; 10.300 hab. Fabrication de cuir.

BROOKS (COMTÉ DE), comté périodique observée en 1833 et 1836. En 1839, elle était composée de cinq fragments plus faibles. Le 20 juin 1896, Javelle, qui la observa à Nice, constata que ses cinq compagnons avaient disparu. D'après Poor Lane, une collision entre la comète et le 5e satellite de Jupiter a pu avoir eu. La durée de sa révolution, après avoir plusieurs fois variée, est de 7 ans 097.

BROOKVILLE, ville des Etats-Unis (Etat d'Indiana), sur le White-Water ; 4.300 hab.

BROOME (Guillaume), poète et littérateur anglais, né en 1689, mort à Bath en 1745. Il fut mis en relation avec Pope, qui le chargea de traduire l'Iliade. Il fit la traduction de quatre de l'*Odyssée*, le chargea de rédiger toutes les notes et lui donna pour rémunération 500 livres sterling. Broome se plaignit d'une rétribution si modique, et Pope s'en vengea en parlant de Broome avec le plus grand mépris, notamment dans son poème satirique : *la Dunciade*. On a de lui un recueil de *Poésies* et la traduction d'odes d'Anacréon, publiées dans le « Spectateur » Magazine.

BROONS, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Dinan ; 2.816 hab. Ch. de f. Ouest. Minerai de fer ; forges, moulins, clouteries. La s'élevait le château de La Motte-*Broons*, où est né Bertrand Du Guesclin ; on a élevé sur son emplacement une colonne de granit à la mémoire du grand capitaine. — Le canton a 9 comm. et 15.498 hab.

BROOS, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur le Broos, affluent du Maros ; 5.000 hab. Vignoble. — Pop. du *district de Broos* : 25.300 hab.

BROQUART (*kar*) n. m. Vénerie. Cerf d'un an, chevreuil à son premier bois : [illegible] chevreuil qui a plus de deux ans. On dit aussi BROCARD.

BROQUE (*brok'* — de l'ital. *brocco*, même sens) n. m. Hort. Variété de chou-fleur. V. SOUN. DE BROCOLI.

— Techn. A Gênes, nom du chou, en dialecte.

BROQUETTE.

BROQUE (LA) ou **VORBRUCK**, comm. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [arr. de Molsheim]), sur la Bruche ; 2.460 hab. Scieries, tissage. Ruines du château de Salm. Cette ancienne commune française du départ. des Vosges (arrond. de Saint-Dié) a été cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BROQUEL (*kèl'* — de l'ital. *brochiero*) n. m. Petit bouclier ou rondelle en usage aux XVe et XVIe siècles, surtout en Espagne : Le *broquel* [illegible].

— ENCYCL. Le *broquel* était l'asso[illegible] de l'épée ; tenu à bout de bras par le poing gauche, il servait à parer les coups de taille et de pointe. Qu'il soit fait de peau pelée, de peau de cuir de rhinocéros, de bronze, d'acier, ou de bois frette de fer, le broquel n'excède presque jamais 0m,33 de diamètre et n'a ordinairement que 0m,20. Il diffère de la rondache en ce qu'il se tient à bout de bras, tandis que celle-ci, toujours plus grande, passe ses énarmes à l'avant-bras, qu'elle recouvre presque entier. Le broquel cessa d'être en usage au commencement du XVIIe siècle, mais il subsista longtemps encore dans le cérémonial espagnol.

Broquel en usage au XVe siècle

BROQUILLE (du flam. *brokhelen*, mettre en pièces) n. m. Déchets de feuilles de tabac, dans les manufactures.

BROQUELINE (*klin'*) n. f. Botte de feuilles séches de tabac, dans une manufacture. Bout de manoque.

BROQUER (*kè* — forme dialectale de *brocher*, piquer) v. a. Accrocher un petit poisson vivant à l'hameçon pour servir d'amorce au brochet, à la perche.

BROQUETEUR n. m. Ouvrier qui entasse les [illegible] sur les voitures.

BROQUETTE (*kèt'* — dimin. de *broque*) n. f. Petit clou à tête plate, employé par les tapissiers. (Quand la broquette a une tête arrondie, on dit qu'elle est *à l'anglaise*.)

BROQUIER (*ki-é* — rad. *broc*) n. m. Artisan qui, au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, fabriquait les brocs, pichets, cruches et tous ustensiles semblables, entre autres de petite tonnellerie. Les brocs d'étain étaient faits par les étainiers spécialistes, et ceux d'argent par les orfèvres.

BROQUIÈRE (BERTRANDON **de La**), voyageur français, né à La Broquière, près de Saint-Bertrand (autref. Saint-Bertrand-de-Comminges [Haute-Garonne]), mort à Lille en 1459. Il était premier écuyer tranchant, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, quand, en 1432, il partit pour la Terre sainte. Etant tombé malade à Jérusalem, il s'empressa, aussitôt guéri, de regagner la Bourgogne en suivant la voie de terre. Aussi, dès le milieu de l'année 1433, se présentait-il à Philippe le Bon, qui lui ordonna d'écrire la relation de son voyage. Il mourut chargé de son amitié et le chargea de plusieurs missions.

Dans le voyage de Bertrandon de La Broquière on trouve de curieux détails. Oubliée pendant longtemps, cette relation a été signalée au début du XIXe siècle, par Legrand d'Aussy. La meilleure édition du *Voyage d'Outremer* est celle de Ch. Schefer en 1892 (Paris).

BROQUIÈS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Affrique ; 2.587 hab. Mine de cuivre.

BROQUILLE (*kill'* ll *mill* — dim. de *broque*, proprement, petit morceau de bois ou [illegible]

la broquille, Genre de vol qui consiste à [illegible] un hameçon ou un poulet [illegible] à la broquille.

BROQUILLER v. [illegible] à la broquille.

BROQUILLEUR *(ki-llœr)* [illegible] **EUSE** [illegible] celle qui vole à la broquille.

BROQUILLON *(ki-llon [ll* mill.*])* n. m. Un des noms vulgaires à un requin des côtes européennes [illegible] le lamie *(Selachus lamia)*. [illegible] Peut-être, l'ours [illegible] Boustron pour [illegible]

Broquillon.

BRORSEN (Théodore), astronome danois, né en 1819 à Nobiz, [illegible] Altona. Il fut attaché aux observatoires de Kiel et de Senftenberg. Il découvrit de nombreuses comètes, dont une, en 1846, qui porte son nom. Il est l'auteur d'un certain nombre de mémoires insérés dans les *Astronomische Nachrichten*.

BRORSEN *(sèn)* n. m. Nom d'une comète périodique dont la revolution s'est [illegible] Elle [illegible] la première fois en 1846 par Brorsen, à l'observatoire de Kiel. Elle passe sur [illegible] quatre-vingt-quinze ans, pour que cet astre fasse dévier sensiblement sa trajectoire. Cette comète fut retrouvée en 1857 par Bruhns à Berlin, et elle a été observée depuis un certain nombre de fois.

BROS *(bro)* n. m. Corps étranger existant dans la pâte du papier collé.

BROSCHI (Carlo), chanteur italien. V. FARINELLI.

BROSCINÈS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, renfermant des formes de taille petite ou moyenne, allongées, à tête grosse, à corselet tache des élytres par un étranglement. Répandus [illegible] le globe, les broscines sont représentés en Europe par les trois genres *Broscus*, *Broscoxenus* et *Broscinus*. — *Un* BROSCINÈS.

BROSCOSOMA *(brosso* — de *broscus*, nom d'insecte, et du gr. *soma*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des *broscines*, renfermant une espèce d'Europe, bronzée, ayant le facies et les mœurs des broscus. C'est le *broscosoma baldense*, qui paraît confiné sur le Monte Baldo (Tyrol).

BROSCUS *(brosscus* — du gr. *brosc*, jeune [illegible]) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *broscines*, renfermant des formes noires ou brondées, vivant enterrées sous les pierres dans les endroits sablonneux.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de *broscus* de la région circaméditerranéenne et de l'ouest de l'Asie. La seule française *broscus cephalotes* se rencontre parfois aux environs de Paris.

Broscus (gr. nat.).

BROSELEY, ville d'Angleterre (comté de Shrop), sur la Severn; [illegible] Mines de houille et de fer; fabriques de pipes, poteries, briques réfractaires.

BROSIME ou **BROSIMUM** *(brosim)* — du gr. *brôsimos*, comestible) n. m. Syn. de PIRATINÈRE.

BROSITE n. f. Variété de dolomie ferrugineuse, trouvée à Traversella. On écrit aussi BROSSITE.

BROSMICULUS *(brosm, lucs* — rad. *brosm*, nom de poisson) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des gadidés, renfermant des formes habitant les grandes profondeurs de la mer. Le genre-type du genre, le *brosmiculus imberbis*, a été [illegible] décrite par Léon Vaillant, au cours de l'expédition du [illegible] Lismah.

Brosmiculus.

BROSMIUS *(brosm* — du gr. *brôsmos*, nourriture) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des gadidés, renfermant des formes voisines des lottes et habitant les mers boréales. (La chair des brosmius est bonne; on la sale et on la fume dans le nord de l'Europe et de l'Amérique, notamment celle des *brosmius brosme* et *brosmius flavescens*. Ce dernier est propre à l'Amérique.)

Brosmius.

BROSSAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 20 kilom. de Barbezieux; 948 hab. Tuilerie. — Le canton a 12 comm. et 7 000 hab.

BROSSAGE n. f. Action de brosser.

— En T. de cuisine. Action d'enlever la poussière des pierres, après les avoir taillées.

BROSSAILLES (mill. m. [illegible]) n. f. pl. En T. d'eaux et for., Nom fréquemment employé pour broussailles qui, dans certains endroits des forêts, forment des enchevêtrements inextricables.

BROSSARD (Sébastien de), prêtre, compositeur et musicographe français, né en 1655, mort à Meaux en 1730. [illegible] Il fut [illegible] sous le titre de *Dictionaire de musique* [illegible] Bossuet. Brossard est aussi le premier [illegible] qui ait [illegible] *Dictionaire* [illegible] *musique*, [illegible] *Dictionaire des musiques qui [illegible] les [illegible] de tous les pays, soit de la musique ancienne, soit du petit colier, de la [illegible] musique*, etc.

BROSSARDIE n. f. Genre de crucifères, tribu des thlaspidées, dont la seule espèce connue (*brossardia pappyracea*), qui croît en Perse, est une herbe vivace et glauque.

BROSSE (du germanique *brustja*, chose hérissée, de *brustja*, soie de cochon) n. f. Ustensile formé de filaments souples et [illegible] [illegible] de propreté. Les [illegible] *à cheveux*, *à dents*, *à ongles*, *à souliers*, *à habits*, *à cuir*, *à cuivre*, *à parquet*, *à [illegible]*, *à [illegible]*, *à [illegible]

tuantes pour la [illegible] de l'Espagne [illegible]. Son ouvrage le plus [illegible] *Prolégomènes d'entomologie médicale* [illegible] Comte [illegible] *Conspectus Arachnidorum* [illegible]

BROTHEUS [illegible] l'Amérique [illegible] genres [illegible] familles des scorpions, renfermant des scorpions des régions chaudes, dont l'espèce type est le *scorpion européen*.

Brotheus [illegible]

BROTIER (Gabriel), jésuite, littérateur, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand, né à Tannay (Nivernais) en 1723, mort en 1789. Il acquit un vaste savoir et établit surtout sa réputation par ses suppléments latins de Tacite, et par ses commentaires de cet auteur (1771). On lui doit un [illegible] *Conspectus* [illegible]

BROTOBROMIE n. f. [illegible] de BRITANNIE.

BROTOGERYS [illegible] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, ou plus [illegible] genre de perruches du genre *con*[illegible] espèce propre au Guayaquil [illegible] Latrille.

BROTULE [illegible] n. f. Genre de poissons anacanthins, famille des gadides, renfermant quatre espèces de l'Océan Indien et de l'Atlantique. Le *brotula barbatus* habite la mer des Mascareignes, de la [illegible] le Japon [illegible].

Brotule [illegible]

BROTZINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur l'Eons, affluent du Neckar; 5.100 hab. Carrières de pierres, ateliers de bijouterie.

BROU (pour *brout*, *brout*, pousse verte) n. m. Enveloppe d'un [illegible] *Brou de noix*.

— Art vétér. *Maladies* [illegible] *Maladies* [illegible].

— Techn. Couleur brune employée pour teindre diverses étoffes.

— Encycl. Bot. Dans la pratique, on n'appelle *brou* que le péricarpe charnu du fruit du noyer. Le brou est une enveloppe épaisse, qui devient dure, glabre et verte en dehors, blanche en dedans; mais de blanche elle devient noire quand elle est l'influence de l'air. Il fournit une couleur brune dont les menuisiers se servent pour donner au bois blanc une couleur de noyer. Il a une odeur forte et un goût très amer. (Par son infusion dans l'eau-de-vie, on en obtient une liqueur stomachique, connue sous le [illegible] *de noyer*). Les chimistes qui l'ont analysé y ont trouvé des acides tannique, gallique, malique, citrique, et plusieurs autres substances.

BROU (lat. *Brovium*), village dépendant de la commune de Bourg en Bresse (Ain), à 625 mètres de la ville; 135 hab. Séminaire du diocèse de Belley. Ce petit village doit sa célébrité à son église, admirable spécimen de l'architecture ogivale du début du XVIe siècle.

L'église de Brou occupe l'emplacement d'un prieuré de [illegible] Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et sœur Marie de Bourgogne, veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie, la fit construire, entre 1504 et 1536, pour accomplir un vœu fait par sa bellemère, Marguerite de Bourbon. Les dessins primitifs de l'église et des tombeaux furent demandés au peintre Jean Perréal, dit « Jean de Paris », et à Michel Colombe, l'auteur du tombeau de François de Bretagne à Nantes; mais on ignore dans quelle mesure ils furent suivis par les artistes qui travaillèrent à l'église, et dont les principaux sont le Flamand Van Beughem et le sculpteur [illegible] Conrad Meyer [illegible] Nanot de Tournai. Elle renferme les trois tombeaux de Philibert le Beau, de sa femme et de sa mère. — L'église de Brou est une des dernières églises construites dans le style ogival flamboyant: elle est surtout remarquable par la variété et la profusion, parfois exagérée, de son ornementation. Le portail, le jubé, les clefs de voûte, les tombeaux sont surchargés de statues et d'ornements d'une délicatesse de travail étonnante, mais qui nuisent parfois à l'harmonie de l'ensemble. L'influence de la Renaissance se fait sentir dans les statues, surtout dans celles des tombeaux.

Église de Brou.

BROU, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 26 kilom. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affluent du Loir; 2.795 hab. Ch. de f. Etat. Marnières. Marché au lin et aux bestiaux. Fabriques de faïence, de sabots, de chandelles; clouteries, corderies, moulins; commerce de toiles et bestiaux. Eglise du XVe siècle. Brou était autrefois la capitale d'une des cinq hautes baronnies du Perche et une des meilleures places de guerre du pays. — Le canton a 11 comm. et 10.877 hab.

BROUAGE (lat. *Broagium*), localité de la Charente-Inférieure, écart de la commune de Hiers-*Brouage*, arrond. et à 6 kil. de Marennes, sur le canal dit *chenal de Brouage*; 246 hab. (*Brouageois, aise*.) Petit port ensablé. Vieux remparts. Marais salants. C'est là que Colbert songea d'abord à construire un grand port militaire. — Patrie de Samuel Champlain.

BROUAGE (CANAL DE), petit canal du départ. de la Charente-Inférieure, entre la Charente et Brouage, construit, de 1782 à 1807, dans le but de dessécher les marais de Rochefort (long. : 22 kilom.).

BROUAILLES (*Il* mill.) n. f. pl. Intestins de poissons.

BROUARDEL (*Paul*-Camille-Hippolyte), médecin français, né à Saint-Quentin (Aisne) en 1837. Reçu docteur en 1865, [illegible] médecin des hôpitaux en 1877, hospital Saint-Antoine, et fut nommé professeur de médecine légale en 1879. Brouardel est devenu successivement : membre de l'Académie de médecine, président de la Société de médecine légale, directeur du laboratoire de la Morgue, enfin doyen de la faculté de médecine de Paris. Dans le public, il est surtout connu par ses autopsies à la Morgue, par ses mémoires contre le système du « tout à l'égout ». Outre ses deux thèses : *De* [illegible] et *Etude critique des diverses médications employées contre le choléra asiatique* (1869), et de nombreux rapports, on lui doit : *L'Urée et l'Foie* (1877); *Etude médico-légale sur la combustion du corps humain* (1878); *Des causes d'erreurs dans les dispositions relatives aux cadavres et la police* (1883); *De la réforme des expertises médico-légales* (1884); *Dispositions à adopter pour l'assainissement de la ville de Toulon* (1885); *Rapport sur les essais de vaccination cholérique entrepris en Espagne par le docteur Ferran* (1885); *le Secret médical* (1886); *Hygiène des ouvriers employés dans les fabriques d'allumettes chimiques* (1889).

BROUCHOVEN (Jean-Baptiste DE), homme d'Etat flamand, mort à Toulouse en 1691. Il fut conseiller de Flandre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin, premier ministre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin, premier ministre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin, premier ministre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin, premier ministre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin, premier ministre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, JEAN DE **BROUCHOVEN**, né à Anvers en 1649, mort en 1691 à Bruxelles. Procureur du roi au moment où éclata la révolution (1830), il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, puis il fut élu membre du Congrès national, enfin membre de la Chambre des représentants, où il siégea depuis comme l'un des chefs du parti libéral modéré. Il devint gouverneur civil d'Anvers (1840-1844), sous le ministère libéral Lebeau-Rogier et sous le ministère Nothomb, et rentra ensuite dans l'opposition. Appelé au ministère d'Etat en 1847, il fut envoyé en Italie pour y traiter de quelques affaires diplomatiques (1849), puis il eut la présidence du conseil et le ministère des affaires étrangères jusqu'en [illegible]. Rappelé en 1857, il possédait entre les successions [illegible] aux [illegible] et, frappé de cécité, il se retira en 1870 de la vie publique.

BROUCKERQUE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Dunkerque; 1.031 hab. Brasseries, moulins.

BROUE n. f. Syn. de BROH.

BROUE (Pierre DE **LA**), théologien et prélat français, né à Toulouse en 1643, mort en 1720. Il s'adonna à la prédication, devint évêque de Mirepoix (1679), entra en correspondance avec Bossuet et se joignit aux évêques qui firent appel contre la bulle *Unigenitus*. On lui doit, entre autres écrits : *Relation des conférences tenues en 1716 à l'archevêché de Paris et au Palais-Royal sur les accommodements proposés dans l'affaire de la bulle* Unigenitus; etc.

BROUÉE n. f. Brouillard. (Vieux.)

BROUELLE [illegible] n. f. Sorte d'étoile fabriquée avec de la [illegible] grossièrement filée à la main.

BROUET (*é* — du vx franc. *bro*; dérivé du germ. *bro, brû*, qui paraît avoir eu le sens de Préparer un aliment par le feu) n. m. Aliment presque liquide : *Le renard n'suffit à la cigogne qu'un* BROUET *clair*.

— *Brouet d'andouilles*. Par plaisant., Mets composé uniquement de l'eau dans laquelle on a fait cuire des andouilles. ‖ On disait : *S'en aller en brouet d'andouilles*, comme on dit aujourd'hui : *S'en aller en eau de boudin*, N'aboutir à rien. (Vieux.)

— *Brouet noir* ou simplement *Brouet*, Mets liquide fort grossier dont se nourrissaient les Spartiates. ‖ *Brouet de l'accouchée, de l'épousée*, Chaudeau fait de bouillon, d'œufs, de lait sucré, qu'il était autrefois d'usage d'offrir à une accouchée et à une nouvelle mariée le lendemain de [illegible].

— Encycl. Le *brouet noir* des Spartiates se composait, suivant quelques auteurs, d'un mélange de graisse de porc, de sang, de sel, de vinaigre et de morceaux de viande. Ce mets semblait exquis, paraît-il, à la frugalité lacédémonienne, mais les étrangers le trouvaient détestable. Un roi [illegible] qui se trouvait à Sparte, ayant voulu en goûter, le rejeta aussitôt avec la plus vive répugnance. « Il y manque, lui dit l'esclave lacédémonien qui l'avait apprêté, deux assaisonnements essentiels : le travail et la faim. » [illegible] Ce brouet noir est devenu proverbial, et l'on donne plaisamment son nom à tout mets détestable, à tout mauvais ragoût dont on ne devine pas la composition.

BROUETTAGE (*é-taj'*) n. m. Action de brouetter, transport à la brouette.

BROUETTE (*ét'* — pour *beroutte*; du lat. *bis*, deux fois, et de *rouette*, petite roue) n. f. Petite voiture anciennement à deux roues, aujourd'hui à une seule le plus souvent, et servant à opérer de petits transports.

— Par ext. Sorte de chaise à porteur à deux roues.

— Fam. *Etre condamné à la brouette*, En être réduit à des travaux pénibles et de peu de rapport.

— Techn. Petit châssis sur lequel le lustreur place un poêle de tôle, pour sécher les étoffes.

— Télégr. mil. *Brouette à déroulement*, Brouette portant une bobine de câble télégraphique que les soldats déroulent dans les chemins où ne peut passer une voiture.

— Encycl. Ce petit véhicule est fort ancien. Muni de deux roues, ou d'une seule, il apparaît dans les vieux manuscrits du moyen âge. Dans beaucoup d'anciennes *brouettes*, la roue est placée au milieu du coffre; mais, dès le XIIIe siècle, on en voit de figurées avec la forme actuellement en usage. Les brouettes de guerre étaient des ribaudequins armés de fortes pointes de fer et de piques qui servaient aux charrois et à fortifier les assiettes de campements. Elles furent en usage chez les Flamands, au XIVe siècle. La théorie de la brouette a été donnée par Pascal, qui a perfectionné ce véhicule.

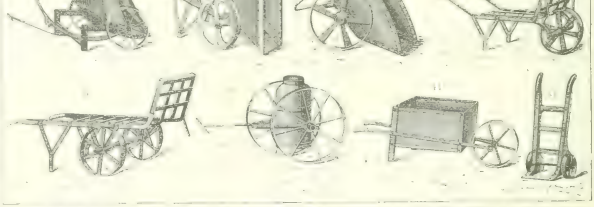

BROUCHION ou **BROUKION**, palais fortifié des rois d'Egypte à Alexandrie. — Nom du quartier où se trouvait ce palais. Il étaient la bibliothèque et le musée. (C'était le principal quartier d'Alexandrie; il s'étendait entre le mur d'enceinte au S. et à l'E., et le grand port, au N. César s'y défendit contre les Alexandrins.)

BROUCKERE (Charles-Marie-Joseph-Ghislain DE), économiste belge, né en 1796 à Bruges, mort en 1860. Officier d'artillerie dans l'armée des Pays Bas (1815), puis démissionnaire, il joua un rôle brillant dans la révolution belge (1830-1831). Il siégea au Congrès, où il vota pour la monarchie représentative, fut nommé ministre des finances (1831), et entra, comme ministre de l'intérieur, puis ministre de la guerre, dans le premier ministère du roi Léopold. Son administration, qui suscita la censure des Chambres (1832), lui fit déposer son portefeuille. Nommé directeur de la Monnaie, il devint l'un des fondateurs et des professeurs de l'université libre et de l'école de commerce de Bruxelles. Il fut élu, en 1848, bourgmestre de la ville de Bruxelles et membre de la Chambre des représentants, où il se montra l'adversaire du parti catholique. Il appartenait, comme économiste, à l'école du libre-échange. Il a laissé plusieurs ouvrages; notamment, des *Principes généraux d'économie politique* (Bruxelles, 1851).

BROUCKÈRE (Henri-Marie-Joseph-Ghislain DE), homme politique belge, frère du précédent, né à Bruges en 1[illegible]

BROUETTÉE (*b-ó-t-é*) n. f. Charge d'une brouette : [illegible] brouette peut contenir.

BROUETTER (*b-ó-t-é*) v. a. Transporter à [illegible] brouette : Brouetter *de la terre, du fumier.*

BROUETTIER (*b-ó-t-i-é*) n. m. Ouvrier [illegible] une brouette terrassière des fardeaux quelconques, terres, fumiers, etc. : Ouvrier chargé du transport des [illegible] et des charbons; dans les galeries de mines, [illegible] on désignait sous ce nom les brouettes à [illegible] portaient les personnes dans une sorte de chaise à porteur munie de roues, et que l'on appelait *vinaigrette.*)

BROUETTIER (*b-ó-t-i-é*) n. m. Ouvrier [illegible] les [illegible] sur une brouette : Fabricant de brouettes.

BROUGH, ville d'Angleterre [illegible] Westmoreland, 1 450 hab. Chevaux et bestiaux. Eaux minérales.

BROUGHAM (*gnin* = *de Brougham*) n. pr. m. t. Petite voiture à deux ou quatre roues, à caisse très basse.

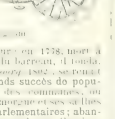

Brougham

BROUGHAM (Henry, lord), homme d'État anglais, né à Edinbourg en 1778, mort à Cannes en 1868. Après avoir essayé le barreau, il [illegible] avec Sidmith, la *Revue d'Edinbourg* 1802, se prononça à Londres en 1808 et y obtint de grands succès de popularité. On le poussa à la Chambre des communes, où il fut chargé d'attaquer les abus, les sinécures, les accrètes dépluraient dans les milieux parlementaires; abandonna par les whigs, il échoua à Liverpool aux élections de 1812. Elu pour Winchelsea, quatre ans après, il plaida avec tant d'habileté la cause de la reine Caroline de Brunswick devant la Chambre des lords, que le ministère nosa présenter le bill d'accusation devant les Communes. Brougham soutenait, en même temps, toutes les mesures libérales; en 1825 il s'attacha plus particulièrement à la réforme électorale, livrant sur cette question d'incessants combats au cabinet, qu'il renversa enfin en 1830. Brougham entra dans le ministère Grey, avec le titre de « grand chancelier ». Dans cette haute situation, il fit preuve d'une ardeur aux abus et aux sinécures: il devint si populaire que la foule traina sa voiture dans les rues de Londres, après l'adoption du bill de réforme de 1832. Son complice dura peu. En 1833, Brougham s'étant hautement prononcé pour l'application à l'Irlande des mesures coercitives les plus dures, et s'étant fait décerner, en 1834, des honneurs quasi royaux en Ecosse, excita à la fois la fureur du roi et l'indignation des libéraux. Tout le monde l'abandonna, et il fut écarté du cabinet Melbourne. Brougham, depuis lors, porta, tantôt du côté whig, tantôt du côté tory, le puissant appui de sa parole. Il fréquentait beaucoup Paris, et il fonda la prospérité de Cannes en mettant cette station à la mode. Il a beaucoup écrit. Son ouvrage le plus célèbre est *the British Constitution, its history, structure and working* (1861).

— Bibliogr. : O. d'Haussonville, *lord Brougham, ses idées et ses œuvres* (1870); Franck Chauveau, *Etude sur lord Brougham* (Paris, 1873); Larroumet, *lord Brougham* (Paris, 1879).

BROUGHTON (William-Robert), navigateur, né en 1763 dans le comté de Glocester, mort à Florence en 1822. Il fut pendant trois ans le lieutenant de Vancouver, découvrit les îles Kingat, des Deux-Sœurs, de Chatham, et reconnut celles auxquelles on a donné le nom de *Broughton.* Dans un autre voyage (1795-1798), il explora les mers du Sud, l'Océanie, les côtes de la Chine, du Japon, etc. On a de lui un *Voyage de découverte dans le nord de l'océan Pacifique* (1804), traduit en français (1807).

BROUGHTONIE (*braou-to-ni* = de *Broughton*, n. pr.) n. f. genre d'orchidacées, tribu des épidendrées, comprenant une seule espèce qui est une herbe pseudo-bulbeuse, parasite sur les arbres du littoral de Java.

BROUGHTY FERRY, ville d'Ecosse [illegible] comté de Forfar, sur le Tay; 9 200 hab. Station balnéaire, pêcheries.

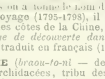

Pourpier doré.

BROUNÉE (*gn* mill. n. f. Sorte de [illegible] gue russe qui a [illegible] à deux corps et le petit [illegible]

BROUPSA, secte bouddhique qui a été fondée vers le milieu du XIIe siècle par Pagsamdsanpa, *Bouddha Pagsa*, [illegible] du saint Milarapsa, au monastère de Rabdangdanse dans Thibet. Elle se rattache à la doctrine mystique de l'école Nungmapa.

BROUHAHA (*a-a* = onomatopée) n. m. Bruit de voix [illegible] et tumultueux : *D'inappréciables* BROUHAHAS.

BROU n. m. Chalumeau d'émailleur, servant à souffler la flamme.

BROUILLADE [illegible] n. f. [illegible] mêlées avec des œufs, des oignons, etc. (C'est un mets provençal.)

BROUILLAGE (*bro-ll-ij*) [illegible] n. m. Hygiène. Action de brouiller, d'étendre avec le rateau les herbes enlevées par le ratissage, avant de les entourer dans le sol.

— Mod. Etat d'une couche dans la pièce le paratichoma du toit et des murs est interrompu par un mouvement gothique qui la entourait les éléments du gouvernement.

BROUILLAMINI (*ll* mll. — corruption populaire, sous l'influence du mot *brouiller*, des mots *holi armenii*, bol d'Arménie, souvent employés dans les recettes médicales) n. m. Pharm. Nom vulgaire du bol d'Arménie, employé comme médicament par les Orientaux. V. BOL.

— Art vétér. Emplâtre du bol d'Arménie.

— Fam. Désordre, confusion, état de ce qui est brouillé, embrouillé : *Il y a du brouillamini.* Mod.

— SYN. Brouillamini, brouillement, embrouillement. *Brouillamini* est du style [illegible] *Brouillement* et *embrouillement* désignent la même confusion, au moment où elle se fait; le premier l'exprime sans idée accessoire; le second la présente comme facilitée et rendant difficile à distinguer ce qui devrait être clair et en bon ordre.

BROUILLANT (*bro-ll-an* [illegible]) ANTE [illegible] *Un homme d'esprit, mais fort* BROUILLANT. (Gourville.)

BROUILLARD (*llar'* [ll mll.] — anc. *brouillas*, proprement *Vapeur* (Chose brouillée) n. m. Météor. Amas de vapeur d'eau, visible et rapproché du sol : *Le* BROUILLARD [illegible]

— Par ext. Vapeur, gaz plus ou moins opaque : *Notre air est un vrai* BROUILLARD *qui nous doit alterer la couleur du ciel, du soleil et des étoiles.* (Fontenelle.)

— Fig. Obscurité, nuage : *Tout un monde inconnu est sorti des* BROUILLARDS *où disparaissaient les temps antéhistoriques.* (Ernest Renan.) Le BROUILLARD [illegible] *Il mon heur temps au dedans de moi.* (Pascal.)

— Loc. fam. *Voir à travers un brouillard*, Voir trouble, comme si l'on avait un brouillard devant les yeux. Il y a *Vu que qui brouillard* [illegible] Rien voir, ne pas comprendre. Il *Être dans les brouillards*, Etre dans les fumées du vin, être à moitié ivre.

— Loc. prov. *Ordonne hypothétique sur les brouillards du la Garonne, de la Seine, etc.*, Croance qui n'a pas de fondement, dont rien ne garantit le payement.

— Comm. Registre sur lequel on inscrit les opérations sans autre ordre que celui de leur date. » On l'appelle [illegible] BROUILLARD, [illegible]

— Adjectiv. *Papier brouillard*, Papier non collé et propre à sécher l'encre fraîche. (Les caractères s'y impriment brouillés sans être nettés, ce qui lui a donné son nom.)

— Encycl. Phys. Il y a beaucoup d'analogie entre les *brouillards* et les nuages, et l'on pourrait dire que les brouillards sont des nuages en contact avec le sol. De Saussure observant, à l'aide d'une lentille, les globules aqueux des brouillards et des nuages, reconnut qu'ils étaient creux, à la manière des bulles de savon, et il les nomma *globules de nuée vésiculaires.* Ce phénomène se produit toutes les fois que l'air saturé d'humidité subit un refroidissement, ou encore lorsque le sol humide est plus chaud que les couches d'air qui le recouvrent. Les circonstances qui favorisent à la formation des brouillard sont fort différentes de celles qui accompagnent la rosée. Quand celle-ci se dépose, le sol est toujours plus froid que l'air; c'est le contraire pour le brouillard : le sol humide est plus chaud que l'air; les vapeurs qui montent deviennent visibles comme celles qui s'élèvent au-dessus de l'eau bouillante.

Quelquefois les brouillards, au lieu de s'élever dans l'atmosphère, semblent au contraire se précipiter vers la terre. Ce phénomène se manifeste principalement aux époques de dégel. A ce moment, les couches supérieures de l'air sont plus froides que les couches inférieures en contact immédiat avec le sol, d'où il résulte que les premières, venant se mêler à celles-ci, laissent précipiter une partie de leur vapeur, qui se condense et forme un brouillard. Cependant, les brouillards ne peuvent se produire que si la force élastique de la vapeur d'eau dans l'air devient égale à la force élastique maximum de cette vapeur à la température du brouillard. Les brouillards ne se forment pas toutes les fois que cette condition est remplie. Un savant anglais, John Aitken, en 1882, a montré que le brouillard ne se forme pas, même lorsque la force élastique de la vapeur est tellement supérieure à la force élastique maximum normale, qu'il y a en quelque sorte survaporisation, toutes les fois qu'il n'y a pas de particules solides pour servir de noyaux de condensation. Ce serait aux fumées de suite d'atmosphaniques, dont les usines de Londres déversent annuellement des milliers de tonnes, que l'atmosphère de la Tamise doit en partie ses perpétuels brouillards. Le phénomène de la survaporisation, comparable à celui de la sursaturation et de la surfusion, permet d'expliquer également la formation presque subite de nuages dans les régions élevées. Les poussières y étant rares, la vapeur d'eau peut y dépasser de beaucoup sa force élastique maximum normale, jusqu'au moment où des poussières survenant forment tout à coup un noyau, autour duquel la condensation s'effectue rapidement.

Il arrive souvent que les brouillards répandent une odeur plus ou moins désagréable; cet effet parait devoir être attribué à la présence de matières étrangères que les vapeurs vésiculaires tiennent suspendues.

On donne assez improprement le nom de *brouillard sec* à un phénomène qui est uniquement dû à la fumée ou à des cendres d'une grande ténuité qui se répandent dans l'atmosphère. On observe ces brouillards dans le voisinage des volcans ou à la suite d'un grand incendie, celui d'une forêt vierge par exemple. Ce sont des brouillards de ce genre qui [illegible]

— Agric. Les brouillards [illegible] une mauvaise influence sur les vers [illegible] *brouillard* [illegible] fleurs en produisant un gonflement excessif de leurs anthères. En automne, ils peuvent tacher les fruits. Les animaux sont aussi très sensibles aux brouillards, car ceux-ci, bons conducteurs de la chaleur, peuvent provoquer sur eux des refroidissements pernicieux; d'ailleurs, dans les contrées marécageuses, ce sont souvent les véritables propagateurs des fièvres.

— Comiptab. Des l'origine du commerce moderne, c'est-à-dire au XVe siècle, [illegible] au net sur le journal du commerçant, tenu soit à partie simple, soit à doubles parties. V. COMPTABILITÉ, et TENUE

Les nécessités de la division du travail, ainsi que le besoin, devenu plus impérieux, d'obtenir l'ordre et la clarté comptables, font rejeter aujourd'hui le brouillard de la pratique. On lui substitue un ensemble de livres analytiques permettant chacun de suivre les mouvements d'entrée et de sortie d'une valeur : comme le *livre de caisse*, le *livre des effets à recevoir*, le *livre des effets à payer*, le *livre de magasin*, le *livre de ventes*, etc. Ces livres sont disposés à colonnes de *noms*, de *nature*, de *mises totales*, etc., ce qui permet d'écrire chaque opération en une seule ligne. Ils sont additionnés et peuvent aussi donner et la statistique du mouvement et l'existant permanent de la valeur qu'ils représentent chacun. D'où l'ordre et la méthode dès le seuil de la comptabilité, et la possibilité d'obtenir l'inventaire permanent des entreprises.

Brouillard (EFFET DE), tableau de Claude Lorrain, au musée du Louvre. Claude a compris le premier le charme doux et poétique des effets de brouillard; le premier, du moins, il en a su fixer sur la toile les impressions vagues et [illegible] Les [illegible] sont essayés [illegible] citer, on risquerait de passer en revue presque tous les Flamands, les Hollandais, une partie des peintres anglais. Rappelons seulement, parmi les étrangers, Albert Cuyp, Van de Velde, Turner et Constable, et, parmi les Français, Joseph Vernet (Louvre), Corot et Chintreuil.

BROUILLASSE (*brou-llass* [ll mll.]) n. f. Mar. Léger brouillard.

— Fam. Brouillard qui tombe en goutelettes fines.

BROUILLASSER (*brou-la-sé* [ll mll.]) v. impers. Pop. Faire un temps de brouillard.

BROUILLE (*brouil* [ll mll.] — rad. *brouiller*) n. f. Mésintelligence, altération de rapports affectueux : *Être en* BROUILLE *avec quelqu'un. Rétablir entre deux amis.*

— Bot. *Brouille blanche*, Renoncule aquatique. — Nom vulgaire d'une espèce de fétuque.

BROUILLÉ (*ll* mll) n. f. Ce qui brouille, trouble, obscurcit : *Les montagnes forment* BROUILLÉ *devant moi jusqu'à Salzbourg.* (Chateaubr.)

BROUILLEMENT (*ll* mll. [illegible] de brouiller.

— SYN. Brouillement, brouillamini, embrouillement. V. BROUILLAMINI.

BROUILLER (*ll* mll. — rad. *breuil*; ou peut-être de l'all. *brodeln*, bouillonner) v. a. Mêler, troubler en agitant : Brouiller *des œufs, du vin.* Bouleverser, confondre en changeant la place : Brouiller *des papiers.* Emparer, embarrasser : Brouiller *du fil.* Il signifié BARBOUILLER.

— Par ext. Détraquer : Brouiller *une serrure.*

— Fig. Troubler, déranger : *Les hommes* BROUILLAIENT *les idées qu'il avait reçues.* (Bossuet.) Troubler les fonctions de : *La métaphysique* A BROUILLÉ *bien des cerveaux.* Désunir, mettre en discord, en parlant des personnes ou des choses personnifiées : *Il suffit d'un cancanier pour* BROUILLER *toute une ville.*

— *Brouiller le teint*, Faire perdre au teint le calme et la fraîcheur. Il *Brouiller les cartes*, Les mêler, et, figurer le désordre et la division. Il *Brouiller du papier*, Barbouiller inutilement du papier.

— Manège. *Brouiller un cheval*, L'embarrasser par la façon maladroite dont on le conduit.

Brouillé, *e*, part. passé du v. Brouiller.

— Loc. fam. *Être brouillé avec*, Oublier facilement, avoir de la peine à retenir : *Être* BROUILLÉ *avec les chiffres, avec les noms propres.* Il *Être brouillé avec la monnaie, avec l'Hôtel des Monnaies.* Être sans argent.

— Art culin. *Œufs brouillés*, Œufs mêlés, pendant la cuisson. Il Fig. Chaos, objet qui manque complètement d'ordre : *Le monde est un grand* CHAOS BROUILLÉ. (H. Taine.)

— Minér. *Roches brouillées*, Roches brisées et réduites en blocs anguleux mélangés ensemble.

Se brouiller, v. pr. Se mêler, se troubler, s'embarrasser, se détraquer : *Un jour qui commence à* SE BROUILLER. *Cordes qui* SE SONT BROUILLÉES.

— En parlant du temps ou du ciel, Se déranger, se couvrir, s'obscurcir. Il Fam. et fig. : *Le ciel* SE BROUILLE, Les affaires se dérangent.

— Fig. S'obscurcir, se déranger : *Les idées* SE BROUILLENT *dans l'esprit du monde le plus net.* (Boss.) Prendre une marche confuse, irrégulière, embarrassée : *Affaires qui* SE BROUILLENT. Il Se désunir, se mettre en désaccord : SE BROUILLER *avec un ami. Pompée et César s'unissent par intérêt, et puis* SE BROUILLENT *par jalousie.* (Boss.) Se mettre en opposition avec : *Les jansénistes ne* SE BROUILLENT *ni avec la foi ni avec la raison.* (Pascal.)

— Fam. *Se brouiller avec la justice*, Commettre quelque crime ou délit qui expose à être poursuivi par elle. Il *Se brouiller la cervelle*, Perdre la raison, devenir fou. Il *Les cartes se brouillent*, Il se met de la desunion, de la mésintelligence.

— ALLUS. LITTÉR. :

Vers de Corneille, dans sa tragédie de *Nicomède.* C'est le vieux Prusias, roi de Bithynie, qui arrête par ces mots Nicomède, son fils aîné, au moment où celui-ci va dire que les Romains sont de leurs amis.

Dans l'application, ce vers s'emploie pour marquer la peur que l'on a de déplaire à une autorité ou à un parti puissant.

— SYN. Brouiller, embrouiller. *Brouiller*, c'est mêler au hasard, sans aucun ordre; quand les choses sont *brouillées*, il devient impossible de les distinguer; il y a des choses qu'on *brouille*, parce qu'elles doivent être *brouillées* : c'est ainsi qu'on *brouille* des œufs, des drogues. *Embrouiller*, c'est produire la confusion là où devrait régner la clarté; on *embrouille* une question, une affaire, quand on en mêle tellement toutes les parties que l'affaire elle-même devient presque incompréhensible. Ce qui distingue

plole le plus souvent au figuré.

BROUILLERIE [illegible] Dessinateur [illegible] (Marmontel.) ▪ Bagatelles, futilités. (Vieux.)

BROUILLET Pierre-Antoine-Amédée, peintre français né à Charroux (Vienne) en 1857. Fils du statuaire Pierre-Amédée Brouillet, il entra à l'École centrale, qu'il quitta pour suivre pour l'École des beaux-arts. Il y fut élève de Gérôme et J.-P. Laurens. Il débuta au Salon de 1879 par un *Portrait d'homme*. Il obtint sa première récompense au Salon de 1881 avec la *Violation du tombeau de Vergès d'Urgel par les démocrates* (musée de Poitiers). En 1882, après son [illegible] *Le Jeu de Paris* obtenu [illegible] *Vierge* [illegible] *octobre* [illegible], il prépara à la peinture [illegible] rique, et se mit à peindre des scènes de la vie contemporaine. En 1883, son tableau *Au chantier* marquait ce changement. Ses principales compositions, sont : la *Leçon clinique du Dr Charcot* (1887, musée de Nice) ; *l'Ambulance de Saint-Jean* [illegible] de médecine de Paris) ; *Intimité* (musée du Luxembourg) ; *le Vaccin du croup à l'hôpital Trousseau* (1895, à la ville de Paris) ; au Salon de 1897, Brouillet a exposé la *Visite du tsar à l'Académie française*, et, en 1898, *A la cour du fou*.

BROUILLEUX (*brou-lleû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui produit la brouille ; qui est plein de brouille (graminée aquatique).

BROUILLIS (*brou-lli* [*ll* mll]) n. m. Dans diverses contrées de France, on désigne sous ce nom le premier jet provenant de la distillation du vin pour faire de l'eau-de-vie

BROUILLON [illegible] n. m. Pierre [illegible] travail [illegible] Syn. au reste de BROUILLARD, ÉBAUCHE, CROQUIS.

BROUILLON, ONNE (*brou-lli* [*ll* mll.]) [illegible] qui embrouille les affaires, [illegible] qui s'occupe [illegible] Les [illegible] Hermès [illegible] LOS. Antonyme BROUILLONNE [illegible]

BROUILLONNER (*brou-lli* [*ll* mll.]) [illegible] brouillon. [illegible]

BROUINE ou **BRUINE** n. f. Carie du blé.

BROUIR (anciennem. *bruir*, brûler, du haut allem. *brennen*, même sens) v. a. Dessécher les plantes [illegible] l'action de la trop grande chaleur du soleil.

BROUISSURE (*i-sur*) n. f. Effet d'un soleil trop chaud sur les plantes ; il les grille.

BROUNCKER ou **BROUNKER** (Guillaume, vicomte), mathématicien irlandais, né en 1620, mort en 1684. Partisan de la monarchie sous Cromwell, il devint, sous Charles II, chancelier de la reine et président de la Société royale, dont il avait été un des fondateurs. On lui doit, notamment, la découverte des fractions continues. Il a laissé de savants mémoires, et des *Lettres* sur des sujets scientifiques publiées par Wallis dans son *Commercium epistolicum* (1658) ; etc.

BROUNE n. f. Bot. Syn. de BROWNÉE.

BROUNI ou **BROUNEI**, ou **BRUNEI**, sultanat protégé par l'Angleterre dans l'archipel asiatique, sur la côte nord de Bornéo. Il est peuplé de 25.000 hab. environ. Capit. *Brouni* (12.000 à 15.000 hab.), sur le fleuve côtier Limbang.

BROUS (*brou*) n. f. Seconde cuite du lait employé pour la fabrication du fromage. ▪ On l'appelle aussi SÉRACHE.

BROUSAILLE [illegible] Toutes les plantes [illegible] SAILLES. Syn. [illegible] (Marmontel.)

— Fig. Embarras [illegible] désordre.

— S. f. pl. Branches minces ayant 3 ou 4 mètres de long avec lesquelles les pêcheurs dits *bouchoteurs* montent garnissent les bouchots.

BROUSSAILLEMENT (*brou-sail* [*ll* mll.]) n. m. Action d'[illegible] plètement dénudé.

BROUSSAILLER [illegible] brous-ailler. [illegible]

BROUSSAILLEUR, EUSE [illegible] Sot, [illegible] qui se cachent [illegible]

BROUSSAILLEUX, EUSE [illegible] verte [illegible]

BROUSSAIS (François-Joseph-Victor), médecin français, né à Saint-Malo en 1772, mort à Vitry en 1838. Il s'enrôla en 1792 comme volontaire, devint sergent [illegible] distingua plusieurs fois contre l'insurrection vendéenne [illegible] de Saint-Malo, puis à l'école de Brest, et devint chirurgien de la marine ; il fit, en cette qualité, la course aux navires anglais à bord du *Jouguenlée*. Démobilisé, il se rendit à Paris pour compléter ses études. Il y fut l'élève de Chaussier, de Bichat et de Pinel. Reçu docteur à l'âge de trente et un ans (1803), il s'établit à Paris, puis se fit nommer médecin aide-major dans l'armée des côtes de l'Océan (1805). Il s'appliqua surtout à l'étude de la *phtisie pulmonaire*, et reconnut que le trait caractéristique de cette maladie est la tuberculisation du poumon, mais se trompa sur la cause de la maladie. En octobre 1808, il fut nommé médecin en chef [illegible] gne des [illegible] gment de plus d'imagination que d'observation. En 1814, Broussais devint deuxième professeur au Val-de-Grâce, puis à la faculté. Il répandit ses idées, qui constituent un véritable [illegible] de la [illegible] par Bichat, et dont l'excitation, aux yeux de Brown, constituait la vie. Broussais ne reconnaît à la matière vivante qu'une seule propriété : la *contractilité* ; toutes les autres ne sont qu'une modification de celle-ci. Cette propriété fondamentale ne peut être mise en jeu que par l'action des agents physiques : ainsi, la lumière est le stimulant de l'œil, l'air excite les poumons, le sang porte [illegible] tion. Lorsque la stimulation produite chez l'homme par les agents modificateurs est renfermée dans des limites convenables, l'équilibre existe entre les différentes organes et dans leur action réciproque : c'est l'état physiologique. Mais elle peut être trop faible ou trop forte : ce sera l'état morbide. Si l'excitation est trop faible, il y aura débilité ; si elle est trop forte, [illegible] dans la partie irritée, les liquides [illegible] ou trop grande abondance [illegible] et par [illegible] L'inflammation, selon son degré d'intensité et les organes qu'elle occupe, produira la diversité des maladies. Telle est, en résumé, la doctrine à laquelle Broussais donna le nom de *médecine physiologique*. [illegible] Broussais [illegible] thérapeutique [illegible] les [illegible] Broussais [illegible] 1816 [illegible] 1822 [illegible] (1817) est une critique de toutes les anciennes théories. [illegible] mense succès de la médecine physiologique, auquel contribuèrent les « Annales de la médecine physiologique » fondées en 1822, ne résista pas à l'épreuve qui en fut faite, au cours de l'épidémie de choléra qui décima Paris en 1832. Dans son *Traité de l'irritation et de la folie*, Broussais applique son système aux fonctions et aux maladies du cerveau. Il y niait le libre arbitre en avançant que « la plus forte stimulation » l'emporte sur les autres. Adepte du système Gall, il reconnaissait aux animaux comme à l'homme l'*idéalité*, la *vénération*, l'*espérance*. Ses cendres sont à Paris, au Val-de-Grâce, où l'on voit sa statue.

BROUSSAIS (HÔPITAL), hôpital de 260 lits, ouvert en 1888 dans la partie sud de Paris. Les constructions sont des pavillons bas élevés sur sous-sol, sans étages, largement espacés dans un vaste terrain et renfermant chacun une salle de malades avec les locaux accessoires.

BROUSSAISIE (*brou-sê-zi* — de *Broussais*) n. f. Genre de saxifrageacées, ne renfermant une seule espèce, qui est un arbuste indigène, voisin aux Sandwich.

BROUSSAISIEN, ENNE [illegible] adj. Qui se rapporte [illegible]

BROUSSAISISME (*sis-zi*) [illegible] n. m. [illegible] médicale de Broussais.

BROUSSAISISTE (*sê-zist*) n. et adj. Se dit des partisans du système médical de Broussais.

BROUSSE (du provenç. *brousso*) n. f. Sorte de fromage frais, ou plutôt de caillé, fait avec le lait de chèvre ou de brebis. ▪ On dit aussi BRECHTE.

BROUSSE [illegible] f. Étendue couverte d'épaisses broussailles.

BROUSSE, [illegible] (Antoine-Pierre-Pierre [illegible]

BROUSSE, ville d'Anatolie (Turquie d'Asie), dominée par le Kéchich-Dagh (ou mont Olympe, 2.530 m.), à 32 kil. de la mer de la Marmara ; 76.000 hab., dont 58.000 musulmans et 8.440 Arméniens. Brousse est célèbre par son industrie de la soie : écoulé sericicole, avec magnanerie modèle. On compte dans la province de nombreuses filatures à vapeur. Fabrication d'étoffes de soie, tissus de coton, feutres brodés, tapis de laine ; tanneries ; huile d'olive, vins. Eaux minérales (sulfureuses, ferrugineuses) renommées. Brousse commerce empruntant presque tout entier la voie de Moudania, port de Brousse, sur la mer de Marmara, reliée à cette ville par un chemin de fer (1892). — *Prusa ad Olympum* aurait été fondée par Prusias II, roi de Bithynie, sur le conseil d'Annibal, réfugié à sa cour. Romaine en 75 av. J.-C., elle prospéra sous la domination byzantine. Assiégée pendant dix ans par les Ottomans, elle fut, de 1327 à 1453, la capitale de leur empire : alors furent construites les sept mosquées impériales qui la décorent. En 1856, un grand tremblement de terre ravagea la contrée ; mais la ville s'est relevée de ses ruines.

BROUSSE Joachim BERNIER **DE LA**), jurisconsulte français du XVIe siècle, qui cultiva la poésie et composa des odes, des bergeries, des tragédies. Ses *œuvres poétiques* ont paru à Poitiers (1618).

BROUSSEL (Pierre), conseiller au parlement de Paris, joua un rôle important dans les troubles de la Fronde. [illegible] décrétées par le gouvernement de Ma[illegible] signé aux rigueurs de la cour, qui le fit arrêter le 26 août 1648. Il fut délivré deux jours après, sur les instances du peuple et en présence de l'attitude menaçante du peuple, qui avait couvert Paris de barricades. A partir de ce moment, il ne joua [illegible] plus qu'un rôle effacé et tomba dans [illegible] oubli. Une [illegible] mit terminée [illegible]

BROUSSER [illegible]

BROUSSIN (du lat. *bruscum*, même sens). Bot. n. m. Excroissance qui vient aux branches et au tronc de certains arbres.

— Econ. dom. Fromage blanc auquel on ajoute un peu de vinaigre, de sel et de poivre.

— ENCYCL. Bot. C'est quand la circulation de la sève rencontre un obstacle quelconque que l'écorce se bosse, comme forcé de se renfler et de former une tubérosité [illegible] les [illegible] les plus souvent des bosselures. Le broussin d'érable était très recherché chez les Romains pour la fabrication des beaux meubles, parce que le bois en est souvent veiné et coloré d'une manière fort agréable. Quand on coupe plusieurs années de suite les branches du buis, la souche de cet arbre devient comme un véritable broussin, que les tabletiers modernes emploient pour faire des tabatières, des nécessaires, et d'autres petits objets de luxe. Les broussins, dans les vignes, se voient sur les sarments, mais plus souvent sur les racines des ceps ; leur présence affaiblit la souche et peut même occasionner sa mort. Le remède consiste à tailler le sarment malade jusqu'à la rencontre de la partie saine, et, et sur les racines, à enlever l'excroissance au moyen de la serpette.

BROUSSINE [illegible] Les broussins, dans lesquels la [illegible] les [illegible] des arbres.

BROUSSON (Claude), protestant, né à Nîmes en 1647, mort en 1698. Il fut d'abord avocat à Castres, où il se fit le défenseur ardent du protestantisme, ce qui le rendit odieux au parlement. Après la révocation de l'édit de Nantes, il partit de Toulouse, se réfugia à Nîmes, puis en Suisse. Jugé par contumace en 1684, et condamné, il fut pendu en effigie, sur la place du Marché de Nîmes. Brousson revint bientôt en France (1689), et recommença la lutte, [illegible] *Ecod* [illegible]

Revenu [illegible] Languedoc, mit sa tête à prix en 1691. Il rentra pour quelque temps en Suisse. Bientôt fatigué de son repos, il revint en France en 1695, pour y prêcher sa doctrine. Bafoué, il sortit de son retour, promit cette fois six cents louis d'or à qui le lui livrerait, mort ou vif. Pris à Pau, comme il fuyait, il fut conduit à Montpellier et exécuté sur la place du Peyrou, en 1698.

BROUSSONNET (Pierre-Marie-Auguste), médecin et naturaliste français, né en 1761, mort à Montpellier (1761-1807). Après un voyage en Angleterre, où il avait commencé sa réputation, il devint suppléant de Daubenton au Collège de France (1783) et à l'École vétérinaire (1784) et membre de l'Académie des sciences (1785). Élu député à l'Assemblée législative, il devint suspect comme girondin sous la Convention et se vit forcé de s'expatrier. De retour en France (1796), il fut nommé professeur de botanique à Montpellier. Il a enrichi la science de travaux remarquables sur les poissons, et de divers ouvrages de botanique. Il a, de plus, introduit en France le premier troupeau de mérinos et les chèvres d'Angora. Vers la fin de sa vie, Broussonnet eut une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il perdit la mémoire des noms propres et des substantifs. Le principal ouvrage de Broussonnet est son *Elenchus plantarum horti Montispelensis* (1805). On a aussi de lui de nombreux mémoires.

Broussonnet.

BROUSSONNÉTIE (*brou-so-né-ti* — du natural. *Broussonnet*) n. m. Genre d'ulmacées, tribu des morées, voisin des mûriers.

— ENCYCL. La seule espèce connue est la *broussonnétie à papier*, vulgairement appelée *mûrier de Chine, mûrier à papier*. Son bois est tendre, léger et susceptible de recevoir un beau poli. Ses feuilles servent à faire le papier de Chine, si recherché pour l'impression en taille-douce. Les fruits ont une saveur sucrée très agréable. L'écorce, fortement battue dans un certain d'eau, est employée par les Taïtiens à la confection d'une [illegible] de toile [illegible] Avec celle des [illegible] au Japon et [illegible] Chine, on fabrique des [illegible] pour couvrir les parasols. La broussonnetie a papier, répandue en Orient depuis le Japon jusqu'à la Nouvelle-Zélande, s'est naturalisée en Europe et résiste même aux hivers de la Belgique. ▪ Syn. de POLYSIPHONIE, et de EUSOPHORA.

Broussonnetie.

BROUSSURE Agric. n. f. Carie du froment.

BROUT [illegible] n. m. Latin [illegible] Pousse des jeunes arbres.

— Art vétér. *Mal de brout ou de bois*, Inflammation violente de la muqueuse intestinale et des reins, provoquée par l'ingestion de jeunes feuilles ou de bourgeons contenant des principes résinoïdes ou toniques, comme les feuilles nouvelles de chêne, de hêtre, de charme, etc. Elle s'observe sur les herbivores et particulièrement les ruminants que l'on envoie, au printemps, pâturer dans les bois ; elle se caractérise par la faiblesse, la suspension de la rumination, la fièvre, et surtout par *l'hématurie* ou pissement de sang. On la combat par des breuvages à la graine de lin additionnés de quelques grammes de sel de nitre, et en évitant la cause.

— Vénér. *Être au brout*. Le cerf, le daim, le chevreuil mangent avec plaisir les premiers bourgeons des arbres. (La sève nouvelle les enivre ; on dit alors que ces animaux sont [illegible]

BROUTAGE n. m. Travail défectueux d'un outil qui broute. ▪ Soubresaut que les blocs éprouvent dans les moules du potier.

BROUTANT [illegible] ANTE [illegible] [illegible] BANTES.

— Bouch. Se dit des jeunes animaux tués après avoir commencé à manger. (S'emploie surtout en parlant des [illegible] *chère que celle des chevreaux* BROUTANTS.

— Substantiv. LES BROUTANTS.

BROUTART (*Jac*) n. m. et adj. Syn. de BROUIANT.

BROUTE n. f. Ébénist. V. BRUTS.

BROUTÉ n. m. Sorte de meule très-mince, ayant la forme d'une meule plombée, et dont les faces sont sillonnées par des lapidaires. Le brouté tourne avec une très-grande vitesse, ce qui permet d'user les pierres précieuses en versant sur la meule un peu d'eau tenant le Pumeri en suspension.

BROUTEMENT n. m. Action de brouter. (Peu us.)

Techn. Mouvement saccadé imprimé à un tour par l'outil. On dit aussi BROUTAGE.

BROUTER du germ. *brostan*, même sens. v. a. Manger, sur la plante, de l'herbe, des feuilles, etc. : BROUTER *du thym, du genêt, des pousses*.

Hortic. Couper les extrémités des rameaux.

Techn. Couper inégalement et par soubresaut, en parlant des outils. v. n. Id.

Prov. : **L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve à brouter,** Il se tirera toujours d'affaire, si la chose n'est pas absolument impossible. **Ou la chèvre est attachée, il tout qu'elle broute,** Il faut savoir vivre en honnête, et avec les ressources dont on dispose.

BROUTIER *des* adj. m. : *Veau* BROUTIER. V. VEAU.

BROUTILLE (*Il* mll. — dim. de *brout*) n. f. Menu branchage : *Ramassez des* BROUTILLES.

— Fig. Objet, affaire de peu d'importance : *Ne perdre dans les nuées, le temps des* BROUTILLES *de l'Idéologie*.

Vétér. Bourgeon qui naît à l'aisselle des feuilles de la Vigne.

— Pratiq. Amas d'actes : *Un monceau d'actes, nommés* BROUTILLES *par le notaire de Balzac*.

BROUTURE n. f. Nom donné, dans les campagnes, aux branches nouvelles dont les extrémités ont été broutées par certains animaux domestiques ou sauvages : bestiaux, moutons, chèvres, cerfs, daims et chevreuils.

BROÛT-VERNET, comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kil. de Vichy. Station : 1.558 hab. Moulins, tuileries.

BROUVELIEURES, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Die, près de la Mortagne, 141 hab. Forges, scieries, féculeries. — Le canton a 10 comm. et 3.558 hab.

BROUVERSHAVEN, ville des Pays-Bas (prov. de Zélande), dans l'île Schouwen, et à l'embouchure du bras de la Meuse dit de *Krammer*; 1.450 hab. Port de mer, entrepôt de commerce. Combat naval entre les Anglais et les Bourguignons, en 126.

BROUZILS (Les), comm. de la Vendée, arr. et à 25 kil. de La Roche-sur-Yon, sur un affl. du Bouvreau; 2.658 hab. Forêt; tuilerie, poterie.

BROWALL ou **BROWALLIUS** (Jean), théologien et naturaliste suédois, né en 1707, mort en 1755. Il devint évêque d'Abo, où il avait été professeur, et membre de l'académie des sciences de Stockholm.

Linné lui dédia un genre de plantes sous le nom de *browallie*. Outre plusieurs dissertations, on a de lui un *Traité de la diminution des eaux*, en suédois, 1750.

Browallie.

BROWALLIE (de *Browall*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. On en cultive plusieurs dans nos jardins pour leurs fleurs violettes, bleues ou blanchâtres.

BROWN (Robert), sectaire anglais, né et mort à Northampton (1549-1630). Il fonda à Norwich une secte qui rejetait toute hiérarchie ecclésiastique, la liturgie anglicane, et presque toutes les formes extérieures du culte. Emprisonné, puis relâché, il se rendit en Zélande, où il fonda une Église. Revenu en Angleterre en 1585, il fut excommunié, se soumit, et reçut le rectorat d'une paroisse. Ayant frappé un constable, il fut condamné à prison, où il mourut. On a de lui *la Réformation sans concessions*.

BROWN Thomas, poète anglais, appelé ordinairement **Tom Brown**, né en 1663, mort à Londres en 1704. Il publia des *Essais*, des *Satires*, des *Déclamations*, des *Lettres* et des *Dialogues* à un ironique, etc., où l'on trouve de l'érudition jointe à un esprit humoristique et satirique.

BROWN (James), ministre anglican, né à Rothburg en 1715, mort en 1766. Il fut chapelain du roi. Parmi ses ouvrages, dont quelques-uns ont été traduits en français, nous citerons : *Appréciation des mœurs et des principes du temps* 1757 ; son meilleur ouvr : *Essai sur le satire* 1759 ; *Histoire de l'origine et du progrès de la poésie* 1764 ; deux tragédies : *Barbarossa* et *Athelstan* ; etc.

BROWN Jean, médecin, né à Bandle, village du comté de Berwick, en Écosse, en 1735, mort à Londres en 1788. Ses parents, obscurs et pauvres, le mirent d'abord en apprentissage chez un tisserand. A seize ans, il alla apprendre le latin à l'école de Dunse. Les études de théologie qu'il fit ensuite à Édimbourg le conduisirent comme Boerhaave à l'incrédulité. Retourné à Dunse, 1758 comme sous-maître, il prit goût à la médecine en traduisant, pour vivre, les thèses des candidats. Il fut professeur de l'université, entre autres le célèbre Cullen, en raison de ses aptitudes, l'admirent gratuitement. Il se maria en 1765, prit des leçons en poisson, mais il contracta des habitudes d'intempérance, et fit banqueroute. En 1779, Brown proposa son système de médecine dans l'ouvrage intitulé : *Elements medicinæ*, et le développa dans des leçons publiques. Elle gagna ouverte avec tous les professeurs, qui le maltraitèrent fort et qui lui prendaient coup pour coup, il eut, en vain, le poste officiellement, son école en plaint son camp.

En 1780, Brown, que son mécénat avait mis dans la misère, quitta Édimbourg pour aller à Londres. En 1787, il publia, sans se nommer, un abrégé populaire de sa doctrine, sous ce titre : *Observations sur les vrais systèmes de médecine*. Il mourut, en 1788, d'une attaque d'apoplexie.

Nous nous borne ici à rappeler les traits principaux du système de Brown, système physiologique comme celui de Broussais, et se rapportant, comme lui, à la découverte de l'irritabilité par Haller. Il se distingue des systèmes animistes et vitalistes d'une part, des systèmes iatrochimiques et iatromécaniques d'autre part. Il renferme, au milieu de nombreuses erreurs, une part de vérité qui le rattache aux théories physiologiques [illegible]. D'après Brown, les êtres vivants ne diffèrent des corps organiques que par la propriété d'être excités. Les agents capables d'exciter le corps vivant sont de deux sortes : les agents extérieurs, ou contenus dans les cavités et vaisseaux, c'est-à-dire les aliments, l'air, le sang, les fluides sécrétés et les objets extérieurs ; et certaines fonctions du corps lui-même, comme les contractions musculaires, l'action cérébrale que constituent les sensations, le travail de la pensée, la passion. Ces agents divers constituent les puissances *incitantes*, et la propriété fondamentale qu'ils mettent en jeu s'appelle *incitabilité*. L'incitation est le résultat de l'action des puissances incitantes sur l'incitabilité, c'est-à-dire même tout entière. Ainsi, la vie est le produit de deux facteurs : l'un actif et extérieur, l'autre passif et interne ; de là, deux causes de mort : la cessation des actions excitantes, l'extinction de l'incitabilité. La santé dépend d'une corrélation telle des incitants et de l'incitabilité, que la vie se maintienne au degré moyen d'énergie dont elle est susceptible. Toutes les maladies consistent dans l'excès ou le défaut de l'incitation ; les maladies par excès d'incitation sont dites *sthéniques*, les maladies par défaut d'incitation *asthéniques*. Tous les problèmes de la thérapeutique se réduisent à savoir à propos augmenter ou diminuer l'incitation. Brown faisait souvent usage des toniques, parce qu'il croyait les maladies asthéniques plus fréquentes que les maladies sthéniques. En Italie, le système de Brown a engendré le *controstimulisme*. V. ce mot.

John Brown.

BROWN (Charles BROCKDEN), romancier et publiciste américain, né à Philadelphie en 1771, mort en 1810. Il abandonna le barreau pour la littérature, publia des essais et des écrits politiques, fonda des recueils littéraires, et dut sa réputation surtout à des romans : *Wieland* (1798), *Ormond* (1799), *Edgar Huntley* (1801), etc. Ses romans l'ont fait surnommer **le Godwin américain.** Ses œuvres ont été publiées à Boston, en 1827.

BROWN (Robert), botaniste anglais, né à Montrose (Écosse) en 1773, mort à Londres en 1858, était fils d'un évêque écossais. Il suivit, à Édimbourg, les conférences de Rutherford. Il fut nommé aide-chirurgien dans un régiment écossais en garnison dans le nord de l'Irlande, où il resta jusqu'à la fin de l'année 1800, poursuivant ses études botaniques. Vers cette époque, il lit la connaissance de Joseph Banks, à la recommandation duquel il fut envoyé par l'amirauté pour explorer la côte d'Australie, en 1802. Il examina la flore des montagnes Bleues, de la Nouvelle-Galles, de la Tasmanie et des îles du détroit de Bass, et repartit pour l'Angleterre, en 1805, avec une collection de 4.000 espèces de plantes. Bientôt après, il fut nommé bibliothécaire de la Société linnéenne. Il donna le résultat de ses travaux dans son *Prodromus floræ Novæ Hollandiæ*, qui parut en 1810, puis des *Recherches sur la végétation et le système botanique des terres australes* 1814), et un *Supplementum prodromi floræ Novæ Hollandiæ* 1830, enfin un grand nombre de mémoires. En 1823, Brown fut mis en possession de la bibliothèque et de l'herbier de Joseph Banks. Il offrit aussitôt la collection de plantes au British Museum, qui le nomma, en 1827, directeur du département de botanique. Nommé membre de la Société royale (1811), il reçut le grade de docteur à l'université d'Oxford (1832), et fut membre associé de l'Académie des sciences de Paris (1833). Brown a décrit les plantes recueillies à Java par Hoffmann, en Égypte par Salt, et les collections rassemblées par Oudney, Clapperton, le capitaine Tuckey, enfin celles de Ross, de Parry et de Richardson, explorateurs des régions arctiques. Humboldt l'appelait *le Prince des botanistes*.

Robert Brown.

BROWN (Thomas), philosophe écossais, né à Kirkmabreck en 1778, mort en 1820. Il débuta par une réfutation de la *Zoonomie* de Darwin. Disciple de Dugald Steward, il lui succéda dans la chaire de philosophie d'Édimbourg, où son enseignement eut un grand éclat. On cite surtout de lui : *Recherches sur la relation de cause et effet* 1804, contre le scepticisme de Hume ; *Esquisses de la philosophie de l'esprit humain* (1820) ; *Lectures sur la philosophie de l'esprit humain* 1822.

BROWN (Anny), première femme du duc de Berry, née à Maastricht, [illegible] 1787, morte à Comte (Loire-Inférieure) en 1870. Elle rencontra le duc de Berry à Londres, [illegible] 1818, et le [illegible] qu'il reçut les noces [illegible] le George [illegible] Brown. Le duc de Berry [illegible] sa maîtresse [illegible] chapelle catholique de King-Street, Londres. Le petit [illegible] 1820. Anny mit au monde une fille, Charlotte-Marie-Augustine, et, en 1809, une seconde enfant nommée Louise-Marie-Charlotte. Quand Louis XVIII monta sur le trône, il demanda au pape, d'annuler le mariage, comme contracté sans l'autorisation du chef de la famille royale. Le saint-père annula le mariage, mais déclara légitimes les deux filles qui en étaient issues. En 1816, le duc de Berry épousa Marie-[illegible] de Naples [illegible] Bourbon. Après l'attentat de Louvel, le duc, étendu sur son lit de mort, demanda à Marie-Caroline de prendre soin de ses deux filles. Charlotte-Marie-Augustine épousa le comte de Faucigny-Lucinge, officier supérieur des gardes du corps du roi Monsieur, frère du roi (1823). Et Louise-Marie-Charlotte épousa (1827) le baron Athanase de Charette, neveu du chef vendéen. George Brown, après avoir été élevé à Oschy, près Lausanne, entra au service du roi de Naples. Venu en France après 1830, il se fit naturaliser Français en 1848, et mourut à Mantes en 1882. La pre-[illegible]

BROWN [illegible] 1797, mort à Londres en 1861. Brown fit partie, comme [illegible] la Compagnie des Indes, faire la conquête des îles de l'océan Indien, appartenant aux Hollandais. Il remania des notes, et dressa des cartes très précieuses. Forcé ensuite, par la faiblesse de sa vue, de renoncer à la mer, il se consacra à l'étude de la géographie et de l'ethnologie. Quand sir John Barrow poussa les marins anglais à la recherche du passage N.-O., John Brown éclaira de ses lumières les explorateurs arctiques, et, après la disparition de sir John Franklin, adressa, en 1850, au président de la Société de géographie de Londres, un mémoire dans lequel il indiquait la route que ce navigateur avait dû suivre. En 1858, Brown publia [illegible] tenait qu'il devait exister un détroit entre la terre Prince-de-Galles et la terre Victoria, et c'est au point même où, sur la carte annexée à son ouvrage, Brown indiquait le détroit supposé, que Mac Clintock, en 1859, a découvert un passage auquel il a donné son propre nom.

BROWN (John), abolitionniste américain, né à Torrington, [illegible] en 1800. [illegible] puritain forcené, il se destinait au pastorat ; mais une grave ophtalmie l'obligea à abandonner ses études religieuses. Il vécut dans un état voisin de la misère. Très jeune, il avait assisté aux scènes navrantes de l'esclavagisme. En 1854, il se mit résolument à la tête d'une bande de partisans du Kansas, et fit aux esclavagistes une guerre sans trêve. En 1859, il attaqua l'arsenal de Harper's Ferry (Virginie), s'en empara et appela à la rescousse les esclaves des environs ; mais ceux-ci [illegible] rent bouger. La milice reprit l'arsenal. Brown, jugé à Charlestown, fut condamné à mort et pendu. Son exécution, qui fut le prélude de la guerre civile, produisit dans les Etats du Nord et en Europe une immense sensation. Victor Hugo, à propos de John Brown, au gouvernement américain, une supplique éloquente en faveur de John Brown.

John Brown.

BROWN (Henri Kirke), statuaire américain, né à Leyde (Etats-Unis) en 1814, mort à Brooklyn en 1866. Chargé de plusieurs commandes officielles, il produisit la plus première statue en bronze coulée aux Etats-Unis. Il a exécuté, soit en marbre, soit en bronze : une statue de l'*Espérance*; des bas-reliefs remarquables : les *Hyades*, les *Pléiades* et les *Quatre Saisons*; les bustes de *Washington*, de *Spencer*; la statue équestre du général *Scott*, de *Washington*, de *Clinton* ; une statue colossale de l'*Ange du jugement*; les statues de *Lincoln*, du général *Green*, etc.

BROWN (Ford Madox), peintre anglais, né à Calais en 1821, mort à Londres en 1893, est l'un des précurseurs, sinon des fondateurs de l'école dite *préraphaélite*. Il étudia en Belgique et à Paris, et fit un voyage en Italie. De retour en Angleterre, il exécuta une série de compositions : *Wicleff lisant sa traduction de la Bible* (1848) ; *le Roi Lear* et la *Jeune mère* (1849) ; un portrait *historique* de Shakspeare (1850) ; *Chaucer récitant ses poésies à la cour d'Édouard III* (1851) ; *le Christ lavant les pieds de Pierre* (1852) ; le *Foyer anglais* (1853). Dans la suite, accentuant encore sa manière, quand le préraphaélisme se fit nettement formulé, il a donné : *Cordelia et Lear*, l'*Adieu à l'Angleterre*, *le Travail*, *le Mort de Chatham*, *Élie et la veuve*, *la veuve*, *Roméo et Juliette*, une *Mise au tombeau*, *Jacques Foscari*, etc. Il a été le premier rénovateur de l'école anglaise aux environs de 1850. Rompant avec le parti-pris, conviolent comme le chef de l'école préraphaélite, est sorti de ses mains. Ce qu'il apportait de nouveau à l'art usé et académique de son temps, c'était le goût du minutieux, le scrupule du détail vrai, l'âpreté du trait, le souci du caractère. L'instinct poétique, la recherche des sujets qui font penser ou excitent la sensibilité, le don dramatique et la noblesse de la conception firent le reste.

BROWN (John Lewis), peintre français d'origine irlandaise, né à Bordeaux en 1829, mort en 1890 à Paris. Élève de Roqueplan et de Belloc, il s'est fait une spécialité des études de chevaux et de chiens, des scènes sportiques et [illegible] : *Chasse au cerf* (1861) ; *Hallali* (1870) ; *Reinhoffer*; *Chasse courante* (1872) ; *Zoological Garden* ; *Episode de la bataille de Fontenoy* (1874) ; [illegible] ; *Montante* ; *Voyage sentimental* (1876) ; *Piqueur à la frontière* ; *Heidique* (1884) ; *à la Bibliothèque* (1886) ; *Hohenlinden* (1887) ; etc. Brown sait grouper ses personnages dans une action intéressante et souvent spirituelle. Le musée du Luxembourg a de lui une scène de courses : *Avant le départ*.

BROWN-SÉQUARD (Charles-Édouard), célèbre physiologiste et médecin français, né à l'île Maurice en 1817, mort à Sceaux en 1894. Fils d'un Américain et d'une Française, il vint, en 1838, terminer ses études à Paris, se fit recevoir docteur en 1840, et s'adonna dès lors à des recherches [illegible] veuses. Il séjourna ensuite quelque temps dans l'Amé-

rique du Nord et à Londres, où il fut médecin de l'hôpital des paralytiques; puis il se fit recevoir professeur agrégé à l'École de médecine de Paris. Après avoir professé la physiologie et la pathologie à l'université de Harvard, aux États-Unis, il succéda, en 1878, à Claude Bernard dans la chaire de physiologie générale du Collège de France. Il entra à l'Académie des sciences en 1886, et fut président de la Société de biologie. On lui doit d'importants travaux sur la composition du sang, la moelle épinière et ses maladies, la chaleur animale, les systèmes nerveux et musculaires et les ganglions lymphatiques. Ses essais de restauration des forces chez les vieillards et les convalescents, par les injections de cet testicule, ont été le point de départ de la méthode thérapeutique connue sous les noms d'« organothérapie » et d'« opothérapie ». Il a consigné ses recherches dans près de 500 publications, soit en français, soit en anglais, parmi lesquelles nous citerons : *Expériments nouvelles appliqué à physiologie and pathology* 1858; *Recherches expérimentales sur la physiologie de la moelle épinière* (1855); *Experimental and clinical researches on the physiology and pathology of the spinal cord* 1855; *Recherches expérimentales sur la physiologie des capsules surrénales* (Paris, 1856); *Researches on physiology* Boston, 1857; *Course of lectures in the physiology and pathology of the central nervous system* (Philadelphie, 1860); *Dual character of the brain* (1877-78). Il a fondé, en 1878, le *Journal de la physiologie de l'homme et des animaux* et la dirige jusqu'en 1888.

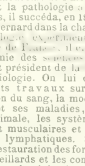
Browne-Sequard

BROWNE (George), moine augustin, introducteur de la Réformation en Irlande. Nommé par Henri VIII archevêque de Dublin (1534), il entraîna ses diocésains et le parlement à la rupture avec le pape, devint primat d'Irlande en 1551, fut privé de ses dignités par la reine Marie, et mourut en 1556.

BROWNE (Thomas), médecin et antiquaire anglais, né à Londres en 1605, mort en 1682, exerça son art à Norwich. On a de lui quelques ouvrages singuliers, qui ont été traduits en français : *la Religion du médecin* (1642); *Pseudodoxia epidemica* ou *Essai sur les erreurs populaires* (Londres, 1646). — Son fils, Edouard **Browne**, né en 1642, mort en 1708, visita les principaux États de l'Europe, et devint médecin de Charles II et président du collège de médecine. On a de lui la relation de ses voyages, publiée à Londres (1673), traduite en français (1674).

BROWNE (Pierre), théologien et prélat anglican, né en 1683, mort en 1735 à Cork, où il était évêque. Prédicateur et homme de bien, il employa ses revenus à la fondation d'écoles de charité et d'une bibliothèque. Parmi ses écrits, citons : *Définition du* « Christianisme » *de Toland* (1696); la *Doctrine des partis et des circonstances en fait de religion* (1715); *le Progrès, l'étendue et les limites de l'entendement humain* (1728).

BROWNE (William Alexander Francis), médecin aliéniste anglais, né à Stirling en 1805, mort en 1885. Il devint, en 1837, directeur général du bureau des asiles d'aliénés d'Écosse. Avocat zélé de la liberté presque absolue des aliénés, convaincu que le meilleur mode de traitement consiste, dans la plupart des cas, à substituer au régime de la réclusion toutes sortes de distractions et d'amusements, il exposa ses idées dans un ouvrage, devenu en quelque sorte classique : *What asylums were and ought to be.* (Ce que les asiles ont été, et ce qu'ils devraient être.) Cet ouvrage a beaucoup contribué à la réforme radicale introduite dans le système des hôpitaux et asiles d'aliénés. Il est encore le premier aliéniste anglais qui ait institué des cours réguliers sur les maladies mentales, et qui ait rattaché cette branche de la médecine à la psychologie et à la philosophie.

BROWNE (Henriette (de son vrai nom Mme de Saux, née Sophie de Bouteillier), femme peintre, née à Paris en 1829. Elle reçut les leçons de Chaplin, et elle débuta, au Salon de 1853, par un petit tableau de genre : la *Lecture de la Bible*. Deux ans après, elle se fit remarquer par un *Frère des écoles chrétiennes*, l'*École des pauvres à Aix en Savoie*, les *Lapins*. Son tableau, la *Consolation*, exposé en 1861, avec la *Femme d'Éleusis*, deux *Intérieurs de harem* (la *Visite* et la *Joueuse de flûte*), valurent à leur auteur une très grande réputation.

BROWNÉE (de *Brown*, bot. angl.) n. f. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant un certain nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

BROWNÉTÈRE n. f. Bot. Syn. de phyllocladé.

BROWNHILLS, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 1 600 hab.

BROWNIE n. m. Nom que l'on donne, en Écosse, au génie bienfaisant d'une famille.

— Encycl. Le *brownie* tire son nom de sa couleur brune. Actif et vigilant, il n'a que l'intérêt de son maître en vue, et jamais il ne demande pour son travail incessant d'autre récompense que maigre nourriture. Il reste attaché à la famille jusqu'à ce que le dernier membre en soit mort, et il se transmet comme un héritage. Ses services sont encore rehaussés par le don précieux qu'il possède de prédire l'avenir. Autrefois, chaque famille illustre de l'Écosse avait son brownie; de nos jours, on ne croit plus aux brownies, et le dernier dont on ait gardé le souvenir appartenait à la famille des Tullochzom, à Strathesgey.

BROWNIEN, ENNE (*braou-ni-in, ên'* — de *Brown*) adj. Qui a rapport au système du célèbre médecin Jean Brown : *L'école* BROWNIENNE.

— *Mouvements browniens*, Mouvements que présentent les très petites particules solides en suspension dans un fluide.

— n. m. Partisan des doctrines médicales de Brown. (On dit aussi BROWNISTE.)

— Encycl. Robert Brown qui a étudié les mouvements *browniens*, a montré qu'ils appartiennent aux particules inorganiques aussi bien qu'aux particules organiques et sont d'ordre physique. Poncelet a indiqué l'expérience suivante pour se rendre compte de la variété de ces mouvements : On prend une plaque de verre transparente et bien nettoyée, sur laquelle on étend une couche mince de sirop d'orgeat délayé, à la manière ordinaire, dans une eau bien pure. En interposant cette plaque entre l'œil armé d'une loupe et une flamme, on sera surpris de la bizarrerie des mouvements présentés par les particules étrangères. Pour expliquer les mouvements browniens, qui se résument en une sorte d'agitation sans direction et sans loi apparente, on admet que les particules très petites, de l'ordre de grandeur des intervalles intermoléculaires, reçoivent de la part des molécules du fluide des chocs en sens divers; les particules plus grosses ne participent pas au mouvement, en raison de leur masse, soit parce que, en raison de leur volume, les chocs reçus en divers sens, dans un fluide en équilibre, se neutralisent.

BROWNING (Elisabeth Barrett, dame), femme poète anglaise, plus connue sous le nom de **miss Barrett**, née en 1805 dans le comté de Durham, morte à Florence en 1861. Elle s'adonna fort jeune à la poésie, et acquit une grande réputation par des œuvres où l'on trouve à la fois de l'originalité, une sensibilité mélancolique, du charme et de la vigueur. Parmi ses œuvres de jeune fille, nous citerons : *Essai sur l'esprit et autres poèmes* (1826); *Prométhée enchaîné* (1833), traduit d'Eschyle; *Poèmes divers* (1833), *le Roi Victor et Léonore* (1836), *le Seraphim* 1838; *le Roman du page* 1839; *le Drame de l'exil* (1840). En 1847, Elisabeth Barrett épousa le poète Browning, avec qui elle alla se fixer en Italie, et elle embrassa avec chaleur la cause de l'unité italienne. Les plus remarquables de ses dernières œuvres sont : *Sonnets portugais*; *les Fenêtres de la Casa Guidi* (1851); *Aurora Leigh* (1857), roman poétique, son chef-d'œuvre, et *Poems before Congress* (1860).

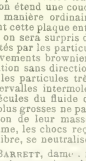
Mistress Browning

BROWNING (Robert), poète anglais et mari de la précédente, mort à Venise en 1812, mort à Venise en 1889. Il fut un des poètes les plus distingués de son pays par la grandeur des pensées, l'éclat des images, la profondeur subtile de l'analyse psychologique, la vigueur du style, mais il gâte ces qualités par des fantaisies étranges et le manque de goût. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Paracelse*, poème dramatique (1836); *Strafford*, tragédie jouée sans succès en 1837; *Clochettes et Grenades*, essais dramatiques (1846); *Christmas et jour de Pâques*, poèmes religieux (1850); *Hommes et Femmes*, petits poèmes (1855); *Dramatis personæ*, poèmes (1864); *l'Anneau et le Livre* (1869); *Confessions du prince Hohenstiel-Schwangau, sauveur de la société*, roman satirique (1871); *Fifine à la foire*, série de contes (1872); *le Pays du Bonnet de coton rouge* (1873); *Pacharetto, comment il travaillait, et autres poèmes*, ouvrage empreint d'une profonde tristesse (1876); *la Saisiaz*, poème (1878); *les Deux Poètes du Croisic* (1878); *Idylles dramatiques* (1879-1880); *Jocoseria* (1883); *Asolando* (1889).

BROWNISME (*braou-nisst'* — de *Brown*) n. m. Doctrine médicale de Brown. V. Brown (Jean).

BROWNISTE (*braou-nisst'* — de *Brown*) n. m. Méd. Partisan du brownisme.

— Hist. relig. Partisan des doctrines religieuses de Robert Brown.

BROWNLOWIE (*braoun'* — de lady *Brownlow*, bot. angl.) n. f. Genre de tiliacées, comprenant trois espèces. Ce sont des arbres qui croissent dans l'Asie tropicale.

BROWN-ROT (mot angl. signif. *pourriture brune*) n. m. Nom donné assez souvent à la maladie de la vigne vulgairement appelée *mildiou*.

BROWNSVILLE, nom de plusieurs villes et circonscriptions communales des États-Unis, dont la localité la plus importante est située dans l'Etat de Texas; 6.150 h. Centre de transit pour le Mexique.

BROWNWOOD, ville des Etats-Unis (Etat de Texas), sur le bayou Pécan, affluent du Colorado; 4.300 hab.

BROXBURN, ville d'Ecosse (comté de Linlithgow), sur le *burn* de Broxburn, affluent de l'Almond; 5.900 hab. Houillères, mines.

BROYAGE (*broa-ioj'*) n. m. Action de broyer : *Le* BROYAGE *du mortier, des couleurs, des poisons.*

Broye (blas.)

BROYE (*broa'* n. f. Figure d'armoiries consistant en deux branches de fer dentelées et jointes par une charnière fixée à une de leurs extrémités. Les *broyes* représentent des pinces ou forces, ou des instruments à broyer le chanvre. Les Anglais les appellent *barnacles* ou *bernicles*.)

BROYE (*bro-a*) n. f. Autre orthographe de BROIE.

BROYE (*bro-a*) n. f. Constr. Syn. de BRAYE.

BROYE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kil. d'Autun; 1.306 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forêts, élevage de bestiaux, culture de céréales. Moulins. Aux environs, montagne et château de Montjeu.

BROYÉE (*broa-ié*) n. f. Quantité de mortier faite en une seule fois par un broyeur.

BROYEMENT n. m. Techn. V. BROIEMENT.

BROYER (*broa-ié* — du german. *brekan*, rompre. Se conjugue régulièrement, mais change *y* en *i* simple quand la terminaison commence par un e muet : *Je broie. Nous broierons.* Prend un *y* et un *i* de suite aux deux premiers plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous broyions. Que vous broyiez*) v. a. Triturer, réduire en poudre ou en pâte; déformer par l'écrasement : *Il faut* BROYER *les aliments, avant de les avaler.*

— Par ext. Mêler, brouiller en écrasant : *La bonne encre de Chine doit exhaler, lorsqu'on la* BROIE, *un léger parfum de musc.* (Tapflet.)

— Par exagér. Harasser, fatiguer extrêmement, abattre complètement :

Aux pénibles labeurs je trouve une apre joie;
Je rompis mes souvenirs par l'effort qui me broie.
Hugard.

— Fig. Ecraser, maltraiter, détruire, abattre, renverser : *Dieu, disait J. de Maistre, en parlant de la Révolution, ne nous a* BROYÉS *que pour nous mêler.* (Guéroult.)

— Fam. *Broyer du noir*, S'abandonner à des idées sombres et tristes.

Broyé, ée part. pass. n Pain *broyé*, Pain particulièrement soigné que faisaient les ouvriers boulangers autrefois pour leur chef-d'œuvre, quand on les recevait maîtres.

— Syn. Broyer, piler, pulvériser, triturer. *Broyer*, c'est écraser, désagréger les molécules en pressant ou en frottant; on *broie* sous une meule ou sous ses dents; on *broie* les couleurs au moyen d'une petite pierre qui promène dessus en foulant. *Piler*, c'est produire le même effet en frappant avec un marteau, avec un pilon. *Pulvériser*, c'est réduire en poussière; il se prend quelquefois dans le sens de détruire, et peut s'appliquer même à des raisonnements auxquels on enlève toute leur force et qu'on réduit à rien. *Triturer* est un terme didactique et savant; il ne s'emploie donc que lorsqu'on décrit scientifiquement les procédés propres à un art.

BROYEUR (*broa-ieur*), **EUSE** n. Celui ou celle qui broie, qui s'occupe de broyer : BROYEUR *de chanvre.*

— *Broyeur d'ocre*, Nom que l'on donnait autrefois aux mauvais peintres.

— n. m. Tonneau qu'autrefois on faisait tourner autour d'un axe, pour opérer le mélange du sable, de la chaux et de l'eau, et obtenir du mortier. n Instrument pour broyer.

— Adjectiv. Qui broie ou sert à broyer : *Insecte* BROYEUR.

Machine BROYEUSE.

— Encycl. Techn. On rencontre dans l'industrie un grand nombre de systèmes de *broyeurs* appropriés à divers usages. En principe, un broyeur est un instrument destiné à réduire en poudre plus ou moins impalpable ou en menus fragments, suivant la nécessité, les matières sèches, humides ou pâteuses : minerais, roches, graines, etc.

On peut classer les broyeurs en quatre grandes catégories auxquelles ils se rattachent tous et qui se divisent ainsi : instruments agissant par chocs répétés; à l'aide d'une énergique pression; par friction; par déchiquetage, au moyen de lames ou de stries à vives arêtes. Dans la première catégorie figurent les outils connus sous les noms de bocards, marteaux et pilons. Les meules cylindriques sont des instruments de la seconde catégorie et en partie de la troisième. D'autres broyeurs se rattachent aux trois catégories déjà énumérées; d'autres, enfin, tels que les broyeurs à noix, meules horizontales, font plus spécialement partie de la quatrième classe.

L'un des broyeurs les plus communément en usage dans l'industrie métallurgique est le *broyeur à mâchoires Blake*, qui réduit les minerais en menus fragments, sans les pulvériser cependant.

Les *broyeurs à cylindres lisses* ou *cannelés* s'emploient plus particulièrement pour réduire en poudre des matières

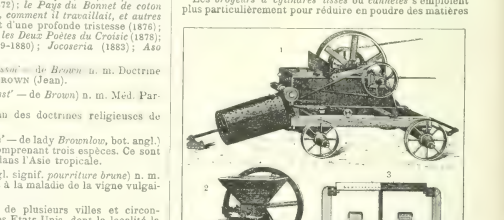
1 Broyeur à mâchoires — 2 Broyeur à noix
3 Broyeur à meules.

ayant déjà subi un premier broyage. V. MEUNERIE, CONCASSEUR.

Les *broyeurs à force centrifuge* lancent contre leurs parois ou contre un obstacle dur et résistant les matières qu'ils contiennent, les réduisant en poudre.

Les *broyeurs à meules* se classent en *broyeurs à meules verticales et à meules horizontales*. Les premiers se subdivisent eux-mêmes en deux systèmes différents, suivant que les meules sont douées d'un mouvement de rotation, ou qu'elles tournent seulement sur place. Les broyeurs à meules horizontales s'emploient surtout en meunerie.

Les *broyeurs à noix* sont constitués par un cône de fonte ou d'acier à surface striée, le sommet dirigé vers la partie inférieure du bâti et par une boîte conique dont les parois sont également garnies de cannelures.

Les *broyeurs à boulets* agissent à la fois comme broyeurs à force centrifuge, à compression et à friction.

On fait encore usage d'un broyeur spécial, dit *broyeur à trois cylindres*, pour la broyage et le mélange de matières pâteuses. Ce genre de broyeur s'emploie en droguerie et pour la fabrique du chocolat. — Pour les mêmes industries pharmaceutiques et de droguerie, on emploie des *broyeurs à pilon* auxquels on transmet le mouvement, soit à la main, soit mécaniquement.

Les *broyeurs à molette* sont constitués par une sorte de table de marbre et par un pilon en marbre ou en verre et servent au broyage des couleurs.

Les *broyeurs à billes* s'emploient généralement pour broyer séparément différentes substances qui, réunies, forment un corps dangereux à manier. Telle est, par exemple, la poudre de chasse.

BROYEUSE (*broa-ieuz'*) n. f. Machine à broyer le chanvre et le lin.

— Encycl. La *broyeuse* à chanvre et à lin se compose d'une paire dentelée qui fait tourner une lanterne, en bois. Cette lanterne, à son tour, fait tourner une taxelle (v. ce mot) qui transmet le mouvement à laquelle un ouvrier pousse la matière à broyer. La broyeuse est mue à bras, à la vapeur ou par un manège à cheval.

Broyeuse à bras.

BROYEUSE-TEILLEUSE (*broa-ieuz'-Tè-yeuz'*) n. f. Machine qui, à elle seule, comprend et permet deux opérations distinctes.

— Encycl. Cette machine est composée d'une tablette en bois recevant le textile à travailler, de deux cylindres cannelés en fonte constituant les broyeurs proprement dits, et enfin de deux cylindres munis de lames de fer, qui sont les cylindres teilleurs. (Ces lames râclent les fibres maintenues par les rouleaux et enlèvent peu à peu la chènevotte.)

BROYOIR n. m. Techn. Syn. de BROIE.

BROYON (*broa-ion*) — rad. *broyer*, n. m. Impr. Molette de bois employée pour prendre et étendre l'encre, avant la substitution du rouleau aux balles.

— Chass. Piège à prendre les belettes, fouines et autres bêtes puantes. Syn. de BRAYON.

BROZAS, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]; 5.000 hab. Centre vignoble. Aux environs, bains d'eaux minérales sulfureuses de Saint-Grégoire.

BROZIK Vaclav, peintre tchèque, né à Pilsen Bohême en 1852, mort à Paris en 1901. Élève de l'Ecole des beaux-arts de Prague, il se fixa à Paris et exposa aux Salons triomphaux et il fut mis hors concours dès le Salon. Il, peintre d'histoire et peintre de genre, a souvent tiré des scènes historiques de son pays : *Ambassade du roi de Bohême, la Partie d'échecs des Français*, etc., où il a surtout tant valoir la richesse de sa palette. Il a aussi peint des les beaux vêtements, les velours, les fourrures, les bijoux. On voit au musée de Prague : *Vachers sortant de l'abreuvoir* 1887 ; la *Rentrée des champs* (1893); etc.

BROZZI, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno ; 9.500 hab. Fabrication de chapeaux de paille fine.

BRRR ! interj. fam qui sert à marquer : 1° le bruit que font plusieurs corps en mouvement ensemble. *Pif, paf, BRRR, patapan... Que! bout elles font, mes chères voisines!* (Sterne) ; 2° l'indifférence, le dédain ou l'incrédulité : BRRR ! *Il m'importe bien, ma foi!* (Beaumarchais) ; 3° une sensation de froid ou un sentiment de crainte : BRRR, *comme il gèle ce matin!* (Champfleury.)

BRU (du goth. *bruths*) n. f. Par rapport à un père, à une mère, la femme de leur fils : *La discorde entre dans les familles par les antipathies réciproques des belles-mères et des* BRUS. (Walckenaer.)

BRU n. m. Variété de raisin noir. (Les pédoncules des grains sont rouges.)

BRUAILLES, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Louhans, sur le Solnan, affl. de la Seille : 1.148 hab. Moulins.

BRUANT (*bru-an*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, renfermant de nombreuses espèces de l'Hémisphère boréal. Les trente espèces de bruants connues, toutes de petite taille, ont été réparties dans divers sous-genres : le nom scientifique de ces bruants proprement dits est *emberiza*, et le type en est l'ortolan (*emberiza hortulana*). Le bruant de roseaux (*cynchramus schœniclus*) est commun en Europe, ainsi que le bruant jaune. On dit aussi BREANT.

Bruant.

BRUANT Libéral, architecte, un des fondateurs de l'Académie d'architecture, né en 1637, mort en 1697, a construit l'Hôtel des Invalides, la réserve du dôme qui couronne l'église et qui fut ajouté postérieurement par Jules-Hardouin Mansart. Il fut aussi associé à d'autres architectes pour la construction de la chapelle de l'hospice de la Salpêtrière (avec le Le Vau) et l'église des Petits-Pères avec Le Muet. C'est sur ses dessins que fut construit le château de Richemont en Angleterre (1662). Il fut chargé avec Nicolas de l'Espagnandel de l'agrandissement du Châtelet de Paris. — Deux fils de Bruant et un de ses neveux furent également des architectes estimés.

BRUANT (Aristide), chansonnier, né à Courtenay (Loiret) en 1851. Il entra, vers 1880, comme chanteur, dans un cabaret-concert, et remporta, en 1881, sous l'anonyme du Chat-Noir, qui, sous sa direction, devint « le Mirliton ». Il ne tarda pas à y attirer la foule en chantant dans une langue argotique, apre et cynique, la vie de l'as-commerce et du pave. Parmi ses productions, dont il a composé les paroles et le plus souvent la musique, citons : *A Saint-Lazare, A la Villette, A Batignolles, A Montrouge, Je t'aime avec des gnoufs, le Gnoufiaux*, etc. La plupart de ses chansons et monologues ont paru sous le titre de *Dans la rue* 1889-1895.

BRUANTIN n. m. Oiseau que les oiseleurs désignent aussi sous l'appellation de *moineau de cerz*.

BRUAT Armand-Joseph, amiral français, né à Colmar en 1796, mort en 1855. Fait prisonnier en 1809 et interné à Alger, il put faire passer à l'amiral Duperrey une note sur l'état de la place. Délivré par la compagnie française, il fit ensuite diverses campagnes, fut successivement gouverneur des îles Marquises en 1841 et des établissements français de l'Océanie, commissaire du roi près la reine Pomare, qui il imposa le protectorat de la France, malgré les intrigues anglaises, préfet maritime de Toulon en 1848, gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe, pendant la période troublée qui suivit l'affranchissement des esclaves. Nommé vice-amiral en 1852, il commanda une escadre de la flotte dans la mer Noire, pendant la guerre d'Orient, sous les ordres de l'amiral Hamelin, auquel il succéda comme chef de la flotte en 1854. Il prit une part brillante au siège de Sébastopol, à l'expédition de la mer d'Azov, à la prise de Kinburn et à toutes les opérations de la guerre, fut promu au grade d'amiral, et mourut en mer alors qu'il revenait en France.

BRUAY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut; 6.053 hab. Ch. de f. Nord. Houilles, brasseries, fonderies de fer.

BRUAY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Béthune, sur la Lawe, affluent de la Lys; 11.380 hab. Ch. de f. Nord. Mines importantes d'une variété de houille grasse que l'on emploie pour la fabrication du gaz d'éclairage ; brasseries. Bruay possédait un château fort appartenant à la famille Spinola, aujourd'hui détruit.

BRUC n. m. Dans les Landes, Produit du nettoiement des plantations de pins : *Le* BRUC *s'emploie comme litière.*

BRUC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 20 kilom. de Redon, sur le ruisseau de Saint-Méen, affluent de l'Aff; 1.357 hab.

BRUCE, famille normande, qui tirait son nom d'un château situé dans le Cotentin, et qui, ayant accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre, reçut d'immenses domaines et fournit des rois à l'Ecosse et à l'Irlande. Le fondateur de la branche écossaise fut ROBERT III (1306-1329), qui reçut le duché d'Annandale. — ROBERT VI de Bruce (1210-1295), comte d'Annandale, surnommé *le Compétiteur*, revendiqua le trône d'Ecosse, laissé vacant par la mort d'Alexandre III en 1286 ; mais Edouard Ier, roi d'Angleterre, se prononça pour John Baliol en 1292, et Robert VI, trop vieux pour lutter, se résigna. John Baliol ayant tenté de secouer le joug de l'Angleterre, Edouard Ier envahit l'Ecosse, fait prisonnier John Baliol, et se proclama roi d'Ecosse, mais il refusa de donner la couronne à Robert VII, qui se retira en Angleterre et mourut en 1304. On a répété toutes sortes de légendes sur Robert VII, et on l'a généralement confondu avec Robert VI. — ROBERT VIII (1274-1329), fils de Robert VII, résolut de conquérir la couronne d'Ecosse, en se posant cette fois comme le champion national, et en remportant les Anglais, qui avaient annexé l'Ecosse en 1305. Robert de Bruce fut reconnu par la plus grande partie de la noblesse du pays et couronné à Scone, le 27 mars 1306. Mis en fuite par Edouard Ier, il profita de la nullité d'Edouard II pour reprendre toute l'Ecosse, et infliger aux Anglais le sanglant échec de Bannockburn (1314). Il sut se défendre aussi contre Edouard III et lui imposa, en 1328, la reconnaissance de son indépendance. — Son frère aîné, **Edouard de Bruce**, s'empara de son côté de chasser les Anglais d'Irlande, débarqua en Ulster en 1315, et se fit couronner roi, mais il fut vaincu et tué à Dundalk, le 14 octobre 1318. — Deux fils d'Edouard de Bruce, fils de Robert VIII, fut détrôné par Edouard Baliol, fils de John Baliol, en 1332, et dut se réfugier en France, où il resta de 1334 à 1341. Revenu en Ecosse, il recommença la lutte contre les Anglais. Vaincu et pris à Neville's Cross en 1346, il n'obtint sa liberté qu'en 1357, moyennant une rançon de 100.000 marcs.

— BIBLIOGR. : Æneas Mackay, art. *Bruce*, dans « Dict. of national biography », t. VII (Londres, 1886).

BRUCE (Jacques-Daniel VILLIEMOVITCH, comte), général russe d'origine écossaise, né à Moscou en 1670, mort en 1735. Entré dans l'artillerie, il se distingua à la bataille de Pultava (1709), fut nommé par Pierre le Grand grand maître de l'artillerie (1711) et de l'artillerie, fonda une école du génie, devint un des négociateurs de la paix de Nystadt (1721), et reçut le titre de « comte ». Fort instruit, il traduisit en russe des ouvrages allemands et anglais, publia un traité de géométrie, et composa un calendrier séculaire, appelé *Calendrier de Bruce ou Livre noir*. Il laissa de riches collections d'objets d'histoire naturelle, des médailles, etc.

BRUCE (Jacques), voyageur écossais du XVIIe siècle, né en 1730, à Kinnaird, mort en 1794. Ce descendant plus ou moins authentique (par les femmes) des anciens rois d'Ecosse, ayant amassé dans le commerce une fortune considérable, se mit à voyager d'abord en Espagne, puis dans l'Afrique septentrionale. En 1768, il gagna l'Egypte, puis pénétra en Abyssinie, explora les ruines d'Axoum et atteignit Gondar. Pendant un séjour de quatre années en Abyssinie, il parcourut le pays en tous sens, visita ce qu'il crut être les sources du Nil et ce qui n'était en réalité que les sources du Nil abyssin, le *Bahr-el-Azrak* ou fleuve Bleu (Gondar, aujourd'hui, fut visité par le P. Parent), revint en Egypte en passant par la Nubie, et regagna sa patrie en 1772. Il se remaria alors, mais devint encore veuf en 1784, et vécut depuis dans la retraite, occupé de la rédaction son *Voyage*, qu'il publia en 1790.

BRUCE (Michel), poète élégiaque écossais, né à Kinnesswood en 1746, mort en 1767. Forcé, pour vivre, de se faire maître d'école, il a laissé des œuvres pleines d'une mélancolie pénétrante, publiées à Edimbourg en 1770. On cite, comme ses deux meilleurs morceaux : *Loch-Leven*, poème qui est un modèle de tableau descriptif, et son *Elégie sur le printemps*, qui fut pour lui le chant du cygne.

BRUCÉE (de *Bruce*, voyageur écossais) n. f. Genre de rutacées, tribu des quassiées, comprenant des arbres amers qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie.

BRUCELLES (*ré* — *ll* — *lè*) n. f. pl. Petites pinces à ressort, et qui servent à saisir les objets trop petits pour être pris à la main. Il Dans les fabriques de papier, Pinces très fines avec lesquelles on enlève certaines impuretés moulées dans la pâte.

Brucelles.

BRUCH (Max), violoniste, chef d'orchestre et compositeur allemand, né à Cologne en 1838. Il s'est fait connaître comme compositeur par un certain nombre d'œuvres importantes : deux opéras, *Loreley* et *Hermione*, deux cantates dramatiques intitulées *Frithiof* et *Odysseus*, deux symphonies, un concerto de violon avec orchestre, une messe pour la *Jeanne d'Arc* de Schiller ; *Arminius*, oratorio, chœurs, quatuors et trios pour instruments, pour une ou plusieurs voix.

BRUCHE (lat. *bruchus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés.

Bruche.

cien monde, se rapprochent beaucoup des bruches. Leurs larves vivent dans diverses graines, où elles causent de véritables ravages. Pour les détruire, il faut supprimer la culture des pois et des lentilles ; mais celles-ci dans l'eau. Au bout d'un jour ou deux, les graines attaquées remontent à la surface, tandis que les graines intactes restent au fond. Nous citerons la bruche des pois (*bruchus pisi*), la bruche des fèves (*bruchus rufimanus*), la bruche des lentilles (*bruchus pallidicornis*).

Bruche du pois, grossie 4 fois.

BRUCHE (fa), sous-affluent du Rhin par l'Ill, rivière d'Alsace qui naît dans les Vosges au col de Saales, arrose Schirmeck, Molsheim et Soultz, et alimente le *canal de la Bruche*. Cours de 70 kil. — Le canal qui porte le même nom, exécuté en 1681, d'après les plans de Vauban, commence à Soultz, et va, parallèlement à la Bruche, déboucher dans l'Ill, près de l'embouchure du canal du Rhône au Rhin. Longueur, 20 kilom.

BRUCHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, anciennement appelés BRUCHES, renfermant les pinnes et genres [illegible] *pinnes*, etc.

BRUCHIE (de *Bruch*, botan. bavarois) [illegible] mousses, comprenant des espèces qui [illegible] tiques, mais dont une seule vit en Europe, dans les Vosges.

BRUCHION ou **BRUCHIUM**. Géogr. V. BROUCHION.

BRUCHOPTINE n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères du genre *bruche* ou *pinne*, renfermant cinq espèces européennes, dont la plus commune est le *bruchoptinus rufipes* de France. (Le *ptinus italicus* appartient à ce groupe : on le trouve en Italie et en Provence.)

Bruchoptine (grossie).

BRUCHSAL (lat. [illegible]) [illegible] d'Allemagne [illegible] sur le Salzbach; 11.900 hab. Ecole de jeunes aveugles; haras grand-ducal. Culture du tabac. Fabriques de machines, de douves, de cassies, de cirages, de malt, de bougies, de chaussures; brasserie. Château de style baroque, ancienne résidence des évêques princiers de Spire; maison seigneuriale du XVe siècle dite *Hohenseggerhaus*.

BRUCIA, planète télescopique, n° 323, découverte par Max Wolf, le 20 décembre 1891.

BRUCINE n. f. Alcali végétal, que l'on extrait particulièrement de la noix vomique.

— Encycl. La *brucine*, dont la formule est $C^{23}H^{26}A_2O^4$, a été extraite en 1819 par Pelletier et Caventou d'une écorce qui fut longtemps désignée sous le nom de « fausse angusture », pour la distinguer de l'écorce du *galipea febrifuga* (ou angusture vraie), arbuste de la famille des rutacées. Cette écorce n'est autre que celle du vomiquier.

La brucine, quelquefois désignée sous les noms de *romicine* ou de *caniramine*, accompagne presque toujours la strychnine dans les graines des strychnées, telles que la noix vomique et le bois de couleuvre, végétaux du genre strychnos, famille de loganiacées. On l'extrait soit des eaux de lavage resultant de la préparation de la strychnine, soit en traitant directement, comme l'ont fait Pelletier et Caventou, l'écorce de fausse angusture.

Le procédé suivi par Pelletier et Caventou a été simplifié : Thénard traita directement l'écorce par l'eau bouillante et ajoutait l'acide oxalique. Il concentrait la liqueur, puis lavait à l'alcool absolu maintenu à ébullition.

La brucine se présente sous l'aspect d'une masse cristalline blanche. Elle est très amère, moins que la strychnine cependant, mais sa saveur est plus âcre et plus persistante. Elle se présente le plus souvent cristallisée en prismes rhomboïdaux, en perdant, en cristallisant brusquement une solution aqueuse, on peut l'obtenir en masses feuilletées. Enfin, si l'on évapore rapidement une solution alcoolique, la brucine se dépose en formant de petits champignons ou fond du vase.

Cet alcaloïde est insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude. Cependant, il s'hydrate très facilement en durcissant. La brucine est plus soluble dans l'alcool que dans l'eau bouillante. Sa solution dans l'alcool dévie à gauche la lumière polarisée. Elle donne des sels avec les acides minéraux et organiques.

L'acide sulfurique dissout la brucine un sulfate neutre et un sulfate acide. L'acide azoteux donne la *dinitrobrucine*, poudre rouge grenue assez soluble dans l'eau. L'eau de chlore dissout la brucine ; le composé obtenu, distillé, perd de l'acide chlorhydrique et donne une *dichlorobrucine*. L'acide azotique à chaud donne, avec la brucine, la *cacothéline*. La brucine du commerce renferme de la strychnine en quantité notable ; on reconnaît cette dernière en évidence en traitant la masse par l'eau de chlore, qui dissout la brucine ; on soumet alors le résidu à la réaction colorée de la strychnine par le dichromate de potassium et l'acide sulfurique.

La brucine est un poison violent qui agit à la façon de la strychnine et produit le tétanos ; elle est moins energique, toutefois, que ce dernier alcaloïde. On l'a quelquefois employée en médecine, mais les effets dangereux qu'elle peut produire ont fait renoncer à son emploi. L'empoisonnement par la brucine peut être combattu au moyen du tanin ; mais ici, comme dans le cas d'empoisonnement avec la strychnine, il faut que le remède soit appliqué dans les dix minutes qui suivent l'absorption du poison.

— Réactions de la brucine. Le tannin précipite la brucine dans l'eau, ce qui on obtient facilement avec l'acide acétique, si l'on traite cette solution neutralisée par la

potasse, il se forme un précipité blanc dans le cas où la solution de brucine est au centième; si elle est cinq fois moins concentrée, la liqueur ne se trouble que légèrement, mais ne tarde point à donner quelques cristaux.

Une solution de permanganate de potasse donne un précipité jaune, cristallisant en longues aiguilles.

Le ferrocyanure de potassium donne en quelques secondes un précipité qui se présente sous forme de cristaux jaunes et brillants.

Avec l'iodure de potassium iodoré, on obtient un précipité brun orangé qui ne se dissout point dans l'acide acétique, mais est facilement soluble dans la potasse.

La solution aqueuse de brucine, évaporée à siccité et traitée par l'acide sulfurique, se colore en rose. Si on ajoute au produit un peu d'azotate de potasse cristallisé, il se colore en jaune orangé.

Avec l'acide tannique, on obtient un précipité blanc sale que l'acide acétique dissout très bien.

Avec le chlorure d'or, il se produit un précipité jaune incristallisable, très abondant.

Enfin, le réactif qui puisse le mieux déceler la présence de la brucine est l'acide azotique concentré, qui donne, avec cet alcaloïde, un précipité rouge sang, virant au jaune par la chaleur.

BRUCINIUM (*om*) n. m. Radical hypothétique, formé de brucine unie à un atome d'hydrogène, comme l'ammonium est formé de gaz ammoniac uni à un atome d'hydrogène. On connaît, entre autres composés, le iodure de brucinium cristallisé.

BRUCIQUE adj. Se dit des sels à base de brucine.

BRUCITE (de *Bruce*, n. pr.) n. f. Oxyde hydraté naturel de magnésie, dont la formule est $R^{2}MgO^{3}$, le poids spécifique 2,3 à 2,4, la dureté 2. La *brucite* se présente en cristaux tabulaires, avec éclat vitreux ou nacré; elle est soluble dans les acides et se trouve dans la serpentine, ainsi que dans certaines roches calcaires.

— Oxyde naturel de zinc, souvent manganésifère. Syn. de ZINCITE.

— Fluosilicate naturel de magnésie. Syn. de CHONDRODITE.

BRUCK, bourg d'Allemagne (Haute-Bavière), sur l'Amper; 3.200 hab. Aux environs, dans l'ancienne abbaye de Fürstenfeld, hôtel d'invalides et manufactures d'armes. (Pop. du *district*, 82.000 habitants.) — Bourg-AN-DER-LEITHA, ville d'Autro-Hongrie (basse Autriche), sur la *Leitha*; 4.570 hab. Fabrication de machines à filer; beau château. (Pop. du district : 82.600 hab.) — BRUCK-AN-DER-MUR, ville d'Autro-Hongrie (Styrie), sur la *Mur*; 5.900 hab. Usines sidérurgiques, papeteries. Vieux château. (Pop. du district : 65.600 hab.)

Armes de Bruck Allem.

BRUCK (Charles-Louis, baron de), homme d'Etat allemand, né à Elberfeld en 1798, mort en 1860 à Vienne. Il servit d'abord comme officier dans l'armée prussienne pendant les campagnes de 1814 et 1815, puis il fonda, à Trieste, la célèbre compagnie de navigation connue sous le nom de *Lloyd autrichien*, à la tête de laquelle il resta jusqu'en 1848. Il fut alors nommé représentant de Trieste au parlement de Francfort, puis plénipotentiaire d'Autriche. En 1849, de Bruck était appelé à Vienne au ministère du commerce et des travaux publics, où il entreprit de vigoureuses réformes. En 1853, il fut nommé internonce et ministre plénipotentiaire à Constantinople. En 1855, il fut appelé au ministère des finances. Sous son administration, les chemins de fer, les lignes télégraphiques et les postes reçurent une vive impulsion; il poursuivit activement l'adoption d'un projet d'union douanière entre l'Autriche et le reste de l'Allemagne. Impliqué, après la guerre d'Italie (1859), dans une accusation de malversations, il donna sa démission, et se suicida dans son hôtel. Son innocence fut reconnue depuis sa mort.

BRÜCKE (Ernest-Guillaume), physiologiste allemand, né à Berlin en 1819, mort à Vienne en 1889, fils du peintre Jean-Godefroy Brücke. Il professa l'anatomie successivement à Berlin, à Königsberg et à Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Description anatomique du globe de l'œil* (1847); *Principes de physiologie et de zoologie du langage* (1856); *Nouvelle méthode de la transcription phonétique* (1863), exposant un système dans lequel les caractères devant servir à l'impression sont des signes indiquant la position des différents organes vocaux pendant la parole; *Physiologie des couleurs et applications aux arts industriels* (1860); *Conférences sur la physiologie* (1873-1874); *Fragments de la théorie des beaux-arts* (1877).

BRUCKENAU, ville d'Allemagne (Bavière [prov. de la basse Franconie]), sur la Sinn; 1.550 hab. Commerce de bois. Château, résidence royale d'été. A 2 kilomètres, eaux minérales très fréquentées. — Pop. du district : 15.100 hab.

BRUCKENTHALIE (de *Bruckenthal*, n. pr.) n. f. Genre d'éricacées, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau croissant dans les régions orientales du midi de l'Europe.

BRUCKER (Jean-Jacques), érudit et philosophe allemand, né à Augsbourg (Souabe) en 1696. Il devint pasteur de l'Eglise réformée et se voua à la prédication, qu'il abandonna bientôt pour écrire d'importants ouvrages, notamment : *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostrum usque ætatem deducta* (1742-1744). Brucker fut un savant, mais il manque d'esprit critique. Il doit être considéré comme le père de l'histoire de la philosophie, et son ouvrage a eu une grande influence, surtout le public doit à son *Histoire* un certain nombre de pièces importantes à cette œuvre, de nombreux travaux.

BRUCKER (Raymond), romancier et littérateur français, né à Compiègne en 1800, mort à Paris en 1875. Sous le pseudonyme de MICHEL RAYMOND, il a écrit, en collaboration avec son ami Michel Masson, entre autres romans : *le Maçon* (1828); *les Intimes* (1834); *les Sept péchés capitaux* (1835); *Tu seras!* (1837); *Mémoires* (1837); *Le Bonheur* (1841); *Un jeune homme sous la Régence* (1842); *Le Bonheur du pauvre* (1844), etc.; des nouvelles et autres travaux sous les pseudonymes de CHAMPERCLIER, DEVERNAY, CH. DEPUY, OLIBRICS, etc.

BRUCKMANNIE (de *Bruckmann*, naturaliste allem. du XVIIIe s.) n. f. Genre de graminées fourragères, renfermant les fructifications équisétiformes que l'on n'a pu jusqu'ici rapporter à un genre connu de calamaires. Il contenait entre autres la *bruckmannia tuberculata*, rapportée maintenant à l'*annularia longifolia*, la *bruckmannia Grand'Eury*, qui est regardée par certains auteurs, ainsi que la *calamostachys binneyana*, comme se rattachant au genre *arthropitus*.

— ENCYCL. Les *bruckmannies* sont de longs épis cylindriques, formés de verticilles, de feuilles stériles et de sporangiophores disposés en alternance; les sporangiophores, moitié moins nombreux que les feuilles stériles, portent chacun quatre sacs renfermant les organes reproducteurs.

BRUCKNER (Anton), compositeur autrichien, né à Ansfelden (haute Autriche) en 1824, mort à Vienne en 1896. Organiste remarquable, il fut nommé professeur au Conservatoire de Vienne. Il se distingua dans la composition de musique religieuse, par ses deux messes en *ré* mineur et en *fa* mineur, et son *Te Deum*. Il fut moins heureux dans ses autres œuvres. Bruckner fut très discuté et même combattu à Vienne, à cause de ses tendances ultra-wagnériennes. Il écrivit neuf symphonies, dont la troisième fut dédiée à Richard Wagner, et la dernière « au bon Dieu ».

BRUCTÈRES, grande tribu germanique qui habitait les bords de la Lippe (Emms, et occupait le pays jusqu'à la forêt Hercynienne. — *Un* BRUCTÈRE.

— *Histoire*. On distinguait les petits Bructères (sur les bords de la Lippe), et les grands Bructères. Soumis par Drusus au dire de Strabon, par Tibère à ce qu'affirme Velleius Paterculus, ils n'en semblent pas moins avoir pris une part active au désastre essuyé par les Romains à Teutoburg, car on sait positivement, par Tacite, qu'ils reprennent une des aigles enlevées aux légions exterminées. Au dire de Tacite encore, les Bructères furent détruits par d'autres peuples germaniques; cependant, ils apparaissent plus tard comme alliés des Francs. Les propétesse Velleda, qui entraîna les Germains dans le parti de Civilis, en 69 apr. J.-C., était une Bructère.

BRUÉ (André), administrateur français, de la seconde moitié du XVIIIe siècle et du commencement du XVIIIe, fut envoyé pour l'Afrique occidentale en qualité de directeur et de commandant général pour la compagnie du Sénégal et d'Afrique en 1697. Il fut le véritable fondateur de la colonie française du Sénégal. Il envoya Compagnon visiter le Bambouk et voulut étendre son domaine dans le sud la domination et l'influence françaises. Mais la versatilité des diverses compagnies qui l'employèrent empêcha Brüe beaucoup plus que la rivalité des Anglais et des Portugais, ou l'hostilité des indigènes, de réaliser la plupart de ses desseins. La *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée par le P. Labat, en 1729, a été écrite surtout d'après ses mémoires.

BRUÉ (Etienne-Robert), géographe français, né à Paris en 1786, mort en 1832. Il employa le premier la gravure sur cuivre pour la confection des cartes. Ce géographe doit sa réputation aux cartes qu'il exécuta pour le *Voyage de Anacharsis*, et surtout à son *Atlas universel*, publié en 1816, et amélioré successivement depuis.

BRUÉE n. f. Bot. Syn. de MACARANGA.

BRUÈRE-ALLICHAMPS, comm. du Cher, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1.061 hab. Carrières de pierre de taille.

BRUEYS (David-Augustin DE), auteur dramatique, né à Aix, en Provence, en 1640, mort en 1723 à Montpellier. Elevé dans le calvinisme par son père, directeur de la Monnaie de Grenoble, il écrivit d'abord des traités de controverse religieuse; entre autres, des *Entretiens sur l'eucharistie*, où il attaque la science réelle, et répondit à l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, de Bossuet, alors évêque de Condom, qui s'attacha à le convertir et y réussit. Il embrassa l'état ecclésiastique en 1685, et reçut la tonsure des mains de Bossuet. Sa nouvelle profession lui inspira : la *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique* (1686); la *Réponse aux plaintes des protestants contre les innovations qu'on a employées pour leur réunion* (1686); *Traité de l'eucharistie* (1686); *Traité de l'Eglise* (1687), ce qui ne l'empêchait pas de fréquenter la Comédie-Française tout autant que les églises. Lié avec Palaprat, il fit, en collaboration avec lui, le *Concert ridicule* (1689); le *Grondeur* (1691); le *Muet*, en cinq actes (1691); puis, seul, *l'Important*, les *Empiriques*, l'*Avocat Patelin*, imitation de la farce du vieux Pathelin français; *Gabinie*, tragédie, toutes pièces représentées à la Comédie-Française, mais avec certain succès, et auxquelles il ne cessa de mêler des ouvrages de controverse religieuse : *Histoire du fanatisme de notre temps* (1699); *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporaires* (1709); *Traité du légitime usage de la raison sur les objets de la foi* (1717). Ce mélange extraordinaire donne un caractère tout particulier à la physionomie de cet écrivain.

BRUEYS D'AIGAILLIERS (François-Paul), vice-amiral français, né à Uzès en 1753, tué devant Aboukir en 1798, entra en 1766 dans la marine, prit part comme lieutenant de vaisseau à la guerre d'Amérique et fut destitué comme « ci-devant noble ». Il rentra dans la marine en prairial, contre-amiral, il commanda successivement l'escadre de l'Adriatique (1797), puis la flotte destinée à l'expédition d'Egypte (1798). Après avoir contribué à la prise de Malte et opéré heureusement le débarquement de l'armée, il commit la faute d'attendre les Anglais dans la baie d'Aboukir, fut attaqué par la flotte de Nelson (1er août 1798), et mourut héroïquement, frappé par un boulet.

BRUFFIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 41 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Morte, affluent de la Sèvre Nantaise; 3.000 hab. Fabrique de cuirs.

BRUGELETTE, bourg de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. d'Ath, arrond. judic. de Mons, sur la Dendre; 1.900 hab. Commerce d'huile et de chaux, toile, bétail et beurre. Brugelette a possédé pendant longtemps un grand établissement d'instruction publique, dirigé par les jésuites (fermé en 1854).

BRUGERON (LE), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 37 kilom. d'Ambert, au pied du Puy-Gros; 1.126 hab. Détail renommé; commerce de bois de construction, fabriques de sabots et de chapelets.

BRUGES, en flamand **BRUGGE** (*pont*), ville de Belgique, ch.-l. de la province de Flandre occidentale, dans une plaine basse; 49.600 hab. (*Brugeois, oises*.) Ch.-l. d'arrond. admin. et d'arrond. judic., siège d'un évêché; séminaire diocésain, congrégations religieuses, athénée royal, collège épiscopal, écoles normales d'institutrices, académie, commerce des beaux-arts, école industrielle, école de musique. Brasseries, distilleries, minoteries à vapeur, brosseries; tuyaux de bannes; fabriques de dentelles; commerce de bois du Nord et de grains; construction de bateaux.

Armes de Bruges.

Elle a une forme ovale, allongée du S.-O. au N.-E., et marquée par un large fossé qui l'entoure depuis le XIVe siècle; à l'intérieur, la ville est traversée par un canal de navigation, formé en partie de la Reye, et, à l'extérieur, la section orientale du fossé de l'enceinte relie le canal d'Ostende à celui de Gand (construit en 1758).

Bruges, au XIVe siècle, plus grande ville de l'Europe, est aujourd'hui déchue. Cependant, depuis quelques années, plusieurs branches d'industrie et de commerce y acquièrent une certaine importance : la plus caractéristique est la dentelle, dont on enseigne la fabrication dans une douzaine d'écoles spéciales.

— *Histoire*. On ne peut assigner une date précise à l'origine de Bruges. Au VIIe siècle, le diocèse de Saint-Eloi s'étendait sur le *municipe de Bruges*. En 865, le comte Baudouin, Bras de Fer, y construisit un bourg nouveau, avec château fort et abbaye. A la fin du XIe siècle, Bruges devait avoir déjà une certaine importance. Vers 912, elle fut dotée d'une foire et entourée de fossés et de murs; elle eut aussi sa magistrature communale. Dès lors, Bruges prit un rapide essor. Après la réorganisation de la foire, en 1200, par Baudouin IX, les relations commerciales s'étendirent au dehors, particulièrement en Angleterre. En 1301, un décret de la comtesse Marguerite étendit les limites de la ville et de la juridiction de Bruges telles qu'elles subsistèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'industrie et le commerce avaient alors atteint leur apogée : l'industrie nationale était la fabrication de draps et étoffes de laine; un grand nombre de nations venaient à Bruges échanger leurs produits : la hanse de Londres, fondée par les Brugeois, s'était étendue aux autres villes de la Flandre; les relations embrassaient la France, l'Espagne, l'Italie, l'Egypte et jusqu'à la Syrie; de l'autre, l'Angleterre, la Hollande, les villes de l'Allemagne septentrionale et des autres pays entourant la Baltique. La lutte du comte Guy de Dampierre (1279-1305) contre le roi de France, Philippe le Bel, les querelles des comtes de Flandre avec leurs sujets (1305-1384) n'altèrent pas sérieusement la prospérité commerciale. Le départ de la cour de Philippe le Bon augmente encore l'éclat de la ville de Bruges. Mais la voie maritime qui menait à Bruges s'altérait par l'ensablement progressif du Zwyn; ensuite, les frequentes révoltes du XIVe siècle, les guerres de Maximilien d'Autriche (1482-1494), ne laissant pas au commerce la tranquillité et la sécurité nécessaires, les marchands étrangers quittèrent Bruges pour aller se fixer à Anvers; enfin, les troubles religieux du XVIe siècle, la désorganisation de la hanse allemande et la concurrence d'Anvers rendirent définitive la ruine de Bruges. Aujourd'hui, la ville de Bruges, avec sa physionomie de moyen âge qu'elle a gardée, présente des aspects pittoresques et surtout des trésors artistiques qui lui donnent le plus haut intérêt.

— *Monuments*. L'église cathédrale de Saint-Sauveur doit son origine à une chapelle fondée par saint Eloi vers 656; elle fut érigée en église paroissiale vers 961, sous le vocable de Saint-Sauveur; trois fois, au XIIe et au XIVe siècle, elle fut en partie brûlée et reconstruite; de la résulte la variété de style de ses différentes parties. Cette église renferme un grand nombre d'œuvres d'art et d'objets précieux. De l'église primitive de Notre-Dame, il ne reste rien; l'église actuelle possède le tombeau de Marie de Bourgogne et celui de Charles le Téméraire, de nombreux tableaux; une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus attribuée à Michel-Ange.

La chapelle du Saint-Sang se compose de deux chapelles superposées : la grande crypte de Saint-Basile, du XIe siècle, et la chapelle du Saint-Sang proprement dite qui, datant de 1134, fut remaniée au XIVe siècle et complétée, exécutée en 1480 par Jean Crabbe, architecte de Bruges, a remplacé une magnifique châsse en style gothique qui fut enlevée par les iconoclastes en 1578.

Citons encore l'église Saint-Jacques, bâtie vers 1250, agrandie et remaniée au XIVe et au XVe siècle; l'Hôpital Saint-Jean, construit de 1270 à 1291, qui doit sa renommée aux œuvres d'art qu'il renferme et spécialement aux œuvres de Hans Memling; les Halles, le plus ancien monument de la puissance commerciale de Bruges, et qui datent du XIIIe siècle. (Sur le milieu de la façade principale s'élève le beffroi, qui, haut de 80 mètres, renferme un beau carillon). L'Hôtel de ville, construit en 1376, sur l'emplacement d'un bâtiment qui datait de 865 et qui contient une riche bibliothèque; le Palais de justice, bâti en 1722 sur l'emplacement de l'ancien hôtel du Franc de Bruges (la *chaumière du Franc*, merveille de l'art de la Renaissance flamande). Bruges possède aussi dans son musée de peinture des œuvres de valeur du XVe et du XVIe siècle.

Beffroi et halles de Bruges.

Bruges est la patrie du musicien Adrien Willaert (1490-1562), du mathématicien Simon Stevin, qui inventa le seul cul-decmal, de Louis de Berken, qui inventa la taille du diamant. Bruges fut le lieu de séjour d'un grand nombre d'artistes peintres, sculpteurs et architectes : entre autres, des peintres Jean van Eyck, Hans Memling, Gerard David, Pierre Claessins le Vieux ; Lancelot Blondeel, Pierre Pourbus.

— Bibliogr. : Gilliodts van Severen, *Bruges*, dans la reproduction de l'atlas de Deventer (Bruxelles, 1895) ; Gaillard, *Ephémérides brugeoises* (Bruges, 1847). Michaelis, *les Peintres brugeois* (Bruxelles, 1845). Dehaisnes, *Inventaire historique et topographique de Bruges* (1886) ; James Weale, *Bruges et ses environs* (Bruges, 1884).

BRUGES (canal de), voie navigable qui relie la Lys au canal d'Ostende (Gand à Bruges), creusée en 1842. Longueur : 17 kilom.

BRUGES, comm. de la Gironde, arrond. et à 1 kilom. de Bordeaux, à la lisière de la Lande ; 2.271 hab. Ch. de f. du Médoc et des Landes. Vignobles. — Comm des Basses-Pyrénées, arrond. et à 19 kilom. de Pau, sur le Landistou, sous-affluent du Gave de Pau ; 1.678 hab.

BRUGES (Jean de), ancêtre des Van Eyck suivant les uns, originaire de Maeseyck, Gelc, dans le Limbourg, suivant d'autres ; peintre de talent, employé par Charles V, roi de France. V. EYCK.

BRUGG, ville de Suisse, canton d'Argovie, sur l'Aar ; 1.570 hab. Filatures de coton, manufactures de tabacs. Commerce de bois et de vins. Ancienne possession des Habsbourg (ruines du château). Non loin, vestiges de la romaine Vindonissa. Abbaye de Königsfelden ; pont sur l'Aar. Ch. de f. sur Aarau, Waldshut, Zurich. Ch.-l. de district. — Patrie du physiologiste Zimmermann, du poète Fröhlich.

BRÜGGEN, nom de plusieurs localités peu importantes d'Allemagne. — Village de Suisse, cant. de Saint-Gall, sur la Sitter ; 250 hab.

BRUGGEN in der Rheinprovinz, bourg d'Allemagne (Prusse rhénane [cercle de Kempen]) ; 1.250 hab. Fabrication de soieries, velours et papiers. Victoire des Français sur les Prussiens, le 3 octobre 1796.

BRUGHEAS, comm. de l'Allier, arr. et à 15 kilom. de Gannat ; 1.464 hab. Source minérale.

BRUGINE, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3.700 hab. Trouvaille d'étoffes de lin. Palais de Breda, avec fresques de Paul Véronèse.

BRUGMANN (Charles), philologue allemand, né à Wiesbaden en 1849. Il a professé le sanscrit et la philologie comparée à Fribourg et à Leipzig. Disciple de la jeune école grammaticale, il a publié notamment : *Prodrome de la critique du texte d'Homère et de la philologie comparée* (1876) ; *Recherches morphologiques sur les langues indo-germaniques*, en collaboration avec H. Osthoff (1878-1881) ; *l'Etat actuel de la philologie comparée* (1885) ; *Principes de grammaire comparée des langues indo-germaniques* (1886).

BRUGMANS (Sebald Justinus), médecin et naturaliste hollandais, né à Franeker en 1763, mort à Leyde en 1819, professeur de botanique, d'histoire naturelle (1787) et de chimie à Leyde. En 1795, il fut chargé d'organiser le service de santé des armées hollandaises et dirigea la rédaction de la « Pharmacopée batave » (1805). Quand la Hollande fut réunie à la France, Napoléon le nomma inspecteur général du service de santé de terre et de mer. En 1815, il obtint la restitution des objets d'histoire naturelle enlevés à la Hollande après la conquête française.

BRUGMANSIE (*si* — de *Brugmans*, natural.) n. f. Bot. Genre de cytinacées-raffléséées, comprenant une seule espèce, qui vit en parasite sur les racines des *vitis*, dans les forêts de Java. ‖ Syn. de JOANULLOA. ‖ Syn. et section du genre DATURA.

BRUGNON (*gnon* mll. — du provenç. *brugnon*, même sens, qui se rattache au lat. *prunum*, prune) n. m. Variétés à peau lisse, à chair ferme, parfumée, de pêche ou de pavie : BRUGNON *violet, jaune*. « Du dit aussi BRUGNON, dans plusieurs départements.

BRUGNONCER (*gnonsé* (*ç*) mll. n. m. Variété de pêcher produisant le brugnon.

BRUGSCH (Henri-Charles [BRUGSCH-PACHA]), égyptologue allemand, né et mort à Berlin (1827-1894). Tout jeune, il se livra avec passion à l'étude de l'écriture cursive des hiéroglyphes de l'Egypte, cette qu'on appelle *démotique*, et il était encore élève au Kolnisches Real-gymnasium lorsqu'il publia, en 1848, son premier mémoire sur ce sujet, très remarquable malgré de légères taches : *Scriptorum veterum demotica et papyris et inscriptionibus explanata*. En 1850, Brugsch fut reçu docteur de l'université de Berlin avec une dissertation *Sur la nature de la langue populaire des Egyptiens*. Après une mission en Egypte (1853-1854) il publia sa *Grammaire démotique* (1855) ; *Recherches sur la division de l'année chez les anciens Egyptiens* (1856-1858) ; *Géographie de l'Egypte ancienne et du monde égyptien* (1857-1860) ; *Histoire d'Egypte sous les rois indigènes* (1859) et d'autres travaux. Brugsch fut attaché à la mission du baron Minutoli en Perse (1860-1861), puis il fut vice-consul au Caire (1864-1868), et il était sur le point d'occuper une chaire de démotique à Paris, lorsqu'il fut nommé, en 1867, professeur d'égyptologie à l'université de Gottingen. C'est pendant cette période qu'il publia son *Dictionnaire hieroglyphique et démotique* (1867-1868). Son humeur aventureuse et la médiocrité de sa situation financière le poussèrent à accepter des fonctions étrangères à ses études ; directeur d'une école d'enseignement supérieur et plus spécialement d'égyptologie au Caire, commissaire general de l'Egypte aux Expositions de Vienne (1873) et de Philadelphie, etc. On lui doit encore : *Grammaire hiéroglyphique à l'usage des étudiants* (1872) ; *Religion et Mythologie de l'ancienne Egypte* (1885-1888) ; *Manuel d'égyptologie* (1891) ; *Thesaurus inscriptionum ægyptiacarum* (1883-1891).

BRUGUIERE (*ghi-ère* — de *Bruguier*, natural. français, né à Montpellier en 1750, mort en 1799 à Ancône) n. f. Genre de rhizophoracées, renfermant des arbres et des arbrisseaux qui croissent sur les côtes maritimes de l'Asie tropicale, de la Polynésie, de l'Australie et de l'Afrique orientale.

BRÜHL, ville d'Allemagne (Prusse rhénane [cercle de Cologne]) ; 4.350 hab. Fabrique de sucre. Ecole normale établie dans un ancien château de France, dans lequel vécut, vers 1748, par l'archevêque-électeur Clément-Auguste, propriété du maréchal Davout pendant l'occupation française. Abandonné depuis 1845, et restauré en 1845. Maizaria, exilé de France en 1851, se retira à Brühl. — Ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), sur un lac traversé par le fleuve côtier Warnow ; 2.100 hab.

BRÜHL (Henri, comte), homme d'Etat allemand, né à Gangloftsömmern (Thuringe) en 1700, mort en 1763. Favori et chambellan d'Auguste II de Pologne, il jouit de la même faveur auprès d'Auguste III, et gouverna sous son nom. Ministre des finances en 1733, des affaires civiles et des affaires militaires en 1737, des affaires étrangères en 1738, il devint premier ministre en 1746. Fournissant sans compter de l'argent à son souverain, accumulant lui-même des richesses énormes, il épuisa le pays, qu'il accabla d'impôts et qu'il livra sans défense aux entreprises de Frédéric II. Le comte Brühl était aussi célèbre par ses excentricités que par son faste. C'est de lui que le grand Frédéric disait spirituellement qu' « il avait tant de perruques et si peu de tête ».

BRUHNS (Charles-Christian), astronome allemand, né à Plön (Holstein) en 1822, mort à Leipzig en 1881. Il sut, par la solution de divers problèmes d'astronomie, gagner la confiance du célèbre Encke, directeur de l'observatoire de Berlin, fut nommé peu après aide-astronome (1852). Il devint, en 1854, professeur titulaire d'astronomie et directeur de l'observatoire à Leipzig. Cet établissement fut reconstruit d'après ses indications (1860-1861). Bruhns fit un très grand nombre d'observations sur la position des planètes, des comètes et des étoiles fixes. Il découvrit, de 1853 à 1863, dix comètes ; il a en outre retrouvé la comète Brorsen (1857) et la comète Faye (1858). Bruhns s'occupa aussi de géodésie et prit part aux opérations du nivellement général de la mesure des degrés dans l'Europe centrale, en Saxe et en Mecklembourg. Il fit partie de la commission d'examen du passage de Vénus en 1874. Parmi ses ouvrages, citons : *la Réfraction astronomique* (1861) ; *Histoire et description de l'observatoire de Leipzig* (1861) ; *Atlas d'astronomie* (1872) ; *Nouveau manuel de logarithmes à sept décimales*, qui parut aussi en français (1876). On lui doit, enfin, des travaux biographiques : *Biographie d'Encke* (1869) ; *Alexandre de Humboldt, biographie scientifique*, en collaboration avec dix autres savants (1872) ; *les Astronomes de Pleissebourg* (1879), et de nombreux articles de vulgarisation scientifique. Plusieurs volumes des *Travaux d'astronomie et de géodésie* parurent sous sa direction.

BRUIACHITE (*i-a*) n. f. Fluorure naturel de chaux et de soude.

BRUILLE-LÈS-MARCHIENNES, comm. du départ. du Nord, arr. et à 17 kilom. de Douai ; 1.144 hab. Ch. de f. Nord. Molquineries.

BRUILLE-SAINT-AMAND, comm. du départ. du Nord, arr. et à 17 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.860 hab. Brasseries, moulins, mine de houille.

BRUINE (*bru* rad. german., comme *brodeln*, bouillonner, modifié sous l'influence du lat. *pruina*, gelée blanche) n. f. Petite pluie fine et froide : « La BRUINE *est le résultat de la condensation du brouillard*.

— Agric. Carie des blés : « La BRUINE *est une blé en épis qui a pris le série aux enfants*. (Chevalier.) « On dit aussi BROUINE.

BRUINÉ, ÉE adj. Attaqué par la bruine : *Les parties et issues du blé* BRUINÉ *communément cette maladie*. (Chevalier.)

BRUINEMENT n. m. Action de bruiner ; résultat de cette action.

BRUINER v. impers. Tomber de la bruine : *Il* BRUINE.

BRUINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui contient de la bruine, qui ressemble à la bruine : *Air* BRUINEUX. *Pluie* BRUINEUSE.

BRUINISSE, bourg des Pays-Bas, prov. de Zélande, canton de Schouwen ; sur une des îles de la Meuse ; 2.[illegible] hab.

BRUIR v. a. Imbiber de vapeur des étoffes qu'on veut amollir : BRUIR *du drap*.

BRUIRE (peut-être du latin *rugire*, rugir [ne s'empl., selon l'Académie, qu'à l'infin. pres. et imp.] : *Il bruit. Il bruyait. Il bruira*) v. n. Rendre un bruit confus, prolongé : « Les *bruyant fort, le reflet d'une étoile brille par ses rayons*. (Ste-Beuve.

— *Faire le bruit*. Faire résonner : « *Le vent* [illegible] FAIT BRUIRE *sous l'herbe ses sinistres oracles*. (R. de St-P.) « *Le bruit* [illegible] *les paroles* [illegible] Pousser de vaines manifestations :

Laissez-moi [illegible]

— Activ. Faire entendre, célébrer en bruissant : *Il est un Dieu... l'insecte* BRUIT *ses louanges*. (Chateaubr.)

— Dans notre ancienne langue, *bruire* avait surtout le sens de parler [illegible] *bruit* [illegible] *bruyamment*, avec [illegible] *tant*. Henri IV [illegible] *dont* [illegible] *diverses* [illegible]. Sull.

BRUIS (*bru-i*) n. m. Se disait anciennement des broussins de racines ou de bois divers, en rachetes, taches, employés dans les fins travaux d'ébénisterie, et aussi pour faire des [illegible]

BRUISNER [illegible]

BRUISSAGE n. m. Action de bruir les étoffes, les fils ; résultat de cette action.

BRUISSANT (*bru-i-san*), **ANTE** adj. Qui bruit : *Coquillages* [illegible]

BRUISSEMENT [illegible]

— ENCYCL. Apic. Le *bruissement*, chez les abeilles, est un bourdonnement particulier produit par le rapide battement des ailes. Le bruissement se produit toutes les fois que l'on projette de la fumée dans une ruche pour exécuter les diverses opérations apicoles. On l'augmente en tapotant sur les parois de la ruche, et il atteint son rythme régulier lorsque les abeilles sont gorgées de miel. A l'état de bruissement, les abeilles ne cherchent ni à s'enfuir ni à piquer. V. ENFUMAGE, ENFUMOIR.

BRUIT (*bru-i* — subst. verbal de *bruire*) n. m. Son confus produit par des vibrations qui se confondent, au lieu de se suivre régulièrement : « Le BRUIT *des chariots, des armes, de l'orage*. Le BRUIT *est un son écrasé, informe*. (Joubert.)

— Par ext. Querelle [illegible] *maître*. (Le Sage.) (Vieux.)

— Réputation, renommée [illegible] *Livre. Nouvelle qui fait du* BRUIT.

— Particul. Propos, nouvelle répandue dans le public : BRUITS *de guerre. L'imagination populaire accueille les* BRUITS *les plus étranges*. (Thiers.) « On dit : *Faire courir un* BRUIT, *des* BRUITS *de...* « Le BRUIT *court*. « *Il n'est bruit que de cela*. On ne parle que de cela. « *Bruit de bourse*. Nouvelle vraie ou fausse, souvent imaginée par les spéculateurs, pour faire hausser ou baisser les fonds.

— A *grand bruit*. En faisant beaucoup de bruit. « Fig. Avec un grand retentissement : *Célébrer* À GRAND BRUIT *un succès*. « *Faire grand bruit de*, Attacher grande importance à, faire valoir beaucoup, se prévaloir de...

— A *petit bruit*, Sans bruit. En faisant peu ou point de bruit. « Fig. Doucement, sans éclat :

De [illegible]

— Dr. *Bruit public*. Idée universellement répandue de l'existence d'un fait : Le BRUIT PUBLIC *tient lieu de preuve, en certains cas, et à défaut d'autres indices*.

— Vener. *Chasser à grand bruit*, Chasser à cor et à cri.

— ANTON. **Silence, Calme, Tranquillité.**

— PROV. et LOC. PROV. : **Faire plus de bruit que de besogne**, Parler beaucoup et faire peu. ‖ **Faire beaucoup de bruit pour rien**, Donner beaucoup d'importance à des choses qui n'en ont pas ; faire beaucoup d'éclat à propos de rien. ‖ **Il n'aime pas le bruit s'il ne le fait**, Il désapprouve chez les autres ce qu'il se permet à lui-même.

— ENCYCL. Physiol. Certains organes font normalement entendre des *bruits* dont les modifications sont, en clinique, les signes physiques de maladies correspondantes. Ces bruits sont les suivants :

— *Bruits cardiaques*. En auscultant le cœur, on entend, pendant le cours de chaque révolution cardiaque, deux bruits particuliers qui se succèdent à de courts intervalles : le premier, grave et prolongé, se produit pendant la systole ventriculaire, et est dû surtout au rétrécissement des valvules auriculo-ventriculaires ; le second, clair et bref, succède immédiatement à la systole ventriculaire et est dû au claquement des valvules sygmoïdes aortiques et pulmonaires. Ces deux bruits sont séparés par un petit silence ($0^{s}3$), et chaque révolution cardiaque est suivie d'un grand silence ($0^{s}5$), qui coïncide avec la diastole générale. Toute modification de ces bruits dénote un trouble de la révolution cardiaque, et l'intensité, le siège et le moment de cette [illegible] lieu et la nature [illegible] V. [illegible] SOUFFRANCE, RÉTRÉCISSEMENT, SOUFFLE, etc.

— *Bruits musculaires*. Le muscle, en *tétanos physiologique*, produit, par suite de la fusion des secousses (V. CONTRACTION MUSCULAIRE), un bruit qui normalement a 30 ou 35 vibrations par seconde ; mais, si le nombre des excitations augmente, la hauteur du son musculaire qui correspond augmente également. Il n'est pas très certain, cependant, que le bruit normal résulte d'un nombre correspondant d'excitations nerveuses.

— *Bruits respiratoires*. Le passage de l'air dans les tubes aériens des poumons produit des frottements que l'oreille perçoit et que l'on désigne sous le nom de « bruit de l'inspiration » et « bruit de l'expiration », ce dernier ayant lieu pendant le premier temps seulement de l'acte expiratoire. Le [illegible] au rétrécissement des vibrations glottiques. Comme l'a montré Laënnec, auquel on doit la découverte de l'auscultation, ces bruits subissent des modifications en rapport avec l'état de l'appareil respiratoire et de ses enveloppes (plèvre). Aussi l'auscultation, facilitée par l'emploi de divers instruments (stéthoscope, microphone, etc.), fournit-elle à la sémiologie les plus précieuses indications. V. AUSCULTATION, STÉTHOSCOPE, LAËNNEC, BRÔNCHITE, ASTHME, ÉMPHYSÈME, POUMONS, RÂLES, etc.

— *Bruits vasculaires*. Ces bruits s'entendent dans les organes périphériques de la circulation, veines ou artères, et spécialement dans la région du cou ; continus ou intermittents, à timbres d'ailleurs très variables (bruit de souffle, bruit musical, bruit de diable), ils paraissent dus au passage [illegible] comprimées [illegible] plus large où le cours sanguin se ralentit. V. ANÉMIE, TÉTES, SOUFFLES, VEINES, etc.

— Dr. *Bruits injurieux et nocturnes*. La répression des bruits et tapages n'était l'objet, avant la Révolution, d'aucune législation générale. L'article 479 (n° 8), du Code pénal punit d'une amende de 11 à 15 francs les auteurs ou complices de *bruits* ou *tapages* injurieux et nocturnes. Le juge de paix peut, et doit même, en cas de récidive, prononcer l'emprisonnement de 1 à 5 jours (C. pén., art. 480 [n° 5], et 482). Les *charivaris*, déjà réprimés au XVIIIe siècle, sont, au premier chef, des bruits délictueux. Les bruits qui résultent d'une violence d'une profession ne sont punissables que pendant les heures où l'exercice de cette profession est interdit par arrêté municipal.

BRUIX (Etienne-Eustache), amiral français, né à Saint-Domingue en 1759, mort à Paris en 1805. Il était lieutenant de vaisseau en 1789. Major général de l'escadre de Villaret-Joyeuse en 1794, il fit partie de l'expédition d'Irlande, devint contre-amiral en 1798, et fut nommé ministre de la marine le 9 floréal an VI. En mars 1799, faisant une sortie audacieuse, il ravitaille Masséna, bloqué dans Gênes. Bruix, partisan décidé de Bonaparte et du coup d'Etat de brumaire, reçut le commandement de la flamme flottille de Boulogne. Il avait commencé avec cette entreprise mal étudiée. Bruix, peu seconde par les bureaux de la marine, éprouve de telles difficultés, de telles fatigues et de telles rancœurs, que sa santé en fut gravement atteinte et qu'il mourut prématurément.

BRÛLABLE adj. Qu'on peut brûler. ‖ Fig. Qui mérite d'être brûlé.

BRÛLAGE n. m. Agric. Destruction par le feu des herbes sèches provenant d'un champ. ‖ Préparation que l'on donne aux terres en calcinant leur surface avec un feu d'herbes sèches.

— Techn. Action de brûler à la lampe les couches de peinture qui n'ont pas pu être enlevées par lessivage. Les couches de peintures s'effritent et se détachent ensuite aisément sous le grattoir.

BRÛLANT (*lan*), **ANTE** adj. Qui brûle, qui consume par la combustion : *Marquer un condamné d'un fer* BRÛLANT. ‖ qui est en ignition : *Des maisons* BRÛLANTES.

— Par exagér. Excessivement chaud ; qui donne une sensation de grande chaleur : *Un soleil* BRÛLANT. *Des yeux* BRÛLANTS. ‖ Qui éprouve un sentiment de chaleur excessive : *Une tête* BRÛLANTE. *Des mains* BRÛLANTES.

— Par anal. Dont les effets ressemblent à des brûlures : *Le* BRÛLANT *Poidure*. ‖ Dont la saveur est forte, au point de produire sur les organes une sensation de brûlure : *Une liqueur* BRÛLANTE.

— Fig. Brillant, qui témoigne de l'ardeur, de la passion : *Regards* BRÛLANTS. *Zèle* BRÛLANT. *Style* BRÛLANT.

— Délicat, dont on ne peut s'occuper, ou parler sans danger. *Une question* BRÛLANTE. *Marcher sur un terrain brûlant*. Qui occupe d'une question, s'engager dans une affaire délicate, épineuse, pleine de dangers.

— *Plantes brûlantes*. Bot. Plantes dont la piqûre produit un sentiment de brûlure : *L'ortie est une* PLANTE BRÛLANTE.

— ANTON. **Frais, froid, glacé, glacial, tiède.**

BRULART (Laurent), l'un des chefs de la conspiration de 1618 contre la république de Venise. C'était un aventurier français au service de cette république. Connu parce qu'il dénonça le vice-roi de Naples, d'Ossuna, et l'ambassadeur d'Espagne, Bedmar, comme ayant tramé une sorte de révolution sociale à Venise. Il mêla à cette affaire le nom de l'ambassadeur de France. Bien qu'on ait mis en doute les projets de ce dernier, il semble bien que cette espèce de conjuration était assez conforme à la politique espagnole, qui cherchait à s'établir chez ses voisins, comme en France, à l'époque de la ligue des gouvernements très démocratiques dont le roi d'Espagne aurait été le protecteur. Brulart fut étranglé, avec plus de cinquante de ses coaccusés.

BRULART DE LÉON (Charles Brulart, dit), diplomate français, né après 1571, mort en 1649, fils de Pierre Brulart, seigneur de Crosne et de Genlis. Il fut ambassadeur à Venise de 1612 à 1615, en Suisse en 1629, pendant l'affaire des Grisons, et à Ratisbonne, où il aida le père Joseph à faire triompher la politique de Richelieu.

BRULART DE SILLERY. Biogr. V. SILLERY.

BRÛLÉ n. m. Dans les verreries, Verre à vitre qui, dans le four de recuite, a subi un commencement de fusion. (Sa surface est toute piquée, ce qui lui fait perdre une partie de son poli et son brillant.)

BRÛLE-AMORCE n. m. Appareil employé dans la marine à brûler les amorces de signal. ‖ Pl. *Des* BRÛLE-AMORCE (ou BRÛLE AMORCES).

A. brûle-bout.

BRÛLE-BOUT (*bou*) n. m. Appareil qui a la forme d'une petite bo[illegible] pointe [illegible] de griffes placées sur les bords, et qui permet de consumer [illegible] SYN. BINET, [illegible].

BRÛLÉE n. f. Pop. *Donner un brûlée à quelqu'un*, Battre [illegible]. On dit aussi DONNER UN BRÛLÉE.

BRÛLE-GUEULE (*gueu*) n. m. Pop. Pipe à tuyau très [illegible]. *Des* BRÛLE-GUEULES.

BRÛLE-MAISON n. m. Syn. de INCENDIAIRE. Pl. : *Des* BRÛLE-MAISON.

BRÛLEMENT n. m. Combustion, action de brûler : *Le* BRÛLEMENT [illegible] (Balz.) ‖ Action de calciner [illegible] ‖ Action de brûler [illegible] ‖ Fig. [illegible] ‖ Pop. [illegible] ‖ Fig. [illegible] ‖ Pop. [illegible] ‖ Fig. [illegible] ‖ Pop.

neau à gaz du « de cuisine », le brûleur qui constitue l'appareil ou se produit la combustion opposée en général deux formes spéciales : celle de brûleur à couronne, ou à rampe, leur à champignon. Lorsque, enfin, le brûleur est destiné au chauffage de fours, il consiste à faire pénétrer à l'intérieur duquel on enflamme les gaz qui doivent produire une chaleur intense. V. GAZOGÈNE.

BRÛLIS (*lis*, n. m. Argc. Opération qui a pour but d'amoindrir les sels trop argileux, quand on ne peut leur incorporer du sable.

— Eaux et bois. On pratique, pour les forêts, la même opération, qui prend alors le nom de pondrage.

— Fer, V.L. *Le brûlis* consiste à faire perdre à l'argile son homogénéité et son imperméabilité, en lui communiquant, par calcination, les propriétés de la chaux. A cet effet, on creuse des tranchées qu'on emplit de matières combustibles enflammées et qu'on recouvre ensuite de l'argile à calciner. Le résidu de la calcination est mélangé au sol que l'on veut amender.

BRÜLL (Ignace), compositeur autrichien, né à Prossnitz, en Moravie, en 1846. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il aborda la scène avec un petit opéra intitulé *le Marchand de Samarcande*. En 1869, il exécutait au Gewandhaus de Leipzig un concerto de piano dont il était l'auteur. Reçu peu de temps après à Vienne, il y fut professeur de piano à l'Institut Horak. En 1875, il donnait à Berlin un opéra comique en trois actes, *la Croix d'or*. En 1877, il faisait représenter à l'Opéra de Vienne un autre ouvrage, *la Paix du pays* (*der Landfriede*), et en 1879, à Dresde, un opéra-comique qui avait pour titre *Bianca*. Cet artiste a publié pour le piano plusieurs compositions intéressantes.

BRÛLOIRE, n. m. Nom du Rhône, arrond. et à 26 kil. de Lyon ; 924 hab. (*Brullo-lais, aises.*)

BRÛLOIR (*lo-ar*) n. m. ou **BRÛLOIRE** n. f. Ustensile pour griller le café en grain : *Le* BRÛLOIR *se compose d'un fourneau et d'un cylindre creux sphéro-métallique que l'on fait tourner au-dessus.* (Le brûloir à café se nomme aussi *torréfacteur*.)

Brûloir à café.

— Instrument de tondeur ayant la forme d'une boîte plate triangulaire munie d'un manche. La partie la plus large porte des ajutages par lesquels s'échappent les vapeurs de l'essence ou de l'alcool qui remplit le récipient. (On enflamme ces vapeurs et on brûle l'extrémité des poils des animaux. On donne quelquefois au brûloir la forme d'une étrille.)

Brûloir de tondeur.

BRÛLON, ch.-l. de canton de la Sarthe, arrond. et à 37 kilom. de La Flèche ; 1.550 hab. Minoterie à chaudron de vapeur ; élève de bestiaux et de volailles ; fabriques d'étoffes de laine, de toiles de lin façon Laval ; extraction de marbre et de minerais de fer ; tannerie, moulins à huile, cuves d'un genre particulier, mis ou-vés de nombreux tombeaux. Patrie de Claude Chappe. — Le canton a 15 comm. et 9.722 hab.

BRULON (Angélique-Marie-Joséphe DUCHEMIN, dame), héroïne française, née au milieu des camps en 1792, morte à Paris en 1859. Fille, sœur et veuve de militaires, elle obtint, en 1792, de servir comme soldat dans le 42e régiment d'infanterie, devint caporal fourrier, se conduisit d'une façon héroïque en défendant le fort de Gesco (1794), puis, grièvement blessée au siège de Calvi (1799), elle fut admise à l'Hôtel des Invalides. En 1822, elle y reçut le grade de sous-lieutenant, et obtint, en 1851, la croix de la Légion d'honneur.

BRÛLOT (*lo — rad. brûler*) n. m. Mar. anc. Bâtiment rempli de matières inflammables, et destiné à mettre le feu aux vaisseaux ennemis.

— Art mil. Machine dont les anciens se servaient pour lancer des dards enflammés.

— Fig. *Attacher le brûlot*, Prendre une mesure décisive et dangereuse.

— Fam. Individu déterminé, casse-cou.

— Pop. Morceau de viande très épicé et qui brûle le gosier. || Eau-de-vie brûlée avec du sucre : *Boire, Faire un* BRÛLOT. || Pipe à tuyau très court, brûle-gueule.

— Entom. Nom vulgaire d'insectes qui, s'attachant aux jambes, y causent une sensation de brûlure.

— Techn. Polissoir dont se sert le fabricant de glaces.

— Pyrot. Mar. anc. Sac *brûlot* étanche des navires incendiaires remplis de poudre, d'huiles minérales, de pots à feu, disposés dans l'entrepont, et au milieu desquels serpentait le saucisson qui devait les enflammer. Souvent on entassait, au-dessus des matières susdites, des projectiles de toute sorte. Le brûlot était remorqué ou se lançait par ses propres moyens sur l'ennemi, auquel il s'accrochait par des grappins ; l'équipage mettait alors le feu et se sauvait dans les embarcations. Cet engin servit surtout contre les navires au mouillage ; néanmoins, on tenta de l'employer pour la destruction des villes. Dans les guerres anciennes, il servit souvent, et, dans la dernière turque de Navarin fut en partie détruite par ce moyen ; mais, avec les navires en fer, ce genre de combat a disparu. Rappelons pour mémoire les essais de brûlots à vapeur de l'Angleterre : ils étaient armés à l'un des gros bouts, et ils ont pas été adoptés, et avec les navires actuels, ils ne serviraient absolument à rien ; on les avait appelés « javelots » ou « navettes de mer ». Les machines infernales n'étaient pas autre chose que des brûlots de grandes dimensions et portant une quantité énorme d'explosifs et de projectiles.

BRÛLOTIER (*tié-e*, n. m. Marin qui dirige un brûlot.

BRÛLURE (rad. *brûler*) n. f. Effet de la combustion ou d'une température anormale de la température : *Ne faire une* BRULURE *à la main, à son habit. Onguent pour la* BRULURE.

Agric. Dessèchement des tiges ou des bourgeons causé par l'intensité de la gelée ou par l'ardeur du soleil : *Les pêchers sont sujets à la* BRULURE. Maladie particulière qui donne aux jeunes pousses la couleur noire du bois brûlé, et qui paraît être causée par la présence d'un cryptogame microscopique. (On dit plus souvent ROUILLE, dans ce dernier sens.)

— Art vétér. Maladie des moutons, qui les amaigrit et les dessèche.

— Techn. Défaut qui se rencontre quelquefois dans les métaux ouvrés, et qui consiste en une oxydation pénétrante. *Les cuits des chaudrons de fer se brûlent par excès de* BRULURES.

— ENCYCL. Chir. Les *brûlures* peuvent être produites par les agents physiques : contact d'un corps très chaud ou très froid, chaleur rayonnante, rayons de Rœntgen ; ou par des agents chimiques, acides et alcalis caustiques. Dans les deux cas, il y a modification passagère ou modification des éléments plastiques des tissus du corps. On s'accorde généralement à reconnaître avec Dupuytren six degrés à la brûlure, selon la profondeur des lésions : 1° rougeur et inflammation de la peau sans mortification (insolation, sinapisme) ; 2° inflammation avec soulèvement et mortification de l'épiderme, formation d'ampoules ou phlyctènes (liquides très chauds, vésicatoires) ; 3° destruction de la partie la plus superficielle du derme, escarre, cicatrice indélébile se formant en une quinzaine de jours (corps incandescent, caustiques) ; 4° destruction du derme dans toute l'épaisseur ; élimination tardive ; cicatrisation 5° tous les muscles et les tissus mous sont atteints, presque à l'os exclusivement hémorragies, cicatrices difformes après une longue suppuration ; 6° les os sont atteints, les parties molles sont désorganisées, l'amputation est nécessaire. (La plupart du temps, il y a à la fois brûlure à plusieurs degrés.)

Il existe des phénomènes généraux, communs à plusieurs degrés de la brûlure : si la brûlure est assez étendue, le sujet éprouve presque aussitôt une soif vive, à laquelle se joignent bientôt une fièvre plus ou moins forte, la diarrhée, la dyspnée, les spasmes de la glotte, le coma, le délire. La douleur est quelquefois assez vive pour causer la mort. Le malade peut être enlevé par l'épuisement qui résulte de l'abondance de la suppuration, par l'irritation purulente, ou enfin par le progrès de complications graves : les congestions pulmonaires gastriques et intestinales d'origine réflexe, l'érysipèle, le phlegmon, les phlegmasies gastro-intestinales, les ulcérations des muqueuses bronchiques et trachéales.

L'eau ordinaire, l'eau blanche, l'eau miellée, l'éther, l'eau de Cologne, l'encre, en un mot, les réfrigérants modérés et les astringents, appliques en lotions, compresses, ou au moyen de compresses, le collodion médicinal, suffisent, dans les brûlures au premier degré, à calmer la douleur et hâtent la réparation. Dans les brûlures du second degré, après avoir percé les phlyctènes, mais sans enlever l'épiderme, on applique des topiques émollients et adoucissants, tels que le liniment oléo-calcaire, ou les poudres dessiccatives, telles que le sous-nitrate de bismuth. Si la brûlure est étendue sur une vaste surface, on se trouvera bien de bains tièdes très prolongés. Dans les brûlures au troisième, quatrième et cinquième degré, on retirera un avantage sérieux de l'emploi des pansements humides aseptiques ; les moyens antiphlogistiques seront mis en œuvre, si l'on redoute l'inflammation. A la période de réparation, les détersifs, les topiques astringents et toniques les aideront à cicatriser les phlyctènes, mais sans enlever l'épiderme, on applique des topiques émollients et adoucissants, tels que le liniment oléo-calcaire, ou les poudres dessiccatives, telles que le sous-nitrate de bismuth. Si la brûlure est étendue sur une vaste surface, on se trouvera bien de bains tièdes très prolongés. Dans les brûlures au troisième, quatrième et cinquième degré, on retirera un avantage sérieux de l'emploi des pansements humides aseptiques ; les moyens antiphlogistiques seront mis en œuvre, si l'on redoute l'inflammation. A la période de réparation, les détersifs, les topiques astringents et toniques les aideront à cicatriser les phlyctènes ; mais sans enlever l'épiderme, on applique des topiques émollients et adoucissants, tels que le liniment oléo-calcaire, ou les poudres dessiccatives, telles que le sous-nitrate de bismuth. Si la brûlure est étendue sur une vaste surface, on se trouvera bien de bains tièdes très prolongés. Dans les brûlures au troisième, quatrième et cinquième degré, on retirera un avantage sérieux de l'emploi des pansements humides aseptiques ; les moyens antiphlogistiques seront mis en œuvre, si l'on redoute l'inflammation. A la période de réparation, les détersifs, les topiques astringents et toniques seront utiles dans les mêmes cas ; l'acide picrique en poudre ou en solution saturée a été préconisé pour les pansements dès le début ; d'ailleurs, on surveillera toujours avec le plus grand soin le travail de la cicatrisation, dans lequel on doit éviter que le tissu membraneux, lésé, ou par des débridements, on s'efforcera d'arriver à ce qu'elle s'opère dans les conditions les moins défavorables. Les bains de vapeur aux vapeurs de goudron, ne se présentent guère que sur de petits membres, comme les doigts, l'amputation est le seul mode de traitement à employer. Il faut aussi lutter contre les symptômes généraux alarmants : contre le refroidissement par l'emploi des topiques cordiales ; contre la douleur à l'aide des opiacés. La saignée locale ou générale pourra être utile contre les congestions viscérales ; les laxatifs seront utilisés dans le même but, ou les astringents opposés à la diarrhée.

BRUMAILLE (*ll* mll.) n. m. Mar. et pop. Temps brumeux ; petite brume.

— Nom que l'on donne, dans certains départements, à une variété de fougère, *la grande brumaille*, et que l'on emploie pour la fabrication de balais.

BRUMAIRE n. m. Deuxième mois de l'année républicaine. (Il commençait trente jours après l'équinoxe d'automne, et durait du 23 oct. au 24 nov.).

— *Hist.* — *Coup d'État du 18 brumaire.* V. l'art. suivant. (On fait souvent allusion à cet événement en littérature, en politique : *Faire un Dix-huit Brumaire* signifie Faire un coup d'État, un changement prompt et radical.)

Brumaire (18 brumaire an VIII (vendredi 9 nov. 1799). Le désordre financier, la bruyante impuissance des conseils législatifs, la vénalité du haut personnel politique avaient jeté l'impopularité sur le Directoire. On pressentait que, au milieu de 1799, quelque événement était imminent, et chaque parti (modérés, jacobins, royalistes) essayait d'en tirer profit. Bonaparte, revenu subitement d'Égypte, conseillé par Talleyrand, Fouché, Sieyès, apparut par son frère Lucien, président du conseil des Cinq-Cents, tourna à son avantage personnel, au moyen d'une combinaison hardie, ces aspirations contradictoires. Brusquement, sous un prétexte à peu près ridicule, on transféra à Saint-Cloud le siège des deux assemblées législatives. Le décret de translation, voté sans difficulté par les Anciens, ne put pas être discuté par les Cinq-Cents, grâce à l'ingérence de Lucien, qui s'opposa à toute délibération. Les directeurs Gohier et Moulins furent gardés au Luxembourg par le général Moreau, et Barras surveillé dans son château de Grosbois. La nuit, les troupes occupèrent les deux Conseils, désorientés par le changement de salle, se réunissaient vers midi. Les Anciens, presque tous gagnés au coup d'État, ne se décidaient pourtant pas à commettre l'illégalité qui leur était exigée. Quant aux Cinq-Cents, ils délibéraient en tumulte.

Bonaparte, nerveux, hésitant, se présenta devant les deux assemblées, et y prononça des protestations déclamatoires à peu près vides de sens. Hué par les Cinq-Cents, qui réclamaient sa mise hors la loi, il acheva de perdre tout sang-froid. Le coup d'État paraissait fort compromis lorsque Lucien monta résolument à cheval, harangua les troupes qui cernaient le palais, affirma que son frère courait le risque d'être assassiné, et donna l'ordre d'expulser ses collègues de l'Orangerie. La plupart, effarés, s'enfuirent par les fenêtres, et en eut de grandes peines à en réunir une cinquantaine pour voter la loi qui mit fin au Directoire et prépara l'organisation du Consulat. Le peuple se désintéressa absolument de cette révolution.

Boulay de la Meurthe, *Observations sur le Dix-huit Brumaire*.

Brumaire

Cinq-Cents, tableau de François Bouchot (musée de Versailles). Bonaparte, debout, la tête découverte, occupe le centre. Deux grenadiers écartent les membres du conseil

Le Directoire Brumaire d'après Le Barbier.

qui l'entourent et le menacent. A droite, Lucien Bonaparte est assis au fauteuil de la présidence.

BRUMAL, ALE, AUX adj. Qui croît en hiver, dans la saison des brumes : *Plantes* BRUMALES. (Peu usité.)

BRUMALES ou **BRUMALIES** n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Bacchus, qui se célébraient à Rome, en mars et en septembre.

BRUMAN (de *brn*, et de l'allem. *mann*, homme) n. m. Gendre. (Vieux et dialectal.)

BRUMASSE n. f. Diminutif de brume.

BRUMASSER v. impers. Se dit quand le temps est couvert par une brume légère : *Il* BRUMASSE.

BRUMATH ou **BRUMPT** (lat. *Brocomagus*), ch.-l. cant. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), arrond. de Strasbourg, sur le Zorn ; 5.550 hab. Vignoble, culture du chanvre et du tabac. Tanneries, briqueteries. Eglise consistoriale protestante ; ancien palais de la princesse Christine de Saxe. Près de Brumath, asile départemental d'aliénés de Stephansfeld, fondé au XIIIe siècle. Julien l'Apostat y défit les Allemands en 356 ; entre 1480 et 1789, Brumath appartint aux comtes de Hanau-Lichtenberg, puis aux landgraves de Hesse jusqu'en 1801. Il devint successivement et ch.-l. de cant. du Bas-Rhin. Pris par les Allemands le 5 août 1870, et cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort.

BRUME (du lat. *bruma*, au sens de Hiver) n. f. Brouillard, et particulièrement Brouillard de mer. — *Brume sèche*, Brume dont les vapeurs ne se résolvent pas en eau, brume qui ne mouille pas. « *Banc de brume*, Bande de vapeur qui semble faire obstacle comme un banc. » *Signaux de brume*, Conventions pour permettre la navigation et éviter les accidents en temps de brume.

— Par anal. Tout ce qui trouble la transparence de l'air : *Une* BRUME *de cendres*. (Th. Gaut.)

— Fig. Ombre, obscurité, incertitude, mélancolie, tristesse : *La* BRUME *des rêves poétiques*. (Th. Gaut.)

Après de si [illegible] accepter ce [illegible] de son [illegible]
Et de mêler [illegible] [illegible]
V. H.

— PROV. Dans la brume, tout le monde est pilote, [illegible] tout le monde est également ignorant, personne n'est plus qu'un autre capable de commander.

— ENCYCL. La *brume* est produite par la condensation de la vapeur d'eau des couches inférieures de l'atmosphère, survient à la rencontre d'un courant d'air chaud avec un courant d'air froid. Elle se forme par bancs floconneux, blancs, et ces bancs marchent suivant la vitesse du vent. Les aspects en sont très variés ; quelquefois, ce sont de simples vapeurs montant au ras de l'eau, mais, le plus souvent, toute vue est impossible. Pour éviter les dangers que leur fait courir la brume, les navires se servent de signaux phoniques : sifflet, cloche, cornet à bouquin, destinés à renseigner sur leur position, et doivent aussi ralentir leur marche. Il est très difficile, en temps de brume, de percevoir la direction exacte du son ; aussi les abordages sont-ils fréquents. Les navires en escadrons pour le temps de brume des bouées de brume leur permettant de rester à portée de leur matelot d'avant et de conserver leur formation. Les ports et les côtes sont pourvus de signaux sonores, qu'un gardien fait fonctionner dès que la brume se produit.

BRUME ou **BRUMUS** (*muss* — du lat. *bruma*, hiver, d'où brume) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, tribu des chilocorinés, renfermant des formes du sud de l'Europe orientale, voisines des chilocoxes. On connaît deux espèces de *brumes* : le *brumus desertorum*, de Crimée, et le *brumus oblongus*, de Grèce.

BRUMÉ, ÉE adj. Se dit du poisson couvert d'une poussière brune, lui donnant l'aspect brumeux lorsqu'il est sec.

BRUMEL (Antoine), compositeur français, né en Flandre, vivant dans la seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe. Brumel fut un des membres les plus remarquables de [illegible] dont la naissance de la musique [illegible] œuvres importantes de cet artiste, [illegible] vingtaine de messes, dont une à douze [illegible]

nombre de mottets à trois et quatre voix, et plusieurs chansons à trois voix. Il a composé particulièrement un morceau très curieux, à huit voix, dont chaque voix est écrite dans une tonalité, ce qui empêche pas que leur réunion ne produise une bonne harmonie. C'est là un de ces [illegible] qui étaient chers aux contrapuntistes de ce temps.

BRUMER v. impers. Se dit quand il y a de la brume. [illegible]

BRUMET [illegible] n. m. Espèce de petite lance sans manche qui est employée pour pêcher le poisson qui se tient de préférence à la surface de l'eau.

BRUMEUX [illegible], **EUSE** adj. Couvert de brume, qui a rapport à la brume. Saisons très brumeuses. *Climat* brumeux.

BRUMMELL (George-Bryan, dandy anglais, né à Westminster en 1778, mort à Caen, en 1840. Il sortit de l'université d'Oxford pour entrer comme cornette au 7e régiment de hussards, commandé par le prince de Galles, dont il devint le favori. Il ne tarda pas à quitter le régiment, puis d'être plus assidu auprès du futur George IV, et son élégance lui valut bien vite le surnom de **Roi de la mode.** Ses vêtements, ses manières, sa politesse froide et glaciale devinrent la loi de l'aristocratie anglaise. La liaison de Brummell avec le prince de Galles dura longtemps; le dandy y avait gagné d'ailleurs que des libéralités du prince. Mais ces deux rivaux en élégance finirent par se brouiller. Lorsqu'il n'eut plus de quoi satisfaire son luxe accoutumé, Brummell quitta l'Angleterre et devint en 1830 consul à Caen. Mais, peu après, son poste fut supprimé. Depuis lor, il mena une vie misérable, fut emprisonné pour dettes, puis, atteint de monomanie, il termina sa vie à l'asile du Bon-Sauveur. Sa vie a été écrite en anglais par le capitaine Jesse. Barbey d'Aurevilly a publié sous ce titre : *Du dandysme et de George Brummell* (1845), un opuscule curieux.

BRUMMEN, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), près de l'Yssel ; 7.200 hab.

BRUMOY (Pierre), savant jésuite, historien, philologue et littérateur, né à Rouen en 1688, mort à Paris en 1742. D'abord professeur, il collabora ensuite au « Journal de Trévoux », et fit composition, et publiant des traductions, et fit un des auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (t. XI et XIII); des *Révolutions d'Espagne*, etc. Son ouvrage capital est *le Théâtre des Grecs* (Paris, 1730), qui contribua tant à populariser en France la connaissance des chefs-d'œuvre de la scène athénienne. On a publié ses *Œuvres diverses* (Paris, 1741).

BRUN, BRUNE (du german. *brun*, allem. *braun*, qui signifie à la fois brun et brillant (ce dernier sens explique l'acception particulière de *brune*, qui signifie à la fois le poli, l'éclat dont il est susceptible)) adj. Qui a une couleur entre jaune, roux et noir, mais tirant sur le noir : *Etoffe* BRUNE. *Terre* BRUNE.

— Par ext. Qui a une couleur foncée : *L'un aime les tons clairs, et l'autre les tons* BRUNS.

— Qui a des cheveux bruns ou noirs : *Un homme* BRUN.

— Fig. et fam. Sombre, chagrin; mélancolique : *Avoir l'humeur* BRUNE.

— Substantiv. Personne qui a les cheveux bruns ou noirs : *Un beau* BRUN. *Une* BRUNE *piquante.*

— *Brun de montagne*, Terre d'ombre.

— n. m. Couleur brune : *Les grandes pennes de l'aile du corvis sont d'un* BRUN *noirâtre.* (Buffon.) || Partie brune d'un tableau : *Des* BRUNS *variés colorent au nu.*

— Comm. *Brun rouge*, Ocre, pierre d'un rouge foncé employée en peinture.

— Techn. Nom vulgaire du sulfate de chaux (pierre dans les carrières, lorsque les *bancs* [illegible] *brun*, dans les mêmes ateliers. Etendre avec une patte de lièvre, sur la boiserie ou le velin, une couche de sulfate de chaux calcaire et brûlé en poudre très fine.

— Ital. Nom vernacul. Vanneau.

— Techn. Le *brun*, qui s'obtient par le mélange de diverses couleurs jaune, bleu et rouge, se rencontre dans la nature, sous forme d'argiles jaunes et de manganèse ou de fer; on les désigne sous le nom d'*ocres*, de *terres* ou d'*ombres*. Ces couleurs se fabriquent aussi dans l'industrie. Certains cétaplopodes fournissent un brun très apprécié sous le nom de *sépia*. Divers végétaux, les jeunes fruits, l'anecrer, l'arec (*arecа catechu*, etc., donnent des brunes remarquables, parmi lesquels le plus répandu est le cachou. Enfin, on extrait le brun d'un grand nombre de dérivés de la houille, et notamment de la rosaniline, de l'anthracène, etc.

Les ocres se divisent en ocres jaunes et ocres rouges. Les premières sont constituées par des argiles renfermant une quantité variable d'oxyde de fer. Les plus estimées sont celles de l'Allier, de l'Yonne, du Cher et la Nièvre. Les ocres rouges se trouvent, comme les précédentes, dans la nature; on les appelle *sanguine, terre rosa, terre bulaire, rouge d'Angleterre*, etc. On les obtient aussi artificiellement en projetant les ocres jaunes sur des plaques métalliques chauffées au rouge; c'est ainsi que l'on a : le *brun Van Dyck, rouge d'Angleterre, rouge de Prusse, rouge indien*, etc. Quelques autres bruns minéraux, moins importants, sont cités; tels sont le *brun de Prusse*, le *colcotar*, et enfin le *minium de fer.*

Les terres et ombres sont des ocres brunes composées d'un mélange d'argile et d'oxyde de fer et de manganèse; elles prennent différents noms : on a ainsi les terres d'ombre de Cassel, la terre de Cologne, le bistre et le brun de manne.

Les principales ocres artificielles prennent les noms de bruns et se subdivisent depuis le brun foncé jusqu'à l'orange.

Les bruns végétaux comprennent trois types principaux : cachou, gambir et kino. Le cachou se distingue commercialement en deux sortes : le *cachou brun coulé sur feuilles* et le *cachou brun coulé en sable*. Enfin, il existe un cachou artificiel appelé *cachou de Laval* et que l'on fabrique en faisant chauffer des sciures de bois avec des sulfates alcalins.

Les bruns artificiels, des dérivés de la houille, se divisent en *bruns de rosaniline, bruns d'anthracène, bruns azoïques, bruns nitrés*, et enfin les *bruns de couleurs diverses*. Les premiers prennent le nom de « brun havane » ou « brun d'aniline ».

Les bruns dérivés de l'anthracène ont industriellement une importance secondaire.

Les bruns azoïques sont les plus importants de ces dérivés de la houille; leur nombre est assez considérable. Les principaux sont : le *brun Bismarck*, le *brun Goudan*, le *brun Tillmanns*, le *brun Lucius*, le *rouge Castelhan*, le *brun de Badische*, etc.

Les bruns nitrés comprennent la *rothine* (ou *brun phénicien*) et le *grenat soluble*.

Les bruns de couleurs diverses proviennent des dérivés de la naphtaline; leur importance industrielle est nulle.

— *Usages*. Les *ocres jaunes* s'emploient principalement dans l'industrie de la peinture sur bois, peinture commune; dans celle des papiers peints. Parmi les *ocres rouges*, la sanguine sert à la fabrication de crayons; d'autres variétés sont utilisées pour le polissage du fer, du verre et la peinture à la détrempe. Le *colcotar* s'emploie comme couleur et pour le polissage des métaux. Le *minium de fer* remplace en partie le minium de plomb. Les *ocres artificiels* fournissent des couleurs brunes, mais de peu d'éclat. Le *cachou*, le *gambir* et le *kino* teignent le coton en brun; il en est de même du *cachou de Laval*. Avec les *bruns dérivés de la rosaniline*, on obtient la teinture brun châtaigne des tissus. Les *bruns dérivés de l'anthracène* s'emploient dans la teinture des cotons. Les teintes données par les *bruns azoïques* se rapprochent beaucoup de celles du cachou; on les emploie couramment en teinture. Avec les *bruns nitrés*, on obtient de belles teintures de la soie et de la laine.

BRUN (Rodolphe), magistrat suisse, né à Zurich, mort en 1360. Sénateur, puis, en 1336, à Zurich, à la tête du parti des artisans, il se fit proclamer dictateur, et fit abolir une constitution donnant à ceux-ci des droits égaux à ceux des patriciens. Devenu bourgmestre avec l'appui de l'empereur, il sévit contre les magistrats qui l'avait renversés. Un complot formé contre lui fut découvert (1350), et les conjurés furent massacrés. Mais Brun ayant dévasté Rapperswil, dont le comte s'était prononcé contre lui, se rendit alors de plus en plus hostile. Il s'allia alors avec les quatre cantons suisses confédérés, et avec Glaris et Zug. La guerre éclata entre les confédérés et le duc d'Autriche, mais l'empereur gagna à prix d'argent le bourgmestre, qui fit la paix au détriment des confédérés.

BRUN (Antoine), diplomate, né à Dôle en 1600, mort à La Haye en 1654. Il représenta l'Espagne aux diètes de Worms et de Ratisbonne, au congrès de Munster (1643), puis fut nommé ambassadeur en Hollande. Il a laissé des écrits politiques, des mémoires, des poèmes, etc., parmi lesquels on peut citer *les Pleurs derniers de Jesus Christ à la glorieuse mémoire de Philippe III* (1621); *Bibliotheca Gallo-Gallica, seu Catalogus omnium monitio ad Gallias legatos* (1644) ; *Pierre de touche des véritables intérêts des Provinces-Unies des Pays-Bas*; etc. (1647).

BRUN (Sophie-Christiane-Frédérique MÜNTER, dame), femme de lettres allemande, née à Tonna (Gotha) en 1765, morte à Copenhague en 1835, fit de nombreux voyages en Allemagne, en Suisse, en France, en Italie, et se lia avec des personnages éminents : Bonstetten, Mme de Staël, Sismondi, etc., qu'elle savait charmer par sa bonté et l'aménité de son caractère, aussi bien que par ses connaissances étendues et variées. Mme Brun a composé de nombreux ouvrages, notamment : *Poésies* (1795); *Ecrits en prose* (1799-1800); *Episodes de voyages faits dans les années 1802-1805 dans l'Allemagne méridionale, la Suisse occidentale et l'Italie* (1807-1809); *Nouvelles poésies* (1812); *Lettres de Rome*, écrites de 1808 à 1810 (1816); *Poésies récentes* (1820); *le Vérité dans le théâtre de l'arenin* (1824), où l'on trouve d'excellentes observations sur l'éducation.

BRUN (Conrad), jurisconsulte. V. BRUNCKS.

BRUNA, planète télescopique, n° 290, découverte par Palisa, le 20 mars 1890.

BRUNAI ou **BROUNI**, protectorat anglais dans la partie nord-ouest de l'île de Bornéo (archipel indo-malais), entre les possessions anglaises de Saba au N., et de Sarawak au S. L'île de Labouan, située sur la côte de Brunai, est rattachée administrativement au Bornéo britannique du nord. Réduit au bassin du Limbang, Brunai n'a guère qu'une superficie de 7.800 kilom. carr. — La capitale du même nom, sur la côte N. Mesure 12.000 kilom. carr. Pop. 15.000 hab. Culture du riz et du sagou.

BRUNÂTRE (de *brun*, et de la désinence péjorat. *âtre*) adj. Tirant sur le brun : *Etoffe* BRUNÂTRE.

— n. m. Couleur qui tire sur le brun : *Bois d'un rouge vineux, passant par le gris au* BRUNÂTRE.

BRUNCK (Richard-François-Philippe), philologue français, né et mort à Strasbourg (1729-1803), fut un des plus savants hellénistes de son siècle. Ses travaux les plus remarquables sont les *Analecta veterum poetarum* (1772-1776), *Anthologia graeca* (1776), *Apollonius de Rhodes*, *Aristophane* (celle-ci n'a pas été surpassée), les *Poètes gnomiques*, de *Sophocle*, son chef-d'œuvre; etc.

BRUNE (rad. *brun*) n. f. Déclin du jour; moment où le jour commence à s'obscurcir : *A la* BRUNE. *Sur la* BRUNE.

— Comm. Toile qui se fabrique en Bretagne et qui se fabrique autrefois à Rouen.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait autrefois à Paris aux religieuses de l'hôpital général.

— Ichtyol. Poisson du genre des labres.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, né à Brive-la-Gaillarde en 1763, assassiné à Avignon en 1815. Ouvrier typographe, journaliste, grand amateur des séances des clubs révolutionnaires, il se lia avec Danton qui le fit nommer, en 1792, la réquisition des chevaux et voitures pour les armées. Général à l'armée d'Italie, il passa à l'armée de Hollande, remporta la victoire de Bergen (1799), pacifia la Vendée après le 18 brumaire, revint en Italie comme général en chef en 1801, et obtint, sur le Mincio et sur l'Adige, une série de succès qui préparèrent l'armistice de Trévise. Brune, nommé maréchal en 1804, opéra en Poméranie et s'empara de Stralsund (1807). Il tomba en disgrâce pour des motifs peu connus. On l'a accusé de concussion, sans preuves d'ailleurs. Commandant de l'armée du Var pendant les Cent-Jours, il combattit les Autrichiens et le duc d'Angoulême. Après l'abdication de Napoléon, Brune se dirigea sur Paris, pour rendre compte de sa conduite au roi. Il tomba, à Avignon, en pleine terreur blanche, et fut assassiné à coups de carabine par des énergumènes qui l'accusaient « d'avoir porté au bout d'une pique » la tête de Mme de Lamballe, et qui ne furent même pas poursuivis.

Maréchal Brune

— BIBLIOGR. : *les Evénements d'Avignon* (Paris, 1818); anonyme, *Esquisse historique du maréchal Brune* (Paris, 1840); général Lambot, *le Maréchal Brune à Avignon en 1815* (1840) ; Capmal, *le Maréchal Brune à Avignon* (1879) ; Conchard-Vermeil, *l'Assassinat du maréchal Brune* (1887).

BRUNE (Emmanuel-Jules), architecte, né et mort à Paris (1836-1886). Elève de Questel, il avait d'abord passé par l'Ecole polytechnique avant d'entrer à l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le prix de Rome en 1863. Il est l'auteur de nombreuses et savantes restaurations; nommé en 1871 professeur de construction à l'Ecole des beaux-arts, il a laissé sur la branche d'enseignement qu'il était chargé d'exposer un *Cours* qui n'a pas cessé de faire autorité.

BRUNEAU de Tours, trouvère du XIIIe siècle, né à Tours vers 1240. Les poésies lyriques qui nous restent de ce poète sont fort remarquables, et comptent parmi les meilleures productions du genre. Elles ont été publiées pour la première fois, en 1865, avec un essai sur la poésie lyrique du moyen âge par Brachet.

BRUNEAU (Mathurin), né à Vezins (Maine-et-Loire) en 1784. Fils d'un sabotier, il mena une existence aventureuse, se fit à Paris un pécule de plus d'un seigneur ruiné, fut emprisonné, puis se rendit en Amérique. Ayant connu, à son retour en France (1815), un aubergiste des Ponts-de-Cé, ancien cuisinier de Louis XVI, l'idée lui vint de se faire passer pour le fils de Louis XVI. En conséquence, il se fit appeler Louis XVII. Arrêté et enfermé à Bicêtre, il fut pris au sérieux par des naïfs qui lui fournirent de l'argent. Le 19 février 1818, il fut traduit devant le tribunal correctionnel de Fontainebleau, pour escroquerie à cinq ans de prison. Selon les uns, il mourut peu après sa condamnation. Selon d'autres, il vivait encore en 1844 à Cayenne, où il se livrait au cabotage sur la côte.

BRUNEAU (Alfred), compositeur français, né à Paris en 1857, fit son éducation au Conservatoire, où il fut élève de Franchomme pour le violoncelle, de Savard pour l'harmonie, et de Massenet pour la composition. Il obtint le premier prix de violoncelle en 1878, et le premier second grand prix de Rome à l'Institut. C'est aux concerts populaires qu'il s'essaya en faisant exécuter une « Ouverture héroïque » et un poème symphonique intitulé *Léda*. En même temps, il publiait un certain nombre de mélodies. En 1887, il aborde le théâtre en donnant un drame lyrique, *Kérim*. Puis il fait représenter à l'Opéra-Comique, en 1891, *le Rêve*, dont le livret avait été tiré du roman d'Emile Zola. Bruneau reparut au théâtre de l'Opéra-Comique avec *l'Attaque du moulin*, ouvrage supérieur au précédent, au double point de vue du sentiment dramatique et de la générosité de l'inspiration ; puis il fit *Messidor* à ce même théâtre (1897). On doit encore à Bruneau : *Penthésilée*, poème lyrique exécuté aux concerts du Châtelet, et une autre composition du même genre, la *Belle au bois dormant*, exécutée à la Société nationale de musique. Bruneau a encore des fonctions de critique dramatique à la « Revue contemporaine », au « Gil Blas », et au « Figaro ».

BRUNECKEN et **BRUNECK**, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), au milieu de la vallée où l'Ahren se réunit au Rienz; 2.825 hab. Carrières de marbre. Ruines du château d'Ottenburg. Vieux château. Ville fondée au début du XIIe siècle, actuellement un des séjours d'été les plus fréquentés du Tyrol. — Pop. du *district de Brunecken* : 34.920 hab.

BRUNEHAUT ou **BRUNHILD**, reine d'Austrasie, née en Espagne en 534, morte en 613. Elle était la fille d'Athanagild (roi d'Orcanton de Mirebeau), fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne. « C'était, dit Grégoire de Tours, une jolie fille, belle de visage, séduisante en ses manières, honnête et décente en toute de prudence et pleine de dans les conseils, et d'un langage flatteur. » En 566, elle épousa Sigebert, roi des Francs d'Austrasie (Metz). Sa sœur Galswinthe fut l'épouse de Chilpéric Ier, roi des Francs de Neustrie (Paris et Soissons). Lorsque celui-ci fut assassiné par son mari, à l'instigation de Frédégonde, Brunehaut détermina Sigebert à venger sa sœur. Chilpéric entra en campagne contre Sigebert, mais consentit, vers-à-dire en indemnité de l'assassinat, les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors et les pays de Béarn et de Bigorre. Puis Chilpéric essaya de reprendre ce qu'il avait donné. La guerre éclata (575). Sigebert était vainqueur et allait être proclamé roi des Francs de Neustrie lorsqu'il fut assassiné, à Vitry-sur-Scarpe, à l'instigation, dit-on, de Frédégonde. Brunehaut tomba entre les mains de Chilpéric, fut exilée à Rouen, mais, ayant gagné le cœur de Mérovée, fils de Chilpéric, elle l'épousa. Chilpéric, s'étant emparé des deux époux, jeta Mérovée dans un cloître et renvoya Brunehaut auprès de son fils, à Metz. Elle gagna l'appui de Gontran, roi des Burgundes, et gouverna l'Austrasie au nom de son fils Childebert. Le traité d'Andelot (587) scella d'une manière plus étroite l'alliance des Francs d'Austrasie et des Burgundes. Chilpéric ayant été assassiné en 584, Childebert, fils de Brunehaut, étant mort en 596, Frédégonde et Brunehaut purent donner libre carrière à leur haine. Les troupes de Brunehaut vaincues à Laffaux ou Latofao (Aisne, canton de Vailly). Frédégonde périt peu après sa victoire. Brunehaut reprit autorité en Austrasie; mais elle entra en lutte avec ses leudes, qui appelèrent Clotaire II, fils de Frédégonde. Celui-ci fit attacher la vieille reine, alors âgée de quatre-vingts ans, à la crouppe d'un cheval fougueux, qui la mit en pièces. Malgré ses cruautés, Brunehaut a trouvé des admirateurs parmi les écrivains de son temps et parmi les historiens de la postérité. Son gouvernement a été surtout remarquable par l'importance des travaux qu'elle fit exécuter. Les « chaussées de Brunehaut » ont longtemps subsisté et porté son nom à travers le moyen âge.

— BIBLIOGR. V. les chroniqueurs contemporains : Grégoire de Tours, qui est très favorable à Brunehaut, Frédégaire qui lui est hostile. On lira les nombreux historiens

qui eut trait de l'épopée mérovingienne, notamment Augustin Thierry (ses mémoires, publiés par Aubenas-Flabert (Colmar, 1868, et de Ludovic Drapeyron (Besançon, 1867).

BRUNEL Marc-Isambard, ingénieur, né en 1769 à Hacqueville (Eure), mort à Londres en 1849. Il émigra en 1793, devint ingénieur aux États-Unis, où il construisit le canal d'Albany et le théâtre de New-York, puis revint à Londres en 1799. Là, il inventa en 1806 une machine à fabriquer les poulies en bois pour la marine, ainsi que diverses autres machines utiles. Mais son plus beau titre de gloire est le tunnel sous la Tamise, le premier construit à l'époque, et qu'il exécuta de 1825 à 1842. Le gouvernement le nomma baronnet en 1841.

BRUNEL Isambard King-Kom, ingénieur anglais, fils du précédent, né en 1806 à Portsmouth, mort en 1859. Il fit ses études à Paris, alla ensuite plus jeune dans la construction du tunnel de la Tamise, puis construisit les docks de Sunderland et de Bristol, de nombreuses voies ferrées, le viaduc de Hanwell, le pont de Maidenhead, le tunnel de Box, le pont Albert sur le Tamar, celui qui est jeté sur la Wye à Chepstow, le pont suspendu de Hungerford, les ponts tubulaires de Conway et de Britannia, etc. Attaché, comme ingénieur, à la compagnie du Great-Western, Brunel occupa de la construction des vaisseaux. Le *Great Western*, dont la puissance et le tonnage étaient doubles de ceux des plus grands navires de cette époque, fut construit par lui pour exercer des voyages entre l'Angleterre et l'Amérique. Le premier, il reconnut les avantages de l'hélice comme force motrice, et il adopta ce mode de propulsion pour son magnifique bâtiment *la Grande Bretagne*.

BRUNELLE *nif* — altérat. du mot *prunelle*, n. f. Genre de plantes de la famille des labiées. Syn. *brunelle*.

BRUNELLESCO ou **BRUNELLESCHI** (Philippe), architecte et sculpteur italien, né à Florence en 1377, mort en 1446. Il sentit d'abord connaître comme sculpteur, et son goût pour l'architecture se développa pendant un séjour à Rome où il dessina et mesura tous les monuments de l'art antique. C'est à ce moment qu'il conçut la pensée de renouveler l'art architectural d'après les principes des Grecs et des Romains, et d'abandonner le gothique, pour qui avait régné pendant des siècles. Il nourrissait aussi un projet gigantesque et hardi, celui de couvrir d'une immense coupole les quatre nefs de Sainte-Marie-des-Fleurs, cathédrale de Florence, entreprise immense qu'aucun artistes n'osé tenter depuis la mort d'Arnolphe di Lapo, et qu'il proposa d'exécuter sans employer aucune espèce de soutien intérieur, et par un système en vertu duquel la construction se servirait à elle-même d'échafaudage et de point d'appui. Il éleva cette fameuse coupole, qui est restée un chef-d'œuvre, et qui n'a même pas été dépassée par le dôme de Saint-Pierre. Cette admirable construction fut l'œuvre capitale de cet architecte florentin. Mais il exécuta d'autres ouvrages importants qui ne doivent pas être oubliés; entre autres : les églises Saint-Laurent et du Saint-Esprit, à Florence, empreintes encore du style gothique; le palais Pitti, dans la même ville, qu'il éleva pour qu'il l'enablement du premier étage; l'église du monastère de Sainte-Marie-des-Anges, les forteresses de Milan et de Pérouse, les citadelles de Pérouse, Sienne, etc. Brunellesco fut le restaurateur de l'architecture gréco-romaine, et c'est lui qui ouvrit la voie aux Alberti, aux Bramante, aux Vignole et aux Palladio. Michel-Ange disait de lui qu'il était *difficile de l'imiter et impossible de le surpasser*.

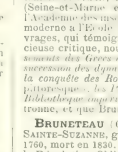

Brunellesco.

BRUNELLIE (*nèl-li* — de *Brunelli*, bot. ital) n. m. Genre de rutacées, tribu des quassiées, comprenant des arbres non amers qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale.

BRUNET (*nè*) n. m. L'un des noms donnés par les oiseleurs à une variété de merle.

BRUNET, ETTE (*bru-nè, nèt'* — dimin. de *brun*) adj. Un peu brun, à peu près brun : *Cheveux* BRUNETS. ▫ Substantiv. Petit brun, petite brune : *Une jolie* BRUNETTE.

BRUNET (Hugues), troubadour, né à Rodez, mort en 1223. Il compta parmi ses protecteurs le comte de Rodez, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon. Devenu amoureux d'une bourgeoise d'Aurillac, Galiana ou Juliana, il trouva un rival heureux dans le comte de Rodez, et, dans son désespoir, il se retira dans un monastère de chartreux, où il mourut. On trouve des fragments de ce poète dans le *Choix des poésies originales des troubadours*, par Raynouard.

BRUNET (Jacques-Charles), célèbre bibliographe français, né à Paris en 1780, mort en 1867. Libraire, comme son père, il se prit de passion pour la science bibliographique, débuta, en 1802, par un supplément au *Dictionnaire bibliographique* de l'abbé Pinelo et fit paraître en 1810 un livre qui eut d'une exactitude européenne, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Brunet a encore publié un système des *Nouvelles recherches bibliographiques pour servir de supplément au Manuel* 1834. On doit en outre à Brunet des catalogues, des éditions, des notices, notamment : *Notice sur deux anciennes mesures italiques*. Chronique de Gargantua (1831). *Recherches bibliographiques sur les éditions originales des cinq livres de Gargantua* (1832).

BRUNET (Pierre-Gustave), littérateur, né et mort à Bordeaux (1807-18.). On lui doit des traductions annotées, parmi les poètes il faut citer celles de la *Legende dorée* de J. de Voragine (1843), des *Lettres de voyageurs* (1849), des éditions d'ouvrages et un grand nombre de travaux sur les auteurs les plus divers. Nous citerons entre autres : *Dictionnaire de bibliographie catholique* (1859), la *Perpétuité* (1861), *Le Bréviaire du XV siècle* (1861). Sous le pseudonyme de PHILOMNESTE JUNIOR, il a publié : *les Fous célèbres* (1880), *Livres perdus*, sur les livres demeurés introuvables (1878), *la Bibliomanie* (1878 à 1880), etc.

BRUNET (Jean), né et mort à Avignon (1820-1892). Un des sept jeunes poètes qui, en 1854, fondèrent le *Félibrige*. Sa principale œuvre provoquée a pour titre *Bachiquelle aus la luno* (Bagatelles sur la lune). Ses poésies en dialectes du Rhône se trouvent éparses dans l'*Armana prouvençau* de Roumanille. Jean Brunet était peintre, en même temps que poète.

BRUNET-DEBAINES (Charles-Fortuné-Louis), architecte français, né à Vannes en 1801, mort à Paris en 1862. Il exécuta à Paris d'importants travaux, en collaboration avec son père, Jean-François **Brunet-Debaines** (né à Vannes en 1799, mort en 1855). Nommé, en 1839, architecte de la ville du Havre, Charles dota cette ville du musée-bibliothèque, de la caserne des douanes, de l'hôtel de ville, de l'hôtel de la préfecture, des églises Saint-Nicolas de l'Eure, etc. Nommé architecte de l'hôtel des Invalides en 1860, on lui doit la place des Invalides, le beau dôme de tombeau qu'il avait exécuté pour le prince Jérôme, la restauration de la chapelle, par les peintures des drapeaux conquis dans les guerres du premier Empire.

BRUNET-DENON (Vivant-Jean, baron), général français, né à Givry (Saône-et-Loire) en 1778, mort en 1866. Neveu du savant Denon, il fit la campagne d'Égypte, fut secrétaire de Junot, aide de camp de Murat, fut mis à la retraite par le gouvernement de la Restauration, et siégea à la Chambre des députés sous Louis-Philippe, au Corps législatif sous Napoléon III.

BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir), hellénisté et érudit, né à Paris en 1803, mort à Bois-Sorcelin (Seine-et-Marne) en 1875. Il devint, en 1852, membre de l'Académie des inscriptions, et, en 1864, professeur de grec moderne à l'École des langues orientales. Parmi ses ouvrages, qui témoignent d'autant d'érudition que de judicieuse critique, nous citerons : *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (1845), *Examen critique de la succession des empires grecs* (1850), *Histoire depuis la conquête des Romains* (jusqu'en 1452), dans l'« Univers pittoresque », *Les Peuplades de la mer Noire et de la Bithynie* (1859), *Les Colonies romaines* (avec Letronne, en 1861), *Notice sur les Grecs modernes* (1867), *Le Projet de changements à apporter à l'ordre de la Grèce* (1869).

BRUNETEAU (Gilbert-Joseph-Martin de), comte de Sainte-Suzanne, général français, né à Mothé (Aube) en 1760, mort en 1830. Il se distingua pendant les guerres de la Révolution. Obligé de donner sa démission pour cause d'infirmités, il devint sénateur, commandeur de la Légion d'honneur en 1814; il faisait partie de l'opposition libérale, et refusa de prendre part au procès du maréchal Ney. Il a publié : *Notes de Bruneteau en 1806* (1815), et *Projet de changements à apporter à l'ordre de la Grèce* (1819).

BRUNETIÈRE (Ferdinand), critique et professeur français, né à Toulon en 1849. D'abord professeur libre, il débuta, comme critique, à la « Revue bleue », puis entra vers 1875 à la « Revue des Deux Mondes », dont il fut secrétaire de la rédaction, et directeur-gérant en 1893. Nommé, en 1886, maître de conférences, de langue et littérature françaises à l'École normale, il a été élu, en 1893, membre de l'Académie française. Brunetière a fait avec succès des conférences en France et à l'étranger, et, à deux reprises, il a eu des entretiens avec Léon XIII à Rome.

F. Brunetière.

Critique doctrinaire, la doctrine de Brunetière se fonde sur la tradition humaine, ou, si l'on veut, sur l'opinion moyenne du sens commun. Sa méthode, postérieure à sa doctrine, consiste dans une application spéciale de l'évolutionnisme aux genres littéraires. Mais les deux plus importantes influences qui modifient les genres ne sont-elles pas l'influence du « moment » qui se manifeste d'ordinaire par des réactions contre les œuvres précédentes, et l'« idiosyncrasie », autrement dit le génie individuel ? — Brunetière est un ennemi du désordre en tout et de la discipline. Cette tendance se traduit, en matière de littérature et de poésie, par une sorte de défiance à l'égard du *moi*. A ses yeux, une œuvre semble d'autant plus parfaite qu'elle a été moins inspirée par l'humanité. Il aime surtout à discuter, à juger, à classer. Sa critique tient moins du « naturaliste », quoi qu'il dise, que du doctrinaire. — Brunetière a rendu d'importants services à la littérature française. Réagissant contre l'école de Taine, il distingua nettement la critique littéraire de l'histoire. On doit encore lui savoir gré de son éloquente et courageuse campagne contre l'impressionnisme purement voluptueux qui, ne cherchant dans les livres que le plaisir de la sensibilité, s'abstenait de contrôler ce plaisir, d'en estimer la valeur. Il a voulu donner à la critique des principes et des règles. Le dogmatisme de Brunetière, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, a du moins quelque chose d'imposant et comme une autorité magistrale.

Ses principaux ouvrages sont : *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*; *Le Roman naturaliste*; *Questions de critique*; *Nouvelles questions de critique*; *Pour le salut de la critique*; *Le Roman russe*; *Le Roman sur son déclin*; *Le Roman sur la littérature contemporaine*; *Le Roman naturaliste*; *L'Évolution de la critique*; *L'Évolution de la poésie lyrique*; *Les Époques de la critique française*; *Les Époques de la littérature française*; *Discours de combat*.

BRUNETTE (*nèt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du *prunella vulgaris*, appelé aussi BRUNELLE.

Chass. L'un des noms vulgaires d'une espèce de bécassine.

— Comm. Tissu de laine de la nature du drap, toujours de couleur sombre, brune ou violette, et qu'on fabriquait en Picardie et en Flandre, au moyen âge. (La brunette était un drap très fin, valant jusqu'à 10 à 12 francs [environ 17 francs de notre monnaie] et qui ne servait guère qu'aux costumes de luxe. Il n'en est plus guère fait mention à partir de la fin du XVe s.)

— Mus. Genre de chanson d'un style galant et naturel, d'un caractère presque toujours tendre, souvent cinq-et, dont la mélodie était « légère, aimable et facile à retenir ».

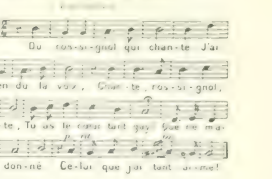

BRUNETTE (la), fort du royaume d'Italie (Piémont), défendant le Pas de Suse. Le général russe Bagration s'empara, en 1799, de ce fort, qui fut repris par les Français l'année suivante.

BRUNETTO LATINI. Biogr. V. LATINI.

BRUNFELS ou **BRUNSFELS** (Otto), célèbre botaniste allemand, né en 1488 à Mayence, mort à Berne en 1534. D'abord chartreux, il adopta les idées de Luther, se fit maître d'école, puis devint médecin à Berne. Il fut le restaurateur de la botanique au XVIe siècle, et fit connaître beaucoup d'espèces nouvelles. Son travail le plus considérable a pour titre *Herbarum vivæ icones*... (1530-1536), avec des figures remarquables.

BRUNFELSIE (*fèl-si* — de *Brunfels*, n. pr.) n. f. Genre de scrofulacées, tribu des gratiolées, arbrisseaux ou arbrisseaux qui habitent l'Amérique du Sud et les Antilles. La *brunfelsia americana* fournit des baies vireuses, employées dans la préparation d'un sirop antidhumatique; les *brunfelsia latifolia* et *hoppeana* sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement. ▫ On dit aussi BRUNSFELSIE.

BRUN-FOURCAT n. m. Variété de raisin connu aussi sous les noms de *mourvaisel fourot*, de *brun d'Auriol* ou de *mouton*. Il mûrit tardivement.

BRUNHILDA (*nil*), planète télescopique, n° 123, découverte par C.-H.-F. Peters, le 31 juillet 1872.

Brünhilde, tragédie en cinq actes du poète allemand Geibel (1857). Elle se rattache à l'épopée des Niebelungen, dont elle suit la fable aussi exactement que possible. L'action commence le lendemain du mariage de Brünhilde avec Gunther et de Chriemhilde avec Siegfrid, et finit avec la mort de ce dernier héros, assassiné par Hagen. La pièce se termine par la prophétie de la sorcière Sigurn, qui annonce aux Niebelungen tous les malheurs futurs. L'action est intéressante et bien menée; les vers lourds parfois, mais solides et rudes, rendent bien l'impression que fait cette épopée de géants et de héros.

BRUNI n. m. Le poil, par opposition au mat.

Bruni (Léonard), dit **l'Aretin,** littérateur italien, né en 1369 à Arezzo (d'où son surnom), mort à Florence en 1444. Secrétaire apostolique sous différents pontifes, puis chancelier de la république de Florence, il fut un des savants qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres grecques et latines au XVe siècle. Outre ses traductions et ses commentaires, il a laissé des *Vies de Dante et de Pétrarque* (1671), souvent réimprimées, et des travaux historiques, dont les plus importants sont : *Histoire de Florence jusqu'en 1404* (1415); *De bello italico adversus Gothos*... (1470), traduit en partie de Procope; *De temporibus suis libri II* (1475); etc. On a aussi de lui des lettres latines extrêmement précieuses pour l'histoire littéraire du XVe siècle, et dont l'édition la plus complète est celle de l'abbé Mehus (Florence, 1731).

Bruni (Antoine-Bartélémy), musicien italien, né et mort à Coni (1759-1823), a passé la plus grande partie de sa vie en France. Arrivé à Paris, il publia des sonates, concertos et duos de violon, ainsi que des quatuors. Il se fit une renommée méritée comme compositeur scénique, avec des ouvrages charmants qui obtinrent un succès prolongé : *Coradin* (1786); *Célestine* (1787); *L'Ile enchantée* (1788); *Adèle et Mélanie* (1789); *Le Monde imaginaire* (1791); *Cadichon* ou *les Bohémiennes* (1792); *l'Officier de fortune* (1793); *Claudine* (1794); *le Mariage de Jeanneton* (1795); *Le Bal* (1796); *le Major Palmer* (1797); *la Rencontre en voyage* (1798); *Les Noces de l'Auberge* ou *le Mari sans ménage* (1798); *l'Esclave* (1800); *Augustine et Benjamin* ou *le Sargines de village* (1801); *la Bonne soeur* (1802); *le Règne de l'amitié* (1803); *Le Bon Ermite* (1804); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1805); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1806); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1807); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1808); *Le Bon Ermite de la Tour* (1809); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1810); *Le Bon Ermite de la Rive* (1811); *Le Bon Ermite de la Ville* (1812); *Le Bon Ermite de la Cour* (1813); *Le Bon Ermite de la Cité* (1814); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1815); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1816); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1817); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1818); *Le Bon Ermite de la Tour* (1819); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1820); *Le Bon Ermite de la Rive* (1821); *Le Bon Ermite de la Ville* (1822); *Le Bon Ermite de la Cour* (1823); *Le Bon Ermite de la Cité* (1824); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1825); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1826); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1827); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1828); *Le Bon Ermite de la Tour* (1829); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1830); *Le Bon Ermite de la Rive* (1831); *Le Bon Ermite de la Ville* (1832); *Le Bon Ermite de la Cour* (1833); *Le Bon Ermite de la Cité* (1834); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1835); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1836); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1837); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1838); *Le Bon Ermite de la Tour* (1839); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1840); *Le Bon Ermite de la Rive* (1841); *Le Bon Ermite de la Ville* (1842); *Le Bon Ermite de la Cour* (1843); *Le Bon Ermite de la Cité* (1844); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1845); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1846); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1847); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1848); *Le Bon Ermite de la Tour* (1849); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1850); *Le Bon Ermite de la Rive* (1851); *Le Bon Ermite de la Ville* (1852); *Le Bon Ermite de la Cour* (1853); *Le Bon Ermite de la Cité* (1854); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1855); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1856); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1857); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1858); *Le Bon Ermite de la Tour* (1859); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1860); *Le Bon Ermite de la Rive* (1861); *Le Bon Ermite de la Ville* (1862); *Le Bon Ermite de la Cour* (1863); *Le Bon Ermite de la Cité* (1864); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1865); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1866); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1867); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1868); *Le Bon Ermite de la Tour* (1869); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1870); *Le Bon Ermite de la Rive* (1871); *Le Bon Ermite de la Ville* (1872); *Le Bon Ermite de la Cour* (1873); *Le Bon Ermite de la Cité* (1874); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1875); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1876); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1877); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1878); *Le Bon Ermite de la Tour* (1879); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1880); *Le Bon Ermite de la Rive* (1881); *Le Bon Ermite de la Ville* (1882); *Le Bon Ermite de la Cour* (1883); *Le Bon Ermite de la Cité* (1884); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1885); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1886); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1887); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1888); *Le Bon Ermite de la Tour* (1889); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1890); *Le Bon Ermite de la Rive* (1891); *Le Bon Ermite de la Ville* (1892); *Le Bon Ermite de la Cour* (1893); *Le Bon Ermite de la Cité* (1894); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1895); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1896); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1897); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1898); *Le Bon Ermite de la Tour* (1899); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1900); *Le Bon Ermite de la Rive* (1901); *Le Bon Ermite de la Ville* (1902); *Le Bon Ermite de la Cour* (1903); *Le Bon Ermite de la Cité* (1904); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1905); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1906); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1907); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1908); *Le Bon Ermite de la Tour* (1909); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1910); *Le Bon Ermite de la Rive* (1911); *Le Bon Ermite de la Ville* (1912); *Le Bon Ermite de la Cour* (1913); *Le Bon Ermite de la Cité* (1914); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1915); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1916); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1917); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1918); *Le Bon Ermite de la Tour* (1919); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1920); *Le Bon Ermite de la Rive* (1921); *Le Bon Ermite de la Ville* (1922); *Le Bon Ermite de la Cour* (1923); *Le Bon Ermite de la Cité* (1924); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1925); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1926); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1927); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1928); *Le Bon Ermite de la Tour* (1929); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1930); *Le Bon Ermite de la Rive* (1931); *Le Bon Ermite de la Ville* (1932); *Le Bon Ermite de la Cour* (1933); *Le Bon Ermite de la Cité* (1934); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1935); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1936); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1937); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1938); *Le Bon Ermite de la Tour* (1939); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1940); *Le Bon Ermite de la Rive* (1941); *Le Bon Ermite de la Ville* (1942); *Le Bon Ermite de la Cour* (1943); *Le Bon Ermite de la Cité* (1944); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1945); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1946); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1947); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1948); *Le Bon Ermite de la Tour* (1949); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1950); *Le Bon Ermite de la Rive* (1951); *Le Bon Ermite de la Ville* (1952); *Le Bon Ermite de la Cour* (1953); *Le Bon Ermite de la Cité* (1954); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1955); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1956); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1957); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1958); *Le Bon Ermite de la Tour* (1959); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1960); *Le Bon Ermite de la Rive* (1961); *Le Bon Ermite de la Ville* (1962); *Le Bon Ermite de la Cour* (1963); *Le Bon Ermite de la Cité* (1964); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1965); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1966); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1967); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1968); *Le Bon Ermite de la Tour* (1969); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1970); *Le Bon Ermite de la Rive* (1971); *Le Bon Ermite de la Ville* (1972); *Le Bon Ermite de la Cour* (1973); *Le Bon Ermite de la Cité* (1974); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1975); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1976); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1977); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1978); *Le Bon Ermite de la Tour* (1979); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1980); *Le Bon Ermite de la Rive* (1981); *Le Bon Ermite de la Ville* (1982); *Le Bon Ermite de la Cour* (1983); *Le Bon Ermite de la Cité* (1984); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1985); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1986); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1987); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1988); *Le Bon Ermite de la Tour* (1989); *Le Bon Ermite de la Prairie* (1990); *Le Bon Ermite de la Rive* (1991); *Le Bon Ermite de la Ville* (1992); *Le Bon Ermite de la Cour* (1993); *Le Bon Ermite de la Cité* (1994); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (1995); *Le Bon Ermite de la Montagne* (1996); *Le Bon Ermite de la Forêt* (1997); *Le Bon Ermite de la Vallée* (1998); *Le Bon Ermite de la Tour* (1999); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2000); *Le Bon Ermite de la Rive* (2001); *Le Bon Ermite de la Ville* (2002); *Le Bon Ermite de la Cour* (2003); *Le Bon Ermite de la Cité* (2004); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2005); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2006); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2007); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2008); *Le Bon Ermite de la Tour* (2009); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2010); *Le Bon Ermite de la Rive* (2011); *Le Bon Ermite de la Ville* (2012); *Le Bon Ermite de la Cour* (2013); *Le Bon Ermite de la Cité* (2014); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2015); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2016); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2017); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2018); *Le Bon Ermite de la Tour* (2019); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2020); *Le Bon Ermite de la Rive* (2021); *Le Bon Ermite de la Ville* (2022); *Le Bon Ermite de la Cour* (2023); *Le Bon Ermite de la Cité* (2024); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2025); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2026); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2027); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2028); *Le Bon Ermite de la Tour* (2029); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2030); *Le Bon Ermite de la Rive* (2031); *Le Bon Ermite de la Ville* (2032); *Le Bon Ermite de la Cour* (2033); *Le Bon Ermite de la Cité* (2034); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2035); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2036); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2037); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2038); *Le Bon Ermite de la Tour* (2039); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2040); *Le Bon Ermite de la Rive* (2041); *Le Bon Ermite de la Ville* (2042); *Le Bon Ermite de la Cour* (2043); *Le Bon Ermite de la Cité* (2044); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2045); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2046); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2047); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2048); *Le Bon Ermite de la Tour* (2049); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2050); *Le Bon Ermite de la Rive* (2051); *Le Bon Ermite de la Ville* (2052); *Le Bon Ermite de la Cour* (2053); *Le Bon Ermite de la Cité* (2054); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2055); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2056); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2057); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2058); *Le Bon Ermite de la Tour* (2059); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2060); *Le Bon Ermite de la Rive* (2061); *Le Bon Ermite de la Ville* (2062); *Le Bon Ermite de la Cour* (2063); *Le Bon Ermite de la Cité* (2064); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2065); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2066); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2067); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2068); *Le Bon Ermite de la Tour* (2069); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2070); *Le Bon Ermite de la Rive* (2071); *Le Bon Ermite de la Ville* (2072); *Le Bon Ermite de la Cour* (2073); *Le Bon Ermite de la Cité* (2074); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2075); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2076); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2077); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2078); *Le Bon Ermite de la Tour* (2079); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2080); *Le Bon Ermite de la Rive* (2081); *Le Bon Ermite de la Ville* (2082); *Le Bon Ermite de la Cour* (2083); *Le Bon Ermite de la Cité* (2084); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2085); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2086); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2087); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2088); *Le Bon Ermite de la Tour* (2089); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2090); *Le Bon Ermite de la Rive* (2091); *Le Bon Ermite de la Ville* (2092); *Le Bon Ermite de la Cour* (2093); *Le Bon Ermite de la Cité* (2094); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2095); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2096); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2097); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2098); *Le Bon Ermite de la Tour* (2099); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2100); *Le Bon Ermite de la Rive* (2101); *Le Bon Ermite de la Ville* (2102); *Le Bon Ermite de la Cour* (2103); *Le Bon Ermite de la Cité* (2104); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2105); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2106); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2107); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2108); *Le Bon Ermite de la Tour* (2109); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2110); *Le Bon Ermite de la Rive* (2111); *Le Bon Ermite de la Ville* (2112); *Le Bon Ermite de la Cour* (2113); *Le Bon Ermite de la Cité* (2114); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2115); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2116); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2117); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2118); *Le Bon Ermite de la Tour* (2119); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2120); *Le Bon Ermite de la Rive* (2121); *Le Bon Ermite de la Ville* (2122); *Le Bon Ermite de la Cour* (2123); *Le Bon Ermite de la Cité* (2124); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2125); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2126); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2127); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2128); *Le Bon Ermite de la Tour* (2129); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2130); *Le Bon Ermite de la Rive* (2131); *Le Bon Ermite de la Ville* (2132); *Le Bon Ermite de la Cour* (2133); *Le Bon Ermite de la Cité* (2134); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2135); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2136); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2137); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2138); *Le Bon Ermite de la Tour* (2139); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2140); *Le Bon Ermite de la Rive* (2141); *Le Bon Ermite de la Ville* (2142); *Le Bon Ermite de la Cour* (2143); *Le Bon Ermite de la Cité* (2144); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2145); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2146); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2147); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2148); *Le Bon Ermite de la Tour* (2149); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2150); *Le Bon Ermite de la Rive* (2151); *Le Bon Ermite de la Ville* (2152); *Le Bon Ermite de la Cour* (2153); *Le Bon Ermite de la Cité* (2154); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2155); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2156); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2157); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2158); *Le Bon Ermite de la Tour* (2159); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2160); *Le Bon Ermite de la Rive* (2161); *Le Bon Ermite de la Ville* (2162); *Le Bon Ermite de la Cour* (2163); *Le Bon Ermite de la Cité* (2164); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2165); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2166); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2167); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2168); *Le Bon Ermite de la Tour* (2169); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2170); *Le Bon Ermite de la Rive* (2171); *Le Bon Ermite de la Ville* (2172); *Le Bon Ermite de la Cour* (2173); *Le Bon Ermite de la Cité* (2174); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2175); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2176); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2177); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2178); *Le Bon Ermite de la Tour* (2179); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2180); *Le Bon Ermite de la Rive* (2181); *Le Bon Ermite de la Ville* (2182); *Le Bon Ermite de la Cour* (2183); *Le Bon Ermite de la Cité* (2184); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2185); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2186); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2187); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2188); *Le Bon Ermite de la Tour* (2189); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2190); *Le Bon Ermite de la Rive* (2191); *Le Bon Ermite de la Ville* (2192); *Le Bon Ermite de la Cour* (2193); *Le Bon Ermite de la Cité* (2194); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2195); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2196); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2197); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2198); *Le Bon Ermite de la Tour* (2199); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2200); *Le Bon Ermite de la Rive* (2201); *Le Bon Ermite de la Ville* (2202); *Le Bon Ermite de la Cour* (2203); *Le Bon Ermite de la Cité* (2204); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2205); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2206); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2207); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2208); *Le Bon Ermite de la Tour* (2209); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2210); *Le Bon Ermite de la Rive* (2211); *Le Bon Ermite de la Ville* (2212); *Le Bon Ermite de la Cour* (2213); *Le Bon Ermite de la Cité* (2214); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2215); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2216); *Le Bon Ermite de la Forêt* (2217); *Le Bon Ermite de la Vallée* (2218); *Le Bon Ermite de la Tour* (2219); *Le Bon Ermite de la Prairie* (2220); *Le Bon Ermite de la Rive* (2221); *Le Bon Ermite de la Ville* (2222); *Le Bon Ermite de la Cour* (2223); *Le Bon Ermite de la Cité* (2224); *Le Bon Ermite de la Chaumière* (2225); *Le Bon Ermite de la Montagne* (2226

BRUNIR v. a. Rendre brun : *Le soleil* BRUNIT *le teint.*

— Fig. Glossiner : *Il n'est pas de vérité si nette que les avocats ne* BRUNISSENT, *à force de la polir.* (Cormenin.)

— Techn. Rendre des métaux bridants par le poli : *Brunir de l'or, de l'argent, du bronze, l'acier.* C'est lui faire subir une opération qui donne ou brunit sa teinte primitive. Répandre sur la bauduche qui doit contenir les feuilles d'or battu du plâtre en poudre et calciné. On dit aussi *Parcemin brun.*

— v. n. Devenir brun : *Beaucoup d'enfants blonds* BRUNISSENT *avec l'âge.*

— Vénerie. Le cerf, le daim et le chevreuil *brunissent*, lorsqu'ils frottent leurs bois pour les polir et les débarrasser de la peau morte.

Se brunir, v. pr. Devenir brun : *Le visage* SE BRUNIT *au soleil.*

— Techn. Prendre le poli : *L'or* SE BRUNIT *très bien.*

BRUNIS (*ni*) n. m. Effet du brunir.

BRUNISSAGE n. m. Action de donner le brunì à un métal : *Le* BRUNISSAGE *de l'or.*

BRUNISSANT (*san*), **ANTE** adj. Qui devient brun, qui brunit : *Des couleurs* BRUNISSANTES.

BRUNISSEMENT n. m. Action de devenir brun : *Le* BRUNISSEMENT *de la bronze, des cheveux.*

BRUNISSEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui brunit les métaux.

BRUNISSOIR (*ni-so-ar*) n. m. Outil à brunir les ouvrages d'or et d'argent ou d'autres métaux. (Ils sont en acier, en agate ou en sanguine, avec un manche en bois. Les formes que possèdent les brunissoirs leur font appliquer des noms spéciaux, parmi lesquels les plus connus sont : les brunissoirs *endemisphère*, en *olive*, en *couteau*, en *pied de biche*, en *langue de chien*, etc. De plus, ces brunissoirs sont dits *lisseurs* et *tranchoirs.*)

Brunissoirs : 1. En agate ; 2. hémisphérique agate ; 3. En grès ; 4. Pied-de-biche. 5. Pied de biche en grès ; 6. Langue de chien en agate ; 7. En grès ; 8. En acier ; 9. En agate.

BRUNISSURE n. f. Techn. Poli donné à un métal par le brunissage. Art du brunisseur. Renforcement ou diminution de teinte d'une étoffe.

— Vener. Poil que présentent les bois du cerf, du chevreuil et du daim, quand ils les ont brunis.

— Vitic. Maladie de la vigne causée par un cryptogame parasite.

— ENCYCL. Vitic. La *brunissure* n'avait pas été observée en France avant 1882 ; si elle existait, comme c'est probable, on la confondait avec le rougeot. Depuis cette époque, elle a été constatée dans nombre de départements, situés dans des régions très diverses de la France. D'autre part, on l'a retrouvée aux États-Unis, et elle ne paraît pas inconnue en Espagne ni en Italie. Elle n'a pris qu'exceptionnellement, et dans certains départements français du Midi, un caractère de gravité. Elle commence à se montrer en juillet, mais se développe surtout en août, septembre et octobre, et exclusivement sur les feuilles. On aperçoit d'abord de petites taches d'un brun clair, qui s'étendent ensuite et forment de larges plaques de teinte plus foncée ; bientôt, la coloration change et tourne au brun rougeâtre, puis au rouge sale ; toutefois, des variétés de coloration sont assez variables, et la même souche montre des feuilles de tons fort différents. L'Aramon et l'Alicante-Bouschet sont particulièrement atteints par cette maladie.

Brunissure.

Le cryptogame parasite de la brunissure est un myxomycète : le *plasmodiophora vitis*. Il pénètre dans les cellules internes de la feuille et en détruit le protoplasma, aux dépens duquel il se nourrit ; tous les points attaqués prennent cette couleur brunâtre dont nous parlions tout à l'heure. Les composés cupriques, du moins à la dose usitée pour le mildiou, n'ont pas d'action sur le *plasmodiophora vitis*, et l'on ne connaît pas encore de remède à lui opposer.

BRUNITURE n. f. Se dit des compositions employées pour la brunissure des étoffes. Opération par laquelle on rend plus foncées les teintes d'une étoffe. (On dit aussi BRUNISSURE dans ce dernier sens.) Teinte obtenue par cette opération ; couleur fraîche dont on a rabattu et rompu les teintes pures par le mélange du noir, depuis le ton le plus clair jusqu'au ton le plus foncé.

BRUNIUS (Charles-Georges), archéologue, poète et littérateur suédois, né en 1792 à Tannum, mort à Lund en 1859, fut professeur de littérature à l'université de Lund. Ses poésies latines, réunies sous le titre de *Carmina latina*, de même que son grand poème *De dis Arctois libri sex, secundum Eddas concinnati* (1828 et 1857), sont regardées comme ce qui a été publié en Suède de plus parfait dans ce genre. Parmi ses ouvrages archéologiques, nous citerons : *Essais de mythologie scandinave* (1818) ; *Antiquités du Nord* (1822, en collaboration avec Liljegren) ; *Histoire critique de la Scandinavie pendant le moyen âge* (1830) ; etc.

Armes d'Russie.

BRÜNN (tchèque *Brno*), ville d'Autriche-Hongrie (Moravie), près du confluent de la Zwittawa et de la Schwarza ; 95.248 hab. Fabriques de laine, tissus, machines, tanneries. Commerce de draps, vaisselle émaillée. Trente faubourgs ceignent la ville proprement dite, bien et largement bâtie. Cathédrale Saint-Pierre, église Saint-Jacques, Landhaus (hôtel de la Diète prov.), théâtre, écoles nombreuses, citadelle du Spielberg où fut enfermé Silvio Pellico, de 1822 à 1830. Ch. de f. de Vienne à Prague. (Ch.-l. de prov. et d'un district peuplé de 147.850 hab.) Brünn, connue au IXe siècle, fut souvent assiégée (husites, 1428 ; bohémiens, Suédois, 1645), occupée par les Français en 1805 et 1809, par les Prussiens en 1866.

— BIBLIOGR. : Hauak, *die Königliche Landeshauptstadt Brünn und die Umgebung* (Brünn, 1880).

BRUNN ou **BRUNNER** (Jean-Conrad), médecin suisse, né à Diessenhofen en 1655, mort à Manheim en 1727. Il professa la médecine à Heidelberg (1687), et il acquit une si grande réputation, qu'il donna des consultations pour les rois de Prusse, d'Angleterre et de Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Experimentis nova circa pancreas* (1682), où il montra que le pancréas est une glande analogue aux salivaires ; *Glandulæ duodeni seu Pancreas secundarium detectum* (1715) ; etc.

BRUNN (Henri DE), archéologue allemand, né à Voerlitz, près Dessau, en 1822, mort en 1894. Il séjourna à Rome en 1843, puis en 1856, et devint aloirs secrétaire de l'Institut archéologique. Appelé à Munich en 1865, il y professa l'archéologie et fut conservateur du cabinet des médailles, ainsi que du musée céramique du roi. Parmi ses ouvrages, mentionnons : *Histoire des artistes grecs* (1853-1859) ; *L'Art dans Homère* (1868) ; *les Reliefs des vases étruques* (1870) ; *Étude sur l'histoire des vases peints* (1871) ; etc.

BRUNNEN, village de Suisse, canton de Schwitz, sur le lac des Quatre-Cantons, près de l'embouchure de la Muota ; 2.500 hab. Petit port ; entrepôt des marchandises allant d'Allemagne en Italie par le Saint-Gothard. Le Brunnen fut conclue, le 9 décembre 1315, la première alliance entre les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, contre la domination autrichienne. En 1799 et 1800, plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens.

BRUNNER (André), historien, archéologue et excellent orateur allemand de l'ordre des jésuites, surnommé **le Tite-Live bavarois**, né à Haile (Tyrol) en 1589, mort en 1650. L'ouvrage qui a fait sa réputation est intitulé : *Annales vetustæ et fortuna Boiorum, a primis initiis ad an. 1314* (1626). On a encore de lui : *Fasti Mariani ; Ecclesiæ tutelares Ferd. Mariæ ducis Bavariæ* (1637), avec les portraits des ducs de Bavière.

BRUNNERON ou **BRUNNERTON**, bourg de l'Océanie anglaise (Nouvelle-Zélande (île du Sud), au confluent du *Brunner* et du Grey ; 2.230 hab. A 20 kilom. au S. de cette localité, est le *lac Brunner.*

BRUNNICHE (de *Brunnich*, natural. danois, né en 1737, mort en 1827), n. f. Genre de polygonacées, comprenant une espèce qui est un arbrisseau de l'Amérique boréale.

BRUNNOF (Philippe-Ivanovitch, baron, puis comte DE), diplomate russe, né à Dresde en 1797, mort à Darmstadt en 1875. Ministre de Russie à Berne en 1834, il fut mêlé à la négociation du mariage du grand-duc Alexandre avec Marie de Hesse. Il fut un des principaux négociateurs du traité de 1840 entre la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre, qui assigna les frontières de la France en Orient. Il persista dans la même voie en établissant la solidarité entre les intérêts russes et anglais pour les affaires du Nord (protocole de Londres, 1852). Envoyé en 1854 à la diète de Francfort (1855), membre du congrès de la paix à Paris (1856), envoyé à Berlin (1857), à Londres (1858), il fut promu ambassadeur en 1860. Il s'efforçait de consolider encore les liens étroits qu'il avait établis entre la Russie et l'Angleterre, et y réussit. Brunnof fut encore ambassadeur à Paris (1870) et à Londres (1871) ; il prit sa retraite en 1874.

BRUNO ou **BRUNON**, dit **le Grand**, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, né en 925, mort à Reims en 965, troisième fils de l'empereur Henri Ier, dit *l'Oiseleur*. Il fut instruit dans les lettres grecques et latines par Baldric, évêque d'Utrecht, fut nommé archevêque de Cologne, après la mort de Wilfrède, son frère, et, sous son frère, Otho Ier, le gouvernement du duché de Lorraine, et fut employé dans diverses négociations importantes.

BRUNO ou **BRUNON** (saint), apôtre de la Prusse, mort en 1008. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, accompagna saint Adalbert, qui prêchait la foi en Prusse, fut choisi pour chapelain par Henri II, et fonda une église à Querfurt. Ayant été pris par des païens de la Lithuanie, ceux-ci lui tranchèrent la tête, après lui avoir coupé les mains et les pieds.

BRUNO ou **BRUNON** (saint), évêque de Wurzbourg, né en Saxe, mort en 1045. Fils de Conrad, duc de Carinthie, et parent de l'empereur Conrad II, il fut élevé à l'épiscopat en 1034, et se signala par sa sévérité envers le clergé et mourut écrasé sous les ruines de sa salle à manger. Sa fête se célèbre le 17 mai. On a de lui des commentaires sur le Pentateuque et sur le Psautier, publiés dans la *Bibliothèque des Pères.*

BRUNO (saint), fondateur de l'ordre des chartreux, né vers 1035 à Cologne, mort en 1101 en Calabre. De la famille des Hartenfaust, il fut élevé à l'école de Saint-Cunibert de Cologne, puis à l'école cathédrale de Reims, enfin, ensemble-seul, à l'Université de Paris. Successeur de son maître Hermann comme écolâtre de Reims, il professa avec éclat, et forma de brillants élèves (entre autres, Urbain II). Chanoine de l'église de Reims, il eut de violents démêlés avec l'évêque simoniaque Manassès de Gournay (1069-1080), qu'il parvint à faire déposer (1080). Il a raconté dans une lettre remarquable à Raoul Leverd, futur archevêque de Reims (1107), comment il avait, de concert avec Folcuin le Borgne, résolu d'embrasser la vie monastique. Parmi les motifs de sa résolution, il n'en donne pas un qui ait trait à son désir de quitter le monde, mais il dit : « Je ne dormais plus, et que Lesueur a fait le tableau de ce chanoine de Paris, Raymond Diocrès, qui, mort en odeur de sainteté, aurait levé la tête de son cercueil le jour de son enterrement, pour crier trois fois (au dans le chœur de la cathédrale) : « Dieu m'a accusé... Dieu m'a jugé... Dieu m'a condamné !... » Retiré d'abord à Saisse (ou Sèche)-Fontaine, dans le diocèse de Langres, il put fonder ensuite la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, avec aux compagnons (1084), grâce aux donations de Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, et d'Humbert de Miribel. Appelé à Rome (vers 1089) par Urbain II, qui ne pouvait se passer de ses conseils, il obtint bientôt de se retirer en Calabre, où il fonda (1091) la chartreuse Della-Torre. Il mourut sans avoir pu retourner à la Grande-Chartreuse. Il n'avait point fait de règles particulières pour ses disciples, qui suivirent celles de saint Benoît, en les accommodant à leur genre de vie. Saint Bruno fut un des hommes les plus savants de son siècle. On a de lui, outre deux lettres, des commentaires mystiques, beaux et estimés, sur les Psaumes et sur les Épîtres de saint Paul. — Fête le 6 octobre.

— BIBLIOGR. : *Expositio in psalmos* (Monsterolii, 1891) ; *Expositio in omnes epistolas S. Pauli apostoli* (ibid., 1892, avec les deux épîtres de saint Bruno ; *Acta canonizationis* (ibid., 1891, dans Vi : Lefèvre-Pontalis, *Saint Bruno et l'ordre des chartreux*, Paris, Lecf. Fleury-Zimmin, *Vie de saint Bruno, d'après les tableaux de Lesueur* (Lyon, 1888).

Bruno (REPRÉSENTATIONS DE LA VIE DE SAINT). C'est une biographie complète du saint que les vingt-deux tableaux commandés à Eustache Lesueur pour le petit cloître des chartreux qui ouvrait sur la rue Vaugirard, sur la rue d'Enfer, à Paris, et qui furent exécutés en trois ans (1645-1648) par l'artiste, aidé de ses frères. Ces vingt-deux toiles, cédées au roi Louis XVI en 1776, et qui occupent au Louvre une salle spéciale, retracent, en résumé, les épisodes suivants : 1 à 3, saint Bruno assistant à un sermon de Raymond Diocrès ; mort de Diocrès ; et scène tragique qui signala ses obsèques (y. l'art. précédent) ; 4, saint Bruno en prière ; 5 et 6, témoignement de saint Bruno ; 7, sa vision ; 8, ses aumônes ; 9 et 10, saint Bruno et saint Hugues, évêque de Grenoble ; 10 et 11, voyage à la Chartreuse, et construction de la Grande-Chartreuse ; 13, le pape Victor III confirme l'institution ; 14, saint Bruno donne l'habit à un novice ; 15 à 17, saint Bruno et Urbain II (le message, le voyage à Rome, le refus d'un archevêché) ; 18, saint Bruno dans sa cellule ; 19 et 20, saint Bruno et Roger de Sicile ; 21 et 22, mort et apothéose de saint Bruno. Parmi ces tableaux, les plus émouvants sont ceux qui représentent saint Bruno en prière, le rêve, la mort, et l'apothéose de saint Bruno.

Mort de saint Bruno, d'après Lesueur.

Parmi les œuvres des autres artistes qui ont fait revivre la figure de saint Bruno, il convient de mentionner : un tableau du Garofalo, à Dresde ; *saint Bruno écrivant sous l'inspiration de la Vierge* ; *saint Bruno et sainte Catherine*, par Bonifazio Veneziano, à Venise ; deux *saint Bruno en prière* : l'un du Guerchin (à Bologne), l'autre de Zurbaran (à Madrid) ; deux *saint Bruno dans le désert* : l'un de Pietro Francesco Mola (au Louvre), et l'autre de Restout (au Louvre). Enfin, un des meilleurs peintres contemporains, J.-P. Laurens, a composé une scène forte et colossale avec son *saint Bruno refusant les présents du comte Roger* (1874).

En sculpture, il faut signaler deux statues d'artistes français à Rome : d'abord le *saint Bruno* de Houdon, colossal et profondément imprégné dans son attitude de mutisme recueilli (Sainte-Marie-des-Anges) ; puis, à Saint-Pierre de Rome, le *saint Bruno* d'un sculpteur qui eut grande réputation au siècle dernier, Michel-Ange Slodtz.

BRUNO (Giordano), penseur italien, né à Nola en 1550, brûlé vif à Rome en 1600. Il avait porté dans sa jeunesse l'habit de dominicain ; mais, devenu incrédule, il quitta le couvent et commença sa vie errante en visitant successivement Naples, Gênes, Rome, Milan, Venise, toujours chassé de ville en ville, à cause de l'audace de ses opinions. En 1580, il est à Genève, où il embrasse le calvinisme. Il se brouille bientôt avec Calvin et Bèze, et passe à Lyon, puis à Toulouse, qui accueille sa parole par des clameurs, et enfin à Paris. Bruno a séjourné deux fois à Paris : une première fois de 1582 à 1583 ; puis, après un voyage en Angleterre, de 1585 à 1586. Il y trouva des protecteurs puissants dans le roi Henri III, le duc de Guise, le nonce Ri d'Angleuville et dans l'ambassadeur de Venise J. Moro, qui le présenta à Henri III. Grâce à ce haut patronage, il obtint du recteur de l'Université de Paris, Jean Filesac, la permission d'enseigner la philosophie.

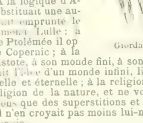
Giordano Bruno.

A Paris, Bruno eut le plus grand succès. Il était jeune, beau, éloquent. Autant que l'on peut juger de ses leçons par ses livres, Giordano Bruno combattait tout l'enseignement officiel d'alors. A la logique d'Aristote il en substituait une autre, dont il avait emprunté le germe à Raymond Lulle ; à l'astronomie de Ptolémée il opposait celle de Copernic ; à la physique d'Aristote, à son monde fini, à son ciel incorruptible, il opposait l'idée d'un monde infini, livré à une évolution universelle et éternelle ; à la religion chrétienne il opposait la religion de la nature, et ne voyait d'ailleurs dans les religions que des superstitions et des symboles. Il est vrai qu'il n'en croyait pas moins lui-même à l'astrologie et à la magie.

Durant son séjour en Angleterre (1584-1585), Giordano Bruno fit imprimer à Londres deux de ses principaux ouvrages : *De la Cause, du Principe et de l'Unité* (1584) ; *De l'infini, de l'Univers et des Mondes* (1584), tous les deux en italien ; puis, de retour à Paris, *lo Spaccio della Bestia trionfante* (l'Expulsion de la bête triomphante). De Paris, il se rendit en Allemagne et enseigna sa doctrine à Wittemberg, Prague et Helmstadt, partout écouté des étudiants,

partout suspect aux autorités ecclésiastiques ou séculières. En 1492, il eut l'imprudence de prêcher en Italie, où l'inquisition le fit arrêter. Condamné à mort, il se rétracta et se contenta de faire pénitence dans un cachot, d'où il ne sortit que pour être dégradé. Du lui accorda un délai de huit jours pour avouer ses fautes : il refusa de les reconnaître, et prenant un grande pipe sur le bûcher, comme apostat, hérétique et violateur des vœux.

Ses trois ouvrages que nous avons cités de Gerchom Brune et lui ont pour titre : *Ein schon lustig dialogus von den Ebreischen Ludlin* (Ludlin, *Dialogus de ludibrio Ebraeorum*, *Ein schon phenomenon des ludli*, Paris, 1527; *De lumpade ex hostibus lutherus* (Wittemberg, 1582), puis *De monstris, monstrorum figura* (1491), *De monstrorum, sapientiae et abscissae compositione* (1491), où il expose ses propres idées philosophiques. G. Brunn est un autre l'auteur d'une comédie en prose, *Il Candelaio* (le Chandelier, plusieurs dispositions de Verlin, mais dont le sujet est emprunté à Plaute).

BRUNO ou **BRUNON d'Asti** saint, théologien italien, né dans le diocèse d'Asti (Piémont), mort en 1123. Il fut évêque de Segni et abbé de Mont Cassin en 1107. Il a laissé des sermons et homélies, des commentaires et traités qui ont été publiés à Venise en 1767.

BRUNOIR (*no-ar*) n. m. Nom que les oiseleurs donnent à une variété de merle provenant du cap de Bonne-Espérance.

BRUNOISE (*no-az*) n. f. Garniture de légumes qui entre dans la composition d'un potage, ou qui accompagne certains mets. *Omelette à la brunoise.*

BRUNOLATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide brunolique sur une base.

BRUNOLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide mal défini qu'on extrait de l'huile de goémon.

BRUNON. Biogr. V. BRUNO (saint).

BRUNONIACÉES n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales, voisines des composées; elle comprenait, avant pour type le genre *brunonia*, qui la constitue à lui seul, *sinon* BRUNONIACÉE.

BRUNONIE n. f. Genre unique de la famille des *brunoniacées*, renfermant une espèce originaire de l'Australie, la *brunonie australe*, herbe vivace ressemblant à nos scabieuses.

BRUNOY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kil. de Corbeil, dans la vallée de l'Yerre ; 2 381 hab. Ch. de F.-P.-L.-M. Pépinières ; fabriques d'objets en caoutchouc. Localité fort ancienne, où Philippe VI résida. En 1590, le château qui y était situé fut la propriété de la Rochefoucauld, l'auteur du livre des *Maximes*. En 1815, après Waterloo, Louis XVIII, pour témoigner sa reconnaissance au général Wellington, lui conféra le titre de « marquis de Brunoy ». Talma s'y était fait bâtir une maison de campagne.

BRUNOYER (*noa-iè*) v. n. En parlant d'une étoffe teinte, Avoir une couleur tirant sur le brun, une teinte brunâtre.

BRUN-ROLLET (Antoine), voyageur savoisien, né en 1810 à Saint-Jean-de-Maurienne, mort à Khartoum en 1858. En 1831, il partit pour l'Egypte, remonta le Nil, et entreprit d'explorer le Soudan égyptien. De Khartoum, sous le nom du marchand *Yakoub*, il établit des relations de commerce avec les peuplades qui habitent les rives du Nil ; puis, malgré les vexations des gouverneurs du Soudan, il entreprit de rechercher les sources du Nil, mais il dut s'arrêter à la latitude de 4 degrés N. Après avoir fait connaître les résultats de ce premier voyage (*le Nil Blanc et le Soudan*, Paris, 1855), Brun-Rollet regagna l'Egypte avec le titre de vice-consul du gouvernement sarde dans le Soudan oriental, s'arrêta à Khartoum, et, dans la région marécageuse située à l'O. du Nil Blanc, et remonta sans difficulté pendant 120 kilomètres le Bahr-el-Ghazal, puis revint à Khartoum, où il rédigea la relation de son voyage (trad. en 1857 dans les « Nouvelles annales des voyages », en 1863).

BRUNSFELSIE n. f. Bot. Syn. de BRUNFELSIE.

BRUNSTATT, comm. d'Alsace-Lorraine (haute Alsace), arrond. de Mulhouse, sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin ; 2.359 hab. Produits chimiques. Ancienne commune française du Haut-Rhin, canton de Mulhouse. — Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

BRUNSVIE n. f. Bot. Section du genre croton.

BRUNSWICK, ville des Etats-Unis (Géorgie), sur l'estuaire du Berwick River; 8.500 hab. Station balnéaire, arrond. et ville du Maine, sur l'Androscoggin ; 6.000 hab. Manufactures de coton. — Ville d'Australie (Victoria); 23.000 hab. C'est un faubourg industriel de Melbourne.

BRUNSWICK (DUCHÉ DE), Etat de l'Allemagne du Nord, qui est borné au N. et à l'O. par le Hanovre, au S.-O. par la Prusse, au S.-E. et à l'E. par la province de Saxe. Formé au S. par les croupes septentrionales du Harz, il est constitué au N. par une vallée, petite partie de la plaine du nord. Cet Etat appartient tout entier, sauf par le fleuve lui-même, soit par ses affluents : l'Aller la Fuse, la Lonne et l'Ocher, au domaine de la Weser, qui le fertilise et assure ses communications fluviales avec les Etats-Unis. Toutefois, ses petites rivières du Brunswick, la Bode et l'Ohre sont tributaires de l'Elbe; le climat, rigoureux sur les sommets du Harz, est en contrepartie assez doux et assez constant dans la plaine.

Armoiries du duché de Brunswick.

Grâce à cette régularité de pluie, le Brunswick est, avec le Holstein, le pays agricole. Ses cultures, autre que les céréales, même le blé, chose rare en Allemagne, le houblon, le lin, le chanvre et la betterave ; sur les pentes des montagnes, les pâturages, nourrissant un nombreux bétail, et les bois, peuplés de antiques forêts germaniques, sont régulièrement exploitées. Les richesses minérales sont surtout abondantes dans les flancs du Harz, et les mineurs du duché en extraient du fer, du cuivre et du zinc. Citons enfin les eaux minérales de Helmstedt et de Seesen.

C'est un des pays allemands le plus peuplé et le plus populeux. Le Brunswick est gouverné par un régent de [illegible] (Landesversammlung) qui comprend quarante-six députés, élus pour six ans et renouvelables par moitié (suffrage à deux degrés). En vertu d'une commission signée avec la Prusse en mars 1866, le Brunswick doit fournir un contingent militaire.

Les villes principales [illegible] Wolfenbüttel et de Brunswick.

— *Histoire.* Après avoir été conquis par Charlemagne, le Brunswick resta sous la domination des [illegible] la maison de Saxe, jusqu'au jour où Bruno [illegible] l'ancêtre des ducs d'Othon Ier de Brunswick, [illegible] margrave de Brunswick. En 1185, Henri le Lion établit sa résidence à Brunswick, et, en 1195, un de ses fils, Othon, reçut comme patrimoine le Brunswick proprement dit. Mais, dès le XIIe siècle, les princes de la maison de Brunswick se lancèrent dans la querelle des guelfes et des gibelins; enfin, la famille se brisa en deux tronçons, dont l'un fut celui des Brunswick-Wolfenbüttel, et l'autre celui des Brunswick-Lunebourg. La possession de la ville de Brunswick fut la cause d'une guerre continuelle entre les chefs de ces deux familles, jusqu'au moment où, en 1633, la famille de Lunebourg recueillit définitivement cette succession. Le duc de Brunswick, le généralissime des armées européennes contre la révolution, était un des membres de cette famille. Incorporé par Napoléon au royaume de Westphalie, le duché de Brunswick retrouva son indépendance après la bataille de Leipzig. Le roi Guillaume IV entra, en 1866, dans la confédération de l'Allemagne du Nord, prit part à la guerre de 1870, et adhéra au nouvel empire d'Allemagne ; il mourut en 1871, et son frère Guillaume V, qui lui succéda, en 1884. A ce moment, l'héritage devait revenir au duc de Cumberland ; mais le prince de Bismarck, pesant sur les décisions de la diète fédérale, le [illegible] prince héritier prussien, comme régent, le prince Albert de Prusse (26 mai 1885).

BRUNSWICK (VILLE DE), capitale de la province du même nom. Située sur les bords d'un petit affluent de la Weser, nommé l'Ocker, à 45 kilom. S.-E. de Hanovre, Brunswick (Braunschweig) est une des plus vieilles villes de l'Allemagne. Détruite en partie par Charlemagne, elle fut reconstruite par Bruno en 850, et habitée par Henri l'Oiseleur et Henri le Lion, qui prospérèrent dans du XVe siècle. A cette époque, sa situation privilégiée sur la route d'Augsbourg à Hambourg, par Nuremberg et Erfurt, en fit un des principaux entrepôts de la ligue hanséatique. Sa population doubla en quelques années, et elle s'agrandit alors que se construisirent les maisons en bois aux sculptures curieuses et fouillées, aux pignons de bois peint, ses églises, dont la cathédrale qui date de 1469, Sainte-Catherine (1250), Saint-André qui fut achevée au XVIe siècle, etc. L'hôtel de ville est l'un des monuments des spécimens les plus curieux de l'architecture allemande des XIIIe et XIVe siècles.

Armes de la ville de Brunswick.

Aujourd'hui, Brunswick est encore un centre industriel et commercial important. Elle s'enrichit par la fabrication de bière et celle des conserves de légumes. Elle possède également des manufactures de toile, de lainages et de draps. Aussi sa population s'accroît-elle régulièrement. Elle était, au recensement de 1895, de 115.138 hab.

BRUNSWICK (NOUVEAU-), une des huit provinces de la puissance du Canada (dominion of Canada). Borné au N. par le bassin du Saint-Jean, et les Etats-Unis, au S. par la baie de Fundy et la Nouvelle-Ecosse, à l'E. par le golfe Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick couvre une superficie de 76.215 kil. q. et a une population de 325.000 hab. C'est un pays légèrement accidenté par les dernières ramifications des Alleghanys et parcouru par un certain nombre de petits cours d'eau, dont le principal est la rivière Saint-Jean, navigable sur plus de 100 kil. pour les navires. Jouissant d'un climat très froid en hiver, cette province est couverte en grande partie de forêts, surtout dans la partie septentrionale; la partie méridionale produit des céréales, des légumes et des fruits. Le chef-lieu est *Fredericton*, mais les deux villes les plus importantes sont les deux ports voisins de Portland et de Saint-Jean.

BRUNSWICK, maison princière allemande, remontant à Henri le Lion, duc de Saxe, qui se fractionna au cours des siècles en plusieurs branches : Brunswick-Wolfenbüttel, Brunswick-Lunebourg-Wolfenbüttel, Brunswick-Kalenberg, Brunswick-Lunebourg-Dannenberg, Brunswick-Lunebourg-Zelle, Brunswick-Lunebourg-Bevern, Brunswick-Wolfenbüttel-Bevern, Brunswick-Lunebourg-Bevern, Brunswick-Guillaume (né en 1806), est mort en 1884. Les principaux d'entre eux furent :

ALBERT-LE-GRAND ou *le Lion* (1236-1279), lequel prit une part très active dans les guerres contre Ottocar de Bohême, contre le landgrave de Misnie et l'archevêque de Mayence;

OTTON **de Brunswick**, cadet de la maison ducale, qui passa longtemps en Italie au service de Jean de Montferrat contre les Visconti, épousa Jeanne de Naples qui le nomma prince de Tarente, mais ne put la défendre contre Charles de Durazzo, il mourut en 1399;

ERIC, **duc de Brunswick-Lunebourg**, surnommé *l'Ancien* (1470-1540), très en faveur auprès de Maximilien Ier, auquel il sauva la vie à la bataille de Ratisbonne (1504), il en avait, en 1493, brillamment combattu contre les Turcs. A Kusstein, il brava la colère de Maximilien et consentit à recevoir un soufflet pour sauver la garnison, que l'empereur voulait faire passer par les armes. Dans les querelles de religion, il laissa à ses sujets toute liberté pour embrasser la Réforme;

HENRI, **duc de Brunswick-Wolfenbüttel**, dit *le Jeune* (1489-1568), lequel eut une grande part à la bataille de Frankenhausen (1525), qui mit fin à la guerre des paysans. D'abord hostile à la Réforme, il devint ensuite un de ses plus ardents défenseurs. Il eut de nombreuses querelles avec ses voisins et fut chassé plusieurs fois de ses Etats;

ERNEST, **duc de Brunswick-Lunebourg**, dit *le Confesseur* (1497-1546), partisan déclaré de Luther, dont il s'efforça de propager la doctrine. Il signa la *Confession d'Augsbourg*, et prit part à la ligue de Smalkalde ;

[illegible] de Brunswick-[illegible] *le débonnaire*, qui épousa le duc Eric. Elle travailla activement aux progrès du luthéranisme dans le Brunswick. Régente, après la mort du duc, elle céda le pouvoir à son fils. A sa majorité (1556), et épousa le prince Poppo de Henneberg. Son fils, Eric, duc **de Brunswick-Lunebourg**, dit *le Jeune* (1528-1584), se convertit au catholicisme, dont il soutint la cause avec ardeur. Sur les remontrances de sa mère, il rendit la liberté religieuse à ses sujets. Il combattit contre la France sous Philippe II, et mourut en Italie sans postérité ;

JULES, duc **de Brunswick-Wolfenbüttel** (1528-1589), qui fonda l'université de Helmstedt, encouragea le luthéranisme et fit paraître, en 1576, le *Corpus doctrinae* comprenant la confession d'Augsbourg, le catéchisme de Luther, les articles de Smalkalde, etc. Son petit-fils : FERDINAND, **de Brunswick-Wolfenbüttel** (1721-1792), général d'abord au service de Frédéric-le-Grand, puis des Pays-Bas. Pendant la guerre de Trente ans, il se déclara d'abord pour l'empereur, puis pour Christian de Danemark, et enfin pour Gustave-Adolphe. Il mourut sans laisser d'enfants, et ses Etats passèrent à la branche de Brunswick-Lunebourg);

HENRI-JULES, **duc de Brunswick-Wolfenbüttel** (1564-1613), qui fut un des hommes les plus instruits de son temps, [illegible] architecte, auteur dramatique ; publia onze drames, représentés à Wolfenbüttel, il savait le grec et l'hébreu. Evêque de Halberstadt (1566), duc de Brunswick [illegible] ;

ANTOINE, **duc de Brunswick-Lunebourg**, dit *le Jeune* (1579-1666), lequel fut un prince particulièrement remarquable. Après avoir beaucoup voyagé et s'être lié avec Henri IV [illegible] ;

[illegible] (pseudonyme de GUSTAVE SELENUS; entre autres, un *Traité des [illegible]* [illegible] remarquable ; une *Vie de Jésus* (1640) et une *Evangélische Kirchenharmonie* (1644). Il transporta à Wolfenbüttel une magnifique bibliothèque de plus de 100.000 volumes et de précieux manuscrits qu'il avait réunis lui-même);

CHRISTIAN, **duc de Brunswick-Lunebourg** (1599-1626), évêque luthérien de Halberstadt, qui se rendit célèbre par ses dévastations dans la guerre de Trente ans. Il fit frapper, avec les dépouilles des églises, une monnaie avec la légende : *Ami de Dieu, ennemi des prêtres*. Battu à Hœchst, par Tilly (1622), il se jeta avec Mansfeld dans l'Alsace, qu'il ravagea, puis en service de la Hollande, vainqueur les Espagnols à Fleury et leur prit Bergop-Zoom; mais, battu à son tour, il mourut peu de temps après ;

GEORGE-GUILLAUME, **duc de Brunswick-Lunebourg-Zelle** (1624-1705), lequel fut mêlé à presque toutes les guerres qui ensanglantèrent l'Europe, et accompagna le prince d'Orange quand celui-ci alla prendre le trône en Angleterre. Il est surtout connu pour avoir épousé une belle et spirituelle protestante française, Mlle d'Albreuse, qui devint princesse d'Harbourg et attira à la cour de Zelle plusieurs de ses compatriotes, qui y formèrent un parti à la tête duquel, un Français, ne voyant que des compatriotes, dit : « Il n'y a ici d'étranger que monseigneur »

ERNEST-AUGUSTE, **duc de Brunswick-Lunebourg** (1629-1698), le premier qui porta le titre d'électeur de Hanovre. [Son fils, Georges-Louis, devint roi d'Angleterre, sous le nom de Georges Ier].

ANTOINE-ULRIC, **duc de Brunswick-Wolfenbüttel**, dit *le Jeune* (1633-1714), élève par le grand-[illegible] tel, qui lui donna le goût des [illegible] ; il rétablit la tranquillité dans le pays, fut un partisan dévoué de la maison d'Autriche, marcha au secours de l'empereur Charles VI, et se convertit au catholicisme en 1710, mais il respecta la liberté religieuse de ses sujets. Il enrichit considérablement la bibliothèque de Wolfenbüttel et écrivit plusieurs ouvrages, dont des cantiques religieux (*Churfürstliches Davids Harfenspiel*) et deux romans dans le goût de Mlle de Scudéry. [illegible] ;

FERDINAND-ALBERT, **duc de Brunswick-Lunebourg-Bevern** (1636-1687), frère du précédent, polygraphe et voyageur, lequel rouvrit un château de Bevern [illegible] collection de curiosités, rapportées de ses voyages, et [illegible] (1681) sous ce titre : « Nouvelles pensées rêveries théologiques. Il fit partie de la Société des [illegible] de Wolfenbüttel ;

CHARLOTTE **de Brunswick-Wolfenbüttel** (1694-1714), femme de tsarévitch Alexis, fille de Pierre le Grand, qui la rendit très malheureuse. Elle mourut à vingt et un ans, laissant un fils qui fut Pierre II. Une seconde fille qui fut plus tard passer pour elle. Voltaire détruisit, en 1782, la légende du prétendu martyre de cette fille-ci ;

ANTOINE-ULRIC, **duc de Brunswick-Bevern** (1714-1777), qui entra au service de la Russie, et épousa la nièce de la tsarine Anne, Anna-Leopoldowna. Leur fils, Ivan VI, hérita de la couronne, mais il fut renversé, et [illegible] ;

FERDINAND, **duc de Brunswick-Wolfenbüttel-Bevern** (1718-1781), qui entra au service de la Prusse, se signala aux batailles de Molwitz et de Hohenfriedberg, à Reichenberg, à Prague et à Collin ;

FERDINAND, duc **de Brunswick** (1721-1792), lequel fit ses premières armes auprès de Frédéric II de Prusse, dont il devint un des principaux lieutenants dans la guerre de Sept ans, se signala à Prague, à Crevelt (1758), à Minden [illegible] à Villinghausen [illegible] (après la paix, il fut nommé feld-maréchal, puis quitta le service du roi de Prusse, et ne plus s'occuper que de l'instruction publique [illegible] ;

CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, **duc de Brunswick** (1735-1806), [illegible] ;

[illegible] Mémoires [illegible] Frédéric. Il se distingua durant la guerre de Sept ans, comme général au service de la Prusse, puis dans celle de la succession de Bavière [illegible]

de Hollande (1787), et l'était regardé, au début de la Révolution, comme un des meilleurs généraux de l'Europe. Quand la coalition fut formée contre la France, on le nomma généralissime des armées alliées, et il fit précéder son invasion en France du trop célèbre manifeste qui attacha à son nom une si triste renommée, bien qu'il ne fût pas l'auteur; il avait fait que le signer (Coblentz, 25 juillet 1792). Il s'empara de Longwy et Verdun, mais il fut battu à Valmy par Dumouriez et Kellermann, obligé de battre en retraite et d'évacuer la France avec son armée, diminuée par les maladies et les engagements journaliers. Il commença son commandement dans la campagne de 1793; mais, à la suite de dissentiments avec le général Wurmser, il donna sa démission en 1794, et ne s'occupa plus que de l'administration de son duché. Il reprit les armes en 1806 et obtint le commandement des troupes prussiennes. Il perdit les deux yeux à la bataille d'Auerstædt, et il mourut, peu de temps après, des suites de sa blessure, près d'Altona. Il avait encore pu apprendre que Napoléon avait décrété que « la maison de Brunswick avait cessé de régner ». Il avait plusieurs frères, qui se sont distingués à des titres divers. C'étaient le duc de **Brunswick-Wolfenbüttel-Oels** (1740-1805), qui, adonné aux lettres et membre de l'académie de Berlin, écrivit des pièces de théâtre en allemand et en français, représentées à Berlin et à Saint-Pétersbourg; — *Dominique-Jean-Ernest, homme*; une *Histoire d'Alexandre le Grand*, et une traduction italienne de la *Grandeur et Décadence des Romains* de Montesquieu; — Guillaume-Adolphe, de **Brunswick** (1745-1771), lequel, également membre de l'académie de Berlin, laissa une traduction de *Salluste* et un *Discours sur la guerre*; — Léopold, prince de **Brunswick** (1752-1785), général prussien, qui prit part à la guerre de succession de Bavière et se signala par sa philanthropie et des actes de dévouement. Il mourut à Francfort-sur-l'Oder, lors d'une inondation, en arrachant des victimes à la mort.

Guillaume-Frédéric, duc de **Brunswick** (1771-1815), quatrième fils du duc Ferdinand, qui ne put prendre possession de ses États à la mort de son père en 1806, et en fut définitivement dépossédé par Napoléon. Tilsitt, ennemi acharné de Napoléon, il leva un corps franc et lutta contre lui en Allemagne, puis passa en Angleterre et en Portugal. Rétabli dans son duché, il prit part aux invasions de 1814-1815, et fut tué aux Quatre-Bras (1815);

Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, duc de **Brunswick** (1804-1873), fils du précédent, et qui fut le plus détestable des souverains du Brunswick, ne reconnaissant d'autre loi que la satisfaction de ses passions. (Chassé de son pays par ses sujets révoltés (1830), il se réfugia à Londres et à Paris, y mena une vie scandaleuse et commit toutes les excentricités possibles. En 1845, lui et le prince Louis Bonaparte signèrent un traité par lequel ils s'engageaient à s'aider mutuellement, l'un à reprendre le trône de Brunswick, l'autre à occuper celui de France. Très riche, il légua sous le nom de duc de la ville de Genève (environ 65 millions), à charge pour elle de lui élever un monument, copié sur celui des Scaliger à Vérone. Il avait eu à Londres une fille naturelle, qui épousa plus tard le comte de Cory);

Auguste-Louis-Maximilien-Frédéric-Guillaume **de Brunswick** (1806-1884), frère du précédent, qui, d'abord au service de la Prusse, fut nommé duc régnant quand le conseil des agnats de la famille ducale avait déclaré son frère incapable de régner (1831). (Prince libéral et éclairé, il gouverna constitutionnellement le pays et eut résister à la réaction féodale qui s'empara de l'Allemagne après 1848. Le prince Albert de Prusse lui succéda comme régent du duché en 1885.)

— Bibliogr.: Lambrecht, *des Herzogtum Braunschweig* (Wolfenbüttel, 1863); Sack, *Geschichte des Herzogtums Braunschweig und Hannover* (in « Gesch. der europ. Staaten, » I, 1884); Ad. Köcher, *Gesch. von Braunschweig und Hannover, 1648-1714* (Leipzig); Havemann, *Hauptabschnitte aus Geschichte der Herzoge von Braunschweig und Lüneburg und ihrer Lande* (1859-1883); A. Chuquet, *la Retraite de Brunswick* (Paris, 1887); Leibniz, *Scriptores rerum brunsvicensium*; Bitschner, *de l'Famille Braunschweig in Russland im* XVIII*e Jahrhundert*.

Brunswick (manifeste de), nom donné au manifeste adressé par le duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick à la France, au nom des puissances coalisées (25 juill. 1792). Signé à Coblentz par le duc, ce manifeste avait pour véritable auteur le marquis de Limon, et menaçait la France, et surtout Paris, d'une extermination générale si Louis XVI n'était pas rétabli dans la plénitude de son pouvoir. Cette pièce inconsidérée irrita les Parisiens et l'Assemblée législative; elle provoqua le mouvement qui aboutit à la chute de la royauté (18 août).

Brunswick (Léon-Lévy, dit **Lhérie**, connu dans le monde littéraire sous le nom de), auteur dramatique français, né à Paris en 1838, mort à Nice en 1869. Il écrivit, sous la Restauration, dans diverses feuilles littéraires, puis s'adonna définitivement au théâtre. Son grand art était de savoir tourner un couplet. Collaborateur de Barthélemy, Dartois, Dumanoir, Vanderbusch, etc., il a été surtout celui de de Leuven, son ami. Brunswick a écrit un grand nombre de poèmes d'opéras, et nul, Scribe excepté, n'a mieux compris les conditions du genre qui a ses difficultés. Parmi ses meilleurs, nous citerons : *le Postillon de Lonjumeau* (1836), *le Brasseur de Preston* (1838), *le Chalet* (1841), *le Domino noir* (1842), *le Duc de Malte* (1853); *la Promise* (1854). Outre un nombre considérable de vaudevilles, Brunswick a fait jouer d'amusantes comédies-opérettes, toutes dirigées contre les républicains, et dont la plus marquante est *la Foire aux idées*, avec de Leuven.

Brunswickois, oise (*breun-svi-ko-a, az*), personne née dans le Brunswick, ou qui habite cette contrée. — *Les* Brunswickois.

— Adjectif. Qui appartient au Brunswick ou à ses habitants. *Population brunswickoise*.

Brunswigie ou **Brunsvigie** (de *Brunswick*, n. pr.) n. f. Genre d'amaryllidacées, renfermant des plantes herbacées du cap de Bonne-Espérance.

Bruntal, ville d'Autriche. V. Freudenthal.

Brunus ou **Brun** (Conrad), jurisconsulte allemand, né à Kirchen (Wurtemberg) vers 1491, mort à Munich en 1563. Il reçut de Charles-Quint la mission de rédiger avec Conrad Visch les règlements de la chambre impériale d'Augsbourg, et assista aux diètes de Spire, de Ratisbonne et de Worms. Ses principaux ouvrages sont : *De legationibus* (1548); *De hæreticis* (1549); *De seditionibus* (1550); etc.

Brusati (Tipaldo), héros italien du XIVe siècle. Chef des guelfes de Brescia, il se distingua par sa haine indomptable contre l'autocratie impériale que la clémence de l'empereur Henri VII ne pu fléchir. Rappelé par lui à Brescia, il souleva aussitôt la ville. L'empereur, l'ayant fait prisonnier en 1311, le fit tirer à quatre chevaux sous les murs de Brescia, et il mourut en conjurant ses concitoyens de ne pas se rendre.

Brusc n. m. Bot. Syn. de fragon (*ruscus*). ‖ On dit aussi brecq.

Bruscambille, nom de théâtre d'un comédien de l'hôtel de Bourgogne, dont le vrai nom était Deslauriers, et qui succéda à Gautier Garguille. Ses saillies ont été publiées un grand nombre de fois, sous les titres de : *Fantaisies, Paradoxes, Prologues facétieux, Plaisantes imaginations*, etc. Ces débordements d'esprit sont souvent des satires, politiques ou autres, ne manquant ni de verve ni de traits comiques : mais ils sont graveleux et remplis de trivialités. A vrai dire, tout ce qui a été publié sous le nom de Bruscambille n'appartient pas à Deslauriers. Son nom était devenu typique, et chacun s'en servait à son gré.

Brushite (*bru-chit*) — de *Brush*, n. d'un minéralogiste américain) n. f. Phosphate hydraté naturel, dont le gisement l'on trouve disposé en concrétions dans les gisements de guano.

Brusque (*brussk*— ital. *brusco*, âpre, rude) adj. Rude et prompt : *Homme* brusque. *Caractère, Réplique* brusque.

— Fig. Soudain, inattendu : *Un départ* brusque. *Une* brusque *apparition*.

— Anton. **Compassé, doux, flegmatique, lent, méthodique, posé, patient.**

Brusque, comm. de l'Aveyron, arr. et à 37 kilom. de Saint-Affrique, sur le Dourdon de Valay. 1 246 hab. Mines de plomb argentifère; commerce de fromages de Roquefort.

Brusquembille (*bru-skan*, et *ll* mll. — du n. du comédien *Bruscambille*) n. f. Jeu de cartes qui se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes. ‖ Nom donné aux dix et aux six de même.

— Encycl. A ce jeu, si les joueurs sont en nombre pair, on se sert d'un jeu de piquet; s'ils sont en nombre impair, on retire deux sept, coeur et noir. A quatre, les joueurs peuvent s'associer deux contre deux et se compromettre leurs jeux. Les *brusquembilles*, as et *dix*, sont les cartes principales : las l'emporte sur le dix. Le sort désigne le donneur; on distribue trois cartes à chacun; la dernière des trois qu'il garde est l'atout. Le premier joue une carte quelconque; les autres répondent par une carte de même couleur; ils jouent un atout ou une autre carte s'ils n'ont pas la couleur. Quand tout le monde fait une fiche, il joue une carte au talon, les autres l'imitent. On continue jusqu'à épuisement du talon, puis on joue celles que l'on a à la main. A la fin du coup, chacun compte les points de ses levées et y ajoute ceux qu'il a remportés.

L'as vaut onze points et se paye deux jetons; le dix le nombre qui il représente et se paye un jeton; le roi quatre points; la dame trois; le valet deux. Si l'un des as est coupé, celui qui l'a placé paye deux jetons à chacun. Le gagnant est celui qui a le plus grand nombre de points.

Brusquement (*bru-ske*) adv. Avec rudesse : *Traiter quelqu'un* brusquement. ‖ D'une façon soudaine, imprévue : *Sortir* brusquement. ‖ D'une manière raide, abrupte, escarpée : *Le* brusquement *mouvement, mouvement* brusquement *sa parol verticale*. (H. Taine.)

— Anton. **Doucement, graduellement, lentement, patiemment, peut à peut, posément.**

Brusquer (*bru-ské*) v. a. Traiter d'une manière brusque : *Pour bien commander, il n'est pas nécessaire de* brusquer *son monde*.

— Par ext. Hâter, précipiter : Brusquer *un voyage, une affaire*.

— *Brusquer l'aventure*, prendre brusquement son parti. ‖ *Brusquer la fortune*, La poursuivre par des moyens hasardeux. ‖ *Brusquer une place de guerre, une position*, Essayer de la prendre par un coup de main. ‖ *Brusquer le dénouement*, Amener de manière brusque le dénouement d'une pièce de théâtre, et, généralement, la solution d'une affaire.

— Art culin. *Brusquer une volaille*, La passer à la flamme, après l'avoir plumée.

— Jeux. *Brusquer les dés*, Les jeter brusquement.

— Mar. *Brusquer un navire*, Le chauffer pour le caréner.

Brusquerie (*bru-ske-ri*) n. f. Caractère de ce qui est brusque : se dit des personnes et des choses : *La* brusquerie *des paroles, des gestes, de la démarche, d'une réplique*. Action ou parole brusque : *Nos* brusqueries *peuvent nous nuire aux meilleurs amis*.

— Fig. : *Le Dante a des* brusqueries *de style qui produisent de grands effets*. (Rivarol.)

— Anton. **Affabilité, aménité, douceur, patience.**

Brusquet, ette (*bru-ské, ét*) adj. Un peu brusque. Vieux.

Brusquet (*bru-ské*), nom d'un personnage proverbial dont le chien fut mangé des loups la première fois qu'il alla au bois.

— n. m. Nom que l'on donne fréquemment à des chiens de petite taille : *Un insupportable* brusquet.

— Prov. : **Il est aussi chanceux que le chien à Brusquet**, Il n'a pas de chance du tout. ‖ **A brusquin, brusquet**, A qui est brusque, on répond brusquement.

Brusquet (Jean-Antoine Lombart, dit), bouffon de cour, né en Provence vers 1500, mort en 1563. Il était chirurgien et allait être pendu par ordre du connétable de Montmorency pour avoir donné de mauvaises drogues à ses soldats, lorsqu'il fut sauvé par le dauphin, depuis Henri III, qui le prit pour valet de chambre. Il succéda à Triboulet comme fou du roi François Ier, et conserva cet emploi sous Henri II, François II et Charles IX. Brusquet, avec sa souplesse méridionale, ses saillies, ses quolibets, ses espièglaries de singe ou d'écolier, son jargon mi-français, mi-provençal, sa verve intarissable, amusait fort la cour et le roi, et il réussit à obtenir la place lucrative de maître de la poste aux chevaux de Paris. Dénoncé comme huguenot en 1562, il eut sa maison pillée, et dut se réfugier chez la duchesse de Valentinois, où il mourut l'année suivante.

Brussarole n. f. Agric. Maladie du pastel.

Brussel (Nicolas), auditeur des comptes, historien et philologue, mort en 1750. Son principal ouvrage est le *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, remarquable étude sur les institutions féodales, encore utile aujourd'hui, au moins comme recueil de textes (1727). — Son neveu, Pierre **Brussel**, mort vers 1781, a écrit un *Suite du Virgile travesti* (1767), et la *Promenade de deux Parisiens*, récit de voyage en Italie (1768).

Brusseqoin (*bru, skin*) ou **Broisseqoin** (*broa, skin*) n. m. Tissu de laine gros de tapis, et fait de fil et de petites laines de qualité médiocre. Il y avait des brusseqoins unis ou ondés, marbrés, etc. On en fit usage surtout au XIVe siècle, et ils se fabriquaient en Champagne et en Flandre.

Brussoles n. f. pl. Filets, rouelles, etc., accommodés en farces ou en ragoûts.

Brusthem, bourg de Belgique (prov. de Limbourg, arrond. admin. et judic. de Hasselt); 1.572 hab. Vieille tour bâtie en 1111 par les comtes de Looz. En 1467, victoire de Charles le Téméraire sur les Liégeois.

Brut (*brut*), **Brute** (lat. *brutus*, lourd, pesant, stupide) adj. Informe, grossier : *De tous les quadrupèdes, l'ours paraît être l'animal le plus* brut. (Buff.)

— Non ouvré, ou incomplétement travaillé; inachevé, en parlant d'un ouvrage manuel : *Métaux brutes*. *Statue* brute. *Un diamant* brut *n'est pas transparent*. (A. Kar.)

— Fig. Sans éducation, sans culture, sans politesse : *L'éducation embellit excellire un fonds encore* brut. (Mass.) ‖ Bestial, inintelligent, matériel : *La force* brute. ‖ En parlant des ouvrages d'esprit : *Il y a beaucoup de pierres* brutes *dans le bâtiment bâti par Homère*. (Volt.)

— Comm. et fin. Dont on ne a rien défalqué : *Produit* brut. *Recette* brute. ‖ *Poids brut*, Poids dont on n'a pas défalqué celui de l'emballage.

— Hist. nat. Inorganique et irrégulier : *Corps* brut.

— Mar. *Pavillon* brut, Pavillon à pavillonnette. Patente ou déclaration qui constate qu'un navire a touché à un pays infecté.

— Substant. Nature de ce qui est brut, inorganique et irrégulier : *Il se trouve des minéraux mi-partie d'organique et de* brut. (Buff.) ‖ Etat, nature de ce qui n'a subi aucune préparation de main-d'œuvre : *Le peuple doit être à la jouissance de qoient, en industrie, le net au* brut. (E. de Gir.)

— Adverbial. Comm et fin. Sans défalcation de frais ou de poids : *Affaire qui produit* brut *un demi-million. Ballot qui pèse* brut *300 kilogrammes*.

— Anton. **Œuvré, travaillé, dégrossi, affiné, poli.**

Brut (roman de), poème en vers de huit syllabes, composé par Robert Wace, d'après une chronique légendaire bretonne traduite en latin par Geoffroy-Arthur de Monmouth, bénédictin gallois du Moyen-Age. Ce fut un des plus curieux monuments de la vieille poésie française. Il a pour héros un fabuleux Brutus, descendant d'Enée, qui devient la souche de la race bretonne, fonde la ville de Londres, après avoir détruit des géants qui infestaient la Grande-Bretagne, et est l'ancêtre du célèbre Artus, roi des Bretons au IVe siècle. C'est du *Roman de Brut* que sont tirés tous les poèmes dits « de la Table ronde » : *le Roi Arthur, l'Enchanteur Merlin, le Sénéchal Kay, Lancelot du lac, Tristan le Léonnois, Perceval le Gallois*, etc. Ces grands poèmes n'en sont que des épisodes développés. La vogue du *Roman de Brut* fut si prodigieuse; on la lisait publiquement à la cour des rois normands, qui la jugeaient très propre à exciter l'enthousiasme dans l'âme des guerriers. De son apparition data une véritable révolution dans la composition des chansons de geste : il substitua l'élément romanesque à l'élément guerrier, le merveilleux au surnaturel, et surtout donna à la femme le rôle le plus beau et le plus important.

Brutage n. m. Dégrossissage du diamant, opération qu'on appelle aussi ébauche ou brutage.

Brutal, ale, aux (lat. *brutalis*) adj. Propre à la brute; qui tient de la brute : *Appétits* brutaux. ‖ Grossier, emporté : *Charretier* brutal.

— Rude, âpre, en parlant des objets matériels : *Un coup* brutal. ‖ Qui n'est pas poli ou obligeant, qui a est pas amené par des transitions : *Un réalisme* brutal. *Des tons d'une crudité* brutale. ‖ Violent et irrésistible : *Il n'y a rien de si* brutal *qu'un fait*. (Sauve.) ‖ Matériel, inintelligent : *Si la force morale disparaît, le fait, la force* brutale *régnera tout à fait*. (L. Veuillot.)

— Substantiv. Personne brutale : *La valeur seule ne fait que des* brutaux. *Le roi aux les brutes*. (Fleury.)

— n. m. Autrefois, brute, animal inintelligent :

Sauve-moi des lions, sauve-moi des ours,
Et de tous les brutaux pleins de rage et d'orgueil.
RACINE.

— Fam. et pop. Canon : *Rire à la gueule du* brutal.

— Anton. **Civil, civilisé, galant, honnête, poli, doux**, etc.

Brutalement adv. D'une façon brutale. ‖ Avec durcté, d'une manière rude ou grossière.

Brutaliser v. a. Traiter brutalement : *Il ne faut jamais* brutaliser *les enfants*.

— Abrutir, rendre pareil à la brute : *Ces appétits du sang, cette vue de chairs palpitantes, sont faits pour* brutaliser *et pour férociser les instincts du cœur*. (Lamartine.)

Brutalité n. f. Caractère brutal, caractère de ce qui est brutal : *La* brutalité *d'une déposition, de la colère, de la grossièreté*. (Vauven.) ‖ Passion brutale : *Dieu brutalité, dans la beauté de Judith, un piège imprévu et inévitable à l'aveugle* brutalité *d'Holopherne*. (Boss.) ‖ Action ou parole brutale : *Essayer de* brutaliser *de quelqu'un*.

— Anton. **Aménité, douceur, civilité, politesse, etc.**

Brute (du lat. *brutus*, lourd) n. f. Animal dépourvu de raison : *L'instinct tient lieu de raison aux* brutes.

— Par anal. Homme dépourvu de bon sens et de raison : *L'ignorant est une* brute *à face d'homme*. (L.-J. Larcher.)

— Adjectiv. : Bête brute, Animal dépourvu de raison. ‖ Par ext. Homme stupide et grossier.

— Syn. Brute, animal, bête. V. animal.

BRUTE-BONNE, BRUTE-MANNA n. f. Variété de poire fondante de bonne qualité, appelée aussi poire de pain.

BRUTIEN, ENNE (*brut'ien, ène*), adj. et n. Qui habite le Bruttium, ou qui habitait ce pays. — Adjectif. Qui appartient à cette province ou à ses habitants. *Histoire* BRUTIENNE.

ENCYCL. Les Brutiens (*Brutii*), soumis d'abord aux Lucaniens, furent, dans la suite, subjugués par ces hommes, qui divisèrent les Brutii en Transmontani et Cismontani, selon qu'ils étaient au-delà ou en deçà d'Aspromonte par rapport à Rome. Ayant pris parti pour les Carthaginois commandés par Annibal, ils furent réduits par les Romains au rang d'esclaves.

BRUTIER (*brut'ié*) n. m. Ouvrier du pressoir, qui dresse pour la chaudière du vin.

BRUTIFIER (*bru-tèr, et ia du fait précédent, faire*) v. a. Fam. Abrutir. BRUTIFIER *mes esprits*.

BRUTION (*bru-ion*) n. m. Nom donné pour les élèves du Prytanée militaire de La Flèche, pour se désigner eux-mêmes. *Les* BRUTIONS *prennent plaisamment leur parti du régime civil du régime militaire*. Roger de Beauvoir.

BRUTISTE (*tisst*) adj. Ouvrier en ferblanterie qui fabrique des ustensiles de menage sans bourdonner la première passe, c'est-à-dire en laissant le fer dans a rotat. brut.

BRUTIUM, ancienne province de l'Italie méridionale, occupant la pointe principale qui forme actuellement la Calabre, et ayant pour villes principales Cosentia, Rhegium et Mamertum (la ville des Mamertins). Les Romains soumirent le Brutium, en 250 av. J.-C.

BRUTOLÉ (*bru-tolé*, bore-o-n. m. Mélange obtenu par la macération de certaines substances dans le vin.

BRUTOLIQUE (rad. *brutolé*) adj. Qui contient de la bière.

BRUTUS, petit-fils d'Enée, dans les légendes du moyen âge. Ayant tué par accident son père Silvius, il passa en Bretagne, par l'ordre de Diane, et y devint roi.

BRUTUS (Lucius Junius), fils de Lucius Junius et d'une sœur de Tarquin le Superbe, le principal auteur de la révolution qui détruisit la royauté à Rome et institua la république. Son histoire est en partie légendaire. Pour échapper à la mort dont Tarquin avait frappé son père et ses frères, il contrefit l'insensé, d'où son surnom de *Brutus*, mais il nourrissait des désirs de vengeance. A l'occasion d'une peste, les fils de Tarquin allèrent consulter l'oracle de Delphes. Brutus les accompagna. Il offrit en présent au dieu un bâton grossier, mais qui renfermait une baguette d'or, emblème de sa conduite. La Pythie ayant promis l'empire de Rome à celui d'entre eux qui baiserait le premier sa mère, Brutus se laissa tomber à terre, et baisa cette mère commune de tous les hommes. C'est à l'occasion de l'outrage commis par Sextus, fils de Tarquin, sur Lucrèce, qu'il fit éclater sa véritable nature. Saisissant le fer dont Lucrèce s'était frappée, il jura et fit jurer aux assistants la perte des Tarquins, souleva le peuple et fit décréter l'abolition de la royauté et l'exil de la famille royale. Le pouvoir exécutif fut confié à deux magistrats annuels pris dans l'ordre des patriciens, et qui furent d'abord appelés préteurs, puis consuls. Les deux premiers élus furent Brutus et Collatin, mari de Lucrèce. Le nouveau gouvernement ne s'établit pas sans lutte. Les Tarquins, soutenus par leurs partisans dans la cité et par les Etrusques, tentèrent de reprendre le pouvoir. Les fils même de Brutus entrèrent dans une conjuration qui fut dévoilée par l'esclave Vindex. C'est alors que Brutus condamna à mort ses propres enfants et présida, comme magistrat à leur exécution. Il prit peu de temps après, dans un combat contre Aruns, fils de Tarquin. De grands honneurs lui furent rendus par ses concitoyens.

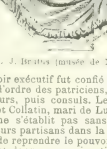

L. J. Brutus (musée de Naples).

Cette révolution avait surtout un caractère aristocratique.

La lutte des plébéiens pour accéder aux magistratures devait jeter Rome dans une longue suite de troubles. Il fallut cent cinquante ans pour que la république, enfin arrivée à un harmonieux équilibre, recouvrât et dépassât la puissance à laquelle Rome était arrivée sous les rois.

Le nom de *Brutus* a passé dans la langue, où il est devenu une sorte de nom commun pour désigner un républicain farouche, qui sacrifie tout, même sa vie, à ses principes : *Un* BRUTUS.

Brutus, d'après David.

Brutus, un des plus célèbres tableaux de David, tout empreint de l'esprit républicain qui s'annonçait déjà dans l'art, d'ailleurs daté de 1789, et, ce qui prouvait bien l'époque, commandé à l'artiste par Louis XVI lui-même. Cette toile est un des [illegible] qualités, comme aussi des grands défauts de David. C'est [illegible] une ombre sur la figure du Romain, meurtrier de ses enfants. D'autre part, la sévérité du cadre, l'exactitude archéologique du mobilier, donnent bien l'impression de l'art nouveau de David, en réaction contre les fadeurs de l'ancienne académie. Cependant, un excès d'arrangement dans les draperies des femmes, leur douleur maniérée et d'autres détails d'exécution, entachent d'affétérie cette grande page. Tel quel, ce tableau en marque pas moins une date : il offre, de plus, un intérêt particulier [illegible] sa conception avec celle [illegible] qui dut, à quelque douze ans de la [illegible] point copier son prédécesseur. David a représenté le père, Lothière le [illegible] sul ; l'un le drame au foyer, l'autre la tragédie sur la place publique.

Brutus condamnant ses fils à mort, tableau de Lothière, musée du Louvre (1812), vaste toile de 7[illegible] de long sur 4[illegible] de large. La [illegible] se passe au Forum. Brutus [illegible] droite Collatin, son collègue, [illegible] sur une estrade qui domine le [illegible] l'exécution. Derrière les consuls [illegible] sénateurs sont rangés sur un [illegible] rang, au bas du piédestal qui supporte la figure en bronze de la Louve. Au centre de la composition, nous lecteurs emportent sur leurs épaules le cadavre de l'un des fils de Brutus enlevé et enveloppé dans une draperie ; d'autre fils attend le même sort. L'artiste a bien rendu l'émotion de la foule et l'impassibilité dure de Brutus.

Lothière.

Brutus, tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 4 décembre 1730. Cette pièce a pour sujet la conspiration des fils de Junius Brutus pour le rétablissement des Tarquins et la punition à mort par son père. Voltaire composa cette pièce à son retour d'Angleterre, encore plein du souvenir de Shakspeare ; elle est remplie de sentiments républicains. Gâtée par l'amour, elle n'a pas une grande valeur artistique : cependant, elle présente cet intérêt que l'auteur y donne au spectacle proprement dit et au mouvement des personnages et des masses une importance toute nouvelle.

Brutus (LE PREMIER ET LE SECOND), tragédies d'Alfieri, toutes deux inspirées de Voltaire. Dans la première, les fils de Brutus s'inscrivent parmi les conjurés, uniquement pour protéger leur père dans le cas où Tarquin remonterait sur le trône. Alfieri a introduit un personnage collectif, renouvelé des anciens : le peuple. Dans la seconde, le plan est le même que celui de *la Mort de César* par Voltaire, mais Alfieri sacrifie complètement le personnage de César, et ajoute celui de Cicéron, auquel il donne un assez triste rôle. Le rôle de Brutus est le mieux tracé.

Brutus (Lucius Junius), l'un des chefs qui, en 493, entraînèrent le peuple dans sa retraite sur le mont Sacré. Cette scission en fait un des pères de la création du tribunat. Brutus et Sicinius furent les deux premiers tribuns.

Brutus (Decimus), consul de Rome en 138, contribua à la soumission de l'Espagne, et le premier montra aux légions romaines le soleil se couchant dans l'Atlantique. Il fonda la ville de Brivia, qui peupla de Lusitaniens.

Brutus (Lucius-Julius Damasippus), préteur romain du parti de Marius ; il égorgea, en 82, les sénateurs sylléniens, pour venger la défaite des partisans de Marius à Sacriport. Lui-même se poignarda en 79, pour échapper aux outrages dont Sylla abreuvait ses principales victimes avant de les tuer.

Brutus (Marcus Junius), père du meurtrier de César, suivit le parti de Marius. Sous Sylla, il devint cependant gouverneur de la Cisalpine ; cette province, à la mort de Sylla, le consul Lépide parut relever le parti de Marius, il se déclara pour lui. Pompée l'assiégea dans Modène, le prit et le tua par trahison.

Brutus (Marcus Junius), l'un des meurtriers de César, fils de Marcus Junius et de Servilie, sœur de Caton d'Utique. Il naquit à Rome, vers l'an 86 av. J.-C. Rêveur et mélancolique, vivant en dehors de la réalité, dans l'abstraction philosophique, l'éducation stoïcienne qu'il reçut de Caton et son propre caractère de Brutus décidèrent de sa destinée tragique. Orphelin, il fut élevé par son oncle, qui lui donna sa fille Porcia et l'emmena dans sa mission de Chypre. Quand éclata la guerre civile, il rejoignit Pompée et combattit à Pharsale (48), soldat d'une cause perdue qui ne répondait pas à son idéal philosophique, mais lui paraissait encore le fondement de ce qu'on appelait alors la liberté romaine. Après la défaite de Pompée, César, qui peut-être se croyait le père de Brutus, recommanda qu'on l'épargnât. Il le fit gouverneur de la Gaule cisalpine [illegible] ; mais le sénat romain [illegible] semblait avoir accepté les arrêts de la victoire. Mais, faible et entraînable, confident de Cassius, troublé par les [illegible] billets qu'on jetait sur son tribunal ou aux pieds de la statue du premier Brutus, et dans lesquels il lisait : « Dors-tu, Brutus ? — Non, tu n'es pas Brutus ! », il entra dans la conjuration qui se formait contre César, et en devint le chef. On sait que cet acte fut accompli le 15 mars 44 que César fut tué en plein sénat. En voyant le poignard de Brutus levé sur lui, il s'écria : « *Toi aussi, mon fils ! (Tu quoque, fili)*, et couvrit sa tête de sa toge.

Les meurtriers, *hommes par le cœur, enfants par la tête*, dit Cicéron, n'avaient point formé de plan pour l'avenir. Bientôt, ils durent quitter Rome devant le peuple soulevé à la voix d'Antoine. Pendant la lutte d'Octave et d'Antoine, ils se rendirent maîtres de l'Orient, qu'ils accablèrent de contributions. Brutus, d'ailleurs, s'efforça d'adoucir le sort de ces provinces. Cependant, le triumvirat s'était formé. Les armées se rencontrèrent dans la plaine de Philippes. Cassius et Brutus [illegible] par un de ses affranchis. Brutus, vainqueur, recommença la bataille le lendemain ou vingt jours après, suivant d'autres auteurs. Mais la victoire était impossible. A la nuit, tout était perdu. Brutus, se retirant avec quelques amis, [illegible]

M. J. Brutus (Lorry, gr.).

cher la tête de Brutus et l'envoya à Rome pour être jetée au pied de la statue de César. Suivant Salluste, Antoine aurait fait ensevelir Brutus honorablement. — On a donné à Brutus et à Cassius le nom de *derniers des Romains*. Brutus avait une éloquence mâle et grave. Cicéron lui a dédié plusieurs de ses traités. Il avait lui-même composé quelques ouvrages ; entre autres, un éloge de Caton d'Utique. Il ne reste de lui que quelques lettres à Cicéron et à Atticus.

— ALLUS. HIST. : Tu fors, Brutus, et Rome est dans les fers, Vers de Voltaire dans *la Mort de César*. V. DORMIR.

Brutus ou *les Orateurs illustres*, dialogue de Cicéron composé, l'an 706 ou 707 de Rome. L'auteur suppose qu'après son retour de l'Asie, Marcus Brutus, accompagné d'Atticus, vient le voir et que ses deux amis l'engagent à reprendre un entretien qu'il avait eu, peu auparavant, avec Atticus seul, et qui avait roulé sur les grands orateurs romains. Dans cet ouvrage, où Cicéron cherche l'idéal de l'orateur, il retrace l'histoire de l'éloquence latine, et dresse une table analytique de tous ceux qui se sont fait entendre à Rome. De ce vaste cadre se détachent les portraits de Caton, des Gracques, de Crassus, de César, d'Antoine et d'Hortensius, son rival et son ami. C'est une source précieuse pour l'histoire de la littérature latine.

Brutus (BUSTE DE), par Michel-Ange (Musée des offices, à Florence). Ce buste n'est pas terminé. Mais la volonté farouche, l'entêtement y respirent d'une façon souveraine. C'est une ébauche puissante, digne du ciseau qui la sculpta.

Brutus (Decimus Junius), parent du précédent, et comme lui l'un des meurtriers de César dont il avait été le lieutenant en Gaule et qui l'avait inscrit sur son testament pour succéder aux droits d'Octave, au cas où celui-ci ne laisserait pas d'enfant mâle. Attaqué par Antoine dans la Gaule cisalpine dont il était gouverneur, il le battit sous Modène. Mais, plus tard, abandonné de ses troupes, il se réfugia en Gaule, où il fut tué par ordre du triumvir.

Brux ou **Brix**, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Bila ; 14.900 hab. Fabriques et raffineries de sucre, fabriques de machines agricoles, de potasse, d'ustensiles émaillés, fonderies de fer, brasseries, poteries. Collège, hôtel de ville du XVIe siècle. Aux environs de la ville, gisement de lignite et célèbres sources minérales de Sedlitz. Les Autrichiens y furent battus par les Prussiens, le 5 février 1759. — Pop. du *district de Brix* : 53.700 hab.

Brux, comm. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Civray, sur la Bouleur, affluent du Clain ; 1.540 hab.

BRUXELLES (*brus-sèl'* — de *Bruxelles*, nom de ville) n. f. « *Point* ou *Dentelle de Bruxelles*, Dentelle qui se fabrique à Bruxelles. [illegible] est une dentelle d'application : en conséquence, le fond ou réseau et les fleurs s'exécutent à part. Du reste, on fait dans cette ville deux types de dentelle différents : le point à l'aiguille gazé, appelé aussi « point de Venise », et l'imitation de Bruxelles, ou « application de fleurs sur le tulle ».

BRUXELLES (*brus-sèl'*) en flam. **BRUSSEL**, capitale de la Belgique, résidence du roi, siège du gouvernement et des Chambres législatives, chef-lieu de la province de Brabant, par 50° 51' lat. N, et 2° 2' long. E. de Paris. La population de la commune de Bruxelles seule est de 205.000 hab. ; mais, avec les huit communes qui forment avec Bruxelles une agglomération compacte et qui constituent en fait la capitale, le total est de 553.000 hab. Siège des huit ministères, de la cour de cassation, d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance, de la cour des comptes ; dépôt des archives du royaume ; bibliothèque publique ; riches musées de peinture, d'histoire naturelle, d'armures ; université libre, université nouvelle, athénée, école militaire, école de cavalerie, institut cartographique militaire ; conservatoire de musique, école ou académie de peinture ; jardin botanique ; hôtel des monnaies ; académie des sciences, des lettres et des beaux-arts ; académie de médecine ; observatoire ; banque nationale et nombreux établissements financiers ; bourse ; entrepôt public. [illegible] est aussi le centre d'un réseau serré de lignes de chemins de fer qui rayonnent dans tous les sens et facilitent à toutes les parties du pays l'accès de la capitale ; de plus,

un canal relie celle-ci d'un côté à l'Escaut, et de l'autre à la Sambre et au bassin houiller de Charleroi.

Favorisé par les avantages qu'offre la capitale, l'industrie bruxelloise est très variée; les principales branches qui la caractérisent appartiennent aux articles de luxe; ce sont : la fabrication des dentelles dites *applications de Bruxelles*, qui font l'objet d'une grande exportation, l'ameublement de luxe, la carrosserie, la ganterie, la broderie en or et en argent, la fabrication d'instruments de musique; parmi les autres branches remarquables, se trouvent : brasserie très importante, distillerie, construction de machines, fabrication de caoutchouc et de bronzes; bijouterie; apprêt et teinture de tissus, imprimerie et lithographie, etc.

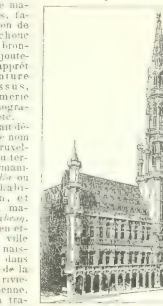

Hôtel de ville de Bruxelles

On fait dériver le nom de « Bruxelles » du terme germanique *selle* ou *sala*, habitation, et *broek*, marais, *sulfong*, pont; en effet, la ville a pris naissance dans une île de la petite rivière, la Senne, qui la traverse, dont les bords très bas sont marécageux et sur lesquelle un pont a dû, très anciennement, être établi. Ayant commencé dans une plaine basse (altit. 30 m.), la ville s'est progressivement développée en s'élevant sur la colline rive-droite de la rive droite (altit. max. 70 m.); plusieurs noms de rues formés des termes de montagne ou de vallée rappellent cette configuration primitive du sol, et l'on retrouve même encore, en quelques points, des escaliers remplaçant des pentes trop raides. De nos jours, et principalement depuis 1870, de grands travaux ont été accomplis, soit pour assainir certains quartiers, soit pour diminuer les pentes et pour faciliter les communications générales; la Senne a été régularisée et voûtée, dans sa traversée de la ville, pour en empêcher le débordement, d'anciens quartiers populeux ont été démolis, de grandes artères ont été ouvertes, notamment celle qui conduit de la gare du Midi à celle du Nord; une canalisation distribue partout l'eau potable, de nombreuses lignes de tramways sillonnent les rues, en un mot, Bruxelles avec ses places, son beau parc et les palais qui l'entourent, ses boulevards et la grande avenue qui conduit au bois de la Cambre, a pris l'aspect d'une grande ville moderne, et est devenue une des belles capitales de l'Europe.

— *Histoire*. La première mention de Bruxelles date de la fin du VIIe siècle, époque à laquelle saint Vindicien vint y mourir. Au XIe siècle, Charles de France, duc de la basse Lotharingie, y eut son habitation près de la chapelle Saint-Géry, c'est-à-dire dans l'île de la Senne, qui paraît avoir été le berceau de la ville. Plus tard, un des comtes de Louvain se fit bâtir un château vers le sommet de la colline; vers 1040, la bourgade primitive, le château et l'église paroissiale de Sainte-Gudule furent entourés d'une enceinte en pierre. Grâce à une longue période de paix, la ville s'agrandit considérablement en même temps, elle reçut des comtes d'importants privilèges, au profit surtout de la riche bourgeoisie; celle-ci était divisée en sept familles, lignages ou tribus patriciennes; les artisans formaient des corporations de métiers, drapiers, tisserands, foulons, forgerons, etc. Au XIVe siècle, Bruxelles était la plus grande ville du duché de Brabant et la résidence favorite des ducs, mais Louvain resta la capitale du duché. En 1356, une guerre de courte durée avec la Flandre et le développement considérable des faubourgs amènerent la construction d'une nouvelle enceinte de murailles et de fossés; elle était percée de sept portes et munie d'un grand nombre de tours.

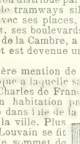

Armes de Bruxelles

Au XVe siècle, en 1405, un incendie détruisit plus de quatorze cents maisons. Après la réunion du Brabant aux autres possessions du duc de Bourgogne, Philippe le Bon (1430), Bruxelles devint peu à peu, en réalité, la capitale des Pays-Bas; les souverains prirent de plus en plus l'habitude d'y séjourner et y agrandirent leur palais. Charles-Quint y séjourna fréquemment et y renouvela les splendeurs de la cour de Bourgogne; un grand nombre de seigneurs (de Ravenstein, de Lannoy, d'Egmont, de Brederode, etc.) s'y firent construire des hôtels. En 1526, la ville avait environ 45.000 hab. En 1561, fut achevé le canal à écluses, qui, amenant la mer jusqu'à Bruxelles, y fit naître une prospérité éphémère, qui ne dura pas. Sous Philippe II, Bruxelles fut le théâtre des troubles en Espagne, Bruxelles fut la résidence des gouverneurs généraux des Pays-Bas, mais aussi le théâtre de troubles religieux et d'événements sanglants. Pendant les guerres de Louis XIV, Bruxelles fut bombardée par le maréchal de Villeroi (1695); quatorze cents maisons et de beaux édifices furent détruits; mais, en quelques années, les quartiers endommagés, entre autres la Grand' Place, sortirent plus beaux de leurs ruines; dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sous le règne de Marie-Thérèse, la partie de la ville située en dehors de l'ancien palais et son parc fut transformée, la place Royale fut créée, le parc fut régularisé et entouré de grandes constructions que l'on y voit encore aujourd'hui. Durant la période française (1794-1815), Bruxelles fut le chef-lieu du département de la Dyle; puis (1815-1830) elle fut l'une des résidences du roi des Pays-Bas; enfin, en 1830, elle devint la capitale du royaume de Belgique. Depuis lors, la transformation de la ville a continué; déjà, en 1818, les remparts avaient été nivelés et étaient devenus les boulevards extérieurs, et les faubourgs, érigés en communes distinctes en 1794, ont pris un développement tel qu'en certains points la série continue des habitations se trouve à plus de 5 kilomètres de la ville même.

— *Monuments*. L'Hôtel de ville est un magnifique édifice construction civile, mêlée, il y a lieu de signaler : le Passage ou les Galeries Saint-Hubert (de 1847), la Banque nationale (1864), la Bourse (1874), le Palais des beaux-arts (1880), qui renferme le musée des tableaux anciens, le Palais de justice (1883) avec ses dimensions colossales et sa haute coupole (98 m.), la Poste centrale (1892) en style de la Renaissance.

Les églises anciennes les plus remarquables sont : la cathédrale ou église Sainte-Gudule (v. ce mot); Notre-

Laeken
Neuhuys
Helmet
Schaerbeek
Vallée de Josaphat
Kockelberg
Molenbeek St Jean
Tinken Berg
Louvain
St Josse-ten-Noode
Parc du Cloquenteinaire
Etterbeek
Ixelles
St Gilles
Place Poelaert
Place Royale
Place Fontainas
Place Brugmann
Place du Bosquet
Place du Parc
Place du Midi
Place Stéphanie
Place Rogier
Place du Jardin Botanique
Place Saint-Hubert
Place Sainctelette
Place Liedts
Place Madou
Place Flagey
Place Delacroix
Place Dailly
Place Van Meenen
Place Van Praet
Place Van Dyck
Place Van Gaver
Place Van Volxem
Place Van Ysendyck
Place Van Overbeke
Place Van Ryckel
Place Van Lint
Place Van Cuyck
Place Van Ryckel
Place Van Lint
Place Van Cuyck
Place Van Ryckel
Place Van Lint
Place Van Cuyck

sont agités par le vent n. f. Nom vulgaire des plantes appartenant aux genres *erica* et *calluna*, de la famille des ericacées, plus des espèces indéterminées. Les fleurs des sous-arbrisseaux glabres ou pubescents, [illegible] moniens, à deux vertic[illegible], en ombelle [illegible]

Par ext. Une plante de bruyère. [illegible] BRAVAIS.

— Class. *Coq de bruyère*, Oiseau de la taille d'un dindon, appelé aussi *tétras*, et que l'on trouve [illegible] gibier des plus farouches, que l'on [illegible] à l'exception de l'époque de ses amours. [illegible]

— Comm. Autrefois, Sorte de laine d'Allemagne.

— Hortic. *Terre de bruyère*. [illegible] *plantes de bruyères*, Plantes qui ne réussissent bien que dans la terre de bruyère.

— Encycl. Bot. On connaît environ [illegible] ères, originaires surtout de l'Afrique australe, mais dont quelques-unes vivent dans les régions tempérées [illegible] ère, l'Europe occidentale et boréale et de la région méditerranéenne. En France, il y en a une douzaine d'espèces, dont les plus communes sont : la bruyère vulgaire (*erica cinerea*) à fleurs roses en clochettes, et la bruyère commune (*calluna vulgaris*) à calice coloré, presque complétement [illegible] tre et qui ressemble à une corolle. On emploie, en agriculture, la bruyère comme litière pour les animaux domestiques. [illegible] pences partielles, [illegible] qui peut atteindre de 2 à 4 mètres de hauteur, est fabriquée par l'Espagne. En outre, sa racine est recherchée pour faire du charbon de bois et pour confectionner des tournesols de pipes. En sericiculture, on emploie la bruyère pour garnir les claies au moment de la montée des vers et pour faire des balais destinés à battre les cocons.

Bruyère. — *a*, fleur.

— Arboric. et agric. Les *bruyères* exotiques, originaires du Cap, sont cultivées en serre froide et en pots, dans la terre dite « de bruyère ». Ces plantes redoutent la sécheresse, et non moins la présence du calcaire, soit dans le sol, soit dans les eaux d'arrosage.

Nos espèces indigènes, qui sont très rustiques, croissent et se multiplient facilement, dans la terre de bruyère ou peu tourbeuse, par bouture, par marcotte ou par semis. Elles prospèrent à toutes les expositions, sauf celle du plein midi. Ce sont des sous-arbrisseaux, à l'exception de la bruyère arborescente, qui atteint 2, 3 et 4 mètres de hauteur. Dans la France méridionale, on emploie les branchages de cette espèce pour la montée des vers à soie, en Corse et en Algérie, on en utilise le bois pour la tabletterie des pipes. Les bruyères indigènes, principalement la bruyère commune (*calluna vulgaris*), couvrent une grande partie des terres incultes de l'Europe, surtout les terres sablonneuses ou argilo-sablonneuses. Elles abondent, en France, dans les landes granitiques de la Bretagne, du Plateau central, du Morvan, du Forez, etc., où on les emploie pour la litière des animaux ou la préparation des composts. Les terres à bruyère sont moins pauvres et les mieux situées peuvent être défrichées avec avantage, à condition d'y apporter du phosphate de chaux, puis de les ensemencer principalement. Dans des conditions moins favorables, on peut tenter le reboisement avec le pin sylvestre, le pin laricio ou le pin maritime, suivant les régions.

— Hortic. *Terre de bruyère*. C'est un mélange, en proportions très variables, de sable et de débris organiques, principalement des racines, des fragments de tiges, des fleurs, des feuilles de bruyère. Les jardiniers l'utilisent dans la culture d'un grand nombre de plantes.

BRUYÈRE (Louis), ingénieur et architecte, né à Lyon en 1803, mort à Paris en 1861, sous la direction des travaux de Paris jusqu'en 1820. C'est sur ses plans que furent exécutés ou commencés le canal de Saint-Maur, les marchés du Temple, Saint-Honoré, des Prouvaires, etc., les abattoirs et l'entrepôt des vins. On a de lui : *Études critiques sur l'art des constructions* 1822.

BRUYÈRES, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 21 kilom. d'Épinal ; 1422 hab. Ch. de f. Est. Eau minérale ; tanneries, teintureries, filatures, bonneterie ; commerce de bétail et de toiles. Ruines d'un vieux château. — Le canton a 33 comm. et 17 065 hab.

Armes de Bruyères.

— *Histoire*. Bruyères, une des plus anciennes localités de cette région, fut saccagée en 1342 par les troupes de l'évêque de Metz, occupée par les Bourguignons en 1475 et prise par les Suédois en 1635. En 1745, 1775 et 1822, elle fut ravagée par l'incendie ; enfin, elle éprouva un tremblement de terre en 1757. — Patrie de l'abbé Georgel.

BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 5 kilom. de Laon ; 944 hab. Louis le Gros accorda à ce village une charte de commune, en 1130. Église romane. Patrie d'Arsène Houssaye.

BRUYN (Barthélemy DE), peintre flamand, originaire d'Anvers, vivait à Cologne, de 1520 à 1560. On cite avec éloge, parmi ses compositions religieuses, les volets d'un tableau d'autel de l'église de Xanten, dans lesquels [illegible] *Vierge et l'Enfant*, *saint Gervion*, *saint Constantin* et divers épisodes des légendes de saint Gervion, saint Silvestre et sainte Hélène. Comme portraitiste, Barthélemy de Bruyn a une grande affinité avec Holbein. Ses portraits du bourgmestre Jean van Ryth (1525), au musée de Berlin, et du nommé Brewhiller (1535), au musée de Cologne, sont l'excellents ouvrages. Le Louvre ne possède rien de ce maître.

BRUYN Nicolas, poète hollandais, né à Amsterdam en 1671, mort en 1732. Il composa de jolis poèmes, entre autres : *Arcadie de l'Ouest et de Sud-Hollande*, et *Arcadie de Nord-Hollande*, etc., et fit jouer sur le théâtre d'Amsterdam sept tragédies qui eurent du succès, notamment : *Origine de la liberté de Rome*.

BRUYS, BRUIS ou **BRUSIUS** (Pierre DE), hérésiarque du XIIe siècle, disciple d'Abélard. Il se mit à la tête des bandes de manichéens chassés de l'Asie, et dévasta pendant vingt-cinq ans les provinces du midi de la France. Il fut brûlé en 1126, à Saint-Gilles en Languedoc. — Sa doctrine, analogue à celle des anabaptistes du XVIe siècle, fut combattue par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Ses disciples, les *pétrobusiens*, se confondirent avec ceux de Henri de Lausanne.

BRUZ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kilom. de Rennes ; 2503 hab. Ch. de f. Ouest. Fours à chaux, moulins. Le Manoir, ancienne maison de campagne des évêques de Rennes, fut habité par le jurisconsulte breton Toullier. Aux environs de Bruz, buttes de Pont-Péan, ancienne mine de plomb argentifère, exploitée de 1730 à 1797 ; le château de Cicé et de Blossac, près du confluent de la Vilaine et du Meu.

BRY ou **BRYON** n. m. Nom donné, dans la Charente-Inférieure, à l'argile compacte, de couleur blanchâtre, qu'on emploie pour construire des digues.

BRY (Jean-Théodore DE), dessinateur et graveur flamand, né à Strasbourg en 1561, mort à Oppenheim en 1623. Il fut élève de son père Théodore de Bry (né à Liége en 1528, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1598). Jean-Théodore a exécuté un grand nombre d'estampes, d'un dessin correct et d'une exécution très fine. Les plus remarquables sont : le *Triomphe de Bacchus*, d'après Jules Romain ; le *Triomphe de la Mort* ; le *Triomphe de Jésus-Christ* et une *Marche de soldats*, d'après le Titien ; les *Noces d'Isaac et de Rébecca* (pièce en forme de frise), d'après Baldassare Peruzzi, etc.

BRY (Jean-Antoine DE), homme politique français, né à Vervins en 1760, mort en 1834. Avocat, il fut élu député du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, où il se fit remarquer par l'énergie de ses propositions. Réélu à la Convention, il entra, en 1795, au Comité de salut public. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il fut ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, parvint à échapper au guet-apens de l'Autriche contre les envoyés de la République. Au 18 brumaire, il se rangea parmi les partisans de Bonaparte, fut préfet de l'Empire ; mais, bien qu'il eût adoré la cocarde blanche à la rentrée des Bourbons, il fut envoyé en exil comme régicide en 1814, et y resta jusqu'en 1830. Il revint alors en France, et mourut dans l'obscurité. Il laissa quelques écrits ; entre autres, un *Essai sur l'opinion nationale* (1790), et un *Éloge funèbre de Mirabeau* (1791).

BRYACÈS n. f. pl. Famille de mousses ayant pour type le genre *bryon* et qui vivent sur la terre et les rochers.

— *Chim. bryacès*.

BRYAN, ville des États-Unis (Texas), dans la vallée du Brazos ; 5 700 hab. Manufacture de tabacs, fabriques de savon, d'huile de graine de coton, de voitures.

BRYAN ou **BRYANT** (Michel), biographe anglais, né en 1757 à Newcastle, mort en 1821. On lui doit un *Dictionnaire biographique et critique* (1795), et *Dissertation sur la guerre de Troie* (1790), où il avance que Troie n'a jamais existé.

BRYANT (William Cullen), poète et littérateur américain, né à Cummington (Massachusetts) en 1794, mort en 1878. Il abandonna le barreau en 1825 pour s'adonner à la poésie, dont il a publié des ouvrages variés, et trois *esquisses* des voyages en Europe, notamment en France. Parmi ses œuvres poétiques, nous citerons ses beaux poèmes : *Thanatopsis* (1816) ; *les Ages* (1821), et les pièces délicieuses intitulées : *Poèmes du Crépuscule*, *le Chant de la bataille*, *le Vent du soir*. On lui doit aussi des nouvelles, des écrits politiques, et de remarquables récits de ses voyages : *Antiquités mexicaines* et *Souvenirs européens* [illegible]. On remarque surtout, dans les poésies de Bryant, un style élégant et pur, dont la concision et la vigueur n'excluent pas la grâce ; une grande délicatesse d'invention ; beaucoup de dignité et d'élévation dans la pensée ; enfin, une philosophie douce et profondément religieuse. — Son frère, JOHN HOWARD **Bryant**, né en 1807 à Cummington (Massachusetts), s'adonna aux sciences et à la poésie. Une de ses pièces les plus populaires a pour titre *Mon village natal*.

BRYANTHE (du gr. *bryein*, croître en abondance, et *anthos*, fleur) n. m. Genre d'éricacées, tribu des rhodorées-rhododendrées, renfermant une espèce qui est un sous-arbrisseau couché, toujours vert, originaire du Kamtchatka.

BRYAXIS (*zias* — pr. en *ps*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des psélaphidés, renfermant de minuscules formes ordinairement rouges et roussâtres, vivant dans les lieux humides. On connaît plus de cent espèces de bryaxis, répandues sur tout le globe, et cinquante sont propres à l'Europe. Une des plus communes en France est le *bryaxis sanguineus*.

Bryaxis (gr. 9 fois).

BRYAXIS, sculpteur grec, qui vivait vers 380 av. J.-C., fut l'un des artistes chargés par Artémise, reine de Carie, de construire le fameux tombeau de Mausole, une des sept merveilles du monde, et de bien belles statues en marbre pour Bryaxis fut, avec Léocharès, un des meilleurs sculpteurs de l'époque de Scopas.

BRYCE (James), homme politique et écrivain anglais, né à Belfast en 1838. Il débuta au barreau en 1867 et occupa, avec distinction, la chaire de droit civil de l'Université d'Oxford, de 1870 à 1893. Membre de la Chambre des communes pour Tower-Hamlets, de 1880 à 1885, il fut député 1885, constamment réélu par Aberdeen. Libéral avancé, partisan du home-rule et de la réorganisation complète de la Chambre des lords, J. Bryce fit partie du cabinet de 1892, comme chancelier du duché de Lancastre, devint président du *Board of trade* en 1894 et démissionna avec le ministère Rosebery en 1895. Écrivain distingué, il est surtout connu par une œuvre historique importante, On peut encore citer de lui un travail parlementaire consi-

BRYBRY n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des haliplidés, renfermant de petites formes aquatiques à corps en ovale allongé, de coloration jaune pâle.

— Encycl. Les *brychius*, dont on connaît quatre espèces, une de Californie [illegible] eaux courantes, rampent mal, et se tiennent ordinairement accrochés à la face inférieure des berges. Citons le *brychius elevatus*, qu'on trouve aux environs de Paris.

BRYDGES (sir Samuel EGERTON), écrivain anglais, né à Wootton, dans le comté de Kent, en 1762, mort à Genève en 1837. Il revendiqua sans succès la baronnie de Chandos, siégea à la Chambre des communes, de 1812 à 1818, puis se retira en Suisse, où il termina sa vie. Sir Egerton a beaucoup écrit ; ses ouvrages les plus importants sont : *Sonnets* [illegible] *illustrii, præcipue regia* ; *Autobiographie* (1834). On lui doit aussi un grand nombre de poèmes, de romans, d'ouvrages sur la politique et l'économie politique, etc. Sir Egerton fut un écrivain d'un mérite incontestable ; mais ses qualités ont souvent été étouffées par son orgueil, son ambition et surtout l'excentricité et la mobilité de ses idées.

BRYE (*bri*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées-hédysarées, renfermant des arbustes ou des arbrisseaux des Antilles et de l'Océanie (syn. HEDYSAROIDES, et BRYON).

BRYENNE (Nicéphore), appartenait à une famille de Constantinople, connue depuis le IXe siècle. Les deux membres qui joué un rôle important au XIe siècle. Célèbre par sa bravoure et ses talents militaires, il faillit, en 1075, être associé au trône par l'empereur Michel VII (Ducas), qui se contenta de le nommer duc de Bulgarie. En 1077, mécontent, il prit la pourpre à Dyrrachium et marcha sur Constantinople. Le nouvel empereur, Nicéphore Botoniate, ruina ses espérances (1078). Battu et fait prisonnier, il eut les yeux crevés (1080).

BRYENNE (Nicéphore), historien byzantin, fils du précédent. Né en 1062, il épousa Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis Ier, et reçut les titres de César et de panhypersébaste, qu'il mérita par ses services. L'ambition de sa femme et de sa belle-mère Irène essaya de lui assurer la succession d'Alexis au détriment de Jean, héritier légitime ; et, en effet, à la mort d'Alexis, l'ambitieuse Anne Comnène tenta de l'entraîner dans un complot contre le nouvel empereur (1118) ; mais Bryenne ne fit rien, et, après un court exil, obtenu de son frère, il mourut en 1137. Il a laissé une histoire de son temps, qui va de 1070 à 1079. Publiée dans la « Byzantine » de Bonn, elle est pleine de renseignements précieux dus à la situation de l'auteur, mais trop favorable à la famille des Comnène.

BRYNE (Albert), l'un des compositeurs de musique les plus distingués de l'Angleterre, mort en 1670. Il devint organiste de la cathédrale de Saint-Paul à Londres, puis remplit les mêmes fonctions à l'abbaye de Westminster, où à sa mort il fut inhumé. Il a laissé de nombreuses œuvres de musique religieuse fort estimées.

BRYNMAWR, ville d'Angleterre [illegible] de Breckinock, près de l'Usk, affluent de l'estuaire du Severn ; 5750 hab. Fabriques sidérurgiques.

BRYOBION (du gr. *bruon*, mousse, et *bios*, vie) n. m. Genre d'orchidacées, comprenant une seule espèce, qui est une petite herbe croissant aux Antilles.

BRYOCHARIS (*ka-ris* — du gr. *bruon*, mousse, et *kharein*, se réjouir) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des tachyporidés, renfermant de petits staphylins vivant sous les mousses. Six espèces de *bryocharis* habitent l'Europe, parmi lesquelles une des plus communes est le *bryocharis*.

BRYODE (de *bryon*, genre de mousse) n. f. Genre de scrofulariacées, ne renfermant qu'une espèce, qui est une petite plante herbacée de l'île Maurice.

BRYOIDES [illegible] Bot. Syn. [illegible]

BRYOINE (du gr. *bruon*, mousse) n. f. Nom donné à l'une des substances cristallisables extraites de la résine de l'arbre à brai.

BRYOLOGIE (du gr. *bruon*, mousse, et *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui traite des mousses.

BRYOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la bryologie.

BRYOLOGISTE (*jisst*) n. Celui ou celle qui étudie les mousses.

BRYOMORPHE (du gr. *bruon*, mousse, et *morphé*, forme) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant une espèce qui est une herbe vivace de l'Afrique australe.

BRYON ou **BRYUM** (*om* — du gr. *bruon*, mousse) n. m. Genre de mousses, type de la famille. Il renferme, comprenant des plantes vivaces disséminées sur toute la surface du globe et formant sur le sol des gazons plus ou moins touffus. « On dit aussi BRY, BRYE, et BRION.

BRYONE (du gr. *bruéné*, même sens) n. f. Genre de cucurbitacées, renfermant une dénomination de espèces répandues sur toutes les parties tempérées et chaudes de l'ancien monde. Plus de trente, dont deux indigènes, sont cultivées dans les jardins européens.

— Encycl. Les *bryones* sont des plantes herbacées, annuelles, volubiles, glabres ou rugueuses, à rhizome tubéreux, à racine vivace. La *bryone dioïque* est une plante vivace, grimpante, à fleurs d'un blanc sale, à fruits jaunes, rouges ou noirs, que l'on trouve le long des haies, dans les [illegible]

froissées ont une odeur nauséeuse. Le rhizome charnu, très gros, est presque entièrement composé d'amidon et d'un principe amer qui est un violent purgatif. Ce principe [illegible] commune donne une fécule presque aussi bonne que celle des céréales et pouvant servir aux mêmes usages. Les graines fournissent une huile légèrement ambrée, qui sert pour l'éclairage.

Parmi les espèces exotiques, on signale particulièrement la *bryone à grandes fleurs*, originaire de l'Inde, dont les feuilles sont employées en guise de purgatif, et la *bryone d'Abyssinie*, dont la racine se mange après avoir été simplementcuite dans l'eau.

Bryone

BRYONINE n. f. Substance vénéneuse qu'on a extraite de la racine de bryone : *La* BRYONINE *agit comme* [illegible] (Orfila).

BRYONITINE n. f. Substance cristallisable qui se forme en même temps que la bryonine.

BRYOPHILE (du gr. *bruon*, mousse, et *philos*, ami) n. f. Genre d'insectes lépidoptères du sous-ordre des noctuélines, famille des acronyctides, renfermant des noctuelles grisâtres, variées de vert, semblables aux lichens dont se nourrissent leurs chenilles. On connaît plus de vingt espèces de bryophiles, habitant l'Europe et l'Asie Mineure.

BRYOPHYLLE (du gr. *bruein*, croître en abondance, et *phullon*, feuille) n. f. Genre de crassulacées, comprenant des plantes grasses du cap de Bonne-Espérance.

BRYOPSIDE (du gr. *bruon*, mousse, et *opsis*, *idos*, vue, aspect) n. f. Genre d'algues de la famille des vauchériées, dont on connaît plus de vingt-cinq espèces marines : *La* [illegible] *forment des touffes élégantes par leurs ramifications et par leur port.* (Montague.)

BRYOZOAIRES (du gr. *bruon*, mousse, et *zôon*, animal) n. m. pl. Classe d'animaux de petite taille, marins ou d'eau douce, vivant en colonies fixées à la surface des objets les plus divers (pierres, algues, fragments de bois), et même parfois sur des vers. (On les a anciennement comparés à des touffes de mousse microscopique d'où vient leur nom, mais l'analogie est des plus grossières.) — *Un* BRYOZOAIRE.

— ENCYCL. Chaque *bryozoaire* est contenu dans une petite loge de nature calcaire ou cornée, qu'il sécrète lui-même,

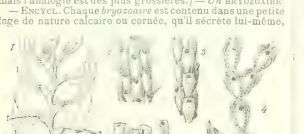
BRYOZOAIRES. [illegible]

et où il peut se retirer complètement. Cette cellule s'ouvre par un orifice, par où l'individu peut, à sa volonté, faire sortir la partie antérieure de son corps, qui porte les organes de préhension.

Les loges se conservent après la mort de l'animal : leur mode d'association, leur forme générale et celle de leur ouverture sont les caractères essentiels qui servent à la détermination, et qui sont aussi applicables même en l'absence des parties vivantes, et par suite pour l'étude des [illegible]

Chaque individu ou zoïde se compose : 1° d'un *tégument* qui double intérieurement la loge et la sécrète ; 2° d'une *masse viscérale* séparée du tégument par la cavité générale, et qui comprend essentiellement le tube digestif, le ganglion nerveux, etc. ; 3° du *lophophore*, organe tout à [illegible] servant à la préhension [illegible] la bouche. Dans la sous-classe des entoproctes, les tentacules forment un cercle à l'intérieur duquel est l'anus ; dans la sous-classe des ectoproctes, le plus nombreuse, les tentacules sont disposés suivant un double fer à cheval et l'anus est en dehors de la couronne tentaculaire. On observe fréquemment chez les bryozoaires des modifications profondes dans certains individus qui s'adaptent à certaines fonctions exclusives : tels sont les *aviculaires* et les *vibraculaires*, destinés à la défense des colonies, et les *oœcelles* dont les viscères avortent et ne sont plus que des chambres où les larves sont protégées. Les individus normaux sont sexués, mais présentent de plus à un haut degré la faculté de produire par bourgeonnement d'autres individus. Les bryozoaires ont été comparés anciennement aux polypes hydraires, à cause de leurs tentacules ; plus récemment on les a rapprochés des mollusques, dans un embranchement des mollusoïdes, parce qu'ils ont le tube digestif replié en U. Leurs affinités véritables semblent être avec les rotifères, vers solitaires à un seul segment, et avec les brachiopodes, dont les larves ressemblent beaucoup à un individu de bryozoaire.

[illegible] Paris, 1848.

BRYSAKIS (Théodore), peintre grec, né à Thèbes en 1814, mort à Munich en 1878, élève de l'académie de Munich, a exposé à Paris en 1855 : un *Episode du siège de Missolonghi* ; à Londres, en 1862, sous le nom de VRYSAKIS : le tableau précédent, et *Lord Byron à Missolonghi, la Grèce assemblant ses fils et le Camp de Caratsakhis, au Pirée*, en 1867. D'autres ouvrages de cet artiste se voient à la nouvelle Pinacothèque de Munich.

BRYSON, philosophe grec, disciple de Pythagore, auteur d'un ouvrage intitulé *Dialexeïs*. — Philosophe grec, dit « Bryson d'Héraclée », que, suivant Théopompe de Chio, Platon aurait mis à contribution pour ses *Dialogues* ; c'est peut-être le même que le précédent. — Philosophe grec, fils de Stilpon (milieu du IVe s. av. J.-C.). Il fut le maître de Pyrrhon.

BRY-SUR-MARNE ou **PETIT-BRY**, comm. de la Seine, arr. et à 22 kil. de Sceaux, sur la Marne ; 1.699 hab. Pépinière considérable de la ville de Paris ; fabrique d'encre d'imprimerie ; culture maraîchère. — Un combat fut livré aux troupes allemandes, à Bry, par les troupes de la garnison de Paris, le 30 novembre 1870.

BRYTON (gr. *bruton*) n. m. Boisson de l'antiquité grecque, faite avec de l'orge ; sorte de bière. Elle est mentionnée par plusieurs écrivains anciens : Eschyle, Sophocle, Archiloque, Hécatée, Athénée, etc.

BRYUM n. m. Bot. Syn. de BRYON.

BRZEST ou **BREST-LITOWSKI**, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Grodno, confluent du Moukhavec et du Boug ; 43.800 hab. Forteresse, école militaire, évêché arménien catholique. Manufactures de tabac ; commerce de bétail, de bois, de céréales. Victoire de Souvarof sur les Polonais, en 1794. Ville cédée à la Russie en 1795, par suite du troisième partage de la Pologne.

BRZETISLAS Ier, roi de Bohême de 1037 à 1055. Il fit la guerre aux Polonais, s'empara de Cracovie, mais dut reconnaître la suzeraineté de l'empereur Henri III, et établit un système de succession à la dignité de prince de Przémysl. — **Brzetislas II**, roi de Bohême de 1092 à 1100. Il eut à soutenir une longue lutte avec les nobles et avec les évêques de la Bohême. Il substitua la liturgie latine à la liturgie slave. Il périt assassiné.

BRZESKO, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur l'Ouscica, aff. de la haute Vistule ; 3.250 hab. Brasserie. — Pop. du *district de Brzesko* : 90.750 hab.

BRZEZANY, ville de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur la petite rivière de Zlota, affluent du Dniester ; 11.200 h. Fabrication de cuirs ; commerce de céréales et d'alcools. — Pop. du *district de Brzezany* : 86.700 hab.

BRZOZOW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Stobnica, aff. de la Visloca ; 4.050 hab. Drap, poteries ; tuileries. — Pop. du *district de Brzozow* : 73.100 hab.

BÖ, comm. d'Eure-et-Loir, arr. et à 13 kil. de Dreux, près de la forêt de Dreux ; 914 hab.

BUACHE (Philippe), géographe et savant français du XVIIe siècle, né à Paris en 1700, mort en 1773. Géographe du roi en 1729, membre de l'Académie des sciences en 1730, il a dessiné un *Atlas physique* (1754). Il est l'inventeur du système des bassins de rivières et de mers, déterminés par les chaînes de montagnes, système qu'il a beaucoup trop généralisé et dont on a cependant puisé à se dégager. On a de lui : *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes de la grande mer* (1753).

BUACHE de La Neuville (Jean-Nicolas), neveu du précédent, géographe français, né à La Neuville-en-Pont en 1741, mort en 1825. Il prit part aux travaux de son oncle, après la mort duquel il fut attaché au Dépôt des cartes de la guerre. Nommé successivement membre de l'Académie des sciences (1770), premier géographe du roi, ingénieur géographe en chef, conservateur des cartes de la marine et du bureau des longitudes, il fut chargé, en 1788, de dresser les cartes des bailliages ; mais il ne put achever ce travail pour la convocation des états-généraux.

BUADE n. f. Sorte de mors à longues branches droites.

BUAILLE (*ll* mill.) n. f. Nom donné au chaume, dans quelques cantons. ‖ Menues branches que l'on emploie parfois pour chauffer les fours des boulangeries.

BUANDERIE n. f. Lieu où l'on fait la lessive ou buée.

BUANDIER (*di-é*), **ÈRE** [rad. *buée*] n. Celui ou celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves.

— n. f. Femme qui est chargée de faire la lessive : *Les* BUANDIÈRES *d'une communauté.* ‖ Ouvrière spéciale chargée, dans les grandes blanchisseries, de la surveillance et de la marche des machines lessiveuses.

BUANG (*bouang*) n. m. Nom de cet animal dans l'Inde) n. m. Espèce de chien sauvage habitant le nord de l'Inde. V. CHIEN, ET CYON.

BUAT-NANÇAY (Louis-Gabriel, comte DE), historien et diplomate français, né à Tortisambert (Normandie) en 1731, mort à Nancy (Meurthe) en 1787. Il attira l'attention du chevalier Folard, qui acheva son éducation. Après avoir été ministre de France à Dresde et à Ratisbonne, il abandonna la carrière diplomatique, en 1776. Ses principaux ouvrages sont : *les Origines ou l'ancien Gouvernement de la France, de l'Italie et de l'Allemagne* (1757), *Histoire ancienne des peuples de l'Europe* (1757), *les Fleurs de la morale et de la nature* (1766), *Principes de l'économie sociale* (1773) ; *Maximes du gouvernement monarchique* (1778), et des différents écrits historiques et [illegible]

Bubacène.

BUBACÈNE, province de l'Asie ancienne, formant la partie sud-est de la Bactriane, comprise actuellement dans la Boukharie.

BUBALE ou **BUBALIS** (*lat.* — du lat. *bubalus*, même sens) n. m. Genre d'antilopes, renfermant de grandes formes à cornes en courbure basse, à front [illegible] bas, à tête très longue, habitant l'Afrique.

— ENCYCL. Les *bubales* sont remarquables par l'allongement de leur face étroite, où les yeux sont placés sous la racine des cornes. Les six ou sept espèces connues ont une distribution géographique nette : *bubalis boselaphus* (sud du Maroc, Sud-Oranais) ; *bubalis major*, du Sénégal à l'Arabie ; *bubalis Suayneï* (région des Somalis) [sous-genre *alcelaphus*] ; *bubalis caama* (cap de Bonne-Espérance) ; etc.

BUBALINÉS (rad. *bubalus*, nom scientifique du buffle) n. m. pl. Groupe de mammifères artiodactyles, de la tribu des bovinés, renfermant les genres *probubalus* ou *anoa* et *hemibos*, *buffle* (ou *bubalus*), *amphibos*. Ce dernier, fossile dans les monts Siwalik (Inde), est intermédiaire entre les buffles et les bœufs de l'Inde. (Pour la question des origines, voir le mot BŒUF.) ‖ On entend aussi par BUBALINÉS une division de la tribu des antilopines, renfermant les genres *bubalis* et *damaliscus*. — *Un* BUBALINÉ.

BUBALOCÉPHALE (du gr. *boubalos*, bubale, et *kephalé*, tête) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des hypérines, renfermant deux espèces propres à l'Espagne et aux îles *phytonomus*. (Le *bubalocephalus ratamidcollis*, d'Andalousie, est le type de ces charançons.)

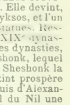
Bubas (gr. nat.).

BUBALUS (*lass*) n. m. Genre de bovidés bisulces, voisins de l'aurochs, dont le *bubalus palæindicus* est remarquable par le développement du crâne et des cornes.

BUBAS (*bass* — du gr. *bous*, bœuf) n. m. Genre d'insectes coléoptères tamélicornes, famille des scarabéidés, renfermant des bousiers noirs, sans écusson, dont les mâles ont la tête ornée de deux cornes. Les deux espèces du genre (*bubas bison*, et *bubas bubalus*) se trouvent dans le midi de la France.

BUBASTIS, ville du delta d'Égypte (en égypt. **Pouba-tit** [*la maison de Bastit*]) [v. BAST, déesse à tête de chatte]. Fondée sur la rive occidentale de la branche Pélusiaque du Nil, elle était déjà importante aux temps préhistoriques : le temple de sa déesse fut décoré par les grands souverains de la IVe dynastie, Khéops et Khéphrén. Elle devint, vers le XXIIe siècle, l'une des capitales des Hyksos, et l'un des deux rois, Khamudi, y assiégeait le roi thébain. Ressaisie par les princes de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, elle donna plus tard à l'Égypte l'une de ses dynasties, la XXIIe (Bubastites) qui eut pour chef le Sheshonk, lequel prit Jérusalem (vers 925) : les successeurs du Sheshonk la décorèrent magnifiquement, et elle se maintint prospère jusqu'au jour où la fondation de Naucratis, puis d'Alexandrie, détourna sur le bras occidental du Nil une partie du commerce qui s'écoulait d'abord par le bras oriental. Hérodote, qui la visita au milieu du Ve siècle, décrit son temple comme l'un des plus élégants qu'il eût en Égypte. Elle déchut lentement après la conquête romaine, devint, à l'époque byzantine, le siège d'un évêché, puis s'éteignit misérablement, dans les premiers siècles de la domination arabe. Ses ruines portent le nom de Tell-Bastah, dérivé du nom ancien de la ville. Elles étaient très considérables au commencement du siècle, mais elles disparaissent de jour en jour, devant les progrès de la culture. Naville les a fouillées, de 1887 à 1889, pour le compte de l'*Egypt Exploration Fund*, et il y a découvert les restes du temple décrit par Hérodote.

BUBE (bas lat. *buba* ; du gr. *boubôn*) n. f. Pustule, bouton, ampoule qui vient sur la peau.

BUBE (Adolphe), poète allemand, né et mort à Gotha (1802-1873), devint secrétaire des archives de Gotha (1834), puis directeur du cabinet des Arts (1842). Bube a donné : *Poésies* (1824) ; *Poésies nouvelles* (1840) ; *Tableaux de la nature* (1845) ; *Romances et ballades* (1850) ; *Le Chant de Thuringe* (1837) ; etc. Ses œuvres sont surtout remarquables par la grâce naïve et par la pureté du sentiment moral.

BUBELÉ, ÉE adj. Couvert de pustules ou d'excroissances de la forme des pustules : *Nez* BUBELÉ.

BUBELETTE (*let*) n. f. Petite bube, petite pustule : *Ce double bouton, encore son nez uriné, tout fleuretté de* BUBELETTES. (Th. Gaut.)

BUBENBERG (Adrien DE), avoyer, c'est-à-dire premier magistrat de Berne, né à Spiez en 1414, mort à Berne en 1479. Il passa une partie de sa jeunesse à la cour de Philippe le Bon, ce qui expliqua ses sympathies pour l'alliance bourguignonne. Il contribua, cependant, à défendre Morat contre l'armée de Charles le Téméraire. Mais, ensuite, il alla trouver le roi de France, en 1477, pour le dissuader de conquérir la Franche-Comté. Il fut fort mal reçu et obligé de s'enfuir, déguisé en ménétrier. Il dirigea, l'année suivante, une campagne en Italie, et mourut peu après.

BUBENDORF, village de Suisse, cant. de Bâle-Campagne ; 1.470 hab. Fabrique de fourrures et ruines du château de Spitzburg. Aux environs, château de Wildenstein.

BUBLITZ, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]) ; 4.700 hab. Fabrique de draps et d'étoffes de laine. — Pop. du *district de Bublitz* : 20.300 hab.

BUBNA-LITTITZ (Ferdinand, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Zamrsk (Bohême) en 1772, mort à Milan en 1825. Il fit la campagne de 1788 contre les Turcs, puis celles de la Révolution contre la France, fut président du conseil aulique en 1805, gagna le haut grade de feld-maréchal à Wagram (1809), remplit quelque temps les fonctions d'ambassadeur à Paris en 1813, prit part aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde et Leipzig. Il reçut le gouvernement de la Lombardie en 1818, et réprima les troubles de Piémont en 1821.

Bubo.

BUBO (lat. *bubo*, hibou) n. m. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, famille des strygidés, type d'une tribu dite des *bubonines*, renfermant les hiboux vulgairement nommés *grands ducs*. Une seule espèce habite l'Europe : c'est le grand duc indigène (*bubo maximus*), propre aux grandes forêts des régions montagneuses, surtout dans l'Allemagne, les Balkans, etc., jus-

que dans le Thibet. Dans l'Amérique du Nord, c'est le *bubo virginianus*, plus svelte, dans l'Amérique du Sud, le *bubo magellanicus*; dans l'Afrique du Sud, c'est le *bubo capensis*; au Sénégal, c'est un grand duc gris, enfumé, le *mystacinus barbeus*.

BUBON (du gr. *boubôn*, aine; n. m. Ganglion lymphatique engorgé, enflammé plus spécialement.

— Encycl. Pathol. On réservait autrefois le nom de *bubon* aux tuméfactions des aines dans la syphilis. Aujourd'hui, on tient surtout compte des causes qui les provoquent. En dehors de la scrofule, v. SCROFULE, et LYMPHATISME, les engorgements, suppurés ou non, sont dus à des maladies infectieuses, et surtout au chancre mou, à la blennorragie, à la syphilis et à la peste.

Dans la syphilis, on distingue: le *bubon d'emblée*, qui a son siège dans l'aine et qui paraît survenir sans lésion génitale apparente; le *bubon symptomatique*, qui résulte d'une lésion vénérienne et qui se montre, suivant le siège de cette lésion primitive, dans la région inguinale, sous-maxillaire, etc. Le chancre induré donne lieu à un bubon indolore, multilobulaire et persistant; le chancre mou à un bubon plus tardif, unilobulaire, à suppuration rapide; au surplus, qu'il provienne d'un chancre induré, d'un chancre mou ou même d'une simple blennorragie, les bubons suppurés peuvent présenter des caractères phagédéniques; tous, enfin, renferment la matière virulente, dont l'agent bactérien pathogène, n'a pas encore, cependant, été sûrement isolé.

Dans la peste, le bubon est d'une extrême fréquence (90 fois sur 100); il peut apparaître, non seulement aux aines, mais aussi aux aisselles, au cou, dans le mésentère. Il se termine par résolution ou suppuration, ce dernier en étant un pronostic peu favorable; dans le cas de guérison, la suppuration est extrêmement longue. Le bubon de la peste renferme en très grande abondance le coccobacille spécifique de Kitasato et Yersin. V. PESTE, et SYPHILIS.

Bot. Le genre *bubon* appartient à la famille des ombellifères, tribu des peucédanées; il a été nommé ainsi parce qu'on a cru longtemps que cette plante pouvait être employée avec succès contre les tumeurs malignes. Les arbrisseaux qu'il comprend sont glabres et sécrètent une gomme résineuse. Nous ne citerons que les deux espèces suivantes: 1° le *bubon* (*peucedanum*) *galbanifère*, originaire du Cap et produisant le galbanum, qui est tonique et stimulant; 2° le *bubon* (*athamanthe*) *de Macédoine* ou *persil de Macédoine*, dont les semences hérissées ont une odeur assez agréable, sont diurétiques et apéritives, et étaient prescrites chez les anciens contre les tumeurs de l'aine.

BUBONA, déesse protectrice des bestiaux, chez les Romains. On célébrait en son honneur des jeux appelés *Bubetii ludi*.

BUBONALGIE (du gr. *boubôn*, aine, et *algos*, douleur) n. f. Douleur siégeant dans l'aine.

BUBONOCÈLE (du gr. *boubôn*, aine, et *kêlê*, tumeur) n. m. Hernie inguinale.

— Encycl. Pathol. V. HERNIE.

BUBROMA (du gr. *bous*, bœuf, et *brôma*, nourriture) n. m. Bot. Syn. de GUAZUME, et de TRÈFLE HYBRIDE.

BUBRY, comm. du Morbihan, arrond. de 2 32 kilom. de Lorient, sur un affluent du Blavet; 3.966 hab. Menhir.

BUC, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kil. de Versailles, sur la Bièvre; 737 hab. Bel aqueduc construit par Louis XIV, en 1686, pour conduire à Versailles les eaux des étangs de Saclay et du Trou-Salé.

BUC (George), historien et antiquaire anglais, né au milieu du XVIe siècle, mort en 1623, était chambellan privé et intendant des menus plaisirs de Jacques Ier. On a de lui: *le Triomphe universel d'Angleterre* (1631), et *la Vie et le Règne de Richard III* (1641). (Dans le dernier de ces ouvrages, il s'attache à réhabiliter ce prince.)

BUCAIL (*kall* [*ll* mill.]) n. m. Dans certains départements, Sarrasin appelé blé noir. ‖ On écrit aussi BUCAILLE n. f.

BUCARAMANGA, ville de la république de Colombie, ancien chef-lieu de l'État de Santander, sur la rivière Lebrija; 17.000 hab. Fabriques de chapeaux et de cigares; culture du tabac, du coton, du café, de la canne à sucre, du riz; mines d'or.

BUCARAMANGITE n. f. Variété de résine fossile.

BUCARDE (du gr. *bous*, bœuf, et *kardia*, cœur [parce que la coquille, les deux valves réunies ressemblent un peu à un cœur]) n. f. C'est l'un des noms vulgaires du genre *cardium*, l'un des plus répandus des mollusques lamellibranches.

BUCARDITE n. f. Bucarde pétrifiée.

BUCAREST ou **BUKAREST** (en roumain **Bucuresci**), capitale de la Roumanie, qui s'élève dans une vaste plaine, à égale distance du Danube et des montagnes des Balkans, sur les bords d'une petite rivière appelée la Dimbovitza: 296.380 h. Ville industrielle et très commerçante.

Nulle cité n'a été plus profondément modifiée que Bucarest: cette transformation, qui en fait, d'année en année, une ville plus luxueuse, plus élégante et plus active, est due, en grande partie, à l'activité du roi Carol et des grandes familles roumaines qui, athéniennes de l'extrême Orient, ont voulu donner à leur pays une capitale digne de ce nom. C'est le prince Georges Bibesco (1843-1848) qui construisit le Palais-Royal; c'est la princesse Hélène Couza qui donna à Bucarest l'asile pour les orphelines (asile Hélène); c'est à la famille Brancovan qui sont dus la construction et l'aménagement du Théâtre, etc. Ajoutons que la plus grande partie des monuments de Bucarest ont été conçus par un ingénieur français, Galleron.

Une série de boulevards nouveaux et largement construits font le tour de la ville, reliant entre eux ses différents quartiers, et conduisant à la chaussée Kisseleff, sorte de perspective Newski de Bucarest, et au jardin de Cismegiu, transformé en promenade publique par le prince Stirbey.

Sur la rive droite se dressent les clochers des principales églises de la ville.

Malheureusement, le climat, assez rude, nuit au développement de Bucarest. La plaine dans laquelle la ville est bâtie est ouverte aux vents du N. et l'expose aux rigueurs du climat continental: très froide en hiver (on a relevé des froids de — 22°), très chaude en été, la température n'est agréable qu'en automne et pendant les quelques jours de printemps. Les vents y soufflent parfois en tempête et les orages y sont fréquents, au printemps et en été. En dépit du climat, la ville ne cesse de s'agrandir. Rien ne prouve mieux que les modifications incessantes dont s'embellit Bucarest la vitalité et les progrès du peuple roumain et de ce rameau latin, situé au milieu du monde slave.

BUCARO (*bou* — mot espagn.) n. m. Pot de terre d'Amérique, rouge, poreuse, odorante, où les Espagnols mettent de l'eau rafraîchir.

BUCAY, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines, île de Luçon), sur le rio de l'Abra; 5.200 hab. Ch.-l. de la province de l'Abra.

BUCCAL, ALE, AUX du lat. *bucca*, bouche) adj. Anat. Qui appartient à la bouche: *Nerfs buccaux. Vaisseaux buccaux.*

— Hist. *Dignités buccales*. S'est dit des fonctions remplies par les officiers de la bouche du roi.

— Gramm. S'est dit quelquefois au fém. pour LABIALE: *B, p, ph sont les consonnes* BUCCALES *de l'alphabet grec.*

BUCCARI, ville de l'Austro-Hongrie (Croatie), sur le golfe de Quarnero; 1.950 hab. Port de commerce; pêche importante de thon. Dans les environs, récolte de vins estimés; fabriques de toiles.

BUCCELLAIRES (*buk-sèl* — lat. *buccellarii*, même sens) n. m. pl. S'est dit: 1° De colons galates établis dans des terres du domaine, moyennant le service militaire; 2° D'un corps spécial de cavalerie, composé d'esclaves ou colons libérés et enrégimentés au service de particuliers. (En 468, les empereurs Léon et Anthémius interdirent l'entretien de buccellaires.) — *Un* BUCCELLAIRE.

BUCCELLATUM (*buk-sèl, tom*) n. m. Antiq. rom. Biscuit de soldat.

BUCCHERI, bourg du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Syracuse]); 4.350 hab. Source minérale.

BUCCHIANICO, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 4.400 hab. Récolte de vins estimés; fabrique de savon et de poterie.

BUCCIN (*buk-sin* — lat. *buccinum*; de *bucca*, bouche) n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *buccinidés*. (C'est un animal très carnivore, possédant une longue trompe qu'il fait sortir à volonté. La coquille se reconnaît à son ouverture pourvue d'un canal ou siphon assez court et droit, tronqué au sommet. Le *buccin ondé* est très commun sur nos côtes, et sa coquille est souvent habitée par un bernard-l'ermite.)

— Mus. Sorte de trompette, tantôt recourbée, tantôt presque droite, dont sonnaient les *buccinateurs*. (Elle ne se distingue pas, à l'origine, de l'instrument appelé *cornu*. Plus tard, ce dernier nom paraît avoir été appliqué à une buccine perfectionnée.) Le buccin servait surtout, dans les camps, à sonner les heures du jour et les veilles de la nuit, d'où les expressions: *buccina prima, buccina secunda*. Au commencement du XIXe siècle, on a donné le nom de «buccin» à un trombone d'une forme particulière qui se terminait, non par un pavillon, comme le trombone ordinaire, mais par la gueule ouverte d'une énorme tête de serpent ou de dragon. Toutefois, comme cette forme nuisait essentiellement à la sonorité de l'instrument en arrêtant et raccourcissant ses vibrations, qu'elle rendait cette sonorité à la fois sourde et sèche, on finit par y renoncer et par revenir au trombone.

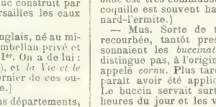

Buccins: 1. Militaire (en métal); 2. De bouvier; 3. De maillechort.

BUCCINAL, ALE, AUX (*buk-si* adj. Qui est en forme de trompette ou buccin.

BUCCINATEUR (*buk-si* — du lat. *buccinator*, même sens; formé de *buccina*, trompette) n. m. Anat. Joueur de trompette de la milice romaine: *Les* BUCCINATEURS *portant des justaucorps verts brodés d'argent.* (E. Sue.)

— Anat. Muscle propre de la joue, qui sert à allonger la bouche transversalement, et agit spécialement lorsqu'on souffle. ‖ Adjectiv.: *Muscle* BUCCINATEUR.

BUCCINE n. f. Mus. V. BUCCIN.

BUCCINER (*buk-si* — lat. *buccinare*, sonner de la trompette) v. a. Célébrer avec emphase. (Vieux.) ‖ A été remplacé par TROMPETTER.

BUCCINIDÉS (*buk-si* — rad. *buccin*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, du sous-ordre des ctenobranches, groupe de rachiglosses, caractérisés par

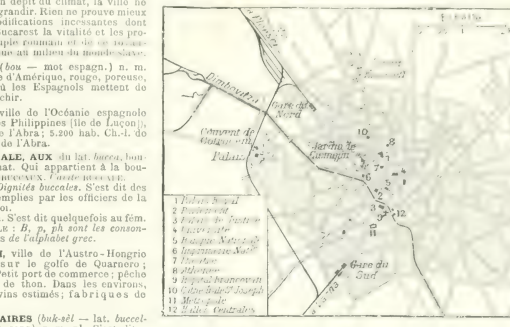

nassiers; leur râpe linguale est armée de forts crochets, dont les latéraux sont érectiles. Répandus dans toutes les

buccin, nasse, pourpre, ricinule, ringicule, magile, leptoconque, etc.

BUCCINITE n. f. Zool. Buccin pétrifié.

BUCCINO, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), sur la petite rivière de Botta; 6.100 hab. Carrières de marbre aux environs.

BUCCO (du lat. *bucco*, bavard) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des *bucconidés*, dont le nom vulgaire *barbus*. (Les buccos, correspondant à de nombreuses espèces insectivores, habitent les forêts de l'Amérique tropicale.)

— Bot. Syn. de AGATHOSME. ‖ Nom d'un mélange de feuilles aromatiques de plantes des genres *empleuruin* et *barosma*.

Bucco.

BUCCO-LABIAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la bouche et aux lèvres.

BUCCONIDÉS (rad. *bucco*) n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, caractérisés par leurs formes courtes et robustes, leur grosse tête à fortes moustaches raides, qui leur a fait donner le nom vulgaire de *barbus*. (Les bucconidés ont le plumage coloré de teintes vives et tranchées; ils sont insectivores et habitent les forêts des régions tropicales du nouveau monde.) Genres principaux: [illegible]

BUCCO-PHARYNGIEN, ENNE (*ji-in, èn'* — du lat. *bucca*, bouche, et de *pharyngien*) adj. Qui a rapport à la bouche et au pharynx.

BUCCULE [illegible] au dessous du menton.

BUCCULINE (rad. *buccule*) n. f. Genre d'orchidacées-ophrydées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe du cap de Bonne-Espérance.

BUCE n. f. Espèce de petite barrique.

BUCENTAURE (du gr. *bous*, bœuf, et *kentauros*, centaure), vaisseau que montait le doge de Venise, le jour où il épousait la mer.

— Encycl. Le *Bucentaure* était une galère sculptée et dorée, d'une vaste dimension, dont [illegible] également [illegible]

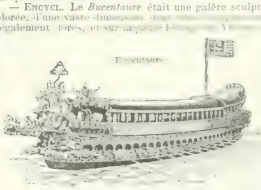
Bucentaure.

[illegible] voyageur sont *mariage* avec la mer Adriatique. Arrivé à la passe du Lido, il jetait dans la mer un anneau bénit, en prononçant ces paroles: *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii* (Mer, nous t'épousons, en signe de souveraineté [illegible]

[illegible] taient à ce mariage symbolique et semblaient en reconnaître la validité. Cette prise de possession, dans des formes pareilles, était une conséquence des paroles que le pape Alexandre III, reconnaissant de l'asile qu'il avait trouvé à Venise, avait adressées au doge: «Que la mer vous soit soumise comme l'épouse l'est à l'époux.» lui avait-il dit en lui donnant un anneau. Le sénat de Venise prit ces mots au sérieux: de là [illegible] monie nuptiale.

Plusieurs tableaux d'Antonio Canaletti donnent une superbe idée de cette fête grandiose et magnifique, abolie depuis la prise de Venise par Bonaparte.

BUCENTE (gr. *boukentro*, piqueur de bœufs) n. m. Genre d'insectes diptères tachydyctes, famille des muscides, renfermant des mouches tachinides, dont l'espèce-type (*bucentes quadrata*) est parasite de la chenille d'une noctuelle (*mamestra brassicæ*) qui attaque les choux. Syn. : SIPHONA.

Bucente (gr. 3 fois).

BUCEPHALA, ville de l'Asie ancienne, dans le royaume de Porus, sur l'Hydaspe, affl. de l'Indus. (Ce nom lui fut donné par Alexandre le Grand, en mémoire de son cheval Bucéphale, mort dans cette ville.)

BUCÉPHALE, nom du cheval d'Alexandre.

— ENCYCL. *Bucéphale* occupe la première place dans l'histoire des chevaux célèbres. Un Thessalien amena un jour à Philippe, roi de Macédoine, un cheval dont il le demandait un prix exorbitant. On obtenait dans la plaine pour essayer l'animal; mais personne ne put le monter, car il se cabrait contre tous ceux qui tentaient de l'approcher. Déjà Philippe avait donné l'ordre de l'emmener, quand Alexandre, alors âgé de quinze ans, s'écria : « Quel cheval ils vont perdre, pour ne pas savoir s'y prendre! » Philippe, choqué de la présomption du jeune prince, lui permit d'essayer à son tour. Or celui-ci avait remarqué que le cheval s'effrayait des mouvements de son ombre; il lui fit faire un demi-tour et le plaça en face du soleil. Après l'avoir flatté doucement de la voix et de la main, il s'élança sur son dos lestement. D'abord, il lui tint la bride serrée, sans le frapper; et, lorsqu'il vit que sa fougue commençait à se calmer, il rendit la main, lui parla d'une voix plus rude et le lança à toute bride. Philippe et toute sa cour gardaient un silence plein de frayeur. Mais quand, la carrière parcourue, le jeune prince tourna bride et ramena le cheval avec une parfaite assurance, les applaudissements éclatèrent. C'est alors que Philippe, prejugeant de l'avenir d'après ce qu'il venait de voir, s'écria, en embrassant Alexandre et en pleurant d'émotion : « Mon fils, cherche un autre royaume qui soit digne de toi, la Macédoine ne peut te suffire. » Paroles qui l'on rappelle parfois, mais, presque toujours, d'une façon plaisante.

Alexandre garda Bucéphale dans tout le cours de ses expéditions, et eut la douleur de le perdre dans la sanglante bataille livrée contre Porus. Il le regretta vivement, lui fit faire de magnifiques funérailles aux bords de l'Hydaspe, et fonda sur son tombeau une ville qu'il appela de son nom *Bucephala* (ou *Bucéphale*).

Le nom de *Bucéphale* se donne, par analogie, aux chevaux de bataille ou de parade; — quelquefois aussi, par antiphrase, aux chevaux mis par le travail ou la vieillesse, ou même à la monture de Sancho.

BUCÉPHALON (du gr. *bous*, bœuf, et *képhalé*, tête) n. m. En T. de zool., Genre de coelentérés, de la classe des cténophores lobés, famille des calymnidés, renfermant des formes propres aux mers tropicales. L'espèce type du genre (*bucephalon Reynaudii*) se trouve dans la mer de Ceylan.

Bucephalus.

BUCÉPHALOPHORE (du gr. *bous*, bœuf, *képhalé*, tête, et *phérein*, porter) adj. Qui porte une tête de bœuf.

BUCEPHALUS (*sé, lus* — du gr. *bous*, bœuf, et *képhalé*, tête) n. m. Genre de trématodes aphidiennes cotylidiennes, famille des dendrophidés, renfermant des couleuvres africaines et très fortes, beaucoup plus large que le cou, et aux yeux très grands. L'espèce type du genre (*bucephalus capensis*) habite le Cap.

BUCER ou **BUTZER**, théologien allemand, né en 1491 à Schlestadt, mort en 1551. Son véritable nom est KUHHORN (en allemand *corne de vache*), qu'il grécisa en celui de BUCER (de *bous*, bœuf, et *kéras*, corne). Il prit, à l'âge de quinze ans, l'habit dominicain, mais il fut entraîné par Luther en 1521. En 1530, il était à Strasbourg, où il rédiga avec Capiton la *Confession tétrapolitaine*, qui fit admettre Strasbourg, Constance, Memmingen et Landau dans la ligue de Smalkalde. Un des rêves fut la conciliation complète des luthériens et des protestants alsaciens; ses efforts restèrent inutiles jusqu'en 1536. Cette année, la concorde de Wittemberg fut signée. Les Bâlois admirent dans leur confession l'expression luthérienne de *vrai corps*. Les pasteurs de Berne et de Lausanne acceptèrent ce concordat en 1538. Le moment suprême de la vie de Bucer approchait. Les protestants venaient d'être battus par Charles-Quint, qui leur imposa son *Intérim*. L'électeur de Brandebourg avait appelé Bucer à Augsbourg pour obtenir sa signature à ce traité, qui abolissait le culte protestant. Bucer refusa nettement. Il parvint à s'évader d'Augsbourg, où sa vie était menacée. Il fut déposé en arrivant à Strasbourg et contraint de chercher, pour le reste de ses jours, un asile en Angleterre, où l'appelait l'archevêque Cranmer (1549). A Londres, il travailla à une traduction nouvelle de la Bible, qui, du reste, ne fut jamais achevée, et à la revision de la liturgie anglicane. Bucer fut nommé professeur de théologie à l'université de Cambridge; mais il mourut le 25 février 1551. Ses restes mortels, déposés dans l'église de l'Université, furent exhumés sous le règne de la reine Marie, et brûlés publiquement; mais Elisabeth fit réhabiliter sa mémoire.

— BIBLIOGR. : Baum : *Capitonet Butzer*. Elberfeld, 1860.

BUCÉRAS (*sé-rass*) ou **BUCÈRE** (du gr. *bous*, bœuf, et *kéras*, corne) n. m. Bot. Syn. de BUCIDE, de FENU-GREC, de TRIGONELLE.

BUCÉROSIE ou **BOUCÉROSIE** (du gr. *bous*, bœuf, et *kéras*, corne) n. f. Genre d'asclépiadées, tribu des stapélidées, comprenant six espèces, herbes charnues qui croissent en Asie et en Afrique.

BUCÉROS n. m. Ornith. V. CALAO.

BUCÉROTIDÉS (rad. *bucéros*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux lévirostres, renfermant les calaos et formes voisines, tous de grande taille et à bec démesurément développé, avec des protubérances frontales souvent énormes. — *Un* BUCÉROTIDÉ.

— ENCYCL. Les *bucérotidés* habitent les forêts des régions tropicales africaines, asiatiques et indo-malaies, jusqu'en Australie; ils vont par couples, sont omnivores, et vivent dans les creux des arbres où le mâle murre souvent la femelle avec du mortier durant l'incubation, et la nourrit par une petite fenêtre ménagée dans la cloison. Genres principaux : *buceros* (ou *calao*), *bucorax*, *toccus*, *euryceros*, etc.

BUCEY-LES-GY, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 24 kilom. de Gray, aux sources de la Morte; 1.037 hab. Ch. de f. Etat. Carrières; fabrique de bois de chaises et de fauteuils.

BUCH (CAPITALATE DE[*Boiorum ager*]), petit pays de France (ancien Bordelais), dont la capitale était *La Teste-de-Buch*.

Buch (capital de). V. GRAILLY (Jean DE).

BUCH ou **BUCHE** (Henri-Michel), économiste français, né en 1600 à Arlon, dans le grand-duché de Luxembourg, mort en 1666. Ouvrier cordonnier, le premier il eut l'idée d'organiser les ouvriers en associations volontaires, et fonda, en 1629, la première association cordonnière. Bientôt, il fonda une autre association de compagnons tailleurs. Ses sociétés ouvrières existaient encore, avec quelques modifications, au moment de la révolution de 1789.

BUCH (Léopold DE), géologue allemand, né à Stolpe (Uckermark, Prusse), mort à Berlin en 1853. Après une première instruction sérieusement suivie, il étudia la géologie à l'école des mines de Freyberg, sous la direction de Werner, dont il fut successivement le disciple, le collègue, le rival. Les géologues se divisaient en deux partis : les neptuniens et les vulcaniens. L'école de Freyberg était le centre du neptunisme, et Werner en était le chef. Léopold de Buch fut un des plus ardents disciples de Werner; il comprit toute la puissance de l'action interne; il vit que les bouleversements des couches primitives du globe sont le produit de cette action; que non seulement les roches volcaniques, mais aussi toutes les roches cristallines, sont sorties du sol à l'état pâteux; que les masses redressées du globe doivent leur position actuelle à des soulèvements; que le phénomène des marbres et des soulèvements. Léopold de Buch avait été le condisciple et resta l'ami d'Alexandre de Humboldt, qui l'appelle « le plus grand géologue de notre siècle ». Il était associé étranger de l'Institut de France.

BUCHAN, petite contrée maritime de l'Ecosse, enclavée, sur la mer du Nord, entre les fleuves côtiers Tthan et Deveron. Sa localité principale est le village de Bodon-of-*Buchan* (comté d'Aberdeen); sa population de 40.000 hab. — Le *Buch* au-Nord est le plus oriental de l'Ecosse.

BUCHAN (James STUART, comte DE), connétable de France, né vers 1380, mort le 17 août 1424. Il était fils du duc d'Albany et petit-fils de Robert Stuart II, roi d'Ecosse. Il négocia en 1420 une alliance militaire entre l'Ecosse et la France, et amena, en septembre 1421, au dauphin (depuis CHARLES VII) une armée de quatre à cinq mille Ecossais, avec laquelle il battit les Anglais à Baugé. Il reçut en récompense l'épée de connétable de France. Mais il fut battu et tué à la bataille de Verneuil. On l'a souvent confondu avec John Stuart de Derneley, connétable de l'armée d'Ecosse, qui perdit la bataille de Cravant en 1423.

BUCHAN (Guillaume), médecin anglais, né à Ancrum en 1729, mort à Londres en 1805. Il se rendit coupable par un trait de modèle pratique à la portée des gens du monde, la *Médecine domestique* (1769), qui eut un nombre considérable d'éditions dans presque toutes les langues de l'Europe. Parmi les autres ouvrages de Buchan, nous citerons : *Devoir d'une mère* (1800).

BUCHAN (Elisabeth), sectaire écossaise, née en 1738, morte en 1791. Fille d'un aubergiste, elle quitta son mari pour se rendre à Irwin auprès du ministre White, qui lui avait communiqué son exaltation religieuse. Bientôt, elle se mit à annoncer comme prochaine la fin du monde, et réunit un certain nombre d'adhérents. Forcée par la population de quitter Irwin, elle se réfugia à la campagne, où elle mourut. Les adhérents à la secte qu'elle avait fondée vers 1779 prirent le nom de « buchanistes ».

BUCHAN (David), marin et explorateur anglais, né en 1780, mort dans le second quart du XIXe siècle, exécuta plusieurs voyages infructueux dans les mers polaires, à la découverte du passage du Nord-Ouest. A son retour de ses expéditions, il eut pour lieutenant sir John Franklin. Il disparut au cours d'une dernière expédition dans les mers arctiques. L'Amirauté, en 1839, dut effacer son nom de la liste des capitaines vivants.

BUCHANAN, ville de Libéria. V. BASSA (GRAND-).

BUCHANAN (George), poète, auteur dramatique et historien, écossais, né à la ferme de Middlehowen (Stirlingshire) en 1506, mort à Edimbourg en 1582. Il fit ses études à Paris, puis revint en Ecosse, et s'engagea parmi les gens de guerre du régent, duc d'Albany; il fut blessé en toute à Paris, où il professa au collège Sainte-Barbe (1524-1527), revint de nouveau en Ecosse où il fut chargé, par le roi Jacques V, de l'éducation de son fils naturel, lord James Stuart, plus tard créé comte de Murray. Obligé de fuir en Angleterre à cause de satires trop vives contre la vie monastique; mal accueilli par Henri VIII, il retourna en France, fut professeur au collège de Bordeaux (1543), puis (1544-1547) au collège du cardinal Lemoine, à Paris. Un voyage en Portugal, de nouvelles pérégrinations en Angleterre, en France et en Ecosse emplissent les années suivantes. A partir de 1567, il ne voyage plus. C'est au milieu de cette débauche d'activité physique qu'il composa les ouvrages suivants : *le Franciscain*, poème (1539); *Jephté*, tragédie (1557); *Paraphrasis psalmorum Davidis poetica* (1570); *De Maria, Scotorum regina*, odieux libelle contre Marie Stuart, d'autant plus infâme qu'il fut publié lorsque la malheureuse princesse, encensée par lui en beaux vers aux jours de sa splendeur, était prisonnière d'Elisabeth d'Angleterre (1571); *Dialogus de jure regni*, traité d'économie sociale (1579); *Rerum scoticarum historia* (1582).

— BIBLIOGR. : Irving, *Memoirs of the life and writings of G. Buchanan* (Edimbourg, 1807).

BUCHANAN (Claude), théologien écossais, né en 1766 près de Glasgow, mort à Londres en 1815. S'étant rendu, en 1796, dans les Indes orientales, il fut vice-président du collège de Fort-William, puis parcourut à pied la plus grande partie de la presqu'île hindoustanique, et revint en Angleterre en 1808. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Tableau abrégé de l'état des colonies de la Grande-Bretagne et de son empire en Asie, relativement à l'instruction religieuse* (1813); *Recherches chrétiennes en Asie, avec des notices sur la traduction des Ecritures dans les langues orientales*. Ce dernier ouvrage fut publié en 1858.

BUCHANAN (James), homme d'Etat américain, né à Stony-Batter (Pensylvanie) en 1791, mort à Wheatland en 1868. Membre de la législature de Pensylvanie en 1814, il fit partie de cette fédérale, de 1820 à 1831. Il fut alors nommé ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg. Au retour de cette mission (1833), il entra au Sénat, où il siégea jusqu'en 1845. Excellent orateur, négociateur habile, il acquit une grande influence. Ministre des Etats-Unis en Angleterre en 1853, il fit partie, en 1854, de la conférence d'Ostende, qui aboutit à la rédaction du mémorandum proclamant le droit de l'Amérique à s'annexer Cuba. Buchanan fut élu président des Etats-Unis en 1856. Il fit preuve, dans son gouvernement, de tendances esclavagistes marquées, qui le firent juger sévèrement.

BUCHANAN (Robert), poète et auteur dramatique anglais, né à Morpeth en 1841, mort à Londres en 1901. Il débuta par des poèmes remarquables : *Idylles et légendes d'Inverburn* (1865); *Poèmes de la côte Nord* (1867); *le Chant de Napoléon* (1871), *Poèmes et Dramas des rivages* (1872); *Ballades et vers, amour et humour* (1882); *la Cité des rêves* 1888, et *le Juif errant* (1893), poèmes. Un livre de lui : *l'Ecole sensualiste en poésie* (1872), dans lequel il attaquait Swinburne et le grand peintre Rossetti. Romancier, il a publié : *l'Ombre de l'épée* (1876), *Un enfant de nature* (1879); *Diewet l'homme* (1881 ; *le Martyre de Madeleine* (1882), etc. Enfin, il a fait jouer de nombreuses pièces, entre autres : *Power fort* (1874; *Lady Clare* (1886); *Seul à Londres* (1885); *l'Amante de Joseph* (1888); *l'Ombre de l'homme* (1890); *le Moment opportun* (1891); *l'Exilé* (1891); *Dick Sheridan* (1894); *le Charlatan* (1894); etc.

BUCHANANITE (rad. *Buchanan*, n. pr.) n. f. Genre de térébinthacées, comprenant des arbres qui croissent en Asie et dans l'Océanie tropicale. L'écorce est astringente et tonique; l'embryon est comestible, et l'on fait de l'huile avec celui de certaines espèces.

BUCHANISTES (*ka-nisst*) ou **BUCHANITES** (*ka*) n. m. pl. Nom sous lequel on désigne les partisans d'une secte religieuse fondée en Ecosse par Elisabeth Buchan. — *Un* BUCHANISTE (ou BUCHANITE).

— ENCYCL. Les *buchanistes*, qui attendaient la fin prochaine du monde, ne se mariaient pas, vivaient en commun et travaillaient peu, repoussaient d'ailleurs tout salaire. Leur secte s'éteignit presque en même temps que sa fondatrice (1791).

BUCHAU (lat. *Silva Bocana*), ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), 2.375 hab. Fabrique de socs et de chemises; château seigneurial des princes Tour et Taxis. Ancienne abbaye de dames nobles. — Ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur un affluent de l'Eger; 2.100 hab. Source minérale.

BÛCHE (ancienneement *buche*; du bas lat. *buxea*, dérivé irrégulier de *boscum*, bois) n. f. Gros morceau de bois préparé pour être mis au feu : BÛCHE *de chêne, de pin*. || *Bûche de Noël*, Grosse bûche qu'on brûle, à la veillée de Noël, dans quelques provinces pendant la veillée de Noël, et aux cendres de laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. || *Droit de bûche*, Servitude consistant en une bûche que les paysans devaient porter à leur seigneur, la veille de Noël. || *Bûche du portier*, Bûche que les concierges prélèvent sur le bois que l'on apporte aux locataires de la maison.

— Fig. Chose vile, méprisable : *On dore l'idole, pour n'avoir pas à rougir d'orner une bûche* (Mme Roland.)

— Fam. Personne d'un esprit lourd et stupide; personne qui n'a pas plus d'initiative et de sens qu'une bûche. || *Ne pas se remuer plus qu'une bûche*, N'avoir pas la moindre activité.

— Pop. Fragments plus ou moins volumineux que présente le tabac à fumer, quand le hachage des feuilles n'a pas été fait avec tout le soin convenable.

— *Bûche économique*, Sorte de brique préparée avec de l'anthracite, de la houille et de l'argile, et qui est d'une combustion très lente. On donne encore le nom de « bûche économique » à une pièce de fonte creuse que l'on remplit de cendres et qui imite assez exactement une bûche de bois. (On place cette bûche en arrière du foyer, de sorte que le combustible est ramené en avant.)

— *Tirer à la courte bûche*. S'est dit autrefois pour Tirer à la courte paille.

— Argot des joueurs. Au baccara, Figure ou dix : *Tirer, Donner, Amener une bûche*.

— Dr. anc. *Réparation à la bûche*, Jugement porté par les maîtres des eaux et forêts contre les déprédateurs des forêts du roi. || *Contrôleur à la bûche*, Officier de bouche chargé de veiller à Paris, à ce que les bois en bûches apportés dans cette ville eussent les dimensions exigées par les ordonnances. || *Droit de la bûche*, Droit que le roi prélevait autrefois, à Paris, sur les bois en bûches.

— Hist. *Secours de la bûche*, Coups de bâton que se faisaient administrer les convulsionnaires du XVIIe siècle.

— Hortic. Tige d'oranger étêté.

— Mar. Bâtiment hollandais à cune forte construction, d'un port de 80 tonneaux environ et qui sert à la pêche du hareng et du maquereau. (Il est très renflé de l'avant et porte trois mâts courts avec trois voiles carrées.) || On dit aussi BUYSE.

— Mus. Grossier instrument de musique, formé d'une boîte de résonance sur laquelle sont tendues trois ou quatre cordes de laiton.

— Techn. Sorte de jauge en cuivre dont se servent les fabricants de savon pour vérifier et rendre uniformes les épaisseurs des pains de savon. || Grosse barre de fer qu'emploie l'ouvrier verrier pour redresser les pots dans le four. || Sorte d'établi servant au tréfileur et à l'épinglier. || Sorte de billot portant des cisailles ou des filières.

BUCHELSDORF, village d'Austro-Hongrie (Silésie); 2.200 hab.

BÛCHEMENT (rad. *bûcher*, verbe) n. m. Enlèvement des parties saillantes de la pierre dans un mur. || Mise en bûche : LE BÛCHEMENT *des bois de chauffage*.

BUCHEN, ville d'Allemagne (gr. duché de Bade ; 2.140 h. Tonneliers, carrières de pierres.

BUCHENAVIE n. f. Sorte de Bouscau du genre terminalie.

BUCHENBORE n. f. Genre de légumineuses papilionacées-genistées, renfermant des arbrisseaux du Cap.

BÛCHER *chê* — rad. *bûche* n. m. Lieu où l'on serre le bois à brûler. *Aller prendre du bois au bûcher.*

— Amas de bois sur lequel les anciens brûlaient les cadavres et sur lequel plus tard, on brûla les personnes ou les objets condamnés au feu : *Alexandre le Grand fit élever pour l'Ephestion un bûcher monumental. Jeanne d'Arc monta courageusement sur le bûcher.*

ESPECE. *Le bûcher funéraire* a été en usage chez beaucoup de peuples anciens, notamment chez les Phéniciens, les Cypriotes, les Gaulois, les Etrusques, les Grecs et les Romains. C'était, ordinairement, un simple amas rectangulaire de bois résineux, orné de guirlandes, entourée d'une haie de cyprès ; mais il était parfois richement décoré et prenait les proportions d'un véritable monument. La crémation n'a été en usage que pendant toute l'antiquité, mais ce mode de sépulture n'a pas eu toujours la même importance relative. En Grèce, durant toute la période dite « mycénienne », on se contentait le plus souvent d'inhumer les morts ; mais l'incinération devient prédominante dans la civilisation que nous peignent les poèmes homériques. L'*Iliade* nous décrit les somptueux bûchers *pyres funéraire* de Patrocle et d'Hector, bûchers constructions à plusieurs étages, où l'on plaçait le mort sur un lit funèbre avec ses vêtements, ses armes, ses objets familiers, et où l'on égorgeait des prisonniers. Dans la Grèce classique, du IVe au IVe siècle, prévaut l'inhumation ; mais on a trouvé encore, au Céramique d'Athènes, bien des traces de sépulture par incinération. La crémation redevient à la mode pendant la période hellénistique ; Plutarque nous a décrit le magnifique bûcher d'Ephestion, construit à Babylone sur l'ordre d'Alexandre. Cet usage se répand de plus en plus en Grèce, après la conquête romaine.

Les Romains des premiers siècles paraissent avoir préféré la sépulture par inhumation ; mais l'incinération domine pendant les derniers siècles de la république et sous Empire, jusqu'au IVe siècle de notre ère, époque où l'on revient à l'inhumation sous l'influence des idées chrétiennes. Primitivement, on dressait le bûcher (*rogus, pyra*), soit devant le caveau funéraire, soit au-dessus d'une fosse (*bustum*), où s'ensevelissaient les cendres et les cendres. Le système de la crémation sur place, au-dessus du *bustum*, resta en usage pour les sépultures ordinaires ; mais, pour les riches sépultures de famille ou collectives (*columbarium*), on brûlait les corps dans des locaux spécialement aménagés près des nécropoles (*ustrinum* ou *ustrina*) ; des locaux de ce genre sont encore visibles sur la voie Appienne ou aux portes de Pompéi. Sur le bûcher, enduit de poix, on plaçait le mort, avec les vêtements du mort, ses armes, souvent ses animaux familiers : chiens, chevaux, oiseaux. Les proches ou les amis, dans certains cas un magistrat, mettaient le feu en détournant la tête. On éteignait la braise avec du vin et de l'eau. On traitait les cendres et les ossements, souvent enveloppés d'ailleurs dans un linceul d'amiante; on renfermait l'urne dans un sarcophage, que l'on plaçait dans un tombeau ou dans une niche du *columbarium*. Le bûcher avait quelquefois des proportions monumentales : c'était une pyramide à étages, décorée de colonnes et de statues. Les bûchers les plus somptueux étaient ceux qu'on dressait au champ de Mars, pour l'apothéose des empereurs. V. SUPPLICE.

BÛCHER (*ché* — rad. *bûche*) v. a. Techn. Dégrossir une pièce de bois : BÛCHER *une poutre.* ‖ Supprimer une pièce défectueuse de charpente pour lui substituer une autre pièce de bonne qualité.

— Constr. *Bûcher une pierre*, En abattre les saillies.

— Pop. Battre : BÛCHER *quelqu'un d'importance.*

— Faucon. Mettre le faucon, l'autour, sur le bloc, sur le perchoir.

— v. n. Pop. Travailler rudement.

Se bûcher, v. pr. Se battre.

BÛCHERESSE n. f. Sorte de grosse serpe dont font usage les bûcherons pour couper ou abattre les branches de forte dimension.

— Adjectiv. : *Serpe* BÛCHERESSE.

BÛCHERIE n. f. Pop. Rixe, bataille.

BÛCHERON, ONNE (rad. *bûche*) n. Celui, celle dont le métier est d'abattre du bois et de le couper.

— *Jeu du bûcheron ou du fagot*, Petit jeu d'action ou de mémoire que l'on jouait autrefois dans les salons. C'est, en somme, un jeu de devinette.

BÛCHERON (LE), opéra-comique en un acte, parodies de Guichard et Castet, musique de Philidor, représenté à la Comédie-Italienne le 28 février 1763. C'est l'un des premiers ouvrages de ce genre qui parurent sur une scène française, et c'est, au point de vue musical, une œuvre pleine de verve et d'un rare sentiment comique.

BUCHETRON n. m. Vase de l'Indre pour conserver le lait.

BÛCHETTE (*chét* — diminu. de *bûche*) n. f. Menu morceau de bois : *Les toutres font leurs petits sur un lit fait de* BÛCHETTES *et d'herbes.* (Buff.)

— Petit brin de bois ou de paille, pour tirer à la courte paille. (Vieux.)

BÛCHEUR, EUSE (rad. *bûcher*, verbe) n. Pop. Travailleur acharné : Tout BÛCHEUR *devrait réussir.*

BUCHEZ (Philippe-Joseph-Benjamin), philosophe et homme politique, né en 1796 à Chassaro-la-Petite (aujourd'hui Belgique, alors départ. des Ardennes), mort à Rodez en 1865. Il se lança dans toutes les conspirations politiques de la Restauration, s'affilia au carbonarisme. Engagé dans la conspiration de Belfort, il fut arrêté à Nancy et traduit devant la cour royale de Colmar. Le partage de voix sur la question lui sauva la vie. Buchez s'attacha au saint-simonisme ; mais, bientôt, des scissions déchirèrent l'unité de l'école. En 1827, Auguste Comte s'en sépara, parce qu'elle lui paraissait tendre au mysticisme ; deux ans plus tard, Buchez s'en éloignait, parce qu'au contraire elle ne lui semblait pas assez spiritualiste, et il fonda une école *néo-catholique*, qu'on nomma couramment *buchésisme*, et, pour soutenir sa doctrine, il publia le « Journal des sciences morales et politiques », qui devint ensuite l'« Européen », puis la « Revue nationale » (1831-1848). Il exposa ensuite dans l'*Introduction à la science de l'histoire* ou *Science du développement de l'humanité* (1833). On retrouve des traces de son dogmatisme dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution Française*, vaste compilation publiée avec Roux-Lavergne (1839).

Buchez reprit l'exposition de ses systèmes dans l'*Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès* (1839). Après 1848, le progrès se concilie avec la révélation en plaçant les critiques du XVIIe siècle, parmi lesquelles on range la réformation, la lampe, la révélation antédiluvienne, la révélation brahmanique, la révélation chrétienne. Depuis lo xiir siècle, selon Buchez, le christianisme a failli à sa mission, parce qu'il a méconnu sa portée sociale, et que, par suite, se passeront de longs siècles avant qu'il apparaisse sur la terre une race moralement supérieure.

En 1848, Buchez fut élu représentant à la Constituante, et fut le premier nommé l'un des vice-présidents. Il occupait le fauteuil le 15 mai, lors de l'envahissement de l'assemblée. Il montra en cette circonstance tant de mollesse, qu'il perdit tout crédit. Il termina sa vie dans une profonde obscurité. Après sa mort, on a publié : *Le Fils de l'homme, politique et de science sociale* (1866), complément de son *Essai d'un traité de philosophie.*

BUCHHOLZ, ville d'Allemagne (Saxe-Cercle de Zwickau) ; 7.800 hab. Fabrication de rubans, de passementerie en soie. Constructeurs de pianos. Belle église gothique. Cette ville était autrefois le siège d'une importante exploitation d'argent et d'étain, et on y battait monnaie.

BUCHIE (de *Buch*, n. pr.) n. f. Bot. Section du genre péramie.

BÛCHILLE (ll mil.) n. f. Petite bûche.

— n. f. pl. Techn. Ustensiles métallurgiques qu'on détache des pièces d'artillerie en les tournant.

BUCHINGÈRE n. f. Genre de crucifères, tribu des lunariées, renfermant une espèce qui est une herbe annuelle de Perse.

BUCHLOWITZ, bourg d'Autriche-Hongrie (Moravie) ; 2.320 hab. Sources minérales et bains ; verrerie.

BUCHNER (George), poète allemand, né à Goddelau en 1813, mort en 1837. Il fut forcé, en 1834, de quitter la Hesse pour avoir publié une brochure inspirée par un ardent amour de la liberté, et se réfugia à Strasbourg, puis à Zurich, où il mourut. On a de lui, outre des traductions de *Lucrèce Borgia* et de *Marie Tudor*, de Victor Hugo, une comédie pleine de verve : *Leonte et Léna*, et un drame : *La mort de Danton* (1835). — Son frère, FRÉDÉRIC-CHARLES-CHRÉTIEN-LOUIS, médecin et philosophe allemand, né et mort à Darmstadt (1824-1899), s'établit à Tubingue comme *privat docent* et chef de clinique. En 1855, il publia un livre qui eut un énorme retentissement : *Force et matière*, dans lequel, s'appuyant sur les données de la science, il exposait un système philosophique complètement matérialiste. Très attaqué et forcé de quitter Tubingue, il revint à Darmstadt. Depuis lors, il a publié de nombreux ouvrages, où il expose les mêmes doctrines, et dont les principaux ont été traduits en français. Nous citerons de lui : *Nature et esprit* (1859) ; *Esquisses physiologiques* (1861) ; *Conférences* (1862) ; *l'Homme et sa place dans la nature* (1872) ; *l'Idée de Dieu et son importance dans le présent* (1874) ; *la Théorie de Darwin* (1876) ; *la Vie intellectuelle des animaux* (1880) ; *Lumière* (1881) ; *Puissance de la transmission héréditaire* (1882) ; *la Vie future et la science moderne* (1889) ; etc. — Sa sœur LOUISE, née et morte à Darmstadt (1821-1877), a pris une part active au mouvement féministe, et publié : *Les Femmes et leur mission* (1855) ; *Solution pratique de la question de la femme* (1869). On lui doit aussi des œuvres poétiques et des romans : *le Cœur des femmes*, poésies (1866) ; *Récits de mon cœur* ; *le Château de Vimmis*, roman (1869) ; *Cœur Dettin*, poésie (1874) ; etc. — Un autre frère de la précédente, ALEXANDRE **BUCHNER**, né à Darmstadt en 1827, a professé l'archéologie en France et à Zurich. Outre des éditions, on lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire de la poésie anglaise* (1855) ; *les Derniers critiques de Shakspeare* (1876) ; *Hamlet le Danois* (1878) ; *J.-A. Kryloff et ses fables* (1877) ; *Essais sur Shakspeare* (1881) ; etc.

BUCHNER (Max), voyageur allemand, né à Munich en 1846, exécuta un voyage autour du monde, et fit un séjour prolongé dans plusieurs îles des mers australes. En 1879, envoyé par la Société africaine d'Allemagne dans l'Ouest-Africain, il signa le traité plaçant le Togoland sous le protectorat de l'Allemagne. Buchner a publié un *Voyage à travers l'océan Pacifique* (Breslau, 1878).

BUCHNÉRE (*buk* — de *Buchner*, n. pr.) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant quelques espèces qui croissent dans toutes les parties du monde en Europe.

BUCHNÉRÉES (*buk* — rad. *buchnère*) n. f. pl. Tribu de scrofulariacées, ayant pour type le genre *buchnère.* — *Une* BUCHNÉRÉE.

BUCHOLZITE (*kol*) n. f. Silicate naturel d'alumine, qui est une variété fibreuse et compacte de sillimanite. (La bucholzite se trouve au Tyrol, en Bavière et aux Etats-Unis.)

BUCHON (Jean-Alexandre), littérateur et historien, né en 1791 à Menetou-Salon (Cher), mort à Paris en 1846. Il joua un rôle actif dans les rangs du parti libéral sous la Restauration, collabora au « Censeur européen » et au « Constitutionnel », fut un moment inspecteur général des archives départementales, sous le ministère Martignac, puis s'adonna à l'histoire et à l'archéologie. Parmi ses ouvrages sont : *Histoire des Français* (1832) ; *Recherches historiques sur la domination française dans l'empire grec* (1836) ; *la Vaudoise* (1837) ; *Chroniques de Froissart* (1840) ; *Le XIIIe et le XIVe siècle* (1842-1829) ; *Choix de chroniques et mémoires sur l'Histoire de France* (1835-1839) ; etc.

BUCHON (Maximin, dit **MAX**), poète et littérateur français, né et mort à Salins (1818-1869). Chaud républicain, il fut exilé en 1851, et revint en France en 1859. Cet écrivain a cherché ses inspirations dans l'étude des mœurs populaires, et ses œuvres ne manquent ni de charme ni de poésie. Nous citerons de lui : *le Vol d'Hery* (1858) ; *En province, Scènes franc-comtoises* (1858) ; *Poésies franc-comtoises, tableaux du pays et de ses légendes* (1862) ; *Notes et chants populaires de la Franche-Comté* (1863) ; *Contes populaires de l'Allemagne* (1869) ; etc. On lui doit quelques traductions d'ouvrages allemands.

BUCHONITE n. f. Variété de [illegible] lilite, contenant de l'amphibole hornblende et du [illegible] magnésium. C'est une roche qui nous vient du Bhâlas.

BUCHOT [illegible] A [illegible] il quitta ce poste élevé, si pauvre qu'il accepta, et remplit sans se plaindre, un emploi de 600 francs sur le port [illegible] consul, lui fit accorder une pension de 6.000 francs.

BUCHOZ (Pierre-Joseph), naturaliste et médecin français, né à Metz en 1731, mort à Paris en 1807. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les plantes étrangères et indigènes. Les écrits de Buchoz ne forment pas moins de trois cents volumes, rédigés à la hâte et contenant des erreurs : *Histoire naturelle de la Lorraine* ; *Histoire naturelle de la France* ; *Histoire universelle du règne végétal* ; etc.

BUCHU ou **BUKU** n. m. Huile essentielle brune, à odeur de menthe, extraite de certaines rutacées-diosmées du cap de Bonne-Espérance, les *barosma betulina*, *serratifolia*, *crenata*, *crenulata*. (Le buchu, employé d'abord en Angleterre et en Amérique, est analogue au cubèbe et au copahu, mais ne provoque pas de troubles gastriques comme ceux-ci ; il est tonique, diurétique, excite la circulation et stimule les voies digestives.)

BUCHY, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 24 kilom. de Rouen, entre l'Arques et l'Andelle ; 764 hab. Comm. du canton. 3 décembre 1870, la légion Mocquart y arrêta pendant quatre heures un corps de 40.000 Prussiens s'avançant sur Rouen. — Le canton a 21 comm. et 6.600 hab.

BUCINE n. f. Bot. Section du genre terminalie. ‖ Syn. de BUCCINE.

BUCINE, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]) ; 7.200 hab.

BUCIOCHE n. m. Sorte de drap que la Provence et le Languedoc expédiaient autrefois à Alexandrie et au Caire.

BUCK (Dudley), compositeur, organiste et chef d'orchestre américain, né à Hartford (Connecticut) en 1839. Il s'était fixé à Chicago lorsque le terrible incendie de cette ville, en 1870, vint détruire plusieurs compositions manuscrites importantes. Il fut successivement organiste à Boston, à New-York, et à Brooklyn. Buck, à qui l'on doit un bon *Dictionary of musical terms*, s'est fait en Amérique une grande renommée comme compositeur de musique religieuse. On connaît de lui un *Te Deum*, le 46e Psaume, quatre antiennes, une série de motets et diverses cantates sacrées.

BUCKEBURG, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Schaumburg-Lippe ; 5.200 hab. Résidence du prince. Manufacture, fabrication de bleu de Prusse. A 4 kilom., village d'Eilsen, possédant un établissement de bains sulfureux.

BUCKFASTLEIGH, paroisse d'Angleterre [illegible] Devon ; sur la Dart ; [illegible] et de conserves.

BUCKHOUND (*beuk-hound* — de l'angl. *buck*, chevreuil, et *hound*, lévrier) n. m. Race anglaise de courant pour courir le chevreuil, le daim, le cerf.

BUCKIE, ville et port d'Ecosse (comté de Banff), près de l'embouchure du *Buckie*-[illegible] ; 5.000 hab.

BUCKINGHAM (COMTÉ DE), comté de l'Angleterre proprement dite, peuplé de 185.190 hab. Ce pays, dont le chef-lieu est *Aylesbury*, fut le théâtre principal de la lutte soutenue par les Catuellani contre les Romains.

BUCKINGHAM, ville d'Angleterre (comté de Buckingham) ; à 12 kilom. d'Aylesbury, presque entièrement entourée par l'Ouse ; 6.860 hab. Dentelles, tanneries, malteries. Commerce de dentelles, marbre, papier. Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, ruines de la chapelle Saint-Thomas-Becket. Château des ducs de Buckingham à 3 kil. (parcisse de Stowe). Ch. de f. d'Aylesbury à Banburg. Bourg municipal. — Ville du Dominion canadien (prov. de Québec), sur la rivière du Lièvre, affluent de l'Outaouais ; 4.423 hab. Commerce de bois, scieries ; carrières de phosphates de chaux.

BUCKINGHAM (comtes, ducs et marquis DE). Le titre de « *comte* de Buckingham » fut donné par Guillaume le Conquérant à Gauthier Giffard et revint à la couronne après la mort du fils de ce personnage, qui ne laissait point d'héritier. En 1377, Thomas de Woodstock, fils d'Edouard III, fut pourvu du même titre qui passa, en 1444, à Humphrey de Stafford, mari de la fille unique du duc de Gloucester. Il resta dans cette famille jusqu'en 1521. Le titre de « *duc* de Buckingham », qu'avait porté Humphrey de Stafford pour la première fois, ne reparut qu'en 1623. Il est alors porté, et jusqu'en 1688, par Georges Villiers et par son fils.

Une nouvelle maison de Buckingham fut créée en 1784, le titre de « *marquis* de Buckingham » avant été donné à George Grenville ; elle s'éteignit avec Richard Grenville, duc de Buckingham et Chandos, le 26 mars 1889.

BUCKINGHAM (George VILLIERS, duc DE), homme d'Etat anglais, né à Brookesby (comté de Leicester) en 1592, mort à Portsmouth en 1628. Très joli homme et d'une élégance raffinée, il fut attaché à la cour en 1614 et devint rapidement favori de Jacques Ier, qui le combla de dignités et de dotations. Buckingham abusa de la faveur dont il jouissait pour satisfaire, au gré de ses caprices, les places et les honneurs. Nommé lui-même, en 1618, grand écuyer, en 1619 grand amiral, il agit de manière à heurter violemment les sentiments les plus chers au peuple anglais. Vers 1620, il lasse et crosse les protestants dans le Palatinat, et, comme le parlement fait mine de lui demander des comptes, il obtient du roi la dissolution (1621). Par un revirement singulier, il devient tout à coup populaire, ayant accablé d'insolences la cour d'Espagne lors de son [illegible] mariage entre le prince de Galles et [illegible] apparaît comme le protecteur du protestantisme. Il oblige les ambassadeurs espagnols à quitter l'Angleterre, il reprend la lutte contre eux dans le Palatinat, il décide le mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie de France. Mais l'ère des difficultés commence. Buckingham manque d'argent pour équiper l'armée qu'il veut lancer sur [illegible]

odieux et les plus vénaux. Son ambassade en France, luxueuse à l'excès, son attitude à l'égard d'Anne d'Autriche, qui prête à de malignes interprétations, soulevèrent le mécontentement de Louis XIII et préparèrent une rupture qui faillit éclater en 1626, lorsque le favori voulut intervenir en faveur des protestants français et conduisit lui-même une flotte anglaise en vue de La Rochelle. L'expédition ayant échoué assez piteusement, l'irritation des Anglais atteignit une telle violence que le parlement présenta, en 1628, la pétition des droits. Buckingham fit proroger l'assemblée. Il tenta, pour se sauver, un coup de désespoir : la délivrance de La Rochelle, et il se rendit à Portsmouth pour prendre la direction de forces navales imposantes. Il y fut assassiné, d'un coup de couteau, par John Felton, un mécontent, grisé par la lecture des pamphlets du temps.

Buckingham.

— Bibliogr. : Rawson Gardiner, *History of England from the accession of James I to the outbreak of the civil war, 1603-1642*, in-8°, Londres, 1883, in-même, *History of England under the duke of Buckingham and Charles I*, Londres, 1874, le *Duc de Buckingham, la cour et la société anglaises sous Jacques Ier et Charles Ier* (« Revue britannique », 1865, II).

BUCKINGHAM (George VILLIERS, DUC DE), fils du précédent, né à Londres en 1627, mort en 1688. Ses études à peine terminées à Cambridge, il voyage en France, combat dans les rangs des royalistes à partir de 1648, passe de nouveau sur le continent en 1651 et se distingue aux sièges d'Arras et de Valenciennes. Dès sa restauration, Charles II le comble de dignités et lui rend ses biens confisqués à la mort de Charles Ier. Membre du fameux ministère de « Cabal » (1669), Buckingham, dont la vie de débauches avait provoqué maint scandale, était l'homme le plus exécré de l'Angleterre. Ses excès et ses désordres vinrent à bout de son immense fortune, et il mourut dans un état voisin de la misère. Il avait pourtant de brillantes qualités, écrivait des poésies spirituelles et mordantes et des comédies dans le genre de Dryden, parmi lesquelles *the Rehearsal* (Londres, 1671) peut être considérée comme son chef-d'œuvre. Il s'occupait aussi d'alchimie. On a donné un choix de ses ouvrages (Londres, 1764).

BUCKINGHAM (John SHEFFIELD, marquis DE NORMANBY et DUC DE), homme d'État anglais, né en 1649, mort en 1721. A vingt-trois ans, il était de la fois capitaine d'un vaisseau de guerre et colonel d'un régiment d'infanterie. Il fit la campagne de Hollande, servit quelque temps en France sous Turenne, puis revint en Angleterre, où il obtint le commandement d'un régiment de cavalerie de la garde, puis le gouvernement de Hull. En 1680, il leva 2.000 hommes et alla ravitailler Tangerassiégée par les Maures. Membre du conseil privé de Jacques II et grand chambellan, il se jeta avec ardeur dans le mouvement catholique. Pourtant, il sut garder la faveur de Guillaume d'Orange, qui le conserva dans son conseil privé. Il atteignit l'apogée de sa fortune sous le règne d'Anne. A la chute de Marlborough, Buckingham devint lord chambellan de la maison royale et président du conseil privé : il fit encore partie de la régence à la mort de la reine Anne. L'avènement de Georges Ier le jeta dans l'opposition. Homme d'imagination et fin lettré, il a laissé des poésies, des tragédies, des mémoires. Ses œuvres ont été publiées à Londres en 1723 et 1729.

BUCKINGHAM (Richard TEMPLE-NUGENT-BRYDGES-CHANDOS, DUC DE), homme politique anglais, né à Londres en 1776, mort à Stowe en 1839. Membre de la Chambre des communes pour le comté de Buckingham, de 1797 à 1813, il fit partie du cabinet Grenville avec la présidence du bureau du commerce (1806). Il passa à la Chambre des lords, à la mort de son père (1813). Très épris d'art et de beaux livres, il avait formé des collections précieuses.

BUCKINGHAM (Richard PLANTAGENET, DUC DE BUCKINGHAM et CHANDOS), homme politique anglais, né à Londres en 1797, mort en 1861. Il porta le nom de « comte Temple » jusqu'en 1822 et, de 1822 à 1839, celui de « marquis de Chandos ». Membre tory de la Chambre des communes, où il représentait le comté de Buckingham, il se fit une spécialité des questions d'économie rurale et acquit, en défendant les intérêts de la propriété foncière, une réelle popularité. On ne l'appelait que « l'ami du fermier ». Il passa à la Chambre des lords, à la mort de son père (1839). Lord du sceau privé dans le second cabinet Peel (1841), il démissionna lorsque le ministère se divisa sur la question de la législation des céréales. En 1848, il fit une banqueroute retentissante : ses domaines et ses collections furent vendus. Il se tint alors à l'écart de la vie publique et tira des archives de sa famille une série de publications : *Memoirs of the Court of George III and the regency* (Londres, 1862); *Courts and cabinets of William IV and Victoria* (1861).

BUCKINGHAM-PALACE (*palais de Buckingham*), résidence de la reine d'Angleterre, dans le parc de Saint-James. Construit par le duc de Buckingham, lord du sceau privé, sous la reine Anne.

BUCKNIGITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

BUCKLAND (D. William), géologue anglais, né à Tiverton en 1784, mort en 1856. Professeur de géologie (1813), puis de paléontologie (1818-1822), chanoine de la Société royale de Londres, conservateur du British Museum (1847), il répandit par son enseignement et ses travaux le goût des études géologiques et paléontologiques, et reçut la médaille Copley. C'est à lui que l'Angleterre doit la belle collection géologique d'Oxford. Ses principaux ouvrages sont : *Vindiciæ geologicæ* (1820), où il a pour but de concilier la Genèse avec la science; *Reliquiæ diluvianæ* (1823); *la Géologie et la Minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle* (1836-1837). — Son fils, FRANCIS-TREVELYAN **BUCKLAND**, né à Winchester en 1826, mort en 1880, fut chirurgien, puis inspecteur des pêcheries d'Angleterre, et publia des ouvrages de vulgarisation estimés.

BUCKLANDIE (de *Buckland*, natur. angl.) n. f. Genre de saxifragacées-altingiées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Indo et à Sumatra. — On a donné aussi ce nom à deux genres de végétaux fossiles.

BUCKLANDITE (de *Buckland*, géol. angl.) n. f. Silicate de chaux, d'alumine et de fer, cristallisant dans le système du prisme oblique à base rhombe. Variété noire d'épidote.

— Silicate hydraté naturel de chaux et fer. Variété d'orthite.

BUCKLE (Henry Thomas), historien anglais, né à Lee, près de Londres, en 1821, mort à Damas en 1862. Possesseur d'une grande fortune, il perdit de bonne heure son père, et cette perte lui causa un tel désespoir qu'il se désintéressa des plaisirs de la vie. Studieux, concentré, il étudia et voyagea beaucoup; puis il écrivit. Son premier essai fut un chef-d'œuvre. Son *History of civilisation in England* (1857-1861), pleine de vues originales, très purement écrite, eut un succès considérable et suscita d'ardentes polémiques, car elle heurtait les idées reçues. Buckle essaya, dans l'histoire à la loi des progrès et les méthodes scientifiques. Gravement atteint par la mort de sa mère (1859), épuisé de travail, il ne put qu'ébauche son œuvre, cet son histoire devait avoir quinze volumes. On peut encore citer de lui une *Histoire de Charles Ier* (1863), et des *Mélanges* et œuvres posthumes (1867).

BUCKLEYIE n. f. Genre de santalacées, dont la seule espèce connue est un arbuste de l'Amérique du Nord.

BUCKOW, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), dans le « Suisse de la Marche » ; 1.740 hab. Culture du houblon. Pêcheries.

BUCKSPORT, ville et port des Etats-Unis (Etat du Maine), sur le Penobscot; 2.900 hab. Pêche.

BUCKSTONE (John Baldwin), acteur et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1802, mort à Sydenham en 1879. Il joua avec succès en province, puis à Londres, devint directeur du théâtre de Haymarket, et composa un grand nombre de drames, de comédies, de farces, parmi lesquels nous citerons : *Luke le laboureur ; le Navire à la côte ; Victorine ; le Débauché et son élève ; la Reine de mai ; Hermione ; le Chasseur de chamois ; le Songe à la mer ; John Jones ; Leçon pour les dames* ; etc.

BUCOLE (du gr. *boukolos*, bouvier) n. m. Nom donné, dans l'antiquité, à plusieurs cantons de l'Egypte, où l'on élevait des bœufs, et aux habitants de ces cantons.

BUCOLIASME (*asm'* — gr. *boukoliasmos*; de *boukolos*, gardien de bœufs, et de *asma*, chant) n. m. Chant de bergers, dans l'antiquité grecque.

BUCOLIASTE (*ast'*) n. m. Poète bucolique : *Bernardin de Saint-Pierre nous semble avoir surpassé les* BUCOLIASTES *de l'Italie et de la Grèce.* (Chateaubr.)

BUCOLIE (lat. *Bucolium*), ancienne contrée de la basse Egypte, sur la côte de la Méditerranée, voisine de la branche bolbitinique du Nil, entre le Nil et longeant le *Batinus Lacus* (lac Bourlos). C'était une région marécageuse, au milieu de laquelle se dressaient des villages dont le plus important portait le nom de Nichochis. C'est dans ces marais que le roi Amyntas, poursuivi par ses ennemis, trouva un refuge ; là aussi, selon toute probabilité, se réfugierent les Hyksos, vaincus par les pharaons. Selon Quatremère, cette région devait avoir une étendue que celle qui fut connue plus tard sous le nom de Baschmour.

BUCOLIQUE (gr. *boukolikos*; de *boukolos*, pasteur) adj. Pastoral, qui a rapport aux bergers ou à la poésie pastorale : *Poète* BUCOLIQUE. *Chant* BUCOLIQUE.

— Proverb. *Comme bucolique* ou mieux *Ponctuation bucolique*. Lorsque le quatrième pied d'un vers hexamètre était suivi d'une ponctuation sensible pour l'oreille, sans être suivi d'une élision, il était ordinairement un dactyle : cette prononciation consécutive à un dactyle quatrième s'appelait *ponctuation* ou *césure bucolique*.

— Hist. *Soldats bucoliques*. Soldats recrutés dans les cantons de l'Egypte appelés « bucoles ».

— n. m. Genre pastoral : *Le leché, le moelleux, le* BUCOLIQUE, *le doux ont leur mérite.* (Mornand.)

— n. f. Morceau de poésie pastorale : *Les* BUCOLIQUES *austères sont pleines de souvenir d'Écriture.* (Ch. Nodier.)

— Pluriel. Recueil d'objets, et particulièrement, de papiers sans valeur.

Bucoliques (LES) de Virgile. Les dix églogues, connues sous le nom de *Bucoliques* de Virgile, sont ses premières œuvres authentiques. Dans son *Dialogue* de Théocrite, il en traduisit plusieurs d'entre elles. Virgile emploie le procédé tout romain de la *contamination*, c'est-à-dire qu'il emprunte à plusieurs poèmes de Théocrite la matière d'une seule de ses églogues. Mais, surtout, il introduit mille traits pris çà et là, comme s'il était en cous les yeux une sorte de cahier d'expressions soigneusement classées. En outre, il garde exactement les diverses formes de l'églogue : rien par Théocrite. Mais tout ce qu'il y avait de vraiment populaire chez le poète sicilien a disparu. Les bergers de Virgile s'expriment avec une élégance étudiée, qui ne rappelle en rien la rusticité des pâtres de son modèle. Du reste, la vie pastorale de Sicile n'existait pas dans les riches plaines de l'Italie du Nord. L'inspiration rustique ne pouvait être, chez Virgile, que toute littéraire. Le charme des églogues est dans l'harmonie des vers, dans la largeur du sentiment de la nature, dans les descriptions empreintes d'une grâce souvent mélancolique, enfin dans la peinture des passions. Un autre intérêt se trouve dans un défaut même de ces petits poèmes : les allusions historiques. Elles ont certainement quelque chose d'artificiel, et on les a parfois durement reprochées à Virgile : perte de son champ, éloge d'Auguste, prédiction de l'âge d'or qui va refleurir par la naissance du mystérieux enfant, qui était sans doute le fils de Pollion (IVe égl.), etc. Mais ces allusions furent un vif élément de succès auprès des contemporains. Pour les modernes, elles ajoutent aux églogues un puissant intérêt historique et ont l'avantage de nous faire mieux connaître l'attachante personnalité du poète. L'ordre traditionnel dans lequel les églogues ont été publiées n'est pas l'ordre chronologique dans lequel elles ont été composées.

— BIBLIOGR. : édit. Ribbeck 1894-1895 ; Benoist 1886 ; Sainte-Beuve, *Études sur Virgile* ; Collignon, *Virgile* ; Cartault, *Étude sur les* Bucoliques *de Virgile* (Paris, 1897).

BUCOLIQUE (BRANCHE), branche du Nil appelée aujourd'hui « branche de Damiette ».

BUCOLUS, père de Sphelos et grand-père d'Iasos, le chef des guerriers d'Athènes au siège de Troie. — Un des fils d'Hippocoon. — Fils d'Hercule et de la Thespiade Marsé.

BUCORAX (*rakss*) ou **BUCORVUS** (*russ* ; du gr. *bous*, bœuf, et *korax*, ou du lat. *corvus*, corbeau, n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des *bucérotidés*, renfermant des oiseaux à grand bec ayant à sa base une saillie plissée en long, à queue courte. Les bucorax habitent les régions chaudes de l'Afrique. Le *bucorax abyssinicus* ou *abbaganbiche* des Abyssins, qui atteint 1 mètre de long, habite toute l'Afrique au S. du 17e degré de latitude N. Vit surtout à terre, ne perche que le soir, marche par paires, se nourrit de reptiles, de petits animaux.)

Bucorax.

BUCQUET (J.-B.-Marie), chimiste, né à Paris en 1746, mort en 1780. Il professa la chimie à Paris, fut le maître de Fourcroy, et entra à l'Académie des sciences (1776). Ses travaux les plus estimés sont : *Introduction à l'étude des corps naturels tirés du règne végétal* (1773) ; *Introduction à l'étude des corps naturels tirés du règne minéral* (1771).

BUCQUÉTIE (*bu-ké-ti* — de *Bucquet*, n. pr.) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbustes glabres, visqueux, de la Colombie et du Pérou.

BUCQUOI ou **BUQUOY** (Charles-Bonaventure de LONGUEVAL, baron DE VAUX, comte DE), général autrichien, né en 1571, mort en 1621. Issu d'une famille originaire de l'Artois, il servit d'abord en Espagne sous Philippe II, prit part à la guerre des Pays-Bas, s'y conduisit brillamment. Etant entré au service de l'empereur Ferdinand II, il fut chargé de combattre le général Mansfeld, à la tête des Tchèques révoltés, au début de la fameuse guerre de Trente ans. Bucquoi, aidé par Maximilien, duc de Bavière, défit près de Prague l'armée des protestants (1620), et réduisit la Moravie (1621). Envoyé ensuite en Hongrie contre Bethlen Gabor, il périt dans une embuscade.

BUCQUOY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kil. d'Arras, vers les sources de l'Ancre ; 2.183 hab. Brasseries, fabrique d'instruments agricoles.

BUCQUOY (Jean-Albert D'ARCHAMBAUD, comte DE), plus connu sous le nom de **abbé de Bucquoy**, aventurier français, né en Champagne vers 1660, mort à Herrenhausen (Hanovre) en 1740. Il avait été tour à tour soldat, trappiste, directeur d'institution, lorsqu'en 1707 il fut arrêté en fort mauvaise compagnie et envoyé à la Bastille. Il s'évada et se rendit en Allemagne, où il se mit à la solde de Georges Ier, électeur de Hanovre, plus tard roi d'Angleterre. On a de lui une curieuse relation de ses aventures, sous le titre de *Événement des plus rares ou Histoire du sieur abbé comte du Bucquoy, singulièrement son évasion de la Bastille et du For-l'Évêque* (1719). Gérard de Nerval a fait de cette histoire un chapitre de ses *Illuminés*.

BUCRÂNE (du gr. *bous*, bœuf, et *kranion*, crâne) n. m. Tête de bœuf décharnée, employée comme décoration architecturale.

— ENCYCL. Tout porte à croire que ces ornements furent d'abord appliqués à la construction des temples et des autels, et qu'ils servirent à rappeler l'idée des nombreuses victimes immolées en l'honneur du dieu ou de la déesse. Tantôt les *bucrânes* sont accompagnés de simples bandelettes, comme dans la frise dorique ; tantôt on y joint des guirlandes et des fleurs. On voit aussi des bucrânes figurant comme ornements de plusieurs tombeaux antiques ; on peut citer comme exemple celui de Cecilia Metella, que les Italiens modernes ont appelé, pour cette raison, *Capo di bove*. Le bucrâne est devenu un élément d'architecture banal depuis la Renaissance. En France, il s'est surtout montré aux époques où l'imitation antique a été le plus servile, par exemple sous Louis XVI, sous la Révolution et l'Empire.

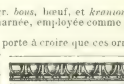

Bucrâne.

BUCRATE (du gr. *bous*, bœuf, et *kratos*, tête) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, renfermant des sauterelles américaines, voisines des decticques, dont l'espèce type est le *bucrates capitatus* du Brésil.

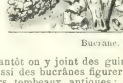

Bucrate (réd. de moitié).

BUCURAMANGA n. m. Nom donné à une résine fossile trouvée dans les alluvions aurifères de Bucuramanga, dans la Nouvelle-Grenade.

BUCYRUS, ville des Etats-Unis (Ohio), sur la rivière Sandusky; 7.000 hab. Sources minérales.

BUCZACS, ville de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Strypa, affluent du Dniester; 11.100 hab., dont un tiers de juifs et un grand nombre de grecs-unis. Élève de chevaux. En 1672, traité entre les Turcs et les Polonais ; prise de la ville par les Turcs en 1675. — Pop. du *district de Buczacz* : 113.800 hab.

BUDAÏ (Deleano Joan), lexicographe et poète roumain, né en Transylvanie en 1760, mort à Lemberg en 1820. Il appartint à la magistrature et devint célèbre par sa *Tzeguanda*, poème héroïco-comique en douze chants, unique dans son genre dans la littérature roumaine.

BUDA-OERS ou **BUDAORS**, ville d'Autriche-Hongrie (Hongrie, comitat Ung), 2.000 habitants.

BUDAPEST, ville d'Autriche-Hongrie, capitale de la Hongrie, sur le Danube, au sortir du défile de Gran, 500.384 hab. (25.000 juifs environ). Moulins à vapeur, manufactures de tabacs, raffineries de sucre, distilleries, tanneries, tonderies. Commerce : blés, vins, laines, tissus, cuirs, bois, bestiaux. Compagnie de navigation à vapeur du Danube. La ville de Budapest se compose de deux villes distinctes : Bude et Pest, réunies en 1873. Bude, *Buda* ou *Ofen*, située sur la rive droite du fleuve, est l'ancienne capitale de la Hongrie et une place forte. Commerce de vins. Bâtisse sur une colline assez abrupte, dominée par la citadelle Bloeksberg : c'est une ville militaire et administrative plutôt que Pest. Colonie romaine prise par Attila, elle devint capitale magyare au XIe siècle ; Béla IV en chassa les Mongols. Occupation turque en 1526-1527, puis de 1529 à 1686, à laquelle mit fin Charles de Lorraine. L'empereur Joseph rétablit la gouvernement de Hongrie (1784). Bombardée en mai 1849. Au palais royal on conserve les insignes de saint Etienne. Monument Hentzy, église de Mathias ; casernes ; bains de l'empereur, tombeau de Gerl-Baba, etc. En face de Bude, *Pest*, la ville basse, commerçante, artistique, s'étend en éventail dans la plaine. Les inondations (1838, 1871, 1876) et des épidémies y sont redoutables. De belles places (François-Joseph avec monument de F. Deak), des boulevards comme le Waitzner qui mène à la grande place, des superbes édifices qui se mirent dans le Danube, large de 400 mètres, ornent la cité. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que la rive gauche commença à se peupler. Assise sur le Danube, en un point d'où rayonnent de grandes voies d'échange vers Fiume, Belgrade, Vienne, en une région fertile, centre de la Transleithanie, Budapest prit une importance considérable. Les deux villes sont reliées par des bacs à vapeur et des ponts : le pont Marguerite (Margithid), le pont suspendu, le pont tubulaire du chemin de fer. Puits artésien de 970 mètres ; musée national, théâtres, le bizarre Uj-Épûlet (1786) ; observatoire, gymnases, université, bibliothèque (voir de la Corvina) ; sociétés scientifiques et artistiques, etc. ; 10 arrondissements. Chemin de fer sur Temesvar, Fiume, express-Orient.

— Bibliogr. : J. Kõrösi, *Statistisches Jahrbuch der Stadt Pest* (Pest) ; Supan, *Ekzeroveh-Cuparn* (Vienne, 1889, coll. Kirchoff).

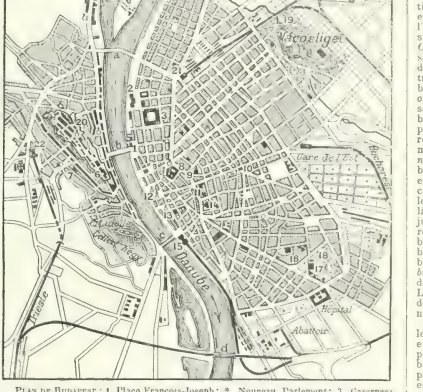

Plan de Budapest : 1, Place François-Joseph ; 2, Nouveau Parlement ; 3, Casernes ; 4, Théâtre de l'Opéra ; 5, Académie ; 6, Théâtre d'Etat ; 7, Casernes ; 8, Synagogue ; 10, Théâtre populaire ; 11, Théâtre national ; 12, Église paroissiale ; 14, Hôtel de ville ; 15, Musée ; 15, Douane ; 16, Jardin botanique ; 17, Académie militaire ; 18, Jardin Orczy ; 19, Jardin zoologique ; 20, Église Saint-Mathias ; 21, Gare de l'Est ; 22, Gare du Sud (d, pont Marguerite, b, pont suspendu ; c, pont de la Douane ; d, pont du chemin de fer).

BUDDHA. Myth. ind. V. Bouddha.

BUDDLÉIE (de *Buddle*, botan. angl.) n. f. Genre de scrofulariacées, renfermant des arbres ou arbrisseaux originaires de l'Amérique tropicale et australe, de l'Inde orientale et du cap de Bonne-Espérance. (Une quinzaine d'espèces, cultivées en Europe, sont très recherchées pour les jardins d'agrément. On cite particulièrement la *buddleie globuleuse* originaire du Chili. Cette plante est sensible au froid ; il faut l'abriter en pleine terre contre les vents du N. et la couvrir pendant l'hiver.)

BUDDLÉIÉES (de *Buddle*, n. pr.) n. f. pl. Tribu de scrofulariacées, ayant pour type le genre *buddleie*. — *Une* buddléiée.

BUDDUSO, village du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 2.050 hab.

BUDE ou **OFEN** (*Aquamum*), place forte de l'Autriche-Hongrie, anc. capitale de la Hongrie, sur la rive droite du Danube, à 212 kilom. S.-E. de Vienne. V. Budapest.

BUDÉ (Guillaume), philologue et érudit, né à Paris en 1467, mort en 1540. Ayant reconnu le grec lui un Grec réfugié, il se livra avec passion à l'étude de la langue d'Homère, presque inconnue en France aux deux siècles de Jean Lascaris, et devint un des plus profonds hellénistes de son siècle. Son mérite lui procurait des charges importantes : il fut tour à tour secrétaire du roi, maître des requêtes, maître de la librairie, et surtout bibliothécaire du roi, prévôt des marchands (1522), ambassadeur près de Léon X, etc. Il profita de son crédit auprès de François Ier pour déterminer la fondation du Collège de France. Ses écrits les plus remarquables sont : le traité *De Asse* 1514, sur les monnaies et les mesures des Grecs et des Romains ; *Annotationes sur les Pandectes* (1508) ; *Commentaires sur la langue grecque* 1529 ; des *Lettres* grecques très intéressantes pour l'histoire littéraire de temps, etc. Ses œuvres complètes ont été imprimées à Bâle (1557). Vers la fin de sa carrière ambassadeur partisan du protestantisme, il s'était détaché de la religion catholique et censurait vivement les désordres de la cour romaine et les déréglements du clergé. Sa vie a été écrite par Jean-Louis, Mathieu et Jean, allemand, après sa mort, sé-tablir à Genève et se fixer définitivement dans Lorraine, professeur de langues anciennes à Genève et publia une traduction française des *Psaumes* (1551). Mathieu, au dire de Henri Estienne, était très versé dans la langue hébraïque. Quant à Jean, il devint un des premiers magistrats de Genève, fut envoyé à avec Farel et Ferdinand de Bèze auprès des princes d'Allemagne, pour traiter des affaires des calvinistes de France, et imprimer les *Leçons de Jehan Calvin sur Daniel* (1561).

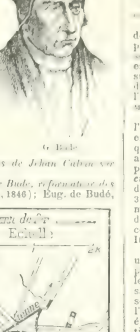
G. Budé

— Biblogr. : Rebatté, *Guillaume Budé, réformateur de l'études grecques en France* (Paris, 1846) ; Eug. de Budé,

Armes de Budapest

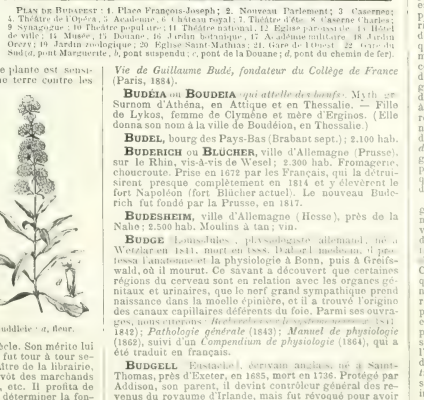

Buddleie : *a*, fleur.

Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France (Paris, 1884).

BUDÉIA ou **BOUDEIA** *qui attelle des bœufs*. Myth. gr. Surnom d'Athéna, en Attique et en Thessalie. — Fille de Lycos, épouse d'Ægeus et mère d'Ægéos. (Elle donna son nom à la ville de Boudéion, en Thessalie.)

BUDEL, bourg des Pays-Bas (Brabant sept.) ; 2.100 hab.

BUDERICH ou **BLÜCHER**, ville d'Allemagne (Prusse), sur le Rhin, vis-à-vis de Wesel ; 2.300 hab. Fromagerie, chocolaterie. Prise en 1672 par les Français, qui la détruisirent presque complètement en 1814 et y élevèrent le fort Napoléon (fort Blücher actuel). Le nouveau Buderich fut fondé par la Prusse, en 1817.

BUDESHEIM, ville d'Allemagne (Hesse), près de la Nahe ; 2.500 hab. Moulins à tan, vin.

BUDGE (Louis-Jules), physiologiste allemand, né à Wetzlar en 1811, mort en 1888. Diplômé médecin, il professa d'abord à Bonn, puis à Greifswald, où il mourut. Ce savant a découvert que certaines régions du cerveau sont en relation avec les organes génitaux et urinaires, que le nerf grand sympathique prend naissance dans la moelle épinière, et il a trouvé l'origine des canaux vasqueux différents du foie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Recherches sur le système nerveux* (1841-1842) ; *Pathologie générale* (1843) ; *Manuel de physiologie* (1862), suivi d'un *Compendium de physiologie* (1864), qui a été traduit en français.

BUDGELL Eustache), écrivain anglais, né à Saint-Thomas, près d'Exeter, en 1685, mort en 1736. Protégé par Addison, son parent, il devint contrôleur général des revenus du royaume d'Irlande, mais fut révoqué pour avoir écrit une satire contre le lord lieutenant, duc de Bolton. Ruiné à la suite d'un désastre financier, il se noya dans la Tamise. Il fut, avec Addison et Steele, un des plus brillants journalistes du temps, collabora au « Tattler », au « Spectator », au « Guardian », fonda un journal, *the Bee*, écrivit des poèmes et une traduction de l'Odyssée.

BUDGET (*bud-je* — du mot angl. **budget**, primitivement, emprunté au franc *bougette*, petite bourse) n. m. Acte portant approbation préalable des recettes et des dépenses de l'[illegible] *est voté par le conseil municipal et approuvé par le préfet ou* [illegible]

BUDGET *de la guerre, de la marine*, etc.

— Encyc. : *Règles budgétaires*. Sous le terme générique de *budget*, quand aucune autre désignation ne l'accompagne, il faut entendre le budget général de l'Etat ou l'en[illegible] est chargé et des ressources qu'il doit se procurer pour y subvenir. Mais, comme la gestion de tous ces services publics [illegible] l'Etat, le *budget* [illegible] *budget départemental*, [illegible]

Deux règles principales (annualité et unité), président à l'élaboration du budget de l'Etat : 1° Le budget est *annuel*, en ce sens que les recettes et dépenses ne s'appliquent que dans le cours d'une année. Bien que portant sur une année, les recettes et les dépenses ont, en fait, besoin d'un plus long délai pour leur liquidation ; de là, l'*exercice financier*, qui prolonge l'exécution des services jusqu'à la date de la clôture de l'exercice, laquelle tombe au 31 mars au 31 juillet, suivant qu'il s'agit d'ordonnancement, de payements, de recouvrements, de crédits supplémentaires ou de régularisations. Au contraire, une exception opposée le compte par *gestion annuelle*, en usage en Angleterre et en Italie, de même que chez les commerçants de tous pays.

2° Le budget n'est pas seulement annuel, il est *un*, forme un tout réunissant dans un chiffre unique toutes les dépenses d'une part, toutes les recettes de l'autre. C'est [illegible] le principe de l'*unité*, ou de l'*universalité* de budget, consacré également par tous les budgets étrangers, et qui seul permet de saisir l'ordonnance, les grandes lignes de l'œuvre budgétaire et d'obtenir économie et clarté. Il a été, dans le passé, porté atteinte à ce principe par la création de *budgets extraordinaires* avec leurs recettes propres et leurs dépenses spéciales, système inauguré en 1837 pour l'exécution des travaux publics, repris en 1862 et 1870 ; ensuite abandonné pour réparaître d'abord sous le nom de *Compte de liquidation* nécessité par la réparation de nos désastres, puis en 1878 pour l'exécution du programme de travaux, dit « programme Freycinet ». Le budget extraordinaire a définitivement disparu en 1890. Mais au budget général, qualifié aussi, mais sans raison, de *budget ordinaire*, par opposition à l'ancien budget extraordinaire, se rattachent divers budgets dont l'existence parallèle semble violer le principe de l'unité budgétaire ; le budget, sans parler du *budget sur ressources spéciales*, créé en 1862 pour recevoir les recettes et dépenses départementales et communales pour ordre et supprimé en 1892, les *budgets annexes rattachés pour ordre au budget général*, véritables budgets autonomes de services considérés et traités en exploitations industrielles, ayant leurs recettes rapprochées de leurs dépenses de manière à laisser apparaître le solde particulier de chacun de ces exploitations. C'est là le seul but de l'institution, car l'autonomie ne va pas jusqu'à leur permettre de disposer de leurs excédents de recettes ou de subvenir à leurs excédents de dépenses : le budget général de l'Etat reçoit en effet les premiers et au besoin les seconds, sous forme de subvention, afin que le budget de chaque service se balance exactement. Les *budgets annexes* sont : Fabrication des monnaies et médailles, Caisse nationale d'épargne, Imprimerie nationale, Légion d'honneur, Invalides de la marine, Ecole centrale des arts et manufactures, Chemin de fer et port de la Réunion, Chemins de fer de l'Etat, Chemin de fer du Congo.

Mécanisme budgétaire. Les quatre phases que traverse le budget sont les suivantes : préparation, vote, exécution et contrôle. C'est le pouvoir exécutif qui prépare, qui seul peut et doit préparer le budget. A cet égard, l'initiative budgétaire lui appartient en propre. S'il est obligé de la partager plus tard avec le Parlement, lorsque le Parlement est saisi, il a en exerce pas moins à cet égard une action personnelle considérable, où se manifeste, à un degré variable suivant les hommes et les époques, l'esprit d'ordre, de réforme et d'économie qui anime le gouvernement. Chaque ministre prépare le budget de son ministère, et, en fait, c'est le ministre des finances qui centralise, qui contrôle quelquefois, dans une certaine mesure, l'ensemble des projets ministériels, auxquels il joint le projet de budget de recettes préparé par lui seul, suivant le système d'évaluation dit « de l'*antépénultième* année », qui consiste à inscrire comme produits probables de l'exercice futur les résultats effectifs du dernier exercice connu. C'est la réunion de ces divers projets de dépenses et de l'unique projet de recettes qui constitue (avec son commentaire, l'*exposé des motifs*), le projet du budget général de l'année qui suit généralement celle où le Parlement est saisi. C'est du rapprochement des dépenses et des recettes que résulte ce qu'on nomme l'*équilibre du budget*, lequel ne fait jamais défaut sur le papier.

Voilà le budget préparé : il passe alors des mains du gouvernement sur le bureau de la Chambre, obligatoirement saisie la première. Cette priorité dans l'examen et le vote du budget est, dans tous les pays parlementaires, un des privilèges essentiels des assemblées issues du suffrage [illegible] Un [illegible] est en effet, émanation périodique de la Chambre, se saisit successivement des projets du gouvernement, qu'elle étudie en subdivisant le travail entre un certain nombre de rapporteurs particuliers. Un rapport général résume l'ensemble des opérations budgétaires et propose à la Chambre le texte du projet de loi financier qui est sorti de ses délibérations, ainsi que de sa collaboration plus ou moins active avec le gouvernement. La discussion publique intervient peu après, portant à la fois sur l'ensemble du projet : c'est la *discussion générale*, suivie de la *discussion par article* du projet de loi ou *par chapitre* des tableaux de dépenses. A la discussion générale se rattache souvent l'étude de réformes fiscales d'une importance telle qu'elles revêtent le caractère de réformes politiques, qui sont dites, dans ce cas, *incorporées* au budget. Quand on élimine ces réformes pour en faire l'objet de lois spéciales, on voit leur *disjonction*.

Nous avons déjà indiqué que le vote des dépenses par chapitre entraîne [illegible] l'obligation [illegible] la dépense, dans les limites du chapitre. De là, pour les

minorés, la liberté de se mouvoir dans les crédits d'un chapitre, lequel se subdivise en articles et paragraphes. Au cours de la discussion interviennent les amendements déposés par les membres de la Chambre, tant pour l'augmentation ou la diminution d'un crédit que pour la modification des ressources fiscales. C'est là que l'initiative parlementaire individuelle se manifeste librement en France, contrairement à la pratique anglaise, qui réserve au seul gouvernement le droit de proposer la dépense. Une fois voté à la Chambre, le budget passe au Sénat, où la même procédure est suivie. L'examen et le vote du Sénat peuvent contrarier et entraîner fréquemment des désaccords avec la Chambre. La question de savoir quelle est la limite des pouvoirs budgétaires du Sénat est une de celles qui sont agitées tous les ans et d'ailleurs tous les ans résolues par des concessions réciproques, sorte de *modus vivendi* pratiqué avec succès depuis la mise en vigueur de la Constitution de 1875. Généralement, après deux ou trois navettes, vient entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg, l'accord se fait, et le budget, ainsi souverainement voté par les Chambres, devient, par sa promulgation au « Journal officiel », la *loi de finances* de l'année à laquelle elle se réfère.

Mais, pas plus que les autres affaires humaines, le budget, une fois arrêté dans ses prévisions et sanctionné comme loi de l'Etat, ne sortira du cadre et du labeur de l'imprévu. De là la nécessité reconnue, de tous temps et en tous pays, malgré toutes les restrictions dont elle est entourée, d'accorder, postérieurement à la loi annuelle de finances, des allocations nouvelles, sous le nom de *crédits additionnels*. Les crédits additionnels sont dits *crédits extraordinaires*, quand ils s'appliquent à des services ou à des portions de services non prévus par le législateur ; *crédits supplémentaires*, quand ils tendent simplement à augmenter les allocations de services déjà inscrits au budget ; et enfin *crédits complémentaires*, alors qu'ils sont ouverts, après la clôture de l'exercice, pour régulariser des excédents purs et simples de dépenses. Le surplus de charges résultant des crédits additionnels vient rompre l'équilibre du budget dans des proportions souvent inquiétantes. Heureusement, on a, pour faire face à cette partie, la ressource, d'ailleurs insuffisante, des *annulations de crédit*, qui ont pour but d'effacer du budget des allocations non employées, soit pour les reporter à l'exercice suivant (c'est alors une *annulation d'ordre*), soit pour les faire totalement disparaître à titre d'économie effective, et l'on a affaire alors à une *annulation définitive*.

Une autre éventualité peut se produire en matière de vote annuel du budget : c'est celle où l'année financière va s'ouvrir avant que les Chambres aient terminé le vote des recettes et des dépenses afférentes à l'année qui commence. On a recours en toute hâte au vote de *douzièmes provisoires*, c'est-à-dire d'acomptes mensuels en cours d'exercice, tant pour les recettes que pour les dépenses, suivant une répartition purement provisoire. En France, ce procédé a toujours été considéré comme un expédient de la dernière heure, tandis qu'il constitue, en Belgique, un mode normal de rapprocher la préparation du budget de sa mise à exécution.

Voté et promulgué, la loi de finances revient des mains du Parlement dans celles de l'administration qui va assurer son exécution. Cette opération comprend d'une part la perception des recettes autorisées par la loi (v. IMPÔTS) au moyen du personnel des régies financières de l'Etat et la centralisation du produit de ces recettes dans les caisses du Trésor, représenté par les trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, percepteurs, et, d'autre part, le payement au moyen des fonds du trésor, jouant le rôle de banquier du budget, des dépenses prévues par la loi et dans la mesure des crédits qui y sont ouverts.

Ces diverses opérations terminées, le budget se trouve exécuté dans certains délais à l'expiration desquels l'exercice est *clos*, tandis qu'un délai de cinq années pendant lesquelles les créanciers retardataires peuvent être désintéressés, l'exercice est *périmé*. Puis le contrôle du budget intervient, sous ses formes administrative, judiciaire et législative. A cet effet, les comptables présentent leurs *comptes*, qui sont au budget ce que les résultats réalisés sont aux prévisions établies à l'avance. D'abord examiné par une *commission de vérification*, l'ensemble de ces comptes est soumis au contrôle de la Cour des comptes (v. ce mot), qui se prononce par voie de *déclarations générales* sur les *comptes de gestion annuelle* et sur la *situation définitive de l'exercice clôturé*, puis, par voie de *rapport public*, au chef de l'Etat. Une fois saisi et éclairé, le Parlement statue sur le règlement définitif de l'exercice. C'est la *loi des comptes*. Le budget se trouve ainsi parvenu au terme de son existence.

— BIBLIOGR. : R. Stourm, *le Budget* (Paris, 1896) ; Léon Say, *les Finances* (Paris, 1895) ; Paul Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances* (Paris, 1883).

BUDGÉTAIRE (*budj-é*) adj. Qui a rapport au budget. *Dépenses* BUDGÉTAIRES. *Question* BUDGÉTAIRE.

BUDGÉTAIREMENT adv. Au point de vue du budget.

BUDGÉTER (*budj-té-té*) v. a. Porter, inscrire au budget : BUDGÉTER *des dépenses*.

BUDGÉTIVORE (*budj-té — de budget*, et du lat. *vorare*, dévorer) n. et adj. Mot plaisant pour désigner un individu qui vit aux dépens du budget. — SYN. et ANT. : *Un* BUDGÉTIVORE : *parasite*, *frelon*. — *Budgétivore* INDUSTRIEUSE *augmente chaque jour*.

BUDINGEN, ville d'Allemagne (Hesse-Darmstadt) : 2.600 hab. Mine de lignite, carrière de grès rouge. Vertes-eaux. — Arrondissement : 14.000 habitants. Station de chemin de fer. Pop. du district : 38.000 hab.

BUDISOW, ville d'Austro-Hongrie (Moravie) ; 4.000 hab. Fabrication de toiles et lainages ; chanvres.

BUDNÉE ou **BUDNY** (Simon), théologien protestant polonais, né en Mazovie au XVIe siècle. Disciple de Servet, il devint le chef d'une secte de protestants unitaires qui admettait la doctrine de Socin poussée à ses dernières conséquences et niait la divinité de Jésus-Christ. Budnée conquit à ses idées un grand nombre d'adhérents, surtout en Lithuanie et en Prusse ; mais, ayant été excommunié par le synode de Luclan (1582), il consentit à une abjuration et se réunit aux pinczoviens. On a de lui quelques écrits en faveur de sa doctrine.

BUDOS, comm. de la Gironde, arrond. et à 36 kilom. de Bordeaux, près du Ciron ; 803 hab. Vignobles. Eglise romane aux chapiteaux admirablement sculptés ; ruines d'un vieux château ; sources importantes servant à l'alimentation de Bordeaux.

BUDRIO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), sur l'Idro. Fabriques de tissus.

BUDWEIS, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. du district du même nom, sur la Moldau ; 28.600 hab. Evêché, séminaire, lycée épiscopal ; arsenal. Fabrique de porcelaines, de poteries, de sucre, de papier, de passementerie, de cotonnades. Commerce actif de grains et de chevaux.

BUDWITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie) ; 3.500 hab. Brasserie, distillerie ; marchés de céréales et de bétail. Ch.-l. d'une seigneurie du même nom.

BUDYTE (du gr. *boudutés*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre bergeronnette. Les *budytes* sont un sous-genre du genre *motacilla*, renfermant les bergeronnettes dont l'espèce type est le budyte fauve (*budytes flava*). V. MOTACILLA.

BUDZANOW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Sereth ; 5.350 hab. Carrières de porphyre et de pierre meulière. Fabriques de tissus et de bougies ; céréales.

BUDZYN, ville d'Allemagne (Prusse) ; 2.000 hab. — Village d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Dniester. Bataille livrée aux Turcs en 1443.

BUE n. f. Linguist. V. BUÉE.

BUECH (Lx) (lat. *Buchium*), affluent de la Durance, torrent de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, confluant avec la Durance à Sisteron, après un parcours de 90 kilom.

BUECKIE ou **BUÉKIE** n. m. Genre de cypéracées, renfermant des herbes à chaumes arrondis, originaires du Cap.

BUÉE (au pluriel [subst. verbal de *buer*]) n. f. Lessive. (Vieux.) Cependant, dans certaines provinces, notamment dans le Berry et dans la Bourgogne, on dit encore *faire la buée* (on *le bue*).

— Par ext. Vapeur : *Vitres couvertes de* BUÉE.

— Techn. Vapeur qui se dégage du pain pendant la cuisson.

BUEIL (Jean V DE), comte DE SANCERRE, né vers 1405, mort en 1477, fut surnommé **le Fleau des Anglais**. Comme son père, Jean IV de Bueil, maître des arbalétriers sous le Dauphin de France, mort à Azincourt, Jean V servit la maison d'Anjou, puis fut l'un des principaux capitaines du roi. Sous le règne de Charles VII, il prit une part importante à toutes les guerres, en particulier à la seconde conquête de la Guyenne, qu'il contribua à diriger en qualité d'amiral. Sous Louis XI, il se vengea d'une disgrâce momentanée en se rangeant parmi les prétendus défenseurs du *Bien public*, puis il rentra en faveur, car ses talents militaires le rendaient précieux. Il a écrit une sorte de roman militaire très curieux, *le Jouscuel*, dont le fond est historique, comme le prouve le *Commentaire* de Guillaume Tringant, écuyer de Jean de Bueil.

BUENAVENTURA ou **BAHIA DEL CHOCO**, ville et port de la république de Colombie (Etat de Cauca), sur l'océan Pacifique ; 5.000 hab. C'est le port colombien le plus actif de cette partie du littoral.

BUENAVISTA, bourg du royaume des Etats-Unis (Californie), sur le Pacifique, près de l'embouchure du fleuve côtier Santa-Clara, vis-à-vis de l'île de Santa-Cruz ; 500 hab. Vignobles et vergers.

BUENAVISTA, bourg du royaume d'Espagne (prov. des îles Canaries [île de Ténériffe]) ; 2.100 hab. Pêche et récolte de fruits et maïs. — Nom d'une métairie du Mexique (dép. de Coahuila), à 7 kilom. du Victoria, célèbre remportée par le général Taylor sur Santa-Anna, en 1847.

BUEN-AYRE ou **BONAIRE**, ou **BON-AIR**, île d'Amérique (Antilles hollandaises), dans la mer et l'archipel des Antilles (mers sous le Vent), non loin de la côte de Venezuela ; 3.800 hab. Bois de construction ; bétail. Le bourg du même nom est chef-lieu de l'île et résidence d'un commandant hollandais, dépendant du directeur de Curaçao.

BUÉNE n. f. Genre de rubiacées-cinchonées, désignant, selon H. Baillon, la plupart des plantes décrites sous les noms génériques de *cascarilla* et *ladenbergia*.

BUÉNINE n. f. Se dit d'une résine extraite de l'écorce d'une espèce de buène.

BUENO DA SYLVA (Bartholomeu), explorateur brésilien du XVIIe siècle, que la hardiesse de ses expéditions fit surnommer **Anhanguera** ou *le Grand Diable*. On lui attribue la découverte du pays des Goyaz, vers l'an 1682, il en reconnut la richesse aurifère, et plus tard, son fils, qui l'avait accompagné, bien qu'il n'eût alors que douze ans, trouvait, après des voyages infructueux, à retrouver les gisements reconnus par son père. Sous ses auspices commençèrent le lavage des sables aurifères et l'exploitation des mines : mais les Indiens, trop maltraités, se révoltèrent, et les Portugais durent abandonner ce pays.

BUENOS-AYRES (*buê-no-zèr*) n. f. Rognures de peaux provenant de l'Amérique du Sud, et qu'on emploie pour la fabrication de la colle forte.

BUENOS-AYRES ou **BUENOS-AIRES**, grande ville de l'Amérique du Sud, capitale de la république Argentine ; 560.000 hab. Fondée en 1535 par l'Espagnol Mendoza, qui l'avait appelée *Puerto de Santa-Maria de Buenos-Ayres*, dans une admirable situation sur la rive droite du rio de la Plata, large en cet endroit de 45 kilomètres, elle fut érigée en évêché en 1620 et devint capitale d'une vice-royauté espagnole en 1776. Détachée de la métropole en 1810, elle fut déchirée par des luttes intestines jusqu'au milieu de ce siècle, et son développement ne date guère que de 1860 ; mais, depuis cette époque, elle a grandi prodigieusement vite, grâce surtout à l'immigration européenne. Buenos-Ayres est une belle ville, dont les rues, tirées au cordeau, sont pavées et bordées de larges trottoirs ; les maisons, bien construites, n'ont en général qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse. Reliée par de nombreuses voies ferrées à l'intérieur du pays, elle est l'entrepôt naturel du commerce de toutes les provinces de la Confédération argentine. Elle manque, malheureusement, d'un bon port, et les grands navires doivent s'arrêter à Ensenada, qui, située à 45 kilom. de la capitale, est unie à elle par un chemin de fer. Buenos-Ayres est non seulement le centre commercial, mais aussi le centre intellectuel de la république : là se trouvent les grandes écoles, là sont édités les livres et paraissent les journaux les plus importants. Buenos-Ayres exporte des céréales, des laines, cuirs, viandes conservées, crins, cornes et suifs.

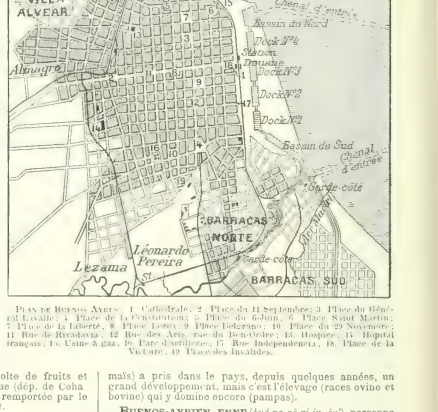

BUENOS-AYRES ou **BUENOS-AIRES** (PROVINCE DE), la plus importante province de la république Argentine. Bornée au N. par l'estuaire de la Plata, à l'E. par l'Océan Atlantique, elle couvre une superficie de 198.000 kil. carr. et a une population de près de 700.000 hab., qui s'accroît avec rapidité, grâce à une immigration incessante, favorisée par la fertilité du sol et la douceur du climat, grâce aussi à l'excédent du chiffre des naissances sur celui des décès. Jusqu'en 1882, elle eut pour capitale la ville de *Buenos-Ayres* ; mais, à cette époque, Buenos-Ayres devint domaine fédéral et capitale de la république, et le chef-lieu de la province fut fixé à La Plata, ville nouvelle qui se développe très vite (50.000 h.). La culture des céréales (blé,

BUER, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie]) ; 11.000 hab. Houillère.

BUER (du german. *button* ; allem. *bauchen*, même sens) v. a. Lessiver : BUER *du linge*. (Vieux.)

— v. n. Dégager une bulle, une vapeur humide, en parlant du pain qui cuit.

BUET (le), montagne du massif du Mont-Blanc, haute de 3.109 m., et renommée à juste titre pour la beauté de son panorama. On y monte facilement par le versant méridional (vallée de Bérard). L'ascension par le côté de Sixt est plus pénible. Le sommet, connu aussi sous le nom de *Mortine*, forme une calotte de neige ovale qui surplombe des escarpements de rochers et des murs de glace.

BUET (Charles), journaliste et littérateur français, né à Chambery en 1841, mort à Paris en 1897. Ardent catholique, écrivain de talent, il a écrit un nombre considérable d'ouvrages, romans, brochures politiques, drames. L'un de ces derniers, *le Prêtre*, est très remarquable.

BUETTNÈRE (*buêt-nèr*) n. f. Genre de malvacées, renfermant des plantes frutescentes ou suffrutescentes, dont quelques espèces grimpent et portent des aiguillons. Les cinquante espèces connues sont originaires des régions tropicales.

BUFADOR n. m. Nom donné aux orifices de cavernes qui existent dans les Alpes aux environs d'Oloron (Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau), classés au siècle XVI.

BUFALINI (Maurice), médecin italien, né à Cesena (Romagne) en 1787, mort à Florence en 1875. Professeur à Urbin (1830), puis à Florence (1836), sénateur du royaume d'Italie en 1868, sa vie scientifique fut une protestation timide contre le vitalisme et le système de Brown. Il en combattit dans ses cours et dans quelques-uns de ses ouvrages. *Essai sur la vie* (1834), *Fondements de pathologie médicinale* (Pavie, 1837), *Sulla nuova medicina italiana* (1842), etc. Dans cette lutte, on n'eut pas seulement des médecins pour adversaires, mais aussi des prédicateurs religieux qui faisaient de matérialisme, il fut par triomphé, et par lui substituer au vitalisme la doctrine dite « positive », dont il s'était en quelque sorte constitué l'apôtre.

BUFF (Charlotte), née en 1753, morte en 1828, était fille de Buff, bailli de Wetzlar. Elle inspira une vive passion à Goethe, qui en fit, sous le nom de Lotte, Charlotte, l'héroïne de son roman de *Werther*.

BUFF (Henri), physicien et chimiste allemand, né à Bodenheim, près Francfort, en 1805, mort à Giessen en 1878. Après avoir fait des études à Gœttingue, puis avec Liebig à Giessen, il fut quelque temps employé comme chimiste dans une fabrique de Thann, en Alsace, puis se rendit à Paris, où il fut mis en rapport avec Gay-Lussac. De retour dans son pays, il se fit professeur de physique à Giessen. On lui doit : *Essai d'un traité de stœchiométrie ou des mesures chimiques* (1829); avec Kopp et Zamminer, *Traité de chimie théorique et pratique* (1837); *Traité résumé de chimie inorganique* (1865); *Traité de mécanique physique* (1874-1875). Avec Liebig, il avait fondé, en 1837, les « Comptes rendus annuels sur les progrès de la chimie ».

BUFFALMACCO (Buonamico di Cristofano), dit), peintre italien, né à Florence, travailla pendant la première moitié du XIVe siècle. Il commença par peindre dans le style byzantin; par la suite, il se rapprocha de la manière de Giotto. Ses meilleurs ouvrages, exécutés pour l'abbaye et pour l'église de Tous-les-Saints, à Florence, ne nous sont pas parvenus : il nous reste de lui que quelques pages, à Arezzo et à Pise. Les fresques, assez bien conservées, qu'il a peintes au Campo-Santo de cette dernière ville, peuvent donner une idée de son talent; elles représentent, entre autres sujets : *la Création du monde, Adam et Ève, la Mort d'Abel, la Construction de l'Arche, le Crucifiement, la Résurrection, l'Ascension*. Il est signalé dans les Nouvelles de Boccace et de Franco Sacchetti comme un des hommes les plus excentriques et les plus facétieux de son temps.

BUFFALO n. m. Nom vulgaire du bison, dans l'Amérique du Nord.

BUFFALO, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le lac Erie, à la sortie du Niagara : 255,664 hab. : bon nombre d'Allemands. Machines, fonderies, minoteries, chantiers de constructions navales. Commerce de grains, farines, charbon, fer, sel, soie. Ville nouvelle, aux larges rues ombragées, en 1801, elle s'appelait Nouvelle-Amsterdam (colonie hollandaise); devenue Buffalo en 1808, elle fut incendiée par les Anglais en 1813. Le canal Erié la relie à Albany (appelée souvent *Queen of the lakes* [la reine des lacs]). La force motrice de la chute du Niagara y est mise à profit depuis 1895. Cathédrale Saint-Joseph, écoles diverses. Ch.-l. du comté d'Erié. — Le nom de **Buffalo** est porté encore par plusieurs comtés des Etats-Unis.

BUFFALORA, village d'Italie (Lombardie), entre Novare et Milan, près du Tessin, et à 2 kilom. de Magenta; 1,500 hab. Le pont de Buffalora, sur le Tessin, fut le théâtre d'un episode de la bataille de Magenta.

BUFFET *buffe* — étym. incertaine — n. m. Sorte d'armoire de salle à manger, composée ordinairement d'un corps inférieur dont le dessus forme credence, et d'un corps supérieur, souvent vitré, ou bien étagères : *Les* BUFFETS *servent à ranger la vaisselle, l'argenterie*, etc. « Par ext., Vaisselle, argenterie, etc., mise sur la table : BUFFET *de vermeil*.

— *Buffet de cuisine*. Pièce armoire plus grossière que la précédente, où l'on serre des provisions, des ustensiles de cuisine, etc.

— Sorte de panier à vivres et à ustensiles de table, que l'on emporte en voyage.

— *Vins de buffet*. Vins de qualité supérieure : *Boire du vin de* BUFFET. (Vieux.)

— Table, dressier sur lequel on dispose des mets, des rafraîchissements, etc., à l'usage des personnes invitées à une fête, etc.

Buffet moderne (style Renaissance).

— Par anal. Restaurant installé, à l'usage des voyageurs, dans les gares de chemins de fer.

— Pièce particulière dans laquelle les gens de service prennent leurs repas. « Officiers et valets chargés de servir de la table et qui mangent au buffet : *Le* BUFFET *était entre sévère*. (Vieux.)

— Loc. fam. *Danser devant le buffet*, N'avoir rien à manger.

— Arch. Ancien. Partie de dessus d'un buffet, Sorte de bard. Pyramide d'eau établie contre un mur et formée de vasques superposées.

— Mus. Boiserie dans laquelle est enfermé un orgue. « *Buffet d'orgues*, Nom que l'on donne quelquefois aux petites orgues de salon. » Pop. *Remoulcur de buffet*, Joueur d'orgue.

— Techn. *Buffet de pompes*, Caisse en fonte, à l'intérieur de laquelle est contenu l'ensemble des jeux de pompes aspirantes et foulantes.

— Encycl. Admin. *Buffets de chemins de fer*. Les compagnies de chemins de fer sont tenues, en vertu de leur cahier des charges, d'ouvrir, dans les principales gares de leur réseau, des salles spéciales ayant accès sur la voie et destinées à servir de buffets, exclusivement à la disposition des voyageurs.

Les préposés aux buffets de chemins de fer payent une redevance aux compagnies. Indépendamment du buffet proprement dit, le buffetier est obligé par les règlements d'établir, dans un local distinct, une *buvette* où les aliments et les liquides sont vendus à un prix inférieur.

— Archéol. On a quelquefois appelé *buffets* des meubles d'espèces très différentes, que ce fussent des coffres, des étaux et comptoirs de boutique, la table derrière laquelle siégeaient les juges, une crédence ou un dressoir. Dans ce dernier sens, qui a prévalu, le buffet n'était pas seulement le dressoir lui-même, mais encore toute l'argenterie qui en occupait l'étagère et sa nappe aussi. On disait un *buffet de vaisselle d'or ou d'argent*, et ce buffet comportait parfois cent pièces et plus : bénitiers, aiguières, fontaine, bassins, nef, burettes, aiguières, tasses et vaisselle plate. Le buffet de Gabrielle d'Estrées fut, à sa mort, prisé 1,500 écus.

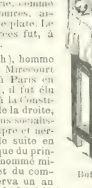

Buffet (XVe s.).

BUFFET (Louis-Joseph), homme politique français, né à Mirecourt (Vosges) en 1818, mort à Paris en 1898. Avocat à Mirecourt, il fut élu représentant des Vosges à la Constituante, en 1848. Membre de la droite, il combattit les propositions sociales, avec une éloquence aigre et nerveuse, qui le mit tout de suite en vue. Partisan de la politique du prince Louis-Napoléon, il fut nommé ministre du commerce et de l'agriculture et du commerce en 1848, et conserva un an son portefeuille. Réélu à la Législative, il occupa nouveau le ministère de l'agriculture et du commerce (1851). Il ne reprit sur la scène politique qu'en 1869, comme député des Vosges au Corps législatif. Réélu en 1869, il fut un des promoteurs de la conception de l'*empire libéral*, et reçut le portefeuille des finances dans le cabinet Emile Ollivier (1870). Il démissionna au bout de six mois, car il était opposé au plébiscite. Représentant des Vosges à l'Assemblée nationale (1871), il combattit très vivement la politique de Thiers, fut élu président de l'Assemblée (1872) et maintenu dans ses fonctions trois ans. Ministre de l'intérieur et vice-président du Conseil du 10 mars 1875 au 23 février 1876, il fit une guerre active aux républicains, mena à bien le projet de démissionner, ayant été battu dans quatre collèges électoraux où il avait posé sa candidature. Le 17 juin suivant, il fut élu sénateur inamovible. Partisan du gouvernement du Seize-Mai, il vota la dissolution de la Chambre. Orateur excellent, il étudia de près les propositions financières, quelles qu'elles fussent, pour s'opposer au gaspillage, combattit les lois relatives à l'enseignement, le fameux article 7 et toutes les mesures dirigées contre les congrégations religieuses. Il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1890. On a de lui une *Notice sur la vie et les travaux du comte Daru* (« Comptes rendus de l'Académie des sciences morales », 1892).

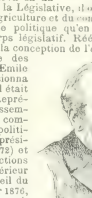

Buffet.

BUFFETAGE (rad. *buffet*) n. m. Ancien droit seigneurial sur la vente du vin dans les tavernes.

BUFFETER (rad. *buffet*. — Le doublement de l'avant une syllabe muette : *Je buffette. Il buffetterа*) v. n. Falsifier, en parlant des vins destinés à être vendus au détail. (Vieux.) « Boire au tonneau par un trou fait exprès, en parlant des voituriers qui en agissent ainsi avec les tonneaux qu'ils transportent : *Labus de* BUFFETER *a été plusieurs fois défendu par les ordonnances de Louis XIV*. » S'emploiait parfois au fig. : *Les nouvelles* SE BUFFETTENT *comme les vins*. (Bon. des Pér.) « Soufleter. (Vieux.) [On disait autrefois, et mieux, BUVETER.]

— v. n. Fauconn. Donner de la tête contre un oiseau, en parlant du faucon : *Faucon qui a* BUFFETÉ *une perdrix*.

BUFFETEUR n. m. Pop. Voiturier qui a coutume de buffeter. (Vieux.)

BUFFETIER (*ti-é*), ÈRE n. Personne qui tient un buffet dans une gare de chemin de fer.

BUFFIER (Claude), jésuite, grammairien et littérateur, né en 1661, en Pologne, d'une famille française, mort à Paris en 1737. Il professa la théologie, puis se fixa à Paris et collabora au « Journal de Trévoux ». Il a publié, entre autres ouvrages, un *Cours des sciences* (1732), où l'on remarque une *Grammaire française sur un plan nouveau*, dont les grammairiens postérieurs ont beaucoup profité : *Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et retenir la chronologie, l'histoire et la géographie* (1701-1715), où il applique à ces sciences la méthode des vers techniques, et quelques écrits historiques. Le P. Buffier était un homme de beaucoup d'esprit, d'érudition et de goût, et un écrivain assez bien-disant.

BUFFLE (rad. l'ital. *bufalo*; lat. *bubalus*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants cavicornes, tribu des bovines, dont le nom scientifique est *bubalus* : *La plus fouppuite image de la* [illegible] *est le* BUFFLE. (Bull. Bull.) « Ou dit, au lieu de la [illegible] *bufflesse*; mais tous ces mots sont peu usités.

— Fig. Homme brutal, d'un esprit borné. « On dit aussi BÊTE BUFFLE.

— Peau de buffle employée comme vêtement ou pour un usage quelconque : *Ceinture de* BUFFLE. *Remettre des* BUFFLES *aux marteaux d'un piano*. (G. Sand.) « Corne de buffle employée dans les arts : *Un peigne en* BUFFLE.

— Techn. Peau collée sur un morceau de bois, dont on se sert pour polir à l'émeri ou blanchir au blanc d'Espagne.

Pop. Il ne faisait mener par le nez comme un buffle. [illegible] à l'usage où l'on est de conduire les buffles au moyen d'un anneau de fer passé dans leurs naseaux.

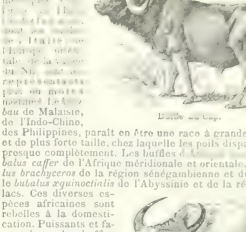

Buffle Cap.

[illegible] *bœufs* de Malaisie, de l'Indo-Chine, des Philippines, paraît en être une race à grandes cornes et de plus forte taille, chez laquelle les poils disparaissent presque complètement. Les buffles d'Afrique, *bubalus caffer* de l'Afrique méridionale et orientale, le *bubalus brachyceros* de la région sénégambienne et du Congo, le *bubalus equinoctialis* de l'Abyssinie et de la région des lacs. Ces diverses espèces africaines sont rebelles à la domestication. Puissants et farouches, les buffles sauvages habitent les forêts humides et marécageuses, et passent leur vie au bord des eaux, toujours enfouis dans la vase ou submergés à demi. L'espèce domestiquée est employée surtout aux travaux des rizières et aux lourds charrois; le lait de la bufflonne est bon et se laisse baratter facilement. Les cornes et les peaux sont estimées dans le commerce; les peaux, solides, assez souples, et d'un tissu serré, étaient jadis estimées entre toutes pour les harnais de guerre. On appelait *colleret de buffle* les pourpoints à armer faits avec ce cuir et qu'on porta de tout temps, jusqu'au XVIIIe siècle. Les formes les plus voisines des bœufs sont vivantes sont les *hémibos* fossiles et les *probubalus* habitant la Malaisie.

BUFFLETERIE (*bu-flèt'-ri*) n. f. Pièces en buffle, chamois ou autre cuir chamoisé, employées dans un grand nombre d'armes différentes, autrefois dans l'équipement militaire.

BUFFLETIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier qui confectionne des buffleteries.

BUFFLETIN n. m. Justaucorps de peau de buffle.

BUFFLON n. m. Jeune buffle.

BUFFLONNE n. f. Femelle du buffle. (Peu usité.)

BUFFO (*bou-fo* — mot ital.) n. m. Chanteur qui joue les rôles plaisants dans l'opéra-comique.

BUFFON, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kilom. de Semur, sur l'Armançon, près du canal de Bourgogne; 317 hab. Carrières de pierres de taille; ciment. Ce village formait autrefois une seigneurie, qui appartint au naturaliste Buffon, et fut érigée pour lui en comté en 1774.

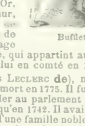

Buffletin

BUFFON (Benjamin-François Leclerc de), magistrat français, né à Montbard en 1683, mort en 1775. Il fut pourvu en 1720 d'une charge de conseiller au parlement de Bourgogne, fonction qu'il exerça jusqu'en 1748. Il avait épousé, en 1706, Anne-Christine Mazlin, d'une famille noble de Moutier-Saint-Jean. De ce premier mariage, Benjamin Leclerc eut cinq enfants, dont Georges-Louis Leclerc de Buffon, le célèbre naturaliste.

Après un an de veuvage, le conseiller Leclerc contracta avec Antoinette Nadault, sa parente, âgée de vingt-deux ans, un second mariage, où qui amena une brouille de plusieurs années entre lui et Georges Buffon. Lorsque son père quitta le parlement, il lui offrit à Montbard une hospitalité large et digne. Il ne garda pas non plus longtemps rancune à sa belle-mère, et l'entoura d'affection et de respect. Le conseiller Leclerc vécut assez pour jouir de la gloire de son fils.

Benjamin-François Leclerc a eu de son second mariage avec Antoinette Nadault : Pierre-Alexandre et Catherine-Antoinette Leclerc de Buffon, qui devint Mme Nadault.

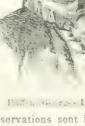

BUFFON (Georges-Louis Leclerc, comte de), né à Montbard en 1707, mort à Paris en 1788. Son premier ouvrage fut une traduction : la *Statique des végétaux*, de l'Anglais Hales (1735), dans la préface de laquelle il déclarait que « les recueils d'observations sont les seuls livres qui puissent augmenter nos connaissances ». Plusieurs mémoires sur des questions de physique et d'astronomie le firent admettre, dès 1739, à l'Académie des sciences. Nommé, la même année, intendant du Jardin du roi, il conçut alors le projet de cette *Histoire naturelle*, à laquelle tout le reste de sa vie fut consacré. Les trois premiers volumes parurent en 1749; le trente-sixième, un an après sa mort.

On lui reproche ses classifications factices et ses généralisations hâtives. A vrai dire, il adopte d'abord un ordre tout arbitraire, que déterminent les rapports des animaux avec l'homme, [illegible]

naturaliste fut pour lui son éducateur, si bien que, dans les premiers volumes, il tout pas suivre la méthode vraiment scientifique, fondée sur l'étude des caractères intrinsèques. Et si, d'autre part, il s'est montré parfois trop prompt à concevoir de vastes théories, qu'une connaissance plus exacte de la réalité devait bientôt démentir, on sait que beaucoup de ses hypotheses ont été confirmées après lui par les progrès de la science et, notamment, que son imagination ait vivement pressenti la plupart des idées modernes sur la variabilité des espèces et sur ce qu'on appelle le « transformisme ».

Buffon est moins un savant au sens étroit du mot qu'un philosophe. Les détails, les phénomènes particuliers ne l'intéressent pas pour eux-mêmes. Il a hâte d'en dégager le sens, de le rapporter à telle ou telle vue systématique. Il ne se plaît que dans les grandes conceptions. « C'est l'univers tout entier qu'embrasse son ample génie, *majestati naturæ par ingenium* (génie égal à la majesté de la nature), comme le dit l'inscription de la statue qui lui fut élevée, de son vivant, à l'entrée du Muséum. Il mérite encore le nom de philosophe par son objectivité vraiment scientifique : dans le siècle des Voltaire et des Diderot, l'auteur de l'*Histoire naturelle* exclut de la science tout esprit de parti, se préoccupe de la seule vérité, sans poursuivre aucun but de propagande. Personnellement, il semble n'avoir eu ni d'autre religion qu'un naturalisme grave et serein, ni d'autre morale que la soumission à des lois nécessaires et immuables. Il se tient en dehors de la politique, au-dessus de tout ce qui n'offre qu'un intérêt plus ou moins actuel; habitué, d'ailleurs, à envisager dans l'histoire de la nature les vastes ensembles, et attend de lentes évolutions ce progrès social que d'autres, plus mêlés au monde, plus impatients, et d'une sensibilité plus vive, hâtent autour de lui en menant campagne contre les injustices et les abus. Si Buffon est bien du XVIIIe siècle par le fond de ses idées, il se rattache au XVIIe par la forme même de son esprit, que caractérisent des qualités proprement classiques : la prédominance de la raison, le goût et le sens de l'ordre, une disposition naturelle à considérer toute chose sous l'aspect le plus général.

Le style, a-t-il dit dans son discours de réception à l'Académie française (1753), est le même que l'homme. Et il entendait par là que la nouveauté des découvertes ne fait pas vivre un écrivain, car les découvertes tombent bientôt dans le domaine commun, mais que le style appartient à l'homme et ne saurait lui être enlevé. Cette parole, aucun exemple ne la confirme mieux que le sien. Ses théories scientifiques suffiraient sans doute pour immortaliser son nom : si nous le lisons encore, si son œuvre demeure vivante, c'est parce qu'il fut un grand écrivain. On peut lui reprocher, et justement, dans ses descriptions les plus connues, une éloquence apprêtée et pompeuse. Il eut le tort de croire que la petitesse des sujets devait être relevée par les ornements de la diction. Lorsqu'il ne s'agit pas de décrire l'oiseau-mouche ou même le cheval, lorsque, dans la *Théorie de la terre*, par exemple, ou dans les *Époques de la nature*, l'ampleur du thème qu'il traite est en accord avec le tour grandiose de son imagination, nous reconnaissons en lui un des écrivains les plus admirables de notre langue par la sévérité noble, par la majestueuse convenance, par la solide et harmonieuse plénitude.

Buffon (CORRESPONDANCE DE), recueillie et annotée par Nadault de Buffon, son arrière-petit-neveu (Paris, 1860). Ce qu'il faut chercher dans cette correspondance, ce n'est ni le naturaliste ni l'écrivain ; c'est l'homme lui-même, beaucoup plus simple et naturel qu'on ne le suppose. Les principaux correspondants de Buffon sont ses amis d'enfance : les présidents de Ruffey et de Bressey, l'abbé Leblanc ; ou ses collaborateurs : Guéneau de Montbéliard et l'abbé Bexon. Il échange aussi des lettres avec deux femmes : Mme Daubenton, cette gracieuse nièce de Guéneau de Montbéliard, et Mme Necker, l'amie dévouée, admiratrice éloquente qui reçut dans ses bras le dernier soupir de son grand homme. On y trouve aussi quelques lettres touchantes adressées à son fils.

Buffon (Pierre-Alexandre LECLERC, chevalier DE), frère cadet du précédent, naquit à Montbard, en 1734, mort en 1825. Il entra jeune au service, prit une part active à la guerre de Sept ans (1756-1762), et fit la campagne de Corse ; il fut nommé maréchal de camp en 1790. Il a collaboré à la *Collection académique* (1761), a écrit un certain nombre d'opuscules, soit en vers, soit en prose, insérés dans le *Mercure* ; un *Traité de l'amour de la gloire* (1787) ; un précis historique sur la vie du naturaliste, qui a servi à Vicq-d'Azyr et à Condorcet pour leurs *Éloges académiques*. Buffon, peu de temps avant sa mort, aurait jeté les yeux sur lui pour publier une édition de l'*Histoire naturelle* mise dans un ordre nouveau et il renonça à cette entreprise comme dépassant ses forces.

Buffon (Georges-Louis-Marie LECLERC, comte DE), fils unique du célèbre naturaliste, né à Montbard en 1764, mort sur l'échafaud en 1793. Il prit du service dans l'armée, et il était major lorsque éclata la Révolution. Maire de Montbard et colonel des gardes nationales du canton, il parvint à maintenir l'ordre et à faire respecter la loi. Nommé général de l'armée confédérée, il commanda à Dijon la première fédération armée des trois départements composant l'ancienne province de Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain). A la réorganisation de l'armée (sept. 1791), il fut nommé colonel. Il avait alors vingt-six ans. Arrêté à Paris, le 19 brumaire 1793, il fut enfermé comme suspect dans la prison du Luxembourg et impliqué dans une accusation générale. Sa femme est connue par sa liaison avec le duc d'Orléans, Philippe-Égalité.

BUFFONIE (de *Buffon*, natur. franç.) n. f. Genre de cryophyllacées, tribu des alsinées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, frutescentes, qui croissent dans les régions sèches et pierreuses de l'Europe australe, de l'Asie occidentale jusqu'aux limites de l'Inde orientale et de l'Arabie. ◆ On dit aussi BUFFONIE.

BUFNOIR (Claude), professeur et jurisconsulte français, né à Autun en 1822, mort à Paris en 1898. Il fut reçu le premier au concours d'agrégation de 1856, et suppléa Oudot dans le cours de Code civil, de 1861 à 1863. En 1865, il fut chargé d'un cours de droit romain, et, en 1866, de la conférence sur les Pandectes. A la mort de Bugnet (1866), il fut provisoirement chargé de son cours de droit civil, et il devint titulaire de sa chaire le 9 février 1867. Il occupa depuis lors une grande place dans l'enseignement du droit à la faculté de Paris par la sûreté de ses doctrines, la puissance de sa dialectique, le charme et l'élégance de sa parole. Bufnoir fut, avant tout, un professeur, et il en eut les qualités les plus brillantes ; mais ce jurisconsulte connut aussi l'art de bien écrire. Cependant, son ouvrage *sur la Théorie de la condition dans les divers actes juridiques suivant le droit romain* est très remarquable.

BUFONIDÉS (du lat. *bufo, onis*, crapaud) n. m. pl. Famille de batraciens anoures oxydactyles, renfermant les crapauds communs, voisins surtout des genres crapaud, otilophe, kalophryne, etc. — *Un* BUFONIDÉ.

— ENCYCL. Les *bufonidés* sont répandus dans l'hémisphère boréal, leur plus extrême dispersion vers le sud est limitée par le nord de l'Afrique, le cap Guardafui, le Coromandel, la région de Panama (sauf quelques exceptions). Les formes fossiles apparaissent dans les couches d'eau douce d'Œningen. Leurs buttes représentent les géants des batraciens anoures; très carnassiers, ils attaquent tous les petits animaux, qu'ils chassent la nuit; lourds et timides, ils mènent une existence terrestre et se cachent dans des trous ou ils hivernent. La plupart ne vont à l'eau qu'à l'époque du frai pour déposer leurs œufs en cordons; les têtards se transforment vite en animaux à quatre membres qui grossissent lentement, de telle sorte que les très gros individus sont toujours très âgés.

BUFONIE n. f. Bot. Syn. de BUFFONIE.

BUFONITE (du lat. *bufo, onis*, crapaud) n. f. Pierre à crapaud. ◆ Dent pétrifiée de crapaud.

BUFONOÏDE (du lat. *bufo, onis*, crapaud, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à un crapaud. ◆ On dit aussi BUFONIFORME.

BUGADIER (*dér* — du provenç. *bugadier*, cuve à lessive) n. m. Vase à fondre les graisses pour la fabrication des pommades parfumées.

BUGADIÈRE (v. le mot précéd.) n. f. Cuve en maçonnerie, destinée à contenir les lessives pour la fabrication du salpêtre.

Bugadier (trébord anures)

BUGALET (*lè*) n. m. Petit bâtiment à deux mâts servant autrefois, en Bretagne, au transport des poudres et des marchandises. ◆ Adj., Bâtiment de servitude, généralement à deux mâts aussi, employé dans les ports au transport des poudres, des munitions. ◆ Goélette à pilule.

BUGANE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'*ononis spinosa*.

BUGASAN ou **BUGASON**, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines [Ile de Panay]); 8.900 h. Fondée en 1700.

BUGEAT, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 10 kilom. d'Ussel, près de la Vézère; 1.160 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 11 comm. et 9.088 hab.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE (Thomas-Robert), maréchal de France, né à Limoges en 1784, mort en 1849. Il entra à vingt ans comme grenadier aux vélites de la garde impériale. Sous-lieutenant en 1806, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, puis passa en Espagne, où il se distingua aux sièges de Saragosse et de Pampelune. Après s'être rallié avec éclat aux Bourbons en 1814, il les abandonna pour aller rejoindre Napoléon à Auxerre. Il fut envoyé à l'armée des Alpes, en Savoie, où, avec 1.700 hommes, il culbuta toute une division autrichienne. Tenu à l'écart par la seconde Restauration, et retiré dans son domaine de la Durantie, en Périgord, Bugeaud y vécut en soldat laboureur, fidèle à sa devise : *Ense et aratro*. Passionné, en effet, pour l'agriculture, il contribua par ses essais au progrès de l'agronomie dans la région. Il fut successivement après 1830, et devint maréchal de camp. Élu député de la Dordogne en 1831, il fit sa sa zèle gouvernemental la triste mission de garder prisonnière sa fort de Blaye la duchesse de Berry, qui, enceinte, et de la reconduire à Palerme après l'avoir déshonorée par son impudicité de son accouchement (1833). Une allusion à ce rôle de geôlier ayant été faite à la Chambre, en 1834, par le député Dulong, Bugeaud le provoqua en duel, et le tua. Cruauté avec laquelle il réprima l'insurrection d'avril 1834 aveva de le rendre impopulaire. Réélu député en 1834, 1837 et 1839, Bugeaud prit souvent la parole. Écouté avec faveur par les questions d'agriculture et de protectionnisme, il se créa de nombreuses antipathies par ses allures cassantes à l'égard des membres de l'opposition et par sa jactance. Sa véritable gloire fut la consolidation de la conquête de l'Algérie. Il préconisa la guerre de courses et de razzias. Envoyé en Afrique en 1836, il appliqua son système avec vigueur, et réussit à déblayer toute la région oranaise. Lamoricière, son successeur, le rejoignit à Kader le traité de la Tafna. Nommé, en 1840, gouverneur général de l'Algérie, il résolut d'en finir avec les Arabes. A la tête d'une armée de 60.000 à 100.000 hommes, divisée en colonnes volantes, il sous les ordres de lieutenants comme Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Baraguay d'Hilliers, il étendit bientôt la domination française jusqu'à la frontière sahélienne. Puis il organisa sa conquête en construisant des routes et des villages qu'il fit occuper par ses soldats, transformés en ouvriers et en colons. Par sa solicitude pour ses compagnons d'armes, il avait mérité le surnom de **père Bugeaud**. Promu à la dignité de maréchal de France en 1843, Bugeaud reçut le titre de duc d'Isly, sauvage, après sa victoire de l'Isly sur les Marocains. Il avait entrepris la conquête de la Kabylie, lorsque en 1847 ses désaccords avec la Chambre l'obligèrent à résigner ses pouvoirs de gouverneur général. En 1848, le prince-président nomma le maréchal Bugeaud commandant en chef de l'armée des Alpes, et le département de la Charente inférieure l'envoya à l'Assemblée législative. Mais son rôle actif était fini. Il mourut à Paris, emporté par le choléra. Il a publié quelques ouvrages, entre autres : *la Guerre d'Afrique* (1847) *Réflexions et souvenirs militaires* (1845).

Maréchal Bugeaud

— BIBLIOGR. : comte d'Ideville, *le Maréchal Bugeaud*, d'après sa correspondance intime (1882-1883).

BUGENHAGEN (Jean), surnommé à cause de sa patrie **le Docteur poméranien**, théologien protestant, né à Wollin en 1485, mort en 1558. Il fut nommé, en 1517, professeur d'Ecriture sainte et de discipline ecclésiastique au monastère de Belbuck. A l'apparition de l'ouvrage de Luther, *la Captivité Hébraïque et souvenirs militaires* (1845). — BIBLIOGR. : comte d'Ideville, *le Maréchal Bugeaud*, d'après sa correspondance intime (1882-1883).

BUGENHAGEN (Jean), surnommé à cause de sa patrie **le Docteur poméranien**, théologien protestant, né à Wollin en 1485, mort en 1558. Il fut nommé, en 1517, professeur d'Ecriture sainte et de discipline ecclésiastique au monastère de Belbuck. A l'apparition de l'ouvrage de Luther, *la Captivité Hébraïque* (1520), Bugenhagen partit pour Wittemberg, où il gagna bientôt l'estime et la confiance du réformateur. Il composa dans cette ville son *Interprétation des psaumes de David* (1524), avec une préface de Luther. Il prêcha, en 1525, le sermon du mariage de Luther, et resta toujours son ami. En 1546, dans l'église du château de Wittemberg, il présida aux obsèques du réformateur et mourut lui-même à l'âge de soixante-trois ans, laissant beaucoup d'écrits de théologie et une relation curieuse du voyage qu'il avait fait en Danemark.

BUGEY, pays de la Bourgogne, ayant le titre de comté et compris dans le gouvernement de l'ancienne province de Bourgogne, entre l'Ain à l'E., le Rhône à l'E. et au S., et la Franche-Comté au N.; il fait aujourd'hui partie du département de l'Ain, dont il forme les arrond. de Belley et de Nantua. Il ne diffère pas du Jura par la formation géologique. Au S., cependant, à côté du lias et du trias, recouvert d'alluvions anciennes ; c'est dans ce bassin tertiaire, enchâssé dans le jurassique, que se trouve Belley. Les habitants du Bugey sont appelés *Bugistes* ou *Bugiens*, comme le Bugey, avec la Bresse et le pays de Gex, fut cédé à la France par le traité de Lyon, en 1601.

BUGGE (Thomas), astronome et mathématicien danois, né à Copenhague en 1740, mort en 1815. Après avoir occupé divers emplois dans le cadastre, il fut nommé, en 1771, professeur d'astronomie et de mathématiques à l'université de Copenhague, où il devint membre de l'Académie des sciences. Il fut longtemps directeur de l'arpentage public et exécuta plusieurs cartes du Danemark. On a : *Description de la méthode d'arpentage usitée dans les cartes géographiques danoises* (1779) ; *Premiers principes des mathématiques pures* (1781-1814) ; *Premiers principes de l'astronomie sphérique et théorique* (1796) ; etc.

BUGGE (Elseus Sophus), philologue norvégien, né à Laurvig en 1833. Professeur de philologie comparée à Christiania (1866), il a été élu, en 1881, membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris. On lui doit de curieuses découvertes sur les runes des premiers temps du moyen âge; il a donné de ces monuments littéraires du IIIe au XVIe siècle une nouvelle méthode de déchiffrement. Outre de nombreux articles et mémoires, des éditions, dont l'une, celle de l'*Edda* (1867), est très estimée, il a publié une étude sur *les Consonnes dans la langue populaire norvégienne* (1850) ; *Vieilles chansons populaires de Norvège* (1858) ; *Études sur l'origine des légendes divines et héroïques du Nord* ; etc.

BUGGIANO ou **BORGO-BUGGIANO** (lat. *Bufanum castrum*), bourg d'Italie (Toscane [prov. de Lucq]); 2.450 h. Élevé de vers la soie ; marché pour les soies. Villa Bel lavista, construite par les Médicis.

Buggy

BUGGY (*beugh-gi* — de l'angl.) n. m. Petite voiture d'origine américaine, très légère, à deux roues, et munie de brancards longs et minces. ◆ On l'appelle aussi BOGHEI.

BUGIA (*ji*) n. f. Nom ancien de l'écorce de l'épine-vinette.

Bug-Jargal, roman de Victor Hugo, écrit en 1818, imprimé en 1821, plus prosaïque refait par l'auteur et publié en 1826. L'action se passe à Saint-Domingue, en 1791. Le nègre Pierrot, esclave chez un riche colon, ose aimer Marie, douce et poétique figure, la fille de son maître. Pierrot manifeste sa tendresse seulement par des attentions mystérieuses, une protection cachée, mais vigilante, qui intriguent fort et la jeune fille et son fiancé, Léopold d'Auverney. Éclate la grande révolte des nègres de Saint-Domingue. Marie est enlevée au milieu du désordre et emportée au loin, dans les bras d'un esclave. D'Auverney se met à la poursuite du ravisseur; il en est pris par les rebelles, et il va mourir, lorsque le sauvé par l'intervention de Pierrot, devenu Bug-Jargal, chef de la conspiration des noirs. Et l'ancien esclave le conduit vers Marie, car c'est lui-même qui avait emporté la jeune fille et lieu d'un attentat. Mais, pour accourir délivrer ce dernier, Pierrot avait dû obtenir la permission de quitter le fort Galifet, où il était détenu prisonnier, et laisser à ses ordres dix de ses compagnons. Par suite d'une méprise du farouche et ridicule Biassou, sang-mêlé qui commande une partie des noirs, Bug-Jargal se croit obligé de revenir se faire fusiller par les blancs. Le sergent Thadée et le chien de Bug-Jargal jouent un rôle épisodique dans cette œuvre écrite d'abord par un enfant de seize ans, où il est fort intéressant de pressentir le futur auteur de tant d'chefs-d'œuvre. A signaler, notamment, le bouffon Habibrah, qui amasse de la haine plein son cœur, se venge au jour venu, et se trouve puni par sa propre vengeance : étudié, agrandi, il deviendra un jour Tribouleet dans *Le roi s'amuse*.

Bugle (Bugle à Bœuf)

BUGLE (du lat. *buqula*, même sens) n. f. Bot. Genre de labiées, ou plus exactement fraction du genre *ajuga*, dont une espèce, la bugle rampante (*ajuga reptans*), est employée en médecine, quoique bien déchue de son ancienne réputation.

— PROV. :

Qui a la *bugle* et la sauge,
Fait un chirurgien la nique.

(Qui connaît les vulnéraires peut se passer des médecins.

BUGLE (de l'angl. *bugle*, même sens, qui lui-même vient du vx franç. *bugle*, buffle, par suite, instrument en corne de buffle, n. m. Mus. Instrument de musique en cuivre, à pistons, de la famille des trompettes.

Ch. de l. Série de sifflet à vapeur que possèdent les locomotives américaines. Il se compose d'une chambre de bombage à l'intérieur de laquelle, lorsqu'on veut faire résonner le *bugle*, tourbillonne la vapeur qui, par ce fait, imprime des vibrations aux parois du tambour. On a tout ainsi des sons graves d'une très grande intensité. Ce sifflet a été imaginé pour chasser de la voie, en les effarouchant, les bestiaux qui, en Amérique, se réfugient souvent sur les rails mêmes, les chemins de fer américains ne possédant pas de clôtures.

En Fr. Mus. *le bugle* n'est guère autre chose, en réalité, qu'un très grand perfectionnement de l'ancien clairon anglais, un instrument à clefs qui ne ressemble en aucun point à la trompette qui se distingue par un mordant tout particulier. Plusieurs facteurs ont attaché leur nom aux modifications apportées à cet instrument; il faut citer : parmi eux : Weidinger à Vienne 1801, Joseph Holaday en Angleterre, et en France : Alexandre Firebot 1819, Halary 1821, Sax et Adolphe Sax, dont les saxhorns ne sont qu'une variété du bugle. Il y a quatre variétés de bugles, selon leur diapason : 1° bugle soprano en ut bémol, le plus aigu, qui résonne à l'unisson de la petite clarinette; 2° bugle contralto en ut bémol, 3° bugle alto en mi bémol; 4° bugle baryton en sol, ou ut bémol. Les deux premiers sont dits *petit bugle* et *bugle*; les deux autres sont appelés *alto* et *baryton*. V. ces mots. Tous ces instruments, qui forment une famille complète et dont le doigté est identique, ont une étendue égale et de deux octaves et demie.

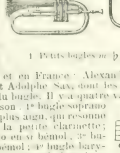

jour du jugement, et est sculpté en bas-relief sur le couvercle d'une grande châsse en ivoire du XVe siècle, qui appartient au musée de Cluny. Un tableau de l'Espagnol Francisco Collantes, au Louvre, représente le *Buisson ardent*, au point de vue historique ; Raphaël, Poussin, Le Brun ont traité ce sujet. Nous rappellerons encore un bas-relief de la façade de la cathédrale de Milan du ciseau de Carlo Marchesi, la peinture d'Hippolyte Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés (Paris), une des plus remarquables de l'importante série de peintures murales dans laquelle Flandrin a déroulé un parallèle de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais l'œuvre la plus célèbre repré-

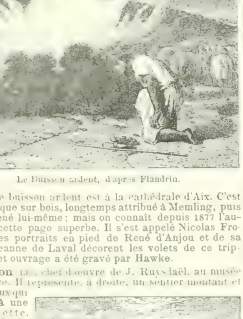

Le Buisson ardent, d'après Flandrin.

sentant le buisson ardent est à la cathédrale d'Aix. C'est un triptyque sur bois, longtemps attribué à Memling, puis au roi René lui-même ; mais on connaît depuis 1877 l'auteur de cette page superbe. Il s'est appelé Nicolas Froment. Les portraits en pied de René d'Anjou et de sa femme Jeanne de Laval décorent les volets de ce triptyque. Cet ouvrage a été gravé par Hawke.

Buisson (Ch.), chef-d'œuvre de J. Ruysdaël, au musée du Louvre. Il représente, à droite, un sentier montant et sablonneux qui conduit à une maisonnette cliquetant bardé d'un toit de pannes ; un tas de bois de charpente pour un buisson et quelques arbres, branches, desvanneuses, mes de quelques bouquets d'arbres ; au fond, un village. Le buisson est un chétif bouquet de ronces qui se détache sur un fond de ciel gris. Le *Buisson* provient de la collection de Louis XVI. Il a été gravé par Daubigny.

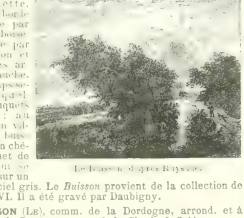

Le Buisson, d'après Ruysdaël.

BUISSON (Le), comm. de la Dordogne, arrond. et à 37 kilom. de Bergerac ; 1.219 hab. Ch. de f. Orléans.

BUISSON (Mathieu-François-Régis), médecin, né à Lyon en 1776, mort en 1805. Il aida Bichat, dont il était ami, dans la composition de son *Anatomie descriptive* et publia plusieurs : *De la division la plus naturelle des phénomènes physiologiques* (1802), avec un précis historique sur Bichat.

BUISSON (Ferdinand-Édouard), administrateur, pédagogue et publiciste français, né à Paris en 1841. Il exerça, de 1866 à 1870, les fonctions de professeur suppléant à l'académie de Neuchâtel, en Suisse. Revenu en France après le 4-Septembre, il fut nommé, en 1871, inspecteur primaire à Paris par Jules Simon, ministre de l'instruction publique. Cette nomination fut l'objet de vives attaques : l'évêque d'Orléans, Dupanloup, dénonça à la tribune de l'Assemblée nationale diverses brochures publiées par Buisson, et en obtint l'éviction. Il s'est ensuite rendu à Genève, où il enseigna pendant deux ans, puis, en 1878, il fut chargé de la direction du cours de pédagogie donnée aux enfants. Buisson fut désigné ses fonctions d'inspecteur. Il publia des rapports sur ses missions aux expositions universelles de Vienne (1873) et de Philadelphie (1876), puis il fut nommé, en 1878, inspecteur général de l'enseignement primaire, mais, trois mois, l'année suivante, par Jules Ferry, comme directeur de cet enseignement au ministère de l'instruction publique. Il s'y montra ardemment dévoué aux laïques scolaires et fut un fervent votantes, et fut le principal auteur des programmes du nouvel enseignement et des institutions relatives à son application. Reçu docteur ès lettres en 1881, avec une thèse sur *Sébastien Castellion*, Buisson quitta la direction de l'enseignement primaire en 1896 pour une chaire de pédagogie à la Sorbonne. Outre les brochures, on lui doit un *Dictionnaire de pédagogie* (1882-1884).

Buisson.

BUISSONNAIE (*bois-*) n. f. Lieu couvert de buissons.

BUISSONNANT (*bo-na-nt*), **ANTE** adj. Qui pousse en buisson.

BUISSONNEMENT n. m. Action de buissonner, de prendre des buissons.

BUISSONNER (*so-né*) v. n. Vener. V. BUISSON (*prendre*). — Hortic. Tailler en buisson.

BUISSONNET (*so-né*) n. m. Petit buisson.

BUISSONNEUX (*so-neû*), **EUSE** adj. Abondant en buissons : *Pays* BUISSONNEUX.

BUISSONNIER (*so-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui habite les buissons : *Merle* BUISSONNIER. *Lapin* BUISSONNIER.

École buissonnière. Hist. (V. la partie encycl.). Fam. et fig. *Faire l'école buissonnière*, S'absenter sans autorisation et flâner pendant les heures de classe, de bureau, etc. ◊ Manière de vivre sans suite, sans fut arrêté : *Ma vie buissonnière n'avait été qu'une école* BUISSONNIÈRE. (G. Sand.)

— n. m. Lieu planté de buissons, buissonnaie. ◊ Arbre taillé en buisson. ◊ Partie d'un parc à l'anglaise ou d'un jardin, dans lequel les arbres sont taillés en forme de buisson.

— En T. d'admin. anc., Garde de la navigation chargé de la surveillance des rivières, des ponts, des pertuis et des moulins.

— ENCYCL. *Écoles buissonnières*. Avant la Réforme, les écoles primaires, appelées *petites écoles*, étaient, à Paris et dans la banlieue, sous la direction du chantre de l'église de Paris. Les réformés pour instruire leurs enfants à l'instruction des maîtres catholiques, organisèrent de petites écoles clandestines. Elles furent interdites par un arrêt du parlement, du 7 février 1554, qui les appelait *écoles buissonnières*, parce qu'elles se tenaient en plein air, derrière les haies et les buissons.

BUISSURES (pour *bruissures* — de *bruir*, brûler) n. f. pl. Sortes de crasses ou ordures qui apparaissent à la surface d'un objet fabriqué en argent que l'ouvrier doreur fait ressortir en faisant recuire ces objets.

BUITARDE n. f. L'un des noms vulgaires donnés à la grosse outarde originaire des bords du Danube.

BUITENZORG, ville des Indes néerlandaises (île de Java), à 45 kilom. S. de Batavia ; 5.000 hab. Ch.-l. de l'adelling ou subdivision de Buitenzorg. C'est le lieu de villégiature des négociants hollandais de Batavia. Célèbre jardin botanique. Non loin de Buitenzorg, ruines de Padjadjaran, ancienne capitale de l'ouest et capitale de Java.

BUJ, BUJE ou **BULG**, village d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szaboles]) ; 2.500 hab.

BUJACIE n. f. Bot. Syn. de GLYCINE.

BUJALANCE, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]) ; 10.600 hab. Moulins, tuileries, faïence. C'est l'ancienne *Colipurnum*. Carrière des Romains. Beau château de construction maure, bâti en 935 par Abderraman III, roi de Cordoue. — Pop. du *district de Bujalance* : 17.600 hab.

BUJALEUF, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 27 kilom. de Limoges, près de la Maude ; 2.513 hab. Ch. de f. Orléans.

BUJAULT (Jacques), agronome, né à La Forêt-sur-Sèvre en 1771, mort en 1842. Il s'efforça de vulgariser dans les Deux-Sèvres les nouvelles méthodes agronomiques. Nouveau *Bohémien Richard*, il rédigea une multitude de petits opuscules, où il donnait des conseils simples et pratiques, et qui ont rendu son nom populaire dans tout le Poitou. En 1832, il fut envoyé à la Chambre des députés ; mais bientôt, fatigué de la vie parlementaire, il reprit ses occupations d'agronome.

BUK, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]) ; 3.350 hab. Ateliers de cordonnerie et de menuserie. Jusqu'en 1871, il y a eu un *cercle de Buk*.

BUKAREST. Géogr. V. BUCAREST.

BUKKU n. m. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance : *diosmea hirsuta*, dont se servent les indigènes pour se parfumer les cheveux.

BUKOVINE, ancienne division administrative de l'Autriche, maintenant l'un des cercles du gouvernement de Lemberg (Galicie) ; 10.500 kilom. carr. ; 514.300 hab., en majorité roumains et juifs. La partie occidentale, occupée par les chaînes calcaires des Karpathes, a de belles forêts de hêtres et de sapins, et des pâturages où se fait l'élevage des bêtes à cornes. Le Pruth est jalonné entre les hautes vallées du Dniester, du Pruth et de la Sereth : il y a, malgré les rigueurs d'un climat sec et froid en hiver, tribun en été, des cultures de seigle, des pommes de terre et de betteraves. Le chef-lieu, *Czernowitz*, a 22.000 hab. Le territoire a été enlevé aux Turcs en 1774.

BULA, comp. de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), dans la vallée du fleuve côtier Vicol ; 2.000 h.

BULACAN, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines [île de Luçon]), chef-lieu de la province de son nom, sur un bras du Rio-Grande ; 12.200 hab. — La *province de Bulacan*, la plus petite, mais la plus riche, la mieux cultivée et la plus salubre de l'île, surnommée à juste titre le *jardin des Philippines*, est peuplée de 265.000 hab. environ, sur 2.423 kilom. carr.

BULACH, ville de Suisse, cant. de Zurich ; 1.765 hab. Vignoble, filature de coton. — Pop. du *district de Bulach* : 21.000 hab.

BULAN, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]) ; 8.100 hab.

BULAND (Jean-Eugène), peintre français, né à Paris en 1852, élève de Cabanel et de l'École des beaux-arts. En 1879, il donna l'*Offrande à la Vierge*, œuvre remarquable par la sûreté de l'observation. Il exposa l'*Offrande à Dieu* en 1880 ; l'*Annonciation* et *Jésus chez Marthe et Marie* (1881 et 1882). L'intimité de chacune des scènes représentées, l'exactitude de l'exécution et la précision de la lumière sont des qualités que l'on trouve dans ses œuvres telles que *les Fiancés*, *le Mariage innocent*, *la Visite de lendemain de noces* (1884) et *la Restitution à la Vierge* (1885). Chez Goupil, en 1887, *les Héritiers* (musée de Bordeaux), un des meilleurs tableaux de l'artiste. — Le frère du peintre, JEAN-EMILE **Buland**, né à Paris en 1857, graveur, élève de Henriquel-Dupont et Cabanel. Il obtint le premier grand prix de Rome de gravure en 1880.

BULAPATHE (du gr. *bous*, bœuf, et *lapathon*, oseille) n. m. Ce nom désigne la grande oseille (*rumex patientia*) pour les uns, ou la bistorte pour les autres.

BULAT-PESTIVIEN, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kilom. de Guingamp ; 1.719 hab. Église de la renaissance type de l'architecture bretonne.

BULBAIRE (de *bulbe*) adj. Qui appartient ou qui a rapport au bulbe : *Pyramide bulbaire*.

BULBE (lat. *bulbus*, même sens) n. m. Bot. Renflement qui occupe la base de la tige, chez beaucoup de monocotylédones. Syn. OIGNON.

— Anat. Partie de l'axe cérébro-spinal qui fait suite à la moelle épinière, dont il représente l'épanouissement.

— *Bulbe de l'aorte*, Renflement du cœur fœtal qui disparaît plus tard dans l'origine de l'aorte humaine, mais subsiste chez certains animaux. V. AORTE.

— *Bulbe dentaire*, *Bulbe pileux*, *Bulbe pilomigère*, Renflement situé à la base du follicule dentaire ou pileux. V. DENT, POIL, PLUME.

— *Bulbe auditif*, Ensemble du limaçon de l'oreille et du labyrinthe membraneux.

— *Bulbe de l'ovaire*, Tissu propre de l'ovaire. (V. ce mot.) ◊ *Bulbe oculaire*, Globe de l'œil. *Bulbe de l'urètre*, Renflement de la partie spongieuse de l'urètre.

— *Bulbe du vestibule* ou *du vagin*, Renflement érectile de chacune des faces latérales du vestibule vaginal.

— ENCYCL. Bot. Le *bulbe* est l'équivalent d'une plante entière, plutôt que d'un bourgeon, et comprend : 1° une sorte de cône très surbaissé (*plateau*), qui représente une courte tige ; 2° des racines adventives, insérées en une masse fasciculée à la face inférieure du plateau ; 3° des feuilles protectrices, épaisses et gorgées de matières nutritives (*écailles*), insérées sur les flancs du plateau ; 4° une *hampe florifère*, qui prolonge l'axe de ce dernier et porte des rudiments de feuilles vertes et de fleurs. On distingue des bulbes *tuniqués*, dans lesquels les écailles se couvrent complètement les unes les autres (*jacinthe*) ; des bulbes *écailleux*, dans lesquels elles sont imbriquées (*lis*), et des bulbes *solides*, dans lesquels une masse pleine est recouverte d'un très petit nombre d'écailles minces et sèches (*safran*). On trouve tous les intermédiaires entre les bulbes vrais et les tiges tuberculeuses. Le bulbe peut rester à l'état de vie ralentie pendant longtemps (communément un an) ; quand il passe à l'état de vie manifestée, les écailles s'écartent, se flétrissent et livrent passage à la hampe florifère, qui se développe, en épuisant les réserves accumulées dans le bulbe. Beaucoup de bulbes (*oignon*, *tulipe*) ne fleurissent qu'une fois ; mais il se forme à l'aisselle de la dernière écaille un *bulbe de remplacement*, semblable au premier. Souvent, aussi, il se forme, entre les écailles, des bourgeons axillaires qui évoluent en autant de bulbes secondaires, dits *caieux*. Certains bulbes sont alimentaires (*oignon*, *ail*, *échalote*, *ciboule*, etc.) ; d'autres médicinaux (*scille*, *safran*).

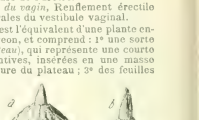

Bulbes : *a*. lis ; *b*. jacinthe.

— Anat. Le *bulbe* est recouvert, en avant et en haut, par la *protubérance annulaire*. Sa face postérieure, recouverte par le cervelet, que les pédoncules cérébelleux maintiennent en place, constitue le plancher du 4e ventricule.

Le bulbe a la même constitution histologique que la moelle, mais la distribution respective de ses différentes parties y est sensiblement modifiée. En effet, les faisceaux blancs (fibres à myéline) s'y entrecroisent et se joignent au faisceau pyramidal direct du côté opposé (dont le croisement s'est fait, fibre à fibre, dans la moelle), venu en avant (décussation des pyramides). Réunis, ces deux faisceaux forment la pyramide bulbaire antérieure (motrice), passent dans la protubérance, et enfin dans le pied du pédoncule cérébral pour gagner l'hémisphère cérébral. Les fibres des cordons postérieurs (sensitifs) se terminent dans les noyaux de Goll et de Burdach, d'où émergent de nouvelles fibres sensitives, dont l'ensemble constitue le *ruban de Reil*, qui va au cerveau par l'étage supérieur du pédoncule cérébral. Quant aux faisceaux cérébelleux directs, ils rencontrent même côté et gagnent le cervelet par les pédoncules cérébelleux inférieurs (corps restiformes). Dans le bulbe, la partie grise est fragmentée en noyaux distincts, qui sont les noyaux des nerfs crâniens. A prolongement de la corne antérieure (motrice) donne, de bas en haut : à la base, le noyau du hypoglosse, du moteur oculaire externe et accessoire du facial, du pathétique et du moteur oculaire commun ; — à la tête, le noyau moteur du glosso-pharyngien, du trijumeau et du facial, du spinal, du facial et du trijumeau. Le prolongement de la corne postérieure (sensitive) donne, à la base : le noyau de l'auditif et le noyau sensitif des nerfs mixtes ; — à la tête, le noyau sensitif du trijumeau. Il faut noter que l'origine réelle de ces noyaux sensitifs se trouve en dehors de l'axe cérébro-spinal, dans les ganglions rachidiens ou les ganglions homologues de Gasser, d'Andersch, etc., situés sur le trajet des nerfs craniens sensitifs.

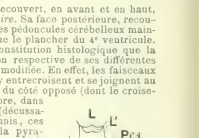

Face postérieure du bulbe. L, L', lobes optiques. Pcs, pédoncules cérébelleux supérieurs ; Pcm, moyens ; Pci, inférieurs. V, plancher du 4e ventricule. CS, canaux scriptorius.

Limitée par les pédoncules (V. PÉDONCULES CÉRÉBELLEUX, et CÉRÉBRAUX), la surface postérieure du bulbe est losangique et constitue le plancher du 4e ventricule, qui représente l'épanouissement du canal de l'épendyme (V. ÉPENDYME), dont la paroi postérieure fait défaut. Le 4e ventricule se ferme en canal par en haut et donne naissance à l'*aqueduc de Sylvius*. La pointe inférieure du 4e ventricule forme le *calamus scriptorius*.

— Physiol. Le bulbe est un centre de coordination, le point de convergence des voies centrales généralisées. (V. REFLEXES.) Mais il faut distinguer les fonctions des parties blanches, qui sont de simples voies de transmission, des fonctions des parties grises, qui sont des centres nerveux.

L'excitation des pyramides croisées produit : ou des mouvements, si l'excitation est superficielle, — ou des mouvements et de la douleur, si l'excitation est profonde, dans la moitié opposée du corps. La section des pyramides et du ruban de Reil produit l'hémiplégie et l'hémianesthésie du côté opposé, à la condition, toutefois, en ce qui touche

les faisceaux moteurs, que la lésion atteigne la partie supérieure de la protubérance. Autrement, il y a *paralysie alterne*, c'est à-dire une paralysie intéressant la face du côté de la lésion et les membres du côté opposé.

Différents noyaux bulbaires des nerfs crâniens agissent sur les muscles volontaires, comme centres reflexes des mouvements de la mastication, de la succion, de la déglutition, de la phonation, des paupières et des globes oculaires. C'est ainsi que, dans la paralysie glosso-labio-laryngée (Duchenne de Boulogne), il y a dégénérescence et atrophie plus ou moins complète des noyaux de l'hypoglosse, du facial et des nerfs mixtes.

D'autres noyaux gris du bulbe agissent comme centres de reflexes viscéraux. Ce sont : le centre respiratoire *noeud vital* de Flourens, qui a pour siège le *noyau des vagues*, niveau des origines du pneumogastrique, et dont la piqure détermine l'arrêt immédiat de la respiration ; le centre vasomoteur cardiaque, dans le noyau des nerfs mixtes, dont l'excitation amène l'arrêt du cœur en diastole ; les centres vaso-moteurs, en avant du bec du *calamus*, qui, contrairement à l'opinion de Ludwig et de Schiff, ne sont pas seuls à agir, puisque Vulpian et Goltz ont montré qu'il en existe d'autres dans la moelle. V. VASO-MOTEURS ; enfin, des centres sécrétoires, dont l'excitation donne lieu à différents phénomènes : 1° la piqure du plancher du 4e ventricule, entre l'origine des nerfs acoustiques et celle des pneumogastriques (exp. de Cl. Bernard) produit un diabète temporaire ; 2° un peu plus bas, cette piqure produit la polyurie simple ; 3° un peu plus haut, elle entraîne l'albuminurie ; 4° portée, enfin, dans la région élargie du plancher, elle détermine une exagération de la sécrétion salivaire. (V. ANESTHÉSIE, DÉGÉNÉRESCENCE, DIABÈTE BULBAIRE, HÉMIPLÉGIE, PARALYSIE.)

BIBLIOGR. : Cl. Bernard, *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux*, Paris, 1858 ; Vulpian, *Leçons sur la physiologie du système nerveux*, Paris, 1866 ; Van Gehuchten, *le Système nerveux de l'homme*, Louvain, 1893.

BULBEUX (*bel*), **EUSE** adj. Qui a la forme d'un bulbe : *Renflement* BULBEUX. 1. Qui possède un bulbe ou renflement analogue : *Plante* BULBEUSE.

— Fam. *Nez bulbeux*, Nez gros et arrondi.

BULBIFÈRE (de *bulbe*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui produit des bulbes ou des bulbilles : *Le lis* BULBIFÈRE.

BULBIFORME (de *bulbe*, et *forme*) adj. Qui est en forme de bulbe.

BULBILLE (*ll* mll.) n. f. Nom des bourgeons nés à l'aisselle de feuilles ordinaires, dont les écailles externes deviennent charnues et se chargent de substances de réserve comme celles d'un bulbe et qui, se séparant de la plante mère, peuvent reconstituer une nouvelle plante, semblable à elle. Telles sont les bulbilles du bulbifère ou du lis tigré, dont la constitution rappelle celle des caieux. (Dans les bulbilles de l'ignamme de la Chine, l'axe est transformé en une masse arrondie, qui porte un petit bourgeon à son sommet. Dans certaines inflorescences, des fleurs peuvent se transformer en bulbilles (quelques espèces d'ail). Les bulbilles de la ficaire sont des bourgeons axillaires, sur lesquels se développe une racine adventive qui se gonfle en un réservoir nutritif.)

BULBILLIFÈRE (*ll* mll. — de *bulbille*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte des bulbilles.

BULBINE n. f. Bot. Section du genre anthéric.

BULBO-CAVERNEUX *neu* adj. et n. m. Se dit d'un muscle pair de la verge de l'homme, situé au-dessous de l'urètre et ayant pour fonction d'accélérer l'émission de l'urine et du sperme. Syn. de BULBO URÉTRAL, ACCÉLÉRATEUR.

BULBOCHÈTE *kèt'* — de *bulbe*, et du gr. *khaitê*, chevelure. n. f. Genre d'algues, de la famille des confervacées, renfermant des algues des mares et des eaux stagnantes.

BULBOCODE (de *bulbe*, et du gr. *kôdion*, toison) n. m. Genre de mélanthacées, voisin des colchiques, et comprenant quatre ou cinq espèces de plantes herbacées qui croissent sur les hautes montagnes du midi de l'Europe.

BULBONAC (*nak'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la lunaire (*lunaria redivivia*). ‖ On dit aussi BULBACH.

BULBOSINE n. f. Nom donné par Boudier à l'alcaloïde qui a retire de l'amanite bulbeuse, et qu'il distingue de l'amanitine, qui s'extrait d'un autre champignon, l'amanite fausse-oronge.

BULBOSTYLE ou **BULBOSTYLIDE** (*sti* — de *bulbe*, et du gr. *stelos*, style) n. m. Bot. Syn. de EUPATOIRE, de BRÉCHARIS.

BULBO-URÉTRAL, ALE, AUX adj. Se disent du muscle de la vergo appelé aussi *bulbo-caverneux* (v. ce mot) ; d'une artère de la verge issue de l'artère honteuse interne et s'anastomosant avec l'artère dorsale de la verge ; des glandes de Cowper.

BULBUL n. m. Rossignol, en langue persane. Ce mot est employé quelquefois par les auteurs français : *Le* BULBUL *étouffe le parfum de ses soupirs avec la rose, caché sous des touffes de myrte.* (Th. Gaut.)

BULBULE n. f. Caïeu, petit bulbe.

BULÉJE n. f. Bot. Syn. de BUDDLÉIE.

BULÉOS ou **BOULÉOS**, fils d'Héraklès et de la Thespiade Eleuclie.

BULEUTE n. m. Antiq. gr. V. BOULEUTE.

BULEUTÉRION n. m. Antiq. gr. V. BOULEUTÉRION.

BULGARE, personne née en Bulgarie, ou qui habite ce pays. — *Les* BULGARES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Bulgarie ou à ses habitants : *Princesse* BULGARE.

— n. m. Langue parlée par les Bulgares : *S'exprimer en* BULGARE.

— n. m. pl. Hist. rel. Secte de manichéens, qui prit naissance à Constantinople dans le IXe siècle. — *Un* BULGARE.

ENCYCL. On regarde généralement les *Bulgares* comme originaires de l'Oural. Dans les premiers siècles de notre ère, ils se seraient établis sur le Volga, où ils auraient fondé des établissements prospères. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'arrivèrent sur le Danube qu'au moyen age, et qu'ils présentaient alors beaucoup de traits mongoliques. Depuis cette époque, ils ont été tellement pénétrés par les Slaves du Sud, qu'ils leur ont emprunté leur langue, tout en se modifiant au point de vue des caractères physiques et des mœurs. Cependant, il est encore facile de reconnaître les deux éléments qui ont donné naissance à la population bulgare : à côté d'individus offrant un teint, des cheveux et des yeux clairs, on en rencontre d'autres, trapus et vigoureux, au type brun, à la tête courte, au visage ovale, aux pommettes saillantes, aux yeux petits, au nez camus, aux [illegible] prononcées, qui représentent l'élément mongolique.

Les Bulgares primitifs étaient un [illegible] qui a laissé des traces. Toutefois, la majeure partie est devenue pacifique, elle se livre à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux. Mais les agriculteurs ont besoin d'être guidés ; car, abandonnés à eux-mêmes, ils sont incapables de diriger une exploitation un peu importante. Presque tous sont catholiques du rit grec, quoique quelques-uns aient conservé l'islamisme.

BULGARIE n. f. Genre de champignons [illegible] d'Amérique et de l'Europe septentrionale et centrale.

BULGARIE (PRINCIPAUTÉ DE), pays au N.-E. de la péninsule des Balkans, composé de la Bulgarie et de la Roumélie orientale.

CARTE DE BULGARIE.

— *Géographie physique*. Le relief du sol de la Bulgarie se compose essentiellement des chaînes du Balkan et du Anti-Balkan (v. BALKANS (*monts*)), qui se soudent, dans la région de Sofia, aux massifs montagneux du Perim-Dagh et du Despoto-Dagh (Rhodope), et séparent l'une de l'autre les deux dépressions du Danube inférieur et de Philippopoli. L'empâtement montagneux vers de Sofia est une zone importante au point de vue des communications naturelles, et dont voici les traits principaux, d'après Th. Fischer : ce sont des chaînons granitiques et calcaires, N.-O.-S.-E., coupés par de profondes vallées, comme celle de la haute Strouma (Strymon), et dont l'ensemble se trouve délimité du côté du système balkanique par le « bassin de Sofia » (haute vallée de l'Isker), fond marécageux d'un ancien lac. La soudure de ces massifs avec les massifs éruptifs du Perim-Dagh et du Despoto-Dagh se fait par un énorme noeud montagneux, qui commence au S. de Sofia au mont Vitoch (2.300 m.), et atteint sa plus grande altitude sur la frontière, au Rilo-Dagh (2.673 m.), en des solitudes sauvages de rocs nus habitées par le chamois ; le bassin de Sofia lui-même communique avec celui de Philippopoli par des passes faciles entre l'Isker et la Maritza, les principales étant voisines d'Ichtiman (porte de Trajan). La dépression du Danube inférieur est constituée en Bulgarie par un plateau alossé aux Balkans ; son altitude s'abaisse de 450 à 50 m. des « collines de l'Avant-Balkan » au fleuve même, dont il domine par d'abruptes falaises de 100 m. les marécages et les alluvions. Formé de marnes, de sables, de grès miocènes, que recouvre un épais limon, ce plateau est occupé au N.-O. par des steppes ou les terrasses désolées du karst, au N.-E., dans le Deli-Orman, par des ondulations plus accentuées et bien boisées, où l'on trouve une riche faune d'ours, lynx, sangliers et chevreuils ; partout il est creusé de vallées, perpendiculaires au Danube à l'O. (Isker, Osma, Iantra), d'ouverture entre elles à l'E., mais toutes très étroites et accidentées à leur partie supérieure (défilés de la Iantra vers la passe de Chipka). Au contraire, le bassin de Philippopoli (130 m.) est une vaste cuvette alluviale, parcourue par les eaux abondantes de la Maritza et de la Taundja, et dont le fond calcaire se relève au S. vers le Rhodope et le Strandja-Dagh. Il forme une région bien abritée, et dont le climat, quoique continental encore, est plus riche et surtout plus humide qu'au N. des Balkans : à Philippopoli, la température n'atteint jamais les extrêmes de Sofia, alternativement enfouie sous la neige et brûlée par le soleil.

— *Géographie administrative*. La Bulgarie a 63.160 kilom. carr. de superficie, et, jointe à la Roumélie orientale, elle a un total de 96.660 kilom. carr. — Il y a en Bulgarie et Roumélie orientale : Bulgares, 2.500.000 ; Turcs, 570.000 ; Grecs, 60.000 ; Tziganes, 52.000 ; Juifs, 27.500 ; Allemands, 3.600 ; Russes, 1.800 ; en tout, avec les autres nationalités, [illegible] pour la Bulgarie, et 992.380 pour la Roumélie. Mais sur ces chiffres, les orthodoxes-bulgares sont l'immense majorité : 2.610.000, contre 643.000 musulmans, 28.000 catholiques, 27.500 israélites. C'est donc la religion, autant que la race, qui paraît faire l'union de la Bulgarie et de la Roumélie, et plus encore, tout cas, explique la force de la Bulgarie dans les Balkans.

La Bulgarie du Nord est partagée en 17 départements appelés *okrug*, divisés en 57 districts, dits *okolia* ; la Bulgarie [illegible] merce sont en retard [illegible] surtout des minoteries, des brasseries [illegible] et une grande fabrique de [illegible] les seules voies ferrées [illegible] Belgrade à Andrinople et Constantinople par Sofia et Philippopoli et la ligne de Roustchouk à Varna. L'exportation dépasse l'importation, et consiste surtout en achats de grains par la Turquie ; l'Autriche, l'Angleterre et l'Allemagne importent des métaux et tissus. Custendjé, Varna et Bourgas sont reliés par des lignes de navigation de la mer Noire à Odessa et Constantinople, et les grands vapeurs des Messageries maritimes (Roumanie), de la Navigation générale italienne et du Llyod autrichien remontent le Danube jusqu'à Galatz et Braïla (commerce de grains). La population, qui s'accroît très vite, est peu agglomérée.

— BIBLIOGR. Ajouter aux ouvrages indiqués à l'article BALKANS (*péninsule des*) : V. Bérard, *la Macédoine* (« R. de Paris », 1er semestre 1897).

— *Histoire*. Les contrées constituant la Bulgarie actuelle et qui, dans l'antiquité, faisaient partie de la Thrace, furent colonisées par des Turcs, qui en firent les provinces de Mœsie (au N. des Balkans) et de Thrace (au S.). Les Slaves y pénétrèrent au VIe et au VIIe siècle. Un peuple de race finnoise, les Bulgares, arriva en 679 et constitua un royaume dont la population était, en majorité, slave. Les Bulgares se soumirent peu à peu. En 681, leur roi Boris se convertit au christianisme. Le royaume de Bulgarie eut sa période de gloire, particulièrement sous Siméon (893-927), qui fit de vastes conquêtes. Soumise à l'empire byzantin de 1018 à 1186, la Bulgarie fut délivrée par Jean et Pierre Asen, dont la dynastie régna à Tirnova [illegible] 1393 et [illegible] la domination jusqu'à la mer Egée. Attaquée au XIVe siècle par les Serbes et par les Turcs, la Bulgarie fut démembrée : en 1396, elle était tout entière aux mains des Turcs.

Un grand nombre de Bulgares se firent musulmans ; ceux qui restèrent chrétiens furent soumis au clergé phanariote. Les Turcs les maintinrent sous un joug de fer. Quelques patriotes (Sofroni, Païsi), à partir de la fin du XVIIIe siècle, travaillèrent à ressusciter la nationalité bulgare ; leur action prit une forme littéraire et religieuse à la fois. Les catholiques [illegible] grand nombre de Bulgares, désireux, avant tout, d'échapper à la domination du clergé phanariote (1864-1870) ; mais ce fut l'orthodoxie grecque qui l'emporta. En 1870, un firman fit de l'Eglise bulgare une communauté religieuse indépendante, ayant à sa tête un [illegible]

Révoltée en 1875, la Bulgarie [illegible] de la crise qui aboutit à la guerre [illegible] pes indigènes qui prirent part aux

cette guerre. Le traité de San-Stefano (3 mars 1878) constituait une grande Bulgarie, qui devait comprendre tous les pays situés entre le Danube, la mer Noire et l'archipel, à l'exception des environs de Constantinople. Le traité de Berlin laissa à la Turquie une partie des territoires ainsi promis aux Bulgares; il constitua au N. du Balkan une principauté vassale, gouvernée par un prince choisi avec l'assentiment des puissances, et au S., une province autonome, la Roumélie orientale (13 juill. 1878). En décembre 1878, l'Assemblée nationale, réunie à Tirnovo, élut le prince Alexandre de Battenberg. La Roumélie orientale eut pour gouverneur Aleko-pacha, puis (1884) Gavril-pacha, les officiers russes organisant

harnais des chevaux, les courtisans et les bandriers des officiers et des princes. Virgile parle des ces ornements :

... et mots fulserant cingula bullis.

(Æn. XII, 942.)

2° Un objet rond, ordinairement en or, que les enfants des familles sénatoriales et équestres portaient suspendu au cou *ammentum puerilis, ornamentum atque insignia fortunæ.* (Cic., *Verr. III*, 58.) Le jour où le jeune Romain déposait la robe prétexte, il quittait aussi la *bulla* et la suspendait solennellement devant les lares domestiques, comme une offrande sacrée :

Quam primum pueros nobis sinit purpura cingi,
Bullaque suscinctis Laribus donata pendet.
(Perse, Sat. V, 31.)

L'usage de la *bulla* était, à Rome, très ancien, et paraît remonter aux Étrusques.

On voit souvent la *bulle* sur des statues ou des bas-reliefs antiques représentant de jeunes nobles.

— Admin. Dès le bas-empire, et peut être même avant, les actes importants de l'administration civile furent authentiqués par un sceau en cire scellé et attaché au parchemin avec une cordelette de soie ou de chanvre. Ce sceau était rond et se nommait *bulla (pulla)* ou *bulle*, et, par extension, on prit l'habitude de nommer *bulles* les actes ainsi scellés. Comme le sceau impérial depuis Charlemagne était en or, les bulles émanant des empereurs d'Occident prirent le nom de *bulles d'or*. Cette dénomination est restée dans l'histoire attachée particulièrement à plusieurs édits célèbres de l'Empereur Charles IV : *Bulle d'or du Rubicon* (1348), *Bulle d'or de Brabant* (1349); *Bulle d'or de Milan* (1549), mais surtout à la fameuse constitution de 1356. Cet acte est la bulle d'or par excellence. Cette bulle établit dans trente articles les règles les plus minutieuses pour la transmission de la dignité impériale. Elle institue sept électeurs : trois ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves ; quatre séculiers, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, revêtus chacun d'un office spécial auprès de la personne de l'empereur dont l'élection devait avoir lieu toujours à Francfort et le sacre à Aix-la-Chapelle. Ces dispositions, au moins dans leurs grandes lignes, demeurèrent en vigueur jusqu'à la Révolution française, c'est-à-dire pendant près de cinq siècles. La ville de Francfort-sur-le-Main conserve encore avec un soin jaloux un exemplaire original et authentique de cette fameuse bulle d'or.

Bulle d'or romaine.

Bulle d'or de Henri VIII d'Angleterre.

En France, Louis VI, dit *le Gros*, adopta l'usage de bulles ou sceaux pendants ; cet usage, réglementé par Philippe Auguste, qui unit le grand sceau et le sceau secret en cire rouge, s'est conservé jusqu'à la fin de la monarchie. V. SCEAU.

— Admin. ecclés. Les rescrits des papes sont de trois sortes :

1° La *signature*, écrite sur un simple papier, sorte de minute qui est envoyée aux bureaux de la chancellerie romaine où elle est développée en forme de *bref* ou de *bulle* ;

2° Les brefs écrits sur parchemin et scellés avec de la cire tantôt verte, tantôt rouge ; dans ce dernier cas, on se sert du sceau appelé *anneau du pêcheur* (*datum sub annulo piscatoris*), parce que saint Pierre y est représenté dans l'attitude d'un pêcheur. Les brefs ont pour objet des matières d'une moindre importance. Il y a cependant à cette règle quelques exceptions ; ainsi, tous les actes d'Alexandre VI sont sous forme de brefs ; c'est par un bref que Clément XIV abolit les jésuites. Dans les brefs, la date est indiquée d'après la notation moderne ;

Bulle du pape Célestin III (XIIe s.).

3° Les bulles employées à l'imitation des édits impériaux, pour les actes les plus importants de l'administration pontificale, comme la convocation d'un concile et la promulgation de ses décrets, la condamnation d'une hérésie et la définition d'un dogme, la collation des évêchés etc. des abbayes, etc. Le plomb remplace aux rescrits expédiés sous forme de bulle porte d'un côté la tête de saint Pierre à droite, et celle de saint Paul à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Si la bulle est donnée en forme *gracieuse*, le plomb est pendant en lacs de soie ; si elle est en forme *rigoureuse*, comme une condamnation, le plomb est attaché à une cordelette de chanvre. Lorsque le pape vient à mourir, le sceau qui portait son nom est détruit. Le nouvel élu en fait graver son nom sur son sceau que lorsqu'il a été sacré. On a pris l'habitude de désigner les bulles par les mots qui les commencent : c'est pourquoi les rédacteurs des rescrits pontificaux s'attachent à entrer en matière par une phrase dont les premiers mots rappellent l'idée principale de la pièce entière.

Les bulles les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous sont celles du pape Léon Ier. La forme de ces actes a d'abord beaucoup varié ; elle est maintenant fixe. On y trouve sept éléments essentiels :

1° La *salutation*, qui renferme le nom du pape, accompagné de la dénomination [illegible] (serviteur des serviteurs de Dieu), employée pour la première fois par le pape Jean III mais qui n'est devenue d'un usage constant que depuis saint Grégoire le Grand ; 2° la *narration*, analogue aux *considérants* des actes civils ; 3° le *dispositif*, comprenant plus ou moins d'articles ; 4° la *commission exécutoriale*, [illegible] dans tous les actes publics ; 5° les *nonobstances*, où l'on parle des dispositions abolies ; 6° les *commissions*, [illegible] ; 7° [illegible] l'usage antique, par calendes, nones et ides.

La représentation des bulles dans les divers États catholiques ont plus d'une fois été l'occasion de conflits entre les deux pouvoirs. Les gouvernements revendiquaient le droit d'examiner les bulles avant de [illegible] l'exequatur, et la cour romaine refusait d'admettre cette revendication, dans laquelle elle voyait une ingérence du pouvoir civil dans les choses religieuses. En France, l'ancienne législation soumettait les bulles des papes à l'examen des parlements. (V. en particulier les lettres patentes de Louis XI, datées du 8 janv. 1475.) A son tour, la loi du 18 germinal an X, s'exprime ainsi : Article 1er. Aucune bulle, brief, rescrit, mandat... ne seront expédiées de la cour de Rome, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution sans l'autorisation du gouvernement. Le concordat de 1817 (art. 5) reproduit la même doctrine, contre laquelle n'a jamais cessé de protester la cour de Rome. Pie IX, en particulier, l'a condamnée dans la fameuse encyclique du 8 décembre 1864 et dans le *Syllabus* qui y était joint.

Terminons par une liste rapide des bulles les plus célèbres dans l'histoire de l'Église et des peuples catholiques : bulle *Ausculta, fili* ; bulle *Clericis laicos* ; bulle *Scrge, Domine* ; bulle *In cœna Domini* ; bulle *Inefficabilis* ; bulle *Quanta cura* ; bulle *Unam sanctam* ; bulle *Unigenitus*. V. ces mots.

— Méd. Les bulles sont produites par des brûlures, des substances vésicantes : ce sont des phlyctènes. Elles se montrent quelquefois dans l'érysipèle et à la période ultime des maladies infectieuses (fièvre typhoïde) ; enfin, elles sont [illegible] dans le *syphilis* qu'y [illegible] point.

Terminons par une liste rapide des bulles les plus célèbres dans l'histoire de l'Église et des peuples catholiques : bulle *Ausculta, fili* ; bulle *Clericis laicos* ; bulle *Scrge, Domine* ; bulle *In cœna Domini* ; bulle *Inefficabilis* ; bulle *Quanta cura* ; bulle *Unam sanctam* ; bulle *Unigenitus*. V. ces mots.

— Méd. Les bulles sont produites par des brûlures, des substances vésicantes : ce sont des phlyctènes. Elles se montrent quelquefois dans l'érysipèle et à la période ultime des maladies infectieuses (fièvre typhoïde) ; enfin, elles sont [illegible] dans le *syphilis* qu'y [illegible] point.

— Phys. La bulle de savon est un spectacle que l'on peut aisément se procurer. Petite merveille au point de vue des colorations, il est plein aussi d'enseignements pour le physicien. Il met en jeu les forces *capitaires* qui interviennent dans tous les mouvements d'un liquide. C'est la constante de la *tension capillaire* (V. CAPILLARITÉ) qui imprime à la bulle libre une forme sphérique, aussi bien qu'à une goutte d'un liquide flottant dans un autre ; l'élasticité des pellicules liquides permet de varier à l'infini la forme des bulles à l'aide de supports ou de carcasses convenables. Enfin, gonflée d'un gaz particulier, l'oxygène, par exemple, et placée entre les deux pôles d'un électro-aimant, la bulle mettra le magnétisme du gaz en évidence par sa vibration. Outre les propriétés de contact, les bulles permettent encore de nombreuses expériences d'électricité.

Leur coloration est explicable par les interférences de la lumière, comme pour une très mince couche d'huile sur l'eau, ou les anneaux de Newton.

Solution favorable pour faire les bulles :

Eau distillée 75 parties, où l'on fait dissoudre 2 parties d'oléate de soude (un jour) ; ajouter 25 parties de glycérine Price, agiter, changer de bouteille, laisser reposer une semaine à l'obscurité, décanter avec un siphon en laissant l'écume, ajouter 3 ou 4 gouttes d'ammoniaque par litre et conserver au frais, bien bouché.

Bulle.

BULLE ou **BULLA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches, du sous-ordre des tectibranches, famille des *bullidés*, renfermant des espèces à coquille ovale, globuleuse, lisse, ornée de couleurs vives. (L'une des espèces les plus connues est la *bulle ampoule*, qui vit dans la mer du Nord et qui se rencontre aussi dans la Méditerranée et la Baltique.)

BULLE ou **BOLL**, ville de Suisse (cant. de Fribourg), près de la Sarine ; 2.500 hab. Manufacture de fromages de Gruyère ; fabrique de pailles tressées. Vieux château, devenu l'hôtel de la préfecture ; belle église paroissiale, qui contient des orgues d'Aloys Mooser. Les comtes de Gruyère y tinrent cette ville, en 1210, au chapitre de Lausanne, et, en 1517, Fribourg en devint propriétaire. Aux environs de Bulle, Chartreuse de la Part-Dieu. — Le district de Gruyère a 21.500 hab.

BULLER v. a. Marquer du sceau appelé *bulle* : BULLER *un acte*.

Bullé, *ée* part. pass. Dr. canon. *Bénéfice bullé*, Bénéfice dont les provisions ne s'expédient qu'en forme de bulles.

— Chancell. Qui a reçu ses bulles, les provisions d'un bénéfice bullé : *Evêque* BULLÉ.

Bulles de savon (1838), tableau de Chaplin (musée du Luxembourg). Une jeune fille, vue à mi-corps et de profil, tient au bout d'un chalumeau de paille une bulle prête à crever. Les chairs sont peintes dans des tons d'une exquise fraîcheur. Ce tableau, inspiré de la manière de Greuze, a été reproduit à l'eau-forte par l'auteur lui-même.

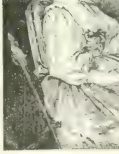

Les Bulles de savon, d'après Chaplin.

BULLESCENCE (*les-sans*), n. f. Formation de bulles. Il travaille sous son maître Blondel à la [illegible] à Paris [illegible] triomphal de la porte Saint-Martin, d'une belle [illegible] élève l'église Saint-Thomas-d'Aquin. A l'ex[illegible]

BULLET [illegible] 1699 à Besançon, mort en 1775, professa la théologie à l'université de cette ville. Il a composé un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition. Les principaux sont : *Histoire de l'établissement du christianisme* (1764, *Besançon*) ; [illegible] *Mémoire sur la langue celtique* (1754), avec un dictionnaire de cette langue, ouvrage où l'auteur dépense une [illegible] [illegible] [illegible]

BULLETIN adj. m. Qualification donnée à un ordre de cordeliers réformés par une bulle : *Les cordeliers* BULLETINS. Substantif. [illegible]

BULLETIN (ital. *bulletino*, de *bulla*, bulle) n. m. Constatation en déclaration faite sous une forme concise : BULLETIN *de la Bourse*. Annonce d'une chose qu'on suppose intéresser le public : BULLETIN *de la santé publique*.

— Billet qui sert à enregistrer des objets soit par sa couleur, soit par un nom ou une déclaration qu'il porte : *Mettre son* BULLETIN *dans l'urne*.

— Reconnaissance que délivrent certaines agences : BULLETIN *de correspondance*. Billet qui assure au voyageur en chemin de fer une place dans l'omnibus qui dessert telle petite localité. ‖ BULLETIN *de bagages*, Billet que délivrent les administrations de chemin de fer aux voyageurs qui ont fait enregistrer des bagages, etc.

— Récit officiel des opérations d'un corps de troupes : *Les* BULLETINS *de la Grande Armée*.

— Nom porté par un certain nombre de journaux et de recueils politiques, littéraires, scientifiques, etc., et, notamment, Titre donné par certaines administrations, certaines sociétés savantes, au résumé de leurs travaux. ‖ *Bulletin de nouvelles*, Nom donné à la partie du recueil de nouvelles, le plus souvent manuscrites et clandestines.

— ENCYCL. Admin. Certains ministères, et même certains de leurs grands services, sont dans l'usage de rassembler et de publier, sous le titre de *Bulletins*, les arrêtés, circulaires, instructions et rapports qui les intéressent respectivement. Tels sont : le « Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur », le « Bulletin officiel de la marine », le « Bulletin administratif de l'instruction publique », etc. Chaque préfecture publie également un « Bulletin » destiné à porter à la connaissance du qui de droit les actes préfectoraux intéressant le département.

— *Bulletin des lois*, Recueil des actes du gouvernement français. Sous sa forme périodique, ce recueil, décrété le 14 frimaire an II (nov. 1793), n'a commencé à paraître qu'en 1795 (an III) ; mais il avait été précédé de plusieurs recueils. En premier lieu, le « Bulletin des lois », édité par Baudoin, et qui s'est continué jusqu'au 5 nivôse an VIII (déc. 1799), mais n'a jamais rien eu d'officiel et n'était adressé qu'aux souscripteurs. D'un autre côté, en vertu d'un décret du 9 janvier 1791, Duport Dutertre, garde des sceaux, publia [illegible] quinze volumes [illegible] du gouvernement publia six volumes [illegible] merie royale du Louvre, et contenant les lois, proclamations, instructions depuis la convocation des états généraux jusqu'au 31 décembre 1791. Cette collection, continuée par le conseil exécutif provisoire et par le Comité de salut public jusqu'au [illegible] II, [illegible] « Bulletin des lois », Mais, [illegible] lumes, ne permettait pas de faire connaître les actes au fur et à mesure de leur apparition : il avait été institué un « Bulletin de correspondance », qui était envoyé aux municipalités. Un décret de 1792 lui donna le caractère officiel ; mais, ce moyen de publicité paraissant insuffisant, on institua le « Bulletin des lois de la République ». La première loi insérée fut celle du 27 prairial an III, sur le tribunal révolutionnaire. Cette publication, qui devait, à l'origine, être provisoire, a survécu au gouvernement révolutionnaire. De nos jours encore, il concourt, au même titre que le « Journal officiel » à la promulgation des lois et des actes de l'autorité ; il ne doit pas contenir autre chose.

La loi du 18 juillet 1837 avait imposé à toutes les communes l'obligation de recevoir le « Bulletin des lois » et classé parmi les dépenses obligatoires les frais d'abonnement à cette publication. Le décret du 12 février 1852 restreignit cette obligation aux communes chefs-lieux de canton et remplaça, pour les autres, cette publication par le « Moniteur des communes », feuille officielle. Celle-ci dura jusqu'en 1871, époque à laquelle le gouvernement, par décret du 27 décembre, créa une publication nouvelle, destinée à l'affichage, qui prit le nom de « Bulletin des communes » et devint, en 1884, le « Journal officiel, édition des communes ».

— Législ. *Bulletin de vote*. Le bulletin de vote peut être imprimé, autographié ou manuscrit. Le bulletin ne peut être distribué par un agent quelconque de l'autorité, ni l'être dans l'intérieur de la salle du scrutin. L'électeur doit le préparer en dehors de cette salle et ne le marquer d'aucun [illegible] [illegible] [illegible] blancs ou illisibles ; ceux qui ne contiennent pas de désignation [illegible] [illegible] [illegible]

20 « Moniteur », puis imprimés en feuilles volantes par les libraires pour être vendus sur la voie publique, comme extraits du journal. Ils forment six séries, correspondant chacune à une des grandes campagnes de Napoléon : 1re série. *Campagne d'Allemagne* (7 oct.-26 déc. 1805); 2e série. *Guerre contre la Prusse* (8 oct.-28 nov. 1806); 3e série. *Guerre de Pologne* (5 oct. 1806-7 juill. 1807); 4e série. *Guerre d'Espagne* (janv. 1808-3 janv. 1809); 5e série. *Campagne d'Autriche* (24 avr.-30 juill. 1809); 6e série. *Campagne de Russie* (22 juin-3 déc. 1812).

— *Bulletins de la République*. Ces bulletins, qui parurent sous le gouvernement provisoire de 1848, étaient des journaux-affiches destinés à publier les actes officiels dans toutes les communes de la République et à éclairer le peuple sur ses droits et ses devoirs civiques. Préparés par les soins du ministère de l'intérieur, avec la collaboration de Jules Favre, d'Anselme Petetin, d'Alfred Delvau, de George Sand, etc., ils étaient envoyés tous les deux jours aux municipalités, qui se chargeaient de les faire placarder. Ils parurent régulièrement du 15 mars au 6 mai 1848. Leur collection comprend vingt-cinq numéros. Parmi les plus intéressants, il faut citer le n° 12, qui contient un éloquent plaidoyer, dû vraisemblablement à la plume de George Sand, en faveur de l'amélioration du sort des femmes pauvres.

BULLETINIER (*bul-é*) n. m. Auteur de bulletins, de gazettes à la main. || Ou distait adj. BULLETINISTE.

BULLETINISTE (*nist'*) n. m. Celui qui rédige un bulletin, nouvelliste. (Vieux.)

BULLETTE (*bu-let* — dimin. de *bulle*) n. f. Petite boîte, bulletin, étiquette, boîte ronde, ou ovale, dans laquelle on incluait des reliques, etc., et que l'on portait en breloque à une chaîne de cou, à un collier. (Mot en usage jusqu'au commencement du XVIe s.)

BULLETTE n. f. Anc. dr. Syn. de BURLETTE.

BULLEUX (*bu-leû*), **EUSE** adj. Méd. Qui a des bulles; qui consiste en bulles : *Fièvre bulleuse*. *Éruption* BULLEUSE. || *Fièvre bulleuse*, Le pemphigus.

— Géol. Se dit de toute roche qui est criblée d'une multitude de vides sphéroïdaux et à parois lisses; c'est le cas des scories volcaniques.

BULLFINCH (*boul-finteh* — mot angl. signif. *haie, clôture*) n. m. Sur les champs de courses, Obstacle formé d'un haut talus de terre, surmonté d'une haie, que le cheval doit franchir.

BULLI, bourg d'Australie (Nouvelle-Galles-du-Sud), 2.600 hab. Mines de houille.

BULLIARD (Pierre), botaniste, né vers 1742 à Aubepierre (Barrois), mort à Paris en 1793. Ses ouvrages, utiles et estimés, ont contribué à répandre le goût de la botanique. Il dessinait et gravait lui-même ses figures. Le premier, il employa des planches imprimées plusieurs en couleur. Les plus remarquables de ses travaux sont : *Flore parisienne* (1774); *Mycologie française* (1778, édit. revue, Persoon); *Herbier de la France* (1780-1793). *Dictionnaire élémentaire de botanique* (1783, refondu par Richard, 1799); *Histoire des plantes vénéneuses de la France* (1784); *Histoire des champignons de la France* (1791-1792).

BULLIARDE (de *Bulliard*, n. pr.) n. f. Bot. Genre de crassulacées, qui croît dans les lieux humides, et qu'on rencontre en France.

— Astron. (de l'astron. *Boullian*). Nom d'une des taches de la lune. La montagne correspondante a une hauteur évaluée à 2.700 m.; le diamètre du cirque qui la couronne est évalué à 62 kil.

BULLIDÉS (rad. *bulle*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opistobranches, sous-ordre des tectibranches. — *Un* BULLIDÉ.

— ENCYCL. Les *bullidés* sont caractérisés par leur coquille arrondie, ovalaire, globuleuse, en général peu solide et recouverte, en tout ou partie, par le manteau et le pied de l'animal. Ils sont répandus surtout dans les mers chaudes; les formes fossiles apparaissent dans le trias. Genres principaux : *bulle, atys, haminea, cylichna, scaphandre, acera*, etc.

Bullier (BAL), bal fréquenté surtout par les étudiants, et situé place de l'Observatoire, à Paris. Appelé d'abord Prado d'été, il reçut, vers le commencement de l'Empire, le nom de « Closerie des lilas ». Depuis, il a été appelé bal Bullier et, par abréviation, Bullier, du nom de son fondateur.

BULLIFÈRE (*le bulle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte des bulles.

BULLINGER (Henri), théologien protestant suisse, né à Bremgarten en 1504, mort en 1575. Il se lia avec Zwingle. Celui-ci le détermina, en 1528, à se faire consacrer au ministère par le synode de Zurich. Il le fit, fut appelé comme pasteur à Bremgarten, et en gagna tous les habitants à la Réforme. Quand Zwingle eut succombé dans le combat de Cappel, Bullinger, appelé de Bremgarten par les catholiques victorieux, se réfugia à Zurich. Le conseil souverain lui donna le titre de « premier pasteur de la ville ». C'est lui qui rédigea la *Confession de foi catholique*, publiée en 1566, et qui peut être considérée comme le résumé fidèle de la doctrine des théologiens suisses, dans la dernière moitié du XVIe siècle.

— *Bibliogr.* : *Briefwechsel d. Bullinger, Leben und ausgewählte Schriften* (Elberfeld, 1858).

BULLION (Claude DE), marquis de Galardon issu d'une ancienne famille du Mâconnais, né, vers la fin du XVIe siècle, de Jean de Bullion, maître des requêtes, et de Charlotte de Montmorency, mort à Paris en 1640. Surintendant des finances en 1632, garde des sceaux de 1633 à 1636, il fut de ceux qui soutinrent énergiquement Richelieu dans les moments les plus difficiles. Il épousa Angélique Faure, fille d'un secrétaire du roi, du qui il eut, entre autres enfants, NOËL DE BULLION, marquis de Galardon, qui lui succéda comme garde des sceaux.

BULLISTE (*boulist'* — m. Employé qui enregistre les bulles du pape. || Nom donné quelquefois aux membres d'une congrégation de Saint-François, plus communément appelés OBSERVANTS.

BULL-RUN, petite rivière dans l'Etat de Virginie, ayant donné son nom à deux batailles qui, pendant la guerre de sécession, se sont livrées sur ses rives : la première le 21 juillet 1861, dans laquelle les troupes du Nord, sous le commandement du général Mac-Dowell, furent complètement battues par Beauregard; la seconde, qui fut livrée les 29 et 30 août 1862. Le général fédéral Pope était chargé de défendre la ligne du Potomac et de couvrir Washington contre une attaque probable des sudistes commandés par Lee. Pope, les 28 et 29 août, put repousser Jackson, un des lieutenants de Lee. Mais celui-ci vint rejoindre Jackson, et, réunis, ils écrasèrent l'armée de Pope, qui dut se retirer dans les retranchements de Washington.

BULL-TERRIER (*boul-té-ri-é*) n. m. Race de chiens anglais, qui a des aptitudes particulières pour chasser et détruire les rats.

BULLULE (lat. *bullula*) n. f. Antiq. rom. Bulle plus petite que celle des enfants, et que portaient les femmes.

BULLULÉ, ÉE adj. Qui est parsemé de petites bulles.

BULLY, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 15 kil. de Béthune, sur le Surgeon, une des branches mères de la Lawe; 3.947 hab. Ch. de f. Nord. Houille, brasseries. — Comm. de la Loire, arr. et à 18 kil. de Roanne, 1.116 hab. Mines d'anthracite. — Comm. du Rhône, arr. et à 22 kilom. de Lyon; 1.455 hab. Pyrites de fer et de cuivre, carrières de pierres de taille; fabriques de soieries et de tapis, moulins, fours à briques. — Comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 6 kilom. de Neufchâtel, dans le pays de Bray; 911 hab. Pommes à cidre, fromages dits « de Neufchâtel », fabriques de poterie, briques.

BULLY (Jean-Vincent), inventeur du vinaigre de toilette qui porte son nom. Il a servi de type au *César Birotteau* de Balzac. Il venait d'inventer son vinaigre, lorsque sa boutique de parfumeur fut saccagée par le peuple, en 1830. Ruiné, il devint garçon de bureau au « Rénovateur » et à la « Gironde », et, pendant quinze ans, employa ses appointements à désintéresser ses créanciers. Il mourut à l'hôpital de la Charité.

BULMER (William), imprimeur anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1756, mort à Clapham-Rise en 1830. Aide de l'Hérédotus estampé, en 1791, il fonda, en 1790, une imprimerie, la *Shakespeare Press*, pour donner une édition monumentale des œuvres du grand poète anglais. De sa maison sont sorties encore des éditions de Milton, de Goldsmith et Parnell (avec gravures sur bois de Bewick), des ouvrages bibliographiques de Dibdin, etc.

BULMERINCQ (Auguste DE), jurisconsulte russe, né à Riga en 1822, mort à Stuttgard en 1890. Il fut professeur de droit constitutionnel de droit des gens à Dorpat. Il passa en Allemagne en 1875, et fut chargé de la commission pour la rédaction d'un code de marine militaire. En 1882, il succéda à Bluntschli dans la chaire de droit public, à Heidelberg. Il a publié : *Du droit d'asile* (Dorpat, 1863); *De natura principiorum juris inter gentes positivi* (1856) et la *Systématique du droit des gens; Pratique, théorie et codification du droit des gens* (Leipzig, 1874); *Histoire de la Russie jusqu'à la paix de San-Stephano* (Bruxelles, 1881).

BULMKE, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]); 5.630 hab.

BULOT (*lo*) n. m. Nom vulgaire du buccin, sur les côtes françaises orientales. (Dans ces mêmes contrées, on nomme *bulot à pattes* la coquille du buccin qui a pour hôte un bernard-l'ermite.)

BÜLOW (Frédéric-Guillaume), comte de Dennewitz, général prussien, né à Falkenberg en 1755, mort à Königsberg en 1816; un des hommes les plus recherchés de la société de Berlin. Gouverneur de la Prusse en 1812, il prit les armes contre le France, fut vaincu par Ney à Luckau, à Grossbeeren, Dennewitz, et contribua à la victoire de Leipzig. En 1815, il reçut le commandement du 4e corps, n'arriva qu'après la bataille de Ligny, mais joua un rôle pressque décisif dans celle de Waterloo.

BÜLOW (Adam-Henri-Dietrich DE), écrivain militaire allemand, né à Falkenberg en 1757, mort en 1807, frère du précédent, eut une vie fort agitée, et se fit de nombreux ennemis par ses écrits, dont l'un : *le Campagne de 1805*, provoqua des réclamations de l'Autriche et de la Russie. Emprisonné, il fut transféré à Königsberg quand ses prédictions funestes se furent réalisées à Iéna. Il mourut des suites d'un refroidissement, pendant qu'on le transportait à Riga.

BÜLOW (Louis-Frédéric-Victor-Hans, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Essenrode, près de Brunswick, en 1774, mort à Landeck en 1825, fut ministre des finances du roi Jérôme de Westphalie (1808-1811), qui le fit comte. En 1813, il devint ministre des finances de Prusse, puis président de la province de Silésie.

BÜLOW (Henri, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Schwerin en 1792, mort à Berlin en 1846, ministre de Prusse à Londres (1827), prit une part active aux négociations relatives à la question d'Orient et devint, en 1842, ministre des affaires étrangères.

BÜLOW (Bernard-Ernest DE), homme d'Etat allemand, né à Clèmar en 1815, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1879. Diplomate habile, doué d'une parole facile, il excellait aux négociations dilatoires. Il fut successivement délégué fédéral pour le Holstein, ministre d'Etat de Mecklemburg (1862), secrétaire d'Etat préposé aux affaires extérieures de l'Empire (1873), directeur des affaires étrangères (1877) pendant le congé du chancelier, et plénipotentiaire de l'Allemagne au congrès de Berlin (1878).

BÜLOW (Charles-Eduard DE), écrivain allemand, né Gute-Berg (Saxe) en 1803, mort en 1853, dans le canton de l'Unterwalden (Suisse). Il séjourna tour à tour à Leipzig, Dresde, Stuttgard, Berlin, et voyagea en Italie. Il donna en 1834 un recueil de *Nouvelles* traduites d'anciens textes français, italiens, espagnols, latins, etc., qui fut plusieurs fois réédité (*Neue Novellenbuch*). Bülow a publié, en collaboration avec Tieck, *Vie et correspondance de H. de Kleists* (1848) et, seul, *Anthologie pour l'année 1872*.

BÜLOW (Hans Guido DE), musicien allemand, né à Dresde en 1830, mort au Caire en 1894. Fils du précédent il mena de front son éducation musicale et les études littéraires. Elève de Frédéric Wieck, de Litolff et de Liszt pour le piano, d'Eberwein et de Maurice Hauptmann pour la composition, il avait à peine vingt ans lorsqu'il commença à se faire entendre en public et à écrire des articles vifs et pleins d'esprit, pour défendre les doctrines de la nouvelle école représentée par Liszt et Schumann. C'est peu de temps après qu'il connut Wagner, dont il devint l'un des adeptes les plus fougueux; mais il devint lui aussi un ardente sympathie pour ce maître au lui vouera jusqu'à le respect dû aux grands artistes de toutes les écoles. Pianiste incomparable, au jeu plein de grandeur, de couleur et de poésie, chef d'orchestre de premier ordre, Hans de Bülow visita l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la France, la Russie. Il fut, comme chef d'orchestre, l'un des propagateurs les plus ardents des œuvres de Wagner, et, devenu chef d'orchestre du théâtre royal de Munich en même temps que directeur du Conservatoire de cette ville, il mit à la scène ces œuvres (en particulier *Tristan et Yseult*) avec un talent hors ligne. Comme compositeur, on doit à Hans de Bülow, entre autres ouvrages : *Nirwana*, tableau symphonique, une musique pour *Jules César* de Shakspeare, deux concertos et divers morceaux de piano, etc. Hans de Bülow avait épousé MLLE Cosima Liszt, fille de son maître Liszt et de la comtesse d'Agoult (Daniel Stern). Sa femme divorça, se lui pour pouvoir épouser son ami Richard Wagner, et cette situation n'enleva pas à de Bülow son admiration pour l'auteur de *Parsifal* et de l'*Anneau du Nibelung*.

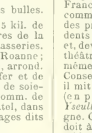

Bülow.

BULOZ (François), publiciste français, né à Vulbens (Haute-Savoie) en 1803, mort à Paris en 1877, commença ses études à Annecy, et alla les achever à Paris. D'abord, il fit de la chimie, puis il apprit, en 1825, l'état de compositeur d'imprimerie. Clostard, il devint correcteur. En 1831, il prit en main la « Revue des Deux Mondes », qui avait été créée en 1829 par Ségur-Dupeyron et Mauroy. Il devint le rédacteur en chef de ce recueil célèbre. Ses efforts opiniâtres, son habileté plaièrent la « Revue des Deux Mondes » au premier rang des publications périodiques. Toutefois, le succès fut lent et difficile : il se fit attendre quinze ans. Mais Buloz sut réunir autour de lui l'élite des écrivains français : George Sand, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, George Sand, Balzac et Alexandre Dumas, et plus tard Octave Feuillet, About, Taine, Renan, Havet et d'autres. En 1838, Buloz succéda à Taylor en qualité de commissaire du roi près la Comédie-Française, et, en 1847, il en devint administrateur. Dans ces fonctions, il ne fit preuve que d'une habileté médiocre, et il donna sa démission en 1848. Buloz avait annexé à sa « Revue » un des résumés les plus complets de l'histoire universelle, qui, de 1850 à 1868, parut sous le titre de « Annuaire des Deux Mondes ». A part sa collaboration à divers articles de la « Revue » et de l' « Annuaire », on ne peut citer sous son nom que quelques *Lettres* et *Mémoires* relatifs à divers procès. Il est resté célèbre parmi les gens de lettres par son autoritarisme intraitable et sa rare habileté à discerner le mérite des articles qui lui étaient présentés.

BULTEAU (*to* — pour *bulleteau*, dérivé de *bulle*) n. m. Arbre taille en boule.

BULTRONAGE n. m. Abatage des arbres à coups de tête de cognée, après en avoir tranché en partie le tronc au-dessus de la souche.

BULU n. m. Variété de bambou extrêmement dur. Quand on le coupe à la hache, sa dureté est telle qu'il jaillit des étincelles.)

BULUSAN, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines, île de Luçon [prov. d'Albay]), près du volcan Bulusan, sur la côte orientale de l'île; 4.700 hab. Riz, maïs, cocos, cannes à sucre, indigo.

BULWER-LYTTON. Biogr. V. LYTTON-BULWER.

BUMADUS ou **BUMODUS**, ancien nom d'une rivière, affluent du Tigre, qui arrosait Gaugamèle. Alexandre battit sur ses bords l'armée de Darius, et y remporta la victoire d'Arbelles, qui porta le dernier coup à l'empire des Perses.

BUMALDE n. f. Bot. Syn. de STAPHYLIER.

BUMASTE (*mast'* — du gr. *bous*, bœuf, et *mazos*, mamelle) n. m. Genre de trilobites fossiles, pouvant être considéré comme sous-genre du genre *illænus*.

BUMÉLIE (du gr. *boumélia*, frêne) n. f. Genre de sapotacées, renfermant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique équinoxiale.

BUNCHOSIE (*ko-zi* — de *bonkhos*, nom arabe du café) n. f. Genre de malpighiacées, comprenant un vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

BUNDABERG, ville d'Australie (Queensland), sur le fleuve côtier Burnett; 4.000 hab. Scieries, fonderies de fer et de cuivre, minoteries à vapeur. Charbon.

BUNDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), sur l'Else, affluent de la Werra; 3.500 hab. Sources ferrugineuses.

BUNDEHESH, livre sacré des Parses, qui a une double valeur au point de vue linguistique et au point de vue religieux. Sous le premier rapport, il représente un des monuments littéraires les plus importants d'une langue dont nous avons malheureusement conservé bien peu de documents : le *pehlvi*, appelé aussi par quelques auteurs *huzvaresh*. Le pehlvi appartient au groupe sémitico-iranien des langues de la Perse, et, dans la classification chronologique de ces idiomes, doit être placé entre le zend et le parsi, qui sert de transition pour arriver au persan moderne. Elle a fait l'objet de travaux importants de Haug, Westergaad, Spiegel.

— ENCYCL. L'importance du *Bundehesh* pour l'histoire des religions de l'Orient est encore plus considérable

dérable, si c'est possible. On sait que les écritures sacrées des Parses consistent principalement dans le *Zend-Avesta*, écrit en zend, le Bundelkesh complète d'une façon très intéressante les renseignements donnés par ce texte primitif, sur les idées mythologiques et cosmogoniques des Parses. L'existence du Bundelkesh fut révélée au monde savant par l'intrépide Anquetil-Duperron, bien en connaît le développement de la science. Le Bundelkesh contient une cosmogonie, du traité de gouvernement du monde par la puissance divine, une eschatologie : c'est à dire la science de la fin du monde. Quoique sa rédaction soit relativement moderne, puisque, dans les Sassanides, vers 226 après J. C., on admet qu'il contient des sources remontant à une haute antiquité et qu'il a été fait d'après des textes zends que nous ne possédons plus.

BUNDELKUND ou **BUNDELUND**, Géogr. Autres orthogr. de BANDELKUND. V. ce mot.

BUNDER (bôn) gr. *bounos*, colline. n. m. Nom vulgaire, dans l'Inde, d'un macaque du genre rhesus, singe adoré par les Hindous. V. MACAQUE, et RHESUS.

BUNDESRAT (de l'allem. *bund*, *bundes*, confédération, et *rat*, conseil) n. m. Mot allemand qui signifie *Conseil fédéral* et qui désigne, en Allemagne, l'une des Chambres législatives ; en Suisse, la réunion des membres du pouvoir exécutif.

BUNE n. f. Maçonnerie établie au-dessus du massif d'une forge.

BUNEL (Jean, François et Jacob), peintres français, originaires de Blois. JEAN n'est connu que comme peintre d'ornements en 1518. FRANÇOIS, le cadet, en 1530, porta le titre de « valet de chambre et peintre du roi de Navarre » à la cour de Pau. (Ses ouvrages furent nombreux, mais ils ont disparu.) — JACOB, né à Blois en 1558, est mort au Louvre en 1614 avec le titre de « peintre du roi et conservateur de son cabinet ». (Il a peint d'importantes décorations à Fontainebleau et une série de portraits historiques, détruits au Louvre dans l'incendie de 1661. Il fut chargé d'apprendre le dessin à Louis XIII enfant.)

BUNETTE (nèt) n. f. T. d'oiseleur. Variété de fauvette, appelée aussi *fauvette d'hiver*.

BUNGARE (*bon* — de l'indo-malais *bungarum*, nom de ces serpents) n. m. Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, remarquant de grands serpents venimeux, particuliers à l'Inde et à la Malaisie. — Encyclop. Les *bungares* ont le corps long, subcylindrique, marqué de taches vives tranchant sur le fond jaune ou bleu. D'après Fayrer, on releva aux Indes, dans la seule année 1869, près de quatre cents cas de mort dus aux bungares. Citons le *bungarus fasciatus* (*pamah* ou *sankri* des Hindous), qui atteint 2 mètres, noir et jaune ; le *bungarus cæruleus* (*parayoada* des Malais), habitant l'Inde et Java.

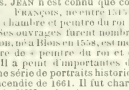

Bungare.

BUNGE (Frédéric-Georges DE), jurisconsulte russe, né à Reval en 1802, professa le droit à Dorpat, puis devint bourgmestre. Attaché, en 1856, à la chancellerie impériale à Saint-Pétersbourg, il fut chargé de rédiger le code privé des provinces de Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande, qui avait cessé en 1860. La même année, Bunge prit sa retraite et se fixa d'abord à Gotha, puis, en 1879, à Wiesbaden. Parmi ses ouvrages, on cite : *Documents sur les sources du droit en Livonie, en Esthonie et en Courlande* (1832 ; *le Droit romain dans les provinces allemandes de la Russie sur les côtes de la Baltique* (1843), *Introduction à l'histoire du droit en Livonie, en Esthonie et en Courlande* (1844) ; *Histoire du droit privé en Livonie, en Esthonie et en Courlande* (1862) ; *la Ville de Riga au XIII e et au XIV e siècle* (1878) ; *Histoire des origines de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande jusqu'en l'année 1400* (1881).

BUNGE (Alexandre DE), botaniste et conseiller d'État russe, né à Pétersbourg, mort à Kiev en 1890, mort en 1899. Il explora la Sibérie et l'Altai (1826-1832), fut attaché comme naturaliste à l'expédition de Pékin (1830), parcourut, en 1835, les steppes du Volga, et fut nommé, en 1838, professeur et directeur du jardin botanique de Dorpat. En 1857, il se joignit à l'expédition scientifique envoyée dans le Khorasan, et fit ensuite plusieurs voyages dans le Caucase, en Asie et en Europe. Outre un récit de son voyage dans la Russie orientale, surtout intéressant au point de vue de la géographie botanique, et paru dans les « Mittheilungen » de Petermann (1860), on lui doit : *Enumeratio plantarum, quas in China boreali collegit* (1841) ; *Plantarum Mongholico Chamensum decas I* (1835) ; *Catalogue des plantes recueillies en 1832 dans la partie orientale de l'Altai* (1836) ; *Flore des steppes de l'Asie centrale* (1852) ; *Tentamen generis Astragali* (1856) ; *Annotationes revisa* (1862 ; *les Espèces du genre Cousinia* (1865) ; *Generes Astragali species geronto-geae I et II* (1868 et 1869) ; *le Genre arabidopsis* (1872 ; *Labiatæ persicæ* (1874) ; *Species generis astragali* (1874).

BUNGE (Nicolas), économiste et homme d'État russe, né à Moscou en 1823, mort en 1895. Ses études achevées à l'université de Saint-Vladimir, il fut nommé professeur de sciences financières au Lycée Niejine, puis enseigna à Kiev, où il devint administrateur de l'université et directeur de la Banque d'État. Il a été l'un des membres les plus actifs de la commission pour l'émancipation des serfs (1858-1861). Nommé, en 1880, adjoint au ministre des finances, Bunge remplaça, en 1881, Abaza comme ministre. Il reçut, en 1886, le poste de président du comité des ministres. On lui doit plusieurs ouvrages : *la Législation russe sur le Décret du Conseil d'État* (1848) ; *Théorie du crédit* (1852) ; *Cours de statistique* (1865) ; *Cours de droit administratif* (1869-1872) ; *Éléments d'économie politique* (1876) ; *Du rétablissement de la circulation monétaire en Russie* (1877) ; *Du rétablissement de l'unité monétaire en Russie* (1878).

BUNGÉE (jé — de *Bunge*, botan. russe) n. f. Genre de scrofulariacées-euphrasiées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe cespiteuse, croissant en Asie Mineure.

BUNGO, ancienne province du Japon (île de Kiou-Siou ; 603.000 hab. Fait actuellement partie du ken d'Oita.

BUNGO (BANTU), dont il séparant les fr. japonais de Kiou-Siou au S., Sikoku et Nipon au N.

BUNIADE ou **BUNIAS** [illegible] *bounos*, bulbe, m. n. f. Genre de crucifères, tribu des isatidées, comprenant des plantes herbacées annuelles ou vivaces, glabres ou velues, originaires de l'ancien monde. — Encyclop. [illegible] *nade d'Orient* a été [illegible]

BUNIER [illegible] m. Bot. Syn. de BUNIADE D'ORIENT.

BUNINYONG, ville [illegible] Victoria [illegible] km. Mines d'or.

BUNIOÏDE (du gr. *bounos*, navet et *eidos*, forme) [illegible] adj. Qui ressemble au navet par la forme, la couleur ou la consistance : *Tumeur* [illegible].

BUNION ou **BUNIUM** (*bon*), du gr. *bounos*, même sens. n. m. Bot. Syn. de AGRIES, de PSYCHOTRIE, de TORTELLA. Section du genre *carum*.

Bunker's-Hill (COMBAT DE), combat livré entre les Anglais et les Américains en 1775. L'armée anglaise, occupant Boston, avait reçu des renforts considérables amenés par les généraux Howe, Burgoyne et Henri Clinton, qui résolurent d'occuper et de fortifier Bunker's-Hill, colline située vis-à-vis de Boston. Les généraux américains voulurent les prévenir et envoyèrent, sous les ordres du colonel William Prescott, des troupes qui élevèrent précipitamment, à la hâte, des ouvrages. Les Anglais, qui ne s'attendaient pas à tant de diligence, se préparèrent immédiatement à l'assaut : 2.500 hommes attaquèrent la redoute. Deux fois repoussés, ils n'emportèrent l'ouvrage qu'après avoir perdu les 1.500 Américains qui le défendaient eurent épuisé toutes leurs munitions. Ce fut la première bataille de la guerre de l'indépendance.

BUNODONTES (du gr. *bounos*, colline, et *odous*, *odontos*, dent), n. m. pl. Groupe de mammifères artiodactyles, qui présentent des dents molaires munies de tubercules, comme les porcs. — *Un* BUNODONTE. (S'emploie aussi adjectivement : *Mammifère* BUNODONTE, *Dent* BUNODONTE.) — ENCYCL. La différence caractéristique des deux groupes des ongulés, qui existe déjà dans les formes les plus anciennes connues, réside dans la structure de la couronne des molaires : elle nous permet de distinguer les porcins sous le nom de *bunodontes* (dents mamelonnées), et les ruminants sous le nom de *selenodontes* (dents sillonnées en forme de croissant). Cette division entre les types de molaires caractéristiques existe dès l'époque tertiaire, dans l'éocène supérieur.

BUÑOL, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur la petite rivière de *Buñol* ; 4.500 hab. Distilleries, briqueteries, tuileries, moulins à huile. Source sulfureuse froide.

BUÑOLA, bourg du royaume d'Espagne (Baléares [île Majorque]) ; 2.150 hab. Tuileries.

BUNOS, roi légendaire de Corinthe, fils d'Hermès et d'Alcidamie.

BUNSEN (Chrétien-Charles-Josias, chevalier DE), antiquaire et diplomate allemand, né à Korbach (principauté de Waldeck) en 1791, mort à Bonn en 1860. Après d'excellentes études, surtout théologiques, il trouva un protecteur dans Niebuhr. Après avoir visité le Danemark et la Hollande, Bunsen se rendit en France et étudia l'arabe et le persan à Paris, sous la direction de Silvestre de Sacy. Étant allé à Rome, en 1818, il retrouva Niebuhr, qui le fit nommer secrétaire de l'ambassade prussienne. En 1822, le roi Frédéric-Guillaume III passa à Rome ; le jeune secrétaire d'ambassade le suivit et le quitta, lui fut sympathique ; aussi, après la retraite de Niebuhr, Bunsen lui succéda comme ministre résident, et se lia à Rome avec les théologiens Rothe et Tholuk, et surtout avec Champollion, qui lui inspira le goût des études égyptiennes.

Pendant un séjour de vingt ans à Rome, Bunsen fonda l'Institut archéologique du Capitole, y rédigeant une partie de la *Grande topographie de la ville de Rome*, du baron Costa, et publia des ouvrages sur l'Égypte, puis il continua sa carrière diplomatique à Berne, à Londres, à Berlin.

Ses principaux ouvrages sont : *De pace Athenaiensium hereditaria* (1823) ; *Analyse de Rome chrétienne* (1841) ; *Ignace d'Antioche et son époque* (1847) ; *Du rôle de l'Égypte dans l'histoire du monde* (1845) ; *Hippolyte et son époque* ou *Vie et doctrine de l'Église romaine sous Commode et Sévère* (1851) ; *Dieu dans l'histoire* (1857) ; une édition de la *Bible* (1858).

BUNSEN (Robert-Guillaume), chimiste et physicien, né à Goettingue en 1811, mort à Heidelberg en 1899. Bunsen fit à Goettingue des études qu'il compléta ensuite à Paris, à Berlin et à Vienne. En 1836, il succéda à Wœhler comme professeur de chimie à l'institut polytechnique de Cassel, et fut nommé à l'université de Heidelberg en 1852. Bunsen n'a pas cessé de publier un grand nombre de travaux, parmi lesquels nous signa lerons surtout ceux appliquant de l'électricité aux décompositions chimiques, la construction de la pile qui porte son nom, les recherches sur la série cacodylique, qui lui coûtèrent un œil, les travaux très remarquables qu'il publia après un voyage en Islande sur la constitution géologique de ce pays, la magnifique découverte dont Kirchhoff et lui durent la science, l'analyse spectrale (v. SPECTROSCOPIE) etc.

Bunsen

Les principaux ouvrages de Bunsen sont : *Enumeratio descriptio hygrometrorum* 1836 ; *Sur l'allotropie dans le carbone de l'origine plutonique* (1834) ; *Examen des cyanures doubles* (1835) ; *l'Hydrate de fer, contrepoison de l'acide arsénieux*, avec Berthold (1837) ; *Analyse des gaz de hauts fourneaux et leur emploi comme combustible* ; [illegible] *hauts fourneaux au lieu [illegible] de charbon* 1841 ; *Recherches sur la série cacodylique* 1841-1842 1843 ; *Préparation d'un chlorure pour complétiser le platine dans la pile* 1842 ; *Batterie de charbon perfectionnée* 1843 ; *Lettres* [illegible] *voie galvanique* (1854) ; *Préparation électrolytique des métaux alcalins et alcalino-terreux* (1854) ; *Sur l'aluminium* (1854) ; *Absorption des gaz* (1855) ; *Préparation du lithium* ; *Composition de l'indide nitrique* ; *Sur la préparation des* [illegible] *cendres et des eaux minérales* (Heidelberg, 1874). Bunsen a été [illegible] France et associé en 1882.

BUNSÉNITE (*bonn'* — de *Bunsen*, n. pr.) n. f. Tellurure d'argent et d'or. Syn. de KRENNERITE.

BUNSÉNITE [illegible] naturel de nickel, dont le [illegible] la bunsénite a 5 à 6 faces [illegible] taux octaédriques, translucides et d'un beau vert.)

BUNYAN (John), écrivain et sectaire anglais, né à Elstow, près Bedford, en 1628, mort en 1688. Il reçut une instruction élémentaire, eut une jeunesse dissipée, puis se convertit et entra dans la secte des anabaptistes (1653), dont il devint un des prédicateurs les plus éloquents. Peu après la restauration de Charles II (1660), ses sermons furent jugés séditieux, et il fut emprisonné à Bedford, pendant douze ans. Rendu à la liberté (1672), il obtint avec le même succès ses prédications. Ce fut pendant son emprisonnement qu'il composa des ouvrages de piété qui ont rendu son nom populaire. Le plus célèbre est *Pèlerin's progress*, qui a eu un nombre énorme d'éditions et a été traduit en français sous le titre de *Voyage du chrétien* (1716). Cette allégorie mystique sur la lutte de l'homme contre le péché est aussi remarquable par l'énergie de la pensée que par la vigueur du style.

BUNZLAU, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), sur le Bober ; 12.900 hab. Minoteries, fonderie. Patrie du poète allemand Martin Opitz. — Pop. du *cercle de Bunzlau* : 61.000 hab.

BUOL-SCHAUENSTEIN (Charles-Ferdinand, COMTE DE), diplomate autrichien, né en 1797, mort à Vienne en 1865. Fils d'un diplomate, Jean-Rodolphe, il fut ministre à Carlsruhe, Stuttgart, Turin et Saint-Pétersbourg, puis il prit part aux conférences de Dresde, et fut ambassadeur à Londres en 1851. En 1852, il devint ministre des affaires étrangères et président du conseil. Il dirigea la politique de l'Autriche pendant la guerre d'Orient, et fut un des signataires du traité de 1856. Il sortit du ministère en 1859.

BUONABITACOLO, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]) ; 3.000 hab.

BUONACCORDO [illegible] d'Italie. [illegible] Petite épinette italienne [illegible] vaient jouer.

BUONACCORSI [illegible] sous le surnom de **Callimaque**, homme de lettres italien, né en 1437 à Sangeminiano (Toscane), mort à Cracovie en 1496. Il avait fondé à Rome une académie où il avait pris le surnom de « Callimaque ». A la suite d'une affaire mystérieuse de complot contre le pape Paul II, il s'enfuit à Constantinople, puis en Pologne, où il obtint une très grande situation auprès du roi Casimir Jagellon III, puis de son fils Jean-Albert, dont il avait été le précepteur et à qui il chercha à inspirer ses sentiments généreux. On a de lui de nombreux ouvrages, notamment : *Historia de rege Vladislao seu clade Varnensi* ; *Attila* ; *Libellus de his quæ a Venetis tentata sunt, Persis ac Tartaris contra Turcos moventibus*.

BUONAFEDE (Appiano), philosophe et publiciste italien, né à Comacchio en 1716, mort à Gênes en 1793, fut religieux cénobite et professeur de théologie à Naples. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire* [illegible] *philosophie moderne* (1761) ; *Les Conquêtes* [illegible] *pour le droit des gens* (1766).

BUONALBERGO, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]) ; 3.225 hab.

BUONAMICI (Castruccio), historien italien du XVIII e siècle, né et mort à Lucques (1710-1761). D'abord dans les ordres, il entra ensuite dans la garde du roi de Naples, Charles de Bourbon, plus tard roi d'Espagne, et devint biographe. Sa renommée fut prodigieuse. Son *De rebus Veliternis gestis commentarius* (1749), récit de la guerre de Velletri en 1744, entre l'Autriche et Naples, lui valut l'honneur de commissaire extraordinaire d'artillerie » et une pension. Son second : *Commentarii de bello italico*, 1740-1754, fut réimprimé à Naples, en Hollande, en Angleterre, traduit en anglais et dédié au duc de Cumberland. Ses ouvrages portent le titre de « comte », des présents de la république de Gênes et une pension de l'ordre de Malte. Louis XV le demanda vainement au roi de Naples pour qu'il écrivît l'histoire de la conquête de Minorque.

BUONANNI (Philippe), naturaliste, antiquaire et jésuite italien, né à Rome en 1638, mort en 1725. Il fut chargé, en 1698, de mettre en ordre le cabinet du célèbre Kircher. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Ecclesiæ Veliternæ* (1884) ; *Ordinum, quibus Romanorum* [illegible] *Museum collegii romani Kircherianum* (1709) ; etc.

BUONAPARTE. Biogr. et hist. V. BONAPARTE.

BUONAROTTI (Michel-Ange). Biogr. V. MICHEL-ANGE.

BUONAROTTI (Michel-Angelo), poète italien, neveu de Michel-Ange, né à Florence en 1568, mort en 1646. Il fit partie de l'académie *della Crusca*, et prit une part active à la réformation de la grammaire. Ses ouvrages principaux sont deux comédies originales, autant qu'élégantes et spirituelles, écrites dans la langue des paysans de la Toscane, la *Tancia* et la *Fiera* (Florence, 1726). Il a été l'éditeur des sonnets de son oncle.

BUONAROTTI (Philippe-Michel), révolutionnaire, né à Pise en 1761, mort à Paris en 1837. Il peut être considéré comme le type le plus accompli [illegible] rares révolutionnaires [illegible]

leur [illegible] leur dévouer leur fidèles aux principes de leur jeunesse. Exilé [illegible] par le grand-duc de Toscane, Léopold I, plus tard [illegible] empereur, à cause de ses opinions jacobines, il [illegible] à révolution en Corse, puis gagna Paris, où la [illegible] lui accorda la naturalisation française. Il organisa la révolution à Oneille, fut arrêté après le 9 thermidor, puis relâché. Il entra dans la conspiration de Babeuf, dont le système social représentait l'abaissement final de l'idée jacobine, et fut condamné à la déportation. Bonaparte, qui l'avait connu en Corse, le tira encore de prison; mais il refusa inébranlablement de se rallier à lui et organisa à Grenoble une conspiration que la tentative de Mallet à Paris empêcha d'éclater. Retiré en Suisse, en relations avec tous les révolutionnaires d'Europe, il fut chassé de Genève en 1815, et se réfugia en Belgique, où il écrivit l'histoire de la *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf* (Bruxelles, 1828). Il revint à Paris après la révolution de 1830, et, conspirant toujours, inébranlable dans sa foi révolutionnaire, ne vivant que de ses compositions musicales, il fut obligé de changer de nom pour échapper aux vexations de la police.

BUONCONVENTO, bourg d'Italie Toscane prov. de Sienne, sur l'Ombrone, [illegible] hab. Beurre VII y mourut en 1313, empoisonné, dit-on, par un moine dont il avait entendu la messe.

BUONDELMONTE ou **BUONDELMONTI**, gentilhomme florentin du XIVe siècle, célèbre parce qu'il fut le prétexte du commencement de la guerre des guelfes et gibelins, à Florence. Chronique scandaleuse fut très vendue au pape pontifical et révolutionnaire, il s'était laissé fiancer à une jeune fille de la famille des Amidei, du parti impérial; puis il eut honte de cette espèce de mésalliance, et épousa secrètement une autre jeune fille de la famille Donati, alliée à sa famille. Les Amidei, l'ayant appris, en prévinrent les chefs du parti impérial, les Uberti et Mosca Lamberti, et demandèrent vengeance. Le jour de Pâques de l'année 1215, Buondelmonte fut attaqué à l'improviste par les nobles impériaux et massacré sans merci sur le vieux pont. Ce fut le signal d'une guerre civile qui ne devait finir qu'avec la liberté de Florence.

BUONFANTI (Maurice, marquis de), explorateur, né en Italie, vivant dans le territoire portugais de Mossamédes en 1855. Il se fit naturaliser Américain et acquit une grande notoriété par un voyage dans lequel il traversa l'Afrique septentrionale du N.-E. au S.-O., par la Tripolitaine, le Fezzan, la vallée du Niger, le Dahomey et la côte d'Or. De retour en Europe, il entra au service de l'Association internationale africaine et s'embarqua pour l'État libre du Congo, où il [illegible] du personnel du Kouango, puis entreprit à l'intérieur du territoire de Mossamédes, une excursion, qui causa sa mort.

BUONO, architecte et sculpteur italien du milieu du XIIe s., dirigea, en 1150, l'édification du campanile de la place Saint-Marc, à Venise, haut de plus de 100 mètres. Il a construit à Naples le premier Castel Capuano, résidence des souverains du pays, et le Castel dell'Ovo.

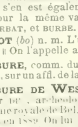
Buontalenti.

BUONTALENTI (Bernardo), surnommé **delle Girandole**, poète, architecte, sculpteur, travaux sur pierres précieuses, miniaturiste et peintre italien, né à Florence en 1536, mort en 1608, étudia dans les ateliers de Salviati, de Bronzino, de Vasari, de Michel-Ange, et travailla aux Uffigi, au Palazo Reale de Sienne, aux jardins de Boboli, construisit le château de Pratolino, des églises et des palais, dessina des plans de fortifications, et acquit une grande réputation, aussi bien dans la mécanique que dans les arts.

BUPHAGE (du gr. *bous*, bœuf, et *phagein*, manger) n. m. Genre d'oiseaux, type de la tribu des *buphaginés*, et dont l'espèce la plus connue est le *buphage ordinaire*, de l'Afrique équatoriale.

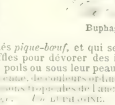
Buphage.

BUPHAGINÉS n. m. pl. Tribu de passereaux dentirostres, famille des sturnidés, renfermant tous les oiseaux vulgairement nommés *pique-bœuf*, et qui se perchent sur les bœufs et les buffles pour dévorer des insectes parasites [illegible] entre leurs poils ou sur leur peau. (Les buphagines [illegible] de taille moyenne, de couleurs généralement sombres, [illegible] les [illegible] du genre [illegible] *Les* [illegible] *Buphagines*.

BUPHAGOS ou **BOUPHAGOS** (gr. *bouphagos*, man[illegible] Mots gr. signifiant dévorateur de bœufs, [illegible] pour voracité, comme Milon de [illegible] m Arcadien, fils de Japet et de Thor[illegible] Iphiclès, frère d'Héraclès, et qui plus [illegible] ump d'Artémis. (On donna son nom à une [illegible]).

BUPHONAS, [illegible] qui remettait d'arrêter [illegible] Il fut tué par Hercule.

BUPHONE ou **BOUPHONE** (gr. *bous*, bœuf, et *phagein*, manger), nom [illegible] chargé d'égorger les bœufs.

BUPHONIES ou **BOUPHONIES** [illegible] Fêtes qui se célébraient à Athènes en l'honneur de Zeus Polieus, et dans lesquelles on immolait un bœuf. (Ces fêtes s'appelaient aussi DIPOLIES.) Elles donnaient lieu à une curieuse procédure : une vieille loi interdisant de tuer un bœuf, on instruisait chaque fois, pour la forme, le procès de toutes les personnes qui avaient pris part au sacrifice, et l'objet de l'accusation était le couteau à la hache.

BUPHTALME (du gr. *bous*, bœuf, et *ophthalmos*, œil) n. m. Genre de composées-inuloïdées, comprenant quatre espèces d'fleurs jaunes des montagnes de l'Europe moyenne et méridionale, et dont on cultive quelques espèces dans les jardins.

BUPHTALMIE (rad. *buphtalme*) n. f. Augmentation du volume du globe oculaire ou saillie du globe à l'extérieur, qui rappelle l'aspect de l'œil du bœuf. V. HYDROPHTALMIE, EXOPHTALMIE.

BUPHTALMIQUE adj. et n. Qui se rapporte à la buphtalmie; qui est atteint de buphtalmie.

BUPLÈVRE (du gr. *bous*, bœuf, et *pleura*, côte) n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des plantes herbacées ou des arbrisseaux qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique boréale et arctique.

BUPRESTE (*prêst'*) — du gr. *bous*, bœuf, et *prêthein*, enflammer) n. m. Insecte coléoptère, de la famille des *buprestidés*.

Bupreste.

ÉTYM. — Le mot latin *buprestis* désignait les coléoptères vésicants, comme les méloes et les mylabres, qui, avalés avec l'herbe broutée, faisaient enfler. Les vieux entomologistes désignaient divers coléoptères, comme les cuisons, sous le nom de *buprestes*. D'une façon générale, on nomme « buprestes » tous les coléoptères de la famille des buprestidés, quel que soit leur genre. Plus de douze espèces habitent l'Europe.

BUPRESTIDÉS (*prêss* — rad. *bupreste*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères normaux ou sternoxes, renfermant des formes ordinairement elliptiques ou subcylindriques, dont les antennes, en scie, se logent dans des rainures du corselet. — *Un* BUPRESTIDÉ.

— ENCYCL. — Les *buprestidés* sont essentiellement xylophages ou phytophages : leurs larves, à premiers anneaux dilatés, font leurs galeries dans le bois, les racines, les tiges et les feuilles de végétaux. Les espèces connues se comptent par milliers, et celles des régions chaudes sont remarquables entre toutes par leur grandeur et leurs admirables teintes métalliques, qui leur ont valu quelquefois le nom de *richerdet*. Répandus sur tout le globe, particulièrement sous l'équateur, les buprestidés apparaissent dès l'époque liasique et se montrent très communs dans le tertiaire.

BUQUER (*kê* — forme dialectale de *bûcher*) v. n. Heurter, frapper : BUQUER *à la porte*. (Vieux.)

— Argot. Voler dans une boutique en demandant de la monnaie. (On dit aussi VOLER À LA CARE.) || Battre très fort, comme avec une bûche.

BUQUET (*kê* — de *buque*, pour bûche) n. m. Ancien nom du trébuchet ou petite balance, pour le pesage des monnaies et des objets en métaux précieux.

— En T. de techn., Instrument employé pour agiter l'indigo dans la cuve.

BUQUETTE (*kêt'* — pour *bûchette*) n. f. Sorte d'échelle employée dans la marine pour évaluer les divers diamètres des sections d'un même mat.

BURA, ville de l'ancien Péloponèse, une des douze villes d'Achaïe. En 373 av. J.-C., un tremblement de terre la détruisit complètement; mais une partie des habitants, contraints par une guerre de sortir de Bura, relevèrent cette ville, qui redevint florissante.

BURACHE n. m. Sorte de panier ou de nasse. Syn. de BOURACHE.

BURAIL (*ray'* — altérat. de *burel*, sous l'influence de *burel* ou *bureau*) n. m. Ancienne étoffe très fine de couleur noire, dont la chaine était de soie et la trame de laine : BURAIL *fonc*. BURAIL *ensoie*. BURAIL *d'Angleterre*. BURAIL *contre-peu*. BURAIL *de Milan, de Naples, de Zurich*. || On l'appelait aussi MOCAYAR, et MONCAHIARD.

BURALISTE (*lisst'* — de *bureau*) n. m. et f. V. RECEVEUR BURALISTE.

BURANI (Urbain ROUCOUX, connu sous le nom de **PAUL**), auteur dramatique, né à Paris en 1845. Il quitta l'enregistrement pour se faire acteur, devint, vers 1866, directeur du journal « le Café-Concert », et se mit alors à écrire, sous le nom de BURANI, des chansons, dont plusieurs eurent une vogue : *le Chalibi, les Pompiers de Nanterre, le Sire de Fich-ton-Kan* (1870); *Pour vingt-cinq francs*, etc. Puis, en 1873, il fonda « la Chanson illustrée », puis collabora à divers journaux. En 1877, il débuta comme auteur dramatique par une comédie, *la Goguette*. Depuis lors, le plus souvent en collaboration, il a fait jouer des vaudevilles, des opérettes, des revues. Parmi ses pièces, les plus connues ou les plus de succès sont : *Cabinet particulier et le Bruit du voisin* 1878, *la Cuisinière, et le Bal de l'opéra* 1880, *l'Amour les Bas-Bleus* 1882, *la Fourette de Frétillet* 1884, *le Mariage au tambour* 1885, *Rabelais, les Bas-Bleus* 1887, *le Compagnon de la Marjolaine* 1891, *de Fabrosan* 1893, *les Etoiles de Paris* 1895, etc.

BURANO (lat. *Burra*), bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Venise]), sur la petite île du même nom, dans les lagunes de l'Adriatique; 7,000 hab. Pêche active, chantiers de construction, corderies, fabriques de dentelles.

BURASAIE (*zè*) n. m. Genre de ménispermacées, comprenant quatre espèces qui croissent à Madagascar. (Ce sont des arbrisseaux grimpants, à fleurs odorantes et à fruits comestibles.)

BURAT (*ra* — ital. *buratto*, même sens) n. m. Petite étoffe de laine pure, plus forte que l'étamine à voile. || *Burat doux*. Autre sorte d'étamine, qui est teinte en noir ou en rouge, et employée pour faire des robes de juge et de professeur. || *Burat fin*. Sorte d'étamine noire dont la chaîne et la trame sont de laine fine, peignée et filée à la main, et qui sert spécialement à faire des vêtements de deuil, ainsi qu'aux vêtements de religieuses. || *Burat voile ou Burat voile clair*, Autre sorte d'étamine employée pour la [illegible] voiles.

BURAT (Amédée), ingénieur et géologue français, né [illegible] à Paris, 1809-1883. Il s'adonna à l'étude de la géologie. *Burat* [illegible]. Burat était attaché, comme professeur d'exploitation des mines, à l'Ecole centrale des arts et manufactures. On lui doit des ouvrages très estimés, dont les plus nombreux ont trait à la houille. Jusqu'à ses derniers moments, il s'occupa des perfectionnements que produisaient dans l'exploitation et l'industrie de cette matière minérale.

BURATÉ, ÉE adj. || *Étamine buratée*, Etamine en soie et laine.

BURATIN (ital. *buratino*, même sens) n. m. Sorte de popeline, étoffe soie et laine. || On dit aussi BURATINE n. f.

BURATINE n. f. Syn. de BURATIN. V. ce mot.

BURATITE (de *Burat*, n. pr.) n. f. Nom donné par Delesse à un hydrocarbonate de cuivre, de zinc et de chaux, qui est une variété calcifère d'aurichalcite. Elle se présente en masses fibreuses vert-pomme, bleu clair.

BURATTE (*rat'*) n. f. Étoffe de laine et filoselle.

BURATTINO (*bou* — m. ital.; soit de *buratto*, bure grossière, étamine, parce que le corps de ces marionnettes était fait d'étoffe de bure, soit plutôt du nom propre *Buratino*) n. m. Marionnette italienne qui consiste en une tête de bois ou de carton, avec des mains de bois au bout des manches, le corps n'étant qu'une poche en étoffe, dans laquelle l'opérateur passe la main; le pouce et le médium figurent les bras, et l'index fait mouvoir la tête. || Pl. *Des* BURATTINI.

BURATTINO, acteur de la Comédie italienne, à la fin du XVIe siècle, faisait partie de la troupe des *Gelosi*, qui se rendit en 1600 à Paris. Il jouait les rôles de valet grognon et dupé. Il devint si famous dans tous les rôles que les marionnettes prirent les traits de son visage et furent appelées des *burattini*.

BURAUEN, BURAVUEN ou **BARAUEN, BARAEN**, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines [île Leyte]); 14,600 hab.

BURBAGE (Richard), un des plus grands acteurs de l'Angleterre, surnommé **ROSCIUS** par ses compatriotes, né vers 1567, mort en 1618. Fils de l'acteur James Burbage, qui construisit, en 1576, le théâtre de Blackfriers, il fonda lui-même le théâtre du Globe en prenant Shakspeare pour un de ses associés. Jusqu'à sa mort, il joua sur ces deux scènes et créa les principaux rôles des drames de Shakspeare. Il cultivait la peinture avec talent.

BURBAS (*bass*) n. m. Petite monnaie qui se frappait, avant l'occupation française, à Alger, portait des deux côtés les [illegible] arabes, et valait environ un quart de centime. Il s'est également frappé à Tunis, qui étaient reçus pour la même valeur que ceux d'Alger. || On dit aussi BURBAT, et BURBE.

BURBOT (*bo*) n. m. L'un des noms vulgaires de la lotte franche. || On l'appelle aussi BARBOTTE, et BORBOTTE.

BURBURE, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kil. de Béthune, sur un affl. de la Lys; 1,916 h. Houille, brasseries.

BURBURE DE WESEMBECK (Léon-Philippe-Marie, chevalier de), archéologue et compositeur, membre de l'Académie royale de Belgique, né à Termonde en 1818, mort à Anvers en 1895. On lui doit le catalogue du musée d'Anvers, dont il fut un des conservateurs, une notice sur le graveur Robert Peril, une autre sur la corporation des anciens luthiers et facteurs de clavecins d'Anvers, sans compter de nombreuses études publiées dans la « Belgique musicale », dans le « Messager des sciences historiques » et dans le « Recueil des inscriptions de la province d'Anvers ». L'un des principaux promoteurs du mouvement orphéonique en Belgique, de Burbure s'est aussi livré activement à la composition musicale, et on lui doit, outre une ode symphonique intitulée *Hulde aan de kunst*, des ouvertures, des divertissements pour orchestre, et des morceaux pour divers instruments.

BURCHARD (saint), né en Angleterre, mort à Wurtzbourg en 742. Il accompagna saint Boniface lorsque ce dernier fut envoyé à Rome par Pépin le Bref, qui lui donna, en 742, le siège de Wurtzbourg. L'église célèbre sa fête le 14 octobre.

BURCHARD (en lat. *Burcardus*), aussi appelé **BUCCO**, et **BROCARD**, jurisconsulte et canoniste allemand, mort en 1025. Il devint précepteur de Conrad, dit *le Salique*, et fut promu à l'évêché de Worms, en l'an 1000. On a de lui, entre autres écrits, un recueil de canons, devenu célèbre sous le titre de *Magnum volumen canonum* (Cologne, 1548).

BURCHARD, né en Souabe vers 1030, nommé évêque d'Halberstadt en 1059, assassiné à Goslar (Prusse) en 1088. Il joua un rôle important dans les différends entre papes Alexandre II et Honorius II, dès un temps. Venu en Allemagne, il ne tarda pas à se déclarer contre Henri IV, et fut obligé de se réfugier en Danemark. Il périt dans un soulèvement populaire.

BURCHARD (Jean), chroniqueur, né à Strasbourg, vers le milieu du XVe siècle, mort en 1506. Il fut clerc des cérémonies pontificales (1483), évêque de Civita-Castellana et Orti (1503). Il a écrit une sorte de journal pour les années 1484-1506, qui contient les informations les plus intéressantes sur la cour pontificale au temps d'Innocent VIII et d'Alexandre VI. Une édition complète et critique en a été donnée par L. Thuasne (*Johannis Burchardi Argentinensis, capellæ pontificæ sacrorum rituum magistri, diarium sive rerum urbanarum commentarii* (Paris, 1883-1885).

BURCHARDIE (*kar* — de *Burchard*, n. pr.) n. f. Genre de melanthacées-veratrées, comprenant des herbes glabres d'Australie.

BURCHELLIE (*ché-li* — de *Burchell*, natural. angl. [1788-1863]) n. f. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant une seule espèce, originaire de l'Afrique australe : c'est un petit arbre que l'on cultive dans nos jardins.

BURCHIELLO (Dominico DI GIOVANNI, dit **II**), poète italien, né à Florence en 1403, mort à Rome en 1448. Il était barbier et menait une existence désordonnée et misérable. Ses *sonnets* burlesques, ses jovialités pittoresques, produits spontanés de la muse populaire, et qui devinrent le type du genre dit *burchielleque*, eurent une longue vogue et ont été souvent réimprimés. La première édition de ses sonnets a paru à Bologne 1475.

BURCKHARD (Jacques), bibliographe et antiquaire allemand, né à Sulzbach en 1681, mort à Wolfenbüttel en 1753, devint conseiller et bibliothécaire du duc de

Brunswick. Son principal ouvrage est intitulé : *De linguæ latinæ in Germania, etc.* (Hanovre, 1713).

BURCKHARDT (Jean Charles), astronome allemand, né à Leipzig en 1773, mort en 1825. En 1795, il vint à Paris, où il fut nommé astronome adjoint, et fit ses études pures astronomie à l'Observatoire de l'Université. On estime surtout ses *Tables de la lune* 1812 ; *Tables auxiliaires* (1814-18[illegible]), et son *Traité sur le calcul des [illegible]*, publié dans les « Mémoires de l'Institut » 1806.

BURCKHARDT (Jean Louis), explorateur, né à Lausanne en 1784, mort au Caire en 1817. Il [illegible] en 1809, par la Société africaine de Londres pour continuer les explorations de Hornemann, il commença par se perfectionner à Alep dans la connaissance des langues orientales, puis, sous le costume de marchand arabe et le nom de cheikh Ibrahim, il visita successivement Palmyre, Damas et le bain de l'Emire. Il exécuta un voyage en Nubie, qu'aucun, en 1814, lui prenant Europeen, dans les vallées sauvages de l'Arabie, gravit le mont Sinaï en 1816 et revint au Caire. Une d'abord enfin partir pour le Fezzan, quand une fièvre maligne l'emporta. Sa collection de manuscrits orientaux a été légue par lui à l'université de Cambridge, quant à ses journaux de voyage, ils ont été successivement publiés à Londres, sous les titres suivants : *Travels in Nubia* (1819) ; *Travels in Syria and the Holy Land* (1822) ; *Travels in Arabia* (1829) ; *Notes on the Bedouins and Wahabys* (1830). Enfin, en 1831, parurent ses *Arabic Proverbs*.

BURCKHARDT Jacques, historien suisse, né et mort à Bâle (1818-1897). Il devint, en 1841, professeur d'histoire générale et d'histoire de l'art à l'université de Bâle, qu'il ne quitta que de 1855 à 1858, pour professer l'histoire de l'art à l'école polytechnique de Zurich, et pour visiter de nouveau l'Italie. Ses ouvrages, de l'exposition la plus solide, lui ont valu une grande réputation. Nous en citerons de lui : *Les Œuvres d'art en Belgique* 1842 ; *Constantin et son temps* (1853) ; *Cicerone* 1855, livre de revue classique, et qu'a traduit en français Jeanne Vinet-Mesnard ; *Cicerone* guide précieux, un traité complet de l'histoire de l'art en Italie, où l'on trouve, commentés et expliqués avec autant d'autorité que de charme, les chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. On lui doit encore deux ouvrages remarquables : *La civilisation de la Renaissance en Italie* 1860, et *Histoire de la Renaissance italienne* (1867), contenant de remarquables travaux de la vie privée et publique, artistique et littéraire.

BURDACH (Karl Friedrich), physiologiste allemand, né à Leipzig en 1776, mort à Breslau en 1847. Après, à l'université de Dorpat, en 1811, comme professeur de physiologie, il passa, en 1814, à l'université de Konigsberg, où il devint conseiller au collège médical. Dans les derniers temps de sa vie, l'université de Breslau était assuré son concours. Disciple de Schelling, Burdach professait un vitalisme mélangé d'animisme ; il s'occupa particulièrement des fonctions du système nerveux et de psychologie. Son principal ouvrage est *die Physiologie als Erfahrungswissenschaft*, en collaboration, au moins partielle, avec V. Boer, Rathke, Meyer, V. Siebold, Valentin (1810-1840).

Burdach (CORDONS OU FASCEAUX DE), cordons postérieurs de la moelle épinière, à fibres blanches conductrices de la sensibilité, situés en dedans de la corne grise postérieure. Les fibres des cordons aboutissent, du même côté, dans le bulbe, à des cellules nerveuses (neurones sensitifs contrairement *moyen gris de Burdach*), d'où émergent de nouvelles fibres qui se croisent un peu plus haut, mais toujours dans la hauteur du bulbe, et parviennent jusqu'à l'hémisphère cérébral du côté opposé, de telle sorte qu'une lésion intéressant cette partie terminale encéphalique produit une anesthésie croisée, c'est-à-dire une anesthésie à droite, si la lésion porte à gauche, etc.

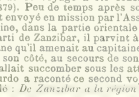

Moelle épinière : B, B, cordons de Burdach ; CP, cornes postérieures, CA, cornes antérieures.

BURDACH (de *Burdach*, n. pr.) n. f. Genre de malpighiacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux originaires du Brésil.

BURDEAU (Auguste-Laurent), professeur, écrivain et homme politique français, né à Lyon en 1851, mort à Paris en 1894. Elève de l'École normale supérieure en 1870, il s'engagea pendant la guerre et fut décoré. D'abord professeur de philosophie en province, puis au lycée Louis-le-Grand, à Paris (1880), il devint, en 1881, chef du cabinet de Paul Bert, ministre de l'Instruction publique, fut élu en 1885 député à Lyon et fit partie, en 1890, des délégués envoyés à la conférence internationale ouvrière de Berlin. A plusieurs reprises, rapporteur général du budget, il était vice-président de la Chambre lorsqu'il reçut le portefeuille de la marine (1892). Il devint ensuite ministre des finances dans le cabinet Casimir-Perier (1893-1894), et enfin président de la Chambre des députés (1894) jusqu'à sa mort.

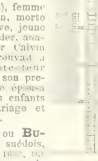
Burdeau.

Outre des articles dans plusieurs journaux et revues et dans « le Globe », quelques éditions de Cicéron, des traductions des *Essais de morale*, des *Essais sur le Progrès*, etc., d'Herbert Spencer, du *Fondement de la morale*, de Schopenhauer, de l'*Alleman*, de Clays, de nombreux ouvrages : *L'Instruction morale à l'école* 1883 ; *le Droit usuel et l'Economie politique à l'école*, avec Reverdy (1884) ; *Questions sociales et contemporaines*, avec Costo et Arrivat [illegible], *les Carnet* (1888) ; *L'Algérie en 1891* (1892) ; *Manuel d'éducation morale* (1893) ; *Une évasion*, 1895.

BURDEKIN, cours d'eau d'Australie, dans la colonie de Queensland. Il coule parallèlement à la côte du Pacifique, de 19° à 21° lat. N., et se réunit au Belyando, venu du S. Le Burdekin, dont le bassin reçoit les plaines de l'aloès, se distingue des [illegible] de l'intérieur de l'Australie par son abondance et sa régularité. Les alluvions fertiles de son delta ont des cultures de riz, de tabac et de canne à sucre.

BURDETT Francis, homme politique anglais, né en 1770, mort à Londres en 1844. Député libéral de Westminster, il fut élu en 1806 à la Chambre des communes [illegible] recevait avec enthusiasme [illegible] 1809, une remarquable [illegible] sur les [illegible] les priviléges. Il [illegible] des [illegible] Fox l'avait désigné comme son successeur [illegible] mettants, Burdett représenta Westminster. En 1820, il fut [illegible] à la Tour pour avoir [illegible] la Chambre. Son arrestation souleva une [illegible] populaire. Burdett, toujours violent, subit un nouvel emprisonnement, en 1819, à cause de sa protestation contre la répression d'un meeting réformiste. Lorsque la réforme électorale fut enfin adoptée, en partie grâce à ses efforts persévérants (1832), Burdett, désormais satisfait, inclina vers les tories. Il échoua alors aux élections à Westminster, et, accentuant son évolution, il dut adjurer le drapeau conservateur pour se faire nommer par le Wiltshire, en 1837. Il passa le reste de sa vie dans une demi-obscurité.

BURDETT-COUTTS (Angela-Georgina, baronne), plus connue sous le nom de **miss Coutts**, philanthrope anglaise, née à Londres en 1814. Elle était la petite-fille et héritière de l'immense fortune de son grand-père, le banquier Thomas Coutts, et, en 1871, le titre de baronne lui reconnaissait de nombreuses [illegible] à hôpitaux, églises édifiées, évêchés établis et entretenus dans les possessions anglaises les plus reculées, écoles construites, citoyennetés organisées, entreprises littéraires et artistiques encouragées, [illegible] faits aux parures, marchés, fontaines, monuments utiles élevés à grands frais, tels sont les principaux bienfaits qui ont rendu son nom populaire. Miss Coutts, qui avait repoussé les plus brillants partis et refusé, dit-on, le prince Louis-Napoléon, fut, en 1881, par se marier avec un Anglais beaucoup plus jeune qu'elle, W. L. Asmead-Bartlett, qui devint député de Westminster.

BURDIGALA, planète télescopique, n° 384, découverte par Courty, le 11 février 1894.

BURDIGALIEN, ENNE *lin, en*, — du lat. *Burdigala*, Bordeaux, adj. Se dit d'une partie inférieure des assises miocènes : *Etage* BURDIGALIEN.

— n. m. : *Le* BURDIGALIEN est caractérisé par *anthracotherium, hyopotamus, palæotherium, paleomeryx, mastodon, dinotherium, rhinoceros, aceratherium, oreopithecus, pliopithecus*, etc.

BURDINE, comm. de la Loire, arr. et à 24 kilom. de Saint-Etienne ; 1.038 hab. Moulins, soieries.

BURDILLIN adj. m. Usité dans la locution *Jours burdillins*, Espèce de tournoi qui commençait le samedi avant la Quinquagésime et finissait le mercredi des Cendres.

BUREINAIRES n. m. pl. Nom donné, vers 1209, par les Toulousains aux *croisés* qui s'étaient armés contre eux, à cause de leurs bourdons (*burdin*) de pèlerins. — *Un* BUREINAIRE.

BURDO (Adolphe), voyageur belge, né à Liége en 1849, mort à Paris en 1891. Il entreprit un premier voyage en 1878, visita le Sénégal, puis remonta le Niger jusque dans le royaume de Noupé, en amont du confluent avec le Bénoué, sur lequel il s'avança ensuite, pour explorer les pays inconnus jusqu'au Rapotos et des Mitchis. La récit de ce voyage a été consigné dans *Niger et Bénoué* (1879). Peu de temps après son retour en Europe, Burdo lut envoyé en mission par l'Association internationale africaine, dans la partie centrale de l'Afrique centrale (1880). Parti de Zanzibar, il parvint à conduire à Karema la caravane qu'il amenait au capitaine Popelin ; celui-ci se porta, de son côté, au secours de son compatriote, au moment où il allait succomber sous les attaques des Rouges-Rouges. Burdo a raconté ce second voyage dans son volume intitulé : *De Zanzibar à la région des Grands-Lacs* 1886.

BURE (has lat. *burn*) n. f. Grosse étoffe de laine de coloration brune. Il Par ext. Vêtement fait de cette étoffe. Il Personnes vêtues de bure :

Un ordre de la nature
Soumet la pourpre et la bure
Aux mêmes lois et de pleurs.
J.-B. ROUSSEAU

— LOC. PROV. : **N'avoir ni bure ni buron**, N'avoir même pas l'habit le plus pauvre, le logis le plus humble. (Vieux.)

BURE (du flam. *booren*, percer ; allem. *bohren*) n. f. Mines. Puits que l'on pratique dans une galerie pour atteindre le niveau d'une galerie inférieure.

— Techn. Syn. de BIRE.

— Techn. Partie supérieure d'un fourneau de forge.

BURE (Idelette DE), femme du réformateur Calvin, morte en 1549. Veuve, jeune encore, de Jean Stordier, anabaptiste converti par Calvin lui-même, elle se trouvait à Strasbourg, sans [illegible] avec trois enfants de son premier mari, lorsqu'elle épousa Calvin, en 1540. Trois enfants naquirent de ce mariage et moururent en bas âge.

BURE, BUREUS ou **BURÆUS** (Jean), savant suédois, né en [illegible], mort en [illegible], un des deux précepteurs de Gustave-Adolphe. Il devint ensuite premier bibliothécaire du roi et archiviste général du royaume. Il remplit aussi d'importantes missions diplomatiques, et tint la plume de notaire du clergé au grand concile luthérien d'Upsal, en 1593. Orientaliste distingué, théologien profond, Bureus était renommé en outre pour ses vastes connaissances en géométrie, en astronomie, en chimie, en mécanique, en architecture, en archéologie et en cabalistique. Bureus laisse un grand [illegible] d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Monumenta Ind[illegible]ingica* (1624) ; *M[illegible]* ; *Lapides [illegible]* ; *Lexicon [illegible]* ; *[illegible]* ; *[illegible]*, imprimés, en [illegible]

BUREAU

— Par ext. Table à écrire portant on [illegible] et des tiroirs, parce que ce meuble se [illegible] souvent de bureau. Il *Bureau d'acajou*.

— Local où [illegible] sieurs bureaux à l'usage des employés d'une administration ou d'une entreprise : *Les* BUREAUX *d'un ministère, de la poste, du chef de gare*. Il *Bureau* BUREAU. *Fournisseur des bureaux*, Marchandises à l'usage spécial des personnes qui écrivent. Il *Homme de bureau*, Homme qui travaille dans les bureaux, qui a une aptitude spéciale pour ce travail. Il Personnel composant les bureaux.

Bureau Louis XVI.

— Groupes entre lesquels les membres de la Chambre, du Sénat, sont répartis périodiquement, par voie de tirage au sort. *Le* [illegible] *du président, des membres des bureaux*, [illegible] Il Ensemble des bureaux, vice-présidents et secrétaires des différentes assemblées : *Le* BUREAU *du Sénat, de l'Académie française*.

— *Nobles de bureau*, Troisième classe de nobles ajoutée aux nobles d'épée et de robe, et qui se composait de maîtres et de banciers, dont les titres avaient été achetés à prix d'argent.

— Admin. ecclés. *Bureaux ecclésiastiques*, Chambres qui jugeaient en premier ressort les causes qui leur étaient portées par appel des diocèses. Il *Bureau des dîcimes*, Tribunal ecclésiastique qui était chargé de régler les dîcimes, les dons gratuits à toutes les impositions assises sur les bénéfices. Il *Bureau diocésain*, Celui où l'on imposait toutes les taxes du diocèse et où l'on jugeait toutes les causes en première instance. Il *Bureau des insinuations ecclésiastiques*, Celui auquel les communautés séculières et religieuses de l'ordre du clergé et les bénéficiers et autres gens de mainmorte du diocèse de Paris, étaient tenus, avant 1789, de faire enregistrer tous les dix ans la déclaration de leurs biens et revenus.

— Argot. *Bureau arabe*, Absinthe avec de l'orgeat, parce que cette boisson aurait fait, paraît-il, sa première apparition en Algérie. Il *Bureau des pieds*, Salle de l'anthropométrie.

— Dr. act. et institutions. *Bureau de justice* ou simplement *Bureau*, Table devant laquelle les magistrats sont assis à l'audience, et par ext. le Tribunal lui-même.

Bureau des longitudes, Société officielle de savants qui, à l'Observatoire de Paris, s'occupe de questions usuelles de mathématiques et d'astronomie.

Bureau d'adresses. (V. partie encycl.) — Auj. Se dit par plaisanterie d'une maison où se débitent un grand nombre de nouvelles, et même de la personne qui les débite. Il *Bureau de rencontre*, V. partie encycl.

Bureau de placement, Bureau établi dans le but de procurer des places aux employés, aux domestiques, etc. (V. partie encycl.) *Bureau de nourrices*, Etablissement ayant pour but de procurer des nourrices aux familles. Il *Bureau d'affaires*, Etablissement qui se charge, moyennant finances, de diriger les affaires des autres, et particulièrement de suivre les affaires contentieuses.

Bureau de poste, Lieu où l'administration des postes entretient des employés pour recevoir et expédier les lettres, paquets et autres dépêches. Il *Bureau restant*, Locution qui indique que toute lettre, tout paquet, etc., portant cette inscription doit rester au bureau de la poste, des messageries, du chemin de fer, qui l'ont transporté, jusqu'à ce que le destinataire le retire.

Bureau de tabac, Boutique pour la vente en détail des tabacs de la régie. (Ces bureaux, concédés, en principe, aux veuves, orphelins ou mères d'officiers morts sous les drapeaux, de fonctionnaires décédés ayant d'avoir droit à une pension de retraite, sont généralement affermés par les titulaires à des tiers exploitant à leur propre profit, moyennant une redevance annuelle et déterminée à l'avance.)

Bureau de paix, Tribunal établi par la constitution de 1791, avec mission d'essayer de concilier les parties ayant un différend, afin d'éviter les procès. (C'est ce qu'on a appelé depuis le *bureau ou tribunal de conciliation*.)

Bureau central, Bureau établi par la constitution de l'an III, dans les villes divisées en [illegible] pour l'administration de certaines affaires indivisibles, comme la police. (Ils furent supprimés par décret du 28 pluviôse an VIII, et remplacés, à Paris, par une préfecture de police, et, dans les départements, par des commissariats généraux.)

Bureau d'assistance judiciaire, Commission établie pour décider du rejet ou de l'admission des indigents au bénéfice de l'assistance judiciaire. V. ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Bureau d'enregistrement, Celui où l'on perçoit les droits dits « d'enregistrement », après avoir enregistré les actes.

Bureau des hypothèques, Lieu où s'inscrivent les hypothèques, et où se transcrivent les contrats translatifs de propriété ou d'autres droits réels immobiliers, à titre onéreux ou gratuit.

Bureau arabe, en Algérie. V. ALGÉRIE.

Bureau de la garantie, Lieu où se fait l'essai, et où l'on constate le titre des ouvrages et matières d'or et d'argent.

Bureau électoral, Bureau constitué pour recevoir les votes des électeurs et procéder au dépouillement du scrutin.

Bureau d'assistance, Organe administratif chargé, dans chaque commune, d'assurer le service de l'assistance médicale gratuite ; il a été institué par la loi du 15 juillet 1893.

— Loc. *Tenir bureau de*, S'occuper de, vendre comme une marchandise : TENIR BUREAU *d'esprit, d'intrigues*, etc. (So

prend l'en majesté, part ou plaisamment : *Payez à bureau ouvert*. Pas d'a : présentation et sans d'a : *Prendre d'ac d'ac*. Sous les dispositions des personnes chargées d'un emploi. Faire une course en passant dans son bureau : *Mettre une affaire sur le bureau*. La nature à laquelle s'en occupent : *Être, Mettre de bureau*. Se disait autrefois, comme on dit aujourd'hui *Être, Mettre de bureau*. Étiquette, Étiquette, Étiquette.

ÉTYM. — Archiol. Les bureaux étaient des draps grossiers, en usage au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, dans le Gâtinais. Les tissus qui s'en rapprochent le plus aujourd'hui sont les serges que l'on tisse dans le midi de la France. On se servait de ce drap pour faire des vêtements, des couvertures, et c'est par extension que le nom de « bureaux » avait donné aux tables à jouer ou à écrire recouvertes de cette étoffe.

Comme meuble, le bureau ancien était surtout un comptoir, une table à compter. Et tel il demeura jusqu'au XVIIe siècle, avec son nombre d'tiroirs, de boîtes à jetons, écritoires, etc. Par l'adjonction de layettes, de tiroirs, puis de casiers, il devint le meuble à deux corps, à casier, puis à cylindre que l'on connaît à partir de Louis XIV.

— Jur. et institutions. *Bureaux de bienfaisance*. Sous l'ancien régime, l'assistance à domicile était exercée dans un grand nombre de villes par des bureaux de charité présidés par les curés. Une loi du 19 mars 1793 avait mis les dons et fondations, à alimenter ces œuvres dont les biens furent nationalisés par la Révolution. La loi du 7 frimaire an V réorganisa l'assistance à domicile et prescrivit dans chaque canton, pour recevoir les secours, la création d'un bureau de bienfaisance, composé de membres élus par les municipalités. Actuellement (lois des 21 mai 1873 et 5 août 1879), il peut exister un seul bureau par commune. Créés par décret, sur avis des conseils municipaux, ils sont administrés par une commission, composée du maire, président, et de six membres renouvelables, dont deux sont choisis par le conseil municipal, et quatre choisis par le préfet. Ces derniers sont nommés pour quatre ans ; le mandat des autres dure autant que l'assemblée qui les a élus. Cette commission administrative choisit un vice-président dans son sein ; elle peut être dissoute, et ses membres révoqués, que par le ministre de l'intérieur. Ses délibérations sont soumises à l'approbation de l'autorité supérieure ; le préfet peut les annuler ; le conseil municipal est souvent appelé à donner sur elles son avis (loi du 5 avr. 1884, art. 70). A Paris, l'organisation est réglée par décret du 15 novembre 1895. Les bureaux, un par arrondissement, forment un service de l'assistance publique. Les femmes peuvent en faire partie comme administratrices (art. 4 du décret précité). Les administrateurs remplissent gratuitement leur mandat ; ils doivent s'intéresser à l'administration des biens. Les dons et legs sont confiés à un comptable qui peut être autre que le receveur municipal, si les revenus ordinaires du bureau, seuls et joints à ceux de l'hospice, excèdent 30.000 francs. Les administrateurs peuvent se faire aider par des membres visiteurs, dames, sœurs de charité.

La première mission du bureau est de désigner les pauvres secourus et de dresser un état des secours, donnés surtout en nature : aliments, combustibles, vêtements, ustensiles, soit généralement remis sous forme de bons. Quant au service médical, il est assuré par le *bureau d'assistance* dont les membres sont nommés par la bienfaisance font partie (loi du 16 juill. 1893). A Paris, les secours consistent le plus souvent en sommes d'argent, et les bureaux votent des allocations de tout genre, tels que frais de déplacement, avances pour voyage, etc. Les secours sont accidentels, temporaires, annuels ; ces derniers sont accordés aux indigents justifiant du domicile légal de secours (loi du 14 vendém. an VIII). La commission, de plus, accomplit des actes d'administration et gère les biens du bureau (acquisitions, aliénations, marchés, emprunts, etc.). La législation hospitalière est ici applicable, sauf les cas de compétence de l'autorité préfectorale (décrets des 25 mars 1852 et 13 avr. 1861 ; loi du 5 avr. 1884). Le bureau de bienfaisance n'a pas le monopole de la charité, et jouissant de disposition législative ne lui confère le droit de revendiquer des biens provenant de legs ou donations, du privé dans l'intérêt des indigents (Cour cass., arrêt 2 août 1897) ; mais il est le représentant légal des pauvres. Cette qualité l'indaliste à recueillir les legs faits aux pauvres de la commune et à les répartir, à l'exclusion des fabriques et du clergé, qui ne tiennent pas cette mission de la loi (avis Cons. d'État, 13 juill. 1881 — 8 avril 1886). En revanche, les fondations faites par l'État ou l'entretien d'écoles sortent de leurs attributions limitées aux secours à domicile. — RESSOURCES. Outre les dons et legs, le revenu de leur fortune en immeubles et en rentes, les subventions de la commune et de l'État, le produit des collectes, celui des troncs placés dans les édifices publics et des quêtes dans les églises, les bureaux touchent, en partage avec les hospices, le droit de stationnement des voitures, le prix d'entrée des spectacles et fêtes publiques) et le tiers du prix des concessions des terrains dans les cimetières. Les règles de la comptabilité communale s'appliquent aux bureaux de bienfaisance. Le préfet exerce le souverain statut sur le budget et les comptes des bureaux de son arrondissement (décret du 31 mai 1867, art. 547). La commission vote le budget et désigne l'ordonnateur des dépenses parmi ses membres. Suivant le montant des revenus ordinaires du bureau, le receveur est justiciable de la Cour des comptes ou du conseil de préfecture. En 1892, le nombre des bureaux était de 15.237, leurs revenus de 43.359.824 francs, leurs dépenses de 38.243.990 francs, le nombre des individus secourus de 1.723.964.

Bureaux de placement. Les bureaux de placement ont, avant tout, un caractère commercial ; ils constituent de véritables fonds de commerce. Mais les facilités que ce genre d'entreprise peut présenter pour la perpétration du délit d'escroquerie ont nécessité, à l'égard des bureaux de placement, une série de dérogations au principe de la liberté du commerce et de l'industrie : les bureaux de placement sont soumis à une réglementation qui résulte du décret organique du 25 mars 1852, complété, pour Paris, par l'ordonnance de police du 5 octobre suivant.

Parmi les conditions imposées aux bureaux de placement, figurent la nécessité d'une permission préalable d'ouverture, à obtenir de l'autorité municipale, ainsi que la soumission à une surveillance étroite de la part de l'administration. L'autorité municipale prend, à ce point de vue, toute arrêtés utiles et fixe le tarif des droits qui peuvent être perçus par le gérant. Les contraventions sont punies d'une amende de 1 à 15 francs et d'un emprisonnement de cinq jours au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement : en cas de récidive dans les douze mois, le maximum des deux peines est toujours appliqué. Les juges sont indépendantes des restitutions et dommages-intérêts auxquels pourraient donner lieu les faits imputables au gérant. En cas de contravention aux dispositions spéciales par l'article 5, du décret de 1852, le retrait de la permission accordée peut être prononcé par l'autorité municipale.

Malgré ces mesures et ces précautions, les agences de placement ont donné naissance à des abus que l'administration peut difficilement réprimer. En général, les bureaux de placement prélèvent un tribut élevé pour chaque placement opéré, et, en vue de leur plus grand profits, ils entretiennent dans leur clientèle des idées de changements continuels. En 1886 et 1888, une agitation prolongée a abouti à la formation d'une ligue contre les bureaux de placement ; cette ligue s'adressa d'abord au conseil municipal de Paris, puis à la Chambre des députés. Un congrès réunit, à Paris, tous les mécontents, en 1891 et en 1892, et la suppression des bureaux de placement fut votée dans un grand meeting, le 23 février 1892. Les bureaux de placement n'ont pas cessé d'être l'occasion des plus ardentes revendications ouvrières.

A Paris, la lutte contre les bureaux de placement a eu pour effet l'organisation, dans la plupart des arrondissements, de bureaux de placement spéciaux, que subventionne le conseil municipal et qui n'exigent aucune rétribution pour les emplois qu'ils procurent. Les bureaux sont des *bureaux numéroqués de placement gratuit*. L'institution a déjà donné les meilleurs résultats.

En vertu de la loi du 21 mars 1884, la plupart des syndicats professionnels ouvriers qui, sur tous les points du territoire, se sont constitués à la faveur de cette loi, ont créé et administrent librement des offices de placement gratuit, dits *bureaux de placement syndicaux*, qui constituent de véritables bureaux de placement et sont dits *bureaux de placement syndicaux*. Le placement de leur part est gratuit.

Bureaux de renseignements et de recrutement. Sous ce titre, Théophraste Renaudot créa, à Paris, une des institutions les plus curieuses pour l'histoire du XVIIe siècle. C'était un centre d'informations et de renseignements, dépendant de la maison de commission et un mont-de-piété, un bureau de bienfaisance, voire une académie. Conçu dès 1612, c'est seulement en 1630 qu'il commença de fonctionner. Moyennant trois sous, tout homme pouvait y venir porter une demande ou d'offre, ou bien obtenir un extrait du registre. Renaudot comprit vite que, pour servir plus utilement les intérêts de ses clients, il devait porter directement à la connaissance du public les demandes et offres qui leurs offres. Il publia donc de bonne heure une feuille qui n'était en grande partie que la reproduction des registres de son Bureau d'adresses, intitulée : *Recueil des nouvelles de ce Bureau*, « à l'enseigne du *Coq*, rue de la Calandre, sortant du Marché-Neuf », que naquit vers la même époque, en 1631, la « Gazette », depuis « Gazette de France », qui parut bientôt le plus grand succès de toute la France et du monde. C'est là encore que se rencontrent les premiers germes de la publicité littéraire. Il se tenait, en effet, au Bureau d'adresse une « académie ouverte à tous les bons esprits, pour discourir et conférer en public de toutes les plus belles matières de physique, des morales mathématiques et autres disciplines ». Le résultat de ces conférences était publié sous le titre : *Recueil de quelques conférences*, au nombre de 335, du 22 août 1633 au 14 juillet 1642, à été réimprimé en 1669, sous le titre de : *Recueil général des questions traitées es conférences du Bureau d'adresse, contenant plusieurs excellents discours*. Il est, évidemment, l'origine des comptes rendus, des recueils de mémoires des sociétés savantes.

On comprend aisément quels services rendait le Bureau d'adresses, qui, en outre, n'employait pas les moyens de publicité faisant presque absolument défaut ; aussi de nombreuses succursales s'élevèrent rapidement sous l'impulsion de Renaudot, qui en fut nommé *commis général*. Après la mort de Renaudot, le privilège du Bureau fut réuni avec celui de la « Gazette » au département des affaires étrangères. Séparé ensuite de celui de la feuille officielle, il fut conservé à la France, mais, pendant longtemps, qu'il ne laisse pas d'être étrange, sous l'autorité du ministre des affaires étrangères.

— BIBLIOGR. : Hatin, *Histoire politique et littéraire de la Presse*, 1859 (Paris, 1859-1861).

— Dr. intern. *Bureaux internationaux*. Organes centraux créés par des conventions internationales en vue de faciliter les relations des États contractants, et ayant en vue de l'objet spécial de la convention. On a organisé ainsi plusieurs bureaux chargés de remettre et de publier les documents de nature à intéresser l'Union et ayant, parfois, le caractère d'arbitrage.

1° Le Bureau international des administrations télégraphiques (créé par la convention du 21 juill. 1868 ; il a été chargé, depuis 1872, de publier une carte officielle des télégraphes, de préparer les conférences internationales, d'instruire les demandes de modifications aux règlements, etc. ; il publie le « Journal télégraphique »); 2° le Bureau international des postes (créé par la convention du 9 oct. 1874 ; il est chargé de faciliter les opérations de la comptabilité internationale, d'émettre un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modifications, etc. ; il publie le « Journal des postes ») ; 3° le Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle (créé par la convention du 20 mars 1883 ; il publie la « Propriété industrielle » ; il a commencé la publication d'un *Recueil général de la législation et des traités concernant la propriété industrielle*) ; 4° le Bureau international de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (créé par la convention du 9 sept. 1886 ; il publie le « Droit d'auteur »); 5° l'Office central des transports internationaux (créé par la convention du 14 oct. 1890, qui a codifié les règles relatives au transport des marchandises par chemins de fer ; il publie le « Bulletin des transports » ; il est appelé à remplir éventuellement les fonctions d'arbitre entre les administrations intéressées) ; 6° le Bureau international de la publication des tarifs douaniers (créé en 1894) ; 7° le Bureau international des poids et mesures, chargé de contrôler les prototypes du mètre et du kilogramme ; etc.

Les cinq premiers bureaux siègent à Berne ; le sixième à Bruxelles ; le septième à Paris. Les frais de leur fonctionnement sont supportés par les États contractants.
V. UNION INTERNATIONALE.

— BIBLIOGR. : L. Poinsard, *Études de droit international conventionnel* (Paris, 1894) ; L. Moynier, *les Bureaux internationaux des Unions universelles* ; Éd. Descamps, *les Offices internationaux et leur avenir* (1894).

— Dr. parlementaire. Une assemblée législative se constitue par l'installation de son *bureau*.

Sous l'Assemblée constituante de 1789, le bureau se composait d'un président et de six secrétaires. L'Assemblée législative ajouta un vice-président, que la Convention supprima.

Sous la Restauration, le roi choisissait le président du Corps législatif parmi trois candidats présentés par la Chambre. Sous Louis-Philippe, le bureau était nommé au scrutin et se composait d'un président, de quatre vice-présidents et de quatre secrétaires. Le bureau de l'Assemblée constituante de 1848 était élu par scrutin. Sous l'Empire, le bureau du Corps législatif se composait d'un président et de deux vice-présidents nommés par l'empereur pour un an, et de six secrétaires élus par la Chambre.

Actuellement, les bureaux de la Chambre des députés et du Sénat sont nommés en séance publique pour une session. Le Sénat a un président, quatre vice-présidents, six secrétaires, trois questeurs ; la Chambre des députés, un président, quatre vice-présidents, huit secrétaires, trois questeurs. A la première séance, on constitue un bureau provisoire composé du doyen d'âge pour président et de six secrétaires pris parmi les membres les plus jeunes. Le bureau a certaines attributions collectives, en dehors de celles de chacun de ses membres.

— Littér. *Bureau* (mot). C'est le nom par lequel on désigne ironiquement une maison, une société où l'on s'occupe fort de questions littéraires, artistiques, etc., et qui prétend faire la loi en tout ce qui touche aux choses de l'esprit. L'hôtel de Rambouillet, au XVIIe siècle, fut le premier modèle d'une de ce bureau d'esprit type. Il était tenu par Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et par la belle Julie d'Angennes, qui, à sa réunissant la princesse de Condé, Mme de La Suze, Mme de La Fayette, Mlle de Scudery, Chapelain, Ménage, Benserade, Vaugelas, Voiture, etc., des métaphysiciens et des poètes, des hommes politiques et des savants de toutes sortes, des belles manières qui, aux avantages d'un grand nom ou d'une haute position sociale, joignaient le mérite et le savoir. Il eut bientôt de nombreuses succursales, et l'on y mit à la mode une étiquette si sévère que l'on y parlait avec plaisir d'expressions recherchées. D'ailleurs, les sujets qu'on y traitait étaient eux-mêmes, presque toujours, des abstractions ridicules.

C'est dans ce bureau d'esprit qu'on s'ingéniait à appeler un miroir le *conseiller des grâces* ; un chapelet, une *chaîne spirituelle* ; un fauteuil, la *commodité de la conversation*. Molière a railli ces sortes de bureaux d'esprit, au nom de raison, dans *les Précieuses ridicules* et dans *les Femmes savantes*. Néanmoins, il serait injuste de ne pas reconnaître que ces raffinements mêmes contribuèrent à épurer la langue française et à la polir.

Vers la fin du règne de Louis XIV, deux grandes dames tinrent aussi bureau d'esprit : Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, chez qui l'on décida que la *Phèdre* de Pradon était supérieure à celle de Racine, et la duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé, dont la petite cour s'assemblait à Sceaux pour deviser et médire du roi.

Le salon de Mme de Tencin fut un bureau d'esprit où passèrent Marivaux, Montesquieu, Mairan, Astruc, Fontenelle, Helvétius, etc. A la même époque, la marquise du Châtelet tenait aussi un bureau d'esprit, et Mme du Bocage en présidait un dans celui-ci était surtout un champ de manœuvres où venaient parader ceux qui aspiraient aux faveurs de la maîtresse de la maison.

Mme la marquise Du Deffant eut aussi un bureau d'esprit, qui réuni les hommes les plus célèbres de Paris : Voltaire, d'Alembert, Montesquieu, etc.

Un moment, Mdes Lenormand d'Étioles tint bureau d'esprit, et ceux qui fréquentaient ce bureau le comparaient à la marquise de Pompadour. Il faut encore citer le salon de Mlle de Lespinasse, la rivale de Mme Du Deffant, et celui de Mme Doublet, qui resta ouvert plus d'un demi-siècle. Enfin, Mme Geoffrin, vieille déjà ces sortes de cénacles commençaient à passer de mode, sut donner à son salon une réputation où la philosophie et la politique, à dire vrai, avaient plus de part que la littérature. Le dernier bureau d'esprit officiel fut peut-être celui de la comtesse de Beauharnais ; il ne produisit guère que Dorat.

De nos jours, cette dénomination bizarre semble démodée. Mais, si le mot a disparu, les choses subsistent, et certains salons de « belles madames » où s'élaborent des réputations littéraires faites pour surprendre, où se cuisinent des élections académiques, sont des officines auxquelles conviendraient parfaitement l'étiquette de « bureaux d'esprit ».

BUREAU, famille champenoise, dont les membres les plus connus furent : JEAN **Bureau**, seigneur de Montglas, mort en 1463, financier et ingénieur militaire, qui entra au service de Charles VII en 1434. (Receveur de Paris en 1436, il se distingua aux sièges de Montereau (1437), de Meaux (1439), de Saint-Germain-en-Laye (1440), de Metz (1444). Il reçut le titre de « trésorier de France » (1443), commanda une compagnie d'ordonnance en 1446, artigiya l'artillerie au service du roi, contribua à la conquête de la Guyenne et à la victoire de Castillon (1453), fut nommé maire perpétuel à Bordeaux, où il fit bâtir les châteaux Trompette et de Bâ, fut quelque temps gouverneur du Dauphin XI) ; — Son frère GASPARD **Bureau**, seigneur de Villemomble, ingénieur militaire, mort en 1469, maître de l'artillerie, qui se distingua en Normandie et en Guyenne. Louis XI le nomma trésorier de France et chef des ouvriers de France, et commandant du château du Louvre.]

BUREAU DE LA RIVIÈRE. V. LA RIVIÈRE.

BUREAUCRATE (*ro* — de *bureau*, et du gr. *kratos*, force) n. m. Personnage influent dans les bureaux, et particulièrement dans les bureaux d'un ministère. (Ne se prend guère qu'en mauvaise part.)

— Abusiv. Employé quelconque de bureau : *La moindre place de* BUREAUCRATE *est convoitée par cinquante aspirants*. (G. Sand.)

BUREAUCRATIE (*ro*, *si* — rad. *bureaucrate*) n. f. Influence abusive du personnel des bureaux dans l'administration : *La* BUREAUCRATIE *est le despotisme de l'inertie*. (E. de Gir.)

BUREAUCRATIQUE (*ro, tik*) adj. Qui a rapport à la bureaucratie. « Relatif aux hommes ou aux fabriques de bureaux : *L'influence* BUREAUCRATIQUE *fr. ch. de Gt.*

BUREAUCRATISER v. a. Soumettre au regime bureaucratique : BUREAUCRATISER *la chose publique.*

BUREAUMANIE *de bureau et manie* n. f. Manie de tout faire par les bureaux, par des employés de bureaux. Inus.

BUREAUX DE PUZY Jean Xavier, homme politique français, né à Port-sur-Saône (Haute-Saône) en 1750, mort à Gênes en 1795. Capitaine du genie, il noble par la noblesse du bailliage d'Amont aux États-Généraux de 1789. Il pour un rôle très actif dans les commencements de l'Assemblée, qui l'élut président à trois reprises. Il émigra dans l'armée à la fin de la session et partit pour l'Angleterre avec La Fayette; mais, pris par les Autrichiens, il fut enfermé à Olmutz jusqu'en 1792. Délivré par les Prussiens, il passa aux États-Unis, où on lui fit un accueil enthousiaste, revint en France après les journées de Prairial de l'Ailier, puis du Rhône en l'an X, il devint chef de division en l'an XIII. Il fit preuve de rares capacités dans un emploi, et, à la Nouvelle-Calédonie.

BURELE *de bureau* n. f. En T. de blas., Fasce diminuée de largeur et toujours engrêlée en nombre. Lorsque les burelles sont placées deux par deux, elles changent de nom et prennent celui de *jumelles* ; trois par trois, celui de *tierces*, et cinq par cinq, celui de *rangées*. Il ne faut pas confondre les burelles avec les burelles.

Burelé d'argent et de sable de deux pièces.

BURELÉ, ÉE (rad. *burèle*) adj. Se dit de l'écu et des pièces honorables, quand leur surface est couverte de burelles en nombre égal aux intervalles du champ.

BÖREN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie], sur la Lippe. Scierie à vapeur, distillerie. Pop. du *cercle de Bœren* : 35.900 hab.) — Ville de Suisse, canton de Berne, sur l'Aar, ch.-l. du district du même nom ; 1.455 hab. Commerce de transit très actif.

BUREN (Martin van), homme politique américain, né en 1792 à Kinderhook (New-York), d'une ancienne famille de colons hollandais, mort en 1862. Il se consacra au barreau et à la vie politique, et fut élu sénateur au congrès des États-Unis 1821, Ministre de la République d'Etat, partisan de la guerre contre l'Angleterre, adversaire de l'élevation du tarif des douanes et de l'extension indéfinie du droit électoral, van Buren, qui avait soutenu la troisième candidature inconstitutionnelle du président Jefferson, appuya vivement celle du général Jackson (1828). Sous l'administration de ce dernier, il devint gouverneur de l'Etat de New-York, secrétaire d'Etat (1829) et ambassadeur à Londres, ; mais contre dérnière nomination ne fut pas ratifiée par le Sénat. Van Buren en fut dédommagé par son élection à la vice-présidence de l'Union (1832). Il fut enfin nommé président des États-Unis en 1835. Les débuts de son administration furent troublés par des embarras financiers, par des démêlés avec l'Angleterre, la guerre contre les Séminoles, et une crise commerciale. Il posa vainement sa candidature aux élections de 1844, 1848 et 1856.

BUREN (comtes DE). V. EGMOND.

BURET (*ré*) n. m. Porcherie ou toit à porc, dans un parlier de la France et notamment dans l'Ouest.

BURETTE (*rèt'* — pour *buirette*, de *buire*) n. f. Petit vase à goulot, destiné à renfermer divers liquides destinés aux usages de la table. ; Une BURETTE *de cristal. La* BURETTE *à l'huile, au vinaigre.*

— Chim. Tubes de verre gradués en parties d'égale capacité, et destinés, le plus souvent, aux analyses chimiques. Leurs formes sont variables.

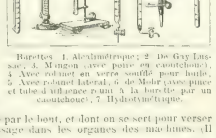

Burettes : 1. Alcalimétrique ; 2. De Gay Lussac ; 3. Mohr (avec pointe en caoutchouc) ; 4. Autre à verre et pour bouchon ; 5. Avec robinet latéral ; 6. de Mohr (avec pince et tube à bifurquée pour la burette par un caoutchouc) ; 7. Hydrotimétrique.

— Liturg. Petit vase d'argent, de cristal ou de verre, qui contient le vin ou l'eau destinés à la messe.

— Techn. Petit vase en fer-blanc, qui est muni d'un long tube rétréci par le bout, et dont on se sert pour verser l'huile de graissage des organes des machines. Il existe un très grand nombre de types de burettes, suivant les destinations pour lesquelles elles sont construites. ; Vase de fer dont les fabricants de chandelles se servent pour puiser le suif fondu dans la chaudière et le verser dans les moules.

Burettes : 1. A huile ; 2. De machine à coudre ; 3. De bicyclette ; 4. A suif, à de graissage.

— Fam. *Burettes de Jeanne Maury.* Pastoles, parallusion à la prétendue vanité de l'abbé Maury : « L'abbé Maury ! l'abbé Maury qui va dire sa messe ! » Criait une vieille en compagnie de plusieurs sans-culottes. — Oui, ma bonne, et voilà mes burettes, et l'abbé en tirant de ses poches une paire de pistolets. Par plaisanterie, Bouteille : *Vide les* BURETTES *à son déjeuner.*

— ESTAT. Les *burettes* ecclésiastiques sont les petits vases contenant l'eau et le vin, images du sang et de l'eau sortis du corps du Sauveur sous le coup de lance, destinés au sacrifice de la messe. Ces burettes étaient primitivement des fioles de verre, mais de très bonne heure on les remplaça par des petits vases d'orfèvrerie sur lesquels, afin qu'il n'y eût point confusion entre les liquides, on grava la lettre A (*aqua*) ou V (*vinum*), suivant qu'ils contenaient l'eau ou le vin. Quoique l'on fasse encore des burettes tout entières en orfèvrerie, on préfère le plus souvent, pour permettre d'apercevoir les liquides qu'on ne peut plus confondre, les faire en verre ou en cristal, sauf à les orner parfois d'une riche monture en métal.

BURETTE (Pierre-Jean), antiquaire et médecin, né à Paris en 1665, mort en 1742. Membre de l'Académie des inscriptions (1705), il publia des mémoires sur les exercices gymniques des Grecs, la musique ancienne, la danse, etc.

BURETTIER (*rèt'tié*) n. m. Ouvrier qui prête chaque jour les ustensiles porter les burettes devant le prêtre qui allait dire la messe.

BURFORD, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), sur la Windrush. 1.400 hab. Industrie, matériaux. Près de Burford, à Edgehill, Fairfax battit l'armée royale, en 1642.

BURG (*bur*) n. m. Ancienne forme du mot BOURG.

BURG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]); 17.500 hab. Nombreuses et riches manufactures de draps fondées par des protestants que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de France. Imprimeries, tanneries, brasseries, distilleries.

BURGALASIE ou **BURGALESE** (*lèz'* — du lat. *Burdegala*, Bordeaux) n. f. Armur. Sorte de dague acérée, et petit poignard qui étaient en usage au XVe siècle.

Burgalasie.

— Comm. Laine mérinos, qui provenait autrefois de Bordeaux.

BURGAU (*gô*) n. m. Moll. Nom vulgaire des grosses coquilles des genres *turbo, trochus*, etc., dont on tire une nacre grossière, irisée et bleuâtre, opaque, très employée dans les incrustations, surtout par les Japonais.

— Céram. Enduit transparent dont on recouvre les poteries fines, et le mettant sur la couverte. ; Adjectiv. : *Lustre* BURGAU.

— Comm. Nacre fournie par la coquille de ce nom.

BURGAU, ville d'Allemagne (Bavière [prov. de Souabe]), sur le Mindel. 2.200 hab. Laiterie, maréchalerie.

BURGAUDINE n. f. Nacre fournie par la coquille du burgau ; elle est remarquable par son éclat perlé. ; On dit aussi BURGAU.

BURGDORF, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), sur l'Aa ; 3.880 hab. Scierie à vapeur, fabriques de vermicelle et de pain d'épice. (Pop. du cercle du même nom : 35.750 hab.) — Ville de Suisse. V. BERTHOUD.

BURGEAGE (*jaj'*) n. m. Action de burger le verre fondu.

BURGEO, groupe d'îlots et rochers presque innombrables bordant la côte méridionale de Terre-Neuve.

BURGER v. a. Activer l'ébullition du verre fondu, en y plongeant des bagnettes de bois vert.

BURGER (Geoffroy-Auguste), poète allemand, né en 1747 à Molmerswende, mort en 1794. Il eut une jeunesse dissipée et s'attira par ses passions une suite de malheurs qui devaient empoisonner sa vie. Il montra de bonne heure des dispositions pour la poésie, mais fort peu de goût pour l'étude. Il avait déjà publié dans « l'Almanach des Muses » plusieurs poésies, parmi lesquelles se trouvait la fameuse ballade de *Léonore*, lorsqu'il épousa (1774) la fille d'un employé aux domaines, nommé Léonard. Le jour même de ses noces, il vit pour la première fois une sœur cadette de sa femme, qui devait demeurer avec les nouveaux mariés. A la vue de cette jeune fille, Burger sentit naître en lui l'amour le plus violent. Cette passion furieuse fut bientôt partagée, et, lorsque, dix ans plus tard, sa femme mourut, Burger épousa cette dernière, dont il ne devait pas se rendre célèbre, et qui avait rempli d'amertume l'existence de sa sœur. A ces causes d'agitation intérieure venaient se joindre des embarras d'argent. La mort de sa seconde épouse, au bout d'un an de mariage (1786), vint le frapper cruellement. Depuis ce moment, son génie parut décliner ; il cessa de produire et se borna, pour gagner sa vie, à faire des traductions. En 1790, une jeune personne, nommée Elise Hahn (1769-1823), qui s'était éprise du poète en lisant ses œuvres, lui écrivit pour lui offrir sa main. Burger hésita, finit par accepter et ramena de Stuttgart celle qui devait attrister le reste de ses jours. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que Burger obtenait une séparation judiciaire. Abattu de corps et d'esprit, épuisé par une maladie de poitrine, il mourut bientôt après. C'est par les poésies lyriques que Burger se rendit célèbre en Allemagne ; un des premiers, il fut admirablement parmi les grandes dramatiques conservées par la poésie populaire. Ses ballades de *Léonore*, du *Chasseur sauvage*, de la *Fermière*, de *la Fillette*, de *la Fiancée de Lenore*, de l'*Homme de l'Empereur* et de l'*Abbé*, etc., eurent un grand succès, la première surtout. On lui en doit de lui des romances pleines de grâce et de sensibilité, des *Idylles*, des *Poésies populaires*, *Fables*, *Poèmes*, etc. Ses œuvres ont été publiées à Gœttingue (1796-1798).

— BIBLIOGR. : Ernest Martin, *G.-A. Burger* ; Paris, 1889.

BURGESS (James), physicien et naturaliste anglais, né en 1832 à Sydney. Il fut professeur à Calcutta (1856), à Bombay (1861), secrétaire de la commission de l'observatoire de Colabba (1869), directeur de la commission archéologique de Bombay (1873), il a été, de 1886 à 1889, directeur général de la commission archéologique des Indes. Burgess a fondé la revue *The Indian antiquary*, puis, outre les savants articles et mémoires de l'*Indian Antiquary* et de l'*Indian Antiquary*, il a publié : *Le Temple de Vishnu à Bhilsa* (1875) ; *Le Temple de Jaina à Girnar* (1875) ; *Le Temple de Jaina à Satrunjaya* (1875) ; *Le Temple de Jaina à Mount Abu* (1877) ; *Le Temple de Jaina à Kadhi* (1878) ; *Le Temple de Jaina à Tarangi* (1879) ; *Le Temple de Jaina à Ghogha* (1880) ; *Le Temple de Jaina à Kasahrada* (1881) ; *Le Temple de Jaina à Sadri* (1882) ; *Le Temple de Jaina à Kapadvanj* (1883) ; *Le Temple de Jaina à Sadri* (1884) ; *Le Temple de Jaina à Kapadvanj* (1885) ; *Le Temple de Jaina à Sadri* (1886) ; *Le Temple de Jaina à Kapadvanj*

Burgo de Osma (Es), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Soria]), au confluent de l'Ucero et de Milanes ; 3.500 hab. Patrie de Ruiz Zorilla. Résidence de l'évêque d'Osma, cité déchue, située sur la rive opposée de l'Ucero.

Pop. du district judiciaire (1887) : 17.200 hab.

Burgondes, peuple de la Germanie. V. Burgundes.

Burgonie n. f. Bot. Section du genre inga.

Burgos (*gôs*) n. m. Céram. Nom d'un enduit métallique transparent qui s'obtient en précipitant, par un acide faible, une solution de sulfure double d'or et de potassium, et en broyant le précipité avec un peu de fondant et de l'essence de lavande. « On dit aussi, et même mieux, burgos.

Burgos (lat. *Brawum Burgi*), ville d'Espagne, ch.-l. de la province du même nom, siège d'un archevêché, d'une capitainerie générale et d'une cour d'appel, sur l'Arlanzon ; 31.000 hab. Lycée, institutions de bienfaisance, ville sans industrie et sans commerce. Le climat de Burgos est extrêmement rude ; le vent du nord en hiver, le vent du sud en été, y produisent tour à tour un froid glacial et une chaleur étouffante ; il n'est pas rare d'y voir tomber de la neige à la fin de juin.

Burgos est une ville déchue. Elle a gardé une partie de ses anciennes murailles et est dominée par les ruines importantes d'un château fort. Cependant, c'est une des villes d'Espagne les plus intéressantes par les monuments qu'elle renferme : l'Alcázar de Santa-Maria, porte du XVIe siècle, flanquée de deux tours et ornée des statues des grands-ducs de Cuenca, la Casa de Miranda (XVIe s.), curieux spécimen d'architecture civile ; Santa-Agueda (*San Gadea*), petite église fameuse dans l'histoire du *Cid*. La cathédrale, une des merveilles de l'Espagne, commencée en 1221 et à laquelle travaillèrent pendant trois cents ans, fut l'œuvre d'artistes éminents, comme Juan et Simon de Colonia, Diego de Siloé, Felipe de Borgoña : ce dernier est l'auteur de l'admirable dôme octogonal élevé, au-dessus du transept. Le cloître, du XIVe siècle, avec une porte célèbre, les deux clochers à jour et la chapelle du Connétable (XVIe s.), méritent une mention spéciale. L'intérieur, véritable musée, renferme un Christ miraculeux, d'un réalisme étrange, célèbre sous le nom de *Cristo de Burgos*. Aux portes de la ville se trouvent le monastère de las Huelgas (XIIIe s.) et la Chartreuse de Miraflores (XVe s.). L'espagnol parlé à Burgos est le plus pur de toute l'Espagne.

Arches de Burgos.

— *Histoire*. Burgos a joué un rôle important dans l'histoire héroïque de l'Espagne. Fondée en 884 par Alphonse III, roi d'Asturie, elle eut pour premier comte Diego Rodriguez Porcelos. Vers 920, elle passa sous le comte Nuño Rasura et Lain Calvo. Vers 930, apparaît le premier comte indépendant, Fernan Gonzalez, célèbre par ses luttes contre les Maures. Un de ses successeurs transforme son comté en royaume de Castille et, lors de la réunion de la Castille et de Léon en 1037, Burgos devient capitale de la Vieille-Castille. Mais Alphonse VI, ayant transporté sa résidence à Tolède après la conquête de cette ville en 1085, Burgos vit son importance décroître rapidement et sans retour. Le 10 novembre 1808, entrée des Français dans Burgos que tint vaillamment Soult et Bessières ; en 1812, cette ville fut assiégée sans succès par les Anglais. A Burgos naquit le Cid Campeador, Rodrigo Diaz de Vivar, des descendant de Lain Calvo.

Cathédrale de Burgos.

Burgos (province de), en Espagne, formée d'une partie de l'ancienne Vieille-Castille. Plateau strié de montagnes élevées, au climat rude, continental, au sol ingrat, arrosé par l'Ebre et le Douro. Céréales, vignes, pâturages ; élevage de moutons surtout. Quelques usines à fer, quarante-sept sources thermales. — Surf. : 14.196 kilom. carr. ; 338.551 hab.

Burgoyne (John), général et écrivain anglais, né en 1722, mort en 1792. Il fit campagne en Portugal (1762), commanda l'armée du Canada (1777) et fut accusé à la capitulation de Saragota. Par la suite, il devint commandant en chef en Irlande. Il siégea à la Chambre des communes en 1761 et 1768. Il a beaucoup écrit : des poésies, des comédies, des opéras-comiques, des mémoires historiques et militaires. Sa meilleure pièce est *the Heiress* (1786). On a publié un recueil de ses œuvres (Londres, 1808).

Burgoyne (John Fox), général anglais, né en 1782, mort à Londres en 1871, fils du précédent. Lieutenant de génie en 1798, il prit part à la conquête de Malte, servit en Sicile, en Egypte, en Portugal, en Espagne, où il dirigea, sous Wellington, les sièges de Saint-Sébastien et de Burgos. Il fut nommé président de la commission des travaux publics d'Irlande (1831) et inspecteur des fortifications d'Angleterre (1845). Lieutenant général en 1851, il fit, en qualité d'ingénieur en chef l'état-major, la campagne d'Orient, et conduisit le siège de Sébastopol, où il eut avec Canrobert des difficultés qui amenèrent son rappel. En 1858, Burgoyne fut nommé feld-maréchal. Il mourut en 1870, avec Napoléon III, une correspondance assez curieuse dans laquelle l'empereur avouait « que la marche sur Sedan était la plus imprudente et la moins justifiable au point de vue stratégique, mais qu'elle lui avait été imposée par des considérations politiques ». Burgoyne, stratégiste distingué, a laissé une volumineuse correspondance technique et *Military opinions* (1859).

Burgrave (allem. *burggraf* ; de *burg*, forteresse, et *graf*, comte, seigneur) n. m. Seigneur, chatelain de la féodalité allemande.

— Fam. Depuis la pièce de Victor Hugo, on appelle, en plaisantant, *burgraves* des personnages d'un âge très avancé dont les idées sont démodées.

— Encyc. Le *burgrave* était un dignitaire féodal allemand, dont les attributions au moyen âge ont varié suivant le lieu et l'époque. Elles n'étaient guère différentes de celles du comte, mais le district gouverné par le burgrave était plus petit que celui du comte. Le siège s'en trouvait toujours dans un château ou une localité fortifiée. En général, le burgrave était placé sous les ordres d'un seigneur ecclésiastique qui avait su s'emparer dans la ville des droits comtaux qui lui faisaient exercer par le burgrave. Mais il y avait aussi des burgraves royaux, car on en trouve mention dès 990 à Ratisbonne. Le plus souvent, la charge était entre les mains de familles nobles : dans le Rhône, à Strasbourg, à Augsbourg, on voit des ministériaux de l'évêque qui en étaient revêtus. Ils avaient à veiller à la défense et à la sûreté de la ville, étaient par conséquent les capitaines du château et de la ville, avaient la surveillance sur les constructions, les corporations, les droits, les poids et mesures. Comme toutes les charges féodales, celle-ci ne tarda pas à devenir héréditaire. Parmi les burgraves célébrés, on connaît surtout ceux de Mayence, Meissen, Magdebourg ; parmi les burgraves royaux, ceux de Nuremberg, les Hohenzollern, qui devaient devenir empereurs d'Allemagne. — En 1850, on donna ironiquement ce nom aux membres de la commission de l'Assemblée législative chargée de préparer la loi du suffrage restreint, dite « loi du 31 mai », composée des anciens chefs des partis monarchistes (Berryer, Montalembert, Vatimesnil, Thiers, Molé, Broglie), que les républicains regardaient comme vieux et usés.

— Bibliogr. : Vaitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (Berlin, 1882-1896) ; Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1889).

Burgraves (LES), drame de V. Hugo, en trois actes et en vers, représenté au Théâtre-Français, le 7 mars 1843.

Job, burgrave de Heppenheim, est un des grandes châtelains du Rhin, de leurs bourgs établis sur les rochers des bords du Rhin, défiérent pendant quarante ans Barbe-rousse. Un jour même, le grand empereur s'étant trop approché de son château, Job le prend sur son cheval, l'a marqué au bras. Aujourd'hui, toutes ces grandes guerres sont loin déjà. Barbe-rousse est mort, ou du moins on le croit mort, et Job est vieux ; il touche à sa centième année. Job a trois petits-fils, mais ils ne le font pas rajeunir. Fils tous deux de l'empereur Frédéric, le premier, dans sa jeunesse, s'appelait Fosco, le second Donato. Une rivalité les sépare : le dernier qu'ils aimèrent la même femme. Fosco se crut trahi ; il poignarda Donato et son écuyer, et jeta les cadavres au torrent. Puis il vendit la femme. Maintenant, Fosco, devenu le vieux Job, est cloué à cet affreux souvenir, et il en meurt de remords. Mais son frère, maudit par celle que son frère aimait, il est maudit maintenant dans son fils et dans ses petits-fils ; il n'a qu'une consolation, Régina, sa petite-nièce, atteinte d'un mal incurable, et qu'une vieille esclave, plus qu'à moitié sorcière, Guanhumara, rend à la vie à l'aide de philtres inconnus, mais en exigeant de celui qu'elle aime, Otbert, le serment qu'il tuera l'homme qu'elle lui désignera. Guanhumara n'est autre que la femme pour qui se sont querellés les deux frères, et elle couve sa vengeance. Elle fera poignarder Job par Otbert, qui est, sans le savoir, le fils du vieux Donato ; mais le grand empereur Barberousse vient au burg sous les haillons d'un mendiant, et se fait reconnaître de son frère, à qui il pardonne. Sa venue ayant empêché le parricide, Guanhumara s'empoisonne, et Otbert épouse Régina.

Ce drame, horriblement noir, est le plus lyrique de tous ceux qu'à écrits Victor Hugo ; il étincelle de beautés extraordinaires ; renferme des vers d'une ampleur magnifique. *Les Burgraves* n'en furent pas moins le plus grand échec théâtral de l'auteur qui, de ce jour, renonça à la scène.

Burgraviat (*vi-a*) n. m. Dignité des burgraves.

Burgstädt, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]) ; 6.640 hab. Fabrication de bas, souliers, cotons et soieries.

Burguet (*ghè*) n. m. Dans certaines parties de la France, le Nord notamment, on appelait ainsi un puisard destiné à faire absorber par le sol les eaux pluviales et usées.

Burguete, bourg d'Espagne (Navarre [prov. de Navarre]), sur la route de Pampelune à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la vallée de Roncevaux, où prit Roland en 778. 400 hab. Le général Moncey y battit les Espagnols en 1794.

Burgundes ou **Burgondes** (lat. *Burgundii* ou *Burgundiones*), peuple de la Germanie septentrionale, établi, puis conquérant, entre la Vistule et l'Oder. — *Un* Burgunde (ou Burgonde).

— *Histoire*. On n'est pas fixé sur leur origine ; quelques auteurs les font descendre d'anciens colons romains. A la fin du IVe siècle, chassés par les Gépides, ils seraient allés les uns occuper l'île de Bornholm (*Burgundarholm*), les autres envahir les Gaules, d'où ils furent repoussés par Probus (277). Ils s'étaient alors près des sources du Mein. Ils prirent part à la grande invasion de 406, pénétrèrent en Gaule, mais retournèrent bientôt dans leurs cantonnements du Mein, pour reparaître en Gaule entre les années 411-412. Les Burgundes, loin d'avoir toujours été en lutte contre les Romains, furent souvent pour eux des alliés dévoués contre les Huns, contre les Francs et les Alamans. En 475, les Burgundes appaissent dans les textes comme maîtres de la vallée du Rhône jusqu'à la Méditerranée. Ils sont de plus en plus des *fédérés* dévoués des Romains. Leurs rois prennent le titre de « maîtres de la milice » des empereurs romains. Les Burgundes furent de bonne heure convertis au christianisme, mais ils suivirent la doctrine arienne. Ce fut une des raisons de la faiblesse de leur dynastie, ce qui la fit succomber aux entreprises des rois francs. Clovaire et Childebert (fils de Clovis), vainqueurs à Autun, mirent fin au royaume des Burgundes (534).

— Bibl. : Albert Jahn, *Geschichte der Burgundionen und Burgundisches Recht bis zur Zeit der ersten dynastie* (Halle, 1874).

Burgundius ou **Bourgoigne** (Nicolas), jurisconsulte et historien belge, né à Enghien (Hainaut) en 1586, mort à Bruxelles en 1649. Il s'est acquis dans le droit coutumier une autorité analogue à celle de Dumoulin en France. Parmi ses ouvrages, nous citerons son *Historia bavarica*, de 1313 à 1347 (1629), et son *Historia belgica*, de 1558 à 1567 (1629).

Burias, petite île de l'Océanie spagnole (Mésaline [archipel des Philippines]) ; 9.000 hab. Ch.-l. *San-Pascual*.

Buridan (Jean), philosophe scolastique, né à Béthune (Artois), fut recteur de l'Université de Paris en 1327, et mourut après 1358, époque où il avait plus de soixante ans. On ne sait rien de plus exact sur les dates de sa naissance et de sa mort. Une légende fort contestable le représente comme complice des débauches de Jeanne de Navarre et de Marguerite de Bourgogne dans la tour de Nesle. Mais Jeanne était morte en 1305, alors qu'il n'était encore qu'un enfant. Dialecticien subtil, il prudessait avec éclat le nominalisme d'Occam, ce qui ne l'empêcha pas d'être mis à la tête de l'Université de Paris. Il semble que le nominalisme n'était dangereux pour ses partisans que lorsqu'il s'appliquait à la politique. Buridan est de ceux qui s'en servaient pour isoler de plus en plus la philosophie de la théologie et qui, en fortifiant l'autorité dans la dérnière, revendiquaient plus de liberté pour la première. Il proclame Aristote le maître par excellence, mais il tient compte des autres systèmes, et a parfois l'air de pencher vers le scepticisme. S'interdisant les questions théologiques, il est devenu célèbre par ses études de la volonté. Il rejette à la fois l'indifférentisme de Duns Scot et le déterminisme. On ne trouve pas dans ses écrits la fable de l'âne, ayant également soif et faim, mourant entre un boisseau d'avoine et un seau d'eau, pour ne pas savoir lequel choisir d'abord ; c'est peut-être un souvenir de son enseignement oral. — Ses œuvres ont été publiées par J. Dullard (Paris, 1516).

Buridan (Ane de). V. Âne (Prov.).

Burie, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Saintes ; 1.600 hab. Eaux minérales. Vannerie ; commerce d'eau-de-vie. — Le canton a 10 comm. et 7.854 hab.

Burigny (Jean Lévesque de), né à Reims en 1692, mort à Paris en 1785, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1756, a été l'un des esprits les plus remarquables du XVIIIe siècle. Il a porté ses investigations sur les sujets les plus divers. Ses œuvres les plus importantes sont : *Traité de l'autorité du pape* (1720) ; *Théologie payenne* (1724) ; *Histoire générale de Sicile* (1745) ; *Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople* (1749). Il a publié des vies de Grotius (1750), Erasme (1757), Bossuet (1761), du cardinal du Perron (1768). Dans le seul recueil des « Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres », Burigny a publié trente-quatre dissertations.

Burin (de l'allem. *bohren*, percer) n. m. Techn. Outil formé d'une mince tige d'acier taillée obliquement à l'une de ses extrémités, et qui emploient les graveurs pour attaquer les métaux, la pierre ou le bois. Il y a différentes manières d'emmancher cet instrument, suivant la façon dont il doit être tenu. La forme que la taille donne à la pointe fait distinguer plusieurs variétés ; les principales sont : *le burin gram grop*, dont la coupe est losange allongé ; *le burin échoppe* ou *langue de chat*, dont le biseau est elliptique, quelquefois rond, avec une face plane ; *le burin à cuiller*, dont le biseau est creux ; Cuiller acier trempé dur, sans manche, et sur lequel on frappe avec un marteau pour couper les métaux. « Grosse barre de fer pointu ou se sert pour forer les roches qu'on veut attaquer à la mine.

1 2 3

Burins : 1 De graveur sur bois ; 2. De graveur sur cuivre ou pierre ; 3. De graveur sur acier. 4. De bécassin.

— Par ext. Travail ou effet du travail obtenu par le burin : *Un* burin *énergique, hardi, mou, froid*. « Graveur au burin : *Un* burin *de grand talent*.

— Fig. Style ferme, énergique ; écrits durables comme les inscriptions gravées au burin. « Moyen de fixer une chose mobile par elle-même : *L'attention est le* burin *de la mémoire*.

— Chir. Petit outil d'acier ou d'argent qui sert à nettoyer les dents, et dont la forme est très variable.

— Mar. Espèce de ciseau rainé par le bout, au moyen duquel les calfats font entrer de force l'étoupe entre les planches qui forment le bordage du navire. « Petit rouleau de bois qui sert à réunir deux cordages en passant l'œillet de l'un dans celui de l'autre. « Coin en bois dur, court, arrondi et en forme de cône tronqué, qui sert à ouvrir les œillets des estropes, des bagues, etc. « Porte de bélier à l'aide duquel on chasse hors coins entre les dodes et deux pièces de mât qu'on veut réunir.

Burin, constellation australe établie par La Caille dans son planisphère, et appelée par lui *celum sculptorium*. La principale étoile de cette constellation est de cinquième grandeur.

Buriner v. a. Graver au burin : Buriner *une planche*.

— Fig. Retracer dans un style net et ferme comme les traits du burin. « Rendre impérissable le souvenir de : *L'infaillible mémoire trace au crayon les bienfaits et* burine *les injures*. (Ségur.)

— Absol. Avoir une écriture ferme et nette : *Calligraphe qui* burine.

— Pop. Syn. de bécher. Travailler beaucoup.

— Chir. *Buriner les dents*. Les nettoyer avec le burin.

— Manège. Tromper, sur l'âge réel d'un cheval, un acheteur, en burinant c'est-à-dire coupant les dents à l'animal, qui semble dès lors plus jeune.

— Mar. Serrer à l'aide de coins que l'on enfonce à coups de burin : Buriner *les dodoles*.

Burineur n. m. Ouvrier qui emploie le burin. « Instrument qui remplit l'office de burin.

BURKE (Edmund), écrivain et homme politique anglais, né à Dublin en 1728 ou 1730, mort à Beaconsfield en 1797. Il débuta au barreau de Londres en 1750, exerça à peine, se jeta dans le journalisme et répandit, dans des pamphlets sa verve mordante et ses paradoxes fougueux. En 1756 il fonda l'*Annual register*. De hautes personnalités politiques s'intéressèrent à lui. En 1766 il entra à la Chambre des communes comme disciple pour Wendover. Il revint en 1768, et avec beaucoup de succès les jeux scénics. Le l'opposition. Député de Bristol en 1774, il [illegible] ses vues par ses manières tranchantes et ses théories économiques, contraires à leurs intérêts particuliers, et vous présenta en 1780 à Malton, qu'il reçut [illegible] Membre du conseil privé dans les ministères de Rockingham, 1782 et de Portland 1783. Burke, en 1785 [illegible] solennel Pitt sur les affaires de l'Inde [illegible] abus de Warren Hastings: il réussit à faire [illegible] accusation devant la Chambre des lords le trop [illegible] gouverneur général. Il employa la même [illegible] éloquente supportée dans la lutte contre la Révolution française, qu'heurtant toutes ses convictions. Ses *Reflections on the Revolution in France* 1790, eurent un [illegible] retentissement. Les Anglais n'étaient [illegible] pas trop [illegible] à la bienveillance les exhortations enflammées de Burke. Les jeterent dans une politique [illegible] contraire. Cependant, les exagérations manifestes et la partialité [illegible] du grand orateur [illegible] Fox, son ami et son [illegible] ment avec Fox, son ami et son élève. 1791, et de couper en deux le parti conservateur. Bientôt, Burke [illegible] la dictature indiscutée de chef du parti, et, plein de fiel [illegible] orgueilleuse, il ne reparut plus à la Chambre. Écrivain de premier ordre, prodigue de [illegible] nerveux, brillant, amer, Burke a exercé une action puissante sur son époque, et plus d'un réformateur contemporain a puisé largement dans ses œuvres. Citons de lui : *an Account of the European settlements in America* (1757); *On the cause of Present Discontents* (1770); *Speeches on the conciliatory reforme* 1780; *Thoughts on French affairs* 1791; *Remarks on the policy of the Allies* (1793); *Letter to a noble lord* (1796). On a attribué à Burke les *Lettres de Junius*.

Ed. Burke.

— BIBLIOGR. : Prior, *Memoir on the life and character of E. Burke* (Londres, 1854); Macknight, *Life and times of Burke* (1858); *E. Burke, a historical study* (1867); du même, *E. Burke, Biography* (1879 : Robertson, *Letters on the life, writings and times of E. Burke* (Dublin, 1876).

BURKE (John), généalogiste anglais, né en Irlande en 1787, mort à Aix-la-Chapelle en 1848, auteur du *Genealogical and heraldical Dictionary of the peerage and baronetage of the British Empire* (1831), qui a été constamment réédité jusqu'à nos jours, et de publications du même genre, ainsi que son fils John Bernard, né à Londres en 1815, mort à Dublin en 1892, l'aida dans ses travaux et se distingua lui-même par diverses publications généalogiques importantes, entre autres : *Dormant, forfeited and extinct peerages of the British Empire* (1841); *the Book of the orders of Knighthood* (1858); *General armoury of England* (1883); etc. Burke avait été nommé : roi d'armes de l'Ulster (1853), chevalier du Bain (1868), directeur de la Galerie nationale d'Irlande (1874).

BURKE (Robert O'HARA), voyageur irlandais, né à Saint-Clevans en 1821, mort en Australie en 1861. Après avoir servi dans l'armée autrichienne, puis en Irlande dans les constables à cheval, il alla en 1853 en Australie, où il entreprit d'explorer les régions encore inconnues. Parti de Melbourne en 1860, avec l'intention de traverser le continent dans toute son étendue, du cap Cooper au golfe Carpentaria, il accomplit ce voyage avec des difficultés incroyables de ses compagnons, John Wills, King et Gray. Au retour, Gray mourut d'épuisement. Burke essaya de gagner les établissements australiens avec les mêmes hommes; il mourut d'épuisement en 1861, ainsi que Wills, avant d'y être parvenu; King allait succomber à son tour quand il fut recueilli par des indigènes qui le sauvèrent; ainsi furent conservées les notes et les dessins des trois voyageurs. Elles furent publiées en 1862. Un monument fut érigé par le parlement de Victoria à la mémoire de Burke et de Wills.

BURKÉE (*kè*) n. f. Genre de légumineuses-césalpinées, renfermant des arbres ou des arbustes inermes de l'Afrique tropicale et australe.

BÜRKEL (Henri), peintre allemand, né à Pirmasens (Bavière rhénane) en 1802, mort à Munich en 1869. Il a excellé dans le paysage et dans les scènes de mœurs populaires. On cite de lui : *Convoi de bandits dans la campagne de Rome*; *Vues du Tyrol*, *Scènes d'auberge*; etc.

BURKETOWN, ville de l'Australie (Queensland), sur la rivière Albert, près du fond du golfe de Carpentarie (5.000 hab. avec le *district de Burke*). Port.

BURKHARDTSDORF, bourg d'Allemagne (Saxe), sur la Zwönitz, une des sources de la Chemnitz; 4.400 hab. Fabriques de bonneterie.

BURLAMAQUI (Jean-Jacques), publiciste et jurisconsulte, né et mort à Genève (1694-1748). Il fut professeur de droit naturel et de droit des gens de 1723 à 1740, puis membre du conseil d'État de cette ville jusqu'à sa mort. Ses ouvrages principaux sont : *Principes du droit naturel*; *Principes du droit politique*; *Éléments du droit naturel*. Une édition de ses œuvres a paru sous le titre de : *Principes du droit de la nature et des gens* (1756-1769); elle a été remaniée par Dupin aîné (1820).

BURLATS, comm. du Tarn, arrond. et à 9 kilom. de Castres, sur l'Agout; 1.695 hab. Marines, filatures de laine, tissage mécanique. Ruines d'une église du XIIe siècle et du *château de Burlats*, où naquit Adélaïde de Toulouse et où se fit une cour d'amour aux XIIe et XIIIe siècles. Aux environs, roc tremblant de la Roquette; grottes.

BURLEIGH (*nal. burli*) n. f. Plaisanterie; niche, moquerie. (Vieux.)

BURLEIGH (lord). Biogr. V. CECIL.

BURLER (SE) v. pr. Se moquer.

BURLESQUE (*burlè*) [illegible] n. m. et adj. [illegible] *burlesque*, plaisanter, [illegible] Se dit de [illegible] qui a un comique [illegible] *Le genre burlesque*.

— ENCYCL. Le [illegible] les temps et dans tous les pays [illegible] dans les arts : la caricature, par exemple, en est souvent une expression achevée. Mais c'est surtout en littérature que [illegible] ses effets. Ce qui le caractérise, [illegible] pour provoquer le rire, de moyens bouffons et souvent bas, le rapetissement jusqu'au vulgaire des plus pures beautés ou des personnages les plus [illegible]. Ce trait essentiel différencie le genre burlesque du genre héroï-comique, avec lequel on le confond parfois et dans lequel, tout au contraire, choses et gens sont grandis d'une façon démesurée ; ainsi, le *Lutrin*, de Boileau, n'est pas un poème burlesque, mais un poème héroï-comique, puisque les chantres y parlent comme des dieux, tandis que *la Belle Hélène*, par exemple, et *Orphée aux enfers*, sont des opéras burlesques, puisque les dieux s'y conduisent comme des bouffons en goguette.

Dans les temps modernes, c'est en Italie que le burlesque se manifeste d'abord, mais il passa les monts et fit fortune en France. Sous Louis XIII, [illegible] littérature un goût aventureux, une audace, une verve bouffonne, une allure cavalière tout à fait en [illegible] avec les mœurs des cavaliers. L'influence du cavalier [illegible] Lalli, de Caporali, de l'Espagnol Quevedo, avait donné lieu à une foule de compositions où la singularité du fond le disputa au caprice de l'expression. Sarrazin passa pour avoir écrit les premiers vers burlesques, [illegible] mais les nombreux imitateurs [illegible] surpassés par Scarron, le premier qui entreprit une œuvre [illegible] longue haleine, l'*Énéide travestie*. Scarron, [illegible] à l'hôtel de Rambouillet, fonda sa réputation, et, [illegible] les poètes burlesques, il est le seul qui ait survécu.

Le genre que Scarron avait mis à la mode disparut avec lui. Vainqueur d'Assas pensant recueillir l'héritage du maître, se proclama empereur des burlesques, étayant sa gloire sur une parodie de Claudien : *le Ravissement de Proserpine*, sur une parodie des *Métamorphoses* : *Ovide en belle humeur*.

De nos jours, la poésie burlesque fait peu parler d'elle; la parodie paraît l'avoir remplacée. Son dernier représentant véritablement savoureux aurait pu être Vadé, mais Vadé, génie débraillé et peu attique, préféra se créer un genre à sa taille, le *genre poissard*.

Pour conclure, il ne faut proscrire aucun genre, hors le genre ennuyeux ; mais le burlesque, bien que Théophile Gautier l'ait défendu avec son habituelle maestria, semble bien une débauche de l'imagination, admissible au seul titre d'allègement. Si le caricaturiste de génie maîtrise d'un incontestable talent, si tel mascaron grotesque peut se classer parmi les meilleurs morceaux de la sculpture, la littérature, en revanche, ne paraît avoir produit, jusqu'à ce jour, aucun pastiche burlesque susceptible de frapper d'admiration la postérité. Le genre pourrait revendiquer peut-être un vrai chef-d'œuvre qui en relève par certains côtés : *Don Quichotte*; mais Cervantes, le plus souvent, s'élève au sublime, et, comme Homère, il a comique vraiment humain, et dans les pages de son chef-d'œuvre, des personnages de tous les temps, de tous les pays, peuvent se reconnaître comme en un miroir et rire à leurs propres grimaces.

BURLESQUEMENT (*lèsk*) adv. D'une façon burlesque.

BURLETTE (*lèt*) n. f. Expression employée dans le pays messin pour désigner un droit seigneurial sur les acquisitions et obligations, égal à un quarantième de leur valeur. ■ On dit aussi BURLATTE.

BURLINGTON, ville des Etats-Unis (Etat de Vermont), sur le lac Champlain; 14.600 hab. Université. Un des plus grands marchés de bois d'Amérique. Carrières de calcaires, de pierres à bâtir, de marbres. Fours à chaux, brasseries, marbreries, scieries; fabriques de meubles, lainages, papeteries. — Ville des Etats-Unis (Etat d'Iowa), au confluent du Mississipi et du Flent-Creek; 23.300 hab. (1.200 en 1840). Comté Burlington; mines de houille dans le voisinage. Port sur le Mississipi. — Ville des Etats-Unis (Etat de New-Jersey), sur la Delaware, presque en face de Bristol; 8.200 hab. Ville fondée en 1667. — Ville des Etats-Unis (Etat de Kansas); 2.240 hab.

Les différents Etats de l'Union américaine possèdent encore plusieurs autres bourgs peu importants du même nom.

BURLINGTONIE n. f. Genre d'orchidacées-vandées, renfermant des herbes épiphytes de l'Amérique tropicale.

BURLINGTONITE (de *Burlington*, n. de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique holosidère, renfermant deux alliages, qui sont la *tænite* et la *braunine*. On trouve ce type dans les matériaux de cinq chutes différentes.

BURLOT (Pierre-Henri), militaire et géographe français, né en 1804, tué dans l'Assam en 1829, a exécuté aux Indes d'importants travaux pour la géographie de l'intérieur de l'Asie. Il a relevé le cours supérieur du Brahmaputre jusque par 250° de latitude et 92° de longitude, et, avec Wilcox les monts Longtan, et est parvenu, en 1826, à la source du Sri-Serbit, affluent de l'Irrauaddy. C'est en levant avec Bedingfield la carte de l'Assam inférieur, sur l'ordre du gouvernement anglais, que Burlot fut tué avec son compagnon, par les indigènes du Nancio, dans les monts Khassias.

BURMANN, famille d'érudits hollandais, dont les membres les plus distingués sont les suivants : François **Burmann**, théologien, né à Leyde en 1628, mort en 1679. [illegible] de lui des commentaires en hollandais sur le *Pentateuque*, sur *Josué*, *Ruth*, *les Juges*, *les Rois*, *les Paralipomènes*, etc., et divers autres ouvrages; — Pierre **Burmann**, dit l'*Ancien*, fils du précédent, l'un des représentants les plus célèbres de l'école philologique hollandaise, né à Utrecht en 1668, mort à Leyde en 1741. En 1696, il obtenait la chaire d'éloquence et d'histoire à l'université d'Utrecht. Plus tard, on lui confia en outre l'enseignement du grec et de la politique. [illegible] à l'université de Leyde (1715). Il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages, entre autres, des éditions d'auteurs connus sous le nom d'éditions *variorum*); — Jean **Burmann**, botaniste, né et mort à Amsterdam (1707-1780), neveu du précédent. Il devint professeur de botanique à Amsterdam en [illegible] à un genre de plantes. Son principal ouvrage est le *Thesaurus Zeylanicus* (1737). Il publia encore : *Index alter in* [illegible]

— [illegible] BURMANN, [illegible] philologue hollandais, frère du précédent, né à Amsterdam [illegible] il étudia comme lui les littératures anciennes et le droit, et comme lui fut professeur de philosophie, d'histoire, d'éloquence et de langue grecque.

BURMANNIACÉES (BURMANNIACÉES, *née*) n. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *burmannie*. — Une BURMANNIACÉE [illegible] — [illegible] bacées, à feuilles étroites, aiguës, réunies en rosette radicale, qu'elle renferme sont toutes originaires des régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde, où elles vivent dans les marais, sur les rochers arrosés, ou en parasites sur les racines pourries des arbres.

BURMANNIE (de *Burmann*, n. pr.) n. f. Genre de plantes monocotylédones, type de la [illegible] *succès*, [illegible] dans les savanes [illegible] continent.

BURMEISTER (Hermann), médecin et naturaliste allemand, né à Stralsund (Prusse) en 1807, mort à Buenos-Ayres en 1892. Il se fit connaître par de savants ouvrages, et, après avoir fait des voyages au Brésil (1850-1853), puis dans les Andes (1859), il revint en Allemagne (1860), fut élu député et perdit sa chaire de professeur de zoologie à Halle pour avoir voté avec les libéraux contre la politique de Bismarck. Il alla se fixer alors à Buenos-Ayres, où il devint professeur, directeur du muséum et, en 1870, curateur de la faculté des sciences de Cordoba. Ce savant a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Manuel d'histoire naturelle* (1837); *Manuel d'entomologie* [illegible] *Description physique de la République Argentine* (1884); *Tableaux géologiques pour l'histoire de la terre et de ses habitants* (1851); les *Animaux du Brésil* (1854-1856); *Voyage au Brésil* (1853); *Paysages champêtres du Brésil* (1853); *Examen systématique de la faune* [illegible] *Plata* (1864); *Description physique de la République Argentine* (1884); *Chevaux fossiles de la formation pampéenne* (1875); *Histoire de la création* (1869); [illegible] suiv.).

BURMEISTÈRE (*mèy-stèr'* — de *Burmeister*, nature. allem.) n. f. Genre de campanulacées lobéliées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux généralement glabres et grimpants, originaires de la Colombie et de l'Amérique centrale.

BURNABY (Frédéric-Gustave), militaire, voyageur et écrivain anglais, né à Bedford en 1842, mort au Soudan en 1885. Il parcourut successivement l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique du Sud. En 1868, il se rendit au Maroc, puis visita la Russie et l'Espagne, et rejoignit, en 1875, Gordon dans le Soudan égyptien. De Karthoum, il alla en Asie, à Chiva, et, de retour à Londres, il publia le récit de son voyage sous le titre de *Ride to Khiva* (1876). Burnaby visita ensuite l'Asie Mineure, et son livre : *On horseback through Asia Minor* (1878) obtint encore en Angleterre un grand succès. Après avoir combattu dans les rangs turcs pendant la guerre russo-turque (1877-1878), Burnaby voulut entrer dans la politique; mais, ayant échoué à Birmingham aux élections de 1880, il partit pour le Soudan, et fut tué au cours de la lance à Abou-Klea. Indépendamment des ouvrages cités plus haut, on a de Burnaby un petit livre [illegible] *Travels in Spain*; [illegible] *Russian and foreign armies*.

BURNAND (Francis Cowley), auteur dramatique anglais, né en 1836. Reçu avocat (1869), il se tourna vers la littérature et collabora au « Punch », dont il devint directeur en 1880. Il a écrit pour le théâtre une centaine de pièces comiques, quelquefois-uns, comme *Sucrine aux yeux bleus* et *le Colonel*, ont eu un énorme succès. Citons encore de lui : *Airey-Annie* (1888); *Toujours dehors*; *Constamment chez lui*; etc.

BURNAND (Eugène), peintre et graveur suisse, né à Moudon en 1850. Il travailla, dans l'atelier de Menn, puis il fut l'élève de Gérôme, à l'École des beaux-arts de Paris. Burnand est essentiellement le peintre des scènes alpestres, des bergers suisses, des troupeaux et des montagnes. Cependant, il a fait une incursion dans la peinture d'histoire avec sa *Fuite de Charles le Téméraire*. Ses meilleurs succès lui ont été valus par des toiles comme la *Leçon* [illegible] *Le Jour* [illegible] *sanne*), le *Changement de pâturage* (à Berne), belle scène pleine d'une mâle rusticité. On a aussi de lui des eaux-fortes très estimées.

BURNE-JONES (Edouard), peintre anglais, de l'école des *préraphaélites*, formé sous l'influence romantico-idéale de Rossetti, né à Birmingham en 1832, mort à Londres en 1898. La caractéristique de Burne-Jones est la recherche d'un style élevé, une harmonie des formes qui parle avant tout à l'âme et au sentiment, en laissant dédaigneusement de côté tout ce qui est anecdotique, historique, au sens strict du mot. [illegible] religieux jusque dans les sujets extra-religieux, est la note dominante de cet art, d'autant plus attrayant qu'il [illegible] particulier qu'est le mysticisme contemporain. Botticelli est [illegible] Burne-Jones. D'ailleurs, celui-ci est riche de son fonds; et, après une période d'obscurité, il a été couvert d'éloges par les critiques. Ce peintre a presque toutes ses œuvres

en Angleterre. Citons, parmi les principales, *les Sept journées de la création*, sou. chœur l'ouvaire (1877) ; le *Chant d'amour, l'Amour et Psyché*, *l'Enchantement de Merlin*, *le Miroir de Vénus*, *les Quatre saisons*, *Pan et Psyché*; etc.

— Traductions : Rusbah (Œuvres, passim); Robert de La Sizeranne, *la Peinture anglaise contemporaine*; E. Chesneau, *la Peinture anglaise*.

BURNELL (Arthur-Coke), philologue anglais, né à Saint-Briavels (comté de Gloucester) en 1840, mort en 1882. Il remplit des fonctions judiciaires dans les Indes, acquit une connaissance approfondie du sanscrit, fit des voyages en Orient et en Nubie 1868-1869, puis à Java 1870. Outre la publication d'un grand nombre d'ouvrages sanscrits, on lui doit : *Catalogue of a Collection of sanskrit mss. Part. I* (1869); *Copies of Indian Inscriptions* (1870); *Specimen of Indian Dialects*, huit essais divers (1872-1876); *Elements of S. Indian Paleography* (1874); etc.

BURNES (Alexandre), célèbre voyageur anglais, né en 1805 à Montrose (comté de Forfar), mort à Caboul en 1841. Attaché à l'armée de l'Indo, il fut chargé d'une expédition à travers la partie commerciale de l'Inde et le plateau de l'Iran. Burnes traversa le Pendjab jusqu'à l'Indus et s'avança par Peshawer jusqu'à Caboul, où il fut bien accueilli par Dost-Mahomed. Il franchit ensuite l'Hindou-Kouch, visita Balk et Bokhara, pénétra en Perse et se rendit par Téhéran, Bagdad et Schiraz jusqu'à Bender-Bouchir, où il s'embarqua pour l'Inde. De retour à Bombay, après avoir ainsi suivi une grande partie de l'itinéraire d'Alexandre le Grand, Burnes fut nommé baronnet, puis fut chargé d'aller remplir une mission dans l'Afghanistan une mission soi-disant commerciale, mais en réalité diplomatique. Il y fut assassiné, lors de la rébellion des Afghans contre les Anglais. On a de lui deux relations de voyage : *Travels into Bokhara* (1834), et *Kabul* (1842).

BURNET (Gilbert), historien anglais, né à Edimbourg en 1643, mort en 1715. D'abord professeur de théologie à Glasgow, il fut ensuite prédicateur à Londres; mais, partisan de l'Église anglicane, il perdit la faveur de Charles II et dut s'exiler; il alla en Hollande, où il embrassa la cause de Guillaume d'Orange, qui, devenu roi d'Angleterre en 1689, le nomma évêque de Salisbury. On a de lui des ouvrages historiques, dans lesquels il montre très indulgent contre les catholiques; notamment : *Histoire de la Réformation en Angleterre* (1679), traduite en français par Rosemont; *Histoire de mon temps* (1724); *Essai sur la reine Marie Stuart*. — Son fils, GUILLAUME, homme d'État et astronome anglais, né en 1688, mort en 1729, fut nommé, en 1720, gouverneur de New-York et de New-Jersey. Il prit possession du vaste territoire du lac Ontario et planta le premier le pavillon anglais sur les bords des grands lacs. Il fut chargé ensuite du gouvernement du Massachusetts et de New-Hampshire. Burnet possédait la plus riche bibliothèque, contenant des lettres et des sciences, surtout l'astronomie, et écrivit des *Observations astronomiques*.

BURNETT (James). Biogr. V. MONBODDO.

BURNETT (Frances Hodgson, dame), femme de lettres américaine, née à Manchester (Angleterre) en 1849. Elle était en 1870 par des parents riches et dont plusieurs ont été traduits ou adaptés en français. Parmi ses écrits, nous citerons : *That Lass o'Lowrie's* (1877); *le Bonheur de Lindley* 1877 ; *le John Baldy Pendleton* 1878 *Une nuit tragique* (1879); *le Petit Lord Fauntleroy* (1886); *la Jolie sœur de José* (1889); *Petite Sainte Elisabeth* 1890 ; *Une nuitée de folie*, *le Petit Lord*, adaptations en français de Pierre Ladrat 1888. Frances Hodgson a quitté Washington le Burnett, centre qui elle demande le divorce en 1898.

BURNETTIE (*nd-tt* — de *Burnet*, n. pr.) n. f. Genre d'orchidacées, comprenant une seule espèce qui croît en Tasmanie.

BURNEY (Charles), organiste et musicographe anglais, né à Shrewsbury en 1726, mort à Londres en 1814. Il écrivit quelques partitions, mais c'est surtout comme historien de la musique que Burney s'est fait une juste renommée. Devenu docteur en musique de l'université d'Oxford, il visita en plus d'un voyage de la musique, pour laquelle, dans le but d'amasser des matériaux, il entreprit de grands voyages en France, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Il publia d'abord, en 1771 et 1773, le compte rendu intéressant de ses deux voyages. l'un sous ce titre : *l'État actuel de la musique en France et en Italie*; l'autre : *l'État actuel de la musique en Allemagne, en Hollande et dans les Pays-Bas*. Il commença ensuite un grand ouvrage : *A general history of music* 1776-1789. On lui doit encore des *Mémoires sur la vie de Métastase* 1796, et *Plan d'une école publique de musique*, etc. Enfin, il recueillit en 1784 quelques *Poésies de Métastase, avec des essais sur le drame lyrique, sur le chant, et des poésies dramatiques, sur les fonctions de la musique dans les cérémonies de la semaine sainte, et sur les opéras*.

BURNEY (Jacques), navigateur anglais, né en 1749, mort centenaire en 1821, fils de celui du précédent. Il fit avec Cook deux voyages de circumnavigation et écrivit sur l'histoire maritime des ouvrages estimés, notamment une *Histoire chronologique des découvertes faites dans les mers du Sud* (1803-1816); une *Histoire des boucaniers d'Amérique* (1816); une *Histoire chronologique des découvertes au Nord-Est et des premières navigations des Russes à l'Est* (1819).

BURNEY (Charles), linguiste et littérateur anglais, frère du précédent, né à Lynn (comté de Norfolk), en 1757, mort en 1817. Professeur, puis chef d'institution, il passait pour un des hommes les plus instruits de son temps. Il a publié, entre autres écrits : *Tentamen de metris ab Æschylo in choriis cantatis adhibitis* (1809).

BURNHAM, ville d'Angleterre (comté de Buckingham), près de la Tamise ; 2.350 hab. Localité très ancienne, jadis ville assez importante ; restes d'une abbaye du XIIe siècle.

BURNLEY, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur une langue de terre formée par le confluent des rivières Burn et Calder; 87.000 hab. Houillères, ardoisières, carrières, manufactures de tissus de coton, fabrication de lainages ; tanneries, corderies, fonderies de fer et de cuivre. Ancienne église Saint-Pierre, hôpital.

BURNOUF (Jean-Louis), philologue, né en 1775 à Urville (Normandie), mort à Paris en 1844. Né d'une famille d'artisans, il fit ses études comme boursier au collège d'Harcourt, et entra dans l'enseignement. Il devint professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand, maître de conférences à l'École normale (1811), professeur de éloquence latine au Collège de France (1817). Sa *Méthode pour étudier la langue grecque* (1814), sa *Méthode pour étudier la langue latine* (1840) furent longtemps classiques. On lui doit encore des commentaires sur Salluste et une remarquable traduction de Tacite. Burnouf fut nommé inspecteur général des études en 1830, membre de l'Académie des inscriptions, et bibliothécaire de l'Université en 1840.

BURNOUF (Eugène), orientaliste, fils du précédent, né à Paris en 1801, mort en 1852. Il étudia les langues orientales, débuta en 1826 par un *Essai sur le pali*, et publia dans le « Journal asiatique » et le « Journal des savants » des recherches de la plus haute valeur sur la langue sanscrite. Mais, ce qui le plaça au premier rang fut sa restitution de la langue zend, dont l'intelligence était perdue, et qu'il réussit à déchiffrer en s'aidant du sanscrit. L'un de ses travaux les plus importants sur cette recherche est le *Commentaire sur le Yacna* (1833-1834). Il a aussi contribué à révéler à l'Europe savante le bouddhisme, par son *Introduction à l'histoire du bouddhisme* (1845) et le *Lotus de la bonne loi*. Ce travail était sous presse lorsqu'il mourut, au moment où l'Académie des inscriptions venait de le nommer son secrétaire perpétuel.

Eugène Burnouf.

BURNOUF (Emile-Louis), littérateur et orientaliste français, cousin du précédent, né en 1821 à Valognes (Manche). Il devint élève de l'École d'Athènes, puis directeur de cette école. Il dirigea, en cette qualité, des fouilles intéressantes. En 1875, M. Bréal, alors ministre de l'instruction publique, remplaça Burnouf dans ce poste et le nomma professeur en moyen à la faculté de Bordeaux. Burnouf refusa cette nomination, et se rendit à Paris pour continuer ses études d'archéologie. Enfin, en 1885, Burnouf lui donna le titre de « directeur honoraire de l'École d'Athènes ».

Parmi les nombreux ouvrages d'E. Burnouf, nous citerons : *Étude pour étudier la langue sanscrite* (1859); *Essai sur le Veda ou Introduction à la connaissance de l'Inde* (1863); *Dictionnaire classique sanscrit-français* (1863-1864), en collaboration avec Leupol; *Histoire de la littérature grecque* 1869; *la Légende athénienne*. *Étude de mythologie comparée* (1872); *la Science des religions* (1872); *la Mythologie des Japonais, d'après le Kokusi-Ryaku* (1875); *la Ville de l'Acropole d'Athènes* (1877); *Études grecques* (1877); *le Catholicisme contemporain* (1879); *Mémoires sur l'antiquité* (1879); *la Vie et la jeunesse*, *les Chants de l'Église latine, restitution de la mesure et du rythme* (1887); etc.

Acrobe revenu sur le bateau.

BURNOUS (*nouss* — de l'arabe *bornous*) n. m. Grand manteau à capuchon, en usage notamment chez les Arabes. « Par anal. Manteau d'homme ou de femme analogue au précédent : *Le* BURNOUS *se porte beaucoup dans les Pyrénées*.

BURNS (Robert), poète écossais, né dans la paroisse d'Alloway, près d'Ayr, en 1759, mort à Dumfries en 1796. Son père était un pauvre paysan, il fut forcé de se faire son instruction à lui-même. Il était dans sa dix-septième année lorsqu'il écrivit son premier poème, *Handsome Nell*. Son père mort (1784), il se trouva dans la condition la plus précaire. Ce fut pendant cette période critique qu'il composa ses plus beaux poèmes : *the Vision*, *the Cotter's Saturday Night*, *to Mauryn Hunter*, *the Holy Fair*, *the Address to the Deil*, *the Poet to a Brass Water*, *Scotsman Saw not Wallace Dead*, etc. Il fut aussi le moment où il s'éprit de Jane Armour, qui épousa plus tard, malgré l'opposition des parents. Sur les ponts d'Ayr pris en prison pour dettes, Robert Burns fit imprimer à Kilmarnock le recueil de ses poèmes (1786). Les souscriptions de la vente firent connaître son talent. Le Dr Blacklock l'appela à Edimbourg et lui facilita les moyens de publier une nouvelle édition, augmentée de plusieurs chansons et du fameux poème *Tam o' Shanter*. Cette publication lui rapporta quelques milliers de francs et lui valut, avec l'admiration de nombreux lecteurs et grâce aux relations de société qu'il noua, un poste dans l'administration des contributions indirectes (1789). Il continua ses travaux littéraires, et donna un grand nombre de *chants populaires écossais*, propres à être mis en musique, et dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Ses dernières productions affectent des prétentions littéraires qui en détournent le charme. Vers la fin de 1791, Burns se retira à Dumfries, conservant son modeste poste de commis de l'accise, sans espoir d'avancement, car l'enthousiasme avec lequel il avait accueilli la Révolution française le rendait suspect. Ses excès, dans le travail comme dans les plaisirs, avaient ruiné sa faible constitution, et il mourut, laissant sa femme et ses quatre fils dans un complet dénuement. Une souscription fut ouverte, dont le produit mit la famille du poète à l'abri du besoin.

Burns.

BURNSIDE, ville d'Australie (Australie du Sud) ; 6.200 h. C'est un faubourg d'Adélaïde. Or et pierres précieuses.

BURNSIDE (Ambroise-Everett), général américain de l'armée fédérale, né en 1824 à Liberty (Indiana), mort à Philadelphie en 1881. Il fit la campagne du Mexique (1847), et celle du Nouveau-Mexique (1849). En 1852, il se retira de l'armée pour établir une fabrique de fusils de son invention, puis il entra, en 1853, dans l'administration du chemin de fer central de l'Illinois. Il reprit du service lors de la révolution sécessionniste. Il organisa contre la Caroline du Nord l'expédition qui porte son nom. Sa victoire de Roanoke-Island lui valut le grade de major général, en 1862. Burnside succéda à Mac-Clellan dans le commandement de l'armée du Potomac après la défaite éprouvée par le parti républicain rendaient nécessaire un acte d'énergie ; on envoya à Burnside le plan de campagne auquel il dut se conformer, et il se fit battre à Fredericksburg (1862). Il offrit sa démission et fut remplacé par le général Hooker, qui ne fut pas plus heureux. En 1863, Burnside fut chargé du commandement du département militaire de l'Ohio. En 1866, il devint un des administrateurs du chemin de fer de Pensylvanie. En 1871, Burnside se rendit en France, visita le quartier général allemand, puis vint à Paris et, dans un esprit de bienveillance pour la France, il tenta de faire accepter son arbitrage. En 1875, il fut élu sénateur pour l'État de Rhode-Island.

BURNTISISLAND, paroisse d'Ecosse (comté de Fife), sur le Firth de Forth ; 5.000. hab. Bains de mer ; port le meilleur de la rive gauche du Forth ; pêche, mines de fer et de houille. Ruines, hôpitaux, bains, hôtels. Ancienne ville Burntisland et la jetée de Pettycur, est le précipice appelé King's Crags, où, le 16 mars 1285, le roi d'Ecosse, Alexandre III, se tua en tombant de cheval.

BURON (du norm. *burn*, habitation) n. m. En Auvergne, Hutte de berger : fromagerie. « *Les buronnes, cuiterent sont les chalets de l'Auvergne*. (A. Hugo.) « A signifié Cabane, hutte en général.

— Anc. : *N'avoir ni maison, ni buron*, N'avoir pas de logement, ou, en parlant d'un lieu, Être inhabité. V. BURE.

BURONNIER (*ro-ni-é*) n. m. Celui qui fait les fromages dans son *buron* (sur place).

BUROT ou **BEUROT** (*ro*) n. m. Nom donné, en Bourgogne, à une variété de raisin connue aussi sous le nom de *pinot gris*.

BUROW (Julie), femme de lettres allemande, née en 1804, morte à Brunsberg en 1868. Elle débuta seulement en 1850 dans les lettres et publia, outre des traductions, des ouvrages d'éducation, un assez grand nombre de nouvelles agréables et des romans, où elle peint avec exactitude les mœurs de la vie bourgeoise. Nous citerons particulièrement *le Sort des femmes* (1853); *Scènes d'une vie de femme* : *l'Homme de deux amoureuses* (1854); *Nouvelles* (1855); *Souvenirs d'une grand'mère* (1856); *l'Étoile du bonheur* (1857); etc.

BURQ (Victor-Jean-Antoine), médecin français, né à Rodez en 1822, mort à Paris en 1884. Il est le créateur d'une méthode « thérapeutique » électrothérapique », qui consiste dans l'application sur la peau de plaques métalliques et de l'ingestion, par les voies digestives, de solutions métalliques. Il l'a appliquée contre les crampes du choléra et contre les convulsives, les paralysies, les douleurs dans les maladies nerveuses. Tous ses ouvrages traitent de cette méthode, qui a encore quelques adhérents, mais qui n'a pas pris rang dans la science. Nous citerons seulement le premier en date, qui est un exposé général de la méthode : *Métallothérapie. Traitement des maladies nerveuses, paralysies, rhumatismes, etc., par les applications métalliques* (1853).

BURQUET (*kè*) n. m. Variété de poire.

BURR (Aaron), homme d'État américain, né en 1756 à Newark (New-Jersey), mort à Richmond (New-York) en 1836. Fils d'un président du collège de New-Jersey, il s'enrôla dans l'armée de l'indépendance, se signala par sa valeur, et obtint le grade de colonel. Il se montra intrigant, il se mêla à une intrigue tendant à enlever le commandement à Washington. Colonel à vingt-trois ans, il abandonna beaucoup l'armée pour la carrière politique : il fut successivement à New-York, et devint membre de la législature de cette ville, attorney général, puis sénateur. En 1800, il se mit sur les rangs pour la présidence, en concurrence avec Jefferson. Les deux candidats étant le même nombre de voix, la Chambre des représentants du congrès se prononça en faveur de Jefferson, et Burr n'eut que la vice-présidence. Mais il se discrédita complètement, et, au bout de quatre ans, à la fin de son mandat, il ne put obtenir le gouvernement de New-York. Déçu dans son ambition, accablé du mépris public, il alla s'établir dans l'Ouest, et essaya d'entraîner le gouverneur de la Louisiane Wilkinson, dans une conspiration tendant à détacher les États de l'Ouest du reste de l'Union, afin de s'en faire le souverain. Mais il fut dénoncé et arrêté (1807). Acquitté, cependant, il passa en Europe, essaya vainement d'obtenir de Napoléon du commandement, puis retourna en Amérique, en 1812. Il reprit sans succès la carrière du barreau, et mourut dans un état voisin de la misère.

BURRHUS (Afranius), commandant des cohortes prétoriennes, surnommé le Bon, proclamé Neron, sous avec Sénèque, il contint quelque temps les mauvais instincts. Il l'empêcha une première fois de tuer sa mère. Mais, plus tard, il accepta de dépouiller de Rubellius, et, quelques ses officiers, après le meurtre d'Agrippine, à féliciter l'empereur *d'avoir échappé aux trames de sa mère*. Il mourut en 62, ne sachant pas lui-même s'il était empoisonné.

BURRIANA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]), sur le fleuve Lucena ; 8.000 hab. Commerce de cabotage ; oranges. Fabrique de sucre.

BURRICA, cap de l'Amérique du Sud, sur la côte de la république de Colombie, formant la limite sur l'océan Pacifique entre les États de Colombie et de Costa-Rica. C'est le meilleur point d'atterrage pour les navires se rendant dans le golfe Dulce.

BURRIÈLIE (*de Burriel*, jésuite espagn. du XVIIIe s.) n. f. Genre de crucifères, tribu des hélénoïdées, renfermant de petites herbes de Californie.

BURRIT (Elihu), forgeron et philanthrope américain, né en 1811, à New-Britain (Connecticut), mort en 1879, surnommé **l'Apôtre de la paix** et **le Savant forgeron**. Pendant les loisirs que lui laissait son métier de forgeron, il acquit un vaste savoir, apprit plusieurs langues, puis parcourut les États-Unis et l'Angleterre pour faire propager les esprits, par son éloquence simple

persuasive, l'urgente nécessité de supprimer ces deux fléaux. La guerre et l'intempérance. Burrit assista à deux congrès de la paix, s'occupa de l'amélioration du sort des ouvriers, et fut par ailleurs polyglotte. Il parlait quarante langues, parmi lesquelles l'hébreu, le chinois, le sanskrit, le zend, le gaélique, le cornique, le basque, le lapon, le malais, le tamoul, le bengali, le hindoustani, le tibétain, le mandchou, le japonais, le coptique, le syriaque, le chaldéen, le gothique, le wallon, le bas-breton, le bas-allemand, le bas-saxon, le bas-écossais, le bas-irlandais, le bas-gallois, le bas-cornique, le bas-basque, le bas-lapon, le bas-malais, le bas-tamoul, le bas-bengali, le bas-hindoustani, le bas-tibétain, le bas-mandchou, le bas-japonais, le bas-coptique, le bas-syriaque, le bas-chaldéen, le bas-gothique, le bas-

ambassade en partant, qui croit dans l'île Norfolk, et à été retiré avec [illegible]

BUSBECQ ou **BUSBECK, BOUSBECQ** ou **BOUSBEBECQUE**, [illegible] diplomate et écrivain belge, [illegible] à Commines, mort près de Rouen en 1592. Il fut [illegible] ambassadeur auprès de Soliman II, gouverneur des fils de Maximilien II, intendant de l'archiduchesse Elisabeth, épouse du roi de France Charles IX, enfin ambassadeur de Rodolphe II près de la cour de France. Busbecq n'était pas seulement un négociateur habile ; il possédait certaines connaissances étendues dans la littérature et les sciences. Il a recueilli, en Orient, un grand nombre d'inscriptions grecques et de manuscrits. On lui doit, entre autres, le fameux *monument d'Ancyre*. Il a aussi naturalisé en Europe beaucoup d'arbres et de fleurs du Levant, notamment les lilas et le marronnier d'Inde. On lui doit *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum* (1581); *Epistolæ ad Rodulphum II imper.* (1631).

BUSBY (Thomas), docteur en musique de l'université de Cambridge, compositeur et musicographe, né à Westminster en 1755, mort en 1838. Comme compositeur, on lui doit deux oratorios : *la Prophétie* (1800) et *Britannia* (1860); trois opéras : *Comala* (1800), *Jeanne* (1800), *les Fées jaloures* (1803); deux mélodrames : *Conte mystérieux* (1802) et *Rugantino* (1805); des antiennes, deux odes, des sonates de piano, etc. Parmi ses écrits sur la musique, il faut signaler : *Dictionnaire musical* (en société avec le docteur Arnold, 1786); *Grammaire musicale* (1805); *Histoire générale de la musique* (1819); *Concerts de la cour* (1825); *Manuel musical* (1825). De 1782 à 1827, Busby a donné, dans le « Monthly Magazine », quelques travaux intéressants sur la musique et les musiciens.

BUSC *busck* — autrefois *busque* : de l'ital. *busco*) n. m. Cost. Lame rigide qui maintient la partie antérieure d'un corsage, et plus spécialement d'un corset : Busc *de baleine, d'acier*. n. Par ext. On appelait busc la partie pointue, pleine et rigide de la poitrine, dans le pourpoint du XVIe siècle, formant corps de polichinelle. (On disait alors un *pourpoint à busc*). n. — Archit. hydraul. Saillie installée dans le radier d'une écluse sur laquelle viennent butter les entretoises inférieures des portes. *Fouet busc*. Pièce de bois recouvrant le busc pour le protéger contre le choc de la porte.

Busc [cost.] (1581).

n. Arquebus. Coude que forme en dessus la crosse des fusils. n On écrit aussi BUSQUE n. f.

BUSCA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 9.350 h. Culture et commerce de soie; vins excellents; cuirs; exploitation de marbres et d'albâtre.

BUSCEMI, bourg du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Syracuse]); 2.500 hab.

BUSCH (Jean-Georges), économiste et savant allemand, né en 1728 près de Lunebourg; mort à Hamburg en 1800, joignait au savoir le plus étendu la connaissance de presque toutes les langues parlées en Europe. S'étant fixé à Hamburg (1756), il y professa d'abord les mathématiques, puis y fonda, en 1766, une académie de commerce, qu'il dirigea pendant près de trente ans, et qui eut un grand nombre d'élèves. Il a laissé de nombreux ouvrages en allemand, dont les principaux sont : *Essai d'une histoire du commerce de mon temps* (1782); *Essai sur l'économie politique et le commerce* (1784); *Bibliothèque du commerce* (1784-1786); *Observations et expériences* (1790-1794).

BUSCH (Jules-Hermann-*Maurice*), publiciste allemand, né à Breslau en 1821, mort à Berlin en 1899. En 1848, il entra dans la vie politique : mais, désespérant de voir se réaliser l'unité allemande, il émigra aux Etats-Unis. Ne trouvant pas, dans la République américaine, l'idéal qu'il avait rêvé, il retourna dans sa patrie. Il publia ses impressions de voyage sous le titre de *Promenades entre l'Hudson et le Mississipi*. Après de nombreux voyages, dont il consigna les résultats dans ses ouvrages : *Lettres sur les Volksmen Allemands*, [illegible] *Journal de mon pèlerinage à Jérusalem*, [illegible] il fonda, à Berlin, le journal *Die Grenzboten*, dans lequel il publia, sous le pseudonyme de Hermann Rodenberg, [illegible] *Journal de mon voyage pendant la guerre avec la France* (1878). Il fit parler ensuite : *Nouvelles feuilles d'un journal* (1879), et *Notes Chancelier* (1884), études sur la lutte prise de Bismarck.

BUSCHE n. f. Mar. V. BUYSE.

BUSCHETTO, architecte italien du XIe siècle, mort après 1080. Il commença la rénovation du style grec, et s'illustra par la construction de la magnifique cathédrale de Pise.

BUSCHING (Antoine-Frédéric), géographe allemand, né en 1724 à Stadthagen, mort à Berlin en 1793, professa successivement à Gœttingue, en Russie et à Berlin. Il est [illegible] géographie moderne. Sa *Description de l'Europe* [illegible] est un ouvrage scientifique [illegible] traduit en presque toutes les langues.

BUSCHING (Jean-Gustave), philologue et antiquaire allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1783, mort à Breslau en 1829, fut archiviste et professeur des sciences de l'antiquité à Breslau. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire de l'art et de la littérature de l'Allemagne* (1816-1817); *Antiquités païennes de la Silésie* (1820-1824); *l'Age et les mœurs de l'ancienne chevalerie* (1824).

BUSCHMANN (Jean-Charles-Edouard), philologue allemand, né à Magdeburg en 1805, mort à Berlin en 1880. Après un voyage au Mexique (1827-1828), il entra en relations avec les deux frères Humboldt, collabora à leurs travaux, et devint conservateur de la Bibliothèque royale de Berlin et membre de l'académie des sciences. Buschmann doit sa renommée à ses recherches de philologie comparée, sur les langues de la Malaisie, de la Polynésie et de l'Amérique centrale. Les résultats des premières de ces études furent consignés dans le célèbre ouvrage de G. de Humboldt : *la Langue kawi dans l'île de Java* (1836 à 1839), qui fut terminé et publié par Buschmann, après la mort de l'auteur. La majeure partie du troisième volume, et, en général, des langues malaises, sont rédigées par lui. Citons encore de lui : *Aperçu de la langue des îles Marquises et de la langue taïtienne*, en français (1843); *l'Apache et les langues des tribus de l'Athapasca* (1860 à 1863); *Grammaire des langues de la Sonora* (1864 à 1869). En 1862, il publia le cinquième volume du « Cosmos » de Humboldt.

BUSDIGAN *buss*) n. m. Mot barbare, d'origine polonaise, par lequel on désignait, au XVIIe siècle, une grande masse

Busdigan.

que l'on portait en parade. (En 1645, les ambassadeurs de Pologne, en France, faisaient porter devant eux un busdigan dont la tête à six ailes était d'argent doré.)

BUSE (du lat. *buteo*, même sens) n. f. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des *buténinés*, renfermant de grands oiseaux à plumage lâche et mou, d'assez grande taille, à queue longue, à tarses nus, et de mœurs en général crépusculaires.

— Fig. Sot, imbécile.

— Prov. On ne saurait faire d'une buse un épervier, On ne peut d'un sot faire un habile homme.

— Encycl. Zool. Le genre *buse* se subdivise en 8 sous-genres, comprenant 175 espèces répandues sur tout le globe. La buse commune (*buteo vulgaris*) d'Europe, du nord de l'Afrique, du nord de l'Asie, niche dans les grands bois, sur les rochers, se nourrit d'insectes, de grenouilles, de serpents et de rats. C'est un oiseau plutôt utile. Il quitte le nord aux premiers froids. — Les archibuses, buzaigles ou buses pattues ont les tarses emplumés; on en connaît trois espèces : *archibuteo lagopus*, buse pattue (nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique); *archibuteo Sancti Johannis* (Amérique du Nord).

Buse.

BUSE (du flam. *buis*, conduit) n. f. Art milit. *Buse de gabions*. Rouleau d'un certain nombre de gabions, traversés et réunis par une perche, afin de protéger les travailleurs.

— Métall. Tuyaux coniques faisant suite aux *portevent* dans les hauts fourneaux, et qui viennent s'adapter aux tuyères par l'intermédiaire des *buissilons*.

Buse métall. A tuyère. B, buse. C, porte-vent.

— Techn. Canal qui amène l'eau au bief de moulin sur la roue. Tuyau en tôle qui termine une cheminée. Tuyau qui fournit l'air aux mineurs et met les puits des mines en communication. Tuyau rond, généralement en bois, qui, vu en coupe, dans le trou de sonde des puits artésiens. Panne de certains marteaux.

BUSENBAUM (Hermann), jésuite et théologien allemand, né en 1600 à Notteln (Westphalie), mort en 1668. Il fut recteur des collèges de Hildesheim et de Munster, et composa un traité intitulé : *Medulla theologiæ moralis* (1650), qui eut un grand nombre d'éditions et reçut des additions considérables. En 1757, le parlement de Toulouse fit brûler cet ouvrage, en raison de certains passages sur le régicide; mais il n'en eut pas moins de nouvelles éditions.

BUSEO ou **BUZEO**, ville de Roumanie (Valachie), sur le *Buseo*, affluent du Sereth : 17.300 hab. Evêché orthodoxe. Ch.-l. du *dép. de Buseo*, peuplé de 195.800 hab. sur 4.900 kil. carr.

BUSER (*zé*) v. n. Se dit d'un chien de chasse qui, par paresse, quête nonchalamment.

BUSERAI (*ré*) n. m. L'un des noms vulgaires de l'oiseau de proie appelé *busard*. On dit aussi BUSARD SAINT-MARTIN, BUSARD DU MARAIS, et LAUTERGIER.

BUSETTE (*zèt*) n. f. Espèce de fauvette.

BUSHMEN n. m. Ethnol. V. BOSJESMANS.

BUSHMILLS, village d'Irlande (prov. d'Ulster [comté d'Antrim]); 980 hab. Bushmills est célèbre par sa coulée de basalte appelée Chaussée des Géants ».

BUSIGNY, comm. du dép. du Nord, arr. et à 27 kil. de Cambrai, sur le Riot de la Ville, qui s'incline vers l'Escaut; 3.069 hab. Ch. de f. Nord. Etang; fabriques de merinos, de lingerie, d'étoffes; brasseries. Fontaine du Noir-Trou, but d'un pèlerinage de la part des habitants des environs.

BUSILLON (*si-lion* [il mil.]) n. m. Dans les hauts fourneaux, Tube conique placé dans la tuyère et dans lequel vient se venue du vent de la machine soufflante jusque dans le haut fourneau.

Busillon.

BUSIOS ou **BYSIOS** (*oss* — gr. *busios*) n. m. Nom d'un mois du calendrier delphien. Suivant Plutarque, il correspondait au mois attique *élaphébolion*.

BUSIRIS, transcription grecque d'un nom de ville ou de village très fréquent en Egypte (Pousiri, littéralement *Pou-Ousiri*, la demeure, le temple d'Osiris).

— Encycl. Les localités qui portaient ce nom l'ont conservé pour la plupart à l'époque musulmane, sous la forme *Abousir*. On connaît jusqu'à présent quatre Busiris : l'une en Thébaïde, non loin de Coptos, qui fut détruite en 292 de J.-C. par Dioclétien; 2° une autre, vers l'entrée du Fayoum, où l'on trouvait des carrières, aujourd'hui *Bousiri* [illegible] distance à l'E. de l'Illahoun; 3° la Busiris du nome Leontopolite, l'Abousir située au N. de Saqqarah, où les voyageurs de Memphis pouvaient aller visiter les Pyramides (Pline, *H. N.*, XXXVI, 76); 4° la Busiris du Delta, sur la branche Busiritique du Nil, capit. du IXe nome, le Busiritique des Grecs, aujourd'hui Abousir, un peu au S. de Samanoud. Elle s'appelait en égyptien Pousiri-nab-Didou (« le temple de l'Osiris, maître de Mendès »). Elle possédait un tombeau d'Osiris, qui passait pour être le véritable parmi les habitants du Delta, et Isis y avait un grand temple, où l'on représentait chaque année solennellement le mystère sacré de son deuil sur le cadavre d'Osiris. Le dieu y était adoré sous forme d'homme et aussi, comme à Mendès, sous forme de bélier. La ville, qui ne joua jamais aucun rôle politique, devint un évêché à l'époque byzantine; l'invasion musulmane acheva de la ruiner et la réduisit à l'état de village.

BUSIRIS, personnage de la légende grecque, où s'incarne probablement la Busiris du Delta. C'était, disait-on, un Pharaon cruel, qui tuait sur l'autel de ses dieux tous les étrangers que la mauvaise fortune jetait en Egypte. Ce mythe, expression des rancunes que la surveillance active et la sévérité impitoyable de la police égyptienne avaient suscitées chez les matelots et chez les pirates de la Grèce ou de l'Asie Mineure, fut rattaché de bonne heure à l'histoire d'Hercule, et prit place parmi les travaux secondaires, semi-burlesques, du héros. On raconta qu'il s'était laissé prendre, amener à l'autel; mais qu'au moment du sacrifice, il avait brisé ses liens et massacrés prêtres avec le tyran. Les peintures des vases représentent assez souvent, au vie et au VIe siècle, le récent final avec des traits plaisants. Les poètes comiques ont traité ce sujet : Epicharme, Kratinos le jeune, Ephippos, Mnésimaque; et le poète tragique Euripide en avait fait un drame satirique. Les Sophistes, prenant le contrepied de la tradition courante, transformèrent le tyran en un sage, modèle de toutes les vertus, et Isocrate écrivit une *Apologie de Busiris*, où il attribuait au personnage tout le bien que l'on disait de l'Egypte entière et de ses habitants. Le mythe se divisa des lors en deux traditions, dont l'une suivit la tradition ancienne et insista sur les traits horribles, tandis que l'autre adoptait la tradition récente et plaçait le monstre d'autrefois parmi les Pharaons bienfaisants : Diodore de Sicile (I, 45) connaît deux Busiris, dont le second passait pour avoir fondé Thèbes la Grande.

Hercules tuant les serviteurs de Busiris (d'après une peinture d'un vase grec

BUSK, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Bug; 6.340 hab. Papeteries; forges à fer.

BUSKERUD, préfecture ou province administrative de Norvège, dans le Sondenfjeld; 105.000 hab. Ch.-l. *Drammen*.

BUSKITE (*buss* — de *Busk*, n. pr.) n. f. Genre des bryozoaires cyclostomes fossiles du terrain oligocène, et dont le type est la *buskia tubulifera*.

BUSNACH (William-Bertrand), auteur dramatique français, né à Paris en 1832, descend d'une famille de juifs arabes et était neveu du compositeur F. Halévy. Il abandonna un emploi dans les douanes pour se consacrer au théâtre. Soit seul, soit en collaboration, il a écrit, depuis 1864, un grand nombre de pièces et a été, en 1867-1868, directeur de l'Athénée, qu'il a fondé. Parmi ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Héloïse et Abaïlard* (1872); *Kosiki* (1877); *l'Opoponax* (1877); *les Bonimets de l'année* (1878); *le Petit Jacques* (1885); *Zoé Chien-Chien* (1882); *Franc-Chignan* (1887); *la Fille de Fanchon la Vielleuse* (1891); *Cliquette* (1893); *le Bonheur* (1895); etc. Citons à part ses drames tirés des romans de Zola : *L'Assommoir, Nana, Pot-Bouille* (1883); *le Ventre de Paris* (1887); *Germinal* (1888). On lui doit aussi des romans : *la Fille de M. Lecoq* (1886); *le Petit Gosse* (1889); *Cyprienne Gurvand* (1895); etc.

BUSNES, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kilom. de Béthune, sur le *ruisseau de Busnes*; 1.529 hab.

BUSNOIS (Antoine DE BUSNE, dit), savant du XVe siècle, qui mourut vraisemblablement vers 1485. On ignore qu'il naquit dans la Picardie ou dans l'Artois, et l'on sait qu'en 1467 il entra au service de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qu'il accompagna dans plusieurs de ses voyages. Après la mort de ce prince, Busnois resta au service de Marie de Bourgogne. On a dit que Busnois partagea avec Obrecht, Ockeghem et autres musiciens savants, la gloire d'avoir coopéré d'une façon active aux progrès de l'art. On peut juger de ses œuvres conservées à la chapelle pontificale, à Rome, à la bibliothèque royale de Bruxelles, à la bibliothèque de Dijon, à celles de Florence, de Pérouse, etc. Ces œuvres consistent en messes, motets, *magnificat*, chansons à trois et quatre voix, etc. Busnois fut l'un des membres les plus remarquables de cette grande et glorieuse école gallo-belge, à qui l'on doit la renaissance et l'épanouissement de l'art musical.

BUSON (dimin. de *buse*) n. m. Nom vulgaire d'oiseaux rapaces brésiliens du genre *buse*. Le buson de Daudin est le *buteogallus xequinoctialis*. Le buson de Spix est une autre espèce de buse, le *spizigerania meridionalis*.

— Fig. et fam. Homme stupide.

BUSQUE n. f. Arqueb. V. BUSC.

BUSQUER (*buss-ké*) v. a. Cost. Munir d'un busc : BUSQUER *un corset*. *s Busquer une jupe*. La raccourcir par devant en la creusant au haut de la ceinture.

— Hydr. Disposer suivant la forme d'un busc d'écluse. *Busqué*, ée part. pass. du v. Busquer.

— Par anal. Arque : *Le cheval andalou a la tête* BUSQUÉE.

— Adjectiv. : *Portes* BUSQUÉES, Portes, et surtout Portes d'écluse, dont les deux vantaux s'appuient l'un contre l'autre en formant un angle.

Se busquer, v. pr. Se mettre un busc.

BUSQUIÈRE (*buss-ki-ère* — rad. *busc*) n. f. Partie d'un corset de femme destinée à recevoir le busc. (C'est une sorte de

coulisse verticale.) Se disait, au XVIIIe s., de l'ouverture placée à l'extrémité antérieure du corsage et par où on passait le busc, qui était alors mobile. Se disait aussi, par le chef, de la pointe du corsage descendant sur la jupe; « Pièce d'étoffe que les femmes portaient autrefois avec le manteau et qui cachait le devant du corsage comme un grand jabot » Petit crochet de ceinture en argent ou en ivoire avec pendants, auquel les femmes suspendaient le clavier portant les clefs, les ciseaux ou quelque chose à ouvrage.

BUSS (François-Joseph), publiciste allemand, né à Zell (pays de Bade) en 1803, mort à Fribourg en 1879. Professeur de droit public à Fribourg depuis 1833, député à la Chambre de Bade de 1837 à 1846, puis à l'Assemblée de Francfort (1848-1849), il figura parmi les plus ardents ultramontains. Membre de la Chambre badoise en 1852, en 1874, il alla siéger au Reichstag allemand, où il vota avec le parti du centre. Buss a publié grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *La Science politique du moyen âge* (1839); *Vues des détails et des caractères du catholicisme* (1847-1850); *L'Unité allemande et la Prusse* (1849); *Haut et bas-catholisme* (1850); *La Société de Jesus, son but, son histoire, son avenir* (1853-1854); *Histoire et origine de l'Eglise chez les Allemands* (1854); *Histoire de l'oppression de l'Eglise catholique en Angleterre* (1854); *L'Avenir catholique chez en Allemagne* (1854); *La Réforme de l'enseignement et de l'éducation du clergé catholique en Allemagne* (1857); *La Réforme de l'éducation des ecclésiastiques catholiques en Allemagne*; *Réformes dans le service du clergé catholique de l'Allemagne* (1858). Il a publié aussi un grand nombre de traductions d'après Bossuet, de Gerbet, etc.

BUSSANG, comm. des Vosges, arrond. et à 22 kil. de Remiremont, sur la Moselle, 2.007 hab. Ch. de f. Est. Ouvrages en métaux, scieries; tissages de cahiers, filatures de soie, de bourre de soie; fabriques de pipes, de peignes pour chevaux; scierie mécanique. Eaux minérales ferrugineuses, arsenicales et gazeuses, connues depuis le XVIIIe siècle. L'exportation est très importante. Embranchement thermal. Il existait autrefois à Bussang, scène en plein Vosges, non loin de la Moselle, d'importantes exploitations de mines, notamment d'une mine d'argent. Centre de promenades intéressantes au col de Bussang et au Ballon d'Alsace; sources de la Moselle.

BUSSARD (*sar*') n. m. ou **BUSSE** n. f. Mesure de capacité, d'une contenance approximative de 268 litres, usitée autrefois dans un certain nombre de départements de France.

BUSSE n. f. Mot très ancien désignant, jusqu'au XVIe siècle, un vaisseau de la catégorie des nefs, de moindre tonnage, à trois mâts, et à quatre ponts.

BUSSEAU (Le), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 29 kil. de Niort, sur un affluent de la Vendée; 1.711 hab. Houille.

BUSSENTO ou **BUSENTO** (lat. *Buxentius*), petite rivière de l'Italie méridionale, célèbre par la mort de Cratil à Cosenza. Alaric étant mort pendant le siège de cette ville, ses soldats détournèrent le cours du Bussento, creusèrent sa tombe dans le lit de la rivière, et, après avoir placé leur chef dans ce sépulcre nouveau-né, ramenèrent les eaux dans leur premier lit.

BUSSERIE (*ri*) n. f. Nom donné, dans l'Indre, au merrain destiné à fûtaille.

BUSSEROLLE ou **BOUSSEROLLE** (rad. *buis*) n. f. Arbousier des Alpes.

BUSSEROLLES, comm. de la Dordogne, arrond. et à 19 kilom. de Nontron; 1.923 hab. Forges.

BUSSET, comm. de l'Allier, arrond. et à 35 kilom. de Lapalisse; 1.680 hab. Tuileries, carrières de pierres. C'était autrefois une seigneurie de l'Auvergne, qui donna son nom à l'une des branches bâtardes de la maison de Bourbon, les Bourbon-Busset. Ancien château seigneurial.

BUSSET (comtes DE), ancienne famille de l'Auvergne, dont le chef est Pierre de Bourbon, bâtard de Louis de Bourbon, évêque de Liége, et de Catherine d'Egmont, né vers 1463. (V. BOURBON-BUSSET.) Pierre Bourbon-Busset vainement de sa faire reconnaître. Il épousa l'héritière de la baronnie de Busset, et ses descendants se firent appeler BOURBON-BUSSET. Peu de noms de cette famille ont marqué dans l'histoire. On peut mentionner : **Busset** (FRANÇOIS-LOUIS-ANTOINE DE BOURBON, comte DE), né en 1722, mort en 1795. Il servit avec beaucoup de distinction et se signala par son intrépidité à Wissembourg (1744), à la bataille d'Hastenbeck, à la prise de Hanovre (1757), à Rosbach (1757), à Crevelt, à Lutzelberg, ainsi que dans beaucoup d'autres affaires. Maréchal de camp en 1761, il obtint un brevet qui rétablissait en sa faveur et en celle de ses descendants le titre de *cousin du roi*.

BUSSETO (lat. *Buxetum*), ville d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur l'Ongina, affluent du Pô; 8.200 hab. Victoire de Sylla sur Carbon; entrevue de l'empereur Charles-Quint avec le pape Paul III.

BUSSIÈRE (LA), comm. du Loiret, arrond. et à 12 kilom. de Gien, près de la source du Vernisson, affluent du Loing; 974 hab.

BUSSIÈRE (Alfred RENOUARD, baron DE), homme politique français, né à Strasbourg en 1804, mort en 1887. Banquier à Strasbourg, il devint conseiller général et député sous le règne de Louis-Philippe, et fut nommé, en 1852, par la première circonscription du Bas-Rhin, membre du Corps législatif. De Bussières fut nommé directeur de la Monnaie de Paris en 1870, et conserva ce poste jusqu'en 1880.

BUSSIÈRE-BOFFY, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Bellac; 1.170 hab. Huilerie.

BUSSIÈRE-DUNOISE, comm. de la Creuse, arrond. et à 14 kilom. de Guéret; 2.824 hab. Ch. de f. Orléans.

BUSSIÈRE-GALANT, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 22 kilom. de Saint-Yrieix; 2.408 hab. Ch. de f. Orléans.

BUSSIÈRE-POITEVINE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 20 kilom. de Bellac, non loin de la Gartempe; 2.324 hab. Filature de laine, fabrique de sabots, moulins.

BUSSIÈRES, comm. de la Loire, arrond. et à 34 kilom. de Roanne; 2.154 hab. Fours à chaux. — Patrie du sculpteur Foyatier.

BUSSIÈRES-BADIL, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 18 kil. de Nontron, sur le Boissard; 1.318 hab. Chaux, briques et tuiles, fabriques de pressoirs à la [illegible] sabots; moulins. Église du XIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 8.060 hab.

BUSSIÈRES-LES-BELMONT, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Langres; 1.367 hab. Commerce d'osiers; carrières de grès, plâtre.

BUSSIGNAC (Pierre DE), troubadour français qui vivait au XIIe siècle. Il passa une partie de sa vie près du célèbre Bertrand de Born. Raynouard a publié de ce troubadour deux sirventes.

BUSSOLENO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Suse], sur la Dora; 3.750 hab. Exploitation de marbres verts, dits « marbres de Suse ».

BUSSON (Charles), paysagiste français, né à Montoire (Loir-et-Cher) en 1822, a reçu les leçons de Rémond et de Français. Il a peint des paysages remarquables par leur élégance et leur fraîcheur. Ses œuvres les plus connues sont : les *Tourons de Montoire*, le *Gué*, les *Lavandières*, *Tartas*, *Avant l'orage*, le *Soir sur les bords du Loir*, *Clocher de Vaïvé* et un *Orage dans les Landes*, *Anciens fossés du château de Lavardin*, etc.

BUSSONE. Biogr. V. CARMAGNOLA (François).

BUSSY (Roger DE RABUTIN, comte DE), homme de guerre et écrivain français, né à Epiry en 1618, mort à Autun en 1693. Il était fils d'un mestre de camp, qui remplissait les fonctions de lieutenant du roi dans le Nivernais. En 1635, il entra dans la carrière militaire en qualité de capitaine de la première compagnie du régiment de son père, qui, peu de temps après, résigna son brevet au profit de son fils. Diverses aventures galantes attirèrent l'attention sur lui. Il avait succédé à Mauvilly dans la charge de lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé, il fut, à la mort de son père, nommé lieutenant du roi en Nivernais, assista au siège de Mardick et suivit Condé en Catalogne, puis en Picardie. Pendant la Fronde, après avoir pris tout d'abord le parti des princes, il se rangea du côté de la cour, sous les ordres de Turenne, en qualité de mestre de camp de la cavalerie légère, charge qui lui permit de coopérer à la bataille des Dunes, où il eut l'honneur d'obliger Condé à battre en retraite. Ce succès lui donna un relief qui eut pu le mener loin : mais il compromit tout avec sa légèreté ordinaire, par sa participation à l'orgie du château de Roissy, où, le jour du vendredi saint, un petit cochon de lait avait été mis à la broche. Enfermé à la Bastille, puis envoyé en exil dans ses terres de Bourgogne, il y composa, pour égayer Mme de Montglas, sa maîtresse, cette débauche d'esprit, l'*Histoire amoureuse des Gaules*, qui lui attira de nouveaux ennemis et lui attira pour longtemps Louis XIV : celui-ci ne consentit à le revoir à la cour qu'en 1682 : Bussy était alors âgé de soixante-quatre ans. Outre son *Histoire amoureuse des Gaules*, Bussy a laissé des *Mémoires* qui présentent fort peu d'intérêt; une *Histoire abrégée de Louis le Grand*; un *Discours à ses enfants*, où il fait étalage d'une morale et d'une piété d'emprunt; enfin, une volumineuse correspondance qui a été publiée en 1697. Elle embrasse une période de vingt-six ans, commençant précisément en 1666, époque où s'arrêtent les *Mémoires* de Bussy, et se continuant presque sans interruption jusqu'à sa mort. Grands seigneurs et grandes dames, femmes vertueuses ou femmes galantes, hommes d'épée et hommes de robe, prélats et académiciens, poètes et abbés, semblent s'être donné rendez-vous dans cette causerie pour faire sortir de terre on ferait-on le monde, si différent du nôtre, et le faire passer devant nous.

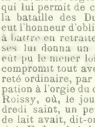

Comte de Bussy.

BUSSY (Antoine-Alexandre-Brutus), pharmacien chimiste, né à Marseille en 1794, mort à Paris en 1882, devint directeur de l'école de pharmacie (1844-1873), membre de l'Académie de médecine et membre de l'Académie des sciences. On lui doit les procédés pour liquéfier l'acide sulfureux, le chlore et divers gaz regardés jusqu'alors comme liquéfiés. Outre de nombreux articles, il a donné, avec Boutron-Charlard, un *Traité des moyens de reconnaître les falsifications des drogues, etc.* (1829).

BUSSY D'AMBOISE (Louis, seigneur DE), d'un rameau de la famille de Clermont, plus tard dite « de Clermont-Amboise », spécialisé aux armes des d'Amboise, à qui il se rattachait par sa grand'mère paternelle, sœur du sire Jean Georges d'Amboise, né en 1549, mort au château de la Coutancière près Saumur, en 1579. Il s'attacha d'abord à la fortune du duc d'Anjou, qu'il accompagna en Pologne (1573), revint en France à temps pour prendre part avec un certain éclat à la quatrième guerre civile et à la Saint-Barthélemy, puis prit rang dans la maison du duc d'Alençon, dont il devint rapidement le grand favori. Gouverneur de l'Anjou quand la paix d'Etigny-lès-Sens (1576) eut ajouté cette province à l'apanage de son maître, il la soumit à un pillage en règle, qui failli à plusieurs reprises amener un soulèvement général. En 1578, il suivit le prince dans sa funeste expédition des Pays-Bas, à laquelle il avait été des plus ardents à le pousser. Au retour, il périt assassiné par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, dont il avait séduit la femme. Bussy d'Amboise est surtout connu du grand public par le récit qu'Alexandre Dumas en a fait dans ses aventures de son roman intitulé *Le Comte de Montsoreau*; mais le charmant conteur est en désaccord avec l'histoire, [illegible] cet événement de la mort de Bussy d'Amboise, non moins [illegible] Saint-Antoine, près des Tournelles. L'histoire de Bussy reste incomplète si l'on n'y mentionnait les duels nombreux provoqués pour le plaisir et soutenus avec une indiscutable bravoure.

— BIBLIOGR. : Léon Marlet, *Bussy d'Amboise* (Paris, 1888 : du même, *Généalogie de la maison de Clermont-Gallerande* (Paris, 1896).

BUSSY-EN-OTHE, comm. de l'Yonne, arr. et à 22 kilom. de Joigny; 1.066 hab. Tuileries, bois; bestiaux.

BUSSY-ET-CASTELNAU [illegible] de Rabutin, comte de Bussy, passa [illegible] par Louis XIV, pour avoir écrit l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Collection de portraits rassemblés par Bussy-Rabutin; statues. — Patrie du maréchal Junot, duc d'Abrantès.

BUSSY-LECLERC (Jean LECLERC, dit). Il avait ajouté à son nom véritable celui de BUSSY, auquel il n'avait aucun droit, pour se donner un air de parenté avec le célèbre « M. de Bussy » (Bussy d'Amboise). D'abord maître d'armes, puis procureur, puis gouverneur de la Bastille par la protection du duc Henri de Guise, dont il était un des plus ardents partisans, il prit part à toutes les ligues de la Ligue, notamment à l'exécution de Brisson et de trois de ses collègues. Privé de son commandement par le duc de Mayenne, il se retira à Bruxelles, où il vécut désormais et s'éteignit obscurément.

BUSTA GALLORUM, ville de l'Italie ancienne (Ombrie), près de Pérouse. Totila, roi des Ostrogoths, y périt dans un combat contre Narsès, en 552.

BUSTAMENTE (don Carlos-Maria DE), publiciste mexicain, né à Mexico en 1774, mort à Paris en 1840, pour, recueilli, annoté et complété une série de travaux historiques inédits, traitant des antiquités et des annales du Mexique. Ses travaux originaux se rapportent à la période contemporaine. Nous citerons : *Cuadro histórico de la revolución mexicana* (1823); *el Cabinete mexicana durante el segundo periodo de la administracio del presidente Bustamente* (1842); *Apuntes para la historia del gobierno D. Ant. Lopez de Santa-Anna* (1845); *el Nuevo Bernal Diaz del Castillo o Sea Historia de la invasion de los Anglo-Americanos en Mexico* (1847).

BUSTAMENTE (don Anastasio), président de la république mexicaine, de 1837 à 1841, né en 1780, mort à San-Miguel de Allende (Etat de Queretaro) en 1853. Il mit successivement son épée au service des fédéralistes de la Colombie et du Pérou; rentré dans sa patrie, il se rangea parmi les indépendants et fut nommé général. Il fut nommé vice-président, d'abord avec Pedraza comme président, puis avec Guerrero, qu'il ne tarda pas à renverser. Il exerça en certain temps le pouvoir suprême, mais il fut bientôt exilé par Santa-Anna. Après la défaite de celui-ci, Bustamente fut rappelé et élevé à la présidence de la république (1837). Il eut à lutter avec la France qui, n'ayant pu obtenir la réparation des dommages causés à ses nationaux pendant les guerres civiles, fit bombarder Saint-Jean-d'Ulloa, qui [illegible] forcé la Vera-Cruz par [illegible] Il fut obligé de se soumettre. A l'intérieur, il eut à [illegible] des insurrections continuelles, et finit par succomber et par abandonner le pouvoir à Santa-Anna, en 1841.

BUSTAMITE (*buss* — de *Bustamente*, n. pr.) n. f. Silicate naturel de manganèse de Chaux. On la trouve au Mexique en nodules radiés et fibreux.) C'est une variété calcifère de rhodonite.

BUSTE (*busst*') n. m. Partie du corps de l'homme, la tête et la partie supérieure du corps : *Avoir le buste fort, court*.

— Blas. Figure humaine représentant la partie supérieure du corps, soit en carnation, soit en métal, et prise comme pièce héraldique ou partie de cimier.

— B.-arts. *Portrait en buste*, Portrait qui ne reproduit que la partie supérieure du corps. — Sculpt. Représentation en ronde bosse du buste humain, le plus souvent les bras non compris, pour des raisons d'harmonie [illegible] Les *bustes* sont dits *en hermes* lorsque les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans [illegible] alors ramené sur la tête. Cette forme se trouve moins souvent employée que la forme arrondie ou ovale par le bas; les bustes sont coupés sont montés sur un socle rond ou carré de petite dimension et nommé *piedouche*.

BUSTE (*busst*' — ital. *busta*, boîte) n. m. Boîte de sapin, dans laquelle se transportait le raisin de Damas.

BUSTI (Agostino), dit **le Bustino** ou **le Bambaja**, sculpteur milanais, né en 1470, mort vers 1530. Il exécuta plusieurs ouvrages pour la cathédrale de Milan, notamment le beau mausolée du cardinal Marino Caracciolo (mort en 1548) et la *Présentation au temple*. Mais son œuvre la plus importante était le tombeau de Gaston de Foix, qu'il éleva, de 1515 à 1522, dans l'église Sainte-Marthe; [illegible] mausolée [illegible] demolition de l'église la statue [illegible]

recueillie au musée de Milan, qui possède aussi le gracieux monument de l'orfèvre Lamano Curzio, sculpté pour l'église de Saint-Marc. Busti est le plus célèbre des sculpteurs de l'école milanaise du XVIe siècle.

BUSTIE n. f. Bot. Syn. de BUPHTALME.

BUSTIRAPE (*buss* — du lat. *bustum*, bûcher, et *rapere*, dérober) n. m. Antiq. rom. Nom donné aux voleurs qui dérobaient les mets placés sur les bûchers et les tombeaux.

BUSTOIS (*buss* — de *Busti* [Indes]), n. de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique pierreuse (sporadosidère oligosidère), de structure pseudo-bréchoïde, composée d'augite et d'enstatite.

BUSTO-ARSIZIO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), ch.-l. de district, dans une plaine fertile ; 13,230 hab. Filature de coton ; vins ; église de Santa-Maria (peintures). En 1511, défaite des Français par les impériaux.

BUSTROPHE n. f. Syn. de BOUSTROPHÉDON.

BUSTROPHÉ (*stro-fé*), **ÉE** [rad. *bustrophe*] adj. Archéol. Se dit de ce qui est écrit à la manière des boustrophédons. ¶ On dit aussi BOUSTROPHÉ, ÉE.

BUSTUAIRES (*buss* — lat. *busturii*; de *bustum*, bûcher) n. m. pl. Nom donné à douze jeunes Troyens qu'au dire d'Homère Achille immola pour les brûler sur le bûcher de Patrocle et apaiser ainsi ses mânes. — *Un* BUSTUAIRE.

— ENCYCL. A Rome, on suivit quelquefois cette coutume barbare. Mais elle se transforma : on faisait combattre des gladiateurs sur le tombeau même. On appelait ces gladiateurs *busturiens*. Ces jeux sanglants devinrent l'accompagnement obligé de toutes les funérailles de quelque importance.

BUSTUM (*buss-tom* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Bûcher dressé pour y brûler un mort. Le Bûcher du champ de Mars où fut brûlé le corps d'Auguste, et, depuis, celui de plusieurs empereurs.

BUSUAGAN, île de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines), la principale île de l'archipel des Calamianes ; 2 000 hab.

BUT (*bu* — de *buter*) n. m. Point visé : *Toucher, Manquer le but.* ¶ Terme qu'on s'efforce d'atteindre : *Toucher au* BUT. *Dépasser le* BUT.

— Fig. Sujet, matière préférée : *Être le but de toutes les plaisanteries.* Résultat désiré ou assigné comme fin ; raison d'être : *Le* BUT *de l'homme est le perfectionnement.* (B. Const.) *Le travail n'est pas un* BUT, *mais un moyen.* (Bastiat.) *Une institution : Un* BUT *louable.*

— *Aller au but, Aller droit au but.* Attaquer sans détour l'affaire dont il s'agit. ¶ *Toucher* ou *Frapper au but,* Réussir, résoudre la question. ¶ *Atteindre son but ou a son but,* Réussir. ¶ *Passer ou Dépasser le but,* Aller au delà du but, Dépasser le résultat qu'on se proposait d'atteindre.

— Art milit. Point que l'on s'exerce à atteindre avec les armes à feu : *à But en blanc,* Point qui, dans la parabole décrite par le projectile se rencontre avec l'arme prolongée, de façon qu'il faut, pour l'atteindre, le viser directement. — On dit aussi : *But en blanc naturel.* ¶ *But en blanc artificiel,* Un impropre donné à la partie proportionnelle dont il faut viser au-dessus ou au-dessous du but, selon l'éloignement du but et la portée de l'arme. V. la rubrique Loc. adv.

— Jeux. A certains jeux, comme le palet, les quilles, etc., Endroit d'où l'on doit jouer. ¶ A d'autres jeux, Endroit d'où l'on doit s'élancer, où l'on peut se réfugier, etc. ¶ Aux dames, *Jouer à but,* Jouer d'égale force, chaque joueur ayant la totalité des pions ou le même nombre de pions.

— Loc. adv. *But à but,* Sans avantage l'un sur l'autre. ¶ *De but en blanc,* Brusquement, sans précaution ni formalités : *Pour moi, je ne suis pas de procédé plus bourru que d'en venir* DE BUT EN BLANC *à l'union conjugale.* (Mol.)

— ENCYCL. Artill. *But en blanc.* Pour atteindre un *but* au moyen du projectile lancé par une arme à feu, il faut faire passer par ce but la trajectoire décrite par le projectile. Cette trajectoire est une courbe (V. BALISTIQUE) qui, à son origine, c'est-à-dire à la bouche de l'arme, est tangente à l'axe du canon de celle-ci ; lequel axe, indéfiniment prolongé, constitue ce qu'on appelle la *ligne de tir* LF. Cette ligne de tir fait, avec l'horizontale, un angle qui varie suivant l'inclinaison de l'arme ; et il suffit de changer cette inclinaison pour modifier la position de la trajectoire elle-même. Mais, dans tous les cas, il est clair qu'une ligne droite, faisant avec l'horizontale un angle moindre que la ligne de tir, coupera la trajectoire en deux points. Et le canon d'une arme à feu étant nécessairement mobile, on pourra, si la plus forte épaisseur qu'il doit avoir à la culasse, la génératrice supérieure de ce canon DH sera toujours plus inclinée sur l'horizon que son axe AF. Le canon DH ne dirige un rayon visuel le long de cette génératrice, en indique une *ligne de mire* coupant la trajectoire en deux points, dont le premier A, situé sur la branche ascendante de la trajectoire, sera très voisin de la bouche d'arme, tandis que le second B, sur la branche descendante, se trouvera à une distance relativement très grande, qu'on appelle la *portée de but en blanc* de l'arme en question (expression qui vient sans doute de ce que, pour atteindre un but, placé à cette distance, il n'y a qu'à viser directement sur ce but, qu'à diriger son arme en plein sur la cible, dans le *blanc* qui constitue généralement cette dernière).

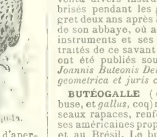

La trajectoire d'une arme étant déterminée une fois pour toutes, comme courbure et dimensions, par les conditions balistiques de celle-ci : poids de la charge, du projectile, etc., on peut donner à cette arme, dans les limites d'étendue de cette trajectoire, telle portée de but en blanc qu'on voudra en faisant faire à sa ligne de mire un angle convenable avec sa ligne de tir, c'est-à-dire avec son axe. Il suffit de disposer en conséquence, sur la génératrice supérieure de l'arme, le *cran de mire* et le *guidon* qui déterminent cette ligne de mire. L'inspection de la figure fait aisément comprendre que, pour atteindre un but B situé à cette portée de but en blanc, il suffit de diriger la ligne de mire directement sur ce but ; tandis que, s'il s'agit d'un but B', plus éloigné, il faudra diriger la ligne de mire sur un point G situé à une certaine hauteur au-dessus du but : à moins qu'on ne puisse modifier la position de la ligne de mire elle-même en relevant de D en D' le cran de mire qui, avec le guidon H, sert à la déterminer. C'est ce qu'on ne pouvait pas faire dans les anciennes armes, mais qu'on fait aisément dans les armes modernes, munies d'une *hausse* avec cran de mire mobile, qui se trouvent ainsi avoir réellement une infinité de portées de but en blanc, quelque, dans la pratique, on ne puisse en nommer qu'à plus courte : celle déterminée par le cran de mire du pied de la planche (planche rabattue en avant).

C'est seulement dans le tir aux distances inférieures à cette portée qu'on peut être obligé de viser un peu au-dessous du but à atteindre. Encore ceci n'a-t-il lieu qu'avec les armes portatives ; car, pour les canons, l'emploi de *hausses latérales* permet de leur donner des lignes de mire qui correspondent à toutes les distances, depuis zéro jusqu'à la portée extrême. Et même, la trajectoire des armes modernes est tellement *tendue,* et leur tir tellement rasant, avec des vitesses aussi grandes que grac et le rebel, dont la ligne de mire inférieure correspond théoriquement à des distances de 200 et 280 mètres, il suffit, jusqu'à 250 mètres, de viser, avec cette ligne de mire, le centre même du but. Ainsi, on peut quelquefois viser un homme à la ceinture, sans se préoccuper de la distance à laquelle il se trouve.

— SYN. **But, dessein, vues.** Le *but* est en dehors de celui qui y tend, c'est le point où l'on veut aller ; on suit la route qui paraît y conduire, on fait des efforts pour y arriver. Le *dessein* et les *vues* sont dans notre esprit ; on a des *vues,* on forme un *dessein* ; mais les *vues* sont plus vagues, elles ne sont d'abord que des désirs, des aspirations ; le *dessein* est arrêté, il suppose une résolution prise, une tendance bien déterminée vers le *but.*

BUTALIS (*buss* n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre gobe-mouches. V. ce mot.

BUTANE (du rad. *butyrum,* beurre, et de la terminaison *ane* des carbures saturés) n. m. Hydrocarbure saturé de la série $C^n H^{2n+2}$.

— ENCYCL. Les *butanes* ou *hydrures de butyle* C^4H^{10} sont au nombre de deux isomères : le *propylméthane,* et l'*isopropylméthane.*

— *Propylméthane.* On le trouve dans les produits de distillation du pétrole brut. On peut le préparer en traitant l'iodure d'éthyle par l'amalgame de sodium. C'est un gaz qui se liquéfie à +1°, insoluble dans l'eau. Sa formule est à chaîne normale CH^3-CH^2-CH^2-CH^3. Par une seule substitution il ne peut engendrer que deux dérivés ; mais deux substitutions en peuvent fournir six séries de dérivés correspondant une à l'aldéhyde, une à l'acétone, et quatre aux glycols. Syn. BUTANE NORMAL, BIÉTHYLE, METHYLPROPYLE, Kessler.

— *Isopropylméthane.* On l'obtient en hydrogénant par l'amalgame de sodium l'iodure de butyle tertiaire. C'est un gaz liquéfiable à −17°. Sa formule est à chaîne bifurquée CH^3)CH-CH^3. Une seule substitution lui donne seulement deux séries de composés. Deux substitutions d'un même élément donnent trois séries de composés. Trois substitutions donnent cinq séries. Syn. TRIMÉTHYLMÉTHANE, TRIÉTHYLFORMYLE, MÉTHÉNE ISOBUTYLE.

BUTANT (*tan*) adj. m. Archit. Qui supporte la poussée d'une voûte. Nes employé qu'avec les mots *arc, pilier.* *Un* ARC-BOUTANT. ¶ On dit mieux ARC-BOUTANT.

BUTAQUILA (*ka-i* — du lat. *buteo,* buse, et *aquila,* aigle) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, du groupe des buses, renfermant les formes vulgairement nommées *soubuses.* [Les soubuses habitent le nord de l'Asie : *butaquila australis* (Thibet) ; *butaquila hemiptilopus* (Mongolie) ; *butaquila hemilasius* (Japon).]

BUTATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide butique sur une base.

BUTAYE (*té*) n. f. Féod. Droit de corvée.

BUTCHER (Samuel Henry), érudit anglais, né à Dublin en 1850, devint, en 1882, professeur de littérature grecque à l'université d'Edimbourg. On a de lui une excellente traduction en prose de l'Odyssée (1878) ; *On Demosthenes* (1881), plein d'aperçus très fins et très justes sur la Grèce à l'époque du grand orateur ; *What we owe to Greece* (1882), important ouvrage ; *Some aspects of the greek genius* (1891) etc.

BUTE n. f. Mét. Outil de maréchal pour couper la corne du pied des chevaux. ¶ On dit aussi BOUTOIR.

— Blas. Cet outil est employé comme pièce héraldique, et figure sur quelques écus.

BUTE, île d'Ecosse, archipel des Hébrides, dans le canal du Nord, à l'entrée de l'estuaire de la Clyde ; 11,000 hab. Villes principales : Rothesay, capitale de l'île et du comté, et Kilmun (Mount-Stuart, résidence du marquis de Bute. — Le *comté de Bute* (prov. administrative de l'Ecosse) se compose de plusieurs îles situées à l'entrée de l'estuaire de la Clyde ; 18,400 hab.

BUTE (Jean STUART, comte DE), homme d'Etat anglais, né en Ecosse en 1713, mort en 1792. Nommé au parlement pour remplacer un des pairs d'Ecosse, il gagna la faveur du prince de Galles, fut nommé membre du conseil à l'avènement de George III (1760), puis secrétaire d'Etat et premier lord de la trésorerie, et se rendit fort impopulaire comme chef des tories. Lassé des attaques dont il était l'objet, il se retira officiellement du pouvoir, tout en continuant à exercer une grande influence dans les conseils du roi. Retiré dans un de ses châteaux, il s'occupa exclusivement de travaux scientifiques.

BUTE (John Patrick Crichton, marquis DE), auteur et homme politique anglais, né en 1847 à Mount-Stuart, dans l'île de *Bute* (Ecosse). On a de lui un ouvrage sur la jeunesse de William Wallace, intitulé : *the Early Days of sir William Wallace* (1876). En 1878, il publia *the Burning of the Barns of Ayr,* étude historique pleine d'intérêt.

BUTEAU (*to*) n. m. L'un des noms vulgaires de la buse.

BUTÉE n. f. Trav. publ. Massif de maçonnerie qui arcboute la poussée des arches extrêmes d'un pont du côté de terre. (On dit mieux CULÉE.) ¶ Constructions en charpente, telles que *contre-fiches, étais,* etc., destinées à supporter temporairement le poids d'une maçonnerie pendant la durée des travaux de réfection ou de réparation. ¶ On écrit aussi BUTTÉE.

— Mar. Organe sur lequel l'hélice agit pour transmettre sa poussée au navire.

— Mécan. *Butée des terres.* Syn. de POUSSÉE DES TERRES ESSAYÉE. Mar. La *butée* se compose, le plus souvent, d'un palier en deux morceaux : la partie inférieure fixe, la partie supérieure mobile, et portant toutes les deux des anneaux antifrictionnes, sur lesquels viennent s'appliquer les colliers de l'arbre porte-hélice. La butée est souvent à tourillons pour s'adapter aux dénivellations de l'arbre. Enfin, quand la butée est très courte, l'arbre est soutenu près d'elle par des paliers auxiliaires.

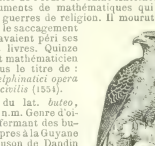
Butée (mar.)

BUTÉE (du *Bute,* n. pr.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées-genistées, groupe des cytisinées, renfermant des arbres ou des arbustes grimpants, volubiles, qui croissent dans l'Asie tropicale, et dont l'espèce la plus importante est celle qu'on nomme *arbre à laque* (*butea frondosa*), qui laisse découler un suc rouge formant une gomme astringente, utilisée dans les maladies du tube digestif. La sécrétion de cette substance est modifiée par la piqure d'un insecte hémiptère, le *coccus lacca,* et constitue alors la laque.

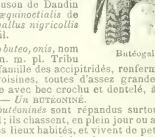
Butée : a, fleur

BUTENVAL (le comte Hi de), diplomate et homme politique français, né à Navarre-lès-Evreux en 1809, mort à Bagnères-de-Bigorre en 1883. Il entra dans la diplomatie, devint ministre plénipotentiaire, puis fut nommé conseiller d'Etat et sénateur. Il a fait les ouvrages-suivants : *Précis historique et économique du traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, signé à Versailles le 26 septembre 1786* (1870) ; *Le divine Vogale de Vauban et de l'impôt sur le revenu* (1872) ; *Politique économique et mémentoirs commerciales du gouvernement de la République française, pendant les années 1871, 1872 et 1873* (1873) ; *les Lois de succession appréciées dans leurs effets économiques par les Chambres de commerce de France* (1876) ; etc.

BUTÉNYLE n. m. Résidu trivalent dérivé du butane et ayant pour formule C^4H'. Le résidu analogue, dérivé de l'isobutane, est appelé *isobutényle.*

BUTEO (Jean), dont le véritable nom était BORREL, géomètre français, né en 1492 à Charpey, mort à Canar (Drôme) en 1572. Son père avait vingt enfants. Buteo devint chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, et inventa divers instruments de mathématiques qui furent brisés pendant les guerres de religion. Il mourut de regret deux ans après le saccagement de son abbaye, où avaient péri ses instruments et ses livres. Quinze traités de ce savant mathématicien ont été publiés sous le titre de : *Joannis Buteonis Delphinatici opera geometrica et juris civilis* (1554).

BUTÉOGALLE (du lat. *buteo,* buse, et *gallus,* coq) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, renfermant des buses américaines propres à la Guyane et au Brésil. Le busson de Daudin est le *buteogallus æquinoctialis* de Cayenne ; le *buteogallus nigricollis* est propre au Brésil.

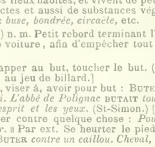
Buteogalle

BUTÉONINÉS (de *buteo, onis,* nom latin de la buse) n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés, renfermant les buses et formes voisines, toutes d'assez grande taille, lourdes, à tête forte et ronde, à bec fort et dentelé, à queue coupée carrément. — *Un* BUTÉONINÉ.

— ENCYCL. Les *buteoninés* sont répandus surtout dans l'hémisphère boréal ; ils plient leur corps en un soleil couchant, autour des lieux habités, et vivent de petits animaux, même d'insectes et aussi de substances végétales. Genres principaux : *buse, bondrée, circaète,* etc.

BUTE-PIED (*pi-é*) n. m. Petit rebord terminant l'arrière d'un marchepied de voiture, afin d'empêcher tout glissement du pied.

BUTER v. n. Frapper au but, toucher le but. (Vieux.) [Etait surtout usité au jeu de billard.]

— Fig. Tendre à, viser à, avoir pour but : BUTER *à une dignité, à un emploi. L'abbé de Polignac* BUTAIT *toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux.* (St-Simon.) (Vieux.)

— Venir s'appuyer contre quelque chose : *Poutre qui* BUTE *contre un mur.* ¶ Par ext. Se heurter le pied contre un corps saillant : BUTER *contre un caillou. Cheval, brouge qui* BUTE *à chaque pas.*

— v. a. Heurter : BUTER *quelqu'un du coude.* (Vieux.)

— Fig. Contrarier, choquer : *Ils BUTENT sans modération, qui nous* BUTE *en tout, qui nous persécute...* (Bourdal.)

— Archit. Etayer, soutenir avec des étais, des culées, des arcs-boutants : BUTER *un mur.* BUTER *une voûte.*

— Argot. Frapper, tuer.

Se buter, v. pr. S'attaquer opiniâtrément, rester obstinément divisés : SE BUTER *l'un contre l'autre.* ¶ S'obstiner, s'opiniâtrer : SE BUTER *à une difficulté. Je ne* ME BUTE *contre rien, et ne* ME REBUTE *de rien.* (Mazarin.)

BUTERA, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 5.750 hab.

BUTÉRÉE n. f. Genre d'acanthacées-ruellées, comprenant des arbrisseaux de l'Inde orientale et de Ceylan.

BUTES. Myth. gr. Fils de Boréas. Il tomba dans celui de Naxos. Il fut frappé de folie par Dionysos, et noyé dans un puits [illegible] — Un des Argonautes. Il se [illegible] par le chant des sirènes, et se jeta à la mer. Il fut sauvé par Aphrodite, qui le transporta à Lilybée, au Sicile. Prêtre d'Hélios et de Poseidon. Il avait un autre [illegible] nes et passait pour l'ancêtre des Butades [illegible] — Fils de Pallas ; un des ambassadeurs envoyés par les Athéniens à Eaque pour demander des secours contre Minos. Descendant d'Amycos, roi des Bébrycces, et ennemi au combat du cestre. (Il fut vaincu par Darès aux jeux funéraires célébrés en l'honneur d'Hector — Argiens, compagnon de l'Hercule. — Eunuque d'Amphitryon et gouverneur d'Asclepios. Toucrien, une par Cadmos. *Iliade*.

BUTHÉROS de Cyzique, philosophe pythagoricien, auteur d'un traité sur les *Nombres*. Il est cité par Jamblique et Stobée.

BUTHIDÉS rad. *buthos* [illegible] n. m. pl. Famille de scorpionides, renfermant les genres à sternum triangulaire, rétréci en avant, et à pinces étroites formées de nombreuses lamelles. Genre principal *buthus*. *Ex* [illegible]

BUTHOS [illegible] qui [illegible] chez les Grec [illegible] que les gnostiques donnaient à l'Esprit [illegible] dont émanent les éons.

BUTHOS, athlète qui, [illegible], mangeait un bœuf entier par jour. Son nom devint [illegible] proverbe de GRAND MANGEUR.

BUTHUS *buthos* du gr. *bous*, bœuf, et *thous*, rapide n. m. Genre d'arachnides, de l'ordre des scorpionides, type d'une petite famille dite des *buthidés*, et dont les représentants habitent les régions chaudes de l'ancien monde. (Les buthus sont des scorpions dont les pinces ont le mors inférieur armé de deux dents.) Le représentant européen, *buthus occanoides* ou *occitanus*, est le scorpion jaune du midi de la France.

Buthus, rad. d'un quart.

BUTHYSIE (gr. *bouthusia*; de *bous*, bœuf, et *thusia*, immolation n. f. Antiq. gr. Sacrifice de bœufs aux divinités.

BUTI, bourg d'Italie (Toscane) prov. de Pise [illegible] 5,250 h. Huile d'olive, réputée la meilleure de Toscane.

BUTIÈRE (rad. *but*) adj. f. Se disait d'une arquebuse de fort calibre et à rayures, arme de tir et de rempart, ancêtre des fusils de rempart, et portant plus loin que les autres armes à feu. Les arquebuses butières furent en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

BUTIN (de l'anc. allem. *bîte, bîten*) n. m. Capture faite sur l'ennemi : *Soldats chargés de* BUTIN.

— Par anal. Proie, ce que l'on prend à la chasse ou à la pêche. « Ce que l'on amasse en quêtant çà et là : *Le* BUTIN *d'une glaneuse, d'une abeille, d'une fourmi.* » Ce que l'on se procure par son travail ou ses recherches : *Racine a fait un riche* BUTIN *dans les œuvres des Grecs.* « Ce que l'on dérobe à un autre : *Le* BUTIN *d'un voleur, d'un pirate.*

— Pop. Bénéfice, richesse : *Il y a du* BUTIN *dans cette maison.* (Acad.)

— ENCYCL. Dr. intern. Le *butin* est l'ensemble des objets enlevés au vaincu par le vainqueur conformément aux usages de la guerre. Les gouvernements ont, de bonne heure, tendé de faire faire le partage du butin conformément à des règles précises, et en en prélevant parfois une partie à leur profit. La république romaine tira un grand parti du butin. Peu à peu, les chefs-lieux se prononcèrent contre l'usage d'attribuer aux soldats un profit matériel provenant du butin. « Rien, dit le maréchal Bugeaud, ne doit jamais devenir butin individuel. L'usage offre plus d'inconvénients que d'avantages au point de vue militaire. » Les *contributions de guerre*, celles qui consistent en argent comme celles qui ont consisté, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, en cessions d'objets d'art, sont, à certains égards, un butin public. La question du butin se rattache, en droit international, à celles du respect de la *propriété privée* et de la législation des *prises*.

— SYN. **Butin, proie.** Ces deux mots diffèrent en ce que le premier désigne l'objet pris, considéré comme constituant une richesse, tandis que le second le représente comme ayant souffert une violence cruelle ou comme voué à la destruction. Les animaux faibles servent de *proie* aux animaux carnassiers ; c'est dans le calice des fleurs que l'abeille trouve son *butin*. A la guerre, quand une armée s'empare du camp où l'ennemi s'était fortifié, tout ce qui est resté dans ce camp devient le *butin* du vainqueur ; mais, si celui-ci, pour ne pas s'embarrasser d'un bagage incommode, brûlait ce *butin*, il deviendrait la *proie* des flammes.

BUTIN (Ulysse-Louis-Auguste), peintre français, né à Saint-Quentin (Aisne) en 1838, mort à Paris en 1883. Ses œuvres les plus connues sont : *les Moutières à Villerville, l'Attente, le Cabaretan, le Départ, la Pêche*, autant de pages dans lesquelles Butin a su rendre avec un sentiment très personnel le type, les costumes et les mœurs des femmes de pêcheurs.

BUTINANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui butine.

BUTINEMENT n. m. Action de butiner.

BUTINER v. n. Faire du butin sur l'ennemi : *Les soldats se dispersent pour* BUTINER.

— Par anal. Quêter çà et là pour se procurer certaines choses : *La glaneuse* BUTINE *à travers les chaumes, le chiffonnier sur les tas d'ordure, le pauvre dans les poches.*

Activ. Quêter çà et là, chercher à se procurer, amasser : *Les fleurs, le suc que les abeilles* BUTINENT.

† Piller, voler : BUTINER *l'hoirie des orphelins.* (P. Lejeune.)

BUTINES n. f. pl. Nom générique donné aux carbures C^nH^2 à chaîne ouverte. Le *crotonylène* $CH^3{-}C{\equiv}C{-}CH^3$, par exemple, appartient à la famille des *butines*.

BUTINEUR, EUSE adj. Qui butine : *Insecte* BUTINEUR.

BUTINEUSES (*neuz*) adj. et n. f. pl. Nom donné aux abeilles ouvrières qui vont récolter le pollen et le miel. — *Une* BUTINEUSE. *Une abeille* BUTINEUSE. V. VENTILEUSES, CIRIÈRES, NOURRICES.

BUTINIE n. f. Bot. Syn. de CONODRIUM.

BUTINIER (*ni-é*) n. m. Bas officier chargé de la répartition du butin.

BUTIRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide, probablement isomère de l'acide arachidique, qu'on obtient lorsqu'on dissout les acides gras du beurre de vache dans l'alcool. Si l'on précipite par l'acétate de magnésie, on obtient le butate de magnésie.

BUTLER, ville des Etats-Unis (Etat d'Indiana), près du Pigeon, sous-affluent de la Maurnee ; 2.520 hab. Minoteries, lainages. — Ville de Pensylvanie, sur le Conequenessing, sous-affluent de l'Ohio par le Beaver ; 8.750 hab. Minoteries, distilleries, tanneries, fonderies, lainages. Centre du *district pétrolifère de Butler*. Le comté du même nom a 56.350 hab.

BUTLER (Guillaume), alchimiste irlandais, né dans le comté de Clare en 1534, mort en 1618. Pris par des corsaires et conduit à Alger, il eut pour maître un alchimiste à qui il déroba un prétendu spécifique guérissant tous les maux. De retour en Angleterre, il voulut tirer parti de cette découverte, mais les charlatans ont exploité depuis sous le nom de *pierre de Butler* ; mais il fut dénoncé comme faux monnayeur, et mourut emprisonné à Espagne.

BUTLER (Samuel), poète anglais, né à Strensham (Worcester) en 1612, mort en 1680. D'abord greffier de justice de paix, il devint, après la Restauration 1660, intendant de lord Carbery. On lui doit divers contes et des poèmes, notamment un poème burlesque qui fit sa réputation, *Hudibras* (1663-1678), dans lequel il couvre de ridicule les partisans des presbytériens, et dont Voltaire a traduit en vers une partie du 1er chant.

Samuel Butler.

BUTLER (Alban), hagiographe anglais, né à Appleby, dans le comté de Northampton en 1710, mort à Saint-Omer en 1773. Il embrassa l'état ecclésiastique, professa la philosophie et la théologie au collège anglais de Douai, et devint, par la suite, directeur du collège anglais, et Saint-Omer. Le plus célèbre de ses ouvrages est la *Vie des saints*, en anglais (1745), trad. en français par Godescard et Marie (1763 et années suiv.).

BUTLER (Charles), savant anglais, neveu du précédent né à Londres en 1750, mort en 1832, fut le premier catholique qui ait été admis au barreau. Après 1832, il fut créé conseiller du roi. Il continua la *Vie des saints* de son oncle, fut un des chefs du parti catholique anglais, et publia, entre autres ouvrages, *Horæ biblicæ* (1799). Ses œuvres complètes ont été publiées en 1827.

BUTLER (Benjamin-Franklin), général au service des Etats-Unis, né à Deerfield (New-Hampshire) en 1818, mort à Washington en 1893. Au moment de la guerre de sécession, en 1861, Butler, qui était alors avocat, répondit à l'appel du président Lincoln ; par sa vigueur et la promptitude de sa décision, il sauva Washington menacée. Mais il échoua dans l'attaque de Great-Bethel, et fut chargé d'organiser diverses expéditions qui furent couronnées de succès. En 1863, il occupa la Nouvelle-Orléans, que le commodore Farragut l'avait déjà réduite ; les mesures draconiennes qu'il prit obligèrent le gouvernement fédéral à rappeler son agent. Son attitude devant Pétersburg et son insuccès à Wilmington forcèrent, en 1865, le président Lincoln à le mettre en non-disponibilité. Membre du Congrès pour le Massachusetts de 1866 à 1875, il fut l'adversaire du président Johnson, du président Hayes (1877 à 1879). Il prit de plus en plus l'allure d'un démagogue et parvint à se faire nommer, en 1882, gouverneur du Massachusetts.

BUTLER CITY, ville des Etats-Unis (Missouri), dans la vallée de l'Osage ; 2.800 hab. Charbonnages, lainages.

BUTLEROW ou **BOUTLEROW** (Alexandre DE), chimiste russe, né à Tschistopol (gouv. de Kasan), en 1828, mort à Batririr en 1886. En 1861, il obtint la chaire de chimie à Moscou, passa ensuite un certain temps à l'étranger (1857-1858), et travailla surtout dans le laboratoire de Wurtz, à Paris. De retour dans son pays, Butlerow fut nommé professeur de chimie organique à Saint-Pétersbourg, et devint membre de l'Académie des sciences de cette ville, en 1870. Les recherches de ce savant ont porté surtout sur les alcools des corps gras ; sa découverte la plus importante est celle du triméthylcarbinol, le premier alcool tertiaire. C'est grâce, en grande partie, à ses recherches qu'on a pu établir les théories actuelles sur la structure des hydrocarbures. Butlerow s'est aussi occupé d'apiculture et a publié plusieurs opuscules sur ce sujet. Ancien élève de Wurtz, il contribua puissamment à faire adopter la théorie atomique dans son pays. Il eut aussi une part très active à la création de l'université de femmes fondée à Saint-Pétersbourg en 1879.

BUTO, ville du delta d'Egypte (en égypt. **Pouazait** (*la maison d'Ouazait*, la déesse du Nord). Elle se composait de deux villes sacrées, qu'on appelait Per et Dorpou, et dont la fondation remontait aux premiers temps de l'établissement des Egyptiens dans le Delta. Située sur la lisière des marais, elle était la capitale d'un nome particulier, connu de Ptolémée (*Pe-to-ouazait*) et l'un des centres principaux de la légende osirienne : Isis s'y était réfugiée après le meurtre d'Osiris, et elle y avait élevé son fils Horus, à l'abri des poursuites de Set. Elle ne joua jamais un rôle politique considérable, mais les temples, dont les principaux étaient dédiés à Isis et à Horus, fils d'Isis, étaient réputés très saints et un oracle y siégeait, qui fut célèbre dans la XXVe dynastie, et qui se montra en général fort hostile à la domination perse ; une partie des légendes qu'Hérodote recueillit sur les Pharaons Saïtes proviennent de Bouto et se rapportent à cet oracle. La ville végéta pendant l'époque gréco-romaine et devint, à partir du IVe siècle de notre ère, le siège d'un évêché : elle s'éteignit vers le XIIe siècle. Le site en est marqué aujourd'hui par de hautes buttes de ruines presque inexplorées, dont le groupe principal se trouve à Tell-Farain : le nom antique subsiste dans le bourg de *Tell-Abôto* (ou *Tell Abou-Abôto*).

BUTO [illegible] Vaud, honorée dans cette ville et qu'il s'identifiait avec Léto. Les [illegible] un serpent, nilé ou non, et coiffé de la couronne rouge de la [illegible] neumon et la musaraigne lui étaient consacrés. Elle se confondit de bonne heure avec Isis (l'Isis dans les marais). Elle aurait mis au monde Horus sur l'île flottante de Khemmis (v. KHEMMIS), et c'est cette circonstance de sa légende qui décida probablement les Grecs à l'identifier [illegible]

BUTOIR (*to-ar'* — rad. *buter*) n. m. Ch. de f. Obstacle artificiel consistant en pièces de charpente assemblées et le plus souvent appuyées contre une épaisseur tales en terre, que l'on place dans les gares et stations afin d'arrêter les wagons ou locomotives [illegible] TOIR.) — On dit mieux BEURTOIR.

— Constr. Pierre ou pièce de fer contre laquelle vient buter ou bas le vantail dormant d'une porte cochère. (On écrit aussi BUTTOIR.)

— Electr. Pièce métallique ou autre destinée, dans un appareil électrique, à limiter le déplacement d'un organe mobile.

— Géol. Nom par lequel on désigne, en géologie, certaines dispositions qui présentent l'aspect de soulèvements, mais qui ne sont que des témoins demeurés à leur niveau primitif après l'effondrement en masse des parties environnantes. V. HORST, EFFONDREMENT.

— Techn. Syn. de BOUTOIR.

BUTOME (du gr. *bous*, bœuf, et *tomée*, incision) n. m. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des butomées, [illegible] une espèce commune en Europe, le *butome à ombelle*, est appelée vulgairement JONC FLEURI.

— ENCYCL. Le *butome* est une belle plante, commune dans nos marécages, à feuilles étroites, linéaires, très longues, offrant plusieurs tiges nues, couronnées, vers le mois de juillet, par une ombelle d'un [illegible] Ces fleurs, grandes, d'un [illegible] pâle, font un bel effet au bord des bassins, dans les parcs et les jardins paysagers. Il y a une variété à feuilles panachées.

Butome : *a*, fleur ; *b*, fruit.

BUTOMÉES ou **BUTOMACÉES** n. f. pl. Famille de végétaux monocotylédones, aquatiques, à graine dans albumen, et pour type le genre *butome*. Cette famille, confondue parfois avec celle des alismacées, en diffère surtout par l'insertion des ovaires sur les placentas. — *Une* BUTOMÉE (ou BUTOMACÉE).

BUTOMON n. m. T. de mét. Nom qui a donnait aux artisans qui fabriquaient des rubans.

— Hortic. Nom vulgaire du jonc fleuri.

BUTOMOPSIS (*mop-sis* — de *butome*, et du gr. *opsis*, aspect) n. m. Genre de butomacées, renfermant des herbes des marais de l'Afrique et de l'Asie tropicales.

BUTONES n. m. pl. Nom générique donné aux carbures hexavalents C^nH^2. On ne connaît que des dérivés de ces carbures.

BUTOPHÉNONE n. f. Acétone mixte, qu'on obtient en distillant un mélange intime de butyrate et de benzoate de chaux. Cette acétone renferme les radicaux propyle et phényle ; aussi est-elle généralement désignée sous le nom de *acétone phényl-propylique*.

BUTOR n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des hérodiidés, tribu des ardéinés, renfermant des hérons de formes trapues, à gros cou, à bec étroit, à jambes emplumées jusqu'au tarse.

— Fig. Homme grossier, maladroit, stupide. Syn. BALOURD, BUSE, LOURDAUD, etc. V. ÂNE.

— ENCYCL. Zool. Les *butors*, dont le nom scientifique est *botaurus*, sont nocturnes et farouches ; ils vivent dans les marais et se nourrissent de poissons, de grenouilles, de mollusques ; le jour, ils restent cachés dans les roseaux. Une seule paire de butors habite le même étang ; le mâle donne de la voix en enfonçant sa tête dans l'eau et produit un mugissement assez fort qui [illegible] au taureau, d'où le nom de butor. [illegible] Le butor [illegible] en Europe, [illegible] jusqu'au Sénégal [illegible] dans l'Inde ; mais des espèces particulières se trouvent aussi en cette région. Comme gibier, le butor est peu estimé : sa chair est huileuse et de médiocre qualité.

BUTORDE rad. [illegible] — Fam. et [illegible] stupide, maladroit.

BUTORDERIE n. f. Caractère, action, parole de butor.

BÜTOW, petite ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]) ; 5.000 hab. Filature de laine, fabrique de machines, scieries, minoteries. Ville fondée vers 1060, soumise à l'ordre Teutonique en 1329, et au Brandebourg en 1637. — Pop. du *cercle de Bütow* : [illegible] 700 hab.

BUTRET (baron Charles DE), horticulteur français, mort à Strasbourg en 1895. Il [illegible] marmiste, abandonna son titre et se passionna pour le jardinage. Il créa un magnifique jardin à Strasbourg, et publia notamment un excellent traité intitulé : *Traité raisonnée des arbres fruitiers* (1791).

BUTRINTO (la *Butrotos* des anciens), bourg de la Turquie d'Europe (Albanie [vilayet de Janina]), près du canal de Corfou; 1.500 hab. Evêché grec; aux environs, vestiges de la ville de Butrinto, qui appartenait aux Vénitiens, prise par les Français en conjurent 1797, deux ans après, elle tomba entre les mains des Russes, qui la laissèrent prendre par les Turcs.

BUTSCHOWITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie); 2.800 hab. Fabrication de draps, casimirs, lainages et cuirs. Château du XVIe siècle, appartenant aux princes de Lichtenstein.

BUTSURITE (de *Butsura* [Indes], n. de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique pierreuse (sporadosidère oligosidère), de structure oolitique, composée de pyroxène et de péridot.

BUTT (Isaac), homme politique irlandais, né à Glensin en 1813, mort en 1879. Il fut nommé professeur d'économie politique à l'université de Dublin (1836). En 1848, il défendit avec éclat le célèbre Smith O'Brien. Il représenta à la Chambre des communes : Harwich en 1852, Youghal, de 1852 à 1865, et Limerick depuis 1871. Un des chefs du Home-rule, il réussit, jusqu'à sa mort, et malgré les difficultés qui allaient se succéder, à faire marcher ensemble le parti dans la voie modérée et ferme. Butt, principal collaborateur du « Dublin University Magazine », a laissé de nombreuses brochures relatives aux questions irlandaises, et l'*Examen of the Economics of Ireland* (1847), *Chapters of Leasing* (1866) : *Land secure the new law of compensation to tenants in Ireland* (1871); etc.

BUTTAFUOCO (Matheu, comte DE), général français, né à Vescovato (Corse) en 1761, mort à Bastia en 1806. Major dans le régiment de Royal-corse, il parvint au grade de maréchal de camp. Buttafuoco se distingua beaucoup plus comme diplomate que comme soldat. Il fut un des agents les plus actifs et les plus habiles du duc de Choiseul, lors de la réunion de la Corse à la France, à laquelle il contribua plus que personne.

Elu, en 1789, député de la noblesse corse aux états généraux, il fit opposition assez vive à la Révolution, et fut plusieurs fois pendu en effigie par ses électeurs. Après la session de la Constituante, il émigra, revint en Corse en 1794, et se tint depuis lors dans la vie privée.

BUTTAGE (rad. *butter*) n. m. Opération par laquelle on amoncelle de la terre au pied d'une plante.

— ENCYCL. Le *buttage* se pratique au printemps ou à l'automne, avec une *houe* ou bien au moyen d'un *butteur*. Le buttage a pour principe de pouvoir de provoquer, sur la portion de tige enfouie, l'émission de nouvelles racines; le buttage d'automne, de soustraire la plante, au moins dans une certaine mesure, aux effets du gelée.

Le buttage de printemps est en usage d'une manière générale dans la culture de la pomme de terre, car on admet qu'il augmente le produit de cette plante. De graves agronomes ont enseigné qu'il était plus nuisible qu'utile. Suivant les uns, il ne convient qu'aux variétés qui produisent leurs tubercules « en monceau », et dans les terrains dont le sous-sol est très proche de la surface. Suivant d'autres, il est avantageux « lorsque les tubercules, comme cela a lieu pour les variétés à grand rendement, tendent à remonter à la surface. Si la touffe, dans ce cas, n'a pas été bien buttée, les tubercules se découvrent sous l'action des pluies et verdissent ».

Le buttage d'automne se pratique pour la vigne dans les régions où l'on redoute l'action des gelées. La vigne est buttée en « chausse » au moyen d'une petite charrue spéciale qui passe entre les lignes des ceps. Cette opération est particulièrement recommandée pour les vignes greffées. On butte également à l'entrée d'hiver, dans le Midi, l'oliviers, l'orangers, l'artichaut; dans le Nord, le figuier, etc.

Les jardiniers opèrent le buttage soit pour protéger du froid certaines plantes vivaces, soit pour faire blanchir les parties vertes comestibles des végétaux. A cet effet, ils emploient d'abord la fumure, au lieu de terre, du fumier ou des feuilles séchées, qu'ils *maintiennent* avec des mannequins de forme conique.

BUTTE (rad. *but*) n. f. Massif, légère élévation de terre où l'on tire, de loin, un *but* ou cible avec une arme : *La* BUTTE *du polygone pour le tir de l'artillerie.*

— Par ext. Eminence de terrain, petit terre : *Monter sur une* BUTTE. *Petite colline : Le* BUTTE *Montmartre.*

— Fig. But, point de mire, plastron. Ce sens ne s'est conservé que dans la locution *être, mettre, rester en butte à* [qqn] : *Les auteurs attaqués des méchants.*

— Argot. L'échafaud : *Monter à la* BUTTE.

— Hist. milit. Autrefois, Exercices de tir des citoyens de la France : *Ce soir nous exercerons la classe, la passe, le* BUTTE. (Montaigne.) « Maison où ces exercices avaient lieu : *Aller à la* BUTTE. « *Roi des buttes*, Chevalier qui prétendait ce titre pour avoir remporté le prix du tir. « *Poudre de butte*, Poudre très fine, particulièrement employée dans les exercices du tir.

Butte (Buttes).

— Mines. Pièce de bois placée verticalement à l'avancée pour soutenir le plafond d'une taille; c'est une sorte de boisage provisoire. « On dit aussi CHANDELLE.

BUTTE n. f. Géogr. et topogr. V. CHAUMONT, MONTMARTRE, SAINT-ROCH, etc.

BUTTE CITY, ville des Etats-Unis (Montana); 10.700 h. Mines d'or d'Anaconda, etc.

BUTTÉE n. f. Civil. V. BUTÉE.

BUTTER (v. a. rad. *but*) v. a. Passer de terre exhaussée : BUTTER *les céréales pour les faire blanchir.* « *Butter des terres*, En faire de petites buttes pour faciliter l'écoulement des eaux. (Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent BUTTER.)

BUTTÉ, ée part. pass. Chass. *Chien butté*, Chien qui a batturé.

BUTTERFIELD, mécanicien d'origine allemande, mort à Paris en 1724. Il fut ingénieur de Louis XIV pour les instruments de mathématiques, et donna son nom au cadran solaire portatif à boussole. Il a laissé quelques traités.

BUTTERFIELD (William), architecte anglais, né à Londres en 1814. Il s'est appliqué à faire revivre le style gothique dans les édifices publics et les constructions particulières, dans lesquelles il emploie alternativement le marbre et les pierres de couleur. Ses principaux travaux sont : le collège Saint-Augustin, à Canterbury; l'église de Tous-les-Saints, à Londres; l'église de Baldersby, dans le comté de York; l'église d'Ecallupton, à Devon; la nouvelle chapelle du collège Balliol, à Oxford; l'église Saint-Alban, à Londres; etc.

BUTTERINE (de l'angl. *butter*, beurre) n. f. Graisse alimentaire, d'origine et de fabrication américaines, remplaçant le beurre. (C'était un mélange d'oléomargarine et de lait.)

BUTTET (Marc-Claude DE), poète du XVIe siècle, né à Chambéry. Le gentilhomme savoyard, qui appartenait à l'une des premières familles du duché, alla fort jeune étudier à Paris. Protégé par le cardinal de Châtillon, il fut présenté à Marguerite de France, qui, devenue, dès, vint la femme du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert. Buttet composa sa *épithalame* pour les noces de cette princesse (1559), puis l'accompagna dans les Etats de son époux. Familier de la cour de Savoie, il s'y vouait passionnément à la poésie et aux mathématiques. Ce rimeur a laissé des odes, des sonnets, des poèmes, l'*Histoire de Job, en vers français*, etc. Il se faisait gloire d'avoir introduit en France les vers saphiques, c'est-à-dire les vers français rimés, mesurés à la manière des Grecs et des Latins.

BUTTEUR n. m. Agric. et vitic. Syn. de BUTTOIR.

BUTTEVANT, ville d'Irlande (prov. de Munster [comté de Cork]), sur l'Auberg; 2.700 hab. Ville déchue; ruines d'une ancienne abbaye fondée par Edouard Ier.

BUTTIGLIERA D'Asti, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Asti]); 2.270 hab. Vins estimés.

BUTTINGTON, village des Iles Britanniques (pays de Galles [comté de Montgomery]), sur la Severn; 670 hab. Victoire des Saxons sur les Danois, en 894.

BUTTLÉRIEN (*bu-tlé-ri-in*) n. m. Membre d'une secte mystique fondée en Allemagne, au XVIIIe siècle, par une aventurière, Marguerite Butler (1670-1717), qu'on appelait communément *la Seconde Eve*. Les dérèglements moraux de cette association la firent chasser de toutes les villes où elle s'établit. Les buttlériens disparurent avec leur fondatrice, en 1717.

BUTTMANN (Philippe-Charles), professeur et philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1764, mort à Berlin en 1829. Joignant à une remarquable sagacité l'érudition la plus étendue, il a laissé, sur la Bible et sur les auteurs grecs, des travaux justement estimés. Nous citerons de lui : *Grammaire grecque* (1792), et de savantes dissertations, réunies dans le *Mythologus* (1829).

BUTTNER (Chrétien-Guillaume), naturaliste et philologue allemand, né à Wolfenbüttel en 1716, mort à Iéna en 1801. Après avoir parcouru une partie de l'Europe en étudiant les langues et les dialectes, il se rendit à Gottingue (1748) où il se livra à d'immenses recherches sur la filiation des langues, sur l'histoire primitive des peuples. Buttner professa à la Société royale de cette ville jusqu'en 1783, puis reçut le titre de professeur à l'université d'Iéna. Il se forma de cette université une collection d'histoire naturelle et une riche bibliothèque. Ce laborieux savant, à qui l'on doit le premier essai d'une glossographie ou géographie des langues, a publié notamment : *Tableau comparatif des alphabets de différentes peuples* (1771), et *Liste des noms d'animaux usités dans l'Asie méridionale* (1780).

BUTTNÉRIE n. f. Bot. V. BUETTNÈRE.

BUTTOIR (*bu-to-ar* — rad. *butter*) n. m. Agric. et vitic. Sorte de petite charrue qu'on emploie en grande culture pour opérer le buttage. « Syn. et aussi BUTTEUR.

— Ch. de fer. « Syn. de BUTOIR.

— Techn. Nom donné à de nombreux outils qui servent à sculpter la bois et à faire des formes très diverses. (Ils comprennent une partie en acier et un manche court et arrondi destiné à être placé dans la paume de la main.) [On les appelle aussi des POUSSE-AVANT.]

— Econ. rur. Agric. et vitic. Le *buttoir*, est, en général, constitué par un *soc* en forme de fer de lance très large à la base, et par un *double-versoir* « exposé latéralement. Le soc existe à un double-versoir, et, réciproquement, par l'intermédiaire des pièces nécessaires, à l'âge de l'appareil. Lorsque le buttoir est en travail, il creuse un sillon de faible profondeur en rejetant la terre de part et d'autre du versoir.

Buttoir

Le *buttoir ingénieur*, ou *charrue ingénieur*, employé pour butter ou chausser les vignes, ressemble à la charrue ordinaire, sauf qu'il est de plus petites dimensions et que l'âge est disposé dans un plan correspondant à peu près au milieu du versoir, au lieu d'être placé au-dessus du sep. De plus, ses manchons sont mobiles. Ces modifications résultent de ce que la charrue doit passer entre une double ligne de pieds de vigne et d'échalas.

Corps de buttoir vigneron.

BUTTON (Thomas), navigateur anglais du XVIIe siècle, fut envoyé en 1612, par le prince Henri, fils de Jacques Ier, à la découverte du passage Nord-Ouest. Il compléta les découvertes de son prédécesseur Chief, Hudson, découvrit au N. de l'Amérique septentrionale, en 1612, les *Iles Button* et diverses terres, reconnut une étendue considérable de côtes nouvelles, et explora le premier la mer ou baie d'Hudson.

BUTTONIE (*bu-to*) n. f. Genre de scrofulariacées, fondé pour une plante pubescente africaine.

BUTTRIAU (*bu-tri-o* — rad. *butte*) n. m. Petite butte située au fond d'un cours d'eau.

BUTTSTÄDT, ville d'Allemagne (Prusse [gr.-duché de Saxe-Weimar]); 2.700 hab. Marchés de chevaux.

BUTTURA (Antoine), littérateur italien, né en 1771, mort à Paris en 1832. Il se rendit à Paris après le traité de Campo-Formio, devint plus tard archiviste au ministère des relations extérieures du royaume d'Italie, puis consul en Illyrie de 1812 à 1813. De retour à Paris, il fut attaché au bureau des traductions, au ministère des affaires étrangères, et occupa une chaire à l'Athénée, de 1817 à 1827. On lui doit, outre des *Poésies* (1811) : *Essai sur l'histoire de Venise* (1815); *Tableau de la littérature italienne* (1819); un *Poème sur la Grèce* (1825); un *Dictionnaire français-italien et italien-français* (1832), très estimé; etc. Il a publié, en outre, la *Bibliothèque des poètes et des prosateurs italiens*.

BUTTURE n. f. Chass. V. BUTURE.

BUTUAN, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines [île de Mindanao]), sur l'embouchure du fleuve côtier Agusan, qui s'y jette dans la *baie de Butuan*; près de 5.000 hab. C'est sur le rivage de cette localité que Magellan proclama l'île de Mindanao terre espagnole, et il célébra la première messe dite dans l'archipel par les Européens. — Le *port de Butuan* en Agusan est le fleuve le plus important de Mindanao. Longueur du cours : 378 kil., dont plus de 100 navigables.

BUTUMBO (*ton-bo*) ou **BUTAMBO** n. m. Petit arbre qui croît dans les Indes (*justicia echioides*).

BUTURE ou **BUTTURE** n. f. Sorte de tumeur à la jointure du pied d'un chien de chasse et qui le rend boiteux.

BUTYIN, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), près du Körös Blanc; 3.035 hab.

BUTYBUTYRONE (de *butyle*, et *butyrone*) n. f. Acétone découverte par Limpricht et résultant de la distillation sèche du butyrate de calcium.

BUTYLCARBINOL n. m. Alcool dont la formule est $(CH^3)^2C{-}CH^2OH$, et qu'on obtient en traitant par le nitrite d'argent une solution de *triméthylcarbinamine* dans l'eau.

BUTYLCHLORAL (*bû*) n. m. Composé, ayant pour formule $CH^3{-}CHCl{-}CCl{-}CHO$, qu'on obtient en faisant passer un courant de chlore lent dans de l'aldéhyde maintenue dans un mélange réfrigérant. Syn. de ALDÉHYDE BUTYLIQUE TRICHLORÉE, de CHLORAL BUTYLIQUE.

— ENCYCL. C'est un liquide huileux, de 65°, sous la pression 750 millim. Il donne une coloration violette avec la fuchsine décolorée par l'acide sulfureux. Quand on l'absorbe, il passe dans l'urine et dédouble en *butylchloral-chloralique*. Ce composé, sous l'influence des acides, se dédouble en acide glycuronique et en alcool butylique trichloré. On connaît un isomère du *butylchloral*.

BUTYLE n. m. Ce nom a été donné à deux corps différents : au radical hypothétique, non isolé, C^4H^9, qui fonctionne dans divers composés organiques, et à un liquide incolore et oléagineux extrait de l'alcool butylique, et dont la formule est C^8H^{18}. Pour éviter la confusion, Wurtz propose de désigner ce dernier corps sous le nom de *dibutyle*. Wurtz lui-même a obtenu le dibutyle en chauffant au bain-marie, en vase clos, pendant plusieurs jours, du potassium et de l'iodure de potasse. Quand on ouvre le récipient, il s'en échappe du butylène, et le dibutyle, qui se condense, on le recueille, à l'état liquide, le butyle C^8H^{18}. Kolbe l'obtient en électrolysant le valérate de potasse.

Le dibutyle est un liquide de densité 0,705 à 0°, insoluble dans l'eau, bouillant à 108°. L'acide azotique l'attaque lentement.

BUTYLÈNE (rad. *butyle*; du lat. *butyrum*, beurre) n. m. Carbure d'hydrogène homologue de l'éthylène.

— ENCYCL. La formule C^4H^8 convient à trois carbures isomériques. Il est facile de les prévoir théoriquement :

1° La substitution de l'éthyle CH^3 à l'hydrogène dans l'éthylène $CH^2{=}CH^2$ donne un seul dérivé, en vertu de la symétrie des carbones d'hydrogène de l'éthylène; c'est l'*éthyl-éthylène* ou *éthylènyle* ou *α-butylène normal*,

$$CH^3{\cdot}CH^2{\cdot}CH{=}CH^2;$$

2° La substitution de deux groupes méthyle CH^3 à deux atomes d'hydrogène liés à des carbones différents donne le *diméthylèthylène normal*, qu'on nomme encore : *butylène d'érythrite, β-butylène, pseudobutylène*,

$$CH^3{\cdot}CH{=}CH{\cdot}CH^3;$$

3° La substitution de deux groupes méthyles CH^3 à deux atomes d'hydrogène liés au même atome de carbone donne l'*isodiméthylèthylène*, qu'on nomme encore : *isobutylène, pseudobutylène de Boutlerow*, $(CH^3)^2C{=}CH^2$.

L'*α-butylène normal* est le butylène dérivant de l'alcool butylique normal, et on le prépare aisément en traitant ce corps par la potasse alcoolique; sa constitution est indiquée par sa formation à partir du zinc-éthyle et de l'éthylène bromé. Il forme une grande partie des huiles qui se dégagent dans la décomposition pyrogénée des essences de pétrole et des huiles de bog-head. On l'isole des autres produits gazeux en absorbant par l'acide sulfurique, additionné d'un demi-volume d'eau, le crotonylène et l'isobutylène et en traitant le résidu gazeux par le brome. Le bromure d'éthyléthylène peut alors être séparé par distillation fractionnée. C'est un gaz se liquéfiant à 5°, d'une odeur forte.

Le *diméthylèthylène normal*, appelé encore *butylène de de Luynes*, est le terme ultime des transformations de tous les composés butyliques à chaîne normale.

Le procédé le plus avantageux pour le préparer consiste à faire tomber goutte à goutte l'alcool isobutylique sur du chlorure de zinc fortement chauffé dans une bouteille en fer; il constitue le quart du produit gazeux, et, après condensation des solides (qui peuvent obstruer le tube adducteur) et des liquides, il n'est plus guère mélangé que d'isobutylène. Celui-ci est arrêté par des flacons lavés à acide chlorhydrique concentré et à acide sulfurique étendu de son volume d'eau et on absorbe enfin le diméthylèthylène à l'aide du brome ou de l'acide iodhydrique fumant.

Gazeux à la température ordinaire, il bout entre — 4° et + 5°.

L'*isobutylène* se forme quand on chauffe avec la potasse alcoolique l'iodure d'isobutyle ou l'iodure de butyle tertiaire. On le prépare presque pur en chauffant, au bain de sable, dans un ballon, poids égaux d'alcool isobutylique et d'acide sulfurique auxquels on ajoute du plâtre et un peu de sulfate de potassium pour modérer la réaction.

C'est un gaz qui, liquéfié, bout à — 7°. C'est le seul des butylènes qui se combine aisément à froid aux hydracides. Il fixe avec énergie le chlore et le brome; avec l'acide sulfurique refroidi, il forme un acide sulfoconjugué.

On connaît un *isodibutylène* C^8H^{16} bouillant à 102°, et un *isotributylène* $C^{12}H^{24}$.

BUTYLÈNE-GLYCOL n. m. Chim. V. BUTYLGLYCOL.

BUTYLGLYCOL (abrév. pour *butylène-glycol*) n. m. Alcool diatomique dérivant d'un butane, c'est-à-dire formé du radical C^4H^8, et de deux hydroxyles. OH.

— ENCYCL. Les *butylglycols* $C^4H^8(OH)^2$ sont, d'après la théorie, au nombre de six. Ces six corps isomériques peuvent se partager en deux groupes :

1° *Butylglycols dérivant du butane normal* ($CH^3.CH^2.CH^2.CH^3$). Le *butylglycol bipriméraire* $CH^2.OH-(CH^2)^2-CH^2.OH$ n'a pas encore été obtenu.

Le *butylglycol primaire et secondaire ordinaire*, qui se forme $CH^3-CH.OH-CH^2-CH^2.OH$, a été préparé par Zeifel et Grabowski à partir de bromure d'éthylènyle. Le liquide obtenu bout vers 190°.

Le *butylglycol primaire secondaire de l'éthol*, dont la formule est $CH^3.CH.OH-CH^2-CH^2.OH$, s'obtient par hydrolyse. Wurtz a montré que ce glycol a pour isomère le primaire l'éthol, et l'a préparé en hydrogénant l'éthol par l'amalgame de sodium, conformément à la méthode générale, pour passer des aldéhydes aux alcools. Il bout vers 202°.

Le *butylglycol bisecondaire* $CH^3-(CH.OH)^2-CH^3$ a été préparé.

2° *Butylglycols dérivant de l'isobutane* $CH^3>CH^2$.

Ces corps s'appellent isobutylènes-glycols sont théoriquement au nombre de deux : l'un bipriméraire, l'autre primaire tertiaire.

L'*isobutylglycol bipriméraire* $CH^2-CH^2=CH^2.OH^2$ n'a pas été obtenu, mais son éther dibromhydrique est l'un des produits de l'action du brome sur le bromure d'éthylènyle.

L'*isobutylglycol primaire tertiaire* $CH^2OH-CH^2-C(CH^3)^2$ a été obtenu au moyen du bromure d'isobutylènes et d'une solution concentrée de carbonate de potassium chauffée à l'ébullition dans un appareil à reflux. L'isobutylglycol primaire tertiaire bout à 177° environ.

BUTYLIDÈNE n. m. Radical bivalent ayant pour formule $(CH^3-CH^2-CH^2-CH)^{II}$. L'oxyde de ce radical n'est autre chose que l'aldéhyde butyrique. Le radical bivalent $(CH^3-CH^2-CH^2)^{II}$ correspondant à l'aldéhyde isobutyrique est l'*isobutylidène*.

BUTYLIQUE adj. Se dit des alcools, des éthers, et, en général, des composés qui contiennent le radical butyle. ‖ Syn. PROPYLCARBINOL.

— ENCYCL. *Alcools butyliques*. La théorie permet de prévoir l'existence de quatre alcools *butyliques* isomériques qui tous sont en effet connus actuellement. Ce sont :

Alcool primaire normal $CH^3-(CH^2)^2.OH$.
Alcool — de fermentation $(CH^3)^2CH-CH^2.OH$.
Alcool secondaire $CH^3-CH^2-CH.OH-CH^3$.
Alcool tertiaire (triméthylcarbinol) $(CH^3)^3=C.OH$.

— *Alcool butylique normal*. (Syn. PROPYLCARBINOL.) On peut le préparer, ainsi que l'ont indiqué pour la première fois Lieben et Rossi, à l'aide de l'acide butyrique normal, qui est l'acide butyrique de fermentation. Pour cela, on prépare d'abord l'aldéhyde butyrique, en distillant par petites fractions un mélange de butyrate et de formiate de calcium, et on fixe sur cette aldéhyde l'hydrogène naissant obtenu par l'amalgame de sodium, en ayant soin de maintenir toujours la liqueur neutre par addition d'acide sulfurique.

On peut aussi traiter le chlorure de butyryle par l'amalgame de sodium. On l'obtient encore indirectement par une fermentation spéciale de la glycérine.

La densité de l'alcool butylique normal est de 0,836 à 0°; son odeur est à peu près celle de l'alcool butylique de fermentation proprement dit. Il est soluble dans 12 parties d'eau et dissout 15 p. 100 de son volume d'eau. Les éthers chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique s'obtiennent par les méthodes ordinaires.

— *Alcool butylique de fermentation ou Alcool isopropylméthylique* $(CH^3)^2CH-CH^2OH$. Syn. ISOPROPYLCARBINOL.

Il accompagne l'alcool amylique dans l'huile de pommes de terre et dans les résidus de rectification des eaux-de-vie de mélasses. Il se trouve aussi quelquefois en assez grande abondance dans les queues, et, d'après quelques auteurs, dans les têtes de distillation de l'alcool ordinaire fourni par les appareils à colonnes. On l'extrait surtout des deux premiers CH^3 présents en les rectifiant dans un appareil distillatoire de Henninger et Lebel à douze ou quinze boules.

L'alcool butylique de fermentation a été obtenu synthétiquement : 1° par l'action de l'acide nitreux sur la butylamine provenant elle-même de la réduction du cyanure d'isopropyle (Siersch) ; 2° par l'hydrogénation (à l'aide de l'eau et de l'amalgame de sodium) de l'aldéhyde correspondante, laquelle a été préparée synthétiquement par la distillation d'un mélange de butyrate et de formiate de calcium.

— *Alcool butylique secondaire ou Éthylméthylcarbinol*

$$CH^3-CH^2-CH.OH-CH^3.$$

Ce corps a été isolé et décrit par de Luynes, et étudié par Lieben ; on l'obtient en distillant un mélange d'acétate et de propionate de calcium, puis en hydrogénant par le sodium. Il bout à une température très voisine de 100°.

— *Alcool butylique tertiaire ou triméthylcarbinol*

$$(CH^3)^3=C.OH.$$

Le triméthylcarbinol, découvert par Boutlerow, est le plus simple et le type des alcools tertiaires. On l'obtient, d'après Boutlerow, en faisant agir goutte à goutte 100 gr. de chlorure acétique dans 250 gr. de zinc-méthyle refroidi ; après quelques jours de repos dans un lieu frais, on ajoute de l'eau, on distille, puis au produit distillé on ajoute de l'eau dans qu'elle occasionne un trouble ; le liquide filtré et additionné d'un excès de potasse donne du triméthylcarbinol, qui cristallise après dessiccation sur le chlorure de calcium. Wurtz a montré qu'on peut transformer l'alcool butylique de fermentation en triméthylcarbinol.

Cet alcool cristallise en prismes rhomboïdaux biréfringents, fondant à 25°, bouillant à 83° ; densité à + 30° : 0,7788. Avec l'eau, il donne un hydrate cristallisé à 4°. Les produits d'oxydation du triméthylcarbinol sont : l'acétone, l'acide acétique, l'acide isobutyrique.

— ALBUMINES BUTYLIQUES. *Alcoholé butylique normale*. (On l'appelle encore BUTYRAL, BUTYRINE ou BUTYRYLE.) Elles ont formule $CH^3-CH^2-CH^2-COH$, on l'extrait par rectification de l'huile volatile obtenue par distillation sèche du butyrate de calcium. Chauffée avec de l'acétate de sodium, elle donne un produit de condensation $C^{16}H^{30}O$.

— *Aldéhyde isobutylique ou Isobutyral, Hydrure d'isobutyryle*. Pour la préparer, on fait polymériser l'aldéhyde brute au contact de l'acide sulfurique ; les cristaux obtenus étant lavés à l'eau, puis séchés, on les fait bouillir avec quelques gouttes d'acide sulfurique, puis on distille.

BUTYLTOLUATE n. m. Sel provenant d'un acide butyltoluique.

BUTYLTOLUIQUE (ACIDE). Se dit de deux acides isomères contenus jusqu'à [illegible] dans les produits de condensation [illegible] bromures de benzyle et de butyle tertiaires correspondants par [illegible] sodique.

BUTYRACÉ, ÉE (du lat. *butyrum*, beurre) adj. Qui a la consistance du beurre.

BUTYRAL (du lat. *butyrum*, beurre) n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE BUTYLIQUE NORMALE. V. BUTYLIQUE.

BUTYRAMIDE (du lat. *butyrum*, beurre, et de *amide*) n. f. Amide primaire, ayant pour formule

$$CH^3-CH^2-CH^2-CO.AH^2$$

BUTYRATE (du lat. *butyrum*, beurre) n. m. Sel provenant de la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

BUTYREUX (rad. **BUSE**) (du lat. *butyrum*, beurre) adj. Qui a la nature ou l'apparence du beurre : *Le cacao contient une matière* BUTYREUSE. *Peinture malsaine, lymphatique, délaçée de taux jaunes et* BUTYREUX. (DU CAMP.)

BUTYRIQUE *ak'* (du lat. *butyrum*, beurre) n. f. Acide bouillé appelé aussi PETINIME, BUTYLAMIDE, BUTYLAMINE, BUTYLAMYLAMIDE.

— ENCYCL. Cet alcaloïde se rencontre, suivant Anderson, dans la partie la plus volatile de l'huile provenant de la distillation des os. On peut l'obtenir artificiellement par le procédé général de préparation des ammoniaques *composées*, dû à Wurtz, et, si l'on distille un mélange de cyanate de potasse et de sulfobutyrate de potasse, on obtient l'éther cyanique de l'alcool butylique. Cet éther, traité par la potasse, donne naissance à du carbonate de potasse et à la *butyriaque*.

A l'état de pureté, la butyriaque est un liquide incolore, d'une odeur très pénétrante, rappelant celle de l'ammoniaque ; mais, délayée dans une grande quantité d'air, elle présente celle des pommes pourries. Sa saveur est fort âcre. Elle bout vers 80°. Elle ramène au bleu le tournesol, sature les acides les plus énergiques. Elle est soluble en toutes proportions dans l'eau, l'alcool et l'éther, et forme des sels qui cristallisent fort bien.

BUTYRINE (du lat. *butyrum*, beurre) n. f. Substance grasse trouvée dans le beurre. *La production de la* BUTYRINE *artificielle, cette synthèse directe d'un corps gras neutre, est due à Berthelot*. (Boutan.)

— ENCYCL. La *butyrine* se trouve dans le beurre, unie à l'oléine, à la stéarine et à une très petite quantité d'acide butyrique. Lorsqu'on veut l'extraire, il faut d'abord séparer le beurre du lait de beurre par la fusion et la décantation, puis on laisse refroidir très lentement, dans une capsule profonde, le produit obtenu, le beurre ainsi purifié, et on le tient exposé pendant quelques jours à une température de 19°. Par ce moyen, on isole une grande quantité de stéarine cristallisée en petits grains, et l'on obtient une huile jaune qui flotte au-dessus. On traite ensuite ce liquide huileux par son poids d'alcool ; au bout de vingt-quatre heures, on décante, et on soumet ce liquide à la distillation ménagée, qui donne pour résidu une nouvelle huile riche en butyrine. On la traite par le carbonate de magnésie qui forme, avec l'acide butyrique, un butyrate soluble dans l'eau. Il ne s'agit plus alors que de faire saponifier la matière grasse restante avec de l'alcool, et de faire évaporer celle-ci, pour avoir la butyrine pure.

La butyrine est très fluide à 19°, et sa densité est de 0,908 ; son odeur rappelle celle du beurre chaud ; elle est blanche et elle est tout à fait pure. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. La butyrine se saponifie facilement.

— On donne aussi le nom de « butyrines » aux combinaisons définies résultant de la réaction de l'acide butyrique sur la glycérine. Ces combinaisons, au nombre de trois, portent les noms de *monobutyrine, dibutyrine, tributyrine*.

La *monobutyrine* s'obtient en chauffant à 100° pendant plusieurs jours un mélange de glycérine et d'acide butyrique.

La *dibutyrine* s'obtient en chauffant l'acide butyrique avec un excès de glycérine, à 200°, pendant quelques heures.

La *tributyrine* est un liquide neutre, huileux, d'une odeur analogue à celle des composés précédents, d'un goût piquant, puis amer.

BUTYRIQUE (*rik* — du lat. *butyrum*, beurre) adj. Se dit d'un acide : *Acide butyrique normal*. (Syn. ACIDE BUTYRIQUE.)

— ENCYCL. Chim. *Acide butyrique*. La théorie fait prévoir deux acides butyriques isomériques. On en connaît en effet deux : l'un est l'acide butyrique normal dont la formule développée est $CH^3-(CH^2)^2-CO.OH$; l'autre l'acide isobutyrique $(CH^3)^2=CH-CO^2H$, tous deux sans action sur la lumière polarisée.

1° *Acide butyrique normal ou Acide propylformique*. Il existe à l'état de butyrine dans le beurre de vache ; il se forme dans la fermentation des glucoses, l'oxydation de la caricine, la saponification de l'essence de panais ; il se trouve dans la glycérine brute d'où on peut l'extraire ; une hydrogénation incomplète de l'acide succinique donne aussi l'acide butyrique normal. Il se produit encore dans la distillation des acides lipo-protéiques et dans la saponification des graisses neutres par l'acide sulfurique.

2° *Acide isobutyrique ou isopropylformique*. Cet acide peut se retirer du fruit du caroubier par simple distillation ; on l'obtient au moyen du cyanure d'isopropyle, ou du bibromhydrate de l'acide propylénique par la [illegible]. On peut enfin le préparer en oxydant [illegible] butylique de fermentation.

On peut séparer les deux acides par une distillation fractionnée, l'acide normal bouillant à 160° et l'acide isobutyrique à 155° ; mais c'est surtout par leurs sels de calcium que les deux acides sont faciles à distinguer et à séparer. La solution de butyrate normal concentrée à froid se trouble à 100° ; elle cristallise avec une molécule d'eau

$$(CH^3O^2)^2Ca+H^2O;$$

l'isobutyrate est plus soluble à chaud qu'à froid et cristallise par refroidissement en cinq molécules d'eau

$$(CH^3O^2)^2Ca+5H^2O.$$

— [illegible] avec de l'alcool en présence de l'acide sulfurique. On peut aussi l'extraire des fruits du caroubier. Les fruits, réduits en bouillie avec de l'eau, sont, après quelques jours de macération, maintenus à une température de 40 à 50°, puis il s'établit une fermentation butyrique et au bout de six semaines on peut distiller le tout avec de l'alcool (un peu plus que le poids des fruits) et de l'acide sulfurique (trois quarts du poids des fruits) ; le liquide qui passe est du butyrate d'éthyle. Le butyrate normal bout vers 118°, l'isobutyrate vers 112°.

Le *butyrate d'octyle* $C^8H^2O^2.C^4H^7$ n'est autre chose que l'essence de panais. On l'obtient en distillant les graines en présence de la vapeur d'eau.

BUTYRIQUE (FERMENTATION ET FERMENT). La *fermentation butyrique* est la transformation de certains corps (sucres, matières amylacées, albumines, acides lactique, tartrique, citrique, etc.) en acide butyrique ($C^4H^8O^2$), et en combinaisons accessoires sous l'influence de divers microorganismes et spécialement du *bacillus amylobacter*. Suivant qu'il s'agit de sucres (I), ou d'acides organiques (II), on a :

I. [illegible]

II. [illegible]

butyrique.

Le bacillus amylobacter, agent de [illegible] est une bactérie, en bâtonnets étroits, cylindriques et mobiles, dont chaque élément, quand survient la sporulation, se renfle en massue à une des deux extrémités *bactérie en tête*) et ne donne qu'une seule spore. V. AMYLOBACTER.

La fermentation butyrique intervient dans le rancissement du beurre et la préparation des fromages (v. FROMAGE), dans la décomposition des matières végétales et des débris végétaux dont il détruit la cellulose, grâce à la sécrétion d'une diastase qui transforme la cellulose en dextrine et en glucose, propriété dont on tire parti dans certaines industries. (V. ROUISSAGE.) D'après Van Tieghem, l'existence de ce bacille dans le tube digestif des herbivores explique pourquoi ces animaux sont capables d'utiliser, en moins partiellement, la cellulose et de s'en nourrir. Enfin, le bacillus amylobacter intervient encore dans la décomposition des matières albuminoïdes et dans la fermentation putride. V. PUTREFACTION.

BUVOTTE n. f. V. BEURRE (Minér.)

BUTYROLÉINE (du lat. *butyrum*, beurre, et *oleum*, huile) n. f. Principe qui entre dans la composition de l'acide butyroléique.

BUTYROLÉIQUE (*ik* — du lat. *butyrum*, beurre, et *oleum*, huile) adj. Se dit d'un acide retiré du beurre par saponification. Il diffère de l'acide oléique qu'il ne donne pas, comme lui, d'acide sébacique par distillation.

BUTYROMÈTRE (du lat. *butyrum*, beurre, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument inventé pour déterminer la richesse du lait en beurre.

— ENCYCL. Le *butyromètre* a été inventé par un pharmacien de Fécamp, nommé Marchand. Il se compose d'un tube de verre gradué dans sa partie supérieure. On remplit d'abord le tiers inférieur de lait, auquel on ajoute une goutte de dissolution de soude caustique à 36° de Baumé ; on agite le mélange ; on verse dessus un volume d'éther égal à celui du lait, et on agite de nouveau ; on ajoute enfin une égale quantité d'alcool de 80° à 90° centésimaux ; on agite et on laisse reposer le tout. Au bout d'un certain temps, on voit surnager toute la partie huileuse, plus ou moins colorée en jaune, et qui devient bientôt transparente. En comparant le volume de la couche obtenue par cette partie surnageante avec un tableau dressé par l'inventeur d'après des expériences faites avec soin, on connaît la richesse du lait en beurre.

BUTYRONE (du lat. *butyrum*, beurre) n. f. Nom donné à l'acétone butyrique. Syn. DIPROPYLCÉTONE, PROPYLSOBUTYRYLE.

— ENCYCL. La *butyrone* s'obtient par [illegible] $CH^3-CO-CH^2$. Quand on distille 100 parties de butyrate de calcium sec, on obtient 42 à 43 parties de butyrone brute, qui on rectifie plusieurs fois, jusqu'à ce que son point d'ébullition soit devenu constant à 141°. On peut l'obtenir en faisant réagir le chlorure de butyryle sur le zinc-propyle et en décomposant le produit obtenu par l'eau glacée. Le meilleur procédé de préparation consiste dans l'emploi du chlorure de butyryle et du perchlorure de fer. La butyrone est un liquide incolore et limpide, son odeur est pénétrante, elle brûle avec une flamme lumineuse et elle est presque insoluble dans l'eau, tandis qu'elle se dissout en toute proportion dans l'alcool. Elle s'enflamme immédiatement au contact de l'acide chromique. Ce composé [illegible] qu'on prépare en distillant [illegible] l'isobutyrate de calcium.

BUTYRONITRILE (du lat. *butyrum*, beurre, et de *nitre*) n. m. Liquide huileux obtenu en chauffant du butyrate d'ammoniaque ou de la butyramide et de phosphore anhydre. Il a pour formule : $CH^3-(CH^2)^2-CAz$.

BUTYRONITRIQUE (du lat. *butyrum*, beurre, et de *nitre*) adj. Composé obtenu par l'action de l'acide nitrique sur la butyrone.

BUTYRONYLE n. m. Radical hypothétique [illegible] rose.

BUTYROPINAKONE (de *butyrique*, et *pinakone*) n. f. Corps cristallisable ayant l'apparence et l'odeur du camphre, qui se forme, concurremment avec l'alcool pseudo-butylique, dans la réduction de la butyrone par l'hydrogène naissant.

BUTYROSPERME (*sperm'* — du lat. *butyrum*, beurre, et du gr. *sperma*, semence) n. m. Genre de sapotacées, renfermant un arbre à suc laiteux de l'Afrique tropicale.

BUTYRYLE (rad. *butyrique* ; du lat. *butyrum*, beurre) n. m. Radical ayant pour formule C^4H^7O, et qui est susceptible de deux états isomériques qui se révèlent dans les deux acides butyriques : le *butyrylé normal*, et l'*isobutyrylé*.

— ENCYCL. On a réussi à isoler le radical C^4H^7O des dérivés de l'acide butyrique, mais pas d'une façon permanente,

car, à peine mis en liberté, il se double et forme de *dibutyrile*. Ce corps $(C^4H^7O)^2$ s'obtient par l'action de l'amalgame de sodium sur le chlorure de *butyrile*. On chauffe légèrement, on obtient une masse visqueuse, on distille pour éliminer l'excès de chlorure, on ajoute une solution de carbonate de soude, et l'on peut recueillir alors une huile qui surnage. Elle est aromatique, peu soluble dans l'eau.

BUTZBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt); 2.830 hab. Fabrication de bonneterie, tissage; tanneries. — En 1796, victoire des Français sur les Autrichiens.

BÜTZOW (lat. *Beucinum*, *Buzonium*), ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklenbourg-Schwerin), au confluent de la Warnow et de la Nebel; 5.250 h. Papeterie. (Beaucoup de huguenots français s'y réfugièrent à la fin du XVIIe s.)

BUVABLE adj. Fam. Potable, qu'on peut boire, qui est passable comme boisson : *Vin qui n'est pas* BUVABLE.

BUVANDE ou **BUVANTE** (du lat. *bibenda*, même sens) n. f. Nom donné, dans quelques provinces, à la piquette : *Faire de* BUVANDE.

BUVANT (*van*), **ANTE** (du lat. *bibens*, d'où sont venus *bevant*, *beuvant* et *buvant*) adj. Qui boit; qui est en train de boire :

Le cœur d'un jeune homme est comme la chaudière
Et le vin, le sang, le lait et la sueur
Le BUVANT.

BUVARD (*var'* — rad. *buvant*) adj. Se dit d'un papier mou, non collé, qui est propre à boire, à sécher l'écriture fraîche : *Papier* BUVARD.

— n. m. Sorte d'album, de grand cahier composé de feuilles de papier buvard reliées.

BUVAT (Jean), copiste à la Bibliothèque nationale, né à Châlons-sur-Marne en 1660, mort en 1729. Employé comme copiste par les membres de la conjuration de Cellamare, il dénonça tout à Dubois. Il a écrit un *Journal de la Régence*.

BUVEAU (*vo*) n. m. Techn. Syn. de BIVEAU.

BUVETE (rad. *buvant*) n. f. Sorte de boisson alimentaire pour les bestiaux, formée de son, de farine, de criblures, etc., délayés dans de l'eau. (Ce breuvage s'emploie de préférence pour les jeunes animaux mis en sevrage et pour les bêtes à l'engrais.)

BUVERIE (*ri*) o. f. Réunion, partie de plaisir où l'on boit beaucoup. ‖ Action de boire (l'anc. forme était BEUVERIE).

BUVETER v. n. V. BUFFETER.

BUVETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui tient une buvette.

— *Buvetier de la cour des Monnaies*. Hist. Employé créé en titre d'office héréditaire par édit de mai 1704, supprimé en 1791.

BUVETTE (*vèt'* — rad. *buvant*) n. f. Nom donné à de petits établissements où se débitent des boissons, des aliments, et qui se trouvent principalement dans les palais de justice, dans les palais législatifs et dans les gares. ‖ Casier divisé en un certain nombre de compartiments, dans chacun desquels les cafetiers ou cabaretiers placent des flacons pleins.

— Dans les stations thermales, Endroit où l'on va boire les eaux.

— Fam. Petits coups que l'on boit à plusieurs reprises. ‖ Repas que l'on fait entre amis pour se rejouir : *Les statuts des métiers défendaient aux jurés de faire des* BUVETTES. (Ces deux sens ont vieilli.)

— Fig. Nom donné, dans certains départements, à la boisson que l'on appelle *piquette*, *buvande* ou *buvante*.

BUVEUR, EUSE n. Celui, celle qui boit, qui aime à boire : *Un franc* BUVEUR.

Tous les méchants sont *buveurs d'eau*,
C'est bien prouvé par le déluge. DÉSAUGIERS.

— Fam. Ve *que rappelle son buveur*. Bon vin qui excite à boire.

BUVEUR n. m. Entom. Nom vulgaire d'un papillon, le *bombyx potatoria*. ‖ On dit aussi BUVEUSE.

— Ornith. *Buveur d'huile*, Espèce de hibou qui hante les vieux murs, et passe, dans les croyances populaires, pour boire l'huile des lampes d'église.

BUVEURS (Les). La nomenclature des scènes de cabaret traitées par les peintres des diverses écoles serait longue. Rappelons les principaux : *le Buveur*, Jordaens, tableau d'Adrien van Ostade, musée du Louvre; *le Buveur* ou *A votre santé*, tableau de Frans Hals (galerie

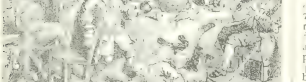

Buveurs de Frans Hals (galerie de Wilhelm).

d'Arenberg, à Bruxelles); — un autre *Buveur*, de Frans Hals, d'un aspect très réjouissant. (A fait partie de la collection de W. Burger); — *le Buveur endormi*, tableau de Brauwer (musée d'Avignon); — *les Buveurs flamands*, tableau de Teniers (musée d'Anvers). (Ce tableau a été gravé par Ph. Lebas, sous le titre de *Sixième vue de Flandre*.) — Teniers a représenté beaucoup d'autres sujets du même genre; tel est le *Buveur fumant*, du musée de Madrid, lithographié par Célestin Nanteuil, et les compositions analogues gravées par Van den Steen, Coryn Boel, Lisebetten, Pierre Cheno, Bassan, etc. — Citons aussi les *Buveurs de punch*, célèbre gravure de William Hogarth. Onze personnages de toutes conditions : militaires, commerçants, membres des quatre facultés, s'entassent autour d'un immense bol de punch placé sur une table ronde, recouverte d'une nappe. Hogart a su exprimer avec un art infini les différents degrés de l'ivresse en imprimant sur chaque physionomie une nuance particulière d'hébétement. (Cette estampe, que l'on a intitulée quelquefois la *Conversation de minuit*, ou encore l'*Assemblée des buveurs de punch*, est devenue assez rare et atteint des prix élevés dans les ventes publiques. Il en a été fait plusieurs copies; une, entre autres, sur bois, par Emile Deschamps, pour l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.) — Citons tableau de Velasquez, connu en Espagne sous le titre de *los Bebedores* ou *los Borrachos* (les Ivrognes), au musée royal de Madrid.

BUVOTER ou **BUVOTTER** (*vo-té*) v. n. Fam. Boire à petits coups et souvent.

BUXACÉES (du lat. *buxus*, buis) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ligneuses ou herbacées, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs unisexuées, apétales ou nues, à étamines hypogynes, en nombre égal ou supérieur à celui des sépales. Disque nul. Loges ovariennes à un ou deux ovules descendants, à micropyle intérieur et supérieur. Fruit sec ou charnu. H. Baillon range dans cette famille les genres *buxus* (buis), *pachysandre*, *sarcocoque*, *simmondsie*, et *Stylocère*. — *Une* BUXACÉE.

BUXBAUM (Jean-Christian), botaniste allemand, né en 1694 à Mersebourg, mort en 1730. Il fut appelé en Russie par Pierre le Grand, reçut une chaire à l'université de Saint-Pétersbourg, prit une part active à la fondation de l'académie des sciences de cette ville (1725), parcourut la Russie, une partie de la Sibérie et la Turquie (1726), pour en étudier la flore. Son ouvrage le plus important intitulé : *Centuriæ quinque plantarum minus cognitarum circa Byzantium et in Oriente observatarum* (1728-1840).

BUXBAUMIACÉES (*buk-sbô*) n. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre *buxbaumie*. — *Une* BUXBAUMIACÉE.

BUXBAUMIE (*buk-sbô* — de *Buxbaum*, n. pr.) n. f. Genre de mousses, des zones brunes, vivant en gazons, peu serrées sur la terre ou en touffes sur le bois en décomposition, dans les régions septentrionales et tempérées de l'Europe et de l'Amérique.

BUXÉES ou **BUXINÉES** n. f. pl. Bot. Syn. de BUXACÉES.

BUXHŒWDEN (Frédéric-Guillaume, comte DE), feld-maréchal russe, né à Magnusdal (Livonie) en 1750, mort en 1811. Entré au service en 1769, général en 1788, il battit, l'année suivante, les Suédois, sous les généraux Hamilton et Meyerfeld, combattit en Pologne de 1792 à 1794 sous les ordres de Souwarov, eut le gouvernement du pays après sa soumission, et montra une certaine modération. C'était lui qui commandait l'aile gauche des Russes à Austerlitz. A la suite du traité de Tilsit, Buxhœwden fut chargé de soumettre l'ordre d'organiser la Finlande (1809).

BUXIÈRES-LES-MINES, autref. **BUXIÈRE-LA-GRUE**, comm. de l'Allier, arrond. et à 31 kil. de Moulins, entre le Baudais et le Morgon; 3.096 hab. Ch. de f. Moulins à Commentry. Coal. Mines de houille; fabrique de schiste bitumineux, tuilerie mécanique, moulins. Église romane. Ruines du château de la Condemine.

BUXINE (*kein'* — du lat. *buxus*, buis) n. f. Alcaloïde extrait des feuilles ou de l'écorce du buis.

— Encyc. La *buxine* a été découverte en 1854 par Fauré et Couerbe. En traitant l'écorce du buis par l'acide sulfurique étendu, on peut extraire différents alcaloïdes, dont la buxine. D'après Bartaglia, à côté de la buxine se rencontrent la *parabuxine*, la *buxinidine*, la *parabuxinidine*. Ce dernier corps soul cristallise en petits cristaux microscopiques qui colorent en rouge le papier de curcuma. La buxine se présente en poudre amorphe très amère, peu soluble dans l'eau, colorant en bleu la teinture de tournesol et provoquant l'éternuement.

BUXINIDINE (*buk-si*) n. f. Nom donné à l'un des alcaloïdes extraits des feuilles et de l'écorce du buis. V. BUXINE.

BUXTEHUDE, ville d'Allemagne (Prusse [Province de Hanovre]), près de l'embouchure de l'Este dans l'Elbe; 3.450 hab. Fabriques de ciment, de carton, de papier, de cuirs, de biscuits; commerce de bestiaux.

BUXTEHUDE (Dietrich), organiste, né à Helsingör (Danemark) en 1637, mort à Lubeck en 1707. Il se fit une immense renommée à Lubeck, où il devint, en 1668, titulaire de l'église Sainte-Marie. Sa réputation était telle que Jean-Sébastien Bach, alors tout jeune et en résidence à Arnstadt, fit plusieurs fois à pied le voyage de cette ville à Lubeck pour entendre ce grand artiste et étudier sa manière. Buxtehude n'était pas seulement un exécutant (virtuose exceptionnel) : c'était aussi un compositeur remarquable; il a écrit pour son instrument de nombreuses œuvres dont, malheureusement, une faible partie seulement a été publiée.

BUXTON, ville d'Angleterre (comté de Derby), près des sources de la Wye, point affluent de la Dervent; 2.100 hab. Eaux thermales et bains très fréquentés. On remarque à Buxton le Old Hall, construit sous le règne d'Elisabeth, et où l'on montre des appartements occupés autrefois par Marie Stuart. Aux environs, carrières de pierres à chaux, et le Diamond-Hill renfermant du beau quartz cristallisé. — Bourg des Etats-Unis (Maine), sur le bas Saco; 2.035 hab. Filature de coton. C'est l'ancien *Narragansett*.

BUXTON (Thomas FOWELL), philanthrope anglais, né en 1786 à Castle-Hedingham, mort en 1845. Riche brasseur à Londres et membre du parlement pendant près de vingt ans, il s'occupa avec un zèle infatigable de la réforme pénitentiaire et criminelle, de l'abolition de la traite et de l'esclavage.

BUXTORF (Jean), célèbre hébraïsant allemand, né à Kamen (Westphalie) en 1564, mort à Bâle en 1629, occupa la chaire d'hébreu à Bâle pendant trente-huit ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les plus estimés sont : *Concordantiæ bibliorum hebraicorum*; *Tiberias seu commentarius massorethicus* (1620); *Lexicon chaldaicum, thalmudicum et rabbinicum* (1607), le meilleur dictionnaire qu'on ait en ce genre; *Biblia hebraice rabbinice* (1618-1619), où l'on trouve les commentaires des rabbins, la paraphrase chaldaïque et la massore, etc. — Son fils, JEAN **Buxtorf**, né et mort à Bâle (1599-1644), lui succéda dans sa chaire d'hébreu et publia plusieurs ouvrages. Il écrivit lui-même *Lexicon chaldaicum et syriacum* (Bâle, 1622).

BUXUS (*kusus*)n. m. Nom scientifique du *buis*. (Le genre *buxus* existe à l'état fossile dans les tufs de Montpellier et dans le pliocène; il diffère peu du buis [*buxus sempervirens*] actuel.)

BUXY, ch.-l. de canton de Saône-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Chalon; 2.013 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés, huileries, carrieres. — Le canton a 29 comm. et 15.161 hab.

BUY DE MORNAS (Claude), géographe français du XVIIIe siècle, né à Lyon en 1783, professa l'histoire et la géographie, reçut le titre de « géographe du roi et des enfants de France », et fut par entrer dans les ordres. On a de lui quelques ouvrages élémentaires de géographie.

BUYSSE (*bu-ise'*) ou **BUYSSE** (*bu-ise*) n. f. Petit bâtiment hollandais pour la pêche aux harengs. ‖ S'appelle aussi BUSCHE.

Buysse.

BUYSTER ou **BUISTER** (Philippe), sculpteur français, né vers 1598 à Anvers, mort à Paris en 1688. Il vint se fixer à Paris vers le milieu du XVIIe siècle. Son œuvre la plus importante fut le mausolée du cardinal de La Rochefoucault, qui existe encore dans l'église de l'église Sainte-Geneviève. Il sculpta aussi plusieurs statues pour le château et pour le parc de Versailles : *Neptune*, *Cérès*, *Bacchus*, *Momus*, le *Poème satirique*, *Flore*, un *Joueur de tambour de basque*, etc.

BUYUK-DÉRÉ ou **BEYUKDÉRÉ** (en turc *la Grande Vallée*), ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur le Bosphore, à 16 kilom. de Constantinople; 5.000 hab. environ. Importantes fabriques de briques et de poteries. Près de Buyuk-Déré existent des réservoirs d'eau qui servent à approvisionner Constantinople.

— La *baie de Buyuk-Déré* est comprise entre deux pointes portant des batteries qui commandent le détroit. En 1832, une escadre russe de douze vaisseaux mouilla dans cette baie et y débarqua un corps d'armée envoyé à Constantinople pour protéger le sultan contre les entreprises du pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, après la perte de la bataille de Konieh par les Turcs.

BUZANÇAIS, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 25 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre, à la lisière de la Champagne brichonne; 4.916 hab. (*Buzançaiens*, *ennes*.) Ch. de f. Orléans. Commerce de laines; filature de laine; moulins; fabrique d'huile de noix; mégissories, huileries. Emeute produite par la cherté du blé, en 1846. — Le canton a 10 comm. et 15.704 hab.

Armes de Buzançais.

BUZANCY, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 22 kil. de Vouziers, sur la Hideuse, sous-aff. de l'Aire; 765 hab. (*Buzancéiens*, *ennes*.) Tourbe, carrières de pierres calcaires, tanneries, corroirie. *Mosquée* ou *Mahomet*, édifice carré, bâti, dit-on, par le géographe de Buzancy, en mémoire de sa captivité en Palestine; château de la Cour, dont l'entrée est décorée de deux lions donnés par Louis XV au roi Stanislas. Patrie du poète latin Charles Coffin. Les 27 et 28 août 1870, défaite du général de Failly par les corps d'armée du prince de Saxe. — Le canton a 22 comm. et 6.474 hab.

BUZANVAL (Nicolas CHOART ou CHICHERAI **de**), prélat français, né à Paris en 1611, mort en 1679. Après avoir été conseiller au parlement de Bretagne, maître des requêtes au grand conseil, conseiller d'Etat et ambassadeur en Suisse, Nicolas Chicherai entra dans les ordres, fut nommé évêque de Beauvais en 1658 et quitta alors le nom « de CHICHERAI » pour porter celui de « BUZANVAL ». Ennemi du faste, il défendit à son clergé de lui donner le titre de « Grandeur », comme étant peu évangélique, condamna l'*Apologie des casuistes*, refusa de signer le formulaire d'Alexandre VII et expulsa les jésuites de son diocèse. En mourant, il laissa tous ses biens aux pauvres.

BUZEINS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 37 kilom. de Millau; 561 hab. Mines d'antimoine, carrière de marbre. Au pied du *mont de Buzeins*, tumulus nommé *Peyro-Plantado* (il y en a treize autres dans cette commune). Ruines d'une église construite au XIe siècle. L'église actuelle, autrefois château fort, appartenait à la famille de Séverac. Son chevet et son transept sont bordés de meurtrières et machicoulis. Ruines du *château de Buzeins*.

BUZENDORF, BUSENDORF ou **BOUZONVILLE**, ville d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Lorraine]), arrond. de Boulay (Bolchen), sur la Nied française; 1.550 hab. Carrières de pierre à chaux, fours à chaux et à plâtre, moulins, tanneries, tuileries. Ruines d'une abbaye. Cet ancien chef-lieu de canton du département de la Moselle a été cédé à l'Allemagne, par le traité de Francfort du 10 mai 1871. — Pop. du canton du même nom : 15.500 hab.

BUZENVAL, écart de la commune de Rueil, arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); 62 hab. Château. Défaite des Français par les Prussiens, le 19 janvier 1871.

BUZENVAL (COMBAT DE). Il a été ainsi appelé du château de Buzenval, qui fut, le 19 janvier 1871, le centre de la bataille de Montretout. La tentative que fit Paris pour briser le cercle de fer et de feu qui l'étreignait. (V. MONTRETOUT.) Le peintre Henri Regnault, Gustave Lambert, l'explorateur du pôle Nord, le vieux marquis de Coriolis, engagé volontaire malgré ses soixante-dix ans, le colonel de Rochebrune, ancien commandant des *zouaves de la mort* pendant la dernière insurrection polonaise, périrent à Buzenval.

BUZET, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 18 kilom. de Nérac; 1.512 hab. Vin estimé. Minoteries. — Comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 23 kilom. de Toulouse, sur le

Tarn; 1.207 hab. Ch. de f. Mdt. Commerce de fruits et de primeurs; pépinières.

BUZIAS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Temesvar]), sur la Sargany, affluent de la Temes; 2.425 hab. Station balnéaire. Vignoble. — Pop. du district: 59.800 hab.

BUZOT (François-Nicolas-Léonard), homme politique français, né à Evreux en 1760, mort à Saint-Magne (Gironde) en 1794. Avocat à Evreux, il fut élu député du Tiers aux états-généraux (1789), et mesa distinction, genre, à côté de Sieyès, que par une proposition permettant de retrait des lettres de cachet. Président du tribunal civil d'Evreux, il fut élu député de l'Eure à la Convention (1792), siéta avec la Gironde et, dès le début de la session, mena une campagne violente contre la Montagne. Décrété d'accusation en 1793, Buzot revint à Evreux, et, pour la dernière fois, essaya de soulever la province contre la tyrannie de la Montagne. Il leva une armée de jeunes hommes pour marcher sur Paris, mais les bataillons nommés furent défaits à Vernon (4 juin). Buzot passa en Bretagne, puis se rendit à Bordeaux avec les principaux girondins, se cacha à Saint-Emilion et en différents lieux des environs. Poursuivi autrement et sur le point d'être pris, il se suicida avec Petion. Il a laissé de très intéressants *Mémoires sur la Révolution française* (1823), réédités par Dauban (1866). Il avait éprouvé une passion très vive pour Mme Roland.

BUZOTINS ou **BUZOTISTES** (*buzot*) n. m. pl. Partisans de Buzot. — *Buzotiste* n. m. Partisan de Buzot.

BUZY, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 15 kilom. d'Oloron, sur l'Arrigaston; 1.470 hab. Ch. de f. Mdt. Tourbière.

BY (du flamand *buis*, canal) n. m. Grand fossé qui traverse un étang, aboutit à sa bonde et sert à retenir une partie des eaux quand on vide l'étang pour pêcher.

BYAMS-PA (*Bya-ma-pa-mo-po-Jouapa, Jouapa et Tchampa*) est le nom du bhikshan de *Mathoura*, personnification de la charité et de l'amour du prochain, émanation du Dhyâni-Bouddha Amogha-siddha. Byams-pa est le Bouddha futur, le Bouddha-bhikshu qui apparaîtra dans la terre pour sauver les êtres par l'amour, cinq mille ans après le Nirvana de Çâkya-Mouni, lorsque le monde sera tellement corrompu qu'il ne connaîtra plus la loi bouddhique, même de Çâkya-Mouni lui-même ne se fera connoître sa venue.

BYBLIS (*bliss*) n. m. Genre de dicotylédones, comprenant des herbes à tige souvent presque nulle, couverte de poils glanduleux, originaires de l'Australie.

BYBLIS n. f. Planète télescopique, n° 199, découverte par C.-H.-F. Peters, le 9 juillet 1879.

BYBLOS, ville du Delta sur le Nil, qui se rendit la dernière lors de la révolte d'Inaros contre les Perses. Peut-être existe-t-elle un lieu du Delta, renfermant des charançons d'Europe dont on connaît deux espèces. Les femelles des *bycticus* insèrent leurs œufs dans des feuilles qu'elles roulent ou qu'elles réunissent en bisseau. L'espèce la plus commune du genre (*bycticus betulæ*), ou *rhynchite cigareur*, est très nuisible aux vignes, aux poiriers, dont elle roule les feuilles en cigares. Le *bycticus populi* roule les feuilles des trembles en cornet.

BYDSCHOW (Neu-), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), non loin de la Cydlina, affluent de l'Elbe; 7.300 hab. Brasseries, fabriques de sucre de betterave. — Pop. du *district de Neu-Bydschow*: 51.728 hab.

BYERITE n. f. Variété d'huile minérale.

BYKHOV (Staryi-), ville de la Russie d'Europe (gouv. de Mohilev), sur le Dniepr; 7.000 hab. Anciennes fortifications construites par le général polonais Jean-Charles Chodkiewicz.

BYLINE (du russe *byly*, ce qui a été) n. f. Epopée ou rapsodie populaire russe, où, à côté de personnages historiques représentés sous des traits fantastiques, on voit figurer d'êtres fabuleux.

BYLING (Albert), capitaine zélandais chanté par Helmers dans sa *Natuur-kundigheid* comme le Regulus hollandais, serait mort en 1473 à Schoonhoven. Chargé de défendre cette place pour les Cabillauds contre les Hameçons, il brûlait du salpêtre destiné à faire de la poudre pour les vainqueurs, aurait demandé et obtenu un sursis pour mettre ses affaires en état. A l'expiration du délai, il serait venu se remettre entre les mains de ses ennemis, qui l'auraient enterré vivant. Des documents établissent avec certitude qu'Albert Byling a vécu à Schoonhoven postérieurement à la date qu'on assigne à son supplice.

BYNÆUS (Antoine), philologue hollandais, né à Utrecht en 1654, mort à Deventer en 1698. Ministre pléniptentiaire, il professa la théologie et les langues orientales à Deventer. Son principal ouvrage est *Sominum de laudibus critices* (1682), curieux écrit sur la critique.

BYNG (Georges, vicomte Torrington), amiral anglais, né à Wrotham en 1663, mort en 1733. Partisan déclaré du prince d'Orange, il occupa activement des négociations relatives à sa reconnaissance comme roi d'Angleterre (1688). Contre-amiral en 1703, il participa à la conquête de Gibraltar, et prit Gibraltar (1704). Il représenta Plymouth à la Chambre des communes, de 1706 à 1721. Promu amiral en 1710, créé baronnet en 1715, il détruisit la flotte espagnole à Messine et contrecarra les entreprises d'Alberoni en Sicile (1718-1720). Il fut alors comblé d'honneurs et reçut, notamment, les titres de « vicomte Torrington » et « baron de Southill » (1721). — Son fils, John **Byng**, né en 1704, mort en 1757, fut aussi un marin estimé. Amiral en 1756, il fut chargé de secourir Mahon, assiégé par les Français. Il attaqua la flotte de La Galissonnière, mais il fut complètement battu, et Mahon capitula. Cet échec excita en Angleterre une telle exaspération que le gouvernement traduisit Byng devant un conseil de guerre, qui le condamna à mort, bien qu'il eût fait son devoir. Le malheureux amiral fut arquebusé à bord du vaisseau *le Monarque*.

BYNKERSHOEK (Cornélis van), jurisconsulte hollandais, né à Middelburg en 1673, mort à La Haye en 1743. Il se fit un si grand renom de savoir et d'éloquence que le tzar Pierre le Grand voulut l'attirer en Russie. En 1703, il devint membre et en 1724 président de la haute cour de Hollande. Ses ouvrages de jurisprudence peuvent encore être consultés aujourd'hui. Il a publié : *De foro legatorum* (1702), traduit en français par Barbeyrac; *De dominio maris* (1703); *Observationes juris romani* (1710; *Quæstiones juris publici* (1737).

BYNNI n. m. Grande espèce de barbeau habitant le Nil, dont le nom scientifique est *barbus bynni*. (Le bynni est le *lepidotus* d'Athénée; ses restes, embaumés, comptent parmi les momies les plus communes, dans les hypogées de la vieille Egypte.)

BYNS (Anne), femme poète flamande, née à Anvers, morte en 1548. Pour consolatrice le protestantisme, elle composa des poésies pleines de verve et d'enthousiasme, qui ont beaucoup contribué à perfectionner la langue flamande. Ses principaux recueils sont *Dit est de ten 4 perse psal tiere* 1529, traduit en latin sous le titre de *Liber septuplicis et sonorus libellus* (1529), *Je Jesus spiritus* (1566).

BYRD (William), musicien anglais, né vers 1538, mort en 1623. Devenu organiste de la cathédrale de Lincoln en 1563, il alla à Londres en 1569 pour faire partie de la chapelle royale, dont il fut nommé organiste en 1575, conjointement avec son maître Tallis. Byrd ne fut pas moins remarquable comme le successeur de Tallis dans le rôle qu'il fut preuve : il a publié trois messes à plusieurs voix, des motets, des hymnes, des psaumes, des chansons de divers genres à trois, quatre, cinq et six parties, plusieurs recueils de chants sacrés, des madrigaux, toutes compositions d'un grand style et d'une rare beauté. Le *Virginal Book* de la reine Elisabeth, dont le manuscrit se trouve à Cambridge, contient quelques pièces de Byrd pour l'orgue ou la virginale, et le *Virginal Book* de Nevill en renferme vingt-six. Le British Museum possède en manuscrit plusieurs œuvres importantes de Byrd.

Byrge, Byrgi ou **Burgi** (Juste), mathématicien suisse, né à Lichtensteig en 1552, mort en 1632. Il fut un des plus habiles constructeurs d'instruments de mathématiques de son temps, et fut employé, à ce titre, par le landgrave de Hesse Guillaume IV, puis par l'empereur, qui le nomma son mécanicien en 1597. Byrge passe pour l'inventeur du compas de réduction.

Byrom ou **Byron**, poète anglais, né en 1692 à Kersall, près de Manchester, mort en 1763. Il donna longtemps, pour vivre, des leçons de tachygraphie d'après une méthode de son invention, et devint membre de la Société royale. On lui doit de jolis vers, de petits poèmes, dont un certain nombre ont été recueillis et publiés après sa mort, ainsi qu'un journal et des lettres.

Byron (le commodore John), navigateur et vice-amiral anglais, né en 1723, mort à Londres en 1786. Embarqué comme midshipman sur l'escadre de G. Anson, en 1741, Byron fit naufrage sur la côte occidentale de la Patagonie, puis arriva à l'île Chiloé, fut retenu pendant trois ans et ne regagna l'Angleterre qu'en 1745. Après s'être distingué dans les guerres contre la France, il reçut le commandement d'une expédition de découverte dans les mers du sud, expédition au cours de laquelle Byron, entre 1764 et 1766, explora les côtes de la Patagonie, et la Terre de Feu, les îles Falkland, le détroit de Magellan, découvrit plusieurs terres nouvelles et accomplit le tour du monde. Il fut ensuite nommé gouverneur de Terre-Neuve (1769) et, au cours de la guerre d'Amérique, vice-amiral (1779). Le récit de ce voyage parut en 1768 : *Voyage round the World in the years 1763-1766*, et Suard le traduisit en français dès 1769.

Byron (*Bai-ron*) (George Gordon, lord), poète anglais, né à Londres en 1788, mort à Missolonghi en 1824. Elevé d'abord de la façon la plus capricieuse par sa mère, qu'avait abandonnée son mari, il fut ensuite envoyé à Harrow, puis à Cambridge. Dès 1807, il publia son premier volume de vers : *Heures de paresse (Hours of idleness)*, qui fut vivement critiqué dans la « Revue d'Edimbourg ». Il riposta par sa violente satire : *Bardes anglais et critiques écossais*, et, au milieu du succès de scandale qui en résulta, partit soudain pour l'Orient. Il en revint avec les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe Harold*, qui parurent en 1812 et excitèrent l'admiration, tant par la richesse des descriptions que par l'intensité des sentiments et la hardiesse des idées. De 1813 à 1815, il produisit *le Giaour*, *la Fiancée d'Abydos*, *le Corsaire*, *Lara*, *le Siège de Corinthe*, *Parisina*, bien des poèmes orientaux, un peu trop uniformes et mélodramatiques, mais tout vibrants de passion. En 1815, il épousa miss Milbanke (1792-1860), mais, un an après, lady Byron rompit avec lui, et, bien qu'on n'ait jamais su la vraie cause de cette rupture, elle provoqua une telle explosion d'indignation contre le poète, qu'il quitta son pays pour n'y plus retourner.

Après avoir visité Bruxelles et Waterloo, il se rendit en Suisse, où il écrivit les troisième chants de *Childe Harold*, le *Prisonnier de Chillon*, le lac *Sonnet du lac Léman*, puis en Italie, où il composa *Manfred* 1817 et le quatrième chant de *Childe Harold* 1818. *Manfred* est un drame que le poète avait conçu longtemps qu'il est, contient quatre passages empruntés à une vaste épopée, dont quelques autres chants de *Childe Harold*. Il est de beaucoup supérieur aux premiers. Le dramaturge a disparu, et l'historien, la critique et l'art sont partout brillamment mêlés aux plus magnifiques descriptions de la nature. La même année, Byron écrivit *Mazeppa*, le conte vénitien pétillant d'esprit, et le commencement de *Don Juan*.

Byron.

Après un séjour à Venise, il se rendit à Ravenne, où il composa *Marino Faliero*, *Sardanapale*, *Les Deux Foscari*, *Caïn*, *Werner*, *Le Ciel et la Terre*, *Le Vampire*, *Le Pèlerinage de Childe Harold*, quatrième et dernier chant, et le troisième chant de *Don Juan*. Il mourut à Missolonghi, où il était venu aider les Grecs dans leur lutte contre les Turcs. Byron, dans son génie est trop subjectif pour être vraiment dramatique. C'est dans *Caïn* qu'il s'est élevé le plus haut. Il y soulève les problèmes du bien et du mal, et révèle son scepticisme des plus éclatantes couleurs. De 1821 à 1823, il écrivit *la Vision du jugement*, sanglante réponse aux attaques à la Southey. Il a tiré de ses pièces qui ont réussi sur la scène ; *l'Age de bronze*, *l'Ile*, et terminé *Don Juan*, la plus populaire de ses œuvres, mais non la plus parfaite, étrange mélange de satiresque, de sublime et de burlesque, il se moque de tout et de tous, sans s'oublier lui-même.

Epuisé par des excès indignes de son génie, il tenta enfin un effort pour s'y arracher, et offrit ses services à la Grèce dans sa lutte contre la Turquie; mais l'air pestilentiel de Missolonghi affecta sa santé, et la fièvre l'enleva le 9 avril 1824. Ses restes, envoyés en Angleterre, furent déposés dans le caveau de sa famille, près de Newstead-Abbey.

Les défauts de Byron sont nombreux. Mais, si sa langue ne révèle nul effort pour arriver à la perfection, il trouve souvent la perfection sans la chercher; si ses idées ne sont pas toujours originales, il les rend siennes par la passion avec laquelle il les exprime; si ses sujets et ses personnages manquent de variété, la façon dont il traite les uns et fait parler les autres vaut à l'infini. L'énergie de son âme, la puissance de son imagination se révèlent partout dans son œuvre, et, malgré toutes ses imperfections, il restera un des plus grands poètes du XIXe siècle.

— Bibliography. — Lord Byron, *Poésies diverses 1808-1814* (Londres, 1824); Marquis de Salvo, *lord Byron en Italie et en Grèce*, etc. (Londres, 1825); comtesse Guiccioli, *My Recollections* (Londres, 1869).

Byron (Henry-James), auteur et acteur anglais, né à Manchester en 1834, mort à Londres en 1884. Il écrivit entre autres deux comédies : *Guerre à outrance* (1866), et *Cent mille livres sterling* (1867). En 1869, il parut comme acteur dans un drame de lui : *Pas de fleurs pour le parvenu*, et fut un des célébrités et des auteurs dramatiques les plus populaires de Londres. Parmi ses pièces les plus applaudies, citons : *Une dame américaine* (1874); *Vieux matelots* (1875); *Fanfan* (1878); *Ma mie* (1880).

Byronie (de *Byron*, n. pr.) n. f. Genre d'ilicinées, voisin des *ilex*, renfermant des arbustes glabres des îles Sandwich.

Byronien, enne (*ni-in, en*) adj. Qui appartient à lord Byron; qui a le caractère de sa poésie, de son style ou de son imagination sombre et révoltée : *Le genre* Byronien *me semble un peu bête*. (L. Veuillot.)

— n. m. Partisan de lord Byron, de son genre.

Byronisme (*nism* — de *Byron*, n. pr.) n. m. Genre, école littéraire de lord Byron.

Byrrii n. m. Vin cuit, à base de quinquina et d'amers, couleur brun foncé, constituant une liqueur dite apéritive.

Byrrhe ou **Byrrhus** (*russ* — du lat. *byrrhus*, casaque rousse) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la famille des *byrrhidés*, comprenant une trentaine d'espèces de taille assez grande.

— Encycl. Les *byrrhes* sont arrondis, globuleux, recouverts d'une pubescence serrée grise ou noisette, parfois dorée; ils sont répandus surtout en Europe. Nous citerons : le *byrrhus pilula*, commun dans les lieux secs (toute l'Europe); le *byrrhus murinus* (France).

Byrrhidés (rad. *byrrhus*) n. m. pl. Byrrhe (gr d'un tiers) Famille de coléoptères clavicornes, renfermant des formes de taille petite ou moyenne, globuleuses, présentant de grands rapports de formes et de structure avec les chrysomélides. — *Un* Byrrhide.

— Encycl. Les *byrrhidés* sont de régime phytophage; ils se nourrissent, à l'état de larve, de mousses ou de racines; les adultes vivent la plupart du temps dans les lieux arides, parfois au bord des eaux. Répandus sur tout le globe, ils sont représentés en Europe par plusieurs genres : *nosodendron*, *byrrhus*, *limnichus*, *limnichus*, *byrrhus*, *limnichus* et les *byrrhus* dés en trois tribus : *nosodendrinés*, *byrrhinés*, *limnichinés*.

Byrsa, nom donné à la citadelle de Carthage. V. Carthage.

Byrsanthe (du gr. *bursa*, bourse, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de bixacées, renfermant des arbrisseaux de l'Afrique tropicale et occidentale.

Byrsocarpe (du gr. *bursa*, cuir, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de connaracées, réuni aux rourees dont il ne constitue qu'une section.

Byrsonyme (du gr. *bursa*, cuir, et *onoma*, nom) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbres ou des arbustes quelquefois sarmenteux, originaires de l'Amérique.

— Encycl. Beaucoup possèdent une écorce riche en matière colorante rouge et en tanin. On emploie l'écorce du *byrsonyma crassifolia* contre la fièvre, contre la morsure du crotale; les fruits du *byrsonyma spicata* contre la dysenterie.

Byrsopage (du gr. *bursopagès*, couvert de cuir) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant trois ou quatre espèces de charançons habitant le nord de l'ancien monde. Nous citerons le *byrsopages ventricosus* de Daourie.

Byrsopinés (rad. *byrsops*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, réunissant les genres [illegible]

BYRSOPS [illegible] — du gr. *byssos*, duvet, et *ôps*, apparence n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *Byrsopsides*, comprenant vingt-six espèces de charançons sud-africains, dont on peut prendre le *Byrsops Hopei* de Caferrie comme le représentant.

BYSSACÉES n. f. pl. Famille de plantes cryptogames, dont quelques-unes, parmi les plus connues sont encore souvent rapportées aux algues. (On dit aussi BYSSÉES, et BYSSOIDES). — Encycl. [illegible]

BYSSE n. m. Bot. V. BYSSUS, et BYSSOÏDES.

BYSSIFÈRE (de *byssus*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Moll. Qui sécrète du byssus : *Mollusque* BYSSIFÈRE. (Peron.)

BYSSOCLADIE (*dî* — de *byssus*, et du gr. *klados*, rameau) n. f. Genre de champignons, caractérisé par des filaments étalés en forme d'étoile, rameux, cloisonnés, recouverts çà et là de spores, et comprenant une seule espèce, la byssocladie fenestrale.

— Encycl. Le genre *byssocladie* n'est fondé que sur une espèce, la *byssocladie fenestrale*, qui croît sur les vitres des fenêtres exposées à l'humidité. Elle provient pour partie des excréments d'un insecte, ou de quelques particules végétales déposées sur la surface du verre.

BYSSOÏDE (de *byssus*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à un byssus, par sa forme ou par sa nature. ; On dit aussi BYSSOÏDÉE, ÉE.

— Zooph. *Éponge byssoïde*, Éponge oblongue, étalée, à tissu lâche et fibreux.

BYSSOÏDÉS n. m. pl. ou **BYSSOÏDÉES** n. f. pl. Bot. Famille de champignons comprenant les hypomycètes des anciens auteurs, et qu'on divise en mucédinées, mucorinées et asconémées.

BYSSOLITE (du gr. *bussos*, lin, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BYSSOLITHE) n. f. Substance fibreuse qui est une sorte d'amphibole à base de magnésie, de chaux et de fer, que la plupart des minéralogistes rapportent à l'actinote. (Pour l'aspect, la *byssolite* rappelle beaucoup l'asbeste ; c'est pour cela que Lamarck l'appelait *mountoide*, et Haüy *asbestoïde*. Elle est vert olive ou jaune de rouille, et se trouve dans les Alpes.)

BYSSOTHÉCIUM (*si-om*' — du gr. *bussos*, tissu fin, et *thêkion*, étui) n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, famille des pyrénées.

— Encycl. Selon de Seynes, ce nom a été donné par Fuckel à l'*amphisphaerella sphaerosporella*, qui est le mode de formation d'hémisphaeria de Fuckel. [illegible] par les ravages qu'il fait éprouver aux plantes vivaces. Les parthèses ascophores de la sphérie apparaissent en automne sur les racines tout à fait pourries de la luzerne, sur lesquelles le champignon a abondamment son appareil conidiophore (*lanosa nivalis* Fr.) en hiver, puis s'est accru autour des racines pendant tout l'été, sous forme de rhizoctonia, donnant naissance à des pycnides. L'espèce causant la maladie de la luzerne est le *rhizoctonia crocorum*.

BYSSUS (*sus* — du gr. *bussos*, lin) n. m. Comm. Matière textile désignée aussi sous le nom de *soie de mer*, fournie par certains mollusques lamellibranches. (Cette matière peut filer et se tisser de certains mollusques lamellibranches et qui servent à l'animal à se fixer d'une façon définitive ou temporaire, ou à construire une sorte de nid. Sont pourvus d'un byssus les genres *vulselle*, *marteau*, *encrier*, *tridacne*, *saxicave*, *jambonneau*, etc.

— Encycl. Archéol. Le *byssus* (en gr. *bussos*) était un tissu fait avec des fibres de plantes. Suivant Hérodote, les momies égyptiennes étaient enveloppées dans une [illegible] Il est question du byssus dans plusieurs passages du Pentateuque, et plusieurs des prêtres égyptiens, notamment des Hébreux, il est mentionné dans l'Évangile, qui parle du manteau royal couvert de pourpre et de byssus (S. Luc, XVI, 19). En Grèce, on le cultivait surtout en Élide, et on le travaillait principalement à Patras ; on s'en servait souvent pour les tuniques des femmes. Suivant Pline, ce *linon byssinon* de Patras se vendait au poids de l'or ; c'était, semble-t-il, un lin très fin, une sorte de batiste.

— Bot. Linné avait créé le genre *byssus*, et il y faisait entrer des espèces appartenant à des familles très diverses, que l'on considère maintenant comme des algues, des lichens ou des champignons.

BYSTROPOGON (*bis* — du gr. *bustra*, bouchon, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de labiées, dans lequelles la gorge est fermée par des poils pendant la maturation.

— Encycl. Le genre *bystropogon* appartient à la famille des labiées, tribu des saturéinées-origanées. Il comprend quelques arbrisseaux des îles Canaries et l'Amérique méridionale.

BYSTRITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la *Bystritza* ; 2.850 hab. Marché important ; toiles et produits agricoles.

BYTHINE ou **BYTHINUS** (*nuss* — du gr. *bathios*, submergé) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des pséliaphides, renfermant de petites formes vivant au bord des eaux. [illegible] Le plus connu, en France, est le *bythinus Burelli*.

Bythine.

BYTHINIA n. f. Zool. V. BITHYNIE.

BYTHITE (*ti-te* — du gr. *bathos*, abîme) n. m. Genre de poissons anacanthes, famille des gadides, dont les [illegible] des formes vivant dans les grandes profondeurs de la mer et dont l'espèce type est le *bythites fuscus*, dont une forme très voisine, le *bythites crassus*, a été découverte par l'expédition scientifique du « Talisman ».

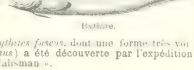

Bythite.

BYTHOSCOPE (*scop'* — du gr. *bathos*, fond, et *skopein*, regarder) n. m. Genre d'insectes hémptères homoptères, famille des cicadides, tribu des *bythoscopides*. (Les *bythoscopes*, dont on connaît trente-cinq espèces répandues sur le globe, sont de minuscules cicadelles.)

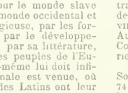

Bythoscope.

BYTHOSTRÉPHES (*fès* — du gr. *bathos*, fond des eaux, et *trêphein*, nourrir) n. m. Genre de crustacés entomostracés, sous-ordre des cladocères, habitant les eaux douces. (L'espèce type, *bythostrephes longimanus*, vit dans le [illegible] Constance, à une certaine profondeur.)

BYTOWN, ville du haut Canada, sur l'Ottawa, dont elle est la capitale ; 10.000 hab. (Appelée jusqu'en 1855 du nom de BYTTAWA.)

BYTOWNITE (*tôwn'* — de *Bytown*, n. de lieu) n. f. Silicate naturel d'alumine de chaux et de fer. La bytownite est un feldspath appartenant à la série des plagioclases, et intermédiaire entre le labrador et l'anorthite.

BYTTNÉRIACÉES n. f. pl. Bot. V. BUETTNÈRE

BYTTNÉRIE n. f. Bot. V. BUETTNÈRE.

BYTURE (du lat. *bytyrus*, espèce de vermisseau) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dermestides, tendrement de petites larves allongées, rousseâtres, pubescentes, propres à l'hémisphère boréal. (Sur les quatre espèces connues du genre *bytyrus*, deux habitent l'Amérique du Nord, et deux l'Europe. La larve du *bytyrus tomentosus* d'Europe est parfois nuisible aux framboisiers.)

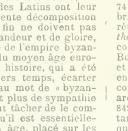

Byture (gr. 5 fois).

BYZACENE. Géogr. V. BYZACIUM.

BYZACIUM, contrée de l'Afrique ancienne, au N.-O. de la Petite-Syrte (golfe de Gabès), au S. de la Zeugitane (Tunisie septentrionale), dont elle était séparée par la ligne de défense qui bordait entre la région de Kef et celle de Kairouan. Moins arrosé que la Zeugitane, le Byzacium paraît avoir été surtout un pays d'élevage. La plaine littorale ou Sahel était remarquable par le développement de la culture de l'olivier.

BYZANCE. Géogr. V. CONSTANTINOPLE.

BYZANTIN, INE, [illegible] de Byzance, ou qui habite cette ville. — Les BYZANTINS.

— Adjectif. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants. *Théologie* BYZANTINE.

— Encycl. V. Art, Langue et Littérature, à l'article suivant.

BYZANTIN (EMPIRE) ou **EMPIRE GREC D'ORIENT**. Le jour où Constantin fonda, sur l'emplacement de l'antique Byzance, la ville à laquelle il donna son nom, marque le point de départ de l'histoire de l'empire byzantin (330). Par son admirable situation géographique, Constantinople était prédestinée à servir de centre à un grand Etat. D'autre part, l'empreinte profonde dont l'hellénisme avait marqué les provinces orientales de la monarchie romaine fournissait, en constituant une population homogène, un principe de vie et d'unité au nouvel Etat. Enfin, le lien religieux, la profession de la même foi, renforçait encore la communauté de la langue, des mœurs, des idées. Aussi, quand la mort de Théodose (395) sépara officiellement les deux moitiés du monde romain, l'empire d'Orient apparut-il comme un organisme propre : s'il affecta, pendant plusieurs siècles encore, de conserver l'étiquette romaine, en réalité, dès le IVe siècle, il fut grec, il fut l'empire byzantin.

Cet empire byzantin a été souvent jugé avec sévérité. Sans doute, il a eu des vices profonds : l'absence d'une loi précise réglant la transmission du pouvoir y a multiplié les révolutions ; la mobilité de l'esprit grec y a multiplié les querelles religieuses, et la confusion, entre les mains de l'empereur, du pouvoir politique et de l'autorité religieuse, a souvent également compromis les intérêts de l'Etat et de l'Eglise. Si cet empire, pourtant, a compté plus de mille ans d'existence (395-1453), ce n'est point le simple effet de hasards heureux. Serré entre les barbares qui venaient du Nord : Huns, Avars, Slaves, Bulgares, Petchénègues, et des ennemis du Sud qui venaient du Midi : Perses, Arabes, Turcs, il a, à tous les siècles de son histoire, soutenu, repoussé, souvent avec éclat, les assauts des ennemis extérieurs, et par sa vigueur militaire, à plusieurs reprises, il a sauvé l'Europe. A travers les cataclysmes qui l'accablaient, il a été le siège d'une civilisation, la plus brillante peut-être de tout le moyen âge, et exerçant l'influence s'est fait sentir au loin. « Byzance a été, dit M. Rambaud, pour le monde slave et oriental, ce qu'a été Rome pour le monde occidental et germanique » ; par sa propagande religieuse, par les formes variantes de son gouvernement, par le développement de l'industrie et du commerce, par sa littérature, par ses arts, elle a été l'éducatrice des peuples de l'Europe orientale, et l'Occident lui-même lui doit infiniment. Sans doute, la décadence finale est venue, où l'hostilité, l'avidité ou l'indifférence des Latins ont leur part de responsabilité, autant que la lente décomposition de l'empire ; mais les tristesses de la fin ne doivent pas faire oublier les périodes de grandeur et de gloire, et l'on ne saurait oublier que l'histoire de l'empire byzantin représente la moitié de l'histoire du moyen âge européen. Il faut donc, en étudiant cette histoire, qui a été vraiment renouvelée des ces derniers temps, écarter les préjugés vieillis qui s'attachent au mot de « byzantin », et le prendre dans l'Orient de plus de sympathie et de justice ; avant de le juger, il faut tâcher de le comprendre, et se souvenir pour cela qu'il est essentiellement, on la dit, « un Etat du moyen âge, placé sur les extrêmes frontières de l'Europe, aux confins de la barbarie asiatique ».

I. L'HISTOIRE DE L'EMPIRE BYZANTIN. Il ne saurait être question de raconter ici, pour une période plus que millénaire, le détail des événements de chaque règne ; on se trouvera sous la notice spéciale de chaque empereur. Il sera plus utile de marquer les grands faits qui dominent cette histoire, d'expliquer les raisons des alternatives de décadence et de grandeur.

1. *La famille de Théodose et les empereurs de la maison de Thrace* (395-518). Sous les médiocres et faibles successeurs de Théodose, Arcadius (395-408), Théodose II (408-450), Marcien (450-457), sous les premiers de la maison de Thrace : Léon (457-474), Zenon (474-491), Anastase (491-518), l'empire romain d'Orient commence à prendre sa physionomie propre. Lentement, les dernières [illegible] de la monarchie tombent successivement aux mains des barbares, par une diplomatie habile, mêlée parfois d'une fermeté heureuse, l'empire d'Orient maintient, en face des Huns, des Perses, le prestige qu'il doit à l'héritage de Rome. En même temps apparaît, avec l'âpreté des luttes religieuses, l'établissement de l'autorité impériale en matière de religion. L'Eglise d'Orient s'épuise en stériles discussions sur le dogme (hérésies et conciles de Pyrrhichès), mais, dans les conciles qu'elle multiplie, Ephèse (431), Chalcédoine (451), elle abdique docilement aux mains du prince la conduite des affaires ecclésiastiques : chose grave et grosse de conséquences, quand les velléités dogmatiques du souverain produiront, comme sous Zénon, des troubles profonds dans l'empire, ou amèneront, comme sous Anastase, la rupture avec le pontife romain. Enfin, l'extinction de la maison théodosienne ouvre l'ère des révolutions militaires ou de palais, en mettant la dignité impériale à la merci des intrigues ; et, contre ces maîtres sans autorité, des généraux incessantes troublent la capitale.

— 2. *Les empereurs de la maison justinienne* (518-610). Le successeur de Justin Ier (518-527), neveu Justinien, devait, pendant son long règne (527-565), rendre à l'empire ses apparences de grandeur, et, par ses magnifiques ambitions, interrompre aussi, compromettre peut-être le cours logique de son histoire. Plein des souvenirs de la grandeur romaine, il rêva de reconstituer l'unité du vieux monde romain, et, en effet, ses généraux reconquirent l'Afrique (533), l'Italie au prix de vingt ans de guerre (536-553), une partie de l'Espagne, et, en outre, par la diplomatie et la propagande religieuse, l'influence byzantine s'étendait bien au-delà des limites de l'empire ; mais le grand effort diplomatique et militaire avait usé la force de résistance de la monarchie contre les Perses, et, malgré les mesures administratives et militaires prises pour couvrir les frontières, les barbares slaves, huns, bulgares pénétraient au cœur de l'empire, et, faute d'argent on achetait leur retraite épuisait le trésor. L'œuvre législative de Justinien répondit aux mêmes ambitions de réorganisation romaine, et, si considérable qu'elle soit par ses conséquences, elle fut, en réalité, peut-être plus grande rendue à la langue latine, elle n'arrêta pas l'évolution presque fatale de l'empire. La politique religieuse, fondée sur le rétablissement de l'union avec Rome, s'inspira des mêmes idées directrices. Il faut reconnaître que, par le développement de l'industrie et du commerce, par le goût du luxe et des constructions, par l'éclat des lettres et des arts, le règne de Justinien apparaît comme l'époque décisive dans l'histoire de la civilisation byzantine, et que, par le grand effort tenté pour la réforme administrative, par le désir vraiment politique qu'il eut de rétablir l'unité religieuse dans l'empire, et de faire de l'empire romain même, Justinien sut comprendre son métier d'empereur. Mais il avait tendu à l'excès les ressorts de la monarchie. Sous ses successeurs, Justin II (565-578), Tibère (578-582), les Avars, les Slaves, les Lombards, les Perses se montrent à l'envi sur l'empire, et l'énergique effort d'un prince intelligent, Maurice (582-602), n'aboutit en somme, en se contentant les troupes, qu'à provoquer une révolution de palais.

— 3. *Les empereurs de la famille d'Héraclius* (610-717). Dans la crise redoutable qui s'ouvrait pour l'empire, le règne d'Héraclius, par des victoires, des conquêtes victoires remportées sur les Perses (622-628), une époque mémorable ; mais l'apparition des Arabes allait bientôt [illegible] ces efforts. Pendant que Héraclius et ses successeurs [illegible] Syrie, l'Egypte, Chypre, Rhodes tombent aux mains des Arabes ; déjà l'Afrique est menacée, et les armées des califes parassent jusque sous les murs de Constantinople. Dans la période de l'histoire du Bas-Empire, la frontière orientale en brèche depuis la fin du VIe siècle fut l'assaut des Avars, fléchit, et la masse des populations slaves, pénétrant comme un coin dans l'empire, s'établit en Dalmatie avec les Croates, en Mésie avec les Serbes, et descend jusqu'en Macédoine, en Thessalie, en Grèce. Vainement, Constantin Pogonat (668-685) défend Constantinople contre les Arabes (668-673) ; malgré ses efforts, les Bulgares dominent, en 679, un puissant royaume au S. du Danube, et, pendant les trente ans d'anarchie qui suivent son règne (685-717), l'empire semble toucher à la ruine. Dans son domaine, chaque province s'isole, cependant, pendant cette transformation s'accomplissait : Justinien avait été le dernier des empereurs romains ; ses successeurs du VIIe siècle deviennent de plus en plus des souverains grecs. Au moment où les Arabes pressent de plus en plus Constantinople (717), l'avènement de la dynastie isaurienne sauva la monarchie.

— 4. *Les empereurs de la dynastie isaurienne* (717-867). Sous le règne de deux princes énergiques, Léon III (717-741) et Constantin IV (741-775), l'élan de l'invasion arabe, brisé sous les murs de Constantinople (siège de 717), s'arrêta. Le système de la défense reconstitué (régime des *thèmes*) permit de prendre en Asie une offensive heureuse contre les musulmans, d'arrêter en Thrace les progrès des Bulgares. Pour rendre toute sa force à l'empire, Léon III et ses successeurs tentèrent une œuvre plus importante encore, source du long conflit, religieux et politique, connu sous le nom de *querelle des Iconoclastes*. Cette lutte ardente, dont les événements se succèdent jusqu'en 842, nous est connue fort incomplètement. Il semble pourtant que les empereurs isauriens ont poursuivi autre chose qu'une simple controverse religieuse. Ils y ont vu, sans doute, un moyen d'agrandir leur autorité au détriment de l'influence ecclésiastique. Sans doute, la tradition de l'autorité impériale en matière religieuse, l'ardeur de la lutte, l'âpreté de la résistance des moines ont conduit Léon III et Constantin IV à devenir persécuteurs ; il faut remarquer, pourtant, qu'ils ont trouvé appui dans

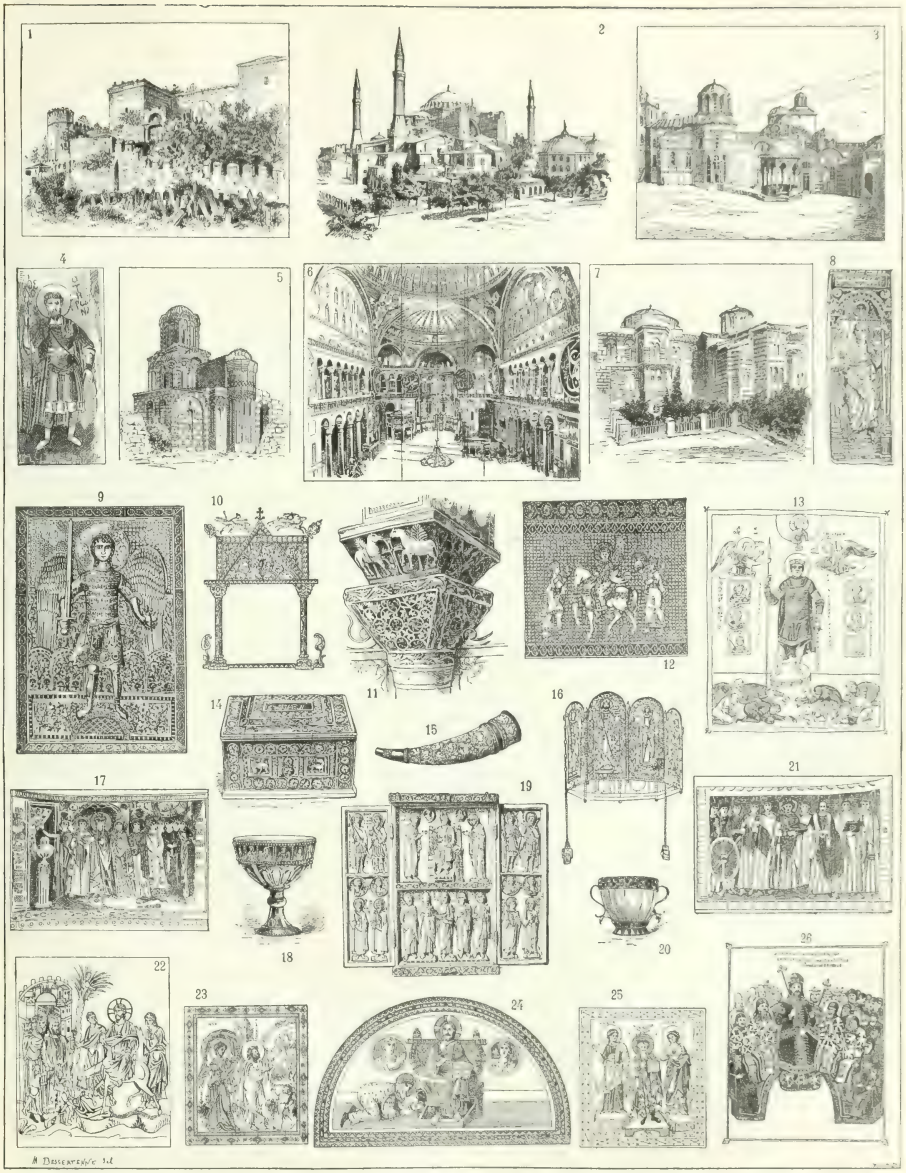

Art byzantin. 1. Remparts de Constantinople. — 2. Vue extérieure de Sainte-Sophie. — 3. Vue d'un monastère de l'Athos. — 4. Mosaïque de l'église Saint-Luc. — 5. Église [illegible] nique. — 6. Vue intérieure de Sainte-Sophie. — 7. Église Saint-Luc et de la Théodosie. — 8. Moitié de diptyque en ivoire, British Museum. — 9. Couverture d'[illegible] 10. Frontispice de manuscrit. — 11. Chapiteau de Saint-Vital, de Ravenne. — 12. Étoffe byzantine provenant du tombeau de Gunther, évêque de Bamberg. — 13. Basileus byzantin [illegible] — 14. Coffret en ivoire. — 15. Olifant d'ivoire. — 16. Couronne de Monomaque. — 17. Phénomène [illegible] de sa cour (mosaïque de Saint-Vital). — 18. Calice. — 19. Triptyque en ivoire [illegible] 20. Calice. — 21. Justinien (mosaïque de Saint-Vital). — 22. L'entrée à Jérusalem (mosaïque). — 23. Isaïe entre la nuit et le jour (Biblioth. nat.). — 24. Mosaïque de Sainte-Sophie. — 25. [illegible] Biblioth. nat.). — 26. Jean Cantacuzène et sa cour (miniature).

l'aristocratie, dans l'armée, dans une partie du haut clergé même, qui, en 754, prononça la condamnation des images. A la vérité, sous le règne de l'orthodoxe Irène (780-802), une réaction violente ramena au pouvoir les amis des images (concile de Nicée [787]); mais sous Léon l'Arménien (813-820), Michel II (820-829), Théophile (829-842), la coalition du parti iconoclaste et, moins de cinquante ans plus tard, la reconstitution de l'empire romain d'Occident (800), tels furent les résultats d'une politique qui obligea les empereurs à faire des protecteurs chez les Francs. En Orient, les luttes intérieures rendirent confiance aux ennemis du dehors : on revit devant Constantinople les Arabes (783) et les Bulgares (813); toutefois, l'énergique gouvernement de l'empereur Théophile rétablit en Asie la situation de l'empire, et avec le triomphe de l'orthodoxie coïncidaient les progrès de la propagande religieuse. La grande renaissance du IX siècle commençait.

— 5. *Les empereurs de la dynastie macédonienne* (867-1057). En assurant par une usurpation le trône à sa famille, Basile Ier (867-886), assura à son empire un siècle au demi de grandeur et de prospérité. Sans doute, malgré le progrès croissant des idées de légitimité, la monarchie ne fut point complètement à l'abri des révolutions de palais, mais l'illégalité naturelle des usurpations ne troubera autrement une succession de princes énergiques : Romain Lecapène (920-944), associé à Constantin VII (912-959), Nicéphore Phocas (963-969), Jean Zimiscès (969-976), successivement maîtres des enfants de Romain II, Basile II enfin (976-1025), le plus énergique de tous peut-être. Grâce à ces princes, qui tous furent de grands généraux, l'empire reprit l'offensive sur tous les confins, l'Asie Mineure fut débarrassée par Basile Ier de la perpétuelle invasion des Arabes, et la sécurité rendue à l'archipel. Les échecs qui marquèrent le règne de Léon VI (886-912) furent glorieusement réparés par Jean Zimiscès : de l'empire de l'Asie Mineure, la guerre fut reportée sur l'Euphrate et le Tigre; la Crète était reconquise (961), Chypre rattachée à l'empire : Nicéphore Phocas et Jean Zimiscès recouvraient la Cilicie, la Syrie au Nord, bientôt la Mésopotamie; à la fin du xe siècle, Basile II acheva cette conquête, et soumit, sauf Tyr et Damas, la Syrie entière. Contre les Bulgares, les luttes ne furent pas moins glorieuses, ni les progrès accomplis moins considérables. Sans doute, sous Léon VI et sous Romain Ier, le grand tzar Syméon, poussa ses conquêtes jusqu'au cœur de la monarchie; mais en 972, Jean Zimiscès reconquit la Bulgarie danubienne, et Basile II, *le Bulgaroctone*, noya dans le sang, au prix de trente-sept ans de guerre, le puissant Etat fondé par le tzar bulgare Samuel. Egalement vainqueurs des Hongrois des Petchenègues, des Russes, qu'avait vaincus Zimiscès, les empereurs macédoniens reprenaient l'offensive jusque dans l'Italie du Sud, et y rétablissaient l'influence byzantine. Par ces victoires, l'empire semblait à la veille d'atteindre en Asie les limites de l'empire romain; en Europe, ses possessions étaient plus que doublées, et, autour des provinces impériales, toute une série d'Etats vassaux acceptaient la suzeraineté de l'empereur. Enfin, par les missions religieuses, l'influence byzantine s'étendait chez les Serbes, les Croates, les Moraves; et pénétrait en Russie par la conversion de Wladimir (988).

C'est de l'empire, ainsi rétabli, que peut-être dans toute l'histoire de l'empire byzantin, qu'il faut s'arrêter pour jeter un coup d'œil sur la constitution et l'état intérieur de la monarchie. L'empereur, qui, toujours oint, vivait représentant de Dieu sur la terre, qui tient à la fois du César romain, du monarque oriental et du prêtre chrétien. Autour de lui, pour l'assister dans les soins du pouvoir, gravite une foule de fonctionnaires publics et de ministres, chefs de cette administration savante et fortement centralisée qui régit l'empire. Au-dessous de ces hauts dignitaires s'échelonnent, en une hiérarchie compliquée, la multitude des fonctionnaires, qui forment dans l'empire une noblesse administrative et héréditaire. Le territoire de la monarchie, partagé en grands gouvernements *ou thèmes*, est administré par des stratèges qui réunissent les attributions militaires, civiles et financières, et qui relèvent directement de l'empereur. Pour la défense des frontières, une armée surtout composée de mercenaires, mais solide, bien organisée, bien commandée, comptait plus de 120.000 hommes; enfin une diplomatie avisée et fine contribuait à maintenir la grandeur et à entretenir le prestige de l'empire.

A l'abri de ces institutions, l'empire grec, au milieu du IXe siècle au milieu du Xe, jouit d'une prodigieuse prospérité. Constantinople, de l'aveu unanime, était la première ville du monde, l'entrepôt de l'univers. Les monuments de la capitale étaient splendides, le luxe du palais impérial éblouissant, et les pompeuses cérémonies dont l'étiquette enveloppait le basileus frappaient les étrangers d'admiration. Un grand mouvement littéraire et scientifique se développait à l'université de Constantinople. L'éclat de l'art byzantin rayonnait sur tout l'Orient, et l'Occident même lui demeurait un modèle. Les ressources financières étaient énormes. Aussi le monde civilisé tout entier s'inclinait devant l'empire; les souverains d'Europe recherchaient l'alliance des princesses porphyrogénètes, les premiers d'Orient se disputaient les titres de la hiérarchie byzantine.

Pourtant, un grave événement s'était accompli, gros de conséquences pour l'avenir. L'ancien antagonisme entre l'Eglise orientale et l'Eglise romaine s'était tourné en schisme déclaré. Du conflit soulevé par Photius (857-886) devait fatalement sortir le schisme définitif, consommé par le patriarche Michel Cérularius (1054), et qui, en ruinant pour toujours l'union de l'Orient et de l'Occident chrétiens, contribua fortement à la ruine de Byzance. En même temps, le développement dans l'empire d'une puissante aristocratie féodale ébranlait le trône des successeurs de Basile II. Et, à la faveur d'une anarchie de trente années (1057-1080), les dangers extérieurs croissaient par la naissance sur toutes les frontières de l'empire de puissants peuples, redoutables et ambitieux : Normands des Deux-Siciles, Serbes, Turcs Seldjoucides, qui poussaient à travers l'Asie Mineure jusqu'aux rivages du Bosphore.

— 6. *La dynastie des Comnènes* (1080-1204). Dans cette situation, qui semblait désespérée, l'empire byzantin, une fois encore, fut sauvé par une dynastie nouvelle. Les grands empereurs de la famille des Comnènes : Alexis Ier (1081-1118), Jean (1118-1143), Manuel (1143-1180), par leur énergie, leur bravoure, leur politique avisée et tenace, relevèrent Byzance de la ruine et lui donnèrent un siècle de gloire et de prospérité. Placés dans des conditions difficiles entre toutes, ils luttèrent sans se lasser contre tous les adversaires : Normands, Hongrois et Serbes, Vénitiens et Grecs, Turcs et croisés. Grâce à leur activité, grâce à leur habile diplomatie aussi, les frontières de l'empire se maintinrent à peu près intactes, et si l'on dut renoncer définitivement à l'Italie du Sud, à la Croatie, à la Dalmatie, la Serbie dut accepter la suzeraineté de Byzance (1151), la Bulgarie restait soumise; en Asie Mineure, on avait regagné le terrain perdu jusqu'aux frontières de la Cilicie (1137), Chypre et la Syrie latine se trouvaient rattachées à l'empire, et tel était, sous Manuel, le prestige de l'empire, que Constantinople était vraiment le centre de la politique européenne.

Tous ces résultats, l'effort tenté pour réorganiser les forces de la monarchie, malgré l'éclat de la civilisation byzantine, des causes de faiblesse intérieure, de graves dangers extérieurs préparaient la ruine de l'empire. Le patriotisme hellénique diminuait; l'unité de l'Etat s'affaiblissait, et quand la vigilante administration des Comnènes fut remplacée par l'anarchie de la fin du XIIe siècle (1185), le prestige de l'empire, qu'avaient maintenu jusque-là quelques princes, s'évanouit, et les prétentions à l'autonomie locale, la misère économique allait croissant dans l'empire exploité par l'avidité des marchands étrangers, et ces désastres, s'à-joutant aux guerres intérieures, exaspérèrent la mauvaise humeur des grecs contre les Latins. Tout autour de l'empire, des voisins puissants naissaient sur ses frontières : la Hongrie, la Serbie, le royaume bulgare, les principautés des Deux-Siciles, toujours prêts à attaquer Byzance; Venise, qui exploitait l'empire et y assurait à des négociants des privilèges énormes. Enfin, les croisades, qui coïncident avec cette période, au lieu de sauver l'empire, devaient plutôt le précipiter sa ruine, en avivant les haines entre Grecs et Latins, en divisant les forces que les basileus auraient dû consacrer à la lutte contre les Turcs, en introduisant en Orient des ennemis plus dangereux encore. Au XIIe siècle, les princes d'Occident songeaient à conquérir Constantinople. Venise n'eut donc point de peine à détourner vers Byzance la quatrième croisade et à fonder à son bénéfice un empire latin.

— 7. *L'empire latin de Constantinople et la reconstitution de l'empire grec* (1204-1261). Sur les ruines de l'empire byzantin s'élevaient quelques Etats latins et grecs. Mais, tandis que, en proie aux discordes intérieures, engagé dans un conflit redoutable avec l'empire vlaqo-bulgare, l'empire latin traînait sous sept empereurs une lamentable existence, les Vénitiens, maîtres de la Thrace, de l'Hellespont, de Trébizonde, à Dycée, en Epire, des Etats grecs s'établissaient : l'ambitieux Michel VIII Paléologue eut la bonne fortune et le mérite de reprendre Constantinople (1261) et de restaurer pour deux siècles l'empire byzantin.

— 8. *Les derniers temps de l'empire byzantin* (1261-1453). Pourtant, l'empire ne devait plus retrouver la prospérité qu'il avait empruntée à la dynastie des Comnènes et sous les Comnènes. Territorialement, il était loin d'avoir recouvré les provinces qu'il possédait avant 1204 : les Vénitiens gardaient une partie des îles, les seigneurs latins une partie de la Grèce, l'empire bulgare une partie de la Thrace, l'empire grec de Trébizonde détenait une partie de l'Asie, et l'ambition de Charles d'Anjou allait bientôt disputer l'Epire à l'empire. La persistance du schisme, que Michel essaya vainement de supprimer au terme ne fut pas moins fatale à l'empire restauré : sans pitié, sans intelligence, les Latins s'acharnaient désormais contre ceux qui, naguère encore, et les Turcs devaient demembrer et détruire. Byzance sans que la chrétienté d'Occident se soit jamais sérieusement intéressée à son salut.

A l'intérieur, d'autres causes de faiblesse rendaient l'empire impuissant. Michel VIII (1261-1282) avait été le dernier grand capitaine et le dernier grand politique de Byzance : ses successeurs furent incapables de maintenir l'ordre dans l'empire. Les abuses de mercenaires étrangers, qui constituaient maintenant toute l'armée, abusèrent de leur force pour ravager et dépeupler l'empire. Les colonies italiennes, incrustées dans toutes les villes de l'empire, troublèrent, par leurs rivalités et leurs jalousies, la capitale et les provinces. Les luttes intestines pour la possession du trône achevaient de ruiner les destinées byzantines. Et les Etats latins, par les controverses religieuses détournaient l'attention publique des intérêts essentiels de la monarchie. On conçoit que, parmi tant de causes de faiblesse, l'Asie fût de plus en plus incapable de résister à la puissance chaque jour grandissante des Turcs.

La dislocation de l'empire seldjoucide avait laissé quelque répit à Byzance. Mais, tandis que les Osmanlis en Bithynie (début du XIVe s.) marqua le commencement de leur ruine. En 1360, Mourad Ier établit sa capitale à Andrinople. L'écrasement des Bulgares, puis des Serbes, en soumettant une vaste zone de l'empire, le premier balkanique, acheva l'isolement du malheureux empire byzantin. Dès 1397, après le désastre des croisés à Nicopolis, Bajazet mettait le siège devant Constantinople et Manuel II, Thaulabolos combait aux ordres de Mourad II. L'avènement de Mahomet II 1451 porta le coup de grâce à l'empire. Constantin Dragazès, le dernier des empereurs byzantins (1448-1453), ne put que mourir héroïquement sur la brèche de sa capitale prise d'assaut (29 mai 1453). Ce qui restait de l'empire byzantin tomba peu après aux mains des Turcs : le despotat de Morée en 1460, l'empire de Trébizonde en 1461.

II. LA LITTÉRATURE BYZANTINE. C'est entre le IVe et le VIe siècle, sous l'influence d'éléments romains, chrétiens et orientaux, que la littérature byzantine a pris ses traits caractères distinctifs. Fortement engagée encore dans la tradition antique, pourtant par l'esprit nouveau qui les anime, par les transformations de la langue qu'ils emploient, par la nouveauté des formes littéraires et rhétoriques, les écrivains de ce temps préludent à l'évolution dont sortira l'époque proprement byzantine. La littérature de cette période offre un aspect singulièrement brillant et varié. Dans le domaine théologique, qui toujours a tenu une place si considérable à Byzance, les Pères de l'Eglise développent le dogme et le défendent par leurs écrits polémiques, tandis que l'hagiographie célèbre les mérites de la vie monastique. Dans le domaine profane, à côté des recherches philologiques et grammaticales, l'histoire tient une place éminente avec Procope, Agathias, Menandre, Théophylacte; avec Malalas, la chronique apparaît, à tendances plus populaires et plus religieuses que l'histoire savante. Enfin, en face de la poésie profane, la poésie religieuse, vraiment créatrice, trouve, au VIe siècle, en Romanos, un des maîtres du lyrisme.

Depuis le milieu du VIe siècle jusqu'au commencement du IXe, une lacune inattendue se produit dans le développement intellectuel de Byzance. Dans la littérature théologique seule quelques grandes figures apparaissent : Jean de Damas, Théodore de Stoudion. Mais, au sortir de cette crise de croissance, la littérature byzantine a sa physionomie propre; elle va pendant six siècles encore poursuivre et développer son œuvre.

Dès le commencement du IXe siècle, les chroniques monastiques de Nicéphore, de Théophane, etc., et l'éclat de la littérature hagiographique annoncent le réveil de la vie intellectuelle. Bientôt, dans l'université de Constantinople restaurée, la philosophie, la rhétorique, les mathématiques trouvent place. Au contact de l'antiquité profane, jamais oubliée à Byzance, une renaissance apparaît : c'est l'époque de Photius, esprit original et hardi, un des représentants les plus éminents de l'esprit byzantin. Dès lors, sous l'influence des sources antiques, un développement intellectuel considérable, qui atteint son apogée au XIIe et au IIIe siècle. Tout d'abord, le Ve siècle dresse, en quelque manière, l'inventaire de ses richesses, et, moins original par ses créations propres, rassemble, en une vaste collection, tous les travaux antérieurs accumulés : c'est le siècle des encyclopédies, composées sous l'influence d'un Constantin Porphyrogénète, encyclopédies historiques, juridiques, philologiques, militaires, rurales (livre des Cérémonies), grammaticales (Suidas) ou hagiographiques (Syméon Métaphraste). Sur ces bases, les siècles suivants travaillent. Le XIe siècle produit un Psellos, esprit universel, qui embrasse toutes les connaissances : histoire; des écoles philosophiques naissent; l'histoire, réduite, au IXe et au Xe siècle, à une sèche annalistique, reprend figure avec Léon Diacre et Michel Attaliate. Psellos, Skylitzès. Ainsi, une véritable renaissance littéraire s'épanouit à l'époque des Comnènes. Comme au temps de Justinien, l'histoire y occupe la première place avec Nicéphore Bryennios, Jean Cinnamos, Zonaras et Nicétas Acominate. L'étude de l'antiquité est en honneur et trouve des commentateurs tels que le brillant Michel Acominate et le savant humaniste Eustathe de Thessalonique. La grammaire, avec Tzetzès; la rhétorique, morte depuis un demi-siècle, renaît; la poésie profane s'essaye en satires, en pièces familières et populaires avec Théodore Prodrome. Et s'il est vrai que, dans leur ensemble, ces productions manquent de vigueur et de vie et de fraîcheur, en face de cette littérature savante une littérature se développe en langue grecque vulgaire.

L'époque des Paléologues, qui prend en profondeur à celle des Comnènes, l'égale par la variété de ses productions. Le goût de l'antiquité, la recherche savante de l'atticisme, produisent un mouvement intellectuel qui pénètre et pénètre profondément de la littérature. La Byzance des Paléologues produit des logiciens et des philosophes, des grammairiens et des philologues, des rhétoriciens et des moralistes; dans les polémiques religieuses contre les Latins, la vie de théologie atteint un développement sans égal. L'histoire est représentée par des hommes comme Georges Acropolite, Pachymère, Nicéphore Grégoras. Dans cette époque de science et d'universelle curiosité, l'activité intellectuelle s'exerce dans les directions les plus diverses; les sciences sont cultivées avec éclat; et, par l'étendue de leurs connaissances, la variété de leurs productions littéraires, Jean Gémiste Plétho, un Bessarion comptent parmi les esprits les plus remarquables de leur temps. A la veille de succomber, il semblait vraiment, comme on l'a dit, que l'Hellade rassemblât ses énergies intellectuelles pour jeter un dernier éclat.

Il serait peu utile de parcourir en détail les branches diverses où s'est exercé l'esprit littéraire des Byzantins. Les recherches de pure érudition philologique et grammaticale tiennent incontestablement, à Byzance, une place considérable; et si par la les écrivains byzantins ont utilement conservé les éléments de l'éducation et les richesses antiques et transmis à l'Occident les trésors de l'antiquité, il faut avouer qu'ils ont fait œuvre de compilateurs et de bibliothécaires, plus que de créateurs. La littérature religieuse, elle, occupe à côté des grands noms du Damascène, d'un Photius, d'un Métaphraste, d'un Psellus, d'un Eustathe, beaucoup de fatras d'une médiocre valeur. C'est par le brillant développement de sa langue populaire que l'histoire paraît plutôt l'intérêt; elle le mérite encore davantage par l'incomparable éclat de sa poésie religieuse; elle le mérite enfin par l'éclat de sa littérature populaire.

Tandis que de la chronique des hommes des éruditis et des raffinés, se rapprochait toujours davantage de la tradition classique, la langue populaire, qui, dès le IXe siècle se laissait entrevoir dans la chronique de Malalas, se manifestait vers le XIe siècle avec un grand éclat dans l'epopée de Digénis Akritas, vraie chanson de geste byzantine, et au XIIe siècle, dans quelques-unes des poésies de l'heureux Prodrome. Mais c'est au XIIe et au XIVe siècle surtout que cette littérature en langue vulgaire se développe. C'est à Constantinople, en Crète, à Chypre qu'elle a eu son principal développement, et il n'est pas la moins curieuse histoire que l'on ait à faire de ces productions de la littérature byzantine.

III. L'ART BYZANTIN. « L'art byzantin, dit Bayet, a été tour à tour fort attaqué et fort prôné » : en fait, on lui a fort tort autant en le prôniant comme on l'a fait que les adversaires de ce dernier, pour l'excessive influence que lui ont attribuée ses apologistes trop zélés. Pas plus que l'empire byzantin, il ne doit être jugé en bloc; comme la monarchie, il a eu ses heures d'éclat et de décadence; la monotonie, l'immobilité des types que l'on constate en ses dernières productions ne sont point des accidents de naissance qui ont pesé sur tout son développement : comme tous les arts, l'art byzantin a été transformé et modifié.

Le règne de Constantin, en mettant le christianisme en

1. La Transfiguration, mosaïque conservée au Louvre. — 2. Ornement de l'église de Saint-Dimitri, à Vladimir. — 3. Sculpture de Cividale, en Frioul. — 4. Ascension [illegible] Marc de Venise. — 5. Ange, mosaïque de Sainte-Sophie, à Constantinople. — 6. Sculpture de Cividale, en Frioul. — 7. Lettre ornée tirée d'un manuscrit grec. — 8. [illegible] conservée au trésor des religieuses de Notre-Dame de Namur. — 9. Lettre ornée, tirée d'un manuscrit grec. — 10. Miniature de Grégoire de Nazianze. [illegible] — 11. Chapiteau de Sainte-Sophie (Constantinople). — 12. La divine liturgie, peinture murale. — 13. Croix de l'empereur Justin II, en argent [illegible] — 14. Miniature du manuscrit de Dioscoride. — 15. Dalmatique impériale, conservée dans le trésor de Saint-Pierre de Rome, broderies d'or. — 16. Procession de saintes [illegible] de Ravenne (fragment). — 17. Fragment d'un linteau de porte, à Dina. — 18. Lettre initiale, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. — 19. Ornement de [illegible] de Henri II, musée de Cluny. — 21. L'Annonciation (face latérale d'un sarcophage, à Ravenne). — 22. Présentation de la Vierge au temple, manuscrit du [illegible] — 23. Les saintes femmes au tombeau (plaque en or, au musée du Louvre). — 24. Sarcophage, à Ravenne. — 25. Le Christ couronné Roger (Palerme). — 26. Lettre tirée d'un manuscrit [illegible] — 28. Église de Tourmanin (Syrie). — 29. Miniature du manuscrit de Cosmas. — 30. La Crucifixion, ivoire du cabinet des médailles. — 31. Lettre tirée d'un manuscrit [illegible] George d'Antioche prosterné devant la Vierge (Palerme).

possession de la faveur impériale, exerça une influence profonde sur le développement de l'art chrétien. La fondation de Constantinople, en multipliant la construction des églises, en accumulant dans la capitale nouvelle les objets artistiques de l'antiquité, fit de la ville de Constantin un centre d'art incomparable. Le transfert en Orient du siège de l'Empire, en combinant les procédés d'art gréco-romain et les influences orientales, donna à ce mouvement son caractère original. C'est au VIe siècle, au temps de Justinien, que l'art byzantin prit sa physionomie particulière : mais de Constantin à Justinien une lente élaboration prépara l'évolution. Aux lignes droites des basiliques romaines, l'architecture tendit à substituer les lignes courbes des églises circulaires (Saint-Georges, à Salonique), tandis que les constructeurs asiatiques, ceux de la Syrie en particulier, s'essayaient au système de la coupole sur pendentif. Les arts décoratifs s'inspirèrent des mêmes tendances novatrices, remplaçant la primitive symbolique chrétienne par des sujets plus proprement historiques, substituant à la sculpture des peintures-mosaïques à la décoration plus luxueuse des mosaïques, introduisant avec un faire plus réaliste, des goûts de luxe et d'ostentation.

Le règne de Justinien donna à l'art byzantin sa forme définitive. Sainte-Sophie, bâtie de 532 à 537 par les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet, devint le type classique de l'architecture byzantine. Avec son énorme coupole de trente et un mètres de diamètre, appuyée sur quatre grands arcs que portent quatre piliers colossaux, avec ses deux demi-coupoles contrebutant la coupole centrale, ses trois absides ouvertes dans l'hémicycle oriental, et le double étage de ses bas côtés, elle fixa un modèle incomparable dont l'influence fut prodigieuse. Par la décoration somptueuse qui remplit l'édifice, couvrant les chapiteaux des colonnes d'une véritable dentelle de pierre, mettant sur le revêtement des murailles la magnifique polychromie des marbres, tapissant les coupoles et les voûtes de mosaïques à fond d'or, multipliant dans le sanctuaire les monuments les plus précieux de l'orfèvrerie, Sainte-Sophie ne répondit pas moins aux tendances nouvelles de l'art byzantin. En même temps d'autres types naissaient, qui devaient plus encore faire fortune : à Saint-Serge de Constantinople, à Saint-Vital de Ravenne, la coupole centrale posait sur un plan octogonal; l'église des Saints-Apôtres à Constantinople (aujourd'hui disparue), avait la forme d'une croix grecque et se couronnait de cinq coupoles. Et tandis que l'ingéniosité des constructeurs s'essayait ainsi en combinaisons variées, le luxe de la décoration éclatait dans d'admirables mosaïques, conservées en partie à Sainte-Sophie, mais surtout à Ravenne (Saint-Vital, Saint-Apollinaire-le-Neuf). Mêmes tendances, même goût de luxe décoratif, mêmes ressouvenirs de l'antiquité dans les miniatures qui enluminent les manuscrits de l'époque (Genèse et Dioscoride de Vienne, manuscrit syriaque de Florence); et si, des ce moment, la grande sculpture décline et disparaît, en revanche, dans le travail de l'ivoire comme dans les ouvrages de l'orfèvrerie, apparaît la virtuosité élégante et raffinée des artistes byzantins.

La querelle des iconoclastes, en proscrivant les images, n'eut point pour l'art byzantin les graves conséquences qu'on aurait pu craindre. L'art religieux, persécuté, continua à grandir par la lutte, et d'autre part, avec l'encouragement des empereurs, une école se forma, qui s'inspira avec plus de ferveur des modèles antiques. Grâce à ces circonstances, l'époque de la dynastie macédonienne fut, pour l'art aussi, du milieu du IXe siècle au milieu du XIe, une période de brillante renaissance.

Il ne reste rien du palais magnifique où les princes du IXe et du Xe siècle avaient accumulé tous les raffinements de la décoration la plus splendide. Mais les écrivains byzantins ont décrit l'édifice avec tant de précision, que Labarte a pu le restituer dans son intégrité. En même temps, du système de la coupole inauguré à Sainte-Sophie, l'architecture religieuse tirait des combinaisons nouvelles et brillantes, donnant à la construction plus d'élégance et de légèreté. Les petites églises de Constantinople, de Salonique, de Grèce, fournissent d'intéressants exemples de ce nouveau type architectural, et plusieurs d'entre elles ont conservé de remarquables monuments de leur primitive décoration (Saint-Luc, Daphni). Deux écoles sont alors en présence, l'une qui revient vers la fin du IXe siècle à l'étude des traditions antiques; l'autre, plus exactement soumise à l'Église, plus docile aux influences monastiques, dont l'inspiration est plus sévère, le faire plus sec et plus dur. Parallèlement, les deux courants traversent le Xe siècle, confondant souvent leurs traditions; peu à peu, cependant, l'influence monastique grandit et l'emporte vers le milieu du XIe siècle. Qu'on regarde les beaux manuscrits de l'époque, les mêmes tendances contraires apparaissent dans leurs miniatures (Grégoire de Nazianze du Vatican, Ménologe du IXe s.; Psautier de la Bibliothèque nationale, IXe s.; Ménologe basilien du Vatican, XIe s.). En même temps, sous l'influence monastique, les traditions de l'iconographie commencent à se fixer, quoique au XIe, au XIIe siècle, l'initiative de l'artiste garde bien des libertés encore, pourtant l'Église de plus en plus guide sa main et trace ses sujets. Toutefois, l'ornementation, dans toutes les œuvres de l'époque, demeure d'une merveilleuse richesse, et, si l'on passe en revue les innombrables productions des arts mineurs : triptyques, plaques, coffrets d'ivoire, portes de bronze décorées de bas-reliefs, émaux fixés sur le cadre des icones ou sur les monuments de l'orfèvrerie civile, étoffes de soie historiées ou brodées, on reconnaîtra dans tous ces ouvrages, avec les mêmes tendances et le même style, les preuves d'une puissante et admirable floraison artistique.

La prospérité de l'époque des Comnènes entretint jusque vers la fin du XIIe siècle le mouvement d'art. Mais la prise de Constantinople par les croisés porta un coup terrible à cette civilisation brillante. Pourtant, si l'architecture se fige désormais dans la répétition des formes anciennes, la peinture, à l'époque des Paléologues, se réveille en une dernière renaissance. Dans les mosaïques de Kahrie Djami à Constantinople (commencement du XIVe s.), dans les peintures des églises de Mistra (XIVe et XVe s.), dans les fresques du plus ancienne de l'Athos (Protaton de Karyès, etc.), des ouvrages se rencontrent d'une grâce et d'une fraîcheur inattendues, et que l'on a pu comparer justement aux fresques des primitifs italiens. Toutefois, si l'inspiration est réelle encore, de plus en plus les traditions de l'iconographie imposent une tutelle sévère aux conceptions de l'artiste. C'est au XVe siècle, au plus tard au XVIe, que le moine Dionysios, dans son *Guide de la peinture*, les règles minutieuses qui jusqu'à nos jours ont dirigé la peinture byzantine : peintures de l'Athos.

L'art byzantin a exercé durant tout le moyen âge une puissante influence. C'est lui qui a mis sa marque sur les plus anciens édifices de la Russie chrétienne (mosaïques et fresques de Sainte-Sophie de Kief, XIe s.), de la Géorgie et de l'Arménie. Les Arabes de Syrie et d'Espagne n'ont pas moins fortement subi cette influence, et jusque dans les monuments des Turcs se continuent les traditions de l'architecture byzantine. On a discuté davantage le rôle que Byzance a joué vis-à-vis du moyen âge occidental, et sur la nature et l'étendue de cette influence une longue suite de débats est née : c'est ce qu'on appelle la *question byzantine*. Il est indéniable que l'Italie du Sud, profondément hellénisée au XIe siècle, a grandi pendant plusieurs siècles les traditions de l'art byzantin. Les mosaïques siciliennes du XIIe siècle (Cefalù, chapelle Palatine, Sainte-Marie-de-l'Amiral, Monreale), sont, du moins pour les plus anciennes, d'admirables témoignages de l'influence et du talent des mosaïstes byzantins. A Venise, Saint-Marc est une pure église byzantine, et ses mosaïques comme celles de Torcello ou de Murano (XIe et XIIe s.) des ouvrages nettement byzantins. Il semble bien que l'action de Byzance a été profonde aussi au Xe et au XIe siècle dans l'Italie centrale, et qu'elle s'est étendue jusque dans le sud de la France (Saint-Front, de Périgueux) et en Allemagne. Aussi bien Constantinople était à ce moment le centre de la civilisation européenne, et les précieux objets qu'y venaient acheter les voyageurs d'Occident ne pouvaient manquer de servir de modèles.

— BIBLIOGR. : Après les travaux fondamentaux de Ducange (*Historia byzantina* (Paris, 1680)), on se contentera de rappeler les ouvrages classiques, mais vieillis, de Lebeau, *Histoire du Bas-Empire* (Paris, 1757-1784), et de Gibbon, *History of the decline and fall of the roman empire* (nouvelle édition par Bury). On consultera plus utilement les histoires générales de Finlay, *A history of Greece from its conquest by the roman to the present time* (Oxford, 1877); de Hopf, *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf unsere zeit*; de Hertzberg, *Geschichte der Byzantiner* (Berlin, 1883); de Gelzer, dans l'*Histoire de la littérature byzantine*, de Krumbacher (Munich, 1897). — Pour des périodes spéciales : Bury, *A history of the later roman empire* (395-800) (Londres, 1889); Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (Paris, 1888); Diehl, *L'Afrique byzantine* (Paris, 1895); Hergenröther, *Photius* (Ratisbonne, 1867-1869); Rambaud, *L'Empire grec au Xe siècle* (Paris, 1870); Schlumberger, *Nicéphore Phocas* (Paris, 1890); *L'Épopée byzantine* (Paris, 1896). — Pour l'histoire du droit : Zachariæ von Lingenthal, *Geschichte des griechisch-römischer rechts* (3e éd., Berlin, 1892). — Pour la littérature : l'ouvrage capital est Krumbacher, *Geschichte der byzantinischer litteratur* (Munich, 1897). — Pour l'art : Bayet, *L'Art byzantin* (Paris, 1883); Kondakof, *Histoire de l'art byzantin* (Paris, 1886-1891); Labarte, *Histoire des arts industriels* (nouv. édit. de Molinier); Labarte, *le Palais impérial de Constantinople* (Paris, 1861); Choisy, *L'Art de bâtir chez les Byzantins* (Paris, 1882); Diehl, *L'Art byzantin dans l'Italie méridionale* (Paris, 1894). — Deux ouvrages spéciales se sont consacrées à l'étude des choses byzantines : la « Byzantinische Zeitschrift » (à Munich, depuis 1892), et la « Vizantijskij Vremennik » (russe, à Saint-Pétersbourg, depuis 1894).

On trouvera une bibliographie très complète et systématiquement classée dans l'ouvrage cité de Krumbacher.

Byzantine ou **Historiens byzantins.** On désigne sous le nom de « Byzantine » les deux grandes collections de sources relatives à l'histoire de l'empire grec d'Orient; la Byzantine du Louvre, et la Byzantine de Bonn. La première, entreprise par ordre de Louis XIV, avec la collaboration de Labbe, Ducange, Combefis, Banduri, etc., a paru de 1648 à 1711, en 29 volumes. Elle comprend les principaux historiens byzantins : Procope, Agathias, Théophane et ses continuateurs, Cedrenus, Anne Comnène, Cantacuzène, George Acropolite, Nicétas Choniate, etc., avec d'excellents commentaires, et en outre, des ouvrages d'érudition, tels que l'*Historia byzantina*, de Ducange, l'*Imperium orientale*, de Banduri, etc. Elle fut réimprimée à Venise, de 1722 à 1793, en 23 volumes. Puis parurent des suppléments que l'on rattache à la collection, le *Constantin Porphyrogénète*, de Reiske (Leipzig, 1751), le *Léon Diacre*, de Hase (Paris, 1819), etc. Au commencement de ce siècle, sous la direction de Niebuhr, parut une collection nouvelle des historiens byzantins, publiée à Bonn en 50 volumes in-8°, de 1828 à 1897, mais où l'on s'est borné en général à reproduire les éditions antérieures. On commence aujourd'hui seulement à donner des éditions critiques des historiens byzantins : le modèle de ces publications est l'édition de Théophane, publiée par de Boor (Leipzig, 1883-1885). En outre, en dehors des deux Byzantines, nombre de textes nouveaux ont été découverts et publiés de notre temps. (V. la bibliogr. de l'art. précédé.)

BYZANTINISME (*bizinsi*) n. m. On désigne ainsi les querelles subtiles et frivoles, par analogie avec les disputes religieuses où s'oubliait, en face de la menace des Turcs, le fanatisme étroit des Byzantins du XIVe et du XVe siècle, préférant la ruine au rétablissement de l'union avec Rome, ou ergotant sur la lumière incréée du Thabor. Mais on étend à tort à l'ensemble de l'histoire de l'empire grec d'Orient le jugement que provoquent les épisodes de cette décadence lamentable, et il convient de revenir des préjugés anciens et défavorables qu'éveille le seul nom de *byzantin*.

BYZANTIUM, nom latin de Byzance.

BYZAS, fondateur légendaire de Byzance, où il établit, en 657 av. J.-C., une colonie de Mégariens.

BYZÉ, une des filles d'Erasinos, qui reçurent à Argos la déesse Britomartis.

BZET (*bzé*) n. m. Nom par lequel les agriculteurs d'un certain nombre de départements désignent une légumineuse, plante vivace, dont le nom scientifique est *lathyrus tuberosus*.

BZOVIUS (Abraham), en polonais **Bzowski,** théologien et dominicain polonais, né à Proszowice en 1567, mort à Rome en 1637. Appelé à Rome par le pape Paul V, il y écrivit sa *Continuation des Annales de Baronius* (de 1198 à 1532), ainsi que d'autres ouvrages d'histoire ou de théologie.

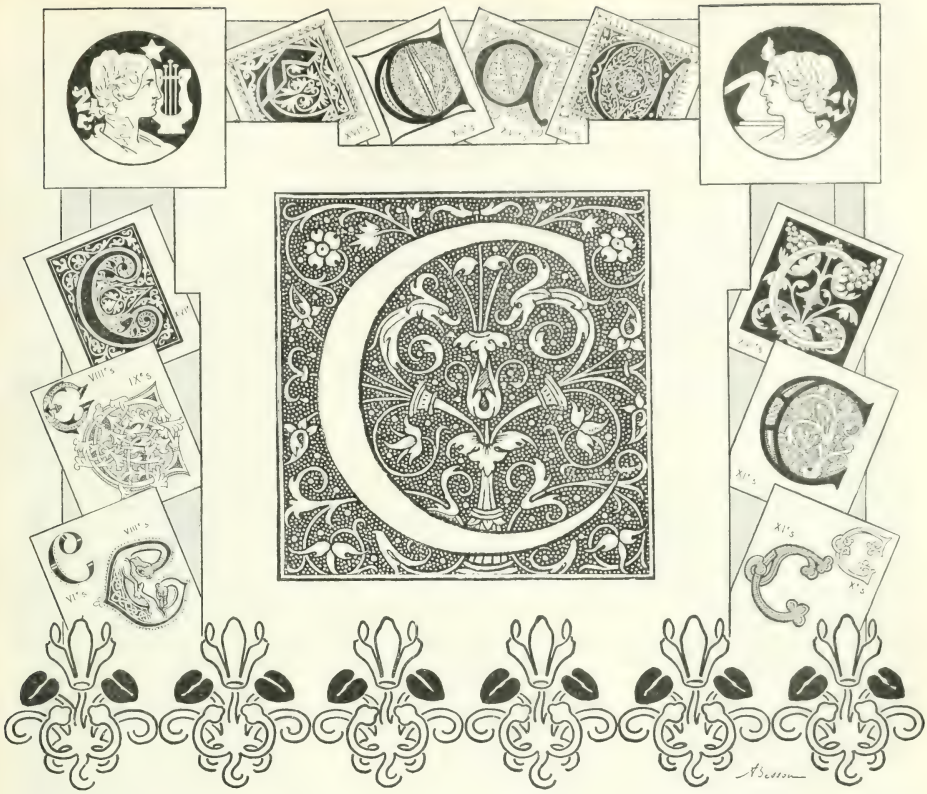

(*sé ou se*) n. m. Troisième lettre ou deuxième consonne de l'alphabet français : *Un grand, un petit c. Un c majuscule.*

— Paléogr. Le C et le G proviennent tous deux du Γ grec. Le Γ grec, gutturale douce, devint en latin une gutturale dure, homophone du K. La nécessité d'une gutturale douce en latin amena une légère modification du C, qui donna le G. (V. cette lettre.) La filiation graphique du C est semblable à celle des autres lettres de l'alphabet. Les Phéniciens avaient, selon toute vraisemblance, tiré leur C d'un hiéroglyphe égyptien. On peut suivre facilement, sur les tableaux ci-joints, les principaux stades de l'évolution du C, évolution rapide, et qui est presque terminée, après l'inversion ordinaire du caractère phénicien, dans le passage du phénicien au grec cadméen.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU C LATIN

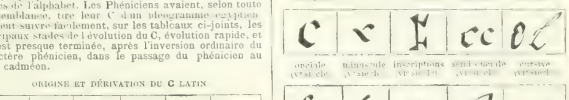

Dès l'époque des inscriptions latines antiques, le C capital est constitué. Notons quelques formes spéciales et ambiguës dans les écritures cursives et minuscules : le crochet souvent démesuré dans les cursives mérovingiennes et lombardes (écritures dites « nationales ») donne, vers le XIIe siècle, un C assez semblable à un D retourné. Le crochet supérieur du C minuscule, si développé dans quelques types du VIe siècle, diminue, mais se conserve toujours ; du XIIe au XIVe siècle, le C minuscule se confond souvent avec le T ; aux XIVe et XVe siècles, il se confond avec l'E.

LE C DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

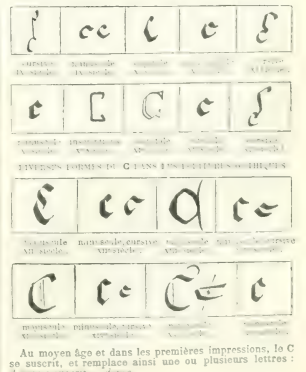

Au moyen âge et dans les premières impressions, le C se suscrit, et remplace ainsi une ou plusieurs lettres : *ꝛ* avec *c* suscrit. — *ꝛ* *ꝛ*

Notons la tendance, plus ou moins combattue, du C à disparaître de certains alphabets : *w* allemand, qui le remplace, suivant sa valeur phonétique par Z ou K ; espagnol, qui y supplée tantôt par Z, tantôt par K ou plutôt Q.

LI. C DANS LES ÉCRITURES DITES NATIONALES

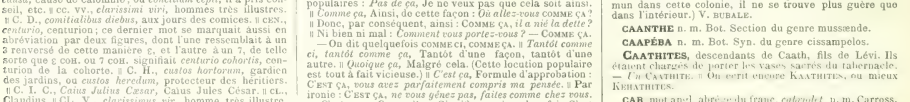

— *Prononciation.* Le son propre du c est un son guttural, exactement semblable à celui de la lettre *k*. A ce point de vue, il fait triple emploi avec les lettres *k* et *q* ; mais *k* n'est pas, à proprement parler, une lettre française, et *q* ne sonne, à proprement parlé, que le son guttural que ne possède jamais devant ces lettres.

Il est probable que cette lettre n'avait d'abord pas d'autre son chez les Latins, puisque nous voyons les Grecs traduire les noms Cicéron, Cicéro, Cicéronis par Κικέρων, Κικέρος. Les Allemands eux-mêmes ont quelquefois adopté la même orthographe, comme on le voit par le mot *Kaiser*, traduction de *Cæsar*. 1° C a le son guttural devant les voyelles *a*, *o*, *u*, et devant toutes les consonnes (sauf l'*h*., v. plus loin) : *Cobere, cacophonie, acuité, clameur, Cuivas, Acteon, actif*, prononcez *Kobère, kakophonie, akuité, kkameur, Kuivas, Akteon, aktif*.

— Devant *e*, *i* et *y*, *c* a le son sifflant et se prononce comme *s*. Toutefois, *c* ne prend jamais, comme *s*, le son de *z* entre deux voyelles : *Accère, comenti, ceinture, excite, cynique, cynique, prononcez : A-kère, kiment, ksinture, ex-sité, syanure, syanure*. ‖ Il a même son de *s* devant *a*, *o* et *u* lorsqu'il est marqué d'une cédille : *Ça, façon, reçu*, prononcez : Sa, *fa-son, re-su*.

— C final a toujours le son gutural de *k* lorsqu'il se prononce, comme dans *avec, agaric, bec, bloc, aqueduc, échec* (dans le sens de manvaise réussite), *Marc* (nom propre), qui se prononcent : *avek, agarik, bek, etc.* ‖ C final est nul dans un certain nombre de mots, comme *accroc, blanc, broc, clerc, croc, escroc, franc, jonc, porc, tronc, tabac, estomac, marc* (poids ou résidu), qui se prononcent : *accro, blan, etc.* ‖ Lorsque le mot est nul, le mot suivant commence par une voyelle, la liaison n'a pas lieu. On en excepte certaines locutions très usuelles, comme *franc étourdi, franc élève, porc-épic, du blanc et du noir*, qui se prononcent *fran kétourdi, porképik, blankétoir, etc.* ‖ Dans *donc*, *c* est généralement nul : *Il n'est donc pas venu ? Jusqu'à Il n'est non pas venu ?* Toutefois, si *donc* commence la phrase, le c doit se faire sentir : *Donc vous avez tort ; Donc, donc vous avez tort ; prononcez : donk vous avez tort.*

— *cc*, devant *a*, *o*, *u* et devant les consonnes, se prononcent comme *kk* ou *k* : *Accaparer, accuser, accroc, acclamer, accréditer* ; prononcez *akkaparer, akouzer, akkamer, akréditer*. Cependant, on fait entendre deux *k* dans quelques mots d'origine latine, comme *peccable, peccavi*, etc. ‖ Devant *e*, *i*, *cc* se prononcent comme *ks* : *Accepter, accident* ; prononcez *aksepter, aksident*.

— *Ch* a un son propre voisin de celui du *j*, mais plus fort que lui. Les Italiens le figurent *sc* devant *i* et *e*, les Anglais *tc*. Devant les consonnes *ch* dans un grand nombre de mots empruntés à des langues étrangères, surtout au grec, à l'hébreu et à l'arabe, *ch* se prononce comme *c* du *u* : *Cahier, chétien, archange, Chersonèse, Chio*, etc.; prononcez *kaïère, krétien, arkange, Kersonèse, Kio*. Il est impossible, toutefois, d'établir aucune règle fixe à cet égard, et beaucoup de mots empruntés aux mêmes langues retiennent le son propre de *ch* ; tels sont les mots : *chimie, chirurgie, chrétien, archipel, Achéron, chérif, Achille, archéologie, Michel*, etc. : *Mikel-Ange* se prononce *Mikel-Ange*, bien que dans *Michel* ch ait sa valeur propre ; on voulu ainsi conserver la prononciation italienne de ce nom. ‖ A la fin des mots, *ch* se prononce comme dans la langue à laquelle le mot appartient, c'est-à-dire que tantôt il a sa valeur propre, tantôt celle de *k* : *Ch* est nul dans le mot *almanach*, qui se prononce : *almanak, almanak*.

— *Epigraphie.* Comme abréviation, *C* représentait, chez les Latins, une foule de mots dont il est la première lettre, tels que : *Caius, Caesar, consules, centuriones, centuriones, centuriones* (qui s'écrivait aussi *cen*), *civis, civitas, condemno* (dans le vote des juges, ce qui lui avait valu le nom de lettre triste), *conjux, clarissimus, caveat*, etc. : *Caius* dans les inscriptions, se représente par un C suivi d'un V. B. : *C. sagamus commune bonum*, bien commun. ‖ CC., *Cesaribus*, aux deux Césars ; *cum carissimæ conjugi*, à la chère épouse ; *cu calumniæ causa*, cause de calomnie ; *cu concilium cepit*, il a pris conseil, etc. ‖ VV., *clarissimi viri*, hommes très illustres. ‖ C. D., *comitialibus diebus*, aux jours des comices. ‖ CEN., *centurio*, centurion ; ce dernier mot se marquait aussi en abréviation par deux lettres, dont l'une ressemblait à un renversé de cette manière ⊂, et l'autre à un T, de telle sorte que y COH. ou T COH. signifiait *centurio cohortis*, centurion de la cohorte. ‖ C. H., *custos hortorum*, gardien des jardins ; *cu cuatro heredibus*, conjointement des héritiers. ‖ C. I. C., *Caius Julius Cæsar*, Caius Jules César. ‖ CL., Claudius. ‖ CL. V., *clarissimus vir*, homme très illustre. ‖ CM., *causa mortis*, cause de mort. ‖ CN., Cneius. ‖ COB., *conjugi carissimæ*, à la chère épouse. ‖ COR., Cornélius. ‖ COS., le consul. ‖ COSS., *consules*, les consuls. ‖ C. P., *Constantinopolis*. ‖ C. R., *civis romanus*, citoyen romain. ‖ CS. IP., *Cæsar imperator*, César empereur. ‖ CUR., *curator*, curateur. ‖ C. V., *centumviri*, les centumvirs.

— *Numismatique.* Dans la numération romaine, c valait 100 et s'ajoutait à lui-même en se répétant ; ainsi c = 100, cc = 200, ccc = 300, etc. Placé devant un M, qui valait mille, il le multipliait ; ainsi cm = 900 mille, cc m = 900 mille, etc. cc m = 200 mille, etc. ‖ CIↃ valait cent M, et pouvait se multiplier de même ainsi : CIↃ CIↃ = 10 mille, CIↃ CIↃ CIↃ = 100 mille, etc. ‖ Quand c et Ↄ se répétaient simultanément avant et après CIↃ, ils le multipliaient par 10 ; ainsi CIↃ = 1 mille ; CCIↃ Ↄ = 10 mille ; CCCIↃ ↃↃ = 100 mille, etc. ‖ c retourné (ↄ) représentait aussi la silique ou poids de deux drachmes chez les Romains.

— Sur les monnaies modernes, C désignait d'abord Saint-Lô et puis Caen ; c'a figuré l'hôtel de Besançon.

— *Abréviations.* S. M. C. signifie Sa Majesté Catholique et s'applique au souverain d'Espagne. ‖ S. M. T.-C. signifiait Sa Majesté Très-Chrétienne, titre qu'on donnait au roi de France. ‖ J.-C. s'écrit pour Jésus-Christ, et N.-S. J.-C. pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. ‖ A. C. L., assuré contre l'incendie, et M. A. C. L., maison assurée contre l'incendie. ‖ C.-A.-D. s'écrit assez souvent pour *c'est-à-dire*.

— Dans les chartes et diplômes, c se plaçait en tête, avant l'invocation, comme abréviation du mot *Christus*.

— Dans le commerce, c signifie compte, centimes ou centimètres ; *c/c*, compte courant ; *c/o*, compte ouvert ; *m/c*, mon compte ; *v/c*, votre compte ; *n/c*, notre compte ; *s/c*, son compte ; *f/c*, leur compte, le C° est une abréviation de compagnie ; on écrit abusivement Co, par imitation des Anglais.

— En T. de turf, c est l'abréviation de *casaque* : c. *blanche, c. abricot*.

— En chimie, C signifiait autrefois *cerbère*, qui était le nom donné au salpêtre en alchimie. Aujourd'hui, C représente le carbone. Cy représente le cyanogène. ‖ Ca figure le calcium. Cd le cadmium, Cl le chlorure, Cr le chrome, Co le cobalt, et Cu le cuivre.

— Comme symbole, c représente le troisième objet d'une série, ou un objet répété pour la troisième fois : *Le cadet c. Le rayon c. Le numéro 162 c.*

— Dans le calendrier, c figurait la troisième nundinale. ‖ Dans le comput ecclésiastique, il représente la troisième dominicale. Quelquefois il désigne *tierce*.

— En algèbre, c figure une quantité connue, et s'emploie surtout lorsque *a* et *b* sont employés déjà pour figurer deux autres quantités connues. ‖ En trigonométrie, c désigne cosinus, et aussi le côté, et C un angle.

— *Musique.* Pour les Allemands et les Anglais, qui ont persisté à solfier par lettres et qui n'ont pas adopté les dénominations des notes usitées en France et en Italie, la lettre c représente la note *ut* ou *do*. — Placé au commencement d'un morceau de musique, après la clef et son armure, le C, un peu modifié dans sa forme, indique que la mesure de ce morceau est à quatre temps ; s'il est partagé par un trait vertical, on le nomme *c barré*, et il est le signe de la mesure à deux temps ; qui indique, plus simplement par le chiffre 2.

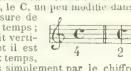

— Techn. *C à queue*, Nom que les imprimeurs et les fondeurs en caractères donnent au c marqué d'une cédille, ç.

— *Ecriture.* Le c initial de la ligne *celarent* de la première figure, et les modes des autres figures qui se ramènent au mode *celarent* de la première figure. Au milieu des mots, C indique que la proposition désignée par la voyelle précédente est contredite par contreposition quand on la ramène à la première figure.

— Encycl. *Rôle étymologique de la lettre C.* Dans le classement des consonnes, C apparaît comme une explosive gutturale. En passant du latin dans les langues romanes, le C peut rester tel quel, ou donner la douce correspondante G, ou aller en affaiblissant jusqu'à devenir une diphtongue ou même un *i* (*h*, *j*, *i*), ou même, en disparaît encore d'un degré, une siffiante (*c*, *s*). En français, C initial devant *o*, *u*, reste dur (avec le son de K) *corpus = corps* ; devant *e* et *i*, il prend le son de *s* : *cerum = cire* ; devant *a*, il donne *ch* : *canem = chien* ; C médial devant *o*, *u*, tombe : *securum = sûr* ; devant *e*, *i*, il tombe : *i : placere = plaisir* ; devant *a*, il devient *i* : *bracam = braie*. C final, précédé de *a*, *a*, donne *i* : *fac = fai* (*s*), et, précédé de *o*, *u*, tombe : *locum = lieu*. Devant *a*, C reste dur, et, au milieu des mots, C devient *i* : *fac (e) re = faire*. — L'affaiblissement du C latin ne s'est pas produit de la même façon dans toutes les langues romanes. Il est bien vrai, on peut remarquer qu'en italien le C reste guttural devant l'*a* : *canem = cane*, et donne seulement la palatale (et non la siffiante comme en français) devant *i* et *e* : *cerum = cera* (prononcez *tchéra*). Mais, en Espagne, il s'adoucissement du C en *g*, on peut citer l'italien *luogo*, de *locum* ; l'espagnol *amigo*, de *amicum*.

Quant au C final, il provient de plusieurs origines. Le C gutural représente le *c*, le *g*, ou le *sc* latins : *corpus de corpus*, *coi de quietum*, *école* de *scola*. Le *ch* palatal représente les sons latins figurés par *c*, *pi*, *tsc*, *sc*, *sti* : *chien de canem* ; *acheter apimo* ; *pêche de persi* (*i*) *cum* ; *loache de luscus* ; *mâcher de mast* (*i*) *care*. Enfin, le C siffiant (Ç) représente *c*, *g*, *ci*, du latin : *cire de ceram* ; *cinq de quinque* ; *leçon de lectionem*.

CA (*sa* — contract. de *cela*) pron. démonstr. Fam. Cela, cette chose-là, la chose dont il s'agit, ou que vous savez : *Laissez ça. Donnez-moi ça.*

— Fam. et le plus souvent avec une intention de mépris ou d'ironie, Cette personne-là : *Les enfants, ça résiste, ça dit, ça a, ça perd volonté.*

— *Ça* entre dans une foule de locutions familières ou populaires : *Pas de ça*, Je ne veux pas que cela soit ainsi. ‖ *Comme ça*, Ainsi, de cette façon : *Ou allez-vous* COMME CA ? Dons, par conséquent, ainsi : COMME CA, *il a mal à la dette ?* ‖ Ni bien ni mal : *Comment vous portez-vous ?* — COMME CA.

— On dit quelquefois COMME CI, COMME CA. ‖ *Tantôt comme ci, tantôt comme ça*, Tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. ‖ *Quoique ça*, Malgré cela. (Cette locution populaire est tout à fait vicieuse.) ‖ *C'est ça*, Formule d'approbation : C'EST ÇA, *vous avez parfaitement compris ma pensée*. ‖ Par ironie : C'EST ÇA, *ne trouvez-vous pas, faites comme moi ?*

— *C'est ça ou Ce serait ça*, Signifie aussi quelquefois C'est ou ce serait tout à fait bien : *Je te lui donnerais une danse*, CE SERAIT ÇA. ‖ *C'est toujours ça*, C'est toujours quelque chose, le défaut de mieux : *Il me doit mille francs, il m'en a donné deux cents* ; C'EST TOUJOURS ÇA. ‖ *Plus que ça*, Exclamation souvent ironique pour faire entendre qu'on trouve de l'exagération dans une chose : PLUS QUE ÇA DE CHIC ! PLUS QUE *ça de pourboire !* *Avec ça que...!* Comme si...! AVEC ÇA QUE *je m'amuse!* AVEC ÇA QUE *j'ai tout ce qu'il me faut !* *Ça étant*, Puisqu'il en est ainsi. ‖ *Avoir de ça*, Avoir de l'argent. — Appliquée à une femme, cette locution signifie qu'elle a une gorge opulente. ‖ *Ça*, Faire l'amour, et par ext. Se prostituer.

ÇA (*sa* — du lat. pop. *ecce hac*) adv. de lieu. Fam. Ici : *Venez ça, chien maudit!* (Mol.) *Venez ça que je vous embrasse.* (Mme de Sév.)

— Employé par opposition à *là*, *ça* indique un côté, un endroit en général, et *là* indique un autre côté, un autre endroit : *Ils couraient tous, qui* ÇA, *qui* LA.

— Loc. adv. *Çà et là*, De côté et d'autre, dans un lieu et dans un autre : *Errer* ÇA ET LA. ‖ *En ça*, Abréviation de *en deçà* et ellipse de la phrase *en deçà de ce temps-ci*, pour dire Avant le moment où nous sommes ; jusqu'à présent : *Depuis cinquante ans* EN ÇA, *on a vu plusieurs Parlements ébranlables.* (Pasc.) [Vx.] ‖ *De-çà* et plus souvent *deçà*. V. DEÇÀ.

— REM. *Çà et là* est considéré comme un seul mot par les poètes, et, comme tel, il peut être employé dans les vers, malgré l'hiatus.

ÇÀ interj. Expression d'encouragement, d'exhortation, d'une valeur à peu près analogue à celles de Voyons ! Allons ! Eh bien ! : Çà, *travaillons, Çà, expliquez-vous.*

— Ah *ça !* (vieux, mais fréquemment usitée) Une expression de surprise, d'encouragement ; ou encore appel à l'attention : AH ÇA ! *que prétendez-vous faire?* AH ÇA ! *que venez-vous me conter ?* AH ÇA ! *expliquez-vous.* ‖ Or ça. Forme usitée pour entrer en matière, avant de faire quelque proposition ou de poser une question : OR ÇA, *monsieur Dimanche, sans façon, voulez-vous souper avec moi ?* (Mol.)

ÇA, symbole qui, dans les formules chimiques, désigne le calcium.

CAABA ou **KAAB**, nom d'un poète arabe antéislamique dont on ignore la date de la naissance, et qui mourut l'an 1er de l'hégire (622 de J.-C.). Il était fils du célèbre poète Zoïeir; son frère Bodjair ayant embrassé l'islamisme, Caab fit une violente satire contre Mahomet qui, pour se venger, fit publier que tout musulman avait droit de tuer le poète. Celui-ci, saisi de frayeur, alla trouver Mahomet et lui récita une pièce de vers à sa louange. Quoique Mahomet n'aimât pas les poètes, il lui pardonna et lui donna son manteau pour le remercier. C'est par suite de cette circonstance que cette poésie a été nommée *Cassidat-el-Borda* (Poème du manteau).

CAABA, CAABA ou **KAABA**, nom d'une pierre noire cubique qui se trouve au centre de la mosquée de La Mecque et qui est l'objet de la vénération des Arabes. Selon les traditions les plus anciennes que l'on retrouve dans le *Kitab-el-Aghani*, ou livre des chansons du Kalif Mahdam, la Kaaba aurait été primitivement fixée dans le ciel, où les anges, conduits par l'archange Gabriel, venaient faire autour d'elle le *tawaf* (ou procession). La mosquée de La Mecque, le fameux *Mesjid-el-Haram* (Mosquée sainte) ou *Beit-Allah* (Maison de Dieu) des musulmans, fut construite par Seth, fils d'Adam ; détruite dans le grand cataclysme du déluge, la Mosquée sainte fut réédifiée par Abraham, à l'endroit même où il avait failli sacrifier à Jéhovah son fils Isaac, et au même endroit où s'élevait avant le déluge la mosquée de Seth. L'archange Gabriel apporta à Abraham la pierre noire de la Caaba, qui fut placée dans l'enceinte de la nouvelle mosquée. Comme chacune des tribus arabes avait des dieux qui lui étaient propres et que le temple de la Caaba était le grand sanctuaire, on y trouvait, représentées par des statues ou des images, un nombre considérable de divinités. D'après les historiens musulmans, il y aurait eu 360 images de divinités à la Mecque, et parmi elles se trouvaient celles du Christ et de la Vierge Marie, ce qui n'a rien d'extraordinaire, puisqu'il est aujourd'hui avéré que plusieurs tribus arabes étaient converties au christianisme. En 630, Mahomet, lorsqu'il s'empara de la Mecque, fit briser toutes les images qui y étaient adorées, et leur nom même disparut, pour le plus grand malheur de la mythologie comparée. Quoi qu'il en soit, le Prophète ne toucha pas à la pierre noire de la Caaba, qui fut recommandée au contraire à tout musulman de venir visiter et adorer au moins une fois dans sa vie. La Caaba faillit plusieurs fois être détruite. Les califes abbassides avaient le dessein de la faire orner et de construire autour d'elle un édifice splendide, mais les docteurs les plus célèbres les en empêchèrent en leur faisant comprendre qu'il était inutile d'enjoliver un monument que les légions des anges descendaient du ciel.

La pierre noire de la Caaba n'est autre chose que l'un des nombreux *bétyles* qui, de tout temps, ont été adorés, ou plutôt vénérés, comme des divinités par les Sémites. On pourrait rattacher à dans le culte que lui ont les musulmans, et qui, bien que survivraient point quelques traces d'une légende extérieure au système. Un auteur byzantin prétend que le mot *kaaba* signifiait « jeune fille » ; si l'on remarque que le jour sacré des musulmans est le vendredi, le jour consacré à Vénus, on pourrait être amené, peut-être temérairement, à cette conclusion que le culte sémitique de la Caaba serait en partie d'origine hellénique.

— BIBLIOGR. : Ibn-Hisham, *Siret-er-Resoul* (Vie du Prophète) ; Tabari, *Tankh-el-Umem-wa-el-Moluok* (Histoire des peuples et des rois ; Le Bokhari, *Sahah* (le Recueil véridique de traditions), Markhoud, *Rouzet-us-Sefa* (Jardin de la pureté).

CAAMA (de *kaama*, nom hottentot) n. m. Espèce d'antilope du genre bubale (*bubalis caama*), de la taille d'un cerf, à cornes en lyre, habitant l'Afrique du Sud. Le caama est le *hautebeest* des colons du Cap ; autrefois très commun dans cette colonie, il ne se trouve plus guère que dans l'intérieur.) V. BUBALE.

CAANTHE n. m. Bot. Section du genre mussænde.

CAAPÉBA n. m. Bot. Syn. du genre cissampélos.

CAATHITES, descendants de Caath, fils de Lévi. Ils étaient chargés de porter les vases sacrés du tabernacle.

— *Un* CAATHITE. ‖ On écrit encore KAATHITES, ou mieux KEHATHITES.

CAB mot angl abrégé du franc *cabriolet* n. m. Carross.

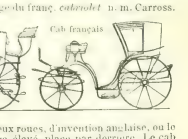

Sorte de cabriolet à deux roues, d'invention anglaise, ou le cocher occupe un siège élevé, place par derrière. Le cab français a quatre roues. Il tient le milieu entre les voitures fermées et les voitures se fermant à volonté.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité, chez les Hébreux. Elle équivalait à peu près à 1 litre.

Cabadès, Kavadès ou **Kobad**, nom d'un souverain sassanide, mort en 531 de l'ère chrétienne. Il était fils de Firouz et succéda en 488 à son oncle Balash. Il adopta les théories hétérodoxes de Mazdak, et fut déposé en 496. Il parvint à s'échapper et se réfugia chez les Ephthalites, dont il avait été jadis le prisonnier. Ces Turcs lui fournirent des secours pour recouvrer son trône (502), mais il ne put leur payer la somme qui leur avait promise. Il soutint contre eux une longue guerre, aidé que contre l'empire romain; son armée fut battue par le célèbre Bélisaire, en 529, à Dara. Il venait de faire envahir l'Arménie, quand il mourut, laissant le trône à son fils Chosroès Anouschirvan.

Cabagan Nuevo, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines (île Luçon), sur le *cabagan*, affluent du Rio Grande de Cagayan, 5.850 hab.

Cabakdji ou **Kabakdji Oghlou**, chef de la révolte qui renversa le sultan Sélim III en 1807, mort en 1808. Il était officier dans le corps des yamaks, quand ces troupes se révoltèrent pour sûreté de l'animosité qui régnait entre elle et les nizam-i djedid. Cabakdji, chosi comme chef par les yamaks, entra dans Constantinople et fit assassiner quelques-uns des principaux dignitaires de l'empire. Les nizam-i djedid furent licenciés; Cabakdji déclara Sélim déchu, et le remplaça par Moustafa IV. Il devint commandant des forteresses du Bosphore, et sa tyrannie fut telle que Moustafa Bairakdak le fit assassiner l'année suivante.

Cabal (du lat. *caput*, tête, chef, qui a aussi donné *capital*, autre forme du même mot) n. m. Anc. dr. Prix stipulé dans un bail à cheptel. Il consiste en marchandises que l'on apporte à une société : *Vendre son* CABAL *à ses associés.* ♂ A signifie Capital, en général. *Le cabal d'une dette.*

— Encycl. Le mot *cabal* (quelquefois *cabau*), usité autrefois dans le midi de la France, et surtout en Languedoc, désignait particulièrement les fonds de commerce ou l'outillage mobilier de fabrication des marchands. Quelquefois, le mot «cabal» désignait un groupe de meubles ayant une individualité propre, comme une dot, les meubles d'une succession.

Cabal, général colombien, né à Buga en 1770, fusillé en 1814. Il eut une grande part aux principaux combats de la guerre de l'Indépendance. Ses faits d'armes les plus brillants sont la défense de Popayan (1812) et la bataille de Palo. Fait prisonnier par les Espagnols à la Antilla el Tambo, Cabal fut condamné à mort.

Cabala et **Cyama**, noms de chiens à deux têtes, gardiens de Yama, dieu des Enfers. Les Hindous cherchent à se rendre propices ces redoutables animaux en leur offrant des boulettes de riz pendant le sacrifice appelé Balihârana.

Cabalant (*lan*), **ante** adj. Qui cabale, qui aime à cabaler, à intriguer : *Je connus la canaille écrivante et la canaille* CABALANTE. (Volt.)

Cabale (de l'hébr. *kabbalah*, réception, tradition) n. f. Théosophie juive, qui se donne pour une révélation communiquée par Dieu à Abraham selon les uns, à Adam selon d'autres, et transmise ensuite par une chaîne non interrompue d'initiés (d'où son nom, le mot hébreu *kabbalah* signifiant tradition, ou ce qui se conserve par tradition). « Corps des docteurs qui ont conservé ces traditions dans leurs ouvrages : *Point sur lequel toute la* CABALE *est d'accord.*

— Particulièrem. Science, art de commercer avec les esprits bienfaisants : *Terme de* CABALE. Interprétation de signes mystiques, qui donnent la connaissance des propriétés secrètes des corps. V. la partie encycl.

— Par ext. Ensemble des partisans d'une doctrine, école : Un mauvaise part, ligue, intrigue, complot, menées secrètes de gens qui s'entendent pour un même dessein : *Former des* CABALES. *Il faut avoir de l'esprit pour être un homme de* CABALE. (Le Brun.) « Se dit particulièrement de l'espèce d'association formée pour faire réussir ou pour faire tomber les pièces de théâtre. ♂ Troupe de cabaleurs, de gens qui intriguent ensemble : *La* CABALE *empêchait le parterre.*

— Allus. litter. :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale, etc.

V. Aristote.

— Encycl. Hist. La *cabale* est née du travail religieux et moral qui s'accomplit parmi les Juifs, dans les deux siècles antérieurs à l'avènement du christianisme. — La plus ancienne exposition par écrit qui soit connue de cette théosophie se trouve dans le *Sepher Jetzira* (Livre de la création), attribué à Simon Ben-Jochaï (mis à mort en 135). Il se divise en deux parties. La première porte ce titre spécial : *Les trente-deux voies de la sagesse.* Elle a pour but de décrire l'évolution de l'Etre (de Dieu) en lui-même, c'est-à-dire de montrer comment l'Etre virtuel passe à l'état d'Etre réel. La seconde partie porte plus particulièrement le titre de *Livre de la création.* Il y est question de l'évolution de l'Etre en dehors de lui-même. Ce n'est là qu'une ébauche que nous trouvons développée dans le *Zohar* (l'Eclat, la Lumière), recueil de dix-neuf ouvrages, de titres, époques et auteurs différents. On l'attribue à Simon Ben-Jochaï, disciple d'Akiba; mais il est de beaucoup postérieur au *Sepher Jetzira*, car la langue dans laquelle il est écrit est celle des rabbins du moyen âge. — Le système contenu dans ces ouvrages a exercé une très grande influence, non seulement sur le judaïsme, mais encore sur l'esprit humain en général; il a compté parmi ses adeptes : Philon, Avicenne, Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Paracelse, Reuchlin, etc. Il a fini par donner dans la théurgie et la magie.

— Bibliogr. : A. Franch, *la Kabbale* ou *la Philosophie religieuse des Hébreux* (Paris, 1843).

— Théâtr. Du jour où il y eut un théâtre et une pièce, il y eut des *cabales*. Citons seulement quelques-unes des plus célèbres dans les temps modernes. C'est une cabale fameuse que Richelieu, secondé par Mairet, Scudéry et autres, monta contre le *Cid*. Celle qui se proposait de faire triompher la *Phèdre* de Pradon sur celle de Racine causa encore plus de scandale. Mais c'est au XVIIIe siècle que la cabale même le plus grand succès. Voltaire, on voit un sieur de Fontenai exercer au Théâtre-Français une sorte de dictature : comédies et comédiens dépendaient en quelque sorte de ce personnage; il était l'arbitre du succès et de la défaite. Plus redoutable encore fut le chevalier de la Morlière, dont la position équivalait à celle d'un chef de conducteurs, et qui, pendant cinquante ans, régnait sur la Comédie-Française et le Théâtre-Italien, vendant les triomphes et les revers, « c'est-à-dire, gratuitement, ouvrement ce que nous appelons aujourd'hui le chantage. L'effet qu'il inspirait devint si grand, qu'on lui interdit l'entrée du théâtre, surtout d'après les instances de Mlle Clairon, dont il a dans sa déclaré l'ennemi décidé. Vers la même époque, les théâtres anglais avaient leur La Morlière dans la personne de Chitty, surnommé M. Town (*M. Toute la ville*), à cause de son influence dans les salles de spectacle et du pouvoir absolu qu'il y exerçait.

La pire des coteries du dernier siècle fut celle de Fréron, dite du *Satiri rer* : on y tenait école de mésdames et de messeur : on y cabalait contre toute espèce de réputation et de mérite : hommes, femmes, grands et petits, nul n'était épargné. On a cependant une obligation à cette société : elle nous a valu le *Mérlonl*, de Grécourt. La cabale n'est pas morte : on la voit de temps à autre reparaître à grand fracas. A cette la cabale qui renversa, en 1862, la *Gaetana* de Edmond About; elle était dirigée par les étudiants et avait un caractère politique, plutôt que théâtral. Trois ans plus tard, *Henriette Maréchal*, des frères de Goncourt, tombait au Théâtre-Français, où venait de se révéler un chef de cabale inattendu, connu bientôt sous le surnom de *Roi de Hyde-en-Bois*. Les cabales armées comparées aux cabales enthousiastes et convaincues, qui s'organisaient aux grands jours d'*Hernani* et des *Burgraves*, dans la salle du Théâtre-Français! Les Jeune-France y applaudissaient frénétiquement, cote à cote avec les sicaires de long de Frédéric Soulié, prêts, aussi bien qu'eux, à assommer le bourgeois, le pleutre qui avait profané ce poème de Racine « à Victor Hugo. Aujourd'hui, la cabale a été, au théâtre, remplacée par la *claque* ; mais celle-ci a pour unique mission d'applaudir et d'assurer par ses battements de mains, sinon le succès de certaines pièces, du moins le triomphe personnel de quelques artistes.

Cabale ou **Cabal** (MINISTÈRE DE LA). C'est le sobriquet qui a été donné au ministère formé par Charles II en 1669, d'après les initiales des noms de ses principaux membres :

Clifford
Arlington
Buckingham
Ashley
Lauderdale,

et par allusion à la *cabale* juive.

Ce cabinet, qui gouverna jusqu'en 1673, date à laquelle l'attitude énergique du parlement l'obligea à disparaître, a été le plus impopulaire de l'Angleterre. Sa politique (royauté absolue, abaissement du presbytérianisme, création d'une armée permanente, alliance avec la France) heurtait, en effet, les sentiments les plus chers aux Anglais.

Cabaler v. n. Faire une cabale, se livrer à quelque intrigue, à de sourdes menées : *Adonias* CABALA *pour se faire roi, et Salomon le fit mourir.* (Boss.)

Cabalette (*lèt*') n. f. Phrase musicale courte, légère et mélodieuse, dont le rythme bien marqué se grave facilement dans la mémoire.

— Encycl. Les compositeurs italiens plaçaient la *cabalette* à la fin d'un air ou d'une cavatine pour en amener la péroraison, qu'ils annonçaient au moyen d'une accélération de mouvement à la fois physique, harmonique et rythmique, pour provoquer l'enthousiasme et les applaudissements de l'auditeur. Ce n'était là qu'un procédé matériel, dont la généralisation ne tarda pas à faire ressortir la banalité, et qui, quoique indigne des grands artistes, fut néanmoins, pendant longtemps, employé par eux.

Cabaleur, euse n. Celui, celle qui cabale, qui aime à cabaler : CABALEUR *incorrigible.* (Se disait particulièrement, au théâtre, de ceux qui applaudissaient ou sifflaient de parti pris.)

Cabaliser v. n. Exercer l'art de la cabale : *A la fin du* XIXe *siècle, la mode est revenue de* CABALISER.

— v. a. Revêtir d'une forme cabalistique, mystérieuse, obscure avec prétention : CABALISER *les arts et les servir sous les lois de quelque langue particulière.* (A. Paré.) [Vieux.]

Cabalisme (*lissm*') n. m. Sentiment de celui qui suit la cabale.

Cabaliste (*list*') n. f. Passion de la cabale, de l'intrigue, dans le système de Fourier : *La* CABALISTE *est la passion favorite des femmes.* (Fourier.)

Cabaliste (*list*') n. Personne versée dans la connaissance de la cabale et dans les traditions de la cabale, des interprétations traditionnelles des Ecritures : *Les* CABALISTES *sont les ennemis jurés des caraïtes, adversaires déclarés de la tradition.*

— Personne qui s'occupe de l'art de commercer avec les êtres surnaturels : *La superstition des* CABALISTES *croyait au pouvoir magique des noms.* (Cuvier.)

Cabalistique (*li-stik*') adj. Qui appartient à la cabale des Juifs : *Livres* CABALISTIQUES.

— Qui appartient à l'art de commercer avec les êtres surnaturels : *Paroles, Signes* CABALISTIQUES.

— Par ext. Qui a un certain air d'obscurité mystérieuse : *La forme* CABALISTIQUE *aide parfois au succès d'un livre.*

— Phil. sociale. Qui appartient à la cabalistes : *L'esprit* CABALISTIQUE *mêle toujours les calculs à la passion.* (Fourier.)

Cabalistiquement (*list*) adv. D'une façon cabalistique : *Un ouvrage* CABALISTIQUEMENT *tracé.*

— Philos. sociale. Par la cabaliste, par la passion de la cabale : *Chacun exerce passionnément et* CABALISTIQUEMENT *sur telle espèce ou variété.* (Fourier.)

Caballerie n. f. Bot. Syn. du genre MYRSINE.

Caballero (*lè-ro* — mot espag. signif. *cavalier*) n. m. Nom qu'on donnait, en Espagne, aux membres de la petite noblesse dispensés de l'impôt, mais à la condition de servir à cheval, et que l'on emploie quelquefois en français, par plaisanterie, pour désigner un monsieur quelconque.

Caballero (Joseph-Antoine, marquis DE), homme politique espagnol, né à Saragosse en 1760, mort à Salamanque en 1821. Fut ministre de la justice de 1798 à 1808, sous Charles IV, gouverneur du conseil des finances sous Ferdinand VII, conseiller d'Etat, quand Joseph Bonaparte fut devenu roi; il se réfugia en France à la Restauration, mais rentra en Espagne en 1820.

Caballero (Cecilia Bohl d'Arrom ou d'Arron, dite **Fernan**), femme de lettres espagnole, née en 1797 à Morges (Suisse), morte à Séville en 1876. Fille de l'Allemand Nicolas Bohl de Faber, elle épousa en troisièmes noces l'avocat don Antoine d'Arrom. Sous le pseudonyme de Fernan Caballero, elle acquit une grande réputation dans l'Espagne littéraire, où elle fut la créatrice du roman de moeurs espagnol. Elle a laissé un nombre d'autres romans, de contes, nouvelles, etc. Parmi ses ouvrages, on doit citer : *Elia* (1857); *Lágrimas* (1857); *Albareda, Pedro Romero, Un été à Bornos*, ainsi qu'un recueil de contes et de proverbes populaires, intitulé *Cuentos y poesias populares Andaluzas* (1859).

Caballero (Manuel-Fernandez), compositeur espagnol, né en 1835 à Murcie. Il obtient au début l'un des *zarzuélistes* les plus actifs et les plus heureux de la jeune école espagnole. Parmi ses nombreuses *zarzuelas* pour le théâtre, il faut citer : *La Jardinera* (1857); *Frasquito* (1867); *El Tiroler Rey* (1872); *La Reina del Mundo* (1874); *Pepa Ronda* (1875); *El Rey de Lucena* (1874); *La Corte de Enrique el Doliente*, *Entre el alcade y el Rey* (1876); *El Siglo que viene* (1876); *El Cepillo de las animas* (1879); *Al Polo* (1880); *la Niña bonita* (1881); *los Dedos de Villafrita* (1882); *las Mujeres que matan* (1887); *Campanero y Sacristan* (en collaboration avec Hernando) (1891); *el Cabo primero* (1895); *la Viejecita* (1897), etc. Caballero s'est fait remarquer aussi comme compositeur de musique religieuse.

Caballin (du bas lat. *caballus*, cheval) adj. m. Pharm. Se dit d'une variété d'aloès employée dans l'art vétérinaire : *Aloès* CABALLIN.

Caballine (v. art. précéd.) adj. f. ♂ *Fontaine caballine.* Mythol. Nom par lequel on traduit quelquefois celui de la fontaine d'*Hippocrène*, qui signifie *source du cheval.* V. HIPPOCRÈNE.

Caballion n. m. Bot. Nom ancien de la cynoglosse.

Caban (de l'espagn. *gaban*) n. m. Capote de grosse étoffe, à manches et surmontée d'un capuchon, employée principalement par les marins.

— Par anal. Surtout à manches et à capuchon, que l'on met dans les temps froids ou pluvieux.

— Encycl. Le *caban* des marins ne dépasse pas les genoux; il est ample pour permettre les mouvements. Pour le rendre imperméable, on l'enduit de suif et d'huile de lin ou de térébenthine, quelquefois l'on apprêt à la base de goudron. On le nomme NORDIST, parce qu'il sert surtout contre les vents pluvieux du nord-ouest, mais on l'appelle plus ordinairement CIRE, TOUREMENTIN, et CABAN TOURMENTE.

Homme revêtu du caban.

Cabana, bourg du Pérou (dép. d'Ancachs), sur le rio Manta, affluent du Marañon, 1.500 hab. Ce fut une des grandes cités du Pérou, sous les Incas.

Cabanage n. m. Action de cabaner. ♂ Endroit où l'on établit des cabanes. ♂ Lieu de campement de certaines hordes sauvages d'Amérique.

— En T. d'océanie. Action et manière de dresser les cabanes des vers à soie.

Cabañas, dép. de la république du Salvador (Amérique centrale), dans la partie orientale du pays, peuplé de 34.000 hab., sur 500 kilom. carr.

Cabañas, ville et port des Antilles espagnoles (île de Cuba [prov. de Pinar-del-Rio]); 8.560 hab.

Cabanatuan, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), sur le rio du même nom, affl. du Rio-Grande de la Pampanga; 9.608 hab. Culture de tabac et de riz.

Cabangalan, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]); 5.958 hab.

Cabane (du provenç. *cabana*, dérivé du bas lat. *capanna* ; rad. celt. *cab*, hutte) n. f. Petite et chétive maison, construite avec des matériaux grossiers et de peu de valeur : CABANE *de berger, de bûcheron.*

— En mauv. part. Habitation étroite et misérable.

— Par anal. Construction étroite et grossière, petit réduit servant de retraite à des animaux : CABANE *de chien.* CABANE *à lapins.*

— Chass. Lieu d'affût, d'abris, fait de branches, de joncs, dans lequel le chasseur se réfugie pour pouvoir attendre le gibier de passage.

— Econ. rur. Réduit en bruyère ou en autre menu bois, dans lequel on dance les vers à soie pour qu'ils y filent leurs cocons : *Aujourd'hui, on remplace les* CABANES *par des coconnières.* « Nom que l'on donne, dans les marais de la Vendée, à de grandes exploitations rurales qui ne renferment pas moins de 150 à 800 hectares.

— Mar. Chambre ou réduit en planches, réservé, dans un navire, aux officiers, aux passagers. On a aussi CABANE DE CAPITAINE, qui est le plus grand que se trouve à bord.

— Navig. fluv. Réduit qui sert de cuisine et de chambre commune aux mariniers. « Tente dressée au-dessus du pont, en forme de toit à deux pentes, pour servir d'abri aux hommes et aux marchandises. « Sorte de bateau qui remplissait autrefois le service de coche sur les rivières, et qui, à son milieu, offrait un logement pour quelques mariniers et les passagers : *On tas de portefaix qui attendent sur le pont* [illegible] *leurs bardes, ne peuvent dans la* CABANE. (Scarron.)

— Oiseil. Grande cage pour [illegible]

— Syn. Cabane, baraque, bicoque, cahute, chaumière, hutte, maisonnette. Une *maisonnette* est simplement une petite maison, sans aucune idée fâcheuse ou accessoire. Une *cabane* est une petite maison rétreinte au strict nécessaire, ou même pauvre. La *baraque*, au sens étroit, est une cabane faite à la hâte, sans ordre et sans solidité; les baraques des boulevards de Paris forment une classe à

part. La [illegible] se distingue surtout par son exiguïté. La *cahute* est construite avec les matériaux les plus grossiers, [illegible] : [illegible] du chaume ; c'est la demeure du paysan ; tout y est simple et agreste, mais elle n'exclut pas l'idée d'un bonheur paisible. Les *huttes* sont élevées par des sauvages, et quelquefois par des soldats ou par des voyageurs trop pressés pour dresser même des tentes.

CABANEAU (*no* — dimin. de *cabane*) n. m. Petite loge au bord de la mer, destinée à loger les équipages des bâtiments qui font la pêche de la morue.

CABANEL (Alexandre), peintre français, né à Montpellier en 1823, mort à Paris en 1889. Élève de Picot, il remporta, concurremment avec Benouville, le prix de Rome, en 1845. L'ouvrage qui commença à attirer sur lui l'attention fut la *Mort de Moïse*. Une peinture religieuse, *Aglaé et Boniface*, dans laquelle il sut rappeler un chef-d'œuvre d'Ary Scheffer ; *Saint Augustin et sainte Monique*, bientôt suivie du *Poète florentin*, petit tableau de genre, d'un goût très élevé, achevèrent de fonder la réputation de l'artiste. Mais Cabanel devait, avant tout, maintenir sa place dans l'école contemporaine comme portraitiste. On lui doit un très grand nombre de portraits de femmes d'un dessin très sûr, d'un coloris agréable et d'un style aristocratique qui, pendant vingt ans, ont placé leur auteur hors de pair. Cabanel, professeur à l'Ecole des beaux-arts, fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en 1863.

Cabanel.

CABANELLAS (Gustave-Eugène), électricien français, né à Paris en 1859, mort à Paris, le 5 mars de l'École navale en 1857, il fit, comme officier de marine, les campagnes d'Italie et du Mexique. Il se fit dès lors remarquer par l'invention d'un système de mise à la mer de canots pendant la marche des navires. Il fut chef de l'École de Paris, où il se distingua à Bagneux, il fut chargé de l'organisation des défenses sous-marines du port de Cherbourg. Il prit alors un brevet comme lieutenant de vaisseau (1880). La science électrique lui doit les *robinets électriques*, destinés à transformer le courant originel, venant de l'usine, en des courants locaux constants, de toutes intensités, à débit de même sens ou de sens alternatifs. Cabanellas a publié : *Principes théoriques et conditions techniques de l'application de l'électricité au transport et à la distribution de l'énergie* (1887).

CABANER v. n. Se mettre, se retirer sous des cabanes : [illegible] *cabaner*, *cabanier*, *cabanoter*, *cabaner*, *cabanier*, *cabanoter*, *cabaner*, *cabanier*, *cabanoter*,

soigné, où Shakspeare, au milieu du bruit et du choc des verres, a composé *la Vie et la Mort de Henri IV* ; dans le Strand, « le Lion rouge, » célèbre pour avoir entendu la voix de Cromwell disputant avec saint Jean, l'épicier-chandelier et Harrison le boucher; dans Cornhill, la taverne de « la Sirène », où se rendaient Dryden, Ben Johnson, Beaumont, etc. A Ordemonde et dans son cabaret bel-homo-parro, on était toujours certain de rencontrer Luther. Goethe à l'Auerbach-Keller», de Leipzig, on doit voir la *Ballade à la puce*. Hoffmann passa presque sa vie entière dans les cabarets, dans les tavernes de Leipzig et de Dresde, et c'est là qu'il prit ses contes fantastiques. Ces derniers mots font tout naturellement penser à Edgar Poë qui, lui aussi, fréquenta beaucoup les cabarets.

En France, le plus ancien des cabarets célèbres devrait être la Pomme-de-Pin, qui était située non loin de Notre-Dame, rue de la Juiverie, et en face de l'église de la Madeleine, laquelle fut démolie en 1790. C'est là qu'avait coutume d'aller « causer » Villon. C'est aussi à la Pomme-de-Pin « que Rabelais écrivit son epopée de *Gargantua* ». Là, enfin, se groupaient les poètes et poètesses qui ont créé le XVIe siècle au bruit de leurs vertes et de leurs chansons : Théophile, Bergerin, Du Rosset, Deshauteux, Saint-Pavin et Laillier, etc.

Au cabaret de « la Fosse-au-Lions », rue du Pas-de-la-Mule, on l'on vendait, disait Beaurin, le bleu en bouteille, se rencontraient Saint-Amant, le plus fameux, surnommé *Cadet la Perle*; Retz le bouloumie, de Gèvres le brave, Pavlarenes, l'abbé de Marolles, Molière le tragique, Sallard le gaillard, Colbert, des Yveteaux, Marcheroult, Voiture, Tallemant des Réaux, et beaucoup d'autres.

Mentionnons encore le cabaret de maître Le Bas-Breton, à la Chapelle-Saint-Denis. C'est là que Molière aimait à s'adonner avec les roulier, les tabellionages, tous les bohèmes de la grand'route, et qu'il riait avec eux aux dépens de ses confrères en immortalité du palais Mazarin. A la suite de Molière, maréchal Bernard de la Mothe-Houdancourt, Michel Baron, Thomas Corneille, etc.

A côté enfin, parmi les cabarets célèbres, celui du « Sabot », dans le faubourg Saint-Marcel, que fréquentait Ronsard, celui de « l'Ecu d'argent », où se réunissait volontiers Ménage en compagnie de Montmaur; la « cave de la Morelière », au Temple, où allaient Chanlieu, La Fare, Bruey et Palaprat, le chevalier de Bouillon et le grand prieur de Vendôme; le Moulin-blanc, où Boileau, Desprèaux, après s'être tué à rimer (c'est l'expression qu'il emploie lui-même), allait se délasser, et où Racine écrivit *les Plaideurs*. Nous trouvons l'autre Racine et Mariavaux à l'Epée-de-bois, rue Quincampoix; l'abbé Prevost, au cabaret de la rue de la Huchette. Cyrano de Bergerac, au cabaret de Renard, aux Tuileries; Vadé, Piron, Collé, Panard, au « Tambour royal », chez Rakinpoinson, à la Courtille; Crébillon, Piron, Marmontel, au cabaret de Lancelle, rue de Bucy, etc.; et, plus récemment, le « cabaret de la Mère Sage », à la barrière du Maine, où aimaient à se réunir Victor Hugo et Rafiet, Romieu et Pony Johannot, Alexandre Dumas et David d'Angers, Chenavard et Armand Carrel. Au coin de la rue Bréda et de la rue de Navarin, souvrait le « cabaret Dinochau », autrefois à l'enseigne du « Petit Rocher ». Là se réunirent longtemps Charles Monselet, Henry Mürger, Nadar, Alphonso Daudet, Baudelaire, etc.

Deux autres catégories de cabarets méritent une mention spéciale : 1° les bouges qui servaient surtout de refuge à toutes sortes de gens sans ressources, parmi lesquels se rencontraient nombre de grinches et d'escarpes, tel, par exemple, le « cabaret du Lapin-blanc », situé jadis dans la rue aux Fèves, et qu'Eugène Sue a illustré dans les *Mystères de Paris*; « Père Lunette », « Château rouge », etc. (Il existe encore des établissements de ce genre, où la police fait souvent des descentes. Certains d'entre eux ont eu leur moment de vogue ; 2° les cabarets artistiques, dans la butte Montmartre, à Paris, est la place forte. (Ils furent à l'origine des refuges fermés à la foule, où se rencontraient, pour faire de la musique ou dire des vers, des littérateurs et des artistes ; ils sont devenus peu à peu, le genre de l'exploitation aidant, des établissements tenant le milieu entre le café-concert et le café-théâtre. Ils opèrent à Montmartre. Parmi ceux qui ont eu un jour eu la plus de vogue, nous citerons : le *Chat Noir*, le *Tréteau de Tabarin*, le *Cabaret des Quat'-z'arts*, le *Cardan*, la *Boulotte*, le *Grand Guignol*, etc.

— SYN. **Cabaret, auberge, gargote, brasserie, café, etc.** V. AUBERGE.

CABARETER v. n. Hanter, fréquenter les cabarets. Vieux mot, quelquefois employé par des auteurs modernes.

CABARETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui tient un cabaret.

— adj. Qui tient un cabaret : *Poète* CABARETIER.

CABARNE n. m. Antiq. gr. Prêtre de Déméter, à Paros.

— ÉTYMOL. Suivant la légende, les *cabarnes* tiraient leur nom d'un certain Cabarnos, berger de Paros, qui apprit à Déméter l'enlèvement de sa fille par Hadès, et que la déesse, en récompense, fit prêtre de son temple. Il est vraisemblable, comme l'indique Hesychius, que le mot « cabarne... est d'origine phénicienne et désignait dans cette langue les prêtres de Cybèle. L'île même de Paros s'appelait anciennement *Cabarnos*.

CABARRUS (François, comte DE), célèbre financier, né à Bayonne en 1752, mort à Seville en 1810. Fils d'un négociant, il fut envoyé aux environs de Madrid pour faire du commerce. Il étudia les questions financières et, sur son avis, en 1779, le gouvernement espagnol eut recours au papier-monnaie et émit avec succès des bons payants, dits *vales*. En 1782, il fut nommé directeur de la banque Saint-Charles, dont il avait conçu le plan, et fut, en 1785, un des fondateurs de la Compagnie pour le commerce des Philippines. Nommé conseiller d'Espagne au congrès de Rastadt Sous Ferdinand VII et Joseph Bonaparte, il fut ministre des finances. — Sa fille TERESIA épousa successivement de Fontenay, le conventionnel Tallien, et de Caraman, prince de Chimay.

CABAS (*ba* — origine incertaine, peut-être, du lat. *capsa*, bas lat. *capsa*, *-ae*, ce qui sert à contenir » n. Sorte de panier d'emballage, en jonc tressé, en feuilles de palmier ou en sparterie, qui sert, surtout dans le Midi, à emballer des fruits secs : *Un* CABAS *de figues, de raisins, de pruneaux*. « Grand panier plus haut que large, qui sert à l'exposition de marchandises diverses.

Par aval. Sorte de panier aplati, en paille tressée ou en point de tapisserie, dont les femmes se servent pour mettre leurs emplettes, du menus objets, etc.

Par ext. Sorte d'ouverture ou de voiture publique en osier. « Le cabas, par plaisanterie, Grande, vieille et large voiture. » Grand et mauvais auteur ont employé plusieurs personnes.

Ainsi, sur mille Parisiens de bon chef sous lequel s'abritaient les artichers, arbalétriers et autres assaillants.

Cost. Chapeau de femme dont la passe n'est pas relevée. ‖ Par ext. Chapeau quelconque défoncé.

— ÉTYMOL. Mohol. A l'origine, on entendait par cabas le coffin de sparterie ou d'osier avec servant à présenter le pain à table, dans les offices princiers et royaux. Le cabas de la « Chambre des Nappes » (office de Charles VI, etc.) d'argent doré. La forme primitive dans du XIIe siècle, au XVIe siècle, on le déforma pour en faire *cabaiz*. Dupuis Gay *Glossaire*, 210, le cabas du XVIIe siècle, de forme allongée, était surtout d'usage en Flandre ; c'était un panier de sparterie servant à transporter les provisions, contenir les coiffes ou coiffins du Midi.

CABASILAS Nicolas, théologien grec, archevêque de Thessalonique en 1350. Il remplit de hautes fonctions à la nouvelle capitale. Il publia plusieurs ouvrages contre les Latins, entre autres, un traité de la liturgie grecque : *Compendium adversus latinos in divinum officium*, publié dans la *Bibliotheca Patrum* (1589).

CABASSE n. m. Nom du fruit du cacaoyer, aux Antilles.

CABASE, comm. du Var, arrond. et à 15 kilom. de Brignoles, sur le chem. des bab Pabriques de charrues, d'eau-de-vie ; carrières de pierres de taille. Restes d'antiquités gallo-romaines.

CABASSER (rad. *cabas*) v. n. V. Cacher. ‖ Amasser, entasser. ‖ Voler, tromper. ‖ Mentir, bavarder. (Vieux et inusité.)

CABASSET (*ba-sè*) n. m. Défense de tête, du genre des bassinets sans visière, en usage au XVIe s.

— ÉTYMOL. Du coupole plus ou moins haute, souvent à pans, muni d'un bord étroit, continu, horizontal ou surbaissé, le *cabasset* n'a ni couvre-nuque, ni crêto. Le cabasset est un casque d'homme de pied ou un casque de parement. Apparaissant vers la fin du XVe siècle, il disparaît vers 1660, époque à laquelle le portaient encore certaines compagnies de piquiers.

Cabasset (1660).

CABASSOL (Philippe DE), littérateur ecclésiastique et diplomate, né à Cavaillon en 1305, mort à Pérouse en 1372. Il fut nommé évêque de sa ville natale en 1334. En 1343, il partit pour Naples, où jusqu'à la fin de 1345 il fut membre du conseil de régence de Jeanne et Marie, petites-filles du roi Robert, puis chancelier du royaume. De retour dans le comtat Venaissin (1346), sa réputation d'habileté lui valut de la part des papes Clément VI, Innocent VI, Urbain V, d'importantes missions. Promu cardinal en 1368, il était légat à Bologne, quand il mourut. Pétrarque, son ami, lui dédia le traité de la vie solitaire. La bibliothèque de Carpentras possède divers manuscrits du savant prélat.

CABASSON n. m. Pop. Chapeau de femme démodé.

CABASSOU ou **KABASSOU** n. m. Nom vulgaire des tatous du genre *xenurus*.

CABASSUT (Jean), oratorien français, né à Aix en 1604, mort en 1685, assista, comme conclaviste, à Rome, à l'élection de Alexandre VII. Ses principaux ouvrages sont *Notitia conciliorum* (1685), abrégé de la collection des conciles, et *Juris canonici theoria et praxis* 1675.

CABASUDA et **CABASUC** n. m. Pêch. Syn. de CABOT.

CABAT (Louis), paysagiste français, né et mort à Paris (1812-1893). Il fut élève de Flers et débuta, au Salon de 1833, par de petites toiles d'une exquise simplicité : un *Cabaret à Montmartre*, le *Moulin de Dampierre* (Picardie), les *Bords de la Bouzanne* (Indre), et l'*Intérieur d'un bois*, qui firent une véritable révolution dans la peinture de paysage. Rapprochons-en, parmi nombreuses pages signées du même, exécutées avec un très vif sentiment de la nature : *L'Etang, ou Vallée d'Arcay, le Bois de Fontenay-aux-Roses, Intérieur d'une métairie dans le Calvados, la Grange du Lac, le Sénat et Marie, Vallée de Vaucelles, Cours d'eau, Ondée d'avril, Chemin dans la vallée de Nans, Sal-bide, etc.* Cabat entra à l'Académie des beaux-arts en 1867, et fut nommé, en 1878, directeur de l'Académie de France à Rome.

CABATUAN, ville de l'Oceanie espagnole (Philippines [île de Panay]), sur le fleuve côtier Tigum ou Sagalog ; 20.200 hab. Riz, maïs, tabac, canne à sucre, cacao, café, etc.

CABAU (*bo*) n. m. Anc. dr. Autre forme du mot CABAL.

CABBAGE (*bidj'* — mot angl. signif. *chou*) n. m. Nom d'une variété de chou cabus ou pommé.

CABECILLA (*bé-sil* — mot espagn.) n. m. Chef de bande dans les guerres civiles, en Espagne et dans l'Amérique du Sud. ‖ *Pl.* DES CABECILLAS.

CABEÇO-DE-VIDE, localité du Portugal (prov. d'Alemtejo, près des sources de l'Avar ; 1.400 hab. Eaux minérales sulfureuses.

CABEL (Adrian VAN DER), peintre célèbre de l'Ecole hollandaise, né à Ryswick en 1631, mort à Lyon en 1705. Après un long séjour en Italie, Cabel alla se fixer à Lyon, vers 1670. Il a produit une quantité considérable de paysages, tous peints d'après nature ; mais il est inégal dans sa peinture, tandis que ses eaux-fortes, également fort nombreuses, sont pour la plupart remarquables.

CABEL (Marie-Josephe DREULLETTE, dame CABEL, dite), cantatrice scénique, née à Liège en 1827, morte à Maisons-Laffitte en 1885, était fille d'un ancien officier de cavalerie de l'armée française. Elle devint l'élève d'un chanteur [illegible] d'avec lequel elle divorça ensuite. Elle fut engagée à l'Opéra-Comique de Paris, où elle resta inaperçue. Elle [illegible] la Monnaie de Bruxelles, où commencèrent ses succès, puis se fit applaudir successivement à Lyon, à Strasbourg à Genève, et enfin à Paris, où elle revint. Elle créa, soit au Lyrique, soit à l'Opéra-Comique, de nombreux rôles qui la placèrent parmi les premières cantatrices de l'époque. Elle quitta le théâtre en 1877 et fut, l'année suivante, frappée d'une attaque de paralysie, qui ne lui fit plus traîner qu'une existence misérable.

CABELIAU (*li-o*) n. m. L'un des noms [illegible] pêcheurs du littoral français donnent à la morue fraîche. ‖ On l'appelle également [illegible]

CABÈRE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *cabéridés*, comprenant des phalènes à vastes ailes arrondies, frangées, blanches, marquées parallèlement de gris. L'Europe possède sept ou huit espèces de cabères, dont *marta* sont communes en France ; la première vit sur le bouleau, la seconde sur les saules, etc.)

CABÉRÉE n. m. Genre de bryozoaires gymnolémates cheilostomates, famille des [illegible] colonies à grands vibrons, disposées sur deux rangs. (L'espèce type du genre, *cabérea Ellisii*, habite les mers du nord.)

CABÉRIDÉS (rad. *cabère*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, renfermant les phalènes intermédiaires entre les acidales et les filoniées, papillons blanchâtres, à vol faible, se tenant les ailes étendues sur les plantes. (Les chenilles des cabéridés se chrysalident dans des coques [illegible]

CABERNET (*bèr-nè*) n. m. Désignation commune à deux cépages cultivés dans la Gironde et quelques autres départements.

— ÉTYMOL. Les ampélographes distinguent deux variétés de *cabernet*. Le *cabernet franc*, gros *cabernet* ou *carmenet*, encore appelé *grosse-vidure*, *petit-fer*, *carbonet* dans la Gironde, *breton* dans la Vienne et l'Indre-et-Loire, *véronais* près de Saumur, *arrouya* dans les Hautes et Basses-Pyrénées), est un plant vigoureux et [illegible] une taille longue et qui s'accommode entre les terres, sauf celles qui sont calcaires ou marneuses. (Il produit un vin solide, à parfum caractéristique, mais dont la qualité, souvent excellente, est variable avec la nature du sol.) Le *cabernet blanc* (à tiges noirâtres, à feuilles blanchâtres), le *cabernet gris* (à jeunes tiges rosées), le *cabernet tardif*, etc., sont des sous-variétés du cabernet franc.

Le *cabernet sauvignon* (encore appelé *petit-cabernet* dans le Médoc, *petite-vidure* dans la Gironde, *navarre* dans la Dordogne) entre pour une forte part dans la composition des grands vignobles à vin rouge du Médoc, des graves de Bordeaux et des Côtes. Moins vigoureux que le cépage précédent, il demande une terre plus substantielle. Ou lui applique une taille longue, comme au cabernet franc. Il produit un vin d'une belle couleur rouge, vive et brillante, à bouquet caractéristique, et qui acquiert en vieillissant de hautes qualités.

Cabernet franc

(Le cabernet franc et le cabernet sauvignon sont d'une maturité relativement tardive.)

CABÈRU n. m. Espèce de chien sauvage de l'Afrique.

— ÉTYMOL. Le [illegible] *mensis* Rüpp) est un grand chien, de la taille du chien de berger. Le pelage est celui du chien [illegible] brun sur le dos et les flancs, blanc au ventre et à la poitrine ; la queue est noire en sa dernière moitié. « Les habitants du Kordofan, dit Brehm, connaissent le cabèru sous le nom de *kelb el chalaa* (ou *chien de rocher*), et le croient encore plus pour leurs troupeaux que le *simr* (ou *chien-hyène*). »

Cabèru.

CABÉS, ville de Tunisie. V. GABÈS.

CABESSE (*bèss*) n. f. Soie de première qualité. ‖ Laine de première qualité.

CABESTAING ou **CABESTAN** (Guillaume DE), troubadour du XIIe siècle, mort vers 1213. Il est surtout connu par [illegible] Il aimait [illegible] Celui-ci tua Cabestaing, lui arracha le cœur de la poitrine pour le faire manger à sa femme. « Puisque j'ai mangé si noble viande, dit celle-ci en l'apprenant, je n'en mangerai jamais d'autre. » Et elle se laissa mourir de faim (1213). Plusieurs [illegible] de Cabestaing [illegible] le roman de Raymond.

CABESTAN *bess* — mot provenç.; de *cabastre*, corde de jonc, tresse sens n. m. Treuil vertical, destiné aux manœuvres de force sur les chaînes, à bras d'hommes, ou mécaniquement. (Le cabestan est simple, double ou triple, suivant qu'il a un, deux ou trois treuils sur une même mèche.) ‖ *Cabestan à barbotin*, Cabestan portant une couronne à dentures pour la chaîne de l'ancre. ‖ *Cabestan à bras*, Cabestan mû par des hommes. ‖ *Cabestan à vapeur*, Cabestan mû au moyen d'une machine à vapeur agissant sur des engrenages. ‖ *Peine du cabestan*. Dans l'ancienne marine, on faisait, par punition, mettre les hommes à cheval sur une des barres de suite sur une barre de cabestan.

Cabestan.

— Encycl. Le *cabestan* se compose d'une mèche en fer, d'une cloche en bois ouverte de haut en bas, le long de laquelle se enroule les cordages, d'un chapeau percé de trous pour recevoir les bouts des barres, d'une couronne en fonte, imaginée par le commandant Barbotin et appelée *couronne Barbotin*, portant l'empreinte des chaînes du bord et servant à virer ces chaînes. La mèche se prolonge au-dessous du pont où se trouve le cabestan en passant dans une étambraie et vient reposer dans une crapaudine appelée *saucier* portée par le premier pont. Quand cette mèche a deux cloches et deux couronnes à barres, le cabestan est double et on peut virer en faisant effort dans deux batteries différentes. Ces deux cabestans peuvent s'affoler quand on veut virer à l'un sans faire mouvoir l'autre. On vire au cabestan au moyen de barres engagées par un bout dans la couronne et portant à l'autre bout une engoujure dans laquelle passe le raban de barres qui empêche leur projection en cas de dérivage accidentel. Pour empêcher ces dérivages, autant qu'on le peut, la cloche porte à sa partie inférieure des linguets qui arc-boutent contre des butoirs, quand le cabestan tourne en sens inverse de son mouvement normal. Quand le cabestan est dans la batterie, les linguets sont sur la couronne supérieure. — Agir sur le cabestan, s'appelle *virer au cabestan*; s'arrêter de virer, se dit *tenir bon*; *ou garnir une chaîne au cabestan*, quand on fait engager les mailles dans les empreintes en ayant soin de mettre la maille à pyramide dans l'empreinte verticale, ou quand on prend trois tours de filin au moins sur la cloche, soit qu'on vire sur une aussière d'ancre à jet ou de manœuvre quelconque, soit qu'on fasse manœuvrer sur la chaîne. Lorsque le cabestan est mécanique, la mèche porte une couronne à engrenages, sur laquelle vient agir la couronne à engrenages, d'une machine à vapeur. Le grand cabestan est placé dans l'axe du navire pour servir aux deux bords à la fois. Les bâtiments de commerce ont en outre de petits cabestans, placés sur le gaillard d'avant et servant à diverses manœuvres de force pour la mâture.

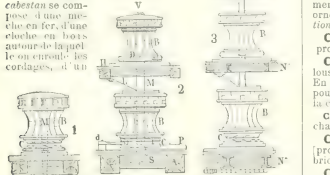

CABESTANY (lat. *Caput Stagni*), comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 3 kilom. de Perpignan, entre la Têt et l'étang de Saint-Nazaire, dans la plaine du Roussillon; 1.271 hab. — Patrie de Guillaume de Cabestaing.

CABET (Etienne), communiste français, né à Dijon en 1788, mort à Saint-Louis (Etats-Unis) en 1856. Il fut avocat à Dijon, puis à Paris, collabora au journal de Dalloz, et prit part à l'agitation libérale. Procureur général en Corse, après 1830, il fut révoqué pour ses idées démocratiques et nommé député par ses compatriotes. Il attaqua vivement le gouvernement dans plusieurs brochures, dans son *Histoire de la révolution de 1830*, et dans le journal « le Populaire ». Obligé, en 1834, de passer en Angleterre, il en revint imprégné des idées d'Owen, publia son *Histoire de la révolution de 1830*, puis son *Voyage en Icarie* (1842), l'évangile de sa doctrine communiste, qui eut de nombreux partisans. Il fit une nouvelle colonie à Nauvoo, pour le Texas, afin d'y fonder une cité modèle. Il la rejoignit l'année suivante, la trouva en pleine déconfiture, et se transporta avec ses fidèles en Illinois, à Nauvoo, ancienne ville mormone. Revenu en France pour protéger contre une accusation de détournement de fonds, il retourna en Amérique, trouva sa nouvelle colonie dans le désastre, fut repoussé par ses partisans, et se retira à Saint-Louis (Missouri), où il mourut d'une attaque d'apoplexie. Il laissa de nombreux disciples. Ce fut un utopiste peu pratique, mais sincère et loyal. Sur ses idées, v. VOYAGE EN ICARIE.

CABET (Paul-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Nuits (Côte-d'Or) en 1815, mort en 1876, fut élève de Rude. Sous l'Empire, Cabet se rendit en Russie et fut chargé de travaux importants à Saint-Pétersbourg, ensuite à Odessa, où il exécuta une fontaine monumentale; puis il revint en France. On cite de lui : le buste en bronze de *Rude* (1857), pour le tombeau de ce maître au cimetière Montparnasse; *Suzanne*, statue marbre; *la Douleur*, bas-relief, une de ses œuvres capitales (1869); *Dix-huit cent soixante et onze*, statue plâtre, etc. Une des meilleures œuvres de Paul Cabet est la belle statue de la *République* ou de la *Résistance*, qui il exécuta pour la ville de Dijon et qui était destinée à perpétuer le souvenir du combat du 30 octobre 1870. L'inauguration de cette statue allait avoir lieu en 1875, et elle était déjà posée sur son piédestal, sur la place du Grey (depuis place du 30-Octobre), lorsque le ministère exigea que l'œuvre fut enlevée. On la renversa, elle fut brisée, mais remplacée, plus tard, par une copie en marbre.

CABEZA DE VACA (Alvar Nuñez), gouverneur du Paraguay, fut chargé, en 1539, d'un voyage d'exploration pour achever la reconnaissance de cette contrée et des territoires de la Plata. Il souleva contre lui les colons espagnols par sa mauvaise administration. Il écrivit, pour se justifier, une relation de son voyage, qui parut à Valladolid en 1555.

CABEZA-DEL-BUEY, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 9.000 hab. Tanneries, fabriques de tissus de coton et de bouchons; moulins.

CABEZALERO (Jean-Martin), peintre espagnol, né à Almaden en 1633, mort en 1673. Il eut pour maître Juan de Carreño de Madrid, et il peut être, comme ce dernier, classé parmi les coloristes. Cet artiste s'adonna uniquement à la peinture religieuse. Parmi ses tableaux, qui ornent encore les églises de Madrid, on cite une *Assomption de la Vierge* et un *Père éternel*.

CABEZAS, ville des Antilles espagnoles (île de Cuba prov. de Matanzas); 1.800 hab.

CABEZAS-DE-SAN-JUAN (Las), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), près du Guadalquivir; 5.050 hab. En 1821, cette bourgade reçut des Cortès le titre de ville, pour avoir été une des premières à prendre les armes pour la constitution.

CABEZON n. m. Nom vulgaire des oiseaux du sous-genre chaunornis. V. TAMATIA.

CABEZON-DE-LA-SAL, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]); 2.650 hab. Moulins à farine; fabrique de chocolat.

CABEZUELA, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès], sur le Jerte; 1.800 hab. Moulins à farine; huileries, fabriques de savon et de poudre.

CABIAI ou **CABYAI** (*bi-é*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des subongulés, renfermant des animaux à incisives sillonnées, à pieds postérieurs à demi palmés.

Cabiai.

— Encycl. Les *cabiais* sont les geants des rongeurs; l'espèce type, cabiai ou *hydrochœrus capybara*, atteint 1m, 30 de long, 0m, 50 de haut, et pèse jusqu'à 50 kilogrammes. Son existence est presque exclusivement aquatique. Le cabiai fréquente les bords des fleuves de l'Amérique du Sud; il plonge à la moindre apparence de danger, et vit dans la boue, comme les porcs. Sa chair, assez bonne, lui a gâté son estime. Les débris fossiles de ce rongeur se trouvent dans les cavernes à ossements du Brésil.

CABIAO, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]), sur le Cabanatuan, affluent du Rio-Grande de la Pampanga; 7.850 hab. Culture du tabac.

CABIEU, marin français, né à Ouistreham (Calvados) en 1730, mort en 1824. Sergent garde-côtes, il se trouvait de faction dans la nuit du 12 juillet 1762, lorsqu'il aperçut une chaloupe anglaise qui tentait une descente sur le littoral de la baie ou fosse de Colleville, près de l'embouchure de l'Orne. Il conçut alors le stratagème suivant, favorisé par l'épaisseur des ténèbres. A l'approche des Anglais, il les apostrophe d'un qui-vive énergique, appuyé d'un coup de fusil comme l'eût fait une sentinelle avancée. Puis il répète la même manœuvre sur d'autres points, laissant un intervalle, tant la générale, fait entendre de nombreux commandements, comme s'il avait tout un bataillon avec lui. L'ennemi fut dupe de cette ruse et se rembarqua, laissant sur la plage un officier blessé, que Cabieu trouva le lendemain. Le sergent reçut du roi une pension de 300 livres, et de la Convention le titre de « général », qui lui fut conféré solennellement le 25 thermidor an II.

CABIL ou **KABIL**, nom donné par les musulmans à Caïn et à Abel. Caïn se nomme en arab l'Abel (*Hadil*). D'après la légende racontée dans le Coran, Eve mit au monde Cabil et sa sœur Aklima, puis Habil et sa sœur Labonda. Adam voulut marier Cabil à Labonda, et Habil à Aklima, mais Cabil préféra Aklima. Adam ordonna à son fils d'offrir un sacrifice pour savoir qui aurait Aklima. L'offrande d'Habil fut seule agréée par le Seigneur, et Cabil, furieux, tua Habil en lui écrasant la tête d'un coup de pierre. Il fut lui-même tué par un de ses enfants, qui le prit pour une bête fauve.

CABILLAU ou **CABILLAUD** (*bi-llo* [*ll* mill.]) — du holland. *kabeljau*, même sens) n. m. Nom vulgaire de la morue fraîche. ‖ On dit aussi CABELIAU, et CABIAUT.

CABILLAUDS (*bi-llo* [*ll* mill.] — en holland. *kabeljauschen*) n. m. pl. Partit politique dont les luttes avec les *hoeksens* (hoeksen) ensanglantèrent la Hollande durant le second moitié du XIVe siècle et jusqu'à la fin du XVe. — *Un* CABILLAUD.

— Encycl. A la mort de l'empereur Louis V, sa femme, Marguerite de Bavière, transmit ses droits sur les comtés de Hollande et de Zélande à son fils Guillaume, moyennant une certaine redevance que celui-ci se refusa à payer. Beaucoup de villes et quelques nobles prirent parti pour Guillaume; la plupart des seigneurs embrassèrent la cause de la mère. On croit que les premiers furent appelés *cabillauds* à cause des écailles bleu clair qui figurent dans les armes de Bavière; leurs adversaires adoptèrent l'emblème de l'hameçon avec lequel on prend le cabillaud. Le résultat de cette guerre civile fut l'abaissement de la noblesse et l'élévation de la bourgeoisie.

CABILLET (*bi-llè* [*ll* mill.] — du provenç. *cabilha*, cheville) n. m. Instrument dont le paumier se sert pour empêcher les raquettes de se déformer pendant qu'il les fabrique.

CABILLOT (*bi-llo* [*ll* mill.] — provenç. *cabilhot*, même sens; de *catilha*, cheville) n. m. Cheville en bois ou en fer, placée à bord dans les trous des râteliers de manœuvre et servant au tournage des manœuvres. ‖ CABILLOT *d'amarrage, de tournage*. (Les cabillots sont régulièrement alignés et espacés sur les râteliers de manœuvre.) ‖ On appelle aussi *cabillot* les morceaux de bois servant à relier deux manœuvres. ‖ *Cabillot de pavillon*, Cabillot servant à frapper un pavillon sur sa drisse. ‖ *Cabillot des fonds, des boulines*, Cabillot servant à frapper les pattes d'oie des fonds ou des boulines sur leur manœuvre. ‖ Grosse cheville aidant à tenir la hune sur ses barres. ‖ Fam. A cause de l'alignement des cabillots et de leur fixité, on nomme *cabillot* l'exercice du fusil : *Faire du* CABILLOT, — et *cabillots* les soldats de l'armée de terre.

Cabillots.

CABILLOTTER (*bi-llo-té* [*ll* mill.]) v. a. Fixer un cabillot dans l'œil de la manœuvre correspondante.

CABINDA, enclave portugaise de la côte occidentale d'Afrique, d'une superficie de 4.000 kilom. carr., dont les limites ont été fixées par la convention franco-portugaise du 12 mai 1886, et par la convention du 25 mai 1891, entre le Portugal et l'Etat du Congo. La ville de *Cabinda*, qui lui donne son nom, est au bord du mouillage, sur l'Atlantique, à 60 kilom. au N. de Banana (embouchure du Congo) et à 40 kilom. au S. de la frontière du Congo français, au milieu d'un territoire fertile et bien cultivé; 10.000 hab. Commerce d'ivoire, de miel, de cire, etc.

CABINDAS, tribu du Congo portugais, qui habite depuis la rive méridionale du Zaïre jusqu'à Punta-Negra et qui s'avance, à l'intérieur de l'Angola, jusqu'au voisinage du territoire de Muropoé. — *Un* CABINDA.

— Encycl. Les *Cabindas* sont des nègres robustes, bien proportionnés, avec des traits plus agréables que ceux qui vivent au N. du Congo. Doux et intelligents, ils ont une industrie relativement assez avancée. Ils cultivent avec soin leurs champs, comptent parmi eux d'habiles forgerons, des tisserands, des menuisiers et des charpentiers qui construisent des embarcations, appelées *palhabotes*, tenant fort bien la mer et leur permettant de faire le cabotage depuis le Gabon jusqu'à Mossamédes. La ville la plus importante de leur pays est *Cabinda*.

CABINE (de l'angl. *cabin*, même sens) n. f. Nom donné dans la marine, en général, aux chambres particulières, munies de couchettes, des officiers ou des passagers. ‖ Petites cabanes des établissements de bain où les baigneurs déposent leurs vêtements.

— *Cabine téléphonique*, Cabinet isolé des bruits extérieurs dans lequel on fait usage du téléphone.

— ENCYCL. A bord d'un bâtiment de commerce, les *cabines* sont construites en dedans des murailles de l'arrière. A bord des bâtiments de guerre, les cabines des maîtres sont placées dans les entreponts des frégates et les faux-ponts des vaisseaux. Celles-ci sont alors assez vastes; on y voit non seulement un lavabo, mais aussi étagères, etc. Celles qui touchent à la muraille même du navire reçoivent le jour, et (si le temps le permet) de l'air par des hublots, ou par des verres lenticulaires nommés « lentilles ». Quelques-unes contiennent des commodités, devenient, pour l'usage des passagers ou des officiers du bord, de véritables chambres munies de tout le confort désirable. Mais, généralement, les cabines ne contiennent que le strict nécessaire. Leur couche s'appuie à la muraille et ne possède que la longueur et la largeur d'un homme. Souvent on en construit deux l'une sur l'autre, tant est réduit l'espace dont dispose un navire.

CABINET (*ni* — de l'ital. *cabinetto*, dim. de *cabina*, m. dans un logement. Petite pièce séparée servant de dépendance intime à une autre pièce plus grande : CABINET *de toilette, de décharge*. ‖ *Cabinet noir*, Pièce de débarras, sans fenêtre. (V. la rubrique.) ‖ *Cabinet d'aisance* ou simplem. *Cabinet*, Lieu destiné aux besoins naturels.

— Pièce où travaillent les personnes exerçant une profession libérale : *Faire de son* CABINET *le centre de son existence et ne dîner* [Bull.]. ‖ *Vie de cabinet*, Vie sédentaire et consacrée à l'étude. ‖ *Homme de cabinet*, Homme que ses affaires ou ses goûts attachent à la vie sédentaire et à l'étude.

Clientèle et ensemble des affaires et des dossiers d'une etude. *Le* CABINET *d'avocat, d'avoué, de notaire*. ‖ *Cabinet d'affaires*, Etablissement dirigé par un homme d'affaires qui, moyennant des honoraires, s'occupe des affaires des particuliers, et notamment des affaires litigieuses.

Salle spéciale où l'on expose certaines collections d'objets, d'art ou de curiosité. *Un* CABINET *de peintures*. *Le* CABINET *des médailles*. Ensemble de collection des objets exposés dans ce cabinet : *Posséder un* CABINET *curieux*.

— *Cabinet de physique*, Collection d'instruments propres à faire des expériences de physique. ‖ *Cabinet d'anatomie*, Collection de préparations anatomiques destinées à l'étude. ‖ *Cabinet d'histoire naturelle*, Collection d'animaux, de végétaux, et de minéraux réunis et classés pour servir à l'étude. ‖ *Cabinet des médailles*, *Cabinet de curiosités*, Nom qui portaient autrefois les collections d'histoire naturelle réunies au Jardin des plantes de Paris. ‖ Nom donné à la collection des ouvrages gravés par ordre de Louis XIV, en 1670. ‖ *Cabinet de Versailles*, V. Versailles. ‖ *Cabinet de cires*, Collection de figures en cire représentant sous leur costume habituel des personnages fameux, morts ou vivants, ou des scènes quelconques.

— *Cabinet de lecture*, Etablissement public où l'on peut lire ou louer des revues et des livres : Les CABINETS DE LECTURE *n'existent que depuis la Révolution*.

— *Cabinets particuliers*, Dans cafés et restaurants, Pièces réservées aux personnes qui désirent rester seules.

— Archit. *Cabinet secret*, Salle ordinairement voûtée, et disposée de façon que des bruits et des sons légers se perçoivent distinctement d'un point extrémité à l'autre, sans être entendus de points intermédiaires : Les CABINETS SECRETS *les plus connus, chez les anciens, étaient la prison de Denys à Syracuse, et l'aqueduc de Claude à Rome*.

— Franc-maçonn. *Cabinet des réflexions* ou *Chambre des réflexions*, Cabinet obscur où l'on enferme le profane qui se présente à l'initiation maçonnique. Les plus anciens livrés sur la franc-maçonnerie en font mention, vers 1740, comme d'une disposition particulière au local de certaines loges hollandaises et françaises.

— Horlog. Longue caisse en bois, appelée *cabinet d'horloge*, dans laquelle on loge une horloge à poids.

— Hydraul. *Cabinet d'eau.* Conduit fermé par lequel passe l'eau, avant d'arriver sur des roues hydraulques.

— Jard. Petite enceinte, petit lieu couvert et retiré dans un jardin : Un CABINET *de verdure.*

— Mobil. Bahut à tiroirs qui, au XVIe siècle, servait à serrer des bijoux et autres menus objets précieux. ‖ Sorte de buffet à tiroirs, qui sert surtout de bibelot décoratif dans les appartements : CABINET *d'ébène.* ‖ Sorte de coffre monté sur des pieds, de manière à former une table. (V. ENCYCL., à la rubr. Archéol. et mobil.)

— Mus. *Cabinet d'orgue,* Espèce d'armoire dans laquelle on renferme un orgue. ‖ On dit plus souvent BUFFET.

— Polit. Pièce spéciale, dans l'appartement d'un souverain, d'un ministre, où l'on agite les affaires de l'État, du gouvernement : *Il ne faut pas confondre le chef du* CABINET *d'un ministre avec le chef du* CABINET, *c'est-à-dire le premier ministre.* ‖ Le gouvernement lui-même : *Le conseil de* CABINET *se tient sous la présidence du premier ministre, tandis que le conseil des ministres se tient sous la présidence du chef de l'État.* ‖ *Former, Renouveler un* CABINET. *Question de cabinet.* Dans les États constitutionnels, Question posée aux Chambres, et dont la solution doit amener la chute du ministère, si elle lui est défavorable. ‖ *Tenir cabinet,* Tenir un conseil des ministres. (Cette dernière locution, un peu vieillie.) ‖ Le gouvernement en tant qu'il administre les affaires étrangères : Le CABINET *de Paris.* Le CABINET *de Berlin.*

— *Cabinet noir,* Nom sous lequel on désignait une sorte de bureau secret des postes, où des employés spéciaux ouvraient décacheté les lettres et scruté les correspondances.

— ALLUS LITTER. :

Franchement, il est bon à mettre au *cabinet.*

Vers par lequel Alceste, dans *le Misanthrope* (acte Ier, scène II), fait connaître à Oronte ce qu'il pense du sonnet de ce dernier. On l'applique, en plaisantant, à toute production que l'on juge de nulle valeur.

— ENCYCL. Archéol. et mobil. Comme meuble, le *cabinet* apparaît dans nos pays à la fin du XVe siècle. Sa provenance est orientale, hispano-mauresque ; aussi les plus purs de ces meubles, en tant que style, viennent-ils d'Espagne. Ce sont des coffres en bois peint, incrusté ou couvert de cuir historié, montés avec garnitures de métal ajourées, ciselées, avec colonnettes sculptées, et des portes, des cases, des compartiments nombreux. Ordinairement montés sur un banc, les anciens cabinets sont peu élevés, mais larges et assez profonds. L'Italie et l'Allemagne du XVIe siècle en construisirent de plus élégants, d'une architecture et d'une technique admirables, avec incrustations de nacre et d'ivoire. Au XVIIe s., on les faisait très grands, montés sur tables hautes à nombreux pieds en colonnes tortes, et complétement établis en bois noir, sculpté et poli. La France centrale en fabriquait de très beaux, chargés de motifs religieux, de cherubins, de renommées, et ces ouvrages passent ordinairement pour italiennes. Les modes du temps de Louis XIV amenèrent d'autres formes de meubles, bureaux, commodes, qui prévalurent contre les cabinets, dont les affreux secrétaires du XVIIIe siècle furent une réminiscence. Beaucoup de cabinets portugais furent, aux XVIe et XVIIe siècles, envoyés en Chine et y furent construits et ornés de leurs cuivres, pour être liquidés dans le pays, d'où ils revenaient chargés de pagodes et autres motifs sino-japonais. Il existe encore beaucoup de ces meubles en Hollande et en Portugal.

Cabinet (Espagne, XVe s.).

Cabinet (XVIIe s.)

— Beaux-Arts. *Cabinet de cire.* La coroplastique, selon Pline, est pour inventeur Lysistrate de Sicyone, contemporain d'Alexandre le Grand, et les Grecs y montrèrent fort habiles. Les Italiens, au XVIIe siècle, portèrent à une rare perfection cet art, qu'ils appliquaient surtout aux préparations anatomiques. Mais en France, pendant longtemps, il ne produisit guère que de grossières figures votives, destinées aux églises. Il faut mentionner cependant qu'en 1675 Mme de Thiange, soeur de Mme de Montespan, avait donné au duc du Maine, fils de cette dernière et de Louis XIV, une chambre dite *Chambre du sublime,* où, autour de meubles de cire, beaucoup des principaux personnages de l'époque étaient figurés en cire naturelle et avec beaucoup d'habileté, paraît-il. C'est par un Allemand, dont le nom était vraisemblablement *Curtz*, mais qui se faisait appeler Curtius, que ce genre de curiosité fut mis à la mode, à Paris, vers l'année 1770. Ses salons, du Palais-Royal et du boulevard du Temple, consacrés, l'un aux grands hommes, l'autre aux scélérats, attirèrent longtemps la foule jusqu'à la fin du premier Empire. Il n'est pas aujourd'hui de fête foraine qui n'ait à côté de sa collection de personnages en cire. L'art n'y a pas toujours une part très large ; mais il en est tout autrement dans certains grands cabinets de cire, tant en France qu'à l'étranger. C'est ainsi que le *musée Tussaud,* de Londres, jouit d'une célébrité méritée, et que le *musée Grévin,* à Paris, possède la faveur du public.

— Bot. *Cabinet d'acclimatation.* Dès que le Jardin des plantes eut été formé, et qu'un édit de 1635 eut organisé l'enseignement qui devait y être professé, la création d'un *cabinet d'histoire naturelle* fut décidée et mise à exécution. Ce fut Colbert qui, en 1666, fit acheter par le roi les peintures que Gaston d'Orléans avait fait exécuter sur vélin, des plantes les plus remarquables de son jardin de Blois, et en dota ce cabinet. Ce fut là l'origine de la chaire d'iconographie. Tournefort, après avoir enrichi le jardin d'un grand nombre de plantes, légua au cabinet son herbier et une magnifique collection d'histoire naturelle, et les savants Joubert et Aubriet ajoutèrent aux vélins un grand nombre de dessins de plantes et d'animaux. Bientôt cette importante collection fut assez riche pour attirer l'attention du monde savant, grâce aux spécimens de toute nature que lui apportaient Antoine-Laurent de Jussieu, et en 1716, Le Vaillant, dont l'herbier, acquis en 1722 et disposé depuis dans un ordre méthodique, fait encore la base de l'herbier actuel. A son tour, l'administrateur Dufay fit don de sa superbe collection de papiers, dessins et plantes. Buffon, appelé à le remplacer, codait l'appartement qui lui était assigné dans les bâtiments du Jardin du Roi au profit du cabinet d'histoire naturelle, qui ne se composait alors que des deux galeries, qui désormais portaient ses collections classées et rangées, et ses herbiers retirés du logement d'un démonstrateur, où ils étaient entassés. L'éminent naturaliste fit beaucoup pour la prospérité du cabinet, à la tête duquel il plaça Daubenton. Celui-ci parvint à faire assurer d'une manière certaine l'existence de l'importante collection commise à sa garde, et un décret du 10 juin 1793 en fit définitivement un établissement le *Muséum d'histoire naturelle,* qui absorba le cabinet. V. MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

— Législ. *Cabinet d'affaires.* L'objet et les opérations des cabinets d'affaires offrent la plus grande variété : gestion de fortunes mobilières, poursuite d'affaires contentieuses près les administrations ou les tribunaux, recouvrement et placements de capitaux, perception de sommes sur l'État, vente et achat d'effets publics, de créances, de meubles ou d'immeubles, défense des intérêts privés dans les assemblées de faillite ou de liquidation judiciaire, etc. V. AGENCE.

— Polit. Ainsi qu'on l'a vu plus haut (partie linguist.), ce mot est pris, dans le langage politique, comme synonyme de ministère et de gouvernement. Il a deux sens assez différents, selon qu'il est employé en parlant de la politique extérieure, ou de la politique intérieure.

Quand il s'agit de la politique extérieure, on le prend comme synonyme du gouvernement, sans distinguer entre les diverses formes et les divers régimes : ainsi, l'on parlera du cabinet de Saint-Pétersbourg tout aussi bien que du cabinet de Saint-James.

Quand il s'agit de politique intérieure, le mot *cabinet* n'est plus employé que pour désigner le ministère dans un gouvernement constitutionnel et représentatif. On appelle alors de ce nom la réunion des ministres solidairement responsables devant le Parlement. Un tel cabinet est un acte qui engage cette responsabilité collective ; une question de cabinet est une question qui met en jeu l'existence du ministère, etc.

— *Cabinet noir.* L'existence régulière d'un *cabinet noir,* sous l'un des régimes qui se sont succédé en France, ne paraît jamais avoir été démontrée. Il est vrai qu'il fut décidé dès le mois de mai 1792 qu'un employé du bureau de la poste où les employés seraient préposés pour ouvrir les lettres, par des procédés habiles, et les recacheter de manière qu'elles parviennent au destinataire, apparemment intactes, après les employés de la poste en auraient pris connaissance. D'autre part, il est certain que tous les gouvernements se sont crus autorisés à ouvrir et à saisir certaines correspondances dans l'intérêt du pays, tantôt bien, tantôt mal entendu. Cela se pratique encore de nos jours. En matière diplomatique, il est presque ouvertement admis qu'un État a le droit de surprendre le secret des lettres passant par son territoire quand il s'agit de ses relations avec les nations étrangères, pourvu qu'il respecte la valise diplomatique et ne violente pas les agents spéciaux, officiellement désignés pour porter ces correspondances : agents appelés « courriers diplomatiques ». Toutes les ambassades, tous les consulats se servent également de chiffres, ingénieusement combinés, pour protéger le secret de leur correspondance, mais il est bien rare que ces chiffres ne puissent être résolus et traduits *au clair* par les spécialistes, les cryptographes attachés aux différents ministres des *affaires étrangères.*

Cabinet satyrique (LE) ou *Recueil parfaict des vers picquants et gaillards de ce temps* (1610). Ce recueil est une sorte d'anthologie de la poésie galante et licencieuse à la fin du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe. Les noms d'auteurs qui y figurent, quelques uns seulement sont ceux de Berthelot, Maynard, Sygogne, Regnier, Motin. Quelques-uns, comme Berthelot et Sygogne, ne sont guère connus que par le *Cabinet satyrique* ; Motin, dont Boileau disait qu'il avait le privilège de morfondre et de glacer ses lecteurs, se montre au contraire, dans ce recueil, un des plus lestes. Quelques poètes de la génération précédente, Ronsard, Desportes, y figurent pour des pièces que leur caractère libre avait empêché d'insérer dans leurs oeuvres.

Édité clandestinement, le *Cabinet satyrique* est, dans ses éditions successives, recherché des bibliophiles, quoiqu'il soit horriblement imprimé et plein de grossières fautes d'impression.

Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire. Cette publication, qui fut dirigée par Eugène Piot, en 1842, s'est continuée jusqu'en 1846 et forme 4 volumes, qui constituent une précieuse collection de documents pour les amateurs objets d'art.

Cabinet Piperlin (LE), comédie bouffe en trois actes, d'Hippolyte Raymond et Paul Burani (Athénée-Comique, 3 avr. 1878). — M. Piperlin, directeur d'une agence matrimoniale, a trouvé, pour augmenter son chiffre d'affaires, une combinaison de jeune homme qui, moyennant horloger, en vendant une montre ou une pendule, la *garantit* à l'acheteur pour un certain laps de temps, de même Piperlin, en fournissant une épouse à ses clients, garantit la vertu de la dame pendant deux, quatre ou six années ; si elle manque à ses devoirs avant le terme fixé, le directeur de l'agence paye au mari lésé un dédit prévu par contrat. Mais, pour ne pas se ruiner, comment savoir par avance quel capital il peut assumer sans trop de risques ? Piperlin engage un [illegible], le jeune Roussignac, beau et solide gaillard. Quand celui-ci aura vainement employé contre eux tout l'arsenal de ses séductions, Piperlin « garantira » des [illegible].

On devine aisément comment la pièce se développe. *Le Cabinet Piperlin* n'est guère saupoudré que de gros sel, mais c'est une des meilleures et des plus joyeuses bouffonneries du répertoire contemporain.

Cabinet secret du musée royal de Naples. Sous ce titre a été publié à Paris, vers 1840, un volume de gravures reproduisant les bronzes, les peintures et les statues [illegible].

CABINTE ou **CABINTI**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), sur un tributaire du grand lac de Bay ; 5.730 hab.

CABIOU n. m. Suc épaissi et concentré de manioc, avec lequel on prépare une sorte de condiment pour l'assaisonnement de certaines boissons.

CABIRA, ville de l'ancienne Asie Mineure (Pont), sur le fleuve Halys, appelée plus tard Sébaste ; auj. *Sivas.*

CABIRES, divinités mystérieuses de la haute antiquité, adorées en Egypte, en Phénicie, en Asie Mineure et en Grèce. — *Ling.* CABIRE.

— ENCYCL. L'origine et le nombre des *Cabires* sont fort incertains. On y a vu des dieux de tout ordre et de tout rang : célestes, terrestres, maritimes, infernaux. Probablement, sous ce nom se sont confondus des *Cabires grecs,* dieux du feu, dont dérive de *kaiein,* brûler, et des *Cabires phéniciens* ou *sémitiques,* dieux puissants (de l'hébreu *kabir,* grand, puissant). Hérodote dit que les Cabires avaient un temple à Memphis, et que leur temple regardait comme les fils d'Hephaïstos. Les Phéniciens en adoraient huit, comme protecteurs de la navigation. Au temps des Pélasges, ils étaient honorés à Lemnos, Imbros, Samothrace, Thèbes. Certains Grecs leur donnaient pour père Jupiter et pour mère Calliope, Léda, Electre ou Proserpine. Les uns les identifiaient avec les grands dieux : Cérès, Pluton, Mercure, Proserpine, Castor et Pollux, Jupiter lui-même ; les autres ne les regardaient que comme des dieux inférieurs, Titans, Corybantes, Curètes, Dactyles, etc., symbolisant les forces souterraines de la nature, au sein de laquelle ils avaient trouvé le fer et les métaux, qu'ils avaient inventé l'art de travailler. Les Cabires avaient des filles ou des soeurs, les *Cabirides,* et les fêtes qu'on célébrait en leur honneur se nommaient *cabiries.* A Samothrace, où leur culte était en grand honneur, ils portaient les noms d'*Axieros, Axiokersa, Axiokersos,* auxquels s'ajoutait Casmilos. De leurs mystères, il n'en peut rien être que l'on sait. Ils avaient pénétré jusqu'en Etrurie. Tous les aèdes de l'antiquité, Cadmus, Orphée, y étaient, dit-on, initiés ; Philippe, père d'Alexandre, l'était aussi, et les Romains du temps de Cicéron reconnaissaient encore leur puissance.

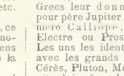

Les Cabires de Thèbes (Grèce).

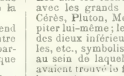

Les huit Cabires phénicéens.

CABIRÉEN, ENNE [illegible] rad. Cabire ; adj. qui appartient aux Cabires, qui est relatif aux Cabires : *Mystères* CABIRÉENS. ‖ On dit aussi CABIRIEN, ENNE, et CABIRIQUE.

CABIRIDE Mythol. gr. Nom donné à des divinités, filles ou femmes des Cabires.

CABIRIES (rl — rad. *Cabire*) n. f. pl. Fêtes, mystères que l'on célébrait en divers lieux en l'honneur des Cabires.

CABIS (*biss*) n. m. Monnaie arabe ancienne, valant de 4 à 5 centimes.

CÂBLAGE n. m. Opération de retorderie ayant pour but de réunir, en les tortillant, deux, quatre ou six brins de fils de coton, de laine, de lin ou de soie.

CÂBLE (du bas lat. *caplum,* pour *capulum,* corde) n. m. Gros cordage en filin, en fils de fer ou d'acier, en chaîne, destiné à élever ou tirer des fardeaux.

— Archit. Moulure ronde qui ressemble une grosse corde.

— Mar. Cordages employés, par suite de leur grande résistance, à la manœuvre des ancres. (Le câble est composé de trois cordages connus en aussières.) ‖ *Mettre câble* (Ancre de bossoir. (Doc. mar.) ‖ *Câble ou Grelin de halage,* Câble servant à traîner les bateaux ou chalands en tirant de terre. ‖ *Câble de remorque,* Portes aussières qui servent à remorquer les navires. ‖ *Filer du câble,* Le laisser courir d'une quantité déterminée. ‖ *Tourner un câble,* Le fixer aux bittes. ‖ *Affaler un câble,* Le sortir de la cale et lui donner du mou. ‖ *Faire tourner un câble,* Le faire tourner. ‖ *Un câble est clair,* Quand il ne fait de tours avec rien, dans son trajet du bord au point d'amarrage. ‖ *Lever le câble,* Le disposer sur le pont, prêt à filer. ‖ *Câble en fils de fer ou en fils d'acier,* Câbles composés de bossoir. (Doc. mar.) ‖ *Câble ou Grelin de halage,* Câble servant à traîner les bateaux ou chalands en tirant de terre. ‖ *Câble de remorque,* Portes aussières qui servent à remorquer les navires. ‖ *Filer du câble,* Le laisser courir d'une quantité déterminée. ‖ *Tourner un câble,* Le fixer aux bittes. ‖ *Affaler un câble,* Le sortir de la cale et lui donner du mou. ‖ *Faire tourner un câble,* Le faire tourner. ‖ *Un câble est clair,* Quand il ne fait de tours avec rien, dans son trajet du bord au point d'amarrage. ‖ *Lever le câble,* Le disposer sur le pont, prêt à filer. ‖ *Câble en fils de fer ou en fils d'acier,* Câbles composés de bossoir. (Doc. mar.) ‖ *Câble ou Grelin de halage,* Câble servant à traîner les bateaux ou chalands en tirant de terre. ‖ *Câble de remorque,* Portes aussières qui servent à remorquer les navires. ‖ *Câble du gouvernail,* Câble qui sert à diriger le gouvernail. ‖ *Câble sous-fluvial,* Câble muni d'une armature de fer appropriée aux accidents qui peuvent se produire dans un fleuve, par suite du passage des bateaux et remorqueurs.

— *Câble aérien,* Câble sans armature extérieure, enserré cependant quelquefois dans une gaine de plomb, lorsqu'il doit traverser un tunnel.

— *Câble téléphonique,* Câble dans lequel on emploie

deux fils, l'un d'aller et l'autre de retour, afin d'éviter les effets d'induction qui peuvent apparaître dans le cas de deux conducteurs parallèles.

— *Câble de tuyaux.* Système de câble souterrain, dans lequel on emploie des tuyaux étanches remplis d'huile de paraffine après avoir fait traverser ces tuyaux par le câble.

— *Câble télodynamique* ou *télédynamique*, Câble composé de fils de fer, d'acier ou de cuivre, et qui sert à transmettre la puissance à une grande distance.

— *Câble tête de fer*, Fil de fer formé généralement de sept fils de cuivre et recouvert d'une enveloppe isolante en gutta-percha.

— *Câble (cordon de)*, Conducteur constitué par des fils cordelés en toron.

— Encycl. Les *câbles* ordinaires sont le plus souvent de chanvre; on en trouve aussi en aloès ou abaga de Manilla, en cocotier, en piite, en rotin. Les câbles sont faits à la main ou à la machine. V. CORDE, et CORDERIE.

Les câbles métalliques en fil de fer ou en acier ont quelquefois une âme en filin, ce qui les rend beaucoup plus souples. Leur durée est plus considérable que celle des câbles en chanvre, et leur résistance à la rupture environ trois fois plus grande; cette résistance varie du simple au triple suivant le métal employé (pour l'acier, 60 kilogr. à 220 kilogr. par cm²). Les câbles métalliques résistent beaucoup mieux aux frottements et ragages; leur allongement est aussi moins considérable et ils ne changent pas sous les alternatives de sécheresse et d'humidité comme les cordages ou filin.

La grosseur de chacun des fils dont l'ensemble constitue le câble métallique varie de 10 à 40 dixièmes de millimètre. Les ces fils on forme un toron en les tordant à gauche, tout comme s'il s'agissait de fils de caret. Ces torons s'assemblent à droite, c'est-à-dire dans le même sens que les aussières et au nombre de quatre ou cinq.

Dans la marine, les haubans, gallhubans, étais, drailles, drosses de gouvernail, câbles des treuils, monte-charges, etc., se font presque tous en fer ou en acier.

Les câbles sont généralement ronds, mais on en confectionne de plats, pour éviter le tournoiement et l'allongement. Les câbles plats sont composés de petits câbles accolés et réunis par des coutures; on les emploie surtout dans les mines. On fait aussi des câbles de dimensions variables, pour que leur résistance augmente à mesure qu'ils se déroulent. Les câbles métalliques sont utilisés très fréquemment dans l'industrie : *câbles sans fin, câbles de traction souterraine, câbles de bennes dans les mines, câbles pour ponts suspendus.*

— *Câbles-chaînes.* Ces câbles ont remplacé ceux de filin pour les ancres. V. CHAÎNE.

Les câbles en cordage ou en fil de fer s'unissent et se fixent par les mêmes moyens : épissures longues, carrées, œils, amarrages. Les câbles-chaînes se fixent les uns aux autres au moyen de maillons d'assemblage.

— *Câble électrique.* Il se compose d'une âme en fils de cuivre revêtue de matières isolantes, soie, gutta, coton, etc., avec ou sans armature métallique. Les câbles sans armature métallique sont ceux qui servent couramment sous le nom de fils « électriques ». Avec armature, ils sont employés surtout à la télégraphie sous-marine, à la télégraphie et téléphonie souterraines, aux lignes de torpilles et à l'éclairage électrique.

— *Télégraphie sous-marine.* Les premiers essais datent de 1840 avec Wheatstone; l'isolement des câbles était mauvais. Morse, en 1842, réussit à télégraphier à travers la baie de New-York; W. Breit, avec son frère Jacob Breit, confectionna à Londres, pour le compte de la France, le premier câble qui ait traversé la Manche et fonctionna pour la première fois le 25 septembre 1851; le câble immergé à cette époque servait encore en 1889. Il était isolé à la gutta-percha. En 1853, l'Angleterre fut réunie à l'Irlande. W. Breit obtint la pose des câbles entre la France et l'Algérie par la Corse et la Sardaigne; il y réussit en 1857. En 1856 se fonda à New-York et à Londres la première compagnie de construction de câbles et, le 12 août 1858, s'échangea le premier télégramme entre Terre-Neuve et l'Europe. L'Angleterre créa alors une commission chargée de pousser à fond les études sur les câbles. Pendant ce temps s'immergeaient ceux de Malte à Alexandrie. On ne fut qu'en 1870 que fonctionna une ligne régulière de Marseille à Bône. L'Algérie communique avec la France depuis 1887 par cinq câbles, dont trois français.

En 1865, l'Angleterre équipa le Great Eastern pour reprendre la pose d'un nouveau câble, et, après une tentative infructueuse, il fut posé le 27 juillet 1866. En 1869 fut immergé le câble français de Brest à Saint-Pierre et Miquelon. Les câbles sont presque tous dans les mains de l'Angleterre. L'un câble a été posé entre la France et l'Amérique, en 1887. L'Angleterre, l'Allemagne, la France confectionnent elles-mêmes leurs câbles. L'isolement employé est la gutta-percha, les poids de la gutta-percha et celui du cuivre étant à peu près égaux. Le revêtement varie avec la place qu'occupera le câble.

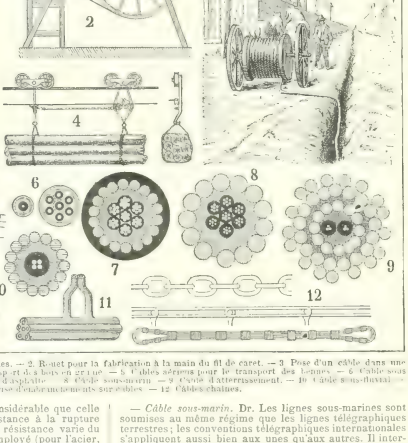

Câble : 1 Machine à fabriquer les câbles. — 2. Rouet pour la fabrication à la main du fil de caret. — 3 Pose d'un câble dans une tranchée. — 4 Câble aérien pour le transport de bois en grume. — 5 Câbles aériens pour le transport des lignes. — 6 Câble sous plomb. — 7 Câble souterrain à armature plombée. — 8 Câble sous-marin. — 9 Câble d'atterrissement. — 10 Câble sous-fluvial. — 11 Prise d'embranchements sur câbles. — 12 Câbles chaînes.

— *Câble sous-marin.* Dr. Les lignes sous-marines sont soumises au même régime que les lignes télégraphiques terrestres; les conventions télégraphiques internationales s'appliquent aussi bien aux unes qu'aux autres. Il intervient des conventions relatives à la pose et à l'exploitation des câbles sous-marins entre les divers Etats dont les territoires sont touchés ou réunis par la ligne.

Si un câble vient à être détruit ou endommagé à son point d'atterrissement ou en mer territoriale, le fait est puni par les lois du pays riverain. Quant aux actes destructifs commis en pleine mer, ils ne sont devenus punissables qu'à la suite d'ententes internationales pour la protection des câbles sous-marins. Après diverses tentatives d'accord intervenues depuis 1869, une conférence internationale fut réunie à Paris en 1882 et en 1883; elle aboutit à une convention qui fut signée le 14 mars 1884, mais qui n'est entrée en vigueur que le 1er mai 1888. La convention, qui ne s'applique qu'en dehors des eaux territoriales, prévoit et déclare punissables les faits individuels, volontaires ou provenant d'une négligence coupable, portant atteinte aux câbles. Les tribunaux compétents pour connaître des infractions sont ceux du pays auquel appartient le bâtiment à bord duquel l'infraction a été commise. Il y a double compétence quand l'auteur de la rupture n'appartient pas à la nationalité du navire sur lequel il est embarqué. La conférence a laissé à chaque Etat le soin de fixer les pénalités. En France, la matière a été réglée par la loi du 20 décembre 1884; les infractions sont jugées par les tribunaux correctionnels. Les peines prononcées sont l'amende et l'emprisonnement. Les puissances sont tombées d'accord pour admettre qu'en cas de guerre la convention de 1884 ne portait aucune atteinte à la liberté d'action des belligérants.

Câble (le) ou *Rudens*, comédie de Plaute. Un jeune Sicilien, Pleusidippe, a traité avec Labrax, marchand d'esclaves, pour une jeune fille qu'il aime, Ampélisca. Labrax, après avoir touché ses arrhes, s'enfuit sur un navire. Celui-ci fait naufrage. A grand'peine, Ampélisca et sa compagne, Palestra, se sauvent et abordent près d'un temple de Vénus, à côté duquel s'élève la maison du vieux Démonès. La prêtresse de Vénus accueille les jeunes filles. Ampélisca déplore la perte d'une cassette contenant divers objets qui pourraient la faire reconnaître de ses parents. Sur ces entrefaites arrive Labrax, également sauvé du naufrage. Il réclame les jeunes filles. Celles-ci, pour échapper à leur tyran, se sont mises sous la protection de Vénus. Démonès les défend, contient le marchand d'esclaves et envoie chercher Pleusidippe, qui arrive et entraîne Labrax devant le juge. Survient Grippus, pêcheur qui ramène au bout d'un câble la fameuse cassette, sur laquelle il fonde de brillantes espérances. Mais Ampélisca la réclame et décrit les jouets qui y sont renfermés. A cette description, le bon Démonès reconnaît sa fille. Tout se termine par un mariage. Cette pièce, imitée de Diphile, est une des meilleures de Plaute et appartient aux dernières années du poète.

CABLE (George Washington), auteur américain, né à la Nouvelle-Orléans en 1844. Il publia dans les revues des nouvelles qui furent réunies sous le titre de *les Vieux jours créoles* (1879). Ses romans ont de l'originalité; ils initient le lecteur à la vie de la population créole de la Louisiane; ils sont pleins d'entrain, et le style en est parfois d'une élégance remarquable. Nous citerons de lui : *les Grandissimes* (1880); *Madame Delphine* (1881); *les Créoles de la Louisiane* (1884); *le Docteur Sevier* (1884); *Bonaventure* (1887); *Histoires étranges et véritables de la Louisiane* (1889); etc. Il a publié aussi : *Histoire de la Nouvelle-Orléans* (1880); *le Sud silencieux* (1885); *la Question nègre* (1890). Depuis 1894, il s'est surtout occupé de créer des institutions charitables et d'éducation populaire.

CÂBLÉ n. m. Sorte de fil obtenu en retordant plusieurs fils simples ensemble, et en soumettant à nouveau le tortillon de deux, trois, quatre ou plus de ces fils déjà retordus, afin d'avoir un produit beaucoup plus résistant. (C'est en somme un câble minuscule que l'on obtient ainsi.) Cordon de passementerie employé pour suspendre des tableaux ou retrousser des rideaux, des tentures, etc.

De gueules à la fasce câblée d'argent.

CÂBLÉ, ÉE adj. Blas. Se dit des pièces composées de cordes enroulées ou portant des câbles : *Une fasce* CÂBLÉE *d'argent.*

— Archit. Sculpté de manière à présenter la forme d'un câble : *Moulure* CÂBLÉE.

CÂBLEAU ou **CÂBLOT** (*blé*) n. m. Cordage de médiocre grosseur, servant à amarrer un canot, une barque. ◆ Cordage d'un petit diamètre dont on se sert dans la construction pour la manœuvre des treuils et moulles faiblement chargés. ◆ On dit aussi vulgairement CÂBLELAU.

Moulure câblée.

CÂBLÉE (*blé*) n. f. Métrol. Syn. de ENCABLURE.

CÂBLER v. a. Assembler plusieurs cordes et les tordre ensemble, pour en faire un câble : *On emploie de puissantes machines pour* CÂBLER *les gros cordages.*

— v. a. et n. Fam. Envoyer une dépêche par le câble sous-marin : *Le ministre* A CÂBLÉ *aux gouverneurs que....*

CÂBLIAU (*bli-o* — rad. *câble*) n. m. Navig. fluv. Corde qui sert au halage des bateaux sur les fleuves, et dont une extrémité est attachée à un mât et l'autre tirée par des hommes ou des bêtes de somme. ◆ On l'appelle aussi CHABLIAU.

— Pêch. Syn. de CABILLAU ou CABILLAUD, et CABIAU.

CÂBLIÈRE n. f. Pierre qui sert à retenir sur le sable une ligne de fond ou *maîtresse câblière.* ◆ *Grande câblière*, Nom donné aux lignes mêmes qui servent en mer à la pêche sédentaire, et que l'on appelle aussi BAUFFES DORMANTES. ◆ *Petite câblière*, Ligne moins longue et garnie d'hameçons, que l'on tend au bord de la mer.

CÂBLOGRAMME (de *câble*, et du gr. *gramma*, caractère) n. m. Dépêche télégraphique expédiée au moyen d'un câble sous-marin.

Cabo Delgado, district de l'Afrique orientale portugaise (prov. de Mozambique), s'étendant du cap Delgado à la baie d'Almeida; ch.-l. *Ibo.* Presque tout le territoire de ce district a été concédé à la Compagnie du cap Delgado.

CABOCHE (du lat. *caput*, tête) n. f. Pop. Tête : Entrant, je me heurtai la *caboche* et le pied. RENARD.

— Fig. Intelligence, esprit, mémoire : *Manquer de* CABOCHE. ◆ Personne considérée au point de vue de l'intelligence : *Être une fameuse* CABOCHE.

— Blas. Figure héraldique qui est une tête d'animal ou d'homme coupée perpendiculairement ou dans sa partie supérieure.

— Comm. Sorte de clou à tête large et ronde ou tête en pointe de diamant. ◆ Tête des feuilles de tabac réunies en manoques.

Caboche (clou). Diamant à la caboche de sable.

— Ornith. Nom vulgaire de la chevêche.

CABOCHE n. m. Un des noms communs du chou cabus.

CABOCHE Simon LECOUSTELLIER, dit, boucher qui vivait à Paris au commencement du XVe siècle. V. CABOCHIENS.

CABOCHÉ, ÉE adj. Se dit, en blason, d'une tête d'animal ou d'homme coupée dans la partie supérieure et perpendiculairement. (Si la section était horizontale on se trouvait à la partie inférieure, on se servirait du mot COUPÉ, ÉE.)

CABOCHIEN, ENNE (*chi-in, èn*), nom donné aux partisans les plus violents et les plus avancés de la faction bourguignonne (parti populaire), opposée à la faction des Armagnacs (parti aristocratique). — *Les* CABOCHIENS.

— Adjectiv. : *Agitation* CABOCHIENNE.

— Encycl. Le nom de *Cabochien* vient d'un écorcheur de la boucherie de Paris, Simon Lecoustellier, dit CABOCHE. On sait l'état de désorganisation où se trouva la France à l'ouverture du XVe siècle : la guerre contre l'étranger, contre les Anglais, se compliquait de la guerre civile : un besoin de réformes et d'ordre, en attendant la paix, se faisait profondément sentir. La faction populaire, à Paris, marchait sous la direction de la grande corporation des bouchers, et celle-ci suivait Simon Caboche. Les autres chefs cabochiens étaient l'universitaire Pierre Cauchon, le carme Eustache de Pavilly, et un président de la chambre des comptes, Eustache de Laistre. En 1412, l'audace des Cabochiens se déploya ouvertement : ils s'allièrent au duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui envoya des armes aux bouchers et aux petits metiers de Paris. L'émeute commença à la fin d'avril 1413. Le premier succès en fut la prise de la Bastille. Les troubles continuèrent, prenant leur plus grande violence le 22 mai. Des bandes armées pénétrèrent jusqu'au dauphin et à la reine;

les émeutes forcèrent le Parlement à publier, les 26 et 27 mai, une ordonnance qui confirmait des projets de réforme très proches de ceux des parts. C'est l'*ordonnance cabochienne*, très supérieure à ce que l'on aurait pu attendre de son origine, véritable code administratif en 256 articles, réformant les places de faveur et les cumuls, introduisant un contrôle judicieux dans les dépenses et les recettes publiques. Malheureusement, l'état de désordre était tel — et, en grande partie, par la faute des promoteurs de l'ordonnance — que ces buts ne purent être pratiquement. Bourguignons et Cabochiens ne tardèrent pas à succomber sous les Armagnacs. L'ordonnance cabochienne fut supprimée par le Parlement, le 5 septembre 1413, les chefs du parti cabochien se réfugièrent auprès de Jean sans Peur. La paix d'Arras (25 février 1415) rétablit la paix entre Armagnacs et Bourguignons.

— Bibliogr. : Cuvelle, *les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413* (Paris), du même, *l'Ordonnance cabochienne* (texte critique).

CABOCHON n. m. Pierre fine polie et non taillée, de forme convexe. (S'est dit des pierres précieuses taillées à bosse, comme l'usage en demeura jusqu'au XVe s., depuis à la pelle on commença à tailler les gemmes à facettes. La forme en cabochon était très souvent naturelle.)

Cabochons.

— *Cabuche-oreille*, celui qui est évide en dessous, ou qui le rend transparent.

— Cost. Coiffure en usage au XVIIe siècle vers 1720, et qui était une réminiscence de l'attitude du XVe siècle : *bonnet pointu, fort pointu sur le front*.

— Tapiss. Clous de cuivre doré, à têtes plus ou moins volumineuses, plus ou moins décoratives, que l'on emploie pour clouer les étoffes d'ameublement, etc.

— Adjectiv. : *Un rubis* CABOCHON.

CABOCLE n. m. Phosphate hydraté naturel d'alumine. Variété d'albaste.

CABO-FRIO, municipe du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), sur la baie de son nom ; 20.000 hab.

CABOMBA ou **CABOMBE** n. m. Genre de nymphéacées, tribu des *cabombées*, renfermant des plantes aquatiques herbacées, à tiges minces, recouvertes d'un enduit mucilagineux, qui croissent dans les parties chaudes de l'Amérique : *Le* CABOMBA *a le port de la renoncule aquatique*. (A. Richard.)

CABOMBACÉES ou **CABOMBÉES** (rad. *cabomba*) n. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des nymphéacées, et qui comprend les genres *cabomba* et *brasénie*. — *Une* CABOMBACÉE (ou CABOMBÉE).

CABO-NÉGRO n. m. Matière textile, produite par un palmier des Philippines et servant à faire des cordages.

CABORGNE (*gn* mll.) n. m. Nom vulg. du chabot de rivière.

CABO-ROJO, ville des Antilles espagnoles (île de Porto-Rico) ; 16.850 hab.

CABOSSE (rad. *bosse* — autre forme de CABOCHE) n. f. Pop. Meurtrissure, bosse : *Se faire une* CABOSSE *en tombant*.

— Fr. et bot., Nom du fruit du cacaoyer.

CABOSSER (rad. *cabosse*) v. a. Pop. Contusionner, meurtrir : CABOSSER *la tête de quelqu'un*. || Bosseler : CABOSSER *de l'argenterie*.

CABOSSER *son chapeau*.

Se cabosser, v. pr. Se contusionner, se meurtrir, se bosseler.

Cabomba.

CABOT (*bo* — abrév. de *caboliu*) n. m. Pop. Acteur. (Ne se dit qu'en manv. parl) : *Les* CABOTS *ambulants*.

— Argot. Chien. || *Cabot du quart-d'œil*, Secrétaire du commissaire de police.

— Adjectif. Malin. Caporal.

CABOT (*bo*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre mugé (*mugil cephalus*), appelé aussi, sur les marchés de Cette : SALTERIAU, CARIDA, CARIDA, etc. Nom vulgaire d'un poisson du genre athérinum (*atherina Boyeri*), appelé aussi JOEL, CABASUDA, CABOTIN, CHABOT, CABASSE, etc.

— Blas. Figure de poisson à grosse tête et à corps en pointe, posé en pal.

— Vitic. Nom que l'on donne, dans le Médoc, aux crossettes ou boutures de vigne.

Cabot (*mugil cephalus*).

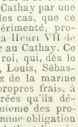
Dagar au cabot d'argent.

CABOT Jean, navigateur du XVe siècle, né vers 1451, mort en Angleterre après 1498, et dont la vie est encore fort mal connue. Peut-être était-il d'origine génoise : on sait qu'il se fit naturaliser à Venise ; mais ses relations commerciales l'ayant fixé, sa famille, à Bristol, il adopta l'Angleterre pour patrie. Peut-être eut-il de bonne heure, comme Colomb, l'idée d'atteindre le Cathay par une route maritime ; il est certain, dans le cas, que le savant cosmographe, ce navigateur expérimenté, profita du succès de Colomb pour proposer à Henri VII de tenter un passage par le N.-O., afin d'aller au Cathay. Ce projet fut favorablement accueilli par le roi, qui, dès le 5 mars 1496, l'autorisa, lui et ses trois fils, Louis, Sébastien et Sanctius, à prendre cinq vaisseaux de la marine royale, à faire des découvertes à leurs propres frais, à soumettre à son pavillon toutes les contrées qu'ils découvriraient, ne se réservant que le cinquième des profits de l'expédition, et ne leur imposant comme obligation que d'effectuer le retour au port de Bristol. C'est l'année suivante que Jean Cabot s'embarqua pour son voyage de découvertes ; il toucha le continent américain en 1497, une terre qu'il appela *Prima vista* (Première vue), puis revint à Bristol au mois d'août, ayant en réalité exploré une très petite partie du nouveau monde, probablement dans les parages du Labrador. Bien accueilli par Henri VII à son retour, il partit, l'année suivante, pour une autre expédition, au cours de laquelle il alla jusqu'au littoral atlantique des Etats-Unis, mais ne de découvrit pas le passage qu'il cherchait pour se rendre au Cathay. Il semble être mort peu de temps après.

Sébastien Cabot.

CABOT (Sébastien), navigateur du XVIe siècle, second fils du précédent, né à Venise vers 1470, mort après 1555. Si l'on s'en rapporte à la légende, Sébastien Cabot serait un des plus grands navigateurs du XVIe siècle, qui aurait dirigé, dès 1497, un vaste mouvement de navigation, qui aurait, en 1498, en 1526 et en 1547, eu à la tête d'expéditions anglaises, pour chercher le détroit conduisant de l'Océan Atlantique à la Chine. En réalité, Jean Cabot a dirigé l'expédition de 1498 ; quant à celle de 1526, elle est imaginaire et a été composée, probablement, pour être reportée à 1547, date où Cabot était depuis plusieurs mois seulement pilotage-major en Espagne. C'est en cette qualité que Sébastien Cabot fut mis, en 1526, à la tête d'une expédition qui fut un véritable désastre, et, au lieu de gagner les Moluques en traversant l'océan Pacifique (de plus le détroit de Magellan, n'apporta aucun renseignement antérieures que la découverte de 56 îlots fluviales sur le rio Paraguay. Il revint en Angleterre, où, en 1549, Edouard VI lui accorda une pension, et, en 1555, le titre de « gouverneur à vie » des marchands aventuriers. Sébastien Cabot mérite-t-il la réputation dont il jouit ? C'est un point qu'on discute. On l'accuse d'avoir fait preuve de peu de courage dans l'expédition de 1526, d'avoir émis des théories nautiques sans fondement, de n'avoir pas fait la moindre découverte magnétique, de s'être trompé de 50 degrés dans l'observation de la longitude. On lui crédite même le mérite d'avoir influé sur les découvertes maritimes anglaises. Bref, c'est un procès en règle contre sa mémoire.

— BIBLIOGR. : **H. Harrisse**, *John et Sébastien Cabot* (Paris, 1882).

CABOT (Vincent), jurisconsulte français, né à Toulouse, mort vers 1621. Il professa le droit civil et le droit canon à Orléans, et retourna à Toulouse, où il enseigna pendant vingt-deux ans. Son principal ouvrage, publié après sa mort par son ami Léonard Campistron, a pour titre : *les Politiques de Vincent Cabot, etc.* (1630).

CABOTAGE (rad. *caboter*) n. m. Navigation des navires de commerce, consistant à s'écarter peu des côtes. (Se dit par opposition à *long cours*.)

— Par ext. Connaissances nécessaires pour obtenir le brevet de capitaine au cabotage ou maître au cabotage.

— Douane. *Petit cabotage*, Navigation de port à port de France, dans l'Océan ou dans la Méditerranée. || *Grand cabotage*, Navigation entre la Méditerranée et l'Océan, et, inversement, de port à port français, Algérie comprise.

— Dr. marit. *Petit cabotage*, Navigation entre les ports français de l'Océan ou de la Méditerranée et les pays avoisinants. || *Grand cabotage*, Navigation s'étendant sur une superficie beaucoup plus grande, nettement délimitée.

— EXCYCL. Dr. marit. Le *cabotage* est la navigation maritime qui se fait entre les ports d'un même pays ou dans une zone peu éloignée de pays d'origine. On oppose au cabotage le voyage au long cours. Le gouvernement donnant des primes à la navigation, il a fallu préciser ce qu'entend le grand et le petit cabotage. On en est arrivé aux conclusions suivantes : le petit cabotage s'entend des ports français de l'Océan aux ports de Belgique, Hollande, Angleterre, Scandinavie et Irlande ; des ports français de la Méditerranée à Malaga, Naples, la Sardaigne, les Baléares ; le grand cabotage, dans l'Océan, en ajoutant à l'énumération précédente le Danemark, l'Espagne et le Portugal ; dans la Méditerranée, en ajoutant par l'Algérie, les ports de l'Océan et les autres ports de la Méditerranée. Le commerce de cabotage est taillé.

Dans l'ancien droit, on distinguait le *petit* et le *grand cabotage*. L'ordonnance du 18 octobre 1740 fixait les limites du petit cabotage ; elles furent étendues par l'arrêté du 14 ventôse an XI et par l'ordonnance du 12 février 1845. Dans ces ouvrages, ayant pour limites : le détroit de Sund et Gibraltar, étaient réputés des grands cabotages. Au delà de ces points, la navigation était de long cours.

L'article 377 du Code de commerce conserva les mêmes limites pour la navigation au long cours, et, pour le petit cabotage, qui ne se trouva plus défini que par voie indirecte. On pouvait penser, en raison de ce texte, que le législateur de 1807 n'avait plus reconnu qu'une espèce de cabotage ; cependant, en distinguant encore les maîtres au grand et au petit cabotage, qui furent réunis seulement par l'ordonnance du 25 novembre 1827.

La loi du 4 juin 1858, modifiant l'article 377 du Code de commerce, a substitué aux limites géographiques assignées aux voyages au long cours, et par suite au cabotage, des limites mathématiques (longitude et latitude).

Les capitaines de navire naviguant au cabotage prennent le titre de *maîtres au cabotage*. Les conditions à remplir et le mode d'examen d'admission pour ce titre, sont réglés aujourd'hui par des décrets du 2 octobre 1880, du 21 avril 1882 et du 10 décembre 1885. Il faut être Français, âgé de vingt-quatre ans, justifier de soixante mois de navigation sous pavillon français, et satisfaire à un examen théorique et pratique.

En matière de douane, on entend par cabotage le transport des marchandises d'un port de France dans un autre port de France, par navires de toute nationalité. Le port : cabotage est, à ce point de vue, la navigation d'un port à un autre situé dans la même mer, et le grand cabotage, celui qui a lieu de la Méditerranée à l'Océan, et *vice versa*. Le cabotage, étant une voie de commerce intérieur, ne donne pas lieu à l'application des tarifs de douane.

En général, les nations maritimes se réservent le droit exclusif au cabotage sur leurs côtes. En France, le cabotage était primitivement libre pour tous les partisans ; Henri IV, puis Colbert, frappèrent de taxes les navires étrangers. Le cabotage leur fut interdit sur les côtes françaises par [illegible] 1791, et on [illegible] a toujours été rigoureusement maintenu. La loi du 23 août 1791, par [illegible] 2 [illegible] 3 [illegible] 4 [illegible] 5 [illegible] 6 [illegible] 7 [illegible] 8 [illegible] 9 [illegible] 10 [illegible] 11 [illegible] 12 [illegible] 13 [illegible] 14 [illegible] 15 [illegible] 16 [illegible] 17 [illegible] 18 [illegible] 19 [illegible] 20 [illegible] 21 [illegible]

Cabrals fut forcé d'abdiquer en 1012, et fut empoisonné par ses sujets révoltés. Ce prince, très lettré, protégea les sciences et reçut à sa cour Avicenne.

CABRA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur la petite rivière de son nom; 13.400 hab. Eglise du XIVe siècle; sources minérales renommées; fabriques de draps et de toiles, distilleries, moulins à huile et à farine, tanneries, fours à chaux et à plâtre. Carrières de marbre. Ce fut une des principales cités de la Bétique romaine, que se disputèrent les chrétiens et les Maures aux XIIIe et XIVe siècles. — Pop. du district : 22.800 hab.

CABRAL (Gonsalvo Velho), navigateur portugais du XVe siècle, envoyé en 1431 par l'infant Henri le Navigateur, à la recherche d'un archipel qu'avait aperçu l'année d'auparavant, dans l'Atlantique, un navire en détresse, commandé par Joseph Vanderberg de Bruges. Cabral découvrit la première île du groupe oriental de l'archipel des Açores; il lui donna le nom de *Sainte-Marie*.

CABRAL (Pedro Alvarez), navigateur portugais, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort vers 1526. Pour tirer parti des récentes découvertes de Gama et lier amitié avec le zamorin de Calicut, Emmanuel le Grand fit équiper, en 1500, une flotte considérable, dont il confia le commandement à Pedro Alvarez Cabral. Bartholomé Diaz et Nicolas Coelho s'embarquèrent sur cette escadre, et Cabral, pour n'avoir pas à lutter, aprèès de la côte d'Afrique, contre les vents et les courants contraires, entreprit le premier de naviguer en pleine mer, assez loin à l'E. du continent, jusqu'à ce qu'il fût arrivé sous une latitude voisine de celle du cap de Bonne-Espérance; mais les courants le conduisirent, par le 17e degré de latitude S., à une terre qu'il crut être une île et qu'il appela *Vera-Cruz* : c'était le Brésil, dont il prit possession au nom de la couronne de Portugal. Après avoir envoyé un navire en Portugal, afin d'y annoncer sa découverte (que la cour d'Espagne ne contesta pas aux Portugais, bien que des navigateurs espagnols eussent déjà visité une partie du littoral), Cabral fit voile vers l'E., lutta contre de terribles tempêtes qui engloutirent quatre navires, et parmi eux celui que montait Bartholomé Diaz, parvint enfin à doubler le cap de Bonne-Espérance, et gagna l'Inde. Il y fut d'abord bien accueilli par le zamorin de Calicut, mais les maladresses des Portugais déterminèrent l'explosion d'un mouvement populaire, au cours duquel cinquante des leurs furent massacrés. Après avoir tiré vengeance des Maures de Calicut, Cabral continua l'exploration de la côte de Malabar, et, après avoir chargé ses vaisseaux de riches cargaisons, revint en Europe en touchant à Sofala. Il rentra en 1501. Comme Gama, il reçut le titre de *don* en récompense de ses services. Depuis lors, l'histoire se tait sur la vie de Cabral, dont on a retrouvé le tombeau à Santarem.

CABRALÈE (de *Cabral*, n. pr.) n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbres ou des arbustes qui croissent au Brésil et à Caracas.

CABRAS, ville du roy. d'Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]), à 6 kilom. N.-O. d'Oristano, sur une lagune qui donne le plus beau poisson de l'île; 4.300 hab. Pêche.

CABRE (du provenç. *cabra*, chèvre) n. f. Ancien nom de la chèvre (appareil à élever des fardeaux), usité encore dans la marine et dans quelques provinces.

— Appareil analogue à la chèvre, servant à hisser les bennes ou les scaves employés au creusage d'un puits, au déblayement d'un égout, d'un aqueduc, d'une fosse, etc.

— n. f. Partie du métier de tisserand, en forme de chevalet, supportant l'ensouple pour le montage des chaînes.

Cabre

CABREMENT n. m. Fait de sauter d'un cheval. Action de se cabrer, de se dresser sur les jambes de derrière.

CABRER (du provenç. *cabrar*, se dresser comme une chèvre) v. a. Faire dresser sur les pieds de derrière : **CABRER** *son cheval*. (Inus.)

— Fig. Choquer, effaroucher : *On* CABRE *un homme de mauvais goût quand on veut le ramener*. Voltaire. (Inus.)

— Substantiv. : *Le* CABRER *de certains chevaux est très élégant*.

Dessin du cheval cabré

Cabré, ée part. pass. du v. Cabrer.

— Blas. *Cheval cabré*, Cheval accule.

Se cabrer v. pr. Se dresser sur les pieds de derrière. (Se dit surtout du cheval) : *L'emploi de la mastingale suffit souvent pour corriger un cheval qui a l'habitude* DE SE CABRER.

— Poét. Se dresser, s'élancer en haut :

Alors, Najéd' saut, terre-à-la-rade,
Et jusqu'à moi toujours tombant, se cabre.
A. BARBIER

— Fig. S'emporter, s'irriter, se révolter, s'effarouche : *Les journaux se gardent bien de dire qu'ils sont les directeurs de l'opinion pelle* SE CABRERAIT *contre eux*. (Vienne?)

— On supprime souvent le pronom *se*, avec le verbe PARE : *Il y a des gens cités que la vérité* FAIT CABRER. (Mol.)

CABRERA, petite île espagnole de la Méditerranée (archipel des Baléares [prov. de Majorque]). Le *Puerto de Cabrera*, situé sur la côte nord-ouest, est un port bien abrité et défendu par un fort qui sert de prison. La richesse de l'île consiste dans des troupeaux de chèvres. Les souffrances endurées à Cabrera par les prisonniers français, après la capitulation de Baylen (1808), ont donné à cette île une triste célébrité.

CABRERA (Bernard DE), premier ministre de Pierre IV, roi d'Aragon (XIVe s.). Il conquit Majorque pour son souverain, et battit les Génois en 1353, une guerre ayant éclaté entre eux et Pierre IV pour la possession de la Sardaigne. Il se retira dans un couvent pour se soustraire aux cabales des courtisans, mais il en fut rappelé par le roi. S'étant opposé à la formation d'une ligue contre la Castille, il tomba en disgrâce, fut condamné à mort et exécuté (1354).

CABRERA (Bernard DE), gentilhomme italien du XVe siècle. Favori de Martin d'Aragon, dernier roi de Sicile et de la famille d'Aragon, il voulut, en 1410, à la mort de ce prince, obliger la veuve Blanche à l'épouser. Sur le refus de celle-ci, il la chassa du royaume, et se proclama roi de Sicile. Mais Ferdinand de Castille, devenu héritier de la famille royale d'Aragon, le vainquit, le garda longtemps prisonnier, et le chassa enfin de la Sicile.

CABRERA (don Juan Thomas Henriquez DE), homme d'Etat espagnol, duc de Medina del Rio-Seco, descendant d'Alphonse XI, roi de Castille. Il joua un rôle important sous Charles II, jouissant de la confiance de la reine, seconde femme du roi. L'hostilité du cardinal Porto-Carrero ruina son crédit. Il mourut en exil, à Lisbonne, en 1705.

CABRERA (Ramon, comte DE MORELLA), partisan espagnol, né en 1810, à Tortose, mort à Wentworth (Angleterre) en 1877. Après la mort de Ferdinand VII, il prit une part active à la guerre civile qui désola l'Espagne, embrassant la cause du parti carlistе, et signalant par sa violence et son fanatisme. Il fut créé par don Carlos « comte de Morella », en récompense de la prise de cette place. Obligé de battre en retraite, par suite de la défection de Soliège, lieutenant Maroto, Cabrera se retira dans les montagnes d'Aragon; mais, atteint et battu par Espartero, il fut forcé de se réfugier en France, où il fut quelque temps enfermé au château de Ham; puis il passa en Angleterre, après l'abdication de don Carlos (1845). Il retourna en Espagne après 1848, mais fut battu à Pasteral (1849), et quitta de nouveau l'Espagne. Plus tard, il se sépara peu à peu du parti carliste.

CABRÈRE (de *Cabrera*, n. pr. espagn.) n. f. Bot. Section du genre *panicum*.

CABRÉRITE (de *Cabrera*, n. de localité) n. f. Arséniate hydraté de nickel, de cobalt et de magnésie. Variété d'annabergite.

CABRETTILLE (*ll* mill.) n. f. Comm. Sorte de cuir très mince, comme la peau de chèvre tannée. ॥ On l'appelle aussi CAPRIN.

— Mar. Sorte de chèvre volante, formée de deux ou trois mâtereaux attachés par une de leurs extrémités, et dressés ensuite sur leurs pieds.

CABRI (du provenç. *cabrit*, chevreau) n. m. Chevreau. ॥ Dans les colonies françaises. Nom donné à une variété de chèvres à poils ras et sans cornes, et quelquefois, par ext., à l'espèce elle-même.

Un cabri voyageur, en quelques bonds alertes,
Vient boire aux cavités pleines de feuilles vertes
LECONTE DE LISLE

— Loc. fam. *Sauter comme un cabri*, Sautiller gaiement et vivement. ॥ *S'effrayer, S'effaroucher comme un cabri*, S'épouvanter beaucoup et sans motif.

— Manuf. Sans les fabriques de soieries, Etabli de bois sur lequel on met l'ensouple pour plier les chaînes.

— Mar. anc. Mâtereau qui soutenait la tente des anciennes galères. Il y avait six cabris, treize de chaque bord. Les cabris étaient des mâtereaux de bois de hêtre, amarrés par le pied à l'apostis, avec un cordage qui portait le nom de *couêt de cabris*.) ॥ On écrit aussi CABRIT.

CABRIEL, rivière d'Espagne, le plus important affluent gauche du Jucar, arrosant les provinces de Teruel, de Cuenca et de Valence. Cours, 160 kilom. environ.

CABRIÈRES-D'AIGUES, comm. de Vaucluse, arrond. et à 35 kilom. d'Apt, sur le versant méridional du Lubéron; 408 hab. Forêt. En 1545, massacre des vaudois de ce village, par ordre du parlement d'Aix. — Il y a plusieurs autres **Cabrières** dans le midi de la France.

CABRIL n. m. Zool. Syn. de CABRI.

CABRILLON (*ll* mill.) n. m. Nom que l'on donne, dans l'Auvergne, le Limousin et le Rhône, à une sorte de fromage fabriqué avec du lait de chèvre. ॥ On l'appelle aussi CHABRILLO, et CHABRILLON.

CABRIOLE (anciennem. CAPRIOLE; de l'ital. *capriola*, saut de chèvre) n. f. Saut agile dans lequel on s'élève très haut, avec beaucoup de mouvement : *Les* CABRIOLES *d'un clown*. ॥ Bond quelconque fait en s'amusant : *Les* CABRIOLES *d'un enfant*.

— Par ext. Chute dans laquelle on tourne sur soi-même : *Faire la* CABRIOLE *par-dessus le parapet d'un pont*.

— Fig. et fam. *Faire la cabriole*, Montrer de la souplesse, se plier avec facilité aux circonstances; descendre même jusqu'à la servilité. ॥ Faire une chute, une perte, dégringoler : *Négociant menacé de* FAIRE UNE CABRIOLE. ॥ Faire l'amour : *La petite madame Vigourou* FAISAIT LA CABRIOLE *de son mari sous son charbon*. (E. Zola, *l'Assommoir*.) ॥ Montrer de la gaieté :

Mêlez-moi dans mes chansons
Fait les cabriolés
BÉRANGER.

— Chorégr. Nom d'un pas de danse. (Le danseur s'élève en sautant sur un jambe, et sur cette jambe tendue, il fait battre l'autre une ou plusieurs fois avant de reprendre terre. Si la jambe bat une seule fois, la cabriole est *simple*; elle devient *double* ou *triple* si le battement se produit deux ou plusieurs fois.) ॥ *Friser la cabriole*, Sauter et agiter les jambes en l'air. ॥ Mauvaise danse, danse qui se compose de sauts exagérés :

On dansait autrefois, on saute maintenant;
La *cabriole* est applaudie.
LA CHAUSSÉE

— Manège. Saut du cheval qui s'enlève des quatre pieds à la même hauteur et détache vivement la ruade.

CABRIOLER v. n. Faire des cabrioles.

— Chorégr. Frapper une jambe contre l'autre, en cadence.

— Manège. Se dit d'un cheval quand il fait un saut, ses quatre pieds quittant en même temps le sol.

CABRIOLET (*lè* — rad. *cabrioler*, à cause du mouvement sautillant de ces voitures) n. m. Voiture légère à deux ou quatre roues, et munie généralement d'une capote en cuir.

— *Cabriolet milord* ou simplem. *Milord*, Sorte de cabriolet dont l'usage s'introduisit en France vers 1830.

— *Cabriolet volant*, Machine à l'aide de laquelle on devait s'élever dans les airs. Elle fut inventée en 1772 par un chanoine d'Etampes du nom de Déforges; il en fit l'essai, mais elle se brisa en tombant, et son inventeur fut blessé mortellement dans sa chute.

— *Paupières en capote de cabriolet*. Fam. Paupières qui

Cabriolets.

font de nombreux plis, sont comme la capote de la voiture appelée *cabriolet*.

— Cost. Espèce de bonnet de femme, de forme très élevée.

— Mobil. Sorte de fauteuil de petite taille et très léger.

— Mœurs et cout. Sorte de petite corde à nœuds munie de deux pointes, dont les agents de police se

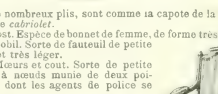

Cabriolets : A, de corde; B, de fil de fer. Cabriolet.

servent pour maintenir par les poignets les personnes arrêtées.

— Techn. Forme de cordonnier. ॥ *Couteau à cabriolet*, Couteau dont le manche reçoit diverses lames. ॥ Petit chariot que l'on employait autrefois, dans les fonderies de canons, à transporter les bouches à feu d'un point à un autre.

CABRIOLEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait, qui se plaît à faire des cabrioles.

— adj. Qui fait, qui se plaît à faire des cabrioles : *Les cacatoès blancs sont mimes et* CABRIOLEURS. (D'Orbigny.)

CABRION (provenç. *cabrioun*, même sens) n. m. A bord des navires, Grosse cale de bois de chêne qu'on met sous les roues des affûts, dans les gros temps, pour empêcher qu'ils ne fatiguent les bragues. ॥ Madrier que l'on emploie à l'arrimage des caisses à eau.

CABRION, personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue. C'est un type amusant de rapin moqueur et grand faiseur de farces au gros sel. C'est surtout son portier (que le romancier a illustré sous le nom de PIPELET, devenu nom commun), qui lui sert de plastron.

— n. m. Pop. Gamin méchant et taquin : *Jeune* CABRION.

CABRIOT (*brî-o*) n. m. Sorte de chariot à vapeur pour le transport des munitions d'artillerie dans une ville forte. (Le cabriot circule sur des rails posés sur le chemin de ronde). Syn. de FARDIER.

CABROBO, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Pernambuco), sur un affluent du rio São Francisco; 3.000 hab.

CABROLLE n. m. Nom vulgaire du carranx glauque, dans certaines localités des bords de l'océan.

CABRON (mot provenç.) n. m. Comm. Peau de chevreau.

— Techn. Outil pour brunir.

CABROUET (*è*) n. m. Sorte de petite charrette à deux roues, qu'on emploie, dans les colonies, pour transporter les cannes à sucre destinées aux sucreries. ॥ On dit aussi CABROUER.

— Sorte de brouette à l'usage des grainetiers et marchands de farine. (On dit aussi DIABLE.

Cabron.

CABROUÉTER v. a. Transporter avec le cabrouet : CABROUETER *des cannes à sucre*.

CABROUÉTIER (*ti-é*) n. m. Conducteur d'un cabrouet.

CABRUS, CAPRUS ou **CALABRUS**, divinité grecque adorée à Phaséliis, en Lycie. On lui offrait des poissons salés, d'où l'expression proverbiale de *sacrifice des Phaséliis*, pour désigner du poisson salé.

CABUGAO n. m. Variété de citron à peau très épaisse, provenant des Philippines.

CABUL ou **CHABUL** (TERRE DE), ancienne contrée de la Palestine, dépendant de la tribu d'Azer, cédée par Salomon à Hiram, roi de Tyr, en indemnité des dépenses qu'il avait faites en fournissant les bois et les matériaux qui servirent à édifier le temple de Jérusalem.

CABURA, fontaine légendaire de Mésopotamie. Héra s'y était baignée, et les eaux en étaient restées, dit-on, toutes parfumées.

CABUS (*bu* — mot provenç. de *cap*, tête) adj. m. Se dit d'une variété de chou, formé d'une tête ronde à feuilles serrées : *Chou cabus*. (On l'emploie pour préparer la choucroute.) (On dit souvent POMMÉ.) ॥ Autrefois, on désignait sous cette même appellation des laitues pommées; cet adjectif avait, dans ce cas, la forme féminine : *Les laitues* CABUSES.

Chou cabus.

CABUSIÈRE n. f. Syn. de CABOUDIÈRE.

CABUSSIÈRE n. f. Sorte de filet que l'on tend au-dessus de l'eau dans de grands étangs, et qui sert à capturer les canards sauvages.

CABUYAO (autref. *Tabuco*), ville de l'Océanie espagnole (Philippines (île de Luçon)), près du grand lac de Bay; 9.000 hab. Rizières.

CACA (du lat. *cacare*, se décharger le ventre) n. m. Terme enfantin pour dire Excrément, matière fécale. *Faire caca.*

Par ext. Ordure, chose sale.

CACA, fille de Vulcain et sœur de Cacus. Elle avertit Hercule du vol commis par son frère et, en récompense, fut mise au rang des déesses. Elle avait un sanctuaire à Rome.

CACABE (du gr. *kakabé*, vase culinaire) n. m. Genre de solanacées, renfermant des herbes annuelles de l'Amérique tropicale.

CACABER v. n. Crier, en parlant de la perdrix. ‖ Imiter le cri de la perdrix.

CACABOSON [*son*] **(A)** loc. adv. Dans l'état d'une personne accroupie : *Se tenir* à CACABOSON. ‖ On dit aussi à CACASSON.

CACADE (ital. *cacata*, même sens) n. f. Décharge du ventre.

— Fig. Echec ridicule, reculade honteuse causée par la crainte ou le manque d'habileté.

CACAHUATE ou **CACAHUÈTE** n. f. Nom vulgaire, en Espagne et en Algérie, de l'arachide (*arachis hypogæa*).

CACALIANTHÈME (*kaa'* — de *cacalie*, et du gr. *anthémôn*, fleur) n. m. Bot. Section du genre kleinio.

CACALIE (nom d'une plante, chez les Grecs) n. f. Genre de composées, considéré maintenant par la plupart des auteurs comme une section du genre senecon. ‖ Syn. de KLEINIE, de PORCPHYLLE, de EMILIE, de PSACALIE, de CYNURE, de CONOPHORE, de APÉNOSTYLE.

CACALIÉES n. f. pl. Bot. Groupe de composées corymbifères, ayant pour type le genre *cacalie* et renfermant aussi les genres *ériothrice*, *faujasie*, *crassocéphale*, et *cacalitzes*.

CACANES. Ethnol. V. CALCHAQUIS.

CACAO (mot américr.) n. m. Graine du cacaoyer : CACAO *des îles.* ‖ On dit aussi quelquefois BEURE DE CACAO.

— *Beurre de cacao.* Huile grasse qui on extrait du cacao, et qui a la consistance du beurre.

— ENCYCL. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de cacaos : *cacao caraque*, celui de qualité supérieure, récolté à Caracas ; *cacao du Mexique*, de qualité excellente ; *cacao de Guayaquil*, originaire de la république de l'Equateur, ayant un arome très prononcé ; *cacao de la Trinité et de Cuba*, bonnes qualités placées commercialement au même rang ; *cacao de Para* ou *de Maragnon*, au goût franc et savoureux ; *cacao de la Guyane*, de qualité moyenne ; *cacao des Iles*, provenant des Antilles et notamment d'Haïti, de la Jamaïque, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Sainte-Lucie et de Sainte-Croix. On peut encore citer le *cacao Bourbon*, d'une saveur vineuse assez peu agréable. La récolte des cacaos cultivés est permanente ; celle du cacao sauvage ne se fait qu'au mois de décembre. Il est essentiel, en tout cas, de ne faire la cueillette que lorsque le fruit est bien mûr.

Le beurre de cacao est exposé à de nombreuses falsifications ; la plus fréquente est celle qui consiste à le mélanger avec d'autres graisses animales. On reconnaît cette fraude à l'aide de l'éther sulfurique, qui forme avec le beurre de cacao une dissolution limpide, tandis qu'il reste louche avec les autres graisses. On donne encore, dans le commerce, le nom de « cacao » aux amandes broyées et moulées en gros pains. C'est cette pâte que l'on emploie de préférence pour la fabrication du chocolat.

CACAOPERA, bourg de la république du Salvador (Amérique centrale) ; 3.950 hab.

CACAOYER (*ka-o-ïè*, ou **CACAOTIER** (*ti-è'r*) n. m. Plante de la famille des malvacées, qu'on rattache plus spécialement au groupe des sterculiées ou à celui des buettnéricées : *La graine du* CACAOYER *se nomme* « *cacao* ».

— ENCYCL. Le *cacaoyer* tire son nom du mot *cacao*, par lequel le désignaient les Caraïbes. Son nom scientifique est *theobromo cacao* (*theobroma* signifiant « nourriture des dieux »). Il fournit le cacao qui sert à la préparation du chocolat. D'autres espèces du genre *theobroma* sont aussi cultivées avec succès pour le même objet.

Le cacaoyer est un arbre, haut de 4 à 10 mètres ; ses branches sont couvertes de feuilles alternes, simples. Les fleurs, très petites et régulières, apparaissent en toute saison. Le fruit est une baie volumineuse, appelée communément *cabosse*, de la forme d'un concombre et de couleur jaune teintée de rouge ; elle contient de 25 à 40 graines, nichées dans une pulpe molle.

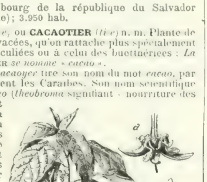

Cacaoyer. *a*, fleur, *b*, fruit ouvert.

Les graines du cacaoyer, extraites du fruit, sont mises à fermenter, ce qui amène la destruction des restes adhérents du péricarpe et de la partie externe du perisperme, riche en matières gommeuses ; en même temps, elles produisent certaines modifications chimiques dans le contenu de la graine. Après avoir grillé les graines, pour atténuer leur goût âcre, on les pulvérise pour obtenir le cacao ; outre une fécule spéciale, il contient de la *theobromine*, substance tonique qui lui donne son amertume ; du sucre, des albuminoïdes et un corps gras, solide à la température ordinaire, le *beurre de cacao*. En broyant le cacao avec du sucre et de l'eau, on obtient une pâte qu'on solidifie dans des moules et qui constitue le chocolat.

Le cacaoyer est originaire du Mexique, d'où sa culture s'est étendue à toute l'Amérique équatoriale. Les Espagnols et les Portugais furent les premiers initiés à ses propriétés, dont ils gardèrent longtemps le secret ; l'usage du cacao est maintenant répandu dans toute l'Europe.

Le cacaoyer est un arbre délicat, qui exige beaucoup de chaleur, de l'humidité, de l'ombre, un sol profond, léger et riche, particulièrement en potasse ; il redoute le vent. Une cacaoyère doit être placée de préférence sur le bord d'une rivière ; quand on a choisi l'emplacement, on fabrite contre le vent et le soleil par une ligne de citronniers, de bananiers, de bucares ou arbres à corail, etc. ; les cacaoyers, semés directement ou repiqués après avoir acquis quelque force, sont disposés en quinconce ; ils fleurissent au bout de deux ou trois ans et fructifient à partir de quatre ou cinq ans.

Bibliogr. : H. Lecomte et C. Chabot, *le Cacaoyer et sa culture* (Paris, 1887).

CACAOYERE (*o-ièr'*) ou **CACAOTIERE** (*ti-ièr'*) n. f. Plantation de cacaoyers. ‖ On écrit aussi CACAOIÈRE.

CAÇAPAVA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de São Paulo), dans la vallée du Paralyba ; 10.000 hab. Plantation de café et de canne à sucre.

CACARA n. m. Bot. Nom proposé pour le dolique bulbeux.

CACARDER v. n. Se dit du cri de l'oie : *L'oie* CACARDE.

CACASSON (A) loc. adv. Syn. de CACABOSON (A).

CACATOÈS (*ès*) ou mieux **CACATOIS** (*to-a*), ou **CACATUA** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacides, tribu des ptyclophinés, renfermant de grands perroquets blancs à forte huppe étagée, et dont le nom scientifique est *cacatoua phytolophus*.

Cacatoès blanc

ENCYCL. Les *cacatoès* sont propres à la région australo-malaise ; on les trouve depuis Lombock jusqu'en Australie, en Papouasie, dans les Célèbes, les Philippines et les Moluques. Les uns sont tout blancs : *cacatoua albus* (Moluques, etc.) ; d'autres sont blancs avec la crête rose ou avec la crête jaune, etc. Par leur intelligence remarquable, leur douceur, leur facilité à parler distinctement, les cacatoès sont très recherchés comme oiseaux d'ornement ; ils vivent très vieux et supportent bien nos climats. En Nouvelle-Guinée, à Amberbaki notamment, des nids de cacatoès (*cacatua triton*) vivent en demi-domesticité dans les villages où ils sont nourris en liberté, et vont se reproduire dans les forêts.

CACATOIRE (*to-ar'* — lat. *cacatorius*, même sens ; de *cacare*, aller à la selle) adj. Anc. méd. Se disait d'une fièvre accompagnée d'abondantes déjections : *Fièvre* CACATOIRE.

CACATOIS (*to-a*) n. m. Voile carrée légère, de petite dimension, qui surmonte les perroquets et que l'on ne met que par très beau temps.

— ENCYCL. Les manœuvres de *cacatois* sont : une drisse, deux cargue-points, deux écoutes et deux bras. Ils sont gréés ou volants, c'est-à-dire destinés à rester toujours en haut ou à ne se hisser que quand ils doivent servir. Le *grand cacatois* se hisse au grand mât, le *petit cacatois* au mât d'artimon, le *cacatois de perruche* au mât d'artimon. Le soin des cacatois est exclusivement réservé aux gabiers.

A, petit cacatois, B, grand cacatois, C, cacatois de perruche.

CACATUA n. m. Zool. Nom scientifique du genre cacatoès ou cacatois.

CACATUÈS (rad. *cacatua*) n. m. pl. Tribu de la famille des perroquets, dont le genre type est le *cacatoès*. — *Un* CACATUÈS.

CACAULT (François), diplomate français, né à Nantes en 1742, mort à Clisson en 1805. Professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, il fut obligé de quitter la France à la suite d'une affaire d'honneur (1769), voyagea en Italie, fut secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires à Naples (1785-1791). Il fut ensuite envoyé à Rome, où Basville venait d'être assassiné. Ne pouvant gagner son poste, il s'arrêta à Florence, où il réussit à détacher le grand-duc de la coalition, et signa, à Gênes, le traité de Tolentino (pour Bonaparte). Il fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, fut ambassadeur à Rome de 1801 à 1803, et entra au Sénat en 1804.

CACAVIE n. f. Nom du micocoulier (*celtis australis*).

CACCAMO, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]) ; 8.000 hab. Centre agricole.

CACCAVONE, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 2.500 hab. Vins estimés.

CACCIANIGA (François), peintre italien, né à Milan en 1700, mort en 1781. Il peignit à l'huile et à fresque un grand nombre de compositions, généralement remarquables par l'harmonie et la fraîcheur du coloris, mais qui manquent de force et de vigueur. Parmi ses meilleures peintures, on cite celles du palais ducal de la villa Borghese, sa belle fresque du palais Gravosi, à Rome, et l'*Exclamation*, puis le *Mariage de la Vierge*, tableaux d'autel qu'on voit à Ancône. Il s'adonna également à la gravure à l'eau-forte. Devenu vieux et infirme, Caccianiga n'échappa à la misère que grâce à la générosité du prince Borghese.

CACCIANIGA (Antoine), écrivain italien, né à Tréviso en 1823. Il fonda, à Milan, la feuille humoristique *lo Spirito folletto* (1848) ; il dut, peu après, s'exiler et alla résider à Paris où il professa l'italien, écrivit des correspondances pour des journaux de Turin et publia son premier roman, *Il Demonio* [illegible]. Revenu à Milan en 1854, il fut élu député en 1859, puis se retira à la campagne. On lui doit divers ouvrages et des romans, dont beaucoup ont été traduits en français. Nous citerons de lui : *Esquisses morales et économiques* (1859) ; *Chronique du village* [illegible] ; *Le Bonheur du conférencier* [illegible] ; *Le Bienfaiteur* (1886) ; etc.

CACCINI (Giulio), chanteur et compositeur italien, né à Rome vers 1550, mort à Florence après 1615. Après s'être essayé dans une monodie, il écrivit une action dramatique intitulée *Dafne*, et successivement, et sans autres ouvrages du même genre : *il Combattimento d'Apolline col serpente, Euridice* et *il Rapimento di Cefalo*. Caccini fut, sinon un grand musicien au point de vue de l'application des principes de l'art, du moins un compositeur à l'imagination fertile, et jouit en son temps d'une grande renommée. Il écrivit une *Tragedia per musica* pour le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. Caccini écrivit nombre de madrigaux, de canzonettes et de sonnets qui obtinrent une vogue extraordinaire et qu'il chantait lui-même en s'accompagnant du théorbe. Il prit part aussi, dans le palais de Jacopo Corsi, à l'exécution de scènes [illegible] lyriques et de celles de Peri.

CACCINIE (*ka-ksi-nî* — de *Caccini*, n. pr.) n. f. Genre de borraginacées, tribu des cynoglossées, comprenant des herbes vivaces d'Orient.

CACCIOLI (Giovanni Battista), peintre italien, né à Budrio, mort en 1676. Il s'appliqua à imiter Carlo Cignani, fit des peintures à l'huile et à fresque dans plusieurs villes d'Italie ; entre autres, des tableaux de chevalet, dont les plus estimés sont des têtes de vieillards. Il mourut jeune encore et laissa un fils en bas âge, GIUSEPPE ANTONIO **Caccioli**, qui fut aussi un peintre de quelque talent, et qui mourut en 1740.

CACELLA, bourg du Portugal (Algarve [prov. de Faro]) ; 2.720 hab.

CACEMPAIRE ou, moins bien, **CACÉFATE** (*dmgr. kakos*, mauvais, et *emphaton*, dit) n. m. Dans la grammaire ancienne, Mot malsonnant, mauvaise consonance.

CACÉRÈS, ville d'Espagne (Estrémadure), ch.-l. de la province et du district du même nom, sur un petit affluent du Salor, au pied de la sierra de San-Pedro ; 14.880 hab. Cour d'appel, évêché. Phosphorites de chaux, industrie du liège, fabrique de draps, minoteries, tanneries. Culture du blé, du seigle, de l'avoine, de l'olivier. Reliée à Madrid, à Lisbonne et à Mérida par le chemin de fer, et située dans le voisinage d'importantes mines de phosphate, cette ville paraît destinée à prendre un certain développement. — Pop. du *district de Cacérès* : 35.200 hab.

Arcos de Cacérès

La ville ancienne, bâtie sur une colline, est entourée de murailles imposantes percées de cinq portes, dont la plus remarquable est l'Arco de Estrella. Elle contient d'importants édifices du moyen âge, tels que la Casa de las Veletas, ancien palais des gouverneurs maures, la Casa de los Golfines, les églises Santa-Maria et Nom-Sacrée. La ville nouvelle, qui s'étend au pied de l'ancienne, n'offre aucun intérêt.

Cacérès avait déjà une certaine importance au temps des Romains sous le nom de Caecilia Castra ou Castra Cæsaris. Tombée au pouvoir des Maures, elle fut disputée entre les chrétiens et les musulmans de 1142 à 1227, date où elle fut reconquise par Alphonse IX de Léon ; elle n'a plus joué, depuis lors, aucun rôle dans l'histoire.

CACÉRES (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne occidentale ; Estrémadure ; pop. de 339.800 h., sur une superficie de 19.863 kilom. carr. Ch.-l. *Cacérès*.

CACÉRES-NUEVA, ville de l'Océanie espagnole. V. NUEVA-CACÉRÈS.

CACHALON n. m. Variété d'opale. Syn. de CACHOLONG.

CACHALOT (*lo*) n. m. Genre de mammifères marins, cétacés carnivores du groupe des denticètes, famille des catodontidés, et dont le nom scientifique est *catodon macrocephalus*. (On en trouve dans toutes les mers.)

— ENCYCL. Zool. Le *cachalot* est un mammifère cétacé carnivore, énorme et monstrueux, pouvant avoir : le mâle, 20 mètres, la femelle, une dizaine de mètres de long. La tête, tronquée verticalement, atteint le tiers de la longueur du corps ; elle est renflée en avant par l'accumula-

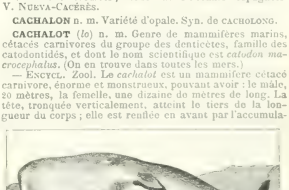

Cachalot.

tion de graisse appelée *spermaceti* ou blanc de baleine contenue dans des sacs sous-cutanés. La [illegible] particulier, offrant une sorte de [illegible] l'aspect d'un char antique. La mâchoire inférieure, courte, étroite, porte seule des dents, coniques, toutes semblables, au nombre de 40 à 50 et qui pénètrent dans des enfoncements de la mâchoire supérieure. Les évents sont séparés. Les nageoires pectorales sont relativement petites ; la nageoire caudale est profondément échancrée et bilobée. La peau, bien qu'épaisse, peut percevoir des impressions

tactiles très délicates. La vue est bonne, l'ouïe médiocre. Les cachalots vivent, en troupes nombreuses, dans toutes les mers; on les rencontre, mais rarement, dans les mers polaires au delà du 60e degré de latitude S. et N., et ils ne sont pas très rares sur les côtes d'Europe. Le cachalot nage souvent avec une rapidité excessive et donne de tels coups avec sa queue que sa tête s'élève beaucoup au-dessus de l'eau ou s'enfonce profondément. Il peut rester vingt minutes sous l'eau sans respirer.

Les cachalots se nourrissent de seiches, mollusques céphalopodes marins sécrétant un liquide noir qui, avalé par le cachalot, s'accumule dans ses intestins et forme des concrétions que le cétacé rend de temps en temps. Ces concrétions intestinales sont recherchées pour la parfumerie et sont désignées sous le nom de « ambre gris ».

— Pêch. On a pêché le cachalot depuis longtemps, mais c'est surtout depuis la fin du XVIIe siècle qu'on le chasse régulièrement. La pêche du cachalot se pratique comme celle de la baleine (V. BALEINE; ruhr. Pêch.); mais elle est bien plus dangereuse; car, attaqué, l'animal se défend avec ses dents et avec sa queue, dont il donne de tels coups qu'il peut faire chaviver des embarcations. Il donne quelquefois des coups de tête contre les bâtiments au point de les faire sombrer.

CACHALOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. et adj. Qui se rapporte, qui sert à la pêche du cachalot : *Un navire* CACHALOTIER.

CACHAN. Géogr. V. ARCUEIL-CACHAN.

CACHATIN n. m. Sorte de gomme laque, de provenance indienne.

CACHE (rad. *cacher*) n. f. Lieu secret, propre à cacher quelqu'un ou quelque chose : *On n'est pas peu embarrassé à inventer, dans toute une maison, une* CACHE *fidèle.* (Mol.)

Il dit vrai : de sang, sitôt que j'arrive,
Et si ceux-là m'y voient, je suis perdu, je crève.
LA FONTAINE

— Par ext. Objet qui cache, qui empêche de voir.

— Chass. Filet tendu sur des piquets en forme de palis, à certains endroits ouverts des parcs, pour empêcher la sortie fortuite du gibier. ‖ Ancienne forme du mot CHASSE.

— Mar. V. CACHE.

— Métrol. Petite monnaie en usage à Pondichéry, et valant 1 cent. 5.

CACHE n. m. En T. de photogr., Ecran formé d'un papier noir, quelquefois d'un papier d'étain, découpé suivant une ouverture de forme déterminée (le plus souvent ovale ou rectangulaire) qui, interposé dans le châssis-presse entre le phototype négatif et le papier sensible, réserve des marges blanches sur la photocopie. Le contre-cache est, au contraire, destiné à obtenir des marges noires; formé de la partie enlevée pour former le cache, on le place sur l'image préalablement impressionnée.

CACHE-ADENT (*dan*) n. m. Petite entaille qui, pratiquée dans le talon d'une varangue, pénètre dans l'adent de l'aiguillot-quille et le couvre entièrement. ‖ Pl. *Des* CACHE-ADENT.

CACHE-CACHE n. m. Jeu d'enfants dans lequel un des joueurs, désigné par le sort, cherche ses camarades soigneusement cachés. ‖ On dit aussi CLIGNE-MUSETTE.

CACHE-CACHE-MITOULAS (*la — de cache, et de mi-tu ne l'as* (ils ne l'ont pas)) n. m. Ancien nom du jeu appelé aujourd'hui *furet*.

CACHE-CORSET (*sè*) n. m. Corsage de dessous, en tissu ou en tricot léger, que les femmes mettent par-dessus leur corset, pour le cacher. ‖ Pl. *Des* CACHE-CORSET.

CACHE-COU n. m. Sorte de foulard, de fichu que l'on entoure autour du cou pour se protéger contre le froid. Le cache-cou se fait en laine, en coton, en soie ou en fourre de soie. ‖ Pl. *Des* CACHE-COU. (On dit aussi CACHE-NEZ).

CACHECTIQUE (*chèk'-tik*) adj. et n. Méd. Qui est atteint de cachexie : *Enfant* CACHECTIQUE. ‖ Qui appartient à la cachexie, qui est de la nature de la cachexie : *Affection* CACHECTIQUE.

CACHE-ENTRÉE n. f. Petite pièce de fer, circulaire ou oblongue, mobile, qui recouvre l'entrée d'une serrure. ‖ Pl. *Des* CACHE-ENTRÉE.

A, cache-entrée.

CACHE-ÉPERON n. m. Sorte d'étui dont on couvre les extrémités des éperons. ‖ Pl. *Des* CACHE-ÉPERON.

CACHE-ÉPOUTI ou **CACHE-ÉPOUTIS** (*ti* n. m. Espèce d'encre ou de pastel liquide servant, dans les fabriques de kirap, à corriger ce défaut appelé époutis, occasionné par l'absence de prise de la teinture de divers points du drap. (On écrit aussi CACHE-ÉPOUTIS.)

— Adjectiv. : *Procédé* CACHE-ÉPOUTI.

CACHEF (*chèf*) n. m. Nom donné, en Egypte, aux officiers chargés de veiller à l'entretien des canaux durant l'inondation du Nil; chef et administrateur d'un canton.

CACHE-FENTE n. m. Petite lamelle de bois ou de métal destinée à dissimuler une fente. ‖ En carrosserie, Coin en bois de très petites dimensions et qui sert à cacher les fentes de descente de glace. ‖ Pl. *Des* CACHE-FENTE.

CACHE-FOLIE n. m. Coiffure adoptée par les femmes sous le Directoire, et qui consistait en une perruque blonde à cinq boucles flottantes : *Le* CACHE-FOLIE *était la coiffure des merveilleuses.* ‖ Pl. *Des* CACHE-FOLIE.

— n. f. Nom sous lequel les coiffeurs et marchands de cheveux désignent les ouvrages qu'ils vendent et qui se classent, en masses, chignons, postiches et tous genres, etc.

CACHE-LUMIÈRE n. m. Petite chape de plomb que l'on emploiait pour couvrir la lumière d'un canon. ‖ Pl. *Des* CACHE-LUMIÈRE.

CACHE-MARÉE n. m. Syn. de CHASSE-MARÉE.

CACHE-MÈCHE n. m. Vase en cuivre pour abriter la mèche du canon. ‖ Pl. *Des* CACHE-MÈCHE.

CACHEMENT n. m. Action de cacher : *Leurs détournements de biens et leurs* CACHEMENTS *de vivres prennent des allures sottises de leur conduite.* (Mol.)

CACHEMIRE (du nom d'un pays de la haute Asie) n. m. Tissu très fin, fait avec le poil d'une race de chèvres de Cachemire ou du Thibet : *Une robe de* CACHEMIRE. ‖ Ellipt. *Châle en cachemire : Un* CACHEMIRE *de l'Inde.* ‖ *Cachemire français*, Etoffe fine de laine, faite à l'imitation du cachemire de l'Inde.

— Pop. Torchon. ‖ *Donner un coup de cachemire*, Essuyer. ‖ *Cachemire d'osier*, Hotte de chiffonnier.

— ENCYCL. Autrefois, le nom de *cachemire* s'appliquait exclusivement aux châles provenant du royaume de Cachemire; il s'est étendu aux étoffes similaires fabriquées en France à l'aide d'un métier spécial dit « métier français ». Originairement, seules les chèvres du Thibet fournissaient aux Indiens une laine extrêmement fine et soyeuse pour faire de la main leurs cachemires. Aujourd'hui, les cachemires indiens et français, on désigne encore, sous le nom de *cachemire d'Ecosse*, une étoffe spéciale destinée aux vêtements des femmes et que l'on teint en couleurs très variées. C'est une *serge de trois*, c'est-à-dire qui se produit par l'*entrecroisement de trois fils de chaîne, et de trois fils de trame*, ou, comme l'on dit encore en terme de manufacture, par l'*entrecroisement de trois fils et de trois duites*.

CACHEMIRE ou **CASHMIR**, contrée de l'Inde anglaise septentrionale, dans les montagnes de l'Himalaya occidental; elle forme un Etat indigène, directement tributaire de l'empire anglais des Indes. Le Cachemire proprement dit est constitué par la haute vallée de la Jhelum, affluent du Sutledje; d'une superficie de 22.500 kil. carr., il est peuplé de près de 1 million d'habitants. Administrativement, il est réuni aux régions qui l'entourent : le Djammou, à l'E. le Ladak, au N. le Baltistan, le Ghilgit, les chefferies de Nagar, Hanza, Koundjount, etc., jusqu'au Raskem-Daria, branche droite du Yarkand. Les principales villes sont Srinagar (ou *Cachemire*), Djammou.

La vallée de la Jhelum, qui constitue le Cachemire proprement dit (« la Vallée heureuse »), s'étend d'E. en O.; puis elle se resserre et tourne brusquement vers le S.; elle forme, à travers d'étroits défiles, la plaine du Pendjab. Elle est complètement entourée par de hautes montagnes, aux neiges éternelles, que les cols gravissent à 2.000 m. d'altitude; ces passes généralement qu'elle était anciennement un vaste lac. Le climat y est agréable et tempéré. Les pluies tombent surtout en mars et avril; elles sont peu abondantes, mais la fonte des neiges remédie à leur insuffisance. Au-dessous des glaciers s'étagent les zones des forêts de sapins, des forêts de cèdres, des pâturages, puis, jusqu'au bord des lacs, celle des cultures. Le sol, bien irrigué, est fertile. Le riz, le froment et l'orge, le maïs, le lin, la vigne, les fruits d'Europe, sont cultivés par la contrée. Quant au sous-sol, il renferme des minerais de fer, de la houille, des sources sulfureuses. Dans toute la vallée, se fabriquent des étoffes de laine, de la soie, des articles en bois ouvré, du papier, des bijoux. Le Cachemire traîque surtout avec le Pendjab, avec l'Afghanistan, avec le Ladak et Yarkand.

Le Cachemire, après avoir été gouverné par une longue suite de rois indigènes, fut envahi pour la première fois par les musulmans en 1012; mais ce ne fut que vers la fin du XVIe siècle qu'il devint un sultanat musulman. En 1819, le radjah des Sikhs, Ranjet-Singh, conquit la région; après sa mort, le Cachemire, ainsi que tout le Lahore, devint tributaire des Anglais. Aujourd'hui, le maharadjah Pertab-Singh a la plénitude de l'autorité nominale; l'administration est tout entière aux mains des Anglais.

CACHEMIRE ou **SRINAGAR** (« la Ville du Soleil »), capit. de l'Etat indien du même nom, située au milieu d'une fertile vallée de l'Himalaya occidental, sur la Jhelum, affluent droit du Sutledje; 118.560 hab., dont plus de 80.000 musulmans. Résidence du maharadjah et de résident anglais. Les mosquées, les temples hindous, le palais du prince, s'élèvent dans le quartier principal du rivière; le reste de la ville est bâti sur les bords de centaines de canaux qui se croisent, et même dans l'eau, sur pilotis; on trouve une seule place centrale; pas un cheval, pas une voiture dans cette « Venise de l'Asie ». Les quais sont plus qu'ouvert d'un ruine. Les tremblements de terre sont fréquents; les maisons sont toutes construites en bois. La douceur du climat amène à Srinagar, l'été, une nombreuse colonie d'Anglais de la péninsule. Fabrication de châles, tissus « cachemires », d'étoffes épaisses, de papier, d'objets en papier durci et peint, d'ouvrages en bois découpé, de bijoux.

CACHEMIRETTE (*rèt'*) n. f. Etoffe d'origine anglaise, formée d'une chaîne de coton et de fourre de soie et d'une trame de laine peignée ou cardée, qui a l'envers tiré à poil et l'endroit tondu. (On l'emploie pour la confection des pantalons et des paletots.)

CACHEMIRIEN, ENNE (*ri-in, èn*), personne née à Cachemire ou dans la province de ce nom. — *Les* CACHEMIRIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la ville ou à la province de Cachemire, ou à leurs habitants : *Richesse* CACHEMIRIENNE.

CACHEMISÈRE n. m. Pop. Vêtement simple servant à cacher des vêtements usés qu'on porte par-dessous. ‖ *Des* CACHE-MISÈRE.

CACHE-MITOULAS n. m. Jeu. V. CACHE-CACHE-MITOULAS.

CACHE-MOUCHOIR (*cho-ar*) n. m. Jeu d'enfants, dans lequel un d'eux cherche un mouchoir ou les mouchoirs des autres, qui les ont tous cachés; celui dont le mouchoir est trouvé doit chercher à son tour. Ou, inversement, Jeu dans lequel l'un des joueurs cache un mouchoir et les autres le cherchent.

CACHE-MUSEAU (*zo*) n. m. Sorte de pâtisserie qui ressemble au chou, mais qui est plus petite. ‖ Pl. *Des* CACHE-MUSEAU.

CACHE-NEZ n. m. Cost. Demi-masque, le plus souvent de velours, que portaient les dames au XVIe siècle et qui se nomma aussi « touret de nez ». C'est à peu près le *loup* moderne. Les cache-nez du moyen âge peuvent rentrer dans la catégorie des barbutes, masques de lépreux, etc. (On écrivait aussi CACHENEZ.) ‖ Aujourd'hui, Grosse cravate de laine, de soie, etc., dont on s'entoure le cou et le bas du visage, pour se garantir du froid.

— Maneg. L'une des pièces dont la bride est composée. ‖ Pl. *Des* CACHE-NEZ.

Homme avec le cache-nez.

CACHEO, ville et port fortifié de la Guinée portugaise, sur la rive gauche du fleuve côtier *Cacheo*, à 30 kil. environ de l'embouchure dans l'Atlantique; 800 hab. environ. Commerce d'huile et d'amandes de palme, de cuirs, de caoutchouc, de cire, etc.

CACHEO, FARIM ou **SANTO-DOMINGOS**, fleuve côtier de la Guinée portugaise, prenant sa source dans le pays des Mandingues et se jetant dans l'Atlantique par une large embouchure, après un cours d'environ 250 kil. Sa profondeur moyenne est de 9 mètres. Les productions de son bassin alimentent le commerce du *port de Cacheo*.

CACHE-PEIGNE (*pègn* (*gn* mll.)) n. m. Boucle de cheveux destinée à cacher le peigne ou le ruban qui retient la coiffure d'une femme. (Vieux.) ‖ Fleurs, rubans ou perles placés soit derrière la tête, soit en garniture derrière un chapeau de femme, sous prétexte de cacher le peigne qui retient le chignon : *Une touffe de roses placée en* CACHE-PEIGNE. ‖ Pl. *Des* CACHE-PEIGNE.

CACHE-PLATINE n. m. Pièce de cuir qui, au XVIIe siècle, servait à protéger contre la pluie la platine du fusil de guerre. ‖ Pl. *Des* CACHE-PLATINE.

Cache-pot.

CACHE-POT n. m. Sorte d'enveloppe en carton, en papier, en tapisserie, etc., ou de vase en cuivre, en faïence décorée, etc., dans lequels on cache les pots de terre où l'on cultive les fleurs d'appartement. ‖ Pl. *Des* CACHE-POT.

— Loc. adv. *A cache-pot*, En fraude, en cachette, sans payer les droits, en parlant des boissons : *Vendre du vin, de l'eau-de-vie à* CACHE-POT. (Vieilli.)

CACHE-POUSSIÈRE n. m. Long pardessus d'étoffe légère et généralement de couleur grise, à l'usage des deux sexes. ‖ Pl. *Des* CACHE-POUSSIÈRE.

CACHER (du lat. *conclicare*, fréquentatif tiré de *coactus*, part. passé du *cogere*, presser, serrer), v. a. Soustraire aux regards : 1° en mettant dans un lieu secret : CACHER *un coupable, de l'argent, des papiers*; 2° en recouvrant de quelque chose : CACHER *son visage dans ses mains.* CACHER *sa nudité.*

Homme et femme vêtus de cache-poussière.

— Par anal. Intercepter la vue de : *Mur qui* CACHE *la campagne.*

— Recéler, renfermer dans son sein : *Des palais superbes* CACHENT *des sauvages cruels.* (Mass.)

— Fig. Ne pas dire, ne pas révéler, celer, faire un secret de : CACHER *le crime.* CACHER *sa vie, sa fortune.* ‖ Déguiser, empêcher de connaître, de pénétrer, de remarquer : *Le plus grand art est de* CACHER *l'art.* (Didier.) ‖ Feindre, supposer, sans révéler positivement : *Précautions qui* CACHENT *quelque grave mesure.*

— Jeux. Aux cartes, *Cacher son jeu*, Le tenir de manière qu'il ne puisse être vu des autres joueurs. ‖ Fig. Dissimuler ses desseins, ses moyens, ses démarches.

— Mar. *Cacher le vent*, Le masquer, l'empêcher de souffler sur un certain point.

Caché, ée part. passé du v. Cacher.

— *C'est un trésor caché.* Il est d'une personne d'un grand mérite, mais qui n'est pas connue, appréciée.

— Bot. *Radicule cachée*, Radicule qui est couverte par la base prolongée des cotylédons.

— Mus. *Quinte, Octave cachée*, Quinte, Octave qui ne sont pas écrites en réalité entre deux parties, mais qui se manifesteraient si l'on remplissait l'intervalle.

— ANTON. **Apparent, découvert** (ou **à découvert**), **évident, ostensible, saillant, sensible, visible.**

Se cacher, v. pr. Etre caché : *Fruits qui* SE CACHENT *sous les feuilles.* ‖ Etre déguisé, dissimulé : *C'est dans le mal qu'on dit de soi que peut* SE CACHER *le plus de vanité.* (Nisard.)

— Poétiq. Disparaître, se perdre : SE CACHER *dans la nuit des temps.*

— Se dérober aux regards, se retirer dans un lieu secret pour n'être point vu : *Quiconque aime à* SE CACHER, *a, tôt ou tard, raison de* SE CACHER. (J.-J. Rouss.)

— Cacher à soi-même : *Se cacher jusque avec la main.* ‖ Cacher une partie de soi-même : *Les autruches, quand elles se sentent poursuivies, n'imaginent rien de mieux que de* SE CACHER *la tête.* (Guérault.)

— Fig. Etre de sa faire connaître, de se faire remarquer : *Le crime va tête levée, la vertu rougit et* SE CACHE. (Mass.) ‖ Ne point se manifester : *Dieu* SE CACHE *aux superbes.* (E. Alaux.)

— Déguiser aux autres ou à soi-même; chercher à aveugler ou à s'aveugler : *Toutes les passions sont menteuses, elles* SE CACHENT *à elles-mêmes.* (La Bruy.)

— Cacher l'un à l'autre : *Les amants* SE CACHENT *avec soin leurs défauts; trop souvent, les époux se les montrent.*

— Fam. *Aller se cacher*, Ne pas oser paraître, montrer de la honte. ‖ *Veux-tu le cacher? Veux-tu bien le cacher?* Ne dit pour honte à quelqu'un.

— *Se cacher à*, Fuir, éviter : SE CACHER *au monde.* ‖ *Se cacher de* (avec un nom de personne), Eviter de faire connaître ses pensées, ses actions à : *On* SE CACHE *de celui qu'on veut tromper.* ‖ *Se cacher de* (avec un verbe ou un nom de chose), Ne pas avouer, ne pas convenir de : *Si vous êtes l'ami de Jésus-Christ, pourquoi* VOUS EN CACHEZ-*vous?* (Mass.)

— SYN. **Cacher, celer, couvrir, déguiser, dissimuler, pallier, taire, voiler.** *Cacher*, c'est s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait conduire les autres à deviner ou même soupçonner une chose qui n'est pas connue. *Celer* exprime la même idée un peu moins fortement, mais en y ajoutant celle d'un défaut de franchise. *Couvrir*, c'est créer des obstacles qui rendent la découverte de la chose cachée plus difficile, c'est mettre par-dessus une autre chose pour arrêter la vue ou pour détourner la recherche. *Déguiser*, c'est présenter les choses sous une fausse apparence pour empêcher de les voir telles qu'elles sont. *Dissimuler* présente aussi l'idée de tromper, mais d'une manière plus directe; celui

qui *dissimule* ou ce qui est ou dit nettement qu'il y a autre chose, ou bien encore il a l'habitude des *dégaisements Pathol.*, c'est atténuer ce qui pourrait choquer, celui qui *pallie* déguise les choses, non en changeant les couleurs, mais en les rendant moins tranchées. *Dater* ne diffère guère, non pas sûr, aucune idée fâcheuse n'y est attachée par l'expression elle même : c'est quelquefois indiquer *certaines* certaines choses dont la connaissance ne peut nuire que du mal. Enfin, *cacher*, c'est ouvrir légèrement, non pour ne pécher de voir, mais pour qu'on ne voie pas d'une manière distincte.

ANTON. **Communiquer, dévoiler, exposer, manifester, montrer, révéler.**

CACHÈRE (*de cacher*) n. f. Trou pratiqué dans le gros mur du fourneau de fusion, dans les verreries, et servant à l'ouvrier verrier à poser la bouteille séparée de la meule qui la relient à la canne.

CACHEREAU (*ré*) n. m. Sorte de cartulaire, contenant des comptes et des titres de propriété. En Angleterre, on appelait également de ce nom des bailliis d'un ordre inférieur.

CACHERIE (*ri*) n. f. Sou qu'on prend de se cacher ou de cacher quelque chose. (Peu usité.)

CACHERON n. m. Sorte de ficelle mince et tressée, fabriquée avec du chanvre grossier.

CACHE-SOTTISE (*so tiz*) n. m. Ce qui est propre à cacher les fautes, les sottises : La *nuit, qui est le plus grand des* CACHE-SOTTISES... (V. Hugo.)

CACHET (*ché* — rad. *cacher*, au sens original de *presser*, ou peut-être parce que le cachet, s'appliquant généralement sur les lettres, sert à cacher ce qu'elles contiennent) n. m. Petit sceau, coupé ou non manché en ivoire, bois, argent, or, plus ou moins décoré et sculpté, et terminé par une pierre fine ou une plaque métallique portant, en creux ou en relief, les armes, les initiales de celui qui le possède : *Jules César avait sur son* CACHET *une figure de Vénus.*

— Par ext. Empreinte même du cachet, sur de la cire ou toute autre matière, dont on scelle les lettres ou paquets pour s'opposer à leur ouverture subreptice, lorsque ces matières, employées chez qu'expédie un bureau de poste sont également scellés par un cachet de cire portant en creux ou en relief le nom du bureau expéditeur : *Dépêchez-vous, Cachet. Les lettres de deuil portent des* CACHETS *noirs.*

Cachet.

— *Cachet volant*, Cachet qui ne tient qu'à l'un des deux plis d'une lettre et n'empêche pas de l'ouvrir. ‖ Fig. *Mettre un cachet sur la bouche de quelqu'un*, L'obliger au silence, l'empêcher de parler.

— Particulièrem. Nom que l'on donne à des cartes ou objets, lucinques en tenant lieu, délivrés par certains établissements à leurs abonnés, et que ceux-ci doivent remettre à l'administration, chaque fois qu'ils veulent jouir du droit que ce cachet leur confère : CACHETS *de bains*, CACHETS *de restaurateur*. | Carte qui un élève délivre à un professeur, à chaque leçon qu'il reçoit, et qui permet, à un moment convenu, de régler le compte des leçons : *Donner des leçons de danse, de piano à tant le* CACHET. | Loc. fam., *mettre, mettre* une chose défavorable, *Courir le cachet*, Donner des leçons en ville.

— Fig. Caractère propre, tournure originale ou personnelle : *Avoir son* CACHET. *Œuvre qui a le point de* CACHET. ‖ Marque distinctive et déterminée : *Le* CACHET *de la vérité. Une grande délicatesse doit être le* CACHET *de toutes les actions des femmes.* (Mme Monmarson.)

— *Lettre de cachet*. Ordre émanant jadis d'une lettre marquée du cachet du roi et portant un ordre de sa part. ‖ Se disait particulièrement d'une lettre d'exil ou d'emprisonnement, délivrée par le roi, non en vertu d'un arrêt juridique, mais de sa seule autorité royale : *Lettre de* CACHET.

— Diplom. Contre-scel, petit sceau.

— Pharm. Médicament amer, nauséabond, etc., que l'on prend entre deux enveloppes concaves de pain azyme, afin de ne pas en sentir la saveur, l'odeur, etc. ; cette enveloppe elle-même : *Un* CACHET *de quinine, d'antipyrine.*

CACHETAGE (*taj*) n. m. Action de cacheter : *Le* CACHETAGE *des bouteilles défend le vin du contact de l'air.*

CACHE-TAMPON n. m. Jeu d'enfants. V. CACHE-MOUCHOIR.

CACHETER (double le *t* devant une syllabe muette : *Je cachette. Tu cacheterais. Il cachetterait*) v. a. Fermer, sceller avec un cachet : CACHETER *une lettre, un paquet.*

— *Cacheter des bouteilles, du vin ou des liqueurs en bouteilles*, En enduire le bouchon avec de la cire d'Espagne, pour empêcher l'introduction de l'air.

— *Cire à cacheter* ou *Cire d'Espagne*, Espèce de résine dont on se sert pour cacheter les lettres et les bouteilles. ‖ *Papier à cacheter*, Petits morceaux de pâte scellée de forme circulaire, qui servent, après qu'on les a humectés, à cacheter les lettres, à fixer des papiers légers, etc.

Cacheté, ée part. pass. du v. Cacheter.

— *Soumission cachetée*, Offre, dans une enchère publique, faite par écrit et dans un pli cacheté.

— *Vin cacheté*, Vin en bouteille et fermé d'un bouchon enduit de cire d'Espagne. ‖ Par ext., Vin fin, parce que, le plus souvent, on ne prend pas la peine de cacheter les vins ordinaires. ‖ n. m. Fam. Vin cacheté, vin fin : *Boire du cacheté.*

Se *cacheter*, v. pr. Être cacheté, fermé ou marqué d'un cachet.

ANTON. **Décacheter, desceller.**

CACHETTE (*chèt*) n. f. Fam. Petite cache : *Mettre de l'argent en cachette*, dans une CACHETTE.

— Secret, mystère : *La nature est toujours la complaisante et nous de savoir la suivre dans ses* CACHETTES. (P. Lemonnier.)

En cachette, loc. adv. En secret, en se cachant.

CACHEUR, EUSE n. Celui, celle qui cache, qui aime à cacher.

— n. m. Techn. Ouvrier qui fond et débite la corne fondue en minces tablettes destinées à la coutellerie, la tabletterie, etc. ‖ Petit morceau de bois aplati par un bout, arrondi par l'autre, en usage dans les raffineries de sucre, pour enlever le tampon de linge qui, dans l'opération de l'étuvage, bouche le trou des formes, et aussi pour mettre en places les cercles de bois qui entourent les formes à pains de sucre. On dit aussi CACHEUX.

CACHEUTAÎTE ou **CACHEUTITE** n. f. Sélénure natif de plomb et d'argent.

CACHEVEAU (*vô*) n. m. Lion de cour, qui est le plus grand combattant.

CACHEXIE (*che kéi — ze kéi — ze ki*, *ki*, *ki*, *

Kâci, fils de Kaci, ou démon Daitya. Indra, ensorcelé par ses charmes, enleva après avoir tué Pouloman.

Câci ou **Kâci**, nom ancien, conservé par les boudhistes [illegible]

— n. m. Également, par antonomase, le nom d'une étoffe très fine, mousseline ou gaze, qui se fabriquait dans cette [illegible] ou Kâci.

Caia, bourg du Portugal (Beira [district d'Aveiro]), [illegible]

Cacaus (*kuss* — forme latine de *cacique*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant une espèce de l'Amérique centrale, qui vit dans les maisons comme nombreux et produit un bruit assez fort en frottant ses cuisses postérieures contre le bord de ses élytres.

Cacaus (1 3/4 gr. nat.)

Cacide n. f. Entom. et ornith. V. cassidie.

Cacilhas. Géogr. V. Almada.

Cacique (*ka*) n. m. Dignité de cacique.

Cacique (*sik'* — mot caraïbe) n. m. Hist. anér. Nom des anciens princes ou chefs du Pérou, du Mexique, d'Haïti, et de quelques autres contrées de l'Amérique.

— Argot. Premier d'une section, à l'Ecole normale.

Cacis n. m. Bot. V. cassis.

Caco, préfixe tiré du grec *kakos*, mauvais, et indiquant, en composition, une altération de mauvaise nature : *cacoblastes*, *cacogénèse*, *cacographie*, *cacosophie*, etc.

Cacochaline (*ka-lin'* — de *caco*, et du gr. *khalinos*, crochet) n. f. Genre d'éponges du sous-ordre des halichondrines, famille des *chalinidés*, renfermant des formes semblables extérieurement aux cacospongia, mais en différant par la présence de corpuscules siliceux dans leurs fibres cornées. Les espèces du genre cacochaline habitent la mer Rouge.

Cacochlor (*chlor'*) n. m. Oxyde naturel de manganèse et de cobalt. Variété d'asbolane.

Cacocholie (*ko-li* — de *caco*, et du gr. *kholê*, bile) n. f. Méd. Mauvaise nature de la bile.

Cacochondrite (*kon* — de *caco*, et du gr. *khondros*, cartilage) adj. Se dit des serpents venimeux dont la peau est comme cartilagineuse.

Cacochylie (*li* — de *caco*, et du gr. *chulos*, chyle) n. f. Chylification dépravée.

Cacochyme (gr. *kakochumos*; de *kakos*, mauvais, et *chumos*, suc) adj. Qui est d'une constitution débile : *Enfant, vieillard* cacochyme.

— Substantiv. *Un, une* cacochyme.

— Syn. **Cacochyme, infirme, maladif, valétudinaire.** Le premier de ces mots marque proprement la corruption des humeurs, et il se dit surtout des vieillards qui toussent, qui crachent sans cesse : il n'a d'emploi guère, d'ailleurs, que par plaisanterie ou par dénigrement. *Infirme* implique l'idée d'une débilité constante qui rend impropre à tout travail et oblige à garder souvent le lit. Être *maladif*, c'est être sujet à tomber souvent malade. *Valétudinaire* ne s'emploie guère dans le style ordinaire : on ne le dit qu'en parlant d'un personnage éminent ou de celui qu'on présente comme vénérable ; il marque une santé chancelante, qui exige beaucoup de précautions et de soins continuels.

Cacochymie n. f. Etat d'un corps cacochyme : mauvaise complexion attribuée à la dépravation des humeurs.

Cacochymique adj. Qui a rapport à la cacochymie : *Le* cacochymique.

Cacoclastite n. f. Sous-chlorate naturel d'alumine, de [illegible]

Cacodémon (de *caco*, et du gr. *daimôn*, divinité, génie) n. m. Mythol. Mauvais génie qui, dans les croyances de l'antiquité du moyen-âge, s'attachait à chaque homme et cherchait à l'entraîner au mal.

Cacodémon (même étymol. que l'article précédent), dénomination donnée au soleil, par flatterie ou finesse de toutes, parce que Saturne y répand de malignes influences, et qu'on n'en peut tirer que des horoscopes redoutables.

Cacodylate n. m. Sel résultant de l'action de l'acide cacodylique sur une base. V. cacodyle.

Cacodyle (*de caco*, et du gr. *ulê*, matière) n. m. Nom donné par Bunsen à l'arséniure de méthyle.

— Encycl. Le *cacodyle* a d'abord été appelé *liqueur fumante de Cadet*, du nom du chimiste qui le découvrit en 1760. C'est un arséniure de méthyle, dont la composition correspond à celle de certains arséniures métalliques. L'arséniure de méthyle, C^2H^3As, joue, comme le cyanogène, le rôle d'un corps simple.

— *Cacodyle*, C^4H^6As. C'est un liquide visqueux, transparent, spontanément inflammable. Son odeur insupportable rappelle celle de l'hydrogène arsénié ; ses vapeurs sont très vénéneuses. Il bout vers 170°; la densité de sa vapeur est 7,1. Il se solidifie à — 6° en cristallisant en prismes à base carrée. Lorsqu'on fait arriver de l'air bulle à bulle dans le cacodyle, il fixe de l'oxygène en se changeant en *oxyde de cacodyle*, transformé par un excès d'oxygène en acide *cacodylique*. Le cacodyle brûle dans l'oxygène pur avec une flamme d'un bleu pâle; il ramène l'indigo bleu à l'état d'indigo blanc et réduit les sels de mercure d'argent et d'or. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther.

On le prépare en mélangeant dans une cornue parties égales d'acétate de potasse desséché et d'acide arsénieux. On chauffe au bain de sable; on trouve alors trois couches dans le récipient : la couche inférieure consiste en arsenic surnagé d'un liquide brun et oléagineux de cacodyle impur. On décante le cacodyle au moyen d'un siphon dont la longue branche aboutit dans l'eau; on lave et on distille sur de la potasse, dans un courant d'hydrogène. On prépare encore le cacodyle en faisant réagir sur le chlorure de cacodyle des métaux tels que le fer, le zinc, l'étain, dans une atmosphère privée d'oxygène.

— *Oxyde de cacodyle*, C^4H^6AsO. A l'état de pureté, il constitue un liquide incolore, d'un pouvoir réfringent très-considérable, d'une odeur pénétrante. Exposé à l'air, il s'oxyde très difficilement. L'air chargé de sa vapeur à 50° ou 70° détone violemment par l'approche d'un corps en combustion.

— *Acide cacodylique*, $C^4H^7AsO^3,HO$. L'acide cacodylique cristallise en prismes obliques équilatéraux, à angles obliques et à faces terminales inégales. Il n'est pas décomposé à 200°; il est inaltérable à l'air sec, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther. Il est sans odeur et n'a aucune propriété vénéneuse, bien qu'il renferme 54,35 p. 100 d'arsenic. L'acide cacodylique est un acide faible qui, en se combinant avec les bases, forme des sels (*cacodylates*) d'une apparence gommeuse et rarement cristallisables.

Cacoethe (*êt'* — gr. *kakoêthês*; de *kakos*, mauvais, et *êthos*, nature) adj. Anc. méd. Qui est de mauvaise nature : *Ulcère* cacoethe.

Cacogénèse (de *caco*, et du gr. *genesis*, naissance) n. f. Méd. Conformation monstrueuse du fœtus.

Cacographe (de *caco*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Personne qui orthographie mal, qui écrit mal l'orthographe. Il Maître qui enseigne l'orthographe à l'aide de la cacographie.

Cacographie (rad. *cacographe*) n. f. Orthographe vicieuse. Il Méthode d'enseignement de l'orthographe, qui consiste à donner à l'élève des phrases mal orthographiées pour les lui faire corriger. *La* cacographie, *système vicieux, usité à peu près abandonné.* Livre qui contient cette méthode.

Cacographique (*fik'*) adj. Qui appartient, qui est propre à la cacographie : *Exercices* cacographiques.

Cacolet (*lé*) n. m. Appareil servant à transporter les blessés, quand on est obligé d'effectuer ce transport à dos de mulet et que l'homme peut conserver la position assise. Il Panier à dossier [illegible]

— Encycl. Le *cacolet* se compose d'un *corps de cacolet* en bois, composant le siège, formé d'un cadre avec des baudelettes supportant le *coussin de siège*, de deux montants à crochet légèrement courbés s'accrochant au bât, et d'un *accotoir*. Il y a en outre un *dossier* et un *marchepied*. Le malade placé sur un cacolet est assis parallèlement au mulet et regarde dans la même direction que lui.

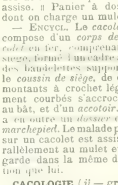
Mulet chargé du cacolet

Cacologie (*ji* — gr. *cacologia*; de *kakos*, mauvais, et *logos*, discours) n. f. Locution vicieuse : *Il faut éviter les* cacologies, *même dans la conversation.* Il Système d'enseignement de la syntaxe, qui consiste à donner à l'élève des locutions vicieuses, pour les lui faire corriger.

— Anton. Orthologie.

Cacologique (*jik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la cacologie : *Exercices* cacologiques.

— Anton. Orthologique.

Cacologue (*logh'*) n. m. Celui qui se sert de locutions vicieuses.

Cacomite n. f. Nom commun d'une plante à oignon et d'origine mexicaine. (On extrait de cet oignon une farine très nutritive et succulente.)

Caconapée (de *caco*, et du gr. *napê*, bois) n. f. Bot. Syn. de herpeste.

Caconda, ville de la colonie portugaise d'Angola (district de Benguela), au centre d'une contrée riche et fertile, sur un affluent du Cunene, à 350 kil. du port de São-Felipe-de-Benguela.

Caondy, ancien établissement portugais, situé près de l'embouchure du rio Nuïez dans l'Atlantique, et qui fait aujourd'hui partie de la Guinée française. Transactions commerciales avec les indigènes de l'intérieur.

Cacongo, ancien Etat indigène peu étendu, situé sur la côte occidentale d'Afrique, entre le Kouilou et le Tchiloango. Il dépendait de l'Etat de Loango, et avait pour capitale le port de *Mallemba*. Son territoire fait partie du Congo français, et son nom est tombé en désuétude.

Cacoon n. f. Nom vulgaire donné par les horticulteurs à la *abundosiobe des Antilles*, variété de cucurbitacée.

Cacophage (de *caco*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Personne qui, par dépravation du goût, mange des choses impropres ou malsaines : *Les enfants et les femmes enceintes sont souvent* cacophages.

Cacophonie (*fo-ni* — gr. *kakophônia*; de *kakos*, mauvais, et *phônê*, voix) n. f. Mélange désagréable de bruits ou de sons discordants : *Les discussions dégénèrent souvent en* cacophonies.

— Fig. Assemblage de pensées disparates : *La* cacophonie *dans les idées est plus fréquente que dans les mots.*

— Gramm. Vice d'élocution, qui consiste dans l'emploi de mots dont les sons produisent, en se rencontrant, un effet désagréable.

— Mus. Effet désagréable, produit par des instruments ou des voix qui jouent ou qui chantent sans être d'accord.

— Encycl. La *cacophonie* est le plus souvent produite par la rencontre des mêmes sons ou des mêmes articulations. Le vers suivant est devenu comme un type de ce genre de défaut :

Non, ce n'est rien que Nanine n'honore.
VOLTAIRE

Mais la cacophonie cesse d'être un vice, lorsqu'il y a dans cette répétition une intention d'harmonie imitative, comme dans ce vers de Racine :

Tout pour vous ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
RACINE.

Quand la cacophonie est le résultat de la rencontre des voyelles finales avec des voyelles initiales, on l'appelle *hiatus* ou *bâillement*. V. hiatus.

Quelquefois, pour critiquer des poètes dont on trouve les vers durs et incohérents, on les a parodiés dans le même style. Voici, par exemple, un quatrain, d'ailleurs injuste, contre le candidature de Victor Hugo à l'Académie française :

Où, Hugo, huchera-t-on son nom?
Justice, enfin, rendu que t'a-t-on?
Quand donc qu'on cessera qu'on cacophonie en thème,
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme?
PALSAN-GRANDMONT.

Cacophonique (*nik'*) adj. Qui a le caractère de la cacophonie, qui est désagréable à l'oreille : *Sons* cacophoniques. *Vers* cacophoniques.

Cacosmie (*kozs* — de *caco*, et du gr. *osmê*, odeur) n. f. Genre de composées-hélénioïdées, comprenant un arbrisseau à odeur désagréable, qui croît sur les Andes du Pérou.

Cacospongie ou **Cacospongia** (*spon-ji* — du gr. *kakos*, mauvais, et *spongos*, éponge) n. f. Genre d'éponges fibreuses cornées, famille des *spongidés*, renfermant des formes à fibres dures, habitant la Méditerranée.

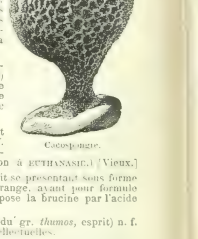
Cacospongie.

Cacostrychnine (*strik* — de *caco*, et du gr. *strychnos*) n. f. Corps jaune cristallisable qui se forme quand on chauffe l'azotate de strychnine avec un excès d'acide azotique.

Cacothanasie (de *caco*, et du gr. *thanatos*, mort) n. f. Mort dans la douleur et lassitude. (Se dit par opposition à euthanasie.) [Vieux.]

Cacothéline n. f. Produit se présentant sous forme de flocons cristallins jaune orange, ayant pour formule $C^{40}H^{24}Az^8O^8$, lorsqu'on décompose la brucine par l'acide azotique.

Cacothymie de *caco*, et du gr. *thumos*, esprit) n. f. Dérangement des facultés intellectuelles.

Cacotribulus (*luss* — de *caco*, et du lat. *tribulus*, chardon) n. m. Ancien nom de la chausse-trappe (*centaurea calcitrapa*).

Cacotrophie (*fi* — de *caco*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Nutrition rendue vicieuse par la mauvaise qualité des matériaux nutritifs, plutôt que par leur défaut. Il On dit plus communément, aujourd'hui, hypotrophie, ou même, dans certains cas particuliers, dystrophie.

Cacouac (*ak'*) n. m. Nom que les adversaires des philosophes et des encyclopédistes du XVIIIe siècle leur donnaient par dérision.

Cacoucie (*si* — nom guyanais) n. f. Bot. Section du genre *combretum*.

Cacous n. m. pl. Syn. de caqueux.

Cacoxène (*kszèn'*) n. m. Phosphate hydraté naturel de fer, que l'on trouve dans certaines mines de Bohême. C'est une variété très hydratée de vivianite.

Cac-sangue (*kak-sangh'*) n. f. Autre forme de caqueSANGUE.

Cactacées ou **Cactées** n. f. pl. Famille très homogène de dicotylédones dialypétales inférovariées, comprenant treize genres, avec plus de mille espèces de plantes vivaces habitant surtout les régions tropicales de l'Amérique. — *Une* cactacée (ou cactée).

— Encycl. Les *cactacées* sont généralement remarquables par le port singulier de leur appareil végétatif : la tige, charnue, verte, gorgée d'un suc aqueux, prend l'aspect d'une colonne cannelée, d'une boule, d'un ruban, d'une série d'articles aplatis ou *raquettes*, etc., tandis que les feuilles se réduisent le plus souvent à des faisceaux d'épines. Les fleurs, ordinairement solitaires, grandes, sessiles et de couleurs vives, sont hermaphrodites et régulières. Le fruit est une baie contenant un grand nombre de graines nichées dans sa pulpe. La graine de Barbarie est le fruit de l'*opuntia vulgaris*, naturalisé depuis plusieurs siècles sur les côtes de la Méditerranée. Grâce à l'épaisseur très-grande de leur cuticule, à l'extrême réduction des feuilles et aux réserves d'eau accumulées dans leur tige, les cactées peuvent résister à une sécheresse prolongée, et vivent aisément sur les plateaux chauds et arides, tels que ceux du Mexique.

Cactier (*kti-é*) n. m. Syn. peu usité de cactus.

Cactiforme (*kti* — de *cactus*, et *forme* adj. Se dit des plantes qui ressemblent aux cactus par leur aspect extérieur : *Euphorbes* cactiformes.

Cactin (rad. *cactus*) n. m. Matière colorante rouge, extraite des fleurs du *cactus speciosus*.

Cactoïde (*kto* — de *cactus*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Se dit des plantes dont l'aspect extérieur rappelle celui des cactus, et est alors synonyme de cactiforme : *Euphorbe* cactoïde (ou cactiforme).

Cactonnte (*kto*) n. f. Nom sous lequel les anciens auteurs confondaient la sardoine et la cornaline, qui avaient, d'après eux, la propriété d'assurer la victoire au guerrier qui en portait une sur lui.

Cactus (*tuss* — du gr. *kaktos*, espèce de plante épineuse) n. m. Genre de plantes grasses, type de la famille des *cactacées*.

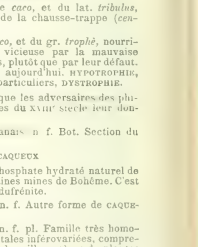
Cactus.

— Encycl. Toutes les espèces de la famille des cactacées ont été d'abord rapportées au seul genre *cactus*, qui a été plus tard divisé en genres distincts, dont les principaux sont : *mamillaria*, à tige globuleuse et mamelonnée; *melocactus*, à tige globuleuse et marquée de côtes; *echino-*

cactus, à tige globuleuse et hérissée d'épines [illegible] à tige longue et cannelée, *cepophyllum*, [illegible] en forme de feuilles, *opuntia* aopal, à tige [illegible] et à calice; etc.

CACUR n. m. Fruit d'un arbrisseau [illegible] l'île que australie, le *cucumis myriocarpus*. La pulpe [illegible] sert de vomitif aux indigènes; elle remplace [illegible] semence l'emétique et l'ipécacuanha.

CACUS. Antiq. rom. Brigand [illegible] Il habitait, sur l'Aventin, une caverne horrible [illegible] des membres sanglants de ses victimes, que la caverne [illegible] à l'empire exécrable [illegible] Hercule, [illegible] Cacus qui vole quelques bœufs [illegible] Hercule, chargeant les masses de rochers, mit à jour la retraite [illegible] et, [illegible] étrangla. Une tradition plus naïve [illegible] Cacus qui vole étrangle par un [illegible] Rocamadour. On a aussi rattaché cette légende aux mythes solaires. Cacus en gr. [illegible], brûler, serait le nom d'un vent qui amène l'orage. La vengeance d'Hercule serait un symbole de la victoire que le soleil remporte sur les vents orageux.

Le récit de cet combat est un des plus beaux épisodes de l'*Énéide* de Virgile.

C.-A.-D. Abréviation souvent employée pour *c'est-à-dire*.

CADAB n. m. Mesure de capacité usitée en Égypte et en Syrie, et qui valait la quatre-vingt-seizième partie de l'artaba ou *ardeb*.

CADABA n. m. Genre de capparidacées, renfermant des arbustes inermes ou épineux croissant en Asie, dans l'Afrique tropicale et australe. (Le cadaba de l'Inde est antihelminthique.

CAD-ABD-ER-RAHMAN-PACHA, général ottomane, commandant en chef des Nizams, mort en 1809, plus connu sous le nom de *Cadi-pacha*, qui lui venait de ce qu'il avait été cadi. Il fut envoyé en Égypte par le sultan Selim III forma le corps des Nizam-i-djedid, pour s'opposer aux janissaires. Cadi-pacha organisa leur régiments, avec les soldats à l'exemple de l'organisation en Bulgarie (1804). Le sultan Lappoint [illegible] à Constantinople, mais il fut battu par les janissaires à Balacksi, puis relégué en Caramanie. Après l'avènement de Mahmoud II, il revint à Constantinople avec trois mille hommes de son [illegible] et, malgré de Barbaktar ne purent reprimer la révolte des janissaires qui éclata peu après, et il dut sévir de Constantinople; il fut arrêté et assassiné à Kutayeh.

CADALEN, ch.-l. de canton du Tarn, arrond. et à 11 kilom. de Gaillac; 1,186 hab. Commerce de bois. Ancien château fort, qui a joué un rôle important dans les guerres civiles; église des XIIIe et XIVe siècles. — Le canton a 7 comm. et 4,554 hab.

CADALOUS, antipape. V. HONORIUS II.

CADALSO ou **CADAHALSO** (Joseph DE), poète et littérateur espagnol, né à Cadix en 1741, mort en 1782. Il parcourut une partie de l'Europe, et il était colonel de cavalerie lorsqu'il périt au siège de Gibraltar. Doué d'un esprit délicat et fin, Cadalso a écrit, en outre de ses poésies anacréontiques pleines d'élégance et de grâce, et surtout par une ingénieuse satire en prose contre les savants superficiels, *les Lettres à la cadette* publiée en 1772 sous le nom de Sebastian Gonzalez.

CADAMBA n. m. Bot. Section du genre guettarde.

CA'DA-MOSTO (Alvise DE), navigateur italien du XVe siècle, né à Venise en 1432, mort vers 1477. En 1454, il s'embarqua sur une des galères de Marco Zen pour faire le voyage de Flandre; ces vaisseaux avaient force Marco Zen à relâcher au cap Saint-Vincent, il fut présenté à l'infant don Henri, et entra à son service. Il fit des voyages sur les côtes occidentales de l'Afrique; il découvrit les îles du cap Vert (1455). Il fit du Maroc et la côte d'Afrique jusqu'à l'embouchure du Rio-Grande et à la hauteur des îles Bissagos.

Cadamosto a écrit une intéressante relation de ses voyages, et y a joint celle du voyage de Pietro di Cintra, gentilhomme de la maison du roi Alphonse V, qui continua en 1463 la découverte de la côte d'Afrique, jusqu'au delà de la rivière de Sierra-Leone. Ces récits ont été traduits en français sous le titre de : *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique d'Alvise de Ca'da-Mosto*. Paris, 1895.

CADAQUÈS, bourg et port d'Espagne (Catalogne [prov. de Gerone], entre le cap Creux et la ville de Rosas; 2,509 hab. Commerce de cabotage. Distilleries d'eau-de-vie et fabriques de potasse. Pendant les guerres de l'Empire, le fort de Cadaquès fut détruit par les Anglais et reconstruit par les Français.

CADARIENS (*rédis*), n. m. pl. Sectaires mahométans, appelés aussi MOTAZILES, qui attribuent toutes les actions à la volonté de l'homme, et non à l'influence divine. — *Un* CADARIEN.

CADAROSE. Géogr. V. BERRE.

CADARTZ (Hilon ou Odilz DE), troubadour du XIIIe siècle. Ses poésies contiennent surtout des conseils donnés aux [illegible], il les exhorte à se montrer dociles, justes et [illegible], et leur trace des règles de conduite qui varient [illegible] la couleur des cheveux de leur dame.

CADASTRAL, ALE, AUX (*dass*) adj. Relatif au cadastre : [illegible] CADASTRAUX.

CADASTRATION (*dass-tra-si*) n. f. Action de cadastrer.

CADASTRE (*dasste'* — du bas lat. *capitastrum*, registre de chaque par tête, n. m. Admin. Registre public sur lequel sont portés le relevé général, la mesure et l'évaluation des biens-fonds d'un pays. Ensemble des opérations à faire des parcelles en étendue, ce relevé pour arriver à l'assiette et à la répartition de l'impôt.

Comme aux [illegible] suite de recherches qui journal sur lequel [illegible] consignent les propriétés des revenus le détail de leurs diverses opérations commerciales.

ÉNCYCL. Admin. L'Assemblée constituante, [illegible] une contribution foncière répartie par égalité proportionnelle sur les propriétés [illegible] le principe d'un *cadastre* parcellaire (lois des 16-23 sept. 1791). Sous le Consulat, l'arrêté du [illegible] an XII décrétait l'évaluation des biens-fonds par [illegible] la détermination [illegible] dans lesquelles [illegible] tionnées sur la déclaration des propriétaires [illegible] furent pas satisfaisants. La [illegible] rétablissait et prescrivait la confection du cadastre parcellaire. Ce travail [illegible] commencé en [illegible] et fut terminé pour la Corse en 1889; il est inachevé dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. L'Algérie, la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie et la Guyane sont cadastrées.

L'exécution du cadastre donne lieu à des opérations d'art, confiées à des géomètres, et à des opérations d'expertise, effectuées par des contribuables (classificateurs), assistés des contributions directes. Les premières ont pour objet la levée du plan [illegible] ment : la délimitation et la triangulation de la commune, l'arpentage et le plan de la verification des secondes consistent à évaluer le revenu; ce sont : la classification (division en classes des diverses natures de propriétés); le classement (distribution des parcelles entre ces classes); le tarif (fixe la contribution du revenu de chaque classe). Le résultat de ces opérations est reporté au nom de chaque contribuable sur les matrices dont les rôles sont des copies et qui doivent mentionner les changements de propriétaires et les translations de propriété (mutations).

Réfection du cadastre. Par suite du manque d'uniformité à apporter dans les points essentiels, tels que dans l'évaluation des revenus, l'usage du cadastre, primitivement destiné à régulariser la répartition des contingents de l'impôt foncier entre les diverses circonscriptions administratives (départements, cantons, etc.), tend actuellement à la répartition individuelle dans la limite de la commune (loi du 31 juill. 1821). De plus, la loi de 1807 ayant posé le principe de la fixité des évaluations, les modifications survenues dans les propriétés firent bientôt du cadastre un instrument défectueux. Toutefois, en ce qui touche les propriétés bâties, la loi du 17 août 1835 fit varier les contingents en raison des maisons nouvellement construites ou démolies. Plus radicale la loi du 8 août 1890, qui fit de la contribution foncière sur les propriétés bâties un impôt de quotité, ordonna la revision decennale des revenus; les propriétés non bâties, les constructions cadastrées depuis plus de trente ans furent autorisées à reviser leur cadastre à leurs frais (loi du 7 août 1850); mais beaucoup de communes n'ayant recueilli devant la dépense et, d'autre part, le travail des mutations étant imparfaitement exécuté, le cadastre ne répond plus généralement à la réalité. Le gouvernement (projet de budget 1891) a proposé la réforme du cadastre dans toute la France, qui devienderait la base juridique de la propriété foncière. Depuis, la loi du 21 juillet 1891 a présenté en principe une nouvelle évaluation des propriétés non bâties. Enfin, la loi du 1 mars 1892 accorde des facilités aux communes qui revisent ou renouvellent leur cadastre. Dans ces communes, les opérations de délimitation (obligatoires) ou celles de nivellement (facultatives) s'accomplissent sur commission ou un syndicat institué à cet effet. Des mesures sont prises pour la conservation des plans et registres en bon état et pour la mise à jour des immeubles d'après les données du cadastre est exigée dans tous les actes ou jugements translatifs de propriété ou droits réels immobiliers.

CADASTRER (*dass-tré*) v. a. Inscrire au cadastre; faire le cadastre : [illegible] *cadastrer, cadastrage*.

CADASTREUR (*dass*) n. m. Celui qui est employé à la confection du cadastre.

CADAUJAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de Langon, rive droite l'Eau-Bourde et la Garonne; 1,144 hab. Ch. de l'Midi. Vignobles, fabrique de limes, scierie.

CADAUL (Justin), compositeur français, né à Albi en 1813, mort à Paris en 1874. En 1834, il faisait représenter à Toulouse un opéra-comique intitulé *Axel*, et, en 1839, un autre ouvrage du même genre, *la Chasse sauvage*. Il alla se fixer à Paris et donna, à l'Opéra-Comique, un gentil petit acte intitulé *les Deux Gentilshommes* (1844), et, un peu plus tard, un ouvrage plus important, en trois actes, *les Deux Jaloux* (1852). En 1864, il réorchestrait la partition du *Devin du village* de J.-J. Rousseau et fit, peu après, nommé chef de la copie à l'Opéra. Il ne put conserver longtemps cette situation, car son cerveau s'affaibli au point qu'on le dut enfermer à la maison de santé de Picpus, où il mourut.

CADAVAL (ducs DE), branche de la maison de Bragance, issue d'Alvarès, quatrième frère de Ferdinand II, duc de Bragance. Elle portait d'abord le titre de ducs de Ferreira, et ne fut créée que par le roi Jean IV, en faveur de Jean IV. Le plus connu de ses membres est **Cadaval** (Nuno Caëtano Alvarès Pereira DE MELLO, duc DE), homme d'État, né en 1798, mort en 1856. Membre du conseil de régence institué par Don Pedro, il fut nommé président de la Cour des pairs, mais il seconda l'usurpation de don Miguel, dont il devint le premier ministre (1828). La victoire de Saldanha et des constitutionnels à la journée d'Almoste l'obligea à se réfugier en France, où il termina ses jours.

CADAVEREUX (*ke, euse* [illegible] *cadavreux*; de *cadavre*, cadavre) adj. Qui est propre, qui appartient au cadavre, ou qui le rappelle : *Teint* CADAVÉREUX. *Odeur* CADAVÉREUSE.

Fig. Insupportable comme un cadavre : [illegible] CADAVÉREUSES. (J.-J. Rouss.) [Inus.]

CADAVÉRIN, INE (du lat. *cadaver, eris*, cadavre) adj. Zool. Qui vit dans les cadavres.

CADAVÉRINE [illegible] Nom donné à une [illegible] dans les urines humaines, [illegible] comme produit de putréfaction [illegible] Ch. Richet.

— ENCYCL. [illegible] ammoniaques de nature [illegible] lutre dans la [illegible] Elle se produit par [illegible] procède généralement [illegible] phosphorées. La cadavérine

CADAVÉRIQUE adj. Qui a rapport au cadavre : [illegible]

CADAVRE lat. *cadaver*. — Rappelons, à titre de curiosité, que l'on a proposé l'étymol. suivante, qui n'est qu'un [illegible]

Corps d'un homme ou d'un animal privé de vie : *Le* CADAVRE *d'un homme, d'un cheval, d'un chien, d'un insecte.* Se dit spécialement et absolument du corps d'un homme : [illegible]

au point de vue de sa nature mortelle : *Notre corps est un* CADAVRE *qu'on n'embellit qu'en le cachant.* (A. Karr.) Se dit particulièrement d'un corps affaibli et menacé d'une mort prochaine : CADAVRE *ambulant*.

— [illegible] énergie, sa puissance, son éclat, sa vie : *Le* CADAVRE *d'un* [illegible]

— Fam. et fig. *Sentir le cadavre*, Pressentir sa chute prochaine; deviner que les choses vont tourner mal : *Il y a un cadavre entre eux.* Se dit lorsque deux ou plusieurs personnes sont liées entre elles par quelque secret terrible, comme si elles avaient commis ensemble un assassinat. *Savoir où est le cadavre*, Connaître les dessous secrets d'une affaire.

— ENCYCL. I. *Caractères cadavériques.* On peut les grouper en deux ordres : ceux qui suivent de près la mort; ceux qui se produisent ultérieurement [illegible] la destruction du cadavre.

Le *cadavre* est *froid*, [illegible] rapidement en équilibre de température avec le milieu ambiant; il est *immobile*; d'abord flasque, il devient et reste quelque temps *rigide*, sauf dans les pays très chauds et humides. Par suite de la rétraction des fibres musculaires dans les cavités droites du cœur, dans les veines caves et les vaisseaux pulmonaires des artères et des capillaires; il quitte les parties périphériques, qui deviennent pâlesâtre de la peau, puis il s'extravase par infiltration et donne naissance aux lividités, aux vergetures ou ecchymoses cadavériques. Tous les liquides de l'organisme, n'obéissant plus qu'à la pesanteur, les parties les plus déclives, occasionnent parfois des mouvements très singuliers. Des gaz se développent dans les cavités, dans les vaisseaux, les aréoles du tissu cellulaire, etc. Puis l'infiltration se produit, les lividités disparaissent, les tissus se prononce davantage; c'est la *putréfaction* cadavérique qui s'établit et envahit successivement les organes.

La nature [illegible] tanée des éléments anatomiques [illegible] composée. Ainsi, les muscles restent quelque temps excitables par l'électricité ou d'autres agents, les cils vibratiles des épithéliums parfois persistent plusieurs semaines leurs mouvements propres. La chaleur animale se produit encore pendant un certain temps, si l'on entretient le jeu de la respiration chez les animaux décapités.

La production de phénomènes [illegible] que le cadavre ne soit soustrait à la libre action des milieux normaux, la décomposition est inévitable. Elle se prolonge ainsi pendant un temps plus ou moins long, et a pour résultat la disparition complète des parties molles du cadavre dont il ne reste que le squelette. Le squelette lui-même finit par disparaître, et l'être vivant ne laisse plus sur la terre aucune trace de son passage.

La décomposition est due en partie aux actions chimiques réciproques des éléments, en partie à l'intervention des ferments et des autres agents microbiens, ainsi que des êtres organisés. Les travailleurs de la mort se succèdent dans un ordre déterminé. Dans les infiniment petits, ce sont d'abord les aérobies, qui dégagent surtout de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau; puis viennent les espèces indifférentes, qui déjà dégagent des gaz réduc[illegible] laissant des produ[illegible] ou liquides, qui seront à leur tour détruits par d'autres aérobies, par des mucédinées, par des cryptogames. Le fait de la décomposition [illegible] ce tout, a été établi par Pasteur, et Ehrenberg a décrit six espèces de vibrions de la fermentation putride. V. PUTRÉFACTION.

Notons aussi les fermentations butyrique et caseique. Dans aucun cas il n'y a génération spontanée; les êtres dont le cadavre devient la proie sont nés de germes déposés par des êtres de même espèce. Redi l'a depuis longtemps démontré pour les vers, qui sont des larves d'insectes. Le rôle des insectes et de leurs larves, déjà considérable dans la destruction des cadavres inhumés (V. INHUMATION), l'est surtout dans celle des cadavres abandonnés à l'air libre. Ces derniers sont divisés par Mégnin en huit escouades, d'après leur ordre d'apparition. Dans les deux premières, composées uniquement de diptères ou mouches, on trouve : mouche domestique, mouche des étables, calliphore (mouche bleue de la viande), lucilie (mouche verte), sarcophages, cynomies, etc. Dans la troisième escouade se montrent des coléoptères, des dermestes, de petits papillons semblables aux teignes (aglosse de la graisse). Après la fermentation butyrique, apparaissent les mouches du fromage (psyphiles et anthomyies) et les corynètes (coléoptères) formant la quatrième escouade. Les petites mouches des genres thycrophore, lonchère, ophire et phora, les coléoptères des genres nécrophore, silphe, hister et saprinus, apparaissent lors de la fermentation ammoniacale et forment la cinquième escouade. La sixième escouade, composée d'acariens, active le desséchement en absorbant les résidus liquides. C'est alors [illegible]

disparaître les derniers vestiges des tissus et même les os des parties des travailleurs précédents. Sur les cadavres, on a trouvé des insectes : la calliphore, [illegible] qui pleura et une aphare ; deux coléoptères [illegible] et un phalangide, deux thysanoures.

Les insectes, tant par le hasard fort nattre des conditions [illegible] les quelles s'opère un mode nouveau de transformation (ex. : l'embaumement, la crémation, la destruction par la chaux, l'immersion, la fossilisation du squelette). Dans ce dernier cas, la matière minérale et la matière animale de l'os sont lentement éliminées, et remplacées, molécule à molécule, par une matière minérale fossilisante, mais la pétrification complète demande un temps très long.

— II. *Examen des cadavres.* Anat. méd. L'autopsie cadavérique est le fondement de l'anatomie normale et de l'anatomie pathologique, c'est-à-dire de la connaissance des organes normaux et des altérations organiques causées par les maladies ou les blessures. Les fondateurs de l'anatomie normale ont été aussi les fondateurs de l'anatomie pathologique : [illegible] Vésale. Sous la [illegible] de Dupuytren, les recherches d'anatomie pathologique ont repris une importance de premier ordre.

Signes des cadavres. [illegible] dans le but de s'assurer [illegible] les causes qui [illegible] Moïse y fait allusion dans ses livres. Le cadavre de César assassiné fut soumis à l'examen du médecin Antistius. C'est à Justinien que nous devons l'institution de la réquisition légale des médecins. Le moyen âge jusqu'à Charles-Quint ne connaît ces sages prescriptions. Les articles 77 et 81 du Code civil, 43 et 44 du Code d'instruction criminelle déterminent les mesures à prendre avant l'inhumation des personnes qui paraissent avoir succombé de mort violente.

Lorsqu'un cadavre est trouvé, il faut conserver intact tout ce qui touche au corps du délit jusqu'à l'arrivée du magistrat. Après avoir essayé tous les moyens propres à ranimer le sujet, s'il ne revient pas partaître, le médecin procède à la *levée du cadavre* en présence de l'officier de police judiciaire, c'est-à-dire constate l'état extérieur du corps sans y porter l'instrument tranchant. Le cadavre est ensuite transporté à la morgue ou en un lieu désigné par l'officier de police. L'autopsie sera faite, sur réquisition, pour déterminer la cause de la mort et l'époque à laquelle elle [illegible].

Le expert légiste distinguera les ecchymoses cadavériques de celles qui suivent les contusions, les plaies et les brûlures faites après la mort, de celles qui auraient été faites pendant la vie.

Conservation des cadavres. V. EMBAUMEMENT.

Garde des cadavres. V. [illegible].

— III. *Droit.* Le droit de *cadavres* de bénéficiers était parfois pratiqué par des personnes qui voulaient cacher la vacance d'un bénéfice, pour avoir le temps de se pourvoir et d'en obtenir la nomination. Ces recels étaient interdits par les Ordonnances de 1629 et de 1634. Une ordonnance de 1657 permettait des visites domiciliaires et des exhumations pour vérifier la mort des bénéficiers.

Procès faits aux cadavres. L'antiquité fournit des exemples de procès faits à des cadavres. Jusque en a persisté au moyen âge. Bien que, dans l'ancien droit, toute accusation criminelle fût éteinte par la mort de l'accusé, l'ordonnance de 1670 admettait les procès au cadavre dans trois cas : le crime de lèse-majesté divine et humaine, de rébellion à justice à force ouverte ou de suicide. On nommait un *curateur au cadavre*, auquel on faisait le procès. Si l'instruction devait se prolonger, on embaumait le cadavre. La condamnation s'exécutait sur le corps même qu'on traînait sur une claie et qu'on pendait, ou sur une effigie qui le représentait. La législation de 1789 a complètement supprimé ces sortes de procès.

CADDALORE, COUDLAOUR ou **GOUDALOUR**, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras), ch.-l. du district d'Arcot-Sud, sur le marigot formé par la réunion du Gaddilam et du Paravanar ; 47.350 hab. Exportation d'indigo, de sucre et d'huile ; cédée à la France en 1683, capitale de la résidence française de Madras de 1746 à 1782, longtemps disputée entre les Français et les Anglais, auxquels elle appartient en fait depuis 1785, officiellement depuis 1801 seulement.

CADDAPAH ou **KADAPA**, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras), ch.-l. de district sur la Bagnanadan, affluent de la Pennar. Beaux sab. Fabrication d'étoffes communes, exportation de riz et de coton. Ville moderne vers 1550, qui fut occupée au point [illegible] au XVIII siècle, et appartient à l'Angleterre depuis 1800. — Le *district de Caddapah* est peuplé de 1.272.000 hab.

CADDÉE (Eglise Rus). V. GRISSON.

CADDOR n. m. Lame longue, étroite et aiguë, que des cavaliers turcs portaient autrefois, attachée à la selle de leur cheval, et dont ils se servaient en guise de lance.

CADE (gr. *kados*, même sens) n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens et qui valait environ 32 litres. Il existait des cades de mesures analogues en 1793 et réformé depuis. Mesure de capacité qui valait 1.000 litres. (Cette mesure n'a pas été maintenue ; dans le [illegible] on emploie encore le cade [illegible] pour les salaisons.

CADE (mot provenç.) n. m. Nom vulgaire de l'arbrisseau appelé *genévrier oxycèdre*. (Il fournit une huile que la médecine vétérinaire emploie couramment pour guérir la gale chez les moutons et les ulcères chez les chevaux.)

CADE (John), révolutionnaire irlandais, mort en 1450. Simple artisan, il réussit à se faire passer pour le fils du feu duc de Mortimer, et à fomenter une insurrection contre le déplorable gouvernement de Henri VI. En 1450, il marcha sur Londres à la tête de 20.000 hommes, et, arrivé à Blackheath, il adressa au roi une requête demandant des réformes. Henri VI envoya contre le faux Mortimer une armée commandée par Humphrey Stafford, mais celui-là le battit complètement à Seven-Aks, et, entré à Londres deux jours après, fit décapiter lord Say, grand trésorier, et Crowmer, sheriff de Kent. Les soldats [illegible] pillage, les habitants de Londres se [illegible] Tower, et, allant à la rencontre de Henri VI, [illegible] la ville. La population [illegible] rapidement, mais [illegible] les troupes de John Cade, qui s'enfuit dans le comté de Sussex. Sa tête ayant été mise à prix, il fut arrêté et exécuté.

CADEAC, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 38 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste d'Aure, canton Marbore. Vieille tour féodale dominant le village. Eaux minérales froides.

CADEAU (*do* — du provenç. *capdel*, chef) n. m. Autrefois : 1° Lettre capitale ornée de traits de plume, et, par ext., Traits, ornements calligraphiques. (On disait aussi CADELURE.) — Au fig., Démarches ou paroles superflues ; 2° Régal, fête que l'on donnait à quelqu'un, particulièrement fête galante offerte à des femmes :

Dieu me garde de feu et d'eau
De mauvais vin dans un *cadeau*.
LA FONTAINE

— Aujourd'hui, Présent, don que l'on fait à quelqu'un pour lui être agréable : *Offrir un* CADEAU. *Faire* CADEAU *de quelque chose à quelqu'un.*

— *Cadeau de noce*, Objets de toilette, d'ameublement, etc., que le fiancé, les parents, les amis offrent à la future épouse.

Prov. : **Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.**

— SYN. **Cadeau, don, gratification, présent.** Le *cadeau* peut consister en petites choses futiles ; le *présent* est plus considérable. Le *don* est un bienfait, un acte de libéralité qui suppose une source d'infériorité dans celui qui le reçoit, et consiste toujours en quelque objet de prix. La *gratification* est un *don* en argent, une sorte de salaire non convenu d'avance, qui dépend uniquement du bon plaisir et de la libéralité ; la *gratification* est accordée par une administration à ses employés, par un patron à ses ouvriers, etc.

CADEAU (*do*) n. m. Mandrin en fer, sur lequel les armuriers liment et façonnent les orifices des embouchoirs, des grenadières et des capucines.

CADÉDIOU et **CADÉDIS** (*diss* — abrév. des mots gascons *cap dé Dious*, tête de Dieu) interj. Juron que l'on met dans la bouche des Gascons, notamment dans l'ancienne comédie.

CADEL (*dél*) n. m. Variété de raisin de l'île de Madère qui sert à faire le vin de Malvoisie.

CADELARI n. m. Bot. Section du genre achyranthe.

CADELER v. n. Tracer des traits de plume en cadeaux : *Le XV siècle est l'époque où l'art de* CADELER *semble avoir atteint son plus haut degré de perfection.* (Inus.)

— V. a. Maintenir, lisser un embouchoir ou une grenadière à l'aide du cadeau, afin de lui donner la dernière façon.

CADELL (Francis-Th.), explorateur australien, né à Cockenzie, près d'Édimbourg, en 1822, mort en mer en 1879. Il prit part, comme aspirant, à la première guerre contre la Chine et s'y distingua en maintes circonstance, puis devint capitaine au long cours. S'étant établi en 1848 en Australie, il y explora la rivière Murray et ses affluents (l'Edward, le Murrumbidgee, le Darling). Il prit assassiné par son équipage révolté. La Législature de la Nouvelle-Galles du Sud, pour perpétuer la mémoire de Francis Cadell, a donné son nom à l'un des comtés du pays, situé sur la rive droite du Murray.

CADELLE (*dél*) n. f. Nom donné, dans le midi de la France, à la larve d'un coléoptère du genre trogosite, qui passe à tort pour attaquer le blé, mais en vérité dévore les larves du charançon ou calandre. V. TROGOSITE.

CADELURE n. f. Genre de simaroubées, renfermant des arbres d'Australie.

CADELURE (vx franç. *cadeleure*) n. f. Ornement calligraphique, comme cadeau. (S'entendait aussi comme pièce d'écriture cadelée, placard ou affiche écrite à la main.)

CADEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 35 kilom. de Vannes ; 2.389 hab.

CADENAS (*na* — du provenç. *cadenat*, même sens ; de *cadena*, chaîne) n. m. Sorte de serrure mobile, que l'on passe dans un demi-anneau traversant une patte de métal percée d'un ou deux pitons placés chacun sur l'un des côtés d'une porte, d'un coffre : CADENAS *en fer, en cuivre.*

Cadenas à combinaisons. Sorte de cadenas à secret, composé d'anneaux portant des lettres ou des chiffres, et qui ne s'ouvre que si les lettres ou les chiffres, présentant une disposition qui constitue le secret. On en fait de différents modèles.

Cadenas

— Fig. *Mettre, Attacher un cadenas aux lèvres de quelqu'un.* L'empêcher de parler.

— Archéol. Coffret en or ou en matière précieuse, ayant la forme d'une nef, et dans lequel on serrait autrefois les différentes pièces du service de table qui étaient présentées aux grands personnages (quand commençait le repas. Dans ce sens, la plupart des anciens auteurs écrivent CADENAT.)

— Bijout. Fermeture d'un collier, composée du *cliquet* et de la *lock* dans laquelle il pénètre.

Cadenas
(France, XVII s. [illegible])

— Législ. *Loi du cadenas.* V. la partie encycl. (Econ. polit. et législ.).

— ENCYCL. Techn. La serrure et les différentes sortes de *cadenas* varient à l'infini, mais ces appareils se composent toujours d'un mécanisme de serrure renfermé dans une boîte de métal. Le cadenas ordinaire a une de ses extrémités montée sur une charnière qui lui permet de tourner, tandis que l'autre extrémité présente une fente longitudinale, qui, lorsque le cadenas est fermé, permet dans la boîte et y est traversée [illegible] par le pêne. Outre les cadenas à fermeture ordinaire, [illegible] cadenas à secret reposant sur des combinaisons plus ou moins ingénieuses, les uns exigeant emploi de clefs, les autres supprimant cet emploi. Les cadenas à secret ne peuvent s'ouvrir si l'on ne connaît le secret. Les cadenas à combinaisons sont formés de pièces dont les dispositions sont telles que, pouvant prendre un très grand nombre de positions relatives, une seule position pour chacune des pièces permet l'ouverture du système.

Cadenas arabe XVII s. (Cuny)

— Archéol. Le *cadenas* du moyen âge était une nef d'orfèvrerie, qui était accompagnée d'autres petites navires de pareil travail nommés *botequins*, formant salières, boîtes à épices et candélabres. Dans la nef étaient renfermés les couteaux, serviettes, cuillers, fourchettes et aussi les *cornes d'épreuve*, assemblées ou récipients en corne de rhinocéros ou riviere de narval propres à reconnaître les poisons. Le cadenas garda, jusqu'au XVIII siècle la forme d'une nef, puis il devint un coffre plat, oblong, destiné au même usage et qu'on appelait *assiette à cadenas.* Le roi seul et les princes en avaient continuellement devant eux, qui disparaît au XVIII siècle.

Cadenas en argent avec émaux (XVE s.).

Comme petite serrure mobile, le cadenas n'apparaît guère qu'au XIVE siècle : l'Italien Cardan en perfectionna le mécanisme. Les meilleurs cadenas étaient ceux dits « d'Allemagne ». C'est dans les formes actuellement usitées en Chine, en Inde et en Turquie, qu'il faut rechercher les modèles de notre moyen âge.

— Econ. polit. et législ. Dans les États soumis au régime parlementaire, les droits de douane ne peuvent être relevés que par un acte législatif. Or il s'écoule toujours un temps assez long entre le dépôt par le gouvernement du projet de rehaussement du tarif et le vote de la loi elle-même. Ce délai permet aux spéculateurs de s'approvisionner de marchandises étrangères en quantités considérables, afin d'échapper le plus longtemps possible au payement de la surtaxe et de bénéficier en même temps de la hausse des prix. Il en résulte un stock qui, s'accroissant sans cesse, finit par écraser le marché, de sorte qu'en réalité la surtaxe, par suite des lenteurs de la procédure parlementaire, constitue une véritable prime à l'importation qui, elle-même, entraîne bientôt une baisse ruineuse pour les producteurs du pays destinataire. C'est ce qui arriva en France en 1885 lors du vote d'un droit de 3 francs par quintal de blé importé. Le *cadenas* a pour objet d'empêcher ces manœuvres : il consiste dans une disposition légale en vertu de laquelle, dans certains États, le gouvernement est autorisé, dès le dépôt d'un projet de loi relevant les tarifs de douanes, à prélever provisoirement la surtaxe, sauf approbation ultérieure du pouvoir législatif. Les Italiens formulent d'un mot le système, à l'aide d'une expression imagée, mais peu exacte : « Mettre un cadenas (*catenaccio*) à la douane. »

CADENASSER v. a. Fermer avec un cadenas : CADENASSER *une malle.*

— Par ext. Emprisonner, tenir séquestré : *La massive Bastille n'était plus qu'une énorme serrure cadenassée qui* CADENASSAIT *le condamné hors du monde vivant.* (V. Hugo.)

— Fig. Empêcher de se manifester, de se produire, de se développer : CADENASSER *sa pensée, son cœur.*

Se cadenasser, v. pr. Être cadenassé.

— S'enfermer avec un cadenas ou comme avec un cadenas : SE CADENASSER *contre les visites.*

CADENCE (*dans* — ital. *cadenza*, chute ; du lat. *cadere*, tomber) n. f. Répétition de sons ou de mouvements qui se succèdent d'une façon régulière ou mesurée : *Marcher, Haranguer en* CADENCE.

— Poétiq. Notes, sons, accents :

L'oiseau des ténèbres
Roule sourd aux jours du ses *cadences* funèbres.
CASTEL

— Chorégr. Mesure du son réglant le mouvement de la personne qui danse ; conformité des pas du danseur avec la mesure marquée par l'instrument : *Danser, Entrer en* CADENCE.

— Equit. Mesure régulière que le cheval observe dans ses mouvements.

— Littér. Qualité des sons résultant de la manière dont ils sont combinés. (Se dit plus spécialement d'une cadence non heureuse de sons) : *Une* CADENCE *trop harmonieuse et trop régulière finit par ennuyer.* (Le Pr. Rapin.)

— Manuf. Disposition spéciale des cardes obtenue en leur donnant des dimensions toutes égales entre elles, afin qu'elles puissent former un travail régulier.

— Mus. Manière de terminer une phrase musicale, repos marqué et amené de la voix ou de l'instrument. ‖ Rythme, succession de sons divers et répétition de sons qui caractérisent un morceau. ‖ Résolution d'un accord dissonant sur un accord consonant. ‖ Trille, battement de sons rapprochés : CADENCE *perlée, brillante, légère, pure.* ‖ Sentiment du rythme musical. ‖ *Acte de cadence.* Succession de deux sons fondamentaux, dont l'un annonce la cadence, et l'autre la termine. ‖ *Cadence finale ou parfaite*, Celle qui se résout à la tonique et termine le sens musical. ‖ *Cadence irrégulière, imparfaite* ou *interrompue*, Mouvement de la dominante, portant accord parfait sur le troisième degré de la gamme. ‖ *Cadence plagale*, Mouvement de la sous-dominante sur la tonique, portant l'une et l'autre accord parfait. ‖ *Cadence rompue*, Celle dans laquelle la septième mineure, étant ajoutée à l'accord parfait, empêche le repos de s'établir. ‖ *Cadence rompue*, Mouvement de l'accord de la dominante sur un accord autre que celui de la tonique.

— ENCYCL. On appelle *cadence* le mouvement harmonique qui donne le sentiment d'un repos définitif ou momentané de la phrase musicale. Si le repos est définitif, il est produit par la cadence dite *parfaite*. Le repos n'est pas définitif si la cadence est *imparfaite*, ou *rompue*, ou *évitée* ; le discours musical se poursuit à la suite d'une

cadence de repos, qui fait croire au [illegible] repos qu'il n'est que feint.

La cadence parfaite, qui termine le [illegible] fait de la dominante sur la tonique, l'une [illegible] l'autre portant accord parfait, et plutôt encore pour les [illegible] des forces par l'emploi de la dissonance et sa résolution forcée, la dominante portant accord de septième. V. ci-contre.

On appelait autrefois « cadence parfaite italienne », parce qu'elle était presque infailliblement employée par les compositeurs italiens, un mouvement harmonique ainsi conçu : 4e degré portant accord de sixte, 5e degré portant dialoni accord de sixte et quarte, puis accord de septième dominante, et tonique avec accord parfait, comme ci-contre :

Il va sans dire que la résolution de la dominante sur la tonique doit toujours se faire sur le temps fort de la mesure ; autrement, le sens rythmique, se trouvant comme suspendu, enlèverait toute puissance au mouvement harmonique.

Dans tous les cas où la cadence ne se produit pas par le mouvement de la dominante sur la tonique avec accord parfait, elle se dit imparfaite, ou tronquée, ou évitée, ou que la dominante portant septième doit en plus placer en premiers un autre accord, soit qu'elle monte d'un demi-ton au lieu d'un ton, soit encore qu'en tombant sur la tonique, celle-ci porte à son tour un accord de septième. L'effet est le même, et la cadence est rompue, le sentiment du repos disparaissant comme disparaît le mouvement qui devait le produire.

Il existe encore une autre sorte de cadence, surtout employée dans la musique religieuse, d'un son non de cadence *plagale*. C'est celle qui se produit par le mouvement non plus de la dominante, mais de la sous-dominante (4e degré) sur la tonique. Une et l'autre portant accord parfait, comme ci-contre :

Ce repos conserve quelque chose de vague, d'indéterminé, qui convient bien à la musique d'église.

Le mot « cadence » s'employait autrefois pour désigner le battement mélodique caractérisé sous le nom de *trille*. On disait d'un chanteur, d'un virtuose habile, qu'il *avait une cadence brillante*, qu'il *battait une cadence*. On ne se sert plus aujourd'hui de ce mot dans cette acception. V. TRILLE.

CADENCER (*dan.* — Le c prend une cédille quand il précède immédiatement a, o : *Il cadença. Nous cadençons*) v. a. Faire aller en cadence, régler sur la cadence les mouvements de : Cadencer son pas.

— Rythmer, donner du nombre à son style, à ses paroles : Cadencer *la phrase, son vers, son débit.*

— v. n. Mus. Faire des cadences, soit avec la voix, soit sur un instrument ; marquer le repos musical selon les règles de la composition. ‖ Faire des trilles : Cadencer *sur la tonique.*

Cadencé, de part. pass. du v. Cadencer.

— Equit. *Cheval cadencé*, Cheval dont les temps sont assez purs, assez égaux, pour laisser distinguer aisément le mouvement de chaque jambe, celles-restant un moment comme suspendue en l'air.

CADÈNE (de l'ital. *cadena*, chaîne) n. f. Chaîne de fer à laquelle on attachait les forçats.

— Comm. Sorte de tapis du Levant.

— Mar. *Cadène de haubans.* Ferrure au bout de laquelle est fixé un cap de mouton amarrant et ridant les haubans contre les bordages.

— Pêch. Petite planchette de liège par laquelle les pêcheurs roulent leurs lignes de fond.

CADENEAU (*nôd* n. m. Ancienne forme du mot CADENAS.

CADENELLE (*nèl* — rad. *cade*) n. f. Nom vulgaire des fruits du cade ou genévrier oxycèdre.

CADENET, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 22 kilom. d'Apt, sur le versant méridional du Lubéron, près de la Durance ; 2.522 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Laines ; amandes ; huiles ; moulins à soie ; vanneries. Débris d'antiquités romaines. Ruines d'un château démantelé en 1666. Eglise du XIVe siècle. Patrie de Félicien David. Un canal d'irrigation, long de 23 kilom., porte le nom de *canal de Cadenet*. — Le canton a 9 comm. et 8.881 hab.

CADENET (Elie de), chevalier et troubadour provençal, né vers 1157, mort en Palestine vers 1220. Il était fils de seigneur de Cadenet. Celui-ci fut dépouillé (1166) par les troupes de Raymond Berenger III, comte de Provence, et vraisemblablement mis à mort. Elie, pour subvenir à son existence, embrassa la profession de jongleur. Il composa des [illegible], des *pastourelles*, des *sirventes*. Il termina sa vie [illegible] religieux militaire, soit parmi les templiers, soit parmi les hospitaliers. Il s'était retiré de la vie du [illegible] vers 1213. Sa poésie est souple, fine et spirituelle.

CADENET (de seigneur de). Biogr. V. CHAULNES.

CADENETTE (*nèt* — du nom de *Cadenet*, frère de Charles de Luynes, qui paraît avoir introduit cette mode à la cour) n. f. Sous Louis XIII, longue mèche de cheveux que les hommes laissaient pendre du côté gauche. ‖ Au XVIIe siècle. Longues tresses de cheveux qui furent portées de chaque côté de la figure par certains corps de troupes, les hussards notamment, et qui, devenues à la mode après le 9 thermidor, furent adoptées par les muscadins et les jeunes élégants, dont elles étaient un des signes distinctifs.

CADENZA (*dzèn*) n. f. Mot italien qui signifie *cadence*, mais qui est employé comme synonyme de point d'orgue : *La* CADENZA *forme un repos sur les paroles morceau pour laisser à l'exécutant la faculté de faire briller sa virtuosité dans des trilles, des arpèges, des gammes, etc.* V. POINT D'ORGUE ‖.

CADEO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]) ; 3.300 hab. Céréales, vins, huiles.

CADEREITA ou **CADEREYTA**, ville du Mexique (départ. de Queretaro), à 115 kilom. de Mexico ; 14.800 hab. Aux environs, mines d'argent et carrières de beau porphyre. — Pop. du district du même nom : 23.500 hab.

CADREITA-JIMENES ou **CADEREYTA-JIMENES**, ville du Mexique (prov. de Nuevo Leon), sur un affluent du Rio-Grande del Norte ; 9.400 hab.

CADEROUSSE, comm. de Vaucluse, arrond. et à 6 kil. d'Orange, sur un bras du Rhône ; 2.819 hab. Culture du mûrier, de céréales ; fabriques de balais ; commerce de grains et vins. C'est peut-être l'antique *Vindale*. Vis-à-vis de Caderousse est l'île de la Piboulette, renommée pour sa fertilité et la variété de ses productions.

CADES ou **CADES-BARNÉ**, bourg situé à l'extrémité N.-O. du pays de Chanaan, au N.-O. du lac Asphaltite, dans le désert de Sin. Les Israélites, après leur troisième station des Israélites, qui y séjournèrent assez longtemps pendant leur voyage à travers le désert, après la sortie d'Egypte. (Ce fut de Cades que partirent les espions dans le pays de Chanaan, et que les Israélites cherchèrent à pénétrer pour la première fois dans la terre promise, lorsqu'ils en furent repoussés par les Amalécites et les Chananéens. Moïse y fit jaillir l'eau du rocher et y fut condamné, ainsi qu'Aaron, pour son manque de foi, à ne pas entrer dans la terre promise. On identifie Cadès-Barné avec une localité du même nom située à onze jours de marche du Nil.)

— Ancienne ville de la Palestine (tribu de Nephtali), qui était la capitale d'un petit royaume chananéen. Josué l'emporta d'assaut. Elle devint ensuite une ville de lévites. Un pourtour village actuel conserve maintenant l'emplacement magnifique de Cadès, qu'on appelait aussi *Cadès de Nephtali*, pour la distinguer de Cadès-Barné. Cette ville, aux environs de laquelle se trouvaient les Cinéens et la tente de Jahel, fut prise par l'Iglathphalazar et joua un rôle important au temps des guerres des Macchabées ; Jonathan remporta une victoire dans ses environs.

CADET, ETTE (*dè*, — du gascon *capdet*, dérivé du bas lat. *capitellum*, petit chef, dim. de *caput*) le second chef de la famille ; du lat. *caput*, tête) adj. Qui est en le second de sa famille, qui a un seul frère aîné ou une seule sœur aînée : *Pierre qui, entre son fils aîné et son fils* CADETTE, *a encore un enfant* CADET ; *Pierre* CADET *est après un ou plusieurs autres de ses frères ou de ses sœurs : Avoir trois frères* CADETS. ‖ Qui est né après tous ses frères, ou après toutes ses sœurs, ou après les uns et les autres : *C'est le frère* CADET *de mes parents, le seur* CADETTE *de mes filles.*

— *Branche cadette*, Descendance d'un fils cadet d'une famille : *Les Bourbons de la* BRANCHE CADETTE.

— Subst. Enfant né après l'aîné ou après un ou plusieurs des enfants, ou après tous les enfants de la famille : *En France, les* AINÉS *ne sont plus avantagés au détriment des* CADETS.

— Par ext. Personne moins âgée qu'une autre ou que d'autres personnes : *Vous êtes mon* CADET *de trois ans.* ‖ Personne moins ancienne que d'autres, venue après d'autres : *Il est mon* CADET *dans le doctorat.*

— Subst. masc

gnal [illegible] de Cadet Roussselle, qui posa pour ce portrait excentrique. La chanson date de 1792, et fit clat d'abord en vogue parmi les volontaires français. On croit qu'elle est une sorte de parodie d'une chanson de *Jean de Avrelle*, sortie du Brabant, et que cette parodie est due à quelque loustic de régiment; mais on ne connaît les noms ni de l'auteur des paroles, ni de l'auteur de la musique. Nous nous contentons de citer, avec la musique, le premier couplet de cette chanson.

CADÉTIE (*si* — de *Cadet*, n. pr.) n. f. Genre d'orchidées-pleurothèques, renfermant des petites herbes épidendres des Moluques et de la Nouvelle-Guinée.

CADETS DE LA CROIX n. m. pl. Hist. V. CAMISARDS.

CADETTE (*dèt'*) n. f. Jeux. La moins longue des deux grandes perches qui servaient à attendre, sur les anciens billards, les billes trop éloignées.

— Techn. Pierre de taille, de faibles dimensions employée pour le pavage.

CADETTER (*dé-té*) v. a. Paver avec des cadettes : CADETTER *un trottoir*.

CADI (de l'arabe *qâdhi*, juge) n. m. Nom d'un magistrat, chez les musulmans, qui remplit à la fois des fonctions civiles et religieuses. La principale fonction du *cadi* est de rendre la justice aux particuliers, et sa compétence s'étend à peu près à toutes les causes qui peuvent diviser les populations.

— ENCYCL. Anciennement, le *cadi* était, dans les empires musulmans d'Egypte et de Syrie, l'un des principaux personnages du gouvernement dont les avis pesaient d'un grand poids dans les décisions du souverain. Il n'en fut pas ainsi en Perse, ni dans l'empire ottoman, où la décision du cadi peut être brisée par le *mufti*, qui décide en dernier ressort. Il y a en Turquie deux magistrats : le *Roumeli cadi asker* (cadi de l'armée pour l'Europe), et l'*Anatoli cadi asker* (cadi de l'armée pour l'Asie), dont les attributions juridiques sont assez larges. En Egypte et en Syrie, il y avait une charge de juge suprême (dont le titulaire était appelé *cadi-al-Kouda*, « cadi des cadis »). L'importance de ces offices de justice est bien diminuée aujourd'hui.

Cadi dupe, opéra-comique en un acte, paroles de Le Monnier, musique de Monsigny, représenté à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 3 février 1761. Le livret était tiré du conte des *Mille et une Nuits* et reposait sur un dénouement analogue à celui du *Malade imaginaire*. Le poème, dans la partition, qui était l'un des premiers ouvrages de Monsigny, témoignait d'un véritable sentiment scénique et d'une rare fertilité d'imagination. On assure que Lenormand, dédaigneux, avait voulu louer son nom, ce qui lui fut accordé avec Monsigny, pour lequel il écrivit quelques airs de ses meilleurs livrets, entre autres, *Rose et Colas*, *Le Déserteur*, et le *Roi et le Fermier*.

CADIAT (Oscar), médecin français, né à Decazeville (Aveyron), en 1844, mort en 1888. Agrégé à la faculté de médecine de Paris en 1876, il a écrit plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *Cristallin ; anatomie et développement*, ouvrage couronné par l'Institut (1873) ; *Rétrécissement et les tumeurs de son cou chez la femme* (1875) ; *Cours d'histologie* (1878) ; *Essai d'anatomie générale appliquée à la médecine* (1879-1881) ; *Cours de physiologie* (1883).

CADIBONE (col du), ou **COL D'ALTARE** (col de **CARCATE**), dépression la plus basse (490 m.) de l'arc alpin de Danubien, qui sépare les Alpes de l'Apennin, dans la province de Gênes. Souvent on le considère comme la limite entre les Alpes et l'Apennin, limite qu'il est d'ailleurs difficile de déterminer avec précision. Suivant les auteurs, cette limite varie du col de Tende (1873 m.) au col de Cadibone (490 m.). On pourrait même la repousser plus loin dans la direction de l'E., car le terrain primitif qui forme la zone centrale des Alpes se prolonge jusqu'au passe del Giovo (790 m.) que traverse la route de Gênes à Novi et qui se trouve au sommet de l'arc montagneux de la Ligurie. Le col de Cadibone livre passage à la route de Savone à Turin. Il a été le théâtre de plusieurs faits de guerre en 1796 et en 1800 V. ALTARE (*carte des*) et celle d'Italie.

CADICHON (de *cadet*) n. m. Petit cadet.

CADIE (nom arabe) n. f. Genre de légumineuses, tribu des cesalpiniées, renfermant des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles, originaires des côtes et des îles de l'Afrique trop[illegible] [illegible] la cadie variée, dont les [illegible] rappellent celles des mimeuses, est un très bel arbrisseau, souvent cultivé dans les serres.)

CADIÈRE n. f. Nom donné à une belle variété d'avelines, que l'on récolte principalement à la Cadière, près de Toulon. ◆ On dit aussi ACADIÈRE, par corruption.

CADIÈRE (La), comm. du Var, arrond. et à 25 kilom. de Toulon : 1,770 hab. Vins, figues, câpres, noisettes; commerce d'huile et de fruits. Aire de dignité.

CADIÈRE (Sibylle), Lyonnaise renommée non seulement pour ses grâces et sa beauté, mais encore pour les charmes de son esprit et ses talents agréables. Sibylle Cadière avait épousé Cristallin, banquier marchand de Lyon. — Leur fille, JACQUELINE de Stuard, figure, comme sa mère, dans la galerie des Lyonnaises célèbres.

CADIÈRE (Marie-Catherine la). V. GIRARD (J.-B.).

CADIL (*dil'* — rad. *cade*) n. f. Ancienne mesure de capacité usitée autrefois en France, vers 1794, et qui équivalait à un litre du système actuel.

CADILLAC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et [illegible] Bordeaux, sur la Garonne : [illegible] estimés, forges, vanneries, pépinières. Ancien château du [illegible] bâti par le duc d'Epernon et converti en une maison de détention pour les femmes. — Le canton a 16 comm. : 12.896 hab.

CADILLAC ou **CLAM LAKE**, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le lac *Clam*, à la sortie du Maskegon, affluent du lac Michigan; 5.350 hab. Scieries, fabrication de machines.

CADINE (rad. *cadi*) n. f. Femme du sultan. V. KADIN.

CADIS (*di* — mot provenç.) n. m. Tissu de laine du genre des draps et de l'espèce des bureaux, assez épais et qui n'était pas peigné, en moins parfaites qualités ordinaires. (Les cadis se fabriquaient surtout en Italie et dans le midi de la France. D'après Gay, les cadis fins rentraient dans la catégorie des flanelles.)

CADISÉ (*zé* — rad. *cadis*) adj. m. Se disait d'une sorte de drap ou drogent que l'on fabriquait dans le Poitou : *Drogret* CADISÉ. (Peu usité.)

— Substantiv. Nom que l'on donnait à la même étoffe : *Un manteau de* CADISÉ.

CADISQUE (*disk'*) ou **CADISCUS** (*skuss* — du gr. *kadiskos*, petit vase, m. v. Genre de crustacés amphiotiques, renfermant une herbe glabre des marais, et qui croît dans l'Afrique australe.

CADISSEN, ÈNE (*di-sin, èn'*), personne née à Cadix, ou qui habite cette ville. — *Les* CADISSENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Cadix ou à ses habitants : *Population* CADISSÈNE. ◆ On dit aussi GADITAIN, AINE ; GADITAN, ANE.

CADIX, en espagn. **CÁDIZ**, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de ce nom, située sur l'Atlantique, dans l'île de Léon, en face de l'embouchure du Guadalete : 60.000 hab. (*Gaditans, anes.*) Grand port de guerre et de commerce, siège d'un évêché, d'un gouvernement militaire. La place est solidement défendue par de nombreux forts, situés dans la ville même ou sur les deux côtés de la *baie de Cadix*; entre autres, ceux du Trocadéro, de Punalès et de Santa-Catalina. Le commerce consiste surtout en denrées coloniales à l'importation ; en vins, huiles et fruits à l'exportation. L'industrie, surtout celle de la tannerie, est assez active.

Cadix, bâtie sur un espace très restreint, dans une curieuse série de murailles, placée entre l'Océan et l'admirable baie de Cadix, a l'extrémité d'une mince flèche de terre, offre un aspect fort agréable : elle ne renferme guère d'autre monument qu'une cathédrale du XVIIIe siècle ; mais ses hautes maisons blanches, avec leurs balcons vitrés (*miradores*) et leurs belvédères, leurs nombreux jardins, propres et animés, de la haute tour de Vigia ou de Tavira, située au centre de la ville, et des coquettes promenades du Parque Genovés et de l'Alameda de Apodaca, on a un coup d'œil admirable sur la baie et la mer.

Armes de Cadix

— *Histoire*. L'origine de *Cadix* est fort ancienne : elle remonte aux Phéniciens, qui l'appelaient *Gadir* et y avaient élevé un temple fameux à Melikart (Hercule). Occupée par les Carthaginois, elle ne fut qu'au IVe siècle, elle passa au pouvoir des Romains qui l'appelèrent *Gades* et, plus tard, *Julia Augusta Gaditana*. Sous la domination des Goths, puis des Arabes, elle joua un rôle fort effacé. En 1262, Alphonse le Sage s'en empara, y envoya des colons et lui conféra d'importants privilèges commerciaux. Mais sa fortune ne date véritablement que de la découverte de l'Amérique. Cadix devint alors le port d'armement et d'où atterrissaient les flottes chargées de l'or du nouveau monde. En dépit des attaques réitérées des Barbaresques, des Anglais conduits par Drake (1587), par le comte d'Essex (1596), qui prit et saccagea la ville, par Guillaume de Nassau (1626), Cadix était encore prospère à la fin du XVIIIe siècle. Mais la perte des colonies espagnoles amena immédiatement sa décadence. En 1797, Nelson la bombarde. Puis elle devient le siège de la jeune insurrectionnelle et résiste deux ans (1810-1812) aux Français, que Wellington force à se retirer. C'est là que fut élaborée la constitution libérale du 19 mars 1812. C'est à Cadix que Riego se soulève en 1820 et que les Cortès se retirèrent devant l'armée française du duc d'Angoulême, emmenant avec elles Ferdinand VII. Les Français s'étant emparés du Trocadéro (1823), les Cortès rendirent la liberté à Ferdinand, et Cadix fut prise et occupée par Bourmont jusqu'en 1824.

CADIX (PROVINCE DE), division administrative du sud-ouest de l'Espagne (Andalousie), peuplée de 429.400 hab., sur une superficie de 7.342 kilom. carr. Capit. *Cadix*.

CADMÉE, citadelle de Thèbes en Béotie, ainsi nommé de Cadmos, son fondateur.

CADMÉEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Qui appartient à Cadmos, ou à Thèbes. Par ext. Thébain, aine :

Victoire cadméenne. Se disait, chez les Grecs, d'une victoire remportée sur celui qui l'avait remportée, comme la victoire de Thèbes sur Cadmos.

— *Alphabet cadméen*, Alphabet primitif des Grecs, qui se composait de seize lettres dites aussi *cadméennes* et que Cadmos avait, disait-on, apportées de la Phénicie.

CADMÉEN [illegible] surnom donné à Dionysos, dont la mère, Sémélé, était fille de Cadmos.

CADMIE (*mi* — du gr. *kadmeia*, même sens) n. f. Nom que l'on donnait autrefois à la calamine. ◆ Nom par lequel on désigne, en métallurgie, une matière verdâtre qui s'accumule rapidement à la voûte du sommet des hauts fourneaux. (Cette cadmie est une sorte de suie renfermant du zinc et du cadmium, dans la métallurgie du zinc, tandis qu'elle est constituée en majeure partie par un oxyde de zinc, dans la métallurgie du fer.) ◆ *Cadmie fossile*. Nom donné anciennement à divers minerais d'arsenic et de cobalt.

CADMIFÈRE (de *cadmium*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du cadmium : *Zinc* CADMIFÈRE.

CADMILOS ou **CASMILOS**, fils d'Hephæstos et de Cabire. Suivant une tradition, il fut le père des Cabires de Samothrace. — Nom du quatrième Cabire de Samothrace. Il complétait la triade divine, composée d'Axieros, Axiokersa et Axiokersos.) — Nom des jeunes garçons consacrés au service des dieux cabires. — Surnom de Mercure-Hermès, qu'on identifiait parfois avec le quatrième Cabire de Samothrace.

CADMIQUE adj. Qui est formé de cadmium; qui contient du cadmium : *Sels* CADMIQUES. ◆ *Oxyde* CADMIQUE.

CADMIUM (*om'* — de *cadmie*, anc. nom de la calamine, minerai de zinc contenant souvent du cadmium) n. m. Corps simple, métal blanc de la famille du zinc.

— ENCYCL. Chim. Le *cadmium* fut signalé pour la première fois en 1817 par Stromeyer, pharmacien de Hanovre. L'année suivante, les travaux d'Hermann vinrent faire connaître ses propriétés et caractères.

— *Extraction*. Le cadmium se rencontre dans la nature à l'état de sulfure greenockite), mais il accompagne surtout le zinc. Etant beaucoup plus volatil que celui-ci, il se concentre dans les premiers produits qui distillent lorsqu'on soumet les minerais de zinc au traitement métallurgique. V. ZINC. Ces produits de condensation, nommés *cadmies* ou *tutes*, contiennent du zinc métallique, de l'oxyde de zinc et jusqu'à 11 p. 100 de cadmium que l'on extrait en précipitant par l'hydrogène sulfuré la solution acide de ces cadmies. Le sulfure de cadmium insoluble, formé, est purifié par une transformation en chlorure et une précipitation par le carbonate d'ammoniaque ; dans ces conditions, le carbonate de cadmium se précipite seul; après calcination pour le convertir en oxyde, il suffit de le distiller au rouge sombre avec un dixième de son poids en charbon pour obtenir le cadmium métallique pur.

Le cadmium peut encore se préparer par par électrolyse des solutions de ses sels en présence d'acide oxalique ou de potasse et de cyanure de potassium.

— *Propriétés*. Le cadmium est un métal blanc, avec un léger reflet bleuâtre. Assez mou, très malléable et très ductile, il est cependant plus dur que l'étain, dont il a l'aspect et le cri particulier produit en pliant le métal. Sa densité est de 8,60 pour le métal fondu, et de 8.69 pour le métal écroui; sa chaleur spécifique est de 0.05669 (Regnault). Bouillant à 370°, le cadmium bout à 800° en émettant des 400° des vapeurs orangées, condensables en cristaux octaédriques de métal pur. Ces vapeurs sont toxiques; elles provoquent des nausées, des maux de tête. Métal électro-positif, il donne un oxyde soluble Cd et pour poids atomique 112,2 ; il se dissout dans les acides sulfurique, azotique et chlorhydrique en dégageant de l'hydrogène.

— *Alliages*. En général, le cadmium apporte de la ductilité aux alliages de plomb et d'étain, en même temps qu'un abaissement du point de fusion, tandis qu'il donne avec l'or, le platine et le cuivre des composés cassants. L'alliage de Wood (cadmium 2, plomb 2, étain 4) est excellent pour le moulage. L'amalgame Cd Hg² forme avec le mercure fin employé longtemps pour masquer les dents; mou au moment de la prise, il durcit et tombe dans la carie une matière très résistante.

— *Chlorure, bromure, iodure*. Le cadmium se dissout dans l'acide chlorhydrique en donnant un chlorure cristallisé Cd Cl², 2H²O. Chauffé à l'air, ce chlorure, fond vers 400° et se sublime à plus haute température. Fondu, le chlorure absorbe le gaz ammoniac en se réduisant en une poudre blanche Cd Cl², 4 AZH³.

Le bromure Cd Br² cristallise avec 4H²O, qu'il perd à 260° ; l'iodure Cd I², blanc nacré, fond aisément; ces composés sont solubles dans l'eau et dans l'alcool.

— *Oxyde*. Chauffé à l'air, le métal brûle et se convertit en oxyde anhydre Cd O, jaune brun, très facile à réduire dans l'hydrogène en cadmium métallique. Les sels de cadmium précipitent par la potasse un oxyde hydraté pendant son eau par la chaleur; à l'air, cet hydrate se transforme en carbonate.

— *Sulfure*. Le sulfure Cd S se forme en précipitant un sel cadmique par l'hydrogène sulfuré ou en chauffant un mélange de soufre et de cadmium. C'est un corps jaune, qui est fusible au rouge vif, et soluble dans l'acide chlorhydrique concentré.

— *Sels*. En dissolvant le métal dans les acides, on prépare des dérivés salins, solubles dans l'eau; ce sont des poisons pour l'organisme, provoquant dans l'estomac l'inflammation des muqueuses : un décigramme de sulfate de cadmium tue rapidement un lapin par injection stomacale; le meilleur antidote est l'albumine accompagnée d'un carbonate alcalin.

— *Dérivés organiques*. Comme le zinc, le cadmium peut se lier au radical ethyle et former un liquide Cd C⁴ H¹⁰ inflammable à l'air en réagissant sur l'iodure d'éthyle.

— *Caractères et dosage*. Le cadmium est caractérisé par son sulfure jaune, insoluble dans l'acide dilué et dans le sulfhydrate d'ammonium (différence avec l'arsenic). En outre, le zinc déplace le cadmium de ses solutions. Pour le dosage, le métal se pèse à l'état d'oxyde anhydre.

— *Applications*. Les usages du cadmium sont assez restreints, le métal pur n'est pas usité, ses alliages seuls sont employés. (V. rubr. *Alliages*.) Le sulfure jaune, possédant l'avantage d'être inaltérable aux émanations sulfhydriques, s'emploie en peinture. Le sulfate (So⁴Cd.4H²O) sert en thérapeutique aux mêmes usages que le sulfate de zinc et en solution au 1/1000e pour combattre les ophtalmies. En photographie, l'iodure sert de préférence aux iodures alcalins pour sensibiliser le collodion; le bromure agit comme retardateur.

— Minér. *Cadmium sulfuré*. Syn. de GREENOCKITE.

CADMOS, fondateur de Thèbes en Béotie, l'un des auteurs ou propagateurs légendaires de la civilisation primitive chez les Grecs (XVIe s. environ av. J.-C.). Pour Otffried Müller, c'est une divinité pélasgique. Le Cadmiles de Samothrace, mais suivant la tradition la plus accréditée, Cadmos était d'origine étrangère. Fils du roi phénicien Agénor, il était parti à la recherche de sa sœur Europe, enlevée par Zeus. Successivement, il avait visité Rhodes, la Thrace, la Phocide et la Béotie, lorsque lui ordonna de renoncer à ses recherches, de suivre la première vache qui rencontrerait, et de bâtir une ville à l'endroit où elle s'arrêterait. C'est ainsi qu'il fut conduit en Béotie, et il y fonda la Cadmée, qui devint plus tard la forteresse de Thèbes. On contait là-dessus bien des légendes merveilleuses. Cadmos avait tué un dragon, qui avait dévoré deux de ses compagnons; des dents du dragon semées par les hommes, étaient sorties des hommes armés, qui s'étaient aussitôt entretués, sauf cinq, qui travaillèrent à la cadmée, fondée par Cadmos. Pour expier le meurtre

du dragon, Cadmos servit Arès pendant [illegible] ans, puis il épousa Harmonie, fille d'Arès et d'Aphrodite, et reçut d'une foule de dieux des présents de noces. Pendant [illegible] quatre Thébains volontairement [illegible] ou non, et se [illegible] retraita Illyrie. Devenu vieux, il fut changé en serpent et transféré dans les champs Élysées. D'après d'autres traditions, il aurait été prêtre à Samothrace, y aurait épousé Harmonie, fille de Zeus, ou Électre, fille d'Atlas, ou bien il aurait exploité des mines près du mont Pangée, en Thrace; ou encore, suivant Échémore, il serait simplement un enfumier d'un roi phénicien, qui se serait enfui avec la jeune fille Harmonie et qui il faut retourner de la plupart des ces légendes, [illegible] attribuée à Cadmos, fondation de villes, travaux publics, caractère religieux, invention ou importation de l'alphabet, de la fonte des métaux, etc. Comme Cécrops à Athènes ou Danaos à Argos, Cadmos personnifiait, dans la Grèce centrale, l'influence orientale sur la civilisation primitive des Hellènes.

Combat de Cadmos contre le dragon, d'après un vase peint.

— Bibliogr.: F. Lenormant, *la Légende de Cadmos* Paris, 1873.

CADMOS, tyran de Cos commencem. du VIe s. av. J. C. Il hérita de son père Scythes le pouvoir souverain, et gouverna Cos pendant quelques années. Puis il abdiqua volontairement, par esprit de justice, et se retira en Sicile. Vers 494 av. J.-C., Gélon de Syracuse l'envoya en Grèce avec trois vaisseaux chargés de riches présents, qui étaient destinés à Xerxès en cas de victoire des Perses. Xerxès ayant été vaincu, Cadmos rapporta fidèlement à Gélon tous ses trésors.

CADMOS de Milet, historien grec (VIe s. av. J.-C.). Il passe pour le plus ancien des *logographes*, c'est-à-dire des chroniqueurs qui aient écrit l'histoire en prose. Il avait composé une *Histoire des origines de Milet et des villes ioniennes*, qui se perdit de bonne heure. — Autre logographe, qui avait composé une histoire de l'Attique.

CADMUS, constellation boréale. V° OPHINCHUS.

CADOCHE n. m. Franc-maçonn. V. KADOSCH.

CADOGAN (du nom du général anglais lord Cadogan [XVIIIe s.]) n. m. Sorte de nœud en ruban, qui servait à réunir les cheveux derrière la tête, en les retroussant. ‖ On dit aussi CATOGAN.

CADOGAN (George, comte), amiral anglais, né à Londres en 1783, mort en 1864. Il entra dans la marine dès l'âge de douze ans, prit part aux guerres de l'empire, et commanda, en 1813, l'expédition chargée de détruire Zara. Après la mort de son père, en 1832, il entra à la Chambre des lords, où il prit rang parmi les tories ou conservateurs. En 1857, il fut élevé au rang d'amiral.

CADOL (Victor-*Edouard*), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1811, mort à Avesnes en 1866. Ouvrain d'une grande fécondité, il a écrit, seul ou en collaboration, un grand nombre de pièces, parmi lesquelles une au moins obtint du succès : *les Inutiles* (1868). On lui doit encore *Paris pendant le siège* (1871), et un nombre considérable de romans où l'on trouve, comme dans ses œuvres dramatiques, un certain talent d'observation et une morale attendrie : *Madame Elise* (1874 ; *la Dame* 1878 ; *la Honteuse d'une honnête femme* (1882) ; *Gilberte* (1882) ; *André Laroche* (1890) ; *le Fils adoptif* (1892) ; *Pierre Gervais* (1893) ; *l'Archiduchesse* (1896). Sous le titre de *Théâtre inédit* (1897), il a publié un recueil de pièces.

CADOR (du provenç. mod. *cadulo*, même sens) n. f. Espèce de loquet disposé pour clore de porte, qu'on soulève à l'aide d'un bouton ou d'une cordelette.

CADORE ou **PIEVE-DI-CADORE** (lat. *Cadubrium*), bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), sur la *Piave*; 3.400 hab. Forges. Patrie du Titien, auquel un monument a été élevé en 1880. Victoire des Français sur les Autrichiens, en 1797. Napoléon Ier donna à son ministre Champagny le titre de « duc de Cadore ». — Pop. du *district de Cadore* : 18.000 hab.

CADORES (ALPES), massif des Alpes, ainsi dénommé de Cadore ou Pieve-di-Cadore, ville de la Vénétie, au N.-E. de Belluno. Elles font partie des Alpes orientales, dont elles constituent une des chaînes latérales du sud. On les appelle aussi *Alpes de Pieve*, *Alpes du Tyrol*, *Alpes Dolomitiques*, et cette dernière dénomination est même plus usitée que celle de « Alpes Cadoriques ». Ce massif, compris entre l'Adige à l'O., le Piave-Boiron et vallée de la Rienza au S., la Piave à l'E., la plaine de Vénétie au S., culmine à la Marmolata (3.343 m.). Beaucoup de ces montagnes calcaires sont remarquables par leurs formes étranges et leurs parois abruptes.

CADORNA (Raffaele), général italien, né à Milan en 1815, mort à Rome en 1897. Il fit la campagne de Piémont, l'armée sardée, puis, mis en disponibilité après Novare, il entra au service de la France et combattit en Algérie; après quoi, il rentra dans l'armée piémontaise. Il fut [illegible] au service de centurion en 1860, comme commandant militaire de la Sicile, lorsqu'il réprima l'insurrection de Palerme, et en 1870, comme chef du corps d'armée, lorsqu'il s'emparait de Rome. Il a été gouverneur de Turin jusqu'en 1877, et sénateur du royaume d'Italie.

CADOUDAL (Georges, chef de chouans et conspirateur royaliste, né en 1771 à Kerioual, près d'Auray, mort à Paris en 1804. Fils d'un petit cultivateur qui le fit élever au collège de Vannes, il s'engagea, en 1793, dans l'armée de Stofflet, devint capitaine, et se distingua au siège de Granville et à la bataille du Mans. Après la défaite des Vendéens à Savenay, il rentra dans le Morbihan pour organiser de nouvelles bandes. Arrêté dans sa maison de Kerléano, il fut emprisonné à Brest, mais s'évada trois fois après. D'une taille herculéenne, renommé pour bravoure et son audace, Cadoudal devint alors le chef le plus populaire de la chouannerie en basse Bretagne. En 1795, il refusa de signer le traité de la Mabilais et recommença la lutte. Quiberon, mais il fut se soumettre à Roche Lanier, suivante il [illegible] [illegible] mois à conspirer, et, en 1799, il fomenta une nouvelle insurrection. Le traité à Grand champ par le général Brune, il signa de nouveau la paix (janv. 1800). Bonaparte essaya vainement de gagner à sa cause le terrible chouan : Cadoudal passa en Angleterre, où il reçut du comte d'Artois le grade de lieutenant général et le grand cordon de Saint-Louis. Quelque temps après, il revint en Bretagne et envoya à Paris un de ses affidés, Saint-Réjant, pour préparer un coup de main contre le premier consul. Le 24 décembre 1800, eut lieu l'explosion de la *machine infernale*. Saint-Réjant, reconnu auteur principal de l'attentat, périt sur l'échafaud. Soupçonné, malgré ses dénégations, d'en avoir été l'instigateur, Cadoudal fut poursuivi. Il dut s'enfuir de nouveau en Angleterre, où il complota l'enlèvement de Bonaparte. Débarqué en Normandie, à Biville, le 21 août 1803, il rentra à Paris pour attendre une occasion. Les généraux Pichegru et Moreau étaient dans l'affaire. Mais la police surveillait les conjurés. Après sept mois de recherches, Cadoudal, passant en voiture dans la rue Monsieur-le-Prince, fut reconnu et arrêté malgré une résistance désespérée, au cours de laquelle il tua un agent de police. Traduit devant la cour d'assises, il fut condamné à mort et guillotiné, avec onze de ses complices.

Cadoudal.

CADOUIN, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 36 kilom. de Bergerac, à la source du Bélingou, affluent de la Dordogne; 598 hab. Ruines d'une belle abbaye cistercienne, qui possédait au moyen âge, pour avoir le suaire de Jésus-Christ; son chœur est une des merveilles du Périgord. — Le canton a 11 comm. et 5.406 hab.

CADOURS, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 35 kilom. de Toulouse; 813 hab. — Le canton a 16 comm. et 6.049 hab.

CADOUVÉS ou **GUAYCURUS**, tribu indienne de l'Amérique du Sud, qui habite les savanes de l'Etat de Matto-Grosso (Brésil). — *Un* CADOUVÉ (ou GUAYCURU).

CADOXTON, paroisse d'Angleterre (pays de Galles [comté de Glamorgan]); 8.230 hab. Houille et cuivre.

CADRAGE n. m. Opération consistant à mettre rigoureusement à leur place chacune des couleurs qui constituent l'ensemble du dessin à imprimer sur tissu. (On dit aussi RACCORD, et RAPPORT.) ‖ Dans l'impression des papiers peints, Cadrage a exactement la même signification.

CADRAN (du lat. *quadrans*; de *quadrare*, carrer, parce qu'on donnait autrefois à tous les cadrans solaires la forme d'un quadrilatère) n. m. Surface divisée sur laquelle les heures sont marquées : CADRAN *de montre, d'horloge*. ‖ Cercle portant des divisions quelconques : *Le* CADRAN *d'un télégraphe électrique, d'un baromètre anéroïde*.

— *Cadran solaire* ou simplem. *Cadran*, Surface divisée sur laquelle l'heure est marquée par un style dont le soleil projette l'ombre toujours aux mêmes heures sur les mêmes divisions : *Les* CADRANS SOLAIRES *étaient connus de temps immémorial des Egyptiens, des Chaldéens; ils l'étaient même des Hébreux*. (Fucillon.) ‖ *Cadran lunaire*, Appareil analogue au précédent, mais dans lequel la lumière de la lune supplée à celle du soleil.

— Encycl. et fig. *Poire, Achevez le tour du cadran*, Faire une même chose douze heures durant, temps que l'aiguille des heures met à faire le tour d'un cadran de montre ou d'horloge. ‖ Revenir à son point de départ, après divers changements successifs.

— Agric. Maladie des arbres. Syn. de CADRANURE.

— Joaill. Etau dont se sert le lapidaire pour la taille des diamants.

— Math. Variété de grive qui vit en Afrique.

— Phys. *Baromètre à cadran*, Baromètre à mercure dont les variations sont indiquées par une aiguille mobile devant un cadran divisé. V. BAROMÈTRE.

— Techn. Cercle de carton divisé, dont les facteurs d'orgues se servent pour noter les cylindres des orgues de Barbarie.

— Zool. Nom vulgaire des mollusques du genre *solarium*.

— *Cadran à appareil* adj. V. TÉLÉGRAPHE.

ENCYCL. Gnomon. *Cadran solaire*. Traçons sur la surface de la terre 24 demi-méridiens distants de 15° et dont l'un passe par le lieu. Le soleil, dans son mouvement diurne *apparent*, traverse successivement les plans de chacun de ces méridiens en se déplaçant de gauche à droite.

Lorsque le soleil se trouve dans le demi-méridien contenant le lieu, il est midi vrai en ce lieu, lorsqu'il se trouve dans le premier demi-méridien situé à droite de celui-ci, il est 1 heure, et ainsi de suite. Après 24 heures vraies on [illegible] demi-méridien contenant le lieu.

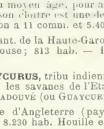

Cadran de montre

Une tige rectiligne appelée *style*, et que nous marquons en plan perpendiculaire à ce style les lignes, sur ce plan, des 24 demi-méridiens, ce sont les *lignes horaires*; l'ombre du style viendra aux différentes heures se confondre avec chacune de ces traces. Tel est le principe du *cadran solaire*.

— *Cadran équatorial*. Le cadran ainsi construit est dit *équatorial*, le plan sur lequel se projette l'ombre du style étant parallèle à l'équateur. Pendant six mois, l'ombre du style est portée sur l'une des faces du cadran; pendant les six autres mois, l'ombre du style est portée sur l'autre face; il s'en suit que les lignes horaires doivent être tracées des deux côtés du plan et le style prolongé de part et d'autre de ce plan. (Ce cadran est peu employé.)

Cadran horizontal.

— *Cadran horizontal*. Sa construction revient à chercher les traces des 24 demi-plans méridiens sur un plan horizontal.

Supposons construit un cadran équatorial sur le plan *Eq* (*fig.* 1) et orientons ce cadran de façon que la ligne horaire A 12, qui correspond au midi vrai, soit perpendiculaire à l'intersection du plan *Eq* et du plan horizontal H. Cette intersection EO est la *ligne est-ouest* perpendiculaire à la méridienne. Prolongeons le style jusqu'à sa rencontre en B avec le plan H et menons les lignes B10, B11, B12, etc. L'ombre d'un style dont le pied est en B et qui a la direction BA se projette, aux différentes heures du jour, sur le plan H suivant les lignes horaires B10, B11, B12, etc.

En rabattant *Eq* sur H, autour de EO, A vient en A'. Connaissant le point B, pied du style, on peut [illegible] la longueur A'12 = A12 qui est le côté de l'angle droit d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse est B12 et l'angle aigu opposé à A12, la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon ou la *latitude du lieu* (à Paris, 48°50'11''). Il suffit alors de tracer de part et d'autre de A'12 des droites A'10, A'11, A'1, A'2, etc., faisant entre elles des angles de 15°, de manière B10, B11, B12, etc.; enfin de disposer en B un style situé dans le plan méridien et incliné sur l'horizon de la latitude du lieu.

— *Cadran vertical perpendiculaire au méridien*, le plan vertical perpendiculaire au méridien à pour trace, sur H, la droite EO, soit V ce plan. La construction est la même que dans le cas précédent (V, *fig.* 1.) Connaissant le point C, pied du style, on peut construire A'12 = A12 qui est le côté de l'angle droit d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse est C12 et l'angle aigu A, 12. A'12 étant connu, il suffit alors de disposer en C un style situé dans le plan méridien et incliné sur le plan vertical d'un angle égal au complément de la latitude du lieu.

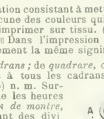

Cadran vertical.

— *Cadran déclinant*. Le cadran est dit « déclinant » quand il est construit sur un plan vertical, non perpendiculaire au plan du méridien. Soit *ny* la trace du plan du cadran sur le plan horizontal (*fig.* 2) et EO la ligne est-ouest. Soit B le pied du cadran, et D12 la trace du plan méridien sur le plan du cadran. Le style, qui est toujours parallèle à l'axe du monde, est situé dans le plan méridien, et son prolongement rencontre le plan horizontal en B, l'angle D, B, 12 étant égal à la latitude du lieu. On construit le triangle B, F, 12 dans lequel l'angle D, F, 12 est égal à la latitude du lieu B, 12 = F, 12. On construit alors le cadran horizontal pour lequel le pied du style est en B et on prolonge les lignes horaires de ce cadran jusqu'à leur rencontre avec *ny* aux points 10, 11, 12, etc.

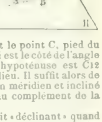

Le style, dont le pied est D et qui est dirigé suivant DB, donnera sur le plan du cadran une ombre projetée aux heures 10, 11, 12, etc., suivant les lignes, D10, D11, D12, etc. En raison de la pénombre qui peut nuire aux observations, on remplace fréquemment le style par une tige quelconque portant un disque évidé circulairement en son centre, et l'on juge plus parfaitement de la position du centre de la petite ellipse brillante projetée sur le mur par rapport aux lignes horaires.

Le style est alors remplacé par la parallèle à l'axe du monde menée par le centre de l'ouverture [illegible] et disque.

— *Méridienne du temps moyen*. Si l'on marque [illegible] jour la position du point brillant sur le cadran [illegible] ces points successifs, par un trait continu, on obtient une courbe en forme de 8, qui sert à la détermination du midi moyen. C'est la méridienne du temps moyen. Comme le midi moyen se confond quatre fois par an avec le midi vrai, cette courbe coupe en quatre points la droite qui, sur le cadran, donne le midi vrai.

— Hist. La construction des cadrans solaires qui constitue la *gnomonique* (de γνώμων, style) est attribuée à Anaximandre (VIe s. av. J.-C.). Hérodote en fait remonter l'invention aux Chaldéens. Le premier cadran [illegible]

Rome, et qui a pris fin en 293 avant J.-C. par L. Papirius Cursor.

CADRANÉ, EE adj. Qui est attaqué du cadran, de la [illegible] CADRANÉS.

CADRANERIE ou CADRANNERIE n. f. Art de confectionner les cadrans de toute espèce. ▮ Atelier où l'on fabrique les divers cadrans employés en horlogerie, dans la boutique, etc.

CADRANIER ou CADRANNIER (*nier* — rad. *cadran* n. m. Employé qui surveille l'atelier dit cadranerie.

CADRANT (*dran*) n. m. Instrument dont se sert le lapidaire, pour tenir les pierres sur la roue.

CADRANURE ou CADRANNURE n. f. Maladie des arbres, qui se manifeste par des fentes partant du centre et disposées comme les lignes horaires d'un cadran. (Cette maladie est commune chez les vieux arbres. Elle se produit accidentellement chez les autres, à la suite de fortes gelées.) ▮ On dit aussi CADRAN, GELIVURE.

CADRAT *adra* ... du lat. *quadratus*, carré. n. m. Typogr. Petit lingot de fonte, moins haut que les lettres, mais de même corps, et qui sert à compléter les lignes où la lettre ne remplit pas la justification.

CADRATIN n. m. Typogr. Cadrat dans lequel l'épaisseur est égale à la force du corps. (Il se place au commencement d'un alinéa.)

CADRATURE n. f. Assemblage de pièces qui meuvent les aiguilles et la répétition d'une montre, etc.

CADRATURIER (*ri-é*) n. m. Ouvrier horloger qui fait les cadratures.

CADRE (de l'ital. *quadro*, objet carré, à cause de la forme la plus ordinaire des cadres). n. m. Bordure, carrée ou non, et d'une matière quelconque, dans laquelle on place un tableau, un objet d'art, etc. : *Le* CADRE *d'un bas-relief, d'une tapisserie, d'une glace.*

— Fig. Ce qui limite, renferme un espace, l'espace même aussi renfermé : *La mer d'un côté, les montagnes de l'autre, forment à Nice un* CADRE *magnifique.*

— Fig. Milieu qui sert à faire valoir une personne ou une chose, ou à la montrer sous un certain jour : *Malheur à qui, pour paraître, a besoin d'un* CADRE *doré!* (J.-J. ROUSS.) ▮ Bornes, limites : *Toute philosophie est nécessairement partielle, parce qu'elle aspire à renfermer l'infini dans un* CADRE *limité.* (Renan.)

— *Cadre de tympan*, Anat. Portion de l'os temporal qui porte la membrane du tympan.

— *Cadre modérateur*. Electr. Cadre de cuivre servant, par sa présence, à amortir les oscillations d'une aiguille, grâce aux courants induits provoqués dans le cadre de cuivre par le mouvement de l'aiguille. (Ces courants réagissent ensuite à leur tour sur l'aiguille et en amortissent les oscillations.)

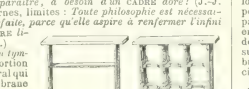
Cadre avec traverse (spic). Cadre à sections (spic).

— *Cadres de mines*. Cadres en charpente, destinés à maintenir les planches de coffrage et les terres dans les galeries et puits de mines. (Ces cadres sont carrés ou hexagonaux, suivant l'usage auquel ils les destine, et composés de *chapeaux* et de *semelles*.) Il existe plusieurs variétés de ces dispositifs, dits : *cadres ordinaires, à oreilles, coffrages ou faux cadres.*

— *Cadre-cible*, Nom donné à un cadre en bois portant un réseau de fils de cuivre parallèles assez rapprochés pour qu'un projectile, dont on veut étudier la vitesse, coupe l'un d'entre eux et détermine ainsi une rupture de courant électrique enregistrée par un *chronographe*.

Cadres intermédiaires. Photogr. V. INTERMÉDIAIRE.

— Admin. Tableau des services, des emplois et des fonctionnaires civils (par opposition : *Être rayé des* CADRES). ▮ Tableau des officiers et sous-officiers attachés aux compagnies : *Remplir les* CADRES. ▮ *Cadre de réserve*, Tableau des officiers et sous-officiers classés, mais provisoirement mis en dehors du service actif. ▮ *Cadre d'activité*, Tableau des officiers et sous-officiers en état d'activité. ▮ *Manœuvre des cadres*, Manœuvre exécutée à titre d'étude par des officiers seuls, sans le concours de la troupe.

— Apic. Bâtis rectangulaires en bois placés dans les ruches en nombre variable pour contenir les rayons des abeilles, et qui en font les divisions.

— Archit. Bordure de pierre ornée de sculptures. (On donne le même nom aux bordures de marbre, stuc, plâtre en relief.)

— Ch. de fer. On appelle *cadres*, dans le matériel des chemins de fer, les pièces qui limitent certains organes importants des locomotives. (Tels sont le cadre de la boîte à feu, du tiroir, du régulateur, etc.)

— Litter. et Arts. Plan que l'on se propose de remplir par le développement des détails que l'on ajoutera aux idées principales déjà trouvées et arrêtées. *Le roman d'un roman, d'un poème, d'un tableau, d'un chapitre.*

— Mar. Sorte de lit en [illegible] suspendu à ses [illegible] extrémités et dont le fond est tenu rigide au moyen d'une barre de bois [illegible] Cadre mar. [illegible] hommes malades; les officiers et les maîtres s'en servent souvent dans leurs cabines. ▮ *Cadre d'hélice*, Cadre complet ou demi-cadre permettant de hisser les hélices dans leurs puits, du temps des bâtiments mixtes.

— Techn. Assemblage en carré de quatre pièces de bois qui servent de fond à une lanterne de moulin ou de chaise à un clocher. ▮ Assemblage de quatre bordures moulurées ou non de menuiserie dans lesquelles s'ajuste un panneau. ▮ Sorte de châssis formant rebord et retenant la pâte dans les papeteries. ▮ Petites ensouples sur lesquelles les chaînes sont enroulées. ▮ Châssis de bois, de forme rectangulaire, sur lequel les charpentiers, maçons, menuisiers, parcheminiers, étendent les peaux pour les écharner. ▮ On l'appelle aussi HERSE.) ▮ Outil en fer, nécessaire à la fabrication des tuiles creuses.

— Théâtr. Chacune des divisions, par rang de taille, du corps de ballet et des figurantes.

— Véloc. Ensemble des tubes métalliques qui constituent le corps des bicyclettes modernes. (Le *cadre* a succédé au *cuispeudrant*.) V. BICYCLETTE.

— Escrit. Admin. milit. Le *cadre* d'une unité ou fraction de troupe quelconque, c'est la liste des grades et des emplois spéciaux, tels que ceux de tambour, trompette, maréchal ferrant, etc., que comporte la composition normale de cette troupe. Par extension, on donne le nom de cadres à l'ensemble du personnel revêtu de ces grades ou emplois. On applique également le mot « cadre » à la désignation de toute une catégorie de grades ou d'employés, dans un corps de troupes plus ou moins considérable, ou même dans une armée entière : le *cadre de sous-officiers*, le *cadre d'officiers subalternes ou supérieurs*, etc. Enfin, le même mot s'emploie encore pour désigner l'ensemble du personnel chargé de certains services qui ne comprennent pas de troupes à proprement parler : ainsi : le *cadre du service d'état-major*, le *cadre de l'intendance*, *du service de santé*, le *cadre de l'état-major général* (qui comprend l'ensemble des officiers généraux), le *cadre de la justice militaire*, etc.

On distingue, de plus, des *cadres actifs* et des *cadres de réserve*. Autrefois, ce dernier terme n'était usité que pour désigner la deuxième section de l'état-major général, dans laquelle passent, au lieu d'être mis à la retraite, les officiers de cette section atteints par la limite d'âge, pendant à quitter le service actif par raison de santé. Aujourd'hui, il existe un autre cadre de réserve formé par les officiers, sous-officiers, etc., de réserve, qui appelés, tenus à renforcer, en temps de guerre, les cadres du temps de paix de l'armée active. Il existe également un *cadre de l'armée territoriale*, formé de même par tous les grades inscrits sur les contrôles de l'armée active, et appelés militaires. En outre, on désigne sous le nom de *cadre auxiliaire* de l'intendance ou de ses personnels administratifs l'ensemble des fonctionnaires et attachés de l'intendance qui font partie de la réserve ou de l'armée territoriale. Enfin, mentionnons le *cadre complémentaire*, rattaché aux régiments d'infanterie, et destiné à faciliter la constitution des formations de réserve en cas de guerre.

Des officiers en activité peuvent être placés *hors cadre* lorsqu'ils cessent de faire partie d'un corps de troupes, pour être employés dans un des services généraux ou particuliers de l'armée. Tels sont : les *officiers brevetés* employés au service d'état-major, ou comme officiers d'ordonnance près des généraux, les officiers élèves de l'école supérieure de guerre, les officiers du cadre permanent des bureaux de recrutement, du service de la remonte, les officiers employés dans les écoles militaires, etc.

La situation *hors cadre* existe également pour les officiers de réserve et de l'armée territoriale détachés à certains emplois au lieu de compter dans un corps de troupes.

On désigne sous le nom de *cadres de conduite* l'ensemble des militaires, grades ou non, nommément désignés à conduire, soit des hommes de recrue, soit des réservistes, etc., dirigés sur un corps de troupes ou, inversement, à escorter, jusqu'à la gare, par mesure d'ordre, des hommes libérés du service et renvoyés à leurs foyers. La composition des cadres de conduite varie suivant les circonstances et l'effectif du détachement à escorter.

CADRER (du lat. *quadrare*) v. n. Convenir, concorder, aller bien avec autre chose : *Réponse qui ne* CADRE *pas avec la demande. Dépositions de témoins qui ne* CADRENT *guère ensemble.*

— *Cadrer à*, suivi d'un infinitif, Concourir à, s'accorder pour : *Cadrer à quelqu'un, Cadrer aux vues, aux idées, aux goûts de quelqu'un*, S'accommoder à ses idées ou à ses goûts. (Vieux.)

— Comm. *Faire cadrer un compte*, En modifier les chiffres de façon à obtenir un total voulu ou connu d'ailleurs.

— Techn. Chez les chamoseurs, les mégissiers, etc., Etendre une peau sur le cadre ou la herse pour la travailler.

— ANTON. **Déparer, détonner, grimacer, jurer.**

CADRILLAGE n. m. V. QUADRILLAGE.

CADROY (Pierre), homme politique français, né à Aire-sur-l'Adour en 1753, mort à Saint-Sever en 1813. Il était, en 1792, vice-président du directoire du département des Landes. Député à la Convention, il vota pour la détention de Louis XVI. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, où il signala par ses sanglantes représailles contre les jacobins. Entré ensuite aux Cinq-Cents, il fut exclu au 18 fructidor. Il revint en France sous le Consulat et s'établit de nouveau comme avocat à Saint-Sever, dont il devint bientôt maire.

CADRY (Jean-Baptiste), théologien janséniste français, connu sous l'anagramme de **Darcy,** né près d'Aix en 1680, mort en 1756. C'était un prédicateur distingué qui, ayant fait une vive opposition à la bulle *Unigenitus*, se vit obligé de fuir de Paris et de se retirer à Nous citerons parmi ses ouvrages : *Apologie pour les chartreux, etc.* (1725) ; *Preuves de la liberté de l'Eglise de France dans l'acceptation de la constitution* Unigenitus (1726) ; etc.

CADSAND ou **CADZAND,** île et ville de Hollande. V. KADSAND.

CADUC, UQUE (*duk'* — lat. *caducus*; *de cadere*, tomber) adj. Sujet, exposé à tomber : *Un bâtiment* CADUC. (Bossuet.)

— Par ext. Se dit d'un homme ou d'un animal qui est cassé, dont les forces sont abattues par l'âge : *Un père si vieux et si* CADUC (La Bruy.) ▮ Qui appartient aux personnes caduques : *Age* CADUC. *Santé* CADUQUE.

— Fig. Périssable, précaire, passager : *Les récompenses du monde sont* CADUQUES *et périssables.* (Bourdal.) ▮ Nul, qui n'est plus possédé, dont il n'est pas tenu compte : *Voix* CADUQUE *dans un vote.*

— Anat. *Membrane caduque*, ou substantiv. la *Caduque*. V. CADUQUE.

— Bot. On dit qu'un organe est *caduc* lorsqu'il se détache du végétal au bout d'un temps plus ou moins long. (Les feuilles sont *caduques* lorsqu'elles tombent chaque année. Le calice est *caduc* lorsqu'il se détache avant l'épanouissement de la fleur.)

— Dr. Se dit des legs et donations considérés comme non avenus dans certains cas prévus par la loi.

— Pathol. *Mal caduc*, Epilepsie, maladie appelée aussi *haut mal*, *l'Turbet du mal caduc*. Etre épileptique.

— Zool. Se dit de tout organe qui ne persiste pas, comme les pattes de certains insectes.

— ANTON. **Robuste, vigoureux**; en botanique, **vivace, persistant.**

Caducaires (LOIS). Dr. rom. On a donné ce nom à deux lois : la loi Julia *de maritandis ordinibus*, et la loi Papia Poppæa, rendues sous Auguste, et qui ont eu pour but d'encourager au mariage en enlevant aux célibataires et aux personnes sans enfants le bénéfice de dispositions testamentaires pour en attribuer l'avantage à ceux qui étaient mariés et avaient des enfants.

— Encycl. Les dispositions caduques, devenues les *præmia patrum*, étaient attribuées, dans le cas d'institution, aux *patres*, conjointement appelés avec l'incapable, à une portion déterminée de la succession, ou, s'il n'y avait pas de *coparcheria*, aux cohéritiers *patres* ; à défaut de ceux-ci, on appelait les légataires *patres*. Le legs caduc était dévolu aux colégataires *patres*, conjoints dans un seul et même membre de phrase ; à défaut, aux héritiers, enfin aux légataires, toujours à la condition d'être *patres*. L'*ærarium*, plus tard le fisc, venait quand il n'y avait ni cohéritiers ni colégataires *patres*. L'accroissement, sous ces lois, était volontaire, mais obligeait à supporter les charges. On attribua désormais de la même façon les dispositions caduques pour des causes étrangères aux lois caducaires. Certaines personnes avaient néanmoins le droit, à raison de leur âge ou de leur parenté les unissant au disposant, de conserver sans restriction ce qui leur avait été laissé (*solidi capacitas*), mais elles n'obtenaient rien au délà. Enfin, les ascendants et descendants du testateur jusqu'au troisième degré, recueillaient les dispositions caduques en vertu des règles du droit d'accroissement ancien (*jus antiquum*). Les lois caducaires étaient appliquées par aux dispositions nulles dès le principe, à raison d'un vice de forme ou de fond (*pro non scriptis*).

CADUCÉE (lat. *caduceum*, corrupt. du gr. *kêruikeion*, objet appartenant à un héraut) n. m. Principal attribut de Mercure, consistant en une verge surmontée de deux petites ailes et autour de laquelle s'enlacent deux serpents : *Le* CADUCÉE *est un des symboles de la paix.* ▮ Symbole du commerce, auquel Mercure présidait chez les anciens. ▮ Etat de commerçant : *Je résolus d'abandonner pour jamais le* CADUCÉE. (Le Sage.)

D'argent au caducée de gueules.

— Par anal. Bâton couvert de velours fleurdelisé, que portaient le roi d'armes et les hérauts d'armes, dans les grandes cérémonies du moyen âge.

— Blas. Attribut de l'écu qui représente une verge surmontée de deux ailes, et accolée de deux serpents ou bisses entrelacés et affrontés, de sorte que la partie supérieure de leur corps forme un arc.

— Attribut du corps de santé, composé essentiellement d'un faisceau de baguettes autour duquel s'enroule le serpent d'Epidaure et que surmonte le miroir de la Prudence.

Caducée.

— Encycl. La Fable raconte que Mercure sépara un jour, avec sa baguette, deux serpents qui se battaient. Le caducée devint, dès lors, l'emblème de la concorde. Il était, chez les Grecs, la marque distinctive des ambassadeurs et des hérauts, et les rendait inviolables. Le caducée figure souvent, aussi, parmi les attributs de Bacchus, de Cérès, de la Paix, etc.

CADUCIFÈRE (de *caducée*, et du lat. *ferre*, porter) n. et adj. Se disait quelquefois de Mercure, qui avait le caducée pour attribut.

CADUCITÉ n. f. Etat, caractère de ce qui est caduc, de ce qui tombe ou menace de tomber : CADUCITÉ *d'une maison.*

— Grande vieillesse, période de la vie humaine qui précède la décrépitude : *La* CADUCITÉ *commence à l'âge de soixante-dix ans.* (Buff.)

— Fig. Etat de ce qui touche à sa fin, de ce qui est près de périr ; caractère de ce qui est passager, peu solide, peu durable : *Le vice le plus inséparable des choses humaines, c'est leur propre* CADUCITÉ. (Boss.) *Tout ce qui tient à l'homme se sent de sa* CADUCITÉ. (J.-J. ROUSSEAU.)

— Bot. Caractère des organes caducs : *La* CADUCITÉ *des feuilles, de la corolle.*

— Dr. Annulation des legs et des donations, dans le cas où la loi les déclare caducs.

— Encycl. Dr. rom. Etait *caducité* empêchant un legs de valoir, et tenant, soit à la personne du légataire, soit à la chose légaée. La mort du légataire, son incapacité ou la perte de la chose légaée, se produisant avant le *dies cedens*, étaient des causes de caducité. Les lois *caducaires* (v. ce mot) avaient introduit des causes nouvelles. La caducité profitait à l'héritier qui, dès lors, se trouvait ne pas avoir à acquitter le legs. Elle profitait, par exception, aux colégataires au cas d'accroissement. Avant les lois caducaires, il y avait lieu à accroissement au profit du colégataire de celui qui ne recueillait pas son legs, quand le legs était fait *per vindicationem* ; l'accroissement était alors forcé et avait lieu sans charge. Sous Justinien, il n'y avait plus à distinguer des formes différentes parmi les legs, et l'accroissement fut dans tous les cas. Seulement, il était volontaire et avec charge quand les legs étaient faits dans une même phrase ; forcé et sans charge, quand ils étaient faits dans des phrases séparées.

— SYN. **Caducité, décrépitude.** La *caducité* est une vieillesse avancée, et qui présente les signes d'une chute, c'est-à-dire d'une mort prochaine. La *décrépitude* est le dernier degré de la *caducité*; le corps du vieillard *décrépit* est déjà en ruine; il craque de toute part, il va tomber. Outre cette différence, il faut en signaler une autre : c'est que *caducité* se dit des choses aussi bien que des hommes, et *décrépitude* ne s'applique qu'aux vieillards.

— ANTON. **Solidité, vigueur, jeunesse**; en botanique, **persistance.**

CADUQUE (*duk*) n. f. Anat. Membrane caduque.

— ENCYCL. Des son arrivée dans la cavité utérine, l'œufest emprisonné dans les replis de la muqueuse qui bourgeonnent et l'enveloppent, ainsi que les vaisseaux internes et pénètrent par les vallosités du nouveau l'entrance lisse est séparée d'abord du reste de la muqueuse par un espace rempli d'un mucus nommé *liquide amniotique*; cet ensemble constitue la *caduque réflechie, ou pédiculée*. Par suite du développement de l'embryon, cet espace diminue, et la caduque réfléchie arrive au contact de la muqueuse pariétale ou *caduque vraie*. Vers le troisième ou le sixième mois de la gestation, ces deux membranes se soudent et sont entièrement confondues à la fin de la grossesse. En même temps, la muqueuse saine, non atteinte par les ovules fécondés, devient le siège d'une hypertrophie, se développe une nouvelle muqueuse utérine, qui remplace les deux caduques confondues et évacuées lors de l'accouchement.

CADURCI, peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine. Son territoire est représenté par l'ancien diocèse de Cahors. La capitale était *Divona*, qui, depuis le moyen âge, prit le nom de *Cadurcum*, d'où Cahors. Les Caduques ou *Cadurci*, renommés dans les Gaules pour leurs fabriques de poteries, furent les derniers peuples qui osèrent résister à César. Il SING. CADURCUS, ADJ.

CADURCIEN, ENNE *sion, ène* — de *Cadurci*, personne née à Cahors, ou qui habite cette ville. *Les* CADURCIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Cahors ou à ses habitants : *Histoire* CADURCIENNE.

(On dit quelquefois, dans le langage ordinaire, CAHORSIN, ASE.)

CADUS (*dass*) n. m. Antiq. rom. Vase à large ouverture se rétrécissant vers la base, et où l'on conservait le vin ou l'huile ; 2° Mesure de capacité équivalant à l'amphore attique (environ 39 litres).

CADUS.

CÆ.. Hist. nat. Pour les noms de genres ou de familles qui commencent par cette syllabe, et qui ne se trouvent pas ici, v. CÉ...

CÆCAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient à l'intestin aveugle *cæcum*. Certains écrivent à tort CŒCAL.

CÆCIDÉS (rad. *cæcum* n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les formes à petite coquille cylindrique, à bouche circulaire, à pied simple et dilaté de tentacules antérieurs. Genre principal : *cæcum*. — *Un* CÆCIDÉ.

CÆCIFORME (de *cæcum*, et *forme*) adj. Qui a la forme du cæcum, la forme d'un cul-de-sac, d'une cavité sans issue.

Cæcilia et **Didia** (LEX). Dr. rom. Loi relative à la réunion des comices et des *concilia plebis*, votée l'an 89 av. J.-C., sur la proposition des consuls Q. Cæcilius et T. Didius. Elle fixait un délai devant séparer la convocation et la réunion d'une assemblée populaire, et elle interdisait de soumettre au peuple une proposition ayant plus d'un objet.

CÆCILIUS (Statius), poète comique latin, d'origine gauloise, né vers 219, mort vers 166 av. J.-C. Bien qu'issu de condition servile, il exerça une science de caractère littéraire. Les édiles lui donnaient à lire les pièces nouvelles. C'est ainsi qu'il encouragea, dit-on, les débuts de Térence. Il avait composé une quarantaine de comédies où, avec la tradition de Plaute, se manifeste une psychologie plus affinée. Varron loue ses intrigues, Cicéron dit qu'il écrivait mal le latin. Menandre fut son modèle ordinaire. Il ne reste de lui que des fragments.

CÆCILIUS (*sius* — du lat. *cæcus*, aveugle, n. m. Genre d'insectes aptéroptères, pseudo-scorpions, famille des pseudes, renfermant des pseudes de petite taille dont l'espèce type, *cæcilius pseudolarvus*, est parfois très commune en des lieux les maisons. Un autre cæcilius, *cæcilius fa ridus*) abonde sur le bois pourri, dans toute l'Europe.

CÆCINA ALIENUS, général romain du 1er siècle de notre ère, né à Vicence. Il attacha d'abord à Vitellius, devint un de ses lieutenants, et gagna pour lui, contre Othon, la bataille de Bédriac, 69 après J.-C. Puis il abandonna Vitellius pour Vespasien, conspira contre ce dernier et fut tué par Titus.

CÆCOGRAPHE (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Instrument à l'aide duquel on peut écrire sans voir : *Le cæcographe* CÆCOGRAPHIE *f.*

CÆCOGRAPHIE (rad. *cæcographe*) n. f. Art d'apprendre à écrire aux aveugles.

CÆCUBE, canton de l'Italie ancienne, sur les confins du Latium et de la Campanie, renommé pour son vin.

CÆCULUS (*luss* — du lat. *cæcus*, aveugle) n. m. Genre d'insectes coléoptères sericornes, famille des buprestides, renfermant quelques espèces propres à l'Europe méridionale et à la région circumméditerranéenne, et dont l'espèce type est le *cæculus silaceus* du Caucase.

CÆCULUS, fondateur de Préneste, ou *Palæstrina*, dans le Latium. Il y avait, dans les bois qui couvraient l'emplacement de la future ville, deux vieux indigènes, comme à Rome. Une étincelle, s'échappant du foyer, vint frapper le sein de leur sœur, et la rendit mère. Comme l'enfant avait les yeux petits, on l'appela Cæculus (de *cæcus*, aveugle). Plus tard, il rassembla une grande foule pour des jeux publics et se fit passer pour fils de Vulcain. Il fonda alors la ville de Préneste. D'après la tradition historique, rapportée par Virgile, Cæculus était fils de Latinus, roi du Latium, et prit parti pour Turnus contre Enée, dans la guerre entre les Troyens et les Latins.

CÆCUM (*sé-kom'* — du lat. *cæcus*, aveugle) n. m. Le premier des gros intestins, celui qui fait immédiatement suite à l'intestin grêle. V. INTESTIN.

CÆCUM (*sé-kom'* — du lat. *cæcum* (intestin aveugle)) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *cæcidés*, renfermant plus de cent espèces qui vivent en diverses mers chaudes et tempérées, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

CÆDMON. Biogr. V. CÉDMON.

CÉLÉBOGYNE ou **CÉLÉBOGYNE** *gi'* — du lat. *celeba*, celebature, et *gynè*, femme, femelle n. f. Bot. Section du genre alcornea.

CÆLIUS, l'une des sept collines de la Rome ancienne, au S. du Palatin. Elle doit son nom à Cœles Vibenna, qui, d'après l'étrurie avec Servius, vint s'y installer avec les débris de leur armée. Ce fut surtout un quartier commerçant. Le Cælius s'étend [illegible] vers le Sud-Ouest, Saint-Jean-de-Latran, Santa-Croce, Santa-Maria-Maggiore, Santa-Maria-Nuova, etc.), est couronné par la belle villa Mattei.

CÆLIUS AURELIANUS, médecin de la secte des méthodistes, né, selon les uns, à Aria en Asie; selon d'autres, à Sicca en Afrique, et, d'après certains auteurs, vivait au IIe siècle, selon d'autres, au Ve. On a de lui deux traités où l'on trouve des notions sur plusieurs points obscurs de l'ancienne médecine. L'un : *Celii Aureliani medicinæ passionum libri* (Lucce, publié pour la première fois à Bâle 1529 ; le second : *Celii Aureliani acutarum passionum libri III*, à Paris, en 1533.

CÆLOSTAT (*sta* — du lat. *cælum*, ciel, et *status*, état) n. m. Appareil à miroir, donnant une image du ciel immobile par rapport à la terre.

CAEN (*kan*), ch.-l. du départ. du Calvados, à 239 kilom. de Paris et à 12 kilom. de la Manche, au confluent de l'Orne et de l'Odon : 45.380 hab. *Caenais* ou *Caenais*, ANCIENS. Chem. de f. Ouest. Caen dépend du Diocèse de Bayeux. Cour d'appel (Calvados, Manche, Orne), cour d'assises, tribunal de 1re instance, conseil des prud'hommes. Un lycée d'académie, université, facultés de droit, des sciences, des lettres, école préparatoire de médecine et de pharmacie, institution de sourds-muets des deux sexes, école des beaux-arts, école d'hydrographie, station agronomique, laboratoire départemental, haras. Académie nationale des sciences, arts et lettres; société des antiquaires de Normandie; etc. Ch.-l. de la 7e subdivision militaire du 3e corps d'armée. 1er quartier maritime du sous-arrondissement de Cherbourg.

Armes de Caen.

Le port de Caen est en communication avec le port de Ouistreham par un canal de 14 kilom.; il possède un beau bassin à flot. Fabriques d'alambics, appareils de sauvetage, bâches, billards, blondes, dentelles et tulles, briques, tuilles, agglomérés de houille, chapeaux, filatures, fonderies, huileries, savonnerie, scieries, teintureries, etc., commerce important de chanvre et bestiaux.

Les monuments principaux sont : l'église Saint-Etienne, ou Abbaye aux hommes (1077), la Trinité ou Abbaye aux dames (1083); Saint-Pierre, de style ogival, chœur de la Renaissance; Saint-Sauveur (XIVe s.) les hôtels de Than, d'Escoville, des Monnaies, la maison de Duval de Mondramville, le Château (musée, hist). La véritable fondation de Caen ne date que de la création des Abbayes aux hommes et aux dames par Guillaume, duc de Normandie, et sa femme Mathilde (XIe s.).—Patrie des poètes Jean Bertaud, François Malherbe, Segrais, Malfilâtre; des fabulistes Boisard et Le Bailli; des écrivains et érudits de Bourbon, Huet, évêque d'Avranches, Tannegui Lefèvre, père de Mme Dacier, des compositeurs Auber et Choron, des peintres Le Brun et Robert Tournières, du graveur Michel Lasne, de l'acteur sculpteur Mélingue, de l'ingénieur Samuel Girard, des généraux Moulins, membre du Directoire, Decaen.

Eglise Saint-Pierre de Caen.

Caen a, 48.000 hab. 188 comm. et 116.841 hab. Le cant. Est a 8 comm. et 28.793 hab.; le cant. Ouest 5 comm. et 22.090 hab.

CAEN (*kan*) [A LA MODE DE] loc. adv. Se dit d'une manière d'accommoder les tripes et le gras double.

CÆNEUS, fils d'Elatos, roi des Lapithes. Né fille sous le nom de Cænis, il obtint de Neptune de changer de sexe. Sous cette nouvelle forme, il prit part à la chasse du sanglier de Calydon et à l'expédition des Argonautes. Mais son orgueil déplut aux dieux. Dans le combat qui eut lieu, aux noces de Pirithous, entre les Lapithes et les Centaures, ces derniers, comme il était invulnérable, l'écrasèrent sous une masse d'arbres. Suivant d'autres légendes, il se tua, ou encore fut métamorphosé en arbre par Jupiter. Les mêtopes du temple de Jupiter, à Olympie, représentaient la lutte de Cæneus contre les Centaures. — Nom d'un compagnon d'Enée, tué par Turnus.

CÆNIS (*niss* — du gr. *kainos*, étrange) n. m. Genre d'insectes névroptères, pseudo-orthoptères, famille des éphémérides, renfermant des éphémères à grandes ailes en éventail dont les larves rampantes et fouisseuses ont leurs organes respiratoires non protégés par deux opercules. Les cænis sont de petite taille, grisâtres; leurs larves vivent dans les eaux douces de l'hémisphère boréal. On en connaît une douzaine d'espèces : *cænis macrura* (Europe); *cænis lacustrum* (Europe boréale); etc.

CÆNIS. Mythol. V. CÆNEUS.

CÆNOGÉNÉSE ou **CENOGÉNÉSE** (du gr. *kainos*, nouveau et *genesis*, génération) n. f. Production de caractères nouveaux, variations de l'espèce animale ou végétale.

— ENCYCL. L'observation quotidienne prouve qu'il y a toujours des différences plus ou moins accentuées entre les individus qui sont évidentes à chaque génération. [illegible] tions se sont accumulées toujours de manière à être utilisées [illegible]

MENESE. Les néo-darwiniens considèrent les variations comme fortuites, la cænogénèse comme livrée au hasard. Seule la sélection naturelle, intervenant ensuite, conserverait les variations utiles et ferait disparaître les variations inutiles ou nuisibles. Les néo-lamarckiens, au contraire, considèrent les variations comme résultant uniquement du plus ou moins d'usage des organes et, par suite, comme immédiatement adaptées à un but utile. Enfin, les partisans de la fixité de l'espèce croient que la cænogénèse ne peut franchir les limites de l'espèce et engendrer seulement des *variétés* que la sélection naturelle transformera [illegible] *cænogénèse* avec *cænogénèse* et a la même étymologie et [illegible] en toute différente.

CÆNOGÉNÉTIQUE ou **CENOGÉNÉTIQUE** [illegible] *cænogénèse*, et non de *cænogénèse*; adj. L'évolution individuelle [illegible] *palingénétique* [illegible]

CÆNOGÉNIE ou **CENOGÉNIE** [illegible] *genos*, [illegible] *genèse*, génération [illegible] par Haeckel [illegible]

— ENCYCL. Vers la [illegible] de l'espèce [illegible] tout la [illegible] de Haeckel. [illegible] ontogénèse » expriment que l'on reproduit, dans les divers stades de son développement individuel, les stades [illegible] ancêtres, ou stades [illegible] ancêtres, à celles que l'espèce en question a elle-même traversées (phylogénie) depuis l'apparition de la vie sur [illegible] nos jours. Mais les cas où ce parallélisme est d'une [illegible] dans les premiers stades embryonnaires [illegible] rare. Il ne se [illegible] que dans les formes [illegible] plus ou moins assez avancé, et, pendant toute la première partie de sa vie, qui se passe dans l'œuf aux dépens d'un vitellus abondant, il est si profondément déformé par l'existence parasitique de l'embryon qu'il ne saurait être facilement rapprochée de celle d'une forme libre. C'est donc seulement à partir de l'éclosion que l'évolution individuelle peut reproduire l'évolution spécifique, et, quand l'éclosion est tardive, on ne reconnaît dans les formes embryonnaires que les formes *récentes* de la généalogie de l'espèce, d'où l'expression de *cænogénie*, généalogie récente. La cænogénèse prend le nom de *palingénèse* quand l'animal éclôt sous la forme adulte, comme cela a lieu pour le poulet, par exemple. C'est surtout chez les crustacés que l'on trouve tous les passages de la *palingénie* absolue *pecaux* [illegible] à la cænogénie absolue, [illegible] Mais, même dans les cas de cænogénie absolue, on peut encore trouver le plus souvent, dans les formes embryonnaires dégradées par le parasitisme vitellin, des vestiges de certains organes ancestraux : fentes branchiales des embryons de mammifères, par exemple.

Il peut arriver que deux espèces très voisines ont, l'une un développement palingénétique, l'autre un développement cænogénétique. La ressemblance très grande que l'on constate, dans ce cas, entre des stades embryonnaires avancés, alors que les premiers stades étaient si différents (sous l'influence du vitellus chez les dernières), est une des meilleures preuves que l'on puisse donner du rapport de la forme spécifique à la composition chimique des plastides constitutifs dans des conditions comparables. V. MORPHOGÉNIE.

BIBLIOGR. : Haeckel, *Epopées d'évolution et morphologie générale*, 1866.

CÆNOMÉNÈSE ou **CENOMÉNÈSE** [illegible] Variations acquises, transmises par ses espèces.

ENCYCL. Comme apparteniant à la théorie transformiste, [illegible] *cænomènèse* [illegible] défenseurs : la sélection naturelle, qui a pour but la disparition des êtres qui ont acquis un caractère nuisible au profit de ceux qui ont acquis un caractère utile (v. CÆNOGÉNÈSE), mais cela n'aurait pas grande signification au point de vue de la création des espèces, ou même des races, si les variations acquises n'étaient conservées, transmises héréditairement. Aussi est-il étonnant de voir des évolutionnistes convaincus comme Weismann nier l'hérédité des [illegible] acquises parce qu'elle ne s'explique pas dans leur ingénieux système. Hartog a montré que, si Weissmann avait raison, il n'y aurait aujourd'hui que des protozoaires infiniment simples; il ne peut s'expliquer dans l'hypothèse transformiste, il admette la *cænomènèse*, et c'est [illegible]

[illegible] caractères qui ont apparu et qui disparaissent sans être transmis : il suffit, pour l'explication de la formation des espèces, que la cænomènèse soit possible, et l'on connaît aujourd'hui des exemples indiscutables de ce phénomène, [illegible] variations acquises par simple transmission.

Il n'y a pas que l'hérédité des caractères acquis, dans la cænomènèse. La sélection naturelle y joue un rôle en amenant la disparition, non seulement des types mal conformés, mais encore des types intermédiaires dans lesquels les caractères acquis ne sont pas encore fixés. C'est pour cela que des races fixes peuvent provenir, au bout de quelque temps, de variétés entre lesquelles tous les passages existaient primitivement. De même pour les espèces : il n'y a pas de type intermédiaire, au point de vue de la longueur du cou, entre la girafe et les autres mammifères, et cependant, on doit leur admettre une origine commune; mais, dans la lutte pour l'existence, dans un pays à sol sec où les hautes feuilles des palmiers étaient la seule nourriture accessible, les types dans lesquels le cou était le plus long se sont seuls conservés, transmettant à leurs [illegible]

[illegible] portance scientifique considérable que depuis l'apparition des théories transformistes. Si, comme le pensent les [illegible] paru sur terre avec leurs caractères définitifs, il y a lieu de chercher à expliquer leur formation aux dépens d'es[illegible]

dernière, et dans les mêmes conditions, se développait [illegible] en vertu du principe de Lamarck, puisque qu'un allongement plus considérable devint inutile. C'est un des exemples classiques de cénogénèse, avec disparition des types intermédiaires.

— Darwin. Darwin. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle* (trad. Wessmann. *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle* (trad. Varigny, Paris, 1892); Delage, *L'Hérédité* (Paris, 1895); Le Dantec, *Évolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898).

CÆNOPITHÈQUE [sé-] — du gr. *koinos*, nouveau, *pithêx*, *êkos*, singe) n. m. Genre de mammifères placentaires fossiles, de l'ordre des lémuriens, présentant beaucoup de rapports avec les lémuriens du genre *chiroptéros* et avec les singes américains actuellement vivants. (Les débris du cænopithèque ont été trouvés dans le miocène pisolithique éocène d'Egerkingen.)

CÆNOPTÉRIDE — du gr. *koinos*, nouveau, et *pteris*, *idos*, fougère. n. f. Bot. Section du genre aspidiée.

CÆOMACÉ, ÉE adj. Bot. V. CROMACÉ, ÉE.

CÆOME n. m. Bot. V. CRÔME.

CÆOMURE n. m. Bot. Subdivision des ustilagées.

CÆNOZOIQUE n. m. Géol. Syn. de NÉOZOÏQUE, ou TERTIAIRE.

CÆRE, ville de l'Italie ancienne, en Etrurie, à 30 kil. N.-O. de Rome, aujourd'hui *Cerveteri*. Les anciens attribuaient sa fondation, sous le nom d'Agylla, aux Grecs Pelasges. Elle avait, en effet, un trésor à Delphes et, au [illegible] Elle [illegible] Les relations [illegible] la Grèce et l'Orient par ses ports de Pyrgos, Santa-Severa et d'Alsium Palo. Cette ville fut une des plus importantes villes étrusques. Elle était divisée en trois parties, dont une partie de sa civilisation et de ses institutions religieuses. Après la défaite de l'Allia, elle donna asile aux vestales et aux flamines. Soumise aux Romains en 351 av. J.-C., elle prospéra jusqu'à la fin de l'empire et fut habitée jusqu'au XIIIe siècle. La Cervetri actuelle n'est qu'un village de 600 hab. Les Tarquins étaient peut-être originaires de cette ville; en effet, on a découvert une tombe où le nom de *Tarchnas* est inscrit plus de trente fois.

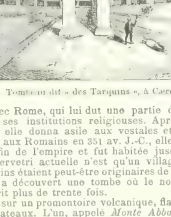

Tombeau dit « des Tarquins », à Cære.

La cité s'élevait sur un promontoire volcanique, flanqué de deux centres plutonis. L'un, appelé *Monte Abbatone*, contenait quelques-unes des grottes sépulcrales les plus riches que l'on connaisse. L'autre, nommé *Banditaccia*, est une véritable ville des morts, où les tombes, par milliers, présentent des voies régulières, et où les fouilles, encore incomplètes, ont fourni une partie du musée étrusque du Vatican. Le Louvre doit à Cære une grande partie de ses vases de style corinthien, des plaques de terre cuite et des sarcophages d'un bel effet. V. ETRURIE.

— BIBL. : *Musée grégorien du Vatican* (Rome, 1842); Noël des Vergers, *L'Etrurie et les Etrusques* (atlas de planches, Paris, 1862-1864); Dennis, *the Cities and cimeteries of Etruria* (Londres, 1878); J. Martha, *l'Art étrusque* (Paris, 1889).

CAERLEON, village d'Angleterre (pays de Galles [comté de Monmouth]), sur l'Usk; 1.100 hab. C'est l'*Isca Silurum* des Romains, ancienne capitale de la Britannia Secunda; plus tard elle devint la capitale de la principauté de Galles. Quelques ruines romaines, les ruines d'un amphithéâtre appelé la *Table ronde*, et la *Table d'Arthur*, où ce roi institua, dit-on, l'ordre de la Table ronde.

CAERMARTHEN. Géogr. V. CARMARTHEN.

CAERNARVON. Géogr. V. CARNARVON.

CAERPHILLY, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de Glamorgan]), entre la Taff et la Rumney; 2.000 hab. Exploitation de houille et de fer, manufactures de flanelles, commerce de flanelles. Ruines d'un beau château normand, autrefois possédé par les Mortimer et par Hugh Spenser, favori d'Edouard II.

CÆRULÉOLACTITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine. Variété de wavellite.

CAERWYS, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de Flint]); 950 hab. Caerwys était autrefois le lieu de la réunion annuelle des barde[illegible] Elisabeth prohiba ces assemblées, et cette ville perdit des lors toute [illegible]

CÆSARÉE — [illegible]

CÆSIO (du lat. *cæsius*, bleu) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, renfermant de petites formes des mers chaudes dont on connaît une dizaine d'espèces. Le *cæsio azuror*, de l'ocean Indien, peut être considéré comme l'espèce type.

Cæsio.

CÆSIUM ou **CÉSIUM** (*cæ'* — du lat. *cæsius*, bleu) n. m. Métal de la famille du potassium.

— ENCYCL. Premier métal découvert, grâce à l'analyse spectrale, par Kirchhoff et Bunsen en 1860, existant à l'état de traces dans quelques eaux minérales : Vichy, Ems, Dürkheim, Bourbonne-les-Bains (0^gr,032 de chlorure de *cæsium* par litre) en accompagnant le rubidium et surtout le potassium, avec lequel il a les plus grands analogies, on le trouve encore dans un silicate de l'île d'Elbe, le *pollux* et dans la majeure partie des micas et lépidolithes, minerais de lithium. Dans le traitement de ces matières, le cæsium reste avec le rubidium et le potassium; on le sépare de ceux-ci en utilisant les différences de solubilité des chloroplatinates et des tartrates. Le cæsium métallique, isolé seulement vers 1882 par Setterberg en électrolysant un mélange des cyanures de cæsium et de baryum, est un corps mou, léger, blanc argent, fondant à 26°, 5, comparable au potassium; l'action sur l'eau est identique. Ses sels sont analogues aux sels potassiques, et l'hydrate CsOH est caustique. Monovalent, son symbole est Cs et son poids atomique 132,9. Il présente un spectre très caractéristique deux raies bleues très brillantes; de là son nom. Le cæsium est sans emploi, par suite de sa rareté.

CÆSON (Quinctius), fils de Cincinnatus, l'un des chefs les plus violents de la jeune noblesse. Son audace rendit Cicéron impuissant à l'autorité tribunitienne. Enfin, le tribun Virginius osa le poursuivre, en vertu de la loi Icilia, pour outrages à un tribun et pour meurtre. Afin d'éviter une condamnation capitale, Cæson, laissé libre sous caution, s'exila. Son père dut vendre presque tous ses biens pour payer la caution.

CAESTRE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Hazebrouck, dans la plaine de Flandre; 1.545 hab. Ch. de f. Nord. Culture et commerce de houblon, brasseries, fabriques de briques, de toiles d'emballage; huileries.

CÆTANI (Michel-Angelo), duc de Sermoneta, grand seigneur italien, né et mort à Rome (1804-1882). Il a publié de nombreux commentaires sur la *Divine Comédie* du Dante, et surtout le *Materiali della Divina Comedia*, table des matières du grand poème du Dante. Il fut capitaine des gardes de Pie IX et son ministre de la police; puis il se rallia à Victor-Emmanuel, et fut député de Rome.

CÆTERA (mot lat. signif. *les autres choses*). V. ET CÆTERA. — *Cætera desiderantur* (mots latins signifiant *les autres choses sont regrettées*). Cette locution est employée pour indiquer que certaines choses sont perdues, et notamment pour marquer les lacunes d'un livre.

CÆTOCAPNIE (*ka-pni*) n. f. V. CÉTOKAPNIE.

CAF, expression abréviative, très employée dans le commerce, pour remplacer les trois mots : *coût, assurance, fret*.

CAF ou **KAF**, montagne qui, dans la légende musulmane, entoure toute la terre et derrière laquelle se couchent le soleil et tous les astres. Cette montagne fabuleuse n'est autre que le Caucase, et c'est elle que les Persans mazdéens appelaient *Hara-berezaiti*. Il est probable que c'est sur cette montagne que l'on a pu emprunter cette notion de la montagne qui entoure le monde et qui contient une foule de merveilles.

CAFARD *fard'*), **ARDE** n. Hypocrite, cagot, faux dévot ou bigot ridicule :

Masque sous les *cafards* et la race hypocrite
Des tartufes de mœurs. A. DE MUSSET.

— Fam. Rapporteur, dans le langage des écoliers.

— n. m. Nom vulgaire donné à la blatte.

— n. f. Argot. Ce qu'on appelle la tête, et que voleurs lui ont sans doute donné ce nom injurieux parce qu'elle est pour eux une traitresse qui les dénonce ou les empêche d'agir.

— adj. Qui est hypocrite, bigot. *Femme* CAFARDE. — Qui appartient, qui convient, qui est habituel aux cafards. *Sentiments* CAFARDES. *Air* CAFARD.

— *Damas cafard*, Damas mêlé de soie et de fleuret.

CAFARDAGE n. m. Action ou habitude de cafarder; discours de cafard : *Ils remplirent leur* « Mercure » *d'inepties et de cafardage*. (J.-J. Rousseau.)

CAFARDER v. n. Faire le cafard; agir, parler en hypocrite. (Se dit surtout, dans le langage des écoliers, en parlant de ceux qui vont rapporter au maître les petits méfaits de leurs camarades.)

CAFARDERIE n. f. Hypocrisie, bigoterie grossière; manières, habitudes de cafard.

CAFARDISE n. f. Caractère, genre du cafard : *La vraie dévotion ne comporte aucune* CAFARDISE. ‖ Action ou parole de cafard : *De tout temps, les* CAFARDISES *ont servi a beaucoup de gens*.

CAFÉ (de l'ital. *caffè*, emprunté à l'arabe *kahoua*, prononcé à la turque *kahvé*) n. m. Graine du caféier dont on fait une infusion, après l'avoir torréfiée et moulue. (On ajoute souvent le pluriel au mot, dans ce sens commun, pour indiquer la provenance de la graine : CAFÉ *Bourbon*. CAFÉS *Martinique*.) ‖ Dans le commerce, on emploie souvent ce mot au pluriel, en parlant des diverses sortes de café : *Les* CAFÉS *coûtent plus cher*.

— Infusion préparée avec les grains du caféier, brûlés et moulus : *Boire du café. Prendre son* CAFÉ.

— *Café noir*, Infusion ordinaire de café. (Se dit par opposition à la préparation suivante : *Café au lait*. Infusion de café à laquelle on ajoute une certaine quantité de lait. ‖ Adj. inv. Qui a la couleur particulière au café au lait : *Un cheval* CAFÉ *au lait*. *La laine* CAFÉ *au lait*.

— Moment où l'on prend le café, après un repas : *Convive qui n'arrive qu'au* CAFÉ. ‖ Soirée où des invités se réunissent pour prendre ensemble du café : *A Douai, les* CAFÉS *remplacent les* ESTAMINETS. (Peu usité.)

— Couleur sombre, d'un brun presque noir, comme celle de l'infusion du café : *Couleur* CAFÉ *clair*, CAFÉ *noir*. ‖ Adj. inv. *Des étoffes* CAFÉ. *Une teinte* CAFÉ.

— *Tasse à café*. Tasse pour prendre le café. ‖ *Tasse de café*, Pleine tasse de café.

— Loc. fam. *Prendre son café*, Se donner quelque satisfaction, et particulièrement une satisfaction malsaine : Il PREND LE CAFÉ *à vos dépens*. (Peu usité.) ‖ *C'est un peu fort de café, Voilà qui est fort de café*, C'est une chose étrange, inouïe, invraisemblable; c'est un procédé intolérable, une assertion étrange. ‖ *Mauvais café*, Poison (en Turquie surtout) : *On lui a fait prendre du* MAUVAIS CAFÉ.

— Bot. Nom que l'on a donné quelquefois au caféier. ‖ *Café bâtard*, Nom donné à diverses espèces du genre caféier, ou même à autres genres plus ou moins éloignés : *ixora, tétramérie, gertnérie*, etc. ‖ *Café diable*, Nom vulgaire de l'aracane de la Guyane.

— Comm. *Café de figues*, Falsification du café naturel fabriqué avec des figues torréfiées, puis moulées, afin de leur donner l'apparence du grain de café.

— Moll. *Café au lait*, Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine.

— Superst. V. la partie encycl.

— PROV. HIST. : **Racine passera comme le café**, Double jugement attribué à tort à Mme de Sévigné. (On le rappelle, par ironie, pour exprimer sa foi en la vitalité d'une chose quelconque, mais d'invention nouvelle et dont la valeur est injustement contestée.)

Cet aphorisme célèbre a été, comme beaucoup d'autres, forgé après coup. Mme de Sévigné avait seulement dit, en 1672 : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé; *ce n'est pas pour les siècles à venir* »; puis, quatre ans après, elle écrivait à sa fille : « Vous voilà donc bien revenue du *café*; Mlle de Méri l'a aussi chassée. » Voilà quatre-vingts ans que ces deux petites phrases reposaient à distance respectueuse, lorsque Voltaire s'avisa de les rapprocher en les altérant. Après lui, Laharpe donna définitivement à l'idée sa forme brève et incisive. Il faut, en outre, rappeler, à la décharge de la célèbre épistolaire, que, lorsqu'elle écrivit les deux phrases d'où l'on tira l'aphorisme, le café était peu connu : seuls les gourmets et les usagers spéciaux amateurs qui passaient plutôt pour originaux que pour gourmets. De plus, Racine n'avait encore écrit ni *Britannicus*, ni *Mithridate*, ni *Iphigénie*, ni *Phèdre*, ni *Athalie*.

— ENCYCL. Le *café*, préparation du fruit du caféier, est une petite grainе ovale, présentant une face dorsale convexe et une face ventrale légèrement aplatie, séparée des parties inégales par une fente longitudinale.

Café : *a*, Martinique; *b*, Moka; *c*, Bourbon; *d*, de moitié.

L'origine du café est fort obscure. Razès, médecin arabe du IXe siècle, en fait mention en indiquant quelques-unes de ses propriétés. Importé de Perse à Aden par Gemal-Eddin, vers 1420 il marrive à Constantinople qu'en 1550. Les ambassadeurs de la Sublime-Porte l'introduisirent en France, et Louis XIV en but pour la première fois en 1644. L'usage s'en répandit bientôt en Italie, puis en Angleterre.

Les Hollandais plantèrent le caféier à Java, et en offrirent quelques pieds au Jardin des plantes de Paris. L'un de ces pieds, transporté à la Martinique, devint la source des grandes plantations qui couvrent aujourd'hui une partie de l'Amérique.

Il y a un grand nombre de variétés de café, dont les noms rappellent les pays d'origine. Le café *moka* est le plus estimé; mais, consommé en majeure partie en Asie Mineure et en Perse, il en arrive peu en France. Le moka a un grain petit et comme parcheminé; on le remplace souvent par le moka-zanzibar, qui présente le même aspect. Outre le moka, on recherche en France le *bourbon*, dont le grain est pointu, un peu gris, et le *martinique*, à gros grains verts. En général, on consommie surtout des mélanges. l'un des meilleurs est le suivant : 250 grammes de moka-zanzibar, 250 grammes de bourbon et 500 grammes de martinique. Le mélange à parties égales de bourbon et de martinique est aussi fort prisé.

Avant de servir à l'alimentation, le café subit plusieurs opérations : la torréfaction, la pulvérisation et l'infusion.

La torréfaction se fait dans des brûloirs; le grain de café, par un dispositif spécial, n'est pas en contact direct avec les parois chauffées, de telle sorte que sa température ne dépasse jamais 200°. Dans cette opération, le volume du grain augmente d'environ un quart, et le poids diminue de 13 à 16 p. 100. La composition varie aussi. Il se forme de la caféine et de la caféone. Les analyses suivantes indiquent bien ce changement de composition :

	Café vert.	Café brûlé.
Eau	10,14	1,81
Substances azotées	11,78	12,50
Caféine	0,92	0,97
Matières grasses	12,60	12,60
Gommes et matières sucrées	11,81	1,01
Matières extractives	9,55	22,60
Cellulose	35,00	35,00
Matières minérales	5,00	4,81

Après la torréfaction, le café est moulu, puis infusé. D'après les gourmets, il est préférable de pulvériser le café, mais pulvérisation ou mouture ne doivent être faites qu'au moment même de l'infusion.

Il faut 15 grammes de café pour une tasse qui contient par suite 0^gr,26 de caféine.

— *Falsifications*. Le café est soumis à un grand nombre de sophistications. Même à l'état de grains. On cherche à donner aux grains, soit cueillis trop tôt, soit altérés, l'aspect, la couleur des grains des espèces recherchées. On fabrique parfois, par moulage, les grains de toute pièce avec les graines ou les racines de différentes plantes. Les racines de chicorée, la coque de café, les glands, les châtaignes, les figues, le maïs, etc., donnent, après grillage, une infusion de couleur et de saveur assez voisine du goût de brûlé rappelant le café. Mouillés, par introduction d'eau dans le brûloir, un peu avant la fin de la torréfaction, les grains augmentent de poids, l'eau volatilisée pénétrant les liquides dans les grains.

L'enrobage consiste à ajouter dans le brûloir des graisses, du sucre, de la mélasse; pendant la torréfaction, les grains se recouvrent d'une couche légère de ce mélange et leur poids en est augmenté.

— *Essais des cafés*. Le grain de café brûlé est légèrement élastique, dur et croquant. La poudre projetée dans l'eau surnage et les impuretés tombent au fond du vase, en colorant l'eau en jaune.

— *Effets physiologiques*. Le café est un excitant du système nerveux, tant de la moelle que du cerveau. Pris à jeun, le café détermine une sensation de contracture épigastrique et, parfois même, des tiraillements d'estomac. Au contraire, après le repas, il stimule les fonctions stomacales. A fortes doses, il peut provoquer des troubles de l'intestin et du cœur, mais jamais il ne cause cette dépression fonctionnelle qui accompagne inévitablement l'ingestion de l'alcool.

Il est employé dans le collapsus, le coma, la somnolence, comme excito-moteur. V. CAFÉINE.

— *Divination par le marc de café*. Une des mille formes de la superstition et de la folie humaine. Voici, très résumées, les règles de cette divination. Bien délayer dans l'eau — deux verres pour deux onces — le marc de café, et répandre doucement un peu de ce mélange dans une assiette de terre de pipe blanche. Agiter alors l'assiette dans les deux sens, avec légèreté, pendant une minute, et répandre doucement l'eau dans un autre récipient. De cette façon, il ne reste plus dans l'assiette que des particules de marc de café, formant mille dessins hiéroglyphiques.

Si le nombre des *ronds* ou des cercles prédomine sur toutes les autres figures, c'est un signe de richesse. Les séries de ronds, au contraire, présagent la gêne et la tresse. Les figures carrées annoncent des bâtiments, les figures ovales promettent joie et succès. Les grandes et petites, quand elles sont en grand nombre, présagent une vieillesse longue et heureuse. Le cercle coupé est restreint, elles signifient bonheur paisible et médiocrité de fortune. Ondulations, signes de rayers et de stries entremêlées. Une ligne droite, qui ne se rompt point, une suite de stries; quatre croix qui se touchent présagent la mort pour quarante ou quarante cinq ans; trois croix signifient des honneurs. Un rond dans lequel on trouve quatre points bien marqués, c'est une étoile qui va tomber dans ronds, deux enfants, et ainsi de suite. La figure qui a la forme d'une H promettrait l'empressement. Le triangle est la figure la plus heureuse: un seul présage un emploi honorable; quand il y a cercles, les cercles, c'est l'indice des plus grandes faveurs de la fortune, etc.

CAFÉ (v. l'etymol. au mot précédent). n. m. Lieu public où l'on va boire du café, des liqueurs, des rafraîchissements. *Prendre se ne dans les cafés.* Personnes nommées dans un établissement de ce genre: *Les mechanitions de tout un* CAFÉ.

— *Café-chantant, Café-concert.* V. la partie encycl.

Encycl. Schol. Les premiers *mauvaises-tenir-ple* parais sent avoir été établies à La Mecque, vers le commencement du IXe siècle de l'hégire; on s'y réunissait, non seulement pour prendre cette boisson, mais aussi pour causer, chanter même et jouer aux échecs, toutes choses que n'approuve point la religion musulmane. Aussi certaines personnes essayèrent-elles, à différentes reprises, d'obtenir la suppression de ces établissements. Les cafés subirent des fortunes diverses, après lesquelles non seulement ils survécurent, mais encore ils se répandirent dans toute la Turquie et l'Egypte, puis de là passèrent en Europe.

On les voit d'abord à Venise vers 1640, à Londres (1652), et dans différentes villes d'Angleterre, où Charles II les ferme (1675). En France, le premier café fut établi à Marseille (1644), à Paris, après une tentative médiocrement heureuse, faite par l'Arménien Pascall, un de ses compatriotes, Grégoire d'Alep, puis le Sicilien Procope, créèrent des cafés qui attirèrent la meilleure compagnie.

Le branle donné, ils se multiplièrent à tel point, qu'en 1790 on en comptait déjà 900 à Paris. Aujourd'hui, ils sont innombrables, surtout en leur ajoutant les brasseries, les marchands de vin, les crémeries, les cafés-concerts et autres lieux où l'on sert du café. Dans le plus petit village, on trouve, maintenant, non plus la maison de café primitive, mais un établissement plus ou moins confortable.

Quelques cafés de Paris deviennent fameux par la clientèle qui les fréquentait. Sans pouvoir les mentionner tous, nous citerons, parmi les plus importants: le café Procope, les cafés Valois (royalistes), et Lemblin (bonapartistes), qui furent témoins de tant de duels; le café de la Régence, rendez-vous des beaux esprits, surtout des beaux joueurs d'échecs; sous les galeries du Palais-Royal, le café de Foy, auquel se rattache le souvenir de Camille Desmoulins (12 juill. 1789), et celui de Carle Vernet, etc. Beaucoup de ces établissements furent autrefois des centres politiques, philosophiques et littéraires.

Café-chantant, café-concert. Les premiers établissements de ce genre apparurent vers 1770, lors de la création du boulevard du Temple, à Paris. On les appelait alors *des guinguettes*. Prospères sous le Directoire (café des Aires, café National, café Yon, café Godet, café Turc), fermés par ordre sous le premier Empire et la Restauration, ils reapparurent à la fin du règne de Louis-Philippe et atteignirent leur apogée après le coup d'Etat de Napoléon III. Le café-chantant est — ou était — un café à peu près semblable à tous les cafés, mais dans lequel des chanteurs ou des musiciens se faisaient entendre de temps à autre. La chose et le mot tendent plus en plus à disparaître. Le café-concert lui, à l'origine, un perfectionnement modeste de ce premier type. Mais il est aujourd'hui un véritable théâtre. Parmi ceux qui furent ouverts à Paris et qui sont les plus célèbres, nous mentionnerons, à Paris: *l'Eldorado, l'Eden Concert, la Scala, Parisiana, les Ambassadeurs, l'Alcazar, l'Horloge, le Jardin de Paris, le Casino de Paris, le Concert parisien, Bataclan*, etc. Le café-concert diffère du théâtre par quelques points spéciaux: 1° les spectateurs peuvent fumer et boire dans la salle, entrer et sortir à leur guise, ou marcher circulairement dans les promenoirs. Généralement, l'entrée est libre; le prix de la place se confond avec celui de la consommation; 2° le programme se divise presque toujours en trois parties: la première comprend des chansonnettes, des monologues, des duos, des morceaux d'orchestre; la seconde, un *intermède*: gymnastes, acrobates, équilibristes, etc.; la troisième, un vaudeville, une revue ou un ballet; 3° les cafés-concerts, en général, ne peuvent jouer que des pièces ayant deux actes au maximum, ils sont également astreints à certaines prohibitions en ce qui concerne les décors, etc. — A côté de ce café-concert classique en quelque sorte, il nous faut mentionner encore le *music-hall* (prononcez *mèzik-hôll*), établissement qui n'a pas de nom particulier en français, et dans lequel la partie chantante, ou même parlée, est presque toujours supprimée entièrement. Le programme comporte seulement des exhibitions de jongleurs, d'hercules, de lutteurs, etc., et des pantomimes ou des ballets. A Paris, les *Folies-Bergère* et l'*Olympia* sont le type des établissements de ce genre.

Dr. Les cafés sont soumis à la même législation et aux mêmes mesures de police que les cabarets et autres débits de boissons. V. CABARET.

Café turc (LE), tableau de Decamps. Entre deux piliers de tentes de blancheur s'ouvre une petite salle carrée, à hauteur d'appui, où sont accroupis sur des tapis de graves musulmans qui aspirent la fumée de leur narghilé et savourent avec délicatesse du *kief*. Au premier plan, une pierre d'eau limpide, vers laquelle s'achemine lentement une femme à demi voilée, soutenant avec ses mains une urne posée sur sa tête. Cette composition, d'une grande simplicité, traduit à merveille la placidité voluptueuse et les molles langueurs de l'Orient. Ce tableau a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Ce genre de sujet, chez aux orientalistes, a inspiré maints scènes analogue à Marilhat, Delacroix, Tourneneme, etc.

CAFÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide caféique avec une base.

CAFÉDINE n. f. Alcaloïde dérivé de la caféine, se présentant habituellement sous forme d'une huile lourde, soluble dans l'eau, l'alcool et le chloroforme.

— Encycl. On l'obtient pure en épuisant par le chloroforme un mélange de sulfate de *caféidine* et d'eau de baryte, puis évaporant. C'est alors une masse blanche, amorphe, très altérable, déliquescente, fusible à 94°. La caféidine s'obtient dans l'action de l'eau de baryte sur la caféine, par élimination d'acide carbonique

$$C^{14}H^{10}Az^4O^4 + H^2O = C^{13}H^{12}Az^4O^3 + CO^2.$$

On connaît les sulfate, nitrate, chlorhydrate, chloroplatinate de caféidine.

Caféidine carbonique. Se dit d'un acide dérivé de la caféine. C'est un corps qui cristallise en belles aiguilles blanches, solubles dans l'eau, l'alcool et le chloroforme. L'acide caféidine carbonique s'obtient en abandonnant, à la température ordinaire, pendant quinze jours, de la caféine en présence de potasse très étendue

$$C^{14}H^{10}Az^4O^4 + H^2O = H^2Az^2O^6.$$

On connaît les caféidine-carbonates de calcium, de manganèse, de cadmium, de plomb, de zinc.

CAFÉIER (*fé-ié* — de *kuebva*, nom arabe de la plante) n. f. Plante de la famille des rubiacées, qui donne le café. Elle est le type de la tribu des coffées; son nom scientifique est *coffea arabica*. Le genre *coffea* renferme une vingtaine d'espèces, dont quelques autres (*mauritiana*, par exemple) peuvent fournir aussi du café.

Le caféier est un arbuste dont la hauteur, variant de 2 à 12 mètres, atteint quelquefois de 7 à 8 mètres. Ses fleurs sont blanches et d'odeur agréable. Le fruit (communément *cerise*) est une sorte de drupe contenant deux noyaux minces, de consistance cornée, convexes sur leur face externe, plans sur leur face interne qui regarde le noyau opposé. Ils enveloppent chacun une graine de même forme (*grain de café ou fève*), qui porte un sillon sur sa face plane et contient un albumen corné.

La récolte du café se fait en deux ou trois fois: les drupes intactes constituent le *café en cerises*; réduites aux noyaux, elles forment le *café en parches*; les graines, dépouillées des noyaux, donnent le *café décortiqué*; il est dit *pelliculé* quand elles sont encore pourvues de leur périsperme, et *nu* quand celui-ci a été détruit par le frottement. On se débarrasse de la pulpe du fruit soit par dessiccation à l'air libre, soit en laissant les cerises fermenter à l'humidité, soit (ce qui est préférable) en *gonflant* le café, c'est-à-dire en soumettant les cerises à l'action de moulins spéciaux qui déchirent la pulpe, puis en entraînent les débris par un lavage à eau courante. On sèche ensuite les grains dans une étuve à 25°, jusqu'à ce qu'ils n'aient plus de chaleur: 100 kilogr. de cerises fournissent environ 15 kilogr. de café marchand. Le café de bonne qualité offre une couleur verdâtre; il contient des matières gras, du glucose, un acide libre (acide caféatannique), des essences aromatiques, des substances minérales, enfin un principe azoté, la *caféine* ($C^{14}H^{10}Az^4O^4$) qui paraît identique à la *théine*. La torréfaction du café développe une essence aromatique, la *caféone*, qui lui communique son arome spécial.

Le caféier paraît originaire de l'Abyssinie, du Soudan et de toute l'Afrique équatoriale, d'où il aurait été transporté, au XIVe ou XVe siècle, dans l'Yémen, aux environs de Moka; de là, sa culture s'est progressivement étendue aux Indes, à Bourbon, puis au nouveau monde (Brésil, Guyane, Antilles, etc.).

Le caféier aime les régions tempérées, dont la température ne descend pas au-dessous de 10° et ne monte pas au-dessus de 35°; le versant des montagnes lui convient bien. Les graines ne perdent très vite leur pouvoir germinatif, sont semées presque aussitôt qu'on les a recueillies, de préférence à l'équinoxe, dans des pépinières dont le sol, très meuble, doit être souvent arrosé; au bout de neuf ou dix mois, on prend le jeune pied à sa place définitive; la plantation doit être sarclée trois ou quatre fois par an et protégée par un rideau d'arbres contre le vent et l'ardeur du soleil; à partir de trois ans environ, le caféier commence à fructifier. Au Brésil et en Amérique, on taille l'arbre fréquemment, soit *en plein vent*, soit *à buisse tige ou à la française*. Parmi les plus redoutables ennemis du caféier figure une noctuelle, dont les larves attaquent et détruisent complètement la feuille.

— Bibliogr. Ricoul et Dardilly, *Culture du caféier, semis, plantation, taille, cueillette, dépulpation, décortiquage*, etc. (Paris, 1897).

CAFÉIERE (*ié-ère* — rad. *caféier*) n. f. Plantation de caféiers. V. DU AUSSI CAFÉIER, et CAFÉTIÈRE.

CAFÉIFORME (*de caf*, et *forme*) adj. Se dit d'une tuile sous semblable à celle du café.

CAFÉINE n. f. Alcaloïde extrait du café en 1820 par Runge. Syn. THÉINE, METHYLTHEOBROMINE, TRIMÉTHYLXANTHINE.

— Encycl. Chim. La *caféine* existe dans les feuilles et les fruits du caféier, dans le thé, le guarana, le maté, la noix de kola et en petite quantité dans le cacao. Elle cristallise en fines aiguilles blanches, soyeuses et brillantes, ayant pour formule $C^{14}H^{10}Az^4O^4 + H^2O$, qui perdent leur eau de cristallisation à 100°; sa température de fusion est 234°, et elle se sublime sans se décomposer vers 185°. Soluble dans environ soixante-dix fois son poids d'eau, la caféine se prépare en évaporant à siccité une infusion de thé ou de café, en présence de chaux éteinte. On reprend le résidu par le chloroforme qui, par distillation, abandonne la caféine. Les acides minéraux donnent, avec la caféine, des sels qui se dissolvent en présence de grande quantité d'eau; les alcalines donnent des composés bromo-caféine, de l'acide amalique et de la cholestrophane. En évaporant à sec une solution de caféine dans l'eau de

Caféier.

Fer. — Rameau fleuri du caféier.

coloration rouge violet, presque caractéristique.

La caféine donne des sels avec les différents acides: on obtient, cristallisés, le chlorhydrate, le bromhydrate, le sulfate, le nitrate, l'oxalate, etc.

— Physiol. La caféine est un tonique et un stimulant du cœur. Prise en excès, elle provoque de la tachycardie, avec accélération et arythmie du pouls. La caféine excite le système nerveux et augmente l'activité cérébrale; si elle est mal tolérée, elle provoque l'insomnie avec céphalalgie et vertiges. Excellent diurétique, elle s'emploie comme succédanée de la digitale. On a conseillé longtemps la caféine comme un *agent d'épargne* ou *antidéperditeur*, capable d'augmenter le rendement de la machine humaine, tout en dépensant moins de combustible; aujourd'hui, bien au contraire, on doit la considérer comme un stimulant général, permettant à l'organisme d'utiliser ses réserves. On emploie en médecine soit la caféine pure, soit ses sels et principalement le bromhydrate, le valérianate et le citrate.

CAFÉIQUE (*ik'* — rad. *café*) adj. Se dit d'un acide de caféine. || On dit aussi CAFIQUE.

— Encycl. L'*acide caféique* ($CH^3(OH)^2CH = CH.CO^2H$ ou *acide dioxycinnamique* peut s'obtenir par l'action de la potasse sur l'extrait de café qui est contenu 12 à 14 p. 100.

CAFÉISME (*ísm'*) n. m. État pathologique dû à l'abus du café. V. CAFÉ.

CAFÉ-LALE (*fé-ié*) n. m. Variété hollandaise de tulipe.

CAFÉOMÈTRE (*de café*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument à l'aide duquel on détermine la densité spécifique du café en grain, pour en connaître la qualité.

CAFÉONE n. f. Essence empyreumatique brune, très odorante, qui se produit dans la torréfaction du café. (S'obtient en distillant avec de l'eau quelques kilogrammes de café moulu, puis rectifiant le produit de la distillation par l'ether et évaporant.)

CAFERAIN (*rin*) n. m. Sorte d'engrais employé dans le nord de la France composé de boues des villes mêlées à des cendres et des vases de rivières.

CAFETAN ou **CAFTAN** (mot turc) n. m. Espèce de robe ou de pelisse, doublée de fourrure, qui est en usage en Orient.

CAFÉTANNATE (*ta-nat'* — de *café*, et de *tannin*) n. m. Sel dérivant de l'acide caféatannique.

CAFÉTANNIQUE (*nik'*) adj. m. Se dit d'un acide qui extrait du café.

— Encycl. L'acide *caféatannique*, appelé autrefois *acide chlorogénique* et confondu avec l'acide caféique, existe dans les graines du café, et fermente jusqu'à 3 et 5 centièmes à l'état de sel calcique et magnésique, et, suivant Payen, à l'état de sel double de caféine et de potassium. Pour le préparer, on mêle une infusion alcoolique de café ou de thé du Paraguay avec de l'eau, afin de séparer une matière grasse; on précipite ensuite par l'acétate de plomb, on filtre, on lave le précipité, on le met en suspension dans l'eau, et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique; on filtre de nouveau, et l'on évapore la liqueur.

L'acide caféatannique ainsi préparé, se présente sous la forme d'une masse jaunâtre, cassante, que l'on peut obtenir, mais difficilement, en groupes de cristaux mamelonnés et incolores. Il est plus soluble dans l'eau que dans l'alcool.

L'acide caféatannique colore en vert les sels ferriques; il ne précipite pas les sels ferreux lorsqu'il est libre; mais, en présence de l'ammoniaque, il y fait naître un précipité presque noir. Il ne précipite ni l'émétique ni la gélatine, mais précipite la quinine et la cinchonine. A chaud, il réduit l'azotate d'argent.

Les *caféatannates* sont peu connus; le sel de potasse est amorphe, soluble dans l'eau; il se colore en brun, en s'oxydant à l'air. Les sels de *barytum* et de *calcium* sont jaunes et passent rapidement au vert sous l'influence de l'oxygène de l'air.

CAFÉTERIE (*rî* — rad. *café*) n. f. Syn. de CAFÉTIÈRE.

CAFETIER (*ti-é*) n. m. Celui qui tient un café. || Le nom générique de ces commerçants est LIMONADIER.

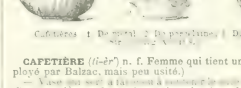

Cafétière: 1 De cuivre; 2 De porcelaine; 3 De faïence.

CAFETIÈRE (*ti-ère*) n. f. Femme qui tient un café. (Employé par Balzac, mais peu usité.)

— Vase dans lequel on fait le café. Cafetière *d'argent, de porcelaine.* CAFETIÈRE *de cinq, de dix tasses.*

CAFÉTISÉ, ÉE adj. Qui est mêlé de café, qui est fait avec du café, qui est imprégné de café: *Liqueur* CAFÉTISÉE. *Remède* CAFÉTISÉ. (Peu usité.)

CAFFA (*Kéfa, Féodosia, Théodosie*), ville et port de Russie (gouvern. de Tauride, en Crimée), sur la côte sud, à 105 kilom. E. de Simféropol; 10.000 hab. Fabriques de savons, tapis, cuirs, caviar. Commerce important. Colonie milésienne (Théodosie), puis génoise (Caffa) de 1266 à 1475, prise par les Turcs et bien décrite depuis. Devint russe en 1770 et 1783. Station de bains de mer. Ch.-l. de district, évêché grec.

CAFFARELLI de son vrai nom GAETANO-MAJORANO, soprano italien, né à Bari en 1703, mort en 1783, eut pour premier maître Caffaro, dont son surnom de **Caffarelli.** Sa voix était d'une douceur, d'une souplesse et d'une étendue incomparables. Il gagna des sommes fabuleuses en Italie, en Angleterre et en France, et acheta une terre qui lui donna le droit de prendre le titre de « duc ». Il fut un des derniers qui contribuèrent le plus à répandre en France le goût du chant italien.

CAFFARELLI, famille italienne, fixée en France depuis le règne de Louis XIII (une branche en existe encore en Italie), et qui a est rendue célèbre à l'époque de la Révolution et de l'Empire. Parmi ses principaux membres, il faut citer : **Caffarelli** *du Falga* (LOUIS-MARIE-JOSEPH-MAXIMILIEN), général français né au Falga (Haute-Garonne) en 1756, mort devant Saint-Jean-d'Acre en 1799. D'un caractère élevé, d'un courage héroïque, il fut le tuteur de ses quatre frères, en faveur desquels il avait abandonné son droit d'aînesse. Officier du génie en 1777, il protesta contre la déchéance de Louis XVI, et fut destitué et emprisonné. En 1793, il fut réintégré dans l'armée, combattit sous Kléber et Marceau, et reçut une balle empoisonnée qui le brisa à la jambe droite, pendant l'expédition d'Egypte, où il devint l'ami de Bonaparte, l'idole des soldats et des Arabes. Il commandait les travaux du siège de Saint-Jean-d'Acre, lorsqu'il fut blessé au front d'un coup de fusil dont il mourut. Savant, ingénieur, mathématicien, philosophe, c'est une des plus pures figures de l'armée révolutionnaire. — **Caffarelli** (CHARLES-AUGUSTIN, homme politique français, frère du précédent, né au Falga en 1765, mort en 1826. Chanoine de Toul en 1790, il fut nommé préfet par Napoléon dans l'Ardèche, puis dans le Calvados, ensuite dans l'Aube (1810) et se rendit très populaire à la tête du corps d'« Hôtes » (alliés) qui occupait la Champagne. — **Caffarelli** (LOUIS-MARIE-JULIEN, comte DE), frère des précédents, né au Falga en 1759, mort en 1847. Il fut membre de la section de la guerre au conseil d'Etat et préfet du département de Brest sous Napoléon. Louis-Philippe le fit pair de France]. — **Caffarelli** (JEAN-BAPTISTE), prélat français, frère des précédents, né au Falga en 1763, mort à Saint-Brieuc en 1815. Il protesta contre la constitution civile du clergé et fut en Espagne. Revenu en 1802, il fut nommé évêque de Saint-Brieuc, et fut, au comte de Paris en 1814, l'un des chefs du parti « de la politique impériale]; — **Caffarelli** (FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE), général français, frère des précédents, né au Falga en 1766, mort en 1849. [Colonel de la garde consulaire, il négocia en 1801 le voyage du pape Pie VII en France, et devint gouverneur des Tuileries, puis ministre de la guerre du royaume d'Italie. Il se distingua à Austerlitz et en Espagne, et mérita l'estime générale par sa fidélité à Napoléon, en 1814. Commandant de l'armée de Metz pendant les Cent-Jours, il devint pair de France sous Louis-Philippe. — Le fils de ce dernier, **Caffarelli** (FRÉDÉRIC-AUGUSTE, comte DE), né à Milan en 1806, mort à Paris en 1875, fut député au Corps législatif du second Empire, de 1852 à 1869.

CAFFARO DE TASCHIFELLONE, le plus ancien des historiens gênois, né vers 1080, mort en 1163. Plusieurs fois consul de la république gênoise, il écrivit l'histoire de Gênes de 1100 à 1163, en latin, et la chronique fut lue en Gênes de 1100 à 1163, en latin, et traduite en italien, et déposée aux archives de la république. Muratori la publiée dans ses *Rerum italicarum scriptores* (1755).

CAFFART et **CAFFARD** (*kafar*). — On dérivait anciennement *caffa* n. m. l'essence de la nature des damas faits tout seuls, en trame et en laine.

— ESEVEL. Jusqu'au XVIII siècle, les *caffards ou damas caffards* semblent avoir été faits de soie ; mais, à partir de cette époque, on y mêla de la laine et la laine prédomine. C'est, du reste, l'époque à laquelle on commença à les manufacturer en France. En 1670, le véritable damas « affart » était tout de fil, mais le caffart ordinaire, qui venait de Flandre, était tramé de fil avec la chaîne de soie.

CAFFE Paul-Louis-Balthazar, médecin français, né à Chaumèry en 1803, mort à Paris en 1876. Il s'est surtout occupé des maladies des yeux. On cite parmi ses ouvrages : *Rapport sur l'épidémie d'ophtalmie régnante en Belgique* (1850). — *Leçons pratiques sur l'amaurose* (1856).

CAFFÉ (Pierre), médecin français, né à Saumur en 1778, mort en 1821. Après avoir servi dans l'armée comme chirurgien major, il fut impliqué dans la conspiration du général Berton. Avant d'être condamné à mort par la cour royale de Poitiers, il s'ouvrit l'artère crurale pour ne pas monter sur l'échafaud.

CAFFETIN n. f. Espèce de sucre, cassonade jaune, de provenance orientale, au moyen âge, et ainsi nommé parce qu'on l'importait dans des tonneaux nommés *caffes*.

— S'employait surtout comme adjectif : *Sucre* CAFFETIN, *couleur de crème, resmed sugre*, en anglais.

CAFFI (Hippolytes), peintre italien, né à Bellano en 1815, tué au combat naval de Lissa en 1866, sur le vaisseau *Re d'Italia*. Un trait sur la perspective, qu'il publia, commença à attirer sur lui l'attention. En 1841, il visita la Grèce et l'Orient, d'où il rapporta des études et des aquarelles, où, de retour en Italie, il s'adonna plus particulièrement à représenter des vues monumentales et acquit beaucoup de réputation par le grand nombre de tableaux qui il peignit. Il excella surtout à rendre les plus curieux effets de lumière et de la perspective. On cite notamment, parmi ses ouvrages, sa grande toile de l'*Incendie de Rome*. Lors des événements de 1848, il prit une part active à l'insurrection de Venise contre les Autrichiens, faillit être fusillé, et se réfugia dans le Piémont.

CAFFIAUX (dom Philippe-Joseph), savant bénédictin français, de la congrégation de Saint-Maur, né à Valenciennes en 1712, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1777. Après la mort de dom Mongé, il fut chargé de continuer l'*Histoire générale de Picardie*, en collaboration avec dom Grenier. Il a laissé : *Mémoires du bas boulonnais* (1762). — *Mémoires historiques, géographiques et critiques pour servir d'éclaircissement à l'histoire générale* (1777), et une *Histoire de Boulogne*, qui ne a retrouvé le manuscrit à la Bibliothèque nationale.

CAFFIERI (les), famille de sculpteurs et fondeurs-ciseleurs, dont six membres se sont acquis une certaine renommée. Le premier est PHILIPPE, né à Rome en 1634, mort à Paris en 1716. Mazarin l'appela en France en 1660, et Colbert lui confia des travaux pour les maisons royales. — Son fils aîné, FRANÇOIS-CHARLES, né en 1667, est mort à Brest en 1729, où il était sculpteur des vaisseaux du roi. Le sixième enfant de Philippe, nommé JACQUES, né en 1678 et mort en 1755, s'est fait connaître par des bustes de CHARLES-FRANCOIS-PHILIPPE, fils de François-Charles, reclamation. Le troisième, né en 1706, est le survivance de son père comme sculpteur des vaisseaux à Brest. — CHARLES-MARIE, fils de Charles-Philippe, né à Brest en 1736, travailla sous les ordres de son père, puis devint, à l'âge de quarante ans, ingénieur-géographe. — Un fils de Jacques, prénommé PHILIPPE, né en 1714, mort en 1775, s'est acquis une certaine réputation comme orfèvre, sculpteur et ciseleur. — Un autre fils de Jacques, prénommé JEAN-JACQUES, a été le plus célèbre de tous. Né en 1725, mort en 1792, il étudia son art sous Lemoyne et, en 1758, obtint le grand prix de sculpture. L'Académie royale l'admit au premier de ses membres en 1759. Ses œuvres les plus remarquables sont : une *Sainte Trinité* en bronze de Saint-Louis-des-Français, à Rome, les statues de Bouchardon de Thomas Corneille, et celle de Molière. Plusieurs théâtres de Paris, la bibliothèque Sainte-Geneviève et Versailles possèdent de lui des bustes d'hommes célèbres.

CAFFIN (ital. *caffino*) n. m. Ancienne mesure de capacité italienne et tunisienne, qui contenait de 20 à 36 litres.

CAFFIZE n. f. Ancienne mesure de capacité espagnole, valant 250 litres en moyenne. (On l'emploie encore dans quelques provinces pour mesurer l'huile d'olive.) « On écrit aussi CAFIZ.

CAFFÛT (*ca-fu*) n.m. Morceau de fonte, provenant de projectiles ou autres objets brisés ou hors de service.

CAFIER n. m. Syn. de CAFÉIER.

CAFIUS (uss) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphilinides, tribu des staphylinides, renfermant des staphylins de taille moyenne, vivant sous les algues échouées sur le bord de la mer, et dont les nombreuses espèces sont répandues sur le globe. Les espèces les plus communes sur les côtes de France sont les *cafius xanthiloma* et *facevola*.

Cafius (gr. 3 fois)

CAFOLINE (de *café*, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Alcaloïde extrait du café, vénéneux, attaque à l'ébullition par des alcools et de la baryte ; ce sont de longs prismes droits, fusibles à 194°, peu solubles dans l'alcool, ayant pour formule $C^{8}H^{10}N^{4}O^{2}$.

CAFOTIN n. f. Petit récipient en terre que l'on remplit de braise allumée et que l'on emploie dans les départements du nord de la France, à certaines fêtes locales et patronales. (On se sert de ces cafotins dans les fêtes cordelettes, comme de véritables encensoirs.)

CAFRE (de l'arabe *kafir*, infidèle), personne née dans la Cafrerie, ou qui habite ce pays.

— *Les* CAFRES.

— ADJECTIF. Qui a rapport à la Cafrerie ou à ses habitants. *Coutumes* CAFRES.

— ESEVEL. Bilmol. Ce nom a été appliqué dans les premiers siècles de l'hégire, aux habitants de la côte orientale d'Afrique qui n'avaient pas embrassé l'islamisme. il n'avait donc aucune signification ethnique. Les anthropologistes ont conservé ce mot et l'appliquent aujourd'hui à un ensemble de populations qui vivent dans l'Afrique australe, à côté des Boschimans, des Hottentots et des Namaquas. Le nom de race cafre comprend les *Matébélés* ou Cafres de l'est, les *Bassoutos* et les *Bechuanas*.

Les Cafres sont de haute taille, bien proportionnés, robustes et de physionomie intelligente. Mêlés sur les côtes aux nègres du centre et de l'ouest, ils doivent l'éclaircissement de leur peau à des croisements avec les Arabes. qui avaient fondé des colonies depuis Quiloa jusqu'à Sofala. Ces métissages exigent une étude spéciale relative des traits de beaucoup de Cafres et la fréquence, parmi eux, d'individus à nez saillant et d'une largeur modérée.

Pasteurs avant tout, les Cafres cultivent cependant la terre bien moins que les pasteurs, et se livrent volontiers à la chasse. Pourvus abondamment de nourriture, ils sont sédentaires. Leurs demeures sont des huttes hémisphériques, en forme de ruches, construites sur les intervalles sont remplis de brindilles, de terre et de bouse de vache ; une ouverture basse sert à la fois de porte, de fenêtre et de cheminée.

Les guerriers se servent de sagaies armées de pointes en fer et d'une massue en bois dur, qui constitue aussi une arme de jet. De grands bouclier en cuir de bœuf sont utilisés pour parer les coups.

Chaque tribu a un chef ; plusieurs tribus réunies peuvent être gouvernées par un chef suprême, véritable despote qui dispose à son gré de la vie de ses sujets. D'une courage remarquable, les Cafres, grâce à leur organisation militaire, ont souvent lutté avec avantage contre les Boers ou les Anglais. Polygames, ils achètent leurs femmes, mais il faut cependant le consentement préalable de celles-ci. Dans la vallée du Zambèze, on n'est pas tenu de vendre aucun enfant, quoqu'ils possèdent des esprits de sorciers chargés de désigner le coupable qui doit de venir à la vengeance publique ; ceux qui sont doués du maléfices ont — Il en général, les morts sont enterrés à quelque distance du village et abandonnés à la dent des animaux carnassiers.

— Linguist. Les tribunes parles par les Cafres appartiennent à la grande famille linguistique bantou. Les mots tremblant, à la prévisation des chefs et sont, en principe, formés par la prévisation des chefs et des mots destinés à indiquer les relations et les modes d'être de la racine principale. Voilà la vraie caractéristique des langues appartenant à ce pays ; elles présentent entre elles un constant de rapports dans la grammaire et le vocabulaire, et possèdent parfois une partie de ces *claquements* qui existent surtout chez les Hottentots.

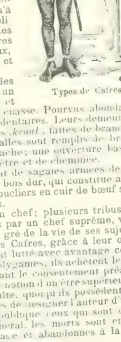
Types de Cafres.

CAFRERIE. Cette dénomination a été longtemps appliquée à toute la partie de l'Afrique située au S. de l'équateur. Elle est d'origine arabe et signifie *pays des infidèles*, les Arabes donnant le nom de *kafirs* (infidèles), dont nous avons fait *Cafres*, à tous les peuples non musulmans. V. ARABIE (*géographie*) et CAFRE.

Plus tard, les Européens restreignirent le nom de « Cafres » à la désignation des indigènes de langue *bantou*, et la Cafrerie ou pays des Cafres, qui diminuait d'autant, graduellement, le nom de Cafrerie fut limite à la région maritime qui s'étend, le long de l'ocean Indien, entre la colonie du Cap et le bassin du Zambèze.

Aujourd'hui, on ne désigne plus, sous le nom de Cafrerie, qui une partie des possessions de la côte orientale : 1° la Cafrerie britannique (*British Kaffraria*), annexée à la colonie du Cap en 1863, et divisée en deux districts : King William's Town et East London ; 2° la Cafrerie proprement dite : *Transkéan Territories*, séparée de la colonie du Cap par la rivière Kei, du Natal par les rivières Umtafuma et Umzimkulu, et du Basutoland par les monts Umtafuma et Drakensberg ; Superf., environ 25 000 kil. carr. Elle comprend les territoires de nombreuses, mais faibles tribus cafres, annexées depuis 1876 à la colonie du Cap ; les places sous son contrôle, 500 000 hab.

CAFSA. Géogr. V. GAFSA.

CAFUR ou **KAFOUR-EL-IKHSHIDI** (Abou-l-Misk, On ne connaît pas sa patrie ni la date de sa naissance, tout ce qu'on sait, c'est qu'il était negre, et que le souverain ikhchidite Abou-Bekr-Mohammed-el-Ikhchidi le nomma pour la somme de dix-huit millions de dirhems, et le conduisit à lever ses soldats, et Cafur profita de cette circonstance pour s'emparer du trône à la mort de Abou-Bekr. Il mourut en 968, laissant le trône à Ahmed Ibn-Ali-Ibn Ikhchidi, prince protégea les belles-lettres, et le célèbre poète Motenabbi a écrit des poésies en son honneur.

CAFURIQUE *de cafu*, et *acque* adj. Se dit d'un acide extrait nitrocétonique du café.

— ENCYCL. L'acide *cafurique*, $C^{14}H^{12}O^{6}$, a été découvert en 1881 par Bérard dans les eaux mères de l'hydroquinone. Cet acide est fusible à 210°, soluble dans l'eau. Il serait, d'après sa formule, un hydrate de l'hydroquinone.

CAGASTRUM *ga-strom*) n. m. Anc. méd. Principe morbide universel, d'après Paracelse.

CAGAT n. m. Pêch. Syn. de CAJOT. V. ce mot.

CAGAYAN, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Mindanao]), sur la côte de *Cagayan* ; 6.700 hab. RIZ, maïs, canne à sucre, pêches d'or. Ch.-l. de l'île de Mindanao. Ville fondée en 1622.

CAGAYAN (PROVINCE DE), prov. de l'Océanie espagnole (Philippines [île Lucon]) ; 72.000 hab., soit 11.965 kil. carr. Ch.-l. *Tuguegarao*. Cette province était autrefois bien plus considérable ; on en a démembré la province d'Isabela. — Le lac du *Cagayan* se trouve dans cette province, dont il tire son nom.

CAGE du lat. *cavea*, même sens) n. f. Loge portative en fils de fer ou en osier, barreaux, dans laquelle on garde vivants des oiseaux et quelques autres petits animaux : *La cage d'un oiseau. Les cages sont faites pour les oiseaux, mais les oiseaux ne sont pas faits pour les cages.* (A. d'Houdetot.)

— Par anal. Loge fixe ou portative de grande dimension, garnie de barreaux, ou bien enfermant des animaux sauvages... et quelquefois des hommes : *La cage du lion, de l'ours. Louis XI fit enfermer dans des cages de fer le duc de Nemours, le cardinal La Balue, etc.*

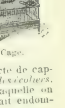
Cage.

— Fam. Prison. Maison, établissement où l'on est enfermé ; et, en sibut une sorte de captivité, manque volontaire. *Le collège est la cage des écoliers.*

— Par ext. Enveloppe transparente, sous laquelle on place certains objets que la poussière pourrait endommager : *La cage d'une pendule.*

— Fig. Lieu, esclavage moral : *La cage de l'amour.*

— Apic. Appareil en toile métallique, destiné au transport des reines ou femelles fécondées. Il est aussi cylindrique ou en forme de cloche. On s'en sert aussi pour faire accepter une nouvelle reine à une colonie orpheline ou dont la reine est défectueuse. La cage, contenant la nouvelle reine, est placée entre deux cadres du couvain. Des que les ouvrières, les abreuvent à travers la toile métallique la prisonnière, en retire le bouchon, ou on la remplace par un morceau de cire.)

— Archit. *Cage d'une maison*, Murs extérieurs couverts qui en déterminent l'ensemble. *Cage d'escalier*, Espace circulaire, ou rectangulaire, ou ovale, disposé dans les constructions pour recevoir l'escalier. *Cage d'un clocher*, Ensemble du clocher, moins la flèche.

Cage (agrès).

— Electr. *Cage de Faraday*. Cette cage, à parois conductrices pleines ou grillagées, est destinée à montrer que, quelle que soit la charge communiquée à un conducteur creux, aucun phénomène électrique ne se manifeste à l'intérieur.

— Hortic. Enceinte à claire-voie, protégeant une plante jeune ou rare. « Bâti en charpente qui soutient une cloche de jardin.

— Mar. Syn. de HERSE mais peu usité dans ce sens). *Cage de l'hélice*, Logement menage à l'arrière, entre le gouvernail et l'étambot avant, pour permettre à l'hélice de tourner librement. Cette terme en porte à faux nécessite une très grande solidité de l'étambot.)

— Min. *Cage d'ascension*. Bonne roulant verticalement sur des rails et qui sert à remonter du jour les ouvriers d'un puits. Elles cages occupent généralement la moitié de la section du puits, dont l'autre partie est réservée aux cages d'extraction.

— *Cage d'extraction*. Appareil en charpente ayant à peu près la forme d'une cage rectangulaire, et destiné à recevoir, dans les mines, les chariots et berlines d'extraction. Généralement, la cage est guidée, c'est-à-dire que la berne glisse le long de rails placés verticalement contre les

parois du puits. *à l'age à eau.* Sorte de benne munie à sa partie inférieure d'une soupape s'ouvrant de dehors en dedans, et qu'on emploie pour enlever les eaux d'infiltration du puisard.

— Pêch. Coffre à poisson. Grillage de bois presque la bonde d'un étang, à Sorte de filet, ou de nasse, qui ressemble à une cage à poulets, et avec lequel on conserve le poisson qu'on a aperçu au fond de l'eau.

— Techn. Espace compris entre les deux platines d'une montre. Treillis en fils métalliques de fer ou de laiton, qui se trouve entre sa marchandise. Assemblage de supports entre lesquels on établit les diverses parties d'une machine, l'ensemble d'un métier à fabriquer les bas.

Cage du tout enfermé. La Bastille

— Prov. **La belle cage ne nourrit pas l'oiseau.** On peut, dans une habitation luxueuse, manquer du nécessaire. **Il vaut mieux être oiseau de campagne qu'oiseau de cage.** La captivité, la plus dure de tout pour la liberté. **Mieux vaut moineau en cage que poule d'eau qui nage** (prov. espagn.). Un petit bien dont on jouit est préférable à un grand que l'on n'est pas sûr de posséder.

— Encycl. Hist. L'existence des *cages de fer pour hommes* est indiscutable, bien qu'elles aient donné lieu à bien des légendes et des exagérations. On les signale à l'antiquité, en Grèce, en Orient, Alexandre le Grand y enferma, dit-on, Callisthène, Tamerlan y retint prisonnier Bajazet Ier. En France, c'est sous le règne de Louis XI que l'on en fit plus fréquemment usage. A cette époque, on en signale au château de Loches, à celui d'Onzain, près de Blois, au Mont-Saint-Michel, et, à Paris, à la Bastille et à la Tournelle. Sous Louis XI, l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, fut retenu dans une cage pendant quatorze ans. Le cardinal La Balue fut enfermé de même pendant onze ans. Philippe de Commines pendant huit ans, sous Charles VIII. Ludovic Sforza, le More, fut également enfermé dans une cage sous Louis XII.

Cage (dans l'Asie orientale).

Les cages disparurent de la Bastille au XVIe siècle; on n'en trouve plus trace au XVIIe. Mais le supplice de la cage est encore en usage en Chine et dans diverses contrées de l'Asie.

CAGÉE (*jè*) n. f. Pleine cage d'oiseaux : *Une cagée de serins.*

— Fam. Prison renfermant plusieurs détenus; voiture pleine de prisonniers.

• **CAGEOT** (*jo*) n. m. Petite cage. ‡ Techn. Petit cuvier où l'on met les foies de morues pour en extraire l'huile.

CAGER (*jé*) n. m. Nom que, dans plusieurs départements français, on donne à des caisses à claire-voie dans lesquelles on expédie notamment les fromages de Roquefort.

CAGEROTTE (*rot'* — dim. de *cage*) n. f. Forme d'osier pour faire égoutter les fromages.

CAGETTE (*jèt'*) n. f. Sorte de petite cage ou de trébuchet à plusieurs compartiments et que les oiseleurs emploient pour capturer des oiseaux divers.

CAGGIANO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 3.650 hab.

CAGHED-ZER (composé persan, signifiant littéralement *papier d'or*) n. m. Firman ou diplôme délivré en Perse par le schah, soit à des Persans, soit à des étrangers, et qui assure à la personne qui est nommée le concours des autorités civiles et militaires. Le nom donné à ce diplôme vient de ce que le *toghra* ou cachet du schah et les premières lignes contenant le protocole royal sont écrits avec de l'encre d'or.

CAGIER (*ji-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend des cages.

— Fauconn. Celui qui porte les faucons ou autours qu'il veut vendre.

CAGLI (*Callia*), ville d'Italie (Marches [prov. de Pesaro et d'Urbin]), au confluent du Gantiano et du Basso; 4.100 hab. Une de ses églises, San-Dominico, renferme une fresque de Giovanni Santi, père de Raphaël.

CAGLIARI. Biogr. V. Véronèse (Paul).

CAGLIARI (lat. *Caralis*), ville et port du roy. d'Italie, capitale de l'île de Sardaigne, sur la côte sud; 42.080 hab. Chantiers de construction, manufacture d'armes, fabrique de pâtes alimentaires, cotons, savons; salines. Comm. de sel, vins, cuirs, pâtes, charbon de bois; plomb et zinc d'Iglesias. Mouvement du port : 366.770 tonneaux. Ville carthaginoise, romaine, elle appartint aux Sarrasins, à Pise, à l'Espagne, enfin à la maison de Savoie. Belle cathédrale (1312 : tours des Pisans. Archevêché, université; ch.-l. de province. — La province a 12.483 kil. carr. et 459.876 hab., le circondario, 153.335 hab. — Le *golfe de Cagliari*, large de 33 kil. à l'entrée, offre un bon mouillage.

CAGLIOSTRO (Alexandre, comte de), aventurier célèbre, dont le véritable nom était *Joseph* Balsamo, et qui se fit appeler successivement **Tischio, Medina, Belmonte, Pellegrini, Fenix, Anna, Harat,** enfin **Cagliostro,** né à Palerme en 1743, mort en 1795. Joseph Balsamo, né de parents pauvres, prit d'abord l'habit de frère de la Miséricorde. Bientôt, de simple infirmier, il devint médecin; enfin, sa mauvaise conduite l'ayant fait chasser de la communauté, il commit des escroqueries qui le forcèrent à quitter sa patrie, et parcourut l'Orient et presque toutes les villes de l'Europe en vendant les secrets médicaux qu'il prétendait détenir. Il se fit rapidement une grande réputation. Il passa par Strasbourg (1780), puis arriva à Paris (1785), où il se noua des prodigieux dans la haute société, qu'il subjugua par ses pratiques médicales étranges et sa prétendue connaissance des sciences occultes. Il se mêla aussi au mouvement franc-maçonnique, très important à cette époque, et institua une *maçonnerie égyptienne.* Impliqué avec le cardinal de Rohan dans l'affaire du *collier de la reine,* il fut incarcéré quelque temps à la Bastille, puis exilé (1786). Il recommença ses voyages à travers l'Europe. En 1789, il était à Rome, où le tribunal de l'Inquisition le condamna à mort comme illuminé et franc-maçon. Cette peine fut commuée en une peine perpétuelle, et Cagliostro termina, dit-on, ses jours en 1795, dans le château de Saint-Léon, près de Rome. V. Balsamo.

CAGNADE (*gn* mll.) n. f. Nom donné aux ruisseaux de lavage des grands placers d'or et d'argent, au Mexique.

CAGNANO, comm. de la Corse, arrond. et à 20 kilom. de Bastia, sur la côte orientale de l'île; 935 hab. Fruits secs, vins, oranges, citrons. Port.

CAGNANO-AMITERNO, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila des Abruzzes]); 2.950 hab.

CAGNANO-VARANO, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Foggia]); 4.050 hab.

CAGNARD (*gnar' gn* mll.) **ARDE** (*ard* — *gnarde* m. et f. Pop. Se dit d'un individu mou, paresseux : *Un* CAGNARD

Gens amantes les foyers et qui ne aiment point
Boileau.

CAGNARD (*gnar'* [*gn* mll.] — peut-être pour *coignard,* dérivé de *coin*) n. m. Coin malpropre, chenil. (Vieux.) En Provence et en Languedoc, Endroit exposé au soleil du midi, ainsi appelé parce que la chaleur qu'on y éprouve rend cigares, c'est-à-dire pressurés, nonchalants.

— Art culin. Plat qui va au feu et qui est porté sur quatre pieds.

— Constr. Nom donné aux voûtes d'échappées construites en avant du port.

— Mar. Sorte de prélart, que l'on étend pour servir d'abri aux hommes de quart.

— Techn. Fourneau de cirier, sur lequel il pose la bassine contenant la cire fondue.

CAGNARDELLE n. f. Métall. V. cagnardelle.

CAGNARDER (*gn* mll.) v. n. Pop. Faire le nonchalant, le paresseux :

Jamais, en mille saisons,
Ne cagnarderai la maison
Ronsard.

CAGNARDERIE ou **CAGNARDISE** (*gn* mll.) n. f. Pop. Caractère, conduite, acte de cagnard; nonchalance, fainéantise : *Être d'une cagnardise abominable.*

CAGNARDIER (*di-é* [*gn* mll.]), **ÈRE** n. et adj. Paresseux, fainéant, vagabond : *Une grosse et potelée* CAGNARDIÈRE *demandant l'aumône.* (A. Paré.) [Vieux.]

CAGNARDISE (*gn* mll.) n. f. Acte, vie, état de cagnard.

CAGNASSE (*gn* mll. — rad. *cagne*) n. f. Chienne. ‡ Femme de mauvaise vie. (Vieux.)

CAGNAT (René-Louis-Victor), professeur et écrivain, né à Paris en 1852. Il fut chargé de missions en Tunisie, occupa diverses charges et fut nommé, en 1887, professeur d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France. Il a été élu, en 1895, membre de l'Académie des inscriptions. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des barbares* (1882); *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie* (1882-1885); *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (1886); *Découvertes de l'épigraphie en Tunisie,* avec S. Reinach (1886); *Exploration de la vallée supérieure de l'Oued Tin* (1886); *Nouvelles explorations épigraphiques en Tunisie* (1887); *les Feuilles de Timgad* (1891); *l'Armée romaine d'Afrique* (1892); *Recherches et découvertes archéologiques dans l'Afrique du Nord* (1892); *Lambèse* (1893); *Lexique des antiquités romaines,* en collaboration avec G. Lafaye (1894); *Inscriptions nouvelles en Tunisie* (1896); etc. Il a publié en outre, depuis 1889, *l'Année épigraphique;* depuis 1892, la *Revue des publications épigraphiques,* et, depuis 1893, *Chronique d'épigraphie africaine.*

CAGNAZZO (Jean), surnommé **Tabiensis,** théologien et dominicain, né à Tabie, mort en 1621 à Bologne, où il fut inquisiteur. On lui doit un traité sur les cas de conscience, *Summa Tabiena* ou *Summa summarum* (1602).

CAGNE ou **CAIGNE** (*gn* mll. — ital. *cagna,* chienne) n. f. Se dit d'une femelle de chien appartenant à une famille méprisable à un point de vue quelconque : *C'est une* **CAGNE,** *une vraie* CAGNE. ‡ *Avoir la cagne,* Être courbaturé, fatigué par une cause quelconque, et peu disposé au travail.

— En T. de chass., Nom méprisant donné à un mauvais chien de chasse, n'ayant ni flair, ni rappel.

CAGNER (*gn* mll.) v. n. Pop. Reculer devant la besogne, surtout quand elle est dangereuse ou pénible, difficile.

CAGNES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 22 kilom. de Grasse, à peu de distance de la mer; 3.020 hab. (L. de F. L.-M.) Vins rouges, huile, fruits, oranges; moulins à huile et à farine, scieries, filatures de soie, distilleries d'eau de fleurs d'oranger; salaison de sardines et anchois. Cagnes est dominé par le vieux château féodal de Grimaldi. Nombreuses tombes romaines; ruines du monastère de Saint-Véran. — Le canton a 5 comm. et 7.409 hab.

CAGNEUX (*gneû* [*gn* mll.]), **EUSE** (de l'ital. *cagna,* chienne, parce que certains chiens ont les genoux tournés en dedans; adj. Se dit des jambes tordues à la hauteur des genoux, de façon qu'elles se rapprochent en cet endroit et s'écartent vers les pieds. ‡ Se dit aussi des personnes dont les jambes ont ce vice de conformation : *Enfant* CAGNEUX.

— Par anal. Tortu et noueux : *Les branches* CAGNEUSES *du charme.* (P. Féval.)

— Substantiv. Personne cagneuse, qui a les jambes cagneuses : *Un* CAGNEUX. V. *Cagneuse.*

CAGNIARD DE LA TOUR (Charles, baron), physicien, né à Paris en 1777, mort en 1859. Outre plusieurs inventions mécaniques, telles que celles du peson chronométrique, de la pompe filiforme, du canon-pompe, de la cagniardelle, etc., et l'exécution de travaux d'art, dont il fut chargé comme ingénieur, on lui doit des progrès notables dans les sciences physiques. Il convient de citer les expériences qu'il a faites sur le son, au moyen de sa *sirène,* qui permet de compter avec une grande exactitude le nombre de vibrations correspondant à une hauteur donnée dans la gamme. D'autres recherches de Cagniard de La Tour, fort intéressantes aussi, quoique à un moindre degré, ont eu pour objet d'éclairer différents points douteux de la théorie de l'élasticité des solides. Une certitude complète, [illegible] sions ont été contredites depuis par Wertheim et Regnault.

CAGNIARDELLE ou **CAGNARDELLE** (*dèl'* [*gn* mll. — de *Cagniard,* n. pr.) n. f. Machine soufflante inventée, [illegible]

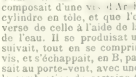

Cet appareil n'est plus employé aujourd'hui. Il se composait d'une [illegible] cylindre en toile, et on l'[illegible] verse de celle à l'aide de laquelle on obtenait l'ascension de l'eau. Il se produisait un véritable appel d'air. Le gaz suivait, tout en se comprimant, les circonvolutions de la vis, et s'échappait, en B, par un tuyau coudé qu'on conduisait au porte-vent, avec une vitesse suffisante pour activer la combustion de certains fourneaux.

CAGNOLA (Louis, marquis), architecte italien, né à Milan en 1762, mort en 1833. Il fit ses études à Rome, puis visita les principales villes de l'Italie. Il s'occupa de la construction des divers monuments qui ont fait sa réputation, et dont les principaux sont : l'arc triomphal de la porte du Tessin [illegible] des Alpes [illegible] orné de bas-reliefs et surmonté de six Victoires à cheval, ainsi que de la statue de la Paix [illegible] que de trompes [illegible] beau qui ait été élevé dans les temps modernes. Outre ces deux œuvres capitales, Cagnola a construit ou restauré plusieurs monuments. On lui doit notamment la chapelle de Sainte-Marcelline dans l'église de Saint-Ambroise, à Milan, et le beau clocher d'Urgano, près de Bergame. Bonaparte, qui avait su apprécier son rare mérite, l'appela à faire partie du conseil des Anciens de la république Cisalpine. Il était, lorsqu'il mourut, président de l'institut des sciences et des arts de sa ville natale.

CAGNOLI (Antoine), astronome italien, né en 1743 à Zante, mort à Vérone en 1816. Secrétaire de légation à Madrid (1778), puis à Paris (1776), il y visita l'Observatoire, prit de passion pour l'astronomie et professa les mathématiques à Modène jusqu'en 1814. On lui doit un grand nombre de mémoires et d'ouvrages, notamment : *Trigonométrie rectiligne et sphérique* (1786); *Méthode pour calculer les longitudes géographiques,* etc. (1789); *Osservazioni meteorologiche* (1788); *Notizie astronomiche adattate all' uso comune* (1799-1802), remarquable ouvrage de vulgarisation.

CAGNON (*gn* mll. — de l'espagn. *cañon,* conduit, chenal) n. m. Vallée étroite et profonde creusée par les cours d'eau torrentueux. V. canon.

CAGNONI (Antonio), compositeur italien, né à Godiasco en 1828, mort à Bergame en 1896. Il a écrit, pour le théâtre, plusieurs opéras, dont les principaux sont : *Rosalia di San Miniato, i Due Savojardi, l'Innocefalo, il Testamento di Figaro, Amori e Trappole* (1850); *la Valle d'Andorra* (1851); *Giralda* (1852); *la Fiorata* (1855), et *la Figlia di Don Libio* (1856); *il Vecchio della Montagna* (1863); *Madame Perrin* (1864); *Claudia* (1866); *la Tombola* (1869); *un Capriccio di donna* (1870); *Papà Martin* (1871); *il Duca di Tapigliano* (Lecco, 1874). Puis, devenu maître de chapelle de la cathédrale de Bergame, Cagnoni renonça au théâtre pour s'occuper de musique religieuse.

CAGNOT (*gno* [*gn* mll.] — d'un nom populaire signifiant *chien*) n. m. Nom vulgaire du requin à peau bleue.

CAGNOTTE (*gnot'* [*gn* mll.]) n. f. Econ. rur. Petit cuvier qui sert, dans certains départements, à fouler la vendange.

— Jeux. Sorte de tirelire pour recevoir les rétributions imposées aux joueurs. ‡ Somme recueillie dans cette tirelire : *Manger la* CAGNOTTE.

Cagnotte (LA), comédie-vaudeville en cinq actes, par Eugène Labiche et A. Delacour (Palais-Royal, 22 février 1864). C'est la mise à la scène d'une série de mésaventures arrivées à divers notables de la Ferté-sous-Jouarre, venus à Paris pour manger cette cagnotte. Le produit d'une cagnotte. *La Cagnotte* obtint un succès de fou rire, qu'elle retrouve à chaque reprise. C'est une pièce « bien faite d'où la farce n'exclut pas un [illegible] observation.

CAGOLAGE n. m. Action de cagoler; résultat [illegible] action.

CAGOLER v. a. [illegible] faire pour le faire avancer. V. CAGOLE [illegible]

CAGOLEUR n. m. Celui qui cagole un bateau. ‡ On dit [illegible]

CAGOT (*go*), **OTE** (du béarn. *capot,* d'origine incertaine) n. et adj. Le nom de *cagot* désignait primitivement des sortes de tribus pyrénéennes ou basques qui, [illegible] les uns, étaient affectées de crétinisme, d'après les autres atteintes de la lèpre, et dont la condition avait quelque analogie avec celle des parias de l'Inde. (Vieux.)

Par ext. Malheureux, misérable : *Gens souffreteux, cagots ou avares.* (Rabelais.) [Vieux.]

Au Pays-Basque, [illegible] *autant que les cagots, les disgrâce.* (Clément XIV.)

Encycl. Sous le [illegible] *caffots,* en Béarn et en Navarre; de *gahets, gabets* et *caffets* en Guyenne, il a existé autrefois — et il ne serait pas impossible d'en rencontrer encore des traces aujourd'hui — des sortes de parias, auxquels les préjugés et les coutumes interdisaient, pour ainsi dire, tout rapport avec leurs compatriotes. Ils habitaient des maisons séparées, à quelque distance des villages; la profession de charpentier ou de couvreur [illegible]

devaient porter sur leurs vêtements un signe distinctif : une patte d'oie en drap rouge, afin qu'on pût facilement éviter des approches des cagots, étaient sous la juridiction immédiate de l'Église, à la fois maternelle et rigoureuse. Les droits ont beaucoup varié sur les causes qui avaient fait de ces malheureux une caste séparée et maudite. Les uns y ont vu des descendants des Wisigoths ariens, échappés aux troupes de Clovis dans les plaines de Vouillé; les autres, des Arabes ou Sarrasins, restes de l'invasion repoussée par Charles Martel, des Goths chassés d'Espagne, des albigeois hérétiques; enfin, des malades frappés d'une lèpre atténuée. C'est à cette dernière hypothèse que tous sont arrêtés les auteurs modernes, comme de Rochas. Mais il semble que plusieurs causes ont concouru à créer l'étrange situation des « cagots » ; et probablement l'hérésie a été assimilée à la lèpre, et les mêmes moyens ont été employés pour empêcher la propagation de l'une et de l'autre.

— Bibliogr. de Rochas, *les Parias de France et l'Espagne (Cagots et Bohémiens)*. Paris, 1877.

CAGOT n. m. Pêch. Syn. de CAJOT.

CAGOTEMENT adv. D'une manière cagote.

CAGOTERIE n. f. Action de cagot, manière d'agir du cagot; dévotion outrée, hypocrite ou ridicule : *Il y a bien des gens qui font profession de la CAGOTERIE.* Trev.

CAGOTISME (*tisme*) n. m. Esprit, caractère du cagot; sa manière de penser et d'agir : *Superstitions, bigotismes, CAGOTISMES, cérémonies, tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai lu, tout ce que j'ai vécu, tout ce que j'ai senti, tout ce que j'ai pensé, tout ce que j'ai rêvé, tout ce que j'ai cru, tout ce que j'ai espéré, tout ce que j'ai aimé, tout ce que j'ai haï, tout ce que j'ai craint

CAICA n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacides, tribu des psittacines, renfermant des perroquets de l'Amérique du Sud. Parmi les six espèces du genre, le *caica melanocephala* du Brésil est la plus commune.

CAICEDO (José-Maria **TORRES-**). Biogr. V. TORRES-CAICEDO.

CAICHE (*kèch*) n. f. Petit bâtiment à un pont, mâté comme le yacht, et portant une corne.

Caiche

CAICUS, petit fleuve de l'anc. Asie Mineure. Mysie, coulant de l'E. au S.-O., passant près de Pergame et se jetant dans la mer Egée en face de l'île de Lesbos.

CAÏD n. m. Titre porté, en Algérie et au Maroc, par les gouverneurs de villes et de provinces.

Caïd (Le), opéra-bouffe en deux actes et en vers libres, livret de Thomas Sauvage, musique de Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 3 janvier 1849. Sur un livret amusant, d'une gaîtée franche et communicative, le compositeur avait écrit une partition pleine de verve, de franchisent d'un sentiment comique parfois exaltant, tout en restant toujours sûre et distinguée. On en pourrait citer quelques-uns des morceaux comme des modèles, chacun en leur genre : l'ouverture, pleine de vivacité, l'air du tambour-major, d'une rondeur et d'une crânerie parfaites, les couplets bouffes d'Ali-Bajou, le pâle duo du barbier et de l'organiste, le second duo *(Il est gracieux, mon ténorillo!)* l'air de Virginie : *Plaignez, plaignez la pauvre demoiselle*, etc.

CAÏDAT (*da*) n. m. Dignité, fonction de caïd.

CAIDBEJA n. m. Bot. Syn. de FORSKALÉE.

CAÏDJI (de l'arabe *kaïd*, chef) n. m. Batelier turc qui gouverne un caïque.

CAÏDOS, héroïne grecque, née à Souli. Lors de la guerre que soutinrent, en 1792, les Souliotes contre Ali-pacha, elle se défendit dans plusieurs combats, et encouragea, par les chants patriotiques qu'elle improvisait sur la lyre, la résistance des défenseurs de l'Hellade.

CAÏE (*ka-ï*) n. m. Nom que l'on donne, en Amérique, à tous les bancs plats et à fleur d'eau.

CAIEQ (*kèk*) n. m. Une des deux embarcations des galères au XVe et XVIIe siècles. Le caieq était une embarcation à six bancs et douze avirons, mesurant 8m,45 de long, sur 2m,11 de large. [Tandis que le canot suivait la galère à la remorque, le caieq s'embaquait presque toujours.

CAIER (*ka-ïèr*) m. Torche formée de quatre bougies ou chandelles soudées ou liées entre elles. Les flambeaux dits de poing, en usage au moyen âge, rentrent dans la catégorie des caiers. (On les nommait aussi MASTIERS DE TABLE.)

Caier.

CAIETE, nom de la nourrice d'Enée, qui suivit ce prince dans ses voyages, et mourut en arrivant en Italie. Enée lui éleva un tombeau sur la côte de la Grande-Hespérie, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui Gaïte, dérivé du latin *Caieta*.

CAIÈU ou **CAYEU** (*ca-ï-eu*) n. m. Bourgeon qui se forme à l'aisselle d'une écaille dans certains bulbes (Colchique, Ail, ail et lis) qui prend lui-même tous les caractères d'un bulbe. En horticulture, on détache les caïeux pour les planter à part : les pieds qu'on obtient ainsi fleurissent plus tôt qu'ils ne viennent de graines et conservent mieux les caractères de la variété qui les a donnés.

Caïeu.

CAIFFA. Géogr. V. HAIFA.

CAIGNIEZ (Louis-Charles), mélodramatiste français, né à Arras en 1762, mort en 1842. Il avait été avocat aux conseils d'Artois, lorsqu'il se rendit à Paris (1788) et se mit à écrire pour le théâtre. On lui doit quelques pièces : *Le Valage* (1832) ; *les Méprises en délignée* (1819), mais il devint surtout fameux par ses mélodrames. Il fut un des maîtres du genre et reçut, en raison de la pureté relative de son style, le surnom de **Racine des boulevards.** Parmi ses œuvres qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *la Forêt enchantée* ; *l'Ermite de mont Pausilippe* (1805), *la Forêt d'Hermansdorf* (1806), *le Chêne d'Aloca* (1807), *l'Enfant revenant* (1812) ; *l'Enfant de l'amour* (1813) ; *la Folle de Wolfenstein* (1813), *Jean de Calais* (1815) ; *la Pie voleuse ou la Servante de Palaiseau*, dont le succès fut énorme (1815) ; *Ugolin ou la Tour de la faim* (1818) ; *Bonheur et adoration* (1822), etc.

CAIGUA (*ka-i-gouat*) n. f. Bot. Syn. de MOMORDIQUE (*momordica balsamina*).

CAIL (Jean-François), industriel français, né à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) en 1804, mort aux Plants, près de Ruffec, en 1871. Etant allé à Paris, il entra comme ouvrier chaudronnier dans la maison du chimiste Derosne, qui le prit successivement pour contremaître, pour chef d'atelier, et l'associa à sa maison en 1824. L'usine Derosne et Cail construisit d'abord des appareils à distiller et des appareils pour la fabrication du sucre, puis des presses monétaires de Tonnelier, des ponts métalliques, des locomotives, des machines-outils, des locomobiles, etc. Après la mort de Derosne, Cail devint, en 1846, seul directeur de l'usine du quai de Billy. Il y fit construire le matériel de plusieurs chemins de fer, puis des canons, des mitrailleuses, des locomotives blindées, des chaloupes canonnières, etc. Cail avait publié avec Derosne : *De la fabrication du sucre aux colonies et des nouveaux appareils propres à améliorer cette fabrication* (1844).

CAILANIE (*kè*) n. f. Sorte de droit féodal de guet ou de garde, qui était en usage dans le Languedoc.

CAILAR (Le), commune du Gard, arrond. et à 20 kilom. de Nîmes, au confluent du Vistre et du Rhône ; 1,344 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques d'eaux-de-vie, tonneliers.

CAIL-CÉDRA (*ka-ï-è-dra*) n. m. Nom du bois du Khaya senegalensis.

CAILHAVA d'Estandoux (Jean-François), auteur dramatique et littérateur français, né à Toulouse en 1731, mort à Estandoux (Ariège), en 1813. Il était d'abord garçon, [illegible] et aux plaisirs, il alla tenter à Paris la [illegible] des comédies en vers et en prose, [illegible] des rôles, et publia [illegible] 1764 il prit pour modèle Molière. Parmi ses pièces, [illegible] sous le titre de *l'Amitié conséquente* (représentée en 1784), 1782, nous citerons : *le Tuteur* [illegible] *l'Amour de l'amour* (1769), *le Bonnet* [illegible] *l'Epouseur* (1772), *les Fausses apparences ou l'Amant de la comédie*, 1775, *les Mariages assortis*, 1776, *les Fausses Etudes ou Molière* (1802), *Amours bizarres* (1789), etc. Il a laissé des *Mémoires* qui abondent en portraits littéraires et en anecdotes.

CAILLAGE (*ka-ï-ïaj*) n. m. Action de cailler ou de se cailler : *Le* CAILLAGE *du lait*.

CAILLARD (Abraham-Jacques), jurisconsulte français, né en 1718, mort en 1776. Il fut élève de Pothier et avocat à Paris. On la surnomme le *Monde* [illegible] Sous le parlement Maupeou, il fut de ceux qui quittèrent la plaider et qu'on appela *les quarante mondains*.

CAILLARD (Antoine-Bernard), diplomate français, né en 1742 à Argenteuil (Bourgogne), mort à Paris en 1816. Il fut chargé d'affaires à la Haye (1788), ministre plénipotentiaire près la cour de l'empire, enfin à Berlin (1792). Sous le Consulat, il fut chef des archives et, en 1807, l'intérim du ministère des affaires étrangères. Il a écrit un *Mémoire sur la révolution de Hollande*.

CAILLASSE (*ka-ïlass* [*ll* mll.] — *de caillou*) n. f. Nom donné par les carriers aux couches mauvaises des dépôts marins tertiaires. Il Pierres très dures qui servent quelquefois de pierres à aiguiser.

— Par ext. Dans le midi de la France et dans nos colonies, on appelle *caillasse* les cailloux cassés qui servent à l'empierrement des routes et chemins.

— n. f. pl. Géol. Formation du bassin parisien qui surmonte immédiatement le calcaire grossier et qui présente à sa partie supérieure des accidents minéralogiques extrêmement intéressants.

— ENCYCL. A la base, on remarque, comme transition, quelques petits lits fossilifères. Les caillasses supérieures sont azoïques et alternativement composées de calcaire compact ou rhomboïdal, d'argile, de sable siliceux souvent cristallisé, de silex corné, etc. Elles offrent de curieuses épigénies calcaires ou siliceuses de gypse lenticulaire et des petits cristaux de fluorine très nets. Un puits d'exploration, foré en 1898 dans le sol de la maison Larousse, à Paris, a fourni des blocs entièrement pétris de rhomboèdres de calcite et semés d'abondants petits cristaux de quartz hyalin mettant prismatiques et bipyramidés. On ne peut guère expliquer cette formation qu'en faisant intervenir l'action de sources thermo-minérales au fond de la mer tertiaire.

CAILLASSEUX (*ka-ïa-seû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui est de la nature de la caillasse.

CAILLAU (Jean-Marie), médecin français, né à Gaillac en 1765, mort en 1820, devint, en 1819, directeur de l'Ecole de médecine de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont : *Aide aux mères de famille sur l'éducation et les maladies des enfants* (Bordeaux, 1796) ; *Journal des mères de famille* (Paris, 1797-1799) ; *la Callipédie ou l'Art d'avoir de beaux enfants* (1799).

CAILLAUX (Eugène-Alexandre), ingénieur et homme politique français, né à Orléans en 1822, mort à Paris en 1906. Elève de l'Ecole polytechnique, il était ingénieur en chef des chemins de fer de l'Ouest, lorsqu'il fut élu, en 1871, député de la Sarthe à l'Assemblée nationale. Il appuya d'abord, puis abandonna la politique de Thiers, fut ministre des travaux publics (1874-1876), devint sénateur de la Sarthe (1876), reçut le portefeuille des finances dans le cabinet de Broglie (1877) et ne fut pas réélu sénateur en 1881.

— **CAILLE** (*ll* mll. — du bas lat. *quacola*, d'origine germ.) n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tetraonidés, tribu des perdicinés, renfermant des petites formes trapues, à ailes moyennes, à queue courte, à pattes faibles.

— Sens. Terme d'amitié dont on se sert avec les enfants et quelquefois avec les jeunes femmes : *Viens ici, ma* CAILLE. Il *Caille coiffée*, femme galante. (Cette locution a vieilli, mais il en est resté le mot *caillette*, qui se prend souvent dans le même sens.)

— *Evêque des cailles*. Hist. ecclés. Nom que l'on avait donné à l'évêque de l'île de Caprée, parce qu'il percevait la dîme sur la vente des cailles.

— Loc. prov. *Chaud comme une caille*. Dans cette expression, *chaud* est pris tantôt dans le sens propre, tantôt dans le sens de ardent.

— ENCYCL. Ornith. Les *cailles* (*coturnix*) sont divisées en dix-sept espèces, propres à l'ancien monde. La caille commune (*coturnix communis* ou *dactylisonans*) habite l'Europe tempérée et l'Asie boréale jusqu'au Japon. Elle

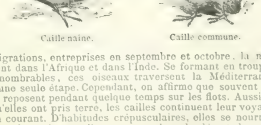
Caille naine. Caille commune.

migrations, entreprises en septembre et octobre, la mènent dans l'Afrique et dans l'Inde. Se formant en troupes innombrables, ces oiseaux traversent la Méditerranée d'une seule étape. Cependant, on affirme que souvent ils se reposent pendant quelque temps sur les flots. Aussitôt qu'elles ont pris terre, les cailles continuent leur voyage en courant. D'habitudes crépusculaires, elles se nourrissent de graines et d'insectes, et, dans le désert, boivent

[illegible] temps dans l'antiquité grecque.

— Chass. On se sert, pour chasser les cailles, d'un [illegible] qui, imitant le cri de la femelle, attire le mâle. V. APPEAU.

On chasse les cailles au fusil, avec un chien couchant, une heure après le lever du soleil, dans les chaumes garnis d'herbe, dans les prés, dans les avoines, les vignes, les sarrasins et les millets. Les cailles ne se tiennent pas en compagnies comme les perdrix, elles vivent isolées ; si plusieurs s'élèvent à la fois, elles prennent chacune une direction distincte et indépendante. La caille tient bien devant le chien d'arrêt, surtout lorsqu'il fait chaud ; elle pousse en partant un petit cri d'effroi ; son vol est bas, rarement avec crochet, mais avec un balancement. Il faut toujours les laisser un peu filer avant de tirer.

Pêch. [illegible] nir un panier à claire-voie d'animaux de toute sorte. On plonge de temps en temps le tout dans l'eau, et on tend du l'endroit où l'on pêche à la ligne. Le poisson de surface ne tarde pas à affluer, attiré par les fragments de matière qui s'échappent du panier.

CAILLE (La), hameau de la commune d'Allonzier (Haute-Savoie), arrond. et à 50 kilom. de Saint-Julien ; 170 hab. Eaux thermales connues des Romains, qui y élevèrent des thermes dont il subsiste quelques vestiges. L'établissement des bains est bâti au fond de la gorge rocheuse des Usses, au-dessus de laquelle a été jeté le pont suspendu Charles-Albert, aujourd'hui *Pont de la Caille*.

CAILLÉ (*ll* mll. — du lat. [illegible] *fraîchissant*. Il Matière caséeuse qui reste dans le lait, après la séparation de la crème et du petit-lait.

CAILLÉ (René [et non **Caillié**], explorateur français, né à Mauzé (Deux-Sèvres) en 1799, mort en 1838. Frappé par les voyages, à la suite de la lecture de Robinson Crusoé, Caillé, qui n'avait reçu qu'une instruction élémentaire, commença, dès l'âge de seize ans, à voyager. Après avoir visité le Sénégal et la Guadeloupe, il revint à Saint-Louis en 1818 et se rendit dans le Bondou ; mais la fièvre l'obligea de rentrer ensuite en France. C'est alors qu'il conçut le projet de se rendre à Tombouctou. Sans se laisser arrêter par le manque de ressources, il repassa en 1824 au Sénégal, vécut près d'un an chez les Maures pour apprendre l'arabe et s'initier aux pratiques de l'islam, et se faisant passer pour un ancien esclave égyptien. Il se mêla à une caravane de marchands mandingues et il atteignit Tombouctou (1828). Il y avait été naguère précédé par le matelot français Paul Imbert et par le major anglais Laing, qui avait été assassiné peu de temps après en être sorti (1826). Caille fut plus heureux, et, par le Sahara et le Maroc, parvint à Tanger, d'où il se rendit en France. Jomard mit en ordre et publia les notes et les observations de Caillé sous le titre de *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale* (1830), et défendit victorieusement [illegible] tre les doutes injurieux des Anglais l'authenticité du voyage. Quant à Caillé, retourné à la Charente-Inférieure, il y mourut des suites de ses fatigues et d'une maladie qu'il avait contractée au cours de ses voyages.

BIBLIOGR. : Gaspard Cuillier, *les Grands Hommes de France. Voyageurs* : *René Caillé* (Paris, 1885).

CAILLÉ (Jules-Michel), statuaire français, né et mort à Nantes (1836-1881). Cet artiste eut pour maîtres Duret et Guillaume ; il exposa pour la première fois au Salon de 1863, où son *Ariste pleurant des adieux à la mort* fut très remarqué. On lui doit encore une *Bacchante jouant avec une panthère* (1868) ; *Caïn* (1874) ; *Elégie*, statue en pierre (1878) ; le modèle de la statue de Voltaire, choisi au concours par le comité du Luxembourg (1878).

CAILLEAU (André-Charles), littérateur français, né en 1731, mort en 1798, fut imprimeur-libraire à Paris. Il a composé beaucoup de pièces de théâtre et d'ouvrages tombés dans l'oubli, à l'exception d'un seul : *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares* (1790), dont Duclos avait fourni la matière, et auquel Brunet ajouta un supplement en 1802.

CAILLEBOT (*ll* mll. — *bo*) n. m. L'un des noms vulgaires donnés à la viorne. Un [illegible] CAILLEBOTTE.

CAILLEBOTAGE ou **CAILLEBOTTAGE** (*ll* mll., et *bo-taj*) n. m. Action de cailleboter.

CAILLEBOTE ou **CAILLEBOTTE** (*ll* mll. — [illegible] *bo*, m. f. Petit morceau de bois de [illegible] qu'on cloue sur une membrure de navire pour couvrir quelque vide. [illegible] Vieux [illegible] sur la [illegible] cailleboter avec une [illegible]

CAILLEBOTIN (*ll* mll.) n. m. Sorte de panier sans anses, dans lequel les [illegible] [illegible] [illegible]

Cézanne, Edouard Manet, Claude Monet, Pissarro, Renoir, Sisley et Degas, figurent dans cette collection. L'acceptation de ce legs donna lieu à des débats assez vifs, dans lesquels il était dit que la plupart des œuvres de la collection Caillebotte, si elles ne « déshonorent » pas nos musées, n'honoraient pas grandement, en tout cas, les écoles qu'elles représentent.

CAILLEBOTTER. *(ll mil.)*, *et bosté* — de *caillet*, et *botter* pour *bouter*) v. a. Mettre en caillots, réduire en caillots : *Le vinaigre* CAILLEBOTTE *le lait.* (Acad.)

— v. n. Se prendre en caillots : *Il faut enlever que le sang ne* CAILLEBOTTE *et coagule dans le corps.* (A. Paré.)

— Dans certains départements de l'Ouest, on dit que les arbres fruitiers *caillebottent*, lorsque les cheuilles mangent leurs feuilles, et que les fleurs manquent de vigueur.

Caillebotté, ée part. pass. du v. Caillebotter.

— *Précipité caillebotté.* Chim. Nom que l'on donne quelquefois à des précipités blancs qui ont la consistance du lait caillé.

Se caillebotter, v. pr. Se former en caillots, se coaguler. (Avec suppression du pronom réfléchi : *Faire* CAILLEBOTTER *du lait.* (Le mot a vieilli.)

CAILLEBOTTIS n. m. Mar. V. CAILLEBOTIS.

CAILLE-LAIT *(ll mill., et lé)* n. m. Bot. Nom vulgaire des espèces du genre *galium* ou *gaillet* (v. ces mots), de la famille des rubiacées, dont une espèce, la caille-lait jaune, est employée à colorer en jaune le beurre et certains fromages, mais n'a nullement la propriété qu'on lui avait attribuée de faire coaguler le lait.

CAILLEMENT *(ll mill.)* n. m. Action de cailler ; transformation du lait ou de tout autre liquide qui se caille : *Les femmes nouvellement accouchées sont sujettes au* CAILLEMENT *du lait dans ses seins.*

CAILLER *(ka-lê* [ll mill.] — du lat. *coagulare*, qui devint d'abord *coaglare*, puis *quaglare*) v. a. Faire prendre en caillot, coaguler, figer : *Le présure* CAILLE *le lait.*

Se cailler, v. pr. Se former en caillots, se coaguler : *Le sang* SE CAILLE *sitôt qu'il est hors des veines et sans étaler.* — S'emploie sans avec ellipse du pronom se : *Laisser* CAILLER *une sauce.*

CAILLER *ka-lê, ll* mill.) — rad. *caille*) n. m. Engin, hallier ou nappe, pour prendre les cailles. (Appeau qui contrefait le cri des cailles femelles.

CAILLÉE *(ka-lêr'* [ll mill.]) n. f. Récipient en bois, de forme cylindrique, dans lequel on verse du lait écrémé après y avoir plongé la présure qui doit le faire cailler, c'est-à-dire prendre en masse compacte. (Ce terme est surtout spécial aux départements du centre de la France.)

CAILLET (Guillaume), paysan français, né à Mello (Oise) au commencement du XIVe siècle, exécuté à Clermont (Oise) en 1359. Ce fut le chef du grand soulèvement des paysans de l'année 1358, connu sous le nom de *jacquerie*. Il est appelé par les chroniqueurs : *Calle, Carle, Karle, Charles.* C'était homme de haute stature, remarquable par sa beauté et son intelligence ; il était instruit, beau parleur ; il possédait même des connaissances militaires. Il essaya de discipliner les hordes sauvages qui lui étaient confiées et commença des efforts pour signaler la jacquerie furent commis en dépit de ses conseils et de ses exhortations. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, marcha contre les jacques, que commandait Guillaume Caillet. Il avait composé poursuivre des troupes de paysans, incapables d'opposer une résistance sérieuse ; il se trouva en présence de communiers décidés, fermes et bien commandés. Il recourut à la trahison. Il invita à une conférence le capitaine des jacques ; Caillet s'y rendit sans défiance. Charles le Mauvais le fit saisir, charger de fers, et exécuter à Clermont-en-Beauvaisis, après l'avoir, dit-on, revêtu de son titre de roi des *jacques*, fait couronner d'un trépied de fer rouge. Privés de leur chef, les jacques furent vaincus.

— Bibliogr. : S. Luce, *Histoire de la jacquerie* (Paris, 1859).

CAILLETAGE *(ll* mill., et *taj')* n. m. Bavardage, propos de cailettes : *Le ton de ces lettres est petit, assez commun ; c'est proprement du* CAILLETAGE. (Ste-Beuve.)

CAILLETEAU *(ll* mill., et *to)* n. m. Ce mot désigne les jeunes cailles de l'année, nées dans la contrée où l'on chasse les cailles au filet.

CAILLETER *(ll* mill. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je caillette. Tu cailletteras. Il cailletterait*) v. n. Faire la caillette, bavarder comme une caillette.

CAILLETET (Louis-Paul), physicien et industriel français, né à Châtillon-sur-Seine en 1832. Il suivit les cours de l'Ecole des mines de Paris, s'occupa de métallurgie dans les forges de la Côte-d'Or. Grâce aux facilités que lui procuraient, pour ses expériences, les hauts fourneaux et les machines puissantes qu'il avait à sa disposition, Cailletet étudia les propriétés des substances relatives aux propriétés physiques et chimiques du fer, à la discussion des gaz dans les foyers métallurgiques, au passage de l'hydrogène à travers les lames de fer. On lui doit des recherches sur la loi de Mariotte à hautes pressions, et sur la compressibilité des gaz. Enfin, en 1877 et 1878, Cailletet, après avoir fait connaître à l'Académie des sciences une autre recherche : sur la condensation de l'éthylène et de l'acétylène, put réaliser la liquéfaction de l'oxygène, de l'azote, de l'air et de tous les gaz regardés jusqu'alors comme permanents. V. LIQUÉFACTION.

Cailletet a été élu, en 1884, membre de l'Académie des sciences.

CAILLETOT *(ll* mill., et *to* [t mill.]) n. m. Sur le littoral normand, Nom vulgaire du cormoran. (Vieux.)

CAILLETTE *(ka-lêt'* [ll mill.]) n. f. Ornith. Nom vulgaire du pétrel.

— Econ. dom. Masse de lait caillé qui sert à faire des fromages. ◊ On dit aussi CAILLON.

CAILLETTE *(ka-lêt'* [ll mill.] — rad. *cailler*, parce qu'on y trouve la présure, liquide propre à cailler le lait) n. f. Quatrième estomac des animaux ruminants.

— Encycl. La *caillette* est intermédiaire, pour le volume, entre la panse et le feuillet, et se trouve à droite de cette dernière poche. Ses parois sont très épaisses et ridées ; elle communique avec l'intestin par l'orifice pylorique. C'est le premier estomac qui se développe chez les ruminants, le seul qui existe tant que le jeune animal tette ; alors, il n'y a pas de rumination. Sa surface interne, irrégulièrement plissée, est continuellement humectée par un liquide, qui est le suc gastrique. Chez les jeunes sujets, on trouve dans cet estomac la *présure*, qui sert à faire *cailler* le lait ; de là le nom de *caillette*.

CAILLETTE *(ka-lêt'* [ll mil.] — de *Caillette*, n. pr.) n. f. Femme bavarde, qui cause sans cesse, à tort et à travers : *Propos de* CAILLETTES. *On a dit de Mme de Sévigné qu'elle était une* CAILLETTE. Se dit, par analogie, d'un homme bavard ou légèrement comme une caillette. — Prononcez, femme légère, femme galante.

— Adjectiv. : *Un homme* CAILLETTE.

— *Caillette-ramen,* Nom que l'on donnait autrefois à un petit garçon habitué à se tenir comme une fillette auprès de sa mère, au lieu d'aller jouer avec ses camarades.

CAILLETTE, fou de Louis XII et de François Ier, né dans la seconde moitié du XVe siècle. Il remplissait à la cour de France le rôle de bouffon, en même temps que Triboulet ; mais, contrairement à celui-ci, qui amusait parfois par ses saillies plaisantes et qui aimait à tourmenter les pages, Caillette paraît avoir cumulé l'idiotisme et la lâcheté. Il figure dans le drame de Victor Hugo, intitulé *Le Roi s'amuse*, imprimée en 1497, donne le portrait de Caillette comme patron des modes nouvelles. Rabelais parle fréquemment de lui, et le bibliophile Jacob en a fait un des héros du roman intitulé *Les Fous de France*, dans lequel il tient fort peu compte de la vérité historique. Le nom du bouffon de François Ier est passé dans la langue, d'abord comme synonyme de fou, d'imbécile, puis comme synonyme de bavard, d'indiscret.

CAILLEUR *(ll* mill.) n. m. Chasseur aux cailles à l'aide de filets ou d'appeaux. (Vieux.)

Caillen-tassart

CAILLEU-TASSART *(ka-lêu* [ll mill.], et *tasar*) n. m. Nom vulgaire du poisson physostome, de la famille des siluroïdes *silurus thoussa*, commun dans la mer des Antilles. V. SILURE.

CAILLAUD (Frédéric), voyageur français, né et mort à Nantes, en 1787. Il visita successivement, de 1813 à 1815, la Hollande, l'Europe méridionale et la Turquie d'Asie, en faisant le commerce des pierres précieuses. En 1815, Méhemet-Ali le chargea d'explorer les déserts situés à l'est et à l'occident du Nil. Parti d'Edfou, Cailliaud s'avança vers la Mer Rouge, retrouva dans le désert les mines d'émeraudes du mont Labarah, puis revint Kepto, et parcourut les ruines de Coptos à Berénice. Il visita aussi la Grande Oasis (juin 1818), où il fit d'importantes découvertes archéologiques ; puis, accompagné de l'ancien aspirant de marine Letorzec, explora les mines de cuivre connues à l'ouest de l'Egypte et remonta le Nil jusqu'au 10e degré de latitude. Ensuite, Cailliaud repassa en France avec ses collections, et publia lui-même la relation de son *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au delà de Fazogl, dans le midi du royaume de Sennar, à Syouah et dans cinq autres oasis, de 1819 à 1822* (1826-1827), qu'avait précédée la publication faite par Jomard, d'après le journal de l'explorateur, du *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'orient et à l'occident de la Thébaïde* (1821), et du *Voyage à l'oasis de Syouah* (1823). Puis Cailliaud se fixa dans sa ville natale, où il devint conservateur du cabinet de la ville, et où il composa ses *Recherches sur les arts et métiers, les usages de la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Egypte, de la Nubie et de l'Éthiopie* (1831-1837).

CAILLIER *(ca-lîê* [ll mill.] — du bas lat. *calatus*, même sens) n. m. Vase à boire, en usage pendant le moyen âge et jusqu'à la fin du XVIe siècle, qui était fait de bois tourné.

— Encycl. Les *cailliers* avaient la forme d'un bol de dimensions moyennes, avec pied pris dans la masse. Beaucoup de cailliers, de grande dimension, servaient à contenir le vin, tandis que le bol ou caleron formait couvercle faisait office de vase à boire. Les bois les plus usités étaient lisses, comme l'aliser, le platane, le hêtre, alors nommé *petit madre* ; ce dernier bois passait pour clarifier le vin nouveau et lui donner un goût agréable. Aussi le mot « caillier » désignait-il parfois le bois lui-même. (On disait un *hanap de caillier.*)

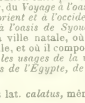

Caillier à caleron

CAILLITE *(ll* mill. — de *Caille*, n. de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche cristallophyrienne (hélosiéiare) composée de tœnite et de kamacite. On retrouve ce type dans les matériaux de plusieurs chutes différentes ; les principales sont celles de Chantas (Mexique, 1810, 755 kilogr.), Caille (Alpes-Maritimes, 1828), 634 kilogr.), Cohahuila (Mexique, 1866), 250 kilogr. ; Juncal (Bolivie, 1866, 103 kilogr.) etc.

CAILLOT *(ca-lô* [ll mill.] — rad. *caillé*) n. m. Grumeau, petite masse de liquide coagulé : CAILLOT *de lait, de sang, d'albumine.*

— En T. de physiol., Partie solide, qui se forme dans le sang lorsque, sous certaines influences, le sérum ou partie de liquide se sépare de la masse.

CAILLOT (Joseph), chanteur et comédien, né et mort à Paris (1732-1816), fut un des meilleurs artistes de la Comédie-Italienne. Laharpe a fait de lui les plus grands éloges ; Grimm assurait que son talent était plus flexible et plus rare que celui de Lekain ; le grand tragédien anglais Garrick le tenait en très haute estime, et Grétry, dont il fut longtemps l'un des meilleurs interprètes, ne tarit pas de louanges à son égard dans ses *Mémoires*. Et il faut constater que Caillot, doué d'une belle voix qui tenait à la fois du ténor et du baryton, était aussi remarquable dans le genre patriotique que dans les rôles comiques et même bouffons. Il en créa un grand nombre pendant son séjour à la Comédie-Italienne ; entre autres, dans *Rose et Colas*, la Sorcière, le Huron, le Déserteur, Lucile, le Roi et la Fermière. Atteint fréquemment d'un enrouement, il quitta le théâtre en 1772 et devint plus tard capitaine des chasses du comte d'Artois et, en 1800, la quatrième classe de l'Institut le nomma membre correspondant.

CAILLOTIS *(ll* mill., et *ti* n. m. Sorte de soude en fragments ressemblant à des cailloux.

CAILLOT-ROSAT *(ca-lô* [ll mill.], et *rosa* n. f. Variété de poire pierreuse, dont le gout rappelle l'arome de la rose.

CAILLOTTE *(ka-lôt'* [ll mill.] n. f. Dans divers départements de l'est de la France, on désigne sous ce nom communément plusieurs légumineuses, telles que le *lotus corniculatus* (ou caillotte jaune), le *coronilla varia* (ou caillotte rouge.

CAILLOU *(ll* mill. n. m. Fragment de roche plus ou moins dure, et ayant généralement subi l'action des eaux. *Ill.* Des CAILLOUX. (V. la partie encycl.)

— Fig. Obstacle, embarras, inconvénient : *La route de l'honneur est semée d'épines et de* CAILLOUX. « *Avoir le cœur dur comme un caillou.* Etre insensible, inexorable.

— Pop. Tête, figure. *Se sucer le caillou*, S'embrasser. « *Avoir le caillou déplanté*, N'avoir plus de mousse sur le caillou, Etre chauve. « Dupe. *Avoir z. caillou*, Avoir trouvé une dupe.

— Miner. Nom que l'on donne, selon leur provenance, à des fragments de quartz hyalin généralement roulés. « *Caillou d'Egypte*, Fragments de jaspe arrondis, que l'on trouve à Suez et dans les déserts d'Egypte, et qui sont marqués de points irréguliers, concentriques, et qui résulteraient de la décomposition d'une breche. « *Caillou ferrugineux*, Nom donné par Brochant à une variété de quartz, dont le caractère distinctif est d'être pénétré d'une grande quantité d'oxyde de fer jaune ou rouge. « *Caillou de Rennes*, Breche dure, formée de fragments anguleux liés par un ciment de jaspe. (On l'emploie dans l'ornementation.

— Techn. Caillou plat et tranchant, servant à décrasser le creuset des ouvriers en cuivre. « *Liqueur des cailloux*, Dissolution de silicate de potasse ou de soude, employée comme vernis pour recouvrir les dessins des décors de théâtre et les bois. (V. INCOMBUSTIBILITÉ.) « *Cailloux couenneux*, Nom donné au silex que l'on ne peut tailler. « *Caillou franc*, Silex qui est propre à la taille. « *Caillou grainchu*, Silex qui se prête mal à la taille.

— ALLUS. BIBL : **Cailloux de Démosthène** V. DÉMOSTHÈNE.

— ENCYCL. Géol. Le mot *caillou*, qui, d'une manière générale, est employé pour désigner tout fragment pierreux, n'est utilisé en géologie que dans certains cas précis :

— *Cailloux éclatés*, Nom sous lequel on désigne les silex anguleux qui abondent dans le diluvium rouge et dont l'état fragmentaire est attribué par de hypothèses à l'état de congélation profonde du sol, à l'époque pleistocène.

— *Cailloux impressionnés*, Phénomène que l'on constate dans les poudingues particulier dans le « *Seeffuh* de Suisse. (Il se présente, le plus souvent, sous la forme d'un galet calcaire plus ou moins pénétré par un galet siliceux qui y a laissé son empreinte.)

— *Cailloux roulés*, Nom donné aux éléments alluvionnaires moyens, laissant le nom de *sable* aux matériaux fins, et le nom de *blocs* aux plus gros. Les cailloux roulés n'ont pas l'aspect des galets arrondis par la mer ; ils gardent à peu près leur forme primitive ; leur transport, plutôt lent, n'a pas qu'émousser leurs angles.

— *Cailloux striés, polis*. On appelle ainsi les fragments de roches qui ont été entraînés par un glacier et qui ont contribué au creusement de son lit en attaquant le sol avec une énergie proportionnée à leur résistance et au poids de la masse glaciaire.

— *Cailloux*, Fragments et mélangés intimément au mortier de chaux hydraulique, les cailloux fournissent un excellent béton, jouissant d'une très grande résistance. La céramique fait usage des cailloux broyés et pulvérisés pour la fabrication de certaines faïences appelées terres de fer ou faïences anglaises. Les cailloux qui ont été roulés par les eaux servent fréquemment de moellons décoratifs dans la construction des murs extérieurs, en combinant leurs colorations multiples et leurs formes et dimensions. Souvent, aussi, on emploie les cailloux dans la maçonnerie courante, surtout dans les contrées où les autres matériaux sont rares.

Les lapidaires tirent un excellent parti des cailloux pour la fabrication de la fausse bijouterie. Ce sont généralement des fragments de roches qui imitent les pierres précieuses. On les désigne sous le nom : *cailloux de Meaux, de Rhin, de Brestel*. Ils sont constitués par du cristal de roche (devenu coloré.) Le *caillou de Cayenne*, celui d'*Alençon*, qui ne sont que des variétés de quartz, sont aussi très employés. Il en est de même du *caillou d'Egypte* qui, sans être ni transparent, ni translucide, présente des espèces d'herborisation d'un très bel effet ; ce dernier est une variété de jaspe.

CAILLOUASSE *(ll* mill.) n. f. En T. de trav. publ., Variété de pierre meulière de couleur blanche. (Elle est très compacte et homogène, et par cela même peut se tailler comme le moellon, assez régulièrement.)

CAILLOUETE (Louis-Denis), sculpteur français, né et mort à Paris (1793-1855), fut élève de Carrellier. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Psyché abandonnée ; l'Architecture*, bas-relief en marbre fait pour le grand escalier du Louvre ; *Marie de Médicis*, statue en marbre au jardin du Luxembourg.

CAILLOUEUX *(ll* mill., et *eû*), **EUSE** adj. Plein de cailloux. Vieux.

CAILLOUTAGE *(ll* mill. et *taj')* n. m. Ouvrage fait de cailloux. *Grotte, Chemin de* CAILLOUTAGE. ◊ Amas de cailloux.

— Ch. de f. Empierrement établi dans l'espace compris entre les files de rails, sur les chemins de fer à traction animale. ◊ On dit aussi CAILLOUTIS.

— Techn. Terre à pipe, variété d'argile qui est propre à la fabrication des pipes. ◊ Poterie faite avec cette même argile, et qu'on appelle aussi FAIENCE FINE ou FAIENCE ANGLAISE. (V. FAIENCE.) ◊ Sorte de béton fait de cailloux et de chaux hydraulique.

— TRAV. PUBL. Empierrement des routes et chemins, exécuté à l'aide de cailloux brisés.

CAILLOUTÉE (*ll* mll.) n. f. Faïence en terre de pape. ‖ Sorte d'enjolivement fait de cailloux de diverses couleurs, qui on emploie pour orner les allées des jardins.

CAILLOUTER (*ll* mll.) v. a. Garnir de cailloux un chemin. *Cailloute, ée* part. passé du v. Cailloutier. *Le sol est caillouté*.

— n. m. Genre de crustacés dans les dits, usité pour la bracéanon de certaines étoffes. ‖ Armure ou dessin imitant les cailloux : *Un elegant* CAILLOUTÉ.

CAILLOUTEUR (*ll* mll.) n. m. Ouvrier qui cailloute, qui empierre les chemins. ‖ Ouvrier autrefois employé à la taille des pierres à fusil. On disait aussi *Caillou* dans ce dernier sens.

CAILLOUTEUX (*ll* mll., et *teû*, **EUSE** adj. Plein de cailloux, semé de cailloux : *Chemin* CAILLOUTEUX.

CAILLOUTIS (*ll* mll., et *ti*) n. m. Trav. publ. Cailloux concassés, dont on se sert pour empierrer les routes — les ménagent avec une certaine quantité de gros sable. ‖ On dit aussi CAILLOUTAGE.

— Ch. de f. Syn. de CAILLOUTAGE.

— *Caillouti glaciaire*. Nom donné au dépôt que l'on trouve souvent à l'extrémité inférieure des glaciers et qui résulte du lavage des matériaux de la moraine frontale par les eaux de fusion.

CAILLY (Jacques de), poète français, connu sous le nom de **Chevalier de Cailly**, né dans les lettres, sous le pseudonyme anagrammatique de CHEVALIER D'ACCILY, né à Orléans en 1604, mort en 1673. Il était fils de Jacques de Cailly, l'un des cent gentilshommes de la garde de Henri IV, et se distingua par son humeur satirique par les épigrammes dans lesquelles il se montrait comme un esprit fin, railleur, satirique sans amertume, un frondeur badin des vices, des travers et des ridicules du temps. Ces épigrammes eurent du succès dans les salons et furent publiées sous le titre modeste de : *Diverses petites poésies du chevalier d'Accilly* (Paris, 1657). Les vers de Cailly sont d'une facture aisée ; ils brillent par leur naturel, leur bon sens, leur tour simple en même temps qu'élégant, leur malice de bon aloi. Beaucoup de ses petites pièces, comme celle sur l'étymologie d'*Alfana*, sont citées partout. V. ALFANE.

CAÏM (*ka-im*) n. m. Gardien d'une mosquée.

CAÏMAC ou **KAIMAC** (*mak*) n. m. Sorte de sorbet turc.

CAÏMACAM ou **CAÏMACAN** (orthogr. usuelle de l'expression arabe *caim-makam*) n. m. Cette expression, dont le sens étymologique est « lieutenant » (*kaim*, tenant, et *makam*, place), désigne le chef d'un *caza*, sous-gouverneur de district placé sous les ordres du naïb, gouverneur général, et directement sous la juridiction du *mutesarrif*. Le caïmacam-pacha est le lieutenant du grand vizir. En temps de guerre, quand le grand vizir commandait l'armée, le caïmacam résidait à Constantinople et exerçait toutes ses prérogatives.

CAÏMACANAT (*na*) n. m. Territoire administré par un caïmacan.

CAÏMAN (espagn. *caiman*, qui est une altér. du caraïbe *acayoman*) n. m. Genre de reptiles crocodiliens, famille des alligatoridés, renfermant des formes à museau long, dont les mâchoires supérieures ne présentent pas d'alvéoles pour loger les dents canines des mâchoires inférieures, dont les pattes ont leurs membranes interdigitales peu développées, dont les plaques dorsales sont articulées, tandis qu'elles ne le sont pas dans le genre alligator.

— ENCYCL. Les *caïmans* proprement dits diffèrent des crocodiles par les caractères précités, et aussi des alligators par leurs dents, dont le nombre est de 44 à chaque mâchoire. On connaît quelques espèces de caïmans répandues dans l'Amérique centrale et méridionale : *caïman fissipalpus*, *caïman niger*, et en Chine *caïman sinensis*. Cette

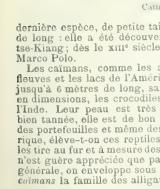

Caïman

dernière espèce, de petite taille, ne dépasse pas 2 mètres de long : elle a été découverte, en 1879, dans le Yangtse-Kiang ; dès le XIIIe siècle, elle avait été signalée par Marco Polo.

Les caïmans, comme les alligators, abondent dans les fleuves et les lacs de l'Amérique : ils atteignent souvent jusqu'à 6 mètres de long, sans cependant égaler jamais, en dimensions, les crocodiles africains ou les gavials de l'Inde. Leur peau est très employée en maroquinerie ; bien tannée, elle est de bon usage pour faire des valises, des portefeuilles et même des chaussures. Aussi, en Amérique, élève-t-on ces reptiles dans des lacs enclos, d'où on les tire au fur et à mesure des besoins. Leur chair musquée n'est guère appréciée que par les Chinois. D'une manière générale, on enveloppe sous la dénomination commune de *caïman* la famille des alligatoridés.

CAÏMAN n. m. Pop. Mendiant. (V. les mots suiv.) ‖ Argot. Surveillant à l'École normale supérieure.

CAIMAND, CAIMANDER, CAIMANDEUR. V. QUÉMAND, QUÉMANDER, QUÉMANDEUR.

CAÏMANS ou **CAYMANS** (ILES), groupe de trois petites îles anglaises de la mer des Antilles, dépendant administrativement de la Jamaïque. Ces trois îles, Grand-Caïman, Petit-Caïman et Caïman-Brac, sont célèbres dans l'histoire des flibustiers : la première seule est habitée, ses habitants s'occupent surtout de la pêche de la tortue.

CAIM-BIAMRILLAH Ahmed, calife abbasside, né à Bassora, en 1001, a son père le calife Cadar-Billah. Il ne jouit pas d'une autorité plus complète que lui, et en 1037 de l'hégire, Toghrul-Beg, vainqueur des Bouïdes, le force à le couronner sultan de Bagdad au préjudice de l'émir et émera Bessasiri. Celui-ci, pour se venger, déposa le calife Caïm et fit proclamer a sa place Mostansser-Billah. L'an 450 de l'hégire, la prière fut faite à Bagdad au nom de Mostansser, mais l'année suivante Toghrul-Beg revint et rétablit Caïm-Biamrillah : Bessasiri fut tué dans une bataille contre le sultan seldjoucide. Caïm [illegible] mourut en 1075. Il était d'un caractère doux et paisible et protégeait [illegible].

CAÏMÉ n. m. Mot arabe dérivé de la racine *cama*, et emprunté par le turc osmanly ; il signifie primitivement une feuille de papier, une lettre, une note écrite. Il désigne spécialement un papier-monnaie émis par le Trésor.

ENCYCL. La première émission eut lieu au début du règne d'Abd-el-Medjid [illegible] en 1840), à cause de la facilité avec laquelle ils pouvaient être falsifiés, ils furent remplacés par de belles gravures qui ne peuvent circuler que dans la capitale.

CAIN (nom qui, en langue hébraïque, signifie *celui qui est acquis* (de *qaan*, acquérir), premier-né d'Adam et d'Ève, selon la *Genèse*. D'après le récit très succinct de la Bible, Caïn se livrait à la culture de la terre, pendant que son frère Abel s'occupait à la pastorale. Les deux frères avaient fait un jour une offrande au Seigneur, celui-ci préféra l'offrande d'Abel ; Caïn en ressentit un vif sentiment de jalousie, et commit le premier fratricide qui ait souillé la planète terrestre. « Caïn, qu'avez-vous fait de votre frère ? » dit alors le Seigneur. — Je ne sais, suis-je le gardien de mon frère ? répondit-il. Dieu le maudit et le condamna à vivre errant, et pour le protéger contre la loi du talion, le marqua au front. Caïn s'enfuit dans le pays de Nod (pays de la fuite) et y fonda la ville d'Henoch. Dans le *Legende des Siècles*, Victor Hugo a décrit, sous le titre de *le Conscrit des remords*, qui poursuit partout Caïn, la suite de son crime.

— ALLUS. BIBL. **Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?** Mots que, dans le récit de la *Genèse*, Dieu fait entendre à Caïn après le meurtre d'Abel.

— Iconogr. *Caïn et sa race maudits de Dieu*, groupe en marbre d'Etex, au musée de Lyon (1833). *Caïn*, tableau de

Caïn, d'après Cormon.

Cormon, au musée du Luxembourg (1880). L'artiste a puisé son sujet dans la *Légenda des siècles* de V. Hugo.

CAÏN, mystère en trois actes de lord Byron (1821). Ce drame, inspiré par le poème du grand auteur anglais Milton, mettre en scène les anges, Satan et la première famille, souleva les colères des théologiens, qui accusèrent lord Byron de manichéisme et d'athéisme. Au point de vue littéraire, le sombre caractère de Caïn et Lucifer, qui pousse Caïn au fratricide, sont des conceptions remarquables.

CAIN (Auguste), sculpteur français, né et mort à Paris (1822-1894). Il reçut les leçons de Rude et Jadonna, des 1846, à la sculpture d'animaux. Ses œuvres, fort nombreuses, lui ont acquis une juste réputation. Rappelons, entre autres : *Aigle chassant un vautour* (1857), *Lion de Sahara* ; *Lion à l'autruche*, bronze pour le jardin du Luxembourg ; *Lionne couchée* ; *Tigre étouffant un crocodile*, bronzes pour le jardin des Tuileries ; le *Bœuf*, à la Cascade du Trocadéro ; *Combat de tigres*, aujourd'hui en Angleterre ; *Lion et lionne se disputant un sanglier* ; deux groupes de *Hérons chasseurs*, décorant l'entrée du château de Chantilly, etc. — Son fils, *Georges* JULES-AUGUSTE, peintre, né à Paris en 1856, a exposé depuis 1878 de nombreux tableaux, dont il a emprunté la plupart des sujets à l'histoire anecdotique : *Le Bœuf de Marat au pilori des Halles* (1880) ; le *Sculpteur Pajou faisant le buste de la du Barry* (1884) ; *Une barcarolle en 1830* (1889) ; *Présentation de lord Byron à la duchesse Guiccioli* (1891) ; *Napoléon après l'abdication* (1894) ; *la Mort des derniers Montagnards* (1897) ; etc. Il a collaboré à des publications illustrées. Il a été nommé, en 1897, conservateur adjoint du musée Carnavalet et inventeur des collections d'art de ce musée, qu'il a formées.

— HENRI, frère de Georges, né à Paris en 1859, est, comme lui, un peintre de talent. Nous citerons, parmi ses toiles : *La Fin d'une conspiration sous Louis XVIII* (1887) ; *Le Mariage dans les champs* (1888) ; *le Lauréat* (1889) ; *Chez la tricoteuse de cartes* (1892) ; *Saint Georges et le monstre* (1896) ; *Un crépuscule d'automne* (1897), etc. Il est aussi un auteur dramatique plein de verve et un illustrateur de talent. On lui doit les livrets de la *Vocatrice* (1895), de *la Navarraise* (1895) ; de *Sapho* (1897), de *Cendrillon* (1899), du *Jaï polonais* (1900), etc. ; dessins, *Jacques Callot*, avec Adolphe MEYER (1888) ; *Madeleine polonaise* ; *Une Nuit de la Guimard* (1900) ; etc.

CAÏNAN, fils d'Enos, mourut, d'après la *Genèse*, à neuf cent dixans, et fut le quatrième des dix patriarches hébreux qui vécurent avant le déluge.

CAINAN, patriarche hébreu, fils d'Arphaxad, d'après la généalogie donnée par saint Luc et suivant la version des Septante. Un autre patriarche hébreu de ce nom est cité par la Bible hébreu ni dans la traduction latine vulgate de la *Genèse*. Certains critiques ont vu à tort un patriarche hébreu dans saint Luc imputable aux copistes ; d'autres à une erreur de la version des Septante, que saint Luc aurait suivie.

CAÏNÇA (*ka-in*) n. f. Nom vulgaire de l'écorce du *chiococca anguifuga*, arbrisseau de la famille des rubiacées, qui se trouve dans les régions chaudes de l'Amérique méridionale, où il est préconisé contre la morsure des serpents. ‖ On écrit aussi CAINÇA, CAINÇA, KAINÇA, KAINÇA.

CAINCETINE [illegible] de l'Oliphant, qui s'obtient quand on traite la cainçine par les acides.

CAINCINE [illegible] n. f. Glucoside à forme cristalline, trouvée par Pelletier et Caventou, en 1830, dans la racine de cainça. Le [illegible] pour un acide, ils l'avaient nommé *acide cainçique* [illegible] en abandonné cette hypothèse, la

CAIRD [illegible] en 1816 à Stranraer, [illegible] 1852. Partisan du [illegible], il publia en 1849 un livre sur la *Culture en grand*, qui eut un vif succès, fut chargé par Robert Peel de faire une enquête sur la situation agricole de l'Irlande, puis fit des enquêtes du même genre en Angleterre et aux Etats-Unis. On a de lui : *Relation d'un voyage aux prairies du Mississipi* (1856); des articles et des rapports, dont l'un a été traduit en français sous le titre de *l'Agriculture anglaise* (1854).

CAIRE (*kèr*) n. m. Filasse extraite de l'enveloppe de la noix de coco, qui sert à faire des cordages et même des étoffes extrêmement grossières.

— Par ext. Enveloppe filamenteuse qui entoure le coco.

— Pop. Argent, en bosse. *Les dupes sont prêtes du caire.* (Villon.) (Vieux.)

CAIRE (LE), capitale de l'Egypte, située dans la basse Egypte, à 25 kilom. en amont de l'origine du Delta, à 1 kilom. de la rive droite du Nil ; 376.400 hab.

— ENCYCL. *Histoire.* Memphis ayant été prise, sous le calife Omar, en 639, dans son voisinage fut bâtie la ville arabe de *Fostat* [illegible] l'Egypte tomba au pouvoir des sultans fatimites du Moghreb, dont le général fit construire, en cinq ans, en aval

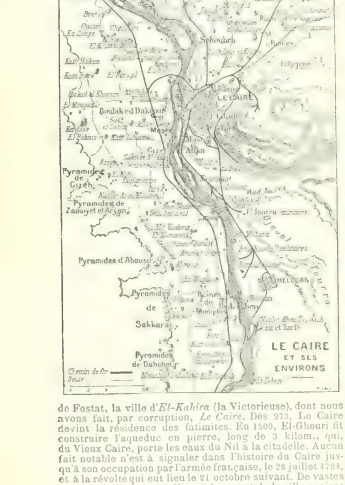

de Fostat, la ville d'*El-Kahira* (la Victorieuse), dont nous avons fait, par corruption, *Le Caire*. (Déc. 973.) Le Caire devint la résidence des fatimites. En 1500, El-Ghouri fit construire l'aqueduc en pierre, long de 3 kilom., qui, du Vieux Caire, porte les eaux du Nil à la citadelle. Aucun fait notable n'est à signaler dans l'histoire du Caire jusqu'à son occupation par l'armée française, le 28 juillet 1798, et à la révolte qui eut lieu le 21 octobre suivant. De vastes plans d'amélioration et d'assainissement de la ville avaient été conçus par nos ingénieurs, mais l'évacuation de l'Egypte (1801) ne laissa pas le temps d'exécuter ces projets; quelques-uns ont été réalisés sous le gouvernement de Mehémet-Ali et de ses successeurs.

— *Topographie.* La ville proprement dite s'étend au pied et sur le penchant de l'un des derniers mamelons isolés du Djebel-Mokattam. Sa forme générale est celle d'un rectangle allongé du S.-O. au N.-E., limité à l'E. et au S. par le désert de sable ; du côté de l'O. et du N., des jardins et des plantations verdoyantes le séparent des seux faubourgs : le Vieux Caire en amont, Boulaq en aval, qui sont ses deux ports sur le Nil.

Un canal dérivé du Nil [illegible] en aval du Vieux Caire, traverse la ville dans toute sa longueur, tandis qu'une branche du même canal l'enveloppe à l'O. [illegible]

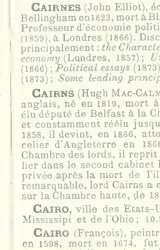

L'*Ebéidjeh*, plantée par Ibrahim-pacha, est le centre de la vie européenne et le principal lieu de réunion de la ville. A son extrémité méridionale commence le *Mousky*, grande et belle rue bordée de nombreuses boutiques : c'est le quartier franc. Le commerce arabe occupe les bazars [illegible] en grand nombre autour du *Mousky*.

— *Monuments.* Vers l'angle S.-E. de la ville, la Citadelle se dresse au sommet d'un mamelon. La Citadelle est le siège du gouvernement et des principales administrations de l'Egypte. Outre le château ou palais du vice-roi et la mosquée de Méhémet-Ali, on y remarque le puits de Joseph.

Le Caire renferme des constructions remarquables qui datent toutes du règne des Arabes et des sultans arabes d'Egypte. On y trouve plus de quatre-vingts mosquées. Telles sont les mosquées d'Amrou, du sultan Hassan, de Touloun, d'El-Azhar, etc. Signalons encore : le grand couvent des derviches, l'ancienne porte de Bab-el-Nasar, le nilomètre de l'île Roudah.

Les seules constructions modernes remarquables sont le palais d'Ibrahim-pacha, entre l'Ebéidjeh et le Vieux Caire, et la résidence d'été de Choubra, au N. de la ville.

— *Etablissements publics. Commerce, etc.* Le Caire est la résidence du khédive et de sa famille, le siège des ministères, du plupart des administrations et des établissements d'instruction publique, de philanthropie et d'industrie; la résidence du patriarche des coptes et des patriarches catholiques grec d'Alexandrie. Le centre des chemins de fer de la basse et de la haute Egypte, la ville est reliée à Alexandrie (170 kilom.) par voie ferrée et par le canal Mahmoudie. Commerce de premier ordre avec Alexandrie, la haute Egypte et l'Arabie. Petite industrie indigène.

CAIRELS (Elias), troubadour périgourdin, né à Sarlat, mort vers 1260. D'abord orfèvre, il se fit jongleur et troubadour, visita les résidences princières, s'attacha, vers 1220, à l'empereur Frédéric II, puis à Guillaume IV, marquis de Montferrat, et fit un long voyage en Syrie. Millot cite de lui seize morceaux dont les vers sont très courts.

CAIRINE (*kè*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, lamellirostres, famille des anatidés, tribu des anatinés, renfermant le canard musqué de l'Amérique du Sud (*cairina moschata*), vulgairement nommé dans les basses-cours *canard turc* ou *de Barbarie*.

— ENCYCL. *Lesson*[illegible] est un grand canard vert bronzé, taché de blanc, qui est domestiqué de toute antiquité dans l'Amérique du Sud; dans nos pays, il est assez délicat et pépit par les grands froids. Son mauvais caractère le rend redoutable : il attaque et tue ses compagnons de basse-cour, attaque même les enfants. Sa chair n'a rien de particulier.

Cairine.

CAIRINIS, sauvages du Brésil, qui étaient établis dans la serra de Borborema, entre l'Etat de Pernambouc et celui de Tauby. — Adj. et n. CAIRIRI.

— ENCYCL. Les *Cairinis*-Novos erraient sur la montagne d'Araripe. La plupart ont été civilisés; quelques-uns émigrèrent, avec les Topinambas, vers les Amazones; quelques-uns, qui étaient restés sur place, furent forcés d'abandonner leur pays primitif et se réfugièrent dans l'Etat de Ceara, ou ils fondèrent le village de Monte-Mor, à 10 kil. de la mer. Les Cairiris appartiennent au grand groupe *Guarani*.

CAIRIS (Théophile), philosophe grec, né dans l'île d'Andros vers 1785, mort en 1853. Après avoir séjourné en Italie et en France, il retourna en Grèce (1809). Adepte de la religion naturelle qu'il appelait *théosèbie*, il ouvrit, pour répandre ses idées, un vaste établissement scolaire. Lors de la guerre de l'indépendance, il servit comme simple soldat, fut élu député d'Andros. Après la proclamation de l'indépendance, il reprit son enseignement, fut accusé par le clergé grec de répandre l'arianisme et se vit traduit devant un tribunal (1829). Cairis fut enfermé dans des couvents à plusieurs reprises (1839-1842), puis banni de Grèce. Dénoncé de nouveau par le clergé grec orthodoxe en 1852, il fut jeté dans un cachot où il mourut.

CAIRN (*kèrn*' — mot irlandais désignant une éminence ou un amas de pierres) n. m. Certains archéologues ont employé sans raison ce mot pour désigner les tumulus formant de nombreuses tombeaux celtiques en Gaule et en Grande-Bretagne.

CAIRNES (John Elliot), économiste anglais, né à Castle-Bellingham en 1823, mort à Blackheat, près Londres, en 1875. Professeur d'économie politique à Dublin (1857), à Galway (1859), à Londres (1866). Disciple de Stuart Mill, il a publié principalement : *the Character and logical method of political economy* (Londres, 1857); *University education in Ireland* (1866); *Political economy* (1873); *Essays on political economy* (1873); *Some leading principles of political economy* (1874).

CAIRNS (Hugh MAC-CALMONT, comte), homme politique anglais, né en 1819, mort à Bournemouth en 1885. Il fut élu député de Belfast à la Chambre des communes en 1852, et constamment réélu jusqu'à sa mort. Solliciteur général en 1858, il devint, en 1866, attorney général, et grand chancelier d'Angleterre en 1868. Leader de l'opposition à la Chambre des lords, il reprit les fonctions de grand chancelier dans le second cabinet Disraeli et rentra dans la vie privée après la mort de l'illustre homme d'Etat. Orateur remarquable, lord Cairns a exercé une action considérable sur la Chambre haute, de 1869 à 1880.

CAIRO, ville des Etats-Unis (Illinois), au confluent du Mississipi et de l'Ohio ; 10.500 hab. Cité manufacturière.

CAIRO (François), peintre italien, né dans le Milanais en 1598, mort en 1674, fut l'élève favori de Morazzone. Ayant attiré l'attention du duc de Savoie, Victor-Amédée, par son portrait, il partit pour la cour de Turin, où il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Maurice, en même temps qu'il recevait une pension. Dans sa dernière manière, il adopta un style plus simple, et s'attacha davantage au coloris. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : la Mad. *les Quatre fondateurs* de l'église Saint-Victor, le *Saint Jean-Baptiste*, à San-Giovanni-Decollato ; le *Martyre de saint Etienne*, à San-Giovanni-Maggiore ; enfin, une [illegible] *lit*, qu'on voit au musée de Dresde.

CAIROLI (Benedetto), homme d'Etat italien, né à Pavie en 1826, mort en 1889 à Capo-di-Monta. Il prit part, en 1848, à la guerre contre l'Autriche. En 1859, il persista à lutter après Villafranca, participa sous les ordres de Garibaldi à la descente en Sicile, assista glorieusement à la bataille de Catalafimi et fut blessé à l'assaut de Palermo. Elu, en 1860, député, il combattit avec Garibaldi à Mentana. Après la chute du ministère Depretis-Nicotera (déc. 1877), le roi l'appela à former un nouveau cabinet. Lors de l'attentat de Passanante (22 nov. 1878) contre le roi Humbert, il fut grièvement blessé en s'efforçant d'arrêter le poignard de l'assassin. Peu de temps après, un cabinet homogène d'extrême gauche fut constitué, sous la présidence de Cairoli ; il ne tarda pas à succomber (1879). Mais, dès le mois de juillet de la même année, après mise en repos de sept mois, il rentrait aux affaires. Appelé à s'expliquer sur l'irrédentisme, il n'hésita pas à le juger sévèrement. Malgré une dissolution de la Chambre, motivée par une question financière, il conserva le pouvoir jusqu'en avril 1881. A cette époque, la France étant intervenue en Tunisie, la Chambre blâma la politique suivie par le cabinet, et Cairoli tomba. Depuis ce temps, Cairoli, redevenu simple député, vécut dans une demi-retraite.

Cairoli.

CAIRO-MONTENOTTE, ville d'Italie (Liguria, prov. de Gênes), sur la Bormida ; 4.500 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens, battus déjà à Montenotte, en 1794.

CAIRON (du provenc. *cairon*, dérivé de *caire*, pierre de taille, qui vient du latin *quadrum*) n. m. Techn. Sorte de pierre tendre, servant à former les bords de la chaudière des saunières.

— Cuisine. On désigne sous ce nom une sorte de moellon très tendre, que l'on vend taillé aux dimensions voulues.

CAIS (Jacques), amiral italien du XIIe siècle, né à Nice. Il s'illustra à la tête de la flotte de Charles d'Anjou, d'abord dans son expédition en Terre sainte, mais surtout en 1265, lorsque ce prince vint se mettre à la tête du parti guelfe en Italie. Cais, ayant occupé la flotte de Manfred et des Gibelins, permit à Charles d'Anjou de débarquer à l'embouchure du Tibre et de joindre les Romains.

CAISE (Albert-Louis), littérateur français, né à Oyonnax (Ain) en 1840. Il a collaboré à divers journaux de province, à l'onde le *Journal des femmes* et a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Saint-Vallier, de son abbaye*, etc. (1867); *la Jeunesse d'une femme* (1869); *Cartulaire de Saint-Vallier* (1870); *les Victimes du mariage* (1870), roman; *le Volontaire d'un an*, comédie (1874); *la Famille du conscrit*, drame (1875); etc. Etant allé résider en Algérie, il s'y est consacré à l'étude des antiquités et à celle de la langue arabe.

CAISSE (*kèss* — provenc. *caissa*, même sens ; du lat. *capsa*, cassette) n. f. Coffre de bois servant à l'emballage et au transport des marchandises. (On distingue trois espèces de caisses d'emballage : caisses à *claire-voie*, caisses *pleines*, et caisses à *bois contre*. Dans la confection des premières, les planches laissent entre elles un certain inter-

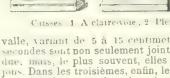
Caisses. 1. A claire-voie. 2. Pleine. 3. A bois contre

valle, variant de 5 à 15 centimètres. Les planches des secondes sont non seulement jointives sur toute leur étendue, mais, le plus souvent, elles sont assemblées à pouce. Dans les troisièmes, enfin, les planches sont simplement jointives sans être dressées. Suivant leur façon, les caisses pleines et à bois contre sont dites « à monture simple », « à monture double », « barrées à l'anglaise », « à la hollandaise » et « à l'américaine ».)

— Par ext. Contenu du même coffre : *Une* CAISSE *de raisin, de figues.* « *Raisins de caisse*, Raisins secs et en grappes, que l'on emballe dans des boîtes ou caisses. » Coffre dans lequel on serre l'argent, les bijoux, les valeurs de toute espèce. « Bureau où se font les recettes et les payements. » *Livre de caisse*, Celui des opérations de commerce où sont inscrites les mouvements de fonds. » *Garçon de caisse*, Garçon qui est aux ordres du caissier, pour les diverses opérations relatives à la caisse. « *Tenir la caisse*, Diriger les opérations de la caisse. (Se dit généralement pour Avoir le maniement de l'argent.) » *Faire la caisse*, Compter la recette et faire les divers calculs qui doivent servir à établir ou à vérifier l'état de la caisse.

— Admin. et fin. Etablissement financier ou administratif qui reçoit des fonds en dépôt et les administre ou les fait valoir : CAISSE *des dépôts et consignations.* CAISSE *d'amortissement.* CAISSE *de l'armée.* CAISSE *des invalides de la marine.* CAISSE *d'épargne*, etc.

— Anat. *Caisse du tympan*, Cavité demi-sphérique qui se trouve en arrière de la membrane du tympan, et qui contient les osselets de l'ouïe. « On l'appelle aussi TAMBOUR. »

— Archit. Renfoncement carré entre les modillons de la colonne corinthienne. (Généralement, ce renfoncement est orné d'une rosace.) « On dit aussi CASSON. »

— Argot. Quand un honneur dit à son compère : *Caisse*, cela signifie : Au milieu.

— Art culin. Papier plié en carré avec rebords, où l'on fait cuire les biscuits et certains mets délicats.

— Art milit. *Caisse à offrets*, Caisse pour le service de l'habillement, dans les corps de troupes. « *Caisse d'outils*, Coffre qui, dans les voitures régimentaires ou de campagne, contient les outils nécessaires à la construction des ponts, parce qu'elles sont en bois blanc non peint). Caisses servant au transport des munitions convoyées par les voitures des parcs pour le réapprovisionnement des coffres des caissons. Celles qui portent les munitions d'infanterie sont dites aussi *caisses à cartouches.* « *Caisse à charbon*, Caisse pour le service de la *forge* de campagne. « *Caisse à dynamite*, Caisse pour le transport des poudres employés par la cavalerie. « *Caisse aux instruments*, Caisse pour porter la *lunette de batterie* et son pied dans les batteries de campagne, remplacée par un *coffret aux instruments*, dans les batteries munies de caissons modèle 1880. « *Caisse à munitions de montagne*, Caisse jouant, dans les batteries de montagne, le rôle des caissons et de leurs coffres dans les batteries de campagne. Longues et étroites, elles se portent à dos de mulet, une de chaque côté du bât, dites « caisse de droite » et « caisse de gauche », et contiennent des munitions à raison de sept ou huit coups par caisse [sui-

vant les modèles) pour les canons de montagne. *Caisse à munitions pour batterie de côte*; à munitions à [illegible]. Coffres servant à conserver les munitions dans les magasins des batteries de côte ou de campagne. — Coffre en bois rempli de son, de 2 à 4 mètres de long, employé comme câble lorsqu'on veut retrouver, pour le relever, un ballon dans l'état même où elle sort de l'urne d'une autre dénomination que celles énoncées à l'adjectif ou au nom. — *Caisse à lasseure* ou *Caisse d'armes*. Caisse servant à l'emballage des armes portatives. — *Caisse à tonyc*. V. BAGAGES.

— Ch. de fer. *Caisse à eau du tender*. Réservoir en tôle qui fait partie du tender et rend une fois nécessaire à l'alimentation de la locomotive. — *Caisse jaunes*. Nom des coffres qui servent à envoyer au service d'administration centrale les recettes des diverses gares et stations d'une ligne. — *Caisse de voiture*. V. COUTRE, et WAGON.

Chir. Boîte à compartiments contenant des instruments ou les instruments nécessaires pour pratiquer certaines opérations : Caisse *à amputation*, Caisse *de trépan*, Caisse *à médicaments*.

Horti. Sorte de grand vase, le plus souvent en planches et de forme carrée, où l'on cultive les arbustes sensibles au froid, et que l'on transporte au moment voulu dans les serres. *Deux caisses*, *de citronniers*, *de grenadiers*, *de laurier-rose*. *Caisse à semis*. Sorte de grande boîte dans laquelle on sème les graines qui ne lèveraient pas en pleine terre.

— Mar. *Caisse à eau*, Grand vaisseau en fer dans lequel on met l'eau douce nécessaire pour le voyage. Ce coffre remplace, depuis 1845, les tonneaux employés jadis pour le même usage et dans lesquels l'eau douce ne tardait pas à croupir ; Morceau de bois qui renferme le rouet de la poulie, et qui a, en général, la forme d'un ellipsoïde aplati. ‖ *Caisse d'un mât*, Partie quadrangulaire qui sert de pied à un mât de hune, de perroquet ou de cacatois, et passe par les étaqués du mât inférieur. — *Caisses d'amarrage*, Grandes caisses en bois moulées dans les radeaux et dans les ponts, et armées de presses-boulons de fer auxquelles les garcettes peuvent tirer un cable. ‖ *Caisse des forts*, Petit redoute des galères, aux XVI e et XVII e siècles, qui était une dépendance de la taverne et servait de dépôt de vivres.

— Mun. *Caisse de criblage*, Appareil servant à cribler le minerai. ‖ *Caisse allemande* ou *Caisson allemand*, ou *Caisson à tambour*, Appareil de criblage consistant en une longue caisse rectangulaire en bois, inclinée, et dont l'extrémité inférieure est percée de trous dans toute sa hauteur. Les trous servent à l'écoulement de l'eau tenant en suspension le minerai, et arrivant dans la caisse à la partie la plus élevée. ‖ *Caisse pointue*, Appareil destiné au criblage des sables fins et des schlammes ; c'est un distributeur disposé de manière à amener sur les tables de lavage l'eau tenant en suspension des grains minéraux de grosseur aussi uniforme que possible et débarrassés des particules argileuses des gangues. Il y a toujours une série de plu-

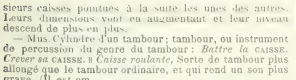

Coupe longitudinale 1er de caisses pointues

sieurs caisses pointues à la suite les unes des autres. Leurs dimensions vont en augmentant et leur niveau descend de plus en plus.

— Mus. Cylindre d'un tambour ; tambour, ou instrument de percussion du genre du tambour : *Battre la* CAISSE. *Crever sa* CAISSE. ‖ *Caisse roulante*, Sorte de tambour plus allongé que le tambour ordinaire, et qui rend un son plus grave. (Il est employé surtout dans la musique militaire. — Sed-lisez de celui qui bat cette caisse : *Être* CAISSE ROULANTE. ‖ *Caisse claire*, Sorte de tambour qui rend un son clair. Il est employé dans les musiques militaires, sa caisse est en cuivre. — Celui qui bat de cette caisse : *Caisse plate*, Sorte de caisse claire, mais moins allongée. — Caisse est quelquefois employé comme synonyme de Tambour. — Fig. Faire grand bruit, grand éclat, dans un but de publicité ou de réclame : *Caisses des instruments à cordes*, Partie des instruments à cordes composée d'une caisse en bois remplie d'air, dont les vibrations, résultant de la vibration des cordes, renforcent le son donné par celles-ci. V. CORDES, REINFORCEMENT, VIOLON.

— Pyro. *Caisse compagnie*, Caisse en carton qui porte intérieurement un tuyau de cuir de ses fusées latérales. La trace des miroirs sur le fond de la caisse forme un polygone régulier. On a préalablement [illegible] dans l'intérieur [illegible] dans chaque [illegible] de la caisse et l'appuyant sur [illegible]

— Pyrotech. *Caisse* [illegible] pyrotechniques, qui servent à [illegible] sous. Coffre qui contient des [illegible] ceux-ci doivent partir à la fois.

— Techn. Boîte qui renferme le mouvement d'un *ouvrage horlogère* ; Pièces qui sert à renforcer un mouvement d'horlogerie. ‖ Boîte qui recouvre le marbre sur lequel on bat l'or. ‖ Récipient où bois qui reçoit le sucre que l'on gratte dans les raffineries. ‖ Assemblage de pièces qui, dans le métier Jacquard, supportent les lames de la griffe. ‖ Réservoir recevant le velours à mesure qu'il sort des machines à couper. ‖ *Caisse de cémentation*. (V. CÉMENTATION.) ‖ *Caisse des marches*, Coffret que travaillent le poulon entilant les marches de l'ourdissoir dans un métier à tisser. — *Caisse de départ*, Auge en pierre dans laquelle se [illegible] jusqu'à ce que le sucre [illegible] ‖ *Caisse à sables*, Coffre de bois servant au fondeur à mettre le sable nécessaire à la confection des moules.

ALLUSIONS LITTÉR. **Souvons la caisse!** Exclamation de Billevesées, dans la pièce des *Sottises-vaches*, Elle signifie à dire : Perdons tout, pourvu que la bourse soit sauve et elle s'applique le plus souvent par plaisanterie.

— ESCRIM. Admin. et Jur. *Caisse d'encouragement*. Fondée par la loi du 8 février 1875, elle a remplacé celle de la loi du 28 avril 1816, par le décret du 31 mai 1862 et la loi du 11 juillet 1866, elle se compose des ressources [illegible] qui intéressent les tireurs de leur instruction et appartiennent à la grande masse du public, et des dons et legs faits à la caisse. La loi du 15 septembre 1871 a suspendu les opérations de cette caisse ; les sommes lui parvenues seront versées à 3.000.000 fr. 40 c. inscrits, sous forme de rentes (1.786.799.499 fr.) seulement avant cette amnistie.

— *Caisses d'assurance en cas de décès et d'accident*. Créées par la loi du 11 juillet 1868, ces deux caisses sont gérées par la caisse des dépôts et consignations, et servent une prime unique ou annuelle, la première payable en cas de décès, la seconde, à ses héritiers ou ayants droit, une somme déterminée d'avance. Le tarif des primes peut être modifié par décret, mais il faut que les tarifs soient plus sur les assurances postérieures au 1er janvier suivant (loi du 26 juill. 1893). Pour s'assurer, il faut avoir 16 ans au moins et 60 au plus ; le maximum de l'assurance est de 3.000 francs. Les sommes assurées sont incessibles et insaisissables à concurrence de 600 francs, et au delà parmoitié. Les assurances collectives des sociétés de secours mutuels jouissent des mêmes avantages, sans limite particulière. (V. HABITATIONS À BON MARCHÉ.) — La seconde caisse assure, moyennant des cotisations annuelles, de 8, 5 ou 3 francs, des pensions viagères en cas de blessures contractées dans l'exercice de travaux agricoles ou industriels, et entraînant incapacité permanente de travail. L'accident suivi de décès donne lieu à indemnité en faveur de la famille de l'assuré. L'assuré doit être âgé de 12 ans au moins. Le maximum de la rente est de 644 francs, le minimum de 200 et 150 pour les deux dernières cotisations. La caisse reçoit les assurances collectives des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraites ouvrières.

— *Caisse commune ou syndicale des agents de change de Paris*. C'est une mise en commun de fonds entre agents de change, afin d'assurer l'exécution des marchés conclus à la Bourse, au cas où un d'entre eux ne peut remplir ses engagements. L'institution de la caisse remonte à 1819 ; elle n'a jamais été autorisée, mais simplement tolérée par l'autorité gouvernementale.

— *Caisse de la dotation de l'armée*. Créée par la loi du 26 avril 1855, cette caisse recevait les prestations en argent des jeunes gens et soldats qui, en se faisant remplacer, contractaient un engagement militaire. A la suite de la loi du 1er février 1868, elle est entrée dans la période de liquidation.

— *Caisse d'épargne*. L'institution des caisses d'épargne, destinée à recevoir en dépôt et faire fructifier les petites économies, existait au XVIII e siècle à l'étranger ; ce n'est qu'en 1818 que la France fut dotée d'un semblable établissement (ordonn. du 29 juill. 1818). Elles se multiplièrent en France, surtout lorsqu'elles furent admises à confier leurs fonds au Trésor (ordonn. du 3 juin 1829). Cette intervention du Trésor fut réglée par la loi du 5 juin 1835, qui assimila les caisses à des établissements de utilité publique. Dans la suite, on dut, à diverses reprises, enrayer le trop grand mouvement des capitaux vers les caisses d'épargne. Ces fonds, à certaines époques, furent appliqués à des travaux publics ; et remplacés dans l'avoir des caisses par des titres de rente (consolidation), susceptibles de dépréciation en temps de crise. Pour remédier à ces inconvénients, la Caisse des dépôts et consignations, établissement indépendant, fut chargée de gérer les deniers des caisses d'épargne (loi du 30 mars 1837), et le maximum du compte courant ouvert au Trésor fut réduit à 100 millions (loi du 22 juin 1887). L'intérêt de ce compte, porté d'abord à 4 p. 100, a été ramené au taux accordé aux autres éléments de la dette flottante (loi du 4 juill. 1895), qui autorise le dépôt des sommes non employées à la Caisse des dépôts. Les dépôts au compte de chaque déposant fut abaissé, en cas de force majeure, les remboursements sur chaque livret furent réduits à 300 francs par quinzaine. Enfin, la loi du 29 juillet 1893 a étendu le placement des fonds à des valeurs diverses (art. 1er et 10), divisant ainsi les charges concentrées jusqu'alors sur les valeurs d'État.

Les caisses d'épargne scolaires créées par décret, sur avis du conseil d'État. Elles sont placées sous le patronage des conseils municipaux, conformément à des statuts types adoptés par le conseil de la Caisse d'épargne de Paris, et organisée suivant décret du 6 janvier 1854. — Des succursales peuvent être ouvertes dans les communes où n'existe pas d'autre caisse ou de succursale d'autre caisse ; de plus, les percepteurs sont autorisés à donner leur concours aux caisses d'épargne (décret du 23 août 1875). Les caisses d'épargne sont placées sous la surveillance du ministre du commerce, assisté d'une commission supérieure, et sous le contrôle des receveurs et inspecteurs des finances (décret du 29 sept. 1896). Elles sont assujetties à un mode de comptabilité uniforme (décret du 15 avr. 1852), et leur caisser ne peut se verser au contraire dans la Caisse des dépôts et consignations. — Chaque caisse inscrits les versements ou retraits. Nul ne peut posséder plus d'un livret d'épargne. Le premier versement donne seul lieu à déclaration (noms, prénoms, etc.) ; les suivants peuvent être faits par des tiers et sans justification. La signature du donateur n'est pas exigée. Les mineurs et femmes mariées peuvent se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leur représentant légal. — Les versements peuvent avoir lieu entre un minimum de 1 franc et un maximum de 1.500 francs. Si le compte dépasse ce maximum, un achat de rente est opéré d'office. De plus, le montant total des versements opérés du 1er janvier au 31 décembre ne peut dépasser 1.500 francs. Le maximum est porté à 15.000 francs pour les sociétés de secours mutuels ou autres [illegible] ‖ Le [illegible] à 1 franc, est autorisé. — [illegible] pend de celui que les caisses reçoivent elles-mêmes de la Caisse des dépôts. Il se capitalise en fin d'année. Il peut être gratuit suivant l'importance des comptes ; les petits dépôts peuvent aussi être bonifiés par un système de primes (loi du 20 juill. 1895, art. 8). — Les remboursements totaux ou partiels sont effectués soit à vue, soit, au plus tard, dans la quinzaine de la demande. Les mineurs à partir de 16 ans, les femmes mariées peuvent opérer les retraits sans assistance de leur représentant légal, sauf opposition de la part de ce dernier [illegible] ‖ [illegible] délai d'un mois [illegible] l'intéressée, et sauf contre-opposition de la femme, du mari peut consentir le montant du livret à son conjoint par simple matrimonial le permet. En cas de décès du mari, les sommes versées par la femme (même sur un livret pris sans assistance du mari) font retour à la communauté. Pour opérer le retrait, la femme doit obtenir le consentement des héritiers du mari. Saisie-arrêt et opposition peuvent être faites par les tiers ; elles n'ont d'effet que pour cinq ans, sauf renouvellement pendant ce délai. La Caisse des dépôts se charge des achats de rente sans frais pour les déposants (10 fr. de rente en principe au minimum), et conserve les titres en dépôt. Elle se charge aussi de la vente de ces titres, des coupons, et peut prêter sur titres caisse d'épargne ou à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Les sommes portées à un compte sur lequel aucune opération n'a été effectuée depuis trente ans sont prescrites à l'égard des déposants.

— *Caisse nationale d'épargne postale*. Créée par la loi du 9 avril 1881, avec la garantie de l'État, elle est placée sous l'autorité du ministre du commerce. L'administration des postes représente l'État dans ses rapports avec les déposants. Un directeur est à la tête du service central, établi à Paris, rue Saint-Romain, où ont lieu les remboursements à vue. La législation, au point de vue des déposants, a été, à peu de chose près, uniformisée avec celle des caisses d'épargne privées. L'intérêt alloué aux dépôts est calculé de façon que le taux soit inférieur à celui qui est servi par les caisses d'épargne privées (loi 1885, art. 21). Les fonds de la caisse sont versés à la Caisse des dépôts. Un agent comptable, justiciable de la Cour des comptes, centralise les opérations de comptabilité. La Caisse nationale a des succursales dans les bureaux de poste des départements, de l'Algérie et de la Tunisie (décret du 16 mars 1886) et à l'étranger (décret du 29 oct. 1885), ainsi que des succursales dites : *caisses d'épargne navales*, instituées à bord des bâtiments de l'État (décret du 18 mars 1885). L'arrangement franco-belge du 31 mai 1882, suivi du décret du 12 juin 1882, permet les transferts de fonds entre la Caisse nationale de France et la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

— *Caisses d'épargne scolaires*. Cette institution est destinée à inspirer l'esprit de prévoyance aux enfants.

L'institution reçoit sous la loi des économies versées par ses élèves à la caisse scolaire ; et, chaque mois, il reverse ces dépôts, par somme ronde de un ou plusieurs francs, à la caisse d'épargne de la ville [illegible] d'épargne [illegible] Ces [illegible] livrets individuels. Pour les versements destinés à la caisse postale, les menus dépôts à la caisse scolaire peuvent se faire sous forme timbres-poste, collés au livret à mesure sur une carte au nom du déposant, et que le bureau de poste oblitère lors du dépôt définitif.

Pour fournir aux écoliers des occasions de pratiquer l'économie, la Caisse des écoles leur attribue des *sous points-centimes*. Des fonds de même origine ou des libéralités privées permettent, en outre, de récompenser certains élèves méritants par un livret de caisse d'épargne, avec inscription d'un dépôt de quelque valeur qu'ils ne peuvent retirer qu'à leur majorité.

Les caisses d'épargne scolaires ont en tout d'abord un développement rapide, qui s'est ralenti depuis. Il est à croire que les caisses d'épargne scolaires subiront une nouvelle atteinte, par suite de la création d'une fondation rivale qui semble plus avantageuse : c'est la *Société scolaire* [illegible] deux sous-directeurs sous ses ordres sont à la tête de l'administration. Un conseiller justiciable de la Cour des comptes effectue, à Paris, les opérations de comptabilité. Les trésoriers payeurs généraux, trésoriers payeurs d'Algérie et des colonies, les payeurs d'armée et parfois les percepteurs, dans les villes où existe un bureau de bienfaisance, sont les préposés de la caisse. A l'étranger, ce sont les consuls qui sont chargés du service des consignations.

La caisse reçoit, comme *unique dépositaire légal*, les consignations de toute nature, sous forme de numéraire, titres, valeurs mobilières ; consignation volontaire du débiteur qui se libère ainsi vis-à-vis de son créancier (C. civ., art. 1257), consignations ordonnées par une loi, un jugement, une décision administrative ou imposées par une convention. La Caisse des dépôts classe les consignations en *judiciaires* (effectuées dans un intérêt privé), et *administratives* (effectuées par une administration publique

ou par un particulier à la suite d'une décision administrative. Les principaux des bordereaux sont énumérés par l'ordonnance du 3 juillet 1816 et le décret du 17 décembre 1877. En quelque d'unique dépositaire légale des consignations, la Caisse a droit de contrainte contre toute personne tenue à consignation. D'autre part, elle est responsable de la remise aux ayants-droit des sommes consignées; ainsi, chaque consignation donne lieu à déclaration de consignation, en raison des justifications à produire lors du remboursement. Les sommes consignées portent intérêt du soixante-et-unième jour à partir de la consignation. Les valeurs mobilières sont soumises à un droit de garde. La Caisse effectue, pour ces titres, toutes les opérations de versement ou remboursement nécessaires.

Cette caisse reçoit les dépôts volontaires des particuliers et des établissements publics, non soumis à la surveillance des receveurs des finances, des associations philanthropiques, littéraires et autres. L'intérêt est arrêté par le directeur général, sur avis de la commission de surveillance. Ces dépôts ne peuvent avoir lieu qu'à Paris et en numéraire. Ils sont remboursés après dix jours de préavis. Les dépôts des séquestres, liquidateurs et autres mandataires de justice, et les dépôts obligatoires des notaires (décret du 30 janv. 1890) sont soumis à des conditions particulières.

La Caisse gère la fortune de divers services dont les ressources, par suite de leur affectation spéciale, doivent être distinguées des fonds du Trésor; comme : la Caisse d'épargne postale, la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, etc., suivant les règles et conditions édictées par les lois et décrets particuliers.

La Caisse des dépôts fait des avances, remboursables par annuités à divers services publics, et des prêts aux départements et communes; elle a procuré ainsi des sommes nécessaires à de grandes entreprises publiques.

— *Caisse des écoles.* Elle a pour but de favoriser la fréquentation des écoles par des moyens de récompenses aux élèves assidus et de secours aux élèves indigents (vêtements, chaussures, aliments, etc.). Instituée par la loi du 10 avril 1867, cette caisse est établie dans toutes les communes (loi du 28 mars 1882, art. 17). Administrée par un comité composé de la commission scolaire, de membres bienfaiteurs et dames patronnesses, et de receveurs, composant une commission spéciale, et de subventions de la commune, du département et de l'État. Établissement public possédant la personnalité civile, chaque caisse peut être autorisée à recevoir des legs.

— *Caisse des comptes.* Institution de crédit fondée en 1776 par Panchaud, banquier genevois, sous le patronage de Turgot et supprimée en 1793.

— *Caisse des invalides de la marine.* L'origine de cette caisse remonte à Colbert; son fonctionnement est actuellement régi par la loi du 21 mars 1885 et le décret du 30 novembre 1887. Elle forme un établissement public, sous l'autorité du ministre de la marine, dirigé par un fonctionnaire ayant titre d'administrateur, et se divise en trois services : 1° la *Caisse des invalides*, qui paye les pensions (demi-soldes) aux marins du commerce et leurs veuves et orphelins (pensions dérivées); 2° la *Caisse des prises*, qui conserve, jusqu'à la répartition entre la caisse des invalides et les équipages capteurs, les prises opérées en mer sur l'ennemi ou les pirates; 3° la *Caisse de gens de mer*, qui reçoit des dépôts et se charge de faire parvenir aux familles ou ayants droit la solde ou toutes sommes, valeurs, objets, appartenant aux marins partis en mer (service des délégations); la *Caisse nationale de prévoyance entre les marins français contre les risques et accidents de leur profession* (loi du 21 avr. 1898, exécutoire à partir du 1er janv. 1899). Cette caisse est destinée à servir des pensions viagères (*indemnité d'invalidité*, variant de 204 à 300 fr., selon le grade, en partie réversible sur la veuve) aux inscrits maritimes atteints de blessures ou maladies causées par accidents ou risques de leur profession, et aux veuves des délégués, et, éventuellement, à distribuer des secours aux orphelins et ascendants. Elle est alimentée par les cotisations obligatoires des marins et armateurs, par les dons et legs. Le trésorier-payeur, adjoint de la Caisse des invalides de la marine, à Paris, et sous ses ordres des trésoriers particuliers, sur le littoral, effectuent toutes les opérations de ces trois services. La caisse, de plus, acquitte, dans certains cas, à titre d'avances, les dépenses du département de la marine. Elle continue aussi, par raison d'ordre pratique, à payer, *pour le compte du Trésor*, le tiers environ des pensions civiles et militaires de la marine et des colonies. Enfin, elle fait, quand il est besoin, des avances aux pensionnaires de la marine, aux demi-soldiers et à leurs familles, sur les arrérages échus du trimestre en cours.

— *Caisse des lycées, collèges, écoles normales primaires.* Créée par la loi du 1er juin 1878 et gérée par la Caisse des dépôts et consignations, cette caisse avait pour objet de faciliter aux communes la construction et l'amélioration de leurs bâtiments scolaires au moyen de subventions et d'avances remboursables. Elle est en liquidation depuis 1891.

— *Caisse des offrandes nationales.* Créée par décret du 18 juin 1860, elle est gérée par la Caisse des dépôts et consignations. Un comité, présidé par le ministre de la guerre, dirige et surveille ses opérations. Elle accorde des suppléments de pension ou de secours aux militaires et marins admis à la retraite pour blessures reçues devant l'ennemi ou infirmités contractées en campagne, ou dignes d'intérêt, ainsi qu'à leurs familles. Ses ressources se composent du produit des sommes versées par les particuliers ou prélevées sur le crédit budgétaires. En 1896, la Caisse a accordé pour 1.653.339 fr. 96 c. de supplément de pensions, rentes viagères, secours. Le revenu de son portefeuille était de 1.601.313 francs.

— *Caisse de retraite et de secours des ouvriers mineurs* (loi du 29 juin 1894, décret du 14 août 1894, loi du 19 déc. 1898), [illegible]

Les captives pensions de retraite est constitué par des versements mensuels, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit aux caisses syndicales autorisées, égaux à 4 p. 100 du montant des salaires des ouvriers ou employés, dont moitié à prélever sur les salaires, et moitié à fournir par l'exploitant. La date d'entrée en jouissance de la pension est fixée à cinquante-cinq ans; elle peut être retardée, mais les versements, à partir de cet âge, cessent d'être obligatoires.

Elles sont alimentées par un prélèvement sur les salaires (2 p. 100 au maximum, par un versement de l'exploitant, égal à la moitié dudit prélèvement, par des subventions de l'État, dons, legs, etc. Leur gestion est confiée à des sociétés dont la circonscription, à défaut d'accord entre les intéressés, est déterminée par décret; elles sont administrées par un conseil de neuf membres, dont trois désignés par l'exploitant et six élus par les ouvriers ou employés. Les statuts fixent les secours en cas de maladie ou d'infirmité et les subventions accordées aux familles en cas de décès. En fin d'année, les fonds disponibles sont versés à la Caisse des dépôts et consignations.

— *Caisse de retraites, de secours et de prévoyance.* Ces caisses, fondées par l'initiative privée au profit des employés et ouvriers, sont principalement alimentées par des retenues opérées sur les salaires. La loi du 4 décembre 1895 et le décret du 17 octobre 1897 soumettent leur liquidation et leur gestion à une réglementation spéciale.

— *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.* Créée en 1850, cette Caisse est gérée, sous la garantie de l'État, par la Caisse des dépôts et consignations. Elle constitue, au moyen de la capitalisation des plus modestes économies et de l'accumulation des intérêts, et en tenant compte des chances de mortalité, des pensions de retraite à ses déposants. Les rentes ainsi constituées varient suivant le montant et la date des versements, l'intérêt qui sert de base au tarif et qui est fixé par décret, l'époque de la jouissance et le sexe du bénéficiaire. Les chances d'aliénation ou de réserve du capital. Elles peuvent aussi être bonifiées, dans certains cas, au moyen de subventions de l'État (loi du 31 déc. 1895, décret du 9 juin 1896). Le point de départ de la rente est chaque jour de déposant entre cinquante et soixante-cinq ans. Il peut être avancé en raison de blessures ou infirmités (loi du 11 juill. 1886, art. 1). Les versements sont faits à la Caisse des dépôts, par les receveurs payeurs généraux et leurs préposés, et chez les receveurs des postes. Ils sont inscrits sur un livret de nominatif; leur minimum est de 1 franc. Leur maximum de 500 francs, de 1 franc à 1 centime et à décembre. Cette limitation ne concerne pas les versements *collectifs* des administrations publiques en faveur de leurs agents ou des sociétés de secours mutuels, etc. Du reste, tout ou, le maximum de la pension ne peut dépasser 1.200 francs par tête. Les versements sont reçus au nom de toute personne âgée de trois ans au moins; les mineurs de moins de seize ans doivent être autorisés par leurs parents ou leurs dispensées de l'assistance de leur mari, hormis le cas de donation par un tiers. En principe (sauf exceptions (loi du 20 juill. 1886, art. 13)), tout versement opéré pendant le mariage, ne peut à charge de survie. Un conjoint ne peut renoncer au bénéfice de la division; en cas de décès, la rente ne peut être reportée sur le survivant. Chaque versement fait l'objet d'un [illegible] spécialement [illegible] tarif [illegible] et peut donner lieu à des considérations différentes. L'ensemble pourraient [illegible] le pension, l'âge d'entrée en jouissance [illegible] retardé (loi du 20 juill. 1886) et le capital, primitivement réservé, abandonné. La rente est incessible et insaisissable jusqu'à concurrence de 360 francs. Elle peut l'être en totalité sur la volonté d'un donateur. La loi du 20 juill. 1886 confie à la Caisse des retraites pour la vieillesse la gestion du fonds de garantie des assurances relatives aux accidents du travail.

— *Caisses noires.* On donnait, sous l'ancien régime, le nom de *caisses noires* à des caisses non soumises aux règles de comptabilité légale. La Convention en fit disparaître un certain nombre, mais cet abus est encore et les caisses noires existent dans la gestion financière des communes et des établissements publics. On a donné le nom de *Caisse noire du comte de Chambord* au capital réuni par des souscriptions particulières en 1879, afin d'assurer à la troisième branche du comte de Chambord un droit sur les opérations de cette caisse, qui fut presque aussitôt liquidée.

— Mar. Les *caisses* qui figurent dans le matériel d'un navire sont des coffres dans lesquels on enferme des armes, des munitions, des approvisionnements de toute sorte. Elles sont généralement de trois grandeurs différentes, afin de pouvoir être logées les unes dans les autres lorsque elles sont vides.

CAISSERIE (*kèss-ri*) n. f. Industrie de la fabrication des caisses et tout ce qu'y rattache.

CAISSETIN (*kèss-tin*) — [illegible] de la Perse, [illegible] de sapin dans laquelle on envoie du Poivre aux Indes; [illegible] Petite armoire divisée en compartiments dans laquelle [illegible] et sous [illegible] Petite [illegible] contenant les cartouches des [illegible].

CAISSETTE (*kèss-ètt*) n. f. Petite caisse.

CAISSIER (*kèss-ié*), **ÈRE** (*kèss-ère*) n. Employé dans un établissement public, de commerce, etc., chargé de diriger les opérations relatives à la rentrée et à la sortie des fonds.

— *Caissiers des monnaies.* Fonctionnaires existant autrefois dans chaque hôtel des monnaies et chargés de toutes les opérations et dépenses. (Leurs fonctions ont été supprimées par l'ordonnance du 26 déc. 1827.)

— Encycl. *Comptabilité.* Le caissier est un comptable gardien de valeurs. Il justifie par son livre de caisse et par ses pièces comptables du mouvement d'entrée et de sortie des espèces qui lui sont confiées, et dont il est responsable. Les qualités nécessaires du caissier sont la vigilance, l'honnêteté et la ponctualité.

Le *caissier-comptable* cumule la fonction de gardien de valeurs et celle de comptable. Le cumul est mauvais, en ce qu'il rend difficile, sinon impossible, nécessaire, du comptable sur le caissier. Un caissier qui, ne se sent pas contrôlé peut être tentée de commettre des malversations, et devenir infidèle. C'est d'ordinaire dans un but de contenter que les commerçants confient leur caisse au comptable, ou leur comptabilité à leur caissier; mais c'est assurément un mauvais moyen, et un des principes de saine organisation économique mal entendue, très dangereuse à ailleurs [illegible] comptable et administratif.

CAISSON (*ké-ssôn*, *grande caisse*) n. m. Art [illegible] Grande caisse placée sur un train à quatre roues, [illegible] au transport des munitions de guerre : *Les caissons de l'artillerie.* — *Caisson d'artifice*, Sorte de mine [illegible] qui ressemble à la fougasse.

— Vét. et trav. publ. Compartiment orné de moulures, pourvoir, d'un motif de sculpture à sa partie [illegible] et qui est employé à la décoration des plafonds et des voûtes. Grande caisse en tôle ou en charpente dont on se sert pour la construction, dans l'eau, des ouvrages en maçonnerie : piles et culées d'un pont, murs de quai, écluse, etc.

— Mar. Banquette servant d'armoire à serrer des provisions de table. Compartiment en bois ou fer avec charnières et serrures, fixe ou mobile, servant à divers usages.

— *Caisson de canot*, Caisson dans lequel on ramasse le matériel. — *Caissons du maître d'équipage, de l'équipage, de la timonerie*, Compartiments affectés à ces divers services. Souvent, le nom de caisson a été donné aux bastingages.

— Pop. Tête. *Se faire sauter le caisson*, Se brûler la cervelle.

— Techn. Bout de tringle ajusté haut et bas à un volet.

— Petit coffre ménagé dans les voitures sous les sièges des voyageurs.

— Encycl. Art milit. Le *caisson* est une voiture militaire fermée, destinée au transport de divers objets, mais plus spécialement des munitions de campagne, à la suite

Caisson d'artillerie

des troupes. Pour éviter la dégradation de ces munitions, il faut les arrimer avec des sangles particulières, dont Grivel a fait le premier à se préoccuper. Il fit substituer aux voitures de modèle irrégulier, dont on se servait pour porter séparément la poudre et les boulets, un caisson convenablement aménagé pour recevoir les *munitions d'artillerie* confectionnées.

Ce caisson fut remplacé, en 1827, par une voiture à *flèche*, composée d'un avant-train pareil à celui du laffût et d'un arrière-train à deux roues semblables à celui qui portait l'avant-train. Ces coffres avaient un couvercle plat sur lequel pouvaient s'asseoir les servants. Lors de la bataille, en 1859, du caisson de trois, on s'inspira plus de Gribeauval pour cette pièce, mais établit d'après le même type que celui de 1827. Ces mêmes caissons, légèrement modifiés, servirent encore pour les canons de 7 et de [illegible] jusqu'en 1870.

Depuis 1880, on a adopté pour les batteries de 90 [illegible] des caissons dont les coffres, dits *à tiroirs*, s'ouvrent non plus par le soulèvement d'un couvercle, mais par le rabattement de l'une des parois. Le coffre d'avant-train s'ouvre par derrière; celui d'arrière-train, de dimension double, est partagé par une cloison en deux demi-coffres, s'ouvrant l'un en avant et par derrière; il en est de même pour le caisson de 120 [illegible].

A l'étranger, la disposition et le chargement des caissons sont analogues. Ces dispositions seront modifiées ultérieurement, afin de tirer le parti le plus avantageux des diverses puissances européennes introduisent ou vont introduire dans leur armement. Mais, même sans raison de la rapidité du tir, on croit devoir augmenter l'approvisionnement en munitions, il ne faudra pas négliger la mobilité plus nécessaire que jamais. Aussi, recourra-t-on plutôt à une augmentation du nombre des caissons par rapport à celui des pièces, dont les *munitions* seront aussi dans doute quelque peu plus légères par suite de l'adoption de calibres un peu moins forts.

Les *caissons d'infanterie*, chargés de cartouches, ont [illegible] répartis entre les batteries de campagne, puis [illegible] en 1888 un *caisson de bataillon*. Enfin on a créé des *caisses de campagne*. Les caissons à munitions d'infanterie ou cuirent plus que dans les compagnies, sont *de munitions d'infanterie* et des *sections de parc*. Un caisson d'infanterie contient 25.920 ou 26.496 cartouches modèle 1886 (Lebel), suivant le modèle d'empaquetage.

A mentionner encore les caissons à *poudre* et les parcs du génie, des *caissons à dynamite ou mélinite*.

— Archit. Les caissons paraissent avoir eu pour origine les vides qui existent entre les solives entre-croisées des plafonds. En bonne logique, il semble donc que leur forme et leur décoration ne relèvent pas du caprice pur, mais doivent se subordonner au gros général, à la destination particulière d'un édifice, pour concourir avec tous les autres détails à un effet d'harmonie, d'unité. Dans la pratique, ce principe est volontiers oublié des ornemanistes. Le XVIIe siècle a abusé, là comme ailleurs, de la fantaisie.

Caissons [illegible]

La peinture et la sculpture ont concouru de tout temps à la décoration des caissons. Les ornements dont la sculpture revêt les caissons sont très variés : celui qu'on emploie le plus fréquemment pour le fond est une espèce de feuron ou de rosace qui, dans les monuments d'un goût pur, n'excède jamais en saillie la hauteur du rentrement. A la place de cette rosace, on rencontre, dans beaucoup d'édifices, de petits bustes, des figures allégoriques, des masques, des [illegible], des attributs de toute espèce.

— Trav. publ. Les *caissons*, dont le nom seul indique la forme, s'emploient pour fonder les ouvrages d'art à de grandes profondeurs sous l'eau; on les construit *avec fond* ou *sans fond*, suivant la nature géologique du lit de la rivière.

— *Caisson avec fond.* Les caissons avec fond se composent d'une plate-forme très épaisse et du meilleur bois, avec bords mobiles verticaux en bois ordinaire, rendus étanches par un calfatage soigné, et suffisamment élevés au-dessus de l'eau pour que les petites [illegible] les recouvrent pas après la mise en place du caisson sur la tête des pieux battus à l'avance.

Lorsque le caisson a été mis en place, on le charge de matériaux pour le maintenir, puis on épuise l'eau qu'il contient, et on finit ensuite d'élever la maçonnerie.

— *Caisson sans fond.* Lorsque le fond du lit de la rivière

est très dur et, lorsqu'il y a impossibilité d'enfoncer des pilotis, on a recours à un caisson sans fond dont les parois sont formées de poteaux et de palplanches. Le tout maintenu par plusieurs étages d'entretoises et d'étaiements.

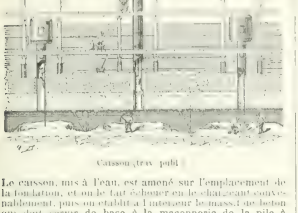

Caisson (vue polé)

Le caisson, mis à l'eau, est amené sur l'emplacement de la fondation, et on le fait échouer en le chargeant convenablement, puis on établit à l'intérieur le massif de beton qui doit servir de base à la maçonnerie de la pile à élever.

Les caissons sans fond sont le plusieurs espèces : ils peuvent être *étanches*, *non étanches* ou *en partie étanches* et *non étanches*, selon la nature du sol.

Les caissons sans fond sont souvent à air comprimé, lorsqu'il s'agit d'exécuter des travaux à de grandes profondeurs sous l'eau. Dans ce cas, les parois du caisson sont en tôle épaisse, renforcée intérieurement par toute une armature. La partie supérieure du caisson, que l'on surcharge de lourds matériaux afin d'obtenir un enfoncement graduel, est fermée par une cloison horizontale également en tôle et percée d'orifices recouverts eux-mêmes de cheminées à compartiments. C'est par ces cheminées que les ouvriers entrent à l'intérieur du caisson ou en sortent ; c'est aussi par ces conduits verticaux que l'on descend les matériaux et que l'on remonte les déblais. Des pompes à air, convenablement aménagées à l'extérieur, refoulent constamment de l'air dans le caisson.

CAISTOR, ville d'Angleterre (comté de Lincoln); 2.100 hab. Ville très ancienne, fondée, croit-on, par le Saxon Hengist. Château de construction anglo-saxonne.

CAITANYA (sanscr. *Tchaitanya*), fondateur d'une secte vichnouite qui porte son nom. Les Hindous tiennent Caitanya pour une incarnation (*avatâra*) du dieu Krichna. Il naquit dans le Bengale, à Navadvipa, vers l'an 1485 de notre ère. Il disparut mystérieusement en 1527. La secte qu'il fonda reconnaît l'existence d'un Dieu suprême personnel (Vichnou-Krichna), distinct de l'âme humaine et du monde matériel ; elle abolit la caste pour les adorateurs de Krichna, en proclamant l'égalité de tous les fidèles. Elle symbolise Krichna dans l'amour humain et ne voit que dans la foi en ce dieu le moyen de salut, c'est-à-dire l'anéantissement de la personnalité dans l'union mystique avec Krichna.

CAÏT-BAY ou **KAITBAY** (El-Melik-el-Ascharf-Abou-l-Nasr, sultan mamlouk d'Egypte de la IIe dynastie, dite des Mamlouks Bordjites ou Circassiens). Il fut élevé par le sultan El-Melik-el-Dahir-Khokmak, qui l'affranchit, et il ne tarda pas à devenir un des personnages les plus importants de la cour des Mamlouks. Il fut choisi comme sultan à la mort de l'émir Inghal 1467 ; il vainquit le sultan turc Bajazed II, et réprima une révolte des Abyssins. Ce prince mourut en 1495 et laissa le trône à son fils Mohammed qui, la même année, fut renversé par Kansou-el-Ghamseiyyé.

CAITHNESS (comté de), division administrative de l'Ecosse, à son extrémité N.-E., peuplée de 31.000 hab. Ce comté donne le titre de « comte » à la famille de Sinclair.

CAITHNESS James Sinclair, comte de), inventeur anglais, né en 1821, mort à New-York en 1881. Il a inventé une locomotive routière et une boussole marine que l'amiraute anglaise a adoptée. Il a fait aussi des perfectionnements d'un métier à tisser les lacets.

CAITHNESS Lady V. Pomeroy (duchesse de).

CAITRA n. m. Premier mois de l'année lunaire indienne, qui commence à la nouvelle lune de mars et correspond à mars-avril. C'est un des mois les plus chargés en fêtes religieuses, dans ce pays où il est admis même que tout sacrifice, à n'importe quelle divinité, fait le septième jour de la nouvelle lune de caitra, procure à son auteur de grands bénéfices matériels et spirituels, en ce monde et dans l'autre.

CAITYA (du sanscrit *tchi*, amoncelier n. m. Désignait primitivement un monument bouddhique, funéraire ou commémoratif, en forme de tumulus ; plus tard, quand le tumulus reçut le nom de *stûpa*, le terme caitya s'est appliqué spécialement au coffret ou vase funéraire *châsse* à reliques, déposé au centre du tumulus et nommé aussi *dâgaba* ou *dâgoba*, dont, par corruption, *pagode*. Actuellement, caitya désigne chez les bouddhistes, le plus souvent l'édifice connu sous le nom de chapelle.

CAIUS, fils de Marcus Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, né à Rome en 19 av. J.-C., mort à Lymire (Lycie) l'an 4 de notre ère. Adopté par Auguste, consul à quatorze ans, proclamé prince de la jeunesse avec son frère Lucius Caïus, en 5 av. J.-C. Il fit ses premières armes en Germanie, sous Tibère. Proconsul d'Asie, il obtint de brillants succès en Arménie. Mais, blessé traitreusement dans une entrevue par Addon, gouverneur d'Artagère, il vit dès lors sa santé affaiblir. Il mourut, en revenant à Rome, dans la cité de Lymire, âgé seulement de vingt-trois ans. Livie et Tibère lirent, sans preuves, soupçonner du crime pas étrangers à cette mort prématurée.

CAIUS, écrivain latin du IIe siècle, qui vivait à Rome sous le règne de l'empereur Caracalla et le pontificat du pape Zéphyrin (198-197). Il avait écrit contre Proclus, chef des montanistes, qui parent qu'se réfugiant dans une grotte. Il conservé des fragments importants. D'autres ouvrages et même les *Philosophumena* ont été attribués à Caius, mais sans preuve.

Bibliogr. : de Smedt, *Dissertatio* [illegible] article Caius.

CAIUS [illegible] pape de [illegible] martyr. Il n'échappa aux persécutions de l'empereur Dioclétien, son parent, qu'en se réfugiant dans une grotte. Il [illegible] que nul ne pourrait être élevé à l'épiscopat sans avoir passé par les sept ordres inférieurs de l'Eglise. Fête le 22 avril.

CAIUS MUTIUS, architecte romain du IIe siècle avant notre ère. Il bâtit, à proximité du [illegible] à [illegible] Marius, un temple de l'Honneur et du Courage, dont parle Vitruve.

CAIUS POSTHUMIUS, architecte romain du règne d'Auguste, affranchi. Il exécuta par l'ordre d'Agrippa, avec l'aide de son élève Cocceius, entre autres grands travaux, les routes souterraines de Naples à Pozzuoli et du lac Averne à Cumes. On lui a attribué, sans doute à tort, la tarnesse vom dite *Grotte de Pausilippe*, qui doit être antérieure au règne d'Auguste.

CAÏUS, jurisconsulte romain. V. Gaïus.

CAIVA adj. Qui se rapporte au culte de Çiva. V. Çivaïta.

CAIVANO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]) ; 11.500 hab. Moulins.

CAIX, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Montdidier, sur la Luce naissante ; 1.368 hab. Ch. de f. d'Albert à Montdidier. Bonneterie, tricots de laine, brasserie, fabrique de métiers à tricots.

CAIX (Napoléon), philologue italien, né et mort à Bozzolo (Lombardie) [1845-1882]. Professeur à Parme, puis à Florence, il se [illegible] par son esprit pénétrant, ainsi que par la hardiesse de ses idées, et réunit autour de sa chaire un grand nombre d'élèves. Ses livres, pleins de recherches nouvelles, ont été traduits en allemand. Les principaux sont : *Essai sur l'histoire de la langue et des dialectes italiens* (1872) ; *Formation des idiomes littéraires et spécialement de l'italien* (1874) ; *Origine et formation de la langue italienne*, *Etudes chrétiennes étudiées dans les anciens manuscrits* (1879) ; etc.

CAIX DE SAINT-AYMOUR Amédée, vicomte de), écrivain français, né à Senlis (Oise) en 1843. Il s'est adonné à des travaux de linguistique, d'archéologie et d'histoire. Il a été détaché, en 1879, à une mission archéologique en Bosnie-Herzégovine. Il a publié, entre des brochures, un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *La Langue latine étudiée dans l'étude des composantes* (1877) ; *Les Pays gué-alemes et l'Autriche-Hongrie* (1883) ; *Hoques de Groot* (Hugo Grotius, savant de lettres inédites (1884) ; *les Intérêts français dans le Soudan éthiopien* (1884) ; *la France en Ethiopie*, *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*, *sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (1886) ; *Instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Portugal* (1886) ; *Arabes et Kabyles* (1891) ; *Ame de Russie, reine de France* (1894) ; etc.

CAJABAMBA, ville du Pérou (dép. de Cajamarca), dans la haute vallée du Marañon ; [illegible] hab.

CAJAMARCA, ville du Pérou (ch.-l. du dép. du même nom), 12.000 hab. Industries métallique et [illegible]. — Le *dép. de Cajamarca*, compris entre la crête occidentale des Andes et [illegible] hab., sur 36.500 kilom. carr.

CAJAN ou **CAJANUS** (*pois*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des phaséolées, comprenant des arbrisseaux originaires de l'Amérique et de l'Asie tropicale.

CAJARC, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 25 kilom. de Figeac, sur le Lot ; 1.101 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de phosphates de chaux, moulins, tanneries, fabrique de sabots, usines à trituration des phosphates. Au moyen âge, cette ville appartenait aux évêques de Cahors, qui l'érigèrent en commune dès le XIIIe siècle. — Le canton a 14 comm. et 6.691 hab.

CAJATAMBO, ville du Pérou (dép. d'Ancachs), dans une haute vallée des Andes ; 3.500 hab. Mines d'argent, gisements de houille.

CAJAZZO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]), près du Volturno ; [illegible] hab. Château fort construit par les Lombards ; cathédrale, [illegible].

CAJEPUT *put*, du malais *kâyu-putih*, arbre blanc, n. m. Nom vulgaire des essences de [illegible] de genre melaleuque, et de l'huile essentielle [illegible].

Encycl. Chim. Les [illegible] dans les Indes, à la préparation d'une essence qui [illegible] en distillant les feuilles de cette plante avec de l'eau. Cette essence, jadis fort employée en médecine, ne sert plus de nos jours, en Europe du moins, car, dans la Chine et l'Indo-Chine, on s'en sert communément contre toute espèce de maladie.

La couleur verte de cette essence est probablement due au cuivre dont elle est souillée à la suite de distillation, qui peuvent sont les vases de cuivre dans lesquels les Indiens pratiquent leur distillation, sont d'une [illegible] ou [illegible] ayant pour but de conserver à l'huile sa coloration verte.

L'essence de *cajeput* est principalement formée par l'hydrate d'un hydrocarbure isomérique avec l'essence de térébenthine, le *cajeputene*. Sa densité égale 0,96 à 10 degrés centigrades.

CAJEPUTENE n. m. Carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine, que l'on prépare au moyen de l'essence de cajeput.

Encycl. [illegible] s'obtient en même temps que deux hydrocarbures isomères, le [illegible] chauffé pendant [illegible] heures à la température avec de l'anhydride phosphorique et qu'on distille ensuite. Il passe entre [illegible] et 175° C., tandis que l'isocajeputene distille entre 170° et 178° C., et le paracajeputene de 210° à 216° C.

Le [illegible] C[illegible]H[illegible] [illegible] des deux hydrocarbures précédents. Sa formule est $C^{10}H^{16}$. C'est un liquide visqueux, d'une couleur jaune citron et dichroïque. Au contact de l'air, il s'oxyde rapidement ; il prend alors une couleur rouge et sa consistance devient résineuse. Le cajeputene fonctionne à la manière d'un radical tétratomique. Il donne, avec le brome, l'acide chlorhydrique et l'eau des composés qui correspondent à son atomicité maximum, et des produits non saturés [illegible] des deux radicaux tétratomiques $C^{10}H^{14}$, est hexatomique ; d'ailleurs, son isomère, le dicetolene, dérivé de l'essence de térébenthine, manifeste une atomicité égale à 6.

CAJEPUTIER (*ti-é*) n. m. Arbre qui fournit le cajeput.

CAJETAN (Thomas de Vio, dit), théologien italien, né à Gaëte (autref. *Cajette*) en 1469, mort à Rome en 1534. Il entra dans l'ordre des [illegible] et [illegible] de la théologie dans plusieurs villes et fut général de son ordre en 1500. Il gagna la faveur de Jules II, et fut nommé, par Léon X, cardinal, puis légat en Allemagne (1517), avec la mission de ramener Luther dans la communion romaine. Il échoua, comme on le sait, dans cette mission. On a de lui divers ouvrages, entre autres : *Commentaires de la Bible* ; *Commentaire sur la Somme de saint Thomas* ; *De l'autorité du pape*, qui furent censurés par la Sorbonne.

CAJETAN (Henri), prélat italien, né à Rome en 1550, mort en 1599. Créé cardinal en 1585, il fut envoyé comme légat *a latere* par Sixte-Quint en France en 1589, après la mort de Henri III, pour assister le parti du roi catholique en France. Devenu l'âme du parti ligueur, il se lia étroitement avec la Commune des Seize et interdit, sous peine d'excommunication, toute rapprochement avec Henri IV. Lorsque ce dernier vint mettre le siège devant Paris, il organisa les fameuses processions qui devaient exalter l'enthousiasme populaire. Mais, à la fin, touché des misères du peuple, il offrit de pouvoir se rendre pour sauvé péché à un hérétique. Après la levée du siège, il partit pour Rome, où Sixte-Quint venait de mourir (1590). Le pape Urbain VII envoya comme légat en Pologne, où il mourut après avoir fait de vains efforts pour réconcilier tous les partis de ce pays contre les Turcs.

CAJETAN (Constantin), savant italien, né à Syracuse en 1560, mort en 1650, était fils du prince de Cassano. S'étant fait bénédictin à Catane en 1586, il s'adonna aux travaux littéraires, devint abbé de Saint-Baronte, et fut appelé à Rome par le pape Paul V, qui en fit son secrétaire. Il termina sa vie au Vatican, dont Clément VII l'avait nommé bibliothécaire. Cajetan fournit à Baronius des matériaux pour ses *Annales*, publié diverses éditions d'auteurs, notamment celle des *Œuvres de Pierre Damien* (1606) ; les *Vies d'Isidore l'Espagnol*, *d'Idefonse de Tolède*, *de Grégoire d'Orbe* (1609) ; etc.

CAJETAN (Palma), Biogr. V. Cayet.

CAJOLABLE adj. Que l'on peut cajoler ; qui mérite qu'on le cajole.

CAJOLER (origine inconnue) v. a. Flatter doucement ; entretenir de choses agréables : Cajoler *un vieillard pour se faire nommer dans son testament*. *On roit souvent un Pactiveur* cajoler *le populace*. (Fourier.) Se dit particulièrement des soins amoureux, des propos galants par lesquels on s'efforce de gagner une femme ou de lui plaire.

— Mar. *Cajoler le navire*, Le faire marcher contre le vent, en profitant d'une brise contraire. S'emploie aussi intransitivement : *Le navire* cajole.

— v. n. Chanter, crier, en parlant de la pie ou du geai. (Vx.) ‖ Dire des douceurs, tenir de galants propos. (Vx.)

Syn. Cajoler, amadouer, blandir, [illegible].

CAJOLERIE (*ri*) n. f. Action de cajoler, paroles et manières flatteuses qu'on emploie pour gagner quelqu'un ou pour lui plaire : *Séduire les personnes innocentes et simples par des* cajoleries *affectées*. (Fénélon.) Se dit particulièrement des paroles tendres, des discours amoureux.]

— Anton. **Bourrade, brusquerie.**

CAJOLEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui cajole, qui fait ou se plaît à faire des cajoleries : *Une* cajoleuse *Fréchon, cajoleur*.

— Anton. **Bourru, brusque, brutal, rébarbatif, rude.**

CAJOPHORE (du gr. *kaiein*, brûler, et *phoros*, porteur) n. f. Bot. Section du genre blumenbachie.

CAJOT (*jo*) n. m. Espèce de cuve où l'on met les foies de morue [illegible] CAGAT.

CAJOT (Dom Jean-Joseph), archéologue et écrivain français, né à Verdun-sur-Meuse en 1726, mort en 1779. Il entra fort jeune dans l'ordre des bénédictins. Ses principaux ouvrages sont : *Les Antiquités de Metz* (1760), où l'on trouve de curieuses recherches ; l'*Histoire critique des coquelluches* (1762). Mais c'est surtout un pamphlet contre J.-J. Rousseau qui le fit connaître : *Plaintes de M. J.-J. R. de Genève sur l'éducation* (1766), où il essaya de démontrer que l'*Emile* de Rousseau était une pure [illegible] *Saint-Benoît* (1768) fut vivement attaqué par les religieux de son ordre.

CAJOTTE n. f. Syn. de cachotte.

CAJU n. m. Nom générique, en malais, d'une grande variété d'arbres qui ont une certaine valeur commerciale. Le *caju-bessi* fournit un bois de fer renommé. Le *cajuati* n'est autre que le bois de teck employé couramment en carrosserie. Le *caju-tjengkeh* donne une sorte de sandragon. Le *caju-puti* (*melaleuca leucodendron*) fournit l'huile de cajeput.

CAJUÉLITE (de *Cajuelo*, n. de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait CAJUÉLITHE) n. f. Variété de titane rutile, que l'on rencontre en Espagne, à Cajuelo (Nouvelle-Castille).

CAJUTE (holland. *kajuit*) n. f. Cabane, petite chambre dans un navire. ‖ Chambre du capitaine. ‖ Lit en forme d'armoire. (Vieux.

ÇAKA ou **SAKA** n. m. Nom d'une des deux ères de l'Inde, commençant 78 ans après J.-C. Son point de départ est la date du avènement du roi *Saka* à Mathura, comme souverain de l'Inde.

ÇAKAS, peuple guerrier établi sur la frontière nord-ouest de l'Inde, entre l'Hindou-Kouch et les bouches de l'Indus, que l'on confond avec les Indo-Scythes et qui sortait peut-être la tribu des *Çakyas*, dont laquelle naquit Çouddhodana, père du Bouddha Çâkya-mouni. — *Un, une* ÇAKA.

CAKE *kek* n. m. Mot anglais signifiant *gâteau* et que l'on tait entrer dans la dénomination de certaines pièces de pâtisserie.

CAKILE (mot arabe) n. m. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles qui croissent sur les rivages sablonneux de l'Europe et de l'Amérique.

ÇÂKINÎS, nom d'une catégorie de démons femelles très redoutés des Hindous. (Les Çâkinîs ont passé dans le bouddhisme thibétain comme suivantes de la déesse Lha-mo.) — *Une* ÇÂKINÎ.

ÇAKOUNTALÂ, fille du richi-kshatriya Vçvamitra et de l'Apsara (nymphe) Ménâkâ, recueillie et élevée par l'anachorète Kanva. Elle épousa le roi Doushmanta et fut la mère de Bharata, le souverain, le centaure qui donna à l'Inde le nom de Bharatavarsha, pays de Bharata. C'est l'héroïne du drame de Calidasa. — V. part. nom.

Çakountalâ, drame de Calidasa, poète indou. Ce drame, un des plus célèbres de l'auteur et de toute la littérature indoue, a pour objet l'amour de *Çakountalâ* pour le roi Doushmanta, son époux, qui la répudie par suite de la malédiction d'un moine ou sage, qu'il a mécontenté. Çakountalâ se réfugie dans la solitude, où elle élève pieusement son fils Bharata. Revenue à la cour du roi, elle y est encore repoussée par Doushmanta, qui refuse de reconnaître en elle son épouse; mais elle recouvre l'anneau qu'il lui avait autrefois donné et rentre en grâce auprès de lui.

Th. Gautier a fait de ce drame, plein de situations touchantes ou gracieuses, un ballet, l'*Anneau de Çakountalâ*.

CAKRA (sanscr. *Tchakra*, roue, disque) n. m. S'applique spécialement à l'attribut principal du dieu Vichnou.

— Encycl. Le *Çâkra* devait être primitivement une forme de la foudre; puis, quand se fut développé le mythe solaire de Vichnou, il devint, sous le nom de *Soudarçana*, le « disque du soleil » assimilé au disque de pierre ou de métal à bordes tranchants et évidé au centre, que les anciens guerriers projetaient après lui avoir imprimé un mouvement de rotation rapide autour de leur index. Chez les bouddhistes, le Çâkra représente la « roue de la loi » (*Dharma-çakra*), symbole de la doctrine bouddhique. Sous cette forme, il sert assez souvent d'auréole à des divinités secondaires. C'est aussi le « cercle sans fin » des existences du temps (*Kâla-çâkra*).

ÇAKRA, l'un des nombreux noms du dieu Indra, est surtout employé par les bouddhistes afin de distinguer l'Indra suprême de la foule des Indra-dêvas. Bienveillant et protecteur, c'est le plus populaire des dieux.

CAKRAVARTÎ ou **CAKRAVARTIN** (sanscr. *Tchakravartîn*), souverain universel, à la fois spirituel et temporel, du monde entier; ou bien Monarque qui règne sur un immense territoire appelé Çâkra (*tchakra* — *cercle*, *roue*) — on l'a aussi traduit quelquefois, dans un sens bouddhique, « Roi qui fait tourner la roue (de la loi) », ou « Roi de la roue ». Selon les livres brahmaniques, le rang de Cakravartî peut s'acquérir au prix de trente-deux *mahâlakshanas* ou signes de bonheur, ou sacrifices de chevaux, ou par une prédestination, dont le précédent porte certaines marques spéciales. C'était peut-être une simple qualification commune : roi des rois.

Le roi Cakravartî

ÇÂKTAS n. m. pl. Adorateurs des déesses appelées *Çâktis*, membres d'une secte licencieuse de la religion brahmanique moderne, que l'on nomme *çâktisme*. — *Un* ÇÂKTA.

Encycl. Les *çâktas* se divisent en deux sectes : les *dakshina çâktas* (droite) et les *vâmâçâktas* (gauche), ainsi dénommées qu'ils suivent la doctrine des Pourânas et du Tantra, ou bien du Çiva adorateur, les premiers, les seconds, hérétiques de la droite, qui observent les règles tantriques et adorent exclusivement les Çâktis.

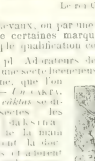

Çiva et son épouse Pârvatî

ÇÂKTIS, divinités femelles de certaines sectes de l'Inde de Çiva qui ont dû leur prémonition. Les Çâktis ne [illegible] tantôt gracieuses, tantôt terribles, tantôt [illegible] — Encycl. Elles sont [illegible] brahmes et jouent un rôle considérable dans les légendes des Pourânas et des Tantras. Leur culte est environnant [illegible] cieux. Les Çâktis ont [illegible] avec les divinités [illegible] Nepâl et Thibet, [illegible] bouddhistes [illegible] les [illegible] et les fonctions de Yi-dams.

ÇÂKTISME *çâk-tisme* n. m. Secte hindoue, ou du çivaïsme, qui s'est développée sous l'influence de l'école philosophique nommée *Yoga* et des doctrines mystiques et magiques des livres appelés *Tantras*.

— Encycl. Partant de l'idée, généralement admise dans la croyance populaire, que l'univers est le produit d'un principe mâle générateur et d'un principe femelle énergie éternelle, et que ce principe femelle est personnifié en des déesses nommées *Çâktis*, le çâktisme prêche une dévotion extravagante aux déesses compagnes de Vichnou et surtout de Çiva, qu'il considère comme plus à même qu'aux de dispenser aux fidèles la protection matérielle et les grâces dont ils ont besoin, surtout au point de vue de la délivrance de la transmigration et de la félicité paradisiaque dans l'autre vie. Kâli, Dourgâ et leurs nombreuses transformations sont les sujets principaux de la dévotion du çâktisme. Son culte est très grossier et immoral. V. ÇÂKTAS.

A partir du VIe siècle de notre ère, le çâktisme s'est presque substitué dans toutes les classes de l'Inde aux cultes de Vichnou et de Çiva, et, vers le Xe siècle, il s'est introduit dans le bouddhisme Mahâyâna, et a corrompu la religion du Népâl et du Thibet.

ÇÂKYA-BOUDDHA, le Bouddha Çâkya, ou de la tribu des Çâkyas. V. ÇÂKYA-MOUNI.

ÇÂKYA-MOUNI (des ses Çâkya, est le nom par lequel on désigne le plus souvent *Siddhârtha Gautama*, le fondateur du bouddhisme, personnage historique, en dépit du merveilleux et de la forme mythique dont l'imagination et la dévotion des fidèles en paré son histoire. Il naquit, vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, dans la cité de Kapilavastou. Son père, *Çouddhodana*, était roi ou chef de la tribu des Çâkyas, et sa mère se nommait *Mâyâ-Dêvî*. Il vint au monde dans le jardin Loumbini, en présence de tous les dieux et déesses descendus du ciel, tandis qu'une pluie de fleurs couvrait la terre et que des chœurs célestes chantaient ses louanges. Aussitôt né, il fit sept pas dans la direction de chacun des points cardinaux, en prononçant des paroles de prise de possession de l'univers; il avait sur le corps des signes révélateurs de sa grandeur future auxquels le vieux richi Asita reconnut qu'il serait un Bouddha. Lorsque, selon l'usage, on le présenta au temple, les statues des dieux, descendant de leurs piédestaux, l'adorèrent à genoux; et, quand on voulut lui donner un précepteur, il le confondit par sa science universelle. Cependant, Çouddhodana, redoutant la vocation religieuse prédite à son fils, le maria, dès qu'il eut seize ans, à une princesse nommée *Yaçodhara* ou *Gopâ*, et, jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, le futur Bouddha s'oublia dans le luxe et les plaisirs; mais, alors, ayant rencontré un vieillard, un malade, un cadavre et un religieux, leur vue lui suggéra de profondes pensées sur la misère de la vie humaine et le désir qu'elle doit inspirer au

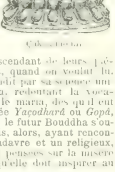

Çâkya-mouni.

Çâkya-mouni descendant du ciel. Le centre, assis sur une [illegible] du [illegible] siècle.

sage, en opposition avec la sérénité des religieux affranchis des misères du monde, et le même soir il quitta furtivement son palais, pour aller étudier, auprès des plus illustres philosophes brahmanes, les moyens de délivrer l'humanité de ses maux. Bientôt pénétré de l'insuffisance de l'enseignement de ses maîtres, il se retire dans une forêt déserte, et passe six années à méditer sur une loi de salut plus efficace. Au bout de ce temps, se trouvant près de Bodhi-Gayâ, assis sous le figuier du premier *Bodhi*, son esprit s'ouvrit et il comprit que les misères de l'humanité étaient inséparables de l'existence, que l'existence avait pour cause les passions et les désirs, et que le seul moyen de délivrance du transmigrant consistait à éteindre l'existence était dans la destruction des désirs, des passions, de l'ignorance, par le moyen de la science qui montre la vanité. La non-réalité des choses de l'univers, la folie de mettre tout à des objets périssables, la possibilité et la nécessité de se dégager des liens de la matière par la méditation sur ces divers sujets, par la charité et par l'amour du prochain qui lui désirer le salut de tous les êtres autant que le sien propre. Il était devenu Bouddha « [illegible] », éclairé, illuminé). Quarante-neuf jours [illegible] il demeura sous l'arbre [illegible], pénétré [illegible] [illegible] Brahmâ, [illegible] Rouddraka, qui devinrent le [illegible] de la secte nouvelle. Bientôt, attirés par la séduction [illegible] de pauvres disciples se pressant autour de lui. A leur tête, il parcourut l'Inde en tous sens, convertissant les rois et les peuples. Enfin, après quarante-cinq années de prédication, Çâkya-mouni, qui était alors âgé de quatre-vingt-un ans, sentit venir sa fin et, après avoir exhorté ses disciples à ne prendre pour guides que sa doctrine et leur conscience, au point du jour il rendit doucement le dernier soupir ou, selon l'expression consacrée, entra dans le *Nirvâna*. Cet événement se passa en 478 ou 473 avant notre ère, dans le voisinage de la cité de Kouçi-Nagarâ. On lit sur la Bouddha Çâkya-mouni des funéraires royales. Les ossements, épargnés par le feu et les cendres du bûcher, furent distribués comme reliques aux assistants qui les emportèrent en divers pays, où l'on construisit, dit-on, quatre-vingt-quatre mille *stoupas* (tumulus) pour assurer leur conservation.

Outre son nom patronymique de Gautama, on désigne fréquemment le Bouddha Çâkya-mouni par de nombreuses épithètes, telles que : *Bagbavat* (le bienheureux ou le béni), *Djina* (vainqueur), *Tcramana* (ascète), *Tathâgata Sougata*, etc. V. les articles : BOUDDHISME, BOUDDHA, BODHISATTVA, BHIKCHOU.

ÇÂKYA-THOUB-PA, traduction en thibétain du nom du Bouddha Çâkya mouni.

ÇÂKYAS, tribu qui a donné son nom au Bouddha Çâkya-mouni, petit peuple de guerriers (*kchatriyas*) agriculteurs établis sur les dernières pentes de l'Himâlaya, près de la sainte rivière Bhâghirati, affluent du Gange, dans une région qui correspond à la frontière actuelle du Népâl et du district de Gorakhpour. Leur capitale était Kapilavastou, ville célèbre pour avoir été le berceau du Bouddha Çâkya-mouni, et dont on a découvert les ruines en mars 1897. — *Un, une* ÇAKYA.

ÇÂL ou **ÇÂLA**, arbre de l'Inde (*shorea robusta*), au pied duquel naquit le Bouddha Çâkya-mouni. De plus, le Çâla est consacré au Bouddha Viçya-bhoû, quatrième prédécesseur de Çâkya-mouni.

CAL (du lat. *callus*, cal) n. m. Durillon (on dit aussi CALLE). Tissu cicatriciel qui remplit les solutions voisines d'une fracture et qui possède la propriété de reproduire le tissu osseux. (Pl. *Des* CALS.)

— Bot. On donne ce nom à une sorte de bourrelet qui se forme en certains points de la surface d'un végétal, surtout à la suite d'une lésion, par exemple à l'extrémité enterrée d'une bouture, sur les deux bords de la plaie produite par l'ablation d'un anneau de l'écorce d'une branche, etc. : ce bourrelet est formé par des tissus de cicatrisation. — On donne encore le nom de *cal* à l'épaississement en forme de plaque qui se forme, en automne, à la surface des vaisseaux des tubes criblés du liber (V. TUBES CRIBLÉS, et LIBER), de manière à y suspendre la circulation de la sève, et qui se résorbe au printemps suivant, de manière à la rétablir.

— Techn. Sorte d'incrustation qui se forme tout autour de l'orifice des chaudières, dans les sucreries de cannes.

— Encycl. Pathol. Le *cal* se forme, à la suite de la fracture d'un os, en trois temps : 1° après la fracture, le sang épanché se résorbe, la moelle, l'os lui-même et surtout le périoste se vascularisent et les vaisseaux laissent transsuder un liquide nourricier des néoplasmes (lymphe plastique); 2° les néoplasmes se transforment en une masse blanchâtre, résistante, qui offre tous les caractères du tissu fibro-cartilagineux; 3° enfin, le fibro-cartilage s'ossifie et l'os fracturé présente un renflement externe (vrole externe), et un renflement interne (cal interne), qui forme une sorte de bouchon osseux dans le canal médulaire. Avec le temps, le cal peut disparaître presque complètement; si les extrémités osseuses réunies affectent un angle d'incidence notable ou des stalactites irrégulières, le cal se dit « vicieux » ou « difforme ». V. OSSIFICATION, OSTÉOGÉNÈSE.

CALABA n. m. Nom commun du Pin domin, aux Antilles, à un arbre, le *calophyllum*, dont le bois brûlé, sécrète un suc visqueux et résineux se solidifiant à l'air et constituant le baume Marie, sorte de vulnéraire. (L'écorce de cet arbre s'emploie comme diurétique.)

CALABANGA ou **CALABANGAN**, bourg de Océanie (archipel des Philippines), sur l'île de Luçon, à l'entrée de la baie de San Miguel; 5 550 habit. Tissage et teinturerie de toiles de chanvre de Manille, chapeaux, nattes, etc.

CALABAR, nom de deux villages et de deux estuaires du littoral septentrional du golfe de Biafra, sur le territoire du protectorat anglais des Rivières d'Huiles : le VIEUX CALABAR, village et ancien entrepôt du voisinage de la colonie allemande du Cameroun. — et le NOUVEAU CALABAR, village qui a donné son nom à la branche orientale du delta du Niger, à 10 km de la rivière de Bonny. La partie du littoral comprise entre le Vieux Calabar et le cap Formosa (à l'embouchure principale du Niger) porte le nom de *côte de Calabar*. Au grand commerce d'esclaves qui s'y faisait autrefois a succédé un commerce important d'ivoire, coton, huile de palme, poivre dit « de Cayenne », etc.

— *Fève de Calabar*, Nom vulgaire de la graine du *physostigma venenosum*.

CALABARINE n. f. Alcaloïde de la fève de Calabar.

— Encycl. La fève de Calabar contient deux alcaloïdes : l'*éserine* et la *calabarine*, qui se distingue de la première par son insolubilité dans l'éther et par son action physiologique. C'est un paralysant du système nerveux, tandis que l'éserine agit comme la strychnine.

CALABARISER v. a. Introduire dans le corps d'un être vivant du suc, de la semence et la fève de Calabar.

CALABAZAL, ville des Antilles espagnoles (île de Cuba), sur le rio cotier Caunao; 13.000 hab.

CALABER (Quintus), nom donné autrefois, mais très improprement, au poète grec Quintus de Smyrne, dont le poème épique intitulé : *la Suite d'Homère*, avait été découvert en Calabre, par le cardinal Bessarion. V. QUINTUS DE SMYRNE.

CALABIDE (gr. *kalabis, idos*, même sens) n. f. Antiq. gr. Danse lacédémonienne en l'honneur d'Artémis. || Hymne [illegible] qui [illegible] cette danse. (On dit aussi [illegible] *kalibes*.)

CALABOZO, ville de Venezuela (Etat de Miranda), sur le Guarico; 4.000 hab. Elevage et commerce de bétail. Les [illegible] des environs abondent en torpilles. Sources thermales. Victoire de Bolivar sur le général espagnol La Torre, le 24 juin 1821.

CALABRAIS, AISE (*brê, êz*), personne née en Calabre, ou qui habite ce pays. — *Les* CALABRAIS.

— Adjectiv. Qu appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les bandits* CALABRIS.

— n. m. Langues. Ensemble des dialectes de l'Italien, parlés dans la Calabre : *s'exprimer en* CALABRAIS.

CALABRE n. m. Nom que l'on donne, dans le Languedoc, à un mélange de moût de raisin et d'eau-de-vie pour les vins liquoreux de Madère, de Malaga, d'Alicante, de Rivesaltes, de Grenache, etc. On dit aussi : Sirop du Languedoc, *Sirop de Calabre*. Sirop à base de raisin et qui, étendu d'eau, constitue une boisson hygiénique et très peu coûteuse.

CALABRE n. f. Brebis qui a perdu ses dents et qui n'est plus bonne qu'à tuer.

CALABRE, presqu'île au S. de l'Italie, entre les mers Tyrrhénienne et Ionienne, formant une province de 15.000 kilom. carr., avec 1.185.000 hab. Saint-Eufemio, plaines, le long des côtes, la Calabre est occupée par des massifs qui prolongent l'Apennin, le Monte-Pollino au N. (2.271 m.); le Sila au centre (1.930 m.); l'Aspromonte au S. (1.952 m.). Le climat est froid sur les hauteurs et pluvieux en hiver, sec et torrentiel en été, les inondations fréquentes entraînent une grande variété dans la végétation, qui offre les bois de châtaigniers et les pâturages, le mûrier, la vigne, l'olivier, l'orangier, le citronnier, le myrte et laurier-en-baqueie, le palmier, le canne-sucre, l'agave, le riz et la canne à sucre. L'industrie est presque nulle, malgré la présence du fer et du marbre. Mais on pêche sur les côtes le thon, la sardine, l'espadon, les huîtres. Les habitants forment deux groupes, se pressent autour de Cosenza (vallée du Crati et de Reggio), mais désertent les gorges de Sila, et surtout les plaines littorales infestées par la malaria. Le pays faisait partie de la Grande-Grèce, quand les Romains le conquirent (an 272 av. J. C.), depuis la fin de l'empire, il a appartenu aux Hérules, Ostrogoths, Byzantins et Sarrasins, jusqu'à la formation par les Normands du royaume des Deux-Siciles, avec lequel il a été réuni à l'Italie (1860-1861).

CALABRÈSE (Mattia PRETI, dit le), peintre italien, né en 1613 à Taverna en Calabre (de là son surnom), mort en 1699. On fut le Guercino qui le forma. Sa vie fut très voyageuse et romanesque. Le Calabrèse visita Venise, Milan, Paris, Anvers. En France, il fit la connaissance de Vouet et de Mignard, et en Belgique, il se lia d'amitié avec Rubens. De retour à Rome, il obtint les bonnes grâces de donna Olympia Aldobrandini, veuve de Paul Borghèse, et fut présenté par elle au pape Urbain VIII, qui lui conféra la dignité de chevalier de Malte. Peu après, il dut s'enfuir à Malte, à la suite d'un duel, et de là à Livourne; il suivit en Espagne un nonce du pape, et revint enfin en Italie, après du Guercino, qui lui fit confier la décoration de la coupole de l'Église des Carmes, à Modène. Il retourna ensuite à Rome, où, par le crédit de son ancienne protectrice, donna Olympia, il fut chargé d'exécuter des fresques à Saint-André delle Valle. Très critiqué, il voulut défendre sa peinture l'épée à la main, et recommença son odyssée. A Naples, le vice-roi le commandera à exécuter diverses peintures, parmi lesquelles se trouve celle de Rochus (un épisode de la peste de Naples). Rappelé à Malte en 1657, il y passa le reste de sa vie, décorant l'église Saint-Jean, et exécutant une suite de tableaux. Ce grand impressionnaire, jadis très admiré, doit être jugé aujourd'hui plus sévèrement. Il est un de ces peintres dangereux qui, comme Caravage, le Guercino, Valentin, etc., ont répandu, au XVIIe siècle, l'abus de la pâte et perdu le sérieux de l'art. C'est un dessinateur sans choix, et un coloriste sans finesse. Rien n'est plus stérile que sa fécondité. Les fresques du Calabrèse forment la partie la plus remarquable de son œuvre. On rencontre de ses tableaux de chevalet dans les principales galeries de l'Europe. Le Louvre possède : *Saint Paul et saint Antoine dans le désert*, et le *Martyre de saint André*.

Le Calabrèse.

CALABRIE, nom donné à la partie de l'ancienne Grande-Grèce habitée par les Calabres, comprise dans l'Apygie. Elle s'imprime romain, on donna ce nom à l'Apygie entière.

CALABRISME (*briasm'* — gr. *kalabrismos*) n. m. Antiq. gr. Danse thrace, très grossière et lascive. On dit aussi CALASIRIS, qui est même le nouveau forme du mot, le grec *kalabrismos* n'étant qu'une altération de *kalasiris*.

CALABRITTO, bourg d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino), sur le Sele, 3.200 hab.

CALABURE n. f. Bot. Syn. de MUNTINGIE.

CALACA, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines), sur le golfe de Balayan; 12.700 hab. Fabriques de soies.

CALACH, ville antique mentionnée dans la Bible, au chap. X de la *Genèse*, parmi les villes que Nimrod et Assur bâtirent sur le cours supérieur du Tigre en même temps que Ninive, Ed Assur et Nimve. Elle fut la seconde capitale de l'Assyrie. Des inscriptions en grec prouvent la fondation à Salman-Asar Ier vers 1290 av. J. C. Elle fut prise par les Chaldéens, elle fut restaurée par Assur-Nasir-Pal (882 av. J. C.) qui en fit sa capitale. Les ruines de cette ville sont situées sur la rive gauche du Zab, à 30 kilom. environ au S. de Ninive. Elles ont été explorées par Rawlinson, qui y a découvert les restes de deux palais construits par Assur-Nasir-Habal et ses successeurs, et le dernier de Salman Asar 7264 av. J.-C.).

CALACOTO, ville de la Bolivie, départ. de la Paz, au confluent du Mouri avec le Desaguadero.

CALACUCCIA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 21 kilom. de Corte, à l'entrée de la vallée du Golo; 928 hab. Élève de bétail, fabrication de draps de poils de chèvre et de toiles de lin. — Le canton a 5 comm. et 4.022 hab.

CALADARIS (*vies*) n. m. Fine toile de coton rayée provenant des Indes, du Bengale.

CALADE (de l'ital. *calata*, même sens) n. f. Terrain en pente, sur lequel on exerce les chevaux à descendre en galopant, pour donner de la souplesse à leurs hanches. On dit aussi CHALADE.

CALADENIE (gr. *kalos*, beau; *adenos*, gland) n. f. Genre de plantes herbacées, à feuilles radicales, comprenant des plantes herbacées, à feuilles radicales, qui croissent en Australie.

CALADIÉES n. f. pl. Bot. Tribu d'aroïdées, ayant pour type le genre *caladium*, et renfermant en outre les genres *colocasia*, *philodendron*, etc. — Le sing. CALADIE.

CALADION ou **CALADIUM** n. m. Bot. Genre de plantes, appartenant à la famille des aroïdées, type de la tribu des *caladiées*, comprenant des plantes herbacées, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *caladions* sont de grandes plantes herbacées, vivaces, à feuilles larges, pelées, hastées, à fleurs réunies en un spadice qu'entoure une spathe droite, blanchâtre, non tout ou comme. Ce sont en général des plantes à feuillage ornemental, que l'on cultive dans les serres, et dont on sait tirer depuis quelques années un excellent parti pour la décoration des squares et des jardins publics, soit en les fondre des massifs en plein air durant l'été. Le caladion bicoloro est surtout remarquable par ses larges feuilles d'un rouge vif au centre et bordées d'un beau vert velouté. Plusieurs variétés de cette espèce, ainsi que des espèces voisines, ont des feuilles élégamment marbrées de rouge ou de blanc.

Caladion.

CALAFATU ou **KALAFAT**, comm. urbaine de la Roumanie, district de Doljnu, en face de Vidin, 1.000 hab. Port sur le Danube. Fondée par les Genevois, la ville est d'une grande importance stratégique. Elle est surtout célèbre par les batailles livrées entre les Turcs et les Russes en 1828, en 1853 et en 1877.

CALAGANE (du n. de *Callaghan*, gentilhomme irlandais et prêtre, très attaché à la doctrine de Port-Royal) adj. f. Terme injurieux, que les jésuites appliquaient aux disciples de Port-Royal.

CALAGE n. m. Techn. Action de caler, de fixer ou d'arrêter au moyen d'une ou plusieurs cales : *Le* CALAGE *d'un meuble, d'une voiture*. Opération qui a pour but de fixer une pièce mécanique ou autre sur une seconde, au moyen de cales, c'est-à-dire des coins ou clavettes.

— *Calage des soupapes*, Opération ayant pour but d'empêcher les soupapes d'une machine à vapeur de se soulever ayant que la pression intérieure ait atteint une limite déterminée et voulue.

— *Calage des roues de wagons* ou *de locomotives*, Action de rendre solidaires à l'aide de cales les deux roues d'un même essieu, et de maintenir ainsi à tourner d'un même angle. (Ce calage s'opère en général au moyen de pressos hydrauliques.)

— *Calage des bandages de roues de wagons et de locomotives*. Cette opération a lieu à chaud, en portant au rouge vif le bandage en acier, et en chauffant légèrement la jante de la roue. La dilatation du métal composant le bandage rétrocède, dans ces conditions, qu'il emboîte facilement la périphérie de la jante. En refroidissant brusquement le bandage par des aspersions d'eau, celui-ci se contracte en produisant un serrage des plus énergiques.

— *Angle de calage de manivelles*. Dans une machine, c'est l'angle que font ces manivelles l'une par rapport à l'autre.

— Electr. *Calage des balais. Angle de calage*. V. DYNAMO (*machines*).

— Mar. Manœuvre consistant à amener la tête des mâts jusqu'au chouque du mât inférieur. On dépasse les mâts de perroquet qui sont légers et peu encombrants, et, en cas de mauvais temps, on cale les mâts de hune pour réduire le fardage sans avoir à les dégréer complètement.)

— Action de mettre un instrument de precision horizontal artificiel ou théodolite) parfaitement horizontal, au moyen de vis calantes ou avec usage.

— ENCYCL. Tel, les roches des ma lines industrielles sont, le plus souvent, indépendantes des arbres sur lesquels elles sont montées. Lorsqu'une machine doit recevoir le mouvement de l'arbre sur lequel elle est montée, ou le lui transmettre, elle est *calée* sur lui. Dans ce cas, le *calage* est obtenu au moyen de coins de fer, enfoncés dans des rainures pratiquées dans l'arbre et la partie intérieure du moyeu des roues.

CÂLAGRÂMA n. m. Conglomérat d'ammonites ou simple ammonite (*argonauta argo*), qui est considéré dans l'Inde comme le symbole de Vichnou, et même comme Vichnou en personne.

— ENCYCL. Le *câlagrâma* remplace dans toutes les circonstances les images de Vichnou, particulièrement comme divinité domestique (*pâtchâyatana*) et reçoit toutes les formes de culte qu'il est d'usage de rendre à ce dieu. Le câlagrâma et le vâna-linga (caillou de quartz blanc qui représente Çiva) sont les seuls symboles qui soient sacrés, sans avoir besoin de la consécration du prêtre. Ils passent pour assurer la prospérité de leur possesseur.

CALAGUALA n. m. Plante du Pérou à racine sudorifique qu'on croit être une fougère, l'*aspidium coriaceum*.

CALAGURRIS, ville de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), chez les Vascons, sur l'Iberus (l'Ebre), actuellement *Calahorra*. Elle prit parti pour Sertorius et fut deux fois [illegible] par Pompée. Partie de [illegible] Pline [illegible] Vespasien [illegible] Espagne [illegible] colonie, aujourd'hui *Loharra*.

CALAHORRA [illegible] conserves, moulins, tanneries. Cette ville fut fortifiée par les Arabes, qui la laissèrent tomber entre les mains de [illegible] ami de Guzman, fondateur de l'ordre des dominicains.

CALA DE CALAIS [illegible] tion du genre chicorée (*cichorium*).

CALAIS (*lè*) n. m. Panier d'une forme particulière, dont se servent les marchands des halles de Paris. Mesure conventionnelle pour certains légumes, et valant 12 têtes : 72 [illegible] 144 [illegible]

— En [illegible] Paris [illegible] 1896.

CALAIS (lat. *Calesium* ou *Portus ulterior*), ville du Pas-de-Calais, arrond. et à 33 kilom. de Boulogne, sur la Manche, à l'embouchure des canaux de Saint-Omer et de la Rivière-Neuve réunis; 56.940 hab. (*Calaisiens, ennes.*) Ch. de fer Nord. Place de guerre de 2e classe, [illegible] ritime du 5e arrond. de Dunkerque. Chambre de commerce.

La principale industrie de Calais est la fabrication du tulle de soie et de coton. Ateliers de construction de machines; fonderies de fer et de cuivre; brasseries; briqueteries; fabriques de brosses, de gants; imprimeries; minoteries; scieries mécaniques; saunonneries. Bains de mer. Le huitième des ports de commerce français, le premier de la Manche pour le nombre des voyageurs transportés. Port de pêche et de relâche.

La presque totalité du commerce maritime a lieu avec l'Angleterre. Des forts et des batteries défendent la ville. Église Notre-Dame (fin du XVe-XVIe), avec une *Descente de croix*. Église Saint-Pierre (1842-1870). Ancien hôtel de ville, dans une tour de Guet (XVe et XVIe s.). Hôtel de ville actuel à Saint-Pierre. Hôtel de Guise (bâti par Edouard III).

Le canton Nord-Ouest de Calais a 9 comm. et 31.190 hab.; le canton Sud-Est 4 comm. et 36.348 hab.

— *Histoire*. Calais devint un port important sous la domination des comtes de Boulogne et, en 1303, entra dans la ligue hanséatique. La ville fut prise par les Anglais en 1347, après une héroïque défense, et ne redevint française qu'en 1558, grâce à François de Guise. Le 24 octobre 1360, Jean le Bon et Édouard III y signèrent un traité qui ratifiait le traité de Brétigny. Les Espagnols prirent Calais en 1595, mais le traité de Vervins (1598) le rendit à la France. — Patrie d'Eustache de Saint-Pierre; de Georges Maréchal, chirurgien; de Pigault-Lebrun, romancier.

CALAIS (SIÈGE DE). Vainqueur à Crécy, Édouard III voulut dissoudre s'emparer de Calais, gouverné par Jean de Vienne et défendu par les bourgeois et une forte garnison. Ne pouvant prendre la place d'assaut, il en fit le siège et l'empêcha de communiquer avec le dehors. Calais n'eut plus d'espoir que dans le roi de France. Le siège durait depuis dix mois quand le roi arriva; il tenta, mais en vain, de [illegible] Plusieurs [illegible] Jean de Vienne, après onze mois de siège, fut obligé de capituler (1347). Édouard exigea d'abord que les Calaisiens fussent « à sa merci, pour les rançonner ou les mettre à mort, selon son bon plaisir ». Sur les instances de ses chevaliers, il consentit à traiter, à condition que six notables bourgeois se livreraient, « la hart au col et les clefs de la ville en leurs mains ». Eustache de Saint-Pierre et cinq autres citoyens se dévouèrent. A leur vue, le roi courroucé manda « le coupe-têtes » : ses chevaliers, son fils le supplièrent de n'en rien faire. Le roi ne céda qu'aux prières de sa femme, Philippa de Hainaut. Il renvoya les bourgeois, en disant la vie à Anglais. Pendant [illegible] ans, [illegible] porte ouverte à l'étranger. Le duc de Guise la reprit en huit jours, en 1558. La reine d'Angleterre, Marie Tudor, ne se consola jamais de la perte de la ville. « Si l'on ouvrait mon cœur, disait-elle en mourant, on y trouverait gravé le nom de *Calais*. »

CALAIS (CANAL DE), canal de navigation du Pas-de-Calais, ouvert en 1681, reliant Gravelines à Wissant, sur la rivière d'Aa, se dirigeant sur Calais, envoyant à gauche un embranchement à Ardres et un autre à Guines, et se terminant à l'église de Crucelin, dans le port de Calais. Sa longueur est de 30 kilom.

CALAIS, ville et port des Etats-Unis (Etat du Maine), sur le fleuve côtier Sainte-Croix; 7.300 hab. Scieries, fabriques d'objets en bois, fonderies de fer, minoteries, tanneries, fabriques de plâtre. Construction de navires. Ville fondée en 1789.

CALAIS ou **CARELEFUS** (saint), né en Auvergne, mort en 541, fut le compagnon de saint Avit et fonda l'abbaye d'Anisole ou Anille, qui donna naissance à la ville de Saint-Calais (Sarthe), où se trouvent, dit-on, ses reliques.

CALAIS. Myth. gr. Fils de Borée et d'Orithye, frère de Zétes. V. ZÉTÉS.

CALAISIS (le), petit pays de France (anc. prov. de Picardie), compris actuellement dans le départ. du Pas-de-Calais, où il forme la partie septentrionale des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer. Le chef-lieu était *Calais*; les autres villes, Guines et Ardres. En 1558, après l'expulsion des Anglais, on lo nomma le *pays reconquis*.

CALAISON (*lè-zon*) n. f. Quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau. V. TIRANT D'EAU.

CALALOU n. m. Nom donné, dans les colonies, à diverses plantes servant à préparer un mets qui porte la même dénomination. Telles sont les amarantes, les feuilles

du chou caraïbe, les épinards doux, le pourpier, la ketmie comestible ou gombo, la morelle noire, etc. Il met lui-même [illegible] CALAMB.

CALAM n. m. Antiq. V. CALAME.

CALAMA, ville de l'Afrique ancienne (Numidie), près de laquelle le propréteur Aulus Posthumius fut défait par Jugurtha. *Gadima* (dép. de Constantine).

CALAMAC (*ma*) n. m. Nom, à Madagascar, d'un hari-cot *aphaseolus lunatus*.

CALAMAGROSTIDE (*gross* — du gr. *kalamos*, roseau, et *agrôtis, idos*, chiendent) n. f. Genre de graminées, tribu des arundinées, renfermant plus de quatre-vingts espèces fondées pour des herbes élevées, qui croissent pour la plupart en Europe, dans l'Asie moyenne et dans les hautes prairies des Andes américaines.

CALAMANDE n. f. Sorte d'étoffe lustrée de telle manière que le lustre n'apparaît qu'à son endroit. Il Syn. de CALAMANQUE.

— Encycl. La *calamande* est, la plupart du temps, une étoffe de laine. Quelquefois, elle est constituée par un mélange de soie et de laine. (Cette étoffe s'emploie pour la fabrication des tissus d'ameublement et aussi pour la confection de certains vêtements d'intérieur.)

CALAMANDRIE (*dri* — du gr. *kalamos*, roseau, et *mandrâ*, troupeau) n. f. Bot. Nom populaire du germandrée (*teucrium*).

CALAMANTHE (du gr. *kalamos*, et *anthos*, nom scientifique des pipis) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sylviadés, tribu des malurinés, renfermant des fauvettes voisines des malures, à bec plus court que la tête, gonflé à sa base, à ailes courtes et rondes. On connaît cinq espèces de calamanthes, propres à l'Australie et à la Tasmanie.

Calamanthe

CALAMARIA ou **CALAMAIRE** n. f. Bot. Syn. de isoètre.

CALAMARIA ou **CALAMAIRE** (*mè* — du lat. *calamus*, roseau à écrire) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des *calamaridés*, renfermant de petits serpents à coloration terne, à écailles disposées par séries de treize. Les *calamaires* vivent à terre, sous les pierres, ou se paraissent se nourrir de fourmis et autres insectes, les quelques espèces connues habitent les Indes et leurs archipels; une des plus communes est le *calamaria Linnæ*, de Java.)

Calamaria

CALAMARIDÉS ou **CALAMARIENS** (*ri-en* — rad. *calamarien*) n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens colubriformes, renfermant des couleuvres à corps cylindrique et rigide, avec queue courte et tête peu distincte. — Une CALAMARIDÉ ou CALAMARIEN.

— Encycl. Les *calamaridés* sont répandus dans les forêts tropicales des deux hémisphères. Une seule forme de cette famille habite l'Europe, c'est l'*homalosoma coronelloides* de Grèce et du nord-ouest de l'Afrique.

CALAMARIÉ, ÉE (du lat. *calamus*, roseau) adj. Qui ressemble au roseau, qui se rapproche ou qui tient du roseau.

CALAMARIÉES n. f. pl. Groupe de plantes fossiles, comprenant toutes celles dont la tige articulée est occupée, au centre, par une moelle volumineuse entourée de faisceaux ligneux présentant une lacune aérienne, munis ou non de graines, de feuilles, de rameaux, etc. Citons les genres : *bornia*, *equisetum calamodendron*. — Une CALAMARIÉE.

CALAMARIENS n. m. pl. Zool. Syn. de CALAMARIDÉS.

CALAMATA. Géogr. V. KALAMATA.

CALAMATTA (Louis), graveur, né à Civita-Vecchia en 1801, mort à Milan en 1869. Il se rendit à Paris et suivit les leçons de Ingres. Son début, en 1827 (*Déjeuner de la Bergère*, d'après Dedreux-Dorcy), fut fort remarqué. En 1830, il donna un magnifique portrait de *Paganini*, d'après Ingres. Depuis lors, les compositions de Calamatta ont confirmé la haute idée qu'avaient donnée de lui ses débuts. Citons : le *Vœu de Louis XIII* et le portrait du *duc d'Orléans*, d'après Ingres, *Francesca de Rimini* et le portrait de *Lamennais*, d'après Ary Scheffer ; le portrait de *Guizot*, d'après Paul Delaroche ; le *Pauvre*, d'après Gigoux, et celui du *roi d'Espagne*, d'après Madrazzo ; la *Descente de la Croix*, d'*Edelinck*, de Raphaël ; celle de la *Madone de Lorette* de Léonard de Vinci (le chef-d'œuvre de Calamatta, 1839) ; le portrait de *Moïse*, d'après les cartons d'après le Titien ; les *Pagesses*, tableaux de Marc-Antoine ; quelques gravures tirées des dessins de Raphaël ; un portrait de *Rubens*, d'après lui-même ; la *Vierge à la chaise*, d'après Raphaël ; le masque de Napoléon, moulé à Sainte-Hélène par le Dr Antomarchi ; enfin, deux portraits célèbres exécutés par le grand artiste, d'après ses propres dessins : ceux de *G. Sand* et d'*Ingres*. Ce qui distingue Calamatta comme graveur, c'est une fidélité absolue, une incroyable souplesse dans l'interprétation du style de son modèle, et surtout une pureté de contour remarquable. Calamatta (d'ailleurs patriote résolu à qui s'arma pour l'indépendance) termina sa vie laborieuse comme professeur de gravure à l'académie royale de Brera, à Milan.

Calamatta

CALAMBA, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines) (île Luçon), sur le lac de Bay ; 8.850 hab. Fabrique de tissus en fibres du pays. Pêche.

CALAMBAC (*bak*' — du malais *kalambak*, mot [illegible] à m. Bois [illegible] à calèche, d'abus, qui sont employés [illegible] CALAMBAK, CALAMBOUR, CALAMBOUC, et, par corrupt., on écrit CALEMBAC, CALEMBAR, CALEMBOUR, CALEMBOUC.

CALAMBRE (*lanbr*') n. f. Mot espagnol désignant, dans les mines de mercure, l'affection dite : tremblement mercuriel, quand elle est accompagnée de douleurs et de convulsions.

CALAMBRISTE (*lanbrist*' — n. Pathol. Personne atteinte de l'affection appelée *calambre*.

CALAME (lat. *calamus* — n. m. Roseau dont les anciens se servaient pour écrire sur le papyrus ou le parchemin. On le taillait comme une plume d'oeuf et on le trempait dans une encre épaisse. Les roseaux les plus estimés pour cet usage étaient ceux de Coptos, d'Arminée ou de Memphis. Le calame a été employé jusqu'au temps du bas-empire ; il l'est encore aujourd'hui chez les Orientaux : c'est le *kalam* des Arabes.

Calame.

— Ou écrit aussi CALAM, et CALEM.

CALAME (Alexandre), peintre et graveur suisse, né à Vevey en 1810, mort en 1864 à Menton. Il ne tarda pas à prendre le premier rang parmi les paysagistes de la Suisse. Observateur infatigable de la nature, il a su reproduire avec énergie et vérité les paysages variés de ce pays. Cet effort, alors nouveau, suscita beaucoup d'enthousiasme. Aujourd'hui que la grande nature alpestre a ses peintres attitrés, Calame a un peu perdu de son ascienne réputation. Sa couleur paraît parfois brillante que chaude ; elle a quelque chose de vernissé. Calame n'en a pas moins été un initiateur. Ses grands tableaux, qu'on trouve en abondance dans les musées de Suisse et assez fréquemment en Allemagne, marquent une date. Parmi les meilleurs, il convient de citer : *le Mont Blanc, la Jungfrau, le Lac de Brienz, la Chaîne neigeuse du Mont-Rose et du Cervin, le Mont-Rose, le Mont-Blanc, le Mont-Blanc-Cantons*, etc. Calame a produit aussi un grand nombre de lithographies et d'eaux-fortes, parmi lesquelles on cite surtout dix-huit *Vues de Lauterbrunnen* et *Meiringen* (1842), et vingt-quatre feuilles de *Paysages des Alpes* (1845).

CALAMÉDON (de *calamus*, flûte) n. m. Pathol. Fracture d'os en bec de flûte. (Vieux.)

CALAMÉES (du gr. *kalamos*, roseau, chaume) n. f. pl. Fêtes antiques célébrées à Cyzique en l'honneur de Déméter pour obtenir de la déesse d'abondantes moissons.

CALAMÉES (du lat. *calamus*, roseau) n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre rotang ou calamus. — Une CALAMÉE.

CALAMENT (*man* — gr. *kalamintha* ; de *kalos*, beau, et *minthê*, menthe) n. m. Section du genre mélisse, de la famille des labiées, et dont l'espèce la plus connue est le calament officinal, employé en infusion et considéré comme résolutif et sudorifique.

CALAMÉON n. m. Antiq. gr. Nom d'un des mois de l'année, dans le calendrier de Cyzique.

CALAMIANES (îles), îles peu fertiles de l'Océanie espagnole, faisant partie de l'archipel des Philippines, dont les îles principales sont : *Calamian* et Busuanga. Avec les îles Cuyo et Paluman, les Calamianes, reconnues en 1571-1572, constituent une province peuplée de 22.100 hab., dont la capitale est *Taytay*, dans l'île de Paluman.

CALAMIFÈRE (du lat. *calamus*, roseau, et *ferre*, porter adj. Qui porte des chaumes.

CALAMIFORME (de *calame*, et *forme*) adj. Se dit des ammoxs, des ailes et des yeux de leur corps composés qui ont la forme d'un tuyau de plume. Tels sont les corps des pennatules, les feuilles de certaines ficoïdes, etc.

CALAMINAIRE adj. Qui tient de la calamine. Il *Pierre calaminaire*, Syn. de CALAMINE.

CALAMINE (bas lat. *calamina*) n. f. Géol. Nom donné à un silicate et à un carbonate de zinc (*silicate calaminaire*, d'*acricola*). Quelques minéralogistes donnent le nom de *calamine* au carbonate de zinc, et décrivent le silicate sous le nom de *smithsonite*. Mais la plupart des savants français désignent le silicate hydraté de zinc, $H^2 Zn^2 Si O^5$, par le nom de *calamine*, et réservent celui de *smithsonite* au carbonate.

— *Calamine terreuse*. Nom donné par les anciens à la *zincoxite ou hydrozincite*.

— Chim. Matière azotée extraite de la racine d'acore (*acorus calamus*), et qui paraît identique à la méthylamine.

— Techn. Sorte de Laiton bitumineux, que l'on emploie pour les opérations de l'affinage du cuivre.

— Encycl. Géol. Le silicate hydraté naturel de zinc, ou *calamine* de Beudant, a été décrit par Hauy sous le nom de *zinc-oxyde* allemand. C'est une substance lithoïde, dont la couleur est variable. D'après les analyses de Smithson, ce minéral contient sur 100 parties 25,19 de silice, 67,06 d'oxyde de zinc et 7,35 d'eau. Il cristallise dans le sous-système prismatique, quadratique, qu'avait du système rhombique par une hémiédrie spéciale. Les cristaux, d'ailleurs peu communs, sont habituellement stries longitudinalement ; leur surface est très brillante. Leur dureté est égale à 3,5, et on représente leur dureté par le nombre 5. Le plus souvent, le silicate de zinc se présente en masses terreuses offrant une structure variée. Il présente deux gisements différents : les filons et les amas. Les filons sont très rares et traversent les terrains anciens ou de transition. Les amas ou gisements irréguliers sont beaucoup plus communs, on les rencontre dans des terrains de différents âges varié. La calamine est phosphorescente par frottement et infusible.

CALAMIS, sculpteur et orfèvre grec, contemporain de Cimon. Il vivait à Athènes vers 460 avant J.-C. Tout en excellant dans les ouvrages d'orfèvrerie, auxquels il savait donner autant de légèreté que de grâce, il s'acquit une réputation sans rivale dans l'art de représenter les chevaux. Hiéron de Syracuse lui commanda, pour Olympie, les chevaux de course en bronze, montés par des enfants. Calamis ne réussissait pas moins dans la représentation du corps humain. Pausanias cite un grand nombre d'œuvres remarquables sorties des mains de ce statuaire, entre autres : le colosse d'*Apollon*, que Lucullus envoya d'Apollonie à Rome, où il fut placé dans le Capitole ; une statue d'*Apollon*, également transportée plus tard d'Athènes à Rome ; la *Vénus* placée à Athènes à côté de la lionne d'airain élevée en l'honneur de Lœna, maîtresse d'Aristogiton (et qu'il faut sûrement identifier avec la *Sosandra* de Lucien) ; une *Victoire Apteve*, placée à Olympie ; un *Jupiter Ammon* ; un *Hermès Criophore* (porteur de bélier) ; etc. — Ces statues étaient pour la plupart en bronze. Calamis se trouve avec le même succès du marbre et des métaux, et l'on cite de lui un *Esculape* en or et en ivoire.

CALAMISTRER (*miss-trê* — lat. *calamistrare* ; de *calamistrum* ou du gr. *kalamis*), fer à friser, à cause de la forme cylindrique de cet instrument, qui l'avait fait comparer à une tige de chaumie, en gr. *kalamos*) v. a. Friser, mettre en boucles : *Faire* CALAMISTRER *ses cheveux*. (Vieux.)

CALAMISTRUM (*miss-trom*') n. m. Les Romains appelaient *calamistrum* une tige de fer pleine ou creuse que l'on faisait chauffer dans la cendre pour friser les cheveux. L'esclave chargé de ce soin portait le nom de *cinifio*, ou de *cinerarius*. Cet instrument fut de bonne heure en usage chez les Grecs, les Etrusques, les Romains. Les cheveux ainsi roulés étaient dits *calamistrati*.

Calamistrum.

CALAMITE (du lat. *calamus*, chaume, roseau) n. f. Minér. Espèce minérale appartenant au genre amphibole. Variété de trémolite.

— Bot. foss. Plantes cryptogames à tige et rhizome articulés, à faisceau ligneux muni d'une lacune, grêles, alternant aux articulations, différant des prêles par l'absence des gaines ; se rencontrent, du calm au permien, leur tige, à structure du bois secondaire, n'a produit qu'une mince pellicule de houille.

— Comm. Espèce de gomme-résine ; qualité inférieure de storax, ainsi nommée parce qu'on la recueille dans des tiges de roseau : *Poudre de* CALAMITE.

— Mar. Nom donné autrefois à l'aiguille aimantée de la boussole ancienne.

— Zooph. Nom donné à des polypiers fossiles, du genre caryophyllie.

— n. m. Erpét. Espèce de crapaud de couleur olivâtre, avec une ligne jaune sur le dos.

Calamite (Bot. foss.)

CALAMITÉ (lat. *calamitas*, qui a signifié primitivement *orage, grêle*, rompant les tiges de blé ; du lat. *calamus*, chaume) n. f. Malheur public, infortune qui atteint toute une contrée, ou toute une catégorie d'individus : *La famine, la guerre sont des* CALAMITÉS.

— Par ext. Infortune, grand malheur privé, et, par exagér., grande contrariété.

— Syn. **Calamité, catastrophe, désastre, infortune, malheur.** Une *calamité* est un fléau, un événement qui répand la désolation. Une *catastrophe* est un grand malheur subit qui bouleverse, qui brise. Le *désastre* produit un grand dégât et quelquefois une ruine irréparable. L'*infortune* est proprement l'état de celui que la fortune ne favorise pas ; elle est le résultat des malheurs antérieurs chez ceux qui les subissent. *Malheur* est le terme le plus général ; il peut servir à définir les quatre autres mots, et se dit des personnes aussi bien que des choses, mais il est moins solennel qu'*infortune*, et moins bien les *infortunes* des rois, on doit dire les *malheurs* du pauvre, et non ses *infortunes*.

CALAMITÉES (du lat. *calamus*, roseau) n. f. pl. Famille de végétaux fossiles, appartenant à la classe des calamariées. — Une CALAMITÉE.

— Encycl. Les *calamitées* sont caractérisées par une tige articulée comme les prêles ; entre-nœuds séparés par des diaphragmes avec large cylindre médullaire creux. Ceux des faisceaux vasculaires, qui sont épais et cunéiformes, sont formés de vaisseaux disposés radialement et entre lesquels courent les rayons médullaires secondaires. Feuilles verticilées, étroites, entières et libres jusqu'à la base ; fructifications en épi ; verticilles alternativement stériles et fertiles.

CALAMITEUSEMENT adv. D'une façon calamiteuse.

CALAMITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui a le caractère d'une calamité, ou qui est accompagné de calamités : *Temps* CALAMITEUX. *Règne* CALAMITEUX. Qui sabot de grands et nombreux malheurs : *Les plus* CALAMITEUSES *et longues de toutes les créatures, c'est l'homme*. (Montaigne.) (Ce dernier sens a vieilli.

CALAMOBIUS (*bi-uss* — du gr. *kalamos*, roseau, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, familles des cérambycidés, tribu des laminés, renfermant une espèce d'Europe, le *calamobius gracilis*, vulgairement nommé *opilionaire*. V. ce mot.

CALAMOCHA, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]), sur le Xiloca ; 1.700 hab. Papeterie, fonderie de cuivre, tissus de fil et de laine. — Pop. du *district de Calamocha* : 21.000 hab.

CALAMOCLADUS (*duss* — du gr. *kalamos*, roseau, et *klados*, rameau) n. m. Genre de plantes de calamarées, articulés, ligneux ou herbacés suivant l'espèce à laquelle ils appartiennent.

CALAMODENDRÉES (*din* — rad. *calamodendron*) n. f. pl. Famille de plantes fossides, rangée par les uns parmi les phanérogames, et par les autres parmi les cryptogames vasculaires, et comprenant les trois genres *bornia*, *arthropitus*, *calamodendron*. — Une CALAMODENDRÉE.

— Encycl. Les tiges et les racines ont un bois secondaire abondant comme les gymnospermes vivantes ; elles ont, contrairement aux calamites, laissé une couche épaisse de houille. Cette famille s'étend du culm au terrain permien.

CALAMODENDRON (*dim* du gr. *kalamos*, roseau, et *dendron*, arbre) n. m. genre de plantes des [illegible] *dendrées*, caractérisé par des tiges à entrenœuds de longueur variable, les rameaux disposés en alternance sur des verticilles [illegible] ramifications, comme, quand ils sont opposés du reste de la tige, sous le nom de *croisées cruciatus*, à bois épais, formé de bandes [illegible] alternativement poreuses [illegible] tousses. On leur rapproche des [illegible] communes dans le terrain houiller supérieur, dont les calamodendrons servent à caractériser un étage [illegible] calamodendrons.

CALAMODENDROSTACHYS (*dim* du [illegible] *kalamos*, roseau, *dendron*, arbre, et *stachys*, épi) n. m. Se dit des [illegible] rapprochés des calamodendrons. Les sacs [illegible] renfermant des grains groupés en [illegible] trances [illegible] et paraissant avoir [illegible] des antherozoïdes, comme quelques [illegible] autres [illegible].

CALAMODYTE ou **CALAMODYTA** (du gr. *kalamos*, roseau, et *dytes*, qui est [illegible]) n. m. genre d'oiseaux passereaux dentirostres, [illegible] des sylvicoles, renfermant des [illegible] nombreux [illegible] et les autres noms scientifiques [illegible] *calamodyte* et *arundinacée*.

Les vrais *Calamodytes* sont des [illegible] d'Europe. Le mâle [illegible] un grand nombre [illegible] et qui [illegible] dans les régions tropicales, dans [illegible] en Afrique, les îles de l'Asie et en Amérique. L'espèce type du genre est la rousserolle [illegible] (*calamodyte*) [illegible] commune en France.

Calamodyte.

CALAMOHERPE (du gr. *kalamos*, roseau, et *herpein*, se glisser) n. m. Ornith. V. CALAMODYTE.

CALAMOICHTHYS (du [illegible] *kalamos*, roseau, et *ichthys*, poisson) n. m. Genre de poissons, [illegible] des crossoptérygiens, famille des polypterides, caractérisés par leur corps long, subcylindrique, sans nageoires ventrales.

Les vrais *Calamoichthys*, découverts dans les cours d'eau de Lybie, que occidentale, sont, avec les polypterides, les seuls représentants vivants des crossoptérygiens. On en connaît une seule espèce (*calamoichthys calabaricus*) du Congo au Vieux Calabar.

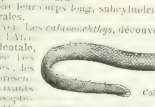
Calamoichthys.

CALAMOPHILE (du gr. *kalamos*, roseau, et *philos*, ami) n. m. Genre d'oiseaux [illegible] de serpents colubridentes, famille des [illegible] [illegible] pour des formes [illegible].

CALAMOPHYLLE (du gr. *kalamos*, roseau, et *phyllon*, feuille) n. m. Genre de bambous [illegible] des feuilles semblables à celles des graminées.

CALAMOPHYLLIA (du gr. *kalamos*, roseau, et *phyllon*, feuille) n. f. Genre de polypiers [illegible] se composant de polypiers [illegible] se séparant de [illegible] les polypiers sont parfaitement en lacs [illegible] des algues.

Calamophyllia.

CALAMOSPIZE (du gr. *kalamos*, roseau, et *spiza*, [illegible]) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, [illegible] des fringilles, renfermant des formes propres à l'Amérique centrale et septentrionale, et voisines de nos gros-becs. On connaît les espèces de [illegible] Amérique centrale [illegible] *grammica* (États-Unis.)

CALAMUS [illegible] n. m. Bot. [illegible] palmiers. Syn. de [illegible].

Acad. *Calamus scriptorius*, Fossette angulaire du quatrième ventricule du cerveau, ressemblant à une plume taillée pour écrire.

Calamus scriptorius.

— Anat. V. CALAME.

— Pharm. *Calamus aromatic*, [illegible] Sous [illegible] les pharmaciens [illegible] au lard.

CALAÑAS, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]) : 3.800 hab. Eaux minérales, distilleries.

CALANCA, vallée de la Suisse canton des Grisons [illegible] de cette petite rivière de même nom, sous-affluent [illegible] de Meesa.

CALANDA, bourg d'Espagne, Aragon prov. de Teruel [illegible] 2.800 hab. Eaux minérales, [illegible] Calanda d'une [illegible] vante et habitée par la province de Teruel.

CALANDO [illegible] n. m. Mus. En ralentissant la mesure en montant la voix.

CALANDRA (Jean-Baptiste), peintre mosaïste italien, né à Verceil en 1586, mort en 1644 ou 1648. Il prit les leçons [illegible] Provenzale et vint exercer son art à Rome. A cette époque, les belles peintures à l'huile exécutées dans Saint-Pierre de Rome commençaient à se détériorer sous l'action de l'humidité. On [illegible] à leur substituer des mosaïques sous les pontificats d'Urbain VIII et d'Innocent X, et Calandra fut chargé d'en exécuter un assez grand nombre. Mentionnons [illegible] *Flagellation*, *Assomption*, *Madeleine*.

CALANDRAGE n. m. Action de calandrer les étoffes, les papiers, de les passer à la calandre. V. GLAÇAGE.

CALANDRE (peut-être du bas lat. *calandrum*, pour *cylindrum*) n. f. Appareil formé de trois cylindres, dont deux en carton, et le troisième métallique.

— ÉNCYCL. Ce dernier est placé entre les deux autres, et tous trois sont parfaitement unis. Seul, le cylindre métallique, recevant le mouvement du moteur, il [illegible] tambours en carton dans son mouvement de rotation. Le tissu à calandrer passe entre ces trois rouleaux; il se produit une pression suffisante et un frottement [illegible] suivant la surface de l'étoffe. Il existe des calandres employées pour opérer le foulage, le séchage et le lustrage des tissus. On les distingue en *calandres à table* et *calandres à cylindre* : les premières composées d'un cylindre horizontal, creux et chauffé à la vapeur ou à l'eau chaude, que l'on roule entre des guides sur la table en mêmes portant l'étoffe à calandrer on à sécher. Dans les secondes, on a remplacé la table par un cylindre également creux et chauffé comme le précédent, mais donnant une pression bien plus considérable. Aux États-Unis, on emploie des calandres composées de quatre cylindres superposés pour réduire le caoutchouc vulcanisé en plaques ou feuilles de dimensions déterminées.

Calandre.

CALANDRE (du provenç. *calandra*; gr. *kalandra*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des alauodes, dont le nom scientifique est *melanocorypha* et renfermant des alouettes à ailes longues, qui sera atteindre le bout de la queue, à bec vigoureux, court, arqué, avec les narines garnies de petites plumes dressées.

Calandre.

— ÉNCYCL. Les *calandres* sont des alouettes de l'ancien monde, fréquentant surtout dans les endroits arides. La calandre commune (*melanocorypha calandra*), dans la région circumméditerranéenne, est estimée comme un mets de volière pour son chant. D'autres espèces habitent la Russie, la Mongolie (*melanocorypha tatarica*), l'Inde septentrionale (*melanocorypha maxima*), l'Abyssinie (*melanocorypha alboterminata*). On connaît en tout neuf espèces de calandres réparties dans les sous-genres : *melanocorypha* proprement dit, *sazilauda*, et *rhamphocoris*.

CALANDRE ou **CALANDRA** (du holland. *kolander*, même sens) n. f. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, type d'une tribu [illegible] très nuisible aux blés et dont l'autre, [illegible] litte, attaque le riz.

Calandre (gr. [illegible]).

— ÉNCYCL. La *calandre* ou *charançon du blé* (*calandra* ou *sitophilus oryzæ*) pullule souvent dans les greniers où sa larve dévore les grains; on n'a guère d'autre moyen de la détruire que la ventilation active des locaux et le changement de place des tas attaqués. On a aussi la ressource de brûler ou d'ébouillanter les lots trop attaqués pour détruire les insectes et sauver le reste du blé emmagasiné. Puis on passe à la chaux les murs, les planchers, et on laisse le grenier vide pendant quelque temps. Quelques coléoptères détruisent les [illegible] sont la *trogosita mauritanica*, les [illegible] et [illegible] les larves sont le [illegible] *Calandrelle* [illegible] *Calandrinie* [illegible] *Calandrella* [illegible] *Calandrinie* [illegible] *Calandrelle* [illegible] *Calandrinie* [illegible] *Calandrelle* [illegible] *Calandrinie* [illegible] *Calandrelle

CALAPPIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, groupe des oxystomes, contenant les genres *calappe*, *matuta*, *mamippe*, *orithyie*, *ocypode*, *ocypète*, *thelphuse*. (Les calappidés sont des crabes à carapace bombée et à pinces très grandes, habitant les mers chaudes du globe. — *Un* CALAPPIDÉ.

CALARES ou **CALARACHE**, ville de Roumanie, capitale du district Jalomitza, sur le Danube; 8.125 hab. Port en face de Silistria; foires importantes en septembre. La ville est encore connue sous le nom de *Stirbey*.

CALAS (Jean), négociant calviniste, célèbre par sa mort tragique à la suite d'une erreur judiciaire. Né à Lacaune (Tarn) en 1698, il s'établit à Toulouse comme marchand d'indiennes. Le 13 octobre 1761, l'aîné de ses enfants, Marc-Antoine, âgé de trente ans, se pendit dans le magasin de son père. Affolés, les parents comment l'imprudence de tirer le suicide, pour ne pas voir leur fils traîné sur la claie. La calomnie, attisée par les passions religieuses, s'emparait de l'incident pour accuser Calas d'avoir, avec la complicité de la famille, étranglé son fils pour prévenir la conversion de celui-ci au catholicisme. Traduit devant le parlement de Toulouse, le malheureux vieillard fut condamné à être rompu vif, et expira sur la roue (mars 1762). Voltaire, alors à Ferney, recueillit la veuve et deux des enfants de Calas, puis il se voua à la réhabilitation de la mémoire de leur père. Pendant trois ans, il ne cessa de s'élever avec énergie contre la lâcheté qui avait présidé à la conduite de l'affaire. Ses éloquentes protestations aboutirent à la revision du procès : un tribunal extraordinaire de cinquante maîtres de requêtes cassa l'arrêt du parlement de Toulouse et réhabilita la mémoire de Jean Calas (9 mars 1765).

CALASANZIO (Joseph), prêtre et pédagogue espagnol, né dans l'Aragon en 1556, mort en 1648. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, se consacra à l'éducation des enfants du peuple, fonda une congrégation et les *écoles pies* en Italie (1597) et resta pendant cinquante ans à la tête de cette entreprise, à laquelle il consacra ses veilles, sa fortune, et qu'il eut la consolation de voir prospérer avant sa mort. Il avait refusé plusieurs évêchés et même le chapeau de cardinal.

CALASIAO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), sur un fleuve côtier qui se jette dans la baie de Lingayen; 15.000 hab. Tissus, couvertures, chapeaux de paille, etc.

CALASIO (Mario DE), lexicographe et hébraïsant italien, né à Calasio vers 1550, mort en 1620. S'étant fait franciscain, il s'adonna à l'étude de l'hébreu. Outre une *Grammaire hébraïque* et un *Dictionnaire hébraïque*, on a de lui, sous le titre de *Concordantiæ sacrorum bibliorum*, *etc.* (1621), un travail qui lui coûta quarante années et qui fut publié aux frais de Paul V et de Grégoire XV. Ce dernier ouvrage passe pour le plus remarquable qui existe sur la matière.

CALASIRIS (*zi-ris* — du gr. *kalasirios*, même sens) n. m. Transcription grecque d'un mot égyptien *khala-shiri*, le *jeune homme*, et qui désignait, à l'époque persane, une partie de la milice égyptienne.

— Encycl. L'armée se recrutait, en Egypte, parmi des familles auxquelles on accordait la possession héréditaire d'un fief plus ou moins étendu, selon que le chef servait dans l'infanterie et dans la cavalerie, ou dans la cavalerie. Nous savons, par Hérodote, qu'aux derniers temps ces fiefs comprenaient « 12 aroures, exemptes de charges et de redevances. L'aroure est une pièce de terre qui contient 100 coudées d'Egypte en tous sens, et la coudée d'Egypte est égale à celle de Samos. Cette portion de terre leur était à tous particulièrement affectée; mais ils jouissaient tour à tour d'autres aroures. » L'armée égyptienne se partageait en deux divisions : l'une placée à la droite, l'autre à la gauche du roi; les calasiris et les hermotybies. Chaque année, *1.000 calasiris* et *1.000* hermotybies allaient servir le roi pendant leur service, outre les 12 aroures qu'ils avaient, on leur donnait par jour, à chacun, 5 mines de pain, 2 mines de bœuf et 4 arustères de vin. On donnait ces choses à ceux qui étaient de garde. Chacune de ces deux divisions se recrutait exclusivement parmi les gens de certains nomes ou provinces. Les provinces habitées par les hermotybies étaient celles de Dios, Sa, Chemmis, Pisa, Prosopitis, Paprémis et Latopolis. Nous ignorons quels étaient les pays fournis par les calasiris. Nous savons le nombre des armées égyptiennes à différentes époques. Les calasiris occupaient les villes de Thèbes, Bubastis, Lycis, Mérnes, Sébennytos, Athribis, Pharbaïthis, Thmuis, Onuphis, Anysis, Myecphoris, les située vis-à-vis de Bubastis. D'après Hérodote, les calasiris étaient plus nombreux et ils fournissaient 250.000 hommes.

CALASPARRA, bourg d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Segura; 5.100 hab. Fabrique de sparterie et de savon.

CALATABIANO, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]); 3.300 hab.

CALATAFIMI, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Trapani]); 10.500 hab. Ville bâtie par les Sarrasins sur l'emplacement de l'ancienne Longarium, près des ruines de Ségeste. Centre agricole.

CALATAÑAZOR, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Soria]); 600 hab. Victoire des chrétiens sur les Maures commandés par Al-Mansor, vers 996.

CALATAYUD, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), sur l'Jalon; 12.000 hab. Fabriques d'eaux gazeuses, de tissus, de savon, 300 moulins. Calatayud, dont le nom signifie *castel de Ayoub*, fut détruite par le célèbre maure Ayoub, près des ruines de l'antique *Bilbilis*, que Alphonse Ier, roi d'Aragon, l'enleva aux Maures en 1118 elle passa aux rois de Castille en 1150. Patrie du capitaine aragonais don Bernardo de Cabrera. — Pop. du *district de Calatayud* : 38.000 hab.

CALATEUR n. m. On appelait *calateur*, dans l'antiquité romaine, des esclaves publics ou affranchis au service des pontifes qui se servaient d'eux pour appeler quelqu'un ou proclamer quelque chose; puis toute espèce d'esclaves, parce que, dit Festus, ils peuvent toujours être appelés pour les besoins de leur service.

CALATHE ou **CALATHUS** (*tuss* — du gr. *kalathos*, corbeille) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des pérostichinés, renfermant des formes aplaties, brunes, noires ou roussâtres, vivant sous les pierres, les mousses.

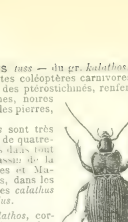
Calathe (gr. 2 fois).

— Encycl. Les *calathes* sont très agiles; on en connaît plus de quatre-vingts espèces répandues dans l'ancien et le nouveau boréal, le bassin de la Méditerranée, les Canaries et Madère. Les plus communes, dans les environs de Paris, sont les *calathus cisteloides* et *melanocephalus*.

CALATHÈE (du gr. *kalathos*, corbeille) n. f. Genre de cannées, renfermant des herbes humides ou de grande taille, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

CALATHIDE (du gr. *kalathos*, corbeille, n. f. Nom donné à l'inflorescence des composées, telles que dahlia, reine-marguerite, etc. : On dit plus souvent CAPITULE.

CALATHIFORME (du gr. *kalathos*, corbeille, et de *forme*) adj. Qui est en forme de corbeille.

CALATHISME (*tisme* — gr. *kalathismos*) de *kalathos*, corbeille) n. m. Danse de l'antiquité grecque, usitée dans les fêtes de Déméter, et où l'on portait des corbeilles.

Processus du calathis à Eleusis.

CALATHOS (*tuss* — lat. *calathus*) n. m. Corbeille sacrée, qu'on portait sur un char aux fêtes d'Eleusis.

— Encycl. Au sens ordinaire du mot, le *calathos* était la corbeille de jonc ou d'osier, où les femmes plaçaient leur laine : presque cylindrique à la base, elle était, en haut, largement évasée. Par analogie, on donna le même nom à des corbeilles de formes analogues, où l'on plaçait des fruits, du grain, etc., pendre, à certains vases ou récipients; enfin, à divers objets, même au chapiteau corinthien. Le calathos devint le symbole du travail et de la fécondité.

CALATRAVA, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île Negros]); 12.200 hab.

CALATRAVA-VIEJA (anciennement *Oretum*), village du royaume d'Espagne (Castille [prov. de Ciudad-Real]), à peu de distance du Guadiana. En 1147, cette ville, importante par sa situation frontière, fut prise sur les Maures par les Castillans. Raoul de Cisneros, fondé l'*ordre de Calatrava*, dont les chevaliers y possédèrent un château magnifique, aujourd'hui en ruine.

Ordre militaire de Calatrava.

Calatrava (ORDRE DE), ordre de chevalerie espagnol, fondé par des religieux de Cîteaux, à Calatrava, en 1158, à la prière de Castille Sanche III donna la ville de Calatrava, avec mission de la défendre contre les Maures. Les chevaliers rendirent d'grands services à l'Espagne et acquirent de nombreuses commanderies et d'immenses richesses. De longs dissentiments divisèrent l'ordre qui eut plusieurs maîtres électifs jusqu'en 1489. A cette époque, il fut réuni à la couronne. Aujourd'hui, le titre de « chevalier » est purement honorifique; le roi d'Espagne est grand maître de Calatrava. La décoration, suspendue à un ruban rouge, est portée en sautoir (autre plaque).

CALATRAVA (Don José Maria), homme politique espagnol, né à Mérida en 1781, mort à Madrid en 1846. Dévoué à la cause du libéralisme, il fut député libéral aux Cortès avant la Restauration; il dut s'exiler après le rétablissement de l'autorité de Ferdinand VII (1814), mais rentra en Espagne lors de l'amnistie de mars 1820. Il fut de nouveau élu député, se signala par son opposition aux tendances absolutistes du roi, et dut de nouveau s'exiler quand l'intervention française de 1823 eut rétabli Ferdinand VII. Il vécut à Londres jusqu'en 1830, puis rentra en Espagne pour prendre part aux travaux parlementaires qui aboutirent à la constitution plus libérale de 1837. Il fut alors ministre des affaires étrangères, mais pour peu de temps seulement.

CALAURIE, ancienne île de la Grèce, sur la côte orientale de la Morée, vis-à-vis du golfe Argolique. Pour par un banc de sable. Ruines du temple de Neptune, où s'empoisonna Démosthène.

CALAVERITE (de *Calaveras*, n. de localité) n. f. Tellurure d'or contenant environ 3 p. 100 d'argent et trouvé en cristaux dans le district de Calaveras. Sa composition est représentée par la formule $AuTe^2$.

CALAVIENS, famille sénatoriale de Capoue, à laquelle appartenait Pacuvius Calavius, qui reçut chez lui Annibal. L'un d'entre eux, le Calavien Decius habitait un quartier de Rome appelé le quartier Pacuvius, mis à mort par l'ordre de Pompée, l'an 82 avant J.-C.

CALAVIUS PACUVIUS, magistrat de Capoue, du parti des Romains, qui reçut Annibal après la bataille de Cannes. V. PACUVIUS.

CALBAS (*ba*) n. m. Mar. Syn. de CALEBAS.

CALBAYOG, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Samar, l'une des Visayas]); 20.650 hab. Pêche active.

CALBÉES n. f. pl. Bracelets que portaient les triomphateurs, ou qu'on donnait en récompense aux soldats.

CALBOTIN n. m. Cordonn. V. CALBOTIN.

CALCAGNI (Antonio), connu sous le surnom de **le Ferrarais**, s'appelait réellement de Ravenati en 1526, mort en 1593. Il se rangea parmi les bons sculpteurs de son temps. On cite, entre ses meilleurs ouvrages : *les Douze apôtres*, exécutés en argent dans la Santa-Casa de Loretto, et la belle statue en bronze de *Sixte-Quint*, destinée à orner la place de cette ville.

CALCAGNI (Tiberio), sculpteur florentin du XVIe siècle. Michel-Ange estimait son talent, et il lui confia le soin de terminer plusieurs morceaux de sculpture, lorsque son grand âge ne lui permit plus de manier le ciseau avec assez de fermeté.

CALCAGNINI (Celio), philosophe, poète et astronome italien, né et mort à Ferrare (1479-1541). Il servit d'abord quelque temps dans les armées de Maximilien et de Jules II, puis fut chargé de nombreuses missions diplomatiques, à Rome et en Hongrie. De retour à Ferrare vers 1520, il entra dans les ordres et professa les belles-lettres à l'université de sa ville natale. Il légua en mourant sa riche bibliothèque aux dominicains. Ses ouvrages sont écrits dans un style prolixe et avec un grand étalage d'érudition. Le plus important a pour titre : *Quæstionum epistolicarum libri III* (1668), et renferme des dissertations sur des questions philosophiques et scientifiques.

CALCAIRE (*kèr'* — lat. *calcarius*; de *calx*, *calcis*, chaux) adj. Qui est de la nature de la chaux, qui contient de la chaux : *Terrain* CALCAIRE.

CALCAIRE (*kèr* — même étymol. qu'à l'article précédent) n. m. Mot par lequel on désigne tous les sels minéraux composés de carbonate de chaux pur ou impur, depuis le spath d'Islande jusqu'au calcaire grossier. (On les reconnaît à l'effervescence qu'ils produisent au contact des acides.)

— Encycl. Chimiquement, ces espèces minérales représentent le *calcaire* pur ou $CaCO^3$: l'*aragonite*, qui cristallise dans le système rhombique, et la *calcite*, qui appartient au système rhomboédrique. La calcite se présente dans la nature avec plusieurs variétés, qui sont le *spath d'Islande*, les *stalactites*, le *marbre blanc*, *l'albâtre calcaire*, la *pruinnérite*, le *rhomboèdre inverse* de Bellecroix, etc.

— Géol. *Calcaire alpin*, Nom par lequel on désigne les masses calcaires inférieures qui constituent l'ossature des Alpes dites *calcaires*.

Calcaire à astartes, Ensemble de cinq assises alternativement calcaires et marneuses, appartenant à l'étage *oxfordien* des Ardennes et du Jura supérieur.

Calcaire à bellérophons, Assise de calcaires et de dolomies appartenant à l'étage *thurington* (permien supérieur), et très développé dans le sud du Tyrol.

Calcaire de Beauce, de Brie, de Champagne. V. TRAVERTIN.

Calcaire de Caen, Assise formée de calcaire blanc pur, et abondant à Caen. Son épaisseur varie de 30 à 35 m.; elle appartient au bathonien inférieur de Normandie.

Calcaire carbonifère. Depuis longtemps, développés dans le nord de la France et en Belgique, et qui représentent le terrain *carbonifère* dans cette région. Dumont a divisé cette formation en trois assises, qui sont, de bas en haut : le *calcaire à crinoïdes*, la *dolomie*, et le *calcaire à productus*. A la suite des études de Dupont et de Koninck, de Lapparent établit trois sous-étages qui sont, toujours de bas en haut : le *tournaisien*, le *moulinien*, et le *viséen*. Le *calcaire carbonifère* présente, en plupart des cas, des couches de caractère nettement corallien; son épaisseur est, en certains points, de plusieurs centaines de mètres. V. CARBONIFÈRE, CARBONIFÉRIEN.

Calcaire de Cayeux. Couche importante exploitée près de cette ville, pour la fabrication de la chaux hydraulique et se trouvant à la base de la troisième masse du gypse. V. OVIES.

Calcaire corné. Calcaire devenu cristallin par métamorphisme, et présentant plusieurs silicates cristallisés. C'est le cas du calcaire silurien de Saint-Lazar (Morbihan).

Calcaire grossier. Assises puissantes faisant partie du terrain éocène de Paris (*étage lutécien*). Le calcaire grossier repose sur les *sables glauconifères*; il est immédiatement recouvert par les *caillasses*. Alexandre Brongniart a établi cette formation en trois divisions qui ont été conservées et qui sont, de bas en haut : le *calcaire inférieur à nummulites*, le *calcaire moyen à milliolites*, et le *calcaire supérieur à cérithes*. Il est impossible de parler du calcaire grossier sans signaler la localité de Grignon, bien connue des chercheurs de coquilles fossiles. En effet, en ce point, le calcaire est sableux et les coquilles libres. Ces dernières ont extrêmement abondamment en outre conservé tout leur émail et quelquefois même leur coloration; citons, comme exemple, les stries roses de la *voluta spinosa*. Ce gisement se trouve sur les terres de l'Ecole d'agriculture.

Le *calcaire à nummulites* présente une épaisseur qui varie de 4 à 30 mètres; on l'a subdivisé en trois niveaux, qui sont : 1° le *banc à nummulites lenticulaires*, avec *pecten solanis*, *cardium hippopum*, *cardium sublævigatum*, *chama calcarata*, *chama lamellosa*, que l'on trouve à Issy, Vanves, Chaumont-en-Vexin, etc.; 2° la *pierre de Saint-Leu* qui, sableuse et magnésienne à Saint-Sainte-Maxence, offre d'excellente pierre de construction près de Creil, à L'Isle-Adam, etc.; elle est caractérisée par *nautilus Lamarcki*, *nautilus umbilicatus*, *carbis lamellosa*, *cerithium lacunosum*, *squamosum*, *cerithium lævigatum*, *cerithium verrucosum*, appelé aussi *banc Saint-Jacques*, caractérisé par *cerithium giganteum*, *turritella imbricataria*, *turritella terebellata*, *crassatella tumida*, *pectunculus pulvinatus*, etc. Aux environs immédiats de Paris, ce niveau ne fournit que du mollusque. 3° le *calcaire à milliolites*, d'une épaisseur de 1m,50 à 12 m., a été subdivisé en deux groupes de couches qui sont : 1° les *marnes* ou *bandes* grises, privées d'argiles, et 2° le *banc royal*, favorable à la taille des grandes pierres d'appareil. On l'exploite à Conflans-Sainte-Honorine, Méry-sur-Oise, Gentilly, Montrouge. Les principaux fossiles caractéristiques du niveau sont : *milliolites complanata*, *cardium vicinum*, *cardium aviculare*, *hemicardium Delagoi*, etc. La flore du banc royal est très riche : *characées*, *phyllites*, *flabellaria*, *equisetum*, *zoaterites*, etc.

Le *calcaire à cérithes*, épais de 3 à 16 mètres, comporte aussi deux subdivisions qui sont : 1° le *banc vert*, mélange de dépôts marins et d'eau douce intercalés entre deux bancs marins : le *Saint-Nom* et le *Cliquart* qui fournissent les plus belles pierres de construction. La faune du banc vert offre *turritella fasciata*, *cerithium angulosum*, *cerithium interruptum*, *cerithium serratum*, *cerithium calcitrapoides*, *cerithium laticlavium*, etc., puis quelques poissons,

et, comme monumentaux, *lophodon, pachynolophus*, etc ; 2° le *lutéti-frêne*, composé de cou les dures [illegible] ses ou pétrie le fossiles *gypsiques*. Les *cerathoes* [illegible] *latum, nativus nodulatus*, etc., caractérisent le [illegible]

Calcanal cimé (du lat. *calcanal*, [illegible] ; [illegible] Mention, [illegible] immédiatement [illegible] [illegible] [illegible]

CALCHAS *kâlk*, célèbre devin des temps héroïques. Il était né à Mycènes ou à Argos. A Mycènes suivant d'autres. Il suivit Agamemnon au siège de Troie ; à Aulis, il ordonna au nom des dieux le sacrifice d'Iphigénie, et prédit que les Grecs mettraient dix ans à prendre Troie. Il contribua lui-même au succès, en conseillant la construction du cheval de bois. De retour en Grèce, il mourut, dit-on, du dépit de s'être vu surpassé par Mopsos dans l'art de la divination.

Calchas joue un rôle assez important dans les poèmes homériques et dans les tragédies du cycle de Troie. Il fut l'objet d'un culte en divers pays, par exemple en Apulie.

Il a été, chez les anciens, le type de la science du devin. Il l'est resté même chez les modernes, quoique son nom ne soit plus guère prononcé sans une nuance d'ironie.

— Alles Hetbiac.

Cet oiseau est plus sûr que ni Calchas.

Voir qui se trouve à la fin du troisième acte de l'*Iphigénie* de Racine et que l'on cite parfois pour caractériser la confiance absolue que l'on a dans la réalisation d'un événement.

CALCHI Tristan, historien italien, surnommé **le Tite-Live de Milan**, né à Milan, mort vers 1517. Il fut secrétaire des ducs de Milan, Galéas, puis Jean-Galéas. Il est historiographe de Milan. Il a été de Merula, il a écrit une histoire de Milan, depuis les origines jusqu'en 1235. Cet ouvrage a été publié en deux parties : *Historiæ patriæ libri* (1485), avec les actes de Calavesco, des origines à 1313 ; *Calchi residui, hoc est historiæ patriæ libri* (1521-1641), publiée par Puricelli et contenant trois opuscules sur les mariages de la maison Sforza. Ripamonti l'a continuée jusqu'au règne de Charles-Quint, sous le titre : *Historiæ patriæ decades tres*.

CALCHUS, roi légendaire des Dauniens. Circé, qu'il poursuivait en vain de son amour, lui fit prendre une liqueur qui lui enleva la raison, et l'enferma dans une étable à porcs. Sur les menaces des Dauniens, Circé rendit à Calchus la liberté, à condition qu'il ne remettrait plus les pieds dans son île.

CALCI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]) ; 5,500 h. Près de la s'élève la charteuse dite « de Pise » (ou de Calci.)

CALCICHLORE *(klor)* — du lat. *calx, calcis*, chaux, et de *chlore* (v. ce mot). Chlorure de calcium, employé en dissolution dans les eaux qui contiennent des chlorures de sodium et de magnésium.

CALCICO, forme latine de l'adjectif *calcique*, indiquant dans certains mots composés, la combinaison d'un sel calcique avec un autre sel, déterminé par la seconde partie du mot : calcico-*alcalique*, calcico-*magnésique*, calcico-*plastique*, calcico-*potassique*, etc.

CALCICOLE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *colere*, habiter) adj. Qui croît dans les terrains calcaires.

CALCIDA (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *eidos*, aspect, n. m. Sel qui quelquefois de l'ensemble des corps qui ont quelque analogie avec le calcium. — *Un* calcida.

CALCIFÈRE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de la chaux.

CALCIFICATION *(sion)* — *rad. calcique*, n. f. Dépôt de sels calcaires dans les tissus organiques.

— Encycl. La *calcification* est un des phénomènes de l'*ossification*, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit limitée aux tissus qui peuvent ultérieurement se transformer en os ; normalement, les cartilages, les ligaments, les tendons, le tissu élastique, etc., peuvent se calcifier, comme cela se produit dans la vieillesse (calcification des côtes, du larynx, des artères, etc.), sans qu'il y ait ossification véritable. Dans ce cas des éléments, les propriétés des tissus sont profondément altérées ; les vaisseaux deviennent fragiles, les muscles perdent leur contractilité, les fonctions sécrétoires sont plus ou moins complètement abolies, etc.

A l'état pathologique, la calcification se montre dans les tissus dont la nutrition est insuffisante et qui ont subi la *nécrose de coagulation*, dans les tumeurs peu vascularisées (fibromes, enchondromes, cancroïdes), dans les vieilles thromboses, dans les kystes parasitaires, dans les parois artérielles des anévrismes athéromateux, à la suite d'inflammation chronique, et aussi consécutivement à des intoxications par le sublimé ou les toxines bactériennes.

On ignore en partie quelles sont les conditions métaboliques qui déterminent la calcification. Il semble cependant, avec certaines ou sans doute que développées matières calcaires sont subordonnée à une modification des substances plastiques de la cellule sous l'influence du passage de cette cellule à la condition de destruction consécutive à la nécrose de coagulation. C'est alors que la nécrose de coagulation est le processus qui de beaucoup le plus souvent la calcification. Il en résulte que la mort de la cellule est en général la conséquence de la calcification, laquelle met en effet obstacle aux échanges nutritifs. Toutefois, dans certains cas, et quand le noyau cellulaire échappe à la calcification, il peut y avoir, ainsi que l'a montré Weyert, résorption des sels calcaires que l'activité de l'élément anatomique rend solubles et éliminables. Mais cette résorption ne se produit jamais dans la calcification par *vieillesse*.

— Bouchard. — M. Lukjanow, *Éléments de pathologie cellulaire générale* (trad. franç., Paris, 1895).

CALCIFIÉ, ÉE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *facere*, faire) adj. Qui est converti en carbonate de chaux.

CALCIFUGE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *fugere*, fuir) adj. Qui fuit les terrains calcaires : *Plante* calcifuge.

CALCILITHE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Pierre qui contient des parties de chaux compacte.

CALCIMAGNITE n. f. Variété manganésifère de calcite.

CALCIMÈTRE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil servant à doser rapidement la chaux contenue dans les terres, ou dans le noir animal, en mesurant le volume d'anhydride carbonique dégagé sous l'action d'un acide.

CALCIN (subst. verbal de *calciner*) — m. Débris de verre pulvérisé qui provient des fragments cassés de la fonte et de la fabrication des glaces. Verre calciné que non pour lorsqu'on le fait dans l'un trouvé. il sert à la fabrication des émaux. On l'appelle aussi *cassin*. — Nom donné à la matière qui s'incruste à l'intérieur des chaudières à vapeur, par suite du dépôt des calcaires contenus dans l'eau. — Sorte de poudre qui surgit du sable des pierres de taille, restées pendant quelque temps exposées aux intempéries.

CALCINABLE adj. Qui peut être calciné : *Matières* calcinables. — Qui peut être réduit en chaux ou en un autre oxyde métallique.

CALCINAIA, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pise]) ; 2,000 h. Fabr. de belles Poteries.

CALCINATION *(sion)* n. f. Tech. Action de calciner : *La calcination*, dans la fabrication, pour l'action du feu, du carbonate de chaux en chaux et, en général, d'un métal en oxyde.

— Chim. V. CREUSET.

— Encycl. La *calcination* des matériaux de construction, tels que les pierres à chaux ou à plâtre, les briques, les carreaux, les poteries, les ciments et les pouzzolanes, opère des fours qui varient de forme avec la nature des combustibles que l'on emploie, ces fours sont à feu continu ou discontinu, à petite flamme ou à longue flamme, suivant que les combustibles employés seront des combustibles ordinaires ou des combustibles combustibles. Nous pouvons citer comme exemples les fours dits « de la Vouille ».

Four de la Vouille.

Sommairement, les pierres, les pierres calcaires produisent la *chaux vive* ; les calcaires argileux, produisent des chaux hydraulique, connues sous le nom de *chaux ciment* ou de *ciment romain*. Le sulfate de chaux ou gypse produit le *plâtre*. La cuisson de l'argile, préparée et moulée, donnant les briques, les carreaux, les tuiles, les vases de terre cuite et les poteries.

CALCINATO, ville d'Italie Lombardie [prov. de Brescia], sur la Chiese. 2,000 hab. Victoire des Français sur les Impériaux, le 19 avril 1796.

CALCINE n. f. Oxyde métallique en poudre qu'on emploie pour faire les émaux. (Se dit aussi d'un mélange d'oxyde de plomb et de cendres de plantes dans les fabriques de faïence, constitue la glaçure blanche qui recouvre ou recouvre le biscuit.)

CALCINER (du lat. *calx, calcis*, chaux) v. a. Dessécher par l'action du feu : *Calciner du bois, de la houille, du salpêtre, des os secs*.

— En Tec. chim., transformer en chaux, ou en un autre oxyde métallique, tous les oxydes ayant porté autrefois le nom de *chaux* : *Calciner le plomb, de l'or, de l'argent*.

— Par extension. Dessécher par l'effet d'une excessive chaleur : *Les vents brûlants* calcinent *les jeunes plantes*.

— Brûler en rôti, en cuire à l'excès : Calciner *un gigot*. — Échauffer à l'excès : *L'abus de l'alcool* calcine *le corps*. *Calciné, ée* part. pass. du v. Calciner.

— En T. de magnan., Se dit des cocons de vers à soie dans lesquels le ver, non tué par l'asphyxie, est mort d'une maladie spéciale qui dessèche son corps.

Se calciner, v. pr. Être réduit à un état de calcination : *La pierre à plâtre se calcine et* se calcine *à une médiocre chaleur*.

— Par exagér. S'échauffer à l'excès ; être brûlé, desséché.

— Calciner à soi : Se calciner *le sang*.

CALCINITRE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et de *nitre*) n. m. Nitrate hydraté naturel de chaux. Syn. nitrocalcite.

CALCIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame, sur l'Oglio]) ; 4,000 hab. Distilleries. — Ce bourg donne son nom à une petite province, la *Calciana*, qui, pendant plusieurs siècles, se gouverna d'après ses propres institutions.

CALCIOCÉLESTINE *(sé-less)* n. f. Syn. de calcéléstine.

CALCIOFERRITE n. f. Syn. de calcoferrite.

CALCIOTHÉRITE n. f. Syn. de calcothérite.

CALCITE (du lat. *calx, calcis*, chaux, et de *nitre*) n. m. Nitrate hydraté naturel de chaux. Syn. nitrocalcite.

CALCITRIS (*tris* — du lat. *calx, calcis*, chaux) n. m. Nom donné par les anciens chimistes au sulfate de fer, et quelquefois au sulfure de cuivre.

CALCITRAPE (lat. *calcitrapa*, chausse-trape) n. f. Section du genre centaurée.

CALCITRAPIQUE adj. Composé acide qu'on retire de la calcitrape ou centaurée.

CALCIUM (*ion* — du lat. *calx, calcis*, chaux) n. m. Métal blanc jaunâtre rappelant le fer allié à l'argent, et que l'on peut obtenir en chauffant de la chaux dans un courant de vapeures de potassium ou de sodium.

— Encycl. Chim. Les combinaisons du *calcium* sont abondamment répandues dans la nature : elles forment une grande partie de la croûte terrestre. Un grand nombre d'entre elles sont d'ailleurs l'objet d'applications très importantes : tels sont par exemple l'oxyde (chaux), le carbure, le sulfate (plâtre), le carbonate (marbre, craie), le phosphate, etc. Par contre, le métal lui-même qui décompose l'eau dès la température ordinaire est très altérable à l'air humide et, par suite, ne présente guère d'intérêt théorique. Isolé pour la première fois par Davy qui l'obtint par l'électrolyse d'un de ses sels en présence du mercure, il a été préparé par par Matthiessen en 1855 : ce savant électrolyse du chlorure de calcium fondu, ou mieux un mélange de chlorure de calcium, de chlorure de strontium et de chlorure d'ammonium, mélange qui est plus fusible que le chlorure de calcium seul ; le métal est rassemblé en globules qui restent suspendus à l'électrode négative. Enfin, Caron l'a préparé en traitant au rouge l'iodure de calcium par un alliage de zinc et de sodium.

Le calcium a pour symbole Ca, pour poids atomique 40 ; bivalent, il constitue avec le baryum et le strontium la classe des métaux *alcalino-terreux*. V. métaux.

— *Chlorure de calcium* CaCl². Il se produit dans l'action de l'acide chlorhydrique sur le carbonate de calcium ; sa solution aqueuse concentrée laisse déposer des prismes hexagonaux terminés par des pyramides, et dont la composition peut être représentée par la formule $CaCl^2,6H^2O$. Ces cristaux se dissolvent abondamment dans l'eau. Abandonnés dans le vide sec, ils perdent une partie de leur eau et se transforment en l'hydrate $CaCl^2,4H^2O$; à 200°, tout l'eau est expulsée, et l'on obtient le chlorure anhydre, fondant au rouge sombre et susceptible d'être coulé en plaques. C'est ce chlorure anhydre dont la puissance de combinaison avec l'eau est extrême, et qui est couramment employé dans les laboratoires comme dessécheur. On obtient de la même façon que le chlorure le *bromure* et l'*iodure*.

— *Fluorure de calcium* CaF^2. C'est un produit naturel que l'on appelle *fluorine* ou *spath fluor*. V. fluorine.

— *Oxyde de calcium* CaO. L'oxyde de calcium, plus connu couramment sous le nom de *chaux*, se prépare par dans les laboratoires par la calcination du carbonate ou de l'azotate de calcium purs : c'est alors une substance blanche, poreuse, dont la densité varie de 2,3 à 3,08 ; elle est extrêmement peu fusible ; toutefois elle se ramollit dans la flamme du chalumeau oxhydrique et fond à la température très élevée des fours électriques.

Pour la fabrication et les applications industrielles de la chaux, V. chaux, mortier, ciment.

— *Sulfures de calcium*. Il existe plusieurs combinaisons du soufre et du calcium : le monosulfure CaS, préparé par l'action du charbon ou de l'oxyde de carbone au rouge sur le sulfate de calcium, le bisulfure CaS^2, obtenu en faisant bouillir un lait de chaux avec un excès de soufre ; le sulfhydrate CaH^2S^2, qui se forme dans l'action d'un courant d'hydrogène sulfuré sur un lait de chaux.

— *Phosphure de calcium* Ca^3P^2. Ce composé s'obtient en faisant passer des vapeurs de phosphore sur de la chaux chauffée au rouge ; quand on le projette dans l'eau il est décomposé et il y a formation d'hydrogène phosphoré spontanément inflammable.

— *Carbure de calcium* C^2Ca. Signalé par Wöhler qui l'obtint dans la calcination d'un alliage de zinc et de calcium avec du charbon, le carbure de calcium est aujourd'hui préparé au four électrique par un procédé utilisé pour la première fois en France par Moissan en 1892 : on place dans le four un mélange intime de 120 grammes de chaux de marbre et 70 grammes de charbon de cornue, et on soumet ce mélange pendant 15 minutes à l'action d'un courant de 350 ampères et 76 volts ; après refroidissement, on obtient une masse assez homogène, à cassure cristalline, qui a été fondue et a pris la forme du creuset ; c'est du carbure de calcium. Cette préparation se fait aujourd'hui en grand dans l'industrie. Pour l'application, V. acétylène.

— *Sulfate de calcium* SO^4Ca. Le sulfate de calcium se trouve dans la nature à l'état anhydre (*anhydrite*), ou à l'état hydraté (*gypse* ou *pierre à plâtre*, $SO^4Ca + 2H^2O$). V. albâtre, ovins.

Le gypse, chauffé à 120°, perd ses deux molécules d'eau et se transforme en une poudre blanche qui constitue le *plâtre*.

Le sulfate de calcium est très peu soluble dans l'eau qui n'en dissout à 0° que 0,205 p. 100. Les eaux naturelles qui ont traversé les terrains renfermant du gypse contiennent un peu de sulfate de calcium dissous ; on les dit *séléniteuses*.

— *Carbonate de calcium* CO^3Ca. Le carbonate de calcium est une matière extrêmement répandue dans la nature : on l'y trouve sous des formes très diverses. V. calcaire, craie, craie, marbre.

Le carbonate de calcium se rencontre aussi chez les êtres vivants : les coquilles des bivalves, les tests des mollusques et des crustacés sont faits presque exclusivement de cette substance, que les os de tous les animaux contiennent aussi en notables proportions.

Quant aux variétés cristallines de carbonate de calcium, on les trouve sous deux formes incompatibles. V. aragonite, spath calcaire.

Insoluble dans l'eau pure, le carbonate de calcium se dissout dans les eaux chargées d'acide carbonique où il passe à l'état de bicarbonate. Certaines eaux naturelles, par exemple, renfermant du gaz carbonique, tiennent en dissolution du carbonate de calcium qui laisse apparaître au travers de terrains calcaires ; arrivant au contact de l'air, elles abandonnent leur gaz carbonique et laissent déposer du carbonate de calcium sur les objets qui y sont plongés. Ces eaux constituent les *sources incrustantes* dont l'une des plus célèbres est la fontaine de Sainte-Allyre, à Clermont-Ferrand. C'est à cette même cause

Calcite de Bilin (Autr.)

la nature, la puissance de cristallisation qui a présidé à leur formation). Très répandue dans la nature, la calcite forme les *stalactites* et les *stalagmites*, le *marbre blanc* de Carrare et de Paros, l'*albâtre calcaire* dont l'*onyx d'Algérie* est une variété, la *prunnerite*, etc.

qu'il convient d'attribuer les stalactites et les stalagmites que l'on trouve dans certaines grottes. Enfin, les eaux calcaires se troublent à l'ébullition, par suite du dégagement de carbonique qu'elles tiennent en dissolution, que l'ébullition, en sont surtout des dépôts de carbonate de calcium, que l'on trouve dans les chaudières de machines à vapeur.

Le carbonate de calcium se décompose au rouge en chaux et gaz carbonique : la réaction est limitée par la réaction inverse. V. DISSOCIATION.

Traité par un acide, le carbonate de calcium se dissout avec dégagement de gaz carbonique produisant une effervescence.

— *Phosphates de calcium.* L'acide phosphorique est tribasique, et il existe trois phosphates de calcium. Le phosphate tricalcique ($PO^4)^2Ca^3$ est celui que l'on rencontre le plus dans la nature, sous forme de spath, par exemple, en contenant les 15/16 de leur poids. On le trouve aussi dans le sol. V. ARVERNIE. En France, on trouve des gisements importants de phosphates associés au chlorure ou au carbonate, principalement dans les Ardennes, la Somme, les Pas-de-Calais, le Lot et le Lot-et-Garonne. Les diverses variétés de phosphates sont aujourd'hui très recherchées comme engrais, les plantes utilisant le phosphore pour croître et se développer, toutefois, le phosphate tricalcique étant insoluble dans l'eau, son incorporation dans les terrains ne se fait qu'autant que l'acide carbonique contenu dans le sol produit du phosphate acide soluble. Aussi est-ce le cas le plus favorable le phosphate très-acide par l'acide sulfurique.

— *Acétate de calcium* AcO^2Ca. Sel déliquescent, obtenu en dissolvant du carbonate de calcium dans l'acide acétique.

— *Iodure de calcium* CaI^2. Sel déliquescent, obtenu en dissolvant du carbonate de calcium dans l'acide iodique.

— *Chlorure de chaux* $CaCl^2O$. Sous le nom de chlorure de chaux, ou oxychlorure, ou chlorure décoloré, ou hypochlorite, un produit auquel on attribue la formule $CaOCl$ et qui se prépare en faisant passer un courant de chlore sur de la chaux éteinte : c'est une poudre blanche, amorphe, sentant fortement le chlore. On l'a regardé longtemps comme un mélange de chlorure et d'hypochlorite de calcium; cette hypothèse paraît peu vraisemblable, car l'acide carbonique en chasse le chlore, tandis que, si on l'avait pris tout le la matière contenant du chlorure.

Caractères des sels de calcium. Une solution neuve d'un sel de calcium, traitée par un carbonate alcalin, donne un précipité de carbonate de calcium soluble dans les acides avec effervescence : l'acide sulfurique et les sulfates solubles y fournissent un précipité de sulfate de calcium soluble dans cinq cents fois son poids d'eau; l'acide oxalique et les oxalates y produisent un précipité gélatineux d'oxalate de calcium, ce dernier est le moins soluble des sels de calcium, et la réaction peut servir à doser les calcaires : il faut avoir soin seulement que la liqueur ne renferme un excès d'un acide fort dans lequel l'oxalate décomposerait se dissoudrait en partie. Les sels de calcium colorent la flamme d'un bec Bunsen en jaune rougeâtre; leur spectre est caractérisé par une ligne verte brillante, située entre la ligne verte et la ligne jaune du spectre solaire, et une ligne orangée, plus près de la ligne rouge qui termine le spectre que la ligne orangée du strontium. Pour reconnaître un calcium, on ajoute à la solution la propriété qui a d'être précipité par l'acide sulfurique, ce qui donne le moyen de séparer le calcium d'avec tous les autres éléments, sauf le baryum, le strontium et le plomb; on se débarrasse de ce dernier par l'hydrogène sulfuré, et l'on sépare le calcium des deux autres alcalino-terreux par les procédés indiqués à l'article BARYUM.

CALCKEN, comm. de Belgique (prov. de Flandre orient.), arrond. Termonde, et judic. de Saint-Nicolas, sur l'Escaut; 5.300 hab. Blanchisseries, huileries, farines.

CALCOFERRITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. Variété de dufrénite. ◆ On dit aussi CALCOFERRITE.

CALCOÏDIEN, ENNE (*k-di-in, ène*) adj. Mot par lequel on a voulu désigner les éléments du crâne dans les os du tarse (*calcoïda ossa*). ◆ On dit aussi CUNÉIFORME.

CALCOMORPHITE (du lat. *calx, calcis,* chaux, et du gr. *morphê,* forme) n. f. Silicate hydraté naturel de chaux légèrement magnésien.

CALCOSPHÉRITE adj. *-sfé* — du lat. *calx, calcis,* chaux, et du gr. *sphaira, sphaer-*) n. f. Amas sphéroïdal et microscopique de cristaux aciculaires, à base de chaux, qui se rencontrent dans certains liquides organiques et se sont signalés récemment comme pouvant, dans certaines parties malades des animaux comme de l'homme, opérer des concrétions, pierres squelettiques des calculs et des concrétions, coagulages, émail, etc.

— *Les calcosphérites, ou cristallites,* sont généralement composés de phosphates, de carbonates, d'urates, etc.; quand ils se sont formés aux dépens des liquides albumineux, il reste dans ces liquides une substance moins riche en azote que l'albumine et qu'on appelle *calcosphérine.* V. SCONDLINE ! Le mécanisme de la production des *calcosphérites* est différent de l'ossification, mais il se rapproche beaucoup de celui de la *ossification.*

CALCO-URANITE (*du calcium,* et *uranite*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de calcium. Variété d'uranite.

CALCOZINCITE n. f. Espèce minérale présentant un mélange de zincite, oxyde de zinc, et de calcite.

CALSCHISTE (*kalk-schist*) n. m. Nom par lequel on désigne certains schistes calcaires micacés, formant le passage du cipolin au micaschiste.

CALCUL (*kal* — du lat. *calculus,* caillou, parce qu'on commençait en comptant avec de petits cailloux) n. m. Opération qui consiste à faire trouver le résultat de la combinaison de plusieurs nombres ou de plusieurs quantités. — Ch. — Ant. CALCUL, FIRZ. CALCULS *astronomiques.* ◆ Art ou manière de résoudre les problèmes de l'arithmétique, de l'algèbre, *digital.* Pythagore fut le chef-lieu de ce mot, qui est dont l'invention paraît remonter aux Égyptiens, et qui consistait à figurer avec les doigts les nombres jusqu'à 10.

— *Calcul différentiel.* Théorie de calcul qui repose sur la considération des accroissements infiniment petits que l'on fait subir à certaines grandeurs variables, et qui permet de déterminer les relations existant entre certaines grandeurs, relations que l'on aurait pu déterminer directement les données et l'inconnue n'ayant pas entre elles de rapports commensurables.

— *Calcul intégral,* Calcul inverse du précédent, par lequel on revient des différentielles aux grandeurs dont qui leur ont donné naissance.

— Fig. Ensemble de moyens que l'on combine, que l'on compare, que l'on discute dans son esprit, pour arriver à son but. *A même calcul, même conséquence.* Il est de ceux qui se conduisent par le seul calcul. M. de Staël.

— *De calcul fait,* Tout bien compté, tout calculé.

— Dr. *Erreur de calcul,* Calcul erroné dont les lois admettent la rectification. *Il ne faut pas compter, ni supposer en calcul de l'incertitude.* Lorsque l'erreur est de calcul, elle peut être rectifiée par les lois de l'arithmétique, et, le règlement terminé peut être refait pour causes d'erreurs matérielles et, à partir, *de calcul.*

— Mesure. *Calcul des nombres,* Supputation des rapports des différentes mesures des pièces, par lesquelles, avec la connaissance du rapport de la vitesse du moteur avec la vitesse du mobile.

— PROV. : **L'erreur de calcul ne se couvre point,** On peut toujours revenir sur une erreur de calcul.

— ENCYCL. Math. Tout *calcul* a toujours pour objet la reproduction, sur les symboles représentatifs des grandeurs en question, de transformations correspondant à celles que l'esprit a eues en vue sur ces grandeurs elles-mêmes, et qu'il a dû préalablement concevoir d'une façon concrète.

— *Calcul algébrique.* V. ALGÈBRE.

— *Calcul arithmétique.* V. ARITHMÉTIQUE.

— *Calcul des dérivées. Calcul différentiel.* Le calcul différentiel a pour principal objet les règles de différentiation des fonctions.

Soit une fonction $y = f(x)$ que nous supposerons continue entre $x = x_0$ et $x = x_1$, c'est-à-dire telle que la différence $f(x+h) - f(x)$ tende vers une valeur de x comprise entre x_0 et x_1 est infiniment petite, en même temps que x, la limite du rapport $\frac{f(x+h)-f(x)}{h}$ est en général une quantité déterminée, indépendante du signe de h; elle dépend de la valeur attribuée à x et, par conséquent, est une fonction de x. On l'appelle la dérivée de la fonction $f(x)$, et nous la représenterons avec Lagrange par la notation $f'(x)$. On donne posée :

$$\frac{f(x+h)-f(x)}{h} = f'(x) + \omega f(x+h) - f(x) = hf'(x) + \omega h,$$

ω étant une quantité infiniment petite en même temps que h.

Ossian-Bonnet a démontré le théorème suivant, qui sert de base au calcul différentiel. En supposant que la fonction $f(x)$ soit continue entre x_0 et x_1, et admette dans cet intervalle une dérivée bien déterminée $f'(x)$, on a

$$f(x_1) - f(x_0) = (x_1 - x_0) f'(x),$$

x étant une valeur comprise entre x_0 et x_1.

On déduit de ce théorème que, si la dérivée $f'(x)$ reste finie pour toutes les valeurs de x comprises entre x_0 et x_1, et que l'on fasse croître x de x_0 à x_1, la fonction $f(x)$ est croissante tant que la dérivée $f'(x)$ sera positive, et elle est décroissante tant que la dérivée $f'(x)$ ne sera pas positive. Ceci permettra d'étudier la variation de la fonction $f(x)$: entre x_0 et x_1 après ce qui précède, aux valeurs de x, qui annuleront la dérivée, correspondent les maxima et les minima de la fonction $f(x)$, c'est-dire les valeurs de x pour lesquelles la fonction $f(x)$ cesse de croître pour décroître, ou de décroître pour croître. On conçoit, maintenant, comment on peut, à l'aide de la dérivée, suivre la variation d'une fonction avec toute précision désirable.

Si l'on représente par $\Delta f(x)$ l'accroissement $f(x+h) - f(x)$ ou aura, d'après ce qui précède, $\Delta f(x) = hf'(x) + \omega h$. La première partie de cet accroissement est appelée la différentielle de la fonction $f(x)$. On désigne cette différentielle par la caractéristique d, et on écrit $df(x) = hf'(x)$. Dans le cas particulier, où la fonction $f(x)$ se réduit à $f(x) = x$, on a $df(x) = dx = h$, donc $dx = h$. On peut donc remplacer la formule précédente par $df(x) = f'(x)dx$.

Ainsi, la différentielle d'une fonction est égale à la dérivée de cette fonction multipliée par la différentielle de la variable indépendante; on en déduit $f'(x) = \frac{df(x)}{dx}$ ou, si l'on pose $f(x) = y$, $f'(x) = \frac{dy}{dx}$.

Dérivées et différentielles de différents ordres. Soit $f(x)$ une fonction, $f'(x)$ sa dérivée, $f''(x)$ la dérivée de $f'(x)$, etc., on obtiendra une suite illimitée $f'(x)$, $f''(x)$, ..., $f^{(n)}(x)$, à moins que la fonction ne devienne rationnelle et entière.

De même en formant $dy = f'(x)dx$, on trouvera en général $d^n y = \frac{d^n y}{dx^n} x^n = f^{(n)}(x) dx^n$.

Fonctions de plusieurs variables indépendantes. On considère toutes les variables comme constantes, sauf une, et on calcule la dérivée de la fonction par rapport à cette variable; on obtiendra ainsi la *dérivée partielle* de la fonction par rapport à cette variable. Le produit de chaque dérivée partielle par la différentielle de la variable correspondante s'appelle *différentielle partielle* du premier ordre par rapport à cette variable. On appelle *différentielle totale* d'une fonction de plusieurs variables la somme des différentielles partielles par rapport à chacune des variables.

Ainsi, soit $u = f(x, y, z)$, x, y, z variables indépendantes. On a du différentielle totale, $du = \frac{du}{dx}dx + \frac{du}{dy}dy + \frac{du}{dz}dz$, $\frac{du}{dx}$, $\frac{du}{dy}$, $\frac{du}{dz}$ étant les dérivées partielles de la fonction (u).

On définit comme précédemment les dérivées partielles et les différentielles partielles ou totales de différents ordres. Pour les nombreuses applications du calcul différentiel, V. ASYMPTOTE, ASYMPTOTIQUE, COURBE, CINTRE, COURBURE, OSCULATEUR, SÉRIE, etc.

— *Calcul intégral.* Le calcul intégral a pour objet : 1° la détermination des fonctions d'après leurs différentielles; 2° la recherche des relations qui lient entre elles plusieurs variables indépendantes à des équations différentielles données.

Le calcul intégral a pris naissance lorsqu'on s'est proposé le problème suivant : chercher s'il existe une fonction dont la dérivée soit connue. On a d'abord répondu à cette question par une représentation géométrique qui a fait faire de grands progrès à la science, quoique n'ayant aucune valeur par elle-même. O... deux axes (Ox, Oy), et l'on considérait la portion de surface limitée à la courbe du lieu et à deux parallèles à l'axe Oy, l'une fixe l'autre variable; on montrait que cette aire, évidemment fonction de x, admettait $f(x)$ comme dérivée; mais alors il fallait admettre la notion d'aire comme notion première; on ne peut, aujourd'hui, répugnerait, l'existence de l'intégrale d'une fonction $f(x)$ par le théorème suivant :

Soit une fonction $f(x)$ continue dans l'intervalle a à b et qui ne change de signe dans cet intervalle; on a $\int_a^b f(x)\,dx$ que l'on nomme intégrale de $f(x)$ entre les limites a et b, a et b étant des grandeurs bien déterminées, fonction de x, et qui admet $f(x)$ pour dérivée. Si, par un procédé quelconque, on obtient une fonction $F(x)$ qui admette $f(x)$ pour dérivée, on aura $F = \int_a^b f(x)\,dx$. V. INTÉGRALE.

On dit, dans ce cas, que l'on a intégré l'équation $\frac{dy}{dx} = f(x)$, ou $\int f(x)\,dx$; on dit encore que l'on a calculé l'intégrale, ou encore on opère la *quadrature* indiquée. Plus généralement, on peut supposer qu'au lieu d'avoir entre la fonction inconnue y et la fonction donnée une relation de la forme $\frac{dy}{dx} = f(x)$, on ait plus généralement $F\left(\frac{dy}{dx}, x, y\right) = 0$, on a alors une équation différentielle qui est dite du premier ordre, parce que la dérivée d'ordre le plus élevé qui y figure est du premier ordre.

Intégrer cette équation, c'est trouver la fonction y qui y satisfait, ou tout au moins ramener le problème à une équation plus simple. Un procédé, mais on ne peut toutefois, dans la plupart des cas, à l'aide du développement en série des fonctions par le théorème de Taylor, obtenir un développement en série de la fonction inconnue dans un certain intervalle. Le théorème fondamental que l'intégrale d'une équation différentielle d'ordre n, $F\left(\frac{d^n y}{dx^n}, \frac{d^{n-1} y}{dx^{n-1}}, \ldots, \frac{dy}{dx}, x, y\right) = 0$, dépend de n constantes arbitraires non additives.

Plus généralement, si l'on considère une fonction de plusieurs variables, on est conduit à chercher à satisfaire à des équations de la forme $F\left(z, \frac{dz}{dx}, \frac{dz}{dy}, x, y\right) = 0$, où z est une fonction inconnue de x, y. L'équation est dite équation aux différentielles du premier ordre parce qu'elle ne contient que des dérivées partielles du premier ordre. On démontre que l'intégrale générale d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre contient une fonction arbitraire. Les équations aux dérivées partielles ont pris naissance, pour la plupart, dans certaines questions de physique mathématique.

— *Calcul des variations.* Ce calcul a pour objet la recherche des maxima ou minima de certaines intégrales définies $\int_{x_0}^{x_1} V dx$, où V est une fonction donnée d'une variable indépendante x, et de diverses fonctions $y, z, \ldots$ de x et des dérivées de ces fonctions, qu'il s'agit de déterminer pour que l'intégrale soit maxima ou minima. Ce calcul a été inventé par Lagrange pour résoudre certains problèmes de maxima et de minima ; on peut ainsi trouver : la ligne la plus courte entre deux points de l'espace; la ligne la plus courte tracée sur une surface, entre deux points (*géodésique*); la ligne la plus courte que puisse avec un point matériel pesant pour aller d'un point à un autre point donnés dans le temps le plus court (*brachistochrone*).

— *Calcul des différences finies.* Le calcul des différences finies a pour objet principal la formation des règles propres à simplifier les calculs numériques nécessaires pour donner les résultats de substitution, dans une fonction d'une variable, de valeurs de cette variable formant habituellement une progression arithmétique.

Ce calcul sert dans la résolution numérique des équations.

— *Calcul des fluxions.* V. FLUXION.

— *Calcul des indices.* V. INDICE.

— *Calcul infinitésimal.* V. INFINITÉSIMAL.

— *Calcul logarithmique.* V. LOGARITHME.

— *Calcul des probabilités.* V. PROBABILITÉ.

— *Calcul des quaternions.* V. QUATERNION.

— *Calcul des résidus.* V. RÉSIDU.

— Histoire. Leibniz en 1660 et Newton en 1665 ont imaginé le calcul différentiel; une vive controverse s'éleva sur la priorité de cette découverte, et il paraît démontré que ces deux savants la firent indépendamment l'un de l'autre. En dernière analyse, les fluxions de Newton sont les différences de Leibniz, et le calcul des fluxions est aux notations le calcul différentiel. Euler, Lagrange et Laplace ont fait les plus belles applications du calcul différentiel et intégral.

— Pédag. Calcul mental. On l'appelle aussi calcul oral, par opposition au calcul écrit. Dans l'enseignement, il précède celui-ci, auquel il sert de préparation, et initie de la sorte les enfants aux opérations élémentaires de l'arithmétique dès le premier âge scolaire. V. PÉDAGOGIE, BOULIER-COMPTEUR.

— *Règle à calcul.* V. ARITHMÉTIQUE, MACHINES A CALCULER, RÈGLE.

CALCUL (*kal'* — lat. *calculus,* petit caillou) n. m. Antiqu. rom. Petit caillou plat dont se servaient les Romains : 1° pour compter; 2° comme pion à jouer dans le *ludus duodecim scriptorum* (tricrac) et dans le *ludus latrunculorum* (jeu de dames); 3° dans les votes pour faire connaître leur avis; le caillou était noir pour la condamnation, blanc pour l'absolution. (Pour cet usage, des jetons de métal, appelés aussi *calculs* (*calculi*), remplacèrent peu à peu les cailloux.) On appelait enfin *calculs* les petits cubes de pierre ou de verre des mosaïques.

— Mine. *Calculs des Bagnes de Tivoli.* Usolithes calcaires de forme ronde, qui se trouvent au fond des eaux de Tivoli, aux eaux de Saint-Philippe, en Toscane, en Hongrie, en Silésie, etc.

— Pathol. Concrétion pierreuse qui se forme dans quelques parties du corps de l'homme et des animaux, et particulièrement dans la vessie : CALCULS *urinaires, biliaires.*

— ENCYCL. Pathol. Les *calculs* se forment aux dépens des sels charriés par les liquides de l'organisme. Ils se déposent, autour d'un noyau, qui est parfois un corps étranger, en couches concentriques stratifiées dites « enveloppes du calcul ». Leur grosseur varie depuis celle d'un fin gravier jusqu'à celle d'une noix, d'un gros poing. Les calculs sont de formes fort diverses : leur surface est lisse ou rugueuse, avec arêtes tranchantes ; leur couleur varie avec leur composition chimique : on y rencontre des urates, des phosphates, des oxalates, des carbonates, etc., de chaux, de potasse, de soude, de magnésie, d'ammoniaque, etc.

Les calculs prennent naissance, soit sous l'influence de causes générales : diathèses arthritique ou goutteuse, enfance ou vieillesse, maladies de nutrition favorisant l'accumulation des matières azotées dans le sang ; soit encore par l'action de causes locales : étroitesse naturelle ou acquise des conduits excréteurs, stagnation des liquides par suite d'un obstacle à leur écoulement normal.

Les symptômes des calculs ne sont pas pathognomoniques, et ceux-ci ne se révèlent que par les accidents qu'ils provoquent en tant que corps étrangers : inflammation des tissus voisins, altération de l'organe affecté, etc. Le traitement des calculs ne comporte que deux indications : les faire disparaître par des moyens chirurgicaux (v. TAILLE, LITHOTRITIE) et empêcher leur retour par un régime alimentaire approprié.

On rencontre des calculs dans un très grand nombre d'organes ; les plus fréquents sont : les *calculs biliaires*, formés par la cholestérine et les matières colorantes de la bile, qui se rencontrent dans la vésicule et les voies biliaires. V. CHOLELITHE BILIAIRE.

Les *calculs urinaires, rénaux, urétériques, vésicaux, urétraux*, formés surtout par l'acide urique et ses composés, qui siègent dans toutes les portions des voies urinaires : reins, urètères, vessie ou urètre. V. GRAVELLE, et PHOSPH.

On peut encore citer les calculs des amygdales, de la conjonctive, du conduit auditif, des fosses nasales, de l'estomac, du pancréas, de l'intestin (entérolithe, bézoard des animaux), des glandes mammaires, du poumon, des veines. On réserve le nom de *concrétions* aux calculs développés dans l'intérieur des tissus, au voisinage des articulations. Les concrétions volumineuses deviennent alors des tumeurs (ex. : tumeur cérébrale de cholestérine, assez fréquente chez le cheval).

CALCULABLE adj. Qui peut être calculé : *L'infini n'est pas* CALCULABLE.

— ANTON. **Incalculable.**

CALCULANT (*lan*), **ANTE** adj. Qui se livre à des calculs, à des opérations sur les nombres ou les quantités, ou qui suppute, combine, conjecture : *Activité* CALCULANTE.

CALCULATEUR, TRICE n. Personne qui fait, qui sait faire des calculs : *Un habile* CALCULATEUR.

— Fig. Personne qui combine ses moyens dans sa pensée, qui cherche à prévoir ou à modifier l'avenir pour le faire concourir à ses plans : *Les meilleurs* CALCULATEURS *sont souvent dérouterés par l'imprévu.*

— Mar. *Calculateur marin*, Instrument proposé, en 1793, par l'Américain Fitch-John, pour faire connaître l'espace parcouru par un navire sous un rumb de vent quelconque. || *Calculateur des courants*, Instrument inventé, en 1839, par de la Ronce, officier de la marine française, pour mesurer la vitesse des courants sous-marins.

— Mécan. Machine à calculer : *Le* CALCULATEUR *de Pascal.*

— Adjectiv. Dans les divers sens qui précèdent : *L'astronome* CALCULATEUR. *Nous sommes dans une époque* CALCULATEUR. Balz.

— ANTON. LITTÉR. **Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint!...** C'est d'une place qu'il s'agit, et Beaumarchais a placé cette ironie exclamation dans la bouche de son spirituel barbier (*Mariage de Figaro*, acte V, scène III). Dans l'application, on fait usage de cette mordante satirique toutes fois que l'on veut appeler le peu de discernement et surtout le peu de justice qui préside en général à la distribution des emplois.

CALCULATIF, IVE adj. Qui sert au calcul : *Nombres* CALCULATIFS. (Girard.)

CALCULATOIRE (*to-ar*) adj. Qui sert à calculer: *Machine* CALCULATOIRE. || Qui appartient, qui est relatif au calcul : *Opérations* CALCULATOIRES.

CALCULER v. a. Supputer, compter, chercher par le calcul : CALCULER *le prix d'une chose.* || Déterminer par le calcul : CALCULER *une éclipse.* || Dresser, établir par une suite de calculs : CALCULER *une table de logarithmes, une table de mortalité.*

— Par ext. Régler avec attention, avec parcimonie : CALCULER *sa dépense.*

— Combiner, proportionner : CALCULER *son plan sur l'espace que l'on veut franchir.*

— Fig. Réfléchir, délibérer, prévoir : CALCULER *les chances de succès.* || Préméditer, faire avec intention : CALCULER *ses paroles, ses gestes, son regard.*

— Mécanique. V. ARITHMOMÈTRE, MACHINE, RÈGLE.

Se calculer, v. pr. Être calculé.

— Fig. Être déterminé, apprécié, arrangé, combiné : *Les bonnes lois doivent* SE CALCULER *longtemps à l'avance.* || Être réglé, proportionné : *Les opinions du commun des hommes* SE CALCULENT *sur la mesure de la prospérité de leur fortune.* (Lamart.)

— SYN. **Calculer, compter, supputer.** *Compter* est le terme vulgaire, celui qui présente l'opération de la manière la plus simple et sans y joindre l'idée de science ou de difficulté. *Calculer* est compter avec art, par des procédés appris et presque toujours en faisant usage de chiffres, au moins mentalement. *Supputer* suppose aussi quelque chose de difficile, mais le résultat que l'on cherche n'est pas un nombre précis, c'est une approximation ou bien c'est tout autre chose. Au fig., *compter*, marque une simple prévision ; *calculer*, une prévision basée sur un travail d'esprit où l'on a pesé toutes les circonstances.

CALCULEUX (*leû*), **EUSE** (lat. *calculosus*; de *calculus*, calcul) adj. Qui a rapport aux concrétions animales, et spécialement aux calculs de la vessie : *Affection* CALCULEUSE. *Concrétions* CALCULEUSES. || Qui est affecté de calculs urinaires : *Vieillard* CALCULEUX.

— SYNONYMES : *Lithiasique*, CALCULEUX.

CALCULIFORME (du lat. *calculus*, caillou, et de *forme*) adj. Qui est en forme de petit caillou.

CALCULIFRAGE (du lat. *calculus*, caillou, et *frangere*, briser) adj. Qui brise les calculs de la vessie. || On dit aussi LITHOTRITIQUE.

CALCUT (CONCILE DE), tenu en 787 par le roi de Northumbrie, Elfuold, et auquel assistèrent les seigneurs et les évêques du pays. A cette réunion, célèbre dans l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, on dressa vingt décrets, qui formèrent la discipline de l'Église. L'interdiction imposée aux prêtres de manger en cachette les jours de jeûne, de célébrer la messe les jambes nues et de se servir de cornes de bœufs comme calices, peint naïvement les mœurs du temps.

CALCUTTA (PRÉSIDENCE DE). V. BENGALE (*présidence du*).

CALCUTTA, capitale de l'Inde anglaise, et de la présidence du Bengale. Elle est située dans le delta du Gange, sur la rive gauche de l'Hougli, un des bras de ce fleuve. C'est la ville la plus peuplée de l'Inde ; 978.370 hab. avec la banlieue municipale (pop. agglomérée : 681.560 hab.). Les deux tiers sont noirs, la presque totalité du reste est musulmane ; les musulmans appartiennent, pour la plupart, à la secte sunnite. Cette énorme agglomération est enfermée en deux villes distinctes, l'européenne au S., avec ses monuments officiels : palais du gouvernement, palais de justice, hôtel de ville, devant lequel s'érige la statue de Warren Hastings, et les maisons magnifiques, entourées de vastes jardins, des riches négociants ; la ville indienne au N., composée surtout de huttes en bambous, recouvertes de chaume. Les deux villes sont reliées par le fleuve, en tout temps couvert de vaisseaux et d'embarcations. Calcutta, placée au centre d'une immense plaine à demi-marécageuse, recouverte de canaux et de rizières, et où l'eau stagne, sous un soleil implacable, a un climat des plus mauvais. L'été, la population européenne, fuyant la chaleur humide et la fièvre, évacue Calcutta et se rend dans son sanatorium : Darjeeling, à 2.387 m., dans les montagnes du Sikkim, et qu'une voie ferrée relie à la capitale. — Calcutta est une grande ville industrielle et commerçante. Elle possède des filatures de jute, de coton, des fonderies de canons, des ateliers de constructions navales ; elle fabrique des tissus de coton et de soie, des ouvrages en or et argent ; elle prépare du tabac. Le Transindien la relie à Pechawer et à Bombay ; une ligne, de construction récente, à Madras ; d'autres lignes moins importantes, à Darjeeling, à Koulna, à Port-Canning. L'Hougli est une voie de communication des plus fréquentées ; ses quais sont bordés de docks. Les principaux objets d'exportation sont l'opium, l'indigo ; c'est à Calcutta que débarquent surtout les marchandises anglaises et la plupart des marchandises européennes. — Le premier comptoir anglais, en ce point, fut établi en 1689 ; en 1696, les Anglais élevèrent auprès de leur factorerie le fort Williams. Lord Clive remporta sur le Gange, la citadelle actuelle ; depuis, en moins de deux siècles, Calcutta est devenue une des villes les plus importantes de l'Asie.

CALCVANADITE (*kalk'*) n. f. Vanadate naturel de chaux.

CALCVOLBORTHITE (*kalk'* — du lat. *calx, calcis*, chaux, et Volborth, chimiste russe) n. f. Vanadate hydraté naturel de cuivre et de chaux, dans lequel la proportion de chaux atteint ou dépasse 12 p. 100.

CALCWAVELLITE (*kalk'* — de *calx, calcis*, chaux, et Wavell, médecin) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine et de chaux.

CALDANI (Léopold-Marc-Antoine), anatomiste italien, né à Bologne en 1725, mort à Padoue en 1813. Il professa l'anatomie et fit des expériences pour démontrer l'insensibilité des tendons. Ses principaux ouvrages sont : *Institutiones physiologicæ* (1782), *Institutiones anatomicæ* (1787); *Icones anatomicæ* (1801-1813).

CALDANI (Pétrone-Marie), mathématicien italien, frère du précédent, né à Padoue en 1735, mort en 1808, enseigna les mathématiques à Bologne, puis fut chargé d'affaires de cette ville à Rome (1795-1799). On cite parmi ses mémoires : *Della proportione Bernouilliana fra il diametro del circolo* (1782), qui lui valut d'être appelé par d'Alembert le premier géomètre et algébriste de l'Italie.

CALDARA (Antonio), compositeur italien, né et mort à Venise (1670-1763). Successivement maître de chapelle de la cour de Mantoue et vice-maître de la chapelle impériale à Vienne, il fit représenter près de soixante-dix opéras, parmi lesquels : *Coriolano, Mitridate, la Clemenza di Tito, Germanicus, Ermione, Zenobia, Andromede, l'Olympiade, Temistocle*, etc. Tous ces ouvrages étaient bien écrits, mais faibles au point de vue de l'invention. Cet artiste ne fut pas moins fécond comme compositeur de musique religieuse et il laissa un grand nombre d'œuvres généralement fort estimables.

CALDARA (Polydore), peintre. V. CARAVAGE.

CALDARIUM (*om*) n. m. Antiq. rom. Etuve de bains.

— ENCYCL. On appelait *caldarium*, dans les bains antiques, la pièce où se prenaient les bains d'eau chaude et les bains de vapeur. Le caldarium se composait de trois parties : le *laconicum* avec une cuve circulaire appelée *labrum*, destinée aux ablutions ; le *sudatorium* au centre de la salle, et la baignoire à eau chaude, *alveus*, où le baigneur venait s'asseoir. La vapeur était produite par l'eau froide que l'on jetait sur le pavé, maintenu très chaud par un foyer. V. BAIN.

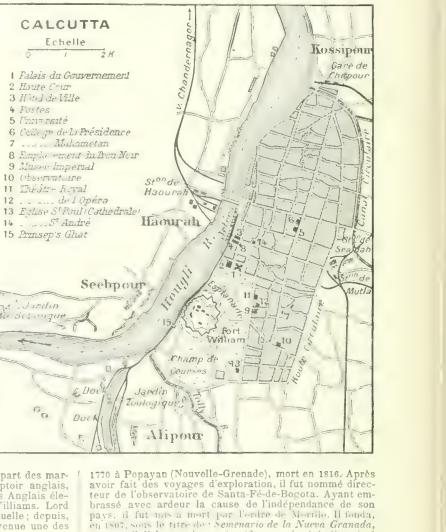

Caldarium.

CALDAS (*dass* — mot espagnol signifiant *chaudes*, *chaudes*). Il entre dans la composition du nom de plusieurs localités, en Espagne, de Portugal et du Brésil.

CALDAS, municipe du Brésil, État de Minas-Geraes, à la source du rio Pardo, sous affluent du Parana par le Rio-Grande ; 14.000 hab. Ce municipe est célèbre par la supériorité de l'or qui montrait de son territoire et par les eaux thermales qui jaillissent dans les environs.

CALDAS (Francisco José de), savant américain, né vers 1770 à Popayan (Nouvelle-Grenade), mort en 1816. Après avoir fait des voyages d'exploration, il fut nommé directeur de l'observatoire de Santa-Fé-de-Bogota. Ayant embrassé avec ardeur la cause de l'indépendance de son pays, il fut mis à mort par les Espagnols. Il fonda, en 1807, sous le titre de *Semanario de la Nueva Granada*, un recueil d'observations scientifiques qui a été réimprimé à Paris en 1849.

CALDAS PEREIRA DE SOUZA (Antoine), poète brésilien, né à Rio-de-Janeiro en 1762, mort en 1814. Il fit son éducation à l'université de Coimbre, en Portugal, et se rendit en France, puis à Rome, où il embrassa l'état ecclésiastique. Revenu au Brésil, il publia en espagnol un recueil de *Poésies sacrées et profanes*, qui renferme d'admirables morceaux.

CALDAS-DA-RAINHA, bourg de Portugal (Estrémadure) : 4.650 hab. Sources thermales sulfureuses et bains fréquentés. Fabrication de faïence. — Pop. du concelho du même nom : 16.000 hab.

CALDAS-DE-CUNTIS ou **CUNTIS**, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), près du rio côtier Umia ; 6.300 hab. Eaux thermales connues dès l'époque romaine. Bains très fréquentés.

CALDAS-DE-MONTBUY, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur la rivière de *Monthuy* ; 3.750 h. Fabriques de draps, distilleries d'eau-de-vie. Sources thermales et bains très fréquentés.

CALDAS-DE-REYES, commune d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra], sur le rio-côtier Umia ; 5.155 hab. Eaux thermales, connues dès le XIVe siècle.

CALDASIE (de *Caldas*, botaniste) n. f. Bot. Syn. de GRÉOMYRRIDE, de HÉLOSIDE et de BONPLANDIE.

CALDCLUVIE (du n. d'un botan. angl.) n. f. Genre de saxifragacées, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau du Chili.

CALDER ou **CAWDOR**, bourg d'Ecosse (comtés d'Anverness et de Nairn) : 1.400 hab. Le *château de Calder*, qui date du XVe siècle, est un curieux échantillon des forteresses féodales. D'après la tradition locale, ce serait dans le château antérieur que Macbeth aurait assassiné Duncan.

CALDER (Robert), amiral anglais, né à Elgin en 1745, mort en 1818. Il se distingua, comme capitaine de vaisseau, à la bataille navale du cap Saint-Vincent (1797), et fut chargé, quatre ans plus tard, de poursuivre avec son escadre l'amiral Ganteaume, qui était envoyé en Egypte pour approvisionner l'armée française. En 1805, il bloqua La Corogne et Le Ferrol, et rentra en Angleterre, à la

suites d'un engagement avec l'escadre franco-espagnole, commandée par les amiraux Villeneuve. Dumanoir et Gravina. Blanc servemant par les forts de l'Amirauté pour avoir opéré sa retraite, il n'en fut pas moins appelé en 1815, aux fonctions d'amiral du port de Portsmouth.

CALDERARA DI RENO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Bologne], 2,200 hab.

CALDERARI (plur. de l'ital. *calderaro*, chaudronnier) n. m. pl. Membres d'une société secrète sanctionnée par le Vatican. — *Pr.* CALDERARO.

Encycl. Les *calderari*, sentiment qui semble à soutenir la monarchie absolue, à combattre les *carbonari*, les francs-maçons, les muratistes, les libéraux. Cette société secrète dérivait des *trinitari*, formés avec les hommes qui s'étaient signalés par leur violence en 1799, pendant l'occupation française. Au retour des Bourbons encouragés, armés et soutenus par Canosa, ministre de la police, les calderari commirent des vols et des meurtres; les carbonari, attaqués, rendirent le mal pour le mal. La découverte des manœuvres de Canosa força le roi à se séparer de lui, et il quitta le royaume en 1816; l'agitation des calderari s'éteignit peu à peu.

CALDERARI Orsino, architecte italien, né et mort à Vicence (1759-1842). Il se forma à l'école de Palladio. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables, les palais Bonin, Loschi, Cordellina, Antonini à Vicence, et le séminaire de Vérone, qu'il acheva pour un élève, Lebre, associé de l'Institut de France. Calderari a publié un *Traité d'architecture*, et on a mis au jour, après sa mort, un recueil de ses plans, sous le titre de *Opere di architettura* (1842-1854).

CALDÉRITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété compacte de grossulaire.

CALDERON (BATAILLE DE), gagnée par les Espagnols, commandés par le général Calleja, sur les Mexicains, le 17 janvier 1811. Cette journée, ainsi appelée du nom d'un pont dont la possession fut l'objet des combattants, est un des plus glorieux épisodes de la guerre de l'indépendance mexicaine. Les Espagnols n'étaient que 6,000; mais, bien disciplinés, ils mirent en pleine déroute les 100,000 hommes que commandait le curé de Dolorès, Miguel Hidalgo.

CALDERON DE LA BARCA (don Pedro), célèbre poète dramatique espagnol, né et mort à Madrid (1600-1681). Il était de famille noble, et son père fut secrétaire des finances sous Philippe II et Philippe III. A l'université de Salamanque, il fit de brillantes études. A dix-neuf ans, il avait déjà fait représenter plusieurs pièces. Il servit ensuite dans l'armée d'Autriche, dans le Milanais et les Flandres comme officier, puis, de retour en Espagne, fut nommé par Philippe IV surintendant de ses plaisirs, ordonnateur des fêtes de la cour. En 1651, il entra dans les ordres, et, quelques années après, Philippe IV le nomma son chapelain d'honneur.

Cet un milieu de cette triple carrière de soldat, de prêtre, de surintendant des fêtes du roi, que se développa son genre dramatique. Ce qu'il peint surtout, c'est le caractère espagnol : chevaleresque, mais mêlé de quelque grande.

Calderon de La Barca.

On attribue à Calderon cent vingt ouvrages dramatiques, indépendamment des *Autos sacramentales*, pièces religieuses jouées dans les églises de Madrid, de Tolède, de Séville, de Grenade. (V. AUTOS). Ses pièces profanes renfermaient des comédies et des drames. Ses comédies ont entre elles, malgré la diversité des intrigues, des traits fréquents de ressemblance.

Les plus célèbres de ses comédies sont : *la Dama duende* (*l'ami ou des jeunes*); *la Dama duende*, traduite en français par Douville, sous le titre de *l'Esprit follet*; *Mañanas de abril y mayo*, une fantaisie et d'un charme extraordinaires; *el hombre no mas malo que el Moro*; *Mejor está que estaba*; *Dicha y desdicha del nombre*; *el Pintor de su deshonra*; *Yo hay cosa como callar*. Parmi ses drames, *la Devocion de la cruz*; *el Medicado en honra*, le drame comique; *el secreto agravio, secreta venganza*, *el Mayor monstruo los celos*; *el Pintor de su deshonra*; *el Alcalde de Zalamea*; *las Tres justicias en una*; *en Casa con tres mujeres*; *amar después de la muerte*, sont considérés comme ses chefs-d'œuvre.

Calderon n'avait pas donné lui-même d'édition de ses pièces, elles furent recueillies en partie par son frère, en partie par un de ses amis, Vergara y Salcedo (1664-1691). Le reste, six volumes, fut publié seulement à la fin du siècle (1682-1698), par Vera y Tavis. Une collection plus complète de Hartzenbusch forme quatre tomes de la *Biblioteca de los autores españoles*, éditée par Rivadeneyra. Damas-Hinard a traduit, dans son *Théâtre de Calderon* (1844), presque toutes les pièces dont nous avons donné les titres.

CALDERON (les Séraphin-Estevan de), poète et romancier espagnol, né à Malaga en 1801, mort à Madrid en 1867. Il publia, sous le pseudonyme de El Solitario, le Solitaire, un recueil de poèmes, *Poesias* (1832); *Novelas cortas* (1837); *Cuadros y Manchas*, romans (1838), et entreprit de rassembler les vieux *Romances* et *Romances* espagnols. Nommé en 1837 gouverneur de Séville, il fonda dans cette ville une bibliothèque et un musée.

CALDERON Philippe-Hermogène, peintre anglais, né à Poitiers en 1833, de parents espagnols, mort à Londres en 1898. Il a exposé plus souvent à l'Académie royale de Londres qu'aux Salons annuels de Paris. Il a peint surtout des tableaux de genre. Citons *la Fille du pêcheur*; *la Domestique en nourrice*; *Arlésienne*; *le Printemps chassant l'hiver*; *Venez et cueillez*, etc.

CALDERON-COLLANTES Saturnino, homme politique espagnol, né à Remosa, vers la fin du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1861. Il embrassa la cause du parti libéral, et débuta, en 1820, comme député aux Cortès. Il dut rentrer dans la vie privée après [illegible] Il fut plusieurs fois ministre, en particulier aux affaires étrangères, en 1856. Son attitude à l'occasion de l'expédition du Mexique n'ayant pas été approuvée par les Cortès, il donna sa démission, et se retira en France.

CALDIERO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), 2,500 hab. Sources thermales sulfureuses. Le 30 octobre 1805, victoire de l'armée d'Italie, commandée par Masséna, sur les Autrichiens de l'archiduc Charles.

CALDORA (Jacques), général italien du XVe siècle, né dans le royaume de Naples, mort en 1439. Il se rendit célèbre en soutenant le parti pontifical dans le royaume de Naples, réduit à l'extrémité par la mort de Sforza en 1424 et par la victoire qu'il remporta à la tête de l'armée pontificale à Montepulciano. Vaincu par Braccio de Montone, général d'Alphonse d'Aragon, Alphonse le nomma général d'Aragon contre Alphonse d'Aragon, mais il mourut subitement, soupçonné d'empoisonnement par Alphonse, qui le remplaça par Braccio de Montone.

CALDWEL, village des Etats-Unis (Etat de New-York), à l'extrémité du lac George ; 1,380 hab. Ruines des forts William Henry et George, célèbres pendant la guerre de Sept ans. — Bourg des Etats-Unis (Etat de New-Jersey); 2,650 hab. Ruines des forts de plusieurs localités et de plusieurs comtés des Etats-Unis, situés dans le Texas, le Kentucky, le Missouri.)

CALE (l'orig. germ.) n. f. Fragment de bois ou de pierre que l'on met sous un objet pour lui donner l'assiette, le niveau, une certaine inclinaison.

— Céram. Fragmuts de cazettes hors d'usage, qui servent à maintenir et à relier entre elles les piles de fabricants ou porcelaines dans la mise au four.

— Ch. de f. Coin de bois employé dans la pose des rails à double champignon, pour les fixer dans les coussinets.

— Mécan. Sorte de coin intercalé entre deux pièces dans un espace ménagé pour rendre ces pièces solidaires.

— Pêch. Fragments de pierres ou balles de plomb à l'aide desquels on maintient au fond de l'eau les filets qui doivent reposer sur le sable. Petite masse de plomb placée à l'extrémité de la ligne des pêcheurs de morue, au-dessus de l'empile de l'hameçon et faisant enfoncer celui-ci.

— Typogr. Coin de petite dimension, que l'on emploie pour arrêter sous presse une forme d'un châssis plus petit que le marbre de la presse.

CALE (ital. *cala*, même sens; du lat. *calare*, descendre; mot d'orig. german.) n. f. Partie comprise, à bord d'un navire, entre la quille et le dernier pont. ‖ *Cale avant*, *Cale arrière*, *Cale à vin*, *Cale à eau*, *Cale à marchandises*. Noms donnés aux différentes parties de la cale. *Le fond de cale*, Les petits fonds du navire. ‖ *Plate-forme de cale*, Plate-forme composée de panneaux en bois ou de tôle et destinée à permettre de circuler aisément sur les petits fonds. (Quand les cales sont grandes, elles sont souvent divisées en étages, et, dans les nouveaux navires, c'est à fond de cale que se trouve le grand drain recueillant toutes les eaux du navire et d'où elles sont aspirées par les pompes de cale.) *Être à fond de cale*, Se trouver au fond du navire. — Au pl. Être dans la plus extrême misère. ‖ *Être à la cale*, Véritable supplice infligé avant 1848 aux matelots coupables de fautes très graves. (La *cale* initiale consistait à hisser le patient à une vergue et, en lâchant brusquement la corde, à l'immerger dans l'eau. On ne pouvait dépasser trois immersions. La *cale sèche* était la même punition, mais on arrêtait la corde avant que le patient touchât l'eau, et, pour la *grande cale*, le malheureux à qui on infligeait cette punition devait passer sous l'eau, d'une vergue à l'autre, en subissant la cale.) ‖ *Donner la cale à une embarcation*, La laisser tomber des hossoirs. ‖ *Donner la cale à un homme couché dans un hamac*, Lui décrocher son hamac par les pieds ou la tête, et le faire ser tomber sur le pont.

— Syn. : ÉTIQUE, ÉTIQUE, ABRI, au bord de la mer. Peu us.

— Constr. marit. Partie inclinée d'un quai, ménagée dans les ports à marée pour faciliter l'embarquement ou le débarquement à tout instant. (On dit aussi RAMPE D'EMBARCADÈRE.) ‖ Plan incliné, sur lequel on tire les bateaux pour les mettre à sec et les visiter : CALE *de halage*. ‖ *Cale d'échouage*, Plan incliné naturel, sur lequel les bateaux viennent à pleine mer et restent échoués à basse mer pour se réparer. ‖ *Cale de construction*, Plan incliné sur lequel on construit les navires. (Cette cale est faite sur un fond solide, naturel ou en maçonnerie, au moyen de traverses en chêne sur lesquelles reposent des tains (ou tins) sur trois plans superposés, retenus par un garde en bois et soutenus par un arc-boutant prenant appui sur la traverse inférieure. Souvent, cet ensemble se compose d'un simple gribiage en bois : c'est ce qu'on appelle *cales en bois*. Pour les bâtiments importants, on se sert de *cales couvertes* préservant des intempéries des saisons.) ‖ *Cale de radoub*. V. BASSIN. ‖ *Cale flottante*. V. BASSIN. ‖ *Cale d'abordage ou d'accostage*, Plan incliné des berges d'un fleuve.

— Navig. *Cale sur le bord des canaux*, Bassin destiné à recevoir les sables et vases d'une rivière qui débouche dans un canal.

CALE (on disait aussi *calette* et *calot*, d'où le mot moderne CALOTTE) n. f. Bonnet.

— Par ext. Petite paysanne, petite soubrette : *Cajoler une cale*.

— Encycl. Ce mot et ceux dont il dérive s'appliquaient, au moyen âge, à toutes sortes de bonnets, portés par les deux sexes, de formes diverses, mais différant, en général, des chapeaux par la réduction des bords. Les portraits du XVe siècle montrent bien des modèles de calots à haute ou basse forme. Ceux du temps de Louis XI sont très élevés. Le calot du XVIe siècle était un petit bonnet porté sous le chapeau, et le calot des gens de guerre avait pour doublures sous le menton. A la fin du XVIIIe siècle, les petits laquais portaient encore des bonnets froncés, qu'on appelait des cales. Les calottes ecclésiastiques sont les anciennes pattes furent interdites par le concile de Milan.

CALE ou **PORTUS-CALE,** ville de l'ancienne Espagne (Lusitanie, près de l'embouchure du Durius (aujd. *Porto*). De son nom et du mot Portus s'est, dit-on, formé le mot Portugal.

CALEACTE [illegible] n. f. Bot.

CALÉANE n. f. Bot. Syn. de CALÉYE.

CALEB (en langue hébraïque, *le Brave*), un des héros israélites de la conquête de Chanaan, et un des chefs de la tribu de Juda. Sur de la victoire de son peuple, il consulta l'antique oracle. En récompense de sa confiance, il fut, de tous ceux qui étaient sortis d'Egypte, le seul, avec Josué, qui put prendre part à la conquête. Il reçut en partage le territoire d'Hébron.

Caleb, personnage de la *Jeanne de Tyrnemire*, de Walter Scott ; il est devenu le type du serviteur fidèle et dévoué.

CALEBAS [illegible] n. m. [illegible] pour [illegible] est exposée par son faible poids à ne pouvoir le faire [illegible] *nette*. ‖ Petit palan servant à rider le grand étai. ‖ On écrit [illegible]

CALEBASSE (de l'espagn. *calabaça*, même sens) n. f. Fruit du calebassier, grosse courge qui, séchée et vidée, est employée à divers usages. ‖ On dit aussi GOURDE. (V. CALEBASSIER, et GOURDE.)

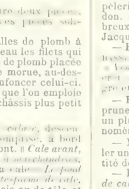

Calebasses.

basses de forme pantouflère, que les pèlerins portaient au bout de leur bourdon. (Se disait par allusion aux nombreux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.)

— Pop. Tête humaine : *Quelle* CALEBASSE. [illegible] *Calebasse*, Sein [illegible]

— Hortic. Nom d'une variété de poire. ‖ Nom donné aux pommes qui se développent avant les autres, acquièrent un plus gros volume et tombent avant maturité, phénomène qui paraît dû à la larve d'un charançon.

— Métall. Nom d'un creuset destiné à fondre et à couler une faible quantité de fonte.

— Pharm. *Sirop de calebasse*, Sirop extrait du fruit du calebassier.

— Pyrotechn. Syn. de PELOTE.

— Encycl. Econ. rur. On donne vulgairement le nom de *calebasses* aux fruits de plusieurs plantes de la famille des cucurbitacées avec lesquels on fait des ustensiles domestiques. La calebasse d'herbe est le *cucurbita lagenaria*. La vraie calebasse est le fruit d'une bignoniacée, le *crescentia cujete*.

CALEBASSIER (*ka-si-é* — rad. *calebasse*) n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des bignoniacées, type de la tribu des crescentiées.

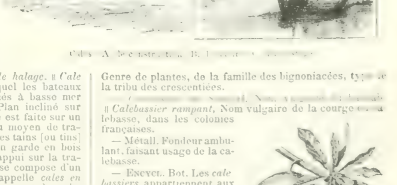

Calebassier. A, Section du fruit. B, Section du fruit. C, Section du fruit.

— ‖ *Calebassier rampant*, Nom vulgaire de la courge ou calebasse, dans les colonies françaises.

— Métall. Fondeur ambulant, faisant usage de la calebasse.

— Encycl. Bot. Les *calebassiers* appartiennent aux régions chaudes de l'Amérique. L'espèce la plus intéressante est le *calebassier à longues feuilles*. Viennent ensuite les *calebassiers ormés*, à feuilles larges ; puis le *calebassier ailé*, dont les feuilles sont trois folioles. [illegible] feuilles croît au Mexique, aux Antilles et à la Guyane. C'est un arbre de la taille d'un pommier, à fleurs blanchâtres, veinées de violacé, auxquelles succèdent des fruits dont le volume varie de la grosseur d'un œuf à celle d'une citrouille. Leur forme, généralement oblongue ou sphérique, peut être modifiée par des moyens artificiels ; ainsi, les habitants du pays serrent fortement ce fruit avec une ficelle, lorsqu'il est à moitié mûr, suivant la configuration qu'ils veulent lui donner. Ces fruits servent à faire des bouteilles, des pots, [illegible] des plats, des tasses,

des sexes, même des cuillers, en un mot des ustensiles de toute sorte et des vases assez résistants pour qu'on puisse s'en servir. Les Indiens, le *coolgue* ou *coqueduer*, se nulle aux nègres et aux sauvages pour conserver leurs vivres, est une calebasse vidée et percée d'une ouverture assez grande pour qu'on puisse y passer la main. Les naturels dessinent sur ces fruits des figures diverses avec du roucou et de l'indigo.

Les Américains regardent la pulpe de la calebasse comme une véritable panacée : ils l'emploient contre l'hydropisie, l'ictère, les convulsions, les chutes, les coups de soleil, les maux de tête, les brûlures, etc. Le *sirop de calebasse*, que l'on obtient en faisant bouillir cette pulpe et en y ajoutant du sucre, après l'avoir passée à travers un linge, a une grande réputation en Amérique et même en Europe comme pectoral et laxatif. Enfin, le bois des calebassiers est blanc, dur, coriace, et sert à faire des meubles et d'autres objets d'ornement domestique.

CALEBAYE (*bè*) n. m. Variété de chou pommé et frisé.

CALECA ou **CALECAS** (Manuel), théologien grec du XIVe siècle. Il se signala par l'ardeur avec laquelle il se prononça pour la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, et écrivit à ce sujet plusieurs ouvrages qui ont été traduits en latin et dont le plus important est intitulé : *Quatre discours contre les [illegible] [illegible] touchant la procession du Saint-Esprit* (1416).

CALECHAUBON (forme corrompue de *calchauban*) n. m. Ancien nom des galhaubans.

CALÈCHE (bohém. *koleso* ; polon. *kolaszka* ; allem. *kalesch*) n. f. Carross. Voiture suspendue à quatre roues, très légère, ordinairement à deux places, découvertoir le devant et munie à l'arrière d'une capote mobile. — Arzot. *Calèche du préfet*. Voiture cellulaire.

Calèche

—Cost. Ancienne coiffure de femme qui se repliait sur elle-même comme la capote d'une calèche.

CALÉCHIER (*chi-é*) n. m. Fabricant, Loueur de calèches, de voitures. (Peu usité.)

CALEÇON (ital. *calzoni* ; de *calza*, chausse) n. m. Sorte de culotte plus ou moins collante, de toile, de coton, de tricot, de flanelle, etc., que les hommes portent sous le pantalon. — Spécialement, Vêtement de cet genre que portent les lutteurs : *Jeter le* CALEÇON *à un amateur*. — On dit plus souvent JETER LE GANT. ‖ *Caleçon de bain*, Caleçon fort court à l'usage des nageurs.

— ENCYCL. A la fin du moyen âge, ce vêtement de dessous faisait partie du costume des deux sexes. Au XVIe siècle, le métrage d'un caleçon de femme était, en toile de Hollande, d'une aune et un sixième. Mais on les portait souvent en soie, en satin, en velours, ou même en drap d'or.

CALEÇONNIER (*so-ni-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fabrique ou vend des caleçons.

CALECTASIE (*lèk'* — du gr. *kalos*, beau, et *ektasis*, développement) n. f. Genre d'arbrisseaux, placé à la suite de la famille des joncées, et comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

CALECTASIÉES (*lèk'*) n. f. pl. Famille voisine de celle des joncées, ayant pour type le genre *calectasie*. — *Une* CALECTASIE.

CALED. Biogr. V. KHALED.

CALEDONICA (de *Caledonie*, n. géogr.) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des cicindélides, renfermant des formes propres à la Nouvelle-Calédonie, toujours bronzées avec des marques jaunâtres, et ayant les moeurs des cicindèles. On connaît huit espèces de caledonica, une des plus belles est la *caledonica Mangeoni*.

Caledonica (réd. d'un tiers).

CALÉDONIE, nom par lequel les Romains désignaient la contrée montagneuse de l'Ecosse, située au N. du golfe de Forth et de la Clyde, et que Julius Agricola, vainqueur des Calédoniens, assigna pour limites à la province romaine qu'il fit *Britannia*, limites qui furent dans la suite reportées plus au S. du golfe de Solway et à l'embouchure de la Tyne. V. ÉCOSSE.

CALÉDONIE (CANAL DE), canal d'Ecosse, comté d'Inverness, faisant communiquer la mer du Nord et l'Atlantique. Ce canal, creusé sous George III, pour éviter la navigation dangereuse des Orcades, et long de 90 kil., commence près d'Inverness, dans le golfe de Murray, traverse les lacs Ness, Lochy, et se termine près du fort William, au lac d'Eil, qui communique par celui de Linnhe avec l'océan Atlantique.

CALÉDONIE (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

CALÉDONIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*), personne née en Calédonie ou qui habite ce pays. — *Les* CALÉDONIENS.

— Qui appartient à la Calédonie ou à ses habitants.

CALÉDONITE (de *Calédonie*, n. anc. de l'Ecosse) n. f. Sulfocarbonate naturel de plomb et de cuivre, qui se présente en petits cristaux très brillants, vert grisâtre ou bleu verdâtre, transparents et dérivant d'un prisme droit à base rhombe.

CALÉE (*lé* — du gr. *kalos*, beau) n. f. Genre de composées, tribu des helianthoïdées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique équatoriale ou des plantes herbacées vivaces.

CALÉFACTEUR n. et adj. m. Se dit d'un appareil destiné à la cuisson économique des aliments ou à la conservation de l'eau chaude. (Il est dû au grammairien Lamare.)

— ENCYCL. Cet appareil se compose d'un foyer qu'entoure une double enveloppe métallique remplie d'eau chaude, et on entre d'un ouatage d'étoffe formant aussi une enveloppe que l'on place sur la première. On fixe, dans l'intérieur de cet appareil, un vase renfermant les substances à cuire ou à chauffer.

CALEFACTION (*fèk* — lat. *calefactio*; de *calefacere*, chauffer) n. f. Action de s'échauffer : LA CALEFACTION *d'un liquide*.

— ENCYCL. Si l'on projette quelques gouttes d'eau sur une plaque métallique légèrement chauffée, l'eau se met à bouillir et, en tout cas, s'évapore très rapidement; mais, si cette surface est très chaude, l'on voit les gouttelettes se réunir en un globule sensiblement sphérique et d'autant plus aplati qu'il y a plus de liquide. Dans ces conditions, l'eau est dite *en calefaction* ou aussi, improprement, *à l'état sphéroïdal*; les globules se déplacent rapidement en tout sens sur la plaque et diminuent peu à peu de volume par évaporation, mais sans présenter toutefois les caractères spéciaux de l'ébullition.

Observé par Pleiter en 1746, ce phénomène a été étudié de nos jours par Boutigny, Baudrimont, Pouillet, Persoz, Bellan, Gossart, etc. L'eau n'est pas le seul liquide susceptible d'entrer en calefaction, et l'on peut en employer de moins volatiles que un liquide très chaud; d'ailleurs, la température doit être d'autant plus élevée que le corps employé bout plus à bas degré. Ainsi, l'alcool et l'éther, dont les températures d'ébullition sont de 100°, 78°,5 et 35°, peuvent respectivement rester en calefaction tant que la température de la plaque reste supérieure à 162°, 150° et 54°.

La goutte est soutenue à une certaine distance de la plaque chaude par la couche de vapeur qu'elle dégage. Il n'y a donc pas contact, ce que l'on peut mettre en évidence par divers procédés : emploi d'une plaque trouée ou d'un liquide qui l'attaquerait, courant électrique passant par la boule et interrompu de ce fait. Mais, la manière la plus simple et qui est susceptible de projection consiste à maintenir la goutte en place sur un plan horizontal en y faisant pénétrer un fil de platine, puis, plaçant l'œil d'un côté et une bougie de l'autre, on aperçoit la lumière entre le globule et la lame de métal.

La cohésion propre du liquide est plus grande que sa cohésion pour la surface chaude; au reste, cette dernière diminue si rapidement avec la température que la vapeur même du liquide n'attaque pas la plaque. De plus, la température de la goutte reste sensiblement inférieure au point d'ébullition, et l'on peut profiter de cette circonstance pour faire congeler de l'eau dans un creuset chauffé au rouge en y ajoutant quelques gouttes d'anhydride sulfureux qui bout à — 38°.

Ce n'est donc la vapeur émise par le globule qui le soutient et, cela, d'autant mieux que la plaque est plus chaude. Si la température baisse, l'évaporation se ralentit; enfin, à une certaine limite, le coussin de la vapeur devient insuffisant, les globules s'aplatissent contre la plaque, entrent en ébullition et se résolvent brusquement en vapeur. Toutes ces circonstances s'expliquent aisément : la basse température de la goutte tient au faible pouvoir absorbant des liquides et à l'évaporation rapide de la surface qui entraîne un abaissement de température; les mouvements irréguliers du globule tiennent au dégagement de vapeur qui le pousse tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Tous ces phénomènes ont des conséquences pratiques : ainsi l'humidité de la main permet de la plonger dans un métal en fusion; après avoir trempé sa main dans l'éther on peut la mettre dans l'eau bouillante ou l'éther entre en caléfaction; enfin, dans les chaudières, il se forme des incrustations calcaires mauvaises conductrices de la chaleur, qui permettent à la chaudière de rougir; si cette couche calcaire, imperméable, se fond à un moment donné, l'eau entre d'abord en caléfaction, puis se résout en vapeur avec une rapidité qui peut entraîner l'explosion.

Une goutte en caléfaction est gyre, rigoureusement, en équilibre thermique ou mécanique; cependant on peut supposer que la couche de vapeur qui la supporte la soustrait à l'action rayonnante de la paroi chaude, et elle se trouve alors en équilibre sous l'influence de deux actions : la pesanteur et la tension superficielle uniforme sur toute l'étendue de la goutte. Ces hypothèses suffisent pour expliquer les données fondamentales.

L'équation d'équilibre est alors :

$$\frac{dy}{dx} = F\sqrt{1 \quad Sin\,\alpha}$$

où tout point d'élévation y, où le plan tangent fait un angle α avec la verticale, pour un liquide de tension superficielle F et de densité d; cette équation permet de déterminer le profil de la goutte que l'on pourra comparer à une photographie agrandie. Il en résulte, en particulier, pour épaisseur maximum de la goutte :

$$E = \sqrt{\frac{2F}{gd}}$$

On doit à Gossart d'intéressantes expériences; il exécuta de nombreuses mesures en faisant varier les conditions de température et de pression : voici quelques-uns des résultats obtenus :

LIQUIDES	Point d'ébullition	Densité à l'ébullition	A	$\frac{1}{d.t}$
Acide sulfurique	270°	1.516	42.98	0.096
Glycérine	280	»	51.81	0.056
Acide acétique	150	0.942	20.64	0.069
Eau	100	0.959	58.17	0.766
Alcool éthylique	78	0.74	18.87	0.072
Chloroforme	61	1.467	21.95	0.064
Ether ordinaire	35	0.695	17.81	0.1

CALÉFICIENT (*fi-si-an*) n. m. Employé dans le même sens que CALÉFACTEUR.

CALEHAUBAN ou **CALHAUBAN** n. m. Cordage qui sert à maintenir le mât de hune. (GALHAUBAN est plus usité, quoique moins régulier.)

CALEIDOPHONE (du gr. *kalos*, beau ; *eidos*, forme, et *phôné*, voix) n. m. Nom donné à un instrument de physique inventé par Wheatstone et qui rend visibles à l'œil les vibrations nécessaires pour la production des sons.

CALÉIDOSCOPE (*do-skop'*) n. m. Optiq. V. KALÉIDOSCOPE.

CALÉIDOSCOPIQUE (*sko*) adj. Optiq. V. KALÉIDOSCOPIQUE.

CALEINÈS n. f. pl. Subdivision de composées-helianthoïdées, ayant pour type le genre *calein*. — *Une* CALEINÉE.

CALELLA, ville d'Espagne, Catalogne, prov. de Barcelone, sur la Méditerranée, à l'embouchure de la Gina ; 3.800 hab. Fabrication de blondes, dentelles, filets de pêche; distilleries d'eau-de-vie; préparation d'anchois et sardines.

CALEM (*lem'* — mot arabe emprunté au lat. *calamus*) n. m. Nom des bureaux du ministère des finances, à Constantinople. ‖ Roseau taillé pour écrire. V. CALAME.

Caléidophone.

CALEMANDE n. f. Etoffe commune du XVIIe siècle.

CALEMART OU **CALEMAR** (*mar'* — de l'ital. *calmaro*, dérivé du lat. *calamus*, roseau à écrire) n. m. Ancienne écritoire en forme d'étui allongé, contenant l'encrier, les plumes et le grattoir, et qu'on portait à la ceinture. Les clercs du moyen âge avaient toujours leur calemart avec eux. Plus tard, au XVIe siècle, le mot « calemart » s'étendit à tout étui pouvant contenir des cure-dents, par exemple, et aussi des plumes, canifs, etc.) ‖ On écrit aussi CALMAR.

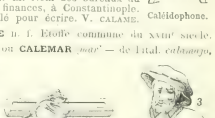
1, 2 Calemarts anciens. 3 Personnage portant le calemart

CALEMBAG (*bak'*) n. m. Variété de bois. V. CALAMBAC.

CALEMBERG (LE CURÉ DE), un des deux personnages bouffons que crée l'imagination railleuse de l'Allemagne du moyen âge; l'autre est le curé Amis. (Ces noms de convention cachaient, paraît-il, des personnages réels, et le véritable nom du curé de Calemberg serait Weigand von Theben. Chaque époque a ses types de fantaisie privilégiés, qu'elle fait battaller entre eux pour nous amuser. Le curé Calemberg et le curé Amis furent l'expression de la haine que l'Allemagne portait aux cardinaux, aux évêques et à Rome. Ils tiennent à la fois de Bilboquet et de Robert Macaire, et les mauvais tours qu'ils jouent aux uns et aux autres relèveraient aujourd'hui de la police correctionnelle; mais leurs vices — gourmandise, ivrognerie, paillardise, friponnerie — sont des vices en quelque sorte populaires, et la raison les leur pardonne en faveur de l'éclat de rire qu'ils provoquent. Le curé de Calemberg et Amis ont été longtemps très populaires en Allemagne. Ils offrent un certain intérêt historique, car ils sont une des expressions de cette irritation contenue, mais profonde, qui couva longtemps comme un orage et qui, en éclatant, donna naissance à la Réforme.

CALEMBOUR (*bour* — étymol. inconnue ; peut-être de *bourde*, et de *calembe*, particule péjorat. n. m. Jeu de mots fondé sur la différence du sens entre des mots qui se prononcent de la même manière.

— ENCYCL. Le mot *calembour* est une expression toute moderne, et l'on peut dire que c'est le produit de Bièvre qui l'a mis à la mode. Mais la chose, le genre exista de tout temps et dans toutes les langues. On trouve des calembours dans Homère, Eschyle, Cicéron, etc. En France, le calembour fit rage à certaines époques, notamment au XVIIe siècle. Voltaire s'en indignait et suppliait la spirituelle Mme Du Deffant de se jouer à lui pour bannir le calembour de la conversation. De nos jours, des hommes célèbres ont institué pour ce genre de plaisanterie une tolérance difficilement explicable : tels le poète Carle Vernet, Balzac, Victor Hugo. Ce dernier appelait spécialement le calembour « la fente de l'esprit qui voile ». Le calembour proprement dit est rarement spirituel; presque toujours, lorsqu'on en cite un bon, il se trouve que c'est en réalité un à-peu-près ou un jeu de mots dans lequel la similitude des sons ne rend rien faire.

CALEMBOURISTE (*bu, rist'* — n. Personne qui fait, qui a la manie des calembours. ‖ On dit aussi CALEMBOURIDIER, ÈRE.

CALEMBREDAINE (*lan, dèn'* — peut-être de la partic. péjorat. *calem*, et de *bredaine* pour *bourdaine*; de BOURDE) n. f. Fam. Bourde, vain propos, faux-fuyant; se dit surtout au pluriel : *Inventer des calembredaines*. — *Des* CALEMBREDAINES *nouvelles*, ou tout telle et légère. ‖ *Faire des* CALEMBREDAINES.

CALEMIYÉ (rad. *calem*) n. m. Dans l'administration turque, Droit de bureau ou de douane qui est de 10 p. 100 sur les fermes à vie. (On appelle aussi de ce nom les bureaux du département des finances où l'on perçoit ce droit.)

CALENGAR (*lan* — du persan *kalamkar*, ouvrage fait avec le calame) n. m. Sorte de toile peinte des Indes. ‖ On dit aussi CALAMKAR.

CALENCE (*lanss* — peut-être une corruption de *carence*, du lat. *carere*, manquer) n. f. Pop. Action de caler, de ne pas travailler : *Ventre pas dans cette maison; il y a trop de* CALENCE.

CALENDAIRE (*lan* — du lat. *calendarium*, même sens) n. m. Syn. de DOMITIAIRE.

CALENDARIO (Philippe), sculpteur et architecte vénitien, florissant vers le milieu du XIVe siècle. Chargé par le doge Marino Faliero de la construction du palais ducal, il exécuta des chapiteaux gothiques, soutenus de colonnes de marbre, qui ont sur les quatre des Esclavons, aussi que les six premières arcades en retour sur la Piazzetta, et il fit orner les chapiteaux du premier ordre de belles figures allégoriques sculptées. Impliqué dans une conspiration contre le doge, il périt sur l'échafaud, en 1355.

CALENDARIS adj. Surnom de Junon, à qui étaient consacrées les calendes de chaque mois.

CALENDE *fond*' n. f. Machine qui sert à l'extraction des pierres d'une carrière.

CALENDER *lan-der-ie* n. m. Mot arabe auquel quelques auteurs donnent la signification *d'orque* ou de Nom, le cas, chez nous mendiants, chez les musulmans.

— ENCYCL. Le premier qui prit le nom de *calender* fut un derviche nommé Yusouf, disciple d'un ordre dérivé schite XIVe s., pour l'excessive sévérité de ses mœurs. Il fonda un ordre extrêmement sévère, dont les membres devaient voyager perpétuellement sans chaussures, et vivre d'aumônes. Toutefois, ces calenders, d'abord sévères en désuétude, et les calenders ne se distinguèrent bientôt plus que par leurs mœurs singulières. Ils admettent que le péché, même le plus grave, n'est qu'une souillure ne détruisant qu'un peu de leur ablution; aussi ne s'abstiennent-ils d'eau que le moins possible, de telle sorte que leur saleté est comparable à celle de certains moines errants, de l'Inde. Mépriser et redouter des populations au milieu desquelles ils vivent, les calenders gagnent leur vie en faisant des tours de passe-passe et des jongleries.

CALENDES *fand'* - lat. *calendæ*; de *calandus*, devant être appelé, parce que, avant la publication des fastes, on convoquait solennellement le peuple de Rome, chez qui le 1er du mois, pour lui faire connaître les jours fériés) n. f. pl. Chronol. Premier jour du mois, chez les Romains, servant à compter les derniers jours du mois précédent, depuis les ides. *Le jour des calendes*. Expression *calendes*.

— Hist. ecclés. *Calendes grecques*. Époque à venir imaginaire, qui ne fut jamais arrivée, les Grecs n'ayant pas tant usage des calendes dans leur chronologie. *Renvoyer aux calendes grecques*, aux calendes grecques. *Renvoyer aux calendes*. Envoyer ou laisser bien loin de soi.

— Dr. can. Assemblées que tiennent les curés et les clercs, sur la convocation du doyen: l'autorisation de l'évêque, pour conférer sur leurs devoirs ou sur des questions théologiques soumises à leur examen : *Les* CALENDES *se tiennent dans cette paroisse*. (Acad.) (Vieilli.)) On dit généralement aujourd'hui CONFÉRENCE.

— Hist. relig. *Frères des calendes*, Société répandue en France et en Allemagne, pendant le IXe siècle, et dont les membres se réunissaient le 1er de chaque mois pour relier les exercices de piété auxquels ils devaient vaquer chaque mois. (Ces frères s'appelaient aussi CALENDES, et, dans ce sens, on peut employer le singulier : *Un* CALENDE.)

— ENCYCL. Antiq. rom. Les Romains appelaient *calendes* le premier jour du mois. Leur mois était lunaire à l'origine et comptait 29 ou 30 jours. La pleine lune, qui tombait le 14 ou le 15, était, en raison de la crainte superstitieuse qu'inspiraient aux Romains les nombres pairs, reportée tomber le 13 et le 15, alternativement. Le jour de la pleine lune s'appelait les *ides*. Le 5e ou le 7e jour, suivant que la pleine lune tombait le 13 ou le 15, s'appelait les *nones*. Les jours étaient comptés *calendes* aux nones, d'après leur ordre avant les nones; des nones aux ides, d'après leur ordre avant les ides (v. NONES, IDES); après les ides, d'après leur ordre avant les calendes du mois suivant. Cette manière de compter subsistait quand le mois romain eut cessé d'être lunaire. Ainsi, au mois de mars, qui avait 31 jours et où les ides tombaient le 15, le 16 mars était dit *die septimo ante quam ante calendas d'avril (ante diem XVII calendas aprilis ou diem decimum septimum ante calendas aprilis)*. On comprenait donc dans le calcul le jour final et le jour initial. Comme les Grecs n'avaient point de calendes, les Romains disaient : *ad calendas græcas solvere*, payer aux calendes grecques, c'est-à-dire ne pas payer, d'où nous avons tiré : *renvoyer aux calendes grecques*.

— *Calendes de janvier*. Les Romains étaient comme nous le renouvellement de l'année. Leur esprit superstitieux attribuait une grande importance à ce qu'aucune parole de mauvais augure ne fut prononcée ce jour-là. On se visitait et l'on échangeait, avec des vœux, de petits présents: figues sèches, rayons de miel blanc, pièces de monnaie, présage de richesse. Les plus pauvres ne se dispensaient pas de ces dons (*strenæ strenæ*), mais les riches firent de plus en plus magnifiques. Sous l'empire, les citoyens se portaient en foule au Palatin pour offrir leurs étrennes au chef de l'État. Celui-ci en rendait aussitôt de plus considérables. C'est aux calendes de janvier que les nouveaux magistrats entraient en charge. Ils allaient d'abord au Capitole célébrer un sacrifice, puis ils descendaient au Forum pour prêter serment. La seconde partie du jour était consacrée au travail, l'oisiveté et la paresse semblant de mauvais augure pour le reste de l'année. — Aux calendes de mars avaient lieu les *matronalia*, fête des esclaves romains.

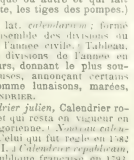
Calendre.

CALENDRE *lan* n. f. Machine employée dans certaines mines de houille, pour faire fonctionner les pompes d'épuisement. (Elle se compose d'une roue dentée horizontale, engrenant dans des lanternes dont l'axe se termine par une manivelle qu'actionne un moteur hydraulique ou autre et qui les mouvoir des varlets et, par suite, les tiges des pompes.)

CALENDRIER *lan-dri-é* — lat. *calendarium*; formé de *calende*, calendes n. m. Ensemble des divisions du temps, et particulièrement de l'année civile. Tableau, livre, catalogue indiquant les divisions de l'année en saisons, mois, semaines et jours, donnant le plus souvent l'ordre des fêtes religieuses, annonçant certains phénomènes astronomiques, comme lunaisons, marées, éclipses, etc.: *Acheter un* CALENDRIER.

— *Vieux calendrier ou Calendrier julien*, Calendrier romain réformé par Jules César et qui resta en vigueur en Europe jusqu'à la réforme grégorienne. — *Nouveau calendrier ou Calendrier grégorien*. Celui qui fut réglé en 1582 par ordre du pape Grégoire XIII. *Calendrier républicain*, Calendrier institué par la République française en 1793, lequel commençait à l'équinoxe d'automne. *Calendrier perpétuel*, Série de calendriers calculés sur les jours où doit tomber la fête de Pâques, et qui, contenant la période entière des variations de cette fête, peut servir indéfiniment à le connaître. *Calendrier américain*, Petit volume composé de 365 feuillets, un pour chaque jour de l'année, contenant chacun les indications suivantes: la date du mois, le jour de la semaine, le saint et l'éphéméride du jour, l'ordre numérique du jour à partir du commencement et de la fin de l'année, la marche de la lune, la croissance ou la décroissance des jours. (Ces feuillets, collés à la partie supérieure, sont appliqués sur un petit carton, et chaque matin on enlève le feuillet du jour précédent.) ‖ *Calendrier en bois*, Genre de calendrier en usage au XVIe siècle en France, en Angleterre et dans les contrées du nord de l'Europe. (Il se composait uniquement d'un morceau de bois de forme parallélipipède et d'une certaine longueur, dont chacune des quatre faces contenait une période de trois mois; des entailles d'égale grandeur, faites sur les deux arêtes, indiquaient le jour; l'entaille du septième jour de chaque semaine était un peu plus large, et celle du premier jour du mois plus longue que les autres. La lettre dominicale était noirci marqué. Le nombre d'or, au-dessous de 5, était représenté par des points; le chiffre 5 était indiqué par une ligne ayant au sommet une sorte de crochet angulaire; au delà, jusqu'à 10, on ajoutait des points; 10 était désigné par une croix, 15 par une croix surmontée d'un crochet, 19 par une double croix. On avait adopté, pour l'indication des fêtes, des signes symboliques, tels que les suivants: *le bâton* (Fête de l'Épiphanie) [1 janvier] *pour* les fêtes de la Vierge, une *harpe* pour la Saint-David [1er mars], des *clefs* pour la Saint-Pierre [29 juin], un *gril* pour la Saint-Laurent [10 août], etc. On suspendait ces calendriers aux plafonds des cheminées; il y en avait de plus petits que l'on portait dans la poche, et quelques-uns même servaient de têtes de canne ou de bâton.) ‖ *Calendrier aux bâtons*, Calendrier en usage chez les Saxons lors de la conquête normande, et d'après lequel ce peuple appelait décembre le premier mois, janvier le deuxième de l'année, etc. ‖ *Calendrier arabe*, Calendrier suivant lequel les musulmans comptent, et fondé uniquement basé sur le cours de la lune, et le premier jour de chaque mois doit correspondre toujours à une nouvelle lune.)

— Loc. fam. *Vouloir réformer le calendrier*, vouloir de changer ce qui est déjà bien. ‖ *Figurer sur le calendrier de quelqu'un, Etre un saint de son calendrier*, Etre bien vu de lui.

— Antiq. rom. Livre de commerce où les usuriers inscrivaient les dettes de leurs débiteurs. ‖ *Curateur du calendrier*, Officier public chargé, dans les colonies, de tenir les livres où étaient inscrites les créances des villes.

— Bot. Ancienne manière de disposer les plantes, contenant des noms de plantes classées par l'ordre de leur floraison successive dans le cours de l'année. (C'est Linné qui eut le premier l'idée de dresser un calendrier de ce genre, et ces calendriers, naturellement, varient suivant les climats.) ‖ Jardin. Parterre où les fleurs sont échelonnées selon l'époque de leur floraison.

— Hist. Livre d'église où sont inscrits les noms des saints et des personnages vénérés dans l'Église.

— ENCYCL. A chaque définition acceptée pour l'*année* doit correspondre un *calendrier*, résumé des subdivisions et phases successives du temps; après avoir indiqué le détail des calendriers, nous devons indiquer rapidement les circonstances qui servent de base aux principaux types:

Les calendriers solaires admettent comme période le temps que la terre met à parcourir d'être une révolution autour du soleil; ils renferment à peu près 365 jours 6 heures (ou un 1/4 de jour) et sont actuellement en usage chez les peuples chrétiens.

Les calendriers lunisolaires, employés par les Grecs primitifs, les Chinois, les Mongols, les Indiens et les Juifs, servent encore à l'Eglise pour déterminer les grandes solennités; ils ont même pénétré que les précédents dans la mois sont réglés, autant que possible, pour commencer et finir avec une lunaison. Il faut adjoindre de temps en temps un treizième mois pour que le commencement de l'année ne se rapproche de la même saison et, au bout d'un *cycle* (v. CYCLE), l'année débute assez exactement avec les mêmes circonstances physiques.

Les calendriers lunaires, si nous n'avons égard qu'au cours de la lune; ce sont les plus nombreux: ils se présentent plus naturellement à l'esprit, mais la durée du mois est variable. L'année *moyenne* est ainsi de 354 jours 8 heures, comme dans le calendrier arabe adopté par les musulmans.

Les calendriers vagues étaient en usage chez les Perses et les Arméniens; quel que soit son mode de subdivision, l'année se compose d'un nombre fixe de jours, mais le calendrier ne se retrouve à son point de départ qu'après une longue période. A cette catégorie nous rattacherons les *calendriers agricoles*, *civils*, *religieux*: calendriers ordinaires munis d'indications propres à les rendre plus commodes en vue de telle application particulière.

Le *calendrier perpétuel et universel* est un tableau permettant de construire à volonté le calendrier d'une année quelconque et de résoudre tout problème relatif à la connaissance des temps. Jadis, enfin, chaque Eglise avait son calendrier, catalogue où se trouvaient inscrits les noms des saints, martyrs et évêques que l'on y devait honorer; celui de l'Eglise de Rome (IVe s.) contient à la fois les fêtes des païens et des chrétiens, et l'on possède aussi celui de Carthage, du Ve siècle.

— CALENDRIERS SOLAIRES. 1° *Calendrier julien* (nom ou vieux style). Utilisé de nos jours chez les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient, il doit son nom à Jules César, qui l'établit 45 ans av. J.-C. Malgré son origine païenne, il fut adopté par les chrétiens et conservé intact, [illegible] Il comprenait 365 jours 6 heures, [illegible] Pour ne pas [illegible] 365 jours [illegible] 365 jours [illegible] siècle, période de 100 années, comprend 36.525 jours.

Période julienne. [illegible] J. Scaliger, pour fixer, comparer les dates historiques. Elle est le produit de [illegible] années julianes, l'*indiction romaine* (v. ce mot), le *cycle lunaire*, et le *cycle solaire*. [illegible] de 19 années julianes, comprend 225 lunaisons; la lune nouvelle [illegible] mais il n'en faut seulement de 1 h. 28 m. 28 s. 5. Enfin, le *cycle solaire*, 28, est le produit du nombre 4, marquant le retour périodique des années bissextiles, et de 7, qui correspond au retour périodique des jours de la semaine. Après 28 ans, on retrouve les jours de la semaine aux mêmes dates du mois.

Si l'on cherche l'année qui possédait l'unité pour indiction, pour cycle lunaire et pour cycle solaire à la fois, on trouve 4713 av. J. C. [illegible] à cette année l'an 1 de la période julienne. Alors, si N désigne le millésime d'une année de notre ère, 4713 + N figure l'année correspondante de la période julienne. Ainsi, pour 1898, on trouve 6611, et, si l'on divise ce nombre par 15, 19 et 28, on obtient pour restes les nombres 11, 18 et 3, appelés cycles d'indiction, lunaire ou solaire de l'année. Pour un reste de division nul, le cycle correspondant eût été 15, 19 ou 28.

2° *Calendrier grégorien*, [illegible] Le calendrier julien [illegible] 8, 12, 16, 20, 24, 28, 32, 36, 40, 44, 48, 52, 56, 60, 64, 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96. L'année civile adoptée était donc trop longue; il en résulta un retard qui atteignit 10 jours et, sur l'avis de l'astronome Louis Lilio, le pape Grégoire XIII décida de rattraper ce retard : il fut ordonné que le lendemain du 4 octobre 1582 s'appellerait 15 octobre. On convint aussi, pour éviter ce retard de 3 jours en 400 ans, de supprimer le jour supplémentaire destiné à rendre bissextiles les années 1700, 1800, 1900, et désormais trois années séculaires *communes* seront suivies par une seule année séculaire bissextile.

Ce calendrier porte le nom du pape Grégoire, et est aujourd'hui en usage chez les peuples du calendrier julien, à cause des années séculaires comptées toujours pour bissextiles

La même réforme fut ordonnée par lettres patentes du roi Henri III, et le lundi 20 décembre 1582 succéda au dimanche 9; il en fut de même chez tous les peuples catholiques, mais les protestants rejetèrent cette modification pontificale. Enfin, les Anglais n'y consentirent en 1752 faisant succéder le 14 septembre au 2 de ce mois, et il ne reste que les Russes et les Grecs à utiliser le calendrier julien.

Dans le calendrier grégorien, les saisons reviennent aux mêmes époques de l'année, mais il n'en est pas de même pour les *fêtes mobiles*, séparées du jour de Pâques par des intervalles fixes. La fête de Pâques est célébrée le premier dimanche après la pleine lune, qui arrive le jour de l'équinoxe de printemps, ou quelques jours plus tard; d'ailleurs, l'équinoxe ayant été fixée au 21 mars, il en résulte que le jour de Pâques devra être compris entre le 22 mars et le 25 avril.

Comme pour le calendrier julien, l'année se divise en douze mois :

Janvier	31	Mai	31
Février	28 ou 29	Juin	30
Mars	31	Juillet	31
Avril	30	Novembre	30
		Décembre	31

La subdivision en 52 semaines correspond approximativement au nombre de quarts de lunaison (une semaine) renfermés dans l'année, et la fixation du 1er janvier pour commencement de l'année n'a d'autre raison d'être que d'avoir été adoptée par Numa Pompilius.

Enfin, depuis les Romains existent des calendriers illustrés; les différents mois entraînent des figures spéciales pour les symboliser, et ce n'est qu'un mélange entre l'art et la mode, ou goût de l'époque, sur lequel il n'y a pas lieu d'insister.

Voici un tableau de concordance entre calendriers républicain et grégorien. Les années bissextiles, chez nous, c'est-à-dire celles où il y avait 6 jours fériés sans-culottides, ont un astérisque :

Tableau de concordance entre les calendriers *républicain* et *grégorien*.

AN.	Ere républ.	I	II	III*	IV	V	VI	VII*	VIII	IX	X	XI*	XII	XIII*
	Ere grégor.	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1er Vendémiaire		Sept.	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
1er Brumaire		Oct.	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
1er Frimaire		Nov.	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
1er Nivôse		Déc.	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
ANNÉE GRÉGOR.		1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1er Pluviôse		Janv.	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	21
1er Ventôse		Fév.	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
1er Germinal		Mars	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
1er Floréal		Avril	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
1er Prairial		Mai	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
1er Messidor		Juin	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
1er Thermidor		Juill.	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
1er Fructidor		Août	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Usage : A quelle date grégorienne correspond le commencement de l'année [illegible] dans la colonne de l'an V [illegible] jusqu'à la ligne horizontale du 1er ventôse, nous voyons que le 1er ventôse de l'an V correspond au 19 février; [illegible] année grégorienne [illegible] 1er ventôse de l'an V correspond au 20 février 1797.

3° *Calendrier républicain*. Le 22 septembre de l'année 1792, [illegible] le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne [illegible] coup moins pour corriger les défauts du calendrier grégorien, que pour marquer davantage l'ère nouvelle dans laquelle allait entrer la France, que Romme se fit le principal instigateur d'une réforme dans le calendrier, réforme adoptée par la Convention le 5 octobre 1793. L'année répu-

[illegible] 1806 ; [illegible] avec le jour civil où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour Paris ; employé pendant treize ans, jusqu'au 1er janvier 1806, ce calendrier comporte 12 mois de 30 jours nommés *vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor* et 5 ou 6 jours épagomènes ou *sansjoutés*, nommés aussi *sans-culottides*. Chaque mois a trois *décades* où les dix jours sont nommés *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*; tous ces noms étaient dus à Fabre d'Églantine.

Le principal inconvénient de ce calendrier est d'exiger un calcul astronomique précis pour fixer le commencement de l'année ; au reste, Napoléon était décidé à sacrifier ce calendrier national à la cour de Rome : quelques modifications préparèrent l'opinion, et la commission du Sénat (rapporteur Laplace) fit ratifier sans discussion le projet du gouvernement impérial de reprendre le calendrier grégorien (22 fructidor an XIII — 9 sept. 1805), qui fut officiellement rétabli le 1er janvier 1806.

4° *Calendrier coptite*. L'année des anciens Égyptiens, d'abord *vague*, se composait de 365 jours en 12 mois de 30 jours, plus 5 jours supplémentaires dits *épagomènes*. A la sixième année de l'ère *actiatique* (de la bataille d'Actium), an 724 de Nabonassar, qui commence le 29 août de l'an 25 av. J.-C., les Égyptiens se mirent, à l'instar des Romains, à ajouter un jour tous les quatre ans pour rendre leur année solaire et *fixe*. On nommait alors *sothiaque* la période de 1 460 années au bout de laquelle le commencement de l'année, de nouveau, coïncide avec le lever de l'étoile Sothis (Sirius). Plus tard, les Égyptiens appliquèrent à l'ère de Dioclétien ou des martyrs, qui commence le vendredi de août 284 apr. J.-C., l'année fixe de l'ère actiatique, pour constituer ce que l'on appelle, à proprement parler, le *calendrier coptite*.

— CALENDRIER LITSI-SOLAIRE. *Calendrier chinois*. C'est le seul calendrier qui reste réglé sur les mouvements vrais du soleil et de la lune, rapportés au méridien de Pékin : les tables astronomiques nécessaires à la fixation des dates ont été publiées en 1644 par le tribunal de mathématiques de Pékin (*Wan-Nien-Chou*) et comprennent la période de 1624 à 2021 : elles servent de base aux calendriers présentés annuellement à l'empereur et publiés en Chine.

L'année commence lorsque le soleil entre dans le signe zodiacal des Poissons, soit, actuellement, vers le 19 février (pour Pékin) ; *communes*, elle a 12 lunaisons ou mois, soit 354 ou 355 jours, mais en intercale parfois une treizième lunaison pour la concordance avec les mouvements de la lune et du soleil : l'année est alors *pleine* et comporte 383 ou 384 jours. Les années se comptent depuis l'avènement de l'empereur régnant, mais sont réparties, chronologiquement, par cycles de 60 ans ; dans ce cycle même l'on compte parallèlement de deux façons, soit avec 6 cycles décimaux de 10 *kan* (tronc), soit avec 5 cycles duodécimaux ou des 12 *tchi* (branches). D'après le tribunal de mathématiques (décision de 1684) le soixante-dixième cycle aurait commencé en 1864, tandis qu'il faudrait en compter 6 de plus suivant la chronologie dressée et déposée au XVIIe siècle par ordre de l'empereur Kien-long.

Les mois sont *yao* (petits) ou *ta* (grands) suivant qu'ils ont 29 jours ; le jour civil commence à minuit avec 12 parties égales, *shi*, qui ont reçu les mêmes noms que les parties du cycle duodécimal déjà mentionné.

— CALENDRIERS LUNAIRES. 1° *Calendrier romain*. Comme pour les peuples italiotes, l'année romaine était lunaire, de 304 jours ; Numa devait choisir une période de 355 jours, plus longue d'une unité que la véritable année lunaire et proposer encore des intercalations pour la mettre en rapport avec l'année solaire : les mois ordinaires étaient alors de 29 ou 31 jours. Puis, avec Jules César, l'année fut de 365 jours (v. CALENDRIER JULIEN) et le nom de juillet (*julius*) fut substitué au nom quintilis (*quintilis mensis*) plus tard, Auguste devait substituer son nom à celui de *sextilis*, qui devint *augustus* (août). L'année commençait le 1er mars, jour des cadeaux, étrennes et visites, et possédait de nombreux jours fériés pendant lesquels les esclaves continuaient le commerce et les affaires.

Le mois était divisé en trois périodes à partir de trois fêtes : les *calendes* (calendæ), les *nones* (nonæ) et les *ides* (idus) ; les dates étaient comptées en rétrogradant à partir de ces fêtes, de sorte que le jour des calendes servait à désigner les derniers jours du mois précédent : ainsi le quatrième avant les calendes de septembre figure le 29 août, et l'usage était d'user de l'expression *ante diem quartum kalendas septembres* au lieu de [illegible]

Le tableau ci-contre montre la façon de compter : ainsi, le 8 juin est le sixième avant les ides (*ante diem VI idus*), et la veille d'une [illegible] fêtes, au lieu de [illegible] *ante diem II*, s'indiquant par *pridie* [illegible] le tableau). Le jour intercalaire prescrit par César était au sixième (v. [illegible]) les calendes de mars (24 févr.) et prenait le nom [illegible] *diem bissextum*, d'où l'étymologie d'année *bissextile*.

2° *Calendrier macédonien*. L'année macédonienne [illegible] est subdivisée en 12 mois d'origine lunaire, dont nous avons conservé les noms. Après les guerres d'Alexandre, ce calendrier fut imposé aux villes d'Asie, et l'on en trouve des traces en Égypte.

3° *Calendrier des Grecs*. Les villes possédaient des calendriers particuliers : à Athènes, l'année lunaire de [illegible] mois, trois fois en huit ans, on dut intercaler un mois de 30 jours, *second poseidon*, pour que l'année fût régiée sur le soleil, réforme qui devint définitive en 430 av. J.-C.

4° *Calendrier persan*. Primitivement réglé sur la lune, le calendrier persan fut, de très bonne heure, affecté d'une correction excellente qui rapprochait un cycle de [illegible] ans

ANNÉES (a)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			12	1	12	1					10	1
			18	18		29	21					16
					24	2	24					
	28	29						32				
	4			26				8	29			
		30	4		4					14		
			10				18	45				
				52				14				
	56						60					
					64			65				
		68						72				
			75			76		77				
	80		80		81		82		88			
	84	85		85					88			
	90	91		92		92		93				
		96		97		98		99				

SIECLES (a)

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
17	21				0	1	2		4			
1	18					0	1		3			
2	3					0	1		2			
		18	22				0	1		2		
	19							0		1		
2	11							0		1		
		15	19	23					0		1	
	12		16	20	24	1	2		4		6	0
6	13				0	1	2		4		5	6

Calendrier perpétuel (a) Les siècles grégoriens et les années bissextiles sont inscrits en chiffres gras. — *b* Jusqu'au 4 octobre 1582 inclusivement. — *c* Depuis le 15 octobre 1582 inclusivement. — *d* Les dates du 5 au 14 octobre 1582 n'existent pas dans le calendrier grégorien. — *e* Les années séculaires, toujours bissextiles dans le calendrier julien, ne le sont dans le calendrier grégorien, que si elles sont divisibles par 400. — *f* Abréviations : D, dimanche, M lundi, Ma mardi, Me mercredi, J jeudi, V vendredi, S samedi.

5° *Calendrier musulman*. L'année est rigoureusement lunaire et divisée en 12 mois, qui se présentent à toutes les époques de l'année pour revenir à la même place en 33 ans ; les cycles employés sont de 30 ans, comprenant 19 années communes (354 j.) et 11 années abondantes (365 j.). Il est difficile de fixer une date arabe lorsque le jour de la semaine n'est pas indiqué ; car, si le mois commence le jour où l'on perçoit la nouvelle lune, soit le deuxième après la conjonction, les différences de durée et de visibilité de la lune peuvent introduire des divergences.

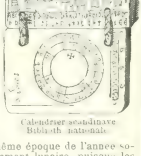

Calendrier scandinave
Bibliothèque nationale

6° *Calendrier israélite*. Ce calendrier, en usage pour la fixation des fêtes et cérémonies, remonte au IVe siècle apr. J.-C. et, bien que le cycle de 19 ans ramène le commencement de l'année à la même époque de l'année solaire, il est presque exclusivement lunaire, puisque les mois de 29 et 30 jours dépendent de notre satellite. L'année commune peut être de 353, 354 ou 355 jours, *défective, régulière* ou *abondante*, tandis que l'année *embolismique* a toujours 383 jours, soit 30 jours de plus que les années communes, et 385 ou 386 jours, soit 30 jours de plus que les années bissextiles, avec des noms mois respectifs. Le cycle lunaire des Juifs, de 19 ans, fut établi par les Grecs et possède 7 années embolismiques, qui sont les numéros 3, 6, 8, 11, 14, 17, 19 du cycle. Le jour commence à 6 heures du soir, et les anciens peuples du nord était très exactement réglé sur les phases de la lune, dont on observait le mouvement avec soin ; la nouvelle lune était célébrée par des fêtes et sacrifices. Chaque lune de la semaine était placée sous les auspices d'une divinité à l'adoration de laquelle se plaisient les us et coutumes correspondants ; une des principales fêtes était celle du dieu Frey.

8° *Calendrier de l'ordre du Temple*. Les templiers avaient adopté un calendrier lunaire analogue à celui des Juifs, et faisaient remonter l'ère à la fondation de leur ordre.

— ÈRES DIVERSES. Les principales ères prises dans à la période julienne, on se rendra bien compte du nombre d'années qui les peuvent séparer les unes des autres :

Années de la période julienne.

[illegible] 1 de l'ère des Juifs (1er octobre) ;
3938 an 1 de l'ère des Olympiades (vers le milieu de l'année 3938) ;
3961 an 1 de la fondation de Rome, selon Varron ;
3967 an 1 de l'ère de Nabonassar (mercredi 26 février 3967) ;
4714 an 1 de l'ère chrétienne ;
5493 an 1 de l'hégire (le jeudi 5493) ;
6000 an 1 de la République française.

— CALENDRIERS VAGUES. Pas plus que pour les calendriers locaux, agricoles, etc., nous ne pouvons entrer dans des détails sur les calendriers *personnels* à telle secte limitée ; Auguste Comte crut opportun de créer un *calendrier positiviste* basé, non sur des propriétés astronomiques, mais sur les propriétés *subjectives* des nombres, tandis que la classification reposait sur quelques unités *abstrait de l'humanité*. De même Larroque, critiquant tous les calendriers, aurait voulu diviser l'année en 36 décades et demie et compter par décade de 10 jours.

— CALENDRIER PERPÉTUEL. Il n'y a pas d'autre procédé, pour connaître le jour qui correspond à une date donnée, ou, inversement, les dates relatives à tel jour donné de la semaine, que de faire correspondre le jour de la semaine à la date fixe, primitivement connue ; le calendrier *perpétuel* a pour but de présenter la plus grande partie de ces calculs tout effectués, en les groupant sous forme de tableaux d'une lecture facile et rapide. Les plus connus sont ceux de G.-D. Moret, E. Marbeau, G. Denigès, P. Chenevier.

EMPLOI DU CALENDRIER PERPÉTUEL MORET

1° Chercher, dans le tableau I, le numéro placé à l'intersection de la colonne ordinaire des chiffres du siècle et de la colonne contenant celui de l'année.

2° Rechercher le numéro ainsi trouvé dans la colonne extérieure du tableau II et chercher le numéro qui se trouve, sur cette ligne, à l'intersection de la colonne du mois.

Dans les années bissextiles, prendre le mois de janvier et de février marqués de la lettre B.

3° Rechercher le numéro trouvé dans la colonne extérieure du tableau III. Sur cette ligne et à l'intersection de la colonne du quantième se trouve le jour cherché.

Le quatrième juillet de la bataille de Waterloo, mardi 1815 :

Tableau I, Ligne 18, colonne 09, indice trouvé 1.

Tableau II, Ligne 1, colonne juillet, chiffre trouvé 0.

Tableau III, Ligne 1, colonne quantième, chiffre trouvé 4.

(Ce calendrier se prête aux recherches inverses : recherches des vendredis 13, des 1er janvier tombant un jour déterminé, etc.).

— SYN. Calendrier, almanach. V. ALMANACH.

CALENDULACÉES ou **CALENDULÉES** *lav* n. f. pl. Tribu de composées, ayant pour type le genre *calendule* ou souci. — *Lav* CALENDULACÉES, CALENDULÉES.

CALENDULE *lan* — lat. *calendula*, même sens) n. f. Bot. Nom scientifique du genre souci.

— Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des alouettes, et dont le type est l'alouette à gros bec d'Afrique.

CALENDULINE *lan* — rad. *calendule*) n. f. Substance mucilagineuse, extraite des fleurs du souci.

CALENDUS, citoyen romain fort riche, qui, si l'on en croit Tzetzès, nourrit, lors d'une famine, pendant dix-huit jours, la ville de Rome. En récompense, l'on donna son nom à dix-huit jours du mois, et c'est de là, d'après l'auteur précité, que serait venu le nom de *calendes*. Il est plus vraisemblable que ce mot vient du verbe *calare*, appeler. V. CALENDE.

CALENTIUS ou **CALENZIO** Elisée, poète latin modeste, né dans la Pouille, mort vers 1503. Ami de Pontia-

nus et de Sannazar, il s'adonna, comme eux, à la poésie latine. Les épîtres, les élégies, les épigrammes, les satires, les fables, qu'il a composées, ont été réunies en volume, publié à Rome en 1503.

CALENTURE (de l'espagn. *calentura*, brûlure, n. f. Espèce de délire furieux auquel les marins sont sujets sous la zone torride.

CALENUS (Olenus), fameux devin étrusque, qui vivait vers l'époque de la fondation de Rome, et que, selon Pline, prédit la grandeur future de Rome quand on lui montra la tête humaine qu'on avait trouvée en creusant les fondations du Capitole.

CALENUS (Quintus Fusius), général romain, mort l'an 41 avant J.-C. Tribun du peuple en 81, il fut nommé préteur, l'an 59, grâce à César, dont il devint depuis, lors de ses plus chauds partisans et qu'il accompagna dans les Gaules et en Espagne. Envoyé en Asiaque, il soumpira de plusieurs villes qui s'étaient prononcées pour Pompée (Athènes, Athènes, Mégare et Patras, en Calon, exilé et fugitif, César le fit élever au consulat, l'an 47. Après la mort du dictateur, Calenus se rangea du côté d'Antoine, lors des proscriptions, il sauva Varron, en le cachant dans sa propre maison. Mis à la tête des légions qui adhéraient au parti d'Antoine dans l'Italie septentrionale, il se disposait à marcher contre Octave, lorsqu'il mourut subitement.

CALENZANA, ch. l. de canton de la Corse, arrond. et à 14 k. nord de Calvi, dans un marécage, près de la mer. 3 955 hab. Élève d'abeilles, commerce de fromages de brebis et de chèvre, vins, fruits, oranges; mine de plomb argentifère à Argentella. — Le canton a 8 comm. et 7 474 h.

CALEPIN (Ambr. Biogr. V. CALENTINUS.

CALEPIN (de Ambrosio *Calepino*, évêque italien) n. m. Petit registre de poche sur lequel on inscrit des notes, divers renseignements. Il s'est dit anciennement d'un dictionnaire :

Très savant pour comprendre un poète latin,
J'ai besoin d'emporter chez moi un *calepin*.
BOURSAULT.

— Par anal. Recueil de renseignements : *Vous voudriez pitoyablement que mes lettres fussent des* CALEPINS. RACINE.

— Fig. et ironiq. : *Cela n'était pas dans son calepin*, Il ne s'attendait pas à cela. Il *Mettez ceci sur votre calepin*, Souvenez-vous-en; que ceci vous serve de leçon.

CALÉPINE n. f. Genre de crucifères-isatidées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe annuelle croissant dans le midi de l'Europe et en Orient.

CALEPINO ou **DA CALEPIO** (Ambroise), lexicographe italien, né à Bergame en 1435, mort en 1511. Il était moine augustin et consacra sa vie entière à la rédaction de son fameux *Dictionnaire des langues latine, italienne, etc.* (Reggio, 1502). L'importance de ce lexique polyglotte tavait fait regarder comme un abrégé de la science une seule De là est venu l'expression : *Posséder son* CALEPIN.

CALER (ital. *calare*; du gr. *khalân*, détendre) v. a. Laisser glisser les mâts de hune en de perroquet le long du mât qui les porte : *Caler une voile*, La laisser descendre le long d'un mât.

— Fig. *Caler la voile*, Rabattre de ses prétentions, se rabaisser, céder.

Mâts de hune calés.

Se caler, v. pr. Être calé : *Les voiles se* CALENT *par un mauvais temps*.

— v. n. Mar. Enfoncer dans l'eau, en parlant d'un navire : *Un bâtiment* CALE *plus ou moins, suivant qu'il descend plus ou moins profondément dans la mer*.

CALER (de *cale*) v. a. Etayer, assujettir, mettre d'aplomb ou de niveau avec des cales : CALER *un meuble, une pierre, une machine*.

— Jeux. *Caler une bille*, La lancer en faisant ressort avec les doigts.

— Pêch. Enfoncer dans l'eau une ligne, un filet, en les maintenant en place à l'aide de cales.

— Techn. et ch. de f. *Caler les soupapes d'une machine à vapeur*, Les empêcher de se soulever lorsque la pression atteint le nombre réglementaire de kilogrammes.

Calé, ée part. pass. Fam. Largest des écoliers, *Être calé*, Être fort : ÊTRE CALÉ *en math*.

Se caler, v. pr. Être lancé, en parlant des billes : *Les jeux dites* CALÉS *les billes se* CALENT *vers le goal, la pomme et le triangle*. Il Pop. *Se caler les joues*, Se le faire, Manger.

CALER v. n. Pop. Reculer, faire le poltron : *Il fallut à madame de Bourbon* CALER *et laisser à la reyne tenir son rang*. (Brantôme.)

— Argot typogr. Rester oisif, et surtout Ne pas travailler par manque de copie.

CALERA (La), bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), près du Tage; 3.245 hab.

CALÈRE (du provenç. *carel* ou *calel*, même sens) n. f. Grand carreau en échiquier, qui se place à l'avant d'un bateau de pêche et qu'on relève au moyen d'un contrepoids appelé *cale*.

CALERON n. m. Petit vase à boire, ordinairement en manière de bol, formant couvercle sur les anciens hanaps et cailliers. V. CAILLIER.

CALES (auj. *Calvi*), ville ancienne de la Campanie, renommée pour son vin. Les Romains y établirent une colonie.

CALÉSIN (du — mot espagn.) n. m. Sorte de carrosse bas-suspendu, en usage en Espagne : *Il avait pris pour voiture ordinaire une marola et son âne, avec son maître, sous prétexte d'une grippe de machacha qui pendait à l'avoir tout.* TH. GAUT. (On dit également CALESINE, n. f. — On trouve aussi CALESSIN et CALESSINE, orthographe plus conforme à la prononciation espagnole.

CALESJAM *les jam* — n. malais. n. m. Bot. V. KALESJAM.

CALETES, CALETI et **CALETÆ**, peuple de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise II e, capitale *Juliobona* auj. *Lillebonne*. Leur territoire forma plus tard le pays de Caux, actuellement compris dans le département de la Seine-Inférieure.

CALETTI (Giuseppe), surnommé **le Cremonese**, peintre italien, né à Ferrare [illegible] fit d'abord des ouvrages assez médiocres, mais il se perfectionna dans son art à Venise, et fut surtout remarqué par son admiration pour les œuvres du Titien, dont il adopta le style et la manière. De retour dans sa ville natale, il peignit des tableaux d'église, ainsi que de petits tableaux d'histoire sur les mêmes particulières, des sujets décoratifs, etc. Parmi ses œuvres, la plus remarquable est un admirable *Saint Marc*, qui se trouve dans l'église Saint-Benoît, à Ferrara.

CALEUR, EUSE n. Pop. Personne qui cale, qui cède, qui recule, lâche, poltron. C'est un CALEUR. Il Flâneur, paresseux. Il Ouvrier sans travail, ou sans travail régulier, travaillant à l'heure. Il Garçon de café servant en extra.

CALÈVE (*lâ-l* — de *Caley*, botan. angl.) n. f. Genre d'orchilacées-arétuées, renfermant des plantes herbacées glabres, de l'Australie orientale extra-tropicale.

CALFA (Ambroise), qui s'est successivement appelé YOUSOUF-BEY, NAKIBEY, PRINCE, GÉNÉRAL, [illegible] ministre, traducteur arménien, naturalisé français, né à Constantinople en 1836, élève du célèbre collège des mekhitaristes de Venise, il se livra au professorat dans les collèges arméniens de Paris. Ses prétentions au titre de « prince de Lusignan » donnèrent lieu à un procès retentissant. Il a publié plusieurs ouvrages en langue française et en arménienne : *Histoire universelle* (1851); *Traité d'arithmétique* (1853); *Histoire sainte*; *Dictionnaire arménien-français*; *Grammaire arménienne*, etc., et de nombreux traductions du français. Il a aussi dirigé la revue [illegible] arménienne et la Colonnade du Massis (1857-1859). — Son frère **Calfa** (Grégoire), écrivain et prélat arménien, né en [illegible] à Constantinople, a publié plusieurs ouvrages, et entra dans le clergé arménien, et, en 1875, devint archevêque. Il a composé des ouvrages nombreux, populaires, publié une traduction en vers arméniens des *Harmonies* de Lamartine, et des ouvrages intitulés : *Grammaire arménienne*, *Histoire d'Arménie* (1860), etc.

CALFAIT (*fè*) n. m. Fer long et étroit, espèce de ciseau servant au calfat pour enfoncer l'étoupe entre les joints. Il *Calfait à chaux*, Celui dont le tranchant a pris de la largeur. Il *Calfait à écart*, Celui dont le tranchant est taillé en biseau. Il *Calfait doublé*, Celui dans lequel le tranchant est remplacé par un bord épais, coupé en son milieu par une rainure en demi-cercle.

CALFAT (*fa* — du provenç. *calafat*) n. m. Ouvrier chargé de rendre étanches les joints des ponts, des bordages d'un bâtiment. (Les calfats forment, sous le nom de « charpentiers-calfats », une des spécialités de la marine comprenant la hiérarchie ordinaire.)

— Adjectiv. : *Les ouvriers* CALFATS.

CALFAT (*fa*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de sénégali (*boni singularis*).

CALFATAGE (rad. *calfat*) n. m. Opération qui consiste à rendre étanches les joints des bordages, à remplacer les feuilles de cuivre de la carène, à entretenir l'extérieur du navire.

CALFATER (rad. *calfat*) v. a. Remplir d'étoupes une outure et la recouvrir de brai. Il Flamber la coque du navire pour tuer les insectes qui y adhèrent, et la nettoyer avant de passer le goudron dessus. Il *Calfater un bord*, Le fermer hermétiquement en bouchant les interstices avec de l'étoupe.

CALFATEUR n. m. Ouvrier chargé de calfater. (Vieux.)

CALFATIN n. m. Jeune marin qui sert les calfats; apprenti calfat. (Tr. peu usité.)

CALFEUTRAGE n. m. Action de calfeutrer; résultat de cette action : *Le* CALFEUTRAGE *des fenêtres*.

CALFEUTREMENT (rad. *calfeutrer*) n. m. Action de boucher avec du plâtre gâché très clair les vides entre un ouvrage de menuiserie et la maçonnerie où il est enclavé.

CALFEUTRER (forme corrompue du mot *calfater*, dont l'idée fut ensuite venue modifier la composition) v. a. Boucher des fentes ou des joints avec des étoupes ou d'autres matières qu'on y introduit, comme l'on fait pour les bordages des navires : CALFEUTRER *une porte, une fenêtre avec des lisières, des étoupes, du papier, des bourrelets*.

— Par ext. Boucher soigneusement, et au fig. Fermer : CALFEUTRER *ses oreilles avec du coton*. CALFEUTRER *sa bouche*.

— Fam. Tenir étroitement enfermé : *Femme* CALFEUTRÉE *par un mari jaloux*.

Se calfeutrer, v. pr. Être, devenir calfeutré : *L'hiver venu, chacun se* CALFEUTRE. CALFEUTRÉE.

— Par ext. Se tenir enfermé, retiré : Se CALFEUTRER *chez soi*.

CALGARY, ville du Dominion canadien (territoire d'Alberta), sur un plateau dominant la rivière aux Arcs; 4.000 à 5.000 hab. Commerce de bétail. En 1875, on y trouvait sur l'emplacement occupé par la ville de Calgary, l'ancien fort Jonquières des métis franco-canadiens, qu'un poste de gendarmes à cheval et un établissement de la Compagnie de la baie d'Hudson. C'est aujourd'hui le rendez-vous des éleveurs de bétail du district d'Alberta et des chercheurs d'or des montagnes Rocheuses.

CALGOUEF, île de la Russie. V. KALGOUEV.

CALHOUN (John CALDWELL), homme d'Etat américain, né dans la Caroline du Sud en 1782, mort à Washington en 1850. D'une famille irlandaise immigrée, il fit d'abord de l'agriculture, puis étudia le droit, exerça dans la Caroline du Sud, et se jeta, en 1807, dans la politique. Député au congrès fédéral en 1811, il se distingua par son attitude violente contre l'Angleterre, et fut pourvu, en 1817, du poste de secrétaire de la guerre. Vice-président des Etats-Unis en 1824 et 1828, il soutint les doctrines esclavistes et les théories [illegible] Sénateur de 1833 à 1843, secrétaire d'Etat en 1844, il poussa de toutes ses forces à l'annexion du Texas, dont une des conséquences fut la guerre du Mexique. De nouveau sénateur en 1845, Calhoun, quoique fort malade, prit avec ardeur la défense de l'esclavage, qu'il appelait une « institution domestique ». Pour écarter toute difficulté, il avait imaginé un procédé original : le gouvernement des Etats-Unis par deux présidents, l'un élu par les Etats esclavagistes, l'autre par les Etats libres, et dont l'accord eût été nécessaire pour la sanction des lois.

CALI, Grenade (Etat de Cauca), sur le rio Cauca; 16.000 hab. Com-

CALI, divinité du panthéon brahmanique, femme de Çiva, l'énergie destructrice de la Trimourti du Brahmanisme. Elle est aussi appelée *Maha Cali* (la grande Cali); elle est la déesse de l'enfer, et est représentée sous forme d'une négresse à quatre bras, tenant dans chacune de ses mains une tête humaine; elle porte au cou un collier de crânes.

CALIARI Paolo, V. VÉRONÈSE.

CALIARI Benedetto, peintre vénitien, né et mort à Vérone (1538-1598). Frère et élève de Paul Véronèse, il l'aida surtout à peindre les ornements et l'architecture de ses tableaux. Après la mort de son frère, il continua à travailler avec ses neveux. Il imita la manière de Paul Véronèse, mais l'imagination lui manquait. Parmi ses meilleures œuvres, on cite les tableaux historiques et mythologiques qu'il exécuta pour le palais Mocenigo, et surtout sa *Sainte Agathe en prison*, dans l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, dans l'île de Murano.

CALIARI (Gabriele), né en 1568, mort de la peste en 1601, fils aîné de Paul Véronèse, s'occupa surtout de terminer les œuvres inachevées de son père. Son tableau le plus remarquable est un *Trait de la vie d'Alexandre III*, qu'il peignit dans la salle du Grand Conseil, à Venise. Après la mort de Benedetto et de Carlo, dont il était l'héritier, il renonça à la peinture.

CALIARI (Carlo), dit *Carletto*, né en 1570, mort à Venise en 1596, le second fils et le meilleur élève de Paul Véronèse, qui le mit à l'atelier du Bassan, afin qu'il développât librement son originalité. Néanmoins, il eut surtout les qualités de son père. A dix-huit ans, il était déjà un peintre distingué, mais il mourut jeune. Il a laissé une *Sainte Catherine* (Florence) et une *Vierge entourée de saints* (Venise).

CALIATOUR n. m. Sorte de santal provenant de l'Inde. (Ce bois est très compact et d'une qualité supérieure au santal ordinaire, au point de vue tinctorial, bien que la matière [illegible] que.)

CALIBAN, personnage fantastique que Shakspeare a introduit dans sa pièce intitulée *la Tempête*. Caliban, né d'une sorcière et du démon, est un monstre difforme, rusé, plein d'une malice infernale. C'est la personnification de la brute obligée d'obéir à une puissance supérieure, toujours en révolte contre le pouvoir qui la domine et qui a quelques lueurs d'intelligence que lui refuse le mal. Les écrivains font parfois allusion à ce génie malfaisant.

Caliban, drame philosophique d'Ernest Renan (1878). En empruntant à *la Tempête*, ce rêve aérien de Shakspeare, ses deux principaux personnages, Prospero et Caliban, Renan a eu l'idée d'incarner en eux les deux instincts, les deux forces qui sont en lutte dans la société moderne : Prospero, duc de Milan, symbolisant l'aristocratie, et Caliban, l'être mal jugé et à peine ébauché, une véritable brute, l'élément démocratique, le peuple. Dans une suite de scènes épisodiques, on voit le duc et son Prospero, c'est-à-dire la supériorité et l'idéale de l'humanité, ruiné, abattu par Caliban, c'est-à-dire par les penchants mauvais, bas et vils de notre nature; il est bientôt contraint de céder la place, et ce détrônement de l'aristocratie par la démocratie marque la déchéance fatale de l'humanité.

CALIBARI n. m. Nom vulgaire du tissage au fouet, dans plusieurs départements. Il On dit aussi CARRIBARI.

CALIBORGNE ou **CALIBORGNON** (*gn* mll.) adj. Pop. Qui n'y voit pas bien : borgne.

CALIBRAGE n. m. Action de calibrer : *Le* CALIBRAGE *des bouches à feu*. Il Opération consistant à vérifier les dimensions d'une arme, au moyen du *calibre-vérificateur*. V. CALIBRE (Art milit.).

— Calibrage d'un tube de [illegible] Pièce [illegible] calibrage d'un tube de verre, [illegible] son diamètre intérieur, [illegible] du tube de mercure, en le faisant déplacer par l'aide d'une poire en caoutchouc fixée à l'extrémité du tube. Les variations de longueur de l'index permettront d'étudier le diamètre du tube en ses différents points.

— Mar. Mesurage des calibres.

— Techn. Manière de façonner les pièces de poterie, devant avoir une forme symétrique par rapport à leur axe; elle consiste à approcher du tour, maintenu et placée sur le tour, un calibre fait d'une feuille de métal découpée, ayant le profil que doit avoir la pièce achevée. (Cette opération s'exécute à la main ou mécaniquement.

CALIBRAQUE [illegible] braes) n. f. Plante du Mexique, qui ressemble à un liseron, et qui est rangée avec doute à la suite des convolvulacées.

CALIBRE (ital. *calibro*, même sens) n. m. Diamètre intérieur d'un cylindre creux. Il Se dit surtout du diamètre intérieur des armes à feu : *Le* CALIBRE *d'un canon, d'un fusil*, [illegible] lancer : *Le* CALIBRE *d'une balle, d'un obus*.

— Fig. Nature, valeur relative d'une personne ou d'une chose : *On n'a pas tous les jours des feuilletonistes de ce* CALIBRE-là. (Ste-Beuve.) « Cachet, caractère personnel : *Quand votre phrase est faite, il faut lui dire avec son le* [illegible] (Joubert.)

— Archit. Profil d'une moulure taillé dans une plaque métallique mince, et servant à tracer les moulures sur la pierre, à régler le profil des moulures en plâtre. Il On dit aussi PANNEAU.

— Techn. [illegible] rifier si les dimensions d'une arme ou pièce d'arme quelconque sont comprises entre les limites de tolérance admises pour le service. On opère généralement avec deux calibres, correspondant respectivement aux dimensions minima et maxima. (Cette opération se nomme le *calibrage*.)

— Electr. Instrument qu'emploient les électriciens pour mesurer le diamètre des fils électriques.

— *Calibre de Washburn*, Entaille angulaire faite dans une planche d'acier, et dont la longueur est divisée en vingt parties. (En y faisant entrer les fils électriques dont on veut avoir le diamètre [illegible]

lapelle est [illegible] indépendant, et il ne reste qu'à lire, le long de l'ogivalle, le diamètre inscrit.)

— Par ext. [illegible] CHARRIT.

— Phot. Plaque de glace forte ou de métal qu'on applique sur les photocopies, pour les découper dans tel ou tel format. Un calibre en forme d'équerre permet d'obtenir tous les formats ; on fait aussi des calibres ovales.

— Ponts et chauss. Profil en bois qui sert à vérifier le bombement d'une chaussée, d'un talus, d'un ouvrage quelconque de terrassement (On dit aussi CERCE.) Profil transversal de route, de chemin de fer ou de canal, découpé sur du papier carton, vissé de chaque côté, que l'on applique sur les profils en travers du projet dessiné, ahn d'y tracer la route, le chemin de fer ou le canal à ouvrir.

— Techn. Pièce préparée pour servir de mesure, d'étalon, dans les ateliers. ‖ Espace compris entre les deux platines d'une montre. ‖ Plaque sur laquelle l'horloger trace, avec

Calibres 1 De tapotier. 2 De maçon. 3 De photographe 4 De mécanicien. 5 De serrurier.

les diamètres voulus, les pièces de l'ouvrage qu'il veut exécuter. ‖ Cylindre conique employé en bijouterie pour prendre le diamètre des bagues. ‖ Morceau de laiton sur lequel le graveur en caractères marque les hauteurs qu'il veut donner aux lettres. ‖ Morceau de fer plat avec lequel l'orfèvre dresse les chanières des tabatières. ‖ Espèce d'équerre ou de compas d'épaisseur du tourneur et du mécanicien. (Elle possède une poupée glissante et sert à prendre les épaisseurs des pièces à tourner.) ‖ Pièce d'acier découpée et servant à prendre l'épaisseur des vis. ‖ Sorte de grosse étoile à laquelle on tire les limaces. Mandrin à l'usage du potier d'étain et du potier de terre. ‖ Plaque triangulaire, en cuivre jaune, formant les bouches des tuyaux de la montre, dans un orgue. ‖ Lime d'arquebusier pour limer et dresser le dessous des vis. ‖ Outil formé de deux lames vissées ensemble, pour limer les noix des platines. ‖ Modèle servant à découper les bois de fusils. ‖ Moule à briques et carreaux. ‖ Outil du fabricant de bas.

— Escr. Art milit. L'usage a longtemps prévalu de désigner le *calibre* de façon très différente, suivant l'arme dont il s'agissait.

Pour les *armes portatives* : mousquets, fusils, etc., c'était par l'indication du *nombre de balles à la livre de plomb*. Et l'on disait : un fusil du calibre 14, 16, 18 ou 20, pour indiquer que ces balles pesaient 1/14, 1/16, etc. de livre. Au contraire, on désignait le calibre d'une arme d'autant plus faible que l'arme était plus grosse et plus puissante.

Pour les *bouches à feu*, tant qu'elles ne tirèrent que des projectiles pleins, le calibre s'indiqua par le *poids en livres* des projectiles. Ainsi, les canons de 6, 8, 12, 16, 24 lançaient des boulets dont le poids était, approximativement, de 6, 8, 12, etc., livres. Le chiffre qui désignait le calibre croissait donc avec la grosseur de la pièce.

Quand furent inventés les *obusiers*, c'est-à-dire les bouches à feu lisses tirant des projectiles creux, on détermina leur calibre par l'indication du diamètre de l'âme. C'est ainsi que nous avons eu des 6 et 8 pouces — plus tard de 16 et 22 centimètres. Et la même règle fut suivie pour les *mortiers*, lançant sous un grand angle des *bombes*, qui n'étaient en somme que des obus organisés d'une façon particulière dans les mortiers de 15, 22, 27, 32 centimètres.

Quant aux canons *rayés*, bien qu'on leur fît alors lancer des obus, on continua de désigner leur calibre par le poids de leur projectile, et on leur conserva les mêmes dénominations pour les calibres, avec cette seule différence que le nombre indicatif signifiait non plus des *livres*, mais des *kilogrammes*. Enfin, l'usage a fini par s'établir de désigner le calibre de toutes les bouches à feu par le *diamètre* de l'âme, mesuré entre les *cloisons*, et exprimé, soit en millimètres, comme en France, soit en centimètres ou en pouces dans les autres pays.

En Angleterre seulement, on a conservé l'indication du poids du projectile en livres pour les petits et moyens calibres, concurremment avec celle du diamètre en pouces, au-dessus, pour les très gros calibres, celle du poids de la pièce, généralement exprimé en tonnes.

Le calibre s'indique toujours en millimètres ou en *lignes* pour les armes à feu portatives : *fusils, carabines, revolvers*. Pour ces armes portatives, c'est surtout à la *rareté de leur calibre* qu'on tend aujourd'hui. Quant aux bouches à feu, le problème qui se pose est plutôt celui de l'*unité de calibre* ; on s'efforce d'y arriver, mais il importe une solution partielle pour chacun des différents services de l'artillerie. La multiplicité des calibres a, en effet, le grave inconvénient de compliquer le service des approvisionnements du matériel, qui constitue l'une des plus grosses difficultés de la guerre moderne.

CALIBREMENT n. m. Action de calibrer.

CALIBRER v. a. Mettre au calibre, régler le calibre de : CALIBRER *des balles, un canon de fusil*. ‖ Mesurer le calibre : CALIBRER *un tuyau*.

— Fig. Proportionner : CALIBRER [illegible] *l'esprit qu'il reçoit*. (Boiste.)

Se calibrer, v. pr. Prendre calibre : *Les [illegible] SE CALIBRENT aujourd'hui avec le plus grand soin*.

CALIBREUR n. m. Appareil pour mesurer le calibre intérieur des tubes.

— Encycl. Cet appareil, dû au colonel Gomer, consiste en un cylindre de laiton fendu sur une partie de sa longueur en quatre lames flexibles, dont deux peuvent s'écarter par l'enfoncement d'un coin. On introduit le cylindre dans le tube à calibrer, on enfonce le coin jusqu'à ce que les lames écartées touchent les parois du tube, et on lit le diamètre sur la tige graduée qui commande le coin.

CALICAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui est du calice : *Tégument* CALICAUX.

CALICE (du lat. *calyx* ou *calix, icis*, ou du gr. *kalon, nhos*) n. m. Partie la plus extérieure du périanthe ou ensemble des enveloppes florales, dont le rôle est de protéger l'androcée et le gynécée pendant leur développement.

— Encycl. Le *calice* est constitué par des pièces foliacées, dites *sépales*, qui diffèrent ordinairement des bractées par leur disposition verticillée et des pétales par leur couleur verte. Il y a, cependant, des plantes chez lesquelles les sépales sont verts en spirale (cactées, etc.), et d'autres chez lesquelles leur couleur est vive comme celle des pétales (sépales *pétaloïdes* du lis, de l'iris, de certains fuchsias, etc.). En réalité, les sépales, comme toutes les pièces florales, ne sont pas autre chose que des feuilles adaptées à une fonction spéciale, et on peut observer chez certaines fleurs tous les intermédiaires entre les bractées et les sépales (pivoine) ou entre les sépales et les pétales (camélia, nénuphar). Une fleur *asépale* est entièrement dépourvue de sépales (saule, peuplier).

On distingue des calices *dialysépales* (renoncule), dans lesquels les sépales sont séparés les uns des autres jusqu'à leur base et des calices *gamosépales* (œillet, bourrache), appelés aussi et très improprement calices *monosépales*, dont les sépales sont plus ou moins longuement unis, plus ou moins grande et ne se distinguent qu'au nombre des dents ou des lobes portés par le bord libre du calice. Que le calice soit dialysépale ou gamosépale, les sépales naissent toujours isolément. La gamosépalie provient d'un accroissement intercalaire qui se localise le long d'une zone annulaire à la base commune de tous les sépales.

Le calice est *régulier* (renoncule) quand il est symétrique par rapport à un axe, qui n'est autre que le prolonge-

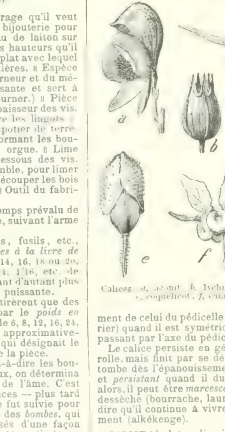

Calices [illegible] *b*, lychnis ; *c*, delphinium ; *d*, alkekengi ; *e*, coquelicot ; *f*, coquelourde ; *g*, giroflée ; *h*, rose.

ment de celui du pédicelle floral : il est *irrégulier* (pois, laurier) quand il est symétrique par rapport à un seul plan, passant par l'axe du pédicelle.

Le calice persiste en général plus longtemps que la corolle, mais finit par se détacher. Il est dit *caduc* quand il tombe dès l'épanouissement du bouton floral (coquelicot), et *persistant* quand il dure après la formation du fruit ; alors, il peut être *marcescent*, c'est-à-dire qu'il meurt et se dessèche (bourrache, laurier, etc.), et *accrescent*, c'est-à-dire qu'il continue à vivre et prend un nouveau développement (alkekenge).

CALICE (du lat. *calix, icis*, coupe, forme altérée du gr. *kulix*) n. m. Coupe, vase à boire, chez les anciens. ‖ Vase dans lequel le prêtre fait, pendant la messe, la consécration du vin : *Élever le* CALICE.

— Par ext. Communion sous l'espèce du vin : *Ferdinand Ier demandait que le* CALICE *fût accordé aux laïques*. (Volt.)

— Fig. Cruelle amertume, poignante douleur. (Se dit surtout dans le langage mystique) : *Il nous arrive une affliction ; c'est le* CALICE *que Dieu nous présente*. (Boss.)

— *Boire le calice jusqu'au fond, jusqu'à la lie, jusqu'à la dernière goutte*, etc., Souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, subir un malheur dans toute son étendue.

— Anat. Nom donné aux conduits membraneux qui s'épanouissent d'une part sur les mamelons glandulaires du rein, et de l'autre déversent l'urine dans le bassinet. ‖ On les appelle aussi ENTONNOIRS.

— Superst. *Calice du soupçon*, Coupe d'eau soufrée et contenant de la poussière et de l'huile des lampes d'église, que les chrétiens d'Egypte faisaient boire à leurs femmes pour éprouver leur fidélité. (Les femmes adultères subissaient, croyait-on, de cruelles douleurs après avoir avalé ce breuvage.)

— Zool. Capsule contenant l'ovule, dans l'ovaire de la poule. ‖ (Chez les cœlentérés, on entend par *calices* les tubes coupés en entonnoir s'épanouissant autour de chaque polype, dans les colonies d'hydroïdes, et aussi les enveloppes calcaires formées, chez les coralliaires, par la réunion de plusieurs tubes protecteurs des polypes.)

— Encycl. Antiq. Les Romains donnaient le nom de *calices* à des coupes, ou vases à boire, de formes assez variées. Le calice le plus employé était un vase circulaire, peu profond, largement ouvert, souvent muni de deux anses, avec ou sans pied. Plus tard, on fit des calices profonds, avec un pied très élevé. Les calices étaient en terre cuite, en métal ou en verre : les plus beaux étaient

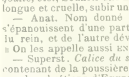

Calice d'argile grec.

richement décorés de dessins, de peintures ou de ciseluras. On appelait *calices allassontes* des coupes en verre de couleurs changeantes qui se fabriquaient à Alexandrie, et dont l'empereur Hadrien rapporta à Rome de beaux spécimens ; *calices audaces*, des coupes de verre à bon marché, qui ressemblaient à du cristal ; *calices diatretri*, des vases faits au tour et ciselés, en verre coloré, en onyx ou en agate, qui venaient surtout de Sidon ; *calices pteroti*, des calices munis d'anses en forme d'ailes ; *calices vatiniani*, des vases à quatre becs qui ressemblaient, dit-on, au nez du délateur Vatinius.

— Hist. relig. 1° *Exégèse biblique*. Dans la Bible, le mot *calice* est souvent pris dans un sens figuré et signifie tantôt le sort réservé à chaque homme (ps. X, 7), tantôt la récompense ou le châtiment que Dieu nous destine (Jérém., XVI, 7 ; XXV, 15 ; Matth., XX, 22 ; Luc, XI, 39).

Calice de Saint-Jean de Latran (jaspe jaune).

2° *Liturgie*. Le calice est un vase sacré, en usage dans l'Eglise catholique pour la consécration du vin durant la célébration de la messe. Les calices les plus anciens se rapprochent beaucoup des cratères antiques, c'est-à-dire qu'ils affectent la forme d'une coupe évasée, portée sur un pied très bas ; de bonne heure, cependant, on voit apparaître entre la coupe et le pied un *nœud* plus ou moins orné. A partir du XIIe siècle, les calices sont montés sur un pied plus élevé, et la forme de leur coupe rappelle la forme de l'antique De-

Calice italien

Calice allemand

nes jours, on sépara reproduire les différents caractères des œuvres des siècles précédents. Citons parmi les calices les plus célèbres que nous ayons hérités du christianisme chrétienne, le calice en jaspe jaune de Saint Jean de Latran ; le calice trouvé près de Chalons-sur-Marne, en 1845, et remontant au VIe siècle ; le calice dit *de saint Remy*, œuvre du Xe siècle (ces deux derniers sont à la Bibliothèque nationale) ; le calice de saint Choregrand, évêque de Séez (VIIIe s.) ; le calice de saint Willibrod (XIe s.) ; le calice d'argent de Colmar (XIIe s.).

Ou appelait *ministériels* les calices destinés à contenir le vin consacré qui devait être distribué aux fidèles. Ces calices, d'une grande dimension, étaient pourvus de deux anses et accompagnés d'un chalumeau (*calamus, arundo*) et quelquefois même d'une sorte de tuyau fixe par le moyen duquel le fidèle communiait sous l'espèce du vin. Leur usage cessa lorsque la communion sous les deux espèces fut réservée aux prêtres, c'est-à-dire vers le XIIIe siècle. On sait avec quelle ardeur les hussites réclamèrent contre le retrait du calice aux simples fidèles. Luther rétablit la communion sous les deux espèces (1520) ; les diverses confessions protestantes ont suivi son exemple.

Dès le IIe siècle, le pape Zéphirin avait ordonné de n'employer que l'or et l'argent dans la fabrication des calices, mais cette règle ne fut pas d'abord observée ; en 815, un concile de Reims proscrivit les calices de verre, de bois et d'airain ; en 1175 un concile de Londres, en 1189 un concile de Rouen exigèrent que tous les calices fussent en or ou en argent. C'est la discipline qui a prévalu. Actuellement, le calice doit être en or, en argent ou en vermeil ; le pied peut être de tout autre métal.

L'évêque seul consacre le calice par une onction du saint chrême et une cérémonie qui ressemble à la consécration de l'autel. Il est défendu, sous peine de péché, aux simples fidèles de toucher un calice consacré.

La recherche du calice qui aurait servi à Jésus-Christ pour l'institution de la Cène a donné lieu à de nombreuses légendes, dont la plus célèbre est sans contredit celle du Saint-Graal.

Calice français

— Bibliogr. : Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, 1865).

CALICÉ, ÉE adj. Bot. Muni d'un calice : *Fleurs* CALICÉES.

CALICHE (mot espagn.) n. m. Nom donné par quelques auteurs à l'azotate de soude du Pérou. ‖ Mélange de sable et de substances salines qui recouvrent le guano.

CALICICOLE (du lat. *calix, icis*, calice, et *colere*, habiter) adj. ‖ *Papilles calicicoles*. Nom donné par Duval aux papilles de la langue anciennement appelées, d'une manière impropre, *caliciformes*.

— Encycl. Ce sont des papilles relativement volumineuses, abondantes à la base de la langue, où elles constituent la figure du V lingual, larges, aplaties, et débordant à peine l'excavation de la muqueuse (calice) où elles plongent. Elles sont dites *lobées*, parce qu'elles sont plus ou moins profondément lobées, puisqu'elles sont plus ou moins creuses en forme de calice, et non caliciformes. Ces papilles présentent, particulièrement sur les parois du sillon qui les circonscrit, un grand nombre de petits organes, dits *corpuscules gustatifs*, où aboutissent des filets nerveux qui sont le siège à peu près exclusif des saveurs amères.

CALICIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au calice.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des lichens avant pour type le genre *calicion*, et rangée autrefois parmi les champignons : *Les* CALICIÉES *vivent le plus souvent sur les bois mort*. (C. Montagne.)

CALICIFLORE (du lat. *calix, icis*, calice, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Mot créé par le botaniste de Candolle

et qui se dit des plantes phanérogames, angiospermes, dicotylédones, chez lesquelles les étamines sont adhérentes au calice par la partie inférieure de leurs filets (tissacées). On reconnaît qu'une fleur est, par exemple, est calicifore en arrachant un sépale jusqu'à sa base et en constatant qu'il entraîne avec lui quelques étamines.

CALICIFORME (*lo calice, et forme*) adj. Bot. Qui ressemble à un calice.

— Patbol. *Cellules calicififormes.* On appelle ainsi certaines cellules glandulaires à fonctionnement mérocrine, c'est-à-dire subissant, par l'expulsion des matières qu'elles sécrètent, une mort partielle.

— Ens. vét. Patbol. Les cellules des glandes sudoripares représentent, suivant Ranvier et Renaut, le meilleur type des cellules calciformes, car, hautes et étroites, avant la désorganisation, elles deviennent, après la dégénérescence, concaves, présentant ainsi tout à fait l'aspect d'un calice.

Beaucoup de cellules muqueuses deviennent, après l'expulsion de la matière *calciformes*; aussi, en pathologie cellulaire, désigne-t-on sous le nom de « cellules calciformes » les cellules qui subissent la dégénérescence muqueuse, comme cela se voit dans l'empoisonnement par la pilocarpine et dans le myxœdème. Comme dans la sécrétion de la sueur, du reste, cette dégénérescence ne frappe qu'une partie du protoplasma, qui, entraîné au dehors, laisse un vide proéminent en forme de calice.

Enfin, on désignait autrefois sous ce nom les papules du V lingual. V. CALICIFORME *papillaire*.

CALICIN, INE adj. En T. de bot., Qui est de la nature du calice. *Involucre* CALICIN.

CALICINAIRE *nér.* adj. En T. de bot., Qui provient du calice par transformation. *Périanthe* CALICINAIRE.

CALICINAL, ALE, AUX adj. En T. de bot., Qui appartient au calice, qui fait partie du calice. *Lobules* CALICINAUX. *Feuilles* CALICINALES. *Pédoncules office des centres* CALICINAUX *distincts.* Milne-Edwards.

CALICINE ou **CALYCINE** n. f. Glucoside qu'on extrait du calicinin en épuisant cette substance avec de la lin grainée bouillante. Sa formule est $C^{18}H^{10}O^{7}$. Chauffée avec de l'eau et un carbonate alcalin, elle se convertit en *acide calicynique.*

CALICINIEN, ENNE *nien, ène* adj. Se dit des enveloppes du fruit qui proviennent du calice persistant, comme dans la pistpanne, la sauge, etc. *Enveloppe* CALICINIENNE.

CALICION ou **CALYCION** n. m. (*gr. kalyx, ikos, calice*) n. m. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des lichens, renfermant une vingtaine d'espèces européennes : *Le* CALICION *cirrel sur le bois mort ou la crotte des lichens.*

CALICIPARE (du lat. *calix, icis*, calice, et *parere*, enfanter) adj. Se dit d'une fleur dans laquelle tous les organes ont pris la forme du calice.

CALICOT (*ko* — de *Calicut*, ville de la côte de Malabar où l'on a d'abord fabriqué cette étoffe). n. m. Toile de coton qui ressemble à la percale, mais qui est moins fine, et que l'on emploie dans le commerce des cotonnades.

— Fop. et par dénigr., Commis d'un magasin de nouveautés (du nom d'un personnage de comme prétentieux, dans le *Combat des marquises*, de Scribe et Dupin (1817), pièce qui souleva une tempête au Vaudeville).

CALICOTYLE (du gr. *kalos*, beau, et *kotulé*, cavité) n. m. Genre de vers trématodes, sous-ordre des polystomiens, famille des tristomides.

— Ens. vét. Les *calicotyles* ont l'armature de l'extrémité postérieure du corps réduite à une ventouse grosse ventouse abdominale. L'espèce type du genre, le calicotyle de Kroyer, vit sur les organes d'accouplement de la raie.

CALICULAIRE (*lère*) adj. En T. de bot., Qui tient du calicule, qui ressemble au calicule.

CALICULE (lat. *calyculus*, même sens) n. m. Calice supplémentaire qui enveloppe certaines fleurs à l'extérieur du calice proprement dit. (Dans les mauves, l'œillet, etc., le calicule paraît formé par un verticille de calices très rapprochés les uns des autres : c'est une sorte d'involucre. Dans le trèfle, il est constitué par les stipules des sépales, qui sont souvent généralement deux à deux d'un sépale au suivant.

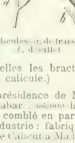

Calicules de trèfle. *f*, calicule.

CALICULÉ, ÉE adj. En T. de bot., Accompagné d'un calicule, comme la fleur de la mauve, de l'œillet, etc. (So dit aussi, mais improprement, de certaines composées, chez lesquelles les bractées extérieures de l'involucre simulent un calicule.)

CALICUT, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras, sur la mer d'Oman, cercle de Malabar, 90,000 hab. C'est une ville déchue; son port est comblé en partie. Elle a conservé cependant quelque industrie : fabriques de cuirs, de coton. Un chemin de fer relie Calicut à Madras et à Tranjanbar. Ce fut le premier port indien où abordaient, en 1498, Vasco de Gama, et de là fut expédié en Europe le premier vaisseau chargé des produits de la région. En 1766, la ville fut prise, par le Hyder-Ali, quelques années plus tard, par Tippo-Saïb, qui la ruina. Les Anglais la reprirent en 1799, ils n'ont pu encore lui rendre sa prospérité passée.

CALIDASA ou **KALIDASA,** poète indien que la tradition hindoue fait vivre à la cour du roi Vikramaditya (Ujjayini au 1er siècle de notre ère, mais qui, plus probablement, vécut au VIe. La légende affirme qu'il fut empoisonné par sa maîtresse. Calidasa est surtout connu par son drame de *Sakountala*, découvert par W. Jones, traduit en plusieurs langues, et considéré par les littérateurs. On s'empressa d'abord, dans l'Inde, de le mettre bien supérieur à l'art grec, les poètes grecs faites plus tard leur pas calidasa le jugeant, car *Sakountala* est une exception dans la littérature sanscrite.

Calidasa est encore l'auteur de deux comédies : *Malavikâ et Vikramorvasi*, et *Vikramorvasi*, histoire des amours du roi Pourouravas avec l'*apsara* ou nymphe Ourvaçi. On lui attribue encore : le *Raghuvamsa*, poème épique en douze chants, contenant l'histoire de la race de Raghu, le *Kumara Sambhava*, également un poème épique en seize chants, racontant la naissance du dieu de la guerre, un élégie amoureuse intitulée *Meghadûta*, et un poème, *Nalodaya*. Réhabilitation de Nalas. Les deux dernières attributions sont d'ailleurs moins sûres que les précédentes.

Bibliogr. Wilson, *Theatre indien* (Paris, 1890).

CALIDICTYON (*dik-ti — n. gr. kalos*, beau, et *dictuon*, filet) n. m. Bot. Syn. de RHYTIDE.

CALIDRIS *dress* n. m. Nom générique des oiseaux du genre sanderling.

CALIDUC (*duk*) n. m. Archit. Tuyau portant la chaleur du foyer à un point quelconque éloigné.

CALIENDRE *ande* (lat. *calendrum*) n. m. Tour de cheveux ou bonnet usité chez les dames, dans l'antiquité romaine.

CALIER (*lié*) n. m. Matelot, ouvrier spécialement attaché aux travaux de la cale.

CALIFAL ou **KHALIFAL, ALE, AUX** adj. Qui se rapporte au titre d'aux califes. (Peu usité.)

CALIFAT ou **KHALIFAT** (*fa*) n. m. Dignité de calife; exercice de l'autorité dévolue au calife.

CALIFE ou **KHALIFE** (transcription européenne du mot *khalifa*, vicaire, lieutenant; de la racine arabe *khalafa*, « laisser derrière soi comme successeur ») n. m. Titre que prirent, après la mort de Mahomet, les successeurs de sa famille qui régnèrent sur les musulmans. Mohammed ne prit jamais d'autre titre que celui d'*envoyé de Dieu* (*rasoulou-Allah*). Ses successeurs, pour mieux affirmer leur autorité spirituelle et temporelle, se contentèrent du titre de « successeur de l'envoyé d'Allah » (*khalifa rasoul Allah*), qui fut abrégé en *khalifa*. Son second successeur, Omar, reçut encore le titre d'*émir-al-mouminin* (chef des croyants). Le calife, successeur de Mahomet, était, comme lui, le chef de tous les musulmans, et il devait convertir tous les habitants de la terre à la foi de l'islam. Tel fut, en effet, le but des efforts des premiers califes, qui eurent bientôt subjugué la plus grande partie de l'empire des Sassanides et de l'empire byzantin. Cette brillante situation ne dura pas longtemps : peu de temps après la mort du Prophète, la discorde éclata dans sa famille à l'occasion du choix de son successeur, et Ali protesta contre l'élection d'Abou-Bekr. Son califat (656) et celui de son fils Hasan (661) furent troublés par des revoltes de son gendre, et leur eux se termina la courte dynastie des califes orthodoxes. C'est de là que provinrent le schisme persan, l'hérésie des Ismiéliens, et, plus tard, des assassins, et tant d'autres sectes hétérodoxes, sans parler des luttes par lesquelles les descendants d'Ali cherchèrent à reconquérir le trône du califat; ainsi fut détruite, dès les premiers jours, l'unité de l'empire musulman.

De plus, il n'était pas aisé de maintenir l'ordre dans un empire qui n'avait d'autre homogénéité que celle d'une religion imposée par la force, et qui ne s'était établi qu'en foyant sous les nationalités et en supprimant les anciennes croyances. Aussi voit-on, dès le règne de Mamoun, fils Haroun-al-Rechid, un général se rendre indépendant en Perse (820). Sous le règne d'El-Motamed-Billah, se fondent deux nouvelles dynasties indépendantes : celle des Saffarides en Perse (873), et celle des Toulounides en Egypte (868). A l'époque de Radi-Billah, les califes ne conservent plus que l'apparence du pouvoir dans leur voisinage immédiat. Sous le règne de ses successeurs, les Bouides de Perse étaient plus maîtres dans la capitale que le calife. Cette dynastie fut détruite en 1055 de notre ère par le Seldjoukide Togrïl-Beg; mais le calife ne fit que changer de maître, car Togrïl le força à le couronner comme *sultan*. L'institution du *sultanat* est intimement liée à l'existence du califat; car, dans les premiers siècles de l'hégire, le calife était souverain temporel, en même temps que souverain spirituel. Par suite de révoltes, le pouvoir temporel du calife diminua de jour en jour, laissant intact son pouvoir spirituel. Vers cette époque, pour satisfaire certains chefs, les califes maintenaient leurs intérêts temporels, dans les parties menacées de leur empire, à des hommes qui leur paraissaient propres à les défendre. Ce furent, tout naturellement, les chefs des insurrections qui recurent l'investiture du calife, et c'est ainsi que se fondèrent les dynasties des Bouides, des Ghaznévides, etc. Togrïl-Beg arriva à une époque où le califat était divisé entre plusieurs de ces souverains; aussi, pour bien marquer qu'il en faisait leur chef, le calife Kaïm lui donna le titre de « grand sultan » (*sultan el azzem*), que conservèrent les Seldjoukides de Bagdad, puis de la Mésopotamie. Son fils Nour-ed-Din devint prince d'Alep et nomma Saladin son lieutenant en Egypte. C'est ainsi que la dignité suitanne passa des Seldjoukides aux Atabeks, des Atabeks aux Ayyoubites, puis aux Mamlouks.

Les Seldjoukides tinrent le califat dans la plus étroite dépendance, et il n'était plus que l'ombre de lui-même quand apparurent les Mongols envoyés par Hanlikou à la conquête de l'Occident. Le dernier calife périt par ordre d'Houlagou, et la puissance suitane fut pour un premier rang la puissance suitanne qui en dépendait pourtant. Mais, cela, les Mamlouks d'Egypte, immédiatement calife un descendant d'Omar de la famille abbasside, mais, comme le Mahomet, n'ont aucune autorité, et n'ont le droit de le faire qu'en avis rare.

Voici le tableau de la première dynastie des califes :

Califes orthodoxes (*el-Khulefa el-Reshidoun*).

Abou-Bekr el-Sedik	632
Omar ibn el-Khattab	634
Othman (Zoulnoreyn)	644
Ali, fils d'Abou-Taleb	656
Hassan, fils d'Ali	661

Pour les califes omeyyades et les califes abbassides, V. OMEYYADES, et ABBASSIDES.

Calife de Bagdad [illegible] opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Just-Dancourt, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique (théâtre Favart) le 16 septembre 1800. C'est l'une des productions les plus dé[illegible] [illegible] chœur d'introduction, l'air de Kéïm, les couplets de Zeïm [illegible] Phiffs, devint si célèbre que le livret fut utilisé à l'étranger [illegible] Malbran, écrivit un *Califfo di Bagdad*, qui fut représenté en musique un petit opéra intitulé *Adina* ossia *il Califfo di Bagdad*, [illegible] Carlos de Lisbonne.

CALIFORNIE [illegible] l'Amérique du Nord, qui, située sur la côte du Pacifique entre 23° et 42° de lat. N., sont absolument distinctes, tant au point de vue physique qu'au point de vue politique; c'est la Nouvelle ou Haute-Californie et la Vieille ou Basse-Californie.

CALIFORNIE (NOUVELLE- ou HAUTE-), un des États de la Confédération américaine [illegible] [illegible] fique qui la baigne à l'O. la Californie est bornée au N. par l'État d'Orégon, à l'E. par celui de Nevada et par le territoire d'Arizona, au S. par la Basse-Californie. Elle couvre une superficie de 514.965 kilom. carr., et renferme plus de 1 million d'habitants; sa capitale est *Sacramento.*

Le relief de ce pays est formé de deux chaînes qui se développent parallèlement au rivage du Pacifique et que sépare une longue vallée. La chaîne côtière plonge à pic la mer (mont Saint-Gabriel, 3.029 m.; mont Saint-Johns, 2.240 m.). La sierra Nevada, plus élevée que la précédente, contient, comme son nom l'indique, une série de montagnes [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] ce pays ou à ses habitants.

CALIFORNINE [illegible] n. f. Substance tinctoriale [illegible] d'or, retirée de l'écorce du *chêne californien*.

CALIFOURCHON (du bas lat. *calofurcium*, fourches, gibet) n. m. N'est guère usité que dans la loc. adv. ci-après.

— Fig. Marotte, manie, dada : *La science des livres est le jeu favori de ces* CALIFOURCHONS. Ch. Nod.

— A califourchon loc. adv. Jambe de ça, jambe de là, dans la posture d'un homme à cheval : *Être à* CALIFOURCHON *sur un bâton. Le cocher se mit à* CALIFOURCHON *sur le coupé-lit.* Fig. *Être à califourchon sur.* Se prononcer de, tenir mordicus à, être inébranlable sur : *Je me* CALIFOURCHONNE *sur cela.* On dit plus souvent *Être à cheval sur.*)

CALIGE (lat. *caliga*, sandale) n. f. Chaussure militaire des anciens Romains. (Elle consistait en une forte semelle garnie de clous pointus, à laquelle était fixée une sorte de réseau à jour en cuir, qui laissait les doigts de pied à découvert, protégeait le reste du pied, les talons, et montait un peu plus haut que les chevilles.)

Caligé

plus légère des éclaireurs.

— ENCYCL. La *caliga* était portée par les simples soldats et les officiers jusqu'au grade de centurion. C'est pourquoi les légionnaires sont parfois désignés par les noms de *caligati* ou de *caligæ*. Caligula, élevé dans les camps, devait ce surnom à la coutume qu'il avait de porter la *caliga*.

CALIGE ou **CALIGUS** (*guss*) n. m. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des *caligidés*, renfermant de petites formes élancées, vivant en parasites sur divers poissons de mer. (Fixés dans leur jeune âge, par un byssus dépendant de leur carapace, au poisson sur lequel ils vivent, les caliges deviennent rapidement libres et y prennent un changer d'hôte. Le *caligus caudatus* vit sur un requin ; le *caligus rapax*, sur les cycloptères, etc.)

CALIGÉRIE (*jé-ri* — rad. *calige*, n. d'un crustacé) n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *caligidés*, caractérisé par l'absence d'appendices aliformes sur l'anneau génital et renfermant de petites formes parasites sur des poissons de mer.

CALIGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, dont le genre type est le *calige*. — *Ent.* [illegible]

— ENCYCL. Tous les *caligidés* sont parasites sur les grands poissons de mer, cyclopètres et coryphènes ; beaucoup de naturalistes ont décrit les formes mâles des caligidés comme appartenant au genre *nogagus*.

CALIGINEUX (*ji-neû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du brouillard.

Caligère

CALIGNI (*gn* mill.) n. m. Genre de rosacées-chrysobalanées, dont le nom scientifique est *licania*, renfermant des arbres ou des arbrisseaux des régions tropicales et subtropicales de l'Amérique méridionale.

CALIGNON (Soffrey DE), poète français, né dans l'Isère en 1550, mort en 1606. Henri IV l'employa dans les négociations les plus difficiles. Il fut un des rédacteurs de l'Édit de Nantes. On a de lui : *Journal des guerres faites par François de Bonne, duc de Lesdiguières*, en manuscrit ; une satire remarquable par sa verve : *le Mépris des dames*, et un traité intitulé : *Mémoires remarquables et [illegible] en Espagne de France et [illegible]*, 1597, 1601, 1602.

CALIGNY, comm. de l'Orne, arrond. et à 29 kilom. de Domfront, près du Noireau ; 1.150 hab. Ch. de f. Ouest. Filature de coton.

CALIGNY [illegible] HIER **de Caligny**, ingénieur militaire [illegible] 1674. Il assista à la plupart des sièges de son temps. Nommé ingénieur en chef à Ypres, il dirigea des travaux sur [illegible] fait l'admiration de Bélidor ; puis il compléta la défense de Calais et de Dunkerque, construisit la grande écluse sur l'Aa, à Gravelines, éleva les forts bastionnés de Furnes, et travailla enfin au canal de Bourbourg. — Son frère, Jean-Roland HIER **de Caligny**, également connu sous le nom de **Langruno**, né en 1665, mort en 1725, ingénieur, s'est surtout fait connaître par ses travaux de défense à La Hogue, et il assista à de nombreux sièges, notamment à ceux de Rotmberg (1702), qu'il défendit en qualité d'ingénieur en chef. — Son frère, l'ingénieur Louis-Roland HIER **de Caligny**, appelé **le chevalier de Caligny**, né en 1677, mort en 1748, exécuta des travaux dans les ports de Dieppe, de Honfleur, du Havre, de Cherbourg, etc., et fut mis à la tête des ingénieurs de l'armée de la Meuse en 1741-1772, et de Bavière en 1743.

CALIGO [illegible] n. m. Mot latin signifiant brouillard.

CALIGO (du lat. *caligo*, brouillard). Myth. Divinité allégorique des Ténèbres, personnification des ténèbres. Elle passait pour la mère du Chaos et de la Nuit.

CALIGULA (Caius-César-Auguste-Germanicus), né à Antium l'an 12 après J.-C., mort à Rome en 41. Fils de Germanicus et d'Agrippine, petit-fils de Tibère par adoption, il fut élevé en soldat et parmi les soldats. Aussi devint-il leur idole, et c'est à eux qu'il dut son surnom de **Caligula** (de *caliga*, chaussure militaire). Après la mort de son père, il vécut auprès de Tibère et assista impassible au meurtre de sa mère et de ses deux frères. Tibère lui laissa l'empire. Caligula avait alors vingt-cinq ans. Fils du plus populaire des princes, il fut salué avec un enthousiasme qu'il sembla d'abord devoir justifier. Il combla de bienfaits sa famille, de largesses le peuple et les soldats, supprima des impôts vexatoires, brûla les papiers de Tibère, interdit les accusations de lèse-majesté, autorisa les livres proscrits sous Tibère, étendit à ses dépens le pouvoir des juges, rétablit les comices d'élection. Le réveil ne devait pas tarder. Au bout de quatre mois, au milieu du désespoir public, il tomba malade. Le corps guéri, mais la sagesse ne revint pas. Sa fureur se tourna d'abord contre les siens : Tibère, fils de Drusus, qu'il avait adopté, Silanus, son beau-père, Gemellus, petit-fils de Tibère, Macron, préfet du prétoire, puis une foule de citoyens périrent. Tous les dix jours, il dressait une liste de victimes, et appelait cela *épurer ses comptes*. « *Fais en sorte qu'ils se sentent mourir*, » disait-il au bourreau. Il souhaitait que son règne fût marqué par quelque grande calamité publique, afin que le souvenir en restât. Un soir, au théâtre, on l'entendit souhaiter que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, afin de pouvoir l'abattre d'un coup. Il répétait souvent : *Odorint, dum metuant*. Quand les haïssent, pourvu qu'ils me craignent). Avide de gloire militaire, il simula une expédition contre les Germains, puis, sur son passage, il épuisa et ensanglanta la Gaule. Il eut la pensée de faire massacrer les légions qui s'étaient jadis révoltées contre Germanicus ; mais, quand il les vit courir aux armes, épouvanté, il s'enfuit jusqu'à Rome. Puis il résolut de rétablir à Alexandrie, après avoir exterminé ce qu'il y avait d'illustre dans les premiers ordres de l'État. Épileptique, le sommeil le fuyait. Il poussa la démence jusqu'à vouloir détruire les œuvres de Tite-Live et de Virgile. Son ambition pour son cheval, il lui fit construire un palais, et voulait l'associer au consulat. Cependant, il se proclamait dieu, exigeait un culte, et offrait des sacrifices à sa propre divinité. Ses folies prodigalités ayant épuisé les trésors amassés par Tibère, il se livra à des extorsions de toute espèce et accabla le peuple d'impôts. Aussi dépravé qu'avide et sanguinaire, il n'y a sorte de débauche qu'il ne pratiquât. L'inceste avec ses sœurs, Agrippine, Drusilla, Livilla lui était familier. Enfin, quelques citoyens courageux résolurent de délivrer le monde de ce monstre. A leur tête était le chef des prétoriens, Cassius Chéréas. On montre encore, dans une galerie écartée du Palatin, l'endroit où Caligula tomba, percé de trente coups de poignard. Sa femme Césonia et leur fille périrent en même temps que lui. Son nom fut rayé de la liste des empereurs.

Quinaire de Caligula

Caligula (Denier)

— BIBLIOGR. : Suétone, *les Césars* (Caligula) ; de Champagny, *les Césars* (Paris, 1859) ; Duruy, *Histoire des Romains* (Paris, 1879-1885).

CALIMANDE n. f. Espèce de soie. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de plie.

CALIMANESCI, village de Roumanie (district de Volcea), com. de Cozia, sur les bords de l'Olt ; station balnéaire. Eaux minérales.

CALIMAYA, bourg du Mexique (État de Mexico), sur le versant nord-oriental du Nevado de Toluca ; 7.265 hab.

CALIMBÉ (*lin*) n. m. Étroite pièce de toile ou d'une autre étoffe, que les nègres des bois, en Guyane, par exemple, portent autour des reins pour tout vêtement.

CALIMÉRIDE (du gr. *kalos*, beau, et *méris*, *idos*, partie) n. f. Genre de composées, tribu des astérées, renfermant des herbes vivaces de l'Asie moyenne et septentrionale. (On en cultive dans les jardins.)

CALIN (du portug. *calaim*, même sens) n. m. Alliage métallique composé de plomb, d'étain et d'une petite quantité de cuivre, qu'exploitent les habitants de Sam-Paulo de Mar-Vermelho, et dont ils font des tabatières, des boîtes à thé. Sorte de four de campagne portatif en tôle, dont un foyer chauffe le fond, tandis que la partie supérieure, munie d'un ustensile, reçoit de la braise allumée. (On l'emploie pour la cuisson de certains aliments et pour opérer le gratinage de certaines mets.) ‖ Petite casserole ovale, en fer blanc, montée sur trois pieds et munie de deux anses. *Le* CALIN *sert à faire cuire des pigeons, des côtelettes et autres petites pièces de viande.*

Calin.

— Pêch. Longue pique que l'on place à l'entrée de certains filets pour les diriger vers la nasse.

— Pop. Tonnelet d'étrain des marchands de coco (boisson) :

Le [illegible] coco à la vanille,
Mon [illegible] du [illegible] du Bagne.
J. RICHEPIN, *Chansons de Gueux*.

CÂLIN, INE (origine inconnue) adj. Flatteur et caressant, qualifiant : *Un enfant* CÂLIN. *Un* [illegible] CÂLIN. ‖ Qui appartient, qui convient aux personnes câlines : *Air* CÂLIN. *Grâce* CÂLINE.

— Particulièrem. Indolent, paresseux et niais : *Il est trop* CÂLIN *pour réussir.* ‖ Qui favorise la paresse, qui est accompagné d'indolence : *Comment renoncer aux usances* CÂLINES *du pays?* (Chateaubr.) (Vieux.)

— Substantiv. Personne câline : *Une petite* CÂLINE.

CALINAGE n. m. Petite caisse ouvragée en bois, faite à l'imitation des boîtes de calin pour le thé : *Boîtes de* CALINAGE. ‖ Petite boîte légère, fermant à charnières et crochets, et servant à emballer les petits objets peu lourds ou fragiles.

CÂLINAGE n. m. Action de câliner, manières câlines.

CALINÉE n. f. Bot. Syn. de TÉTRACÈRE. ‖ On dit aussi [illegible].

CÂLINER (rad. *câlin*) v. a. Cajoler, caresser d'une façon mignarde : CÂLINER *un enfant, une femme. Aimer à se faire* CÂLINER. *Se* CÂLINER, *Aimer à* CÂLINER.

— V. n. Être indolent, faire le paresseux : *Passer le jour à* CÂLINER. (Vieux.)

Se câliner, v. pr. Rester dans l'indolence, dans l'inaction : *Passer le temps à* SE CÂLINER *dans un fauteuil.*

— ANTON. **Bourrer, brusquer, brutaliser, malmener, maltraiter, rabrouer, rembarrer, rudoyer.**

CÂLINERIE n. f. Action de câliner ; cajoleries, manières câlines : *Maricaux a fait très bien jouer tous les ressorts de coquetterie, de perfidie et de* CÂLINERIE *féminines.* (Ste-Beuve.)

CALINGAPATAM, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras [prov des Circars]), à l'embouchure du Bangsdara dans le golfe du Bengale ; 4.460 hab.

CALINO, personnage d'un vaudeville, qui remplissait un rôle de niais et dont le nom est devenu commun pour désigner un homme de ce caractère.

CALINOG, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Panay]), sur le fleuve côtier Jalaur ; 7.560 hab. Fabriques de toiles en abaca et fibres du pays.

CALINOTADE n. f. Naïveté, niaiserie, du genre de celles qu'on prête à Calino. « Se dit aussi d'une pièce de théâtre ou de toute composition dont Calino fait les frais.

CALINUX (*nèkss*) n. m. Bot. Syn. de PYRULARIE.

CALIORNE (ital. *caliorna*) n. f. Nom donné aux plus forts palans en usage à bord des vaisseaux. (Le plus souvent, ils sont composés de deux poulies triples) : CALIORNE *de braguet*, CALIORNE *des bigues*, CALIORNE *du bas-mât*, etc.

CALIPHURIE n. f. Genre d'amaryllidacées dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui est une plante à bulbe tuniqué de la Nouvelle-Grenade.

CALIPHYLLE (du gr. *kalos*, beau, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de PORPHYRION.

CALIPPE ou **CALLIPPE**, astronome grec, né à Cyzique (commencement du IVe s. av. J.-C.). Il rectifia le cycle ou nombre d'or de Méton, en le quadruplant et en lui donnant une durée de soixante-seize ans. Cette période fut appelée Callippe. *Callippique*, et la plupart des astronomes l'adoptèrent. Suivant les calculs d'Ideler, elle commença le 28 juin 330 av. J.-C. Callippe compléta aussi sur quelques points le système astronomique d'Eudoxe. Il dirigea d'ailleurs, à la mort de Polémarque, l'école d'astronomie fondée à Cyzique par Eudoxe, dont il avait été l'un des élèves.

CALISAYA (*za-ia*) n. m. Variété jaune de quinquina, qu'on tire du Pérou.

CALISAYNE (*za-in*) n. m. Alcali découvert dans le quinquina calisaya.

CALISSAYQUE (*sa-ik*) adj. Se dit des sels à base de calisayne : *Sels* CALISAYQUES.

CALISSOIRE (*li-so-ar*) n. f. Poêle de fer, que l'on remplissait de charbon allumé pour lustrer les étoffes.

CALISSON (du provenç. *calissoun*, même sens) n. m. Petite pâtisserie d'origine provençale, mentionnée dès le XIIIe siècle parmi les friandises que lui offrait dans les fêtes (1275). Une forme délectueuse est *camelion*, que l'on relève dans Sauval, dans les *Comptes de pâtisserie de la prévôté* (1572).

CALISTO. Myth. gr. V. CALLISTO.

CALITOR n. m. Variété de raisin noir, à grains oblongs et à peau [illegible].

CALITRI, ville d'Italie (Campanie), sur l'Ofanto ; 7.000 h. Élève et commerce du gros bétail.

CÂLIVÂHANA, roi de l'Inde méridionale, fondateur de la période chronologique appelée *Çaka*, qui commence en [illegible] de notre ère.

CALIVO ou **CALIBO**, bourg de l'Océanie espagnole Philippines [île Panay]) ; 12.000 hab. Riz, maïs, tabac, cacao ; laque d'or.

CALIX (*liks* — du lat. *calix*, calice) n. m. Genre d'infusoires tentaculifères, dont l'espèce a été trouvée sur les poils des pattes d'un insecte hémiptère (punaise d'eau, *notonecta glauca*).

CALIXÈNE. Biogr. V. CALLIXÈNE.

CALIXHYMÈNE (*ksi*) n. f. Bot. V. CALYMÈNIE.

CALIXTE ou **CALLISTE** Ier (saint), élu pape en 218, mort en 223. On croit qu'il fut le fils du Romain Domitius et un homme d'une grande science et de quelques écrivains en font l'esclave d'un nommé Carpophore, qu'il aurait trompé et voté par parvenir ensuite au pontificat par la ruse et l'intrigue. Il est considéré comme le fondateur du fameux cimetière de Saint-Marc et au delà du Tibre. On lui attribue aussi l'institution, ou du moins la confirmation du jeûne des quatre-temps. — Fête le 14 octobre.

CALIXTE ou **CALLISTE** II (Guy DE BOURGOGNE), élu pape en 1119, né à Quingey (Doubs) vers 1060, mort à Rome en 1124. Il était fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, et d'Etiennette de Vienne. Il fut nommé archevêque de Vienne en 1088 et élu pape à Cluny le 1er février 1119. C'était l'époque de la querelle de l'investiture ; Calixte II eut à lutter contre l'antipape Grégoire VIII. Le pontificat de Calixte II fut marqué par le concordat de Worms (23 sept. 1122), transaction entre le pape et l'empereur Henri V.

BIBLIOGR. : Robert Ulysse, *Histoire du pape Calixte II* (Paris et Besançon, 1891).

CALIXTE ou **CALLISTE III** (Alfonse BORGIA), pape de 1455 à 1458, né à Xativa (Espagne, diocèse de Valence) en 1377, mort à Rome en 1458. Son pontificat a été marqué par la croisade que, malgré son grand âge (quatre-vingts ans), il prêcha, avec la plus grande énergie, contre les Turcs qui venaient de prendre Constantinople (1453) ; puis par le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc qui aboutit, le 7 juillet 1456, au jugement définitif confirmant à la glorieuse jeune fille, devant toute la chrétienté, la sublime auréole du martyre.

CALIXTE III, antipape, qui fut opposé à Alexandre III, mais finit par se soumettre à celui-ci en 1178.

CALIXTE ou **CALIXTUS** (George), théologien protestant. V. CALLISEN.

CALIXTINS *(lides)* n. m. pl. Sectaires bassites du XV siècle. — *Ibid.* CALIXTINS.

— ENCYCL. Les *calixtins* soutenaient qu'on ne pouvait communier que sous les deux espèces et par conséquent en faisant usage du *calice*, d'où est venu leur nom. Ils prétendaient encore que les *indulgences* ne formulaient aucune prétention en quatre points : la communion sous les deux espèces, la correction des péchés publics et particuliers, dans laquelle ils portaient la sévérité à l'excès, la libre prédication de la parole de Dieu, la suppression des biens ecclésiastiques. Le concile de Bâle, réuni en 1431, accorda en 1433 aux calixtins la coupe, en leur imposant certaines conditions qui les mécontentèrent. Cet accord, connu sous le nom de *compactum*, fut renouvelé par l'empereur Sigismond, en 1436. Il subit de rudes atteintes sous les règnes de Charles-Quint, de Rodolphe II, de Mathias et de Ferdinand II. Les calixtins se sont peu à peu confondus avec les luthériens, sauf avec les frères moraves.

On a aussi donné le nom de *calixtins* aux partisans du théologien protestant George Calixte.

CALKOEN (Jean-Frédéric VAN BEEK, astronome néerlandais, né à Groningue en 1732, mort en 1811, professa l'astronomie et les mathématiques à Leyde et à Utrecht 1805, fut chargé par le roi Louis Bonaparte du règlement des poids et mesures, et fut partie de l'Institut national hollandais. On cite de lui une dissertation latine sur les horloges des anciens (1797), et une réfutation (en hollandais) de l'*Origine des cultes*, de Dupuis, au point de vue astronomique.

CALLA n. f. Linnéen. Ancien nom du bois de noix, mot qui a été conservé dans quelques provinces.

Calla *a*, fleur.

Bot. Genre d'aroïdées, type de la tribu des *callées*, dont la seule espèce connue est une herbe vivace croissant dans les marais de l'Europe moyenne, de l'Asie et de l'Amérique boréale.

CALLA (Etienne), ingénieur-mécanicien français, né à Paris en 1760, mort en 1835. Il fut l'un des principaux promoteurs du développement des constructions mécaniques en France. C'est lui qui, le premier, a construit la machine à vapeur à double effet. Il a imaginé diverses machines à filer et d'autres à tisser le coton et en particulier le calicot. Enfin, dans la construction des machines-outils, il remplaça partout le bois par la fonte, le fer et l'acier.

CALLAC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 29 kilom. de Guingamp, sur un affluent de l'Hière ; 3.295 hab. Céréales, fourrages, moulins, tanneries. — Le canton a 11 comm. et 17.549 hab.

CALLACÉES n. f. pl. Bot. Syn. de AROÏDÉES.

CALLADE n. f. Au trois-sept ou tré-sept, très ancien jeu de cartes, Coup dans lequel deux joueurs associés font toutes les levées : *Gagner par* CALLADE.

CALLADON n. m. Au trois-sept ou tré-sept, Napolitaine formée de trois cartes de même valeur, comme trois trois, trois as, etc. : *Gagner par* CALLADON.

CALLADONDRION n. m. Au trois-sept ou tré-sept, Napolitaine suivie de sept cartes de même couleur ou qui se suivent dans l'ordre hiérarchique.

CALLAEAS *(Callaeas — callaeas, jabot)* n. m. Genre des oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, renfermant des corbeaux propres à la Nouvelle-Zélande et dont on connaît deux espèces : *Callaeas Wilsoni* et *Callaeas cinerea*. Les callaeas ont le bec vigoureux, élevé à sa base, et la queue moyenne.

Callaeas

CALLAIDE n. f. T. de joaill. V. CALLAÏS.

CALLAINITE (rad. *callaïs* n. f. Variété de turquoise, vert-émeraude, et privée de cuivre.

CALLAÏS (mot lat.) n. f. Nom donné par les anciens à une pierre précieuse. Une couleur vert de mer, qu'ils tiraient du Caucase, et que l'on croit être une variété de turquoise. ‡ Syn. CALLAINITE.

CALLAITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium. Variété de turquoise.

CALLAMARD ou **CALLAMARE** (Charles-Antoine), statuaire français, né et mort à Paris (1769-1815). Elève de Pajou, il obtint le prix de Rome en 1797. On cite de lui surtout deux statues, qui sont aujourd'hui au musée du Louvre : l'*Innocence réchauffant un serpent*, et le *Hyacinthe mourant*, qui lui fut commandé par Napoléon. Le sculpteur David d'Angers lui a consacré une curieuse étude.

CALLAN, ville d'Irlande, Leinster, comté de Kilkenny, sur le King's-River ; 3.520 hab. Commerce de grains. L'origine de cette petite ville est très ancienne ; célébrant [illegible] dévastées par Cromwell en 1650 ; ruines du couvent des augustins.

CALLANAN (Jean-Jacques), poète irlandais, né à Cork en 1795, mort en 1829. Il eut une existence pleine et agitée. Callanan était un vrai poète et un observateur : ses ballades, empreintes d'une grâce mélancolique, ont un charme inexprimable et de grandes beautés de style. Ses *Poésies complètes* ont été publiées à Londres, en 1830.

CALLANTHIAS *(Callas — du gr. kalos, beau, et anthias, poisson)* n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percoïdes, renfermant de grandes écailles cycloïdes, couvrant aussi la tête, à nageoire dorsale très fourchue. Les callanthias vivent sous les pétits poissons, élégants, colorés de rose et de jaune, habitant les mers tempérées, notamment les Canaries.)

CALLAO, mines d'or qui se trouvent dans la partie de la Guyane appartenant au Venezuela [illegible] extrêmement riches, mises en exploitation en 1871.

CALLAO, ville et port du Pérou, sur l'océan Pacifique, à 14 kil. O. de Lima, près de l'embouchure du Rimac ; 25.400 hab. Usines et ateliers (produits manufacturés, réparation de navires), concentrés surtout au faubourg de Bellavista. Exportation de guano, nitrates, métaux précieux. Ses habitations se pressent entre la mer et les Andes imposantes, au bord d'une baie qui est l'un des meilleurs mouillages de la côte sud-américaine sur le Pacifique, abrité par les îlots du Fronton et de San-Lorenzo. Des appontements munis de quais, un bassin de carénage de 90 m. de long, desservent le port. Les ouvrages fortifiés (Fortaleza de la Independencia) sont assez importants. Climat salubre. Fondé par les Espagnols sous le nom de « Ciudad de los Reyes ». Détruit, Callao, à nouveau été ravagé par des tremblements de terre (1630, 1746) qui ont fait disparaître les belles constructions de jadis. Les Espagnols y demeurèrent jusqu'en 1826, tendant de la [illegible] Pendant la lutte contre le Chili, Callao [illegible] prise et rendue au Pérou à la paix (1883). Relié à Lima par une allée d'arbres et deux voies ferrées, la ville forme, avec ses environs, la province constitutionnelle du Callao.

CALLAPATIS *(tis)* n. m. Toile de coton des Indes.

CALLARIAS *(ass)* n. m. Nom d'une fausse espèce de gade établie par les anciens naturalistes sur les jeunes individus de la morue commune (*gadus morrhua*). V. MORUE, et GADE.

CALLAS, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 14 kilom. de Draguignan ; 1.346 hab. Vins, blé ; moulins à huile, savonnerie, culture du mûrier. Chapelle de Notre-Dame de Pennefort. — Le canton a 6 comm. et 5.761 hab.

CALLAVAYAS, Indiens de la Bolivie, qui exercent la médecine dans leur pays, au Pérou, dans l'Equateur et dans la pampa argentine. — *Ibid.* CALLAVAYA.

— ENCYCL. A certaines époques de l'année, les *Callavayas* se réunissent en grand nombre pour aller récolter des plantes médicinales sur les montagnes de la Paz. Chargés de leurs produits, ils se mettent en route et restent souvent deux ou trois ans sans revenir dans leur pays. Ils marchent droit devant eux. Jamais ils ne dorment dans une case ; quelle que soit la température, ils dressent une tente pour passer la nuit. — Leurs pratiques médicales se transmettent de père en fils, et ils les entourent d'un certain mystère. Ils savent exploiter les superstitions populaires, qui attribuent les maladies à un mauvais esprit qu'ils prétendent chasser.

CALLCOTT (John-Wall), compositeur anglais, docteur en musique de l'université d'Oxford, né à Kensington en 1766, mort à Londres en 1821. Il prépara les matériaux d'un dictionnaire de musique et d'une biographie musicale qu'il ne put jamais achever. Il livra seulement au public, en 1806, une *Grammaire musicale* en quatre parties (*Notation, Mélodie, Harmonie, Rythme*). Callcott, qui avait été nommé en 1791 organiste de l'église de Covent-Garden, et en 1792 organiste à l'hospice des Orphelins, fut ensuite lecteur de musique à l'Institution royale.

CALLCOTT (Augustus Wall), frère du précédent, peintre de l'école anglaise, né et mort à Kensington (1779-1844), fut élève de John Hoppner, portraitiste en renom ; mais Callcott s'attacha de préférence au paysage et reçut le surnom flatteur de **Claude Lorrain anglais**. Il obtint à la Royal Academy en 1810. On cite de lui une *Vue de Pise*, une *Vue de l'Escaut près d'Anvers*, une *Vue de Gand*, plusieurs vues de *Dordrecht*, la *Tamise chargée de navires*, dans la collection Lansdowne. Cette toile est considérée comme son chef-d'œuvre. Rappelons encore ses deux toiles du musée de Kensington, un *Port de mer* et une *Scène de côte*, et enfin les *Paysans hospitaliers* et une *Vue de Rotterdam*.

CALLE n. f. Tente, sorte de pieu en bois, supportant une partie du poids d'une autre pièce que l'on travaille.

— Art milit. anc. Calotte de métal ou appareil formé de deux bandes de fer disposées en croix, que l'on mettait sur une autre coiffure.

— Bot. Syn. de CALLA.

— Mar. Machine servant à retirer les bâtiments de l'eau pour les radouber.

CALLE (La), comm. d'Algérie, départ. de Constantine, arr. et à 80 kilom. E. de Bône, et à 16 kilom. de la frontière de Tunisie, sur la Méditerranée ; 4.970 hab. Les principales ressources de la région sont : la pêche du corail, à laquelle participent surtout les Italiens ; l'exploitation des forêts de chênes-lièges et des mines de fer [illegible] Elle boit : la culture de la vigne. La Calle est l'ancien bastion de France, premier établissement fondé par les Français sur la côte barbaresque au XVI siècle. — La commune de la Calle a 19.797 hab.

CALLEBRANCHE n. f. Variété d'ammonite.

CALLÉE n. f. Espèce de [illegible] Nom donné autrefois à une espèce de [illegible] que l'on tirait de Bône, en Algérie.

CALLÉES (rad. *callis* n. f. pl. Tribu d'aroïdées, renfermant plusieurs genres et dont le genre *calles* est le type. — *Ibid.* CALLÉES.

CALLÉIDE ou **CALLIDE** (gr. [illegible] beauté, et *eidos*, apparence) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des dryptinés, renfermant de jolies formes allongées,

Calléide (gr. 2 fois).

par sa cruauté, durant l'insurrection mexicaine qui éclata en 1810, et qui était dirigée par Hidalgo, curé de Dolorès. Il défit les rebelles dans les plaines d'Acapulco, non loin de Mexico, le 7 novembre 1810, et prit d'assaut la ville de Guanajuato. Hidalgo fut battu, le 16 janvier 1811, par Calleja, au pont de Calderon et doublé vainqueur tira son titre nobiliaire. Le 21 mars de la même année, Hidalgo fut pris et exécuté, ce qui fut un coup très sensible pour l'insurrection. La cruauté de Calleja, au cours de ces opérations, le [illegible] le bouchet d'honneur [illegible] du Mexique, en remplacement de Venegas. [illegible] et près quelques.

CALLEMANDE ou **CALLEMANDRE** [illegible] MANDRE.

CALLENBERG, ville d'Allemagne [illegible] Hanovre, sur le Rohr, affluent de la M[illegible] Fabrique de couvertures.

CALLENBERG (Gottfried), un fut [illegible] Wolmlestadt en 1642, mort en 1722, commandait le vaisseau que montait Ruyter, lorsque le grand amiral fut mortellement blessé. Nommé vice-amiral, il délloqua, en 1694, le port de Barcelone, bombarda Saint-Martin dans l'île de Ré en 1696, et commanda en chef la flotte hollandaise qui, avec celle des Anglais, attaqua et prit Gibraltar en 1704. De retour en Hollande, Callenberg remplit, dans les dernières années de sa vie, les fonctions de bourgmestre à Vlaerdingen.

CALLENBERG (Jean-Henri), orientaliste et théologien protestant, né en 1694, à Gotha, duché de Saxe-Gotha, mort en 1760 à Halle, où il professa la philosophie et la théologie. Il établit à ses frais une imprimerie arabe et hébraïque pour éditer des livres destinés aux missions protestantes de l'Orient. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Relation d'une tentative pour ramener le peuple juif aux vérités du christianisme* (Halle, 1728-1739).

CALLERY (J.-M.), sinologue français, mort en 1862. Il fut partie de la mission en Chine (1844), puis devint secrétaire interprète de Napoléon III. Ses ouvrages les plus importants sont : *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise* (1842) ; *Insurrection en Chine, depuis son origine jusqu'à la prise de Nankin* (1853).

CALLET (Antoine-François), peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1741, mort en 1823. Il remporta le prix de Rome en 1764, avec un *Cléobis et Biton* ; fut reçu à l'Académie royale en 1780 avec un tableau de *Flore et Zéphyre couronnant Cybèle* (Louvre). Callet n'offre un certain intérêt que parce que, à l'exemple de Vien, il donna dans le genre soi-disant antique qui prépara David. Il a laissé un portrait de Gaston XVI, qui [illegible]

CALLET (Jean-François), mathématicien, né à Versailles en 1744, mort en 1799. Il fut professeur d'hydrographie, puis professeur des ingénieurs géographes du dépôt de la guerre. En 1783, il publia [illegible] édition des *Tables de Gardiner*, rééditées en 1795 [illegible] *Tables de logarithmes*, et portées à une grande [illegible] et à la perfection typographique par le stéréotypage de Firmin Didot. On y trouve les logarithmes des nombres jusqu'à 108.000.

CALLEUX *(ka-leû)*, **EUSE** (lat. *callosus* ; de *callus*, durillon, callosité) adj. Qui a des callosités : *Pieds* CALLEUX. *Mains* CALLEUSES. [illegible] *et* CALLEUSE. (Buff.).

— Fig. Endurci, insensible à tout : *Une conscience* CALLEUSE.

— *Matière calleuse*. Bot. Matière qui forme le col des tubes criblés. (Insoluble dans le liquide célesto et ne se colorant pas en bleu par le chloroiodure de zinc, ce qui la distingue de la cellulose, elle se colore en bleu par le bleu d'aniline, en rouge par l'acide rosolique, et se dissout dans la potasse.)

— *Ulcère calleux*. Pathol. Ulcère dont les bords sont épais et durs.

— *Corps calleux*. Anat. et physiol. Grande bande de matière médullaire, qui réunit les deux lobes du cerveau.

— ENCYCL. Anat. et physiol. Le *corps calleux*, grande commissure cérébrale (ou *mesolobe*), est une bandelette de substance blanche nacrée, épaisse, formant comme une voûte au-dessus des ventricules latéraux et moyens, au fond du sillon qui sépare les hémisphères du cerveau. Elle est plus large en arrière qu'en avant, convexe dans le sens antero-postérieur, légèrement concave transversalement et offrant, sur les côtés, trois prolongements qui rependent aux trois cornes des hémisphères. L'extrémité antérieure présente une portion appelée « genou du corps calleux » ; sa portion réfléchie, beaucoup plus mince, porte le nom de « bec ». Deux cordons blancs ou pédoncules, qui se dirigent vers la substance perforée, terminent en avant le corps calleux. L'extrémité postérieure, concave et plus épaisse, porte le nom de « bourrelet du corps calleux », et donne naissance à quatre prolongements, dont deux sont postérieurs et vont recouvrir l'ergot de Morand, et deux latéraux et externes, et vont recouvrir les cornes d'Ammon.

[illegible] anatomiques du corps calleux et le prolongement des [illegible] dans les hémisphères du cerveau. V. CERVEAU.

CALLI [illegible] tient : CALLIGRAPHIE, CALLIPYGE, etc.

CALLIAN, [illegible] Draguignan ; 1.025 hab. Vignes, oliviers, fruits, culture [illegible]

CALLIANASSE [illegible] croures, famille des thalassinidés, [illegible]

allongées, [illegible] dans le sable, et dont les espèces, assez nombreuses, sont répandues sur le globe. (Les callianasses les [illegible] *da*; cette dernière exclusivement méditerranéenne.)

Callianasse

CALLANDRE (de *calli*, et du gr. *anêr*, *andros*, homme, organe mâle) n. f. Genre de légumineuses, tribu des mimosées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux croissant en général dans l'Amérique du Sud : *Les* CALLIANDRES *doivent leur nom générique à la beauté des aigrettes écarlates que forment leurs étamines.*

CALLIANIDÉE n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des thalassinidés, renfermant des formes allongées, ressemblant un peu aux jaguares et habitant les mers chaudes du globe. [illegible] du genre [illegible] la Nouvelle-Irlande.)

Callianide

CALLIANIRE n. mythol. d'une néréide) n. f. Genre de cténophores, renfermant des animaux marins élégants, chauds et tempérés. (La *callianira diploptera* est propre à l'océan Indien.)

CALLIANTHÈME (de *calli*, et du gr. *anthémôn*, fleur) n. m. Genre de renonculacées, formé aux dépens des renoncules, et renfermant un petit nombre d'espèces vivaces, qui croissent dans les montagnes de l'Europe.

CALLIANYRE n. f. Zool. Orthographe vicieuse de CALLIANIRE.

CALLIAROS. Myth. gr. Fils d'Œdœdokos et de Laonome.

CALLIAROS. Géogr. anc. Ville de Locride.

CALLIAS. Myth. gr. Un des fils de Temenos, le premier des rois Héracides à Argos. Callias et ses frères tuèrent Temenos, à qui ils reprochaient de leur préférer leur beau-frère Déiphonte.

CALLIAS, poète comique athénien, fils de Lysimachos (ve s. av. J.-C.). Il fut un des poètes de l'ancienne comédie, à peu près contemporain de Cratinos. Nous possédons quelques fragments de six de ses pièces.

CALLIAS, nom de plusieurs citoyens d'Athènes, qui appartenaient à la riche et puissante famille ou alliée, nommé les maisons de Callias et d'Hipponicos. Cette famille, dont on peut suivre l'histoire pendant tout le vie et le ve siècle, prétendait descendre de Triptolème, et avait le privilège de fournir toujours le *dadouque* aux mystères d'Éleusis. Les principaux personnages de cette famille qui ont porté le nom de Callias sont : **Callias**, vainqueur aux jeux Olympiques et aux jeux Pythiques (milieu du vie s.). [Possesseur d'une grande fortune, il fut le seul Athénien qui se présenta pour acheter les biens de Pisistrate exilé]; — **Callias**, surnommé *Cacoploutos* (le Mauvais Riche) ou *Lacoploutos* (Puits d'or), petit-fils du précédent (commencement du ve s.). [Il passait pour l'Athénien le plus riche de son temps. On contait qu'à Marathon il avait tué un Perse suppliant, qui venait de lui révéler le lieu où était enfoui un trésor. Ce Callias fut chef d'une ambassade envoyée par les Athéniens à Xerxès, en 449 ; il négocia avec Artaxerxès un traité qui assurait la liberté des villes grecques d'Asie, et qui interdisait aux Perses l'accès de la mer Égée. Pourtant, dès son retour à Athènes, on l'accusa de s'être laissé corrompre, et on le condamna à une amende de 50 talents]; — **Callias**, surnommé *le Riche* ou *le Prodigue*, petit-fils du précédent (fin du ve s. et commencement du ive). [Il servit sous Iphicrate, dans la guerre de Corinthe (en 392) ; il fut envoyé comme ambassadeur à Sparte (en 372) pour conclure la paix. Il fut célèbre par ses prodigalités ; il ouvrait sa maison toute grande aux sophistes et aux gens de plaisir. Xénophon a immortalisé le banquet qu'il donna à ses amis pour célébrer la victoire d'Autolycos aux panathénées. Callias finit par se ruiner et mourut dans un état voisin de l'indigence.]

CALLIAS de Syracuse, historien, [illegible] av. J.-C. Il composa une *Histoire du règne d'Agathocle*, en vingt-deux livres, qui allait de l'an 317 à l'an 289, et dont il reste quelques fragments.

CALLIAS, ingénieur grec, né en Phénicie (iiie s. av. J.-C.). Il inventa une sorte de grue, au moyen de laquelle on pouvait soulever de terre les tours roulantes appelées *hélépoles*. Les Rhodiens adoptèrent avec enthousiasme cette invention. Demetrius Poliorcète leur opposa une autre invention de l'Athénien Epimachos, une hélépole si puissante qu'on ne pouvait la soulever. Mais Diognète, ingénieur rhodien, fit creuser une mine, et l'hélépole d'Epimachos s'enfonça dans le sol. Cet échec décida Demetrios à lever le siège de Rhodes.

CALLIASTRE (*asstr*') n. m. Bot. Section du genre aster.

CALLIAT [illegible] sorte de graveur français, né en [illegible] comme par un certain nombre de [illegible] monument : *Hôtel de ville de Paris* [illegible] (1844-1856) ; *Parallèle des maisons de Paris, construites depuis 1830* (1850-1864) ; *Église Saint-Eustache* (1850). Il a fondé, en 1850, l'*Encyclopédie d'architecture*. On lui doit encore : *la Sainte Chapelle de Paris, d'après les restaurations commencées par Duban et terminées par Lassus*, [illegible] par de Guilhermy (1857).

CALLIBLÉPHARON (de *calli*, et du gr. *blépharon*, paupière) n. m. Crayon ou fard dont se servaient les anciens Grecs pour teindre en noir les sourcils.

CALLIBOTRYS (*trize* — de *calli*, et du gr. *botrus*, grappe) n. m. Section du genre bruyère (*erica*).

CALLIBRYON (de *calli*, et du gr. *bruon*, mousse) n. m. Syn. de CATHARINÉE.

CALLICARPE (de *calli*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Genre de verbénacées, comprenant des plantes fruticentes ou des arbres qui croissent en Asie, en Amérique et en Australie, et dont plusieurs sont cultivées dans les serres.

Callicarpe

CALLICÉPHALE (de *calli*, et du gr. *kephalê*, tête) n. m. Bot. Section du genre centaurée.

CALLICÈRE (de *calli*, et du gr. *kêras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des myrmédonides, renfermant six ou sept espèces d'Europe.

CALLICHLAMYDE (*kla* — de *calli*, et du gr. *khlamys*, *udos*, chlamyde) n. f. Genre de bignoniacées, renfermant des lianes des parties chaudes de l'Amérique centrale et méridionale.

CALLICHORE (*kor'* — gr. *callichoros*, aux belles danses). Antiq. gr. Puits sacré, voisin d'Eleusis, autour duquel les Athéniennes exécutaient des danses en l'honneur de Déméter et de Dionysos. — Nom d'un fleuve de Paphlagonie (auj. *Oksina* ou *Kosch*).

CALLICHROA (*kro* — de *calli*, et du gr. *khroa*, couleur) n. m. Bot. Syn. de LAGIE.

CALLICHROME ou **CALLICHROMA** (*kro* — de *calli*, et du gr. *khrôma*, couleur) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, renfermant de beaux capricornes des régions chaudes du globe, ordinairement verts et métalliques, variés de taches noires veloutées. (Les callichromes d'Europe forment le genre aromie. Le genre *callichrome* renferme un très grand nombre d'espèces.)

Callichrome réd. d'un tiers.

CALLICHTHYS (*kthis* — du gr. *kallichthys*, nom d'un poisson) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, renfermant des silures de petite taille, à corps couvert de grandes écailles, à haute nageoire dorsale, avec l'adipeuse munie d'une forte épine. (Les dents sont absentes ou faibles, les barbillons sont réunis dans les deux paires par leur base. Ils habitent les eaux douces des régions chaudes du globe. L'espèce type du genre, *callichthys armatus*, se trouve dans le bassin de l'Amazone.) « Ancien nom d'un poisson des mers européennes, le *stromateus fiatola* (chrysostrome fiatolide de Lacépède), qui est un scomberide. V. STROMATEUS, ou STROMATÉE.

Callichthys.

CALLICLÈS, statuaire grec, né à Mégare (ve s. av. J.-C.). Il était fils d'un sculpteur nommé Théoscome, qui avait acquis une grande réputation en exécutant pour Mégare des statues de Jupiter. Callicles fit surtout des statues de vainqueurs aux jeux Olympiques; entre autres, celle de l'athlète Diagoras, vainqueur du pugilat. — Peintre grec (fin du ive s. av. J.-C.). Il exécutait de très petits tableaux, des scènes de miniatures. D'après Varron, il aurait pu rivaliser avec Euphranor, s'il eût voulu tenter de grandes compositions.

Callicles (DISCOURS CONTRE), titre d'un plaidoyer civil de Démosthène, composé vers le milieu du ive siècle. Suivant l'historien athénien, ce plaidoyer a été prononcé par le client de l'orateur. C'est un petit propriétaire de campagne, qui se dit lui-même fils de Tisias. Il s'agit d'un mur que le plaideur avait fait construire pour empêcher, par les temps de pluie, l'eau d'un chemin d'envahir son domaine. Callicles, un de ses voisins, se plaignait d'être inondé à son tour : d'où le procès. Démosthène prête à son client un langage très simple, qui parfois s'élève à l'éloquence, mais qui se plus souvent est plein de bonhomie et de belle humeur. Ce plaidoyer est un de ceux qui montrent le mieux en Démosthène la souplesse du talent de l'avocat. (*Géographie* [illegible] comme on disait à Athènes.

CALLICNÉMIS (*knê-miss* — de *calli*, et du gr. *knêmis*, jambière) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des oryctinés, renfermant des scarabées à pattes postérieures très fortes, habitant la région boisée supérieure. Le *callicnemis Latreillei*, seule espèce du genre, est rare partout; sa larve se développe dans les pièces de bois pourries enterrées dans les sables littoraux à plus de 0m,30 de profondeur.)

Callicnémis réd. d'un tiers.

CALLICODON (du gr. *kallos*, beauté) n. m. Section du genre bruyère (*erica*).

CALLICOME (de *calli*, et du gr. *komê*, chevelure, feuillage) n. m. Genre de saxifragacées, renfermant de petits arbres, originaires de l'Australie.

CALLICOQUE (de *calli*, et du gr. *kokkos*, coque, graine) n. m. Les Sections du genre tapogomée

CALLICRATE, sculpteur grec, d'époque inconnue, qui ciselait des ouvrages d'ivoire d'une dimension imperceptible. On rapporte qu'il pouvait graver plusieurs vers d'Homère sur un grain de millet, et qu'il sculpta un char d'ivoire à quatre chevaux qu'on pouvait cacher sous l'aile d'une mouche. — Architecte grec (ve s. av. J.-C.). Il fut, avec Iktinos, l'architecte du nouveau Parthénon, qui fut contruit de 447 à 432. D'après Plutarque, Callicratès fut encore chargé par Périclès de la construction d'un des longs murs qui reliaient Athènes au Pirée.

CALLICRATE, stratège de la ligue achéenne, mort à Rhodes en 149 av. J.-C. Il fut un des principaux instruments de l'asservissement de la Grèce aux Romains. Député à Rome en 179 pour justifier les Achéens dans l'affaire des bannis de Lacédémone, il trahit ses concitoyens et parla contre leurs intérêts. En 174, il dénonça au sénat plus de mille de ses compatriotes, qui furent emmenés captifs en Italie ; parmi eux, l'historien Polybe. Dans une nouvelle ambassade dont il fut chargé vers 149, Callicrate trahit encore les Grecs. Puis il se retira dans l'île de Rhodes, où il mourut.

CALLICRATIDAS, général lacédémonien, fut envoyé à Éphèse vers la fin de la guerre du Péloponèse, l'an 406 av. J.-C., pour commander la flotte en remplacement de Lysandre. Il se mit alors à la poursuite de Conon, et, après l'avoir vaincu, il l'assiégea dans Mitylène. Les Athéniens envoyèrent cent cinquante vaisseaux pour dégager Conon. Callicratidas fut vaincu et tué à la bataille navale des Arginuses (406 av. J.-C.).

CALLICRINUS (*nuss* — de *calli*, et du gr. *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles, de la famille des calyptocrinidés, dont le calice a la base invaginée (silurien supérieur).

Callicrinus.

CALLICULE n. f. Pièce d'appliqué qui servait, dans l'antiquité, à orner les vêtements sur lesquels on la fixait par broderie ou couture.

— ENCYCL. La mode des *callicules* apparaît dans les premiers temps de l'ère chrétienne; on voit des personnages à toges ornées de callicules figurés fréquemment sur les fresques des catacombes. Jusqu'au XIIe siècle, on retrouve les callicules dans le costume italien.

Personnage à vêtement orné de callicules

CALLICYSTHE *sisst'* — de *calli*, et du gr. *kusthos*, vulve) n. m. Bot. Syn. de VIGNA.

CALLIDÉE (du gr. *kallos*, beauté, et *idêa*, apparence) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des scutellérides, comprenant des scutellères africaines, longues, vertes ou bleues, métalliques, tachées irrégulièrement de brun, rougeâtres en dessous. (On connaît une dizaine d'espèces de callidées, parmi lesquelles on doit citer les *callidea duo decimpunctata* et *callidea typhaeus* du Sénégal; la *callidea Dregei*, d'Obock, etc.)

CALLIDIE n. f. ou **CALLIDIUM** (*om'*) n. m. (du gr. *kallos*, et *idêa*, aspect, forme). Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, renfermant des formes aplaties, à cuisses renflées en massue; de nombreuses espèces sont répandues sur le globe; trente habitent l'Europe. La plus commune est la callidie couleur de feu (*callidium ou pyridium sanguineum*), d'un beau rouge velouté, qui s'est [illegible] printemps des bois de chauffage dans les appartements, ou apparaît, en été, dans les mêmes conditions, la callidie variable (*phymatodes variabile*), plus grande, testacée, ou rougeâtre avec les élytres bleues.

Callidie (gr. nat.)

CALLIDINE (de *calli*, et du gr. *dinos*, tourbillon) n. m. Genre de vers rotateurs, famille des philodinidés, renfermant des animaux microscopiques, aveugles, à tête prolongée en trompe cillée, et dont l'espèce type est la *callidina elegans*.

Callide (gr. 2 fois).

CALLIDO (Gaetano), facteur d'orgues italien, né à Venise en 1725, se distingua dans son art d'une façon particulière. Élève d'un prêtre dalmate nommé Nanchini, qui avait lui-même la réputation d'un excellent facteur, il s'établit dans sa ville natale, où il acquit une grande renommée, et déploya une telle activité que son catalogue, imprimé en 1795, ne portait le nombre des instruments construits par lui à trois cent dix-huit.

CALLIDRYADE ou **CALLIDRYAS** (de *calli*, et *dryade*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères phopa-locères, famille des piérides, renfermant de belles piérides propres aux régions chaudes du globe et dont les ailes, blanches ou fauves, sont souvent marquées de taches rouges, écarlate ou orange. (La *callidryas philippina* de l'archipel indien est une des plus communes.)

Callidryade (réd. de moitié)

CALLIÉPIE (de *calli*, et du gr. *épos*, parole) n. f. Style élégant, académique.

CALLIÈRES (Jacques DE), général français, mort en 1697. Il fut maréchal de bataille des armées de Louis XIV. Il s'occupa surtout de travaux historiques et littéraires. On lui doit : une *Histoire de Jacques de Matignon, maréchal de France* (1661), et une *Histoire du Prince Anne de*

Jugeresse (1687). Son fils, François, diplomate fameux, né à Thorigny en 1645, mort à Paris en 1717, fut chargé de plusieurs missions en Hollande, et signa à Ryswick. Très lié avec les principaux hommes politiques de cette époque, il prit, en 1686, une part active à cette assemblée plénipotentiaire aux conférences qui précédèrent la paix de Ryswick. En 1698, Louis XIV le nomma secrétaire du cabinet. Entre à l'Académie française en 1689, il succéda à Colbert à la publication, entre autres ouvrages, du célèbre traité sur le mémoire diplomatique : *De la manière de négocier avec les souverains* (1716) ; *De la science du monde* (1717, 2 vol.).

CALLIÈRES DE L'ÉTANG (P.-J.-G.), né en 1725, mort en 1795. Avocat au parlement de Paris lors de la Révolution, il devint officier municipal. En décembre 1789, il organisa, avec l'assentiment du roi, un bataillon de vieillards composé de 500 volontaires, dont il fut nommé commandant. Cette troupe de vieux gardes, vêtus d'un uniforme aux couleurs nationales, armées de longues pipes, d'un pistolet et d'un sabre, reçut des Parisiens le surnom de *sergent de Royal-Pétrate*. Envoyés comme commissaires en Vendée, Callières de l'Étang resta quelque temps prisonnier des royalistes. De retour à Paris, il défendit la mémoire de Marat devant la Convention et l'exposa de promener le cadavre du célèbre révolutionnaire dans tous les départements. Il mourut quelque temps après.

CALLIERGUS, CALLIERGI ou **CALLOERGI** (Zacharie), philologue grec, né dans l'île de Crète vers la fin du XVIe siècle. Il composa, à Venise, un dictionnaire étymologique de la langue grecque, *Etymologicum magnum* (1562), qui le fit appeler à Rome, où il reçut la direction de l'imprimerie bondée par Aug. Chigi. De ses presses sont sortis plusieurs éditions d'auteurs grecs, renommées pour la correction du texte et la beauté de l'impression.

CALLIES, ville d'Allemagne (Prusse-Poméranie), sur un affluent de la Drage ; 3 500 hab. Fabrique de draps.

CALLIETHERE (*li thèr* — du gr. *kallion*, plus beau, et *thêra*, chasse) n. m. Genre d'arachnides dipneumones, tribu des saltigrades, famille des attoïdés, renfermant de petites saltiques grises portant des chevrons noir velouté, et dont l'espèce (type : *calliethère sexmaca*) est très commune en été sur les plantes.

CALLIGAN n. m. Sorte de toile de coton, qu'on fabrique dans les Indes.

CALLIGÉE (de *calli*, et du lat. *geum*, benoîte) n. f. Bot. Section du genre benoîte (*geum*).

CALLIGÈNE, médecin de Philippe V, roi de Macédoine. Ce prince étant atteint d'une maladie mortelle, Calligène fit secrètement prévenir Perséo, alors en exil, et tint quelque temps secrète la mort de Philippe. Il donna ainsi à Perséo le temps d'arriver, et lui assura par ce moyen la succession de son père (179 av. J.-C.).

CALLIGÉNIE (du gr. *kalligéneia*, à la belle naissance, ou qui engendre de beaux rejetons) adj. Myth. gr. Surnom de Déméter ; ou, suivant d'autres, nom d'une fille de Déméter. D'où la fête appelée *kalligéneia*.

CALLIGÉNIE (de *calli*, et *gonié*, génération) n. m. Genre de polygonacées, comprenant quelques arbrisseaux de l'Afrique boréale et de l'Asie moyenne et occidentale.

(Syn. TRACHYTELLE, PTÉROSOXE, SCYALTROSE, ORIOSE.)

CALLIGRAPHE (de *kalli*, et du gr. *graphein*, écrire) n. Personne qui a une belle écriture.

— Esclave chargé, dans l'antiquité grecque, de l'office de secrétaire ; écrivain employé à la copie des livres dans une bibliothèque. ▫ Au moyen âge, Copiste de manuscrits.

CALLIGRAPHIE (rad. *calligraphe*) n. f. Art de ceux qui ont une belle écriture.

— Encycl. Du jour où les hommes ont connu l'écriture, s'est développée la *calligraphie*, c'est-à-dire l'art de donner à l'écriture des signes les plus beaux et les plus élégants. Chez les Orientaux, la calligraphie paraît avoir été en honneur dès la plus haute antiquité. Les historiens du Céleste Empire citent le fameux Wan-Hi-Che, magistrat qui vivait vers le IIIe siècle de notre ère, et dont les écrits de cette époque sont aujourd'hui achetés au prix de la lettre, chaque lettre étant estimée de 5 à 10 fr. Chez les peuples mahométans, dont la religion interdit la reproduction de la figure humaine, la calligraphie fut portée au plus haut point, tout l'effort de l'artiste s'y concentrant.

Dans la civilisation occidentale, la calligraphie se développa avec les progrès des arts environnants. Les lettrines, puis celles et initiales prirent les plus fantastiques développements, s'agrémentant de figures d'animaux, de fleurs et d'arabesques. On peut s'en faire une idée par la luxueuse publication du comte de Bastard d'Estang : *Abécédaires et ornements des manuscrits français, classés dans un ordre chronologique pour servir à l'histoire des arts du dessin, depuis le Ve siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVIe siècle* (commencée vers 1835). L'ouvrage terminé (8 vol.) coûte à l'acheteur 100 000 francs. Parmi les calligraphes les plus réputés, il faut citer le notaire de Bruges, Karlin, qui vécut à la fin du XIIIe siècle. Au XIVe siècle, le fameux Raoulet d'Orléans, qui fonda à Orléans toute une école qui eut, dans la suite, une grande influence, non seulement sur l'écriture même, mais sur la forme des caractères au début de l'imprimerie. La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède un de ses chefs-d'œuvre (manuscrit 2247), écrit en l'année 1388. Au XVIe siècle brilla Nicolas Jarry, né à Paris vers 1520. La beauté de son écriture eut une véritable célébrité. Louis XIV le nomma *souverain-maître-de-musique*. On cite parmi ses chefs-d'œuvre, les *Heureux Noëls Bruns* (1572), le *Livre de prières de Louis XIV* (1646), et surtout la *Guirlande de Julie*, que le duc de Montausier fit exécuter en 1641 pour Julie d'Angennes.

Au XVIe siècle, le goût de la lecture, se répandant de plus en plus, poussa les esprits ingénieux à faire concurrence aux calphes : ainsi naquit l'imprimerie. Les Gutenberg, les Coster, les Breton, ne furent que des contrefacteurs de manuscrits, et vendaient les produits de leur industrie comme des manuscrits véritables. L'invention de l'imprimerie fut un premier coup porté à la calligraphie ; la substitution de la plume de fer à la plume d'oie lui porta aussi une sensible atteinte.

CALLIGRAPHIER (*fiè* v. n. Écrire comme un calligraphe, avoir une belle écriture.

CALLIGRAPHIQUE (*fi*, *ki*, *ck*, rapport, qui appartient à la calligraphie.

CALLIGRAPHIQUEMENT adv. D'une manière calligraphique. *Écrire* [illegible]

CALLIMALA n. f. Nom donné par les Florentins à l'industrie consistant à appréter les étoffes de laine brute qu'ils faisaient venir de l'Espagne et de France, pour les vendre aux pays riverains de la Méditerranée. (C'était l'industrie nationale de Florence, et les Médicis y tirent fortune.)

CALLIMANDE (de *kalli*, et *limande*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson pleuronecte du genre turbot (*pleuronectes unimaculatus*), habitant les mers européennes, et nommé aussi CALLIMANDE, CALLIMANDE DE MANDRE, V. MANDRE.

CALLIMAQUE, sculpteur et ciseleur athénien, fin VIe s. av. J.-C. On sait qu'il travailla à la [illegible] de l'Erechthéion ; il décora autres, pour [illegible] magnifique lampe d'or, surmontée d'un palmier de bronze qui conduisait au plafond, vers le milieu du temple. On citait encore, de lui, quelques belles œuvres de sculpture, un groupe de danseuses [illegible] qui [illegible] Hérodote [illegible] caractérisait surtout la manière de Callimaque, c'était le soin du détail minutieux [illegible] surnom de *catatexitechnos*. Il fut, [illegible] le premier à employer le trépan pour creuser et fouiller le marbre. Par ses [illegible] il se rattachait à la tradition des vieux maîtres archaïques, et lui même ouvrait les voies au style de la suite.

Callimaque [illegible] une place dans l'histoire de l'architecture. Il inventa le chapiteau corinthien, suivant la légende rapportée par Vitruve, il en avait eu l'idée en regardant une acanthe fleurie, enroulée autour d'une corbeille qui avait couvert une tombe d'enfant. En réalité, l'origine du chapiteau corinthien [illegible] piteaux à feuilles metalliques de l'Égypte et de l'Assyrie. Callimaque ne se servit de ce chapiteau que pour des colonnes isolées, au IVe siècle, la colonne dite « corinthienne » devint l'élément essentiel d'un nouvel ordre d'architecture, qui apparaît au temple d'Athéna Alea, à Tégée.

— BIBLIOGR. : Brunn, *Geschichte der griech. künstler*, (Stuttgart, 1853-1859) ; Chipiez, *Origine des ordres grecs* (Paris, 1874).

CALLIMAQUE, général athénien (commencement du Ve s. av. J.-C.). Il était polémarque, ou troisième archonte d'Athènes, au moment de la première guerre médique. A Marathon, il appuya l'avis de Miltiade, qui voulait livrer bataille ; il commanda l'aile droite des Athéniens, fit des prodiges de valeur, et tomba percé de coups (490).

CALLIMAQUE, grammairien et poète alexandrin (IIIe s. av. J.-C.). Il naquit à Cyrène, vers 320 ou 310, et mourut entre 240 et 235. Il vécut à Alexandrie, fut en faveur auprès de Ptolémée Philadelphe, et devint directeur de la bibliothèque-musée, où il eut pour auditeurs Aristophane de Byzance et Apollonios de Rhodes. Il avait composé, dit-on, 800 ouvrages. Nous connaissons son élégie *Sur la chevelure de Bérénice*, par la traduction de Catulle. On a retrouvé quelques fragments de l'*Hécalé*, petite épopée sur une aventure de Thésée. Enfin, nous possédons des *épigrammes* de Callimaque, et six *Hymnes*, petits tableaux épiques, mêlés de détails familiers, qui donnent une idée de cette poésie alexandrine, tout à la fois spirituelle, très artistique.— Son neveu, connu sous le nom de **Callimaque** *le jeune*, florissait vers l'an 250 av. J.-C. Il composa plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus, ainsi que des épigrammes, qui se sont confondues avec celles du précédent.

— BIBLIOGR. : Couat, *La Poésie alexandrine* (Paris, 1882).

CALLIMAQUE. Biogr. V. BUONACCORSI.

CALLIMAQUE (Jean) prince de Moldavie, de 1758 à 1761. Roumain d'origine, il fut envoyé tout jeune à Constantinople, où il parvint à occuper pendant de longues années les postes les plus prééminents de la Porte. Nommé prince de Moldavie, il eut des difficultés à constituer un ministère, la plupart des boyards ayant abandonné le pays, ravagé par les Russes. Il choisit pour ministre du Constantinople un Grec, Stavraki, auquel il confia le portefeuille des finances. Mais celui-ci exploita le peuple, déjà épuisé, à un tel degré que les Moldaves se soulevèrent contre le prince et son ministre.

CALLIMAQUE (Grégoire), prince de Moldavie, de 1761 à 1764 et de 1764 à 1769. Son père, Jean Callimaque, l'avait fait élever à Constantinople où il fut complètement hellénisé. Destitué en 1764 et remplacé par Grégoire-Alex. Ghyca, il réussit de nouveau à acheter le trône de Moldavie. Mais, pendant la guerre russo-turque (1769-1776), faisant le jeu de la Russie au détriment de la Porte, il fut arrêté par les Turcs et conduit à Constantinople, où il fut décapité.

CALLIMAQUE (Alexandre), prince de Moldavie, de 1799 à 1799. Quoique fils de Grégoire Callimaque, décapité pour trahison, Alexandre réussit à obtenir le trône de Moldavie, grâce aux sommes énormes versées dans les caisses du sultan et de la Porte. Il mourut de misère, ne sachant où faire face à ses nouveaux impôts. Le peuple épuisé n'avait plus rien à donner, et Callimaque ne pouvant se conformer aux engagements pris vis-à-vis de la Porte, il fut déposé et remplacé par CHARLES **Callimaque** (1818-1819). Le prince phanariote le plus remarquable de la Moldavie. Son règne est empreint de douceur et de sagesse. Contrairement à ses prédécesseurs, et quoqu'il eut payé assez cher le trône moldave, il allégea les charges qui pesaient sur les boyards et sur les paysans, en leur rendant, sous forme de gratifications, les impôts dont il ne pouvait les dispenser. Vers la fin de son règne, il construisit le château d'Iassy. L'acte le plus important de Charles de Callimaque est la codification des lois civiles connues sous le nom de « Code Callimaque » (V. CALLIMAQUE *code*).

Callimaque (code). La codification des lois civiles en Roumanie, entreprise pour la première fois par Alexandre Ipsilanti (1774-1782), prince de Valachie, et augmentée en 1785 par Alex. Maurocordato, prince de Moldavie, tout en étant supérieure à l'œuvre législative — plutôt chaotique — de Basile le Loup (1640-1665), prince de Moldavie et de Mathieu Bassarabe (1632-1654), prince de Valachie, ne pouvait répondre aux besoins quotidiens du peuple roumain. Aussi les juges durent-ils recourir, très souvent, aux Novelles de l'empereur Justinien. En 1804, Alexandre Morouzi crut pouvoir combler cette lacune, en chargeant l'échanson Thomas Carra de [illegible] ne ne pouvant s'appliquer au peuple roumain, de lois, civiles et pénales, d'après les Institutes d'Antioche.

Jean Caragea, en Valachie, et Charles Callimaque, en Moldavie, entreprirent, presque en même temps, d'établir une législation plus accommodée aux besoins des principautés. [illegible] composition faite d'après les collections [illegible] furent rédigés, tout d'abord, dans la langue grecque. Mais, [illegible] ques mois après sa promulgation (1819), le code Callimaque ne fut traduit en roumain qu'en 1832, par les soins du général russe Kisselef.

CALLIMARTYRE (de *calli*, et du gr. *martus, uros*, témoin) adj. et n. f. Titre donné par les auteurs ecclésiastiques grecs aux jeunes martyrs, et appliqué quelquefois par des auteurs modernes à des jeunes filles [illegible] d'un beau dévouement : *Les* CALLIMARTYRES *de la guerre de l'indépendance*.

CALLIME (du gr. *kallimos*, très beau) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalides. Les *callimes* sont de beaux papillons des régions [illegible] ornées en dessus de taches claires sur un fond vif, sont, en dessous, couleur des feuilles sèches, dont elles imitent la forme. Aussi les callimes, quand ils ont fermé leurs ailes, passent-ils inaperçus dans les buissons où [illegible] rieuse adaptation de la *faculté protectrice* p[illegible] a été souvent citée par les [illegible] Wallace [illegible] longtemps, famille des [illegible] hypides, tribu des corindes, [illegible] renfermant quelques [illegible] pèces de l'Europe méridionale et orientale, sont deux [illegible] la France ; ce sont les *callimes athamantis*, et *callimes maripalas*.

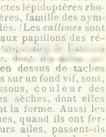

CALLIMÉDON, orateur et homme d'État athénien du IVe s. av. J.-C. Il fut un des chefs du parti macédonien quand Athènes se [illegible] après la mort d'Alexandre, il fut exilé en Sicile, et se suicida [illegible] après d'Antipater [illegible]. Il resta après la bataille de Chéronée, fut ordonné [illegible] Phocion, et sentant de nouveau Callimédon [illegible] vent attaqué par les poètes comiques, qui [illegible] stratabisme et sa gourmandise. On l'avait surnommé *le rabot* (le Homard), à cause de son goût pour les homards. Il était président d'une société de bonne chère, qui comptait soixante membres, et qui se réunissait dans le temple d'Héracles, à Diomeia, en Attique.

CALLIMENUS n. m. Entom. Syn. de BRADYPORE.

CALLIMORPHE n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycides, famille des eupérides, tribu des *callimorphines*, renfermant de beaux papillons nocturnes dont les ailes supérieures sont jaunes tachées de brun sombre, [illegible] inférieures rouges tachées de noir.

— Encycl. Les *callimorphes* (*callimorpha*) comptent parmi les *écailles* des collectionneurs ; leurs chenilles velues, à teintes vives, se chrysalident dans un léger cocon. Les hombresses sont répandues sur le globe, plusieurs habitent la France : notamment, la jolie *callimorpha hera* (ou *écaille chêne*), dont la chenille vit sur les bourraches, orties, genêts.

CALLINET. C'est le nom d'une famille de facteurs d'orgues qui a joui en Alsace d'une renommée [illegible] chef, élève de Riepp, vivait au milieu du XVIIIe s[illegible]. Le fils de celui-ci, LOUIS **Callinet**, né à Rouffach en 1797, mort à Paris en 1846, s'était rendu dans cette ville, où il devint élève de Somer et construisit, entre l'Orangerie et la place de la rue Saint-Honoré.— Un autre, IGNACE **Callinet**, né à Rouffach en 1803, produisit un grand nombre d'ouvrages, dont le plus estimé est le bel orgue de Besançon, instrument considérable dans lequel se trouvent deux 32-pieds et neuf 16-pieds. (La plupart des orgues construites par les Callinet se trouvent en Alsace et en Suisse.)

CALLINICOS, prince de Comagène, fils d'Antiochus IV, dernier roi de ce pays, [illegible] avec son frère Épiphane, lorsque, en 72 de notre ère, son père se renonça sans combattre devant l'armée romaine de Pætus. [illegible] pour le repousser. [illegible] Callinicos [illegible] Vespasien, [illegible] de Vespasien, [illegible] en faveur des deux princes et de leur père. Vespasien mettre en liberté son ancien allié Antiochus. Callinicos [illegible] son frère devinrent à Rome, où ils se [illegible] avec Antiochus et toute leur famille. Ils furent, dès lors, sincèrement attachés aux Romains.

CALLINICOS. [illegible] SUTORIUS, [illegible] arabe qui vivait vers l'an 260 de notre ère, [illegible] de Gallien. Il enseigna l'éloquence à Athènes et composa en grec plusieurs ouvrages perdus, notamment une *Histoire d'Alexandrie*. Il reste de cet auteur le fragment d'un éloge de Rome, publié par Allatius dans ses *Excerpta*.

CALLINICOS, [illegible] à Héliopolis en Égypte, dans le VIIe siècle de l'ère chrétienne, passe, peut-être à tort, pour l'inventeur du *feu grégeois*, dont il fit l'épreuve sous l'empereur Constantin Pogonat, en brûlant la flotte des Sarrasins, à la bataille de Cyzique (660).

CALLINIQUE (de *calli*, et du gr. *nikê*, victoire) n. m. Antiq. gr. Chant de victoire, accompagné de danses et de flûtes, sur le mode triomphal.

CALLINIQUE, un des noms de la ville de Nikephorion, en Mésopotamie. On citait deux batailles dites *de Callinique* : l'une en 531, entre Bélisaire et les Perses; l'autre en 583, entre les Perses et Maurice, qui devait succéder à l'empereur Tibère.

CALLINOS d'Éphès[e], le plus ancien des poètes lyriques grecs (commencement du VIIe s. av. J.-C). Il assista à la guerre des Éphésiens contre les Magnètes. Il composa des poésies guerrières, en rythme élégiaque.

CALLIOBOTHRIUM (*tri-on'* — du gr. *kallion*, meilleur, et *bothrion*, fossette) n. m. Genre de vers cestoïdes, famille des tétraphyllidés, tribu des phyllacantiinés, caractérisé par deux paires de crochets simples, recourbés à chaque ventouse. Ces vers sont parasites des squales : tels sont les *calliobothrium Leuckartii*, et les *calliobothrium Esculentum*.

CALLIONYME ou **CALLIONYMUS** [illegible] du gr. *kallion*, plus beau, et *onoma*, nom) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiides, type de la tribu des *callionymidés*, et renfermant des formes à corps allongé, à tête plus large que le corps, plate, triangulaire avec les yeux rapprochés; à nageoires, en coupées, émettant des [illegible] ments filiformes.

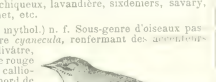

— Encycl. Les *callionymes* sont de jolis poissons de formes élégantes et de coloration délicate. Quatre espèces habitent les mers européennes : *callionymus lyra* (Océan), vulgairement : chiqueux, lavandière, sixdeniers, savary, dragon, dragonnet, etc.

CALLIOPE (n. mythol.) n. f. Sous-genre d'oiseaux passereaux du genre *cyanecula*, renfermant des accentors gris ou brun salvatre, avec une marque rouge à la gorge. (Les callioipes habitent le nord de l'ancien monde.)

CALLIOPE. Myth. gr. Une des neuf Muses. Elle présidait à la poésie épique, quelquefois à l'éloquence, et elle exerçait une sorte de prééminence sur les autres Muses. Divers mythes faisaient d'elle la mère d'Orphée, de Linos, des sirènes, des corybantes, c'est-à-dire des héros du dieu chanteur. On la représentait sous les traits d'une jeune femme, le front ceint de lauriers, tenant de la main droite une trompette, de la main gauche un poème, entre tres fois avec une tablette et un stylet; quelquefois encore avec une flûte de pan.

Calliope

— Astron. Planète télescopique, n° 22, découverte par l'Anglais Hind, le 16 novembre 1852.

— Iconogr. Une des plus belles statues antiques que l'on ait de *Calliope assise* se voit au musée Pio-Clementino, à Rome. Des statues de *Calliope assise* sont également conservées aux musées de Madrid et de Stockholm. On voit encore, au musée de Naples, des figures de *Calliope debout*. Le musée de Berlin renferme un marbre antique, représentant cette muse. Au Louvre, Calliope est figurée par une peinture d'Herculanum et dans le bas-relief Sommariva. (Musée [illegible])

CALLIOPÉE n. f. Bot. Syn. de [illegible]

CALLIOPSIDE [illegible] de *calli*, et du gr. *opsis*, *idos*, aspect) n. m. Bot. Section du genre pélargonium à Section du genre coréopside.

CALLIPATIRA, femme athénienne, fille du célèbre athlète Diagoras (milieu du Ve s. av. J.-C.). Malgré les règlements d'Olympie, qui interdisaient aux femmes l'accès des grands jeux, elle voulut suivre son fils Pisidoros et assister à son triomphe. Elle se déguisa pour cela en maître d'escrime. Mais, au moment où l'on proclamait le vainqueur de Pisidoros, elle se trahit par sa joie. Les juges lui pardonnèrent; mais, à partir de ce jour, les maîtres d'escrime, comme les athlètes, durent paraître nus dans l'arène.

CALLIPPE. Biogr. V. CALLIPPE.

CALLIPÉDIE (de *calli*, et du gr. *pais*, *paidos*, enfant) n. f. Art de procréer de beaux enfants.

— Encycl. Les Grecs eurent, non peut-être les premiers, la prétention d'enseigner de quelle manière il faut s'y prendre pour avoir de beaux enfants : cela faisait partie du système d'éducation; mais leurs travaux sur ce sujet ne nous sont pas parvenus. Cette croyance, disparue au moyen âge, fit une nouvelle apparition à l'époque de la Renaissance. Le plus estimé des nombreux ouvrages écrits sur ce sujet est le poème de l'abbé Claude Quillet, intitulé *Callipædia seu de pulchra prolis habendæ ratione*. Le de Lorde, [illegible] qui fut traduit en français au siècle suivant par Mademoiselle Bigot, eut un grand succès.

En 1801 parut un *Art de la mégalantharoponésie* ou *l'Art de faire des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes*, par Robert le Jeune. Dans notre siècle, on a vu paraître *les Secrets de la génération*, par J. Morel (de Bordeaux), et *Vénus féconde et calliopéique*, par le même (1872). Si, en général, les ouvrages écrits sur la callipédie sont des rêveries, leurs auteurs se sont appuyés sur quelques faits positifs, tels que l'hérédité, l'influence du milieu, de l'alimentation, de l'hygiène, du croisement des races. On a même mis en jeu les influences psychiques et sensorielles. On a conseillé, par exemple, de placer sous les yeux des futures mères des représentations sculpturales ou picturales des plus beaux types humains. Ce sont là, en effet, des réelles ressources de la callipédie.

CALLIPÉDIQUE adj. Qui a rapport, qui appartient à la callipédie : *Moyens* CALLIPÉDIQUES. *Traité* CALLIPÉDIQUE.

CALLIPELTIS [illegible] n. m. Genre de placeroïdes, [illegible] famille des [illegible] ranéenne, de la [illegible] et de l'Arabie.

CALLIPÈPLE n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, tribu des perdicinés, renfermant des colins de l'Amérique septentrionale et centrale. L'espèce type est la *callipepla squamata* du Mexique.

Callipèple

CALLIPHLOX (*flokso* de *calli*, et [illegible] *phlox*) [illegible] genre d'oiseaux passereaux, [illegible] famille des trochilidés, renfermant des colibris vulgairement nommés *améthystes*, à bec longet en lame, la queue fourchue existant chez les mâles seulement.

— Encycl. On connaît neuf espèces de *calliphlox*, habitant les régions les plus chaudes de l'Amérique; parmi elles, le *calliphlox amethystina* est de beaucoup le plus commun. D'un magnifique violet métallique, cet oiseau-mouche, qui a le ventre gris, est répandu dans [illegible] continent.

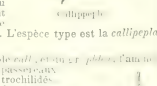

CALLIPHORE ou **CALLIPHORA** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, renfermant de grosses mouches bleues dont les larves se développent dans les chairs putréfiées.

— Encycl. L'espèce type du genre *calliphore* est la mouche bleue de la viande (*calliphora vomitoria*), qui dégorge un liquide activant la décomposition de la viande avant d'y pondre des œufs, jusqu'à deux cents, d'où sortent autant de larves qui se développent en huit jours. D'autres espèces sont répandues sur tout le globe.

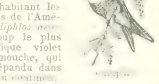

Calliphore (gr. nat.).

CALLIPHYSE (*fis'* — de *calli*, et du gr. *physa*, vessie) n. f. Genre de polygonacées-calligonées, renfermant une espèce de l'Asie occidentale et moyenne.

CALLIPIDAS ou **CALLIPIDES**, acteur tragique d'Athènes (fin du Ve s. av. J.-C.). Son habileté à reproduire les ridicules de la vie réelle, ou, d'après une autre version, son jeu exagéré et trivial, lui fit [illegible] surnommer le Singe (Bœufon). — Bœufon, de l'époque [illegible] (Il s'était exercé à faire, sans changer de place, tous les mouvements d'un homme qui court rapidement. Son nom devint proverbial pour désigner ceux qui se donnent beaucoup de mal pour ne rien faire.)

CALLIPIPIQUE ou **CALLIPIQUE** (*pik'* — de *Callipe*, astronomie athénien) adj. Se dit d'une période lunaire de soixante-seize ans, inventée par Callippe pour corriger le cycle de Meton.

CALLIPOGON n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, renfermant de beaux priones des régions chaudes de l'Amérique, à corps large et plat, à mandibules vigoureuses garnies d'un duvet feutré. L'espèce type, *callipogon barbatum*, habite le Mexique.

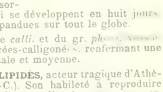

Callipogon (réd. 8 fois).

CALLIPPOS d'Athènes, tyran de Syracuse (milieu du IVe s. av. J.-C.). Il fut d'abord disciple de Platon. Il suivit à Syracuse son ami Dion, qu'il assassina pour s'emparer du pouvoir (354-353). Il fut chassé par Hipparenos, frère de Denys le Jeune, s'empara de Rhegion, mais fut bientôt assassiné par [illegible] de ses officiers.

CALLIPPOS, [illegible] au IVe s. av. J.-C. Environ, lorsque les Gaulois envahirent la Grèce, il commanda [illegible] Athènes. Il gardait les passages des Thermopyles. Les Gaulois, ayant reconnu l'existence [illegible] suivi jadis l'armée de Xerxès, prirent tout à coup les [illegible]. Il en était fait de ceux-ci, si Callippos n'avait [illegible] pour les vaisseaux près de la [illegible] que les Athéniens purent s'embarquer sur [illegible]. Ils se souvinrent des services de Callippos. Ils le placèrent dans le sénat sa statue, œuvre d'Olbiades.

CALLIPRORE (de *calli*, et du gr. *prora*, proue) n. f. Genre de liliacées, comprenant une seule espèce qui croît en Californie.

CALLIPSYCHE (*psych'* — de *calli*, et du gr. *psukhê*, âme) n. f. Genre d'amaryllidacées fondé pour une plante mexicaine, à bulbe pustuleux.

CALLIPTERIDIUM (*pté, di-om'* — rad. *callipteris*) n. m. Genre de fougère fossile, à frondes pennées, décurrentes vers le haut et vers le bas, à nervure médiane très accusée, à nervures secondaires très fines; répandues dans le terrain houiller supérieur.

CALLIPTÉRIS (*riss* — de *calli*, et du gr. *pteris*, fougère) n. m. Genre de fougère fossile, à folioles sessiles décurrentes par le bas, à limbe épais dissimulant souvent les nervures moins nombreuses que chez les *callipteridium*. (Le genre *callipteris* est caractéristique du terrain permien.)

CALLIPYGE (de *calli*, et du gr. *pygê*, fesse) adj. On a donné le nom de Vénus *Callipyge*, c'est-à-dire *aux belles fesses*, à une célèbre statue antique de Vénus, trouvée dans la maison dorée de Néron, et actuellement au musée Bourbon, à Naples. (Cette statue se recommande par une grande beauté de forme et d'exécution. Mais la tête, moderne, est une restauration.) V. APHRODITE.

CALLIRHIPIS (*ri-piss* — de *calli*, et du gr. *rhipis*, éventail) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des eucnémidés, renfermant des formes allongées, à antennes flabellées, vivant dans le bois pourri et habitant les régions chaudes du globe.

— Encycl. Les *callirhipis* sont de taille médiocre, de couleur brune ou tannatre. Des vingt espèces connues, une seule habite la région méditerranéenne : c'est le *callirhipis Blanchet*, de Syrie. Les deux espèces du Brésil le *callirhipis Gorgi*, du Brésil.

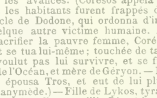

Callirhipis (gr. nat.)

CALLIRHOÉ n. f. Section du genre mauve.

CALLIRHOÉ (n. mythol.) n. f. Genre de méduses disophores, famille des cyanéidés. Les deux espèces de ce genre habitent les mers d'Australie.

CALLIRHOÉ ou **CALLIRRHOÉ**. Antiq. gr. Nom commun à plusieurs fontaines célèbres. — Fontaine sacrée d'Athènes, située dans la région de l'Acropole. (On l'appelait aussi ENNÉAKROUNOS [les neuf Sources], depuis que Pisistrate ou ses fils l'avaient captée dans un bassin de marbre d'où l'eau tombait par neuf canaux. On place ordinairement Callirhoé au S.-E. de l'Acropole, entre l'Ilissos et les soubassements de l'Olympieion. Cependant, les fouilles faites à ce endroit, ne l'ont pas confirmé cette hypothèse. D'autre part, Dörpfeld identifie Callirhoé avec les restes des bassins qu'il a découverts récemment à l'O. de l'Acropole, entre l'Aréopage et le Pnyx.) — Source et station de bains, située dans le voisinage et à l'O. de la mer Morte. — Source sulfureuse et station de bains, autour desquelles s'éleva plus tard la ville d'Edesse, en Mésopotamie.

CALLIRHOÉ ou **CALLIRRHOÉ**. Mythol. gr. Fille d'Achéloüs, épouse de Tésiaos (Alcmæon). Elle consentit à lui donner, la mort de son mari, qui, sur sa demande et pour lui plaire, déroba le collier d'Harmonia ou Eriphyle, et que Phegeus fit tuer pour ce larcin. Alors, Callirhoé, ou Alphésibœa, elle demanda à Zeus de faire grandir d'un coup ses deux fils, alors en bas âge : Amphoteros et Acarnan. Le vœu fut exaucé : Phegeus et les meurtriers périrent sous les coups des fils d'Alcmeon. — Fille d'un roi de Calydon, elle eut le malheur de plaire à Corésos, prêtre de Dionysos, dont elle repoussa les avances. (Corésos appela son dieu à l'aide, et tous les habitants furent frappés de folie. On consulta l'oracle de Dodone, qui ordonna d'immoler Callirhoé, ou quelque autre victime humaine. Au moment où on allait sacrifier la pauvre femme, Corésos fut pris de remords, et se tua lui-même de tant d'amour, Callirhoé ne voulut pas lui survivre, et se frappa à son tour.) — Fille d'Océan, et mère de Géryon. — Fille de Scamandre. (Elle épousa Tros, et eut de lui plusieurs fils, dont Ibos et Ganymède.) — Fille de Lykos, tyran de Libie. (Suivant la légende, elle accueillit Diomède à son retour de Troie, et se tua de douleur, quand il partit.) — Femme d'Evippos, et mère d'Alabandos. — Fille de Firanthos ou Piranos, et sœur de Tropos.

Callirhoé, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Roy, musique de Destouches, représentée à l'Académie royale de musique le 27 décembre 1712. La martition est l'un des ouvrages les plus agréables de Destouches, musicien peu instruit, mais d'une aimable fertilité d'imagination. Deux des rôles les plus importants de cet ouvrage furent créés par le fameux chanteur Thévenard et la jolie Françoise Journet.

CALLIROÉ n. f. Section du genre amaryllis. La *calliroe belladona*, plante bulbeuse du cap de Bonne-Espérance, est cultivée à cause de ses belles fleurs roses.

CALLISAURE (de *calli*, et du gr. *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, renfermant des petits iguanes gris du nouveau monde, voisins des hypsibates, sans crête dorsale, à tête courte, arrondie en avant, à pores fémoraux disposés en longues séries. (L'espèce type du genre, *callisaurus draconoides*, habite la Californie et le Texas.)

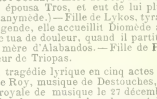

Callisaure

CALLISÉMÈE (de *calli*, et du gr. *sêmaia*, étendard) n. f. Bot. Syn. de [illegible].

CALLISEN (George), plus connu sous son nom latinisé de **Calixtus** (ou **Calixte**), l'un des plus grands théologiens du protestantisme, né en 1586 à Medlby (Holstein), mort en 1656. Sous l'influence de son père, disciple de Melanchthon, il fut gagné aux idées réformistes. En 1613, il fut nommé professeur de théologie à Helmstædt. Il étudia de près les premiers siècles de l'Église, et arriva à croire que l'essence du christianisme est au fond des trois confessions : catholique, réformée et luthérienne, d'où il conclut qu'on devait travailler à établir entre elles un accord fraternel. Callisen dut se livrer à une polémique des plus vives. Il a résumé ses doctrines dans son *Epitome theologiæ moralis* (1634). — Son fils, FRÉDÉRIC-ULRIC, théologien protestant, né en 1622 à Helmstædt, mort en 1701, a préparé une édition complète de ses œuvres qu'il n'a pas achevée,

mars dont il a donné une description utile sous le titre de *Catalogus opuscul. Cellarii.*

CALLISEN Henri-Chrétien, né à Husum, [illegible] en 1751. Call[illegible] a exercé une influence [illegible] le développement des sciences [illegible] par [illegible] Allemagne, [illegible] temps, les seuls employés pour [illegible] Callisen [illegible] *Opera, [illegible] Hafniae* 1781.

CALLISEN Adolphe-Charles-Dorothée, né à Copenhague, [illegible] en 1766 à Gottorp, [illegible] Hadersleben, [illegible] Wandsbeck, près de Hamburg, en [illegible] Il a [illegible] recueil de bibliographie, [illegible] ouvrages [illegible] travaux écrits sur les sciences médicales par les auteurs spéciaux contemporains. Ce recueil, immense répertoire d'informations et le plus complet pour [illegible] *Medicinisches Lexikon der jetzt lebenden Aerzte, Wundärzte, Apotheker und Naturforscher aller Völker und Zeiten* (Copenhague, 1829-1845).

CALLISIE (*zî*) n. f. Genre de commelynées, renfermant des herbes à tiges rampantes, qui croissent dans l'Amérique centrale et aux Antilles.

CALLISOME (de *calli*, et du gr. *soma*, corps) n. m. Genre de crustacés amphipodes, sous-ordre des crevettinés, famille des gammaridés, tribu des lysianassinés, renfermant les [illegible] des mers [illegible] Norvège.

CALLISTACHYDE (*kal-lis-ta-ki-de*, de *calli*, et du gr. *stakhus*, épi) n. f. Bot. Syn. de OXYLOBE.

CALLISTE ou **CALLISTA** (*kal-lis-te*, du gr. *kal-listos*, très beau) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des tanagridés, renfermant des tangaras à plumage éclatant, de nuances variées, à bec courbe à la pointe, à pattes hautes avec doigts courts. (On connaît une soixantaine d'espèces de callistes, répandues dans l'Amérique centrale et méridionale. La plus commune est le *callista tricolor*, ou tangara tricolore, bleu, vert, fauve et noir, du Brésil.)

Calliste.

— Bot. Section du genre bruyère.

CALLISTE ou **CALLISTUS** (*lis-tus* — du gr. *kallistos*, très beau) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des chloéniides, ne renfermant qu'une espèce répandue en Europe. (Le *callistus lunatus* est un des plus jolis carabiques de nos pays. D'un brun jaune orangé vif, tacheté de noir, avec la tête lisse et le corselet rouge, il mesure 7 millim. de long et vit sous les pierres, dans les terrains calcaires.)

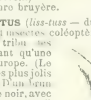

CALLISTÉES (*lis-tés* — du gr. *kallistos*, très beau) n. f. pl. Chez les Grecs, [illegible] (le plus beau) n. f. pl. Petits groupes antiques, où concouraient entre elles les femmes qui prétendaient au prix de la beauté.

— Encycl. La plus célèbre [illegible] fêtes avait lieu dans l'Heraion de Lesbos, sans doute en souvenir du jugement de Pâris. Des concours analogues sont mentionnés en Arcadie, chez les Parrhasiens, à la fête de Déméter. A Olympie, pour la fête de Héra, on donnait des courses de jeunes filles. Dans à Élis, le programme des fêtes d'Athènes comprenait un concours de beauté entre hommes (Ces concours originaux nous ont été décrits surtout par Athénée et Pausanias.)

CALLISTEMIS (*listémi* — de *calli*, et du gr. *stémis*, fil) n. m. Bot. Syn. de CALLISTÉPHE, de SCABIEUSE, et de MATRICAIRE.

CALLISTÉMON (*lis-te-mon* — de *calli*, et du gr. *stémon*, étamine) n. m. Bot. Section du genre melaleuque.

CALLISTÉPHE (*lis-te-fe* — de *calli*, et du gr. *stéphos*, couronne) n. m. Genre de composées, tribu des astérées, dont l'espèce type est bien connue sous le nom de *reine-marguerite*.

CALLISTHÈNE (*lis-te-ne* — du gr. *kallisthénes*, vigoureux) n. m. Bot. Genre d'arbres, de la famille des vochysiacées, comprenant des arbres résineux qui croissent au Brésil.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabiques, comprenant des [illegible] à corps court, orbiculaire, convexe, de couleur sombre ou bronzée, habitant l'hémisphère boréal, depuis l'Allemagne jusqu'au Mexique. On en connaît [illegible] très-espèces, dont la plupart sont [illegible] Amérique du Nord. Les [illegible] dont est le *callisthène* [illegible] d'Allemagne et de Russie.

Callisthène (réd. 1 m. fer).

CALLISTHÈNE, philosophe et historien grec, né à Olynthe, en [illegible] Vers 366 avant J. C., mort en 328. Petit-neveu d'Aristote, qui avait dirigé son éducation, et qui l'avait passé jusqu'à Alexandre, comme un compagnon d'études. Callisthène suivit le conquérant jusqu'en Asie. Il ne craignit pas, dit-on, à le blesser par ses remontrances, quand Alexandre s'abandonna au faste oriental et exigea par la bouche de son courtisan et surtout par son refus de le reconnaître pour fils de Zeus. Il fut impliqué, à tort ou à raison, dans le complot d'Hermolaüs et mis à mort en Bactriane 328. Ce fut Callisthène qui envoya de Babylone à Aristote des observations astronomiques des prêtres chaldéens. Il avait composé, entre ses livres de science et plusieurs ouvrages [illegible] *Hellenica* [illegible] de la Grèce [illegible] *Pythiques* [illegible] *Perse* [illegible] moyen âge, on mit sous son nom une *Histoire fabuleuse d'Alexandre*, compilation byzantine, qui fut très populaire. Les [illegible]

CALLISTHÈNE, général athénien (IVe s. av. J.-C.). Il vainquit Perdiccas, roi de Macédoine, et conclut avec lui une paix avantageuse, que Démosthène empêcha pas les Athéniens de la condamner à mort. Suivant Aristote, ils regrettèrent ensuite cette injuste condamnation.

CALLISTHÈNE, orateur athénien (seconde moitié du IVe s. av. J.-C.). Il lutta avec Démosthène contre la domination macédonienne. Après la prise de Thèbes, il fut un des huit citoyens qu'Alexandre somma les Athéniens de lui livrer (335). Callisthène fut épargné pourtant, grâce à l'intervention de Démade.

CALLISTHÉNIE (*lis-té-nî* — du gr. *kallos*, beauté, et *sthénos*, force) n. f. Ensemble d'exercices appropriés à l'éducation physique des enfants et des jeunes filles.

— Encycl. Les exercices [illegible] Etats-Unis, consistent [illegible] (comprenant des marches et des danses), qui s'exécutent au son du piano, souvent par des élèves réunis des deux sexes. Ces exercices ne [illegible] rolls et ne comportent pas de grands efforts musculaires; mais ils développent néanmoins, chez l'enfant et chez la jeune fille, la force d'abord, ensuite et surtout la souplesse et la grâce.

CALLISTHÉNIQUE (*lis*) adj. Qui se rapporte à la callisthénie.

CALLISTO, nymphe d'Arcadie, fille du roi Lycaon, et compagne d'Artémis. Aimée de Zeus, elle fut changée en ourse : suivant les uns par Artémis, qui ne lui pardonnait pas d'avoir trahi son vœu de chasteté ; suivant d'autres par Héra, qui voulait punir une rivale ; d'après la légende la plus accréditée, par Zeus lui-même, qui voulait soustraire la nymphe à la colère de Héra. Sous sa peau d'ourse, Callisto fut tuée à la chasse par Artémis : Zeus la transporta au ciel, et fit de cette constellation la *Grande Ourse*. Ce mythe s'est développé, surtout à l'époque alexandrine ; il a été repris par Ovide et d'autres poètes latins ; mais les origines de la légende sont fort anciennes. Callisto était l'une des divinités nationales des Arcadiens ; son fils, Arcas, était le héros éponyme de la contrée. On montrait le tombeau de Callisto en Arcadie, sur une colline, près d'un temple d'Artémis Callisto. Elle avait une statue à Delphes, consacrée par les Tégéates ; et, sur les frises de la Lesché, Polygnote l'avait représentée, vêtue de la dépouille de l'ourse.

CALLISTO (n. mythol.) n. f. Un des satellites de Jupiter découvert par Galilée, le 7 janvier 1610. Sa masse, par rapport à celle du satellite prise pour unité, est 0.000.042.475 ; la durée de sa révolution sidérale est de 16j. 16 h. 32 m. 11 s., 20. — Planète télescopique n° 204, découverte par Palisa, le 8 octobre 1879. — Constellation plus connue sous le nom de GRANDE OURSE.

CALLISTRATE, poète athénien de la fin du VIe siècle av. J.-C. Il passe pour l'auteur de la fameuse chanson en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton.

CALLISTRATE, orateur athénien (première moitié du IVe s. av. J.-C.), très admiré de Démosthène et d'Eschine. Rival de Chabrias et de Timothée, il les poursuivit de ses [illegible] et fut banni [illegible] après avoir assassiné à Sparte [illegible] Il se retira dans la Thrace. Revenu à Athènes, il fut arrêté et mis à mort.

CALLISTRATE, général athénien, mort en 413 av. J.-C. Envoyé en Sicile pour commander un corps de cavalerie, il échappa au désastre de l'armée de Nicias. Il se retira à Catane avec sa troupe, puis revint sur Syracuse, fondit sur les vainqueurs et périt glorieusement, après avoir vengé la défaite des Athéniens.

CALLISTRATE, grammairien d'Alexandrie (IIe s. av. J.-C.). Il était disciple d'Aristophane de Byzance, et s'occupa surtout des commentaires des poètes grecs : Hésiode, Pindare, Eschyle, etc. Il ne reste de lui que quelques fragments.

CALLISTRATE, sophiste grec (fin du IIe s. av. J.-C.). On a de lui une *Description* intéressante de seize statues antiques, insérée dans les éditions de Philostrate.

CALLISTRATE, jurisconsulte romain qui vivait sous les empereurs Septime-Sévère et Caracalla. On possède de lui une centaine de fragments insérés au *Digeste* et tirés des ouvrages suivants : *Édicti monitorii* (l. IV) ; *De jure fisci* (l. VI) ; *De cognitionibus* (l. VI) ; *Institutionum* (l. III) ; de [illegible] (l. [illegible]).

CALLITHAMNIE [illegible] de *calli*, et du gr. *thamnion*, arbrisseau) n. f. [illegible] macées, comprenant environ [illegible] espèces répandues dans [illegible] appartenant à l'Europe.

CALLITHAUME (*lis-to-me* — du gr. *kalli*, et du gr. *thauma*, merveille) n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des herbes à bulbe tunique, originaires du Pérou.

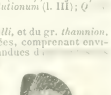

CALLITHÉE (mot gr. qui est un nom pr.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des [illegible] renfermant de beaux papillons [illegible] dont on connaît quelques [illegible] Antilles par leurs [illegible] Tranchées. La *callithée* [illegible] étrangeuse, blanche et [illegible] commune à la Guyane et au Brésil.

CALLITRICHE (du gr. *kallithrix*, espèce de singe) n. m. Nom vulgaire d'une guenon africaine du genre cercopithèque [illegible]

CALLITRICHE ou **CALLITHRIX** [illegible] platyrrhiniens, famille des pithécidés, renfermant des [illegible] Sud à fourrure bigarrée, [illegible] tournie, longue et rude, à queue longue et touffue, vulgairement nommés « sagouins ».

— Encycl. Les *callitriches* [illegible] dition que les ouistitis avec des canines faibles et les molaires unies par des jougs transversaux ; ils sont insectivores, se nourrissent aussi d'œufs d'oiseaux, et vivent par petits groupes dans les grandes forêts. On en connaît sept espèces, dont la plus commune, dans les ménageries, est le *callithrix primæva*.

CALLITRICHE (de *calli*, et du gr. *thrix*, *trichos*, cheveu, n. m. Genre rangé avec doute parmi les euphorbiacées, série des *callitrichées*, comprenant des plantes qui vivent dans les eaux douces des régions chaudes et tempérées. Leur nom, qui signifie *beauté des cheveux*, vient de ce que ces plantes donnent des sécrétions mucilagineuses ou émollientes, qui servent à entretenir la beauté et la souplesse de la chevelure.)

CALLITRICHÉES n. f. pl. Famille de plantes aquatiques, ayant pour type le genre *callitriche*. [illegible]

CALLITRIS (*tris*) n. m. Genre de conifères, tribu des cupressinées, comprenant des [illegible] bres résineux de forme pyramidale qui croissent sur les bords de l'Atlantique et de la Méditerranée.

— Encycl. Le *callitris* quadrivalve fournit la matière résineuse bien connue [illegible] quemment employée pour [illegible] (Comme cette substance [illegible] l'Idée de cultiver et de naturaliser, en France, le végétalqui la produit ; mais il ne peut croître en pleine terre que dans les provinces méridionales ; dans le nord, il exige l'orangerie.)

CALLITYPIE [illegible] gr. *typos*, caractère) n. f. Procédé de tirage des photocopies [illegible] pier imbibé d'un mélange d'oxalate et d'azotate ferriques, d'oxalate d'argent et d'acide azotique, papier qui donne des images noires, pourpres ou [illegible] de sel de Seignette et de borax qu'on emploie dans le bain qui sert à le développer. La fixage s'opère dans un bain d'ammoniaque à 12 p. 100.

CALLIXÈNE (*lis*) n. m. Bot. Syn. de *calli*, et du gr. *xénos*, étranger) n. m. Bot. Syn. de ÉNARGÈE.

CALLIXÈNE, orateur athénien, de la fin du Ve siècle av. J.-C. Il appuya Thérâmène dans le procès intenté aux généraux qui avaient été vainqueurs aux Arginuses, mais qui avaient laissé les morts sans sépulture (406). On le rendit responsable de la condamnation. Il fut arrêté, mais s'échappa. Rentré en 403, il fut méprisé de tous, et se laissa mourir de faim.

CALLIXENE, courtisane de Thessalie et maîtresse de Philippe, roi de Macédoine. Elle était, à ce que rapporte Athénée, d'une beauté si merveilleuse, qu'Olympias pardonna à Philippe ses infidélités. On raconte même qu'Olympias voulut faire jouer le même rôle à la courtisane auprès de son fils Alexandre. Le futur conquérant de l'Asie se déroba, paraît-il, ce qui lui valut quelque temps le surnom de *Margités* (le Sot).

CALLOCEPHALE (*lo-se-fa-le* — du gr. *kallos*, beauté, et *képhalé*, tête) n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, famille des phocides, renfermant des phoques dont le type est le veau marin (*callocephalus vitulinus*). V. PHOQUE.

CALLOCHROME (*lo-kro-me* — du gr. *kallos*, beauté, et *khrôma*, couleur) n. m. Chromate naturel de plomb. Syn. de CROCOÏSE.

CALLOCYSTITE (*sis* — du gr. *kallos*, beauté, et *kustis*, vésicule) n. m. Genre d'échinodermes cystides, chez qui les bras sont remplacés par des pinnules articulées, situées dans les sillons du calice. (Les callocystites sont fossiles dans le terrain silurien [groupe du Niagara.])

CALLODICTYON (*dik-si* — du gr. *kallos*, beauté, et *diktyon*, réseau) n. m. Genre d'éponges infundibuliformes, de la famille des *callodictyonidées* (crétacé).

CALLODICTYONIDÉES (*dik-si-é* — v. étymol. à l'art. précéd.) n. f. pl. Famille de spongiaires fossiles, caractérisées par une charpente treillissée à larges mailles, et par un système de canaux alaires ou locaux à la couche superficielle de la face extérieure (crétacé). — *Une* CALLODICTYONIDÉE.

CALLOGRAPTUS (*gra-ptuss* — du gr. *kallos*, beauté, et *graptos*, écrit) n. m. Genre d'hydrozoaires graptolithoïdes sans axe, fossiles dans le silurien inférieur.

CALLOIGNE (Jean-Robert), sculpteur flamand, né à Bruges en 1775, mort en 1830 à Gand. Fils d'un maître charpentier, il suivit les cours de l'académie de Bruges,

puis ceux de l'école française des beaux-arts, où il remporte le grand prix de sculpture, en 1866. Il partit pour Rome. Il y exécuta sa *Vénus Alphandéry*, remarquable par son type et sa pureté. De retour à Bruges, il devint membre des travaux publics et membre de l'institut des Pays-Bas. On cite, parmi ses meilleures œuvres, une statue en marbre de Van Eyck, musée de Bruges, et des statues de Van Eyck et de Van Dyck, au palais de Tabula.

CALLOMYIE *mèl* — du gr. *kallos*, beauté, et *muia*, mouche). n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des platypézides, renfermant des mouches ayelles ayant le dernier article des tarses postérieurs très long. (Les larves des callomyies vivent dans les champignons.)

CALLON (Charles), ingénieur français, né à Rouen en 1813, mort en 1878. Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures (promotion de 1833), il y devint, en 1854, professeur de construction des machines, et fut élu, en 1871, membre du conseil municipal de Paris. On lui doit, entre autres ouvrages *Etudes sur la navigation à vapeur en France* (1846), avec Mathias; *Cours de construction de machines, professé à l'Ecole centrale* (1875). — Son fils, Pierre-Jules **Callon**, né au Houlme (Seine-Inférieure) en 1825, mort à Paris en 1875, entra à l'Ecole polytechnique, et devint inspecteur général des mines et professeur à l'Ecole des mines. Ses principaux ouvrages sont : *Sur les progrès récents de l'industrie minérale* (1862). *Cours professés à l'Ecole des mines de Paris* (1873-1875).

CALLONDRION n. m. A l'ancien jeu du trois-sept ou très-sept, Coup d'une napolitaine dixième, entre les mains du premier en cartes.

CALLOO, comm. de Belgique (Flandre orientale), arrdm. de Saint-Nicolas, arr. judic. de Termonde, sur l'Escaut, à 2.830 hab. Tourbières ; fort de Liefkenshoek, sur l'Escaut, construit par les Anglais en 1583 et pris par le duc de Parme en 1584.

CALLOPEGMA *pèg* — du gr *kallos*, beauté, et *pêgma*, concrétion). n. m. Genre d'éponges tétraxonines fossiles, terrain crétacé.

CALLOPHORE (du lat. *callus*, cal, et du gr. *phoros*, qui porte) n. f. Bot. Section du genre wédélie.

CALLOPISME (*pissm'* — du gr. *kallos*, beauté, et *opisma*, suc) n. f. Bot. Syn. de DÉJANIRE.

CALLOPISTE *pist* — du gr. *kallos*, beauté, et *pistos*, fidèle). n. m. Genre de reptiles sauriens lacertiens, famille des améividés, renfermant de grands lézards américains noirs et jaunes marbrés de brun, voisins des tejus, dont ils ont les mœurs et dont ils diffèrent par l'absence de pores fémoraux. L'espèce type (*callopistes flavipunctatus*) habite le Pérou.

CALLORHYNQUE ou **CALLORHYNCHUS** *rinchuse* — du gr. *kallos*, beauté, et *rhynchos*, bec). n. m. Genre de poissons chimiroïdes, famille des callorhynchidés, renfermant des poissons de formes singulières, dassez grande taille, dont le museau est terminé par une protubérance charnue en forme de crochet. (Une seule espèce compose ce genre : c'est le *callorhynchus antarcticus*, chimère antarctique des vieux auteurs, appelé aussi *roi des harengs*, comme la *chimæra monstrosa*, vivant dans les mers tempérées du sud, et aussi dans les mers du nord, ou elle suit les bancs de harengs pour s'en nourrir.)

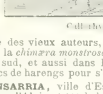
Callorhynque

CALLOSA-DE-ENSARRIA, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur l'Alvir; 4.200 hab. Récolte d'excellents vins, d'amandes et autres fruits. — Pop. du district du même nom : 20.500 hab.

CALLOSA-DE-SEGURA, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), près de la *Segura*; 4.450 hab. Fabriques de sandales, tissus de toile, savon.

CALLOSITÉ (lat. *callositas*; de *callus*, cal) n. f. Méd. Epaississement avec induration de l'épiderme. Etat d'une peau calleuse. Syn. CAL, CALLE.

— Par anal. Production dure qui se développe naturellement sur quelques parties du corps de certains animaux : *le nombre de nouveaux os présente des callosités cornées.*

— Fig. Endurcissement du cœur, de l'esprit : *Des* CALLOSITÉS *morales.*

— Bot. Se dit d'excroissances dures qui se trouvent à la surface des végétaux.

— Hortic. Bourrelet qui se forme, au printemps, à l'origine des nouvelles branches et des nouvelles racines.

— Encycl. Méd. Les callosités peuvent exister sur des points divers de la surface du corps, et présenter des degrés d'étendue variables. Le *durillon* est une *callosité* de petite dimension et nettement limitée. Le *bourrelet calleux* est une callosité étendue. Le *cor* constitue aussi une callosité, mais sa nature est un peu différente. Bourrelets calleux, ou durillons, sont constitués par un épaississement de l'épiderme disposé en une série de couches superposées. Leur origine est toujours un frottement ou une pression permanente sur un point de la surface cutanée; c'est une véritable adaptation. En conséquence, on verra surtout les callosités de la face palmaire de la main chez les ouvriers qui travaillent au marteau : charrons, serruriers, tailleurs de pierre, etc.; celles de la région palmaire droite, chez les joueurs de violon; de la main gauche, chez les piqueuses de bottines; de l'avant-bras et de la paume de la main gauche, chez les blanchisseuses; de la face dorsale de la main droite et sur les phalanges de l'index, chez les menuisiers, par la pression de la varlope; du bord radial de l'index gauche, par l'action du ciseau, chez les menuisiers et les ébénistes; sur le pouce et l'index des coiffeurs, par la pression des fers à friser; de la plante des pieds, chez ceux qui marchent pieds nus; des genoux, chez les personnes qui s'agenouillent souvent; chez les tailleurs, du cinquième orteil; les cordonniers, entre les callosités développées dans leur main, porteront encore un calus étendu sur la cuisse où ils battent la semelle. Les cors et durillons des phalanges sont très fréquents chez ceux qui portent des chaussures mal faites ou trop étroites. On comprend toute la valeur que peut avoir, en médecine légale, l'existence de ces signes caractéristiques; ils servent, en effet, dans un grand nombre de cas à la recherche et à la constatation de l'identité des personnes, soit pendant la vie, soit sur le cadavre.

Il se forme assez ordinairement sous les callosités des bourses séreuses qui peuvent s'enflammer.

CALLOSTYLIDE *st* — du gr. *kallos*, beauté, et *stylos*, style) n. f. Bot. Syn. de TYLOSTYLIDE.

CALLOT ou **CALOT** (*lo*) n. m. Grosse bille en pierre, dont les enfants se servent pour jouer aux billes, ordinaire non taillé extrait de la carrière. n Morceau de bois brut non façonné. n Petite cale. n V. CALOT.

CALLOT (*ka-lo*) (Jacques), peintre et graveur, né à Nancy en 1592, mort en 1635, était le onzième enfant de Jean Callot, premier héraut de Lorraine. A douze ans, il partit seul pour l'Italie et fut, à Lucques, recueilli par une troupe de bohémiens. Il se souviendra un jour des premiers hôtes et se représentera lui-même dans la *Halte de bohémiens*. A Florence, il quitta ses bohémiens. Un gentilhomme piémontais, le prit en amitié et l'aida à gagner Rome. Mais avant d'arriver à la ville, il rencontra des marchands de Nancy qui le reconnurent et l'emmenèrent de force en Lorraine. Il échappa et revint encore à Rome. Rappelé une seconde fois sous le toit paternel par son frère aîné, son obstination vainquit enfin les résistances de sa famille, et il suivit à Rome l'ambassade qu'envoyait au pape le duc de Lorraine, Henri (1618).

Callot

Ce grand peintre de mœurs a laissé une quantité innombrable de planches (plus de 1.500); impatient génie, il abandonna vite le burin et adopta l'eau-forte, procédé plus pittoresque, et expéditif. Il manifesta son originalité avec ses *Caprices* (1617). Quoique très honoré à Florence, il abandonna cette ville pour se mettre, en Lorraine, au service de son prince. De Nancy, il entreprit un voyage aux Pays-Bas pour ses fameuses planches du *Siège de Breda*. Louis XIII l'invita à graver d'autres faits d'armes, parmi lesquels *la Prise de La Rochelle*. Quant à la prise de Nancy, on sait que l'artiste refusa d'en consacrer le souvenir. Son mot : « Je me couperais plutôt le pouce, » a honoré grandement Callot, comme la réponse honore le roi Louis XIII : « Le duc de Lorraine est bien heureux d'avoir de tels sujets. »

Les « Sièges » de Callot, d'une perspective ingénieuse, mais pittoresque, ne sont pas absolument satisfaisants. Plus parfaites sont les *Vues de Paris*, qu'il grava pour Louis XIII. Callot est un extraordinaire *croqueur*; il excelle surtout à peupler un petit espace d'une infinité de figures dont chacune a sa vie propre : témoin la *Foire de l'Impruneta*. Il est le premier qui ait usé de la répétition des *mœurs*; ses eaux-fortes ont pu acquérir, par l'habileté de cette manœuvre, un genre légèrété d'atmosphère. Il est aussi le premier qui ait compris le vrai caractère de l'eau-forte, qui ne doit pas rivaliser avec l'exact burin, mais qui doit demeurer plutôt évocatrice que picturale. Scènes burlesques, images de saints, événements historiques, scènes de genre, paysages, batailles ou fêtes, il triomphe partout. Le fantastique lui sert aussi bien que la légende. La caricature, chez lui, est encore toute de pitié. Il l'applique, cependant, à la comédie italienne. Le peintre de mœurs n'est pas moins curieux; ses suites des *Misères de la guerre* sont saisissantes. Enfin, dans ses *Divertissements*, il atteint la mesure de son humour.

Callot demeure le représentant le plus original de l'imagination artistique et de la verve française du XVIIe siècle, au temps de Richelieu. C'est le mousquetaire épique de l'eau-forte son aînée et cadette, en France, par Meaume (1860), A. Houssaye (1875), M. Vachon (1886), et Bouchot (1888). — Un livre d'esquisses de sa main, daté de 1624-1625, est un des trésors de l'*Albertine* de Dresde.

CALOTS ou **CALOTTS** (*lo*) n. m. pl. Nom donné anciennement à une classe de mendiants qui feignaient d'avoir été guéris de la teigne et disaient revenir de Sainte-Reine, où ils avaient été délivrés miraculeusement de ce mal. Ils étaient ainsi appelés probablement à cause de la *calotte* de poil que l'on appliquait sur la tête des teigneux.

(V. CALOT ou CALOT).

CALLOVIEN (*vi-in*) n. et adj. m. Sc. Et. de l'étage formant la base du terrain jurassique supérieur et se divisant en deux sous-étages : callovien inférieur caractérisé par *cosmoceras gowerianum*, *macrocephalites macrocephalus*, *reineckeia anceps*, *stephanoceras coronatum*, et callovien supérieur ou division avec *cardioceras Lorberti*, *peltoceras athleta*, *cardioceras Mariæ*.

Calloviens, grandeur grossie.

CALLUNDINE *lundine* — du gr. *kallunein*, rendre beau) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, voisins des malloderines, représentant une seule espèce, la callundine (*callundina lacordairei*).

— ENCYCL. Les *callundines*, comme tous les représentants de la famille des glénéides, ont une livrée bleue veloutée, variée de gris et de noir.

CALLUNE (du gr. *kallunein*, balayer, parce qu'on fait des balais avec les tiges de la plante) n. m. Genre d'éricacées, renfermant une espèce de bruyère qui croît surtout dans le nord de l'Europe, où elle couvre quelquefois des espaces immenses d'un sol noirâtre ou rougeâtre. (Les pauvres se servent des tiges pour faire des balais, des lits, et pour couvrir le toit de leurs chaumières.)

CALLUS *lusse* — du mot latin *callus*, cal) n. m. Bot. Syn. de CALUS.

CALLUTANNIQUE (de *calluna*, et *tannique*) adj. m. Se dit d'un acide retiré de la callune (*calluna vulgaris*). On lui attribue la formule $C^{14}H^{6}O^{7}$. Chauffé avec les acides minéraux, il donne naissance à la *calluxanthine*. (La laine, préalablement mordancée à l'alun, peut être teintée en jaune dans une solution d'acide callutannique additionnée d'une dose du chlorure stannique et quelques gouttes d'acide chlorhydrique.)

CALLUXANTHINE (*kzan-tin'*) n. f. Substance provenant de la décomposition de l'acide callutannique par les acides minéraux. On lui attribue la formule $C^{12}H^{6}O^{4}$.

CALLY (Pierre), philosophe et théologien français, né au Ménil-Hubert, pres d'Argentan, mort en 1709. Successivement professeur de philosophie, principal de collège, et curé à Caen, il professa le premier la philosophie cartésienne, et fut exilé à Moulins, de 1686 à 1688. Son principal ouvrage est un traité de philosophie, dédié à Bossuet sous le titre de : *Universæ philosophiæ institutio* (1695).

CALLYNTÉRIES n. f. pl. Nom d'une fête qui se célébrait à Athènes le 19 du mois thargélion, en l'honneur d'Athéna, pour appeler la bénédiction de Athéna sur les moissons et les fruits. Ce jour-là, les membres de la famille des praxiergides enlevaient de l'Erechtheion le peplosd'Athéna, qu'on devait laver aux Plynthéries, et le temple restait fermé dans l'intervalle.

CALM (Marie), femme de lettres allemande, née à Arolsen en 1832, morte à Cassel en 1887. Présidente de l'Association des femmes allemandes, elle a énergiquement lutté en faveur de l'émancipation de son sexe. Elle a publié : *la Femme à la cuisine et à la maison* (1875), 1er *livre du travail d'un à la vie* (Stuttgart, 1877); *la Vraie Noblesse* (Stuttgart, 1883); etc.

CALMANDE n. f. Comm. V. CALAMANDE.

CALMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui calme, qui adoucit, qui apaise la surexcitation ou la douleur : *Potion calmante.*

— n. m. Médicament adoucissant : *Prendre des* CALMANTS.

— Fig. Ce qui calme, adoucit la surexcitation ou la douleur morale : *Le sommeil et l'espérance sont les deux* CALMANTS *que la nature accorde à l'humanité.* (Frédéric II.)

— ENCYCL. Méd. Le nom de *calmante* à des préparations médicamenteuses employées en topiques ou à l'intérieur, dans le but direct de calmer les douleurs. Dans cette classe se rangent à la fois, et pour ainsi dire pêle-mêle, des substances de nature très différente. Tels sont les médicaments désignés, dans les pharmacopées anciennes, sous les dénominations diverses d'adoucissants ou parégoriques, d'anodins ou narcotiques faibles, d'antispasmodiques, comme le bromure de potassium, le valérianate d'ammoniaque; d'hypnotiques et de narcotiques. On peut y joindre les népenthiques, si célèbres dans l'antiquité, les anesthésiques modernes, les hypnotiques, les cyanures à base d'acide prussique, les sédatifs de la circulation, du système nerveux.

Le plus ordinairement, l'emploi des calmants est vivement sollicité par les malades qui souffrent, présentant, trop souvent à tort, qu'une maladie calmée est à moitié guérie. Dans les maladies où l'élément douleur est prédominant, calmer ou supprimer cette douleur est la première et la plus essentielle indication. Dans cette catégorie se rangent : les névralgies, la colique hépatique et la colique néphrétique.

Nous passerons en revue, d'une manière rapide et abrégée, les différents moyens calmants qui sont aujourd'hui d'une application vulgaire.

Contre les douleurs de tête (céphalalgie), les névralgies de la face : le sulfate de kinine, le bromure de potassium et le chloroforme en applications externes, l'antipyrine, les opiacés, les antispasmodiques, à l'intérieur, sont les médicaments les plus employés. La névralgie dentaire réclame l'application locale des teintures alcooliques de benjoin, de cannelle ou de musc, de chloroforme, de créosote, d'acide phénique. Les douleurs de cou accompagnant le torticolis et les douleurs de même nature peuvent être atténuées par le baume tranquille, le baume nervin, le baume de Fioravanti. Le lumbago ou douleur rhumatismale des reins est traité par les applications révulsives, les ventouses, les douches du jet, les opiacés, les bains de vapeurs et crampes d'estomac, par les applications révulsives et opiacées et l'usage intérieur des potions calmantes avec l'eau de fleurs d'oranger, l'eau de laurier-cerise, la morphine, l'opium, et surtout le dérivé de l'éther, les coliques abdominales et les névralgies du ventre réclament l'emploi intérieur du chloroforme, des opiacés, des antispasmodiques et les applications externes, les onguents belladoné, du chloroforme alcoolisé, du laudanum, du baume tranquille et des cataplasmes émollients. Les douleurs internes de l'oreille sont calmées par le chloroforme et le laudanum, tandis que la véritable calmante pour les yeux, c'est la belladone. Contre les démangeaisons de la peau et les douleurs situées dans les organes profonds, on emploiera avec avantage les bains d'amidon; aux douleurs de la bribre et des plaies extérieures, les onguents belladoné, le liniment oléo-calcaire, les opiacés. L'iodure de potassium ou le mercure peuvent devenir de véritables calmants dans les affections qui dépendent de la syphilis; les bains sulfureux calmeront les douleurs qui accompagnent certaines maladies de la peau; le sulfate de quinine supprimera les névralgies qui se présentent à l'état intermittent.

— ANTON. Excitant, irritant, mordant ou caustique, stimulant, — violent.

CALMAR n. m. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux, pourvu de dix bras, dont deux très longs.

— ENCYCL. Le *calmar* se distingue de la seiche par sa forme beaucoup plus grêle et allongée, cylindrique. Il a des nageoires latérales triangulaires, mais il se déplace surtout en poussant avec force l'eau par son entonnoir, comme tous les céphalopodes, ce qui le repousse en arrière avec une extrême rapidité. La coquille, purement interne, est réduite à une mince lame cornée, transparente, munie en son milieu d'une carène, qui est logée dans le tégument dorsal. Les calmars, très communs sur les

côtes de France, où on les appelle souvent *encornets*, sont très élevés nageurs, très voraces. On s'en sert comme appât pour la pêche, et on les mange quelquefois. Ce groupe appartiennent les géants des céphalopodes. Une sorte de calmar *monstre* a échoué en 1854 à l'île Saint-Paul, par Vélain, atteignant 22 m.

CALMAR ou **KALMAR**, ville et port de Suède (prov. de l'*Almar*), sur la Baltique; 12,000 hab. fabrication de toiles, lainages, chaussures de constructions navales, tuneries. Comm. d'avoine, bois, allumettes, alun, goudron. Calmar, aux maisons de bois, occupe en partie la petite île de Quarnholm, en partie le continent. Un système d'ouvrages forts protège cette position importante. C'est là qu'en 1397 fut signé l'acte qui unit la Suède, la Norvège et le Danemark. v. CALMAR *union de*. La armée débarqua, en 1520, Gustave Vasa, venant délivrer sa patrie. Vainqueur des Danois en 1521, en 1523, les députés de Dyrnoven (Lund) s'y réunirent. Le roi y séjourna et composa l'inscription du monument de G. Vasa (château de Calmarnahus). Cathédrale du XVIe siècle; ch.-l. de lan ou province; évêché. Ch. de fer sur Karlskrona, Malmö, Stockholm par Vexiö.

CALMAR PROVINCE OU LAN DE, prov. de Suède. Ch.-l. *Calmar*; 242,817 hab. Pays plat, plateau de Smaland, au pied occidental du N.-O., coupé de lacs, de rivières; avec une côte découpée. Céréales, nombreux bétail, mines de fer, aux (Eland, vastes forêts).

CALMAR DETROIT, formé par la mer Baltique, entre la côte de Suède et l'île d'Eland; 120 kilom. de long et 6 à 25 kilom. de large. Gelé l'hiver. Très poissonneux.

Calmar (1850 m.). La réunion des trois États scandinaves sous un même sceptre fut l'œuvre de cette princesse Marguerite de Valdemar, qu'on a surnommée **la Sémiramis du Nord.** Fille et héritière de Valdemar III, roi de Danemark, veuve d'Haïkon VII, roi de Norvège, elle reporta toute sa tendresse sur son fils Olof, mort en bas-âge, sur son petit-neveu Eric, fils du duc de Poméranie. Le trône de Suède était alors occupé par Albert de Mecklembourg. Profitant du mécontentement qu'il avait excité parmi la noblesse du pays, elle lui déclara la guerre, le battit, et fit déférer la couronne à Eric, qui tut quelque temps après gouverneur de Danemark et de Norvège. Puis elle convoqua au château de Calmar une diète composée de seigneurs des trois royaumes, et, le 13 juillet 1397, l'assemblée proclama l'union perpétuelle et irrévocable du Danemark, de la Suède et de la Norvège sous un seul et même roi élu parmi les fils du dernier souverain, par les États des trois royaumes. Chaque État gardait ses lois et ses institutions propres; mais, en cas de guerre étrangère, tous devaient s'aider contre l'ennemi commun. L'union de Calmar dura cent vingt-cinq ans. Plusieurs fois rompue, elle fut dissoute en 1523, à la suite de la révolution qui renversa Christian II, roi de Danemark, et porta au trône de Suède Gustave Vasa.

CALMARET n. m. Zool. V. LOLIGOPSIS.

CALME (de l'ital. et espagn. *calma*, qui vient peut-être du gr. *kaimo*, chaleur) adj. Qui est tranquille, qui n'est point agité : *Mer* CALME. *Ciel* CALME. *Vent* CALME.

— Par anal. Qui est modéré, sereine, qui souffre moins, en parlant d'un malade.

— Fig. Qui n'est point livré au trouble et à l'agitation : *Une vie* CALME. Il que ne s'emporte point, qui se possède, qui est maître de ses passions ou de son ardeur : *Un homme* CALME. *Un esprit* CALME.

— Comm., Qui manque d'activité, d'animation; qui languit : *Les affaires sont* CALMES. *Bourse* CALME.

— Syn. **Calme, posé, rassis, tranquille.** *Calme* diffère d'abord de *tranquille* en ce qu'il exprime un état relatif plutôt qu'absolu; ce qui est *calme* actuellement n'a être ou pourra devenir agité; ce qui est tranquille l'est par nature et d'une manière stable. *Posé* et *rassis*, dans le sens où ils sont synonymes des deux autres mots, ne se disent que des personnes ou de ce qui s'y rapporte : *posé* emporte l'idée d'une certaine lenteur qui fait supposer la réflexion; *rassis* annonce formellement une agitation antérieure qui s'est calmée et après laquelle on est rentré dans son état naturel.

— Ant. **Bravant, agité, bouillant, chaud, colère et colérique, emporté, exaspéré, fougueux, furieux, impatient, irascible, irritable, orageux, rageur, transporté, tumultueux, turbulent, vif, violent.**

CALME n. m. Défaut d'agitation, de mouvement : *Le* CALME *de l'air, de l'océan, de la nature.*

— *Calme plat*, Calme absolu qui laisse la mer plate, unie, tranquille. Fig. Suppression, absence complète d'activité, de mouvement.

— Par ext. Suppression, cessation de l'excitation de l'organisme ou de la douleur physique : *Rendre le* CALME *à un malade.*

— Fig. Anal. Absence de trouble, de désordre, d'agitation. *Rétablir le* CALME *dans un État.*

— Fig. Par de l'âme, tranquillité d'esprit, absence de passions, d'inquiétude ou d'emportement : *Le vrai bonheur est dans le* CALME *de l'esprit et du cœur.* (Ch. Nod.)

— Météorol. Au point de vue pratique, *calme* indique que la vitesse du vent ne dépasse pas un mètre par seconde. V. VENT.

— Syn. **Calme, paix, quiétude, repos, tranquillité.** La *tranquillité* est plus stable, plus constante que le *calme*, qui peut n'être que passager, en opposition avec des états de trouble et d'agitation antérieurs ou postérieurs. La *paix* est l'opposé de la guerre. *Quiétude* ne se dit que de l'âme, et marque un état de tranquillité parfaite, mêlée d'un abandon plein de charme. Enfin, le *repos* est proprement l'opposé du travail, de la peine; il suppose une fatigue antérieure, il en annonce le soulagement et la fin.

— ANTON. **Brouhaha, bruit, cohue, fracas, tintamarre, tumulte.** — **Colère, courroux, éclat, effervescence, émoi, émotion, emportement, exaspération, fougue, fureur, impatience, irascibilité, irritabilité, rage, transport, violence.**

Bourrasque, gros temps, orage, ouragan, tempête.

CALMEIL (Juste-Louis-Florent), médecin français, né à Poitiers en 1798, mort en 1895. Élève d'Esquirol, il s'adonna à l'étude des maladies mentales, fut inspecteur pour le service médical et devint médecin en chef de l'hospice de Charenton. Ses principaux ouvrages sont : *De la paralysie considérée chez les aliénés* 1826; *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire* 1845. *Traité des maladies inflammatoires du cerveau, etc.*, 1859.

CALMELS Anatole-Célestin, sculpteur français, né à Paris en 1822. Élève de Elshoecht, de Bosio et de Pradier, il a exécuté les groupes décoratifs de la *Guerre* et de l'*Industrie*; les statues de Cuvier et de Jussieu, *Bapt. de Saint Clement, St Ma*, la chaire de Saint-Sulpice, des bas-reliefs pour l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, un certain nombre de statues et de groupes à l'Louvre, *Madame Pandre, Hallowell, Napoléon III*, [illegible] etc. Calmels se fixa à Lisbonne, où il devint membre de l'Académie royale des beaux-arts, et où il exécuta entre autres une statue équestre en bronze de dom Pedro IV, qui décore une place de la ville de Porto. Il fut nommé, en 1874, correspondant de l'Académie des beaux-arts.

CALMEMENT adv. D'une manière calme.

CALMER v. a. Apaiser, rendre tranquille ce qui était livré à de violents mouvements : CALMER *les flots, la tempête.*

— Par anal. Rendre paisible ce qui était livré au trouble et à l'agitation : CALMER *un mouvement populaire.*

— Par ext. Adoucir, rendre moins intense ou moins souffrant : CALMER *la souffrance.* CALMER *un malade.*

— Fig. Soustraire à l'emportement, diminuer l'ardeur de : CALMER *le courroux, la colère, les impatiences.*

— v. n. Mar. Devenir calme : *Le vent, la mer* CALME. S'employait autrefois de la même manière, dans le langage ordinaire.

— Se *calmer*, v. pr. Devenir calme, s'apaiser : *Pendant* son intensité. — Fig. S'adoucir, devenir moins furieux, moins violent ou moins vif.

— SYN. **Calmer, apaiser, pacifier.** V. APAISER.

— ANTON. **Agacer, agiter, aiguillonner, attiser, aviver, courrouser, déchaîner, émouvoir, exciter, irriter, stimuler, surexciter.**

CALMET (dom Augustin), érudit français, né à Mesnil-la-Horgne, près de Commercy, en 1672, mort à Senones en 1757. Il fut l'un des plus illustres bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes. Son œuvre capitale, qui en fait un des maîtres de l'érudition française, est son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (1728). Les publications de dom Calmet sont en très grand nombre. On en trouvera la liste dans la *Vie de dom Calmet* par dom Fangé (1763). A ces travaux d'érudition dom Calmet joignit l'administration du prieuré de Lay (Meurthe-et-Moselle); il fut nommé abbé de Saint-Léopold à Nancy (1718), enfin, en 1728, abbé de Senones. Il refusa un évêché que lui offrit Benoît XIII. Il fut, à deux reprises différentes, promu supérieur général de sa congrégation.

CALMIE n. f. Mar. V. ACCALMIE.

CALMINER v. n. Être pris de calme : *Un bâtiment est* CALMINÉ *quand il ne fait aucun sillage.*

CALMIR (autre forme de *calmer*) v. n. Mar. Devenir calme : *La mer* CALMIT. *Les vents* CALMISSENT.

— Impers. *Il calmit*, Il fait un temps calme. (Vieux.)

CALMO (André), auteur dramatique et acteur vénitien, né vers 1510, mort en 1571. C'est un des plus habiles écrivains qui aient fait usage du dialecte des lagunes. Il a composé des comédies, des poésies diverses, des pastorales, des dialogues, des églogues, des stances, des sonnets, et, et on a de lui un recueil de lettres sous ce titre : *Lettere piacevoli* (1572).

CALMON (Marc-Antoine), homme politique français, né à Tamniès (Dordogne) en 1815, mort en 1890, successivement conseiller d'État en 1856, député du Lot, sénateur, préfet d'État à l'Intérieur 1871, puis préfet de la Seine (1872), député de Seine-et-Oise (1873), sénateur inamovible (1875). Nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1872, Calmon a publié : *Les Impôts avant 1789* (1865); *William Pitt* 1865); *Histoire parlementaire des finances de la Restauration* (1868-1870); *Étude des finances de l'Angleterre depuis Robert Peel* (1870); *Discours parlementaires de M. Thiers* 1885.

CALMONT, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 14 kilom. de Rodez, sur un affluent du Viaur; 1,565 hab. Fabriques de toiles, faïenceries.

CALMOUCK n. m. Comm. V. KALMOUK.

CALMOUCKS. Ethnogr. V. KALMOUKS.

CALNALI, ville du Mexique (État de Hidalgo), sur un sous-affluent du Panuco par le San-Juan; 4,300 hab.

CALNE, paroisse d'Angleterre (comté de Wilt), sur le Marlan; 5,200 hab. Manufacture de draps; aux environs, magnifique château de Bowood. Concile réuni en 978, par saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry; on s'y prononça contre les usurpations des moines, sur les pouvoirs des prêtres séculiers.

Caloandre fidèle (LE), roman italien de Marini (Venise, 1641). Ce roman, l'un des plus célèbres du XVIe siècle, parut d'abord sous le titre de *Caloandre inconnu*. L'ouvrage est plein d'imagination, les caractères en sont habilement diversifiés, et l'intrigue, bien que trop compliquée, se déroule avec art et excite l'intérêt. Scudéry, en le traduisant en français, l'a gâté par son insupportable prolixité. C'est de cette traduction que Boileau a dit dans le *Lutrin* :

Et vous, robustes peuples, issus de Caloandre,
Vous, Normands, accourez.

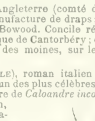
Caloandre (gr. f.).

CALOBATE (du gr. *kalos*, beau, et *bainos*, marchel n. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des espèces grêles, à longues pattes, à larges ailes, courant rapidement sur les plantes. On connaît sept à huit espèces de *calobates* habitant l'hémisphère boréal. Une des plus communes en France est la *calobata cilaria*.

— n. m. Ornith. Genre d'oiseaux. V. MOTACILLA, et CARPODECTES.

CALOBOTE (du gr. *kalos*, beau, bon, et *botrys*, grappe) n. f. Bot. Syn. de LIBOCEDRE.

CALOBOTRYE (du gr. *kalos*, beau, et *botrys*, grappe) n. f. Section du genre groseiller.

CALOBRE [illegible]

CALOCEPHALE [illegible]

tomenteuses, rarement glabres, originaires d'Australie.

CALOCERE (du gr. *kalos*, beau, et *keras*, corne) n. m. Genre [illegible] tremellinées, originaires de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

CALOCHILE

Genre d'archidiacées, comprenant des herbes glabres de la Nouvelle-Hollande.

CALOCHORTE (*chort* — du gr. *kortos*, fourrage) n. f. Genre de liliacées, de la tribu des tulipées, comprenant des plantes bulbeuses à fleurs blanches ou pourpres, disposées en grappes ou en ombelles, originaires des régions occidentales de l'Amérique boréale.

CALOCHROA (*kro-a* — du gr. *kalos*, beau, et *chroa*, couleur), n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères du genre cicindèle, renfermant les grandes et belles formes asiatiques, ornées de couleurs métalliques, veloutées et tranchées, dont la *calochroa chinensis* est le type.

CALOCIETE (du gr. *kalos*, beau, et *kitta*, geai) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, tribu des garrulinés, renfermant de beaux geais américains, vulgairement nommés *pies bleues*. (Les calocittes ne sont, à vrai dire, qu'un sous-genre de cyanures; on en compte deux espèces : la *calocitte Bullochi* du Guatemala, et le *calocitta Collici* du Mexique.)

CALOCLADIE (du gr. *kalos*, beau, et *klados*, rameau) n. f. Bot. Syn. de DELISEA, et de MICROSPHERE.

CALOCOME (du gr. *kalos*, beau, et *komé*, cheveu) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionides, comprenant six ou sept espèces de l'Amérique du Sud, de grande taille et de teintes tranchées. (L'espèce type du genre est le *calocomus Desmaresti* du Tucuman.)

CALODENDRON (*din* — du gr. *kalos*, beau, et *dendron*, arbre) n. m. Genre de rutacées, série des diosmées, établi d'après un arbre du cap de Bonne-Espérance.

CALODERE (du gr. *kalos*, beau, et *déré*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des aléocharinés, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Les calodères sont des staphylins petits, allongés, vivant au bord des eaux. L'espèce type du genre *calodera* ou *chilopora longitarsis*, est commune en France.)

CALODION (dimin. du mot *kalos*, corde) n. m. Bot. Syn. du genre CASSYTHE.

CALŒNAS (*kœ-nas* — du gr. *kalos*, beau, et *oinas*, pigeon) n. m. Genre d'oiseaux colombinés, famille des colombidés, renfermant des pigeons à bec fort dont la cire basale est renflée, à cou garni d'un camail de plumes lancéolées. La seule espèce du genre, *calœnas nicobarica* (ou pigeon Nicobar), remarquable par son magnifique plumage vert doré, est répandue depuis les îles Nicobar jusqu'en Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Les oiseaux, de mœurs terrestres, ne perchant guère sur les arbres, semblent entreprendre de grands voyages pour aller pondre en troupes nombreuses dans certaines îles. On leur fait une chasse active pour leurs dépouilles très estimées en plumasserie. Les jeunes individus ont été décrits jadis comme espèce, sous le nom de *calœnas Gouldiæ*.

Calœnas.

CALOFARO, nom d'un tourbillon de mer du détroit de Messine. V. CHARYBDE.

CALOGE n. f. Dans plusieurs départements de l'ouest de la France, Cahutte de berger, Niche à chien, ou Clapier à lapins. Anciennes baraques de pêche tirés sur le sable et que les pêcheurs disposent en hangars pour y remiser leurs engins et instruments de pêche. Aux Antilles françaises, Cage où l'on met les poulets pour les engraisser.

CALOGERA ou **CALOGIERA** (Ange), littérateur et philologue italien, né à Padoue en 1699, mort en 1768. Entré dans la congrégation des camaldules, au monastère de Saint-Michel, près de Venise, il devint, en 1756, abbé de ce monastère, et, tout entier livré aux travaux d'érudition, fit paraître périodiquement sa *Raccolta d'opuscoli scientifici et filologici* (1728-1754), suivi d'une *Nuova raccolta d'opuscoli, etc.* (1775-1778), collection qui réunit les actes des principales académies italiennes et renferme un grand nombre de morceaux précieux On lui doit encore : *Memorie per servire alla storia letteraria* (1753-1761).

CALOGNATHE (du gr. *kalos*, beau, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères,

famille des ténébrionidés, renfermant une forme allon-
[illegible] ressemblant le cap, et dont
[illegible]

CALOGYNE (du gr. *kalos*, beau, et *gynè*, femme, et, par ext., organe femelle, pistil). n. f. Genre de goodéniacées, comprenant des herbes annuelles glanduleuses d'Australie.

CALOMARDA ou **CALOMARDE** (don François-Thadée), homme d'Etat espagnol, né à Villelle (Aragon) en 1775, mort à Toulouse en 1842. Zélé absolutiste, Calomarda fut bien accueilli à la cour. [illegible] secrétaire du conseil de Castille, fut appelé en janvier 1824 au ministère de la justice, et, grâce à son habileté, conserva le pouvoir jusqu'à la mort de Ferdinand VII (1833). Sous son ministère impopulaire, furent rédigés les nouveaux codes pénal et de commerce. Après avoir pris part au décret de 1830 par lequel Ferdinand abolissait la loi salique en Espagne, il se joignit aux partisans de don Carlos, qui voulaient faire abroger ce décret. La reine Christine ayant été déclarée régente, Calomarda fut exilé dans ses terres, et il allait être arrêté, lorsqu'il s'enfuit en France.

CALOMÉCON n. m. Section du genre pavot.

CALOMEL (du gr. *kalos*, bon, et *mélas*, noir) n. m. Chim. et pharm. Nom vulgaire du protochlorure de mercure, appelé encore *calomélas*, *mercure doux*, *muriate de mercure*, *aquila alba*, etc.

— Minér. Chlorure naturel de mercure, dont la formule est $HgCl^2$, le poids spécifique 6,4 à 6,5 et la dureté 1 à 2. Le calomel se présente en petits cristaux prismatiques, à pyramide très aiguë.

— Encycl. Chim. Ce corps, qui se présente sous la forme d'une poudre blanche, est connu depuis le XIIe siècle au moins. Les alchimistes du moyen âge l'appelaient *panacée mercurielle*, à cause des vertus merveilleuses qu'ils lui attribuaient. Il doit son nom actuel à Turquet de Mayerne, médecin français du XVIe siècle, qui le lui a donné en l'honneur d'un jeune nègre, qui lui servait d'aide dans ses opérations chimiques. La médecine moderne s'en sert comme altérant, antihémorrhagique, dépuratif, antisyphilitique, fondant, diaphorétique, sialagogue, suivant les doses et les circonstances. On l'emploie en pilules, en frictions, en pommades, en collyres, etc. A doses de 10 centigrammes et au-dessus, les chlorures alcalins, on recommande de ne jamais l'ingérer peu de temps avant ou après avoir mangé des aliments salés. (Pour sa préparation, v. MERCURE.)

CALOMÉLANE (du gr. *kalos*, beau, et *mélas*, *anos*, noir) n. m. Bot. Section du genre gymnogramme.

CALOMÉLAS (*lass*) n. m. Chim. Syn. de **CALOMEL**.

CALOMÉLISSE (du gr. *kalos*, beau, et de *mélisse*) n. f. Bot. Section du genre mélisse.

CALOMÉRIE (du gr. *kalos*, beau, et *méros*, partie; traduction grecque du mot Bonaparte, en ital. *Buona-parte*) n. f. Syn. de BUMÉE.

CALOMMEUR, TRICE (*lom'-mi* — du lat. *calumniator*; de *calumniare*, calomnier) n. Personne qui calomnie :

Le calomniateur donne à chaque instant
LAMARTINE.

— Adjectiv. *La vanité est, de sa nature*, CALOMNIATRICE.

CALOMNIATION (*lom'-ni-a-si-on*) n. f. Action de calomnier.

CALOMNIE (*lom'-ni*' — lat. *calumnia*) n. f. Imputation mensongère, accusation fausse et connue pour telle par son auteur; vice de ceux qui font ordinairement des imputations de ce genre : *La* CALOMNIE *suffit de la moindre ombre en quelque endroit, petite le mot d'autrui, et que beaucoup l'accroît.*

— Par ext. Les calomniateurs : *Coupez-vous la* CALOMNIE.

— Encycl. Dr. On appelait *calomnie* (*calumnia*) le fait d'agir dans une intention mauvaise, se sachant sans droit et n'espérant triompher que grâce à l'erreur ou à l'iniquité du juge. La calomnie était punie quand elle était la base d'une accusation judiciaire. La peine était, à l'origine, celle du talion, en cas d'accusation capitale, ou celles de la déportation ou de la relégation. Plus tard, la peine devint arbitraire et fut proportionnée aux circonstances.

Le Code pénal de 1810, dans ses articles 367 et suivants, définissait et punissait le délit de calomnie : était réputé « calomniateur » quiconque ne pouvait fournir par actes authentiques la preuve légale des faits par lui attribués à autrui. Actuellement, le délit de calomnie n'existe plus; la calomnie est enveloppée dans la répression édictée d'une façon générale contre la *diffamation* et contre l'*injure*. (V. ces mots.) Cependant, aux termes de l'article 373 du Code pénal, lorsque la calomnie se manifeste sous la forme d'une dénonciation faite par écrit, de mauvaise foi, aux autorités compétentes, elle constitue un délit spécial, dénommé « dénonciation calomnieuse ». V. DÉNONCIATION.

CALOMNIE (LA), célèbre dessin de Raphaël, conservé au musée du Louvre. Raphaël s'est conformé exactement à la description que Lucien a donnée du tableau d'Apelle. Dans [illegible] personnifient la Crédulité, l'Ignorance, la Calomnie, l'Innocence, etc. Bien que la composition soit très chargée, le génie du grand peintre l'a faite très claire et bien vivante.

Sandro Botticelli a fait sur ce sujet une peinture que l'on conserve au musée des Offices, à Florence.

Le palais Pitti, à Florence, possède un tableau dans lequel Franciabigio a également représenté la Calomnie. Citons, enfin, un tableau de la galerie de Dresde, attribué à Ambroise Franck, et représentant *L'Innocence et la Calomnie devant le tribunal d'un juge inique*.

CALOMNIÉ, ÉE (*lom'*) n. Personne qui est ou qui a été en butte à la calomnie : *Epicure est un grand* CALOMNIÉ.

CALOMNIER (*lom'-ni-é* — prononcé de l'é suivi de deux *ll* prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous calomnions. Que vous calomniiez*) v. a. Dire sciemment et faussement du mal de : *L'oppresseur* CALOMNIE *toujours la victime pour justifier l'oppression.* (E. Pelletan.) Dénaturer sciemment par de fausses allégations, par des interprétations mensongères : CALOMNIER *la conduite, les mœurs, les intentions de quelqu'un*

— Absol : *Un simple sûr de ne pouvoir* CALOMNIER. *C'est de ne jamais médire.*

— Loc. fam. *Calomnier à dire d'experts*, Calomnier sans retenue, sans hésitation, en affirmant le mal avec assurance, comme une personne parfaitement renseignée.

— ALLUS. LITTÉR. : **Calomniez, calomniez** : il en restera **toujours quelque chose.** C'est, en quelque sorte, une devise par laquelle on résume la fameuse tirade de Basile dans *le Barbier de Séville* de Beaumarchais. Du reste, ce proverbe avait été formulé depuis longtemps. On le trouve dans un [illegible] de Bacon : *De la dignité et du avancement des sciences*. Voici ce passage, littéralement traduit du texte latin : *Va calomnie hardiment, et il en restera quelque chose.* J.-B. Rousseau avait rimé la même idée :

Messieurs, disait un fameux délateur
Aux courtisans de Philippe-le-Bel :
Quelque chose en sera toujours resté.
Ne craignez rien, calomniez toujours.
Quand l'accusé confondrait vos discours,
Il faut toujours
On en verra du moins la cicatrice.

Se calomnier, v. pr. Dire de soi un mal qui n'est pas vrai, se faire plus mauvais qu'on n'est réellement : *Tout siècle sent du plaisir à* SE CALOMNIER *lui-même.* (Jourdan.) ‖ S'attaquer l'un l'autre par des imputations fausses et injurieuses : SE CALOMNIER *à qui mieux mieux.*

CALOMNIEUSEMENT (*lom'-ze-ouz-man*) adj. D'une manière calomnieuse.

CALOMNIEUX (*lom'-ni-eu*), **EUSE** (lat. *calumniosus*; de *calumnia*, calomnie) adj. Qui a le caractère d'une calomnie : *Lâché, Desmarais, Lauragais* CALOMNIEUX.

CALOMNIOGRAPHE (*lom'* — de *calomnie*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit des calomnies.

CALOMNION (*lom'*) n. m. Genre de mousses d'un vert brillant, représenté par une espèce de la Nouvelle-Zélande et qui croissent sur les troncs des arbres.

CALOMYS (*miss* — du gr. *kalos*, beau, et *mus*, rat) n. m. Mammif. Genre de rongeurs caractérisés par leurs molaires supérieures ne présentant que deux rangées longitudinales de tubercules. L'espèce type du genre (*calomys typus*) habite l'Amérique du Sud, particulièrement le Brésil.

CALONÈME (du gr. *kalos*, beau, et *nèma*, fil, tissu) n. m. Bot. Section du genre [illegible].

CALONIÈRE ou **CALONNIÈRE** (altér. de *canonnière*) n. m. Espèce de porte-outil dans lequel les graveurs enchâssent plusieurs petits outils que le touret met en mouvement.

CALONNE (Charles-Alexandre de), né à Douai en 1734, mort à Paris en 1802. D'abord avocat général au conseil d'Artois, Calonne fut nommé, très jeune, procureur général au parlement de Douai. En 1768, il fut envoyé à Lille comme intendant, et là, il put déployer ses brillantes qualités d'administrateur. En 1785, alors que la situation financière était déjà si compromise, Calonne fut appelé au ministère des finances. Louis XVI ne le connaissait pas, mais il fut bientôt séduit par sa vivacité d'esprit et le charme de ses manières. On s'imagine facilement l'impression qu'un homme qui ne doutait de rien dut produire sur l'esprit indécis de Louis XVI, et avec quelle façon la cour accueillit la nomination d'un ministre qui se vantait de dissiper tous les obstacles. Au début, Calonne, grâce à des emprunts forcés, à des réalisés, parut justifier les espérances qu'avait fait naître son entrée au pouvoir. Mais, bientôt, les difficultés, un moment ajournées, devinrent insurmontables. Calonne soumit alors au roi un plan général qui contenait dix-huit articles, tous d'une importance capitale, tels que le remaniement du système d'impôts, une vaste projet d'emprunt. Le ministre se flattait de faire approuver ses projets par une assemblée, de notables dont il obtint la convocation. Des les premières séances, l'assemblée put se convaincre que ces projets, conçus sans méthode, n'aboutiraient à aucun résultat pratique. Battu en brèche par les notables et abandonné par ses collègues du conseil, Calonne dut, sur l'ordre du roi, donner sa démission le 9 avril 1787. Aussi prodigue de sa fortune personnelle que des ressources de l'Etat, Calonne sortit du ministère complétement ruiné et avec 700.000 francs de dettes.

Calonne prit une part active dans l'émigration et devint leur ministre des finances *in partibus*. Il déploya beaucoup d'activité et d'intelligence pour leur procurer des ressources. Resté toujours d'apparence jeune et séduisante, Calonne, retiré à Londres, épousa sur le tard une veuve qui lui apporta en dot plusieurs millions. Comme les précédentes, cette nouvelle fortune fut promptement dissipée, et Calonne, réduit à une situation plus précaire, rentra à Paris en 1802. Depuis l'établissement du Consulat, il n'avait cessé d'envoyer à Bonaparte des plans de réformes financières. La mort le surprit à la fin de cette même année 1802. Il a publié *De l'état de la France présent et futur* (1790; [illegible] *de la France en 1789*, *Tableau de l'Europe en novembre* 1795.

CALONNE (Alphonse BERNARD, vicomte de), publiciste français, né à Béthune en 1813. Après la révolution de 1848, il combattit la république dans des brochures et dans des journaux, et il fit la critique artistique dans « le Soleil ». Le vicomte de Calonne a publié de nombreux écrits, entre autres : *Bérengère* (1852); *les Fous de la guerre* (1856); etc. Il a écrit des articles et des ouvrages sous les pseudonymes de MAX BERTHAUD, de POORNICK, de TOISON D'OR, et sous celui de A. DE BERNARD : le *Portrait de la marquise* (1858); *la Ferme des moines* (1879); *les Epreuves d'une héritière* (1885); *la Foire aux écus* (1886); etc.

CALONNE-SUR-LA-LYS, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kilom. de Béthune, à l'ancien confluent de la Lys et de la Clarence; 1.594 hab. Ch. de f. Nord.

CALONYCTION (*kti-on* — du gr. *kalos*, beau, et *nuktios*, nocturne) n. m. Genre de convolvulacées, comprenant un certain nombre d'espèces grimpantes, qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.

CALONYMOS, nom de plusieurs familles juives du moyen âge, parmi lesquelles on compte les **Calonymos** *de Lucques*, qui s'étourdirent en Italie, puis en Allemagne; les **Calonymos** *de Narbonne*, qui possédèrent de grands privilèges aux XIIe et XIIIe siècles. Il faut citer encore un **Calonymos**, dit *maître Calo*, qui vécut à Arles au XIVe siècle, et fit de nombreuses traductions en hébreu de livres arabes, qui étaient eux-mêmes des commentaires ou des traductions d'ouvrages grecs. Les [illegible] *Traités de Galien, d'Archimède*; etc.)

CALOPAPPE (du gr. *kalos*, beau, et *pappos*, aigrette) n. m. Bot. Section du genre nassauvie.

CALOPE ou **CALOPUS** *pus* — du gr. *kalos*, beau, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des œdéméridés, renfermant des formes d'assez grande taille, ayant l'apparence de longicornes. L'espèce type de ce genre est le *calopus serraticornis*, qui vit dans les forêts de conifères des hautes montagnes d'Europe. D'autres espèces habitent l'Amérique du Nord.

Calope grossi d'un tiers.

CALOPÉTALON (du gr. *kalos*, beau, et *pétalon*, feuille, pétale) n. m. Bot. Syn. de MARIANIÈRE.

CALOPHANE (du gr. *kalos*, beau, et *phainein*, paraître) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des ruellées, renfermant quelques herbes qui croissent dans le nord de l'Amérique. ‖ On dit aussi COLOPHANE.

CALOPHAQUE (du gr. *kalos*, beau, et *phakè*, lentille) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, série des galégées, comprenant une seule espèce, qui croît sur les bords du Volga.

CALOPHÈNE ou **CALOPHÆNA** (du gr. *kalos*, beau, et *phainein*, paraître) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des zuphiinés, renfermant quelques espèces américaines tropicales, remarquables par leurs formes élégantes et leurs brillantes couleurs. (Les calophènes habitent les forêts et vivent souvent dans les fleurs des lianes.)

CALOPHYLLE (du gr. *kalos*, beau, et *phullon*, feuille) adj. Qui a de belles feuilles ou un feuillage élégant.

CALOPHYLLE ou **CALOPHYLLUM** (*lom'* — même étym. qu'à l'article précéd.) n. m. Bot. Genre de clusiacées, type de la tribu des *calophyllées*, renfermant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique.

Calophène (gr. de moitié).

— Comm. Nom donné au bois de certains arbres tropicaux. On l'emploie comme bois de charpente et de charronnage. (Cet arbre laisse exsuder un liquide visqueux, sorte de résine qui se solidifie à l'air et qui entre dans la composition de plusieurs variétés de vernis.)

— ENCYCL. Bot. Le *calophyllum tacahamaca* des îles Mascareignes fournit, pense-t-on, la résine tacamaque; le *calophyllum Calaba* du Pérou donne du baume; le *calophyllum inophyllum* d'Asie, d'Afrique et d'Océanie donne un suc purgatif, vomitif, et son écorce est diurétique.

CALOPHYLLÉES n. f. pl. Tribu de la famille des clusiacées, ayant pour type le genre *calophylle*. — *Une* CALOPHYLLÉE.

CALOPHYLLUM (*lom'* — du gr. *kalos*, beau, et *phullon*, feuille) n. m. Anthocazoaires fossiles du terrain sénonien.

CALOPHYSE (*phi-z* — du gr. *kalos*, beau, et *phusa*, vessie) n. m. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des arbrisseaux du Pérou, du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade.

CALOPHYTES (du gr. *kalos*, beau, et *phuton*, plante) n. f. pl. Nom proposé pour une classe de végétaux qui renfermerait les familles ou les groupes actuels des légumineuses et des rosacées. — *Une* CALOPHYTE.

CALOPODE (du gr. *kalos*, beau, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Nom donné à la squatine des aquarioses.

CALOPOGON (du gr. *kalos*, beau, et *pogôn*, barbe) n. m. Genre d'orchidacées, tribu des aréthusées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

CALOPOGONION (du gr. *kalos*, beau, et *pogôn*, barbe) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, série des phaséolées, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Amérique centrale et méridionale.

CALOPSIDE (du gr. *kalos*, beau, et *opsis*, *idos*, aspect) n. f. Genre de restiacées, qui est réuni au genre restio.

CALOPSITTACUS (*kuss* — du gr. *kalos*, beau, et *psittakos*, perroquet) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des ptycholophinés, renfermant

Calopsittacus.

une espèce de cigales confondue à tort avec le cynthiaphoïdes, le *calopteryx* Vera *Hetlandiae* qui [illegible] en Australie [illegible] nauti. CALOPTÉRIS.

CALOPTENE (du gr. *kalos*, beau, et *pteno* [illegible] n. m. genre d'insectes orthoptères, famille [illegible] caractérisés par leur prosternum épineux et habitant toutes les régions chaudes et tempérées du globe.

Calopteme [illegible]

— Encycl. Le calopteme italique (*calopteme italicus*) est célébré par les ravages qu'il a causés dans l'Europe moyenne en dévastant les bitumes et les vignobles du midi de la France et l'Espagne, et surtout de l'Allemagne en 1748, et l'on parle encore des dégâts qu'il a commis, en 1800, dans la région marseillaise.

CALOPTÉRYX (*calos*, [illegible] du gr. *kalos*, beau, et *pteryx*, aile) n. m. Genre d'insectes névroptères pseudo-orthoptères, famille des libellules, voisin des agrionines, renfermant des formes [illegible] des régions, dont elles diffèrent par leurs ailes non pétiolées.

Calopteryx [illegible]

— Encycl. Les *calopteryx* sont de belles libellules, sveltes, à couleurs d'un bleu ou bien vert métallique, que avec les ailes transparentes, et d'autres au moment de l'éclosion, mais qui deviennent brunes et opaques. Les nombreuses espèces sont répandues sur le globe, deux sont communes en France : les *calopteryx virgo* et *calopteryx splendens* qui volent au bord des eaux courantes ou vivent leurs larves.

CALOPTILION (du gr. *kalos*, beau, et *ptilon*, duvet) n. m. Genre de composées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les parties les plus élevées des Andes du Chili.

CALOQUET (*ko*) n. m. Pop. Chapeau de femme. Coiffure.

CALORAMPHE (du gr. *kalos*, beau, et *rampho*, bec) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picoïdes, renfermant des formes à bec court, plus haut que large à la racine, arrondi supérieurement et arrière, cachées en partie sous les plumes.

Caloramphe

— Encycl. Les *caloramphes* habitent l'archipel indien; ils sont la livrée et les mœurs des barbus. On en connaît deux espèces, parmi lesquelles le *caloramphus fuliginosus*, de Malacca et Bornéo, est le plus commun.

CALORE, rivière d'Italie, qui passe à Benevent, et se jette dans le Volturno. C'est le Calore des Romains, près duquel les Carthaginois remportèrent une victoire sur les Romains, en 215 av. J.-C.

CALORGNE (*gn*) mil. n. m. Pop. Bargne.

CALORHABDE (du gr. *kalos*, beau, et *rhabdos*, rameau) n. f. Genre de crustacés décapodes, comprenant deux espèces qui croissent au Japon et dans l'Himalaya.

CALORHEXIE (*ks*) n. f. (du gr. *kalos*, beau, et de *chorein*). Bot. Section du genre chêne.

CALORI (Luigi), célèbre anatomiste italien, né près de Bologne en 1805, mort à Milan, où il vit et enseigne, il a professé l'anatomie depuis 1844 jusqu'au jour de sa mort. Il s'est surtout occupé de tératologie et d'anatomopathologie. On lui doit, entre d'importantes études sur les monstruosités et les maladies du cœur, le *Tavole anatomiche rappresentanti la struttura del corpo umano* 1850-1853; *Intorno alla [illegible] dei vasi linfatici del [illegible]* 1853; [illegible] grande ouvrage accompagné de planches anatomiques, *Dell'anatomia patologica accoppiata [illegible]* 1856; *Dei [illegible] 1857; Dei [illegible] Gazzetta* 1875.

CALORICITÉ n. f. Physiol. Vx. CALORIFICATION.

CALORIDORE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *dôron*, don) n. m. Appareil permettant aux naturiers d'utiliser la chaleur des bains de teinture épuisée.

CALORIE (*ri* — du lat. *calor, oris*, chaleur) n. f. Unité adoptée, en physique, dans l'évaluation des quantités de chaleur.

— Encycl. La quantité de chaleur qu'il faut communiquer à un corps de masse déterminée pour que sa température augmente d'un degré s'appelle *capacité calorifique* ou *chaleur spécifique* de ce corps. Pour estimer numériquement cette capacité calorifique, on est convenu de prendre pour unité de mesure la quantité de chaleur nécessaire pour augmenter de 0° à 1° C. la température de 1 kilogr. d'eau liquide. Cette unité s'appelle *calorie*. Le plus quelquefois une unité de mesure 1.000 fois plus petite, la *petite calorie*, qui correspond à la quantité de chaleur nécessaire pour porter 1 gramme d'eau 1 unité de 0° à 1° C. La première unité, mille fois plus forte, s'appelle *grande calorie*, pour la distinguer de la petite. La grande calorie correspond au travail de 425 kilogrammètres, le kilogrammètre équivalant à 9.809 × 10⁷ *ergs* (v. KILOGRAMMÈTRE), ou en définit que la calorie correspond à 425 × 9.809 × 10⁷ ergs, comme un joule vaut 10⁷ ergs, la grande calorie vaut 425 × 9,809 joules.

CALORIFÈRE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui conduit la chaleur : *Tuyaux* CALORIFÈRES.

— n. m. Dans le langage courant, on désigne fréquemment, mais à tort, sous le nom de *calorifères* des appareils de chauffage à combustion et chauffage directs qui rentrent plutôt dans la catégorie des poêles, car tous sont mobiles tandis que le calorifère proprement dit est établi à demeure. Y rentre : Le calorifère est un appareil composé d'un foyer qui chauffe de l'air, de la vapeur ou de l'eau et d'un système de tubes qui les distribuent dans les pièces que l'on veut chauffer.

I. *Calorifères à air chaud*. Ils se construisent d'après deux systèmes différents, suivant que l'air s'échauffe en traversant l'intérieur d'un tuyau, ou s'échauffe au contact extérieur du tuyau. Dans le premier système, l'air pénètre de l'extérieur du bâtiment jusque dans un tuyau chauffé par un foyer. Sa température s'élève rapidement, et l'air chaud s'échappe par les *bouches de chaleur* dans les appartements.

Avec le second système, on conduit les gaz de la combustion qui suivent les circonvolutions du tuyau, tandis que l'air froid, appelé aussi de l'extérieur, circule autour de ce tuyau et s'échauffe rapidement.

II. *Calorifères à eau chaude*. Dans ces appareils, imaginés par Bonnemain vers la fin du XVIIᵉ siècle, et perfectionnés ensuite par Duvoir, l'eau s'échauffe dans une chaudière placée sur un foyer et surmontée d'un tube qui se rend à un réservoir rempli d'eau, lequel ne tarde pas à s'échauffer à son tour. Il s'établit un courant ascendant et descendant dans la masse liquide; l'eau chaude monte par un tube et celle qui a abandonné ses calories redescend à la chaudière par un autre tuyau. Ce mode de chauffage est généralement connu sous le nom de *chauffage par circulation d'eau chaude*. On en fait usage de préférence dans les serres, les étuves et endroits similaires, la chaleur obtenue étant plus douce et plus régulière qu'avec le calorifère à air chaud.

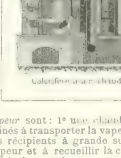

Calorifère à air chaud

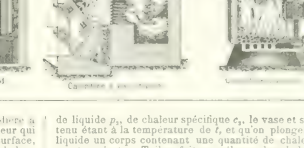

Calorifère à eau chaude

III. *Calorifères à vapeur*. Les parties essentielles d'un *calorifère à vapeur* sont : 1° une chaudière à vapeur; 2° des tuyaux destinés à transporter la vapeur qui sort de la chaudière : 3° des récipients à grande surface, destinés à condenser la vapeur et à recueillir la chaleur qu'elle abandonne par le fait de son changement d'état. (Ces récipients, comme la plupart du temps par des tuyaux de fonte munis d'un grand nombre d'ailettes, forment ainsi des poêles contre les parois desquels s'échauffe l'air de la pièce qui les contient.)

Il existe encore des calorifères que l'on peut désigner sous le nom de *calorifères à système mixte*, reposant sur l'emploi simultané de l'eau chaude et de la vapeur. Avec ces appareils, comme avec eau chaude ou à vapeur, l'action calorique se produit au moyen de tuyaux et d'installations spéciales qui permettent à l'air contenu dans les appartements que l'on veut chauffer d'atteindre rapidement une température plus considérable au contact de la tuyauterie. On désigne sous le nom de « chauffage par circulation combinée d'eau chaude et de vapeur » ce système, qui dérive des autres.

Enfin, on peut considérer comme rentrant dans la catégorie des calorifères un appareil spécialement destiné au chauffage des serres et que l'on nomme *thermosiphon*. (V. ce mot.)

CALORIFICANT (*fi-on*, [illegible]) adj. ANTE [illegible] qui échauffe : *L'action* CALORIFICANTE [illegible].

CALORIFICATION (*si-on*) n. f. Fonction grâce à laquelle les animaux, et spécialement les animaux à sang chaud ou *homeothermes*, produisent constamment une certaine température, indépendante de celle du milieu extérieur, et la maintiennent presque invariable. V. CHALEUR ANIMALE.

CALORIFIQUE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *facere*, produire) adj. Qui produit de la chaleur : *Trente-trois siècles n'ont apporté aucun changement aux propriétés lumineuses ou calorifiques du soleil.* (Arago.) *Capacité* CALORIFIQUE. V. CALORIE.

— Encycl. Physiol. *Nerfs calorifiques*. D'après les recherches de Cl. Bernard, il y a deux sortes de nerfs vaso-moteurs : *vaso-constricteurs* et les *vaso-dilateurs*. L'action des premiers est en rapport avec des abaissements de la température physiologique; l'action des seconds avec des élévations, au contraire. On en a donc conclu que les vaso-dilatateurs sont en même temps *calorifiques*, et les vaso-constricteurs *frigorifiques*. En réalité, l'action thermique du grand sympathique est distincte de son action vaso-motrice, comme l'action sécrétoire-excrétoire est distincte de l'action vaso-dilatatrice. (V. SÉCRÉTION.) L'hyperhémie, qui résulte de la vaso-dilatation, n'est qu'une condition favorable, et la véritable raison de l'élévation de température est à rapprocher des échanges calorifiques, sous l'influence d'excitations nerveuses définies. C'est ainsi que l'hyperthermie, qui caractérise la fièvre, peut être considérée, au point de vue de la physiologie pathologique, comme déterminée par la suractivité des nerfs calorifiques. Inversement, les températures algides reconnaissent pour cause l'action des frigorifiques, qui ralentissent les échanges chimiques.

— ANTON. Frigorifique, psychique.

— BIBLIOGR. : Cl. Bernard, *Leçons sur la chaleur animale, sur les effets de la chaleur et sur la fièvre* (Paris, 1876).

CALORIFUGE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *fugere*, fuir) adj. Se dit des substances qui empêchent la déperdition de la chaleur.

— Encycl. Tous les corps mauvais conducteurs de la chaleur peuvent le feutre, le liège, l'amiante, etc., sont des substances *calorifuges*, qui, en même temps, doivent être incombustibles. On applique ces matières sous forme d'enduits sur les tuyaux de vapeur.

CALORIMÈTRE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Phys. Appareil servant à la mesure des quantités de chaleur fournies ou cédées par les corps sous une influence quelconque. CALORIMÉTRIE *de Lavoisier*. CALORIMÉTRIE *de Bunsen*. V. CALORIMÉTRIE.

— Mécan. On désigne sous ce nom dans une machine à la combustion.

CALORIMÉTRIE. [illegible] leur dans tous les phénomènes où celle-ci est mise en jeu.

— Encycl. Toute la *calorimétrie* repose sur les deux faits suivants :

1° [illegible] température donnée à une autre est proportionnelle au poids;

2° Les quantités de chaleur à fournir à un corps donné, pour élever ou abaisser sa température, sont proportionnelles au nombre de degrés de variation que l'on veut obtenir; autrement dit : la chaleur spécifique des corps est indépendante de la température, ce qui est confirmé par l'expérience pour de faibles différences de température.

Les appareils employés pour la mesure des quantités de chaleur sont les *calorimètres*. Il y a trois classes distinctes de calorimètres :

1° *Calorimètres à [illegible]* [illegible] de liquide p_1, de chaleur spécifique c_1, le vase et son tenu étant à la température t, et on y plonge dans le liquide un corps contenant une quantité de chaleur M à une température T, il se fait un mélange des chaleurs qui est complet lorsque la température du corps, du liquide et du vase est la même : soit θ cette température d'équilibre. La quantité de chaleur apportée par le corps est donnée par l'équation :

$$p_1 c_1 (\theta - t) + p_2 c_2 (\theta - t) = M (T - \theta)$$

d'où l'on peut facilement tirer la valeur de M qui est l'inconnue du problème.

Nous représentons (*fig.* 1) le modèle le plus simple des calorimètres employés, pouvant servir à la mesure des chaleurs spécifiques des [illegible] chaleurs de combustion [illegible].

Il se compose d'un vase en laiton très mince C, muni d'une enveloppe extérieure concentrique C' : entre les deux cylindres se trouve une couche d'air qui a pour but d'empêcher que les échanges de température ne se fassent trop facilement du vase C à l'extérieur; un support S permet de fixer le thermomètre destiné à prendre la température du liquide placé en C. La figure 2 montre les modifications apportées à cet appareil par Berthelot, dans le but d'empêcher les pertes par rayonnement; à cet effet, une double enveloppe concentrique aux premières contient de l'eau que l'on peut agiter pendant l'expérience et qui constitue une source rayonnante à température sensiblement constante, et qu'on doit rendre très voisine de celle du liquide en expérience.

Quelles que soient les précautions prises pour préserver l'appareil du rayonnement, on ne peut jamais admettre que les pertes ou gains de chaleur résultant de ce fait sont négligeables. Si la température du calorimètre est restée plus faible, pendant toute la durée de l'expérience, que la température extérieure, la valeur lue de θ pèche par excès; si, au contraire, elle est restée plus forte, θ pèche par défaut; en se plaçant de telle manière que la température soit au commencement plus faible et à la fin plus élevée que la température extérieure, on peut réduire beaucoup la grandeur du terme correctif.

D'après la loi de Newton, les échanges de chaleur sont proportionnels aux différences des températures T- du calorimètre et Te de l'enceinte, et au temps n; la quantité de chaleur perdue m est donc :

$$m = K (T - Te) n$$

Pour déterminer la valeur du coefficient K, qui est propre à chaque appareil, on place dans l'enceinte du calorimètre un poids d'eau connu à une température Tc supérieure à la température Te de l'enceinte, et on mesure de combien tombe la température Tc en n minutes; on peut alors, de l'équation précédente, tirer la valeur de K, tous les autres termes étant connus.

— 2. *Mesure des chaleurs spécifiques des corps solides*. Les figures 3 et 4 montrent l'appareil employé pour la détermination des chaleurs spécifiques des solides. Le corps est chauffé dans une étuve munie d'une double enveloppe ou circule de la vapeur CC; lorsque le corps a pris la température voulue, on le laisse tomber dans le calorimètre qui est placé au-dessous. En appliquant l'équation (1) des mélanges, dans laquelle θ représente la température lue à l'équilibre, corrigée des pertes ou gains par rayonnement, on tire la valeur de M; P étant le poids du corps, T sa température dans l'étuve, et x sa chaleur spécifique, on a

$$M \times P \times T = (M + P) \times \theta$$

et remplaçant M par sa valeur dans [illegible] valeur de x [illegible]

$$x = \frac{M + P}{P} \times \theta - M$$

— 3. *Mesure des chaleurs spécifiques des liquides*. On opère pour les liquides de la même manière que pour les solides : on enferme le liquide dans une bouteille métallique, de platine ou de cuivre, et on l'échauffe à une température

connue T. On doit tenir compte, dans l'équation finale, de la chaleur apportée par la bouteille; la valeur de x est alors donnée par une relation analogue à la précédente.

— 2° *Chaleurs spécifiques des gaz.* La chaleur spécifique des gaz a deux valeurs différentes, suivant que le gaz est considéré à pression constante, ou à volume constant. Dans les mesures calorimétriques, on détermine la chaleur spécifique à pression constante. On peut déduire, d'ailleurs, l'une de l'autre, en déterminant le rapport $\frac{C}{c}$ de ces deux quantités. V. CHALEUR SPÉCIFIQUE.

La plus ancienne méthode qui ait été employée est celle de Delaroche et Bérard; elle consistait à faire passer, avec une vitesse uniforme, un courant d'air dans un serpentin chauffé, à la sortie duquel se trouvait un calorimètre où l'air allait perdre une certaine partie de sa chaleur. On détermnait la température à l'entrée et à la sortie du calorimètre, ainsi que la quantité d'air employé.

L'appareil employé plus tard par Regnault (*fig.* 5 et 6), se compose également d'un serpentin chauffé dans une étuve à double enveloppe; il communique avec un calorimètre M de forme spéciale, où le gaz suit un long trajet avant de s'échapper par la partie supérieure. Les calculs se font d'une façon analogue aux précédents, mais la précision est d'autant diminuée qu'il est plus difficile de déterminer exactement le poids du gaz ayant servi à l'expérience.

— 3° *Mesures concernant le feu de fusion.* V. FEUX.

Lorsque le corps est liquide à la température ordinaire, on le congèle et on le plonge dans un calorimètre contenant le même corps à l'état liquide, en notant les températures du calorimètre comme dans les expériences ordinaires et en appelant T la température de fusion du corps, P son poids, λ sa chaleur latente, et C sa chaleur spécifique liquide; on a l'équation :

$$p_1c_1 + p_2c_2 + p_3c_3 = P_1C_1(T_1 - T) + P_2\lambda + P_2C_2(T_2 - T)$$

dont on tire la valeur de λ.

Si, au contraire, le corps fond à une température supérieure à la température ordinaire, on le fait fondre et on l'amène à une température T connue, sa température étant T_1, et on le plonge dans un calorimètre, on a alors, en appelant C_1, sa chaleur spécifique solide :

$$p_1c_1 + p_2c_2 + p_3c_3 = P_1C_1(T_1 - T) + P_2\lambda + P_2C_2(T_2 - T)$$

— 4. *Mesure des chaleurs latentes de vaporisation.* (V. VAPORISATION.) L'appareil employé par Regnault pour cette mesure est représenté par la figure 7. La vapeur arrive au robinet D, qui permet d'ouvrir l'un ou l'autre des calorimètres ou d'envoyer la vapeur à un condenseur, lorsqu'elle n'est pas assez sèche; la vapeur circule dans le serpentin et se condense à la partie inférieure; on pèse le poids d'eau condensé et on calcule comme pour les chaleurs latentes de fusion.

Dans l'appareil de Berthelot (*fig.* 8) la disposition est très simple; il se compose d'une fiole F, dont le col est fermé à la lampe, dont le fond donne passage à un tube T montant jusqu'au sommet d'une part et aboutissant par le bas à un serpentin S plongé dans le calorimètre; une grille circulaire à gaz chauffe le liquide dans la fiole, et les vapeurs vont se condenser dans le réservoir C placé à la partie inférieure du serpentin, après avoir cédé leur chaleur au calorimètre.

— 5. *Mesures diverses.* Le calorimètre est encore employé pour la mesure des chaleurs de dissolution, de combinaison, de combustion, etc. V. DISSOLUTION, COMBINAISON, COMBUSTION, DISSOLUTION, THERMO-CHIMIE.

— 6° *Calorimètres à glace de la glace.* Le principe de la méthode est dû à Black; elle repose sur ce fait que l'eau à 0°, pour passer de l'état solide à l'état liquide, absorbe 79 calories; en mesurant la quantité de glace qui fond, on peut donc avoir la quantité de chaleur qui lui a été cédée. La figure 9 représente le calorimètre à glace de Lavoisier et Laplace. Il se compose de trois vases minces s'enveloppant l'un l'autre, le vase intérieur étant destiné à recevoir le corps chaud M, sur lequel doit s'effectuer la mesure. L'intervalle qui sépare le vase central du second est rempli avec de la glace pilée; et l'eau provenant de la fusion peut s'écouler par le robinet A; ce vase, qui est le calorimètre proprement dit, est entouré lui-même d'une couche de glace destinée à maintenir la température à 0°. Du poids d'eau écoulé par le robinet A, on déduit facilement la quantité de chaleur qui a été apportée au calorimètre. Cet appareil est loin d'avoir le degré de précision que permet d'obtenir le calorimètre ordinaire.

L'appareil de Bunsen lui est de beaucoup supérieur. Dans ce calorimètre, on mesure le poids de glace liquéfiée par la diminution de volume qui s'opère à la fusion. Il se compose (*fig.* 10) d'un gros réservoir M en verre, dans lequel pénètre une éprouvette concentrique L soudée à sa partie inférieure. Dans le bas du réservoir se trouve un tube en forme d'U, qui se redresse verticalement. Dans la branche latérale, on introduit un tube recourbé à angle droit bien calibré, et dont la réunion au reste de l'appareil se fait par un joint étanche. Le réservoir M contient, dans sa partie supérieure, de l'eau distillée privée d'air et, au-dessous, du mercure, qui remplit la branche latérale et le tube calibré.

Par un procédé quelconque, comme, par exemple, en introduisant du chlorure de méthyle liquide dans l'éprouvette L, on congèle une partie de l'eau distillée qui entoure cette éprouvette, et on plonge tout l'appareil dans la glace fondante, pour empêcher les pertes par rayonnement. Si l'on produit alors un dégagement de chaleur dans l'éprouvette, une certaine quantité de glace fond en diminuant de volume et en produisant un déplacement du mercure dans le tube calibré; on note le nombre de divisions dont s'est déplacé le mercure, et, comme par une expérience préliminaire on avait déterminé le nombre de calories correspondant à une division, on obtient directement la chaleur dégagée en multipliant le nombre de divisions lu par un coefficient constant.

— 3° *Calorimètre à condensation.* Ce calorimètre est dû à Bunsen : on suspend le corps à étudier par un fil fin au-dessous du plateau d'une balance; l'espace dans lequel il se trouve peut être rempli de vapeur d'eau à 100°. Pour prendre cette température, le corps emprunte la chaleur à la vapeur d'eau dont il condense une partie. Par la pesée de l'eau condensée, on peut calculer la chaleur cédée au corps pour le faire passer de sa température à 100°.

CALORIMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à la calorimétrie. *Expériences* CALORIMÉTRIQUES. *Unité* CALORIMÉTRIQUE. *Bombe* CALORIMÉTRIQUE.

CALORINÈSE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *nosos*, maladie) n. f. Maladie qui se manifeste par une altération de la chaleur vitale. (Ce mot, deux fois barbare, par la terminaison *e* au lieu de *o* et par le mélange de racines appartenant à des langues différentes, devrait être changé en CALORIMORBE ou THERMATONOSE.)

CALORIPÈDE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et *pes, pedis*, pied) n. m. Appareil spécial, sorte de chaufferette que l'on emploie pour se chauffer les pieds.

CALORIPHONE (du lat. *calor, oris*, chaleur, et du gr. *phoné*, son) n. m. Appareil transmettant les sons à distance par l'intermédiaire de la chaleur.

— ENCYCL. Le *caloriphone*, imaginé en 1887 par Lepontois, alors caporal au 137e d'infanterie, est une application du photophone à sélenium. Les vibrations imprimées par la voix à une plaque téléphonique sont transformées en ondulations lumineuses, lesquelles, reçues par un appareil spécial de grande puissance, sont transformées en vibrations calorifiques envoyées sur une plaque photophonique de sélenium, par exemple, pour être converties en paroles dans un récepteur téléphonique. L'organe principal du transmetteur est un projecteur d'une grande portée, qui concentre en un faisceau compact de rayons parallèles, les rayons émis par une puissante source lumineuse. L'appareil récepteur comprend : un télescope cherchcur, combiné de manière à être rapidement dirigé sur la source lumineuse; une sonnerie électrique, avertissant l'opérateur de l'instant où ce résultat est obtenu; une source lumineuse très puissante, dont les rayons sont réunis par un appareil optique avec ceux que l'on reçoit du transmetteur. Ce faisceau lumineux, par l'intermédiaire d'un organe photophonique fait d'un alliage de sélenium excessivement sensible, met en vibration la plaque d'un téléphone et restitue par suite la parole. Les phrases émises peuvent, en outre, s'inscrire sur un phonographe.

CALORIQUE (du lat. *calor, oris*, chaleur) n. m. Nom qui fut donné, lors de la réforme de la nomenclature chimique, vers la fin du XVIIIe siècle, à l'agent insaisissable qu'on supposait être la cause des sensations de froid et de chaud, et de tous les phénomènes de la chaleur. Ce mot n'est plus guère employé scientifiquement aujourd'hui, si ce n'est dans le sens général de CHALEUR : *Les vêtements absorbent du* CALORIQUE *naturel et plus que le corps animal.* (Raspail.) *Il n'est pas sûr que les degrés de l'échelle thermométrique, tous égaux entre eux, correspondent à des additions égales de* CALORIQUE. Proudhon. *Calorique latent*, Celui qui, étant absorbé par un corps qui change d'état, n'en élève pas sensiblement la température. *Calorique spécifique*, Quantité relative de calorique absorbé par un corps, pour passer d'une température donnée à une température plus élevée.

CALORNIS (*kalos* — du gr. *kalos*, beau, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, renfermant des formes à livrée brillante, verte ou bronzée, vulgairement nommées *merles métalliques*, en plumasserie. (Les calornis, dont on connaît environ vingt espèces, habitent les Iles indo-malaises, l'Australie, l'Océanie et les Mascareignes.)

CALOROPHE (du gr. *kalos*, beau, et *rophein*, engloutir) n. m. Genre de restiacées, qui a été réuni au genre restio, et qui renferme des plantes australiennes.

CALOSACME (du gr. *kalos*, beau, et *akmé*, pointe, tranchant) n. f. Bot. Syn. de CHIRITÉE.

CALOSANTHE (du gr. *kalos*, beau, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de bignoniacées, formé aux dépens des bignones, et comprenant une seule espèce : *Le* CALOSANTHE *indien est un bel arbre des parties tropicales de l'Asie.*

CALOSAURE (du gr. *kalos*, beau, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des lacertidés, renfermant des lézards à langue en fer de flèche, à queue carrée à la racine, puis ronde jusqu'au bout (Les calosaures sont très voisins des ophiops, dont ils diffèrent par leurs paupières bien développées. La seule espèce connue habite le Cap de Bonne-Espérance.)

CALOSCORDE (*scord'* — du gr. *kalos*, beau, et *skordon*, ail) n. m. Genre de liliacées, tribu des alliées, renfermant des plantes bulbeuses des Iles Chusan.

CALOSME (*losm'* — du gr. *kalos*, beau, bon, et *osmé*, odeur) n. m. Bot. Syn. de BRIZE.

CALOSOME ou **CALOSOMA** (du gr. *kalos*, beau, et *soma*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des carabinés, renfermant de beaux animaux aux couleurs métalliques très brillantes : verts, bleus, bronzés ou noirs, avec des points verts ou cuivreux.

— ENCYCL. On connaît plus de quatre-vingts espèces de *calosomes* répandues sur tout le globe. Des quatre qui habitent la France, la plus belle est le *calosome scrophante* des forêts de chênes, dont la larve vit dans les bourses des chenilles processionnaires qu'elle dévore. Le *calosome inquisitor*, plus petit, attaque diverses chenilles; le *calosome indagator* dévore surtout les chrysalides.

Calosome (1/2 de grandeur).

CALOSPHACE (*sfass*) n. f. Section du genre sauge, *salvia*, comprenant des herbes et des arbrisseaux d'Amérique.

CALOSTACHYS (*sta-kiss*) n. m. Bot. Section du genre stachys.

CALOSTEMME (*stèm'* — du gr. *kalos*, beau, et *stemon*, tandem) n. m. Genre d'alliacées narcissées, comprenant des plantes bulbeuses d'Australie.

CALOSTÉPHANE (*sté* — du gr. *kalos*, beau, et *stéphanos*, couronne) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des herbes raides, pubescentes, rameuses, de l'Afrique orientale et tropicale.

CALOSTIGMA (*stig* — du gr. *kalos*, beau, et *stigma*, stigmate) n. m. Genre d'asclépiadacées, renfermant des arbrisseaux volubiles qui croissent au Brésil. Section du genre philodendron.

CALOSTYLIS (*sti-liss* — du gr. *kalos*, beau, et *stulos*, colonne) n. m. Genre d'anthozoaires fossiles branchus, avec bourgeonnement unilatéral.

CALOT (*lo* — de *calotte*) n. m. Ce qui fait la calotte, le fond d'un shako. V. CALLOT.

CALOT (*lo*) n. m. Argot. Œil :

La bouche plus prit que les *calots*.
RICHEPIN.

CALOTE (du gr. *kalotès*, beauté) n. f. Bot. Syn. de ÉVORE.

CALOTE (du gr. *kalotès*, nom d'un lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, familles des iguanidés, renfermant des agames de l'Inde et de la Malaisie, d'assez grande taille et de livrée verdâtre ou bleuâtre, avec des bandes transversales blanches.

Calote.

— ENCYCL. Les *calotes* sont vessies des istures, dont ils diffèrent par l'absence de pli transverse au cou et par la crête de la queue très basse, qui ne consiste qu'en quelques espèces qui croissent dans le sud-ouest de l'Australie, et, souvent cultivées en serre à cause de leurs fleurs rouges.

CALOTHÈQUE (du gr. *kalos*, beau, et *théké*, étui) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud. Syn. de SPOROBOLE, et de BRIZE.

CALOTHORAX (*coïaxe* du gr. *kalos*, beau, et *thorax*, poitrine) n. m. Genre d'oiseaux passereaux tenuirostres, famille des trochilidés, renfermant les colibris vulgairement nommés *lucifers*.

— ENCYCL. Les *calothorax* ont souvent la queue fourchue chez les mâles; leur bec est long et recourbé. Les espèces-types du genre sont : le lucifer du Nouveau-Mexique : *calothorax eulopogis*, et le *calothorax Mulsant*, de la Colombie et de la Bolivie. On en connaît dix-sept espèces.

Calothorax.

CALOTHRIX (*trikss* — du gr. *kalos*, beau, et *thrix*, cheveu) n. m. Genre d'algues, tribu des oscillaires, comprenant des espèces qui croissent dans les eaux douces ou salées. Les CALOTHRIX *forment des touffes filamenteuses.*

CALOTIN ou **CALOTTIN** (*lo-tin* — de la calotte que portent les ecclésiastiques) n. m. Par dénigrement, Ecclésiastique, homme d'église, partisan des prêtres.

— Hist. *Société des calotins*. V. CALOTTE (*régiment de la*).

— En T. de techn., Nom que les fabricants de pompes

donnant à une pièce de cuivre d'un cours de pompe, dite aussi CALOTTE D'ASPIRATION. ‖ Rondelle de cuir [illegible] sur un clou pour en recouvrir la tête.

CALOTINE ou **CALOTTINE** (*lo-lin*) n. f. Petite pièce de vers satirique. (Vieux.)

CALOTIS (*tis* du gr. *kalotis*, brame-[illegible] composées, tribu des asteroïdes, renfermant des herbes vivaces ou annuelles d'Australie.

CALOTO, ville de la république de Colombie, [illegible] du Cauca, sur un affluent du Cauca, à [illegible] Mines d'or et [illegible] Localité [illegible].

CALOTROPIS *pers* [illegible] du gr. *kalos*, beau, et *tropis*, carène, n. m. Genre d'asclépiadacées, tribu des cynanchées, renfermant des arbrisseaux ou de petits arbres qui croissent dans l'Asie méridionale, en Arabie et dans l'Afrique tropicale. Les *calotropis gigantea* et *calotropis procera* de l'Inde donnent l'*ouaché* de même *cadac*, employés comme médicament tonique et diaphorétique.

CALOTTE (dim. de *cale*, n. f. Sorte de bonnet de forme basse, souvent sphérique, qui recouvre ordinairement que le sommet de la tête. Se dit particulièrement de la coiffure de ce genre que portent les ecclésiastiques, et surtout de la coiffure rouge qui est un signe distinctif de la dignité des cardinaux : *Le cardinal de Richelieu est le premier qui ait porté en France la calotte rouge.*

— Par ext. Cardinalat, dignité de cardinal : *Recevoir la* CALOTTE. ‖ On dit aujourd'hui la BARRETTE, ou le CHAPEAU.

— Par dénigr. Clergé, parti qui [illegible] ecclésiastique [illegible] cette de la calotte : *Donner dans la* CALOTTE. ‖ Prêtre, ecclésiastique, cardinal : *Toute calotte est rétrograde* (V. Hugo.)

Par anal. Hémisphère, objet qui a la forme d'une calotte : *Une* CALOTTE *de cuivre, de plomb.* ‖ Fam. *Sous la calotte*, *Sous la calotte*, dans l'univers, sous la terre.

— Sonnet, taper, coup donné sur la tête avec le plat de la main : *Donner, Recevoir une* CALOTTE.

— *Loc. prov. Avoir besoin d'une calotte de plomb*, Avoir la tête fort légère.

— Anat. *Calotte du crâne*, Partie supérieure de la boîte crânienne. ‖ *Calotte aponévrotique*, Aponévrose des muscles occipito-frontaux.

— Agric. A l'époque de la grande récolte du miel, lorsque les ruches à rayons fixes deviennent trop petites, on les perce à leur partie supérieure, et on place dessus une sorte de petite ruche, appelée *calotte*, construite soit en bois, soit en cordons de paille. Les abeilles y bâtissent des rayons pour emmagasiner du miel. La capacité doit être de 15 à 25 litres. Lorsqu'elle est remplie, on la retire et on la remplace par une autre, ou la récolte continue. Certaines ruches ont été construites spécialement pour recevoir des calottes. Pour l'hiverage, on supprime la calotte afin de mettre le couvercle, et le corps seul de la ruche passe l'hiver. La calotte est la hausse des ruches à rayons fixes.

A calotte, B corps de la ruche.

— Archit. Voûte en forme de calotte sphérique : *On parvenait à la croûte de Saint-Pierre de Rome par un escalier qui rampe entre les deux* CALOTTES *de la coupole.* (H. Beyle.)

— Bot. Se dit d'un tissu particulier qui se forme dans l'ovule, entre le sac embryonnaire et le micropyle, et qui provient des cloisonnements de la plus externe des deux cellules dues à la bipartition de la cellule sous-épidermique du nucelle, tout le sommet du nucelle.

— Chir. Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois la tête d'un teigneux, et qu'on arrachait ensuite avec les cheveux et les croûtes de teigne. ‖ Appareil ou médicament destiné à être appliqué sur la partie supérieure du crâne : CALOTTE *de taffetas gommé, de plomb.*

Géol. *Calotte glaciaire*, Nom par lequel on désigne les champs de glace, dans les régions polaires ; c'est le cas de l'*Inlandeis* au Groenland. (Le nom de « calotte » s'emploie aussi dans les Alpes pour les masses de neige arrondies qui constituent le sommet de certaines montagnes : mont Blanc, dôme du Gouter, Breithorn, etc.

A, calotte sphérique.

Géom. *Calotte sphérique*, Partie de la surface sphérique située au-dessus d'un plan qui coupe la sphère. (La calotte sphérique ne peut excéder la demi-sphère.) V. ZONE SPHÉRIQUE.

— Techn. Partie de la garde d'une épée ou l'on place le bouton. ‖ Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. ‖ Partie supérieure de la concavité d'une voûte sphérique. ‖ Forme de chapeau dans laquelle le fondeur met le plomb séparé de sa branche. ‖ Verre de boîte renfermant le mouvement d'une montre. ‖ Pièce d'un corps de pompe appelée aussi CALOTIN.

Calotte RÉGIMENT DE LA, institution burlesque, fondée en 1702 par quelques jeunes officiers et courtisans pour protester contre la morgue et la tristesse qui régnaient alors dans la société de Versailles, et formée de tous ceux qui avaient la tête légère, de tous les esprits renommés. Le régiment avait pour chef le garde du corps Aymond, portemanteau du roi, pour orateur Alexis Piron, pour aumônier l'abbé Desfontaines. Les abbés Gaon et Magon, les poètes Roy et Gresset en faisaient partie. Il eut ses armoiries : une lune d'argent, en opposition au soleil d'or du grand roi, et une *calotte* à grelots, souvenir de Momus. Il prit pour devises : *C'est régner que de savoir rire*, et *Gaudet Momus, luna influit.* » Bientôt, on délivra des brevets aux folie de personnages qui furent promus d'office à divers grades. Ces brevets, généralement rédigés en vers, énoncaient les mérites de la promotion, tout grand en termes sarcastiques et souvent d'une crudité toute pirronienne les détours ou les aventures scandaleuses des récipendaires. Personne n'était épargné : le régent, Louis XV, les cardinaux Dubois et Fleury, Voltaire en étaient [illegible] leur brevets, tous plus ou moins irrévérencieux. A la fin du XVIII siècle, la *Calotte* [illegible] purement militaire [illegible] de plus en plus [illegible] possédés plus [illegible] chargés de pages [illegible] tribunal [illegible] supprimé à la Révolution, comme [illegible] d'aristocratie.

Bibliogr. : *Mémoires* [illegible] *de la Calotte* (1725) ; Voltaire, *Mémoires de la calotte* [illegible] Anabert, *le Régiment de la Calotte* [illegible].

CALOTTÉE (*la-lo-te*) n. f. Lance [illegible] mot des ustensiles pour la pêche.

CALOTTER (*lo-té*) v. a. Mettre une calotte sur la tête de. (Inus.)

— Pop. Donner des calottes, frapper sur la tête avec la main ouverte : CALOTTER *un enfant. Aimer à* CALOTTER.

Se calotter, v. pr. Se donner mutuellement des calottes.

CALOTTIER (*lo-ti-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des calottes.

— Agric. L'un des noms vulgaires du noyer, dans plusieurs départements.

CALOTYPE (du gr. *kalos*, beau, et *typos*, caractère) n. m. Procédé de production d'épreuves de phototypes négatifs sur papier. (Imaginé par Talbot, ce procédé est aussi désigné sous le nom de talbotype.) Le papier fort, imprégné d'iodure de potassium, était sensibilisé au bain d'argent. Après insolation à la chambre noire, on le développait dans un bain d'acétate d'argent et d'acide gallique, en ajoutant à l'hyposulfite et en le rendant transparent par de l'huile des phototypes ou l'huile de térébenthine.

CALOU n. m. Sucre de sève du cocotier (*cocos nucifera*), que l'on appelle aussi VIN DE PALME.

CALOUASSE n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche, dans certains départements.

CALOYER (*lo-ïé*) ou **CALOGER** (*jé*) du gr. *kalogeros* : de *kalos*, beau, bon, et *gérôn*, vieillard] n. m. Moine grec du rite de Saint-Basile.

— ENCYCL. Les *caloyers* sont les membres les plus instruits du clergé grec ; ils font leurs études dans les deux couvents du mont Athos ou de l'île de Patmos. Ils lisent les livres de l'Ecriture, ils étudient les Pères grecs et latins et lisent des traductions des principaux théologiens de l'Occident ; ils ont malheureusement hérité de l'esprit de chicane des moines du bas-empire. Leur règle est extrêmement sévère : ils ne doivent jamais manger de viande et doivent gagner leur pain par leur travail manuel. Plusieurs d'entre eux ne prennent de nourriture que deux ou trois fois par semaine. Ils observent quatre carêmes, dont un, le plus grand, dure sept semaines. Leur costume consiste en une soutane, une ceinture et un bonnet noir.

Le chef de l'ordre est désigné aux Frères, à l'exclusion des novices et des moines qui arrivent à la prêtrise.

CALOYÈRE (*lo-ïèr*). — V. l'étymol. à l'art. précédé.) n. f. Religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile. (Les *caloyères* sont soumises à la même règle que les caloyers et vivent cloîtrées très sévèrement dans des couvents, sous la direction d'une supérieure. On donne aussi ce nom aux veuves qui font vœu de porter un voile noir et de ne pas se remarier.

CALP n. m. Nom donné par le minéralogiste anglais Kirwan à une variété de calcaire contenant une forte proportion de silice, d'argile et de fer, et, en outre, du bitume.

CALPA (du gr. *kalpé*, urne) n. f. Nom donné à l'urne des fontinelles, genre de mousses.

CALPANDRIE (du gr. *kalpé*, urne, et *anêr*, *andros*, homme, organe mâle) n. f. Genre de la famille des ternstrœmiacées, réuni au genre camélia.

CALPE (du gr. *kalpé*, urne) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélidés, famille des *calpidés*, comprenant des noctuelles à ailes supérieures canaliculées, aiguës, avec une dent à leur bord interne. (Les chenilles des calpes sont longues, cylindriques, à seize pattes. On connaît quelques espèces de calpides du midi de l'Europe et des îles indo-malaises ; une habite la France : la *calpe thalictri*, des Pyrénées, dont la chenille vit sur le *thalictrum flavum*.

Calpe (réd. d'un tiers).

CALPE, port de Bithynie, sur la mer Noire, à l'embouchure d'une petite rivière du même nom. Cette ville était défendue par des rochers qui s'avance dans la mer. Les Argonautes y abordèrent, et Pollux y combattit Amycos, roi des Bébryces. (Auj. *Kirpeh.*) — Non ancien du rocher de Gibraltar (*colonne d'Hercule*) et de la ville bâtie sur ses pentes, en face d'Abyla.

CALPÉ (gr. *kalpé*, même sens, proprem. *trot d'un cheval*) n. f. Nom d'une course de cheval, aux Jeux olympiques.

— ENCYCL. La course commençait comme une course ordinaire de chevaux montés ; mais, en approchant de l'extrémité de la carrière, le cavalier devait sauter à terre, et enlever la course en tenant son cheval par la bride. (Il était interdit à l'aide ou peut de place dans l'histoire des Jeux olympiques.)

CALPENTYN, ville de l'Inde anglaise (Ceylan) ; 5.120 hab. Ce fut un des premiers établissements des Portugais à Ceylan ; ils en furent chassés en 1646 par les Hollandais, qui eux-mêmes durent céder la ville aux Anglais.

CALPICARPE n. m. Bot. Syn. de KOESIE.

CALPIDÉS (rad. *calpe*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, sous-ordre des noctuélides, comprenant des noctuelles à antennes aiguës à l'extrémité, à palpes très développés, allongés en bec. Les calpidés sont répandus sur le globe, principalement en Amérique. — *Un* CALPIDE.

CALPIDIE n. f. Bot. Syn. de PISONIE.

CALPIN n. m. Morceau de peau ou d'étoffe graissé que l'on plaçait autrefois entre la poudre et la balle, dans les carabines de tir dites « carabines de précision ».

CALPIOCRINUS (*nuss* — du gr. *kalpion*, petit vase, et des ichtyocrinidés (silurien sup. et calcaire carbonifère).

CALPRENÈDE (LA) [illegible]

CALPULALPAM, ville de Mexique (Etat de Tlaxcala), ch.-l. du district d'Ocampo, au pied des hauteurs qui séparent le Tlaxcala de la vallée de Mexico ; 10.980 hab.

CALPURNIA

Rome, originaire de la Sabine. Quoique plébéiens, les Calpurnii faisaient remonter leur origine à *Calpus*, prétendu [illegible] *Cæsoninus*. L. Calpurnius Piso, consul en 621, fut surnommé *Frugi*, à cause de la pureté de ses mœurs. Cette épithète, non seulement passa à ses descendants, mais il arrait que toutes les branches des Pisons en decorèrent, jusqu'à la mort d'Auguste, il y eut onze Pisons qui parvinrent au consulat. V. PISON.

CALPURNIA, fille de Calpurnius Bastia et femme d'Antistius ; se donna la mort pour ne pas survivre à son mari, proscrit par Marius. — Fille de Lucius Pison, épousa, l'an 59 av. J.-C., Jules César, dont elle fut la quatrième femme. (Elle vécut assez retirée, mais avait pour son mari une sincère affection. La nuit qui précéda le meurtre de César, elle s'efforça en vain de lui faire partager ses appréhensions et ne put le détourner de se rendre au sénat. Après la mort de César, elle se retira auprès de Marc-Antoine avec tous ses biens, pour le mettre en état de poursuivre les assassins.) — Femme de Pline le Jeune. (Quoique beaucoup moins âgée que lui, elle avait voué à son illustre époux un attachement aussi tendre que délicat. Pline en a fait, [illegible] un portrait charmant. Il lui [illegible] inspiré le goût des lettres, et, dans son ingénuité, [illegible] dresse, elle apprenait par cœur les ouvrages de son mari ; lorsqu'il parlait en public, elle se cachait pour l'entendre.)

Calpurniæ (LÉGES). Plusieurs lois romaines ont été désignées du nom de 1° *lex Calpurnia* (*Calpurnia* DS. AMBITU (67 AV. J.-C.) ; cette loi, l'une de celles rendues contre la corruption électorale, condamnait à l'inégalité perpétuelle ; 2° *Calpurnia* DE LEGIS ACTIONE PER CONDICTIONEM (cette loi, dont la date est incertaine, a étendu à toute *certa res* l'action de la loi, appelée *condictio*, que la loi Silia avait introduite pour réclamer une somme d'argent déterminée) ; 3° *lex Calpurnia* REPETUNDARUM (149 av. J.-C.), plébiscite qui a permis aux pérégrins de poursuivre à Rome, devant un tribunal permanent, les gouverneurs de province coupables de concussion.

CALPURNIE n. f. Genre de légumineuses-papilionacées-sophorées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Afrique australe.

Calpurnius (Titus Julius), poète latin du IIIe siècle, né en Sicile. Imitateur de Virgile, sans grande originalité. On a de lui sept églogues. La septième est pour nous la plus intéressante : un paysan, qui revient de Rome, y décrit les grands jeux du cirque.

CALPURNIUS BESTIA (Lucius), tribun en 121 av. J.-C., consul en [illegible] par ce roi et fut puni d'un exil perpétuel.

CALPURNIUS FLACCUS, rhéteur latin, peut-être du IIe siècle de notre ère. Il a laissé un recueil de cinquante et une déclamations du genre judicaire, sans grand intérêt pour le fond, et d'une forme prétentieuse. Elles ont été éditées par Burmann, à la suite des *Déclamations de Quintilien* (Leyde, 1720).

CALPURNIUS FLAMMA (Marcus), tribun militaire romain, dont le nom mérite de figurer parmi ceux des Curtius et des Décius. Pendant la première guerre punique (494), le consul Atilius s'étant laissé envelopper par l'armée carthaginoise dans un défilé, Calpurnius, à la tête de 300 soldats, se dévoua pour [illegible] et y réussit, en [illegible] l'effet des Carthaginois. Il [illegible] que couvert de glorieuses blessures.

CALQUAGE (*kal*) n. m. Action de calquer : *Le* CALQUAGE [illegible]

CALQUE (*kalk'* — de l'ital. *calco*, même sens) n. m. Copie d'un dessin obtenue en plaçant sur l'original une feuille de papier transparent, dit *papier-calque*, et en suivant les contours du modèle avec un crayon ou une plume.

[illegible] (Sté-Beuve.)

— ENCYCL. Certains corps de métiers d'art emploient d'autres moyens. Les graveurs attaquent le dessin avec une pointe sèche, de façon à produire des raies sur le papier, qu'ils couvrent ensuite de sanguines. Ils essuient cette poudre, et il n'en reste que dans les endroits mordus par la pointe. On obtient ainsi un dessin retourné, nécessaire [illegible]

CALQUER

— Fig. Reproduire d'une manière exacte : imiter servilement [illegible] teaubr.)

Se calquer, v. pr. Etre calqué.

CALQUERON (*ke-ron*) n. m. Nom des leviers qui, dans les métiers à tisser la soie, sont placés en dessous des lisses et attachent leurs cordes.

CALQUEUR (*keur'*), **EUSE** n. m. Personne qui reproduit par des calques des dessins ou de l'écriture.

CALQUIER (*ki-é*) n. m. Sorte de taffetas orné de dessins en forme de diamants, qui provenait de l'Inde. ‖ On l'appelait aussi [illegible]

CALQUOIR (*kou-ar*) n. m. Pierre de crayon à pointe de [illegible] employé pour calquer [illegible] dans un [illegible] dans un [illegible] en bois.

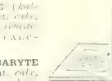
Calquoir

CALSCHISTE (*kol-[illegible]*) n. m. Bot. [illegible] *calx*, chaux, et *[illegible]* [illegible] Syn. V. CALCAIRE-SCHISTE.

CALSTRONBARYTE [illegible] — du lat. *calx*, chaux ; de *strôm*, [illegible] variation de *strontiane*, et de *baryte* ; n. f. Nom donné par Shepard à une variété de baryte avec chaux et stronti[illegible].

CALTABELLOTA, ville du royaume d'Italie Sicile [prov. de Girgenti], sur la *Caltabellota* ; 7.000 hab. Belle cathédrale. Centre agricole.

CALTAGIRONE, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane] ; 32.300 hab. Evêché. Magnaneries. Aux environs, campagnes très fertiles. — Pop. du circondari du même nom : 108.300 hab.

CALTANISETTA, ville du royaume d'Italie (Sicile), chef-lieu du même nom, sur le Salso ; 30.480 hab. Evêché. Soufres, [illegible] Le circondario de Caltanisetta a 126.000 hab. (La province du même nom, une des sept provinces de la Sicile, est peuplée de 321.400 hab., sur 3.273 kilom. carr.)

CALTEPEC, bourg du Mexique (Etat de Puebla) ; 4.800 hab.

CALTHE (*kalt'* — du gr. *kalathos*, corbeille) n. m. Syn. de PONTLAGE. Genre de plantes de la famille des renonculacées : *Les pétales jaunes du* CALTHE *des marais sont employés quelquefois pour colorer le beurre.*

Calthe

CALTHOÏDE (*to-id'* — de *calthe*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Syn. du genre CHRONNE.

CALTHULE (du lat. *caltha*, souci) n. f. Petit manteau court, en étoffe jaune, que portaient les femmes de Rome.

CALU (sanscr. *Chalov*), monastère bouddhiste thibétain, situé dans la province de Tsang, à peu de distance à l'E. de Tachilhounpo. Il est célèbre par son école de sorcellerie et de magie, qui forme des adeptes réputés pour leurs facultés et leur puissance surnaturelles.

CALUGARENI, village dans le district Vlasca, entre Bucarest et Giurgiu, célèbre par les victoires que Michel le Brave remporta sur les Turcs (1595).

CALUIRE-ET-CUIRE, comm. du Rhône, arrond. et à 3 kilom. de Lyon, sur la Saône ; 10.053 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Distilleries d'essences, fabriques de poteries de grès et de pâtes réfractaires, pépinières.

CALUMBA, CALUMBÉ, CALUMBO, CALUMBRE n. m. Ancien nom de la racine de columbo (*menispermum palmatum*).

CALUMBO, ville de l'Afrique méridionale (colonie portugaise d'Angola), sur le Quanza, port fluvial de Loanda.

CALUMET (*mè* — forme dialectale de *chalumet*) n. m. Linguist. Grande pipe à long tuyau dont se servent certaines peuplades plus ou moins sauvages, et notamment les Indiens de l'Amérique du Nord.

— Fam. Pipe quelconque.

— Bot. Nom vulgaire de l'*aplopappus scandens*.

— ENCYCL. Chez les peuplades [illegible] chez les Indiens de l'Amérique du Nord, on distingue le *calumet de guerre*, et le *calumet de paix*. Le premier est mêlé de blanc et de gris ; le second est rouge ; l'un et l'autre ont le tuyau orné de verroterie, de plumes, et même de cheveux. Cette pipe n'est fumée au moment de partir en guerre, pendant la discussion d'un traité de paix, etc. [illegible] Le calumet a disparu, comme ceux-là mêmes qui [illegible] et il ne viendra bientôt plus que dans les collections.

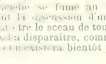
Calumet.

CALUMET, [illegible] des Etats-Unis, Etat de Michigan, [illegible] du Keweenaw du lac Supérieur, [illegible] Minerais de cuivre de *Calumet* et Hecla.

CALURUS (*cuss* — du gr. *kalos*, beau, et *oura*, queue) n. m. [illegible] grimpeurs, famille des trogonidés, [illegible] uroucous dont l'espèce type est le beau [illegible] Vieillot. V. TROGONIDÉS.

CALUS (*lu* — v. CAL) n. m. Durillon qui se forme par le frottement sur quelque partie du corps : *Avoir des* CALUS [illegible] V. CALLOSITÉ.

— [illegible] *Il faut couper un* CALUS *contre les remords de sa conscience.* (Acad.)

— Bot. Nom donné par les auteurs anciens aux renflements que présentent les articulations des tiges de certaines plantes, notamment des graminées.

— Hortic. Excroissance saillante et solide, occasionnée par la soudure d'une branche rompue, d'une écorce déchirée ou d'une incision faite à dessein. Syn. de BOURRELET.

— Ichtyol. Nom populaire du merlan, dans certains endroits de nos côtes.

— Zool. *Calus huméral*, Saillie légère placée à l'épaule, sur l'élytre des insectes coléoptères. *Calus antéapical*, Calus placé avant l'extrémité de l'élytre.

— SYN. Calus, cal, callosité.

— ENCYCL. V. CAL, CALLOSITÉ.

CALUSIE (*zî*) n. f. Bot. Section du genre myrosperme.

CALUSO, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Ivrée]) ; 6.800 hab. Briqueterie, centre viticole.

CALUSO. Biogr. V. VALPERGA.

CALVA (de *calvus*, chauve), Vénus chauve, honorée à Rome depuis l'invasion des Gaulois, où les femmes coupèrent leurs cheveux pour en faire des cordes d'arc.

CALVADOS (*dosz*), chaîne de rochers dans la Manche, sur la côte de Normandie, au fond de la *baie du Calvados*. Elle doit son nom à un navire espagnol de l'Invincible Armada, qui y fit naufrage en 1588. Ce navire se nommait « Calvador », dont le nom peut se traduire en français par *Dondeur*.

CALVADOS (DÉPARTEMENT DU), un des départements formés par l'ancienne Normandie, borné par la Manche au N., les départements de la Manche à l'O., de l'Orne au S. et de l'Eure à l'E. Ce département doit son nom aux rochers qui en bordent la côte. Formé de petits pays de l'ancienne Normandie : Bessin, Bocage, campagne de Caen, pays d'Auge. Superf. : 552.073 hectares. Six arrondissements : *Caen* (ch.-l.), Pont-l'Evêque, Lisieux, Falaise, Vire et Bayeux ; 38 cantons ; 763 communes ; 417.176 hab. Evêché à Bayeux (suffragant de Rouen) ; cour d'appel et académie à Caen ; 3e corps d'armée, 2e conservation des forêts, 2e inspection des ponts et chaussées.

Pays de plaines et de vallées, le département du Calvados ne présente point de montagnes ; les hauteurs du sud (363 m. au plus) marquent la fin des collines de Normandie. La mer a profondément rongé la côte. Le Calvados comprend trois zones géologiques différentes, pri-

maire, jurassique, et tertiaire : le Bocage (schistes, granite, grès rouge, terrain jadis très boisé) ; la campagne de Caen (sol calcaire, très riche en grains) ; le Bessin (terre calcaire et argileuse, pays d'élevage). D'où grande diversité d'exploitations : houille (Littry), granite, grès, pierre à bâtir, pierre à chaux, terres argileuses pour poteries, tuileries, terre à foulon, ardoise, tourbe. A Brucourt et Roques sont des sources d'eaux minérales.

Le sol du Calvados, gras et fertile, abonde en céréales et surtout en pâturages, dont les produits les plus renommés sont les fromages de Pont-l'Evêque et de Livarot, le beurre d'Isigny et de la vallée d'Auge. Pas de vin, mais un très bon cidre fait surtout dans la vallée d'Auge, et du poiré, consommé sur place ; on utilise pour la fabrication de l'eau-de-vie. L'élevage du bétail est une des principales richesses de ce département : on y trouve d'excellents chevaux dits *chevaux normands*, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, des volailles, des abeilles, des pigeons. Le gibier n'abonde pas, mais les rivières et les côtes sont très poissonneuses. La pêche est active sur la côte, parcs à huîtres.

Les principaux produits de l'industrie manufacturière sont les fromages, Falaise, Livarot, Lisieux, Vire, les étoffes, les colonnades, Falaise, Condé-sur-Noireau, les dentelles de Bayeux, les blondes de Caen, les molletons et flanelles de Lisieux, les toiles du Bocage, etc.

CALVADOS (*dosz*) n. m. Eau-de-vie de cidre : *Boire un* CALVADOS, *un verre de* CALVADOS.

CALVADOSIEN, ENNE (*zi-in, en*), personne née dans le Calvados, ou qui habite ce pays. — *Les* CALVADOSIENS.

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport au Calvados ou à ses habitants : *Fabrication* CALVADOSIENNE.

CALVAERT ou **CALVART** (Denis), dit **Denis le Flamand**, peintre de l'école bolonaise, né à Anvers en 1540, mort à Bologne en 1619. Il vint fort jeune en Italie et prenait les leçons de perspective architecturale de Fr. Fontana. Il apprit à dessiner la figure sous Lorenzo Sabatini, qui vivait à Rome, et qu'il aida dans ses travaux du Vatican. Revenu à Bologne, il y fonda une école d'où sortirent quelques-uns des plus distingués, le Guide, le Dominiquin et l'Albane. Les galeries d'Italie contiennent un nombre considérable de ses petits tableaux, peints surtout pour le plaisir, et représentant des scènes évangéliques. Calvaert exécuta aussi avec succès des peintures de grande dimension, parmi lesquelles nous rappellerons : à Mantoue, *le Martyre de sainte Agnès* (fresque) dans l'église dédiée à cette sainte ; à Reggio, *la Vierge et l'Enfant Jésus adorés par sainte Apolline* ; à Bologne, *le Paradis* (œuvre capitale), dans l'église des servites ; à Florence, une *Assomption* ; à Plaisance, *le Martyre de saint Laurent* ; à Milan, *l'Assomption de la Madeleine* ; à Parme, *la Transfiguration* ; etc. Les œuvres de Calvaert sont assez rares hors d'Italie ; le Louvre n'en possède pas, mais le musée de Caen a un *Saint Sébastien* ; celui de Vienne, une *l'Ecce homme* ; celui de Saint-Pétersbourg, une *Visitation*.

CALVAIRE (*vè*), nom de la montagne au sommet de laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix : *Le* CALVAIRE *est un lieu de fréquents pèlerinages.*

— n. m. Par compar. Eminence, artificielle ou naturelle, sur laquelle on a planté des croix, pour rappeler le Calvaire, et où l'on établit souvent des chapelles et des stations qui rappellent les différentes scènes de la Passion : Le CALVAIRE *du mont Valérien, à Paris, a été érigé par ordre du roi* ; Suite de tableaux qui représentent les différentes scènes de la Passion. On dit plus ordinairement CHEMIN DE LA CROIX. || Chapelle disposée le vendredi saint dans une église pour rappeler aux fidèles la passion de Jésus

— Fig. Douleurs, par comparaison à celles que Jésus souffrit sur le Calvaire : *Gravir son* CALVAIRE.

— Poét. Religion chrétienne :

L'Olympe redoutait le Calvaire naissant
SOULIÉ

— *Notre-Dame du Calvaire*. V. CALVAIRE (*filles du*). || *Prêtres du Calvaire*. V. CALVARISTES. || *Colline du Calvaire*. V. CALVARISTES, et VALÉRIEN (*mont*).

— ENCYCL. Hist. rel. Le *Calvaire*, c'est-à-dire « lieu du crâne » (*Calvarium* en latin, Golgotha ou Goulgatha en hébreu), était une colline rocheuse, située en dehors de l'enceinte de la Jérusalem antique, où avaient lieu les exécutions capitales. On peut voir dans son nom une allusion soit à la forme arrondie du rocher, soit aux nombreux crânes des victimes qui y restaient exposés. C'est sur le Calvaire que Jésus-Christ fut crucifié. L'empereur Hadrien y éleva un temple à Jupiter et sa propre statue. Constantin, à la prière de sa mère sainte Hélène, fit disparaître les derniers vestiges de l'idolâtrie et construisit sur le lieu du premier une basilique où Sainte-Sépulcre, qui fut détruite en 614 par Chosroès, roi des Perses, mais relevée presque aussitôt, dans ses parties essentielles, par le patriarche Modeste. Le nom qui renversée en 1010, par ordre du calife fatimite El-Hakem, elle ne relevée en 1048 par l'empereur Constant à Mononaque. Enfin, les croisés, en dépendant et agrandissant l'œuvre, élevèrent, en 1130, l'édifice qui dura, sans altérations notables, jusqu'à l'incendie du 12 octobre 1808 qui le dévasta. Il fut repris par les Grecs et les Arméniens, et le vaste édifice fut mis dans l'état où l'on peut le voir aujourd'hui. Il renferme dans son périmètre tout le rocher du Golgotha, et se compose essentiellement d'une vaste coupole élevée au-dessus du saint sépulcre et à laquelle se rattachent trente sanctuaires destinés à honorer chacun des derniers épisodes du drame de la Passion.

Plusieurs critiques modernes, et en particulier Renan dans sa *Vie de Jésus*, se sont demandé si le vrai Golgotha n'était pas bien loin où les fidèles le vénèrent. La difficulté vient de ce que les évangélistes n'ont pas décrit le Calvaire. Il ne faut pas oublier non plus que la ville ancienne avait été rasée par les Romains, une ville nouvelle fut bâtie, mais non pas exactement sur l'emplacement de la première. Sainte-Hélène fit relever l'église dont nous avons parlé à l'endroit où l'on trouva la croix qui avait servi au supplice de Jésus-Christ. On regarda cet endroit comme le Calvaire, et les pèlerins venaient jusque là prier devant cette enceinte au lieu même où avait eu lieu le crucifiement.

Durant le moyen Age, surtout depuis les croisades, visiter les lieux saints fut le vœu de tout chrétien ; mais quelques-uns seulement pouvant le réaliser, pour satisfaire la dévotion du peuple fidèle, on conçut la pensée de élever dans les vastes églises des représentations des principales scènes de la passion. Ces représentations architecturales reçurent le nom de calvaires ; elles se multiplièrent pas à se multiplier, surtout en Bretagne ; citons le

calvaire de Plougastel-Daoulas, près Brest. Les papes confièrent à Lorain des bénédictins de son Congrégation pour les calvaires.

Il y avait à Paris, au XVIII siècle, trois calvaires célèbres : celui du Mont Valérien, celui de la Butte Montmartre, et celui de l'église Saint-Roch. Le premier, qui attirait surtout le vendredi saint, de nombreuses processions et pèlerins, ne devint par la Révolution en 1791, rétabli sous la Restauration, et définitivement démoli en 1832.

Les calvaires ou leurs bosquets de calvaires étaient simples, tous élevés dans les carrefours ou dans tout autre lieu de la campagne. Une réglementation spéciale fixe les conditions de leur érection.

Bibliogr. : Besant et Palmer, *Jérusalem, la ville d'Hérode et de Saladin*, Londres, 1871. Victor Guérin, *Description de la Palestine* (Paris, 1869-1875).

Calvaire de l'ossuaire de Guéhenno (Morbihan)

Calvaire (Représentations du). Il n'est pour ainsi dire pas un peintre ou un sculpteur d'art religieux qui n'ait essayé ses forces sur ce sujet, le plus beau qui puisse tenter un artiste. Bornons-nous à signaler, en peinture : Masaccio (Saint-Clement de Rome) ; Buffalmaco (Campo-Santo de Pise), Pérugin, Albert Dürer, Palma le Vieux, Georges Rubens, Van Dyck, Jordaens, P. Véronèse, Ann. Carracci, etc.

L'invention spéciale est due au *Christ entre les larrons*, de Mantegna (Louvre), pour son pathétique et sa force dramatique et au tableau *Calvaire* monumental de Fra Angelico de l'école conventuel de Saint-Marc, à Florence.

En sculpture, outre la grandiose *Pietà* de Michel-Ange, on peut mentionner : le *Calvaire* de l'église Saint-Roch *de Crest*, par Guillain ; au *Calvaire* de Falconet, jadis place dans la même église, le Christ, le très remarquable *Calvaire* de Lignier Richier, à Hattonchatel près Saint-Mihiel, etc. Signalons, enfin, les œuvres si curieuses, et souvent anonymes, des artistes bretons, flamands, alsaciens et allemands, conçu ont peuplé certains carrefours, lieux de pèlerinage ou intérieurs de couvents, de calvaires à personnages multiples, groupés plus ou moins artistement, mais exécutés avec une naïveté et une intensité de sentiment souvent remarquables.

Calvaire (Filles du), congrégation de bénédictines, établies à Poitiers par Antoinette d'Orléans. Elles furent installées à Paris, dans une maison près du Luxembourg, par Marie de Médicis, en 1621. Le P. Joseph contribua à leur mise en vigueur, au Marais, au couvent. Le boulevard des Filles-du-Calvaire en a conservé le nom.

Calvairiennes (*Calvaire*), n. f. pl. Hist. relig. Sœurs de la Croix de Notre-Dame du Calvaire, les mêmes que les *Filles du Calvaire*. — *Une* Calvairienne.

Calvaison (*calv*), n. m. Nom donné, dans certaines localités, à des moissonneurs nomades, spécialement engagés pour exécuter le travail de la moisson et porter les gerbes dans les granges ou en rase campagne, les meules. — Dans d'autres contrées, on appelle cet ouvrier CALVIER.

Calvaristes (*prononcé* : on **Frères du Calvaire** n. m. pl. Association religieuse fondée en 1633, par Hubert Charpentier, sur le mont Betharam et, dans le diocèse d'Aix, à Notre-Dame de Garaison. Elle avait pour but la célébration du Drame de la foi catholique. Louis XIII lui [illegible] résidence au mont Valérien et, en 1650, elle [illegible] l'association de la Propagation de la foi, [illegible] la conversion des protestants en général. [illegible] congrégation quitte le mont Valérien à la révolution [illegible] colline du Calvaire. — *Un* calvariste.

Calvart, Roger. V. Calvaert.

Calvatique (*vik* — lat. *calvatica* ; de *calvus*, chauve) n. f. Agric. Sorte de fumier dont se coiffaient les dames romaines. V. Calantique.

Calvé Emma, cantatrice française, née à Decazeville [illegible] Paris, où elle fut élève de Pagot et [illegible] de Marchesi. Engagée au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, elle débuta en 1887 dans *Faust*, puis pour *Hamlet* et *Roméo et Juliette*. Appelée au Théâtre-Italien de Paris, elle y créa *Mme Hamel*, de Théodore Dubois, et chanta les *Pêcheurs de perles* ; après quoi, elle passa à l'Opéra-Comique pour y créer [illegible] *Lakmé* de Delibes, et y reprit *Carmen*, *Le* [illegible] *Les Noces de Figaro*, *Lakmé*, *Rigoletto* et *Le Trouvère*, *Mignon*, *Lucia*, *Roméo et Juliette*, *Hamlet*, *Faust*, *Le Barbier de Séville*, *Lohengrin*, *Tannhæuser*, *Tristan et Isolde*, *Le Vaisseau fantôme*, *Siegfried*, *Le Crépuscule des dieux*, *Le Rhin*, *Le Prophète*, *Le Cid*, *Le Roi de Lahore*, *Le Rêve*, *Le Mage

[illegible] Dieu n'est pas seulement sa prescience, mais encore son activité infinie par laquelle il gouverne le ciel, la terre, ainsi que les résolutions et les volontés des hommes, et les mène au but qu'il leur a fixé. L'homme, créé à l'image de Dieu, est tombé : Calvin affirme à la fois, sans essayer de concilier les deux thèses, qu'il est tombé par sa faute et en vertu d'une décision de la providence divine. A la suite de cette chute, la nature humaine est absolument corrompue, et nous ne sommes plus capables d'aucun bien véritable. Quand nous soupirons après la délivrance, c'est Dieu lui-même qui agit en nous. C'est le Christ qui nous sauve, en obéissant et en souffrant à notre place. Encore son œuvre est-elle inutile, si la connaissance de cette œuvre ne pénètre en notre cœur, grâce à l'Esprit, et avec toutes ses conséquences, qui sont une vraie conversion à Dieu et une marche continue, par l'obéissance, vers la sainteté. Les œuvres ne nous sauvent pas; mais la foi qui sauve produit les œuvres. Calvin croit à la prédestination; il enseigne que notre salut a été décidé de toute éternité. L'Église est la totalité des élus qui ont vécu et qui vivent en ce monde-ci. Elle est donc invisible. On appelle [illegible] l'assemblée des chrétiens dans laquelle on prêche [illegible] avec sincérité la parole divine, et [illegible] les sacrements conformément à leur institution et où l'on vit pourvu[illegible]. Les ministres ne sont pas des prêtres ou des [illegible] ou leur enseignent de la part de Dieu veut qu'il y ait dans les Églises. Les sacrements ne possèdent pas des vertus propres qui feraient d'eux des causes en quelque sorte mécaniques de salut; ils sont des signes et des sceaux qui confirment la fidèle les promesses de sa bienveillance. Enfin, l'Église est constituée démocratiquement; car, si les pasteurs tiennent de Dieu les dons qui les désignent pour leurs fonctions, ce sont les fidèles qui les appellent à ces fonctions. Telle est la doctrine de Calvin.

Le calvinisme a été la forme revêtue par le protestantisme en France, à Genève, à Lausanne, en Ecosse, en Hollande. Il pénétra en Angleterre sous la reine Elisabeth et y donna naissance à la secte des puritains, qui mit un moment en péril l'anglicanisme. Proscrit sous Charles II et à Jacques II, il conquit une liberté complète et définitive à la révolution de 1688. On peut dire que c'est du calvinisme que sont sorties la plupart des Églises dites « non conformistes ». C'est encore de lui que le calvinisme s'est répandu dans l'Amérique du Nord.

CALVINISTE (*niust*) adj. Qui appartient au calvinisme : *Les doctrines* CALVINISTES.

— n. Celui ou celle qui suit la doctrine de Calvin : *En France, les* CALVINISTES *furent d'abord appelés huguenots.*

CALVISANO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]) : 3.650 hab.

Calvisiana (ACTIO) [*lou action Calvisienne*]. Dr. rom. Action prétorienne par laquelle le patron, à la mort de son affranchi décédé intestat, obtenait la révocation des actes frauduleusement faits par celui-ci en vue de diminuer les droits de succession de son patron. Une action *quasi calvisiana* avait été créée aussi pour permettre à un impubère qui avait été adrogé d'attaquer, à la mort de l'adrogeant décédé intestat, les actes frauduleusement faits par lui pour diminuer le montant de la quarte Antonine.

CALVISIUS (Sethus KALVITZ, dit), musicien allemand, né à Gorschleben (Thuringe) en 1556, mort à Leipzig en 1615, directeur de musique à l'église Sainte-Pauline de Leipzig, cantor à l'école de Saint-Thomas, à partir de 1594, directeur de musique à l'église Saint-Thomas, à Leipzig. Il a publié, en latin, plusieurs ouvrages remarquables de didactique et d'histoire musicales. C'est dans un des ouvrages qu'il expose les avantages de ce qu'il appelait la *bocédisation*, c'est-à-dire de la solmisation à l'aide des sept syllabes *bo, ce, di, ga, lo, ma, ni*, pour remédier au système barbare des noms et des durées des mesures.

CALVISSON, comm. du Gard, arrond. et à 13 kilom. de Nîmes : 1.815 hab. Ch. de F. P.-L.-M. Commerce de vins blancs muscats; brasseries, distilleries d'eaux-de-vie; fabriques d'huiles, chapeaux, gants de soie et de fil.

CALVITIANUM [illegible] *sulla Calvitie*). Dr. rom. C'est un sénatus-consulte, rendu à l'époque de Claude ou de Néron, avait décidé que, dans le cas du mariage d'un homme de moins de soixante ans avec une [illegible] [illegible] [illegible] distances [illegible].

CALVITIE [illegible]

— Fam. État de ce qui a perdu ses poils : *La* CALVITIE [illegible].

— ENCYCL. Méd. La *calvitie* sénile, c'est-à-dire celle qui est supposée venir spontanément des progrès de l'âge, celle qui dénude le front et l'occiput des vieillards, laissant une demi-couronne sur les côtés et derrière la tête, n'est pas différente dans ses causes des calvities accidentelles.

La calvitie prématurée paraît souvent héréditaire. Elle [illegible] consécutive à l'alopécie symptomatique. (V. ALOPÉCIE.) Elle succède aussi à un grand nombre d'affections : la phtisie, la chlorose, les suentes profuses, le typhus, la fièvre typhoïde, la syphilis. Les maladies parasitaires du cuir chevelu, les inflammations du derme de cette région peuvent être la cause de la calvitie; tels sont le *pityriasis*, le *pityriasis*, l'*eczéma*, l'*impétigo*, l'*acné sébacée concrète* ou *séborrhée grasse*, la *teigne faveuse*, l'*herpès tonsurant* et surtout la *pelade*, la *lèpre*, les *trichophyties*.

D'autres causes agissent d'une manière plus obscure; il est reconnu que les veilles prolongées, les travaux de l'esprit, les chagrins et les excès font tomber les cheveux.

En général, la calvitie n'a d'autres conséquences regrettables que celle de priver la tête d'un ornement très recherché et d'obliger certaines personnes, qui craignent les refroidissements, à porter perruque. Toutes les fois que le follicule pileux est détruit, la calvitie est absolument incurable. Mais lorsque, au contraire, la chute des cheveux n'est qu'un accident comparable aux desquamations superficielles, comme dans certaines maladies qui ne portent pas atteinte au follicule pileux, la calvitie, quel qu'en soit le degré, guérit spontanément. Ainsi s'expliquent les merveilleux succès des cosmétiques. La pratique qui consiste à raser la tête pour arrêter la chute des cheveux donne, dans beaucoup de cas, de bons résultats. Les pommades employées contre la chute des cheveux continuent divers excitants ou toniques astringents, tels que l'huile de ricin, l'huile de croton, l'alcool, les essences aromatiques, le tannin, l'acide gallique, le sulfate de quinine, les cantharides qui forment la base de la fameuse pommade de Dupuytren.

Tous ces moyens empiriques cèdent le pas aux antiseptiques, depuis l'étude bactériologique des différentes sortes de maladies parasitaires décalvantes sera complète.

CALVO (François DE), capitaine français, né à Barcelone en 1617, tué à Deynze (Flandre orientale) en 1690. Il parut comme volontaire dans l'armée française au siège de Orléa (1646); maître de camp en 1654, brigadier en 1667, maréchal de camp en 1675, il défendit avec le plus grand éclat la place de Maestricht (1676). Il fut alors nommé gouverneur d'Aix et lieutenant général. Bien que né à Barcelone, il appartenait à une famille noble du Roussillon, dont le nom s'écrivait anciennement *Calvos*. F. de Calvo se distingua également dans les différentes places fortes. Louis XIV disait de lui : « Je suis sans inquiétude quand le brave Calvo défend une place. »

CALVO (Charles), publiciste argentin, né à Buenos-Ayres en 1824. Il a été chargé d'affaires à Londres, puis à Paris et ministre plénipotentiaire des travaux très estimés : *Recueil complet de traités, conventions, etc.* (1862-1868); *Annales historiques de la révolution de l'Amérique latine* (1864-1865); *le Droit international théorique et pratique* (1868-1870, nouvelle édition, 1887), *Manuel de droit international* (1881); *Dictionnaire manuel de diplomatie* (1885); *Dictionnaire de droit international public et privé* (1885). Associé de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1892.

CALVOCAN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Luzon), sur une anse de la baie de Manille : 5.555 hab. Rafineries de sel, toiles, cordages, carrières de pierre.

CALVODOSIE (*zi*) n. f. Genre de lucernaires ou calycozoaires, de la famille des éleuthérocarpides, caractérisé par le pédoncule privé de muscles, l'extrémité des pieds présentant quatre bourrelets longitudinaux internes. L'espèce type, répandue dans les mers d'Europe, est la calvodosie campanulée (*calvodosie campanulata*).

CALVONIGRITE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse. Variété de psilomélane.

CALVOS DE RANDIN, comm. d'Espagne (Galicie [prov. d'Orense]), tout près de la frontière du Portugal; 3.400 hab. Élève de bétail.

CALVUS (Caius Licinius Macer), orateur et poète latin, né en 82, mort en 48 av. J.-C. Il appartenait à une famille influente et lettrée. Son père était bon orateur. Contemporain et ami de Catulle et de Properce, Calvus fit comme eux des élégies amoureuses. On louait surtout celle qu'il composa à l'occasion de la mort de sa femme Quintilia. Mais il avait aussi un goût pour la satire, et ses épigrammes n'épargnèrent ni César, ni Pompée. Il avait acquis la réputation comme orateur, bien que Cicéron parle de lui avec une certaine sévérité, sans doute parce que Calvus se rattachait à la jeune école attique, dont la sobriété contrastait avec l'abondance de Cicéron. Il critiqua avec éloge son plaidoyer contre Vatinius, qui passait en effet pour un chef-d'œuvre du genre. Horace, Catulle, Properce, Quintilien, Aulu-Gelle et d'autres bons juges mettent Calvus au nombre des meilleurs poètes que la Rome ait comptés. Les ouvrages de Calvus sont perdus; il ne reste de lui que des vers épars.

CALVUS [illegible] 1896.

CALW, ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Nagold, affluent du Neckar, à 40 kilom. de Carlsruhe : 8.000 hab. Ch. de fer. Tissages de coton, fabriques de draps, de flanelle, de [illegible] Commerce de bois [illegible] Antoine [illegible] Pop.

CALYBION [illegible] genre les fruits qui, comme ceux du chêne, [illegible] ont contenus en entier ou en partie dans [illegible].

CALYBITE (gr. *kalubitès*; de *kalubê*, hutte) n. et adj. Surnom d'ascètes de la primitive Église, qui vivaient seuls dans des huttes : *Saint Jean* CALYBITE.

CALYCADÉNIE [illegible] *kalyx, ukos*, calice, et *adên*, [illegible] Bot. Syn. de HERMANNIE.

CALYCANDRE [illegible]

CALYCANTHE [illegible] *kalyx, ukos*, calice, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de monimiacées, série des *calycanthées*.

— ENCYCL. Les *calycanthes* sont des arbrisseaux aromatiques, originaires de l'Amérique septentrionale. Il y en a cinq ou six espèces, toutes susceptibles de croître en pleine terre dans les climats tempérés. Leur élégance et l'odeur suave de leurs fleurs en font des plantes d'agrément, fort recherchées des amateurs. Les espèces les plus généralement cultivées en France sont le calycanthe de la Californie et celui de la Caroline. Ce dernier atteint quelquefois plus de 2 mètres de haut. Ses fleurs, magnifiques, d'un rouge brun, exhalent une odeur de pomme de reinette et de melon.

Calycanthe.

CALYCANTHÉES n. f. pl. Tribu de la famille des monimiacées, ayant pour type le genre *calycanthe*. — *Une* CALYCANTHÉE.

— ENCYCL. Les *calycanthées* sont des arbrisseaux à tiges tétragones, ainsi que les rameaux qui portent des feuilles opposées, pétiolées, entières et dépourvues de stipules. Les fleurs sont solitaires, axillaires ou terminales; elles présentent un calice à tube court, urcéolé, épais, à limbe composé d'un grand nombre de sépales imbriqués sur plusieurs rangs; des étamines très nombreuses, insérées sur un disque charnu qui entoure la gorge du calice; des ovaires nombreux, distincts, uniovulés, insérés sur toute la surface du tube calicinal, et terminés chacun par un style et un stigmate simples. Les fruits renferment chacun une graine à embryon dépourvu d'albumen.

Les calycanthées sont des arbrisseaux aromatiques, à fleurs plus ou moins précoces. Cette famille ne renferme que deux genres : *calycanthe* et *chimonanthe*, dont plusieurs espèces sont cultivées en France, dans les jardins.

CALYCANTHÈME (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *anthêmôn*, fleur) n. f. Bot. Section du genre ipomée.

CALYCANTHINE n. f. Glucoside cristallisable extrait du *calycanthus floridus*, voisin de l'esculine et possédant en solution une belle fluorescence.

Calyce, héroïne et titre d'une chanson qui était populaire dans l'ancienne Grèce et dont parlait Athénée et Aristoxène dans son *Traité de la musique*. C'était une histoire d'amour. Une jeune fille, nommée Calyce, suppliait Aphrodite de lui donner pour mari le jeune homme qu'elle aimait. Celui-ci la méprisait; et Calyce, désespérée, se précipitait du haut du rocher de Leucade. C'était le sujet d'un poème de Stésichore.

CALYCELLE (*sèl'* — du gr. *kalux, ukos*, calice) n. f. Genre de campanulaires, famille des campanulariides, renfermant les formes à calyce. C'est à la base, dressé, de courts pédoncules que termine un bord fainsi office d'opercule. (Les calycelles habitent les mers européennes.)

CALYCÈRE ou **CALICERE** (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *keras*, corne) n. f. Genre de *calycéroïs*, renfermant un petit nombre d'espèces, qui sont des herbes, glabres ou laineuses, annuelles ou vivaces, du Chili et du Pérou méridional.

CALYCÉRÉES n. f. pl. Famille de plantes intermédiaire entre celle des composées et celle des dipsacées, et comprenant trois genres (*calycère, hoopidi, acicophyl*), qui habitent l'Amérique méridionale et extratropicale, sauf une espèce qui est originaire des rivages des mers tropicales. — *Une* CALYCÉRÉE.

CALYCIACÉES (du lat. *calix, icis*, calice) n. f. pl. Ordre de la classe des lichens. — *Une* CALYCIACÉE.

CALYCIFLORE (du lat. *calix, icis*, calice, et *flos, floris*, fleur) adj. Se dit des plantes dont les pétales, libres ou soudés entre eux, sont insérés sur le calice.

CALYCINE n. f. Chim. V. CALICINE.

CALYCION (dimin. du gr. *kalux, ukos*, calice) n. m. Bot. Syn. de HETEROTHÈQUE, et de CALICION.

CALYCIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de la calicine. V. CALICINE.

CALYCOBOLE (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *bolos*, action de jeter) n. m. Bot. Syn. de PREVOSTÉE.

CALYCOCORSE (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *korsê*, chevelure) n. m. Bot. Syn. de WILLEMÉTIE, et de CHONDRILLE.

CALYCOGONIE (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *gonia*, angle) n. f. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des arbrisseaux glabres ou tomenteux, espèces qui croissent aux Antilles.

CALYCOMIDE n. f. Bot. Syn. du genre CALLICOMB.

CALYCOPÉPLE ou **CALYPOPEPLUS** (*pé-plus*) n. m. Genre d'euphorbiacées, considéré quelquefois comme une simple section du genre euphorbe, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Australie occidentale.

CALYCOPHORIDES (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *phoros*, qui porte) n. m. pl. Sous-ordre de siphonophores, renfermant les diphyes et autres hydroïdes dont les colonies, à tige longue et cylindrique, sans pneumatophore, comprennent des groupes d'individus polypes nourriciers, à filaments préhensiles, à bouclier et à bourgeons sexuels. (Les calycophorides se divisent en trois familles : *hippopodiidés, diphyidés, monophyidés.*) — *Un* CALYCOPHORIDE.

CALYCOPHYLLE (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, renfermant des arbres de l'Amérique méridionale.

CALYCOPHYSA ou **CALYCOPHYSE** (*fiz'* — du gr. *kalux, ukos*, calice, et *phusa*, vésicule) n. f. Genre de mélastomacées-miconiées, renfermant des arbustes hérissés du Pérou et de la Nouvelle-Grenade.

CALYCOPHYSE ou **CALYCOPHYSUM** (*zom'*) n. f. Genre de cucurbitacées-cucumérinées, renfermant des herbes élevées, sarmenteuses, de la Nouvelle-Grenade.

CALYCOPTÉRIDE (du gr. *kalux, ukos*, calice, et *ptéris, idos*, fougère) n. f. Genre de combretacées, renfermant des arbustes glabres, grimpants, de l'Inde orientale. Syn. de CALYCOGONIE.

CALYCORECTE (*rèct* — du gr. *kalux, ukos*, calice, et du lat. *rectus*, droit) n. m. Genre de myrtacées, renfermant des arbres ou des arbustes de l'Amérique tropicale.

CALYCOSÉRIS (*riss* — du gr. *kalux, ukos*, calice, et *séris* chicorée) n. m. Genre de composées-chicoracées, renfermant des herbes glabres annuelles du Mexique.

CALYCOSIE (*zi*) n. f. Genre de rubiacées-psychotriées, renfermant des arbrisseaux des îles de l'océan Pacifique.

CALYCOSTEMME (*stèm'* — du gr. *kalux, ukos*, calice, et *stemma*, couronne) n. m. Genre de gesnéracées, dont on ne fait généralement qu'une section du genre isolomo.

CALYCOSTÉMONE (*kal'st'* — du gr. *kalyx*, *ykos*, calice, et *stemôn*, filet, étamine). adj. Se dit d'une plante dont les étamines sont insérées sur le calice. Syn. de CALYCANTH. — n. f. Classe de plantes ayant les étamines insérées sur le calice.

CALYCOTHRIX (*kalos* — du gr. *kalyx*, *ykos*, calice, et *thrix*, cheveu). n. m. Bot. Syn. de CALYTRIX.

CALYCOTOME (du gr. *kalyx*, *ykos*, calice, et *tomê*, section). n. m. Bot. Syn. des genres CYTISE, [illegible]

CALYCOZOAIRES (*ka'z'* — du gr. *kalyx*, *ykos*, calice, et *zôon*, animal). n. m. pl. Sous-ordre de [illegible] lyphes, plus vulgairement connus sous le nom de [illegible] SAIRES. *Un caractère très essentiel* [illegible] *consiste dans la disposition des muscles longitudinaux des faces des cloisons.* — *Un* CALYCOZOAIRE.

CALYDERME (du gr. *kalyx*, calice, et *derma*, peau). n. f. Syn. de SEPALOIDE, de FOLIOLE, de BRACTÉOLE.

CALYDNES, nom, dans la langue ancienne, de deux petites îles de la côte de Troade, voisines de Tenedos. *Les îles* [illegible] estaient un ancien nom de Tenedos. — Groupe d'îles, voisines de Cos, et faisant partie des Sporades. La principale était *Kalydnos* ou *Kalymnos* (aujourd'hui *Kalymnos*).

CALYDON, ville d'Etolie, sur la rive gauche de l'Evenos. Il en reste des ruines importantes, surtout des tours d'enceinte, au lieu dit *Kouri Apa*. Cette ville fut célèbre aux temps héroïques, surtout par la légende du sanglier que tua Méléagre. Elle est à peine mentionnée aux temps historiques; elle fut absorbée sous le règne d'Auguste, qui transporta ses habitants à Nicopolis. — Fêtes d'Etolie, héroïques en l'honneur de la ville de Calydon, en Etolie.

CALYDON (*kos'sanglier*). n. m. Sanglier célèbre dans la mythologie grecque. Il avait été envoyé par Artémis (Laphria), dont le temple était à Calydon, et qui voulait se venger des dédains d'Œnéus. Il fut tué par Méléagre, dans une grande chasse à laquelle prirent part les plus célèbres guerriers, qui suivirent d'une longue guerre contre les Curètes. Cette chasse a été souvent chantée par les poètes. La description la plus célèbre est celle d'Ovide, au 8e livre des *Métamorphoses*.

Calydoniaques, titre d'un poème de Kolluthos ou Colluthus (VIe s. de notre ère). Ce poème, aujourd'hui perdu, comprenait six chants et avait pour sujet la chasse du sanglier de Calydon.

CALYDONIEN, ENNE (*ni'en, ê'n'e*), personne qui habitait Calydon, ou qui habitait cette ville. — *Les* CALYDONIENS. — Adjectif. Qui appartenait à cette ville, [illegible] *Légende* CALYDONIENNE. — Myth. Surnom de Dionysos et de Méléagre.

CALYMÈNE n. m. Genre de trilobites, renfermant des formes à grosse tête, à yeux réticulés, à corps très grandement et qui portent vers le milieu. Abondants dans le silurien inférieur, les calymènes deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on approche du devonien, où l'on ne les rencontre plus.

Calymène.

CALYMÉNIE (du gr. *kalyx*, calice, et *mênên*, *ênos*, membrane). n. f. Bot. Syn. de SCHIZADIME.

CALYMMANDRE n. f. Bot. Syn. de DIAPÉRIE.

CALYMMATANTHE n. f. Bot. Section du genre verticeptie.

CALYMMODON (du gr. *kalymma*, enveloppe, et *odôn*, *odontos*, dent). n. m. Genre de fougères, de la tribu des polypodiacées, et comprenant des espèces des îles de l'océan Indien.

CALYMMOTHECA (*thê* — du gr. *kalymma*, enveloppe, et *thêkê*, boîte, capsule). n. m. Genre de fougères fossiles, nommé au *Calymmodon* en l'enveloppant à tort, uniquement dans les spécimens, repandu dans le calin.

CALYMNA (de *Calymna*, n. mythol.). n. f. Genre de cténoplères, type de la famille des *calymnides*, répandus en divers mers. La *calymnie* [illegible] habite l'océan Pacifique. La *calymnie Martensii*, l'océan Atlantique.

CALYMNE (du gr. *kalimma*, enveloppe). n. m. Genre d'insectes spatangoïdes, tribu des [illegible], renfermant des formes habitant les grandes profondeurs de l'Océan et [illegible] par [illegible] sommet. Les *calymnes* [illegible] ne se découvrent lors de l'exposition du [illegible].

CALYMNIA (n. mythol.). n. f. Genre de [illegible]. Syn. de [illegible].

CALYMNIDES n. m. pl. Famille de cténoplères [illegible], comprenant les genres [illegible] et [illegible], qui possèdent [illegible] commun d'avoir les [illegible] autres formes par les [illegible] les [illegible] plus développés que les autres. — [illegible] CALYMNIDE.

Calymne.

CALYMPÈRE (*lim'pèr'* — du gr. *kalimma*, enveloppe, et *pêrê*, trépied). n. m. Genre de [illegible] à [illegible] qui croissent en général dans les [illegible] orientales.

CALYPLECTE (*plèkt'* — du gr. *kalyx*, calice, et *plektos*, tressé). n. m. Bot. Section du genre laboulbène.

CALYPOGÉIE (*jé'e* — ou **CALIPOGÉIE** [illegible] du gr. *kalyx*, calice, *kalos*, beau, et *gê*, terre). n. f. Genre de plantes [illegible], de la famille des hépatiques, voisin des jungermanies, et comprenant trois espèces, dont deux croissent en Europe. Syn. de GONZALITE.

CALYPSO (*lèo'Calypso*, n. mythol.). n. f. Genre d'orchidées, de la tribu des vanilées, formé aux dépens des cypripèdes, et comprenant une seule espèce, qui croît dans les régions boréales des deux continents, la *calypso bisaccata*. — Synonyme du genre SALSAIRE.

CALYPSO. Mythl. gr. Nymphe qui régnait dans l'île d'Ogygie. Elle était fille d'Océanos et de Tethis, suivant Hésiode, d'Atlas et d'une nymphe, suivant Homère. Après l'*Odyssée*, Ulysse a passé plus une [illegible] les côtes de l'île d'Ogygie. Calypso [illegible] de lui et le retient pendant sept ans. Elle lui offre [illegible] mortalité, s'il veut renoncer à revoir sa patrie. Ulysse l'abandonne, pour obéir à l'ordre des dieux. Suivant une autre légende, Télémaque aborde à son tour dans l'île de Calypso, est aimé lui aussi de la nymphe, et l'abandonne comme Ulysse; c'est le sujet d'un célèbre episode du *Télémaque* de Fénelon.

CALYPSO. [illegible] Lather, le 4 avril 1858.

CALYPTER [illegible] Excroissance charnue qui couvre accidentellement la tête hémorroïdale. (Peu usité.)

CALYPTÉRÉ, ÉE (du gr. *kalyptêr*, couverture). adj. Se disait des insectes diptères, de la famille des myodaires, qui ont des cuillerons larges, à double écaille, et recouvrant les balanciers. Les mouches sont dans ce cas. (Inusité adj.)

CALYPTÉRION ou **CALYPTERIUM** (*ptér'i-on'* — du gr. *kalyptêrion*, couvercle). n. m. Bot. Syn. de STRUTHIOPTÉRIS.

CALYPTOBIUM (*bi-om'* — du gr. *calyptos*, caché, et *bios*, vie). n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères du genre *bolitophagus*.

CALYPTOBLASTES (*blast'* — du gr. *kalyptos*, couvert, et *blastê*, bourgeon). n. m. pl. Sous-ordre de méduses, plus ordinairement nommées CAMPANULAIRES. — *Un* CALYPTOBLASTE.

CALYPTOCARPE (du gr. *kalyptos*, couvert, et *karpos*, fruit). n. m. Bot. Syn. de CAMPANULÉE.

CALYPTOCÉPHALE (du gr. *kalyptos*, couvert, et *kephalê*, tête). n. m. Genre de batracions. Syn. de PELTOCÉPHALE.

CALYPTOCRINIDES (du gr. *kalyptos*, [illegible] et *krinon*, lis). n. m. pl. Famille de CRINOIDES fossiles, caractérisés par un calice régulièrement [illegible] et un opercule prolongé en bouteille. — *Un* CALYPTOCRINIDE.

CALYPTOLITE (du gr. *kalyptos*, caché, et *lithos*, pierre). [illegible] (ORTHOSE, CYMPHE, SERPENT, CALYPTOLITHE) n. f. Silicate naturel de zirconium. Variété de zircon.

CALYPTOMÈNE (du gr. *kalyptos*, caché, et *mênê*, croissant). n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *calyptomènes* et renfermant une forme à bec très largement fendu, en partie caché sous une brosse plumeuse, sans moustaches. (La seule espèce du genre est le coq frêle vert des îles de la Sonde [*calyptomena viridis*], nommé par les Malais *tanteribourong* et *tampopinang*.)

Calyptomène.

CALYPTOPSIS (*psiss* — du gr. *kalyptos*, caché, et *opsis*, vue). n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des tenyriinés, renfermant des formes allongées, ovales ou brunes, de petite taille. (On connaît six ou sept espèces de calyptopsis, dont une [*calyptopsis carabiides*] se trouve en Grèce et en Syrie; les autres sont propres à l'Asie Mineure, à l'Arabie, à la Perse.)

Calyptopsis carabiides, vu de dessus.

CALYPTORHYNCHUS (*ri'n'kuss* — du gr. *kalyptos*, caché, et *rhynchos*, bec). n. m. Genre de perroquets, type de la famille des *calyptorhynchidés*, tribu des [illegible], renfermant de grands cacatoès d'Australie à huppe très petite, de mœurs insectivores.

— ENCYCL. Les six espèces du genre *calyptorhynchus* ont un plumage noirâtre, noir ou [illegible] varié de rouge, de jaune ou de blanc. Tel est le *calyptorhynchus* [illegible], l'Australie méridionale.

CALYPTRAIRE (*lip-trèr'* — du gr. *kalyptra*, voile) n. f. Bot. Syn. de CENTROSME.

CALYPTRANTHE (du gr. *kalyptra*, voile, et *anthos*, fleur). n. m. Genre de myrtacées, tribu des myrtées, comprenant des arbres et des arbustes qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique. — On a donné aussi ce nom au genre syzygie.

CALYPTRE (du gr. *kalyptra*, voile). n. f. Antiq. Voile dont les prêtres se couvraient la tête pendant la célébration des mystères. — Sorte de voile porté en public par les jeunes femmes, en Grèce et en Italie, et destiné à dérober leurs traits. — Bot. Syn. de COIFFE. (Se dit quelquefois de la coiffe qui recouvre le sporogone des mousses.) — Van Tieghem a proposé de réserver le nom de *calyptre* à la partie de la coiffe qui appartient [illegible] *pseudo-podium* qui lui est étrangère et provient de la mère, si l'agit d'une [illegible] d'une [illegible] latérale.

CALYPTRÉE (du gr. *kalyptra*, voile). n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des capulidés, renfermant des animaux marins à tête courte, bilobée en avant, à coquille en forme de toupie, avec une bouche circulaire. — ENCYCL. Les nombreuses espèces de *calyptrées* sont répandues dans toutes les mers; d'autres sont fossiles, dans les terrains crétacés et [illegible] *chinensis* de l'océan Atlantique [illegible] entre son pied et le reste [illegible] ci sont entourées de capsules par des pedoncules.

Calyptrée.

CALYPTRELLE [illegible] — du gr. *kalyptra*, coiffe). n. f. Genre de mélastomacées [illegible] Mexique.

CALYPTRIDION (dimin. du gr. *kalyptra*, coiffe). n. m. Bot. Section du genre calyptrostégie ou pimelée.

CALYPTRIFORME (du gr. *kalyptra*, coiffe, et de *forme*) adj. Bot. Se dit de tout organe qui a la forme d'une [illegible].

CALYPTRION (dimin. du gr. *kalyptra*, coiffe) n. m. Bot. Syn. de CORYNOSTYLE.

CALYPTROCALYX (*kalis* — du gr. *kalyptra*, coiffe, et *calyx*, calice) n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, dont on ne connaît qu'une espèce des Moluques.

CALYPTROCARYE (*ka-ri* — du gr. *kalyptra*, coiffe, et *caryon*, noyer) n. f. Genre de [illegible] de la Guyane, et [illegible] de la Nouvelle-Grenade.

CALYPTROCORYNE (du gr. *kalyptra*, coiffe, et *korynê*, touffe) n. m. Genre d'aroïdées, tribu des dracunculées, renfermant des herbes vivaces de l'Inde orientale.

CALYPTROGÈNE (du gr. *kalyptra*, coiffe, et *gennaô*, j'engendre) n. f. Se dit de la plus interne des couches de cellules qui produit la coiffe de la racine.

CALYPTROLEPIDE ou **CALYPTROLEPIS** (*lèp'* — du gr. *kalyptra*, coiffe, et *lêpis*, *idos*, écaille) n. m. Genre de cypréroïdées, tribu des rhyschosporées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est une herbe du Texas.

CALYPTROSPERME (*spèrm'* — du gr. *kalyptra*, coiffe, et *sperma*, semence) n. m. Bot. Syn. de MENODORE.

CALYPTROSTÉGIE n. f. Bot. Syn. de PIMÉLÉE.

CALYPTROSTYLE (*stil'* — du gr. *kalyptra*, coiffe, et *stulos*, style) n. m. Bot. Syn. de RHYNCHOSTYLE.

CALYPTURE (du gr. *kalyptos*, caché, et *oura*, queue) n. m. Genre d'insectes passereaux grimpeurs, famille des [illegible], renfermant une espèce de [illegible] le *calyptura cinctura* du Brésil. Beaucoup d'oiseaux [illegible] les calyptures [illegible] un genre [illegible] les parties [illegible] Calyptura.

CALYSACCION (*sak-si*) n. m. Genre de clusiacées, considéré par [illegible] syn. de MAMMEE, et par d'autres [illegible] CARPE.

CALYSPHYRE [illegible] — du gr. *kalyx*, calice, et *sphyra*, pied) n. m. Bot. Syn. de DIERVILLE.

CALYSSOSPORE (*spor'* — du gr. *kalyx*, calice, et *spora*, semence) n. m. Genre de champignons, de la famille des [illegible], tribu des [illegible]. (Le CALYSSOSPORE *bicolore croît sur les chaumes desséchés des graminées.* (Léveillé.)

CALYSTÉGIE (*sté-ji* — du gr. *kalyx*, calice, et *stégê*, toit, couverture) n. f. Genre de convolvulacées, renfermant des liserons qui croissent dans toutes les régions du globe, sauf en Afrique. (Le grand liseron des haies appartient à ce genre.)

CALYTHRIX (*trikss* — du gr. *kalyx*, calice, et *thrix*, cheveu) n. m. Genre de myrtacées, renfermant des arbustes éricoïdes d'Australie, que l'on peut cultiver dans les serres froides et tempérées.

CALYTRIPLEX (*plèkss* — du gr. *kalyx*, calice, et *triplêx*, triple) n. m. Bot. Syn. de HERPESTE.

CALYXHYMÉNIE [illegible]

CALZA [illegible]

CALZA (Antonio), peintre italien, né en 1653 à Verone, mort à Bologne en 1714. Il reçut les leçons de Carlo Cignani à Bologne et du Bourguignon à Rome, essaya de peindre des batailles comme ce dernier maître; puis, voyant qu'il y réussissait peu, il s'adonna presque entièrement au paysage historique. Ses paysages rappellent le genre de Poussin.

CALZADA, [illegible]

CALZADA de Calatrava, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad Real]); 6.100 hab. Fabrique d'eau-de-vie, toiles, draps, guipures.

CALZADA de Oropesa (LA), ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]); 2.250 hab. Tissus de laine, draps ordinaires.

CALZOLARI (Enrico), chanteur italien, né à Parme en 1823, mort à Milan en 1888. Protégé par l'archiduchesse Marie-Louise, il obtint une pension qui lui permit d'aller achever ses études. Il débuta avec succès, en 1845, à la Scala de Milan, dans l'*Ernani* de Verdi, puis il alla à Vienne, où il se fit entendre dans *i Due Foscari*, *l'Italiana in Algeri*, *la Sonnambula* et *Maria di Rohan*. De là il se produisit sur les principales scènes de l'Italie, puis en France, en Belgique, en Angleterre et en Russie.

CAM, petite rivière d'Angleterre, affluent du Great-Ouse. Elle donne son nom à la ville de Cambridge qu'elle arrose. Cours de 38 kilom.

CAM ou **CAO** (Diego), navigateur portugais du XVe siècle, dont la vie est très obscure. En 1484, il [illegible] atteint [illegible] et parvient, en 1485, à [illegible]

rivière appelée *Zaïre* par les naturels, et nommée depuis le *Congo*. Il remonta quelques kilomètres ce fleuve, puis revint à Lisbonne annoncer sa découverte. En 1486, il retourna à l'estuaire du Congo, y débarqua les naturels qu'il avait emmenés en Portugal, et tenta ensuite de reconnaître la côte située plus au S. On ne sait jusqu'où il s'avança dans ce voyage, au cours duquel il ramena en Portugal un ambassadeur du roi du Congo, nommé Caruta, qui pria le roi Jean de lui envoyer quelques missionnaires catholiques.

CAMA (Gulf). V. FERNANDO-VAZ.

CAMA, mines d'or de la Colombie, dans l'isthme de Darien et le département d'Istmo ou Panama, sur la rivière de Darien. Cama a été la plus riche des mines d'or de l'Amérique centrale.

CAMA (LAGUNE DE **SETTÉ**-), vaste lagune située sur la côte du Congo français; elle sépare de l'Océan par une faible bande de terrain, elle s'y déverse par le Fernand-Vaz.

CAMACARI n. m. Grand arbre indéterminé qui croît au Brésil. Son bois est jaune et sert à fabriquer des boîtes pour conserver le sucre.

CAMACÉS (*sé*) n. m. pl. Groupe de mollusques lamellibranches asiphonés, dont les limites ont souvent varié et qui est maintenant bien plus restreint qu'autrefois. — *Un* CAMACÉ.

— ENCYCL. On comprend aujourd'hui dans les *camacés*, outre les *chamidés*, qui seuls ont des représentants vivants, les *diceras*, les *caprines*, les *requienies* et même les *rudistes*, tous éteints avant le tertiaire. Toutes ces formes ont en commun l'épaisseur du test, le développement d'une ou moins des valves, et la fixation. Les autres caractères varient, mais en suivant des transitions ménagées des plus intéressantes. Ce sont des formes récifs, très répandues dans le jurassique et le crétacé.

CAMAGE (*maj*) n. m. Action d'établir des cames : *Arbre de* CAMAGE *ou à* CAMES.

CAMAGNOC (*gnok*[*gn* mill.]) n. m. Altération de CAMANIOC.

CAMAGUAN, ville de Venezuela (Etat de Miranda), sur le Portuguesa, affluent de l'Apure ; 4.000 hab.

CAMAHIEU (*ma-ieu*—forme anc. du mot CAMAÏEU) n. m. *Codex de Canaphées ou de Camaïeu*, Ouvrage de chevalerie créé en 1394 par Louis, duc d'Orléans, et dit aussi *Codex du Porc-Épic*, parce que les adhérents recevaient comme insigne un camée représentant un porc-épic. Louis XII abolit cet ordre, mais en conserva pour lui l'emblème.

CAMAIEU (*ma-ieu* — du gr. *kamaïos*, travail) n. m. Pierre fine à couches superposées de couleurs diversement colorées, que l'on grave de façon que l'une des couches serve de fond, et que la figure soit taillée dans l'autre. (Vieux en CAMAÏEU.) V. CAMÉE.

— ÉTYM. Genre de gravure à plusieurs tons, mais d'une seule couleur.

— Peint. Genre de peinture dans lequel on emploie une seule couleur, ce qui donne aux ouvrages ainsi exécutés quelque ressemblance avec les camées : *La peinture en* CAMAIEU *était fort à la mode au* XVIII*e siècle*. Il Peinture ainsi exécutée avec une seule couleur : *De belles* CAMAIEUX.

— Fig. Peinture fade et monotone; composition littéraire dont le style est insipide.

— Teint. Sorte de teinture sur tissus, opérée en superposant des tons différents d'une couleur unique.

— ENCYCL. La peinture en *camaieu* était connue des anciens, qui lui donnaient le nom de *monochroma*. On a découvert à Herculanum et à Pompéi quelques spécimens de peinture monochromatique, mais ce genre fut généralement monochrome. Au moyen âge, la peinture en camaieu ne fut guère en usage ; il existe, toutefois, plusieurs manuscrits dont les miniatures, dessinées d'abord à la plume, sont lavées à l'encre de Chine ou à l'encre de sépia, et présentent ainsi tous les caractères de la grisaille. Au XVe siècle, ce [illegible] en honneur en Italie et dans [illegible] grisaille le revers des triptyques [illegible] la cathédrale d'Aix, dont [illegible] *Saint Sébastien* et [illegible], est exécuté, à l'aide du même procédé, par [illegible] Van Eyck, [illegible] de Wavrin [illegible] [hôpital de Beaune]. [illegible] dans le camaïeu, [illegible] *Pleurant le Christ mort*. Les Italiens donnèrent à la peinture en camaïeu le nom [illegible]. Le camaieu fut porté à sa perfection par Polidore de Caravage, qui [illegible] les sujets sacrés ou profanes, [illegible] imitation des bas-reliefs antiques. Les grisailles furent particulièrement à la mode au XVIIIe siècle : les artistes français y déployèrent une habileté, mais ils furent surpassés par les Italiens. On cite, parmi ces derniers, Domenico Parodi et l'abbé Ferrari. En France, il y a une quarantaine d'années, d'importantes peintures en camaïeu, imitant le marbre, le marbre ou le bronze, ont été exécutées, pour la décoration des voûtes du Louvre, par Abel de Pujol, Léon Cogniet, Mauzaisse, Gosse, Vinchon. Abel de Pujol a décoré de grisailles justement estimées la voûte de la grande salle de la bibliothèque d'Aix.

La peinture en camaïeu n'est guère usitée que dans la décoration des monuments. On possède toutefois de charmantes [illegible] physiques, [illegible] camaïeux; mais on ne donne habituellement ce nom qu'aux dessins à la sanguine, à la sépia, à l'encre de Chine.

On appelle gravures en camaïeu, ou en clair-obscur les gravures sur bois à plusieurs tailles. L'Allemand Johann-Ulric Pilgrim passe pour être l'inventeur des gravures à deux tailles ; il fut imité par Lucas Cranach, Hans Burgkmaier, Baldung Grün, etc. Les gravures en camaïeu, à trois et à plusieurs tailles, sont de l'invention de l'Italien Hugo da Carpi. Cette méthode de graver fut reprise, au XVIIe siècle, notamment par Nicolas Lesueur, en France, par Jackson, en Angleterre ; par Zanetti, à Londres.

CAMAIL (*maï*) — du provenc. *capmaïl*, proprem. tissu de maïl pour la tête) n. m. Armur. Pièce de mailles armant le cou et les épaules, soit qu'elle dépende du hausse-col comme au XIVe siècle, soit qu'elle continue une aumusse habillant la tête comme dans l'adoubement du XIIIe siècle, ou elle complète le haubert quand elle n'en fait pas partie. (Le camail des gens de pied des XVe et XVIe siècles

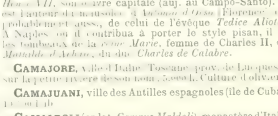

1. Camail du XIVe s. — 2. Chevalier du XIVe s. — 3. Pelisse du XIVe siècle.

est une pélerine bouclée au droit de la poitrine et qu'on nomme communément *manteau d'évêque*. Certains camails étaient faits de peau renforcée de petites plaques de fer rivées ou d'anneaux cousus. Au XIIIe siècle, les chevaliers portaient le camail posé sur un serre-tête de peau pour recevoir l'énorme heaume alors en usage.)

— Apic. Sorte de masque auquel on adapte un tissu retombant sur les épaules. (Lorsqu'on ouvre une ruche, il est nécessaire de s'en servir pour préserver des piqûres des abeilles. On peut le remplacer par le voile.)

— Blas. Espèce de lambrequin en forme de petit manteau, qui couvrait les casques et les écus des chevaliers V. LAMBREQUIN.

— Cost. Le camail civil était un court manteau à capuchon pouvant se rabattre ou se coiffer à volonté ; le camail ecclésiastique, de même forme, était porté par les évêques, les cardinaux, les chanoines, comme aujourd'hui encore, par-dessus le rochet, mais son capuchon ou capuce est devenu de plus en plus petit jusqu'à ressembler à un simple nœud. (La couleur du camail ecclésiastique varie suivant les dignités et les ordres ; les évêques portent noir, les évêques violet, les cardinaux rouge, mais ces derniers le portent aussi violet pendant l'avent et le carême, et les chanoines varie avec les diocèses.) On entendait, à la Renaissance, par camail, [illegible] d'orfèvrerie ou cotoïne habillant le cou. Il *Camail de cheval*, Partie de la housse des chevaux de luxe promenés en main, et qui habille la tête et l'encolure.

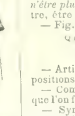

Camail épiscopal

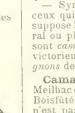

Pierre-reliquaire du Camail

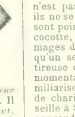

Camail de cheval

Camail (OBJET DE). Hist. V. CAMAHIEU.

CAMAILLE (Saint-Aubin). Biogr. V. CAMMAILLE.

CAMAINO (Tino DI), sculpteur siennois du XIVe siècle. Travailla comme architecte à la cathédrale d'Orvieto, puis exécuta à Pise le *Tombeau de l'empereur Henri VII*, sous cette capitale (auj. au Campo-Santo). Il est l'auteur du monument à Dante, à Florence, et du polychrome du tombeau de l'évêque *Tedice Aliotti*, à Naples, où il contribua à porter le style pisan, il fit les tombeaux de la *reine Marie*, femme de Charles II, de *Mastalda d'Aragon*, du duc *Charles de Calabre*.

CAMAJORE, ville de l'ancienne province de Lucques, sur la pente occidentale du mont Lucchese, Culture d'olivers.

CAMAJUANI, ville des Antilles espagnoles (île de Cuba); 11.000 hab.

CAMALDOLI (en lat. *Campus Maldoli*), monastère d'Italie (Marches [illegible]). Ancien monastère d'Italie (Toscane, près d'Arezzo, province Bilbesna, dans les Apennins, fondé entre 1000 et 1013 par saint Romuald).

CAMALDULE (de *Camaldoli*, localité de Toscane où cet ordre fut d'abord établi) n. m. et f. Nom des religieux bénédictins établis au commencement du XIe siècle par saint Romuald et des religieuses de la même règle.

— ENCYCL. Saint Romuald naquit à la fin du Xe siècle, d'une famille noble de Ravenne. Il établit non seulement le monastère de Camaldoli, mais d'autres monastères, de divers ordres, et fit un certain nombre en Allemagne. La règle qu'il adoptait était celle de saint Benoît, mais en la rendant plus sévère et plus dure. Livré lui-même toute sa vie aux austérités du génie le plus austère, se flagellant avec vigueur, il voulut faire régner parmi ses compagnons le goût des pénitences corporelles les plus pénibles. Il fit de ses moines de véritables ermites, vivant dans leurs cellules comme dans des tombeaux. Incapables de supporter ses austérités, les religieux de Saint-Michel-de-Bagny le chassèrent après l'avoir roué de coups.

La règle des *camaldules* ne fut mise par écrit qu'au commencement du XIIe siècle : les rigueurs de la loi de saint Romuald y étaient déjà sensiblement atténuées. Dans le courant du siècle suivant, de nouvelles modifications furent introduites, et l'on revint, dans la plupart des couvents camaldules, à la vie en commun des bénédictins. Cependant, la règle primitive fut conservée dans un monastère également appelé *Camaldoli*, situé aux environs de Florence, dans la ville romaine Romaine. En France, la plus importante des maisons de camaldules fut celle de Grosbois, dans le Parisis. Les religieux y étaient bénédictins. Il disparut presque partout à la fin du XVIIIe siècle, notamment par suite de Camaldoli, fut conservée.

CAMALIG, ville de l'Océanie espagnole (Philippines de l'Est); 11.000 hab.

CAMANA, ville du Pérou, dep. d'Arequipa, sur la côte; 4.600 hab. Jadis très florissante, aujourd'hui délaissée par la plupart de ses habitants pour Arequipa.

CAMANDAG (*dag*) n. m. Arbre indéterminé des Philippines, dont le suc, très vénéneux, sert à empoisonner les flèches, qui font alors des blessures mortelles. Il On dit aussi CAMANDANG.

CAMANIOC n. m. Bot. Syn. de MANIOC DOUX.

CAMAO ou **CAMAU**, poste militaire et marché de la Cochinchine française, dans l'arrondissement de Bac-Lieu. Il est situé dans la presqu'île qui s'avance, à 70. des bouches du Mékong, entre la mer de Chine et le golfe de Siam, et que termine la *pointe de Camao*. Perdu au milieu de plaines marécageuses, son importance commerciale est toute locale.

CAMAO, CAMAU ou **CAMBODGE** (CAP), cap marquant l'extrémité méridionale de l'Indo-Chine française (Cochinchine).

CAMARA (du gr. *kamara*, voûte) n. f. Petit navire dont se servaient les pirates grecs, et dont les bords s'élèvent vers le milieu en forme de croix. Il On dit aussi CAMERA.

CAMARADE (de l'espagn. *camarada*, chambrée, formé de *camara*, chambre) n. m. Personne qui vit avec une autre et qui a le même genre de vie, les mêmes occupations : CAMARADE *d'atelier, de régiment, de collège*.

— Par ext. Confrère, compagnon, égal, personne de même condition, qui fait ou subit quelque chose en même temps qu'un autre, aussi bien qu'un autre : *Vous êtes plus* [illegible] *chez nous* [illegible] *compagnon* CAMARADES.

— *Camarades de lit*, Personnes, et particulièrement soldats qui couchent ensemble dans un même lit : *Des raisons de santé ont fait supprimer les* CAMARADES DE LIT *dans les régiments français de cavalerie*. Le chef de clan, de deux forçats attachés à une même chaîne, et qui ne pouvaient ainsi se déplacer l'un sans l'autre. Il *Camarades d'enfance*, Personnes qui sont liées depuis leur enfance, ou qui ont été liées pendant leur enfance.

— Fam. Appellation qui s'adresse à un égal ou à un inférieur : *Eh! Camarade, donnez-moi un coup de main*.

— S'emploie aussi quelquefois, par antiphrase, en signe de menace : *Mon* CAMARADE, *n'y revenez pas. Il N'être pas, n'être plus camarade*, Avoir de l'antipathie l'un pour l'autre, être brouillés.

— Fig. Accompagnement nécessaire :

Que le bon soit toujours compagnon du beau,
Les deux ne se cherchent pas toujours.
LA FONTAINE.

— Artill. Se dit des coups de canon tirés de diverses positions vers le même but.

— Comm. Variété très estimée de fromage de chèvre que l'on fabrique dans l'Ariège. (Ce fromage ne durcit pas.)

— Syn. **Camarade**, **compagnon**. Le mot de CAMARADE est de ceux qui font ensemble les petites choses de la vie et il suppose la familiarité. *Compagnon* est un terme plus général ou plus relevé ; deux soldats de la même compagnie sont *camarades* à la caserne ; deux soldats d'une même victorieuse, même s'ils ne se connaissent pas, sont *compagnons* de gloire.

Camarade (MA), comédie en cinq actes, de Henri Meilhac et Philippe Gille (Palais-Royal, 1882). Adrienne de Boisfiété est la *camarade* sans plus de son mari Gaston. Ce n'est pas qu'au fond ils ne s'aiment tous les deux : mais ils ne se le sont jamais prouvé. Gaston, dont les goûts ne sont point platoniques, se promène avec de Sidonis, jolie cocotte, qui l'appelle *Groschéri*, et qui reçoit aussi les hommages de Cotentin, dit *Pépère*. Désireuse de ne garder qu'un seul adorateur, elle va consulter à ce sujet une tireuse de cartes, Mme Blanche. Mme Adrienne a pris, momentanément, la place de cette dernière pour se familiariser avec un rôle qu'elle doit remplir dans une vente de charité, et c'est la jeune femme elle-même qui consulte à Sidonis le sort de Groschéri. Furieuse, quand elle apprend la vérité, elle jure d'appliquer à l'infidèle Gaston la peine du talion. Et, sans plus tarder, du bal où elle se trouve, elle donne rendez-vous au jeune baron des Platanes. Mais Gaston, qui a surpris ce manège, arrive cinq minutes après l'entrée de des Platanes. Une vive explication a lieu entre les deux époux qui, finalement, pour éviter les regards indiscrets, se donnent leurs réconciliation qui est le dénouement de la pièce. La fantaisie étincelante de cette comédie est soutenue par une observation juste et humoristique.

CAMARADERIE (*ri*) n. f. Familiarité, union qui existe entre camarades : *C'est d'autant plus grave que le mal* CAMARADERIE.

— Par dénigr. Union, liaison, coterie de personnes, particulièrement de fonctionnaires qui se soutiennent, se protègent, se font valoir mutuellement par intrigue.

Camaraderie (LA) ou *Le Comte Obolé*, comédie en cinq actes et en prose, par Eugène Scribe (Théâtre-Français, 1837). Une société composée de jeunes gens bouillants de prétentions, résolue aux hardiesses qui se soutiennent, se protègent, se font valoir mutuellement par intrigue.

Camaraderie (LA) ou *Le Comte Obolé*, comédie en cinq actes et en prose, par Eugène Scribe (Théâtre-Français, 1837). Une société composée de jeunes gens bouillants de prétentions, résolue aux hardiesses qui se soutiennent, se protègent, se font valoir mutuellement par intrigue. Les plaires à forcer la réputation, en se faisant mutuellement la *comète échelle*, est présidée par une sorte de baron bien, Cesarine, une [illegible] mais [illegible] qui [illegible] prendre quelque fait acheter par son mari, elle fonde une coterie littéraire artistique, scientifique, politique, etc., société d'admiration mutuelle à l'usage d'apprentis grands hommes. Le principe dont ils s'inspirent tous est « qu'on arrive quand on a des amis... et qu'on reste en route quand on a du talent ». Telle est la théorie que Scribe ridiculise de son mieux. La plupart de ses personnages sont bien observés et heureusement dessinés. Quant au dialogue, rarement l'auteur l'a semé de plus d'esprit et de verve; sauf l'emploi de moyens peu vraisemblables et certaines longueurs, la *Camaraderie* est une des meilleures pièces du répertoire de Scribe.

CAMARAU (*ma-ro*) n. m. Variété de raisin blanc à grains oblongs et à peau fine.

CAMARD (*mar*), **ARDE** (v. l'étym. du mot CAMUS) adj. Plat et écrasé en parlant du nez. Il Qui a le nez plat et [illegible] *Cervantes* CAMARD.

— *Serrure camarde*, Serrure dont le pêne est taillé en biseau.

— Substantiv. Personne camarde : *Une petite* CAMARDE

— Fam. *La camarde*, La mort, parce qu'on la figure généralement par un squelette, et, par conséquent, dépourvu de nez.

— Pêch. *Camarde*, Nom que l'on donne, sur les marchés de la Charente-Inférieure, aux soles de forte dimension.

CAMARE n. m. Archéol. V. CAMARRE.

CAMARE (du gr. *kamara*, voûte). n. f. Genre de [illegible] capsulaires présentant de plusieurs [illegible] contenant [illegible] Le même genre, connu dans l'acoel. de [illegible] Ann. Ophthalmocen [illegible]

CAMARÉE (le *Camara*, ministre brésil.). n. f. Genre de malpighiacées, tribu des gaudichaudiées, rent. quinze espèces [illegible] arbrisseaux grimpants ou dressés, qui croissent au Brésil et au Mexique.

CAMARÉRA n. f. Linguist. V. CAMÉRÉRA.

CAMARES, ch. l. de canton de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Affrique, sur un coteau baigné par le Dourdou, 2.150 hab. Grottes renommées, dans [illegible] du Cayla et de Peyrages. Minerais de cuivre, ardoisières, fabriques de draps, molletons, couvertures, schals, plaineries. Le canton a 12 comm. et 8.897 hab.

CAMARET, comm. de Vaucluse, arrond. et à 6 kilom. d'Orange, sur une dérivation du Rhône; 1.748 hab. Fabriques de soie, moulins à huile.

CAMARET-SUR-MER, comm. du Finistère, arrond. et à 44 kilom. de Châteaulin, sur la baie de même nom; 1.978 h. Petit port de commerce, pêche de sardines, ancrage de construction de bateaux, conserves de poissons (sardines, etc.). Pointe et fort de Toulinguet; entre cette pointe et Camaret, remarquables alignements mégalithiques.

CAMARGO (du nom de la célèbre danseuse) n. f. Figure particulière de contredanse.

— À la Camargo, loc. adv. Comme la Camargo. *Coiffure* À LA CAMARGO. *Chaussures* À LA CAMARGO.

CAMARGO, ville d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Santander), près de l'océan Atlantique, 3.300 hab. Mines de cuivre. 19 kil. — Ville du Mexique (État de Tamaulipas), à la frontière des États-Unis, près du confluent du rio San Juan avec le Rio Grande del Norte; 6.100 hab.

CAMARGO (Alphonse DE), navigateur espagnol du XVIe siècle. Chargé, en 1539, d'explorer avec une flottille le détroit de Magellan, il franchit en 1540 le premier goulet et eut la plupart de ses navires brisés. Après avoir couru les plus grands dangers, il put enfin traverser le détroit et vint aborder au port d'Arequipa, dans le Pérou.

CAMARGO (Marie-Anne DE CUPIS DE), danseuse née à Bruxelles en 1710, morte à Paris en 1770. La princesse de Ligne s'intéressa à elle et l'envoya à Paris, à peine âgée de dix ans, pour y apprendre la danse. L'enfant y devint élève de Mlle Prévost, danseuse de l'Opéra, et ses progrès furent si rapides qu'elle débuta, à peine âgée de seize ans, à l'Opéra, où sa grâce et l'étonnante habileté de sa danse en firent une étoile. Les leçons de Dupré et Dupré achevèrent de perfectionner son talent. Une liaison qu'elle contracta avec le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, lui fit cependant quitter l'Opéra en 1751, celui-ci fort jaloux. Ils habitaient en quelque sorte dans-Ville et rentrèrent à l'Opéra et y retrouva ses triomphes. C'est alors que Lancret lui dédia un portrait merveilleux. Mlle de Camargo se montra, dans une foule d'ouvrages, sur la scène de l'Opéra. C'est elle, dit-on, qui battit la première des entrechats à quatre. Cette artiste fameuse, qui avait reçu, en 1739, des « lettres de naturalité », prit sa retraite en 1751.

Mlle de Camargo.

Camargo (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Lefevre et Vanloo, musique de Charles Lecocq (Renaissance, 20 nov. 1878). La pièce mettait en scène la fameuse danseuse Camargo et le non moins fameux Maurice de Saxe. Cette dernière fantaisie obtint du succès grâce à la musique spirituelle, élégante et pleine de grâce.

CAMARGUE (la), île formée par le delta du Rhône qui se bifurque un peu en amont d'Arles. Le bras oriental ou grand Rhône, le longe à l'entrée du golfe de Fos; le bras occidental ou Petit Rhône, neutralise que très-exceptionnelle de la masse totale des eaux. L'île tire son nom d'une dénomination locale, *Camara*, et non du souvenir de Marius (*Mare-Marius*, [champ de Marius]). La Camargue, en effet, a été [illegible] (3.000 hect. environ), est moins étendue que le delta géologique délimité par Beaucaire, Aigues-mortes et le plateau pierreux de la Crau. Elle est composé uniquement d'alluvions limoneuses, sablonneuses et argileuses, et naturellement fertile et que l'industrie de l'homme gagne de plus en plus à la culture. Les étangs, tout de plus vaste est le Vaccarès (12.000 hect.), dans [illegible] et plus profonds et plus salés, se [illegible] presque complètement pendant l'été. Les terres des cultures (céréales et vignes), groupées surtout, comme les fermes ou *mas*, le long des rives du Rhône, les pâturages où l'industrie [illegible] les moutons, les bêtes à cornes et des chevaux. Un système de digues protège l'intérieur du delta contre les inondations du fleuve et contre l'invasion de la Méditerranée. Des [illegible] sur plusieurs points, l'ont gagné sur la mer [illegible] et, comme du côté de l'étang de Faraman, la nécessité de conquérir des terrains [illegible] de drainage, [illegible] et [illegible] la Camargue n'est pas [illegible] V. Bouches-du-Rhône, carte des.

CAMARGUE (*anagr.* [illegible]), et adj. Se dit, par abréviation, des [illegible] et des bœufs habitant la Camargue. *Les* [illegible] *Les chevaux* CAMARGUES.

— V. [illegible]. Les chevaux *camargues* sont de petite taille [illegible] 1m,33 au garrot et de forme anguleuse, [illegible] ventre, une grosse tête, le dos saillant, la croupe [illegible] les jambes grêles, les sabots larges et plats, la robe habituellement gris clair. Rustiques, sobres et courageux, ils auraient toutes les qualités du cheval de guerre, s'ils n'étaient de taille [illegible].

Les bœufs camargues sont, de même que les chevaux, [illegible] 1m,30 au garrot, le cou [illegible] la poitrine étroite, le ventre volumineux, les membres relativement longs. La race est vénale, le mâle et les mamelles de l'un et l'autre sont [illegible] les cornes sont minces et longues.

Il s'agit, dans l'un et l'autre cas, d'animaux d'une faible valeur économique, dont la population est restreinte, et qui vivent en troupes à l'état demi-sauvages. Les chevaux camargues proviendraient d'un croisement non préconçu de trois races que les circonstances historiques ont fait se rencontrer dans le delta du Rhône : le cheval arabe, le barbe et le cheval des Ardennes, et les bœufs camargues constitueraient une variété de la race bovine des steppes, dont il existe d'ailleurs d'autres variétés en Italie.

CAMARIGNE (*qui mil.*). n. f. Bot. Syn. de CAMARÉE.

CAMARILLA (mot espagn., dimin. de *camara*, chambre). n. f. Nom [illegible] monarchiques, au conseil intime du roi, à son entourage.

— Par dénigr. Troupe de courtisans, de favoris intrigants qui dirigent l'État, par l'influence qu'ils exercent sur l'esprit du souverain : *La* CAMARILLA *ondant, il* [illegible] *plus grand mal de produit peut que* [illegible]. Corneille.

CAMARIN n. m. Nom vulgaire du pourpier, dans certaines parties de la France.

CAMARIÑAS, ville d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne) sur la baie de [illegible] 1.900 hab. Pêche, [illegible] de cabotage.

CAMARINE ou **CAMARIGNE** (*qui* mil. — du portug. *camarinha*). n. f. Bot. Nom vulgaire de l'*empetrum nigrum*.

CAMARINE ou **CAMERINE** (MARCHESE DI), [illegible] ravages de la Sicile, près de la ville de même nom, au village de *Camarina* (*Camarinum*), qui dans les cités grecques une même [illegible]. Les Siciliens avaient [illegible] d'Apollon à ce sujet, [illegible] leur consacrait de [illegible] de bois-sacrés, mais ils ne tardèrent pas [illegible] de cette [illegible], en [illegible] dessèchement et s'enlevèrent ainsi un excellent moyen de défense, ce dont profitèrent leurs ennemis. De là ce proverbe : *Ne moveas Camarinam*. V. [illegible] sous la CAMARINE.

CAMARINE, ville de la Sicile ancienne, sur la côte sud-ouest, à l'embouchure du Gela; actuellement, le village de *Lucca di Camarina*.

CAMARINES, province de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines) [illegible] *Camarines* ou *Naga* (cette province, qui date des premiers temps de la conquête et a eu d'abord Santiago-de-Libon pour capitale, a été partagée, de 1889 à 1905, entre deux provinces de CAMARINES DU NORD, ch.-l. *Daet*, et CAMARINES DU SUD, ch.-l. *Nueva-Caceres*.

CAMARIOTA (Matthieu), rhéteur grec du XVe siècle, né à Thessalonique, professait la philosophie à Constantinople lorsque cette ville fut prise par les Turcs, en 1453. Il raconta ces événements dans une longue lettre qu'on trouve dans le recueil de Crusius intitulé : *Turco-Græcia*. On a encore de lui un livre sur la rhétorique, traduit en latin par Jean Scheffer, sous le titre de *Compendium rhetorice et synopsis Hermogenii* (1595), et d'autres écrits.

CAMARLUCHE ou **CAMERLUCHE** n. m. Argot. Syn. de CAMARO.

CAMARO n. m. Pop. Camarade, ami.

CAMARON, village mexicain, situé sur la route de La Vera-Cruz à Mexico. Il fut, le 30 avril 1863, le théâtre d'une lutte sanglante entre soldats français et 2.000 juristes.

CAMARONES, ville des Antilles espagnoles (île de Cuba); 6.700 hab.

CAMAROPHORIA (*fo* — du gr. *kamara*, arcade, *et phoria*, abondance) n. f. Genre de mollusques brachiopodes fossiles, de la famille des rynchonellidés (terrains dévonien, calcaire carbonifère, et permien).

CAMAROSE (du gr. *kamara*, voûte) n. f. Fracture du crâne, dans laquelle les fragments forment une voûte.

CAMAROTIDE (du gr. *kamara*, voûte, et *oto*, *ôtos*, oreille) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant des plantes herbacées de l'Inde.

CAMARRE n. f. Caveçon en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et dont les branches étaient munies de pointes en dents de requin. ◊ On écrit aussi CAMARO.

— ÉCYCL. Il y avait des *camarres* de cuir ; mais, ordinairement, l'appareil complet était en acier. L'usage en était le même que celui du caveçon, mais les chevaux devaient y obéir, lorsque prévalurent les méthodes moins dures du dressage du XVIIe siècle, on abandonna les camarres.

Camarres.

CAMASSIE n. f. Bot. Syn. de CYANOTRIDE.

CAMAU. Géogr. V. CAMAO.

CAMAX (*makss* — du gr. *kamax*, pieu) n. m. Bot. Syn. de BAOBAB.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis, duc DE), jurisconsulte et homme d'État, né à Montpellier en 1753, mort à Paris en 1824. Conseiller à la cour des comptes et des aides de Montpellier, [illegible] tribunal criminel de l'Hérault. Représentant de ce département au Conventionnel, il [illegible] parmi les plus modérés. Dans le procès de Louis XVI, il proposa, dans l'État, la détention [illegible] mais il s'opposa au sursis [illegible] Après [illegible] Cambacérès [illegible] Sous l'Empire, il devint successivement grand-juge, ministre de la justice, [illegible] archichancelier, président du Sénat, prince, duc de Parme, grand-aigle, etc. Bien qu'ayant adhéré à la déchéance de l'Empereur, il fut rétabli dans tous ses titres et dignités [illegible] il rentra en France dès 1818, grâce au duc Decazes, mais fut tenu à l'écart du gouvernement.

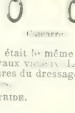

Cambacérès.

CAMBADE, ville d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), à l'embouchure de l'Umia et sur la petite baie d'Arosa; 5.300 hab. Eaux minérales de Loujo ou Baños de Tojà. — Pop. du *district de Cambados* : 46.100 hab.

CAMBANIE [illegible]

CAMBARA, redoutable démon védique contre lequel [illegible] *Vritra* (*Vitra*). On trouve aussi, dans le Bhagavata-pourâna, un démon du même nom qui enlève Pradyouma, fils de Krichna et de Roukmini, tente de le tuer en le jetant dans la mer, et, finalement, est mis à mort par lui après un combat acharné.

CAMBARDI (Mathilde CHAMBARD, dite), cantatrice française, née à Lyon en 1833, morte à Vichy en 1861. Elle obtint de vifs succès au Théâtre-Italien, dans le *Trovatore* et l'*Ernani*. Peu après, elle se rendit en Italie, où sa belle voix lui valut d'enthousiastes applaudissements à Milan, Ancône, etc. Elle était dans tout l'éclat de son talent, lorsqu'elle mourut, à vingt-huit ans.

CAMBARE ou **CAMBARUS** (PLINE) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacides, [illegible] en Amérique et [illegible] terrestres. Les cambares vivent dans des terriers souvent éloignés de tout cours [illegible] *Barbes*, des Etats-Unis [illegible] du genre. Une espèce [illegible] *cambares pellucidus*) est particulière aux grottes du Mammouth, dans le Kentucky, etc.)

CAMBARLES n. f. pl. Tiges vertes de maïs données comme fourrage aux bestiaux, qui en sont très friands.

CAMBAYE ou **CAMBAY**, golfe de la mer d'Oman et ville de l'Inde anglaise. Le golfe s'ouvre entre la presqu'île de Goudjerate et la côte de Concan. Les courants rapidissants qui s'y forment en rendent la navigation de plus en plus malaisée. La côte est basse le long du Goudjerate et dans le fond du golfe ; elle ne s'élève à 30 m. après l'embouchure de la Nerbuddah, jusqu'à Bombay. Ports : Diu (aux Portugais), Cambaye, Surate. — La ville de **Cambaye** est située sur une baie, qui prolonge le golfe vers le N. Elle est rattachée administrativement à la présidence de Bombay ; 10.000 hab. environ. C'est une ville déchue ; elle faisait autrefois un commerce assez important de soie, d'or et d'étoffes ; mais son port, en partie comblé par les alluvions, et ses manufactures sont pour la plupart abandonnées.

CAMBAYE (*bay'*— de *Cambaye*, n. pr.) n. m. Sorte de toile de coton qui se fabrique aux Indes. ◊ On dit aussi CAMBAYER n. m.

CAMBÈE n. f. Bot. Syn. de CAREYIE.

CAMBEFORT (Jean), compositeur français, né dans les premières années du XVIIe siècle, mort en 1661. Il collabora à la musique de plusieurs ballets représentés à la cour (*Ballet du Temps*, *Ballet royal de la Nuit*) et publia un recueil d'*Airs de cour à quatre parties*, et plusieurs *Livres d'airs à quatre parties*, dont l'un est dédié au cardinal Mazarin.

CAMBERT (Robert), compositeur français, né à Paris vers 1628, mort à Londres en 1677. Surintendant de la musique de la reine Anne d'Autriche, il écrivit des motets, des « noëls », des « airs de cour » et des « airs à boire » dont il ne reste plus de traces. Il écrivit la musique de *la Pastorale*, première œuvre lyrique française. Remplacé à l'Opéra par Lulli, il se rendit en Angleterre, où il devint surintendant de la musique du roi Charles II, et où, dit-on, il fit représenter un opéra intitulé *Ariane*.

CAMBERWELL, ville d'Angleterre (comté de Surrey), à 5 kilom. [illegible] faubourg ; 200.000 hab.

CAMBES, comm. de la Gironde, arrond. et à 13 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne ; 887 hab. Vins ; carrières de pierre. Port sur la Garonne. — Il existe en France plusieurs autres communes du nom de **Cambes**.

CAMBÈS, CAMBLES ou **CAMBYSIOS**, roi légendaire de Lydie. Suivant une légende, il commit un inceste, et fut dès lors tourmenté d'une faim dévorante que rien ne pouvait satisfaire. Une nuit, il se jeta sur sa femme, et la mangea tout entière. À l'exception du bras droit. À son réveil, il devint fou de désespoir, courut au temple, où, après avoir maudit les dieux, il se perça de son épée.

CAMBESSÉDÈE (du *Cambessédes*, botan. franç. [1799-[illegible]]).

CAMBESSÉDÉSIE (*dé-si* — de *Cambessédes*, bot. franç. [1799-1862]) n. f. Genre de plantes dans la famille des mélastomacées, tribu des microliciées, comprenant des arbrisseaux et de petits arbustes du Brésil méridional.

CAMBIAGI (Joachim), historien italien, né en Toscane en 1740, mort à Florence en 1805. Son nom est demeuré attaché à l'histoire de la renaissance de l'esprit national italien, qui se manifesta à la fin du XVIIIe siècle. Associé avec le Florentin Gaetano Cambiagi, il publia des éditions des meilleurs auteurs italiens. Séjant jeu avec ardeur dans le parti des révolutionnaires corses, il protégea ceux qui étaient établis en Toscane, répandit leurs proclamations

[illegible] ouvrage passionné et souvent inexact, mais plein de documents authentiques. Il avait aussi commencé une *Histoire de Sardaigne*, qu'il n'a pas pourvu de vie au delà de 1457.

CAMBIAL, ALE, AUX (*kan*) adj. Qui a rapport au change: *[illegible]*, CAMBIAL *et mortifère*.

CAMBIANO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2.580 hab.

CAMBIASO (Luc), peintre italien, né à Moneglia, près de Gênes, en 1527, mort vers 1585. C'est à lui que sont dues les peintures qui décorent la voûte de la grande salle du palais Doria, à Gênes; à l'Escurial, il a peint plusieurs fresques représentant le *Paradis*. Plusieurs belles œuvres de ce peintre se trouvent encore au musée du Prado, dans diverses églises de Gênes, au palais Borghèse, à Rome, à la villa de Terrala, etc. Son *Portrait*, par lui-même, est au palais Spinola, et aussi au musée des Offices.

CAMBIATURE (*kan*) [illegible] Sorte de chaîne [illegible] C'est une voiture lourde, nécessitant le remplacement des chevaux à des relais [illegible].

CAMBIER (France) [illegible] Officier [illegible] [illegible] le commerce [illegible] de l'expédition [illegible] Zanzibar [illegible] de l'Afrique et parvint jusqu'à Karema, sur la rive orientale du lac Tanganyika, où il fonda, en 1879, la première station de l'Association internationale africaine. Il fut chargé d'un poste consulaire à Zanzibar de 1882 à 1885 et dirigea en 1887-1888 l'expédition de reconnaissance du terrain pour la construction du chemin de fer de l'Est indépendant.

CAMBINI (Jean-Joseph), compositeur, né à Livourne en 1746, mort à Bicêtre en 1825. Ayant enlevé, à Naples, une jeune fille avec laquelle il s'embarqua pour Livourne, il fut pris par des corsaires et emmené en Barbarie. Rendu à la liberté, il se rendit en France. Il écrivit d'abord beaucoup de musique instrumentale, puis fit représenter, sans grand succès, *les Romans*, à l'Opéra (1776), et *Rose d'amour et Carlomin*, à la Comédie-Italienne (1779). Devenu directeur de la musique au théâtre des Jeux-Italiens, il donna à ce théâtre quelques petits opéras: *la Croisée* (1785); *les Fourberies de Malburin* (1786); *Cora ou la Prêtresse du Soleil* (1787); *le Tuteur avare* (1788); *Colas et Colette*; *le Bon Père*; *les Deux Frères* (1788); *Adèle et Edwin* (1789). Chef d'orchestre du théâtre Louvois, il y fit représenter *Nanitide et Dagobert* (1791), et *les Trois Gascons* (1793). Il fit exécuter ensuite, au Concert spirituel, deux oratorios: *le Sacrifice d'Abraham*, et *Joad*. Cambini agissait en improvisateur, plutôt qu'en compositeur. Aux œuvres ci-dessus mentionnées il faut ajouter des symphonies, des quatuors, des concertos, des morceaux de genre pour différents instruments, des solfèges, etc.

CAMBISTE (*kan-bisst'* — ital. *cambista*, changeur) n. m. Sorte de petit banquier spéculant sur le change, sur les lettres de change qu'il achète et revend. (Vieux.)

CAMBIS-VELLERON (Joseph-Louis-Dominique, marquis DE), historien et bibliographe français, né à Avignon en 1706, mort en 1772, fut capitaine de dragons, puis lieutenant général de l'infanterie du pape, qui régnait alors sur le comtat Venaissin. On lui doit: *Annales du comtat Venaissin*, une *Histoire d'Avignon*, etc.

CAMBIUM (*om'* — du bas lat. *cambio*, je change) n. m. On désignait naguère de ce terme le tissu générateur qui, dans la tige des dicotylédones et des gymnospermes, donne naissance, sur sa face interne, au bois secondaire et, sur sa face externe, au liber secondaire. V. TIGE, FORMATION SECONDAIRE.

— *Encyl.* Le *cambium* est un tissu mou, au niveau duquel se fait la déchirure quand on écorche une branche. Ce mot a été créé par Grew et adopté par Mirbel: ils l'appliquaient à un liquide amorphe dont ils admettaient l'existence entre le bois et le liber, et lui, ou plutôt ce liquide organisé, organisant, par une sorte de génération spontanée, les éléments anatomiques; on sait, aujourd'hui, que c'est là une idée absolument fausse, et que le liquide provient d'un plasmodesmes [illegible] pour faire disparaître toute trace de la [illegible] les phénomènes observaient que les botanistes ont généralement abandonné l'usage du terme qui lui consacrait. Schleiden et Schacht, qui, bien qu'ayant des notions plus saines sur l'origine des tissus, avaient adopté le mot de « cambium » pour le tissu générateur du bois et du liber secondaires, en étendirent l'usage à tous les tissus générateurs, c'est-à-dire aux méristèmes. Les arboriculteurs emploient encore couramment le terme de « cambium » dans son sens restreint; la considération de ce méristème est indispensable dans l'opération du greffage; pour en assurer la réussite, il faut établir une continuité aussi parfaite que possible entre le cambium du sujet et celui du greffon.

CAMBLAIN-CHÂTELAIN, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Béthune, sur la Clarence; 1.611 h. Houille.

CAMBLANES-ET-MEYNAC, comm. de la Gironde, arr. et à 10 kilom. de Bordeaux; 1.259 hab. Vins de palus rouges [illegible] Chateau-Latour, Le Chasseur, Chateau-Lamothe, Chateau-Fleurie, Chateau-Maury, [illegible] Tourdelaine.

CAMBLI ou **CAMBOULI** (*kan*) n. m. Mûrier indéterminé de la côte de Coromandel.

CAMBO (*kan*) n. m. Sorte de thé très parfumé, de couleur violette.

CAMBO, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 20 kil. de Bayonne, près de la Nive; 2.012 hab. Chocolat; carrières de pierres à chaux et à bâtir. Eaux thermales (ferrugineuse et sulfureuse), connues dès le XVIe siècle.

CAMBODGE, roy. de l'Indo-Chine méridionale, sous le protectorat de la France. Depuis 1887, il fait partie du gouvernement général de l'Indo-Chine française. Il est situé entre le royaume de Siam au N.-O., le Laos mérid. au N., l'empire d'Annam à l'E., le Cochinchine française au S.-E. et au S., le golfe de Siam au S.-O. D'une superficie approximative de 120.000 kilom. carr., il n'est peuplé que de 1.800.000 hab. (*Cambodgiens, annes.*) La capitale est *Pnom-Penh* [illegible] gouvernement royal et de la résidence [illegible]

— *Géographie physique.* Le [illegible] dans la partie centrale. Il se relève, au N., [illegible] Tabeng, et au S., entre Kassan-Pno et [illegible] Pong et Kampot, avec les hauteurs qui séparent sur la côte la région du Grand-Lac (Pnom-Cheraone, Pnom-Daypedang, etc.). Les hauteurs et la dépression centrale reçoivent une grande quantité de pluie. De mai à novembre, le vent vient de la mer, et il pleut tous les jours. De novembre à mai, c'est la saison sèche: la mousson du N.-E. souffle; cependant, il tombe encore quelques rares pluies. Grâce à cette humidité, le climat est plus supportable que dans la Cochinchine voisine; en été, la température oscille entre 20 et 40°; elle s'abaisse, en hiver, jusqu'à 15°. — Le système hydrographique du Cambodge est constitué par de petits bassins côtiers sans importance, par le Tonlé-Sapon (grand Lac), et ses affluents, par une [illegible] portion [illegible] du Mékong. Le Grand-Lac, de forme très allongée, est orienté du N.-O. au S.-E. Sa superficie varie avec le niveau [illegible] 1.000 kil. carrés; sa longueur de 130 kil. environ, sur [illegible] de 25. Sa profondeur, à peu près uniforme, est de 12 à 14 mèt. A [illegible] de la sécheresse, les eaux [illegible] de sixième de cette surface. Les principaux tributaires du Tonlé-Sap sont: le Stung-Sangker, ou rivière de Battambang, grossi du Stung-Sisophon; du Stung-Sangkaï, qui vient du Pnom-Dong-Rok; le Stung-Sen, qui a la même origine que ce dernier; le Stung-Chinit. Le lac, de plus, communique avec le Mékong par une large rivière, le Tonlé-Toch. Le Mékong, dans son cours cambodgien, est une large nappe d'eau très navigable. Au-dessous de Pnom-Penh, le fleuve se divise en deux branches que sépare une vaste plaine le plus souvent inondée: c'est le commencement des basses terres cochinchinoises. — La côte est plus découpée que celle de la Cochinchine, moins que celle de l'Annam. Ses principaux accidents sont la pointe de Samit et la baie de Kompong. Elle est bordée d'îles nombreuses, en face de la plus importante desquelles, Phu-Quoc, est le meilleur port du Cambodge, Kampot.

— *Géographie économique.* Le sous-sol est encore peu connu et peu exploité. Il renfermerait du minerai de fer, du cuivre, du cinnabre, du kaolin, de la houille (vallée de Kampot). Les hauteurs, au S. de Pursat, fournissent des pierres précieuses: rubis et émeraudes. Mais la grande richesse du Cambodge consiste dans la culture du riz et dans la pêche sur le lac, qui prennent une importance de plus en plus considérable. Les autres produits principaux sont le poivre, le coton, la gomme-gutte, le bétel, les graines oléagineuses [illegible] Le développement en faveur [illegible] dans toute l'Indo-Chine; les bœufs du Cambodge servent comme animaux de trait et pour la boucherie. — L'industrie est fort peu développée; le manque de voies commodes, le dépeuplement du pays à la suite de longues guerres, en sont la cause. Les industries existantes servent presque toutes de l'agriculture (distillerie d'alcool de riz, fabrication de sucre, tissage de fils de soie), et de la pêche (poissons salés, construction de bateaux [illegible] travaille, de plus, les pierres précieuses. — Le commerce extérieur a pris quelque développement depuis qu'une ligne régulière de vapeurs a été établie entre Saïgon et la Cochinchine (1893). Il prend presque en totalité la voie de Pnom-Penh-Saïgon; ce dernier port est le grand débouché du Cambodge. Quelques marchandises étrangères, surtout des cotonnades, le pénètrent par le port-frontière de Kampot. Le Cambodge exporte du riz en quantités considérables, du poivre, du poisson salé, des bois, des bateaux, de la soie grège, quelques tissus indigènes, du bétel, qui part pour la Chine; il importe l'opium de l'Inde et les tissus de l'Europe. A part son commerce propre, le Cambodge fait le commerce de transit entre le Siam oriental (Battambang, Stung-Kracp) et Saïgon.

— *Géographie politique et Histoire.* L'ancien Cambodge, l'empire Khmer, dont subsistent de nombreuses ruines (Angkor, dans le Cambodge siamois), était de beaucoup plus vaste que le royaume actuel. Il s'étendait, au N., jusque dans le bassin du Se-Moun; au S., la Cochinchine était une de ses provinces. Sa prospérité fut grande, surtout du VIe au XIe siècle. Mais il devint bientôt le champ de bataille de ses puissants voisins: l'Annam et le Siam; il devait être disputé par eux, tour à tour conquis et reconquis jusqu'au XIXe siècle. Il était entamé des deux côtés quand la France intervint. Le 11 août 1862, l'amiral de La Grandière et le roi Norodom signaient un traité établissant le protectorat français sur le Cambodge. Le 15 juillet 1867, la France abandonnait au Siam les provinces occidentales du royaume (Siem-Reap, Battambang) et, le 7 juin 1884, par une nouvelle convention avec le roi, elle renouvelait le protectorat et le rendait plus strict. Cette convention provoqua le soulèvement de 1885. En 1886, la France rétablissait l'administration indigène, ne gardant que la police extérieure, les douanes et la régie de l'opium. Le 17 octobre 1887, le Cambodge était déclaré partie intégrante de l'Indo-Chine française unifiée. Les frontières du royaume n'avaient jamais été, malgré les travaux de la commission franco-siamoise de 1872-1873, complètement délimitées du côté du Siam. Par le traité du 13 octobre 1893 [illegible] Siam [illegible] les provinces de Battambang et de Siem-Reap, et les Français [illegible] Kratieh. Le 13 janvier 1896, le Cambodge [illegible] comme étant dans la zone d'influence française toutes les anciennes possessions du Cambodge, au N. et à l'O., jusqu'au bassin du Ménam. — Les cinq résidences de France dans le Cambodge sont: Pnom-Penh (résidence générale, tribunal de 1re instance), Kampot, Pursat, Kompong-Thom, Kratieh. V. INDO-CHINE (carte de).

— BIBLIOGR.: E. Aymonnier, *Géographie du Cambodge* (Paris, 1876); Delaporte, *Voyage au Cambodge* (Paris, 1880); Moura, *le Royaume de Cambodge* (Paris, 1883); Pavie, *Exploration de l'Indo-Chine* (Mémoires et documents publiés par les membres de la mission) [Paris, 1894].

Cambodge (ORDRE ROYAL DU), fondé le 5 février 1864 par le roi Norodom Ier, et devenu français en 1896. Il comprend cinq classes: grand-croix, grand officier, commandeur, officier, chevalier. Le ruban, rouge, liséré de vert, est devenu, par décret du 5 déc. 1899, blanc bordé d'un liséré orange.

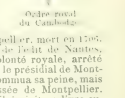
Ordre royal du Cambodge.

CAMBODGE (CAP). V. CAMAO.

CAMBODGE, fleuve. V. MÉKONG.

CAMBODGIEN, ENNE (*kan-bod-ji-in, en'*), personne née au Cambodge ou qui habite ce pays. — *Les* CAMBODGIENS.

— Adjectiv. Qui appartient [illegible] ses habitants. *Histoire* [illegible]

CAMBOGIE (*kan-bo-ji*) n. f. Bot. Syn. [illegible]

CAMBOLIVE (Étienne), avocat [illegible] né à Montpellier, mort en 1796. [illegible] après la révocation du édit de Nantes, [illegible] comme rebelle à la volonté royale, arrêté en [illegible] condamné aux galères par le présidial de Montpellier. Le parlement de Toulouse, saisi [illegible] mais le [illegible] du ressort de la sénéchaussée de Montpellier. [illegible] se réfugia à Genève, où il écrivit un livre curieux: *Histoire de deux gentilshommes, contenant en abrégé quelques particulières remarques pour discourir des persécutions [illegible] les protestants*; etc. (1688).

CAMBON (Joseph), né à Montpellier en 1756, mort en Belgique en 1820, [illegible] sous la Restauration. Du [illegible] Assemblée [illegible] tive et ensuite à la Convention, Cambon, quoique très ardent en politique, se tenait généralement [illegible] exclusivement, au moins au début de sa carrière parlementaire, à l'étude des questions financières, [illegible] la création d'un grand livre pour l'inscription de la dette publique. C'est là son unique titre à la notoriété, car son rôle politique a été assez effacé, bien qu'il se soit associé jusqu'au bout aux excès des montagnards: on le proposa dans le mouvement insurrectionnel du 12 germinal, Cambon passa à l'étranger, revint en France en 1795, où il siégea à la Chambre pendant les Cent-Jours. Puis il reprit le chemin de l'exil, et mourut près de Bruxelles.

Joseph Cambon.

CAMBON (Charles-Antoine), peintre, né et mort à Paris (1802-1875). Élève de Coeri, il fut un des artistes les plus renommés pour les décors de théâtre. Il fut longtemps associé avec Pilastre. On peut citer de lui les décors de *la Sylphide*, de *Zertine*, du *Corsaire*, des *Noces masquées*.

CAMBON (Pierre-Paul), administrateur et diplomate français, né en 1843. Fils d'un magistrat, il se fit recevoir avocat. Chef du cabinet de Jules Ferry à la préfecture de la Seine en 1870, il devint successivement secrétaire générale des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône (1871) et préfet de l'Aube (1872). Révoqué en 1873, il fut nommé, l'année suivante, inspecteur général des Enfants assistés du département de la Seine, puis préfet du Var, préfet du Doubs. Mis en disponibilité par le gouvernement du 16 Mai, il devint préfet du Nord (déc. 1877). En 1888, Cambon quitta l'administration pour la diplomatie: il fut envoyé comme résident de France à Tunis, puis comme ambassadeur à Madrid (1889-1891), à Constantinople (1892-1894), à Berlin (1895-1898).

CAMBON (Jules-Martin), administrateur français, frère du précédent, né à Paris en 1845. Avocat en 1866, il fit la campagne de 1870-1871 comme capitaine des mobiles de Seine-et-Marne, [illegible] commissaire provisoire [illegible] 1871, [illegible] conseil d'État, il fut attaché, en 1874, à la direction générale des affaires civiles [illegible] préfet de Constantine (1878-1882), [illegible] préfet de police (1882). Successeur [illegible] préfet du Nord en 1882, il passa en 1887 [illegible] Rhône, puis, en 1891, du département de la Seine. Il a été nommé, en 1896, ambassadeur à Washington, et [illegible] par l'Espagne [illegible] préliminaires du traité de paix [illegible] des États-Unis.

CAMBOORA, ville anglaise d'Australie (Queensland), sur le Hodgson, affluent de la haute Condamine; 5.000 h.

CAMBORNE, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles); 44.000 hab. Commerce de bestiaux; mines de plomb, de cuivre et d'étain.

CAMBOUIS (*kan-bou-i*) n. m. Techn. Huile ou matière grasse qui, employée pour graisser le frottement des roues et des machines, prend la consistance de la boue et se mêle d'une certaine quantité de métal qui lui donne une couleur noire. *Les fabriques de vaisseaux passent des calottes par l'essence de térébenthine.*

— Art vétér. Matière sébacée qui s'accumule souvent à l'intérieur du fourreau de la verge du cheval.

CAMBOUISÉ (*kan-bou-i-zé*), **ÉE** adj. Se dit des pièces d'une batterie de fusil empâtées par la formation du cambouis: *Platine cambouisée*; *Ressorts cambouisés*. Celles dans lesquelles la poussière a épaissi le cambouis qui les lubrifiait et rend ainsi le roulement plus pénible.

CAMBOULAS (*kan, lass*) n. m. Étoffe de chanvre et de laine fabriquée en Provence.

CAMBOUNÈS, comm. du Tarn, arr. et à 19 kilom. de Castres, sur la Dourenque, affluent de l'Agout; 1.333 hab. Fabrique de mollettons.

CAMBOUT (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kilom. de Loudéac; 1.062 hab.

CAMBRAGE (*kan-braj'*) n. m. Action de cambrer. Le cambrage, *des chaussures*.

CAMBRAI *kanbré* — de *Cambrum*, n. de ville. n. m. Sorte de toile blanche, fine et claire, analogue aux *quintins* de Bretagne, et que l'on fabriquait aux environs de Cambrai. On l'appelait aussi Cambrésine. Dentelle à la mécanique, et non au fuseau; fausse dentelle.

CAMBRAI dat. *Cameracum*, ch. l. d'arrond. du Nord, à 46 kilom. de Lille, sur l'Escaut canalisé. — *Chambrai*, *camrai*. Ch. de l'Ouest, gare centrale, empl. prot. était, nombreux [illegible] journal de l'instituteur, cour. l'appel de Douai, [illegible] ques. Place de guerre défendue par une citadelle qui occupe le point culminant. Bibliothèque [illegible] rare du 15e corps d'armée. Société de géographie, [illegible] fin de commerce, fabriques de [illegible] nons, batistes, toiles fines, linge de table, mousselines, toiles de dentelles, tissus ornements d'église, registres, brosseries, chaussonnerie en fer, tanneries, corroiries, brasseries, distilleries, huileries, moutarderies, teintureries, fabriques de moutarde, sirops, vinaigre, savon, amidon, verres, poterie, cirage, lait hygiénique, moulins. Commerce de céréales, bestiaux, houblon, lin, beurre, laines, graines oléagineuses, houille et Mar (commerce). Population, XVe, XVIe, XVIIe siècles. Clairaut, Cambrai [illegible] XIIe s., porte du Saint Sépulcre 1230, porte Notre-Dame, ou de Valenciennes; cathédrale Notre-Dame 1559; Saint-Géry, 1220-1324, palais de justice, *l'hôtel de ville* de Robelin, musée toiles de maîtres célèbres.

Cambrai y vendaient en 1581, Charles de Ragnacourt, chef des ligueurs de Cambrésis, qui livra la place au duc de Parme le siège de 1677. Plusieurs traités sont datés de Cambrai 1559, 1629. — Patrie de Dumouriez, du musicien Jusquin Desprez; du sculpteur Pierre de Franqueville, du peintre Berthélemy, de l'astronomie Mathieu.

L'arrond. de Cambrai à 7 cant., 119 comm., et 128 ccl hab., le canton Est 11 comm. et 22.839 hab., le canton Ouest 15 comm. et 28.158 hab.

Armes de Cambrai

CAMBRAI (Ligue de). Ligue formée à Cambrai, le 10 décembre 1508, entre le pape Jules II, le roi de France Louis XII, comme duc de Milan, le roi d'Aragon Ferdinand le Catholique, l'empereur Maximilien, les ducs de Savoie et de Ferrare, le marquis de Mantoue et le roi de Hongrie, contre la république de Venise dont les acquisitions en Italie, les empiètes, aux dépens du duché de Milan, de l'Autriche, les États de l'Église et du royaume de Naples, avaient des [illegible] de l'Europe occidentale. Engagée en avril 1509 par Louis XII, la campagne aboutit à la défaite des Vénitiens à Agnadel (14 mai). Mais la discorde ne tarda pas à éclater parmi les vainqueurs, et, grâce aux habiles concessions faites à chacun des États coalisés par le Sénat vénitien, cette ligue ne tarda pas à se dissoudre (février 1510).

Cambrai (paix de). Elle fut signée, le 5 août 1529, entre Louise de Savoie, mère du roi de France François Ier, et Marguerite d'Autriche, au nom de son neveu Charles-Quint, d'où son surnom de *paix des dames*. Aux termes du traité, le roi de France épousait Eléonore, sœur de l'empereur; il renonçait à la Flandre et à l'Artois, ainsi qu'à ses prétentions sur Naples.

Cambrai (Concile de), concile provincial, tenu dans cette ville au mois d'août 1565 par Maximilien de Bergues, archevêque de Cambrai, qui assistaient des évêques de Tournai et Arras, et des abbés de Saint-Aubert et de Saint-Amand. On y fit adhésion aux décrets du concile de Trente, puis on rédigea, en vingt-un chapitres subdivisés en articles, un règlement détaillé statuant sur les fonctions du diocèse. Il sont tenu à Cambrai quelques autres conciles de moindre importance.

Cambrai (Conférence de), fondée à Paris vers 1344, sous les auspices de Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai. On la [illegible] *collège du Cambrésis*, parce que, dès les [illegible] Jean Gerson, Hugues de Pomar, évêque de Langres, et Hugues d'Arcy, évêque de Laon, avaient contribué à son établissement. Il fut réuni, en 1763, au collège Louis-le-Grand, vers le son emplacement.

CAMBRASINE (*kan. zin'*) n. f. Toile fine du Levant, analogue à la batiste, que l'on fabriquait à Cambrai.

CAMBRAY Baptiste, jusserand du XIIe siècle, vivant [illegible] Cambrésis, et fut l'inventeur de la toile [illegible] le nom de *batiste*. La fabrication de cette toile se répandit la petite province qu'habitait ce simple paysan, sur la vie duquel l'histoire ne nous a transmis [illegible] autre détail.

CAMBRAY-DIGNY (Louis-Guillaume de), financier et [illegible] né en Picardie en 1724, mort à Florence vers la fin du XVIIe siècle. Il suivit en Toscane la *Compagnie Fabroni*, [illegible] française qui était chargée de la régie des sels, des tabacs et des douanes. Devenu directeur de la Cour des comptes, il rendit de grands services au pays, sous les ducs Pierre-Léopold et Ferdinand. C'est lui qui dressa les plans de la première pompe à feu construite en Italie, et qui asseyait de [illegible] de la vallée de Chaillot [illegible].

CAMBRAY-DIGNY (Guillaume, comte de), homme d'État italien, né à Florence en 1820. Fils d'un simple artiste, il était élevé par ses parents jusqu'au rang de [illegible] il conquit la confiance de Léopold II, auquel il le [illegible] de concevoir les mesures les plus libérales. Lorsque les événements de 1850 forcèrent le grand-duc à [illegible] ses États, et que la Toscane fut annexée au Piémont, [illegible] comte de Cambray-Digny fut élu député.

[illegible] à 40 nommé ministre des finances du royaume [illegible] se trouva dans la nécessité de recourir à [illegible] vennes [illegible] les plus ou moins heureuses, entre [illegible] la mouture, qui porta un si rude coup [illegible] Il parvint cependant à faire voter son projet [illegible] en 1866. Le ministère, que présumait Cambray-Digny, tombaient 1869; lui-même avait été nommé sénateur du royaume en 1868. On cite de Cambray-Digny: *Dell'origine e dell'ordinamento tributario d'Italia*, 1868.

CAMBRE *kanbr'* rad. *cambrer* n. f. Syn. de cambrure, dans le langage des architectes et des tailleurs.

CAMBRÉ, commune d'Espagne (Galice) prov. de la Corogne, [illegible] Ferrol aux [illegible] 1860.

CAMBRELAGE (*kan, laj*) n. m. Dr. féod. Syn. de CHAMBELLAGE.

CAMBREMENT *kan* [illegible] n. m. Action de cambrer. Le cambrement *des étoffes* [illegible]

CAMBREMER, ch. de fer du [illegible] 1861 [illegible] de Pont l'Évêque [illegible] Bernay à l'Aigle [illegible] 1866. [illegible] XIIe siècle [illegible] étant [illegible] des [illegible] barrages de [illegible] Le canton a 21 comm. et [illegible] hab.

CAMBRER *kan* [illegible] n. m. [illegible] verte. A l'équipage, [illegible] *cambrer* [illegible] *dans*. [illegible] qui particulièrement coupe [illegible] en arrière, en croisant les [illegible] et en portant le poitrine en avant. CAMBRER *sa taille pour se donner un air* [illegible]

Cordonn. Cinto. Élargissement [illegible] sures, allongé [illegible] même temps plus en rapport avec le [illegible]

Rel. Recourbement de lame des angles en arrière [illegible] pour relever un livre.

Se cambrer, v. pr. Cambrer sa taille. Dr. [illegible] se cambrer. *Pontier qui commence à* SE CAMBRER.

Fig. Se plier, céder: *Devant moins* SE CAMBRER *encore. Mourut fort dévotement* [illegible] *Sallustius*.

CAMBRES, comm. du Portugal (Beira [district de Vizeu]), dans le *pays du Vouhe*, le [illegible] du Vouhe. Population [illegible]

CAMBRÉSIEN (*kan, zi-in'* — rad. *Cambrai*) n. m. Monnaie qui eut cours dans le nord de la France pendant XIVe siècle.

CAMBRÉSINE (*kan, zin'* — rad. *Cambrai*) n. f. Tissu de lin, au genre des toiles, qui est une batiste à trame plus serrée. Cette toile [illegible] à la garniture intérieure des [illegible] XIVe siècle, le pape Pie V [illegible] contrôleurs de Rome à porter un voile de cambrésine blanche.

CAMBRÉSIS (lat. *Cameracensis pagus*), ancienne division de la province de Flandre, forme aujourd'hui, dans le dép. du Nord, la majeure partie de l'arrond. de Cambrai. Terroir accidenté, très fertile en grains, en pâturages, en lin recueilli pour la fabrication de la toile appelée *batiste*. Principales villes : *Cambrai* (anc. cap.), et Le Cateau-Cambrésis.

CAMBREUR (*kan*) n. m. Ouvrier qui cambre les cuirs des chaussures afin qu'elles aient la courbure voulue.

CAMBREUSE (*kan breuz'*) n. f. Machine employée dans la fabrication mécanique des chaussures, pour donner à celles-ci la cambrure définitive qu'elles doivent avoir et conserver.

CAMBRIA, nom latin du pays de Galles.

CAMBRIC n. m. Techn. V. CAMBRIE.

CAMBRIDGE (lat. *Camboritum*, *Gantebridge*) ville d'Angleterre, comté du même nom, sur le *Cam*, affluent de l'Ouse; 44.510 hab. Commerce de chevaux, céréales, laitages, laines, cuirs. Vieille cité, irrégulièrement bâtie, elle étale ses maisons de briques dans les plaines. Ville bretonne, puis romaine, saxonne, anglaise, elle doit son renom et, pour beaucoup, sa vie, à l'université. Collège dater, au plus tard, du XIIe siècle, et rivalise avec Oxford. Favorisée par les privilèges royaux, à tel point que, lors de la guerre des protestérent par des mutineries (1380), sans cesse enrichie par des dotations particulières, l'université comprend dix-neuf colléges, dont deux pour dames. Au nombre des plus importants se remarquent le Christ's College (1466), où Erasme enseigna la théologie, où Milton fut élève; le King's College (1441), avec une chapelle remarquable, de

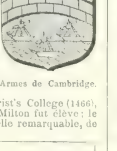

Armes de Cambridge.

Chapelle de King's College à Cambridge.

style ogival (XVe s.); au Queen's College (1448), Erasme professa le grec, au Trinity College (1546), qui est le plus beau, célèbre hommes illustres, Newton, Dryden, Byron, etc.; à celui de Sydney Sussex (1598), Cromwell, Pembroke College est le plus ancien (1347). L'université compte environ trois mille étudiants des deux sexes. La bibliothèque, la troisième d'Angleterre, possède 400.000 volumes, 6.500 manuscrits, [illegible] de Londres à Ely [illegible] *Cambridge est* peuple de [illegible] sur 22 kilom. carr. — Bibliogr. : J. W. Clarke, *Cambridge, sketch of its history and descriptive notes*, Londres, 1890. F. Roberts, *Emblems of university colleges*, Cambridge, 1891.

CAMBRIDGE, ville des États-Unis d'Amérique (Massachusetts), sur la rivière Charles [illegible] tion de [illegible] Vetter [illegible] coupes remarquables. Cette ville [illegible] d'une université [illegible] plus ancienne de l'Union, dont plusieurs [illegible] très-savants [illegible] les [illegible] On trouve en [illegible] dans les États-Unis [illegible] villes du même nom : une dans l'Ohio (6.200 hab.), l'autre dans le Maryland (5.800 hab.).

CAMBRIDGE (Adolphe-Frédéric, duc DE), prince anglais, septième fils de George III, né et mort à Londres [illegible] Lorsque les Anglais eurent reconquis le Hanovre, il en fut [illegible] Ernest-Auguste.

CAMBRIDGE George-William-Frédéric-Charles, deuxième duc DE, général anglais et prince de la famille royale d'Angleterre, né en 1819 à Hanovre, fils du précédent et premier cousin de la reine Victoria. Il a hérité des titres et du rang de son père, en 1850. Le duc de [illegible] bataille de l'Alma et à celle d'Inkermann, à la tête de [illegible] nommé commandant en chef de l'armée anglaise et feld-[illegible] constituée l'armée de près de 200.000 volontaires que compte aujourd'hui l'Angleterre. En 1896, le commandement en chef passa au général Wolseley.

CAMBRIE (*kan-bri*) n. f. Nom sous lequel on désignait autrefois une étoffe fabriquée avec du lin, et qu'aujourd'hui on confectionne avec de la laine et, le plus souvent, avec du coton, chaîne et trame. ◊ On dit aussi [illegible]

CAMBRIELS (Albert), général français, né à Lagrasse (Aude) en 1815, mort en 1891. Pendant la guerre d'Italie, en 1859, il commandait le 84e régiment de ligne. Général de brigade en 1863, il fut nommé divisionnaire en 1870 et attaché à l'armée de Mac-Mahon. Grièvement blessé devant [illegible] reçut, dans les premiers jours d'octobre, le [illegible] ment de l'*armée des Vosges*. Après une série de combats à La Bourgonce, à Bruyères et à Brouvelieures et à Elles, Allemands entraînent à Epinal, et le général Cambriels se retira sur Besançon. Sa blessure s'étant rouverte, il dut résigner ses fonctions et fut mis par Chanzy à la tête du camp de Bordeaux. Après la guerre, il fut nommé commandant du 10e corps (1877), puis du 13e corps (1881) et retraité la même année.

CAMBRIEN (*kan-bri-in* — de *Cambria*, n. breton latinisé du pays de Galles.) n. m. et adj. m. On donne ordinairement le nom de système *cambrien* aux terrains sédimentaires les plus anciens, c'est-à-dire aux premiers dépôts qui se sont formés sur les roches archéennes ou primitives. — ENCYCL. Le système *cambrien* est représenté surtout par des schistes à éléments cristallins qui ont subi certainement un métamorphisme plus ou moins intense. Les débris organiques sont peu nombreux : quelques algues, vers, radiolaires, lingules. La Bohême a donné des trilobites. Un système particulier comprend dans le système *précambrien* les premières formations sédimentaires privées de restes organiques certains, et place le cambrien à la base du silurien. Il divise alors cet étage, de bas en haut, en géorgien, acadien et postdamien, et y renferme la faune primordiale de Barrande, caractérisée par les trilobites.

CAMBRIEN, ENNE (*kan-bri-in, èn'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) personne née dans le pays de Galles, ou qui habite ce pays. Les CAMBRIENS [illegible] *Pequot* [illegible] CAMBRIENNE.

CAMBRILLON (*kan*, et *ill*. mll.) n. m. Pièce de cuir la plus proche de la semelle, faisant partie du talon d'un soulier.

CAMBRIN, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 8 kilom. de Béthune, sur un sous-affluent de la Lys; 541 hab. Houille, papeterie. — Le canton a 17 comm. et 26.181 hab.

CAMBRON, comm. de la Somme, arrond. et à 5 kilom. d'Abbeville, 297 hab.

CAMBRINUS ou **GAMBRINUS**, roi [illegible] V. GAMBRINUS.

CAMBRIOLE ou **CAMBRIOTTE** (*kan*) n. f. Pop. Petite chambre.

CAMBRIOLER (*kan* — de *cambriole*, forme dimin. de *chambre*) v. a. Dévaliser une maison, un appartement, une chambre, par escalade ou effraction. [illegible] les [illegible] vols.

CAMBRIOLEUR, EUSE n. Celui, celle qui cambriole.

CAMBRIQUE (*kan-brik'* — de *Cambria*, n. breton latinisé du pays de Galles) n. et adj. Se dit de la langue parlée dans le pays de Galles : *Le* CAMBRIQUE. *La langue* CAMBRIQUE [illegible]

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Étienne, comte), général français, né à Saint-Sébastien (Loire-Inférieure) en 1770, mort à Nantes en 1842. Il s'enrôla, en 1793, dans la légion nantaise, fit ses premières armes en Vendée, et combattit à Quiberon (1795). Il se distingua ensuite en Allemagne (1797) et en Suisse, où il prit part à la bataille de Zurich (1799). Colonel à Iéna, il fut créé baron en 1810, après Wagram. Il fit des campagnes [illegible] au grade de général, et fut plusieurs fois blessé pendant la campagne de France. Il suivit Napoléon à l'île d'Elbe, commanda, au retour, l'avant garde de la petite armée impériale et fut nommé, pendant les Cent-Jours, général de division, comte et pair de France. Cambronne est surtout célèbre par sa brillante conduite à Waterloo. Vers la fin de la journée, à la tête d'un bataillon de la vieille garde, « le dernier carré », il opposa une résistance héroïque aux suprêmes assauts de l'ennemi. C'est alors qu'enveloppé de toutes parts et sommé de se rendre, il aurait lancé sa réponse fameuse : [illegible]

[illegible] en une campagne dans la Syrie pour les expéditions des Pharaons, [illegible] lorsque par les ennemis[illegible] Fait prisonnier et transporté mourant en Angleterre, Cambrone ne revint en France que pour se voir écrouer par le gouvernement de Louis XVIII, comme coupable d'avoir participé au renversement du premier gouvernement de la Restauration. Il fut traduit, sur sa demande, devant un conseil de guerre qui l'acquitta, après une superbe [illegible] Napoléon commandant de la place de [illegible] 1822. La Ville de Nantes lui a érigé une statue en 1848.

Bibliogr. : Fournier, *Procès du général Cambronne*, Paris, 1818 ; Brunet, [illegible] *Cambronne, sa vie et ses [illegible] et ses [illegible]*, Nantes, 1848.

CAMBROUSE *kanbrouz'* n. m. Argot. Cabaretier, [illegible] ; banlieue de Paris. Servante de cabaret.

CAMBROUSER *kan-brouz-é* v. n. Argot. Servir, exercer un service.

Fais-le [illegible] Sin-Blaise [illegible] J. Richepin, *Chanson de Gueux*.

CAMBROUSIEN, ENNE *kan, zi-in, en* n. et adj. Argot. Paysan, campagnard.

CAMBROUSIER (*kan, zi-é*), **ÈRE** n. et adj. Argot. Celui, celle qui vole dans les campagnes.

CAMBROUX (*kan-brou*) n. m. Pop. Valet de ferme.

CAMBRURE (*kan*) n. f. Courbure de ce qui est cambré, arqué ou courbé : *[illegible] d'un meuble, d'une pièce de bois.* ‖ Se dit particulièrement de la courbure de la taille, quand les épaules sont jetées en arrière, les reins portés en avant.

— Fig. Pose, tournure affectée, prétentieuse : *Les auteurs [illegible] quants prêchent la* CAMBRURE *de la phrase.* Champfleury.

CAMBRY (Jacques), savant antiquaire, né à Lorient en 1749, mort en 1807. Il fut quelque temps préfet de l'Oise, et devint le premier président de l'académie celtique. On a de lui : *Essai sur la vie et les tableaux de Dussaulx* (1788) ; *Description du département de l'Oise* (1802) ; *Monuments celtiques, etc.* (1805) ; etc.

CAMBUNIENS (MONTS), chaîne de montagnes de l'ancienne Grèce, entre la Thessalie et la Macédoine, à laquelle se rattachaient l'Olympe, l'Ossa et le Pélion.

CAMBURG ou **KAMBURG**, ville d'Allemagne (Saxe-Meiningen) ; 2.660 hab. Fabriques de machines agricoles, sucreries ; bétail, bois. Ancienne résidence des comtes de Camburg.

CAMBUSLANG, paroisse d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde ; 8.300 hab. Importante exploitation de houille ; tissage de coton.

CAMBUSNETHAN, paroisse d'Ecosse (comté de Lanark), près de la Clyde ; 5.000 hab. Exploitation de houille ; tissage de coton pour les manufactures de Glasgow.

CAMBUSE (*kan-buz'* — du holland. *kabuys*) n. f. Mar. Magasin situé dans l'entre-pont où l'on tient les vivres, où l'on distribue les rations à l'équipage.

— Par anal. Petite cantine pour les ouvriers, établie dans un chantier ou un atelier : *Les* CAMBUSES *d'un chemin de fer en construction.*

— Pop. Chétive auberge, cabaret mal tenu. ‖ Logis, chambre.

CAMBUSER v. a. Techn. V. COMBUGER.

CAMBUSIER (*kan, zi-é* — rad. *cambuse*) n. m. Homme de bord qui est chargé de la garde des vivres et de la distribution des rations.

— Par ext., Dans les chantiers, syn. de CANTINIER.

CAMBYSE, seigneur perse, qui vivait au VIe siècle avant l'ère chrétienne et qui était tributaire du roi des Mèdes, Astyages. Celui-ci lui fit épouser Mandane, pour éviter de la donner à un membre d'une famille royale ; un songe lui avait, en effet, appris que l'enfant né de Mandane le détrônerait. Il n'évita pas le sort qui lui était réservé, car Mandane eut de Cambyse un enfant qui le détrôna : c'était Cyrus.

CAMBYSE, roi de Perse, fils et successeur du grand Cyrus, nommé *Kambujia* dans l'inscription de Darius à Behistoun, monta sur le trône en 529 avant l'ère chrétienne. Ce prince, qui ne paraît pas avoir joui de toute sa raison, traita ses sujets et sa famille avec la plus grande cruauté. Il fit assassiner son frère Smerdis dont il redoutait l'ambition, et tua, d'un coup de pied dans le ventre, Atossa, qui était en même temps sa femme et sa sœur, parce qu'elle lui reprochait le meurtre de Smerdis. En 527, deux ans après son avènement, il demanda au pharaon Amasis de lui donner sa fille en mariage ; le souverain égyptien la lui envoya la fille de son prédécesseur Apries, [illegible] Pour se venger de cet affront, Cambyse envahit l'Egypte et conquit en six mois [illegible] qui se conduisit sans [illegible] pays d'une façon qui révolta les Perses autant que les Egyptiens et qu'il tua le bœuf Apis ; deux expéditions qu'il tenta, l'ellement contre Carthage et l'Ethiopie échouèrent. Profitant de son absence, les Mages s'emparèrent du pouvoir, et mirent sur le trône l'un d'eux, qui se nommait Smerdis comme le frère de Cambyse. Il se mit immédiatement en marche pour combattre l'imposteur, mais il mourut en route à Ecbatane de Syrie. Hérodote prétend qu'il fut victime d'un accident : qu'en montant à cheval, son épée lui traversa la cuisse ; Darius dit au contraire, dans l'inscription de Behistoun, qu'il se suicida (522).

CAMDEN, ville des Etats-Unis d'Amérique (New-Jersey), sur le fleuve Delaware, en face de Philadelphie ; 58.300 hab. Scieries hydrauliques, fonderies de fer, papeteries. Pop. du comté du même nom : 87.700 hab. — Ville des Etats-Unis (Caroline du Sud), sur la Wateree ; 3.350 h. Commerce actif. Cette ville fut, pendant la guerre de l'indépendance, le théâtre de deux combats entre les Anglais et les Américains, le 16 août 1780 et le 23 avril 1781. Le 18 avril 1862, le général fédéral Reno y attaqua vainement les retranchements confédérés. — Ville de l'Etat d'Arkansas, sur la Washita, affluent de la Rivière Rouge ; 2.600 hab. Exportation de coton, minoteries, lainages, siderurgie.

CAMDEN Charles PRATT, comte), V. PRATT.

CAMDEN (William), historien et archéologue anglais, né à Londres en 1551, mort à Chislehurst, dans le Kent, en 1623. Fils d'un pauvre peintre, il parvint à terminer ses études à Oxford, devint, en 1575, sous-recteur et, en 1593, recteur du collège de Westminster, à Londres. Il consacra ses prébendes qu'il obtint lui permirent de se vouer tout entier à l'œuvre capitale qui l'a occupé presque toute sa vie : *Britannia descriptio*, description chorographique de la Grande-Bretagne, depuis les temps les plus reculés, à laquelle il avait ajouté de son vivant une sorte de commentaire : *Remaines concerning Britain*, [illegible] *la Bretagne*, en anglais (1605). Nous mentionnerons également de lui : *Anglica, Normanica, Hibernica, Cambrica, a veteribus descripta, etc.* (1603) ; un *Recueil de lettres* (1691) ; une collection des anciens historiens anglais, écossais, irlandais et normands.

CAME (de l'allem. *kamm*, crête) n. f. Mécan. Dent, sorte de saillie implantée sur la circonférence d'une roue ou d'un arbre et qui transmet le mouvement à une autre saillie, appelée *mentonnet*, en la soulevant et la laissant retomber alternativement.

— Agric. Récipient en cuivre. V. CANNE.

— Electr. *Came correctrice*, Celle de l'axe imprimeur de l'appareil télégraphique de Hughes, faisant avancer ou reculer la roue correctrice [illegible] quatre directrices autour de son axe, en permettant à chaque émission de courant entre deux dents. (La roue correctrice est solidaire de la roue des types et amène celle-ci dans une position normale pour imprimer. Au moyen d'un levier inverseur, elle produit également l'inversion des chiffres ou des lettres).

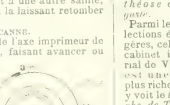

a, b, c, d, Cames.

Came de dégagement. Came de l'appareil précédent, au défaut duquel la transmission agit sur l'une des branches du levier triangulaire qui les écarte, engageant ainsi la dent qui empêche la roue des types de suivre le mouvement de l'axe sur lequel elle ne se trouve montée qu'à frottement.

— *Came d'impression.* Came du même appareil télégraphique que forme l'axe imprimeur qui, dans son mouvement de rotation, rencontre une fourchette soutenant le rouleau sur lequel passe le papier ; dans ce mouvement, elle projette le papier contre la roue des types et le met en contact avec les caractères.

— *Came d'entraînement*, Came de l'appareil Hughes, abaissant à la fin de chaque impression un levier qui entraîne le chariot à ressaut appuyant sur une roue dentée, calée sur un cylindre autour duquel est enroulé le papier. (Ce papier, subissant une légère pression contre les dents du cylindre, progresse en se déplaçant à chaque lettre imprimée.)

— Arbor. *Came*, Arbre de l'appareil Hughes sur lequel sont calées les quatre cames énumérées ci-dessus. Il possède un mouvement de rotation sept fois plus rapide que l'arbre de la roue des types.

— ENCYCL. Mécan. Les *cames* servent à transformer un mouvement circulaire continu : 1° en rectiligne alternatif, comme cela a lieu dans les bocards et les pilons ; 2° en circulaire alternatif, comme dans les marteaux et les martinets. Dans l'un comme dans l'autre cas, les profils à donner aux cames sont déterminés par certaines règles dictées pour obtenir le mouvement rectiligne. Pour le premier type de cames, le profil doit être une développante de cercle. Pour le second système, ce même profil est fourni par l'épicycloïde décrite par la circonférence primitive ayant pour diamètre le rayon de la circonférence primitive dont le centre est sur l'axe du levier. Les cames, en ce qui concerne la manœuvre des marteaux et martinets, agissent sur eux, en dessus, en dessous ou encore au centre du levier.

CAME ou **CHAME** n. f. Genre de mollusques. V. CHAME.

CAME, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 36 k. de Bayonne, sur la Bidouze ; 1.382 hab. Plâtre et pierres de taille. Ruines d'un château des ducs de Gramont.

CAMÉE (*mé* — de l'ital. *cameo*; même origine que *camaieu*) n. m. Nom que l'on donne à certaines variétés de silex onyx dont les zones sont de couleurs pures, formant des couches régulières et ayant des épaisseurs convenables pour la gravure : *Les beaux* CAMÉES *sont très estimés et ont une valeur considérable.* ‖ Cette même pierre après que l'artiste l'a gravée en relief en tirant parti des couches superposées de différentes couleurs pour obtenir des effets variés.

— Par ext. Pierre fine gravée à la manière des camées, mais sans tirer parti de couleurs.

— *Camées artificiels*, Pâte dure que l'on produit artificiellement et que l'on grave comme les camées.

— Ex. Lat. peint. *Imitation de pierres fines en [illegible]*

— Ex. Lat. *Les camées* sont une gravure en relief, par opposition à l'intaille qui est une gravure en creux. Les camées, gravés d'abord sur pierres d'une seule couleur, le furent bientôt sur des sardoines ou agates onyx, c'est-à-dire sur des pierres à plusieurs couches de couleurs variées. Dans les pierres à plusieurs couches, les figures étaient généralement taillées dans la partie claire, laissée que celle qui est d'une nuance plus sombre servait de fond au sujet et donnait plus de valeur au relief.

Camée antique représentant Minerve
Bibliothèque nationale

Les Egyptiens connaissaient la gravure sur camée, mais il nous reste d'eux très peu d'œuvres en ce genre. Un de leurs camées les plus remarquables est un *Phénix* sur sardoine brune du plus bel effet. On connaît des camées égyptiens qui représentent des scarabées militaires, qui sont à la fois camées et intailles, étant travaillés en relief sur la partie convexe et gravés en creux sur la partie plate.

Mais ce sont les Grecs qui ont produit, en ce genre, les ouvrages les plus admirables. Dioscoride fut un des plus célèbres graveurs de camées. On cite de lui la tête de Caligula, qui est un chef-d'œuvre.

Nous rappellerons d'Apollonide, dont parle Pline, un fragment sur sardoine représentant un bœuf couché. Un camée d'une époque un peu postérieure est signé *Truphon* et a été exécuté au temps d'Alexandre. Il est en Angleterre, dans la collection des ducs de Marlborough, et représente *Psyche et l'Amour.*

Tableau de Tibère, au camée de la sainte Chapelle) est le plus grand de tous les camées connus [illegible] que l'on connaisse. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et représente l'*apothéose d'Auguste.*

Parmi les collections étrangères, celle du cabinet impérial de Vienne est une des plus riches. On y voit le *triomphe de Tibère.* Un autre camée, célèbre, est celui qui représente Claude et sa famille, dans un char traîné par des centaures. Enfin, un des camées les plus fameux est la sardonyx de la galerie Farnèse, à Rome. Elle est à quatre couches, dans lesquelles l'artiste a représenté le quadrige de l'Aurore.

Camée de la sainte Chapelle.

On doit encore citer les bas-reliefs qui se trouvent autour des coupes en pierres précieuses : le *vase de Mithridate* ou (*coupe de Ptolémée*) et qui représente les objets consacrés aux mystères de Cérès et de Bacchus (Bibl. nation.) ; le vase de Brunswick, représentant *Cérès à la recherche de sa fille*, et la même déesse enseignant l'agriculture à Triptolème ; la coupe du musée de Naples, sur laquelle on voit Horus, Isis et le Nil ; le *vase de Barberini*, qui fait maintenant partie de la collection Portland, à Londres. (Il est en verre coloré à deux couches : l'une blanche, où sont taillées les figures ; l'autre améthyste, qui forme le fond.)

Ce fut dans le premier siècle de l'empire que l'art de graver les camées atteignit à sa perfection. La glyptique fut négligée durant la plus grande partie du moyen âge, mais la Renaissance vit refleurir le goût des camées. Quelques Grecs fugitifs rapportèrent en Italie ce secret, qui, depuis Constantin, avait émigré en Orient. Sous l'influence des Médicis, les camées se furent pas moins à la mode que pendant le premier siècle de l'empire. Un des graveurs les plus habiles de cette époque fut Dominique de Milan (*Dominique de camée*).

Outre cet artiste illustre, l'Italie a produit : le fameux Pierre-Marie dit « Pescia », Castel Bolognèse, Mateo del Nazaro, qui a gravé sur coquilles des batailles avec des centaines de figures ; Alessandro Cesari, dit « le Grec », à cause de la pureté de son style, et, au XVIIe siècle, sont venus les Sirleti, les Pichler, etc., deux artistes qui ont reporté l'art de la glyptique à un degré digne des plus belles temps de l'antiquité. La France a eu ses graveurs de pierres fines. Le plus célèbre, au XVIIe siècle, fut Julien de Thomond. Jacques Guay, graveur de Louis XV. Sous le premier Empire, Jouffroy s'est acquis une juste réputation. Sous le second Empire, Adolphe Lavid a exécuté le plus grand des camées modernes : il représente l'*apothéose de Napoléon Ier*, d'après le plafond peint par Ingres à l'ancien Hôtel de ville de Paris.

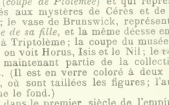
Camée, par Jacques Guay, représentant Louis XV (Bibl. nat.)

— Bibliogr. : A. Chabouillet, *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale* (Paris, 1858) ; H. Jouin, *Esthétique du sculpteur. Les pierres gravées* (Paris, 1888).

CAMÉLÉE ou **CHAMÉLÉE** (*ka* — du gr. *khamaïlaia*, daphné ; formé de *khamai*, en bas, et *elaia*, olivier) n. f. Nom vulgaire des plantes du genre *cneorum*. ‖ Arbre vert de la famille des rutacées, dont une variété, appelée *garousse*, fournit un suc âcre auquel on attribuait autrefois des vertus purgatives.

CAMÉLÉON (du gr. *khamailéôn*, lion qui se traîne à terre) n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens vermilingues, type de la famille des *chamaeleonidés*, renfermant une trentaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde, se différenciant principalement par la forme de la tête.

Caméléon

— Fig. Homme qui change d'opinion, de conduite, de langage, suivant les circonstances : *Le plénipotentiaire est un* CAMÉLÉON. (La Bruy.)

— Adjectiv.

Le peuple caméléon, peuple singe du maître
LA FONTAINE

— *Caméléon blanc*, Nom vulgaire de la cariline ou chardon acaule. ‖ *Caméléon noir*, Nom vulgaire d'une espèce de chardon et de la cariline à corymbes.

— *Caméléon minéral*, Nom donné autrefois au manganate et au permanganate de potasse, sels dont la couleur est variable.

— Céram. Sorte de porcelaine fabriquée par la manufacture nationale de Sèvres ; dans la composition de sa pâte entrait une certaine quantité de rubis artificiel. Cette

porcelaine avant la singulière propriété d'offrir des changements de coloration, suivant les angles sous lesquels on la regarde (Adjectif : *Porcelaine* CAMÉLÉON).

Technic. Genre de chrysope, armure-lattes, dans lequel la trame et la chaînette sont toutes deux cohérentes ce qui produit ce qu'on appelle des cellules-lanières. (V. CHRYSOPE *sur un chameau de deux trames*. Étoffes à cellules-lanières ; CAMÉLÉON *de soie*. Adjectif : *Lattes* CAMÉLÉON.

ENCYCL. *Zool.* Une seule espèce de caméléon habite le sud de l'Europe : c'est le *caméléon* vulgaire (*chamaeleo vulgaris*) de l'Espagne méridionale, du nord de l'Afrique, dans les régions désertiques et broussailleuses. En Espagne, on garde les caméléons dans les maisons, parce qu'ils dévorent les mouches et toute espèce d'insectes. Le *caméléon bigarré* (*C. bigarrus*) est propre à l'Afrique occidentale ; le *caméléon bifide*, à Madagascar. Pour l'organisation, les changements de couleur, les MOEURS, V. CHAMÉLÉONS, et CAMÉLÉONNES.

CAMÉLÉON, nom de l'une des douze constellations méridionales ajoutées par les navigateurs du XVIe siècle à celles que les anciens avaient reconnues au nombre de 48 ; diaque. La position des étoiles dont elle est composée a été déterminée par Lacaille et Halley. Elle renferme sept étoiles de cinquième grandeur ; son nom vient de ce que ces étoiles sont diversement colorées. ‖ On écrit aussi CHAMÉLÉON.

CAMÉLÉONESQUE *méd.* adj. Variable, changeant, mobile, comme les couleurs du caméléon. ‖ On dit aussi CAMÉLÉONIQUE, et CAMÉLÉONIEN, ENNE.

CAMÉLÉONIDÉS ou **CAMÉLÉONIENS** n. m. pl. V. CAMÉLÉONNES.

CAMÉLÉONISME *biol.* n. m. Changements de coloration lorsques et variés de la peau que présentent un certain nombre d'animaux, et principalement le caméléon.

ENCYCL. Les caméléons et les divers animaux affectés de *caméléonisme* possèdent sous la couche dermique même, des cellules pigmentaires diverses : *chromoblastes*, *chromatophores*, *iridocytes*, qui poussent de la propriété de modifier leurs formes, de se contracter ou, au contraire, de se dilatter. Les modifications sont tantôt lentes, tantôt rapides, « spéciales » ; elles peuvent être périodiques (male de l'opinocéphale qui revêt des couleurs magnifiques pendant le rut seulement), ou bien n'apparaître qu'au moment de la mort (caïymane lyre). Elles paraissent déterminées par des actions réflexes, attendu que, si l'on expose à la lumière le corps d'un caméléon après l'avoir recouvert d'un écran, seules les parties directement frappées par les rayons lumineux sont les seules qui se colorent, et on obtient exactement le même résultat quand on expérimente sur un animal éthérisé. L'ablation de l'œil, enlevé seulement à l'opinion de P. Bert, ne modifie pas sensiblement les changements de coloration. Les excitations fortes et les émotions violentes (colère, joies, etc. les provoquent, au contraire. Il est donc probable qu'il faut intervenir une condition métabolique.

BIBLIOGR. : G. Pouchet, *Des changements de coloration sous l'influence des nerfs* ; « Journ. de l'anatomie et de la physiologie », Paris, 1866. — Rob. Dollet, *Effet des Fonctions nerveuses du Caméléon sur cette et sur le Reptilien* (« Arch. de physiol. », LXII, Biedermann, *Une des Fonctions cérébrale de l'écaille* (« Arch. de Pflüger », 1892 ; Beaumégard, *Caméléon* (Dict. de physiol. de Richet », Paris, 1897).

CAMÉLÉOPARD ou **CAMÉLOPARD** *par'* — du gr. *kamêlos*, chameau, et du lat. *pardalis*, panthère. L'orthogr. *camélopard* est due à l'influence du mot *léopard*) n. m. Nom ancien de la girafe.

CAMÉLÉOPARD n. m. ou **CAMÉLÉOPARDE** n. f. Astron. V. GIRAFE.

CAMÉLÉOPARDALIS ou **CAMÉLOPARDALIS** *lis'* — du gr. *kamêlos*, chameau, et *pardalis*, panthère, n. m. Nom scientifique de la girafe.

CAMÉLFORD, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur le *Camel*, affluent du canal de Bristol ; 6.000 hab. Marché. Ville jadis très importante, aujourd'hui bien déchue ; patrie du roi Arthur.

CAMÉLIA ou **CAMÉLLIA** (de *Camelli*, n. pr.) n. m. Genre de végétaux dicotylédones, comprenant environ quatorze espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale et orientale et dans les îles de l'archipel Indien. ‖ Le CAMÉLIA *est l'ornement des grands jardins d'agrément en Europe et dans le nord de l'Amérique*. (V. Lemaire.)

Par ext. Fleur de la même plante : CAMÉLIA *blanc, rose, panaché. Bouquet de* CAMÉLIAS.

Fig. *Une camélia*, *une camélia*, *un camélia*. Camélia n. f. Le reste dans l'opposerie : *La belle me manque mais que la* DAME CAMÉLIA. Michelet. Cette expression est tirée de la pièce de A. Dumas fils : *La Dame aux camélias*. V. DAME.

ENCYCL. *Les camélias* sont des arbrisseaux, toujours verts, à feuilles luisantes, à fleurs très grandes et blanches, roses ou rouges, axillaires et terminales. C'est vers la fin du XVIIIe siècle qu'on les a introduits en Europe de la Chine et du Japon.

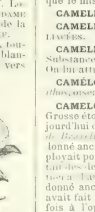

Camélia

Parmi les espèces connues, quelques-unes, surtout d'une variété célébrité, sont comme plusieurs autres, sont cultivées dans tous les jardins d'agrément. Les *camélias arborescents* et *japonica* sont cultivés dans tous les jardins d'agrément. Le premier rang parmi les cultures de serre froide ; le dernier surtout, très recherché par les amateurs, est l'objet d'un commerce considérable. Ces deux espèces, croisées, ont fourni plusieurs variétés variétés. En Italie, dans le midi de la France, les camélias se plaisent parfaitement, mais, sous le climat de Paris, l'emploi de la serre est de toute nécessité. La culture en pleine terre est des plus simples. On plante, selon le pays, en terre de bruyère, en terre tranche légère, ou dans des composts de terreau de bois de châtaignier et de marronnier pourris. On taille

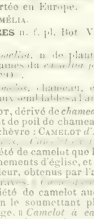

Camélia cultivé : *a*, fleur ; *b*, graine.

sont en lanceau, soit en pleine tête, en suivant les mêmes règles que pour tout autre végétal. Les camélias absorbent beaucoup d'humidité ; on aura donc soin d'arroser très souvent la terre autour des pots et dans les allées des serres, car l'évaporation de cette eau paraît être l'un des plus puissants agents de bien-être ou de mal-être des arrosements, il leur faut de fréquents arrosements, surtout pendant le printemps et l'été.

CAMÉLIACÉES ou **CAMELLIÉES** n. f. pl. Tribu de la famille des hypéricinées, dont le genre *camélia* est le type. — *Une* CAMÉLIACÉE, ou CAMÉLLIÉE.

CAMÉLIFORME (du lat. *camelus*, chameau, et *forma*, aff. *-iformis*) adj. Qui a la forme d'un chameau.

CAMÉLIDÉS (du lat. *camelus*, chameau) n. m. pl. Nom donné au groupe des animaux dont le genre *chameau* est le type. — *Un* CAMÉLIDÉ.

CAMÉLIENS *lien* n. m. pl. Nom des ruminants semblables au chameau. ‖ *Un* CAMÉLIEN.

CAMELIN n. m. Étoffe de laine du genre des draps, à deux faces comme les aversins, en usage au moyen âge, et dont, au contraire de ce qu'on remarque pour la plupart des draps, la façon est plus ouverte et plus pelotonnée du côté du camelin. ‖ *Sorte cameline*, Sorte du moyen âge, rousse, épaisse, très montée, de la nature des *espagnoles* moderées, et qui comportait canneile, gingembre, clous de girofle, grains de paradis et vinaigre.

CAMELINAT *ne* Stéphan, homme politique, né à Marly-Vilis (Yonne) en 1840. Ouvrier bronzier, l'un des principaux partisans du socialisme sous l'Empire, prit part aux mouvements politiques qui eurent lieu à cette époque, et à la création de différentes associations. Il fut condamné à la déportation à l'*Internationale*, qu'il avait contribué à fonder. Membre de la Commune de Paris, il fut nommé directeur de la Monnaie par le gouvernement communaliste. Condamné à mort, il parvint à se réfugier en Angleterre, où il reprit son métier. Rentré en France, il fut élu député de la Seine, en 1885. Les élections générales de 1889 l'ont fait sortir de la vie politique.

CAMÉLINE n. f. Bot. Genre de crucifères, type de la tribu des *camélinées*, comprenant des herbes annuelles qui croissent dans les régions centrales de l'Europe et de l'Asie.

— Adj. Qui a la nature du caméléon.

— ENCYCL. Bot. La *caméline* cultivée (*camelina sativa*) est une plante annuelle, à fleurs petites, jaunes, disposées en longue grappe terminale. On la trouve communément dans les moissons, où elle fleurit au commencement de l'été. Elle est commune, surtout dans la partie inférieure, d'un duvet léger, qui disparaît complètement dans la variété glabre. C'est celle-ci qui est cultivée en grand, comme plante oléagineuse, surtout dans les départements du nord de la France.

CAMÉLINÉES n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *caméline*. — *Une* CAMÉLINÉE.

CAMELLE *mèl'* n. f. Dans les salines du Midi, Tas de sel en forme de pyramide, dressé et tassé pour qu'il puisse s'égoutter et se purifier. (On donnait autrefois ce nom aux sacs dans lesquels des porteuses attachées aux salines transportaient le sel jusque chez les clients.)

CAMELLI ou **KAMEL** (Georges-Joseph), jésuite et missionnaire, né à Brünn (Moravie) à la fin du XVIIe siècle. Envoyé comme missionnaire aux îles Philippines, il y fit une étude particulière des minéraux et des animaux, et surtout des plantes, qu'il décrivit avec soin dans les mémoires adressés à la Société royale de Londres. Lanne lui donna le nom du Japon européanisé, sous le nom de *camelia*, que le missionnaire avait apportée en Europe.

CAMELLIA n. m. Bot. V. CAMÉLIA.

CAMELLIACÉES, CAMELLIÉES n. f. pl. Bot. V. CAMÉLIACÉES.

CAMELLINE *mel'* — rad. *camelin*, n. de plante, n. f. Substance huileuse tirée du *camelina sativa*. On lui attribue la formule $C^{18}H^{30}O$.

CAMÉLORNITHE du gr. *kamêlos*, chameau, et *ornithos*, oiseau, n. m. Nom des oiseaux semblables à l'autruche.

CAMELOT (lo — pour CHAMELOT, dérivé de *chameau*) n. m. Grosse étoffe faite anciennement de poil de chameau et aujourd'hui de laine ou de poil de chèvre : CAMELOT *d'Angora*, *de Bruxelles*, *de Hollande*, *d'Angleterre*. Canevas ou toile donné anciennement à une variété de camelot que l'on employait pour les meubles et pour couvrir d'étoffes des portières des dessins d'une seule couleur, obtenus par l'application à l'aide de pochoirs de moules gravés. ‖ *Camelot* n. m. donné anciennement à une variété de camelot auquel on avait fait prendre des ondes en le soumettant plusieurs fois à l'opération du calandrage. ‖ *Camelot à eau*, Nom donné anciennement à une variété de camelot qui, après le tissage, avait reçu un apprêt spécial d'eau, et que l'on avait ensuite pressé à chaud, ce qui le rendait cati et lustré. ‖ *Camelot de soie*, Nom que l'on donnait anciennement à plusieurs tissus de la famille des taffetas et des tabis, qui se fabriquaient en Italie, principalement à Florence, à Milan, à Venise, à Lucques et à Naples.

— Pop. Crieur de journaux, petit marchand qui vend dans la rue des objets de peu de valeur : *Le* CAMELOT *paraît en retard, actif, débaré, souvent plein de verve.* ‖ Voleur.

— PROV. ‖ **Il est comme le camelot, il a pris son pli**, Il est incorrigible. (Se dit à cause de la difficulté que l'on éprouve à faire rapparaître les plis des étoffes de laine en général, et du camelot en particulier.) [Vieux.]

Mineure, du Cachemire et du Thibet, et les qualités les plus belles avec la laine des chevreaux mort-nés. C'est au XIVe siècle qu'on voit le camelot ouvramment ouvré en France ; on en changea bientôt la matière constituante, on fit des camelots de soie, tramés coton, etc., et aussi avec la laine de mouton mêlée à la soie, etc. ; cette industrie disparut de France au XVIIIe siècle pour subsister en Italie (étoffes de soie), ou en Hollande et en Flandre (sortes communes). Les camelots, quelle que fût leur nature, étaient toujours lisses, mais soit unis, soit ondés, soit figurés, c'est-à-dire chargés d'ornements et de figures tissées dans la masse.

CAMELOTE (rad. *camelot*) n. f. Fam. Marchandise de peu de valeur, ouvrage mal exécuté : *Vendre, Acheter de la* CAMELOTE.

— Pop. Intrigue, cabale, complot.

— [illegible] *qu'il ouvrage* CAMELOTE.

CAMELOTER v. a. Travailler à la façon du camelot : CAMELOTER *un ouvrage*.

— v. n. Fabriquer, vendre de mauvaises marchandises, faire de mauvaise besogne : *Maison qui ne fait que* CAMELOTER. *Ouvrage qui* CAMELOTE.

Camelotié, *té* part. passé du v. Camelotier.

— *Ouvrage* CAMELOTÉ, [illegible] exclusivement destinées à fair[illegible] et de religieux.

CAMELOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. et adj. Marchand, marchande qui vend de mauvaise marchandise. ‖ Ouvrier, ouvrière qui fait de mauvais ouvrage.

— A signifié Larron, coquin, fripon.

— n. m. Comm. Sorte de papier très commun.

CAMELOTIN (dimin. de *camelot*) n. m. Camelot très étroit et très léger : *Les étoffes appelées* CAMELOTINS *et de religieux*.

CAMELOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. et adj. Marchand, marchande qui vend de mauvaise marchandise. ‖ Ouvrier, ouvrière qui fait de mauvais ouvrage.

— A signifié Larron, coquin, fripon.

— n. m. Comm. Sorte de papier très commun.

CAMELOTIN (dimin. de *camelot*) n. m. Camelot très étroit et très léger : *Les étoffes appelées* CAMELOTINS *et de religieux*.

CAMELOTINE n. f. Variété de tissu présentant l'aspect du camelot, bien que sa fabrication ne soit pas la même.

CAMEMBERT (*man-bèr'*) n. m. Fromage gras très estimé, surtout à Paris, et qui se fabrique à Camembert et aux environs.

CAMEMBERT, comm. de l'Orne, arr. et à 25 kil. d'Argentan, sur la Vissoie, affluent de la Vie ; 300 hab. Fromages renommés, dont le centre d'exportation est Vimoutiers.

CAMENÆ, nymphes prophétesses, dont le culte appartenait à la vieille mythologie italienne. Les premières étaient la famenta, la postverta, la carmenta. Ces nymphes des sources, les Camènes présidaient aussi à la naissance. Elles furent identifiées plus tard avec les Muses grecques. ‖ Sing. CAMENA.

CAMENIATE (Jean), historien hyzantin, né à Thessalonique. Il assista à la prise de cette ville par les Arabes en 904, et en fit un récit qui a été publié dans la *Byzantine* de Bonn.

CAMENZ ou **KAMENZ**, ville d'Allemagne (Saxe), sur le Schwarz-Elster, affluent de l'Elbe ; 7.700 hab. Carrières de granit ; pépinières. Filatures de laine, fabriques de draps, poteries, fabriques de bonneterie, de machines, de ciment, de poêles. Patrie de Lessing. — Pop. du *district de Camenz* : 62.500 hab.

CAMEPHIS, transcription grecque du titre égyptien *Ka-mauv-fi* (littéralem. « taureau de sa mère »). Les triades égyptiennes se composaient du dieu père, de la déesse mère, et d'un dieu fils, qui n'était que le dieu père renaît : c'est pour montrer du fils le dieu du fils du père qu'on donnait aux principaux dieux le titre de *taureau*, plus clairement *mari* de leur mère.

CAMÉRA n. f. Mar. V. CAMARA.

CAMÉRAIRE (*rèr'* — de *Camerarius*, n. pr.) n. f. Bot. V. CAMERARIE. — Sing. de *Mandrilles*.

CAMÉRAL, ALE, AUX (bas lat. *cameralis*; de *camera*, chambre, au sens de « institution financière ») adj. Qui a rapport aux finances publiques : *L'économie politique a été rangée, en Allemagne, parmi les sciences* CAMÉRALES. (E. de Laveleye.) [Ce mot est surtout usité en Allemagne.]

CAMÉRALISTIQUE (*lisz*) n. f. La science camérale.

CAMERANI (Barthélemi-André), comédien italien, né à Venise vers 1735, mort à Paris en 1816, vint débuter à la Comédie-Italienne en 1767, dans l'emploi des amoureux. En 1780, lorsque son ancienne troupe reçut ordre sans le renvoi de tous les acteurs italiens, Camerani seul fut conservé. On créa pour lui les fonctions de « semainier perpétuel » (administrateur général), et il y déploya tant de zèle et de probité, qu'il les conserva jusqu'à sa mort, et alors que depuis longtemps la Comédie-Italienne était devenue l'Opéra-Comique. Camerani était fameux, d'abord par ses réparties singulières dans un langage mêlé-italien plus singulier encore, ensuite par sa gourmandise devenue proverbiale. Grimod de La Reynière lui dedia son deuxième *Almanach des gourmands*; Camerani inventa un potage très compliqué auquel on donna son nom, et on assure qu'il fut l'homme du monde qui eut le plus grand nombre d'indigestions.

CAMERARIUS (Joachim Ier), en allemand **Camermeister**, humaniste, né à Bamberg en 1500, mort à Leipzig en 1574. Il s'appelait en réalité Liamhardt et, parce qu'un de ses ancêtres avait été camérier (*camerarius*) de l'évêque de Bamberg, il ajouta ce nom au sien et le transmit à ses descendants. Il a joué un rôle très important dans le mouvement de la Réforme. Érudit, il contribua, avec d'autres, à relever en Allemagne les études antiques. Il alla, en 1521, professer le grec à Erfurt, puis, ayant embrassé la Réforme, se rendit à Wittemberg, où il se lia avec Luther et Mélanchthon. En 1524, il publia une traduction latine de la première *Olynthienne* de Démosthène, puis fut appelé comme professeur à Nuremberg. En 1535, le duc de Wurtemberg le fit venir à l'université de Tubingue, qu'il travailla à réorganiser. En 1541, le

du de Saxe l'appela à Leipzig pour relever également cette université. C'est dans cette ville que Camerarius passa le reste de ses jours. Il s'employa avec activité à maintenir l'existence de l'université au milieu du bouleversement général de l'Allemagne.

En 1530, il assista à la diète d'Augsbourg, travaillant, avec Mélanchthon, à préparer et à rédiger la célèbre *Confession d'Augsbourg*. En 1535, il correspondait avec François Ier sur les moyens de fusionner les Eglises catholique et protestante par des concessions réciproques. En 1545, il fut de nouveau député à la diète d'Augsbourg; et assista, plus tard, à divers colloques. Les princes paraissent avoir eu une égale confiance dans son esprit conciliant et dans sa science. En 1568, Maximilien II, qui faisait de nouveaux plans d'union des Eglises, l'appela à Vienne pour conférer avec lui à ce sujet.

Camerarius a publié un grand nombre de classiques grecs et latins. Quant à ses œuvres originales, nous citerons les *Commentaires* des langues grecque et latine; un traité de mathématique *Horologiorum nondum scriptorum libri*, ouvrage qui a été traduit en allemand; ses *Lettres*, renfermant de précieux renseignements pour une histoire contemporaine; les *Epitaphes*, et plusieurs ses trois monographies de *Joachim Ier*, *Georges d'Anhalt* (1555), *Melanchthon* (1566).

CAMERARIUS (Joachim II), fils du précédent, médecin et botaniste, né en 1534 à Nuremberg, mort en 1598. Il reçut le grade de docteur à Bologne en 1562, vint s'établir à Nuremberg en 1564, et, s'occupant surtout de botanique, fit de son jardin l'un des plus riches en plantes rares qu'il y eût en Europe. Plein de dévouement à sa patrie, il repoussa les offres de plusieurs princes qui voulaient l'avoir pour médecin, et préféra vivre paisiblement dans sa ville natale, où il institua une faculté de médecine (1592). Ses principaux ouvrages sont: *Epitome stirpium Petri Andreæ Matthioli, novis icunibus, decem et septem plurimis diligenter auctis, etc.* (1586); *Horti medici et philosophici* (1588); *Symbolorum et emblematum centuria tres* (1595); *Libretto spagnolo* (*Opuscolo de re medica*) (1596). — Philippe **Camerarius,** autre fils de Joachim Ier, né à Nuremberg en 1537, mort en 1624, jurisconsulte, fut membre du sénat de Nuremberg, conseiller du landgrave de Hesse et vice-chancelier de l'université d'Altorf (1581). Etant allé à Rome, il fut mis en prison par l'Inquisition, et ne fut relâché que grâce à l'intervention de l'empereur Maximilien II. Il a publié *Mémoires de l'empereur*.

CAMERARIUS (Jean-Rodolphe), médecin de Tubingue, appartenait à une autre famille que les précédents et vivait au commencement du XVIIe siècle. Il a laissé quelques ouvrages relatifs à son art. Son fils, ses deux petits-fils, son arrière-petit-fils se sont tous quatre distingués dans la médecine ou la botanique. — Son petit-fils, Rodolphe-Jacob **Camerarius,** né à Tubingue en 1665, mort en 1721, est le plus célèbre de tous les de la famille. Il visita la Hollande, l'Angleterre, la France et l'Italie, et fut nommé, en 1687, professeur extraordinaire et directeur du jardin botanique. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la botanique, dont les plus fameux sont la germination et sur le sexe des plantes, des observations qui ont été utiles à Linné: *Epistola de sexu plantarum* (1694); *De convenientia plantarum in fructificatione et viribus* (1699); etc.

CAMERARIUS (Guillaume), philosophe écossais. V. Chalmers.

CAMERATA (Giuseppe), peintre et graveur italien, né à Venise en 1668, mort à Dresde en 1761 ou 1764. Elève de Grégorio Lazzarini, il imita le style de cet artiste jusqu'au moment où il renonça à la peinture pour se livrer à la gravure. A l'âge de quatre-vingts ans, il fut appelé par l'électeur de Saxe, pour la galerie duquel il grava: la *Parabole du fraudeur pauvre*, la *Sainte Famille*, l'*Assomption*, la *Chasteté de Joseph*, et d'autres sujets.

CAMERELLE (*rél'* — du lat. *camera*, chambre) n. f. Genre de mollusques brachiopodes fossiles, de la famille des rhynchonelliées, et formant le passage entre cette dernière et la famille des pentaméridées. (Fossiles dans le silurien de l'Amérique du Nord.)

CAMÉRÉA (mot espagn.; de *camera*, chambre) n. f. Dame d'honneur de la reine ou des princesses, en Espagne.

— Encyclop. *Camérées-mayor*, La première dame d'honneur de la reine, à la cour d'Espagne et à celle de Portugal: Des camérées-mayor. V. Hono.

Les camérées-mayor. V. Hono.

Il s'écrit aussi CAMARERA.

CAMERI, bourg du royaume d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), près du Tessin; 3.200 hab. Fabrication de toiles de lin.

CAMÉRIER (*ri-é* — de l'ital. *cameriere*, même sens) n. m. Officier de la chambre du pape ou d'un cardinal. Fonctionnaire de la Cour pontificale. Il a la direction du trésor papal, au fisc ou à la chambre fiscale. Ancien fonctionnaire de couvent chargé d'administrer les biens du monastère, de percevoir ses revenus et de veiller à ses approvisionnements.

Par ext. Valet de chambre.

— Encycl. Depuis un règlement du IVe siècle, les papes avaient entretenir dans leurs palais des clercs chargés de rendre au besoin témoignage de l'austérité de leur vie privée. Ces clercs, nommés *camerarii a secretis* (*camériers secrets*), devinrent dans la suite des fonctionnaires analogues aux chambellans. Il y a aujourd'hui des *camériers ecclésiastiques* et des *camériers laïques*. Les premiers, qui ont droit au titre de *Monsignor* et sont habillés en violet, comprennent les camériers *participanti*, qui remplissent un service effectif auprès de la personne du pape, les *surnuméraires*, qui les suppléent s'il est nécessaire, et les *camériers d'honneur*, qui ont le titre et non les fonctions. Les camériers laïques comprennent *de cape et d'épée*, sont divisés en *camériers ordinaires* (maître d'hôtel, surintendant des bâtiments, grand maître des écuries, etc.), *surnuméraires*, et *camériers d'honneur*. Chaque pape nomme ses camériers, seulement pour la durée de son règne. Leurs fonctions leur confèrent la noblesse romaine et le rang de comtes palatins.

CAMÉRIER (*ri-é* — de *Camera*, chambre) n. m. Genre d'apocynacées-plumérées, *rauhéniées*, *cerbéracées* et *tabernées* des Antilles. Il On dit aussi CAMERARIE n. f.

CAMÉRIÈRE (*rièr'* — du lat. *camera*, chambre) n. f. Femme de chambre. Se dit quelquefois des femmes de chambre des princesses; mais, en ce dernier cas, on dit plus généralement CAMÉRISTE.

CAMERINO (anc. *Camerinum*), ville d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 11.500 hab. Cathédrale, université fondée en 1724. Fabriques de soieries, tanneries, tuileries. C'était, sous l'empire romain, une ville importante de l'Ombrie; pendant le moyen âge, elle forma une des marches du duché de Spolète. — Le district du même nom est peuplé de 52.000 hab.

CAMÉRISIER (*zi-é* — du gr. *khamai*, à terre, et *kérasos*, cerisier) n. m. Nom vulgaire du *lonicera xylosteum*. On dit aussi CHAMOCRISIER.

— Encycl. Les *camérisiers* se distinguent des chèvrefeuilles en ce qu'ils ont la tige dressée et non grimpante, et les fleurs réunies par deux. Le plus commun est le camérisier des haies, arbuste de 2 mètres de hauteur, à fleurs blanc jaunâtre et à fruits rouges. Il croît dans les fraîches vallées et les lieux incultes. Ses tiges servent à faire des tuyaux de pipe, des peignes de disserand, des dents de râteaux; on les emploie souvent, en Russie, pour le chauffage des tours. Les cerises et les moutons boivent ses feuilles; on dit que les vaches en tirent du lait en plus grande quantité. Les propriétés médicales attribuées aux camérisiers sont fort douteuses. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins comme végétaux d'ornement.

Camérisier: a, fleur

CAMÉRISTAT (*ri-sta* — n. m. Personnal qui reçoit des camérisiers.

— Encycl. On donne le nom de *caméristat* à un état de choses qui rappelle de fort loin le personnal annexé à une école primaire, et que la nécessité impose dans certains pays où la population est très disséminée, ainsi que dans ceux où les chemins se couvrent d'une épaisse couche de neige, notamment dans les montagnes. Les enfants dont la demeure est éloignée sont logés dans la maison d'école avec l'autorisation du préfet, pendant les plus mauvais mois de l'hiver. Ils se nourrissent avec les provisions fournies par les familles et que le maître ou la maîtresse se borne à faire préparer, moyennant une modique rétribution. A défaut de réfectoire, les repas se prennent dans la salle de classe; quatre distincts, le plus souvent, de cuisine et de préau pour les récréations. Quant au dortoir, il manque d'étendue et surtout de confortable. Cette installation déplorable tend à s'améliorer; et telle qu'elle est, elle est préférable à la désertion de l'école pendant l'hiver, la seule saison où elle est fréquentée avec assiduité dans les pays pauvres. La Limagne, et particulièrement l'arrondissement d'Issoire, est la région où les caméristats sont le plus nombreux.

CAMÉRISTE (*rist'* — espagn. *camarista*) n. f. Dame de la chambre d'une princesse ou d'une dame de qualité.

CAMÉRISTE (*rist'*) n. Nom donné, dans certaines écoles de l'Auvergne, aux élèves qui pourvoient à leur nourriture, et auxquels on ne fournit que le logement dans l'établissement.

CAMERLINGAT (*mèr-lin-ga*) n. m. Office, dignité de camerlingue: Le CAMERLINGAT *est l'office le plus éminent de la cour pontificale*.

CAMERLINGUE (*mèr-lingh'* — ital. *camerlingo*, chambellan) n. m. Cardinal président de la chambre apostolique, chargé de l'administration temporelle des Etats pontificaux durant l'interrègne.

— Intendant des finances du royaume de Bohême.

— Adjectif: *Un cardinal* CAMERLINGUE.

CAMERLUCHE n. m. Argot. Camarade.

CAMERON, bourg des Etats-Unis (Etat de Missouri); 2.900 hab. — Etat de Texas, sur le bas Léon, affluent du Brazos; 3.000 hab. Tanneries, fabriques de voitures et outils agricoles.

CAMERON (Jean), théologien protestant, né à Glasgow en 1580, mort à Montauban en 1626. Il fut nommé, en 1608, pasteur à Bordeaux. Dix ans après, les députés des Eglises, réunis à Montauban, le nommèrent à appréhender et remplacer Gomar dans l'académie de Saumur. Il combattait la doctrine sévère du synode de Dordrecht sur les décrets absolus et particuliers, et enseignait que, moyennant la foi, tous les hommes peuvent être élus. Ce système, exposé plus tard par son disciple Amyraut, est connu sous le nom de *universalisme hypothétique*. Cameron, obligé de quitter sa chaire, retourna en Angleterre. Le roi Jacques Ier le nomma principal du collège de Glasgow; mais il ne tarda pas à revenir en France, et une chaire de théologie lui fut donnée à Montauban, où il mourut bientôt, à quarante-six ans. Nous avons de lui, entre autres ouvrages: *Thesea de gratia et libero arbitrio disputatæ* (1618); *Traité auquel sont examinés les principaux de ceux de l'Eglise romaine contre la religion réformée* (1624); *Accord entier de quatre et vingt notables docteurs et professeurs en théologie touchant la grâce, l'élection et la prédestination* (1626-1628); *Myrothecium evangelicum, ex quo aliquot loci N. T. explicantur* (1677).

CAMERON (Richard), sectaire écossais, né à Falkland (comté de Fife), mort en 1680. Lorsque Charles II voulut rétablir l'Eglise épiscopale en Ecosse, Cameron, ardent presbytérien, appela ses coreligionnaires à prendre des armes. Les caméroniens proclamèrent la république et l'athéisme, et, le premier d'Ecosse, James Sharpe, archevêque de Saint-André. Affaiblis par leurs divisions, ils furent facilement écrasés par le duc de Montmouth à Bothwell-Bridge. Cameron fut tué à la même époque, dans un combat de cavalerie.

CAMERON (Verney Lovett), marin et explorateur anglais, né à Radipole, près de Weymouth, en 1844, mort en 1894. Il était le petit-fils du colonel Cameron, qui fit avec distinction la guerre d'Espagne au temps de Napoléon Ier, et descendait par les femmes de Richard de Louet, qui suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre. Il devint lieutenant de vaisseau en 1875, et se distingua en cette qualité quand il fut chargé, lors de l'expédition d'Abyssinie, de construire des phares dans la mer Rouge (1866-1868). Le lieutenant Cameron croisa ensuite sur les côtes orientales d'Afrique pour donner la chasse aux négriers, et conçut alors le projet d'aller à la recherche de Livingstone et de travailler à la suppression de l'odieux trafic des noirs. C'est ce qu'il proposa, d'abord sans succès, à la Société de géographie de Londres. Un peu plus tard, il proposa à la même société de descendre le Congo jusqu'à son embouchure, et celle-ci le chargea alors de commander l'expédition qu'elle envoyait à Livingstone pour l'aider dans ses découvertes. Parti de Zanzibar en 1873, Cameron apprit en route la mort récente de Livingstone. Laissant ses compagnons revenir à Zanzibar avec le corps de l'illustre voyageur, il continua seul son voyage vers l'O.; parvint à Kazé (Unyanyembé) en 1874, en explora la partie méridionale, découvrit sa communication avec le Congo et en dressa une carte exacte de cette extrémité orientale de l'Afrique. Il gagna ensuite Nyangoué, sur le Congo, visita le royaume de Cassongo, et arriva, le 7 novembre 1875, à Katombela au N. de Benguela, après avoir traversé dans tout sa largeur le continent noir.

Cameron.

De retour en Angleterre, Cameron rédigea le récit de son voyage (*Across Africa*, trad. en franc. sous le titre de *A travers l'Afrique*). En 1878, il étudia les conditions d'établissement et le tracé d'une voie ferrée de Bagdad à l'Inde, et publia, un peu plus tard: *One Future Highway to India* (Londres, 1880, Paris 1883). En 1882, il visita la côte d'Ivoire, avec son ami Stanley.

CAMÉRONIEN, ENNE (*ri-è, è-ne*) n. Membre d'une secte protestante fort rigide, fondée en Ecosse par Richard Cameron, au XVIIe siècle.

— Adjectif. Qui appartient, qui est propre aux membres de la même secte: *Les doctrines* CAMÉRONIENNES.

— Encycl. Les *caméroniens* eurent pour chef Richard Cameron, prédicateur écossais, qui leur donna son nom. C'était un homme d'un caractère indépendant, fortement attaché à la forme du gouvernement publicain qui avait été établi à la suite de la mort de Charles Ier (1648), et, considérant que les rois n'ont rien à voir dans les doctrines religieuses de leurs sujets. Aussi refusa-t-il d'accepter la liberté de conscience que Charles II accordait aux presbytériens. Il se sépara des presbytériens et ne tarda pas à avoir de nombreux partisans, qui tinrent dans les champs leurs assemblées religieuses. Les caméroniens à leur tour, voulurent empiéter sur les droits de la royauté, et allèrent jusqu'à prononcer la déchéance de Charles II; ils eurent recours aux armes (1679), et leur chef périt dans un combat. La révolte ne fut complètement vaincue qu'en l'année 1690, où ils furent soumis par la force armée. Ils reparurent au commencement du XVIIIe siècle (1706); ils prirent de nouveau les armes, mais furent dispersés par les troupes régulières qu'on envoya contre eux (1709). Ils rentrèrent alors définitivement dans l'Eglise presbytérienne. Dans *les Puritains d'Ecosse*, Walter Scott a peint avec des couleurs un peu exagérées le fanatisme de cette secte.

CAMÉROSPONGIA (*spon-je* — du lat. *camera*, chambre, et *spongia*, éponge) n. f. Genre de spongiaires fossiles, de la famille des méandrospongiidées, et caractérisé par un squelette composé de spicules hexaradiées, avec nœuds de croisement perforés.

CAMEROTA, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), près de la côte; 3.500 hab. Le port est à *Camerota a Mare*; pêcherie de perles.

CAMEROUN, massif de montagnes de l'Afrique occidentale, dans la colonie allemande du même nom, mesurant environ 150 kilom. du N. au S., 100 kilom. d'E. en O. Ces montagnes, d'origine volcanique, culminent au Mongo-Ma-Lobah (3.960 m.). Un autre pic moins élevé, le Mongo-Ma-Etindeh, domine à pic la côte, d'où son nom de Petit-Gibraltar.

CAMEROUN, fleuve [illegible] de la colonie allemande du Cameroun. Son cours supérieur est mal connu; à 130 kilom. de la côte, le fleuve est coupé par des cataractes, puis devient navigable. Après avoir formé deux îles, et reçu des îles nombreuses, il débouche entre le cap Cameroun et la pointe Souellaba, au N.-E. du golfe de Biafra.

CAMEROUN allem. **KAMERUN,** colonie allemande de l'Afrique occidentale, s'étendant du golfe de Guinée au lac Tchad, entre les territoires du Congo et du Niger (Nigeria) franc. Superf.: 493.600 k. carr. Pop.: 3.500.000 h. environ.

C'est un plateau élevé, formé de roches anciennes et couvert de couches parfois très épaisses de terrains du Bénoué et le Kebbi. Dans cette du nord se trouve le mont Mendif (2.000 m.). Celle du sud comprend une partie des monts de l'Adamaoua et se termine vers la côte par le massif volcanique du Cameroun. La mousson du S.-O. apporte sur ces montagnes des pluies abondantes. Ce climat chaud et constamment humide est défavorable aux Européens, qui ne peuvent faire de longs séjours dans le pays.

Le Cameroun est arrosé par le fleuve Cameroun, la Sannaga; la Bénoué y naît; le Chari en forme la frontière nord-est; enfin, la colonie a acquis un débouché sur la Sanga et le réseau navigable du Congo. Le littoral, long de 500 kilom., n'offre guère d'autre bon abri que l'estuaire du Cameroun.

Toutes les plantes tropicales poussent en abondance dans les parties basses; les régions montagneuses, plus tempérées, se prêteront à l'introduction de certains végétaux des climats tempérés.

Découvert par le Portugais Fernando Po à la fin du XVe siècle, le Cameroun fut en partie occupé par les Anglais en 1837. Des factoreries allemandes y furent fondées en 1884-85. Le 14 juillet 1884, le Dr Nachtigal effectua l'annexion du pays à l'empire allemand. Depuis, on a poursuivi l'exploration et l'occupation du pays. Quinze maisons de commerce en exploitent les richesses naturelles: caoutchouc, huile de palme, cacao, ébène, ivoire, etc. V. Congo (carte du).

CAMERS (Giovanni Ricuzzi Vellini, connu sous le nom de), érudit et théologien italien, né à Camerino en 1448,

mort à Vienne en 1546. Il professa les belles-lettres et la théologie à Padoue, puis à Vienne. On lui doit des éditions annotées de Claudien, de Horace, etc., et une traduction de la doctrine de Luther. *Theologica paradoxa, ex recentis studiis Hieronymi Schurfeii in Paulum*, etc. Lyon.

CAMERULE du lat. *camerula*, petite chambre. n. f. Petite loge, dans un organe quelconque ou un végétal.

CAMESES, suivant certains mythographes, prêtresses du lieu qui, aux temps héroïques, partagea l'autorité royale avec Janus. Suivant d'autres, sœurs de Janus qui avait fondé la ville d'or dans le Latium. Il est plausible, ce dieu devant désigner primitivement la colline du Janicule.

CAMESTRES *ou stress*, mot servant, dans la terminologie scolastique, à désigner un vêtement de la deuxième figure, dont la majeure est affirmative universelle (A), la mineure négative universelle (E). — Le conclusion est aussi universelle (E). V. BARBARI-TRES.

CAMETA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Para, sur le rio Para ou rio Tocantins; 10.000 hab. Commerce considérable, avec exportation de caoutchouc, du cacao, des bois du Brésil et du bois de teinture.

CAMÉ n. f. Arbre de l'Inde, *acacia cana*, qui servait jadis à fabriquer les *doraks* ou pièces de bois d'où l'on extrayait le feu par un frottement rapide. (V. ARAIN.) C'est du moins aux mêmes arbres qui sont l'objet d'un culte, que quelques tribus indiennes prêtent le nom de *camé* à un certain ustensile pour sacré en lui-même en tant que source et receptacle du feu, soit qu'on le considère comme la résidence d'une déesse, nommée *Camedaki*.

CAMIERE *ou camé* n. f. Arbre. — Variété de pommier.

CAMILING ou **Saint-Melchior de Camiling**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Luzon), sur un affluent de l'Agno-Grande; 17.100 hab.

CAMILLE (lat. m. *camillus* m. et *camillus* f.). Dans l'antiquité romaine, enfant paraît avoir désigné à l'origine tous les enfants patricens. Plus tard il ne s'entendait que des serviteurs et servantes qui assistaient les prêtres dans les cérémonies religieuses, comme les enfants assistant le prêtre de Camille dans la célébration du culte privé.

Eschyl. — Les *camilli* devaient être *patrimi et matrimi*, c'est-à-dire avoir leur père et leur mère vivants au moment de leur entrée en fonctions, nobles, au moins, à partir de l'an 180 av. J.-C., de naissance libre et beaux de corps et de visages. Les *camilles* étaient vêtus d'une tunique bouffante par-dessus la ceinture, et les *camilles* de la *Mola*, qui fondait les sacrifices, nus pieds. Leur coiffure était d'un art raffiné.

CAMILLE, reine des Volsques, fille de Metabus, tamesse par sa légèreté à la course. Dans le XII chant de l'*Eneide*, Virgile raconte ses exploits et sa mort. Camille commandait la cavalerie de Turnus. Dans le combat sous les murs de Laurente, elle apparaît comme une Diane Cybele, Amyon, vêtu d'une armure précieuse. Elle veut le vaincre et s'emparer de ses dépouilles; mais Amyon adresse une prière à Apollon et la frappe de sa lance mortellement. Mais la Mynpie, chargée par Diane de venger sa compagne, perce d'une flèche Amyon. Cette figure, l'une des plus attachantes de l'*Eneide*, est restée dans la poésie, au même titre que les Grâces, Danaïdes, Penthésilée, Hippolyte, Clorinde ou Brahmande.

CAMILLE, sœur des trois Horaces. Camille était fiancée à l'un des Curiaces. Quand elle vit revenir son frère chargé des dépouilles de son fiancé, elle fit éclater sa douleur. Horace, blessé dans son orgueil farouche, la tua. Condamné à mort par le roi Tullus, Horace en appela au peuple. Celui-ci lui fit grâce de la vie, mais, pour expier son fratricide, lui imposa l'humiliation de passer sous le joug. Le joug, comme le pont-levis, s'appelle *tigillum sororium*. La poutre, sans doute plus d'une fois retaillée, est en la matrière encore au XVI siècle de notre ère, était conservée à son ancienne emplacement sur la hauteur que commande aujourd'hui l'église Saint-Pierre-in-Vincoli. On sait de quelle que Corneille a tiré de cet episode, raconte par Tite-Live, pour sa tragédie de *Horace*.

CAMILLE, Marcus Furius, de l'antique *gens Furia*, fut, de 401 av. J.-C. à 366, dans de sa mort, l'homme le plus en vue de Rome. Censeur, il établit un impôt sur les célibataires, puis contraignant ceux-ci à épouser les veuves des citoyens morts pour la patrie. Il avait été le héros contre les Etrusques qu'il se signala surtout d'abord. Le soupçon Veies menaçait de ruiner. Dictateur, Camille vint à bout de la ville en creusant un souterrain qui aboutissait dans le sanctuaire de la déesse Junon. Mais, ou nous étonnera pas trop dans telle tradition si l'on se souvient combien les Etrusques excellaient alors dans ce genre de travaux. Mais Camille, plus dévoué au patricien, déplut au peuple par la loi agraire qu'il voulait promulguer et par sa parcimonie dans la distribution du butin. Accusé de concussion, il dut sevoir. On dit qu'il demanda alors aux vieux d'obliger Rome, son ingrate patrie, à le regretter. Ce vœu impie fut exaucé. Bientôt les Gaulois, vainqueurs sur les bords de l'Allia, s'emparèrent de Rome à l'exception du Capitole. Camille avec les Ardéates leur infligeant une défaite. Dans l'intervalle, les Romains, ramenant leur ressentiment, et Camille, absent, fut nommé dictateur. Les Gaulois affamés consentirent à se retirer moyennant une rançon. Tite-Live raconte que Camille, ne se contentant pas de leur payer la rançon, les poursuivit, les tailla en pièces et reprit les anneaux. Mais ce n'est là qu'une légende. Après leur départ, on les pressait aux Romains, qui voulaient rétablir à Veies, de choisir leur ville. Puis il détruisit une ligue des cités étrusques et latines et soumis quatre villes. Plusieurs fois encore, et jusqu'à la plus grande vieillesse, il commanda les troupes de la république. Il arrêta notamment, sur les bords de l'Anio, un retour offensif des Gaulois. Enfin, au milieu des troubles politiques qui compromettaient l'avenir de Rome, il sut faire à temps le sacrifice de ses passions patriotiques. Après avoir longtemps lutte contre les lois démocratiques de Licinius Stolon, il cessa de s'y opposer, et l'erection d'un temple à la Concorde fut le sceau de la paix conclue entre les deux ordres. Camille abdiqua alors la dictature et mourut dans un âge très avancé, emporté par la peste, en 366 av. J.-C. Il avait exercé six fois le tribunat militaire, cinq fois la dictature, triomphé quatre fois et mérité le surnom de *second fondateur de Rome*.

CAMILLE [illegible] Ecrivain [illegible] de la Pouille, Archipelagus [illegible] vers 1[illegible] J.-C., s'empara d'Antium (337), d'où il emporta les proues d'airain de toutes les galères qui [illegible] port, pour les placer comme un trophée au pied de la tribune aux harangues, qu'on appelait *rostra*.

CAMILLE (Furius), proconsul d'Afrique sous l'empereur Tibère. Il remporta une victoire signalée sur Tacfarinas, chef numide qui avait voulu se rendre indépendant des Romains. Les honneurs du triomphe lui furent accordés par le sénat, l'an 17 de notre ère.

CAMILLE de Lellis (saint). V. LELLIS.

CAMILLE, un des Cabires. V. CADMILOS.

Camille livrant le maître d'école des Falisques à ses écoliers, tableau de Poussin, au musée du Louvre. C'est, élevée à la hauteur d'un tableau d'histoire, l'anecdote du maître d'école de Faléries venant livrer à Camille les enfants confiés à sa garde, et fouetté par ses propres disciples sur l'ordre de Camille indigné. Poussin peignit ce tableau en 1637, après avoir traité le même sujet, en dimensions moindres et avec de notables variantes, dans une esquisse disparue qui revit dans une gravure de Gérard Audran. Elle présente, en effet, avec le tableau du Louvre, des différences assez sensibles.

Camille ou *le Sénat romain*, opéra-comique en trois actes, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté à l'Opéra-Comique, théâtre Favart, le 12 mars 1799. Le livret est tiré d'un roman-roman, [illegible] de Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, présentant des situations très dramatiques. Le compositeur [illegible] tout l'intérêt, [illegible] le sentiment de [illegible] sujet. La délicieuse berceuse de Camille et un duo demeurés célèbre le prouvent suffisamment. Certains autres morceaux comptaient, d'ailleurs, avec, [illegible] leur carrure et leur bonne humeur; telle la jolie chanson si longtemps populaire : *Notre maîtresse chasse d'accord*, et il faut encore citer une page excellente, le trio de la clôture. — Le [illegible] du livret son opéra en trois actes, *Camille*, dont Ferdinand Paer écrivit la musique. Cet opéra, fut représenté à Vienne, en 1798.

CAMILLO (François), peintre espagnol, né à Madrid en 1635, mort en 1671. Il fut choisi par le conseil de Grivaves pour peindre les rois d'Espagne dans la salle du spectacle du Buen-Retiro, et exécuta dans le même palais quatorze fresques représentant des sujets tirés des *Métamorphoses* d'Ovide. Parmi ses autres productions, les plus remarquables par la fraîcheur du coloris et la correction du dessin, on cite : une *Sainte-Marie d'Egyptienne*, la *Communion de Sainte*, une *Descente de croix*, et surtout *Saint Antoine Hermite*.

CAMILLUS, bourg des Etats-Unis (Etat de New-York); 2.700 hab. Exploitation de sel.

CAMILLUS SCRIBONIANUS. Hist. rom. V. SCRIBONIANUS.

CAMIN n. m. Nom sous lequel on désigne, en Normandie, sur le littoral de la Manche, un petit bateau de pêche à mareau avant à la rame ou à l'aide d'une voile et d'un foc.

CAMIN, ville d'Allemagne. V. KAMIN.

CAMINADE (Alexandre-François), peintre français, né à Paris en 1756, mort en 1802. Il fut élève de David et de Vien, prix de Rome, en 1780, [illegible] *le Retour de Lycurgue* et *le Mariage de la Vierge*, qui commencèrent sa réputation; *l'Adoration des mages*, à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris; *le Lévite d'Ephraïm*; *l'Entrée des Français à Anvers*, musée de Versailles; *Sainte Thérèse recevant l'eucharistie*, à Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, etc.

CAMINATZIN ou **CACUMAZIN**, neveu de Montezuma et souverain de Texcaco. Il fut l'un des plus courageux défenseurs du Mexique, envahi par Fernand Cortez. Outre que qu'il périt au siège de Mexico, en 1521.

CAMINET (*né*) n. m. Nom vulgaire d'une bruyère (*erica tetralix*).

CAMINHA, ville et port du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), sur le Minho; 2.600 hab. Pêcheries, salines. Ville très ancienne qui fut assiégée par Alphonse III en 1265. Ch.-l. d'un concelho peuplé de 13.600 hab.

CAMINHA (Pedro VAZ de), voyageur portugais, qui fit partie en 1500, de l'expédition de Cabral, et écrivit une intéressante relation de la découverte du Brésil.

CAMINO (Gerardo), prince d'Italie des XIV et XIVe siècles. BIAQUIN **de Camino**, chef du parti guelfe à Trévise, fonda dans cette ville une petite principauté indépendante qui fut le rendez-vous des troubadours provençaux et brilla d'un vif éclat. Fortement [illegible] Belluno en 1238, Ezzelino de Romano, chef du parti impérial en Italie, s'empara de Trévise et y installa son frère, Albéric de Romano. — Les guelfes ayant repris le dessus, GERARD **de Camino** restaura la principauté de Trévise en 1260 et conquit tant d'estime que le marquis Azzo d'Este, chef du parti guelfe, le choisit comme parrain de chevalerie en 1291. Rivalisant avec [illegible] Feltre et Belluno, mais fut assassiné en 1312. — GIOCELLO **de Camino** régnait au début du XIVe siècle. Cane de la Scala, chef du parti gibelin en Lombardie, avant fait trompeusement [illegible] du parti, s'empara de Feltre en 1328, de Trévise en 1329, et anéantit les Camini.

CAMINO (Charles), peintre et miniaturiste français, né en 1824 à Saint-Etienne (Loire), mort à Paris en 1888. Elève de l'école de peinture de Lyon, il vint à Paris en 1856 et débuta au Salon de 1857. Aux Salons suivants, il a accompagné ses miniatures d'aquarelles orientales, souvenirs du voyage qu'il avait fait avec Fromentin dans le Sud-Algérien en 1854. Il fut un véritable artiste à rendu à un art oublié et un peu de l'éclat qu'il avait trouvé au siècle précédent. Au Salon de 1869, Camino obtenait, à l'unanimité des suffrages du jury, une médaille d'or, la plus haute récompense accordée depuis longtemps à un miniaturiste.

CAMINOTECHNIE [illegible] *kaminos*, cheminée, et *technè*, art. n. f. Art de construire et [illegible] nouveaux emplois dans les arts et l'industrie. Science qui s'occupe de ces matières.

CAMINUS (*nus* — du gr. *kaminos*, cheminée) n. m. et dont l'espèce type, le *caminus Vulcani*, décrit par Oscar Schmidt, habite l'Adriatique.

CAMION n. m. Chariot long, bas, à quatre roues et ayant deux roues, disposé pour un chargement et un déchargement faciles. (On emploie le camion à quatre roues basses au transport des marchandises dans les villes. Celui à deux roues sert dans les chantiers de construction, pour la manutention des matériaux [illegible] bard. Il s'emploie également pour les travaux de ville. Ce s'emploie aussi dans les chantiers de maçonnerie pour les corvées, les petites opérations et le transport des outils et équipages.)

— Argot. *Vol du camion*, Vol consistant à enlever un ou plusieurs ballots de dessus un camion, [illegible] rue étroite, soit au moment où [illegible] rété et où le conducteur [illegible] quelque maison. (Ce genre [illegible] ordinairement pratique par [illegible] gens qui marchent toujours [illegible] —

— Jardin. Petite charrette traînée par deux hommes, dans laquelle on transporte [illegible]

— Techn. Sabot d'enfant. [illegible] sorte de seau pour délayer le badigeon et la peinture. — Petite tête de chardon à carder. : Petite épingle à tête arrondie, à l'usage des femmes.

CAMIONNAGE (*o-naj*) n. m. [illegible] transporter les marchandises d'un [illegible] cile du destinataire; d'une usine dans un magasin ou une autre usine, ou encore inversement. (S'il s'agit du transport de marchandises fragiles, de petites dimensions, ou ayant une certaine valeur, on emploie pour le camionnage des voitures fermées appelées « fourgons », et, dans ce cas, on dit plus *camionnage*, plutôt que *camion*.) Frais que co transport occasionne : *Payer le* CAMIONNAGE.

CAMIONNER (*o-né*) v. a. Transporter des marchandises sur un camion : CAMIONNER *des marchandises*.

Se camionner, v. pr. Etre transporté par camions, en parlant des colis ou des marchandises.

CAMIONNEUR (*o-neur*) n. m. Celui qui traîne ou conduit un camion. — Propriétaire d'un camion, ou entrepreneur de camionnage. — Cheval qu'on attèle au camion.

CAMIRI ou **CAMIRION** n. m. Bot. Syn. de LECYTE.

CAMIRO. Myth. gr. Fille de Pandarée; sœur de Clytie et d'Aédon. Zeus vengea sur elles le crime de leur père. Camiro et Clytie (appelées Mérope et Cléodore par Pausatahe) furent, à la veille de leur hymen, enlevées par les Harpies et livrées aux Erinnyes. Camiro et Clytie étaient représentées dans la *Lesché* de Delphes.

CAMIROS. Myth. gr. [illegible] petits-fils d'Hélios. Il [illegible] de Camiros, sans [illegible] d'Iole, qu'une autre tradition considérait comme la fondateur de la même ville de Camiros.

CAMISADE (de l'ital. *camicia*, même sens; de *camicia*, chemise) n. f. Entreprise de guerre, au XVIe siècle, qui se faisait de nuit, et qui était ainsi appelée parce que les gens qui attaquaient une ville ou un logement mettaient [illegible] par-dessus leurs armes, afin de se reconnaître [illegible]

CAMISANO, bourg de [illegible] Lombardie, prov. de [illegible] Venise [illegible] Camisano-Vicentino, ville de Lombardie, prov. de Venise [illegible]

CAMISARD (*zar'* — du patois languedocien *camiso*, chemise) n. m. Nom donné aux Cévenols qui, au commencement du XVIIe siècle, lutterent contre les armées de Louis XIV.

— Tuan. Sobriquet des [illegible] doute parce qu'il porte une [illegible] chemise à une chemise).

— ENCYCL. La révolte des *camisards* fut l'un des contrecoups de la révocation de l'édit de Nantes. Le 16 juillet 1702, le feu avait couvé sous la cendre, non sans faire éclater, de place en place, des étincelles. Le soulèvement commença, le 24 juillet 1702, au Pont-de-Montvert (Lozère), par l'assassinat de l'abbé Chayla, qui torturait les calvinistes sur lesquels il pouvait mettre la main. Le feu de la révolte se répandit comme une traînée de poudre. Des encouragements de toute nature, des promesses portées aux réfugiés des agents de la Hollande et de l'Angleterre. Les camisards trouvèrent un chef energique, vaillant et actif, en Jean Cavalier, qui fut secondé par Rolland, Ravanel et Catinat. Pendant deux ans Louis XIV, dut envoyer contre les rebelles des armées qui s'élevèrent jusqu'à 20.000 hommes, sous le commandement de maréchaux de France : d'abord de comte Victor-Maurice de Broglie, puis le maréchal de Montrevel, ensuite Villars. Le premier se montra incapable, le second cruel : il ravagea le pays; Villars se montra homme de guerre et diplomate. Aidé de Nicolas Lamoignon de Basville, intendant du [illegible] Languedoc, [illegible] privés de leur chef principal, les insurgés ne tardèrent pas à être vaincus. Rolland fut tué (1704), Ravanel et Catinat furent supplicié (1705). La lutte, cependant, continua jusqu'en 1713, mais moins active. Villars avait été, en 1705, remplacé par le duc de Berwick, qui lui-même eut pour successeur le [illegible] Les mon-tagnards se [illegible] habités par des catholiques et les presbytères. A côté des [illegible] camisards *noirs*, [illegible] justice, qui se battaient surtout pour pouvoir commettre tous les excès. Leur nom leur vient de ce que pour ne pas être recon-

nus, ils se barbouillaient le visage de suie. Cavalier fit [illegible] nombreuses [illegible] affreux assassinats. Puis il eut les camisards *blancs*, appelés aussi *cadets de la Croix* (ils avaient une croix blanche sur leurs chapeaux). C'étaient des bandes irrégulières, composées de catholiques, qui, sous prétexte de combattre les protestants, volaient et violaient de leur côté. A son tour, Montrevel extermina ces alliés comme des brigands.

— Bibliogr.: Court de Gébelin, *Histoire des troubles des Cévennes*, Nîmes, 1841. — Henri Mouret, *Journal [illegible] de Basville*, (Paris, 1884).

CAMISOLE (*zol'* — dimin. du lat. *camisa*, chemise) n. f. Cost. Vêtement négligé de femme (en toile, lainage, etc.), taillé à peu près comme la chemise, par-dessus laquelle il se porte, mais ne descendant guère plus bas que les reins.

— *Camisole de force*, Sorte de camisole dont les manches sont assez longues pour être attachées sur les reins, mettant ainsi hors d'état de nuire ou de se nuire les fous furieux ou les détenus dangereux.

— Archéol. Vêtement du genre des casaques, avec manches de forme ordinairement courte, et que les hommes portaient [illegible] cycles, sous le pourpoint, par-dessus la chemise.

— [illegible] Vêtement de [illegible] Mais [illegible] les manches étaient très [illegible] assez longues pour demeurer [illegible] dépasser le pourpoint [illegible] de soie, et qui se portaient dans les cérémonies. C'était le costume des rois lors de leur sacre et jusqu'à leur dernière [illegible] on revêtait leur effigie aux funérailles. Ces camisoles étaient ordinairement de cette rouge cramoisi brodées d'or.

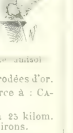
Femme [illegible] d'une camisole

CAMISOLER v. a. Mettre la camisole de force à : Camisoler *un condamné à mort*.

CAMJAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Rodez; 1.226 hab. Gorges du Viaur aux environs.

CAMLEZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kil. de Lannion; 1.031 hab.

CAMPO ou **KAMPO**, ville de l'Indo-Chine française (Annam [prov. de Binh-Tri]), sur le Khé-Koa, affluent de la rivière de Kouang-Tri, au pied des collines de Cam-Lô. Le prince Thuyết s'y réfugia, en 1885, avec les débris de l'armée annamite, après sa tentative infructueuse pour surprendre à Hué le général de Courcy.

CAMMA, héroïne galate, dont Plutarque a raconté un trait célèbre dans son *Traité des vertus des femmes*. Son mari ayant été assassiné par Synorix, qui la voulait pour femme, elle feignit de consentir à l'épouser. L'usage était que l'époux et l'épouse bussent ensemble dans la même coupe. Camma prit la première le vase qu'elle avait rempli de poison, et, après avoir bu, le présenta à Synorix, qui vida la coupe fatale. Alors, Camma, transportée de joie, s'écria qu'elle mourait contente, puisque son époux était vengé. Il existe sur ce dramatique sujet deux tragédies : l'une de Thomas Corneille, l'autre, bien supérieure, de l'Italien Montanelli, dans laquelle Mme Adélaïde Ristori obtint à Paris, en 1857, l'un de ses plus grands succès.

CAMMAILLE (Saint-Aubin), acteur et auteur, né en 1770, mort vers 1830. Il joua avec un certain succès sur divers théâtres de Paris; comme auteur, on lui doit plusieurs ouvrages révolutionnaires ou mélodramatiques, entre autres : *l'Ami du peuple* ou *les Intrigants démasqués*, *le Marat*, et un certain nombre de pièces de théâtre : *le Jaloux par quiproquo*, *les Hochets*, opéra-comique; *la Nuit champêtre*, comédie-vaudeville; etc.

CAMMARANO (Salvator), poète italien, le meilleur librettiste de l'Italie après Félix Romani, né à Naples, mort en 1852. Il a composé un nombre presque incalculable de poèmes, mélodrames et opéras. Ses meilleurs travaux sont les libretti de : *Lucia di Lammermoor*, *Marie de Rohan*, *la Vestale*, *Saphô* et *il Trovatore*.

CAMMARATA, bourg du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Girgenti]); 5.750 hab.

CAMMARE n. m. Section du genre aconit, et nom de l'une des espèces de ce genre.

CAMMARUS, nom latin de la constellation du Cancer.

CAMMAS (Lambert-François-Thérèse), peintre et architecte français, né à Paris en 1743, mort en 1804. Après un séjour qu'il fit à Rome, il fut nommé professeur d'architecture à Toulouse; c'est à lui qu'est due la façade de l'hôtel de ville. Il fut aussi chargé de restaurer plusieurs églises gothiques; c'est à lui dans un style tenant à la fois de l'architecture italienne et de l'architecture arabe. Il montra également un talent pour la peinture.

CAMME n. f. Forme peu usitée du mot CAMP.

CAMO (Pierre), marchand et troubadour toulousain du XIVe siècle. Il fut un des sept troubadours de Toulouse qui fondèrent l'académie des Jeux floraux, en promettant une violette d'or et le titre de « docteur de la gaie science » à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui serait présentée au concours du 1er mai 1324.

CAMOCAS (*kass*) ou **CAMOCAN** n. m. Tissu du genre des draps de soie, à ornements figurés et tissés de provenance orientale et en usage pendant le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle.

— Encycl. Les *camocas* n'étaient pas lisses; la nature de leur trame les rendait rugueux par compartiments symétriques, comme le linge damassé. Ils comptaient parmi les soieries les plus riches et les plus chères, venant de la Perse, de l'Inde et de [illegible] comme imitables. On les disait [illegible] pour les différencier des contrefaçons italiennes. Jamais industrie européenne n'a pu produire de pareils tissus.

CAMOCIM, ville maritime des Etats-Unis du Brésil (Etat de Ceara), à l'embouchure du fleuve côtier Coreahu; petit port actif.

CAMOËNS (*mo-ins'*) [Louis de], poète portugais, auteur des *Lusiades*, né et mort à Lisbonne (1525-1580). Né d'une famille de gentilshommes pauvres, il passa ses premières années à la cour, après avoir fait ses études à Coimbre; mais des vers trop passionnés qu'il écrivit pour une dame du palais, Catherine d'Atayde, lui valurent d'être exilé à Santarem. Las de cet exil, il obtint de faire partie, en qualité de simple soldat, de l'expédition que le Portugal envoyait contre le Maroc. Dans un combat naval devant Ceuta, il perdit l'œil droit d'un coup de feu. Revenu à Lisbonne avec le chef de l'expédition, dom Alfonso de Noronha, qui venait d'être nommé vice-roi des Indes, il résolut de le suivre, toujours comme simple soldat, et s'embarqua en 1553. Le séjour assez prolongé qu'il fit à Goa (aumônerie) lui donna l'idée de son poème en lui faisant sentir plus vivement la grandeur de la découverte de Vasco de Gama. Cette expédition vers un but inconnu, l'intrépidité de ces hommes, le génie du grand Albuquerque, ouvrant une si large voie au commerce de son pays, tout cela lui parut si grand et si glorieux qu'il en conçut l'idée d'immortaliser ces faits et d'élever à son pays un monument impérissable. Il mit sur-le-champ la main à l'œuvre, lui distrait que par de nouvelles disgrâces, que lui suscitèrent sa franchise et sa loyauté. N'ayant pas su contenir son indignation contre les malversations du vice-roi de Goa, il publia, en 1556, une satire intitulée *Sottises dans l'Inde*. Le vice-roi l'exila aux îles Moluques, mais dom Constantin de Bragance, qui le remplaça, donna au poète une charge assez lucrative à Macao. C'est là que, dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions de « curateur aux biens des morts et des absents », Camoëns acheva tranquillement les *Lusiades*. De nouveaux malheurs l'attendaient. Revenu à Goa dans l'intention de regagner la vice-roi de Goa, il publia, en 1558

Lit de camp. Petit lit de campement, facile à démonter, à transporter, et, en général, fit quelque du même genre. Lit de corps de garde formé de matelas posés sur un plancher mobile, et on couchait les hommes dessus.

Fig. Parti, par opposition à un parti contraire. *Les républicains sont divisés en plusieurs camps.*

Abr. de Lieu-ou certaines les campagnes pour. Voir leurs différents par les noms. *Bivouac, Pavillon, Tente.* Fam. *Lever, plier le camp.* Fig. Abandon, cessez-le-jeu donner une leçon.

Antiq. *Camp romain.* Camp dans lequel les troupes de les Romains retranchaient leurs troupes de nuit, lorsque la flotte était à l'ancre. *Camp militaire.* Emplacement de soldats dans lequels étaient casernés les soldats de la garde prétorienne chez les Romains. *Camp romain.* Camps provisoires que les anciens construisaient à la nuit et qu'ils portaient de nuit, pour ainsi dire, au milieu du petit nombre de jours. *Camp de vétérans de Rome.* Colle de bons postes du camp des Romains, dans le désert, en était établi le tabernacle.

Philos. sens. *Camp militaire.* Partie du phalanstère destinée à loger tous ceux qui viennent visiter l'établissement.

Encycl. Le campement a toujours occupé les Grecs d'autre remarque sensiblement par les Romains. La disposition des camps [illegible] et variée, Varron suivant les circonstances. Quand il s'agissait d'une occupation prolongée, on construisait un véritable camp fortifié. Le plus souvent, le campement d'une armée consiste était beaucoup plus simple. Avant tout, on choisissait les soldats dans une vaste en un bourg. Si c'était impossible, on se contentait d'élever un camp. On choisissait une position naturellement forte, un coline, les ceux-ci un fleuve. On ne creusait point de fossés, mais bien seulement d'une simple palissade. Chaque barrière, on plantait comparées, comme pour ses tentes avec des peaux. Vers le centre se dressait la tente du stratège, au milieu d'une place vers laquelle convergeaient les tentes des amis, et qui était destinée aux proclamations ou aux assemblées. Devant le camp, on aménageait une place d'armes ou [illegible], on bien entassait des bouchons et les fascines près de la, on marche après, on [illegible] qui provisoirement les soldats. Tout autour du camp, on disposait des postes et des avant-postes.

Rome. Une armée romaine ne s'arrêtait jamais, ne [illegible] que pour un jour, sans établir un camp régulier. Le [illegible] pour ainsi dire, un camp régulier, se [illegible] à un camp permanent, et que le [illegible] fut favorable, se contentait de fortifier en hâte le côté le plus exposé [illegible] ; mais c'était l'exception. Sagissant de [illegible] un camp permanent, on creusait des fossés, les [illegible] vous exercent analogues, avec une forteresse, des pierres remplaçant les mottes de gazon dont les Romains faisaient un si bel ouvrage, et, à l'intérieur, des constructions [illegible] parallèles, qui séparaient en quatre parties [illegible] entouré, et des lignes substituaient de [illegible] deux grandes voies. La *via pretoria* continuée partout par la *via decumana*, et la *via principalis.* A l'extrémité [illegible] vers l'ennemi, *porta decumana*, opposée à celle-ci, plus à gauche et à droite, la *porta sinistra* et la *porta dextra.* Au centre, ou plus souvent un peu en avant du côté de la *porta pretoria*, était établi le *prætorium* ou

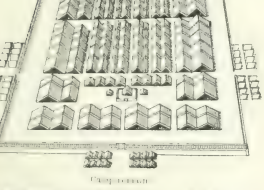

Camp romain

tente du général, flanqué du *forum* marché et du *quæstorium* [illegible] et arsenal. Entre la porte prétorienne et le [illegible] campement des tribunaux et des cavaliers avec [illegible] *principia* étaient [illegible] les [illegible] et à gauche le collège des [illegible] *legatis*, des préfets des [illegible] amis, en général, et de corps choisis de cavalerie [illegible] Dans ventaient les légions et [illegible] exposées dans l'ordre de bataille en six colonnes [illegible] perpendiculairement à la *via principalis* [illegible] et parallèlement à celle-ci par la *via quintana*. Entre les tentes et le retranchement, subsistait un [illegible] espace libre *intervallum*, destiné aux exercices et aux mouvements du camp et aussi à mettre les tentes à [illegible] des projectiles lancés du dehors. Hors des portes [illegible] *stationes*, [illegible] les autres par des [illegible] qui avaient à réparer, jusque dans contre le ennemi et la discipline.

Les exercices, le service du camp n'étaient pas moins bien réglés. Les Romains faisant à l'habitude de se fortifier à chaque étape une partie de leur [illegible] de combattre avant que le [illegible] une retraite.

Camps de César. [illegible] de Vaucluse [illegible] possédait cinq de ces [illegible] Ils étaient [illegible] fondés des [illegible] et [illegible] les [illegible] modernes, par exemple le prétendu camp de César, appelé la *cité de Lunes*, près de Dieppe, qui fait remonter probablement aux Anglais et faire remonter au XVe siècle.

Camps des prétoriens. Les Romains [illegible] pour loger les garnisons. Ces constructions reproduisent des dispositions générales des camps, mais l'enceinte était constituée par des murailles de pierre flanquées de tours. Le camp du Viminal, qui servit de caserne aux prétoriens, du règne de Tibère à celui de Constantin, était une véritable forteresse. On trouve encore, à Rome, les *castra Maenatium* et *Ravennatium*, où logeaient les matelots et les soldats des flottes de Misène et de Ravenne ; les *castra peregrina* et les *castra nova*, pour les valiers de la garde impériale : les *castra peregrina*, pour les troupes étrangères, *castra nautica* ou *navalia*. A l'imitation des Grecs, les Romains avaient coutume de tirer leurs navires à sec ; ils les protégeaient par des retranchements semblables à ceux des camps ordinaires.

Du camp du XIXe à l'époque contemporaine. Durant le moyen âge, il n'y a rien de particulier à relever relativement aux camps. Aucun n'avait de caractère permanent. C'est on pays ennemi qu'on campait souvent pendant des semaines entières. La plupart du temps, on préférait prendre ses logements dans une ville ou les troupes trouvaient les nécessaires. Au XVIIIe siècle, on vit Maurice de Nassau essayer, mais sans succès, de remettre en honneur les camps romains. Les camps retranchés n'ont une exception immédiate qu'à cette époque par le général Bréhaut dans les plus grands détails.

— *Camps modernes.* Jusqu'au siècle dernier, il était de règle, pour les troupes en campagne, de s'établir, après chaque étape, pour se reposer et passer la nuit, dans des camps dits de *marche* ou de *séjour*, composés de tentes disposées dans des règles précises, pour chaque compagnie, escadron, batterie, etc. Les troupes ne pouvaient alors sur le *front de bandière*, ou partie antérieure du camp.

Les armées modernes ne font plus des camps le même usage que celles d'autrefois. Au cours des opérations d'une campagne, elles s'établissent généralement soit dans des *cantonnements*, soit au *bivouac* (v. ces mots), suivant les circonstances. Les *cantonnements* sont *stationnaires*, les *bivouacs* [illegible] ; mais, en Afrique, que peuvent être d'un emploi régulier les *camps de marche*, dont les armées françaises se servirent en Espagne, tandis que les Allemands ne pratiquèrent que le cantonnement et le bivouac, mesurés lors des guerres de la Révolution et du premier Empire.

Les *camps de marche* n'ayant plus de raison d'être, c'est seulement à des *camps de séjour* que l'on pourra voir désormais appliquer les principes d'installation rappelés plus haut.

En temps de guerre, c'est à peu près uniquement quand il s'agira d'établir devant une place les troupes d'un corps de siège qu'on aura recours à l'emploi des camps.

Il en sera de même, du moins présente quand on veut organiser des *camps d'instruction*, ou bien faire camper momentanément, par raison d'hygiène, les troupes d'une caserne ou une épidémie s'est déclarée.

Le problème des camps d'instruction avait eu jadis, en France, l'inconvénient d'être trop exclusif et de faire trop négliger les grandes manœuvres en pleine campagne.

Toutefois, en dehors même de ces manœuvres, les camps d'instruction sont encore nécessaires, aujourd'hui plus que jamais. Il en faut pour installer les troupes d'artillerie à proximité des grands champs de tir nécessaires à l'exercice des feux rouges *à feu* ; il en faut même souvent à l'infanterie pour ses tirs à grande distance.

L'Allemagne, enfin, a remis en honneur les camps d'instruction, et en a organisé à grands frais, depuis quelques années, de très considérables. Leur objet est de permettre la constitution pendant la paix de grandes unités de troupes, dont les éléments sont généralement disséminés dans plusieurs garnisons, afin de leur faire exécuter des exercices ensemble, souvent accompagnés de tirs réels d'infanterie ou même d'artillerie. Ces camps peuvent être également d'une grande utilité en temps de guerre, comme [illegible] pour modéraliser, pour modérer, [illegible] pour organiser des formations de réserve. D'ailleurs, surtout situés près de la frontière, comme celui de Mainbach ou d'Elsenborn, peuvent avoir, à ce point de vue, une [illegible] stratégique.

Il en est de même, à plus forte raison, des camps dits *retranchés*, qui se composent essentiellement d'une ville entourée d'une enceinte continue, qui constitue le camp central ou *redut* de camp retranché, et d'une *ceinture de forts* établis bien en avant d'elle, à une distance assez grande pour mettre autant que possible la ville qui sert de repaire central à l'abri du bombardement. Paris est peut-être le premier type des camps retranchés de ce genre et le mieux caractérisé. Mais, en raison des progrès de l'artillerie, ses forts deviennent [illegible] chacun trop rapprochés de l'ennemi pour protéger la ville du bombardement [illegible]. Les nouveaux forts, situés beaucoup plus en avant, satisfont conveniablement à cette destination. Ils ne rendent pas inutile, toutefois, l'enceinte continue dont le rôle est purement défensif.

Depuis 1870, les principales places fortes de la frontière française, telles que Lille, Maubeuge, Toul, Verdun, Belfort, etc., ont été transformées de manière en camps retranchés. Cette organisation n'est pas seulement favorable à la défense des places. Elle permet également à celles-ci de donner, au besoin, un asile momentané à une armée battue par des forces supérieures, mais à laquelle prenant garde de s'y laisser enfermer, comme l'armée française à Metz en 1870. [illegible] ses [illegible] les avantages que présentent les camps retranchés, en [illegible] les [illegible] pouvant avoir.

Camp du drap d'or, nom donné à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, les 7 et 15 juin 1520, dans les environs de Guines et d'Ardres. Ce nom lui est venu du luxe éblouissant dont François Ier fit étalage pour en [illegible] Henri VIII [illegible] alliance entre la France et l'Angleterre contre la puissance de Charles-Quint ; mais François Ier échoua dans son dessein, et c'est au contraire Charles-Quint qui, peu après, a [illegible]

Camp du drap d'or (REPRÉSENTATIONS DU). Cette

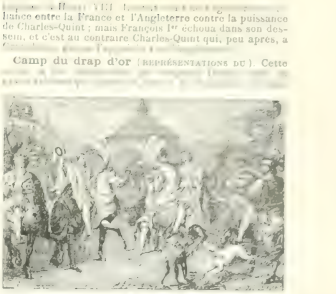

[illegible] 1520 par Louis XIV. La cour partit pour Compiègne le 28 août. « Le roi, écrit Saint-Simon, en plein paix, voulut étonner l'Europe par une montre de sa puissance qu'elle croyait avoir épuisée par une guerre aussi générale et aussi longue ». Louis XIV fit faire selon toutes les règles le siège de Compiègne, avec lignes, tranchées, batteries, sapes. Le luxe déployé par le roi et les gentilshommes fut excessif ; la place donnée dans cette parade militaire à Mme de Maintenon fit murmurer.

Camp sous Paris. Après les défaites subies par les troupes françaises à Mons et à Tournay (20 avr. 1792), l'Assemblée sentait la nécessité de s'appuyer sur des forces dont elles serait sûre. Dès le 29 mai, elle décrétait le licenciement de la garde soldée du roi, dont elle suspectait le civisme. Et, comme complément à cette mesure, elle votait, le 6 juin, la création d'un camp de 20.000 hommes sous Paris. Louis XVI refusa de sanctionner ce décret et, Roland ayant insisté, renvoya tout son ministère girondin. Il s'en suivit la fameuse journée du 20 juin, qui porta un coup fatal à la royauté. Cependant, l'Assemblée prenait toutes les mesures pour réaliser son dessein, et la convention, qui lui succéda, après avoir communiqué une nouvelle activité aux travaux, s'aperçut bientôt qu'ils étaient inutiles et qu'ils prêtaient à de stupides [illegible]. La municipalité envoyait sur les chantiers beaucoup [illegible] ouvriers qui n'avait [illegible] il fallait les payer. Elle décréta donc la [illegible] travaux, le 15 octobre 1792. On avait dépensé [illegible] mouvement des terres.

Camp de Wallenstein (LE), drame de Schiller, titre du prologue que cet écrivain a donné à sa trilogie sur le héros de la guerre de Trente ans. V. WALLENSTEIN.

CAMP (Maria-Theresa DE), V. KEMBLE (*mistress*).

CAMP D'AVENNE (Hugues), comte de Saint-Paul. V. SAINT-PAUL.

CAMP DE BOMBELLES Ma[illegible] de Montalembert, [illegible] rétablissement au XVIIIe siècle. Ayant été mariée au désert, c'est-à-dire par un pasteur protestant à un gentilhomme, officier catholique, celui-ci, après qu'il en eut d'elle un enfant et dissipé sa dot, l'abandonna en alléguant la nullité d'un mariage qui n'avait pas été conclu par un prêtre catholique et se remaria. Le parlement, fort approuvé en cette circonstance par Voltaire, décréta que l'enfant avait raison au point de vue légal. Van Robais, de l'illustre famille d'industriels qui établit les manufactures d'Abbeville, recueillit et épousa Marthe Camp, étant lui-même âgé de soixante-dix ans, et adopta sa fille. Cette [illegible]

CAMPACE (lat. *campagus* ou *campacus*, [illegible]). Dans l'antiquité romaine, Chaussure [illegible] sandales, atta[illegible] lanières, de manière à laisser presque tout le pied découvert.

— ENCYCL. Le *campace* était une chaussure patricienne et fut adopté par les [illegible]

Campaces : 1 [illegible]

édit de Dioclétien mentionne des *campagi militares*, qu[illegible] doute, portées par [illegible]

CAMPAGNA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), au milieu de hautes montagnes ; 9.100 hab. Siège d'un évêché qu'administre l'archevêque de Conza. Centre vignoble, culture d'oliviers. — Pop. du *circondario de Campagna* : 103.700 hab.

CAMPAGNA (Girolamo), sculpteur italien, né à Vérone en 1552, mort après 1623. Il eut pour maître Danese Cattaneo ; et Venise, Padoue, Vérone, Urbin possèdent de beaux ouvrages dus à son ciseau. On peut citer : à Venise, les autels de plusieurs églises ; *Saint François* et *Saint Marc*, à la façade de l'église du Rédempteur ; à Padoue, un bas-relief où l'on voit saint Antoine ressuscitant un enfant ; à Vérone, une *Annonciation* ; à Urbin, la statue du duc *Frédéric*.

CAMPAGNAC.

pesanteur et sur la houille. — Le canton a 5 com. et [illegible] hab.

CAMPAGNARD (*kan, gnar* [gn mll.]), **ARDE** adj. Qui est [illegible] campagne; qui habite ordinairement la campagne; [illegible] CAMPAGNARD.

— Qui appartient, qui est propre, qui est habituel aux gens de la campagne. (Se dit souvent en mauvaise part) : *Politesse, manières, [illegible] CAMPAGNARDES.*

— Substantif. Personne de la campagne, qui demeure à la campagne.

— ANTON. **Bourgeois, citadin, urbain.**

CAMPAGNE (*kan*, et *gn* mll. — ital. *campagna*) n. f. Grande étendue de pays plat et découvert, par opposition à bois, montagne, etc. ‖ Champs en général; champs, par opposition à la ville, et principalement comme habitation : *Aller à la* CAMPAGNE. *Aimer la* CAMPAGNE.

Partout pour bien Amour a des charmes
Sans sortir de la ville, il trouve les campagnes.
TORTEL.

— Terres, en point de vue de leurs propriétaires. *Il [illegible] chez* CAMPAGNARD.

La campagne et les campagnards.
Par ext. Campagnards. *Les [illegible] de la* CAMPAGNE.

— *Rase campagne.* Pays découvert, et où l'on n'est pas protégé par les accidents du sol contre les attaques de l'ennemi. ‖ Fig. *En rase campagne*, Ouvertement, sans dégagement.

— *De campagne*, après un nom de personne. Qui réside à la campagne, qui y exerce ses fonctions : *Un curé, un médecin, un maire* DE CAMPAGNE. ‖ *Maison de campagne* ou simplem. *Campagne*, Propriété rurale, avec habitation de plaisance, où l'on va ordinairement passer la belle saison. ‖ *Droit de campagne*, Droit non négligé qu'on porte quand on est à la campagne. ‖ *Partie de campagne*, Excursion que l'on fait à la campagne, pour s'y délasser ou s'y divertir.

— *Battre la campagne*, Parcourir une plaine, un pays en tous sens, dans un but de recherche ou de poursuite, comme pour faire lever le gibier, inquiéter l'ennemi, etc. ‖ Fig. Déraisonner, divagner, se tromper au hasard ; s'éloigner de la question, avec des sens desseiu :

Quel esprit peut battre la campagne
Qui ne fait choisir ou n'Espagne ?
LA FONTAINE.

— *Prendre la campagne*, S'en aller dans les champs : *Il est allé battre, et monte à cheval, et* PRENDRE LA CAMPAGNE. (Mme de Sév.) (Vieux.) ‖ *Tenir la campagne*, L'occuper avec des troupes, pour y attendre et y combattre l'ennemi.

— Argot. *Aller à la campagne.* Se dit d'une femme condamnée à passer quelque temps à Saint-Lazare. ‖ Se dit de quelqu'un condamné à passer quelques jours en prison.

— Poétiq. *Les campagnes du ciel, de l'air* (ou *des airs*). Le ciel, l'espace des airs.

CAMPAGNE DE ROME ou **CAMPAGNE ROMAINE** (ital. **AGRO ROMANO**), territoire qui correspond à peu près à l'ancien Latium, dans la région méridionale du Tibre, et qui comprend plusieurs zones. La zone littorale, en partie sablonneuse, en partie alluviale, est, à cause de ses marais, la zone la plus malsaine, le foyer principal de la malaria. Au-delà, le plateau volcanique, dénudé (surtout dans l'Albano) coïncide déjà avec la région peuplée. Enfin, la troisième zone, la zone des hauteurs calcaires de l'Apennin, jouit d'une salubrité parfaite. Si la zone littorale est à peu près déserte, la zone du milieu, malgré l'air, n'est seule responsable de ce méfait, car le sol y est naturellement fertile, comme tous les sols où les détritus volcaniques se mêlent aux alluvions fluviales. Les Romains y ont développé les progrès de la culture. La plus grande partie du sol (environ 100.000 hect.) n'est cultivée qu'une année sur trois ou quatre ; un tiers se compose de pâturages où errent des troupeaux et des chevaux ; les forêts, presque redevenus sauvages. Les surfaces boisées y sont rares et de faible étendue (à peu près 40.000 hect. sur 210.000). Pour développer la culture, il faudrait multiplier les plantations d'eucalyptus, remède le plus certain contre la malaria, et améliorer le régime économique du pays. La Campagne de Rome est un pays de grande propriété ; huit propriétaires possèdent entre eux plus de 100.000 hectares.

CAMPAGNE (*kan*, et *gn* mll. — du lat. *campus*, plaine) n. f. Expédition militaire, ordinairement d'opérations exécutées par un ou plusieurs corps d'armée contre des armées ennemies : *Philosophie* CAMPAGNE. *Les* CAMPAGNES *de la République, de l'Empire.*

Encore une campagne et nos soucis seront finis
Aux aigles de Sylla font repasser les monts.
CORNEILLE.

— Part que prend un militaire à une expédition : *Soldat qui a six* CAMPAGNES *et trois blessures.*

— *Pièces de campagne*, Petites pièces d'artillerie, faciles à manœuvrer, et que les troupes traînent avec elles en campagne. ‖ On appelait autrefois *Pièces de campagne* des barriques de grandes dimensions, dans lesquelles on embarquait du vin pour plusieurs mois.

— Par ext. Expédition, entreprise, maritime ou autre, exigeant du déplacement : CAMPAGNE *scientifique*. ‖ Saison, temps consacré sans interruption à un même travail : *La* CAMPAGNE *parlementaire*. CAMPAGNE *électorale.*

— Loc. fam. et fig. *Se mettre en campagne.* Se dit du départ des éclaireurs qui marchent en avant d'une armée pour découvrir l'ennemi, et, fig., Des démarches, des recherches que l'on fait pour arriver à la fin qu'on se propose. ‖ *Entrer en campagne*, Commencer une entreprise, l'exécution d'un projet. ‖ *Être en campagne*, Aller et venir, se donner du mouvement. — Signifie encore S'efforcer pour arriver à son but. — Signifie aussi Être en train, en cours d'exécution : *Le cross qu'il y a quelque amour* EN CAMPAGNE. (Mol.) ‖ *Son imagination est en campagne.* Se dit d'une personne dont le cerveau travaille, qui se livre à une foule de combinaisons ou de suppositions inquiètes. ‖ *Mettre des gens, etc., en campagne*, Les mettre en mouvement, les faire agir pour le succès d'une affaire ou l'exécution de quelque œuvre.

— Ironiq. *Faire une belle campagne*, Faire des courses, des démarches inutiles, infructueuses.

— JEUX. *Paroli de campagne*, Paroli que marque un joueur (ripon, sans que sa carte soit venue en gain. ‖ *Case de campagne*, Au trictrac, Case qu'on a faite sans avoir le droit de la faire.

— Technol. Temps qui s'écoule pendant que, dans les poêles, s'opère l'évaporation des eaux salées. (La campagne a une durée variant entre douze jours et six semaines.) ‖ Durée de temps exigée pour l'accomplissement d'une opération industrielle.

— ENCYCL. Le mot *campagne* est un terme employé pour désigner le service et la situation des militaires en temps de guerre, par opposition au temps de paix : *Faire* CAMPAGNE. *Être en* CAMPAGNE. *Service en* CAMPAGNE, etc. (Faire du service en campagne, en temps de paix, c'est s'exercer à appliquer sur le terrain les règles et les prescriptions relatives à la conduite des troupes en campagne.)

Le mot « campagne » a aussi un sens restrictif pour désigner les opérations militaires exécutées *en rase campagne*, par opposition à celles que comporte l'attaque ou la défense des places. Ainsi, on dit gurre, canons, matériel, etc. *de campagne*, par opposition à guerre, canons, matériel, etc. *de siège.*

L'*entrée en campagne* est une *indemnité*, jadis appelée *gratification*, allouée aux officiers appelés à faire campagne. Elle varie suivant le grade. Un officier promu à un nouveau grade, en dehors des opérations, a droit à la différence d'indemnité s'il continue à faire partie des troupes mobilisées. L'officier rentré en France, puis appelé de nouveau à faire campagne, n'a droit à une indemnité nouvelle que si son séjour à l'intérieur a duré plus d'une année. Toutefois, l'*officier monté* a droit, dans tous les cas, à la moitié de l'indemnité. Et, si l'officier, quel qu'il soit, a été promu à un nouveau grade, il a droit à la différence d'indemnité correspondante.

Les *pensions de retraite* s'augmentent, pour chaque campagne de l'intéressé, d'une somme égale à celle que lui vaut une année de service accomplie en dehors des trente années donnant droit à la retraite. Le *décompte des campagnes* s'opère d'après les règles suivantes : on compte pour une campagne tout service fait à une armée active en Europe ou à bord d'un bâtiment de guerre, ou de guerre maritime — et cela *quelle que soit la durée* de ce service tant que cette durée ne dépasse pas une année ; — au delà, on compte une *deuxième campagne* pour la fin de la deuxième année, puis une *troisième*, et ainsi de suite. Chaque période distincte, passée dans les conditions voulues, compte donc, si courte qu'elle soit, pour une campagne ; mais les périodes accomplies dans un même intervalle de douze mois consécutifs ne comptent que pour *une seule campagne*. Les campagnes sont comptées *double*, quand elles ont lieu *hors d'Europe* — sauf exceptions prescrites par des décisions spéciales. — Ainsi, la campagne de Crimée, bien qu'accomplie en Europe, a été comptée double.

Le service fait par les militaires à bord des vaisseaux de guerre en temps de paix, ou dans les ports et sur les côtes en cas de guerre maritime, est compté pour *demi-campagne.*

En principe, le commencement et la fin d'une campagne sont marqués par le franchissement de la frontière, pour sortir du territoire et pour y rentrer. Si la guerre a lieu sur le territoire français, la campagne commence le jour de l'arrivée à l'armée et finit le jour où on la quitte.

Campagne de France (1814). Les deux armées de Bohême (Autrichiens, Russes et Prussiens) et de Silésie (Prussiens) ayant, à Leipzig (16-18 oct. 1813) contre Napoléon, s'étaient, après la bataille, dirigées séparément vers le Rhin. A la fin de décembre, elles bordaient la rive droite du fleuve. Elles le passèrent, et les premiers jours de janvier 1814, sur trois points, et marchèrent sur Paris par trois routes différentes. L'*armée de Bohême* (200.000 Austro-Russes), sous les ordres de Schwarzenberg, qui avait pénétré en Lorraine et traversé le Rhin à Bâle et par le Jura, la traversa de Belfort, le plateau de Langres, gagna la vallée de la Seine. L'*armée de Silésie* (100.000 Russes et Prussiens), commandée par Blücher, arriva de Mayence, par la Sarre, la Moselle, la Meuse, dans la vallée de la Marne. Enfin, l'*armée du Nord* (100.000 Russes, Allemands, Anglais et Suédois) qui continuait Bernadotte, le futur roi de Suède, et son lieutenant Bulow, entra en France par la Belgique.

A cette coalition de 450.000 hommes Napoléon ne pouvait opposer que 70.000 hommes, pour la plupart conscrits de la veille. Négligeant l'armée du Nord, il entreprit de se porter contre les deux autres et de les battre séparément. Arrivé de Paris à Châlons le 25 janvier, il s'attaqua d'abord à l'armée de Silésie, qui refoulait devant elle Schwartzenberg. Il l'atteignit le 26 à Vitry-le-François, le chassa de Saint-Dizier le 27, et de Brienne le 29. Il ne put toutefois empêcher la réunion des deux armées, qui, prenant l'offensive à leur tour contre l'empereur, la rejetèrent une sanglante défaite à La Rothière (1er février) et obligèrent à rentrer jusqu'à Troyes. Puis, ses ennemis débarrassés, elles se séparèrent pour marcher rapidement : Schwartzenberg par la vallée de la Seine, Blücher par celle de la Marne. Mais Napoléon s'est promptement repaisé. Poursuivant son plan, il se porte de Troyes à Vauchamps (Marne) et, passant droit au N., tombe comme la foudre sur le flanc de l'armée de Silésie, qui s'avançait tranquillement sur une longue colonne, échelonnée de Châlons à La Ferté-sous-Jouarre. Il la coupe en deux à Champaubert le 10, enveloppe et chasse devant lui la première moitié commandée par Sacken, l'écrase à Montmirail le 11, à Château-Thierry le 12, puis revient contre la seconde moitié, placée sous des ordres directs de Blücher, la culbute à Vauchamps le 14, et la rejette en désordre sur Châlons, après lui avoir tué 10.000 hommes et fait 20.000 prisonniers. Alors, laissant les ennemis reprendre l'offensive pour rejoindre Blücher, il se porte vers la Seine, fait 30 lieues en 36 heures, attaque l'armée de Bohême le 17 à Mormant et Nangis, l'accable le 18 à Montereau, et la renvoie l'épée dans les reins jusqu'au delà de Troyes 22 février.

Pendant ce temps, Blücher, rallié par les débris de Sacken, s'est remis en marche, malgré les efforts des deux lieutenants de Napoléon. Lorsque ce dernier revient en ligne, il a si bien réussi trois semaines auparavant. Parti de Troyes le 27 février, il arrive le 1er mars à La Ferté-Gaucher, franchit la Marne à Château-Thierry, rejette Blücher sur Soissons, le poursuit et le débusque du plateau de Craonne (7 mars). Le général prussien se réfugie alors sur la montagne de Laon, où les corps de Bulow et de Wintzingerode, détachés de l'armée du Nord, le rejoignent. Après deux jours de lutte désespérée, Napoléon renonce à emporter cette puissante position, défendue par une armée renforcée de troupes fraîches. Il se retourne encore une fois vers l'armée de Bohême. Mais le tsar, comprenant enfin le plan de Napoléon, prescrit à Schwartzenberg de quitter la vallée de la Seine pour se joindre à Blücher sur la Marne. En vain Napoléon livre bataille les 20 et 21 mars devant Arcis-sur-Aube pour s'opposer à cette réunion : il est forcé de battre en retraite sur Saint-Dizier. Alors, il forme un nouveau plan : se jeter sur les derrières de l'ennemi, lui couper toute communication avec l'Allemagne, puis, après avoir rallié les garnisons de Lorraine et d'Alsace, revenir vers le Rhin et renforcer les deux autres corps armés et le canon de la capitale. Il n'en eut pas le temps. Les armées de Silésie et de Bohême, concentrées à Châlons, descendent rapidement en une seule masse la vallée de la Marne, refoulant devant eux Mortier et Marmont, qu'elles délogent successivement de La Fère-Champenoise, Sézanne, Brie-Comte-Robert (25-28 mars) et acculent le 29 dans Paris. La défense de la capitale, improvisée à la hâte, ne pouvait durer longtemps. Le 30 mars, Paris se rendait à l'ennemi. Déjà les Autrichiens étaient entrés à Lyon le 9 mars, les Anglais à Bordeaux le 12 ; l'héroïque Maréchale de Toulouse, soutenue le 4 avril par le maréchal Soult contre Wellington, fut la dernière de la campagne de France. V. FRANCE (les cartes de).

— BIBLIOGR. : Alph. de Beauchamp, *Histoire des campagnes de 1814 à 1815* ; H. Houssaye, *la Bataille de Paris en 1814* (Paris, 1897) ; du même, *1814* (Paris, 1888) ; *Mémorial de Sainte-Hélène* ; Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Campagne de 1815. Le mécontentement hautement exprimé, à l'annonce du retour de l'île d'Elbe, par les souverains réunis au congrès de Vienne, ne laissait aucun doute sur la prochaine reprise des hostilités. Napoléon s'y prépare avec une ardeur fébrile. Mais sitôt sa sécurité, il organisa une armée de ligne de 182.000 hommes et une armée de réserve de quatre cents bataillons de gardes nationaux mobilisés, dont une partie était placée dans le fort du front nord de Paris. Au commencement de juin, tout était prêt pour la défense du territoire. De leur côté, les Alliés n'étaient pas restés inactifs : en deux mois de travaux austro-russes, ils avaient concentré deux armées en Belgique : 93.000 Anglo-Hollandais, avec Wellington, entre la mer et la Sambre, en avant de Bruxelles ; 140.000 Prussiens avec Blücher entre la Sambre et la Meuse. Napoléon n'avait que 125.000 hommes à opposer immédiatement. Il trouva plus avantageux de prendre l'offensive et résolut de se placer entre les deux armées pour empêcher leur jonction, les battre successivement, rejeter Wellington à la mer, Blücher du côté du Rhin, et se porter avec toutes ses forces victorieuses en Allemagne, au-devant des Russes et des Autrichiens.

Le 12 juin, il partit de Paris pour prendre le commandement des troupes massées sur la frontière belge et comprenant, outre les 1er, 2e, 3e, 4e et 6e corps aux ordres de Drouet d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard et Lobau, la garde impériale, et la nombreuse réserve de cavalerie de réserve aux Grouchy. L'armée se mit en marche le 15 à 2 heures du matin, passa la Sambre à Charleroi, et, tandis que le maréchal Ney occupait le carrefour de Frasnes aux Quatre-Bras, sur la route de Bruxelles, pour barrer le passage aux Anglais, l'empereur prit la route de Namur pour marcher contre Blücher. C'est alors que Bourmont désserta. Avertis par ce transfuge, les Prussiens du prétendu plan de Napoléon, Blücher, qui avait d'abord pris à Sombreffe le temps de gagner le plateau de Ligny. Délogé néanmoins de cette position, il se replia sur Wavres. Grouchy fut chargé de le poursuivre. Pendant ce temps, Napoléon rejoignit Ney aux Quatre-Bras, pour tomber ensuite sur les Anglais. Il réussit en effet à les chasser des Quatre-Bras, et à les repousser vers Bruxelles (17 juin). Mais, retardé par l'orage, il ne put arriver que le soir au pied du plateau célèbre de Mont-Saint-Jean, où Wellington s'était fortement établi. C'est là que, le lendemain 18 juin, eut lieu la terrible bataille de Waterloo, qui devait clôturer si douloureusement cette campagne de quatre jours et mettre fin à la puissance napoléonienne. V. WATERLOO, BELGIQUE (les cartes de).

— BIBLIOGR. : Alph. de Beauchamp, *Histoire des campagnes de 1814 et 1815* ; Bertin, *la Campagne de 1815* (Paris, 1899) ; G. Barral, *l'Epopée de Waterloo* (Paris, 1897) ; lieut.-colonel Charras, *Histoire de la campagne de 1815* (Bruxelles, 1863) ; général Dumas, *Précis de la campagne de 1815* ; Houssaye, *1815* (Paris, 1893) ; Edgard Quinet, *la Campagne de 1815* (Paris, 1862).

Campagne d'Italie, d'Egypte, du Mexique, etc. V. ITALIE, EGYPTE, MEXIQUE, etc.

CAMPAGNE, comm. des Landes, arrond. et à 11 kilom. de Mont-de-Marsan, sur la Lande, sur un affluent de la Midouze : 992 hab. Moulins.

CAMPAGNE-LES-HESDIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Montreuil ; 1.040 hab. Fabrique d'instruments aratoires. — Le canton a 24 comm. et 11.656 hab.

CAMPAGNE-SUR-AUDE, comm. de l'Aude, arrond. et à 25 kilom. de Limoux, sur l'Aude ; 440 hab. Ch. de f. du Midi. Eaux minérales.

CAMPAGNOL (*kan*, et *gn* mll. — rad. *campagne*) n. m. Nom vulgaire d'un genre de mammifères rongeurs de la famille des arvicolides, comprenant des espèces très nuisibles à l'agriculture, et dont le nom scientifique est *arvicola.*

— ENCYCL. Les campagnols sont des rongeurs terrestres ou nageurs à courte queue, à tête plus courte que celle des rats, à oreilles moyennes, à queue cylindrique, velue, souvent plus courte que le corps, à pattes non palmées, à molaires composées ayant la couronne plane présentant des lamelles émaillées anguleuses.

Parmi les espèces terrestres, la plus redoutable pour l'agriculture est le campagnol commun (*arvicola agrestis*) qui est de la taille d'une souris, d'un brun roussâtre dessus avec du ventre de gris sale ; il a peu de queue, les oreilles moyennes et arrondies, de très petites pattes. La nuiot, avec lequel le confondent souvent les agriculteurs, a la queue longue et de grandes oreilles. Le campagnol creuse des trous dans les cultures, au point que souvent la terre en est criblée. Les femelles déposent leurs petits au fond de ces trous sur un lit de paille ou de foin ; elles ont deux portées par an, de dix à douze petits chacune. Par suite de leur multiplication rapide, on comprend l'étendue des pertes que ces animaux causent à l'agriculture, bien que les fouines, les belettes, les buses et les

rapaces nocturnes en détruisent beaucoup. Des milliers meurent à la suite des inondations, des pluies, des neiges, mais cela ne suffit pas, et les agriculteurs doivent les pourchasser par tous les moyens possibles : pots de terre enfoncés en terre, dont ils ne peuvent sortir, pots avec de l'eau ou du poison, substances toxiques : tartrate, pâte phosphorée, poudre de seigle et de strychnine à l'intérieur, essence de térébenthine, sulfure de carbone, vapeurs d'acide sulfureux. Nous citerons d'autres espèces : le campagnol souterrain, le campagnol économe. Parmi les campagnols nageurs, nous mentionnerons le rat d'eau (*arvicola amphibius*), gros comme un rat, qui se creuse des terriers peu profonds sur le bord des eaux.

Campagnol.

CAMPAGNOLA (Dominique), peintre et graveur italien, né à Padoue en 1482, mort en 1550. Il imita la manière du Titien. Padoue possède ses principaux tableaux, parmi lesquels on cite le *Sauveur entre Jean et Melchisédech*, dans la sacristie de la cathédrale. Il se distingua aussi dans la gravure à l'eau forte et sur bois. Ses œuvres fortes les plus recherchées des amateurs sont l'*Adoration des mages*, la *Madeleine au pied du Sauveur*, une *Sainte Famille*, une *Vénus*, etc.

CAMPAGNOLI (Bartolomeo), violoniste italien, né à Cento, près de Bologne, en 1751, mort à Neustrelitz en 1827. Il se fit applaudir dans toutes les grandes villes de l'Europe et il occupa tour à tour les maîtres des concerts de la cour de Bavière, et directeur de la musique du duc Charles de Courlande, à Bresde. Campagnoli a été l'un des artistes les plus distingués de la grande école italienne de violon, si justement célébre au XVIIIe siècle. On lui doit de nombreuses compositions pour son instrument : sonates, thèmes variés, fugues, préludes, études, et surtout un recueil de sept caprices dans les sept positions.

CAMPAGNOUL n. m. ou **CAMPAGNOULE** n. f. (*kan*, et *gn* mil. du lat. *campana*, cloche). Nom vulgaire, dans le midi de la France, de quelques champignons du genre agaric.

CAMP-ALLEGHANY, petite localité des Etats-Unis (État de Virginie), près des confédérés, avant-étude du camp fortifié, que commandait le colonel Edward Johnston. — Le 3 décembre 1861, le général fédéral Milroy essaya vainement de s'en emparer.

CAMPAN (*kan*, n. m. Variété de marbre qu'on tire des carrières de Campan, près de Bagnères-de-Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées.

Encycl. Ces marbres amygdalins, d'un beau vert mêlé de rouge foncé, de gris, de blanc, de rose pâle, étaient connus des Romains. On en a retrouvé des blocs dans les ruines de l'antique *Lugdunum Convenarum*, détruite en 585. Connus également sous le nom de « vert français, ou « vert campan », les marbres de Campan ont fourni les colonnes ioniques du péristyle du Grand-Trianon, les vingt-deux magnifiques colonnes qui orient le Palais-Royal de Berlin, et une partie des matériaux employés pour la décoration de l'Opéra de Paris.

CAMPAN, ch.-l. de canton des Hautes-Pyrénées, arrond. et 16 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur l'Adour ; 2.744 hab. *Campanum, anvers.* Belle église (1567). Halles du XVIe siècle. — La pittoresque et très ancienne *vallée de Campan* se bifurque au village de Sainte-Marie. La branche S.-E., qui se dirige vers le col d'Aspin, prend le nom de « vallée de la Scoube » (ou « de Baliès ») ; elle se termine par une étroite gorge au hameau d'Espiadet, où se trouvent les carrières de marbre. — Le canton a 4 comm. et 5.144 hab.

CAMPAN (Jeanne-Louise-Henriette Genet, Mme), née à Paris en 1752, morte à Mantes en 1822. Son père, premier commis aux affaires étrangères, lui fit donner une éducation brillante, et elle eut pour maîtres Albanèse, Goldoni, Duclos, Marmontel, Thomas, Parlant l'anglais et l'italien, chantant avec charme, elle lisait mieux encore, au point d'acquérir, dès l'âge de quinze ans, une manière de célébrité en ce genre. Mesdames, filles de Louis XV, en firent leur lectrice vers 1767, et, trois ans après, la créèrent comme femme de chambre à Marie-Antoinette. Dotée par Louis XV, mariée à Campan, fils du secrétaire de la reine, elle resta, jusqu'au 10 août, attachée à la personne de Marie-Antoinette, elle montra jusqu'au bout un dévouement à la malheureuse, courut de grands dangers pendant la Terreur et se trouva, après le 9 thermidor, avec un assignat de 500 francs pour toute fortune, 50.000 francs de dettes, un fils de neuf ans, un mari malade et une mère de soixante-dix ans. La décessité la fit éducatrice. Elle ouvrit à Saint-Germain un pensionnat, où elle eut la bonne fortune de compter parmi ses élèves Hortense de Beauharnais. C'est à cette circonstance, et plus encore à une certaine conformité de ses idées avec celles de Napoléon Ier en matière de pédagogie féminine, qu'elle dut, en décembre 1807, être placée à la tête de la maison d'Ecouen, dont elle demeura jusqu'en 1814, et l'on retrouve son esprit dans le règlement qui fut imposé à la nouvelle maison de Saint-Denis, en 1810. La mère de Mme Campan a été de son siècle qu'il fallait donner aux jeunes filles une instruction et une éducation qui en fit des femmes utiles. Du fait, à Saint-Germain comme à Ecouen, Mme Campan reprend le programme primitif de Saint-Cyr, elle l'adapte des temps nouveaux, elle se tient à égale distance de la frivolité des anciens couvents et de la confusion encyclopédique que représente Mme de Genlis ; elle a compris mieux que personne de son temps la nécessité de l'éducation des filles dans les classes ouvrières. La suppression d'Ecouen, après la Restauration, força Mme Campan à la retraite. A partir de 1816, elle vécut oubliée à Mantes, chez une de ses élèves, Mme Cronzet, qui avait épousé le Dr Mangin.

Mme Campan.

CAMPANA, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 2.300 hab. Commerce de manne.

CAMPANA (via), nom d'une petite voie romaine qui allait de Rome au *Port de Claude*.

CAMPANA (Fabio), compositeur italien, né à Livourne en 1819, mort à Londres en 1882. Il sortait à peine du lycée musical de Bologne lorsqu'il fit représenter à Livourne, en 1838, *Caterina di Guisa*. Il donna ensuite *Giulio d'Este* (1841), *Vanina d'Ornano* (1842), et *Lucia di Lammermoor* (1844). Deux ans après, Campana se rendit à Londres, comme professeur de chant. En 1850, il donna à Londres, *Adelaide*, et, quelques années plus tard, une *Lucrezia Borgia* qui obtint un vif succès. En dehors du théâtre, Campana a publié un nombre considérable de romances et de morceaux d'ensemble.

Campana (collection du Mse), Le marquis Campana était un Italien de beaucoup de goût et d'un grand savoir. Il avait pour les objets d'art et de curiosité une passion profonde, et il adorait en particulier tout ce qui était antique. Il avait commencé, sous Grégoire XVI, à faire fouiller et à vendre à l'étranger, et il eut l'idée d'ajouter à son musée des objets d'art et de curiosité appartenant aux époques du moyen âge et de la renaissance italienne, tels que majoliques, tableaux, sculptures, meubles, etc. De graves circonstances forcèrent le marquis Campana à vendre sa collection au gouvernement français pour 4.250.000 francs. Elle fut placée au Louvre, où elle forma le musée Napoléon III, jusqu'à la chute de l'empire. Depuis les pièces les plus remarquables de la collection ont été disséminées dans les divers fonds du musée du Louvre, et les autres envoyées dans certains musées des départements.

Bibliogr. *Catalogue des tableaux, des sculptures de la Renaissance et des majoliques du musée Napoléon III* (Paris, 1862).

CAMPANACÉ, ÉE (*kan*, n. du lat. *campana*, cloche, adj. Bot. Qui a la forme d'une cloche.

CAMPANAIRE (*kan, nèr*) adj. Qui a rapport aux cloches. *Échelle campanaire*. Terme. Sorte de règle graduée qui sert à fixer les dimensions des clochettes ou des cloches, ou déterminant leurs timbres d'après leur taille.

CAMPANARIO, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]) ; 7.000 hab. Fabriques de savon, de tissus de laine et de chanvre, de nattes. Commerce de troupeaux. — Ville du royaume de Portugal (île Madère [district de Funchal]) ; 2.900 hab.

CAMPANE (*kan*, n. du lat. *campana*, cloche) n. f. Cloche, dans le vieux langage. « Sonnette de mule, sonnaille (expression ancienne qui s'appliquait aussi à des pampilles en forme de cloche, dont on agrémentait les tentures des chambres, carrosses, etc., qui sont encore employées aujourd'hui en tapisserie sous le nom de flèches). — Archit. Corps du chapiteau corinthien et composite en forme de cloche renversée. || Ornement de plomb chantourné, qui sert à boucher le faîte ou du brisis d'un comble. || Ornement de tenture d'où pendent des houppes en forme de clochettes.

— Art vétér. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

— Bot. Nom donné, dans le langage vulgaire, surtout dans le midi de la France, aux fleurs qui présentent la forme d'une cloche comme les campanules, les liserons, etc., et aux plantes qui portent ces fleurs. || Nom vulgaire d'une espèce d'aunée. || *Campane jaune*, Nom vulgaire du narcisse sauvage et de l'ixia bulbocode.

— Sculpt. Ornement sculpté en forme de clochette.

— Techn. Appareil qui sert au dévidage des matières textiles, laines, coton, etc., et qui n'est autre chose qu'une tournette verticale. || Dentelle blanche, étroite, légère et fine, en fil de lin, destinée à élargir d'autres dentelles. || Dentelle de soie analogue à la précédente, employée au XVIIIe siècle pour enjoliver les écharpes. (On écrit aussi CANPANNE.) || Chaudière du savonnier pour faire cuire le savon.

Campane (sculpt.).

CAMPANÉE n. f. Genre de gesnéracées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

CAMPANELLA, petit cap d'Italie, à l'extrémité S.-O. de la langue de terre qui enserre le golfe de Naples au S., en face du cap Misène, qui occupe l'autre extrémité du golfe. Ce cap, d'où l'on jouit d'une vue admirable, s'appelait autrefois le cap Minerve, d'un temple qu'Ulysse avait jadis consacré en son honneur. Vers 1588, la sécurité d'une descente de pirates musulmans sur les côtes de Sorrente et de Massa, on y établit une cloche que sonnait un gardien, pour prévenir les habitants de l'arrivée des pirates. Le cap en a gardé le nom de *Campanella*, du mot italien *campana* (cloche).

CAMPANELLA (Thomas), philosophe italien, né en 1568 à Stilo, petit bourg de Calabre, mort à Paris en 1639. Après une enfance d'une précocité prodigieuse, il entra, à quinze ans, dans l'ordre des dominicains et étudia avec passion. Il combattit l'aristotélisme et se rattacha d'abord à la doctrine de Telesio, qu'il défendit dans son premier ouvrage : *Philosophia sensibus demonstrata* (Naples, 1590). Il fut bientôt suspect d'hérésie. Ne pouvant vivre en paix à Naples, dans le couvent où son ordre, il dut chercher un abri chez le marquis Lavello. Sans rompre le joug du cloître, il s'en affranchit assez pour voyager librement. Pendant dix ans, on le voit parcourir l'Italie, battant en brèche les idées reçues, se liant avec les plus grands esprits de son temps. Rentré à Stilo, il fut accusé de conspirer contre l'autorité espagnole.

Campanelle.

Arrêté pour crime politique, il fut conduit à Naples et mis en prison. Aux accusations politiques ses ennemis mêlèrent des accusations philosophiques et théologiques. En 1626, il fut réclamé par le pape Urbain VIII, qui lui rendit la liberté. Mais, ayant été l'objet de nouvelles attaques, il se réfugia en France, où Richelieu lui fit une pen-

partes tres (Paris, 1638), il développa une philosophie à la fois sensationniste et mystique. Il aborda la poli-
(1620). En appendice à ce dernier livre, il a publié sa *Cité du soleil* (*Civitas solis*), qui
absolu (1623). Il publia une apologie de
Bacon.

CAMPANELLE
CAMPANELLE
chette) n. f. Techn. Sonnaille, grelot de très grande dimension. Une fois on mettait aux harnois des chevaux, dans les tournois et les joutes, et dont la place habituelle était sur la barde de croupe. || En fauconnerie, on entendait par « campanelle » les petits grelots attachés aux pieds des oiseaux et que certains mauvais fauconniers attachaient, contre toute règle, aux pennes de la queue. (Ces campanelles étaient fixées par une petite courroie, ou attachées aux vervelles.)

— Bot. Nom vulgaire du liseron des champs. || Nom vulgaire du narcisse sauvage. (On dit aussi CAMPANETTE.)

CAMPANELLÉ, ÉE
cloche) adj. Qui a la forme d'une petite cloche. (Se dit des fleurs renflées vers le milieu et resserrées à la gorge, comme celles des campanules.)

CAMPANET, ville du royaume d'Espagne (îles Baléares), dans l'île Majorque ; 2.600 hab. Pierre IV d'Aragon lui donna le titre de « ville » en 1356.

CAMPANETTE
des noms vulgaires du narcisse sauvage et du liseron.
PANELLE.

CAMPANHA ou **PRINCEZA-DABEIRA**,
Etats-Unis du Brésil (Minas-Geraes).
sous-affluent du Rio-Grande ; 28.000 hab. Riches lavages d'or ; fabriques de tissus de laine et de coton.

CAMPANI (Jean-Antoine), évêque italien, né en 1427, mort en 1477. Il jouit de la confiance des papes Pie II, Paul II et Sixte IV, qui lui confièrent d'importantes fonctions ; puis il tomba en disgrâce et finit, dit-on, par devenir correcteur d'imprimerie dans l'établissement d'Ulric Gallus. Ses ouvrages ont été publiés à Rome (1495).

CAMPANI-ALIMENIS (Matthieu), physicien italien du XVIIIe siècle, était curé d'une paroisse de Rome. Il fit des découvertes en horlogerie et en rendit surtout célèbre par son habileté à tailler des verres lenticulaires pour les lunettes astronomiques. Il en envoya trois à Louis XIV, dont une servit à Cassini pour découvrir deux satellites de Saturne. On lui doit : *Horologium sola natura motu*, etc. (Rome, 1678). — Son frère, Joseph **Campani**, s'occupa aussi de la construction des instruments d'optique et d'astronomie, et laissa quelques écrits à ce sujet.

CAMPANICLAVE (*kan* — du bas lat. *campana*, cloche, et *clava*, massue) n. f. Genre de méduses hydroïdes, famille des *clavidés*, chez lesquelles les bourgeons sexuels naissent sur les ramifications de la tige et deviennent des méduses libres. Les campaniclaves vivent représentées dans les mers d'Europe par la *syncoryne cleodora*.

CAMPANIE, région de l'Italie ancienne, entre le Latium, le Samnium, l'Apulie, la Lucanie et la mer Tyrrhénienne. Elle reçut des colonies successives (Grecs, Phéniciens), puis fut conquise successivement par les Etrusques, les Samnites et enfin les Romains. Extrêmement fertile (vins renommés de Falerne), jouissant d'un climat exquis, elle devint la résidence d'été des riches Romains. La ville principale était Capoue ; mais Naples, Baïæ, Herculanum, Pompéi, Stabies, Caprée, etc., prirent, surtout sous l'empire, une grande importance. Actuellement, la Campanie forme une des grandes divisions territoriales de l'Italie et comprend les provinces suivantes : Terre de Labour, Bénévent, Naples, Salerne, Avellino.

CAMPANIEN, ENNE (*ni-in, èn*), personne née dans la Campanie, ou qui habite ce pays. — *Les* CAMPANIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Campanie ou à ses habitants : *Antiquités* CAMPANIENNES.

— *Vases campaniens*, Nom donné, au commencement du XIXe siècle, aux vases peints trouvés dans l'ancienne Campanie, nommés aussi, mais non moins improprement, *vases étrusques*, et qui ne sont, en réalité, que des vases grecs ou des imitations de vases grecs, trouvés en Italie. (On dit aussi CAMPANIEN.)

CAMPANIEN (*kan, ni-in* — de *Champagne*, n. de prov.) n. et adj. m. Se dit de la partie inférieure de l'étage aturien ou sénonien supérieur. Le sous-étage *campanien* renferme la craie à bélemnitelles de Meudon, la craie d'Epernay, de Reims, etc.

CAMPANIFLORE (*kan* — du bas lat. *campana*, cloche, et *flos, floris*, fleur) adj. Qui a des fleurs en cloche : *Clématites* CAMPANIFLORES.

CAMPANIFORME (*kan* — du bas lat. *campana*, cloche, et *de forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une cloche. (Se dit surtout des fleurs.) Syn. de CAMPANULÉ, ÉE.

CAMPANIFORMES n. f. pl. Première classe du système de Tournefort, renfermant les genres de plantes qui ont des fleurs en forme de cloche ou de grelot, comme le liseron, le muguet, etc. — *Une* CAMPANIFORME.

CAMPANILE (*kan* — dim. de *campane*) n. f. Syn. vulgaire de CAMPANULE. (On donne quelquefois aussi ce nom aux liserons, dans nos contrées.)

CAMPANILE (de l'ital. *campanile*) n. m. Archit. Clocher italien, et, en général, tour légère, travaillée à jour, servant à porter les cloches d'une église, et le plus souvent isolée de cet édifice. || Par ext. Petite lanterne qui surmonte le toit de certains édifices civils et dans laquelle on place une cloche, ordinairement celle de l'horloge ; ou, enfin, Petite lanterne qui termine un dôme, comme simple décoration.

— Encycl. On
campanile répond assez aux

beffroi. Toutefois, ces diverses expressions ne sauraient être employées indifféremment l'une pour l'autre. Les *clochers* sont des constructions ayant ordinairement la forme pyramidale, et qui s'appuient sur le comble des églises, soit au-dessus de la façade principale, soit à l'intersection de la nef et des transepts ; la partie supérieure des clochers de forme pyramidale prend le nom de *flèche* ou d'*aiguille*. La *tour*, qui flanque ordinairement la façade des églises ogivales, est un clocher sans flèche. Le *beffroi* est un clocher particulier aux anciennes provinces du nord de la France et de la Belgique : c'est une tour, ordinairement isolée, où l'on plaçait autrefois la cloche destinée à sonner le couvre-feu, le tocsin, et à convoquer les habitants des villes aux assemblées communales ; par la suite, les beffrois ont été pourvus d'horloges et de cadrans.

Comme le beffroi, le campanile (*campanile*) est une construction le plus souvent isolée, mais qui, d'ordinaire aussi, s'élève dans le voisinage d'une église. Les villes d'Italie ont voulu rivaliser de magnificence dans la construction de leurs campaniles. Un des plus célèbres est le campanile de Florence, commencé sur les dessins de Giotto, en 1334, et achevé par Taddeo Gaddi ; c'est une tour de 85 mètres de haut, entièrement revêtue de marbres blancs, rouges et noirs, ornée de cinquante-quatre bas-reliefs et de seize statues représentant des sujets et des personnages bibliques, palens ou allégoriques. Giotto s'était proposé de couronner cette tour d'une flèche de 26m,66, mais son projet ne fut pas mis à exécution.

Campanile de l'Hôtel de ville de Paris.

En France, on désigne plus ordinairement sous le nom de « campanile », soit les lanternes de certains grands édifices pourvus ou non d'un dôme (Invalides, Hôtel de ville de Paris), soit les petits clochers à jour qui surmontent les façades de certaines églises de style Renaissance.

CAMPANIER n. f. Sorte de bouteille. Syn. de CAMPANE.

CAMPANOPSIDE (*kan* — du bas lat. *campana*, cloche, et du gr. *opsis*, *idos*, apparence) n. f. Bot. Section du genre campanule.

CAMPANULACÉ, ÉE (*kan*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la campanule ; qui a la forme d'une petite cloche. On dit aussi CAMPANULÉ, ÉE.

CAMPANULACÉES n. f. pl. Famille de plantes gamopétales, ayant pour type le genre *campanule* : *Presque toutes les* CAMPANULACÉES *sont lactescentes*. (A. Richard.) — Ou CAMPANULAINES.

— ENCYCL. La famille des *campanulacées* renferme des plantes herbacées et quelques arbrisseaux à suc laiteux, à feuilles le plus souvent alternes et dentées ; le fruit est une capsule à plusieurs loges polyspermes. Cette famille, dont on a séparé les lobéliacées, les goodéniacées et les stylidiées, renferme encore, malgré ces démembrements, un assez grand nombre de genres et d'espèces ; elle se divise en trois tribus, d'après la structure de la capsule et son mode de déhiscence : les *campanulées*, les *wahlenbergiées*, et les *merciérées*.

Les campanulacées sont disséminées dans presque toutes les régions du globe ; les campanulées appartiennent toutes à l'hémisphère Nord, tandis que les wahlenbergiées se trouvent, pour la plupart, dans l'hémisphère Sud. Toutes ces plantes renferment un suc laiteux, âcre et amer, masqué le plus souvent par la présence d'un suc mucilagineux, qui abonde surtout dans leur jeune âge ; aussi plusieurs d'entre elles, telles que les raiponces, peuvent-elles être employées dans l'alimentation. La plupart des campanulacées se font remarquer par la beauté de leurs fleurs, en général bleues ou blanches, et sont assez recherchées comme plantes d'ornement.

CAMPANULAIRE (*kan, ler*) — du lat. *campanula*, petite cloche) n. f. Genre de polypes hydraires, type d'une famille très-répandue sur les côtes de France. Les polypes sont logés dans de petites cellules, dont la réunion forme une colonie arborescente. Dans des cellules plus grandes se forment, par bourgeonnement, des petites méduses qui naissent en liberté, emportant les éléments reproducteurs.

a, Campanulaire ; b, Campanulaire à grandes fleurs ; c, Campanule à feuilles de pêcher ; d, Campanule à feuilles de lierre.

CAMPANULAIRES (*kan, ler* — rad. *campanula*) n. f. pl. Sous-ordre de méduses hydroïdes, renfermant des colonies ramifiées ou enveloppe chitineuse, formant un calice corné autour de chaque polype rétractile. (Le CAMPANULAIRE.)

— ENCYCL. Les *campanulaires* ne se reproduisent par des bourgeons qui demeurent fixes ou se détachent et deviennent de petites méduses naissant librement et ont sont les eucopides, thaumantiades et aequorides des naturalistes. Les campanulaires se divisent en nombreuses familles, dont les principales sont : *plumularidés*, *sertularidés*, *campanularidés*, *thaumantiadés*, *mélicertidés*, *géryonopsidés*, *aequoridés*, etc.

CAMPANULARIDÉS (*kan*) n. m. pl. Famille de campanulaires, renfermant les genres *campanularia*, *obelia*, *laomedea*, *calycella*, etc. — Ou CAMPANULARIDE.

CAMPANULE (bas lat. *campanula*, petite cloche) n. f. Genre de *campanulacées*, tribu des *campanulées*, comprenant environ deux cent trente espèces répandues dans tout l'hémisphère boréal, surtout dans la région méditerranéenne orientale. ‖ Fleur de ces plantes : *Fenêtre encadrée de* CAMPANULES *bleues*.

— ENCYCL. Les *campanules* sont des herbes à feuilles alternes, croissant en général dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, et affectionnant surtout les contrées montagneuses. Les fleurs, diversement disposées,

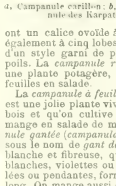

a, Campanule cirrhée ; b, Campanule à grandes fleurs ; c, Campanule à feuilles de pêcher ; d, Campanule à feuilles de lierre.

ont un calice ovoïde à cinq lobes, une corolle en cloche également à cinq lobes, cinq étamines, un ovaire surmonté d'un style garni de plusieurs rangées longitudinales de poils. La *campanule raiponce* (*campanula rapunculus*) est une plante potagère, dont on mange les racines et les feuilles en salade.

La *campanule à feuilles de pêcher* (*campanula persifolia*) est une jolie plante vivace et rustique, qui croît dans nos bois et qu'on cultive comme plante d'ornement. On la mange en salade de même que la précédente. La *campanule gantée* (*campanula trachelium*), connue vulgairement sous le nom de *gant de Notre-Dame*, a une racine grosse, blanche et fibreuse, qui se mange en salade. Ses fleurs blanches, violettes ou bleues, géminées ou ternées, étalées ou pendantes, forment une grappe de 0m,30 à 0m,40 de long. On mange aussi en salade la racine de la *campanule douceâtre* ou *miroir de Vénus*, jolie plante annuelle, donnant en août des fleurs d'un bleu couleur pourpre un peu violacée. La *campanule pyramidale*, originaire des provinces illyriennes, est bisannuelle et rustique. Sa tige droite, en belle pyramide de 1m,30 à 1m,50, porte des fleurs bleues disposées en très longues grappes et en bouquets. La *campanule violette marine* ou *mariette* est recherchée pour ses fleurs, très nombreuses, grandes et allongées, blanches ou d'un bleu violet toujours un peu pâle.

CAMPANULÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de CAMPANULACÉ, ÉE, CAMPANULINÉ, ÉE. Qui ressemble ou qui se rapporte à la campanule. ‖ Syn. de CAMPANULIFORME. Qui a la forme d'une petite cloche.

CAMPANULÉES n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des *campanulacées*, qui renferme le genre *campanule*. (Se prend aussi quelquefois comme syn. de CAMPANULACÉES, pour désigner la famille entière.) — *Une* CAMPANULÉE.

CAMPANULIFLORE (du lat. *campanula*, petite cloche, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Qui a des fleurs en forme de petite cloche.

CAMPANULINE (du lat. *campanula*, petite cloche) n. f. Genre de méduses campanulaires, établi par Van Beneden.

CAMPANULINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de CAMPANULÉ, ÉE.

CAMPANULINÉES n. f. pl. Classe de plantes gamopétales, renfermant les familles des *campanulacées*, des lobéliacées, des goodéniacées, des calycérées et des brunoniacées. — *Une* CAMPANULINÉE.

CAMPANUMÈE (altér. de *campanule*) n. f. Genre de campanulacées, tribu des campanulées, comprenant des herbes glabres qui croissent à Java, aux Célèbes, au Japon, en Chine et dans l'Inde.

CAMPANUS, géomètre italien du XIIIe siècle, commentateur d'Euclide. Sa traduction des *Éléments* du célèbre géomètre d'Alexandrie a été faite sur le texte arabe ; c'est la première qu'on ait eue en Europe. Ses commentaires ont été imprimés pour la première fois en 1482.

CAMPANUS (Jean), théologien protestant allemand du XVIe siècle. En 1529, il se rendit à Marbourg, où il disputa sur l'eucharistie contre Luther et Mélanchthon, et soutint que, dans le sacrement, on donnait aux fidèles, non le corps vivant du Christ, mais son corps mort. Il gagna, en 1531, le pays de Juliers, et publia, en 1532 : *L'Écriture divine et sainte*, où il se prononçait contre la divinité du Saint-Esprit et attaquait violemment Luther et Mélanchthon. Comme il se mêlait à prêcher une religion nouvelle et prophétisait la fin du monde, les paysans vendaient leurs biens et refusaient de travailler. Il fut arrêté et jeté dans un cachot, d'où il ne sortit qu'au bout de vingt-six ans.

CAMPARDON (Émile), historien, né à Paris en 1834. Élève de l'École des chartes, il devint chef de section aux Archives nationales. Il utilisa la riche mine de documents qu'il avait à sa disposition pour composer les ouvrages suivants : *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* (1861) ; *Marie-Antoinette à la Conciergerie* (1862) ; *Marie-Antoinette et le procès du collier* (1863) ; *Mémoires de Frédéric II* (1866), avec Boutaric ; *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV* (1867) ; *Documents inédits sur A.-B. Poquelin* (1871) ; les *Spectacles de la foire, de 1595 à 1791* (1877) ; les *Comédiens du roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles* (1879) ; *Voltaire* (1880) ; les *Comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles* (1880) ; *la Cheminée de Mme de La Poulinière* (1880) ; *J.-B. Massé*, etc. (1880) ; les *Prodigalités d'un fermier général* (1882) ; *l'Académie royale de musique au XVIIIe siècle* (1884) ; etc.

CAMPAS n. m. pl. Dans certaines contrées de la France, Terrains en friche, landes.

CAMPASPE ou **PANCASTE**, célèbre courtisane asiatique, l'une des plus belles femmes de son temps, maîtresse d'Alexandre le Grand. (Apelle devint si amoureux de Campaspe en faisant son portrait, que le roi la lui céda généreusement et lui permit de l'épouser.)

CAMPAUX (Antoine-François), littérateur et professeur français, né au Thillay (Seine-et-Oise) en 1818. Élève de l'École normale, il a été professeur à la faculté de Strasbourg, puis de Nancy, après 1871. Poète délicat et érudit lettré, il a publié entre autres ouvrages : *François Villon, sa vie et ses œuvres* (1859) ; *De la conciliation des principes de l'ancienne et de la nouvelle littérature* (1864) ; *les Legs de Marc-Antoine* (1864) ; *la Question des femmes au XVe siècle* (1865) ; *Maisonnette* (1872) ; *Des rapports de la beauté plastique et de la beauté morale* (1874) ; *le Rêve de Jacqueline* (1890), mélange de vers gracieux et de prose familière ; etc.

CAMPBELL, grande famille écossaise, qui remonte, si l'on en croit la tradition, à Gillespie de Campbellu, un Normand qui épousa en 1250 Eva, fille du sire écossais Lochow. — Leur fils, COLIN-MOR **Campbell**, se distingua par des exploits qui tiennent plus de la légende que de l'histoire. Les Campbell, partisans fidèles de Robert Bruce, firent une grande fortune. En 1457, ils reçurent le titre de « comtes d'Argyll ».

CAMPBELL (John), deuxième duc d'Argyll, né en 1678, mort en 1743. Il se distingua par ses talents diplomatiques et militaires. Après avoir pris une grande part à la guerre de succession d'Espagne et avoir rempli les fonctions d'ambassadeur extraordinaire à Madrid (1711), il combattit le prétendant en Écosse et le força à se rembarquer (1715). Il fut grand maître de la maison royale, de 1719 à 1740.

CAMPBELL (sir ARCHIBALD), officier anglais, né en 1769, mort en 1843, entra dans l'armée en 1787, prit part à la guerre contre Tippoo-Sahib. Rappelé des Indes en 1801, il servit en Portugal et en Espagne sous les ordres de sir John More et de Wellington jusqu'en 1814. Fait prisonnier par le Napoléon, il resta jusqu'en 1820 dans l'armée portugaise, avec le grade de major général. De retour en Angleterre, il en repartit bientôt pour les Indes où, comme colonel du 38e régiment, il se distingua brillamment dans la guerre des Birmans. Il s'empara de Rangoon par un hardi coup de main, et reçut le titre de « baronnet » en 1831. En 1832, il fut nommé gouverneur du Nouveau-Brunswick et, en 1839, commandant en chef à Bombay.

CAMPBELL (sir NEIL), officier anglais, né en 1776, mort en 1827 à Sierra-Leone. Il servit aux Indes, se distingua en Espagne sous les ordres de Wellington, fut un des commissaires qui, en 1814, accompagnèrent Napoléon de Fontainebleau à l'île d'Elbe. En 1825, il essaya de remonter jusqu'aux sources du Nil. Il fut nommé, en 1826, gouverneur de Sierra-Leone.

CAMPBELL (Thomas), poète écossais, né à Glasgow en 1777, mort à Boulogne-sur-mer, en 1844. Il vingt-deux ans, il publia *les Plaisirs de l'Espérance*, œuvre élégante et pleine de sentiments généreux qui le rendit aussitôt célèbre. Un an après, il s'embarqua pour l'Allemagne, où la rencontre de quelques exilés irlandais lui donna l'idée de son touchant *Exilé d'Erin*, tandis que les opérations militaires auxquelles il assista lui inspirèrent quelques-uns de ses plus brillants poèmes lyriques, publia, en 1809, *Gertrude de Wyoming*, long récit où il raconte une invasion d'Indiens en Pensylvanie, *la Bataille de la Baltique*, *la Fille de lord Ullin et l'Enfant d'O'Connor*. Ses *Morceaux choisis des poètes anglais* parurent en 1819, accompagnés de notices qui passent pour des modèles du genre. Il devint, en 1820, directeur du « New Monthly Magazine », contribua à la fondation de l'université de Londres, et fut élu, en 1827, recteur de celle de Glasgow ; mais, sauf le *Hervine Frumé*, ses dernières œuvres n'ajoutèrent rien à sa gloire.

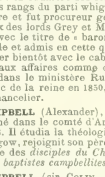

Thomas Campbell.

Plutôt littérateur de talent que poète de génie, Campbell a eu, cependant, des heures d'inspiration, et, si ses longs poèmes nous laissent froids aujourd'hui, plusieurs de ses odes échapperont à l'oubli, par l'énergie de leur accent et par leur martial entrain.

CAMPBELL (John, premier baron), lord chancelier d'Angleterre, né à Springfield en 1779, mort à Londres en 1867. Reçu avocat en 1806, il acquit bientôt au barreau une très grande réputation, devint conseiller de la couronne en 1827 et entra à la Chambre des communes en 1830. Il prit place dans les rangs du parti whig, lutta pour la réforme parlementaire et fut procureur général dans les deux cabinets libéraux des lords Grey et Melbourne. Créé pair d'Angleterre avec le titre de « baron » (1841), nommé chancelier d'Irlande et admis en cette qualité au conseil privé, il dut se retirer bientôt avec le cabinet libéral ; mais, en 1846, il revint aux affaires comme chancelier du duché de Lancastre dans le ministère Russell. Grand juge de la cour du Banc de la reine en 1850, il fut nommé, en 1859, lord haut chancelier.

CAMPBELL (Alexander), évangéliste d'origine écossaise, né dans le comté d'Antrim (Irlande) en 1788, mort en 1866. Il étudia la théologie et l'histoire ecclésiastique à Glasgow, rejoignit son père en Amérique (1809) et fonda la secte des *disciples du Christ* appelés encore *campbellites* ou *baptistes campbellites*.

CAMPBELL (sir COLIN, lord CLYDE), feld-maréchal anglais, né à Glasgow en 1792, mort en 1863. Entré dans l'armée en 1806, il prit part à la descente de Walcheren, à la guerre de Portugal et d'Espagne, fut blessé au siège de Saint-Sébastien et au passage de la Bidassoa, servit ensuite dans les colonies, se distingua dans l'expédition de Chine en 1842. Mais son nom ne commença à être connu en Angleterre qu'après les campagnes du Pendja (1848-1849), pendant lesquelles il commanda une division et fut le héros de la bataille de Chillianwâlah. En 1852, il prit la forteresse de Pranghur et remporta une victoire à Isakoto. En 1854, en Crimée, il commanda une brigade de highlan-

ders dans la division du duc de Cambridge. Il conduit fut très belle à la bataille de l'Alma et à Balaklava. Nommé grand croix de l'ordre du Bain (1855), major-général, puis lieutenant-général et aide-de-camp de la reine (1856), il fut appelé, lors de la révolte des cipayes, au commandement des Indes, qu'il trouva dans une situation presque désespérée. Il fit preuve des plus grandes qualités militaires et, après la capitulation de Lucknow, quand la victoire fut complète, il retourna en Angleterre, en 1859, reçut les félicitations du parlement, fut élevé à la dignité de fell-maréchal et à la pairie.

CAMPBELL (John), publiciste anglais, né en 1794, mort en 1867. Il fut longtemps ministre de la communauté indépendante, publiant grand nombre d'ouvrages de vulgarisation et de discussion sur des sujets religieux. En 1839, il obtint, après une très vive polémique, la suppression du privilège des imprimeurs de la reine qui avaient le monopole de la publication de la Bible. Cette suppression produisit une réduction de prix considérable, et donna une grande extension aux sociétés de propagande bibliques.

CAMPBELL (John Archibald), homme d'Etat américain, né en Géorgie en 1812, se préparait d'abord à la carrière militaire, mais y renonça bientôt. Avocat à Montgomery, puis à Mobile, il fut nommé en 1853, sous la présidence de Pierce, aux fonctions d'adjoint au chef de la cour suprême. Il essaya d'empêcher la sécession, mais, quand la guerre fut déclarée, il prit parti pour la Confédération du Sud, remplit les fonctions de secrétaire adjoint du département de la guerre et fut un des trois commissaires des Etats-Unis à la conférence qui se tint, en 1864 et 1865, dans les eaux de la forteresse de Monroe et qui n'eut d'ailleurs aucun résultat.

CAMPBELL (Archibald), comte D'ARGYLL. V. ARGYLL.

CAMPBELL (George John Douglas), duc D'ARGYLL. V. ARGYLL.

CAMPBELL (sir George), administrateur anglais, né en 1824. Il occupa de hautes fonctions aux Indes. Revenu en Angleterre en 1874, il fut nommé, en 1875, député de Kirkcaldy. On a de lui deux ouvrages sur l'Inde : *Modern India* (1852), et *India as it may be* (1871).

CAMPBELL (lord Colin), homme politique anglais, né à Londres en 1853, cinquième fils du duc d'Argyll. Membre de la Chambre des communes, administrateur du British Museum, chancelier de l'université de Saint-André, recteur de l'école supérieure de Glasgow et lord-lieutenant du duché d'Argyll. Un de ses frères, le marquis de Lorne, a épousé une fille de la reine Victoria.

Lord Colin Campbell est surtout connu par les deux procès scandaleux qu'il soutint, en 1885 et 1886, contre sa femme.

CAMPBELLIE (*kanp'-bé-li*) n. f. Genre de scrofulariacées-gérardiées, renfermant de petites herbes charnues, parasites, écailleuses, ayant l'aspect des orobanches, originaires de l'Inde orientale.

CAMPBELLITE (*kanp'-bé-lit'*) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de roche météoritique holosidère, composée de tœnite (Fe°Ni) et de campbelline (FeC). On retrouve ce type dans les matériaux de quatre chutes différentes.

CAMPBELLITES (*kanp'-bé-lit'*) n. m. pl. Secte de baptistes, fondée aux Etats-Unis par Alexander *Campbell*, qui voulait remédier aux divisions de la société religieuse et établir une base commune d'union chrétienne en prenant la Bible comme unique et suprême seule autorité en matière de foi et de pratique. Cette secte, dite aussi des « disciples du Christ », rétablit le baptême par immersion, prêche dans la primitive Eglise, et compte de nombreux adhérents en Amérique, Australie, Angleterre, etc. — *Un, une* CAMPBELLITE.

CAMPBELLTOWN, ville et port d'Ecosse (comté d'Argyll), dans la partie méridionale de la presqu'île de Cantyre, sur l'ouest de la baie de Loet du Kilbrennan Sound; 8.300 hab. Fabrication de whisky. Cette ville, siège primitif de la monarchie, possède un beau château, résidence du duc d'Argyll.

CAMPBON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Nazaire, sur un des mamelons du sillon de Bretagne; 3.625 hab. Ch. de fer ouest. Sources ferrugineuses. Ciment, chaux hydraulique.

CAMPDEN, bourg d'Angleterre (comté de Gloucester); 1.900 hab. Fabrication de tricots.

CAMPDÉRE (*kan-dé-re* — de *Campdera*, n. pr.) n. f. Genre de polygonacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique centrale. Syn. des genres VELLOSIE, et KUNDMANNIE.

CAMPE n. m. Sorte de drouget croisé en façon de drap, qui se fabrique dans le Poitou.

CAMPE (Joachim-Henri DE), écrivain lexicographe et moraliste allemand, né à Deensen, dans le Brunswick, en 1746, mort à Brunswick en 1818. D'abord aumônier militaire, il quitta l'armée pour se vouer à des travaux d'éducation, et prit, en 1776, la direction de l'institut fondé à Dessau sous le nom de *Philanthropinum*. En 1787, le duc de Brunswick lui conférait le titre de « conseiller des écoles » dans ses Etats, et il fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Syriaque. Il dirigeait en même temps une librairie d'éducation, que lui a Brunswick. La Révolution française l'attira à Paris, où l'Assemblée nationale lui offrit le titre de « citoyen français ». Ses *Lettres sur la Révolution française* témoignent son enthousiasme pour les principes de 1789, mais les événements qui suivirent le détachèrent de la politique, et il se vua entièrement à l'éducation. Sa librairie devint l'une des plus importantes de l'Allemagne. Campe était un écrivain modeste et consciencieux, un de ceux qui ont le plus fait pour le développement de l'instruction populaire en Allemagne. On a de lui une très grande quantité d'ouvrages : *Vie de Bianca Capello*, traduite de l'italien; *Conversations relatives à l'éducation* (1777); *Petit livre de morale à l'usage des enfants* (1772); *Recueil de différents mémoires sur l'éducation* (1778); *Petite bibliothèque instructive des enfants* ou *Almanach hambourgeois pour les enfants* (1779-1784), traduit en français; *De la sensiblerie et de la sensibilité sous le rapport de l'éducation* (1779); *Petite psychologie pour les enfants* (1780); *Théophron* ou *le Guide de la jeunesse* (1783); *Lettres écrites de Paris pendant la Révolution* (1790; *Mémoire pour servir au perfectionnement ultérieur de la langue allemande* (1795-1797), ouvrage dont l'attention avec les plus grands noms littéraires de l'Allemagne à cette époque; *Dictionnaire de la langue allemande* (1807-1811).

CAMPÉ. Myth. gr. Monstre sorti de la terre, qui avait la garde des Cyclopes dans les Enfers. Il refusa de laisser sortir ses prisonniers au moment de la guerre contre les Titans, et fut tué pour cela par Zeus. D'après une autre tradition, il périt sous les coups de Dionysos, en Libye.

CAMPÉADOR *kan* — mot espagnol signifiant *champion*, et qui dérive, par l'intermédiaire du français, d'une racine germanique. V. CHAMPION) n. m. Hist. Surnom donné au Cid. V. CID.

CAMPÊCHE n. m. Bot. Nom donné au bois de l'*hæmatoxylum campechianum*, arbre de la famille des légumineuses-papilionées de l'Amérique centrale.

— ENCYCL. Bot. L'*hæmatoxylon campechianum* qui fournit le bois de campêche est un arbre qui atteint au plus 12 mètres de hauteur. Il croît spontanément, en abondance dans la baie de Campêche, du Honduras, et autres régions de l'Amérique centrale. Dans l'épaisseur des cotyledons du bois et dans la cavité des vaisseaux existe une matière colorante, le principe, l'hématoxyline ou hematoxyline, se présente parfois en cristaux verdâtres et qui a été isolée pour la première fois par Chevreul.

— Teint. Il existe commerciallement un grand nombre de sortes de bois de campêche que l'on expédie des pays d'origine sous forme de bûches portant le nom de *coupes*. Telles sont les coupes d'*Espagne, anglaise, Saint-Domingue, Honduras*, etc.; elles diffèrent de dimensions.

La qualité du campêche varie, en même temps que la coupe. La classification industriellement acceptée est la suivante :

Campêche : *a*, fleur, *b*, fruit.

Coupe dite d'*Espagne*, représentant la meilleure qualité, et qui provient en majeure partie du golfe du Mexique; *coupe anglaise*, fournie par le campêche de la Jamaïque, et d'une qualité à peu près équivalante à la coupe précédente; *coupe de Saint-Domingue*, provenant du territoire de la république ou de celui d'Haïti, d'une qualité, au point de vue de la teinture, un peu inférieure à la coupe d'Espagne; *coupe du Honduras*, qui tient le juste milieu entre la coupe d'Espagne et celle de Saint-Domingue; *coupe Martinique*, moins riche que les précédentes en principes tinctoriaux, et par conséquent de qualité moindre; *coupe Guadeloupe*, moins bonne et moins riche que les autres, terminant la série.

Afin de faciliter le travail de la teinture, on expédie aux teinturiers le bois de campêche sous forme pulvérulente, ou encore à l'état d'extrait liquide. Ces opérations préparatoires s'opèrent à l'aide de machines spéciales dites *tritureuses*, qui réduisent d'abord les coupes ou bûches en copeaux, puis en menus fragments. Quant à l'extrait de campêche, on l'obtient par une succession d'opérations chimiques, dont la première consiste à dissoudre la matière colorante au moyen d'éther renfermant un peu d'eau.

Le bois de campêche est dur, pesant et rouge; il est, de plus, susceptible d'un beau poli. V. HÉMATOXYLINE.

CAMPÊCHE, ville et port du Mexique, sur la côte occidentale de la presqu'île de Yucatan, dont elle est le principal débouché; environ 15.000 hab. Cité pittoresque aux rues irrégulières, aux maisons inégales qu'ombragent les cocotiers; elle est entourée de remparts tombés le pied baigné dans les eaux. C'est une des plus belles villes du Mexique, mais elle n'a plus l'importance qu'elle eut à l'époque de la domination espagnole. Des bois de teinture dits « bois de campêche », des noix de coco, des bois de sucre, du sel, c'est tout ce qu'elle exporte aujourd'hui.

CAMPÉCIE (*kan, si*) n. f. Bot. Syn. de CÉSALPINIE.

CAMPÉCOPÉE (*kan, pé* — du gr. *kampé*, courbe, et *kopis*, lame) n. f. Genre de crustacés isopodes, famille des cymothoïdes, renfermant des formes à lamelle externe de la nageoire caudale recourbée, habitant les mers boréales.

CAMPEGGI, illustre famille italienne, originaire du Dauphiné. En 1264, Barthélemy et Jean Campège ayant suivi Charles d'Anjou en Italie, la famille devint italienne.

— Laurent **Campeggi**, né à Bologne, en 1474, mort en 1539 à Rome, fut l'un des chefs de la renaissance catholique du XVIe siècle. Rallié aux grands desseins de Jules II, il contribua à la réunion de Bologne à l'Eglise en 1506, et fut envoyé par cet pape évêque de Feltre, puis nonce en Allemagne et à Milan. Il fut l'un des grands légats de Léon X qui lui confia le gouvernement de Bologne, et l'envoya en Allemagne pour combattre Luther, et en Angleterre pour lever le décime contre les infidèles. Il fut fait cardinal en 1517. Son influence s'accrut encore sous Clément VII, qui le fit évêque de Bologne, et l'envoya, pour la seconde fois, combattre Luther à la diète de Nuremberg. En 1524, il fut commis à l'examen du différend entre Henri VIII et Catherine d'Aragon, et refusa de prononcer le divorce. Enfin, ce fut lui qui, en 1534, à la mort de Clément VII, fit élire, sous le nom de Paul III, le chef du parti réformateur, Alexandre Farnèse. On a des lettres de lui dans les *Epistolarum miscellanarum singularium personarum libri X* (Bâle, 1550). — Ses deux fils, ALEXANDRE **Campeggi** (1504-1554) et JEAN-BAPTISTE **Campeggi**, et son neveu THOMAS **Campeggi** (1500-1564), le premier cardinal, les deux autres évêques, l'un de Majorque et l'autre de Feltre, [illegible] 1545; et [illegible] (1561), où il proclame la supériorité du pape sur les conciles, sont représentés [illegible] Bernol Campeggi, [illegible] mort en [illegible] dans *Italidis libri X, carmine latino conscripti* (1553).

CAMPÉGINE, bourg d'Italie (Emilie); 3.350 hab.

CAMPÉLIE [illegible] soleil n. f. Bot. Syn. [illegible]

CAMPELLE (*kan-pèl'* — de *campellus*, champêtre, des champs; adj. lat. tiré de *campus*, champ, et forgé pour traduire le nom propre *Deschamps*) n. f. Bot. Syn. de DESCHAMPSIE.

CAMPELLO (Pompeo, comte DE), homme politique italien, né à Spoléte en 1803, mort à Rome en 1884. Il fut l'un des chefs du parti nationaliste italien, dont les tendances se portaient vers le Piémont. Ce fut dans ce sens que, dès 1831, il fut élu député de Bologne et se prononça contre le pape. Après l'élection de Pie IX en 1848, il fut élu député au parlement organisé par ce pontife et devint même ministre de la guerre. Lorsque le triomphe de l'Autriche eut amené Pie IX à renvoyer le ministère Mamiani, Campello [illegible] ministre de la guerre [illegible] mais ne put remplir les charges de cet emploi, lors du siège de Rome par les Français. Il se réfugia et rentra à Rome, il se retira en France et s'occupa de littérature. Il fit jouer deux drames : *Beatrice Cenci*, et *Guiccardini*. Après la révolution de 1859, il revint en Italie, fut nommé commissaire royal à Spoléte, puis sénateur.

CAMPEMENT (*kan*) n. m. Action de camper : *Les* CAMPEMENTS *de César firent son étude*. (Bossuet.) || *Matériel et effets de campement*. V. la partie encycl.

— Détachement envoyé à l'avant pour reconnaître et préparer l'installation d'un corps de troupes, même quand cette installation doit avoir lieu en *cantonnement* ou en *bivouac*.

— Par ext. Installation, emplacement d'un camp; ce camp lui-même : *Un* CAMPEMENT *bien organisé*.

— ENCYCL. La composition des *campements* a beaucoup varié. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, quand les troupes faisaient souvent dans les camps des séjours prolongés, la répartition des terrains de campement était faite sous la haute direction d'officiers généraux dits *maréchaux de camp* et *maréchaux des logis*. Aujourd'hui, le campement est constitué par un fourrier de chaque compagnie, escadron ou batterie, accompagné d'un caporal ou brigadier et de deux hommes, le tout réuni sous les ordres d'un adjudant par bataillon, et d'un adjudant-major par régiment d'infanterie, d'un adjudant et d'un officier par régiment de cavalerie ou par groupe de batteries : le tout est, pour chaque division, mis sous les ordres d'un officier d'état-major.

Le campement de chaque corps de troupes a pour mission de reconnaître l'emplacement où cette troupe devra s'établir, de rechercher les puits ou abreuvoirs nécessaires, les endroits où l'on peut se procurer du bois, etc.

Quand il s'agit de préparer un *cantonnement*, le chef du campement prend auprès des autorités municipales tous renseignements utiles sur les maisons, les ressources, leur contenance, etc., et répartit entre elles les hommes et les chevaux, puis fait inscrire à la craie sur les portes les indications nécessaires, etc. : le tout devant être calculé de manière à laisser les hommes groupés autant que possible dans la main et sous l'œil de leurs chefs, en donnant satisfaction aux besoins de tous.

Matériel et effets de campement. On désigne ainsi toute une série d'objets et d'ustensiles très divers : les uns, dont les corps de troupes sont constamment détenteurs, et les autres, dont les troupes n'ont à se servir que dans des cas spéciaux. Ces derniers sont conservés par le *service du campement* qui, le cas échéant, les met à la disposition des corps auxquels ils doivent être alloués.

La première des deux catégories ci-dessus comprend, entre autres choses, des *marmites* et des *gamelles*, un *grand bidon*, remplacé aujourd'hui par un *seau en toile*.

A ces ustensiles il faut ajouter nombre d'autres objets, tels que sacs-abris, sacs à distribution, sachets à vivres, moulins à café, hachettes, etc.

Quant au matériel de la seconde catégorie, il comprend surtout des *tentes de deux natures* : *tentes d'habitation* pour les officiers généraux, *tentes de conseil*, etc.; les *fournitures* et accessoires nécessaires : couvertures, grandes et petites, manteaux d'armes, sacs de couchage, plants, tables, etc.

Enfin, à cette catégorie appartient encore le matériel dit *de couchage auxiliaire*, qui pourvoit aux besoins des hommes logés dans les casernes en cas d'insuffisance du matériel fourni par le service des lits militaires.

CAMPEN (Jean VAN) [illegible]

CAMPEN (Jacques VAN), architecte hollandais, né à Harlem, mort en 1638. Il a construit l'hôtel de ville d'Amsterdam, un des plus beaux édifices en ce genre, le palais du prince Maurice à La Haye, ainsi que plusieurs autres édifices publics et privés.

CAMPEN ou **KAMPEN** [illegible]

CAMPENE [illegible] clochette) n. f. Nom commun qui, dans certains pays [illegible] ment, sert à désigner la petite cloche que l'on attache au cou du gros et du petit bétail.

CAMPÉNÉAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Ploërmel, sur l'Yon, affluent de l'Aff; 2.612 hab. A 3 kilom. du bourg, se trouve le château de Trécesson, converti en ferme-école.

CAMPENHOUT (François VAN), ténor et compositeur belge, né et mort à Bruxelles (1779-1848). Il écrivit et fit représenter plusieurs ouvrages : deux cantates, dont une intitulée [illegible] compiles [illegible] *le Passe-partout* [illegible]

Endymion, ballet. Mais, ce qui a rendu le nom de Campenhout populaire en Belgique, c'est qu'il est l'auteur de la *Brabançonne*, qu'il fit lui-sur des paroles de Jenneval pendant la révolution de 1830, et qui est devenue le chant national de ce pays.

CAMPENON (François-Nicolas-Vincent), poète français, né à la Guadeloupe en 1772, mort à Villecresne (Seine-et-Oise) en 1843. Il prit pour modèles littéraires Bernardin de Saint-Pierre et l'abbé Delille. Ses opinions royalistes le forcèrent à émigrer. Rentré en France, après Brumaire, il obtint la place de chef du bureau des théâtres au ministère de l'intérieur, puis fut nommé commissaire impérial près le théâtre de l'Opéra-Comique, qui devint très florissant sous son administration. Il fit paraître *la Maison des champs* et *l'Enfant prodigue*, deux poèmes très faibles, dont la vogue fut grande. En 1814, il fut élu membre de l'Académie française, où il succédait à Delille, ce qui fit décocher contre lui cette épigramme :

> Au fauteuil de Delille aspire Campenon.
> Sa plaisante prétention n'a pas de sens. — Non.

Ses titres littéraires n'étaient, en effet, pas nombreux. Académicien, il traduisit la continuation de l'*Histoire* de Rlumo par Smollett, l'*Histoire d'Ecosse* de Roberston, et les *Odes* et *Satires* d'Horace (1821). En outre, il écrivit des *Mémoires* intéressants sur Ducis, le plus ancien de ses amis, et publia, sous le titre de *Poésies et Opuscules*, un recueil de vers et de morceaux de prose (1823).

CAMPENON (Jean-Baptiste-Marie-Edouard), général français, né à Tonnerre (Yonne) en 1819, mort en 1891. Promu capitaine en 1848, il fut chargé, avec l'assentiment du gouvernement, par le duc de Parmé, de la réorganisation de son armée, puis il prit part à la campagne de Crimée, à la campagne d'Italie. Attaché à l'état-major du corps expéditionnaire de Chine, il fut promu lieutenant-colonel en 1860. Après une courte mission à Tunis, et passa chef d'état-major de la division de cavalerie du 4e corps, et prit part aux batailles livrées sous Metz, en 1870, y fut blessé et fait prisonnier après la capitulation. Lorsque, en 1881, Gambetta forma un ministère, il donna le portefeuille de la guerre au général Campenon. Ce dernier quitta le ministère de la guerre en 1882, à la chute du cabinet Gambetta; mais il reprit son portefeuille en 1883, sous le ministère Ferry, et fut nommé la même année sénateur inamovible. Il donna sa démission de ministre en 1885; puis, la même année, il fut rappelé pour la troisième fois à la guerre, dans le cabinet Brisson. Son passage au ministère a été signalé par quelques innovations et par la revision du plan de mobilisation.

CAMPENSE (*kan-pinss*) n. m. Hist. relig. V. CAMPITE.

CAMPENSIS (Jean), de son vrai nom VAN DEN CAMPEN, hébraïsant, né vers 1485 à Campen, en Hollande, mort à Fribourg en Brisgau en 1538. Il enseigna dès 1520 à Louvain, puis, vers 1531, à Cracovie, où il avait été appelé par l'évêque Tomicki. Il voyagea longtemps en Europe, visitant les principaux érudits, accueilli à Rome avec faveur par le pape Paul III. Il mourut de la peste en retournant dans sa patrie. Son *Abrégé de grammaire hébraïque* (1528) et sa *Paraphrase latine des psaumes* (1532) ont été plusieurs fois réimprimés.

CAMPÉPHAGE (*kan* — du gr. *kampé*, chenille, et *phagein*, manger), m. Genre d'oiseaux dentirostres, famille des muscicapidés, représentant le type d'une tribu d'*Campéphagidés*. Les cinquante espèces connues de ces gobe-mouches sont propres aux régions chaudes de l'ancien monde.

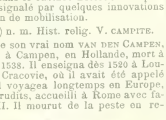
Campephage.

CAMPÉPHILE (du gr. *kampé*, chenille, et *philein*, aimer) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, renfermant de nombreuses espèces propres à l'Amérique. — Encycl. Les *campéphiles*, proprement dits, ou pics-géants, sont les plus grands de la famille. De leur bec long et droit, ils fouillent les écorces dans les grandes forêts. On peut considérer comme type du genre le *campephilus imperialis*, noir, avec une huppe rouge, habitant les montagnes Rocheuses, la Californie et le Mexique.

Campéphile.

CAMPER (*kan*) v. n. Etablir son camp; s'établir dans un camp : CAMPER *dans une plaine, au pied du Pamnon*.

— Par ext. S'installer d'une manière passagère : *Ne faites que* CAMPER *dans une ville, dans un appartement*.

— Fig. Se trouver, se rencontrer, se placer, se poser, se mettre, se tenir, se situer, se trouver : *Le cercle* CAMPE *au centre*.

— v. a. Etablir dans un camp : CAMPER *son armée sur le Pamnon*.

— Par ext. Mettre, placer avec une certaine brusquerie : CAMPER *fièrement son chapeau sur l'oreille*. || Poser dans une attitude plus ou moins hardie : CAMPER *sur ses jarrets un cheval en arrêt*.

— Pop. Donner, appliquer violemment, faire subir : CAMPER *un soufflet à quelqu'un*. CAMPER *une pénitence à quelqu'un*.

— Fig. *Camper sur le dos de*, Attribuer à, mettre à la charge de.

— *Camper la quelqu'un*, Le planter là, le laisser là brusquement.

Campé, ée part. pass. du v. Camper.

— Fig. Qui est dans une certaine situation : *Etre bien* CAMPÉ *dans le monde*. || Sempiote souvent ironiquement : *L'auberge est fermée, nous voilà bien* CAMPÉS!

— Manège. *Cheval campé*, Celui qui éloigne fortement l'un de l'autre ses bipèdes antérieur et postérieur, en étant au repos, mais selle ou attelé.

Se camper, v. pr. Etablir son campement ou le campement de ses troupes.

— Par ext. Se placer, s'asseoir, s'installer, se poser.

— Fam. Prendre une certaine posture plus ou moins hardie : *Se camper sur ses jarrets*.

— Manège. Se dit du cheval qui se pose sur ses jambes pour uriner : *Quand un cheval commence à* SE CAMPER, *après une maladie, c'est signe que les forces lui reviennent*.

— Absolt. Décamper, lever le camp.

CAMPER (*pèr*) (Pierre), anatomiste hollandais, né à Leyde en 1722, mort en 1789. On lui doit la découverte des organes auditifs des poissons. Il a le premier disséqué l'orang-outang, établi que les os des oiseaux sont pleins d'air, démontré, avant Vicq-d'Azyr, l'appareil des premiers faits positifs, l'opinion que certaines espèces ont été détruites par les catastrophes du globe. Habile dessinateur, Camper savait rendre par le crayon les analogies de forme des vertébrés. Il indiqua comme caractère important, en craniologie, l'angle connu sous le nom de *angle facial de Camper*. (V. ANGLE.) Une partie des mémoires de Camper a été publiée par Jansen, sous le titre de : *Œuvres de Camper* (1803).

CAMPERCHE (*kan* — de *cant*, côté, et de *perche*) n. f. Perche de bois qui, dans le métier à tisser en basse lisse, soutient les sautereaux, ou leviers qui font mouvoir les lisses.

CAMPERDOWN, ville de l'Océanie anglaise (Australie [Victoria]), au pied du mont Leura; 8.500 hab. Fabriques de savon, de bougies, de conserves de viande, minoteries. — Ville de la Nouvelle-Galles du Sud, dans la banlieue de Sydney, dont elle est un faubourg, sur le Johnstone Creek; 6.600 hab. Poteries, verreries, scieries, savonneries, fonderies de fer. Université.

CAMPERDUIN, cap et dunes de la Hollande septentrionale, entre Alkmaar et le Helder. Le 11 octobre 1797, l'amiral anglais Duncan y remporta sur l'amiral hollandais de Winter, une victoire navale qui lui valut le titre de « vicomte de *Camperdown* ». || On dit en français CAMPREDON.

CAMPERIO (Manfredo), voyageur et géographe italien, né à Milan en 1826. Il prit part, à dix-huit ans, à une insurrection contre l'Autriche, et fut emprisonné à Linz; mais il parvint à s'échapper en 1848 et commanda un corps de volontaires dans la campagne contre l'Autriche. Blessé, il dut quitter le service et commença une série de voyages qui le menèrent en Australie, puis, après les guerres de 1859 et 1866, où il se battit de nouveau contre l'Autriche, en Egypte, où il fonda l'Asie méridionale et l'Insulindé. A son retour en Italie, il fut nommé député, s'occupa de la fondation de la Société pour l'exploration commerciale de l'Afrique, et entreprit un voyage d'études dans la Cyrénaïque. Il fonda, en 1876, la revue dite « Exploratore ».

CAMPESCHIANE (*kan-pé-chi*) n. f. Crible de cochenille mexicain ayant déjà servi à la teinture. || On dit aussi CAMPÉTIANE.

Grainetier vetu du campestre.

CAMPESTRE (*kan-pèstr'* — lat. *campestris*; de *campus*, champ) adj. Forme ancienne du mot CHAMPÊTRE.

— Hist. nat. Qui vit dans les champs.

— n. m. Antiq. Sorte de jupon qui ne couvrait que depuis les reins jusqu'aux deux tiers des cuisses. Les chasseurs et les soldats romains portaient, par décence, dans les exercices du Champ de Mars. Pendant les journées chaudes, quelques personnes portaient aussi le campestre sous la toge, au lieu de tunique.

CAMPÉTHÈRE (*kan* — du gr. *kampé*, chenille, et *théra*, chasse) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, renfermant des pics africains dont les trente espèces connues ont été réparties dans dix sous-genres : *polipicus*, *pardipicus*, etc. (Les campéthères sont ordinairement noirs, mouchetés de clair, comme les épeiches.)

Campéthère.

CAMPHAMIDE (*kan*) n. f. Chim. Syn. de CAMPHOBRAMIDE.

CAMPHANATE (*kan*) n. m. Sel dérivant de l'acide camphanique.

CAMPHANIQUE (*kan*) (ACIDE), acide qui s'obtient en faisant bouillir l'anhydride bromocamphique avec de l'eau. Sa formule est $C^{10}H^{14}O^{4}$.

CAMPHATE (*kan*) n. m. Sel dérivé de l'acide camphique.

CAMPHATHÈRE (*kan*, *té-ère* — rad. *camphre*) n. f. Boîte de poche à mettre du camphre : *La* CAMPHATHÈRE *a dehors la tabatière*. (Raspail.) Peu usité.

CAMPHAUSEN (Ludolf), homme politique allemand, né en 1803 à Hunshoven, près d'Aix-la-Chapelle, mort à Cologne en 1890, fut envoyé, en 1847, à la première diète générale des états convoqués à Berlin; devint président du conseil des ministres (1848); donna sa démission devant les tendances extrêmes des partis. Ministre plénipotentiaire près le pouvoir central germanique, il se déclara contre la réunion de l'Empire, proposa une confédération dont la Prusse aurait l'hégémonie, et fut rapporteur du comité de constitution au parlement fédéral convoqué à Erfurt (1850), après les conférences d'Olmütz et de Varsovie, fatales aux dernières espérances du parti libéral modéré, dont il avait été un des représentants les plus distingués, il rentra dans la vie privée. — Son frère Otto, né à Hunshoven (Prusse rhénane) en 1812, membre de la deuxième Chambre de 1849 à 1852, membre de l'Assemblée nationale d'Erfurt, membre à vie de la Chambre des seigneurs depuis 1860, etc. Nommé ministre des finances de Prusse en 1869, il s'efforça de remédier au déficit du budget. Il lui incomba ensuite de créer de nouvelles ressources pour suffire aux nécessités de la guerre contre la France. Pour le récompenser de ses services, il fut nommé vice-président du ministère d'Etat en 1873, fonctions dont il se démit en 1878. Membre de la Chambre des seigneurs, il fit ensuite une vive opposition à son successeur; mais il eut pour adversaire Bismarck, et son rôle resta bien effacé.

CAMPHAUSEN (Wilhelm), peintre de batailles allemand, né et mort à Dusseldorf (1818-1885). Il fut élève de l'académie de Dusseldorf. Charles Ier et ses chevaliers, Cromwell et les « têtes rondes », reviennent souvent dans ses premiers tableaux. A partir de 1850, Camphausen entreprit de peindre les actes mémorables de l'histoire prussienne, notamment l'époque du Grand Electeur Frédéric-Guillaume. Il assista, en 1864, à la guerre entre l'Allemagne et le Danemark, et fit trois tableaux de l'assaut du Duppel; ces événements lui ont inspiré *Duppel après l'assaut*; le *Passage dans l'île d'Alsen*, etc. En 1866, le prince royal de Prusse l'ayant appelé sur le théâtre de la guerre en Bohême, Camphausen a reproduit par le pinceau la plupart des faits marquants de cette campagne. Enfin, la guerre franco-allemande lui a fourni les sujets de nombreuses peintures (*Napoléon à Sedan*; *Bismarck et le général de Napoléon*; *l'Empereur Guillaume à Gravelotte*, etc.). C'est un artiste consciencieux, passé maître dans la peinture des chevaux; mais il a le défaut d'être monotone.

CAMPHÈNES (*kan*) n. m. pl. Nom de certains carbures d'hydrogène. — Encyclopédie. V. HYDROCARBURES.

CAMPHÉROL (*kan* — rad. *camphre*) n. m. Produit de dédoublement des acides α et β camphoglycuroniques (v. GLYCURONIQUE [*acide*]) par les acides dilués.

CAMPHIMIDE n. f. Chim. Syn. de CAMPHORIMIDE.

CAMPHINE (*kan* — rad. *camphre*) n. f. Nom donné, dans le commerce, à l'essence de térébenthine purifiée, soit par une distillation sur de la chaux vive, soit par une rectification sur du chlorure de calcium sec. Les corps décrits sous le nom de *camphine* n'est qu'un mélange de plusieurs carbures, notamment le carbure saturé $C^{10}H^{16}$ et le cymène. Les carbures se comportent différemment, selon le temps que le *carburé* dans l'action de l'iode sur le camphre.

CAMPHIQUE (*kan-fik'* — rad. *camphre*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{16}O^{4}$ ne différant du camphre que par un atome d'oxygène.

— ENCYCL. Le *camphre* sodé en solution dans la benzine fixe directement l'oxygène de l'air à froid et se transforme en *camphate de sodium*. Il se produit en même temps de l'acide camphorique et une résine acide; on dissout le mélange oxydé dans une lessive alcaline, et on traite par un acide. L'acide camphique en solution alcaline absorbe l'oxygène en vase clos à 100°. Oxydé par le permanganate de potassium, il est en partie décomposé avec production de différents acides; entre autre on trouve l'acide *camphique*, intermédiaire entre les acides camphique et camphorique. L'oxydation de l'acide camphique, dans certaines conditions, donne naissance à un acide $C^{8}H^{14}O^{4}$, appelé acide *phoronique*.

CAMPHOCARBONATE (*kan*) n. m. Sel dérivé de camphocarbonique.

CAMPHOCARBONIQUE (*kan* — de *camphre*, et *carbonique*) adj. Se dit d'un certain nombre de composés : *anhydride*, *acide*, *chlorure*, etc.

— ENCYCL. L'*acide camphocarbonique* droit $C^{11}H^{16}O-CO^{2}H$. On l'obtient sous forme d'éther en faisant agir sur le camphre cyané une solution alcoolique d'acide chlorhydrique; il se produit encore quand on traite par le sodium et l'acide carbonique le camphre α-dibromé. Pour le purifier, on le fait cristalliser dans l'eau chaude. Il se présente sous forme de cristaux clinorhombiques, fondant vers 124°, il est dextrogyre, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Le chlorure d'acétyle le convertit en un *anhydride* $C^{11}H^{16}O^{2}$; l'anhydride phosphorique agissant sur lui en solution chloroformique donne l'anhydride $C^{11}H^{14}O^{2}$; il se combine à l'hydroxylamine pour donner une *oxime*; le perchlorure de phosphore le transforme en *chlorure* $C^{11}H^{15}Cl$.

— *L'acide camphocarbonique gauche* et *racémique*. Le premier a été obtenu en partant du camphre gauche, le second par mélange de solutions alcooliques d'acide droit et d'acide gauche.

CAMPHOCRÉSOSOTE (*kan* — rad. *camphre*) n. f. Chim. Composé identique au carvacrol ou thymol.

CAMPHOGENE (*kan* — de *camphre*, et du gr. *gennaô*, j'engendre) n. m. Nom donné par Dumas au cymène obtenu par l'action de l'acide phosphorique anhydre sur le camphre.

CAMPHOGLYCURONIQUE (*kan* — de *camphre*, et *glycuronique*) adj. Se dit d'un acide ayant pour formule $C^{16}H^{26}O^{8}$, qu'on trouve dans l'urine du chien après ingestion du camphre. Il se présente sous deux états, qu'on sépare grâce à l'inégale solubilité de leurs sels d'argent.

CAMPHOIQUE (*kan-fo-ik'*) adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en chauffant au bain-marie 20 grammes de camphène avec 133 centim. cubes d'acide azotique. Sa formule est $C^{8}H^{12}(CO^{2}H)^{2}$.

CAMPHOL (*kan-fol'*) n. m. Nom donné par Berthelot au bornéol afin de rappeler que ce corps est un alcool se rattachant au camphre.

— ENCYCL. Le *camphol* $C^{10}H^{18}O$ existe à l'état libre ou à l'état de combinaisons dans les essences de plusieurs végétaux (laurinées, garance, dryobalanops, romarin, lavande, aspic, marjolaine, valériane...) et il affecte plusieurs formes isomériques. Pour le préparer artificiellement, on a recours à l'hydrogénation du camphre ou à l'hydratation des carbures terpéniques. Une des meilleures méthodes a été indiquée par Jackson et A.-L. Mencke; en voici la technique opératoire. Dans un ballon pourvu d'un réfrigérant ascendant on verse une solution alcoolique de camphre, et on ajoute peut à petit des fragments de sodium. On additionne ensuite de beaucoup d'eau; le précipité est lavé jusqu'à ce qu'il ne présente plus de réaction alcaline, puis séché et cristallisé dans l'éther de pétrole. La substance obtenue aussi fond vers 206-207°.

Une différence notable sépare les camphols préparés par synthèse des camphols naturels. Ceux-ci sont doués d'un pouvoir rotatoire [α] = ±37° environ, et ce sens de la déviation se conserve dans presque tous leurs composés, tandis que, dans l'action du potassium ou du sodium sur le camphre, il se forme un mélange à parties égales d'un camphol stable, affectant la lumière polarisée de la même manière que le camphre employé, et d'un camphol instable possédant une rotation inverse de celle du précédent. Ce produit, d'après de Montgolfier, régénère le camphre

avec ses propriétés primitives. Il existerait donc deux classes de borneols influencant la lumière polarisée : corps à pouvoir rotatoire stable et ceux à pouvoir rotatoire instable. Cette théorie suppose alors 9 borneols : 1° type *dextro* fournissant par oxydation du camphre droit (*a*, droit stable, *b*, gauche instable, *c*, l'ent combinaison) 2° type *gauche* donnant du camphre gauche (*a*, droit stable, *b*, gauche stable, *c*, l'ent combinaison) 3° type *racémique*, dont l'oxydation produit du camphre racémique (*a*, droit, *b*, gauche, *c*, l'ent). Mélange du droit et du gauche stables, *c*, Association du droit et du gauche instables.

Haller a proposé d'appeler *a-camphols* les borneols stables et *β-camphols* ou *isocamphols* les borneols instables.

Quelle que soit leur provenance, les premières présentent sous l'aspect de corps blancs, friables et présentant une odeur intermédiaire entre celle du camphre des laurinées et celle du pin. Leur densité est de 0,98 à 1,01 et 1,02. Insolubles dans l'eau, ils se dissolvent facilement dans l'alcool, l'ether, le chloroforme. Ils cristallisent en tables hexagonales ou en prismes appartenant au système cubique. Volatils à la température ordinaire, ils se sublient au-dessus de 100. Leur saveur est chaude et brûlante. Les *isocamphols* semblent plus solubles dans les dissolvants habituels (alcool, éther, etc.) que les précédentes. Le *camphol gauche*, le seul qui ait encore été isolé à l'état de pureté, cristallise en feuilles de fougères, dans l'ether de pertole.

Jusqu'à présent, les camphols et leurs dérivés n'ont guère qu'un intérêt théorique. Seul le bornéol appelé *nipa* par les Chinois est employé en medecine et dans la fabrication des encres de Chine parfumées. Si duc, Plowmann a montré que le camphol était isomerique avec celui du dryobalanops.

CAMPHOLATE (*kam* — rad. *camphre*) n. m. Sel dérivant de l'acide campholique.

CAMPHOLÉNATE (*kam*) n. m. Sel dérivant de l'acide campholeique.

CAMPHOLÈNE (*kam* — rad. *camphre*) n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$, qu'on obtient par la distillation de l'acide campholeique avec l'acide phosphorique anhydre ou en distillant le campholate de potassium avec de la chaux sodée. Il bout vers 160.

CAMPHOLÉNIQUE (*kam*) adj. Se dit d'un acide dérivant du camphre. Syn. OXYCAMPHRE.

— Encycl. Cet acide $C^{10}H^{16}O^{3}H^{2}O$ peut s'obtenir en traitant le camphre pulvérisé en solution alcoolique par l'amalgame de sodium. C'est une huile épaisse, à odeur de térébenthine, qui bout vers 254°. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'ether, les alcalis le dissolvent en donnant des sels correspondants.

CAMPHOLIQUE (*kam, ilé*) — rad. *camphre*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{16}O^{4}$, qui résulte de l'action de la potasse sur le camphre.

— Encycl. La constitution de cet acide est controversée. D'après Friedel, ce corps serait à la fois acetone et alcool tertiaire. Il se prépare en chauffant, au bain-marie et sous tube scellé, du camphre, du sodium et du benzene. Puis on chasse ce dernier par distillation dans le vide ; le tube est de nouveau scellé et chauffé à 200°. Au bout de vingt-quatre heures, on brise le mélange avec de l'eau. On filtre et on verse un acide dans la solution alcaline. Le précipité est purifié par cristallisation dans l'alcool étendu.

L'acide *camphoolique* fond à 106°, bout vers 255° et est peu soluble dans l'eau. Ses sels alcalins sont connus.

CAMPHOLONE (*kam* — rad. *camphre*) n. f. Composé qu'on obtient, suivant de Lalande, en soumettant le campholate de chaux à la distillation sèche. Il se produirait de l'acide carbonique et du campholène.

CAMPHOPYRATE (*kam*) n. m. Sel dérivant de l'acide camphopyrique.

CAMPHOPYRIQUE (*kam*) adj. Se dit d'un anhydride et d'un acide ; le premier, $C^{8}H^{12}O^{4}$, s'obtient en distillant l'acide campholique : le second, $C^{8}H^{12}O(CO^{2}H)^{2}$, prend naissance par un précipité par l'acide chlorhydrique une solution d'anhydride camphopyrique dans la soude caustique.

CAMPHORA (*kam* — mot lat. signif. *camphre*) n. m. Section du genre cinnamome, à laquelle appartient le camphrier (*cinnamomum camphora*).

CAMPHORAMATE (*kam*) n. m. Dérivé amide de l'acide camphorique. *La distillation sèche du* CAMPHORAMATE *d'ammonium donne la camphocianide.*

CAMPHORAMIDE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et *amide*) n. f. Amide dérivée de l'acide camphorique. Sa formule est $C^{8}H^{14}O(CO^{2}H)(CO^{2}NH^{2})$. Syn. CAMPHORYLDIAMIDE.

CAMPHORATE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre) n. m. Sel dérivant de l'acide camphorique.

CAMPHORÉES (*kam* — du lat. *camphora*, camphre) n. f. pl. Tribu de la famille des lauracées, comprenant le genre camphrier. — *Une* CAMPHORÉE.

CAMPHORIDE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Nom donné quelquefois à des substances analogues au camphre. *Le camphre et les* CAMPHORIDES.

CAMPHORIFERE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et *ferre*, porter) adj. En botanique. Qui produit du camphre.

CAMPHORIMIDE (*kam* — de *camphre*, et *imide*) n. f. Imide de l'acide camphorique, qu'on peut obtenir en distillant le camphoramate d'ammonium.

CAMPHORINE (*kam* — rad. *camphre*) n. f. Corps qui est un camphorate de glycérine, et qui se produit lorsqu'on chauffe de l'acide camphorique avec de la glycérine.

CAMPHORIQUE (*kam, ikè*) adj. Se dit de plusieurs acides dérivant des deux camphres droit et gauche. Ils sont en nombre égal à celui des camphols, présentent une analogie complète avec eux et répondent à la formule $C^{10}H^{14}O^{4}H^{2}$. Distillés, ils perdent une molécule d'eau et se convertissent en *dehydrides camphoriques* $C^{10}H^{14}O^{3}$. Leurs sels, les *camphorates*, n'ont pas d'applications pratiques.

CAMPHOROGÉNOL (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et du gr. *gennâ*, j'engendre) n. m. Nom donné à une huile incolore ayant pour formule $C^{20}H^{30}O^{2}$ et qu'on retire de l'essence de camphre en recueillant ce qui passe à la distillation à 212.

CAMPHOROIDE (*kam* — de *camphre*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au camphre. *Substances camphoroïdes.* Substance cristallisable contenue dans les huiles essentielles extraites [illegible]

CAMPHOROMÉE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et du gr. *omma*, semblable) n. f. [illegible] des *camphorées*, comprenant des arbres ou arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CAMPHORONE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre) n. f. Composé désignée aussi sous le nom de camphoronique (CAMPHORIQUE), obtenu par Laurent à l'état impur, comme produit de la décomposition de l'acide camphorique. (On a reconnu plus tard son isomérie avec le *camphrene*.)

CAMPHORONIQUE (*kam* — du lat. *camphora*, camphre) adj. Se dit d'un acide trouvé dans les produits d'oxydation du camphre par l'acide azotique, en même temps que d'un autre acide qu'on obtient en traitant l'acide à chaud par le chlorure d'acetyle.

— Encycl. L'acide *camphoronique* $C^{9}H^{10}O^{6}$, $H^{2}O$ cristallise dans les eaux mères de l'acide camphorique abandonnées dans un lieu frais pendant plusieurs mois ; on l'obtient plus rapidement en saturant ces eaux d'ammoniaque et en les précipitant par l'acétate de plomb. On l'obtient sous forme d'aiguilles soyeuses brillantes, fusibles à 100 et qui, en laissant reposer une solution concentrée dans l'eau bouillante, se cristallisent à 100°, il fond vers 165° : par la distillation, il perd une molécule d'eau et donne naissance à l'acide *anhydroncamphoronique* $C^{9}H^{10}O^{5}$. Il forme des sels bien cristallisés et des éthers.

Traité par le brome à 160°, il donne naissance à deux acides appelés *oxycamphoriques* α et β, $C^{9}H^{10}O^{7}$ en même temps, il se dégage de l'acide bromhydrique. Chauffé en oxyde de camphre dibromé α au moyen de l'acide azotique, on obtient un isomère de l'acide camphoronique, l'acide *hydrocamphoronique* $C^{9}H^{10}O^{6}$ qui, traité par le brome en tube scellé, paraît donner un isomère des acides oxycamphoriques.

CAMPHOROSME (*kam, rossm'* — du lat. *camphora*, camphre, et du gr. *osmê*, odeur) n. m. Genre de salsolacées, tribu des *camphorosmées*, renfermant des plantes herbacées de l'Europe australe et de l'Asie moyenne. (On dit aussi CAMPHRÉE.) [Ces plantes contiennent une huile essentielle et sont considérées comme sudorifiques, emménagogues, diurétiques, stimulantes.]

CAMPHOROSMÉES (*kam, rose*) n. f. pl. Tribu de salsolacées, ayant pour type le genre *camphorosme*. — *Une* CAMPHOROSMÉE.

CAMPHOROXALIQUE (*kam* — du lat. *camphora*, et de *oxalique*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{16}O^{2}$-$CO^{2}H$ qui prend naissance, ainsi que son éther, quand on traite une dissolution de camphre sodé dans le toluène par l'oxalate d'ethyle.

CAMPHOROXYME (*kam* — du lat. *camphora*, camphre, et de *oxyme*) n. m. Corps dû à l'action de l'hydroxylamine sur le camphre.

CAMPHORYLDIAMIDE n. f. Chim. V. CAMPHORAMIDE.

CAMPHORYLE (*kam*) n. m. Radical hypothétique, dont l'acide camphorique est l'hydrate.

CAMPHOTHYMOL (*kam*) n. m. Chim. Syn. de carvacrol.

CAMPHOVINIQUE (*kam*) adj. Se dit d'un composé acide qui prend naissance camphorique avec l'alcool mêlé à l'acide sulfurique ou chlorhydrique.

CAMPHRE (*kanfr'* — bas lat. *camphora*; de l'arabe *kafour*) n. m. Substance aromatique extraite du laurier du Japon ; par extension, ce nom a été appliqué à plusieurs composés analogues, retirés de divers végétaux. Le camphre paraît avoir été introduit en Europe par les Arabes.

— Argot. Eau-de-vie, par allusion sans doute à l'eau-de-vie camphrée, très usitée dans la médecine Raspail.

— Encycl. Chim. Le *camphre* est une matière cristalline rencontrée dans plusieurs plantes et dont il existe trois modifications identiques par leurs propriétés et leur composition $C^{10}H^{16}O$, mais qui diffèrent par leur action sur la lumière polarisée : le camphre droit dextrogyre, le camphre gauche lévogyre et le camphre inactif.

Le *camphre droit* (camphre commun) est contenu dans le bois et les feuilles du *cinnamomum camphora*, qui croît en Chine, au Japon, à Java, à Sumatra et en Floride. Les arbres d'environ deux cents ans sont sciés en bûchettes que l'on distille avec de l'eau dans un alambic dont le chapiteau est double de paille de riz. Il fond les cristaux de camphre se condensent. Ce produit brut, imprégné d'une huile dite *huile de camphre*, *camphryle* ou *cinéol* qu'on peut faire s'éclaircir, est purifié en Europe par sublimation dans de grandes fioles de verre chauffées au bain de sable. Un arbre fournit environ 3 p. 100 de son poids en camphre.

$$\begin{array}{l} CH^{3} \\ | \\ HC \quad CO \\ \| \quad \quad | \\ HC \quad CH^{2} \\ \quad \diagdown \quad / \\ \quad \quad C \end{array}$$

Le camphre a été préparé par oxydation du camphol et du camphène. Étant données ces synthèses et les propriétés chimiques, on admet que le camphre est par réduction en camphol, par hydratation en acide campholique, par oxydation en acide camphorique, par déshydratation en cymène $C^{10}H^{14}(CH^{3})_{4}(C^{3}H^{7})_{4}$. Kékulé a donné pour la constitution probable du camphre le schéma ci-dessus, d'après lequel il serait une sorte d'*acétone à chaîne fermée*.

Le corps obtenu en faisant passer un courant de gaz acide chlorhydrique dans l'essence de térébenthine et nommé *camphre artificiel* n'a du camphre que l'aspect et quelques propriétés physiques, mais aucune relation comme constitution chimique.

Le camphre cristallise en octaèdres blancs, translucides ; difficile à couper, mais aisément pulvérisé après avoir été humecté de quelques gouttes d'alcool. Il fond à 175° et bout à 209°, volatil et se sublimant déjà à la température ordinaire.

Doué d'une odeur spéciale, d'une saveur amère et brûlante, le camphre est peu soluble dans l'eau qui n'en prend qu'un millième, très soluble dans l'alcool, l'huile, le chloroforme. Combustible, il brûle avec une flamme fuligineuse ; déposé sur l'eau, il surnage, sa densité variant de 0,986 à 0,996, et acquiert un rapide mouvement de gyration qu'une trace d'huile fait cesser. Son pouvoir rotatoire est de + 42° (Haller).

matières camphrées encore mal [illegible]

[illegible] chaud le camph[illegible]

— Thérap. L'action physiologique est triple : 1° localement, le camphre est irritant, il peut ulcérer la muqueuse buccale ; 2° absorbé, le camphre est sédatif de la circulation : il amène la prostration des forces, un peu de refroidissement et il est anaphrodisiaque ; si l'on veut obtenir cet effet sédatif, [illegible] 3° il est excitant pendant la période d'élimination ; alors, le pouls s'accélère et devient dur ; la peau est chaude et se couvre de sueur ; il faut, pour obtenir cet effet, donner le camphre à doses [illegible] [illegible] surtout usité comme antispasmodique. La dose [illegible] [illegible] avec le jaune d'œuf, [illegible] A l'extérieur, on l'emploie comme résolutif, [illegible] la réparation des plaies atoniques ou contuses, [illegible] rhumatismales et goutteuses : eau, alcool-vie, alcool, baumes camphrés. L'alcool camphré contient : alcool, 9 ; camphre, 1. Il entre dans la composition de l'eau sédative : ammoniaque liquide, 60 ; eau, 1000 ; sel, 50 ; alcool camphré, 10 ; du vinaigre de toilette ; [illegible] [illegible] vessives, il peut provoquer la syncope accompagnée de sueurs froides, l'abolition de la sensibilité et la mort. Le camphre est antiseptique, et c'est à ce titre que Raspail, exagérant d'ailleurs sa vertu, le prescrivait comme préservatif des maladies contagieuses, avant même la découverte des microbes pathogènes. En réalité, il ne tue pas les bactéries, mais empêche leur développement.

CAMPHRÉ (*kan*), **ÉE** adj. Qui contient du camphre : *Alcool* CAMPHRÉ. *Eau* CAMPHRÉE.

CAMPHRÉE (*kan-fré*) n. f. Bot. V. CAMPHOROSME.

CAMPHRÈNE (*kan*) n. m. Huile qu'on obtient en faisant réagir l'acide sulfurique sur le camphre à 100°.

CAMPHRÉNIQUE (*kan, nik'*) adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'oxydation du camphrène par l'acide azotique.

CAMPHRER (*kan*) v. a. Imprégner, mêler, saupoudrer de camphre : CAMPHRER *de l'alcool, des habits.*

CAMPHRÉSINIQUE (*kan, zi-nik'*) adj. Substance résineuse acide, extraite des eaux mères de l'acide camphorique, et qui n'est qu'un mélange des acides camphorique et camphoronique.

CAMPHRIER (*kan-fri-é*) n. m. Nom vulgaire des arbres produisant du camphre ; deux plus importants sont les cinnamomes et les dryobalanops. V. ces mots.

CAMPHRIER (*kan-fri-é*), **ÈRE** n. m. Argot. Buveur ou marchand d'eau-de-vie (camphre).

CAMPHRONE (*kan*) n. m. Se dit d'une huile volatile, que l'on obtient en faisant passer du camphre sur de la chaux portée au rouge.

CAMPHYLAMINE (*kan* — de *camphre*, et *amine*) n. f. Amine qui prend naissance quand on réduit le nitrile camphoïque au moyen du zinc et de l'acide chlorhydrique.

CAMPHYLÈNE (*kan*) n. m. Corps obtenu en faisant passer sur la chaux chauffée au rouge le chlorhydrate solide de térébenthine.

CAMPHYLIQUE adj. Chim. Syn. de CAMPHORIQUE.

CAMPHUYSEN, nom de plusieurs Hollandais célèbres, qui ont été souvent confondus : DIRCK RAFELSZ **Camphuysen**, né à Gorcum en 1586, mort en 1627, abandonna la peinture à dix-huit ans pour la théologie et fut persécuté comme partisan d'Arminius. Il a laissé des poésies religieuses. — RAPHAËL **Camphuysen**, peintre, uéveu du précédent, né à Gorcum en 1598, mort en 1657, a peint des *Chars de lune*, ouvrages très estimés. — GOVART **Camphuysen**, frère et élève de Raphaël, né à Gorcum en 1623, mort à Amsterdam en 1672, fut peintre de la cour à Stockholm, de 1653 à 1663. Il a peint des paysages avec animaux dans la manière de Potter (*Intérieur d'étable, Bergers avec leurs troupeaux*, etc.).

CAMPI BISENZIO, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 12.200 hab. Ouvrages en fer, tuileries.

CAMPI, famille d'artistes crémonais, dont le chef, GALEAS **Campi** (1475-1536), ne fut qu'un pâle imitateur du Perugin. Il eut trois fils : GIULIO **Campi** (1507-1572), qui s'inspira surtout du style de Jules Romain. (On trouve de [illegible] **Campi** (1536-1591), lequel fut à la fois architecte, historien et peintre. Il enrichit Crémone et Milan de peintures remarquables, et composa la *Chronique* [illegible] avec des planches gravées par lui-[illegible] — VINCENZO **Campi**, frère de Galeas, [illegible] dans le genre [illegible] les surpassa dans le portrait et les sujets de nature morte. — On connaît encore BERNARDINO **Campi**, né à Crémone en 1522, et vraisemblablement de la même famille, mort vers 1590. Crémone, Milan, Pavie possèdent de ses tableaux. Le Louvre en a deux : *La Vierge pleurant sur le corps de son fils.*

CAMPI (Paul-Emile DE), poète dramatique italien, né à Modène en 1740, mort en 1783. Son ouvrage le plus fit sa tragédie de *Biblis*, qui fut jouée avec succès sur les principaux théâtres d'Italie. Trois ans après, il produisit une autre tragédie, *Wladimir ou la Conversion de la Russie* (1777). Il entretint une correspondance avec Voltaire, et lui adressa, entre autres, une lettre sur le dialogue [illegible]

CAMPI (Antonia MIKLASIEWICZ, dame), cantatrice remarquable, née à Lublin en 1773, morte à Munich en 1822. A peine âgée de quinze ans, elle devint cantatrice de la chambre du roi de Pologne, et, en 1791, elle obtenait de grands succès à Prague. Elle [illegible]

dat. — Opéras de Mozart : *Don Juan*, *l'Enlèvement au Sérail*, *Les Noces de Figaro*, *la Clémence de Titus*, et, plus tard, dans le répertoire de Rossini, qu'elle chantait avec un brio extraordinaire. On l'acclama successivement à Vienne, à Dresde, à Francfort, à Stuttgart, à Munich, à Berlin, à Leipzig, à Varsovie. Elle avait eu de son mariage dix-sept enfants, dont huit dans quatre couches doubles, et trois dans une triple. L'étendue de sa voix était extraordinaire, car elle ne comprenait guère moins de trente octaves, du *sol* grave au *fa* suraigu.

CAMPICOLE [*kan* — du lat. *campus*, *champ*, et *colere*, habiter] n. f. Sous-genre d'oiseaux passereaux (*oscicola*), renfermant quelques espèces de traquets, dont la forme type est la *campicola pileata* du Cap.

CAMPIGLIA (Alexandre), historien italien qui vivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il composa une *Histoire des troubles de la France pendant la vie de Henri le Grand* (1604), et dédia ce livre à Louis XIII.

CAMPIGLIA (Giovanni-Domenico), peintre et graveur italien, né à Lucques en 1692, mort vers 1762. C'est sur ses dessins qu'on a gravé une grande partie du musée Capitolin. Il peignit plusieurs tableaux pour les autres *Santi-Nicolas de Bari*, dans l'église de San Giovanniuo (Florence), et gravé à l'eau-forte une foule de planches.

CAMPIGLIA-DI-MAREMMA, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), près du golfe de Populonia; 6.500 hab. Eaux thermales, marbres de Carrara, Calvo.

CAMPILLE, ch.-l. de cant. de la Corse, arr. et 32 kilom. de Bastia; 520 hab. Châtaignes, huile d'olive, vins, fruits, amandes. — Le canton a 7 comm. et 3.399 hab.

CAMPILLOS, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), sur un tributaire du Guadalhorce; 6.100 hab. Fabriques de draps ordinaires, tanneries. — Pop. du *district de Campillos* : 30.950 hab.

CAMPINA, localité de Roumanie (Valachie); 2.540 hab. Sources de pétrole.

CAMPINAS, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de São-Paulo), près d'un sous-affluent du Paraïba; 18.000 hab. Grand centre commercial de la région des cafés de l'Etat de São-Paulo.

CAMPINE (*kan* — du nom du district flamand) n. f. Petite poularde fine.

CAMPINE, contrée de Belgique (prov. d'Anvers, de Limbourg), qui se poursuit jusque dans le Brabant hollandais. C'est une large plaine, dont le sol est le plus souvent couvert de landes sablonneuses, de bruyères, avec quelques bois de cyprès. On n'y cultive guère que le seigle et la pomme de terre; mais les pâturages nourrissent un bétail riche; le bourre, les volailles de Campine sont renommés. Par de grands et intelligents travaux, on s'efforce de faire de ce pays un « pays de Waës » (canaux d'irrigation, de drainage, voies de communication, boisement). Ainsi peu à peu se transforme le Kempenland.

CAMPINEANO (Jean), homme d'Etat et publiciste roumain, né à Focchani en 1798, mort à Bucarest en 1863. Issu d'une famille de boyards, il embrassa les grandes idées humanitaires, et commença par émanciper les esclaves de ses terres. Il contribua à la renaissance politique et littéraire de la Roumanie. Elu député aux élections générales (1832), il refusa de siéger au Divan, qui avait adopté le règlement organique de la Russie. En 1840, il se rendit en France et en Angleterre pour plaider la cause des principautés opprimées. Arrêté à son retour, à l'instigation du gouvernement russe, et retenu prisonnier au monastère de Margineanu, il fut élu, en 1848, membre du gouvernement provisoire. Campineano fut l'un des orateurs les plus brillants de la Roumanie de son temps. On a de lui un *Recueil de discours politiques*, et un roman intitulé : *Intrigue et amour*.

CAMPION (*kan* — du gr. *kampê*, courbure) n. m. Bot. Syn. de HESPÉRIDE.

CAMPION (Edmond), jésuite anglais, né à Londres en 1540, mort à Tyburn en 1581. Il fut professé à Douai, à Prague et à Vienne, il fut envoyé, en 1580, avec d'autres missionnaires, pour tenter des conversions en Angleterre. Arrêté comme conspirateur, il fut condamné à mort et pendu. Il a laissé quelques écrits de controverse et une *Histoire d'Irlande* publiée en 1633.

CAMPION (Henri DE), homme de guerre, né en 1613, mort en 1663. Destiné dès l'enfance à la carrière des armes, il servit en Lorraine, en Franche-Comté, sous La Force, La Valette, Bernard de Weimar et Longueville; en Roussillon (1638), sous Schomberg (1639), sous d'Harcourt, en Piémont (1640-1641). De Campion s'attacha alors au duc de Beaufort. Compagnon, avec lui dans sa complot contre la vie de Mazarin, il quitta la France pendant quatre ans, s'attacha ensuite au duc de Longueville, avec lequel il rentra en grâce, et fit, à titre de colonel, la campagne de 1651 à 1653, en Lorraine et en Picardie. Il se retira alors dans sa terre de Boscferet et y écrivit des *Mémoires* intéressants, publiés d'abord en 1807, et réédités en 1857, dans la « Bibliothèque elzévirienne », par C. Moreau.

CAMPION DE TERSAN. Bioge. V. TERSAN.

CAMPISTRON (Jean GALBERT DE), romancier et auteur dramatique français, né et mort à Toulouse (1656-1723). Il appartenait à une famille noble, originaire de l'Armagnac. Envoyé par sa famille à Paris, il s'y lia avec Racine, qui lui donna des conseils, et le prit, pendant quelque temps, le très pâle imitateur. Sa première pièce, *Virginie*, fut opposée à une tragédie de Pradon, *Téléphonte* (1683), et la fit tomber. Vinrent ensuite *Arminius*, *Andronic*, *Alcibiade* (1685), que soutint le grand talent de Baron; les opéras d'*Acis et Galatée*, mis en musique par Colasse; *Achille*, *Alcide*, toutes productions d'une versification régulière, mais pâtes et médiocres. A propos d'*Acis et Galatée*, courut l'épigramme suivante :

Entre Campistron et Colasse,
Grand'dispute pour la Tragédie.
Sur ce que l'opéra n'est pas un sort heureux,
Le sort malheureux a pris le parti d'en rire.
L'un dit que la musique est plate et misérable;
L'autre que la conduite et les vers sont affreux,
Et le grand Apollon, toujours juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

On doit encore à Campistron quatre autres tragédies : *Phocion*, *Phraate* (1688), *Alcibiade*, *Juba*, et une comédie, *le Jaloux désabusé*; dans laquelle on remarque une action habilement conduite et des caractères bien tracés. Campistron fut reçu à l'Académie, en 1701. Son frère, LOUIS **de Campistron**, né à Toulouse vers 1660, mort vers 1737, entra dans l'ordre des jésuites, devint aumônier de l'armée du duc de Vendôme, et se fit remarquer en prononçant les oraisons funèbres de Louis XIV et des deux dauphins. Il composa quelques poésies mêlées, insérées dans le Recueil de l'Académie des jeux floraux.

Jean Campistron.

CAMPITE (*kan* — du lat. *campus*, champ) n. m. Nom que lui donnait, dans le 1er siècle, à des donatistes qui tenaient leurs assemblées dans les champs. Il On les appelle aussi CAMPENSES.

CAMPITELLO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 20 kil. de Bastia; 341 hab. — Le canton a 6 comm. et 2.879 hab. Châtaignes, huile, fromages.

CAMPLI, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]); 8.400 hab. Mégisseries; élève de bétail.

CAMPNOSPERME (*kan-pno-sperma*) n. m. Genre de térébinthacées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale, des îles Seychelles et de l'Inde orientale.

CAMPO (*kan*) n. m. Laine fine de Séville et de Malaga.

CAMPO (RIO DEL), petit fleuve non navigable de l'Afrique occidentale, dont l'embouchure est située par 2°18' de lat. N. — Par un traité conclu du 24 décembre 1885, il forme la frontière méridionale entre le Congo et le Cameroun.

CAMPOAMOR (don Ramon DE), poète, philosophe et homme politique espagnol, né à Navia (Asturies) en 1817, mort à Madrid en 1901. La mère Isabelle lui donna le gouvernement des provinces d'Alicante et de Valence. Elu plusieurs fois aux Cortès, il se fit remarquer par son éloquence; mais, après la révolution de 1868, il se contenta de siéger parmi les adversaires de régime républicain. Sous le règne d'Amédée, il fut nommé conseiller d'Etat et directeur de l'Assistance publique; mais il ne tarda pas à donner sa démission. Comme orateur, Campoamor est quelque peu pédantesque et emphatique. Ses principales œuvres sont : *Poesías de Campoamor*, 1842; poésies sentimentales et mélancoliques, *Fables morales et politiques*, 1847; *Philosophie des lois*, 1850; *le Parlementarisme*, notes pour une philosophie, 1850; *Obras et sentiments tendres*, 1858; *Colombe*, 1858, poème; *Ulmbe*, 1865; *le Drame universel*, 1872, l'œuvre; *les Plus chères du poète*; *Petits poèmes*, 1879; *les Sages et les Sages*, 1881; *les Amours de Joseph*, 1882; *l'Amour ou la Mort*, 1884, poème; *Comment prient les gilles*, 1884, poème. Il a aussi abordé le théâtre; mais il y a médiocrement réussi : *les Sages et les Fous*, *Dos Fés*, *l'Epoque*, *Pourquoi le quitter*, *Amis*. Il a aussi écrit l'histoire.

CAMPO-BASSO, ville d'Italie (Molise), ch.-l. de la prov. de Campo-Basso; 14.800 hab. Collège royal; siège de la cour criminelle et du tribunal civil de la province. Coutellerie renommée; commerce de transit actif. — Le circondario du même nom a 131.000 hab. Quant à la *province de Campo-Basso*, l'ancienne prov. du Molise, elle est peuplée de 381.000 hab., sur 4.381 kilom. carr.

Armes de Campo-Basso.

CAMPO-BELLO (Nicolas, comte DE), condottiere napolitain du XVe siècle. Général de Charles le Téméraire, il lui demeura fidèle jusqu'au siège de Nancy, en 1477, où, insulté par ce prince, il le trahit, et le tua peut-être.

CAMPOBELLO di Licata, bourg du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Girgenti]); 7.600 hab.

CAMPOBELLO di Mazzara, bourg du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Trapani]); 6.700 hab. Aux environs, les carrières dites *Cave di Cusa*.

Campobello (Gaetano), nom commercial du sel solidifié de l'acide carbolique, découvert par Campobello, en Italie.

CAMPO-CHIARO (le duc DE), homme d'Etat napolitain. Les dates de sa naissance et de sa mort ne sont pas exactement connues. Toute sa vie historique se rattache dans l'époque de l'occupation du royaume de Naples par les Français. Il fut ministre de la maison royale du roi Joseph; puis ministre de la police du roi Murat. Il fut alors l'âme de la politique de ce prince, et négocia pour lui le traité secret de 1814, qui séparait sa fortune de celle de Napoléon Ier. Il défendait encore les intérêts de ce prince au congrès de Vienne, et l'aurait peut-être sauvé, lorsque la folle équipée de Murat, en 1815, précipita sa ruine. Il reparut comme ministre des affaires étrangères lors de la révolution de 1820.

CAMPODE ou **CAMPODEA** (*kan* — du gr. *kampê*, chenille, et *eidos*, aspect) n. m. Genre d'insectes thysanoures, type de la famille des *campodeidés*, caractérisé par les antennes filiformes et les palpes maxillaires non articulés. (Les campodes sont de petite taille, ordinairement jaunâtres. L'espèce type, *campodea staphylinus*, se trouve dans nos pays, sous les mousses.)

Campode (très grossi).

CAMPO-DE-CRIPTANA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), près du Guadiana; 7.800 hab. Huileries, teintureries.

CAMPODEIDÉS (*kan*) n. m. pl. Famille d'insectes thysanoures, renfermant les genres *campode* et *japyx*, caractérisés par leur corps allongé, aptère, sans rudiments d'ailes, avec l'abdomen terminé par deux longs filaments et muni de pattes rudimentaires. (Ce dernier caractère, de beaucoup le plus important, a fait considérer les campodeidés comme la forme la plus voisine de la souche originelle des insectes.)

— ENCYCL. Les *campodeidés* rappellent les larves des myriapodes chilopodes, par leur conformation extérieure; leur structure intime présente des particularités notables. On a voulu réunir les *protoptera* aux *campodeidés* depuis la découverte (1896) du genre *maindronia*, en Arabie, a bien fait établir par E.-L. Bouvier les différences qui séparent les lepismidés des campodeidés.

CAMPODÉIFORME (*kan*) adj. Qui a la forme d'un campode. (Se dit des larves de certains coléoptères quand elles possèdent, outre les trois paires de pattes thoraciques, des rudiments de pattes sur les derniers anneaux de l'abdomen. Ce dit aussi de la plus générale des larves des orthoptères (termites, blattides, éphémérides, perlides) qui sont munies, comme les insectes parfaits, d'antennes, de pièces buccales et de pattes bien développées.

CAMPO-FORMIO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.280 hab. Traité de paix entre la France et l'Autriche, signé le 17 octobre 1797.

Campo-Formio (TRAITÉ DE). Ce traité, signé entre la France et l'Autriche, fut le couronnement de la merveilleuse campagne de Bonaparte en Italie. Il eut pour bases les programmes de Leoben, qui donnaient à la France les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin; à l'Autriche, l'Istrie, l'Illyrie et les Etats vénitiens de terre ferme. Venise restait indépendante et conservait ses îles vénitiennes. Les négociations en vue de la paix définitive se poursuivirent alternativement à Udine et à Passeriano, entre Bonaparte, un moment assisté de Clarke, au nom de la France, et le ministre général de l'Autriche, le Mercfeld et le comte de Cobenzel ou Cobenzl pour l'Autriche. Inaugurées le 1er septembre, elles durèrent six semaines. Le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire), la paix fut signée à Passeriano; toutefois, le traité fut daté de Campo-Formio, village situé à mi-chemin d'Udine et de Passeriano, et neutralisé. Les principales clauses du traité de Campo-Formio furent les suivantes : 1° L'empereur cédait à la France la Belgique et, par un article secret, la rive gauche du Rhin; 2° Il lui reconnaissait la possession de Corfou et des îles Ioniennes, enlevées à la Vénise; 3° Il mandatait la Lombardie à la République Cisalpine; 4° En retour, il obtenait l'Istrie, la Dalmatie, le Frioul et toute la Vénétie à l'E. de l'Adige. La république Cisalpine était constituée avec la Lombardie, les territoires de Modène, Crémone, Brescia, Bergame, démembrés de la république de Venise, le duché de Modène, enfin la Romagne et les légations enlevées au pape. Les princes de Wurtemberg, de Bade, de Hesse, de Nassau, l'électeur de Bavière et autres petits souverains rhénans devaient être indemnisés de la perte de leurs Etats par la sécularisation des domaines ecclésiastiques. De son côté, le duc de Modène, dépossédé, recevait en dédommagement le Brisgau, cédé par l'Autriche.

CAMPOFRANCO, comm. du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Caltanisetta]); 2.300 hab.

CAMPOFRIO, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]); 1.250 hab. Carrière de jaspe. Fabrique de bouchons de liège.

CAMPOGNE (*kan*, et *gn* mill. n. m. Syn. vulgaire de LITUE DE PAN.

CAMPOLIETO, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campo-Basso]); 2.200 hab. Bons vins.

CAMPOMANES (don Pedro Rodriguez, comte DE), homme d'Etat espagnol, né dans les Asturies en 1723, mort en 1803. Il fut successivement conseiller des Indes, ministre d'Etat, directeur de l'Académie royale d'histoire, etc. Il eut en Espagne le rôle de Turgot en France, et fut le chef d'une école d'économistes pratiques. On lui doit plusieurs ouvrages : *Notice géographique du royaume des routes de l'Espagne*; *Itinéraire des routes de l'Espagne*; *Discours sur les sources de l'industrie*; *Discours sur l'éducation des artisans*; etc.

CAMPOMANÉSIE (*kan* — de *Campomanès*, n. pr.) n. m. Genre de myrtacées, tribu des myrtées, comprenant des arbres ou arbustes qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

CAMPO-MAIOR, ville de Portugal (prov. d'Alemtejo [district de Portalegre]), près de la frontière espagnole; 5.950 hab. Place forte, prise par les Espagnols en 1801.

CAMPONOTE ou **CAMPONOTUS** (*kan*, *fous* — du gr. *kampê*, courbure, et *notos*, dos) n. m. Genre de fourmis, de la tribu des *camponotides*, renfermant des espèces de grande taille, répandues dans toutes les parties du monde.

Camponote (gr. d'un tiers).

— ENCYCL. Les *camponotes* sont des fourmis habitant surtout les forêts, où elles creusent en général leurs nids dans le bois. Telles sont les mœurs des espèces de nos environs, comptant parmi les plus grandes la fourmi herculéenne (*camponotus herculeanus*) et la fourmi gâte-bois (*camponotus ligniperda*); cependant, cette dernière espèce fait souvent des nids dans un terre-sèche des dunes maritimes; elle s'installe aussi sous les pierres.

CAMPONOTIDÉS (*kan*) n. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicides, renfermant les genres *camponote* colobopsis, fourmi, lasius, etc. *Un camponote ouvrière* de camponotus *fait porter leur venin à distance*. (Ern. André.) — *Un* CAMPONOTIDE.

CAMPOS (*kan-po*) et par erreur **CAMPO** (du lat. *campus*, dans l'expr. *habere campos*, avoir la clef des champs) n. m. Congé, permission de sortie, et, par ext., Permission en général : *Donner* CAMPOS *aux écoliers*, *à des commis*.

CAMPOS, région considérable de l'intérieur du Brésil, élevée de 800 à 1.200 m. au-dessus du niveau de la mer, et qui possède une flore particulière.

CAMPOS, municipe des Etats-Unis du Brésil (prov. de Rio de Janeiro), sur le rio Paraiba; 27 000 hab. Ville dont très rapide développement, centre de chemins de fer.

CAMPOS, ville du royaume d'Espagne, archipel des Baléares (île Majorque), 1 100 hab. Sources thermales et bains très fréquentés. Aux environs, salines importantes.

CAMPOS (Arsenio Martinez). V. Martinez Campos.

CAMPOSANO, localité d'Italie Campanie (prov. de Caserte), 2 550 hab.

CAMPO-SANPIERO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur le Musone; 3 800 hab. Manufactures de toiles et tanneries.

CAMPO-SANTO, mots italiens qui signifient *champ consacré*, *champ des morts*, en Italie, on désigne un cimetière. Le CAMPO-SANTO *de Pise*.

Rem. Les Italiens disent *campo santo* au singulier, et *campi santi* au pluriel. En France, quelques écrivains se conforment à cette double orthographe, d'autres écrivent *campo-santo* invariable, au pluriel comme au singulier.

Encycl. Les Italiens donnent le nom de *campo-santo* à une necropole reservée à des personnages de distinction et composée d'un préau qu'entoure un portique muré du côté extérieur. Telle est la disposition de celui de Pise, construit au XIIIe siècle par Giovanni Pisano. Ce cimetière, dont le sol est formé par de la terre apportée des environs de Jérusalem, forme un rectangle de 150 mètres de long sur 46 mètres environ de large. Les murs d'enceinte sont décorés extérieurement de quarante-trois arcades. Des galeries spacieuses s'ouvrent par soixante-deux arcades sur la cour intérieure. Les murs des galeries faisant

Campo-Santo de Pise

face aux arcades sont couverts de fresques exécutées par les artistes toscans du XIVe et du XVe siècle. Elles n'ont été sauvées d'une complète destruction que grâce aux efforts du graveur Carlo Lasinio. Les principales sont : dans la galerie du Sud, le *Triomphe de la mort*, et le *Jugement dernier*, par Andrea Orcagna; l'*Enfer*, dessiné par le même et colorié par son frère Bernardo Orcagna; six sujets de la *Vie du saint Hermite, patron de Pise*, dont trois ont été longtemps attribués à Simone Memmi, et les trois autres à Antonio Veneziano; dans la galerie du Nord, vingt-trois tableaux de Benozzo Gozzoli : l'*Ivresse de Noé*, la *Malédiction de Cham*, la *Tour de Babel*, l'*Expulsion d'Agar*, la *Détention de Sodome*, le *Sacrifice d'Abraham*, les *Noces de Jacob et de Rachel*, etc. Dans la galerie de l'Est, les seules fresques remarquables sont la *Passion*, la *Résurrection* et l'*Ascension*, attribuées par les uns à Buffalmacco, et par d'autres à Pietro di Puccio d'Orvieto. La galerie de l'Ouest n'a que de médiocres peintures modernes, par Rondinosi.

Divers ouvrages de sculpture, antiques pour la plupart, ont été déposés dans les galeries : le célèbre sarcophage dont le bas-relief représente l'*Histoire de Phèdre et d'Hippolyte* (ce tombeau renferme les cendres de la comtesse Beatrice, mère de la comtesse Mathilde); une urne en marbre de Paros, décorée de sujets bachiques; des sarcophages romains, avec bas-relief représentant l'*Amour et Psyché*, l'*Enlèvement de Ganymède*; la *Mort d'Orphée et de Penthée*; la *Chasse de Méléagre*; divers bustes antiques et, parmi les ouvrages de l'ancienne école de Pise : une *Madone avec l'Enfant Jésus*; un bas-relief représentant *Saint Pierre*; un autre représentant *les Sept arts libéraux*, par Jean de Pise. — Les tombeaux les plus remarquables sont ceux de Henri VII, par Ninus de Pise, de la famille des comtes della Gherardesca, et, parmi les modernes : le tombeau d'Algarotti, élevé avec l'argent du grand Frédéric sur les dessins de Mauro Tesi et Bianconi; celui de Lorenzo Pignotti, par Ricci; celui du chirurgien Andrea Vacca, par Thorwaldsen; ceux de Brunacci et du comte Mastiani, par Bartolini, etc.

Parmi les autres campo-santi italiens, nous citerons celui de Ferrare, ancien couvent de chartreux, dont l'église renferme de beaux bas-reliefs en marbre attribués au Sansovino, et diverses peintures de Nic. Rosselli, Bononc, Scarsellino, Giuseppe Mazzuoli, Cignaroli, et le monument à la mémoire de la comtesse Cicognara. Le campo-santo de Bologne renferme un mausolée sculpté par le Bernini pour une nièce d'Urbain VII, Maria Barberini, morte à Bologne, en 1631, et, dans l'église, diverses peintures de Canuti, de Bibbiena, de Pasinelli, de Bart. Cesi, le *Christ portant sa croix*, fresque de Louis Carrache, etc. Le campo-santo de Brescia, construit vers 1815, d'un style sévère, renferme la sépulture des soldats français tués à Solferino.

CAMPOSANTO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 3 000 hab. Victoire des Espagnols sur les Autrichiens, en 1743.

CAMPOT, ville du Cambodge. V. Kampot.

CAMPOURIEZ, comm. de l'Aveyron, arr. et à 34 kilom. d'Espalion, au-dessus de la gorge de la Truyère; 1 161 h.

CAMPO-VACCINO (*champ aux vaches*), nom populaire donné au *Forum* romain depuis la destruction et la disparition des monuments qui le couvraient. Les décombres en étaient enfouis sous une épaisse couche de terre, provenant en partie des immondices qu'on y avait déposées durant siècles. Une longue avenue d'arbres le traversait, quelques colonnes [illegible] vers le commencement du XIXe siècle, le Forum romain a repris [illegible] sous le nom, en italien *Foro Romano*. V. [illegible] Lasinio, [illegible] de ce lieu célèbre a tenté le pinceau d'un grand nombre d'artistes. Le plus connu des tableaux représentant le *Campo-Vaccino* est celui de Claude Lorrain (Louvre); Hubert Robert, Anastasi, Pérignon, etc., ont aussi traité ce sujet.

CAMPRA (André), compositeur, né à Aix en 1660, mort à Paris en 1744. Successivement maître de chapelle à Toulon, à Arles et à Toulouse, il vint, en 1694, occuper à Paris le même emploi à l'église des jésuites d'abord, et enfin à Notre-Dame. C'est précisément en raison des fonctions qui l'employaient à la cathédrale, qu'il donna sous le nom de son frère, Joseph Campra, ses deux premiers ouvrages à l'Opéra : l'*Europe galante* et le *Carnaval de Venise*, et c'est le succès obtenu par ces deux ouvrages qui le détermina à renoncer à tout emploi de ce genre. Supérieur à tous les compositeurs de son temps, il est le véritable chaînon qui relie l'époque de Lully à celle de Rameau. Dans le genre sérieux, ses deux opéras de *Tancrède* et d'*Hésione* sont aussi remarquables par leur sentiment pathétique et pénétrant et par l'abondance des idées que par l'intérêt de la scène. Et dans le genre léger, l'*Europe galante*, le *Carnaval de Venise*, les *Fêtes vénitiennes* sont des œuvres pleines de grâce et de légèreté. Campra écrivit une vingtaine d'ouvrages, entre lesquels il faut encore signaler le *Triomphe de l'Amour*, *Hippodamie*, *Camille, reine des Volques*, etc. En dehors de l'Opéra, on lui doit la musique de plusieurs divertissements pour la cour, trois recueils de cantates, cinq livres de motets écrits pour la chapelle du roi, dont il devint maître en 1722. La musique dramatique de Campra est rythmée, animée, et contraste d'une façon saisissante avec le style lourd et compassé de ses contemporains.

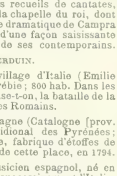

André Campra

CAMPREDON. Géogr. V. Camperduin.

CAMPREMOLDO di Sopra, village d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), près de la Trébie; 800 hab. Dans les environs de ce village se livra, pense-t-on, la bataille de la Trébie, gagnée par Annibal sur les Romains.

CAMPRODON, place forte d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), sur le versant méridional des Pyrénées; 1 150 hab. Tissus de fil et de laine, fabrique d'étoffes de laine. Les Français s'emparèrent de cette place, en 1794.

CAMPS Y SOLER (Oscar), musicien espagnol, né en 1837 à Malaga (Espagne), vivait successivement : l'Italie, la France, l'Ecosse et l'Espagne. Il se fixa enfin en Espagne, et s'y livra à l'enseignement, tout en prenant part à la rédaction de plusieurs feuilles artistiques espagnoles et italiennes. Il a publié un assez grand nombre de morceaux de chant et de piano, un traité de théorie musicale, un écrit intitulé *Estudios filosóficos sobre la musica*, et une traduction espagnole du beau *Traité d'instrumentation et d'orchestration* de Berlioz.

CAMPSIANDRE (*kan*) n. f. Genre de légumineuses-césalpiniées, renfermant des arbres inermes de l'Amérique tropicale.

CAMPSIDE ou **CAMPSIS** (*kan-psiss* — du gr. *kampsis*, courbure) n. f. Genre de bignoniacées-técomées, renfermant des arbrisseaux sarmenteux, grimpants comme le lierre, originaires de la Chine et de l'Amérique du Nord.

CAMPSIDION (*kan*) n. m. Genre de bignoniacées-técomées, renfermant une espèce qui est un arbrisseau du Chili, des îles Chiloé et de Guafo.

CAMPSIE, ville d'Ecosse (comté de Stirling), au pied des collines volcaniques dites *Campsie Tells*; 5 900 hab. Exploitation de schiste alumineux et fabrication d'alun; filatures de coton pour les manufactures de Glasgow.

CAMPSIS (*kan-psiss* — gr. *kampsis*, courbure) n. f. Méd. Incurvation anormale.

CAMPSODACTYLUS (*kan, luzz* — du gr. *kampsos*, courbé, et *daktulos*, doigt) n. m. Orthographe défectueuse pour CHAMPSODACTYLUS.

CAMPSOPLACUNTIE (*kan, kein'-ti* — du gr. *kampsis*, courbure, et *plakounta*, petit gâteau) n. f. Bot. Section du genre médinille.

CAMPTÉRIE (*kan* — du gr. *kampsos*, courbe, et *pteris*, fougère) n. f. Bot. Syn. de PTÉRIDE, genre de fougères.

CAMPTOCERE (*kan* — du gr. *kampsos*, courbe, et *keras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, tribu des hylésinides, renfermant des xylophages de l'Amérique du Sud, remarquables par leurs élytres bronzés. (Le *camptoceras suripennis* de la Guyane est le type du genre.)

Camptocère (gr. 4 fois)

CAMPTOGRAMME (*kan* — du gr. *kampsos*, courbe, et *gramma*, lettre) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, famille des phytométridés, renfermant des phalènes d'Europe, dont l'espèce (*camptogramma bilineata*) est très commune partout en ete. [illegible] (*camptogramma*), appelée anciennement la [illegible] est jaune, varicé de brun.

Camptogramme (gr. 4 fois)

CAMPTOLAIME [illegible] lamellirostres, renfermant des canards américains dont [illegible] est le *camptolaimus* [illegible] pâte compacte, d'apparence basaltique, [illegible] taux de plagioclase, ce qui [illegible] doit rattacher aux porphyr[illegible]

CAMPTONOTIDÉS (*kan* [illegible] l'absence des clavicules [illegible] pides — *ides* [illegible]

CAMPTONOTUS (*kan*, [illegible] *nôtos*, dos) n. m. Genre de reptiles ornithopodes fossiles, de la famille des *camptonotidés* (jurassique des montagnes Rocheuses).

CAMPTOPHYLLUM (*kan, lom'* — du gr. *kamptos*, flexible, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de cupressinées fossile, à feuilles linéaires retombantes. Se rencontre dans l'oolite inférieur, à Palsjö (Scanie).

CAMPTOPTÉRIS (*kan, pté*[illegible] mince, flexible, et *pteris*, fougère) n. m. Genre de fougère fossile, dont les frondes présentent à la fois les caractères des *dictyophyllum* et ceux des *clathopteris*. Se rencontre dans le [illegible]

CAMPTORHINE [illegible] *rhinos*, nez) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cryptorhynchinidés, renfermant des charançons de taille moyenne ou petite, très allongés.

— Encycl. On connaît quelques espèces de *camptorhines*, répandues surtout en Afrique et dans l'Asie occidentale. Deux habitent la France : *camptorhinus statua*, vivant dans le bois des vieux chênes; et *camptorhinus simplex*, beaucoup plus méridional, vivant surtout dans le chêne-liège. (Le *camptorhinus statua*, toujours rare, produit une stridulation en frottant l'extrémité de son abdomen contre ses élytres.)

Camptorhine (gr. 2 fois).

CAMPTOSCÉLIS (*kan, sé-lis* — du gr. *kamptos*, recourbé, et *skélis*, jambe) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, dont l'espèce type, habitant le cap de Bonne-Espérance, est le *camptoscelis hottentota*.

CAMPTOSÈME (*kan* — du gr. *kamptos*, courbé, et *sêma*, étendard) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des phaséolées, comprenant des arbrisseaux volubiles de l'Amérique méridionale.

CAMPTOSORE (*kan* — du gr. *kamptos*, courbé, et *sôros*, tas) n. m. Genre de fougères-asplénées, renfermant des scolopendres américaines.

CAMPTOSPORE (*kan, spor'* — du gr. *kamptos*, courbé, et *spora*, semence) n. m. Bot. Syn. de PSILONÈME.

CAMPTOTROPE (*kan*) adj. Bot. Se dit de l'ovule végétal, phé, infléchi. ‖ On dit aussi CAMPYLOTROPE.

CAMPTULICON (*kan*) n. m. Produit obtenu en mélangeant intimement du liège pulvérulent avec des déchets d'huile de lin. (On comprime très fortement le tout, et il se produit un feutre végétal dont on fait des tapis assez résistants.)

CAMPULÉE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé) n. f. Bot. Syn. de STRIGE.

CAMPULOS ou **CAMPULOSE** (du gr. *kampulos*, recourbé) n. m. Bot. Syn. de CTÉNION.

CAMPU-LUNGU, ville de Roumanie (Valachie), au pied des derniers contreforts des Karpathes, sur un affluent de l'Ardjich; 10 200 hab. Carrières, fabriques de poterie, [illegible], de tissus de laine et de soie. Cette ville, d'origine romaine, a été, au XVIIIe siècle, la première capitale de la Valachie. Cathédrale du XVIIe siècle, restaurée en 1852. Aux environs, ruines de l'oppidum romain de *Stipenium* et du *castrum* de *Romulo*.

CAMPUS MAGNUS (*grand champ*), ancien nom de la partie très fertile de la Palestine traversée par le Jourdain. — Ancienne contrée très féconde de l'Afrique, située dans le territoire de Carthage, sur le bord oriental du Baradas (aujd. *Medjerda*), et renfermant les villes d'Assurus, de Tugga, de Zama, dont les rois numides firent successivement leur résidence. On y trouve aujourd'hui la ville du Kef.

CAMPUS RÉDICULUS (*champ du recul*), lieu situé dans la vallée de l'Alma, près de la voie Appienne, à deux ou trois milles de Rome. C'est jusque-là qu'Annibal s'avança après la bataille de Cannes. S'étant convaincu de l'impossibilité de prendre Rome par un coup de main, il s'éloigna. La confiance des Romains était telle que ce champ fut mis aux enchères, au moment même où Annibal y campait, et qu'il trouva un acquéreur. Les Romains vouèrent un temple au dieu Rédiculus. On montre encore un petit édifice auquel la tradition populaire conserve ce nom. Mais, suivant toute probabilité, ce n'est qu'un grand tombeau du temps d'Adrien.

CAMPUS SCELERATUS à un endroit situé dans l'ancienne Rome, près de la porte Colline et où l'on ensevelissait vivantes les vestales qui avaient manqué à leur vœu de virginité. Elles étaient descendues dans un caveau où [illegible]

cre de bleu, un jaun, une lampe et un pot de lait, et dont on murait l'entrée.

CAMPYLANTHE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de scrofulariacées, renfermant des arbustes des îles Canaries, du Cap-Vert, de l'Arabie et de la région du Sind.

CAMPYLANTHERE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et de *anthère*) n. f. Section du genre ériodendron, et syn. de CAMPYLANTHE.

CAMPYLASPIS (*kan*, *lass-piss* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *aspis*, bouclier) n. m. Genre de crustacés cumacés, famille des diastylidés, renfermant de petits animaux marins vivant à de grandes profondeurs, munis de deux paires de pattes thoraciques propres à la natation et ayant la nageoire caudale très petite. L'espèce type, *campylaspis longicaudata*, habite les parages de Lofoden.

CAMPYLE ou **CAMPYLUS** (*kan*, *luss* — du gr. *kampulos*, recourbé) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des clériédés, renfermant de petits taupins de couleurs tranchées et de formes élégantes.

— ENCYCL. Les *campyles* habitent l'Europe; on en connaît cinq ou six espèces, y compris celles du sous-genre campylonophe. Le *campylus linearis* est une des plus répandues en France; le *campylomorphus homalisinus* habite les Alpes.

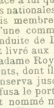
Campyle (gr. 3 fois).

CAMPYLIE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé) n. f. Section du genre PELARGONIUM.

CAMPYLITE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé) n. m. Espèce minérale intermédiaire entre la pyromorphite et la mimétèse, chez laquelle le phosphore et l'arsenic présentent diverses proportions.

CAMPYLOCARPE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Syn. de ARABETTE.

CAMPYLOCLINE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *kliné*, lit, réceptacle) n. m. Genre de composées, renfermant des herbes ou de sous-arbrisseaux velus de l'Amérique tropicale. (On en fait quelquefois une section du genre eupatoire.)

CAMPYLODISQUE (*kan*, *disk'*) n. m. Genre d'algues de la famille des diatomacées, habitant les eaux douces et connaît près de trente espèces européennes et un nombre égal d'espèces exotiques ou fossiles.

CAMPYLODONTE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre de mousses, qui a les dents du péristome recourbées, et dont l'espèce type croît dans la Pensylvanie.

CAMPYLOGRAMME (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *gramma*, tracé) n. m. Instrument destiné à faciliter l'instruction des lignes courbes dans le tracé des plans de navires: *Le* CAMPYLOGRAMME *fut construit en 1833 par l'ingénieur français Target.*

Campylogramme (très réduit).

CAMPYLOLÉPIDE (*kan*) n. m. Bot. Section du genre péricalle.

CAMPYLOMÈTRE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *métron*, mesure) n. m. Sorte de cuvimètre possédant une échelle qui permet de lire directement les longueurs parcourues par la roue de l'instrument. V. CUVIMÈTRE.

Campylomètre.

CAMPYLOMYZE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *muzein*, sucer) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, comprenant des tipules de petite taille et à trompe courbe, habitant l'Europe boréale et moyenne. (Des deux espèces connues de campylomyzes on sait mal les mœurs; la *campylomyze acerris* semble vivre sur les feuilles des érables.)

Campylomyze.

CAMPYLONÈME (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *néma*, fil) n. m. Bot. Syn. de CAMPYNÈME.

CAMPYLONÈVRE ou **CAMPYLONEURON** (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *neuron*, nerf, nervure) n. m. Genre de fougères polypodiées, renfermant des espèces qui sont presque toutes originaires de l'Amérique tropicale.

CAMPYLOPE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *pous*, pied) n. m. Genre de mousses croissant dans les régions chaudes et tempérées du globe. ‖ Autre genre. Syn. de MILLEPERTUIS.

CAMPYLOPHYTE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *phuton*, plante) adj. Se dit des plantes dans lesquelles la partie supérieure de la corolle est obliquement fléchie, ou contournée en spirale, ayant l'épanouissement.

Campylophyte.

CAMPYLOPODES (*kan*) n. f. pl. Famille de mousses, ayant pour type le genre CAMPYLOPE. — Une CAMPYLOPODE.

CAMPYLOPTÈRE ou **CAMPYLOPTERUS** (*kan*, *pté-rous* — du gr. *kampulos*, enroulé, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, renfermant des colibris à bec long, légèrement arqué, à ailes falquées, à queue longue ou étagée. (On connaît vingt espèces de campylopteres des régions chaudes de l'Amérique. Dans l'Amérique centrale, vit le *campylopterus Delattrei*.)

Campylopère.

CAMPYLORHYNQUE ou **CAMPYLORHYNCHUS** (*kan*, *rin-kuss* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *rhugkhos*, bec) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille de sylviadés, tribu des troglodytinés, renfermant de petites formes propres à l'Amérique centrale et méridionale.

— ENCYCL. Les *campylorhynques*, du même que les mésanges, les torchepots bleus, les grimpereaux, se tiennent souvent assez en bas, pour rechercher sur les branches les insectes dont ils se nourrissent. On en connaît vingt-six espèces; celle qui remonte le plus au nord est le *campylorhynchus affinis*; le *campylorhynchus variegatus* est du Brésil; le *campylorhynchus angustipterus* est du Mexique.

Campylorhynque.

CAMPYLORUTIS (*kan*, *tiss* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *rutis*, ride) n. m. Bot. Section du genre MELITON.

CAMPYLOSOME (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *soma*, corps) n. m. Nom des cirrhipèdes à corps flexible.

CAMPYLOSPERMÉES (*kan*, *spèr* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *sperma*, graine) n. f. pl. Bot. Division de la famille des ombellifères, comprenant les genres dont les côtés de la graine se recourbent en dedans. — *Une* CAMPYLOSPERME.

CAMPYLOSPORE (*kan*, *spor'* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *spora*, semence) n. m. Bot. Syn. de MILLEPERTUIS.

CAMPYLOSTACHYDE (*kan*, *sta-kid'* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *stakhus*, épi) n. f. Genre de vrombinacées, renfermant une espèce fondée pour des arbrisseaux qui croissent dans l'Afrique australe.

CAMPYLOTHÈQUE (*kan*, *tèk'* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *thèké*, gaine) n. f. Bot. Syn. de CONFOSPÈDE.

CAMPYLOTROPE (*kan* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *tropos*, direction) n. m. Bot. Se dit d'un ovule végétal dont l'axe est courbé de telle sorte que le micropyle soit rapproché du hile. (On observe des ovules campylotropes chez les crucifères et les caryophyllées.)

— n. m. Syn. de LESPÈDÈZE.

CAMPYNÈME (*kan*, *nèm'* — du gr. *kampulos*, recourbé, et *néma*, fil) n. m. Genre d'amaryllidacées, renfermant une espèce qui croît à Van-Diémen, et que l'on a quelquefois rapportée aux familles des mélanthacées ou des narcissées.

CAMUCCINI (Vincent), peintre d'histoire, né et mort à Rome [1775-1844]. Jusqu'à trente ans, il étudia les anciens maîtres italiens, surtout Raphaël, suivit ensuite l'impulsion donnée à la peinture par David, alors en Italie, et chercha principalement ses inspirations dans l'antiquité. Malgré la haute réputation dont il jouit de son temps, Camuccini est considéré aujourd'hui comme un arrangeur habile, plutôt que comme un artiste de génie. Il fut longtemps inspecteur général des musées du pape, conservateur des collections du Vatican. Ses meilleurs tableaux sont: *Romulus Socès; Romulus et Rémus enfants*; le *Départ de Régulus pour Carthage*; la *Mort de Virginie*. On cite aussi de lui des portraits; entre autres, ceux de Pie VII et du duc de Blacas.

CAMUL n. m. Espèce de poivrier des Moluques (*piper camurr*). ‖ On dit aussi CAMILLANE, CAMELAUD.

CAMULOGENUS, chef gaulois de la nation aulerque, du pays des Parisii et autres tribus confédérées de la Seine, pendant la révolte de Vercingétorix. Il défendit Lutèce contre Labiénus, lieutenant de César, mais il fut écrasé par l'ennemi sur armée et périt dans l'action (52 av. J.-C.). Son nom signifie en langue celtique «fils de Camulus» (le dieu de la guerre). C'est donc, probablement, un surnom dû à ses talents militaires.

CAMULUS, dieu de la guerre, chez les Gaulois. Il figure sur des inscriptions, armé d'un bouclier et d'une pique.

CÂMUNDÂ (se prononce *tchâmoundâ*), forme démoniaque dans laquelle s'incarne la déesse Dourgâ pour combattre les géants *Çunda* (Tchanda) et *Mounda*. Ses images sont très fréquentes et *écrasé*. (Buff.) ‖ Qui a le nez très peu proéminent, en parlant des personnes ou des animaux: *Les nègres sont* CAMUS.

— Fig. Confus, interdit, embarrassé: *Demeurer* CAMUS. (On dit aussi quelquefois, en ce sens, *Camus en chien d'Artois*, ou *comme un chien d'Artois ou de Boulogne.*)

— Substantiv. Personne qui a très peu de nez: *Un vilain* CAMUS.

CAMUS (*mu*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre polynème. ‖ Nom vulgaire du dauphin commun.

CAMUS (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris en 1582, mort en 1653. Sacré évêque à vingt-six ans, il se démit de son siège en 1628, devint vicaire à Albaret, puis vicaire général de l'archevêque de Rouen, et se retira à l'hospice des Incurables, à Paris, pour se consacrer au service des pauvres. Ce prélat pieux, charitable, se rendit fameux par la guerre qu'il fit aux moines mendiants. Il a beaucoup écrit; ses ouvrages de polémique et ses sermons, entre autres *le Rabat-joie du triomphe monacal* et *l'Antimoine bien préparé* ne manquent ni de verve ni d'esprit. Il a aussi imaginé de composer des romans pieux pour remédier au mal causé par les romans profanes. On a aussi de lui: *l'Esprit de saint François de Sales* (dont il était le disciple et l'ami), etc.

CAMUS (François-Joseph DE, ou DES), mécanicien, né près de Saint-Mihiel en 1672, mort en Angleterre après 1732. Il construisit un grand nombre de machines ingénieuses et entra à l'Académie des sciences en 1716. On lui doit: *Traité des forces mouvantes* (1722), ouvrage rare et curieux; *Traité du mouvement accéléré par les ressorts qui résident dans les corps en mouvement* (1728), etc.

CAMUS (Charles-Etienne-Louis), mathématicien et astronome français, né à Crécy-en-Brie (S.-et-M.) en 1699, mort en 1768, fut envoyé en 1736 dans le Nord, avec d'autres savants, pour déterminer la forme de la terre; professa la géométrie et devint membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres. Il a laissé: *Traité sur l'hydraulique* (1739), *et Cours de mathématiques à l'usage des cadets du genie et de l'artillerie* (1749).

CAMUS (Armand-Gaston), jurisconsulte, homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1740-1804). Avocat avant la Révolution, il fut le défenseur ordinaire du clergé de Paris. Plus tard, il s'occupa de sciences naturelles. Député de Paris aux états généraux, il fut un des promoteurs de la protestation du Jeu de paume, et prit ensuite la part principale dans la constitution civile du clergé. Il fut nommé archiviste de l'Assemblée, et c'est grâce à lui que se forma peu à peu le dépôt des Archives nationales. Député de la Haute-Loire à la Convention, puis membre du comité de Salut public, il fit décréter qu'une commission de cinq membres était surveiller la conduite de Dumouriez. Il en faisait lui-même partie et fut livré aux Autrichiens. En 1795, il fut échangé contre Madame Royale, fille de Louis XVI. Il siégeait aux Cinq-Cents, dont il fut président. En 1797, il quitta ce poste et conserva jusqu'à sa mort ses fonctions d'archiviste. Il refusa le portefeuille des finances, sous le Directoire. Il fut nommé membre de l'Institut, à l'époque de sa création. Il a publié des *Lettres sur la profession d'avocat* et *Bibliographie choisie des livres de droit*, qui eurent de nombreuses éditions (1772, 1777, 1805), et furent publiées de nouveau par Dupin aîné. Citons encore *Manuel d'hydrotèse* (1796); *Histoire et procédés du polytypage et du stéréotypage* (1802); *Voyage dans les départements nouvellement réunis* (1803).

CAMUS DE MÉZIÈRES (Nicolas **LE**), architecte français, né à Paris en 1721, mort en 1789. Il construisit, de 1763 à 1767, la halle aux blés de Paris, qui fut terminée en 1782 par Legrand et Molinos. Il publia: *Recueil de différents plans et dessins remarquables, hôtels, maisons, hôtels aux grands; le Génie de l'architecture ou Analogie de cet art avec nos sensations* (1780); le *Guide de ceux qui veulent bâtir; Traité de la force des bois* (1782).

CAMUS DE PONTCARRÉ (Geoffroy), magistrat français, né en 1539, mort en 1613, conseiller au parlement de Paris sous Henri III. Henri IV le nomma président du parlement d'Aix et membre du conseil de régence.

CAMUSAT (Jean), libraire-imprimeur, mort à Paris en 1639. Sa maison jouissait d'une telle vogue que, lors de sa fondation, l'Académie française en choisit son libraire et se réunit même plusieurs fois chez lui. Très instruit, Camusat avait publié, en 1637, les *Négociations et traité de paix de Cateau-Cambrésis et ce qui s'est passé en la négociation de ladite paix*.

CAMUSAT (Denis-François), littérateur français, né à Besançon en 1695, mort à Amsterdam en 1732. Il a laissé des ouvrages d'histoire écrits avec trop de précipitation, mais qui renferment des renseignements précieux: *Mémoires historiques et critiques* (1722); *Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France* (1723); *Histoire critique des journaux* (1734).

CAMUSERIE (*ze-ri*) n. f. Etat d'un individu ou d'un nez qui est camus.

CAMUSET, ETTE (*zé, zèt'* — dimin. de *camus*) adj. Un peu camus: *Les brebis* CAMUSETTES. (Vieux.)

— Substantiv. Personne un peu camuse: *Elle m'appelle son petit fanfan, son petit* CAMUSET. (La Font.)

CAMUSON (*zon*) n. f. Fille ou femme camuse: *Je lui dis des choses admirables de sa petite* CAMUSON. (Mme de Sév.)

CAMUTIE (*si*) n. f. Bot. Syn. de MÉLAMPODE.

CAMUY, ville maritime des Antilles espagnoles (île de Porto-Rico), sur la côte septentrionale; 9.130 hab.

CAMWOOD n. m. Sorte de bois de teinture analogue au bois de santal. Il provient du Gabon et de Sierra-Leone, et fournit des couleurs rouges identiques à celles que donne le santal, mais d'une moindre solidité; leur prix est également plus élevé que les précédentes. ‖ On l'appelle aussi BARWOOD.

CAN ou **CANT** (*kan*) n. m. Face la moins large d'une pierre de bois rectangulaire. Fragment régulier de brique moindre que la demi-brique ou briqueton. ‖ Face la plus étroite de la base des plaques métalliques qui cuirassent les navires.

CANA n. f. Ancienne mesure de capacité espagnole, d'une valeur de huit *palmos*, mais assez variable comme contenance, suivant les provinces où elle était en usage.

CANA ou **KANA**, ville de l'ancienne Palestine (Galilée [tribu de Zabulon], aujourd'hui *Kefre-Kana*. Elle ne renferme que 500 habitants, sur un territoire fertile en vins, maïs et tabac. Cana est célèbre par les noces mémorables où, suivant l'Evangile de saint Jean, Jésus-Christ fit son premier miracle en changeant l'eau en vin. On montre, dans l'église qui y fut élevée, deux cruches encastrées dans un banc de maçonnerie, qui seraient, dit-on, des vases au moyen desquels Jésus opéra son miracle. — Une autre petite ville de Cana est mentionnée dans la tribu d'Aser, non loin de Sidon. — Il est aussi question dans la Bible d'une rivière Cana, séparant les tribus de Manassé et d'Ephraïm; aujourd'hui le *Nahr-el-Kasab*, *Kasbourah*, probablement la même rivière qui porte dans les chroniques des croisades le nom de *Fleuve salé (flumen salsum)*.

Cana (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DES NOCES DE). Les *Noces de Cana* ont inspiré particulièrement les peintres naturalistes de Venise et des Pays-Bas. Un tableau de Jacques Bassan le vieux (Louvre) représente le festin évangélique d'une façon assez originale. Il est gravé au trait dans les *Annales du musée*, de Landon. Les artistes du nord ont dépassé les Vénitiens en fait d'anachronismes et de détails réalistes. Nous rappellerons les compositions d'Ambroise Francken le vieux, de Ludger Tom Ring, de Jean Steen, etc.

On sait que le célèbre tableau de Paul Véronèse (musée du Louvre) fut apporté à Paris à la suite des campagnes d'Italie: en 1815, le gouvernement autrichien consentit, en raison de la difficulté du transport, à l'échanger contre le *Repas chez le Pharisien* de Lebrun.

Cette merveilleuse composition, de 10 mètres environ de largeur, sur 6m,60 de hauteur, a été peinte pour le réfectoire du couvent de San Giorgio Maggiore, à Venise; l'artiste s'engagea à l'exécuter moyennant 324 ducats d'argent, outre les dépenses de bouche et le don d'un tonneau de vin.

Sous prétexte de peindre une scène évangélique, Paul Véronèse a représenté un somptueux repas vénitien, dans une vaste salle, avec pages, musiciens et bouffons, et, parmi les convives, il a fait figurer un grand nombre de

personnages de son temps. D'après la tradition, l'époux assis à l'extrémité gauche de la table serait Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, et l'épouse, Élisabeth d'Autriche, reine de France ; puis on verrait successivement François Ier, Marie, reine d'Angleterre, Sébastien, Victoria Colonna, marquise de Pescaire, et Charles-Quint, le fils, au sommet de la table. Sous les traits des musiciens qui occupent le devant de la scène, Véronèse a représenté les principaux peintres de son pays : d'abord le maître, assis

Noces de Cana, d'après Paul Véronèse.

et pouant de la viole ; le Tintoret, jouant du violoncelle derrière lui, et le Titien, de la basse, en face. Bassan le Vieux joue de la flûte, et Benedetto Caliari, debout, tient une coupe à la main. La beauté du coloris et l'admirable ensemble de la composition font de ce tableau une œuvre de tout premier ordre.

Paul Véronèse a fait plusieurs autres peintures sur le même sujet. Une des plus importantes se voit au musée Brera, à Milan. Les *Noces de Cana* du Tintoret sont dans la sacristie de l'église de la Madona del Salute, à Venise. Un tableau de Padouan sur le même sujet est à l'Académie des beaux-arts de Venise. Le tableau de Jean Steen est dans la galerie d'Arenberg, à Bruxelles.

CANA, localité du Dahomey, située à 12 kilom. d'Abomey, fut autrefois une ville importante, où se célébrait chaque année la grande coutume du Dahomey, laquelle consistait en sacrifices humains. Ruinée une première fois par les Fans en 1861, elle la été de nouveau en 1893, lors de la conquête française. Victoire du général Dodds qui détermina la chute d'Abomey.

CANAAN. Géogr. V. CHANAAN.

CANAANITE (de *Canaan*, n. de pays) n. f. Silicate naturel d'alumine, de chaux et de soude. Variété compacte de wernerite.

CANABAE n. f. pl. Nom donné, dans les inscriptions latines, aux constructions légères que les marchands et vivandiers élevaient dans le voisinage des camps romains. Ces sortes de boutiques formèrent peu à peu, autour des camps permanents, des agglomérations qui devinrent des municipes. a Sing. CANABA.

CANABASSERIE n. f. Nom par lequel on désigne le commerce du chanvre, dans le Lyonnais.

CANABASSETTE *basèt'* n. f. Étoffe de chanvre qui se fabrique à Lyon.

CANABASSEUR n. m. A Lyon, Tisserand.

CANABASSIER (*ba-si-é*) n. m. Marchand de chanvre ou de toile de chanvre. (Vieux mot encore usité à Lyon.)

CANABE, CANABIER *ba-*, **CANABON** du lat. *canabus*, chanvre : n. m. Nom provençal du chanvre.

CANAC *ank* n. m. Nom que les pêcheurs du littoral européen donnent à un oiseau de mer, le lou, qu'ils appellent également *scopeli pauble*.

CANACÉ. Myth. gr. Fille d'Éole et d'Enarète. Elle fut aimée de Poseidon, dont elle eut plusieurs enfants. Elle en avait une liaison incestueuse avec son frère Macarous. Son père s'en aperçut et la força de se tuer. C'est le sujet d'une des *Héroïdes* d'Ovide.

CANACHOS, sculpteur grec de Sicyone qui vivait au v siècle av. J.-C. : il exécuta, avec Ageladas et Aristocles, une des trois Muses de l'Hélicon, l'Apollon colossal de Milet, qui fut enlevé par Xerxès, et une Vénus chrysé-lephantine à Sicyone. — Un autre CANACHOS, de Sicyone, postérieur, fut élève de Polyclète d'Argos.

CANADA nom géogr. n. m. Nom vulgaire du topinambour, dans quelques localités. a Variété de pomme de terre. *Ile Sauvage* CANADA.

CANADA n. f. Métrol. Anc. mesure de capacité usitée en Portugal et dont la valeur variait de 1 lit. 50 à 2 lit. 110.

Vitic. Bonne variété de cépages américains.

CANADA DOMINION DU, colonie anglaise de l'Amérique du Nord, organisée en confédération depuis 1867. Comprise entre l'océan Atlantique, le golfe du Saint-Laurent et le Labrador à l'E., la baie d'Hudson et l'océan Glacial arctique au N., le territoire d'Alaska et le Pacifique au O., les États-Unis au S., elle couvre une superficie de 8.800.000 kilom. carr.

Géologie. On distingue au Canada, deux [illegible] rées par la rivière Rouge. Dans la région orientale, on constate une masse archéenne [illegible] et de calcaires cristallins (laurentien) que des micaschistes (huronien) recouvrent par place et au milieu de laquelle [illegible]

[illegible] zifères ou basiques. En se rapprochant du Saint-Laurent, on rencontre des terrains sédimentaires paléozoïques : le cambrien, divisé en étage acadien et en étage de Postdam, reposant sur l'archéen ; puis le silurien, le dévonien, sur les bords des lacs Huron, Érié et Ontario, ainsi que sur la rive droite du Saint-Laurent.

Une grande masse carbonifère occupe le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, en face le cap Breton.

La région occidentale est moins connue dans la partie située au N. et à l'O. des grands lacs. Le gneiss se continue jusque vers les lacs Winnipeg et Athabasca. Puis on trouve des terrains sédimentaires, laurentien, bandes paléozoïques, une bande crétacée qui s'étend jusqu'aux montagnes Rocheuses et au milieu de laquelle existe une importante formation lignifère (*laramie*).

Les ramifications occidentales de la Cordillère de l'Amérique du Nord sont formées par des calcaires et des schistes dévoniens et carbonifères. La région centrale est constituée par du laurentien, du crétacé et de puissantes éruptions volcaniques tertiaires (miocène).

— *Géographie physique.* Le territoire du Dominion, comme celui des États-Unis, se divise, au point de vue du relief, en trois parties bien nettes : à l'est et à l'ouest se trouvent deux régions montagneuses, et entre les deux s'allonge une vaste plaine qui n'est que la continuation de celle du Missouri-Mississipi et qui s'étend jusqu'à l'océan Glacial. Le système montagneux de l'ouest est le plus important : il est formé par les Rocheuses (mont Hooker, 5.180 m.) et les monts des Cascades (2.000 m.), qui reposent sur un socle commun et que sépare le haut plateau de la Colombie britannique. Le relief de l'est est bien moins accentué : les Laurentides, qui bordent la vallée du Saint-Laurent, ne dépassent nulle part 1.200 mètres.

Le climat du Canada est essentiellement continental : les étés sont chauds et courts, les hivers rigoureux et longs, les saisons intermédiaires sont peu marquées : passent rapidement. Toutefois, vu l'immense étendue du pays, le climat n'est pas partout uniforme. Les pluies sont surtout abondantes dans la region occidentale.

La grande artère fluviale du Canada est le Saint-Laurent, [illegible] qui constitue sa principale voie de communication, en même temps que la plus importante source de sa richesse et de sa prospérité. Ce fleuve est l'émissaire de lacs immenses qui couvrent une surface égale aux trois cinquièmes de la France et forment une véritable mer intérieure : les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Erié et Ontario, qui communiquent entre eux par des rapides et des cataractes, dont la principale est celle du Niagara, entre les deux derniers. Les deux autres grands rivières du Canada sont le Nelson, qui porte à la baie d'Hudson les eaux du lac Winnipeg, et le Mackensie, tributaire de l'océan Glacial et émissaire des lacs du Grand-Ours et des Esclaves.

Armes de Canada.

Drapeau du Canada.

Le Dominion touche à trois océans : les côtes du Pacifique, bordées de montagnes, sont rocheuses et bien découpées ; il en est de même, à un degré moindre, de celles de l'Atlantique ; quant à celles de l'océan Glacial, elles [illegible] pendant la plus grande partie de l'année.

[illegible]

La flore arctique est uniforme. Les cryptogames prédo- [illegible] des lichens. Les phanérogames sont peu abondantes : graminées, cypéracées, crucifères, papavoracées, rosacées, légumineuses, caryophylées, saxifragacées, composées et arbustes tels que aireilles, saules, etc.).

Au S. de la zone arctique, commencent les forêts où l'on rencontre des espèces représentatives des essences européennes. Ainsi, le bouleau y est remplacé par le *bouleau* sylvestre, par le *pinus resinosa*, l'épicéa par le *picea alba*. Plus au S., ce sont des chênes (*quercus rubra*), des hêtres [illegible] chauves, puis des tulipiers, des sassafras, des magnoliers.

Les céréales sont : l'orge, le seigle, jusqu'au 70e degré de latitude, le froment du 50e au 60e degré ; le maïs ne remonte pas au-dessus du 50e degré.

Enfin, la région des prairies se trouve, comme celle des steppes, dans les endroits où l'hiver est rigoureux ; la flore se compose de cactées, de graminées, de liliacées arborescentes, de composées, d'onagrariées, de mimosas, etc.

— *Faune.* La faune du Canada se divise en faune arctique et [illegible]

La [illegible] le glouton, l'hermine, le lièvre polaire, le renne, le bœuf musqué, des phoques, le morse, des baleines, et, parmi les oiseaux, le bruant des neiges, la lagopède blanche, le bruant des neiges ; puis des oiseaux aquatiques nombreux : canards, eiders, pétrels, hirondelles de mer, mouettes, guillemots, pingouins. Les reptiles et les batraciens manquent ; les mouves et genres voisins sont les poissons les plus répandus. Il y a de nombreux crustacés marins, des échinodermes, des annelides, des mollusques, mais peu d'insectes.

La faune néarctique se subdivise en la région canadienne ou subarctique et celle qui est située immédiatement au sud de la région arctique. Le bœuf musqué s'y rencontre encore ; on y voit l'élan qui acquiert une très grande taille, des ours, des blaireaux, des martres, des putois, des loups, des lynx, etc. Il y existe une loutre spéciale du genre *lutax*, des ratons, des moufettes ; le castor et l'ondatra ou rat musqué ; des [illegible] sans de la faune [illegible] pigeons, des [illegible] écureuils terrestres, des sorites de marmottes du genre *cynomys*, et des chauves-souris. Les ruminants à cornes sont : les bisons, certains moufions dans les montagnes, un très grand cerf, le cerf wapiti, dont on trouve assez souvent des individus vingt-cors. Les oiseaux sont analogues à ceux d'Europe. Citons un bouvreuil (*pyrrhula coccinea*). Les reptiles et les batraciens sont assez nombreux ; parmi ces derniers, le genre *plethodon* renferme des salamandres caractéristiques. Les insectes sont plus abondants. Enfin, on trouve des mollusques d'eau douce et terrestres. V. AMÉRIQUE.

— *Découverte.* Découvert par Cabot dès 1497, exploré pour la première fois par Verrazzano en 1524 et Cartier de 1524 à 1543, le Canada n'a commencé à être sérieusement parcouru par les voyageurs que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Louis Joliet et Cavelier de La Salle ont alors, du Canada occidental, pénétré dans le bassin du Mississipi, tandis que des coureurs des bois s'avançaient plus au N. et plus à l'O. Toutefois, le XIXe siècle est seul l'époque des explorations sérieuses et des mesures exactes ; alors, Joseph Bouchette explore le Canada et les autres territoires britanniques du golfe du Saint-Laurent (1820-1827), et des voyageurs arctiques étudient par terre les contrées les plus septentrionales du Dominion (reconnaissance du Great Fish River par Back en 1833, etc.). L'examen attentif du vaste territoire canadien se poursuit aujourd'hui avec une grande activité ; cependant, plus du quart de son étendue totale n'est encore inexplorée, et les levés précis, s'appuyant sur un réseau géodésique sérieux, sont encore très peu étendus.

— *Population.* La population du Dominion est d'environ 5 millions d'habitants, dont 1.500.000 Français, [illegible] Irlandais, [illegible] Anglais, [illegible] 90 Écossais et [illegible] Allemands. Les autres [illegible] ; tout qu'une faible importance : environ 150.000 Indiens et 20.000 nègres. La densité n'est pas encore de 1 habitant par kilom. carr. ; à côté des contrées boréales inhabitables, il reste d'immenses espaces fertiles à occuper. Sur ces 5 millions d'habitants, 2 millions environ sont catholiques ; ils professent la religion catholique, et 3 millions se rattachent aux différentes sectes de la religion protestante.

— *Histoire.* Le Canada fut occupé par le Français Jacques Cartier, mais il ne devint colonie française qu'au début du XVIIe siècle, lorsque Champlain fonda Québec (1608). Des Poitevins, des Normands vinrent se fixer dans le pays, sur les deux rives du fleuve, qu'ils abritèrent en valeur. Ils ne tardèrent pas à y être attaqués par les Anglais établis au sud, entre les Alleghanys et la mer : ils résistèrent courageusement, mais, abandonnés par la métropole, ils furent écrasés sous le nombre et passèrent sous la domination anglaise (traité de Paris, 1763). La population canadienne est, malgré quelques révoltes partielles, demeurée toujours soumise à l'Angleterre, qui a laissé, en 1867, les deux Canada se constituer en une puissante fédération autonome, autour de laquelle se sont successivement groupées toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, sauf Terre-Neuve.

[illegible] Les [illegible] Prince-Édouard (ch.-l. *Charlottown*), Nouveau-Brunswick (ch.-l. *Fredericton*), Québec ou Bas-Canada (ch.-l. *Québec*), Ontario ou Haut-Canada (ch.-l. *Toronto*), Manitoba (ch.-l. *Winnipeg*), Colombie britannique (ch.-l. *Victoria*) ; quatre territoires organisés : Assiniboia, Saskatchewan, Alberta et Athabasca, et des territoires encore vagues, plus ou moins voués pour toujours à la solitude : Nord-Ouest, Keewatin, Nord-Est.

Ces États et territoires forment actuellement une confédération dont l'origine remonte à l'année 1867 et qui ne comprit d'abord que les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick. Ce n'est que plus tard que le Manitoba (1870), la Colombie (1871) et l'île du Prince-Édouard (1873) acceptèrent la nouvelle organisation et adhérèrent à la confédération. Terre-Neuve et le Labrador ont refusé jusqu'ici d'en faire partie.

Les lois qui régissent le Dominion à la métropole sont très libérales : la souveraineté de l'Angleterre est affirmée par le gouverneur général, qui a le droit de veto, mais qui ne l'exerce jamais. Le pouvoir exécutif appartient en fait au ministre responsable devant les deux Chambres du parlement fédéral : le Sénat, qui est composé de membres nommés à vie, et la Chambre, qui est élue pour cinq ans par les habitants des Etats proportionnellement à la population. La capitale fédérale est *Ottawa*.

Chacun des Etats a à sa tête un lieutenant gouverneur et s'administre lui-même, selon sa constitution particulière; chacun a son ministère et son parlement provincial.

Géographie économique. A part la zone glacée, qui s'étend sur 600 millions d'hectares environ impropres à toute culture, mais où l'on chasse les animaux à fourrures, il existe une zone de pâturages (30 millions d'hect.), où se pratique l'élevage des bêtes à cornes, une zone forestière, qui va se restreignant devant les progrès de l'agriculture, mais qui constitue encore une des grandes richesses du pays; et une zone de cultures, qui produit des céréales.

Le sol du Canada contient d'importantes richesses minérales : la houille se trouve un peu partout, particulièrement dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse et dans la Colombie; le fer est également abondant et les mines d'or y sont riches.

Le Canada tend de plus en plus à tirer parti lui-même de ses richesses tant agricoles, que minérales, et l'industrie y fait de rapides progrès : des scieries, des moulins, des usines métallurgiques, des fabriques de conserves de viande s'établissent partout avec succès.

Le développement des voies de communication accompagne celui de l'industrie : la voie naturelle des grands lacs et du Saint-Laurent a été améliorée par le creusement de canaux qui tournent les rapides provenant du relief et permettent aux navires de 300 tonneaux de pénétrer jusqu'à Chicago. En outre, des voies ferrées nombreuses ont été établies, surtout dans la partie orientale.

Le commerce d'importation comprend les tissus, métaux, denrées coloniales, et celui d'exportation les produits de l'élevage, des forêts et de l'agriculture. La flotte marchande comprend 7.300 navires; les principaux ports sont Halifax, Québec et Montréal.

— Bibliogr. : Bouchette, *the British Dominion in North America* (Londres, 1831); Taché, *Esquisse sur le Canada* (Paris, 1855); Marshall, *the Canadian Dominion* (Londres, 1871).

CANADA (BAS-) ou **PROVINCE DE QUÉBEC**, l'un des Etats formant le Dominion du Canada. Occupant les deux rives du cours supérieur du Saint-Laurent et s'étendant au delà des groupes des Laurentides jusqu'à la baie d'Hudson, sur une superficie de 780.000 kilom. carr., le Bas-Canada jouit d'un climat sain, mais froid; c'est surtout un pays de prairies et de forêts, et à un moindre degré, un pays de cultures. Occupé dès le XVIIe siècle par les Français, il est encore presque exclusivement peuplé par les descendants de ces anciens colons : sur une population de 1.359.017 hab., il y a 1.075.130 Français. La capitale, *Québec*, est une ville toute française, et, à Montréal même, l'élément français tient tête à l'élément anglo-saxon.

CANADA (HAUT-) ou **PROVINCE D'ONTARIO**, l'un des Etats formant le Dominion du Canada. Couvrant toute la région comprise entre la rive septentrionale des grands lacs, le lac Saint-Laurent et la baie d'Hudson, sur une superficie de 550.000 kilom. carr., le Haut-Canada jouit, en général, d'un climat plus doux que le Bas-Canada. C'est un pays où, dans la partie méridionale au moins, toutes les cultures réussissent; c'est aussi un pays industriel qui possède d'abondantes mines de pétrole et des usines très prospères. L'élément anglo-saxon y domine : sur une population de 1.923.228 hab., il n'y a que 102.742 Français; la capitale, *Toronto*, située sur les bords du lac Ontario, est le centre de la région industrielle.

CANADA (La) ou **SANTA-MARIA**, ville du Mexique (Etat de Queretaro); 19.100 hab.

CAÑADA de Gomez, ville de la république Argentine (prov. de Santa-Fé); 2.350 hab. Ch.-l. du dép. *Iriondo*.

Canadian Pacific Railway. V. CHEMIN DE FER DU CANADA AU PACIFIQUE.

CANADIEN, ENNE (*di-in, èn*), personne née au Canada, ou qui habite ce pays. — *Les* CANADIENS.

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. *Femme* CANADIENNE.

CANADIENNE (RIVIÈRE) ou **CANADIAN RIVER**, rivière des Etats-Unis, affluent de l'Arkansas. Sortie du Culebra Range (montagnes Rocheuses), sous le nom de rio Vermejo ou Red River, la rivière Canadienne arrose successivement les Etats du Colorado, du Nouveau-Mexique, du Texas, le territoire d'Oklahoma et finit dans le territoire indien, après un cours de 1.450 kilom. carr. Les eaux de la rivière Canadienne sont légèrement saumâtres et colorées; de là le nom de *Rio Colorado*, qui lui est donné par quelques géographes. Quant à son nom véritable, elle lui a donné des trappeurs canadiens.

CANADINE de *Canada*, n. géogr. n. f. Alcaloïde qui se trouve dans les racines de *Hydrastis canadensis*, en mêmes temps que la berbérine et l'hydrastine. (La berbérine est séparée, la première, sous forme de chlorhydrate, du précipité insoluble qui se maintient dans les eaux mères, et la canadine est précipitée à son tour par l'ammoniaque; elle forme plusieurs sels.)

CANAHIE n. f. Bot. Syn. de KANAHIE.

CANAICA (*na-i*) n. f. Nom d'une danse russe dont les balancements rappelaient la démarche animale. La canaica est une sorte de valse avec changements de mains, que les couples entraînent de promenades en avant et en arrière.)

CANAILLE (*ll* mll. — de l'ital. *canaglia*, troupe de chiens; de *cane*, lat. *canis*, chien; on disait autrefois *chienaille*) n. f. Ramassis de gens méprisables, ou que l'on considère comme tels : *Il y a* CANAILLE *en haut et* CANAILLE *en bas*. (Proudhon.) ‖ Se dit pour désigner le bas peuple, sans intention de mépris : *La* CANAILLE *suivait Jésus-Christ*. (V. Hugo.) ‖ Partie la plus infime d'une collection quelconque d'individus : *La* CANAILLE *écrivante, la* CANAILLE *cabulante, la* CANAILLE *convulsionnaire*. (Volt.) ‖ Spécialem. *Une canaille*, Un homme malhonnête, un fripon. *A l'eau la canaille*, Canaille fieffée.

— Fam. S'applique à tout être vivant que l'on méprise : *Ces* CANAILLES *de rats*. (Ch. Nod.)

— Adjectiv. : Populacier : *Avoir l'air, le ton* CANAILLE.

CANAILLERIE (*ll* mll., et *ri*) n. f. Pop. Improbité, friponnerie : *C'est de la* CANAILLERIE. ‖ Acte de canaille : *Toutes les* CANAILLERIES *ne profitent pas à leurs auteurs*. ‖ Ce qui, dans un genre quelconque, a un air populacier ou polisson : *Les* CANAILLERIES *de certaines chansons en font tout le mérite*.

CANAILLOCRATIE (*ll* mll., et *si*) n. f. Domination de la canaille : *Du temps de la* CANAILLOCRATIE... (J. de Maistre.)

CANAJOHARIE, bourg des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le canal Erie; 4.300 hab. Carrieres de pierres.

CANAL (lat. *canalis*) n. m. Voie artificielle établie pour l'écoulement, le passage d'un liquide d'un lieu à un autre : *Un* CANAL *de plomb. Un* CANAL *en planches*. ‖ Pl. *Des* CANAUX.

— Par anal. Conduit naturel qui sert, dans l'intérieur de la terre, au transport des liquides et des gaz : *Certains phénomènes conduisent à penser que de secrets* CANAUX *unissent les hypocentres volcaniques* (Duff.).

— Pièce d'eau, bassin long et étroit servant à l'ornement d'un jardin. ‖ Promenade en bateau sur une pièce de ce genre : *Il y a eu* CANAL *à Fontaine*. (Vieux.)

— Se dit particulièrement d'une voie navigable creusée ou construite de main d'homme : *Le canal de Suez. Le* CANAL *Saint-Martin. Le* CANAL *du Midi*. ‖ *Canal de flottage*, Canal spécialement destiné au transport du bois par trains et radeaux, ou à bûches perdues. ‖ *Canal latéral*, Canal de navigation qui longe une rivière. ‖ *Canal maritime*, Canal qui réunit deux mers. ‖ *Canal fluvial*, Canal qui réunit deux fleuves ou qui reçoit un fleuve.

— Fig. Moyen, intermédiaire : *Obtenir une faveur par le* CANAL *de quelqu'un*.

— Anat. Cavité ou conduit de forme cylindrique allongée, autre que les artères et les veines. (V. la partie encycl.) ‖ Chez le cheval, Espace situé entre les deux branches du maxillaire, et dans lequel se trouve logée la langue.

— Arch. Rétréissement : CANAL *de larmier*. CANAL *de volute*. CANAL *de triglyphe*.

— Arqueb. *Canal de fût*, Creux pratiqué dans le fût d'un fusil ou de toute autre arme à feu portative, pour recevoir le canon. ‖ *Canal de tuyère*, Creux que l'on pratique dans le tonnerre des armes à feu portatives, pour conduire à la charge le jet de feu produit par l'inflammation de l'amorce. ‖ *Canal de baguette*, Creux pratiqué sur toute la moitié d'un fusil ou d'un pistolet, pour loger la baguette.

— Bot. *Canal médullaire*, Partie intérieure de la tige et des branches, qui renferme la moelle dans les végétaux dicotylédones. ‖ *Canal sécréteur*. V. la partie encycl.

— Géogr. Mer resserrée entre deux rivages, sur une longueur considérable : *Le* CANAL *de Mozambique. Le* CANAL *de Saint-Georges*.

— Mar. Intervalle entre la caisse de la poulie et la canelure du rêa. ‖ Conduit de la cale : CANAL *des anguillers*. ‖ Etambrai des mâts de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles, longue ouverture étroite de la couverture du navire, qui laissait les mâts quand on désarmait la galère. ‖ *Canal de course*, Long conduit ménagé dans la couverte de la galère où on logeait des voiles, des cordages, etc.

— Méd. Surfaces internes d'un canal qui forment une sphère de grandeur constante dont le centre se déplace sur une courbe donnée. (On peut encore dire qu'une telle surface est engendrée par une circonférence de grandeur constante dont le centre se déplace sur une courbe donnée [*directrice*] et dont le plan reste perpendiculaire à cette courbe. On démontre qu'une telle surface possède un système de lignes de courbure circulaires et géodésiques et un second plan tangent qui est composé de courbes parallèles à la directrice.)

— Mécan. *Canal déférent*, Tuyau de pompe qui conduit l'eau mise par le piston.

— Techn. Creux en gouttière, pratiqué sur une longueur considérable. ‖ Gros morceau de bois creusé en forme de tuile, pour garantir l'ouvrier contre les pointes des aiguilles qui tirent le velours coupé. ‖ *Canal de l'orange*, Sorte de gouttière qui reçoit la verge, dans un métier. ‖ *Canal des espolins*, Pièce de fer-blanc repliée, où l'on range les espolins.

— Nom donné par les facteurs d'instruments de musique aux tuyaux de bois faisant communiquer entre elles les différentes portions de la colonne sonore.

— Encycl. Anat. En anatomie humaine, le mot *canal* désigne un assez grand nombre d'organes qui ont pour caractère commun leur disposition en forme de conduit ou de tuyau. Ils sont d'espèces très diverses :

1° *Canaux excréteurs des glandes*. On distingue parmi ceux-ci : les *canaux de Stenon, de Wharton et de Barthlin* ou *de Rivinus*, conduits excréteurs des glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales; les *canaux galactophores* ou glandes mammaires; le *canal hépatique*, le *canal cystique*, le *canal cholédoque*, qui servent à l'écoulement de la bile; le *canal de Wirsung* et le *canal de Santorini*, qui ont pour petit canal du *pancréas* (*canaux secrétoires des urètères*, ou conduits excréteurs du rein; le *Canal de l'urètre*, qui sert à l'émission de l'urine et du sperme; le *canal de l'épididyme*, le *canal déférent*, le *canal éjaculateur*, qui conduisent le sperme du testicule au canal de l'urètre, commun chez les mâles des mammifères, comme chez l'homme, aux voies urinaires et aux voies génitales; les *canaux prostatiques* et *canal de Santorini de Pallopp*, *canal tubo-ovarien* ou *oviducte*, qui conduit l'œuf de l'ovaire à la matrice; les *canaux lacrymaux*; le *canal nasal*, qui conduit les larmes et la sécrétion conjonctivale de l'œil aux fosses nasales.

2° *Canaux creusés dans l'épaisseur des os*. Ils sont de deux espèces : les uns appartiennent à l'os lui-même : *canaux nourriciers des os, canaux de Havers*; *canaux médullaires*; les autres sont seulement limités par des surfaces osseuses. Tels sont : le *canal vertébral* ou *rachidien*, formé par la réunion des trous des vingt-quatre vertèbres; le *canal sacré*, qui fait suite au précédent; les trois *canaux osseux demi-circulaires*, le *canal spiral du limaçon*, qui appartiennent à l'oreille interne; le *canal spiroïde du temporal* ou *aqueduc de Fallope*, qui donne passage au nerf facial; le *canal carotidien*, qui reçoit l'artère carotide interne; le *canal ptérygoïdien*, le *canal maxillaire*, qui appartient à la mâchoire inférieur; le *canal malaire*, à la mâchoire supérieure; et les *canaux dentaires* des deux mâchoires, le *canal sous-orbitaire*, dans le maxillaire supérieur.

3° *Canaux vasculaires : canaux lymphifères*; le *canal thoracique*; le *canal artériel*, le *canal veineux*, le *canal omphalomésentérique*, chez l'embryon ou chez le fœtus.

4° La dénomination de « canal » a été attribuée, enfin, à plusieurs organes de fonctions essentiellement différentes, qu'il nous reste à énumérer rapidement : le *canal crural, anneau crural ou fémoral*; le *canal inguinal*; le *canal digestif ou tube digestif*; le *canal aérien* (*trachée et bronches*); le *canal de Bichat*, repli de l'arachnoïde placé sous le corps calleux; le *canal de Petit* ou *canal godronné*, qui suit le pourtour du cristallin, entre le corps vitré et le corps ciliaire; le *canal ciliaire* ou *de Schlemm*; le *canal de Pérrotin*, supposé formé par le rapprochement des paupières, entre le bord libre de ces organes et le globe de l'œil; le *canal intermédiaire des ventricules ou aqueduc de Sylvius*, faisant communiquer le ventricule moyen du cerveau avec le ventricule du cervelet; les *canaux semi-circulaires membraneux*, appartenant à l'oreille interne; le *canal hyaloïdien*, dans le corps vitré de l'œil; le *canal de Kuck* et le *canal vaginal*, repli du péritoine qui, chez le fœtus, enveloppe le ligament rond ou le cordon. Enfin, signalons le *canal pelvien ou génital*, expression par laquelle les accoucheurs désignent le canal qui commence au détroit supérieur du bassin, suit un trajet courbe à concavité antérieure, et se termine à l'orifice de la vulve.

— Art. vétér. Le canal désigne spécialement la partie de la bouche comprise entre les deux branches du maxillaire inférieur et dans lequel est logée la langue. C'est dans le canal, de chaque côté du frein de la langue, sous de grosses papilles nommées *barbillons*, que viennent s'ouvrir les canaux salivaires, dits « de Wharton ». C'est le barbillon qui empêche l'introduction, dans le canal en question, des épillets de brome, ou autres, et, par suite, la lésion du canal et même de la glande par ces corps étrangers.

Le *canal biflexe* est la glande cébacée en forme de poche repliée sur elle-même, située entre les os du fourchet chez le mouton et quelquefois chez le chèvre.

— Bot. *Canal sécréteur*. C'est un canal dont les parois pluricellulaires enferment, en dehors d'elles-mêmes, dans un espace clos, un liquide sécrété par le corps de la plante. Le canal sécréteur est souvent limité par plusieurs assises concentriques, au moins deux : 1° une assise interne, dont les éléments, riches en protoplasme, élimineront et rejettent dans la cavité centrale le produit de sécrétion; 2° une assise externe, dont les éléments ont épaissi leurs membranes, de manière à constituer à l'assise interne un étui protecteur. Le canal sécréteur tire son origine d'une file de cellules dont chacune subit deux bipartitions, de manière à former quatre cellules disposées à peu près à angle droit dans un plan perpendiculaire à l'axe de la fibe primitive; elles ménagent entre elles un méat en croix quadrangulaire; puis chacune d'elles se cloisonne radialement, ce qui abouti à la formation de huit cellules, groupées autour du méat agrandi; plus tard, chacune des huit cellules se cloisonne tangentiellement, pour une cellule interne qui devient sécrétrice, et une cellule externe qui épaissit sa membrane. On observe des canaux sécréteurs chez les conifères, les ombellifères, les composées, etc.

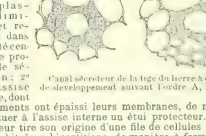

Canal sécréteur de la tige du lierre à divers états de développement suivant l'ordre A, B, C, D, E.

— *Canal* (*cellules de*). Ce sont les cellules qui, dans l'achégone d'une muscinée ou d'une cryptogame vasculaire, ou dans le corpuscule d'une gymnosperme, se gélifient de manière à former une masse mucilagineuse qui occupe l'axe du canal.

— Navig. On divise les canaux comme suit : *canal de navigation, canal de dérivation, canal latéral, canal d'amenée, canal d'irrigation, canal de desséchement*.

Le *canal de navigation* est toujours divisé en un certain nombre de biefs, possédant des écluses qui les séparent les uns des autres. C'est pourquoi on a également donné le nom de « canal de navigation » à une rivière dont on a, par des dragages convenables, régularisé le fond, de manière à avoir une profondeur à peu près égale; des biefs munis d'écluses la pourvoient de bons.

Ce partage permet d'avoir, entre deux écluses consécutives, un niveau d'eau horizontal; les différences de niveau étant réglées par ces écluses. De bateaux portés de bois ou de fer, que l'on ouvre ou ferme à la main ou à l'aide d'appareils hydrauliques, ferment chaque écluse à ses deux extrémités. Les bateaux montants ou descendants peuvent passer d'un bief dans l'autre, en franchissant la chute qui représente la différence des niveaux des biefs d'amont et d'aval.

La manœuvre des écluses est toujours longue. S'il existe des différences considérables de niveau entre deux biefs, on se voit dans l'obligation d'augmenter notablement le nombre des écluses qui, superposées, forment une sorte d'escalier (*sas*) par où montent et descendent les bateaux, d'où pertes de temps énormes. On a remédié à ce grave inconvénient en construisant des appareils spéciaux dits *éléateurs hydrauliques*, qui font passer directement le chalandage d'un bief inférieur au supérieur en quelques minutes. V. ÉLÉVATEUR HYDRAULIQUE.

Le *canal de dérivation* sert à régulariser le débit des fleuves et rivières, et aussi celui des canaux à l'époque des crues. Il a encore pour but de remédier au sas d'une écluse qu'on construit dans ce canal, ou enfin, on l'emploie pour conduire les eaux d'une rivière jusqu'à une usine.

Le *canal latéral* n'est autre chose qu'un canal de navigation creusé dans une vallée, et n'ayant pas à franchir une ligne de partage des eaux, ce qui, au contraire, se produit souvent dans les canaux ordinaires de navigation.

CANADA

1. Carte générale du Canada. — 2. Carte de la partie [illegible] Canada

CANADA

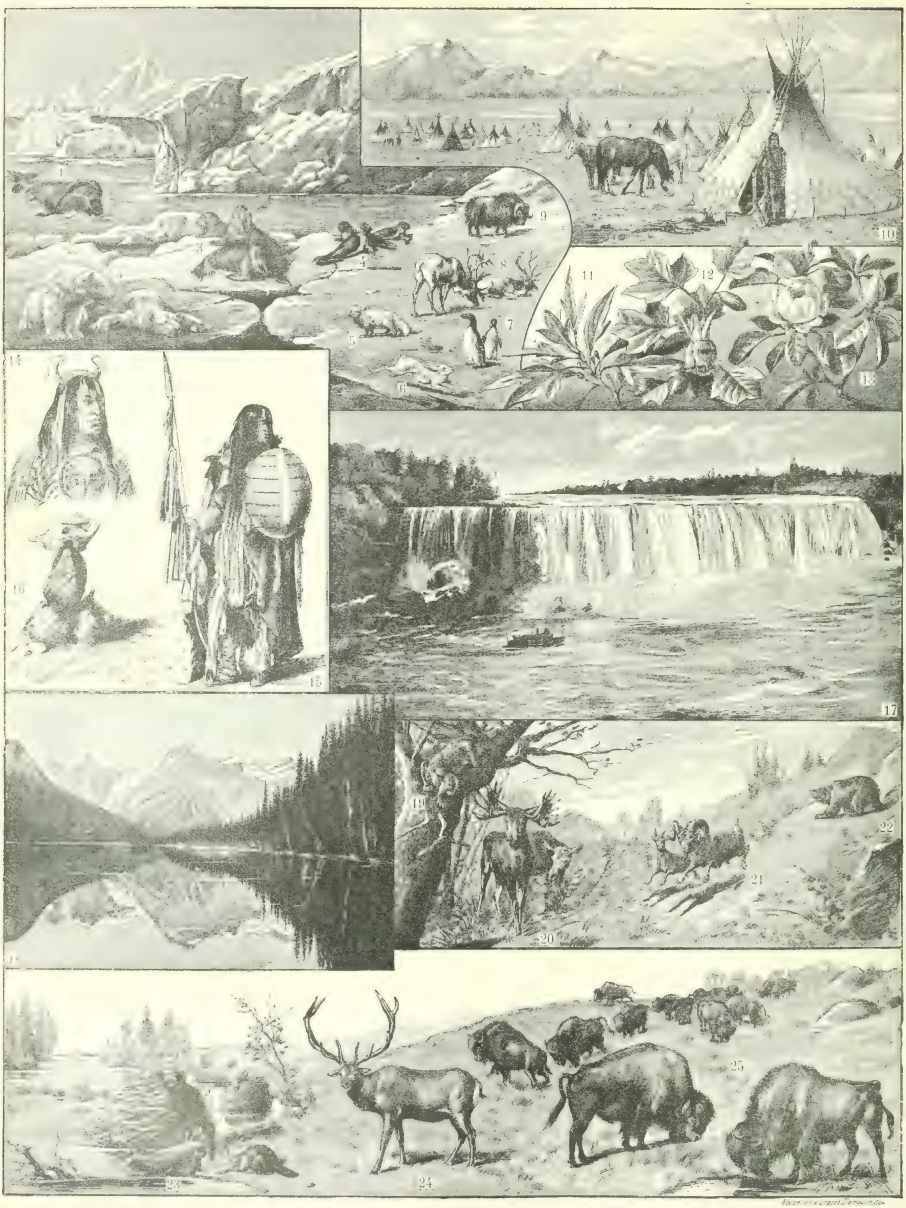

[illegible] 7 Pingouin. 8 Rennes. 9 Bœuf musqué. — 10 Réserves canadiennes [illegible] 11 Sassafras. [illegible] 16 Monument angoissant. 17 Chute du Niagara. — 18 Lac Ensemble. 19 Lynx. 20 [illegible] 21 Moulin. 22 Ours grisé. 23 Castors. — 24 Cerf wapiti. 25 Troupeau de bisons.

Le *canal d'amenée* pour but d'amener, souvent de très loin, des eaux potables dans une ville. Il en existe deux types qui diffèrent en ce que, dans le premier, le canal est à air libre, tandis que, dans le second, le canal est couvert. Ce dernier est, en outre, à écoulement libre ou à écoulement forcé, suivant que le niveau de la prise d'eau est plus élevé que le point où l'eau est conduite, ou que des machines puisent ces eaux et les refoulent dans la conduite qui fait office de canal d'amenée.

Le *canal d'irrigation* est destiné à conduire et à répartir des eaux captées à travers la campagne, afin d'augmenter la fertilité des terres, grâce à un arrosage raisonné. V. IRRIGATION.

Le *canal de desséchement*, comme l'indique son nom, est créé pour dessécher un sol bas et humide ou un terrain marécageux, afin de le rendre propre à la culture.

— Min. *Canal d'assèchement*. Dans les mines qui sont situées dans une contrée montagneuse, on pratique aux étages inférieurs des galeries d'écoulement qui construisent les canaux d'assèchement de la mine. On donne à ce canal une pente suffisante pour que toutes les eaux d'infiltration puissent facilement s'écouler au dehors. L'établissement d'un tel canal nécessite souvent de très grandes dépenses, rachetées, il est vrai, par les avantages qu'on en retire.

— Dr. La condition juridique des canaux varie suivant qu'il s'agit de canaux de navigation, de dérivation, d'irrigation ou de desséchement.

1° *Canaux de navigation*. Ils sont exécutés, soit par l'Etat, soit par des compagnies particulières. Leur ouvertement doit être autorisé par une loi, précédée d'une enquête administrative; mais il suffit d'un décret rendu du Conseil d'Etat, également après enquête, lorsqu'il s'agit d'un canal d'embranchement de moins de 20 kilom. de longueur (loi du 27 juill. 1880, art. 1er). Les canaux de navigation forment une dépendance du domaine public, et, comme tels, ils sont imprescriptibles et inaliénables. L'administration des ponts et chaussées est chargée de leur surveillance. Ils font partie de la grande voirie. Ils sont soumis à toutes les prescriptions de police relatives aux fleuves et rivières navigables.

2° *Canaux de dérivation*. Servant à procurer aux usines la chute d'eau qui leur est nécessaire, ils donnent lieu, pour leur ouverture, aux formalités exigées pour l'établissement des usines. V. ce mot.

3° *Canaux d'irrigation*. Les conditions de leur ouverture sont les mêmes que pour les canaux de navigation : il faut une loi, s'ils doivent nuir au développement de plus de 20 kil., ou bien un décret, dans le cas contraire. (loi du 27 juill. 1870). Mais, quelle que soit la condition légale du fleuve ou de la rivière dont ils tirent leurs eaux, ils ne font pas partie du domaine public : destinés à l'usage des particuliers, ils constituent des propriétés privées. Il ne font pas partie de la grande voirie.

4° *Canaux de desséchement*. Ils peuvent être entrepris sans autorisation s'ils ne s'appliquent qu'à une propriété particulière ; mais l'autorisation de l'administration est nécessaire s'il s'agit de dessécher des propriétés communales ou publiques. D'autre part, l'Etat peut prononcer les desséchements qu'il juge nécessaires ou simplement utiles, et la conservation des travaux de desséchement, ainsi que tout ce qui est relatif aux travaux de salubrité, est confiée à l'administration publique (loi du 16 sept. 1807, art. 1er, 27 et 36).

CANAL ou **CANALE** (Antonio), peintre. V. CANALETTO.

CANALE n. f. Bot. Syn. de SPIGÈLE.

CANALE, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 5.300 hab. Centre viticole. Aux environs, sources salines renommées.

CANALE (Nicolas), amiral vénitien du xvie siècle. Son nom est demeuré lié au souvenir du siège de Négrepont (1470). Mahomet II perdit cinquante mille hommes et fit massacrer toute la population. N'ayant pu sauver la ville, Canale fut condamné à une détention perpétuelle.

CANALE (Michel-Joseph), littérateur et historien, né à Gênes en 1800, mort en 1890. On a de lui une tragédie historique, *Simon Boccanegra* (1823); plusieurs romans historiques : *la Bataille de Montaperti* (1836); *le Château de Brocéliage* (1837); *Paolo da Novi, doge de Gênes* (1838); *Jérôme Adorno* (1846); et enfin de nombreux ouvrages historiques sur Gênes : *Histoire de la république de Gênes depuis le combat des maîtres, depuis les origines jusqu'au traité de Paris* 1857); *la Vie et les Voyages de Christophe Colomb* (1866); *les Traditions des navigateurs genois pour atteindre les Indes* (1882).

CANALETTO, Antonio CANAL ou CANALE, dit le), peintre vénitien, né en 1697, mort en 1768. Il peignait d'abord les décorations de théâtre, et se fit de ce genre une réputation fort brillante. Mais, en 1719, il se rendit à Rome, étudia les maîtres et bientôt surtout d'après nature et d'après les ruines antiques. De retour à Venise, il peignit une innombrable quantité de Vues des monuments, des églises et des canaux de cette ville. Il fut, dès lors, un des premiers peintres qui se servirent de la chambre obscure pour obtenir rapidement des perspectives. Ses tableaux sont très populaires et très recherchés. Le musée du Louvre en possède six, dont les plus beaux sont : la *Vue du Grand Canal*, le *Palais ducal* et la *place Saint-Marc*. — Son neveu, Bernard

Canaletto

BELLOTTO, a été également surnommé **le Canaletto**, ou encore **Canaletti le Jeune**. V. BELLOTTO.

Les tableaux de Canaletto, comme ceux de son neveu, appartiennent à un genre qu'ils ont créé et qu'ils ont porté à sa perfection. Claude Lorrain avait déjà mis de l'architecture dans ses paysages, des horizons sans fin, de riantes perspectives; mais, malgré ses qualités brillantes, il n'est pas arrivé, comme eux, à la précision mathématique de la ligne architecturale. Canaletto et son neveu étaient fait, au contraire, le thème de leurs compositions, aussi sont ils arrivés à peindre *exactement* des monuments grandioses, et à mettre en ces tableaux une poésie dont ne semblaient pas susceptibles des sujets semblables. Leur genre, mis rapidement en faveur, a été imité par plusieurs artistes, dont déjà demeurés originaux : l'Anglais Bonington, et le Français Ziem.

Ils ont également laissé des eaux-fortes fort recherchées des connaisseurs.

CANALICULAIRE (*lor*), adj. Qui a la forme d'un canaliculé.

En T. de bot., Qui se développe dans les vaisseaux de conduits : *Conferve* CANALICULAIRE.

CANALICULE (diminu. du lat. *canalis*, canal) n. m. Petit canal, petit conduit.

— Pétite ramure : *Les* CANALICULES *d'une feuille, d'une tige. Creuser des* CANALICULES *sur le fût d'une colonne.*

CANALICULÉ, ÉE adj. En T. d'hist. nat., Creusé d'un canaliculé ou en canaliculé : *Feuille, Tige* CANALICULÉE. *Etiptera* CANALICULÉES. *Os* CANALICULÉ.

CANALIFÈRE (du lat. *canalis*, canal, et *ferre*, porter) adj. En T. de zool., Qui est muni de canaux, de vaisseaux.

CANALIFÈRES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Nom donné aux mollusques pourvus d'un long canal pour l'eau. — *Un* CANALIFÈRE.

CANALIFORME adj. Qui est en forme de canal.

CANALISABLE adj. Susceptible d'être canalisé : *Rivière* CANALISABLE.

CANALISATEUR n. et adj. Se dit de celui qui fait des canaux, qui canalise : *Un ingénieur* CANALISATEUR. *Ferd. de Lesseps, le* CANALISATEUR *de l'isthme de Suez.*

CANALISATION (*si-on*) n. f. Transformation en canal : *La* CANALISATION *d'une rivière.* ‖ Etablissement de canaux. *En Chine, la* CANALISATION *fut développée de tout temps.* ‖ Système de canaux : *Il existe, sous Paris, une très importante* CANALISATION *de tuyaux distributeurs de tous genres.*

— ENCYCL. En même temps qu'une *canalisation* constitue l'action de canaliser un fleuve ou une rivière, on canalise ordinairement en y établissant de nombreux canaux, ce mot s'applique à un réseau de conduites destinées à distribuer divers fluides : eau, gaz, vapeur, air, électricité, dans des directions déterminées. Ces conduits sont faits de pierres, grès, poterie, fer, cuivre, plomb, chacune de ces matières ayant une affectation distincte, suivant la nature du fluide à distribuer. Toutes ces conduites prennent plus généralement le nom de *tuyaux*.

On comprend en général des tuyaux en fonte pour l'établissement d'une *conduite d'eau* qui fonctionne sous pression, notamment dans les villes. A la fonte on substitue quelquefois le fer, sous forme de tôle recouverte d'une couche de bitume, afin d'éviter l'altération que produirait sur la tôle l'humidité du sol. Lorsque la pente de la canalisation est faible, la pression de l'eau à peu près nulle, on fait usage pour ces conduites des produits céramiques.

Suivant le mode de raccord employé pour les tuyaux de canalisation d'eau, ces joints donnent leur nom aux tuyaux eux-mêmes. On a ainsi des *tuyaux à emboîtement, à brides, à bout uni, avec bague, à joints de caoutchouc*, etc.

Lorsque les tuyaux constituant la canalisation d'eau sont mis en place et les joints faits avec soin, on procède aux essais de la conduite, afin de s'assurer de son étanchéité. On refoule, dans les tuyaux dont on a fermé les extrémités, de l'eau sous pression, et on l'y laisse séjourner pendant quelque temps. Il ne doit se produire, au manomètre, aucune indication de perte de pression. Ces essais se font sur les tuyaux métalliques; ceux en poterie, en grès, en ciment aggloméré, ne résisteraient pas.

La *canalisation du gaz* se fait comme celle de l'eau sous pression, en employant des tuyaux de fonte ou de fer, quand la canalisation est souterraine, et des tuyaux de fer et de plomb pour les conduites aériennes. On prolonge, comme pour l'eau, à des essais d'étanchéité, mais dans ce cas, on fait usage d'air comprimé. Le manomètre ne doit pas non plus indiquer de déperdition de pression du fluide gazeux. L'établissement des conduits aériens exige que l'on installe sur certains points des siphons, destinés à recueillir les produits de la condensation du gaz.

La *canalisation de la vapeur* s'obtient avec des tuyaux en cuivre et en fer. Si ce fluide doit uniquement servir à faire fonctionner une machine, on préfère la tuyauterie en cuivre. Si la vapeur, au sortir du générateur, doit servir au chauffage d'ateliers ou d'appartements, on emploie indifféremment le cuivre ou le fer, et parfois la fonte.

La *canalisation d'eau chaude*, principalement destinée au chauffage, se fait avec des tuyaux en fer ou en fonte.

La *canalisation d'air chaud* nécessite l'emploi de la fonte ou du fer; c'est surtout dans l'installation des calorifères qu'on a recours à ce genre de canalisation.

La *canalisation d'air comprimé* se fait en général avec des tuyaux de fonte ou de fer; elle exige des essais préalables pour s'assurer de l'étanchéité de la conduite.

— *Canalisation électrique*. On donne le nom de *canalisation électrique* à des conducteurs souterrains reliant une source d'électricité aux appareils qu'elle actionne.

On distingue deux catégories de canalisations électriques : 1° celles qui servent à conduire des courants de faible intensité, transmissions télégraphiques et téléphoniques; 2° celles qui servent à conduire des courants de forte intensité, éclairage électrique, transmission de force. Ces conducteurs doivent avoir une section suffisante pour : 1° ne pas produire dans le circuit une élévation de température susceptible de détruire les isolants et mettre ainsi la canalisation hors de service; 2° ne pas déterminer une trop grande chute de potentiel entre la source d'électricité et les appareils récepteurs.

CANALISER v. a. Mettre à l'état de canal; rendre navigable : CANALISER *une rivière.* ‖ Couper de canaux : CANALISER *une contrée.*

CANALS, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), dans une vallée du bassin de l'Albaida, affluent du Jucar; 4.450 hab. Patrie du pape Calixte III.

CANALS Y MARTY (Juan Pablo), économiste espagnol, né à Barcelone au commencement du XVIIIe siècle. Il importa la culture de la garance en Espagne, et il devint, sous Charles III, directeur général des teintures du royaume.

CANAMELLE ou **CANNAMELLE** (*ka-na-mè*) — du lat. *canna*, roseau, et *mel*, miel, n. f. Nom vulgaire de la canne à sucre.

CANANDAIGUA, [illegible]

CANANEA, ville maritime et colonie allemande du [illegible] du marigot de Mar Pequeña, près de la frontière de l'Etat de Paraná; 8.500 hab. Port. Americ Vespucc et Christovão [illegible] *bandeira* à la recherche de l'or dans l'intérieur. Ville fondée en 1887. — [illegible]

CANANÉEN, ENNE [illegible] Adj. et n. m. Qui appartient à la Canaan [illegible] tants. *Legends* CANANÉENNES.

CANANG (*nang'* — de *cananga*, n. malais) n. m. Nom, aux Moluques, de l'unone odorant, dont les fleurs sont recherchées pour leur suave, et servent à faire des parfums. L'écorce sert à [illegible] instruments de musique.) ‖ Genre d'arbres, de la famille des anonacées, tribu des uvariées, renfermant des arbres ou des arbustes régions chaudes de l'Amérique.

CANANI (Jean-Baptiste), anatomiste italien, né à Ferrare en 1515, mort en 1579. Il découvrit le muscle de la main nommé *court palmaire* et signala le premier le rôle des valvules des veines dans la circulation du sang. Il inventa aussi des instruments de chirurgie. Canani reçut du pape Jules II le titre de « premier médecin ». On *Dissectio picturata musculorum corporis humani* (1572), et *Anatomia* (1574).

CANANORE, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras), port sur la mer d'Oman, côte de Malabar; 27.400 hab., avec les cantonnements. Ville de commerce et centre militaire (quartier général des garnisons de Canara et de Malabar). — Visitée par Vasco de Gama en 1498. Siège d'une forteresse portugaise dès 1506, prise par les Hollandais en 1656, par le roi de Maissour en 1766, Canara-Canore fut occupée par les Anglais en 1784 et en 1791.

CANAP (*nap'*) n. m. Techn. Syn. de CANAPÉ.

CANAPE (Jean), médecin français, devint en 1542 médecin de François Ier. Il est le premier qui ait fait des cours de chirurgie en langue française. Nous citerons, parmi ses écrits : le *Guidon pour les barbiers et les chirurgiens* (1538), qui a eu plusieurs éditions.

CANAPÉ n. m. Siège à dossier pouvant servir à la fois

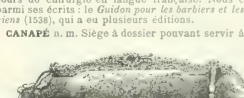

Canapé-veuse.

à plusieurs personnes. *Canapé-lit*, Meuble qui peut servir alternativement de canapé et de lit.

— Art culin. Tranche de pain frite dans le beurre, sur laquelle on dispose diverses garnitures : *Cailles, Bécasses sur* CANAPÉ.

— Hist. Nom donné, sous la Restauration, aux membres de la secte politique des doctrinaires, attendu que, d'après le dire d'un plaisant, la secte tout entière pouvait tenir sur un canapé.

— Techn. Sorte de chaise de bois qui, dans les raffineries de sucre, sert au transport de la cuite provenant du rafraîchissoir, jusque dans les formes. ‖ On dit aussi CANAP.

— ENCYCL. Le mot *canapé* n'apparaît que dans la seconde moitié du XVIIe siècle 1664. On désigna d'abord sous ce nom des sortes de banquettes longues, ayant un dossier et un accoudoir à chaque bout. Furetière (1690) définit le canapé « une espèce de chaise à dos fort large où il peut s'asseoir deux personnes fort à l'aise, et quelquefois l'appellent sopha ». On voit que, dans cet exemple, il s'agit du canapé moderne. C'est la première forme qui prévalait dans le mobilier Louis XIV.

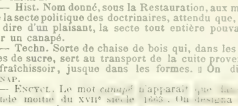

Canapé-[illegible]

CANAPLES (le sire DE), capitaine français, qui défendit courageusement Montreuil contre les Anglais, et prit part à la défense de Metz, sous les ordres de François de Guise. — Un autre CANAPLES, colonel du régiment des gardes, repoussa une tentative de débarquement de Buckingham pendant le siège de La Rochelle, et fut nommé mestre de camp par Richelieu, en 1627.

CANAPSA (de l'allem. *knappsack*, sac pour les provisions de bouche) n. m. Havresac que portaient les lansquenets. ‖ Lansquenet, homme qui portait le canapsa.

CANAQUE ou **KANAKE**, nom donné à l'indigène d'une foule d'îles océaniennes. (Ce mot, qui signifie *homme*, dans le sens que les Romains attachaient au mot *vir*, n'a aucune valeur ethnique. Il est appliqué par les Européens aux insulaires de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides ou des Fidji, qui sont des nègres mélanésiens, aussi bien qu'aux indigènes de la Nouvelle-Zélande, de Taïti, des Marquises, etc., qui appartiennent au groupe polynésien.) V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

— Adjectiv. *Mœurs* CANAQUES.

CAÑAR, bourg de la république de l'Equateur : prov. d'Azuay), à 35 kilom. N. de Cuenca. Territoire fertile et riche en métaux précieux; ruines du temps des Incas.

CANARA, contrée de l'Inde anglaise [illegible]

CANARD (*nar'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, de la famille des anatidés, type de la tribu des anatinés, et dont le nom scientifique est *anas*.

— Loc. fam. *Mouille comme un canard*. Complètement mouillé. *Jurer comme un canard*. Plonger très habilement et, fig., s'esquiver adroitement. ‖ *Donner, Vendre un canard à boire*, Abuser proverbialement du crédit. Faire des promesses mensongères, impossibles à tenir. C'est peut-être de là que serait venue l'acception de mensonge, hâblerie, donnée aujourd'hui au mot canard. ‖ *Canard prud'homme*. Personne qui sert comme d'appeau pour en attirer d'autres. *Le pélican* chez les CANARDS PRIVÉS.

— Pop. Mari fidèle, par allusion aux canards qui aiment à marcher de compagnie. Terme d'amitié. *Mon petit canard* ! Fourier a fait du canard l'emblème du mari qui aime sa femme, et se laisse gouverner par elle.

— Fam. Morceau de sucre plongé dans le café ou l'eau-de-vie.

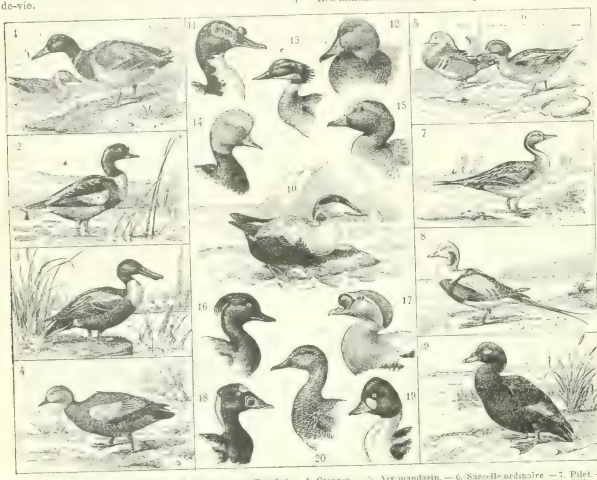

CANARDS : 1. Ordinaire ou malard. — 2. Tadorne. — 3. Souchet. — 4. Casarca. — 5. Aix mandarin. — 6. Sarcelle ordinaire. — 7. Pilet. — 8. Milou. — 9. Grande macreuse. — 10. Eider. — 11. Do Barbarie. — 12. Milouin. — 13. Sarcelle falquée. — 14. Siffleur huppé. — 15. Siffleur. — 16. Morillon. — 17. Eider roi. — 18. Macreuse à lunettes. — 19. Garrot. — 20. Chipeau.

— Par plaisant. Note fausse et criarde donnée par la voix humaine ou par quelque instrument à vent, particulièrement par la clarinette. Journal quelconque. ‖ Nouvelle fausse et le plus souvent absurde ; se dit surtout des récits de ce genre insérés dans les journaux. (Ce dernier sens se retrouve dans *cancan*, onomatopée qui rend le cri du canard, et c'est de cancan que sera venue, par association d'idées, l'acception donnée ici.)

Bateau à canards.

— *Bateau à canards*. Sorte de bateau-vivier, très répandu en Chine pour l'élève des canards.

— Mécan. *Canard de Vaucanson*. V. AUTOMATE.

— Pêch. Filet soutenu dans l'eau par des roseaux.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui se lance dans l'eau et plonge, pour en ressortir.

— Techn. Nom donné, dans les mines, à des tuyaux destinés à porter de l'air et placés dans les angles ou sur le sol des galeries. ‖ Demi-cintre de bois qui, dans la fabrication des velours coupés, est placé sur le rouleau de devant, afin d'éviter l'écrasement du poil.

— n. m. pl. Groupe qui comprend tous les oiseaux de [illegible] CANARDS *sens 1*; *le* CANARD *sauvage*, [illegible] Nom vulgaire des canards du genre [illegible].

— ENCYCL. Zool. Les *canards* ont un corps vigoureux, le cou court, le bec un peu plus long que la tête, aplati, arrondi à l'extrémité, garni de courtes lamelles, les pattes courtes, trapues et situées très en arrière, les ailes aiguës, la queue courte, arrondie et à plumes redressées, frisées chez le mâle. Le type du genre est le canard sauvage (*anas boschas*) que l'on rencontre en Europe, dans le sud et l'est de l'Asie, dans l'Amérique du Nord et dans le nord de l'Afrique. La couleur du plumage de cet oiseau varie suivant le sexe, l'âge et la saison. Les femelles ont une livrée brunâtre, tandis que les mâles ont des teintes d'un vert ou d'un rouge métallique, rehaussées de brun, de gris. Le bec est rougeâtre et les pattes sont orangées. La femelle pond de 8 à 14 œufs par couvée, de couleur verdâtre, et construit son nid dans les champs, au bord des eaux, dans les vieux troncs d'arbres. Cette espèce est considérée comme la souche de nos canards domestiques, dont les races sont nombreuses et variées. Le genre canard (*anas*) renferme d'autres espèces ; nous citerons : *anas capensis*, de l'Afrique australe ; *anas cristata*, de l'Amérique australe ; *anas pœcilorhyncha*, de l'Inde, etc.

Les canards, gauches et lourds dans leur démarche à terre, nagent avec facilité et, sans plonger réellement, peuvent enfoncer la moitié antérieure de leur corps dans l'eau pour rechercher leur nourriture qui consiste en vers, insectes, mollusques, etc. Leur vol est rapide, et, pour voler, ils tendent le cou en avant et allongent leurs pattes en arrière. On rencontre des canards sur tout le globe, mais ils ne séjournent que quelques mois dans un même pays. C'est ainsi qu'ils émigrent en troupe, après avoir pondu et élevé leurs jeunes dans un endroit.

On a reconnu deux tribus parmi les canards : les *anatinés*, et les *fuliguinés*; les premiers pourvus d'une expansion membraneuse au doigt postérieur, les seconds en étant dépourvus.

Les anatinés sont divisés en plusieurs genres, caractérisés par les différences qui existent dans la hauteur des pattes, la forme et les lamelles du bec. Nous citerons les dendrocygnes, les souchets, les tadornes, les siffleurs ou *marecca*, les *casarcas*, les aix, les pilets, les cairines, les malacorhynques, les chipeaux, les canards proprement dits, les sarcelles.

Les fuliguinés comprennent les genres morillon, milouin, garrot, eiders, macreuse.

— Chass. On chasse les *canards* sauvages à la fin de l'automne et en hiver ; ce sont des oiseaux défiants, et il faut user de ruse pour les approcher. On les tue au fusil, à pied ou en bateau, en les cherchant dans les roseaux, au bord des cours d'eau ou des étangs ; on les chasse aussi à l'affût, généralement la nuit ou au lever du jour, en se cachant dans une huite, ou bien en les attirant à l'aide d'une lanterne à fort réflecteur. Il est d'autres moyens de prendre les canards sauvages ; nous ne pouvons les énumérer tous, et nous nous contenterons de citer la chasse à la glanée, aux collets, aux hameçons, à la glu, aux filets, etc.

— Econ. rur. Le *canard* domestique est un oiseau de basse-cour se contentant de la nourriture la plus commune, aimant à barboter dans l'eau courante ou dans les mares. On l'engraisse facilement, et c'est une véritable industrie dans certains pays. Lorsqu'on veut que le foie grossisse pour en faire des pâtés analogues à ceux de foie d'oie (pâtés de Nérac), on place le canard dans un lieu sombre, on l'empêche de remuer et on le gave. Les plumes sont très appréciées, et on plume cet oiseau deux fois par an, un peu avant la mue. Il est sujet à certaines maladies, presque toujours causées par la malpropreté du lieu où on l'élève. Nous citerons : l'apoplexie, l'empoisonnement par certaines plantes vénéneuses (jusquiame, etc.) ; la maladie du croupion, occasionnée par une tumeur ; la diarrhée et la constipation. La mue est toujours un moment critique pour le canard.

Canard à trois becs (LE), opéra bouffe en trois actes, parvies de Jules Moinaux, musique d'Emile Jonas, représenté au théâtre des Folies-Dramatiques le 6 février 1869. La pièce était une de ces calembredaines si fort à la mode au temps d'Hervé et d'Offenbach. Elle amusait, au point de vue ultra-burlesque, un prétendu épisode de la domination des Flandres par les Espagnols à l'époque du duc d'Alba. *Le Canard à trois becs* obtint un succès fou, auquel n'était pas étrangère l'agréable et délicate musique d'Emile Jonas, écrite avec soin et savoir, finement instrumentée et d'une saveur mélodique réelle.

Canard sauvage (LE), pièce en cinq actes, en prose, par Henrick Ibsen (1884). Une traduction française de Armand Ephraim et Th. Lindenlaub a été jouée à Paris, au Théâtre-Libre, le 27 avril 1891. La pièce du maître norvégien, très compliquée, contenant d'après les uns un symbole et, d'après les autres, n'en contenant pas, a produit sur le public français un effet d'étonnement. Ibsen, qui prêche ailleurs l'amour de la vérité, semble, dans cette comédie, qui va jusqu'à la bouffonnerie pour tourner ensuite au tragique, combattre son propre mensonge. Il montre la vérité funeste au commun des hommes. La conclusion est donnée par le docteur Belling, le philosophe de la pièce, qui dit : « Si vous ôtez le mensonge d'un homme ordinaire, vous lui enlevez en même temps le bonheur. »

CANARD (*nar'*), **ARDE** adj. Mar. Qui tangue, qui plonge trop par l'avant : *Bateau* CANARD.

— Chass. Nom que l'on donne quelquefois au chien barbet, qu'on emploie dans la chasse sur les étangs, parce qu'il nage bien et va volontiers à l'eau. ‖ Substantiv. : *Un* CANARD.

— Comm. *Bois canard*, Bûche qui se détache d'un train de bois.

CANARD (Nicolas-François), mathématicien et publiciste français, né à Moulins vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1833. Il professa les mathématiques transcendantes et les sciences physiques au lycée de Moulins. On lui doit notamment : *Principes d'économie politique* (1802), ouvrage couronné par l'Institut (an IX).

CANARDEAU (*do*) n. m. Nom vulgaire du jeune canard.

CANARDER v. a. Fam. Fusiller d'un endroit où l'on est caché, comme on fait dans la chasse aux canards.

— v. n. Faire des canards, des notes fausses et criardes, en chantant ou en jouant de certains instruments. ‖ Débiter des canards, des nouvelles fausses, absurdes.

— Argot. Chasser : CANARDER *sans fafot*, Chasser sans permis. ‖ En T. de typogr., Bâcler, négliger : CANARDER *un volume*.

— Mar. Tanguer, plonger par l'avant : *Frégate qui* CANARDE *à dévider*. On dit aussi PIQUER DU NEZ (fam.).

Se canarder, v. pr. Tirer des coups de fusil les uns sur les autres, d'un endroit couvert.

CANARDERIE (*ri*) n. f. Lieu où l'on élève des canards.

CANARDEUR n. et adj. Se dit d'un navire tanguant beaucoup.

CANARDIER (*di-é*) n. m. Celui qui chasse aux canards.

— Fam. Celui qui débite de fausses nouvelles.

— Argot d'impr. Typographe qui fait partie de l'équipe des compositeurs d'un journal.

CANARDIÈRE (*di-ère*) n. f. Econ. rur. Pièce d'eau. Sorte de mare établie pour des canards.

Arquebus. Long fusil que l'on emploie surtout à la chasse aux canards, mais qui a servi, aux XVIIe et XVIIIe siècles, comme arme de guerre.

1 Canardière (fusil) ; 2. Canardière (canon).

— Chass. Partie d'un étang disposée pour prendre des canards au filet. ‖ Sorte de guérite établie pour tirer les canards. (On dit mieux HUTTE.)

— Fortif. Guérite ou réduit couvert ménagé dans un château fort, pour tirer en sûreté sur l'ennemi.

CANARI, autrefois **CANARIE** (*ri* — de l'espagn. *canario*, originaire des îles Canaries ; n. m. Ornith. Serin jaune des îles Canaries. (V. SERIN.) ‖ *Canari sauvage*, Nom vulgaire de la mésange penduline.

— Bot. Syn. de CANARION.

— Comm. Variété d'arbre originaire de l'archipel indien, dont les fruits fournissent une huile résineuse qui reçoit de nombreuses applications dans l'industrie.

CANARI, comm. et port de la Corse, arrond. et à 41 kilom. de Bastia ; 1.176 hab. Exportation de figues, cédrats, citrons, oranges et huile d'olive ; vins de liqueur.

CANARIE (*ri*) n. f. Chorégr. Danse théâtrale d'un caractère grave, qui se dansait peu en dehors de la scène et dont la vogue, très réelle, fut néanmoins d'assez courte durée. ‖ On l'employait fréquemment au pl. : *Les* CANARIES.

— Bot. Syn. de CANARINE.

— ENCYCL. Chorégr. Née à l'époque de Lulli, c'est-à-dire vers la fin du XVIIe siècle, la *canarie* disparut aux environs de 1720. Elle paraissait comme intermède dans les entrées

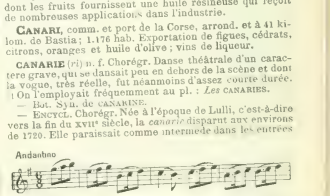

Canarie, tirée du *Ballet des Muses*, de Lulli

de ballet, et l'on croit que son nom lui venait de ce que ceux qui la dansaient étaient accoutrés en sauvages des Canaries. Musicalement, la canarie était une espèce de gigue un peu lente, invariablement écrite à six-huit ; le rythme, invariable aussi, offrant toujours la même figure, c'est-

à-dire une croche pointée, une double croche et une croche, se succédant indéfiniment. On trouve des canaries dans l'*Armide* de Lully, dans l'*Europe galante* de Campra, dans *Acanthe et Céphise* de Destouches. Cette dernière, par exception, est écrite à trois-huit, mais toujours dans le même rythme.

CANARIE (GRANDE) ou **GRAN CANARIA**, île de l'archipel canarien, qui mesure 1.556 kilom. carr. et renferme une population de plus de 90.000 hab. Très accidentée, elle ne présente pas de montagne aussi haute que le pic de Ténériffe; son point culminant est à 1.954 m. au dessus de la mer.

La Grande Canarie compte 22 municipalités. Sa ville principale, *Las Palmas*, la plus importante de l'archipel, a pris un développement considérable depuis l'achèvement du magnifique port de la Luz, abrité au N. par la presqu'île de la Isleta; elle renferme aujourd'hui environ 35.000 hab. Elle était déjà le siège de l'évêché et de la cour d'appel; aujourd'hui, le capitaine général y possède un palais, et plusieurs consulats y ont été transférés. La cathédrale, le nouveau théâtre, l'*orphanato* avec son intéressant musée, etc., sont des édifices remarquables. Las Palmas possède le télégraphe, le téléphone, un tramway à vapeur, qui conduit au port de La Luz, où relâchent les navires à vapeur. Les bonnes routes mènent dans presque toutes les parties de l'île.

CANARIEN, ENNE (*ri-in, èn*), personne née aux îles Canaries, ou qui les habite. — *Les* CANARIENS.

— Adjectif. Qui appartient aux îles ou à leurs habitants. — *Productions* CANARIENNES.

CANARIES (ILES), groupe d'îles de l'océan Atlantique, situé à 104 kilom de la côte occidentale d'Afrique et à 1.157 kilom. de Cadix. La superficie totale de ces îles atteint 7.107 kilom. carr. L'archipel comprend sept îles habitées, qui sont, par ordre de grandeur, Ténériffe, Fuerteventura, Grande Canarie (ou Gran Canaria), Lanzarote, Palma, Gomera et l'île de Hierro (ou de Fer); en voit, en outre, quelques îlots déserts. L'ensemble des îles forme une province d'Espagne, ayant à sa tête un gouverneur militaire (capitaine général) et un gouverneur civil. Cette province est subdivisée en deux évêchés, elle possède ses tribunaux de 1re instance et sa cour d'appel (*audiencia*).

Armes des Canaries.

La population des sept îles s'élève à 285.000 hab. La capitale est *Sainte-Croix de Ténériffe*, mais la ville de Las Palmas, à la Grande Canarie, est aujourd'hui la plus importante.

Les Canaries sont essentiellement volcaniques; partout on trouve des volcans, dont plusieurs ne sont que somnolents. Le plus célèbre, le Pic de Teyde, à Ténériffe, dresse son sommet à 3.711 m. au-dessus du niveau de la mer. Toutes les îles sont extrêmement accidentées; on ne voit que montagnes, presque toujours déchiquetées, séparées par de profonds ravins (*barrancos*); toutefois, Lanzarote présente un aspect un peu moins tourmenté. Les côtes sont encore plus déchiquetées que les montagnes; les bonnes baies sont rares, quoiqu'il en existe une merveilleuse, celle de La Luz, à la Grande Canarie.

Le climat des Canaries est chaud, à cause du voisinage du Sahara. Il se passe parfois plusieurs années sans qu'il pleuve, surtout dans les îles du N., et la température moyenne n'est pas inférieure à 25° C. à l'ombre. Mais, en s'élevant dans les montagnes, on trouve une température plus fraîche; il est même assez fréquent de voir, pendant les chaleurs, le pic de Ténériffe se couvrir de neige. Grâce à cette diversité de climats, l'archipel mérite le nom de *Iles Fortunées*, que lui donnaient les anciens. En effet, quoiqu'il ne se rencontre aucune rivière, le sol est d'une fertilité étonnante, et on fait jusqu'à trois récoltes de maïs chaque année dans les terrains qu'on peut irriguer avec l'eau des sources, soigneusement captées dans des aqueducs. Il existe encore de magnifiques forêts de lauriers, de bruyères, d'ifs, de pins, etc. Les plantes du nord poussent à peu de distance des palmiers et des végétaux des tropiques.

La faune est peu variée : les mammifères, bœuf, cheval, chèvre, mouton, dromadaire, etc., sont presque tous domestiques et ont été importés. Parmi les oiseaux, il convient de mentionner le serin, extrêmement abondant à l'état sauvage.

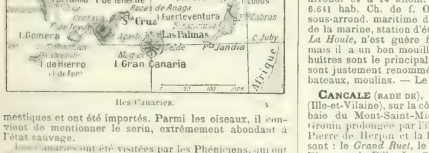

Iles Canaries.

Les Canaries sont très visitées par les Phéniciens, qui en appelèrent les habitants les Lybiens, leurs auxiliaires. Le fond de la population ancienne était formé par les *Guanches*, apparentés aux Berbères et à la race fossile de Cro-Magnon. Depuis le XVe siècle, les Espagnols se sont établis partout, et les quelques descendants des Guanches qui subsistent, ils sont tellement espagnolisés qu'on ne croirait au milieu d'une population d'Europe.

CANARINE (rad. *canari*) n. f. Matière colorante jaune qui se produit dans l'action du chlorate de potassium et de l'acide chlorhydrique sur le sulfocyanate de potassium. (C'est une poudre d'un rouge brun qui donne avec les alcalines des sels solubles dans l'eau pouvant teindre le coton, sans mordant, en rouge ou en orangé).

CANARINE n. f. Genre de campanulacées, renfermant des herbes glabres qui croissent aux îles Canaries.

CANARION ou **CANARI** n. m. Genre de térébinthacées, de la tribu des burséracées, comprenant près de soixante espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

— ENCYCL. Les *canarions* ou *canaris* sont de petits arbres, sécrétant une sorte de résine blanche et transparente qu'on enveloppe dans des feuilles [illegible] des flambeaux. Le bois, blanc [illegible] peut de durée, a été quelquefois employé [illegible]

CANARIS (Constantin, marin [illegible] V. KANARIS.

CANARSIE, village des Etats-Unis (Etat de New-York), dans Long Island, sur la baie [illegible] de mer.

CANASSE (de l'espagn. *canastra*, corbeille) n. f. Boîte dans laquelle on expédie le tabac [illegible] à tabac. 2° Sorte de tabac à fumer. On dit aussi CANASTRE.

CANASSON n. m. Pop. Mauvais cheval, rosse.

CANASTELLE (*na-stèl'* — du lat. *canistrum*, corbeille) n. f. Sorte de panier de pêche, plat et de grandes dimensions, fait avec des gaulis refendus : *La* CANASTELLE *sert aux mêmes usages que les pantènes.*

CANASTOTA, village des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le canal Erié ; 2.800 hab. Industries.

CANATHOS, fontaine d'Argolide, située tout près de Nauplie, sur la route d'Epidaure. On l'identifie avec une belle source, célébrée de divers auteurs, qui jaillit encore au village d'*Aria*, et dont les eaux sont amenées à Nauplie. Suivant une tradition argienne, Héra y prenait chaque année un bain, qui lui rendait sa virginité.

CANATHRE (*ka-na-thrr*, *kanathron*, natte) n. m. Antiq. gr. Voiture recouverte de nattes d'osier ou de jonc. (On s'en servait à Sparte, dans certaines processions.)

CANAU (LA). Géogr. V. LACANAU.

CANAVALIE n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des phaséolées, renfermant des herbes couchées ou volubiles, qui croissent dans les régions chaudes du globe.

CAÑAVERAL DE ALCONETAR ou **CAÑAVERAL DE LAS LIMAS**, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), sur un affluent du Tage ; 2.100 hab. Lieu pittoresque, beaux jardins, exploitation de chênes-lièges, moulins à huile.

CANAVIEIRAS, ville et port des Etats-Unis du Brésil (Etat de Bahia), à l'embouchure du rio Pardo ; 3.000 hab. Ancien lieu de déportation.

CANAYE (Philippe DE), sieur de Fresne. Diplomate et jurisconsulte, né à Paris en 1551, mort en 1610. Membre du grand Conseil sous Henri III, puis Henri IV, chargé d'importantes missions en Angleterre, en Suisse et en Allemagne. Nommé, en 1605, président de la Chambre mi-partie du Languedoc, il fut choisi comme arbitre des conférences de Fontainebleau, en 1600. Il abjura le calvinisme en 1601, et fut envoyé comme ambassadeur à Venise. Il a publié : *Lettres et ambassades* (1645).

CANAYE (Jean DE), jésuite et littérateur français, né à Paris en 1594, mort en 1660, surtout connu par un opuscule inséré dans les œuvres de Saint-Evremond, intitulé : *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye*. Ce dialogue curieux, plein d'esprit et de style, a été attribué à Chaulieu.

CANAYE (Etienne DE), érudit et orateur, arrière-petit-neveu de Philippe de Canaye, né à Paris en 1694, mort en 1782. Il a laissé, dans le recueil de l'Académie des inscriptions, dont il était membre (1728), trois mémoires intéressants sur l'*Aréopage*, *Thalès* et *Anaximandre*. Le P. de Canaye était l'ami de d'Alembert et de Foncemagne. Fort instruit, il écrivait peu, mais avec une rare élégance.

CANBY (Edward Richard SPRIGG), général américain, né en 1819 dans le Kentucky, fit la guerre au Mexique sous le général Riley, et devint lieutenant-colonel en 1848. Commandant du fort Défiance, dans le Nouveau-Mexique, il y resta, dès le début de la guerre de sécession, dans l'armée fédérale; il fut nommé par la suite colonel et commandant militaire du Nouveau-Mexique (mai 1861). Promu général en mars 1862, il fut mis à la tête des troupes fédérales qui occupaient New-York lors du soulèvement de cette ville en 1863, et réussit à rétablir promptement l'ordre. En 1864, il devint major général.

CANBYE (*bl* — de *Canby*, n. pr.) n. f. Genre de papavéracées, fondé pour une petite herbe glabre de la Californie orientale et Indienne.

CANCALE, ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Malo, sur la Manche ; 6.641 hab. Ch. de f. Ouest ; 3e quartier maritime du sous-arrond. maritime de Saint-Servan, sous-commission de la marine, station d'Etalons. Le port de Cancale, appelé *La Houle*, n'est guère fréquenté que par les caboteurs, mais il a un bon mouillage à 4.4 de mille de terre. Les huîtres sont le principal objet d'exportation du port; elles sont justement renommées. Chantiers de construction de bateaux, moulins. — Le canton a 6 comm. et 16.095 hab.

CANCALE (RADE DE), rade des côtes nord de Bretagne (Ille-et-Vilaine), sur la côte ouest et à l'entrée de la grande baie du Mont-Saint-Michel ; l'abri de la pointe du Grouin prolongée par l'île des Landes, les roches Herpin, Pierre de Herpin et les Filles. Les passages y conduisant sont : le *Grand Ruet*, le *Petit Ruet* et le passage entre la Pierre et la Fille. Le Grand Ruet est la plus fréquenté (800 m. de large, 12 à 14 m. de profondeur à mer basse).

CANCAME n. m. Espèce de gomme pharmaceutique, qui paraît provenir du mélange de plusieurs gommes différentes. 2 On dit aussi CANCAMUM.

CANCAN n. m. Onomatopée qui désigne le cri du canard et, quelquefois, du perroquet.

CANCAN (autrefois *quanquan*, altération probable du lat. *quamquam*, quoique, mot par lequel commençaient souvent les harangues universitaires) n. m. Harangue universitaire. (Vieux.) 2 Bruit au sujet d'une chose qui n'en vaut pas la peine. (Vieux.)

— Par ext. Médisances ou petites calomnies, bavardages malveillants que l'on colporte sur les uns et les autres : *Il faut supprimer et bannir les fumeurs de* CANCANS.

— Danse libre, échevelée, qui fut très à la mode dans les bals publics vers 1830. *Le* CANCAN *a été exagéré encore par le chahut.*

— ENCYCL. Le cancan, [illegible] licencieuse du quadrille ; c'est le quadrille désordonné, exaspéré au point de devenir épileptique. Les sauts les plus grotesques, les bonds les plus furieux, les écarts de jambes [illegible] tourbillonner [illegible] Louis-Philippe, entre 1830 et 1840, à l'époque des exploits chorégraphiques des fameux Chicard, qui pourrait bien en avoir été l'inventeur. On le dansait avec fureur à la Grande [illegible] tino, au Château-Rouge, et c'est alors qu'on y voyait triompher toutes ces « belles de nuit » qui s'appelaient ou se faisaient appeler : *Pomaré*, Célesto Mogador, Rose Pompon, Maria l'Anglaise, Rigolette, Louise la Balocheuse, Clara Fontaine, dont le plus modeste exercice était de lever la jambe assez haut pour faire, d'un coup de pied, voler en l'air le chapeau de leur danseur. On trouve de nombreuses traces du cancan dans quelques-unes des meilleures lithographies de Gavarni. Plus tard, l'excentrique quadrille formé par le fameux Clodoche fit briller le cancan dans la salle de l'Opéra. Ce fut ensuite au Moulin-Rouge ou au Casino qu'on put le voir, grâce à la vigueur de ces jeunes personnes qu'on avait gratifiées des noms aimables et expressifs de Grille-d'Egout, la Goulue et Nini Patte-en-l'air. V. BAL, DANSE.

CANCANER v. n. Pratiquer le cancan. 2 Imiter le perroquet. (Peu usité.)

— Fam. Faire des cancans sur les uns et les autres : *On peut, en passant, [illegible]*

Pop. Danser le cancan : *Certains bals payent des gens pour* CANCANER.

CANCANIAS (*ni-ass*) n. m. Satin de [illegible] nettes, que l'on appelle aussi ATLAS.

CANCANIER (*ni-è*), **ÈRE**, adj. Qui aime à faire des cancans : *L'homme* [illegible]

— Substantiv. : *Est-ce que le monde n'est pas peuplé de sottes* CANCANIERES ? (G. Sand.)

CANCAUBARDITE n. m. Hist. religi. V. CAUCAUBARDITE.

CANCEL ou **CHANCEL** (*sèl'* — du lat. *cancellus*, barreau) n. m. Au sens propre, Grillage, balustrade. 2 Dans l'antiquité, Grille qui protégeait les tribunaux et qui se retrouva dans les basiliques chrétiennes. (Le mot « cancel » (chancel), en vint à signifier les balustrades du chœur des églises et, bientôt, le chœur lui-même.)

Par dérivation, Traits de plumes en forme de grille : de la *canceller, chanceller*, pour Rayer, barrer.

CANCELLAIRE (*sèl-lèr'*) ou **CANCELLARIA** (du lat. *cancellus*, treillage) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *cancellariidés*, renfermant des animaux marins à manteau muni d'un pli siphonal, à pied large, tronqué en avant, pointu en arrière, à coquille ovale ou turriculée, avec la columelle obliquement plissée. (Les cancellaires, dont on compte une centaine d'espèces répandues dans les mers chaudes, sont représentées par autant de formes fossiles dans les terrains crétacé et tertiaire.)

CANCELLAIRE (*sèl-lèr'*) n. f. Bot. Nom vulgaire des [illegible]

CANCELLARESA, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza] ; 3.100 hab.

CANCELLARESQUE (*sèl-la-rèsk'*) adj. Se disait de certaines lettres cursives, qui servaient à l'expédition des actes de la chancellerie romaine et qui se rapprochaient de ce que nous appelons aujourd'hui les lettres italiques.

CANCELLARIAT (*sèl, ri-a* — du lat. *cancellarius*) n. m. Dignité du chancelier ; exercice de ses fonctions : *Etre promu au* CANCELLARIAT. *Durant le* CANCELLARIAT *de...*

CANCELLARIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques cténobranches, renfermant les genres *cancellaire* et voisins. — *Au singulier* CANCELLARIDE.

— ENCYCL. Les *cancellaridés* offrent l'exemple de mollusques phytophages ; leur coquille est ovale et pointue, leur pied petit et triangulaire, leurs tentacules très écartés. Ils habitent les mers chaudes et sont fossiles depuis le crétacé.

CANCELLARIUS (*sèl, ri-uss*) n. m. Ant. rom. 1° Huissiers qui veillaient à l'extérieur des basiliques, près des grilles ou *cancelli*, afin que les débats des tribunaux ne fussent pas troublés par les bruits du dehors ; 2° Officiers subalternes, chargés de la même mission à l'entrée du conseil du prince. 3° Bas officiers [illegible]

— ENCYCL. Les *cancellarii* [illegible] pour [illegible] les [illegible] les [illegible] chargés [illegible] ; [illegible] ; [illegible] la justice.

CANCELLATION (*sèl, si-on* — rad. *canceller*) n. f. Anc. lr. Procédé d'anéantissement d'un acte juridique faux, nuls ou inutile, consistant à recouvrir l'écrit de lignes croisées rappelant le grillage d'une [illegible] *chancel*, quelquefois, en pratiquant dans l'acte des [illegible] forme de croix de Saint-André.

CANCELLE [illegible] n. f. Nom vulgaire [illegible] crabe de petite taille.

CANCELLÉ, ÉE [illegible] du lat. *cancellatus*, barreau) v. a. [illegible] Se dit des organes [illegible] qui ressemblent à des [illegible] ou d'un réseau [illegible]

CANCELLER (*sèl* — du lat. *cancellus*, barreau) v. a. Annuler par des ratures, treillis, et, par [illegible]

CANCELLIERI (François-Jérôme), archéologue, né et mort à Rome [illegible]

[illegible] Propagandie Ses compatriotes l'avancent [illegible] On a le un grand nombre [illegible] dissertations et mémoires, dont les [illegible] *le [illegible] réseau chrétonnorum et [illegible]* Velvarce 1758 ; *bibliothèque pompéienne* 1813) ; [illegible] *Sept choses fa[illegible] de la Rome [illegible]* 1812, etc.

CANCER [illegible] lat. *cancer*, crabe, d'où cancre, n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des *cancérides*, type de la tribu des *cancriformes*, renfermant des crabes à carapace large, plate, à front avec dents. (Les espèces du genre cancer sont répandues dans les mers du globe, on fossiles dans les terrains récentes. L'espèce la plus commune sur les côtes de France est le *cancer pagurus* ou *tourteau*, *cancre*, etc., de grande taille et comestible.)

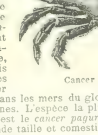

Cancer (réd. 7 fois).

CANCER [illegible] lat. *cancer*, même sens. n. m. Tumeur solide maligne, et plus particulièrement tumeur épithéliale.

— *Cancer des ramoneurs*, Tumeur épithéliale des bourses, appelée, aussi *poireau de la suie*, commune chez les ramoneurs. (Elle guérit par l'ablation, si ne récidive pas.)

(*Anatomie pathologique*. — MÉLANDO-RIME.

— ENCYCL. On confond souvent encore sous le nom de *cancer*, dans le langage courant, toutes les tumeurs solides malignes, quel que soit l'élément histologique qui les constitue, et on les distingue, d'après leur aspect extérieur et leur consistance, en cancers *squirrheux*, *encéphaloïdes*, cancers *colloïdes*. Il convient de réserver le nom de « cancer » à une espèce définie de tumeurs solides, malignes, formées de cellules épithéliales et portant aussi le nom d'épithéliomes, à l'exclusion des *sarcomes* et autres tumeurs. C'est Laënnec le premier qui introduisit un peu d'ordre dans l'étude des tumeurs : sans le secours du microscope, il avait cru remarquer que, parmi elles, les unes ressemblent aux tissus existant normalement dans l'organisme (tumeurs homoïdes), les autres étant formées de tissus n'ayant point leur homologue à l'état normal (tumeurs hétérologues, malignes). Dans ces dernières, Cruveilhier découvrait le suc cancéreux et en faisait l'élément spécifique que, plus tard, Lebert plaçait dans la cellule cancéreuse.

La théorie de Laënnec, tout en ayant le mérite d'établir la notion de spécificité, est fausse, et l'anatomie pathologique moderne enseigne que « *le tissu qui forme une tumeur a toujours son type dans un tissu de l'organisme* ». (Loi de Müller, 1838.) Cela signifie qu'une tumeur développée chez un mammifère, par exemple, peut présenter des poils, mais jamais ne contiendra de plumes, tandis qu'une tumeur développée chez un oiseau pourra contenir des plumes, mais jamais de poils.

Deux viennent les tumeurs ? L'adage *omnis cellula e cellula* (toute cellule naît d'une cellule) est aussi vrai pour les tumeurs que pour les tissus normaux : mais ici réapparaît la notion de spécificité : pour Laënnec, et on n'admet que qu'en dehors de la vie embryonnaire, des cellules épithéliales puissent naître de cellules différentes.

Rien de précis n'est connu sur les causes de développement du cancer. L'*hérédité*, admise aussi souvent, ne paraît aucun rôle (statistiques de Snow). La croyance en une *diathèse cancéreuse* n'a pas plus de valeur.

Les seules causes prédisposantes, dont l'influence paraît *réelle*, sont les *irritations*, les *traumatismes répétés* : souvent, le cancer de la langue débute sur une cicatrice de *leucoplasie linguale*, et, si le cancer de cet organe est exceptionnel chez la femme en France, la proportion devient la même pour les deux sexes dans le Tyrol, où les femmes du peuple fument la pipe.

Si, maintenant, on recherche la cause déterminante directe de la prolifération cellulaire monstrueuse qui caractérise l'épithéliome, on ne trouve de satisfaisante, pour l'esprit, que la *théorie parasitaire* parmi celles qui ont été proposées ; mais elle ne repose encore sur aucune base solide. En sa faveur on invoque, mais pas d'une manière irréfutable, les trois ordres de faits suivants :

1° La *contagion*, à laquelle on a voulu attribuer de nombreux cas localisés dans des maisons, ou le long de certains cours d'eau ;

2° Les *inoculations cancéreuses expérimentales*, qui ont réussi quelquefois sur des animaux de la même espèce : de rat à rat (Hanau), de souris à souris (Pfeiffer) ;

3° La *présence de parasites*. Les premières formes décrites comme parasitaires (Darier, Malassez) ont été reconnues plus tard comme étant des lésions de *dégénérescence cellulaire*, et, aujourd'hui, on n'accorde de caractère parasitaire probable qu'aux éléments rencontrés dans les cellules cancéreuses par Sawtschenko, Borrel, Marx. La régularité des figures, leurs réactions colorantes, la disposition de certains croissants, leur réfringence, semblent difficiles à expliquer par la dégénérescence, mais rappellent les formes d'évolution de certains sporozoaires, désignés sous le nom de *coccidies* (anciennes psorospermies oviformes) et possédant la propriété de vivre dans les cellules épithéliales. Si, d'autre part, on se rappelle que les invertébrés, et, les organismes inférieurs en général, présentent des cas nombreux de tumeurs, lesquelles sont toujours dues à des parasites, on se trouve naturellement porté à généraliser cette loi à l'homme et aux autres vertébrés, et à admettre ainsi que, chez eux, les tumeurs malignes, le cancer, sont d'origine parasitaire.

Parmi les localisations les plus ordinaires du cancer, il faut noter le sein, l'estomac, l'intestin, la langue, le foie, le testicule, le rein, le poumon. L'épithélioma, quelles que soient les cellules épithéliales dont la prolifération constitue le cancer, qu'elles soient d'origine ectodermique (*épithélioma pavimenteux*), ou d'origine endodermique (*épithélioma cylindro-cubique*), est au début complètement indolent, et ce néoplasme malin commence toujours sous les téguments les plus bénignes, quel que soit son mode de [illegible] dans la profondeur, ou vers la superficie, il n'offre jamais aucune circonscription ; l'absence de contour définit ici la règle dans ces sortes de tumeur, dont le volume est toujours variable, mais sans cesse progressif. L'envahissement des ganglions lymphatiques est un signe d'une extrême importance, qui marque le début de la *généralisation*. Lorsque la peau est ulcérée par les progrès du cancer, le malade entre dans la phase ultime, la cachexie cancéreuse, au cours de laquelle apparaissent les douleurs et des hémorragies, quelques-unes mortelles. Toujours la durée de l'épithélioma est impossible à fixer ; ordinairement, la tumeur met de deux à trois ans à entraîner la mort. L'amaigrissement rapide des malades explique l'opinion fausse, mais très répandue dans le peuple, que le cancer rouge, comme un véritable parasite et qu'on le rend moins avide en lui donnant de la chair en guise de pansement.

Le *traitement* consiste dans l'ablation, la plus large possible, de la tumeur. Les statistiques montrent que 25 p. 100 des malades ayant subi l'amputation du sein pour cancer sont restées plus de trois ans sans récidiver. Les tentatives sont d'ailleurs différemment variables suivant les régions. Les tentatives de sérothérapie et toutes les tentatives thérapeutiques, en dehors de l'intervention chirurgicale, ont échoué jusqu'à ce jour ; si l'on excepte le *cancroïde*, le traitement du cancer reste exclusivement opératoire.

CANCER. Myth. Ecrevisse légendaire, qui devint un des signes du zodiaque. Suivant la légende la plus accrédité, elle avait été envoyée par Héra au secours de l'hydre de Lerne : elle piqua Héracès au pied, et fut tuée par le héros ; la déesse la transporta au ciel. D'après une autre légende, elle dut cet honneur à Zeus, dont elle avait servi les amours, en piquant et en arrêtant dans sa fuite une nymphe poursuivie par le dieu.

CANCER, quatrième signe du zodiaque, qui correspondait autrefois à la constellation du même nom. ▽ Constellation zodiacale, située vers la partie la plus septentrionale de l'écliptique. ▽ *Tropique du Cancer*, Tropique passant le signe du Cancer.

— ENCYCL. Le *signe du Cancer* est représenté par ♋ ou par un crabe, ou une écrevisse : la constellation correspondante comprend 83 étoiles d'après le catalogue bri-

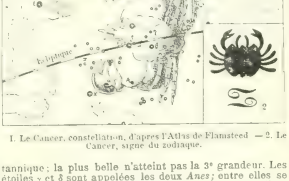

1. Le Cancer, constellation, d'après l'Atlas de Flamsteed — 2. Le Cancer, signe du zodiaque.

tannique ; la plus belle n'atteint pas la 3e grandeur. Les étoiles ; et δ sont appelées les Ânes ; entre elles se trouve un groupe nombreux d'étoiles présentant à l'œil nu l'aspect d'une nébuleuse et qu'on appelle l'*Etable*. Le soleil entre dans le signe du Cancer le 21 juin ; c'est le commencement de l'été.

Le *tropique du Cancer* est un parallèle de la sphère céleste, situé dans l'hémisphère boréal à 23° 27'. Le soleil paraît décrire ce parallèle au solstice d'été (21 juin). A partir de cette date, la déclinaison diminue, le soleil semble rétrograder ; c'est probablement ce qui a fait donner le nom d'*Écrevisse* au signe du Cancer.

CANCER Y VELASCO (Don Geronimo), poète espagnol, né à Barbastro vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1655. Il a fait, jouer, seul ou en collaboration avec Calderon, Moreto, Luis Velez, Matos, Zabaleta, diverses comédies sérieuses, dont la meilleure est *Dineros son calidad* (*L'argent fait la noblesse*). Parmi ses pièces burlesques, dans lesquelles il présente sous un aspect comique les héros castillans et leurs aventures, on cite surtout : *las* [illegible] *Mocedades del Cid* et *la Muerte de Baldovinos*. Une des pièces de Cancer, *Saint Genest le meilleur des comédiens*, a été imitée par Rotrou.

CANCÉREUX (*rad*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du cancer, qui appartient au cancer : *Ulcère* CANCÉREUX. *Tumeur* CANCÉREUSE.

— Substantif. Personne atteinte d'un cancer : *Le traitement des* CANCÉREUX.

CANCÉRIDE n. m. Nom d'une famille de crabes.

CANCÉRIFORME adj. Qui a la forme du cancer.

CANCÉRILLE (*illm*) n. m. Nom rural et vulgaire du garou.

CANCÉRISME (*rism*) n. m. Pathol. Etat cancéreux.

CANCERLIN n. m. Blas. V. CRANCELIN.

CANCHE (*kanch*) n. m. Sorte de droit de banvin, dans quelques ce nom dans le cartulaire de Saint-Denis.

CANCHE (*kanch*) n. f. Genre de graminées, dont le nom scientifique est *aire* ou *aira*, et qui font partie de la tribu des avénées. Ces herbes quelquefois comme plantes d'ornement.

— ENCYCL. La *canche* flexueuse (*aira flexuosa*) croît dans les lieux arides et sablonneux, et constitue une espèce dominante dans les prairies hautes. Elle est vivace et forme des touffes épaisses. Les animaux domestiques, et particulièrement les moutons, en sont très friands. — La canche gazonnante (*aira cespitosa*), vivace aussi, habite les prés et les bois humides ; elle forme souvent des touffes élevées, qu'on est obligé de détruire dans les prairies quand on veut également le sol. Les bestiaux la mangent au printemps ; mais, à l'automne, ils la trouvent trop dure et n'y touchent pas.

Canche.

CANCHE (la), fleuve côtier du dép. du Pas-de-Calais, qui passe à Hesdin, Montreuil, Etaples, et se jette dans la Manche par un large estuaire (baie d'Etaples), après un cours de 97 kilom., dont 16 sont navigables, à l'aide de la marée, en aval de Montreuil-sur-Mer.

CANCIANI (Paul), religieux servite, né à Udine en 1725, mort en 1810, publia : *Barbarorum leges antiquæ, cum notis et glossariis* (1781-1782), où l'on trouve de précieux documents historiques sur les peuples de la Germanie qui firent irruption dans les Gaules, dans l'Italie et dans l'Espagne.

CANCIONERO (*nd* — du provenç. *canso*, chant lyrique) n. m. Nom donné, dans la littérature espagnole, à divers recueils de poésies anciennes.

— ENCYCL. Le plus ancien des recueils connus sous le nom de *cancioneros* est pour auteur Jean-Alphonse Baena, qui occupait un emploi de secrétaire à la cour de Jean II, et qui était un juif converti. Il contient les compositions de cinquante-cinq poètes espagnols des XIVe et XVe siècles.

Un autre cancionero, attribué à Lope de Stuniga, contient les œuvres de plusieurs poètes qui suivirent Alphonse V d'Aragon, lorsqu'il se rendit à Naples, ou qui l'accompagnèrent durant sa captivité à Milan.

Juan de Fernandez est l'auteur d'un *Cancionero general*, continué par Fernando de Castillo et dans lequel on trouve les poésies de plus de cent poètes différents, à partir du marquis de Santillana (1411-1511), époque de la publication. Une chose qui mérite d'être notée, c'est que le *Cancionero general* contient des poésies en dialecte limousin.

Le Portugal a aussi ses cancioneros, dont les plus connus sont ceux du roi Deniz et de Resende.

CANCLAUX (Jean-Baptiste-Camille), général français, né à Paris en 1740, mort en 1817. Ancien combattant de la guerre de Sept ans, Canclaux était, en 1789, colonel du régiment de Dragons-Conti. Lieutenant général en 1792, il fut chargé, en 1793, du commandement de l'armée de l'Ouest. Battu à Torfou par les Vendéens (19 sept.), et rejeté sur Nantes, il s'y défendit, puis, il fut destitué, cependant, quelque temps après. Sous le Directoire, il fut ambassadeur à Naples, puis à Madrid. Bonaparte, en 1804, le nomma sénateur, comte de l'Empire. Plus tard, Canclaux se rallia aux Bourbons et devint pair de France.

CANCON, ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Villeneuve-sur-Lot ; 1.274 hab. Meulières. — Le canton a 10 comm. et 6.875 hab.

CANCRE (du lat. *cancer*, même sens). n. m. L'un des noms du crabe tourteau : CANCRE.

— Fig. et fam. 1° Par allusion aux pinces du crabe : homme rapace, avare ; 2° Par allusion sans doute à la marche lente du crabe : paresseux, homme et surtout écolier qui ne travaille, qui n'avance pas : « Pauvre, malheureux : CANCRES, *haires et pauvres diables*. (La Font.) Vieux en ce dernier sens.)

CANCRELAS ou **CANCRELAT** (*la* — du holland. *kakerlak*, même sens) n. m. Nom vulgaire des blattes, dans les navires et dans les maisons sucrées. (V. BLATTE, et BLATTIDES.) Il L'Académie (1877) n'admet plus que la dernière forme : CANCRELAT.

CANCRIDÉS (rad. *cancre*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, groupe des cyclocyclopes, qui se subdivisent en trois tribus : *cancrides*, *xanthinés*, *chlorodinés*. (Le caractère de la famille des cancridés est dans les deux premières paires de pattes identiques et terminées par un article grêle et pointu.) — *Un* CANCRIDÉ.

CANCRIFORME (du lat. *cancer*, *cancri*, crabe, et de *forme*) adj. Qui a la forme du crabe. (Peu usité.)

CANCRIN ou **CANCRINUS** (François-Louis DE), minéralogiste allemand, né à Breitenbach (Hesse-Darmstadt) en 1758, mort à Saint-Pétersbourg en 1816. Il a publié plusieurs ouvrages estimés sur la minéralogie et la métallurgie, entre autres : *Principes élémentaires de la science des mines et des salines* (1773-1791), l'un des plus complets sur cette matière ; *Introduction à la métallurgie et à la docimasie* (1784) ; etc.

CANCRIN (Georgiéi ou Egor Frantzowitsch, comte DE), financier et homme d'Etat russe, d'origine allemande, né à Hanau en 1774, mort près de Saint-Pétersbourg en 1845. Entré au service de la Russie en 1800, il devint intendant général de l'armée. Nommé, en 1823, ministre des finances, il rendit à sa patrie adoptive, par son intelligente administration, des services signalés qui lui méritèrent, en 1839, le titre de « comte ». Il a publié un ouvrage estimé : *Economie militaire pendant la paix et pendant la guerre* (1822-1823).

CANCRINÉS (rad. *cancre*) n. m. pl. Tribu de crustacés, famille des *cancridés*, caractérisée par les antennes internes logées dans des fossettes creusées sous le front très étroit, et renfermant ces gros crabes vulgairement nommés TOURTEAUX. Genres principaux : *cancer* ou *crabe*, *perimela*, etc. — *Un* CANCRINÉ.

CANCRINITE (du n. de *Cancrin*, minéralog. allem.) n. f. Espèce minérale que l'on rattache à la néphéline et qui résulterait de l'altération de ce silicate d'alumine sodique.

— ENCYCL. La *cancrinite*, dont le poids spécifique varie de 2.42 à 2.46 et la dureté de 5 à 5.5, se présente en masses lamellaires, généralement rosées, quelquefois jaunes ou vertes. Elle diffère de la néphéline par sa biréfringence égale à 0.029.

CANCRITE n. f. Crabe pétrifié, crabe fossile.

CANCRIVORE (du lat. *cancer*, *cancri*, crabe, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit de crabes ou d'autres crustacés.

CANCROÏDE (de *cancer*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Cancer de la peau et des muqueuses.

— ENCYCL. Le *cancroïde* apparaît rarement au-dessous de quarante ans ; les irritations répétées, l'usage de la pipe à tuyau court, prédisposent au *cancroïde* des lèvres.

Il en est de même de certaines professions : l'épuration du pétrole, la fabrication des briquettes de houille, qui favorisent le développement du cancroïde de la face, marchent vraie cause est incertaine. (V. CANCER.) Le cancroïde suinte au début une simple hypertrophie des papilles, qui s'accroît lentement; sur la peau, sur les lèvres, ses souvent une petite croûte jaunâtre ou brunâtre; le malade l'arrache, elle se détache difficilement, en saignant. Une tache plus ou moins rouge, et, cette succession de phénomènes peut durer des années, avant que l'ulcération soit établie définitivement. Elle repose sur une base indurée, mal limitée, qui progresse lentement, jusqu'à envahir une grande partie de la peau de la face, par exemple. Le cancroïde est rare ailleurs que dans cette région. Les ganglions ne sont pas pris. Autrefois, on respectait ces tumeurs, d'où leur nom de *noli me tangere*; aujourd'hui, on peut, par différents procédés, le raclage et les applications de chlorate de potasse notamment, les détruire à fond, et amener une guérison définitive.

CANCROIDES n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, renfermant les crabes dits aussi cyclomètopes, dont la carapace, très large, est très retrécie en arrière. Les cancroïdes se divisent en cinq familles : *cancridés, xanthidés, portunidés, cœxatidés, telphusidés*. Un CANCROIDE.

CANCROMA (du lat. *cancroma*, ulcère n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre savacou. V. ce mot.

CANCROMINÉS (rad. *cancroma*) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les savacous (*cancroma*) et les balaniceps, sous-genre cancroma, dont le bec avant-aller carène terminé par un onglet recourbé. Habitent les regions chaudes de l'Afrique et du Brésil. *Un* CANCROMINÉ.

CANDA n. m. Genre de brynozoaires gymnolèmates cheilostomates, famille des collulidés, renfermant des colonies à rameaux articulés, dont le *canda reptans*, des mers européennes, fournit un exemple.

CANDÂ se prononce *Tchandâ*, forme spéciale que prit la déesse Durgâ pour combattre le démon Mahichâsoura (*Mahichâsura*), d'après les légendes indoues. On la nomme aussi CANDI (*Tchandi*) et MAHISAMARDINI (« meurtrière de Mahicha »). Son image est celle d'une guerrière à dix bras, montée sur le cadavre du démon d'un buffle décapité, du trône duquel sort le géant vaincu.

CANDABA, bourg de l'Océanie espagnole. V. CANDAVA.

CANDACE (du gr. *kandakê*, candace, souveraine éthiopienne) n. m. Genre de crustacés copépodes nageurs, famille des calanidés, renfermant de petits animaux marins dont la tête est soudée au premier segment thoracique, avec les antennes de la première paire très développée. (Les candaces habitent les mers d'Europe et celles des régions tropicales.)

Candace

CANDACE n. f. Nom générique des reines d'Éthiopie, dans l'antiquité : *La question de l'admission des ouvrocoïs est résolue d'abord par le baptême de l'eunuque de la* CANDACE. (E. Renan.)

— ENCYCL. Le mot *candace* est la forme latine française de *kandakê*, qui est la transcription grecque d'un mot éthiopien : *Kandakê*. Il était le nom commun des anciennes reines du bas-empire éthiopien; les Grecs et les Romains en ont fait le nom propre de celles des ces reines avec lesquelles ils furent en relations politiques. Nous connaissons par eux plusieurs de ces candaces : 1° La plus ancienne régnait au temps d'Auguste, et elle fit une irruption en Thébaïde, l'an 29 av. J.-C. Le gouverneur romain, Petronius, la poursuivit, et, remontant le Nil, arriva jusqu'à Napata (le Gebel Barkal actuel), qu'il prit et pilla. La reine céda la partie septentrionale de la Nubie à l'empire pour obtenir la paix. 2° Une seconde candace est mentionnée aux *Actes des apôtres* (VIII, 27-39). Un de ses eunuques, qui était allé en pèlerinage à Jérusalem, fut rencontré par l'apôtre saint Philippe, et se convertit au christianisme.

CANDAHAR, ville de l'Afghanistan. V. KANDAHAR.

CANDÂLA (se prononce *tchandâla*) n. m. Fils naturel ou légitime d'une brahmine et d'un coudra, le candâla est l'homme le plus méprisé des Hindous. Il n'appartient à aucune caste. Renaître dans le corps d'un candâla est une punition de la réincarnation des tourments de l'enfer, c'est le châtiment du meurtrier d'un brahmane, ou du sacrilégieux samonapa qui vend son ministère à un coudra.

CANDALE n. f. Sorte de jupe de toile de coton, que portent les nègres du Sénégal.

— *Eau de candale*, Liqueur alcoolique parfumée avec de la cannelle et de l'eau de rose.

CANDALE. Myth. gr. Un des fils de Hélios. Après le meurtre de son frère Ténagès, il dut quitter Rhodes et se retira dans l'île de Cos.

CANDALE (comtes DE), branche des comtes de Foix, issus de la maison de Grailly. Elle a pour auteur Gaston de Foix, deuxième fils d'Archambaud de Grailly et d'Isabelle de Foix. Son fils, Jean de Foix, capital de Buch, obtint du roi d'Angleterre le comté de Candale. Les autres principaux membres de la famille de Foix, comtes de Candale, sont : Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, Anne de Foix, mariée à Ladislas, roi de Hongrie, Henri de Foix, qui fut tué au siège de Bommières en 1572, et dont la fille unique, Marguerite de Foix, porta le titre de comte de Candale, dans la maison de Nogaret.

CANDALE (HENRI DE NOGARET DE LA VALETTE, DUC DE), général français, né en 1591, mort en 1639. Passé en 1614 au service du grand-duc de Toscane, il combattit contre les Turcs. En 1614, il revint à la cour de France, mais pour s'en éloigner bientôt et prendre le commandement de l'armée calviniste. Il servit ensuite sous le prince d'Orange, puis dans l'armée vénitienne. Plus tard, en 1636, reconcilié avec Richelieu, il fut nommé commandant de l'armée d'Italie, et prit au siège de Casal.

CANDÂLÎ sanscr. *tchandâlî* n. f. Femme de la classe des candâlas.

CANDANT (*dan* n. m. Balancement d'un navire dû à l'action du sillage. Il est contraire à cette position. (Se dit sur la Méditerranée).

CANDAS, comm. de la Somme, arrond. et à 9 kilom. de Doullens. 1.409 hab. Chef-lieu de canton. Fabriques de tissus et de galoches.

CANDAULE, roi de Lydie, le dernier de la dynastie des Héraclides (au VIIe s. av. notre ère). Il est connu surtout par une légende conservée par Hérodote. Très épris des charmes de sa femme, Nyssia, il voulut que son favori Gygès la contemplât sans voiles. Nyssia s'en aperçut, et menaça Gygès de le faire tuer, s'il ne frappait lui-même le roi. Gygès n'hésita point : il tua Candaule, et épousa la reine. Suivant Plutarque et d'autres historiens, Gygès n'était simplement révolté contre Candaule, et avait pris sa place après l'avoir tué dans une bataille.

CANDAVA ou **CANDABA,** bourg de l'Océanie espagnole (Philippines ile Luçon), sur le rio Grande de la Pampaga, qui se jette dans la baie de Manille ; 15.500 hab. Pêche dans le Pinag (Pinac ou laguna de Candava), vaste lac qui varie d'étendue suivant les saisons. Tissage de toiles. Candava date de 1578.

CANDÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Segré, au confluent de l'Erdre et de la Mandy ; 2.142 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de toiles, serges et flanelles, tanneries, teintureries, corderies, huileries, briqueteries, carrières d'ardoises. C'était autrefois le siège d'une baronnie considérable. Le canton a 6 comm. et 10.715 hab.) — Il existe un autre **Candé** dans le Loir-et-Cher, arrond. et à 12 kilom. de Blois, sur le fleuve de Sologne ; 564 hab.

CANDÈCH ou **CANDEISH.** Géogr. V. KHANDÈCH.

CANDÉFACTION (*fak-si*) n. f. Chauffage à blanc d'un métal.

CANDEILLE (Pierre-Joseph), compositeur français, né à Estaires (Nord) en 1744, mort à Chantilly en 1827. Choryphée à l'Opéra en 1767, il devint plus tard chef du chant à ce théâtre. Après avoir fait exécuter quelques motets au Concert spirituel, il aborda la scène avec deux divertissements de danse. Il donna ensuite à l'Opéra *la Provençale* (1773), *Tarare* (*Atrarque* 1780), et *Piccaro ou la Conquête du Pérou* (1785). Puis il eut l'idée de remettre en musique *Castor et Pollux*, de Rameau, mais en conservant les morceaux les plus célèbres de la partition, ce qui lui valut un succès qu'il n'avait pas connu avec ses propres ouvrages. Enfin, il donna encore, en 1793, *la Patrie reconnaissante ou l'Apothéose de Beaurepaire*. Candeille a laissé en manuscrit les partitions de treize ouvrages qui n'ont pas été représentés.

CANDEILLE (Amélie-*Julie*), fille, élève du précédent, née et morte à Paris (1767-1834). En 1782, elle débutait à l'Opéra, dans *l'Iphigénie en Aulide*, de Gluck, et, en 1785, elle entrait à la Comédie-Française, où elle jouait successivement *Andromaque*, *Bajazet*, *Tancrède*, *Alzire* et *Arome*. Enfin, elle passait, en 1790, au théâtre du Palais-Royal. C'est là qu'elle fit jouer deux comédies : *Catherine* ou *la Belle Fermière* (1792), dont elle remplissait le principal rôle, et *Bathilde* ou le *Duo* (1793). En 1794, à la Comédie-Française, elle fit représenter *le Commissionnaire*. Enfin, en 1795, elle donna au théâtre de la République *la Bayadère*, qui échoua.

Elle ne devait plus connaître au théâtre que des revers. Elle vit tomber à l'Opéra-Comique, en 1807, *Ida* ou *l'Orphelin de Berry*, dont elle avait écrit les paroles et la musique, et de même, l'année suivante, à la Comédie-Française, une grande comédie intitulée *la Réconciliation*. Elle tournait alors vers d'autres branches de la littérature, elle publia *Lydie* ou *les Mariages manqués* (1809) ; *Bathilde, reine des Francs* (1814) ; *Souvenirs de Brighton, de Londres et de Paris* (1818) ; *Agnès de France* (1821) ; *Genevieve ou le Hameau* (1822) ; *Blanche d'Évreux* (1824) ; *Dictionnaire du bonheur*.

Julie Candeille a publié des concertos, des sonates et des fantaisies pour piano, ainsi que des romances et des morceaux de chant. Elle a été, en tout à la fois, chanteuse, actrice, claveciniste, harpiste, auteur et compositeur dramatique, poète, romancière, institutrice, elle fut amie de Grétry, de Méhul, de Fréjaville, de Fabre d'Églantine, de Garat, détestée de Napoléon Ier, protégée par Louis XVIII, et mourut enfin au seuil de la vieillesse, pauvre et délaissée.

CANDELA, bourg d'Italie (Apulie [Pouille, prov. de Foggia]) ; 6.397 hab. Vins estimés.

CANDÉLABRE (lat. *candelabrum* ; de *candela*, chandelle, et *labrum*, lèvre) n. m. Chandelier de dimension et de forme monumentales.

— Par ext. Grand chandelier à plusieurs branches : *Les* CANDÉLABRES aux supports ou aux colonnes qui supportent les lanternes destinées à éclairer les voies publiques et les monuments : *Les* CANDÉLABRES *des boulevards*.

— Poétiq. Luminaire quelconque :

La nuit rend aux cieux leurs étoiles pour phares,
Candélabres que Dieu prend à leurs sombres noeuds.
HUGO.

— Arbori. Arbre fruitier taillé de façon que deux branches mères qui partent du même point tout près du sol s'étendent horizontalement en sens inverses opposés, se redressent ensuite verticalement et portent en dessus un certain nombre de branches secondaires ou sous-mères.

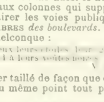
Arbre taillé en candélabre.

— Archit. Couronnement en bulbe, qui figure une torchère.

— ENCYCL. On donne le nom de *candélabres* aux supports plus ou moins élégants, placés dans les appartements, les passages, les voies publiques et destinés à recevoir une lampe, une lumière quelconque, un bec d'éclairage. La forme des candélabres, qui se modifie de mille manières, est susceptible

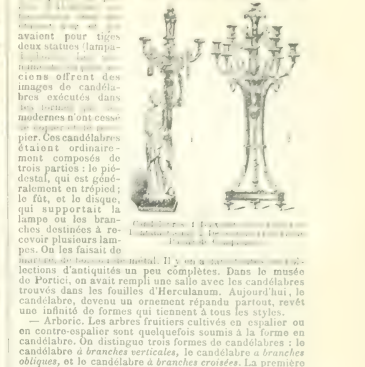

avaient pour tiges deux statues dampa-
[illegible]
ciens offrent des images de candélabres exécutés dans les [illegible]
modernes n'ont cessé [illegible]
pier. Ces candélabres étaient ordinairement composés de trois parties : le piédestal, qui est généralement en trépied ; le fût, et le disque, qui supportait la lampe ou les branches destinées à recevoir plusieurs lampes. On les faisait de [illegible] métal. Il y en a [illegible] lections d'antiquités un peu complètes. Dans le musée de Portici, on avait rempli une salle avec les candélabres trouvés dans les fouilles d'Herculanum. Aujourd'hui, le candélabre, devenu un ornement répandu partout, revêt une infinité de formes qui tiennent à tous les styles.

— Arboric. Les arbres fruitiers cultivés en espalier ou en contre-espalier sont quelquefois soumis à la forme en candélabre. On distingue trois formes de candélabres : le candélabre *à branches verticales*, le candélabre *à branches obliques*, et le candélabre *à branches croisées*. La première forme présente un grave inconvénient : la sève afflue en abondance au sommet des sous-mères, qui deviennent trop vigoureuses pour le maintenir à la partie basse, au contraire, se charge tellement de productions fruitières qu'elle est bientôt épuisée ; la partie moyenne seule est productive. On corrige ce défaut à l'aide de soins nécessaints, entre autres, de pincements qui tendent à diminuer l'excès de vigueur des sous-mères. L'inconvénient est moindre pour les arbres produisant des fruits à pépins, auxquels [illegible]

CANDÉLABRIE (*bri*) n. m. Bot. SYN. de BRIDÉLIE, et de CLÉISTANTHE.

CANDELARIA, ville de la république Argentine (Etat de Corrientes), sur le Parana. Cette ville, ancienne capitale de l'empire Guarani, fut un chef-lieu de mission au temps des jésuites. — Petite ville de l'archipel des Canaries (île de Ténériffe) ; 2.350 hab. Port ; place forte. — Bourg des Antilles espagnoles (île de Cuba [prov. de Pinar del Rio]) ; 6.300 hab.

CANDEL-COAL (*dél-kôl* — de l'angl. *candle*, chandelle, et *coal*, houille) n. m. Variété de houille anglaise, qu'on appelle également *cannel-coal*. V. ce mot. CANDLE-COAL.

CANDELETTE [illegible] proprement petite chandelle. [illegible] vient à rider les [illegible] aujourd'hui, Simples fausses blanchines de basse verrerie ou palan de renfort quand le palanquin de basse voile est simple. Le palan de candelette est fixé au bout d'une pantoufle.

CANDELO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 2.800 hab.

CANDES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Chinon, au confluent de la Vienne et de la Loire ; 388 hab. Magnanerie, prunes renommées. Eglise du XIIe siècle ; nombreuses traces d'anciennes murailles qui entouraient le village. Le *château de Candes*, situé sur les confins de la Touraine et de l'Anjou, et dont la construction remontait à la [illegible] d'intérêts souverains. Il fut [illegible] Chauve et assiégé par Geoffroy Martel, qui y trouva la mort en 1044. Philippe Auguste, Charles VII, [illegible] VIII et Louis XII l'habitèrent tour à tour.

CANDEUR (lat. *candor*, blancheur éclatante) n. f. Ingénuité résultant de l'innocence : *N'apprécier plus de franchise ni de* CANDEUR *d'un homme qui s'est livré à la cour*. (La Bruy.)

— *Candeur de cygne*, Blancheur de cygne au figuré ; extrême candeur, candeur absolue.

— SYN. Candeur, ingénuité, naïveté, simplicité [illegible] *deur* est toujours une qualité morale et fait penser à la personne en qui cette qualité réside. Les trois autres mots expriment aussi quelquefois une qualité personnelle, mais ils se disent souvent du style, du discours, des actions, et marquent plutôt ce qui plaît que ce qui éblouit. L'*ingénuité* est toujours à toute recherche, elle est passive en ce sens qu'elle se manifeste surtout dans des réponses provoquées par une interpellation directe. La *naïveté* est une simplicité d'enfant ; elle pousse à des questions et à des actes dont on ne sent pas toute la portée. Enfin, *simplicité* est un terme général dans lequel rentrent les trois autres.

— ANTON. Dissimulation, fausseté, finesse, fourberie, ruse, astuce, sournoiserie.

CANDI n. m. Bateau autrefois en usage sur la Seine.

CANDI (de l'arabe *quandi*, sucre de canne) adj. Dépuré, cristallisé, et à demi transparent, en parlant du sucre.

— Par ext. Enveloppé de sucre candi : *Des fruits* CANDIS.

— SYNONYME : *Les* [illegible]

— ENCYCL. Le sucre *candi* est obtenu en laissant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire. On le coule très chaud sur des fils. (Ce sucre cristallise rapidement. On l'emploie pour la fabrication des bonbons et sucreries de toute espèce.) V. SUCRE.

CANDIA CANAVESE, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.250 hab.

CANDIANO, cinq personnages de ce nom ont occupé à Venise la première magistrature de la république : **Candiano I**, élu doge en 887 et mort la même année ; — **Candiano II**, fils du précédent, élu doge en 932, mort en 939, qui étendit beaucoup les États de Venise par des conquêtes sur les Esclavons, les Dalmates, les Narentins, et soumit la ville de Comacchio ; — **Candiano III**, fils du précédent, élu en 942, mort en 959, qui se signala par une campagne vigoureuse contre les pirates de l'Istrie ; — **Candiano IV**, fils du précédent, élu doge en 959, et contre lequel se soulevèrent les Vénitiens révoltés par sa tyrannie. [Ils incendièrent son palais et le massacrèrent (976)] ; — **Candiano V** (Vital), frère du précédent, qui lui succéda après quelques mois d'intérrègne. [Il exerça le pouvoir quatorze mois, et mourut en 978, au couvent de Saint-Hilaire.]

CANDIDAT (*da* — lat. *candidatus*, même sens, proprem. vêtu de blanc) n. m. Aspirant à une fonction, un titre ou une charge : *Candidat à la députation, à l'Académie, au baccalauréat. Candidat officiel.* Aspirant à une fonction élective, qui est patronné par le gouvernement. « Non donné, dans quelques universités étrangères, et notamment en Belgique, au premier degré en *droit, philosophie, lettres, sciences naturelles* : *l'après candidatus.* Corps de troupes d'élite qui composaient la garde impériale : *Candidat de César ou du prince.* Ce mot désignait les candidats officiels qui, à partir de César, furent présentés aux suffrages des comices ou du sénat par le chef de l'État. (César et Auguste présentèrent des candidats aux charges inférieures au consulat. Auguste présenta d'abord la moitié des candidats, puis tous. Tibère étendit l'action du prince jusqu'aux consuls, dont l'élection fut confiée au sénat. Caligula revint au système d'Auguste. Vespasien établit définitivement la candidature officielle pour toutes les charges.)

— ÉTYMOL. Antiq. rom. Ce mot signifie littéralement *blanchi*, et vient de la coutume des *candidats* de se vêtir d'une toge d'un blanc éclatant, dû à une préparation crayeuse. On distinguait la *candidature légale*, et la *candidature bénévole*. La première consistait dans l'accomplissement des conditions nécessaires pour être candidat : déclaration de candidature devant le consul, et agrément par celui-ci, par le sénat et par les tribuns ; conditions d'âge ; présence à Rome au moment des comices. Il arriva que César, quand il fut consul, fut le moyen invoqué contre lui, d'où sortit la guerre civile.

Par candidature bénévole on entendait la brigue (*ambitus*) ou action électorale par laquelle on cherchait à se concilier les suffrages. Tous les moyens étaient bons : promesses et offres d'amitié, largesses aux tribus, telles que jeux, repas publics, flatteries, dont la plus populaire consistait à affecter de saluer par son nom chaque citoyen influent dans son quartier. Le candidat était aidé dans cette tâche par des esclaves spéciaux (*nomenclatores*) qui lui soufflaient le nom et le surnom rapidement sur chacun, les renseignements indispensables. L'argent n'était pas épargné, bien que plusieurs lois eussent été promulguées pour réprimer les excès de la brigue. Enfin, dans les temps troublés, quand il avait pu faire la corruption, la crainte des esclaves armés et des gladiateurs au service des candidats l'accomplissait.

CANDIDATURE (rad. *candidat*) n. f. Action de briguer une fonction, une dignité, etc. ; état de celui qui se met ainsi sur les rangs : *Poser sa candidature à... Combattre la* CANDIDATURE *de... Candidature officielle*, Celle qui est patronnée par le gouvernement. (Se dit surtout quand il s'agit d'élections législatives.)

— Candidature bénévole. Doctorat, dans quelques universités étrangères, notamment en Belgique : CANDIDATURE *en sciences naturelles.*

— ÉTYMOL. Rad. *Candidatures multiples.* Une loi du 17 juillet 1889, qui n'est applicable qu'aux élections à la Chambre des députés, interdit en France, sous des sanctions diverses, les candidatures multiples. Cette loi a eu pour but de mettre obstacle à toutes manœuvres frauduleuses. Il ne peut être candidat dans plus d'une circonscription ; tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections, générales ou partielles, doit, tout d'abord, et, au plus tard, le troisième jour avant celui du scrutin, faire connaître par une déclaration déposée à la préfecture du département intéressé, dans quelle circonscription il entend être candidat.

CANDIDE (lat. *candidus*, blanc) adj. Blanc. (VIDEN.) Plein de candeur : *Un homme* CANDIDE. *Une âme* CANDIDE. ¶ Qui annonce, qui prouve la candeur : *Visage* CANDIDE. *Procédé* CANDIDE.

— Par euphémisme. Un peu trop crédule, naïf, bête.

— Substantiv. Celui qui a de la candeur : *Le* CANDIDE *reste en arrière.* (Du Rozoir.)

CANDIDE (v. étymol. à l'art. précéd.) n. m. Nom spécifique d'un papillon, du genre piéride.

CANDIDE (saint), soldat romain, martyr de la légion thébaine. Ses reliques ont été transportées à l'abbaye des bénédictins de Wazor (Lorge), avec celles de saint Victor, de la même légion. L'Église célèbre sa fête le 16 janvier.

Candide, conte philosophique de Voltaire, qui parut en 1759 sous ce titre : *Candide ou l'Optimisme, traduit de l'allemand de M. le docteur Ralph, avec les additions qu'on a trouvées dans la poche du docteur lorsqu'il mourut à Minder, l'an de grâce 1759.* La philosophie de Leibniz, proclamant que *tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles*, était en grande faveur à cette époque. Et cependant, un tremblement de terre venait de ruiner les principales villes du Maroc et de renverser Lisbonne. A ce cataclysme s'ajoutaient les calamités de la guerre de Sept ans ; de tous les points du monde s'élevaient les gémissements de l'humanité. Le moment était bien choisi pour attaquer l'optimisme.

Les principaux personnages sont Candide lui-même, son valet Cacambo, sa maîtresse Cunégonde, et le frère de celle-ci ; le docteur Pangloss, qui prétend que tout est bien, et le savant Martin, qui soutient que tout est mal ; enfin, une vieille, très remarquable, ex-princesse dont une fesse a été mangée durant un siège. Il faut y ajouter un certain nombre de comparses, dont le rôle a son importance. Tous ces gens se débattent au milieu de la plus incroyable série de malheurs. Et à chaque infortune nouvelle, le « tout est pour le mieux » de l'optimisme philosophique revient comme un refrain ironique.

Les deux épisodes le plus souvent rappelés sont le souper où Candide et Martin se rencontrent avec six inconnus qui se trouvent être six rois détrônés, puis le séjour de Candide au pays d'Eldorado, patrie imaginaire de la justice et du bonheur dans la vertu.

Candide, à la fin, retrouve Cunégonde laide, quinteuse et laveuse de vaisselle, tandis que Pangloss, échappé par miracle à la mort, rame sur les galères. Il le délivre et se retire dans une métairie qu'il achète. La, plongé dans ses richesses, fatigué par les souffrances, désabusé de ses illusions, instruit par l'exemple d'un sage laboureur, il coule encore des jours tranquilles avec le docteur, Martin, Cacambo et Cunégonde, qui exercent leurs talents et cultivent leur jardin. Comme il n'avait pas d'opinion arrêtée, il a profité des leçons de l'adversité, tandis que Pangloss et Martin discutent à l'envi et se prouvent à qui mieux mieux, sans espoir de se convaincre, l'un que tout est bien, l'autre que tout est mal.

Livre de polémique, *Candide* a tué l'optimisme par le ridicule ; conte philosophique, il se distingue par des contrastes saillants, des rapprochements inattendus, de l'esprit jeté partout à pleines mains. Tour à tour il émeut, il fait rire, il irrite aussi ; mais les idées sont admirablement servies par un style alerte, ingénieux, piquant.

CANDIEMENT adv. En blanc. (Vieux.) ◊ Avec candeur ; d'une manière candide : *Avouer* CANDIEMENT.

CANDIDO (Pierre DE WITTE, dit), peintre, statuaire et architecte belge, né à Bruges vers 1548, mort à Munich en 1628, alla se fixer de bonne heure en Italie, et travailla, à Florence, à la décoration de la coupole de Santa-Maria-del-Fiore. Il passa ensuite en Bavière, et construisit, à Munich, le palais de l'archiduc Maximilien. Le magnifique tombeau de marbre noir de l'empereur Louis IV, que renferme la cathédrale de cette ville, est dû également au ciseau de cet artiste. D'autres villes de Bavière, notamment Augsbourg, renferment des œuvres de Pierre Candido, qui passa des ateliers du style italien dans l'Allemagne du Sud.

CANDIE, île du sud de l'Archipel, appelée *Crète* par les anciens et *Gérid* par les Turcs. V. CRÈTE.

CANDIE, ville maritime de l'empire ottoman, sur la côte septentrionale de l'île de Crète. Ch.-l. du vilayet de l'île, dont l'administration est régie par des règlements spéciaux ; port franc ; 30 000 habitants et forts. Savonneries ; source minérale. Port sans valeur, par suite d'ensablements successifs. Le commerce consiste en importation d'objets manufacturés et en exportation de peaux brutes, cire, miel, vins, huiles et savons. Musée. Ruines nombreuses d'édifices construits au moyen âge.

Candie fut fondée par les Arabes au IXe siècle. Prise ultérieurement par les Grecs du bas-empire, elle passa aux Vénitiens, qui l'occupèrent, en même temps que l'île entière, jusqu'à la conquête ottomane, en 1669. — *Le district de Candie* a 93.100 hab. V. CRÈTE.

CANDIN, commune d'Espagne (Leon [prov. de Léon]) dans le pays montagneux appelé Vierza, 2.200 hab. Mines de pétrole, de fer, de cuivre, de plomb argentifère. Fromages.

CANDIOTE n. f. Sorte de danse particulière aux habitants de l'île de Candie : Air sur lequel cette danse s'exécute.

— ÉTYMOL. La *candiote* est une danse que les Grecs modernes tiennent de leurs ancêtres. Les danseurs cherchent à imiter les détours d'un labyrinthe, en rappelant l'épisode de Thésée et d'Ariane, qui a donné naissance à ce divertissement, ainsi que le raconte Homère dans la description du bouclier d'Achille (*Iliade*).

CANDIOTE, personne née dans l'île de Candie, ou qui l'habite. — *Les* CANDIOTES.

— Adjectiv. Qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les pirates* CANDIOTES.

CANDIR (rad. *candi*) v. n. Se cristalliser et prendre une demi-transparence. (Ne s'emploie qu'avec le verbe Faire) : *Faire* CANDIR *du sucre.*

Candi, ie part. pass. V. CANDI.

Se candir, v. tr. Se cristalliser : *Sucre qui* SE CANDIT *mal.*

— Par ext. Se couvrir de sucre cristallisé : *Des fruits qui commencent à* SE CANDIR.

CANDISATION (*za-si*) n. f. Cristallisation du sucre en sucre candi. (V. SUCRE.) ◊ Opération par laquelle on enveloppe des fruits d'une couche de sucre cristallisé.

CANDISH ou **CAVENDISH**. Biogr. V. CAVENDISH.

CANDISSOIRE (*di-so-ar'*) n. f. Vase dans lequel on fait candir les fruits et autres substances que l'on veut recouvrir de sucre cristallisé. V. SUCRE.

CANDITE n. f. Nom donné à une variété vitreuse de spinelle noir, qui se trouve dans le district de Candy (île de Ceylan) et qui est essentiellement formée de magnésie et d'oxyde de fer.

CANDJIAR (*kan-ji-ar*) n. m. Armur. V. KANDJAR.

CANDLE (*kandl'* — mot angl. signif. *chandelle*) n. f. Ancienne unité photométrique encore un peu usitée en Angleterre, représentant par l'intensité lumineuse d'une bougie de spermaceti de 22mm de diamètre, brûlant 120 gr. à l'heure ; cette intensité est équivalente environ à 0,119 de carcel.

CANDOLLE (Augustin-Pyramus DE), botaniste, né et mort à Genève (1778-1841). Il descendait d'une famille noble de Provence, réformée, qui s'était fixée à Genève au XVIe siècle. Après la réunion de Genève à la France, Candolle vint à Paris, où, en même temps qu'il se préparait au grade de docteur en médecine, il s'adonnait à l'étude de la botanique. Remarqué par Desfontaines, il set chargé par lui, à vingt ans, de publier une *Histoire des plantes grasses* (1799-1803). Choisi, en 1802, par Cuvier, pour le suppléer dans la chaire d'histoire naturelle du Collège de France, il prend, en 1804, le grade de « docteur en médecine » avec une thèse célèbre *Sur les propriétés médicinales des plantes*. Lamarck lui confie la rédaction de la 2e édition de la *Flore française*, dont il fait un ouvrage entièrement nouveau. En 1806, il avait été chargé par le ministre de l'Intérieur de relever, en cinq ans, l'état de l'agriculture dans l'empire français ; les *Rapports sur ses voyages botaniques et agronomiques* (1813) forment une étude très complète de la géographie botanique et agricole de la France. Professeur de botanique aux facultés de Montpellier (1808), il y fait triompher les principes de la méthode naturelle inaugurée par de Jussieu, et publie sa *Théorie élémentaire de la botanique* (1813), qu'il regardait comme la partie capitale de son œuvre entière. La théorie est fondée sur l'unité de plan de composition organique et considère les faits de soudure, d'avortement et de dégénérescence des organes comme des moyens d'expliquer les aberrations qui s'écartent d'une symétrie normale. La seconde Restauration le décide à quitter la France pour sa ville natale, qui venait de s'agréger à la Confédération helvétique : il y trouve un accueil chaleureux de ses compatriotes qui fondent pour lui une chaire d'histoire naturelle et un jardin botanique. Il fait paraître alors (1817) le premier volume d'un *Système naturel des végétaux* (*Regni vegetabilis systema naturale*), immense ouvrage dans lequel il proposait de dresser le catalogue complet de toutes les espèces connues, avec leurs variétés. Après la publication du second volume (1820), il restreint son œuvre et la transforme en un *Prodrome* (*Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*), qu'il a laissé inachevé. Il a publié, entre temps, son *Cours de botanique*, en deux parties (*Organographie végétale*, 1827 ; *Physiologie végétale*, 1832), et a exercé une influence considérable sur le développement des études botaniques, dont Genève devint le foyer pendant plusieurs années.

Candolle

CANDOLLE (Alphonse DE), naturaliste suisse, fils du précédent, né à Paris en 1806, mort à Genève en 1893. Il succéda à son père dans sa chaire de botanique, à Genève, et continua le *Prodrome* (1824-1874), qu'il arrêta aux dicotylédones, et auquel il donna un complément sous le nom de *Monographie phanerogamarum* (1878-1883). Il s'est occupé spécialement de la géographie botanique (1855), ainsi que de l'*Origine des plantes cultivées* (1883). Il s'est attaché enfin à formuler les *Lois de la nomenclature botanique* (Congrès international de botanique de Paris, 1867) et *Nouvelles remarques* (1883) par de *Nouvelles remarques sur la nomenclature botanique.*

CANDOLLE (Casimir DE), botaniste suisse, fils du précédent, né à Genève en 1836, a publié d'importants travaux, tant sur la morphologie générale des végétaux (*Considérations sur la morphologie et la phyllotaxie*, 1881), que sur leur anatomie (*Anatomie comparée des feuilles chez les familles de dicotylédones*), et leur physiologie (recherches diverses sur la germination, etc.).

CANDOLLÉE (*do-lé* — de *Candolle*, n. pr.) n. f. Genre de dilléniacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent en Australie. (Ce nom s'applique encore, comme synonyme, aux genres mengiésie, niphobole, plagiochile, radule et stylidie.)

CANDOLLELLE (*do-lèl'* — de *Candolle*, n. pr.) n. f. Genre de végétaux cryptogames hémazoaires, correspondant aux genres bacillaire et diatome, mais qui n'a pas été adopté.

CANDON, ville de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines [île Luçon]) ; 18.000 hab. Filage et tissage de coton. Cette ville date de 1524.

CANDONA ou **CANDONE** n. f. Genre de crustacés ostracodes, famille des cypridés, caractérisés par l'absence de fascicules de soies aux antennes inférieures et d'appendice branchial aux pattes-mâchoires ; leur œil est simple. Ils vivent dans l'eau stagnante des vases. L'espèce type est la candone blanche (*candona candida*) ; elle habite, ainsi que la *candona reptans*, les eaux douces des régions tempérées.

CANDORIER ou **CANDOURIER** (Jean), maire de La Rochelle, sous Charles V. Il réussit à convaincre le chef de la garnison anglaise, Philippe Mancel, qu'il avait reçu du roi d'Angleterre une dépêche portant l'ordre de passer en revue la garnison en dehors de la citadelle. Lorsque la citadelle fut dégarnie de ses défenseurs, une troupe de Rochelais prit position pour fermer le retour aux Anglais, qui furent obligés de mettre bas les armes. Du Guesclin vint ensuite prendre possession de la ville au nom du roi de France, qui récompensa Candorier en lui octroyant des lettres de noblesse.

CANDRA (se prononce *Tchandra*) n. m. La lune, et aussi le dieu de la lune, dans la religion hindoue. En tant que corps céleste, la lune est considérée comme la chevelure de Çiva. Elle est considérée comme le réservoir inépuisable de l'*amrita* [amrita], « liqueur d'immortalité, ambroisie », ou du *soma*, « liqueur de la libation ». Considérée, le rôle de Cendrillon, bienfaisant, et il est représenté sous l'apparence d'un archer monté sur un char à trois roues, traîné par dix chevaux blancs.

CANDRA-BHÂLA. Relig. ind. V. TCHANDRA-BHÂLA.

CANDRAGUPTA (se prononce *Tchandragoupta*), roi de l'Inde, identifié au *Sandracottos* de Mégasthènes et d'Arrien, qui régna, de 315 à 291 avant notre ère, à Pâtaliputra (la *Palibothra* des Grecs), après avoir renversé, à la tête d'une bande de proscrits, le roi çoûdra détesté et méprisé, Mahâpadma Nanda. Il lutta avec succès contre Séleucus Nicator et le força à lui envoyer Mégasthènes pour traiter de la paix. Il fut le fondateur de l'illustre dynastie *Maurya*, sous laquelle l'Inde atteignit l'apogée

de sa grandeur pendant le règne de son petit fils, Açoka le Grand. Il trahit avec la même impartialité le brahmanisme, le djainisme et le bouddhisme. Son règne marque la première date positive de la chronologie indienne, et marque le début de l'expansion du bouddhisme.

CÂNDRAPRABHA sp. prénomes *Tchandraprabha*, lutteur *Djina* Jina ou *Tirthankara* de la religion djaine, étant fils du roi Mahâsena, descendant d'Ikchwa-Kou, le fondateur de la race solaire. Ou dit qu'on les sauvegardera gnant 150 toises et qu'il vécut un million d'années. Ses images portent un croissant pour *tchanda* tchha ou ambrosie distinctif.

CANDRA-VAMÇA sp. prénomes *Tchandra-vamça*, nom d'une race de l'Inde qui prétendaient être les descendants de la lune, par opposition avec une lignée royale, nommée Sourya-vamça, qui se disait issue du soleil. Les *Pândavas*, ancêtres du héros Krichna, et les *Pandyas*, de qui descendaient les deux familles ennemies de Kourou et de Pandou, dont la lutte fait le sujet du Mahâbhârata, appartenaient à cette race lunaire. La dynastie des rois de Djaïl, ou Djinaïres, se réclamant aussi de la même origine mythique.

CANDY ou **KANDY**, ville et ancienne capitale de l'île de Ceylan Asie anglaise : 10.000 hab. environ. Elle est située dans l'intérieur de l'île, sur les premières assises du plateau central. Son altitude, 500 m. lui donne un climat agréable ; Candy est le sanatorium de Colombo, capitale actuelle, à laquelle on trouve de cet la relie. Rois du pays : les anciens princes singhalais ; temples nombreux dans les colonies sacrées ; monument du Bouddha ; jardin botanique. Visitée par les Portugais dès 1500, elle fut occupée par les Anglais en 1815.

CANDYS *dys* ... du gr. *kandus* ; m. Sorte de longue robe qui était le vêtement des Mèdes, des Perses et des Parthes, et que Cyrus fit porter à ses soldats.

CANE (quelquefois du german. *kahn*, bateau) n. f. Femelle du canard. ‖ Nom vulgaire de plusieurs oiseaux aquatiques. *Cane carme*, Grèbe cornu. ‖ *Cane du Cap* ou *de Guinée*, Canard musqué. ‖ *Cane de mer à collier blanc*, Eider. ‖ *Cane à collier*, Bernache. ‖ *Cane à tête rousse*, Canard milouin. V. CANARD.

— Loc. pop. *Marcher comme une cane*, Marcher en se dandinant, à la manière des canes. ‖ *Faire la cane*, Faire le poltron, se sauver précipitamment, par allusion sans doute à une cane, qui fait le plongeon pour échapper au chasseur. ‖ Se sauver autrefois au propre, dans le sens de Se sauver rapidement, pour échapper à quelque danger.

— Prov. :

Quand les canes vont au chaup,
La pannerne va devant.
La deuxième soit la première, etc.
(*Vieille chanson*)

(Ces vers se citent parfois, en manière de proverbe, pour se moquer d'une affirmation évidente jusqu'au ridicule, et aussi pour railler des personnes qui se font des politesses cérémonieuses pour se céder le pas.)

CANEBERGE n. f. Bot. Syn. de CANNEBERGE.

CANEBIÈRE n. f. Agric. V. CANNEBIÈRE.

CANEBUTIN n. m. S'entendait anciennement d'un panier de jonc tressé, employé surtout dans le Nord pour transporter les bouteilles, et aussi de toute fiole clisée.

CAÑEDO, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), dans la vallée du fleuve Miño ; 5.750 hab. Elève de bétail, tanneries. — Village de Portugal (Beira) ; 2.500 hab.

CANÉE (La), ville maritime de l'empire ottoman, à 100 kilom. environ de Candie, sur la côte nord-ouest de l'île (Crète) et chef-lieu du district du Kissamos, la capitale de l'île, ch.-l. de sandjak. Anc. *Cydonia* ; 19.000 hab. Population mi partie hellène et turque. Bon port, place de guerre importante. Evêché latin et évêché grec-orthodoxe. Fabriques des vasques, des cordages, des bottes, des pruneries, principal entrepôt commercial de l'île. Importation considérable d'objets manufactures. Exportation des produits du pays : laines, fruits, laines, etc. Après la ruine de l'empire d'Orient au XIIe siècle, La Canée fut occupée par les Vénitiens, leurs comptoirs commerciaux eurent une grande prospérité jusqu'à la conquête ottomane au XVIIe siècle. — Le *district de La Canée* à 60.000 hab. V. CRÈTE.

CANÉFICE altérat. créole de l'espagn. *canafistola*, même sens. n. f. Bot. Syn. de CASSE. ‖ On dit aussi CANAFISTOLA, CANAFISTULA, CANEFICIER, et CANFICIER.

CANÉFICIER ... m. Lin. des noms communs de la casse ou casier. ‖ *Canéficier bâtard*, Nom commun de la casse bâtarde. (On dit aussi CANIFICIER.)

CANE HILL, localité des Etats-Unis (Etat d'Arkansas) ; 1.475 hab. Le général fédéral Blunt y battit 4.000 confédérés, commandés par le général Marmaduke (1862).

CANELLACÉES ou **CANELLÉES** (du lat. *canella*, cannelier) n. pl. Groupe de plantes qui tient lieu de transition entre les *canellées*, et regardé par les uns comme une famille distincte, par les autres comme une simple tribu des magnoliacées. (*Sing.* CANELLACÉE ou CANELLÉE).

CANELLE lat. *canella* n. f. Bot. V. CANNELLE.

CANELLI, comm d'Italie Piémont (prov. d'Alexandrie), sur le Belbo ; 5.460 hab. Vins, savonneries, tanneries.

CANELLITE n. f. Nom donné à un type de roche microlitique pierreuse sporadosodaïque oligosidère, de structure informe, composée de monzonite et de limerickite du nouveau type dans les matériaux de treize chaînes d'îles.

CANELLO n. m. Bot. Syn. de DRIMYS.

CANELO n. m. Variété d'arbre originaire de la Colombie dont le bois simulone en charpente. Il sert aussi à construire de petites embarcations, à cause de son impuissance presque absolue.

CANELONES ou **GUADALUPE**, ville de l'Uruguay, sur le *Canelon Chico*, tributaire du rio de Santa-Lucia ; 3.600 hab. Fonderie de fer, centre agricole. Ch.-l. du *dép. de Canelones* (68.650 hab.), le plus peuplé de l'Uruguay après celui de Montevideo.

CANENTE (*qui chante*), fille de Janus, ainsi nommée à cause de la beauté de sa voix, épouse Picus. Circé ayant changé son mari en pivert, elle en éprouva de vives douleurs, qu'elle se consola de la perte de son époux en pleurant jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Cet episode mythologique a fourni à Houdard de Lamotte le sujet d'une tragédie lyrique dont Colasse composa la musique, et qui fut représentée en 1700.

CANEPETIÈRE (*ti-èr*) n. f. Non vulgaire de la petite ortarde, qui n'est guère plus grosse qu'un canard.

Canepetière.

— ENCYCL. La *canepetière* recherche de préférence les lieux arides et découverts, se nourrit d'insectes, de vers et de graines. Sa chasse est très difficile, à cause de la sauvagerie de cet oiseau qui, constamment aux aguets, se laisse difficilement approcher. La canepetière court très vite et très loin dès qu'elle s'est posée. Sa chair est très délicate. Dans le midi de la France, on l'appelle vulgairement *femelle de faisan* ; en Algérie, elle porte le nom de *poule de Carthage*.

CANÉPHORE (gr. *kanêphoros*, porte-corbeille ; de *kanôn*, corbeille d'osier, et *phoros*, porteur) n. f. Antiq. gr. Nom donné à des jeunes filles de distinction, qui, dans certaines processions, portaient sur la tête les corbeilles sacrées contenant les offrandes et les ustensiles du sacrifice.

Canéphore archaïque.

— Archit. Statue décorative, portant une corbeille sur la tête.

— Bot. Genre de rubiacées, tribu des mussendées, renfermant des arbrisseaux à feuilles opposées, de Madagascar.

— ENCYCL. Antiq. gr. Les *canéphores* sont mentionnées surtout à Athènes. Les canéphores figuraient dans les fêtes de Dionysos et de Déméter, surtout dans la grande fête d'Athénâa Polias, à la célèbre procession des panathénées. Elles sont représentées à ce titre sur la frise du Parthénon. D'ailleurs, c'était un mot familier aux artistes de l'antiquité, sculpteurs, peintres, graveurs en pierres fines. Le type paraît en avoir été fixé par Polyclète et Myron, qui représentaient les canéphores dans l'attitude de la marche, un des bras baissés pour relever la robe, l'autre levé pour maintenir la corbeille. Le mot a souvent inspiré aussi des artistes modernes, par exemple Raphaël et Titien.

CANÉPHORIES (*ri*) n. f. pl. Nom de diverses processions où figuraient des canéphores. ‖ Une des cérémonies qui précédaient les noces. (La veille du mariage, la jeune fille portait une corbeille d'offrandes au temple d'Artémis ou d'Athéna, pour se rendre la déesse favorable.)

CANÉPHORINÉS n. m. pl. Tribu d'annélides tubicoles, dont le genre type est le térébellide, et qui appartient à la famille des térébellidés. — *Un* CANÉPHORINE.

CANEPIN n. m. Se disait anciennement de la peau très fine dédoublée des gaus de chèvreau, d'agneau et de chamois, et qui servait aux travaux de fine maroquinerie, à la ganterie, etc., et aussi à encapuchonner les bouteilles.

— ENCYCL. Les gants de *canepin* qui venaient d'Italie, aux XVIe et XVIIe siècles, étaient si fins qu'on en pouvait faire tenir une paire entre deux coquilles de noix. Au XVIIe siècle, on les appelait *gants en cuir de poule*. C'est la partie du canepin qui se composait les peaux de cygne des éventaillistes. On a encore donné ce nom à un papier fait de la pellicule libérienne du tilleul, en usage dans l'antiquité.

CANÇQUIN ou **CANNEQUIN** (*kin*) n. m. Toile blanche de coton provenant des Indes.

CANER v. n. Pop. Faire le poltron, avoir peur.

CANÉRINIE (*ni*) n. f. Genre de composées-anthémidées, fondé pour une plante herbacée, cespiteuse, tomenteuse, originaire des monts Ala-Taou, dans l'Asie moyenne.

CANÉS ou **CANNES** (Francisco), philologue espagnol, né à Valence en 1766, mort à Madrid en 1795. Il se rendit à Damas pour y étudier les langues orientales, et donna, de retour en Espagne, une *Grammaire arabe* avec un *Dictionnaire arabe-espagnol* (1777), et, plus tard, un *Dictionnaire espagnol-arabe* (1787).

CANESOU n. m. Cost. V. CANEZOU.

CANESTEAU (*nèss-to*) n. m. Corbeille à bords garnis de liège, qui sert, quand on relève les grandes lignes de fond ou cablières, à accrocher les hameçons dans le liège, afin d'éviter de les emmêler.

CANESTRINI (Giovanni), naturaliste italien, né à Rivo en 1835. Il s'est attaché à répandre les doctrines de Darwin, dont il a traduit des ouvrages. On lui doit : *Trattato sull'origine dell'uomo* 1866 ; *L'uomo dell'Italia* 1872 ; *Cenni preistorici zoologici* ; *Antropologia* 1873 ; *Antropologia e zoologia* 1873 ; *Antropologia e zoologia* 1874 ; *Le Teorie dell'evoluzione* 1875 ; *Agricoltura* (1880) ; etc.

CANET, comm. de l'Aude, arrond. et à 15 kilom. de Narbonne ; 1.313 hab. Vins estimés ; huileries. — Des constructions importantes portent le même nom dans l'Aveyron, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

CAÑETE, ville du Pérou (départ. de Lima), près de l'océan Pacifique ; 3.500 hab. Culture de canne à sucre.

CAÑETE LA REAL, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga] ; 12.000 hab.

CANETE (don Manuel), orateur espagnol, né à Séville en 1822, mort à Madrid en 1881, nommé orateur de l'Académie royale. Poète lyrique, il se distingue dans ses odes par la force et l'élégance de l'expression et par l'originalité. Auteur dramatique, il fit représenter avec succès : *Un retrato en miniatura*, *El duque de Alba*, *la Expresión* et *Los* etc. Enfin comme, critique, il contribua à relever de l'art dramatique en Espagne.

CANETEAU ... m. Vieux.

CANETIER v. n. Marcher comme une cane, en se dandinant. (Vieux.)

CANETIERE ... m. Machine au moyen de laquelle on charge de canettes. ‖ Machine au moyen de laquelle on charge de fil ... dit aussi CANNETIÈRE, et CANNETEUSE.)

CANETILLE (*ll* mill.) n. f. Techn. V. CANNETILLE.

CANETON n. m. Nom vulgaire du jeune canard, du petit de la cane. *Le canard commun ne produit qu'un canneton* (Buffon).

CANETTA (Don Andrés Hurtado de Mendoza), homme d'Etat espagnol, mort à Lima en 1560. Il était gouverneur de Cuenca en 1555, lorsqu'il fut envoyé par Charles-Quint au Pérou, comme vice-roi (1557) ; il y rétablit le calme qui avaient troublé les factions des Pizarre et des Almagro, réprima diverses révoltes, mais se fit un grand nombre d'ennemis par son excessive sévérité. Rappelé par Philippe II, il en mourut, dit-on, de chagrin.

CANETTE (*nèt* — rad. *cane*) n. f. Sorte de vase en verre épais et solide, avec ou sans bec, et spécialement employé pour le débit de la bière. (Au moyen âge, seulement parfois dans le sens de burette ecclésiastique.)

— Par ext. Capacité de la canette. ‖ Bouteille contenant une canette. ‖ Quantité de liquide contenue dans la canette.

— Blas. Petite cane qui est représentée de profil et les ailes serrées, comme les merlettes, mais qui se distingue de celles-ci en ce qu'elle a un bec et des pattes. (Elles symbolisent les pays marécageux, et on les représente généralement en nombre sur l'écu.)

D'argent à trois canettes.

— Chass. Variété de sarcelle.

— Jeux. Nom que les enfants donnent à leurs billes, dans quelques départements. ‖ Jeu dans lequel on se sert de ces billes.

— Sorte de coiffure, dans la Wistre.

— Techn. Petit rouleau de papier sur lequel la poulie-navette dévide le fil. Son introduit dans les trous et les ... nides des navettes ... Les ... Les ... Supportant la navette ... Le ... l'une et glissant dans un ... Pour ... à tisser la soie. ... contenu dans la navette, et autour duquel on enroule le fil de lin, chanvre, coton ou soie, qui est destiné à constituer la trame d'une étoffe dans le métier à tisser ou à faire la couture, la broderie, etc. ... dans la ... coudre. (Pour enrouler le fil sur les canettes, on se sert d'une machine appelée *canettière* (*ne* canettière).) ‖ En passementerie, canette est synonyme de CANNETILLE. (On nommait très anciennement *soie canette* [XIIIe s.] la soie plate et simple, et c'est de là qu'est venu le mot de canettille, désignant à l'origine un passementerie plat.)

Canette.

— ENCYCL. Dans le langage ancien, on appelait *canette* ou *cane* toute cruche, toute buire à anse, ordinairement munie d'un couvercle et toujours comportant une anse. La canette, comme pour le cabaret pour les liquides, variait suivant les pays : celle de Franche-Comté était de deux pintes, celle de Portugal de trente-trois onces, etc.

CANEUR n. m. et adj. Pop. Peureux, poltron.

CANEVA, ville d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 5.200 hab.

CANEVAS ... m. ... form. *canève*, chanvre, ... Ital. *canevaccio*, qui a la même origine) n. m. Toile écrue, de lin ou de chanvre, très claire et divisée en petits carreaux, qui sert à exécuter la tapisserie et la dentelle à l'aiguille. ‖ Tissu de coton très clair et divisé en petits carreaux, qui sert aux mêmes usages que le précédent. ‖ Tissu de soie, très clair et à très petits carreaux, qui est employé pour faire divers ouvrages de passementerie. ‖ Très grosse toile écrue, de lin, de chanvre ou de fil d'étoupe, qui sert à confectionner les torchons. ‖ Grosse toile de chanvre écru, qui a pour destination à peu près exclusive de renforcer l'intérieur de certaines pièces des vêtements. ‖ Grosse toile de chanvre, très forte et très serrée, qui se fabriquait anciennement en Hollande pour la voilure des navires. ‖ *Canevas de Gênes*, Drap de soie, de provenance italienne, et qui date du XVIe siècle.

— Par ext. Ouvrage de broderie sur canevas.

— Plan, ébauche, ensemble des lignes ou points principaux d'un ouvrage.

— Fig. Fonds, matière, donnée, ensemble des idées principales ordonnées et classées : *Le* CANEVAS *d'un roman*. ‖ Plan de comédie, avec actes, scènes, situations détaillées, sur lequel les comédiens du Théâtre-Italien improvisaient autrefois leurs pièces : *Jouer* UN CANEVAS.

— Fam. *Broder le canevas*, Embellir, donner à un récit des développements de pure fantaisie.

— Géol. *Canevas géologique*, Système de lignes qui figurent sur une carte les méridiens et les parallèles.

— Mus. Paroles écrites sur un air, sans préoccupation du sens, et seulement pour servir de modèle à d'autres paroles.

— Polit. En Angleterre, Ensemble des démarches, des intrigues par lesquelles un candidat prépare son élection.

— SYN. Canevas, crayon, croquis, ébauche, esquisse. *Canevas* est le fond sur lequel l'artiste fera plus tard son ouvrage, en le remplissant des figures nécessaires. Un *crayon* est une esquisse légère, qui ne donne qu'une faible idée de l'ouvrage. Le *croquis* est une mauvaise petite esquisse faite ou brochée en courant. L'*esquisse*, à son tour, est une représentation de l'ouvrage faite en dehors de ce ouvrage même : si elle est faite avant, elle devra

servir de modèle à l'artiste : si elle est postérieure, elle en diminue l'intérêt, quelque habile que puisse être l'ouvrage sous les yeux. Enfin, l'*ébauche* est le travail commencé, encore imparfait, de ces premiers traits que l'artiste conservera dans la suite de son travail et auxquels il ajoutera les couleurs et les ombres.

CANEVASSER v. n. En Angleterre, Faire son canevas, intriguer pour se faire élire.

CANEVASSIER (*va-si-é*), **ÈRE** n. Qui fait ou vend du canevas. ‖ Linger ou lingère. (Dans ce dernier sens, on disait aussi CANEVASSIER-TOILIER.) [Vieux.]

CANEVEAU (*vo* — rad. *canevas*) n. m. Grosse toile à voiles.

CANEVETTE (*vèt'* — de l'ital. *canovetta*, même sens, dimin. de *canova*, cave, cellier) n. f. Cave spéciale des officiers, consistant en un coffre à compartiments.

CANEY, village des Antilles, Cuba, dans la sierra del Cobre; 8.700 hab. Mines de fer. C'est le seul point de la colonie où existent encore quelques descendants de la race indienne qui habitait Cuba au moment de la conquête espagnole. Jusqu'en 1844, Caney conserva les privilèges accordés par la reine Isabelle Ire aux Indiens d'Amérique, qui ne payaient pas d'impôts au gouvernement espagnol.

Femme du XVIIe s. vêtue d'un canezou.

CANEZOU ou **CANESOU** n. m. Corsage de lingerie, dentelle, etc., avec ou sans manches, destiné à couvrir, à protéger le vrai corsage de la robe, ou à en tenir lieu.

CANFANARO, bourg d'Austro-Hongrie (Istrie); 2.900 hab.

CANFELD (Guillaume DE FILOR, dit **Benoît de**), capucin, né en Angleterre, à Canfeld (Essex), en 1564, mort en 1610, passa une partie de sa vie en France, où il gouverna plusieurs couvents de son ordre. On a de lui plusieurs ouvrages ascétiques.

CANFRANC, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), dans le val pyrénéen de *Canfranc*, parcouru par l'Aragon; 770 hab. A l'extrémité de cette vallée, entre elle et la vallée française de la frontière hispano-française, s'ouvre le *col de Canfranc*, ou de Somport, ou d'Urdos, le point d'accès le plus facile entre la France et l'Aragon (1.640 m.). V. PYRÉNÉES.

CANGA-ARGUELLES (don José), homme d'Etat espagnol, né dans les Asturies vers 1770, mort en 1843. Il prit part à la résistance de l'Espagne contre Napoléon, en 1808. Député aux Cortès en 1812, il fut ministre des finances sous la régence nationale; disgracié lors de la restauration de Ferdinand VII (1814), il fut rappelé à la direction des finances en 1820, lorsque la révolution eut rétabli la constitution abolie par le roi. Ce fut alors qu'il publia son fameux *Mémoire sur le crédit public*. Après le rétablissement du pouvoir absolu, il fut exilé (1823), et ne revit sa patrie qu'en 1829; il publia à Londres divers ouvrages estimés : *Eléments de la science des finances* (1825); *Dictionnaire des finances, à l'usage de ceux qui sont chargés de leur direction* (1827-1828); *Observations sur la guerre de la Péninsule*; etc.

CANGAS-DE-ONIS, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur la Sella; 10.300 hab. Mines de cuivre, toiles, draps communs, tanneries. Aux environs, célèbre abbaye de Cobadonga. — Pop. du *district de Cangas-de-Onis*; 34.100 hab.

CANGAS-DE-TINEO, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), au confluent du Navieges et du Narcea, affl. du Nalon; 22.350 hab. Eleve du bétail, beurre; meubles, cuirs de-vie, toiles, tissus de laine. — Pop. du district : 31.100 h.

CANGE (*kanj'*) n. f. Barque légère et étroite, de 16 à 20 mètres de longueur, employée pour la navigation sur le Nil. — On dit aussi CANGA, et CANJE.

Cange.

CANGE (Du), glossateur et historien. V. DU CANGE.

CANGETTE (*jèt'*) n. f. Sorte de petite serge qui se faisait anciennement à Caen et aux environs, et qui servait à confectionner des vêtements communs.

CANGRE (*kangr'*) n. m. Ancienne expression de coutelier désignant les deux mises de fer sur lesquelles sont rivées les attelles de bois, de corne ou d'os, dans la monture des couteaux ordinaires ou à armer.

CANGUÇU, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Rio-Grande-do-Sul); 11.000 hab. Commerce assez considérable de bié, de manioc et de fèves noires.

CANGUE (*kangh'* — empruntée du chinois) n. f. Instrument de supplice usité dans plusieurs contrées de l'Asie, et consistant en un cercle, carré ou triangle de bois, ou en une table portative très lourde, percée de trois trous, dans lesquels on engage le cou et les poignets du patient : *La cangue est plus ou moins pesante, selon que le patient a commis plus ou moins grave.* (Son poids varie de 25 à 100 kilogr.) ‖ Supplice infligé au moyen du même instrument : *Être condamné à la cangue.*

Supplice de la cangue.

CANHAS, ville du Portugal (île de Madère); 3.300 hab.

CANI (mot provenç.) adj. m. Qui commence à pourrir, en parlant du bois : *Du bois* CANI.

CANI, dieu de la planète du même nom (Saturne), fils de Sourya, le soleil, et de Tchhâyâ (*Châyâ*), l'ombre. Divinité très redoutée, Çani a le « mauvais œil » ; son regard consume tous les objets sur lesquels il se repose. L'homme qui nait sous l'influence de la planète Çani sera en butte aux calomnies, perdra sa fortune, son épouse, sa femme, ses amis, ne s'entendra jamais avec personne, et souffrira de toutes manières. Le dieu Çani a le teint noir, quatre bras armés d'un arc, d'une flèche et d'une lance, et sa quatrième main fait le geste de charité ; il est vêtu de noir et monté sur un vautour.

CANI, CANIS ou **CANE** (Gian Jacopo DEGLI), jurisconsulte italien, né en 1450 à Padoue, mort en 1493, acquit une grande réputation par l'éclat de son enseignement. Les principaux écrits de Canis, qui était à la fois professeur et poète, sont : *Carmen heroicum de ludis equestribus* (Poème héroïque sur les jeux équestres [1474]); et *De modo studendi in jure* (De la méthode dans l'étude du droit [1476]).

CANIAPUSCAW ou **KANIAPISCOW**, grand lac du Dominion canadien (Labrador).

CANIARD (*ar'*) n. m. Nom d'une variété de goéland.

CANICATTI, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Girgenti]); 19.600 h. Aux environs, importantes soufrières.

CANICHE (de *cane*, parce que le *barbet* va souvent à l'eau) adj. Qualification donnée à une variété de chien barbet, à poil plus frisé et plus rude que celui du barbet : *Chien canichè.*

— Substantif. Chien barbet, chienne barbette : *Un beau* CANICHE. *Une belle* CANICHE. V. BARBET.

CANICHON n. m. Jeune canard dont le corps, dépourvu de plumes, est encore couvert de duvet. ‖ Sorte de chien de chasse, variété de barbet, mais de taille plus exiguë.

CANICIDA (DEA). Myth. Surnom d'Hécate, à qui l'on immolait des chiens, dans l'île de Samothrace.

CANICIDE (du lat. *canis*, chien, et *cædere*, tuer) n. m. Par plaisant., Meurtre d'un chien.

CANIÇO, bourg du royaume de Portugal (île Madère); 3.800 hab.

CANICULAIRE (*lèr'*) adj. Qui appartient à la canicule, qui est relatif à l'époque de la canicule : *Jours* CANICULAIRES.

— Par ext. Très chaud, comme à l'époque de la canicule : *Temps* CANICULAIRE.

— n. m. Hist. Premier secrétaire de l'empereur de Constantinople, celui qui avait la garde de l'encrier appelé *canicule*.

CANICULE. Myth. et astron. Chien légendaire dont on donne le nom à Sirius, l'étoile la plus brillante de la constellation du Grand-Chien, qui lève héliaque vers le solstice d'été). [Suivant la Fable, c'était le chien du chasseur Orion, ou la chienne d'Erigone, ou le chien qui fut donné par Zeus à Europe, cédé par Minos à Procris, et par Procris à Céphale.] — La constellation elle-même. (Les Egyptiens l'appelaient *Sothis*.)

CANICULE (lat. *canicula*, même sens) n. f. Astron. Epoque où le soleil se lève et se couche avec la constellation du Grand Chien, ce qui correspondait autrefois aux plus grandes chaleurs de l'été (22 juill. au 23 août), pour l'hémisphère boréal. ‖ Chaleur canculaire : *Aristée obtint de Jupiter les vents étésiens, pour modérer l'ardeur de la* CANICULE. (Chateaubr.)

— Antiq. Ecriteire dans laquelle on tenait l'encre rouge dont l'empereur de Constantinople se servait pour signer son nom.

— Encycl. Coup de l'as ou du double as, le plus défavorable de tous les coups, chez les anciens.

— Encycl. Astron. Autrefois, la Canicule et le soleil se levaient en même temps vers le 21 juillet. C'était alors le commencement de la canicule, chez les Ethiopiens et les Egyptiens; c'était aussi le commencement des jours chauds et l'approche des inondations du Nil : double circonstance qui donnait un caractère presque sacré aux *jours caniculaires*, jours qui précédaient et suivaient le lever héliaque de la Canicule. Les anciens attribuaient à ces jours l'influence la plus désastreuse à cette époque, les remèdes et les médecins étaient impuissants contre la maladie ; il fallait laisser agir la nature. Hippocrate lui-même déconseille alors les médecines : *Sub Cane et ante Canem, difficiles sunt ægrotantes.* Ceux qui naissent à son lever, d'après Firmicus Maternus, se portent avec une espèce de fureur à toutes sortes de crimes. Pour écarter ces sinistres présages, les Romains sacrifiaient chaque année, à l'époque de la Canicule, un chien roux, animal qui plaisait à cette constellation.

Par l'effet de la précession des équinoxes, le lever héliaque de la Canicule a lieu maintenant vers le commencement d'août. Mais on continue à appeler *canicule*, ou jours caniculaires, le temps qui s'écoule du 22 juillet au 23 août, et pendant lequel le soleil parcourt en réalité le signe du Lion. — Le temps caniculaire est l'époque la plus chaude de l'année; c'est peut-être ce qui explique pourquoi on attribue encore, dans quelques campagnes, une influence funeste à la canicule.

CANIDÉS (du lat. *canis*, chien) n. m. pl. Famille de mammifères carnivores (carnassiers), renfermant les chiens, les loups et autres formes digitigrades à ongles non rétractiles, avec quatre doigts aux pattes de derrière et cinq à celles de devant. — *Un* CANIDÉ.

— Encycl. La tête des *canidés* a la face projetée en avant avec le museau pointu, les oreilles vastes. Genres principaux : *chien, loup, renard, megalotis* (ou *fennec*), *otocyon, nyctereutes*, etc. Répandus sur tout le globe, les canidés vivent ordinairement solitaires ou par couples dans les endroits découverts, de préférence aux forêts. Les formes fossiles abondent dans les terrains quaternaires des deux hémisphères et se rapportent aux genres actuellement vivants ou à *palæocyon, amphicyon*. Les arctocyon tertiaires, d'abord rapportés aux canidés, ont été reconnus pour des marsupiaux. V. CHIEN.

CANIDIA, courtisane et sorcière qu'Horace flétrit dans ses épodes et ses satires. Les scoliastes racontent que son vrai nom était Gratidia; qu'elle vendait des parfums à Naples, et qu'Horace se serait vengé, dans ses vers, d'avoir été dédaigné par elle.

CANIÈRE (*nièr'* — de *canis*, chien) n. f. Filet à larges mailles pour prendre les chiens de mer.

CANIF (la basse latinité a les formes *canipulus, knipulus, knivus* [sorte de couteau], qui donnèrent naissance au vieux franç. *quenivet, cenivet, kenivet, canivet*, et la dernière forme lat. *kninus*, est dérivée du second *knife*; en allem. *kneife*; en angl. *knife*) n. m. Instrument, le plus souvent de poche, composé d'un manche et d'une ou plusieurs petites lames qui, généralement, se ferment : *Le* CANIF *sert à tailler des crayons*, etc.

Canif

— Fam. *Donner un coup de canif dans le contrat*, Entamer le contrat conjugal par une infidélité. (C'est, sans doute, une allusion à la manière autrefois usitée de cantelier les contrats à coups de canif.)

— En T. de grav., Outil de graveur sur bois pour entailler la planche.

CANIFICIER (*si-é*) n. m. Syn. de CANÉFICE, ou CANÉFICIER.

CANIGOU (en catalan *Canigo*), massif montagneux du département des Pyrénées-Orientales, formé des pics de la Batera à l'E., des Treize-Vents au S., de la Comalada à l'O., et du Canigou au N. A 12 kilomètres de Vernet. Cinq chemins différents conduisent au sommet du *pic du Canigou*, situé à 2.785 m. d'altitude. La cime, qui mesure 5 m. de large sur 8 de longueur environ, supporte un signal géodésique. Vue admirable sur la Méditerranée et sur les vastes plaines du Roussillon, d'Ampurda, de Catalogne, etc. Ossature granitique, plantes intéressantes pour les botanistes. V. PYRÉNÉES.

Canigou (MINES DE), riches et importantes mines de manganèse situées dans les Pyrénées-Orientales, à Canigou. (Elles se trouvent à une altitude de plus de 1.500 m. au-dessus du niveau de la mer.)

CANIHUEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 29 kilom. de Guingamp; 1.553 hab.

CANILES, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), sur une branche du Guadiana Menor, affluent du Guadalquivir; 5.200 hab. Carrières de pierre, de salpêtre, de chaux; tuileries.

CANILLAC (famille de MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC), famille d'Auvergne. La tige en est la maison de Montboissier qui remonte jusqu'au Xe siècle, et compte parmi ses membres Pons de l'Hérault, un des prédicateurs de la première croisade. En 1511, Jacques de Beaufort, marquis de Canillac et vicomte de La Mothe, fit donation de tous ses biens à son neveu Jean de Montboissier, à charge de porter désormais son nom et ses armes, ce qui fut fait. Alliée aux Chabannes-La Palisse, aux Broglie, cette famille a été une des plus considérables de l'Auvergne. C'est à elle (branche des seigneurs du Pontgibaud-Ceau) qu'appartenaient les trois Canillac qui furent condamnés par les « Grands jours » (1665) et dont l'un, le vicomte de Canillac, eut même la tête tranchée.

CANILLÉE (*il* mill.) n. f. Nom vulgaire de la lentille d'eau.

CANILLON (*il* mill.) n. m. Nom que les fontainiers donnent à la clef d'un robinet d'eau.

CANIN, INE (lat. *caninus*; de *canis*, chien) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au chien : *Race* CANINE.

— *Faim canine*, Faim de chien, faim très pressante. ‖ *Rage canine*, Fureur comparable à la rage, maladie qui affecte particulièrement le chien.

— Anat. *Dent canine* ou substantiv. une *Canine*, Dent pointue. (Chez l'homme, les canines sont au nombre de quatre, et situées entre les incisives et les fausses molaires) : *La* CANINE *est l'attribut distinctif du mammifère carnassier.* (V. DENT.) ‖ *Muscle canin*, Muscle situé au-dessous de la dent canine et de l'incisive voisine, dans la mâchoire inférieure. ‖ *Rire canin*, Rire mécanique produit par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté. ‖ *Fosse canine*, Cavité qui se trouve dans l'os maxillaire supérieur, sur la face externe, au-dessus de chaque canine.

— s. m. pl. Zool. Famille de mammifères carnassiers, ayant pour type le genre chien : *Les* CANINS.

CANINA (Luigi), architecte et antiquaire italien, né à Casal en 1795, mort à Florence en 1856. Il se rendit, vers 1820, à Rome, où il fut chargé par le pape d'exécuter des fouilles; puis il passa à Turin pour y professer l'architecture, et fut élu, en 1843, membre associé de l'Institut de France. Outre un *Plan topographique de l'ancienne Rome* (1831), on lui doit d'autres ouvrages ornés de planches magnifiques, notamment : *Exposé historique et topographique du Forum romain* (1834 et 1845); *L'Architecture antique décrite et démontrée par les monuments* (1830-1844), son œuvre capitale; *Description de l'antique Tusculum* (1841); *l'Ancienne Ville de Véies* (1847); *l'Etrurie maritime* (1847-1850), et les *Edifices de Rome* (1849-1852).

CANINAGE (du lat. *canis*, chien) n. m. Droit féodal en vertu duquel les tenanciers étaient obligés de nourrir les chiens de chasse du seigneur. ‖ Droit dû au seigneur pour la permission qu'il accordait aux paysans d'avoir des chiens chez eux.

CANINÉFATES ou **CANINNÉFATES**, ancien peuple de la Germanie, qui habitait la contrée appelée plus tard West-Frise, au delà de l'Ile des Bataves. Il entra dans la ligue formée par Civilis contre les Romains. — *Un* CANINÉFATE (ou CANINNÉFATE).

CANINI (Ange), philologue italien, né à Anghiari (Toscane) en 1521, mort à Paris en 1557, fut appelé en France par François Ier, et nommé professeur au collège d'Italie. On a de lui : *De hellenismo* (1555); *Institutiones linguarum syriacæ, æthiopicæ et thaldaicæ* 1554, etc. — Son neveu Jérôme, né à Anghiari, mort en 1626, publia : *Istoria della cirimonie e coronazione del re de' Romani* (1612).

CANINI (Marc-Antoine), philologue italien, né et mort à Venise (1822-1891). Patriote ardent, il prit part à l'insurrection de Venise (1849), puis à la défense de Rome (1849), habita ensuite Athènes et Bucarest, où il fonda un journal. De retour en Italie (1859), il fut chargé par Rattazzi d'une mission secrète dans les provinces danubiennes. En 1866, il fit partie de la petite armée de Garibaldi, puis se rendit à Paris (1867). Il revint ensuite à Venise. Parmi ses ouvrages, citons : *Esprit, fantaisie et cœur*, recueil de

vers italiens (1862) : *Dictionnaire étymologique des mots italiens tirés du grec* (1865), ouvrage qui donna lieu à d'assez violentes polémiques littéraires ; *Vingt mois d'exil en France*, 1867), mémoires autobiographiques, *Etudes étymologiques* (en franç., 1882) ; *L'homme préadamite* (1884) ; etc.

CANINIA (de *Canino*, n. pr.) n. f. Genre de coléoptères malpodraïres, famille des cypteta, renfermant des polypores fossiles de grande taille et de forme subsphérique. On exemple des espèces de ce genre, dédié à Ch. Bonaparte, prince de Canino, est la *canonia gigantea* du calcaire carbonifère.

CANINO, bourg (Italie Agro Romano) prov. de Rome, à 12 kilom. du lac Bolsena, 3.200 hab. Haut fourneau et forges à fer ; beau palais de la famille de Lucien Bonaparte, nommé par Pie VII, en 1814, *prince de Canino*. Intéressantes antiquités. étruscques.

CANINO (Charles-Lucien-Jules-Laurent BONAPARTE, prince de), filleul de Lucien Bonaparte. V. BONAPARTE.

CANIRAMINE n. f. Chim. Syn. de BRUCINE.

CANIS (Corneille), compositeur belge, dont le nom flamand était de HONDT, naquit à Anvers dans les dernières années du XVe siècle, et mourut en 1561. Il fut attaché à l'église Notre-Dame d'Anvers en qualité de chapelain-chanoine, et fit partie, plus tard, de la chapelle de l'empereur. Il fut un des membres estimables de la grande école franco-belge de la Renaissance. On connaît de lui un recueil de motets à cinq voix, et un assez grand nombre de ses compositions ont été comprises dans les recueils de différents auteurs qu'on publiait si fréquemment à cette époque.

CANISBAY, bourg d'Ecosse (comté de Caithness), près du cap Duncansby, sur le détroit de Pentland, 2.250 hab. C'est le village le plus septentrional de la Grande-Bretagne.

CANISCHKA ou **KANISCHKA**, souverain indo-scythe du Cachemire et du Pendjab, qui vécut avant ou pendant le IIe siècle de notre ère. Quelques savants admettent qu'il fut couronné à Mathura en 78, et que cette année est le point de départ de l'ère Çaka. Canischka aurait protégé le bouddhisme et présidé la dernière assemblée ou fut fixé le canon bouddhique.

CANISE n. f. Sorte de toile. || Vêtement en toile.

CANISIUS (Pierre), jésuite et théologien, né à Nimègue en 1524, mort en 1597 au collège de Fribourg, dont il était le fondateur. Premier prédicateur de Ferdinand Ier, il fut fait provincial de son ordre en Allemagne et combattit avec ardeur les protestants, qui le désignaient le nom de *chien d'Autriche*, par allusion à son nom de *Hondt* (le chien), qu'il avait latinisé. On a de lui divers écrits théologiques, notamment *Summa doctrinæ christianæ* (Somme de la doctrine chrétienne) (1585). — Son neveu, Henri **Canisius**, né à Nimègue en 1562, mort en 1610 à Ingolstadt, où il professa le droit canon, publia : *Antiquæ lectiones* (1601-1605) ; *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum* (Trésor des monuments ecclésiastiques) (1725) ; etc.

CANISY, ch.-l. de cant. de la Manche, arr. et à 7 kil. de Saint-Lô, sur la Joigne, affluent de la Vire ; 684 hab. Fabrique de coutils ; commerce de céréales et bestiaux. — Le canton a 11 comm. — 6.000 hab.

CANITIE (sî — lat. *canities* ; de *canus*, chenu) n. f. Etat de blancheur plus ou moins complète des cheveux.

— Encyc. On distingue trois espèces de *canities* : la *canitie congénitale*, la *canitie accidentelle*, et la *canitie sénile*. La première espèce constitue un des caractères de l'albinisme.

La canitie sénile est la plus commune. Elle est un caractère physiologique inhérent à la vieillesse. La canitie accidentelle n'en est qu'une variété précoce.

La canitie est *complète*, ou *incomplète*. Elle peut se borner à une touffe ou à une mèche de cheveux, à un sourcil, à la moustache ; dans ces cas, elle débute souvent du vitiligo, affection caractérisée par la disparition de la matière pigmentaire sur une portion circonscrite du derme. La canitie, au contraire, peut s'étendre à toute la surface du corps, mais elle est dans ce cas progressive ; débutant par les temples, elle s'irradie au reste de la tête, puis à la barbe et envahit les régions les plus éloignées, le pubis, les aisselles, etc.

Entre trente-cinq et quarante ans, l'homme commence à grisonner ; mais on voit à cette règle de nombreuses exceptions. Les bruns blanchissent en général plus tôt que les blonds.

Plusieurs maladies provoquent, d'une manière évidente, la canitie prématurée ; telles sont les affections syphilitiques anciennes, la tuberculose, la lèpre, la teigne, les dartres, les céphalées, les hémorragies. Il en est de même des veilles et des excès de tout genre.

La canitie subite est certainement plus rare, mais son existence ne saurait être révoquée en doute. Les impressions morales violentes en sont ordinairement la cause. On ignore la cause immédiate de la dépigmentation des cheveux. La canitie est complètement incurable par elle-même, et les remèdes proposés anciennement avec tant d'assurance, tels que la chair de vipère, la thériaque, le gingembre, les myrobolans, etc., sont demeurés tout à fait inefficaces entre les mains des expérimentateurs sérieux.

Pour remédier à la canitie, on ne peut pas *revivifier le bulbe pileux* ; on teint les cheveux le plus souvent en noir, quelquefois en blond et même en rouge : mais les teintures noires sont les plus usitées. Malheureusement, leur emploi est souvent dangereux. Des douleurs de tête, des névralgies, des érythèmes, des saignements de nez et même des vomissements sont les inconvénients ordinaires de l'emploi de ces préparations, dans la confection desquelles entrent les plus violents poisons : l'arsenic, le plomb, l'argent et le mercure. En effet, on se propose, le plus ordinairement, d'imprégner le cheveu d'une substance qui se transforme lentement ou rapidement en un sulfure métallique, de couleur noire (sulfure d'argent, sulfure de plomb ou de mercure) ou rouge (sulfure d'arsenic). L'usage de ces préparations exige les plus grandes précautions.

Les pommades mélanocomes, qui ont pour base l'axonge et le nitrate de plomb, ne sont aucunement dangereuses ; l'usage d'un peigne de plomb pour noircir légèrement les cheveux ne peut être non plus considéré comme dangereux : mais ces moyens sont d'une faible efficacité.

CANITZ (Frédéric-Rodolphe-Louis, baron DE), poète allemand, né à Berlin en 1654, mort en 1699. Il devint conseiller à l'Etat, ministre plénipotentiaire, et remplit avec habileté de nombreuses missions diplomatiques. On a de lui, sous le titre de *Delassements poétiques* (Lustgedichte), des satires de circonstance, plusieurs après sa mort, et qui eurent un grand nombre d'éditions.

CANIVEAU (vô) n. m. Pierre creusée en son milieu en forme de gouttière, pour l'écoulement des eaux. || Rigole pavée en forme de V très évasé, qui longe les bords d'une chaussée, pour servir à l'écoulement des eaux et empêcher qu'elles ne dégradent la chaussée. Les deux côtés d'un caniveau se nomment revers.

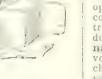

Gros pavé ordinaire avec d'autres plus courts appelés contre-jumelles et formant ruisseau le long des trottoirs d'une rue ou d'une cour.

— *Caniveau d'assainissement*. Conduit transversal, exécuté sur les routes et chemins de fer pour assécher les talus des tranchées et conduire les eaux en dehors.

CANIVET (vé) n. m. Couteil. Vieille forme du mot canif. (Les canivets du moyen âge ont une lame en feuille, comme celle des grattoirs modernes, montée sans rivure au moyen d'une coulisse soie sur un manche en bois.)

— Ornith. Grand perroquet des Antilles.

CANIVORE (du lat. *canis*, chien, et *vorare*, dévorer) adj. Qui mange des chiens ; qui est relatif à ce genre de nourriture : *Peuple* CANIVORE. *Goûts* CANIVORES.

CAÑIZA (La), comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra], sur le Miño ; 7.800 hab. Elève de bétail, scieries, tanneries. — Population du *district de La Cañiza* : 31.000 hab.

CANIZARÈS (Joseph), auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1676, mort en 1750. Il a écrit un grand nombre de comédies qui ne sont, pour la plupart, que d'habiles arrangements de pièces anciennes. Sa meilleure, empruntée à Lope de Vega, a pour titre *les Comptes du grand capitaine*, et met en scène Gonzalve de Cordoue. Mentionnons encore : *Charles-Quint sous Tunis* ; *Ce qui se passe de sceptre à sceptre* ou *la Cruauté de l'Angleterre* ; le *Procès de Fernand Cortez avec Pamphile de Narvaez* ; *Je m'entends et Dieu m'entend aussi* ; *l'Anneau de Gygès*.

CANJA n. m. Mar. Syn. de CANGE, et CANGE.

— Ethn. Ville de la province de Tonkin.

CANJAYAR, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]) ; 3.900 hab. Mines de plomb et de calamine, campagne fertile ; tissus de coton. — Le *district de Canjayar* a 31.000 hab.

CANJE n. m. Mar. V. CANGE.

CANKARÂCÂRYA (*Çankarâtchârya*), brahmane, né dans le Malabar (VIIIe ou commencement du IXe s.), l'un des plus ardents zélateurs du çivaïsme et un ennemi déclaré des bouddhistes, qu'il contribua à forcer de s'expatrier. Ses disciples (*Çmârtas*) reconnaissent l'existence d'un esprit suprême impersonnel, Brahma, identique à l'esprit de tous les êtres, et observent les lois brahmaniques, y compris celles relatives aux castes. Sa réputation de sainteté et ses prétendus miracles le firent passer pour une incarnation du dieu Çiva.

CANKHA n. m. Conque, coquille marine (*turbinella rupa*), employée dans l'Inde ancienne en guise de trompette.

— Encyc. Le *çankha* est un porte-bonheur qu'on donne pour attribut spécial aux divinités vichnouites. Le son de la conque éloigne les démons et excite l'ardeur des dieux. C'est un des trois ustensiles sacrés (vase à eau, conque et sonnette).

Le bouddhisme emploie de la même façon la conque. C'est au son de la conque que se donne le signal des offices, des repas et des divers exercices des moines.

Prêtre japonais soufflant dans la çankha.

CANNA n. m. Nom d'une espèce d'amaryllidée du genre oréas (*oreas canna* ou *boselaphus oreas*), vulgairement nommée élan du Cap. V. OREAS.

CANNA (mot lat. signif. *canne, roseau*) n. m. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des *cannées*, représentant des plantes herbacées, originaires des pays tropicaux, surtout de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

On nomme aussi les cannas BALISIERS, CANNACORE. V. BALISIER.

— Encyc. Les *cannas* sont des plantes herbacées vivaces, à fleurs irrégulières, à tige souterraine, épaisse, à racines adventives, et donnant des bourgeons qui se développent en branches aériennes, portant des feuilles alternes, engainantes et terminées par des grappes de fleurs en cymes scorpioïdes, accompagnées de bractées colorées. Une espèce du Pérou est comestible (*canna edulis*), on mange le rhizome, qui contient beaucoup de fécule. De nombreuses espèces sont cultivées comme plantes d'ornement.

CANNABÈNE (du lat. *cannabis*, chanvre) n. m. Carbure d'hydrogène que l'on obtient en distillant avec de l'eau le chanvre indien (*cannabis indica*).

— Encyc. Pour obtenir le *cannabène*, on distille du chanvre indien avec une proportion d'eau convenable. On obtient une huile plus légère que l'eau, dont il se sépare une petite quantité de cristaux. Cette huile, c'est-à-dire le produit liquide, constitue le cannabène. Elle est incolore, possède une odeur très forte, bout entre 230° et 240° et distille dans le vide entre 85° et 90°. Personne lui attribue la formule $C^{14}H^{8}$. Le cannabène se dissout dans l'acide sulfurique, en le colorant en rouge.

Le cannabène agit d'une façon très énergique sur l'économie ; il produit une ivresse lourde, et plusieurs chi-

refroidissement en petites écailles onctueuses au toucher.

CANNABICH (Chrétien), violoniste, chef d'orchestre et [illegible] 1798. Il fut nommé chef d'orchestre du théâtre de Munich. Mozart parle de lui avec éloge dans ses lettres. Comme compositeur, on lui doit à la musique d'*Alceste*, opéra représenté à Manheim en 1778, des ballets et beaucoup d'œuvres instrumentales : symphonies, quatuors et trios pour instruments à cordes, concertos de violon, duos pour flûte et violon, etc. — Son fils Charles **Cannabich**, [illegible] voyageas en Allemagne et en Italie, puis fut placé à l'orchestre du théâtre de la cour, à Munich. En 1796, il devint directeur de musique à Francfort-sur-le-Mein, puis à Munich. Il fit représenter en cette ville : *Orphée* et *Palmire et Almédor*, [illegible] il a composé de la symphonie, des trios et duos pour instruments à cordes, des recueils de *lieder* et de canzonettes italiennes, des *Variations* de clavecin, une ouverture pour orchestre ; etc.

CANNABICH (Jean-Christian-Frédéric), [illegible] né à Mannheim, mort à Mannheim en 1847. Il a répandre l'étude de la géographie en Allemagne, et fut un des auteurs du *Manuel complet de géographie*, ouvrage populaire en Allemagne.

CANNABIN, INE (du lat. *cannabis*, chanvre) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au chanvre. (S'emploie surtout comme nom spécifique pour désigner les plantes dont les [illegible] *Cannabis sativa*, [illegible] *Cannabis indica*, [illegible] *Cannabis gigantea*, [illegible] CANNABINE, [illegible]

CANNABINE n. f. Bot. Syn. de DATISQUE.

— Chim. Résine brune que l'on extrait du haschich (sommités du chanvre indien).

— Ornith. Syn. de [illegible]

— Encyc. [illegible] résine vénéneuse extraite du chanvre, en épuisant par l'alcool la partie broyée, après que la plus grande partie de la matière colorante brune a été enlevée par digestion, préalablement dans l'eau tiède, ensuite dans une solution de carbonate de soude. Les liqueurs alcooliques sont ensuite débarrassées de la chlorophylle au moyen de la chaux, décolorées par le charbon animal et évaporées. C'est une substance brillante, légèrement brune, qui devient glutineuse et cassante. Elle fond à 68° centigrades. Elle brûle avec une flamme brillante, mêlée de fumée. Elle se dissout dans l'alcool et dans l'éther, et aussi faiblement dans les acides.

CANNABINÉES ou **CANNABINACÉES** (du lat. *cannabis*, chanvre) n. f. pl. Groupe de plantes renfermant les genres chanvre et houblon, et regardé par les uns comme une tribu des urticées, par les autres comme une famille distincte. — *Une* CANNABINÉE (ou CANNABINACÉE).

CANNABIS (*biss*) n. m. Nom scientifique du chanvre.

CANNACÉES (du lat. *canna*, balisier) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre balisier [illegible] comme simple tribu à la famille des [illegible] *Une* CANNACÉE. || On dit aussi CANNÉES.

CANNACORE (du lat. *canna*, roseau, et *acorus*, acore) n. m. Bot. Syn. de CANNA.

CANNAGE (*ka-naj*) n. m. Mesurage à la canne. || Action de canner, de tresser des roseaux pour faire des sièges.

CANNAIE (*yé*) n. f. Lieu planté de cannes, de roseaux.

CANNAMÉLISTE (*liste*) n. et adj. Se dit de celui qui, à l'office, s'occupe des fruits confits, des liqueurs, etc.

CANNAMELLE n. f. Bot. V. CANANTELLE.

CANNAS de Senhorim, ville de Portugal [illegible] Source minérale.

CANNE (lat. *canna*, roseau) n. f. Bot. Nom vulgaire du roseau à quenouilles, donné par extension, dans le langage ordinaire, à des végétaux qui ont une certaine ressemblance extérieure avec les roseaux.

— *Canne de Provence*. V. [illegible]

|| *Canne bamboche*. Canne faite d'une tige effilée de bambou.

|| *Canne royale*. Variété de roseau à quenouilles, à feuilles panachées.

— Par ext. Bois [illegible]

— Particulièrement. Bâton, plus ou moins ouvragé, dont on se sert pour s'appuyer en marchant, etc. : CANNE à *pomme d'or. Donner des coups de* CANNE.

— [illegible] dard ou épée. *Canne d'* [illegible] Ancienne [illegible] formée d'un [illegible] Genre de fusil renfermé dans une canne et constituant, par cette dissimulation, une arme très dangereuse. || *Canne à pêche*. V. la partie encycl.

— Loc. fam. *Vivre la canne à la main*, Vivre en homme qui n'a qu'à se promener. || *Vivre de canne* Ne travailler pour vivre. || Pop. *Casser sa canne*, Mourir.

— Gymn. V. la partie encycl.

— Manuf. Baguette que l'on passe dans les envergures des chaînes, pour remettre ou fondre les pièces.

— Métrol. Mesure de longueur variant, en Italie notamment, depuis 1 mètre jusqu'à 2m,99.

— Technol. Instrument indiquant l'heure, par rapport à la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. || Instrument hydraulique servant à élever l'eau, et qui se compose d'un tube métallique muni d'une soupape. (On l'appelle CANNE [illegible]).

— Verrer. Tube en fer de 1 à 3 mètres de longueur pour souffler le verre. (On l'appelle aussi PELLE.) || Barre de fer munie d'une boule qui sert à saisir les objets ébauchés avec la fille, afin de les terminer. || *Vez de la canne*. Extrémité renflée de la fèle saisissant le verre à souffler. || *Manchon de la canne*. Poignée en bois que l'ouvrier tient à la main pour ne pas se brûler.

— Encyc. Mesures et cout. Les anciennes cannes étaient, en général, plus longues que celles portées aujourd'hui,

et on les désignait plus habituellement sous le nom de *bâtons*. Celles qui renfermaient des lames, comme le *dolo* latin, ont été appelées, au XVIe siècle, « brandestocs » ou « brindestocs ». Leur mécanisme en faisait plutôt des cannes à dard que des cannes à épée, au sens moderne du mot, et ces dernières ne datent que de la fin du XVIIIe siècle.

De l'*escrime* à la canne, l'usage, au XIXe siècle, qui a rendu libres la fabrication et la vente des armes blanches, n'a pas abrogé les prohibitions de la loi du 24 mai 1834 concernant le port des armes. Il n'est plus illégal de porter d'une canne à épée constitue le délit de port d'une arme prohibée.

— Gymn. *Escrime de la canne et du bâton*. L'escrime du *bâton* court, manié d'une seule main, et du bâton long, manié à deux mains, fut cultivée, dès une époque reculée, soit comme escrime spéciale, soit comme préparation au maniement de l'arme blanche. On a constaté notamment de curieux exercices de bâton court chez les Egyptiens, chez les Grecs et les Romains.

Au moyen-âge, le bâton était, dans le duel judiciaire, l'arme des « vilains ». De nos jours, la canne n'est pas seulement un appui, ou une sorte de prolongement, d'accessoire : c'est une arme défensive et offensive d'une grande utilité.

Le maniement en est enseigné surtout dans les salles de boxe. En assaut, on se sert de gants et de masques de salle d'armes (masques de contre-pointe).

On prend la canne à environ 2 centimètres du gros bout. Le pouce, séparé des autres doigts, est allongé sur la canne, les autres doigts sont réunis au-dessous de la canne, dans la position de la garde, qui équivaut à la garde de tierce au sabre. (Un certain nombre de professeurs conseillent de tenir le pouce sur les autres doigts et recommandent une autre garde. La main gauche est placée derrière le dos, de façon à n'être pas atteinte par les mouvements que l'on fait soi-même avec la canne.)

Dans l'escrime de la canne, les *coups de bout*, portés avec le bout ferré l'arme, représentent ce qu'on appelle, dans l'escrime à l'arme blanche, les coups de pointe; et l'on nomme spécialement *coups de canne* les coups correspondant aux coups de tranchant du sabre. Ils se portent avec plus de développement que ceux-ci, c'est-à-dire avec plus d'élan. On exécute alors des mouvements de moulinets en faisant décrire à la canne des cercles à gauche ou à droite du corps, ou au-dessus de la tête. Ils ne donnent pas à certains coups le développement voulu pour qu'ils soient efficaces, on appelle cela *tirer devant*, parce qu'il n'y a pas eu assez d'élan pris en arrière.

Les coups de bout exercent, demandant à être pris avec un certain élan en arrière, du moins en attaque. Ils se portent de préférence au creux de l'estomac et à la figure (avec une canne tenue horizontalement, comme une canne d'un « entralnement »), ils sont les seuls pratiques, car cette arme n'est pas assez facilement maniable pour les coups de canne proprement dits. Parfois, à courte distance, on prend la canne vers le milieu, de la main droite, on en la prend des deux mains, en mettant la main gauche vers le milieu; dans le second cas, le coup de bout arrive avec d'autant plus de force. A l'occasion, on frappe du gros bout de la canne.

Les *coups de canne proprement dits* ou simplement *coups de canne* sont : le *coup de tête*, le *coup de figure à droite*, le *coup de figure à gauche*, le *coup de brisé* (à droite ou à gauche) visant la figure, l'épaule ou le bras, le *coup de manchette* visant la partie supérieure de l'avant-bras, les *enlevés* visant l'avant-bras par-dessous ou les parties sexuelles, les *coups de flancs*, les *coups de jambes*. Tous ces coups sont pratiques dans le combat réel, avec cette restriction que les coups de flancs sont moins efficaces, surtout s'ils sont amortis par des vêtements.

Les parades, à la canne, sont : la *prime haute*, la *prime*, la *prime basse*, la *seconde*, la *tierce*, la *quarte*, et parfois la *quarte haute*.

Outre les parades proprement dites, on peut éviter, *esquiver* les coups, en rompant ou simplement, lorsqu'il s'agit d'un coup à la jambe ou au bras, en retirant la jambe ou le bras (on peut aussi faire des ripostes de bout, surtout si le lecteur a l'obligeance de se jeter rapidement de côté, pour chercher à le frapper aussitôt.

Tous les coups de canne en attaque peuvent se faire en ripostes, autrement dit en répliques à l'attaque après avoir paré. (La contre-riposte est une réplique à la riposte). En exécutant les coups de canne, il faut, en riposte comme en attaque, un certain développement; mais, en riposte, on ne développe pas toujours autant, on ne prend pas toujours autant d'élan.

Un *doublé* est la répétition d'un même mouvement d'attaque, le premier servant d'ordinaire de feinte pour un tireur expert. On double les coups de tête et particulièrement les coups de figure. Les doublés à la figure forment des moulinets horizontaux, très utiles pour tenir à distance plusieurs adversaires. Il en est de même des *voltes*, mouvements formant ce qu'on appelle la *volte* en fait à la canne. Les voltes sont des mouvements qui, à la leçon, s'exécutent en marchant, en changeant de garde, en tournant, en voltant. Ce sont surtout des mouvements de coups de figure.

Le *bâton à deux mains*, ou simplement le *bâton*, est en somme, une canne plus longue que la canne ordinaire et se maniant à deux mains, soit à cause de la longueur, soit en raison du poids de l'arme. On saisit le bâton par le gros bout, et l'on place la main droite à environ 0^m,30 du *talon*; la main gauche vient se placer à côté et en arrière de la main droite. Le pouce de la main droite est séparé des autres doigts et allongé le long du bâton. Toutefois, cette position du pouce a moins d'importance qu'à la canne. On tient le pouce de la main gauche sur les autres doigts. La main droite dirige les coups; la main gauche est seulement son auxiliaire et doit la seconder avec souplesse. Dans la garde, on présente, comme à la canne, le côté droit, à moins d'être gaucher. Ajoutons, cependant, que l'on enseigne aussi, notamment dans la méthode de Donville, à faire du bâton en garde à gauche, comme en garde à droite. Les jambes sont un peu plus décroisées, et on a un peu plus de garde qui la canne, pour causer d'équilibre. Mêmes principes pour le développement des coups de bâton que pour celui des coups de canne, en prenant ces deux expressions dans le sens correspondant aux coups de tranchant, au sabre, et aux coups de bout (correspondant aux coups de pointe) sont plus rares au bâton qu'à la canne, surtout entre adversaires exercés. On emploie même dans ce cas le gros bout du bâton, autrement dit le talon.

Comme coups de bâton proprement dit, citons : le *coup de tête*, le *coup de figure à droite*, le *coup de figure à gauche*, les *coupés* ou *brisés*, les *coups de flancs* (devenant des coups de reins si l'adversaire présente plus ou moins le dos), les *coups de jambes*.

Au bâton, le *coup de manchette*, indiqué à la canne, est remplacé de préférence par un coupé, comme coup sur l'avant-bras. A l'autre part, les *enlevés* ne sont efficaces au bâton, que lorsqu'on atteint le bas-ventre.

Au bâton, les parades sont : la *prime haute*, la *prime*, la *seconde*, la *tierce*, la *quarte*, parfois la *quarte haute*, et des parades volantes, en forme de moulinets, pour parer les coups de flancs et les coups de jambes. Ces parades volantes sont même des parades-ripostes, tellement la riposte est liée au mouvement de la parade.

Les observations faites, pour la canne, au sujet des doublés et de la voltige sont également à faire pour le bâton.

— Pêch. Une canne à pêche se compose, en principe, d'une longue gaule très flexible en même temps que résistante, à l'extrémité de laquelle s'attache le fil ou bannière

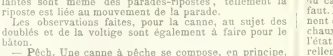

Cannes à pêche : 1 Canne roulante, 2 Canne en paquet 3 Canne à flouette ou à truite

qui porte l'hameçon. Ces cannes étant peu maniables, on a cherché à faciliter leur emploi tout en leur conservant des longueurs appropriées aux divers modes de pêche auxquels elles servent. On partage la canne en certain nombre de parties sectionnées qui s'emboîtent les unes dans les autres. La plupart des cannes actuelles sont construites en roseau ou en bambou qui résiste beaucoup mieux à l'action de l'humidité. La partie de la canne à pêche la plus délicate est le scion, consistant en une tige très mince de coudrier ou de bambou. Le scion doit, tout en étant d'une extrême flexibilité, être très résistant, afin de ne pas se briser lorsque le poisson se débat.

Canne à sucre, nom vulgaire d'une graminée de la tribu des phalaridées du genre saccharum (*saccharum spontanum* ou *saccharum officinarum*), à tige pleine et non évidée à son centre, composée d'une moelle générale, à tissu cellulaire gorgé de suc sucré, parcourue par de nombreux faisceaux fibro-vasculaires, qui en forment la charpente et qui sont plus condensés au voisinage de l'écorce, lisse et dure.

— Encycl. La tige principale, dans la *canne à sucre*, est un rhizome souterrain, donnant naissance à de nombreuses racines adventives et à des tiges secondaires aériennes, pourvues de noeuds et des insertions des feuilles, engainantes, rubanées, disposées sur deux rangs. Les fleurs terminent les tiges en une panicule ample.

L'origine géographique de ce végétal est fort obscure. Les recherches de de Candolle ne donnent que des probabilités sur l'indigénat de la canne à sucre dans l'Inde ou les îles adjacentes. La introduction de cette précieuse graminée aurait été faite par les Arabes au moyen âge en Egypte, en Sicile et dans le midi de l'Espagne, où la culture en a été florissante jusqu'à ce que l'abondance du sucre des colonies ait obligé d'y renoncer. Peu à peu, son extension gagna les îles Mascareignes, le Mexique, les Antilles, etc.

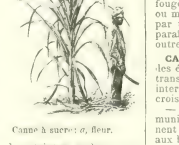

Canne à sucre : *a*, fleur.

La variation de l'espèce semble être portée au plus haut degré pour la canne : on en a compté plus de soixante variétés pour Taïti et une quarantaine pour les Nouvelle-Calédonie. Ces distinctions consistent dans la grosseur et la couleur de la tige, qui peut être blanche, jaune, verte ou rayée de deux teintes, enfin rouge et même pourpre ou violette.

La culture de la canne est rémunératrice dès lors qu'elle est faite en grand; car, par suite de l'extension de la betterave, les prix du sucre ont beaucoup baissé, et les petits planteurs ont dû renoncer à l'exploitation de la canne à sucre. La canne est d'ailleurs très productive qu'au delà des tropiques. Un climat chaud, avec alternances d'humidité et de sécheresse, est indispensable. Les contrées insulaires sont favorables, et la brise de mer, qui nuit à d'autres cultures, est supportée par la canne. Les vallées qui ne sont pas trop humides, à sol peu compact et profond, sont préférables aux coteaux. Les sols variés peuvent convenir à la canne : cependant, un sol argile-siliceux avec alluvions n'aura d'égal que celui de décomposition de roches volcaniques pour cette culture. Il ne faut pas que la chaux fasse défaut.

Le mode de multiplication de la canne est le bouturage, sauf les cas rares où l'on veut régénérer le plan par des semis. Les semis de graines se font ordinairement dans certaines colonies anglaises et hollandaises, et l'obtention de nouvelles variétés, plus productives ou résistant davantage aux parasites, qui atteignent avec plus d'énergie des cannes fatiguées par une longue culture, est bien connue des praticiens habiles. Pour le bouturage, on procède en coupant le sommet des cannes à deux ou trois nœuds et en rabattant les feuilles, ce qui constitue la bouture ayant ainsi 0^m,50 à 0^m,40. La distance à observer entre chaque pied est de 1^m,50 dans un sens et de 2 mètres entre chaque rangée. La canne arrive à maturité, suivant les pays, à douze, à quinze ou dix-huit mois, et en atteignant une hauteur dont le minimum est 3 mètres, et le maximum 6 et 7 mètres dans les meilleures terres.

On distingue deux sortes de plantations : celles de cannes de *plant*, et celles de *repousse*; les premières issues de boutures récentes et donnant des produits plus abondants les deux premières années.

La coupe des cannes doit se faire aussi près de terre que possible, surtout parce que la partie inférieure est plus riche en sucre que la partie supérieure. En bonne culture, un pied de canne peut donner 19 livres de jus, produisant près de 2 kilogr. de sucre brut. A l'hectare, et dans les mêmes conditions, on peut obtenir environ 60 tonnes de cannes, mais ce chiffre peut varier suivant les régions et la nature du sol.

Les engrais en usage sont principalement les matières azotées : fumier, guano, etc., et, depuis la voulge des engrais artificiels, ceux-ci ont été mis à contribution. Cependant, parfois on amende le sol avec du calcaire, lorsque celui-ci fait défaut. Les éléments minéraux qui dominent dans la canne sont la potasse, la chaux et la silice, prise dans le sol à l'état de silicate qui s'y trouve naturellement. — Les feuilles tendres de la canne sont données au bétail, et la *bagasse* (ou résidus de la tige), après extraction du jus, sert de combustible ou de litière.

CANNE n. f. Gros récipient en cuivre, étamé à l'intérieur; usité en Normandie. (Les cannes servent à transporter à la ferme le lait, provenant des vaches traites dans les prairies.)

Canne.

CANNÉ, ÉE adj. Se dit des chaises dont le siège est fait avec du rotin divisé en lanières minces, ou du roseau tressé de manière à former un treillis.

Chaise cannée.

CANNEAU (*ka-no*) n. m. Sorte de canneluure architecturale, appelée aussi *cannelure*.

CANNEBERGE ou **CANEBERGE** *berj*' n. f. Nom vulgaire de l'airelle des marais ou oxycoque.

CANNEBIÈRE ou **CANEBIÈRE** *bièr*' rad. *canebe*, nom provenc. du chanvre) n. f. Syn. de CHÉNEVIÈRE, dans le sud-est de la France.

Cannebière (la), nom donné à une grande et belle rue de Marseille, qui commence au Port-Vieux, longe le Vieux-Port et se prolonge, sous le nom de rue « de Noailles », jusqu'aux allées de Meilhan. Cette voie, qui occupe probablement l'emplacement d'une ancienne chènevière (d'où son nom), est célèbre par ses hôtels, ses cafés et ses magasins monumentaux.

CANNÉES (du lat. *canna*, balisier) n. f. pl. Bot. Syn. de CANNACÉES.

CANNELADE n. f. Fauconn. Curée formée d'un mélange de cannelle, de sucre et de moelle de héron.

CANNELAS (*la* — rad. *cannelle*) n. m. Dragée à la cannelle : CANNELAS *de Verdun*.

CANNEL-COAL *cél* — mot angl. n. m. Combustibles fossiles, recherchés à cause de leur richesse en gaz. ‖ On les appelle aussi CANDEL-COAL, ou CANDLE-COAL.

— Encycl. Les *cannels* fournissent 308 à 330^m³ par la distillation de 1^m³, la houille ordinaire n'en produisant que 253^m³. On sait que ces combustibles fossiles doivent leur existence à l'accumulation d'algues microscopiques, composée souvent d'une seule espèce, l'espèce changeant avec la localité. D'après des recherches récentes, les cannels des anciens auraient été formés également par des débris végétaux, où dominent non plus des algues, mais des fructifications de cryptogames, telles que macrospores, microspores de lycopodiacées, spores de fougères, etc. Les cannels du terrain houiller supérieur renferment plus particulièrement des spores de fougères et des grains de pollen. Ces restes divers, plus ou moins désorganisés dans les cannels, sont noyés dans par une substance amorphe, *matière fondamentale*, qui paraît avoir joui d'une certaine fluidité : elle renferme en outre des bactériacées appartenant au genre micrococcus.

CANNELÉ n. m. Techn. Genre de croisement qui produit des étoffes couvertes de cannelures ou saillies en creux, transversaux ou longitudinaux, tantôt continus, tantôt interrompus. ‖ Tissu fabriqué au moyen de ce genre de croisement. Quelquefois on donne ce nom de REPS.).

— Manuf. On donne le nom de *cannelés* aux cylindres munis de cannelures qui, dans les métiers à filer, entraînent dans leur rotation les mèches, afin de les conduire aux bancs à broches. ‖ Filer, etc.

CANNELER v. a. Orner de cannelures : CANNELER *une colonne*.

— Par ext. Marquer de sillons parallèles semblables à des cannelures : *La mer, en se retirant, sillonne la grève de flaques d'eau et de cannelures marines*. (Th. Gaut.)

Cannelé, ée part. pass. Qui porte des cannelures : *Colonne* CANNELÉE. *Pilastre* CANNELÉ.

— Anat. *Corps cannelé*, L'un des ganglions du cerveau. Syn. de CORPS STRIÉ.

— Blas. Se dit des pièces honorables dont les bords sont garnis de pointes arrondies en dehors, comme les cannelures des colonnes.

— Chir. *Sonde cannelée*, Espèce de sonde longitudinale, creusée d'une gouttière. V. SONDE.

Bande cannelée de gueules.

— Mandatic. Se dit d'une étoffe dont la surface est couverte de sillières séparées par des sillons parallèles.

CANNELET (*lè*) n. m. Petit tube en carton, en bois ou en fer, que l'on emploie dans les filatures.

CANNELIER (*liè-è*) n. m. Nom commercial des arbres qui fournissent la cannelle, et en particulier des lauracées. V. CINNAMOME. ‖ On écrit aussi CANNELLIER.

CANNELLE (*ka-nèl'*— dim. de *canne*, à cause de la forme cylindrique de ses écorces) n. f. Bot. Nom de l'écorce du cannelier, donné, par extension, à certaines écorces qui, par leur odeur et leur saveur, ressemblent à la véritable cannelle : CANNELLE *de Ceylan*. CANNELLE *de la Chine*.

— *Cannelle mate*, Ecorce de vieux troncs de canneliers. ‖ *Cannelle sauvage*, Ecorce du cannelier sauvage. ‖ *Cannelle bâtarde* ou *Cannelle fausse*, Ecorce de *cinnamomum cassia*, de *cinnamomum caryophyllus* et de *croton cascarilla*. ‖ *Cannelle blanche*, *Cannelle poivrée*, Ecorce du

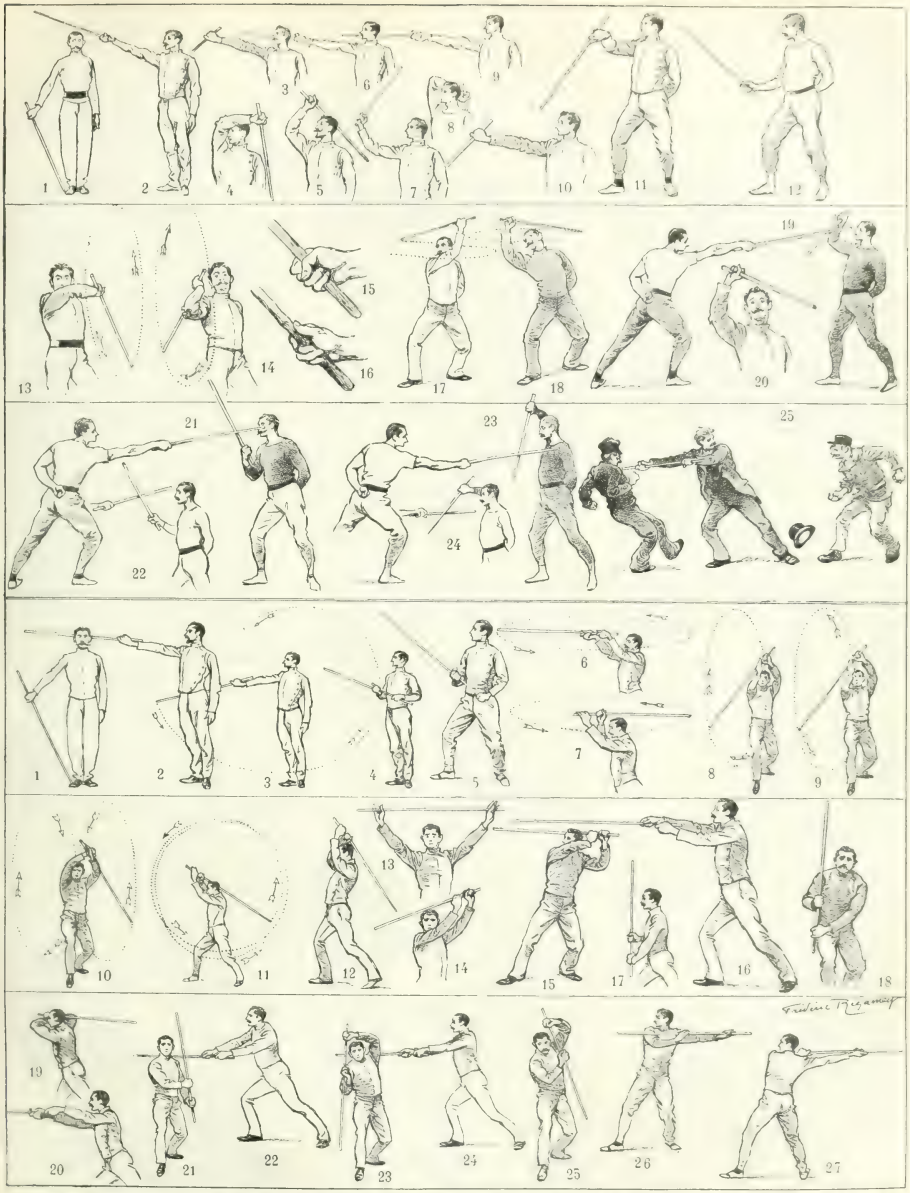

CANNE. Fig. 1 à 10. Mouvements préliminaires de mise en garde, mouvements d'assouplissement. — 11. Parade du coup de flanc à droite. — 12. [illegible] — 13 et 14. [illegible] des moulinets. — 15 et 16. Deux façons différentes de tenir la canne. — 17 et 18. Moulinets horizontaux. — 19. Parade du coup de tête. — 20. [illegible] — 21. [illegible] — 22. Parade du coup de figure à droite. — 23. Parade du coup de flanc à gauche et de ventre. — 24. Parade du coup de flanc à droite. — 25. [illegible]

BÂTON. Fig. 1, 2, 3, 4 et 5. Mouvements préliminaires et mise en garde. — 6 et 7. Moulinets horizontaux. — 8 et 9. Moulinets à droite et à gauche. — 10 et 11. Doubles moulinets. — 12. Position de départ du coup de tête. — 13. Parade du coup de tête en tenant l'arme les mains très écartées. — 14. [illegible] coup de figure à droite. — 16. Coup de figure à droite. — 17. Parade du coup de figure. — 18. Même parade avec de face. — 19 et 20. Mouvements pris pendant [illegible] 22 ne se rapportent pas au même coup). — 21. Parade du coup de figure à gauche. — 22, 23, 24 et 25. Coups de flancs et parades. Les fig. 23 et 24 ne se rapportent pas au même [illegible]

canella alba des Antilles. — *Canelle giroflée*, Ecorce du *dicypellium caryophyllatum* du Brésil. — *Canelle noire*, Ecorce de l'*ocotea cymbarum*. — *Canelle de Cochinchine ou de Malabar*, Ecorce du laurier cassier.

— Par ext. Variété de rosier et de rose : *Rosier* CANNELLE. *Rose* CANNELLE. ‖ Nom vulgaire spécifique de quelques champignons dont la couleur est d'un brun cannelle.

— Fam. *Mettre, Etre en cannelle*, Détruire, être brisé en mesus débris. ‖ Fig. Déchirer par ses discours : *Il m'a* MIS SES CANNELLE *dans son*, BOUVIER.

— Adjectif. Qui a la couleur de l'écorce du cannelier : *Veste* CANNELLE *soutachée en soie de même couleur*. (Th. Gautier.)

— Chim. *Essence de cannelle*. On trouve dans le commerce deux espèces d'essence de *cannelle* : l'une vient de Ceylan et s'obtient par la distillation avec l'eau du *cinnamomum zeylanicum*; l'autre vient de la Chine, où elle se prepare en distillant les feuilles du *cassia cinnamomea*.

Ces deux essences ont une composition identique; toutefois, celle de Ceylan possède une odeur plus agréable et est tout particulièrement recherchée. Elle atteint dans le commerce du prix très élevé. L. analyse de ces produits a démontré qu'ils sont formés en grande partie d'hydrure de cinnamyle, auquel se joignent un hydrocarbure mal défini, des produits résineux peu étudiés et enfin quelques traces d'acide cinnamique. La densité de cette essence varie entre 1,025 et 1,05. Son point d'ébullition est entre 220° et 225°. La proportion de matière résineuse augmente avec la vieillesse de l'essence.

Quand on traite l'essence de *cannelle* par l'anhydride chlorhydrique, on constate que cette essence devient verte et absorbe une quantité considérable de ce gaz.

— Pharm. En pharmacie, l'écorce de *cannelier*, qui provient des pousses de trois ou quatre ans, est dépouillée de son épiderme : elle est en minces copaux fauve clair, de 30 à 35 centimètres de long, sur six-mêmes. La cannelle de Chine, en morceaux rougeâtres plus courts et plus épais, a une odeur plus forte et moins fine; la cannelle de Cayenne, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus épaisse et d'une couleur plus foncée que celle-ci.

La *cannelle de Cochinchine* ou *cannelle de Malabar*, appelée aussi *grosse cannelle, cannelle* plate, n'est autre que la casse.

La *cannelle giroflée*, écorce du myrte-cannelle (*dicypellum caryophyllatum*), ressemble à la cannelle de Ceylan, mais elle est d'un brun plus foncé.

La *cannelle blanche* est en plaques roulées, de 15 cent. de long, dégageant une odeur de girofle et de muscade.

— Thérap. En thérapeutique, on n'emploie guère que la cannelle de Ceylan comme tonique et stimulant, en cas d'atonie des voies digestives, et contre l'inertie utérine. Elle s'administre en poudre (de 50 centigr. à 4 gr. par jour); en infusion (4 à 8 gr. par litre d'eau). On emploie aussi l'eau distillée de cannelle (25 à 50 gr.), ou de teinture (4 à 8 gr. dans une potion).

CANNELLE (*ka-nèl*) n. f. Œnol. Robinet en bois ou en métal, qu'on adapte à une cuve ou à un tonneau, quand on les met en perce. ‖ On dit aussi CANUTTE.

— Techn. Petites rainures situées de chaque côté des trous ou chas d'aiguille. ‖ Instrument en forme de couteau dentelé qui maintient les fils de laiton destinés à être découpés en épingles. ‖ Outil de boutonnier qui, placé dans la jatte, empêche l'ouvrage de s'endommager en frottant contre les bords. ‖ Nom que, dans les filatures, portent des bobines, autour desquelles les rubans qui proviennent des bancs d'étirage viennent se déposer.

Cannelle (œnol.).

CANNELLÉ (*ka-nè-lé*), **ÉE** (rad. *cannelle*) adj. Qui a la couleur de la cannelle.

CANNELLIER n. m. Bot. V. CANNELIER.

CANNELLINE (*ka-nè-lin'*) n. f. Substance cristallisable que l'on a extraite de l'écorce du cannelier.

CANNELON n. m. Moule cannelé pour les fromages glacés, bonbons, etc.

CANNELURE (rad. *canneler*) n. f. Archit. et sculpt. Moulure creuse pratiquée longitudinalement ou en spirale, à intervalles équidistants, autour du fût d'une colonne ou de la panse d'un vase, sur la surface d'un pilastre ou de quelques autres ouvrages d'architecture.

— *Cannelures à côté*, Celles qui sont séparées par des listels d'une certaine largeur. ‖ *Cannelures à vive arête*, Celles qui ne sont point séparées par des côtes. ‖ *Cannelures plates*, Celles qui sont taillées en manière de pans coupés et qui donnent à la colonne une forme polygonale, ou celles qui sont creusées carrément en manière de petites facettes. ‖ *Cannelures torses*, Celles qui tournent en spirale autour du fût d'une colonne ou de la panse d'un vase. ‖ *Cannelures de gaine, de terme, de console*, Celles qui sont plus étroites par la bas que par le haut. ‖ *Cannelures rudentées*, Celles qui sont remplies par une baguette arrondie, plate ou découpée en ornements. ‖ *Cannelures ornées*, Celles qui présentent, dans toute leur longueur ou par intervalles, de petites branches de feuillage ou des fleurons. ‖ *Cannelures chevronnées ou en zigzag*, Celles qui décrivent une ligne brisée.

Fût, Stries profondes : *Les* CANNELURES *des tiges de la bette*.

— Chim. Rainure pratiquée sur divers instruments, et ordinairement destinée à recevoir la pièce principale. *Les* CANNELURES *du tour*.

— Métall. V. LAMINOIR.

— Min. Disposition particulière de certains filons, en général très riches, et qui plongent par brisures plus ou moins parallèles.

— Techn. Dans les filatures, nom donné aux cylindres en fer, en cuivre et en bois, pour l'étirage des mèches et des fils de lin, de laine ou de coton.

Cannelure (min.).

— Encyc. Archit. Dans la *cannelure* est inconnue. Rattacher cette invention à une théorie architecturale, comme l'ont fait Vitruve et Quatremère, paraît aujourd'hui plus que hasardeux. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la cannelure est très ancienne. L'usage des cannelures fut spécialement affecté, dès le principe, à l'ordre dorique. Les colonnes de cet ordre comptaient seize ou vingt cannelures. Les Grecs donnaient généralement peu de profondeur à ces cavités, et les taillaient à vive arête. Il est à remarquer que les Grecs n'admirent point, dans le dorique, l'usage pratiqué depuis de canneler le fût de la colonne jusqu'aux deux tiers, et ils n'adoptèrent qu'assez tard celui de terminer les cannelures au-dessous de l'astragale en manière de niche.

Dans les monuments de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien, les cannelures des colonnes sont ordinairement au nombre de vingt-quatre, quelquefois de trente-deux, rarement de vingt, comme dans le temple de la Fortune Virile, à Rome, et dans celui de la Sibylle, à Tivoli. Elles sont généralement plus profondes que dans l'ordre dorique, et, au lieu d'être taillées à vive arête, elles sont séparées par un listel que l'on nomme la *côte de la cannelure* et auquel on donne, en moyenne, un tiers de la largeur de la cavité. Les cavités elles-mêmes sont, le plus souvent, creusées en niche à chaque extrémité, quelquefois, c'est le nu de la colonne qui montre en décrivant la cavité, comme on le voyait autrefois aux colonnes de l'édifice connu à Bordeaux sous le nom de « Piliers de Tutèle ». Fréquemment, les cannelures ioniques et corinthiennes sont remplies par une baguette, simple ou ornée, détachée sur les bords, et que l'on appelle *rudenture* : ce remplissage est destiné à protéger les côtes des cannelures contre les chocs et à prévenir les fractures. L'usage le plus répandu est de ne rudenter les cannelures que dans le tiers inférieur de la hauteur de la colonne; mais il existe beaucoup d'exemples de cannelures rudentées d'un bout à l'autre, notamment au péristyle du Panthéon, à Paris.

Ce que nous venons de dire des cannelures ioniques et corinthiennes s'applique de tout point aux cannelures de l'ordre composite. L'ordre toscan ne comporte guère ce genre d'ornement, et ne l'admettrait en tout cas que dans la simplicité de formes prescrite pour l'ordre dorique.

Les cannelures torses ont été très peu usitées chez les Grecs.

L'usage des cannelures se répandit de bonne heure dans les diverses contrées de l'Orient; notamment en Perse, où l'on trouve, à Persépolis, des colonnes qui ont jusqu'à quarante cannelures. Les Romains employèrent ce genre d'ornement, toutes les fois que la matière le permettait. Les architectes de la période romane et de la période romano-byzantine firent de même. Les édifices du XIe au XIIe siècle, qui subsistent en Provence, à Arles, à Cavaillon, et jusqu'en Bourgogne, à Autun, à Beaune, etc., ont leurs colonnes et leurs pilastres couverts de cannelures. Il est même à remarquer que, dans les monuments du XIe et du XIIe siècle, la cannelure occidentale s'éloigne des profils assignés à la cannelure romaine pour se rapprocher des profils et de l'échelle de la cannelure grecque, et qu'elle prend même parfois des formes originales.

Les cannelures, généralement supprimées par l'architecture moderne, reparurent sur les pilastres et les colonnes des monuments de la Renaissance, et elles ont été employées depuis, à l'imitation de l'antique.

CANNEQUIN ou **CANEQUIN** (*kin*) n. m. Cotonnade blanche des Indes, en usage du XVIe au XVIIIe siècle.

CANNER (*ka-né*) v. a. Mesurer à la canne. ‖ Garnir les fonds de chaises ou de fauteuils avec un treillis en canne, c'est-à-dire en rotin fendu ou en roseau.

CANNES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 17 kilom. de Grasse, sur la Méditerranée; 22.959 hab. (*Cannais, aises* ou mieux *Cannois, oises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Station de bateaux à vapeur mis, avec 3e classe, par le l'arrondissement maritime de Toulon, sous-commission de la marine, syndic de la marine, inspecteur de port, invalides de la marine, sociétés nombreuses. Orangers, distilleries, minoterie, parfumeries, savonneries, verrerie, chantiers de construction de barques, brasseries, carrosseries, imprimeries, fabriques de pâtes alimentaires, de produits chimiques, tuilleanderies, tanneries. Port très important. A l'entrée du port (à 200 m. du phare), une bouée indique le *Sécueil de Cannes*, fond de roche à moins de 4 mètres d'eau. Le port est protégé au S.-O. par la jetée, et du côté opposé par les îles Lérins. Station hivernale privilégiée. — Le canton a 40.000 et 29.750 hab.

— La ville de Cannes fut fondée par les Marseillais, sur l'emplacement présumé de l'antique *Castrum Marcellinum*. Elle fut détruite par les Sarrasins, qui emmenèrent les habitants en esclavage. Elle fut rebâtie autour d'une anse et repeuplée par quelques familles génoises.

Armes de Cannes.

CANNES, bourg du royaume d'Italie, dans la Terre de Bari, près de l'Ofanto (anc. *Aufidus*). C'est la *Canne* des Romains, ville d'Apulie, célèbre par la victoire d'Annibal. Le lieu qui livra cette bataille, entre la ville et l'Ofanto, porte encore le nom de *Campo di sangue*.

Cannes (BATAILLE DE), gagnée par Annibal sur les Romains, l'an 216 av. J.-C. Fabius Cunctator, puis, l'année suivante, les consuls Servilius et Régulus avaient évité toute grande bataille pour affaiblir en détail le redoutable ennemi qui ravitaillait. Le peuple, qui comprenait mal cette lenteur salutaire, nomma consul, en 216, avec Paul-Emile, le plébéien Terentius Varron, audacieux et ignorant. Varron profita d'un jour où le commandement lui appartenait pour accepter la bataille que lui offrait Annibal. La rencontre eut lieu près de Cannes. L'armée romaine comptait près de 100.000 hommes, celle des Carthaginois environ 50.000. Varron ne sut pas profiter de l'avantage du nombre; par une manœuvre hardie, Annibal parvint à l'envelopper. La lutte, d'abord acharnée de part et d'autre, dégénéra en carnage. « *Epargnez le vaincu* », était obligé de dire Annibal à ses soldats. La moitié au moins de l'armée romaine fut massacrée; des sénateurs, d'anciens consuls périrent. Trois boisseaux, remplis des anneaux d'or des chevaliers, furent envoyés à Carthage. Paul-Emile fut tué, Varron échappa. Maharbal exhortait Annibal à marcher directement sur Rome; et, comme Annibal hésitait : « Tu sais vaincre, Annibal, lui dit-il, tu ne sais pas profiter de la victoire. » Mais le grand capitaine croyait que Rome n'était pas une cité dont on pût s'emparer par un coup de main. Il vint camper en vue de la grande ville, et, voyant ses prévisions justifiées, s'éloigna.

CANNET (LE), comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 4 kilom. de Grasse; 2.593 hab. (*Cannetans, anes*.) Oranges, citronniers, tubéreuses, cassis, roses. Distilleries d'eau de fleurs d'oranger et de rose; moulins à huile; commerce d'essence de fleurs.

CANNET-DU-LUC (LE), comm. du Var, arr. et à 20 kil. de Draguignan; 900 hab. Mines de plomb argentifère; fabriques de bouchons en liège, chaux hydraulique, huileries.

CANNETIÈRE n. f. Techn. V. CANETIÈRE.

CANNETILLE (*li* mll. — de l'ital. *canutiglia*, même sens) n. f. Fil très fin d'or ou d'argent, tortillé en spirale et que l'on emploie dans les ouvrages de broderie et autres. ‖ Fil de laiton argenté, qui entoure les grosses cordes des instruments de musique. ‖ Sorte de treillis en laiton, dont les modistes se servent pour soutenir les ornements dans la confection de leurs ouvrages.

CANNETILLER (*li* mll.) v. a. Orner de cannetilles : CANNETILLER une *broderie*.

CANNETO di Bari, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari elle Puglie]); 3.500 hab.

CANNETO-SUL-L'OGLIO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), près du confluent de l'*Oglio*, et de la Chiese; 3.600 hab. Filatures de soie. — Pop. du district du même nom : 11.450 hab.

CANNETTE (*ka-nèt'*) n. f. Techn. Syn. de CANETTE. ‖ Se dit aussi pour CANNEAU.

— Pêch. Dans le midi de la France, Roseau employé pour la pêche à la ligne.

CANNEUR (*ka-neur'*) n. m. Ouvrier tressant les rotins devant former le siège d'une chaise, d'un fauteuil.

CANNIBALE (de l'espagn. *canibal*, dérivé de *canibí*, un des noms des Caraïbes). adj. Anthropophage, qui se nourrit de chair humaine : *Peuple* CANNIBALE. *Race* CANNIBALE. ‖ Relatif aux peuples cannibales, aux habitudes de ces peuples : *Férocité* CANNIBALE. *Mœurs* CANNIBALES.

— Substantif. Individu anthropophage : *Les* CANNIBALES *font cuire leur mets favori*.

— Par exagér. Homme d'une férocité comparable à celle des cannibales.

— SYN. **Cannibale, anthropophage.** V. ANTHROPOPHAGE.

CANNIBALISME (*lisme*) n. m. Anthropophagie, action ou habitude de manger de la chair humaine : *Le* CANNIBALISME *disparaîtra un jour*.

— Par exagér. Férocité comparable à celle des cannibales.

CANNICCIARI (Pompeo), compositeur italien, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort à Rome en 1744, était maître de chapelle de l'église Sainte-Marie-Majeure. Il a écrit deux messes à quatre voix, plusieurs à cinq voix, six à huit voix, une à douze, deux à dix, *Dixit Dominus* à quatre voix avec orgue, des répons pour la Noël et beaucoup d'autres motets. Il légua en mourant sa bibliothèque musicale, qui était nombreuse, aux archives de la chapelle où il avait passé la plus grande partie de sa vie.

CANNIER (*ka-ni-é*) n. m. Ouvrier qui emploie la canne dans la confection des ouvrages de son état, et particulièrement celui qui garnit les fonds de chaises avec un treillis en rotin. (Dans ce dernier sens, le féminin est surtout usité) : *Une bonne* CANNIÈRE. ‖ Fabricant de cannes. (Peu usité.)

CANNIÈRE (*ka-ni-èr'*) n. f. Pêch. Syn. de BRETELIÈRE. ‖ Sorte de filet pour la pêche des chiens de mer.

CANNING (George), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1770, mort à Chiswick, près de Londres, en 1827. Sa mère, restée sans ressources après un an de mariage, dut monter sur les planches, où elle n'obtint que le plus médiocre succès. Recueilli par son oncle, riche marchand, Canning reçut une éducation très soignée. Il se fit, à Oxford, avec lord Liverpool et Pitt, et se lia avec les jeunes chefs du parti whig. Membre des communes pour Newport, en 1793, il était, trois ans après, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Un des fondateurs de *the Anti-Jacobin* et *Weekly Examiner* (1797), il donna à ce journal satirique force études pamphlétaires, dirigées contre les hommes de la Révolution. Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Portland de 1807, Canning ordonna le bombardement de Copenhague et la destruction de la flotte danoise, et signa le traité de 1809 avec l'Espagne. A la suite d'un duel retentissant avec Castlereagh, son collègue à la guerre, il dut quitter le ministère. Il occupa divers hauts emplois; entre autres, celui d'ambassadeur en Portugal et de président des affaires des Indes, et reprit, en 1822, le portefeuille des affaires étrangères. En 1827, il devenait premier ministre. Son œuvre, très importante, conçue dans un esprit libéral que ses antécédents n'eussent point laissé soupçonner, consiste notamment dans la rupture de la Sainte-Alliance, dans le traité de 1827 avec la France et la Russie, concernant l'indépendance de la

George Canning.

Grève, dans l'application des théories du libre-échange. Les tories, épouvantés de sa politique, lui tirent une guerre acharnée et malveillante, qui abrégea sa vie. On a publié ses *Discours* (Londres, 1825), et sa *Correspondance officielle* (Londres, 1887).

— Bibliogr. : Bell, *Life of Canning* (Londres, 1846); Stapleton, *Canning and his times* (Londres, 1859); Pauli, *Ein Blick auf die auswärtige Politik G. Cannings*, dans « Preussische Jahrbücher » (Mai, 1864).

CANNING (sir Stratford), diplomate anglais, né à Londres (1786-1880), parent de George. Il débuta jeune dans la diplomatie, prit part au congrès de Vienne (1814), fut, à diverses reprises, ambassadeur en Russie et à Constantinople. Il s'occupa spécialement des affaires ottomanes, soutenant, avec efficacité, la politique anglaise de résistance aux exigences russes. Il fut cause, en résumant pour ses subordonnés, le mémoire de Stratford de Redcliffe (1852). On a de lui un recueil de vers : *Shadows of the Past* (1865).

CANNING (Charles John, comte), homme d'Etat anglais, né près de Brompton en 1812, mort à Londres en 1862, fils de George. Membre de la Chambre des communes, pour Warwick (1836), il passait, en 1857, à la Chambre des lords. Maître général des postes dans le cabinet Aberdeen (1852), très estimé par lord Palmerston, il fut nommé gouverneur général des Indes, en 1855. Il occupa, pendant 6 ans, ce poste où il déploya de remarquables qualités d'administrateur, à travers les difficultés et les périls de la grande révolte (1857-1858), auxquels il sut faire face avec le plus admirable sang-froid.

CANNIZARÈS ou **CANIZARÈS**. Biogr. V. CANIZARÈS.

CANNOBIO, ville d'Italie (Piémont (prov. de Novare)), sur le lac Majeur ; 2.550 hab. Fabrique de cartes.

CANNOCK, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur un affluent du Trent ; 20.800 hab. Mines de charbon.

CANNOMOIS n. m. Bot. Syn. de RESTIO.

CANNSTADT, ville du Wurtemberg. V. KANNSTADT.

CANO (Jean-Sébastien DEL), navigateur espagnol du début du XVIe siècle, né à Guetaria, mort en 1526. Il commanda un des vaisseaux qui faisaient partie de l'expédition de Magellan et prenait, en mort, le dernier bâtiment de ce navigateur. Il périt pendant un second voyage aux Indes. Il est le premier marin, en Europe, qui ait fait le tour du monde. Les Espagnols conservèrent longtemps, à Séville, le navire « la Victoire », dans lequel il avait accompli son voyage (1522). Charles-Quint l'accueillit, à son retour, avec une haute distinction et lui permit de prendre des armoiries représentant un globe, avec cette devise : *Primus circumdedisti me*.

CANO (Melchior), théologien espagnol, né en 1523 à Tarançon, dans la Nouvelle-Castille, mort à Tolède en 1560. Professeur à l'université de Salamanque, il se rendit célèbre par ses débats avec son collègue Caranza, plus tard archevêque de Tolède. Il mourut pendant qu'il se rendait à Salamanque. En 1545, il fut appelé par Paul III au concile de Trente. Il fut nommé évêque des Canaries en 1552 et, en 1554, provincial des Dominicains. Il a laissé : *Locorum theologicorum libri XII* (1562), et plusieurs traités de théologie.

CANO (Thomé), marin espagnol du XVIIe siècle, né aux Canaries, capitaine dans la marine royale. Il a laissé un ouvrage curieux sur les constructions navales : *Arte para fabricar, fortificar y aparear naos de guerra y mercchante* (Seville, 1611).

CANO (Alonzo), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né à Grenade en 1601, mort en 1667. Son père, qui était ciseleur, lui apprit la sculpture ; Martinez Montagnez lui enseigna la sculpture, Francisco Pacheco, Jean del Castillo et peut-être Herrera le vieux l'initièrent à la peinture. Il avait moins de trente ans lorsqu'il terminait, à Séville, quelques chefs-d'œuvre. Des détraqués, répandus à profusion sur cette œuvre colossale, lui assurèrent une réputation éclatante. La vie de l'artiste ayant été traversée par de tragiques aventures, ses œuvres sont rares. Réfugié à une certaine date aux couvents de Grenade, il jouva royalement l'hospitalité qu'il recevait en peignant sept tableaux. On est sûr de ses peintures à Cordoue, à Madrid, à Grenade et à Séville.

CANO (Joaquin Josef), peintre espagnol, né à Séville au commencement du XVIIe siècle, mort dans la même ville en 1784, secrétaire à l'académie de dessin de Séville. Elève de Domingo Martinez, il s'est surtout attaché à copier les tableaux religieux de Murillo.

CANO DE AREVALO (Juan), peintre espagnol, né à Valdemoro en 1656, mort à Madrid en 1690, élève de Francesco Camilo. Après avoir peint à la détrempe plusieurs tableaux religieux, il se consacra à la miniature et à la décoration des [illegible]. Il fut nommé peintre de la reine. Grand admirateur, il fut frappé mortellement par les amis d'un de ses adversaires, qu'il avait blessé.

CANOAN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines (île Siquihor) ; 8.850 hab. Territoire accidenté, mais fertile ; cacaoyers.

CANOBBIANA (THÉATRE DE LA), à Milan (1772-1887). Le 25 février 1776 disparaissait dans les flammes, à Milan, le beau théâtre du Palais-Ducal, qui datait de 1716 et qui avait remplacé un autre théâtre, brûlé lui-même en 1703. Au lieu de seul, les Milanais eurent alors la pensée d'en élever deux : le premier sur l'emplacement de l'église de Santa-Maria della Scala, le second sur le terrain des anciennes écuries royales par B. Canobbia, d'où les noms de Scala et de *Canobbiana*, donnés à ces deux théâtres. Un seul architecte, Giuseppe Piermarini, fut chargé de la construction des deux édifices. La Canobbiana fut inaugurée le 1er août 1779. Elle était plus vaste que la nouvelle Scala, tout près de laquelle elle était située, à deux pas de la piazza del Duomo, sa façade étant rattachée au palais de la cour par le moyen de deux arches. La salle de la Canobbiana était vaste et fort belle. Après un peu plus d'un siècle d'existence, ce théâtre, où l'on joua tour à tour l'opéra et la comédie, auxquels on joignait souvent des grands ballets, fut détruit complètement en 1885.

CANOE (*ca-noo*) n. m. Mot de langue anglaise, servant à désigner un canot muni d'une quille, mais très léger. (On peut aisément le porter à deux hommes, pour le passage des endroits difficiles ; il marche médiocrement à la voile ou à la rame ; c'est une sorte d'yole.)

CANOEING (*canoo-ing*) n. m. Nom que les Anglais et les Américains donnent aux sports nautiques consistant à traverser de l'embarcation spéciale dite canoe.

Canoe.

CANOHES, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 4 kilom. de Perpignan ; 2.[illegible] hab.

CANOLE (*ca-nol*, *ca-nou-ola*, même sens) n. f. Sorte de pâtisserie dans la composition de laquelle entrent le sucre, le safran et la canelle.

CANON (du gr. *canôn*, règle) n. m. Règle, type, modèle, et particulièrement Statue antique considérée comme un type sans défaut.

— Fig. Ecc. Redevance ou prestation payable à des époques régulières et généralement annuelles. — *Canon emphytéotique*, Revenu annuel de l'emphytéose. V. EMPHYTÉOSE.

— Math. Anc. Syn. de FORMULE. « *Canon des triangles*, Table logarithmique des sinus, tangentes et sécantes, pour la résolution des triangles. » *Canon logarithmique*, Simplification, par Gauss, de la table qui, sous une volume, d'une table de logarithmes, même très étendue. « *Canon arithmeticus*, Nom donné par Jacobi à une table donnant les indices de tous les nombres inférieurs à un nombre donné.

— Mus. Morceau de musique que des voix, en nombre indéterminé, attaquent l'une après l'autre et peuvent reprendre tour à tour, le *canon* [illegible] *Il y a des* CANONS *à deux, à trois, à quatre voix*, etc.

— Paléogr. Règle pour régler le papier.

— Philol. On donne le nom de *canon d'Alexandrie* à une liste des écrivains et des ouvrages des grammairiens considérés comme les modèles en chaque genre. Cette liste paraît avoir été dressée à Alexandrie, au IIe siècle avant notre ère, par Aristophane de Byzance et par Aristarque. Voici ce canon, qui nous fait connaître quels étaient ceux de leurs écrivains que les Grecs considéraient eux-mêmes comme les plus grands. *Poètes épiques* : Homère, Hésiode, Pisandre, Panyasis, Antimaque. *Poètes lambiques* : Archiloque, Simonide, Hipponax. *Poètes lyriques* : Alcmée, Alcée, Sapho, Stésichore, Pindare, Bacchylide, Ibycos, Anacréon, Simonide. *Poètes élégiaques* : Callimaque, Mimnerme, Philétas, Callinos. *Poètes tragiques* : Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Achæos, Agathon. *Poètes comiques* : Epicharme, Cratinos, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon, Antiphane, Alexis, Ménandre, Philippide, Diphile, Philémon, Apollodore. *Historiens* : Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théopompe, Ephore, Philiste, Anaximène, Callisthène. *Orateurs* : Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque. *Philosophes* : Platon, Xénophon, Eschine, Aristote, Théophraste.

Un canon analogue a été dressé à Rome, pour les comiques latins, par le grammairien Volcatius Sedigitus.

— Relig. Le mot canon, fréquemment employé dans la langue ecclésiastique, a différentes significations qui ne rapportent toutes au sens étymologique : 1° Droit ecclésiastique, Règle pour la foi et la discipline : *Les* CANONS *du concile du Vatican*. (Adjectivement s'emploie pour « canonique) dans l'expression : *Droit* CANON. *Corps du droit* CANON) *Collection apostolique*, Recueil très ancien qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise. « *Canons pénitentiaux*, Qui déterminent les exercices de pénitence imposés autrefois aux pécheurs pour les préparer à recevoir l'absolution. « *Canons canons*, Collections de lois ecclésiastiques où l'on s'est efforcé de concilier les contradictions apparentes ou réelles ;

2° Liturg. Catalogue officiel des saints à qui l'Eglise rend un culte public : *Inscrire un* CANON *des saints*. « Partie essentielle de la messe depuis la fin du *Sanctus* jusqu'au *Pater*. « Tableau où sont inscrites les prières du canon de la messe et que l'on place au milieu de l'autel, sous les yeux du prêtre. « Dans l'Eglise grecque, Hymne de l'office du soir ;

3° Chronol ecclésias. *Canon pascal*, Tableau qui donne, pour plusieurs années, la date de la fête de Pâques et des fêtes mobiles qui en dépendent ;

4° Ecrit. sainte. Catalogue des livres reconnus par l'autorité ecclésiastique comme inspirés : *Le* CANON *du Nouveau Testament*.

— Typogr. Nom donné à quatre dimensions de caractères dont la force de corps varie de vingt-huit à quatre-vingt-huit points, soit de quarante-quatre à quarante-quatre points. « *Double canon*, Caractère de cinquante-six points. « *Triple canon*, Caractère de quatre-vingt-huit points.

France

Petit canon typogr. Caractère de 28 points

— ENCYCL. Inst. rom. Le mot *canon* désignait, chez les Romains, des redevances payables à des époques régulières. Le *canon* [illegible] que certaines provinces devaient fournir annuellement à [illegible] payée périodiquement par ceux qui avaient acquis un droit [illegible] des terres du domaine impérial.

[illegible] tion et les diverses prières que le prêtre récite tous les jours au cours de la messe. Le canon est placé au [illegible] l'autel, devant l'officiant, suivant un usage qui [illegible] de l'autel. Ordinairement orné d'enluminures, de capitales [illegible] émaux, de marqueterie, etc.

— Beaux-Arts. [illegible] *canon* un type sculptural sans défauts, réunissant les proportions les plus justes et les plus harmonieuses (V. SCULPTURE, SYMÉTRIE). Le plus [illegible] *Polyclète*. Cette statue représentait un homme [illegible] grand ni trop petit, très robuste, mais ni trop gras ni trop maigre, avant à la fois la puissance et la souplesse, la beauté et la grâce. On s'accorde à reconnaître cette œuvre dans le *Doryphore*. Pour compléter et expliquer son œuvre, Polyclète écrivit un traité dans lequel il exposa les principes qu'il avait suivis dans la composition de ce modèle de goût, et, en général, les règles fondamentales de l'harmonie. Le Canon de Polyclète a toujours conservé sa haute réputation. Pline nous apprend que les artistes de son temps étudiaient et suivaient ce modèle comme une sorte de loi. Le *Canon* du sculpteur Lysippe présentait des formes plus allongées. L'idée de résumer en une loi plastique la règle tout intellectuelle des proportions est, du reste, ancienne. De ce que les sculpteurs égyptiens donnaient à leurs statues des formes hiératiques de proportions déterminées, on a conclu à l'existence d'un canon égyptien qu'on a appelé *Canon hiératique*. Peut-être ne faut-il voir, dans cette régularité, qu'un procédé commode de reproduction, plutôt qu'un canon véritable. En un sens, chaque grande époque, chaque grande nation a obéi, plus ou moins, à un canon. Mais la vertu du canon d'art réside surtout dans sa recherche, si l'on peut ainsi dire : dès que le canon est *fixé*, et qu'on l'applique machinalement, l'art tombe à la fabrication. L'abus du canon nous explique, par exemple, toute la décadence de la sculpture égyptienne, si morte et si immuable.

— 1. Dr. eccles. D'une manière générale, le mot canon se dit de tout acte de l'autorité ecclésiastique ayant force de loi. Parler des canons, c'est donc parler du droit ecclésiastique.

A. *Sources*. Les sources du droit ecclésiastique sont : l'*Ecriture sainte*, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Eglise distingue dans la Bible les préceptes *moraux* dont l'autorité est directement de Dieu lui-même et les préceptes *politiques* ou *cérémoniels* qui ont pu être abrogés dans la suite des temps ; les *statuts des conciles* : les uns *dogmatiques*, ne pouvant être ni abrogés, ni modifiés ; les autres *disciplinaires*, sujets à révocation ; il n'y a que les canons des conciles œcuméniques qui obligent l'Eglise universelle ; les *décrets* des pontifes romains, dont l'autorité est souveraine et qui, en matière de foi ou de discipline, s'imposent à la conscience de tout catholique ; les *sentences* des Pères, qui acquièrent force de loi lorsqu'un concile ou un pape les adopte et les fait entrer dans un canon ; enfin, la *coutume*, qui, lorsqu'elle est universelle et sanctionnée par le temps, devient une loi pour toute l'Eglise.

B. *Collections et concordances*. Nous citerons par ordre les principales collections et concordances dont la réunion forme le corps du droit canon (*Corpus juris canonici*) :

1° Les collections de Denys le Petit, moine scythe, qui vivait vers le commencement du VIe siècle, comprenant, d'une part, les canons des conciles depuis Nicée jusqu'à Chalcédoine, de l'autre, les lettres des papes les plus importantes. C'est ce recueil qui, complété et revu, fut envoyé en 774 par le pape Adrien Ier à Charlemagne et fut officiellement reçu à Aix-la-Chapelle en 802 (*Codex Dionyso-Hadrianus*) ;

2° Le Décret de Gratien (*Decretum Gratiani*), composé en 1150 par Gratien, moine de l'ordre des camaldules, professeur de droit au couvent de Saint-Félix, à Bologne. Ce recueil contient toutes les décrétales jusqu'alors parues, mais pour la première fois mises en ordre et distribuées par matières ;

3° Les *Extravagantes*, publiées par Raymond de Pennafort sur l'ordre du pape Grégoire IX (1234) et contenant les constitutions et décrétales postérieures au décret du Décret de Gratien, d'où leur nom (*qui erre en dehors*). Cette collection, divisée en cinq livres, fut déclarée authentique et officielle par une bulle de Grégoire IX ;

4° Le *Sexte* (1298), c'est-à-dire le sixième livre ajouté au recueil précédent et renfermant les décrétales parues jusqu'à Boniface VIII ;

5° Les *Clémentines*, en cinq livres, publiées à 1313 et réunies par le pape Clément V.

6° Enfin, le concile de Bâle réuni [illegible] sous le nom de *Corpus juris canonici*, [illegible] canon.

Le corps du droit canon, ainsi constitué, s'enrichit encore de nouvelles constitutions publiées de 1500 à 1503, et collectionnées par Jean Chappuis, juriste de Paris.

Tel était l'état de la législation ecclésiastique, dont l'étude, pendant le moyen âge, fut la préoccupation des plus grands esprits. Les laïques eux-mêmes aimaient à associer le titre de « docteur en droit canon » à celui de « docteur en droit civil » (*doctor in utroque jure*). Le concile de Trente (1545-1563) remania profondément l'ancienne discipline pour la mettre en rapport avec les besoins nouveaux, et les décrets de *réformation* devinrent les fondements du droit ecclésiastique renouvelé. Les bulles des souverains pontifes, parues depuis le concile de Trente, sont renfermées dans une collection officielle qui a pour titre le *Bullaire romain*, et s'augmente chaque jour.

II. Liturg. *Canon des saints*. V. le mot CANONISATION. « *Canon de la messe*. Cette partie de la messe, appelée aussi ACTION, remonte à la plus haute antiquité. Les prières qui la composent se retrouvent, quant au fond, dans toutes les liturgies chrétiennes. La rédaction dont se sert aujourd'hui encore l'Eglise catholique est attribuée tantôt à saint Jérôme, tantôt au pape saint Siricé. Il est certain qu'en 440 on la trouve dans le sacramentaire du pape Gélase, et en 538 dans la Constitution du pape Vigile aux

Espagnols. Saint Grégoire y ajouta quelques mots vers l'an 600, et, depuis, plusieurs noms de saints ont été introduits dans le *Memento*.

III Chronol. 6e-11. *Canon pascal*. V. le mot PÂQUES.

IV. Ecrit. sainte : 1° *Canon de l'Ancien Testament*. Les Juifs de Palestine et de Babylonie n'ont jamais reçu comme livres sacrés que les livres de la Bible écrits en hébreu ou en chaldéen qu'ils avaient sous doute, après le retour de la captivité, pris l'habitude de répartir en trois groupes : la *Loi*, *Thorah*, comprenant les livres de Moïse ; les Prophètes (*Nebyim*); les Hagiographes (*Kethubim*), renfermant les écrits historiques, sapientiaux et lyriques. Les Juifs alexandrins reconnaissaient en sus, plus nombreux ouvrages écrits en grec et introduits avec les premiers dans la traduction des *Septante*, c'est-à-dire *Tobie* et *Judeith*, la *Sagesse de Salomon*, l'*Ecclésiastique*, les deux livres des *Macchabées*, et des fragments de *Daniel* et d'*Esther*. L'Eglise chrétienne adopta d'abord la Bible telle que la présentait la traduction des *Septante*, et c'est d'après cette dernière que furent faites les versions latines, y compris l'*Ancienne*, dont la *Vulgate* n'est vraisemblablement qu'une revision faite par saint Jérôme. Des doutes s'élevèrent, au IVe siècle, parmi plusieurs théologiens et même parmi les Pères de l'Eglise, mais la question fut tranchée dans l'Eglise par le concile de Trente qui, le 8 avril 1546, comprit dans les livres inspirés non seulement les *protocanoniques*, qui sont les ouvrages écrits en hébreu, mais encore les *deutérocanoniques*, ou les livres grecs de l'Ancien Testament.

2° *Canon du Nouveau Testament*. Les protocanoniques du Nouveau Testament, c'est-à-dire les livres dès l'origine reconnus par tous, sont les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres et treize Epîtres de saint Paul. Les Epîtres de saint Pierre, l'Epître de saint Jude, l'Apocalypse de saint Jean, l'Epître aux Hébreux sont appelées deutérocanoniques, parce que, pendant les quatre premiers siècles, leur admission au canon a été l'objet de fréquentes discussions. Mais saint Athanase, en 365, dans un mandement célèbre, saint Augustin, en 393, au concile d'Hippone tirent, le premier en Orient, le second en Occident, triompher le canon tel que nous le recevons encore aujourd'hui. Le pape Innocent IV (405) le sanctionna de son autorité, et sa décision fut confirmée par le décret *De libris recipiendis* (Des livres qu'il faut recevoir), trois fois publié : par Damase (384), par Gélase (496) et par Hormisdas (523). Cependant, quelques docteurs hasardèrent encore certains doutes auxquels le concile de Trente, dans la session citée plus haut, a mis fin pour tous les catholiques.

En revanche, plusieurs livres vénérés et reçus comme inspirés par plusieurs Eglises ont été repoussés du canon : les plus importants sont : le *Pasteur d'Hermas*, l'*Epître de saint Barnabé*, l'*Epître de Clément Romain*, l'*Evangile des Hébreux*.

3° Le *canon des écritures, chez les protestants*. Il n'y a pas proprement de canon chez les protestants, puisqu'il n'y a pas d'autorité doctrinale capable d'imposer ses décisions. Cependant, les différentes communions s'accordent toutes pour rejeter les deutérocanoniques des deux Testaments. On sait que, surtout depuis les travaux de Semler, de Michaelis, d'Eichorn, de Baur, de Reuss, la critique protestante a pris les plus grandes libertés à l'égard de texte biblique.

— BIBLIOGR. : Ad. Thiers, *Histoire des sources du droit canonique* (Paris, 1887); Loisy, *Histoire du canon de l'Ancien Testament* (Paris, 1890); *Histoire du canon du Nouveau Testament* (Paris, 1891).

— CANON BOUDDHIQUE. Les Ecritures sacrées du bouddhisme sont, suivant l'école Hinayâna, le produit de la *science* acquise par la méditation, ou, suivant la doctrine Mahâyâna, elles sont dues à une *inspiration* émanant de l'Intelligence suprême des Bouddhas célestes éternels, Dhyâni-Bouddhas, par l'organe des Bouddhas humains, Mânouchi (*Mânusi*)-Bouddhas. Les deux écoles reconnaissent un canon, sinon absolument identique, du moins très semblable, qu'elles appellent *Tripitaka* (« Trois Corbeilles »), discipline, dogmes et préceptes moraux, philosophie et métaphysique. Vers 242 ou 244 av. J.-C., les trois parties du Tripitaka furent définitivement arrêtées et fixées par écrit en *pâli* et se sont conservées comme canon de l'école du Sud ou Hinayâna, qui se conserve à Ceylan, au Siam et en Birmanie. Enfin, la seconde moitié du IVe siècle de notre ère vit commencer le développement de l'école du Nord (Mahâyâna), et commencer la rédaction du Tripitaka en sanscrit. Elles se développèrent ensuite au Népâl, entre le 1er et le Xe siècle, environ, et des éléments nouveaux au mysticisme tantrique, et elles passèrent en Chine, au Thibet et au Japon.

— CANON BRAHMANIQUE. Le canon des Ecritures brahmaniques est divisé en deux sections : le Çrouti (Révélation) et le Smriti (*mirti*) (Tradition). Le *Çrouti* comprend les livres révélés, soit : le Rig-Véda, l'Yadjour-Véda, le Sâma-Véda et l'Atharva-Véda ; les Brahmanas, commentaires et traités théologiques et rituels, spécialement des quatre Védas ; les Oupanichads, traités philosophiques ; les Aranyakas, traités sur le sens mystique des cérémonies, la nature des dieux, etc.; et les Kalpa-Soûtras, ouvrages ritués.

Le *Smriti* se compose de livres tenus pour inspirés, tels que : les Çâstras, ou codes des lois ; les Grihya (*grhya*)-Soûtras et les Sâmayachârika-Soûtras, traitant des rites domestiques et des pratiques quotidiennes ; les Vyâkaranas, traités de grammaire ; les Védângas, traités sur des sujets variés ; les Pourânas, anciennes légendes mythologiques ; le Râmâyana et le Mahâbhârata.

— CANON JAIN. La secte hérétique des *Djains* ou *Jainas* n'admet pas l'autorité des Védas et se reconnaît point de révélation ; sa littérature canonique se compose d'une série d'ouvrages, dont les principaux sont nommés *Agamas*, *Angas*, *Oupângas* et *Pourvas*, attribués par les uns aux disciples de Vrichabha (*Vrisabha*), le premier des Tirthamkaras, par les autres à ceux de Mahâvîra, le dernier de ces vingt-quatre saints personnages. Les livres sacrés des Djains ne sont pas plus connus que ceux écrits en sanscrit, mais en *ardhamâghadi*, idiome prakrit, proche parent du *pâli* bouddhique.

CANON (même étymol. que le suivant) n. m. Métrol. Mesure pour les liquides valant un huitième de pinte, et, abusivement aujourd'hui, un huitième de litre. || Verre de vin que l'on boit sur le comptoir d'un marchand de vin : *Prendre un* CANON *sur le comptoir*.

— Franc-maçonn. Nom que, dans le langage allégorique des travaux de table ou de banquet, on donne au verre à boire : *Charger son* CANON *de poudre faible, de poudre forte, de poudre fulminante*. Le remplir d'eau, de vin, de liqueur alcooliqne. || *Aligner les canons*, Ranger tous les verres sur une seule ligne.

CANON (de l'ital. *cannone*, augmentatif de *canna*, tube) n. m. D'une façon générale, Tube à lancer des projectiles, ce qui explique pourquoi certains objets, de forme tubulaire, ont aussi reçu le nom de canon. || Spécialement, Pièce cylindrique en métallique (bronze, fonte acier) forée en tube pour recevoir des projectiles (boulets, obus, mitraille) que lance l'explosion d'une poudre à laquelle on met le feu.

— Collectiv. L'artillerie d'une armée ; les canons, l'ensemble des canons : *Abandonner son* CANON *à l'ennemi*.

— *Batterie de canons*, Réunion de plusieurs pièces de canon destinées à manœuvrer ensemble. || *Canon de bombarde*, Boîte mobile qui servait à contenir la charge, dans les bouches à feu primitives, et dont le chargement avait lieu par la culasse.

— Loc. fam. *Chair à canon*, Terme de pitié ou d'ironie pour désigner les soldats. || *Tirer le canon à quelqu'un*, Tirer le canon pour lui faire honneur. || *Crever comme un canon de vieux mousquet*, Mourir à l'improviste, ou subir un échec soudain et inattendu.

— Archéol. Vase cylindrique, avec couvercle conique, fort en usage au moyen âge dans l'orfèvrerie religieuse, destiné surtout alors à conserver les saintes huiles. Plus tard, cette forme persista dans les pots en faïence des apothicaires dits, au XVIIe siècle, *pots à onguents*. Les canons du moyen âge étaient plus ordinairement nommés *Magdaléons*. || Aujourd'hui, vase en faïence de forme cylindrique à l'usage des pharmaciens.

— Armur. Partie d'une arme à feu de petite dimension, qui contient la poudre et le projectile : Le CANON *d'un fusil, d'un pistolet*.

— Le canon des fusils de chasse consiste en un tube de fer dont la forme est cylindrique à l'intérieur et légèrement tronconique, à l'extérieur. L'extrémité la plus proche de la crosse est le *tonnerre*, dépendant de la *culasse*; la partie la plus éloignée est la *bouche*. On trouve sur le canon, à une petite distance de la bouche, une saillie, dite *guidon*, qui sert à viser. (V. FUSIL.) Les canons de fusil sont à *rubans* ou à *damas*. Dans le premier cas, on les fabrique au moyen de barres de fer aplaties et droites. Tous les canons damas sont, au contraire, composés de plusieurs de ces barres, tordues et enroulées jointivement, puis soudées. L'intérieur du canon est cylindrique ; le plus souvent, l'un des deux reçoit, immédiatement après la chambre, une sorte d'étranglement appelé *choke-bored*.

V. ce mot.

— ANT. VÉTÉR. Région des membres, chez le cheval et le bœuf, comprise entre le genou et le jarret d'une part, et le boulet d'autre part ; il a pour base, au membre de devant, les os métacarpiens et les tendons ; au membre de derrière, les métatarsiens et les tendons.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente un canon d'artillerie. || *Canon affûté*, Celui dont l'affût est d'un émail différent de celui de la pièce : CANON *d'or* AFFÛTÉ *de sable*.

— Cost. Nom donné à divers vêtements ou parties de vêtements, de forme plus ou moins cylindrique. || Ornement ample, tronqué, enrubanné, qui s'attachait au bas de la culotte (XVIIe s.). || Sorte de tube en toile qui retombait sur les bas, au-dessous du genou. || Partie du bas qui enveloppait la cuisse : *Des bas à* CANON. || Partie de la culotte qui enveloppait la cuisse : Les CANONS *d'une culotte*.

— Heaumerie. Nom donné quelquefois, dans le XVe et le XVIe siècle, aux deux pièces cylindriques du brassard, mais plus particulièrement à celle qui allait du poignet jusqu'au coude, et que l'on appelait aussi *avant-bras*.

— Manèg. Partie du mors qui appuie sur la barre.

— Mar. *Canon de marine*, Canon, ordinairement de fort calibre, que est spécialement fabriqué en vue de l'armement des navires de guerre. || *Canon à bout de brague*, Canon rentré en dedans du navire, par l'effet du recul. || *Canon de chasse ou de courser*, Canon placé à l'avant, pour tirer dans la direction de la marche. || *Canon démarré*, Celui dont les bragues sont détachées. || *Canon de retraite*, Celui qui est disposé à l'arrière, pour tirer en sens inverse de la marche. || *Canon au sabord*, Celui qui a sa volée en dehors de la muraille du navire. || *Canon à la serre*, Celui qui est rentré de manière que la volée est appuyée sur la bauquette, au-dessus du sabord. || *Canon en cache*, Canon ramené dans le sens longitudinal, entre deux sabords.

Canon porte-amarre, Petit canon qui sert à lancer, de la côte, un cordage à un vaisseau en perdition, afin de permettre d'établir un va-et-vient pour le sauvetage de l'équipage.

Canon porte-amarre : S, support ; C, châssis ; A, affut ; N, canon ; P, porte-amarre ; M, amarre.

— *Bateau-canon*, Petit bateau destiné à porter une grosse pièce d'artillerie à laquelle il devait, pour ainsi dire, servir d'affût.

— *Canon à balles*. V. MITRAILLEUSE.

— *Canon-revolver*. V. REVOLVER.

— *Canon pneumatique* ou *Canon à dynamite*, Sorte d'appareil formé d'un très long tube et servant à lancer, au moyen de l'air comprimé ou de la vapeur, de gros projectiles remplis de dynamite ou d'un autre explosif de puissance analogue. V. PNEUMATIQUE et DYNAMITE.

— Pêch. Bâton qui tient un filet tendu. || *Canon-harpon*, Arme à feu destinée à la pêche et dont les projectiles sont des harpons. (Arme employée dans la pêche du cachalot et de la baleine, le projectile étant remplacé par un harpon.)

— Techn. Nom donné à un grand nombre d'objets de forme cylindrique. || Cylindre de verre qui sert à la fabrication du verre à vitres. || Corps d'une seringue. || Partie d'une serrure qui reçoit la tige d'une clef. || Partie forée d'une clef ordinaire et d'une clef de montre. || Tuyau de plume et spécialement le tube plume d'où s'écoule de plomb dans laquelle dégorgent les chéneaux qui entourent un édifice. || Fûlet d'émail de gros calibre. || Bâton de soufre.

Canon de repasseuse.

|| Instrument à branches articulées qu'emploient les repasseuses pour tuyauter les dentelles du linge de femme. || Petite bobine sans rebords qu'on place dans la boîte de l'épouilin. || Tube en bois dans lequel on enferme la soie de la trame. || Bobine à rebords qui reçoit le bout de la broche à dévider, et soutient la dévideuse. || Cylindre creux qui joint la boîte au mandrin, dans un tour, et se termine par quelques pas de vis. || Boîte qui renferme la branche du peson à ressort. || Tuyau qui porte la pommade d'un aérosol. || Boîte dans laquelle on introduit la bougie d'une lanterne à voiture.

— ENCYCL. Artill. anc. Sous la désignation de *canon*, on enveloppait toutes les pièces à feu, que ce fussent les premiers *traits à poudre* ou *canons à main* du moyen âge, ou les grosses pièces d'artillerie montées sur affûts. (V. ARTILLERIE.) On fit des canons de toute espèce, depuis les pièces en bois recouvertes, jusqu'à celles de cuir bouilli et fretté, mais toutes avaient une âme intérieure de

Canon de pharmacien.

Canon à antennes (XVIe s.).

cuir. A partir du XVIIe siècle, les calibres des pièces d'artillerie sont assez régulièrement établis. Le canon flamand de 1544, long de 12 pieds, envoyait un boulet de 40 livres. Le canon français, de la même époque, avait un projectile à peu près identique (33 livres). Au XVIIIe siècle, les autres pièces portaient des noms spéciaux. V. ARTILLERIE.

— Artill. mod. Les diverses dénominations employées pour désigner les bouches à feu ont disparu successivement, et le mot canon reste seul en usage en 1732, lors de l'établissement du *système Vallière*, créé par le général de ce nom, pour toutes les bouches à feu destinées au *tir direct ou de plein fouet*, qui dit *tir de plein fouet*.

Le système Vallière comprit cinq canons : de 24, 16, 12, 8 et 4, ainsi nommés d'après le poids en livres de leurs boulets, plus deux *mortiers* et un *pierrier*, destinés à un autre genre de tir. Lorsqu'on imagina de tirer aussi de plein fouet des projectiles creux nommés *obus*, on donna aux bouches à feu destinées à les lancer le nom de *obusiers*.

Les boulets lancés par le canon étant animés d'une vive force vive que possède et, pour cela, de leur imprimer une très grande *vitesse initiale*. D'où emploi de fortes charges de poudre et, par suite, nécessité de donner une grande épaisseur de métal aux canons, en même temps que beaucoup de longueur, tant pour permettre à la charge de brûler à peu près complètement avant la sortie du boulet, que pour mieux assurer la direction de celui-ci.

Gribeauval, sans diminuer ces charges, sut pourtant alléger et raccourcir les pièces de Vallière dont la longueur d'âme fut ramenée à 18 calibres et le poids à environ 1[/][/]6 fois celui du boulet. En même temps, il débarrassa les canons des moulures d'ornement dont ils étaient surchargés, et leur donna la forme extérieure rationnelle qu'ils conservèrent jusqu'au jour où le changement qu'fut motivé par la substitution de l'acier au bronze, si longtemps employé presque exclusivement comme *métal à canon*.

La force de charge des canons produisait, au moment du tir, de très fortes pressions qui, atteignant leur maximum près du fond de l'âme, allaient en décroissant vers la bouche. De là, nécessité d'une épaisseur de métal à l'arrière et indication de donner forme générale tronconique que, pour diverses raisons tenant tout à la fois aux conditions de fabrication et de manœuvre, l'on fut amené à réaliser en divisant le canon extérieurement en deux parties : la partie antérieure ou *volée*, franchement tronconique, et les deux *renforts*, quasi cylindriques, amenant progressivement le métal à l'épaisseur qu'il devait avoir à l'arrière. Outre cela, renfoncement à la bouche, par une surépaisseur de métal dite, suivant sa forme, *listel de la bouche* ou *bourrelet en tulipe*. Renforcement de même à la culasse, déterminant un étranglement, nommé par un *bouton* qui y rattachait une sorte d'étranglement ou *collet*. Enfin, un peu en avant du centre de gravité de la pièce, deux *tourillons* ou cylindres, disposés perpendiculairement à son axe et par lesquels on la faisait reposer sur les *encastrements* entaillés dans les *flasques* de son affût ; son extrémité postérieure s'appuyant sur un *coin*, plus tard sur la tête d'une *vis de pointage*, ce qui permettait de faire pivoter le canon autour de ses tourillons pour donner à la *ligne de tir* l'angle ou la *hauteur* voulue au-dessus de l'horizon. Des *embases* ou surfaces planes furent ménagées à la base des tourillons pour assurer la fixité de position de la pièce entre les flasques de l'affût, et, enfin, deux *anses* furent disposées sur le second renfort, au-dessus du centre de gravité de la pièce, pour permettre de la soulever au besoin quand on veut la monter sur un affût, l'en descendre, etc.

Le canon ainsi établi se complétait par un *canal de lumière*, percé obliquement dans l'épaisseur du métal de la culasse, débouchant au fond et à la partie supérieure de l'âme, en même temps qu'il s'ouvrait par un petit trou rond

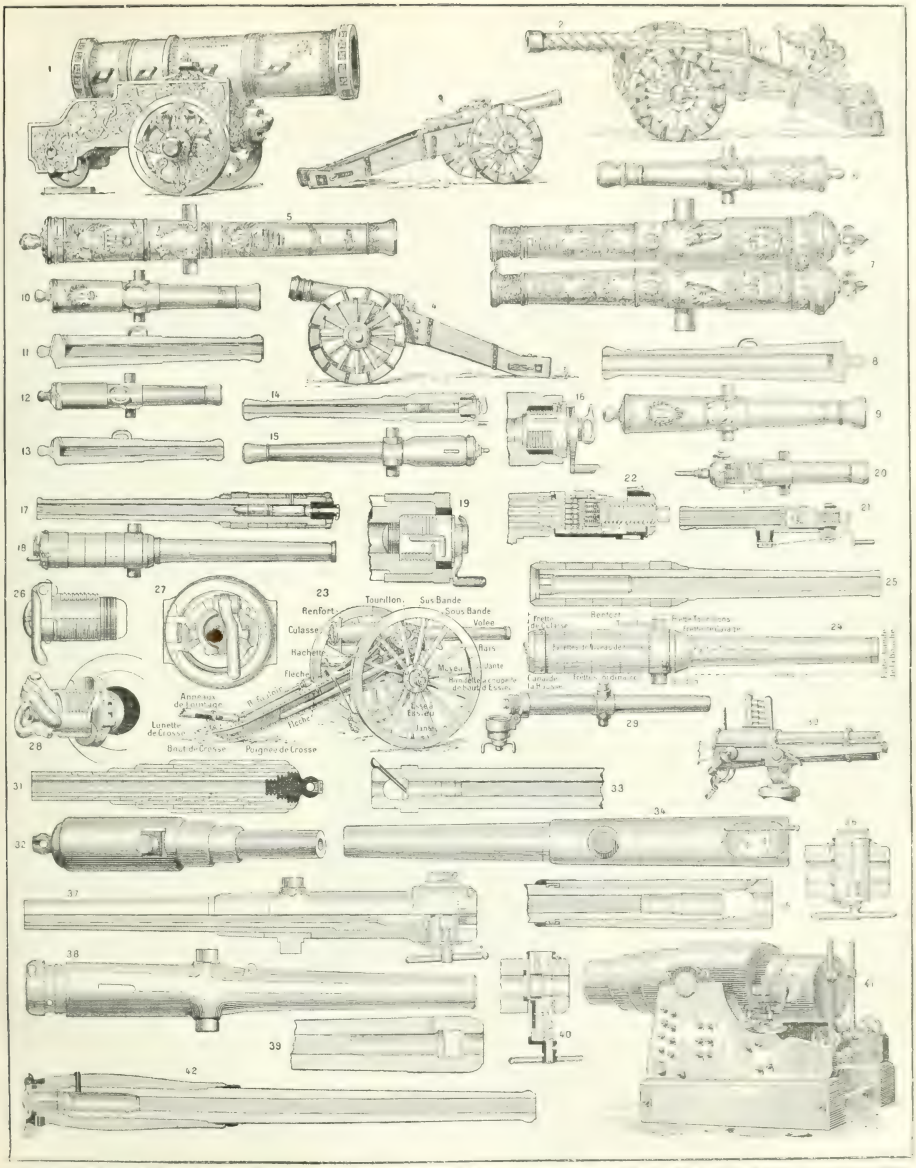

[illegible] 16, de rayage, système de Gribeauval fin du [illegible] 12 [illegible] 1860 [illegible] 1 Même canon [illegible] 1 [illegible] système de Bange [illegible] 24 [illegible] système de Bange [illegible] 2 [illegible] 29 Canon Wahrendorff [illegible] 1 2 Canon Wahrendorff [illegible] 31 *Allemagne*. Canon lourd, modèle 1872, acier rayé, système Krupp, ensemble et culasse fermée. — 32 Même canon, fermeture [illegible] léger, de la fabrique d'Obuchow (demi-coupe et fermeture). — 33-39. *Autriche*. Canon de 9, modèle 1875, ensemble et coupe. — 40 Même canon, fermeture [illegible] acier rayé, exposition de 1867). — 42 *Angleterre*. Canon de campagne de 12 lignes. V. ARGÊT, ARTILLERIE [illegible]

(*lumière*) sur la surface extérieure du premier renfort, un peu en avant de la plate-bande (*bande*). Celle-ci présentait, en arrière de la lumière, un *cran de mire*, plus tard reporté sur une *hausse*, par le moyen duquel, et conjointement avec le *guidon*, qui se trouvait près de la bouche, on *pointait* la pièce, tant en *direction* qu'en *hauteur*, pour atteindre le but à battre.

La substitution de l'acier au bronze qui, sauf l'emploi de la fonte pour certaines grosses pièces du côté, avait été pendant plusieurs siècles l'unique métal à canon de l'artillerie de terre, fut surtout amenée par l'introduction, dans les bouches à feu, des *rayures*, d'abord appliquées aux armes portatives dites *arquebuses*. Le problème du *forcement*, résolu pour des fusils de fer ou d'acier, tirant une balle de plomb, semblait en effet insoluble avec des canons de bronze lancant un boulet de fonte : métal non malléable et plus dur que celui de l'âme. En France, pourtant, on tourna d'abord la difficulté par l'adoption d'un projectile muni de *tenons* de zinc ou *ailettes* disposées en deux couronnes établies dans l'âme et s'emboîtant dans les rayures hélicoïdales de la pièce, de manière à donner à ce projectile le mouvement de *rotation* sur lui-même dont la réalisation est le but essentiel du *rayage*.

Telle fut la première solution du problème des *canons rayés*, qui continuèrent à se charger par la bouche. On ne changea, du reste, rien à la fabrication des canons, par *coulage*, *forage* et *tournage* pour lequel était outillé. Mais, d'autre part, ce genre de rayage ne donnait pas le forcement du projectile, et, pour éviter l'arrachement éventuel des ailettes directrices de celui-ci, on se vit obligé de diminuer considérablement les vitesses initiales et le poids de la charge relativement à celui du projectile. La portée, cependant, augmenta presque du double, parce que la vitesse se conservait mieux ; mais les trajectoires devinrent moins tendues, et la puissance de choc du projectile frappant le but diminua, parce que sa *force vive* était moindre. Ce dernier inconvénient fut atténué, d'ailleurs, par le doublement du poids du projectile, qui, en effet, était rendu par la transformation du *boulet rond* en obus *cylindro-ogival*, du projectile *plein* en projectile *explosif*.

Le dernier modèle de *canon lisse* adopté en France — en 1853 dit « canon-obusier » — permettait de tirer à volonté des boulets ou des obus, d'où son nom de *canon-obusier*. Le *canon rayé*, qui lui succéda peu après (1858), lançait des projectiles qui étaient tout à la fois des boulets et des obus. Car, grâce à la pression des rayures de leur ogive, que la rotation imprimée par les rayures maintenait dirigée en avant, ils avaient l'effet de pénétration du boulet ; puis la charge de poudre qu'ils contenaient, enflammée au moment voulu par une *fusée*, leur permettait d'agir par explosion comme les obus.

Mais, tandis que la France généralisait, en l'étendant à ses pièces de *siège* et de *place* de 12 et de 24 en bronze, et même à ses pièces de *côte* et de *marine* en fonte, le système de rayage de ses canons de campagne, tandis qu'elle était suivie dans cette voie par l'Autriche, que ses canons rayés avaient battue en 1859, et par d'autres puissances, fidèles comme elle au bronze et au chargement par la bouche, la Prusse qui, depuis 1841, chargeait déjà ses fusils par la culasse, n'hésita pas à en faire autant pour ses canons. Adoptant l'acier comme métal à canon, elle confectionna des projectiles recouverts d'une *chemise de plomb* qui, introduits par la culasse, se *forçaient* dans les rayures, absolument comme les balles de fusil. Il est vrai que ce forcement supprimant tout *vent* autour du projectile, les gaz de la poudre ne pouvaient plus enflammer la *fusée* de l'obus. D'où l'obligation de recourir à l'emploi de *fusées percutantes*, très avantageuses du reste à bien des points de vue, ou d'adopter un dispositif spécial pour l'inflammation des *fusées fusantes*, ce qui put être réalisé sans trop de difficulté.

En France, le chargement par la culasse fut mis à l'étude dès avant 1870, et les canons Reffye de 5 et de 7 furent être mis en service dans la seconde période de la guerre. Ces canons étaient en bronze, et permettaient le forcement des projectiles à *ceintures* ou *cordons de plomb*, remplissant la chambre entière, et leur mousse de terminait par un [illegible] tant par l'emploi de la *fusée fleet* [illegible] qui avait [illegible] pour [illegible] le service d'un *obturateur*.

On ne tarda pas, cependant, à reconnaître la nécessité d'en arriver aux pièces d'acier, afin de pouvoir garnir les projectiles d'un métal plus dur que le plomb, qui avait l'inconvénient d'emplomber les rayures et de se déchirer aux grandes vitesses initiales. Mais, en cuivre, on put avoir à employer pour « métal conducteur » le *cuivre rouge*, sous la forme d'un cordon ou *ceinture* unique, placée près de la base du projectile.

On essaya aussi, pour utiliser les pièces de bronze, de les garnir intérieurement d'un *tube* en acier, mais ce procédé, dit « tubage », dut bientôt être abandonné pour les canons de bronze.

L'acier, à qui l'industrie moderne sait donner des propriétés qui le rendent beaucoup plus propre au rôle de métal à canon, est donc à peu près exclusivement employé aujourd'hui à la confection de toutes les pièces d'artillerie. Mais les canons d'acier ne sont pas d'un seul bloc comme ceux de bronze : ils se composent généralement d'un tube ou *corps de canon* renforcé sur toute ou partie de sa longueur par un ou plusieurs rangs de *frettes*. Habituellement, l'une des ces frettes porte les tourillons, ce qui lui fait [illegible] dans le [illegible] ; il résulte de ce mode de [illegible] [illegible] [illegible]

servante de Dieu est pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et que de plus, deux miracles au moins ont été obtenus par leur intercession, la congrégation conclut à la *beatification*, et le pape la prononce par un simple bref. Le culte rendu à un *bienheureux* est entouré de nombreuses restrictions. Il est essentiellement local, renfermé dans les limites d'une ville ou d'un diocèse; celui qui en est honoré ne peut être cité nulle part comme patron d'un lieu, ni comme titulaire d'une église, ses reliques ne peuvent être portées en processions, ni son image placée au-dessus d'un autel.

La procédure de la beatification est singulièrement simplifiée lorsque l'évêque du diocèse peut prouver d'une manière authentique que le personnage dont il s'agit a été entouré de tous temps de la vénération publique et qu'il a été l'objet d'un culte *immémorial*. Dans ce cas il suffit que la requête de l'évêque reçoive l'approbation de la congrégation, approbation ratifiée et publiée dans un bref pontifical. C'est ce qu'on appelle la beatification *équipollente*, par opposition à la beatification *formelle*. Un intervalle de temps d'une cinquantaine d'années est encore requis, pendant lequel deux nouveaux miracles au moins doivent être obtenus et rigoureusement constatés; alors, seulement, commence la procédure longue, minutieuse et solennelle, qui doit aboutir à la canonisation. Le premier acte de cette procédure est l'examen le plus attentif des écrits du serviteur de Dieu et une nouvelle enquête sur ses vertus. Le second est une double plaidoirie dans laquelle le procurateur de la sacrée congrégation, surnommé vulgairement *avocat du Diable*, et le promoteur, appelé *avocat du Judéo*, développent l'un, tous les motifs qui peuvent faire triompher la cause; l'autre, tous les motifs qui peuvent la faire rejeter. Ces débats ont lieu devant trois consistoires successifs, présidés chacun par le pape. Quand il s'agit d'un martyr, la procédure est beaucoup plus rapide : il suffit de constater d'une manière authentique que la mort a été donnée au serviteur de Dieu *in odium fidei* (en haine de la foi), et qu'il l'a volontairement acceptée comme telle.

Les débats une fois terminés, et les cardinaux ayant donné leur avis, le pape rend sa décision et indique le jour où doit avoir lieu la cérémonie de la canonisation.

Cette cérémonie solennelle est suivie d'une bulle pontificale, qui porte à la connaissance de la chrétienté le décret rendu en faveur du nouveau saint.

Une procédure aussi longue et aussi compliquée entraîne des frais considérables à charge des postulants. On calcule qu'il faut dépenser : pour une béatification *équipollente*, de 1.200 à 1.500 francs; pour une béatification *formelle*, de 30.000 à 100.000 francs; pour une canonisation, 200.000, 400.000 et même 500.000 francs.

Les théologiens s'accordent pour ranger les canonisations solennelles parmi les décisions qui ressortissent au magistère infaillible de l'Église du pape : elles sont donc irréformables et matière de foi. Il n'en est pas de même pour les canonisations qu'on peut appeler imparfaites, telles que les pratiquaient les évêques avant le XIIe siècle, et, de fait, de nombreuses corrections ont été apportées, à plusieurs reprises, dans l'ancien catalogue des saints. Ainsi, le pape Benoît XIV, sanctionnant quelques-uns des critiques du fameux docteur Launoy, surnommé *le dénicheur de saints*, a rayé du calendrier romain plusieurs personnages des premiers temps jusqu'alors honorés sans preuves suffisantes; le plus célèbre d'entre eux est Clément d'Alexandrie.

— BIBLIOGR. : Lambertini (Benoît XIV), *De beatificatione servorum Dei et canonizatione beatorum* (nouv. édit., Rome [1839-1846]).

CANONISER v. a. Inscrire au catalogue ou canon des saints.

— Par ext. Déclarer, accorder la sainteté à : *On fait aujourd'hui des panégyriques, on, de son autorité particulière, on entreprend de* CANONISER *les morts.* (Bourdal.)

Fam. Louer à l'excès : *Les prédicateurs* CANONISENT *l'argent l'argent, l'argent, le sang.*

Dr. anc. Inscrire, comme obligatoire, au registre public qui était autrefois une sorte de [illegible] des lois : CANONISER *un décret.*

Ecrit. sainte. Mettre au nombre des livres canoniques, des livres inspirés : *Les* CANONISES *les deux livres que les ennemis de la foi n'agréent pas facilement.* (Boss.)

Se canoniser, v. pr. Etre canonisé : *Il se* CANONISE *aujourd'hui beaucoup moins de saints qu'autrefois.*

Fam. Se canoniser mutuellement, se louer l'un l'autre d'une manière outrée : SE CANONISER *d'qui mieux mieux.*

SYN. **Canoniser, béatifier.** V. BEATIFIER.

CANONISTE (*nist'*) n. m. Homme versé dans le droit canon : *Un savant* CANONISTE.

— n. m. pl. Partisans de l'école de Pythagore, qui basaient leur système musical sur le calcul : *On opposait les* CANONISTES *aux* HARMONIQUES, *partisans d'Aristoxène, qui jugeaient en musique d'après l'oreille.*

CANONNABLE (*no-nabl'*) adj. Qui peut être canonné. (Peu usité.)

CANONNADE (*no-nad'*) n. f. Coups de canon simultanés ou se suivant à courts intervalles.

CANONNAGE (*no-nag'*) n. m. Art de tirer le canon : *Exercices, manœuvres du* CANONNAGE. Se dit surtout du tir à bord.

CANONNER (*no-né*) v. a. Battre à coups de canon : CANONNER *un fort, un régiment.*

— Fig. et fam. Attaquer brusquement, avec vigueur.

— Mar. *Canonner une roche.* La rouler, la plier en roulant. Se dit surtout sur la Méditerranée.

Se canonner, v. pr. Se battre à coups de canon.

CANONNERIE (*no-neri*) n. f. Fonderie de canons; endroit d'une fonderie où l'on coule des canons.

CANONNIER (*nié*) n. m. Soldat ou matelot attaché à la manœuvre ou au tir du canon : *Les canonniers forcèrent, à force de coups, le corps d'hommes* [illegible] (Napol. Ier.)

Arquebus. Ouvrier qui fabrique les canons des armes à feu.

— Art vétér. *Maréchal canonnier.* Les bons maréchaux lombricaux supérieurs chez le cheval.

— Mines. Autrefois, Ouvrier [illegible] chargé de débarrasser les culs-de-sac, dans des galeries où il ne pouvait s'y trouver accumulé.

— ENCYCL. Mar. Les *canonniers* forment à bord une spécialité dans le personnel; ils sortent d'une école où on leur apprend tout ce qui intéresse le tir et l'utilisation des pièces de gros et de petit calibre. La hiérarchie est la même que celle des autres spécialités, et le *maître canonnier* du bord est chargé du matériel d'artillerie et de son entretien, sous les ordres de l'officier en second.

— Min. Muni d'une gaule longue de plusieurs mètres, à l'extrémité de laquelle était fixée une torche allumée, le canonnier avançait en rampant, et avec les plus grandes précautions, vers l'endroit où l'on pensait trouver un accumulation de grisou. La torche enflammait le gaz, et l'on évitait ainsi des terribles accidents, qui auraient pu se produire ultérieurement. On a depuis longtemps renoncé à cette opération, toujours dangereuse pour l'ouvrier qui l'exécutait.

CANONNIERS (ÉCOLE DES). V. ÉCOLE.

CANONNIÈRE (*no-ni-èr'* — rad. *canon*) n. f. Petit bâtiment destiné à servir dans les fleuves ou près des côtes, bien armé et ayant peu de tirant d'eau. n Adjectif. : *Chaloupe* CANONNIÈRE. n *Canonnière Farcy.* V. FARCY.

— Archéol. Ouverture carrée ou arrondie, percée dans un ouvrage fortifié pour le tir des pièces d'artillerie, au XVe siècle. (Syn. MEURTRIÈRE.) n Tente du moyen âge, nommée aussi *aucube*, ressemblant aux tentes-abris modernes.

— Art milit. Meurtrière pour le canon. n Meurtrière pour les fusils et les carabines. n Tente pour les canonniers. n Tente de campagne, de forme conique, dont la pente descend jusque sur le sol. (Vieux.)

— Constr. Sorte de meurtrière pratiquée dans un mur de soutènement, pour procurer l'écoulement des eaux.

— Jeux. Tube de sureau évidé, dans lequel les enfants placent deux tampons ou balles de chanvre, qui, chassent l'un après l'autre, au moyen d'une baguette de bois approprié et par la compression de l'air interposé. n Dans quelques provinces, on donne à ce jouet le nom de PETARD.

— Pêch. Ouverture dans un parc ou une écluse.

— ENCYCL. Au début, les *canonnières* ou *bricks-canonnières* furent des petits bateaux courts, pouvant marcher à la voile ou à l'aviron, et bien armés; leur usage avait été prévu pour l'attaque contre l'Angleterre ou contre les côtes d'Algérie. Vinrent ensuite les canonnières cuirassées à vapeur de la guerre de Crimée, puis les petits bateaux, plus marins que les batteries flottantes, destinés aux mers de Chine. De nos jours, les canonnières sont de deux sortes : *canonnières de haute mer, canonnières de rivière.* Les premières sont de bons petits bateaux de mer bien armés, avec leurs quatre canons de 138^mm^,6 ou de 100 millim., marchant à une vitesse de 13 à 14 nœuds. Les secondes, appelées aussi *chaloupes-canonnières*, sont petites, calent peu d'eau, et portent à l'avant et à l'arrière un canon de 100 millim. ou de 90 millim. Leur utilité est incontestable, et, qu'elles soient à deux hélices ou monoroues, elles ont rendu de très grands services à Madagascar, au Tonkin, dans le Mékong. Enfin, on a construit quelques bas. armées d'un canon de 240 millim., mais ayant peu de vitesse, peu de combustible, et répondant mal au but visé. C'est un grand bateau-canon, avec toutes les imper-

CANONNIERS :

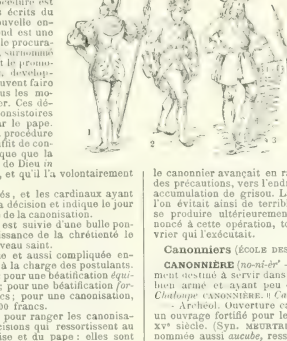

CANONNIÈRES : 1. Brick; 2. Farcy; 3. De station; 4. Démountable, à roue arrière.

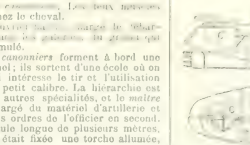

CANONSBURG, [illegible] des Etats-Unis [illegible] 2.000 hab. Collège Jefferson.

CANOPE n. m. Antiq. égypt. Nom donné par les [illegible] grecs à des vases funéraires [illegible] canal, que bordent des por[illegible]

Archit. Sorte de château d'eau, orné de caisses [illegible] canal, que bordent des por[illegible]

Chir. Mouche de la guille crénelée et aplatie qui peut s'opposer à l'extraction de l'abscès.

— ENCYCL. Antiq. égyptienne. Les canopes étaient des vases en terre, poreux, d'où l'eau suintait, et surmontés d'une tête humaine. Rien [illegible] ces vases ventrus, [illegible] verts d'hiéroglyphes, des représentations d'un [illegible] pos; les apologistes chrétiens racontent à ce sujet diverses histoires sur les artifices que les prêtres auraient employés pour attirer sur cet objet la vénération du peuple. Le prétendu dieu Canopos est, en réalité, une image d'Osiris, identifié à l'inondation du Nil. — Les égyptologues ont transféré par abus ce nom du vase osiriaque aux quatre vases en calcaire, en terre cuite ou même en albâtre, dans lesquels les embaumeurs enfermaient une partie des entrailles de la victime. Le vase représentait le corps du dieu qui protégeait le défunt à l'ouest. Ce n'est pas canopes d'Osiritsen Ier, par exemple, ont des bras humains qui serrent leur panse. Chacun des Canopes figurait un des quatre enfants d'Horus, les génies qui présidaient aux quatre points cardinaux et aux quatre *maisons* du monde, et il avait un couvercle de forme différente : tête d'homme pour Amsiti, tête de cynocéphale pour Hâpi, tête de chacal pour Tioumaoutif, tête d'épervier pour Kabhsonouf; parfois, néanmoins, les quatre vases étaient surmontés de la tête humaine. Une formule, tracée sur la panse, indiquait le nom et les titres du mort, et nous apprend qu'une déesse veillait sur chacun des vases : Isis sur le vase Amiti, Nephthys sur le vase Hâpi, Nit sur le vase Tioumaoutif, Selkît sur le vase Kabhsonouf. On ne connaît pas de canopes antérieurs à la XIe dynastie, et l'usage en devient fréquent seulement à partir de la XVIIIe : il décline vers le commencement de l'époque ptolémaïque, et devient très rare sous l'empire romain. Les canopes étaient enfermés quelquefois dans une même caisse; le plus souvent, ils étaient placés en une seule ligne, sur l'un des côtés longs du cercueil ou du sarcophage.

— *Archit. étrusque.* Par analogie, on donne aussi le nom de *canopes* à une catégorie d'urnes cinéraires étrusques, en terre cuite ou en bronze, de forme ovoïde, avec une tête humaine en guise de couvercle. Ces urnes, qu'on trouve surtout à Chiusin (Chiusi), paraissent dater du VIe et du Ve siècle avant notre ère. Elles sont un portrait du mort. La tête est souvent d'un curieux réalisme; fréquemment, deux bras sont modelés sur la panse, ou rapportés aux anses. On trouve au fond d'une grande jarre, sur une sorte de fauteuil en bronze ou en terre cuite.

CANOPE (gr. *Kanôbos*), ville du Delta, située à peu de distance de la Méditerranée, sur la berge occidentale du bras du Nil, qui s'appelait d'après cela la branche Canopique. C'était, aux temps pharaoniques, une simple bourgade [illegible] Karabou-Karobou (d'où Kanôbos, par un passage de r à n admis en égyptien), et fortifiée pour surveiller l'entrée du fleuve. [illegible] mées, une ville importante, une sorte de faubourg lointain d'Alexandrie, où les étrangers étaient attirés et retenus par la douceur du séjour et la licence des mœurs : le temple de Sérapis y était célèbre, ainsi que l'Héraclésion, située à quelque distance de la ville, dans sa dépendance. La légende grecque rapportait l'origine du [illegible] pilote de Ménélas, qui serait mort et enterré [illegible] là, au retour de la guerre de Troie : les [illegible] le décomposaient en plusieurs mots de leurs langues qui auraient signifié *le sol d'or* (*Kôb-n-noubou*). L'avènement du christianisme ruina la ville. On en voit les débris à petite distance d'Aboukir.

CANOPE, étoile primaire, marquée α, de la constellation du Navire Argo. C'est, après Sirius, la plus brillante étoile du ciel. Elle n'est jamais visible à Paris.

CANOPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) adj. Se dit des dieux qui étaient adorés à Canope : *Dieux* CANOPIENS. *Sérapis* CANOPIEN.

CANOPIQUE adj. f. Se dit de la branche occidentale du Nil, sur laquelle était située la ville de Canope.

CANOPOS. Myth. gr. Pilote de Ménélas, qu'il accompagna en Egypte au retour de Troie. Il y mourut, dit-on, de la morsure d'un serpent, et donna son nom à la ville de Canope. Il a [illegible]

[illegible] Canope, dans la constellation australe du Navire [illegible]. Bien qu'[illegible] par le Rufin, [illegible] l'existence est très douteuse. (On suppose que Rufin a pris pour les statues d'un dieu les vases dits *canopes*.)

CANOPUM [illegible] *kanôpion*, même sens) n. m. Fleur de sureau. (Vieux.)

CANOSA di Puglia (*Canusium* des anciens), ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]), près de l'Ofanto ; 18.700 hab. Distilleries. Cathédrale ancienne contenant le tombeau de Bohémond, prince d'Antioche. Canosa, fondée, dit-on, par Diomède, fut une des villes les plus importantes de l'ancienne Italie méridionale ; les débris de l'armée romaine s'y réfugièrent, après la bataille de Cannes. Ruinée par les Barbares, elle se releva peu à peu, sous la domination des princes normands.

CANOSSA, écart de la comm. de Vezzano sul Crostolo (Italie, Emilie [prov. de Reggio nell'Emilia ; 3.500 hab.]). Ruines d'un ancien château qui appartint à la comtesse Mathilde, et où, en 1077, l'empereur Henri IV fit amende honorable au pape Grégoire VII, au cours de la querelle des investitures.

ALLUS. HIST. — Aller à Canossa. Venir, en commettant et abandonnant de hautes prétentions, [illegible] se rendit à Canossa. Pendant trois jours et trois nuits, pieds nus et en costume de pénitent, Henri IV dut attendre dans la cour, dans la neige et par un froid rigoureux, le pardon de Grégoire VII (1077). Cet événement a donné naissance à la locution *aller à Canossa*, c'est-à-dire s'humilier devant le pape. C'est dans ce sens que le prince de Bismarck prononçait, le 11 mai 1872, ces paroles fameuses : « Nous irons pas à Canossa ».

CANOT (no — mot d'origine américaine, arrivé au franc par l'intermédiaire de l'espagn. *canoa*) n. m. Petite embarcation non pontée, de plaisance ou appartenant à un navire. ‖ *Canot de sauvetage*, Canot destiné à porter secours en mer, aux naufragés. ‖ *Canot de l'amiral, du commandant*, etc., Canot affecté à l'amiral, au commandant, etc. ‖ *Canot de servitude*, Embarcation destinée, dans les ports, à faire les corvées. ‖ *Canot à vapeur*, Embarcation mue par une machine à vapeur. ‖ *Canot Berthon*, Embarcation en toile, destinée aux torpilleurs. ‖ *Canot tambour*, Embarcation faite spécialement pour les bateaux à roues et s'adaptant à leurs formes. ‖ *Canot pliant*, Canot qui chavire aisément. (On dit plus généralement [illegible].

— Bot. Nom vulgaire du cerisier mahaleb.

— Ornith. Nom vulgaire du hibou.

— ENCYCL. Archéol. Les anciennes galères, aux XIVe et XVe siècles, avaient la seconde des deux embarcations du bord ; le canot était la première. Ordinairement traîné à la remorque, le canot s'embarquait parfois, et, suspendu sur des chantiers, à la bande droite, avec le calc, il faisait contrepoids à la cuisine. Long de 8m,45 réglementairement, il n'avait que 1m,84 de large, lorsque le calc atteignait 2m,11.

Mar. Les *canots* sont à avirons, ou à voiles, ou à vapeur, ou à moteur, en bois ou en fer, même en aluminium. Ceux qui sont à aviron peuvent mettre des mâts et marcher à la voile. Le *canot* est caractérisé, dans la marine, par l'avant pointu et l'arrière carré, les embarcations pointues des [illegible] [illegible] s'appellent *baleinières* ; mais, en langage ordinaire, [illegible] signifie toute embarcation de passage, de promenade, etc. Les canots prennent un numéro ou le nom de la personne ou de la chose à laquelle ils sont affectés ; ainsi, l'on dit : le canot de l'amiral, le canot du major, le canot 1, le canot 2, le grand ou le petit canot, le canot des provisions, le canot du rondin. Les canots se hissent à leurs bossoirs ou portemanteaux, s'amarrent au tangon avec une bosse, s'embarquent ou se débarquent du bord, et, quand ils sont à la voile ou à l'aviron, sont commandés par un aspirant de corvée. Les canots armés en guerre ne portent ni pavillon national, et, chaque soir, les canots sont hissés à leur poste. Les *canots-vapeur*, qui remplacent la manœuvre à bras par la machine, s'emploient très fréquemment à bord. Chaque [illegible] a un [illegible] même doux ou fort, suivant sa taille. Ils se hissent comme les autres, et sont soumis aux mêmes obligations. Leur valeur militaire est bonne ; ils aspirent [illegible] un appareil porte-torpilles. Les [illegible] *baleinières*, etc., sont [illegible] ; il nous faut encore le *canot Berthon*, destiné aux torpilleurs. Ce canot peut se plier, sa coque se forme des deux épaisseurs de forte toile, couverte d'un enduit spécial ; il se compose de deux [illegible] ; il [illegible] et par amarrages [illegible] ; les [illegible] qu'un système de caissons étanches, destinés à le préserver et à [illegible].

CANOTAGE [illegible] *Il nous paraît* [illegible] *qu'il met surtout en action les muscles des membres supérieurs, ceux du tronc et des lombes. Il contre-balance ainsi l'usage* [illegible] (P. Tissandier).

‖ Action de canoter. ‖ Classe d'amateurs qui se livrent habituellement à cet exercice : *Le canotage parisien*.

— ENCYCL. Le *canotage* est d'origine toute moderne ; mis à la mode à Paris vers 1830 par Alph. Karr et quelques-uns de ses amis, certain à cette époque, un exercice qui n'avait d'autre objet que la promenade tranquille au fil de l'eau. Aujourd'hui, le canotage est devenu un sport, qui a ses termes spéciaux, généralement empruntés à la langue anglaise ; le canotage est appelé le *rowing*, le rameur un *rowingman*, et l'homme qui manœuvre la voile un *sailingman*. Les embarcations elles-mêmes ont changé : les lourdes barques d'autrefois ont été remplacées par de longues *yoles* et des *outriggers* effilés, aux équipes de quatre et huit rameurs, ou par les *clippers* à la mâture légère, aux grandes voiles blanches.

CANOTER v. n. Se livrer au canotage. ‖ Se promener en canot.

CANOTIE (*tî*) n. f. Genre de célastracées-évonymées, dont la seule espèce connue (*canotie holacanthe*), originaire du Mexique, est un arbuste glabre.

CANOTIER (*ti-é*) n. m. Amateur montant un canot de plaisance. ‖ Chapeau de paille, à bords plats, porté par les deux sexes.

Chapeaux canotiers.

CANOTIERE (*tiè-re*) n. f. Femme qui accompagne des canotiers. ‖ Sur la [illegible] du canot.

CANOUIL (*nouy*) — ou n. de l'inventeur, n. m. *Amorces de canouil*, Amorces disposées, sous forme de pastilles minuscules, sur une bande de papier, et qui déflagrent par percussion. (On les emploie dans certains jouets d'enfants, comme les pistolets, et dans des briquets de fumeurs, pour enflammer l'amadou ou une mèche de coton imbibée d'essence minérale. Elles causent assez souvent des accidents. Aussi la vente en est-elle réglementée.)

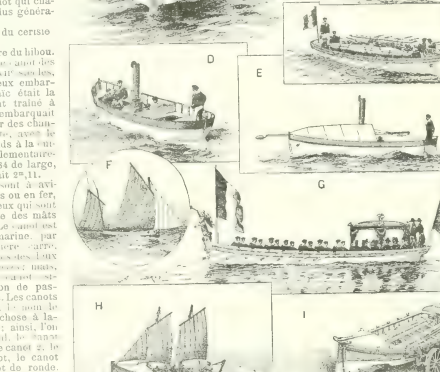

A grand canot de l'État. B, canot navigant à la voile. C, canot armé en guerre. D, canot à vapeur [illegible] en porte-torpille. F, canot de pêche. G, canot de [illegible] du chef de l'État. H, canot de [illegible] navigant à la voile. I, canot de sauvetage sur [illegible] du chef de l'État.

CANOURGE n. f. Sorte d'étoffe grossière de laine.

CANOURGUE (La), ch.-l. de canton de la Lozère, arr. et à 21 kilom. de Marvejols, sur l'Urugne ; 1.821 hab. Filatures de laine, clouteries, teintureries, maisseries, tanneries. Église des XIe et XIVe siècles. — Le canton a 9 comm. et 5.454 hab.

CANOVA (Antoine), statuaire italien, né en 1757 à Possagno (prov. de Trévise), mort à Venise en 1822. Fils d'un artisan, il fut tailleur de pierres à douze ans ; il peut plus tard les leçons de Torretti, et de Ferrari, sculpteurs médiocres ; mais, doué d'une rare assiduité au travail, Canova se forma lui-même par l'étude de l'antique et de la nature. Il ne comprit pas l'antique comme nous l'enviisageons de nos jours. Quelque chose de mièvre et de voluptueux se mêle à ses imitations des marbres grecs. Mais Canova a pour lui la grâce et une habileté de ciseau sans rivale. Sa réputation fut européenne. Ses voyages en Allemagne, en France et en Angleterre, furent de véritables triomphes. Les artistes l'accueillaient avec enthousiasme ; les princes l'accablaient de commandes. Napoléon l'appela deux fois à Paris pour exécuter ses travaux ; mais il se montra mécontent de la statue colossale où l'artiste l'avait représenté entièrement nu, tenant à la main une petite statuette de la Victoire : cette œuvre est à Milan. Nous ne pouvons rappeler les innombrables compositions de ce fécond artiste. Deux groupes de l'*Amour et Psyché*, par Canova, sont au Louvre.

Canova.

CANOVAI (Stanislas), religieux historien et mathématicien italien, né à Florence en 1732, mort en 1811. En 1788, l'Académie étrusque de Cortone couronna son éloge d'Amerigo Vespucci, où il soutenait que Colomb avait été devancé en au par ce personnage dans la découverte de l'Amérique. Le fait lui en assura Allieri a son lit de mort. Il a laissé de savantes dissertations.

CANOVAS DEL CASTILLO (Antoine), homme d'État espagnol, né à Malaga en 1828, assassiné à Santa-Agueda en 1897. Il commença à se faire connaître par des œuvres littéraires et historiques : le principal rédacteur de la « Patria », où il défendit les idées conservatrices libérales. Député de Malaga (1852), gouverneur de Cadiz (1855), chargé d'affaires à Rome (1856), où il rédigea un mémorandum qui ayant trait à un concordat entre le Saint-Siège et l'Espagne, directeur général de l'administration intérieure (1859), sous-secrétaire d'État à l'intérieur (1861), ministre de l'intérieur (1864), et ministre des finances et des colonies en 1865, il tomba du pouvoir lors de l'arrivée de Narvaez aux affaires ; il défendit aux Cortès les idées libérales. Après la révolution de 1868, qui renversa Isabelle, Canovas combattit, aux Cortès constituantes, les idées démocratiques. Forcé de quitter son pays, il se rendit à Paris auprès de l'ex-reine Isabelle et fut chargé de diriger l'éducation de son fils don Alphonse. Il devint bientôt le chef du parti alphonsiste et l'âme du mouvement qui amena le coup d'État de Pavia, et la proclamation d'Alphonse XII comme roi d'Espagne (31 déc. 1874). De retour en Espagne, il devint le premier ministre du gouvernement de la régence, fut maintenu lors de l'arrivée d'Alphonse XII à Madrid. Il s'attacha à réprimer l'insurrection carliste, fit voter la Constitution et s'efforçade réorganiser les finances. Il dut se démettre en 1881. De nouveau chef du cabinet en 1884, Canovas donna sa démission après la mort d'Alphonse XII, fut remplacé par Sagasta, chef du parti libéral (1885), et devint alors président de la Chambre. Depuis cette époque, il fut à deux reprises ministre dirigeant, d'abord de 1890 à 1893, puis de 1895 jusqu'à sa mort. C'était pour la sixième fois qu'il était président du conseil. Dans cette dernière période, il eut à combattre, d'une part l'agitation anarchiste, de l'autre l'insurrection de Cuba et celle des Philippines. Il se trouvait à la station balnéaire de Santa-Agueda lorsqu'il fut tué de trois coups de revolver par l'anarchiste italien Angiolillo. Écrivain distingué, Canovas avait été nommé membre de l'académie d'histoire en 1860, et membre de l'Académie royale espagnole en 1867. Outre de nombreux articles de revues, on lui doit : *Poesías líricas* (1851) ; *la Compana de Huesca*, chronique (1852) ; *Histoire de la décadence de l'Espagne depuis l'avènement au trône de Philippe III jusqu'à la mort de Charles II ; Histoire de la Maison d'Autriche ; Problèmes contemporains*, recueil d'études ; *le Théâtre espagnol contemporain*, études littéraires (1886) ; *el Solitario*, monographie d'Estevan de Calderon.

— BIBLIOGR. : Creux, *Canovas del Castillo* (Paris, 1897).

CANPOUR, ville de l'Inde anglaise (présidence de Bombay), sur le Gange ; 15.600 hab. C'est une des stations principales du chemin de fer qui relie, par Allahabad, Calcutta et la vallée du Gange à Lahore et la vallée de l'Indus ; mais elle est surtout importante comme centre militaire. Canpour joua un rôle dans la dernière révolte des Cipayes ; en 1857, toute sa population anglaise fut massacrée. — Le *district de Canpour* est peuplé d'environ 1 million d'habitants ; il s'étend entre le Gange et le Djamna ; son sol est plat et fertile.

CANQUE (*kank*) n. f. Toile de coton de la Chine.

CANQUETER v. n. Crier, en parlant de la cane

CANROBERT, village d'Algérie. V. OUM-EL-BOUAGHI.

CANROBERT (François-*Certain*), maréchal de France, sénateur, né à Saint-Céré (Lot), en 1809, mort en 1895. Envoyé en Algérie en 1835, il ne tarda pas à se signaler par sa bravoure. Pendant quinze ans, il fut de toutes les expéditions, et se fit remarquer par sa belle conduite à l'assaut de Zaatcha. Son opulente chevelure bouffante autour du képi était aussi légendaire dans l'armée d'Afrique que la « casquette du père Bugeaud ». Rappelé en France en 1850, Canrobert fut général de aide de camp de Bonaparte, prince président. Au Deux-Décembre, il reçut le commandement d'une brigade de l'armée de Paris, chargée de balayer les boulevards. La plupart des historiens lui reprochent la terrible canonnade du boulevard Poissonnière, qui fit tant d'innocentes victimes. (V. DEUX-DÉCEMBRE.) Canrobert s'est toujours défendu d'en avoir donné l'ordre, et l'un de ses biographes, Germain Bapst, s'est attaché à laver de cette imputation la mémoire du héros de Zaatcha. Commandant de la 1re division de l'armée

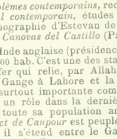

Canrobert.

d'Orient en 1854. Canrobert fut blessé au passage de l'Alma. Quelques jours après, le maréchal Saint-Arnaud, mourant, lui remit le commandement des troupes. Mais le général de Lacoste, colonel de zouaves était peu après, en Italie, blessé sévèrement de la grande guerre, très, [illegible] 4 années, d'une nouvelle blessure reçue à Inkermann. Canrobert dut résigner son commandement en chef aux mains de Pélissier (1855). A son retour en France, Canrobert reçut le bâton de maréchal de France. Pendant la guerre d'Italie, où il commandait le 3e corps, il ne sera qu'un rôle effacé. Il prit part à la guerre de 1870-1871, comme chef du 6e corps à l'armée du Rhin. Son héroïque défense de Saint-Privat lui donna un renom de popularité. Bloqué dans Metz avec Bazaine, il fut, après la capitulation, interné en Allemagne. Depuis lors, il a exercé d'autres fonctions militaires que celle de membre du conseil supérieur de la guerre. Élu sénateur du Lot en 1876, il fut battu du groupe de l'appel au peuple. En 1878, il représenta la France aux obsèques de Victor-Emanuel. Il fut encore sénateur pour le département de la Charente en 1879, puis en 1885.

CANSCHY n. m. Bot. Syn. de BREWIE.

CANSCORE *(kôre)* n. f. Genre de gentianacées, renfermant des herbes annuelles de l'Afrique tropicale, des Indes orientales, de l'archipel malais et de l'Australie tropicale.

CANSJERE *(kôrz)* n. m. f. Genre de glaciales, renfermant des arbrisseaux grimpants, originaires des Indes orientales.

CANSO n. f. Linguist. Syn. de CANZONE.

Canson (Etienne de), fabricant de papier des environs d'Annonay, mort en 1859. L'industrie de la papeterie lui doit la méthode de collage du papier encore en usage et la création d'un papier que, par antonomase, on appelle le canson, et qui est employé pour le dessin à l'encre et la gouache.

CANSTADT *(stat')* (RACE DE), nom donné à une race humaine définie d'après des ossements fossiles trouvés à Canstadt au voisinage de Stuttgart. On l'appelle encore RACE DE NEANDERTHAL. V. NEANDERTHAL.

CANSTEIN (Carl Hildebrand, baron de), né à Lindenberg en 1667, mort à Halle en 1719, est le fondateur de l'*Institution biblique* (1712) qui a répandu et répandu encore à les prêches millions de Bibles et de Nouveaux Testaments, il a fait, outre une *Vie de Spener* (1709), son ami, *Harmonie des quatre évangélistes* (1718).

CANT *(kant)* n. m. Forme ancienne des mots CHAMP, et CHANT.

— En T. de techn., Côté le plus étroit d'une pièce de bois parallélipipédique, ou d'une brique. ◆ On écrit aussi CAN, et l'on dit plutôt CHAMP.

CANT *(kannt'* — mot angl.) n. m. Mélange de pruderie hypocrite et de sentimentalité pédantesque, que l'on dit particulier aux Anglais, et surtout aux Anglaises.

CÂNTA RAKCHITA *(Râksita)*, pandit ou docteur bouddhiste du Bengale. Il fut appelé au Thibet, vers le milieu du VIIIe siècle de notre ère, par le roi Thisong de-tsan *(Khri-srong-lde-bstsan)* afin d'y restaurer la foi bouddhique. Il fit venir de l'Inde, pour l'aider dans sa tâche, le grand pandit thaumaturge Padma-Sambhava. A eux deux, ils fondèrent la première école mystique du bouddhisme thibétain. Il est avec comme l'un des plus grands personnages religieux du Thibet.

CANTABILE *(bi-le* — mot ital. qui signifie exactement : chantable) n. m. Phrase musicale d'un sentiment large, d'une expression pénétrante et parfois mélancolique, d'un grand caractère mélodique, confiée soit à une voix, soit à un instrument, et qui exige de l'exécutant, avec le style et la grâce, une sorte de noblesse et une tendresse à la fois simple et ému. C'est dans l'exécution du cantabile qu'on peut juger, au point de vue du style et du goût, de la valeur d'un chanteur ou d'un instrumentiste.

CANTABRE n. m. (de peuple) n. m. *Antiq. rom.* Étendard romain dont la forme et la destination sont inconnues.

Il est l'*Infantaire cantabre*, Nom d'un régiment français composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Il fut créé en 1715, prit en 1747 le titre de Royal-cantabre, et l'a conservé en 1762 : *Chasseurs cantabres*. Régiment d'infanterie française créé en 1788, et qui forma, en 1795, le noyau de la 5e demi-brigade d'infanterie légère.

CANTABRES, peuple de l'ancienne péninsule ibérique, vers les sources de l'Ébre, à l'E. des Asturies, dont le territoire correspond à la partie ouest à ceux des pays de Navarre, d'Alava, de Guipuzcoa et de Biscaye. *Ant.* CANTABRIE.

— Les vers Selon Pline, les *Cantabres* étaient divisés en quatre tribus, qui luttèrent pendant trois siècles, et succombèrent avec succès, contre les Romains. Sous le règne d'Auguste, Agrippa parvint à en dompter une faible portion ; mais le gros de la nation se retrancha dans les montagnes les plus inaccessibles et conserva avec son indépendance. Les Basques se glorifient de descendre des Cantabres.

CANTABRES MONTS On appelait ainsi autrefois le prolongement occidental des Pyrénées, qui forme la chaîne des Asturies. La partie de l'Océan Atlantique qui borne les côtes septentrionales de l'Espagne, habitées jadis par les Cantabres, portait aussi le nom de mer Cantabrique.

CANTACUZENE, famille qui a joué un rôle important dans l'histoire du peuple roumain et qui remonte, d'après les uns, aux Valois de France, d'après d'autres, aux [illegible] et d'après d'autres encore, à des chefs scandinaves. Les auteurs byzantins les mentionnent au commencement du XIIe siècle. Le premier des Cantacuzènes connu par l'histoire fut JEAN **Cantacuzène**, général et parent de l'empereur byzantin Manuel Comnène (1143-1180) dont il avait épousé une nièce. — Cent cinquante ans plus tard, Jean Cantacuzène, nommé aussi Jean **Cantacuzène**, aspira au trône de Constantinople, où un autre empereur Jean Paléologue dont il était le tuteur [illegible] à lutter contre Paléologue soutenu par les Turcs, et contre les empires civiles déchaînées à l'intérieur. Jean Cantacuzène abdiqua en faveur de son fils Matthieu **Cantacuzène**, et se retira, sous le nom de Jean, dans un monastère. Il avait régné de 1341 à 1355. Il a écrit sur l'histoire de son temps des *Mémoires* traduits en français par le président Cousin dans son *Histoire de Constantinople*. A son tour, Matthieu Cantacuzène, fait par Jean Paléologue, se retira dans un monastère où il écrivit plusieurs commentaires sur l'Ecriture sainte. — Un de ses descendants fut le fameux Michel **Cantacuzène**, surnommé par les Turcs *Sultan-Oglou*, et qui fut l'un des Cantacuzènes [illegible] la bataille de Lépante, [illegible] Mais [illegible] Michel Cantacuzène [illegible] Mais [illegible] chessé [illegible] Jean le Terrible, prince de Moldavie, à la révolte contre les Turcs, Michel Cantacuzène fut pendu à la porte de son palais [illegible] Mais [illegible] leurs trésors en Moldavie, [illegible] pays plusieurs princes [illegible] politiques remarquables.

CANTACUZENE Sherban), prince de Valachie, né vers 1640, mort en 1688, fils du maréchal Constantin Cantacuzène. Il réussit, par ses intrigues, à obtenir le trône de Valachie pour 500 bourses (500.000 piastres) payées à la Porte (1679). Lors qu'il eut pris possession du trône, il essaya de se soustraire au joug turc. Aussi, pendant le siège de Vienne, tout en Mustapha pacha de [illegible] contre les Autrichiens, il fomenta plutôt des [illegible] et ceux-ci en les tenant au courant de tout ce qui se passait dans le camp turc. Après la défaite de Mustapha par Sobieski, Cantacuzène entra en relations directes avec les empereurs d'Autriche et de Russie. Encouragé par ceux-ci à secouer le joug musulman, il rassemble une armée de 30.000 hommes, mais il fut assassiné par les boïards, opposés à sa politique (1688). Cantacuzène introduisit le mais en Roumanie et un système métrique. Il fit traduire la Bible en roumain et créa, le premier, une école roumaine à Bucarest.

CANTACUZENE Demètre (1674-1726), prince de Moldavie, neveu du maréchal et de la veuve Constantin Cantacuzène, assassiné par ordre du prince Grégoire Ghyca. Ayant appelé les Tartares contre ses ennemis, ils ravagèrent le pays dévoré par la famine et par la peste. Destitué par le grand vizir Ibrahim-pacha, il fut remplacé par Constantin Cantemir.

CANTACUZÈNE (Etienne), prince de Valachie, succéda en 1714 à Constantin Brancovan qu'il avait dénoncé à la Porte et dont la fin fut si tragique. Voulant se soustraire au joug des Turcs, il entra en relations avec le calife de Vienne. La Porte, ayant en vent des menées de Cantacuzène, le fit venir et décapiter à Constantinople (1716). Étienne Cantacuzène fut le dernier des princes nationaux. Après lui commença la domination des phanariotes.

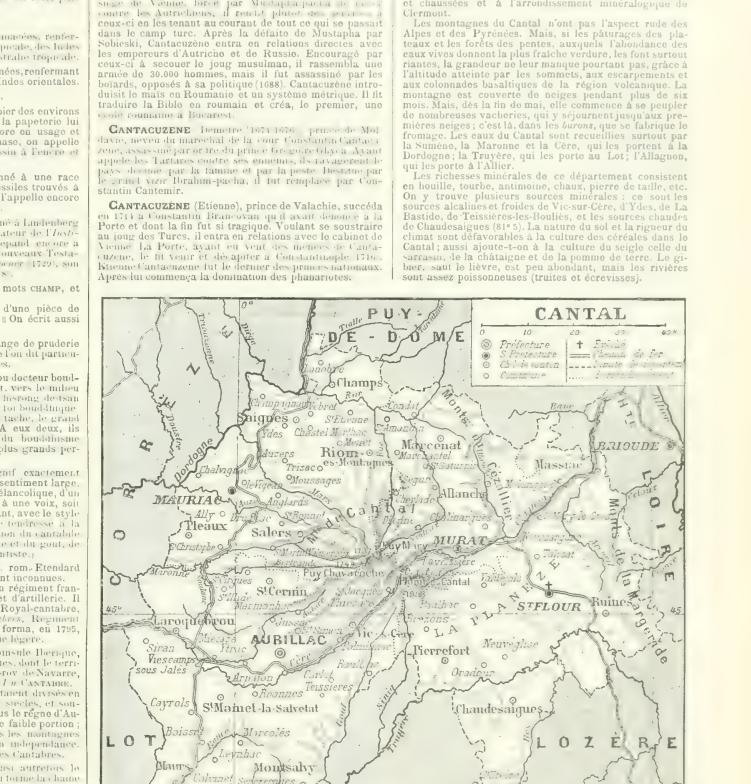
CANTAL
0 10 20 30 40 km
Préfecture
S-Préfecture
Chef-lieu de canton
Commune
Chemin de fer
Limite de département
PUY-DE-DOME
Champs
Siniques
Riom-ès-Montagnes
Mercœnat
BRIOUDE
Massiac
MAURIAC
Allanche
Pleaux
Salers
Cantal
MURAT
St-Cernin
St-FLOUR
Ruines
Laroquebrou
AURILLAC
Pierrefort
Neuvéglise
Chaudesaigues
St-Mamet-la-Salvetat
LOT
LOZÈRE
AVEYRON
Lot
Dordogne
Dordogne
Sumène
Maronne
Cère
Jordanne
Alagnon
Allier
Ardèche
Chavanon
Rhue
Bès
Cère
Cère
Ramade
Ruisseau de Lascombes
Ruisseau de Lacapelle
Ruisseau de Lacapelle
Ruisseau de Lacapelle

Cantalice, bourg d'Italie (Abruzzes prov. d'Aquila dist. d'Aquila). : 2.235 hab.

Cantalien, enne (*ti-en, ène*), personne née dans le Cantal, ou qui habite ce pays. — *Le* Cantalien.

— Adjectif. Qui appartient à ce département ou à ses habitants : *Culture* cantalienne.

Cantalite n. f. Variété de pétrosilex, que l'on trouve surtout dans les montagnes d'Auvergne.

Cantaloup (*loo* — de *Cantalupo*, ancienne villa des papes, aux environs de Rome) n. m. Variété de melon très sucré et très parfumé, à côtes saillantes et rugueuses.

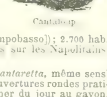
Cantaloup

— Fam. Imbécile, nigaud.

Cantalupo (Angelo di Costanzo). V. Costanzo.

Cantalupo del Sannio, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.700 hab. Vins estimés. Victoire des Français sur les Napolitains, le 11 décembre 1798.

Cantanette (*nè*) — de l'ital. *cantaretta*, même sens) n. f. Dans l'anc. mar., Chacune des ouvertures rondes pratiquées près du gouvernail, pour donner du jour au gavon. || Petit compartiment ménagé dans une chambre de navire.

Cantanhede, bourg de Portugal (Beira [district de Coimbre]), près d'une des sources du Vaguieira; 2.950 hab. Sources dites *Othas da Fervenza*. — Le concelho du même nom a 26.550 hab.

Cantar ou **Cantaro** n. m. et **Cantara** n. f. Ancien poids et ancienne mesure de capacité usités autrefois en Espagne, en Italie. (Poids et capacité variaient énormément, selon les localités. Un cantar pesait, par exemple, de 43 à 230 kilogr.) || On disait encore cantER, et cantaire. || Ancienne monnaie d'Egypte et d'Asie, qui valait 200 daïques, ou environ 2.700 francs. || Poids des mêmes pays qui valait 100 rotules.

Cantare (lat. *cantharus*) n. m. Antiq. V. cantHare.

Cantarelle (*rèl*') n. f. Sorte de poisson.

Cantarini (Simone da Pesaro ou **le Pesarese)**, peintre et graveur de l'école bolonaise, né près de Pesaro en 1612, mort à Vérone en 1648. Élève de Pandolfi et imitateur du Guide, il s'appropria le style de ce maître avec une perfection qui donne beaucoup de prix à ses ouvrages. Le Louvre possède de lui trois *Saintes Familles*. Parmi ses meilleures toiles, on cite : la *Madeleine*, à Saint-Philippe de Pesaro ; le *Saint Jacques*, à Rimini ; la *Transfiguration*, au musée de Milan, etc. Cantarini a gravé à l'eau-forte des pièces assez recherchées : *Vénus et Adonis*, l'*Enlèvement d'Europe*, etc.

Cantate (ital. *cantata*) n. f. Littér. Pièce lyrique propre à être mise en musique, contenant des couplets et des récitatifs. — *Les* cantates *de J.-B. Rousseau*.

— Mus. Musique composée sur une cantate : *Orchestrer une* cantate.

— Encycl. Littér. Les petits poèmes auxquels on donne le nom de *cantates* contiennent ordinairement le récit d'une action galante ou héroïque. Ils sont composés de *récits* et d'*airs* : le récit expose le sujet, l'air exprime le sentiment que ce sujet inspire. La poésie de la cantate doit être noble, douce, harmonieuse, et la coupe des vers appropriée à la musique. L'enthousiasme de l'ode ne convient pas à la cantate ; l'allégorie qui fait le fond du sujet doit être soutenue avec sagesse et exactitude, afin de cadrer avec l'application que veut faire le poète. La cantate nous est venue d'Italie. Les premières pièces citées dans ce dernier pays sous le nom de *cantates* sont dues à Benoît Ferrari, de Reggio, et ont été publiées à Venise en 1638. C'est à Venise même que Barbara Strozzi se donna comme créatrice du genre, dans la préface d'un recueil ayant pour titre : *Cantate, Arie e Duetti* (1653). Métastase a fait de nombreuses et excellentes cantates pour les archiduchesses de la cour de Vienne. En France, Jean-Baptiste Rousseau a écrit les premières cantates que nous ayons eues, et qui ont été mises en musique par les meilleurs musiciens de son temps. Sa cantate de *Circé* est citée comme un des modèles du genre. C'est là que se trouve la strophe bien connue :

Sa voix redoutable
Trouble les cieux
Un bruit terrifiable
Gronde dans les antres, etc.

Après *Circé*, les cantates de Rousseau que l'on cite le plus souvent sont *Thétis*, *Diane*, et *Calisto*. Les qualités qui les distinguent sont une versification habile, le choix et la distribution harmonieuse des images et des mouvements ; on leur reproche, par contre, de manquer d'invention et parfois d'inspiration.

Originairement, la cantate n'avait qu'un seul récit, suivi d'un seul air en rondeau ; plus tard, elle eut trois récits et trois airs : le premier récit exposant le sujet, le deuxième présentant la scène principale, le troisième contenant la pensée morale, ou le précepte. On réduisit ensuite la cantate à deux récits, le second étant toujours dans ce cas d'un mouvement plus rapide que le premier.

— Mus. Au point de vue musical, la *cantate* est à une ou plusieurs voix, parfois avec chœurs, généralement avec accompagnement d'orchestre, et comprend des récitatifs, des airs, des duos, etc. Au XVIIIe siècle, elle a été fort en honneur, et la plupart des compositeurs de ce temps en ont écrit de nombreuses ; il suffira de citer, sous ce rapport, les noms de Campra, Rameau, Mouret, Colasse, Colin de Blamont, Lacoste, Bernier, Montéclair, Batistin Struck, etc. Les musiciens actuels semblent avoir repris goût au genre de la cantate, qui pendant assez longtemps, était tombé dans l'oubli : c'est ainsi que Halévy a écrit *les Plages du Nil*, qu'on doit à Gounod *Gallia*, à Saint-Saëns les *Noces de Prométhée*, à Massenet *Narcisse*, à Guilmant *Balthazar*, à Bourgault-Ducoudray *la Conjuration des fleurs*, à Augusta Holmès *Lutèce, les Argonautes, Ludus pro patria, le Triomphe de la République*, etc.

Le second Empire avait pris la coutume de faire exécuter chaque année une cantate sur les scènes lyriques, le jour de la fête du souverain. Auber, Adolphe Adam, Aimé Maillart, Ferdinand Poise, Léo Delibes, en écrivirent quelques-unes.

Les compositeurs italiens ont aussi, naguère, cultivé le genre de la cantate et en ont produit un nombre considérable. Il en est beaucoup qui se sont distingués sous ce rapport : entre autres, Carissimi, Stradella, Alessandro Scarlatti, Gasparini, Cucchi, Leo, Marcello, Jomelli, Lotti, Vinci, Pergolèse, Paisiello, Porpora, Paër, etc.

Cantatille (*ll* mll.) n. f. Petite cantate.

— Encycl. La *cantatille* était comme un diminutif de la cantate, très en usage au XVIIIe siècle. Tandis que la cantate était généralement à plusieurs voix, avec accompagnement d'orchestre, la cantatille était d'ordinaire à une seule voix, toujours sans chœurs, et avec un simple accompagnement de clavecin. Celui-ci, plus fréquemment que cantatilles, mais Mouret, qui en a écrit un grand nombre, a été presque fameux sous ce rapport.

Cantatrice (ital. *cantatrice*, même sens) n. f. Chanteuse de profession possédant une belle voix, une bonne éducation musicale et qui a un certain renom : *La* cantatrice *est toujours une chanteuse, mais toutes les chanteuses ne sont pas des* cantatrices.

Cantavieja (lat. *Carthago vetus*), bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]) ; 1.950 hab. Filatures de laines. Localité prise en 1836 par les troupes de la reine sur les carlistes, qui y rentrèrent l'année suivante. Ce fut un de leurs derniers points de résistance ; ils ne l'abandonnèrent qu'en 1840, à l'approche d'Espartero.

Cante del Gabrielli d'Agobbio, homme politique (né en XIVe siècle et) l'un des chefs les plus remarquables du parti guelfe à son déclin. Il appartenait au parti des Noirs ou parti révolutionnaire de Florence. Entré à Florence avec Charles de Valois, que Boniface VIII avait appelé à secourir les Noirs, il fut l'âme de la révolution de 1301. Elu podestat de la ville, il organisa le gouvernement révolutionnaire et proscrivit toute la bourgeoisie des Blancs, au nombre desquels était Dante. Il fut qui, en 1303, après le départ du duc de Calabre, généralissime des guelfes, s'empara de Pistoia et viola la capitulation accordée aux Blancs ; ce fut lui aussi qui fit de Florence le centre du parti guelfe et étendit l'influence de ce parti dans toute l'Italie, même dans toute l'Europe. Il disparut de la scène publique en 1313, lorsque les Florentins, menacés par la réaction gibeline de Henri VII, se mirent sous la protection de Robert de Naples.

Cantel (Pierre-Joseph), jésuite et érudit français, né en Normandie en 1645, mort à Paris en 1684. Il a écrit un bon abrégé d'antiquités romaines, sous le titre *De Romana republica* (1684), et édité quelques-uns des classiques *ad usum Delphini*.

Canteleu, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. de Rouen, près de la Seine ; 3.595 hab. Carrière de craie ; commerce de fruits ; filature, tissage, teinture et impression de rouenneries ; distilleries ; aux environs, sur la colline dominant la Seine, château bâti par Mansard pour le président de Motteville.

Cantelmi, famille écossaise, surtout célèbre parce que ses membres, dont l'un, Jacques **Cantelmi**, fut cardinal en 1690 et archevêque de Naples, et un autre, Rosmino **Cantelmi**, maître de camp général du royaume de Naples sous Philipe V, étaient les héritiers légitimes de l'ancienne dynastie des rois d'Ecosse, dont les Stuarts n'étaient qu'un rejeton éloigné. Cette parenté fut reconnue solennellement en 1688 par Charles II, roi d'Angleterre, descendant, en effet, de Cantelm (Kanclam), fils de Duncan, chassé d'Ecosse par Macbeth en 1040, et réfugié successivement à la cour d'Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre, puis en Normandie. Son petit-fils Rostaing s'était fixé enfin en Provence, ses descendants suivirent Charles d'Anjou à Naples et devinrent ainsi comtes de Pepoli.

Cantémir (Constantin), prince de Moldavie, mort en 1693, fut nommé par le Patriarche Dosithée, gouverneur où la guerre éclata entre les Turcs et les Polonais (1685). En 1686, Sobieski pénétra en Moldavie, amenant avec lui Petricicco, le rival de Cantémir, brûla le hatt-i-chérif turc, déclarant la Moldavie vassale de la Pologne, et proclama Cantémir, quand les Tatares envahirent le pays et le forcèrent à se retirer. L'acte le plus important du règne de Cantémir est l'assassinat de son ancien chancelier Miron Costin, l'historien célèbre de la Moldavie.

Cantémir (Antioche), prince de Moldavie (1696-1700, et 1705-1707), fils aîné de Constantin Cantémir. Nommé à la place de Douco, il fut remplacé quatre ans après par de même prince. En 1705, il obtint de nouveau le trône de Moldavie, mais, deux ans après, il fut destitué et remplacé par Michel Racovitza.

Cantémir (Demètre), prince de Moldavie, né en Moldavie en 1673, mort en Russie en 1723, fils cadet de Constantin Cantémir. Appelé au trône du pays après la mort de son père, et destitué trois semaines après, il se rendit à Constantinople, où il s'adonna à l'étude des langues et des littératures turque et étrangères. Nommé de nouveau prince de Moldavie, en 1711, il entra en relations secrètes avec Pierre le Grand, auquel il offrit, par traité, la soumission de la Moldavie. Mais, battu à Stanilesci par les Turcs, il se réfugia avec sa famille en Russie, où Pierre le Grand le combla de titres et de biens. On a de lui : *Histoire de l'empire ottoman* (en latin) ; *Descriptio Moldaviæ ; Cronica Romano-Moldo-Vlahiloi* (en roumain) ; *Divanul lumei* (*le Divan du monde*) [œuvre philosophique écrite en roumain, en grec] ; *Vita Constantini Cantemyri ; Istoria ieroglifică* (en roumain) ; etc.

Cantémir (Antioche), homme d'Etat et poète russe, né en Moldavie en 1708, mort à Paris en 1744, fils du prince moldave Demètre Cantémir. Il embrassa la carrière militaire sous Pierre II. Sous le règne de Catherine Ire, sa protectrice, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Paris, où il entra en relations intimes avec les lettrés français et traduisit les *Satires* de Boileau et les *Lettres persanes* de Montesquieu. On a de lui un volume en vers : *Symphonie sur le Psautier*, dédiée à Catherine Ire (trad. franç. par l'abbé Guasco [1749]) ; des satires (1743), des poèmes, dont le plus important est la *Pétride*, dédiée à Pierre II, et un *Traité de la prosodie russe*.

Cantenac, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de Bordeaux ; 1.374 hab. Vignoble estimé du Médoc, dont les principaux crus sont : Château-Brane, Château-Kirwan, Château-d'Issan, Château-Palmer (autrefois Château-de-Gasq), Château-Cantenac-Brown, Château du Prieuré et Château-Poujet.

Canter (*tèr*) v. a. Poser de cant ou de champ une pièce de bois, une pièce de charpente.

Canter (*kan'-teur'* — mot angl.) n. m. Turf. Galop d'essai que l'on fait faire au cheval de course pour l'entraîner immédiatement avant la course.

— Véloc. *Prendre un canter*, Faire un tour de piste avant la course, pour se dégourdir les articulations.

Canter (Guillaume), en latin **Canterus,** érudit et critique hollandais, né à Dordrecht, mort à Utrecht en 1542, mort à Louvain en 1575. Après avoir visité la France, l'Allemagne et l'Italie, il se retira à Louvain où sa passion pour l'étude abrégea sa vie. Profondément versé dans le grec et le latin, il a donné de savantes éditions et des ouvrages dont les principaux sont : *Novæ lectiones* (1571), recueil précieux d'observations philologiques sur divers auteurs latins ; *Synopsimæ de ratione emendandi graecos auctores* (1571), où sont indiquées les principales sources de la corruption des textes grecs. — Son frère, Theodore **Canter,** né à Utrecht en 1545, mort en 1617, fut un philologue distingué. Son principal ouvrage a pour titre : *Variæ lectiones* (1574). — Trois autres frères de ce nom : André, Pierre et Jacques, et une sœur, se firent remarquer par leur science précoce.

Canterbury ou **Cantorbéry**, ville d'Angleterre. V. Cantorbery.

Canterbury, province de l'Océanie anglaise (Nouvelle-Zélande [île du Sud]), peuplée de 128.400 hab., sur 35.172 kilom. carr. — Ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Cook's River ; 2.400 hab. Briqueteries, tanneries, fabriques de sacs.

Cantharate n. m. Sel résultant de l'action de l'acide cantharique sur une base.

Cantharé (du gr. *kantharos*, coupe) n. m. Antiq. gr. et rom. Nom d'un vase à boire, de profondeur variable, muni le plus souvent d'un pied et de deux grandes anses.

— Encycl. Le *cantharé* était la coupe particulièrement consacrée à Dionysos et aux personnages du cycle dionysiaque, qui toujours tiennent le cantharé dans les bas-

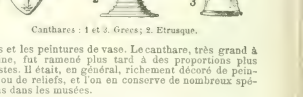

Canthares : 1 et 3. Grecs ; 2. Etrusque.

reliefs et les peintures de vase. Le cantharé, très grand à l'origine, fut rapetissé plus tard à des proportions plus modestes. Il était, en général, richement décoré de peintures ou de reliefs, et l'on en conserve de nombreux spécimens dans les musées.

Cantharelle (*rèl*' — dimin. du gr. *kantharos*, coupe) n. f. L'un des noms du chanterelle, champignon comestible, appelé, aussi *chanterelle*, girolle, escavelle, girolle, escargoule, suivant les localités.

Cantharène (rad. *cantharide*) n. m. Hydrocarbure tiré de la cantharidine.

— Encycl. Le *cantharène* $C^{14}H^{12}$ s'obtient pur en chauffant avec de la potasse un composé $C^{14}H^{12}O^{4}I^{2}$, que l'on obtient en faisant agir l'acide iodhydrique sur la cantharidine. Il possède une odeur qui tient du térébène et du camphre. Il fond à 124°, et bouillit à 250° environ. Au point de vue de la constitution, c'est un dihydroxylène de la série *ortho*, car son oxydation donne l'acide orthotoluique ; les térébènes, dont il est un homologue inférieur, appartiennent à la série *para*.

Cantharidate n. m. Sel qu'on obtient par double décomposition en partant du cantharidate d'argent ; ce dernier se prépare en traitant une solution de cantharidine par l'azotate d'argent.

Cantharide (du gr. *kantharos*, scarabée, et *eidos*, aspect) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des méloïdés, sous-famille des lytinés, dont le nom scientifique est *lytta*.

Cantharide ; *a*, larve.

— Encycl. Les *cantharides*, dont on connaît de nombreuses espèces répandues dans l'hémisphère boréal, abondent dans la région méditerranéenne. La plus commune (*lytta vesicatoria*) est aussi celle qui remonte le plus vers le N. et la seule qui se trouve en France. La cantharide commune ou mouche d'Espagne est encore aujourd'hui très employée en pharmacopée pour ses propriétés vésicantes. Pour les mœurs et les propriétés vésicantes, v. vesicants.

Cantharidé, ée adj. Pharm. Qui contient des cantharides : *Médicament, Emplâtre* cantharidé.

— Fig. et fam. Très frotte, poliisson : *Un dessin* cantharidé. *Une chronique* cantharidée.

Cantharider v. a. Saupoudrer, mélanger de cantharidine.

Cantharidiens (*di-in*) n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les *cantharides*, méloïdes, mylabres, etc. (V. vésicants, hétéromères.)

— *Un* cantharidien.

Cantharidine n. f. Principe actif des *cantharides*, extrait par des épuisements au chloroforme ; 1 kilogramme d'insectes fournit environ 5 grammes de cette substance cristallisée, incolore et inodore, fondant à 218°, mais étenta, dès 120°, des vapeurs irritantes ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et dans les alcalis. Sa formule est $C^{10}H^{12}O^{4}$. C'est un anhydride alca-

logue à la lactide. Vésicant très énergique, une trace développe sur une muqueuse une large phlyctène. Ingéré en la dose de 0gr,05, la cantharidine provoque une altération du rein digestif, le delire et une grande surexcitation des organes génitaux, allant, pour une proportion de 1 à 2 grammes, au priapisme et à la mort. On l'emploie avec précaution dans l'anaphrodisie, l'incontinence d'urine et comme succédane de la tuberculine. D'après Cornil, elle modifie la texture des vaisseaux, qui laissent alors exsuder leur contenu : plasma, globules, etc.

En chauffant l'acide cantharique avec du chlorure d'acétyle pendant quelques heures et en laissant évaporer, puis cristaliser dans l'alcool, on obtient un isomère de la cantharidine, l'*isocantharidine*.

CANTHARIDIQUE *(ik)* adj. Se dit d'un acide dérivé de la cantharidine et connu seulement par ses sels.

— ENSEYL. Quand on traite une solution d'un cantharidate alcalin par un acide minéral, on obtient à chaud la cantharidine, à froid, celle-ci ne se cristallise pas : il y a lieu de supposer l'existence de l'acide *cantharidique* dans la solution froide. En traitant l'*isocantharidine* par l'eau et en faisant bouillir pendant quelques heures, on obtient l'*acide isocantharidique* $C^{10}H^{12}O^{5}$.

CANTHARIFÈRE (du gr. *kantharos*, coupe, et *pherein*, porter) adj. Bot. Qui porte des urnes ou coupes.

— n. f. Bot. Syn. de NEPENTHE.

CANTHARINÉS (rad. *cantharus*) n. m. Tribu de poissons acanthoptères, famille des sparidés, renfermant les genres *cantharus* et voisins.

CANTHARIQUE *(rik)* adj. Se dit d'un acide dérivé de la cantharidine.

— ENSEYL. Pour obtenir l'acide *cantharique* $C^{10}H^{12}O^{5}$, on traite 1 partie de cantharidine pulvérisée par 4 parties d'acide iodhydrique ; après avoir étendu d'eau le produit de la réaction et lui avoir ajouté un peu d'ammoniaque, on filtre, on traite par l'acide chlorhydrique, on filtre de nouveau, on traite par l'acétate de plomb, on sépare l'iodure de plomb formé, on précipite l'excès de plomb par l'hydrogène sulfuré. La solution est chauffée et abandonnée à elle-même, l'acide se dépose sous forme de gros prismes incolores. Cet acide est soluble dans l'eau, fond à 128°. C'est un acide énergique monobasique, dont les sels ont pour formule générale $C^{10}H^{11}O^{5}{}_{2}M$, M étant un metal dont l'atomicité ou valence est *n*.

CANTHARIS *(ris)* — du gr. *kantharis*, cantharide) n. m. Ancien nom scientifique des insectes coléoptères du genre *lytta*, genre des cantharides des pharmacies. Le genre actuel cantharis désigne les *téléphores*. V. ce mot.

CANTHAROSPERME *(spèrm)* — du gr. *kantharos*, scarabée, et *sperma*, graine n. m. Bot. Syn. de ATYLOSIE.

CANTHAROXIMIQUE adj. Se dit d'un acide ayant pour formule $C^{10}H^{12}XO^{5}$, qu'on obtient en faisant agir le chlore ou l'acide hypochloreux sur le cantharate de sodium en solution dans l'eau a 50°.

CANTHARUS *(rus)* ou **CANTHÈRE** du gr. *kantharos*, espèce de poisson n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sparidés, caractérisés par leur corps couvert d'écailles, ainsi que les opercules, leur tête plus haute que longue, leur bouche petite, à dents en velours ou en cardes, leurs oeufs très fendus. (Trois espèces de cantharus habitent les mers d'Europe : *cantharus griseus*, brème commune, jaunâtre, dorée, marquée, sauvage, tacheté, noire, pêcheurs (long. 0m,50), se trouvant sur toutes les côtes de France, la plus peu estimée ; *cantharus boscus*, brème de mer Ocean, plus petit, rare ; *cantharus chalybeus* Méditerranée, très rare.

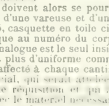

Cantharus.

CANTHECONA *(tekon)* n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, dont l'espèce type habite le Sénégal. Le *canthecona yalofa* est une punaise terrestre d'un noir métallique, ravée de rouge jaunâtre ; de chaque côté du corsolet, sont des saillies munies d'une épine.

CANTHÈRE n. m. Nom d'un poisson. V. CANTHARUS.

CANTHI n. m. Bot. Nom français du CANTHION.

CANTHION *(ti-on* — de *canthi*, n. malabare) n. m. Bot. Syn. de PEYROUSIE.

CANTHO, ch. l. d'arr. de l'Indo-Chine française Cochinchine, sur le Mekong postérieur, dans le delta de ce fleuve, à 20 kilom. de son embouchure, à 110 kilom. de Saïgon. Postes et télégraphes. L'arrond. a une superficie de 1 [illegible] kilom. carr., et une pop. de 150 hab. dont 11 200 Annamites. Sol sol est plat et très fertile. Les rizières occupent les neuf dixièmes. Cocotiers, arequiers.

CANTHOCAMPTE *(kampt)* du gr. *kanthos*, escarbot, et *kamptos*, recourbé) n. m. Genre de crustacés copépodes, famille des harpactides. (Les canthocamptes sont de petits crustacés très abondants dans les eaux douces : *canthocamptus ophiophorus* et *canthocamptus monstrus*, on dans la [illegible] M. terrance *canthocamptus parvus*.

CANTHON (du gr. *Kanthon*, escarbot n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, renfermant des bousiers propres à l'Amérique, vivant dans les déjections animales et dans les plaies des arbres. (On connait une centaine d'espèces de canthons, tout une plus belles, par son [illegible] vert métallique, est le *canthon* [illegible] des Etats-Unis.

Canthon (gr. 2 fois).

CANTHOPLASTIE *(pla st)* — du gr. *kanthos*, angle de l'œil, et *plassein*, former n. m. Operation qui consiste à pratiquer une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y faire une portion de la conjonctive au moyen d'une suture.

CANTHORRHAPHIE (du gr. *kanthos*, coin de l'œil et *rhaphé*, suture) n. f. Chir. Suture de l'angle externe de l'œil.

CANTHUS *(tus)* — du gr. *kanthos*, même sens n. m. Anat. Chacun des commissures des paupières. Il *Grand canthus*, Commissure la plus voisine du nez. Il *Petit canthus*, Commissure la plus voisine de l'oreille.

— Entom. Partie latérale de l'épistome, chez les insectes coléoptères, soit développée en avant de l'œil, soit prolongée sur l'œil même, dont elle entame ou même divise entièrement la surface.

CANTHUS, un des Argonautes, fils de Canéthus, d'autres disent d'Abas. Il prit part à la chasse, tué par Céphalion ou par Caphaurus, bergers auxquels il avait voulu enlever leurs troupeaux.

CANTI, personnage mythique, seigneur *Tirthamkara* de la religion djaina, qui naquit, selon la légende, à Hastinapouri. Son père, descendant de la race solaire, le nommait Vicvasêna, et sa mère Atchirâ. Sa stature était de 40 toises, et il vécut un million d'années. Il a pour tchinha (*cinha*) [illegible] une antilope.

CANTIBAY *(bè)* n. m. Bois qui n'a de flaches que d'un seul côté ou du côté du dos. Synonyme : CANTIBOIS.

CANTICUM *(kum)* — mot lat.) n. m. La comédie romaine comprenait deux parties : les *diverbia*, qui étaient parlés, et les *cantica*, qui étaient chantés.

ENSEYL. Si l'on en croit le grammairien Diomède, le nom *canticum* ne s'appliquait qu'aux monologues lyriques. Mais il semble que c'est bien restreindre les *cantica*, qui, en le fait, étaient plus nombreux que les *diverbia*. Il y a lieu de croire, des manuscrits qui portaient les signes DV et C pour distinguer les *diverbia* et *cantica*, attribuent le premier nom à tout ce qui est écrit en *tetrametres iambiques senaires*, et appellent *cantica* d'abord les scènes lyriques, presque toujours monologues, et écrites en mètres variés (bacchiaques, critiques, anapestes, et ensuite les passages versifiés en tétramètres trochaïques *septenaires*. Cette division, on le voit, est une question de versification, plus que de fond. Les *cantica* de la première catégorie étaient chantés avec un accompagnement de flûte ; souvent, des gestes et le chant étaient confiés à deux acteurs différents. Les *cantica* de seconde catégorie *diebusque*, et seulement soutenus par un accompagnement de musique.

CANTIEN (saint), martyr, né à Rome, appartenant à l'illustre famille des Anicions. Il embrassa le christianisme avec son frère *Cant* et sa sœur *Cantienne* ou *Cantilla*, et, comme ses parents, ils eurent tous les trois la tête tranchée au commencement du IVe siècle. L'Eglise célèbre leur fête le 31 mai, sous le nom de saints Cantiens.

CANTILAN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines de Siargao) : 6.000 hab. Fabriques de tissus en fibres du pays, fabrication de sel, pêche. Le port date de 1622.

CANTILÈNE — du lat. *cantilena*) n. f. Chant profane, par opposition au *motet*, chant sacré. (Vieux.) Air chantant, melodie. Spectalem. Chant monotone.

ENSEYL. Le sens du mot *cantilene* est assez vague. On peut savoir à désigner sous ce nom des chants lyrico-épiques, sortes de complaintes chantées sur des mélodies connues des contemporains et généralement elles-mêmes contemporaines des événements dont elles parlent. L'intérêt historique des cantilènes réside dans ce fait que de leur développement est sortie la chanson épique. C'est, néanmoins, une erreur de prétendre que la chanson de geste a fait disparaître la cantilène ; celle-ci subsista, et l'on peut en définitive appeler « cantilènes » les chansons d'un caractère lyrique et épique et de peu d'étendue. La plus célèbre des cantilènes est la cantilène de sainte Eulalie, petit poème de vingt-neuf vers, rédigé au xe siècle et qui est considérée comme le plus ancien monument poétique de la littérature française.

CANTILLON Richard DE), économiste, né en Irlande vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1733. D'abord commerçant à Lyon et à Paris, où il fonda une maison de banque et prit une part active à la réalisation des projets de Law, puis, très riche, il se fixa en Angleterre. Cantillon a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels l'*Essai sur le nature du commerce en général*, rédigé en 1732.

CANTIN (CAP) (*Atlas Minor* des anciens), cap de la côte du Maroc, sur l'Atlantique.

CANTINE (ital. *cantina*, proprem *cave* ; origine inconnue) n. f. Etablissement spécial qui donne à boire et à manger aux soldats, aux prisonniers, aux ouvriers d'un même chantier, aux pensionnaires d'un même établissement : *Manger à la* CANTINE. *Tenir une* CANTINE. Il *Tabac de cantine*, Tabac grossier à l'usage des soldats, et qui leur est livré au-dessous du prix ordinaire.

— Par ext. Caisse à compartiments, dans laquelle on porte des provisions de bouche pour un voyage, des médicaments, des effets, etc. Petite table de cabinet.

Cantine de camp (XVIIe S.).

ENSEYL. Les *cantines* sont les sortes de restaurants établis dans les casernes ou autres établissements militaires, et particulièrement affectés à la nourriture des soldats qui y prennent pension. On y vend également à boire et à manger aux soldats, aux conditions et après des tarifs fixés par le chef de corps. Les cantines sont surveillées par les officiers de semaine, et les membres du corps contrôlent la qualité des consommations qu'on y achète.

CANTINE SPECIALE du Garde du Trésor.

Cantine de la de des caisses, de destination et de modèle très divers, dont les principales sont celles : d'*ambulance*, qui contiennent tout le materiel nécessaire à celle-ci (pharmacie, chirurgie, administration) ; *médicales*, contenant les médicaments, linge à pansements, etc., portées par les voitures médicales regimentaires ; *vétérinaires*, pour transporter les menus objets necessaires à ce service ; *à bagages*, dites aussi « caisses d'une pour quatre ou cinq [illegible] tous les ustensiles nécessaires pour la cuisine et les repas. Elles peuvent contenir en outre deux *rations de vivres* par officier. Les cantines à bagages, en principe, délivrées gratuitement aux officiers, mais vides. La valeur des ustensiles, estimée à 10 francs, est retenue sur l'indemnité d'entrée en campagne.

Cantine d'officier.

CANTINIER *(ni-é)*, **ÈRE** n. Personne qui tient une cantine : *La* CANTINIÈRE *d'un régiment*.

— Adjectif. Qui porte la [illegible] voyage : *Voiture cantinière*.

ENSEYL. La *cantinière* est [illegible] en vertu d'un [illegible] conseil d'administration [illegible] corps terrestres. Il y a généralement une *cantinière* par bataillon. Ce sont habituellement des femmes ou veuves de militaires, tels que musiciens, ouvriers, marketaïs, tirailleurs, etc. Mais, devenue veuve, la cantinière ne peut [illegible] sa cantine, à moins qu'elle ne se remarie. Dans ce cas de besoin, on peut également commissionner des *cantinières* civiles, qui doivent alors se pourvoir d'un uniforme spécial, composé d'une vareuse et d'un pantalon en drap gris de fer foncé, casquette en toile cirée, avec, au bras gauche, une plaque au numéro du corps et le mot *cantinier*. Une plaque analogue est le seul insigne officiel des cantinières, qui n'ont plus d'uniforme comme autrefois.

Cantinières de bataillon [illegible] par un [illegible] des grenadiers [illegible] des carabiniers.

Il est affecté à chaque cantinière une voiture d'un modèle spécial, qui servait attelée, en cas de guerre, par un cheval de réquisition et qui permettrait d'accompagner, avec le materiel nécessaire, [illegible] vice, le corps de troupe auquel elle est attachée.

En campagne, les cantinières se [illegible] mées en infirmières, en sœurs de charité [illegible] taient au besoin. Les annales militaires françaises sont remplies d'exemples de cantinières dont l'héroïsme et l'abnégation ont égalé l'héroïsme et l'abnégation des hommes les plus braves et les plus dévoués. Sous le premier Empire, comme depuis, plusieurs cantinières ont même été nommées *chevalières* de la Légion d'honneur.

CANTIONNAIRE *(nè-è)* n. m. Recueil de cantiques.

CANTIQUE *(tik)* — du lat. *canticum*, chant) n. m. Chant religieux, et particulièrement. Chant religieux d'action de grâces : *Le* CANTIQUE *de Moïse*. — Mod. Espèce d'ode écrite en langue vulgaire, sur un sujet religieux, et destinée à être chantée dans les églises.

— *Cantiques spirituels*. Se dit de tous les cantiques dont l'objet est d'exprimer les sentiments religieux.

— Liturg. Les quinze psaumes graduels, les derniers des psaumes de David. Chez les protestants, Tout chant religieux autre que les psaumes.

— Par ext. Chant ou autre témoignage bruyant de quelque sentiment : CANTIQUES *de douleur, de joie*.

— Fig. Culte, honneur rendu à Dieu :

Et un [illegible] qui [illegible]
Est un [illegible] cantique
N'est point [illegible] les [illegible]

LAMARTINE.

— Loc. fam. *Chanter un beau cantique*, Se réjouir d'avoir échappé, par une chance très heureuse, à quelque grave accident. : *Quel cantique me chantez-vous là ?* Quelles histoires me contez-vous ?

ALLUS. HIST. **Cantique de Simeon**. V. SIMEON.

— ENCYCL. Le nom de *cantique* est donné, dans la Bible, à un certain nombre de chants sacrés, composés par des saints personnages, presque toujours en action de grâces d'une grande faveur reçue de Dieu. Tels sont les cantiques de Moïse (*Ex.* XV ; *Deut.* XXXII), de Débora (*Juges* IV), d'Anne, mère de Samuel (I, Rois, II 1-11), d'Ezechias, (Isaïe, XXXVIII, 10-21), des enfants dans la fournaise (Daniel, III, 52-90), de la sainte Vierge (Luc, I, 46-55), de Zacharie (Luc, I, 68-79), de saint Simeon (Luc, II, 29-32). De plus, une trentaine de psaumes sont désignés par le [illegible] XIX à CXXXVIII [illegible]

Depuis le [illegible] le mot *cantique* [illegible] langue vulgaire. Le cantique sans [illegible] catholique, n'est qu'un [illegible] cantiques liturgiques, il ne peut être chanté, en [illegible] dans les catéchismes, les [illegible] mois de Marie, ou bien encore à la suite des [illegible] populaires que l'on nomme missions ; mais, pratiquement, on y a recours dans beaucoup d'autres circonstances, et l'autorité ecclésiastique le tolère de plus en plus. Les cantiques les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous sont les *noels*. Il existe un recueil d'*hymnes et cantiques spirituels* publié en 1578 par Le Fèvre de La Boderie. Citons encore, au XVIIe siècle, le [illegible] Pour [illegible] au XVIIe siècle, les cantiques du bienheureux Grignon de Montfort et le premier recueil de Saint-Sulpice (1773). Le mouvement [illegible] les [illegible]

donna au genre des cantiques un nouvel essor. Malheureusement, sauf de rares exceptions, le style des cantiques est d'une regrettable pauvreté littéraire, et l'habitude prise depuis longtemps de leur adapter des airs *connus*, mais souvent profanes, produit parfois des rencontres singulières. Cependant, il est juste d'ajouter que, sous ce rapport, un progrès s'est accompli : entre les cantiques nouveaux du Père Lambillotte, du Père Herman, etc., Gounod, F. Clément, Saëns en ont mis plusieurs en musique, et l'on renonce de plus en plus aux airs profanes.

Chez les protestants, les anglicans exceptés, le cantique n'est pas l'auxiliaire de la liturgie ; il constitue l'essence même du culte, et, après la parole, c'est le plus puissant moyen de propagande et d'édification. Déjà les hussites l'avaient employé ; Luther lui donna dans la Réforme la place qui, depuis, lui a toujours été conservée ; lui-même composa trente-six cantiques, dont la musique et les paroles lui font également honneur. Qui ne connaît en particulier le fameux chant : *C'est un rempart que notre Dieu* (1529), qui a si noblement inspiré Meyerbeer dans *les Huguenots* ? L'exemple du maître fut à l'envi suivi par les disciples : Opitz, Gerhard, plus tard Angelus Silesius, Spener, Geller, Klopstock... composèrent ces chants dont l'Allemagne luthérienne est encore fière à juste titre.

L'Église calviniste se montra d'abord plus sévère. Son chef ne permit de chanter que des traductions de psaumes. Celle que fit Marot (1542-1543), continuée par Théodore de Bèze et complétée en 1562, fut adoptée officiellement : deux hommes remarquables, Louis Bourgeois et Claude Goudimel, la mirent en musique. Ce n'est qu'au XIXe siècle que les calvinistes, devenus moins rigides, ajoutèrent aux psaumes des cantiques spirituels.

L'un des meilleurs recueils qui aient été faits de ces cantiques sont les *Chants de Sion*, publiés pour la première fois en 1825.

— BIBLIOGR. : Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. par Carlowitz (Paris, 1845) ; O. Douen, *Cl. Marot et le psautier huguenot* (Paris, 1878-1879).

Cantique des Cantiques (le), un des livres de la Bible. Le nom qu'il porte signifie, d'après le sentiment commun, le Cantique par excellence. Le titre hébraïque l'attribue à Salomon, et cette attribution, acceptée par la tradition de la synagogue, est admise aussi par la tradition catholique. Mais elle est rejetée par certains critiques modernes, qui croient l'ouvrage postérieur.

Le *Cantique des cantiques* est une sorte de poème sans action bien déterminée. Il s'agit du désir qu'ont les deux principaux personnages de contracter une union durable, des obstacles qui s'y opposent, des chants alternatifs où ils s'expriment leur tendresse. Ils sont appelés, l'un le bien-aimé ou l'époux, l'autre la bien-aimée ou l'épouse. L'époux est présenté comme un roi, d'autres fois comme un berger ; il s'appelle Salomon. L'épouse paraît désignée sous le nom de Sulamite ; elle même la vie pastorale, comme son époux qui exalte à l'envi sa beauté. Les juifs vénéraient beaucoup ce livre, mais ils ne permettaient pas de le lire avant l'âge de trente ans. On ne s'accorde pas sur la manière de l'interpréter. L'interprétation *littérale*, à peu près inconnue dans l'antiquité judaïque et l'antiquité chrétienne, fut généralement en défaveur auprès des protestants, dans les premiers temps de la Réforme. Mais elle a obtenu depuis, parmi eux, un grand crédit : les uns voient dans le *Cantique* un simple recueil de chants d'amour, sans lien entre eux ; les autres, un poème unique, ayant pour sujet l'histoire d'une jeune bergère qui, sollicitée par Salomon, repousse le prince et reste fidèle au berger qu'elle aime. Renan s'est rangé à cette dernière hypothèse.

Aux yeux des partisans de l'interprétation *allégorique*, le poème est le tableau inspiré de l'union de Dieu avec son peuple : Israël dans l'Ancien Testament, le peuple chrétien dans le Nouveau. Ils se fondent sur la vieille tradition juive, qui a toujours admis l'interprétation symbolique, sur l'impossibilité de trouver un sens dans certains endroits de l'ouvrage interprété littéralement, et enfin, sur l'usage fréquent que faisaient de tels symboles les écrivains hébreux et les peuples de l'Orient.

La tradition catholique a toujours repoussé l'interprétation purement littérale du *Cantique des cantiques*. Théodore de Mopsueste l'avait proposée le premier, elle fut rejetée par le second concile de Constantinople (551). Mais certains commentateurs admettent les deux interprétations à la fois ; tout en reconnaissant principalement dans le texte un symbole, conformément au sentiment des Pères, ils y trouvent un premier sens littéral, moins important, exprimant, sous forme de chant nuptial, l'amour de Salomon envers la fille du roi d'Égypte, qu'il prit pour épouse. C'est le système qu'adopte en particulier Bossuet.

Si l'on se divise sur la manière d'entendre ce livre mystérieux, en retour, il n'y a qu'une voix pour en admirer la poésie, l'élégance de sentiment, de mouvement et de dessin.

— BIBLIOGR. : Ed. Cuinet, *Histoire critique de l'interprétation du Cantique des Cantiques* (Strasbourg, 1841) ; Renan, *le Cantique des Cantiques* (1860, Montpellier) ; *M. Renan et le Cantique des Cantiques* (Paris, 1860). Le Hir, *le Cantique des Cantiques* (Paris, 1890).

Cantiques (en espagn. *los Cantigas*), titre d'un recueil de poésies du roi Alphonse le Sage. Ces *Cantigas*, au nombre de 420, sont composés en vers de douze syllabes et rimées avec une grande exactitude, dans un dialecte mixte qui appartient à la poésie provençale. Il existe quelques-uns des hommages de la Vierge, en l'honneur de laquelle ce roi fonda, l'an 1270, un ordre religieux et militaire.

CANTIUM, nom donné par César à la partie sud-est de l'île de Bretagne, située au S. de l'embouchure de la Tamise ; aujourd'hui, le comté de Kent. Le promontoire *Cantium* était le cap appelé actuellement North-Foreland.

CANTO FERMO, expression italienne, qu'on emploie souvent en parlant de la musique religieuse, et qui a une signification analogue à celle du mot *plain-chant*.

CANTOIN, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 48 kilom. d'Espalion, près du *Cantonet*, affluent de la Truyère ; 1 111 hab.

CANTON (ital. *cantone*, même sens) n. m. Coin de pays ; lieu, région. (Vieux.)

— Sous-division des arrondissements français, formant, au point de vue judiciaire, le ressort d'une justice de paix et d'une perception des finances : *Arrondissement composé de douze cantons. Un chef-lieu de canton.*

— En Suisse, Chacun des États qui composent la Confédération.

— Blas. Pièce de premier ordre, de figure carrée, qui est, quant aux dimensions, le neuvième partie du bien, et qui se place ordinairement à l'angle dextre du chef, quelquefois à l'angle sénestre, ce qu'il faut alors spécifier en blasonnant. Il diffère du *franc-canton* en ce que celui-ci est un peu plus grand et se met toujours à l'angle dextre.

— Un des quatre vides carrés ou triangulaires que forme sur l'écu la croix ou le sautoir.

— Faux et étar. Portion déterminée d'un bois. — Partie d'une rivière où le droit de pêche est loué : Un CANTON *de pêche*.

— Ponts et chaussées. Partie de route confiée aux soins d'un cantonnier.

— ÉCCLES. Admin. Le *canton* est une circonscription territoriale, généralement formée de plusieurs communes et comprise dans l'arrondissement. Parfois, une ville ou une partie de ville forme à elle seule un canton ; ainsi, Paris compte un canton par arrondissement. Le canton a été créé par la loi du 22 décembre 1789 ; supprimé par celle du 26 juin 1793, rétabli par la constitution de l'an III, il prit une importance considérable (loi du 26 février 1790) et absorba la commune. La constitution consulaire de l'an VIII, en constituant l'arrondissement, enleva au canton son caractère administratif. Aujourd'hui, le canton n'est plus qu'une division judiciaire, dans le ressort de laquelle exerce la juridiction du juge de paix. Il sert aussi de base à certaines opérations. Le tirage au sort pour le recrutement de l'armée se fait au chef-lieu de canton ; le conseil de revision y tient ses séances ; enfin, les communes qui composent le canton y sont réunies pour élire les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. Plusieurs projets de loi ont pour objet de rendre au canton son ancienne importance ; mais ces propositions n'ont pas abouti.

CANTON, ville de l'empire chinois, capitale du Kouang-Toung, la province la plus méridionale de l'empire, située sur le bras oriental du delta du Si-kiang, ou rivière de Canton. L'a peu de distance de sa partie maritime. Elle est peuplée de deux millions et demi d'habitants, si l'on compte la population de Ho-Nam et celle qui vit sur les bateaux appelés *sampans*. La vieille ville, assez distante du fleuve, est entourée d'une muraille ; la nouvelle, de beaucoup plus importante, n'est considérée par les Chinois que comme un simple faubourg : elle s'étend le long des différents bras du fleuve, et ses rues ne sont souvent autre chose que des canaux. Les forts européens ont de beaux jardins.

L'excellence de sa situation maritime, le voisinage de possessions européennes, surtout le monopole longtemps conservé des relations commerciales entre la Chine et l'Europe ont donné à Canton une importance commerciale fort grande. Cette importance a beaucoup diminué, depuis la cession de la petite île de Hong-Kong, située à l'entrée du fleuve, à l'Angleterre qui en a fait un grand port, et depuis l'ouverture de nombreux autres ports chinois au commerce européen. Elle est cependant, aujourd'hui encore, considérable. Canton exporte de la soie crége, du thé, des nattes, des nattes, et importe de l'opium, des tissus de coton. Canton est également une ville industrielle ; elle tisse la soie et d'autres étoffes, fabrique de porcelaine et du papier.

Canton, qui a changé de nom plusieurs fois au cours de l'histoire, aurait été fondée, selon des auteurs chinois, il y a quarante siècles. A une époque plus rapprochée, des marchands indiens entrèrent avec cette ville des relations commerciales, qui prirent quelque importance vers le VIIIe siècle de notre ère. En 1517, les Portugais parurent pour la première fois sur ce marché. Prise en 1650, et saccagée par les Tartares mandchous qui gouvernent encore la Chine, elle a été, au cours du XIXe siècle, occupée à deux reprises par les armées européennes : par les Anglais, le 21 mai 1841 (guerre de l'opium), par les Anglais et les Français, le 29 décembre 1857.

CANTON, ville des Etats-Unis (État de New-York) : 6.100 hab. Usines, commerce actif. — Ville de l'Etat de l'Ohio, au confluent des deux branches mères du Nimisilon, sous-affluent de l'Ohio : 28.500 hab. Exploitation de houille. Fabriques de machines agricoles, lainages, minoteries. — Ville de l'Illinois, sur l'Illinois ; 6.800 hab. Centre de charbonnages. — Ville du Mississipi, sur un sous-affluent du Mississipi ; 8.650 hab.

CANTON (John), astronome et physicien anglais, né à Stroud en 1718, mort à Londres en 1772, fut élu membre de la Société royale de Londres en 1751 et directeur de l'académie de Spital-Square. Il fut le premier qui reproduisit en Angleterre les expériences de Franklin sur l'électricité atmosphérique. Outre d'utiles découvertes sur l'électricité et les aimants, on doit à Canton la première démonstration expérimentale de la compressibilité des liquides, *Philosophical transactions* (1762-1764). Il découvrit la phosphorescence d'un sulfure de calcium qu'il obtenait en mélangeant du soufre et des écailles d'huîtres calcinées. On lui doit différentes notes sur les étoiles filantes et les passages de Vénus en 1761 et 1769.

CANTONADE (de l'ital. *cantonata*, même sens) n. f. Au théâtre, Lieu d'où les personnages qui ne sont pas en scène sont supposés pouvoir entendre un acteur qui est en scène. *Parler à la cantonade*, Parler sans être en scène, ou à des acteurs qui ne sont pas en scène.

CANTONAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte au canton : *Justice* CANTONALE. *Comités* CANTONAUX. ‖ *Route cantonale*, Route mettant en communication deux cantons voisins.

CANTONALISME (*lissm*) n.m. Esprit de canton, tendance à borner ses vues aux intérêts spéciaux d'un canton, en Suisse ; système des cantonalistes, en Espagne.

CANTONALISTE (*liste*) n. m. Partisan du cantonalisme, en Suisse. ‖ Nom donné à ceux qui, voulant pousser à l'extrême la décentralisation politique en Espagne, prétendaient fonder des gouvernements cantonaux, souverains et indépendants, à Carthagène, à Séville, à Barcelone et dans toutes les provinces espagnoles.

CANTONE ou **CANTONI** (le P. Séraphin), compositeur de musique religieuse, était moine du Mont-Cassin, au monastère de Saint-Simplicien, vers la fin du XVIe siècle. Il se fit connaître par un grand nombre de compositions publiées à Milan et à Venise, de 1598 à 1611 : canzonettes à trois et à quatre voix ; chants sacrés à huit voix, en partition ; vêpres, versets et faux-bourdons à cinq voix ; motets à deux, trois, quatre et cinq voix (quatre recueils) ; Messe, psaumes et litanies à cinq voix. Le P. Cantone est, dit-on, l'un des premiers compositeurs qui introduisirent dans la musique religieuse un style concerté, rempli de traits de vocalisation plus convenables au théâtre qu'à l'église.

CANTONITE (de *Canton* [Géorgie] n. f. Sulfure natural de cuivre en cristaux à clivage unique, qui serait une pseudomorphose de la galène ou covelline.

CANTONNÉ n. m. et adj. Blas. Se dit de la croix pleine, quand elle est accompagnée en ses quatre cantons ou en un seul de quelque autre pièce. (Se dit aussi des meubles placés régulièrement à l'endroit des cantons. Si une pièce placée en abîme est accompagnée par des autres pièces à l'endroit des cantons, c'est la pièce principale en abîme qui se trouve cantonnée par les autres.

Du style à la croix d'argent doublesée et cantonnée de quatre lis quelles d'or.

— Archit. Se dit d'une construction dont les angles rentrants ou saillants sont ornés de colonnes, de pilastres, de chaînes de pierre.

CANTONNEMENT (*to-ne-man* — rad. *cantonner*) n. m. Établissement temporaire des troupes, dans un lieu déterminé : *Prendre ses* CANTONNEMENTS *pour attendre les renforts.* ‖ Lieu où une troupe est cantonnée : *La Flandre maritime fut un des premiers* CANTONNEMENTS *des compagnons de Clodion et de Clovis.* (Chateaubr.)

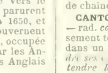

Cantonné carchit.

— Délimitation des pays où pouvaient s'exercer certains droits ; pays ainsi limité : *La pêche de la rivière de Seine se fait par quatre* CANTONNEMENTS.

— Art milit. On donne ce nom à la méthode d'installation des troupes à la guerre, qui consiste à utiliser les lieux habités. On appelle *cantonnement d'une troupe* l'ensemble des lieux qu'elle occupe quand elle est cantonnée.

— Econ. rur. Terrain enclos dans lequel on enferme les animaux domestiques malades.

— *Cantonnement forestier*, Attribution faite en toute propriété aux usagers d'une portion de la forêt pour affranchir le surplus des droits d'usage qu'ils avaient sur cette forêt. (Décr. du 21 janv. 1813, et Code forest.)

Cantonnement de pâturage. Mesure de précaution ayant pour objet d'isoler un troupeau malade en un canton assez sûr pour le préserver de toute contagion. (Loi des 28 sept.-6 oct. 1791.)

Cantonnement de pêche. Limite dans laquelle les pêcheurs ont propriétaires riverains ou riverains de la mer, non navigables et non flottables, dépendant du domaine public, d'user du droit de pêche sans préjudice de celui qui peut leur être acquis à tout autre titre.

Esp. et Art. milit. Le *cantonnement*, qui était la règle pour les armées françaises dans des guerres de la Révolution et de l'Empire, avait une abandonné pendant la campagne en Afrique, où il n'était pas praticable, et remplacé par le *bivouac*, auquel l'expérience de la campagne semblait devoir assurer tous les avantages de la sécurité. Ce furent, au contraire, des graves inconvénients de ce système, au point de vue tout à la fois hygiénique et militaire, que fut mis en lumière la guerre de 1870, où les Allemands continuèrent d'employer le cantonnement. Il existe des tentes-abris a, en effet, entre autres mauvais résultats, celui de révéler de loin la présence des troupes. L'ennemi peut les reconnaître à son aise et en suivre les déplacements. Les mouvements repoussés au cantonnement de nuit à la dérobée, le rendre les ravitaillements plus difficiles, etc., produisent bien plus de lenteur et plus d'usure du matériel et du personnel, et, d'après l'expérience, quoi qu'en fait chaque année aux manœuvres d'automne, on sait employer convenablement dans les différents cas, et les dispositions générales du cantonnement doivent varier suivant la proximité ou l'on est de l'ennemi. Plus l'ennemi est proche, moins les cantonnements doivent s'étendre en profondeur : celles-ci varient pour les corps d'armée, de 2 kilomètres environ jusqu'à 1 ou 3 seulement. Le *point d'appui*, au contraire, du vivre, nage de l'ennemi, et même l'on combine, au besoin, le cantonnement avec le bivouac. Aux grandes manœuvres, les cantonnements ne sont pas toujours suffisamment établis, comme ils le seraient à la guerre, tant pour ne pas trop gêner la population civile, que pour éviter aux troupes des fatigues inutiles.

Le cantonnement d'une troupe doit, autant que possible, être préparé à l'avance par un petit détachement spécial envoyé en avant et qu'on appelle le *cantonnement*. Le *logement* qui, en *cantonnement*, indique et affectera les lieux, les prescriptions à observer, dans l'installation d'un cantonnement, pour faciliter la surveillance, le maintien de la discipline et assurer le bon fonctionnement du service. L'essentiel est que les points de ralliement ou de rassemblement de chaque unité soient bien déterminés, que chaque des éléments de cette unité sache où il doit se rendre, en cas d'alerte, et connaisse le chemin à suivre, que ce chemin soit libre, etc. Il faut aussi que le domicile des chefs soit bien connu de leurs hommes et facile à trouver, résultat qui obtient au moyen de lanternes, de lanternes, de drapeaux. Les appartenances, etc., et le reste moyenne d'un cantonnement est, en général, de 10 à 15 hommes par habitant, mais, pour un abri momentanée surtout, on chiffre peut-être plus de dépassé.

Au contraire, quand les armées cantonnaient pour prendre leurs quartiers d'hiver, comme c'était la règle générale au XVIIe siècle, où comme on en trouve encore des exemples dans les campagnes du premier Empire, les cantonnements étaient bien plus étendus et ne pressent blessent en rien accès dont il est question ici.

Le *cantonnement* est l'un des modes de logement de troupes chez l'habitant. Il s'applique à tous les cas où l'effectif des troupes est considérable, ou lorsqu'il est nécessaire de les maintenir groupées. C'est l'installation des hommes, des mules et du matériel dans les maisons ou abris le toute nature, en utilisant dans la mesure du nécessaire la contenance des locaux, et sous la seule réserve que les propriétaires ou locataires conservent toute la jouissance qui sera indispensable. Le cantonnement est réglementé par la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires et par les décrets des 2 août 1877 et 2 novembre 1886.

CANTONNER *kanton*, v. a. Établir dans des cantonnements. CANTONNER *des troupes*. Isoler dans des cantonnements. CANTONNER *des troupes malades*.

— Par ext. Diviser en parties isolées : *Le monde, rempli de ces cantonnements Luther et Calvin, qui CANTONNEnt les Écritures*. (Boss.)

— Intransitiv. Établir ses cantonnements : *Troupes qui* CANTONNENT *en Alsace*.

Cantonné, ée part. pass. du v. Cantonner.

— Adj. Étalé aux angles : *Un pilastre* CANTONNÉ *de colonnes engagées*.

Se cantonner, v. pr. S'établir, se fortifier dans ses cantonnements : CANTONNER *dans ses quartiers, et ne point* CAMPER. N. Ecrit SE CANTONNE *dans l'Espagne*. (Boss.)

— Fig. Se retirer, et, au fig., S'abstraire : SE CANTONNER *dans son Empire*. SE CANTONNE *en la vie*.

CANTONNIER *kanton*, n. m. Trav. publ. Ouvrier chargé de l'entretien d'un chemin ou d'une portion d'un chemin : *Un cantonnier, ou Brigadier-cantonnier*, cantonnier chargé de la surveillance d'une brigade.

— Ch. de f. Ouvrier chargé de l'entretien et de la surveillance de la voie, sur un certain parcours.

Trav. publ. Les cantonniers des routes nationales sont placés sous la direction des ponts et chaussées et relèvent du préfet, sur proposition de l'ingénieur en chef. Pour être admis, ils doivent avoir au moins vingt et un ans révolus, quarante au plus, réunir certaines conditions d'aptitude, savoir, autant que possible, lire et écrire. Au point de vue du service, ils ne peuvent être le moins, ils sont divisés en sections, sans compter les cantonniers en chef. Ils ne peuvent, ils doivent être sur la route, de 5 matin à 7 heures du soir, malgré les intempéries, sauf le dimanche et le coucher du soleil. Leurs outils sont à leur charge. Ils sont répartis par brigades sous le commandement d'un cantonnier en chef, qui a soin de ranimer les chemins non confiés à la direction des ponts et chaussées, le service des cantonniers est réglé par le poste. Instruction du 6 déc. 1850, et 25 avr. 1855 par les agents voyers. Les cantonniers sont alors nommés par le préfet : chemins de grande communication et d'intérêt commun, ou par le maire (chemins vicinaux ordinaires et chemins ruraux). Les cantonniers chefs, commissionnés ou assimilés, peuvent aussi être assermentés, mais ils ne sont pas, à la police du roulage et à la circulation des bestiaux (Loi du 28 février. 1872, art. 4, et loi du 5 avr. 1884, art. 9).

CANTONNIERE *kanton*, n. f. Bande de tapisserie, désignant ces garnitures de lit appelées depuis BONNES-GRÂCES. Il Chaîne des aiguières en métal ouvré garnissant les coins des bolles reliures. Où est plaint, maintenant, ce cantonnier de bonnes-grâces ? Il est des bolles à dos et cantonnières.

— Mar. Bout de cordage mince servant à attacher les cordes.

Techn. Chaînettes pressées ou métal repliées en équerre qui servent les angles d'un coffre.

Typogr. Pièce de fer qui embrasse le plus angle du trait d'une presse. Un dit aussi : cantonnière.

CANTOR ou **LE CHANTRE** (Gilles), chef d'une secte qui fit quelques prosélytes à Bruxelles et en Flandre, au commencement du XVe siècle. Ces hérétiques, qui s'appelaient *bonnes gens* (hommes d'intelligence), proclamaient inutiles la prière et toutes les cérémonies extérieures, autorisaient la luxure, niaient le purgatoire et l'éternité des peines de l'enfer.

CANTORBERY ou **CANTERBURY** (lat. *Durovernum*, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la Stour ; 23.025 h. Fabriques de tissus. Commerce de grains, laines, étoffes diverses. Dans sa fertile vallée, Cantorbéry a conservé nombre de vieilles maisons. Colonie romaine, elle fut capitale du Kent, au temps de l'Heptarchie. En 597, saint Augustin y baptisa le roi Ethelbert et fonda le siège épiscopal. C'est dans la cathédrale que fut tué l'archevêque Thomas Becket (1170). Des protestants de France, sous le règne d'Élisabeth, y importèrent l'industrie de la soie. Trois conciles s'y sont tenus : en 605, 969 et 1067. Le concile de Cantorbéry prononçait par Lanfranc en 1070, sur l'emplacement de l'église de bois de Saint-Augustin, reconstruite au XIIe siècle, après un incendie, par Guillaume de Sens, renferme les tombeaux de Becket, de Castanbon, Ch., l'archevêque de Cant. Ch. de f. sur Londres, Ramsgate. Douvres. L'archevêque est primat d'Angleterre.

— BIBLIOGR. : Stanley, *Historical memorials of Canterbury* (Londres, 1872).

CANTORBÉRY (Gervais DE). V. GERVAIS.

CANTORBÉRY (saint Thomas DE), nom sous lequel on désigne parfois Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui périt assassiné en 1170.

CANTORIA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur l'Almanzora ; 4.725 hab. Fabriques de toiles et bâtisses. Commerce de drap et de quincaillerie.

CANTORIENS (*ri-in*) n. m. pl. Secte de fanatiques qui avaient pour chef Gilles Le Chantre ou Cantor, au XVe s. — Ly CANTORIEN.

CANTRE n. f. Partie de l'ourdissoir ou bâti muni de broches destinées à recevoir les rochets pour l'ourdissage des chaînes. Il Assemblage de deux montants dans une forte planche. Il Dans les manufactures de velours, Châssis oblong, partagé en deux parties et destiné à traverse percée de trous.

CANTU, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]); 8.800 hab. Récolte de soie et céréales; fabriques de meubles.

CANTU (César), historien, littérateur et homme politique italien, né à Brivio (Lombardie) en 1804, mort à Milan en 1895. A l'âge de dix-huit ans, il devint professeur de littérature au collège de Brivio, se rendit ensuite à Côme, puis à Milan, où il passa la plus grande partie de sa vie. Quoique adroit catholique, il embrassa la cause libérale, et ses *Réflexions sur l'histoire de la Lombardie au XVIIe siècle* le firent condamner à une année de prison, sous prétexte de conspiration contre l'Autriche. Il employa les loisirs de sa captivité à écrire *Marghérita Pusterla*. Depuis cette époque (1835), César Cantù n'a cessé d'apparteenir au romantisme (qu'on appelait en Italie l'*école lombarde*), inauguré par Manzoni et Sylvio Pellico. C'est surtout par son *Histoire universelle* qu'il est connu. Très vivante par endroits, elle contient, malheureusement, des erreurs. Le même esprit catholique et enthousiaste de la papauté dans lequel Cantù l'a écrite se retrouve dans son *Histoire de Cent ans* (1750-1850), et dans son *Histoire des Italiens*. En politique active, Cantù a été toujours animé du plus vif sentiment national. En 1847, au congrès scientifique à Venise, il prononça un discours, à propos des chemins de fer, il fit un magnifique éloge de Pie IX et en jugea la conversion de Lamartine. Le 22 mars 1848, lors de la fameuse capitulation de Milan, il fut un des trois citoyens milanais qui protestèrent contre la capitulation dans une proclamation et qui, plutôt que de se soumettre à la domination autrichienne, donnèrent le signal de l'émigration en masse vers le Piémont. Élu député au parlement italien, Cantù s'y montra tel qu'il avait été dans ses écrits ; il y combattit notamment l'institution du mariage civil (janv. 1865). Associé de l'Académie des sciences morales et politiques de France en 1886, Cantù est mort assez vieux.

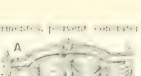
A. cantonnière

Cantonnière (techn.)

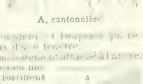
A. B. Cantre (assemblé : A, tenon; B, mortaise.

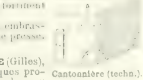
Cantù.

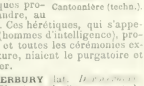
Alessandro Manzoni, Reminiscenze (1882-1883) ; *Carotteri*

CANTUA (do *cantu*, mot péruvien), n. m. Genre de polémoniacées croissant au Pérou et en Bolivie, et dont quelques-uns sont cultivés en Europe. Syn. de BRONNIE.

CANTYRE, [illegible] d'Argyll, dont elle forme la partie la plus méridionale.

CANUEL (Simon), général français, né dans le Poitou en 1767, mort en 1841. Après avoir servi comme général en Vendée, et après s'être signalé par son zèle révolutionnaire, il se rallia à la réaction qui suivit le 9 thermidor, et se rallia plus tard à Bonaparte. Mais celui-ci l'ayant tenu à l'écart, Canuel s'empressa, dès 1814, de reconnaître Louis XVIII, et prit part, pendant les Cent-Jours, au soulèvement de cette Vendée où il avait autrefois combattu dans les rangs républicains. Député de la Vienne à la *Chambre introuvable*, il présida le conseil de guerre qui condamna à mort les généraux Lamarque et Mouton. Il fut mis à la tête de la division militaire de Lyon, réprima avec la dernière cruauté les troubles de cette ville en 1817. Il fut retraité peu après la guerre d'Espagne.

CANUELAS, bourg de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres).

CANULAIRE (*lèr*) adj. En forme de canule.

CANULANT (*lan*), **ANTE** adj. Pop. Ennuyeux, fatigant.

CANULARIUM (*ri-om*) ou **CANULAR** (*lar*) (de l'argot pop. *canuler*) n. m. Argot. Suite de tracasseries, de vexations que les anciens romanciers font subir aux nouveaux arrivés à l'école.

CANULE n. f. Techn. Partie d'une seringue qu'on introduit dans l'orifice de l'organe à injecter; tube de bois qu'on adapte à un tonneau mis en perce. (On dit plus souvent CANNELLE.)

— Chir. Tube de dimensions, de formes, de substances très variées, employé très fréquemment en chirurgie.

— Fam. Personne très importune, très ennuyeuse : *Quelle* CANULE!

CANULÉ, ÉE adj. En forme de canule.

Canuleïas (Lex), plébiscite voté à Rome en l'an 445 av. J.-C., sur la proposition du tribun C. Canuleius. Il rendit possibles les *justæ nuptiæ* (mariages reconnus par la loi) entre patriciens et plébéiens, et prépara ainsi l'assimilation entre les deux ordres. Le plébiscite fut transformé en loi, après une vive résistance du sénat.)

Canuleïas : 1. A. Ptolémée ; 2. Tricéale ; 3. A. Lavenant.

CANULEIUS (Cneius), tribun du peuple romain, détermina, en 445 av. J.-C., la retraite des plébéiens sur le Janicule, et obtint ainsi l'abolition de la loi qui interdisait les mariages entre les familles patriciennes et plébéiennes, et le partage du consulat entre les deux ordres.

CANULER (rad. *canule*) v. a. Pop. Obséder, importuner.

CANUS, USE (*nu, nuz*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux canuts de Lyon. *La* [illegible] *ciation* CANUSE.

— ENCYCL. *Langage canus*. Par le *langage canus*, on entend une espèce d'argot particulier au bas peuple de Lyon. Quelques-unes de ses expressions ne manquent pas d'un certain sel; pour la plupart, elles sont imitatives et formées de véritables onomatopées : *Canuler*, *ennuyer*, *agacer*, *importuner*, *canus* est traînard et lourd. Autrefois, on reconnaissait un Lyonnais, même de bonne famille, à sa façon de parler lente et traînante; cela se perd aujourd'hui, et ce n'est plus que par plaisanterie, même dans le peuple, qu'on se sert du langage canus. Il a eu ses prosateurs, ses poètes et son théâtre (le théâtre de Guignol), plusieurs journaux, entre autres : le Guignol.

CANUS (Julius), patricien romain, osa exprimer trop librement son opinion dans une conversation qu'il eut avec l'empereur Caligula, qui ordonna sa mort; mais il devait s'écouler dix jours entre la sentence et l'exécution. Lorsqu'on vint le chercher pour le conduire au supplice, le centurion le trouva jouant aux échecs, et, comme les chances de la partie paraissaient favorables au condamné, celui-ci le fit remarquer au centurion, qui, pour ne pas gêner plus grande fermeté, préoccupé de savoir s'il sentirait son âme se séparer du corps.

CANUSINE [illegible] Poitille où l'on fabriquait cette étoffe) n. f. Étoffe de laine brune ou rouge, dont les Romains faisaient des manteaux en voyage, et dont ils faisaient aussi le vêtement [illegible]

CANUT (*nu*). — Co mot vient probablem. de *cannette*, outil familier aux canuts) n. m. Pop. Nom donné, à Lyon, aux ouvriers en soie.

CANUT (saint) ou **KNUT**, roi de Danemark, fils de Suen [illegible] Canut IV, [illegible] après son père. Il [illegible] jeunesse, s'efforça d'adoucir les mœurs barbares de ses sujets [illegible] introduisit des coutumes étrangères [illegible] bienfaisante et civilisatrice [illegible] la Prusse et la Courlande; mais, emporté par son zèle [illegible] Angleterre, il châtia les révoltés [illegible] s'échaîna le peuple contre lui et fut tué à Odense, en 1086. Il fut canonisé en 1101, et de célèbres [illegible] en faisaient sous le patronage du nouveau saint.

CANUT Ier, prince danois du xe siècle, ennemi des chrétiens. Fils du roi Gorm le Vieux et de la reine Thyra Danebod, il succéda à son père en 935 et périt vers 940 au cours d'une expédition en Angleterre ; il se signala par de [illegible] (Danois.)

CANUT (1er). Le Grand, roi d'Angleterre 1014, de Danemark 1018, de Norvège 1028. Dans sa jeunesse, il avait suivi son père, Sueno Sueno en Angleterre, et obtenu du roi Ethelred le Hardiet l'appanage du Danemark en 1016. Il acheva la conversion, commencée en Norvège par Olaus le Saint (1028), et montra un zèle qu'on a jugé parfois excessif pour la propagation du christianisme dans ses Etats. Ce prince mourut à Shaftesbury en 1035, laissant le trône d'Angleterre à son fils Harald, dit *Pied-de-lièvre*, qui mourut avant d'en prendre possession, celui de Norvège à son fils Suen, et celui de Danemark à son fils Hardikaut.

CANUT III, dit **Hardikaut**, roi de Danemark en 1035 et dernier roi d'Angleterre de la dynastie danoise, fils du précédent, mort en 1042. Il laissa la réputation d'un prince ivre et cruel.

CANUT IV. V. CANUT (saint).

CANUT V, roi de Danemark, fils de Magnus, régna de 1147 à 1157. Elu roi du Jutland tandis que Suen ou Suénon Grad l'était en Sélande et en Scanie, il en résulta une guerre civile à la suite de laquelle Canut fut assassiné par Suen. Mais celui-ci fut lui-même défait par Waldemar, cousin de Canut, et s'enfuit de tout le Danemark, où il régna sous le nom de « Waldemar le Grand ».

CANUT VI, fils de Waldemar le Grand, né en 1163, fut roi de Danemark de 1182 à 1202. Il soumit la Poméranie, résista aux ennemis que l'empereur Barberousse avait ligués contre lui, s'empara du Mecklemburg, du Holstein, et de presque tout le littoral de la Baltique. Il prit, le premier, le titre de roi « des Vandales » et mourut en 1202. Sous son règne, la civilisation fit de grands progrès en Danemark.

CANUT, dit **Ericson**, roi de Suède en 1168, mort en 1199. Il était fils de saint Eric, roi de Suède, mais il dut disputer le trône à Charles Sverkerson, déjà roi de Gothie. Quand il fut parvenu à rétrer paisiblement, il s'appliqua à faire fleurir l'agriculture, et fonda des monastères.

CANY-BARVILLE, ch.-l. de canton de la Seine-Inférieure, arr. et à 24 kil. d'Yvetot, sur la Durdent; 1.760 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton, fabrique de chandelles, buileries, megisseries, moulins, pelleteries. Aux environs, château construit par Fr. Mansard pour les Montmorency-Luxembourg. Cany est la patrie du poète Louis Bouilhet. — Le canton a 19 comm. et 10.173 hab.

CANZ (Israël Gottlieb), théologien protestant et philosophe allemand, né à Heimsheim (Wurtemberg) en 1690, mort en 1753 à Tubingue, où il développa les principes de Wolf et les appliqua à la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *Philosophia Leibnitiana et Wolfiana usui in theologia* (1728-1739); *Disciplinæ morales omnes* (1739); *Meditationes philosophicæ* (1750); etc.

CANZI (du bas lat. *canceum*, semblant dérivé du chinois *Tien-tchou*) n. m. Tissu de soie qu'au moyen âge on exportait de la Chine et de la Tartarie, où on le fabriquait avec la soie de certaines races de bombyx sauvages. Les canzis étaient de fortes soies, très solides, d'une trame serrée et que l'eau n'endommageait pas; on en faisait encore commerce au XVIIe siècle.)

CANZONE (*dzôn'* — mot ital.) n. f. Petit poème italien divisé en stances égales, sauf la dernière, qui est plus courte. *Les canzones de Pétrarque.* — Le pl. ital. CANZONI est employé par quelques auteurs.

— ENCYCL. Malgré l'analogie du nom, la *canzone* n'a rien de commun avec la *chanson*; il faut même renoncer à traduire ce mot, tant l'idée qu'il éveille est exclusivement italienne. Inventée, dit-on, en Provence par Giraud de Borneil, elle fut assez vite délaissée en France, mais elle devint, en peu de temps, aux mains des poètes italiens, le plus noble des petits poèmes. Depuis Dante et Pétrarque jusqu'à nos jours, elle a également tenté toutes les imaginations fortes ou gracieuses. Pétrarque en a fait, avec le sonnet, l'une des formes habituelles de sa poésie lyrique. Après ses canzones, il faut citer celles de Torquato Tasso, gracieuses et fleuries, s'élevant quelquefois jusqu'au genre héroïque; celles de Chiabrera (1586), d'une grande liberté d'allure, élégamment lyriques, et auxquelles Pindare a servi de modèle; celles de Filicaia (XVIIe s.), remarquables par l'élévation de la pensée, une verve riche et féconde, un profond sentiment religieux; celles de Marchetti, qui remit en honneur, au commencement du XIXe siècle, un genre presque tombé dans l'oubli, et prit surtout Dante pour modèle. Les canzones les plus remarquables qui aient été écrites de nos jours sont celles dans lesquelles Leopardi a répandu son pessimisme désolant : *A l'Italie, Jeune à l'Orient, Berthes, le Dernier chant de Sapho, l'Hymne aux patriarches.*

CANZONETTE (*dzô-nèt'* — dimin. de *canzone*) n. f. Petite chanson populaire et gaie.

CAOAYAN, bourg de l'Océanie espagnole Philippines (île Luçon); 5.150 hab.

CAOLIN n. m. Minér. Syn. de KAOLIN.

CAOUAC (*ak'*) n. m. Nom vulgaire donné, dans les Antilles, à une variété d'argile bolaire, que les nègres-esclaves recherchent avec avidité.

CAOUANNE ou **CAOUANE** n. f. Nom vulgaire d'une tortue de très grande taille (*chelonia caouanna*, *caouana*), répandue dans toutes les mers chaudes et tempérées du globe. (On écrit aussi CAOUANNE.)

Caouanne

— ENCYCL. La *caouanne* se caractérise par sa carapace allongée, brun clair, portant trois carènes longitudinales. Les jeunes, unie chez les adultes, atteignant 1m,50 de long, par ses mâchoires recourbées en bec et ses pattes-nageoires.

CAOUK (*ouk'* — mot turc, qu'on signale fréquemment en ce) n. m. Bonnet de drap rouge, aplati par le haut, rempli de coton, et autour duquel les Turcs entortillent une pièce de mousseline. (Il est porté par les hommes de loi et les fonctionnaires en civil.)

CAOUTCHÈNE (*ou-tchèn'* — rad. *caoutchouc* n. m. Carbure d'hydrogène du naphtylène et qui se trouve, selon Bouchardat, en même temps que d'autres hydrocarbures, par la distillation sèche du caoutchouc.

CAOUTCHINE (*ou-tchin'* — rad. *caoutchouc* n. f. Hydrocarbure C. Il s'obtient en retirant des huiles produites par la distillation du caoutchouc et de la gutta-percha. C'est un carbure de groupe terpène qu'on doit considérer, d'après Bouchardat, comme du disopréne ($C^{10}H^{16}$), car on l'obtient en polymérisant l'isoprène par l'action d'une température de 240° pendant deux heures. Ce carbure est dépourvu de pouvoir rotatoire.)

CAOUTCHOUC (*ou-tchou* — de *cahuchu*, n indien) n. m. Substance élastique et résistante, que l'on tire dessoudier par incision de plusieurs arbres de l'Amérique tropicale, de la Malaisie, des Indes et d'Afrique. — On l'appelle aussi GOMME ELASTIQUE.

— Fam. Chaussure en caoutchouc : *Mettez ses CAOUTCHOUCS.*

— Min. *Caoutchouc minéral ou fossile*, Substance minérale bitumineuse, molle, noirâtre, élastique, répondant à la formule $C^{40}H^{56}$. Syn. de ELATERITE.

— Techn. *Caoutchouc vulcanisé*, Préparation soufrée de caoutchouc très employée dans l'industrie. *Caoutchouc artificiel* ou *Caoutchouc des huiles*, Nom donné à une matière élastique découverte, en 1846, par Sacc et Jonas, et que l'on obtient en traitant les huiles de lin. On l'emploie pour imperméabiliser des tissus, préparer des cuirs de selleries, etc.)

— Véloc. *Caoutchouc plein*, Cercle de caoutchouc massif, fixé à la jante des anciens vélocipèdes pour amortir les rapidations. *Caoutchouc creux*, Cercle de caoutchouc, renfermant un vide dans le milieu de son épaisseur afin d'atténuer plus sûrement le but du précédent. ▯ *Caoutchouc pneumatique*. V. PNEUMATIQUE.

— Bot. Le caoutchouc (*ou cahuchu*, suc d'arbre) des Indiens de l'Amazone est une matière plastique, hydrocarbonée, qui s'extrait par incision de plusieurs arbres ou lianes appartenant à des familles diverses, et qui a la propriété d'être extensible, élastique et presque inattaquable par les acides et les alcalis. Elle est produite par un liquide laiteux contenu dans les vaisseaux laticifères de ces arbres. Il suffit, en effet, en prenant une branche, de la percer et se solidifie naturellement ou se coagule au moyen du suc de certaines plantes, ou du sel, du jus de citron, de l'acide sulfurique et, enfin, de l'exposition à la fumée de bois.

Les principaux arbres du caoutchouc, connus des Indiens de l'Amérique, avant la découverte de ce continent. Ils en faisaient des balles pour jouer à la paume et divers objets d'une heure plaisant. Les espèces qui produisent les caoutchoucs les plus estimés appartiennent au genre *hevea*, de la famille des euphorbiacées, et se rencontrent dans le nord du Brésil et les Guyanes. C'est à Para et à Manaos surtout que sont concentrés les arrivages de cette substance, venant de l'intérieur des terres arrosées par les cours d'eau. — Une autre euphorbiacée, le *manihot Glaziovii*, découverte par le botaniste Glaziou, au Brésil, est un petit arbre du caoutchouc, et donnant le caoutchouc de Ceara. Enfin, dans le sud de ce vaste pays, c'est une apocynée, l'*hancornia speciosa*, qui en est le producteur.

En Colombie et dans les républiques de l'Amérique centrale, ce sont deux ou trois espèces d'artocarpées du genre *castilloa* (nègres indigènes) qui fournissent le caoutchouc connu dans le commerce sous les noms de cartha gène, costa-rica, hondurias, etc., suivant les pays d'origine. Bien qu'en moins estimé que le para, le caoutchouc est encore recherché.

Arbre à caoutchouc (*hevea guianensis*) à fleur, b, gynécée

Dans la région indo-chinoise, le *ficus elastica* fut longtemps le grand producteur de caoutchouc appelé par les Anglais *india-rubber*. La Birmanie et l'Assam sont les principaux pays d'exploitation de cette sorte. Les îles de la Sonde, tout la flore est incomparable de richesse, doivent le caoutchouc qu'elles produisent à des apocynées dans genres *urceala*, *parameria*, etc. — En Australie et à Java, ce sont quelques espèces de figuiers qui sont mises à contribution de leur lait.

De l'Afrique centrale et de Madagascar on reçoit de grandes quantités de bons caoutchoucs qui sont tirés de lianes de la famille des apocynées, et rentrant dans les genres *dolphia* et voisins. L'extraction est plus difficile que pour des arbres à tronc droit. Aussi, pour en faire la récolte plus abondante, les indigènes, peu soucieux de ménager l'avenir, coupent à merci ces lianes, plutôt que de les saigner méthodiquement.

L'extraction du lait ou latex des caoutchoutiers se fait habituellement en incisant les arbres de lignes obliques qui viennent converger à une ligne centrale, sur laquelle on met un récipient de terre, de poterie ou de métal. Les opérateurs passent à d'autres arbres et reviennent le soir ou le lendemain pour vider les récepteurs. La préparation se fait alors après coagulation du latex, la matière pour la mettre en boules, en plaques, en forme de gourdes, etc., suivant la coutume de la région. Toutefois, ce travail de préparation exige un tour de main qui ne peut s'acquérir que sur les lieux mêmes d'exploitation.

— Hortic. Une variété de caoutchouc aux belles et larges feuilles lancéolées, que l'on peut considérer comme une plante éminemment ornementale, est cultivée par les jardiniers. Nombre de particuliers possèdent le caoutchouc dans leurs appartements, car il s'acclimate très facilement et s'accommode de la serre tempérée. Cet arbuste se reproduit très aisément par simple bouture opérée avec une feuille plantée en terre.

— Techn. Le *caoutchouc*, vulgairement appelé *gomme élastique*, a été introduit en Europe par La Condamine, vers 1740. Cette substance est restée longtemps sans applications pratiques; ce n'est que quatre-vingts ans après son apparition que le caoutchouc fut employé en Angleterre pour la fabrication d'étoffes imperméables, mais à l'aide de procédés primitifs. Peu à peu l'industrie perfectionna ses moyens de fabrication; la bonneterie appliqua la gomme élastique à l'obtention de jarretières, de bretelles et autres objets similaires.

Jusqu'alors, le caoutchouc employé était à l'état naturel et présentait des inconvénients sans nombre; il fallut la découverte de l'Américain Goodyear, en 1840, concernant la vulcanisation, pour rendre réellement pratique son usage. En 1851, Morey trouva le procédé de fabrication du caoutchouc durci, qui rend d'immenses services, sous le nom d'*ébonite*. V. ce mot.

Tous les caoutchoucs bruts s'expédient sous des formes diverses : cases d'Amérique, en gros ballons; cases d'Asie, en masses informes; ceux d'Afrique, en lanières ou bandes épaisses et larges. Le caoutchouc brut doit, avant d'être utilisable, subir un certain nombre d'opérations ayant pour but de chasser de la masse toutes les impuretés qui y sont contenues, de lui donner l'élasticité, en même temps qu'une homogénéité plus considérable.

La première de ces opérations est le *trempage*, qui consiste à plonger les pains ou bandes de caoutchouc dans des récipients contenant des lessives alcalines pendant vingt à vingt-cinq heures. Ce trempage amollit le caoutchouc. En second lieu on procède au *découpage*, qui s'opère au moyen de cylindres munis de lames entre lesquelles passent les masses molles de caoutchouc qui se trouvent découpées en menus fragments assemblés en paquets, puis lamines de manière à obtenir des lames de cases, une soudure absolue. Ce travail constitue le *laminage*. A cette opération succède le *séchage* qui se fait dans des chambres chauffées et dure plusieurs mois; la qualité du caoutchouc s'augmente avec la durée. Les feuilles peuvent alors subir la dernière et la plus importante opération celle de la *vulcanisation*.

La vulcanisation consiste à modifier la nature même du caoutchouc au moyen de l'action du soufre. Il s'opère une véritable combinaison entre ces deux corps. On emploie plusieurs modes de vulcanisation. Les principaux procédés sont ceux de Gérard, de Hancock, de Parkes, de Goodyear, de Burke, etc. V. VULCANISATION.

Le durcissement du caoutchouc s'obtient en augmentant, dans d'assez fortes proportions, la quantité de soufre et en élevant sensiblement la température du mélange qui doit être maintenue ainsi durant un temps assez long.

Les applications industrielles du caoutchouc sont innombrables, et qu'il s'emploie avant la vulcanisation, ou lorsque la vulcanisation est accomplie, on encore lorsque

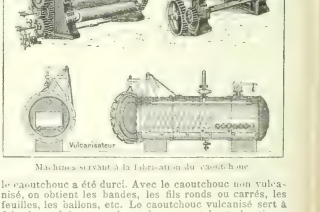

Machines servant à la fabrication du caoutchouc

le caoutchouc a été durci. Avec le caoutchouc non vulcanisé, on obtient les bandes, les fils ronds ou carrés, les feuilles, les ballons, etc. Le caoutchouc vulcanisé sert à faire les enduits, avec lesquels on caoutchoute les tissus et vêtements, à fabriquer des tampons de joints, des ustensiles de toilette, et différentes variétés de caoutchoucs diversement colorés, qui tous ont des usages spéciaux, tels sont : les caoutchoucs noirs qui servent à la fabrication de tubes, de bouchons, de canules, qui s'obtiennent en ajoutant un peu de litharge lors de la vulcanisation; le caoutchouc blanc plus spécialement employé pour la confection des objets de toilette, des vêtements, et, et que l'on obtient en remplaçant la litharge par du blanc de zinc; le caoutchouc orange, avec lequel on fait des tubes, des anneaux, etc., et dans la composition duquel entre le sulfure d'antimoine. Il n'est pas jusqu'aux déchets de caoutchouc qui ne soient reconstitués par des procédés chimiques de manière à recevoir de nouvelles applications.

Enfin, le caoutchouc durci ou ébonite s'emploie pour la fabrication d'ustensiles de toilette, peignes, brosses, etc., ou pour celle des instruments d'optique ou de physique, des machines électriques, etc.

On fabrique industriellement, et de toutes pièces, des caoutchoucs artificiels en traitant à chaud des huiles végétales, l'huile de lin, par exemple, avec du chlorure de soufre. On obtient ainsi une substance présentant une certaine élasticité et jouissant des principales propriétés du caoutchouc naturel. Cette matière trouve son utilisation dans la fabrication de manches de couteaux, de rouleaux d'imprimerie et autres instruments et ustensiles analogues.

CAOUTCHOUTER (*ou-tchou'* v. a. Préparer avec du caoutchouc; garnir, enduire de caoutchouc : CAOUTCHOUTER *de la soie*.

CAOUTCHOUTIER (*ou-tchou-ti-é*) n. m. Nom vulgaire désignant toutes les plantes qui produisent le caoutchouc.

CAOUTCHOUTIER (*ou-tchou'* n. f. Composé à base de caoutchouc, qui rend aux cuirs leur souplesse primitive. (Ce produit rend les cuirs imperméables.)

CAP (*kap'* — du lat. *caput*, tête, ou de l'ital. *capo*, m. tête. Vieux, mais encore dans quelques locutions : *De pied en cap*, Des pieds à la tête; *Tout de pied en cap*, Complètement, absolument. On disait autrefois PIED A CAPE. — *Cap et quoes*, Les deux bouts, le tout, une place à stable : *Mettre place à CAP ET QUOES*, *Ne mettre place à stable* (Locution également vieillie.) *Cap de Bious*, Juron gascon qui signifie proprement *tête de Dieu, tête-dieu*, et dont on avait fait *caddéis*, dans l'ancienne comédie. ▯ *Cap de mailles*, Partie d'une armure du moyen âge, qui était faite en mailles d'acier et couvrait la tête.

— Par ext. Chef, capitaine. Il n'est seulement dans quelques exx. particuliers. *Cap d'escouade ou d'escadre*, Sous-officier du temps de François Ier, dont le grade correspondait à celui des caporaux. « Chef » d'une escouade d'ouvriers dans un port. « Ouvrier chef qui distribue de l'ouvrage à une escouade de forçats et dirige leur travail ».

— Fig. Excroissance que présente la queue du homard et qui sert à faire divers usages de ce ménage ou de fantaisie.

Comm. Hotte de Levant, Ballot d'un poids de tonnage, et destiné à être porté à dos de mulet ou de chameau.

Féod. *Cap d'estoffe*. Vêtement qui, *Cap d'hostes*, Etat et condition des personnes.

Géogr. Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.

Fig. et par plaisant. *Doubler le cap de...* Franchir, dépasser : DOUBLER LE CAP *de quarante ans*. « Le *cap en cap*, Se ranger l'un sur l'autre.

— Manèg. *Cheval cap de more*. Cheval dont la robe est d'un noir mat, comme la tête d'un Maure ou d'un nègre.

Mar. Cordage en usage à bord des galères, aux XVIe et XVIIe siècles. Il entrait sept caps dans le cordage de la poulaine. On entendait par *cap de trosse*, Le cordage de l'artimonde trinquet. « Direction de l'avant du navire vers un point quelconque : *Aller le cap au nord*, Naviguer vers le nord. La ligne de foi du compas donne une représentation exacte du cap. Le cap au compas est l'angle du cap du navire avec la ligne N.-S. du compas ou *méridien magnétique* ; le cap vrai est l'angle du plan longitudinal du navire avec la direction du nord vrai. « Un navire *change de cap*, Quand il évite. Il change de direction *cap pour cap*, Quand l'avant prend la place de l'arrière et inversement. — La brise change *cap pour cap*, Quand elle souffle d'une direction diamétralement opposée. « *Doubler un cap*, Le franchir. « *Cap de mouton*, Forte lentille en bois, percée de trous dans laquelle passent les garants ou rides des haubans. (Le cap de mouton supérieur reçoit le hauban dans une engoujure extérieure ; le cap de mouton inférieur reçoit la cadène qui le fixe à la muraille.)

— Fig. *Mettre le cap sur quelqu'un*, signifie S'occuper sans cesse de lui. « *Ne plus savoir où mettre le cap*, Syn. de PERDRE LA TÊTE. « *Les caps*, pris en particulier, désignent le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn : *Passer* LES CAPS.

Ornith. *Cap noir*. V. CAPMORE. « *Cap noir*, Oiseau du genre gimpereau, dont la tête est comme couverte d'un capuchon noir, et qui habite l'Australie.

Cap de mouton et sa cadène. C, cap de mouton. O, cadène. E, point d'attache à la muraille.

CAP (Paul-Antoine-GRATACAP, dit, naturalisé français, né à Macon en 1788, mort à Paris en 1877, exerça la pharmacie à Paris, et devint membre associé de l'Académie de médecine. Parmi ses travaux, on distingue : *De la classification méthodique des médicaments* (1823) ; *Histoire de la pharmacie* (1851) ; *le Muséum d'histoire naturelle*, 1853 ; *la Science et les savants au XIXe siècle*, 1867 ; *Philosophie des sciences*, 1872.

CAP (LE) ou **CAPETOWN**, chef-lieu de la colonie anglaise du Cap et du district de son nom ; 83.218 hab. Ville régulière, rues droites, se coupant à angles droits ; constructions élégantes. Vaste port. Bonne citadelle ; fortifications considérables ; arsenal ; chantiers de construction. « Siège du gouvernement de la colonie et résidence du gouverneur. Cour suprême de justice ; haute école de sciences et de lettres ; bibliothèque, musée, observatoire, jardin botanique. Nombreux établissements industriels. Centre principal du commerce de la colonie. Cette ville a été fondée par les Hollandais, en 1650, sur les bords de la baie de la Table-Atlantique, à 50 kilomètres au N. du cap de Bonne-Espérance. Les Anglais l'ont prise en 1795, rendue à la Hollande par la paix d'Amiens (1802), reprise en 1806, et l'ont gardée depuis.

CAP (RIVIÈRE DU) ou **RIO DE SEGOVIA**, fleuve côtier de l'Amérique centrale, dans la république du Nicaragua et le territoire de Mosquito, se jetant dans la mer des Caraïbes, après un cours de 500 à 600 kilom.

CAP (LE) ou mieux **CAP DE BONNE-ESPÉRANCE**, cap de l'Afrique méridionale, formant la presqu'île extrême-sud du continent africain, entre l'océan Atlantique et la False-Baie, à 40 kilom. N. de la ville du Cap, dans la colonie anglaise du cap. Les premiers blancs qui doublèrent le cap de Bonne-Espérance furent, sans doute, les Phéniciens, vers le VIIe siècle av. J.-C. En 1486, le Portugais Barthélemy Diaz l'aperçut à son tour, mais, n'ayant pu le franchir à cause du mauvais temps, il l'appela *cap des Tempêtes*. Le 20 novembre 1497, Vasco de Gama le doubla et poursuivit sa route vers les Indes. Le cap de Bonne-Espérance reçut son nom actuel du roi de Portugal, Jean II.

CAP (LE), colonie anglaise, à l'extrémité sud du continent africain. Ch.-l. *Le Cap*. Superf. 573.000 kil. Pop. [illegible] hab.

[illegible] la colonie est formée de grand ressorts [illegible] montagneuses, qui domine au sommet de [illegible] ses montagnes une forme tabulaire insultante de [illegible] près du Cap, à [illegible] m.). Les hautes terres de [illegible] s'abaissent vers la mer par de larges terrasses [illegible] montagnes parallèles : monts Outlant (2.085 m.), [illegible] Berge (2.208 m.), monts Nieuweveld (2.728 m.), Drakenberge (3.400 m.). — Le climat, doux et sain, ressemble beaucoup à celui des pays méditerranéens. L'hiver, saison pluvieuse, a une température de 3° à 12° ; l'été, saison sèche, de 12° à 25°. Dans l'intérieur du pays, abrité par les montagnes, la pluie est très rare et même manque tout à fait, et l'on rencontre de vastes étendues presque désertiques. — Les fleuves côtiers sont assez nombreux, surtout sur la côte est ; ceux de l'intérieur sont des torrents souvents desséchés, rappelant les ouadi du Sud algérien. Le fleuve Orange, qui appartient à la colonie par sa rive gauche et son cours moyen, est le seul fleuve considérable de la contrée. — La côte est, en général, rocheuse, avec la baie de Sainte-Hélène, la baie de la Table, le cap de Bonne-Espérance, False-Bay, le cap des Aiguilles, extrémité sud de l'Afrique, la baie d'Algoa, etc. La végétation, très maigre sur les hauts plateaux, est au contraire luxuriante dans les régions littorales arrosées, où poussent les céréales, la vigne, tous les arbres des pays méditerranéens, et certaines espèces des tropiques.

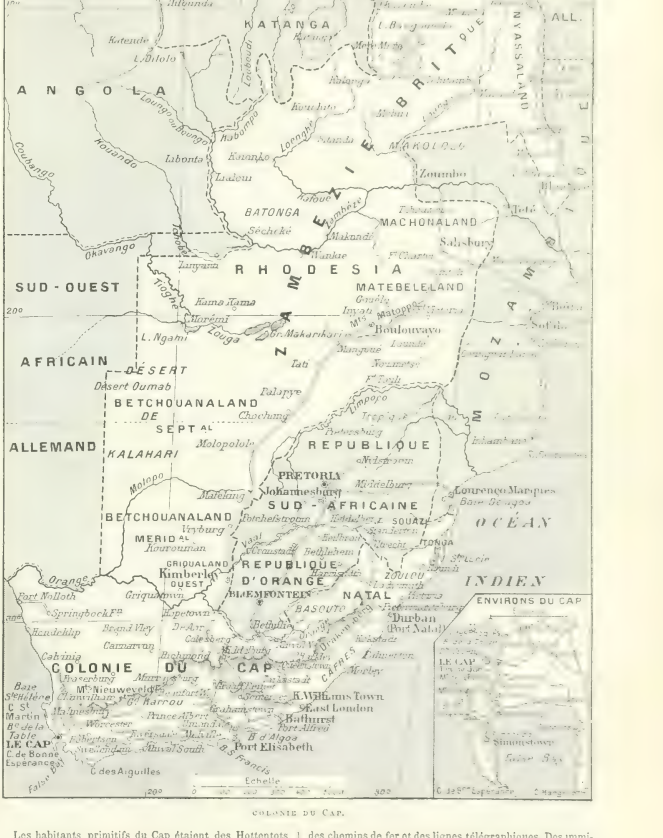
AFRIQUE
ORIENT
ALL.
C O N G O
Kouango
Kassai
Bihé
Bihanda
KATANGA
Katende
L. Bangweolo
Lualaba
Kalongo
Mweru
Tanganika
Kabongo
Lomami
Lualaba
Kabongo
Kabongo
Lomami
Kabongo
Kouango
Lomami
Kouango
Lomami
Kouango
Lomami

CAP-COD — CAPACITÉ

Cap-Cod (prononcé Kod), ancien nom du cap Cod, [illegible] Amérique du N. E. D'une superficie de 5000 kil. carr., environ, cette île, divisée en quatre comtés, porte une population de 40.000 hab. Ses côtes, escarpées et admirablement découpées, présentent de bons ports naturels, comme ceux de Sydney et Louisbourg. L'île, au climat humide, mais salubre, possède de gras pâturages et d'excellents bois de construction; elle renferme, en outre, d'importantes richesses minérales (houille, fer, cuivre), et la pêche est très abondante le long de ses côtes.

Cap-Cod (prononcé Kod), presqu'île des États-Unis d'Amérique, État de Massachusetts, sur l'océan Atlantique. Cette immense langue de terre, 165 kilom. en ligne droite, au maximum, qui, d'abord perpendiculaire au rivage, se recourbe ensuite à angle droit, entourant le lieu baptisé de **Province-Town**. Elle est terminée au N. par le cap Cod, auquel elle est reliée, du côté du S., par une partie de cap Cod, auquel elle est reliée, du côté du S., par une partie de cap Cod, auquel elle est reliée, du côté du S., par une partie de

également avec la *balance d'industrie* de Gordon. V. PRODUCTIVITÉ. Voici quelques résumés obtenus par Gordon : Air, 1,00, verre, 1,00 à 2,00, chanvre, 2,200 à 2,400 par cha. 2,000, vaut-bonc, 2,200 à 2,400 paraffine [illegible] 1,000, gomme, 1,000, laine, 2,200 à 2,300.

Dans les principaux liquides isolants, on a trouvé : terébenthine, 2,16, pétrole, 2,05 à 2,07, sulfure de carbone, 1,81.

Pour le vide : [illegible] Bolzmann, chlorure de vide, [illegible] hydrogène, 0,99965, carbone, 0,9[illegible], [illegible] cyclique, 1,00022.

Par suite de l'absorption apparente d'une partie de la charge par le dielectrique, la capacité [illegible] quand on la mesure lentement, est inférieure à [illegible] cité instantanée ; c'est ce qui explique les différences souvent considérables entre les nombres donnés par les diverses spécimodificateurs.

Du reste, la capacité physique ou de fait, c'est-à-dire l'aptitude légale de la personne à devenir le sujet de droits ou d'obligations, était désignée sous le nom de *capacité*, et appartenait à celui qui avait la personnalité complète, comprenant la réunion de ces trois éléments *status libertatis*, *status civitatis*, *status familiæ*. Mais certaines personnes, capables de droit, étaient incapables de fait. Les impubères étaient en tutelle à raison de leur âge, et pendant longtemps les femmes le furent aussi ; on donnait un curateur aux mineurs de vingt-cinq ans, aux fous et aux prodigues.

De nos jours, on distingue la *capacité physique* et la *capacité civile*. La capacité politique consiste dans la possibilité d'exercer les droits constitutifs de la qualité de citoyen, comme droit de vote et éligibilité, droit d'être élu. Cette capacité appartient exclusivement aux Français, mais ceux-ci ne sont admis à les exercer que sous les conditions déterminées par les lois. La capacité civile est relative aux droits qui régissent les rapports des particuliers entre eux, et qu'on appelle droits civils. Elle appartient en principe à tout Français ; mais, si tout Français a la jouissance des droits civils (C. civ., art. 8), il n'est pas moins qu'il n'en soit pas l'exercice, c'est à dire qu'il n'est pas laissé le legal pour la mise en œuvre des droits dont ils sont investis. Ce sont les incapables, tels sont les mineurs, les interdits, les femmes mariées. V. INCAPACITÉ. La capacité supposé donc qu'on a tout à la fois la jouissance et l'exercice des droits.

PHYSIQ. La capacité respiratoire est estimée, en moyenne, à litres et à m. d'air, le chiffre de la capacité pulmonaire moyenne ; amplitude des échanges respiratoires et peut aussi directement évalué à l'aide de divers appareils et spécialement du *spirometre* inventé par Hutchinson et modifié par Schnepf. V. POUMON, RESPIRATION, *SPIROMETRE*.

— Pédag. *Adjectif des capables*. La question de savoir si l'on devait inscrire sur la liste électorale, à côté des électeurs censitaires et sans condition de cens, certains citoyens à raison de leur instruction, donna lieu à de vifs débats, sous Louis-Philippe. Une proposition de loi en ce sens, présentée par Dupont en 1842, fut écartée, malgré les efforts de Dufaure, de Lamartine et d'autres orateurs de l'école libérale ; elle avait été combattue par Guizot, qui pourtant, en 1826, s'était montré favorable à cette idée. Le rejet de cette réforme est au nombre des causes qui ont amené la révolution de 1848.

SYN. Capacité, aptitude, génie, etc. V. APTITUDE.

ANTON. Imperitie, impuissance, inaptitude, incapacité, inhabileté.

CAPADE (du provenç. *capado*, contenu d'une cape) n. f. Certaine quantité de feutre, de soie ou de laine employée à la confection d'un chapeau.

CAPAGE (*pas* de rad. *cap*, tête) n. m. Anc. dr. Impôt personnel qu'il fait de tête. En Provence, il était imposé par maison ou famille.

CAPAHAR ou **CAPHAR** (de l'arabe *cafar*, infidèle) n. m. Droit perçu par les Turcs sur les marchandises que les chrétiens transportent en Syrie.

CAPANÉE (*le Capanée*, en mythol. n. f. Est. Orthographe vicieuse pour CAPANÉE.

CAPANÉE. Mythol. Un des sept chefs qui vinrent assiéger Thèbes avec Polynice. Il était fils d'Astynome et d'Hipponome, ou d'une bourgade d'Achaie, Argos, grosseur et [illegible], il était vanté s'escalader les murs de Thèbes, [illegible] en dépit des dieux. Au moment où il attaquait la porte d'Oxygia, il fut frappé par la foudre de Zeus, et [illegible] du haut de son échelle. On lui fit de belles funérailles, et sa femme Evadne se jeta dans les flammes de son bûcher. Suivant une tradition, il aurait été rappelé à la vie par Asclepios. La mort de Capanée a souvent inspiré les poètes et les artistes. Eschyle dans *Sept contre Thèbes*, Sophocle dans *Œdipe*, Euripide dans *les Phéniciennes*, etc. Dante s'est encore souvenu de Capanée, et l'a mis aux Enfers.

CAPANITZA (transcription du turc *capanitcha*, littéralement, petite porte) n. f. Pelisse de gala avec collet et longues manches pendantes en [illegible] agrafes qu'on laisse, dans le besoin, se relever les manches, qui [illegible] les [illegible] et qui [illegible] les [illegible] pendant [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] en particulier à l'intérieur. A la restauration [illegible] il abandonna la vie publique, refusant de [illegible] fonctions quelconques sous le nouveau régime. Il [illegible] tout entièrement à l'étude et à ses occupations [illegible].

CAPECELATRO (Vincenzo), compositeur italien, né à Naples en 1815, mort à Florence en 1874. Il a fait représenter *la Sofista degli artisti*, opérette bouffe, puis trois opéras : *Montezuma* (Naples, théâtre San Carlo), *David Rizzio* (Scala de Milan), et *Gastone di Chanley*.

CAPÉE (*pé* — de *Cap*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de ECKLONIE.

CAPÉER (*pé-é*) ou **CAPÉYER** (*pé-ié*) (du provenç. *capeiar*) v. n. Mar. Mettre, rester à la cape.

CAPEFIGUE (Jean-Baptiste-Honoré-Raymond), historien et publiciste français, né à Marseille en 1802, mort à Paris en 1872. Il appartenait à la famille d'origine génoise qui fit ses études à Paris. Dans la suite, il se fit remarquer, non seulement par l'extraordinaire abondance de ses productions historiques, mais par l'[illegible] qu'il publia en partie sous le pseudonyme : UN HOMME D'ÉTAT. Il fut un ardent [illegible] dévoué à la monarchie de Juillet et à la doctrine catholique; mais il ne fut ni un érudit rigoureux et précis, ni un historien aux idées profondes. Il publia, cependant, un grand nombre de textes inédits, du plus vif intérêt; et il eut parfois, sur l'organisation de l'ancienne France, des idées vivantes et justes. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Philippe-Auguste* (1829); *Histoire constitutionnelle et administrative de la France, depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XI* (1834-1835); *François Ier et la Renaissance* (1844); *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV* (1834-1835); *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV* (1835-1836); *Louis XV* (1842); *Louis XVI* (1844); *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire* (1845); *l'Europe pendant la Restauration* (1845-1853).

CAPEGNE, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Reggio d'Emilie]); 3.450 hab.

CAPEIRON (*pe-ron*) n. m. Sorte de filet en forme de trapèze, monté en son centre, d'une poche ou manche.

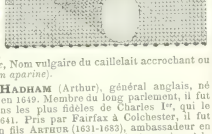
Capeiron.

CAPELE n. m. Il *Capel à teigneux*, Nom vulgaire du caillelait accrochant ou grateron (*galium aparine*).

CAPEL OF HADHAM (Arthur), général anglais, né vers 1610, mort en 1649. Membre du long parlement, il fut un des partisans les plus fidèles de Charles Ier, qui le créa lord en 1641. Pris par Fairfax à Colchester, il fut décapité. — Son fils ARTHUR (1631-1683), ambassadeur en Danemark, lord-lieutenant d'Irlande, fut jeté en prison à la suite du complot de la Rye-House, et se coupa la gorge. Il avait été créé « comte d'Essex », et il est le chef de la famille de ce nom, encore existante en Angleterre.

CAPELADE n. f. Nom sous lequel on désigne, dans certains départements, un hangar destiné à abriter les instruments agricoles, et qui est situé dans la cour d'une ferme.

CAPELAGE (*laj'*) n. m. Action de disposer les boucles des manœuvres, pour les fixer sur les mâts, les vergues. On dit : CAPELAGE *de barcasse*, *Préparer le capelage*. Point du mât, de la vergue ou du mâteau, où s'appliquent les boucles de capelage. Il Nom des boucles des manœuvres dormantes : CAPELAGE *des haubans*, *des étais*. (Le capelage des mâts repose sur les *épaulettes de capelage*.)

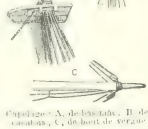

Capelage : A, de haubans. B, de cacatoès. C, de bout de vergue.

CAPELAN (du provenç. *capelan*) n. m. Forme ancienne du mot CHAPELAIN. Il On disait aussi CAPELIER.

— Prêtre pauvre, dont on parle avec dédain. (Ce mot désigne, dans plusieurs provinces du midi de la France, un prêtre en général, sans dédain ni mépris.)

— Bot. Fur. Ver à soie qui meurt avant d'avoir filé son cocon.

— Pêch. Nom vulgaire d'un poisson des côtes de France, qui est un petit gade (*gadus minutus*). V. GADE.

CAPELANER (*ni-é*) n. m. Marin qui amorce sa ligne avec le capelan pour pêcher la morue. (On écrit aussi CAPLANIER.) Il Pêcheur de capelans.

CAPELER (du provenç. *capelar*, recouvrir d'un chapeau) v. n. Disposer le capelage à son poste. — S'emploie, par extension, pour le mot CAPELAGE, dans le sens de : *Capeler un chouque*, Le placer sur le ton du mât. Il *Capeler la hune*, La mettre à son poste sur le mât. Il Faire passer une manœuvre sur quelque chose en lui faisant faire une boucle : CAPELER une *manœuvre sur une table*. *Capeler une manœuvre en double sur un pieu*. Il Action de recevoir quelque chose qui couvre : *Embarcation* CAPELÉE par une *bâche*. Il *La toile est capelée sur la vergue*, La voile est rabattue sur la vergue.

CAPELET (*lè* — du provenç. *capelet*, chapelet) n. m. Art vétér. Tumeur molle de la pointe du jarret.

— Bot. Nom vulgaire d'un myrte aromatique.

— Encycl. Art vétér. Le *capelet* peut être constitué soit par une simple infiltration du tissu cellulaire sous-cutané de la pointe du jarret, soit par l'hygroma de la bourse séreuse de la pointe du calcanéum. Le capelet est la conséquence de coups donnés par les talons ou contre les piliers de l'écurie; il ne peut pas hurter les chevaux qui sont mis en un très persistante, surtout quand il est constitué par un hygroma. Le traitement qui réussit le mieux est l'application d'un vésicatoire volant, qu'on fait suivre immédiatement d'applications fondantes mercurielles et iodurées, combinées avec l'exercice et la suppression de la cause, bien entendu.

— Biblio. Hegmin, *Médecine du cheval* (Vincennes, 1896).

CAPELINE (du provenç. *capelina*; de *capel*, chapeau n. f. Autref., Chapeau de chasse des femmes. Il Aujourd. Sorte de coiffe de femme ou de fillette, descendant jusque sur les épaules.

A, capeline.

— Arm. Chapeau de fer, à forme hémisphérique et à bords droits ou déclives, porté par les gens de pied au moyen âge. (La capeline du XVIIe siècle est une bourguignote à long couvre-nuque, dans les formes polonaises, avec joues et nasal mobile. On entendait aussi par « capeline », au XIVe siècle, un camail de mailles. Au XVIIe siècle : *Un homme de capeline*, Un homme de guerre.)

— Blas. Nom donné, anciennement, aux voiles des casques posés sur les écus. Les anciens heraldistes appelaient « capelines » les voiles que les croisés mettaient jadis sur leurs heaumes pour adoucir les rayons du soleil, et seulement quand ces voiles conservaient leur forme primitive.

Capeline heraldique.

— Chir. Bandage qui a quelque analogie de forme avec une capote de femme : CAPELINE *de la tête*. CAPELINE *des moignons*.

— Encycl. Costu. Comme coiffure civile, la *capeline* était un chapeau à forme ronde, à larges bords, avec une coiffe pendante, couvrant la nuque et les oreilles; les ecclésiastiques la portaient souvent, notamment les cardinaux, au XVIIe siècle; mais les laïques en avaient usé bien antérieurement. Au XVIIIe siècle, c'était un chapeau de femme, à larges bords, fait de paille, avec doublure de soie et panaches de plumes.

C'était aussi un petit bonnet de velours et à plumes, comme les capotes de dames modernes, et les coiffures emplumées des comédiennes portaient également ce nom, qui s'étendait aux plumets eux-mêmes. (On entendait aussi par « capeline » aux XVIIe et XVIIIe siècles, les petits chapeaux mêlés à bords plats que portaient les gens de livrée, et dont la coiffure des *crispins* de la Comédie-Italienne peut être prise comme le type.)

Capeline (armur.).

— Méd. La *capeline de tête* ou *bonnet d'Hippocrate* se fait avec un seul bande à deux globes. Le plein de la bande étant appliqué sur le front, on porte les deux chefs en arrière, puis, après le premier croisement, on ramène l'un des chefs en avant en disposant ce nouveau tour un peu à côté du premier; on se sert alors de l'autre chef pour faire un circulaire qui assujettit ce premier tour, et on reporte le premier chef en arrière, toujours en disposant le nouveau pli à côté du précédent. En continuant de cette façon, on couvre la tête d'une série de demi-circulaires qui sont fixés en avant et en arrière par des circulaires complets et horizontaux; puis on achève le bandage par une série de ces circulaires.

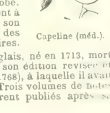
Capeline (méd.).

La *capeline des membres amputés* se fait avec une bande à un seul globe. Les tours demi-circulaires qui servent à coiffer le moignon se croisent sur son sommet, et sont fixés aux deux membres par des tours circulaires.

CAPELL (Edouard), critique anglais, né en 1713, mort en 1781. Il est surtout connu par son édition revisée et épurée des œuvres de Shakspeare (1768), à laquelle il avait consacré trente années de travaux. Trois volumes de notes et commentaires sur le poète furent publiés après sa mort (1783).

CAPELLA. Astron. V. CHÈVRE.

CAPELLA (Martianus Mineus Felix), écrivain latin qui vivait au Ve siècle de notre ère. Son œuvre, sorte de encyclopédie qui a pour titre *Satyricon*, traite, sous la grande image de la dialectique, de la rhétorique, de la géométrie, de l'arithmétique, de l'astronomie et de la musique; c'est une compilation ayant pour sources principales Pline et Varron, mais qui a pour l'histoire une grande importance, car, dans les derniers temps du moyen âge, elle servit de fondement à l'enseignement des écoles.

CAPELLA ou **CAPRA** (Galeazzo Flavio), historien italien, né à Milan en 1487, mort à Milan en 1537. Il fut secrétaire et historiographe du François Sforza, duc de Milan. On lui doit : *De bello Mediolanensi seu De rebus in Italia gestis pro restitutione Francisci Sfortiæ II* (1532); *Historia belli Mussani*; *Vienna Austriæ a sultano Solymano obsessa historia* (1530), et un ouvrage en italien sur l'*Anthropologie* (1531).

CAPELLADE n. f. Révérence, grand salut, coup de chapeau. (Vieux.)

CAPELLARI. Biogr. V. GRÉGOIRE XVI.

CAPELLARO (Charles-Romain), sculpteur français, né à Paris en 1826, élève de David d'Angers, de Duret et de Rude. Parmi ses œuvres, nous rappellerons un *Génie funèbre*, le *Laboureur heurtant avec sa charrue des armures rouillées*, le fronton du nouveau Louvre représentant *Minerve protégeant l'Etude*, la *Tentation du Christ par Satan* (1868). Après avoir pris une part active à la défense de Paris, Capellaro fut mêlé aux troubles de la Commune, arrêté en mai 1871 et condamné à la déportation. Avant de partir, il obtint d'exécuter dans la prison Sainte-Pélagie la commande qui lui avait été faite, par la ville de Paris, d'une statue en pierre, l'*Ange Gabriel*, pour le portail de l'église Saint-Eustache. Cette œuvre fut exposée au Salon de 1874, et elle obtint un réel succès. En 1880, il exposa le buste en bronze de *Denis Dussoubs, tué le 4 décembre 1851* (aujourd'hui au cimetière Montparnasse). Capellaro fut nommé professeur à l'école primaire supérieure d'instituteurs de Saint-Cloud; il est l'auteur d'un *Guide pratique de l'enseignement du dessin-modelage*.

CAPELLE (LA) ou **LA CAPELLE-EN-THIÉRACHE**, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 16 kilom. de Vervins, sur le plateau de la Thiérache, à la source du Larry, affluent de l'Oise; 2.285 hab. Ch. de f. Nord. Brique teries. Ce bourg, ayant été fortifié au début du XVIe siècle, acquit une certaine importance; il fut pris et brûlé par les Espagnols au XVIe et au XVIIe siècle. Turenne s'en empara en 1655; il fut démantelé en 1689. — Le canton a 18 comm. et 13.594 hab.

CAPELLE (Pierre), littérateur français, né à Montauban en 1772 ou 1775, mort à Batignolles en 1851. Il était libraire lorsqu'il publia, en 1809, avec Armand Gouffé, sous le nom de *Caveau moderne*, l'ancien *Caveau* fondé par Panard en 1733. Capelle se fit l'éditeur des chansons du Caveau, écrivit des vaudevilles, et publia, entre autres ouvrages, *le Chef du Caveau*, recueil de deux mille trois cents airs; *le Chansonnier des Muses*, etc. Il fut inspecteur de la librairie.

CAPELLE (Guillaume-Antoine-Benoît, baron), soldat et homme politique, né à Sables-Curan (Aveyron) en 1775, mort à Montpellier en 1843. Il servit dans l'armée jusqu'en 1794, entra dans l'administration après le 18 brumaire, et occupa diverses préfectures sous l'Empire. Sous la Restauration, il déposa comme témoin à charge dans le procès du maréchal Ney. Il fut chargé, en 1830, du ministère des travaux publics dans le cabinet Polignac, signa les fameuses Ordonnances, fut condamné par contumace par la Chambre des pairs, gracié quelques années après, et termina ses jours dans l'obscurité.

CAPELLE-AU-BOIS, bourg de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 1.839 hab. Petit port sur le canal de Bruxelles à l'Escaut.

CAPELLE-BEYS (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 13 kilom. de Villefranche, près du Jasul, affluent du Viaur; 1.014 hab.

CAPELLEN DE MARSEH (Robert-Gaspard BERNS de), homme politique hollandais, né en 1743 à Zutphen, mort en 1798. Il quitta, en 1760, la carrière des armes, fut nommé, deux ans plus tard, membre des états de Guelderes, et fit une vive opposition au prince d'Orange. Condamné en 1788 à la peine capitale comme coupable de rébellion et de lèse-majesté, Capellen se réfugia en France et mourut près de Paris. Il a publié, outre les *Mémoires* de son trisaïeul, Alexandre Capellen (1778), ses propres *Mémoires* (1791).

CAPELLIE n. f. Bot. Section du genre wormie.

CAPELLINI (Jean), naturaliste italien, né à La Spezzia en 1833. Il fut nommé professeur de géologie et de paléontologie à l'université de Bologne en 1861, fut un des premiers en Italie à adopter les doctrines évolutionnistes, et fonda à Bologne un institut géologique. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Dauphins fossiles du Bolonais* (1864); *Relation d'un voyage scientifique dans l'Amérique du Nord* (1866); *Ambrosinia de l'âge de pierre dans le Bolonais* (1870); *le Cholonnen de Vergato*, photosphargis veronensis, *découvert en 1852 dans le Valpolicella* (Rome, 1884); etc.

CAPELLO (Hermenegildo Carlos de **BRITO-**), voyageur portugais. V. BRITO CAPELLO.

CAPELLO ou **CAPELLO** (Bianca), grande-duchesse de Toscane, née à Venise vers 1542, morte à la villa de Poggio, près de Florence, en 1587. Nièce du patriarche d'Aquilée, elle appartenait à la famille des Capello-Capello. A quinze ans, elle était déjà remarquable par sa beauté et son esprit. Elle se laissa Tabor l'amour d'un simple commis, Pierre Buonaventuri, qu'elle voyait alle aux Salviati, et s'enfuit avec lui à Florence, où elle l'épousa secrètement. Bientôt après, elle fut remarquée par François de Médicis, fils de Cosme, grand-duc de Toscane, et devint sa maîtresse, avec le consentement tacite de Buonaventuri, que l'on combla de dignités et de pensions, en attendant qu'on le laissât assassiner (21 déc. 1569). François était lui-même marié; mais sa femme, Jeanne d'Autriche, avec son rigorisme dévot et sa frêle santé, n'était pas une redoutable rivale pour cette Bianca, dont la beauté, l'humeur enjouée et la conversation étincelante étaient l'enchantement de la cour florentine. Demeurée d'abord discrète, la liaison des deux jeunes gens s'afficha brusquement, après la mort du grand-duc Cosme, en 1574. Déclarée maîtresse reconnue, Bianca simula une grossesse, et présenta au grand-duc, comme son propre fils, un petit être né la veille d'une femme du peuple, puis elle fit assassiner un à un les complices de cette substitution.

Bianca Capello

Jeanne d'Autriche était morte environ trois ans plus tard, Bianca réussit à se faire épouser par François (1579). Mais on ne fut que quatre mois après qu'eut lieu la publication du mariage et la procélation de Bianca. Capello comme grande-duchesse de Toscane. Elle fut alors plus en butte que jamais à l'hostilité de son beau-frère, le cardinal Ferdinand, et François, puis Bianca, étant morts presque subitement (1587) à la suite d'un dîner de chasse à Poggio, on accusa le cardinal de les avoir empoisonnés. Mais ce crime n'a pu être prouvé.

— BIBLIOGR. : Saltini, *Della morte di Francesco de Medici e di Bianca Capello* (Florence, 1863).

CAPELUCHE, bourreau de Paris de 1411 à 1418, appartenait à la faction bourguignonne, et appelait Jean sans Peur son « beau-frère ». Le duc se débarrassa de ce partisan trop familier en le faisant décapiter, le 23 août 1418.

CAPÉNATE, personne née à Capene, ou qui habitait cette ville. *Les* CAPENATES.

— Adj. Qui appartenait à cette ville ou aux habitants. *Mœnia* CAPENATES.

CAPENDU (pour **Ca**), Variété excellente de pommes d'hiver, à queue très courte, et appelée aussi CAPENDUE et CAPENDUELLE.

CAPENDU, ch.-l. de cant. de l'Aude, arr. et à 17 kilom. de Carcassonne, au pied de la montagne de Alaric. 1 kilom. ch. de f. Midi. Fabrication de futailles; minoterie. Ruines d'un ancien château et d'une église. — Le canton a 17 comm. et 8.505 hab.

CAPENDU (Ernest), littérateur et auteur dramatique français, né en 1826, mort en 1888, a collaboré avec Ed. Fournier aux ouvrages intitulés : *Les Vieux Hommes, les Jeunes Hommes, les Femmes, l'Héritage de M. Plumet*, etc., a fait jouer à l'Odéon une comédie, *les Ivrognes* (1861), et a publié un grand nombre de romans où l'on trouve de la verve, un certain talent d'observation, mais dont le style est négligé.

CAPENE (pour *Porta Capena*, ou *Porta San Sebastiano*). Antiq. rom. Elle était ainsi nommée parce qu'elle conduisait sur la route de Capène (voir plus). On y voyait encore une grande affluence du peuple. C'est par la porte Capène que les magistrats partaient en grande pompe pour leur province, ou en revenaient. Élégants et élégantes de tous les temps se rencontraient, en char, à cheval, en litière, autour de la porte Capène. Les mendiants ne fréquentaient pas moins ces parages. Le bois et la grotte d'Égérie, situés tout auprès, étaient, selon Juvénal, fréquentés par des mendiants juifs, qui payaient la location de leur place. Le sénat ou ses représentants passaient aussi par la porte Capène pour aller dans un temple de Mars hors de la ville, recevoir les ambassadeurs étrangers, et, pendant la guerre Punique, on se rencontrait

[illegible] la [illegible] des [illegible] capillaires, [illegible] des plaies, auquel on [illegible] le nom de *pertéchies*.

La structure anatomique des capillaires varie avec la [illegible] des fonctions qu'ils doivent remplir : [illegible] les hépatiques, de la membrane choroïdienne, des glomérules de Malpighi ne semblent être constitués que par une membrane continue parsemée de noyaux, mais sans cellules endothéliales.

Les capillaires constituent, dans leur ensemble, une sorte d'élargissement du système artériel : il en résulte une diminution dans la vitesse et la pression du courant sanguin, [illegible] fluence de la systole cardiaque n'est plus appréciable, et la circulation des artères vers les veines s'effectue d'une manière continue et uniforme.

Etant en rapport immédiat avec les éléments des tissus, les capillaires sont le siège principal de la nutrition interstitielle. On doit les diviser, eu égard à leurs fonctions, en *capillaires généraux*, appartenant à la grande circulation, et en *capillaires pulmonaires*, appartenant à la petite circulation. Les premiers apportent à tous les organes du corps le sang artériel nécessaire à l'activité de la cellule organique et emportent le sang veineux qui en résulte. Les seconds, au contraire, [illegible] éclaire avec l'air, atmosphère nourrie.

La calorification des tissus, les sécrétions glandulaires, les alternatives de rougeur ou de pâleur des tissus dépendent encore des capillaires.

La *dilatation congénitale* des capillaires se décrit sous les noms de *nævus maternus, envies, tumeur érectile*, etc.

— Pathol. V. INFLAMMATION.

CAPILLAIRE (*lèr*' — du lat. *capillus*, cheveu) n. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de fougères à frondes [illegible] et [illegible] appartenant [illegible] l'adiante et asplénie. *Le* CAPILLAIRE *noir*, *le* CAPILLAIRE *de Montpellier*. *Sirop de* CAPILLAIRE.

— ENCYCL. Bot. On désigne sous le nom collectif de *capillaires* plusieurs espèces de fougères, dont les pétioles longs, grêles et noirs, ou brun foncé, ressemblent à des cheveux. Ce nom appartient surtout aux espèces du genre *adiante*. La plus répandue est le capillaire de Montpellier (*adiantum capillus Veneris*), vulgairement appelé *cheveux de Vénus*. Cette plante habite le midi de l'Europe; elle croît dans les lieux humides et ombragés, au bord des fontaines, entre les pierres qui forment les parois des puits; dans les fentes des rochers, et entrait dans la composition des cosmétiques qu'employaient les anciens pour parfumer leur chevelure. Le capillaire de Montpellier a une odeur et une saveur agréables, mais peu prononcées; il est légèrement aromatique et mucilagineux. En versant de l'eau bouillante sur ses feuilles, on obtient une infusion théiforme, dont on fait grand usage dans les affections catarrhales peu intenses, pour faciliter l'expectoration et diminuer la violence et la sécheresse de la toux. On prépare aussi un *sirop de capillaire*, usité dans le même cas. Le capillaire du Canada (*adiantum pedatum*) se distingue du précédent par ses pétioles plus longs et ses folioles plus larges et rhomboïdales. Il sert aux mêmes usages, et on le préfère aujourd'hui en médecine, mais souvent on mélange les deux espèces. On donne encore le nom de « capillaire » aux asplénies ou doradilles, genre voisin des adiantes; le capillaire blanc est la doradille polytric (*asplenium trichomanes*); le capillaire noir est la doradille noire (*asplenium adiantum nigrum*); le capillaire des murs est la doradille de muraille ou sauve-vie (*asplenium ruta murraria*). Enfin, ce nom de « capillaire » a été étendu à une plante de la famille des mousses, le polytric commun (*polytrichum commune*).

CAPILLAIRES (*lèr*') n. f. pl. Nom que l'on donne, dans les fonderies et dans les imprimeries, à un caractère très allongé et très étroit. — *Le* CAPILLAIRE.

CAPILLAMENT (*la-man* — lat. *capillamentum*, chevelure; de *capillus*, cheveu) n. m. Fibre filamenteuse très ténue.

◆ On dit aussi CAPILLATURE.

— Ex. T. de bot., Nom donné par d'anciens auteurs aux filets des étamines.

CAPILLARITÉ n. f. Partie de la physique qui s'occupe de l'étude des phénomènes capillaires.

— ENCYCL. Les anciens ne nous ont laissé aucune observation sur les phénomènes de la *capillarité*, qui se présente chaque fois qu'une paroi solide est en contact avec un liquide. Les premières observations paraissent remonter seulement à Nicolas Aggiunti, un des fondateurs de l'Académie del Cimento. Il est aujourd'hui d'observation courante que, si l'on plonge en partie un tube fin dans un liquide, le niveau, dans ce tube, est plus ou moins élevé qu'à la surface libre, suivant que le liquide mouille ou non la paroi; les mêmes circonstances se produisent pour des tubes communiquants de diamètres différents. En outre, la hauteur ainsi atteinte est fortement modifiée et a reçu le nom de *ménisque*; toutes ces dérogations apparentes aux lois d'hydrostatique proviennent de ce que les substances usuelles ne sont pas des *fluides parfaits* et vont trouver leur explication dans les actions entre le fluide et les parois, en tenant compte également du travail des [illegible] mêlé la courbe superficielle [illegible] à une membrane élastique et, en 1805, Young [illegible] pour expliquer la plupart des phénomènes capillaires; mais il [illegible] de vertables thermo-[illegible] dans des formules générales; en principe, les particules fluides, incompressibles, seront le siège de mutuelles attractions, suivant une loi indéterminée, il est vrai, mais [illegible] dans les tubes [illegible].

En analysant alors les actions, exercées sur une molécule au voisinage immédiat de la surface de séparation de deux fluides ne se dissolvant pas, ou voit qu'il y a dissymétrie d'action; l'étude plus approfondie de cette dissymétrie prouve, selon Gauss, que la surface libre du liquide doit prendre l'aire minimum compatible avec les liaisons : tout se passe comme si cette surface était constituée par une membrane tendue qui ferait rentrer le plus de molécules possible au sein du liquide; on arrive ainsi à expliquer que, si l'on enfonce une tige de verre dans un bain de mercure à surface finement saupoudrée, les molécules de cette membrane, enfoncées, entraînent les autres de proche en proche, ce que l'on constate sur les particules de poudre.

Cette *tension superficielle*, analogue à celle d'une membrane élastique, peut être mise encore en évidence de plusieurs façons : prenons un vase rectangulaire peu profond ABCD (*fig. 2*), dont trois parois latérales soient fixes; la quatrième, CD, est une lame métallique mince, bien plane, posée simplement sur le fond et appuyée, dans une situation légèrement inclinée, contre un butoir *c*. Cette lame est retenue par un fil DE. On verse dans le vase une petite quantité d'eau de façon que le niveau affleure exactement à la partie supérieure de la lame mobile CD, puis on brûle le fil ED pour le rompre sans secousse. On voit alors la paroi mobile CD se redresser et se *gonfler en dedans*, malgré la pression hydrostatique qui tend à la pousser au dehors. Ainsi se trouve accusée l'existence de forces de tension qui ne peuvent avoir leur siège qu'à la surface libre du liquide.

Les expériences de Van der Mensbrugghe, Dupré, Plateau, Terquem, permettent d'évaluer la valeur même de la tension superficielle, c'est-à-dire de la force A appliquée à un mètre de longueur du bord de la membrane; voici quelques résultats, en unités, C. G. S., en dynes par centimètres :

	Air	Eau	Mercure
Eau	[illegible]	418	[illegible]
Mercure	[illegible]	428	[illegible]
Air	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eau sous de fortes pressions	297	11.[illegible]	2[illegible]

Ces forces, qui paraissent si faibles, peuvent régir des phénomènes d'une importance capitale; ainsi la masse de 1 gramme d'eau, réduite en couche de 1/20.000 de millimètre d'épaisseur, serait capable de supporter, sans se rompre, une charge de 3.300 tonnes.

On conçoit qu'une telle membrane élastique tendue exerce, quand elle est courbe, une pression sur le liquide qu'elle enveloppe; cette pression, en effet, du côté convexe au côté concave, on trouve théoriquement l'accroissement p de force élastique, appelé souvent *pression capillaire*, ayant pour valeur : $p = A\left(\frac{1}{r_1} + \frac{1}{r_2}\right)$, A étant la valeur de la tension superficielle, r_1 et r_2 les rayons de courbure principaux au point considéré. C'est encore, si l'on veut, le produit de la tension superficielle par la *courbure moyenne* de la surface en ce point; due à Laplace, cette formule fut élégamment établie par Gauss. Au reste, comme cet accroissement doit être constant à l'état d'équilibre entre deux fluides, les surfaces de séparation appartiendront à la classe des surfaces à courbure moyenne constante, ce que l'on peut vérifier, quelles que soient les raisons, dans les impressions expérimentales de Plateau. (V. ce mot.) Enfin, si l'on plonge une carcasse métallique dans un liquide glycérique approprié (V. BULLE DE SAVON), elle en ressort avec des lamelles liquides, dont les mêmes lois que les bulles et émulsions des bouteilles de bière, par exemple, et que l'on peut vérifier :

1° Il n'y a pas, en général, plus de trois lames aboutissant à une même arête liquide, et ces lames forment entre elles des angles égaux.

2° Si plusieurs arêtes liquides, aboutissent en un même point sans support solide, elles sont au nombre de quatre et forment entre elles des angles égaux.

— *Angle de raccordement*. Imaginons maintenant au contact un solide, un liquide et un gaz, trois corps *a*, *l*, *g*; les tensions superficielles seront deux à deux par valeurs A_1, A_2, A_3 (*fig. 3*); la condition d'équilibre est que la résultante des tensions soit normale à la paroi solide; on trouve ainsi que l'angle MON = α, dit *angle de raccordement*, doit satisfaire à la relation $\cos\alpha = \frac{A_1}{A_3}$.

$$-1 < \frac{A_1 - A_2}{A_3} < 1,$$ l'équilibre est donc possible et l'angle de raccordement ne dépend que des trois corps en présence; sinon, l'équilibre est impossible et le liquide *l*, par exemple, couvre toute la surface, ou *mouille parfaitement* la paroi.

Il importe de connaître le raccordement, si l'on veut établir la forme de la surface au voisinage de la paroi. Or, en tous les points d'un même plan horizontal, celui de la surface libre générale du liquide, la pression est la même, c'est-à-dire que l'on a l'équation :

$$\Delta\left(\frac{1}{r_1} + \frac{1}{r_2}\right) + \rho z = 0,$$

où z désigne la hauteur d'un point M de la surface capillaire au-dessus du plan, et ρ le poids spécifique du liquide : c'est là la formule générale de cette surface et la connaissance de l'angle α de raccordement entraîne celle du plan tangent en tous les points de contact avec la paroi.

Cet angle α de raccordement sert encore dans le calcul du poids P du liquide soulevé au-dessus de la surface libre : il est évident que la composante verticale de la tension superficielle équilibre ce poids, et si l'on appelle L le périmètre de la paroi, on a la relation : $P = AL \cos\alpha$.

— Ascension et dépression capillaires. Dès lors, par h la hauteur du liquide soulevé dans un tube capillaire de rayon r, par ρ le poids spécifique du liquide, on doit avoir :

$$\pi r^2 h \rho = 2\pi r A \cos\alpha$$

ou :

$$h = \frac{2A}{r\rho}\cos\alpha,$$

qui exprime la *loi de Jurin* (v. Jurin), soumise à de nombreuses vérifications par Gay-Lussac, Hagen, Desains, Quet, Séguin, etc. Cette loi offre un moyen de mesurer la tension superficielle : la connaissance de r, h et α entraîne, en effet, celle de A, et Wolf a déduit de cette méthode les variations de la tension avec la température.

L'ascension ou la dépression d'un liquide entre deux lames parallèles voisines est régie par une loi analogue; L étant la longueur de ces lames, e leur distance, h la hauteur du liquide soulevé, on a :

$$eLh\rho = 2AL\cos\alpha.$$

Si, au lieu d'être parallèles, les deux lames forment un très petit angle, le liquide s'élève en dessinant une courbe (*fig. 5*); l'ordonnée doit y être inversement proportionnelle à la distance des deux lames, de sorte que la courbe est une hyperbole équilatère.

— *De quelques phénomènes dus aux forces capillaires*. Il est peu de questions de physique qui se rapportent aussi directement que la capillarité à des sujets que nous observons journellement. On peut citer, par exemple, l'ascension des liquides dans les corps poreux : si l'on plonge en partie un morceau de sucre dans l'eau, on voit ce liquide monter dans tout le sucre et s'y répandre par l'intermédiaire des nombreuses cavités capillaires existant dans ce solide; ou bien, encore, l'ascension de la sève dans les végétaux, l'imbibition des mèches de lampe par les huiles combustibles, etc.

Citons encore des phénomènes d'attraction ou de répulsion entre corps légers qui flottent sur un liquide : deux balles de liège, posées sur l'eau et mouillées, s'attirent (*fig. 6*); deux balles de liège, non mouillées, s'attirent également (*fig. 7*). Il y a, au contraire, répulsion entre une balle de liège mouillée et une balle de cire non mouillée (*fig. 8*). De même, sur l'eau, une poussière, mouillée, fuit le doigt qu'un léger gras protège quelque temps contre le contact du liquide.

— *Mouvements dus aux forces capillaires*. Par exemple, ceux des gouttes liquides dans les tubes coniques (*fig. 9*). L'application de la formule de Laplace montre que les liquides qui mouillent sont chassés vers le sommet, tandis que les autres se dirigent vers la base du cône.

La formation des gouttes liquides dans les tubes capillaires est aussi du même ordre. Le poids de la goutte qui tombe doit être proportionnel au périmètre d'attache ou au diamètre de l'orifice d'écoulement. Cette loi, énoncée par Tate, a été vérifiée par Duclaux, qui l'a appliquée à la mesure des tensions. V. GOUTTE.

Pour les phénomènes *électro-capillaires*, v. ÉLECTROMÉRIE.

— Bibl. : Laplace, *Supplément au livre X de la deuxième partie de la mécanique céleste*; Poisson, *Nouvelle théorie de l'action capillaire*; Gauss, tome V des *Œuvres complètes*; Jurin, *Phil. trans.*, t. XXX; Van der Mensbrugghe, *Académie des sciences de Bruxelles*, t. XXII et XXIII; Duclaux, *Annales de chimie et de physique*, 4e série, t. XXI; Lippmann, *Annales de chimie et de physique*, 5e série, t. XII.

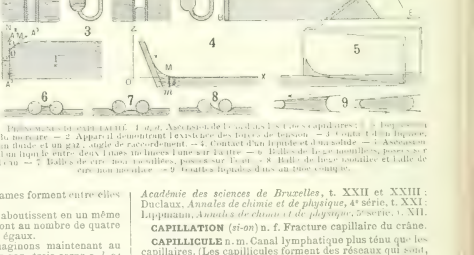

FIGURES DE CAPILLARITÉ. 1 et 2. Accroissement de la pression dans les capillaires : 1 Bouteille de bière. — 2 Appareil démontrant l'existence des forces de tension. — 3 Contact d'un liquide, du solide et du gaz, angle de raccordement. — 4 Contact d'un liquide et deux solides. — 5 Ascension d'un liquide entre deux lames inclinées l'une sur l'autre. — 6 Balles de liège mouillées, posées sur l'eau. — 7 Balles de liège non mouillées, posées sur l'eau. — 8 Balle de liège mouillée et balle de cire non mouillée. — 9 Gouttes liquides dans un tube conique.

CAPILLATION (*si-on*) n. f. Fracture capillaire du crâne.

CAPILLUCLE n. m. Canal lymphatique plus ténu que les capillaires. (Les capillucles forment des réseaux qui sont, d'après Sappey, l'origine de la circulation lymphatique.)

CAPILLICULTURE (*kul'-tur*' — du lat. *capillus*, cheveu, et de *culture*) n. f. Entretien des cheveux.

CAPILLIFOLIÉ, ÉE (du lat. *capillus*, cheveu, et *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles déliées comme des cheveux.

CAPILLIFORME (du lat. *capillus*, cheveu, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un cheveu.

CAPILLINE (dimin. du lat. *capillus*, cheveu) n. f. Nom vulgaire de quelques champignons du genre trichie.

CAPILLITIE (*si*) ou **CAPILLITION** (*si-on* — du lat. *capillitium*, chevelure) n. m. Tissu filamenteux, qu'on observe dans les champignons des genres lycoperdon, trichie, etc., quand le péridion est mûr.

CAPILLOSE (du lat. *capillus*, cheveu) n. f. Sulfure naturel de nickel. Syn. de MILLERITE.

CAPILOTADE (anc. forme : *capirotade*; espagn. *capirotada*, sauce épaisse recouvrant la viande comme une sorte de chaperon) n. f. Art culin. Ragoût d'abatis de volaille ou de morceaux de viande déjà cuits.

— Fig. Gâchis, chose mêlée et sans ordre.

— Fam. *Mettre en capilotade*, Mettre en piteux état, déchirer en paroles ou en action. « *Se mettre en capilotade*, S'exténuer, se donner beaucoup de mal.

Latiné. Recueil de vingt six chansons qui commence chacune par une lettre différente de l'alphabet. On dit aussi ALPHABET DE CHANSONS.

CAPILUPI Camille, écrivain italien, né à Mantoue, mort vers la fin du XVIe siècle, est surtout connu par une relation curieuse du massacre de la Saint-Barthélemy *Stratagème de Charles IX contre les Huguenots*, en ital., Rome, 1574, écrite d'après des correspondances, où elles, et qu'a été traduite en français en 1576.

CAPINGOT (go) n. m. Grossier vêtement de laine, à l'usage des matelots.

CAPION (du provenç. *capioun*) n. m. Dans le Levant, Etrave et éperon. Capion de poupe. Capion de proue. *Decapion a capion*, De l'etrave à l'éperon, ou bout à l'autre du navire.

CAPIOU ou **CABIOU** n. m. Condiment fabriqué avec le cerveau du mouton, et que l'on vend pour assaisonner les aliments.

CAPIRONE n. m. Genre de rubiacées-cinchonées, fondé pour une espèce qui est un arbre à écorce caduque, originaire de Cayenne.

CAPISCOL (*skol*) n. m. Désignait, au moyen âge, le grand chantre dans les églises; aujourd'hui encore, dans quelques contrées, le mot désigne le doyen du chapitre. (*Capiscol* vient de *caput scholæ* (chef de l'école), parce que le directeur des chantres avait également la haute main sur le personnel enseignant attaché à l'église.)

CAPISTON (*pis*) n. m. Arbre mâle. Capitaine.

CAPISTRANO ou **CAPISTRAN** (Jean de), prédicateur très-vanté, né à Capistrano, dans les Abruzzes en 1386, mort en Carinthie en 1456. Il convertit beaucoup de Juifs, sauva Belgrade, prêcha une croisade contre les Turcs, et conduisit à leur tête 40,000 chrétiens qui contribuèrent à la défense de Belgrade 1456. Il fut canonisé en 1742. Capistrano a laissé plusieurs ouvrages, entre autres *Le Jugement du juge et l'avocat de l'Enfer*, 1565.

CAPISTRATE (*stra*) adj. En zoologie, qui est muni d'un encadrement de la face comparée à une mentonnière.

CAPISTRATION (*stra-si-on* — du lat. *capistrum*, muselière) n. f. Chir. Rigidité de la mâchoire. Syn. de PHIMOSIS.

CAPISTRE (*pisstr'* — lat. *capistrum*, muselière) n. m. Archéol. Tissu de soie du genre des pannes, fait de bourre. (Les capistres, dont on voit au moyen âge, provenaient de Venise, ou les disait sarrasinois. Ils servaient surtout à faire des coussins, des revêtements de selle, et avaient diverses figures. Les premiers furent en bourre de velours à l'imitation.

A. capistrum.

Chez Sam. de Chevassier. — Omnibi. Partie de la face qui entoure la bouche des animaux.

CAPISTRUM (*strom*) n. m. Antiq. rom. 1° Sorte de licou; 2° Bande de cuir percée devant les lèvres d'un trou par lequel les filistes des jeux scéniques faisaient passer leur instrument, de façon qu'aucune parcelle de souffle ne se perdît; 3° Lien avec lequel on attachait la vigne; 4° Courroie à laquelle on pressoir.

CAPISUCCHI, famille italienne illustre, qui se distingua surtout vers la fin du XVIe siècle : 1° **Paul Capisucchi**, né à Rome en 1479, mort en 1539, se prononça en 1534 en faveur de Catherine d'Aragon, dans le grand procès de répudiation intenté contre elle par Henri VIII. — 2° Jean-Antoine **Capisucchi**, né et mort à Rome (1515-1589), fut évêque de Lodi; Pie V le créa cardinal. — CAMILLE **Capisucchi** se distingua à Lépante, et mourut en 1597. — Hippolyte **Capisucchi**, cardinal-légat, combattit les protestants de France sous le règne de Charles IX, se distingua au combat du Clain, près Poitiers, en 1569, et mourut à Florence en 1611. — Raphaël **Capisucchi**, de 1616 à 1621, fut nonce apostolique en France.

CAPITAINAGE (*ta-naj* — rad. *capitaine*) n. m. Anc. droit de taille, ou d'impôt foncier et personnel, perçu pour le roi, notamment dans le Forez.

CAPITAINAT (*tâ-na*) n. m. Grade et fonctions du capitaine. *Le commandement d'un vaisseau* ou CAPITAINAT.

CAPITAINE (*tèn'*. — On a dit autrefois CAPITAIN, du bas lat. *capitanus*; de *caput*, tête) n. m. En général, Chef d'armée, militaire d'un haut grade : *Alexandre, Annibal, César, Napoléon Ier, etc., sont les plus grands* CAPITAINES *du monde*.

— Chef de bande : CAPITAINE *de voleurs*.

— Fam. Mot donné ironiquement comme titre :

Un capitaine illustre de compagnie
Me vient en tête des plus haut encrinis.
LA FONTAINE

Artillerie. Officier qui commande une compagnie, un escadron ou une batterie. *Les capitaines, les lieutenants, les maréchaux d'un et d'argent aux manches et au bras, et les dites à franges en or ou en argent.* Capitaine *en second*. Titres que portent les officiers sous les compagnies, ou sous deux capitaines. *Capitaine de recrutement*, Capitaine hors cadres adjoint à un commandant de recrutement. *Capitaine commandant*, Capitaine chef de train, au commencement du XVIIIe siècle. *Capitaine adjoint*, Capitaine qui faisait partie de l'état-major général. *Capitaine des gardes*, Capitaine commandant une compagnie des gardes du roi. *Capitaine des gardes*, Chef de compagnie dans les régiments gardes-marines. *Capitaine lieutenant*, Capitaine qui commandait effectif d'une compagnie non commandée par le roi, ou la reine, ou un autre prince. *Capitaine des vaisseaux*, Ancien officier qui était chargé du service des munitions. *Capitaine des gardes*, Chef qu'on mettait auprès d'une compagnie de paysans à pied ou à cheval, appelés *guides d'armée*. *Capitaine général de l'artillerie et des ouvriers de mer*, Officier qui se tenait à côté des portières du carrosse du roi. *Capitaine général* d'Artillerie en France, Chef militaire supérieur d'une colonie, ou en Espagne, officier supérieur.

— Fonctions diverses. Gouverneur d'une résidence royale : *Le* CAPITAINE *de Saint-Germain*. (Tous.) (On dit aujourd'hui GOUVERNEUR.) ▪ Titre que prirent les premiers magistrats des républiques italiennes, au XIIIe siècle (*capitaine du peuple*, Sur le de Gênes en 1[illegible]) et supprimé cinq ans plus tard. ▪ *Capitaine de la liberté du peuple*, Titre donné à plusieurs dictateurs de la république de Gênes. ▪ *Capitaine et conservateur du peuple*, Titre que les Florentins donnèrent, en 1342, à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes. ▪ *Capitaine et conservateur de la garde de la ville de Gênes*, Titre pris Boccanegra de Gênes, en 1400, après l'expulsion du gouverneur français. ▪ *Capitaine d'armes*, Officier du roi qui était chargé de la défense des bourgeois contre les seigneurs. ▪ *Capitaine de ville*, Officier sous Philippe V, commandant les troupes chargées du maintien de l'ordre dans une place de guerre. ▪ *Capitaine de l'équipage des mulets du roi*, Officier chargé, sous les ordres du grand chambellan, de commander les muletiers à la livrée du roi, auxquels étaient confiés les lits, tapisseries de campagne, coffres de la chambre et de la garde-robe, le tout escorté par des cent-suisses. ▪ *Capitaine des chasses ou de la louverie*, Officier chargé de la surintendance des chasses dans une étendue de territoire déterminée, qu'on appelait sa *capitainerie*. ▪ *Capitaine des petits chiens de la chambre du roi*, Officier commensal de la maison des anciennes rois de France, qui conduisait les chiens dont le roi se servait pour chasser, comme chiens couchants et chiens à tirer en volant.

— Mar. Le mot *capitaine* sert à désigner soit un grade, soit une fonction : *Capitaine de vaisseau, Capitaine de frégate*, soit une fonction ; *Capitaine de vaisseau, Capitaine de frégate* sont des grades de colonel et de lieutenant-colonel. ▪ Dans la marine, Capitaine a des expressions spéciales. ▪ *Capitaine* veut dire commandant ; Le *capitaine* [illegible], un premier maître de mousqueterie à bord. ▪ Dans la marine du commerce, on trouve les *capitaines de navire* [illegible] ; *Capitaine* [illegible] ; *Capitaine* [illegible] MATELOT DE CABOTAGE. *Capitaine de pavillon et de route*, Nom donnée dans la grande pêche, à ceux qui dirigent la pêche ou la manœuvre. ▪ Dans les ports, on a des *capitaines de port*, *capitaines de pilotage*, *capitaines de remorqueur*, Enfin, ce titre s'applique encore, dans la marine de l'Etat, aux officiers chefs de batterie : CAPITAINE *de batterie*, Officier chargé de l'administration des compagnies : CAPITAINE *de compagnie*. ▪ Les fonctions du capitaine de vaisseau commandant un navire sur lequel se trouve un amiral le font appeler *Capitaine de pavillon*.

— Mil. Grade. Le Titre de Capitaine a été longtemps seulement le sens général de *chef* militaire et même de *chef suprême*, d'où l'épithète de *grand capitaine*, donnée communément aux illustres chefs d'armées. Les premiers capitaines qui parurent en France, dans le sens moderne de officier du mot, furent les seigneurs chargés par Charles V de lever des *compagnies* pour le service du roi. L'importance des capitaines alors grandit, avec celle de ces compagnies. C'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que, sous le ministère de Choiseul, l'Etat se chargea de toute la partie administrative du service des capitaines, auxquels ne fut plus laissé qu'un commandement technique tout à fait subalterne.

Il n'en était pas de même à l'étranger, notamment en Prusse, où le grand Frédéric avait assuré aux capitaines une situation en harmonie avec l'importance de ce qu'ils ont à jouer, dans l'éducation et l'instruction militaire du soldat. Aussi fut-ce probablement par imitation de l'armée prussienne, qui servait alors de modèle à l'Europe, que le comte de Saint-Germain ramena de huit à quatre le nombre des compagnies du bataillon, afin de relever la situation des capitaines français, réformé qui, d'ailleurs, ne dura pas, et que les mêmes réalisés qu'en Prusse.

On a successivement rendu à cet officier l'instruction d'ensemble de sa compagnie, l'instruction individuelle de ses recrues — jadis instruites dans les *dépôts* par des officiers de *recrues* — et le soin de la discipline des hommes destinés à alimenter ses cadres subalternes, comme aussi l'administration de plus en plus complète de sa troupe, par la nomination et des *magasins* de compagnie, *escadron ou batterie*, suivant les armes. Enfin, on a facilité l'exécution de leur service en décidant que les capitaines commandants seraient montés.

Mais tous les capitaines ne sont pas commandants. D'abord, dans les armes autres que l'infanterie, le cadre de chacune de ces unités comporte deux capitaines : l'un, dit *capitaine commandant* ou *en premier*, l'autre, *capitaine en second*, qui remplit des fonctions spéciales.

En outre, dans chaque régiment, il existe, en dehors des compagnies, un certain nombre d'officiers du grade de capitaines, qui remplissent des fonctions complémentaires, facilitent l'organisation des formations de réserve prévues pour le cas de guerre ; 1 à chaque bataillon comme *adjudant-major*, et 1 comme *trésorier* à l'état-major du régiment, où l'emploi de *chef de bataillon* est souvent absorbé par un [illegible]. Enfin, dans les bataillons de chasseurs et d'artillerie à pied, aussi que dans les escadrons du train des compagnies, il existe du *capitaine-major*, de même que d'adjudant-major de cavalerie et d'artillerie, dont le titre comprend un *capitaine instructeur*.

Dans l'artillerie, la cavalerie et le génie, les emplois d'adjudants-majors sont remplis par des capitaines en second, détachés de leur batterie, escadron ou compagnie. Les autres capitaines en second sont généralement détachés des corps de troupes et affectés à des établissements tels que *ateliers de réparations*, *ateliers de chargeurs*, *dépôts de remonte*, etc. L'artillerie et le génie comprennent, en outre, un certain nombre de capitaines qui ne comptent pas dans les bataillons ou compagnies, dans la charte de ce qu'on appelle l'*état-major particulier* de ces deux armes. Enfin, des capitaines hors cadres de toutes armes sont affectés au *service d'état-major* ou au *service de recrutement*.

En France, la promotion des officiers au grade de capitaine a lieu pour deux tiers à l'ancienneté, et pour un tiers au choix, dans des conditions indiquées au paragraphe relatif à l'avancement de l'armée française. V. FRANCE.

— *Capitaine de recrutement*. Chargé dans les différents départements de donner une définition, car le caractère en a varié. On peut dire que, généralement, le capitaine général était le commandant en chef d'une expédition militaire, dans une contrée déterminée et pour un temps limité. Le capitaine général était, naturellement, soumis au roi, et, en l'absence de celui-ci, au lieutenant [illegible] pouvait être remis à [illegible]. Le titre de capitaine général [illegible] dans l'ancienne Espagne de [illegible] dans l'ancienne Espagne de

le grade correspondant, en France, à celui de maréchal. Le titre de *capitaine général de district*, porté par des officiers [illegible] *est attaché à la fonction*; il est porté temporairement par [illegible]

de navire est le chef auquel sont confiés la conduite et le gouvernement d'un navire de commerce, destiné à un voyage de long cours. Il prend aussi la dénomination de *maître ou patron*, lorsqu'il est préposé au commandement d'un navire moins important, affecté au cabotage. Le capitaine est choisi par l'armateur, qui peut le congédier sans indemnité, à moins de convention contraire par écrit (art. 218 du C. comm.). Il n'y a pas incompatibilité entre la qualité de capitaine et celle de propriétaire ou de copropriétaire du navire ; mais, en ce cas, la loi édicte des règles spéciales de responsabilité. (V. ARMATEUR.) Ce dans les écoles d'hydrographie des ports que se préparent les futurs capitaines du commerce. Il existe également des capitaines de la marine marchande de première et de seconde classe, la première classe s'obtenant après un examen nouveau.

La situation juridique du capitaine de navire est réglée par le titre IV (art. 221 à 249) du code de commerce. Le capitaine est garant des marchandises dont il se charge; il répond aussi de ses fautes les plus légères : sa responsabilité ne cesse que par la preuve d'obstacles de force majeure (art. 221, 222 et 223 du C. comm.). Ses droits et ses obligations se rapportent à trois époques distinctes : avant le départ, pendant le voyage, et à l'arrivée.

1° *Avant le départ*. Le capitaine est tenu de faire visiter son navire (art. 225 du C. comm.). S'il ne se trouve pas dans le lieu de la demeure de l'armateur, il peut faire exécuter lui-même les réparations nécessaires (art. 232 du C. comm.). Il dressera des inventaires chargeant le navire une reconnaissance, nommée *connaissement* (art. 222 du C. comm.). Il doit avoir à bord diverses pièces et registres : entre autres, une espèce de livre-journal, dit *livre de bord* (art. 224 à 228 du C. comm.).

2° *Pendant le voyage*. Le capitaine est obligé d'achever le voyage commencé (art. 238 du C. comm.). Il ne doit pas s'absenter de son navire, sous peine de perte de ses droits des ports, havres ou rivières (art. 227 du C. comm.). Pour quelque danger que ce soit, il ne doit pas abandonner le navire sans l'avis des officiers et principaux de l'équipage (art. 241 du C. comm.). Il doit, pour des crimes et délits commis à bord, il remplit le rôle d'un juge d'instruction; il constate, en outre, les naissances et les décès (art. 59 et 86 du C. civ.); enfin, il reçoit les testaments (art. 988 du C. civ.).

3° *A l'arrivée*. Dans les vingt-quatre heures de son arrivée, le capitaine est tenu de faire viser son livre de bord et de faire son rapport (art. 243 du C. comm.). Il ne peut, hors le cas de péril imminent, décharger aucune marchandise avant d'avoir fait son rapport (art. 248 du C. comm.).

Capitaine Fracasse (*ès*), roman de cape et d'épée, par Théophile Gautier (Paris, [illegible]). Isabelle de la Mazère, gentilhomme ruiné de [illegible], meurt lamentablement le jeune baron de Sigognac. Une troupe de comédiens nomades lui donne asile, par hospitalité, les beaux yeux d'Isabelle, ingénue de la troupe, et aussi l'espoir de faire fortune, le décident tout à coup à les suivre jusqu'à Paris. Voilà donc la bande joyeuse lancée sur les grands chemins. Matamore, le *franche-montagne* de la troupe, ayant péri dans une tempête de neige, Sigognac, s'offre à le remplacer. Sous le nom de *Capitaine Fracasse*, il accomplit alors des prouesses merveilleuses, tant comme dans ses ébats de jeunesse de gentilhomme, la rapière en main, disputant Isabelle à un puissant et superbe rival, le duc de Vallombreuse. Un prince illustre et inconnu, le père même de Vallombreuse, surgit au moment le plus terrible, et reconnaît pour sa fille la virginale Isabelle. Sigognac épouse cette belle ingénue, et devient gouverneur de province, tandis que le château de la Misère, de nouveau en ruines, se relève de ses ruines. Enfin, Sigognac, en enterrant au fond de son jardin le chat Belzébuth, trouve un trésor.

Le Capitaine Fracasse, dont la fable, assez futile d'ailleurs, est partiellement empruntée au *Roman comique* de Scarron, obtint un très grand succès. L'action est secondaire : l'auteur, artiste jusqu'au bout de la plume, n'a d'autre souci que de conter et de décrire. Il le fait en maître. On peut même lui reprocher l'abus du descriptif.

De l'étude de Gautier, Emile Bergerat a tiré une pièce en cinq actes (Odéon, 1896). — Catullo Mendès a aussi extrait du roman un opéra-comique en trois actes, musique d'Emile Pessard (Théâtre-Lyrique, 2 juill. 1878). La partition est d'une inspiration franche. Au nombre des morceaux les plus intéressants, il faut signaler le récit des comédiens, la scène très vivante du Pont-Neuf, l'hymne à Bacchus, l'air pathétique d'Isabelle *O mon Sigognac!*, son duo avec Zerbine, l'odelette : *La voix du rossignolet*, etc.

Capitaine Henriot (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Gustave Vaez et Victorien Sardou, musique de Gevaert, représenté à l'Opéra-Comique le 29 décembre 1861. Le livret, laissé inachevé par Gustave Vaez et terminé par Sardou, montrait en scène Charles-Quint [illegible] Les faits de guerre se mêlaient à une intrigue amoureuse. On remarque plusieurs morceaux : le duo du duel, le chant de main de maître. A côté de celui de la chasse, du chœur des soldats, il faut citer, entre les meilleures pages de la partition, le duo de Blanche et Valentine et les couplets de la poule au pot.

Capitaine Pamphile (LE), roman, par Alexandre Dumas (1839). De toutes les histoires écrites par le maître conteur, celle-ci est la plus amusante et la plus folle. Les véritables héros de ce facétieux récit sont deux chats, Jacques Ier et Jacques II ; une grenouille, Camargo ; un ours, Tom, et une tortue, ironiquement appelée *Gazelle*. A. Dumas est le propriétaire de Gazelle ; ses amis Alfred Jadin, Decamps et Fau possèdent les autres animaux, et l'auteur narre comment chacun d'eux s'est trouvé mêlé d'une de ces bêtes. *Le Capitaine Pamphile* est un éclat de rire en plusieurs chapitres.

Capitaine Paul (LE), roman, par Alex. Dumas père (1832). L'auteur met en scène un personnage historique, Paul Jones.

Paul », qui, dans la guerre de l'Indépendance américaine, infligea des pertes sensibles aux Anglais. Suivant son habitude, il fait plier l'histoire à toutes les fantaisies de son exubérante imagination ; mais les aventures extraordinaires de son héros passionnent, emportent le lecteur, et c'est l'essentiel en ces sortes d'ouvrages.

CAPITAINERIE (*tên'ri*) n. f. Circonscription sur laquelle s'exerçait, sous l'ancienne monarchie, l'autorité militaire ou administrative d'un officier royal portant le titre de capitaine.

Encycl. La *capitainerie* proprement dite était le seul vestiges d'une manière féodale de concéder des terres, qui avait prévalu pendant. Les capitaineries de ce genre étaient encore au XVIIIe siècle, au nombre de douze : Boulogne, Vincennes, Saint-Germain, Livry, Fontainebleau, Marly, Compiègne, Chambord, Blois, Rambouillet, Corbeil et Limeres. Les capitaineries des chasses consistaient dans l'admiration et la juridiction des chasses royales. Enfin les capitaineries gardes-côtes avaient été créées au XVIIIe siècle pour la protection des côtes. Le chiffre en dépassait la centaine, comprenant chacune un certain nombre de paroisses dont les hommes étaient tenus de faire la police des côtes et de s'opposer à la descente des ennemis.

CAPITAINESSE (*tèsès*) n. f. Galère montée autrefois par un chef d'escadre. On dit aussi CAPITANE.

CAPITAL, ALE, AUX (lat. *capitalis* ; de *caput, itis*, tête) adj. Essentiel, fondamental : *Vérité* CAPITALE. *Points* CAPITAUX. ♦ Principal, qui est le premier par le rang, le mérite ou l'importance : *La* Transfiguration *est l'œuvre* CAPITALE *de Raphaël.*

— Où la vie est engagée ; qui entraîne, ou est susceptible d'entraîner la peine de mort : *Accusation capitale. Crime capital. Peine capitale.*

— *Ennemi capital.* Ennemi mortel, acharné.

— Calligr. et typogr. *Lettres capitales.* V. CAPITALE.

— Méd. Qui porte à la tête. *Maladie capitale.* V. CAPITALE.

— Théol. *Le capitale.* Lit. Le reste que laisse la potasse au fond des chaudières où l'on fait le savon. ♦ On dit aussi CAPITAL n. m.

— Théol. *Péchés capitaux.* Les sept péchés que l'on considère comme le principe de tous les autres, et qui sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

— Substantiv. Ce qui est capital, d'une importance principale : *Un roi doit faire son* CAPITAL *de mériter l'affection de ses sujets.* (Beauzée.)

— ANTON. **Accessoire, secondaire.**

CAPITAL (du lat. *caput, itis*, tête) n. m. Partie de la richesse nationale destinée à la production. *L'accroissement de la production suppose l'accroissement du* CAPITAL. (Mich. Chev.)

— Somme des biens que l'on possède, considérée comme le principal et par opposition à la rente, regardée comme l'accessoire : *Dépenser son* REVENU *sans entamer le* CAPITAL. ♦ Ensemble des fonds disponibles ou en circulation : *Les* CAPITAUX *abondent. Les* CAPITAUX *se cachent.*

— Fig. *Les souffrances de l'homme de génie sont un* CAPITAL *accumulé, dont la gloire est l'intérêt.* (Ch. Lemesle.)

— Fam. Personnification de la richesse immodérée : *La bourgeoisie est le capital.* (E. Pelletan.)

— *Capitaux fixes,* Capitaux qui, d'après la théorie d'A. Smith, généralement adoptée, rendent des services continus en restant aux mains de ceux qui les possèdent. De ce nombre sont : le sol, les mines, constructions, machines, outillages, navires, voitures, animaux servant à l'exploitation, ustensiles de ménage, meubles, objets d'art, sans oublier l'homme, le plus remarquable de tous.

— *Capitaux circulants,* Capitaux qui, toujours selon le système d'A. Smith, ne rendent de services qu'en s'aliénant ou en se transformant. Telles sont : les matières premières, les marchandises, les monnaies.

— Fig. Virginité. Cette acception a été donnée au mot *capital* par Alex. Dumas fils, dans un article écrit à l'occasion de l'affaire Marguerite Bonnaforgeat : « Assimiler mathématiquement la vie à un valeur, par la raison que le séducteur dérobe à une jeune fille, restée vierge jusqu'alors, ce qu'on peut avec raison considérer comme son capital, ce qui aurait dû servir à son établissement futur. Le mot est ainsi compris, a fait fortune.)

— Techn. Lie de potasse déposée au fond des chaudières, dans les savoureries. ♦ Adj. Vieux mot. (Littré.)

— Encycl. Econ. polit. et philos. Il existe entre les économistes de notables divergences dans la définition qu'ils donnent du *capital.* Pour les uns, les mots propriété, fortune, richesse, capital sont une seule et même chose ; ce dernier, toutefois, s'appliquant d'une façon plus particulière à la « fonction économique des utilités ». Quant à la valeur, sans laquelle le capital lui-même n'aurait aucun sens, elle n'est à leur avis qu'un rapport de deux services échangés ». Partant, elle a pour mesure le service rendu, car elle est proportionnelle au travail épargné à quelqu'un. Mais quelques-uns, exagérant ce dernier, lui, un, la rend-on un service plus grand qu'en lui cédant un caillou ? — Parce qu'ainsi en a décidé la nature. « Or ce service, naturellement, doit être payé, et il doit l'être par celui qui en profite. C'est donc seulement par les bénéfices réalisés sur le consommateur, bénéfices légitimes, du reste, que, tout en payant à leur valeur les marchandises et la main-d'œuvre qu'il emploie, le capitaliste peut s'enrichir, par le jeu naturel de ce qu'on appelle la « loi de l'offre et de la demande ». Pour le taux du salaire, dans ces conditions, ce qui le détermine, c'est également le profit réalisé sur le consommateur. En conséquence, la fonction du capital consiste, après avoir fait l'avance des frais de premier établissement, à garantir, d'un côté, le payement des matières premières, de l'autre, celui du salaire. Mais, dans le consommateur, qui vient rembourser l'achat des dites matières et la rémunération due à la main-d'œuvre, le capital ne tarderait pas à sombrer et, avec lui, l'entreprise tout entière. Dans ce cas, le capital, donc, le capital représente simplement, pour l'ouvrier, la certitude de recevoir, en temps voulu et après les seuls prélèvements légitimes, une rétribution adéquate à la totalité de son effort, que l'entreprise prospère, ou non. En tout cas, le véritable patron, c'est le consommateur. Vienne celui-ci à disparaître, du même coup seraient disparus capital et salaire. » Conclusion : capital et travail se complètent l'un par l'autre.

C'est là, avec des nuances diverses, le fond de la thèse soutenue par J.-B. Say, Bastiat, Leroy-Beaulieu, etc.

Quant aux disciples d'Adam Smith, de Ricardo et de K. Marx, conformément à l'étymologie classique (*caput*, tête, source), ils appellent *capital* toute somme dégagée, tout outil, tout instrument qui produit de l'argent, c'est-à-dire du revenu, en dehors du travail de son possesseur. Avec bien, ajoutent les champions de la « fonction économique », pourquoi le mot capitaliste, sans exagérer bien [illegible] ; il y a entre ces deux termes, ou du moins entre les choses qu'ils représentent, rapport de cause à effet. Par conséquent, dans quelque mesure, la propriété, toute fortune, toute richesse qui, incapacitant pas intérêt pourrait mettre son détenteur dans la plus [illegible] situations, sans faire de lui un capitaliste. Ici, aussi, subordonné à la valeur, l'étant, comme son de la nature, un objet peut avoir une valeur d'usage, il n'a aucune valeur d'échange. D'après K. Marx, la seule subsistance de cette dernière, c'est le travail humain. Le pour le diamant se trouvant à même le sol, on verrait son prix tomber au-dessous même de celui du verre. Si donc nous lui attribuons une valeur, celle-ci, déterminée par le travail des chasseurs de pierres précieuses, la vente des ouvriers, est en proportion directe de la somme de travail par nous reconnue normalement nécessaire, dans quelque donnée, pour son extraction et sa taille, il n'est pas avoir d'autre. Conclusion : si la subsistance de la valeur est le travail, la mesure de sa quantité sera évidemment la durée de ce dernier, on appellera « prix social » celui qui correspondra à la totalité du temps nécessaire pour mettre au jour un objet d'utilité adéquat comme type, celui-ci sera rapité bénéfice régulier l'écart entre le prix social et celui, inférieur encore, auquel, grâce à la double [illegible] de la plus-value, le faites de moins de production plus économiques, un particulier arriverait à établir lédit objet. Car, déterminé par l'emploi général de l'instrument, il ne tient compte de perfectionnés, le prix social est toujours, à chaque époque donnée, le plus bas possible.

Or, cet instrument, à l'heure actuelle, c'est la machine. Jadis, sous la forme des marchandises par elle élaborées, ne tant, [illegible] ne pouvait, par conséquent, rien posséder sur le capital que lui a coûté la somme de travail emmagasinée en elle ; travail déjà payé, travail mort, par conséquent, et incapable, dès lors, de produire de la mondaine plus-value. Mais aujourd'hui, cette machine, le marché, c'est-à-dire la machine incorporant aux mêmes lanières plus de valeur qu'elle n'en a reçu elle-même.

Et cependant, tant qu'elle demeurera, par cela seul qu'elle est capital, la machine est pour l'industriel occasion de bénéfice. En effet, outre le travail de direction, lequel ne comporte, comme tout autre, qu'un salaire limite, quatre facteurs concourent à la production : le travail, la matière première, l'argent et la main-d'œuvre. Mais, sur la matière, comme on vient de le voir, pas de gain possible. De même pour la main-d'œuvre, laquelle, elle aussi, est irréductible, simplement, au prix social. Quant à l'argent, il n'est qu'un moyen d'échange, et l'échange ne peut exister qu'entre valeurs circulantes réputées égales. C'est donc le quatrième facteur, la machine, qui, mise en œuvre employée à l'occasion de la machine, et que la concurrence artificiellement entretenue entre les ouvriers permet de rémunérer au-dessous de sa valeur, qui pourra être pour l'industriel source de profit. Et, du moment de la machine primement dite, l'est également de toute autre forme du capital : des bâtiments de l'usine, du champ, de la mine, etc.

Telles sont les deux principales conceptions économiques qui, à l'heure actuelle, se disputent les esprits. Une troisième, plutôt philosophique, s'efforce à les concilier l'une et l'autre. D'après les partisans de cette dernière, ce que le capital ne saurait engendrer par lui-même de valeur proprement dite, il faut reconnaître qu'en substituant le travail coopératif au travail isolé, il a créé et rend permanentes les conditions en dehors desquelles, matériellement, bien, il ne naît et se développe la prospérité moderne. Par conséquent, sans préjuger des modes d'appropriation dont le capitalisme, ou ne sera pas, l'objet dans l'avenir, on peut affirmer que cela ne saurait rien changer à l'essence même des choses. En d'autres termes, par le surtravail et, partant, la plus-value qu'il extrait du producteur, le capitaliste, en dépit de son intérêt, rendre mieux proportionnée au service par lui rendu, c'est-à-dire sans autre défalcation, absolument, que celle de l'impôt nécessaire au fonctionnement d'une simple administration. Et, en ce sens, le capital restera la véritable source de tout progrès social.

— BIBLIOGR. : Bastiat, *Capital et rente* (1849) ; K. Marx, *le Capital* ; Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses.*

— Comptab. Au point de vue comptable, le *capital* est cette partie de la richesse qui est évaluable en monnaie de compte, échangeable et transmissible.

Le compte du capital se divise en deux chefs du capital : Le *capital d'apport,* ou capital antécédent, est celui qu'un ou plusieurs capitalistes, se faisant commerçants, mettent dans une entreprise pour obtenir finalement le capital composé. Le plus fort que le capital antécédent d'une somme *x* de capital nouveau, que la comptabilité a mission de déterminer. Le *capital-actions* est celui fourni par les actionnaires de la société. Le *capital-obligations* est celui fourni par les obligataires. Le *capital de commandite* est celui fourni par un ou plusieurs commanditaires. Le *capital social* est celui apporté par les associés capitalistes dans une société. Le *capital de crédit* ou *extérieur social* est celui dû aux tiers fournisseurs et créanciers quelconques figurant au passif d'un bilan. Le *capital nominal* comprend le capital versé et celui non encore versé. Le *capital effectif* comprend seulement le capital versé. En comptabilité, on ouvre un compte au *capital* de toute affaire qui débute. Ce compte représente tout à la fois le capital apporté et le capitaliste apporteur. Pour le mécanisme du compte capital, V. CLASSIFICATION DES COMPTES, et COMPTABILITÉ.

Dans une entreprise, le capital se répartit de diverses façons. Les bâtiments, le matériel, l'outillage, le fonds de commerce, etc., forment le *capital immobilisé.* Les valeurs en caisse, en portefeuille, en magasin, etc., forment le *capital disponible.* Le *capital engagé* est représenté par les fabrications, ou les constructions, ou les cultures, ou les spéculations quelconques en cours. Pour se bien conformer dans le dédale de leurs affaires et des difficultés de la concurrence, les chefs d'entreprise avisés demandent à la comptabilité de suivre pas à pas les transformations nécessaires de leur capital dont ils veulent connaître la situation d'une manière permanente. V. INVENTAIRE.

Capital LT., de Karl Marx, 1867, est l'évangile du socialisme économique contemporain. L'ouvrage est d'un ton modéré et d'une lecture extrêmement ardue. Il consiste principalement en une doctrine économique appuyée sur l'étude du développement des classes ouvrières en Angleterre et suggérant une philosophie de l'histoire. D'après Marx, les nations évoluent selon des lois déterminées par l'état matériel de leurs habitants. Les phénomènes économiques sont les moyens déterminants de tout mouvement social. La période capitaliste n'est que passagère et doit être remplacée par un système plus équitable dans la répartition des profits. Prenant comme point de départ les doctrines de l'école de Manchester, Marx en fait philosophiquement et expérimentalement la critique, montrant à quelles conséquences elles aboutissent et quelles en sont les erreurs et les lacunes. Sa théorie de la valeur d'échange déterminée par la quantité de travail dépensé et distinguée de la valeur d'usage) et sa théorie du capital (qui, né de la plus-value du travail de l'ouvrier, ne cesse de grossir et de détruire ses dépens) sont les deux bases principales sur lesquelles Marx étaye sa critique des conditions du travail moderne, où la loi d'airain du salaire réduit fatalement au minimum le gain du travailleur.

CAPITALE (rad. *capital,* adj.) n. f. Ville principale d'un Etat, qui a en général pour caractéristique d'être le siège des pouvoirs publics : *La Hollande a deux* CAPITALES : *La Haye et Amsterdam.* ♦ Par ext. Subdivision administrative de l'Etat, chef-lieu : *La capitale du département.*

— Absol. Ville principale de l'Etat où l'on vit : Paris, dans le langage des Français : *Habiter la* CAPITALE.

— Ville où est établi le centre d'une association quelconque : *Ville qui prime, par sa capitale à quelque point de vue : Rome est la* CAPITALE *du catholicisme.*

— Fortif. La *capitale d'un ouvrage fortifié* est généralement une ligne par rapport à laquelle cet ouvrage est sensiblement symétrique ; ainsi, pour un *fort,* c'est la *perpendiculaire* élevée au milieu du côté extérieur ; pour un *bastion,* pour un *saillant* ou *rentrant* quelconque, c'est la *bissectrice* de l'angle qui le forme. (Il est utile pour l'assiégeant de déterminer sur le terrain la capitale de l'ouvrage qu'il attaque, parce que, le plus souvent, il a intérêt à suivre cette ligne ; alors, il *marche en capitale.*)

La *capitale d'un ouvrage* est une ligne perpendiculaire au milieu de la butte, et marquée sur le sol afin d'indiquer la direction générale que doit avoir le tir pour que toutes les balles soient arrêtées par la butte.

— Typogr. *Capitales, Grandes capitales, Petites capitales,* Noms donnés à des lettres d'une forme particulière, qui servent principalement pour les titres et pour certains mots dont on veut mettre en évidence. Elles diffèrent grammaticalement sous le nom de *majuscules.* Les grandes *capitales* excèdent de près de la moitié le corps de la lettre ordinaire. On les emploie au commencement des phrases, au commencement de tous les noms propres et de quelques noms communs pris dans certaines acceptions. On en fait aussi usage pour les titres et les divisions de livres ou de chapitres. Les petites capitales ont la forme des grandes capitales, mais sont de dimensions égales à celles des lettres ordinaires. On s'en sert, quelque grande capitale, pour compléter le premier mot d'une division d'ouvrage. On y a également recours pour faire des titres et des sous-titres.

FRANCE

Capitales

CAPITALEMENT adv. D'une façon essentielle, principale, capitale : *Il est capitalement vrai, parce que nous devons* CAPITALEMENT *désirer.* (Bourdaloue.)

— A mort, à la peine capitale : *Juger* CAPITALEMENT *un homme.* (J. J. Rouss.) [Peu usité.]

CAPITALISABLE (*zabl'*) adj. Qui peut être capitalisé : *Intérêts* CAPITALISABLES.

CAPITALISATION (*za-si-on*) n. f. Action de capitaliser : CAPITALISATION *des intérêts.*

— Action d'amasser et de tenir productif : *La* CAPITALISATION *nécessaire des conditions sociales, telle est la cause et la loi du progrès.* (E. Scherer.)

CAPITALISER (*zé*) v. a. Transformer en capital : CAPITALISER *des intérêts.* Réaliser un capital : CAPITALISER *une rente.*

— Calculer un capital sur un taux donné ou arbitraire ; estimer des valeurs en calculant à un taux donné le capital représenté par le revenu qu'elles fournissent.

— Absol. Amasser un capital : CAPITALISER, *c'est préparer le pouvoir, l'honneur, l'indépendance, l'existence, la dignité aux générations futures.* (F. Bastiat.)

CAPITALISME (*lissm'*) n. m. Puissance des capitaux ou des capitalistes : *La terre est encore la forteresse du* CAPITALISME. (Proudh.)

CAPITALISTE (*list'*) n. Personne qui possède un capital et vit de son revenu : *La fain place le prolétaire dans la dépendance absolue du* CAPITALISTE. (Lamenn.) ♦ Bailleur de fonds, individu qui fournit des fonds à une entreprise industrielle ou autre : *Les capitalistes, les personnes inutiles à la société, c'est s'emporter follement contre les instruments mêmes du travail.* (Mirabeau.)

— Adjectiv. Qui appartient aux capitalistes, qui est relatif aux capitalistes : *Aristocratie* CAPITALISTE.

— ENCYCL. Est *capitaliste* tout possesseur de richesses évaluables en monnaie de compte, échangeables et transmissibles. Le capitaliste peut, par conséquent, être un commerçant, tout en demeurant capitaliste, est devenu commerçant, et, de ce fait, il doit tenir des livres de commerce. Au point de vue de la loi, sa comptabilité de capitaliste est facultative, sa comptabilité de commerçant est obligatoire. En principe, l'une et l'autre sont nécessaires, et la seconde n'est, en réalité, qu'une annexe de la première. En effet, c'est du capitaliste que le commerçant tient le capital, et c'est au capitaliste que retourne le capital, amoindri ou augmenté par les opérations du commerce entreprris. C'est ce que la comptabilité du capitaliste doit montrer. On suivant la marche de son capital, de son départ, en tenant compte des résultats du commerce entrepris, tandis que sa comptabilité de commerçant suit seulement la marche de son capital commercial. V. COMPTABILITÉ.

CAPITAN (de l'ital. *capitano,* capitaine, appliqué au matamore espagnol) n. m. Personnage fanfaron et ridicule, qui était, pour ainsi dire, obligé dans l'ancienne comédie italienne ; personne qui se donne le même air : *Le* CAPITAN *de l'ancienne comédie ne parlait qu'de tuer, de massacrer,*

de parfondre; extrait en science en prononcant les mots [illegible] *tête; et puisant par recevoir les préceptant* [illegible] *ration energique qu'en le* [illegible] *rad.*

— ENCYCL. V. MAYOMO.

CAPITANATE, prov. de l'Italie méridionale (auj. *province de Foggia*), ainsi nommée du capitan ou capitaine qui l'administrait jadis pour le compte des empereurs d'Orient. Sa superficie est d'environ 6.700 kilom. carr., et sa population de 400.000 hab. C'est une grande province tellement agricole, riche en céréales, blé, avoine et en cultures fruitières : Vigne, olivier, citronnier, et qui nourrit dans les pâturages des Pouilles (l'ancienne Apulie) plus de 240.000 moutons. *Foggia* est la capitale et le centre commercial de la Capitanate. Les côtes basses, peu découpées, bordées de lacs ou lagunes, n'offrent pas de bon port. Seul l'éperon montagneux du Gargano, [illegible] se détache nettement et rompt la monotonie du rivage.

CAPITANE (de l'espagn. *capitan*, capitaine) n. f. Nom que l'on donnait autrefois à la galère qui portait le capitaine général. *Le chevalier de Villeray commandait la* CAPITANE *Mette, après* [illegible] *wind.* Sé Sim.

— Adjectiv. *La galère* CAPITANE.

CAPITANI n. m. Chef des tribus grecques nommées *armatoles*. V. ce mot.

CAPITANIA, ville des Etats-Unis du Brésil, Etat d'Espirito-Santo, dans l'île du même nom, située dans la baie d'Espirito-Santo, sur la côte de l'Océan Atlantique. Elle a été fondée en 1535 par Vasco Fernandez Coutinho sous le nom d'Espirito-Santo, appelé en [illegible] Nossa Senhora da Victoria, en 1545, et enfin Capitania. En 1602, Mendez, le conquérant, la prit, et en 1640 Victoria sans succès, et Pieter Heyn fit de même, en 1625.

CAPITAN-PACHA ou mieux **CAPOUDAN-PACHA** n. m. Grand amiral de la flotte turque et en même temps ministre de la marine ; il est aussi appelé *derga-beyi*. Le *capudana-bey* se trouve immédiatement sous ses ordres.

— Par ext. Navire monté par le capitan pacha.

CAPITATION *sa-on* — lat. *capitatio*, même sens, d. *caput, itis*, tête) n. f. Impôt, taxe par tête. *La taille, la* [illegible] *et la* CAPITATION *étaient odieuses.* [illegible]

— Dr. féod. *Droit de capitation*, Droit payé par les serfs au seigneur, lorsque celui-ci marrait ses enfants ou tassait recevoir ses fils chevaliers.

— Hist. *Il prescrivit* [illegible] *pour le capitation des ouvriers.* Nom appliqué anciennement à des représentations données à l'Opéra, à la fin de chaque année théâtrale, au bénéfice de la troupe.

ENCYCL. Dr. La *capitation* a été, à Rome, une des formes les plus importantes de l'impôt. Elle existait avant Servius Tullius, et, d'après la réforme de ce prince, les citoyens étaient compris dans les centuries en proportion payant par le *tributum ex censu* acquittaient une capitation par tête. La capitation subsista sous la République, il y eut même des capitations spéciales : *ex hostiensium*, payée par les non-citoyens ; *ex aerarium*, payée par les célibataires. A partir de Dioclétien, il y eut la *capitatio terrena*, ou impôt foncier, et la *capitatio humana*, ou impôt mobilier. Les deux impôts se retrouvent en Gaule ; la *capitatio humana* ou *plebeia* avait pris, comme la *capitatio terrena*, le caractère d'un impôt de répartition. A l'époque féodale, la *capitatio terrena* devint la taille réelle, la *capitatio humana* la taille personnelle. Mais, dans les pays de taille réelle, la taille ne contenait plus aucun élément de capitation. V. TAILLE.

Une capitation nouvelle fut établie par une déclaration du 18 janvier 1695, pour subvenir aux charges de la guerre. Louis XIV avait promis de supprimer cet impôt, aussitôt la paix signée. Il le fit en effet en 1698, après le traité de Ryswick, mais il fut rétabli en 1701, pour faire la guerre de la succession d'Espagne. Au lieu d'être aboli à la paix, il fut maintenu comme imposition extraordinaire, et réglementé à nouveau par une ordonnance du 13 février 1780. Un tarif de la même date que la loi (18 janv. 1695) avait divisé tous les sujets en vingt-deux classes, dont la première commençait par le dauphin. Le clergé consentit un don annuel de 4 millions pour être déchargé de la capitation. En 1789, le roi le remplaça moyennant une somme de 24 millions, payée une fois pour toutes.

Il existe aujourd'hui, en France, deux impositions qui ont le caractère d'une capitation : l'une sur la contribution personnelle et mobilière, l'autre consiste dans des prestations pour les chemins vicinaux.

La capitation qui existait en Russie, où elle constituait à elle seule un véritable impôt foncier, variait et était payée à raison de la quantité de terres possédées dans la commune, a été supprimée en 1886-1887, il subsiste seulement une taxe personnelle adjointe à l'impôt foncier.

En Turquie, la capitation est remplacée, à cette supprimée de nom en 1856, mais rétablie de fait comme taxe militaire à la charge des non-musulmans.

— Hist. Il était d'usage à l'Opéra, au XVIII siècle, jusqu'à l'époque de la Révolution, de donner chaque année un certain nombre de représentations pour les *capitations des acteurs*, c'est-à-dire, en réalité, les représentants à leur bénéfice et dont le produit leur était partagé proportionnellement au nombre et à l'importance de leur rôle. Le nombre de ces représentations, fixé dans l'origine à trois par année, fut successivement porté à quatre, à cinq, et enfin à six en 1787. Voici comment s'expliquait sur ce sujet le *Règlement pour l'Académie royale de musique* du 1er avril 1782. « Il y aura chaque année six représentations au bénéfice de tous les sujets de l'Opéra, représentations connues sous le nom de *capitations*, parce qu'en elles leur produit est partagé par tête, au *pourata des appointements*. Les quatre premières capitations auront lieu dans le courant de l'année théâtrale, à la volonté de l'administration qui les indiquera dans diverses saisons. Les dernières seront constamment placées le samedi de la quinzaine et de la quatrième semaine de carême. Pour chaque capitation, les sujets désignés ci-dessus [illegible] devront être représentés, mais ils seront tenus de [illegible] parmi ceux qui ont été donnés dans le courant de l'année. » Cette coutume se continua jusqu'en 1790 [illegible] à la suite d'un arrêté du 30 [illegible] IV, qui supprima les capitations à l'Opéra, seul théâtre où elles aient été en usage.

CAPITÉ, ÉE lat. *capitatus*, même sens) adj. Bot. Se dit de tout organe terminé en tête arrondie. *Nectaire* CAPITÉ.

[illegible] Nom donné par [illegible] tules globuleux, à la tribu de composées appelée aujourd'hui *carduaceas* ou *cynarées*, à sous-ordre des ombellifères, comprenant le genre *cryngium*.

CAPITECENSUS (*té-sin-sus*) n. m. Antiq. rom. Celui qui, ne possédant pas le [illegible] décrit dans l'une des classes de [illegible] n'était compté que pour sa personne. [illegible] *capitecensi* ne devaient le service militaire qu'en cas de levée en masse (*tumultus*).

CAPITEL n. m. Lessive de cendre et de chaux vive mélangées et employées dans la fabrication du savon.

CAPITELLA (diminu. du lat. *capito*, qui a une grosse tête) n. f. Genre d'annélides, type de la famille des *capitellidés*, dont l'espèce type (*capitella capitata*) habite les côtes océaniques de France.

CAPITELLAIRE n. f. Bot. Syn. de SAGRÈRE.

CAPITELLIDÉS (rad. *capitella*) n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles à tête peu distincte, à trompe courte et papilleuse et à tubercules sétifères multipolaires. Les *capitellidés* sont tous des vers marins des régions [illegible] côtières de France.

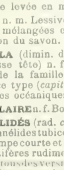

Capitelle.

CAPITEUX (*eu*), **EUSE** (du lat. *caput, itis*, tête) adj. Qui enivre la tête, qui produit facilement l'ivresse. *Un* CAPITEUX. *Atmosphère* CAPITEUSE.

— Fig. Qui produit la surexcitation de l'esprit. *Esprit* CAPITEUSE. *Mots* CAPITEUX *comme un dévoration profonde.*

CAPITILUVE (du lat. *caput, itis*, tête, et *luere*, laver, n. m. Méd. Lotion de la tête.

CAPITIS DEMINUTIO. Dr. rom. Anéantissement de la personnalité juridique, désignée sous le nom de *caput*. « Sénégal, dans le sens de Amoindrissement. MELAS. Sement : *Votre Majesté a ordonné à plusieurs reprises une* DEMINUTIO CAPITIS *de cette charge.* (Bismarck.)

— ENCYCL. Comme le *caput* comprenait la réunion de trois éléments, le *status libertatis*, le *status civitatis* et le *status familiæ*, il y avait *capitis deminutio* dès que l'un des deux disparaissait, mais elle comportait trois degrés correspondant à la perte de chacun de ces trois éléments. Il semble que, dans les idées romaines, la *capitis deminutio* éveillait toujours la pensée d'une déchéance, quoiqu'elle puisse nous paraître n'être quelquefois qu'une simple *permutatio*. La *capitis deminutio maxima* résultait de la perte de la liberté ; la *media*, de la perte de la cité ; la *minima*, de toute cause faisant sortir de la famille (*manus*, adrogation, légitimation, adoption, émancipation). Toute *capitis deminutio* entraînait la cognation, faisait disparaître la gentilité, la puissance paternelle, la *manus*, les liens de patronat, supprimait le patrimoine au point de vue actif et passif ; le préteur usa cependant de divers procédés pour assurer le payement des créanciers. La *capitis deminutio* éteignait les droits d'usufruit et d'usage déjà établis. Elle laissait subsister la cognation, les dettes prouvant de droit, les actions en réparation d'injures. Le mariage était dissous par la *capitis deminutio maxima*, transformé en *matrimonium injustum* par la *media*, maintenu dans le cas de la *minima*.

CAPITO (du lat. *capito*, qui a une grosse tête) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *capitoninés*, renfermant des barbus américains dont on connaît dix-sept espèces, réparties en divers sous-genres et habitant toutes l'Amérique du Sud. Citons le *capito erythrocephalus* du Brésil, le *capito maculicornis*.

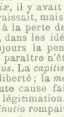

Capito.

CAPITO (C. Ateius) (en français **Capiton**), jurisconsulte romain, mort en 22 apr. J.-C. Petit-fils d'un centurion de Sylla, fils d'un préteur, il fut élève d'Aulus Ofilius ; il fut courtisan à l'excès. Auguste le nomma consul *suffectus* en l'an 4 apr. J.-C., pour l'élever au-dessus de Labéon ; il fut ensuite *curator aquarum*. Son disciple, Massurius Sabinus, fut le fondateur de l'école des sabiniens. Capiton a écrit un traité de droit pontifical et quelques autres œuvres.

CAPITOLE (lat. *Capitolium* ; de *caput, itis*, tête) n. m. La plus illustre des collines de Rome (*Capitolinus mons*), appelée aussi mont Tarpéien (*Tarpeianus mons*), sur laquelle s'élevait le temple de *Jupiter Optimus Maximus*, protecteur de Rome, et des temples consacrés à Minerve et Junon. « Temple et citadelle érigés à Rome sur le mont Tarpéien, ou mont Capitolin. » Edifice moderne qui occupe, à Rome, le même emplacement.

— Par ext. Le temple principal d'une colonie romaine.

— Fig. *Montrer au Capitole*, [illegible] Triompher, remporter un succès éclatant, parce que les triomphateurs romains montaient solennellement au Capitole.

ALLUS. HIST. **Du Capitole à la roche Tarpéienne.** Mots qui, dans l'application, signifient De l'élévation à la chute. La roche Tarpéienne, ainsi nommée de Tarpéia (V. ce mot), était un rocher situé dans l'enceinte même de Rome, du haut duquel on précipitait les criminels coupables de trahison ; d'où cette locution : *Être précipité de la roche Tarpéienne*, pour exprimer, au figuré, la chute rapide d'une position élevée, et particulièrement la perte d'une grande popularité. — Comme cet endroit était situé près du Capitole, où l'on couronnait les triomphateurs, ces mots : *La roche Tarpéienne est près du Capitole*, signifient que la chute suit souvent le triomphe, et que l'ignominie, parfois, [illegible]

— ENCYCL. Hist. Le *Capitole* ou *mont Capitolin* s'appelait primitivement *mont de Saturne*, parce que ce dieu, chassé de l'Olympe par Jupiter, [illegible] Latium, y avait fixé sa résidence. Mais, en dépit de la tradition qui veut que Tarquin l'Ancien ait trouvé une tête (*caput*) sanglante en creusant les fondations du temple de Jupiter, le nom de Capitole parait être beaucoup plus ancien que ce fait, et signifier *tête, chef*, de la cité. Le Capitole avait deux sommets. L'un, qui porte aujourd'hui l'église de l'*Ara cœli*, était couronné par la citadelle (*arx*) ; on y voyait sur l'autre, au S.-O., s'élevait le temple de Jupiter Capitolin. Entre les deux sommets de col, l'*Intermontium*, où s'étend aujourd'hui la place du Capitole avec les mo-

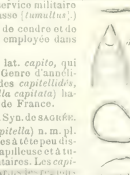

Mont Capitole.

numents [illegible] par Tarquin l'Ancien, commencé par Tarquin le Superbe, achevé par la république en 509 av. J.-C., présentait trois rangs de colonnes sur la façade et un seul sur les côtés. Sa *cella* était triple, et chacune contenait la statue de l'une des divinités capitolines. Il était d'un aspect trapu, à la manière des monuments étrusques. Brûlé en 83 av. J.-C., en 70 et en 80 de notre ère, il fut rebâti par Titus et Domitien, et dura jusqu'à la fin des temps antiques. Le plan ancien avait été respecté par ordre des auspices, mais on avait adopté l'ordre corinthien. Il n'en reste pas trace. Ce temple, d'une grande magnificence, renfermait un trésor d'une richesse incomparable, dont une partie était cachée dans les [illegible] creusées sous la colonne [illegible] du temple était [illegible] sur l'*Intermontium*, [illegible] de l'*Intermontium* [illegible] archives), dont on admire encore aujourd'hui l'escalier et les puissantes assises. Du Forum on montait au Capitole par un chemin abrupt du côté de l'O. (*clivus capitolinus*), et à l'autre extrémité, par un escalier situé auprès de l'antique prison (*Tullianum*) creusée dans les flancs de la colline. A l'opposé, du côté du Champ de Mars, l'accès était plus aisé.

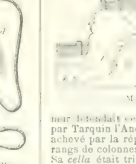

Le Capitole était le centre de la vie religieuse des Romains. C'est là que les triomphateurs venaient offrir un sacrifice. Des assemblées du peuple se tenaient sous l'*Area capitolina*. Maintes émeute y éclata. Le sang des citoyens y coula pour la première fois lors de la répression de l'émeute de Tibérius Gracchus, l'an 133 av. J.-C. César choisit ce lieu pour y [illegible] Marius. Lors de la prise de Rome par les Vitellianistes, le feu prit à toute seul ne tombe pas entre leurs mains. A peu près rien ne subsiste des monuments qui couvraient le Capitole.

Beaucoup de villes de l'empire eurent, à l'imitation de Rome, leur Capitole.

— BIBLIOGR. [illegible] ROM : Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités*, art. ROME ; Jordan, *Topogr. der stadt Rom* (Berlin, 1871).

Capitole de Toulouse. La façade de cet hôtel de ville a été construite de 1750 à 1760, par Cammas, d'ordre style ionique. Huit colonnes de marbre incarnat supportent un fronton triangulaire, dont le tympan a été consacré à tous les souverains qui ont régné sur la France. La

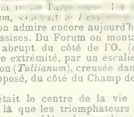

Capitole de Toulouse.

Salle des Illustres renferme les bustes ou les statues des hommes célèbres nés à Toulouse ou dans le Languedoc occidental. L'Académie des jeux floraux tient ses séances dans la *Salle de Clémence Isaure*. L'aile droite est occupée par le Grand-Théâtre. C'est dans une cour de ce monument que Montmorency eut la tête tranchée.

Capitole de Washington. Ce palais, où se réunissent les représentants des Etats-Unis, dresse, au milieu d'un vaste plateau, son dôme de 300 pieds, que surmonte une statue de la *Liberté*. De chaque côté s'étend une aile

Capitole de Washington.

de marbre blanc de 142 pieds de long, sur 230 pieds de profondeur. La première pierre a été posée en 1793 par Washington, dont la statue s'élève en face du monument. Cet édifice marque le point par lequel les géographes américains font passer leur méridien.

Capitole (MUS.). — du lat. *Mons Capitolinus*. Trois collines, dont la plus grand intérêt est cet assemblage par les temples dans les siècles où ce monument Capitolin et constituait le *sacro du Capitole* de Rome. 1° une collection d'antiques fondée par Innocent XII et enrichie par ses successeurs Benoît XIV, Clément XIII et Pie VII. Les salles où se trouvent les antiques sont décorées de sujets de l'histoire romaine peints à fresque par le chevalier d'Arpino, Tommaso Laureti, Daniel de Volterre, Annibal Carrache, le Sodoma, etc.; 2° une galerie de terre. Annibal Lambert, Pierre Bernin, et qui ne compte qu'un nombre d'ouvrages, mais signés du nom de Lucas, du Bernin, de Francesco Mochi, du frère de Pierre, etc.

Musée du Capitole.

2° une salle longue qui est un musée de portraits des personnages célèbres d'Italie qui avaient appartenu longtemps à l'Hôtel, fondée par Pie VII, et qui occupe un rez-de-chaussée sept petites salles. Ces portraits sont des bustes en marbre, exécutés, les uns par Canova, et beaucoup d'autres, médiocres pour la plupart, par ses élèves et ses imitateurs.)

CAPITOLIN, INE adj. Qui appartient au mont sur lequel était bâti le Capitole. *Le mont* CAPITOLIN. — V. CAPITOLE. *Le Jupiter Capitolin*. Titre donné à Jupiter, parce qu'il avait un temple au Capitole. (V. CAPITOLE.) *Jeux capitolins*, Jeux institués en l'honneur de Jupiter. (*Fastes ou Marbres capitolins*, V. FASTES.)

— ENCYCL. *Jeux capitolins*. Ces jeux furent institués par Camille en l'honneur de Jupiter Capitolin et en souvenir de la délivrance du Capitole. Restaurés annuels. Domitien, qui avait rétabli le Capitole détruit par un incendie, fonda des *jeux capitolins* à l'exemple de Camille; seulement, les siens ne se renouvelaient que tous cinq ans. A ces jeux, l'empereur distribuait aux poètes des prix et des couronnes; les orateurs, les comédiens, les pantomimes, les joueurs d'instruments avaient également leur concours. Pendant un certain temps, les jeux de Domitien devinrent annuels, qu'ils survécut de peut de départ pour les années romaines, que l'on compta désormais par lustres, comme on comptait celles de Grèce par olympiades; mais cet usage tomba peu à peu en désuétude.

CAPITOLINUS (T. Quinctius Barbatus), frère de Cincinnatus, fut six fois consul à partir de 471 av. J.-C., et une fois *interrex*. Il se prononça pour les plébéiens contre Appius Claudius, et fit voter l'établissement de la censure. Vainqueur des Eques et des Volsques, il triompha, et on fut alors, sans doute, qu'il reçut le surnom de « Capitolinus ».

CAPITOLINUS (Julius), historien romain du IVe siècle apr. J.-C. On lui attribue, dans l'*Histoire auguste*, les biographies d'Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Varus, Pertinax, Clodius Albinus, Maxime et Balbin, Maximin, des trois Gordien, de Maxime et de Balbin.

CAPITOLINUS. Hist. rom. V. MANLIUS.

CAPITON (ital. *capitone*, même sens) n. m. Techn. Bourre de soie; déchets que fournissent les cocons. ▫ Partie d'un siège, etc., qui est rembourrée de capitons. ▫ Dans un siège rembourré et piqué. Chacune des divisions formées par la piqure.

A, capiton.

— Hortic. Variété de grosse fraise de qualité médiocre. ▫ Syn. de CAPRON (ou CAPRON).

— Ornith. Nom donné par quelques naturalistes aux barbus, et par d'autres aux barbacons et aux tamatias.

CAPITON Wolfgang Fabri (ou Kopfer, dit), réformateur alsacien, né à Haguenau en 1478, mort à Strasbourg en 1541. Il était prédicateur de la cathédrale de Bâle et professeur de théologie quand il fut gagné à la Réforme. Mais la fougue de Luther lui inspira des craintes. Il se réfugia à Strasbourg, où la population, excitée par les prédications de Zell, était à la veille de se soulever contre le clergé catholique. Capiton essaya de calmer les esprits et voulut persuader à Zell de quitter la ville. Celui-ci s'y refusa avec tant d'éloquence que Capiton fut définitivement gagné à la cause de la Réforme. Prévôt de Saint-Thomas, prédicateur de la jeune, il fut chargé d'établir une Eglise réformée à Haguenau, prit part au synode de Berne et rédigea avec Bucer la *Confession tétrapolitaine*.

CAPITONINÉS (rad. *capito*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, famille des bucconidés, renfermant les formes vulgairement rechées sous le nom de *barbus* et comprenant les genres *capito* et *tetragonops*, propres à l'Amérique. — (V. CAPITONNE.)

CAPITONNAGE (*to-naj*) n. m. Action de capitonner.

CAPITONNER (*to-né*) v. a. Garnir de capiton, et, par ext., Rembourrer avec une matière moelleuse : CAPITONNER un *fauteuil, un canapé*.

Se capitonner, v. pr. S'envelopper la tête. (Vieux.)

— Fam. Se couvrir, se vêtir très chaudement.

CAPITOSAURUS (*ed-russ* — du lat. *capito*, qui a une grosse tête, et du gr. *sauros*, lézard) n. m. Genre d'amphibiens du groupe des labyrinthodontes, ayant les dents coniques, large tête plat et trompeuse avant les narines, se trouvant dans le grès bigarré de l'Allemagne. Syn. de MASTODONSAURUS.

CAPITOUL (du lat. *capitularius*; de *capitulum*, chapitre ou conseil de la ville n. m. Nom donné au maire et aux échevins de Toulouse, aux magistrats municipaux de Toulouse.

— ENCYCL. Chaque quartier de la cité et du bourg (ville et faubourg) de Toulouse fournissait un *capitoul*. Le nombre en varia, aux différentes époques, de douze à quatre. Les capitouls siégeaient au *Capitole*, nom conservé au siège de la municipalité jusqu'à aujourd'hui. Mais c'est à tort que l'on a voulu arguer de ce fait pour assigner aux capitouls toulousains une origine romaine, en rapprochant le Capitole de Toulouse de celui de Rome.

— BIBLIOGR. : Dom Cl. Devic et dom J. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc* (Toulouse, 1872-1892). — Paul Dupuy, *les Institutions politiques du pays de Languedoc* (Paris, 1896).

CAPITOULAT (*la*) n. m. Charge du capitoul; exercice de ses fonctions.

CAPITULAIRE (*ler*) n. m. Nom donné aux actes législatifs émanant des rois de la première et de la seconde race. Ainsi appelés parce qu'ils étaient divisés en *capitula*, chapitres.

— ENCYCL. Pour l'époque mérovingienne, non seulement aucun de ces transcriptions ne nous a conservé les formules dans lesquelles ils devaient être encadrés. Pour les carolingiens, nous avons des capitulaires des maires du palais, depuis Charles Martel jusqu'à Charlemagne; ils sont de seconde main. Pour la seconde race Carolingienne, ils sont de plus en plus rares, à mesure que l'on avance dans le IXe siècle, et cessent enfin après le règne de Charles le Simple, preuve saisissante de l'affaiblissement du pouvoir royal. Pour la première carolingienne, nous avons conservé un capitulaire en original. Sous Louis le Débonnaire, un abbé de Fontenelle, Anségise, entreprit un recueil de capitulaires, qu'il dédia à l'archevêque de Mayence. Le moine Levite, eut la prétention de compléter son travail, mais son recueil est un mélange d'extraits de capitulaires et de pièces canoniques, fait pour contribuer à assurer la suprématie de l'Eglise sur le pouvoir temporel. Vers la même époque, Adélard du Mans en a fait un abrégé des capitulaires des Charlemagne et de Louis le Débonnaire, par ordre de matières. Les capitulaires embrassent tous les détails du gouvernement, depuis les questions de l'ordre le plus général jusqu'aux moindres détails de l'administration des domaines. C'est Baluze, bibliothécaire de Colbert, qui a eu le mérite de publier le premier recueil de capitulaires.

— BIBLIOGR. : Etienne Baluze, *Capitularia regum Francorum* (Paris, 1667-1780). — Borretius et Krause, *Capitularia regum Francorum* (Hanovre, 1883). — Th. Sickel, *Acta Karolinorum*. — Boretius, *Beitrag zur capitularien Kritik* (Leipzig, 1877).

CAPITULAIRE (*lar* — rad. *capitule*) n. f. Bot. Genre de lichens. Syn. de CENOMYCE.

CAPITULAIREMENT (*tu-lè*) adv. En chapitre : *Dans les religieux* CAPITULAIREMENT *assemblés*.

CAPITULANT (*lan* — du lat. *capitulum*, chapitre) adj. m. Ayant voix au chapitre : *Les religieux* CAPITULANTS.

— Hist. *Cantons capitulants*, Cens des cantons suisses qui refusèrent des soldats aux princes étrangers. (Ce mot venait de la convention appelée CAPITULATION. [V. ce mot].)

CAPITULARD (*lar*), **ARDE** (le vieux franç. avait *capitulerd* n. et adj. Fam. Partisan de la capitulation, pendant le siège de Paris par les Prussiens (1870). [Le mot est resté comme synonyme familier de LâCHe en général, homme qui se dérobe.]

CAPITULARIACÉES (*a-sé*) n. f. pl. Bot. Division des cladoniacées, comprenant les genres *béomyces*, *cladonie*, *stereocaulon* et CAPITULARIACÉE.

CAPITULAT (*la* — du lat. *caput*, *itis*, tête, chapitre) n. m. Nom donné aux traités que les Suisses firent avec les différentes puissances auxquelles ils fournissaient des soldats.

CAPITULATION (*sion* — rad. *capitule*) n. f. Convention règle les conditions auxquelles un chef militaire livre à un vainqueur le poste qu'il défend, ou les troupes qui commandent : *La* CAPITULATION *d'une place, d'une armée, d'une armée*.

CAPITULATION *honorable, honteuse*.

— Par ext. Accommodement entre deux parties divisées : *Les dissensions entre philosophes, savants ou artistes, ne peuvent finir par* CAPITULATION.

— Fig. Action de céder, sacrifice fait à une force supérieure : *Une conscience* CAPITULATION *d'avance Delavigne parvient, dans* CAPITULATION, *tous les principes conscience*.

— *Capitulation de conscience*, Composition honteuse avec soi-même, qui fait trahir des devoirs connus.

— Hist. Convention qui règle les droits des sujets d'une puissance sur le territoire d'une autre et, spécialement, Convention qui réglait les relations des soldats suisses avec le gouvernement qui les recrutait. (Dans ce sens, on dit plutôt CAPITULAT.) — Dans l'empire ottoman, Actes qui garantissent aux ressortissants des nations chrétiennes le droit de vivre sous les lois et les tribunaux de leur pays, et de ne pas être jugés par les tribunaux de l'empire. Ces actes sont appelés *capitulations impériales*. Actes les plus purement politiques, qui leur assurent, par exemple, le droit de l'Allemagne, de ne pas subir de traitement, de ne pas être jugé par l'empereur Frédéric II, en 1732.

— Encycl. Art. milit. Capitulation est le terme par lequel on désigne la convention conclue avec l'ennemi, d'une place forte après laquelle on qui met bas les armes en rase campagne. D'après le code de justice militaire (art. 230), commandant d'une troupe armée, qui capitule en rase campagne, est puni de la peine de mort avec dégradation militaire, s'il n'a pas tout tout ce que lui prescrivait son devoir et l'honneur. Il est puni de la destitution dans tous les autres cas. Le commandant d'une place forte qui capitule « est puni de mort avec dégradation militaire, lorsqu'il est jugé avoir manqué de valeur, et s'il est jugé avoir manqué de prudence, « s'il a capitulé » sans avoir épuisé tous les moyens de défense ». Dans tous les autres cas, il n'encourt pas la destitution (art. 209 et suiv. du C. de justice militaire, et art. 255 du règlement du 13 oct. 1863, sur le service des places).

La première condition que doit observer en capitulant le commandant d'une place forte, c'est de ne pas séparer sur sort de celui de ses officiers et de ses troupes. Il doit, également, détruire le matériel de guerre et les drapeaux avant de rendre la place.

— BIBLIOGR. : général Cheal. Thomas, *les Capitulations*.

— Dr. intern. Le mot *capitulation*, dérivé du bas latin *capitulatio*, désigne un écrit ou acte contenant des chapitres ou articles *capitula*. Les traités sont appelés particulièrement les traités conclus à des juges spéciaux et d'avoir, dans la plupart des villes, une rue spéciale, avec église et four. Telle fut l'origine des privilèges des Français dans le Levant. Des villes italiennes avaient reçu des concessions particulières sur certains points du territoire musulman, mais ce fut la France qui obtint la première une capitulation d'un caractère général. Elle traita, non seulement au nom de ses nationaux, mais aussi au nom des peuples chrétiens.

Avec le XVIe siècle commence la série des capitulations françaises. La première parait être celle de 1521. d'autres datent de 1517 et de 1528. La suprématie de la France dans le Levant était telle, à cette époque, qu'il n'était permis d'y naviguer que sous la protection du pavillon français, et que les consuls de France étaient les arbitres-nés de toutes les contestations qui s'élevaient sur le trafic maritime, entre les autres habitants du pays.

La politique généreuse de la France se manifesta dans le traité de paix et d'alliance conclu en 1535 entre le roi François Ier et le sultan Soliman le Magnifique; elle a été la base et le type de toutes celles qui ont suivi.

De 1535 à 1740, les capitulations françaises furent renouvelées douze fois, sans subir de grandes modifications.

Celle du 28 mai 1740, conclue sous Louis XV, par l'entremise de marquis de Villeneuve, ambassadeur du roi auprès du sultan Mahmoud Ier, et qui est encore en vigueur, confirmait les privilèges consacrés par les anciennes capitulations et en créait même d'autres. Elle déclarait les Français exempts de toute contribution personnelle. Le commerce du corail leur était libre. Du reste, il était assuré par des concessions de pêcheries. Les consuls français eurent le droit de choisir leurs drogmans, interprètes, janissaires, ces officiers, participant aux privilèges concédés à ceux des ambassadeurs de France auront « suivant l'ancienne coutume, le pas et préséance sur les ambassadeurs d'Espagne et d'autres rois ». Les nations avaient point à dépendre aux sujets de la Sublime Porte ne pourront y livrer au commerce que sous la bannière de l'empereur de France ». Les droits de douane sont réduits à 3 p. 100 pour les Français, les étrangers qui viendront « sous la bannière de l'empereur de France qui viendront » sous la bannière de l'empereur de France ne pourront la douane comme les Français ». L'article 15 attribue aux consuls la connaissance de toute affaire, même criminelle, entre Français. La présence de l'ambassadeur ou du consul dans la criminelle était nécessaire.

Enfin, l'article 70 établissait l'inviolabilité du domicile des Français. D'autres articles consacraient la liberté pour les Français de pratiquer leur culte.

Quant aux tribunaux de compétence, le principe général qui domine le système des capitulations n'est autre que la règle : *Actor sequitur forum rei*. Dans les contestations entre nationaux différents, le tribunal du défendeur est seul compétent.

Lorsque des Français résidant dans les Echelles du Levant ont entre eux une contestation, le tribunal consulaire des Français est seul compétent. La décision de tous les autres La règle est formellement posée, non seulement par les capitulations de 1535, 1569, 1604, 1673 et 1740, mais encore par l'édit de juin 1778 et par les ordonnances diverses qui, dans chaque ville, le jugement des contestations est formellement réservé aux ambassadeurs résidant à la Sublime Porte, sauf le cas où les parties en cause consentiraient à ne pas le différend devant les tribunaux locaux, ce cas ne s'est d'ailleurs jamais présenté.

Les ambassadeurs ne pouvant exercer par eux-mêmes le droit de justice qui leur était réservé, cette prérogative, dans la pratique, s'est traduite sous des formes diverses, par l'établissement de diverses sortes de tribunaux.

Reste le cas des contestations entre Français et indigènes. Si le défendeur est étranger, l'affaire est du ressort du tribunal consulaire dont il relève, si, au contraire, le défendeur est indigène, la compétence appartient au tribunal local. C'est encore la maxime *Actor forum rei* qui. Mais, en fait, il est rare que des Européens plaident devant les tribunaux locaux.

Le principe général qui soustrait l'Européen à la juridiction des tribunaux locaux en matière civile et commerciale est également applicable à la juridiction criminelle. Il en est de même pour tout ce qui touche à l'exécution.

L'expédition de Crète (1898-1899) mettait un instant les lois capitulaires en oubli. Depuis des siècles, existaient entre la France et la Turquie, Cependant, les capitulations furent renouvelées et confirmées par les traités du 21 juin 1802 et des 1802.

Cependant après la guerre de Crimée que la Turquie manifesta quelques tendances à s'affranchir du régime des capitulations. A ce moment, il y avait entre la Turquie et les traités conclus par les Puissances et le Zollverein Russe l'Autriche, les Etats-Unis, la Prusse et le Zollverein, mais il n'existait rien d'le même en ce qui a trait à la juridiction des étrangers. Le traité de commerce conclu entre la France et la Turquie, le 29 avril 1861, portait, ainsi que tous les autres traités alors conclus, les droits, privilèges et immunités qui ont été conférés aux sujets et aux bâtiments de la puissance contractante par les capitulations et traités existants sont conservés maintenant intégralement et traités assimilés à la France le traitement de la nation la plus favorisée.

Lorsqu'un rescrit impérial du 18 juin 1867 concédait aux étrangers le droit de propriété immobilière dans l'empire ottoman, les représentants des puissances mécontentes ce paragraphe dans le protocole signé à cette occasion.

La loi qui accorde aux étrangers le droit de propriété immobilière ne porte aucune atteinte aux immunités consacrées par les traités et qui continueront à couvrir la propriété et les biens meubles des étrangers devenus propriétaires d'immeubles. Ainsi, en 1867 comme en 1861 et en 1862, la Porte se trouvait amenée à reconnaître et à

confirmer les immunités établies par les capitulations. Les derniers traités passés par la Porte ne modifient en rien ce régime.

Par suite des circonstances, l'Egypte réussit en avant échappé la Porte, c'est à dire obtenir des pu[illegible] le substituer à la juridiction consulaire en Egypte celle de nouveaux tribunaux dans lesquels, à côté des juges indigènes, siégeraient des magistrats européens, mais qui, tous, lui devraient leur investiture.

La Serbie, la Roumanie, la Bosnie, l'Herzégovine et l'île de Chypre sont aujourd'hui affranchies du régime des capitulations; mais la Bulgarie y est encore soumise aux termes du traité de Berlin.

Bibliogr. Pegard Gérard, *De la protection française dans les Échelles du Levant et de Barbarie*. Paris, 1866. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Paris, 1848-1860); A. Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV* (Paris, 1887); Un ancien diplomate, *le Régime des capitulations* (Paris, 1898).

CAPITULE (lat. *capitulum*, diminu. de *caput*, *itis*, chapiteau n. m. Hist. Chacun des arrondissements dont l'ensemble est connu sous le nom de capitulaires.

Hist. modes. Nom que l'on donna depuis le XIVe siècle aux chapeaux des ecclésiastiques.

Liturg. Petite prière qui se récite à certaines parties de l'office.

CAPITULE (lat. *capitulum*, petite tête) n. m. Inflorescence dans laquelle l'axe porte sur son sommet renflé, ou *réceptacle commun*, comme dans l'artichaut, le dahlia, le pissenlit, et, en général, dans toutes les composées, un grand nombre de fleurs sessiles, rapprochées côte à côte.

— Encycl. Le *capitule* type est celui des composées; il est enveloppé par un grand nombre de bractées, dont l'ensemble constitue l'*involucre*. La surface du réceptacle peut être plane, hémisphérique, ou en cône, mais toujours, elle peut aussi être lisse, ou porter entre les fleurs des saillies, des poils, qui sont leurs bractées axillaires. Les fleurs s'y développent de la périphérie vers le centre, suivant le cas centripète.

On observe aussi des capitules chez les dipsacées (scabieuse), chez certaines ombellifères par avortement.

La dessiccation du figuier ou *caprifiguier* peut être considérée comme un capitule dont l'involucre est la réceptacle et dont la profonde cavité qui s'ouvre, au sommet de la figue, par un étroit orifice et porte les fleurs sur toute sa surface interne, les receptacles de plus en plus exigus des *hermaphrodites* mûrées, et *mâles* mûrissées, forment le passage entre le capitule normal et la figue.

Capitules : *a*, de l'ar[illegible]; *b*, coupe [illegible] d'une figue.

CAPITULÉ, ÉE adj. Se dit des fleurs réunies en capitule.

CAPITULÉ, ÉE (rad. *capitulation*) adj. Se disait des soldats unissés au service de la France : *Soldats capitulés*.

— Se dit aujourd'hui de militaires compris dans une capitulation : *Le gouvernement français employa en Afrique les [illegible] CAPITULÉS de 1870-1871*.

CAPITULER du lat. *capitulum*, chapitre, article, par addition aux articles de la capitulation, v. n. Se rendre à l'ennemi, à certaines conditions réglées avec lui : *L'abbé de [illegible] et de Bernay [illegible] à prendre au français*. Vaugelas. Parlementer dans le but d'obtenir une capitulation : *Pas [illegible] Entrer en accommodement : Il faut trop souvent capituler avec l'opinion et la nature!*

Fig. Céder ou offrir des conditions à ce qui n'en peut solliciter à ce qui exige une adhésion simple ou une résistance absolue : CAPITULER *avec sa conscience, avec le devoir*.

— Prov. : **Ville qui capitule, ville rendue**, Une ville qui parlemente est sur le point de se rendre.

CAPITULEUR, EUSE n. et adj. V. CAPITULARD, ARDE.

CAPITULIER (*lé-é* — du lat. *caput*, *itis*, chapitre) n. m. Livre liturgique renfermant les capitules, ou leçons des leçons anonymes, et parfois nommé *epistolier et lectionnaire*, et servant au moyen âge.

CAPITULIFORME (du lat. *capitulum*, *capituli*, petite tête, et de *forma* [illegible]). Hist. nat. Se dit de tout organe dont la forme est en petite tête arrondie.

CAPIURE n. f. Arrêt du brin de soie enroulé ou mis en écheveaux et maintenu par la capie.

CAPIVARD (*var*) n. m. Un des noms vulgaires du cabiai. On l'appelle également CAPIVERD.

CAPIVARY, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de São-Paulo), sur le Tiété, affluent du Parana; 3.000 hab. Dans une riche région de caféiers.

CAPIZ, ville de l'Océanie espagnole (Philippines (île Panay), dans le delta du Rio de Panay; 16.865 hab. Culture du riz, du maïs, du tabac, du cacao. Toiles de coton [illegible] *Lapanoches de Capiz*, une des trois de l'île Panay, compte près de 200.000 hab.

CAPLAN n. m. Pêch. V. CAPELAN.

CAPLANIER n. m. Pêch. V. CAPELANIER.

CAPMANY (don Antonio de Montpalau y), historien et [illegible] espagnol, né à Barcelone en 1742, mort à Cadix en 1813. Il fonda une colonie catalane dans la Sierra Morena, puis se fixa à Madrid, où il devint membre de l'Académie royale, et fut député en 1812. Outre son *Théâtre critique de l'éloquence castillane* (1786-1789), [illegible] plusieurs ouvrages, dont deux très estimés : *Mémoires historiques sur la marine, le commerce et les arts de la [illegible] Barcelone* (1779-1792), *Coutumes de Barcelone* (1806).

CAPMAS (Charles), jurisconsulte français, né à Gourdon [illegible] mort en 1886. Après avoir occupé les [illegible] droit romain et de code civil près des facultés [illegible] Poitiers et de Dijon, il fut successivement nommé [illegible] à Grenoble en 1878, à Caen en 1879, à Toulouse en 1881 et admis à la retraite l'année suivante. Capmas a traduit de l'allemand : *De la procédure civile et des actions chez les Romains*, par Keller (1876). On lui doit aussi la publication de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (1876).

CAPNIE ou **CAPNIA** (du gr. *kapnos*, fumée) n. m. Genre d'insectes névroptères, intermédiaires entre les perles et les némoures, renfermant les formes ayant les soies caudales des perles et les palpes filiformes des némoures. L'espèce type (*capnia nigra*) est un insecte européen, long de 0^m,02, courant au premier printemps sur les pierres, au bord des cours d'eau, au fond desquels vivent les larves, qui rampent sur la vase.

CAPNIE n. f. Bot. Syn. de OMBILICAIRE.

CAPNION ou **CAPNITE** n. m. Bot. Syn. de CORYDALIS.

CAPNION, philologue chrétien [illegible]

CAPNITE (du gr. *kapnos*, fumée) n. f. Nom donné à une variété ferrifère de smithsonite ou carbonate de zinc.

CAPNOCYSTE (*sist'*) n. m. Bot. Syn. de CYSTICAPNOS.

CAPNODIS (*diss* — du gr. *kapnos*, fumée) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des lupresthides, renfermant de grands lupresthes noirs, couverts d'une pruinosité grisâtre, et dont les nombreuses espèces sont répandues dans l'hémisphère boréal. Le *capnodis tenebrionis* est commun sur le midi de la France.

CAPNOIDES (*poé-id'*) du gr. *kapnos*, fumée, et *eidos*, aspect) n. f. pl. Bot. Syn. de CORYDALIDÉES : section du genre *Corydalis*.

CAPNOMANCIE (du gr. *kapnos*, fumée, et *manteia*, divination) n. f. Divination par la fumée.

— Encycl. Chez les anciens, la fumée était un des nombreux moyens mis en usage pour connaître l'avenir. De l'intensité, de la forme, de la direction de la fumée provenant de l'incinération de plantes sacrées ou des victimes des sacrifices, on tirait des présages.

CAPNOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Celui ou celle qui exerçait la capnomancie.

CAPNOMORE (du gr. *kapnos*, fumée, et *moros*, portion), n. f. Substance chimique qui entre dans la créosote.

— Encycl. D'abord séparée par Reichenbach, la *capnomore* est contenue, selon Volckel, avec la créosote et avec une autre huile, dans la portion de goudron de bois qui est soluble dans la potasse. En même temps qu'on distille le liquide alcalin, la capnomore passe à la distillation avec la vapeur d'eau, et ce corps est peut-être en partie formé par la décomposition de la créosote. C'est une huile incolore, d'une odeur particulière, un peu plus légère que l'eau. Elle bout entre 180° et 208°.

CAPNOPHYLLE (du gr. *kapnos*, fumée, et *phullon*, feuille) n. m. Genre d'ombellifères-séselinées, comprenant des herbes annuelles des îles Canaries, de la région méditerranéenne et de l'Afrique australe.

CAPNOPTÈRE (du gr. *kapnos*, fumée, et *pteron*, aile) adj. Hist. nat. Qui a les ailes couleur de fumée.

CAPOC (*pok'*) n. m. Ouate ou coton des Indes, à filaments courts, produit par une variété du cotonnier, et employé dans le pays comme l'ouate ordinaire pour matelasser.

CAPOCCI (Ernest), astronome italien, né à Picinisco en 1798, mort en 1864. Attaché à l'observatoire de Capodimonte, il en devint directeur et fut destitué pour ses opinions libérales, en 1849. Rétabli dans son poste en 1860, il fut nommé, en outre, professeur d'astronomie et sénateur (1861). On doit à ce savant des travaux estimés sur les variations du niveau de la mer, la scintillation des étoiles, les taches du soleil, la périodicité des bolides, etc. Chargé, en 1839, par l'académie de Berlin de faire la description de la dix-huitième heure du ciel pour l'atlas de Encke, il acheva en trois ans ce travail considérable.

CAPODASTRE (*dasstr'* espagn. *capodastro* n. m. Sorte de barre ou de sillet mobile, qu'on applique sur le manche d'une guitare, de façon à hausser simultanément et uniformément l'accord des cordes. (C'est un moyen de transposition mécanique, à l'usage des exécutants malhabiles.)

A, capodastre.

CAPO-DI-MONTE ou **CAPODIMONTE** (CHÂTEAU DE), résidence royale située aux portes de Naples, sur la colline de *Capo-di-Monte*. Ce palais, commencé [illegible] par Charles III, resta inachevé jusqu'en 1800, où [illegible] pour [illegible]. Les [illegible] de ce château, on jouit d'une vue merveilleuse de Naples et du golfe.

Les jardins du magnifique parc s'étendent à l'E. et au N. du château; l'accès [illegible] parmi [illegible] du château de Capodimonte renfermant autrefois une [illegible] dont, quand on la transporta [illegible] au musée royal.

Armes de Capo d'Istria.

CAPO-D'ISTRIA, ville d'Austro-Hongrie (Istrie), sur le littoral de l'Adriatique, jointe au continent par une chaussée; 10.700 hab. Tissage, teinturerie, port fréquenté. Belle cathédrale gothique. Capo-d'Istria portait, du temps des Romains, le nom de *Justinopolis*. Plus tard, elle se rendit indépendante de l'empire *Istrie*. En 1380, les Génois l'enlevèrent aux Vénitiens, qui [illegible]

Capo d'Istria

Il se destinait à la carrière médicale, lorsque les événements [illegible] théâtre sous Napoléon Ier poussèrent dans l'arène politique. Quand les îles Ioniennes [illegible] gleterre et de la Russie, de 1802 à 1807, Capo d'Istria [illegible] à la [illegible] partements de l'intérieur, des affaires étrangères, de la marine et des cultes. Les îles ayant fait retour à la France par le traité de Tilsitt, Capo d'Istria accompagna [illegible] en Russie, où [illegible] A Vienne en 1814, il [illegible] tier général [illegible] ministre de Russie en Suisse (1815), enfin, comme membre du congrès de Vienne en 1815, et à Carlsbad en 1819, Capo d'Istria poursuivit partout la russification de la Grèce. En 1816, il fut nommé ministre des affaires étrangères en Russie, mais il ne put faire accepter ses idées dans son pays d'origine.

Capo d'Istria perdit son emploi en 1822, et se rendit en Suisse. De là il se mit en rapport avec les chefs de l'insurrection grecque et parvint à regagner leur confiance et à se faire élire président par la Convention nationale réunie à Damala (1827). Sa popularité, d'abord très grande, ne fut pas de longue durée; il se montra moins le défenseur de la Grèce qu'un agent de la Russie, et empêcha notamment l'élection au trône de Grèce du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Aussi, dès 1829, l'opposition se traduisit par des insurrections, qu'il ne parvint à étouffer que grâce à l'aide des Russes. Enfin, il fut assassiné par les frères Constantin et Georges Mauromichalis.

CAPO D'ISTRIA (Jean, comte DE), frère aîné du précédent, né à Corfou, mort en 1842. Devenu membre du Panhellénion, puis gouverneur extraordinaire des Sporades, et enfin ministre de la marine, il ne se signala que par son incapacité. Après la mort tragique de son frère (1831), il se retira à Corfou, où il termina ses jours.

CAPO D'ISTRIA (Jean-Marie-Augustin, comte DE), frère puîné de Jean-Antoine, né et mort à Corfou (1778-1857), fut nommé chef d'escadre et politicien de la Grèce continentale, en 1829. Après l'assassinat de son frère, il prit les rênes du gouvernement en qualité de président du conseil de régence, et il fut reconnu en cette qualité par la conférence des puissances alliées, alors siégeant à Londres. Quelques semaines plus tard, l'opposition devint si énergique que les grandes puissances se virent obligées de le forcer à donner sa démission (1832). Il se borna désormais à se mêler aux agitations qui signalèrent les premières années du roi Othon.

CAPODIPTÈRE n. f. Genre de tiliacées, dont on connaît quatre espèces de Cuba, de l'Afrique tropicale orientale, des Comores et de la Guyane.

CAPODRISE, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 2.950 hab.

CAPOLIN [illegible] pour son fruit.

CAPON, ONNE (autre forme de *chapon*; du [illegible] *onis*, chapon, pour dire un homme qui n'en est pas un, qui semble dépourvu des attributs de la virilité, n. Lâche, couard, poltron : *Faire le capon*.

— Argot des écoles. Elève qui caponne, qui espionne, qui dénonce ses camarades.

— Jeux. Individu qui fréquente une maison de jeu, pour y prêter de l'argent aux joueurs. A l'origine, balle ruse et même filou. Nom donné anciennement à des filous qui mendiaient dans les cabarets, escamotant lestement tout ce qui se trouvait à leur portée.

— Hist. *Chef caponne* ou *chatère*. En Espagne, Chef purement symbolique que le roi remettait à certains gentilshommes, pour leur conférer le droit d'entrée dans ses appartements, mais sans y attacher ni fonctions ni émoluments. *Charge caponne*, Charge qui ne donnait que le titre, sans fonctions ni emoluments effectifs.

Charge caponne. Autrefois, [illegible] le titre.

CAPON [illegible] de *cap*, tête) n. m. Appareil formé par une poulie triple et les rênes du bouvier de capon, dans lesquels passe le gourant du capon destiné à hisser l'ancre quand elle arrive à l'écubier. (La poulie, étant très lourde, est manœuvrée par une queue de capon permettant [illegible] aisément le croc dans l'organeau et l'empêchant de [illegible]

CAPONNER (*po-né*) v. n. Fam. Faire le capon, se montrer lâche. User de ruse, agir en roué. Filouter au jeu. Rapporter, dénoncer ses camarades.

CAPONNER (*po-né*) v. a. Cajoler. Mar. Hisser une ancre avec le capon.

CAPONNIÈRE [illegible] ital. [illegible] Chemin [illegible]

le fossé, ou plus forte, quand il est sec, pour aller de la tenaille à la demi-lune. *Double caponnière*. Celle qui est à deux étages, avec parapets élevés de 2,50 au-dessus du fossé, avec une banquette pour la fusillade. ‖ *Demi-caponnière*. Celle qui n'a de parapet que d'un seul côté. ‖ *Caponnière blindée*. Celle qui est recouverte d'un tout en madriers, chargé d'une épaisse couche de terre. ‖ *Caponnière casematée*. Petit ouvrage armé d'artillerie à deux étages de casemates, qu'on construit au centre de chaque front, dans la fortification polygonale, pour flanquer les faces du corps de place.

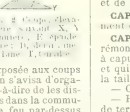

Caponnière : Plan. 1 Corps d'entrée de la caponnière. A, B, C, D, E, F, Ouvertures. E, Spirale de la rampe. C, Jour du rideau, réduit de moitié dans la figure.

Encycl. La *caponnière* était, dans l'ancienne fortification bastionnée, une levée de terre destinée à couvrir une communication intérieure, afin de soustraire aux vues et aux coups de l'ennemi les hommes qui circulaient par cette communication intérieure, ou encore pour quelle pût passer. Les caponnières étaient *doubles* ou *simples*, suivant que la communication à protéger était exposée aux coups des deux côtés, ou d'un seul. Plus tard, on s'avisa d'organiser défensivement les caponnières, c'est-à-dire de les disposer de manière que des hommes installés dans la communication qu'elles couvraient, pussent faire feu par-dessus leur crête. Les caponnières fournirent ainsi le moyen de compléter le *flanquement* des fossés, notamment celle qui allait de la tenaille au mur de gorge de la demi-lune. Si bien que, lorsqu'on imagina de substituer, en fortification, le *tracé polygonal* au *tracé bastionné*, on se trouva contraint à faire de la caponnière le principal organe de flanquement, on, du moins, on conserva le nom de « caponnière » à un ouvrage, d'importance et de dispositif tout différents, établi sur l'emplacement qu'elle occupait. Les caponnières, qui prirent alors la forme d'une corne de bélier à angle saillant, quelquefois celle d'un *as de pique*, furent armées de canons et comptèrent parfois jusqu'à trois étages de feux, dont deux casemates, et un à ciel ouvert. Elles devinrent, en un mot, l'un des éléments les plus importants de la fortification polygonale, qui s'en servit avec toutes sortes de dispositifs, tels que cuirassements, etc., pour les abriter contre les obus brisants de l'artillerie.

CAPOUCIER (*ké-é*) n. m. Nom commun du cotonnier indien.

CAPORAL (*kal-rè-ral*) n. m. Nom donné aux tailleurs du premier grade, dans les troupes à pied : *Le* CAPORAL *porte sur les manches un double galon de laine, rouge ou jaune*. Il y a non que l'on donnait aux chefs d'escouades des mousquetaires. (Pl. *Des* CAPORAUX.)

— Pop. *Caporal, Tabac caporal* (*ou de caporal*), Tabac de la régie française, le plus grossier de tous, mais supérieur cependant au tabac de cantine, ce qui lui a probablement valu son nom. Syn. SCAFERLATI ORDINAIRE.

— *Petit caporal*, Nom familier donné par les soldats à Napoléon Ier.

— Par plaisant. *Quatre hommes et un caporal*, Expression innocente et très usitée dans l'armée, parce qu'un caporal commande souvent quatre hommes, mais dont on s'est servi malignement pour prétendre qu'un caporal n'est pas un homme. ‖ Une force quelconque ; *Il faut parfois* QUATRE HOMMES ET UN CAPORAL *pour enlever un ouvrage*.

— *Aux caporaux*, Batterie de tambour, sonnerie de clairon pour appeler les caporaux.

Aux caporaux (tambour, fanfare).

— Mar. *Caporal d'armes*, Ce grade est le premier échelon de la hiérarchie des marins fusiliers.

Aux caporaux (clairon).

— Encycl. Artmilit. Dans l'armée française, les *caporaux*, comme les sous-officiers, les brigadiers des troupes à cheval, constituent une catégorie intermédiaire entre les soldats et les sous-officiers.

En temps de paix, le caporal, chef d'escouade et chef de chambrée, est, avant tout, assuré l'exécution des détails du service intérieur. Il est également employé à l'instruction individuelle des hommes de recrue, en ce qui concerne les premiers éléments de l'exercice, du nettoyage et de l'entretien des armes et effets de toute nature confiés au soldat. Il doit veiller à la propreté et au bon ordre des chambres ; il commande les hommes de corvée quand il est *de service*. Le caporal peut encore être *de poste* ou caporal *de consigne* : chargé de prendre en consigne les objets formant le mobilier d'un poste ; ou caporal *de pose* : chargé de relever les sentinelles et d'en surveiller la tenue, etc.

En temps de guerre, le caporal commande une escouade dont l'effectif peut s'élever à douze ou quinze hommes. Le caporal est aussi souvent appelé à commander une *patrouille* ou un *petit poste*.

L'instruction et la préparation des candidats au grade de caporal, encore appelés *élèves caporaux*, qui longtemps ont été formés dans chaque régiment en groupes spéciaux, se fait aujourd'hui dans les compagnies mêmes, par les soins et sous la direction des capitaines.

Le grade de caporal est conféré par le colonel, qui nomme les candidats proposés et inscrits au tableau d'avancement arrêté par l'inspecteur général ou son délégué.

Un caporal peut être employé comme *élève fourrier*, plus nommé *caporal fourrier*.

En dehors des compagnies, chaque corps de troupes comprend un certain nombre de caporaux exercés, employés spéciaux (caporal *tambour-major*, *clairon*, *trompette*, *maréchal-des-logis*, *armurier*, *pompier*, *ouvrier mécanicien*, *ouvrier tailleur*, *sellier*, *bottier*, *ouvrier d'infirmerie*, *infirmier*, *ambulancier*, *armurier*, *sapeur*, *tondeur*).

CAPORALE (*lé*) n. m. Sorte de magistrature populaire, particulière à la Corse. ‖ Pl. *Des* CAPORALI.

— Encycl. Cette magistrature fut établie vers le XIe s., et avait pour mission de défendre le peuple et de l'aider de ses conseils. Mais les *caporali* finirent par se rendre héréditaires et livrèrent la Corse aux Pisans et aux Génois, qui leur enlevèrent toute autorité.

CAPORALI (César), poète italien, né à Pérouse en 1531, mort à Castiglione en 1601. Il s'attacha successivement aux cardinaux Fulvio della Cornia, Ferdinand de Médicis et Ottavio Acquaviva, fut nommé par ce dernier gouverneur d'Atri et de Giulianova, et finit par vivre auprès d'Ascanio della Cornia, neveu du cardinal de ce nom. Il a écrit des satires burlesques, pleines de sel, d'esprit et d'originalité. Son poème, *Voyage du Parnasse*, a été souvent imité depuis. On cite encore : *l'Avis du Parnasse*, les *Dialogues de Mécène*, *la Vie de Mécène*, etc. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Pérouse (1770).

CAPORALISER v. a. Transformer en caporal. Donner des instincts militaires à : CAPORALISER *une province*.

CAPORALISME (*lisme*) n. m. Régime de caporal ; tendance à ne considérer l'art militaire que par les petits exercices, tels que ceux auxquels peut présider un caporal. ‖ Régime politique où les militaires ont la principale influence : *Le* CAPORALISME *prussien*.

CAPORCIANITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. Variété de laumonite.

CAPOSER v. n. Mettre à la cape. ‖ On dit plus ordinairement CAPEER.

CAPOT (*po* — domine, *de cape*) n. m. Petit manteau de cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit. ‖ Sorte de manteau à capuchon, vêtement de dessus en usage au XVIe siècle et qui était un court manteau à manches ne dessinant pas la taille et que portaient les deux sexes.

— Constr. Nom donné au tambour d'un escalier.

— Hortic. Petite couche faite de fumier chaud recouvert de terre, sur laquelle on sème des melons, des concombres, des potirons ou d'autres plantes dont on veut avancer la végétation.

— Mar. Sorte de capuchon en toile destiné à protéger les objets susceptibles de se détériorer par la pluie, sur le pont, ou par un choc quelconque dans les batteries : CAPOT *de canon*, CAPOT *de coupée*, CAPOT *de barre*, *de coffre à pavillons*. CAPOT *en tôle des moteurs ou dynamos électriques*. ‖ On appelle aussi « capots » les toiles destinées à empêcher l'eau de pénétrer dans les ponts par les ouvreaux : CAPOT *de claires-voies*. CAPOT *d'échelle*.

— Thérât. Boîte du souffleur, capote mobile qui recouvre le trou dans lequel il se tient.

CAPOT (*po*) adj. Au piquet et à l'impériale, Se dit du joueur qui n'a pas fait de levée : *Vous êtes* CAPOT, *madame*.

— Fig. Interdit, confus : *Petite fille qui reste toute* CAPOT.

— *Faire capot*, Vaincre, battre complètement. ‖ Mar. Chavirer.

— n. m. Jeux. Au piquet et à l'impériale, Coup ou Série de coups qui rendent l'adversaire capot : *Jouer le* CAPOT. ‖ Dans ce sens, on dit aussi, mais abusivement : *Jouer la* CAPOTE. *Gagner le* CAPOT.

CAPOTAGE (*taj* — de *cap*, avant de navire) n. m. Mar. Calcul que fait un pilote, pour diriger un navire, du chemin qu'il a suivi. ‖ Vieux : Nom donné à la capote d'une voiture, afin de pouvoir l'ouvrir ou la fermer.

CAPOTASTO (mot esp.) n. m. Mus. Syn. de CAPODASTRE.

CAPOTE (dim. de *cape*) n. f. Gros manteau à manches et à capuchon. ‖ Sorte de redingote très ample et très longue, dont se servent particulièrement les soldats. ‖ Grande hande que portaient autrefois les femmes, et qui les couvrait complètement. ‖ Sorte de chapeau de femme, à coulisse et à brides : CAPOTE *de satin, de laine*.

Capotes de femme et d'enfant.

— Par ext. Couverture en cuir d'un cabriolet ou d'une autre voiture. ‖ Fam. *Rapiécer ses capotes de bitoche*. V. CABRIOLET.

— Par plaisant. *Capote sans manches*, Cercueil. ‖ *Capote anglaise*, Nom familier du condom.

— Art. Sellerie. Sorte de poche de toile, dont on enveloppe la tête d'un cheval pour l'assujettir pendant une opération.

— Constr. Tuyau qui s'élève au-dessus de la maçonnerie d'une cheminée : CAPOTE *de tôle, de fonte, de tuiles*.

— Jeux. Série de coups, partie qui fait un jouer capot : *Voilà une belle* CAPOTE. (Usité, mais incorrect.)

— Mar. *Capote de marin*, Capote en toile doublée de laine pour les timoniers et les canonniers de service. ‖ *Faire capote* ou *capot*, Chavirer.

— Encycl. La *capote* est un vêtement ample, porté d'abord comme parachusus ou manteau par l'infanterie, puis confectionné, dans certaines armées (France, Espagne), pour pouvoir être à volonté, porté isolément. C'est dans ces conditions que la capote est devenue la tenue de campagne de l'infanterie française, qui la porte alors sans épaulettes, en même temps que sa tenue d'hiver en garnison. La capote est portée par les chasseurs à pied comme par l'infanterie de ligne, mais les chasseurs alpins la remplacent par un manteau à capuchon. Les troupes du génie ont aussi une capote de même coupe que l'infanterie ; mais les hommes à pied de l'artillerie ont une capote plus ample à collet rabattu, qui ne se porte pas isolément. Toutes les capotes de troupe sont maintenant confectionnées en drap gris de fer bleuté, y compris celles de l'artillerie et du génie qui, précédemment, étaient en drap bleu foncé. Pour les officiers, la capote est ample, à collet rabattu, et porte sur les manches l'insigne du grade en galons plats. Une pèlerine à capuchon est jointe à la capote, à laquelle on peut l'adapter à volonté.

A capote constr.

La capote d'officier est en drap bleu foncé pour toutes les armes. On a rapporté la décision d'après laquelle les officiers d'infanterie devaient recevoir, en campagne, des capotes analogues à celles de la troupe, en drap gris de fer bleuté, pour être moins aisément reconnus par l'ennemi.

Officier et soldat revêtus de la capote.

CAPOTORTI (Luigi), compositeur italien, né à Molfetta en 1767, mort en 1842. Il fit ses débuts de compositeur en donnant au théâtre Nuovo de Naples une farce musicale intitulée *gli Spasi per Nisa* ; après quoi, il la représenter successivement (*l'Impegno superato*, et au théâtre San Carlo *Odoardo ed Alonzo*, *Cora*, *Enea in Cartagine*, *gli Orazi e Curiazi*, *Mirra*, *Ginevra*, et au petit théâtre des Fourcinii, *Bref il sordo* et *Kenelia e Carlino*. On lui doit aussi un oratorio intitulé *les Plaies d'Egypte*, et diverses compositions religieuses. Examinateur des élèves du Conservatoire, il compta parmi ses fonctions de maître de chapelle dans plusieurs couvents de Naples.

CAPOTTE adj. f. Se dit d'une sorte commerciale de câpres de grosseur moyenne. ‖ Substantiv. : *Des* CAPOTTES.

CAPOU n. m. Substantif turc signif. *porte* et désignant la Porte Ottomane, siège du gouvernement, à Constantinople, nommée *bab-i deulet* (porte du bonheur), *bab-i saadet* (porte de la félicité), *bab-i houmayon* (porte auguste). (C'est, à proprement parler, l'hôtel du grand vizir ; car, lorsque ce ministre quitte la capitale pour aller se mettre à la tête de l'armée, le gouvernement est transféré au camp.)

— Palais du Sultan, qui a trois portes : la *bab-i houmayon*, l'orta capou, et la *bab-i saadet*.

CAPOU-AGASSI n. m. Chef des quatre-vingts nouvques blancs. (Il est qualifié de *hadjib-ed-deulet* et remplit les fonctions de maréchal de la cour.)

CAPOUAN, ANE, personne née à Capoue, ou qui habitait cette ville. — Les CAPOUANS.

— Adjectiv. Qui appartient à Capoue ou à ses habitants : *Mollesse* CAPOUANE.

CAPOUDJI n. m. Portier. Nom des huissiers, au nombre d'environ 1.900, qui gardent les deux premières portes du sérail et remplissent diverses fonctions dans ce palais. Ils ont douze chefs qui se nomment *capoudji-bachi*, titre qui équivaut à celui de chambellan. Le chef de tout le corps est nommé *capoudjuler ketkhoudasi ou kiayasi* ; c'est lui qui reçoit les plaintes adressées au Sultan.

CAPOUE (lat. *Capua*), place forte d'Italie (Campanie), prov. et à 11 kilom. de Caserte, sur le Volturno ; 11.200 hab. Archevêché. Commerce et industrie assez actifs.

— Encycl. Capoue, sur l'emplacement de *Casilinum*, est à 4 kilom. de Santa-Maria di Capua-Vetere, où se trouvent les ruines de l'ancienne ville. Très riche et peuplée, elle s'allia à Rome contre les Samnites, mais prit ensuite parti pour Annibal, qui, lorsqu'il arriva dans cette ville, placée dans un site enchanteur et offrant un séjour délicieux, y fit reposer son armée, après la bataille de Cannes. On reproche même (à tort, semble-t-il), au général carthaginois d'avoir perdu, dans les *délices de Capoue*, l'occasion de s'emparer de Rome. Quoi qu'il en soit, l'expression *s'oublier dans les délices de Capoue* est restée dans la langue française ; elle signifie : perdre au milieu des plaisirs, ou dans un repos agréable, les heures précieuses qui pourraient être avantageusement employées. Reprise et cruellement chatiée par les Romains, Capoue perdit son indépendance et sa prospérité, qu'elle ne retrouva qu'en partie dans la suite. On remarque dans la ville actuelle les ruines d'un magnifique amphithéâtre.

CAPOU-KIAYASI (corrupt. turque de *capou ketkhoudasi*) n. m. Nom donné aux agents ou procureurs établis auprès de la Porte. Ce sont des hommes de pouvoir envoyés par les pachas des provinces ; ils en sont les représentants salarisés résident à Constantinople, sous l'autorité du gouvernement. — C'est aussi le nom d'un des soixante janissaires qui étaient de service à l'hôtel du grand vizir et dont le chef s'appelait *bash capou ketkhoudasi*.

CAPOU-OGHLAN (des deux mots turcs *capou*, porte, et *oghlan*, enfant ; littéral. « garçon de la porte ») n. m. Employé subalterne, comme il y en avait plusieurs dans les hôtels du *capou-kiayasi* ; nom des domestiques du drogman de la Porte, qui s'appelle *capou kiayasi*.

CAPOUL (Joseph-Amédée-Victor), chanteur français, né à Toulouse en 1839, lut élève du Conservatoire de Paris. Il débuta à l'Opéra-Comique en 1861, dans *le Duelet*, fit quelques créations dans des ouvrages d'importance secondaire : *la Colombe*, *les Absentes*, *le Grand-Duc*, et enfin, se distingua dans plusieurs reprises entre autres, celles de *la Part du Diable*. Sa belle voix, quoique parfois un peu faible, sonnant expressif, bien qu'un peu maniéré, son élégance naturelle en firent bientôt le favori du public. Puis deux créations importantes, dans *Vert-Vert* et *le Premier Jour de bonheur*, le placèrent en complète évidence. Capoul s'adonna au chant italien, et partit pour New-York, où il joua, avec Mlle Nilsson, *Faust*, *Martha*, *Mignon*, etc. De là il se rendit à Londres, où il n'obtint pas moins de succès. Il revint à Paris pour créer, au théâtre

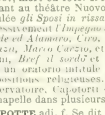
Capoul.

Bataille de la Gaule 1870, *Paul et Virginie*, établit à la salle Ventadour le cycle de Roméo dans *les Amants de Vérone*. Capoul soucieux de son rôle, du *Jongleur de Notre-Dame*, le Prince dégénéré dans *Le Rêve*, qui demeurera le principal rôle. Il créera Lyrel avec Armand Sylvestre, la mesure pas trop pas lamentable Godard, mais que ne lui pas lui qui pas le cycle lyrique ouvrage fut représenté à Bruxelles. Il joue seulement à Paris l'année suivante, quand *Jocelyn* paraît au théâtre du Châtelet à Paris. Depuis lors, Capoul s'exerce pour l'Amérique, où il devint directeur du Conservatoire de New York.

Chapeau à la Capoul. Coiffure mode à la mode par Capoul. Elle comporte une bandeau naturel de tête, les cheveux du front disposés en bandeau du front, au-dessus de couvert à sa naissance et par deux espèces de pompadours au-dessus cheveux. Schlaranda. *Les* [illegible] *bandeau*.

CAPOULIÈRE *(ler)* — provenance *capoulière*, même sens. — Vaisseau de filets qui emporte les poissons de sortir [illegible] tout en permettant de la baisser pour laisser passer les bateaux.

CAPPA n. m. Phil. V. KAPPA.

Bot. Section du genre *anona*.

CAPPADOCE, ancien royaume de l'Asie Mineure centrale. C'est la région du haut *Kizil Irmak*, ancien Halys [illegible] Sivas. Le royaume de Cappadoce ne [illegible] celui du Pont, avec lequel il fut parfois uni (d'où la division en Cappadoce Pontique et Grande Cappadoce). à l'E. par l'Arménie, au S. par la Cilicie, dont le séparait la chaîne du Taurus, à l'O. par la Galatie et la Phrygie. Sa capitale, *Mazaca*, sur le mont Argée, appelée ensuite Césarée, est aujourd'hui la Kaisarieh des Turcs. C'est un pays de vastes hauts plateaux, de 1 000 à 1 200 mètres, parfois incultes, véritables steppes couverts de pâturages qui nourrissaient les troupeaux d'un peuple pasteur.

Histoire. Indépendante la Cappadoce commence avec [illegible] les Perses, [illegible] Cette fut quatre siècles avant Jésus-Christ, tom en permettant de la baisser pour laisser passer les bateaux.

CAPPA n. m. Phil. V. KAPPA.

Bot. Section du genre *anona*.

CAPPADOCE, ancien royaume de l'Asie Mineure centrale. C'est la région du haut *Kizil Irmak*, ancien Halys [illegible] Sivas. Le royaume de Cappadoce ne [illegible] celui du Pont, avec lequel il fut parfois uni (d'où la division en Cappadoce Pontique et Grande Cappadoce). à l'E. par l'Arménie, au S. par la Cilicie, dont le séparait la chaîne du Taurus, à l'O. par la Galatie et la Phrygie. Sa capitale, *Mazaca*, sur le mont Argée, appelée ensuite Césarée, est aujourd'hui la Kaisarieh des Turcs. C'est un pays de vastes hauts plateaux, de 1 000 à 1 200 mètres, parfois incultes, véritables steppes couverts de pâturages qui nourrissaient les troupeaux d'un peuple pasteur.

Histoire. Indépendante la Cappadoce commence avec [illegible] les Perses, [illegible] Cette fut quatre siècles avant Jésus-Christ, tom en permettant de la baisser pour laisser passer les bateaux.

CAPPADOCIEN, ENNE *(om, ène)*, personne née en Cappadoce, qui habitait en Cappadoce. *Les* CAPPADOCIENS. [illegible] Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. *Mœurs* CAPPADOCIENNES.

n. m. Langue parlée par les habitants de la Cappadoce : *Si* [illegible] CAPPADOCIEN.

CAPPARÉES (du lat. *capparis*, câprier) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des *papavéracées*, ayant pour type le genre *câprier*. *Une* CAPPARÉE.

CAPPARIDACÉES (du lat. *capparis*, câprier, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *câprier*. *Une* CAPPARIDACÉE.

Encycl. La famille des *capparidacées* renferme des plantes herbacées annuelles ou vivaces, des arbrisseaux et des arbres, à feuilles ordinairement alternes, pétiolées, à fleurs solitaires, ou grappes ou en corymbe. Le fruit est une capsule bivalve, sèche et s'ouvrant à la maturité, ou charnue et indéhiscente, à une seule loge renfermant des graines ordinairement nombreuses, dont l'embryon est courbé. Les capparidacées, très voisines des crucifères, se rapprochent aussi des papavéracées, des résédacées, des tiliacées, et se divisent en trois tribus : les capparidées, les nitraries, les cléomées. Elles habitent les pays chauds, tempérés.

Les capparidacées appartiennent pour la plupart à la zone tropicale, et un très petit nombre s'avancent dans les régions tempérées. Elles ressemblent par leurs propriétés aux crucifères ; elles renferment un principe volatil, âcre, stimulant, qui les rend excitantes, et en fait même, quand il est développé, de véritables poisons ; leur suc est antiscorbutique, les espèces sont cultivées dans les jardins et les serres, pour la beauté de leurs fleurs.

CAPPARIDASTRE *(dasstr'* — du gr. *kapparis*, câprier) n. m. Section du genre câprier.

CAPPARIS *(riss)* n. m. Nom scientifique du genre câprier.

CAPPAUTAS *(pâ-tass)* n. m. Myth. gr. Grosse pierre brute, consacrée à Zeus, qui guérissait de la folie. Elle était située près de Gythéion, en Laconie. C'est là dit-on, qu'Oreste fut délivré de l'obsession des Erinnyes. ■ On écrit aussi CAPPOTAS.

CAPPE n. m. Techn. Crotte qui se forme à la surface du cidre nouveau en fermentation. ■ Assemblage de bois servant d'enveloppe, dans les raffineries de sucre, à une forme cassée.

Hort. Variété de pomme.

CAPPEL ou **KAPPEL**, village de Suisse (cant. de Zug), au pied de l'Albis, près de la frontière du canton de Zurich. Près de ce village, le 11 octobre 1531, bataille entre les cantons catholiques et les cantons protestants, dans laquelle périt Ulrich Zwingle. Un monument [illegible] a été élevé, en 1838, à la place même où ce [illegible] tomba le dernier soupir.

Cappel, village du [illegible] guerres civiles et religieuses qui suivi la réforme de Zwingle (1529-1531), [illegible] [illegible] Cappel que les réformés [illegible] [illegible] catholiques et que Zwingle fut tué.

CAPPEL, bourg de Suisse (cant. de Saint Gall), 2 300 hab.

CAPPEL (Yssoard), liguoeur célèbre, membre du conseil des Seize et l'un des signataires de la lettre envoyée par ce conseil à Philippe II, roi d'Espagne, pour lui demander de prendre la couronne de France. Cappel fut chassé de [illegible] et [illegible] sa soumission à Henri IV.

CAPPEL (Jacques), jurisconsulte français, né en 1527, mort en 1586. Il exerça pendant cinq ans la charge de conseiller au parlement de Rennes ; mais il fut obligé de [illegible] sa profession comme ayant embrassé la religion [illegible], et il se retira dans sa terre de Villoy Brie, [illegible] Saint-Barthélemy, le força à s'éloigner pour aller chercher un refuge à Sedan. On a de lui : un ouvrage en faveur des anciens jurisconsultes, *Veterum jurisconsultorum responsa Jonnesiana*, [illegible] autre sur les mots d'une latinité douteuse, *De verbis non satis probatæ latinitatis* ; un troisième sur les étymologies du droit civil, *De etymologia juris civilis, etc.* (1721).

CAPPEL (Louis), dit l'**Ancien** et surnommé MADEMOIRE, né en [illegible] mort en 1586, pasteur protestant et hélléniste, fut chargé en 1560, par ses coreligionnaires de Bordeaux, de présenter au roi leurs demandes et leur profession de foi. Il a laissé des ouvrages nombreux.

CAPPEL (Jacques), érudit et théologien protestant, né à Rennes en 1570, mort en 1624. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Apologie pour les Eglises réformées* (dirigée contre le P. Cotton [1611]) ; *Historia sacra et profana ab Adamo usque ad Augustum* (1613) ; *Collectanea confirmant par l'Ecriture la confession de foy, etc.* (1622). — Son frère Louis, dit le *Jeune*, né à Saint-Eliier, près de Sedan, en 1585, mort en 1658. En 1624, dans son *Arcanum punctationis revelatum*, etc., il combattit la théorie de Buxtorf qui soutenait que les points-voyelles sont aussi anciens que la Sainte Ecriture. Son autre grand ouvrage, *Critica sacra*, publié posthume, prouve que le texte des écrits bibliques n'est pas pur. De concert avec Amyrault et Laplace, ses collègues, il a travaillé à adoucir les doctrines du calvinisme sur la prédestination.

CAPPELÉNITE n. f. Silicate hydraté naturel de glucinium, yttrium, etc.

CAPPELLA (A), loc. adv. Mus. V. A CAPPELLA.

CAPPELLE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Lille, sur le canal de Zevart, affluent de la Marque ; 1 245 hab. Brasserie, moulins.

CAPPELLE-BROUCK, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 25 kilom. de Dunkerque ; 1 195 hab.

CAPPELLI (Horace-Antoine, marquis), homme d'Etat et littérateur italien, né à San-Demetrio en 1742, mort à Naples en 1826. Il remplit diverses fonctions administratives et se signala par sa fidélité à la cause royale. Après la restauration des Bourbons à Naples, Cappelli devint ministre de la maison du roi, puis conseiller d'Etat. On a de lui des poésies et des ouvrages divers, publiés sous le titre de *Opere del marchese Orazio Cappelli* (1832).

CAPPER (Jacques), voyageur anglais, né en 1743, mort à Ditchingham-Lodge en 1825. Il servit dans les troupes de la compagnie des Indes, et devint contrôleur général de l'armée et de la compagnie de la Nouvelle-Galles. En 1778, au cours d'un voyage d'Angleterre aux Indes, il parcourut le désert situé sur la rive droite de l'Euphrate, et il publia ensuite une relation de son voyage : *Voyage de l'Angleterre aux Indes par l'Egypte, et aussi par Vienne et Constantinople à Alep et de là à Bagdad, et directement à travers le grand désert à Bassora, avec des remarques sur les pays voisins et les mœurs des diverses nations* (1783). On lui doit encore des *Observations* sur les moussons, sur la culture des terres en friche, etc.

CAPPERONNIER, famille de philologues, dont les membres les plus célèbres sont les suivants : CLAUDE **Capperonnier**, né à Montdidier en 1671, mort en 1744, et qui était fils d'un tanneur. Il enseigna le grec à Bossuet et devint professeur au Collège de France en 1722. On vante surtout son *Quintilien* (Paris, 1725). Il fournit beaucoup de matériaux pour l'édition du *Thésaurus* de Henri Estienne (Bâle, 1740) ; — JEAN **Capperonnier**, neveu du précédent, né en 1716, mort en 1775, qui lui succéda dans son emploi de bibliothécaire de France, puis bibliothécaire du roi et membre de l'Académie des inscriptions en 1749. On lui doit des éditions de classiques grecs et latins, et des dissertations ; — JEAN-AUGUSTIN **Capperonnier**, neveu du précédent, né en 1745, mort en 1820, conservateur à la Bibliothèque royale.

CAPPONI, illustre famille de Florence, qui représentait dans cette ville l'idée de modération et incarnait les aspirations de la bourgeoisie républicaine. Gino **Capponi**, mort en 1420, après avoir été exilé par la révolution démocratique des Ciompi (1378), dont il écrivit l'histoire, contribua à la restauration de l'ordre, réorganisa l'état militaire et s'empara de Pise, dont il fut le premier gouverneur. — NERI **Capponi**, fils de Gino, mort en 1457, partagea pendant quarante années le pouvoir avec Cosme de Médicis dont il resta toujours l'allié, et remporta la victoire d'Anghiari sur les Milanais. — PIERRE **Capponi**, son petit-fils, mort en 1496, célèbre par l'attitude courageuse qu'il garda, en 1494, devant Charles VII et qui sauva Florence du pillage en lui garantissant un «traité d'alliance au lieu de rançon : « Sonnez vos trompettes, Seigneur roi, Nous sonnerons nos cloches ». — NICOLAS **Capponi**, son fils, fut le dernier gonfalonier de Florence. Il mourut avant la chute de la république. — ANTOINE **Capponi**, accusé en 1513 de conspiration contre les Médicis qui avaient détruit la république florentine l'année précédente, périt dans les tortures.

CAPPONI (Gino, marquis), homme politique italien, né et mort à Florence (1792-1876). Bien que d'une famille très attachée à la maison d'Autriche-Lorraine, il fit partie, en 1813, d'une députation envoyée par Florence à Napoléon. Après différents voyages dans les Deux-Siciles (1818), en Angleterre (1819), en Hollande et en Allemagne, il fut, en 1821, attaché à la personne du prince de Carignan, et, de 1821 à 1848, le véritable chef du parti libéral modéré de Toscane. Ministre en 1848, mais trompé par le grand-duc et par ses collègues, Capponi donna sa démission, laissant la place aux hommes du parti avancé. Membre de l'Assemblée constituante toscane en 1859, il devint sénateur du royaume d'Italie. Il s'éloigna définitivement hâlé à la monarchie unitaire. Devenu aveugle en 1869, Capponi a publié des éditions de Dante et de Quisti (1852-1853), écrit des *Pensées sur l'éducation* (1841), et une *Histoire de Florence* (1875). Penseur bien plus qu'homme d'action, il n'est pas moins une des grandes figures du [illegible] italien.

CAPPONI (Alexandre-Grégoire, marquis), archéologue et bibliophile italien, né à Rome en 1683, mort en 1746. Il fut chargé par le pape Clément XII de disposer les précieuses richesses du musée Capitolin, et il forma pour lui-même une riche bibliothèque et une collection de médailles. [illegible] *pitolino contenente imagini di uomini illustri* (1741).

CAPPOQUIN ou **CAPERQUIN**, localité d'Irlande (prov. [illegible]).

CAPPY.

CAPRA (Balthazar), astronome et philosophe italien, né à Milan, mort en 1626. Il prétendit disputer à Galilée l'honneur d'avoir inventé le compas de proportion, et écrivit sur la philosophie.

CAPRAIRE *(prèr'* — du lat. *capra*, chèvre) n. f. Genre de scrofulariacées, renfermant des herbes vivaces ou sufrutescentes. Leurs feuilles, que l'on prend en infusion [illegible] 1 825. Elles [illegible] l'hétérotyse.

CAPRAIS [illegible] mort pour la foi, vers l'année 303. D'après une ancienne tradition, il était [illegible] milieu du VIe siècle, Dulcide, évêque d'Agen, construisit en son honneur une église dont Grégoire de Tours fait mention. Fête le 20 octobre. — Un autre saint, appelé **Caprais** ou **Capraise**, après avoir exercé la rhétorique et la philosophie, vendit ses biens et se retira dans un ermitage des Vosges. Plus tard, conjointement avec un jeune seigneur, depuis évêque d'Arles, saint Honorat, il fonda, dans l'île de Lérins, le fameux monastère de ce nom. On place sa mort vers l'an 430.

CAPRAJA (la *Capraria* ou *Œgilon* des anciens), île du royaume d'Italie, dans le golfe de Gênes, à 40 kilom. de la Corse ; 760 hab. Jusqu'en 1507, cette île appartint à la Corse ; depuis, elle dépendit de la république de Gênes, dont elle a suivi les destinées.

CAPRANICA, ville d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]) ; 3 000 hab.

CAPRANICA (Dominique), cardinal italien, né à Capranica en 1400, mort en 1458. Le pape Martin V le fit son camérier, puis son secrétaire, et le créa cardinal. Eugène IV lui confia d'importantes missions. On doit au cardinal Capranica divers opuscules.

CAPRANICA (Luigi, marquis), poète et romancier italien, né à Rome en 1821. Entré en 1844 dans la garde noble de Pie IX, il fit jouer *la Conjuration de Fiesque* (1847), et un autre drame, *Francesca Ferrero*, le jour même où éclatait la révolution romaine (1848). Ce dernier drame donna lieu aux premières manifestations populaires ; quelques jours après, le pape s'enfuyait à Gaëte. La garde noble étant dissoute, le marquis Capranica se joignit à l'uniforme de garde national, sous lequel il servit lors du siège de Rome par le général Oudinot. Incarcéré, puis expulsé à la rentrée de Pie IX, il alla vivre à Venise, et alla s'établir à Milan après la paix de Villafranca. Lissucceds d'un de ses drames, *Vittoria Accoramboni*, l'engagea à se tourner du côté du roman historique. Dans ce genre, il a publié : *Jean des Bandes noires* (1858) ; *la Conjuration de Brescia* (1858) ; *Fra Paolo Sarpi* (1859) ; *Masques religieux* (1860) ; *Donna Olimpia Panfili* (1861) ; *la Comtesse de Melzo* (1863).

CAPRARA (Æneas Sylvius, comte DE), général au service de l'Autriche, né à Bologne en 1631, mort en 1701. Il était neveu du célèbre Piccolomini et parent de Montecuculli. Il fit quarante-quatre campagnes au service de l'empereur, fut battu par Turenne en 1674, mais battit plusieurs fois les Turcs. On l'accuse de jalousie envers le prince Eugène. — Son frère ALBERT, comte de **Caprara**, né à Bologne en 1630, entra également au service de l'Autriche, combattit en Hongrie, et fut employé dans la diplomatie. Il a publié divers ouvrages et des traductions.

CAPRARA (Jean-Baptiste, comte DE), [illegible] né à Bologne en 1733, [illegible] mort à Paris en 1810. Il fut [illegible] à Ratisbonne [illegible] à Cologne et à Vienne, enfin cardinal en 1792, puis légat *a latere* en France. C'est en cette qualité qu'il signa le concordat avec le gouvernement consulaire. Nommé archevêque de Milan, il sacra, en 1805, Napoléon comme roi d'Italie. Il fut ministre de l'Eglise Sainte-Geneviève, à Paris, en vertu d'un décret impérial.

CAPRAROLA, bourg d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]) ; 5.150 hab. Beau château construit au XVIe siècle par Vignole, pour le cardinal Farnèse.

CAPRATE (du lat. *capra*, chèvre) n. m. Chim. Syn. de PROPIONATE.

CAPRE (holland. *kaaper*) n. m. Anc. mar. Sorte de vaisseau corsaire : *Equipper un navire* : le lui armer et le lui équiper, qui allait à la course sans solde, et pour joint seulement de son droit sur les prises : CAPRE *à la part*.

CÂPRE (de l'ital. *cappero*, même sens) n. f. Bouton floral du câprier, que l'on confit dans le vinaigre, pour servir d'assaisonnement. On donne aussi ce nom aux bourgeons et aux fruits verts de capucines préparés à la manière des câpres.) *Câpres molles*, Câpres les plus grosses et les moins estimées.

CAPRÉE n. f. Bot. Nom scientifique du saule marceau.

CAPRÉE. Géogr. V. CAPRI.

CAPRELLE ou **CAPRELLA** (du lat. *capra*, chèvre) n. f. Crustacés amphipodes lémodipodes, type de la famille des *caprellidés*, renfermant de petites chevrettes obscurvoles [illegible] sur les côtes de France.

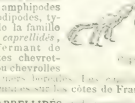

CAPRELLIDÉS [illegible] *caprella*, proto, protelle, égine, cercope, podalirius. (*La caprellidés* présentent, comme caractère principal, la forme droite et linéaire du corps ; ils vivent dans la mer à l'état parasite, dans les méduses et les bryozoaires.) — *Une* CAPRELLIDÉ.

CAPRÉOLAIRE *(lèr'* — du lat. *capreola*, dimin. de *capra*, vrille de vigne) adj. Se dit des veines et des artères spermatiques, qui sont flexueux.

CAPRÉOLÉ, ÉE (rad. du lat. *capreol*, vrille de vigne adj. Les [illegible] à la façon des vrilles d'une vigne.

CAPRERA, île du royaume d'Italie (prov. de Sassari), près de la côte nord-est de l'île de Sardaigne, dont elle est séparée par un petit détroit. Cette île a acquis une certaine célébrité, grâce à Garibaldi, qui y établit sa résidence. Après la mort du général, sa famille en fit don au gouvernement italien (1882).

CAPRESE, village d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]); 2.200 hab. Patrie de Michel-Ange.

CAPRI ou **CAPRÉE**, île du golfe de Naples, qu'elle ferme au S. Sa circonférence est d'environ 15 kilom., et sa population de 2.400 hab., presque tous pêcheurs ou marins. L'île, rendue célèbre par le séjour de Tibère, qui s'y livra à toutes les folies, est remarquable par la douceur de son climat, par l'escarpement de ses rivages, où les touristes vont admirer le grotte d'Azur, grotte qui doit son nom à un curieux effet de décomposition de la lumière solaire. Le nom de l'île provient sans doute des chèvres sauvages qui s'y étaient multipliées avant que Caprée, devenue résidence impériale, eût été couverte de constructions dont on voit encore les ruines. Le point le plus élevé de l'île (monte Solaro) mesure 618 mètres.

CAPRICANT (*kan*), **ANTE** (du lat. *capra*, chèvre) adj. en T. de méd. Se dit d'un pouls dur, inégal, rappelant les bonds d'une chèvre. V. POULS.

— Encycl. Sans [illegible] CAPRIFIANTE.

CAPRICE (de l'ital. *capriccio*; de *capra*, chèvre, à cause de l'humeur capricieuse de cet animal [illegible]). Changement inopiné et bizarre, irrégulier et sans raison : *Le CAPRICE du goût, de la mode, du cœur, de la fortune, de l'humeur.*

Ah! vous n'avez pas encore connu mon caprice.
Bien souvent le temps est en trouble et vous le bonne heure.
BOURSAULT.

Volonté soudaine, changeante, bizarre, sans raison : *Le despotisme est très usuel et très sensuel* [illegible] H. HEINE.
Nature indolente, sans raison. *Le CAPRICE est irrésistible* [illegible] *dans les caractères de la plupart des femmes.* [illegible]
Le caprice [illegible]
Mais [illegible]
[illegible]
RAMBOUILLET.

Par est. Passion soudaine et passagère, foucade amoureuse : *Inspirer un* CAPRICE. Objet d'une passion de ce genre : *Mon dernier* CAPRICE *n'a cassé trois dents.* (Gavarni.) *Faire des caprices.* Se dit d'une personne qui a du succès auprès des personnes de l'autre sexe.

— Irrégularité, bizarrerie, variations soudaines dans la forme ou le mouvement : *Les* CAPRICES *du cours d'un ruisseau, d'un nuage, de la lumière, des vents.*

Quoi! la nécessité des vertus et des vices
D'un astre impérieux doit suivre les *caprices*.
CORNEILLE.

— Antiq. Pierre gravée, dont les figures sont groupées d'une manière bizarre.

— B.-arts. Morceau de fantaisie, dessin bizarre ou original s'écartant des règles et des conventions ordinaires.

— Min. Veine de houille inclinée à droite ou à gauche, en avant ou en arrière, et ne suivant pas la direction générale.

— Mus. Pièce de musique instrumentale de style libre et d'un plan absolument arbitraire et indéterminé. Caprices, fantaisies, bagatelles, tout cela se tient, et généralement d'une façon assez banale, à moins que ne viennent à s'en mêler la main et l'imagination d'un grand artiste se délassant de travaux plus sérieux.

— Pyrotech. Pièce d'artifice consistant en un tuyau de bois monté sur mouvement vertical, mais à ses extrémités d'un renflement recevant des rais à jets verticaux et horizontaux. Quand on met le feu à la mèche, les jets impriment au système un mouvement de rotation dans un plan horizontal.

— ENCYCL. Le *caprice*, véritable maladie morale, vient, le plus souvent, d'un manque d'énergie. Aussi le caprice [illegible] par [illegible] et la volonté sommeillent encore, chez le vieillard qui n'a plus assez de force pour vouloir, pour atteindre l'objet de ses désirs, enfin chez la femme, qu'une éducation défectueuse, une sensibilité trop développée ou encore une faiblesse de constitution rendent le jouet de ses nerfs. L'homme lui-même est sujet au caprice. Des richesses illimitées, un pouvoir sans bornes, développent chez lui cet état morbide. Alors, il arrive parfois qu'il s'abandonne à ces caprices insensés qui ont marqué la vie de quelques empereurs romains et de la plupart des despotes orientaux. C'est dans un semblable accès de... caprice qu'Alexandre se laisse appeler dieu et tue ses amis qui osent railler sa divinité; c'est un caprice de ce genre qui pousse Caligula à faire son cheval consul, Xerxès à fouetter la mer et à écrire une lettre insolente au mont Athos, etc.

Caprice (TH), comédie en un acte, d'Alfred de Musset (Théâtre-Français, 24 nov. 1847). — De Chavigny, après un an de mariage, délaisse Mathilde, sa jeune et charmante femme, qui l'aime et souffre de son abandon. Mme de Léry, amie de Mathilde, se jure de leur rendre à tous deux le bonheur vrai. Ses propos mutins et ses troublantes agaceries mettent à ses pieds M. de Chavigny, et, quand elle le veut, c'est pour le jeter dans les bras de sa femme. Dans cette bluette, où il y a tout quoiqu'il y ait d'une bourse brodée par Mathilde et d'abord refusée par son mari, il n'est pas d'intrigue : mais l'œuvre toute de fantaisie, tantôt attendrit et tantôt égaye, et toujours elle charme par sa grâce pleine de fraîcheur et d'esprit.

Caprices de Marianne (LES), comédie d'Alfred de Musset, représentée en 1851. — Marianne, jeune et jolie, mariée à Claudio, vieux et laid, est adorée par Celio, amant timide qui envoie Octave, un ami débauché et coureur d'aventures, plaider sa cause. Et voilà Marianne, une coquette, ferme de cet étrange avocat, et méconnaissant l'amour sincère de Celio, qui lui tue à la place d'Octave, dans un rendez-vous qu'elle a donné à ce dernier.

Marianne, Octave et Celio sont très finement observés; mais ils étonnent à la scène par leur caractère paradoxal qui choque les habitudes du public. La pièce, en outre, n'a ni charpente, ni action; on y trouve, par contre, des qualités maîtresses : beaucoup de grâce, d'esprit et de passion avec de brillantes combinaisons d'images.

CAPRICER (*pri-sé*) v. a. Inspirer un caprice, une passion capricieuse à : *C'était un grand homme blond, fort bien fait, qui* CAPRICA *le roi au point que rien ne peut l'en défendre* (St.-Simon). (Vieux et peu usité.) — On trouve aussi CAPRICIER, qui se l'est pas davantage.

— *Se capricer*, S'engouer, s'obstiner par caprice. Même remarque.

CAPRICIEUSEMENT adv. Avec caprice, par caprice. Il une façon bizarre et très variée : *Collines* CAPRICIEUSEMENT *dentelées.* (X. Marmier.)

CAPRICIEUX (*si-eû*), **EUSE** adj. Qui agit par caprice, d'une façon bizarre et irrégulière : *Enfants* CAPRICIEUX. *Femmes* CAPRICIEUSES. Bizarre, irrégulier, en parlant de l'âme ou des passions : *Humeur* CAPRICIEUSE. *Le courage des femmes est* CAPRICIEUX. [illegible] étranges et diverses : *La langue française est plus capricieusement* CAPRICIEUSE *sur les mots* [illegible]
— Bizarre et variée : *Le mouvement* CAPRICIEUX *des flots. Le sort* CAPRICIEUX.

— Substantif. Personne capricieuse : LES CAPRICIEUX *sont malheureux et rendent malheureux leur entourage.*

CAPRICORNE (du lat. *capra*, chèvre, et *cornu*, corne) n. m. Nom vulgaire des antilopes asiatiques [illegible] *saxatilis* (V. ce mot). Nom vulgaire des coléoptères longicornes en général, et des *cerambyx* en particulier (V. ce mot, et CERAMBYCIDÉS). Le grand capricorne est le *cerambyx héros*; le petit capricorne musqué est l'*aromia moschata*.

Capricorne vrai.

CAPRICORNE (même étymol. qu'à l'art. précéd.), n. m. Myth. gr. Monstre moitié chèvre, moitié poisson, qui était consacré à Pan. Il fut transporté au ciel par Zeus, et devint la constellation australe du Capricorne, dont l'apparition annonce l'hiver. Suivant la tradition la plus répandue, les dieux célébraient un banquet au bord du Nil, quand Typhon apparut subitement; tous les convives s'enfuirent de peur, et se cachèrent sous diverses formes. Pan se jeta dans le Nil jusqu'à mi-corps, poisson en dessous, chèvre en dessus. Pour conserver ce souvenir, Zeus plaça au ciel le monstre. Suivant d'autres traditions, Capricorne était soit la chèvre Amalthée, nourrice de Zeus; soit un fils d'Égipan, élevé avec Zeus sur le mont Ida; soit le dieu Pan lui-même, changé en monstre pour combattre les Titans.

CAPRICORNE (même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. m. Constellation zodiacale que l'on figure sur les sphères par un bouc ou un monstre à cornes de bouc. Il signe du zodiaque dans lequel le soleil entre au solstice d'hiver, et qui coïncidait avec la constellation du même nom,

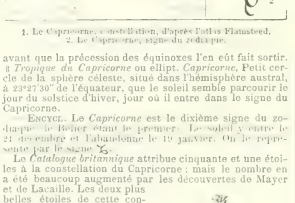

1. Le Capricorne, constellation, d'après l'atlas Flamsteed.
2. Le Capricorne, signe du zodiaque.

avant que la précession des équinoxes l'en eût fait sortir. Il *Tropique du Capricorne* ou ellipt. *Capricorne*. Petit cercle de la sphère céleste, situé dans l'hémisphère austral, à 23°27'30" de l'équateur, que le soleil semble parcourir le jour du solstice d'hiver, jour où il entre dans le signe du Capricorne.

— ENCYCL. Le *Capricorne* est le dixième signe du zodiaque; le Bélier étant le premier. Le soleil y entre le 21 décembre et l'abandonne le 19 janvier. On le représente par le signe ♑.

Le *Dictionnaire encyclopédique* attribue cinquante et une étoiles à la constellation du Capricorne : mais le nombre en a été beaucoup augmenté par les découvertes de Mayer et de Lacaille. Les deux plus belles étoiles de cette constellation sont *Gedi* et *Dabih*, ne sont pas simples.

CAPRIER (*pri-é*) n. m. Genre de capparidacées dont il constitue le type, et dont le nom scientifique est *capparis*, renfermant des arbres ou arbrisseaux parfois grimpants, inermes ou épineux, et dont on a décrit cent vingt-cinq espèces environ. Ce sont des plantes des pays chauds.

— ENCYCL. Les boutons du câprier épineux (*capparis spinosa*), confits dans le vinaigre, sont considérés comme un condiment excitant et digestif. D'autres espèces sont utilisées de la même manière. Une espèce des Antilles (*capparis cynophallophora*) est vésicante, emménagogue et diurétique.

Câprier.

CAPRIERE n. f. Agric. Champ planté de câpriers.

— Econ. dom. Boîte ou pot à conserver les câpres.

CAPRIFICATION (*sion* — du lat. *caprificus*, figuier sauvage; n. f. Opération qui consiste à placer des fruits de figuier sauvage sur les figuiers cultivés, pour favoriser la fructification de ces derniers : *La* CAPRIFICATION, *fort controversée, est considérée par quelques botanistes comme absolument inutile.* (C. d'Orbigny.)

— ENCYCL. La *caprification* s'est surtout pratiquée, plutôt qu'elle ne se pratique, en Grèce, à Malte, en Portugal. Son utilité est depuis longtemps mise en doute. Quoi qu'il en soit, l'insecte hyménoptère qui se trouve sur le fruit du caprifiguier perce celui du figuier cultivé, afin d'y déposer ses œufs, et en même temps il répand dans le réceptacle, sur les fleurs femelles, le pollen des fleurs mâles : on sait, en effet, que la figue est un réceptacle creux qui renferme les fleurs et qui devient charnu à la maturité.

La caprification hâterait considérablement la maturité. Sans doute, il se passe un phénomène analogue à celui qui se produit dans les fruits piqués ou mordus par les insectes, et qui, par cela même, mûrissent plus vite; mais on arrive au même résultat, soit en cernant l'œil de la figue, comme le font les Egyptiens, soit en la piquant le fruit avec une aiguille enduite d'huile, soit, enfin, en déposant sur l'œil une simple goutte d'huile, à l'aide d'un brin de paille : très, ce dernier procédé, très ancien, est encore usité dans une partie de la Provence.

CAPRIFICAL, ALE, AUX adj. m. Antiq. gr. Se disait d'un jour consacré à Hephaïstos, pendant lequel les Athéniens lui offraient des pièces de monnaie : *Jour* CAPRIFICAL. *Fête* CAPRIFICALE.

CAPRIFIGUIER (*ghi-é* — du lat. *caprificus*; de *capra*, chèvre, et *ficus*, figuier) n. m. Nom du figuier sauvage.

CAPRIFOLIACÉES (du lat. *caprifolium*, chèvrefeuille) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre chèvrefeuille. — *Une* CAPRIFOLIACÉE.

— ENCYCL. La famille des *caprifoliacées* renferme des herbes et des arbrisseaux, quelquefois grimpants, à feuilles opposées. Le fruit est charnu et renferme une ou plusieurs graines. Cette famille se divise en deux séries :

1° *Lonicérées*, à corolle tubuleuse, souvent irrégulière et à style simple. Genres : chèvrefeuille, symphorine, leicestérie, diervillée, triostée, abélie, linnée;

2° *Sambucées*, à corolle régulière, à trois stigmates sessilles. Genres : sureau et viorne.

Les caprifoliacées habitent pour la plupart les régions tempérées et froides des deux mondes. Elles renferment un principe astringent, répandu surtout dans les feuilles, et un autre plus abondant et plus actif, qui leur communique des propriétés purgatives. Les fleurs sont généralement odorantes et médicinales. Les fleurs des espèces de cette famille sont répandues dans les jardins d'agrément.

CAPRIMULGIDÉS (de *caprimulgus*, n. lat. des engoulevents) n. m. pl. Famille de passereaux fissirostres, renfermant les engoulevents et autres formes insectivores, crépusculaires, à plumage mêlé, à bec démesurément fendu. (Les caprimulgidés comptent des représentants sur tout le globe, et des débris fossiles ont été trouvés dans les cavernes quaternaires.) Genres principaux : *engoulevent, hydropsalis, steatornis, nyctidromus, scotornis, batrachostomus, podargus*, etc. *Un* CAPRIMULGIDÉ.

CAPRIMULGUS (*gusss* — du lat. *capra*, chèvre, et *mulgere*, traire) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre engoulevent.

CAPRIN, INE lat. *caprinus*, de chèvre; adj. Qui se rapporte aux chèvres : *Races* CAPRINES.

CAPRINE ou **CAPRINA** (du lat. *capra*, chèvre, parce que ses coquilles ont la forme de cornes de chèvre) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, appartenant à la famille des *caprinidés*, renfermant des coquilles à valve droite, très petite, conique, et à valve gauche, très grande, enroulée en spirale; fossiles dans le crétacé.

CAPRINE (du lat. *capra*, chèvre) n. f. Substance particulière, trouvée dans le beurre de chèvre.

CAPRININÉS (rad. *caprine*) n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches de la famille des chamidés, fossiles dans le crétacé, et dont les genres principaux sont *caprine* et *caprotine*. — *Un* CAPRININÉ.

CAPRINO ou **CAPRINO Veronese**, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), près du lac de Garde; 5.920 hab. — Pop. du district du même nom : 13.300 hab.

CAPRINO Bergamasco, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), près de l'Adda; 1.700 hab. Récolte et filatures de soie.

CAPRINOL n. f. Acétone obtenue en distillant la caprate de calcium. Syn. DINONYLACÉTONE.

CAPRIOLE (du lat. *capra*, chèvre) n. f. Bot. Syn. de CYNOSURE.

CAPRIPÈDE (du lat. *capra*, chèvre, et *pes, pedis*, pied) adj. Qui a des pieds de chèvre : *Les satyres, les faunes, etc., sont* CAPRIPÈDES.

CAPRIQUE adj. Chim. Syn. de DÉCYLIQUE.

CAPRISANT (*zan* — **ANTE** adj. Méd. Syn. de CAPRICANT, ANTE. Vieux.

CAPRISQUE (*prissk*) n. m. Spécifique d'un poisson du genre baliste, *balistes capriscus*. V. BALISTE.

CAPRIVI DE CAPRERA DE MONTECUCULI (Georges-Léon, comte), homme d'État allemand, né à Berlin en 1831, mort à Skyren, près Francfort-sur-l'Oder, en 1899. Il fit la campagne contre l'Autriche en 1866, avec le grade de major, obtint le commandement d'un régiment de cuirassiers, puis de brigade, et, après la guerre, il fut chargé d'une mission en Autriche de la guerre. En 1883, il fut nommé secrétaire d'État du bureau de la marine et chef de l'amirauté. Il fit, en 1888, une première tournée de tournées d'organisation; mais, en 1888, l'amirauté ayant été séparée de son ressort, il donna sa démission et, fut nommé au commandement du 10e corps. Sans transition, il fut, en 1890, appelé à succéder au prince de Bismarck comme chancelier de l'empire allemand. Sous l'inspiration de l'empereur Guillaume II, une vaste expérience politique fut tentée par le nouveau chancelier : il s'agissait d'adoucir le régime intérieur de l'empire et de neutraliser les tendances socialistes du prolétariat allemand, en prenant en mains la défense de ses intérêts économiques. L'expérience n'ayant pas répondu aux vues de l'empereur, il n'hésita pas à sacrifier celui qui lui avait servi d'instrument pour la faire, et, en 1894, Caprivi fut remplacé par le prince de Hohenlohe, comme chancelier, et rentra dans la vie privée.

CAPROATE (du lat. *capra*, chèvre) n. m. Sel produit par la combinaison de l'acide caproique avec une base.

CAPROÈNE n. m. Chim. Syn. de HEXYLÈNE.

CAPROÏNE (du lat. *capra*, chèvre), n. f. Corps gras trouvé dans le beurre de chèvre.

CAPROÏQUE (*proïk'*) (rad. *caprinus*), adj. Se dit des acides d'un acide particulier, extrait des beurres de la chèvre et de la vache.

Encycl. Les acides *caproïques*, de formule générale $C^{n}H^{2n}O^{2}$, représentent le sixième terme de la série des acides gras saturés ; la théorie permet de prévoir huit isomères. Parmi les plus connus : l'acide normal ou *butylacétique* (CH^{3}-CH^{2})^{3}-COOH, trouvé dans les produits supérieures de la distillation des bois, dans la fermentation de plusieurs matières grasses, eaux de desuintage, se prépare synthétiquement par hydratation du cyanure d'amyle, cyanure liquide bouillant, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, d'odeur désagréable, bouillant à 148°. Son ether oxydique existe dans l'essence de beurre.

Formé par acide caproïque découvert par Chevreul en 1818 par l'action de l'*hydrate potassique*

(CH^{3}-CH^{2}-CH^{2})^{2}-COH],

confondu longtemps avec l'acide précédent. Extrait de l'huile de coco et du beurre dans lesquels il est contenu à l'état libre ou à l'état de *caproïne*, combinaison avec la glycérine. L'huile tourant le meilleur rendement, saponifiée avec la soude, le savon obtenu est distillé en présence d'acide sulfurique. Il passe un mélange d'acides caproïque et caprylique, que l'on sépare ensuite par cristallisation de leurs sels de baryum, du sel purifié, l'acide est mis en liberté par une quantité calculée d'acide sulfurique étendu. D'autres isomères ont été extraits de l'huile de resine, ou préparés par oxydation de l'essence de camomille romaine ; ces acides monobasiques forment des sels, les *caproates*. La serie caproïque se complète par une acetone, le *caproïne*, ses alcools et des aldéhydes ratta-ches aux composés *hexylques* et des *oxyacides*, à la fois alcool et acide, plus connus par leur propriété de former par deshydratation des *caprolactones*.

CAPROLACTONE (de *caproïque*, et *lactone*), n. f. Les acides caproïques du type (CH^{3}-CH^{2}-CH^{2})-$CHOH$-CH^{2}-COOH peuvent, entre l'hydroxyle OH, caractéristique de la fonction alcool et l'hydrogène du groupe COH, caractéristique de la fonction acide, s'éliminent, en conservant les deux groupes deux atomes de carbone, perdre une molécule d'eau ou, un atome d'oxygène restant alors les deux residus :

$$CH^{3}-CH_{2}CH_{2}-C-O$$
$$\diagdown\!\!\!

cuivre rouge, au moyen de l'*embouteroge*. Les premières capsules furent destinées aux fusils de chasse. Elles étaient simplement striées à l'extérieur, ce qui les empêchait de glisser entre les doigts, et leur permettait de se fendre sans éclater, lors de l'explosion. On voulut que les capsules destinées aux fusils de guerre fussent d'un maniement plus commode encore, d'où l'adoption, pour ces capsules, d'un rebord présentant son pourtour des fentes supprimant tout danger d'éclatement.

On confectionna les premières amorces détonantes au moyen d'un mélange de poudre et de chlorate de potasse; puis avec un fulminate d'argent. Enfin, le fulminate de mercure fut définitivement adopté pour préparer la poudre fulminante placée au fond des capsules sous forme d'une pastille. Ces pastilles sont déposées et comprimées mécaniquement au fond des capsules, puis recouvertes d'une couche de vernis.

L'adoption des armes à chargement par la culasse et à prima complétement, dans le fusil à aiguille prussien, l'emploi de la capsule; la pastille de fulminate se trouvait directement jointe à la cartouche; la capsule fut maintenue dans la cartouche du chassepot, mais sous une autre forme. Placée à la base de l'étui contenant la charge, c'est le fond de la capsule qui faisait face à la poudre. Ainsi ce fond fut-il percé de deux trous ou *évents*, pour livrer passage aux jets de flamme produits par la détonation de l'amorce fulminante.

Mais l'adoption des cartouches à douille métallique amena, pour la capsule, une disposition nouvelle: c'est au fond même de la douille que furent pratiqués des évents analogues à ceux de la capsule du chassepot. Entre ces deux évents, le fond de la douille présente à son centre un renflement appelé *enclume*, qui vient coiffer la capsule, aplatie et sans rebords, laquelle, au moment de la détonation, s'évase contre les évents qu'elle recouvre, contribuant à compléter l'obturation vers l'arrière.

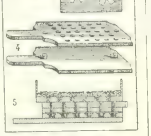

1. Bande de cuivre dans laquelle on découpe les capsules. 2. Capsule pour fusil de chasse; 3. Capsule pour fusil de chasse à percussion centrale. 4. Main de chargement. 5. Trèmie de chargement

Quelle que soit leur forme, les capsules sont fabriquées par emboutissage mécanique, au moyen de rondelles ou étoiles, suivant les cas, découpées à l'emporte-pièce dans des bandes de cuivre rouge laminé, puis recuit. La capsule est, du même coup, découpée et embouties par l'action d'un poinçon qui l'enfonce dans une matrice. Puis, après l'opération du décapage, qui a pour but de faire disparaître toutes les matières grasses, les capsules sont chargées au moyen de machines spéciales, disposées de manière à doser exactement l'amorce.

On désigne encore sous le nom de « capsule » des engins spéciaux, servant à amorcer les cartouches de dynamite, et qui se composent d'un petit tube en cuivre rouge renfermant un tube intérieur de laiton, dont le fond est percé d'un trou par où s'échappe le jet de flamme produit par la détonation.

CAPSULER v. n. Rater, ne brûler que l'amorce, en parlant des armes à percussion.

— v. a. Revêtir d'une capsule le goulot d'une bouteille.

CAPSULERIE (ri) n. f. Fabrication de capsules pour armes à feu; lieu où se fait cette fabrication.

— Encycl. Art milit. Armes à percussion fulminant adoptées pour l'armée française, en 1840, un établissement fut créé à Montreuil-sous-Bois, près de Vincennes, où se fabriquèrent les capsules, ainsi que les étoupilles fulminantes, adoptées quelques années plus tard par l'artillerie. Mais cet établissement, dont une annexe avait été organisée à Paris en 1866, a été supprimé en 1871. Depuis lors, la fabrication des capsules, étoupilles et autres artifices, a été centralisée à l'école de pyrotechnie de Bourges.

CAPSULIER (li-é), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication des capsules.

CAPSULIFÈRE (de *capsule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui a des fruits en capsules.

CAPSULITE n. f. Epaississement de la capsule du cristallin.

CAPSUS (*psuss*) ou **CAPSE** (du gr. *kapsos*, capsule) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des *capsidés*, renfermant de petites punaises à longues pattes, de formes élégantes, de couleurs variées, vivant sur les fleurs. Les très nombreuses espèces de ce genre sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; une des plus communes, en France, est le *capsus equilibris*, noir et rouge.

CAPTA ou **CAPITA**, surnom d'origine incertaine donné à Minerve. *Vincere Capta* signifie, à Rome, un petit temple sur le Coelius, et l'on y sacrifiait le 19 mars, premier jour des quinquatries, fêtes d'une durée de cinq jours en l'honneur de Minerve.

CAPTAGE (*pitaj*) n. m. Action de capter, c'est-à-dire de réunir dans un aqueduc à cuvette étanche, mais dont la voûte est percée d'un grand nombre de barbacanes, les eaux de source ou de cours d'eau, afin de les utiliser pour l'alimentation en eaux potables d'une ville.

CAPTAL (en languedocien *captau*, en lat. *capitalis*) n. m. Mot qui fut en usage en Gascogne et qui signifie exactement « seigneur ». On ne trouve quelque chose de plus complet que pour le captal de Buch et le captal de la Tresse (Gironde). Le captal de Buch fut héréditaire dans la famille de Grilly, et non *Grailly* (famille d'origine suisse). Le captal de Buch, Jean de Grilly, donna à ce titre un grand éclat durant la guerre de Cent ans.

CAPTALAT (*la*) n. m. Territoire ou juridiction d'un captal.

CAPTAL de Buch (le). Hist. V. Grilly.

CAPTALE n. f. Titre donné aux femmes qui héritaient de la dignité de captal.

CAPTATEUR, TRICE (lat. *captator, triz*, même sens; n. Dr. Personne qui use de captation: *C'est une spoliatrice, une captatrice de successions*. (Balz.)

CAPTATION (*pta-si-on* — lat. *captatio*; de *captare*, supin *captatum*, capter) n. f. Action de s'emparer habilement de l'esprit d'une personne, afin d'obtenir d'elle une libéralité entre vifs ou testamentaire. Emploi de moyens artificieux, dans l'intention d'arracher une faveur à quelqu'un: *User de* CAPTATION.

— Encycl. Dr. anc. Les *captatores* d'héritages étaient fréquemment chez les Romains; les poètes et les historiens en ont donné des témoignages multiples. Le droit romain ne voyait dans la captation une cause de nullité qu'autant qu'elle portait un caractère de manœuvres frauduleuses. Dans l'ancienne France, la même doctrine paraît avoir eu cours; cependant, l'ordonnance de 1735 avait fait de la captation et de la suggestion des causes de nullité, alors même qu'elles étaient employées sans fraude.

— Dr. act. Le Code civil ne parle pas de la *captation*; mais, comme dans l'article 901 il met pour conditions de la validité du testament la santé d'esprit du testateur, toute manœuvre de nature à vicier sa volonté est par cela même proscrite. La simple captation, c'est-à-dire les soins assidus et les témoignages d'attachement, n'entraînent pas par eux-mêmes la nullité du testament; il en est de même de la suggestion, c'est-à-dire des moyens de persuasion mis en usage pour déterminer une personne à faire la libéralité. Mais la captation et la suggestion autorisent à demander la nullité du testament, quand elles ont été empreintes de dol. La captation et la suggestion frauduleuse ne se présument pas: la preuve doit en être faite par l'héritier qui se prétend lésé.

CAPTATOIRE (*to-ar*) adj. Qui a pour but la captation: entaché de captation. *Moyens* CAPTATOIRES.

CAPTER (du lat. *captare*) v. a. Gagner par des moyens artificieux. CAPTER *un testament, une donation*. Circonvenir, amener à ses fins par des moyens artificieux: CAPTER *un vieillard crédule*. (Balzac.)

— Par ext. S'attirer, gagner en s'efforçant de plaire: CAPTER *l'attention de l'auditoire, la confiance de quelqu'un*.

— En T. de techn., Intercepter, au moyen de tranchées, des sources, des eaux d'une ou de plusieurs sources.

CAPTEUR (lat. *captor*, celui qui a pris; de *capere*, supin *captum*, prendre) adj. m. Qui a pris un navire, qui a fait une capture: *Le vaisseau* CAPTEUR.

— n. m.: CAPTEUR *du navire qui le prit*.

CAPTIER (François-Etienne), statuaire et peintre français, né à Buxy (Saône-et-Loire) en 1842, mort à Paris en 1902. Ses œuvres sont empreintes d'une rare énergie. La virilité de la forme, de la pose, de l'expression, distinguent à un haut degré *Adam et Eve*, groupe; *Timon le Misanthrope*; le *Dernier Refuge*, scène du déluge, groupe colossal. Comme peintre, il a signé des portraits.

CAPTIEUSEMENT (*psi-eû*) adv. D'une façon captieuse.

CAPTIEUSETÉ (*psi-eû*) n. f. Qualité de ce qui est captieux.

CAPTIEUX (*psi-eû*), **EUSE** (lat. *captiosus*; de *capere*, supin *captum*, prendre) adj. Propre à tromper ou à séduire, par une apparence de raison: *Argument* CAPTIEUX. *Questions* CAPTIEUSES.

— En parlant des personnes, Habile à tromper par des raisons spécieuses: *A l'esprit* CAPTIEUX.

— Syn. Se dit d'une race d'araignées: *L'alios* CAPTIEUX *habite dans les bois et se cache dans les troncs pourris*.

— Syn. **Captieux, insidieux**. Ce qui est captieux séduit par de fausses apparences et semble insensiblement la personne séduite à faire de sa propre volonté ce que désire le trompeur. Ce qui est *insidieux* cache un piège, conduit la victime à sa perte sans qu'elle s'en aperçoive. Ils emploient le sot surtout des discours, des raisonnements, des flatteries ou de ceux qui en font usage pour tromper; *insidieux* s'applique à tout ce qui manque de franchise et de loyauté. Enfin, *captieux* se prend encore quelquefois dans un sens qui se rapproche d'*équivoque*; on écrit *captieux* peut être celui sur le vrai sens duquel il est facile de se tromper.

CAPTIEUX, ch.-l. de canton de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Bazas, dans les Grandes-Landes, sur la Gouneyre, affluent du Ciron; 1.534 hab. Exploitation des divers produits du pin maritime; minerais de fer. — Le canton a 6 comm. et 3.514 hab.

CAPTIF, IVE (lat. *captivus*; de *capere*, supin *captum*, prendre) adj. Fait esclave ou prisonnier par l'ennemi: *Louis IX* CAPTIF *inspira de l'estime à ses vainqueurs*. Incarcéré, enfermé, privé de liberté: *L'influence du climat agit avec bien plus de force sur des êtres* CAPTIFS *que sur des êtres libres*. (Buff.)

— Par ext. Asservi, dépendant: *Babylone devint* CAPTIVE *des Mèdes*. (Bossuet.)

— Poetic. Contraint, gêné, retenu dans ses mouvements: *La mer* CAPTIVE *sous ses digues*. (Fléch.)

— Fig. Qui ne peut se produire, se manifester: *Ne retenons plus la vérité* CAPTIVE. (Rén.) Qui est retenu dans l'impuissance, dans une sorte d'esclavage moral: *L'âme devenue* CAPTIVE *du plaisir devient en même temps ennemie de la raison*. (Boss.) Séduit, sous le charme: *Tenir* CAPTIVE *l'attention*.

— *Ballon captif*, Aérostat retenu par un câble à la terre ferme.

— n. Prisonnier, personne captive: *A Rome, les* CAPTIFS *suivaient le char du triomphateur*.

— Personne tenue dans l'assujettissement, dans une sorte d'esclavage moral: *Les jolies femmes traînent après elles une troupe de* CAPTIFS.

— *Hédyphon des captifs*. Hist. ecclés. Œuvre pieuse qui motiva la fondation de deux ordres religieux: celui des mathurins, et celui de la Merci. V. MATHURIN, et MERCI.

— Encycl. Le premier soin de celui qui avait remporté la victoire fut souvent d'égorger son ennemi; d'autres fois, les *captifs*, au lieu de recevoir la mort, devenaient esclaves; les captives allaient dormir dans la couche des vainqueurs et filer la laine dans leur palais; ainsi en usaient les Grecs.

A Rome, les captifs les plus considérables apparaissaient dans la pompe du triomphe; ils étaient nus jusqu'à la ceinture et avaient les mains liées derrière le dos. S'ils étaient morts, on apportait leurs images dans cette posture.

Les barbares qui envahirent l'empire romain montrèrent plus d'humanité. Les captifs faits par eux devenaient esclaves et étaient traités avec douceur. Quand ils s'enfuyaient d'un pays, ils se contentaient de s'en partager les terres et de réduire les habitants à l'état de serfs, état bien moins dur que l'esclavage romain. Au moyen âge, on vit naître un sentiment nouveau: l'esprit chevaleresque vint tempérer l'abus de la force. Le vaincu appartenait à son vainqueur, avec ses armes et son cheval, mais il pouvait se racheter, et, sur sa parole de chevalier, on lui donnait la permission d'aller lui-même chercher sa rançon, sauf à revenir s'il ne pouvait trouver la somme suffisante. Cet usage de faire payer une rançon aux captifs disparut de plus en plus. Mais il exista longtemps encore une autre espèce de captifs: la Méditerranée était devenue un vaste champ de piraterie et de brigandage; Constantinople, Alger et les autres villes du littoral africain étaient pleines de chrétiens réduits en esclavage. Cet usage datait des croisades, où tous ceux qui n'avaient pu payer leur rançon étaient restés esclaves des musulmans; depuis, la piraterie avait approvisionné les marchés que l'absence de guerres laissait vides, et la traite des chrétiens se faisait comme s'est fait plus tard celle des nègres. Le nombre des captifs faits par les pirates barbaresques devint si grand, que des ordres religieux se fondèrent exprès pour leur rachat: en Espagne, l'ordre de la Merci et, en Provence, celui des trinitaires. Ces religieux recueillaient les dons faits par les mains charitables; ils consacraient même à ces objet une partie de leurs revenus, puis allaient braver des périls de toute espèce pour ramener un certain nombre de captifs délivrés par leurs soins. V. ESCLAVAGE, PRISONNIER.

— Syn. **Captif, esclave, prisonnier**. Le *captif* est proprement celui qui est pris et retenu; le *prisonnier*, celui qui est enfermé dans une prison; l'*esclave*, celui qui ne s'appartient plus, qui est devenu la propriété d'un maître. Mais *captif* ne se dit plus guère que des chrétiens tombés entre les mains des infidèles, et *prisonnier* désigne des soldats qui se sont laissé prendre par l'ennemi, lors même qu'ils ne sont pas renfermés; seulement, il les désigne substantivement, c'est-à-dire qu'on ne leur donne, et, si l'on voulait peindre leur état, on pourrait dire que les *prisonniers* sont retenus *captifs* plus ou moins longtemps. Au figuré, *esclave* désignerait une servitude absolue, une abnégation complète de toute volonté personnelle; *captif* marque seulement un attachement très fort.

— Anton. Libre.

Captifs (LES), comédie de Plaute. Le riche Etolien Hégion a deux fils, Tyndare et Philopolème. Tyndare, volé à l'âge de quatre ans, a été vendu comme esclave au père de Philocrate, d'Elide. La guerre ayant mis Philocrate et Hégion et l'Elide, Philopolème a été fait prisonnier, et, de son côté, Philocrate est acheté comme prisonnier de guerre, avec Tyndare son esclave, par Hégion qui veut délivrer son fils au moyen d'un échange. Grâce au dévouement de Tyndare, Philocrate s'évade, mais il ramène à Hégion son fils Philopolème. Enfin, en Tyndare le vieillard reconnaît son enfant. On remarquera qu'il n'y a pas de rôle de femme, pas de mouvement d'esclaves, ni de solat fanfaron. La verve amusante d'un parasite égaye seule la pièce, où les traits de mœurs romaines abondent. Chose rare chez Plaute, l'expression est d'une absolue chasteté.

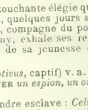
Un des Captifs de Michel-Ange.

Captifs (les), statues de Michel-Ange, au Louvre. Ce sont deux figures admirables d'expression et de style, qui inachevées; elles étaient destinées aux angles du tombeau de Jules II.

CAPTIVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui captive. (Se dit surtout au fig.): *Question* CAPTIVANTE. *Figure fine et* CAPTIVANTE.

Captive (LA JEUNE), poétique et touchante élégie qu'André Chénier écrivit sur la prison, quelques jours avant sa mort (1794). Cette jeune captive, compagne du poète à l'Abbaye, et qui s'est de Coigny, exhale ses regrets de quitter la vie dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté.

CAPTIVER (lat. *captivare*; de *captivus*, captif) v. a. Rendre captif, tenir prisonnier: CAPTIVER *un espion, un oiseau*. (Ce sens propre a vieilli.)

— Fig. Dompter, soumettre, rendre esclave: *Celui qui ne sait* CAPTIVER *ses pensées ne sera jamais savant*. (Ventura.) S'abusser, occuper entièrement: CAPTIVER *l'attention*. Séduire, charmer, gagner: CAPTIVER *les cœurs*.

— Absol.: *Simplicité, Vertu, Conversation qui* CAPTIVE.

Se captiver, v. pr. Se soumettre: *Qu'il est difficile à l'esprit humain de* SE CAPTIVER *entièrement sous l'obéissance!* (Boss.)

CAPTIVERIE (rî — du lat. *captivus*) n. f. Grand édifice dans lequel on renfermait les nègres esclaves, au Sénégal, avant de les expédier dans les colonies.

CAPTIVITÉ (lat. *captivitas*; de *capere*, supin *captum*, prendre) n. f. Etat de captif: *La* CAPTIVITÉ *des Juifs. Dans tous les animaux féroces en* CAPTIVITÉ, *les couleurs naturelles et primitives s'altèrent*.

— Par exager. Supplice, gêne pénible: *Il fait garder les enfants, mais non pas les tenir en* CAPTIVITÉ.

— Fig. Assujettissement, impuissance morale ou non: *L'âme délivrée de la* CAPTIVITÉ *des sens*. (Boss.)

— Encycl. Dr. rom. La *captivité* était, dans les idées romaines, une cause d'esclavage *jure gentium*. Elle supposait une guerre entre deux peuples, à la suite d'une déclaration régulière. Le soldat étranger fait prisonnier devenait esclave à Rome, et le Romain pris par l'ennemi était considéré comme esclave et *capite minutus*. Ce dernier, s'évadant échappait à l'ennemi, il était, en vertu de la fiction *postliminium*, considéré comme n'ayant jamais été esclave. S'il mourait chez l'ennemi, il était, en vertu de la loi Cornelia, réputé mort au moment où il avait été fait prisonnier.

— Anton. Liberté.

Captivité de Babylone. A la suite d'une révolte des Juifs, Nabuchodonosor le Grand marcha contre la Judée, s'empara de Jérusalem après un an de siège, et fit crever

les yeux au roi Sédécias, qui fut transféré à Babylone, ainsi que la plus grande partie de la nation juive. Des pierres sur les bords du fleuve Chobar, les Juifs maudissent ceux qui vainquirent et ne pouvaient oublier Jérusalem. Ces paroles sont venues jusqu'à nous dans un chant melancolique qui est un des chefs-d'œuvre de la poésie hébraïque :

« Assis au bord du fleuve de Babylone, nous avons pleuré en nous souvenant de Sion ;

« Nous avons suspendu nos harpes aux saules de la rive ;

« Et nos maîtres nous disaient : Chantez-nous quelques-uns des cantiques de Sion. »

« Comment chanterions-nous le cantique du Seigneur sur une terre étrangère ?

« Si je t'oublie jamais, ô Jérusalem ! que ma droite se dessèche...

« Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne conserve ton souvenir, si je ne me propose toujours Jérusalem comme le premier sujet de mon amour et de ma joie ! »

La conquête de Babylone par Cyrus mit fin à la captivité des Juifs, qui avait duré soixante-dix ans.

Ces plaintes touchantes, ou les allusions qu'on y fait, se trouvent dans la bouche de ceux que la défaite arrache à leur pays et transporte sur une terre étrangère.

Les catholiques romains ont désigné aussi quelquefois sous le nom de *Captivité de Babylone* le séjour des papes à Avignon, qui fut d'environ soixante-dix ans.

Captivite de Babylone (LA), ouvrage de Martin Luther, publié contre la cour de Rome, en 1520. Luther, logeant à Wittemberg, au moment où l'on apprenait que une bulle d'excommunication avait été lancée contre l'auteur, est capitale sous la tyrannie romaine, qui lui a pris son âme en lui ravissant la pure notion du sacrement. Rome a ravi le sacrement de la cène de trois manières : en retirant au peuple l'usage du calice, en promulguant le dogme de la transsubstantiation, en transformant en un sacrifice pour les vivants et les morts. Par ces affirmations et par ses conséquences, ce livre ébranlait l'autorité divine du prêtre. Il fut condamné par les théologiens de Paris, qui le comparèrent au Coran. Henri VIII le réfuta, en Angleterre. C'est à ce point que ont été prises les principales propositions condamnées par le concile de Trente.

CAPTURE (lat. *captura*; de *capere*, saisir, *captum*, prendre, n. f. Prise, saisie d'un bâtiment ennemi : *Jean Bart fit de nombreuses captures*. Bulin fait par les soldats en campagne. « Bulin en général : ce que l'on prend après l'avoir poursuivi : *La CAPTURE d'un gorgon coûte souvent des blessures de patrouille*.

Saisie opérée par la douane : *La douane fait journellement des CAPTURES*.

Par ext. Objet capturé : CAPTURE *qui vaut vingt mille francs*. *Dîner de ses CAPTURES*.

Fig. et fam. Personne que l'on gagne, que l'on s'attache, d'une façon quelconque.

Arrestation d'un individu poursuivi par ordre de la justice : *La police ne fait pas sans danger des CAPTURES*.

Techn. Action de se rendre maître d'une force de vapeur survenue à une machine, ou d'un gaz quelconque qui tend à s'échapper subrepticement.

— Droit maritime. La *capture* en temps de guerre a lieu, soit de vive force, soit que le bâtiment capturé se rende en amenant son pavillon. La capture doit être rendue effective par une prise de possession militaire. En ce qui concerne les bâtiments de commerce, la capture a été abolie par le traité de 1856, sauf pour l'Amérique, l'Espagne et le Mexique ; les prises ne peuvent donc être faites que par des navires de guerre, ou armés en guerre, nullement des corsaires. Les prises qui jugé de la valeur de la capture et en déclare, ou non, la validité. Les Etats-unis, par des traités, répudie la pratique générale, et, en 1875, l'Institut de droit international, à Zurich, a émis un vœu en faveur de la suppression du droit de capture. Le droit international coutumier exempte du droit de prise les bateaux destinés à la pêche côtière, les bateaux-navigants, ceux qui servent à des missions scientifiques, les navires hôpitaux et les navires parlementaires.

CAPTURER v. a. Faire la capture de : CAPTURER *un navire, un voleur, une carpe*.

Particulièrement. Prendre à la chasse ou à la pêche ; CAPTURER *un ours, une baleine*.

Fig. et fam. Faire l'acquisition de, se procurer.

CAPTUREUR adj. Syn. de CAPTEUR.

CAPUANA (Luigi), écrivain italien, né à Mineo (Catane), en 1839. Il débuta dans la carrière littéraire par un grand poème en trois chants sur Galilée. Venu à Florence en 1864, il y rédigea la critique théâtrale du journal « la Nazione » et enseigna surtout à ses compatriotes la supériorité de l'art dramatique français sur l'art dramatique italien. En 1872, il collabora à Milan, au « Corriere della sera », où il publia une série d'articles sous le titre générale de *Drames de femmes*. Ses autres œuvres sont : *Un tuteur et quelques contes*, 1881 ; *Etudes sur la littérature contemporaine* (1882) ; *Il etait une fois*... 1882 ; *Jeunes Roses et Vieux Bois*, *Spiritisme* (1882) ; *Un homme* (1883) ; *le Roman de Fera* (1883).

CAPUCE (de l'ital. *capuccio*; de *cappa*, chape, n. m. Capuchon, ajusté à l'usage de certains moines.

Par ext. Coiffure quelconque en forme de capuchon.

Art. Partie supérieure de certaines gardes de sabre, ou rapière.

Hist. Ancien *Ecores du capuce*, Religieux de la réforme de Saint-Bernard, établis en Espagne, et ainsi nommés de leur costume, qui ressemblait à un capuchon.

CAPUCHE (lat. *cap*, tête) n. f. Capuchon, ou chaperon, de toile ou de laine, qui peut se rabattre sur le dos ou en arrière.

Synonyme de capuchon. Se faire manger.

Par ext. Objet en forme de capuchon : *Bouquet de violettes en a fait une CAPUCHE*.

Ouverture de forge-lanterne, pour réfléchir la lumière.

Capuchon de pape. Couverture en cuivre, que les ouvriers de la campagne mettent sur leur pipe, par crainte, lorsqu'ils fument en travaillant dans les grands champs.

Capuchon de chaudière (archéol.).

— Archéol. *Capuchon de mailles*. Tissu de mailles de fer qui couvrait la tête et le cou. On portait une calotte de fer sur ce tissu, ou plusieurs en [illegible].

— Bot. *Capuchon de Vénus*. Nom vulgaire de l'aconit napel. Espèce de [illegible] courbe, qui on remarque [illegible] lamant, les étamines des [illegible].

— Ch. de f. Plaque circulaire métallique oscillant autour d'un axe horizontal, et qui a été longtemps employée sur les cheminées des locomotives. Cette plaque, remplacée aujourd'hui par le cendrier fermé, servait à empêcher tout tirage dans la cheminée.

— Embryol. *Capuchon caudal*, *Capuchon céphalique*, Replis de l'amnios, qui entourent les extrémités céphalique et caudale de l'embryon, lorsque celui-ci s'incurve en s'enfonçant dans le vitellus dont le sépare, sauf au niveau de l'ombilic, la gouttière intestinale. V. cet mots.

— Techniq. Sorte de disque mobile, recouvrant le haut d'une cheminée et que l'on peut relever pour supprimer le tirage. « Garniture en tôle, de forme conique, qu'on met au-dessus des bouts de cheminée, pour empêcher la pluie, le vent de s'y engouffrer.

— Hist. Nom que l'on donnait aux membres d'une association fondée en 1181 par un charpentier du nom de Durand, pour la répression des brigandages exercés dans l'Auvergne et le Velay par des routiers appelés *routiers*. (Après avoir contribué longtemps au maintien de l'ordre, les capuchons, abandonnés par les chevaliers, se joignirent aux pourfendeurs et finirent par disparaître.)

— Mar. Voile de sac en toile, dont on couvre le bout des gros dormants.

Capuchon (GUERRE DU). On désigne sous ce nom la grande querelle qui, à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, agita l'ordre des franciscains, et le divisa en deux fractions ennemies : les *spirituels*, qui voulaient rester strictement fidèles au vœu de pauvreté, sans prendre aucun souci du lendemain, et les *conventuels*, qui admettaient que l'ordre pouvait posséder des biens et en jouir, pourvu que chaque frère conservât la pauvreté. Ils soutint les conventuels, et se trouva même parfois obligé de sévir contre les spirituels, ce qui amena des troubles en Provence, en Italie et en Sicile, où ceux-ci étaient nombreux. Comme les deux partis se distinguaient par le capuchon, plus ample chez les conventuels et réduit au minimum chez les spirituels, cette agitation reçut le nom de « guerre du Capuchon ».

CAPUCHONNÉ (*cho-né*), **EE** adj. Qui porte le capuchon. (Inus.) « On dit ENCAPUCHONNÉ, EE.

— En T. de bot., Qui a la forme d'un capuchon : *Les pétales de l'aconite sont* CAPUCHONNÉS.

CAPUCHONNEMENT (*cho-ne-man*) n. m. Action de capuchonner une locomotive, un générateur, une cheminée.

CAPUCHONNER (*cho-ne*) v. n. Fermer l'orifice de la cheminée d'une locomotive, d'un générateur, d'une habitation, à l'aide du capuchon : On CAPUCHONNE *les locomotives de réserve pour éviter une grande consommation de combustible*.

CAPUCIÉ n. m. Hist. religi. V. CAPUTIÉ.

CAPUCIN (*sin* — ital. *cappuccino*; de *cappuccio*, capuce. On dit aussi autrefois *capuchin*, ce qui indique bien l'origine italienne) n. m. Religieux de l'une des fractions de l'ordre des frères mineurs, fondé par saint François d'Assise.

— Par deuge. Homme d'une dévotion exagérée. « Homme qui affecte quelque chose de reservé et de contraint, comme celui d'un capucin.

— Fam. *Capucin de carte*, Carte pliée et découpée de façon à pouvoir rester debout sur un des côtés, en imitant grossièrement la forme d'un capucin. « *Tomber comme des capucins de carte*, Tomber en grand'foule, les uns sur les autres, par allusion aux capucins de carte que les enfants disposent à la file, de façon qu'en renversant l'un, tous les autres tombent.

— Chass. Nom communément donné par les chasseurs au lièvre.

— Jardin. *Barbe-de-capucin*, Chicorée sauvage que l'on fait croître dans l'obscurité, pour la blanchir et l'étiolant, et qui se mange en salade.

— Ornith. Nom commun que les oiseleurs donnent à un petit oiseau originaire des îles Philippines, Moluques et de la Sonde, et qui appartient au genre *munia*.

— Phys. *Capucin hygromètre*, Nom familier donné à des hygromètres à cheveu ou à autres substances hygrométriques. (Ces hygromètres, masqués derrière une figure de capucin, font mouvoir le capuchon de façon à couvrir la tête du moine quand le temps est humide, et à la découvrir par un temps sec. V. HYGROMÈTRE, et HYGROSCOPE.

— Typogr. Morceau de carton-bouge en petit que fournit imprimeur, collé sur le tympan, pour retenir la feuille dont les dimensions dépassent ou n'atteignent pas certaines limites.

— Encycl. Hist. relig. Le nom de *capucins* fut donné à une fraction de l'ordre des frères-mineurs, appelés aussi « frères-mineurs, qui adoptait un capuce, ou capuchon, plus ample que le plus commun des autres membres de l'ordre. Le fondateur de Marche, dans le Bas-Limousin, de la réforme des observantins, qui reçoit, à la cure, dotion, d'une vision, de rétablir à la règle de saint François, fut le premier promoteur. Accueilli et encouragé par le pape Clément VII en 1526 ou 1528, Matthieu de Bassi se vit en bonne voie par [illegible] de Jean de Fossombrone, provincial des observantins, qui mourut peu en prison. Rendu à la liberté grâce à l'intervention de Catherine Cibo, duchesse de Camerino et nièce du pape, il s'adjoignit les deux frères Louis et Raphael de Fossombrone, et tous trois obtenaient du pape Clément VII un bref, daté de 1528, puis une bulle, daté 1528, qui leur permettait de porter leur nouvel habit et de demeurer dans des ermitages, mais les maintenant sous la juridiction des frères mineurs observantins. Cette sujetion fut, pour l'ordre naissant, la source de mille difficultés. Il eut à

Capucin.

[illegible] L. renferme plus de trente espèces, qui toutes, croissent dans les régions centrales de l'Amérique. La principale est la grande capucine (*tropaolum majus*), superbe plante grimpante, originaire du Pérou, où elle est vivace. En France, on la cultive comme plante annuelle dans les jardins. Ses tiges, qui s'élèvent à plusieurs mètres, portent de larges feuilles peltées, d'un vert glauque, et des fleurs d'une forme et d'une couleur caractéristiques. Toutes les parties de cette plante possèdent une saveur analogue à celle du cresson ou du cresson alénois. Ses fleurs servent à garnir la salade, et on confit au vinaigre, en guise de câpres, ses jeunes boutons et ses fruits verts. La capucine naine (*tropaolum minus*), plus petite que la précédente dans toutes ses parties, est encore assez répandue. Plusieurs espèces ont des rhizomes tubéreux; telle est, entre autres, la capucine tubéreuse (*tropaolum tuberosum*), qui a voulu donner comme un succédané de la pomme de terre, mais dont les tubercules ont une saveur peu agréable.

Capucine.

CAPUCINERIE (*si-ri-ér*) n. f. Fam. Etat de capucin.

CAPUCINIÈRE (*si-ni-ér*) n. f. Fam. Etat de capucin.

CAPUCINS (*ce-ra Romanum tonsure autour d'une* CAPUCINIÈRE *où il se pourrera quelqu'un de ces moines.* (Diderot.)

— Par anal. Maison habitée ou fréquentée par des personnes d'une dévotion exagérée.

CAPULE ou **CAPULUS** (*lass* — du bas lat. *capulus*, pommeau d'épée) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *capulidés*, renfermant des animaux marins à longs tentacules subulés, à coquille conique, en forme de petit bonnet pointu, ce qui a fait nommer ces mollusques aussi *pileopsis*. (Le capule, ou *pileopsis Hungaricus*, est assez commun sur les côtes de France.)

Capule.

CAPULE (du lat. *capulum*, même sens) n. f. Antiq. Cercueil. ‖ Manche droit d'un ustensile quelconque.

CAPULÉ, ÉE (du lat. *capula*, tasse) adj. Qui ressemble à une tasse. ‖ On dit aussi CAPULIFORME.

CAPULET (*lè* — diminu. gascon de *cape*) n. m. Sorte de capuchon de femme, en usage dans les Pyrénées.

Capulets et Montaigus. On ne sait rien de positif sur ces deux familles de Vérone, dont les querelles ont fourni à Shakspeare le décor des scènes de *Roméo et Juliette*. Toutefois, le vieux conteur de Milan, Masuccio, qui a donné, dans ses *Novelle*, la première ébauche de l'histoire des *Amants tragiques de Vérone* (1470), affirme que ces récits ont une base historique; la lutte des Capulets et des Montaigus se placerait donc dans la première moitié du XIVe siècle. La tradition, conservée par Masuccio, a été développée par Luigi da Porto (1535), puis par Bandello, et enfin par le poète anglais Arthur Brooke (1562), pour devenir, grâce au génie de Shakspeare, la merveilleuse légende que l'on sait.

CAPULHUAC, bourg du Mexique (Etat de Mexico), sur le rio Hondo de Lerma; 6.500 hab.

CAPULI n. m. Nom quechua [illegible] du Pérou, dont on lui conserve [illegible] le rattrachissante.

CAPULIDÉS (rad. *capule*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cténobranches, caractérisés par leur coquille en forme de bonnet conique et leur bouche très large. (Les capulidés sont répandus dans les mers chaudes et tempérées du globe. Genres principaux : *capule, hipponyx, crepidule, calyptrée, cruciblum, trochite, galère.* — Un CAPULIDÉ.

CAPULOÏDE (du lat. *capula*, tasse, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui est en forme de tasse.

CAPURE n. f. Genre de sapindacées, renfermant des arbustes ou des arbres de la Malaisie et de l'archipel Indien. Syn. de vouarouate.

CAPURRO, bourg [illegible] du Pérou, [illegible] hab. Récolte d'amandes.

CAPUS (Alfred), littérateur et [illegible] en 1858. Il suivit les cours de l'Ecole des mines, puis entra dans [illegible] quête narquois, spirituel, au goût d'observation aiguë, il a [illegible] l'Echo de Paris [illegible] au « Figaro », etc., nombre [illegible] tits dialogues pleins de malice [illegible]. Il a publié en volumes : *les Honnêtes femmes* [illegible] 1890 : *Pierrette* 1891 : *Mademoiselle* [illegible] *Amants d'aventure* 1893 : *Au Hasard*. Capus a [illegible] sentier parfois avec un vif succès, des pièces pleines de verve et d'esprit, d'une philosophie souriante et moyenne : *Brigaud et sa fille* (1899) ; *l'Innocent* (1896) ; *Rêve de* 1897 ; *la Veiller* ; *Folles* (1897) ; *Mariage bourgeois* (1898) ; *de la Vie* ; *la Petite Fonctionnaire* (1901) ; *les Deux coeurs* 1902.

CAPUS (Guillaume), voyageur et savant français du XIXe siècle, a accompagné le voyageur Bonvalot à son premier voyage dans l'Asie centrale et accompli tout le travail scientifique exigé dans cette expédition. Il a, depuis, étudié les pays du sud-est de l'Europe, et est reparti en 1879 pour l'Indo-Chine, afin d'y créer et diriger un service scientifique. On lui doit quelques ouvrages et des articles très intéressants, parmi lesquels il faut surtout citer : *A travers le royaume de Tamerlan* (1892) ; *A travers la Bosnie et l'Herzégovine* (1896).

CAPUT (*put'* — mot lat., signif. *tête*) n. m. Dr. rom. Ce mot a plusieurs sens. Il signifie : 1° l'être humain, abstraction faite de tous droits civils ou autres : *Servile caput nullum jus habet.* (L'esclave [la tête servile] n'a aucun droit); 2° l'unité sur laquelle pèse l'impôt foncier. (Par exemple, plusieurs propriétaires d'un bien indivis ne forment qu'un seul *caput*); 3° l'ensemble des droits qui constituaient la personnalité du citoyen romain. V. CAPITIS DEMINUTIO.

CAPUTIÉS ou **CAPUCIÉS** (*si-é*) n. m. pl. Membres d'une secte du XIIe siècle, ainsi dits à cause des capuchons blancs qu'ils portaient. ‖ Hérétiques anglais, de la fin du XIVe siècle. (Cétaient des partisans de Wiclef, qui refusaient d'ôter leur capuchon, même devant le saint sacrement.) — Un CAPUTIÉ ou CAPUCIÉ.

— ENCYCL. Au milieu des troubles du XIIe siècle, un bûcheron d'Auvergne, nommé Durand, prétendit, en 1186, que la Vierge lui était apparue et lui avait ordonné de former une association dont les membres porteraient des capuchons blancs au bord desquels pendraient, en guise de plomb, et jureraient de conserver entre eux une paix immuable et de *faire la guerre au monde de la paix*. Les *caputiés* se recrutèrent surtout dans la Bourgogne et le Berry. Les évêques et les seigneurs levèrent des troupes, et n'eurent pas de peine à en triompher.

CAPUT-MORTUUM (*put', tu-om'* — mots lat., signif. *tête morte*) n. m. invar. Chim. Résidu. (Vieux mot.)

— Fig. Restes, débris, unité sans valeur, en parlant des hommes ou des choses : *La classe des indigeots est une sorte de* CAPUT-MORTUUM.

CAPVERN, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 19 kil. de Bagnères-de-Bigorre, sur la lisière de vastes landes; 953 h. Ch. de f. Midi. Eaux thermales sulfatées calciques.

CAPVIRADE (*kap'* — du lat. *caput*, tête, et de *virer*) n. f. Nom donné aux extrémités d'un tonneau couché sur ses côtés et qu'on laboure perpendiculairement aux grands sillons.

CAPYS. Myth. gr. Héros troyen, fils d'Assaracos, et père d'Anchise (suivant Homère). — Troyen, compagnon d'Enée (suivant Virgile). A Troie, il conseilla de jeter à la mer le cheval de bois. Il fut le fondateur de Capoue.

CAQUAGE (*kaj'* — rad. *caque*) n. m. Préparation des harengs destinés à être salés et consistant dans l'enlèvement des ouïes. ‖ Action de mettre les harengs en caque. ‖ Action de mettre en tonneaux de la poudre ou du salpêtre.

CAQUE (*kak'* — de *caquer*) n. f. Baril pour les harengs salés ou fumés. ‖ Baril pour la poudre ou le salpêtre. ‖ Baril pour le suif fondu destiné à la fabrication des chandelles. ‖ Fourneau cylindrique sur lequel on fond la cire.

— Prov. et loc. prov. : **Serrés, pressés comme harengs en caque.** Très à l'étroit. ‖ **La caque sent toujours le hareng.** On se ressent toujours de ses anciennes habitudes ou de son ancien état. (Ne se dit qu'en mauv. part.)

CAQUEDENTIER (*ni-é*) n. m. Avare qui entasse, qui met en caque.

CAQUELOTTE (rad. *craquer*, qui a donné d'abord *craquelotte*) n. f. Racine et petit tronçon de tige de fève qui reste après qu'on a coupé la plante : *Les pauvres gens de la campagne font du pain avec des* CAQUELOTTES.

CAQUENLIT (*kan-li* — du lat. *cacare*, évacuer par les selles, et des mots franç. *en lit*) n. m. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle, à laquelle on attribue des propriétés laxatives. Syn. de FOIROLLE.

CAQUÉPIRE (*ké-pir'* — de *kacpir*, n. indigène) n. m. Bot. Nom vulgaire du *gardenia Thunbergii*.

CAQUER (*ké* — du flam. *kaaken*, proprem. *dépouiller les mâchoires*) v. a. Préparer pour mettre en caque, en parlant des harengs. ‖ Mettre des harengs en caque. ‖ Mettre en tonneaux, en caques les poudre ou le salpêtre.

CAQUEREL n. m. Hareng salé. (Vieux mot.)

CAQUERET (*ré*) n. m. Techn. V. CAQUEROLE.

CAQUEROLE n. f. Espèce de marmite ou de casserole, nommée aussi COQUELLE, anciennement usitée et difficile par de la cocotte. (Toutefois, les caquerolles, qu'elles soient de cuivre battu ou de fonte, posent sur trois ou quatre pieds et sont munies d'une queue, assez longue pour qu'on puisse s'en servir comme d'une sauteuse.)

Caquerole.

CAQUEROTIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier qui défonce les caisses de harengs.

CAQUESANGUE ou **CAQUE-SANGUE** (*kak'-sangh* — du lat. *cacare*, évacuer par les selles, et *sanguis*, sang) n. f. Evacuation sanguine par les selles. ‖ On écrit aussi CACSANGUE, CACQUESANGUE.

CAQUET (*ke* — onomatop.) n. m. Piailerie, jacasserie vive et pressée de certains oiseaux : *Le* CAQUET *de la poule*.

— Par ext. Babillard et bavard : *Le* CAQUET *des femmes, des enfants.* ‖ Propos futile ou médisant. Ne s'emploie guère qu'au plur. : *Amour, Mépriser les* CAQUETS.

— Par ext. Jactance, parce que le babil en suppose souvent : *Rabattre le* CAQUET *d'un fat.*

— Loc. fam. *Caquets de l'accouchée*, Locution tirée d'un usage ancien, d'après lequel toutes les commères du quartier ou du village se rassemblaient chez chaque nouvelle accouchée et devisaient joyeusement afin de la distraire. Cet usage était si répandu que, d'après Henri Estienne, « on avoit donné, à Paris, le nom de *caquetoires* aux sièges sur lesquels étant assises les dames (et principalement si c'étoit autour d'une gisante), chacune vouloit montrer n'avoir point le bec gelé ». Il *Caquet bon bec*, Nom donné à la pie par La Fontaine, et, par ext., Nom que l'on donne aux personnes babillardes.

— SYN. Caquet, babil. V. BABIL.

Caquets de l'accouchée LES, recueil satirique du commencement du XVIIe siècle, dont l'auteur est resté inconnu. Il suppose qu'un homme, caché dans la ruelle d'une accouchée, écoute les propos des visiteurs et des commères.

Les Caquets de l'accouchée se composent de huit petits pamphlets, qui parurent séparément et ne furent réunis qu'en 1623. L'auteur, très bien informé, est du parti de Richelieu, dont il soutient la politique relativement à l'abaissement des grands et à la ruine des huguenots. Ecrivain habile, parfois éloquent, il anime son style avec une verve toujours soutenue, et fait parler chacun de ses personnages précisément dans le ton qui lui convient. Son ouvrage, qui n'a été considéré souvent que comme une facétie divertissante, doit être classé parmi les ouvrages historiques, tableaux ou échos fidèles des préjugés et des opinions d'une époque; il est fort utile pour la connaissance des mœurs, des hommes, des petits événements intimes de la vie de chaque jour, des idées et de l'esprit du temps.

CAQUETA, affluent gauche de l'Amazone. V. YAPURA.

CAQUETAGE (*taj'*) n. m. Action de caqueter, jacasserie des oiseaux babillards : *Le* CAQUETAGE *des basses-cours.*

— Par ext. Babil, bavardage : *Le* CAQUETAGE *est le défaut particulier aux petites filles.* (Alph. Moumoron.)

— Par anal. Bruit qui imite les voix mêlées de plusieurs personnes qui babillent : *Le* CAQUETAGE *d'un moulin.*

CAQUÈTE (*kèt'*) n. f. Baquet où les marchands de poisson tiennent les carpes dans les halles.

CAQUETER (rad. *caquet.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je caquette. Tu caquettes. Il caquettera*, ou, selon d'autres, prend un accent sur l'*e* dans le même cas : *Je caquète. Tu caquèteras. Il caquèterait*; 1 Cacad. est muette) v. n. Piailler, jacasser, en parlant de certains oiseaux, et surtout de la poule quand elle pond ou vient de pondre.

— Par ext. Bavarder, babiller, en parlant des personnes ou des oiseaux qui parlent : *L'ouvrière modèle ne* CAQUETTE *pas en travaillant.* (Mich. Ney.)

— Par anal. Imiter le bruit de personnes qui babillent : *Faire* CAQUETER *des castagnettes.*

Caqueté, ée part. pass. du v. CAQUETER.

— PROV. **Les morceaux caquetés engrèrent plus aisément,** Le plaisir de la conversation augmente l'appétit des convives, les aide à digérer.

— SYN. **Caqueter, babiller,** bavarder, jaboter, jaser. V. BABILLER.

CAQUETERIE (*ke-tri*) n. f. Syn. de CAQUETAGE.

CAQUETEUR, EUSE n. Personne qui aime à caqueter, qui a l'habitude de caqueter.

CAQUETINER (dimin. anc. de *caqueter*) v. n. Caqueter d'une voix douce. (Se disait d'une jeune poulette, ou, au fig., d'une jeune fille, d'un enfant.)

CAQUETOIR (*to-ar*) n. m. Lieu où l'on caquette.

CAQUETOIRE (*to-ar'*) ou **CAQUETEUSE** n. f. Petit siège où l'on se met tait à l'aise pour caqueter. *Les coureuses ont remplacé les* CAQUETOIRES.

— Agric. Bâton fixé au milieu des mancherons d'une charrue.

— ENCYCL. Les *caquetoires* ou *caqueteuses*, chaises ou fauteuils à siège bas et à dossier très haut, étaient des sortes de causeuses, en usage au XVIe siècle. On les appelait ainsi, d'après Henri Estienne (1566), parce que c'étaient les sièges des dames qui venaient visiter aux accouchées et leur faire la conversation. Les anciennes caquetoires les plus curieuses sont montées sur pivot, ce qui permettait à la personne assise de tourner comme elle voulait, pour caqueter plus aisément.

Caquetoire à pivot.

CAQUEUR (*keur*), **EUSE** n. Techn. Pêcheur qui caque des harengs. ‖ Ouvrier qui caque la poudre ou le salpêtre, qui les met en baril. ‖ Ouvrier qui fait fondre la cire sur la caque.

— n. m. Sorte de couteau pointu. V. CAQUETEUR n. m.

CAQUEUX (*keû*) n. m. Couteau à lame mince et pointue, dont se servent les caqueurs de harengs pour préparer ces poissons. ‖ On dit aussi CAQUERET, et CAQUEUR.

Caqueteuse.

CAQUEUX (*keû*), **EUSE** n. Terme de mépris sous lequel on désigne encore aujourd'hui, en Bretagne, les cordiers, et, généralement, tous les gens mal famés. ‖ On disait dans le même sens CACOUS, et CAQUINS. V. CAGOT.

CAQUILLIER (*ki-llé* [Il mil.] n. m. Nom vulgaire du *cakile maritime*, qui est une plante acre, irritante, antiscorbutique et stomachique, croissant sur les côtes sud et ouest de la France.

CAQUINS n. m. pl. Syn. de CAQUEUX.

CAQURES n. f. pl. Se dit des ouïes retirées des harengs par les caqueuses, et que l'on emploie comme engrais.

CAR (du lat. *quare*, pour quelle chose. [V. la partie encycl.]) conj. Mot qui annonce une explication, une raison et quelquefois un développement qu'on va donner : *Ne croyez pas aux sorciers et aux devins,* CAR *ce sont des fripons.* (Cormen.)

— n. m. invar. Objection, restriction, explication : *Avec les gens rusés, il y a toujours des* CAR.

— ENCYCL. Ling. En latin, *quare* (*qua re*) était adverbe et conjonction. Comme adverbe, il signifiait *pourquoi, pour quel sujet, à quelle occasion, de quelle manière. Quar, car*, ancien adverbe français qui en provenait, avait à peu près le même sens. Comme conjonction, *quare* signifiait *c'est pourquoi* et *parce que* (*qua re*, par laquelle chose). En langue d'oïl, *quar, car*, conjonction, équivalait autrefois à *donc, en effet*, et à *parce que*. Il est facile de comprendre comment cette conjonction a passé de la signification *parce que, en effet*, à celle que nous lui donnons aujourd'hui en l'employant à la tête d'une proposition qui assigne la cause ou donne la raison d'une proposition précédente.

— Hist litt. Le mot *car*, on ne s'en douterait guère, a

été l'objet des plus vives querelles au sein de l'Académie, et l'on put croire un moment que la docte assemblée allait bannir le mot de la langue. Gomberville le haïssait passionnément, il venait du grec : il prétendait ne s'en être jamais servi dans son *Polexandre*, où on le trouve trois fois. Voiture écrivit, pour la défense du mot *car*, une dizaine de spirituelles épîtres. Plus tard, La Bruyère s'en montra également partisan.

CAR (dialect. *carrus*, char) n. m. Forme ancienne du mot *char*.

— Ch. de f. Nom des wagons à voyageurs sur les chemins de fer des États-Unis, et qu'on applique aussi, en France, à certaines voitures à voyageurs comme les *sleeping-car* et *dining-car*. (V. ces mots.) On appelle également ainsi les voitures de tramways.

— Mar. Partie inférieure d'une antenne. (Syn. CARAUE.)

Proverb. rom. : **Ça va comme cinq roues à un car.** (Ça ne va pas du tout, ça ne cadre nullement; ça ne sert à rien.

CAR. Myth. gr. Fils de Phoronée, d'après Pausanias. Il fut roi de Mégare; son tombeau se trouvait sur la route de Mégare à Corinthe.) — Héros éponyme des Cariens.

CARA n. m. Bot. Syn. de DIOSCORÉE AILÉE.

CARA-ANGOLAM n. m. Bot. Syn. de KARANGOLAM.

CARABA n. m. Nom commercial que l'on donne, en France, à une huile essentielle qui provient de l'arbre à acajou.

CARABACCIUM (*bak'si-om*) n. m. Bois indéterminé et aromatique de l'Inde.

CARABAÑA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille (prov. de Madrid), sur le Tajuña, sous-affluent du Tage par le Jarama. Eaux minérales très fréquentées; fabrication d'eau de vie.

CARABANCHEL, comm. d'Espagne (Nouvelle-Castille prov. de Madrid ; 5.080 hab.; dont 3.254 à CARABANCHEL BAJO, et 1.826 à CARABANCHEL-ALTO.

CARABANE, port de l'Afrique occidentale française, à l'embouchure de la rivière Casamance. Lieu actif, occupé en 1836, elle est le siège de nombreuses factoreries, et son importance commerciale grandit chaque jour.

CARABAS ou **CARRABAT** (*ba* — de *Carabus*, ou altéral. probable de *char à banc*) n. m. Lourde et anc. voiture. (Vx.)

CARABAS (*ba*) (le marquis DE), personnage du *Chat botté*, conte de Perrault, lequel est enrichi outre mesure par l'habileté de son chat, qui constitue son unique héritage. On compare au marquis de Carabas un homme possesseur de nombreux domaines. Béranger a conféré à ce personnage un nouveau titre à l'immortalité et l'a couvert de ridicule dans une de ses chansons, en lui faisant revendiquer, au retour de l'émigration, toutes les prétentions de l'ancienne noblesse.

CARABE ou **CARABUS** (*bus* — du gr. *karabos*, crabe) n. m. Genre de coléoptères carnivores, famille des *carabidés*, tribu des *carabinés*, renfermant des formes élégantes, de grande taille, très carnassières, souvent ornées de brillantes teintes métalliques, et dont l'espèce la plus connue

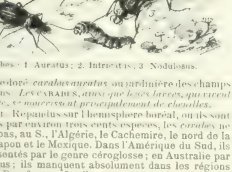

Carabes : 1 Auratus ; 2. Intricatus ; 3 Nodulosus.

est le carabe doré *carabus auratus* ou jardinière des champs et des jardins. Les CARABES, *aptes que leurs larves, qui vivent dans le sol, se nourrissent principalement de chenilles.*

ENCYCL. Répandus sur l'hémisphère boréal, ou ils sont représentés par environ trois cents espèces, les *carabes* ne dépassent pas, au S., l'Algérie, le Cachemire, le nord de la Chine, le Japon et le Mexique. Dans l'Amérique du Sud, ils sont représentés par le genre céroglosse; en Australie par les pamborus; ils manquent absolument dans les régions tropicales. Des formes fossiles se trouvent dans le wealdien. A l'état de larves, comme à celui d'insectes parfaits, les carabes comptent parmi les auxiliaires les plus utiles de la culture, en dévorant les escargots, chenilles, hannetons, etc. On a subdivisé le genre carabus en nombreux sous-genres.

CARABE (espagn. *carabe*) n. f. Canot. V. CARAVELLE. Chasse-à-patteur.

CARABÉ (portug. *carabé*; de l'arabe *kahraba*, tire-paille) n. m. Variété d'ambre jaune ou succin.

CARABESA, ancienne ville d'Asie, sur l'Euphrate, près de Laqqibe. Nabuchodonosor mit en déroute l'armée de Nechao.

CARABIDÉS (rad. *carabus*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnivores, ainsi nommée, vu le genre, les *carabiques*, renfermant plus de douze mille espèces répandues sur tout le globe et réparties dans vingt-huit tribus. (Certains auteurs rattachent les carabidés la famille des paussides. V. CARABICIDES.)

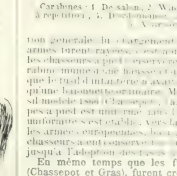

Carabin XVI s.

CARABIN n. m.

Au XVIe siècle, Soldat de cavalerie légère : *Le plus célèbre des régiments de* CARABINS *fut celui que commandait d'Aramaut.* (De Chesnel.)

— Par ext. Se dit de toute personne qui agit par boutade, en tirailleur, sans mettre de suite dans ses [illegible]

Jouer en carabin. Ré[illegible] prendre au jeu une part suivie. Fig. *Tirer en carabin.* Lancer un mot dans une discussion, à l'occasion sans valeur réelle, dans quelque genre que ce soit :

Val [illegible]

— Nom que l'on donnait autrefois aux aides-chirurgiens. (On les appelait fréquemment *carabins de Saint-Côme*, du nom que portait alors l'école de chirurgie à Paris.) Aujourd'hui, [illegible] préférable. Étudiant en médecine.

— ENCYCL. Art milit. On entendait sous ce nom, de la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, les arquebusiers à cheval, cavalerie mixte du genre des dragons modernes, portant la carabine carrée. Les armes du carabine, le pistolet, et naturellement l'épée et [illegible] Les *carabins*, arquebusiers, arquebusiers à cheval, appartenant à la cavalerie légère, les chasseurs de l'époque.

CARABIN n. m. Agric. Nom vulgaire du sarrasin, en Bretagne et en basse Normandie.

— Techn. Pièce d'un gant de peau, que l'on coud à chaque division des doigts.

CARABINADE n. m. Autref., Escarmouche, maraude de carabins. (Auj., l'our d'étudiant en médecine.

CARABINAGE (*naj'* — rad. *carabine*) n. m. Exécution d'un travail spécial, à l'aide duquel on donne à l'intérieur du canon d'un fusil des rayures en forme d'hélice, afin d'augmenter la force de projection et la portée du projectile : *Procéder au* CARABINAGE *des fusils de l'infanterie.* CARABINAGE *du laiton à dessiner.*

CARABINE (de *carabin* n. f. Petite arquebuse à rouet, que portaient les carabins. Vieux. — Auj., Fusil léger, dont le canon est ordinairement rayé en hélice à l'intérieur et taillé à pans à l'extérieur.

— ENCYCL. Le nom de *carabine* fut donné tout d'abord aux armes portatives munies de rayures, ou la balle pénétrait par forcement, pour les distinguer des armes à feu à âme lisse. Au XVIIe siècle, on les appelait *arquebuses carabines, bulières* et *rainoises*. Le mot *carabine* apparaît vers 1620. Le forcement, qu'on n'obtenait tout d'abord qu'en enfonçant la balle dans l'arme *de force*, à coups de maillet, avait conduit, dès l'origine, à faire les carabines plus courtes que les armes à canon lisse, pour rendre possible et abréger l'opération, longue et pénible, du chargement.

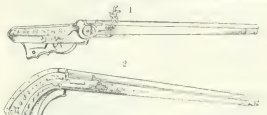

Carabines : 1 A rouet XVIIe s. ; 2 A mèche XVIe s.

Grâce aux rayures, cette brièveté du canon n'empêchait pas la direction du tir d'être aussi bien et même mieux assurée qu'avec les armes lisses, plus longues. Les carabines furent, par suite, destinées à l'armement de la cavalerie et de certains corps spéciaux. On ne commença à en faire usage dans les armées qu'au XVIIe siècle, bien que l'invention paraisse en remonter jusqu'au XVe. Mais la carabine était une arme tellement incommode qu'on en débarrassa les cavaliers. Vers la fin du XVIIe siècle, on y revint pour en armer les officiers et les sous-officiers de l'infanterie légère ; mais ce nouvel essai ne dura que quelques années. Les carabines ne devinrent d'un usage vraiment pratique que depuis l'invention du lieutenant Delvigne et des autres procédés de chargement, qui permirent de ne plus enfoncer la balle à coups de maillet (*carabine à chambre* [modèle 1840-1842] ; *carabine à tige* ou *Minié* [1846-1853]). Puis vint l'emploi des balles évidées (*carabine à balle expansive* ou *évidée* [1859]), et enfin l'adop-

Carabines : 1 De salon, 2 Winchester à répétition, 3 à répétition, 4, 5 [illegible]

tion générale du chargement par la culasse. Depuis, les armes furent rayées [illegible] les chasseurs [illegible] rature munie d'une [illegible] que le pied d'infanterie n'avait pas [illegible] qu'une baïonnette-sabre. Mais [illegible] pied est aussi [illegible] les armes [illegible] jusqu'à l'adoption des fusils [illegible] à répétition.

En même temps que les fusils modèles 1866 et 1874 (Chassepot et Gras), furent créées des carabines portant la même désignation, mais qui ne différaient des fusils que par la longueur du canon, la graduation de la hausse et quelques détails extérieurs de disposition, destinés à en faciliter le port *à la grenadière*.

L'adoption du fusil modèle 1886 (Lebel) a entraîné celle d'une nouvelle carabine, dite « modèle 1890 », qui tire la même cartouche que le fusil, mais en diffère surtout par la disposition de son mécanisme à répétition, qui consiste pour permettre d'épauler avec la cuirasse.

Il existe également une carabine modèle 1890, pour la gendarmerie. Elle comporte l'emploi d'une baïonnette.

Parmi les armes de sport, on peut citer : la *carabine* [illegible]

[illegible]

[illegible] et [illegible]

[illegible] lioré le type primitif. La *carabine Devismes* permettant de faire usage de balles explosibles, l'*expressrifle* et d'autres du même type, sont destinés à chasser le gros gibier.

CARABINER v. a. Rayer comme une carabine : CARABINER *un fusil.*

— v. n. Combattre ou jouer en carabin, en tirailleur, par boutades.

Carabiné, de part. pass. du v. Carabiner.

— Mar. *Brise carabinée*. Brise soudaine et violente comme un coup de carabine.

— [illegible] CARABINÉE.

Se carabiner, v. pr. Mar. [illegible] de la brise.

CARABINÉS (rad. *carabus*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des *carabidés*, renfermant les genres *carabe, procruste, procere, calosome, cychrus, panderus* et quelques autres, comptant plus de cinq cents espèces. — *Un* CARABINÉ.

CARABINEUR n. m. Arqueb. Ouvrier qui carabine des fusils.

— Jeu. Individu qui carabine au jeu, qui joue sans méthode ni suite, et aussi celui qui, au lansquenet, se retire aussitôt le coup joué, après avoir recueilli son gain. Il Où dit aussi qu'il FAIT CHARLEMAGNE.

CARABINIER (*ni-é*) n. m. D'une façon générale, Soldat armé d'une carabine. Il Soldat de grosse cavalerie. V. la partie encycl.

— Fam. *Arriver comme les carabiniers.* Arriver en retard. Cette locution est tirée d'une opérette intitulée *les Brigands*, musique d'Offenbach, dans laquelle on voit une patrouille de carabiniers traverser plusieurs fois la scène en chantant :

Nous [illegible]
La sécurité des foyers;
Mais [illegible]
Nous [illegible]
Nous arrivons toujours trop tard.

— ENCYCL. Le nom de *carabinier* fut donné aux soldats armés de carabines, qui furent d'abord créés dans certaines compagnies de cavalerie, puis réunis ensuite en compagnies spéciales et qui, dès l'origine, représentèrent un personnel d'élite. Au cours de la guerre que termina la paix de Ryswick, ces compagnies furent réunies en brigades et, en 1788, en deux « régiments ». Depuis lors, sauf entre 1815 et 1825 — période pendant laquelle ces régiments furent réduits à un seul — les carabiniers continuèrent de former deux régiments qui, en 1866, furent réunis

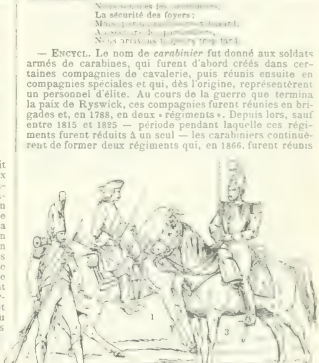

Carabiniers : 1 Sous Louis XIV, [illegible] 2 [illegible]

pour former celui des *carabiniers de la garde impériale*. Après la guerre de 1870-1871, le régiment de carabiniers devint le 11e régiment de cuirassiers et, depuis cette époque, il n'existe plus de carabiniers dans l'armée française.

L'uniforme, l'équipement et l'armement des carabiniers ont varié à plusieurs reprises. Leur insigne le plus caractéristique resta le Soleil qui leur avait été donné par Louis XIV, et qu'ils portèrent d'abord doré sur la cuirasse d'acier, puis argenté quand Napoléon Ier leur donna, en 1809, la cuirasse recouverte d'une feuille de cuivre et le casque de cuivre à chenille rouge, qu'ils conservèrent [illegible]

A l'origine, les carabiniers portaient l'habit à la française, bleu de roi, auquel, en 1809, Napoléon substitua l'habit blanc, que remplaça plus tard l'habit-veste bleu de ciel, puis la tunique de même couleur, à collet et parements garance, puis écarlate. L'armement avait, au début, consisté en un sabre et des pistolets, outre la carabine d'où les carabiniers tirèrent leur nom, et qui fut tout d'abord pourvue d'une baïonnette, car les carabiniers devaient combattre à pied comme à cheval ; mais, en réalité, le combat à pied ne tarda pas à tomber pour eux en désuétude, et c'est ce qui décida Napoléon, lors de la réorganisation de 1809, à leur enlever la carabine, tout en leur laissant le nom qu'ils avaient illustré.

L'armée française a compris, à certaines époques, des fantassins qui portaient le nom de « carabiniers ». Il en a existé, sous la Révolution et le premier Empire. En outre, dans l'infanterie légère, qui n'a été supprimée qu'en 1855, la compagnie d'élite, qui correspondait aux grenadiers de l'infanterie de ligne, portait le nom de *compagnie des carabiniers*.

Les armées étrangères ont eu, ou ont encore, des cara- [illegible] pressienne et la [illegible]

Il y a des carabiniers à pied dans l'armée suisse, et le 1er régiment de chasseurs à pied de l'armée belge porte le nom de « carabiniers ».

Enfin, les gendarmes en Italie et les douaniers en Espagne sont encore désignés sous le nom de « carabiniers ».

CARABIQUE n. m. Entom. V. CARABIDÉS.

CARABI-YAÏLA, nom des collines qui longent la côte méridionale de la Crimée. Les hauteurs d'Inkermann, devenues célèbres depuis la guerre de Crimée, en 1855, en sont une ramification.

CARABOBO (ÉTAT DE), division administrative de la république de Venezuela, peuplée de 198.000 hab., sur 7.738 kilom. carr. La province doit son nom au village de *Carabobo*, situé à 15 kilom. S.-O. de Valencia, où, le 28 mai 1814, Bolivar battit le général espagnol Salomon, et ou, sept ans plus tard, le 24 juin 1821, il remporta sur les généraux La Torre et Morales une victoire dont le résultat fut la complète évacuation du pays par les forces espagnoles et l'indépendance du Venezuela.

CARABOCRINUS (*karabos*, — gr. *karabos*, crabe; et *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles, de la famille des cyathocrinides, dont il existe des formes dans le silurien inférieur de l'Amérique du Nord.

CARABOSSE (FÉE), fée vieille, laide, méchante, rechignée... et bossue, d'où son nom, sans doute. C'est la fée malfaisante, la fée rabat-joie, qui survient quand on est en liesse, pour tout troubler par sa présence. De sa baguette jaillissaient les mauvais dons; mais sa puissance était ordinairement contre-balancée par celle d'une autre fée, jeune, belle et bienfaisante.

CARABOTS (*bo*) n. m. pl. Nom donné aux sans-culottes organisés en sociétés dans plusieurs villes de Normandie, notamment à Rouen et à Caen. — *Un* CARABOT.

— ENCYCL. Les girondins réfugiés à Caen rallièrent habilement à leur cause les *carabots*, en se faisant inscrire dans leur société, et les sans-culottes normands formèrent le premier noyau de l'armée fédéraliste, dont ils partagèrent la déroute à Vernon.

Carabots

CARABUS (*buss*) n. m. Antiq. Petit bateau en osier, couvert de cuir. Syn. de CARABE.

— Entom. Nom scientifique du genre carabe. (V. ce mot.)

CARACA (la), îlot d'Espagne, sur la côte orientale de la baie de Cadix, et annexe de cette ville; 6.000 hab. Arsenal et chantiers de construction du port de Cadix, fabrique de toiles à voiles.

CARACAL (mot espagn.) n. m. Nom spécifique d'une espèce de lynx qui est partiellement au nord de l'Afrique et aux régions chaudes de l'Asie. (Le caracal est un carnassier de la taille du renard; son pelage est d'un roux vineux, uniforme en des sus, blanc en dessous; les oreilles, terminées par un pinceau de poils, sont noires en dehors, blanches en dedans.) V. LYNX.

Caracal

CARACALLA n. f. Sorte de blouse portée par les Gaulois.

— ENCYCL. Ce vêtement fut introduit à Rome par Antonius Bassianus, fils de Septime-Sévère, qui lui dut son surnom de « Caracalla ». Il en fit la tenue obligée des gens du peuple qui paraissaient devant lui, et l'imposa également aux soldats; puis il modifia la *caracalla* en la faisant tomber jusqu'aux talons. On y ajoutait ordinairement un long capuchon. C'était donc une sorte de manteau. Peut-être doit-on reconnaître dans la caracalla le prototype de la soutane ecclésiastique.

Portrait de Caracalla (B. N.)

CARACALLA (Marcus Aurelius Antoninus Bassianus, dit, empereur romain, fils de Septime-Sévère, né à Lyon, en 188, de notre ère, mort à Edesse en 217, dit ce surnom au manteau gaulois qu'il mit à la mode. — Empereur romain nommé Auguste par Septime-Sévère, conjointement avec son frère Géta, il ne tarda pas à assassiner ce dernier, qui avait eu l'hypocrisie de mourir avec lui le tuer. Avec lui, les débauches et les folies sanglantes de Caligula [illegible] à tous les rits du temple d'Esculape. Plein de mépris pour le sénat, il n'a d'égards que pour le soldat. Les provinces [illegible] souffrent de [illegible] nouveaux impôts. [illegible] Caracalla fit [illegible] une à tout l'empire [illegible] Caracalla fit [illegible] un intérêt fiscal [illegible] la phalange [illegible] la guerre contre les Barbares. Dans [illegible] affirment la [illegible] proportionnelle [illegible] Caracalla partageait justement la vie du soldat, périssant [illegible] pain. Il visita l'Asie. A Troie, il dépose des fleurs sur la tombe d'Achille; mais, pour imiter les funérailles de Patrocle, il emporte [illegible] pour [illegible] et [illegible] ces [illegible] des affaires d'Orient. En 215, il est à Alexandrie, où il se venge des railleries des habitants par des massacres. En 216, il battit les Parthes. En 217, il est tué par un soldat mécontent. A Rome, il avait fait élever autres monuments, des thermes magnifiques; en province, le grand sanctuaire de Baalbek. Le grand mal que Caracalla fit à l'empire, outre ses crimes sanguinaires, fut d'exagérer encore la puissance arbitraire des soldats.

Ruines des thermes de Caracalla

— Iconogr. Les représentations de Caracalla peuvent se diviser en deux classes : les portraits et les figures idéalisées ou héroïsées. Les premiers sont naturellement plus intéressants. On y est frappé d'un air de férocité, que Caracalla aimait à exagérer encore. Le Louvre, les musées de Naples, du Vatican, des Offices, possèdent de beaux bustes de cet empereur.

— Bibl. : Dion Cassius (liv. LXXVII); Spartien (dans l'*Histoire Auguste*), *Vies de Caracalla, de Geta*; Hérodien, *Histoire romaine, de la mort de Marc-Aurèle à la mort de Gordien III*; de Champagny, *les Césars du IIIe siècle*.

CARACALI, ville de Roumanie (Valachie), près de l'Oltu; 11.000 hab. Ecole d'arts et métiers. Ruines d'une tour élevée par Caracalla vers 215 ou 217; bataille entre les Turcs et Michel le Brave, prince de Valachie, en 1599.

CARACARA (du guarani *caracara*, onomatop.) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la famille des polyborides, et dont le nom scientifique est *polyborus*.

— ENCYCL. Les *caracaras* ont le corps allongé, les ailes longues recouvrant la queue, les tarses hauts et nus, les doigts moyens à ongles forts, mais peu crochus; leur plumage est terne, brun, roux et gris, rayé en large de tons plus clairs; leur gorge est d'un blanc jaunâtre. Une seule espèce compose ce genre : le caracara du Brésil (*polyborus brasiliensis*, de taille moyenne, de 1m,50 d'envergure). Il est répandu dans toute l'Amérique du Sud, et sur surtout de charognes, rarement il attaque les animaux vivants. C'est le *carancho* ou *aracro* des Indiens.

Caracara

CARACAS (*kass*), ville de l'Amérique du Sud, capitale de la république de Venezuela, située à 12 kilom. de la mer des Antilles et du port de la Guaira, auquel elle est reliée par une voie ferrée; 80.000 hab. Fondée en 1567 par les Espagnols, elle s'est rapidement développée, grâce à la position avantageuse qu'elle occupe : bâtie à une altitude de 900 mètres, elle jouit, malgré son voisinage de l'équateur (10e lat. N.), d'une température assez douce (17 à 18° comme moyenne annuelle). Belle ville, aux rues larges, bien alignées et bien pavées, aux places spacieuses et ornées de fontaines.

CARACAS (DISTRICT FÉDÉRAL DE), une des subdivisions politiques de la république fédérative du Venezuela. Il ne comprend que la ville de *Caracas* et sa banlieue; c'est la possession collective de tous les États de l'Union et la résidence du gouvernement central.

CARACCIOLI, illustre famille napolitaine, dont les principaux membres furent : GIANNI **Caraccioli**, favori de Jeanne II de Naples, et qui tyrannisa le royaume de 1416 à 1432. (La reine le fit assassiner); — MARIN **Caraccioli** (1469-1538), qui fut légat de Léon X, cardinal sous Paul III et gouverneur de Milan pour Charles-Quint; — JEAN **Caraccioli** (1480-1530), prince de Melphe, duc de Venouse, lequel fut grand sénéchal du royaume de Naples, puis entra au service de François Ier, qui le fit maréchal de France; — JEAN-ANTOINE **Caraccioli**, fils du précédent, qui mourut en 1569. (Il fut évêque de Troyes, et se rendit ensuite fameux par sa conversion au protestantisme); — DOMINIQUE **Caraccioli** (1715-1789), qui fut ambassadeur en France et tint un rang distingué dans la société des encyclopédistes; — LOUIS-AVROSAT **Caraccioli** (1721-1803), ministre, qui se rendit célèbre par sa mystification littéraire : *Lettres juives* (1766); — enfin, FRANÇOIS **Caraccioli** (1752-1799), révolutionnaire napolitain, qui fut amiral de la république Parthénopéenne. Nelson en l'infamie de le [illegible]

CARACHERE n. f. Bot. [illegible]

CARACO n. m. [illegible] critique d'un gros taffetas [illegible] tique. V. BAT.

Caraco. 1 Dr 1788. - Mobilier

CARACO n. m. Vêtement [illegible] une de camisole à taille, pour les femmes.

CARACOL n. m. Mot vieilli. Syn. de CARACOLE.

CARACOLE (de l'espagn. *caracol*, limaçon) n. f. Manèg. Demi-tour exécuté tantôt à droite, tantôt à gauche, ou dans une seule de ces directions, par un cheval, sans suivre de piste.

— Par anal. Cabriole : *Faire des* CARACOLES *sur un tas de foin.* (Destouches.)

— Archit. Nom donné à un escalier gironné en forme de colimaçon.

— Art milit. Mouvement d'un escadron qui pivote sans changer de direction, sans se former en colonne.

— Moll. Orthographe vicieuse de CAROLLE.

— Techn. Nom donné par les sondeurs à un crochet à deux branches recourbées à angle droit et parallèles l'une à l'autre; il est destiné à retirer du trou une tige de sonde cassée au-dessus de l'épaulement de jonction.

CARACOLER v. n. Manèg. Exécuter des caracoles.

— Par ext. Aller çà et là, légèrement et avec vivacité. Cabrioler, sautiller.

— Fig. *Caracoler sur son cheval, sur son cheval de bataille; le faire caracoler*, Parler avec abandon sur un sujet favori.

Caracole (techn.).

CARACOLÉS ou **LA PLACILLA DE CARACOLÈS**, ville du Chili (prov. d'Antofagasta); 2.000 hab. Ville de création récente, dont les mines d'argent, autrefois extrêmement riches, n'ont plus qu'une production minime. Nickel, cobalt et fer.

CARACOLI n. m. Alliage d'or, d'argent et de cuivre, que savent faire certains Indiens sauvages d'Amérique. Ornement fait du même métal, dont se parent les Caraïbes.

CARACOLITE n. f. Oxychlorure naturel de plomb avec sulfate de soude.

CARACOLLE n. f. Nom spécifique d'une espèce de haricot du genre *phaseolus*.

CARACORE n. m. Embarcation pontée des Moluques et des îles de la Sonde, étroite, ayant peu de creux, très élevée aux deux extrémités.

Caracore.

CARACORUM, localité de l'Asie centrale. V. KARAKORUM.

CARACOUL ou **CARAOUL** n. m. Mot turc qui signifie littéralement Gardien, surveillant, et dont le sens le plus moderne est *sentinelle, factionnaire*.

CARACOULER v. n. Roucouler. (Se dit surtout du pigeon ramier mâle et de la tourterelle sauvage.)

CARACTACUS, héros breton, roi des Silures (pays de Galles). Il brava pendant neuf ans la puissance des Romains; mais, vaincu par le préteur Ostorius, il prit la fuite, laissant sa femme et sa fille aux mains du vainqueur, et se réfugia auprès de Cartimandua, reine des Brigantes (pays d'York), qui le livra aux Romains. Conduit à Rome, Caractacus toucha le cœur de l'empereur Claude par sa noble résignation, et il put retourner dans sa patrie avec sa famille. On croit qu'il mourut en l'an 54 de J.-C.

CARACTÈRE (*rak-tèr* — gr. *kharaktèr*; de *kharassein*, graver) n. m. A signifié : 1° Image, idée, reproduction, peinture : *Mon livre n'étant qu'un ramas de sottises, chacun y trouvera un* CARACTÈRE *de ce qu'il est.* (Scarron); 2° Genre, espèce, nature : *Celui qui s'accoutume à dire des plaisanteries a un mauvais* CARACTÈRE *d'esprit.* (Pasc.); 3° Sorte de talisman, consistant en des signes mystérieux gravés sur un anneau, écrits sur un parchemin, etc.

— Auj. Signe conventionnel : CARACTÈRES *alphabétiques, alphabétiques*.

— Types d'imprimerie : *Fondeur, Graveur en* CARACTÈRES. CARACTÈRES *neufs*. ‖ Ensemble des lettres ou signes employés dans un écrit, un imprimé : *Écrire en* CARACTÈRE *gothique*. ‖ *Caractère de civilité*. V. partie encycl.

— Par anal. Signe, marque, trace, objet quelconque figurant un sens : *La végétation, les animaux, l'homme, sont autant de lettres ou la nature écrit en* CARACTÈRES *différents la même pensée.* (Ste-Beuve.)

— Apparences extérieures qui déterminent la physionomie, l'effet de l'ensemble : *Le* CARACTÈRE *d'un paysage, d'une figure, d'un dessin.* ‖ Originalité qui exclut le commun et le banal : *Tête, Physionomie sans* CARACTÈRE. *Musique pleine de* CARACTÈRE. ‖ Marque ou qualité distinctive, propre, essentielle : *Le* CARACTÈRE *de la véritable vertu, c'est la modestie.* (Mme de Genlis.)

— Qualité, mission : *Avoir, N'avoir pas* CARACTÈRE *pour faire quelque chose*.

— État permanent qui résulte, pour un individu, de l'existence d'un droit dont il jouit ou d'une consécration qu'il a reçue : *Le* CARACTÈRE *sacerdotal, épiscopal, royal.* (Se dit particulièrement, dans le langage de l'Église, de l'effet permanent produit dans l'âme par certains sacrements : CARACTÈRE *ineffaçable, indélébile. Le baptême et l'ordre sont des sacrements qui impriment un* CARACTÈRE.

— Ensemble des qualités morales qui distinguent une personne ou un être personnifié : *Avoir bon, mauvais* CARACTÈRE. *Notre de son* CARACTÈRE. *Ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre* CARACTÈRE *qui nous rend heureux.* (Volt. Nic. ant.)

— Pléonasme traduisant des qualités morales, et, particulièrement, Fermeté : *Manque de* CARACTÈRE. *Tous les hommes ont du* CARACTÈRE, *mais très peu ont du* CARACTÈRE. (Beaumarchais. Nic. ant.)

— Par ext. Personne considérée au point de vue des qualités morales qu'elle montre dans le commerce de la vie : *Les beaux* CARACTÈRES, *tels que Bouffers, Catinat, sont modestes.* (Ste-Beuve.)

— Alg. *Caractères de convergence des séries*. V. SÉRIE.

— Arith. *Caractères de divisibilité*. V. DIVISIBILITÉ.

— Littér. Développement donné aux sentiments, aux passions, aux idées des héros d'un ouvrage : *Les* CARACTÈRES *de Corneille ont plus d'énergie que ceux de Racine.* ‖ Tableau dans lequel on écrivain a développé un carac-

tère plus ou moins saillant, dans une intention ordinairement satirique. Les caractères de *La Bruyère*, de *Théophraste*, l'*Avare* de *Molière*, l'*Homme de caractère*, Comédie établie surtout sur le développement du caractère, quelquefois de plusieurs, et le plus souvent d'un seul de ses possesseurs, plutôt que sur la conduite de l'intrigue. *Le Misanthrope* est *le plus belle des comédies de caractère*.

Mus. et chorégr. *Demi-caractère*, Genre intermédiaire entre le noble et le comique. *Danse de caractère*, Danse qui exprime une action et surtout des sentiments.

— Philol. Nature. *Écrire d'un caractère supérieur*.

Encycl. Biol. *Caractères acquis*. On appelle ainsi les caractères résultant, chez les êtres vivants, de l'éducation et non de l'hérédité. Tout être vivant dérive, par développement embryogénique, d'un jeune rudimentaire, qui, quoiqu'il provient lui même d'un être antérieur ou parent. Le développement embryogénique dépend de deux facteurs importants : 1° les qualités spéciales du plastide initial ou *caractères congénitaux*; 2° les conditions de milieu dans lesquelles s'effectue le développement et constituant l'*éducation* au sens le plus large.

L'éducation du premier facteur est prépondérante, puisqu'elle détermine toujours les caractères spécifiques de l'individu; quelles que soient les conditions du développement et toutes les fois que ce développement n'est pas interrompu par la mort, nous pouvons affirmer à l'avance que l'œuf d'oiseau donnera un oiseau, l'œuf de homard un homard, l'œuf de poule un poulet. Si l'œuf d'oiseau et l'œuf de homard se développent communément dans le même milieu, c'est-à-dire dans les *mêmes conditions extérieures*, les deux êtres qui resulteront de ces deux développements parallèles n'en seront pas moins très différents caractères congénitaux, tandis que les œufs de homard, même *dans des milieux très différents*, donneront naissance à deux homards qui auront en commun tous les caractères de l'espèce homard et ne ressembleront par suite beaucoup plus qu'à leur parent le plus proche, mais aussi, les différences relativement minimes qui existent entre deux êtres issus d'œufs identiques dans des conditions différentes sont dues aux *caractères acquis*. Les caractères peu saillants n'auraient guère d'importance, ils n'intéressent susceptibles d'être transmis par hérédité, ce qui veut dire qu'ils deviennent congénitaux chez les enfants des êtres qui les ont acquis. L'hérédité des caractères acquis, niée contre toute évidence par les néo-darwinistes, est admise par les néo-lamarckiens. Elle explique l'accumulation, au cours des générations successives, de caractères peu saillants à chaque génération, et est le principal facteur de l'évolution progressive des espèces. V. Sélection naturelle.

— *Caractères congénitaux*. Ce sont les caractères résultant, chez les êtres vivants, de l'hérédité et non de l'éducation. Ils se composent : 1° des caractères qui étaient congénitaux chez le ou les parents; 2° des caractères acquis par le ou les parents, et qui, par suite, ces caractères sont transmissibles par hérédité. Les néo-darwinistes nocroient à l'hérédité que pour les caractères genitaux. V. hérédité, et caractères acquis.

— *Caractères de convergence*. V. convergence.

— *Caractères latents*, Cette expression a été employée par les biologistes dans deux acceptions différentes : 1° Les qualités ainsi nommées qui existent réellement, mais qui ne se manifestent pas parce que les corps qui en sont dotés ne sont pas placés dans les conditions où elles peuvent se manifester; c'est le cas des propriétés chimiques d'un corps au repos ou inactif, c'est-à-dire soustrait à l'influence des réactifs qui, précisément, mettent ses propriétés en évidence. Cette expression est superflue. V. vie (Biol.).

2° Dans certaines théories de l'hérédité, on a invoqué l'existence de caractères latents chez des êtres qui remplissent précisément les conditions nécessaires à la manifestation de ces caractères. Ce qui n'est non-sens en général. Il y a cependant des cas où un caractère latent, acquis par les plastides et qui devrait normalement modifier la morphologie des plastides, ne peut réussir à le faire parce que les plastides sont fixés dans une forme préexistante par un squelette rigide (caractères chimiquement acquis, mais morphologiquement latents).

Enfin, Darwin a considéré les caractères sexuels secondaires comme *latents* dans le sexe opposé, et certaines conditions pouvant faire réapparaître ces caractères latents. V. castration parasitaire.

— *Caractères sexuels secondaires*, Caractères autres que ceux qui tiennent aux glandes génitales elles-mêmes, et qui distinguent le mâle de la femelle, dans une même espèce : V. sexe.

Bibliogr. : Darwin, *Origine des espèces* (1859); Delage, *L'Hérédité* (Paris, 1895); E.-D. Cope, *the Primary Factors of organic evolution* (Chicago, 1896); F. Le Dantec, *Évolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898).

— Méthodologie. C'est Antoine-Laurent de Jussieu qui a posé, en 1789, le principe de la subordination des caractères. Il a remarqué que les caractères des êtres sont de valeur tout à fait inégale : tel caractère d'un caractère du premier ordre équivaut à plusieurs du second; un du second à plusieurs du troisième, et ainsi de suite. Les caractères d'ordre donné, d'après lui, être *pesés*, et non pas seulement *comptés*; car la ressemblance naturelle entre deux êtres est en raison, non pas tant du nombre, que de l'importance des points par où ils se ressemblent. Dans une plante, la taille et la grandeur sont moins importantes que la structure.

Une fois les caractères accidentels éliminés, on a les caractères *essentiels* ou *essentiels*. Lorsque ceux-ci sont tous de telle sorte qu'ils sont toujours présents et absents ensemble, et qu'ils varient en même temps, ils sont des *caractères*. C'est ainsi que la forme de la dent entraîne celle du condyle; celle de l'omoplate, celle des ongles. Lorsque les rapports sont plus relâchés, les caractères essentiels sont différents, ces caractères sont dits *secondaires*, les autres *dominateurs*. Le caractère dominateur, chez l'homme, est celui qui reste invariable, même quand les formes des caractères subordonnés varient, et qui ne peut disparaître sans qu'ils disparaissent. C'est ainsi, par exemple, qu'un animal qui a des vertèbres possède également les organes de la circulation et de la respiration, mais ces organes peuvent revêtir un certain nombre déterminé de formes différentes. Dans l'animal privé de vertèbres, aucune de ces formes ne se rencontre.

L'application de ce principe, qui a amené en histoire naturelle des résultats incalculables, est loin d'être simple : elle ne le serait que si la nature montrait toujours une inflexibilité de lignes qu'on n'y trouve pas. D'abord, un même organe n'a pas, chez différents êtres, une valeur fixe et absolue. Ainsi, la formule dentaire dont Cuvier a noté l'importance chez les mammifères en a une fort moindre chez les vertébrés à sang froid. En outre, la valeur des organes varie, dans une même espèce, suivant le stade de l'évolution; tel est indispensable, à un moment de l'existence d'un être, qui devient ensuite inutile et s'oblitère; et l'on s'est aperçu que ces caractères transitoires, dont Cuvier interdisait de tenir compte, sont les plus instructifs et nous révèlent de mieux la vraie parenté des êtres. Enfin, il y a des êtres disparates qui peuvent présenter des caractères divers, ou même contradictoires; ces espèces de la nature sont *aberrantes*, ainsi, les espèces éteintes : l'archéoptéryx avait le squelette d'un lézard et les plumes d'un oiseau.

Ces considérations sont loin d'ébranler le principe de la subordination des caractères. Elles ne font que contrer certain emploi de ce principe.

— Pédag. *Éducation du caractère*. V. pédagogie.

— Philos. Dans l'unité de sa constitution, l'âme humaine a des manifestations très diverses, selon les individus : ce sont les mêmes facultés de penser, de sentir et d'agir, mais variées à l'infini dans le degré et la direction de leur énergie. Les dispositions natives propres à l'enfant se modifient dans leur développement, sous l'influence du milieu et aussi en vertu de ses penchants et de sa propre volonté. Ces diversités d'aptitudes, d'inclinations et d'habitudes s'associent en combinaisons innombrables, dont l'ensemble constitue le *caractère*.

Le caractère est comme la marque personnelle de la constitution morale, le signe qui distingue tel individu de ses semblables. Il consiste dans des dispositions particulières qui, d'une manière générale, déterminent ses actes de telle sorte que, connaissant bien son caractère, on peut prévoir avec quelque certitude comment il se comportera dans une circonstance donnée.

Parmi toutes ces dispositions originelles ou acquises, quelques-unes seulement apparaissent en un relief plus accentué que les autres. Le caractère se ramène, le plus souvent, à un trait dominant, lequel prend alors le nom des qualités ou des habitudes dominantes. Tels sont, dans les traits grands domaines de l'âme, les caractères suivants : *intellectuels* ou *rêveurs*, *passionnés* ou *indolents*, *impérieux* ou *dociles*. De la triple série de caractères : les *intellectuels*, les *sensitifs* et les *volontaires*, qui se subdivisent en espèces nombreuses.

L'intellectuel fourrit peu d'idées nouvelles au caractère : les connaissances acquises ne l'affectent que superficiellement; cependant, les façons de penser, qui n'en sont parfois que les effets, et surtout les habitudes d'esprit y sont assurément pour quelque chose. Mais ce sont surtout les tendances de la *sensibilité*, les penchants affectifs qui, avec l'énergie active, sont les maîtresses pièces du caractère. Dans une analyse, c'est la *volonté*, sollicitée par les mobiles de la sensibilité et plus souvent que par les données de la raison, qui est le facteur principal du caractère. Cela est si évident qu'on dit qu'un homme a *du caractère*, ou, plus encore, que c'est un *caractère* quand il est doué d'une volonté exceptionnellement forte et tenace et qu'il reste fidèle, dans sa conduite, à des maximes qu'il a admises une bonne fois pour toutes. Le caractère est pris ici dans un sens spécial : le seule volonté, son élément capital : le mot équivaut alors à *fermeté*, *courage*, *force d'âme*. Bien que la force d'âme, quand elle est dépourvue de bonté et de justice, puisse avoir des effets funestes, elle est pourtant en soi une qualité estimable, car elle rend forte et indépendante est la première condition d'une haute valeur morale. D'ailleurs, une grande volonté s'attache à toutes sortes de grandes choses. Il en est tout autrement d'une volonté faible : l'homme indécis et irrésolu ne s'appartient pas, il est à la merci de toutes les influences, de tous les entraînements; ses desseins avortent piteusement en tentatives inutiles, dont l'auteur est avec eux; et c'est à son sujet que La Bruyère a pu dire : « Le pire des caractères est de n'en avoir aucun. »

— Philol. Au point de vue grammatical, le *caractère* est une marque spirituelle et ineffaçable que trois sacrements, le baptême, la confirmation et l'ordre, impriment dans l'âme du chrétien. C'est pourquoi ces trois sacrements ne peuvent être réitérés. Le caractère est d'abord un *signe* qui distingue : dans le baptême, les chrétiens des infidèles; dans la confirmation, les parfaits chrétiens des simples enfants de Dieu; dans l'ordre, les diacres, les prêtres et les évêques des simples fidèles. C'est ensuite une sorte de prédisposition qui rend le chrétien apte à recevoir les grâces divines correspondant à chacun de ces trois états : ainsi le caractère du baptême donne droit à recevoir les autres sacrements; celui de la confirmation donne droit aux dons du Saint-Esprit; celui de l'ordre donne droit aux pouvoirs sacerdotaux. Leibniz, qui définissait largement le *caractère* « une qualité spirituelle permanente, que certains sacrements nous font contracter pour des fondées dans des classes de personnes ou nous n'avons jamais besoin d'être enseignés de nouveau » trouvait, dans cette conception d'autant plus simple que le droit civil offre des qualités de même nature. Indiquée par ces paroles de l'apôtre saint Paul : « Dieu nous a oints de son onction ; il nous a marqués de son sceau » (II Cor. i, 21), enseignée par plusieurs Pères et surtout par saint Augustin, la réalité du caractère imprimé par les sacrements a été mise par le Concile de Trente au nombre des articles de la foi. Sess VII, can. IX.

Les protestants rejettent généralement le caractère sacramental, tel que l'enseigne l'Église catholique.

— Typogr. On appelle *caractère*, en typographie, un petit parallélipipède en métal fondu portant à l'une de ses extrémités une lettre ou un signe quelconque gravé en relief. La longueur du caractère s'appelle *corps*; la largeur, *épaisseur*; la profondeur, *hauteur*. On mesure le corps d'une lettre de la ligne des lettres montantes, *b*, *d*, *h*, à la queue des lettres descendantes, *g*, *p*, *q*. Le blanc que l'on remarque d'une ligne à l'autre provient du talus existant entre les lettres qui ne montent ni ne descendent, comme l'*a*, l'*o*, le *c*, etc. La différence qui existe entre une lettre large, comme *m*, et une autre moins large, *n*, *l* ou *i*, par exemple, est ce qui constitue l'épaisseur. La *hauteur en papier* est la distance comptée à partir du pied de la lettre, supposée debout sur sa tige, jusqu'à l'œil; elle est, en France, de 0m,024. L'*œil* est la partie de la lettre qui paraît à l'impression.

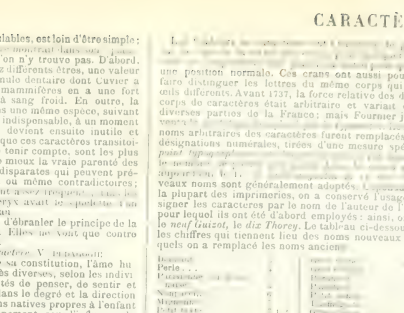

Depuis longtemps, la désignation des caractères ci-dessus n'est plus mentionnée : on dit couramment du 6 points, du 4 points, du 5 points, etc. — Les caractères fondus sur fractions de points ont disparu des catalogues des fondeurs, leur utilité n'étant plus reconnue.

De même qu'il y a plusieurs forces de corps pour les caractères, il y a plusieurs œils : le *petit œil*, l'*œil ordinaire* et le *gros œil*. Il y a aussi les *petit romain*, ainsi appelé parce que ces lettres, peu épaisses et très allongées, servent à l'impression des vers et permettent de renfermer dans une seule ligne les plus longs. Il y a aussi des *caractères compacts*, qui ne diffèrent pour ainsi dire pas de blanc et qui ne sont employés que pour les éditions très économiques. Les dénominations numérales actuelles sont à dégager des caractères de tous genres et de toutes les langues, car ils n'ont pour but que d'indiquer la force du corps : ainsi, l'on dit du grec corps 6, de l'hébreu corps 8, de l'anglaisse corps 12, etc.

On emploie différentes dénominations pour désigner la forme des caractères; c'est ainsi qu'on différencie le *romain* et l'*italique*. Le romain est un caractère droit, et l'italique un caractère penché, tantôt à droite, tantôt à gauche. On emploie, en outre, dans l'imprimerie des caractères d'écriture ou *calligraphiques*, tels que l'*anglaise*, la *ronde*, la *coulée*, la *bâtarde* et la *gothique*. On a inventé, de plus, une grande variété de caractères *massifs*, *maigres*, *égyptiennes*, *normandes*, *classiques*, *latines*, etc., dits « caractères de fantaisie ».

CARACTÈRES LES PLUS USITÉS DANS L'IMPRIMERIE
(DÉNOMINATIONS TYPIQUES)

Romain	Nouveau Larousse illustré.
Italique	*Nouveau Larousse illustré.*
Antique penchée . .	*Nouveau Larousse illustré.*
Normande.	**Nouveau Larousse illust.**
Égyptienne large .	Nouveau Larousse illustré.
Égyptienne allongée.	Nouveau Larousse illustré.

Chaque sorte de caractère a des lettres de différentes formes : les *grandes capitales*, A, B, C, etc., les *petites capitales*, A, B, C, et les lettres ordinaires ou du *bas de casse* romaines, a, b, c, ou italiques, *a*, *b*, *c*. Dans ces dernières, il s'en trouve quelques unes qui sont doubles et même triples, comme *ff*, *fi*, *fl*, *ffi*, *ffl*. On emploie quelquefois des lettres majuscules, surtout pour les capitales; on a des lettres *ombrées*, *ornées*, *blanches*, *antiques*, *augustales*, *monastiques*, etc. On place souvent, au commencement des livres ou des chapitres, des lettres beaucoup plus grosses que celles du texte; on les appelle *lettres ornées*. Dans les abréviations, on fait usage de lettres plus petites, appelées *supérieures*, mais au même corps que celles du texte; quelquefois elles se trouvent placées, ainsi : 1er, 2e, 3e, 8e, Mme, Mlle, etc. Dans les cours cultivés, on se sert souvent de chiffres supérieurs : ^{1}, ^{2}, ^{3}, ^{4}, ^{5}, ^{6}, ^{7}, ^{8}, ^{9}, ^{0}. Il y a aussi des chiffres inférieurs, $_{a}$, $_{b}$, $_{c}$, que l'on nomme indices. Comme les lettres supérieures, il n'existent pas dans toutes les fontes, pour celles qui manquent, on se sert d'un caractère plus petit, que l'on fait tenir au moyen d'espaces pour combler le vide; c'est ce qu'on appelle un *parangonnage*. On prend, en typographie, ce qu'on appelle *prime ou minute*, employé pour l'astronomie et les mathématiques : A′, B″, C‴, A′′′.

Outre les lettres, les signes de ponctuation et les signes accessoires, on se sert, en typographie, de petits lingots de métal plus bas que la lettre, dans le but de séparer les mots des uns des autres; ce sont les *espaces*. Si l'on veut obtenir un peu plus de blanc, par exemple remplir une ligne en partie blanche qui termine un alinéa, on emploie un ou plusieurs *cadrats*, et, si l'on veut renfoncer la première ligne d'un alinéa, on recourt au *cadratin*.

La fabrication des caractères comprend un certain nombre d'opérations successives, qui sont les suivantes : la *gravure*, la *frappe*, la *matrice*, le *moule*, la *fonte*, la *ébarbure*, la *rectification*, la *justification*, la *polissure*, la *trempe*, la *frotterie*, la *composition*, le *façonnage*, l'*appret* et la *mise en caisse*. V. chacun de ces mots.

Les caractères d'imprimerie sont dits de caractère imitant l'écriture ordinaire, qui a été ainsi nommé parce que, n'ayant guère pris cours, il a été constamment et presque exclusivement employé à la fréquente réimpression du livre de Jean-Baptiste de La Salle, intitulé : *la Civilité puérile et honnête*, qui parut pour la première fois en 1713, d'abord en lettres rondes, ensuite en caractères cursifs français; mais le premier qui ait eu l'idée de graver des caractères imitant l'écriture est Nicolas Granjon, qui les inventa à Lyon en 1556. Granjon avait obtenu de Henri II, pour ces types cursifs, un privilège daté du décembre 1557.

Mais ce n'est que plus de cent cinquante ans après avoir été inventés que les « caractères de civilité » [illegible]

ainsi nommés. Ils étaient à peu près complètement tombés en désuétude dès la fin du XVIe siècle, et les livres modernes des caractères, de 1557 à 1800, sont devenus très rares.

Caractères (LES), ouvrage de Théophraste, philosophe [illegible]

Les [illegible] se composent simplement de leurs titres. Il est vrai que l'ouvrage nous soit parvenu dans l'état primitif. Nous en possédons plusieurs recensions différentes et de longueur très inégale : la plus courte, et sans doute la plus authentique, se trouve dans un manuscrit de Munich.

Les *Caractères* paraissent être un recueil d'extraits, tirés d'un grand ouvrage perdu (probablement une *Poétique*), où ces fragments figuraient à titre d'exemples. Ils ont été populaires chez nous par La Bruyère, qui y a pris lui-même l'idée de ses *Caractères*. Chez Théophraste, l'observation est assez superficielle; ses petits portraits satiriques des ridicules et des vices valent surtout par la finesse et la délicatesse du rendu. Ils intéressent, de plus, le lecteur moderne par l'ingénieuse notation des détails de mœurs athéniennes.

— BIBLIOGR. : éditions de Duebner (Paris, 1840 et 1866); Foss (Leipzig, 1858); Petersen (Leipzig, 1859); etc. Traductions françaises de La Bruyère (Paris, 1688), de Coray (Paris, 1799), et de Siévenart (Paris, 1842). V. *Préface* de La Bruyère (Paris, 1688).

Caractères (LES), ouvrage célèbre de La Bruyère. Dans la première édition, qui parut en 1688 sous ce titre : *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, l'auteur du moraliste français n'était qu'une sorte d'appendice, très peu développé, à celle du moraliste grec. Dans les éditions successives, de 1688 à 1696, La Bruyère étendit considérablement les seize chapitres dont se composait l'œuvre primitive et les poussa, au point de vue du style, à la perfection. Outre un grand nombre de réflexions, de *Maximes* qui valent surtout par leur tour condensé, inattendu, ces seize chapitres constituent une suite de portraits tracés avec une finesse, une concision, une énergie, une originalité, une hardiesse d'images, une variété inécomparables. La Bruyère a observé et peint l'homme dans ses diverses professions ou il révèle plus naturellement tel ou tel défaut : le courtisan, le magistrat, le financier, le nouveltiste, le bourgeois du XVIe siècle. Tous ces personnages sont représentés d'une manière aussi pittoresque : costume, geste, attitude, La Bruyère note tout en artiste qui voit. « On peut compter, a dit Voltaire, parmi les productions d'un genre unique, *les Caractères* de La Bruyère. Il est très rare, en effet, de trouver des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public, et les allusions qu'on y trouvait en firent le succès. » Beaucoup de ces allusions sont aujourd'hui perdues; cependant, grâce aux « clefs » qui circulèrent dès l'origine et à certains autres indices, on a pu identifier un assez grand nombre de types, aussi autant de portraits célèbres du siècle de Louis XIV. La Bruyère a protesté vivement contre ces « clefs » et, en effet, pour composer un portrait, il empruntait ses traits à *différents* personnages vivants, plutôt qu'à un original tel ou tel individu de son temps.

Caractère anglais (LE), ouvrage philosophique, par Ralph Waldo Emerson. Emerson s'est efforcé d'établir le rapport psychologique qu'il y a entre les Anglais d'aujourd'hui et les antiques Saxons. Il est entré de l'alliage latin dans cette civilisation saxonne, dans une proportion minime; cet alliage n'a servi qu'à donner au génie anglais plus de sonorité et de solidité. Un peu de discipline était nécessaire pour que cette indépendance excessive ne devînt pas de l'anarchie; un peu de culture était nécessaire pour que cet esprit sauvage ne persistât pas dans son ignorant orgueil; la civilisation romaine a fourni cette parcelle de discipline et de culture. Les Anglais n'en sont pas moins restés ce qu'étaient leurs pères, et ils n'ont fait que développer leurs qualités et leurs instincts. Leurs pères étaient indépendants, ils sont libres et indépendants; leurs pères étaient marins et pirates, ils sont marins et commerçants; leurs pères étaient fermiers, pêcheurs, chasseurs, ils le sont encore eux-mêmes; leurs pères voyaient le monde animé par une légion de travailleurs invisibles nommés *trolls* ou nains, ils ont réalisé ce rêve de leurs pères et fait de l'Angleterre un royaume de *trolls* humains. Ces barbares Scandinaves avaient l'amour du foyer, le respect de la famille; les Anglais modernes ont conservé ces sentiments.

CARACTÉRIEL, ELLE adj. Relatif au caractère : *La soif des richesses est la dominante* CARACTÉRIELLE *de toutes les corporations.* (Toussenel.) [Inus.]

CARACTÉRISANT (*san*), **ANTE** adj. Qui caractérise : *Fait caractérisant et bien* CARACTÉRISANT. (Pour usité.)

CARACTÉRISER (*zé*) v. a. Déterminer avec précision; indiquer ou constituer le caractère propre de : *Ce qui* CARACTÉRISE *le poète, c'est d'avoir un idéal.* (Ste-Beuve.)

Se **caractériser**, v. pr. Montrer son caractère, ses propriétés distinctives : *Maladie qui se* CARACTÉRISE. *Chaque siècle se* CARACTÉRISE. (Michelet.)

CARACTÉRISME (*rissm'*) n. m. Ressemblance de certaines plantes avec différentes parties du corps humain. (Vieux et inusité.)

CARACTÉRISTIQUE (*ri-stik'*) adj. Qui caractérise : *Fossiles* CARACTÉRISTIQUES *d'un terrain géologique. La tendance à l'idéalisme est singulièrement* CARACTÉRISTIQUE *du génie français.* (E. Schérer.)

— Gramm. *Lettre caractéristique*, Lettre qui se trouve toujours dans des cas semblables qu'elle sert à déterminer : *Ex.* [illegible] *du pluriel, et, dans les verbes, de la seconde personne du singulier.*

— Géométr. *Triangle caractéristique*, Triangle infinitésimal petit que forment la différentielle de l'abscisse, celle de l'ordonnée, et l'élément correspondant de la courbe. On dit souvent TRIANGLE DIFFÉRENTIEL.

— *Caractéristique* (*fonction*). V. THERMODYNAMIQUE.

— *Caractéristiques* (*nombres*) *d'une courbe.* V. PLUCKER.

CARACTÉRISTIQUE (*ri-stik'*) n. f. Objet qui caractérise, trait distinctif : *En français, l'o muet est la* CARACTÉRISTIQUE *ordinaire du féminin. La guerre est la* CARACTÉRISTIQUE [illegible] *nir.* (Ch. Lemonnier.)

— Electr. Nom donné par le Dr Hopkinson et Marcel Deprez à la courbe représentant la force électromotrice développée par une machine d'induction, en fonction de l'intensité du courant qui traverse son armature, lorsque celle-ci tourne à une vitesse déterminée et constante.

— Géom. Nom donné par Monge à la courbe qui résulte de l'intersection de deux surfaces enveloppées consécutives, dans la génération des surfaces enveloppantes.

— Math. Signe ou caractère adopté avec soin qui est toujours le même, comme abréviation constante du même mot : *d est la* CARACTÉRISTIQUE *des différentielles.*

— Partie entière d'un logarithme.

— Philos. *Caractéristique universelle*, Langue philosophique universelle projetée par Leibniz. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Math. *Caractéristique d'une conjuguée.* Si l'on coupe une courbe $f(x, y) = 0$ par une parallèle $y = Cx + d$ à une droite fixe $y = Cx$, les nombres d'intersections réelles change lorsque C varie. Les coordonnées des points de rencontre imaginaires sont toujours telles que le rapport des parties imaginaires de y et de x soit C; en effet, pour que l'équation $y = Cx + d$ admette une solution

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}, \quad y = \alpha + \beta\sqrt{-1}$$

on a

$$\alpha + \beta\sqrt{-1} = C\alpha + d, \quad \text{et que} \quad \beta = C\beta.$$

Si on représente la solution variable

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}, \quad y = \alpha' + C\beta\sqrt{-1},$$

commune aux équations de la courbe et de la sécante, par le point

$$x_1 = \alpha + \beta, \quad y_1 = \alpha' + C\beta,$$

on obtient une des conjuguées de la courbe proposée; cette conjugée est définie par la constante C qui est sa *caractéristique*; la direction $y = Cx$ est celle des *cordes réelles* de la conjuguée. Lorsqu'on passe d'un système d'axes à un autre, la caractéristique de chacune des conjuguées change comme le coefficient angulaire de ses cordes réelles.

— *Caractéristique d'un système de courbes.* Pour déterminer une courbe de degré m, il faut connaître $\frac{m(m+2)}{2}$ conditions. Si l'on ne connaît que $\frac{m(m+2)}{2} - 1$ conditions, il y a une infinité de courbes de degré m qui les remplissent. Parmi cette infinité de courbes, il y en a un nombre ψ qui passent par un point donné, et ν qui touchent des droites tangentes à une droite donnée. Les nombres ψ et ν sont appelés *caractéristiques* du système.

— *Caractéristique d'une enveloppe.* V. ENVELOPPE.

— *Caractéristique du système.* V. LOGARITHME.

— Philos. *Caractéristique universelle.* C'est le nom que donnait Leibniz à un système de langue philosophique universelle qu'il avait projeté d'établir.

L'histoire des sciences nous lui prouvait que les progrès de cette science étaient dus au perfectionnement de sa méthode et surtout à celui des signes qu'elle emploie. Il se demande si les progrès qui lui prouvait que les progrès de cette science étaient dus au perfectionnement de sa méthode et surtout à celui des signes qu'elle emploie. Il se demande si les progrès qui lui prouvait que les progrès applicables, non seulement aux grandeurs les plus générales, mais encore à toute espèce de choses, en un mot une caractéristique universelle. Pour la trouver il fallait, pensait-il, découvrir des idées simples dont toutes les autres sont formées, puis déterminer les combinaisons possibles de ces idées, et enfin exprimer ces idées et leurs combinaisons par des signes d'une valeur absolue. Ce projet, qui a occupé Leibniz toute sa vie et que Descartes ne jugeait pas irréalisable, a été, de nos jours, attaqué par Cournot et défendu par Renouvier.

— Phys. Depuis que les premières des méthodes graphiques n'est restée à l'étude des machines dynamo-electriques, on a donné le nom de *caractéristique* à toute courbe représentant les variations de l'un des éléments d'une machine déterminant une fonction d'un autre.

C'est ainsi que, suivant le point de vue auquel on se place dans l'étude d'une dynamo, on considère la *caractéristique magnétique*, la *caractéristique à circuit ouvert*, la *caractéristique extérieure*, la *caractéristique intérieure*, la *caractéristique totale*.

Dr Hopkinson et Marcel Deprez ont donné plus spécialement ce nom à la courbe représentant la force électromotrice développée par la machine en fonction de l'intensité de débit quand la dynamo tourne à une vitesse déterminée et constante.

— *Construction de la caractéristique.* On fait tourner la dynamo à une vitesse constante que l'on contrôle par un *cinémomètre*, et on fait varier la résistance extérieure; pour chaque résistance, on mesure la différence de potentiel aux bornes de la machine avec un voltmètre, et l'intensité i du courant à l'aide d'un ampèremètre intercalé dans le circuit. En appelant r la résistance intérieure de la machine, on sait que la force électromotrice E est donnée par la formule $E = e + ri$.

La caractéristique s'obtient en portant en abscisses les valeurs de i et en ordonnées celles de E. Cette courbe a d'abord une partie rectiligne et ascendante, suivie d'un arc de forme, soit hyperbolique, soit parabolique. La première forme indique la saturation des inducteurs; la seconde révèle une diminution de magnétisme, figurée dans les machines dont l'induit est trop puissant par rapport aux inducteurs.

Cette courbe donne les principaux éléments de fonctionnement de la dynamo à la vitesse v considérée. En effet on doit facilement l'énergie représentée par le produit Ei, puisque le courant moteur.

Pour avoir la caractéristique d'une machine à une vitesse différente, il suffit de multiplier les ordonnées de la première courbe par le rapport des vitesses, ce qui suppose que, pour une même intensité, les champs magnétiques sont égaux et qu'il y a proportionnalité entre les forces électromotrices et les vitesses.

CARACURAO, bourg du Mexique (Etat de Michoacan); 7800 hab.

CARADJ ou **KHARADJ** n. m. Tribut payé annuellement par les sujets non musulmans de l'empire ottoman. Il y a deux sortes de (*carad*) : la première est le tribut qu'un pays chrétien s'oblige à payer à la Porte, en se soumettant volontairement à cette puissance, tel était le cas de la Valachie; la seconde est le tribut que le gouvernement turc impose, comme taxe militaire, aux habitants des pays conquis. Les tributaires sont divisés en trois classes et ne payent le *caradj* qu'à partir de l'âge de puberté.

CARADEUC DE LACHALOTAIS. V. LACHALOTAIS.

CARADOC ou **CARADOG DE LANN-CARAN**, ou **LLANCARVAN**, chroniqueur gallois, mort vers l'an 1154. Ami et continuateur de Jeoffrey de Monmouth, il écrivit en latin une histoire des petits rois du pays de Galles, intitulée : *Britannorum successiones*, dont il n'existe qu'une traduction galloise, qui elle-même a été traduite en anglais.

CARADORI-ALLAN (Mlle DE MUNCK, dame), cantatrice, née à Milan en 1800, morte à Surbiton (Angleterre) en 1865. Après s'être fait entendre en France et en Allemagne, elle se rendit à Londres, où elle se produisit avec succès au théâtre du roi, et chanta, néanmoins, comme cantatrice de concert qu'elle devint la favorite du public anglais. Après avoir fait, en 1830, une saison lyrique au théâtre de la Fenice de Venise, elle alla se fixer, définitivement, en Angleterre.

CARAFA (Michel-Henri), compositeur, né à Naples en 1787, mort à Paris en 1872, était de la famille des princes de Colobrano, et fut d'abord officier de cavalerie au service de Murat, roi de Naples, qu'il accompagna dans la campagne de Russie. Il avait reçu des leçons de Reggi et de Fenarolì et avait écrit un petit opéra, *il Fantasma*, et deux cantates. Ce n'est qu'à partir de 1814 qu'il se livra sérieusement à la composition, faisant représenter, en peu d'années, un assez grand nombre d'opéras : à Naples, il *Gazzetta (Occidente, la Gelosia corretta, Gabriella di Vergy, Ifigenia in Tauride, Berenice in Siria*; à Milan, *Adele di Lusignano et i Due Foscari*; à Venise, *Elisabetta in Derbyshire* et *il Sacrifizio d'Epito*. Vers 1820, Carafa alla à Paris, et, l'année suivante, il donnait à l'Opéra-Comique son premier ouvrage français, *Jeanne d'Arc*; il retournait ensuite en Italie, faisait représenter à Rome *la Capricciosa ed il Soldato*, revenait donner à l'Opéra-Comique de *Rita le Solitaire*, dont le succès fut éclatant. Il faisait jouer alors à Rome *Eufemio di Messina*, à Vienne, *Abufar*, revenait encore à Paris donner à l'Opéra-Comique *le Valet de chambre* et *l'Auberge supposée*; à l'Opéra, *la Belle au bois dormant*, s'éloignait encore pour faire représenter à Milan *il Nonno*, à Turin, *il Pirata*, et enfin, en 1827, était de retour à Paris, qu'il ne devait plus quitter.

Carafa.

Bien doué, Carafa avait le défaut d'écrire trop vite, et aussi de suivre trop servilement les traces de son ami Rossini, que tous les musiciens italiens imitaient alors à l'envi. Une fois fixé à Paris, il continua de travailler avec activité, fit représenter : *Sangaridio* (1827); *Masaniello* ou *le Pêcheur napolitain* (1827), partition remarquable, écrite sur le même sujet que le *Muette de Portici*, d'Auber, son chef-d'œuvre; *la Violette* (1828), avec Leborne : *Jenny* (1829); *le Nozze di Lammermoor* (1829); *l'Auberge d'Auray* (1830), avec Herold; *l'Orgue*, ballet (1832); *le Livre de l'ermite* (1834); *Wallatie* ou *la Laitière suisse*, ballet (1832), avec Gyrowetz; *la Prison d'Edimbourg* (1833); *Une journée de la Fronde* (1833); *la Grande-Duchesse* (1835); *Thérèse* (1838). Carafa prit part aussi à la composition de *Gustave III*, *Jeanne d'Arc*, ouvrage écrit par une dizaine de compositeurs, et avec Adam, Auber et Halévy, à celle des *Premiers Pas*, prologue pour l'ouverture de l'Opéra-National en 1847. Et, lorsque l'Opéra voulut, pendant une tournée, donner une traduction de la *Semiramide* de Rossini, en y ajoutant un divertissement de danse, Rossini le chargea d'écrire la musique de ce divertissement. Carafa était depuis longtemps naturalisé Français et avait été élu, en 1833, membre de l'Académie des beaux-arts et nommé directeur du gymnase militaire en 1838, à la mort de Berr, et professeur de composition au Conservatoire, en 1840.

CARAFE (ital. *caraffa*, — de l'ar. *garafa*, puiser) n. f. Mobil. Sorte de bouteille de verre ou de cristal, à base large et servant le plus ordinairement à contenir de l'eau. || Contenu du même vase : *Boire une* CARAFE *d'eau.*

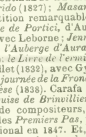

Carafes.

— Fam. *Carafe de argent*, Personne sans caractère, sans énergie, ou extrêmement froide.

— Pop. *Fouetter de la carafe*, Sentir mauvais de la bouche. || *Faire rire les carafes*, Dérider les personnes les plus sérieuses. || *Bouchon de carafe*. V. BOUCHON.

— Pêch. Engin de pêche en forme de carafe, fait en fil de fer ou en verre, pour prendre le goujon.

Carafes à goujons. 1. En fil de fer. 2. En verre.

CARAFFE (*fé*) n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

CARAFFA, illustre famille napolitaine, qui remonte jusqu'au XIIe siècle. Déjà OLIVIER **Caraffa** (1406-1491), archevêque de Naples et cardinal, s'était distingué sous Sixte IV par la prise de Smyrne sur les Turcs. Mais cette famille dut surtout sa célébrité à JEAN-PIERRE **Caraffa**, l'illustre réformateur de l'Eglise, devenu pape sous le nom de « Paul IV » (v. ce nom) [1554-1559]. Les deux neveux de ce pontife : JEAN, ANTOINE, et CHARLES **Caraffa**, furent chargés de la direction de la politique temporelle de l'Eglise par Paul IV, qui espérait utiliser leurs talents, et surtout ceux de Charles Caraffa, lequel avait été homme de guerre, et qu'il fit cardinal, pour affranchir l'Eglise et l'Italie du joug dangereux de Charles-Quint, puis de Philippe II. Cette entreprise, malgré l'alliance de Henri II, n'ayant abouti qu'à un échec total et à l'exaction du peuple par les Caraffa, Paul IV chassa impitoyablement ses neveux et déplora solennellement leur conduite en plein conclave.

Après sa mort, leurs ennemis, notamment Philippe II, s'acharnèrent contre eux, et le pape Pie IV les abandonna à la vengeance du peuple. Charles Caraffa fut étranglé et étranglé. Jean Caraffa fut décapité le même jour à la suite d'une procédure scandaleuse où le pape Paul IV tout le fit traîner tous les témoins à décharge. Plus tard, le pape Pie V fit revoir leur procès et rendit leurs biens à la famille des Caraffa. Il faut citer encore dans cette famille : Antoine Caraffa (1538-1591), cardinal des prédécesseurs, cardinal sous Sixte-Quint et auteur d'une collection de lettres des papes de saint Clément à Grégoire VII ; — Charles Caraffa (1543-1608), religieux théatin, fondateur de l'ordre charitable des ouvriers pieux ; — Vincent Caraffa, frère du précédent (1585-1649), septième général des jésuites, de 1646 à 1649. — Antoine Caraffa, mort en 1684, fédéraliste théatin, qui, illustra dans la délivrance de Vienne en 1683 et la conquête de la Transylvanie, mais se déshonora par sa cruelle répression de l'insurrection hongroise de Tokoly. — et enfin, Henri Caraffa, de 1707 à 1769, révolutionnaire italien, qui fut un des fondateurs et le général de la république Parthénopéenne, se distingua par son courage héroïque et fervent et fut jeté dans les mains des sauvages du cardinal Ruffo, qui le tuerait à coup.

— Bibl : Georges Duruy, *le Cardinal Carlo Caraffa* (Paris, 1882).

CARAFON de l'ital. *caraffone*, grande carafe, mot-mesquin, verre à boire, vin nutrit en passant dans le français m. Petite carafe ; Carafon de cristal. Contenu du même vase : *Un* CARAFON *de liqueur, Boire un* CARAFON *de rin.*

— Sorte de petit baquet à rafraîchir.

Carafons (formes diverses).

CARAGA, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Mindanao] ; 1,500 hab. Ch.-l. de la province de son nom. Exportation d'or et de poudre d'or.

CARAGAN (du tartare *karachaun*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, série des galégées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Himalaya et de la Sibérie. La plus intéressante est le *caragan* arborescent (*caragana arborescens*), vulgairement nommé *arbre aux pois*, originaire de la Sibérie, dont le fruit est comestible et le bois utilisable pour les ouvrages de tour.

CARAGATE n. f. Nom vulgaire des tillandsies, dont une espèce fournit des fibres textiles qu'on appelle aussi CRIN VÉGÉTAL.

CARAGEA (Nicolas), prince de Valachie (1782-1783), passa du poste de drogoman de la Porte au trône de Valachie, à la place d'Alexandre Ypsilanti. Quoique fidèle à ses engagements vis-à-vis de la Turquie, Caragea ne put cacher ses sympathies pour la Russie. La Porte le déposa et le remplaça par Michel Dracou Soutzo.

CARAGEA (Jean), prince de Valachie (1812-1819), fils de Nicolas Caragea, drogman de la Porte, il acheta à celle-ci le trône de Valachie pour une somme énorme. Rentré dans le pays, il commença par faire le jeu de la France, puis au moment où Louis XVIII fut rétabli sur le trône, il se rapprocha alors des puissances que la chute de Napoléon Ier avait élevées, persécuta les Français et se mit en relations avec Metternich. La Porte chercha à profiter de ces relations le sous-vassal avec l'Autriche pour revendiquer la Bessarabie. Ne réussissant pas et s'agacevant que le prince faisait le jeu de la Russie, elle chercha à s'emparer de Caragea, qui s'enfuit en Italie avec plus de 90 millions extorqués en six ans au peuple valaque. Le règne de Caragea est remarquable par le code qu'il fit élaborer et qui porte son nom.

CARAGIALE (Jean), poète dramatique et nouvelliste roumain, né dans la commune de Marganeni, district de Prahova, en 1852. A écrit des comédies satiriques fort appréciées en Roumanie. Les meilleures sont : *Noptea pierdută* (le Nuit orageuse) et *Nenorocirea probitatii* (la Lettre perdue). Nouvelles (Faussesaccusations, 1890, trad. en franc. par O. Neuschutz de Jassy) est le seul volume qu'il ait écrit. Parmi ses nouvelles, on considère comme la meilleure *Lacrimile de Paste* (la Torche de Pâques).

CARAGLIO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur la Grana, 6,200 hab. Sericiculture, tuileries.

CARAGNE *qn* mill. — de l'espagn. *caraña*, d'orig. arabe, n. f. Gomme résineuse fournie par un arbrisseau de la Colombie ; Adjectiv. : *Gomme* CARAGNE.

CARAGNOLE *qn* mill.) n. m. L'un des nombreux noms donnés au jeu de boule.

CARAGROUCH n. m. Ancienne monnaie turque, Piastre de 12 paras valant en argent de France 2 fr. 95 c. Son poids est de 21 gr. 51.

CARAGUATA (nom sous lequel on désigne, au Brésil, diverses grandes bromiliacées) n. m. Genre de broméliacées, renfermant des plantes herbacées des Antilles, et dont certaines espèces sont cultivées dans les serres comme plantes d'ornement.

CARAGUEJEIRA, bourg du Portugal Estrémadure, district de Leiria, sur un des rios qui forment le fleuve Coimbre ; 1,200 hab.

CARAGUEL (Clément), littérateur et journaliste français, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) 1819, mort à Paris en 1882. Il a un plein de verve caustique dans l'esprit le plus. A collaboré à divers journaux, notamment au « Charivari » (1854), et au « Journal des Débats », où il fit la critique théatrale. On lui doit une charmante petite comédie, *le Bonjour* (1852) ; *les Soirées de Tancony*, nouvelles, 1854 ; *Mysteres les Cosaques* 1854 ; avec Tavic Delord et Louis Huart ; *Souvenirs et aventures d'un colporteur* (1861).

CARAGUEUZ ou CARAGHEUZ, personnage populaire du théâtre des marionnettes à Constantinople, analogue au Polichinelle des Napolitains et à notre polichinelle, mais très indécent.

CARAÏBES (Les), nom donné quelquefois aux petites Antilles, et les Caraïbes appelle improprement à tout l'archipel des Antilles. On désigne parfois le nom des mers des Caraïbes : la mer des Antilles.

CARAIBES ou **CARIBES**, race qui peuplait les petites Antilles à l'arrivée des Européens et qui compte encore de nombreux représentants dans la zone septentrionale de l'Amérique du Sud. — *Un* CARAÏBE (ou CARIBE).

Adjectiv. Qui se rapporte à cette race : *Mœurs* CARAÏBES ou CARIBES.

— Encycl. Les Caribes des Guyanes, les Rououmenes et les *Caraïbes* des sources de l'Orénoque appartiennent incontestablement à ce groupe ethnique. Les habitants des petites Antilles étaient de rudes navigateurs, et leurs pirogues les ont souvent portés, à la guerre, à leurs voisins du nord. Ils avaient certainement atteint Saint-Domingue, car c'est dans la baie de Samana que Christophe Colomb en observa les premiers spécimens ; mais c'est à l'est de cette baie qu'ils avaient leur principal habitat. Les Caraïbes luttèrent vaillamment contre les Européens. Leur race ne disparut pas complètement en 1881, il en existait encore quelques-uns à la Dominique. Convertis au catholicisme, ils formèrent la paroisse de Notre-Dame-des-Caraïbes. A la Guadeloupe, on rencontre encore cinq ou six familles qui descendent des vieux aborigènes. A Saint-Vincent vivaient de nombreux *Caraïbes noirs*, qui devaient leur coloration à des croisements répétés avec des nègres fugitifs. En 1795, on en comptait 10,000 ; quelques années plus tard (1795-1796), les Anglais en massacrèrent un grand nombre et en transportèrent 5,000 dans le golfe de Honduras, où ils se sont maintenus.

Caraïbes.

C'est une race de petite taille (1m,60 chez les hommes, 1m,45 pour les femmes), à peau rougeâtre ou d'un brun jaunâtre et à cheveux noirs. Le cou est court ; les épaules sont larges et robustes, mais les membres inférieurs sont d'une gracilité remarquable.

Les Caraïbes guerriers avaient tout, étaient aussi redoutés pour leur bravoure que pour leur cruauté et leur anthropophagie. Ils vivaient sur le pied de la plus parfaite égalité. Peu industrieux, ils fabriquaient cependant des paniers, des hamacs en coton, des vases en terre cuite et des embarcations. Leurs armes, leurs outils étaient en pierre et ressemblaient aux instruments encore en usage chez les sauvages du continent. La polygamie était générale : laissant aux femmes les travaux de culture, les hommes ne s'occupaient guère que de chasse, de pêche et de guerre.

Cette race intelligente était arrivée dans les Antilles à une époque qu'on ne saurait préciser. Il est aussi difficile de déterminer leur point de départ, les uns les faisant venir du N., les autres du S.-O. Cette dernière hypothèse paraît la plus probable. Ce qui semble démontré, c'est que, lorsqu'ils atteignirent les îles, ils les trouvèrent occupées par une vieille population ; ils massacrèrent les hommes, et s'approprièrent les femmes. Ces femmes avaient conservé la langue des vieux insulaires et parlaient un autre idiome que leurs nouveaux époux. Le fait ayant été constaté dans plusieurs tribus par les Européens, on a pu croire que l'arrivée des Caraïbes ne remonterait pas très haut, puisque la langue ancienne n'était pas encore oubliée au XVe siècle.

Quoique n'ayant ni temples ni cérémonies religieuses, les Caraïbes se croyaient pas moins à une autre vie, pleine de victoires et de chasses merveilleuses.

CARAICHE *caïch*' — du lat. *carus*) n. f. Bot. Nom vulgaire du genre laiche.

CARAIPE n. f. Genre de ternstrémiacées, renfermant six arbres qui croissent dans l'Amérique tropicale. Leur bois est rouge et s'emploie dans l'ébénisterie.

CARAÏSME (*ra-issm*') n. m. Doctrine des caraïtes.

CARAÏTES (de l'hébr. *qara*, lire) n. m. pl. Sectaires juifs qui rejettent la tradition et n'admettent que l'Ecriture.

— *Un* CARAÏTE.

— Encycl. Les *caraïtes* forment, dans le judaïsme, une secte dissidente, dont l'origine est incertaine. Elle semble descendre, non pas des saducéens proprement dits, mais des juifs établis en Syrie sous le règne des Seleucides et très opposés aux pharisiens. Ils ont railié tous les adversaires des rabbins et, par suite, les débris du saducéisme. Ce n'est qu'au VIIe siècle qu'on les trouve groupés dans une communauté indépendante. Après la destruction de Jérusalem, en 1100, ils émigrèrent, et, il y eut quelques-uns le califat d'Alep, dans l'empire d'Orient, en Egypte, dans les Etats barbaresques et même en Espagne. Dès le XIIIe siècle, ils se répandirent en Crimée, dans l'Ukraine, en Pologne, en Lithuanie, où leurs colonies ont subsisté jusqu'à nos jours. Ils sont plus nombreux et mieux organisés en Galicie. Ils rejettent toute tradition orale, ne reconnaissent comme autorité que la lettre de la Bible, sont particulièrement sévères dans l'observation stricte des lois sur le sabbat, les purifications et le divorce qu'ils n'autorisent qu'en cas d'adultère. Ils sont réputés pour l'austérité de leurs mœurs. Ils rencontrent, en général, une violente hostilité chez les autres juifs.

— Bibl. : Grätz, *Geschichte der Juden* (Leipzig, 1853-1875).

CARAKA (m. Substance extraite de la *carana chica* et employée par les Indiens du Rio-Negro pour la préparation d'une teinture rouge.

CARAKA (se prononce *Tcharaka*) n. neutre. Secte brahmanique, dont les doctrines sont basées sur le *Carakabrahmana*, traité rituel annexe de la Samhitâ *Noire* du Yadjour (*Yajur*) Véda.

CARAKASCHIAN (le Ph. Matthieu), mekhitariste de Venise, né à Tokat (Asie Mineure), mort à Venise en 1772. Il a rendu d'importants services à la philologie en restaurant l'ancienne pureté de la syntaxe arménienne. Son principal ouvrage est une *Vie de saint Grégoire l'Illuminateur* (Venise, 1747) très estimée.

CARALINE ou **CARALLINE** [illegible] Alpes, de la renoncule glaciale.

CARALLIE n. f. Bot. Syn. de BARRALDÉIE.

CARALLUME n. f. Genre d'asclépiadacées, de la tribu [illegible]

CARAMAN, [illegible] et à la [illegible] moulins. Siège de la vicomté, puis comté, puis marquisat de Carcassonne [illegible]

CARAMAN, famille française issue du Florentin Arrighetti, qui [illegible] en Provence au XIIIe siècle. Elle a formé deux branches : [illegible] des Mirabeau, [illegible] REPOS (1694-1680), qui creusa le canal du Midi ; — P.-P. RIQUET DE BONREPOS, comte de Caraman [illegible] Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman (1727-1807), également général, un des héros de Fontenoy, plus tard divisionnaire dans l'armée de Condé ; — Sim. François-Joseph-Philippe, né en 1771, comte de Caraman, et prince de Chimay, du chef de sa mère, député sous la Restauration, lequel épousa Thérèse Cabarrus, épouse divorcée du conventionnel Tallien ; — Un autre fils Victor-Laurent-Charles-de Riquet, comte [illegible] de Caraman (1765-1838), qui fut ambassadeur de France à Rome et à Vienne, puis membre de la Chambre des pairs, enfin ministre de Charles X, dont il suivit la fortune en Angleterre et en Autriche ; — Victor-Maurice-Joseph-Louis de Riquet, marquis de Caraman (1788-1847), lequel fut officier d'ordonnance de Napoléon, et mourut du choléra devant Constantine, où il commandait l'artillerie de siège ; — Victor-Antoine-Charles de Riquet, duc de Caraman (1810-1892), pair [illegible] Histoire des [illegible] *Mémoires du maréchal duc de Raguse* [illegible]

CARAMAN-OGLOU-ALI-BEY, prince de Caramanie (XIVe s.), prince de la dynastie des Caramanides, descendant de Nour-Yoghoulou, fils d'Ali Caraman reçut la principauté de Seleucie au sultan seldjoukide Ala-ed-Din. Il déclara la guerre au sultan osmanly Mourad Ier, qui le battait en 1386, et lui imposa la paix en 1389. Il fut de nouveau vaincu par le sultan Yildirim, mais il parvint à conserver ses Etats. Il se révolta de nouveau en 1392 et tomba au pouvoir de Bajazet, qui le fit assassiner et qui réunit sa principauté à l'empire ottoman.

CARAMANICO, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]), sur la Pescara ; 3,050 hab. Filature de soie.

CARAMANIE, pachalik de l'Asie turque, dans la région méridionale de l'Asie Mineure, entre l'Anatolie au N., le pachalik d'Adana à l'O. et l'Adana à l'E., la Méditerranée au S. et l'île d'Asie Mineure, au sud de la province de Syrie. Autres villes : Caraman, Konieh, le port de Kaïsaria, sur le golfe du même nom. A part la région littorale, assez étroite et élevée, la province est constituée par le plateau occidental du Taurus, s'élevant jusqu'à 3,000 m., et surtout par la partie méridionale du plateau d'Asie Mineure. Le sol est de fertilité inégale : tandis que le plateau abonde en steppes arides, maigres pâturages, d'autres parties produisent coton et céréales, mûrier et tabac. Les habitants filent la soie et le coton.

CARAMBA ! Interj. Juron espagnol et portugais.

CARAMBOLAGE (*ran-bo-laj*') n. m. Au billard, Coup voulu qui amène la rencontre de la bille du joueur avec les deux autres billes. — *Caramblage double*, Coup où la bille du joueur rencontre deux fois chacune des deux autres billes.

— Par ext. Partie qui se joue avec trois billes, deux blanches et une rouge, et dans laquelle on ne compte, comme point, que les carambolages.

— Fam. Chocs successifs de corps quelconques ou de personnes : chute.

CARAMBOLE (*ran-bol*' — de l'espagn. [illegible] n. f. Jeux. Bille rouge qui place sur la moitié du billard. Partie où l'on ne compte, comme point, que les carambolages. (On dit plus ordinairement CARAMBOLAGE).

— Bot. Fruit du caramboliier.

CARAMBOLER (*ran-bo*) v. n. Toucher, en un seul coup joué, la bille rouge et la bille de son adversaire.

— Fig. et fam. En un seul acte. Atteindre un double résultat, produire un double effet, faire d'une pierre deux coups. Se heurter, tomber.

CARAMBOLIER (*ran-bo*) n. m. Joueur habile à caramboler.

CARAMBOLIER (*ran-bol*' — [illegible] n. m. Genre de plantes de l'ordre des [illegible]

CARAMBU n. m. Bot. Syn. de JUSSIÉE.

CARAMEL (de l'espagn. *caramelo*, d'orig. arabe) n. m. Sucre privé de son eau de cristallisation et en partie décomposé par l'action du feu, ce qui lui donne une couleur brun foncé et une odeur aromatique : *Mettre du* CARAMEL *dans une sauce.* ▫ Bonbon fait avec du sucre ainsi préparé.

— Industr. Produit employé pour donner aux vins une coloration artificielle.

— Encycl. Le *caramel* est produit par l'action de la chaleur sur le sucre de canne. Celui-ci, placé dans un bain d'huile ou de métal entre 210 et 220°, devient brun sans [illegible] la substance [illegible] Le sucre [illegible] et la substance fluidifiée. Lorsque le bouillonnement a cessé, il reste une substance noire, soluble dans l'eau, qui est du caramel. Pour l'obtenir pur, on le dissout dans une petite quantité d'eau, et l'on précipite par l'alcool. La glucose peut aussi donner du caramel.

Le caramel est insipide. Ses solutions aqueuses ont une riche teinte de sepia ; il est insoluble dans l'alcool ; il ne fermente pas sous l'influence de la levure de bière ; il produit un précipité avec l'acétate de plomb ammoniacal et avec l'eau de baryte ; fortement chauffé, il donne les mêmes produits que le sucre. Gélis a reconnu qu'il était formé de plusieurs substances, parmi lesquelles : la *caramélane*, le *caramélène*, le *caramélon*, etc. Ces substances dérivent toutes, d'après Gélis, de plusieurs molécules de sucre réunies avec élimination d'eau, le degré de condensation augmentant avec la température.

Le caramel industriel est un sirop épais de couleur lie de vin formé de caramel, de glucose et d'un sel de rosaniline. La rosaniline du commerce étant souvent arsénicale, la coloration par le caramel constitue une fraude très dangereuse. On reconnaît sa présence dans les vins par les procédés employés pour déceler la fuchsine; ces vins, en outre, se décolorent au collage.

CARAMÉLANE n. f. Chim. V. CARAMEL.

CARAMELÉ, ÉE adj. Qui a l'apparence ou le goût du caramel. — Substantivement. CARAMEL.

CARAMÉLENE n. f. Chim. V. CARAMEL.

CARAMÉLINE n. f. Chim. V. CARAMEL.

CARAMÉLIQUE (*lik*) adj. Qui a rapport au caramel. *Produit* CARAMÉLIQUE.

CARAMÉLISATION (*si-on*) n. f. Réduction en caramel. *La* CARAMÉLISATION *du sucre.*

CARAMÉLISER v. a. Réduire en caramel, en parlant du sucre. CARAMÉLISER *le sucre.*

— Mettre du caramel. CARAMÉLISER *du caramel.* — *Se caraméliser,* v. pr. Se réduire en caramel : *Sucre qui commence à se* CARAMÉLISER.

— PAROLE. Prendre la couleur du caramel. *L'orange commence à se* CARAMÉLISER. *Pommes* CARAMÉLISÉES. (Brill.-Sav.)

CARAMOTE n. f. Nom vulgaire, dans le Midi, d'un crustacé comestible, le *penæus caramota.*

CARAMOUSAL ou **CARAMOUSSAL** n. m. Navire de commerce en Turquie, dont l'arrière est très élevé, et qui porte un grand mât, un beaupré et un petit mât d'artimon. Au-dessus de sa grand voile, il grée un hunier; il a une petite voile à l'arrière, et une triquette devant.

CARA-MOUSTAPHA (littéral. *Moustafa le Noir*), grand vizir du sultan osmanly Mohammed IV, né à Merzisour en 1633, mort à Belgrade en 1683. Il était le fils d'un capitaine de spahis, Ourcéd-bey, qui avait été tué au siège de Bagdad, et fut protégé par le grand vizir Kuprulı. Nommé grand vizir en 1676, il n'avait aucune des qualités nécessaires pour remplir ce poste. Il détermina le Sultan à déclarer la guerre à l'empereur Léopold Ier, et prit le commandement de l'armée turque; il échoua complètement au siège de Vienne et fut honteusement battu par Sobieski (12 sept. 1683); une nouvelle défaite à Parkang et la prise de Gran par les Polonais déterminèrent Mohammed IV à signer son arrêt de mort.

CARAMUEL (Jean DE LOBKOWITZ), prélat et théologien espagnol, né à Madrid en 1606, mort en 1682. Sa réputation lui fit donner par l'empereur des abbayes à Vienne et à Prague, où il se signala tellement par sa bravoure, lors du siège de 1648, qu'il fut nommé directeur des fortifications de Bohême. Il devint, par la suite, évêque de Campagna, puis de Vigevano. On lui doit un nombre considérable d'ouvrages où il se montre érudit, d'une extrême imagination. Il prétendait résoudre toutes les questions théologiques par des règles mathématiques. Nous nous bornerons à citer sa *Theologia moralis et paucis expunctis, sima principia reducta* (1643), qui donne une idée de sa morale.

CARAN D'ACHE (Emmanuel POIRÉ, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Moscou en 1858. Son grand-père, qui avait servi sous Napoléon Ier, s'établit en Russie. Après avoir fait ses études à Moscou, le jeune Poiré partit pour le France, dans l'intention d'y faire son service militaire, et fut détaché au ministère de la guerre. Après sa libération, il resta à Paris. Ses premiers dessins parurent dans la « Chronique parisienne »; depuis, il collabora au « Tout-Paris », à la « Vie parisienne », à la « Vie militaire », au « Chat-Noir », à la « Caricature », au « Rire », etc. Il a tablé de dessinateur de *Caran d'Ache* (mot russe qui veut dire *crayon* et signifie *pique et crayon*). Il excelle dans les histoires sans légendes. Une pantomime, pour laquelle il a dessiné des centaines de personnages, a obtenu un grand succès au théâtre du Chat-Noir : *l'Epopée*, qui a pour sujet les victoires de Napoléon Ier. Ses dessins ont été réunis en plusieurs albums.

CARANATE n. f. Nom que les pêcheurs donnent aux petites crevettes qu'ils employent comme amorce.

CARANDA n. m. Nom vulgaire d'une variété de palmier, le *copernicia*, qui est originaire du Brésil, où il forme de vastes forêts. Il est plus connu sous le nom de *carnauba*, qui sert également à désigner la cire qu'il fournit.

CARANDA (CIMETIÈRE DE). On désigne sous ce nom une nécropole antique, située au hameau de *Caranda*, commune de Cierges (Aisne), et qui a été découverte en 1873 autour d'un dolmen. Des sépultures, les unes sont préromaines, les autres appartiennent à la période franque ou mérovingienne. Le mobilier funéraire indique que les inhumations s'étagent de la période robenhausienne aux premiers mérovingiens. Moreau père et fils, explorateurs de cette nécropole, ont consigné les résultats de leurs recherches dans l'*Album des antiquités de Caranda.*

CARANGA n. m. Poissons appartenant à la famille des CARANGIDÉS.

CARANGUE (*rangh*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre CARANGUE (*Caranx*), appelé encore CARANGUE MAS-BELLE, SEVERAN, ou MALABARE.

CARANGUER (*ghé*) v. n. Louvoyer à petites voiles sans gagner au vent, pour se maintenir dans un gros temps de longue durée.

CARANGUIER (*ghi-é*) adj. m. Qualifiant un navire CARANGUIER. — Substantivement. *Un* CARANGUIER.

CARANNA n. f. Espèce de résine, qui était connue des anciens Germains et que l'on extrait de la *bursera gummifera*. (Elle ressemble à la résine de galac.)

CARANOS, héros argien, fondateur légendaire de la dynastie des rois de Macédoine. Il appartenait à la race des Héraclides, branche des Temenides, et était, dit-on, le frère de Phidon, roi d'Argos. Un oracle lui avait ordonné de fonder une ville à l'endroit où l'amènerait un troupeau de chèvres : il suivit les chèvres, qui le conduisirent en Macédoine, et il y bâtit Edesse ou Ægées (de αἴξ, αἰγός, chèvre) [VIIIe s. av. J.-C.].

CARANOS, un des généraux d'Alexandre le Grand, mort vers 329. Il fut l'un de ceux qu'Alexandre envoya contre Satibarzane, qui avait soulevé l'Asie. Satibarzane fut vaincu et tué, en 330. En 329, Caranos fit partie de l'expédition contre Spitamène, satrape révolté de Sogdiane; Caranos remporta d'abord quelques succès, mais se laissa ensuite surprendre et périt avec son corps de troupes. Le luxe de Caranos était célèbre; Athénée a laissé une curieuse description de son repas de noces en Macédoine.

CARANTEC, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Morlaix, sur la Manche; 1.794 hab.

CARANX (*rankss* — du gr. *kara*, tête) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des CARANGIDÉS, renfermant des formes comprimées latéralement, à grandes écailles, celles de la ligne latérale rudimentaire en avant, les autres en boucliers carènes.

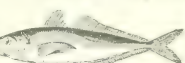
CARANX.

— ENCYCL. Les poissons du genre *caranx* sont de grande taille; on en connaît de nombreuses espèces répandues dans les mers du globe; trois se trouvent sur les côtes de France : le *caranx luna*, qui atteint 0m,45 de long, le *caranx fusus*, plus petit, et le *caranx aureus* ou *suareou*, tous de la Méditerranée, ce dernier très rare. Des formes fossiles apparaissent dans le tertiaire avec les *carangopsis*, très voisins.

CARAPA ou **CARAPE** n. m. Genre de méliacées, comprenant des arbres élevés qui croissent au bord de la mer, dans les régions tropicales.

— ENCYCL. Le *carapa* de la Guyane est un arbre qui dépasse 25 mètres de hauteur et dont les fruits sont des capsules ligneuses, ovoïdes, renfermant sept ou huit graines de forme variable. On retire de ces graines, par expression, une huile jaunâtre (huile de carapa), partie liquide et partie solide dans les pays chauds, mais entièrement figée sous les climats tempérés. Sa consistance épaisse et surtout son amertume la rendent impropre aux usages alimentaires. Les habitants de la Guyane se servent de cette huile, après y avoir ajouté du rocou, pour s'enduire tout le corps; ils la regardent comme un préservatif contre la piqûre des insectes; ils en frottent aussi les membres pour les soustraire aux piqûres des vers. L'écorce de cet arbre contient un principe alcaloïde, analogue à celui des quinquinas; elle a été employée avec succès comme fébrifuge. Le *carapa toulouconna*, qui croît à la Guyane et au Sénégal, est un grand et bel arbre dont le fruit contient jusqu'à trente graines, à amande un peu rosée, assez dure et très grasse. L'huile de toulouconna et l'huile de carapa, ainsi que les graines qui les fournissent, sont apportées à Marseille pour servir à la fabrication de certains savons.

CARAPACE (*pass'* — de l'espagn. *carapacho* n. f. D'une manière générale. Test osseux, corne, chitineux ou calcaire, qui défend tout ou partie du corps chez des animaux d'embranchements ou de groupes très différents, que ce soient des tatous, des tortues, des crustacés, des insectes, des infusoires, sinon des échinodermes et même des insectes.

— ENCYCL. La *carapace* des tatous, pangolins et autres édentés, est un revêtement de lames osseuses disposées en tuiles cintrées, dont à bout dans leur sens transversal,

Carapaces. 1. De tatou. 2. De glyptodon. 3. De tortue. 4. Dessous de carapace. 5. De crustacé. 6. De coléoptère. 7. Coléoptère.

et étant soit soudées pour former une cuirasse inflexible, soit articulées pour permettre la flexion, comme dans les armures à lames imbriquées. Les tatous ont des carapaces des deux genres, car les *dasypus* possèdent un solide bouclier protégeant le tronc et les épaules, tandis que la région lombaire et postérieure est armée de bandes articulées. Le lagocephalus de Cuvier a quatre rangs d'anneaux, qui dépendent de la peau : ce sont des productions épidermiques cornées, ou bien elles sont osseuses. Les glyptodons fossiles en possédaient de merveilleusement appareillées. La flexibilité de ces armures est telle, chez les tatous armadilles, que, comme les cloportes, ils peuvent se rouler en boule.

La carapace des tortues est encore plus complète : elle se compose d'un bouclier dorsal et d'un bouclier ventral, tout comme le plastron et la dossière d'une cuirasse. Et elle est constituée par des pièces osseuses, dont certaines sont parfois articulées. (V. CRUSTACÉS.) Chez les crustacés, on entend par « carapace », soit le revêtement complet du corps, comme chez les homards et autres décapodes macroures et chez les cloportes, soit le seul bouclier dorsal du céphalothorax, soit le système de bouclier des entomostracés, etc. (V. CRUSTACÉS.) Chez les insectes, il désigne pas de carapace proprement dite, non plus que chez les oursins qui ont un *test* calcaire. (V. EXPOSITIONS.) Les infusoires sont souvent nudes dans un sac chitineux, qu'on appelle aussi « carapace ». V. INFUSOIRES.

CARAPACHOS ou **CARAPUCHOS**, belle population du Pérou, qui se distingue de ses voisines par la blancheur de sa peau. (Les Carapachos vivent sur les rives du rio Pachitea, dans le département de Huanuco; ils sont anthropophages. Leur langage possède tant de consonnes gutturales que, lorsqu'ils parlent, on croirait plutôt les entendre aboyer.) — *Un* CARAPACHO (ou CARAPUCHO).

CARAPANATUBA, petit fleuve côtier de l'Amérique du Sud, un peu au N. de l'Amazone, désigné par le traité de Madrid (29 sept. 1801) comme frontière entre les Guyanes portugaise et française. Le traité d'Amiens reporte un peu plus tard ces limites plus au N. et leur fit suivre le cours de l'Aragouari.

CARAPANOS (Constantin), homme politique et archéologue grec, né à Arta d'Epire (Ambracie) en 1840. D'abord attaché d'ambassade à Paris, puis banquier, il fut député d'Arta et ministre des finances (1890-1891). Archéologue passionné, il a découvert dans ses propriétés de l'Epire les ruines de Dodone et entrepris, en 1888, des fouilles dans l'île de Corfou. Il est membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris (1877). On lui doit : *Dodone et ses ruines* (1878).

CARAPAT (*pa*) n. m. Mar. anc. Navire portugais.

CARAPAT (*pa*) n. m. Nom vulgaire du ricin, donné quelquefois à l'huile qu'on extrait de ses semences.

CARAPATA n. m. Pop. Marinier qui traîne son bateau.

CARAPATER v. n. Pop. Marcher.

Se carapater, v. pr. S'en aller, se promener, s'enfuir.

CARAPATIN ou **CARAPATA** n. m. Pop. Fantassin.

CARAPATINE n. f. Dent de poisson fossile.

CARAPICHÉE n. f. Bot. Syn. de CEPHÆLIS.

CARAPINE n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce de carapa de la Guyane. (Elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout dans l'éther et l'alcool.)

CARAPINHEIRA DO CAMPO, bourg du Portugal (Beira (district de Coïmbre)), près d'un affluent du Mondego; 2.750 hab.

CARAPOUCHA n. m. Espèce de graminée du Brésil, dont le grain cause l'ivresse (*bromus catharticus*).

CARAQUE (*rak'*) adj. m. Qualification donnée au cacao de Caracas. *Du cacao* CARAQUE. — Substantivement. Cacao CARAQUE. *Du* CARAQUE. *Petit, gros* CARAQUE.

— adj. f. Qualification donnée à une porcelaine très fine, apportée d'abord en Europe par des caraques portugaises : *De la porcelaine* CARAQUE.

CARAQUE (*rak'* — de l'ital. *caracca*) n. f. Mar. anc. Navire portugais de grandes dimensions, étroit par le haut, rond et élevé sur l'eau, en usage au XVIe siècle.

— Art vétér. Un des noms vulgaires de la maladie des bestiaux appelée CLAVELÉE.

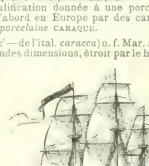
Caraque.

— ENCYCL. Mar. anc. D'un grand tonnage, allant souvent à 2.000 tonneaux, les *caraques* faisaient les voyages du Brésil et des Indes orientales. Elles servirent dans la guerre de Charles-Quint contre Tunis, en 1536; une d'entre elles, la *Santa-Anna*, fut cuirassée. Ces navires avaient peu de qualités.

CARAQUON (*kon*) Mar. anc. n. m. Petite caraque.

CARARE. Géogr. V. CARRARE.

CARASCOSA (Michel, baron), général italien, né en Sicile vers 1780, mort vers 1860. Il s'engagea de bonne heure dans les rangs des défenseurs de la république Parthénopéenne (1799), puis servit en Espagne sous Joseph Bonaparte, et à Naples sous le roi Joachim Murat. Il accepta un grade des Bourbons. En 1820, lorsque la révolution militaire éclata à Naples, Carascosa fut mis à la tête des troupes destinées à réprimer l'insurrection. Le roi Ferdinand ayant enfin octroyé la constitution qu'on lui demandait, Carascosa fut nommé ministre de la guerre. Ses désentiments avec le général Pepe l'amenèrent à donner sa démission. Investi, l'année suivante, du commandement de l'armée contre les Autrichiens, il traita avec eux. Mais le roi voulut le faire arrêter; il s'enfuit alors en Angleterre, où il devint l'un des publicistes libéraux. Il a publié : *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la révolution du royaume de Naples et 1820, et sur les causes qui l'ont amenée* (1824).

CARASSIN (de l'allem. *karausch*, nom de ce poisson) n.m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, renfermant des carpes sans barbillons, à dents pharyngiennes disposées par trois et quatre de chaque côté de la bouche, sur une seule rangée.

— ENCYCL. Les espèces du genre *carassius* sont représentées en Europe par deux espèces, dont une, d'importation peut-être ancienne, est le *poissonrouge* des aquariums. Le carassin commun (*carassius vulgaris*), de l'Europe orientale, *carpe prussienne*, a été introduit en France au XVIIIe siècle; mais il y est toujours rare. La gibèle (*cyprinus gibelio*) ou carpe dorée en est une variété. Le carassin a été acclimaté, il y a peu d'années, aux Etats-Unis. Le carassin doré (*carassius auratus* ou *cyprinopsis auratus*) est le poisson doré de la Chine, le poisson rouge commun; il ne dépasse pas 0m,20 de long, quand le carassin commun atteint 0m,35. Introduit en Europe au siècle dernier, il pullule maintenant en divers pays, infeste les étangs, même la Seine; en liberté, il perd sa belle couleur rouge pour devenir sombre. Les Chinois ont fait, par des sélections patientes, les formes monstrueuses de ce carassin, comme le *poisson télescope*, etc.

Carassin

CARASSON n. m. Petit échalas, employé dans le Médoc pour la culture de la vigne.

CARASTELLE (*ra-stèl'*) n. f. Grande corbeille plate, servant au même usage que les panetières. V. ce mot.

CARAT ou **KARAT** (*ka-...*) n. m. (de l'ital. *carato*, venu par l'intermédiaire de l'arabe *qirat*, du gr. *keration*, corne de l'obole) n. m. Unité de poids, employée pour l'estimation de la valeur d'un diamant. (Il équivaut à 205 milligrammes). ‖ Partie d'or fin, pesant un vingt-quatrième du poids total : *Le l'or à douze, quinze* CARATS. Dans ces cas, les orfèvres disent aussi CARAT DE FIN. Depuis que le système décimal existe en France, on a abandonné le carat pour estimer la quantité d'or fin contenu dans un lingot; on ne l'a conservé que pour se rendre compte de la valeur des diamants.)

Fig. *A vingt-quatre carats*, Absolument, complètement, au plus haut degré (l'or à vingt-quatre carats étant tout à fait pur : *Bête* A VINGT-QUATRE CARATS. Diamants très purs : *Une pierre en* CARATS Collectiv. Diamants très purs : *Le* CARAT *est fort demandé*.

CARATAS ou **CARATHAS** n. m. Bot. V. KARATAS.

CARATCHAÏ ou **KARATCHAÏ**, peuplade de la famille tcherkesse ou circassienne, qui vit au pied du mont Elbrouz, dans le Caucase. Beaux et bien faits, les Caratchaï ont le crâne très long, le nez aquilin et les cheveux bruns ou noirs. Ce sont d'admirables cavaliers. Ils se livrent à la culture du tabac et des céréales et à l'élevage des troupeaux. On vante beaucoup leur amabilité, leur droiture et leur esprit hospitalier.

CARATE n. m. Affection de la peau, particulière aux contrées chaudes des Cordillères, consistant en taches brunes, cramoisies ou livides, et considérée comme dépendant de l'infection syphilitique.

CARATHÉODORY (prince Alexandre), homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en 1833. Issu d'une famille grecque de Constantinople, il devint secrétaire d'ambassade. Ali-pacha l'appela près de lui comme sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, et, successivement, il fut nommé ministre de la Sublime-Porte en Italie, et sous-secrétaire d'Etat en remplacement d'Artin-Effendi Dadian. En 1878, il fut élevé à la dignité de muchir, avec le département des travaux publics; il fut envoyé au Congrès de Berlin comme plénipotentiaire turc. La même année, il fut nommé gouverneur de la Crète; rappelé, il reçut le portefeuille des affaires étrangères et se retira, en 1879, avec Kheredin-pacha. En 1885, il fut fait prince de Samos, et resta dans cette résidence jusqu'en 1895.

CARATOMUS (*muzz* — du gr. *karé*, tête, et *tomé*, coupure) n. m. Genre d'oursins fossiles, de la famille des cassidulidés (crétacé).

CARATTI n. m. Ancienne mesure de capacité, dont la valeur approximative était de 18 hectol. 40. (Cette mesure s'emploie encore à Naples.)

CARATURE (rad. *carat*) n. f. Alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre, avec lequel on fait les aiguilles d'essai.

CARAUSIUS (M. Aurelius Valerius), césar de la Grande-Bretagne, né vers 250 à Menapia, dans la Gaule Belgique, entra dans l'armée romaine, se distingua dans la guerre contre les Bagaudes, fut chargé par Maximien Hercule de réprimer les pirateries des Francs sur les côtes de la Hollande et de la Gaule, et fut soupçonné de les tolérer pour s'enrichir. Menacé de mort, il prit la pourpre dans la Grande-Bretagne (287), et se défendit avec succès contre Maximien, qui finit par lui reconnaître la possession de cette île. Il fut assassiné par un de ses lieutenants, Allectus (293), qui se fit proclamer à sa place.

CARAVACA, ville d'Espagne (prov. de Murcie), sur la rivière de son nom, affluent du Segura; 15.050 hab. Carrières de jaspe, fabriques de papier, draps, toiles, produits chimiques, distilleries d'eau-de-vie, pâtes alimentaires, chocolat. — Esp. du *district de Caravaca*; 12.500 hab.

CARAVAGE (Polidoro CARAVAGE, dit le), peintre italien, né en 1495 à Caravaggio, dans le Milanais, assassiné à Messine en 1543. Il fut d'abord employé comme manœuvre par les élèves de Raphaël, s'enflamma à la vue des travaux artistiques du Vatican, reçut les leçons de Jean d'Udine, et fut bientôt employé par le maître, que ses progrès avaient étonné. Après le sac de Rome par le connétable de Bourbon, il passa à Naples, puis à Messine, et fut assassiné par son domestique. Son style, malgré une certaine tendance au réalisme, a de la noblesse et de la force. Il a surpassé Jules Romain dans les peintures en camaïeu imitant les bas-reliefs antiques. Son tableau le plus remarquable est un *Christ conduit au Calvaire* (musée de Naples).

CARAVAGE (Michel-Ange AMERIGHI ou MERISI, dit le), peintre italien, né en 1569, probablement à Caravaggio, mort en 1609, à Porto-Ercole. Manœuvre d'abord, il apprend le dessin et la peinture sans maîtres, et surmonte les obstacles avec une obstination farouche. Ainsi se forme ce talent solitaire, âpre et concentré, qui, comme la nature que sous ses formes vigoureuses, brutales même, ma ère caractère obstiné le poussera jusqu'aux limites de la folie, en développant contremarches son amour propre.

A l'opposition de ses premiers ouvrages, les contrefaits laissent échapper des critiques amères; mais le public, dans ses rangs, devient fanatique et enthousiaste. Mais, d'ailleurs, quelques critiques savantes, enfin, trouvent des lumières splendides, et y avait en ces trois noirs de l'ombre hardiment accusée. La sympathie dura longtemps, et l'apparition de Guido Reni ne la contrebalança point tout de suite.

Des propos aigres-doux échangés avec son rival, le Joséphin, furent la cause des malheurs de CaraVage. Le Joséphin refusa de se battre, se retranchant derrière sa qualité de chevalier de Malte. Caravage, furieux, court à Malte, sollicite l'honneur de faire le portrait du grand maître de l'ordre, Adolphe de Vignancourt, fait un chef-d'œuvre et est nommé petit chevalier. Au moment de quitter Malte, il se prend de querelle avec un chevalier qui l'avait insulté, et est mis en prison. Il s'évade, s'embarque, est fait prisonnier par les Espagnols, est relâché bientôt, et, atteint d'une insolation sur les côtes d'Italie, à Porto-d'Ercole, meurt misérablement.

Caravage professait hautement le mépris de l'antique et des règles, il proclama un seul principe : l'imitation de la nature vraie. Il peignit de préférence les scènes violentes, les aventures nocturnes, les bravades, les traits hideux, les bohémiens, les cadavres et les moribonds. On rapporte qu'il faisait pendre en tout cas un mannequin, pieds, mains, la tête en bas, pour pouvoir reproduire parfaitement au plafond. Il en résultait quelquefois des tombait sur ses modèles que par bandes étroites et vigoureuses. Si sa manière était rude et incorrecte, sa puissance pour faire saillir les personnages, son originalité farouche, son coloris énergique, en firent un chef-d'école dont le nom eclipsa quelque temps celui des Carrache.

Les ouvrages de Caravage sont dispersés dans les musées de l'Europe. Les plus célèbres sont : *Le Jeune garçon au tambour*, qu'a possédé un instant le musée du Louvre et qui fut rendu à Pie VII en 1815; *la Mort de la Vierge*, au Louvre; *la Distribution du rosaire*, au Belvédère de Vienne; le *Cupidon* de la galerie Giustiniani, à Berlin; la *Bohémienne*, au Louvre.

CARAVAGGIO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]); 7.900 hab. Filature et moulinage de soie. Près de la ville, sanctuaire très fréquenté de la Madonna. Victoire de Sforza sur les Vénitiens, en 1446. — Probablement patrie de Michel-Ange Amerighi, dit *le Caravage*.

CARAVANE (du pers. *karavan*, même sens); n. f. En Orient, en Afrique, etc., Troupe de gens voyageant ensemble pour plus de sûreté et de commodité : *C'est tout un peuple en marche que la* CARAVANE *qui part chaque année de Tripoli pour aller à Tombouctou*.

Caravane.

— Par anal. Troupe, réunion d'hommes qui parcourent ensemble la route de la vie :

La *caravane* humaine, au Sahara du monde,
Pour se réunir, depuis des ans qu'il n'y a de repos,
N'est va traînant le pied, brûlée à l'eau du jour
TH. GAUTIER.

— PARENT. Voiture de construction particulière, sorte de wagon roulant, à l'usage des troupes d'artistes forains : *Fait vu à la foire du Trône une* CARAVANE *modèle où il avait une salle à manger, un salon, une chambre à coucher et une chambre de bonne*. (Hugues LE ROUX.)

— Fam. Aventures, dissipations de jeune homme. (V.x.)

— Dr. mar. Voyage maritime, au cours duquel le capitaine laisse et prend des marchandises dans plusieurs ports avant de regagner celui d'où est parti le navire. En ce cas, l'assurance n'est pas faite *au voyage*, mais à *temps*, ce qui veut dire que la police indique le temps pendant lequel les risques seront supportés par l'assureur.

— Hist. Expédition des chevaliers de Malte contre les Turcs, et particulièrement contre les caravanes organisées pour le voyage d'Alexandrie à Constantinople. Ne s'emploie guère qu'au pluriel et dans la locution *Faire ses caravanes : On ne pouvait, sous* AVOIR FAIT SES CARAVANES, *arriver aux commanderies et autres dignités de l'ordre*.

— Mar. anc. Bâtiment qui prenait un congé de deux ans pour faire le commerce dans le Levant, au service des Turcs, à Calcutta, dans les Sciolelles du Levant.

— Pédag. *Caravane scolaire*, Groupe d'écoliers en voyage d'études et d'agrément sous la conduite d'un maître.

— ENCYCL. La *caravane*, réunion d'un certain nombre de marchands ou de voyageurs qui veulent se rendre au même endroit, cherche un double résultat : réduire les frais du voyage, qui sont considérables, en faisant le même isolé, et diminuer les dangers et les périls de la route. C'est le moyen de communication employé dans les pays où n'existent pas de voies tracées, et qui est fréquent dans tout le continent africain et, en Asie, aussi bien en Chine et en Mongolie qu'en Syrie et en Perse. Les caravanes sont organisées avec le plus grand ordre, et leurs haltes sont réglées d'avance à des points où l'on trouve de l'eau, de telle sorte qu'il leur arrive rarement malheur. Il n'y a guère à redouter que les cas d'agression par des troupes de brigands; mais les caravanes emportent avec elles des armes et des munitions pour les repousser. C'est par caravanes que les pèlerins musulmans se rendent aux villes saintes de La Mecque et de Médine.

— Pédag. D'abord en faveur dans l'enseignement secondaire public et privé, aux frais des familles, les caravanes scolaires se sont étendues aux écoles normales primaires, à l'aide de crédits accordés par l'Etat, et maintenus chaque jour par les conseils généraux des départements. La ville de Paris a institué des *voyages de vacances* en faveur des élèves les plus méritants de ses écoles primaires, parmi les lauréats du certificat d'études. L'institution s'est perfectionnée, en 1883, sous le nom de *colonies de vacances*. V. COLONIE.

Caravane du Caire (L'), opéra-ballet en trois actes, paroles de Morel de Chédeville (certains disent le comte de Provence, plus tard Louis XVIII, dont Morel était le secrétaire), musique de Grétry, représenté à l'Opéra le 15 janvier 1781. Le livret est médiocre et la musique une des meilleures de Grétry. Avec le succès se produisit des libres, il faut citer l'ouverture, le chœur fameux : *La Patrie est à nous!*, la marche et la scène grouillante du

CARAVANEUR

échelle. « Mateloï d'un de ces navires.

CARAVANIER, n. m. Conducteur de bêtes de somme.

CARAVANISTE (*nist'*) n. Voyageur qui fait partie d'une caravane.

CARAVANSÉRAIL (*...ral*, ancien ital. *caravanno*, et *serai*, habitation) n. m. En Orient, Abri réservé aux caravanes.

— Par ext. Endroit fréquenté par un grand nombre d'étrangers de diverses nations : *Les grandes villes des Etats-Unis sont des caravansérails*.

— ENCYCL. Dans tout l'Orient musulman, les *caravansérails* sont presque toujours formés de quatre bâtiments, au milieu desquels se trouve une grande cour. C'est dans cet édifice que les caravanes logent à leur passage

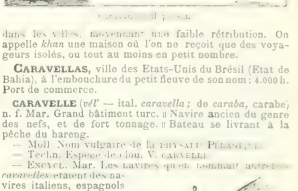

dans les villes, moyennant une faible rétribution. On appelle *khan* un bâtiment du genre, plus petit que des voyageurs isolés, ou tout au moins en petit nombre.

CARAVELLAS, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Bahia), à l'embouchure du petit fleuve de son nom; 4.000 h. Port de commerce.

CARAVELLE (*vèl'* — ital. *caravella*; de *caraba*, carabe), n. f. Mar. Grand bâtiment turc, à voiles latines du genre des nefs, et de fort tonnage. ‖ Bateau se livrant à la pêche du hareng.

— Moll. Nom vulgaire de la PHYSALIE PHYSALE.

— Tech. Espèce de clou. V. CARVELLE.

— ENCYCL. Mar. Les navires qu'on nommait autrefois *caravelles* étaient des navires italiens, espagnols et portugais, en usage du XIIIe siècle au XVIIe, et dont les boutres arabes rappelaient assez bien le gabarit. Mais elles portaient quatre mats, sans compter le beaupré, et leur voilure latine ne comportait, comme voiles carrées, que le trinquet et la gabie de misaine. Les formes étaient rondes, mais plus fines que celles des nefs; elles portaient chiaveé d'arrière et château d'avant, et pouvaient contenir 70 hommes d'équipage. (C'est sur ces navires que Colomb entreprit ses voyages et que Vasco de Gama partit pour les Indes.)

CARAYA n. m. Espèce de singe, du genre alouate (*mycetes caraya*).

CARA-YAZIDJI-ABDOUL-HALIM, chef de rebelles sous le règne de Mohammed III, mort en 1602. Il était colonel des Spahis et se faisait passer pour un descendant du Beyou-Schedad; il prétendait même que Mahomet lui avait promis l'empire d'Anatolie. Il se mit à la tête des Firaris, s'empara d'Edesse, et offrit de se soumettre si le Sultan lui donnait le gouvernement d'Amasia. Ce poste ne lui ayant pas été accordé, il se révolta de nouveau avec son frère Deli-Hosein. Il battit à plusieurs reprises les armées turques, se déclara sultan et prit le titre de « Halim-shah »; il fut battu à son tour et se vit forcé de se réfugier dans les montagnes de Djamik, où il mourut.

CARAYON (Auguste), écrivain et jésuite français, né en 1813 à Saumur, mort à Poitiers en 1874. Il s'est fait connaître par ses ouvrages, presque tous relatifs à la société fameuse dont il était membre : *Documents inédits historique de la compagnie de Jésus* (1864); *Relations inédites des missions de la compagnie de Jésus à Constantinople* [illegible]; *Pombal* (1865); *Notes historiques sur les jésuites et les parlements*; [illegible] *des jésuites de Paris*, du Père Garasse.

CARA-YOUSOUF, premier prince de la dynastie turcomane des Cara-Kouïounlou ou Moutons-Noirs (ainsi nommés parce qu'ils portaient un mouton de cette couleur sur leurs étendards), mort en 820. Il était fils de Cara-Mohammed, chef d'une bande de brigands au service du sultan [illegible] Il se mit à la tête des Turcomans, s'empara de la ville de Tabriz, [illegible] Il fut battu à son tour et se vit forcé de se réfugier dans les montagnes de Djamik, où il mourut.

CARAZ, ville du Pérou (dép. d'Ancachs), dans la vallée du rio Cotter Huaraz, au pied du mont Huascan (6.271 m.); 2.400 hab. Terres très fertiles, mine de mercure et de plomb argentifère; houilles sèches.

CARBACÉTOXYLIQUE adj. En T. de chim., Se dit d'un acide $CH^3OH.CO.CO^2H$ qui s'obtient en faisant bouillir l'acide β-chloropropionique avec un grand excès d'oxyde d'argent. Il se transforme en acide glycérique, sous l'influence de l'amalgame de sodium, et en acide pyruvique, sous l'influence de l'acide chlorhydrique.

CARBALLEDA de Avia, commune d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), arrosée par l'Avia, affluent du Miño. — Pop. du district de Carballo : 43.400 hab.

CARBALLEDO, commune d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le Cobal, affluent du Miño, 9.540 hab. Élève de bétail, peaux et cuirs.

CARBALLINO, commune d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur un affluent du Miño, 8.355 hab. Eaux minérales sulfureuses froides, tissus de chanvre de Carballino et de Pereiro, Papeteries, huiles, tissus de laine et de coton, briqueteries, tanneries.

CARBALLO, ville d'Espagne (Galice [prov. de la Coroguej]); 11.350 hab. Sources minérales; élève de bétail, tanneries. — Pop. du district de Carballo : 43.400 hab.

CARBALLYLIQUE (de carbone, et allylique) adj. Syn. de THIOALLYLIQUE.

CARBAMATE n. m. Sel formé par la combinaison de l'acide carbamique avec une base.

CARBAMIDE n. f. Chim. V. URÉE.

CARBAMIQUE *mik'* adj. Se dit de l'acide supposé, mais non isolé, qui entre dans les carbamates.

— ENCYCL. *Acide carbamique.* Cet acide, dont le sel d'ammonium se forme toutes les fois que l'ammoniaque se trouve en présence du gaz carbonique, n'a pas encore été isolé, mais on a étudié des carbamates métalliques et alcooliques. Pour reconnaître l'acide carbamique en présence de l'acide carbonique, on ajoute un grand excès d'ammoniaque, puis du chlorure de calcium, dissous et froid, par petites portions; le précipité de carbonate calcique, formé peu à peu, devient rapidement cristallin. La liqueur, agitée d'abord pendant quelques heures, est ensuite filtrée; si elle se trouble par l'ébullition, c'est qu'elle contenait de l'acide carbamique.

Parmi les carbamates, citons le *carbamate d'ammonium* $CO<\begin{matrix}OAzH^4\\AzH^2\end{matrix}$. Ce sel s'obtient très facilement en faisant arriver le gaz ammoniac et le gaz carbonique parfaitement secs dans l'alcool absolu et froid. Une grande partie se précipite en poussière cristalline, que l'on fait cristalliser en la dissolvant dans l'alcool absolu chauffé à 100° au moins et en laissant ensuite refroidir la solution.

Le carbamate d'ammonium se fond pas comme les carbonates; il se dissout dans l'eau, où il ne tarde pas à s'altérer; il se dissout mieux dans l'ammoniaque. Vers 60° il se dédouble en gaz carbonique et gaz ammoniac. A l'air humide il tombe en deliquescence par suite de sa transformation en carbonate acide d'ammoniaque et gaz ammoniac. Chauffé en vase clos à 130° il se transforme partiellement en urée.

— *Ethers carbamiques.* V. URÉTHANE.

CARBANILATE n. m. Chim. V. CARBANILIQUE.

CARBANILE n. m. Composé C^6H^5AzCO, qu'on peut obtenir en traitant l'acide oxanilique par le perchlorure de phosphore; on chauffe au bain-marie, on distille à feu nu, puis on purifie par distillation fractionnée. Il bout à 168°, et donne de l'aniline lorsqu'on le chauffe avec du zinc en poudre, et une urée lorsqu'on le chauffe avec un excès d'hydroxylamine. Syn. PHÉNILCARBIMIDE.

CARBANILIDE n. f. Anilide produite en faisant agir le gaz chloroxycarbonique sur l'aniline.

CARBANILIQUE adj. l'*Acide carbanilique* n'est pas connu à l'état libre; on connaît de nombreux éthers correspondants (éthers carbaniliques) : *carbanilates de méthyle, de propyle, d'isobutyle*, etc. On les prépare par l'action de l'aniline sur les éthers chloroformiques correspondants.

CARBASÉE (*zé*) n. m. Genre de bryozoaires gymnolémates cyclostomates, famille des multiporidés, renfermant des colonies libres où les individus sont disposés en spirale ou en cornet réguliers. L'espèce type, du genre *carbasea cribriformis*, habite les mers de France.

Carbasée.

CARBASUS (*zuss*) n. m. Antiq. rom. Coton et étoffe de coton. ‖ Par ext. et improprem. Toute espèce de tissu très fin, par exemple en lin. (La langue poétique appliquait même ce mot à des tissus grossiers, tels que les voiles de navire et le rideau du théâtre.)

CARBATINE (lat. *carbatina*; du gr. *karbatiné*, même sens) n. f. Antiq. Chaussure grossière en cuir, que portaient les paysans grecs. ‖ Gaine en cuir, qui servait à protéger les pieds des chamois.

— Techn. Nom sous lequel les peaussiers désignent les cuirs souples non-des animaux, avant qu'ils aient subi une préparation quelconque.

Carbatine.

CARBAZIDE n. f. Amide de l'acide carbonique, dans laquelle les groupes amidogènes sont remplacés par des résidus d'hydrazines. Si les deux groupes AzH^2 sont remplacés par deux groupements $AzH-AzH^2$, on a la *carbazide* proprement dite; si un seul est remplacé, on a la *semi-carbazide*.

CARBAZOL (de *carbone*, et *azote*) n. m. Corps solide blanc, azoté, isomérique avec l'acridine, qui se trouve dans l'huile de houille. Syn. DIPHÉNYLIMINE.

— ENCYCL. Le carbazol a été découvert par Graebe et Glaser dans l'anthracène brut. On l'obtient facilement en distillant l'anthracène sur de la potasse caustique. Il prend naissance, en donnant de la potasse et du carbazol qu'on fait cristalliser pour le purifier. Les cristaux sont des tables blanches, insolubles dans l'eau, fondant vers 240°; le liquide bout vers 350°. L'acide sulfurique le dissout en jaune; des traces de chlore, de brome ou d'iode font virer cette coloration au vert intense. Chauffé avec la potasse dans un courant d'acide carbonique, il donne de l'acide anthranilique. Fondu avec l'acide oxalique, il donne le bleu de carbazol. Il donne un certain nombre de produits de substitution : bromocarbazol $C^{12}H^7Br.Az$, le nitrocarbazol $C^{12}H^7(AzO^2)AzH$, l'amidocarbazol $C^{12}H^7(AzH^2)AzH$, etc.

CARBAZOLATE n. m. Sel dérivant de l'acide carbazolique.

CARBAZOLINE n. f. Corps solide blanc, azoté, résultant de l'hydrogénation du carbazol.

CARBAZOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{12}H^7AzO^4H$, obtenu en traitant le carbazol par la potasse en présence de l'acide carbonique.

CARBAZOTATE n. m. Chim. Syn. de PICRATE.

CARBAZOTIQUE adj. m. Chim. V. PICRIQUE.

CARBENET (*nè*) n. m. Variété de cépage d'un produit assez savoureux. On dit aussi CARBONET.

CARBÉNIE (*nî* — contract. de *carduus benedictus*, chardon bénit) n. f. Genre de composées cynaroïdées, fondé pour une plante herbacée annuelle, basse, velue, inerme de l'Europe australe et de l'Afrique boréale et occidentale.

Carbet (pech.).

CARBET (*bè* — du caraïbe) n. m. Ethol. Aux Antilles, Grande case bâtie avec des pieux, des feuillages, etc., qui, à l'origine, servait pour plusieurs familles de sauvages — Pêch. et mar. Sorte de hangar, de dimensions restreintes, sous lequel se réfugient pêcheurs et marins, et qui sert à mettre à l'abri les engins, etc.

CARBET (LE), bourg maritime des Antilles françaises (Martinique), sur la côte ouest de l'île; 2.700 hab. Tannerie, cannes à sucre. Au S.-E. est le *Piton du Carbet*, qui paraît avoir été le volcan le plus puissant de l'île.

CARBIA, commune d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), dans les montagnes; 9.000 hab. Eaux minérales.

CARBIMIDE (de *carbone*, et *imide*) n. f. Imide de l'acide carbonique, probablement identique à l'acide cyanique; éther cyanique de Wurtz ou isocyanique.

— ENCYCL. La *carbimide* $C<\begin{matrix}AzH\\O\end{matrix}$ ou imide de l'acide carbonique semble être l'acide cyanique libre, lequel correspond aux cyanates alcooliques de Wurtz, appelés isocyanates. Le produit d'excision, qu'appelle *carbimides* tous les éthers isocyaniques qui dérivent de ce corps par la substitution à l'hydrogène de radicaux alcooliques.

CARBIZINE n. f. Nom donné au composé hypothétique $(AzH)^2=CO$; le composé hypothétique analogue $(AzH^2)=CS$ s'appelle sulfocarbizine.

CARBO et **CARBI**. Préfixes qui servent à indiquer la présence du carbone dans les corps composés.

CARBO n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre cormoran.

CARBOAZOTINE (de *carbo*, et *azotine*) n. f. Explosif allemand, dans la composition duquel entrent le salpêtre, le sulfure de fer, le sucre, le soufre, dans des proportions déterminées.

CARBOCÉRINE (de *carbo*, et *cérium*) n. f. Carbonate hydraté naturel de lanthane rhombique. Variété de lanthanite.

CARBODIMIDE (de *carbo*; préf. *di*, et rad. *imide*) n. f. Composé CAz^2H^2 ou $HAz=C=AzH$, isomérique avec la cyanamide. Ce composé n'est connu que par ses dérivés de substitution. Ces derniers, qu'on peut représenter par la formule générale $C(AzR^1)^2$ où figurent deux radicaux monovalents ou un seul, qu'on appelle *carbodiimides*. Ainsi, la *carbodiphénylimide*, $C(AzC^6H^5)^2$; la *carbo-éthylimide-phénylimide*, $C(AzC^2H^5)(AzC^6H^5)$.

CARBOGALLATE n. m. Sel dérivant de l'acide carbogallique.

CARBOGALLIQUE (ACIDE). V. GALLIQUE.

CARBOGÈNE (du lat. *carbo*, charbon, et *genesis*, génération) n. m. Poudre spéciale, employée pour la fabrication de l'eau de Seltz et des eaux gazeuses. (Elle remplace avantageusement l'ancien mélange de bicarbonate de soude et d'acide tartrique, à l'aide duquel on obtenait le même résultat.)

CARBOGLUCOSATE n. m. Sel dérivant de l'acide carboglucosique.

CARBOGLUCOSIQUE *zik'* — de *carbo*, et *glucosique*) adj. Se dit d'un acide dérivé de la glucose, du sucre interverti, ou du sucre de canne sous l'action de l'acide cyanhydrique.

— ENCYCL. L'acide *carboglucosique* $C^{12}H^{13}O^8$, découvert en 1881 par Schutzenberger, est un corps incolore, amorphe, insoluble dans l'eau, de même que ses sels alcalins. Il se prépare en chauffant pendant quelques heures, à 100° et en vase clos, une solution de sucre interverti et d'acide cyanhydrique. Après décoloration par le noir animal et élimination de l'acide cyanhydrique excédant, on obtient une liqueur salée, qui n'est autre que le carboglucosate d'ammoniaque.

Cet acide dérive de la cyanhydrine de la glucose, qui serait un terme intermédiaire à l'hydratant ossuite.

CARBOHYDROQUINONIQUE (*ki-no-nik'*) n. f. Composé acide, identique à l'*acide pyrocatechique*.

CARBOLIQUE adj. Chim. Syn. de PHÉNIQUE.

CARBOMETRE (de *carbonique*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil pour doser l'acide carbonique des carbonates.

CARBON, cap d'Algérie (prov. de Constantine), sur la Méditerranée, à 10 m. du golfe de Bougie.

CARBON (Cneius Papirius), général romain, né vers 130 av. J.-C., fut un des chefs du parti de Marius et élevé trois fois au consulat. Battu par Pompée sur les bords du fleuve Æsin et par d'autres lieutenants de Sylla, il s'enfuit en Afrique, en 100, et mis à mort (82 av. J.-C.). Pompée envoya sa tête à Sylla. Son nom reste attaché à l'*édit Carbonien*, qu'il rendit pendant sa préture. V. CARBONIEN, *édit*.

CARBON (Caïus Papirius), orateur romain, tribun du peuple, collègue et ami de Tiberius Gracchus (131 av. J.-C.). L'un des chefs du parti démocratique, il fut soupçonné de n'avoir pas été étranger à la mort de Scipion Emilien. Consul après la mort de Caïus Gracchus, il parut se déclarer pour l'aristocratie en défendant publiquement Opimius. En butte, des ce moment, à la haine populaire, accusé de péculat par le tribun L. Crassus, il se donna la mort pour échapper à une condamnation (119). — Son fils, surnommé *Arvina*, tribun du peuple avec Plautius, en 90, fut tué en 82 av. J.-C.

CARBON (François-Joseph), dit **le Petit François**, chef de chouans et l'un des principaux fauteurs du complot de la machine infernale, né à Paris en 1756, décapité en 1801. (Ce fut lui qui, le 3 nivôse an IX, conduisit la charrette sur le théâtre de l'attentat.)

CARBONADO (mot espagn. signif. *charbonné*) n. m. Une des trois variétés du diamant. (Le *carbonado* est noir; il atteint quelquefois la grosseur du poing; il est utilisé, à cause de sa grande dureté, au forage des roches.)

CARBONAL ou **CARBONNAL** n. m. Nom vulgaire des maladies du blé appelées CHARBON et CARIE, dans le sud-ouest de la France.

CARBONARA n. f. Femme affiliée à une société de carbonari. (V. CARBONARO.) ‖ Pl. *Des* CARBONARE (*ré*).

CARBONARA di Bari, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]); 6.100 hab.

CARBONARA di Po, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue, sur le Po; 2.400 hab.

CARBONARISME (*rissm*) n. m. Principes et association des carbonari. V. CARBONARO.

CARBONARO (mot ital. signif. *charbonnier*) n. m. Membre d'une société secrète, fondée en Italie et qui joua un rôle dans ce pays, au commencement du XIXe siècle. ‖ Pl. *Des* CARBONARI.

— Par anal. Membre d'une société secrète quelconque, établie pour propager des idées analogues à celles de la Révolution, dans tout autre pays que l'Italie.

— ENCYCL. Le nom de *carbonari* aurait d'abord été appliqué à des conspirateurs qui se seraient réunis pour dans des cabanes de charbonniers, au milieu des bois.

Après la réaction de 1799, les libéraux napolitains, réfugiés dans les Abruzzes, reprirent leur travail et le mot et la chose. Sous le règne de Murat, il semble bien qu'ils eurent des relations avec les Bourbons réfugiés en Sicile (tentative de Capobianco à Cuenza en 1813); mais, après la Restauration, ils se tournèrent contre les Bourbons et eurent une grande part dans les événements de 1820-1821. La réaction qui suivit empêcha leur développement, et ils finirent par se fondre dans la jeune Italie de Mazzini. Ce fut aux carbonari de Naples qui à la suite d'un voyage dans cette ville de deux Français compromis dans la conspiration du 19 août, Dugied et Joubert, les carbonari français empruntèrent leur organisation. Vingt affiliés en *bons centres* formaient une *vente*. Vingt députés de vingt ventes d'une même région ou *forêt* formaient une *vente centrale*. Les députés des ventes centrales constituaient la *haute vente*. Les lieux de réunion s'appelaient *baraques*; le vocabulaire était emprunté aux termes techniques du métier de charbonnier; on n'écrivait rien, et une discipline sévère régissait l'ensemble de l'association. Bazard, alors étudiant en médecine, fut l'âme de la société secrète, dont La Fayette était le chef nominal. Elle prit une part active aux affaires de Belfort (1er janv. 1822), du colonel Caron (juill.), de Saumur et Nantes (général Berton — février-sept.), du capitaine Vallé (janv.-juin), des quatre sergents de La Rochelle (janv-sept.), dont les principaux fauteurs furent condamnés à mort et exécutés. C'était la suite de la Terreur blanche. Après 1830, les carbonari se fondirent dans les diverses sociétés secrètes républicaines.

Il y eut une tentative d'organisation du carbonarisme en Espagne (réunion de la Fontaine d'or à Madrid), et peut-être en Allemagne.

CARBONATATION (*si-on*) n. f. Action de transformer en carbonate. ‖ Effet qui se produit quand un corps est transformé en carbonate. (C'est un des procédés de purification des jus de betteraves, qui consiste à transformer en carbonate, par le passage d'un courant d'acide carbonique, la chaux qu'on avait ajoutée au mélange pour le débarrasser de ses impuretés.)

CARBONATE n. m. Chim. V. CARBONIQUE.

CARBONATER v. a. Transformer en carbonate.

CARBON-BLANC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et sur l'Eyre de Bordeaux; 855 hab. (*Carbonblannais, aises.*) Vins estimés, bois, moins, fourrages. Exploitation de calcaires et dolmites. Tonnelleries, tuileries. — Le canton a 15.000 et 25.079 hab.

CARBONCLE (du lat. *carbunculus*; dimin. de *carbo, onis*, charbon, à cause de la couleur de feu de ces pierres) n. m. Ancien nom de l'escarboucle ou grenat oriental (V. ALMANDINE), et du rubis. V. CORINDON.

— En T. de pathol., Ancien nom de l'ANTHRAX ou CHARBON.

CARBONCULAIRE (*lèr'* — du lat. *carbo, onis*, charbon) adj. Qui est produit par la maladie appelée *charbon* : *Fièvre pernicieuse* CARBONCULAIRE *des bêtes à cornes*. ‖ On dit plus couramment FIÈVRE CHARBONNEUSE. V. CHARBON.

CARBONCULEUX (*leh*), **EUSE** (du lat. *carbo, onis*, charbon). Qui concerne la maladie appelée charbon.

CARBONDALE, ville des Etats-Unis (Pensylvanie); 12.600 hab. Gisements très importants de charbon de terre. — Ville de l'Etat d'Illinois, sur un sous-affluent du Mississipi par le Big Muddy; 3.600 hab. Commerce de bois, coton, tabac, fruits.

CARBONE (du lat. *carbo, onis*, charbon) n. m. Corps simple, classé par ses analogies chimiques dans le silicium et du bore : *Le* CARBONE *résultant de la combustion des substances organiques porte plus particulièrement le nom de charbon*. ‖ (Dumas.)

— ENCYCL. Le *carbone* est un corps simple, dont le symbole est C et le poids atomique 12, affectant dans la nature différents aspects : soit cristallisé, constituant le *diamant* ou le *graphite*, soit en masses plus ou moins feuilletées, combustibles, prenant les noms de *charbon de terre, houille, anthracite, lignite*. En combinaison, on le trouve à l'état de carbures gazeux (gaz des marais), liquides (pétrole, naphte), de carbonates (craie, dolomie); dans la totalité des principes organiques, les tissus des plantes, des animaux sont constitués par ses dérivés. L'air tient normalement une proportion d'environ 3/10.000 en volume d'anhydride carbonique libre; cet acide est encore le

principal produit de la respiration des êtres vivants et de toutes combustions. Industriellement, divers charbons ou carbones purs sont préparés : le *charbon de bois*, par calcination du bois en vases clos, le *coke*, residu de la distillation des houilles; les *noirs*, produits de décomposition des gaz, de l'acétylène, de la paraffine, etc.; le *charbon de cornue*, formé de particules charbonneuses agglomérées, aux parties supérieures des cornues à gaz.

— *Propriétés.* Le carbone possède quelques propriétés particulières, indépendantes de ses caractères morphologiques; c'est un des corps les plus inattaquables, insoluble dans tous les liquides; la fonte de fer, l'argent et le platine lui en dissolvent de petites quantités, qu'ils abandonnent sans s'y combiner, par refroidissement, volatilisans prendre l'état liquide à la haute température du four électrique, son point d'ébullition a été calculé (Moissan) entre 4 000°. Nulle, au point de vue chimique, l'action de l'oxygène est caractéristique : l'oxydation se fait avec dégagement de chaleur et permet au carbone de réduire tous les composés oxygénés dans lesquels l'oxygène, pour entrer en combinaison, a fourni une quantité moindre de calories. Les métalloïdes réagissent différemment : le chlore est inerte, tandis que le fluor agit vivement, le soufre se combine au carbone; l'azote, en présence d'alcalis, forme des cyanures, l'arc électrique provoque la transformation des électrodes en acétylène au contact de l'hydrogène. Les acides azotique et sulfurique sont réduits en dérivés moins oxygénés, vapeurs nitreuses et anhydride sulfureux, l'eau à haute température est dissociée en oxygène et hydrogène; si la réaction a lieu en présence de charbon, l'oxygène est transformé en anhydride carbonique et oxyde de carbone, tandis que l'hydrogène se dégage; le mélange gazeux, ainsi préparé dans l'industrie sous le nom de *gaz d'eau*, est utilisé pour son grand pouvoir calorique. Quelques métaux se combinent au carbone; les carbures de calcium, de sodium servent à fabriquer l'acétylène. (V. CARBURE.) La fonte et l'acier sont des carbures de fer.

— *Composés organiques.* L'atome de carbone est généralement prédominant dans les composés organiques; le nombre de ses principes dérivés est infini par le fait des propriétés qu'il présente. En effet, le carbone quadrivalent fixe quatre atomes d'hydrogène en formant le carbure CH^4 ou

$$\begin{array}{c} H \\ | \\ H - C - H \\ | \\ H \end{array}$$

; cette molécule est susceptible de se souder à une autre semblable en éliminant de part et d'autre un atome d'hydrogène :

$$\begin{array}{ccccccc} H & & H & & H & & H \\ | & & | & & | & & | \\ H - C - H & + & H - C - H & = & H^2 + & H - C - C - H. \\ | & & | & & & & | \\ H & & H & & & & H \end{array}$$

Le nouveau carbure se soudera de même à une autre molécule, créant ainsi un nouveau terme d'une série

$$CH^4, C^2H^6, C^3H^8, \ldots C^nH^{2n+2}.$$

D'autres composés dérivent de ces séries par substitution de divers radicaux aux hydrogènes des molécules : la fixation de l'hydroxyle OH, radical de l'eau H^2O, donne la fonction *alcool*; celle de l'amidogène AzH^2, de l'ammoniaque AzH^3, engendre la fonction *amine*. Ceci s'explique encore par la substitution d'un radical $R = C^nH^{2n+1}$, par exemple : CH^3 le *méthyle*, C^2H^5 l'*éthyle*, à un hydrogène de l'eau et de l'ammoniaque (R.OH), (R.AzH^2). Dans une même molécule, cette action peut se répéter plus ieurs fois; c'est ainsi que le carbure (CH^3-CH^3) fournit un double alcool CH^2 (OH) - CH^2 (OH), ou le corps CH^3 - CH (OH)^2; mais celui-ci, instable, se dédouble en eau et en $CH^3-CH\begin{matrix}O\\ \|\\ H\end{matrix}$, type des *aldéhydes*; de même au carbure (CH^3 - CH^2 - CH^3) se rattachent le double alcool CH^2 (OH) - CH^2 - CH^2 (OH) et le corps CH^3 - C (OH)^2 - CH^3, bientôt dédoublé en eau et en CH^3 - CO - CH^3, type des *acétones*. La trisubstitution de l'hydroxyle autour du même atome de carbone conduit au corps CH^3 - C (OH)^3, dédoublable en eau et en CH^3 - $C\begin{matrix}O\\ \|\\ OH\end{matrix}$, type des *acides*. Le nombre des composés est encore augmenté par les corps à fonctions variées et multiples.

Nous avons supposé l'atome de carbone représenté par une figure plane : pour expliquer certaines anomalies optiques dans des substances de même formule et de mêmes fonctions, on a été conduit à représenter l'atome de carbone par une pyramide triangulaire, dont chaque sommet figure une valence, et, d'après les positions respectives des deux atomes de carbone ou de deux pyramides, on déduit les différences de symétrie de la molécule. V. STÉRÉOISOMÉRIE.

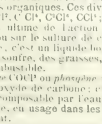

Fig. hypothétique, représentant le carbone quadrivalent à quatre atomes.

— *Chlorures de carbone.* Le chlore s'unissant par substitution au carbone, les chlorures connus dérivent de composés organiques. Ces divers corps répondent aux formules C^2H^3Cl, CH^2Cl^2, $CHCl^3$, ce dernier, le *tétrachlorure*, produit ultime de l'action du chlore sur les chlorures $CHCl^3$ un sur le sulfure de carbone au rouge, est le seul en loyé, c'est un liquide bouillant à 76°, dissolvant de l'iode, du soufre, des graisses, en propagant les vapeurs d'une odeur incomodante.

Le chlorure donne un *oxychlorure* $COCl^2$ ou *phosgène* par l'action directe du chlore et de l'oxyde de carbone; c'est un gaz extrêmement suffocant, décomposable par l'eau en acides chlorhydrique et carbonique, en usage dans les laboratoires comme agent chlorurant.

— *Iodures de carbone.* Parmi les iodures, le *diiodoforme* CI^4 remplace l'iodoforme CHI^3 comme antiseptique, sans en avoir la désagréable odeur.

— *Sulfures de carbone.* Le soufre, en s'unissant au carbone, forme plusieurs sulfures : CS résultant de la décomposition à la lumière du *bisulfure* CS^2; celui-ci, très important par ses applications, est comparable à l'acide carbonique par ses propriétés acides, de là son nom d'*acide sulfocarbonique*. V. SULFOCARBONIQUE.

— *Composés azotés.* Sous l'influence de l'étincelle électrique, le carbone constitue avec l'azote une molécule C_2Az_2 le *cyanogène*, fonctionnant comme un atome simple engendrant acide et sels. V. CYANOGÈNE.

— *Composés oxygénés.* Les produits d'oxydation du carbone sont : l'*oxyde de carbone* CO et l'*anhydride carbonique* CO^2. Pour ce dernier, v. CARBONIQUE.

L'*oxyde de carbone*, découvert par Priestley, prend naissance par oxydation incomplète du carbone, mais surtout par la réduction de l'acide carbonique par un excès de charbon $CO^2 + C = 2\,CO$.

Dans les laboratoires, cet oxyde se prépare : 1° par déshydratation de l'acide oxalique par l'acide sulfurique :

$$\underset{\text{acide oxalique cristallisé}}{CH^2O^4 + 2H^2O} = \underset{\text{anhydride carbonique}}{CO^2} + \underset{\text{oxyde de carbone}}{CO} + \underset{\text{eau}}{3H^2O}$$

les gaz lavés à la potasse sont privés d'anhydride carbonique;

2° Par la décomposition du ferrocyanure de potassium par l'acide sulfurique :

$$\underset{\text{ferrocyanure de potassium}}{Fe(CAz)^6K^4} + \underset{\text{sulfurique}}{6SO^4H^2} + \underset{\text{eau}}{6HO} = \underset{\text{ferreux}}{SO^4Fe} + \underset{\text{sulfate de potassium}}{2SO^4K^2} + \underset{\text{sulfate d'ammoniaque}}{3SO^4(AzH^4)^2} + \underset{\text{oxyde de carbone}}{6CO}$$

L'oxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, neutre, d'une densité de 0,967, liquéfié par la détente du gaz refroidi à — 190° et comprimé à 100 atmosphères, solidifié à — 211° en une masse neigeuse. Brûlant à l'air avec une flamme bleue en passant au maximum d'oxydation, son mélange avec l'oxygène est détonant. Peu soluble dans l'eau, il se dissout dans des protochlorure de cuivre; cette solution, chauffée, abandonne ensuite le gaz pur. L'oxyde de carbone est un *réducteur* puissant; converti en chlorure de cuivre en métal, il détruit les sels de fer, ramène le nitrate d'argent, l'acide iodique à chaud, avec le nickel, il donne un liquide Ni (CO)^4, le *nickel carbonyle*, très volatil, dont les vapeurs sont toxiques.

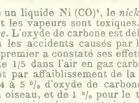

Préparation de l'oxyde de carbone. A, ballon de verre contenant un mélange d'oxide sulfurique concentré et d'acide oxalique, B, flacon laveur à potasse; C, cuve à eau.

— *Action physiologique.* L'oxyde de carbone est délétère; c'est là qui sont des accidents causés par les gaz des foyers. Le Blanc le premier a constaté ses effets : tandis qu'une proportion de 1/5 dans l'air en gaz carbonique amène l'asphyxie plutôt par affaiblissement de la teneur d'oxygène, il suffit de 4 à 5 °/₀ d'oxyde de carbone pour tuer immédiatement un oiseau, et de 1 °/₀ pour le tuer en 20 minutes; les malaises occasionnés par cette intoxication se traduisent d'abord par des vertiges et des maux de tête, pour arriver à la paralysie et à la mort. L'action du gaz est de se fixer sur l'hémoglobine du sang, qu'il transforme en un composé oxycarboné, que l'oxygène ne peut détruire. Ce gaz vital étant éliminé, l'animal succombe par asphyxie (C. Bernard). Le sang contient normalement une trace de ce gaz; mais, dans un milieu chargé de cet oxyde, même jusqu'à la dose de 1/60 000, le sang accumule une quantité de poison proportionnelle au temps et à la teneur de l'air (Grehant), ce qui montre le danger du séjour dans les atmosphères polluées par des fumées de foyers. Les premiers accidents peuvent être combattus en transportant le patient à l'air et en pratiquant la respiration artificielle par tractions rythmées de la langue (Dr Laborde). Les poêles de fonte à combustion lente, contenant une longue colonne de coke ou d'anthracite, sont des générateurs d'oxyde de carbone très dangereux : le gaz carbonique, formé au bas de la colonne, est réduit en oxyde de carbone par son contact avec le charbon des couches supérieures.

— *Dosage du carbone.* Dans les matières organiques, le carbone se dose à l'état d'acide carbonique après combustion avec de l'oxyde de cuivre sur la grille à analyses. Pour le dosage de l'anhydride carbonique contenu dans l'air, l'acide est absorbé par une solution alcaline dont on observe ensuite l'augmentation de poids ou la variation de causticité. La recherche et le dosage de l'oxyde de carbone très important en hygiène, le cas simple de l'intoxication par l'examen du sang au spectroscope : l'hémoglobine réduite par le sulfhydrate d'ammoniaque présente des bandes d'absorption différentes, selon qu'elle a été ou non oxycarbonée. Deux méthodes sont suivies dans l'analyse de l'air vicié : 1° une méthode physiologique consistant à faire respirer à un chien l'air suspect, à le décapiter, à le saigner, à en extraire les gaz dans la pompe à mercure, et à doser dans ceux-ci l'oxyde de carbone, soit par absorption par le protochlorure de cuivre, soit par combustion dans un eudiomètre spécial, le grisoumètre (Mallard, le grisou mètre); 2° une méthode purement chimique, en faisant passer l'air sur l'acide iodique à 150° et mesurant soit l'acide carbonique formé (Gautier), soit l'iode libéré (Nicloux). Les doseurs peut encore s'effectuer en oxydant l'air par son passage sur une colonne d'oxyde de cuivre à rouge et dosant ensuite le gaz carbonique qu'il a pu naissance.

— *Applications.* Les applications du carbone sont nombreuses, outre son utilisation comme combustible : pour voir éclairant des flammes et des gaz, dans le dégrossissement provenant de la décomposition des corps combustibles (pétrole, gaz, acétylène, etc.) et portées à l'incandescence. Le charbon possède la faculté d'absorber les gaz, les liquides et les solides, et c'est par cette propriété que s'expliquent ses actions décolorantes et désinfectantes. (V. CHARBON DE BOIS, et NOIRS.) Le carbone est très employé pour réduire les minerais en métallurgie, pour préparer les carbures de fer industriels, le carbure de calcium (v. CARBURE, poyre-cuve), et dans l'industrie chimique pour effectuer un grand nombre d'opérations : fabrication de la soude Leblanc, des sulfures, de la poudre, etc.

CARBONÉ, ÉE [illegible] *Hydr*[illegible]

CARBONÉE n. f. Art culin. V. CARBONNADE.

CARBONELINE [illegible]

[illegible] avec les phtaléines, qui résultent de la fixation de l'anhydride phtalique sur les phénols avec élimination d'eau.

CARBONEL [illegible] Vienne, il connaît le fameux danseur Noverre, qui plus tard le fit entrer à l'Opéra pour y jouer du cabaret. C'est alors que le compositeur Floquet, qui était Provençal aussi, écrivit pour lui l'ouverture de son opéra, *le Seigneur bienfaisant*, où il jouait, dans le théâtre, une importante partie de galoubet. Carbonel a publié une *Méthode pour apprendre à jouer du tambourin* [illegible]

CARBONERA, bourg du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi) ; 8.000 hab.

CARBONEUX [illegible] EUSE [illegible] en quantité [illegible] *Hydrocarbures* [illegible] *ueux*. Syn. de [illegible]

CARBONIDE ou **CARBONOIDE** (de *carbone*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au carbone.

CARBONIDIEN (*di-in*) n. m. Substance minérale, renfermant du carbone. (Le mot *carbonidien* a été créé par le professeur Damour, de Genève. Dans la classification minéralogique de ce savant, il sert à désigner tous les minéraux qui contiennent du carbone, les carbonates exceptés.)

Carbonien (ÉRIT), édit rendu, vers le milieu du VIIe siècle de Rome, par le préteur Cneius Papirius Carbo. Il vise le cas où un impubère demandait la *bonorum possessio unde liberi* ou *contra tabulas*, en qualité de descendant du défunt, se voit contester son état. En vertu de l'édit, l'examen de la question d'état sera ajourné jusqu'à la puberté; mais, en attendant, le préteur, après une vérification sommaire, fera mettre provisoirement l'impubère en possession lui accordant une *bonorum possessio decretalis*.

CARBONIFÈRE (du lat. *carbo*, *onis*, charbon, et *ferre*, porter) adj. Minér. Qui contient du charbon : *Terrain* CARBONIFÈRE.

— *Époque, Période carbonifère,* Époque géologique de la formation des houilles et des charbons minéraux. ◇ On dit aussi fréquemment époque PERMO-CARBONIFÈRE.

— Ecyct. Geol. La période *carbonifère*, durant laquelle la composition de l'atmosphère s'est assez modifiée pour préparer un milieu respirable à la vie animale terrestre, succède immédiatement à la période dévonienne; ses formations puissantes sont recouvertes par le système permien, qui termine la série des couches primaires ou paléozoïques.

Le époque *carbonifère* est caractérisée par la présence du charbon minéral ou *houille*, résultat de la carbonisation, à l'abri de l'air, de masses considérables de débris végétaux ayant gardé en eux la plus grande partie du carbone emprunté à l'atmosphère. On en trouve des dépôts marins dominant au début du système, les schistes, les formations lacustres, la houille, abondant dans la partie moyenne (charbons d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne), ainsi que dans la partie supérieure (charbons du centre de la France, des Alpes, de la Bohême). Ces caractères ont servi à établir la classification des terrains de la période carbonifère.

On a divisé ces formations en trois étages : le *culm* ou *anthracifère* à la base, et les *houiller inférieur* et *houiller supérieur* au-dessus. De Lapparent a précisé ces divisions : au culm ou anthracifère, il a donné le nom de *dinantien*, parce que l'anthracite n'est pas particulièrement caractéristique de cet étage qui est très développé dans la vallée de la Meuse, près de Dinant. Le houiller inférieur (levien ? [illegible]) [illegible] [illegible] remarquablement développées en West[illegible] [illegible] houiller supérieur prend le nom de *stéphan*, de Saint-Etienne (Loire).

— Paléont. *Faune.* La distinction entre une faune marine et une faune terrestre s'accentue. Dans la faune marine, les foraminifères sont nombreux; ce sont les *saccamina*, parmi les Spongiaires; les Coralliaires, qui, par l'agglomération de leurs coquilles, ont formé des calcaires qui existent en Russie, en Chine et au Japon. Les polypiers appartiennent aux groupes des *tabulés*, des *tétracoralliaires* et des *aporoïdes*; les échinodermes sont des sortes d'encrines, des cystides, des blastoïdes, puis de nombreux oursins. Parmi les brachiopodes, citons les spirifère et les productides. Les mollusques abondent : ce sont des gastéropodes et des céphalopodes nautiloïdes (*nautiles, orthoceras*) et ammonitidés (*goniatites*). Les crustacés consistent en trilobites réduits au genre *phillipsia* et en décapodes. Les poissons, ce sont surtout des ganoïdes tels que les *palæoniscus*, qui peuplent les eaux, puis des sélaciens, tels que les *cestracions*, les *cochliodus*, les *cladodus*; on trouve aussi de nombreux poumons (ichtyodontolithes) ayant appartenu à diverses espèces, puis les pleuracanthidés, pourvus servir de passage entre les requins et les dipnoïques (Ch. Brongniart). Il faut citer d'autres vertébrés, les stégocéphales, qui avaient quatre pattes comme les batraciens et des plaques dermiques (*anthracosaurus*). Dans les eaux douces existaient des crustacés phyllopodes, des mollusques gastéropodes pulmonés, puis à terre vivaient des quantités d'arthropodes. C'étaient des arachnides tels que des scorpionides, des *anthracomarti*, des araneïdes, puis des myriapodes, et enfin des insectes qui ont fait l'objet d'une étude approfondie de Ch. Brongniart. Il a reconnu des thysanoures, des névroptères, des orthoptères et des homoptères. Les névroptères ressemblaient à nos éphémères, perlides, libellules, mais quelques espèces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] remarquables [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] rées des plus belles colorations. Les orthoptères [illegible] des blattes, des phasmes, des sauterelles. Des [illegible] [illegible]

— [illegible] goureuse, appartient à deux groupes, qui sont les *cryptogames acrogènes*, comprenant [illegible]

[illegible], etc., et les *phanérogames gymnospermes* [illegible] *cycadées*, *conifères*. Les individus, maintenant si dégénérés de cette flore, étaient alors gi[illegible] [illegible] qui en représentaient, à cette époque, [illegible] *lépidodendron*, *sigillaria*, *calamites*, ces dernières constituant évidemment l'appareil radiculaire des précédents. Chez les pécoptéridées, les troncs des espèces arborescentes avaient jusqu'à 15 et 16 mètres de hauteur : *pecopteris*, *coniopteris*, *psaronius*, *caulopteris*, *psaronius*, etc. Beaucoup plus grands que les prêles, les *calamites* mesuraient de 4 à 5 mètres ; ils se reproduisaient par rhizomes traçants, donnant naissance à des tiges aériennes. Les *calamodendron* comprenaient des arbres de 30 à 40 mètres ; les *cordaites*, de 20 à 40 mètres.

Au lieu de former dans leur bois, comme chez nos dicotylédones, des anneaux concentriques correspondant aux saisons, les arbres de la période carbonifère indiquent, par leur homogénéité, un climat constant, égal, dont les variations paraissent du moins à peu près insensibles.

Indiqués ici les trois phases établies par Grand'Eury pour la flore des formations de l'hémisphère boréal : la première dite du *culm* ou *houillère*, la deuxième dite *westphalienne*, et la troisième ou *stéphanienne*. Chacune d'elles est ensuite divisée en zones dites *inférieure*, *moyenne* et *supérieure*; ces zones correspondant chacune bien plus à la prépondérance de certains genres qu'à leur apparition. Les zones inférieure, moyenne et supérieure de la première phase correspondent à la prédominance des *archéopteris*, des *lepidodendrons* et des *sélaginelles*. Les zones de la deuxième phase correspondent à l'abondance des *sélaginelles*, des *sigillaires* et des *lepidophyllos* et *nevropteris*. Enfin, l'apogée des *pecopteris* et *cordaites*, l'horizon de *annularia stellata* et le développement des *calamodendron*, correspondent aux trois zones de la troisième phase. C'est au cours de cette dernière phase que se sont formés les bassins houillers français. Signalons enfin les bactéries récemment étudiées par Bernard Renault. V. HOUILLE, HOUILLER, PÉRIODE CARBONIFÈRE.

CARBONIFÉRIEN, ENNE *kon.ni'* adj. *Syn.* de CARBONIFÈRE.

CARBONIQUE *nik'* adj. *Anhydride carbonique*. L'un des produits d'oxydation du carbone.

Encycl. *Historique et composition. L'anhydride carbonique* est le fluide élastique que Paracelse avait vu se dégager des substances en combustion ou en fermentation, et qu'il avait désigné sous le nom de *spiritus sylvestris*. Van Helmont, au début du XVIIe siècle, fit des recherches suivies sur ce fluide ; il l'appela simplement *gaz*, nom tiré du mot hollandais *ghoast*, qui signifie « esprit ». Étudié successivement sous les noms de *air fixé*, *gaz méphitique*, *acide aérien*, *acide crayeux*, par les savants des XVIIe et XVIIIe siècles, tels que Bayle, Jean Bernouilli, Hales, Boerhaave, Black, Priestley, Bergmann, l'anhydride carbonique fut défini nettement par Lavoisier, comme le résultat de la combinaison du carbone avec l'oxygène de l'air : c'est ce dernier savant qui, en brûlant du charbon dans l'oxygène bien pur, fixa la composition et la formule CO^2 du gaz carbonique.

Par une méthode plus précise, Dumas et Stas ont fixé la composition en poids du gaz carbonique : ils brûlent

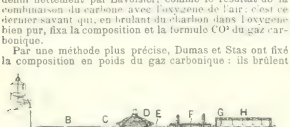

Synthèse de l'anhydride carbonique. Dumas et Stas. A, flacon d'où on met le dégagement d'oxygène ; B, tube contenant de la poudre [illegible] de potasse pour enlever toute trace de gaz carbonique ; C, tube [illegible] ; D, tube de porcelaine contenant le carbone ; E, tube [illegible] ; F, [illegible] ; G, [illegible] ; H, [illegible] de la pierre ponce imbibée, H, tube de potasse pour absorber le gaz carbonique.

un poids donné de carbone dans un courant d'oxygène, et pesent l'anhydride carbonique provenant de cette combustion.

— *État naturel*. Le gaz carbonique se trouve constamment dans l'air atmosphérique : 10,000 volumes d'air en contiennent environ 3 volumes. Son origine est due à les causes suivantes, parmi lesquelles nous citerons : la combustion vive des matières carbonées, la respiration des animaux, les fermentations, les putréfactions, les émanations volcaniques, l'évaporation des eaux gazeuses naturelles, etc. Et cependant, malgré de si nombreuses sources [illegible] carbonique dans l'air, la proportion en est sensiblement constante; [illegible] taux dont les parties vertes, sous l'influence des rayons solaires, le décomposent en fixant du carbone et [illegible] l'oxygène; et puis les eaux, en [illegible] quantités, qu'elles fixent ensuite sous forme de carbonate, et principalement de carbonate de calcium.

Préparation de l'anhydride carbonique. A, flacon contenant [illegible] ; B, tube [illegible] ; C, tube [illegible] pour [illegible] [illegible].

— *Préparation*. Le marbre blanc, que l'on emploie dans les laboratoires pour la préparation du gaz carbonique pur, est précisément du carbonate de calcium pur ; on le concasse et on le traite par de l'acide chlorhydrique : l'anhydride carbonique se dégage et peut être recueilli sur la cuve à eau :

$$CO^3Ca + 2HCl = CaCl^2 + CO^2 + H^2O$$

carbonate de calcium + acide chlorhydrique = chlorure de calcium + anhydride carbonique + eau.

Dans l'industrie, on remplace l'acide chlorhydrique par [illegible] : il se produit du sulfate de calcium qui peu soluble, se dépose sur le carbonate et le préserve de l'action ultérieure de l'acide ; on munit alors les appareils d'agitateurs permettant de renouveler les contacts.

Il est, d'ailleurs, pour l'anhydride carbonique, d'autres sources industrielles fort importantes : les gaz provenant de toutes les combustions de matières carbonées, ceux qui se dégagent des fours à chaux ou l'on calcine du carbonate de calcium, ceux provenant de la fermentation des matières sucrées peuvent être recueillis ; ils sont constitués principalement par du gaz carbonique souillé d'oxyde de carbone, d'azote, de vapeur d'eau ; on les fait passer dans une solution de carbonate de sodium qui fixe l'anhydride carbonique en se transformant en bicarbonate ; il suffit de chauffer ensuite ce bicarbonate pour en dégager le gaz carbonique.

— *Propriétés physiques*. L'anhydride carbonique est un gaz incolore, inodore, à saveur aigrelette. Il est une fois et demie plus lourd que l'air ($d = 1,529$). Il est assez soluble dans l'eau qui, à 15°, en dissout son volume sous la pression atmosphérique ; l'eau de Seltz n'est autre chose qu'une dissolution de gaz carbonique faite dans de l'eau sous pression.

La température critique du gaz carbonique est 31° 35, sa pression critique 72^atm,9. Il se liquéfie à 0° sous la pression de 36 atmosphères ; on fait aujourd'hui cette liquéfaction en grand : l'industrie livre l'anhydride carbonique liquide dans des soliides récipients en fer forgé, facilement transportables, munis d'un robinet à vis. Quand on ouvre ce robinet à l'air, et qu'on reçoit le jet simplement dans un sac en laine, on recueille une neige d'anhydride carbonique qui, fondant en effet à — 56°,7 sous la pression de 5^atm,11, l'anhydride carbonique ne saurait exister liquide sous la pression atmosphérique. Cette neige carbonique est à la température de — 79°, sous la pression de 76 centimètres de mercure ; en l'emploie souvent comme réfrigérant, surtout mélangée à l'éther auquel elle communique sa température et qui, en tant que liquide, assure les contacts. On obtient des froids encore plus intenses en faisant le vide : sous la pression de 5 millimètres de mercure, la température de la neige carbonique s'abaisse à — 105°.

— *Propriétés chimiques*. L'anhydride carbonique est incombustible, il éteint les corps enflammés et n'entretient pas la respiration. Un animal succombe dans une atmosphère qui en renferme 30 pour 100 ; sa présence dans les puits, les cuves, ou cuves où lieu des fermentations a souvent produit des asphyxies ; on reconnaît qu'il est imprudent d'y séjourner quand une bougie s'y éteint.

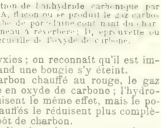

Décomposition de l'anhydride carbonique par le charbon : A, flacon où se produit le gaz carbonique ; B, tube de porcelaine contenant du charbon ; C, tube en U contenant de la pierre ponce imbibée d'acide sulfurique ; D, l'on recueille l'oxyde de carbone.

En passant sur du charbon chauffé au rouge, le gaz carbonique se transforme en oxyde de carbone : l'hydrogène, le fer, le zinc produisent le même effet, mais le potassium ou le sodium chauffés le réduisent plus complètement et donnent un dépôt de charbon.

— *Applications*. Les applications du gaz sont nombreuses. Citons entre autres : la fabrication des eaux gazeuses (V. EAU DE SELTZ), la fabrication de la céruse (procédé de Clichy), celle des bicarbonates alcalins, etc. Quant à l'anhydride carbonique liquide, son emploi s'est beaucoup répandu dans ces derniers temps : la maison Krupp l'utilise pour refroidir des noyaux pendant la coulée de certaines pièces d'acier, ou encore pour exercer de fortes pressions sur les métaux liquides afin d'empêcher le dégagement des bulles gazeuses qui constituent les soufflures. On l'utilise aussi dans les brasseries : il remplace l'air comprimé pour amener la bière des cuves aux robinets qui la débitent.

— *Carbonates et bicarbonates*. La solution aqueuse de gaz carbonique communique au tournesol une teinte rouge vineux ; si on la neutralise avec une base, la soude par exemple, on obtient après évaporation un produit solide de formule CO^3Na^2 ; ce produit est le sel d'un acide CO^3H^2, résultant de la fixation d'une molécule d'eau sur une molécule de gaz carbonique, et que l'on appelle *acide carbonique*. Cet acide est hypothétique d'ailleurs, car il n'a jamais été isolé ; il est *bibasique* et présente deux séries de sels : les *carbonates neutres* de formule générale CO^3M^2, et les *bicarbonates* ou carbonates acides de formule CO^3MH. Ces sels seront étudiés chacun avec le métal correspondant, nous ne ferons qu'indiquer ici leurs propriétés générales.

Les carbonates métalliques se trouvent abondamment répandus dans la nature : le carbonate de calcium constitue à lui seul une grosse partie de la croûte terrestre ; les carbonates naturels de baryum, magnésium, fer, zinc, cuivre, sont utilisés pour la préparation des métaux ou de leurs sels.

Les carbonates alcalins seuls sont solubles dans l'eau ; encore le carbonate de lithium ne l'est-il que médiocrement. Les autres carbonates, et principalement le carbonate de calcium, se dissolvent toutefois dans l'eau chargée de gaz carbonique où ils passent à l'état de bicarbonates.

A l'exception des carbonates alcalins, tous les carbonates sont décomposables par la chaleur. En général, la réaction est limitée par la pression du gaz carbonique qui gêne la décomposition, et donne lieu, à des phénomènes de dissociation ; le fait a été surtout étudié pour les carbonates alcalino-terreux.

Les carbonates qui résistent à l'action de la chaleur subissent plus facilement la décomposition en présence du charbon : avec les carbonates alcalins, le métal devient libre ; avec les carbonates de baryum et de strontium, c'est un oxyde qui se produit.

L'acide carbonique étant un acide faible, les carbonates sont décomposés par les autres acides ; il y a effervescence due à un dégagement de gaz carbonique dont on reconnaît la nature en le dirigeant dans de l'eau de chaux : cette eau se trouble à cause de la formation de carbonate de calcium insoluble. Cette propriété est le caractère principal des carbonates et bicarbonates.

CARBONISATION *(si-on)* n. f. Action de carboniser, de réduire en charbon : *Le charbon végétal se prépare par la* CARBONISATION *du bois*.

— Fam. État d'un rôti trop cuit.

— Méd. Brûlure au dernier degré, dans laquelle les parties atteintes sont désorganisées, desséchées, noircies, semblables à du charbon.

— Techn. Opération que l'on fait subir aux matières animales ou végétales, dans le but d'obtenir des charbons spéciaux.

— *Carbonisation des os*. V. NOIR ANIMAL.

— *Carbonisation du bois*. V. CHARBON DE BOIS.

— *Carbonisation des tourbes*. V. CHARBON DE TOURBES.

— *Carbonisation des goudrons*. V. NOIR DE FUMÉE.

— *Carbonisation d'huile*. V. NOIR DE FUMÉE.

— *Carbonisation de la houille*. V. GAZ D'ÉCLAIRAGE, et COKE.

CARBONISÉ, ÉE adj. Qui est réduit en charbon : *Cadavre* CARBONISÉ.

CARBONISER (du lat. *carbo, onis*, charbon) v. a. Réduire en charbon : CARBONISER *des os*.

— Par exager. Rôtir à l'excès : *Il faut cuire la viande, mais non pas* CARBONISER.

Se carboniser, v. pr. Se réduire en charbon : *Bois qui se* CARBONISE *rapidement et complètement*.

— Par exager. Se rôtir à l'excès : *Gigot qui* SE CARBONISE.

CARBONISEUSE *(zeuz'* — rad. *carboniser)* n. f. Machine spéciale employée dans les manufactures pour sécher la laine, après qu'elle a subi l'opération dite de l'*épaillage*.

CARBONITE (du lat. *carbo, onis*, charbon) n. m. Combustible qu'on trouve dans les houillères bitumeuses de la Virginie occidentale.

— Encycl. Le *carbonite* forme un filon séparé, une veine distincte ; brise, il se présente sous un aspect terne et dépoli, contrairement au charbon d'anthracite, qui est un des plus brillants. Au début, il brûle avec une flamme très vive et très claire, presque sans fumée, et donne une braise durable.

CARBONITE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Explosif inventé en Allemagne et s'employant dans les mêmes circonstances que la dynamite.

— Encycl. Un corps en ignition enflamme la *carbonite* sans explosion ; elle est absolument insensible aux chocs, à l'humidité ou à la gelée ; dans les mines de houille, sa deflagration ne se communique, ni au grisou ni aux poussières volantes. Elles est composé de 25 parties en poids de nitroglycérine, une demi-partie de sulfure de benzol et 75 parties d'une poudre composée ainsi qu'il suit : sciure de bois, 40 ; nitrate de potassium ou de sodium, 34 ; carbonate de sodium, une demi-partie.

CARBONNADE *(bo-nad'* — de l'ital. *carbonata ; de carbone*, charbon) n. f. Plat de viande grillée sur les charbons ; préparation de viandes grillées sur les charbons : *Une* CARBONNADE *de mouton*. ‖ Ragoût en usage dans le midi de la France, où on le fait avec des oignons, de l'ail et des restes de viande.

— A signifié Charbon ardent. ‖ On disait aussi CARBONEE.

CARBONNE, ch.-l. de canton, de la Haute-Garonne, arrond. et à 22 kilom. de Muret, sur un promontoire baigné par la Garonne qui reçoit l'Arize ; 2,303 hab. Ch. de f. Midi. Fabriques de limes ; corroiries, teinturiries, tonnelleries. Bastide fondée en 1216 et brûlée en 1335, par le prince de Galles. — Le canton a 11 comm. et 7,901 hab.

CARBONNIER (Pierre), pisciculteur français, né à Bergerac (Dordogne) en 1829, mort en 1883. Il s'établit à Paris (1855), où il acquit une grande réputation comme pisciculteur et fut chargé, en 1878, de diriger l'Aquarium de l'Exposition. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Guide pratique du pisciculteur* (1864) ; *l'Ecrevisse, mœurs, reproduction, etc.* (1869).

CARBONOXIDE *(zid'* — de *carbone*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. V. CARBONIDE.

CARBONOMÉTRIE *(tri* — de *carbone*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Détermination de la quantité d'acide carbonique exprimée par les poumons, dans l'acte de la respiration.

CARBONOPHOSPHATE n. m. Minér. Nom donné à un minéral de fer plus connu sous le nom de *vignite*.

CARBONOXYDE *(kid')* n. m. Oxyde naturel de carbone.

CARBONUSINUE *(nuss-nik* — de *carbone*, et *usnée*) adj. Se dit d'un acide extrait de l'*usnea barbata*, où il accompagne un autre acide, l'acide usnétique. On le prépare en épuisant l'usnée par l'alcool, précipitant cet extrait par l'acide chlorhydrique et neutralisant par la chaux.

CARBONYLE (rad. *carbone*) n. m. Nom que l'on donne à l'oxyde de carbone, considéré comme radical diatomique dans l'anhydride carbonique $(CO)^2O$, le chlorure de carbonyle $(CO)^2Cl^2$ et autres combinaisons.

CARBONYTTRINE (de *carbonate*, et *yttrium*) n. f. Carbonate hydraté naturel d'yttrium, résultant de l'altération de la gadolinite d'Ytterby.

CARBOPÉTROGÈNE (de *carbo*, et *pétrocène*) n. m. Mélange de carbures qu'on obtient en prenant la portion la moins fusible dans la distillation fractionnée du *pétrocène*. Il fond entre 200° et 238°. Sa densité, à 10°, est 1,235.

CARBOPIMÉLIQUE (de *carbo*, et *pimélique*) adj. Se dit d'un acide $(CH^2)^2CH-CH(CO^2H)-CH(CO^2H)^2$ qu'on prépare par l'action de la potasse alcoolique concentrée sur l'éther triéthylique correspondant.

CARBOPYRROLATE n. m. Sel dérivant de l'acide carbopyrrolique.

CARBOPYRROLIQUE *(lik')* adj. Se dit d'un acide amidé, qui résulte de l'action de l'eau de baryte sur la pyromucamide bromidée.

CARBORUNDUM *(von-dom')* n. m. Produit industriel qui n'est autre que du *carbure de silicium*.

CARBOSILICATE n. m. Nom donné par Thomson à un silicate de manganèse, mélangé de carbonate.

CARBOSTYRILE *(sti-ril'* — de *carbo*, et *styrax*) n. m. Corps azote qu'on obtient en faisant réagir la baryte ou l'hydrate ferrique sur l'acide orthoamidocinnamique, ou en chauffant celui-ci avec de l'acide chlorhydrique dans un appareil à réfrigérant ascendant. Syn. de OXYQUINOLÉINE.

CARBOSTYRILIQUE *sti* adj. Se dit d'un acide dérivé par oxydation du carbostyrile.

CARBOSULFURE n. m. Composé binaire de carbone et de soufre. : On dit plutôt SULFURE DE CARBONE.

CARBOSULFUREUX (*réd*), **EUSE** adj. Qui contient du carbosulfure.

CARBOTHIALDINE n. f. Corps qui s'obtient par la réaction du sulfure de carbone sur l'aldéhyde ammoniaque.

CARBOTRIAMINE (de *carbo*, et *triamine*) n. f. Chim. Syn. de GUANIDINE.

CARBOUILLE (*bouil*) [*ll* mill.] n. f. Nom vulgaire de la carie du froment, dans le midi de la France.

CARBOXYCINCHONIQUE (*dérivés-kon-nik*) adj. de *carbo*, *oxyde*, et *cinchonique*; adj. Se dit d'un acide qui se forme aux dépens de la cinchonine, par fixation de carbone et oxydation.

CARBOXYLE (*kssi*) — de *carbo*, et *oxygène* (en NOM donnant ordinairement naissance à OH, en tout qui groupe fonctionnel d'une nombreuse série d'acides organiques.

ENCYCL. Le groupement *carboxyle* CO H ou O C OH entre dans un très grand nombre d'acides organiques, qu'on appelle quelquefois, pour cette raison *acides carboxylés* ou *acides carbonés*. Dans ces acides, l'hydrogène du groupe carboxyle est remplaçable par une atomicité ou valence-fonctionnelle par un corps simple, soit par un radical. Ces acides sont mono, bi, trisaturés, suivant qu'ils contiennent une, deux ou trois fois le groupe carboxyle. Ainsi l'acide acétique CH³ CO OH est monobasique ; l'acide oxalique COH - COH est bibasique ; l'acide tricarballylique CH².COH.CH² est tribasique.

CARBOXYLÉ adj. m. Se dit des acides qui contiennent le groupe carboxyle : *L'acide acétique* CH³.CO OH *est le type des acides* CARBOXYLÉS.

CARBURATEUR (rad. *carbure*) n. m. Appareil destiné à produire une saturation complète du gaz d'éclairage ou de l'air, par des vapeurs d'huiles hydrocarburées, afin de donner à la flamme un éclat beaucoup plus intense. (Il existe un certain nombre de types de carburateurs qui tous reposent sur le même principe, consistant à mettre en contact le gaz ou l'air avec l'huile essentielle ; seuls les dispositifs dans la mise en contact des gaz avec le liquide hydrocarbure diffèrent.)

CARBURATEUR, TRICE adj. Se dit des appareils ou machines destinés à opérer la carburation de certains corps ; entre autres, du gaz d'éclairage : *Appareil* CARBURATEUR. *Machine* CARBURATRICE.

CARBURE (*si-on*) n. f. Opération métallurgique ayant pour objet de soumettre à l'action du carbone le fer que l'on veut transformer en acier. ‖ Opération à l'aide de laquelle on obtient la saturation du gaz d'éclairage ou de l'air de vapeurs d'hydrocarbures.

CARBURE (du lat. *carbo*, charbon) n. m. Combinaison du carbone avec un autre corps simple : *Le gaz d'éclairage est un* CARBURE *d'hydrogène*.

ENCYCL. Chim. On désigne sous le nom de *carbures* des composés binaires dont le carbone est l'un des éléments constitutifs. Nous indiquerons ici les propriétés générales des *carbures d'hydrogène* ou *hydrocarbures*, dont l'étude est si importante en chimie organique. Nous dirons aussi quelques mots des *carbures métalliques* : ceux-ci constituent une classe nouvelle de corps dont Moissan a fait récemment une étude systématique.

I. *Carbures d'hydrogène*. On distingue parmi les carbures d'hydrogène ceux dont la formule de composition ne diffère que par un ou plusieurs groupements CH²; ceux-là sont dits *carbures homologues*, et on les groupe en séries :

Carbures saturés, de formule générale.	.	C^nH^{2n+2}
Carbures éthyléniques	—	C^nH^{2n}
Carbures acétyléniques	—	C^nH^{2n-2}
Carbures térébéniques		C^nH^{2n-4}
Carbures benzéniques	—	C^nH^{2n-6}

Les carbures homologues possèdent en général des propriétés très voisines, et peuvent souvent s'obtenir également du premier terme de chaque série. Aussi Berthelot appelle-t-il ces premiers termes carbures « fondamentaux » ; ce sont : le *méthane* CH⁴, l'*éthylène* C²H⁴, l'*acétylène* C²H², le *benzène* C⁶H⁶. L'acétylène est résultant de l'union directe du carbone et de l'hydrogène ; en l'hydrogénant on obtient l'éthylène et le méthane ; en le chauffant, on le polymérise et l'on obtient le benzène.

Carbures saturés. Le type des carbures saturés est le *méthane* CH⁴, qui défini le carbone comme tétravalent. Les termes qui viennent ensuite sont l'*éthane* C²H⁶, le *propane* C³H⁸, le *butane* C⁴H¹⁰, le *pentane* C⁵H¹², etc. Ils seront étudiés chacun au mot correspondant.

Les carbures saturés, que l'on appelle aussi *paraffines* (*parum affinis*), en raison de la résistance qu'ils opposent aux agents chimiques, ne fournissent que le chlore, le brome et l'iode, que des produits de substitution. Ils sont très abondamment répandus dans la nature : les pétroles de Transylvanie et de Pensylvanie presque uniquement par un mélange de carbures saturés.

Carbures éthyléniques. Les carbures éthyléniques sont connus sous quelquefois *oléfines*. Le premier terme de cette série est l'*éthylène* CH²=CH²; les homologues supérieurs sont le *propylène* CH³=CH=CH², les *butylènes*, les *amylènes*. Ils peuvent fixer directement deux atomes de chlore, de brome ou d'iode.

Carbures acétyléniques. Le premier terme de cette série est l'*acétylène* CH≡CH ; viennent ensuite le *méthylacétylène* ou *allylène* CH³ C≡CH, l'*éthylacétylène* CH³-C²H²-C≡CH), etc.

Ces carbures peuvent fixer directement quatre atomes monovalents.

Carbures benzéniques. V. AROMATIQUE, BENZINE.

Carbures terébéniques. Leur constitution n'est pas encore nettement établie. Les premiers termes sont le *térébène* et l'*isotrialène*, de formule C¹⁰H⁸.

II. *Carbures métalliques*. A la haute température du four électrique, un grand nombre d'oxydes et de metaux peuvent, en présence du charbon, fournir des composés binaires du metal et du charbon, des *carbures depus et crystallisés*. On range dans une premiere classe ceux de ces carbures qui decomposent l'eau à la temperature ordinaire ; ce sont : les carbures de calcium, baryum, strontium, C²Ca, C²Ba, C²Sr qui fournissent, sous l'action de l'eau, du gaz *acétylène* ; parmi les carbures des metaux de la cerite, le carbure de manganèse C³Mn², le carbure d'aluminium, C³Al⁴, qui fournissent les premiers, de l'acétylène, du méthane et de l'hydrogène ; le dernier, du méthane pur. Le carbure d'uranium C²Ur² donne au contact de l'eau, outre des carbures gazeux, des hydrocarbures solides et liquides.

La deuxième classe des carbures métalliques est formée par ceux qui ne décomposent pas l'eau à la température ordinaire ; ce sont les carbures de molybdène CMo², de tungstène CTu², de chrome CCr² et CCr³. Citons enfin le carbure de silicium CSi, préparé industriellement sous le nom de *carborundum*.

CARBURÉ, ÉE adj. Qui contient du carbone : *Hydrogène* CARBURÉ. Fam. Qui quelque. CARBONÉ, ÉE.

CARBURIS (Marino, comte), ingénieur grec, né à Argostoli (Céphalonie), mort en 1782. Forcé de s'expatrier, il se rendit en Russie, où Catherine II le nomma lieutenant-colonel du génie. Ce fut lui qui, grâce à une machine de son invention, retira de golfe de Finlande et amena à Saint-Pétersbourg l'énorme bloc de granit sur lequel l'élève la statue de Pierre le Grand par Falconnet (1769). Après avoir été directeur de l'école militaire des cadets, il retourna à Céphalonie, où il fut assassiné. — Son frère, le comte MARC **Carburis**, né à Céphalonie en 1731, mort à Padoue en 1805, professeur des sciences chimiques à Padoue, trouva le procédé de l'iode de fondre les minerais de fer sans l'emploi du charbon ; il inventa fondamentalement une espèce de papier incombustible, obtint, l'un des premiers, des cristaux purs d'acide sulfurique, et démontra l'affinité du nickel pour l'argent.

CARBYLAMINE (de *carbyle*, et *amine*) n. f. Nom donné aux éthers isocyanhydriques.

— ENCYCL. Chim. L'acide cyanhydrique CAzH peut donner des éthers cyanhydriques de formule brute CAzR. R étant un radical monovalent, méthyle CH³, éthyle C²H⁵, etc. mais, selon le groupement moléculaire de l'atome de carbone et de l'atome d'azote, ces éthers forment deux séries de corps isomères :

1° Les *éthers cyanhydriques proprement dits* ou *nitriles*, dans lesquels le carbone forme le pivot de l'édifice [R-C≡Az] (V. NITRILE), l'azote fonctionnant comme trivalent.

2° Les *éthers isocyanhydriques*, désignés par Gautier sous le nom de *carbylamines*, ayant pour noyau l'atome d'azote, pentavalent dans ce cas, [C≡Az-R].

Les carbylamines se distinguent nettement des nitriles par leur odeur nauséabonde, par leur point d'ébullition moins élevé, par la faculté de se combiner directement avec acides pour former des sels et surtout par la manière dont elles se comportent sous l'influence des hydratants — tandis que les nitrites fournissent de l'ammoniaque et un acide gras variable selon la valeur de R :

$$(R\text{-}C\equiv Az) + 2H^2O = (R\text{-}CO^2H) + Az\,H^3$$
nitrile, eau, acide gras, ammoniaque.

Les carbylamines donnent un acide fixe, l'acide formique, et une ammoniaque composée contenant le radical R ou amine :

$$(C\equiv Az\text{-}R) + 2H^2O = (H.CO^2H) + Az\,H^2R$$
carbylamine, eau, acide formique, amine ou ammoniaque composée.

Ces réactions indiquent la différence de constitution de ces isomères. La découverte des carbylamines vers 1866 par Meyer, Gautier et Hoffmann a beaucoup contribué à l'étude des composés azotogénés et a permis de comprendre la structure des cyanures, des éthers cyaniques et isocyaniques, en donnant de nouveaux aperçus sur l'influence de l'atomicité variable de l'azote dans ces dérivés.

Les carbylamines se préparent en décomposant par l'iodure d'un radical alcoolique le cyanure d'argent, d'après la réaction suivante :

$$C\equiv Az\text{-}Ag + RI = C\equiv Az\text{-}R + AgI$$
cyanure d'argent, iodure alcoolique, carbylamine, iodure d'argent.

Ce qui conduit à admettre pour structure du cyanure d'argent un groupement analogue à celui de la carbylamine C≡Az-Ag, les cyanures ordinaires étant plutôt du type nitrile (AzC≡R).

Hoffmann prépare les amines en faisant réagir le chloroforme en présence d'alcali sur une amine

$$Az\,H^2R + 3KOH + CHCl^3 = 3KCl + (R\cdot Az\equiv C) + 3H^2O$$
amine, potasse, chloroforme, carbylamine, chlorure de potassium, eau.

La réaction se fait aisément dans un tube à essai et permet la recherche analytique soit du chloroforme, soit d'une amine, les carbylamines dégagées affectant aussitôt l'odorat d'une façon caractéristique ; — cette réaction est surtout utilisée pour préparer la phenylcarbylamine (C⁶H⁵-Az≡C), partant d'aniline comme amine.

Les carbylamines ne se combinent pas aux bases difficilement solidifiables : la *méthylcarbylamine* (CH³ Az C) bouillant à 59°, l'*éthylcarbylamine* (C²H⁵ Az C) à 79°, la *phénylcarbylamine* à 167° en se décomposant.

Paul Bert a constaté dans les venins de certains animaux la présence de méthylcarbylamine ; dans le venin du crapaud on trouve l'acide méthylcarbylamine-carbonique (C≡Az-(CH³-CO²H)), corps excessivement toxique. La carbylamine a été utilisée pour falsifier le curare, mais cette fraude se décèle rapidement, les effets physiologiques étant différents, le dérivé cyané provoquant surtout une irritation inflammatoire locale.

CARBYLE n. m. Mot usité seulement dans cette expression : *Sulfate de* CARBYLE, dont le chimiste Regnault s'est servi pour désigner l'anhydride éthionique.

CARCABEAU (*bô*) n. m. Anc. cout. Relevé périodique et officiel du gibier du bois, qui faisait chaque semaine un des échevins de la ville de Lyon.

CARCABUEY, nomm. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue) ; 6.000 hab. Moulins, distilleries.

CARCADET (*dè*) n. m. L'un des noms vulgaires de la caille. ‖ On dit aussi CARCAILLOT.

CARCADO ou **KERCADO**, baronnie de Bretagne, à laquelle était attaché héréditairement l'office de grand sénéchal de Bretagne. La tige en est EUDON ou EON, sénéchal en 1272, qui épousa Olive, dame de Kercado, héritière du nom. — La branche principale, par l'éclat de ceux qui l'illustrèrent, fut celle des Kercado, le sénéchal Molac. Elle remonte à RENÉ le sénéchal, comte **de Kercado**, tué à Seneff en 1674. Il avait épousé Marie-Anne de Rosmadec, fille aînée de Sébastien de Rosmadec-Molac. — Leur fils aîné RENÉ-ALEXIS **de Kercado-Molac**, comte de Kercado, né en 1659, lieutenant général en 1708, [illegible] Bohême, sous les ordres des maréchal duc de Tallard et de Marsin, [illegible] Prague, [illegible]

CARCAGENTE, ville d'Espagne (prov. de Valence), près du Jucar ; 15.000 hab. [illegible] nades. Tuileries, briqueteries. Antique cité maurésque.

CARCAILLAT (*ll* mill.) n. m. Fam. Le mâle de la caille ; appeau qui imite ce cri.

CARCAILLER (*ll* mill.) v. n. Fam. Imiter le cri de la caille.

CARCAISE, CARKHÈSE ou **CARQUAISE** (*kèz*) — forme ancienne de *carquois*. n. f. Four de verrier à recuire les creusets et à préparer les frittes. ‖ Four à voûte surbaissée et de dimensions assez restreintes où l'on opère le recuit des glaces, opération très importante en verrerie. (On dit aussi CARCAISSE, ou CARQUISSE.)

CARCAJOU n. m. Nom vulgaire du blaireau d'Amérique : *Gulo labradorica*.

CARCAL n. m. Cadre de bois employé à la récolte du foin.

CARCAMOUSSE ou **CARMUSSE** n. f. Anc. art milit. Sorte de lefter qu'on employait, au moyen âge, pour battre les murailles.

CARCAN (de l'anc. haut allem. *querca*, cou) n. m. Collier de fer au moyen duquel on attachait un condamné au poteau. ‖ Peine dont le carcan était l'instrument : *Le* CARCAN *était presque toujours l'accessoire d'une autre peine*. ‖ Collier de fer portatif, qu'on attachait aux esclaves et aux forçats : *Porter le* CARCAN.

— ENCYCL. *Attentats contre les mœurs*, [illegible]

— Pop. Mauvais cheval, rosse. ‖ Méchante femme, grande et maigre.

— Cost. Autref., Sorte de collier d'or, de pierreries.

— Econ. agric. Collier de bois que l'on met aux cochons, pour les empêcher de passer à travers les haies.

— ENCYCL. Anc. dr. crim. *Le carcan* était une peine consistant à attacher le condamné par le cou à un poteau, au moyen d'un cercle de fer. On plaçait au-dessus de sa tête, ou sur sa poitrine, un écriteau portant son nom et la cause de sa condamnation. C'était une peine afflictive et infamante, tantôt principale, tantôt accessoire. Le carcan fut conservé par le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV (art. 602) comme une peine infamante seulement. Le code pénal de 1810 prononçait la peine du carcan, comme peine, tantôt principale, tantôt accessoire à celle des travaux forcés à perpétuité ou à temps et à la réclusion (art. 22). La peine durait une heure. La loi du 28 avril 1832 (art. 12) l'a remplacée par l'exposition publique, supprimée elle-même par le décret du 12-14 avril 1848.

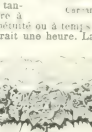
CARCAN

— COST. Le *carcan* n'était pas seulement un collier de fer pour les condamnés ; c'était aussi un ornement de cou, porté surtout par les femmes au moyen âge. (On disait aussi CARCAILLE ou JAZERAN). La coiffure en différait par sa moindre hauteur. Au XVIIe siècle, on entendait par « carcan d'orfèvrerie » non seulement les chaînes de cou, mais encore les ornements que les femmes portaient en bandeau, comme les *fermoirs* de l'époque romantique.

Carcan cou.

CARCANIERES, comm. de l'Ariège, arr. et à 35 kilom. de Foix ; 242 hab. Eaux thermales.

CARCANO (Giulio), poète et romancier italien, né à Milan en 1812, mort à Lesi en 1884. ‖ commença à se faire connaître par de gracieuses poésies qui ont été réunies sous le titre de *Poesie*, *Lirica* et *Leggende* ; mais il dut surtout sa réputation à des nouvelles et à des romans où l'on trouve d'exactes et charmantes peintures de la vie domestique et rurale. Nous citerons, entre autres : *Damiano, histoire d'une famille pauvre* ; *Sofia e Fiorenza*; *le Manuscrit du vicaire*, etc. On lui doit encore des tragédies : *Spartacus* (1857) ; *Arduino* (1860) ; etc.

CARCANS, comm. de la Gironde, arr. et à 27 kilom. de Lesparre, dans les Grandes-Landes, près de l'étang d'Hourtins et *Carcans* ; 909 hab. Ch. de f. Lesparre à Saint-Symphorien et Luxey. Elève de troupeaux dans les landes.

CARCAR ou **CARCAL**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Cebu]), sur le *golfe de Carcar* ; 26.000 hab. Culture de canne à sucre, élève de bétail, pêche.

CARCARAÑA, ville de la république Argentine (Etat de Santa Fé) ; 2.400 hab.

CARCAS (*ka*) n. m. Restes de coulée ou matière provenant de la refonte d'un métal dans un four à manche, ou dans un fourneau à réverbère. Il faut que l'on fait couler par l'ouverture servant à l'évacuation du laitier.

CARCASSE (ital. *carcassa*; d'orig. inconnue. — A remplacé l'anc. franç. *charquois*. [V. CARQUOIS.] n. f. Appareil formé de parties assemblées et destiné à soutenir un ensemble : *La* CARCASSE *d'une [illegible]*.

— Charpente osseuse d'un animal : *Des* CARCASSES *de chameaux jalonnent, dans le désert, la piste des caravanes*. (Toussenel.) ‖ Ce qui reste d'une volaille cuite, après qu'on a détaché les ailes et les cuisses : CARCASSE *de poulet*.

— Par dénigr. Corps humain : personne fort maigre : *La vieille Sauguin est morte comme une héroïne, promenant sa* CARCASSE *par la chambre, [illegible] pour voir la mort*. (Mme de Sév.)

— Charp. Assemblage de pièces de charpente en fer ou en bois, destiné à soutenir un ouvrage d'ensemble. ‖ Encadrements qui, dans les parquets de luxe, servent de limite aux panneaux de remplissage. ‖ Charpente d'un décor.

— Litter. Canevas d'une œuvre littéraire.

— Mar. Charpente d'un navire. ‖ Enveloppe d'une torpille. ‖ Débris d'un navire naufragé ou en démolition.

— *Tube-carcasse*. Armatures ayant la forme d'un tube lance-torpilles évidé, et destinées aux lancements sous l'eau.

— Pêch. Corbeille ferrée, pour mettre les gros poissons, à mesure qu'on les prend.

— Pyrotechn. Projectile explosif et incendiaire. (Vx.)

CARCASSES, ancien petit pays du Languedoc, compris actuellement dans le dép. de l'Aude : capit. *Carcassonne*.

CARCASSES (Arnaud DE), troubadour du XIIIe siècle. Un conte de lui, en vers, *le Perroquet*, se distingue par des pensées spirituelles, exprimées souvent avec grâce.

CARCASSIER (*ka-si-in* — de *Carcassonne*, n. de lieu) n. m. Nom donné par Leymerie aux couches qui reposent sur les assises nummulitiques du Lauragais. (A la base de la montagne Noire, le carcassier débute par le calcaire lacustre de Ventenac. Il est, en outre, caractérisé par le grès de Carcassonne, [illegible] *Carcassiense*, etc.)

CARCASSIER (*ka-si-in*) n. m. Celui qui fait : 1° la charpente d'un décor, le bâti ; 2° des canevas d'ouvrages littéraires, le scénario d'une pièce : *Situations suspendues, [illegible] Carcassiers*. Th. Gautier.

CARCASSIÈRE (*ka-si-ère*) n. f. Nom donné, dans certaines verreries, à l'on travaillé au bas, à de petits fours accolés au four de fusion, chauffés par la chaleur de ce dernier, et qui sont destinés à dessécher les billettes.

CARCASSONNAIS, AISE (*ka-so-nè, èz*), personne née à Carcassonne, ou qui habite cette ville. — *Les* CARCASSONNAIS (aussi CARCASSONNAIS, OISE).

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Vignobles* CARCASSONNAIS (ou CARCASSONNAIS).

CARCASSONNE, ch.-l. du dép. de l'Aude, à 842 kilom. de Paris, sur l'Aude et le canal du Midi ; pop. 29.298 hab. (*Carcassonnais, aises.*) Ch. de f. Midi. Evêché : tribunal de 1re instance, cour d'assises, tribunal de commerce ; inspection d'académie, lycée, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Ch.-l. de la 7e subdivision militaire du 16e corps d'armée. Direction et inspection des contributions directes et du cadastre, de l'enregistrement, des contributions indirectes ; ch.-l. de la 25e conservation forestière. Chambre de commerce. — Tourbe. Fabriques de draps, de couvertures de laine, de molleton ; confiseries, brasseries, cloueries, teintureries, verroteries, mégisseries, tanneries ; fabriques de grosse quincaillerie, d'instruments aratoires, tonneries de métaux, imprimeries, scieries, tonnelleries, distilleries, papeteries, fabriques de boutons, commerce de carcasses, bois, bitumes, etc.

Armes de Carcassonne.

Tandis que la ville basse est bâtie en plaine, entre l'Aude et le canal du Midi, la *cité*, presque inhabitée, mais très remarquable, entourée de remparts bien connus, s'élève sur une haute colline. Eglises Saint-Hilaire, Saint-Michel et Saint-Vincent ; remparts offrant le spécimen le plus complet des fortifications du moyen âge, avec leurs tours semi-circulaires, leurs courtines, leurs portes (porte Narbonnaise). Château des XIIe et XVe siècles. Musée. Patrie de Raymond de Miraval, de Fabre d'Eglantine. L'arrond. de Carcassonne a 12 cant., 140 comm. et 99.456 hab. ; le cant. Est, 11 comm. et 6.737 hab. ; le cant. Ouest, 2 comm. et 25.599 hab.

— *Histoire*. Carcassonne devint chef-lieu de comté, à la fin du VIIIe siècle. En 817, le nouveau comté fut réuni au royaume d'Aquitaine ; sous le roi Eudes, les comtes de Carcassonne deviennent indépendants. Les comtes furent bientôt vibles jusque vers le milieu du Xe siècle, au moins en théorie ; car, en fait, Oliba Ier, Oliba II, Bencion, Acifred II (mort vers 934), étaient fils les uns des autres. Vers 940, la maison de Comminges monta sur le trône de Carcassonne. Elle fut remplacée, vers 1070, par la famille vicomtale des Trencavels. En 1209, Carcassonne devient la capitale des nouveaux Etats de Simon de Montfort. En 1224, le comté entre dans le domaine de la couronne de France.

CARCASSONNE (Adolphe), littérateur français, né à Marseille en 1826, mort à Paris en 1891. Il écrivit des recueils de vers, des pièces de théâtre, entre autres : *la Fille du franc-juge* (1861) ; *la Fête de Molière* (1863), mais il était surtout connu par de jolies petites pièces écrites pour les enfants : *Théâtre d'enfants* (1878) ; *Théâtre d'adolescentes* [illegible] *pour le jeune dire* (1884) ; *Théâtre de jeunes filles* (1887) ; etc.

CARCAVELHOS, ville de Portugal (prov. d'Estrémadure) ; 260 hab. Vins liqueur renommés. Près de là, sources sulfureuses et bains d'Estoril.

CARCEL (Bertrand-Guillaume), simple ouvrier horloger, qui inventa, vers la fin de l'année 1800, la lampe à laquelle il donna son nom. Jusqu'en 1812, époque de sa mort, Carcel ne cessa d'apporter de constants perfectionnements à son invention. — V. CARCEL.

CARCEL [illegible] ur) n. m. Unité d'intensité lumineuse, représentée par une lampe Carcel dont le bec a [illegible] qui brûle 42 grammes d'huile de colza épurée à l'heure.

CARCERE DURO (*kar-tsé-ré-du*, lat. signif. *prison dure*) n. m. Nom donné, sous la domination autrichienne, en Italie, à un système d'emprisonnement spécialement réservé aux condamnés politiques et exécuté pour la plupart par la peste et la famine.

CARCERE DURISSIMO (*kar-tsé-ré-du-ri-si-mo*, lat. signif. *prison très dure*) n. m. Prison autrichienne, plus dure encore que le *carcero duro*.

— Par ext. Prison quelconque soumise à un régime très sévère.

CARCERES (*kar* — du lat. *carceres*, prisons) n. m. pl. Remises pour les chars attelés qui allaient prendre part aux courses, dans les cirques romains.

— Encycl. Les *carcères* étaient placés du côté de l'entrée du cirque, à droite et à gauche de la porte principale [illegible] pompe, entre deux bâtiments en forme de tours *aquilas*. Ils étaient généralement au nombre de douze. C'étaient des stalles fermées par des portes qui s'ouvraient sur un signal, et dont chacune donnait passage à un char. Les carcères étaient disposés suivant une ligne concave, de telle sorte que leurs axes convergeaient vers le milieu d'un même côté de l'arène, et que les concurrents avaient la même distance à parcourir pour s'aligner en attendant le signal définitif. Cette disposition était imitée de celle qu'avait imaginée Cleostas pour sa barrière à stalles (*aphetria*), à l'hippodrome d'Olympie.

Carcères

CARCÉRULAIRE (*ké-ru-lèr*) adj. Qui ressemble à une carcérule, qui tient de la carcérule.

CARCÉRULE (*ké* — dimin. du lat. *carcer, eris*, prison) n. f. Nom donné aux fruits secs indéhiscents, qui renferment un petit nombre de graines libres comme le fruit du tilleul. ‖ On les nomme minéraux capsules.

CARCES, comm. du Var, arrond. et à 16 kilom. de Brignoles, au confluent du Carami avec l'Argens ; 1.755 hab. Chênes, pins ; chapelleries, huileries. Cascade formée par le Carami ; ruines du *château des comtes de Carcès*.

CARCHARIAS (*ka-ri-ass* — du gr. *karkharias*, requin) n. m. Genre de poissons, type de la famille des *carcharidés*, renfermant des requins à corps fusiforme, avec une fossette au-dessus et au-dessous de l'origine de la queue ; la nageoire caudale a son lobe supérieur très long. La tête est plate, avec le museau arrondi ou conique, et la bouche très arquée.

Carcharias.

— Encycl. Le genre *carcharias* compte quelques espèces, toujours de grande taille, répandues dans toutes les mers. Une est commune sur les côtes de France, *carcharias glaucus*, dites de mer, peau bleue, requin, cagnot ; il atteint 6 mètres de long ; sa taille habituelle est de 1^m,25 à 2 mètres. Le *carcharias obtusirostris* (*prionodon lamia*), souras du Midi, ne dépasse guère 4 mètres (Méditerranée, Nice) ; le *carcharias Miiberti* ne remonte pas plus haut que l'Italie ; *carcharias longimana* (Antilles) ; etc.

CARCHARIDÉS (*ka* — de *carcharias*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, sous-ordre des squales, renfermant les requins proprement dits, à membrane nictitante développée. — *Un* CARCHARIDE.

— Encycl. Les *carcharidés* ont leurs derniers orifices branchiaux situés au-dessus des nageoires pectorales, les dents triangulaires simples, tranchantes et finement dentelées. Genres principaux : *carcharias, sphyrna*, répandus dans toutes les mers, surtout dans les régions chaudes, et fossiles depuis le terrain [illegible].

Carcharias (la tête).

CARCHARODON ou **CARCHARODONTE** (*ka-ro* — du gr. *karkharos*, rugueux, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des lamnidés, renfermant de grands squales des mers chaudes et tempérées, à corps fusiforme, épaissi en avant, à grosse tête dont la large bouche est armée de dents triangulaires, plates, dentelées, à peu près semblables aux deux mâchoires, celles de l'inférieure étant plus étroites. Les évents, peu ouverts, sont situés loin de l'œil. (La seule espèce du genre, *carcharodon Rondeleti*, commune depuis la Méditerranée jusqu'au Pacifique, atteint jusqu'à 12 mètres de long. Des formes fossiles existent depuis le crétacé : *carcharodon longidens* (craie de Maëstricht, etc.)

Carcharodon.

CARCHÉDOINE (*ké-do-in'* — du gr. *Karkhédôn*, Carthage) n. f. Ancien nom de l'escarboucle ou grenat oriental emprunté aux Grecs. V. ALMANDINE.

CARCHÉDONIEN, ENNE (*ké, ni-in, èn'* — de *Karkhédôn*, nom gr. de la ville de Carthage). Chez les Grecs anciens, Habitant de Carthage.

— Adjectiv. Qui appartient à Carthage ou à ses habitants.

CARCHEMISH, ville célèbre de l'antiquité dont on a cherché pendant longtemps la place restée inédite, malgré les travaux des savants les plus distingués qui la croyaient tantôt à Circésium, tantôt à Mabog, aujourd'hui *Membidj*.

— Encycl. Les découvertes modernes ont permis de la fixer d'une manière certaine sur le grand méandre que décrit l'Euphrate en sortant des défiles du Taurus, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la petite bourgade de Djerablous. Les ruines de cette localité, explorées par Skene et Hendorson (1874), ont mis au jour les restes des monuments d'une ville antique sur lesquels on a pu lire le nom de Carchemish (*Kar-Kemish*), écrit dans la langue de ses anciens rois. — Kar-Kemish (la forteresse de Camos) occupait une position stratégique et commerciale importante. C'était aussi une ville sainte et un lieu de refuge : elle avait un temple fameux qui attirait les fidèles, et elle offrait un asile à ceux qui voulaient se soustraire à la justice humaine. Déjà mentionnée dans les annales de Thoutmès III (XVIIIe s. av. J.-C.), elle disent, après la chute de Kadesh, la capitale de l'empire hétéen, jusqu'au moment où elle fut occupée à son tour par Sargon, roi d'Assyrie (717 av. J.-C.), qui s'y fortifia. Prise par le pharaon Nécho, après la bataille de Méguiddo (608 av. J.-C.), elle fut reprise par Nabuchodonosor (604 av. J.-C.), et avec elle disparurent les derniers vestiges de l'empire des Hétéens.

— BIBLIOGR. : Maspero, *De Carchemis oppidi situ* Paris, 1872 ; sir Ch. Wilson, *Palestine exploration fund* 1881 ; William Wright, *the Empire of the Hettites* (1886) ; Sayce, *the Hettites*, etc. 1888 ; Menant, *Kadesh, sa position d'après textes modernes*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres » (1891).

CARCHÉSIUM (*ké-zi-om* — du gr. *karkhesion* ; de *karkhesion*, hune) adj. Antiq. gr. Se disait d'un nœud particulier usité sur les vaisseaux, pour les cordages de la hune.

— s. f. hir. Bandage formé de deux ligaments égaux.

Carchésium.

CARCHÉSIUM (*ké-zi-om'* — gr. *karkhésion*, n. m. Nom d'un vase à boire, chez les Grecs. (C'était une large coupe évasée, à la partie supérieure, fortement concave vers le milieu, avec deux grandes anses en forme d'oreilles, qui descendaient jusqu'au pied.) ‖ Hune des navires anciens, qui, par sa forme, rappelait le vase à boire du même nom. ‖ Poulie fixée au mât, autour de laquelle s'enroulait les cordages. ‖ Cabestan ou grue, en usage chez les Romains.

Carchésium.

CARCHESIUM (*ké-zi-om'* — du gr. *karkhésion*, vase en forme de nef) n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des vorticellidés, renfermant des colonies ramifiées d'individus pouvant se contracter individuellement.

CARCINIAS (*ass* — du gr. *karkinos*, crabe, à cause de la couleur) n. m. Espèce de pierre précieuse.

CARCINOLOGIE (*jî* — du gr. *karkinos*, crabe, et *logos*, discours) n. f. Partie de la zoologie, qui traite de l'étude des crustacés.

CARCINOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rattache à l'étude des crustacés.

CARCINOLOGISTE (*jiste*) n. m. Naturaliste qui se livre à l'étude des crustacés. ‖ On dit aussi CARCINOLOGUE.

CARCINOMATEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui tient de la nature du carcinome.

CARCINOME (gr. *karkinôma* ; de *karkinos*, chancre) n. m. Sorte de cancer, carcinome absolument du scrotum. Syn. de EPITHELIOMA PAPILLAIRE DU SCROTUM. — Encycl. V. CANCER.

CARCINOPS (*nops* — du gr. *karkinos*, crabe, et *ôps, opôs* n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des histérides, renfermant de très petites formes, voisines des paromalus, aplaties et brillantes. (On connaît quatre ou cinq espèces de carcinops, répandues en Europe et dans le bassin circumméditerranéen. Trois habitent la France méridionale : *carcinops minima ; carcinops Mayeti*, etc.)

Carcinops (gr. 8 fois).

CARCINOSE (*nôz'* — du gr. *karkinos*, cancer) n. f. Genre de tumeurs, comprenant l'encéphaloïde, le squirrhe et le fungus cérébrale. ‖ Carcinome. ‖ Formation simultanée ou, dans un temps très court, d'une multitude de petites tumeurs cancéreuses.

— Encycl. V. CANCER.

CARCINUS (*nuss* — du gr. *karkinos*, crabe) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des portunidés, tribu des platyonychinés, renfermant des crabes à front trilobé, à carapace dentelée latéralement, et dont les espèces, assez nombreuses, sont répandues dans les mers boréales. L'espèce type du genre, le *carcinus mænas* ou *crabe enragé*, est commun sur les côtes de France ; il est comestible et employé comme appât pour la pêche.

Carcinus.

CARCINUS, de Naupacte, poète cyclique de date incertaine (édit. G. Kinkel, *Epicor. græcor. fragmenta*, etc. 1877). — CARCINUS, poète tragique d'Athènes, vers 450 av. J.-C., connu seulement par quelques allusions malignes d'Aristophane. — CARCINUS, d'Agrigente, poète tragique grec, vers 380 av. J.-C., passa une partie de sa vie à la cour de Denys de Syracuse. (C'était un auteur fécond. Aristote parle souvent de lui avec éloge.) — CARCINUS, d'Athènes, poète tragique grec, vers 330, dont le style obscur avait donné lieu au proverbe : *C'est du Carcinus*. (Fragments : éd. **Nauck**, *Tragicor. græc. fragm.*, 1856.)

CARCISTES ou **CARSISTES** (*sist*') n. m. pl. Nom que l'on donna, au XVIe siècle, à un parti de rebelles, du nom de leur chef, Jean de Ponteves, comte de Carces, qui troublèrent la Provence sous Catherine de Médicis. Les carcistes représentaient le parti de la noblesse, ils portaient la barbe longue, ils avaient pour adversaires les partisans de la faction populaire qui se faisaient raser la barbe, d'où leur nom de *carcistes*. *Un* CARCISTE. — CARSISTES.

CARCOAR, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Belabula, affluent du Lachlan. 3220 hab. Mines d'or, gisements de cuivre et de cobalt. Culture de fruits.

CARDAGES (*sèz* — du gr. *kardax, akos*, même sens) n. m. Nom que l'on donnait, dans l'armée perse des Achéménides, aux soldats mercenaires.

CARDAGE *dag*') n. m. Techn. Action de carder : *Le* CARDAGE *des laines*.

— Econ. dom. Action de carder les matelas.

— ENCYCL. Techn. Le *cardage* joue un rôle important dans les manufactures. Il a pour objet de démêler, de mêler les fibres des matières textiles et de les rader les unes des autres, en même temps qu'il les redresse, les parallélise, les nettoie, en fait disparaître les inégalités et les nœuds.

Autrefois, le cardage se faisait à la main, ce qui ne laissait pas que d'offrir des produits défectueux et dont la qualité dépendait uniquement de l'habileté et des soins apportés dans son travail par l'ouvrier cardeur. Aujourd'hui, cette opération, une des premières de la filature, s'opère mécanquement, et qui permet d'obtenir un travail absolument regulier et d'un rendement toujours égal. V. CARDE.

CARDAILLAC, comm. du Lot, arrond. et à 11 kilom. de Figeac; 1.077 hab. Houille, fabrique d'instruments agricoles.

CARDAILLAC (Jean DE), théologien, né dans le Quercy, mort en 1599. Il devint évêque de Braga, en Portugal, fut emprisonné par Pierre le Cruel, et reçut du pape Grégoire XI le titre de patriarche d'Alexandrie et l'administration de l'Eglise de Rodez et de l'archevêché de Toulouse.

CARDAILLAC (Jean-Jacques-Séverin DE), philosophe français, né en 1766 au château de Lotrainc (Lot), mort à Paris en 1845. Détourné par la Révolution d'entrer dans le clergé, il enseigna la philosophie dans les collèges impériaux, suppléa Laromiguière à la Sorbonne et devint inspecteur de l'Académie de Paris. Sa doctrine, exposée dans les curieuses *Etudes élémentaires de philosophie* (Paris, 1840), tient le milieu entre la doctrine de Condillac et l'eclectisme.

CARDAIRE ou **CARDARIA** n. f. Bot. Syn. de LEPIDIUM.

CARDALINE (du lat. *cardaelis*; de *carduus*, chardon) n. f. Nom que l'on donne au chardonneret, en Provence, parce que cet oiseau se nourrit principalement de graines de chardon.

CARDAMINDE n. m. Bot. Syn. de CAPUCINE.

CARDAMINE (du gr. *kardamon*, cresson) n. f. Genre de crucifères chéiranthées, comprenant près de soixante espèces, dont plusieurs ont une saveur analogue à celle du cresson. (L'espèce la plus intéressante et la mieux connue est la *cardamine des prés* [*cardamina pratensis*], vulgairement appelée *cresson des prés*. Elle est vivace et très abondante dans toute l'Europe. Ses fleurs, blanches ou roses, s'épanouissent au premier printemps.)

CARDAMINOPSIDE (de *cardamine*, et du gr. *opsis, idos*, aspect) n. f. Section du egenr arabette.

CARDAMOME (du gr. *kardamômon*, même sens) n. m. Syn. de AMOME, et nom français d'une espèce de ce genre (*amomum cardamomum*). On donne aussi ce nom à diverses plantes de la famille des zingibracées : *Le grand* CARDAMOME *croît à Madagascar*. (De Bomare.) *Les différents* CARDAMOMES *donnent une huile essentielle aromatique*. (De Bomare.)

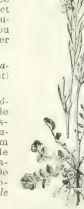

Cardamine des prés.

— ENCYCL. Les *cardamomes* se font remarquer par leur odeur aromatique, leur saveur chaude et piquante. Ils renferment, entre autres principes, une huile volatile d'une odeur pénétrante et agréable, d'une saveur brûlante, et une huile grasse, jaune, peu épaisse, d'une saveur légèrement amère. Les graines sont stimulantes; dans l'Inde, on les emploie comme condiment; les Egyptiens en fabriquent des sortes de pastilles, qu'ils mâchent pour exciter la salivation. Elles entrent dans plusieurs anciennes préparations pharmaceutiques, telles que la thériaque, le diascordium, etc. Elles sont beaucoup moins usitées aujourd'hui en médecine, et seulement associées à d'autres substances. On a coutume, quand on veut s'en servir, de rejeter les valves desséchées de la capsule, et de vanner les graines pour les débarrasser des débris des cloisons qui peuvent exister. Le *petit cardamome* est le plus estimé, et c'est le seul qu'on trouve abondamment dans le commerce. Outre ses usages condimentaires, on l'emploie encore pour la parfumerie et la distillerie. La pulpe blanchâtre qui enveloppe les graines a, quand elle est fraîche, un goût acidulé fort agréable. Les rhizomes ou racines possèdent des propriétés analogues à celles des fruits et devraient aussi servir aux mêmes usages.

Plusieurs auteurs rangent parmi les cardamomes l'amome en grappes et la maniguette ou graine de paradis, qui appartiendrait, suivant Lamé, à une espèce distincte. V. MANIGUETTE.

CARDAMON (gr. *kardamon*, cresson) n. m. Ancien nom du cresson alénois ou nasitor.

CARDAN Jérôme, médecin, mathématicien et philosophe italien, né à Pavie en 1501, mort à Rome en 1576. Il était fils d'un jurisconsulte, Facio Cardan, lui-même mathématicien distingué, qui fut son premier maître. A vingt ans, il suivit les cours de l'université de Pavie, puis alla prendre les grades de maître ès arts et de docteur en médecine à Padoue (1524). La profession médicale ne lui offrant pas des ressources suffisantes, il parvint à obtenir une chaire de mathématiques à Milan (1534). Bien que chargé d'une nombreuse famille, il refusa, en 1547, la charge de médecin à la cour de Demenrie, qui lui reproposait de changer de religion. Il continua d'enseigner la médecine à Milan, à Pavie (1559), et enfin, depuis 1562 jusqu'en 1570, à Bologne qu'il quitta pour Rome, où il fut agrégé au collège des médecins et où le pape lui fit une pension. Ses dernières années furent cruellement éprouvées. Un de ses fils subit la peine de mort pour avoir empoisonné sa propre femme, et un second s'abandonna à des déportements d'une telle nature que son père lui-même dut solliciter qu'on le mît en prison. J. Scaliger et de Thou prétendent que Cardan avait fixé lui-même, par des calculs astrologiques, le jour de sa mort, se laissa mourir de faim pour justifier sa prédiction.

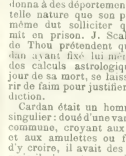

Cardan.

Cardan était un homme fort singulier : doué d'une vanité peu commune, croyant aux songes et aux amulettes ou feignant d'y croire, il avait des accès d'ascétisme extraordinaire, mais il n'en est pas moins vrai qu'il possédait une science sûre et une érudition très vaste. Il a publié de nombreux ouvrages philosophiques : le *Theonaton, De consolatione, De natura, De uno*, etc.; il a exposé sa théorie physique de la nature dans deux ouvrages : *De subtilitate rerum*, et *De rerum varietate*. Cardan fut à la fois philosophe, mathématicien et médecin. Il est surtout connu comme mathématicien. On lui attribue la découverte de la formule pour la résolution des équations du 3e degré, que Tartaglia l'accusa de lui avoir dérobée, et dont Cardan parrait, en effet, n'avoir trouvé que la démonstration. Elle a conservé, néanmoins, le nom de *formule de Cardan*. En tout cas, ce fut lui qui signala la relation qui existe entre les racines d'une équation et le coefficient du second terme de l'équation, la multiplicité des valeurs de l'inconnue et leur distinction en positives et négatives, les racines imaginaires, etc. Ses découvertes en algèbre sont consignées dans son *Ars magna seu De regulis algebræ* (1545). On lui doit aussi le mode ingénieur de suspension qui porte son nom.

Comme médecin, Cardan eut une haute renommée à son époque; mais ses théories, inspirées surtout de l'astrologie, de la sympathie générale qu'il supposait entre les corps célestes et les parties du corps humain, ont plus d'originalité que de profondeur.

CARDAN (Jean-Baptiste), fils du précédent, né en 1534, mort en 1560. Il exerçait la profession de médecin et était très versé dans son art. Il fut accusé d'avoir empoisonné sa femme, et eut la tête tranchée, à l'âge de vingt-six ans. On a de lui deux ouvrages : *De fulgore et De abstinentia ab usu fœtidorum ciborum*, qu'on trouve imprimés avec les œuvres de son père (Lyon, 1633).

Cardan (FORMULE DE), formule trouvée par Cardan pour faire connaître les racines de l'équation $x^3+px+q=0$; p et q étant indépendants de x. Voici cette formule :

$$x=\sqrt[3]{-\frac{q}{2}+\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}}+\sqrt[3]{-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}}.$$

Le signe à prendre devant les radicaux doit être tel que le produit de ces radicaux soit $-\frac{p}{3}$.

Cette formule ne peut servir que dans le cas où l'équation a ses racines imaginaires. Dans le cas ou l'équation a ses racines réelles (*cas irréductible*), on a recours à la résolution trigonométrique. V. ÉQUATION.

Cardan (SUSPENSION DE). V. SUSPENSION.

CARDASSE (ital. *cardasso*) n. f. Techn. Sorte de peigne pour la bourre de soie.

— Hortic. Un des noms vulgaires du nopal.

CARDAVELLE (*vèl*') n. f. Nom vulgaire donné, dans une partie de la France, à la carline.

CARDE (provenç. *carda*; du lat. *carduus*, chardon) n. f. Hortic. Côte comestible de la feuille de l'artichaut cardon. ‖ *Carde de poirée*, Côte comestible de la feuille de poirée.

— Techn. Tête épineuse, chardon à foulon, employée pour le peignage des draps. ‖ Appareil garni de têtes de chardon et destiné au même usage. ‖ Peigne de cardeur à la main. ‖ Cylindre d'une machine garnie de pointes d'acier recourbées, et munie d'un manche. ‖ Instrument de perruquier à démêler ou carder les cheveux pour la confection des perruques. ‖ Sorte de brosse formée par des morceaux de cuir couverts de pointes d'acier recourbées et ayant servi à peigner la laine ou le coton. (On l'emploie, dans les ateliers de construction, pour le nettoyage des limes encrassées.)

— ENCYCL. Techn. Le cardage des matières filamenteuses s'opère au moyen des *cardes* plates ou à main et des cardes circulaires ou cylindriques. Les cardes à main se composent de deux plateaux en bois, munis de dents métalliques recourbées en sens inverse et que l'on frotte l'un sur l'autre; ou bien encore d'un plateau horizontal fixé sur une banquette où s'assied l'ouvrier, et d'un plateau recourbé, mobile autour d'un axe. D'une main, on imprime au plateau recourbé un mouvement de va-et-vient, et de l'autre, on dirige vers les dents métalliques la matière à carder. La carde circulaire consiste en un grand tambour qui tourne sans cesse, et autour duquel fonctionnent, avec des vitesses inégales, des cylindres, dits « cylindres alimentaires », juxtaposés et de différents diamètres. Le tambour et les cylindres sont revêtus d'une plaque de cuir épais ou de caoutchouc, garnie de dents en fil d'acier serrées, recourbées et aiguisées par le bout. Ces plaques ont reçu le nom de *rubans de cardes*. Les dents, agissant les unes sur les autres en divers sens, disséminent, en les débrouillant, les parcelles de la substance textile sur la surface du tambour. Viennent en troisième lieu d'autres organes cylindriques cardeurs, disposés soit vers la partie supérieure du tambour et l'entourant complétement dans cette partie, soit vers la partie inférieure, suivant la nature des textiles à carder. Le premier dispositif s'emploie pour le cardage de la laine et [illegible] Enfin, un tambour peigneur cueille le textile cardé, transformant [illegible] *cardes bouclées* [illegible]

1. Grande carde à la main. 2. [illegible] à la main montée sur support. 3. [illegible] à la main ordinaire.

briser les filaments trop longs; les secondes, dont les garnitures sont plus fines et plus serrées, terminent l'opération en établissant le parallélisme des filaments. On établit encore des cardes doubles, qui font dans une seule passe le travail de la grosse carde et de la carde fine.

La garniture des cardes s'exécutait autrefois par les moyens manuels, qui ne permettaient pas de livrer les produits à des prix réduits; mais, aujourd'hui, on a recours à des moyens mécaniques pour bouter rapidement les plaques et les rubans de carde.

CARDÉ n. m. On donne le nom de *cardé*, en filature, à des fils de laine qui subissent le *lowetage* ou battage accompagné d'un certain nombre de cardages. (Ces fils sont principalement destinés à la fabrication de flanelles, de divers tissus feutrés, etc.)

CARDEA. Myth. V. CARNA.

CARDÉE. n. f. Quantité de textile qui prend à la fois entre deux cardes : *Une* CARDÉE *de laine*.

CARDELL (Charles KOBES, baron DE), général suédois, né à Demmin (Poméranie) en 1764, mort à Stockholm en 1821. Il servit d'abord dans l'armée prussienne, puis dans l'armée suédoise, où il fut nommé major et chef de brigade. C'est à lui et à Helwig que la Suède est redevable de tous les perfectionnements qui firent de son artillerie une des premières d'Europe. Cardell se conduisit avec éclat dans la campagne de Prusse en 1807, et dans celle d'Allemagne en 1813, notamment à la bataille de Leipzig. On lui doit la création de l'école d'artillerie de Marienberg.

CARDENAL ou **CARDINAL** (Pierre), troubadour du XIIIe siècle, né au Puy, en Velay, mort en 1306. Sur la fin de sa vie, il enseigna la poésie à Tarascon. Ses énergiques satires contre les mœurs du temps ne manquent ni de verve ni d'originalité, mais abondent en subtilités et en traits de mauvais goût.

CARDENAS, ville et port des Antilles (île de Cuba); 23.680 hab. Cardenas, fondée en 1828, est la résidence du gouvernement de la juridiction qui porte le même nom. Commerce important de sucres et mélasses. — Le général Narciso Lopez débarqua à Cardenas, le 19 juillet 1850, avec 600 hommes, et réussit à s'en emparer par surprise; mais il dut, dès le lendemain, partir pour les Etats-Unis, à cause de l'insubordination de ses hommes.

CARDENAS (Bernardin DE), missionaire franciscain et historien espagnol du XVIe siècle, né à Chinquisaca, auj. *Sucre* (Pérou). Il se distingua comme missionnaire, chez les Indiens. En 1643, il fut nommé évêque d'Assomption, et il s'unit à Palafox, dans sa lutte contre les jésuites. Plus tard, il fut transféré au siège de Santa-Cruz de la Sierra. Il écrivit plusieurs ouvrages, relatifs aux pays où il avait passé sa vie; entre autres : *Manual* [illegible]

CARDER v. a. Peigner, démêler avec des cardes : CARDER *la laine*, [illegible]

— Par anal. Réduire en légers flocons : [illegible]

— Prov. *Carder quelqu'un*, le gratter [illegible] *Se carder*, v. pr. [illegible]

CARDÈRE (*dèr*' — rad. *carde*) n. f. Nom vulgaire du chardon à foulon (*dipsacus fullonum*).

CARDERIE (*ri*) n. f. Atelier où l'on carde de la laine et autres matières textiles. ‖ Fabrique de cardes.

CARDEUR, EUSE n. Personne dont la profession est de carder : CARDEUR *de laine*. CARDEUSE *de matelas*.

CARDEUSE n. f. Machine à carder.

CARDI (le chevalier Louis), dit **Cigoli**, peintre et architecte italien, né à Cigoli (Toscane) en 1559, mort à Rome en [illegible]

Angelo, à Florence et à Andrea del Sarto. Le pape Paul V et le grand-duc de Toscane le chargèrent de travaux importants. Il exécuta notamment les décorations pour les fêtes du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. Son dessin est savant, son coloris a un certain éclat; mais, dans son style, qui rappelle trop de maîtres à la fois pour que Cardi pusse être égalé à aucun, on trouve déjà plusieurs des qualités et des défauts de l'école bolonaise.

Cardi, qui a beaucoup produit, est représenté dans les principaux musées d'Europe, mais surtout à Rome, Bruxelles, Munich, etc. Le Louvre a trois tableaux de celui qui a parfois surpassé son maître, l'Ingérrarion, le **Corrège florentin.** Ses travaux d'architecture les plus connus sont : la loge des Tornaquinci, la cour du palais Strozzi, le palais Ranuccini, à Florence, et le palais Madamie, à Rome.

CARDIA (du gr. *kardia*, cœur) n. m. Orifice supérieur de l'estomac, situé dans le voisinage du cœur.

CARDIACANTHE (du gr. *kardia*, cœur, et *akanthos*, acanthe) n. m. Genre d'acanthacées, renfermant une seule espèce qui est un sous-arbrisseau des hautes montagnes du Mexique.

CARDIACÉ, ÉE adj. En T. d'hist. nat., Qui ressemble à un cœur.

— n. m. pl. Animaux à coquille en forme de cœur : *Les* CARDIACÉES.

CARDIAGRAPHE n. m. **CARDIAGRAPHIE** n. f. et **CARDIAGRAPHIQUE** adj. Anat. V. CARDIOGRAPHE, CARDIOGRAPHIE, et CARDIOGRAPHIQUE.

CARDIAIRE (*di-ér'* — du gr. *kardia*, cœur) adj. Qui se rapporte au cœur.

CARDIAIRE (*di-ér'* — rad. *carde*) n. f. Nom vulgaire d'une plante de la famille des labiées, le *leonurus cardiaca*, qu'on nomme aussi CARDIAQUE, et AGRIPAUME.

CARDIALGIE (de *cardia*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Douleur qui a son siège vers le cardia, orifice supérieur de l'estomac. ‖ Douleur névralgique du cœur ou de la région du cœur.

— ÉTYMOL. V. GASTRALGIE, ANGINE DE POITRINE.

CARDIALGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la cardialgie.

— n. m. Qui est atteint de cardialgie.

CARDIALOGIE n. f. et **CARDIOLOGIQUE** adj. Anat. V. CARDIOGRAPHIE, ET CARDIOGRAPHIQUE.

CARDIANASTROPHIE (*stro-fi* — du gr. *kardia*, cœur, et *anastréphein*, retourner) n. f. Transposition du cœur.

— ÉTYMOL. V. INVERSION SPLANCHNIQUE.

CARDIANDRE (du gr. *kardia*, cœur, et *anér, andros*, homme, organe mâle) n. f. Bot. Syn. de PLATYCHAETE.

CARDIAPODE (du gr. *kardia*, cœur, et *pous, podos*, pied) n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, famille des ptérotrachéidés, renfermant des animaux marins voisins des carinaires, mais à coquille si petite qu'ils paraissent complètement nus.

— ÉTYMOL. Les *cardiapodes* forment passage entre les ptérotrachéés et les carinaires; on en connaît deux ou trois espèces, des océans Atlantique, Pacifique et Indien.

Cardiapode.

CARDIAQUE (*di-ak'* — du gr. *kardiakos*; de *kardia*, cœur [ak]). Anat. Qui appartient au cœur, qui a rapport au cœur : *Anévrysme, fièvres, hypertrophies* CARDIAQUES. ‖ Qui appartient, qui a rapport au cardia : *Orifice, ligament* CARDIAQUES.

— Bot. Nom d'une plante du genre leonure, ainsi nommée à cause de ses propriétés toniques et excitantes.

— Pathol. ‖ *Maladie cardiaque*, Maladie décrite par les anciens, aujourd'hui disparue, et qui avait quelque analogie avec certaines formes de la suette miliaire. ‖ *Passion cardiaque*. Syn. de GASTRALGIE, CARDIALGIE.

— Pharm. Il signifie *Cordial*. *Perlas cardiaques*. ‖ S'employait substantiv. : *Faire usage des* CARDIAQUES.

— Substantiv. Personne atteinte d'une maladie de cœur : *Un* CARDIAQUE. *Une* CARDIAQUE.

— ENCYCL. Anat. *Artères cardiaques ou coronaires du cœur*. Ces artères, au nombre de deux, naissent de l'artère aorte, immédiatement au-dessus des valvules sigmoïdes : l'une sur le côté droit, l'autre sur le côté gauche. L'artère cardiaque gauche (ou coronaire antérieure) se loge dans le sillon antérieur du cœur, se termine, en s'anastomosant à la pointe du cœur, avec l'artère cardiaque droite. Cette dernière, appelée aussi coronaire postérieure, un peu plus volumineuse que la précédente, se loge dans le sillon auriculo-ventriculaire droit, puis dans le sillon postérieur du cœur. Des branches de ces deux artères logées dans les sillons auriculo-ventriculaires s'anastomosent avec celles-ci, en sorte que le cœur est embrassé entre deux cercles vasculaires artériels : l'un vertical ou ventriculaire, l'autre horizontal ou auriculo-ventriculaire.

— *Veines cardiaques ou coronaires du cœur*. Ces veines correspondent aux artères de ce nom et parcourent la surface extérieure du cœur. La grande veine coronaire, ou sinus veineux du cœur, est pourvue d'une valvule dite de Thébésius. La plus considérable des veines affluentes est la veine du bord droit du cœur, décrite par Galien.

— *Nerfs cardiaques*. Ils sont formés par les trois rameaux qui naissent des ganglions cervicaux du grand sympathique. L'un part des deux premiers ganglions cervicaux et du nerf pneumo-gastrique. Les nerfs cardiaques inférieurs naissent des variétés. La description qu'indiquent les traités d'anatomie se rapporte donc seulement à la disposition la plus fréquente de ces nerfs. Les nerfs cardiaques émanés du grand sympathique sont au nombre de trois : le nerf cardiaque supérieur ou superficiel, le nerf cardiaque moyen, cardiaque profond, grand nerf cardiaque de Scarpa, le nerf cardiaque inférieur ou petit cardiaque de Scarpa. Les rameaux qui émanent du pneumo-gastrique, du côté interne de ce nerf, se portent en bas, en avant et en dehors, et s'unissent, dans le thorax et le long du cou, aux nerfs cardiaques. Les filets qui émanent du nerf récurrent s'anastomosent avec les précédents, ainsi qu'avec les nerfs cardiaques moyens et inférieurs.

— *Plexus cardiaques*. Ce sont des plexus nerveux formés par l'entrelacement des nerfs cardiaques, émanés du grand sympathique, du nerf pneumo-gastrique et du nerf récurrent, et situés vers la base du cœur. Il en existe quatre, parmi lesquels le *grand plexus cardiaque de Haller*.

— *Ganglions cardiaques*. Ce sont les ganglions variables qu'on rencontre dans les plexus nerveux cardiaques. Wrisberg en a signalé un sur la première courbure de l'aorte. Ollivier est relié à d'autres petits groupes cellulines nerveuses : ganglions de Remak, de Ludwig, de Bidder, situés respectivement à l'embouchure de la veine cave dans la cloison interauriculaire et dans la valvule auriculo-ventriculaire gauche.

— *Centre cardiaque*, Région de la moelle épinière, s'étendant des dernières vertèbres cervicales à la sixième vertèbre dorsale, dont l'excitation accélère les mouvements du cœur.

CARDIARCTIE (*ar-kti* — du gr. *kardia*, cœur, et du lat. *arctus*, étroit) n. f. Syn. mal formé de CARDIOSTÉNOSE.

CARDIASTER (*stèr'* — du gr. *kardia*, cœur, et *astèr*, étoile) n. m. Genre d'oursins spatangides, famille des ananchytidés, renfermant des formes en cœur, avec l'ambulacre antérieur placé dans un profond sillon. (Fossiles dans le crétacé moyen et supérieur.)

CARDIATÉLIE (du gr. *kardia*, cœur, et *atélès*, incomplet) n. f. Développement incomplet du cœur.

CARDIATOMIE n. f. Chir. V. CARDIOTOMIE.

CARDIATOMIQUE adj. Chir. V. CARDIOTOMIQUE.

CARDIE, ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace, sur le golfe de Mélas, et à l'embouchure du petit fleuve Melas; aujd. *Kadikeui*, sur le golfe de Saros. Patrie d'Eumène, général d'Alexandre. Victoire de Philippe, roi de Macédoine, sur les Athéniens, commandés par Diopithe. — Dans la Bithynie, une ville du même nom était très renommée, dans l'antiquité, pour ses eaux thermales.

CARDIECTASIE (*ék'-ta-si* — du gr. *kardia*, cœur, et *ektasis*, dilatation) n. f. Dilatation des cavités du cœur.

CARDIELCOSE (du gr. *kardia*, cœur, et *helkos*, blessure) n. f. Ulcération du cœur. ‖ On écrit plus correctement CARDIHELCOSE.

CARDIER (*di-é*), **ÈRE** n. Qui fabrique ou vend des cardes. ‖ Qui travaille à la fabrication des garnitures de cardes.

CARDIFF (gallois *Caerdydd*), port d'Angleterre en chef lieu du comté de Glamorgan, pays de Galles, sur le Taff, à 2 kilom. de la mer; 128 819 hab. Usines pour le travail du fer et de l'étain. Commerce de métaux, de houille (charbons « smokeless » sans fumée). Heureusement située près d'une rade excellente (Penarth), et à proximité de mines qui fournissent un charbon universellement renommé, Cardiff a pris une importance considérable. Elle doit beaucoup aussi aux travaux qui lui font faire. Avec ses quatre bassins à flot, ses docks, son outillage perfectionné, Cardiff est le troisième port d'Angleterre. L'église, d'architecture normande, date d'Édouard III. Dans la propriété de lord Bute se trouve le château où mourut captif le fils de Guillaume le Conquérant. Hôtel de ville de style italien. Université (1883).

CARDIGAN, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de *Cardigan*]), sur la Teifi, à 8 kilom. de la mer; 3.450 hab. Briqueteries, tanneries, fabriques de briques, tuiles, aroises, grains. Pêcheries de saumon. Hôtel de ville de 1764, église anglo-saxonne, pont sur la Teifi. Ch.-l. de comté; tribunal de comté.

CARDIGAN (BAIE DE), petit golfe d'Angleterre, formé par le canal de Saint-Georges, sur la côte sud-ouest du pays de Galles.

CARDIGAN (COMTÉ DE), division administrative de l'Angleterre (pays de Galles), sur la baie de son nom; 65.300 hab., sur 1.793 kilom. carr. Ch.-l. *Cardigan*.

CARDIGOS, bourg du Portugal (Estrémadure [district de Santarem]); 2.165 hab.

CARDIIDÉS (de *cardium*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant des formes à valves égales, côtelées, dentelées sur leurs bords. — *Le* CARDIIDÉ.

— ÉTYMOL. Les *cardiidés* sont munis de deux siphons, d'un manteau ouvert en avant, etc. Ils vivent dans les eaux douces, saumâtres et marines en toutes régions du globe, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires. Genres principaux : *cardium, lucina, hemicardium, concacardium, lithocardium, byssocardium, limnocardium*, etc.

CARDILIE (*li* — rad. *cardium*) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *cardiiidés*, renfermant quelques espèces de l'Océan Indien, ou fossiles dans les terrains tertiaires. (L'animal des cardilies est inconnu.)

Cardilie.

CARDILIIDÉS (de *cardilie*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant le seul genre *cardilie*.

— *Le* CARDILIIDÉ.

CARDILLAC, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux; paroles de Charles Nuitter et Beaumont, musique de Lucien Dautresne, représenté au Théâtre-Lyrique, le 11 décembre 1867. Le livret de *Cardillac* était tiré, comme son titre l'indique, d'un conte bien connu d'Hoffmann. La partition, au double point de vue de la valeur musicale et de l'entente scénique, est une œuvre remarquable.

CARDINAL, ALE, AUX (lat. *cardinalis*; de *cardo, inis*, gond) adj. Qui tient lieu de pivot, de gond, qui fait partie d'une charnière. (N'est usité dans ce sens propre que pour qualifier certaines dents qui font partie de la charnière, dans les coquilles bivalves) : *Dents* CARDINALES.

— Fig. Principal, fondamental, qui a rapport au fond. (Très peu usité, hors de quelques locutions.)

— Astron. *Points cardinaux*. En un même lieu, le plan de l'horizon coupe le méridien suivant une ligne droite. Dans notre hémisphère, l'extrémité de cette ligne que l'observateur a devant les yeux, lorsqu'il tourne le dos au soleil, s'appelle *nord*; l'extrémité opposée de la même ligne s'appelle *sud*. Si l'on imagine, dans le plan de l'horizon, une ligne perpendiculaire à la méridienne, l'extrémité de ce diamètre la plus rapprochée du point où le soleil se lève s'appelle *est*; l'extrémité opposée s'appelle *ouest*. Les quatre points dénommés *nord, sud, est, ouest*, portent le nom collectif de *points cardinaux*. ‖ *Signes cardinaux*. Les *signes des points cardinaux* du zodiaque sont les extrémités de la ligne des équinoxes et de celle des solstices; ce sont les signes où paraît être le soleil au commencement des saisons : *Bélier, Cancer, Balance* et *Capricorne*.

— Gramm. *Nombre cardinal*, Nombre qui n'exprime que le rapport de la quantité à l'unité, sans aucune allusion au rang ou à l'ordre : *Les nombres deux, vingt, mille, sont des* NOMBRES CARDINAUX. ‖ *Noms de nombre cardinaux*, Noms qui expriment des nombres cardinaux : *Les mots deux, vingt, mille, sont des* NOMS DE NOMBRE CARDINAUX. ‖ *Adjectifs de nombre cardinaux*, Noms de nombre cardinaux employés comme adjectifs : *Dans l'expression vingt hommes, « vingt » est un* ADJECTIF DE NOMBRE CARDINAL. V. NUMÉRAL.

— Hist. ecclés. *Titres cardinaux*, Titres de cures principales ou fonctions paroissiales de Rome. (Vieux.)

— Liturg. *Autel cardinal*, Autel principal d'une église. ‖ *Messe cardinale*, Messe solennelle. (Peu usité.)

— Manuf. *Corde cardinale*, Sorte de petite corde dont font usage les fabriques de drap.

— Mar. *Vents cardinaux*, Vents qui soufflent des quatre points cardinaux.

— Optiq. *Points cardinaux*. Les points cardinaux d'un système dioptrique constituent un ensemble de six points qui, étant connus, permettent de tracer, de calculer, déterminer exactement les diverses circonstances qui indiquent la marche des rayons lumineux à travers ce système. Ces six points se décomposent ainsi : deux principaux, deux focaux, et deux nodaux.

— Théol. *Vertus cardinales*, Vertus considérées comme fondamentales et qui sont : la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force.

— ENCYCL. Gramm. Le nom des *nombres cardinaux* leur vient du latin *cardo*, gond, pivot, parce qu'ils ont servi à former les autres mots numéraux *unième, deuxième, troisième*, etc., *uniemement, deuxiemement*, etc.

De tous les noms de nombre cardinaux, *un* est le seul qui prenne la marque du féminin, et la marque du pluriel ne figure pas ordinairement dans les autres nombres.

— ANTON. **Collatéral**, en géographie; **ordinal**, en arithmétique.

CARDINAL (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Chacun des soixante-dix prélats qui sont les électeurs, les conseillers et les ministres du pape : *Collège des* CARDINAUX. *Chapeau de* CARDINAL.

— Nom donné primitivement aux prêtres et aux diacres desservant une église en vertu d'un titre permanent.

— *Cardinal-évêque, Cardinal-prêtre, Cardinal-diacre*, Titre respectif des membres du collège des ordres de cardinaux. (V. la partie encycl.) ‖ *Cardinal in petto*, Celui qui, choisi par le pape, est réservé pour être déclaré dans une promotion ultérieure. ‖ *Cardinal-vicaire*, Cardinal qui supplée le pape dans les fonctions d'évêque de Rome.

— PROV. **Tel entre pape au conclave qui en sort cardinal**, Tel, au commencement du conclave, paraît avoir toutes les chances pour être élu pape, qui les a perdues à la fin.

— ENCYCL. Le titre de *cardinal*, porté par certains officiers de la cour impériale, sous les successeurs d'Honorius, fut adopté vers 595 pour désigner certains clercs, prêtres ou diacres chargés de certaines fonctions. Il y est donc au VIe et au VIIe siècle, des prêtres et des diacres, parfois même des évêques cardinaux. Mais, à partir du VIIe siècle, ce titre tomba peu à peu en désuétude, sauf à Rome, où ceux qui le portaient virent grandir leur influence et leur autorité. Desservant les principales paroisses de la ville, assistant le pape à l'autel, ils entrèrent bientôt dans le conseil du pape et furent très fréquemment chargés de le représenter au loin avec le titre de *légats*. Dès 829, au concile de Constantinople qui rétablit Photius, Pierre, un des trois légats du pape, prétend que, parmi les sièges des patriarches, les évêques suburbicaires, qui formaient ce qu'on appelait le *concile romain*, recevaient le nom de *évêques cardinaux*. A cette époque (1059), Nicolas II décida qu'à l'avenir les papes seraient nommés par les cardinaux, et que l'intervention du peuple dans l'élection se bornerait à une simple approbation. Cent ans après, Alexandre III décrétait, au troisième concile de Latran (1179), que l'élection du pape serait faite désormais par les seuls cardinaux, à la majorité des deux tiers des voix. Parallèlement à cette augmentation de pouvoir, les papes se plaisent à rehausser la dignité cardinalice et les honorent d'une mitre, d'aumôte, barrette, vêtements pourpres, chapeau rouge, titre « d'Éminence », etc.

Chapeau de cardinal.

La creation d'un cardinal est un acte *proprio motu*, c'est-à-dire émanant de l'autorité souveraine du pape, qui consulte cependant, par condescendance, les autres cardinaux. Bien qu'en vertu de leurs fonctions, les cardinaux soient appelés à résider auprès du souverain pontife, les cardinaux, ceux-ci conféraient cette dignité à un certain nombre de prélats, habitant différents points de l'Italie. Depuis, le pape, en vertu d'un usage ayant peu à peu conquis force de loi, les souverains des principales nations catholiques acquirent le droit de désigner les dignitaires qu'on appela *cardinaux de la couronne*. La France en avait dix, avant la Révolution.

Barrette de cardinal.

Le nombre des cardinaux a beaucoup varié. Sixte-Quint le fixa définitivement à soixante-dix. Les cardinaux forment trois ordres : évêques, prêtres et diacres. Il faut remarquer que ces titres sont absolument indépendants du caractère sacramentel conféré par l'ordination, car il n'est pas nécessaire d'être prêtre, ni même engagé irrévocablement dans le clergé, pour arriver au cardinalat; les ordres mineurs suffisent. L'âge requis est vingt-cinq ans. On peut même être nommé cardinal à vingt-deux ans. Les cardinaux-évêques sont titulaires des évêchés suburbicaires. (V. ce mot.) Les cinquante cardinaux-prêtres et les quatorze cardinaux-diacres reçoivent chacun un titre qui tire sa dénomination d'une paroisse, d'une basilique ou de quelque autre lieu célèbre de Rome au point de vue religieux.

La hiérarchie suivante s'est établie parmi les cardinaux : le *cardinal-doyen* représente le sacré collège, tout-puissant pendant l'interrègne; il reçoit les ambassadeurs et donnerait au nouveau pape la consécration épiscopale, si celui-ci n'était déjà évêque; le *cardinal premier diacre* proclame le pape et le couronne; le *cardinal camerlingue*

remplit les fonctions de grand chambellan; le *secrétaire d'État* est chargé du département des affaires étrangères. Le *bibliothécaire de la sainte Église romaine* est le conservateur de la fameuse bibliothèque Vaticane; le *cardinal-vicaire* remplace le pape dans le gouvernement spirituel du diocèse de Rome; les *cardinaux-protecteurs* ont pour mission de veiller aux intérêts des ordres religieux. Bien qu'il n'y ait pas de cardinaux des couronnes, les papes ont conservé l'habitude de conférer la dignité cardinalice à un certain nombre de prélats occupant les principaux sièges des nations catholiques. Le pape Léon XIII, pour la première fois, a nommé deux cardinaux américains (États-Unis).

Cardinal

En France, il y avait des cardinaux avant la Révolution. Depuis et jusqu'en 1850, le chef de l'État ne pouvait en désigner que sur un choix du pape. (A ces cardinaux de sa nation, c'est lui-même qui remet la barrette, apportée solennellement de Rome par un garde-noble pontifical.) Depuis 1870, Pie IX a porté à sept le nombre des cardinaux français.

Au point de vue de la préséance, d'après le décret du 21 messidor an XII et l'interprétation officielle qui lui a été donnée sous la République, les cardinaux passent après les présidents du Sénat et de la Chambre, et avant les ministres.

BIBLIOGR. : Ant. Aubéry, *Histoire générale des cardinaux* (Paris, 1642-1649) ; Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. Romana chiesa*, Rome, 1792.

CARDINAL (PALAIS-), nom que porta primitivement le Palais-Royal, à Paris, parce qu'il fut bâti par Richelieu, qui le légua à Louis XIII. Il devint la résidence favorite d'Anne d'Autriche, et c'est depuis cette époque qu'il prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui. V. PALAIS-ROYAL.

CARDINAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à un cardinal, aux cardinaux : *La pourpre* CARDINALE. On dit mieux CARDINALICE.)

CARDINAL ou **CARDINALIS** (*lis* — rad. *cardinal*, à cause du plumage rouge de ces oiseaux) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, renfermant quelques espèces de l'Amérique septentrionale et centrale, réparties dans les deux sous-genres *cardinalis* et *pyrrhuloxia*. L'espèce qui remonte le plus au N. est le *cardinalis virginianus* avec le *pyrrhuloxia sinuatus*, du Texas. Les deux autres sont le *cardinalis igneus*, de Californie, et le *cardinalis phœnicius* de la Nouvelle-Grenade. Le cardinal *huppé* a un peu de noir autour du bec et sous le menton ; il porte une huppe d'un beau rouge, qu'il remue et relève à volonté. (Le nom de « cardinal » est souvent donné par les oiseleurs à beaucoup d'autres oiseaux, comme le *paroaria dominicana* de l'Amérique du Sud, etc.)

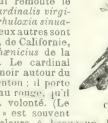
Cardinal huppé.

Cardinal (A LA FAMILLE), titre général sous lequel l'auteur, Ludovic Halévy, a réuni en 1883 *Monsieur et Madame Cardinal*, simple nouvelle publiée en 1873, et *les Petites Cardinal* parues en 1880. Les petites Cardinal sont deux figurantes de l'Opéra. Leur mère veille à ce qu'elles ne se donnent pas — puisqu'elles peuvent se vendre ; leur père, d'une dignité farouche, ne supporte pas l'idée que ses filles pourraient écrire des lettres d'amour..., mais il les écrit pour elles — parce que c'est plus convenable. L'auteur, à force d'esprit, de malicieuse bonhomie, rend ses personnages amusants à l'extrême, et l'on rit de cette étude satirique d'un monde tout spécial. M. et Mme Cardinal, à diriger ainsi leurs filles, finissent par amasser des rentes ; ils achètent un petit château, et alors, l'ambition pousse à M. Cardinal. Pourquoi ne deviendrait-il pas un homme politique ?... Il se tient tous les jours, même le dimanche, à la disposition des électeurs, « pour les éclairer sur leurs devoirs, et surtout sur leurs droits » ; la conférence sur le dieu Voltaire, le « feu d'artifice anticléical », la chanson qui en cinq minutes se transforme en canon, sont d'excellentes trouvailles. Monsieur, madame et mesdemoiselles Cardinal sont devenus des types connaissés et l'on dit couramment : une « petite Cardinal », une « madame Cardinal ».

CARDINALAT *lat* n. m. Dignité de cardinal : *Être promu au* CARDINALAT.

CARDINALE n. f. Artill. anc. Forte pièce d'artillerie, en usage sur les navires au XVIe siècle. (Les nefs ou navires de 110 tonnes comportaient deux cardinales, d'après les ordonnances de Henri III.)

— Bot. Nom vulgaire de quelques plantes, appartenant à des genres très différents (glaïeul, lobélie, sauge, etc.), et qui n'ont de commun entre elles que la couleur rouge éclatante de leurs fleurs.

CARDINALE (À LA) loc. adv. A la façon des cardinaux : *Peindre le chapeau* À LA CARDINALE.

CARDINALICE adj. Qui appartient aux cardinaux ou au cardinalat : *Dignité, Charge, Barrette* CARDINALICE.

CARDINALISER v. a. Fam. Faire cardinal : CARDINALISER un évêque. Peu usité.

— Prov. Rendre rouge. (Peu usité.)

Se *cardinaliser*, v. pr. Devenir rouge : *Nez qui se* CARDINALISE. (Th. Gautier.)

CARDINALISME *lisme*) n. m. Parti et opinions des cardinalistes.

CARDINALISTE (*list*) n. m. Partisan du cardinal de Richelieu ou du cardinal Mazarin : *Les mousquetaires n'étaient pas* CARDINALISTES.

— adj. : *Politique* CARDINALISTE.

Cardinal-Lemoine (CARLES DE), né à Paris, fondé en 1502 à Paris, par Jean Lemoine; il resta florissant jusqu'en 1793, époque de sa suppression. Lhomond et Haüy y furent professeurs.

CARDINE n. f. Nom donné, en France, par les pêcheurs du littoral de l'Océan, à une variété de sole atteignant de grandes dimensions.

CARDINEAU (*no*) n. m. Nom que les pêcheurs du littoral nord-ouest de la France donnent à une espèce de plie.

CARDINIA (du lat. *cardo, inis*, charnière) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *cardinidés*, dont les espèces fossiles sont réparties du trias à l'oolithe.

Cardinia

CARDINIFÈRE (du lat. *cardo, inis*, charnière, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte une charnière.

CARDINIDÉS (de *cardinia*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *cardinia*, *carbonicola*, *anoplophora*, etc., tous fossiles dans les terrains anciens, trias, dévonien, carbonifère, etc.

CARDIOCARPE (du gr. *kardia*, cœur, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Syn. de SCHLEMIE.

CARDIOCARPUS (*puss* — du gr. *kardia*, cœur, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de graines fossiles cordiformes, ayant appartenu à des gymnospermes houillères. (Beaucoup d'entre elles ont été rapportées aux cordaites.) V. CORDAICARPES.

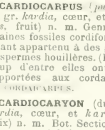
Cardiocarpus : *a*, fleur ; *b*, fruit.

CARDIOCARYON (du gr. *kardia*, cœur, et *karuon*, noix) n. m. Bot. Section du genre sorocéphale.

CARDIOCÈLE (du gr. *kardia*, cœur, et *kêlê*, hernie) n. f. Hernie du cœur.

CARDIOCONDYLE (du gr. *kardia*, cœur, et *kondulos*, article) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicidés, tribu des myrmicinés, renfermant de minuscules fourmis de l'Europe orientale et méridionale, dont une seule espèce (*cardiocondyla elegans*) se trouve dans le midi de la France.

CARDIOCRINE (du gr. *kardia*, cœur, et *krinon*, lis) n. m. Section du genre lis.

CARDIODYNIE (du gr. *kardia*, cœur, et *odunê*, douleur) n. f. Douleur ayant le cœur pour siège. Syn. de CARDIALGIE.

CARDIOGRAPHE (du gr. *kardia*, cœur, et *graphein*, décrire) n. m. Didact. Ecrivain spécial qui traite de la description et de l'action du cœur. Syn. de CARDIAGRAPHE.

— Anat. Appareil destiné à enregistrer les mouvements du cœur, en les amplifiant.

— ENCYCL. Anat. Le *cardiographe*, inventé par Marey, se compose de petites ampoules de caoutchouc couplées. Chaque couple consiste en deux ampoules : une ampoule exploratrice qui est introduite dans une des cavités du

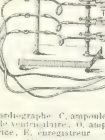

Cardiographe. C, ampoule qui reçoit le choc précordial ; V, ampoule ventriculaire, O, ampoule de l'oreillette ; T, ampoule indicatrice. E, enregistreur. — Les L, L', les grands bras de leviers mis en mouvement par les ampoules O, V, C.

cœur, et une ampoule indicatrice, sous forme de tambour, qui reste hors du cœur et communique avec la précédente par un tube.

Pendant la systole, l'ampoule exploratrice est comprimée, et l'air qu'elle contient est chassé dans l'ampoule indicatrice ; celle-ci se gonfle et met en mouvement le petit bras d'un levier dont le grand bras inscrit une trace sur un cylindre enregistreur. Pendant la diastole, le mouvement inverse se produit et s'enregistre de même. Pour l'exploration du cœur, il faut une ampoule dans l'oreillette droite, une seconde dans le ventricule droit, la troisième entre la pointe du cœur et les côtes.

CARDIOGRAPHIE (*fi* — rad. *cardiographe*) n. f. Description, traité sur le cœur. ▪ On dit aussi CARDIAGRAPHIE.

CARDIOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la cardiographie. ▪ On dit aussi CARDIAGRAPHIQUE.

CARDIOLE ou **CARDIOLA** (rad. *cardium*, nom d'un mollusque) n. f. Genre de mollusques, famille des *cardiolidés*, renfermant des coquilles à valves égales, très bombées, triangulaires, ressemblant un peu à des arches, et fossiles dans le terrain dévonien.

Cardiole.

CARDIOLIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, dont le genre *cardiole* est le type. — *Un* CARDIOLIDÉ.

CARDIOLOCHIE (du gr. *kardia*, cœur, et *lochia*, lochies) n. f. Section du genre aristoloche.

CARDIOLOGIE (*ji* — du gr. *kardia*, cœur, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le cœur. On dit aussi CARDIALOGIE.

CARDIOLOGIQUE (*ji-k* — rad. *cardiologie*) adj. Qui a rapport à la cardiologie. On dit aussi CARDIALOGIQUE.

CARDIOMALACIE (du gr. *kardia*, cœur, et *malakia*, mollesse) n. f. Ramollissement du cœur.

CARDIOMÈRE (du gr. *kardia*, cœur, et *meros*, partie) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, renfermant des anchomènes de formes élégantes, vivant submergés sous les pierres, dans les torrents des Pyrénées et des Alpes. L'espèce type (*cardiomera Genei*) se trouve en Italie.

CARDIOMETRE (du gr. *kardia*, cœur, et *métron*, mesure) n. m. Syn. de HÉMODYNAMOMÈTRE.

CARDIONÈME (du gr. *kardia*, cœur, et *nêma*, fil) n. m. Genre de paronychiées, comprenant une seule espèce, qui croît au Mexique.

CARDIONOSE (du gr. *kardia*, cœur, et *nosos*, maladie) n. f. Maladie du cœur, en général.

CARDIOPALMIE (du gr. *kardia*, cœur, et *palmos*, palpitation) n. f. Palpitation du cœur.

CARDIOPALMIQUE adj. Qui a rapport à la cardiopalmie.

CARDIOPATHIE (du gr. *kardia*, cœur, et *pathos*, douleur) n. f. Maladie du cœur.

CARDIOPATHIQUE adj. Qui a rapport à la cardiopathie.

CARDIOPÉRICARDITE (du gr. *kardia*, cœur, et *pericardia*) n. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

CARDIOPÉTALE (du gr. *kardia*, cœur, et *pétale*) n. m. Bot. Syn. de ABRÉMOA.

CARDIOPHORA ou **CARDIOPHORE** n. m. Bot. Syn. de SCHLEMIE.

CARDIOPHORE ou **CARDIOPHORUS** (*euss* — du gr. *kardia*, cœur, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatérides, renfermant des espèces de moyenne, dont on connaît près de [illegible] espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Parmi les cardiophores, [illegible] les plus communs est le *cardiophorus ciliaceus*.)

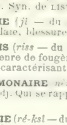
Cardiophore.

CARDIOPHYLLE (du gr. *kardia*, cœur, et *phullon*, feuille) n. f. Bot. Syn. de LISTÈRE.

CARDIOPLÉGIE (*ji* — du gr. *kardia*, cœur, et *plêgê*, blessure) n. f. Plaie, blessure du cœur.

CARDIOPTÉRIS (*riss* — du gr. *kardia*, cœur, et *pteris*, fougère) n. m. Genre de fougères fossiles, à feuilles ovales ou cordiformes, caractérisant le colon.

CARDIO-PULMONAIRE (*nè-r* — du gr. *kardia*, cœur, et *pulmonaire*) adj. Qui se rapporte à la fois au cœur et au poumon.

CARDIORHEXIE (*ré-ksi* — du gr. *kardia*, cœur, et *rhêxis*, déchirement) n. f. Rupture du cœur.

— ENCYCL. La rupture spontanée ou provoquée par des efforts peut porter sur les parois extérieures du cœur, et alors, la mort survient rapidement par hémorragie interne. La rupture peut aussi porter sur les valvules ou sur les colonnes charnues de ces valvules. Les principaux signes de ces ruptures, qui se présentent surtout en cas de dégénérescence des fibres musculaires du cœur, sont une douleur soudaine s'irradiant du sternum à la colonne vertébrale, quelquefois des palpitations, de la dyspnée, la syncope. A l'auscultation, on trouve les signes d'insuffisance ou de rétrécissement des valvules lésées. Ces déchirures peuvent guérir. Le traitement consiste en émissions sanguines, emploi des médicaments diurétiques et particulièrement de la digitale.

CARDIORHINE ou **CARDIORHINUS** (*nuss* — du gr. *kardia*, cœur, et *rhinos*, bouclier) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatérides, renfermant des taupins propres à l'Amérique du Sud, à corps allongé, à élytres longitudinalement rayés de brun et de fauve jaunâtre. Le *cardiorhinus plagiatus*, du Brésil, est un des plus communs parmi les nombreuses espèces du genre.

CARDIOSCLÉROSE (*skl* — du gr. *kardia*, cœur, et *skêros*, dur) n. f. Induration, sclérose du tissu du cœur.

CARDIOSÉPALE (du gr. *kardia*, cœur, et *sépale*) n. m. Bot. Section du genre [illegible] de la famille.

CARDIOSOME (du gr. *kardia*, cœur, et *soma*, corps) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des gécarcinidés, renfermant des crabes terrestres d'assez forte taille, vivant dans les forêts, et dont les espèces, peu nombreuses, sont répandues en Asie. (La plus commune est le *cardiosoma carnifex*, crabe d'un rose jaunâtre, très commun dans l'Inde.)

Cardiosome.

CARDIOSPERME (du gr. *kardia*, cœur, et *sperma*, graine) n. m. Genre de sapindacées, renfermant des herbes, frutescentes à la base, des régions tropicales du globe.

— Encycl. Les *cardiospermes* sont des plantes herbacées ou sous-arbrisseautes, le plus souvent volubiles, qui appartiennent à la famille des sapindacées. Elles sont assez communes dans l'Amérique tropicale, et plus rares en Afrique. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins, notamment le cardiosperme pois de cœur ou coriande, appelé aussi *pois de merveille*, *cœur des Indes*, etc. A ses fleurs blanches succèdent des fruits vésiculeux, renfermant des graines semblables à des pois, noires avec une aréole blanche en forme de cœur. Ces graines servent, dans l'Inde, à faire des bracelets et des colliers; on les emploie en médecine comme cordiales.

Cardiosperme : *a*, fleur

CARDIOSTÉNÔME *stè* — du gr. *kardia*, cœur, et *sténôma*, rétrécissement) n. m. Rétrécissement du cœur et de ses orifices. ‖ On dit aussi CARDIOSTÉNOSE n. f.

CARDIOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *kardia*, cœur, et *thèké*, boîte) n. f. Bot. Syn. de ANARRHINE.

CARDIOTOMIE (du gr. *kardia*, cœur, et *tomè*, dissection) n. f. Dissection du cœur.

CARDIOTOMIQUE ou **CARDIATOMIQUE** adj. Qui a rapport à la cardiotomie.

CARDIOTROPHIE (du gr. *kardia*, cœur, et *trophè*, nourriture) n. f. Nutrition du cœur.

CARDIOTROPHIQUE adj. Qui a rapport à la cardiotrophie.

CARDIPÉRICARDITE n. f. Pathol. V. CARDIOPÉRICARDITE.

CARDITACÉ n. m. Nom de moules en forme de cœur.

CARDITE ou **CARDITA** n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *carditidés*, renfermant des animaux marins à pied court, muni d'un byssus fin, à coquille ovale, allongée, dont les valves sont inégales. Les nombreuses espèces de cardita sont répandues dans les mers chaudes et tempérées (*cardita ajuculata* [Afrique, Australie]), ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.

CARDITE (du gr. *kardia*, cœur) n. f. Inflammation du cœur.

Cardite

— Encycl. Les différentes formes de l'inflammation du cœur, souvent confondues, ont été bien distinguées par Bouillaud. Ce sont : l'inflammation du péricarde, *péricardite*; l'inflammation de l'endocarde, *endocardite*; enfin, l'inflammation du tissu musculaire du cœur ou *myocardite*. C'est cette dernière qu'on appelle encore la *carditе*.

La carditе, rarement isolée de l'endocardite ou de la péricardite, n'est pas une espèce définie. On distingue deux groupes de carditеs : les carditеs aiguës, qui portent ordinairement sur la fibre musculaire, et les carditеs chroniques, qui portent sur le tissu cellulaire interstitiel. Les premières, qui sont soit primitives et causées par les chocs, les blessures du cœur, le froid, soit secondaires et consécutives aux maladies infectieuses : variole, fièvre typhoïde, pleurésie, scarlatine, rougeole, etc., aboutissent soit à des abcès, soit à la dégénérescence de la fibre. Les signes sont : l'irrégularité, la dépression ou la dureté du pouls, de la douleur dans la région du cœur, des spasmes, de la dyspnée. Les secondes, qui sont à marche lente, ne se révèlent que par les troubles valvulaires dus à la sclérose ou aux anévrismes qu'elle engendre. Les vésicatoires sont utiles dans les formes aiguës.

CARDITIDÉS (rad. *cardita*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant des animaux marins à manteau ouvert, à branchies inégales réunies en arrière, à coquille en cœur, à valves égales, etc. Genres principaux : *venericardia*, *pachycardia*, *cardita*, *carditella*, *cordiopsis*, *milneria*, *pleuropharus*, etc. — *Un* CARDITIDÉ.

CARDITIQUE (*tik'* — du gr. *kardia*, cœur) adj. ‖ *Fièvre carditique*. On appelait autrefois de ce nom la forme d'intoxication paludéenne ou malarienne qui s'accompagne de violentes palpitations de cœur, et quelquefois même de syncope. V. FIÈVRE INTERMITTENTE, IMPALUDISME, MALARIA.

CARDITO, bourg d'Italie, Campanie prov. de Naples, 4.650 hab. Elevage de vers à soie.

CARDIUM (*di-om'*) n. m. Nom scientifique du genre bucarde.

CARDOL n. m. Liquide huileux, qu'on retire du péricarpe des noix d'acajou (*anacardium occidentale*).

— Encycl. Chim. Pour obtenir le *cardol*, on traite le péricarpe de noix d'acajou par l'éther, on distille, on repend par l'eau pour dissoudre le tanin, puis on traite le résidu par vingt fois son poids d'alcool; enfin, on met digérer avec de l'hydrate de plomb, récemment précipité. Au bout de quelques instants, l'acide anacardique que renferme la noix d'acajou se précipite sous forme d'anacardate de plomb, tandis que le *cardol* reste en dissolution dans la liqueur. On termine en vaporisant l'alcool et en traitant par une quantité d'eau suffisante pour troubler la liqueur, puis en ajoutant quelques gouttes de sous-acétate de plomb. On élimine enfin le plomb au moyen d'acide sulfurique.

Le cardol se présente sous la forme d'un liquide jaune, huileux, très altérable, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et dans l'éther. On lui attribue au cardol la formule suivante : $C^{30}H^{50}O^{4}$. Ce composé est un vésicant très énergique.

CARDON (provenç. *cardon*; du lat. *cardius*, chardon) n. m. Bot. Nom vulgaire du *cynara cardunculus*, plante de la famille des composées et de la tribu des *cardunacées*, appartenant au même genre que l'artichaut. (On donne aussi ce nom aux côtes ou nervures médianes comestibles des feuilles de la plante.) ‖ Nom sous lequel on désigne, en Amérique, les cactus et les agaves; à Ténériffe, l'euphorbe des Canaries; en Espagne, le scolyme.

— Pêch. Nom vulgaire de la chevrette, appelée aussi *crevette*.

— Encycl. Bot. Le *cardon* est une plante bisannuelle, depuis longtemps introduite dans les jardins. C'est la plus volumineuse de nos plantes potagères; elle atteint facilement 2 mètres à 2m,50 de haut, et les feuilles ont généralement plus de 1 mètre. Ces feuilles, d'un vert tendre, larges et découpées, sont couvertes d'un duvet blanchâtre, et quelquefois épineuses, comme dans la variété de Tours. Les côtes ou nervures de ces feuilles sont charnues, larges, épaisses et charnues; la tige est canelée, cotonneuse, pleine et légèrement renflée au sommet de chaque rameau est une tête aplatie à sa base, à peu près semblable au réceptacle d'un artichaut. Cette tête s'ouvre et s'élargit peu à peu et, enfin laisse voir dans un milieu un groupe de fleurs bleuâtres, composées de cinq parties. La graine, oblongue, lisse, verdâtre et garnie d'aigrettes, a la forme et le grossseur d'un grain de froment.

Cardon : *a*, fleur

La principale utilité du cardon consiste dans ses feuilles, ou plutôt dans leurs côtes ou nervures médianes, qu'on mange sous le nom de *cardons* ou *cardons*, préparés de diverses manières; c'est un mets très délicat. Il en est de même de la racine de la plante. Les fleurs ont, comme celles de l'artichaut, la faculté de faire cailler le lait. Le cardon se multiplie par graines. Sous le climat de Paris, les semis ont lieu sur couche, en avril.

CARDON (Horace), gentilhomme originaire de Lucques, où il mourut en 1641, s'établit imprimeur à Lyon, où il fut échevin en 1610. Il employa son immense fortune à y fonder un grand nombre d'établissements hospitaliers ou publics. Sa marque était la fleur de lis de Florence. Henri IV lui accorda, pour le courage qu'il déploya dans la défense de Lyon contre les ligueurs, des lettres patentes l'autorisant à faire imprimer sans déroger. — Son frère JACQUES, associé de Carellat, imprimeur à Lyon, fut échevin de 1636 à 1639 et grand prévôt de Lyonnais en 1643. Il avait épousé Lucrèce Strozzi, d'une branche des Strozzi de Florence, établie à Lyon. — LAURENT, frère des précédents, servit en Catalogne sous le prince de Condé et devint capitaine au régiment de Maugiron. (Sauf la similitude de nom, cette famille n'avait aucun lien avec les Cardone du royaume de Naples.)

CARDONA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], sur le *Cardoner*, affluent du Llobregat : 4.350 hab. Place forte. Soieries, draps, lainages, toiles et quincailleries. Aux environs, mine de sel gemme en exploitation.

CARDONA ou **CARDONE** (Ramon Ier DE), général aragonais, qui vécut au XIVe siècle. Il soutint, en Italie, la cause du parti guelfe, mais fut généralement malheureux. Il fut finalement battu et fait prisonnier, à Altopascio, en 1325.

CARDONA ou **CARDONE** (Ramon II DE), général espagnol, favori de Ferdinand le Catholique, dont on prétendait qu'il était le fils. Nommé, en 1509, vice-roi de Naples, il fut désigné comme général de la sainte Ligue, en 1512. Il y fut battu par le célèbre Gaston de Foix, puis il fut battu par ce dernier à Ravenne, le 12 avril de la même année. Durant toutes ces campagnes, il se signala par sa cruauté et ses pillages. Après la bataille de Marignan, à laquelle il ne prit point part, il se retira à Naples, dont il resta le vice-roi.

CARDONAL, ville du Mexique (Etat de Hidalgo); 9.300 h.

CARDONCELLE (*sèl'* — dimin. du lat. *carduus*, chardon) n. f. Genre de composées-cynaroïdées, comprenant cinq espèces, qui croissent dans toutes les parties du globe.

CARDONNE (Denis-Dominique), orientaliste français, né à Paris en 1720, mort en 1783. Il fut emmené à Constantinople à l'âge de neuf ans et admis au nombre des « jeunes de langue » du Roi; il resta vingt ans et y acquit une grande connaissance des trois littératures musulmanes. A son retour en France, il fut nommé professeur au Collège Royal, secrétaire interprète du roi, inspecteur de la librairie. Il publia une *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes* (1765) et des *Mélanges de littérature orientale* (1770), et il continua la traduction des *Contes* commencée par Galland (1777).

CARDONNETTE (*do-nèt'* — dim. de *cardon*) n. f. Bot. Syn. de CARDE, et de CHARDON.

CARDOPATE, CARDOPATIE (*tî*) n. f. ou **CARDOPATIUM** (*ti-om'*) n. m. Genre de composées-cynaroïdées, comprenant des herbes de l'Afrique boréale et de l'Orient.

CARDOPATÉES n. f. pl. Tribu des carduacées, ayant pour type le genre *cardopate*. — *Une* CARDOPATÉE.

CARDOPATIE (*ti*) n. f. Bot. V. CARDOPATE.

CARDOSO (Georges), hagiographe portugais, né en 1606, mort en 1669. Il est auteur d'une *Vie des saints portugais*, curieuse par le grand nombre de traditions orales et de poésies populaires qu'on y trouve. Ce recueil a pour titre : *Agiologio lusitano dos santos, etc.* (1651-1657).

CARDOUZILLE (*ll* mll.) n. f. Sorte d'étoffe de laine assez fine.

CARDROSS, village d'Ecosse (comté de Dumbarton), sur la Clyde; 9.500 hab. Fabriques de cotons, blanchisseries, imprimeries de tissus. Ruines du vieux *château de Cardross*, où mourut Robert Bruce.

CARDUACÉ, ÉE (du lat. *carduus*, chardon) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte aux chardons. ‖ On dit aussi CARDUISÉ, ÉE.

CARDUACÉES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre *chardon*. ‖ Syn. CYNARÉES, CYNAROCÉPHALES, FLOSCULEUSES, CARDUINES. — *Une* CARDUACÉE.

— Encycl. Les *carduacées* forment, dans la famille des composées, une nombreuse tribu, qui présente les caractères suivants : plantes souvent épineuses, fleurs tubuleuses, écrivain hermaphrodites, réunies en capitules; style renflé en nœud dans sa partie supérieure, le plus souvent muni de poils au niveau du renflement. Les carduacées possèdent les propriétés générales des composées; le principe amer prédomine chez elles, quand il n'est pas mitigé par la culture. Elles sont pour la plupart toniques, et plusieurs sont alimentaires. Les genres principaux sont : *artichaut*, *carthame*, *chardon*, *silybe*, *bardane*, *carline*, *centaurée*, *centrophylle*, *serratule*, *échinops*, etc.

CARDUCCI (Josué), poète italien, né à Val-di-Castello, près de Pietrasanta, en 1836. La plupart de ses œuvres sont antireligieuses. Il débuta dans les lettres par le journalisme et fonda à Florence le *Polizziano*, qui n'eut qu'une courte existence; il publia ensuite ses *Juvenilia*, recueil de vers (1858), puis des Notices pour les poésies d'Alfieri et de Giusti (1860), et fut, la même année, nommé professeur de littérature italienne à l'Université de Bologne. L'*Hymne a Satan* révéla à l'Italie qu'un poète original lui était né; c'est le poème où Carducci a mis le plus de talent (1865); il le fit paraître sous le pseudonyme de Enrrito Romano, qu'il a depuis gardé pour presque tous ses ouvrages d'imagination, ne signant de son nom que ce qu'il publiait comme professeur et comme critique: *Études littéraires* (1875); *Nouvelles études littéraires* (1876); *Étude sur les œuvres latines de l'Ariosto* (1875); *Commentaire sur les rimes de Pétrarque* (1879). Il y a, sinon plus de talent, du moins plus d'originalité dans ses recueils de vers : *Levia gravia* (1875); *Jambes et Epodes* (1882); *Nouvelles poésies* (1873); *Odes barbares* (1880); *Garibaldi* (1882); *Ça ira* (1883); *Septembre 1792* (1883); *Pétrarque et Boccace* (1884); *Conversations critiques* (1884); *Vice et Portrait* (1885); *Confessions et Batailles* (1882-1883), œuvre qui renferme quelques chapitres autobiographiques. En 1887, un enseignement spécial, pour expliquer le poème du Dante et représenter le célèbre écrivain comme un ennemi de la papauté et du pouvoir temporel, fut fondé à l'université de Rome. Carducci en fut nommé titulaire; mais il refusa, ne voulant pas professer ce qu'il considérait comme un mensonge historique. Il a été nommé sénateur, en 1890.

CARDUCHI ou **CARDUCHO** (Barthélemy), peintre italien, né en 1560 à Florence, mort en 1608 au Pardo, près de Madrid. Il devint, en Espagne, le peintre de la cour, fonda plusieurs écoles, et déploya une grande fertilité à la cour de Philippe II et de Philippe III. On lui doit, notamment, les splendides décorations de l'Escurial et de fastueux projets pour la décoration du Pardo, projets que la mort interrompit. Les principales toiles de Carduchi se voient au musée de Madrid (*Descente de croix*, *Cène*, *Saint Sébastien*, etc.).

CARDUCHI ou **CARDUCHO** (Vincent), frère du précédent, peintre, né à Florence en 1578, mort à Madrid en 1638. Venu en Espagne à huit ans, son éducation tout entière se fit à la cour, sous les yeux de son frère. Son talent se forma aussi à son image. D'abord employé comme décorateur, il fut chargé de remplacer son frère, après sa mort, et de peindre pour le Pardo les *Hauts faits de Charles-Quint*, d'après ses cartons. Il avait une grande facilité. Le couvent du Paular, grand comme une petite ville, est totalement décoré par Carducho et ses aides en quatre ans, en est une preuve. Carducho a trop de l'improvisateur. Parmi ses œuvres, il convient de citer une suite de tableaux sur la *Vie saint Bruno*. Le musée du Prado possède de lui trois grands tableaux de batailles.

CARDUELIS (*é-lis'* — mot lat.) n. f. Nom scientifique du chardonneret, chez quelques auteurs.

CARDUINÉES n. f. pl. Bot. Syn. de CARDUACÉES.

CARDUNCELLE (*don-sèl'*) n. f. Bot. Syn. de CARDONCELLE.

CARDUQUES, peuple d'Asie, sur les confins de l'Arménie et de l'Assyrie. (Cette population belliqueuse, sauvage et indomptable, est connue surtout par l'*Anabase* de Xénophon. On y rattache les Kurdes d'aujourd'hui.) — *Un* CARDUQUE.

CARDUUS (*du-uss*) n. m. Nom scientifique du genre chardon.

CARDWELL, ville d'Australie (Queensland); 3.450 hab. Bon port. Le comté du même nom, peuplé de 9.000 hab. environ, possède des mines de cuivre, d'argent, d'étain, de bismuth, et des sources thermales. — Comté de l'Australie du Sud.

CARDWELL (Edward, vicomte), homme politique anglais, né à Liverpool en 1813, mort en 1886. Plusieurs fois ministre, en 1871, il parvint à faire adopter l'*army-bill*, qui abolissait la vénalité des charges dans l'armée. Il fut nommé membre de la Chambre haute, et a publié : *Memoirs of the Right Hon. Sir Robert Peel* (Londres, 1856-1857), comme exécuteur testamentaire de R. Peel.

CARDWELLIE n. f. Genre de protéacées, fondé pour un arbre élevé d'Australie.

CARE (du lat. *carus*, cher, du visage). Vieux.

— Arg. Cachette.

— *Voir à la care*. Filouterie par pratique le carreur.

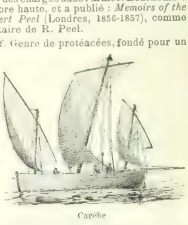
Carèbe

CARÈBARIE (*rî* — du gr. *karè*, tête, et *baros*, pesanteur) n. f. Pathol. Pesanteur de tête.

CARÈBE n. m. Bateau tunisien, employé à la pêche ou au transport. (Le fond est très plat, et ses dimensions dépassent rarement 15 mètres de longueur, sur 3 mètres de large.)

CAREICHE (*rèch'* — du lat. *carex*, laîche) n. m. Nom vulgaire des laîches.

CAREL DE SAINTE-GARDE (Jacques), poète et littérateur français, né à Rouen au commencement du XVIIe s., mort vers 1684. Il était aumônier du roi, et écrivit quelques ouvrages plus que médiocres. C'est lui qui est l'auteur de

Chaldebrand ou *les Sarrasins chassés de France* 1666, poème auquel Boileau a donné une malheureuse celebrité dans ces vers si connus :

Où le pâlerent proyd d'un poète ignorant.
Que de tant de héros vs choisir Chaldebrand !

CARELEFUS (saint). V. CALAIS (saint).

CARÉLIE n. f. Genre de composées, de la tribu des cynarées, comprenant un arbrisseau qui croît au Brésil.

CARÉLIE, ancienne division administrative de la Russie d'Europe, faisant actuellement partie des trois gouvernements russes de Viborg, de Iadoga et d'Archangel. Cette contrée appartenait primitivement à la Russie, mais les Suédois en conquirent une grande partie pendant les troubles qui agitèrent la Russie, à l'époque des faux Dmitri. Le traité de Nystadt, en 1721, rendit ce pays à la Russie. On ne désigne plus aujourd'hui sous le nom de Carélie que les environs de Kexholm.

CARÊMAGE (*mag*) n. m. Nom donné, dans l'est de la France, aux semailles du mois de mars. ‖ On dit aussi CARÈME.

CARÊME (du lat. *quadragesima*, quarantaine, parce que le carême commençait quarante jours avant Pâques, avant qu'on l'eût augmenté de quatre jours). n. m. Temps d'abstinence pour les catholiques, qui dure depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques.

— Par ext. Abstinence obligatoire pendant le temps du carême : *Faire* CARÊME. *Rompre le* CARÊME.

— Par ext. Abstinence en général ou maigre chère : *Gêner a l'empêt, tout le carême* (Boileau). *Le carême le trouvera* (Proudh.) ‖ Suite de privations quelconques, considérées comme une pénitence.

— Suite de sermons et d'instructions donnés pendant le temps du carême : *Le petit* CARÊME *de Massillon a été prêché dans XV encore enfant.*

— *Bas carême*, Carême qui commence de très bonne heure : *Bas carême, Vieux carême*, Carême très tardif : *Le mi-carême*, Jour jeudi qui partage le carême en deux parties égales, et on l'on se livre à des réjouissances. ‖ *Pourceau, Jambon de carême*, Légumes, poisson et autres aliments maigres, dont l'usage est permis pendant le carême.

— *Parement de carême*. Archéol. Se disait, au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, de l'ensemble des tentures qui décoraient l'église pendant le carême et qui étaient ordinairement peintes sur toile, en grisaille, ou brodées blanc sur blanc comme les parements du vendredi saint, dit « grand vendredi ». Pendant tout le carême, on observait, dans les églises comme dans les maisons princières, d'exactes cérémonies de deuil qui défendaient même l'emploi du vermeil pour ne plus permettre que les services en argent. Cette époque était, d'ailleurs, celle qu'on choisissait toujours pour renouveler les meubles et même les services de table.

— Loc. fam. *Face de carême, Figure de carême*, Figure maigre et jaune, comme est celle d'un homme qui a jeûné tout un carême. ‖ *Saint de carême*, Personne amaigrie par un long jeûne. ‖ *Amoureux de carême*, Amoureux trop timide. ‖ *Pour les trente-six carêmes*, Très rarement.

— Loc. prov. *Mettre le carême en ligne*, Prêcher une morale bien sévère, et aussi Promettre des choses bien éloignées, parce que le carême haut est celui qui arrive tard. ‖ *Prêcher sept ans pour un carême*, Faire beaucoup pour arriver à rien, comme le prédicateur qui prêcherait sept ans pour faire observer un seul carême. ‖ *Prêcher quelque peu sept ans pour un carême*, Y passer un temps excessivement long. ‖ *N'le carême dure sept ans, tu l'auras à Pâques*, Signifie que ce qu'une personne croit obtenir de lui sera accordé que très tard, ou que même elle ne l'obtiendra jamais. ‖ *Pour trouver le carême court, faites une dette payable à Pâques*, Le temps de payer arrive toujours trop tôt. (Toutes ces locutions ont vieilli.) ‖ *Arriver comme mars en carême*, Arriver inévitablement, parce que le mois de mars est toujours en carême. ‖ *Arriver comme mars en carême*, Arriver fort à propos, comme la marée dans un temps où les aliments gras sont prohibés.

— Encycl. L'institution du carême a été inspirée à l'Eglise catholique par une double pensée : pratiquer la vertu de pénitence si souvent recommandée dans l'Evangile, et imiter le jeûne que Jésus-Christ observa pendant quarante jours, avant de commencer son ministère apostolique (Matth. IV). Il est certain, cependant, que l'obligation du carême ne commença à être sanctionnée que vers la fin du IIe siècle. D'abord beaucoup plus courte, peu à peu cette période de pénitence fut prolongée et embrassa six semaines pour les Latins, sept semaines pour les Grecs. Au temps de saint Grégoire le Grand, le carême ne commençait encore, ou Occident, qu'au dimanche : c'est au XIe siècle que furent ajoutés les quatre premiers jours à partir du mercredi des Cendres.

Le jeûne consistait d'abord à ne faire qu'un seul repas par jour, et encore ce repas avait lieu, primitivement, le soir, après le coucher du soleil, puis vers trois heures; enfin, au temps de Charlemagne, à l'heure de midi. Quelques fidèles pratiquaient même, le samedi saint, un jeûne absolu. C'est au commencement du XVIe siècle que l'usage s'introduisit d'ajouter au principal repas une légère réfection, qui prit le nom de *collation* (du mot lat. *collatio*, conférence), parce qu'elle fut permise le soir, après la conférence placée à ce moment de la journée par les règles monastiques.

Les degrés d'abstinence furent primitivement très différents. Enfin, l'usage tempérant de plus en plus ses rigueurs, la viande fut admise au principal repas, un, puis deux et même trois jours par semaine. Mais, si l'abstinence a longtemps été de rigueur depuis le commencement du carême jusqu'à la fin, le jeûne n'a jamais été obligatoire le dimanche. Pour toutes ces observances les Orientaux sont plus sévères que les chrétiens d'Occident : ils s'interdisent absolument, pendant toute la durée du carême, non seulement le lait et le poisson, mais encore les œufs, le fromage et l'huile.

Les lois civiles ont prêté pendant des siècles leur concours aux lois ecclésiastiques pour assurer l'observation du carême et, en 1595, la peine capitale fut encore décrétée par arrêt du parlement contre les bouchers qui vendraient de la viande pendant le carême. Cependant, dès les temps les plus anciens, quelques adoucissements furent accordés aux malades et aux infirmes; toutefois, au XIIIe siècle, l'usage de la viande était encore interdit dans les hôpitaux.

De nos jours, l'institution du carême, quoique toujours maintenue par l'autorité ecclésiastique, est beaucoup déchue de sa rigueur d'autrefois. L'affaiblissement général des forces physiques et aussi la diminution de l'énergie morale et de l'ardeur de la foi, chez les peuples catholiques, ont amené l'Eglise à apporter peu à peu les plus grands adoucissements à la discipline du carême. Actuellement, à Paris et dans beaucoup de villes de France, il n'y a plus, pendant le carême, que deux jours d'abstinence : le mercredi et le vendredi, saint, toutefois, les quatre derniers jours de la semaine sainte. Mais, en changeant un peu les moyens, l'Eglise n'a pas changé le but.

Par extension, le nom de « carême » a été donné à des périodes jeûne autrefois usage dans plusieurs ordres monastiques : ainsi, chez les bénédictins, il avait lieu le carême de Saint-Martin, avant Noël, et le carême de Saint-Jean-Baptiste, avant la Pentecôte.

Les différentes communautés protestantes, sans proscrire la pratique du jeûne, approuvée par Luther et par Calvin, en ont cependant rejeté la réglementation officielle.

Dans l'histoire littéraire, on appelle « carêmes » les recueils de sermons prononcés dans les stations quadragésimales, par les grands prédicateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le *grand carême* comprend les prédications du dimanche et des jours de la semaine. Le *petit carême* ne renferme que les instructions du dimanche.

— 2° *Carême civique*. Cette expression fut inventée, en 1793, par Chaumette, qui s'en servit pour désigner les provisions domiciliaires que la population faisait, en temps spontanément pour faire baisser les prix des marchandises et permettre au gouvernement révolutionnaire de fournir plus facilement des vivres aux armées. La Convention accueillit l'expression nouvelle et approuva le projet d'un *carême civique* qui durerait six semaines, du 15 juin au 1er août, qualifié de *Pâque républicaine*.

Lancé suivante, le représentant Barère, dans la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794), proposa à la Convention de décréter à son tour et d'imposer légalement à tout citoyen le « carême civique » et le « jeûne républicain ». Mais l'assemblée refusa de sanctionner cette proposition par une loi. D'ailleurs, le carême civique exista de fait dans l'été de l'année 1794, et les privations que beaucoup de Parisiens s'imposèrent contre-balancèrent les spéculations des accapareurs.

— BIBLIOGR. : Thomassin, *Traité historique et politique du jeûne* (Paris, 1680).

CARÊME-PRENANT (*nan* — de *carême*, et *prenant*, parce que c'est le carême qui commence, *qui prend*) n. m. Jours gras, au nombre de trois, qui précèdent le carême, et particulièrement le mardi gras, qui est le dernier de ces trois jours : *On dirait qu'il est céans* CARÊME-PRENANT *tout les jours* (Mol.)

— Par ext. Réjouissances auxquelles on se livre, les trois jours gras du carnaval. ‖ Personne déguisée, masque de carnaval. ‖ Personne bizarrement vêtue et ressemblant à un masque de carnaval : Pl.: *Des* CARÊME-PRENANTS.

— PROV. : **Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé**, Il faut se réjouir en carnaval et remplir à Pâques ses devoirs religieux.

CARÊMES (Le), de Bourdaloue, suite de trente-cinq sermons prêchés en 1672, 1674, 1675, 1680, 1682, et publiés 3 vol. publiés par le P. Bretonneau. Dans cette longue suite, on doit distinguer surtout les sermons *sur l'Aumône, sur le Jugement dernier, sur la Mort, sur la Passion*. Tous ces morceaux oratoires ont un trait commun : la méthode dont ils procèdent. Toujours, chez Bourdaloue, les idées sont présentées sous forme de propositions qui s'enchaînent et dont chaque partie, plus ou moins complète en elle-même, précède de démonstration est, en quelque sorte, géométrique. Il faut une certaine contention d'esprit pour suivre la marche savante de cette dialectique; mais le style, quoique toujours élevé, a du naturel; il atteint à la majesté et à la grandeur, sans tomber dans l'emphase.

Carême de Massillon, suite de quarante sermons prêchés à Paris en 1699, et à la cour (Versailles) en 1701 et 1704. Les plus célèbres de ces sermons sont : 1er, *Sur la Vérité de la religion*; le 5e, *sur la Parole de Dieu*; le 9e, *sur la Prière*; le 12e, *sur l'Impénitence finale*; le 18e, *sur le Petit nombre des élus*, que Voltaire admirait entre tous; le 54e, *sur l'Aumône*; le 28e, *Pour le mercredi*; le 27e, *sur la Passion de Jésus-Christ*. Dans tous ces morceaux oratoires, bien que le style en soit parfois trop abondant, trop fleuri, Massillon montre une éloquence persuasive, une grande puissance dans l'analyse des passions et du cœur humain. Ils sont des modèles d'exposition pour l'ordre et l'enchaînement des idées. Si l'on surmonte, à la lecture, l'espèce de monotonie que produit la forme, on trouve bientôt que ces discours sacrés sont de belles études de morale pratique et des peintures de mœurs achevées.

Carême (SERMONS DU PETIT), prêchés par Massillon en 1718, devant le jeune Louis XV. Ils sont au nombre de dix. D'une perfection de forme aussi grande que ceux dont se compose le *Carême* proprement dit, ils passent, aux yeux des connaisseurs, pour leur être supérieurs, comme formant un magnifique cours de morale à l'usage des souverains et des grands personnages. Les plus remarquables sont : le 1er, *les Exemples des grands*; le 2e, *les Tentations des grands*; le 5e, *l'Humanité des grands envers le peuple*; le 7e, *l'Ennui de la gloire humaine*; le 9e, *Obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands*. D'Alembert, dans son *Eloge de Massillon*, appelle le *Petit Carême* « le vrai modèle de l'éloquence de la chaire; un livre digne d'être appris par tous les enfants destinés à régner, et d'être médité par tous les hommes chargés de gouverner le monde ». Il défend l'orateur contre des censeurs sévères qui ont reproché, non sans quelque raison, à ces excellents discours, un peu d'uniformité et de monotonie.

CARÊME (Marie-Antoine), cuisinier, né et mort à Paris (1784-1833). Elève de La Guipière, cuisinier de Napoléon, il dirigea le service de bouche chez le prince de Talleyrand, le prince-régent d'Angleterre, les empereurs de Russie et d'Autriche, etc. C'était un véritable artiste en son genre et un érudit dans l'art culinaire. Son nom est devenu proverbial pour désigner l'idéal du parfait cuisinier. Ses principaux ouvrages, qui font autorité, sont : *le Pâtissier pittoresque* (1815); *le Pâtissier royal parisien* (1825); *le Maître d'hôtel français ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne* (1822); *le Cuisinier parisien ou l'Art de la cuisine au* XIXe *siècle* (1833).

CARÊNAGE (*naj*) n. m. Action de nettoyer la carène d'un navire. ‖ Lieu où l'on peut carener les navires. ‖ *Gril de carénage*, Sorte de chantier horizontal, en bois, sur lequel reposent, à marée basse, les navires qui veulent carener. (Ce système est économique, mais exige des travaux courts. Dans les autres cas, il faut se servir des bassins de radoub.) ‖ Nom donné, aux Antilles, aux baies

CARÉNAGE

CARENAL, ALE, AUX

CARENCE

CARÈNE (lat. *carena*; du lat. *carina*) n. f. Autref., Syn. de QUILLE. — Auj., Ensemble de la coque immergée ou œuvres vives. ‖ *Bordé de carène*, Bordé extérieur des parties immergées. ‖ *Abattre en carène*, Coucher un navire sur le flanc, pour visiter la carène et la nettoyer. — On dit aussi que la *carène est jusqu'à ou sale*. ‖ *La résistance de carène* est la résistance opposée par les formes du navire à l'écoulement de l'eau; elle augmente

‖ Au fig., *Raidir la basse carène* consiste à raidir les hauhans des bas-mâts pour les fixer à la carène, comme s'ils faisaient corps avec elle.

— Antiq. rom. *Quartier des Carènes*, Quartier de l'ancienne Rome, situé au pied du mont Celius.

— Bot. Nom donné aux pétales inférieurs des fleurs papilionacées, qui simulent la carène d'un vaisseau.

— Poétiq. Navire. (Cette expression, toute latine, n'est guère usitée en français.)

— Zool. Toute ligne saillante, haute, continue et ordinairement tranchante, dressée sur une partie quelconque du corps. (Les élytres de certains insectes sont chargés de carènes ou carènes.)

CARÈNÉ, ÉE (lat. *carinatus*) adj. Hist. nat. Qui porte des carènes : *Fruit* CARÈNÉ. *Bec* CARÈNÉ.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le sternum est garni d'un bréchet.

— n. m. Ichtyol. Nom d'un poisson du genre silure.

CARÉNER v. a. et v. n. Nettoyer la carène ou la réparer. ‖ On dit CARENER *un navire*, ou : *Le navire* CARÈNE.

Carèné, *ée* part. pass. du v. Caréner.

— *Bot.* Se dit de l'organe qui présente la forme d'une carène de vaisseau : *Les pétales inférieurs des papilionacées sont* CARÉNÉS.

CARÉNÉS n. m. pl. Un des deux grands groupes créés par le naturaliste anglais Huxley pour diviser les oiseaux, et renfermant ceux qui ont le bréchet très développé et des rémiges et rectrices très solides. L'autre groupe est celui des ratites. — ON CARÈNE.

CARÉNOSTYLE (*stil*' — du gr. *karénon*, carène, et *stulos*, article) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabiques, tribu des pterostichides, renfermant une féronie brune de l'Europe méridionale. (Le *carenostylus infuscatus* se trouve dans le midi de la France.)

Carénostyle (gr. 2 f).

CARENTAN, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Lô, sur le fleuve côtier la Taute, près de son embouchure et sur le canal de Vire-et-Taute; 3,574 hab. (*Carentinois, oises.*) Port en communication avec la mer par un chenal qui peut livrer passage à des navires de petites dimensions. Filatures, fabrique de fourrures, teintureries. Commerce important, avec l'Angleterre, de beurre, œufs, gibiers. Importation de charbon. — Le canton a 14 comm. et 11.536 hab.

— *Histoire*. Au moyen âge, place forte importante. Elle appartenait aux Anglais depuis 1342, lorsque Du Guesclin en emporta en 1364; elle fut reprise par le duc de Clarence en 1404 et ne fit retour à la France qu'en 1449. Théâtre de luttes violentes, pendant les guerres de religion. Le château, en ruine maintenant, faisait partie des anciennes fortifications (XIIe s.), et fut reconstruit au XIIe siècle, restaurée au XVIe. Aux environs, fort des Ponts-d'Ouve.

CARENTOIR, comm. du Morbihan, arrond. et à 50 kilom. de Ploërmel, sur un affluent du Rahun; 4.069 hab. Schiste argileux, étangs, moulins. Ruines de la commanderie de *Saint-Jean-Carentoir*.

CARENTONIEN

CARENTE

CAREMA

CARENT (*ran*) adj. Qui carresse, qui aime à caresser : *Le chien est* CARESSANT.

— Fig. Qui montre de la bonté, qui se montre favorablement

CARESSANT (*ré-san*), **ANTE** adj. Qui carresse, qui aime à caresser : *Le chien est* CARESSANT.

— Fig. Qui montre de la bonté, qui se montre favorablement

Lorsqu'elle accorde ses faveurs pour la dernière fois. ‖ Qui a une douceur mêlée de tendresse, en parlant des choses : *Regard* CARESSANT. *Paroles* CARESSANTES.

— Poétiq. Doux, léger et agréable : *Zéphyr* CARESSANT.

CARESSE (*rés* — de l'ital. *carezza*; de *caro*, cher) n. f. Attouchement tendre ou affectueux : *Faire des* CARESSES *à un enfant*. *Les* CARESSES *des animaux ne sont pas toujours désintéressées autant qu'on paraît le croire.* ‖ Démonstration d'amitié en paroles ou en action : *Combien de gens vous étouffent de* CARESSES *dans le parlement, qui sont embarrassés de vous dans le public !* (La Bruy.)

— Par ext. Tendresse douce et affectueuse : *Regard bienveillant, de caresse* (Balz)

— Poét. Contact ou mouvement doux et agréable : *Les* CARESSES *du vent, des flots.*

— Fig. Action, influence, effet flatteur et agréable : *Parmi ses vignerons sans nombre, la vie a quelques* CARESSES. (E. Bersot.)

CARESSER (*rés-é* — de l'ital. *carezzare*, même sens) v. a. Toucher de la main ou autrement en signe d'affection : CARESSER *un enfant, un chien.* ‖ Cajoler, donner des marques extérieures d'amitié; témoigner son affection, sa tendresse à : CARESSER *quelqu'un du regard, de la voix.*

— Par ext. Effleurer, toucher, affector avec délicatesse, comme par une caresse : *Couleurs qui* CARESSENT *les yeux.*

Le vent frais vient me chatouiller et caresser une fleur
DELILLE

— Convoiter ou marquer que l'on convoite : CARESSER *du regard les friandises d'un étalage.*

— Fig. Flatter : *Le courtisan* CARESSE *le pouvoir naissant.*

— Nourrir, entretenir avec amour : CARESSER *un projet, des espérances. Le cœur préfère souvent l'illusion qu'il* CARESSE *à la vérité qu'il entrevoit.* (La Rochef.-Doud.)

— Ironiq. Frapper avec rudesse : CARESSER *les épaules à un insolent.*

— Fam. *Caresser la bouteille*, Boire beaucoup, boire avec volupté.

— Littér. et b.-arts. Faire avec plaisir, avec amour, et par extention Lécher, finir soigneusement : *Peintre qui* CARESSE *trop sa toile.* ‖ *Caresser le nu*, Le faire paraître, l'accuser sous les draperies.

Se caresser, v. pr. Se faire des caresses mutuelles : *Enfants qui* SE CARESSENT.

— Caresser (avec) : CARESSER *la bouche.*

— ANTON. **Battre, frapper, brutaliser, rudoyer.**

CARESSEUR (*rés-seur*), **EUSE** n. et adj. Personne qui aime à caresser, qui a l'habitude de caresser.

— Fig. Flatteur : *Tout candidat est* CARESSEUR *de majorités.*

CARET (*re* — pour *charet*, petit char) n. m. Techn. Dévidoir de cordier.

— Bot. Syn. de CAREX.

— Mar. *Fil de caret blanc* ou *goudronné*, Gros fil de chanvre tortillé, servant à faire les cordages, et enroulé sur un caret.

Caret de cordier

CARET (*rè* — espagn. *carey*; du malais *kéréh*, tortue) n. m. Nom vulgaire d'une tortue (*chelonia imbricata*) dite aussi *tuilée*, répandue dans toutes les mers chaudes, et qui atteint 1 mètre de long.

— ENCYCL. Très carnassières, vivant de poissons et de gros mollusques, ces tortues de haute mer semblent venir pondre chaque année dans les mêmes parages et aux mêmes époques; aussi les naturels vont-ils à ces moments les capturer, elles et leurs œufs, dont, en Nouvelle-Guinée ils font des ornements aux proues de leurs embarcations. Les plaques d'écaille sont imbriquées sur le disque de la carapace et jaspées de jaune et de brun d'une façon souvent régulière. L'écaille *du caret* est la plus estimée et constitue une branche de commerce assez importante, en diverses régions de l'océan Indien. On la détache en chauffant la carapace ou en l'éboullantant, suivant le procédé des Chinois qui le font sur la bête vivante, qu'ils remettent ensuite à la mer. V. TORTUE.

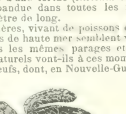
Caret

CARÊTE ou **CARRÊTE** (*rè*) n. f. Châssis mobile en bois, servant de support aux leviers ou aux poulies qui font mouvoir les lisses d'un métier à tisser. ‖ On l'appelle aussi CHÂTELET.

CARÉTILLE (*ll* mll.) n. f. Nom donné à la graine d'une légumineuse, provenant de l'Amérique du Sud. (La plante est fourragère, mais la graine s'attache aux toisons des ovidés qui broutent la plante et s'enlève difficilement.)

CARETTE (Antoine-Ernest-Hippolyte), officier et publiciste français, né en 1808. Il fit les campagnes d'Algérie et devint membre de la commission scientifique et historique chargée d'explorer cette contrée. Il a publié : *Études sur la Kabylie proprement dite* (1848-1849); *Recherches sur l'origine et les migrations des peuplades tribuales de l'Afrique septentrionale* (1853); *La description et divisions de l'Algérie* (1847, en collaboration avec Warnier); *Pièces historiques sur Hippone* (1859); *Du commerce de l'Algérie avec l'Afrique centrale et les États barbaresques* (1844); *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale* (1845); *Étude des routes suivies par les Arabes dans la partie méridionale de l'Algérie et la régence de Tunis* (1845); *Alger, Tunis, Tripoli et le Fezzan* (1853), avec Rozet et Marcel.

CAREUR, EUSE (*de carer*) n. Arg. Filou qui se présente dans les magasins, se fait montrer des marchandises et en fait disparaître une partie sous ses vêtements, ou vole pendant qu'on lui rend la monnaie qu'il a demandée. ‖ *Careur de zig*, Filou qui s'introduit dans les maisons, y offre des marchandises à bon marché, et profite de l'attention avec laquelle on les examine pour faire main basse sur les objets qui sont à sa portée. ‖ Recéleur. (On écrit aussi CAREUR.)

ÇA-REVAUT ! (*vô*), cri que pousse le voleur, et qui indique que le cerf retourne dans le bois qu'il habite, après l'avoir abandonné, chassé par les chiens de meute.

CAREW (George), diplomate anglais, mort vers 1613. Il remplit diverses fonctions diplomatiques, notamment en Pologne et en France, où il se fia avec le président de Thou. Il fut membre du parlement, et obtint ensuite la charge de maître de la cour de Tutelle. Il publia une *Relation de l'état de la France, avec les caractères de Henri IV et des principaux personnages de la cour.*

CAREW (Thomas), poète anglais, né dans le comté de Warwick en 1555, mort en 1629. Il fit partie de l'expédition contre Cadix, et devint, en 1599, un des lords-juges de l'Irlande. Il eut à combattre, dans ce pays, l'insurrection de O'Neil. Les rois Jacques et Charles Ier le récompensèrent de ses services en le comblant de dignités. Il a laissé une histoire de la guerre d'Irlande, sous le titre de *Pacata Hibernia* (1633).

CAREW (Thomas), poète anglais, né dans le Devonshire en 1589, mort en 1639, était gentilhomme de la chambre de Charles Ier. Dans ses œuvres poétiques on trouve de la grâce, mais de l'afféterie.

CAREW (John-Edward), sculpteur anglais, né en 1785 en Irlande, mort en 1868. Il étudia sous la direction de Richard Westmacott l'aîné, et trouva un protecteur éclairé dans lord Egremont. On connaît ses bas-reliefs du tombeau de Nelson et celui du *Bon Samaritain*; on estime ses bustes, et on a admiré, à l'Exposition de 1855, son *Fauconnier*, un vrai chef-d'œuvre, à côté duquel on peut mentionner la statue de *Kean*, le tragédien, dans le rôle d'Hamlet contemplant le crâne d'Yorick, le cénotaphe : *Gladiateur luttant contre un ours* (1830), et *Arétuse* (1840).

CAREX (*rèkss* — mot lat.) n. m. Nom scientifique des laiches, genre de cypéracées. V. LAICHE.

CAREY (Henry), poète et musicien anglais, fils naturel de George Savile, marquis d'Halifax, né vers 1696, mort en 1743 dans certaines les pauvres, tantôt la manière d'un grand nombre d'ouvrages dramatiques. Comme compositeur, on lui doit, entre autres opéras : *Betty, Céphale et Procris, le Mari provoqué, les Inventions*, etc., puis un recueil de ses cantates, et aussi, sous le titre de *the Musical Century*, un recueil de ballades et de chansons qui obtint une vogue prodigieuse. Il a publié aussi un volume de poésie. Poème, malgré ses succès, Carey qui était homme de plaisir et de débauche, finit par tomber dans une telle misère qu'il se suicida. On a tenté d'attribuer à Henry Carey la paternité de la musique du *God save the king.*

La petite fille de Henry Carey, nommée Anne, fut la mère de l'illustre tragédien Edmond Kean.

CAREY (William), orientaliste anglais, né en 1761 à Paulerspury (Northampton), mort en 1834 à Serampour, dans l'Indoustan, où il était établi comme missionnaire et pasteur baptiste. On lui doit des ouvrages très précieux pour la connaissance des idiomes de l'Inde; une *Grammaire mahratte* (1805); un *Dictionnaire* du même dialecte (1810); une *Grammaire sanscrite* (1806); un *Dictionnaire bengali* (1818); des versions de la Bible en diverses langues, etc. — Son fils, FÉLIX **Carey**, né en 1786, mort en 1822, résida aussi dans l'Inde, et publia une *Grammaire de la langue birmane* (1814), avec quelques traductions.

CAREY (Henry-Charles), économiste américain, né et mort à Philadelphie (1793-1879). Fils de Mathieu Carey (1760-1839), qui avait fondé une librairie à Philadelphie, après avoir été contraint de quitter l'Irlande, sa patrie, Henry Carey succéda à son père. Dès que sa fortune fut assise, il s'adonna d'une façon exclusive à l'étude de l'économie politique. A l'apparition de son premier ouvrage : *Essai sur le tarif des salaires* (1835), l'école libre-échangiste regarda Carey comme une de ses recrues d'avenir. Carey ne tarda pas à tromper cette espérance. Témoin des maux causés en Amérique par la tentative de liberté commerciale faite en 1838, il se prononça très nettement en faveur de la protection dans son livre le *Passé, le Présent et le Futur*, qui parut en 1848 et qui obtint un vif succès. Ses idées ont exercé une influence réelle sur l'esprit de ses contemporains, et contribué pour beaucoup à l'établissement de la politique économique actuelle des Etats-Unis. Outre les deux ouvrages cités plus haut, Carey a écrit un volume sur l'*Harmonie des intérêts agricoles et manufacturiers* (1851). Son principal ouvrage, *Principes de la science sociale* (1858-1860), a été traduit en français par Leduc et A. Planche.

CAREYIE (*de Carey*), n. pr. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbres élevés, ou des sous-arbrisseaux de l'Inde orientale et de l'Australie tropicale.

CAREZ (Joseph), typographe et homme politique, né et mort à Toul (1753-1801). Dès l'année 1786, il publia, sous le nom de *onotyges*, des volumes imprimés par un procédé dont il était l'inventeur, et qui, avec les travaux d'Hoffmann en France, les essais de Funckter en Allemagne et de Ged à Londres, a été le point de départ du clichage. Député de la Meurthe à l'Assemblée législative et à la Convention, ses connaissances techniques lui permirent de prendre une part active aux travaux du comité des assignats. Il mourut en 1801, sous-préfet à Toul.

CARFÉRAL n. m. Mélange de tournure de fer, de charbon et de silicate d'alumine, pour la filtration de l'eau.

CARGADOR n. m. Nom que l'on donne, à Amsterdam, aux courtiers maritimes qui cherchent du fret pour les navires en charge.

CARGAISON (*ghè-son* — du provenç. *cargazon*; de *cargar*, charger) n. f. Ensemble de marchandises dont un navire de commerce est chargé : CARGAISON *d'aller, de retour.* ‖ Action de charger un navire. ‖ *Déclaration de cargaison*, Bordereau des marchandises embarquées à bord.

— ENCYCL. Le capitaine, au nom du propriétaire du vaisseau, est responsable de la *cargaison*. Il pare aux risques qu'il peut encourir de ce chef, au moyen de l'assurance. La cargaison doit être embarquée et débarquée par les moyens et le personnel du navire, sauf les exceptions aux usages et risques des destinataires. Les marchandises embarquées restent, jusqu'à destination, la propriété des expéditeurs; à l'arrivée, elles sont reçues par les destinataires ou par des consignataires désignés. La cargaison supporte, dans une certaine mesure, les avaries. La prise ou la perte de la cargaison entraînent la resiliation du contrat d'affrètement. En temps de guerre, les assurances de cargaison rendent pour les nations belligérantes le pavillon très onéreux, et, d'après la déclaration de 1856, le pavillon couvre la marchandise, sauf pour la contrebande de guerre; la marchandise neutre ne peut être saisie, même sous pavillon ennemi. De ces dispositions résulte le droit de visite, qui peut entraîner la prise de tout navire ayant fait une fausse déclaration.

CARGÈSE, comm. de la Corse, arrond. et à 26 kilom. d'Ajaccio, sur le petit cap du même nom; 1.216 hab. Plantations de mûriers, vins. Localité peuplée par une colonie de Maïnotes, qui s'établit en ce lieu dès 1676, mais ne s'agglomérа qu'en 1731.

CARGILLIE (*jil-li*) n. f. Bot. Syn. de CHRYSOGONE, et de DIOSPYROS.

CARGNEULE (*gn* mll.) n. f. Variété de dolomie caverneuse et cloisonnée, répandue dans les Alpes. C'est la dolomie grenue ou celluleuse des minéralogistes, la rauchwacke des Allemands.

CARGO-BOAT (*bôt* — de l'angl. *cargo*, cargaison, et *boat*, bateau) n. m. Nom donné à un navire spécialement destiné au transport des marchandises.

— ENCYCL. Les *cargo-boats* sont des navires en fer, robustes et solides, bien que construits économiquement. Peu de place y est réservée aux logements, mais, en revanche, leurs flancs contiennent de très vastes cales. On fait des navires de ce type pouvant porter jusqu'à 6.000 tonnes. Leurs machines, simples, leur donnent des vitesses dépassant rarement 10 à 12 nœuds. A chaque pandeau de chargement se trouvent deux ou quatre palans de charge, mus au moyen de treuils.

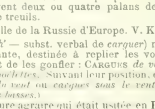
Cargo-boat.

CARGOPOL, ville de la Russie d'Europe. V. KARGOPOL.

CARGUE (*kargh'* — subst. verbal de *carguer*) n. f. Mar. Manœuvre courante, destinée à replier les voiles pour empêcher le vent de les gonfler : *Cargues de voiles carrées. Cargues de goelettes.* Suivant leur position, elles s'appellent *cargues du vent* ou *cargues sous le vent, cargues hautes* ou *cargues basses.*

— Métrol. Mesure agraire qui était usitée en Provence.

— ENCYCL. Mar. Les voiles carrées de grandes dimensions ont trois *cargues* de chaque bord : la cargue-fond, la cargue-point et la cargue-bouline; les perroquets n'ont point cette dernière manœuvre. Quand les cargues des

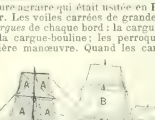

A, cargue-point; B, cargue-fond; C, cargue-bouline; D, cargues de la brigantine.

voiles carrées sont pesées, la voile est retroussée sur la vergue. Les cargues des voiles goélettes sont : l'étrangloir, les cargues hautes, les cargues basses; les cargues sont doubles, et on les distingue, suivant les amures du bâtiment, par cargues d'en dedans ou d'en dehors. Le grand foc a une cargue. Les cargues sont simples ou doubles, et frappées sur la partie qu'elles sont destinées à soulever, soit par un nœud ordinaire, soit sur un cabillot. Pour carguer les voiles, on pèse les cargues; pour établir les voiles, on affale les cargues.

CARGUERAS n. m. Mar. V. CALEBAS.

CARGUER (*ghé* — vieille forme du mot *charger*) v. a. Faire effort sur les cargues pour retrousser les voiles sur les vergues, ou les coller contre les mâts. ‖ *A carguer le grand hunier !* Commandement préparatoire de manœuvre. ‖ *Carguez !* Commandement d'exécution.

CARGUETTE (*ghèt'* — dimin. de *carguè*) n. f. Manœuvre qui sert à redresser l'antenne et à la changer de bord. (N'est usité que dans le Levant.)

CARGUEUR (*gheur'*) n. f. Matelot chargé de carguer les voiles. ‖ Poulie employée à amener et guinder le perroquet. (Peu usité.)

CARHAISIEN, ENNE (*rè-zi-in, èn'*), personne née à Carhaix ou qui habite cette ville. — *Les* CARHAISIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Carhaix ou à ses habitants : *Race* CARHAISIENNE.

— ENCYCL. *Chevaux carhaisiens*. Les chevaux *carhaisiens* sont les chevaux de selle de Bretagne; ils se trouvent dans quelques vallées du côté de Corlay, de Gouarec, de Rostrenen et de *Carhaix*. Ils sont produits en majeure partie dans les vallées des contrées montagneuses de la Bretagne. Ce sont des chevaux forts, énergiques et ayant une grande endurance à la fatigue. Cette race, croisée avec les races arabes, donne de très bons produits.

CARHAIX, ch.-l. de canton du Finistère, arrond. et à 47 kilom. de Châteaulin, près du canal de Nantes à Brest; 3.002 hab. (*Carhaisiens, ennes.*) Ch. de f. de Guingamp à Carhaix. Fabriques de chandelles et de sabots; commerce de bestiaux. Église de Saint-Trémeur (XVIe s.), avec un portail délicatement orné et une belle tour carrée de 45 m. Les restes de sept voies romaines et d'un aqueduc semblent indiquer que la ville de Carhaix était très prospère, à l'époque romaine. Son nom lui vient de la fille de Grallon, Aïes (*Ker Aïes*, maison d'Aïes). La ville fut sacca-

gée pendant la guerre de Cent ans et les guerres de religion. Patrie de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, dont la statue orne une des places de la ville. — Le canton a 9 comm. et 18.206 hab.

CARI, CARY ou **CARRY** n. m. Poudre composée de plusieurs épices, piment, curcuma, etc., à Mets, et particulièrement, Rhé de Volaille préparée au cari. *Manger au cari.*

CARIA n. m. Nom vulgaire des termites, dans l'Inde.

CARIA. Myth. gr. Une des Heures, fille de Zeus et de Thémis.

CARIA, bourg de Portugal (Beira [district de Castello Branco]), 2.095 hab.

CARIACO, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), au fond de la petite *baie de Cariaco*, formée par la mer des Antilles; 7.800 hab. Territoire fertile en coton, cacao et sucre, dont cette ville fait un grand commerce.

CARIACOU (du lat. *carcinous*, même sens, n. m. Sous-genre de crabes américains, dont le type est le *carcinus carcinamus*, cari de Virginie. V. CRAB.

CARIAMA n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des *cariamidés*, renfermant des formes robustes, propres à l'Amérique du Sud, et nommées vulgairement *cigognes de serpents*.

— ENCYCL. Les *cariamas* ou *dicholophus* sont de grande taille, gens, leur bec vigoureux et crochu, leurs pattes hautes et à griffes puissantes les font ressembler aux serpentaires africains, dont ils ont la huppe. On connaît deux espèces : le cariama huppé (*cariama cristata*) de l'Amérique du Sud, et le cariama de Burmeister (*cariamus Burmeisteri*) de l'Argentine. De mœurs terrestres, vivant dans les endroits découverts, les cariamas ne se perchent sur les arbres que pour dormir; ils se nourrissent d'insectes, de reptiles, de petits rongeurs. On les garde en captivité, dans les basses-cours où ils s'apprivoisent très bien et deviennent des gardiens comme les agamis. Leur cri, qui peut être entendu à une grande distance, ressemble à l'aboiement d'un chien.

Cariama huppé.

CARIAMIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont le genre *cariama* est le type, et caractérisés par leur bec court et vigoureux, membraneux à la base, à pointe renflée et crochue. (Leurs tarses sont très hauts, le doigt postérieur n'atteint pas le sol, etc. Certains auteurs font rentrer les agamis [*peophia*] dans la famille des cariamidés.) *Un* CARIAMIDÉ.

CARIANA n. m. Ornith. Syn. de CARIAMA.

CARIATE, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza], sur la mer Ionienne; 3.770 hab. Evêché, séminaire. Port, sericiculture.

CARIATH, CARIATHA, CARIATHAÏM, mot hébreu qui signifie *ville*. Ce mot entrait dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux de la Palestine (tribus de Benjamin, de Juda, de Ruben), etc. — CARIATH-ARBÉ ou KIRIATH-ARBA, localité de Palestine (tribu de Juda), au S. de Jérusalem. Son nom, qui signifie *ville des quatre*, lui vient de ce que les quatre patriarches, Adam, Abraham, Isaac et Jacob, y auraient été enterrés. Elle est appelée aussi Hébron. C'est aujourd'hui *Kabr-Ibrahim*.

CARIATH-JEARIM ou **KIRIATH-ZAÏM**, ou **CARIATH-IARIM**, ou **CARIATH-BAAL**, ou **BALAATH DE JUDA**, ville de Palestine, tribu de Juda, où fut déposée pendant cinquante ans l'arche d'alliance dans la maison d'Aminadab.

CARIATI (prince), homme d'Etat napolitain, qui parut sous le règne de Murat comme aide de camp du roi, puis comme diplomate. Ce fut à ce titre qu'en 1815 il fut envoyé au congrès de Vienne avec Campo-Chiaro. Il demeura fidèle à Murat et négocia avec les Anglais la retraite de la famille royale. La Restauration ne lui tint pas cependant rigueur et l'envoya comme ambassadeur à Paris. Mais, après la révolution de 1820, il lui fallut s'exiler.

CARIATIDE ou **CARYATIDE** (du gr. *Karuatis, idos*, jeune fille de la ville de Carie, appelée en gr. *Karua* n. f. Figure de femme, et quelquefois d'homme, qui supporte une corniche, un entablement, un chapiteau.

— ENCYCL. Archit. Selon une tradition rapportée par Vitruve, les habitants de Caryæ, ville du Péloponèse, ayant pris parti pour les Perses lors de l'invasion de Xerxès, les Grecs vainqueurs tirèrent d'eux une vengeance éclatante. Les hommes furent passés au fil de l'épée, les femmes vendues, et, afin de perpétuer le souvenir de leur crime, les Grecs, les architectes imaginèrent de les faire servir de modèle aux statues qu'ils empoyèrent en guise de colonnes. L'opinion la plus généralement admise actuellement, c'est que les artistes grecs ont voulu représenter les jeunes filles lacédémoniennes qu'ils appelaient *caryatides* quand elles célébraient, par des danses religieuses, la fête de *Diana Caryatis*, ainsi nommée du temple qu'elle possédait à Caryæ. Selon cette opinion, la substitution des statues aux colonnes serait, non comme on l'a parfois prétendu, une imitation de l'art égyptien, mais une opération spontanée du génie grec. Une fois l'idée admise, les architectes grecs en usèrent avec liberté, toutefois, ils eurent toujours le soin de donner à leurs statues-colonnes un caractère en harmonie avec celui de l'édifice qu'elles étaient destinées à décorer. C'est ainsi qu'au Vrithéon [illegible] tant des canéphores [illegible] contigu au temple de Minerve Poliade [illegible] le portique nord, et statues [illegible] quatre de front, et une de chaque côté. Une de ces caryatides, [illegible] d'un travail admirable, se trouve au British Museum. Trois autres sont encore en place, mais très mutilées. Rien n'est plus frappant que leur double caractère de force et de grâce, sinon l'ingénieuse disposition des jambes, inflichies vers le centre du portique, et rigides aux angles, à cause de leur fonction de support.

Dans l'origine, les statues de femmes furent exclusivement employées comme cariatides; plus tard, les architectes grecs y substituèrent quelquefois des figures d'hommes, et (ce qui montre que la naïve tradition de Vitruve

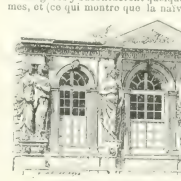

Cariatides du Pavillon de l'Horloge, au Louvre.

était accréditée dans toute l'antiquité) ces figures furent appelées *Perses*, par allusion aux vaincus de Marathon, de Salamine et de Platées. Ensuite, les cariatides de ce genre reçurent, en Grèce, le nom de *atlantes*, et à Rome, celui de *telamos*. Ce genre d'ornementation, participant à la fois de l'architecture et de la sculpture, n'offre à l'artiste qu'l'emploie que des ressources bornées et des usages restreints.

L'emploi des statues-colonnes se retrouve aussi dans les édifices de l'Inde, de l'Egypte, et de l'Assyrie.

Salle des Cariatides. Louvre.

Inconnu dans l'art chrétien, l'emploi des cariatides reparaît à la Renaissance, surtout en Italie. Le sculpteur Brustolini, voulant représenter le triomphe du catholicisme dans la décoration de la bibliothèque contiguë à l'église Saint-Jean, à Venise, fit supporter les arcs-boutants de la grande salle par vingt-quatre cariatides colossales, représentant les principaux réformateurs du temps : Luther, Mélanchthon, Erasme, Ulric de Hutten, Calvin, Th. de Bèze, Anne Dubourg, etc.

En France, les quatre belles figures de Jean Goujon qui soutiennent la tribune de la salle dite des *Cariatides* Louvre

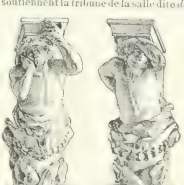

1 et 2. Cariatides de l'hôtel de ville de Toul. — 3. Cariatide de l'hôtel du Vieux Raisin, à Toulouse. XVIe s.

sont particulièrement célèbres. Il faut citer encore les cariatides de l'hôtel du Vieux-Raisin, à Toulouse.

Sous Louis XIII, vers 1625, J. Sarazin envoya de Rome les modèles en pierre des huit cariatides accouplées deux à deux qui décorent le pavillon de l'Horloge, dans la cour du Louvre. Enfin, nous pouvons citer comme un chef-d'œuvre du genre les splendides *Atlantes* de Puget, qui soutiennent le balcon de l'hôtel de ville de Toulon. On sait que les [illegible] Toulon, dont Puget avait à se plaindre.

CARIATHIQUE [illegible]

CARIBARI n. f. Navette volante de tisserand.

CARIBE n. et adj. Linguist. V. CARAÏBE.

CARIBERT, [illegible] de Paris, quelques domaines [illegible] vence. Il se distingua parmi les princes de [illegible] par la douceur de ses mœurs et sa culture littéraire.

CARIBERT, roi d'Aquitaine, né en 606, mort [illegible]. Il était fils de Clotaire II et frère de Dagobert, qui lui abandonna le royaume d'Aquitaine à la mort de leur père (628). Il s'établit à Toulouse et [illegible] série de combats contre les Gascons, maintint [illegible] la Loire au Pyrénées.

CARIBERT ou **CHAROBERT** (Charles-Robert d'Anjou), roi de Naples et de Hongrie, né à Naples vers [illegible] en 1342. Il était fils de Charles-Martel, roi de Naples et de Hongrie, petit-fils du frère de saint Louis, Charles d'Anjou. A son avènement, il eut à disputer ses droits contre Venceslas IV, roi de Bohême. Reconnu roi de Hongrie en 1307, il ne commença son règne effectif qu'en 1310. Une de ses sœurs avait épousé Louis le Hutin, roi de France. Il laissa trois fils, dont l'un, Louis Ier, dit *le Grand*, fut roi de Hongrie, l'autre roi de Naples, et le troisième duc d'Esclavonie.

CARIBOU n. m. Nom du renne, au Canada. Variété de mousse croissant sur les rochers dans l'Amérique du Nord, et dont les rennes sont très friands.

CARIBOU, grand lac du Dominion canadien, fort peu connu, long de 300 kilom. et large de 72 dans sa plus grande largeur. Il se déverse par la rivière *Caribou* dans le fleuve Churchill.

CARIBOU, district du Dominion canadien (Colombie britannique), peuplé de 5.500 hab., sur 295.934 kilom. carr. C'est le pays de la Colombie où on recueille le plus d'or.

CARIBOU, ville des Etats-Unis (Etat du Maine), sur l'Aroostook, affl. du Saint-John; 1.200 hab. Commerce de bois.

CARICA n. m. Bot. Syn. de PAPAYA.

CARICAL, ville de l'Inde française. V. KARIKAL.

CARICATURAL, ALE, AUX adj. Qui tient de la caricature : *Profil caricatural.* CARICATURAL.

CARICATURE (ital. *caricatura*; de *caricare*, charger) n. f. Reproduction grotesque et chargée par les arts du dessin : *Une* CARICATURE, *pour être bonne, doit contenir les traits réels du modèle, dévoés et accentués dans le sens ridicule, mais faciles à reconnaître.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Personne d'un extérieur grotesque ou contrefait, et au fig., ridicule :

La [illegible]
Je conviens : mais, pour [illegible]
Une femme n'est plus qu'une [illegible]

— Fig. Imitation, reproduction grotesque : *L'affectation est la* CARICATURE *du naturel.* (Debay.)

— Litt. Portrait chargé, contrefait, avec ou sans intention : *La parodie est la* CARICATURE *littéraire.* (Th. Gaut.)

— ENCYCL. B.-arts. La *caricature* participe à la fois de la satire, du genre burlesque et de la comédie. Elle s'attaque tantôt aux difformités physiques qu'elle accentue, et tantôt aux travers de l'esprit, aux vices du cœur.

La caricature a été employée dès la plus haute antiquité. Les Assyriens, les Egyptiens, l'ont cultivée avec succès. Les Grecs poussèrent si loin ce genre de satire, qu'ils n'épargnèrent pas même leurs divinités.

Le genre grotesque fut très goûté par les Romains. Cicéron parle d'images qui exagèrent tellement une certaine difformité du corps qu'elles excitent le rire.

Pline cite un peintre nommé Antiphile, qui imagina de peindre un personnage de tournure grotesque (*deridiculi habitus*), auquel il donna le nom de Gryllus (en grec [illegible]), pourquoi, qui devint commun par la suite, à toutes les compositions bizarres ou burlesques.

Les miniatures des manuscrits au moyen âge, [illegible] les plus religieux, sont souvent des caricatures [illegible] grande finesse.

Après la renaissance de l'art, la caricature reparaît en Italie. Les grands peintres de ce pays se servirent fréquemment de cette arme redoutable contre leurs rivaux et leurs ennemis. Léonard de Vinci et Annibal Carracho se distinguèrent par la vigueur de leurs compositions satiriques, et eurent le mérite de joindre à l'idée burlesque un faire irréprochable. Plusieurs peintres bolonais, de l'école des Carrache, réussirent dans la caricature. Le Florentin Baccio del Bianco eut un talent particulier pour dessiner à la plume des figures de nains, de magots; il peignit aussi à l'huile des portraits-caricatures. Les caricatures de vieux et de vieilles, exécutées par le Vénitien Pietro Bellotti, obtinrent beaucoup de succès. Au XVIIIe siècle, Pierleone Ghezzi, peintre romain, acquit une grande réputation par ses caricatures politiques.

L'usage de la caricature se répandit de bonne heure dans les divers pays du nord. En Allemagne, Holbein reprit le sujet satirique de la *Danse macabre*; il fit aussi une série de caricatures fort plaisantes pour l'*Eloge de la folie*, de son ami Erasme. Certains tableaux d'Ostade, de Brauwer, de Teniers, peuvent être considérés comme de véritables charges. En France, la caricature ne pouvait moins faire que de réussir. On attribue à Rabelais l'idée des *Songes drolatiques*, l'un des plus anciens recueils de gravures satiriques (1565), qui a trait aux querelles engendrées par la Réformation et la Ligue. Callot fut, au XVIIe siècle, le plus habile caricaturiste; mais, dédaignant l'attaque personnelle, il employa sa verve malicieuse à tracer des types : *les Gueux*, les *Misères de la guerre*, la *Tentation de saint Antoine*, sujets pétillants d'humour. Sous Louis XIII et Louis XIV, la caricature se donna libre carrière. Richelieu, qu'on n'intimidait pas facilement, tremblait devant une caricature. Celles qu'inspirèrent les troubles de la Fronde furent nombreuses, mais elles étaient moins cruelles que celles qui attaquaient le grand roi sur la fin de son règne : il ne pardonna jamais à la Hollande les innombrables caricatures que ses peuples firent sur lui. Louis XV ne fut pas plus épargné : il n'était pas de jour que le lieutenant de police ne reçut l'ordre de rechercher les auteurs de [illegible]

que [illegible] Paris, venant on ne savait l'où, et dont [illegible] ou pas, [illegible] ordinairement le sujet.

Il était tout naturel que la révolution de 1789 surexcitat la verve des caricaturistes. Montagnards et girondins émigrés et sans-culottes, tous les partis furent caricaturés avec une verve brutale et un esprit cynique. Aux heures les plus sinistres de la Révolution, la malice française trouva l'occasion de railler. Les mœurs du Directoire, les costumes des incroyables et des élégantes des défrayent la caricature sociale de Carle Vernet. A la même époque, vivent les caricaturistes Debucourt, Duplessis-Bertaux, Boilly, Gaudissart, Pigal, Marlet, etc.

Sous l'Empire, la caricature ne se montra que timidement. C'est l'Angleterre qui avait alors le privilège de caricaturer la France. Mais, sous Louis XVIII, l'esprit français reconquit ses droits et se montra impitoyable pour ridiculiser les émigrés, les soldats de l'Empire et les Anglais. Charles X ne fut pas épargné, et la caricature cingla vigoureusement sa vieille perruque. Les noms de Charlet, Decamps, Bellange, Isabey, [illegible] peut-être, n'a été plus en lutte à la caricature que Louis-Philippe, dont la tête, en forme de poire, fut le point de mire de tous les caricaturistes de l'époque. Les journaux « la Caricature », « le Charivari » et le « Journal pour rire », offrirent une galerie variée de caricatures signées par Philipon, Daumier, Cham, Bertall, Gavarni, Henry Monnier, Dantan, Grandville, Charlet, Travies, Carle Grippe, Bourdet, Bouchot, Bouquet, Beaumont, etc. La révolution de 1848 vit les faits illustrés par leurs crayons gouailleurs, et, jusqu'à la proclamation de l'Empire, ce fut un feu roulant quotidien de sarcasmes. Après le 2-Décembre, la caricature quitte se rejeta sur les affaires extérieures. Rappelons, dans cet ordre de composition, Randon, l'immortable caricaturiste des troupiers, Morland, Bertall, Nadar, Doré, Vernier, Baric, Carjat, André Gill, Marcelin, Riou, Doisneau, Morin, etc.

Après la France, c'est l'Angleterre qui a produit les caricaturistes les plus habiles. Hogarth, un maître du genre, stigmatisa tour à tour les vices sociaux et les mœurs populaires de son temps, dans des estampes demeurées célèbres.

Les Espagnols ont eu un caricaturiste éminent : Goya, artiste fougueux, excentrique.

L'art caricatural a repris faveur en Allemagne.

Le changement politique de l'Italie a été signalé aussi par de nombreuses caricatures, dirigées contre les ennemis de l'unité italienne.

La caricature s'est répandue et vulgarisée avec les progrès de la lithographie et de la gravure sur bois. La photographie elle-même lui a prêté son concours, notamment en Belgique, où il se fait une grande quantité de portraits-cartes, reproduits d'après des caricatures.

La caricature, en France, dans les dernières années du XIXe siècle, peut revendiquer, outre le dessinateur, Grévin fut le continuateur de Gavarni, avec une note gracieuse qui lui est personnelle. Gill publia ses grands dessins de « l'Eclipse », de « la Lune rousse », et, plaisant, observant, caricaturant les personnages politiques : Napoléon III, Thiers, etc. Il fait cité encore : Willette, le metteur en scène de pimpantes idylles; Caran d'Ache, observateur avant le premier présenté au public français l'image sans trève; Pille, se complaisant dans le moyen âge; Bouter de Monvel, qui a contribué à révolutionner le livre des enfants, en créant toute une imagerie à la fois naïve et savante; Forain, qui dérive encore de Gavarni, mais dont le crayon n'est pas sans aimeture; Léandre, qui excelle dans la caricature des stères; Steinlen, dans la caricature sociale; Guillaume, Alfred Lepeltl, Robida, Peppo, Gilbert Martin, Humbert, Léonnec, Lambert, Moloch, Grafty, Draner, Assiot, Marcellin, Stop, Tiret-Bognet, Blass, etc. A l'étranger, après ceux déjà mentionnés, nous citerons : Caldecott, Charles Keen, Spielmann, Walter Crane, James Gillray, Robert Seymour, John Leech, Tenniel, du Maurier, George Cruikshank, Rowlandson, etc. (*Anglais*); Wilhelm, Busch, Oberlaender, Reinicke, Hans Schliessmann, Moritz von Schwind, G. Brandt, etc. (*Allemands*); Dona Gibson, Keppler, M. M. Hoe, etc. (*Américains*); Toepffer (*Suisse*); Graetz, Théodor (*Autrichiens*); Julio (*Belge*); Bordallo Pinheiro (*Portugais*); Johan Braakensiek (*Hollandais*); Caronte, Balzani, Cetto (*Italiens*); Kio-Sai, Hokou-Sai (*Japonais*), etc.

— BIBLIOGR. : Champfleury, *Histoire de la caricature antique; Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance*, Paris, 1878; *Histoire de la caricature sous la Réforme et la Ligue* (Paris, 1880); *Histoire de la caricature sous la République et la Restauration* (Paris, 1877); Thomas Wright, *Histoire de la caricature et de la grotesque*, Paris, 1875; Grand-Carteret, *les Mœurs et la Caricature en Allemagne, en Autriche et en Suisse* (1885); *les Mœurs et la Caricature en France*.

Caricature (LA), journal satirique hebdomadaire, fondé à Paris par Charles Philipon, le 4 novembre 1830. Cette feuille, qui avait quatre pages de texte avec deux lithographies souvent coloriées, comptait pour principaux rédacteurs : Altaroche et Louis Desnoyers, et, parmi ses dessinateurs, Traviès, Grandville, Daumier, Gavarni, Henri Monnier, Raffet, etc. Organe des idées républicaines, « la Caricature » fit une guerre acharnée à Louis-Philippe, à la cour, aux occupants de fonctions, aux ventrus. Sa vogue fut extrême. Elle cessa de paraître après le vote des lois de septembre contre la presse.

Caricature (LA), *revue morale, judiciaire, littéraire, artistique, fashionable et satirique*, fondée par Dutacq en 1839. Cette feuille hebdomadaire, dirigée par Emmanuel Gonzalès, compta parmi ses rédacteurs Alex. Dumas, Gozlan, J. Janin, Alph. Karr, L. Desnoyers, etc., et parmi ses dessinateurs, Daumier, Traviès, Monnier, Gavarni, etc. La *Caricature*, après quelques années de succès et diverses transformations, cessa de paraître.

Caricature (LA), journal comique hebdomadaire, a été fondé par Alfred Robida, en 1880.

CARICATURER v. a. Reproduire en caricature : *On ne laisse pas de* CARICATURER *les hommes politiques.*

— Faire un portrait grotesque et satirique de quelqu'un : *Le coin par où l'on peut* CARICATURER *le moins, c'est précisément le cachet populaire de sa gloire.* (P. Féval.)

— Imiter d'une façon grotesque : *L'enfant singera et* CARICATURERA *la mère.* (Mme Monmarson.)

CARICATURIER (*ri-é*) n. m. Ecrivain dont les descriptions ne sont que des caricatures : *Tableaux des Réaux est le* CARICATURIER *du* XVIIe *siècle.* (V. Cousin.)

CARICATURISER v. a. Syn. de CARICATURER. (Peu usité).

CARICATURISTE (*rist*) n. m. Artiste qui fait des caricatures.

— ENCYCL. V. CARICATURE.

CARICÉ, ÉE, ou **CARICINÉ, ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la laiche : *Plante* CARICÉE OU CARICINÉE.

CARICÉES (du lat. *carex, icis*, laîche) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des cyperacées, ayant pour type le genre laîche. — Une CARICÉE.

CARICINE (rad. *caricéen*) n. f. Substance extraite du *carica* ou *papaya*. Syn. de PAPAÏNE.

— ENCYCL. Chim. Le suc du papayer est obtenu à l'aide d'incisions pratiquées sur le tronc de l'arbre et sur ses fruits à maturité. Lorsqu'on traite par l'alcool absolu le suc du papayer, on obtient un précipité blanc auquel on a donné le nom de *caricine*, et que Wurtz et Bouchut ont étudié surtout sous le nom de *papaïne*. On la lave à l'eau froide, on la reprenant par l'alcool et la desséchant dans le vide. Après plusieurs opérations semblables, il reste une poudre amorphe, complètement soluble dans l'eau distillée. Les acides chlorhydrique et azotique ne l'altèrent pas, non plus que les carbonates.

— Physiol. Le suc du papayer possède la propriété de ramollir et de dissoudre les tissus animaux. Les Indiens de l'Amérique du Sud en imprègnent les chairs des animaux de proie, pour les rendre plus tendres. Cette propriété a été étudiée surtout par Würtz et par Bouchut (1879). Le suc du papayer, appliqué sur la peau, introduit dans l'intérieur des vaisseaux lymphatiques, y vivement irritant; il détermine une ulcération dans le premier cas, et agit comme un drastique violent dans le second. On l'administre comme eupeptique dans un sirop contenant, par cuillerée à bouche, 0 gr. 05 centigr. et sous forme de cachets que l'on absorbe à la fin des repas.

CARICINÉES n. f. pl. Bot. V. CARICÉES.

CARICOGRAPHIE ou **CARICOLOGIE** (*ji* — du lat. *carex, icis*, laîche, et du gr. *logos*, discours) n. f. Bot. Description des laîches ou carex.

CARICOIDE (de *carica*, et du gr. *eidos*, aspect.) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'une figue.

— n. f. Pierre figurée en figue.

CARICTÈRE n. m. Bot. Syn. de CORCHORE.

CARIDAD (LA), bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]); 5.935 hab.

CARIDE (du gr. *karis, idos*, squille) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des sénopalpides, renfermant des formes allongées, propres à l'hémisphère boréal et dont les larves vivent dans le bois. (Les carides sont voisines des abdères, dont elles ne représentent même qu'un sous-genre. Il est deux espèces connues : *carida affinis* et *carida flexuosa* habitent la France.)

CARIDIDÉS (rad. *caridine*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant des formes allongées, dont le céphalothorax se prolonge ordinairement en un rostre très-aigu. Les carides se divisent en plusieurs tribus : *pénéinés, palémoninés, alphéinés, atyinés, pasiphaéinés, crangoninés, gnathophyllinés*, etc.) — Un CARIDIDÉ.

CARIDINE ou **CARIDINA** (du gr. *karidion*, crevette) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des *carididés*, tribu des atyinés, renfermant des crevettes à pinces poilues à leur extrémité, et dont les espèces, peu nombreuses, habitent principalement les eaux douces. La *caridina flumenicola* est de la France méridionale; la *caridina fosterum* est commune dans l'Inde, etc.

Caridine.

CARIDOCHLOA (*klo-a* — du gr. *karis, idos*, squille, et *khloa*, herbe) n. m. Bot. Syn. de UROCHLOA.

CARIE (*ri* — du lat. *caries*, même sens) n. f. Pathol. Maladie inflammatoire des os, des dents, se terminant par ulcération, suppuration et leur destruction.

— Fig. Cause morale de destruction progressive : *La jalousie, cette* CARIE *de l'âme, ronge le jalouxx.*

— *Carie syphilitique* ou *spécifique*, Carie produite par la syphilis, tertiaire.

— *Carie vertébrale*. V. POTT (*mal de*), et VERTÉBRAL.

— Bot. Altération qui se produit dans le grain de blé, dans celle-ci, dans le maïs, et qui est due à l'action de champignons parasites microscopiques, de la famille des ustilaginées. « Destruction progressive du bois, qui a de l'analogie avec la carie des os chez les animaux. »

— Mar. Réduction de la poussière des bois de construction, par une sorte de maladie particulière analogue à la carie des bles.

— ENCYCL. Pathol. *Carie des os*. Souvent confondue avec la *nécrose* ou mortification de l'os, l'inflammation simple de l'os ou *ostéite* arrive à la forme humide, suppurative ou carie. Le tissu spongieux se ramollit de plus en plus et l'affection débute par l'intérieur, et prend une teinte jaunâtre et brunâtre; si la maladie est superficielle, le périoste devient fongueux et suppure, et la surface osseuse correspondante est rugueuse; elle est creuse de petites cavités irrégulières. La lésion peut gagner également l'intérieur et y produire l'altération totale de l'os qui devient friable, poreux, rempli d'anfractuosités, de lamelles osseuses vermoulues, de liquide rouge pâtre et sanguinolent. Cette affection peut se guérir spontanément; mais, le plus souvent et de préférence aux traitements internes impuissants, il faut ouvrir largement les foyers pour faire sortir le pus, les lésions supérieures. Si l'os est atteint profondément, le cautère actuel peut faire une révulsion utile, et, si la carie est tellement intense que tout traitement est impossible, l'amputation, la résection, la substitution d'os artificiels sont indiquées. Les rayons X permettent, aujourd'hui, la progression ou la regression de l'affection.

— *Carie dentaire*. C'est une lésion localisée aux dents qui en ramollit lentement et progressivement les parties dures, émail et ivoire, allant de l'extérieur de la dent à l'intérieur. Les altérations sont donc dues aux agents buccaux, soit qu'elles proviennent des particules alimentaires acides ou sucrées qui y séjournent, ou de la nature de la salive elle-même, altérée par suite des affections cronques du tube digestif. La carie dentaire est superficielle, profonde, ou pénétrante, lente ou rapide, sèche ou humide. Selon l'étendue de la lésion, on lime, on nettoie, on obture la partie cariée. V. DENT.

— Art vétér. La *carie*, chez les animaux domestiques, est beaucoup plus rare que chez l'homme. Comme chez ce dernier, on constate la *carie dentaire*, surtout chez le chien, quelquefois chez le cheval, et à peu près jamais chez les autres animaux. Cependant, chez certains animaux de ménagerie, comme l'éléphant, le kangourou de Bennet, on a vu une maladie des alvéoles s'accompagnant de mortification des dents, que l'on a constatée être causée par un microbe spécial. La carie dentaire, chez le chien ou chez le cheval, se traite exclusivement par l'extirpation des dents malades avec des daviers ou des clefs de Garangeot de force appropriée, comme chez l'homme. Il y a quelquefois, chez le cheval, une carie spéciale du cartilage de l'oreille, due à l'abus du *tord-nez* et qui se traite aussi par l'amputation de la partie malade.

— Bot. *Carie du blé*. C'est une maladie des grains de froment, causée par un champignon microscopique, de la famille des uredinées : le *tilletia caries* (Tulasne).

Avant l'épiaison, les pieds de froment malades se distinguent difficilement des pieds sains par une couleur plus sombre et une végétation plus vigoureuse. Au moment de l'épiaison, le contenu des grains cariés est formé par une matière pâteuse et blanchâtre; celle-ci, examinée au microscope, se résout en une masse de filaments qui s'entre-croisent et se ramifient. On peut même s'apercevoir, à condition d'en isoler quelques-uns, qu'ils se terminent par des extrémités par des vésicules. Les filaments sont le *mycélium*, et les vésicules sont, mais en voie de formation, les *spores* ou semences du champignon microscopique (*fig.* 3). Le mycélium tend à se résorber au profit des spores. A l'époque de la maturité du froment, les grains cariés sont totalement remplis d'une poudre foncée (*fig.* 2), à odeur fétide de poisson pourri, résultant de l'accumulation d'une quantité innombrable de spores toutes prêtes à germer. C'est alors que les épis malades, au lieu de se pencher légèrement comme les épis sains, restent droits et qu'ils prennent l'aspect « ébouriffé » signalé par Bénédict Prévost (*fig.* 1). — Lorsqu'on moissonne le blé, les pieds atteints de carie sont plus inadvertances, mélangés aux épis sains, engrangés, puis battus avec eux. La poussière noire se répand aux alentours sur les grains de semence, les paillis ou les fumiers qui sont un peu plus tard répandus sur les champs. C'est ainsi que la maladie peut se propager, d'une récolte à l'autre. Dans les conditions favorables, elle se développerait jusqu'à rendre impossible la culture économique du froment.

On y remédie par le traitement des grains au sulfate de cuivre. On les dispose en tas, et on les asperge avec un balai qui a été trempé dans une solution de sulfate de cuivre. Ensuite, on les saupoudre de chaux éteinte. En Allemagne, on a recommandé leur immersion, pendant douze à quinze heures, dans une solution de sulfate de cuivre à 1/2 %. Une immersion trop prolongée nuirait à la germination du froment. On prescrit, enfin, de ne pas mélanger aux fumiers les criblures et les balayures des granges.

— BIBLIOGR. : Tillet, *Dissertation sur la cause qui corrompt et noircit les grains de blé* (1755); *Expériences faites à Trianon sur la cause qui corrompt les blés* (1756); Bénédict Prévost, *Mémoire sur la cause immédiate de la carie* (Montauban, 1807); L. et Ch. Tulasne, *Mémoire sur les utilitaires* (1853); Brefeld, *Neue untersuchungen*, etc. (1888); Ed. Prillieux, *Maladies des plantes agricoles* (Paris, 1895).

— *Carie du bois*. La carie, nécrose ou pourriture des bois vivants, ou des bois abattus mis en œuvre, résulte soit de l'action destructive de larves d'insectes, soit, plus généralement, de l'action de champignons parasites ou saprophytes. Ceux-ci sont très nombreux.

Le *nectria cinnabrina* est l'un des plus communs. C'est un *pyrenomycete* qui vit en saprophyte sur les bois morts,

Carie du bois. 1. Bois attaqué par le stereum frustulosum. 2. Écorce couverte de sporophores du stereum hirsutum. — 3. Récepticles du polyporus pini. — 4. Nectria cinnabarina : rameau avec « stroma » du champignon parasite. — 5. Polyporus igniarius. — 6. Récepticles du polyporus fomentarius. — 7. Agaricus melleus. — 8. Récepticle du polyporus Hartigii. — 9. Récepticle du polyporus sulphureus.

mais qui est aussi un parasite dangereux de beaucoup d'arbres vivants : marronnier d'Inde, tilleul, aulnette, érable, etc. La nécrose qu'il détermine gagne des parties supérieures de l'arbre vers les parties inférieures. Les « stroma » du champignon apparaissent sur les branches mortes (*fig.* 4).

Beaucoup de *basidiomycètes* vivent aux dépens des bois morts et des bois vivants : le *stereum frustulosum*, parasite du chêne, donnant au bois qu'il a attaqué un aspect vaguement semblable à celui du plumage de la perdrix (*fig.* 1); le *stereum hirsutum*, destructeur saprophyte des

vieilles souches du chêne, de charme, des piquets, des poteaux, etc. (*fig. 2*); *Polyporus dryadeus*, qui cause la pourriture blanche des vieux chênes et des vieux hêtres; les *polypores*, dont des espèces parasites des arbres ont seul en la façon des deux précédents. Pénétrant dans l'arbre par une branche brisée ou une place où le vieux bois est à nu, écrit Ed. Prillieux (*Maladies des plantes agricoles*, t. I°, p. 324), ils forment les foyers d'une désorganisation qui gagne de plus en plus vers l'extérieur. La pourriture du cœur s'étend peu à peu, et la partie vivante est réduite à n'être plus qu'un tube dont la solidité diminue de plus en plus. « Certaines poly pores, pénétrent par le haut de l'arbre; d'autres attaquent le bas du tronc et les racines. De l'une ou l'autre catégorie, nous citerons: le *polyporus sulfureus*, parasite de l'epicea, du pin et d'autres essences (*fig. 6*); le *polyporus pini*, cause de la pourriture rouge du pin (*fig. 3*); le *polyporus hartigii*, cause de la pourriture blanche du sapin (*fig. 8*); le *polyporus sulphureus*, qui cause la pourriture rouge du chêne, du noyer, du peuplier, du poirier (*fig. 9*); le *polyporus igniarius*, ou faux-amadouvier, cause de la pourriture blanche du chêne (*fig. 5*); le *polyporus fomentarius* ou amadouvier, cause de la pourriture blanche du hêtre, etc.

Des espèces voisines, le *merulius lacrymans* est saprophyte destructeur des bois de construction, et l'*agaricus melleus* attaque les racines et le bas du tronc des résineux, des essences feuillues, des arbres fruitiers et des vignes. Ses receptacles, jaune pâle et comestibles, apparaissent au niveau du sol (*fig. 7*).

CARIEN, ancien royaume de l'Asie Mineure. Il occupait le sud-ouest de la péninsule, entre l'Inde et la Lydie au N., la Phrygie et la Lycie à l'E., la Méditerranée au S. et à l'O. Il fait partie aujourd'hui des pachalics ottomans d'Aidin et de Caramanie. Les villes principales en étaient Milet, Halicarnasse, Alabanda, Cnide. Le sol très montagneux de la Carie était médiocrement cultivé; mais les laines des troupeaux qu'il nourrissait étaient fort estimées. La côte était très découpée et fertile en bons ports; aussi la population s'adonnait-elle à la navigation et au commerce. C'est grâce à la flotte des Cariens que Psammétichus conquit, dit-on, l'Egypte. On sait quelle fut la prospérité de Milet, d'Halicarnasse. Divisées, ces villes furent conquises par la Perse; mais les princes indigènes conservèrent leur autorité, sous le nom de satrapes. Parmi eux, on cite la reine Artémise, qui accompagna Xerxès contre les Grecs. Conquise par Alexandre, la Carie fit successivement partie, après la mort du conquérant, du royaume de Syrie, des empires romain, grec, arabe. Depuis 1336, elle est soumise aux Ottomans.

CARIEN, ENNE (*ri-in, èn'*), personne née en Carie, ou qui habitait ce pays. — *Les* CARIENS.

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Antiquité* CARIENNE.

CARIER v. a. Détruire par la carie, donner la carie à: *Uncident malade suffit pour* CARIER *toutes les autres.*

— Fig. Détruire progressivement: *L'oisiveté est un poison qui* CARIE *l'âme.*

Carié, *ée* part pass. du v. Carier. ‖ *Pierre carié*, Roche percée de cavités irrégulières.

Se carier, v. pr. Etre attaqué de la carie: *Os qui se* CARIE.

CARIEUX (*ri-eu'*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de la carie: *Affection* CARIEUSE. ‖ Affecté de carie: *Os* CARIEUX. ‖ Résultant de la carie: *Ulcère* CARIEUX.

CARIFE, bourg d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 2.200 hab. Sur l'emplacement de la *Califæ* des Romains.

CARIGARA, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Leyte]); 12.385 hab. Vins. Tissus de coton et d'abaca. Ancien ch.-l. nominal de l'île Leyte.

CARIGNAN, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur le Pô; 7.000 hab. Récolte et filature de soie; raffineries de sucre; préparation de confitures renommées. Carignan était autrefois une place forte, qui fut prise et démantelée par les Français en 1544. Elle a donné son nom à la branche de Savoie aujourd'hui régnante.

CARIGNAN, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 25 kilom. de Sedan, sur la Chiers; 2.224 hab. Ch. de f. Est. Brasseries, bricqueterie, imprimeries, filatures de laine, pointeries, forges et laminoirs, moulins, scieries mécaniques, tanneries, ferronneries. Commerce de bois et de grains. Jusqu'en 1652, Carignan fut nommé Yvois (*Epasium*, *Epasum* ou *Iesum*). En 1555, Yvois, station militaire des Romains, appartenait aux archevêques de Trèves; au XV° siècle, elle passa à la maison de Bourgogne, puis à celle d'Autriche. Le duc de Vieux-Cambrésis la donna à l'Espagne. En 1636, elle fut occupée à deux reprises par les Français, et, par le traité des Pyrénées, définitivement acquise à la France. Louis XIV fit relever ses fortifications, lui accorda divers privilèges et la donna à Eugène-Maurice, fils du prince de Carignan, dont elle prit le nom (1662). En 1769, elle passa dans la maison d'Orléans. — Le canton a 26 comm. et 12.959 hab.

CARIGNAN, commune, de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Bordeaux; 639 hab. Vignoble très important, dont les crus principaux sont: Château-Canteloup, Sonney-Canteloup, Sabatey, Château-Carignan, etc.

CARIGNAN, branche cadette de la maison royale du Piémont, issue de THOMAS-FRANÇOIS **de Carignan,** troisième fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie (1596-1656), et qui est monté sur le trône de Piémont en 1831, en la personne de CHARLES-ALBERT, après la mort de Charles-Felix, roi de Sardaigne. Elle avait elle-même donné naissance à deux branches secondaires: les Carignan de Soissons, et les Carignan de Villefranche.

CARIGNANE (*gn* mll) n. f. Cépage de bonne qualité, très vigoureux et d'un bon rendement. Originaire d'Espagne, il est répandu dans les vignobles du midi de la France (Hérault, Pyrénées-Orientales).

CARILLO DA CUNHA, Biogr. V. CUNHA.

CARILLON (*ll* mll. — du bas lat. *quadrillo*, quaternaire, parce que les carillons étaient d'abord de quatre cloches) n. m. Cloches de timbres divers, placées pour être sonnées ensemble: *Les* CARILLONS *sont, dit-on, été inventés en Flandre, où ils sont communs.* (Noël.) ‖ Air exécuté par ces cloches: *Sonner un* CARILLON.

— Par anal. Sonnerie en cordes métalliques ou d'un genre mécanique, mise par un agent mécanique: *Montre, Horloge à* CARILLONS.

— Par ext. Battement mesuré et cadencé, exécuté sur une seule cloche: *Le sonneur se plaît à jouer sur sa cloche un incessant* CARILLON.

— Fam. Grand tapage: *Faire de la poudre au* CARILLON *d'enfer.*

— Loc. fam. *Double, Triple carillon*, Grand bruit ou grande quantité: *Boire quelque chose à triple* CARILLON. *Montre, Horloge à* CARILLONS. — Par ext. Battement mesuré et cadencé, exécuté sur une seule cloche: *Le sonneur se plaît à jouer sur sa cloche un incessant* CARILLON.

— Fam. Grand tapage: *Faire de la poudre au* CARILLON *d'enfer.*

— Loc. fam. *Double, Triple carillon*, Grand bruit ou grande quantité: *Boire quelque chose à triple* CARILLON. — Cost. Ancien ornement d'un bonnet de femme: *De petits bonnets à double* CARILLON. Mme de Sev.

Hortic. Nom vulgaire de la campanule à grandes fleurs: *campanule medium.*

Mus. Instrument de musique, sorte d'harmonica, composé de lames d'acier, formant une ou deux octaves chromatiques.

— Phys. *Carillon électrique*. V. la partie encycl.

Techn. *Fer de carillon*. Barre de fer de 1m,18 à 1m,20.

ENCYCL. Le *carillon* est un assemblage de cloches de différentes grandeurs, accordées avec précision, et qui donne parfois, en comprenant le jeu de pédales, une étendue de cinq ou six octaves. Le carillon est l'instrument national des Flandres.

C'est d'abord dans les beffrois établis sur les hôtels de ville qu'on installa, à partir du XV° siècle, les premiers carillons, lesquels étaient purement mécaniques. Plus tard, on eut des carillons joués à la main, et les églises en établirent dans leurs clochers.

Les plus grands carillons se composent d'environ quatre-vingts cloches, donnant toute la série de demi-tons et formant, par conséquent, une gamme chromatique d'au moins six octaves, presque autant que le clavier d'un piano. Il y en a de plus importants encore et qui ne dépassent pas quarante à cinquante cloches, et il en est encore de beaucoup moindres. Le même carillon peut se mouvoir au moyen de deux mécanismes, et peut être aussi joué par un carillonneur. Le carillon mécanique sonne toutes les heures, toutes les demies, tous les quarts, et parfois les avant-quarts et tous les demi-quarts. Le principe du mécanisme est le même que

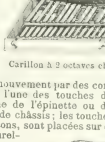

Carillon à octaves chromatiques (forme lyre).

des orgues de Barbarie; ici, comme là, les airs sont pointés sur un cylindre; seulement, le cylindre est ici plus gros. Il va sans dire que, lorsque le carillonneur joue, on arrête le fonctionnement du mécanisme. Toutefois, l'exécutant n'est point obligé de frapper sur les cloches avec un marteau. Les battants des cloches sont mis en mouvement par des cordes solides, dont chacune répond à l'une des touches d'un énorme clavier: c'est le système de l'épinette ou du piano. Ce clavier est fixé à un solide châssis; les touches supérieures, formées de longs bâtons, sont placées sur deux rangs: l'un pour les notes naturelles, situé un peu en avant et au-dessous; l'autre pour les notes altérées, fixé quelques centimètres plus haut et en arrière. Avec cela un clavier de pédales, pour la basse, semblable à celui de l'orgue.

Carillon à 2 octaves chromatiques

Il existe aussi des carillons tubulaires, consistant en une série de tubes suspendus à un châssis et sur lesquels on frappe avec la main ou avec un marteau, ce qui permet de jouer des airs comme avec les anciens carillons, soit automatiquement, quand il est appliqué à la sonnerie d'une horloge de clocher.

Les carillons les plus fameux de la Belgique sont ceux de Bruges, de Malines et d'Anvers; viennent ensuite ceux de Gand, d'Alost et d'Oudenarde. En Hollande, les plus renommés sont ceux d'Amsterdam, de Delft et de Harlem. En France, les plus importants sont ceux de Dunkerque (44 cloches), de Roubaix (39), de Douai (39), de Saint-Amand (38), de Bourbourg (37), de Bouchain (36), de Bailleul (31); il y en a de moindres à Annouellin, Seclin, Cambrai, Cassel, Armentières, Gondecourt, Estaires, Ascq, Le Cateau, Esquelbecq, Avesnes, Bergues, etc. Le répertoire mécanique de ces carillons est des plus variés: on y entend soit le *Veni Creator* ou le *Sub tuum*; soit des airs d'opéras: *La Flûte enchantée*, la *Dame blanche*, les *Puritains*, *Si j'étais roi*, les *Noces de Jeannette*, la *Fille de madame Angot*; soit le *Chant du Départ* et celui des *Girondins* (que l'Empire avait fait supprimer); soit des chansons populaires telles que *la Bonne aventure*, *l'Aviolan tabac*, *un Bonsoir ma chère Dundel*; soit enfin des « scies » de café-concert comme *Où! les p'tits moineaux*, ou *Rien n'est sacré pour un sapeur*, etc.

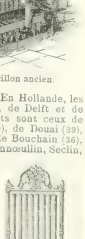

Carillon ancien

— Phys. Le *carillon électrique* est un appareil composé de trois timbres suspendus à une boule C, qui termine le conducteur d'une machine électrique. Le timbre D, suspendu à la tringle métallique E par un fil de soie (isolant), communique avec le sol au moyen d'une chaîne. Les deux timbres A et B sont suspendus à la tringle par des chaînes métalliques. Entre les timbres se trouvent suspendues, par des fils de soie, des balles métalliques. L'électricité de la machine, répandue sur la boule C et les timbres A et B, attire les petites balles, puis les repousse, dès qu'il y a eu contact. En même temps, par influence, le timbre D s'est électrisé; les balles sont repoussées par lui et viennent alors se ranger sur le timbre A.

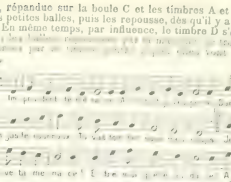

Appareil à carillon de Dumas-Pipe.

heurter. Les balles sont, après ce nouveau contact, repoussées par le timbre D et attirées par les timbres A et B, et ainsi de suite. En touchant ainsi alternativement les timbres, les pendules leur font rendre un son qui a valu à l'appareil le nom de *carillon électrique*.

Carillon électrique.

A la place des timbres, que l'on mette une boule de métal, et, à la place d'une petite balle qui forme pendule, une *araignée* faite avec du liège légèrement brûlé, et l'on aura l'*araignée de Franklin*. A cause de la mauvaise conductibilité du liège, l'araignée semble s'attacher pendant quelques instants à la boule électrisée, qu'elle touche, avant de revenir sur l'autre.

CARILLONNANT (*ri-llon-nan'* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Fam. Sonore, bruyant.

CARILLONNEMENT (*ri-llon-nen' ll* mll.) n. m. Action du carillonner; bruit produit par un carillon: *Un* CARILLONNEMENT *insupportable.*

CARILLONNER (*ri-llo-né* [*ll* mll.]) v. n. Faire un carillon: *Dans le nord de la France, beaucoup de clochers* CARILLONNENT. ‖ Sonner ensemble: *Mulets qui font* CARILLONNER *leurs grelots.*

Puis la danse fantasque, autour des noces, [illegible]
A fait *carillonner* ses grappes de grelots.
TH. DE BANVILLE.

— Fam. Agiter vivement une sonnette: CARILLONNER *un quart d'heure à la porte.*

— Par anal. Produire un bruit continu; se manifester par un bruit de ce genre: *Les marteaux des forgerons* CARILLONNENT *sur l'enclume.*

— v. a. Sonner en carillon: CARILLONNER *un air.* ‖ Annoncer par des carillons: CARILLONNER *une fête.* ‖ *Fête carillonnée*, Fête solennelle.

CARILLONNEUR (*ri-llo-neur'* [*ll* mll.]) n. m. Individu chargé de carillonner: Au XVIII° *siècle, Potthoff, d'Amsterdam, se fit une quasi-réputation comme* CARILLONNEUR.

— ENCYCL. Depuis longtemps, il y a de fort habiles carillonneurs en Belgique et en Hollande, qui sont de véritables virtuoses en ce genre et qui exécutent des pièces à trois parties fort distinctes. Les compagnies flamandes mettent un véritable amour-propre à posséder un bon carillonneur et, la plupart du temps, cet emploi, qui dépend de la municipalité, est mis au concours, concours qui réunit parfois un grand nombre de candidats.

Carillonneur de Bruges (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Henri de Saint-Georges, musique d'Albert Grisar, représenté à l'Opéra-Comique, le 20 février 1852. Le livret est, en effet, curieusement intéressant pour le spectateur dans les Flandres, aux temps de la domination du duc d'Albe. On remarque dans la partition quelques pages heureuses, telles que le trio de la Ballade, le duo de Béatrix et de Marie: *Bonne nouvelle*, [illegible] tout empreint de tendresse et d'émotion, le boléro de Mesagerie et l'air des cloches, d'une mélancolie pénétrante.

CARIN n. m. Petits appentis adossés dans les corons, aux logements des mineurs, et où ils élèvent des lapins, de la volaille.

CARINAIRE (*nèr'* — du lat. [illegible]), genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, famille des [illegible] rotracheidés, renfermant des animaux marins allongés, à grosse tête cylindrique, à corps terminé par deux expansions uniformes, [illegible] et cupidotrachées, [illegible] naires sont représentées par huit espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées du globe [illegible] Perimèdes.

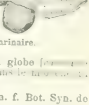

Carinaire.

CARINAIRE (*nèr'*) ou **CARINARIA** n. f. Bot. Syn. de LYSIGNION.

CARINAL, ALE, AUX adj. Qui a la forme d'une carène.

CARINÉ, ÉE adj. Bot. Se dit d'une feuille dont le milieu est creux en carène.

CARINELLE [illegible] — diminu. du lat. *carina*, carène) n. f. Genre de vers nématoïdes, sous-ordre des anoples, famille des [illegible], représentant des vers à [illegible] arrondie et [illegible] L'espèce type du genre est la *C. [illegible]* des côtes d'Europe.

CARIÑENA, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]); 3.590 hab. Vins très estimés, eaux-de-vie; tissus de laine. Moulins. Foire importante.

CARINI, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); [illegible] hab. Vignes [illegible] se l'*Hycara* des anciens. Patrie de [illegible]

CARINIANE n. f. Genre de myrtacées, renfermant des arbres et arbrisseaux tropicaux.

CARINOLA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]): 2.900 hab. Centre agricole. Vins estimés; cathédrale.

CARINTHIE (allem. *Kärnten*), province de la monarchie cisleithane (empire austro-hongrois); 10.327 kilom. carr.; 361.000 hab. Ce pays, qui entra définitivement dans le domaine de la maison d'Autriche en 1335, est couvert par les chaînes des Alpes, granitiques dans la partie orientale des Hohen-Tauern, au N. (Hochelmspitze, 3.355 m.); calcaires au S., dans les Alpes de Carinthie et les Karavanken (Grintouz, 2.559 m.). Des vallées longitudinales, dont les plus remarquables sont celles de la Drave et du Gail, son affluent, forment au S.-E., par leur réunion, une plaine de 300 à 350 mètres d'altitude, où sont des lacs allongés de l'O. à l'E., comme le Wörthersee. Le climat est marqué par de grands écarts de température, par des pluies d'été et de violents orages. La population est allemande en majorité et presque entièrement catholique. Des gisements de plomb, au Bleiburg, et de zinc, de houille fossile au Gail, un élevage varié donnent à la Carinthie une assez grande importance économique, accrue par les deux chemins de fer de la Drave et du col de Tarvis à Neumarkt, qui se croisent à Villach. La population, peu dense, est dissémiquée en dehors de la capitale du cercle, *Klagenfurth*, aucune ville n'a plus de 5.000 hab.

Armes de Carinthie

CARINTHIEN, ENNE (*ti-in, èn*), personne née en Carinthie, ou qui habite ce pays. — *Les* CARINTHIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants. *Hérésies* CARINTHIENNES.

— n. m. Langue parlée par les habitants de la Carinthie.

CARINTHINE n. f. Sorte de hornblende bleuâtre, contenant un peu de potasse et de soude. On la trouve en Carinthie.

CARINUS (Marcus Aurelius), empereur romain, de 283 à 285. D'abord associé à l'empire par César, son père, Carinus, tandis que l'empereur allait combattre les Perses, il resta chargé de l'Occident et dut, notamment, défendre les Gaules contre les Barbares. Cruel, débauché, capricieux, Carinus, arrivé dans les Gaules, remplaça partout les fonctionnaires honnêtes par d'infâmes créatures. Son père mort, sa fureur et sa prodigalité ne connurent plus aucun frein. Le poète Calpurnius régl. VII a célébré la magnificence des fêtes qu'il donna lors de son retour des Gaules. Carinus ne manqua pas de courage militaire. Il défendit vaillamment l'empire et ses droits d'abord contre Julien II, proclamé par les légions de Pannonie, et qui vainquit près de Vérone, puis contre Dioclétien, qui avait pris la pourpre après le meurtre de Numérien. Il le battit à Margum, en Mésie, mais fut tué, après sa victoire, par ses propres soldats.

Carinus (buste du Capitole).

CARIOCINÉSE n. f. Biol. V. CARYOCINÈSE.

CARION (rad. *car*, char) n. m. Dr. cout. Droit que prélève-ait-on autrefois, sur la dîme, celui qui la charroyait chez le décimateur.

CARIONIE n. f. Genre de mélastomacées, fondé pour un arbre glabre de Manille.

CARIOPHYLLÉES n. f. pl. Bot. Orthogr. vicieuse de CARYOPHYLLÉES.

CARIOPSE n. m. Bot. V. CARYOPSE.

CARIOTE n. m. Bot. V. CARYOTE.

CARIPA (mot guarani) n. m. Espèce de petit poisson (*tetrodon gangeticus*) des fleuves de l'Amérique du Sud, d'une audace et d'une voracité extraordinaires, qui attaque les hommes et les animaux qui se baignent. C'est le caribe, caribito, umati, des Indiens Guaranis; diverses espèces analogues sont confondues sous le nom de caripa. V. SERRASALMO.

CARIPOUTRA (*fils de Carl*), l'un des quatre disciples préférés du bouddha Çâkya-mouni. Quoique fils de brahmane, il se convertit à la doctrine du maître, alors au début de sa carrière, et Çaripoutra, devenu un des moins *arhat* parfait, fut dès lors un des auxiliaires les plus zélés du bouddha. Il a une place très importante dans les Ecritures bouddhiques, comme interlocuteur du maître dans un grand nombre de soûtras. Certaines traditions veulent qu'il ait été, après la mort de Çâkya-mouni, le premier chef du bouddhisme dans le Népâl.

CARIQUE (*rik* —du lat. *carica*, figue sèche de Carie) n. f. Nom des quatre espèces de figues sèches.

CARIQUEUX (*keû*), **EUSE** (rad. *carique*) adj. Pathol. Qui ressemble à une figue : *Tumeur* CARIQUEUSE.

CARÎRA (ce mot, qui au sing. signifie « corps », est employé au plur. dans la terminologie bouddhique avec le sens de « reliques ») n. m. pl. Appliqué d'abord exclusivement aux reliques du bouddha Çâkya-mouni, on en a peu à peu étendu l'usage à celles de tous les morts vénérés, dont les ossements calcinés sont pieusement conservés dans des châsses appelées *dâgobas* ou sous des monuments funéraires nommés *stoûpas* et *tchaityas*.

CARISBROOK, bourg d'Angleterre (comté de Southampton), dans l'île de Wight; 8.300 hab. Capitale de l'île sous les lords indépendants de Wight, Carisbrook possède une église très ancienne, près de laquelle sont les restes d'un prieuré de l'ordre de Cîteaux; en face, sont les ruines pittoresques du *château de Carisbrook*, où, pendant longtemps, la cité de Tibe ou fut enfermé Charles I. — Localité d'Australie Victoria, au confluent du Deep-Creek et du Tullaroop; 1.360 hab. Mines d'or.

CARISET (*zè* — du bas lat. *caret*; on disait aussi CARISE, CARISEAU, CARISEL, CARÈSE, CRÈSEAU) n. m. Tissu de laine assez grossier, de la nature des serges, provenant d'Angleterre, et ordinairement teint en Flandre. (Au XVIe s., les cariset valaient un écu l'aune; mais, à partir de 1690, on sombre avec exclusivement appelé « cariset » un gros canevas pour tapisserie, pour laisser le nom de « crêseau » aux tissus de laine.)

CARISIS (*siss*) n. f. Variété de poire d'automne peu estimée.

CARISSE n. f. Genre d'apocynacées, et type de la tribu des *carissées*, comprenant des arbrisseaux rameux, épineux, qui croissent dans l'Inde, dans l'Australie et dans l'Afrique australe.

CARISSÉES n. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre *carisse*. — *Une* CARISSÉE.

CARISSIMI (Giacomo), musicien italien, né vers 1604, mort à Rome en 1674. Cet artiste s'est montré d'une grande fécondité; mais un grand nombre de ses œuvres, restées en manuscrit, ont été détruites à l'époque de la suppression des jésuites, lors de la dispersion des archives musicales de l'église de Saint-Apollinaire dont Carissimi était maître de chapelle. Carissimi s'est distingué dans la cantate, dont il peut être considéré comme l'inventeur. Ses chansons ont une grâce exquise, une expression vraie; son harmonie est pure sans être savante, et il a su donner à la basse instrumentale d'accompagnement une indépendance inconnue avant lui. Ses oratorios sont remarquables; il en a écrit un grand nombre : *Histoire de Job, la Plainte des damnés, Ezéchias, Balthazar, David et Jonathas, Abraham et Isaac, Jephté*, qui est considéré comme le plus parfait, *le Jugement dernier, le Mauvais riche, Jonas*. Ses cantates connues sont au nombre de vingt-deux. Ce qui reste de sa musique d'église comprend des motets, des concerts sacrés, des messes, etc. On lui doit aussi un ouvrage : *Traité de l'art du chant*.

CARISTADE (*ri-stad*) n. f. Charité, aumône : *Donner, Demander la* CARISTADE. (Vieux.)

CARISTIE (Auguste-Nicolas), architecte français, né à Avallon en 1783, mort à Paris en 1862. Pensionnaire de l'Académie de France à Rome (1813), il prolongea de deux ans la durée officielle de son séjour en Italie. Il employa ce temps en recherches artistiques, d'où il rapporta de précieux dessins et quatorze vues. C'est aussi à cette époque de sa carrière qu'appartient *le Plan et la coupe d'une partie du Forum et de la voie Sacrée* (1822). En 1823, Caristie prépara la restauration de l'arc de Marius à Orange, et c'est sur ses plans qu'elle fut exécutée et terminée en 1829, par Renault. En 1824, il dessina un projet de *Monument aux victimes de Quiberon*. Il publia, plus tard, les dessins de restauration de l'*Arc d'Orange*, sur lesquels il écrivit une notice. Enfin, il compléta la série de quarante dessins des *Thermes de Pompéi* de son *Scrapeum*. Il fut membre de l'Institut, en 1840.

CARISTO, ville de Grèce. V. KARISTO.

CARITACH (rère DE), fête populaire très ancienne, qui se célèbre à Béziers. On ignore à quelle époque elle fut fondée et qui l'a instituée. Elle consiste en un défilé de chars où sont représentés les divers métiers, suivis de couples de jeunes filles et de jeunes gens qui dansent, et terminé par de nombreuses cavalcades.

CARITENA, ville de Grèce. V. KARYTENA.

CARITEO, poète italien, mort avant 1515, habitait Naples, et avait pour ami Sannazar. Dans ses *Poésies*, qui furent imprimées à Naples en 1506, il montre un grand attachement à la maison d'Aragon, ainsi qu'une aversion profonde pour les Français, ses ennemis de son pays.

CARITRA (*tcha-ri-tra*) n. m. Mot sanscrit qui signifie « acte, action accomplie, manière d'agir », et a été adopté par les Djains comme titre d'une série d'ouvrages relatant les vies de leurs tirthankaras. Le plus important de ces ouvrages est le Vrisabha-Caritra (« Actes de Vrichabha »).

CARIUS, personnage mythologique, fils de Jupiter et de la nymphe Torrébie. Il enseigna la musique aux Lydiens, qui lui élevèrent un temple sur le mont Carius. — Surnom de Jupiter, adoré à Mylasse, en Carie, où ce dieu avait un temple que lui avaient élevé en commun les Lydiens, les Mysiens et les Cariens.

CARIUS (Louis), chimiste allemand, né à Barbis, près du Harz, en 1829, mort à Marbourg en 1875. Ses études ont porté principalement sur les chlorures de soufre, sur la détermination du chlore, du brome, de l'iode, du phosphore, du soufre, dans les combinaisons organiques, l'action de l'acide hypochlorique sur le benzol, qui l'amena à la découverte de l'acide phénaconique, dont il reconnut plus tard l'identité avec l'acide fumarique. Enfin, Carius a fait des recherches approfondies sur l'ozone et la production de l'acide ozonique; seul, il a découvert le manganate de l'ozone et l'une des principales causes productrices des oxydes d'azote.

CARIVE n. m. Nom ancien du piment (*capsicum annuum*).

CARJAT (Etienne), caricaturiste, littérateur et photographe français, né à Fareins, près de Villefranche (Ain), en 1828. D'abord dessinateur de fabrique, il se fit caricaturiste (1858), publia, sous le titre de *Théâtre à la ville*, des charges lithographiques d'acteurs et de chanteurs, puis fonda le « Diogène » (1856), où il donna les portraits-charges d'un grand nombre de célébrités. Journaliste, il collabora à la « Gazette de Paris », au « Figaro », et fit paraître, en 1862, « le Boulevard », qui disparut au bout de dix-huit mois. Depuis, il a acquis comme photographe une réputation méritée; le lui doit-on des portraits-photographes en vers : *la Leçon de Jeanne* (1872), et un recueil de poésies : *Artiste et citoyen* (1883).

CARL (Jean-Samuel), médecin allemand, né en 1671, mort en 1757, fut l'élève et l'un des plus zélés partisans de Sthal, et devint premier médecin de Christian VI, roi de Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Lapis Lydius* (1704), où il remarque que les os des animaux actuels diffèrent des ossements fossiles, en ce que ces derniers ne donnent pas d'alcali volatil par la distillation; *Historia medicinæ, seu de therapeutica* (1737), le *Régime à l'usage des savants* (1744), etc.

CARL (Antoine-Joseph), médecin et botaniste allemand, né à Edenhof (Souabe bavaroise) en 1725, mort en 1799 à Ingolstadt. Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Jardin botanico-médical* (1770), où les plantes sont divisées en nutritives, médicinales et vénéneuses.

CARLA-BAYLE (auref. **CARLA-LE-COMTE**), comm. de l'Ariège, arrond. et à 28 kilom. de Pamiers; 1.415 hab. — Patrie de Pierre Bayle, l'auteur du *Dictionnaire historique et critique*.

CARLADES (Le) [*Carlatensis Tractus*], ancien petit pays de la haute Auvergne, ch.-l. *Carlat*. Le Carladès eut des vicomtes particuliers dès le XIe siècle; il fut réuni aux vicomtés de Lodève et de Rodez, puis aux comtés de Rouergue et de Provence, aux domaines des maisons d'Armagnac, d'Albret et de Bourbon, et à la couronne, en 1531, Louis XIII en fit don aux princes de Monaco (1642), qui le gardèrent jusqu'en 1791.

CARLAT, comm. du Cantal, arrond. et à 10 kilom. d'Aurillac; 771 hab. (*Carladois, oises*.) Eglise du XVIe siècle, construite par Anne de France, avec une inscription relative à la démolition du *château fort de Carlat*, que Henri IV fit raser en 1602. Ancienne capitale du Carladès.

CARLATE adj. Chim. V. CARLIQUE.

CARLE (Pierre), ingénieur français, né à Vallerargue (Gard) en 1666, mort en Angleterre en 1730. Forcé par la révocation de l'édit de Nantes de quitter la France, il se rendit d'abord à Genève, puis en Hollande, étudia les mathématiques, et se fit remarquer par les ingénieurs militaires. A la révolution de 1688, Carle passa en Angleterre, au service du roi Guillaume, prit part à la bataille de la Boyne et se distingua surtout dans les campagnes en Flandre. Promu ingénieur-colonel, il suivit avec l'armée anglaise les campagnes de Portugal et d'Espagne, où il se distingua. Nommé maréchal de camp, puis lieutenant-général et ingénieur en chef de l'armée portugaise, il retourna en Angleterre en 1727 et s'adonna jusqu'à la fin des jours à l'agriculture.

CARLE (Raphaël), bijoutier-orfèvre, prit une part assez active aux premiers mouvements de la révolution, puis se signala comme constitutionnel dans la réaction bourgeoise. En février 1790, il fut chargé d'arrêter Marat, mais ne put y réussir. Devenu chef de bataillon dans la gendarmerie de Paris, il essaya d'empêcher l'envahissement des Tuileries, le 20 juin 1792 et le 10 août, fut chargé de la garde du Logographe où s'était refugiée la famille royale. Accusé à la Convention d'avoir ordonné de tirer sur le peuple, il fut tué par ses soldats.

CARLÈE n. f. Bot. Syn. de SYMPLOCOS.

CARLEMANNIE (*nî*) n. f. Genre de rubiacées, renfermant des herbes glabres ou velues de l'Himalaya.

CARLEMIGELLI, dite **Aspasie**. V. ASPASIE.

CARLEN (Emilie SAHTH, dame), femme de lettres suédoise, née à Strömstad en 1807, morte à Stockholm en 1892. Elle épousa d'abord le médecin Flygare, puis, en 1841, l'écrivain J.-G. Carlen. Joignant à un style brillant et facile un sentiment exquis de la nature, une extrême richesse d'invention, elle s'est attachée à peindre les mœurs du peuple. Parmi ses romans, dont plusieurs ont été traduits en français, en anglais et en allemand, nous citerons : *le Fiddicomme* (1844); *la Nuit de Tistelön* (1847), *Un an de mariage* (1846); *Une femme capricieuse* (1849); *Waldemar Klein* (1838); *le Représentant* (1839); *le Postillon* (1841); *Une nuit sur le lac Ballar* (1847); *la Tour de la jeune fille* (1848); *l'Héroïne de roman* (1849); *Un heureux parti* (1851); *le Vieux Tuteur* (1851); *Dans six semaines* (1853); *Récits de la province* (1863); etc. Sa fille, Rosa **Carlen**, née dans le Dalsland (Suède) en 1836, morte en 1883, a publié sous le voile de l'anonyme, puis sous la signature de L'Auteur d'*Agnès Tell*, des romans et des récits pleins de mouvement, aux caractères finement étudiés, notamment : *Agnès Tell* (1861); *Tuva* (1862); *Hélène* (1863); *Trois ans et trois jours* (1864); *le Fils du Bohémien* (1866), son chef-d'œuvre.

CARLENTINI, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]); 7.500 hab. Ville bâtie par Charles V, dévastée par le tremblement de terre de 1693.

CARLÉS, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Panay]); 10.275 hab. Culture de canne à sucre.

CARLES (Jean-Antoine), sculpteur français, né à Gourdon (Gers) en 1851. Il alla, en 1876, à Paris suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il eut pour maîtres Jouffroy et Hiolle. Il débuta au Salon avec un buste, *la Cigale* (1878), acquis par l'Etat (musée de Lecture). Dès lors, Carlès se fit une place distinguée dans la sculpture. Parmi ses principaux envois au Salon, on peut citer : un *Abel mort* (1881), marbre (musée du Luxembourg); *la Jeunesse* (1887), marbre, statue féminine debout, tenant une fleur (également au musée du Luxembourg); *le Jeune Vendéen*, buste marbre; *Retour de chasse*, bronze (1888); *Au champ d'honneur*, groupe marbre (1894); *Nymphe de l'Oise* (1898). Parmi ses bustes, assez nombreux, on peut citer celui de son père, de Mme Roger-Miclos, du peintre Chartran, etc. Artiste sobre et gracieux, Carlès excelle surtout à rendre l'harmonie des formes féminines.

CARLESON (Charles CARLESON, anobli sous le nom de), écrivain et économiste suédois, né à Stockholm en 1703, mort en 1761. Il occupa les postes les plus élevés de la magistrature et laissa de nombreux ouvrages, notamment : *Dictionnaire d'économie domestique* (1734-1735); un *Essai sur les fausses déductions des libres penseurs* (1760), et un *Recueil de poésies suédoises* (1737-1738).

CARLET (*lè*) n. m. Syn. de CARELET.

CARLET, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur un affluent du Jucar; 5.415 hab. Recolte et commerce de soie, vin, huile et blé. Faux-de-vie, chaux, tuiles et briques. — Pop. du district : 25.770 hab.

CARLET DE LA ROZIÈRE. Biogr. V. ROZIÈRE.

CARLETON, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), peuplé de 21.750 hab., sur 1.168 kilom. carr. Ch.-l. *Ottawa* (qui s'administre à part).

CARLETON PLACE, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur le Mississipi, affluent de l'Ottawa; 4.435 hab. Industries importantes; ateliers de construction de chemins de fer.

CARLETON (sir Dudley), homme d'Etat anglais, né en 1573, mort en 1632. Il fit partie du premier parlement de Jacques Ier, se trouva un instant compromis dans la conspiration des poudres, mais, son innocence ayant été reconnue, il reçut un dédommagement l'ambassade de Venise, puis celle des Provinces-Unies (1610-1615). Au retour d'une mission en France, il fut appelé à la Chambre des lords et nommé, trois ans plus tard, vicomte de Dorchester (1628). Secrétaire d'Etat après la mort de Buckingham, il dirigea des négociations importantes. Sa correspondance diplomatique, *Lettres* (publiée en 1757, 1775, 1780), a en traduction partie en français, sous le titre de : *Lettres, mémoires et négociations du chevalier Carleton, etc.* 1759.

CARLETON (Guy), général anglais, né en 1734, mort en 1808. Devenu gouverneur de Québec en 1775, il défendit le Canada contre le général américain Montgomery, et fut remplacé par Burgoyne dans le gouvernement de cette province, en 1777. Carleton eut quelque temps le commandement en chef de l'armée anglaise dans la guerre contre les Etats-Unis, puis il reprit son poste au Canada, en 1786. Il reçut le titre de lord Dorchester.

CARLETON (William), romancier irlandais, né en 1794 à Prillisk (comté de Tyrone), mort à Dublin en 1869. Fils d'un paysan, il devint sous-maître dans une maison d'éducation, puis se rendit à Dublin, où il publia une suite de tableaux populaires de la vie irlandaise, sous le titre de *Traits and Stories of the Irish Peasantry*, ils donnèrent trois séries de nouvelles (1830, 1833, 1841), qui eurent un grand succès. On cite encore de lui : *Fardorougha the Miser*; *Tady the lower* 1846; *le Prophète noir* (1847); *le Collecteur de dîmes* (1852); *le Trompette* (1854); etc.

CARLETTE (*bot*) n. f. Variété d'ardoise de l'Anjou et du Maine.

CARLETTI (François), voyageur florentin, né vers 1574, mort vers 1617. Il fut d'abord négrier et conduisit des esclaves d'Afrique dans l'Amérique méridionale; puis il gagna le Mexique, et passa de là au Japon et en Chine. Revenu en Europe ruiné, il reçut un emploi à la cour du grand-duc Ferdinand de Toscane, et se mit alors à rédiger des notes qui fournirent longtemps après à Magalotti des matériaux d'une relation publiée sous le titre de *Ragionamenti di F. Carletti, etc.* (Florence, 1671).

CARLETTI (François-Xavier, comte de), chambellan et ambassadeur du grand-duc de Toscane Ferdinand, né à Montepulciano vers 1730, mort en 1803. Il adopta les doctrines de la Révolution française. En 1791, il fut chargé de signer un traité avec la République. Ministre plénipotentiaire, il se fit renvoyer brusquement, par le Directoire, pour avoir demandé à visiter la prisonnière du Temple, la duchesse d'Angoulême. Désavoué par le grand-duc, il se retira en Suisse, où il mourut.

CARLIER (Joseph-Nicolas), mécanicien de Valenciennes, mort en cette ville en 1804. Il avait acquis une certaine réputation en France et en Belgique, par la découverte de diverses machines et surtout par la perfection qu'il apportait dans la construction et le fonctionnement des carillons, très en vogue à cette époque.

CARLIER (Emile-Joseph-Nestor), statuaire français, né à Cambrai en 1843. Il débuta par des travaux d'ornemaniste dans la cathédrale de Cambrai. Engagé volontaire en 1870, il visita l'Espagne en 1871 et devint, en 1872, élève de Cavelier et de Jouffroy. On lui doit : *Gillatt aux prises avec le pieuvre* (1879); *Jeune Gaule de pierre*, combat d'un homme contre un loup; le groupe *Aveugle et Paralytique*; etc.

CARLIN (de l'ital. *carlino* — rad. *Carlo*, Charles de Charles d'Anjou, roi de Naples), n. m. Ancienne monnaie d'or du royaume de Naples, émise en 1278 par Charles Ier d'Anjou et dont la frappe continua sous Charles II. Son poids était, en mesure moderne, de 4gr,10, et sa valeur de 14 fr. 55c. Il avait remplacé l'*augustalis* du roi de Naples, Manfred, d'argent du même pays, frappé sous les mêmes princes, valant, en poids moderne, 5gr,27.

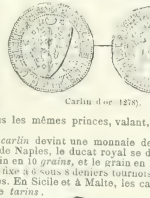
Carlin d'or (1278).

— Encycl. Le *carlin* devint une monnaie de compte. Dans le royaume de Naples, le ducat royal se divisait en 10 *carlins*, le carlin en 10 *grains*, et le grain en 10 *cavalli*. En Angleterre, il valait 6 sous 8 deniers tournois la valeur du carlin de Naples. En Sicile et à Malte, les carlins prenaient le nom de *tarins*.

Depuis, le nom de « carlin » fut conservé en Italie, en Sardaigne, en Piémont, à des monnaies de valeurs fort différentes.

CARLIN (de *Carlo Bertinazzi*, dit **Carlin**, autre célèbre dans le rôle d'arlequin, parce que la tête de ces chiens ressemble à la figure masquée en noir d'arlequin) n. m. Petit chien à poil ras et à museau écrasé. (Pendant longtemps, ce chien a été à la mode comme chien d'appartement.)

Carlin.

CARLIN, INE adj. Se dit des chiens de la race des carlins : *Un chien carlin. Une chienne* CARLINE.

— Fam. *Nez carlin*, Nez très petit et retroussé.

CARLIN (Charles-Ant. Bertinazzi, dit). V. Bertinazzi.

CARLINE ital. *Carlina*. — Suivant Ch. de Serres, du nom de *Karl le Grand* (Charlemagne), dont cette plante aurait guéri l'armée attaquée de la peste. n. f. Genre de composées, de la tribu des cynarocéphales, comprenant des chardons herbacés et ligneux de l'Europe, de l'Afrique boréale et de l'Asie moyenne et occidentale.

Encycl. La *carline vulgaire*, haute de 0m,20 à 0m,4, à tige très peu ramifiée, se trouve généralement en France et dans les pâturages les plus arides. Cette espèce, jadis de quelque usage en médecine, n'est plus utilisée aujourd'hui que comme plante fourragère. La *carline acaule*, connue dans plusieurs endroits sous les noms de *loque* et d'*artichaut sauvage*, n'a presque point de tige et croît spontanément sur les collines arides.

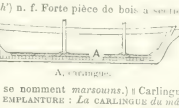
Carline acaule.

CARLINE (Carline Malaechia, dite... née vers 1758, morte en 1818, actrice de l'ancienne Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique. Elle débuta en 1776 dans le *Sylphide de Grétry* et dans l'*Epreuve des Marivaux*. Rendue à la vie pensionnaire, puis sociétaire l'année suivante, elle devint bientôt l'une des actrices favorites du public. Elle se fit surtout remarquer dans les opéras-comiques : *Lanfan et Colas, le Souper de famille, les Deux petit savoyards, Pomerose, les Ailes de l'Amour*, etc. Elle se retira en 1801. Elle avait épousé le fameux Nivelon, l'un des meilleurs danseurs de l'Opéra.

CARLINÉES n. f. pl. Bot. Section de la tribu des cynaroïdées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre *carline*. — *Une* CARLINÉE.

CARLINGFORD, ville et port de pêche d'Irlande (prov. de Leinster [comté de Louth]), sur la baie de son nom; 7.700 hab. Pêche d'huîtres renommées; exportation de toiles et de beurre.

CARLINGUE (*lingh*) n. f. Forte pièce de bois à section rectangulaire qui forme la quille et appliquée sur la face supérieure des rangues. (Ses extrémités relevées se nomment *marsouins*.) Carlingue

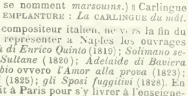
A, carlingue.

est près aussi pour EMPLANTURE : *La* CARLINGUE *du mât*, *les* CARLINGUES *du navire*.

CARLINI (Luigi), compositeur italien, né vers la fin du XVIIe siècle, a fait représenter à Naples les ouvrages suivants : *la Gioventù di Enrico Quinto* (1819); *Solimano secondo ossia le Tre Sultane* (1820); *Adelaide di Baviera* (1821); *il Trionfo dell'amore ovvero l'Amor alla prova* (1823); *Francesca da Rimini* (1825); *gli Sposi fraginisti* (1828). En 1834, Carlini se rendit à Paris pour s'y livrer à l'enseignement et écrivit la musique d'un ballet intitulé *Chao-Kang*, qui fut représenté avec succès au théâtre Nouveau en Italie. Un séjour de dix années en France, il retourna en Italie et donna à Florence un dernier opéra, *Ildegonda*.

CARLIQUE (*lik*) adj. n. *Acide carlique*, Acide dont le sel potassique (carlique de potassium) se trouve dans la racine d'*atractylis gummifera*, avec celui de l'acide *atractylique*.

CARLI-RUBBI (Jean-Renaud, comte de), archéologue et économiste, né à Capo-d'Istria en 1720, mort à Milan en 1795. Professeur de science nautique et d'astronomie à Venise (1764-1769), il introduisit d'utiles améliorations dans la marine vénitienne, créa l'archéologie de l'Istrie, et fut nommé, en 1771, président du conseil des finances établi à Milan. Les ouvrages les plus importants de ce savant sont : *Antiquité de l'Italie* (Milan, 1788), magnifique ouvrage qui le plaça au premier rang des antiquaires; *Traité des monnaies d'Italie* (1754), qui a servi de règle dans toute la péninsule pour les jugements et les règlements sur cette matière; *Lettres américaines* (1781), etc. Ses œuvres ont paru à Milan (1784-1794).

CARLISLE (lat. *Lugvallum*), ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le Caldew, près de son confluent avec l'Eden; 29.713 hab. Manufactures de coton, laine, soie; fonderies, brasseries. Commerce de tissus, fonte. Petit port relié au golfe de Solway par un canal. Site au milieu de belles prairies. Carlisle est une ville très ancienne, d'origine bretonne. Au temps des Romains, le mur d'Adrien y aboutissait. Capitale des rois de Cambrie. Rôle important dans les luttes entre l'Ecosse et l'Angleterre. Cathédrale Sainte-Marie; ancienne forteresse bâtie par Guillaume le Roux; ou Marie Stuart fut enfermée. Collège fondé par Henri VIII. — Ch.-l. du comté de Cumberland.

CARLISLE, ville des Etats-Unis (Etat de Pensylvanie (comté de Cumberland); 6.650 hab. Collège Dickinson. Ville fondée en 1783.

CARLISLE (Frederick Howard, 5e comte), homme politique anglais, né en 1748, mort en 1825. Membre de la Chambre des lords, dès sa majorité, il y fit preuve de très brillantes qualités d'orateur. Membre du bureau du commerce en 1779, il devint lord-lieutenant d'Irlande, en 1780. A vant de remplacer dans ce poste en 1782, par le duc de Portland, il devint un des membres les plus acharnés de l'opposition. Carlisle a laissé un assez grand nombre d'ouvrages littéraires, entre autres : *Poems* (Londres, 1773); *the Fatbock's revenge* (1780, tragédie); *the Stepmother* (1800), tragédie; *Thoughts on the present condition of the stage* (1808). Il était l'oncle et le tuteur de Byron.

CARLISLE (George William Frederick Howard, 7e comte), petit-fils du précédent, né en 1802, mort en 1864. Sous le nom de « vicomte de Morpeth », il débuta dans la diplomatie et fit partie de la Chambre des communes jusqu'en 1848, à la date quelle il entra à la Chambre des lords. Il occupa, avec distinction, des postes importants : secrétaire d'Etat pour l'Irlande (1835-1841), chancelier du duché de Lancastre (1849-1851), recteur à l'université d'Aberdeen (1853), et deux fois vice-roi d'Irlande (1855-1858, et 1859-1864). On lui doit : *the Last of the Greeks or the fall of Constantinople* (1828), tragédie; *Lowes and Poems* (1841); *Diary in Turkish and Greek waters* (1854); *Poems* (1869).

CARLISLE (sir Anthony), chirurgien et physiologiste anglais, né à Durham en 1768, mort en 1840, devint en 1808 professeur d'anatomie à l'académie royale. Le premier, en Angleterre, il établit des consultations publiques dans les cas exigeant une opération, et substitua le couteau d'amputation à lame droite au couteau à lame recourbée. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont le plus important est : *Essai sur les maladies du cerveau* 1817.

CARLISME (*lism'* — de *Charles*, qu'en est sur *Carl* en France, et se dit *Carlos* en Espagne) n. m. Opinion politique des partisans de Charles X en France et de don Carlos en Espagne.

CARLISTE

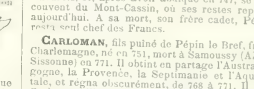

Nom donné, en Espagne, aux partisans de don Carlos.

— adj. Qui appartient au carlisme ou aux carlistes : *Opinion carliste. Journal carliste.*

Carliste

CARLITTE (Corlitte) n. f. [illegible] que des Pyrénées [illegible] nous de l'Ariège, [illegible] est bombé par [illegible] même nom, le plus élevé du département des Pyrénées-Orientales (2.921 m.), d'où l'on découvre un des plus beaux et des plus vastes panoramas des Pyrénées. Au S.-S.-E. s'étend le grand plateau du *désert de Carlitte*, qui contient le plus [illegible] des Pyrénées françaises, celui de Lanoux.

CARLO n. m. Autrefois, Monnaie d'argent du royaume lombard-vénitien, et qui valait environ 5 fr. 20 c. : On l'appelait aussi scudo.

CARLOCK n. m. Colle de poisson, fabriquée avec la vessie d'esturgeon; ou la tire d'Arkhangel.

CARLOFORTE, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de l'île de Saint-Pierre, située près de la Sardaigne; 6.000 hab. Place de guerre, port militaire; salines importantes; pêche du corail et des anchois.

CARLOMAN, fils aîné de Charles-Martel, mort à Vienne en 754. Il gouverna l'Austrasie et les provinces allemandes alors annexées à ce royaume, contraignit les Saxons et les Bavarois, et, après avoir abdiqué en 747, se fit moine au couvent du Mont-Cassin, où ses restes reposent encore aujourd'hui. A sa mort, son frère cadet, Pépin le Bref, resta seul chef des Francs.

CARLOMAN, fils puîné de Pépin le Bref, frère puîné de Charlemagne, né en 751, mort à Samoussy (Aisne-Soissonne) en 771. Il obtint en partage l'Austrasie [illegible] Gogne, la Bourgogne et la Septimanie et l'Aquitaine [illegible] tale, et régna obscurément, de 768 à 771. Il épousa [illegible] Gerberge, fille de Didier, roi des Lombards. A sa [illegible] suivre et son fils se réfugièrent auprès de Didier, et, quand celui-ci fut vaincu, Charlemagne les prit à Vérone et les fit enfermer dans un cloître.

CARLOMAN, deuxième fils de Louis le Bègue, mort en 884. Il reçut en partage l'Aquitaine et la Bourgogne [illegible] Louis son frère Louis III à reposer les Normands, [illegible] ne put empêcher Boson de proclamer le royaume de la Bourgogne. Louis étant mort en 882, Carloman fut seul roi des Francs, et mourut d'une blessure reçue à la chasse. Il avait épousé une fille de Boson. V. Louis III.

CARLOMAN, quatrième fils de Charles le Chauve. Son père l'avait fait entrer à l'abbaye de Saint-Denis; il s'en échappa, équipa une troupe d'hommes d'armes et entra en lutte contre son père (870). Pris et condamné, il eut les yeux crevés, en 875. Il se réfugia auprès de Louis le Germanique, qui lui fit obtenir l'abbaye d'Esternach; il mourut peu de temps après.

CARLOMAN, roi de Bavière, né en 828, mort à Oetting en 880. Il était fils aîné de Louis le Germanique et d'Emma. Son règne fut marqué par des luttes incessantes contre les Moraves. A la mort de Louis II, il disputa l'Italie à Charles le Chauve, et y étendit sa domination après la mort de ce dernier. Le roi de Germanie, Arnoul, fut son fils naturel.

CARLONE, famille de peintres italiens du XVIe et du XVIIe siècle. Ses principaux membres, qui ont laissé un grand nombre de fresques en Italie et en Allemagne, sont : Giovanni-Andrea; Taddeo, son fils, qui fut aussi sculpteur et architecte; Giuseppe; Carlo-Taddeo; Giovanni et Giambattista, fils de Taddeo; Bernardo et Tommaso, fils de Giuseppe; Giovanni-Andrea et Nicolo, fils de Giambattista; etc.

CARLOS (don), infant de Navarre, prince de Viana, né en 1420, mort en 1461, célèbre par ses démêlés avec son père, Jean d'Aragon, et sa marâtre, Juana Enriquez. Sa mère, Blanche de Navarre, lui avait laissé ce royaume en héritage (1441), mais il dut le défendre par les armes contre son père, qui l'ambitionnait pour lui-même, et contre sa marâtre, qui voulait l'attribuer à son propre fils. Après diverses péripéties, la guerre entre le père et le fils se termina. Jean d'Aragon avait promis [illegible] don Carlos. Mais celui-ci, mis en liberté par son père, [illegible] empoisonné par sa marâtre.

— Bibliogr. : Desdevises du Dézert, [illegible] *gon* (Paris, 1889).

CARLOS (don), dit **d'Autriche**, fils de Philippe II, roi d'Espagne, et de sa première femme, Maria de Portugal, qui mourut en lui donnant le jour, né à Valladolid en 1545, mort à Madrid en 1568. Il est resté célèbre dans l'histoire, et aussi dans la littérature, par la tragédie de famille dont l'inimitié de son père fut la cause. Du reste, tout ce qui a trait aux démêlés de ce prince et de Philippe II a toujours été enveloppé de beaucoup de mystère. Au traité de Cateau-Cambrésis (1559), Philippe II avait négocié le mariage de don Carlos avec Elisabeth de Valois, fille de Henri II, mais il épousa lui-même cette princesse, qui n'avait que quinze ans. Son fils lui en voulut; Philippe II, d'autre part, devint jaloux de don Carlos. A ces causes domestiques d'inimitié vinrent s'en ajouter d'autres, de nature politique. Le roi soupçonnait son fils de ne pas partager ses vues, lui refusa toute part dans le gouvernement, accordant sa faveur à des courtisans que don Carlos considérait comme ses ennemis personnels, en particulier le baron duc d'Albe. On prêtait aussi à don Carlos le projet de quitter l'Espagne pour fuir la tyrannie de son père, et même celui [illegible] Philippe II. Mais une complète [illegible] ne [illegible] être faite sur ces accusations. Don Carlos fut aussi gravement compromis par l'attitude qu'on lui prêtait à l'égard de l'insurrection des Flandres. Il était soupçonné, en effet, de pactiser avec les rebelles et d'entretenir des intelligences avec Montigny, l'ambassadeur des grands de Flandre, qui fut mystérieusement mis à mort en 1567, après l'arrestation d'Egmont et de Horn en Flandre. Les rapports [illegible] don Carlos étaient [illegible] tendus, [illegible]

vint informer le roi que son fils se disposait à quitter Madrid. Le lendemain, don Carlos était arrêté et emprisonné. Il fut jugé par le conseil d'Etat, présidé par Espinosa, le grand inquisiteur, et condamné à mort. Il mourut en prison en 1568, sans qu'on ait jamais su s'il était mort naturellement ou de mort violente. — La tristé destinée de don Carlos a été prise pour sujet de drame par Jimenez de Enciso et Montalvan, par Chénier, Alfieri, Otway et Schiller.

BIBLIOGR. : Gachard, *don Carlos et Philippe II* (Paris, 1863) ; C. de Mouy, *don Carlos et Philippe II* (Paris, 1868) ; L. Lemonnier, *Philippe II et don Carlos devant l'histoire* (Paris, 1878).

Carlos (DON), drame de Schiller, en cinq actes et en vers, imprimé à Leipzig en 1787. Malgré les remaniements que l'auteur lui fit subir pour l'adapter au théâtre, l'œuvre est restée d'une étendue disproportionnée avec les exigences de la représentation. Schiller a emprunté son sujet au *Don Carlos* de Saint-Réal et à Brantôme : l'action repose sur l'amour de don Carlos pour Elisabeth, sa marâtre, devenue femme de Philippe II. La fureur du roi est allumée par la dénonciation du P. Domingo, confesseur du prince, et par le discours d'Alba. Un soulèvement du peuple à Madrid, le convoque que son fils veut le détrôner : il le fera périr, et fait d'abord assassiner son conseiller, son ami. La douleur de don Carlos est admirablement peinte, et les remords commencent à assaillir Philippe ; mais le grand inquisiteur, que le roi a appelé pour le consulter sur la condamnation de son fils, lui fait honte de sa faiblesse, et Philippe livre don Carlos à l'inquisition.

Carlos (DON), opéra en cinq actes, musique de Verdi, paroles de Méry et de Locle, représenté à l'Académie impériale de musique en mars 1867. A part quelques détails d'une importance secondaire, les incidents du poème lyrique sont à peu près les mêmes que dans le drame de Schiller, dont les auteurs du livret semblent s'être inspirés surtout. Cette opéra marque une évolution dans la manière de Verdi, qui se rapproche du goût français.

Carlos (PORTRAIT DU PRINCE DON BALTHAZAR), par Velazquez, au musée royal de Madrid. Le fils de Philippe IV est représenté sur un petit cheval bai, galopant vers le spectateur. Ce tableau a été lithographié par J. Jouhin et gravé à la manière noire par R. Earlom (1724), à l'eau-forte par F. Goya (1778), sur bois dans l'Art-Journal (1852) et dans l'*Histoire des peintres*, de Ch. Blanc. Il en existe plusieurs répétitions avec variantes, notamment dans la galerie de Salamanca, à Madrid, dans celle de lord Hertford, à Londres, et dans celle du marquis de Westminster, à Grosvenor-House. Velazquez a fait encore plusieurs autres portraits de don Balthazar. Le musée de Madrid en possède trois. Nous citerons encore : un portrait en buste, dans la collection du colonel Hugh Baillie, en Angleterre ; un portrait en pied, au musée de Vienne ; un autre portrait en pied, dans la galerie du marquis d'Hertford.

Don Carlos, d'après Velazquez.

CARLOS (Carlos-Maria-Isidor DE BOURBON, dit **don**), deuxième fils de Charles IV et frère de Ferdinand VII, né en 1788, mort à Trieste en 1855. C'est de lui que date la loi salique qui se produisit, sous le nom de *carlisme*, dans la famille royale d'Espagne, et qui donna lieu à de sanglantes guerres civiles. Ferdinand VII n'ayant pas d'enfant mâle, le trône devait revenir à son frère, don Carlos. Mais il abolit la loi salique pour que le trône échût à sa fille, qu'il avait eue de Marie-Christine de Naples, sa quatrième femme. A la mort de Ferdinand VII, cette fille fut effectivement proclamée reine, sous le nom d'Isabelle II, Marie-Christine étant régente. Don Carlos prit les armes pour soutenir ses droits, ses partisans étant désormais dénommés carlistes. Il finit par abdiquer ses droits en faveur de son fils aîné, Carlos, comte de Montemolin.

CARLOS (Carlos Luis Maria Fernando DE BOURBON), comte de Montemolin, fils du précédent, né en 1818, mort en 1861. Fut reconnu roi par les carlistes, sous le nom de « Charles V ». Après quelques tentatives malheureuses, il abdiqua ses droits pour pouvoir sortir de prison.

CARLOS (Carlos Maria de los Dolores Juan Isidor José Francisco Anirino Antonio Miguel Gabriel Rafael DE BOURBON, dit **don**), représentant du carlisme et de la légitimité espagnole. Il est né à Laybach en 1848, de l'infant don Juan et de Maria Beatrix de Modène, et est le petit-fils de don Carlos, frère de Ferdinand VII, celui qui commença l'insurrection carliste. Exilé en 1868 que son père abdiqua ses droits en sa faveur. Connu jusqu'alors sous le nom de « duc de Madrid », il fut proclamé roi par les carlistes, sous le nom de « Charles VII ». Il épousa, en 1867, Marguerite de Parme, son fils, Jacques de BOURBON, né en 1870, est l'héritier présomptif de ses prétentions au trône. Ce n'est qu'en 1872 que don Carlos commença à faire acte de prétendant, lorsque Amédée, de la maison de Savoie, eut été proclamé roi d'Espagne. Don Carlos se rendit en Espagne, pour y revendiquer ses droits contre celui qu'il considérait comme un usurpateur étranger. Alors commença la dernière insurrection carliste, qui dura quatre ans, jusqu'en 1876.

Les péripéties de cette guerre civile furent diverses. Don Carlos fut d'abord battu par Moriones à Oroquieta (1872), puis, peu de temps après, se rendit en Navarre, tandis que ses partisans continuaient la lutte. Sur ces entrefaites, Amédée abdiqua (janv. 1873). Don Carlos reparut en Espagne (juill. 1873), et s'empara d'Estella, où il établit son quartier général. Dans la suite, il prit Portugalete, battit Moriones et assiégea Bilbao, mais il en fut chassé par Serrano et Concha, qui délogèrent la ville, en 1874. Le gouvernement d'Alphonse XII (proclamé en déc. 1874) mena la lutte contre les carlistes avec énergie. L'insurrection, qui avait fini par s'étendre sur tout le nord de l'Espagne, perdit de jour en jour du terrain. Don Carlos quitta l'Espagne, en 1876. L'insurrection était vaincue. Depuis lors, don Carlos continua à faire acte de prétendant, mais sans recourir aux armes. Il fut expulsé de France en 1878, parce qu'il y intriguait contre Alphonse XII.

CARLOSTADT ou **KARLSTADT**, réformateur allemand, dont le véritable nom était André Bodenstein, né à Carlstadt (Franconie) vers 1483, mort à Bâle en 1541. Il étudia la théologie à Rome, devint professeur à l'université de Wittemberg, et conféra, en cette qualité, le grade de docteur à Luther. Un des premiers à se prononcer pour le mouvement de la Réforme, il fut désigné nominativement dans la bulle d'excommunication fulminée en 1520. Carlostadt publia dans les mêmes jours de hardis pamphlets lesquels il dépasse tellement Luther, que celui-ci fut obligé de le désavouer et de l'attaquer. Désormais, on le voit mêlé à tous les esprits aventureux qui voulaient étendre la Réforme à l'ordre politique, Thomas Münzer, les anabaptistes, les briseurs d'images, etc. Errant et fugitif, il fut obligé, après la révolte des paysans, à laquelle il avait participé, de se réfugier en Suisse, auprès de Zwingle (1525). Il mourut à Bâle, où il avait été nommé, en 1534, pasteur et professeur de théologie. Il a écrit de nombreux ouvrages.

CARLOTA (LA), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]) ; 5.500 hab. Élève de bestiaux ; moulins, poteries, fabrique de savon. — Bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Negros]) ; 6.400 hab.

CARLOTTE n. f. L'un des noms vulgaires donnés au courlis commun.

CARLOVA (Basile), poète roumain, né à Tirgovistea en 1809, mort à Bucarest en 1851. C'est le poète le plus distingué de l'époque de transition entre l'école néo-grecque et la Renaissance littéraire. Ses plus belles poésies sont : *les Ruines de Tirgovistea*, le *Crépuscule* (*Inserarea*), le *Berger attristé* (*Pastorul intristat*), etc.

CARLOUKS ou **CARLUKS**, peuple nomade du nord du Turkestan, qui, d'après les historiens musulmans, aurait joué jadis un rôle très important et aurait exercé son empire sur toutes les tribus turques de la région. Les Carlouks n'étaient point de véritables Kirgiseis, car ils avaient les traits réguliers, la taille haute et des formes agréables. — *Un* CARLOUK (ou CARLICK.)

CARLOVINGIENS. Hist. V. CAROLINGIENS.

CARLOVITZ ou **KARLOWITZ**, ville d'Autro-Hongrie (Slavonie), sur le Danube ; 5.490 hab. Siège du patriarcat serbe d'Autriche-Hongrie, collège serbe, évêché grec-orthodoxe. Vignobles estimés. Traité de paix conclu en 1699 entre l'Autriche, la Russie, la Pologne et Venise d'une part, et la Turquie de l'autre. Par ce traité la Turquie renonçait à sa prétention sur la Transylvanie et abandonnait la Hongrie, où elle ne conservait qu'un petit territoire ; la Pologne rentrait en possession de l'Ukraine et de la Podolie ; la Russie gardait Azov ; Venise rentrait à Lépante et Prévéza à la Turquie, mais conservait quelques îles de l'Archipel et six places fortes en Dalmatie.

CARLOW (autref. *Catherlogh*), ville d'Irlande (Leinster), capitale du comté de son nom, au confluent du Barrow et du Burrow ; 6.620 hab. Station militaire, siège des assises du comté et de l'évêché catholique d'Ossory et Leighlin, collège catholique, hospices d'aliénés. Ruines d'un château fort construit par les Normands et détruit par l'armée républicaine d'Irelon. Carlow, ville bien bâtie, communique avec son florissant et populeux faubourg de Graigue par un pont jeté sur le Barrow ; elle fait, avec Dublin et Waterford, commerce de céréales, de blé, farine et beurre. — Le *comté de Carlow* a 40.900 hab., sur 896 kilom. carr.

CARLOWITZ (Aloïse-Christine, baronne DE), femme de lettres française, d'origine slave, née à Fiume en 1797, morte en 1863. On lui doit : *Jean Paul Richter* (1833) ; *Caroline* (1833) ; le *Pair de France* (1833) ; la *Femme du progrès* (1838) ; *Schobri, chef de brigands* (1839). Elle a écrit aussi des articles dans les journaux et revues, et de nombreuses traductions de l'allemand, parmi lesquels celle de la *Messiade*, de Klopstock (1841), et celle de l'*Histoire de la guerre de Trente ans*, de Schiller (1842).

CARLOWITZ (Albert VON), homme d'Etat allemand, né à Freiberg (Saxe) en 1802, mort à Kaschenbroda, près de Dresde, en 1874. Il entra au parlement saxon en 1830, devint conseiller d'Etat en 1831, vice-président (1831), puis président (1845) de la Chambre haute. Ministre de la justice de 1848 à 1848, il défendit avec beaucoup de talent l'alliance prussienne en 1849. Il représenta ensuite le cercle de Görlitz à la Chambre des députés de Prusse (1853), et y combattit vivement le cabinet Manteuffel. Il vota en général avec la gauche, et rentra dans la vie privée en 1862. Brillant orateur d'affaires, jurisconsulte éminent, Carlowitz eut une influence considérable sur la Chambre prussienne. C'est à lui, notamment, qu'il faut attribuer la reconnaissance de la reine d'Italie, combattue avec ardeur par tout le parti catholique, et il vainquit Bismarck en ténacité, en obtenant de lui des explications sur la convention conclue en 1863 entre la Prusse et la Russie, préliminaire aux affaires de Pologne. On a de lui une traduction en vers de l'*Iliade* (1844).

CARLOWITZIA (*vit-zi-a*) ou **CARLOWITZIE** (*vit-zi*) n. f. Bot. Syn. de CARLINE.

CARLSBAD ou **KARLSBAD**, ville d'Autro-Hongrie (Bohême), sur la Tœpel, affl. de l'Eger ; 12.300 hab. Quincaillerie, aiguilles, bonbons, eaux minérales, sel, pastilles, objets en pierre du Sprudel, etc. Située au pied de collines boisées, dominée par le Schlossberg, Carlsbad attire chaque année environ quarante mille personnes autour de ses dix-sept sources thermales, dont la plus importante et la plus chaude est le « Sprudel » (eaux sulfatées sodiques). Cette ville, l'ancienne Vary, mise en renom par Charles IV, devint ville libre impériale en 1707. Congrès de 1819. Casino, hôtel Pupp, monument de Goethe, promenade d'Alte-Wiese, église Saint-André (XVIe s.). Chef-lieu de district.

Armes de Carlsbad.

CARLSBORG ou **CARLS-BORG**, forteresse centrale de la Suède, située entre les lacs Wettern et Botten, et fondée par le roi Charles XIV, en 1810.

CARLSBURG ou **KARLSBURG**, ville de l'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur le Maros ; 8.165 hab. Siège d'un évêché catholique ; commandement d'artillerie, arsenal ; observatoire ; belle cathédrale remarquable par le beau dessin du nave et d'un grand nombre de princes ; restes et antiquités de la colonie romaine d'Apulum aux environs. Cette ancienne résidence des princes de Transylvanie fut assiégée par les Autrichiens, en 1848.

CARLSCRONA ou **KARLSKRONA**, ville et port de Suède (prov. de Blékingie), sur la Baltique ; 20.892 hab. Usines, chantiers de construction. Commerce de fer, goudron, bois, pierre à bâtir. Bâtie sur cinq îlots et des rochers, Carlscrona est un port militaire de premier ordre, capable d'abriter cent navires, et protégé par plusieurs forts. On y voit plus de maisons de pierre que dans les autres villes de Suède. Malheureusement, Carlscrona doit faire venir du continent l'eau douce dont elle a besoin. Fondée en 1680 par Charles XI. Charles XII fit creuser dans le roc l'un des bassins. Chef-lieu de la province de Blékingie.

CARLSHAFEN ou **KARLSHAFEN**, ville d'Allemagne (Prusse), à la jonction de la Diemel et du Weser ; 1.800 hab. Hôpital d'invalides fondé en 1704 ; source saline et bains, fabriques d'acier et de linge damassé. Ville fondée en 1700 par des protestants français, émigrés après la révocation de l'édit de Nantes.

CARLSHAMN ou **CARLS-HAMN**, ville de Suède (prov. de Blékingie) ; 6.910 hab. Port de mer, fabriques de meubles, manufacture de tabac, distilleries, chantier de constructions navales, filatures de coton, etc. La ville est défendue par le château de Carlsten.

CARLSON (Frédéric-Ferdinand), historien suédois, né en 1811 dans l'Upland, mort à Stockholm en 1887. Après un assez long séjour à Rome et à Berlin, il devint, en 1849, professeur titulaire à l'université d'Upsal, et reçut, en 1863, le titre de « conseiller d'Etat », en même temps que le portefeuille du ministère des cultes. Depuis 1850, il était devenu successivement membre de l'Académie des sciences (1858) et de l'Académie suédoise des Dix-Huit (1859). Il est auteur de nombreux ouvrages. Le plus remarquable, comme érudition et comme style, est son *Histoire de la Suède* (1855, en allem.). On lui doit encore : *les Révolutions politiques de la Suède sous le règne de Charles XII* (1856), et les *Traités de paix conclus de 1709 à 1718* (1859).

CARLSRUHE ou **KARLSRUHE**, ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Bade, au pied du versant est de la forêt Noire ; 84.000 hab.

— ENCYCL. Des villes d'Allemagne, les unes ont été construites au confluent des rivières ou à l'issue des défilés montagneux et sont rapidement devenues des comptoirs importants au croisement des routes les plus fréquentées ; d'autres ont été créées par le caprice d'un roi et sont restées, malgré tous les efforts et la multiplicité des chemins de fer, des villes factices sans avenir et sans intérêt économique. Carlsruhe appartient à la deuxième catégorie. Ce ne fut à l'origine qu'un simple château, puis le château fut embelli et agrandi à l'époque où tous les rois de l'Europe révélaient d'avoir, à l'exemple du grand roi, leur petit Versailles (tels Potsdam, Schœnbrunn, etc.). Comme Versailles, Carlsruhe manquait d'eau et de débouchés naturels. Depuis, la ville, devenue capitale du grand-duché, s'est développée en superficie, et devenue le siège de l'administration badoise, mais elle n'a jamais attiré les négociants et les industriels. Sauf le quartier de la gare, maussade et moderne, avec de grandes maisons à plusieurs étages, tous les autres quartiers sont coupés par de grandes rues larges et longues, qui toutes aboutissent au château central. Rien ni de plus triste ni de plus froid, avec des velléités de fausse élégance. Toutefois, la population a sensiblement augmenté depuis 1875.

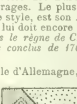
Armes de Carlsruhe.

CARLSTAD ou **VERMLAND**, ville de Suède, ch.-l. de la province de son nom, sur le lac Wenern, à l'embouchure de la Blara ; 9.550 hab. Evêché ; ateliers de construction mécanique, fabriques d'allumettes. Bâtie en 1584 par Charles IX, sur une île, Carlstad est unie au continent par un pont de pierre. Il se tient dans cette ville, le 1er juin, une des plus grandes foires du royaume. — La *province de Carlstad* ou *Vermland* est peuplée de 253.326 hab., sur 19.262 kil. carr.

CARLSTADT ou **KARLSTADT**, ville de l'Austro-Hongrie (Croatie), au confluent de la Dobra, de la Korana et de la Kulpa ; 5.560 hab. Arsenal ; évêché grec orthodoxe ; commerce de vins, de céréales, de farine et d'alcool. — Ville d'Allemagne (Bavière [dans la basse Franconie]), sur le Meiu ; 2.525 hab. Tanneries, bières, vins et fruits. Aux environs, ruines de la Carlsburg, ancienne résidence de Charlemagne. Patrie d'André Bodenstein, dit *Carlostadt*. (Le *district de Carlstadt* a 29.420 hab.)

CARLSTEEN, forteresse de Suède, située sur un rocher escarpé des îlots du gouvernement de Bohus. Commencée en 1667, elle ne fut terminée qu'en 1782. Deux fois, elle a été prise par les Danois. Elle sert aujourd'hui de prison pour les grands criminels.

CARLSTEIN ou **KARLSTEIN**, localité d'Austro-Hongrie (Bohême), à 20 kil. de Prague ; 516 hab. Ancien et vaste château fort construit par Charles IV, en 1348, contenant de riches collections d'objets d'art et de bibliothèques. On y conservait autrefois les insignes de la couronne de Bohême, transportés à Vienne par Ferdinand II.

CARLTON, ville d'Angleterre (comté de Nottingham) : 6.630 hab. Bonneterie, dentelles.

CARLUDOVICE ou **CARLUDOVIQUE** *nf* — contract. des noms lat. *Caudus*, Charles, et *Ludoicus*, Louis) n. f. Genre de palmacées - cyclanthées, à tige souvent ligneuse et sarmenteuse de l'Amérique tropicale.

— Encyc. L'espèce la plus importante est la *carludovica palmata* du Pérou et de la Nouvelle-Grenade, dont les tiges servent à faire des cannes, les grames de l'huile, et dont les feuilles, utilisées par les indigènes pour recouvrir leurs cabanes, sont employées à fabriquer les chapeaux dits « de Panama », lorsqu'elles sont découpées en fines lanières.

Carludovica.

CARLUKE, bourg d'Ecosse (comté de Lanark) ; 8.700 h. Centre minier (houille et fer), carrières de pierres.

CARLUX, ch. l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 11 kil. de Sarlat ; 950 hab. *Carlucensis, carlucensis*. Ch. de l'Orléans. Fabrique de chaux, moulins, tuilleries. — Le canton a 12 comm. et 6.549 hab.

CARLYLE (Thomas), sculpteur anglais, né à Carlisle en 1734, mort en 1816. Ses travaux remarquables sont dans la cathédrale de Carlisle. Le morceau qui passe pour son chef-d'œuvre est la statue de sir Hugh de Morville.

CARLYLE (Joseph Dacre), orientaliste anglais, né à Carlisle en 1759, mort en 1804, fut professeur d'arabe à l'université de Cambridge, puis voyagea en Orient (1799-1801). Ses principaux ouvrages sont : une chronique égyptienne, intitulée : *Rerum aegyptiacarum annales* (Cambridge, 1792), et un *Spécimen de poésie arabe* (1796), avec d'excellentes notices biographiques.

CARLYLE (Thomas), historien et publiciste écossais, né à Ecclefechan en 1795, mort à Londres en 1881. A sa sortie de l'université d'Edimbourg, il enseigna quelque temps les mathématiques avant de se consacrer à la littérature. Il débuta par une *Vie de Schiller*, suivie peu après d'une traduction du *Wilhelm Meister's Apprenticeship* de *Wilhelm Meister*. Après avoir publié quatre volumes de *Spécimens des romanciers allemands*, il se retira dans une ferme, à Craigenputtoch. C'est là qu'il écrivit, outre une série de remarquables articles de critique, réimprimés sous le titre de *Miscellanées*, son fameux *Sartor resartus*, où, sous une forme excentrique, il développe la philosophie de Fichte et s'élève contre le manque d'idéal de son temps. En 1834, il se fixa à Londres et, en 1837, publia sa *Révolution française*, véritable épopée en prose où personnages et événements sont décrits avec une rare intensité de vie. Après *le Chartisme* (1839), *les Héros et le culte des héros* (1841), *le Passé et le Présent* (1843), parurent *Lettres et discours d'Oliver Cromwell*, résultat de savantes recherches, destinées à réhabiliter la mémoire du Protecteur, puis *les Pamphlets du dernier jour* (1850), et la *Vie de John Sterling* (1851), regardée comme un modèle de biographie. Son talent de peintre se révéla de nouveau dans son *Histoire de Frédéric II*, la plus considérable de ses œuvres, publiée de 1858 à 1865. Il venait d'être élu recteur de l'université d'Edimbourg, lorsqu'il perdit sa femme, en 1866. Dès lors, il n'écrivit guère plus que de courts articles ou des conférences sur les sujets du jour, mais son influence alla grandissant jusqu'à sa mort. Son exécuteur testamentaire, l'historien Froude, a soulevé une violente polémique par la façon déplorable dont il a présenté le caractère de son ami, dans les divers ouvrages qu'il lui a consacrés. Mêlant l'idéalisme allemand au puritanisme écossais, Carlyle, comme philosophe et comme politique, n'offre ni idées bien nettes, ni doctrines bien arrêtées. Il attaque les institutions et les systèmes, sans dire clairement par quoi les remplacer, et, tout en combattant nombre d'abus, semble parfois se faire l'apôtre de la tyrannie. Son style heurté, hérissé de néologismes et de constructions bizarres, et par suite souvent obscur, mais riche en images et plein d'énergie et de vie, convient bien à son génie tourmenté, et contribue à faire de lui un des écrivains anglais les plus originaux.

Thomas Carlyle.

— Bibliogr. : H. Taine, *l'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle* (Paris, 1864) ; Izoulet, *Introd. de la traduction du « Culte des héros »* (Paris, 1887).

CARLYLE (Jane Baillie Welsh, **Mme**), née à Haddington (Ecosse) en 1801, morte à Londres en 1866. Élève de Washington Irving, elle avait traduit Virgile à dix ans. A dix-huit ans, elle voulut épouser son maître, qui refusa, et la maria à l'historien Carlyle, qui ne la rendit pas heureuse. Son salon fut le rendez-vous des grands littérateurs du temps. Elle mourut subitement, laissant des Mémoires extrêmement touchants, que Carlyle publia, rendant hommage à celle qu'il avait si longtemps négligée.

CARMAGNOLA, ville d'Italie (Piémont) (prov. de Turin), pres. 12.870 hab. Commerce important en soie, chanvre, cotons, grains et bestiaux. Carmagnola était autrefois une place forte, prise par Osinat en 1691, et, de nouveau, par l'armée française en 1798. Il ne reste presque plus rien des anciennes fortifications. Patrie de François Bussone, dit *Carmagnola*.

CARMAGNOLA, homme de guerre italien du XVe siècle, né à Carmagnola, et se nommant *Francesco* Bussone, et dit fils d'un paysan de Carmagnola, d'où son nom. Il entra comme condottiere au service du jeune duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, et, de 1416 à 1423, il soutint la cause de ce prince avec un tel succès qu'après avoir assuré son pouvoir sur Milan, il conquit encore pour lui Bergame, Brescia, Parme, Plaisance, Novare, Alexandrie et Gênes. Philippe-Marie crut devoir s'attacher son général en lui donnant sa fille en mariage. Il est probable que Carmagnola, ainsi que par ce moyen, se doutait une révolution semblable à celle qu'opera plus tard Sforza, si Visconti ne l'avait prévenu en essayant de se débarrasser de lui. Carmagnola s'enfuit à Venise, tandis que Visconti confisquait ses biens. C'était le moment où les républiques de Venise et de Florence, effrayées du ambitieux duc de Milan, formaient le dessein d'une ligue pour abattre leur puissance. Carmagnola, que le duc de Milan venait d'essayer de faire empoisonner à Venise, reçut le commandement des forces de la ligue. Il marcha sur Brescia, dont la reddition, en 1426, amena la soumission immédiate du duc de Milan à un traité onéreux. La guerre recommença des l'année suivante. Carmagnola, plus soucieux de sa réputation militaire que des intérêts de la république, resta sur la défensive jusqu'à ce que Charles Malatesta, général de Visconti, ayant commis l'imprudence de l'attaquer, il lui infligea, à Macalo, une défaite complète, et le fit prisonnier avec dix mille de ses soldats. Mais, au lieu de finir la guerre d'un seul coup en marchant sur Milan, Carmagnola resta dans l'inaction et renvoya même sans rançon dans ses prisonniers, ce qui annula complètement sa victoire et obligea la République à faire la paix. Dès ce moment, le Sénat de Venise décida la perte de Carmagnola.

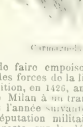
Carmagnola.

Rappelé à Venise, il fut introduit en grande pompe dans le palais du doge, puis séparé de sa suite, arrêté et mené, un bâillon sur la bouche, entre les deux colonnes de la place Saint-Marc, où on le décapita. Ses biens furent confisqués; mais la république pourvut à l'entretien de sa veuve et aux dots de ses filles.

— Bibliogr. : Barni, *Histoire de Venise* (Paris, 1821) ; Canetta, *il Conte de Carmagnola* (*Arch. stor. Lombardo* [1881]); Porro, *l'Arresto del conte di Carmagnola* (id., 1878).

Carmagnola (Le Comte de), tragédie en cinq actes et en vers, de Manzoni (1820). L'action est d'une très grande simplicité. Carmagnola a reçu le commandement de l'armée que Venise veut opposer au duc de Milan, mais, comme il a été précédemment au service des Visconti, des soupçons planent déjà sur sa conduite, tandis que, au contraire, sa joie est immense de pouvoir venger ses anciens maîtres. Des scènes militaires d'une vive animation, peignant la vie des camps d'un condottiere, remplissent les trois premiers actes. Enfin, la bataille a lieu. Carmagnola est vaincu; mais, obéissant à des sentiments d'humanité, il rend la liberté aux prisonniers qu'il a faits. Accusé devant le conseil des Dix, il essaye vainement de se défendre, est condamné pour trahison par un tribunal muet et masqué, et, au Ve acte, on le voit marcher au supplice. Le mérite de cette œuvre consiste dans la parfaite unité de l'ensemble, dans le charme et la pureté du style, qui ont fait du *Comte de Carmagnola* un ouvrage classique en Italie.

CARMAGNOLE (*gn* mll.) n. f. Cost. Sorte de veste en usage parmi le peuple, pendant la Révolution. — Sorte de ronde révolutionnaire, que le peuple dansait en 1793 :

Paris, dans un jardin, danse la *carmagnole*.
Autour du grand Napoléon.
A. Barbier.

Il Chanson sur l'air de laquelle on dansait la carmagnole : *Chanter la carmagnole*.

— Par ext. Nom donné d'abord aux rapports et aux discours de Barère, pour en caractériser l'esprit et la forme revolutionnaire, et ensuite à tout discours ou écrit révolutionnaire ou peu d'ordre : *Quand on rellisait dans les camps les* CARMAGNOLES *du fougueux conventionnel, les soldats étaient ivres de joie, et la perspective d' « envoyer Barère à la tribune » avait toujours le don d'exciter leur ardeur guerrière*. Ch. Nodier.

— n. m. Nom donné aux membres les plus exaltés du club des jacobins : *Un fougueux* CARMAGNOLE.

— Encyc. Cost. La *carmagnole* était, dans le principe, une veste à courtes basques, à grand collet, avec plusieurs rangées de boutons de métal. Son usage était très répandu dans le Midi, où elle avait été apportée par des ouvriers piémontais, originaires de Carmagnola. Les fédérés marseillais l'importèrent à Paris en 1792, et l'employèrent dont ces coopérateurs de l'affaire du 10 août étaient l'objet le fit rapidement adopter par les révolutionnaires ardents. Il y ajoutèrent bientôt un large pantalon de laine noire, un gilet écarlate ou tricolore et un bonnet rouge. Le nom de « carmagnole » s'étendit au vêtement ainsi complété, et dont la vogue ne cessa qu'après le 9 thermidor.

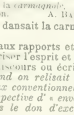
Homme vêtu de la carmagnole. A

— Chans. *La Carmagnole* est un chant révolutionnaire fameux, qui date de l'époque où Louis XVI fut enfermé au Temple, c'est-à-dire, probablement, du mois d'août 1792. Elle obtint une vogue prodigieuse, et un peu plus tard, lors de la Terreur, elle devint comme l'accompagnement obligé des exécutions sanglantes. L'air était joué ou jadis ensemble dans la musique militaire ; mais Bonaparte le détestait, aussi que le *Ça ira*, lorsqu'il fut consul. On ne connaît ni l'auteur des paroles, ni l'auteur de la musique.

[illegible] servant de titre à [illegible] dole, et qu'ils exécutaient en chantant. Et bientôt, dans [illegible] sur l'air que la tradition nous a transmis, que les Marseillais apportèrent à Paris avec leur vêtement, et que quelque poète de carrefour rendit surtout populaire en y adaptant les paroles. Voici la chanson elle-même, où le roi et la reine [illegible] et madame Véto :

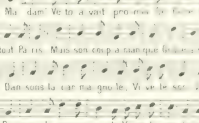

[illegible]

CARMANIE, province de l'ancienne Perse, formant actuellement le territoire de l'Afghanistan, capit. *Carmana*. Elle était divisée en deux satrapies : la Carmanie maritime, et la Carmanie intérieure.

CARMANIEN, ENNE (*ni-en, èn'*), personne née en Carmanie, ou qui habite ce pays. — Carmanien.

— Adjectif. Qui se rapporte à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* CARMANIENNES.

— Encycl. Les *Carmaniens* avaient un singulier usage pour se marquer une affectueuse sympathie ouvrairient la veine du front, au milieu des festins, et, mêlant leur sang avec le vin, ils se présentaient la coupe : c'était pour eux la preuve de la plus parfaite amitié que de boire réciproquement du sang l'un après l'autre. Quelquefois, ils se frottaient la tête de quelque onguent, surtout celui de roses ou de coings, afin de modérer un peu l'effet du vin, et empêchaient ainsi ses fumées de devenir nuisibles.

CARMANTINE n. f. Bot. Nom français des justicies.

CARMARINA n. m. Genre de méduses, type de la tribu des *carmarinaires*, et dont l'espèce principale (*carmarina hastata*) vit dans la Méditerranée.

CARMARINIÉS (rad. *carmarina*) n. m. pl. Tribu de trachyméduses, famille des géryonidés, renfermant les formes à six rayons munis de canaux centripètes. Genres principaux : [illegible] MALVINE.

CARMARTHEN ou **CAERMARTHEN** (lat. *Maredunum*), ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur le Towy, à la jonction de la [illegible] canal de [illegible] travail du fer, de l'étain ; quincaillerie, chantiers de construction. Commerce d'ardoises, de minerai de plomb, de feuilles d'étain. (Ce commerce est en partie capté par le port plus accessible de Llanelly.) La ville est bien bâtie, quoique ancienne, et assez agréable. A Maredunum aboutissaient les deux voies « Julia » : la « Maritima » et la « Montana ». Les [illegible] 2.377 kilom. carr.

CARMATH HAMDAN, nom d'un chef de secte musulman, né aux environs de Koufa et qui vécut au IXe siècle. Il fut le disciple du célèbre Abd-Allah-ibn-Maïmoun, qui, en 865, avait fondé une société secrète pour renverser les Abbassides et qui résida d'abord dans l'Irak, à Asker-Mokrem, puis à Salamiyya (Syrie). Carmath ne tarda pas à se séparer des affidés d'Abd-Allah, et réunit un certain nombre d'adhérents. Son disciple, Zakarya persane, était socialiste et communiste, admettant la communauté des biens et des femmes, ainsi que l'incarnation de la divinité dans les *imans* successifs jusqu'à la venue d'un mahdi. Carmath suscita plusieurs révoltes, que le calife Moradeb eut beaucoup de peine à réprimer. Le [illegible] en 900 et en 928, les généraux du calife, et, en 930, ils s'emparèrent de La Mecque, dont ils enlevèrent la fameuse pierre noire. Le pèlerinage aux deux villes saintes fut interrompu durant plusieurs années. Les carmathes

reconnaissaient comme *imans* les fatimites du Magreb, mais ils se séparèrent d'eux quand ils se furent emparés de l'Egypte et ils leur enlevèrent la Syrie (970), qui ne fut reconquise que sous Mostanser. Le meurtre d'un de leurs principaux chefs, Sapour, précipita la ruine de cette secte, qui se fondit avec celle des assassins.

Bibliogr. : Schlosser, *Mémoire sur les carmathes* (1885).

CARMATHES n. m. pl. Nom des partisans de la secte fondée par Carmath, l'« ami ». — *Un* CARMATHE.

CARMAUX, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 13 kil. d'Albi ; 10.068 hab. (*Carmausins, ines.*) Ch. de f. Midi. Mines de houille exploitées depuis plusieurs siècles. Toutes les mines ouvertes jusqu'à ce jour sont groupées dans un espace de 4 kilom. environ de long sur 1 kilom. et demi de large, sur une étendue de 300 hectares. Le cube de la houille comprise dans ce périmètre est évalué à 30 millions de mètres cubes. Ce bassin est par ordre d'importance le huitième des bassins houillers de la France. Il appartient tout entier au département du Tarn, occupe environ 2.500 ouvriers et comprend trois concessions : la Bruguière, Carmaux et celle moins importante de Cagnac. Ces concessions appartiennent : la première à l'arrondissement de Castres, et les deux autres à celui d'Albi.

Le charbon que l'on extrait de ce bassin est de bonne qualité, un peu friable et collant. Les charbons de Carmaux sont à peu près exclusivement absorbés par les usines de l'Ariège et du Tarn. Toulouse, Albi, Gaillac, etc., en emploient aussi de grandes quantités. Eaux ferrugineuses. Galeries d'aérage. Verrerie importante, briqueteries, corderies, minoteries. — Le canton a 6 comm. et 14.971 hab.

CARME (altérat. de *carne* ; du lat. *quaternum*, réunion de quatre choses) n. m. Jeux. Au jeu de trictrac, Coup qui amène les deux quatre. (Ne s'employait autref. qu'au plur.) : *Amener* CARMES.

— Comm. Sorte d'acier.

CARME (du mont *Carmel*, lieu d'origine de l'ordre des carmes) n. m. Religieux d'un ordre mendiant, institué en Syrie vers le XIIe siècle. ‖ *Carmes mitigés ou conventuels*, Carmes qui acceptèrent les adoucissements apportés à la règle par le pape Eugène IV. ‖ *Carmes observantins*, Ceux qui restèrent fidèles à la règle primitive. ‖ *Carmes déchaussés*, Ceux qui embrassèrent la réforme de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. ‖ *Tiers ordre des carmes* ou *Carmes tiercaires*, Religieux carmes institués au XVe siècle par Sixte IV.

— ENCYCL. Vers 1156, un croisé calabrais, nommé Berthold, pour accomplir un vœu fait dans une bataille, se retira sur le mont Carmel, près des ruines d'un antique monastère, fondé en 400 et, avant l'invasion des Sarrasins, habité par des anachorètes soumis à la règle de saint Basile. Peu à peu, d'autres ermites se groupèrent dans les grottes de la montagne. A la prière de Brocard, successeur de Berthold, le patriarche de Jérusalem, Albert de Vercelli, rédigea pour l'ordre naissant une première règle, que le pape Honorius III confirma en 1224. La règle définitive fut approuvée, en 1245, par Innocent IV, sous le généralat de saint Simon Stock : elle prescrivait le lever dans la nuit, une abstinence perpétuelle, un silence rigoureux, la pratique du silence et de la pauvreté. Les religieux, portant officiellement le nom de *frères carmélites* et de *Bienheureuse Marie de Monte Carmelo* (frères carmes de l'ordre de la Bienheureuse Marie du Mont-Carmel) et mis au nombre des frères mendiants, devaient se proposer comme but principal de répandre le culte de la Sainte Vierge et la dévotion du scapulaire du Mont-Carmel, et de propager rapidement dans toute la chrétienté. Saint Louis l'introduisit à Paris, et Philippe le Bel lui fit de généreuses donations. Malheureusement, le grand schisme d'Occident (1378-1428) fit naître dans son sein de fâcheuses divisions. Le chapitre général de 1430 rétablit l'unité, et chercha un remède au relâchement, conséquence fatale d'une trop grande prospérité. A sa prière, le pape Eugène IV rendit moins sévère la prescription du silence, et permit l'usage de la viande trois fois la semaine (1431). Quelques religieux préférèrent, cependant, garder l'ancienne règle et furent appelés les *carmes observantins*. Ils eurent un plus grand nombre, acceptant les adoucissements accordés par le pape, furent nommés *conventuels* ou *carmes mitigés*. Une réforme plus radicale fut tentée par Jean Soreth, général de l'ordre, qui mourut empoisonné en 1451, entreprise de nouveau et menée à bien par saint Jean de la Croix (1564), d'après les conseils et sous l'influence de sainte Thérèse. Les carmes de la stricte observance, que Clément VIII affranchit de toute dépendance à l'égard de l'ordre entier (1593), s'engagèrent à porter, pour toute chaussure, des sandales de cuir (d'où leur nom de carmes *déchaux* ou *déchaussés*), un manteau brun et un capuce blanc, à se lever à minuit pour dire la messe, à jeûner fréquemment et à s'abstenir de viande toute l'année. L'exemple de leur ferveur porta les carmes mitigés à se rapprocher davantage de la règle ancienne, et, au XVIIe siècle (1604, 1631, 1633), plusieurs réformes furent accomplies dans ce sens, parmi les couvents de cette observance. Vers la même époque (1675), un chronicien historique de cette branche dans l'ordre tout entier. Durant le moyen âge, on rencontrait parmi les frères du Mont-Carmel que Berthold n'avait pas été le fondateur, mais le restaurateur de l'ordre, qui, par une succession ininterrompue d'ermites, aurait remonté jusqu'au prophète Elie. Or le jésuite Papebroch, un des continuateurs du P. Bollandus, dans le premier volume d'avril des *Acta sanctorum*, exposa les faits tels que nous les avons résumés, et appuya son opinion sur des preuves qui paraissaient ne laisser place à aucun doute. Les carmes s'émurent et engagèrent une polémique très vive avec les jésuites. Le pape Innocent XII mit fin à la querelle, en imposant silence aux deux partis (1698).

A la fin du XVIIIe siècle, les carmes possédaient à Paris trois établissements importants. V. CARMES DÉCHAUSSÉS.

Après la Révolution, l'ordre des carmes a cette réalité en France, et, actuellement, il y possède une dizaine de maisons, habitées par cent cinquante religieux qui suivent la règle primitive, telle que l'ont restaurée saint Thérèse et saint Jean de la Croix.

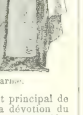
CARME

Carmes (COUVENT DES), place Maubert, à Paris. En 1254, saint Louis ramena du monastère du Mont-Carmel six religieux qu'il installa à Paris au port Saint-Paul, là où, plus tard, furent les célestins. En 1309, la communauté, qui s'était constituée en collège, représenta à Philippe le Bel la gêne où la mettaient les inondations de la rivière et son éloignement de l'Université ; elle obtint de ce roi une maison située au bas de la montagne Sainte-Geneviève, à l'extrémité sud-ouest de la place Maubert. En ce lieu, l'établissement prospéra rapidement, et, grâce aux libéralités de Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, les religieux se firent construire une belle église, qui fut dédiée en 1353. En 1386, les carmes adjoignirent à leur collège celui de Dace, dont les bâtiments étaient adjacents aux leurs. La révolution les supprima en 1790. Leur église fut alors affectée à une manufacture d'armes. Démolie en 1811, elle céda la place au marché actuel, dit « de la place Maubert. »

— Paris a eu deux autres communautés de carmes : celle des carmes billettes (nom que l'on donnait aux carmes mitigés), dont le joli cloître a subsisté avec l'église devenue temple protestant (rue des Archives), et celle des carmes déchaussés de la rue de Vaugirard. Ce dernier couvent, transformé en prison, dans lequel l'ordre eut été supprimé par la Révolution, fut l'un des principaux théâtres des massacres de septembre. Rouvert sous Napoléon Ier, il fut habité d'abord par des carmélites, puis par les dominicains, compagnons du Père Lacordaire ; Mgr Affre, archevêque de Paris, l'ayant acheté, y installa l'école des hautes études ecclésiastiques. Depuis la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, il est affecté aux différents services de l'Institut catholique. On l'appelle encore *Maison des Carmes*, ou les *Carmes*.

CARMÉINE (rad. *carmin*) n. f. Matière colorante rouge qui se trouve dans la cochenille et le kermès, et à laquelle ces insectes doivent leur emploi dans les arts ; *La* CARMÉINE *est, sous un autre nom, la* carmine *de Pelletier et Caventou*. (Salvétat.)

CARMEL, ville de la Palestine, tribu de Juda, dans une contrée montagneuse ; elle existait encore à l'époque des croisades.

CARMEL ou **MONT SAINT-ÉLIE** (*Djebel Mar Elias*), chaînon calcaire qui se détache du plateau montagneux de la Samarie (Palestine), culmine à 530 mètres et se termine sur la Méditerranée, au S. de la baie d'Acre, par un promontoire de 180 mètres. A l'N., il tombe en pentes raides sur la fertile plaine d'Esdrelon ; au S.-O., il s'abaisse vers la plaine de Saron par une série de collines boisées d'aspect assez riant. Jadis célèbre pour la beauté de sa végétation, le Carmel est aujourd'hui recouvert en majeure partie de fourrés et de buissons qui y forment un maquis assez touffu. Le couvent, vaste et bien construit, possède une église dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Elie. Au sommet d'Elie, que conservent pieusement les chrétiens, les juifs et les musulmans, se rattache encore une vaste grotte, qu'on désigne sous le nom d'Ecole de prophètes. De nombreuses excavations, pratiquées dans la roche calcaire, passent pour avoir été les demeures d'ermites et de moines.

Carmel (NOTRE-DAME DU **MONT-**). Outre les carmes et les carmélites, plusieurs établissements religieux portèrent ce nom. Il y a eu : 1° la *congrégation de Notre-Dame du Mont-Carmel*, érigée canoniquement en 1447 par Sixte IV, et qui, soumise d'abord à la règle du patriarche Alexandre, fut réformée en 1678 par le P. Emilien Jacomelli. Ses membres font vœu d'obéissance et de chasteté, portent une robe brune, et se consacrent au soin des malades, à l'enseignement des enfants et à l'œuvre des retraites. (Ces religieuses, répandues autrefois en Bretagne et en Normandie, ont eu une maison à Avranches) ; 2° les *religieuses pénitentes du Mont-Carmel*, fondées à Orvieto par Antoine Simon Celli et approuvées par Alexandre II en 1662 ; 3° l'*ordre militaire du Mont-Carmel* ou l'*ordre sainte-Marie du Mont-Carmel*, institué d'abord pour but de propager parmi les personnes vivant dans le monde la dévotion du scapulaire.

CARMEL ORDRE DES CHEVALIERS DE **Notre-Dame du Mont-**), ordre institué en 1206 par Henri IV en l'honneur de la Vierge, sur le modèle de l'ordre de Saint-Lazare, mais qui ne pouvait être composé que de Français. L'ordre fut réuni, en 1608, par Henri IV, à celui de Saint-Lazare.

CARMÉLIE n. f. Section du genre héraclée et syn. de SYNÉLOMÉLOSTOMIUM.

CARMELIN n. m. Nom ancien des carmes. ‖ Nom que l'on donne, à Marseille, aux membres d'une congrégation de pénitents vêtus de grosse toile grise.

CARMELINE (espagn. *carmelina*, même sens) n. f. Lance de vigogne.

CARMÉLITE n. f. Religieuse de l'ordre du Carmel ; *Carmélites déchaussées*, Celles de la réforme de sainte Thérèse, qui vont pieds nus.

— adj. Qui appartient à l'ordre du Carmel ; *Cure carmélitaine*, Curé qui est de la couleur de l'habit des carmélites ; *Etoffe* CARMÉLITE.

— n. m. Couleur brun pâle de l'habit des carmélites ; *Préférer le marron au* CARMÉLITE.

— ENCYCL. L'ordre des *carmélites* fut fondé en 1451 par saint Soreth, général des carmes, qui donna à ces religieuses une règle analogue à celle des carmes mitigés. Approuvé par le pape Nicolas V, l'ordre se répandit rapidement surtout dans les Pays-Bas et en Espagne ; dès 1452, il eut une maison à Vannes en Bretagne, où se retira et mourut, en 1485, Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, duc de Bretagne Sainte Madeleine de Pazzi, canonisée en 1669, appartenait aussi à cet ordre. Au XVIe siècle, sainte Thérèse, après avoir vécu pendant vingt-sept ans au monastère de l'Incarnation à Avila, conçut le dessein de fonder un monastère où la règle du Carmel serait pratiquée dans son austérité primitive. Avec la protection de l'évêque et malgré mille traverses, elle ouvrit, dans la même ville, le couvent de Saint-Joseph, qui fut le berceau des *carmélites réformées*, approuvées par le pape Pie IV en 1562. Ces religieuses pratiquent dans toute sa rigueur l'abstinence ; elles usent durement de la discipline trois fois par semaine et ne peuvent rien posséder qu'en commun. Leur clôture est très rigoureuse : on ne les voit jamais ; elles ne parlent aux visiteurs qu'à travers des grilles et un épais rideau. La réforme de sainte Thérèse fut introduite en France par Mme Acarie, qui prit elle-même le voile sous le nom de Marie de l'Incarnation, et propagée par le zèle du cardinal de Bérulle. C'est chez les carmélites du faubourg Saint-Jacques que se retira Louise de La Vallière, pour y faire pénitence ; une autre maison de cet ordre, située à Saint-Denis, reçut Mlle Louise de France, troisième fille de Louis XV.

Dispersées par la Révolution, les carmélites se reformèrent à Paris, aux dépendances de la rue de Sèvres-Cour : elles y ont aujourd'hui plusieurs maisons ; dans le reste de la France, elles possèdent quatre-vingts monasteres. Les carmélites portent une robe de bure, un voile noir et un long scapulaire de même laine.

CARMÉLITE n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant une seule espèce, qui croît dans la région alpine des Andes du Chili.

CARMELUS, divinité syrienne, dont parle Tacite. Elle était adorée sur la montagne de Carmel (mont Carmel) et n'avait pas de temple, mais seulement un autel sur lequel on offrait les victimes. Vespasien y sacrifia lorsqu'il vint faire la guerre aux Juifs révoltés.

CARMEN, nom de deux îles du Mexique. L'une, peu considérable, est située dans le golfe de Californie, au large, à l'entrée de la petite baie de Terminos, au S.-O. de la presqu'île de Yucatan, n'est qu'une longue terre basse, impropre à la culture. On y tient, cependant, un grand marché des bois de teinture, principalement du bois de Campêche, et c'est un point stratégique important.

CARMEN, ville du Mexique (Etat de Yucatan), dans l'île du même nom ; 7.400 hab. Port sûr. Cette ville, qui n'existait pas en 1840, est devenue le centre du commerce qui s'opère vers cette époque dans le commerce de Campêche, dont les opérations en bois de teinture commencèrent à s'effectuer à Carmen. Commerce d'extrait de bois, de peaux brutes, cuir. — Le *district de Carmen* a 11.850 hab.

CARMEN, ville de la Colombie (dép. [ancien Etat] de Bolivar), dans la plaine comprise entre le Magdalena et le golfe de Morosquillo ; 8.000 hab. Centre agricole important, récemment pourvu de tabac.

CARMEN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Cébu]) ; 6.300 hab.

CARMEN de Areco, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 4.000 hab.

CARMEN de la Flores, bourg de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 3.000 hab. Centre de commerce important, tuileries.

CARMEN de Patagonès, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), ch.-l. du district de Patagonès, sur le Rio-Negro ; 2.000 hab. Commerce assez important de cuirs, laines, céréales et sel.

CARMEN SYLVA, pseudonyme de la reine Elisabeth de Roumanie. V. ELISABETH.

Carmen, 1e Nouvelle, par Prosper Mérimée. Don José Navarro, Basque et bon chrétien, est brigadier de cavalerie dans le régiment d'Almansa. Lorsque la rencontre d'une gitanilla bien connue à Séville : Carmen, sur la Carmencita. Les grands yeux noirs et l'air gaillard de l'effrontée le séduisent, l'affolent : il commence par trahir sa consigne pour être agréable à la gitana, et, bientôt après, commet un crime pour conserver à lui seul les trésors que Carmen lui a donnés. De ce jour, c'est la fuite, ce sont les hasards de la vie bohémienne : don José entre dans une compagnie de contrebandiers, et bientôt, au premier meurtre, d'autres s'ajoutent. Carmen elle-même sera parmi les victimes : José, fou de jalousie (car il se voit préférer Lucas), poignarde sa maîtresse. Mais, qui, s'étant librement donnée, entend rester libre de se reprendre ; il lui creuse une fosse dans laquelle il la couche, et va se livrer lui-même aux mains de la justice.

2e Pièce dramatique, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy ont tiré un opéra-comique en quatre actes, dont Georges Bizet écrivit la musique, et qui fut représenté à l'Opéra-Comique le 3 mars 1875. Le livret, intéressant et bien fait, a inspiré de nombreuses pages d'un charmant et charmante à la fois, pathétique et pittoresque, foncièrement original et bien personnelle. Il faudrait tout citer dans cette partition de *Carmen*, toujours belle dans son ensemble et spécialement dans le duo du torédor, et la longue scène de séduction de Carmen avec José : *Si tu m'aimais, là-bas tu me suivrais*, qui est traitée de main de maître dans ses divers épisodes ; au troisième, le chœur des contrebandiers, le trio pittoresque des cartes, l'air de Micaela, l'épisode du combat d'Escamillo et de José ; enfin, au quatrième, toute l'introduction et la scène si pathétique, si variée, si pittoresque, de José et de Carmen, qui se termine par la mort de celle-ci.

CARMENES, comm. d'Espagne (Léon [prov. de Léon]) ; 2.500 hab. Mines de cuivre et de cobalt.

CARMÉNITE (rad. *Carmen*, n. l'île) n. f. Mélange naturel de chalcosine (sulfure de cuivre noir) et de covelline (sulfure de cuivre bleu), trouvé à l'île Carmen (golfe de Californie).

CARMENTA n. f. Antiq. rom. Nymphe des eaux, d'un caractère prophétique, assimilée à Fatua, Fauna, Bona Dea, etc. On l'associait à deux sœurs inséparables d'elle-même : les *Camenates*, dont l'une, *Postvorta*, devait le passé, l'autre, *Antevorta*, l'avenir. Cette triple divinité présidait aux accouchements, et symboliquement elle avait protégé l'enfantement de la grandeur romaine. Eu effet, Carmenta, mère, fille et épouse d'Evandre, était honorée comme une ancienne divinité du Palatin, auprès duquel le porte *Carmentale* et un *fanum* avec deux autels lui étaient consacrés. L'Influence de Carmen l'avait aussi fait assimiler à une sibylle inspirée par le dieu Faunus.

rées encore avec la nymphe Nicostrate, dont les révélations facilitaient la victoire, les generaux l'invoquaient à ce titre.

CARMENTAL, ALE, AUX adj. Myth. et antiq. lat. qui se rapporte à Carmenta ou à son culte: *Fêtes* CARMENTALES.

CARMENTALES n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées à Rome, le 11 et le 15 janvier, en l'honneur de la déesse Carmenta. (Le flamine *carmental* lui offrait un sacrifice non sanglant, et la prêtresse rendue les femmes fécondes et favorisait leur accouchement.)

CARMENTES n. f. pl. Antiq. rom. V. CARMENTA.

CARMICHÉLIE (de *Carmichel*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées-galéegées, voisines des arbrisseaux de la Nouvelle-Zélande. Syn. de SPHAERIE ou STIRARIA.

CARMIGNANI (Jean-Alexandre), jurisconsulte et criminaliste italien, né à San Cassiano, près de Pise, en 1768, mort en 1847. D'abord avocat, il fut nommé, en 1801, professeur de droit pénal à Pise, et, en 1810, professeur de philosophie du droit. On a de lui : *Essai sur la théorie des lois pénales* (1791); *Elémens de droit criminel* (1808); *Leçons académique sur le prémédit. meurt.* Pise, 1836); *Monographies des délits et application pratique*; *Théorie des lois de la société sociale*; *Histoire de l'origine et des progrès de la philosophie du droit.*

CARMIGNANO, bourg d'Italie (Toscane prov. de Florence), 10,000 hab. Récolte de vins de Montalbolo, les plus estimés de la province. Aux environs, villa de Poggio-a-Caiano, construite par Laurent de Médicis et remarquable par les bas-reliefs qui l'ornent.

CARMIN (du bas lat. *carminium*; peut-être de *kermès*, et de *minium*, de couleur carmin, n. m. Couleur d'un rouge éclatant, comme celle qui est fournie par la cochenille : *Le carmin. Une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en relève le carmin* (Ch. de Sainte-Beuve). (B. de St-P.) ‖ Matière colorante qui donne cette couleur. (Se dit particulièrement de celle qui est fournie par la cochenille) : *Acheter du carmin.*

— adj. inv. Qui a la couleur du carmin : *Une robe* CARMIN. *Des lèvres* CARMIN.

— ENCYCL. Teint. Le *carmin de cochenille* est d'un rouge vif; on le prépare en traitant la cochenille par l'alun, le sel d'oseille et autres sels acides. On a ainsi le carmin du commerce, couleur si précieuse pour les peintres, pour la coloration des fleurs artificielles et des bonbons. La préparation du carmin a été découverte par hasard à Pise, par un moine franciscain. Le *carmin de carthame* s'emploie pour teindre la soie en rouge cerise. On l'obtient en purifiant et dissolvant, puis précipitant la carthamine.

Le *carmin de garance*, de couleur rouge brique, peu employé dans l'industrie, s'obtient en délayant dans de l'acide sulfurique des fleurs de garance, puis en versant le tout dans une grande quantité d'eau afin d'obtenir le dépôt du carmin.

Le *carmin d'indigo*, qui comprend le carmin simple, le carmin double et le carmin triple, a une belle couleur bleue. On l'emploie dans l'impression des cotonnades et des tissus. On le prépare en traitant par le carbonate de soude en excès une dissolution sulfurique d'indigo; le carmin se précipite et on le livre au commerce sous forme d'une pâte de couleur cuivrée.

Le *carmin d'orseille* se prépare en épuisant l'orseille en pâte par l'eau et en évaporant la dissolution à assez basse température.

Le *carmin de pourpre* est une matière colorante rouge, dérivée de l'acide urique. Autrefois très employé en teinture pour l'obtention de tissus imprimés ou teints en rose, le carmin de pourpre a été détrôné par les couleurs dérivées de l'aniline.

Le *carmin de naphtaline* s'emploie en teinture pour teindre en rouge foncé la soie et la laine sans mordançage. On le prépare en ménageant des dissolutions de naphtaline dans l'acide acétique et de l'acide chromique dissous dans l'acide acétique; il se produit dans la masse des flocons rouges, Tyrian, qui constituent le carmin de naphtaline.

— Céram. On appelle *carmin*, en céramique, la couleur rose qu'employent les peintres en porcelaine, fleuristes ou figuristes. Il existe plusieurs sortes de carmins céramistes, qui prennent les noms de *carmin tendre*, de *carmin clair* et de *pourpre carminé*. On distingue souvent aussi le *carmin ceramique* ou *cobis*, ou *pourpre riche*. Ces divers produits s'extraient de l'or que l'on précipite de manière à obtenir la pourpre de Cassius.

CARMINATE n. m. Sel dérivant de l'acide carminique.

CARMINATI Bernardo, médecin italien, né à Lodi en 1750, mort à Malaga en 1809. Il fut professeur à l'université de Pavie, et, plus tard, médecin en chef de l'hôpital de Malaga. Son plus important de ses ouvrages est *Hygiène, thérapeutique et nosologie médicale* (1812), qui a été traduit en italien et en allemand.

CARMINATIE n. f. (de *Carminatis*, méd. ital. n. m. Genre de composées, comprenant une seule espèce, qui est une jolie qui croît au Mexique.

CARMINATIF, IVE adj. (du bas *carminativus*; de *carminare*, carder, et, par ext., nettoyer. adj. Se dit des remèdes propres à dissiper ou à expulser les gaz du tube digestif : *Vomitif carminative. Clystère* CARMINATIF.

— n. m. Un CARMINATIF.

— ENCYCL. Les *carminatifs* sont en général empruntés aux plantes aromatiques : mélisse, sauge et autres labiées; anis, cumin et autres ombellifères. On appelle particulièrement *espèces carminatives* des fruits d'anis, de coriandre, de carvi, de fenouil, mélangées par parties égales. L'*esprit carminatif* ou esprit d'anis s'obtient en distillant au bain-marie une macération de fruits d'anis dans deux fois son poids d'alcool à 90°. La *poudre carminative* s'obtient en broyant ensemble poids égaux de fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, de girofle, de rhubarbe, de racines de gentiane, avec une petite quantité de racines amères, de écorces de citron et de cannelle, de sucre 12 gr., et mélangeant au tout 250 grammes de sucre en poudre.

CARMINE (rad. *carmin*) n. f. Matière colorante rouge de la cochenille et du kermès. On l'appelle aussi CARMIN. — Chez quelques auteurs, Matière non colorée qui se trouve dans les mêmes substances et dont l'altération produit la carmine. V. CARMINIQUE *acide*.

CARMINÉ, ÉE adj. Qui contient du carmin : *Laque carminée.*

CARMINER v. a. Colorier en rouge au carmin. CARMINER *de la soie.* CARMINER *une estampe.*

— En T. de techn., Convertir en carmin l'orseille, l'indigo, la naphtaline, etc.

CARMINIQUE (*nik'* — rad. *carmin*) adj. m. Se dit d'un acide extrait de la cochenille : *Acide carminique.*

— ENCYCL. *Acide carminique.* Pour extraire ce principe colorant de la cochenille, on épuise, par l'eau bouillante, les insectes secs et pulvérisés; on précipite la décoction par le sous-acétate de plomb légèrement acidulé, en ayant grand soin de ne pas ajouter un excès de la solution plombique. Le précipité est lavé à l'eau jusqu'à ce que les eaux de lavage ne soient plus précipitées par le chlorure mercurique; on le met ensuite en suspension dans l'eau, on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique, et l'on filtre. La liqueur filtrée est évaporée à consistance sirupeuse, et desséchée complètement sur un bain-marie. Le produit ainsi obtenu est d'un pourpre foncé. Traité par l'alcool, il lui cède l'acide carminique. Cet acide forme une masse pourpre, fusible et soluble en toutes proportions dans l'eau et l'alcool. Les solutions aqueuses d'acide carminique précipitent en rouge les terres alcalines, ainsi que les sels de plomb, de zinc, de cuivre et d'argent.

Les eaux mères de la préparation de l'acide carminique renferment une substance cristallisable, identique à la tyrosine. Le principe colorant de la cochenille avait été obtenu pour la première fois par Pelletier et Caventou, qui lui avaient donné le nom de « carmine » ; ils le préparaient en épuisant les cochenilles par l'éther pour enlever la matière grasse, et faisant digérer le résidu avec de l'alcool.

Lorsqu'on traite une solution de cochenille et d'alun par un carbonate alcalin, il se forme un précipité qui renferme la matière colorante de la cochenille unie à l'alumine et que l'on connaît en peinture sous le nom de *laque carminée.* Pour préparer la laque carminée, on emploie d'ordinaire le sédiment grossier qui reste au fond d'une décoction de cochenille après qu'on en a tiré, par les parties plus fixes par décantation. Souvent, pour obtenir cette laque à meilleur marché, on mélange, dans la préparation, de l'extrait de bois de Brésil à la cochenille.

La matière colorante de la cochenille est employée pour teindre la laine et la soie en écarlate; mais les couleurs qu'on obtient sont plus brillantes que solides et sont rapidement altérées par l'eau ou les alcalis. Les mordants dont on se sert le plus couramment sont l'alun, la crème de tartre et le protochlorure d'étain. Depuis quelques années, l'emploi de la cochenille a considérablement diminué, les couleurs d'aniline lui ayant fait une concurrence considérable. Ces couleurs sont en effet plus solides et même plus brillantes que celles de la cochenille.

CARMINITE (rad. *carmin*) n. f. Arséniate naturel de fer et de plomb qu'on trouve à Hornbauen, en Saxe, associé à la mimétite. (La carminite se présente en aiguilles fines, translucides, à éclat vitreux. Au chalumeau, elle fond en un globule gris d'acier, avec accompagnement de vapeurs arsenicales.)

CARMINOIDE (de *carmin*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Nom qui, en pharmacopée, sert à désigner le rouge d'alkanna, qui est le principe colorant de l'orcanne.

CARMINSPATH (*spat'*) n. m. Arséniate de fer et de plomb. Syn. de CARMINITE.

CARMOLY (Eliacin), hébraïsant français, né à Soultz (Haut-Rhin) en 1805, mort à Francfort en 1875. Il fut, de 1834 à 1839, grand rabbin à Bruxelles, et fonda, en 1833, à Paris, la « Revue israélite » dans laquelle il publiaa ouvrages, dont les principaux sont : *Biographie des Israélites anciens et modernes* (1829), en hébreu; *Des Khosars au XV siècle* (1832); *les Mille et un contes* (1837), récits chaldéens; *Itinéres de la Terre sainte du XVI siècle* (1847); *Histoire littéraire des écrivains juifs du XII siècle* (1850); etc.

CARMONA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), ch.-l. de juridiction civile; 17,400 hab. Fabriques de draps et de soieries; grande-vie, tanneries, tuiles et briques, faïenerie. Ruines romaines et moresques; quelques beaux édifices de construction ancienne (l'hôtel de ville, plusieurs églises, des nombreux couvents). Cette ville, qui existait sous le même nom du temps des Romains, fut conquise sur les Mores par Fernando, III en 1246. — Pop. du *district de Carmona* : 31.540 hab.

CARMONA (don Manuel Salvador), graveur espagnol, né à Madrid en 1734, mort en 1807. Envoyé à Paris par le gouvernement espagnol, il y perfectionna dans son art sous les leçons de Nic.-Gabriel Dupuis, et, lorsqu'il retourna dans sa patrie, il y épousa la fille du peintre Raimondo Mengs. Ses estampes les plus belles sont : *l'Histoire écrivant les fastes de Charles III, roi d'Espagne*, d'après Soliman; *la Résurrection*, d'après Carle Vanloo; *l'Adoration des bergers*, d'après Pierre; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Van Dyck; etc. — Sa femme, *Thérèse* MENGS, née en 1751 à Dresde, morte en 1790 à Madrid, était un peintre distingué de portraits.

CARMONE n. f. Bot. Syn. de CABRILLET ou EHRÉTIE. ‖ On dit aussi CARMONÉE.

CARMONTELLE (Louis CARROGIS, dit), peintre, graveur et littérateur français, né et mort à Paris (1717-1806). Il dessinait très finement à la plume et peignait de petits portraits, tout en composant de petits dialogues en prose, non moins finement touchés que ses dessins. Carmontel fut, à proprement parler, le créateur de la comédie de genre légère et ingénieuse qu'on appelle le Proverbe, et dans lequel excellèrent depuis Alfred de Musset et Octave Feuillet. Attaché successivement au duc d'Orléans, ce fut lui qui créa les jardins du parc Monceau, et se fit un jeu pour le divertissement de la cour de ce prince qu'il écrivit la plupart de ses proverbes.

Son recueil de *Proverbes dramatiques*, paru sans nom d'auteur de 1768 à 1781, forme huit volumes. Ces petites pièces, que Carmontel improvisait en une matinée, d'après le nom et le caractère des personnes qui devaient y jouer un rôle, obtinrent un succès très grand dans les salons, et devinrent le répertoire de ceux qui voulaient, sans théâtre, jouer la comédie. Carmontel jouait en outre un *Théâtre de campagne* (1775), qui fut accueilli avec la même faveur. Les principaux de ses proverbes imprimés sont en partie en acte. Quelques-uns de ses portraits à la plume, entre autres ceux de Philidor, du chevalier de Beufflers, de Grimm, de Mme Du Deffant, ont été gravés. On lui doit, en outre, l'invention des transparents, tableaux de perspective, dessinés sur papier très fin, qui, exposés à la lumière sur un carreau de vitre, déroulaient, pendant une heure ou deux, aux yeux des spectateurs, une foule de scènes variées, et qui firent naître plus tard l'idée des panoramas.

Carmosine, comédie en trois actes et en prose, d'Alfred de Musset (Odéon, 8 nov. 1865), tirée d'une nouvelle de Boccace. Carmosine, fille d'un médecin de Palerme et fiancée à Perillo, se meurt d'un mal mystérieux. Elle confie enfin son douloureux secret à Minuccio le troubadour : elle a vu le roi Pierre d'Aragon dans une fête, elle l'aime, et, sachant son amour sans issue, elle attend la mort, elle l'appelle. Mais elle veut, du moins, en mourant, que le roi sache qu'elle meurt pour lui. Elle exhale sa plainte amoureuse en vers archaïques et charmants, que Minuccio s'en va lire au roi. D'une fidélité conjugale peu commune, dont le roi ne fait pas la reine. Celle-ci, d'une âme un peu étrange, s'en va trouver Carmosine, la console et lui propose de venir au palais en qualité de demoiselle d'honneur, afin qu'elle puisse tout à son aise voir Pierre d'Aragon, et remplacer son amour par l'amitié. Mais, pour cela, il faut qu'un homme loyal, honnête et brave, lui donne le bras pour entrer à la cour; et cet homme sera Perillo. C'est ce qui a lieu.

Les caractères de Carmosine, du roi et surtout de la reine sont invraisemblables. Il s'agit d'une sorte de conte de fées, et l'on ne saurait manquer d'être séduit par la délicatesse de la broderie qui enveloppe ce rêve, par l'esprit des détails, enfin par le charme prenant de tant d'amour qui souffre et qui reste discret.

CARMOUCHE (Pierre-François-Adolphe), auteur dramatique français, né à Lyon en 1797, mort à Paris en 1868. Il débuta à Lyon par un vaudeville, puis se rendit à Paris où, soit seul, soit en collaboration avec Brazier, Mélesville, Dumersan, Scribe, Théaulon, Varin, etc., il écrivit et fit représenter plus de deux cents pièces, pour la plupart des vaudevilles. Ce second et spirituel écrivain avait composé, en 1824, l'actrice Jenny Vertpré, et il dirigea les théâtres de la Porte-Saint-Martin, de Versailles, de Strasbourg et le Théâtre-Français de Londres. Parmi ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *le Vampire* (1820); *les Deux forçats* (1822); *la Lune de miel* (1827); *la Demoiselle de boutique* (1828); *le Petit homme rouge* (1832); *la Belle Bourbonnaise* (1839); *la Permission de dix heures* (1841); *l'Impôt sur les célibataires* (1862); etc.

CARMUFELLIQUE (*fél-lik'*) adj. Se dit d'un composé acide, qui résulte de l'action de l'acide azotique sur l'extrait aqueux des clous de girofle.

CARNA, nymphe latine, la même que Cardea. Janus l'ayant possédée par surprise, la proposa à la garde des gonds de porte et lui donna le rameau d'aubépine qui détournait du seuil les influences malignes. Elle passait aussi pour veiller sur les petits enfants, pour présider les occupations domestiques; on l'invoquait pour fortifier les organes du corps humain essentiels à la vie, et aussi l'intelligence. C'est pour ce dernier motif que, suivant la légende, le vieux temple de Carna, au pied du Celius, aurait été consacré par Brutus, après l'expulsion des rois.

CARNABON ou **CARNOBUTA**. Myth. gr. Roi légendaire du pays des Gètes, qui accueillit Triptolème et apprit de lui l'art de l'agriculture. Pour retenir près de lui Triptolème, Carnabon tua l'un des dragons de son char; mais, puni par Déméter qui le frappa de folie, il se tua dans ses accès. Il fut placé au ciel avec le Dragon, et devint la constellation du Serpentaire.

CARNABOT (*bo*) n. m. Nom que, dans certains pays de France, on donne à une sorte d'étéignoir monté à l'extrémité d'un long manche. (Le carnabot s'emploie surtout dans les églises, pour l'extinction des cierges.)

CARNAC ou **KARNAK**, nom d'un village de la Haute-Égypte, qui s'élève sur les ruines de l'ancien temple à Amon, appelé autrefois Thèbes, aujourd'hui Luxor, et, plus tard, la ville moderne, le Temple de Karnak.

CARNAC, commune du Morbihan, arr. de Lorient, et à 4 kilom. de la mer, près de la baie de Quiberon; 4,000 hab. — Ch. de f. Orléans. Pêche, cabotage, petite station balnéaire. Epoque du XVIe siècle, avec une flèche élevée et plusieurs portables en marbre de la Renaissance. Auprès de Carnac est le groupe le plus considérable que l'on connaisse de monuments mégalithiques : *menhirs*, *dolmens* et *tumuli*, souvent qualifiés, mais à tort, de monuments druidiques. Le tumulus le plus considérable est celui de Saint-Michel, à 1 kilom. du village, où les fouilles ont révélé la présence d'un dolmen souterrain, avec des ossements calcinés, des celts ou haches, des colliers, etc. De là, il faut gagner les trois principaux alignements de Carnac : les groupes du Ménec, de Kermario et de Kerlescan. Le premier présente encore 874 menhirs, la plupart de faible élévation; celui de Kermario, 855, avec plusieurs dolmens; celui de Kerlescan, le plus éloigné de Carnac, 262; au total : 1,991 menhirs ou pierres debout. Au XVIe siècle, on en comptait plus de 15,000. Beaucoup ont

servi de matériaux de construction; d'autres ont été détruits. Devenus propriété de l'État et classés comme monuments historiques, les remarquables mégalithes de

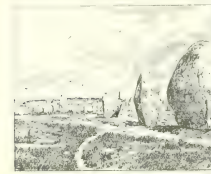

Alignements de Carnac

Carnac n'ont plus rien à redouter du vandalisme. La campagne voisine est encore la région de Bretagne la plus riche en *dolmens* et en *tumuli*.

CARNACHIDE, bourg du Portugal (Estrémadure, dans la banlieue de Lisbonne), au versant méridional des monts de Cintra ; 2.095 hab.

CARNAGE (*naï'* — de l'ital. *carnaggio*, même sens) n. m. A Naples Regal de viandes, action de manger de la viande. *Le* CARNAGE *est défendu en carême.* ◇ Aujourd'hui. Massacre, tuerie d'hommes ou d'animaux. *Salles pleines* CARNAGE *d'trophées.* Boss. *Fureur ou* CARNAGE *de lutteurs.* — Équarriss. Nom donné à toute espèce de charogne.

— Vén. Chair des animaux qu'on donne en pâture aux chiens. *Mettre quelque chose pour manger, de temps en temps, du* CARNAGE *aux chiens; cela les purge.* (E. Chopin.) ‖ Charogne, proie vivante ou morte dont les animaux carnassiers font leur nourriture : *Loup éventant un* CARNAGE. *Les fouines ne vivent que de* CARNAGE.

— SYN. **Carnage, boucherie, massacre, tuerie.** *Carnage* exprime surtout une idée de destruction sanglante, et, autrefois, s'entendait presque exclusivement de la tuerie à l'arme blanche. *Boucherie* fait penser à de nombreuses victimes qui sont tuées impitoyablement et n'importe comment. Le *massacre* suppose qu'on n'épargne personne, qu'on frappe indistinctement et qu'on écrase tout ce qu'on rencontre sous ses coups. *Tuerie* est le terme le plus vulgaire ; il s'emploie dans le style familier, ou pour exprimer que beaucoup de personnes ont péri dans une grande foule, dans une bagarre, etc.

CARNAIRE (*nèr'*) adj. Qui vit de la viande ou sur la viande. *Mouche* CARNAIRE.

CARNAL n. m. Mar. anc. Grand palan de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles. *Les* CARNAUX *sont les cartahus de nos vaisseaux modernes.*

— Dr. féod. V. CARNALAGE.

CARNALAGE (*laj'*) ou **CARNALAT** (*la*) n. m. Anc. dr. Droit qu'avait, d'après quelques coutumes du midi de la France, le propriétaire d'un héritage de tuer et de s'approprier les bestiaux trouvés sur sa terre, pour réparation du dommage qu'ils avaient causé. (Ce droit a été aboli sans indemnité, le 13 avril 1791.) ‖ Nom donné aussi à une prestation de viande due au seigneur par les bouchers établis sur son territoire.

CARNALBUMINE (du lat. *caro, carnis*, viande, et de *albumine*) n. f. Albumine extraite de la chair musculaire des animaux, qui dévie de 90° vers la droite la lumière polarisée et appartient au groupe d'albumines animales coagulables par l'alcool. (Elle s'extrait des albumines précipitées par ce réactif et non solubles dans l'eau.)

CARNALETTE (*let'* — rad. *carnal*) n. f. Petit palan des galères : *Armer la* CARNALETTE *à proue.*

CARNALLITE (de son *Karnall*, n. pr.) n. f. Nom donné par H. Rose à un chlorure double hydraté de potassium et de magnésium, qui a été trouvé à Stassfurt et en Perse. (On l'exploite industriellement depuis 1858, pour les besoins de l'agriculture.)

CARNARVON ou **CAERNARVON**, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, *comté de Carnarvon*), sur le détroit de Menai; 9.804 hab. Commerce d'ardoises. Port difficile, et cependant fréquenté. Carnarvon est située non loin de la station romaine de Segontium, dont on voit encore les ruines. Ces ruines servirent, sous Édouard Ier, à construire, vers 1283, un château fort. Pendant la première révolution d'Angleterre, le château fut pris, perdu, repris par les Parlementaires (1644-1646). Dans le voisinage, sources d'eaux minérales et thermales; dolmens. Musée d'antiquités romaines. Patrie d'Édouard II. Ch.-l. d'un comté peuplé de 118.153 hab., sur 1.457 kilom. carr.

CARNARVON, ville maritime de l'Australie (Tasmanie), dans la presqu'île de Tasman; 2.085 hab. Ancien établissement pénitentiaire ; séjour estival fréquenté.

CARNARVON (Henry Howard Molyneux Herbert, baron PORCHESTER, 4e comte DE), homme politique anglais, né à Londres en 1831, mort en 1890. Il entra dès sa majorité (1852) à la Chambre des lords. Sous-secrétaire d'État aux colonies en 1859, secrétaire d'État au même département en 1866, dans les deux cabinets Derby, ensuite ministre des colonies dans le cabinet Disraeli (1874), il se retira par suite de son désaccord avec le premier ministre au sujet de la politique à suivre en Orient (1878), et reparut au pouvoir en 1885 comme lord lieutenant d'Irlande, poste qu'il conserva jusqu'en janvier 1886. On doit à Carnarvon la plupart des lois qui constitua le Canada suivant les principes fédéralistes qui régissent les États-Unis. En ce qui concerne la question d'Égypte, il se déclara pour l'annexion pure et simple, en 1889. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *the Dramas of Greece* (1869), et *Reminiscences of Athens and the Morea* (1869).

CARNASSE n. f. Nom donné, dans les fabriques de colle forte, aux colles-matières tendineuses et membraneuses et qui servent pour la fabrication de la colle forte.

CARNASSIER (*na-si-é*), **ÈRE** (dérivé du provenç. *carne*, chair) adj. Qui se nourrit de chair : *Le canine est l'attribut distinctif du mammifère* CARNASSIER. (J. Macé.)

— Par ext. Se dit des personnes qui aiment beaucoup la viande, qui en mangent beaucoup : *Les Anglais sont très* CARNASSIERS.

— Anat. *Dent carnassière* ou substantiv. *Carnassière*. Dent comprimée, à couronne tranchante, qui existe de chaque côté de la mâchoire, chez les mammifères carnassiers.

— SYN. **Carnassier, carnivore.** Rigoureusement parlant, il y a cette différence entre l'animal *carnassier* et l'animal *carnivore*, que le premier est constitué de manière à vivre uniquement de chair et qu'il a reçu de la nature des armes qui lui permettent de faire continuellement la chasse à d'autres animaux; tandis que le *carnivore*, bien que ne mangeant ordinairement de la chair, use quelquefois d'une autre nourriture. Mais on emploie souvent *carnassier* pour désigner l'animal qui, bien que sujet à carnivore, préfère la chair à tous les aliments, et semble se complaire dans le carnage.

Dent carnassière *a*, chez le lion, *b*, chez le loup.

Carnassière.

CARNASSIERS (*na-si-é* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Ordre de mammifères, renfermant ceux dont les dents et le système digestif sont faits pour dévorer et digérer la chair des animaux. — *Un* CARNASSIER.

— ÉNCYCL. Les *carnassiers* ont six incisives à chaque mâchoire, des canines coupées, des prémolaires pointues, une molaire tranchante dite dent carnassière ; les autres molaires tuberculeuses ; les doigts, en nombre variable suivant les familles, sont armés de griffes ordinairement acérées et tranchantes. Les carnassiers se divisent en six familles : *ursidés, mustélidés, viverridés, félidés, canidés, hyénidés.*

CARNASSIÈRE (*na-si-èr'* — provenç. *carnassiera*) n. f. Sorte de gibecière dans laquelle les chasseurs mettent leur gibier.

CARNAT (*na*) n. m. Variété ferrugineuse de kaolin.

CARNATIC, contrée de l'Inde. V. KARNATIC.

CARNATION (*sion* — du lat. *caro, carnis*, chair, sous l'influence de l'ital. *carnagione*) n. f. Peint. Représentation du nu par le coloris : *Des* CARNATIONS *vives, claudes, froides.*

— Par ext. Couleur des chairs d'une personne : *Le hâle flétrit les* CARNATIONS *délicates.*

— Blas. Se dit des parties du corps humain qui sont représentées au naturel, c'est-à-dire avec les couleurs qui leur sont propres.

CARNATITE (de *Carnatic*, n. de pays) n. f. Nom donné par Breithaupt à une variété de labrador, trouvée sur la côte de Coromandel.

CARNAU (*no*) n. m. Techn. Syn. de CARNEAU. V. ce mot — Mar. V. CAR.

CARNAUBA (n. brésil.) n. m. Nom vulgaire, au Brésil, de la cire qui découle des feuilles d'un palmier qui croît au Brésil, le *copernica cerifera*.

CARNAVACA n. m. Sous-genre d'oiseaux échassiers du genre œdicnème, renfermant une seule espèce de l'Inde (*carnavaca recurvirostris*). V. œDICNÈME.

CARNAVAL (de l'ital. *carnevale*, mot d'orig. douteuse, qui désignait primitivement le mardi gras) n. m. Temps de réjouissances qui s'écoulent depuis l'Épiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. ‖ Mascarades, réjouissances auxquelles on se livre durant le même temps, et particulièrement durant les jours gras : *Le* CARNAVAL *de Nice est très court.*

— Par ext. Mannequin grotesque, qui, dans certaines contrées, personnifie le carnaval, et qu'on brûle ou qu'on enterre le jour des Cendres. (Carnaval, ici, devient une sorte de nom propre) : *Enterrer, Brûler* CARNAVAL. ‖ Personne de mise grotesque, ridicule : *Quel* CARNAVAL !

— Fig. Côté, genre grotesque : *Il y a un peu de* CARNAVAL *dans le sérieux de Guy Patin.* (Ste-Beuve.)

— *Administrateur de carnaval.* Hist. Nom que l'on donna à des dépêtés envoyés auprès du pape, pour réclamer contre les ordonnances par lesquelles saint Charles Borromée avait fait commencer les Cendres le commencement du carême, qui ne s'ouvrait auparavant, à Milan, que le lundi suivant, et avait alors exactement quarante jours.

— LOC. PROV. : **Il est triste comme s'il venait d'enterrer Carnaval.** Il est triste comme Job; il est après des réjouissances auxquelles succèdent des privations. ‖ **Il est vêtu comme un Carnaval.** Il est vêtu d'une façon grotesque, comme les masques du carnaval. ‖ **Jeûner en carnaval.** Être très pauvre, réduit à de très grandes privations.

— ENCYCL. De toute antiquité, les différents peuples ont institué des fêtes joyeuses. C'est ainsi que l'on trouve les fêtes d'Isis et du taureau Apis, chez les Égyptiens; la fête des vendanges chez les Hébreux; en Grèce, les *bacchanales*; à Rome, les *lupercales*, les *saturnales*, etc. Festins, musique bruyante, danses, déguisements, licence extrême, formaient le fond de ces réjouissances. Les Gaulois, de leur côté, avaient des fêtes analogues, notamment la grande fête d'hiver, la cueillette du gui. Après la conquête, leurs coutumes et les usages romains se confondirent. Et comme le besoin de distraire les peuples nécessite cette explosion de folie passagère, tiennent si bien à la nature même de l'homme, que l'Église, après l'avènement du christianisme, n'essaya point de s'y opposer complètement. Sous Clotaire, Tertullien, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, devaient un jour condamner les danses, les plaisirs bruyants, la débauche cherchant à s'abriter sous le masque; sans doute, le pape Innocent III devait en faire l'objet de plusieurs *décrétales*; mais, en condamnant les abus, l'Église ne blâma pas les réjouissances elles-mêmes. Au contraire, elle chercha à donner à celles-ci une manière innocente à un besoin qui est dans la nature, soit en instituant des fêtes liturgiques, soit en prenant direction de diverses autres fêtes, comme, au moyen âge, celle de l'Ane, celle des Fous, des Innocents, etc.

Le temps de l'année consacré à la célébration de la fête païenne fut adopté par les chrétiens, dont le *carnaval* commençait primitivement au 25 décembre, et embrassait les fêtes de Noël, du jour de l'an et de l'Épiphanie. Dans le monde nouveau, comme dans le monde ancien, il y eut du Carnaval fictif des conditions, une supposition d'égalité entre les personnes, des jeux, des travestissements, des festins, des danses, etc.

Le carnaval du moyen âge, moins dissolu que celui de l'antiquité, était trivial encore et grossier. La cour de Charles VI mit à la mode les bals masqués, et c'est un bal masqué qui faillit coûter la vie au royal insensé, déguisé en ours.

L'influence de l'Italie, à la suite du XVe et du XVIe siècle, mit en vogue les mascarades publiques. Les bals masqués de l'Opéra, institués par une ordonnance du régent du 31 décembre 1715, remarquent le goût de la nature pour la moquerie, l'intrigue et le plaisir facile. Ces bals, qui avaient lieu trois fois par semaine à dater de la Saint-Martin (11 novembre), jusqu'à la fin du carnaval, eurent un succès prodigieux, qui durait encore quand éclata la Révolution. Le carnaval reprit avec fureur en 1799. Sous l'Empire, il fut livré aux costumes militaires, et les bals masqués semblaient encore une de ces revues dont le spectacle se renouvelait si souvent.

Aujourd'hui, malgré des tentatives parfois heureuses de résurrection, le carnaval, considéré comme « institution publique », semble mort à peu près partout. Rien, cependant, on peut signaler la vogue persistante du carnaval de Nice.

— Dr. Dès une époque ancienne, on a pris des mesures, en France, pour prévenir les désordres, et même les crimes, qui se produisaient au temps du *carnaval*, à la faveur des déguisements. Le Parlement rendit de nombreux arrêts à ce sujet, au XVIe siècle. Il y eut diverses ordonnances de police, au XVIIe siècle ; le carnaval fut interdit de 1790 à 1798. Depuis cette époque, les corps municipaux publient chaque année une ordonnance de police visant la loi des 16-24 août 1790, certains articles du code pénal, et plus tard les lois des 7 août 1850 et 10 juin 1853 et interdisant, notamment, de paraître sur la voie publique avec des armes ou des bâtons; de se masquer avant ou après certaines heures; de prendre des déguisements de nature à troubler l'ordre public, ou à blesser la décence; de se permettre des mots grossiers ou des provocations injurieuses; de jeter dans les maisons, ou dans les voitures, ou sur les personnes, des objets pouvant causer des blessures, endommager ou salir les vêtements.

Carnaval de Venise (LE), opéra-ballet en quatre actes, paroles de Regnard, musique de Campra, représenté à l'Académie royale de musique le 28 février 1699. C'est le seul opéra dont Regnard ait fait les paroles.

Carnaval de Venise (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Thomas Sauvage, musique d'Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 9 décembre 1857. Le compositeur y a écrit des variations charmantes sur le thème fameux du *Carnaval de Venise*.

Carnaval de Venise (LE) Chanson vénitienne (*O Mamma!*) que Paganini a rendue célèbre en l'appropriant à son instrument et en la jouant sous ce titre avec les vingt variations composées par lui sur ce thème. L'illustre violoniste avait mis cet air à la mode, et il suscita beaucoup d'imitations, bien que son *Carnaval de Venise* n'ait été publié que longtemps après sa mort, en 1851. Un autre violoniste, Alfred Jaëll, a donné, lui aussi, des variations sur ce thème, que Victor Massé a introduit dans son opéra de *la Reine Topaze*. Voici le texte de ce chant, tel que Paganini l'a transcrit pour le violon :

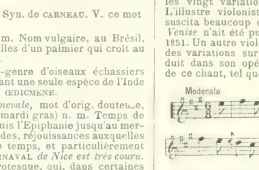

Carnaval de Venise.

Carnaval du Parnasse (LE), ballet héroïque ou opéra-ballet en trois actes et un prologue, paroles de Fuzelier, musique de Mondonville, représenté à l'Opéra le 23 septembre 1749. Cet ouvrage, le premier que la ville de Paris, qui venait de prendre à son compte la direction de l'Opéra, fit représenter sur ce théâtre.

Carnaval et la Folie (LE), comédie-ballet en quatre actes et un prologue, paroles de Houdard de Lamotte, musique de Destouches, représentée à l'Académie royale de musique, le 3 janvier 1704. Cet ouvrage fut inspiré par l'*Eloge de la folie*, d'Érasme.

CARNAVALESQUE (*lèssk'*) adj. Qui a rapport au carnaval : *Folies* CARNAVALESQUES.

— Par ext. Qui convient au carnaval; grotesque : *Accoutrement* CARNAVALESQUE.

CARNAVALET (HÔTEL). Cet hôtel est situé, à Paris, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et de Sévigné. Construit en 1544 par Jean Bullant, sur les dessins de Pierre Lescot, pour le président du parlement Jacques des Ligneris, seigneur de Crosnes. Il ne reste guère de l'édifice de Jean Bullant que la façade du fond de la cour, décorée des *Saisons*, qu'il est peut-être témoigner d'attirer à Jean Goujon, même qui sont certainement l'œuvre de ses élèves. L'hôtel fut refait en partie au siècle suivant, par Jean Androuet du Cerceau; puis reconstruit par François Mansart. Il fut habité par la locataire, de 1677 à 1696. Depuis la Révolution, l'hôtel Carnavalet devint sour à tour le siège de la Direction de la librairie, de l'École des ponts et chaussées, d'une entreprise de roulage, d'une institution. La ville de Paris en fit l'acquisition, en 1866.

Après les incendies de la Commune, on songea à Carnavalet pour y reconstituer une bibliothèque historique spécialé à Paris. Jules Cousin offrit sa riche collection, et fut chargé de cette reconstitution. Il annexa à cette bibliothèque les premiers éléments d'un musée historique parisien, dont la création fut officiellement reconnue en 1880,

et qui eut pour point de départ la belle collection révolutionnaire offerte par de Lasteyrie. Depuis ce moment, musée et bibliothèque sauvegardent jalousement. Le musée se trouvant à l'étroit, la Ville a pu faire l'acquisition de l'hôtel Saint-Fargeau, séparé de Carnavalet par un immeuble particulier et par les bâtiments du lycée Victor-Hugo. Une disposition ingénieuse a permis de créer une communication, et, depuis 1898, la bibliothèque historique de la Ville a été installée à « Saint-Fargeau ». Désormais, le musée historique de Paris occupe à lui seul son hôtel Carnavalet. Le jardin offre les restitutions curieuses de façades et de constructions historiques.

Musée Carnavalet.

CARNE (de l'ac. saint lat. *carduus*, gond, et, par suite, extrémité). — L'Outil à Angle saillant d'une pierre, d'un ouvrage de menuiserie : *La* CARNE *d'une pierre de table, d'escalier.*

— Calligr. Evidement d'un trait de plume taillée pour écrire.

CARNE (ital. *carne*, viande) n. f. Pop. Très mauvaise viande. — Mauvais cheval, rosse, et, par ext., 1° Coquin, 2° Terme grossier et injurieux que l'on applique à une femme, et qui est l'équivalent de la *carogne* de Molière.

CARNE n. m. Anat. Celui des quatre côtés de l'osselet qui est un peu concave et qui forme une figure ressemblant à un S.

CARNÉ, ÉE (du lat. *caro, carnis*, chair) adj. Couleur de chair : *Œillet* CARNÉ.

— *Poét. carnée.* Régime exclusivement basé, comme nourriture, sur les viandes sanguinolentes.

CARNÉ (Louis-Marcien, comte DE), publiciste et homme politique, né en mort à Quimper (1804-1876). Après avoir débuté dans la diplomatie, il fut envoyé, en 1839, à la Chambre des députés. Il fut parmi les chefs de l'opposition qui combattit Guizot; cependant, en 1847, il prit au ministère des affaires étrangères la place de Drouyn de Lhuys. Carné se distingua toute sa vie, par son ardeur à défendre l'action de l'Eglise catholique. En 1863, il fut élu membre de l'Académie française. Outre un grand nombre d'articles, Carné a écrit : *Vues sur l'histoire contemporaine* (1833); *Des intérêts nouveaux en Europe depuis la Révolution de 1830* (1838); *Etudes sur l'histoire du gouvernement représentatif en France, de 1789 à 1848* (1855); *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale en France*, son œuvre la plus connue (1848). — En 1872, le comte de Carné a publié *Voyage en Indo-Chine et en Longpése chinois* (2 volumes), que son fils Louis, mort en 1870, avait laissées au retour de son expédition.

CARNÉADE, philosophe grec, fondateur de la troisième Académie, né à Cyrène vers 219, mort à Athènes entre 129 et 128 av. J.-C. Disciple du stoïcien Diogène de Babylone; ensuite d'Hegesinus, et auquel il succéda lui-même à l'Académie. En 156, les Athéniens, voulant se faire exempter d'une amende infligée à la suite du sac d'Orope, envoyèrent à Rome une ambassade dont il fit partie. Il en profita l'occasion de traiter en public de questions philosophiques : on raconte qu'il fit un jour l'éloge de la justice, et qu'il l'attaqua le lendemain. Il y a là une légende qui provient d'abord d'un contresens sur la doctrine d'Arcésilas, ensuite des préjugés des conservateurs romains contre la philosophie. A la fin de sa vie, il devint aveugle.

L'aveuglement le vrai fondateur du probabilisme. Son enseignement paraît avoir porté sur la théorie de la certitude, l'existence des dieux, le souverain bien. D'après lui, la représentation n'offre aucun critérium sérieux, la raison pas davantage. Que fera donc le sage? Lui sera-t-il interdit d'affirmer quoi que ce soit? Carnéade répond qu'il pourra préférer ou approuver (*probare*) telle représentation qu'il jugera plus vraisemblable. Sallustius, Carnéade ajoutait que ces préférences concédées au sage n'impliquent aucune opinion, aucun assentiment proprement dit.

CARNEAU ou **CARNAU** (*no*) n. m. Ancienne forme du mot CRÉNEAU. ‖ On disait aussi CARNEL.

— Mar. anc. Angle de la voile latine qui était placé du côté de la proue.

— Techn. Trou dont est percée la voûte d'un fourneau de pyrolyse, et qui sert de cheminée. ‖ En général, Conduit qui, dans un fourneau ou dans un fourneau à la cheminée, tire chaud, la fumée et les autres produits de la combustion. ‖ Dans une machine à vapeur tubulaire, Carneaux, tuyaux par lesquels passent la fumée et les autres produits de la combustion.

— ENCYCL. Les *carneaux* des chaudières sont destinés à faire circuler autour du générateur les gaz chauds qui se dégagent du foyer à la cheminée. Ils transmettent la chaleur, qui, sans eux, serait perdue, par rayonnement et par contact. Les carneaux sont : *à tuyau direct*, s'ils vont du foyer à la cheminée, comme les tubes des chaudières tubulaires; à *rebroussement*, quand ils obligent les gaz chauds à tourner autour du générateur avant d'aller à la cheminée. Dans ce dernier cas, ils ont la forme d'un prisme à section rectangulaire, dont l'une des faces horizontales est formée par la paroi du générateur, leur section totale doit être égale à celle de la cheminée.

CARNÉEN, ENNE et **CARNIEN, ENNE** (*ni-en, èn*) adj. Antiq. gr. Qui appartient aux carnées ou carnaies : *Jeux, Hymnes.* Voy. CARNÉES (ou CARNIÉES).

CARNÉES ou **CARNIES** (du gr. *karneos*, même sens) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes doriennes en l'honneur d'Apollon *Carneios* (sans doute de *carnos*, bélier).

— ENCYCL. Les *carnées* sont célébrées en beaucoup de villes doriennes : à Corinthe, à Sicyone, à Argos, en Messénie, à Cyrène. C'était la fête nationale des Spartiates, qui ne voulurent point partir pour les Thermopyles avant de l'avoir célébrée. Ce fut d'abord une fête agricole, puis une fête guerrière. Elle avait lieu dans le mois d'août, durait neuf jours, était organisée par des prêtres appelés *agètes*. On y jouait des [illegible] jusqu'à de nuit. Terpandre fut le premier qui y remporta le prix. Hellanicus avait composé des ses ouvrages, conté les victoires remportées aux carnées.

CARNEILLE (LA), comm. de l'Orne, arr. et à 29 kilom. de Domfront, sur le ruisseau de Gines, affluent de la Rouvre; 1.000 hab. Carrière de granit; fabrique de coutils; teinturiers, moulins.

CARNÉIOS, surnom d'Apollon, chez les Doriens du Péloponèse. — Nom d'un mois hécatéomnion, correspondant aux mois d'août et pendant lequel on célébrait la fête des carnées. V. ce mot.

CARNEIRO (Melchior), missionnaire, jésuite et évêque portugais, né à Coimbre, mort à Macao en 1583. Appelé à Rome par Ignace de Loyola, il fut nommé évêque de Nicée et coadjuteur du patriarche d'Ethiopie, puis tenta, sans grand succès, de convertir les juifs de Cochin. Enfin, il devint évêque de la Chine et du Japon. On a de lui deux *Lettres sur les missions.*

CARNÈLE ou **CARNELLE** (*nèl*) n. f. Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines monnaies.

— Par ext., en T. de blas., Bordure de feu.

CARNELER (autre forme de CRÉNELER [change e en e ouvert devant syllabe muette : *Je carnèle, Tu carnèleras*]) v. a. Orner d'une carnèle : CARNELER *des monnaies.*

— Par ext., en T. de blas., Entourer d'une bordure.

CARNÉLIANE n. f. Variété rouge de calcédoine. Syn. de CORNALINE.

CARNER (du lat. *carno, carnis*, chair) v. n. Dans le langage des fleuristes, Prendre la couleur, de la chair : *Ce blanc carne.*

— *Se carner,* v. pr. : *Ce blanc se* CARNE.

CARNET (*nè* — du lat. *quaternum*; pour *quaternio*, cahier) n. m. Petit registre de poche sur lequel on prend des notes, etc. : CARNET *de bal.* CARNET *d'agent de change, de courtier, etc.*

— Comm. *Carnet d'échéances,* Petit livre où sont notées les échéances d'un commerçant, et qui est divisé en douze parties, chacune d'elles correspondant à un mois de l'année. *Carnet de recettes,* Livre où un négociant quelconque inscrit les recettes, à mesure qu'il les opère.

— Constr. et trav. publ. *Carnet d'attachements,* Petit registre sur lequel un ouvrageur, jour par jour, la désignation des ouvrages exécutés, afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour en faire le mémoire définitif.

— Min. Petite galerie secondaire, formée dans la galerie principale par une cloison qui règne sur toute la hauteur, et à l'aide de laquelle s'opère l'aérage des endroits peu accessibles, comme les culs-de-sac.

Carnet de mine : 1. Coupe verticale. 2. Plan.

CARNICER (Ramon), compositeur espagnol, né à Tarrega en 1789, mort à Madrid en 1855. En 1818, il devint chef d'orchestre du théâtre italien de Barcelone, et il y fit représenter avec succès : *Adela di Lusignano, Elena e Costantino, Don Sebastiano Tenorio, il Colon* et *Eufemio di Messina.* Il fit ensuite plusieurs voyages à Madrid, à Paris et à Londres, où il se fit avantageusement connaître comme compositeur. Devenu, en 1828, directeur de la musique au Théâtre royal de Madrid, il y donna un nouvel opéra intitulé : *Elena e Malvina,* puis il représenter encore deux autres ouvrages : *Ipermnestra,* et *Ismalia* ossia *Morte ed amore.* En 1830, il fut nommé professeur de composition au conservatoire de Madrid. Carnicer a écrit, en outre, des symphonies, messes, motets, hymnes nationaux, marches militaires, enfin, nombre de mélodies vouées à un joli sentiment et des chansons espagnoles très caractéristiques.

CARNICHOT (*cho*) n. m. Sorte de chambre creusée sous le rampant d'un vieil arbre et couverte de ses branches. ‖ En Bretagne, Cachette faite dans un tronc d'un mur.

CARNIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — de *Carniole*, n. de pays) adj. Se dit d'un terrain comprenant les assises triasiques qui constituent la partie supérieure de l'étage tyrolien. (Le sous-étage correspond à l'ancien keuper.)

— n. m. Ce terrain lui-même : *Le* CARNIEN.

CARNIER (*ni-é* — de l'ital. *carniere*, même sens; du lat. *caro, carnis*, chair) n. m. Carnassière.

CARNIERES, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Cambrai, sur un affluent de l'Escaut; 1.542 hab. Ch. de f. de Cambrai au Cateau et à Caudrion. Tissage de coton; brasseries, huileries; moulins; fabrication de sucre; distilleries; exploitation de pierres blanches. — Le canton a 8 communes, et 21.145 hab.

CARNIÈRES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi, sur la Haine; 6.348 hab. Houillères, fabrique de meubles.

CARNIFICATION (*si-on* — rad. *carnifier* [*se*]) n. f. Transformation du tissu musculaire en une masse compacte qui rappelle le tissu musculaire : *La* CARNIFICATION *des poumons.*

— ENCYCL. La *carnification* pulmonaire, qui paraît due à une affection organique du cœur, est le résultat d'une gêne de la circulation pulmonaire et d'hémorragies interstitielles.

CARNIFIER (SE) (du lat. *caro, carnis*, chair, et *fier*), devenir [illegible] par l'apparence et la consistance du tissu musculaire.

CARNIFORME (du lat. *caro, carnis*, chair, et de *forme*) adj. Qui a l'apparence de la chair : *Le pancréas est un corps glanduleux,* CARNIFORME. (A. Paré.)

CARNILLET [illegible]

CARNINE (du lat. *caro, carnis*, viande, n. f. Alcaloïde de l'extrait de viande.

— [illegible] $C^{14}H^{14}O^{4}$ est une base très soluble dans l'eau chaude, dont elle se sépare par refroidissement en grumeaux cristallins auxquels la dessiccation donne [illegible] dans l'alcool et l'éther. Schutzenberger a trouvé cet alcaloïde dans l'extrait de la levure de bière. Pour la préparer, on dissout de l'extrait de viande dans 5 ou 6 parties d'eau chaude, et on précipite par de l'eau de baryte concentrée. Le liquide filtré et refroidi, on y ajoute du sous-acétate de plomb, qui donne un précipité brun clair de carnine en combinaison plombique; on dissout celle-ci dans l'eau bouillante; le plomb est enlevé précipité de la solution par l'hydrogène sulfuré. La carnine donne des sels, dont un chlorhydrate ($C^{14}H^{14}O^{4}$, HCl, en aiguilles brillantes, un argentonitrate et un iodhydrate.

CARNIOLE (allem. Krain), province de l'empire austro-hongrois (monarchie cisleithane); 498.958 hab., sur 9.956 kil. carr. Ce pays, qui entre dénitivement dans les domaines de la maison d'Autriche en 1814, est couvert au N. par les ramifications des Karwanken (mont Triglaw, 2.864 m.), au S. par des chaînes de la grande chaîne dinarique, partie des Alpes Illyriennes, et se soudant au plateau du Karst istrien. Les vallées longitudinales de la Save et du Gurk, son affluent, séparent ces deux séries de hauteurs. Le climat est signalé par de grands écarts de température, et surtout par de violentes pluies de printemps et d'automne. La population est slave en majorité, et compte 457.000 Slovènes, contre 40.000 Allemands; mais les catholiques romains y figurent dans la proportion de [illegible] Le mercure d'Idria, la houille de la Save, du plomb, du zinc, du manganèse, de grras pâturages où l'on élève beaucoup de bêtes à cornes et des porcs, forment les principales ressources. La population, très dissémine, est le plus dense au nord-est; en dehors de Laybach, aucune ville n'a plus de 5.000 habitants.

CARNIOLE (GROTTES DE LA). Elles se trouvent situées dans le massif crayeux faisant suite, au S. de la Carniole, à la région du Karst istrien. Ce sont, en général, des cavités évidées par les eaux souterraines, reliées par des boyaux qui se remplissent au moment des pluies, et hérissées de concrétions calcaires, presque à sec, soit fréquemment visitées, mais la plupart des autres très difficilement praticables, n'ont pas encore été explorées. Les principales sont situées sur les bras souterrains des rivières de l'Unz (grottes de Planina), de la Recca, et surtout de la Piuka, qui parcourent les célèbres cavernes d'Adelsberg. (V. ce mot.) On y trouve une faune particulière d'animaux aveugles ou ayant les yeux plus ou moins atrophiés.

— BIBLIOGR.: Martel, *les Abîmes* (Paris, 1894).

CARNIOLIEN, ENNE (*li-in, èn*), personne née en Carniole, ou qui habite ce pays. — *Les* CARNIOLIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Carniole ou à ses habitants : *Paysages* CARNIOLIENS.

CARNIQUES (ALPES), section des Alpes orientales, entre l'Eisack, affluent de l'Adige, et le nœud du Triglau ou Terglou (2.861 m.). Entre les nombreux passages qu'elles présentent, deux surtout ont une grande importance, au point de vue stratégique et commercial : le seuil de Toblach (1.200 m.), qui fait communiquer les vallées de l'Adige et de la Drave, et le col de Tarvis (801 m.), entre la Drave et les vallées du Tagliamento et de l'Isonzo. La plaine vénitienne, au S., la vallée de la Drave, au N., sont pour les Alpes Carniques des limites naturelles, bien mieux marquées que les limites conventionnelles de l'E. et surtout de l'O. V. ce mot.

CARNISINE (du lat. *caro, carnis*, viande) n. f. Albumine extraite de la chair musculaire des animaux, qui dévie de 42° vers la droite la lumière polarisée. Elle est incoagulable par l'alcool; mais la chaleur la coagule facilement. La viande de bœuf contient 5 p. 1.000 de carnisine.

CARNIURE n. f. Développement extraordinaire, qu'en certaines circonstances prend un bourgeon de vigne.

CARNIVORE (du lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer) adj. et n. m. Qui se nourrit de viande, de chair : *L'homme est plus fort que les* CARNIVORES. — [illegible] CARNASSIER.

— ENCYCL. *Plantes carnivores.* Les plantes dites *carnivores* sont celles qui peuvent digérer des corps animaux, des insectes, des mollusques, des petits oiseaux, des grenouilles, *cure grandiflora*); *ascidies, dionées, népenthes, népenthes*; pièges des rossolis (*drosera*) et de la dionée attrape-mouche (*dionæa muscipula*), dans lesquels la capture [illegible] un déplacement d'organe que provoque le contact de l'animal.

On avait supposé que le liquide sécrété par la plante autour du corps de l'insecte capturé avait peut-être la propriété d'attaquer et de dissoudre la proie. Ellis (1770), Charles Darwin publièrent d'importants travaux sur ce sujet. Des expériences ont été faites de divers côtés, pour confirmer ou réfuter l'hypothèse de la « carnivorité » des plantes : Rees et Will, Fr. Darwin, etc., ont établi la carnivorité des *drosera*, qui a été formellement niée par Ed. Morren; quant à la dionée, presque tous les expérimentateurs s'accordent à reconnaître qu'elle ne tire aucun bénéfice de ses captures. D'ailleurs, ce bénéfice serait-il établi, ce qu'on sait aujourd'hui du rôle des microorganismes, dans les phénomènes de décomposition des cadavres, conduirait à se demander si, Ed. Morren, Nordstedt, etc., si les bactéries dont on constate aisément la présence dans les liquides que sécrètent les appareils capteurs ne sont pas les agents exclusifs de la digestion.

— BIBLIOGR. : Ch. Darwin, *Insectivorous plants* (Londres, 1875).

CARNIVORES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, renfermant cinq familles : *cicindélides, carabides, halipldes, dytiscidés, gyrinidés.* — CARNASSIERS.

— ENCYCL. Les *carnivores* terrestres rentrent dans les

deux [illegible] dans les trois autres. Les céléoptères de ce sous-ordre ont, en général, [illegible] *hydrophiles*, *phytophages*; tous portent trois paires de palpes, ont un abdomen de six à huit segments, dont le premier est à peine visible en son milieu, et des tarses de cinq articles (*pentamères*), sauf quelques rares exceptions (*hydrophiridés*). Le sous-ordre des carnivores terrestres et aqua[illegible] renferme plus de quinze mille espèces aquatiques, répandues sur tout le globe; des formes fossiles apparaissent dans le lias et deviennent très nombreuses dans le tertiaire.

CARNIVORITÉ n. f. Caractère distinctif des animaux carnivores, consistant en leur appétit pour la chair.

CARNOBUTA. Myth. gr. V. CARNAVORES.

CARNOËT, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 40 kilom. de Guingamp; 2.367 hab. Minerai de plomb argentifère, cuivre, pyrite de fer. Forêt. Chapelle de Saint-Gildas.

CARNOSITÉ (du lat. *carnosus*, charnu) n. f. Excroissance charnue qui se développe sur les muqueuses, notamment sur celle de l'urètre.

CARNOT, comm. d'Algérie, prov. d'Alger, arrond. et à 48 kilom. de Miliana, dans la plaine et près du Chélif; 4.106 hab. Vins renommés, huile d'olive; bois et forêts.

CARNOT (famille), une des familles les plus [illegible] de la Bourgogne et les plus célèbres de la France. Ses membres ont été mêlés de plus près jusqu'à la Révolution sont: JEAN **Carnot**, docteur ès lois, à Dijon (1573); LAZARE **Carnot**, bailly de Nolay (1631); GASPARD **Carnot**, conseiller à la chambre des comptes de Bourgogne (1651); LAZARE **Carnot**, docteur en Sorbonne, grand vicaire de Châlons (1672); HUBERT **Carnot**, abbé de Cîteaux (1715); CLAUDE **Carnot**, notaire, avocat et juge, époux de Marguerite de Pothier; il a eu dix-huit enfants, dont sept seulement survécurent, et parmi eux trois fils, particulièrement, sont remarquables à divers titres: JOSEPH-FRANÇOIS, né en 1752; LAZARE (1753), le *grand Carnot*; CLAUDE-MARIE, dit PHILIBERT (1756). V. les art. suiv.

Carnot (JOSEPH-FRANÇOIS-CLAUDE), jurisconsulte, né à Nolay en 1752, mort en 1835. Avocat au parlement de Dijon, il prit une part active au mouvement révolutionnaire. Il fut nommé commissaire près le tribunal de Dijon (1792), fit preuve de modération et devint procureur général à Dijon (1793), conseiller à la cour de cassation, membre de l'Académie des sciences morales (1832). Jurisconsulte distingué, il a publié deux ouvrages remarquables: *Commentaire sur l'ordonnance sur les ornements* (1802); *Commentaire sur le code pénal* (1823).

Carnot (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE), surnommé *le Grand Carnot*, général et homme d'Etat, frère du précédent, né à Nolay (Côte-d'Or) en 1753, mort à Magdeburg en 1823. Il fut admis, en 1771, à l'école du génie de Mézières, où il eut Monge pour professeur. Capitaine en 1783, il remporta le prix proposé par l'académie de Dijon pour l'*Eloge de Vauban* (1784). Très enthousiaste de la Révolution, il entra dans la vie politique, comme représentant du Pas-de-Calais à la Législative. Il fit partie de plusieurs comités et fut envoyé par la Convention, Blais à la Convention, il fut aussitôt délégué pour mettre en état de défense les frontières des Pyrénées, du Nord et des Ardennes. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort du roi. Il enleva Furnes aux Anglais (1793), quelques jours après, il entra au comité de Salut public, et fut chargé de l'organisation et de la direction des armées.

Le premier soin de Carnot fut de faire décréter la levée en masse. Il créa les quatorze armées de la République, traça les plans de campagnes, [illegible] les opérations, et fut surnommé l'**Organisateur de la victoire**. Au besoin, il savait payer de sa personne sur les champs de bataille, comme à Wattignies, où ses habiles manœuvres assurèrent le succès des armes françaises. Carnot avait été élu président de la Convention, en 1794. Après le 9 thermidor, il resta au comité du Salut public.

Lazare Carnot.

Elu aux Anciens par quatorze départements, Carnot entra au Directoire, et fut chargé de nouveaux des affaires militaires. Il distingua et protégea Bonaparte, et régla avec lui le plan de la campagne d'Italie. Accusé de royalisme par la jalousie de Barras, il se réfugia en Allemagne au 18 fructidor, et rentra en France, après le 18 brumaire. Il fut nommé inspecteur général aux revues, puis ministre de la guerre (1800), mais il démissionna bientôt. Membre du Tribunat, il affirma son indépendance en votant contre l'Empire, et dut se retirer près de la Ferté-Alais, au château de Presles. Ce n'est qu'en 1814 qu'il revint offrir à Napoléon ses services contre l'invasion. Promu immédiatement général de division et gouverneur d'Anvers, il défendit héroïquement cette place. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon confia le ministère de l'intérieur à Carnot. En 1815, celui-ci fonda la *Société pour l'instruction élémentaire*, encore existante. Il fut créé pair de France. Proscrit en 1816, comme régicide, Carnot se retira à Varsovie, puis à Magdeburg, où il mourut et fut enterré. En 1889, ses restes ont été transférés solennellement au Panthéon, à Paris. [illegible] *Mémoires sur Carnot* (1861); *Correspondance avec Napoléon Bonaparte*, *Mémoires sur le calcul infinitésimal* (1797); *De la Défense des places fortes* (1809); *Correspondance de Napoléon Bonaparte avec le comte Carnot pendant les Cent-Jours* (1819).

BIBLIOGR. : [illegible] E. Bonnal, *Carnot, d'après les archives nationales et le dépôt de la guerre* (Paris, 1888); Hipp. Carnot, *Mémoires sur Carnot* (Paris, 1861-1864).

Carnot-Feulins (CLAUDE-MARIE), général et homme politique, frère du précédent, né à Nolay en 1755, mort en 1836. Il était capitaine du génie au moment de la Révolution, et fut envoyé à la Législative par le Pas-de-Calais. Non réélu à la Convention, il rentra au service, fut envoyé à l'armée du Nord, devint colonel, et contribua à la victoire de Wattignies. En 1796, il fut nommé général de brigade, et, en 1800, inspecteur général des fortifications. Bonaparte le désigna comme commandant du génie du corps expéditionnaire de Saint-Domingue; mais, gravement malade, il dut démissionner et vécut dans la retraite. Il reprit du service pendant les Cent-Jours, et fut emprisonné sous la Restauration, pour un complot imaginaire.

Carnot (NICOLAS-LÉONARD-SADI), fils aîné du grand Carnot, né en 1796 à Paris, mort en 1832. Il servit dans le génie et devint capitaine, mais il démissionna de bonne heure, pour se consacrer entièrement aux recherches scientifiques. Il étudia les lois de la chaleur, les dilatations comparatives des gaz et l'application [illegible] de la vapeur. Ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu et les machines propres à développer cette puissance* parurent en 1824. C'est là que se trouve le principe du cycle de Carnot «, d'après lequel *il n'existe pas de transformations de chaleur en travail mécanique, sans transport de chaleur d'une températures différentes* et qui constitue l'une des deux lois fondamentales de la thermodynamique. (V. THERMODYNAMIQUE, et CYCLE.) Il résulte même de notes inédites publiées en 1878 qu'il avait démontré la loi de l'équivalence et le travail. On peut dire que Carnot est le véritable fondateur de la thermodynamique et, par suite, de la physique moderne. Carnot fut une des victimes du choléra de 1832.

Carnot (LAZARE-*Hippolyte*), homme politique, né à Saint-Omer en 1801, mort en 1888, second fils du grand Carnot. Après la mort de son père à Magdeburg en 1823, il revint en France. Il fut un des adeptes du saint-simonisme, et prit part à la révolution de Juillet. Carnot, nommé président de la Société pour l'instruction élémentaire fondée par son père, fut élu député de Paris en 1839. En 1848, il se prononça pour la République, et reçut, dans le gouvernement provisoire, le portefeuille de l'instruction publique. En cette qua lité, il déposa des projets de loi sur l'instruction gratuite et obligatoire, et la mise des programmes, fit décréter la gratuité de l'Ecole normale, et fonda l'Ecole d'administration pour préparer les jeunes gens aux fonctions politiques. Sous l'Empire, il refusa de prêter serment. Elu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale en février 1871, il fut, en 1875, nommé sénateur inamovible. En 1887, il entra à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). Ses nombreuses publications, on lui doit: *Le ministère de l'instruction publique depuis le 24 février jusqu'au 9 juillet 1848; le Siècle d'Auguste en 1844* (1847); *Mémoires* (1861); *Mémoires sur Carnot*, son fils (1861-1864); *Mémoires de Grégoire*, publiés sur le manuscrit autographe (1837); *Mémoires de Barère* (1842-1843); *Lazare Hoche* (1874).

Hippolyte Carnot

Carnot (MARIE-FRANÇOIS-*Sadi*), président de la République française, né à Limoges en 1837, assassiné à Lyon en 1894, fils aîné du précédent. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé, en 1863, secrétaire adjoint au conseil des ponts et chaussées, et envoyé, [illegible] comme ingénieur à Annecy. Un décret du 19 janvier 1871 nomma Carnot préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire de la défense nationale au Havre. Elu député de Beaune, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics (cabinet Dufaure, 1876-1877), puis, en 1880, ministre des travaux publics (cabinet Jules Ferry). Réélu en 1881, il fut partie du cabinet Brisson (1885), avec le portefeuille des travaux publics, qu'il échangea contre celui des finances. Il le conserva dans le ministère Freycinet (1886). Le premier, il eut le courage d'avouer les déficits [illegible] dissimulés au pays de [illegible] temps. Il [illegible] la nécessité de sérieuses économies. En 1887, il [illegible] à Jules Grévy, démissionnaire, comme président de la République.

Sadi Carnot.

Carnot arriva au milieu de l'agitation boulangiste, qu'il contribua à calmer, tout en gardant une parfaite correction dans l'accomplissement de son rôle constitutionnel; la dignité de son attitude, l'affabilité de ses manières lui gagnèrent bientôt toutes les sympathies. Mais c'est surtout dans le domaine de la politique étrangère que son influence fut le plus bienfaisante.

Mme Carnot.

Le 24 juin 1894, au milieu des fêtes de l'Exposition de Lyon, le président Carnot fut frappé d'un coup de poignard par un anarchiste, Sante Caserio. Ses funérailles solennelles eurent lieu à Paris, le 1er juillet; son corps fut inhumé au Panthéon, mais son cœur, selon son illustre ami, — sa femme, *Marie-Pauline-Cécile* CARNOT, née à Paris en 1843, morte à La Ferté-Alais en 1898, était fille du publiciste Dupont-White. Pleine de tact et de distinction, elle donna l'exemple de la droiture et de la dignité dans la position la plus ordinaire, comme dans la plus haute, lorsque son mari fut devenu président de la République. Après la mort tragique de Sadi Carnot, elle refusa la pension nationale, qu'on voulait lui accorder pour faire vivre. Très bienfaisante, elle a laissé en mourant 50.000 francs à la Fondation Carnot qui, d'après son desir, a pour but de distribuer des secours aux veuves d'ouvriers.

— BIBLIOGR. : A. Barbou, *les Grands Citoyens de la France : Sadi Carnot, président de la République, histoire de sa vie* (Paris, 1888); Lacassagne, *l'Assassinat du président Carnot* (Paris, 1894, Bibliothèque de criminologie); Robert Py, *Sadi Carnot, sa vie, ses œuvres, sa politique* (Paris, 1888).

Carnot (ADOLPHE), frère du président, né en 1839, devint inspecteur général des mines, directeur des études à l'Ecole nationale des mines, et membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Notices sur le traitement métallurgique des minerais d'Leobeny* (1871); *Méthodes d'analyse des fontes, des fers et des aciers* (1896); etc.

Carnot (PRINCIPE DE), nom sous lequel on désigne un des deux principes fondamentaux de la thermodynamique, énoncés pour la première fois (1824) par Sadi Carnot. V. THERMODYNAMIQUE.

Carnot (CYCLE DE). V. CYCLE.

CARNOTVILLE, poste de la colonie française du Dahomey, sur l'Ouémé, branche méridionale de l'Ouémé, au milieu des montagnes. Station fondée en 1895 par le gouverneur Ballot.

CARNOULES, comm. du Var, arr. et à 34 kilom. de Toulon; 1.036 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houilleries. Chapelle de Notre-Dame de Carnoulès.

CARNUTES, ancien peuple de la Gaule (Lyonnaise IVe), ville principale *Autricum* (Chartres). Lorsque la Gaule se souleva contre les Romains, les Carnutes furent les premiers à prendre les armes. Leur ville passait pour le plus grand centre religieux des Druides. (V. CARNUTUM.)

CARNUTUM ou **CARNUNTUM**, ville ancienne de la Pannonie, près de Pomphanis, sur le Danube, à Vienne. Ce fut le point central de toutes les opérations militaires des Romains, dans leurs guerres en Germanie.

CARNWARTH, bourg d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde; 3.800 hab. Mines de houille et usines métallurgiques.

CARNYX (*nikss*) n. f. Trompette gauloise, qui rendait un son très bas et très [illegible] CARNYX.

CARO, commune du Morbihan, arr. et à 10 kilom. de Ploërmel; 1.597 hab. (*Carotins, ines.*) Minoteries.

CARO (Annibal), poète et littérateur italien, né en 1507 à Citta-Nuova (Marche d'Ancône), mort à Rome en 1566. Il fut secrétaire du duc de Parme, et chargé d'importantes missions auprès de Charles-Quint. Caro fut un des beaux génies de l'Italie au XVIe siècle. On lui doit une traduction en vers libres de l'*Enéide* (1581), qui passe pour un chef-d'œuvre; des *Poésies* (1569), pleines d'élégance et d'harmonie; des *Lettres familières* (1572-1575), qui sont un modèle de la prose italienne; *Il Straccione* (ou *les Gueux*) (1582), une comédie des plus originales; etc.

CARO (don Ventura), général espagnol, né vers 1742, mort en 1808. En 1781, il se distingua au siège d'Alger, et, sous les ordres du duc de Crillon, il prit part aux sièges de Maison-Rouge et de Port-Mahon. En 1783, il reçut le commandement de l'armée qui devait combattre les Français. Il remporta d'abord quelques avantages, mais fut ensuite obligé de faire une retraite (1794). En 1808, il contribua à organiser l'armée devant la place Moncey dut se retirer. En 1801, il fut promu capitaine général des armées.

CARO (Elme-Marie), philosophe français, né à Poitiers en 1826, mort à Paris en 1887. Elève de l'Ecole normale en 1845, il y revint, en 1857, comme maître de conférences; en 1864, il fut nommé professeur de philosophie à la Sorbonne, où il obtint les plus grands succès. En 1869, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1871, à l'Académie française. Il a été beau coup plus un moraliste que un métaphysicien. On lui doit les ouvrages suivants : *Etudes morales sur le temps présent* (1855); *l'Idée de Dieu et ses nouvelles critiques* (1864); *la Philosophie de Gœthe* (1866); *le Matérialisme et la Science* (1868); *Nouvelles études morales sur le temps présent* (1861); *les Jours d'épreuve* (1872), *Problèmes de morale sociale* (1876); *le Pessimisme au XIXe siècle* (1878); *Littré et le positivisme* (1880); *la Fin du XVIIIe siècle* (1880); *George Sand* (1887). Il fut ajouter ses deux thèses de doctorat ès lettres : *Quid de beata vita senarii Senecæ*, et *Du mysticisme au XVIIIe siècle* (1852). La fin de sa vie fut attristée par des attaques qui ont souvent dépassé la mesure et que lui attiraient le succès trop retentissant de ses cours et ses critiques contre les systèmes autres que le spiritualisme.

Caro.

CARO Pauline CASSIS, dame, romancière française, femme du précédent, née en 1835, débuta par un véritable chef-d'œuvre, *Le Roman de Madeleine* (1865), qui parut sous le voile de l'anonyme. Depuis lors, Mme Caro a publié plusieurs romans remarquables par la grâce du style et la délicatesse des sentiments : *Flamen* (1866); *Histoire de Sans-Souci* (1868); *les Nouvelles Amours de Hermann et Dorothée* (1873); *Amour de jeune fille* (1891); *Fruits amers* (1892); *l'Idole* (1894); *Idylle nuptiale* (1896); *Pas à pas* (1898); etc.

CARO DE TORRES Francisco, historien espagnol, né à Séville à la fin du XVIe siècle. Il a publié un ouvrage sur les Pays-Bas et dans les Indes occidentales, et entra dans les ordres. On lui doit les deux ouvrages suivants : *Historia de las ordenes militares de Sant' Jago, Calatrava y Alcantara, desde su fundacion* (1629); *Relacion de los servicios*

que Dios o Su Magestad del rey Felipe II y III dos Mundo de Notamayor, en los Estados de Flandes, poseyeron de Chile y Tierra firme (1620).

CAROBALISTE n. f. Antiq. v. CARROBALISTE.

CAROBOTANE n. f. Anc. art mil. Nom donné d'abord à la lombarde.

CAROCHA (*cha* — mot espagn.) n. f. Bonnet de carton en forme de pain de sucre et couvert de flanelle, et de figures diaboliques, que portaient, dans les autodafés, les malheureux que l'on conduisait au bûcher. n On dit aussi CAROCHE, en français et le mot espagnol.

CAROCOLLE n. f. Bot. Syn. de LA RACOLLEE V. ce mot.

CAROD. Division du genre hélice. Le nom scientifique est *carodulus*. On écrit à tort CARODULE.

CARODIS (*di*) n. m. Sorte de grenier sur perches à claires-voies, placé au-dessus d'une grange, et destiné à hâter la dessiccation des fourrages.

CAROGNE (*gn* mill. — forme normanno-picarde du mot CHARONGNE) n. f. Nom grossièrement injurieux que l'on donne à une femme, et dont le sens est variable avec l'intonation dont on l'emploie. Syn. de CHARONGNE, dans certains pays.

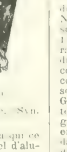

Carode.

CAROLATHINE (du *Carolath*, nom d'un prince-évêque de Breslau) n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine. Variété bitumineuse d'allophane.

CAROLE (bas lat. *carola*) n. f. Vieille danse du moyen âge, où des danseurs et des danseuses formaient une ronde nombreuse, en se tenant par la main.

— Par anal. S'entendait, en architecture, de tout ce qui, par position en cercle, qu'il s'agît d'un travail d'architecture ou d'un objet d'orfèvrerie. (Les sceaux de *carole*, en tas, circuent des bas côtés qui entourent le chœur d'une église où ils forment l'abside, prévaut surtout au XVIe s. On disait CIRCUIT OU CAROLE DU CHŒUR, encore au XVIIe siècle.

CAROLER rad. *carole* v. n. Danser en rond, en notant une

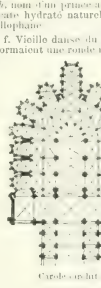

Carole du bas.

CAROLIA (du lat. *Carolus*, Charles, genre dédié à Charles Bonaparte) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, rectiformes, qui forment des sinus des placunes, à valves non contournées, la droite étant moins convexe que la gauche. On connaît trois espèces de carolias fossiles dans le tertiaire éocène d'Egypte.)

CAROLIN (du lat. *Carolus*, Charles) n. m. Nom que portaient d'anciennes monnaies d'or de certains Etats de l'Allemagne : la Bavière, le Hohenzollern-Hechingen, le Wurtemberg, la Hongrie (On donnait aussi ce nom à une monnaie d'argent de Suède.) ‖ *Double carolin* ou *Double florin d'or*, ou *Maximilien*, autref. Monnaie d'or de Bavière.

— Hist. Nom que l'on donna, en Suède, aux soldats de Charles XII.

— T. rur. Nom vulgaire que, dans certaines contrées de la France (Tarn-et-Garonne, par ex.), on donne au peuplier de la Caroline.

CAROLINE, personne née aux îles Carolines, ou qui les habite. — *Les* CAROLINES.

— Adjectiv. Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants : *Mœurs* CAROLINES.

CAROLIN, INE (du lat. *Carolus*, Charles) adj. Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles-Quint. ‖ *Livres carolins*, Ouvrages théologiques composés par Alcuin ou par Angilram, évêque de Metz, pour la défense de la foi gallicane et d'après l'ordre de Charlemagne. ‖ *Les Carolines*. V. CAROLINGIENS. ‖ *Faction carolinne*, Faction formée, au XVIe siècle, par les enfants de la maison de Lorraine, qui portaient tous le nom de Charles.

CAROLINA LA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen], au N. de la Sierra Morena ; 8.000 hab. Mines de plomb et de bleude, fonderie de plomb, tissus de soie, laine et cuir. L'ancien district peuplé de 36.550 hab. La Carolina est une des principales colonies étrangères établies dans les Alpes-Siennes de la Sicile, par Don Paul Olavides, en 1767 et 1769, sous le règne de Charles III.

CAROLINE n. f. Nom vulgaire d'une grande libellule (*gomphus forcipatus*).

CAROLINE (de *Caroline*, n. pr.), planète télescopique, n° 221, découverte par Palisa, le 28 novembre 1885.

Caroline (LOI *Constitutio criminalis carolina*), code criminel promulgué par Charles-Quint, le 27 juin 1532, sous le titre : *Keyser Karls der vierten und des Heiligen romischen reichs peinlich gerichtsordnung*, en allemand et en latin. La réforme du droit criminel y était d'ailleurs nécessaire, par suite de l'abus de la torture. Charles-Quint la promulgua comme loi d'empire ; néanmoins, chaque Etat garda sa coutume particulière et la Caroline n'eut que le caractère d'une législation subsidiaire. Elle est plutôt une sorte de manuel, un recueil d'instructions pratiques pour les juges ; elle cherche à combiner le vieux droit germanique avec le droit canonique romanisé, auquel elle fait la part la plus large. Elle se compose de 219 articles.

Caroline de Jerusalem ORDRE DE **Sainte-**. Le 20 octobre 1816, la reine Caroline d'Angleterre, épouse de George IV, constitua cet ordre en souvenir du séjour qu'elle avait fait à Jérusalem. L'ordre ne fut accordé qu'aux personnes qui avaient rendu des services à la religion catholique. Après la mort de sa fondatrice, l'ordre ne fut plus conféré.

CAROLINE DU NORD, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Compris entre l'Océan Atlantique à l'E., les Alleghanys à l'O., la Virginie au N., la Caroline du Sud et la Géorgie au S., elle couvre une superficie de 145.500 kilom. carr., et a une population de 1.617.947 hab. Montagneuse dans [illegible] pleuvoir [illegible] ce est [illegible] abondant [illegible] moyen [illegible] Bien arrosé, le pays est [illegible] abondants cours d'eau, dont les principaux sont le Roanoke, la Neuse et le Cape-Fear River. Le climat, très [illegible], permet la culture du riz, du tabac, du coton, du maïs, du blé, toutes cultivées, de belles forêts du pays fournissent un excellent bois et un [illegible] Le [illegible] zinc et de plomb. La population comprend un élément nègre important [illegible] de 1801. Division en 100 comtés, la Caroline du Nord a pour capitale la [illegible] le principal port est celui de Wilmington (20.150 hab.).

Caroline du Sud, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Compris entre l'Atlantique à l'E., la Caroline du Nord au N., la Géorgie au S. et à l'O., elle couvre une superficie de 78.176 kilom. carr., et a une population de 1.151.149 hab., dont la grande majorité appartient à la race nègre. Parcourue à l'O. par les [illegible] nationales des Alleghanys. Table-Montagne, [illegible] comprend surtout une vaste plaine qui se termine par une côte basse et peu déchiquetée. De la région montagneuse sortent des rivières qui coulent du N.-O. au S.-E. : le Grat-Pedee (725 kilom.), le Santee et l'Edisto. Le climat, tempéré dans les hauts pays, est très chaud, avec des gelées y sont à peu près inconnues, et l'oranger y pousse en pleine terre. Les principales cultures du pays sont, dans les parties basses, le riz, le tabac et le coton, dans les parties élevées, le froment, le tabac et le maïs. Le riz, les forêts occupent encore de vastes espaces. Divisé en 35 districts, la Caroline du Sud a pour capitale *Columbia* et pour villes principales les ports de Beaufort, Charleston (75.000 hab. en 1890 [illegible]).

CAROLINE, reine de Naples, épouse de Ferdinand IV. V. MARIE-CAROLINE.

CAROLINE BONAPARTE. V. BONAPARTE.

CAROLINE-AMÉLIE (Elisabeth DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL), reine d'Angleterre, née en 1768, morte en 1821, épouse du roi George IV, était la fille du duc de Brunswick, l'auteur du Manifeste de Brunswick, frivole et corrompu, ne tarda pas à se séparer d'elle. Elle vécut isolée avec sa fille, à Black-Heath, où elle fut injustement accusée d'adultère et d'infanticide. Rédiger de la [illegible] ne mit [illegible] sur le continent, où elle mena une vie désordonnée, s'éprit d'un courrier, Bergami, dont elle fit un comte de Francini, et l'accabla de faveurs. En 1817, son mari intenta une Ménaisin qui commença une enquête sur la vie de la reine. Cette enquête était terminée quand George IV devint roi, par suite de la mort de son père. Il refusa de reconnaître Caroline comme reine. Celle-ci débarqua en Angleterre, où le peuple de Londres lui fit une réception triomphale. Le ministère déposa au parlement une demande de divorce. C'est alors que se déroula un procès scandaleux, qui donna gain de cause à la reine. Mais, quand celle-ci voulut se faire couronner avec le roi, le peuple n'était plus avec elle. Elle mourut peu après ce dernier affront.

CAROLINE-AMÉLIE, reine de Danemark, née à Copenhague en 1796, morte en 1881, fille de Frédéric-Christian, duc d'Augustenbourg, et de Louise-Augusta, fille de Caroline-Mathilde. Mariée à Christian VIII, elle resta veuve de bonne heure et sans enfants (1848). Elle usa de sa grande influence auprès des générations de ses frères, et du parti de Sleswig-Holstein. Toute sa vie avait été consacrée aux œuvres de bienfaisance.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, connue dans l'histoire sous le nom de « la duchesse de Berry ». V. BERRY.

CAROLINE-LOUISE, épouse de Charles-Frédéric, margrave de Bade (1723-1787), fut un des plus parfaits modèles de mari et devint très populaire. Fort instruite en histoire naturelle, elle réunit une belle collection et une bibliothèque remarquable, où se trouvait un herbier gravé par Gaultier Dupuis.

CAROLINE-MATHILDE, reine de Danemark, née en 1751, morte à Celle en 1775, fille posthume du prince de Galles Frédéric-Louis et sœur de George III. Elle épousa son cousin Christian VII, roi de Danemark, qui, âgé de 16 ans, était fou. Struensee, devenu le favori du roi, contracta avec la reine une liaison dont on se servit plus tard contre lui. Nommé premier ministre, il déploya des qualités d'homme d'Etat du premier ordre. Pendant deux ans, quand la folie du roi eut éclaté, la reine gouverna, aidée de Struensée, mais la fermeté de ce dernier suscita un complot. Les conjurés s'emparèrent de la reine et de Struensee. L'un et l'autre furent condamnés à mort. Le mariage de Caroline-Mathilde. Enfermée d'abord au château de Kronborg, elle fut transférée à celui de Celle, en Hanovre, où elle mourut trois ans après, à l'âge de vingt-quatre ans. Elle laissa un fils, Frédéric VI.

CAROLINÉE (du n. de *Caroline*, princesse de Bade) n. f. Bot. Syn. de PACHIRE.

CAROLINES (ARCHIPEL DES), îles de l'Océanie (Malaisie), situées dans l'océan Pacifique, entre les Philippines et les Mariannes. Elles sont au nombre de 500 au moins, se développant sur une longueur de 2.800 kilom. et une superficie marine de 1.600.000 kilom. carr. Les principales de ces îles sont, en allant de l'O. à l'E., celles de Yap, Hélitoki, Ponkel, Ponapé, Mac-Askill, etc. Ces îles sont généralement plates et basses ; dans quelques-unes, cependant, se dressent des hauteurs qui ne dépassent pas 500 m. d'altitude. Moyennant un climat très malsain, elles ont assez riche, est couvert par des fougères arborescentes, des palmiers, des bananiers et des arbres à pain. Presque tous les habitants, vivant au bord de la mer, s'alimentent à une faune à peu près exclusive avec les produits de leur pêche. La population comprend environ 35.000 indigènes, qui, tous, appartiennent à la race malaise polynésienne, et 865 Européens. Les Carolines furent, en réalité, découvertes par l'Espagnol Francisco Lazeano, qui les baptisa du nom qu'elles portent aujourd'hui, en l'honneur du roi d'Espagne Charles II. La libre possession de ce groupe d'îles fut disputée, en 1885, à l'Espagne par l'Allemagne qui occupa l'île de Yap ; le cabinet de Madrid fit entendre d'énergiques revendications. En présence de cette résistance inattendue, l'Allemagne accepta modération, un dépôt de charbon et l'entière liberté de [illegible] *ques* (Paris, 1896) ; Kubary, *Ethnographische Beitrage zur* [illegible]

CAROLINGIEN, ENNE [illegible] dynastie [illegible] autrefois CARLOVINGIENS. ‖ [illegible]

CAROLINGIENS (*ji-in* — même étymol. qu'à l'art. précédé. — On disait autrefois CARLOVINGIENS. On désigne ainsi la seconde dynastie des rois de France qui se succédèrent sur le trône, de Pépin le Bref (752), à Louis V (987). Les ancêtres de la dynastie carolingienne, que l'histoire nous fait connaître d'une manière précise, sont : saint Arnoul, évêque de Metz et Pépin de Landen, maire du palais sous Clotaire II. Quoi qu'il en soit, la famille avait des domaines importants en Austrasie. — *Un* CAROLINGIEN.

— *Histoire.* Depuis la mort de Dagobert (638), la dynastie mérovingienne était entrée dans une irrémédiable décadence. Sous les derniers souverains, ce sont les premiers maires, les maires du palais, qui gouvernent, et l'on peut dire que, en fait, l'histoire des maires du palais régnants a commencé à Pépin d'Héristal, maire du palais de Thierry III. Pépin fit des guerres victorieuses aux Frisons et aux Alamans. A sa mort (714), il y eut des troubles avant que son fils bâtard Charles-Martel lui succédât dans sa puissance. Charles triompha des Neustriens à [illegible] Vinchy, puis des Austrasiens à [illegible] Malmedy, et fit reconnaître Thierry IV. [illegible] Mais [illegible] donna pas de successeur. Le trône fut vacant jusqu'en 741. Charles-Martel dirigea des expéditions contre les Saxons, les Alamans, les Bavarois, les Frisons, et battit les Arabes à Poitiers en 732.

A la mort de Charles-Martel, ses fils Pépin et Carloman se partagèrent son pouvoir. Un troisième fils, Griffo, né de l'Allemande Sonchilde, avait réclamé une part d'héritage, mais il fut battu par Carloman et interné à Neufchâteau, dans les Ardennes. Carloman, il abdiqua, se retira du monde ; il fonda un couvent placé sous le patronage de saint Sylvestre, et, en 750, il se retira au mont Cassin. Pépin resta seul maître du pouvoir. Il lutta victorieusement contre les Alamans, contre une monarchie aussi puissante que l'avait été celle des grands rois mérovingiens. En 751, il [illegible] Merovingiens. Childéric III [illegible] vent de Saint-Bertin ; son fils Théodoric fut mis à Saint-Wandrille. Pépin avait envoyé au pape Zacharie l'évêque de Wurtzbourg et l'abbé de Saint-Denis, chargés de lui demander, dit-on, qui devait être roi : celui qui en avait le titre, ou celui qui en avait le pouvoir. Zacharie aurait répondu qu'il valait mieux que celui-là fût appelé roi qui avait la puissance royale. L'authenticité de cette réponse a été légitimement contestée. Quoi qu'il en soit, l'ambassade elle-même et l'adhésion donnée par le pape aux projets de Pépin ne peuvent être contestés. Le pouvoir de la dynastie carolingienne eut donc une double source : l'élection par les grands, et consécration par l'autorité religieuse. Ceci était l'élément nouveau. Pépin le Bref fut oint par saint Boniface : réminiscence du sacre de Saint-Rémi. Le Pépin d'Héristal et Pépin le Bref, les ancêtres essentiels des Carolingiens furent les mêmes : fils furent, avant tout, des hommes de guerre. Dans leurs loisirs, leur seule distraction paraît avoir été la chasse. Ils se montrèrent tous favorables à l'Eglise et déployèrent de véritables qualités d'hommes politiques.

Pépin le Bref (mort en 768), ses fils : Carloman (mort en 771) et Charlemagne (mort en 814), le fils de ce dernier, Louis le Pieux (mort en 840), appartiennent à l'histoire générale de France, et nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur seront consacrés. A l'assemblée d'Aix-la-Chapelle (817), Louis le Pieux avait partagé l'empire entre les trois fils qu'il avait eus d'Ermengarde ; la naissance d'un quatrième fils, Charles le Chauve, né d'une seconde femme, Judith, donna lieu à un nouveau partage, au détriment des fils aînés. Ceux-ci se révoltèrent. Ce fut une succession de luttes et de remaniements du partage. A la mort de Louis le Pieux, tout fut remis en question ; enfin, le traité de Verdun (843) consacra le démembrement de l'empire Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux, empereur, qui demeura attaché à la possession de Rome.

La dynastie carolingienne s'éteignit dans des conditions semblables à celles qui marquèrent la fin des Mérovingiens. Ce sont les grands du royaume, marchant sous la direction des plus puissants d'entre eux, les ducs de France, qui ont le pouvoir. Les derniers Carolingiens, contrairement à une longue tradition de prudence, faisaient cependant des hommes actifs et énergiques, vaillants et capables ; mais les moyens de faire sentir leur autorité leur avaient échappé, les uns après les autres. Louis V, fils de Lothaire, qui avait succédé en décembre 978, avait succédé à son père en 986. Le 21 mai 987, il mourut sans postérité. La couronne revenait à Charles, fils de Louis IV ; mais, avant qu'il eût pu faire valoir ses droits, Hugues Capet s'était fait proclamer roi par les grands réunis à Senlis (1er juin 987), et couronner à Noyon par l'archevêque de Reims. Charles mourut en 1001 ; son fils aîné, Otton, partit sans enfants en 1005, lui succéda comme duc de Basse-Lorraine ; Charles eut deux autres fils : Charles et Louis, dont l'histoire a perdu la trace.

Voici la généalogie des Carolingiens, depuis *saint Arnoul*, administrateur du royaume d'Austrasie avec le maire du palais, Pépin de Landen :

Anségise, fils de saint Arnoul, lequel épousa l'une des filles de Pépin de Landen, Begge. (De cette alliance naquit Pépin d'Héristal) — *Pépin de Landen*, mort en 639 ; — *Pépin d'Héristal* [illegible]

bâtard, de Pépin d'Héristal : sa mère s'appelait Alpaïva ; mort en 741 ; — *Carloman* (se fait moine en 747) et *Pépin le Bref* (mort en 768) ; — *Carloman* (mort en 771, et *Charlemagne*, mort en 814, tous deux fils de Pépin le Bref ; — *Louis le Débonnaire*, fils de Charlemagne, mort en 840. (Il laissa trois fils : *Lothaire*, qui obtient l'Italie avec le titre d'« empereur » ; *Louis le Germanique*, qui obtient la Germanie ; *Charles le Chauve*, qui obtient la France (traité de Verdun, 843) ; — *Louis II, le Bègue*, fils de Charles le Chauve,

Charles III, fils de Louis II, mort en 882. — *Carolus*, troisième de Louis III, mort en 884. — *Charles le Gros*, fils de Louis le Germanique, déposé en 887 et remplacé sur le trône par le comte de France, Eudes. — *Charles III, le Simple*, fils de Louis II, détrôné en 923 et remplacé par Robert, frère d'Eudes, puis par Raoul, mari de Hedwige, la grand-mère de Louis IV, d'Outremer, fils de Charles III, mort en 954; — *Lothaire*, fils de Louis IV, mort en 986; — *Louis V, le Fainéant*, fils de Lothaire, mort en 987.

— BIBLIOGR. Les sources imprimées et les ouvrages historiques sur les Carolingiens et leur époque sont extrêmement nombreux. On trouvera l'indication dans les répertoires de Dahlmann-Waitz : *Quellen Kunde der deutschen geschichte* (Goettingue, 1883); Gabriel Monod, *Bibliographie de l'histoire de France* (Paris, 1888); Henri Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique* (Gand, 1893).

CAROLINIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*), personne née dans l'un des Etats de l'Amérique qui portent le nom de Caroline, ou qui habite l'un de ces pays. — *Les* CAROLINIENS.

— Adjectif. Qui appartient à l'un de ces pays ou à leurs habitants : *Traditions* CAROLINIENNES.

— n. m. Nom donné par Heilprin aux couches formant la partie supérieure du miocène des Etats-Unis. (Le caroliniens est caractérisé par les *couches de Sumter*.)

CAROLOPOLITAIN, AINE (*in, tèn'* — de *Carolopolis*, n. lat. de Charleville), personne née à Charleville, ou qui habite cette cité. — *Les* CAROLOPOLITAINS.

— Adjectif. Qui appartient à Charleville ou à ses habitants : *Académie* CAROLOPOLITAINE.

CAROLUS (*luss* — du lat. *Carolus*, Charles) n. m. Monnaie française de billon alliée d'argent, dont la valeur fut très variable, suivant les temps et les lieux. Cette monnaie est carrée par un X gothique, initiale du mot Karolus, qui l'a fait nommer aussi *grand blanc* ou *blanc*. Emis par Charles VIII au taux de douze deniers tournois, on trouve encore parmi les monnaies étrangères : le *carolus de Lorraine*, pièce d'argent frappée par le duc Charles II (1390-1431); cette appellation dura jusqu'au XVIe siècle, le *carolus de Jérusalem*, monnaie d'or, valant 22 sous 6 deniers, frappée par Charles-Quint; le *carolus de Besançon*, monnaie de billon du même prince, d'une valeur de 9 deniers tournois; le *carolus de Genève*, de même valeur. L'Angleterre frappa sous Charles Ier des carolus d'or, qui ont eu cours pour 21 schellings 4 deniers sterlings.

Carolus de Charles VIII

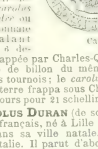
Carolus de Charles Quint.

CAROLUS DURAN (de son vrai nom *Charles* DURAND), peintre français, né à Lille en 1837. Il fut élève de Souchon dans sa ville natale, puis alla à Paris et partit pour l'Italie. Il parut d'abord au Salon de 1866, avec un souvenir de la campagne romaine, l'*Assassiné*, toile dramatique, qui lui valut une médaille. Après un voyage en Espagne, d'où il rapporta un *Saint François d'Assise* (1868), Carolus Duran, tout plein du souvenir de Vélazquez, s'adonna surtout au portrait.

Carolus Duran s'est surtout attaqué à la grande composition. Quand il l'a fait, comme dans le plafond du Luxembourg, *la Gloire de Marie de Médicis*, il s'en tire dans une certaine *Enfance de Bacchus*, il a trop obéi à sa fougue de coloriste indiscipliné, ou il s'en est trop défié. Certaines études de paysages et des esquisses comme l'*Obsession* (1898) nous montrent en lui un essayiste vigoureux, et qui s'en tient, là encore, à la première vision. Un instant, il a aussi fait de la sculpture.

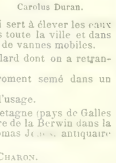
Carolus Duran.

CAROMB, comm. de Vaucluse, arrond. et à 9 kilom. de Carpentras; 1.862 hab. Carrière de pierres; récolte d'olives et de raisins; fabriques de poudre d'iris de Florence. Moulins, tuileries; église du XIVe siècle. A peu de distance au N. de Caromb, *écluse de Caromb*, qui sert à élever les eaux du Lauron et à les distribuer dans toute la ville et dans les campagnes voisines, au moyen de vannes mobiles.

CARON n. f. Charcut. Bande de lard dont on a retranché le maigre.

— Agric. Mélange d'orge et de froment semé dans un même champ.

— Papet. Amas de papier hors d'usage.

CARON, comm. de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté d'Ardigan]), à l'embouchure de la Berwin dans la Teify; 2.600 hab. — Patrie de Thomas Jones, antiquaire et poète, né en 1590.

CARON, nocher des Enfers. V. CHARON.

CARON (Firmin), musicien de la grande école franco-belge de la Renaissance, naquit vraisemblablement en France aux environs de 1420. On ne connaît de lui aucun fait sûr à son égard; on croit seulement qu'il fut élève d'Egide Binchois ou de Guillaumes Dufay. On ne connaît pas d'œuvre imprimée de Firmin Caron, mais il existe, en manuscrit, plusieurs messes de lui dans les archives de la chapelle pontificale à Rome, et à la Bibliothèque nationale de Paris plusieurs chansons et motets de sa composition.

CARON (Pierre), imprimeur parisien du XVe siècle. Il mit au jour l'ouvrage qui en avait été imprimé en français : l'*Angelique de l'amour divine*, traduit de saint Bonaventure par Jean Gerson (1474). Il en imprima un second en 1489 : *les Faits et Dits de monsieur Alain Chartier*.

CARON (Antoine), peintre français, né à Beauvais vers 1520, mort à Paris en 1598. Il fut le peintre ordinaire de Catherine de Médicis.

CARON ou **CARRON** (François), navigateur et armateur d'origine française, né à Bruxelles au XVIIe siècle, mort devant Lisbonne en 1673. Il fit au Japon un séjour de vingt-deux ans au service de la compagnie hollandaise des Indes orientales, fut successivement nommé membre du conseil général d'administration et directeur du commerce; mais, à la suite d'un refus d'avancement, il quitta le service de cette compagnie. Colbert lui offrit une place de directeur du commerce dans l'Inde, pour le compte de la compagnie française des Indes orientales. Caron s'établit à Surate; mais il semble n'avoir fait dans ce poste que trahir les intérêts qu'il avait mission de défendre. Il paralysa les projets formés par Colbert pour l'établissement de la puissance française dans l'Inde et les efforts du vice-roi de la Hollande, Rijoncloé, enfin, par ce dernier, il fut renvoyé en France, mais il mourut dans un naufrage, le 5 avril 1673, avant d'arriver dans le port de Lisbonne, où il se rendait pour ne pas rentrer en France. On a de lui une *Description du Japon*, en hollandais, traduite en français par Thévenot, où lui attribue aussi, à tort, un *Journal du voyage des Grandes-Indes* 1698.

CARON (Augustin-Joseph), colonel, né en 1774, mort en 1827, servit successivement sous l'Empire, fut impliqué en 1820 dans un complot impérialiste, et acquitté par la chambre des pairs. Retiré à Colmar, il noua des intelligences avec les sous-officiers de la garnison pour la délivrance des prisonniers de la conspiration de Belfort. Dénoncé, il fut arrêté au moment où il se disposait à agir. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé à Strasbourg.

CARON dit **Charondas**, jurisconsulte. V. CHARONDAS.

CARON (Rose-Lucile MECUNIZ, dame), cantatrice dramatique française, née à Mouerville (Seine-et-Oise) en 1857. Sortie du Conservatoire, elle prit ensuite des leçons de Mme Marie Sasse. Elle débuta à Bruxelles au théâtre de la Monnaie, en 1882. Sa voix chaude et vibrante conduite avec style, son intelligence scénique, tout se réunissait en elle pour présenter l'idéal de la grande tragédienne lyrique. Elle obtint surtout un triomphe en créant le rôle de Brunehilde dans le *Sigurd* de Reyer. qui faisait sa première apparition en Belgique. Mme Caron débuta à l'Opéra de Paris en 1885, dans la première représentation de *Sigurd*. Elle interprétait successivement dans plusieurs rôles du répertoire : Rachel de *la Juive*, Valentine des *Huguenots*, Marguerite de *Faust*, Agathe du *Freischütz*, puis elle reprit ceux de Chimène dans *le Cid* et de Catherine dans *Henri VIII*. Mme Caron retourna en 1887 à Bruxelles, et y créa, au théâtre de la Monnaie, *Jocelyn*, de Benjamin Godard, *Esclarmonde*, de Chabrier, et *Salammbô* d'Ernest Reyer, outre le *Fidelio* de Beethoven, dont elle établit la traduction française.

Rose Caron

Rappelée à Paris, Mme Caron reparut à l'Opéra, en 1890, et y remporta un nouveau succès en établissant le rôle d'Elsa de *Lohengrin*, et en personnifiant cette *Salammbô* qu'elle avait jouée à Bruxelles. On la vit ensuite dans *la Vierge*, de Massenet, *Othello* (Desdémone), *Tannhaüser* (Elisabeth), *Hellé*, et enfin dans donna Anna de *Don Juan*. Elles chanta pour la seconde fois de l'Opéra en 1895, après un second séjour de sept années, et signa un engagement avec l'Opéra-Comique.

CARON DE BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin). V. BEAUMARCHAIS.

CARONADE (de l'angl. *carronade*, même sens) n. f. Pièce d'artillerie en fonte, employée autrefois à bord des vaisseaux et aussi appelée du nom de *Carron*, un Ecossais qui imagina ce genre de bouches à feu, vers 1775.

— ENCYCL. La *caronade* se distinguait du canon en ce qu'elle était à calibre égal, plus courte et plus légère. Pivotant autour d'un simple bouton fixé dans son affût, elle présentait certaines facilités de pointage. On l'employait surtout à tirer sous les grands angles, à charge faible, et son tir était moins puissant et moins juste que celui du canon. Les caronades ne furent guère adoptées dans la marine française que vers la fin du siècle dernier. Elles ne sont plus employées aujourd'hui à bord des vaisseaux; mais il en existe encore des spécimens de diverses ordonnances, certains ports de guerre.

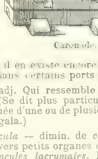
Caronade.

CARONCULAIRE (*lèr'*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à une caroncule. (Se dit plus particulièrement, en botanique, de l'arille formée d'une ou de plusieurs caroncules, comme celle du polygala.)

CARONCULE (lat. *caruncula* — dimin. de *caro*, chair) n. f. Nom donné à divers petits organes charnus de couleur rougeâtre. ‖ *Caroncules lacrymales*, Eminences charnues, rougeâtres, situées, au voisinage du canal du vagin, chez les femmes déflorées. ‖ *Caroncules papillaires*, Petits mamelons qui déversent l'urine dans les calices des reins. ‖ *Caroncule de l'urètre*, Le vérumontanum. ‖ *Caroncule mamillaire*, Le nerf olfactif.

— Bot. Renflement charnu, qui entoure le hilo de certaines graines, telles que le haricot, le ricin, etc.

— Hist. nat. Toute éminence charnue du corps d'un animal, dont la facultés de se contracter et de se dilater. (Beaucoup de chenilles portent des caroncules.)

— Ornith. Excroissance charnue, le plus souvent nue et d'une couleur vive, qui se trouve sur la tête ou sur le cou de certains oiseaux, tels que le dindon, la grue, le casoar, etc.

— ENCYCL. Anat. et méd. La *caroncule lacrymale* est composée de dix ou quinze glandules sébacées, accompagnant des follicules pileux et analogues avec les glandes ciliaires; elles s'ouvrent en dehors, par autant d'orifices distincts. Une portion de la conjonctive oculaire, qui recouvre la caroncule, est regardée généralement comme un rudiment de la membrane clignotante des oiseaux.

Les affections de la caroncule lacrymale sont : les inflammations, le trichiasis et les tumeurs. Les inflammations des caroncules reconnaissent les mêmes causes que celles des paupières et des conjonctives. V. BLEPHARITE, CONJONCTIVITE.

Le trichiasis est caractérisé par le développement anormal d'un cil au bord interne du nez, naît sur la caroncule et peut être l'origine d'ophtalmies très rebelles. Le traitement consiste à arracher le cil supplémentaire.

Les tumeurs de la caroncule, appelées *encanthis*, sont de nature fort diverses : elles peuvent être hypertrophies simples, de kystes, des calculs, des polypes ou des cancers. Le traitement varie suivant la nature de la tumeur.

CARONCULÉ, ÉE adj. Muni d'une ou plusieurs caroncules, comme le bec du dindon, la graine du ricin, etc.

CARONCULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Anat. Qui a rapport aux caroncules, qui en forme ou en contient des caroncules : *Eminence* CARONCULEUSE. *Fossettes* CARONCULEUSES.

CARONDELET, famille bourguignonne, devenue belge à la fin du XVe siècle, qui tire son origine de Jean de Charoud, chancelier de Bourgogne, que la petitesse de sa taille fit appeler **Carondelet**. Les principaux membres sont : JEAN **de Carondelet**, né à Dôle en 1428, mort à Malines en 1502, que Charles le Téméraire désigna comme commissaire à la rédaction de la *Coutume de Bourgogne*, et qu'il employa à diverses missions politiques; Mgr Antoine, président du parlement de Dôle et bailli, en 1480, grand bailli-colier par l'archiduc Maximilien; — JEAN **de Carondelet**, né à Dôle en 1469, mort en 1545, doyen de l'église métropolitaine de Besançon, en 1503; président perpétuel du conseil de Bruxelles, puis du conseil privé des Pays-Bas, en 1534, et enfin archevêque de Palerme et primat de Sicile. [Son portrait, œuvre remarquable, est attribué par les uns à Holbein, par les autres à Bartholomy de Bruyn. — FRANÇOIS **de Carondelet**, mort prisonnier au château d'Anvers en 1635, diplomate flamand et doyen de l'église de Cambrai. Il prêta serment au comte d'Egmont, qui voulait renverser la domination espagnole aux Pays-Bas, mais fut saisi en 1633 et conduit au château d'Anvers, où il mourut.]

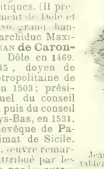
Jean de Carondelet, d'après le tableau de Holbein ou de Barthélemy de Bruyn.

CARONIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*) adj. Myth. Qui appartient à Caron : *La barque* CARONIENNE. ‖ On trouve aussi CHARONIEN, ENNE.

— *Grottes caroniennes*, Grottes dans lesquelles règne un air méphitique, et que les Grecs avaient comparées à l'antre qui conduisait aux enfers.

CARORA, ville du Venezuela (Etat de Lara), sur un affluent du Yocuyo; 7.050 hab. Baumes et résines aromatiques. Fabrication de tabac; commerce de cuir.

CAROSELLE (*sèl'* — ital. *carosella*, même sens) n. f. Boule de terre creuse, en usage dans certains divertissements, au moyen âge. V. ALCANCIE.

CAROSO DA SERMONETA (Marco Fabrizio), chorégraphe italien, né à Mantoue au XVIe siècle. On lui doit le plus ancien ouvrage qui ait été publié sur l'art de la danse : *Il Ballarino, dove si dà tutti i precetti* (Venise, 1581). On y trouve la musique des principaux airs de danse de l'époque.

CAROSSE n. m. Techn. Ustensile de cordier, sorte de chariot servant à tendre la corde, au furet à mesure de sa fabrication.

— Agric. Sarments les ensemble autour d'un même échalas.

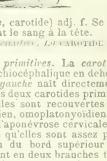
Carosse

CAROTIDAL, ALE, AUX adj. V. CAROTIDIEN.

CAROTIDE (du gr. *karôtis, idos*, carotide) adj. f. Se dit des branches de l'aorte qui portent le sang à la tête.

— SUBSTANTIV. : *Les* CAROTIDE *primitives*. *La* CAROTIDE *interne*. *La* CAROTIDE *externe*.

— ENCYCL. *Artères carotides primitives*. La *carotide primitive droite* naît du tronc brachiocéphalique en dehors du thorax; la *carotide primitive gauche* naît directement de l'aorte. Au cou, les rapports des deux carotides primitives sont identiques. En avant, elles sont recouvertes en bas par les muscles sterno-hyoïdien, omoplatonyoïdien et sterno-mastoïdien; en haut, par l'aponévrose cervicale et les muscles peauciers. C'est dire qu'elles sont assez peu profondément situées. Au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde, elles se divisent en deux branches terminales : ce sont les artères carotides externes et internes.

— *Artère carotide externe*. A son origine, elle n'est séparée de la peau que par l'aponévrose et le muscle peaucier; plus haut, elle est recouverte par le muscle digastrique, le muscle stylo-hyoïdien, enfin par la glande parotide; la carotide externe fournit successivement des artères collatérales nombreuses : 1° la thyroïdienne supérieure; 2° la linguale; 3° la faciale ou maxillaire externe; 4° l'occipitale; 5° l'auriculaire postérieure; 6° la pharyn-

gienne inférieure, 7° les artères carotidiennes. Au niveau du col, il en naît de la maxillaire inférieure, la carotide externe donne naissance à deux branches terminales : la temporale et la maxillaire interne.

Veines carotidiennes. Parmi les branches de la carotide externe, il en est une, la faciale, qui, elle, ne devient postérieure, puis interne. Elle suit alors un trajet rectiligne, jusqu'à la base du crâne. Elle est en rapport, en dehors, avec le pharynx et l'amygdale, en dehors, avec la veine jugulaire interne et les nerfs pneumogastrique, glosso-pharyngien et hypglosse ; en arrière, avec la colonne vertébrale, en avant, avec les muscles qui se fixent à l'apophyse styloïde. Elle entre dans le canal ainsi nommé par le *canal carotidien*, dans elle suit les contours sinueux qui y sont d'un grand nombre de filets nerveux qui traversent le plexus carotidien, au sortir de ce canal, elle se place dans le sinus caverneux sur les côtés de la selle turcique, et est en rapport avec la paroi interne de ce sinus, le nerf moteur oculaire externe qui est en dehors de l'artère, et le nerf optique qui est à son côté interne ; enfin, la carotide interne s'épuise dans ses branches terminales, après s'être réfléchie de bas en haut, en dedans de l'apophyse sphénoïde antérieure. L'artère ophtalmique et les artères cérébrale antérieure, cérébrale moyenne, communicante postérieure et choroïdienne, sont les branches importantes de division de cette artère.

1 Carotide primitive. 2 Carotide interne. 3 Carotide externe. 4 Thyroïdienne supérieure. 5 Linguale. 6 Faciale. 7 Occipitale. 8 Vertébrale. 9 Mastoïdienne externe.

Branches terminales : 1 Occipitale. 2 Temporale. 3 Maxillaire externe.

Branches de la carotide interne : 1 Ophtalmique. 2 Cérébrale antérieure. 3 Cérébrale moyenne. 4 Communicante postérieure. 5 Choroïdienne. 6 Muscle sterno-mastoïdien. 7 Nerf pneumogastrique. 8 Trachée-artère.

Les deux carotides internes forment un réseau vasculaire, destiné à tourner le sang au cerveau ; elles communiquent entre elles, soit avec la vertébrale, branche de l'artère sous-clavière, par de larges anastomoses constituant l'hexagone de Willis.

C'est Galien qui découvrit que les côtes attribuée à la compression de l'artère carotide, et en particulier la somnolence qui a valu à cette artère le nom qu'elle porte (κοῦρος, assoupissement), devaient être attribuées à la compression des nerfs qui accompagnent l'artère, c'est-à-dire du pneumogastrique, du larynge supérieur, etc.

— Chir. *Maladies de la carotide.* Les maladies des artères carotides sont celles des autres vaisseaux artériels. Les lésions sont, de toutes les affections pathologiques de la carotide, les plus importantes. Elles résultent de violences extérieures exercées par les instruments tranchants ou les armes à feu ; elles surviennent, le plus souvent, à la suite de tentatives de suicide. La mort en est la conséquence presque toujours inévitable.

En présence d'un blessé qui a l'artère carotide coupée, il faut se hâter de pratiquer la compression sur le point lésé. On applique l'artère contre les vertèbres cervicales, en attendant que l'on pratique la ligature de la vaisseau lésé, seul moyen curatif sur lequel on puisse compter.

— *Anévrisme des artères carotides.* La ligature des carotides, en dehors des cas d'hémorrhagie, peut être employée comme moyen d'amener l'atrophie des tumeurs, ou en facilitant l'opération. La ligature de la carotide primitive est une opération sérieuse, qui ne doit être entreprise qu'en cas de nécessité absolue. La ligature des artères carotides, interne ou externe, n'offre pas le même danger.

CAROTIDIEN, ENNE *(ka-ro-ti-di-ain, è-nè)* adj. Qui appartient à la carotide : *Ganglions carotidiens*, Conglomérats, deux fois recourbés, par lesquel l'artère carotide pénètre dans le crâne. *Le Trous carotidiens*, Orifices du rocher conduisant à *Canal des carotides*, Canal hélicoïdal, creusé dans le sinus caverneux, qui y reçoit une branche de la carotide interne. *Plexus carotidiens*, Plexus nerveux, qui environne l'artère carotide dans le canal carotidien. On dit aussi CAROTIDAL, ALE.

CAROTIQUE *(tik'* — du gr. *karotikos ;* de *karos*, carus) adj. Pathol. Qui a rapport au carus ; qui est de la nature du carus : *Assoupissement carotique*, Carus. — n. m. Médicament.

CAROTTAGE *(ro-taj'* — rad. *carotte*) n. m. Fam. Flonerie, tromperie : *Le* CAROTTAGE *est un sport d'autant plus agréable que, pour les yeux, le cœur, le prêtre, la nature.* L. HALÉVY.

CAROTTE (lat. *carota*, n. f. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des cauculinées, renfermant des herbes annuelles ou bisannuelles à feuilles découpées, à segments étroits, linéaires, et qu'on rencontre dans la région méditerranéenne, en Australie et dans les deux Amériques : Rac. comestible de la même plante. *Un plat des* CAROTTES. *Une botte de* CAROTTES.

— Adjectif. Qui est de la couleur rouge ardent de la rac. des carottes : *Des cheveux* CAROTTE.

— Fig. Artifice, ruse, petite escroquerie à l'aide d'un tour : *Tirer une carotte à quelqu'un.* Soutirer, par un moyen adroit, une petite somme, un cadeau, etc. *Carotte de tabac*, Histoire extra-filmique, complétement mensongère, en forme d'un bout d'escroquerie.

Carotte de tabac, Paquet de feuilles de tabac roulées et tordues en forme de coeur.

Tirer la carotte, Jouer chi-lement, en ne laissant pas prendre, pour au hollard, avec une prudence exagérée, et se proposant surtout de ne pas laisser de peu à son adversaire.

— Min. Petit cylindre de roche qui de terrain que l'on détache et que l'on retire à l'aide d'une sorte d'emporte-pièce enfoncé après [illegible] de sonde. (Les carottes [illegible] de l'avancement du [illegible] nière à pouvoir étudier exactement la nature des terrains traversés, en même temps que la [illegible] profondeur [illegible] (quelles les extractions ont été opérées.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— Encycl. Bien [illegible] une véritable importance, tant au point de vue culinaire que comme plante fourragère. On distingue plusieurs [illegible] la *carotte sauvage*, qui croît [illegible] sur les rochers des bords de la Méditerranée, et dont on extrait par [illegible] une gomme-résine très odorante ; la *carotte* proprement dite, vulgaire [illegible] la *carotte sauvage*, espèce que l'on trouve partout en France, mais principalement dans les prairies sèches et marneuses, et qui est regardée par les botanistes comme le type de toutes les variétés cultivées. Toutes les carottes cultivées peuvent se diviser en quatre groupes : les carottes blanches, jaunes, rouges, les violettes. Parmi les carottes blanches, on distingue la blanche à collet vert, très abondante production ; parmi les carottes jaunes, on trouve la jaune d'Achicourt, abondante, volumineuse et assez riche pour hors de terre ; la jaune à collet vert, très nombreuse et lumineuse, parmi les carottes rouges, on sait que la grosse rouge à collet vert des Flandres, conique, profondément enterrée, très productive, et cultivée surtout comme plante fourragère. La valeur des carottes violettes, d'origine espagnole, a été peu confirmée par l'expérience.

Carottes : *a*, fleur ; *b*, carotte-courte ; *c*, carotte longue.

Toutes les terres, pourvu qu'elles soient riches, conviennent parfaitement à la culture de la carotte. L'époque des semailles de la grande culture commence à la fin de l'hiver et finit vers les premiers jours de mai. La carotte est très lente à sortir : elle reste quelquefois trente et quarante jours au moins avant de se montrer, et le terain, se couvrant de mauvaises herbes, est d'un nettoyage difficile. On procède à l'arrachage vers la fin de septembre, ou dans la première quinzaine d'octobre. Les feuilles ou *fanes*, qui sont aromatiques, procurent alors un fourrage abondant et de bonne qualité, que l'on conserve en l'emplant avec du sel par masses très serrées et couvertes de terre, dans des fosses bien sèches.

La carotte contient 9 à 10 p. 100 d'un sucre cristallisable ; elle renferme en outre des phosphates, des sels alcalins et une huile volatile qui lui communique ses propriétés toniques et son odeur. Dans le nord de la France, sans parler des usages culinaires, on fabrique avec des carottes un sirop, bien que quelqueiois sous le nom de gelée. Les jus de carottes sont aussi employés à colorer artificiellement le beurre. En médecine, la carotte passe pour émollientie, résolutive, diurétique, vermifuge et antiseptique. Le suc, extrait par compression et délayé dans une petite quantité d'eau, est employé avec succès dans les cataractes du vieillard, les toux, la phtisie, l'asthme, etc. La pulpe fraîche, obtenue en râpant une carotte crue, est un remède populaire pour les brûlures. Les infusions de graines de carotte stimulent l'appétit, stimulent les fonctions digestives et favorisent la sécrétion du lait.

CAROTTER *(ro-te* v. n. Pop. Jouer la carotte, V. CAROTTE.

— v. n. Escroquer en employant la ruse, le mensonge.

CAROTTE *(ro-tè)* n. m. Pop. Jouer la carotte.

— Encycl. Vieux mot. Vivre misérablement en vivre d'expédients : *Carotteur de science*, Se dispenser à l'aide d'excuses et de prétextes.

CAROTTEUR *(ro-teur'*, **EUSE** n. et adj. Pop. Se dit d'une personne qui joue, qui pratique la carotte, [illegible] trouvaux de tromperie, de fraude, de mensonges.

— Encycl. Chim. La carotte [illegible] sauvage. On peut la préparer à partir de la carotte, de préférence celle qui a passé l'hiver dans des silos ; on commence par épuiser par l'eau tiède la carotte râpée, puis on précipite le liquide obtenu par le tanin et quelques gouttes de sulfure sulfurique. Le dépôt pâteux est filtré, lavé, [illegible] par l'alcool bouillant [illegible] insoluble dans l'alcool, est traité par le sulfure de carbone on évapore la solution, puis on reprend par l'alcool absolu. On évapore, et il ne tarde point à se déposer des cristaux de carotine assez volumineux, d'un rouge brun et doués d'un éclat métallique.

La carotine est un carbure d'hydrogène, dont la formule est $C^{40}H^{56}$; elle s'oxyde rapidement à l'air en devenant violacée, puis couleur de brique, et enfin blanche. La carotine pure se présente sous forme de petits cristaux aplatis, ayant un aspect métallique à reflets irisés, d'une couleur rouge orangé par transparence et bleu verdâtre par réflexion. Elle est insoluble dans l'eau, les acides étendus et les solutions alcalines ; soluble dans l'acide sulfurique qu'elle colore en violet, dans le sulfure de carbone et dans le chloroforme qu'elle colore en rouge ; elle fond à 168°.

La carotine n'existe pas seulement dans les carottes ; on la trouve dans toutes les feuilles, en particulier dans les feuilles d'ortie, d'épinards, de marronniers, etc., dans

CAROTTO

CAROUB

Judée. (Cette galle est due à la piqûre d'un insecte ; on l'emploie dans l'industrie concurremment avec la noix de galle. Elle est aromatique et astringente.)

CAROUBE au fruit du caroubier et que l'on emploie en agriculture pour la nourriture des bestiaux. De plus, les graines de ces fruits servent, en teinturerie, pour obtenir une couleur jaune. ⁰ On dit aussi CAROUGE.

CAROUBIER n. m. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, série des cassées, dont le nom scientifique est *ceratonia*, renfermant une espèce méditerranéenne.

— Encycl. Le *caroubier* croît au bord des ruisseaux, des torrents et de la mer, dans tout le midi de l'Europe, dans le Levant et en Afrique. Le *caroubier sauvage* pousse [illegible] et son tronc a son [illegible] 2 mètres de circonférence. Ses feuilles d'un beau vert, foncées, luisantes, [illegible] versées en dessous par des nervures solides ; ses fleurs, disposées en petites grappes rouges. Le fruit forme une longue silique lisse, aplatie, un peu coriace et divisée intérieurement en un grand nombre de loges, dont chacune renferme une pulpe d'un goût sucré, avec une semence jaune et dure. Il mûrit en septembre, on le cueille en octobre. Cet arbre vit longtemps, et résiste bien aux froids.

Caroubier : *a*, fleur ; *b*, [illegible] ; *c*, fruit.

Le bois du caroubier est très dur, d'un beau rouge nuancé. Sous le nom de *carouge*, il est employé à la construction des meubles et des ouvrages de marqueterie.

Les feuilles de cet arbre, contenant du tanin, servent à la préparation des cuirs. Les fruits sont très nuisibles en vert ; mais, parvenus à leur maturité, ils sont, au contraire, excellents pour nourrir les bestiaux, et même pour l'homme, soit crus, soit séchés au four. Les feuilles entières s'en nourrissent. On les emploie aussi en décoction, en sirop, etc.

CAROUBLAGE *(blaj)* n. m. Arg. Vol à l'aide de fausses clefs.

CAROUBLE n. f. Arg. Fausse clef. ⁰ Le soir, la nuit.

CAROUBLEUR n. m. Arg. Voleur qui fait ses coups à l'aide de fausses clefs, et utilise, au besoin, les intelligences qu'il entretient avec des personnes utiles à ses vues, comme frotteurs, bonnes, etc. : *Les* CAROUBLEURS *ne sont qu'une variété des cambrioleurs.* (On les appelle quelquefois CAROUBLEURS REFILES.) ⁰ *Caroubleur à la fam*, Voleur à l'aventure.

CAROUGE [illegible] n. m. Ornith. Nom vulgaire des oiseaux du genre xanthornis.

— Bot. Syn. de CAROUBE.

— Ethnol. Nom que l'on donne au bois du caroubier.

CAROUGE, ville de Suisse, canton et à 2 kilom. de Genève, sur l'Arve ; 5.700 hab. Fonderie de fer, constructions métalliques, fabriques de bougies, d'instruments pour horlogerie, de liqueurs ; distilleries, papeteries, faïenceries, scieries de scuze, tanneries et teintureries. Ce village sarde, en 1780, fut érigé en chef-lieu de province par Victor-Amédée III, qui voulait en faire une ville rivale de Genève. En 1815, Carouge fut donné à la Suisse, et la *province de Carouge* dont elle était la capitale, et qui fait maintenant partie du département français de la Haute-Savoie, eut pour chef-lieu Saint-Julien, jusqu'en 1837.

CAROUGE (Bertrand-Augustin), astronome français, né à Doi (Ile-et-Vilaine), en 1721, mort en 1798. Il fit divers calculs pour l'*Astronomie* de Lalande, et dressa de bonnes tables pour calculer les phases de la lune pendant soixante ans. Il devint, en 1795, administrateur général des postes.

CAROUN, personnage de l'ancienne chronique des Hébreux, et qui n'est autre, primitivement, que le Coré de la Bible. Il est devenu le type de l'homme puissamment riche, comme Hatem-Tai celui de l'homme généreux par excellence ; on lui attribue l'invention de la magie.

CAROUSCHE *(rouch)* n. f. ou **CARREAU** *(ca-ro)* n. m. Nom vulgaire de la carpe de Kollar. V. CARPE.

CAROUSSE n. f. Buverie, d'où l'expression *Faire carousse*, pour Boire, porter des santés. (Se disait surtout au XVII e siècle.) (Vieux mot.) ⁰ On écrit aussi CARROUSSE.

CAROVAGLIE [illegible] qui croît à Java.

CAROVÉ Frédéric-Guillaume), philosophe et publiciste allemand, né à Coblentz en 1789, mort à Heidelberg en 1852. Venu, en 1811, à Heidelberg, il y suivit les cours de philosophie de Hegel, et fut l'un des fondateurs de la *Burschenschaft*. Reçu docteur en philosophie en 1818, il fit, comme privat-docent, des cours à Breslau, fit, pour ses idées avancées, contraint de quitter cette ville et résida successivement à Heidelberg, Francfort et revint à Heidelberg. En 1848, il fut membre du parlement et prit part, en 1849, au congrès de la paix à Paris. Carové était partisan d'une religion de l'humanité, reposant sur les principes du christianisme, sans hiérarchie ni dogme. Il a écrit une foule de brochures et d'ouvrages sur la religion, le saint-simonisme, le célibat, l'esclavage, etc. : *Sur l'Egypte, qui seul*

[illegible] 1852. — Monographie [illegible] de l'Italie [illegible] 1854.

CAROVIGNO, bourg d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]) [illegible] hab.

CAROVILLI, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 3.200 hab.

CAROXYLE ou **CAROXYLON** [illegible] n. f. Genre de salicoïdées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux glabres ou pubescents de l'Europe méridionale, de l'Afrique et de l'Asie.

CARP (Pierre), homme d'Etat et publiciste roumain, né à Jassy en [illegible]. Après avoir fait ses études [illegible] à Paris, il fut nommé conseiller d'Etat, sous le prince Couza. Nommé secrétaire de la lieutenance princière en 1866, il fut révoqué, peu après, comme secrétaire de légation à Paris, mais retourna bientôt en Roumanie, où il fonda avec Nicholas Blaremberg « le Pays roumain », journal dirigé contre les libéraux. Il fut alors envoyé comme agent diplomatique à Vienne. En 1871, il fit partie du cabinet Catargi, et, en 1883, du cabinet Jean Bratiano, auquel il fit plus tard une guerre acharnée. A la chute de Bratiano (1888), il constitua avec Rosetti et Maiorescu un ministère de transition, et devint le chef du parti constitutionnel. Comme publiciste, il a écrit surtout des traductions de Shakspeare et par ses discours politiques.

CARPACANTHE n. f. Bot. Syn. de SARGASSE.

CARPACCIO (Vittore), peintre italien, né à Venise vers 1450, mort dans la même ville vers 1525. *L'Arrivée de sainte Ursule à Cologne*, qui doit être probablement une des premières productions du maître, forme le commencement de l'histoire de sainte Ursule, histoire charmante dont il a raconté tous les détails en huit autres sujets. La *Présentation de Jésus au temple* est considérée comme son chef-d'œuvre. *La Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne, avec saint Louis, roi de France, et sainte Elisabeth de Hongrie*, n'est pas moins remarquable que la *Présentation*. Le Louvre possède la *Prédication de saint Etienne à Jérusalem*. Ce tableau fait partie d'une suite de cinq compositions commandées par la Scuola di San-Stefano, de Venise. On voit enfin, dans des églises de cette ville, des peintures de Carpaccio. Milan, Berlin, en possèdent également.

CARPACOCE n. f. Genre de rubiacées, renfermant des plantes herbacées de l'Afrique australe.

CARPADÈLE (du gr. *karpos*, fruit, et *adêlos*, invisible) n. m. Fruit des ombellifères. Syn. de DIAKÈNE.

CARPALIME (du gr. *karpalimos*, rapide) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, renfermant des petites formes très voisines des *tropiphore* dont elles ont l'aspect et les mœurs. (On connaît une dizaine d'espèces de carpalimes, habitant l'Europe et les régions circonvoisines; deux se trouvent en France : *carpalimus distinctus*, et *carpalimus arcuatus*.)

CARPANE, village d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur la Brenta; 1.100 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens, en 1796.

CARPANTHE (du gr. *karpos*, fruit, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de AZOLLE.

CARPANI (Giuseppe), poète et musicographe italien, né à Villabbese en 1752, mort à Vienne en 1825. Il publia d'abord quelques poésies en dialecte milanais, puis fit représenter une comédie intitulée i *Canti di Agliate*, dont le succès l'engagea à poursuivre cette carrière. Il donna un opéra, *Camilla* (musique de Paër), et quelques autres *trobadors* : *l'Orfane*, *L'Amore alla Persiana*, *il Miglior Dono*, *l'Incontro*, *il Giudizio di Febo*, et il écrivit les paroles d'un oratorio, *la Passione di N.-S. Gesù Cristo*. La conquête de l'Italie par Bonaparte l'obligea à se réfugier à Vienne; il y est alors qu'il traduisit en italien plusieurs opéras français et allemands, ainsi que l'oratorio d'Haydn, *la Création*. Les relations qu'il avait eues avec cet illustre maître l'engagèrent, après la mort de celui-ci, à publier : *les Hommages du Lutre* [illegible] *les œuvres du célèbre compositeur Joseph Haydn* (1812). Carpani a réuni une série de lettres sur Rossini, sous ce titre : *Les Rossiniames* ou *Lettres musico-théâtrales* (1824), apologie du génie de Rossini.

CARPATHES. Géogr. V. KARPATHES.

CARPATHOS (*tass*) n. m. Bot. Syn. de CHÉVREFEUILLE.

CARPATHOS, nom ancien de l'île méditerranéenne de Scarpanto, entre Rhodes et Candie, contenant quatre villes, d'où son surnom de *Tétrapolis*. La partie de la Méditerranée qui l'entourait, était célèbre par ses tempêtes et par ses écueils, portant le nom de « mer Carpathienne ».

CARPE (gr. *karpos*) n. m. Squelette du poignet ou partie des membres antérieurs, située entre les os de l'avant-bras et ceux de la main : *Os, Synonimes du* CARPE.

— ENCYCL. Le *carpe* se compose de huit os, disposés en deux rangées : la première (scaphoïde E, semi-lunaire D, pyramidal C, pisiforme O) s'articule avec le cubitus A et le radius B; la seconde (trapèze I, trapezoïde H, grand os G, os crochu ou os unciforme F), avec la première (articulation médio-carpienne) et avec la main (articulation carpo-métacarpienne : J, K, L, M, N, O), 4, 2, 3, 4, 5, 1er métacarpiens). Des synoviales (en noir sur la *fig.*) sont intercalées entre ces os. Les deux faces et les [illegible] du carpe, [illegible] de nombreux tendons. V. BRAS. Les luxations de l'articulation radio-carpienne sont rares, à cause de la solidité des ligaments qui, en cas de chute sur la paume, [illegible] l'articulation [illegible] plutôt que [illegible] le mouvement de flexion de la main se fait surtout par l'articulation médio-carpienne, [illegible] celle-ci se luxe dans la flexion forcée, par exemple dans les chutes sur la face dorsale de la main. Le carpe est le siège de prédilection des kystes synoviaux, vulgairement appelés *ganglions* : les uns séreux, les autres à grains fibroïdes. (V. KYSTE.) Les os du carpe sont très suivis aux ostéites à la carie et à la nécrose.

CARPE (lat. *carpa*) n. f. Genre de poissons d'eau douce, de la famille des cyprinoïdes, dont la chair est estimée. « *Carpe à cuir, Carpe à miroir, Reine des carpes*. Noms donnés à des variétés sans écailles, ou qui n'ont d'écailles que sur le dos. « *Carpe à tête de dauphin*. Carpe chez laquelle certains os du crâne ont acquis un développement anormal. « *Carpe* [illegible] variété de carpe à barbillons très courts. « *Carpe de Rheingauberger*. Espèce du genre *ablette*. « *Carpe de mer*. Nom vulgaire du labre tacheté. « *Carpe du Nil*. Poisson du genre labéon.

Carpe

— Fig. Personne naïve, sotte, ignorante : *C'est une vraie carpe*. « On dit aussi : *Sot, ignorant comme une carpe*.

— Loc. fam. : *Bâiller comme une carpe*, Bâiller démesurément, les carpes ayant presque toujours la gueule ouverte. « S'ennuyer *comme une carpe*, S'ennuyer prodigieusement. Le bâillement étant le signe ordinaire de l'ennui. « *Être muet comme une carpe*. Se dit d'une personne qui ne dit mot. « *Faire la carpe pâmée*, Feindre de se trouver mal. « *Faire l'œil de carpe*, Faire les yeux doux, ou l'œil mourant.

— ALLUS. FIG. **Les brochets nous empêchent de devenir des carpes**, Phrase du célèbre discours prononcé par Bismarck, le 6 février 1888, par le prince de Bismarck, dans laquelle il compare la France et la Russie aux brochets qui tourmentent les paisibles carpes dans les étangs.

— ENCYCL. Ichtyol. Le genre *carpe* (*cyprinus*) est caractérisé par la bouche à quatre barbillons à la mâchoire supérieure, la nageoire dorsale avec un fort rayon antérieur dentelé, les dents pharyngiennes disposées sur trois rangées, etc. Les carpes sont des poissons assez grands, dont on connaît quelques espèces habitant l'hémisphère boréal. La carpe commune (*cyprinus carpio*) ne dépasse pas 1 mètre de long ni un poids de 20 kilogrammes, chez les plus vieux individus. On en trouve la longévité de ces poissons d'après des récits fantaisistes; rien ne prouve qu'ils vivent même un siècle. Mais, dans certaines conditions favorables, leur croissance est très rapide. La variété à écailles raccourcies et bosselées dites *carpes dauphins*, et *carpes bossues* quand le dos est bombé, etc. La *carpe jaune* est une variété spéciale à l'Auvergne. La carpe de Kollar est un hybride provenant d'œufs de carpes fécondés par le cassin; on l'appelle aussi *carpe carassin*, *demi-carassin*; elle est très bronzée et régulièrement bombée, du museau à la queue : c'est le *carouche* ou *carreau* des pêcheurs. La carpe commune est un poisson répandu partout, non seulement dans les eaux douces, mais aussi dans la mer Noire et les lacs salés de Russie. Son régime est végétal, c'est un poisson de fond et qui se plaît dans la vase. Aussi, avant de la faire cuire, en accommodation, le met-on dégorger quelque temps dans des viviers. Les carpes sont douées d'une fécondité prodigieuse, et on peut les faire reproduire dans des fryères artificielles.

— PÊCHE. La carpe est très délicate. Elle se défend énergiquement quand elle se sent prise. Elle cherche, par des mouvements brusques et saccadés, à gagner le fond de l'eau afin de s'en vaser. Les meilleurs appâts pour la pêcher sont : la mie de pain, la grosse fève cuite, le blé cuit, certaines pâtes faites avec de la farine très fine, et aromatisées; la carpe mord encore au ver de terre aromatisé.

CARPE DIEM, conseil adressé par Horace à Leuconoe dans le vers suivant :

Carpe diem, quam minimum credula postero.

(Hâte-toi de jouir du présent, et compte le moins possible sur le lendemain). Le poète épicurien, dans ses leçons de sagesse, nous invite à apprécier souvent que la vie est courte, et qu'il faut se hâter d'en jouir.

CARPEAU (*pô* — dimin. de *carpe*) n. m. Petite carpe, jeune carpe. « Variété de carpe que l'on s'accorde à regarder comme le mâle impropre à la reproduction : *Le* CARPEAU *est exactement conformé à l'extérieur comme une carpe*. (V. de Bomare.) « On donne aussi ce nom à un saumon cyprinoïde, qui se trouve en Amérique.

CARPEAUX (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Valenciennes en 1827, mort au château de Bécon, près de Courbevoie, en 1875, est élève de Rude. Il remporta le prix de Rome en 1854. En 1853, il avait exposé un bas-relief représentant *Napoléon Ier, Napoléon Ier-le-Kadet à Saint-Cloud par Napoléon III*. Revenu en France, il exposa, en 1859, un *Jeune pêcheur napolitain*. Cette œuvre parut, en 1861, en marbre, au Salon de 1863, avec un excellent buste de la princesse Mathilde, dans le style de l'école française du XVIIe s., et un groupe en bronze représentant *Ugolin et ses enfants*, qui fut placé dans le jardin des Tuileries, comme pendant du *Laocoon*, dont Carpeaux s'est évidemment inspiré. La *Palombella*, figure en marbre d'une jeune paysanne de la Sabine, montre que Carpeaux avait le sentiment exact de la mâle beauté des femmes d'Italie. Les grands bas-reliefs du fronton du pavillon de Flore furent exposés en 1866 : le morceau principal de ces bas-reliefs est l'*Impératrice Eugénie distribuant les médailles et protégeant l'Agriculture et la Science*. La même année, Carpeaux exposa une statue du prince impérial, debout près d'un chien de chasse sur lequel il s'appuie. En 1867, il donna le *Jeune Pêcheur à la coquille*, une figure de fantaisie intitulée *la Rieuse*, et des bustes en bronze. Mais l'œuvre de Carpeaux qui a eu le plus de retentissement est le groupe de *la Danse*, qui décore depuis 1869 la façade du nouvel Opéra. Rappelons encore le buste en bronze de l'architecte *Charles Garnier* (1869), les *Quatre parties du monde*, groupe en plâtre (1872), qui a été coulé en bronze pour la fontaine du Luxembourg et représentant quatre femmes figurant les races terrestres portant un monde, qui les entraîne dans son mouvement; le buste du peintre *Gérôme*, celui d'*Alexandre Dumas* (1874), etc. Carpeaux est, de tous les sculpteurs de la seconde moitié du siècle, le plus énergique, le plus mâle et le plus vrai dans l'interprétation de la vie. Estimé de Houdon, dans ses bustes d'hommes, il a toute la grâce de Pajou dans ses portraits de femmes, et, par ses grandes compositions, il rappelle Puget.

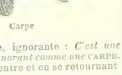

Carpeaux

CARPÈE (du gr. *karpaia*, même sens) n. f. Antiq. gr. Sorte de pantomime, accompagnée de danses, qui était en usage dans plusieurs villes de Thessalie et de Macédoine. (Elle mettait en scène un paysan qui défendait ses bœufs contre un malfaiteur, et se rattachait à l'histoire d'Hermès dérobant les bœufs d'Admète.)

CARPELLAIRE (*pèl-lèr*) adj. Qui se rattache au carpelle, qui est de la nature du carpelle : *Organes* CARPELLAIRES. *Feuilles* CARPELLAIRES. « On dit aussi CARPELLIEN, ENNE.

CARPELLE (*pèl'* — dérivé du gr. *karpos*, fruit) n. m. Unité foliaire qui entre dans la constitution du pistil ou gynécée.

— ENCYCL. Verticille femelle de la fleur, le gynécée est la somme des *carpelles*. Ceux-ci peuvent être libres (*pistil dialycarpelle*) ou à divers degrés concrescents entre eux (*pistil gamocarpelle*).

Chaque carpelle comprend de bas en haut : 1° l'*ovaire* ; 2° le *style*; 3° le *stigmate*.

Une coupe transversale de l'ovaire montre les *ovules* fixés à la paroi de l'ovaire, du côté de l'axe de la fleur; ces deux rangées [illegible] bourrelets légèrement saillants vers l'intérieur de l'ovaire, les *placentas*, qui peuvent, d'ailleurs, porter un plus ou moins grand nombre d'ovules. La structure de la paroi de l'ovaire est assez analogue à celle d'une feuille. Le long de chaque placenta, la paroi de l'ovaire contient un cordon de *tissu conducteur*, formé aux dépens de l'épiderme interne ou des couches sous-jacentes, et dont les cellules sont riches en substances nutritives.

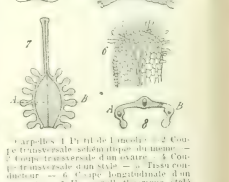

Carpelles. 1 Pistil de la mauve. — 2 Coupe longitudinale d'un ovaire. — 3 Coupe transversale d'un ovaire. — 4 Coupe transversale d'un style. — Tissu conducteur. — 6 Coupe longitudinale d'un stigmate. — 7 Un carpelle théorique, étalé. — 8 Coupe transversale du carpelle [illegible] suivant AB (d'après [illegible])

La face du style qui regarde l'axe de la fleur est creusée d'une sorte de gouttière, dont le fond est occupé par un cordon de tissu conducteur. Les cellules épidermiques du stigmate font saillie en forme de *papilles*, enduites d'un liquide mucilagineux; elles constituent une sorte d'épanouissement du tissu conducteur à la surface du stigmate.

L'organisation d'un carpelle s'explique aisément, en admettant que ce n'est pas autre chose qu'une feuille profondément différenciée en vue de la reproduction de la plante : elle s'enroule sur elle-même et porte sur les bords de son limbe, à l'intérieur de la cavité qu'il limite, deux rangées de lobes charnus et fertiles, qui sont les ovules. De là vient de ce dicton : « *Ovules dans feuille carpellaire*. Telle est la constitution ordinaire du carpelle : c'est un *carpelle fermé*. Mais la feuille carpellaire peut demeurer ouverte : le carpelle des conifères est une simple écaille, suivie du stigmate, qui porte l'ovule à nu sur sa face dorsale; c'est un *carpelle ouvert*, et les conifères sont des « gymnospermes ». Dans les pistils gamocarpelles des angiospermes, il arrive fréquemment que des carpelles ouverts se unissent de manière à enfermer leurs ovules dans une cavité close. V. PISTIL, et PLACENTATION.

CARPENDU n. m. Variété de pomme d'excellente qualité, plus souvent appelée CAPENDU et parfois COURT-PENDU.

CARPENE n. m. Se dit d'un hydrocarbure homologue inférieur du térébène, qui se détruit, en partie, dans la distillation sèche du podocarpate de calcium. V. PODOCARPIQUE (*acide*).

CARPENEDOLO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la Chiese; 5.100 hab. Centre commercial.

CARPENT TUA POMA NEPTES, mots pris d'un vers de Virgile, *Bucoliques*, IX, v. 30, qui signifie : *Les arbres [illegible] tes fruits*. Le poète s'inspire de cette pensée que l'homme ne doit pas seulement songer au présent, mais à ses descendants, à l'avenir et aux générations futures. La Fontaine a dit :

Mes arbres [illegible] ne seront [illegible] ce siècle.

CARPENTARIE (GOLFE DE), vaste golfe qui échancre la côte septentrionale de l'Australie, entre le cap York à l'E., et la terre d'Arnhem à l'O. Il a été ainsi nommé donné en l'honneur du gouverneur hollandais Pierre de Carpentier. Découvert par les Hollandais au début du XVIIe siècle, le golfe de Carpentarie a été exploré en 1644 par Tasman, en 1770 par Cook, et en 1802 par Flinders.

CARPENTER (William-Benjamin), physiologiste et écrivain scientifique anglais, né à Bristol en 1813, mort à Londres en 1885. Il devint professeur d'anatomie générale et de physiologie à Bristol, puis à l'université de Londres. En 1843 et dans les années suivantes, il publia une excellente compilation, l'*Encyclopédie populaire de la science*, embrassant tous les sujets qui se rapportent à la mécanique, à la physiologie générale, à la botanique, à la physiologie animale et à la zoologie. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Principes de la physiologie humaine*, *Physiologie comparée*, et *Principes de la physiologie mentale* 1854. Il collabora activement à l'*Encyclopédie d'anatomie et de physiologie*. Il écrivit aussi : *Principes de physiologie mentale* 1874; *le Mesmérisme et le Spiritisme au point de vue historique* (1877); *Usage et abus des liqueurs alcooliques* (1850). Il dirigea, avec Wyville Thomson, l'expédition du *Lightning* et le « Challenger » (1868-1870).

CARPENTER (miss Mary), philanthrope anglaise, née à Exeter en 1807, morte à Bristol en 1877. Miss Carpenter, des sa jeunesse, s'occupa aux bonnes œuvres. Deux grandes influences la marquèrent : son père, ministre réformé du Rammohun-Roy, le réformateur indien, et la Dr Tuckerman, de Boston. Ceux-ci furent les inspirateurs des beaux travaux qui lui assignent une si haute place parmi les femmes qui se sont vouées au bien-être humanitaire. On lui doit la fondation d'établissements de bienfaisance à Bristol et des écrits importants sur l'instruction des jeunes détenus. En 1866, elle fit un voyage en premier voyage, dont elle publia la relation en 1867. Elle avait été envoyée par le gouvernement pour étudier les moyens d'améliorer le sort des femmes et le système pénitentiaire en vigueur. Elle en fit quatre autres en 1870, en 1875 et en 1876. Parmi ses écrits, citons : *Des écoles ragrées nomades pour les enfants* 1854 ; *Les Jeunes Délinquants*, 1853 ; *Dédié à Mr Gladstone*, 1861 ; *Les filles disorganisées dans leurs rapports avec les groupes de l'ouest-ouest*, 1862 ; *Les Écoles correctionnelles et leur situation présente* ; *Nos concitoyens et les Disciplines de prison et l'éducation des femmes aux Indes* ; *Six mois aux Indes*, 1866.

CARPENTÉRIE de *Carpenter*, n. d'un savant) n. f. Zool. Genre de rhizopodes perforés, famille des globigérinides, tribu des rotalinés, renfermant de microscopiques animalcules unis à test spirale, conique ou convexe, vivant dans les régions tropicales, à assises grandes, polyédriques, sur les fonds de coraux. Nous citerons la *carpenteria monstrosa*, des mers de Chine.

— Bot. Genre de saxifragacées, renfermant une espèce frutescente de la Californie.

CARPENTIER ou **CHARPENTIER** (Jacques), philosophe et mathématicien français, né à Clermont-Oise en 1525, mort en 1574. Il fut successivement professeur de philosophie au collège de Boncourt à Paris, procureur de la nation de Picardie, recteur de l'Université, pour la philosophie 1558 ; et professeur de mathématiques au collège de France (1566). Carpentier, qui était docteur en médecine, devint médecin de Charles IX. Ardent partisan de la scolastique et d'Aristote, il fut un adversaire acharné de Ramus, et il a été accusé de n'avoir pas été étranger à ses assassinats, à la mort de ce dernier 1572. Ses principaux ouvrages sont : *Scholia opera omnia* et *Lucæ* (1560), *Mémoires* (1573), et *Animadversiones in libros dialecticorum institutionum Petri Rami*, Paris, 1555.

CARPENTIER (Pierre [ié]), administrateur hollandais, né vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1859. Gouverneur général des Indes néerlandaises, il envoya sur les côtes d'Australie une flotte qui découvrit le golfe de Carpentarie. Il fut, à son retour en Europe, comblé d'honneurs et de richesses, et nommé chef de la compagnie des Indes.

CARPENTIER (Jean **LE**), érudit, né à Abscon (Nord), au commencement du XVIIe siècle, mort à Leyde en 1670. Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin à Saint-Aubert de Cambrai, il quitta le couvent pour se réfugier en Hollande, avec une femmequil ne tarda pas à épouser. Il devint historiographe de l'académie de Leyde. Son œuvre principale est : *Histoire de Cambrai et du pays cambrésis* (1664). Il publia en outre : *Généalogies, éloges, armes des comtes de Flandre*, *Généalogies de l'Artois*, *et de presque quatre cents familles nobles* (1664), où il fut accusé d'avoir introduit de fausses pièces.

CARPENTIER (dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Charleville en 1697, mort à Paris en 1767. Il prit une part importante à la nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, dont il rédigea le supplément (1733-1741), avant en des difficultés avec sa congrégation, il quitta la congrégation de Saint-Maur pour l'ordre de Cluny. Il est l'auteur d'un *Alphabetum Tironianum seu Notæ Tironis explicandi methodus* 1747). Il fut sa vie dans le collège de Bourgogne, où il s'était retiré en 1751.

CARPENTIER ou **CARPENTIER** Antoine-Mathurin, ou Mathurin, architecte français, né à Rouen en 1709, mort en 1773. Il construisit les bâtiments de l'Arsenal et le palais Bourbon à Paris, ainsi que plusieurs châteaux en province. Il était membre de l'Académie d'architecture.

CARPENTIER (Adolphe-Clair **LE**). V. LE CARPENTIER.

CARPENTIER (Jules-Adrien-Marie-Louis), mécanicien français, constructeur d'instruments de précision, né à Paris en 1854. Élève de l'École polytechnique, il a étudié en quelque d'ingénieur, à la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Comme constructeur, il a donné une grande extension à la fabrication des résistances. Comme inventeur, il a imaginé et construit un *pèse fromagerie dynamométrique*, un curieux *balleur de mesure*, le *mélangeur* et le *malaxeur*.

CARPENTIER DE MARIGNY, écrivain français du XVIIIe siècle, auquel on attribue le traité : *Tuer un tyrannicet parricide* (1658). Il fit des pamphlets contre Mazarin.

CARPENTRAS, ch.-l. d'arrond. du dép. de Vaucluse, à 23 kilom. d'Avignon, près de l'Auzon ; 10,297 hab. *Carpentorasse, comes*. Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de première classe ; bibliothèque, musée. Sous-inspection des eaux et forêts. Chambre d'agriculture, comice agricole, observatoire météorologique. Filatures de soie ; fabriques de ferblanterie, de poteries, de chapeaux de feutre ; confiseries, minoteries, papeteries, pointeries, clouteries, teintureries, tanneries ; commerce de soie, laines, amandes, grains, bestiaux, fruits et truffes. Culture du mûrier. Parmi les monuments intéressants, il faut citer la porte d'Orange, les restes d'un arc de triomphe antique, l'hôtel-Dieu, le palais de justice, l'église Saint-Siffrein (monument de la cathédrale du XVe siècle), l'ancien palais du Legat (XVIe s.), la fontaine de l'Ange. Carpentras (*Carpentoracte*, l'un des capitale des Memini, reçut une colonie romaine du temps d'Auguste et eut un évêque dès le IVe siècle ; en 1229, elle devint cité pontificale et fut le passage de l'inquisition du comtat Venaissin jusqu'à la Révolution. Siège de cet évêque, de 1517 à 1747. Patrie de Francois Raspail. — L'arrond. a 7 cant., 71 comm. et 41,000 hab. Le canton Nord a 6 comm. et 12,281 hab. le canton Sud, 5 comm. et 12,222 hab.

Carpentras (Concile de), tenu en octobre, le 6 novembre 527, sous le pontificat de Félix IV, par saint Césaire d'Arles, assisté de [illegible] évêques, [illegible] ordonnances [illegible] aux prêtres [illegible] adhérents à Semi-Pélagianisme [illegible] sommant [illegible] simon, partie [illegible] parties [illegible]

CARPENTUM (*pentum*, du **CARPENTE** n. m. Voiture deux roues, peut-être d'origine gauloise, très anciennement connue des Romains, et qu'ils avaient sans doute empruntée aux Etrusques, puisque, suivant Tite-Live, c'est en *carpentum* que le roi Lucumon l'emporte en [illegible] Tanaquil [illegible] Rome.

Encycl. Le *carpentum* paraît avoir été employé surtout par les femmes de la noblesse pour se rendre aux jeux et aux cérémonies religieuses. C'était une marque de faste et d'orgueil de se montrer en voiture dans la ville en d'autres circonstances, même lorsque la libre circulation des véhicules fut autorisée dans les rues. Les femmes de la famille impériale se servaient du carpentum. A partir du IIIe siècle, cette voiture est réservée aux grands dignitaires de l'empire. On donnait aussi le nom de carpentum aux chariots [illegible] des harems [illegible]

Carpentum.

CARPÉSIE (sî — du gr. *karpésia*, n. (du plante) n. f. Genre de composées inuloïdées, comprenant des herbes rameuses de l'Europe australe et de l'Asie chaude et tempérée. On [illegible]

CARPÉSIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une carpésie.

CARPETANI ou **CARPETANS**, peuple de l'ancienne Espagne centrale (Tarraconaise), qui habitait le territoire situé sur les deux rives du Tage, et avait pour capitale Tolède. Les montagnes qui allonnaient les pays des Carpetans sont *Carpetani montes* ou *Carpetana juga*. — Un CARPETAN lat. *carpetanus*.

CARPETTE (*pèt'* — de l'angl. *carpet*, emprunté au bas lat. *carpita*) n. f. Nom que l'on donnait autrefois à un gros drap rayé. — Aujourd'hui TAPIS D'EMBALLAGE. (Aujourd'hui, Tapis presque carré et plus grand que les tapis dits *foyers*.) la Chape de carme. ♦ Jeune carpe.

— Encycl. Techn. Ce mot est très ancien : dès le XIIIe siècle, il désigne les tapis de laine de petites dimensions, ne dépassant pas, d'après Gay, celles d'un drap mortuaire. Au XVIe siècle, on donnait le nom de « carpette » à des pièces de cuivre doré à emballer, et, au XVIIe, à des tapis de table de qualité très ordinaire.

CARPHALÉE (du gr. *karphaléa*, desséchée) n. f. Genre de rubiacées, renfermant un petit arbrisseau de Madagascar.

CARPHE ou **CARPHA** (du gr. *karphé*, paille) n. f. Genre de cypéracées, renfermant des herbes de l'Australie et de la Terre de Feu.

CARPHÉPHORE (du gr. *karphé*, fétu, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre de composées, renfermant des herbes vivaces, qui croissent dans le centre et le nord de l'Asie.

CARPHOLITHE (*ji* — du gr. *karphos*, flocon, et *líthos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait CARPHOLITHE) n. f. Silicate alumineux de manganèse, substance en fibres soyeuses et rayonnées, d'une couleur jaune, avec éclat légèrement nacré. (Nommé aussi PIERRE DE PAILLE.) On a trouvé la carpholite dans le granit à Schlackenwald, en Bohême, où elle forme de petites veines avec la fluorine et le quartz.

CARPHOLOGIE (*ji* — du gr. *karphos*, flocon, et *légein*, recueillir) n. f. Agitation désordonnée des doigts d'un malade, qui semble vouloir saisir et ramener à lui des objets qui voltigeraient ou qui seraient déposés sur les couvertures du lit.

CARPHOLOGIQUE adj. Qui se rapporte à la carphologie. *Mouvements* CARPHOLOGIQUES.

CARPHOLOME n. m. Bot. Syn. de LACHNOSPERME.

CARPHOPHIS (*fo-fiss* — du gr. *karphos*, flocon, et *ophis*, serpent) n. m. Genre de reptiles qui lient, famille des calamarides, renfermant de petits serpents inoffensifs, grêles, cylindriques, très lisses, rougeâtres, propres à l'Amérique septentrionale et centrale, et vivant à terre, sous les pierres. On connaît quelques espèces de carphophis : la plus [illegible] est le *carphophis amœnus* des États-Unis.

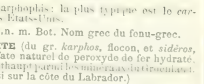

Carphophis.

CARPHOS (*foss*). n. m. Bot. Nom grec du fenu-grec.

CARPHOSIDÉRITE (du gr. *karphos*, flocon, et *sidéros*, fer) n. f. Sous-sulfate naturel de peroxyde de fer hydraté, découvert par Breithaupt parmi les minerais de bismuth. On la trouve aussi sur la côte du Labrador.)

CARPHOSTÉPHE (*stéph'* — du gr. *karphos*, flocon, et *stéphos*, couronne) n. m. Syn. de THRIDAX.

CARPHOSULFATE (*sul* — du gr. *karphos*, flocon, et *sulfate*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine. Variété de [illegible]

CARPI, ville d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur le canal de Mirandola ; 18,800 hab. Évêché suffragant de Bologne ; séminaire épiscopal et collège. Place de guerre, cathédrale commencée sur les dessins de Bramante. Filatures de soie ; fabriques de chapeaux de paille. Centre agricole. — Village du même royaume (Vénétie [prov. de Vérone], sur l'Adige ; 1,460 hab. En 1701, victoire des Impériaux, commandés par le prince Eugène, sur les Français de Catinat.

CARPI (Ugo da), peintre et graveur italien d'une [illegible] de Bologne, né à Carpi vers 1480, mort en 1523. Comme peintre, il se faisait remarquer plus par son [illegible] Goliath).

CARPI (Girolamo, dit da), de son vrai nom *Girolamo* [illegible] SELLARI, peintre et architecte [illegible] en 1501, mort dans la même ville en [illegible] [illegible] mier maître Benvenuto Garofalo. Mais il se forma surtout en étudiant Corrège et Dosso Dossi, dont il fit des copies. Comme peintre, on peut surtout citer de lui une *Adoration des Mages* (à Bologne), une *Sainte Famille* (Capitole, à Rome) [illegible] Pitti, à Florence), etc. Comme architecte, il transforma en jardins les terrasses de Montecavallo, à Naples, pour le compte d'Hippolyte de Ferrare, et fut directeur des travaux des palais [illegible] Paul III.

Carpi [illegible] pour Paul Pence (musée du Louvre). Cette statue fut exécutée, en 1535, pour le monument funèbre du prince de Carpi, dans l'église des cordeliers de Paris.

CARPIDIE (*di* — du gr. *karpos*, fruit) n. f. Bot. Syn. de [illegible]

CARPIE (*pi*) n. f. Hachis de carpes.

CARPIEN, ENNE [illegible]

CARPIER (*pié'*) n. m. ou **CARPIÈRE** (*pi-ér'*) n. f. Bassin ou petit étang où l'on élève des carpes.

CARPIGNANO Sesia, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) [illegible]

CARPILIUS [illegible] pr. lat.) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des cancridés, tribu des xanthinées, renfermant des crabes à carapace transversalement [illegible] dont les espèces, peu nombreuses, habitent les mers chaudes. Citons le *carpilius convexus* (Océanie) ; le *carpilius coralline* (Antilles).

Carpilius.

CARPILLON (*lil'* mil.) n. m. Très petite carpe.

CARPINI (PLANO) ou **CARPIN** (Jean DU PLAN), voyageur franciscain du XIIIe siècle, né en Italie vers 1220, mort dans la seconde moitié du siècle. Dépêché par Innocent IV, en 1246, pour remplir une mission moitié diplomatique, moitié religieuse, [illegible] Grand Khan, il traversa la Bohême, la Pologne, la Russie, suivit les bords du Dniepr et de la mer Noire, pénétra jusqu'au fond de la Mongolie et visita le Grand Khan dans son palais de Karakorum. Sa relation est la première où se trouvent des notions sur les peuples mongols, et où il soit question du fameux prince chrétien connu dans le moyen âge sous le nom de Prêtre Jean. Jean du Plan Carpin prêcha l'évangile en Bohême, en Hongrie, en Danemark et en Norvège. La relation de son voyage au pays du Grand Khan a été éditée par d'Avezac, au tome IV du *Recueil de voyages et de mémoires*, publié par la Société de géographie.

CARPINO, ville d'Italie (Apulie [Pouille, prov. de Foggia]), près du lac Varano ; 6,000 hab. Centre agricole.

CARPINONE, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 3,100 hab.

CARPINUS (*nuss*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre charme.

CARPIO (Et.), bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près du Guadalquivir ; 3,150 hab. Tuileries et briqueteries.

CARPIO (Bernardo DEL). V. BERNARDO.

CARPION (de l'ital. *carpione*) n. m. Nom donné à une variété de truite, que l'on rencontre en abondance dans les cours d'eau alpins.

CARPIQUE [illegible] (*karpos*, fruit) adj. Qui se rapporte au fruit, qui est de la nature du fruit : *Les organes* CARPIQUES. (Peu usité.)

CARPLEUSE [illegible] récoltent dans les sables vaseux du littoral et employé comme appât sur les côtes de l'Océan.

CARPO, préfixe employé par les anatomistes pour indiquer qu'une partie tient au carpe : CARPO-métacarpien.

CARPO, Myth. gr. Une des Heures, aimée de Calamos, fils du Méandre. Elle se noya dans les eaux de ce fleuve, et fut changée en fruits (gr. καρπός, fruit).

CARPOBALSAMUM (*za-mom'* — du gr. *karpos*, fruit, et *balsamon*, baume) n. m. Nom pharmaceutique de l'opobalsamum [illegible]

CARPOBLEPTE (*blèpt'*) n. f. [illegible]

CARPOBOLE (du gr. *karpos*, fruit, et *bolos*, action de lancer) n. m. Bot. Syn. de SPHEROBOLE.

CARPOCANIUM (*ni-om'*) n. m. Genre de protozoaires radiolaires, famille des monocystidés, à coquille treillagée, non divisée par des cloisons. L'espèce type est le *carpocanium diadema*, remarquable par sa capsule pluriloba formée [illegible] village siliceux incomplet

CARPOCAPSE (du gr. *karpos*, fruit, et *kapsis*, action d'avaler) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, renfermant de petites pyrales dont les chenilles se développent dans les divers fruits.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de ce genre sont très nuisibles; les papillons pondent leurs œufs à l'ombilic des jeunes fruits, et la chenille y perce un trou, pénètre dans la chair qu'elle ronge à mesure que le fruit mûrit; puis elle le quitte pour se chrysalider au dehors. Le *carpocapse pomonella*, ou pyrale des pommes, attaque les poires, pommes, les noix, les amandes. La *carpocapsa funebrana* se trouve dans les abricots et les prunes; la *carpocapsa splendana* dans les châtaignes, etc.

Carpocapse (gr. 2 fois.)

CARPOCOCCYX (*ko-ksiks*) n. m. Genre d'oiseaux comprenant une seule espèce, de Bornéo. (Ce nom a été donné par Gray au genre calobate.)

CARPOCÈRE (du gr. *karpos*, fruit, et *kéras*, corne) n. m. Bot. Syn. de THLASPI, et de ROGÉRIE.

CARPOCRATE, philosophe platonicien et sectaire gnostique, qui vivait dans la deuxième moitié du 1er siècle de notre ère, à Alexandrie d'Egypte, sous le règne de l'empereur Adrien. Il suivit, au sortir de l'enfance, les cours de l'école platonicienne de sa ville natale, et admit les théories générales de Platon sur Dieu, les idées et les génies. Mis ensuite en présence du christianisme, il le combina de façon assez étrange avec ses premières idées. Le monde a été créé par des anges déchus de leur pureté primitive et qui se sont exercés à imiter éternelle. Jésus-même s'est constitué dans l'indépendance du principe divin, divisant les hommes au moyen de barrières factices comme la propriété, le mariage, les lois politiques ou religieuses. Par une fausse interprétation du platonisme, Carpocrate oppose aux lois des hommes, qui ont provoqué le péché, la nature, qui est ce qui subsiste de leur condition primitive. Il aboutit à un antinomisme radical. Il professe qu'on arrive à cette libération par la science du divin, ou gnose. Pythagore, Platon, Aristote y sont parvenus. C'est celle qu'a connue et recommandée le juif Jésus. Carpocrate avait un fils, du nom d'Epiphanes, qui développa son système, mais qui mourut à l'âge de dix-sept ans, après avoir dissipé les plus beaux dons dans les débauches.

On peut consulter sur Carpocrate : Saint Irénée, *Advers. hæres*; Clément d'Alexandrie, *Stromates*.

CARPOCRATIEN, ENNE (*si-in, en*) adj. Qui appartient à la doctrine ou à la secte de Carpocrate : *Doctrine* CARPOCRATIENNE.

CARPOCRATIENS (*si-in*) n. m. pl. Disciples de Carpocrate. — *Une* CARPOCRATIENNE.

— ENCYCL. Les *carpocratiens* se répandirent dans les contrées méditerranéennes. Ils appliquaient de façon grossière l'antinomianisme de leur maître, se livraient sans résistance aux désirs des sens, admettaient la communauté des femmes, et regardaient les jeûnes et les mortifications, comme contraires à la concupiscence. Ils célébraient des rits tout palens, auxquels ils avaient adapté une terminologie chrétienne, et pratiquaient les arts magiques. Des inscriptions établissent que les tendances carpocratiennes étaient encore vivaces dans la Cyrénaïque, au IVe siècle.

CARPODESMIE (*dès-mi* — du gr. *karpos*, fruit, et *desmos*, lien) n. f. Genre d'algues fucacées, comprenant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

CARPODÈTE (du gr. *karpos*, fruit, et *détos*, emprisonné) n. m. Genre de saxifragacées, dont la seule espèce connue est un arbuste de la Nouvelle-Zélande. Syn. de CHRYSOSPLENIUM.

CARPODINE (du gr. *karpos*, fruit, et *dinos*, tourniolement) n. m. Genre d'apocynées, comprenant des arbrisseaux sarmenteux de l'Afrique tropicale occidentale.

CARPODONTE (du gr. *karpos*, fruit, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Bot. Syn. de EUCRYPHIE.

CARPOLITHUS (*tuss* — du gr. *karpos*, fruit, et *lithos*, pierre) n. m. Genre fossile, destiné à recevoir les graines qu'on ne peut encore rattacher à une plante connue. Ex : *carpolithus clipeiformis*, *carpolithus ellipticus*, etc.

CARPOLOBIE (*bi* — du gr. *karpos*, fruit, et *lobion*, gousse) n. f. Bot. Syn. de BAPHIER.

CARPOLOGIE (*ji* — du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui se rapporte spécialement à l'étude des fruits.

CARPOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui a rapport à la carpologie.

CARPOLOGUE (*log'* — du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, discours) n. m. Botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des fruits; qui a écrit sur cette matière.

CARPOLYSE ou **CARPOLYZE** (du gr. *karpos*, fruit, et *lusis*, division) n. f. Genre d'amaryllidacées, comprenant une seule espèce, qui est une plante herbacée du cap de Bonne-Espérance.

CARPOMANIE (*nî*) n. f. Non donné par certains auteurs à l'épanissement des cellules produit dans les fruits (poires, coings, etc.) et déterminant des amas ligneux qui abondent dans ces fruits.

CARPO-MÉTACARPIEN, ENNE (*pi-in, en*) adj. Qui est commun au carpe et au métacarpe : *Articulations* CARPO-MÉTACARPIENNES, *Muscles* CARPO-MÉTACARPIENS. L'opposant du petit doigt et l'opposant du pouce. V. OPPOSANT.

CARPOMITRE (du gr. *karpos*, fruit, et *mitra*, diadème) n. m. Genre d'algues de la famille des sporochacées, qui vivent sur le littoral atlantique de l'Espagne et sur les côtes de l'Irlande et de l'Australie.

CARPOMORPHE (du gr. *karpos*, fruit, et *morphê*, forme) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence d'un fruit.

— n. f. Bot. Nom donné aux apothécies des lichens, qui ressemblent à des fruits.

CARPOMYSE (du gr. *karpos*, fruit, et *muzein*, sucer) n. m. Nom de mouches qui sucent les fruits.

CARPONÈME (du gr. *karpos*, fruit, et *néma*, fil, tissu) n. f. Bot. Syn. de HÉLIOPHILE. = Genre de crucifères-raphanées, créé pour une plante herbacée du cap de Bonne-Espérance.

CARPO-PÉDAL, ALE (de *carpe*, et du lat. *pes*, *pedis*, pied) adj. Qui se rapporte au carpe et au pied. = *Spasme carpo-pédal*, Sorte de convulsion d'origine spinale, qui fléchit convulsivement les doigts des pieds et des mains, chez les enfants de trois mois à un an et qui paraît liée à la dentition.

CARPOPHAGE (du gr. *karpos*, fruit, et *phagein*, manger) adj. Zool. Qui se nourrit de fruits.

CARPOPHAGE ou **CARPOPHAGA** (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Genre d'oiseaux colombines, famille des colombidés, renfermant de gros pigeons propres aux archipels asiatiques et aux régions australiennes et océaniennes.

— ENCYCL. On connaît plus de cinquante espèces de *carpophages*, dont beaucoup ont une livrée métallique bronzée, avec le ventre gris, rose ou blanc. Ce sont les *bonnets des Malais*. On a subdivisé les carpophages en plusieurs sous-genres : *megalopregia*, *myristicivora*, etc. Une des espèces les plus grandes est la *carpophaga Goliath*, de Nouvelle-Calédonie; dans l'Inde habite la *carpophaga sylvatica*, et en Polynésie la *carpophaga Girinchi*, etc.

Carpophage.

CARPOPHAGES (même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux, dit aussi des *grimpeurs*, et renfermant les koalas, les phalangers et autres formes frugivores propres à l'Australie et régions voisines. — *Un* CARPOPHAGE.

— ENCYCL. Les *carpophages* ont cinq doigts à chaque pied, et un orteil des membres postérieurs est opposable aux autres doigts, dont deux sont soudés. De moeurs nocturnes, ils vivent dans les arbres et mangent aussi bien les feuilles que les œufs d'oiseaux et les insectes. On les divise en deux familles : *phascolarctidés*, et *phalangistides*.

CARPO-PHALANGIEN, ENNE (*ji-in, en*) adj. Qui appartient au carpe et à la première phalange : *Muscles* CARPO-PHALANGIENS. — *Un* CARPO-PHALANGIEN.

CARPOPHILE (du gr. *karpos*, fruit, et *philos*, qui aime) adj. Qui croît sur les fruits.

CARPOPHILE ou **CARPOPHILUS** (*lus* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des nitidulidés, type d'une petite tribu dite des *carpophilinés*, à renfermant des espèces ordinairement rousses, tachées de jaune. Parmi les nombreuses espèces de carpophiles répandues sur le globe, une est devenue cosmopolite : c'est le *carpophilus hemipterus*, qui attaque les figues sèches et autres denrées.

Carpophile (gr. 5 fois.)

CARPOPHORE (du gr. *karpos*, fruit, et *phoros*, qui porte) n. m. Bot. Syn. de SILÈNE.

CARPOPHYLLE (du gr. *karpos*, fruit, et *phyllon*, feuille) n. m. Carpelle formé d'une feuille plissée. = Genre d'algues marines, de la famille des fucacées, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande et le cap de Bonne-Espérance, où elle atteint de très grandes dimensions.

Carpophylle (gr. 5 fois.)

CARPOPODE (du gr. *karpos*, fruit, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Bot. Syn. de HOLOSTÉE.

CARPOPODITE (du gr. *karpos*, le carpe, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Une des divisions de la patte des crustacés supérieurs. (Le carpopodite est la troisième division de la patte.)

Patte d'écrevisse : C, carpopodite.

CARPOPOGON (du gr. *karpos*, fruit, et *pôgôn*, barbe) n. m. Bot. Section du genre MUSCINÉE.

CARPOSPORÉS (*spo* — du gr. *karpos*, fruit, et *sporos*, semence) n. m. pl. Nom donné à une classe de champignons dans laquelle viennent se ranger les ascomycètes, les lichens et les basidiomycètes. — *Un* CARPOSPORÉ.

— ENCYCL. Le caractère commun à tous ces cryptogames n'est pas avoir les spores enveloppées, ou au moins accompagnées de formations non essentielles à la reproduction; l'ensemble de ces appareils reproducteurs se nommant souvent *fruit* ou *sporocarpe*.

CARPOT (*po*) n. m. Sorte de droit de champart portant sur des vignes. D'après l'étymologie, la redevance consistait dans le quart de la récolte, car on écrivait primitivement *quart-pot*; mais la quotité due était réglée d'ordinaire par le Pouillé. (Le nom de carpot « était usité surtout dans le Bourbonnais.)

CARPOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *karpos*, fruit, et *thêkê*, coffre, étui) n. f. Nom donné par quelques auteurs au réceptacle des algues du genre sargasse.

CARPOTROCHE (du gr. *karpos*, fruit, et *trochos*, roue) n. m. Genre de bixacées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent au Brésil.

CARPOUS (*pouss*) n. m. Variété de melon, originaire de l'Asie.

CARPUNYIE n. f. Bot. Section du genre piper.

CARPZOV, famille allemande qui a fourni un grand nombre de savants distingués, dont les plus célèbres sont : BENOÎT **Carpzov**, jurisconsulte, né à Wittemberg en 1595, mort en 1666. (Deux de ses ouvrages étaient devenus classiques : *Practica rerum criminalium* [1635], et *Definitiones forenses secundum ordinem Pandectarum* [1645]. — JEAN-BENOÎT **Carpzov**, neveu du précédent, né à Leipzig en 1639, mort en 1699, et qui fut professeur de théologie et théâtre dans sa ville natale. [Il est connu par l'ouvrage : *Dissertatio de nummis Mosen communum exhibentibus* [1689]]; — JEAN-GOTTLOB **Carpzov**, orientaliste et théologien luthérien, né à Dresde en 1679, mort en 1767, neveu du précédent, professeur de langues orientales à Leipzig (1719). [Il a écrit notamment : *Disputationes duæ de veterum philosophorum circa naturam Dei sententiis* (1692); *Introductio in libros canonicos bibliorum Veteris Testamentiomnes* (1721), et *Recherches théologiques et historiques sur les livres hébreux et moraux*, 1er volume, 1st allem. — JEAN-BENOÎT **Carpzov**, professeur de littérature ancienne, né à Leipzig en 1720, mort en 1803.

CARQUAISE (*kèz'*) n. f. Technol. V. CARCAISE.

CARQUAREL (*ka-rèl'*) n. m. Vieux mot désignant la chiquette que les lépreux devaient porter, au moyen âge, et qu'on nomma ensuite le carquois au XVIe siècle.

— ENCYCL. Le *carquarel* était, avec le petit baril pendu au col, l'insigne de tous les lépreux qui ne devaient boire que dans leur barillet, car tout vase qu'ils touchaient était considéré comme contaminé et devait être brisé sur l'heure.

CARQUEFOU, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Nantes, sur l'Erdre; 2.751 hab. Ch. de f. Ouest. Tourbières sur les bords de l'Erdre; château de la Seilleraye, au jardin dessiné par Lenôtre. — Le canton a 5 comm. et 12.344 hab.

CARQUERON (*kèron* — n. m. Levier interposé entre les mains du metier à tisser, afin de faciliter les mouvements.

CARQUOIS (*ko-a* — étymol. contestée; paraît venir du bas gr. *tarkasion*, d'orig. pers.) Franc. forme ancienne et usuelle de CARCAIS, CARCASE, CARCOIS, n. m. Etui à flèches : CARQUOIS *de bois, d'ivoire*.

— PAR EXTR. *Valer aux carquois*. Penser des choses désagréables; se tenir sur le qui-vive. — PAR PARODIE. *Emporter d'un*, Boire d'un chilebœuf.

— ENCYCL. Anciennement, l'étui où l'archer mettait ses flèches s'appelait de la trousse ou comme de l'arbalète; mais comme ce qu'il était par rapport à la corde, par la longueur des flèches les faisait fatalement dépasser. L'étui renfermant les flèches est le *carquois*; celui où l'on serrait l'arc s'appelait *carcaise*. Dans nombre de carquois orientaux on trouve les deux réunis en une seule poche de cuir, arrêtée sur son contour longitudinal d'abord, de façon à permettre de loger les flèches, comme l'arc, à portée de la main. Dans ce cas, les arcs sont toujours très courts, comme ceux à plusieurs courbures, et les flèches sont réduites presque à la longueur de carreaux d'arbalète. Le carquois se portait en bandoulière, serré sur l'omoplate gauche, de manière qu'il fût facilement prendre la flèche par-dessus l'épaule. Mais, à la guerre, on le portait, durant le moyen âge, à la bandoulière ou à la ceinture; et à la bataille, on le vidait en mettant sous le pied gauche les flèches, qu'on prenait sans quitter jamais le but des yeux. Les archers carquois parurent en Europe sont ceux des Polonais, qui usaient encore de l'arc au XVIIe siècle. Ils sont de cuir bronzé, et certains sont des merveilles de technique comme de goût et de modèle. On y trouve l'architecture orientale avec le décor persan et indien régularisé par l'architecture allemande.

Carquois indien.

CARR (Thomas), prêtre catholique anglais, né en 1599, mort en 1674. Après avoir été procureur du collège anglais de Douai, il se rendit à Paris, et fonda le monastère des augustines anglaises, et fournit les premiers fonds pour l'établissement du collège des Anglais. Il composa plusieurs ouvrages de piété.

CARR (sir John), poète et voyageur anglais, né dans le Devonshire en 1772, mort en 1832. On lui doit un poème : *la Furie de la discorde* (1803); un drame, *le Héros de la côte* (1804); mais il est surtout connu par ses relations de voyages, dont plusieurs ont été traduites en français : *Un été dans le Nord* (1805), et l'*Etranger en Irlande* (1806); *Voyage en Hollande et dans le midi de l'Allemagne* (1806); etc.

CARR (Robert). V. SOMERSET.

CARR (Joseph William Comyns), écrivain anglais, né en 1849. Il abandonna le barreau pour la littérature, collabora à plusieurs revues, fit de la critique d'art dans la « Pall Mall Gazette » et devint, en 1875, directeur de l'« Art ». A partir de 1879, il fonda et dirigea la « Grosvenor Gallery ». On lui doit : *Dessins d'après nature* (1877); *Encyclopédie universelle* (1878); *Essais sur l'art* (1882); *l'Art dans la France provinciale* (1883); etc. Il fit aussi représenter plusieurs pièces de théâtre, entre autres *Boppele* (1883); *Arthur* (1895); etc.

CARRA n. m. Sorte de pêche, qui se pratique avec un filet tramaillé. V. TRAMAIL.

CARRA (Jean-Louis), homme politique français, né à Pont-de-Veyle (Ain) en 1742, décapité en 1793, mena dans sa jeunesse une vie aventureuse et agitée, parcourut toute l'Europe et se retira en France, obtint un emploi à la Bibliothèque royale. En 1789, il se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, fut, de 1791 à 1793, avec Mercier, le principal rédacteur des « Annales patriotiques et littéraires », qui défendit les idées du parti girondin, et entra à la Convention comme député de Saône-et-Loire. Envoyé en mission à l'armée de Vendée, il fut rappelé le 1 juin 1793, décrété d'accusation comme les girondins et guillotiné avec eux.

CARRA-SAINT-CYR (Jean-François, comte), général français, né en 1756, mort en 1834. Il fit la guerre d'Amérique, fut nommé général de brigade en 1794, battit les Autrichiens en 1800 sur les bords de la Magra, et contribua puissamment à la victoire de Marengo par la prise de Castel-Ceriolo. Il se signala ensuite à la bataille de Hohenlinden, et fut nommé général de division en 1801. Il assista à la bataille d'Eylau, devint baron de l'empire en 1808, et, de 1817 à 1819, fut gouverneur de la Guyane française.

CARRABAT *bay* n. m. Longue voiture, qu'on appelait aussi CARABAS.

CARRABLE *ka-rabl* adj. *carro* adj. Se dit quelquefois, en géométrie, des surfaces qui sont susceptibles d'être carrées, c'est-à-dire qui sont équivalentes à un carré, et l'on sait construire. V. CARRÉ.

CARRACHE ou **CARRACCI**, famille de peintres célèbres, fondateurs d'une école éclectique, l'école bolonaise, qui ouvrit la seconde phase de l'art italien depuis la Renaissance. Les plus illustres sont les suivants :

Carrache Louis, cousin germain d'Annibal et d'Augustin (v. pl. bas), n'est mort à Bologne, 1619. Il semblait n'avoir pour la peinture, toutes ses positions que sa volonté. Fontana, son premier maître, le conseilla de renoncer à cette profession. A Venise le Tintoret ne lui fut pas moins sévère ; Louis n'en devint que plus ardent au travail. Repoussé par le Tintoret, il sut s'élever seul de l'Italie et Paul Véronese. A Florence, il fit de nombreuses copies d'après Andrea del Sarto et le Passignano, et à Mantoue, d'après Jules Romain. Il retourna à Parme, les tableaux du Mazzuoli et surtout le Corrège. A son retour à Bologne, il exposa quelques tableaux, qui furent contestés. Il en exposa d'autres, qui remportèrent enfin l'opinion en sa faveur. Il commença l'idée de fonder à Bologne une académie de peinture, dont les enseignements devinrent porter le dernier coup aux *idéalistes* et chercha les artistes dans sa propre famille. Paul, son frère, n'avait ni talent ni avenir ; Louis trouva mieux dans ses deux jeunes cousins, Annibal et Augustin. Il confia Augustin à Fontana, et garda Annibal. Le talent des deux cousins se développa rapidement. Les voyages qu'ils firent à Parme, à Rome, à Venise, achevèrent leur éducation. A leur retour s'ouvrit la fameuse académie qui se nomma d'abord *degl'Incamminati* (des Acheminés). La vitrine rendue le Dominquin, le Guide, l'Albane, etc. L'enseignement y était *éclectique*. Les Carrache sont réellement les créateurs de la fameuse école académique. Ils pragmatisèrent ailleurs contre le mauvais goût contemporain. Mais, sans méconnaître les services qu'ils ont pu rendre, on ne saurait nier que leur système conduisait droit au pastiche. Leur genre contentionnel, propagé par toute l'Europe, fit aux arts nationaux un mal incalculable.

Louis conserva toujours la haute direction des études, dans l'*atelier des Carrache*. Il vécut et mourut à Bologne, après avoir consacré toute sa fortune à son entreprise.

Louis Carrache se distingua particulièrement dans les vues d'architecture et excella par le dessin. Ses principaux tableaux sont à Bologne la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, etc.). Nous avons de lui au Louvre : l'*Apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus à saint Hyacinthe* ; l'*Annonciation* ; la *Nativité* ; la *Vierge et l'enfant Jésus* ; *Jésus mort sur les genoux de sa mère* ; etc. Citons également : la *Transfiguration du corps de la Vierge* ; *Saint François au milieu des ses moines* ; la *Transfiguration et la Naissance de saint Jean-Baptiste* ; la *Vocation de saint Matthieu*, presque du palais Zampieri ; etc.

Carrache (AUGUSTIN), peintre et graveur italien, cousin germain et frère d'Annibal, né à Bologne, 1557, mort en 1602. A Parme. Ce fut un enfant précoce. Eptraîné vers la gravure et la peinture, il abandonna Dorfevrerie pour suivre les leçons de Prospero Fontana. Mais bientôt, partagé entre la gravure et la peinture, qu'il aurait également, il renonça plus que jamais à son métier. Enfin il se quitta voyager à Parme, puis à Venise, ainsi qu'à Rome, où il prenait les leçons de Corneille. Cert mais les leçons de Paul Véronese, hollandais, jaloux d'un tel élève, ferma à Augustin la porte de son atelier.

Revenu à Bologne, il s'adonna les bras surtout à la peinture, en quoi il égalait et parfois dépassait Annibal.

L'académie des Carrache était alors dans toute sa splendeur. Augustin se chargea spécialement du dessiner l'enseignement théorique. Il écrivit, entre autres, son *Traité de perspective et d'architecture*. Annibal l'emmena à Rome, où Augustin l'aida dans ses travaux de la galerie Farnèse ; mais la mésintelligence ne tarda pas à amener entre eux une séparation. Cette séparation affecta si profondément Augustin, qu'il en devint presque fou de douleur. Pour le distraire, le duc de Parme le fit venir à sa cour. Un jour, il alla s'enfermer dans un couvent des capucins, où il mourut peu de temps après. Le Carrache a gravé des tableaux d'Augustin Carrache est la *Communion de saint Jérôme* (musée du Louvre). Augustin fit aussi, pour l'église San Salvatore à Bologne, une *Assomption de la Vierge*. Dans la galerie Farnèse de son frère Annibal, les peintures qui représentent les tables de *Cybèle* et de *Galatée* sont de lui.

Carrache ANNIBAL, le plus jeune et le plus célèbre des Carrache, fils du tailleur de Bologne, frère d'Augustin, de la Bologne en pouvait mort à Rome en 1609. Guidé par ses cousins, Louis Carrache, il fut bientôt en état de faire d'excellentes copies du Corrège, du Titien, de Paul Véronese, et de l'Annibal et Paul Véronese. Richesses et revint à Bologne.

Aux environs de 1585, les trois Carrache étaient à l'apogée de leur talent. Attaques forcenaient. Louis et Augustin eurent en Annibal leur principal soutien. Il mettait lui-même le sceau à sa réputation par le tableau de *Saint Roch* (Dresde). Chargé de peindre la galerie Farnèse, Louis Carrache se déchargea sur Annibal du soin de cette grande œuvre.

Louis Carrache.

Celui-ci partit avec quelques amis et son frère Augustin. Les principales œuvres qu'il peignit furent : *Hercule le Vice et la Vertu*, *Hercule gardant le jardin des Hespérides* ; l'*Amour victorieux* ; une très belle *Bacchante*. A chaque pas dans cette galerie, on reconnaît l'étude des antiques. C'est là que l'éclectisme de l'école bolonaise bat son plein. L'habileté de la main y est étonnante, les souvenirs des maîtres à chaque instant rappelés. Mais où est la véritable inspiration ? Annibal travaillait sur ses à cette merveilleuse décoration, la mort vint le prendre, de la retrouvant qui reçut le dessus, bientôt après, ses démêlés avec Augustin et la mort prématurée de ce dernier achèvèrent de le décourager de la vie. Il chercha l'oubli dans Rome, et y trouva la mort. Son corps fut porté à Rome, dans la Rotonde, à côté de celui de Raphaël.

Annibal Carrache est le plus grand peintre de l'école bolonaise. Augustin eut plus d'invention, Louis plus de science, mais Annibal eut un génie plus élevé. Mort à quarante-neuf ans, il a laissé néanmoins une œuvre immense. Le musée du Louvre possède vingt-huit tableaux de ce maître. On y admire l'*Apparition de la Vierge à saint Luc* (Louvre) ; une *Nativité* ; un *Christ mort sur les genoux de sa mère* ; une *Résurrection* (1593) ; un *Martyre de saint Etienne*. Plusieurs paysages admirables. A l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, on voit : *le Christ en gloire* ; au Belvédère de Vienne, *le Christ et la Samaritaine* ; le *Christ mort sur les genoux de sa mère, soutenu par des anges* ; à Dresde, une *Assomption de la Vierge* ; *Saint Matthieu*, l'*Ermite de saint Roch* ; à Munich, le *Massacre des innocents* ; à Florence, une *Bacchante et un Satyre*, une *Pieta* ; etc.

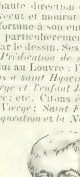

Annibal Carrache.

Carrache (ANTOINE-MARTIAL), peintre italien, fils naturel d'Annibal, né à Venise en 1583, mort à Rome en 1618. Il avait été élève de son père et d'Annibal. C'est un peintre assez bien doué, mais sans caractère propre. Le Louvre a de lui un *Déluge*, qui prouve sa facilité.

CARRADE *ka-rad* n. f. Nom donné par les mineurs de Saint-Etienne à un filon peu volumineux de houille séparé par un banc de schiste et qui fait partie d'une couche d'épaisseur plus considérable.

CARRADORIE *ka-ra-do-ri de Carradori*, méd. et physicien ital. 1755 1815. n. f. Genre d'algues, appelé aussi POLYSIPHONIE. Syn. de CORALLINE.

CARRAGAHEEN (*ga-ni* — m. breton) n. m. Nom vulgaire du varech Perlé, ou mousse perlée (*chondrus crispus*).

— *Gelée de carragaheen*, fécule alimentaire que l'on prépare avec 50 grammes de carragaheen, 250 grammes d'eau, le tout réduit à 150 grammes par la cuisson, et 4 grammes de sucre.

CARRANZA (Barthélemy DE), prélat et théologien, né en 1503 à Miranda (Navarre), mort à Rome en 1576. Illustre déjà comme théologien, il fut envoyé par Charles-Quint au Concile de Trente, suivit en Angleterre Philippe d'Autriche, son élève, qui allait épouser Marie Tudor, lui choisit comme confesseur par cette reine et travailla avec un zèle extrême au rétablissement du catholicisme. Philippe II le nomma l'archevêque de Tolède. Ses ennemis obtenirent à l'inquisition son ouvrage intitulé : *Commentaires sobre el catechismo cristiano* (1558). Emprisonné, puis transféré à Rome, il fut retenu dix ans au château Saint-Ange. Il en fut absous. On a de lui, entre autres ouvrages, *Summa conciliorum* (1546).

CARRAIRE (*ka-rèr*) n. m. Nom que les bergers des Alpes donnent au sentier qui suivent les troupeaux dans la montagne.

CARRARA (Francesco), jurisconsulte et homme politique italien, né et mort à Lucques (1805-1888). Il fut professeur à Pise (1842), député (1865-1870), sénateur (1876). Il a vivement combattu la peine de mort. A citer de lui : *Opuscoli di diritto criminale*, *Elementi di pratica legislativa penale* (1874), *Reflexions sur le projet de Code pénal italien* (1875) ; *Principes fondamentaux de l'Ecole pénale italienne* (1876).

CARRARE (*ka-rar*) n. m. Marbre blanc tiré des environs de CARRARE, en Toscane, et qui est très estimé.

CARRARE ou **CARRARA** (*Carrare*), ville d'Italie (prov. de Massa et Carrara), sur l'Avenza, à 11 000 hab. Carrare extrait de ses montagnes et de celles de Massa et de Serravezza toutes sortes de marbres, mais surtout le statuaire. Les carrières s'ont ouvert, au nombre de 520, occupent plus de 6.000 ouvriers. La majeure partie de la population vit des scieries, du dégrossissage et du polissage des blocs. On remarque à Carrare quelques monuments, parmi lesquels une église collégiale du XIII siècle, le palais ducal et un théâtre.

CARRARE (maison de), famille italienne, dont les ancêtres occupèrent le Carrarese de Carrare, depuis le XIV siècle. Jacopo II Carrara (1350-1406) s'opposa à la domination de Milan en s'appuyant sur le parti guelfe et démocratique. Il fut pris par les Visconti, en 1390. — MARSILIO, neveu du précédent, soutint une lutte acharnée contre le chef du parti gibelin, Cane della Scala, seigneur de Vérone, et fut contraint de capituler en 1328, mais demeura indépendant sous la protection de son vainqueur. Mais, après la mort de Cane, il engagea par le fils de ce dernier, Albert della Scala, qui abusa de la femme de Marsilio, il conspira avec les guelfes de Florence et de Venise et rendit l'indépendance à sa patrie, en 1337. Il mourut en 1338. — UBERTINO, neveu du précédent, mourut en 1345. — FRANCESCO, fils du précédent, devenu seul seigneur de Padoue en 1355 par l'assassinat de son oncle Giacomino, s'illustra par sa lutte acharné contre les Vénitiens, voisins et ennemis héréditaires de Padoue. Battus, les Vénitiens soulevèrent contre lui Jean-Galéas Visconti, duc de Milan, et François de Carrare dut, en 1388, abdiquer en faveur de son fils et se rendre à Visconti, qui l'enferma au château de Saint-Colomban, où il mourut en 1393. — FRANÇOIS II, fils du précédent, le dernier des Carrare, fut en même temps le héros de la famille. Dépouillé de Padoue, tout l'Italie par Visconti et les Vénitiens, il entra néanmoins à Padoue par surprise, en 1390. Mais les Vénitiens s'acharnèrent à sa ruine. Accablé enfin, après une résistance héroïque, il se rendit aux Vénitiens, qui le firent étrangler avec ses fils (1404).

CARRATHACA [illegible] Malaga), 1.750 hab. Etablissement de bains d'eaux minérales. [illegible] l'Espagne. Mine de nickel, distilleries.

CARRAU (Victor-Marie-Joseph-Ludovic), philosophe français [illegible] d'abord dans plusieurs lycées, puis à la faculté des lettres de Besançon (1871), et enfin à la Sorbonne, où il fut directeur des conférences de philosophie. Il appartenait à l'école spiritualiste [illegible] doctrines contemporaines, qu'il [illegible] fincesse quo de hardiesse. Il a écrit : *De fidelitas F. Baconi Verulamii* (thèse latine pour le doctorat) ; *la Théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza*, thèse [illegible] *la Conscience psychologique et morale* (1888) ; *la Philosophie religieuse en Angleterre* (1888). Carrau a traduit de l'anglais : *la Philosophie de l'histoire en France et en Allemagne*, de Robert Flint.

CARRASSIN [illegible] **CARRAZIN** n. m. Nom vulgaire donné à une variété de carpe dépourvue de barbillons.

CARRE (subst. verbal de *carrer* [illegible] objet plat et coupé carrément : *La carre d'un [illegible]*

— Par ext. Coin, angle, carrefour : *La carre d'un [illegible]*

— Pop. Carrure, prestance, largeur des épaules : *Homme qui a une bonne carre.*

— Archéol. Chacun des coins de métal habillant les angles des plats d'un livre. D'une façon générale, en archéologie, Carre s'entend comme pan, face ; on dit *un fer de lance à quatre carres*, pour un fer à section quadrangulaire. S'entendait aussi pour Coin : *Les quatre carres d'un pré.*

— *Pour de carre* [illegible] un objet [illegible] quant à sa surface extérieure. Il est carré.

— Escr. Chacune des faces d'une lame d'épée, d'un fleuret. Il a signifié Carreau, espèce de flèche.

— Jeux. A la bouillotte, Droit que possède le premier en cartes d'acheter le jeu en doublant le montant de la mise. Exercice de ce droit. Avantages que ce droit procure : somme à laquelle il élève l'ensemble des mises : *Faire la carre.* Il *Voir la carre*, Tenir ce que propose de jouer celui qui s'est carré.

— Sylvic. Entaille faite au tronc des pins pour en extraire la résine.

— Techn. *Carre d'un chapeau*, Partie supérieure plate de la forme d'un chapeau. Il *Carre d'un habit*, Haut de la taille d'un habit situé dans le dos et entre les manches. Il *Carre d'un soulier*, Bout de soulier terminé carrément.

CARRÉ (*ka-ré*), **ÉE** [du lat. *quadratus*, même sens] adj. Se dit d'un quadrilatère plan, qui a ses côtés égaux et ses angles droits : *Table* CARRÉE. *Plan, Jardin* CARRÉS.

— Absolv. Solide [illegible] rectangulaire, à quatre pans [illegible] angles droits : *Une poutre* CARRÉE. *Une tour* CARRÉE. Il Les géomètres disent en ce sens RECTANGULAIRE.

— Par ext. Large et ayant des angles fortement marqués : *Des épaules* CARRÉES. *Un front* CARRÉ. Il *Une carrure*. Se dit d'un homme entêté, et particul. des Allemands.

— Fig. et fam. Franc, loyal, [illegible] CARRÉ. Il Dont la nature, bonne ou mauvaise, est forte, accentuée, nettement tranchée : *Une réponse* CARRÉE. *Un refus* CARRÉ (Mme E. de Gir.)

— *Partie carrée*, Partie de plusieurs [illegible] hommes et deux femmes.

— Anat. Se [illegible] qui présentent une forme carrée : *Le muscle* CARRÉ *du menton*, ou, substantiv., *Le* CARRÉ.

— Arithm. *Nombre carré*, Produit de deux facteurs égaux à ce nombre. Il *Racine carrée d'un nombre*, Nombre dont le carré est égal au nombre donné : *Cinq est la* RACINE CARRÉE *de vingt-cinq. Prendre, Extraire la racine carrée d'un nombre. Bataillon carré*, Bataillon qui a autant de files que de rangs, autant de front que de profondeur. Il Aujourd'hui, on dit simplement CARRÉ m. n.

— [illegible] lairement une ligne sur les autres.

— Cost. *Bonnet carré*, V. BONNET.

— [illegible] CARRÉES. Se disent de certains caractères employés dans d'anciennes inscriptions, et affectant la forme carrée : *l'*ALPHABET CARRÉ *paraît être d'origine grecque*. (Renan.)

— Géom. Se dit d'une unité de superficie équivalente à un carré qui aurait pour côté l'unité de longueur : *Un pied carré*, *Un mètre carré*, *Un kilomètre carré*. (Dans les surfaces ainsi évaluées, l'unité est réellement [illegible] côté : 2, 3, 4, 10 mètres carrés sont des surfaces qui équivalent à deux, trois, quatre, dix fois 1 mètre carré ; tandis que [illegible] 100 mètres carrés.) V. MÈTRE.

— [illegible] petit [illegible] m. m.) Il A l'hombre, *Partie carrée*, Hasard qui consiste dans la réunion de trois rois et d'une dame, dans la main du même joueur. Il *Brelan carré ou quatrième*, Brelan formé de trois cartes égales en valeur à celle qui retourne.

— Littér. *Prose carrée*, Prose concise, serrée, symétrique, qui est employée dans les inscriptions. Il On dit plus souvent STYLE LAPIDAIRE.

— *Mot carré*, Sorte de charade que l'on propose à deviner dans les termes habituels *mon premier* ou *mon un est...*, dit... fait telle ou telle chose), etc., mais qui diffère de la

[illegible] et ce que les mots donnant la solution doivent former un carré pouvant se lire horizontalement et verticalement. Exemple :

Mon premier est un quadrupède à Français
Si j'ajoute [illegible] il devient gai, plein de verve et de gaîté.
Mon nom [illegible] Mon troisième [illegible] grand nombre
Grâce au quatrième, [illegible] sans [illegible] superfluité.

I E N A
E M O I
N O E L
A I L E

— *Mot carré syllabique.* Il diffère du précédent en ce que les syllabes, au lieu d'être formées de simples lettres, sont constituées par des syllables. Exemple :

Mon un, [illegible] heureux, triple les revenus,
Et sans faute [illegible] [illegible]
Soit mon [illegible] [illegible]

COM MER CE
MER VEIL LE
CE LE BRE

— Mar. *Voiles carrées.* Nom des voiles de forme rectangulaire ou trapézoïde enverguées sur des vergues horizontales. Il *Mât carré.* Mâtperant des vergues carrées, c'est-à-dire perpendiculaires au mât. Il *Trois-mâts carré.* Bâtiment dont les trois mâts sont gréés avec des vergues brassées carré. Il *Artière carré.* Avant carré. Artère et avant de forme rectangulaire. Il Adv. Se dit pour *carrément* (ne s'emploie pas seul); *frégates carrées.* Commandement pour mettre les vergues en croix carrément.

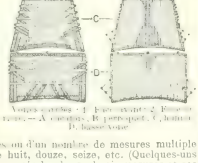

Voiles carrées : 1 Fore-avant ; 2 Fore-[illegible] ; A Cacatois ; B Perroquet ; C Hunier ; D Basse-voile

— Mus. *Mesures carrées.* Phrases de quatre mesures ou d'un nombre de mesures multiple de quatre, comme huit, douze, seize, etc. (Quelques-uns admettent comme carrée la phrase de six mesures et ses multiples.)

— Numism. *Monnaie carrée.* Monnaie citée dans les *Nouvelles* de Justinien, et qui était une des quatre sortes de monnaie avant cours à l'époque de cette compilation.

— Papet. Format spécial de papier destiné à l'imprimerie : *Un papier* CARRÉ *fin.*

— Rhét. *Période carrée.* Période de quatre membres, et, par ext., Période nombreuse et bien soutenue, quel que soit le nombre de ses membres.

CARRÉ (même étym. que le précédent). I. Géom. Quadrilatère plan qui a seulement quatre côtés égaux, angles droits : *Un* CARRÉ *dont le côté, Inscrire un* CARRÉ *dans un cercle, Inscrire un cercle dans un* CARRÉ. Il Cette dénomination s'applique aussi à tout *Solide* AU CARRÉ : *Un bâtonnet* AU CARRÉ.

— Nombre quelque chose fois un seul, moins rigoureux ; ainsi, on dit du rectangle, et même de tout quadrilatère : *Un* CARRÉ *long, Un* CARRÉ *irrégulier* (Pour désigner, alors, le carré géométrique, on dit CARRÉ *parfait*.)

Carré.

— Par ext. Objet de forme carrée : *Un* CARRÉ *de papier, de carton.*

— Anat. Nom de plusieurs muscles de forme carrée : *Le* CARRÉ *du menton.* Il On dit aussi adjectiv : *Muscles* CARRÉS.

— Arithm. Le *carré* d'un nombre ou d'une fraction est le produit de deux facteurs égaux à ce nombre ; on dit aussi la deuxième puissance : *Le* CARRÉ *de 2 est 4. Le* CARRÉ *de* $\frac{2}{3}$ *est* $\frac{4}{9}$. *Faire le carré de quelque chose, Élever au carré quelque chose.* Mais il est de nombre au bi-même. Il *Carré carré ou Carré-carré*, quelque chose élevée à la quatrième puissance, ou plutôt élevée au carré multiplié par lui-même : *Le* CARRÉ DU CARRÉ *de 2 est 16. Carré parfait*, Nombre dont la racine carrée peut s'extraire exactement.

— *Imprimerie.* I. Typogr. Avec deux [illegible] Élève de deuxième année à l'École polytechnique, à l'École centrale, et dans différentes grandes écoles du gouvernement. II Numéro du conscrit, orné d'un drap, qu'on attache à la coiffure avec des rubans de couleur.

— Art culin. Quartier de devant d'un animal de boucherie, diminué du collet et de l'épaule : *Un* CARRÉ *de veau, d'agneau, de mouton, de porc, de lard.* Petit morceau de lard, coupé en forme de dé à jouer.

— Art milit. Troupe ayant autant de profondeur que de front, et disposée de manière à pouvoir faire face en tout sens (formation tactique, surtout employée par l'infanterie pour résister aux charges de cavalerie) : *Former le* CARRÉ. *Charger, Enfoncer un* CARRÉ.

— *Carré.* Portion de terrain de forme rectangulaire — [illegible] pour exercer [illegible] à distance de manœuvre. Il y a aussi des [illegible] de pistolets sur les [illegible] ; les grands côtés sont même poussés jusqu'à 500 mètres, quand on [illegible] Le *travail du carré* [illegible] les différentes allures [illegible] parcouru en une minute à chacune d'elles.

— Astron. [illegible]

— Géométr. [illegible]

— *Carré de* [illegible] tion à l'usage des arpenteurs et des astronomes.

— Chorégr. Figure inventée, au siècle dernier, par Mahoni, et dans laquelle les pas désignent un carré.

— Comm. Papier d'une dimension particulière (environ [illegible]) [illegible] [illegible] [illegible]

cérémonie notamment : *le Nouveau-Monde de P. J. M.* 188 ; *Plaisant débit* 1885 ; *Le duel*, 1885 ; *Les Amants phénomène* par *les* 1885 ; *Les Amants* 1885 ; *Le Gaîté* 1885 ; *Mme Mode* 1885 ; *M. Cocodès* 1885 ; *Le Jardinier de la Fantaisie* 1885 ; *M. Mme le Directeur* 1885 ; *Mme* 1885 ; *La Petite Tache* 1885 ; *Ma Rie*, en collaboration avec P. Bilhaut 1886.

CARREAU *(ka-ro)* n. m. du bas lat. *quadrellus*, dim. de quadrus, carré, n. m. Plaque d'une matière quelconque, de forme que de bois, carrée ou rectangulaire, dont on pave avec d'autres pour former le pavé d'une pièce ou un appartement. CARREAU *de broyeur de couleurs*.

Par ext. Sol pavé de carreaux. Se [illegible] CARREAUX. Non qu'il en demandât autre [illegible]

— *Jeter des meubles sur le carreau.* Les faire porter dans la rue. « *Jeter, Tomber, Laisser quelqu'un sur le carreau.* » Le jeter, le laisser sur la place, mort ou grièvement blessé. « *Tomber, Rester sur le carreau.* » Tomber mort ou grièvement blessé.

Dessin de [illegible] *Du coup, plus par petites* [illegible]

— *Carreau d'arbalète.* Grosse flèche d'arbalète dont le fer avait quatre carreaux en faces.

Agnès, Parées séparée des prairies voisines par de larges fossés remplis d'eau.

Arnolf. Il était d'arbalète infiniment de la flèche d'arc par son fut moins long, plus gros, par son fer plus pénétrant et son empenne, prise souvent dans la masse du fut. Sculpté en [illegible] ou en [illegible] d'arbalètes de cuir, de cuivre ou de fer. Les carreaux se lançaient aussi bien avec les arbalètes qu'avec des armes à feu. Ils étaient des gros *quarrels* à [illegible] cuir, que l'on mettait dans les couleuvrines et bombardes du moyen âge. Au XVI siècle, on chargeait encore parfois les pistolets avec des carreaux d'acier qui pouvaient tuer les plates des armures. « Comme pièces d'ameublement, les carreaux sont des coussins carrés, plus ou moins plats et matelassés, destinés, au moyen âge, à garnir les sièges de bois, ou servant à s'asseoir à terre, comme [illegible] Carreau d'arbalète. Carreau dessiné

[illegible] plus fréquemment pour les femmes, usage qui persista jusqu'au XVI siècle. « Carreau (et aussi Carreau) s'emploie encore, aux XVI et XVII siècles, une boîte à ouvrage où l'on pouvait renfermer les ustensiles de couture et de broderie. Ces objets, qu'on offrait parfois du trousseau des mariées, étaient une fourniture de mercerie.

Arg. *Carreaux brouillés.* Maison mal famée, en cause de la précaution que l'on prend souvent de barbouiller les carreaux des ces établissements, afin que les passants ne puissent voir à l'intérieur. « Instrument d'effraction.

— Blas. Meuble qui représente un carré parfait.

— Comm. *Carreau de la halle.* A Paris. Endroit où se font les ventes, autour et en dehors de la halle, dans de petites boutiques établies le matin et enlevées chaque jour, à la cloche. « *Carreau du Temple.* Le marché du Temple de Paris se divise en deux parties distinctes : le *Temple*, au rez-de-chaussée ; le *carreau*, au premier étage. C'est sur le carreau que les marchands d'habits de troisième ordre, appelés *chineurs* ou *carreautiers*, vendent leurs marchandises.

— Constr. Pierre artificielle ou non, de peu d'épaisseur, et qui sert à exécuter le pavage intérieur de maisons ou de monuments. « Pierre brune de moyenne grossseur. « Pierre posée en parement suivant sa plus grande dimension, tandis que la dimension la plus faible est dans l'épaisseur du mur. « Plaque de parquet. Carreau B, parquets C, boutisses, remplissages en [illegible] Carreau B, parquets C, boutisses, partimages en [illegible] « *Carreau de bossage.* Pierres taillées en bossage avec refend, et servant à composer un pied droit ou une clause.

Bloc d'argile chargé de trois carreaux d'argile cuits.

Bloc. Compartiments d'un parterre, ordinairement de forme carrée, [illegible] de fleurs ou de gazon. « Large planche à un parquet polygone.

— Jardinat. Nom vulgaire de la carpe carrassin, du carrelet ou limon. *Bloc, Ici carreau.* Très gros brochet.

Jeux. Carreau. Jeu de cartes, qui se distingue des autres par les carres rouges dont elle est marquée, sacre de cette couleur : Ex de CARREAU. *Roi de carreau.* « *Reine carreau.* Sorte de jeu où l'on jette un dé sur une pièce de monnaie, en cherchant à la faire tomber sur le milieu d'un carreau. « *Carreau de jeu de dames.* Chasses à deux, trois ou quatre carreaux. V. PAVAGE.

— Jeu. *Valet de carreau.* Homme [illegible] Ou dit quelquefois, dans le [illegible] « *Carreau de garde.* « *Carreau ne [illegible] Carreau.* Nom. « *Se garder à carreau.* Bien prendre toutes ses précautions. — *Qui se garde à carreau n'est jamais capot.* Qui prend ses précautions [illegible] Ces les atouts sont empaumées aux jeux de cartes.

— Mar. Grande plaque plombée, qu'on met au dessus [illegible] pour des chevaux, pour les empêcher de [illegible] [illegible]

— Mar. Nom donné aux ventes et présentes, par [illegible] à celles de la ligne de [illegible] Bordeaux [illegible] une petite embarcation non pontée.

— Mesure. Ancienne mesure des superficie usitée en Bourgogne, et elle avait remplacé la perche.

— Min. *Carreau de mine.* Emplacement situé au jour, près de l'ouverture des puits et galeries d'exploitation, où l'on dépose les produits d'extraction à mesure qu'ils sont amenés au jour. Nom donné par les carriers aux blocs de pierre meulière qui servent à fabriquer les meules des moulins à farine.

— Mom. Nom que l'on donnait, dans l'ancien mode de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

— Pathol. Maladie affectant surtout les enfants, [illegible] mésentère et dans laquelle le [illegible] volumineux et dur.

— Pêch. Filet carré. V. CARRELET.

— Peint. et dessin. *Carreaux de réduction.* Carrés formés par des lignes [illegible]

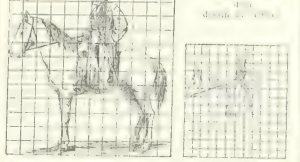

[illegible] papier ou la toile, pour restaurer, dans certaines [illegible] [illegible] sujet que l'on veut copier.

— Phys. *Carreau magique.* V. *étincelant.* V. la part. encycl.

— Poét. *Carreaux de la foudre, Carreaux de l'éclair, Carreaux célestes, Carreaux de l'Olympe.* La foudre, que l'on a cru longtemps être formée d'une matière solide que l'on comparait aux *carreaux* d'ardoises. « Ce mot a été déformé dans le langage populaire. Dans plusieurs départements, on dit, quand le ciel est noir : « Il va tomber un *carreau*, » pour Une grosse averse.

— Techn. Fer spécial dont le tailleur se sert pour rabattre les coutures. « Cousin sur lequel la dentelle fine son ouvrage. « Chez les gantiers. Petite pièce en forme de losange, qui est cousue au bas d'une [illegible] « Machine à [illegible] composant les faces extérieures et verticales d'un poêle. « Grosse lime carrée, terminée par une pyramide tronquée, servant à dégrossir. « Chacun des petits carrés que présente le papier de *mise en carte*, pour la fabrication des tissus façonnés. « *Grand carreau.* Chacune des grandes divisions, en carré, que forment, sur ce même papier, les lignes fortes ou lignes de démarcation. « Sorte de moucle à côté à angle droit, avec coins arrondis. « *Carreau de vitre.* Rectangle de verre servant à remplir les intervalles vides entre les *petits bois* d'une fenêtre ou croisée. — On appelle familièrement *carreau de vitre* un monocle, ou verre de lorgnon quelconque.

Carreau de tailleur

— ENCYCL. Méd. Le *carreau* s'est appelé successivement : *scrofules* ou *écrouelles mésentériques, étisie mésentérique, atrophie mésentérique, rachialgie mésentérique, mésenterite, physconie mésentérique, entéro-mésentérite, mésentéophymie, péritonite tuberculeuse.* C'est de trois à quinze ans que l'affection se montre le plus communément et constitue la cause de la mort le plus fréquemment dit. La tuberculose du péritoine et du mésentère, chez l'adulte et surtout chez le vieillard, est moins commune, et on ne lui applique pas le nom vulgaire populaire de « carreau ».

Après des prodromes vagues : diarrhée, constipation, troubles de l'appétit, le volume du ventre augmente, pendant que le reste du corps maigrit ; l'abdomen prend alors un volume considérable et une dureté que l'on regarde comme caractéristique, d'où le nom de « carreau ». En même temps, des vomissements glaireux se montrent ; la dyspepsie et les irrégularités digestives se prononcent.

Dans cette seconde période, le palpar abdominal fait reconnaître la présence de nodosités inégales ou de tumeurs arrondies, dures, bosselées ; ce sont les tubercules développés dans les ganglions du mésentère. Ces tumeurs sont ordinairement le siège de douleurs légères, sourdes, fixes, s'irradiant dans les parois du ventre et se propageant dans la direction des nerfs sciatiques. Avec le progrès de la maladie, l'amaigrissement se prononce ; les déjections deviennent abondantes, fétides, diarrhéiques ; le gonflement du ventre augmente. Il survient de l'ascite, de l'infiltration des membres ; enfin, souvent, la fièvre hectique se déclare et emporte le malade. A côté de ces tumeurs du mésentère, il passe par la série de transformations qui lui sont propres, depuis l'état de crudité jusqu'au ramollissement le plus complet. La tuberculisation mésentérique est une affection toujours très grave, sinon par elle-même, du moins parce qu'elle est le plus souvent accompagnée ou suivie d'autres localisations de la tuberculose. Elle est moins grave que la tuberculose pulmonaire, et il n'est pas rare de voir la maladie s'arrêter dans ses progrès et guérir.

Le traitement prophylactique est celui des affections tuberculeuses : l'huile de foie de morue, l'iodure de fer, l'iodure de potassium, les bains de mer, une alimentation réparatrice. Contre la maladie déclarée, on applique les revulsifs sur l'abdomen ; on calme les douleurs par la morphine ; on combat les symptômes, vomissements, diarrhée, ascite, par les moyens appropriés. Dans les cas où il se forme des abcès froids du péritoine, on les traite par l'incision et le drainage. Le lavage du péritoine et la laparotomie sont précieux dans les cas chroniques comme moyen d'enrayer le développement de la maladie.

— Physiq. *Carreau étincelant.* Cet appareil, qui faisait l'amusement des salons scientifiques du siècle dernier, consiste en une surface de verre, sur laquelle on a collé de petites bandes de feuilles d'étain qui forment un ruban continu depuis une sphère supérieure A, que l'on fait communiquer avec une machine électrique, jusqu'à une autre boule Z, qui communique avec le sol. On a dessiné sur le carreau une figure quelconque ; puis, avec une pointe

figure dessinée.

lame de verre une espèce de vernis contenant beaucoup de limaille métallique, dont les grains, après la dessiccation, forment une poussière qui reste disséminée sur la surface du carreau. L'une des extrémités du carreau ainsi préparé communique avec le sol, et l'extrémité opposée avec une machine électrique. On voit alors des traits de feu qui se croisent et serpentent dans tous les sens, changeant à chaque instant de figure et de position.

— Technol. Les carreaux, suivant qu'ils n'auront pas à supporter de fatigue ou seront appelés à subir une certaine usure, sont constitués par des matières premières très différentes. Les premiers, dit *ordinaire*, sont généralement en faïence décorée ou en terre cuite recouverte d'une peinture d'émail. Les seconds, dits *de carrelage*, sont en marbre, en pierre, en grès, etc., et offrent des colorations uniformes, généralement blanches et noires, que l'on fait alterner pour en tirer des motifs décoratifs ; ils ont des formes très variables : carrés, en losange, hexagonales, octogonales, etc. Ces carreaux, destinés au carrelage, se fabriquent encore de toutes pièces ; c'est ainsi que l'on a les *carreaux céramiques*, les *carreaux en béton aggloméré*, les *carreaux en asphalte*, [illegible]

Carreau de carrelage

CARREAUDAGE [illegible]

CARREAUTAGE *(ka-ré-taj)* n. m. Opération à diviser en carrés réguliers, formés par des lignes perpendiculaires, l'esquisse d'un dessin d'étoffe.

CARRÉE n. f. Couronne, ordinairement en bois, à laquelle on attache les rideaux et les draperies d'un lit : *La* CARRÉE *d'un lit.* « Châssis en bois garni d'une toile [illegible] aux cadres ou lits appelés aussi [illegible] CARRÉE *forte.*

— Argot. Chambre, maison [illegible] Comm. Nom donné à l'ardoise d'Anjou [illegible]

— Mus. Dans l'ancienne musique, [illegible] ainsi à cause de sa forme ; on lui donnait souvent quatre [illegible] *brève.* (Elle valait trois [illegible] ronds, selon que la [illegible] était sous l'empire de la « perfection » ou de l'« imperfection » [illegible] c'est-à-dire à trois temps ou à deux temps.) On emploie [illegible] la carrée dans la musique religieuse ; elle [illegible] alors invariablement deux rondes.

— Navig. Dalle de pierre placée devant la cabine de certains bateaux de rivière, où on allume le feu nécessaire à la cuisson des aliments. « Abri que, dans certains bateaux, les mariniers établissent pour leur usage, au milieu du pont, et qui renferme la carrée. « Cuisine du bateau.

CARREFOUR (en lat. *quadrifurcus* ; de *quatuor*, quatre, et *furca*, fourche) n. m. Endroit où se croisent plusieurs rues ou plusieurs chemins : *Le* CARREFOUR *d'une forêt.*

Par ext. [illegible] dérée comme le lieu habituel où se trouve la foule, et particulièrement le bas peuple ; en ce sens, *carrefour* devient un terme de [illegible] *Le* CARREFOUR. « Le peuple, la multitude, la foule : *Tribun voulant les* CARREFOURS. [illegible]

Carrefour.

— Ancienne expression de lormier, désignant le point de rencontre des courroies dans les harnais, que ces courroies soient croisées, taillées en queue dans une même pièce, ou réunies par des boucles ; il est alors au centre commun : *Un harnais à* CARREFOURS *d'émaux de basse taille.*

— Au fig., ce mot s'employait aussi pour désigner le point de départ des ramifications d'une branche d'arbre : *Plusieurs arbres ont des* CARREFOURS *sur la rencontre des fourches.* (B. de Palissy.)

CARRÉGER (de *carrejar*, forme provenç. du v. CHARRER. — Change *c* en *ż* devant une voyelle forte, sauf au fut. et au condit. : *Il carrège. Tu carrégeras. Il carrégerait.* Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il carrégea. Nous carrégeons*) v. n. Faire porter beaucoup de toile à un bâtiment par un grand vent. (Louvoyer. (Ce terme n'est en usage que dans la Méditerranée.)

CARREL (Armand), publiciste français, né à Rouen en 1800, mort à Paris en 1836. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr, il était sous-lieutenant lorsqu'il prit part au complot de Colmar, et il eut le bonheur d'échapper à l'accusation. Dès le début de la guerre d'Espagne (1823), il donna sa démission et [illegible] [illegible] ceux, et traduit à Toulouse devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. La carrière militaire lui étant fermée, il accepta d'être quelque temps secrétaire d'Augustin Thierry, collabora ensuite à divers journaux, et publia deux résumés : l'*Histoire d'Ecosse* et l'*Histoire de la Grèce moderne*, ainsi qu'une *Histoire de la contre-révolution d'Angleterre*, pamphlet contre la Restauration. Mais sa grande œuvre est le journal « le National », fondé avec Thiers et Mignet (1830). N'étant pas en communauté d'idées avec ses collaborateurs, il n'y prit une

[illegible] 1789 [illegible] 1 Juillet, quelques principaux rédacteurs entrèrent au gouvernement : il en devint alors rédacteur en chef et déclara que, la monarchie n'offrant pas les conditions nécessaires au développement de la France et n'ayant été qu'un essai infructueux, la République devait nécessairement en prendre la place.

Dès lors, la lutte du « National » contre le gouvernement fut de tous les jours. Mais tel était le prestige de Carrel qu'il put braver en face le ministère Perier sans qu'on osât sévir contre lui. Une polémique de presse, engagée entre Carrel et Emile de Girardin, le directeur de « la Presse », amena un duel au pistolet, dans lequel Carrel fut blessé mortellement. Sa tombe s'élève à Saint-Mandé, où il mourut : elle est surmontée d'une statue par David d'Angers, érigée par souscription. Une autre statue a été élevée à Carrel, en 1887, à Rouen. Ses principaux articles ont été réunis par [illegible]

CARRELAGE *(laj)*, n. m. Opération [illegible]

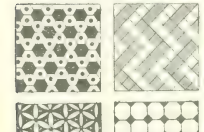

Carrelage.

sembler sur un banc de menuisier des carreaux, la manière à en former un pavage ou un [illegible]

CARRELÉ n. m. Sorte d'étoffe de soie.

CARRELER (rad. *carreau*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je carrelle*) v. a. Paver avec des carreaux [illegible]

— Tracer des carrés sur : CARRELER *une feuille de papier, une toile*. V. CARREAU (peint. et dessin).

— En T. de techn., Raccommoder, en parlant des vieux souliers : *Donner des souliers à* CARRELER.

— ANTON. **Décarreler.**

CARRÉLÉRIE (ri) n. f. Carrelage. (Vieux mot.)

CARRELET *(lè)* n. m. Anciennem., Toute lame d'outil ou d'arme à section carrée, même si cette disposition [illegible] Par corruption, on [illegible] pits stylets et des épées à lame de coupe triangulaire comme les [illegible]

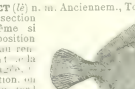

Carrelet.

— Comm. Etoffe de laine qui servait à la confection des vêtements, et que l'on appelait aussi CARLET, ou CARDELET.

— Ichtyol. Nom vulgaire de diverses espèces de poissons pleuronectes comestibles. On appelle *carrelet*, sur les côtes de l'Océan, la plie franche (*platessa vulgaris*) ou fléau, plaise, tardineau, hotant, dans le Poitou, et floteau, lizen, plie, en Bretagne. Mais les pêcheurs de la Méditerranée entendent par *carrelet* la barbue [illegible] *vis*), dite aussi turbot sans piquants, barbarie, barbue, barbue, passan et roun.

— Oiseil. Filet pour la chasse aux petits oiseaux.

— Pêch. Sorte de filet en forme de nappe carrée et à mailles rectangulaires, montée sur deux cerceaux croisés, suspendus au bout d'une perche. « On l'appelle aussi ABLERET, ABLIER, CARRÉ, CARREAU, et ÉCHIQUIER.

— Techn. Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe, en usage chez les emballeurs, les selliers, les tapissiers, etc. « Outil qui sert à ouvrir les dents des peignes. « Petite lime qui est de moitié moins forte que le carreau. « Carde sans manche, à l'usage des chapeliers. « Petit châssis carré auquel on adapte un blanchet, c'est-à-dire un linge pour pouvoir filtrer certaines liqueurs.

CARRELETTE *(lèt)* n.m. Petite lime. « Syn. de CARRELETTE.

CARRELEUR n. m. Ouvrier qui pose le carrelage. « Ouvrier qui répare les vieilles chaussures. « Savetier ambulant.

CARRELIER *(li)* n. m. Ouvrier qui moule et fait cuire les carreaux, qui sert à faire des parements ou à dallier [illegible]

CARRELURE n. f. Ressemblage de vieilles chaussures. — Pop. Bon repas, parce qu'il refait, raccommode l'estomac.

CARRÉMENT adv. En carré, à angle droit : *Couper quelque chose* CARRÉMENT.

— Par ext. D'aplomb, solidement : *Poser une pierre* CARRÉMENT. *S'établir* CARRÉMENT *sur ses jambes*. « Dans une posture libre et hardie : *S'asseoir* CARRÉMENT. *Présenter* CARRÉMENT *la poitrine à l'épée de son adversaire*.

— Fig. Nettement, sans gêne :

Dites-le *carrément*. . . . . .
ED. FOUCHIER.

CARREÑO (don Juan DE MIRANDA), peintre espagnol, né à Avilès (Asturies) en 1614, mort à Madrid en 1658. Sa ville natale lui conféra le titre de juge, que Carreño obtint bientôt de la ville même de Madrid. Chargé des décorations du palais du roi, il peignit d'abord à fresque, dans le salon des Grâces, la fable de Vulcain, celle de Pandore et d'Epiméthée. Philippe V le nomma son peintre ordinaire. A la mort de Sébastien de Herrera, Charles II ajouta à ce titre celui de « maréchal des logis des palais royaux. » Don Juan d'Autriche posa plusieurs fois devant lui. Carreño est un coloriste de haut mérite. On connaît de lui quelques eau-fortes. Ses tableaux sont nombreux en Espagne, mais on n'en possède pas dans les musées de France.

CARRER v. a. Donner une figure, une forme carrée à : CARRER *un bloc de marbre, une planche*.

— Arg. Syn. de CARER.

— Arith. et alg. Elever au carré, former le carré de : *On carre une fraction en* CARRANT *ses deux termes. Pour* CARRER *un binôme, il faut* CARRER *chacun de ses deux termes, et les ajouter au double de leur produit*.

— Art milit. Former en carré : *A la retraite de Constantine, le commandant Changarnier* CARRA *constamment son arrière-garde*. « On dit mieux FORMER LE CARRÉ, FORMER EN CARRÉ.

— Géom. Evaluer au moyen d'un carré équivalent : *On ne peut* CARRER *le cercle*.

Carré, 6e part. pass. du v. Carrer. Fam. Etabli à l'aise et se prélassant : *Être* CARRÉ *dans un fauteuil*.

Se *carrer*, v. pr. Etre amené à une forme carrée : *Pierre qui ne peut pas* SE CARRER.

— Se mettre en carré : *Devant les mameluks, le soldat se* CARRA [illegible]

— Fam. Prendre un air [illegible] *dans un fauteuil*.

— Arg. Se cacher. « *Se carrer de la débine*, Se tirer de la misère.

— Jeux. A la bouillotte, Acheter le jeu en doublant le montant de la passe. V. BOUILLOTTE.

— Math. Etre évalué au moyen d'un carré équivalent : *Le cercle peut se* CARRER. « Etre élevé au carré : *Le rayon doit* SE CARRER *dans le calcul de l'aire du cercle*.

— ENCYCL. Math. L'expression *carrer* une surface ne s'emploie plus guère; le problème correspondant consistait à former un carré avec les parties mêmes de la surface donnée, convenablement décomposée. On peut aussi se proposer de construire avec la règle et le compas un carré équivalent à une surface donnée, sans rectifiés exiger qu'il soit composé des parties de cette dernière. Dans ce cas, beaucoup plus intéressant, on dit *faire la quadrature* de la surface. V. QUADRATURE.

CARRER (Louis), poète italien, né et mort à Venise (1801-1850). Il fut professeur à Padoue, puis à l'école polytechnique de Venise, et directeur du musée de cette ville. Ses odes, ses hymnes, ses ballades, les premières qu'on ait écrites en Italie, l'ont classé parmi les meilleurs poètes lyriques de son pays. On lui doit : *Poesie* (1832); *Prose e Poesie* (1837); *Ballate* (1838); *Apologhi* (1841). Mais le plus populaire de ses ouvrages est la *Bague aux sept diamants* (1838), dans lequel il a, sous une forme poétique, raconté l'histoire et dépeint les mœurs de Venise.

CARRERA (Rafael), président de la république de Guatemala, né à Guatemala en 1814, mort en 1865. C'était un métis d'Indien et de nègre, qui, à la faveur d'une révolution, parvint à s'emparer du pouvoir. Illettré, cruel, mais habile, son administration a été jugée par tous les adversaires de sa politique comme le triomphe du despotisme, du militarisme et du fanatisme religieux. En 1847, il annonçait l'existence de la Fédération de l'Amérique centrale en déclarant le Nicaragua indépendant, mais il dut se retirer quelque temps devant les haines qu'il avait suscitées. Rétabli en 1851 président, et en 1854 président à vie, il lutta vigoureusement pendant de longues années pour empêcher le rétablissement de la fédération de l'Amérique centrale : il prit même San Salvador, dont il chassa le président Barrios. Pendant dix-huit ans, il gouverna le Guatemala avec une main de fer qui sut pourtant garder le pouvoir.

CARRERA (Valentin), auteur dramatique italien, né à Turin en 1834. Il débuta en 1859 par une comédie : *la Lotterie*, qui eut quelque succès, et donna ensuite : *Dom Girella* (1862); *l'Incubo*, le *Cœur d'Orazio*, drames fantastiques; *Aiderbi, Dieu t'aidera*, proverbe; *le Quaterne de Nanni*, l'une de ses pièces qui eurent le plus de représentations (1870); *Italie, Espagne, Angleterre*, *Thérésinnamel, Italie et en Espagne* (1883); etc. On lui doit de plus, dans un autre genre, *Capital et main-d'œuvre* (1872), ouvrage d'économie sociale d'une certaine valeur. — Son frère, QUINTINO **Carrera**, né à Turin en 1842, a aussi fait représenter quelques pièces écrites en dialecte piémontais : *Pensionary d'Monsii Neirot; gl' Impegnus; et Lunes; le Occasioni*.

CARRÈRE (François), médecin français, né à Perpignan en 1622, mort à Barcelone en 1695, fut médecin en chef des armées espagnoles. Son principal ouvrage est intitulé : *De salubri militum tuenda* (1679). — Son neveu, JOSEPH **Carrère**, né à Perpignan en 1650, mort en 1737, fut médecin et recteur de l'académie de cette ville. On lui doit notamment : *De febribus* (1718). — THOMAS **Carrère**, fils de Joseph, né et mort à Perpignan (1714-1764), fut aussi médecin et recteur de l'académie de Perpignan. On lui doit, entre autres écrits : *Traité des eaux minérales du Roussillon* (1756). — JOSEPH-BARTHÉLEMY-FRANÇOIS **Carrère**, fils du précédent, né à Perpignan en 1740, mort à Barcelone en 1802, professeur d'anatomie dans sa ville natale, fut inspecteur général des eaux minérales du Roussillon (1773), et (1776) médecin du garde-meuble de la couronne. On a de lui un [illegible] *sur les ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et particulièrement sur celles de la France en particulier* (1788).

CARRES ou **CARRHÆ**, ville de l'ancienne Mésopotamie, sur le Chaboras (Djoulab). Victoire des Parthes sur Crassus (53 av. J.-C.). C'est actuellement la bourgade de *Harran* (prov. de Haleb (Syrie septentr.)).

Monnaie de Carres.

CARET *(ka-ré)* n. m. Syn. de CARET.

CARRETAGE *(ka-ré-taj)* — rad. *car*, qui s'est dit pour *char* n. m. Anc. dr. Redevance perçue sur les chariots.

CARRETTO (François-Xavier, marquis DEL), ministre de la police à Naples, né à Salerne vers 1788, mort en 1862. Il entra dans l'armée en 1806, et devint chef d'état-major du général Guillaume Pepe, pendant les événements de 1820. Nommé inspecteur général de la gendarmerie par le roi François Ier, il eut ordre de soumettre la population soulevée de la province de Salerne, et n'y parvint que par des moyens odieux. Après l'avènement de Ferdinand II, il fut nommé ministre de la police et, étendant ses attributions, transforma le gouvernement en espionnage et étouffa toute tentative de rébellion. Ses excès de pouvoir et ses cruautés furent dénoncées par Gladstone à l'indignation de l'Europe. Lors de l'insurrection de Palerme, Ferdinand II, lui ayant inutilement demandé sa démission, le fit arrêter. Transféré sur un bateau à vapeur, il débarqua à Marseille et alla se cacher dans les environs de Montpellier; mais la réaction victorieuse ne tarda pas à lui rouvrir le chemin de Naples. La cour, triomphante, ne lui marchanda pas les grâces, sans toutefois lui rendre le ministère qu'il avait dirigé. Il dut fuir encore une fois, lors de l'expédition des Bourbons de Naples (1860), et finit obscurément ses jours.

CARREUR *(ka-reur)* n. m. Verr. Ouvrier verrier qui rassemble et arrondit le verre, après que celui-ci a été roulé sur le marbre.

— Arg. Syn. de CAREUR.

CARREY (Jacques), peintre français, né et mort à Troyes (1646-1726). Formé à l'école de Lebrun, il accompagna, comme dessinateur, le marquis de Nointel, ambassadeur à Constantinople. Il étudia alors les antiquités de la Grèce et de l'Orient. Le titre impérissable de Carrey à la reconnaissance des amis de l'art antique est dans le précieux recueil de dessins à la sanguine qu'il prit au Parthénon, en 1673, avant le bombardement de ce temple par les Vénitiens. Ces dessins sont conservés à la Bibliothèque nationale.

CARREY (Emile), littérateur, né et mort à Paris (1820-1880). Attaché à la bibliothèque de la Chambre des pairs, il fut chargé de missions aux Etats-Unis (1847), puis dans l'Amérique du Sud (1852), et fit longtemps partie de la rédaction du « Moniteur ». Il avait été élu, en 1876, député de Rambouillet comme républicain. Parmi ses ouvrages, on cite : *Recueil complet des actes du gouvernement provisoire en 1848; l'Amazone* (1856-1857); *Récits de Kabylie* (1858); *Grandeur et avenir des Etats-Unis* (1863); *le Pérou* (1875).

CARREY DE BELLEMARE. Biogr. V. BELLEMARE.

CARRHÆ ou **CARRES**. Géogr. V. CARRES.

CARRIACOU, île des Antilles anglaises, une des Grenadines (gouv. de l'île Grenade), avec un bon port. Ch.-l. *Hillsborough*; 6.000 hab. Coton et cannes à sucre.

CARRIARIC, roi des Suèves, mort en 559. Il régna sur le Portugal, la Galice et les Asturies. Il avait embrassé les croyances des ariens; mais, sur la guérison de son fils Théodomir par saint Martin de Tours, il se convertit au catholicisme.

CARRICHTER DE RECKINGEN (Barthélemy), médecin allemand du XVIe siècle, publia des ouvrages qui ne sont remarquables que par la singularité des idées : *Traité des plantes de l'Allemagne, décrites d'après les influences qu'elles reçoivent des corps célestes* (1576), et *Traité de l'Allemagne, de la sympathie et de l'antipathie des plantes* (1656).

CARRICHTÈRE *(rik-tèr)* — de *Carrichter*, méd. allem.) n. f. Genre de crucifères, série des linaires, comprenant une petite espèce annuelle qui habite l'Europe, l'Asie centrale et l'Afrique.

CARRICK d'un nom pr.) n. m. Sorte de redingote à plusieurs collets ou à un seul collet très ample, qui est encore porté par les cochers. « On appelle aussi *carrick*, dans certaines provinces, une sorte de collet ou petit manteau que portent les ecclésiastiques.

Carrick.

CARRICK, n. m. Nom donné à la caisse d'un cabriolet. — Parent. La [illegible]

CARRICK, ancienne division administrative de l'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde, ch.-l. *Girvan*. Les fils aînés des rois d'Ecosse portaient le titre de « comte de Carrick », dont ont hérité les fils aînés des rois de la Grande-Bretagne.

Carrick.

CARRICKFERGUS, ville d'Irlande (Ulster (comté d'Antrim)), sur la baie de Belfast : 8.925 hab. Port, pêcheries, chantiers de construction : bains de mer très fréquentés; commerce de [illegible] exportation de

grains, bétail et poissons. Vieux château fort, fondé en 1128, occupé en 1798 par les Français sous les ordres de l'Huriot, et qui sert maintenant de dépôt d'artillerie.

CARRICKMACROSS, ville d'Irlande (Leinster [prov. de Dublin]. 7.000 hab. Distilleries, fabriques de chapeaux.

CARRICK-ON-SUIR, ville d'Irlande (Munster [comté de Tipperary]; sur le Suir; 5.400 hab. Commerce d'exportation en bonneterie, bière et autres produits agricoles. Manufactures de lames, jupes thermales, savon; tuyau d'eau, chaudières.

CARRIER (*ka-ri-é*) n. m. Ouvrier qui extrait des pierres de taille, des meulières, etc., dans les carrières; entrepreneur qui fait extraire ces pierres.

CARRIER (Jean-Baptiste), homme politique français, né en 1756 à Yolet (Cantal), guillotiné à Paris en 1794, était, en 1790, conseiller au bailliage d'Aurillac. Député du Cantal à la Convention, il y joua d'abord un rôle assez effacé; mais ses relations avec le parti hébertiste lui valurent d'être envoyé en mission en Normandie et en Bretagne. De retour à Paris, il fut chargé d'une nouvelle mission auprès de l'armée de l'Ouest et fit, en 1793, son entrée à Nantes. Il devait y rester trois mois et y acquérir une réputation de cruauté : « emprisonnements arbitraires, fusillades, noyades, déshabillés, tuent le passé, temps ordinaire de Carrier » (A. de la Robespierre, officier de service). Le rappel de Carrier contribua à le renverser au 9 thermidor, et sa mémoire, aujourd'hui encore, nous vaut tagnards qui luttaient contre la réaction thermidorienne. L'un d'eux, Romme, le fit décréter d'accusation; Carrier cherchait en vain, devant la Convention, à représenter ses cruautés comme nécessaires, mais les jugeant de plus en plus vant le tribunal révolutionnaire de Nantes, ou il avait été renvoyé. Il fut condamné à mort.

CARRIER-BELLEUSE (de son vrai nom Albert-Ernest Carrier), sculpteur français, né à Anizy-le-Château (Aisne) en 1824, mort à Sèvres en 1887, se forma sous la direction de David d'Angers. Il a exposé, en 1857, un groupe, *l'Amour et l'Amitié*, une statuette de *Denis Papin*; en 1859, la *Mort de David*, groupe plein de fougue militaire; *Jupiter et Hébé*; en 1861, un groupe, *Salve Regina*, un buste de *Napoléon III en Italie*, et les bustes très fouillés, très expressifs, de Marie-Laurent, d'Ernest Renan, de Jules Simon, etc.; en 1863, une *Bacchante*, marbre, d'une tournure hardie et d'une morbidesse exquise. Mais Carrier-Belleuse doit le meilleur de sa renommée à la multitude de modèles qui l'exécuta pour l'industrie d'art : cheminées, torchères, pendules, vases, statuettes et bustes décoratifs, etc. Cet artiste, dont la grâce rappelle celle de Clodion, fut attaché à la manufacture de Sèvres, à titre de directeur des travaux d'art. Le musée du Luxembourg a de lui une *Hébé endormie* (marbre), et une statuette de porcelaine émaillée avec rehauts d'or, *la République*. — LOUIS-ROBERT **Carrier-Belleuse**, fils et élève du précédent, né à Paris en 1848, peintre, a hérité en partie du talent de son père, et l'a répandu dans de nombreux tableaux de genre. Le musée du Luxembourg a de lui une *Equipe de bouvier*. — PIERRE **Carrier-Belleuse**, frère du précédent, né à Paris en 1851, portraitiste et peintre de genre, a fait surtout apprécier son talent comme pastelliste dans ses abondantes expositions au Champ-de-Mars. Il a exposé de charmantes études de danseuses (un de ses sujets favoris).

CARRIERE (Maurice), écrivain allemand, né en 1817 à Griedel (Hesse), mort à Munich en 1895. Philosophe et esthéticien, il voulait concilier le déisme et le panthéisme (1840), et il affirmait que le beau et le bien doivent fatalement triompher. Ses ouvrages : *la Religion considérée dans son esprit, son développement, etc.* 1841 ; *la Condemplation philosophique du monde au temps de la Réformation*, 1855 ; *Esthétique et histoire de la poésie* (1854); *l'Esthétique* (1859); *l'Art dans ses rapports avec le développement de la civilisation* 1863-1873 ; *l'Ordre moral dans le monde* 1877.

CARRIÈRE (*ka-ri-è*) n. f. (ital. *carriera*; de *carro*, char) n. f. Lieu, lieu fermé de barrières et disposé pour les courses de chevaux ou de chariots :

Quand pourrai-je, en tavernes rentrer mille possesseur,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière ?
RÉGNIER.

— Par ext. Course quelconque, chemin que l'on a à parcourir : *Les navires parcourent pour fournir une longue* CARRIÈRE.

— Poét. Durée du temps : *Lorsé est sur le point de finir sa* CARRIÈRE. (Cours, durée de la vie : *Elle touche au bout de sa* CARRIÈRE.

— Profession que l'on embrasse, occupations auxquelles on se consacre, but que l'on propose à ses actions : *La* CARRIÈRE *des lettres, des armes, du barreau, du sacerdoce*. CARRIÈRE. *Revoir les* CARRIÈRE *de quelqu'un* : Voir que l'on suit, ses dans lequel on agit : *Les* CARRIÈRE *du vice, des passions, du monde, de la gloire, des grandeurs*.

— *Donner carrière*, Lâcher la bride, donner pleine liberté : DONNER CARRIÈRE *à son esprit, à ses passions*. — *Se donner carrière*, Sortir du champ libre, prendre ses ébats : Se laisser aller à l'enthousiasme, de faire ou de dire quelque chose : *Se donner carrière aux dépens de quelqu'un*, Se amuser, le railler. : *Ouvrir, Fermer la carrière*, Débuter, Finir, mettre le commencement : *Le plus difficile est toujours de faire les premiers pas et d'ouvrir* UNE CARRIÈRE. Grimm. *Ouvrir une carrière*, Donner de la nature, fournir une occasion d'un développement ou d'un succès : *Voltaire a ouvert* UNE CARRIÈRE *immense à l'avancement de la philosophie*. D'Alembert.

— Arènes. Sorte de manège découvert, construit par un terrain analogue au *cirque*, mais plus généralement par une lyre-hippique. Les cavaliers y sont exercés, comme au manège, généralement à de plus vives allures. On appelle souvent *galop de carrière* le galop allongé, ou le *galop de chasse*.

— Chemin de charroi moins large que la voie de fer : grandit royal.

— Hippism. Montée ordinaire de l'oiseau, qui est une carrière, lorsque les pieds sont *Double carrière*, Montée notablement supérieure à la carrière. « *Demi-carrière*, Montée notablement inférieure à la carrière.

— Manège. Étendue de terrain que l'on peut faire parcourir à un cheval, sans qu'il perde la tête : « *Fournir sa carrière*, Parcourir un certain chemin dans un temps donné et d'une vitesse toujours égale : *Cheval qui* FOURNIT BIEN SA CARRIÈRE.

CARRIÈRE (*ka-ri-è*) — du bas lat. *quadraria*; formé de *quadrare*, tailler en carré n. f. Terrain d'où l'on extrait des roches propres à la construction et tirant d'ordinaire les couches superficielles du sol. — *Faire de carrière*, Haut. : qui imprègne toute roche en place et s'évapore après l'extraction.

— Antiq. *Carrières*, Pour les travaux forcés, les anciens, qui consistaient dans le travail à l'extraction des pierres à bâtir. Aujourd'hui encore, les Russes emploient certaines catégories de condamnés au travail des mines.

— Bot. Non que l'on donne aux concrétions pierreuses qui se forment dans la chair de certains fruits, notamment des poires.

— Mythol. : Qu'on me renvoie aux carrières! Denys, tyran de Syracuse, pratiquait la médecine, la chirurgie et brillait dans la musique, mais avait surtout l'ambition d'exceller dans la poésie. Parmi les poètes qu'il hébergeait à sa cour, Philoxène, parasite spirituel, [illegible] pendant près aux intérêts de son estomac [illegible] critique. Denys lui ayant un jour demandé de juger un mauvais poème de sa façon, Philoxène répondit que les vers ne valaient rien mais méritaient toute le [illegible] carrières. Quelques jours après, Philoxène [illegible] liberté, une invitation à souper. A la fin du repas, nouvelle lecture, et le goût de Philoxène est de nouveau consulté. Comme le vers de la construction : pierre de taille, il se contenta de se tourner vers les officiers de Denys, en leur disant : *On ne ramène aux carrières!...* Le tyran ne put s'empêcher de rire de cette saillie, et son ressentiment fut désarmé. (On rapporte que c'est aussi cette plaisanterie qui valut à Philoxène de nombreuses [illegible] dans des circonstances à peu près analogues.)

— ENCYCL. On appelle *carrière* une cavité plus ou moins grande dans laquelle on extrait la roche qui constitue le sous-sol. On réserve ordinairement le nom de *mine* aux exploitations de houille, de minerais, de sel gemme, et on emploie le nom de « carrière » pour désigner toute exploitation de roches qui ne sont pas de construction : pierre de taille, pierre meulière, schiste ardoisier, grès à pavés, terres à briques, pierre à chaux, pierre à plâtre, etc. Les carrières sont le plus souvent creusées à ciel ouvert; il en existe néanmoins de souterraines, c'est ainsi que les carrières à points des environs de Paris, on exploite la craie, le calcaire grossier, l'albâtre gypseux.

— Par loi du 21 avril 1810 (art. 4) comprend sous le nom de *carrières* les terrains qui renferment les ardoises, les grès, pierres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, les trass, les basaltes, les lavas, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolin, terres à pipes, terres à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais », le tout étant exploité soit à ciel ouvert, soit avec des galeries souterraines.

Au point de vue des droits particuliers à la propriété des carrières, le code civil (art. 598 et 1403) établit la distinction suivante : « Tant qu'une carrière n'a pas été ouverte et n'est pas encore en exploitation, elle est regardée comme faisant partie du fonds, de sorte que l'usufruitier d'une propriété n'aurait aucun droit sur les carrières non ouvertes, et qu'elles ne tomberaient dans la communauté, pendant le mariage, que sauf récompense ou indemnité à celui des époux à qui elle pourrait être due ; » et plus loin : « Si, au moment de son exploitation, elle est regardée comme un revenu du sol, et, par suite de ce principe, il est édicté que l'usufruitier jouit, comme le propriétaire, des carrières qui sont en exploitation à l'ouverture de l'usufruit, et aussi que les produits des carrières en exploitation avant le mariage tombent dans la communauté.

Suivant les arrêts du conseil des 14 mars 1741 et 5 avril 1772 et la loi du 21 avril 1810, tout propriétaire d'un fonds peut ouvrir une carrière sur son terrain, mais il ne peut fouiller sous le terrain d'autrui. On ne peut ouvrir de carrières à moins de 10 mètres des routes à moins de 58m,47 de distance du bord de ces chemins ou des arbres qui les bordent.

D'autre part, aux termes de la loi du 27 juillet 1850 : 1° L'exploitation des carrières *à ciel ouvert* a lieu en vertu d'une simple déclaration faite au maire de la commune et transmise au préfet (elle est soumise à la surveillance de l'administration et à l'observation des lois et règlements).

— 2° L'exploitation des carrières *par galeries souterraines* a lieu sous la surveillance de l'administration des mines, suivant certaines conditions déterminées (dans l'intérieur de Paris, l'exploitation de carrières souterraines de toute nature est interdite).

L'article 388 du code pénal frappe de peines correctionnelles le vol de pierres dans les carrières.

CARRIÈRE (Joseph), théologien français, né dans l'Aveyron en 1797, mort en 1864. Il enseigna la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, dont il devint supérieur. Son principal ouvrage : *Prælectiones theologicæ*, comprend trois traités intitulés : *De matrimonio* (1837); *De justitia et jure* (1839-1840), et *De contractibus* (1841).

CARRIÈRE (Eugène-Anatole), peintre français, né en 1849 à Gournay (Seine-et-Marne). Il fréquenta, dès 1870, l'École des beaux-arts, puis entra dans l'atelier de Cabanel. De bonne heure il se dégagea de l'influence des écoles et, dès 1879, le tableau *la Jeune Mère* (musée d'Avignon) attestait une pénétration de tendresse qui était bien la note propre de l'artiste. Les émotions humbles, les grâces mélancoliques de l'enfance pauvre ont été toujours par Carrière. L'*Enfant malade*, les *Dévideuses*, la *Maternité* (musée du Luxembourg) appartiennent à la même inspiration. Mais, comme, pour mieux envelopper de mystère ses scènes d'intérieur, l'artiste avait adopté une manière enfumée, très habile d'ailleurs, gâtée à laquelle ses têtes se détachent, avec des reliefs de vieil ivoire, sur un fond de brume ou de brouillard. Ses décorations à l'hôtel de ville de Paris, son *Christ en croix* (1897), le *Panneau décoratif* pour la Sorbonne (1898), sont des œuvres d'un artiste qui peint surtout l'âme, avec ses troubles, ses tristesses ou ses religieuses extases.

CARRIÈRES (Les), écart de la Seine, comm. de Charenton-le-Pont, arrond. et à 17 kilom. de Sceaux, au confluent de la Seine et de la Marne ; 1.179 hab. Distilleries.

CARRIÈRES-SAINT-DENIS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Versailles, sur une colline bordant la rive droite de la Seine ; 1.469 hab. Vignes, carrières de pierres de taille, fabrique de goudron. Restes d'un château du XIIe siècle.

CARRIÈRES (Louis de), théologien et orateur français, né à Auvillé, près d'Angers, en 1662, mort en 1741. [illegible] Il fut une série de bustes d'artistes, d'une intensité de vie et d'une originalité romanesque surprenantes. Il inventif dans [illegible] sans ressources, de curieuses expériences sur les *grès*, les [illegible] mobilière. Outre les bustes, pots, masques, vases de toute sorte qu'imagina Carries, et où brille une invention fantastique, ainsi qu'une application toute nouvelle de la physionomie humaine à la décoration, on peut admirer des cheminées entières en grès, et jusqu'à une porte monumentale où l'artiste essayait d'élever à la hauteur architecturale sa matière favorite.

CARRIL, bourg d'Espagne [illegible] (Galice), sur la baie d'Arosa ; 2.[illegible] teries, forges, tanneries ; construction de navires ; pêche, salaison de sardines. [illegible] pâtes au colombo, etc. [illegible]

CARRILLON (*ka-ri-lon* [ll mll.]) n. m. Barre de fer carrée pour le serrurier. [illegible]

CARRINGTON, bourg d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Hunter; 2.100 hab. C'est un faubourg de Newcastle. Mines de charbon; fonderie; fabrique de machines.

CARRINGTON (Noël-Thomas), poète anglais, né en 1777 à Plymouth, mort à Bath en 1830. D'abord marin, puis directeur d'école, il écrivit trois poèmes descriptifs remarquables par l'harmonie du style, par l'élégance de la versification et par le sentiment poétique : *the Banks of Tamar* (1820); *Dartmoor* (1821); et *My notebook* (1824).

CARRINGTON (Richard-Christophe), astronome anglais, né à Chelsea en 1826, mort en 1875. S'étant fait construire un observatoire à Redhill, il s'occupa, depuis 1854, d'observer les taches solaires, puis les taches du soleil. Ses recherches sont consignées dans le catalogue d'étoiles « Redhill Catalogue » (1857), et dans les *Etudes des taches solaires faites à Redhill* (1863).

CARRIOLE (*ka-ri-ol*) n. f. Petit cabriolet à deux roues, tiré par un cheval, ou, d'ordinaire, par un âne. — Fig. Petite voiture à deux roues. (La carriole est couverte, ou non, d'une bâche en forme de capote. Dans le premier cas, elle est munie de ridelles sur les côtés, et ces ridelles reçoivent des cerceaux mobiles que l'on assemble avec elles et sur lesquels on tend la bâche. Ce genre de voiture à presque toujours des ressorts de suspension; on l'emploie dans les campagnes, aussi bien pour le transport des voyageurs que pour celui des denrées de toute nature.) Ver déniger. Mauvais cheval quelconque.

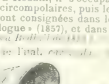

Carriole.

CARRIOLEUR (*ka-ri*) n. m. Cocher ou conducteur d'un voiture, et particulièrement d'une carriole.

CARRION, rivière espagnole du pays de Léon, affluent du Pisuerga, sortie des monts Cantabres. Longueur du cours : 200 kilom. environ.

CARRION de Calatrava, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real], près du Guadiana; 3.800 hab. Carrières de gypse, [illegible] Aux environs, ruines de Calatrava-Vieja.

CARRION de los Cespedes, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]); 2.800 hab. Fabriques d'eau de-vie, industrie du liège.

CARRION de los Condes, ville d'Espagne (Léon [prov. de Palencia]), sur la petite rivière du même nom, ch.-l. de juridiction civile; 3.550 hab. Moulins, tanneries, savons. — Le district du même nom a 24.000 hab.

CARRION-NISAS (Marie-Henri-François-Elisabeth, baron DE), militaire et poète dramatique français, né en 1767 à Montpellier, mort en 1841. Officier de cavalerie en 1789, il fut emprisonné comme suspect en 1792, se rattacha par la suite à la fortune de Bonaparte, et devint, après le 18 brumaire, membre et président du Tribunal. Il écrivit deux tragédies : *Montmorency* et *Pierre le Grand*, qui furent jouées au Théâtre-Français, en 1802 et 1804. Secrétaire général au ministère de la guerre sous la première Restauration, il se rallia à Napoléon pendant les Cent-Jours, fut nommé général de brigade, et entra dans la retraite après le retour des Bourbons.

Outre ses tragédies, on lui doit, entre autres ouvrages : *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire* (1823); *Campagne d'Allemagne en 1813* (1825); etc.

CARROBALISTE (*ka-ro-ba-lis-te*) n. m. Sorte de Baliste montée sur un chariot traîné par des chevaux ou des mulets. « On écrit aussi CAROBALISTE.

CARROCCIO (*ro-tchio* — augmentat. de l'ital. *carro*, char) n. m. Nom d'un char immense qui, au moyen âge, accompagnait les armées et portait, à l'extrémité d'un mât, une croix et le drapeau, signes de ralliement, et une cloche pour annoncer le passage du char : *Avant la bataille, on plaçait le carroccio au pied duquel s'appuyait un autel, et l'on y célébrait la messe.* (De Chesnel.)

— ENCYCL. Le *carroccio* portait le drapeau de la cité; c'était l'arche sainte, le palladium de la ville; aussi attachait-on à sa conservation un très grand prix. La perte du carroccio était considérée comme la plus grande ignominie à laquelle une cité pût être soumise; c'est pourquoi la garde était confiée à la partie de l'armée la plus noble et la plus brave. Autour de lui se portaient les coups les plus terribles, se faisaient, comme plus tard

[illegible] efforts les plus désespérés. On rap[illegible] Robert, archevêque de [illegible] Mahomet contre Conrad le [illegible] avait un char semblable, à la bataille de Bouvines.

CARROLL, ville des Etats-Unis (Etat d'Iowa), sur le [illegible] Commerce [illegible]

CARROLLITE (*de Carroll*, n. de ville) n. f. Sulfure naturel de cuivre et de cobalt, dont la formule est $CuCo^2S^4$, et que l'on a trouvé dans le Maryland (Etats-Unis).

CARROLLTON, [illegible] Etats-Unis [illegible] Mississippi [illegible] Mahomet [illegible]

CARRON n. m. En T. de papet., Coin de la feuille qui a été renforcé par l'ouvreur, c'est-à-dire sur lequel il a laissé [illegible] plus de matière. [illegible] CARRON. [illegible] ouvrage. On l'appelle aussi [illegible] CARRON. [illegible] BOSSINE CORSPIRE.

CARRON, village d'Ecosse (comté de Stirling), sur la petite rivière de *Carron*, près de son embouchure dans le Forth; 1.200 hab. Usines métallurgiques les plus belles d'Ecosse.

CARRON (Gui-Toussaint-Julien), ecclésiastique, moraliste, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1821. Sa vie tout entière fut consacrée à des œuvres de philanthropie, d'abord à Rennes, puis en Angleterre, où il avait été déporté sous la Révolution, enfin à Paris, où il créa, sous la Restauration, l'Institut royal de Marie-Thérèse, pour l'éducation des jeunes orphelines que la Révolution avait frappées dans leur famille et dans leur fortune. On lui doit de nombreux ouvrages de piété et de morale, dont le plus important a pour titre : *les Confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane à la fin du* XVIII*e siècle* (1820).

CARROSSABLE (*ka-ro-sabl'*) adj. Que les carrosses, les voitures peuvent parcourir : *Route* CARROSSABLE.

CARROSSAGE (*ka-ro-saj'* — rad. *carrosse*) n. m. Inclinaison des fusées sur l'essieu, afin de faire appuyer les roues contre les épaulements des essieux.

CARROSSE [illegible] descendre [illegible] voiture lourde à quatre roues, suspendue et couverte. [illegible] on [illegible] S'est dit [illegible] Pour [illegible] sur la [illegible] et dans lequel on met les hommes [illegible] Fam. *Cheval de carrosse*, Homme grossier, brutal ou [illegible]

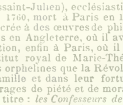

Carrosse.

[illegible] Se promener en voiture et, fig., [illegible] Mme Pa[illegible] tente ou pavil[illegible] Sorte de logement étalé à l'arrière sur le pont [illegible] plètement isolé de la muraille. — Pêch. Petit parc très [illegible] dont le dessus est recouvert d'un filet.

— Techn. Instrument employé pour le commettage des cordes, et qui sert à porter le toupin ou couchoir. [illegible] cle : jusque-là, les hommes ne se servaient que du cheval, les dames de litières, de mules et de palefrois. La mule était la monture des gens paisibles, des ecclésiastiques et des magistrats. Il faut arriver jusqu'à François Ier, [illegible] trois carrosses à Paris. A la même époque, ils étaient déjà répandus en Italie, comme on le voit par certaines gravures. Catherine de Médicis en importa l'usage en France, et les luxueux Valois se hâtèrent de l'adopter. Les *carrosses* ou *coches* devinrent assez nombreux pour qu'en 1563 le parlement supplîât Charles IX de défendre qu'ils allassent par la ville de Paris. Cependant, il ne faut rien exagérer, car Henri IV écrivait à un de ses familiers : « Je ne saurais aller vous voir aujourd'hui, car ma femme se sert de ma coche. » Le roi et la reine n'avaient donc qu'un carrosse pour eux deux. C'était, d'ailleurs, une caisse grossièrement suspendue, rectangulaire, dans le genre de nos tapissières modernes. Il en fut autrement sous Louis XIII et Louis XIV.

En 1599, le maréchal de Bassompierre rapporta d'Italie un *carrosse à glaces* ; jusque-là, ils avaient été fermés par des rideaux de cuir; mais, dès lors, ils devinrent plus commodes. Vers la même époque, en Angleterre et en Hollande, fut inventé un carrosse ayant le *train mobile et tournant* et des ressorts d'acier, qu'on adopta partout. Il en résulta des constructions plus légères et plus pratiques; les Anglais se distinguèrent surtout à cet égard. La France ne les suivit que lentement, surtout pendant la Révolution et l'Empire. Mais l'*anglomanie*, qui domina pendant la Restauration et le commencement du règne de Louis-Philippe, amena en France, l'adoption des formes anglaises, que les industriels perfectionnèrent en y ajoutant le bon goût français. [illegible] jours, la carrosserie française est au moins égale. [illegible]

CARROSSÉE (*ka-ro sé*) n. f. Plein carrosse de [illegible] personnes qui occupent ensemble et remplissent un [illegible]

CARROSSER (*ka* [illegible] rer, transporter en carrosse [illegible] dehors par un bon frais.

CARROSSERIE (*ka-ro, ri*) n. f. Profession, industrie du carrossier; ouvrages du carrossier : *Faire fortune dans la* [illegible]

Un [illegible] sous Napoléon III.

— ENCYCL. A l'exemple des tournois, dont ils furent d'abord le simulacre, les *carrousels* étaient donnés soit en l'honneur des dames, soit pour célébrer un événement heureux, un fait mémorable d'une nature quelconque. Il n'était pas de sujet qui ne pût se plier aux exigences des carrousels; ainsi, on y représentait la prise de l'île de Chypre, le jugement de Flore, le triomphe du Soleil, et mille autres sujets tirés, soit de la fable, soit de l'histoire. On alla même jusqu'à y représenter le triomphe des vertus de saint François de Sales. Ce dernier carrousel eut lieu dans la ville de Grenoble, le 26 mai 1667. Les naissances, les victoires et surtout les mariages étaient les principaux événements qui servaient de prétexte aux carrousels. Ils étaient souvent suivis de jeux divers : jeu de bagues, jet de javelots, courses où il fallait abattre ou fendre des têtes de bois fixées à des poteaux.

Pendant tout le XVII*e* siècle, les carrousels eurent une grande vogue, en Italie surtout, où ils se répétaient presque toutes les années. A Florence, on représenta sur l'Arno l'expédition des Argonautes; et, en hiver, ce fleuve étant gelé, on organisa sur la glace un carrousel en traîneaux et en patins. Les ducs de Savoie se distinguèrent aussi par leur amour pour ce genre de distraction. On en donnait très souvent à Turin; l'on en vit un sur le lac qui domine les hauteurs du mont Cenis. En France, un des plus célèbres a été celui que donna Louis XIV dans la cour des Tuileries (1662), qui porte encore le nom de *place du Carrousel*. Pendant le XVII*e* siècle, les cours d'Europe donnèrent de grands carrousels. Depuis, ils ne sont pas sortis de l'usage : le second Empire en a vu où l'armée prenait une large part.

Carrousel (PLACE DU), magnifique place de Paris, comprise entre les bâtiments de l'ancien et du nouveau Louvre et le jardin des Tuileries. Dans ce vaste espace, Louis XIV avait, en 1662, donné un tournoi ou *carrousel* des plus brillants; le nom en resta à la place. Elle était alors bien différente de ce que nous la voyons aujourd'hui; là où s'élèvent les pavillons Richelieu et Denon du nouveau Louvre, serpentaient des voies étroites, bordées de masures : les rues Saint-Nicaise, du Doyenné, Saint-Thomas. La création de la place actuelle est une des premières conceptions du second Empire. On y remarque l'arc de triomphe qui précédait l'entrée des Tuileries et le monument élevé en 1888 à la mémoire de Gambetta.

CARROUSSE ou **CAROUSSE** n. f. Linguist. V. CAROUSSE.

CARRU, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 21.900 hab. Chef-lieu de mandement.

CARRUCA n. f. Antiq. rom. Voiture de luxe à quatre roues, à plusieurs places, attelée de deux ou quatre chevaux ou mules. Pl. CARRUCÆ.

Carruca.

— ENCYCL. La *carruca*, dont le nom est d'origine gauloise, était souvent ornée de lames d'argent, de figures de bronze ou d'ivoire. A partir du IIIe siècle, elle est réservée à la noblesse et aux grands dignitaires. Il y avait des carruca à [illegible] termes, où l'on [illegible]

CARRUCCI (Jacques), peintre italien. V. PONTORMO.

CARRURE (*de* [illegible] *carrer*) n. f. Largeur du dos, prise d'une épaule à l'autre : *Homme d'une forte* CARRURE. Se dit aussi d'un habit, dans le même sens : *Un habit trop large, trop étroit de* CARRURE.

— Par ext. Forme large, ample, carrée, vigoureuse : *La* CARRURE *de la poitrine*.

— Fig. Grandeur, ampleur, netteté, franchise : *La* CARRURE [illegible] *esprit mâle et indépendant*.

— Garniture de robe décolletée, que portaient les femmes au XVI*e* siècle.

CARRUTAGE [illegible] *carrus*, que forme le CHARRE) n. m. Anc. dr. Redevance perçue sur les charrues.

CARRUTHERS (William), naturaliste anglais, né à Moffat (Ecosse) en 1830. Fut nommé, en 1871, conservateur général de la section de botanique au British Museum. Outre des études sur les plantes fossiles d'Angleterre et

CARROUSEL (*ka-ro-zèl'* — de l'ital. *carosello*, même sens) n. m. Sorte de tournoi, où des cavaliers partagés en quadrilles exécutent des évolutions, et que l'on entremêlait autrefois de danses allégoriques et de représentations scéniques : *Donner, Célébrer un* CARROUSEL. Par ext. Manège de chevaux de bois, pour les enfants. Lieu, [illegible] où se donne un carrousel : *La* [illegible] CARROUSEL.

CARRUSSIER (*ka-ro-si-é*), **ÈRE** (rad. *carrosse*) n. Personne qui fait, vend, répare ou loue des voitures et des harnais. (Le féminin est peu usité.) Carrossier s'est dit autrefois pour Cocher, conducteur de carrosse.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CARROSSIER.

CARROSSIER (*ka-ro-si-é*), **ÈRE** (rad. *carrosse*) adj. Se dit des chevaux d'attelage, de forte taille, et propres à traîner les grandes voitures à quatre roues : *Cheval* CARROSSIER. [illegible] Cheval d'attelage, plus petit et plus fin que le carrossier ordinaire.

CARROSSIN (*ka-ro-sin*) n. m. Nom donné autrefois par les fabricants de voitures à une espèce de véhicule à quatre places, mais à deux roues, avec suspension très douce.

CARROUGES, ch.-l. de canton de l'Orne, arr. et à 22 kil. d'Alençon, près de la source de l'Udon, affl. de l'Orne; 888 hab. Fabr. de tissus. Commerce de bestiaux. Restes d'un château très important du XV*e* siècle, restauré au XVII*e* siècle. — Le canton a 24 comm. et 10.449 hab.

CARROUGES [illegible] français, célèbre par son duel judiciaire, le dernier qui ait eu lieu, en 1386, par ordre exprès du parlement. [illegible] Jacques Le Gris, qu'il accusait d'avoir violé sa femme. Carrouges tua Le Gris et partit pour la Terre sainte. Sa femme se retira, dit-on, dans une cellule murée.

Écosse, où lui doit aussi *Fossil Flora*, qui complète la « Flore fossile » de Lindley et Hutton, et *Fossil Plants of Britain* (1886, supplément de *Fossil Flora*).

CARRUTHERSIE (de *Carcuthers*, n. pr.) n. f. Genre d'apocynacées, renfermant des arbres assez grimpants des Fidji et des Philippines.

CARRY n. m. Art culin. V. CARI.

CARRY ou **CARY**. Biogr. V. CARY.

CARS, comm. de la commune, arrond. et à 5 kilom. de Blaye; 1.393 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles importants dont les crus principaux sont ceux de Château-Bedoux, Château-Pardaillan, Lescadre, etc.; tonnelleries. Dans d'huitres fossiles. Débris gallo-romains. — Ville d'Arménie. V. KARS.

CARS (Laurent), graveur du XVIIIe siècle, fils de Jean-François Cars, graveur lyonnais (1699-1771), né à Lyon en 1702, mort à Paris en 1771. Il se rendit tôt jeune dans cette dernière ville, et fut placé sous la direction de Joseph Christophe, peintre du roi. François Le Moine lui confia le soin de reproduire ses principaux ouvrages. Laurent Cars rendit à merveille la douceur et la grâce du pinceau de son modèle. Sa touche est large, moelleuse et expressive, son dessin correct et savant. Parmi les nombreuses estampes qu'il a exécutées d'après Le Moine, on remarque: *Adonis et Vénus*; *Vénus qui reçoit Apollon*; *Apollon et Daphné*; *Hercule assommant Cacus*; *Persée et Andromède*; le *Sacrifice d'Iphigénie*, etc. On lui doit, en outre: le *Jugement de Salomon*; *Bethsabée au bain*; *Suzanne et les vieillards*; l'*Enseignement d'Esther*, d'après J. B. de Troy; l'*Adoration des bergers*, et *Mlle Clairon dans le rôle de Médée*, d'après Carle Vanloo; *Fête champêtre*; *Danse de bonne-mère*, d'après Watteau; *Le Mariage de la rosière*; *Sapho*, d'après Chardin; le *Mensonge*, d'après Greuze, et une foule de portraits. Laurent Cars avait été reçu à l'Académie royale, en 1733.

CARSAIE ou **CARSAYE** (*kar*- n. f. Étoffe crénelée qui se fabrique principalement en Angleterre. — On dit aussi : KERSAY n. m.

CARSEOLI ou **CARSULÆ**, ville de l'ancienne Italie, dans le pays des Sabins, à 53 kilom. de Rome. (C'est aujourd'hui le village d'*Arsoli*.)

CARSEWENNE, écrivain de la partie de la Guyane contestée entre la France et le Brésil. — Mémoirs sur Pérou.

CARSOLI, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila degli Abruzzi]); 5.820 hab.

CARSON, ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Nevada, au pied du Tahoe-Range, dans l'Eagle-Valley; 3.950 hab.

CARSPACH, village de la haute Alsace, arrond. de Mulhouse, cant. d'Altkirch, sur l'Ill (*Karoldespach* en 837); 1.150 hab. Agriculture et tuileries.

CARSTENS (Asmus-Jacob), peintre et dessinateur danois, né près de Slesvig en 1754, mort à Rome en 1798. A Zurich il connut Lavater et Gessner; puis il habita Lubeck, et enfin Berlin, où il devint professeur à l'académie et partit pour l'Italie, en 1792. Enflammé par la découverte de l'art antique dû à Winckelmann, il est le premier de ces théoriciens du pinceau qui, à l'époque de Mengs, et un peu avant Canova et Quatremère, voulurent inaugurer une école d'art antique-idéale, où la nature était rejetée au dernier plan, et où une hautaine doctrine devait tenir lieu d'inspiration. Quant à sa production artistique, elle est plutôt faible : il a surtout laissé des aquarelles et des dessins. Les meilleurs morceaux de Carstens ont été rassemblés au musée de Weimar. Il empruntait ses sujets à Dante, Ossian, Shakspeare, et plus souvent à Homère et aux grands poètes. « Carstens et Quatremère, voulurent inaugurer une école d'art antique-idéale, où la nature était rejetée au dernier plan, et où une hautaine doctrine devait tenir lieu d'inspiration. Quant à sa production artistique, elle est plutôt faible : il a surtout laissé des aquarelles et des dessins. Les meilleurs morceaux de Carstens ont été rassemblés au musée de Weimar. Il empruntait ses sujets à Dante, Ossian, Shakspeare, et plus souvent à Homère et aux grands poètes. » Carstens et Quatremère, voulurent inaugurer une école d'art antique-idéale, où la nature était rejetée au dernier plan, et où une hautaine doctrine devait tenir lieu d'inspiration. Quant à sa production artistique, elle est plutôt faible : il a surtout laissé des aquarelles et des dessins. Les meilleurs morceaux de Carstens ont été rassemblés au musée de Weimar. Il empruntait ses sujets à Dante, Ossian, Shakspeare, et plus souvent à Homère et aux grands poètes. « Carstens et Quatremère, voulurent inaugurer une école d'art antique-idéale, où la nature était rejetée au dernier plan, et où une hautaine doctrine devait tenir lieu d'inspiration. Quant à sa production artistique, elle est plutôt faible : il a surtout laissé des aquarelles et des dessins. Les meilleurs morceaux de Carstens ont été rassemblés au musée de Weimar. Il empruntait ses sujets à Dante, Ossian, Shakspeare, et plus souvent à Homère et aux grands poètes. »

cartes particulières. Toutefois, en revint aux projections plates, qui étaient utiles aux marins, les seuls qui se servissent alors de cartes. L'art cartographique est demeuré stationnaire pendant tout le moyen âge.

Peu à peu, aux XIVe et XVe siècles, la cartographie commence à prendre une place plus importante, à la suite des voyages exécutés par les Génois et les Vénitiens. Nous arrivons ainsi à la découverte de l'Amérique, qui devait donner à la géographie un intérêt tout nouveau.

La mappemonde de Fra Mauro, dressée en 1400, celle de Pedro Roinel, dressée en 1505, orientèrent la cartographie dans un sens plus étendu. Des portulans des pilotes espagnols et portugais se suivent, dès lors, sans interrupt. Une commission de pilotes, réunis par ordre de Charles-Quint, commença, en 1526, le travail d'assemblage des cartes espagnoles; enfin, en 1544, Sébastien Cabot dressa, par ordre de l'empereur, son fameux planisphère. Sous les auspices de François Ier, parurent des cartes d'Oronce Finé, de Descellier, de Jean de Clamorgan, le planisphère de Harlay, etc.

Les Hollandais prirent, cependant, la tête de cette renaissance géographique avec Ortelius, et surtout Mercator. Ce dernier inventa deux nouvelles projections : l'une, pour représenter le globe entier, que l'on appelle « projection stéréographique » et l'autre, pour l'usage des marins, que l'on appelle « projection de Mercator ».

Le mouvement [illegible] XVe, XVIe et XVIIe siècles. La première [illegible] un état européen fut celle de la Scandinavie, dressée en 1651, par Burœus; les autres nations suivirent dans cette voie.

En France, sous François Ier et Henri II, des géographes avaient publié des cartes du monde, mais la topographie du royaume était encore à faire. Louvois, en créant le corps des ingénieurs géographes, jeta les bases du service géographique de l'armée. D'autre part, l'Académie des sciences avait commencé à dresser une carte générale de la France, et, dans ce but, Picard mesurait la méridienne de Paris, travail qui fut achevé par les Cassini; Delisle, d'Anville, Le Rouge collaborèrent à cette grande œuvre. C'est en 1750 que parut la première carte de France des Cassini, qui ne devait finir de paraître qu'en 1815. La Révolution française ne supprima pas le corps des ingénieurs géographes. Mathieu, Dumas, adjoints au dépôt de la guerre, mesurèrent l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelone, qui fut le prélude de nouveaux travaux géographiques. Sous Napoléon Ier, l'importance du dépôt de la guerre fut telle que [illegible] publications commencèrent à sortir de son atelier de gravure. En 1818 fut commencée la carte de France dite « de l'état-major ».

— *Système des projections.* Les opérations graphiques que l'on exécute dans le but de représenter sur une surface plane la situation des divers lieux de la surface sphérique embrassent soit la surface totale du globe, soit une de ses parties principales, ou une seule contrée. Dans le premier cas, on les appelle « mappemondes », et « planisphères » lorsqu'elles ont la forme circulaire; dans le second cas, on les nomme « cartes générales » ou « cartes spéciales ». Celles-ci se distinguent en cartes chorographiques, topographiques, plans géométriques. Enfin, il existe des cartes d'ordre particulier, telles que les cartes hydrographiques, géologiques, télégraphiques, etc. Les surfaces des sphéroïdes étant pas développables, il est impossible d'en donner une représentation plane. La base de toutes les cartes est le *canevas*, c'est-à-dire le réseau des méridiens et des parallèles plans correspondant aux méridiens et aux parallèles de la sphère. Ce réseau peut provenir soit de la projection, suivant telle ou telle loi des méridiens et des parallèles sphériques, suivant une surface développable, c'est-à-dire résulter du système de projection adopté; soit être un canevas conventionnel dans lequel le tracé des lignes représentant les méridiens et les parallèles est réglé par une loi géométrique ou par une formule judicieuse établie en raison des conditions spéciales auxquelles on veut satisfaire. Les projections proprement dites se divisent en deux groupes : 1° projections orthographiques et stéréographiques. (On projette la surface terrestre sur un plan et l'on choisit le plan d'un méridien ou de l'équateur; on procède ainsi surtout pour les mappemondes); 2° projections [illegible] cylindriques, polyédriques. (On projette alors sur une surface développable, cône, cylindre ou polyèdre, surface circonscrite à l'ellipsoïde terrestre et différant aussi peu que possible de la portion considérée; on développe ensuite sur un plan la surface auxiliaire choisie.)

Pour les cartes topographiques, on a recours au système homolographique de Babinet, qui conserve les surfaces, au système de Cassini pour sa carte de France, et au système de Flamsteed (adopté par le projection de Bonne) pour le dépôt de la guerre. Enfin, à côté des cartes télégraphiques [illegible] les cartes du Bureau international de l'union générale des postes, dont le siège est à Berne.

Voici les différents systèmes de projections adoptés.

Projection orthographique. La projection orthographique d'un point sur un plan est le pied de la perpendiculaire abaissée du point sur le plan. Si l'on prend comme plan de projection le plan de l'équateur, on aura une *projection orthographique équatoriale.* L'équateur est représenté par un cercle EE' dont le centre est la projection P du pôle P; un méridien PAP' se projette suivant un rayon pA

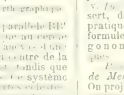

Projection orthographique

de ce cercle, puisqu'il est situé dans un plan perpendiculaire à l'équateur ou parallèle BB'. Si [illegible] un cercle bb', [illegible] ne [illegible] [illegible] tel que [illegible] [illegible] entre de la carte [illegible] tandis que celles [illegible] du système de projection [illegible] [illegible] [illegible]

ner en cartes, Jouer qui doit être le premier, le dernier à jeter sa carte. *Faire cartes égales*, Faire le même nombre de levées. *Faire la carte*, Faire un plus grand nombre de levées que ses adversaires, avantage qui est attaché au plus de points. Le contrat s'appelle PRENDRE LA CARTE. *Battre les cartes*, Mélanger les cartes de manière que les cartes d'une même couleur se trouvent dessaisies dans le jeu. *Tirer les cartes*, Se défaire d'un certain nombre de cartes qui ne sont pas à *Faire cartes égales*. Les faire glisser lentement l'une sur l'autre, de manière à n'apercevoir que peu à peu celle qui est dessous. *Tirer la carte*, Escamoter une carte en donnant, la garder pour se la donner, au lieu de la donner au joueur à qui elle reviendrait. *Demander des cartes*, Déclarer qu'on à l'intention de se défaire d'un certain nombre de ses cartes, pour en prendre d'autres. *Jouer une carte*, Prendre des cartes au talon, pour remplacer celles que l'on écarte. On dit aussi PRENDRE DES CARTES. *Avoir cinq, six cartes*, Au piquet, Avoir cinq, six cartes de même couleur, six piques, six trèfles, etc. *Couper des cartes*, Faire le même jeu que l'adversaire ou que le banquier, auquel, en ce cas, on ne donne ni ne retire rien. *Tours de cartes*. V. la partie encycl.

— Fig. Personne, chose sur laquelle on fonde une espérance, on risque une entreprise : *A Waterloo, Grouchy était la dernière carte de Napoléon.*

— Fam. *Châteaux de cartes*, Petite maison de campagne assez gracieuse, mais peu solidement bâtie, par allusion aux petites constructions que les enfants élèvent avec des cartes. — Fig. Chose vaine, de peu de durée : *Nos projets de fortune, de grandeur, de pouvoir, de gloire et de félicité, sont les* CHÂTEAUX DE CARTES *de notre enfance virile.* (Le comte de Ségur.)

Dessous des cartes, Proprement, Côté des cartes qui porte la figure ou les points, et qui n'est point vu par les joueurs quand on donne les cartes en quoi on les coupe.

Fig. Secret, chose que l'on s'efforce de tenir cachée : *On ne peut juger les événements, à moins de connaître le* DESSOUS DES CARTES. (Mme de Sév.)

— *Tirer les cartes* ou *Faire les cartes*, Prédire la destinée d'une personne en faisant usage d'un jeu de cartes et en combinant la valeur et les couleurs suivant des règles données.

— Loc. fam. *Brouiller les cartes*, Proprement, Les mêler avant de donner. (Fig. Semer la désunion, embrouiller les affaires : *Les cartes s'embrouillent*, La désunion se met, les affaires s'embarrassent.) *Jouer cartes sur table*, Proprement, Jouer à un découvert, en laissant voir ses cartes à ses adversaires. — Fig. Agir franchement, loyalement, sans rien cacher de ses intentions : *Cacher ses cartes*. Fig. Ne pas laisser deviner ses intentions, agir de finesse.

On dit aussi : CACHER SON JEU, et *Prendre les cartes*. Fig. Prendre la direction d'une affaire.

— LOC. PROV. ET FIG. : **Si vous n'êtes pas content, prenez des cartes.** Se dit d'un homme difficile à contenter, et qui vous importune par son mécontentement. Cette locution est empruntée à certains jeux où celui qui n'est pas content de ses cartes peut en prendre d'autres au talon. Vieux : **On ne sait jamais avec lui de quelle carte il retourne.** On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec lui; on ignore toujours ce qu'il veut.

ENCYCL. Hist. On a longtemps discuté sur l'origine des *cartes* à jouer. Invention en a été attribuée par les uns à la France, par d'autres à l'Italie, par d'autres à l'Allemagne. Le passage suivant, tiré d'une chronique de Giovanni de Duzzo de Cavellonna, conservée aux archives de Viterbe, a définitivement tranché la question : « En l'an 1379, fut introduit à Viterbe le jeu de cartes qui vint du pays des Sarrasins et s'appelle chez eux *naib*. » Peu après, les jeux de cartes se répandirent en France, et la passion en devint telle que, le 22 janvier 1398, le prévôt de Paris dut rendre une ordonnance qui défendait de jouer aux cartes les jours non fériés. Un texte important dans l'histoire des jeux de cartes est la mention, en 1392, d'un payement de 56 sols parisis (environ 2.500 fr. de notre monnaie) fait par Charles Poupart, argentier de Charles VI, « à Jacquemin Grignonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur pour son esbattement ».

Tant que les jeux de cartes furent peints à la main, le prix en fut très élevé. La découverte de la gravure sur bois, entre 1420 et 1430, facilita la diffusion des jeux de cartes à bon prix. L'Allemagne fut la tête de la fabrication, et le XVIe siècle fut un de son plus important. Les noms des rois sur les cartes varièrent peu jusqu'au XVIe siècle, où se trouvèrent les noms actuellement adoptés : David, Alexandre, César, Charlemagne pour les rois, personnages quatre plus illustres noms de l'histoire, les dames s'appelèrent Pallas Minerve, Argine Junon, Rachel Judith, les valets reçurent les noms de Hector Ogier le Danois, Lancelot Lancelot du Lac, Lahire et nom de guerre d'Etienne de Vignolles, gentilhomme de Charles VII. Sous la Révolution, les figures et dénominations qui rappelaient les traditions de l'ancienne monarchie furent remplacées par les dieux et des emblèmes en harmonie avec les idées de la République. Napoléon Ier les fit supprimer et demanda à Louis David de dessiner des cartes nouvelles; mais celles-ci n'eurent aucun succès, et, vers les dernières années du premier Empire, on revint aux dessins de l'ancien régime dont le type, en France du moins, n'a plus varié.

— BIBLIOGR. : l'abbé Bullet, *Recherches historiques sur les cartes à jouer* (Lyon, 1757); C. Leber, *Etudes historiques sur les cartes à jouer*, dans les « Mémoires de la Société des antiquaires » (Paris, 1842); Taylor, *History of playing cards* (Londres, 1865).

— Techn. Une carte à jouer est constituée par le collage de trois cartes de feuilles : la première, celle sur laquelle est imprimée l'image, est fabriquée et fournie par l'Etat;

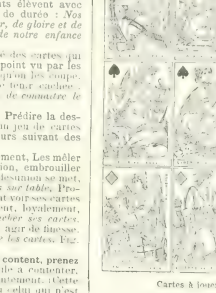

Cartes à jouer pendant la Révolution.

elle porte la marque des contributions indirectes et sa pâte est filigranée. Cette première feuille s'appelle *pardevant*; la seconde ou *envesse* donne l'opacité à la carte, sa couleur est généralement brune; la troisième ou *tarot* forme le dos de la carte. C'est aussi l'Etat qui imprime le profil des figures, et le carton n'a plus qu'à bandeler les cartes après avoir collé ensemble les différentes feuilles de papier qui entrent dans leur composition. Cette première opération, qui s'opère sur de larges tables, se nomme le *collage*. Vient ensuite le *séchage* des *bandes*, c'est-à-dire des tas qui contiennent chacun 312 jeux. Le *lissage* est la troisième opération; elle consiste à faire passer le carton mince obtenu par le collage entre des cylindres chauffés qui pressent le carton et font disparaître les aspérités qu'il pourrait présenter. Des cisailles découpent les feuilles lissées aux dimensions voulues, et des ouvrières, appelées *tailleuses*, les rangent par catégories de valeur. Ce classement est vérifié par une autre ouvrière dite *recouleuse*. La classification terminée, les cartes sont portées à une machine qui en arrondit les angles, que d'autres ouvrières dorent au pinceau. Enfin, les cartes, ayant subi ce *finissage*, sont rangées soigneusement par *sixains*, c'est-à-dire par paquets de six jeux. La fabrication se trouve dès lors achevée.

— Fin. La fabrication des cartes à jouer, indépendamment du droit de licence acquitté par le fabricant, donne lieu à une taxe perçue sur chaque jeu au profit de l'Etat. Le tarif actuel (loi du 28 déc. 1895) est le suivant : pour le jeu au portrait français de 32 cartes : 0 fr. 75 c. (cartes ordinaires), et 1 fr. 50 c. (cartes en cercle); pour le même jeu de plus de 32 cartes : 1 fr. 50 c. et 2 fr. 50 c. Pour le jeu au portrait étranger : 1 fr. 25 c. et 2 fr. 50 c., quel que soit le nombre de cartes. La preuve de la perception du droit consiste en une bande de contrôle apposée sur chaque jeu et timbrée par les agents de la régie. Les fraudes sont prévenues par les visites chez les fabricants et la part des mêmes agents et au moyen des timbres (décret du 12 avr. 1890 et loi du 28 déc. 1895) et marques distinctives, dont sont revêtues les cartes des diverses natures. En outre, les cartes au portrait français étant tirées sur papier filigrané vendu par la régie, l'absence des feuilles non employées est constatée et, de ce chef, le fabricant est frappé d'une amende; d'autre part, les cartes au portrait étranger, destinées à l'exportation et exemptées de droits, sont expédiées dans des caisses plombées par la régie. Enfin, le décret du 31 décembre 1895 édicte des mesures de surveillance relatives aux maisons où le public fait usage de jeux de cartes; notamment les cercles, clubs, casinos, ne pouvant faire commerce des cartes ayant servi, n'obtiennent livraison de jeux nouveaux qu'en rapportant les as de [illegible] emprisonnement en cas de fabrication clandestine, vente ou colportage de cartes prohibées. La contrefaçon des moules et timbres de la régie entraîne des peines infamantes (art. 142 et 143 du C. pén.).

— Math. *Tours de cartes*. Un certain nombre de mathématiciens ont étudié les combinaisons qu'on pouvait faire avec les cartes et on ont indiqué qui sont fort intéressantes. Nous renverrons à ce sujet aux ouvrages suivants : Bachet, *Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres*; Monge, *Mémoires des savants étrangers* (1773, t. VII).

Carte du Tendre. Littér. V. TENDRE.

CARTE (Thomas), historien anglais, né en 1686, près de Clifton-upon-Dunsmore (comté de Warwick), mort en 1754. Attaché aux intérêts des Stuarts, il refusa de prêter serment à George Ier, prit part à la rébellion de 1715, et dut se réfugier en France. Il rentra dans sa patrie, mais fut de nouveau inquiété en 1744, à propos de l'entreprise de Charles-Édouard. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques : *Histoire de Jacques Ier* [illegible] *Histoire d'Angleterre* [illegible] *Histoire de la Guerre de Succession* [illegible] *Lettres sur la Guerre de Flandre* (1734, [illegible]).

CARTEAUX (Jean-François), général français, né à Allevard (Forez) en 1751, mort en 1813. Il fut tour à tour peintre et soldat. S'étant distingué le 10 août 1792, il fut attaché à l'état-major du général de Montesquiou à l'armée des Alpes, puis commanda le corps d'armée détaché contre les Marseillais fédéralistes. Nommé alors général, il lutta contre les insurgés, entra dans Marseille et alla mettre le siège devant Toulon. Mais, jugé inférieur à cette tâche, il fut remplacé par Dugommier. Il parut quelque temps aux armées d'Italie et des Alpes, fut un moment emprisonné pendant la Terreur, défendit courageusement la Convention contre les sections royalistes en 1795 et devint, en 1801, un des administrateurs de la loterie. Napoléon lui donna le commandement de la principauté de Piombino, qu'il exerça de 1805 à 1809.

CARTEL (*tel* — ital. *cartello*; dimin. de *carta*, carte) n. m. Autrefois, Défi entre chevaliers, dans un tournoi. Lettre de provocation en duel; provocation elle-même : *Envoyer, Donner, Recevoir, Accepter, Refuser un* CARTEL.

— Par ext. Provocation, défi d'un genre quelconque : CARTEL *épistolaire*.

Cartel Louis XV.

— Archit. Ornement que l'on emploie pour la décoration du couronnement d'un trumeau. (Se dit d'un petit cartouche.)

— Art milit. Convention entre deux partis ennemis, pour la rançon ou pour l'échange des prisonniers. (Vieux.)

— Blas. Ecu qui sert de champ aux armes, devises, etc. : CARTEL *d'armoiries*.

— Horlog. Boîte de pendule portative, que l'on applique contre un mur. « La pendule elle-même.

— Peint. Ornement destiné à décorer le cadre et la bordure d'un tableau.

— ENCYCL. Hist. du dr. La féodalité avait élevé la

guerre [illegible] du droit international et de l'honneur de certaines règles qui étaient dues à la chevalerie et qui formaient une sorte de droit des gens. Lorsqu'un seigneur avait à se plaindre d'un autre, il lui envoyait un héraut qui lui faisait la déclaration solennelle de ses griefs, ou lui faisait remettre un parchemin (*carta*) portant le libellé de ses armatures et lui signifiait en outre qu'à partir de ce moment il le tenait pour ennemi. Cette déclaration verbale ou écrite était le *cartel*. C'était un acte de procédure diplomatique qui maintenait jusqu'à certain point la loyauté (féodale en ses vertus) d'avance un ennemi de se tenir sur ses gardes. Le nom de cartel est resté à nos provocations en duel; mais ce n'est qu'improprement et par extension qu'il peut leur être donné.

— Dr. intern. Nom donné à certaines conventions internationales qui ne sont pas revêtues de toutes les formalités des traités proprement dits. Actuellement, cette expression est plutôt réservée aux accords qui interviennent, pendant une guerre, entre les chefs militaires des deux belligérants et qui ont pour objet une suspension d'armes, un échange de prisonniers, une capitulation, etc.; le caractère de ces conventions doit être exclusivement militaire. A la différence des traités ordinaires, les cartels sont conclus par les chefs militaires et obligent leur pays sans pouvoir exprès ni ratification.

On appelle *navire de cartel* un bâtiment qui, muni du pavillon parlementaire, est chargé de communiquer avec l'ennemi.

CARTELAGE (*la*) n. m. Arqueb. Variété de fer fondu employé aux garnitures des fusils.

— Dr. com. Droit du quart du prix de vente d'une récolte de blé que prétendaient prélever certains seigneurs. (Ce prélèvement parut si excessif qu'il ne fut peut-être jamais exercé dans toute la France.)

CARTELEGUE, n. comm. de la Gironde, arr. et à 13 kilom. de Blaye, près d'un affluent de la Livenne; 1.134 hab. Ch. de f. de Saint-Ciers-la-Lande à Saint-André de Cubzac. Vignobles (cru de Château-Lafon), corderies, tonnelleries.

CARTELET (*lè*) n. m. Comm. Syn. de CARRELET.

CARTELETTE (*lèt*) n. f. Ardoise taillée de petite dimension.

— Adjectiv. : *Ardoise* CARTELETTE.

CARTELLE (*tèl'* — ital. *cartella*, même sens) n. f. Mus. Feuille de peau d'âne préparée avec des portées toutes tracées, où les compositeurs peuvent écrire leur musique au crayon et l'effacer ensuite avec une éponge : *Les* CARTELLES *viennent toutes de Rome ou de Naples.* (J.-J. Rouss.)

Toile huilée et peinte en blanc, qui sert au même usage.

— Techn. Bois de prix tels que le frêne, l'érable à loupes, etc., débité en petites planches pour la fabrication des meubles. Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

— *Cartelle d'échantillons,* Sorte de tableau portant les divers échantillons de la marque.

CARTELLIER (Pierre), sculpteur, né et mort à Paris (1757-1831), fut élève de Charles-Antoine Bridan, *le père.* Après des débuts difficiles, il exposa au Salon de 1796 une petite figure en terre cuite, qui lui procura l'amitié de Chalgrin, l'architecte du Luxembourg; celui-ci commanda au sculpteur deux grandes figures pour la façade méridionale du palais : *la Vigilance* et *la Guerre.* Exposée au Salon de 1800, cette dernière valut à Cartellier une véritable célébrité. A cette œuvre remarquable succéda, en 1801, la figure de *la Pudeur,* qui, en 1808, fut placée d'abord à la Malmaison, et transportée depuis en Angleterre, après la mort de l'impératrice Joséphine. Le plâtre de sa statue d'*Aristide* fut placé, en 1805, dans la salle du Sénat. Le marbre n'en a jamais été exécuté. En 1808, parut au Salon, en plâtre, et, en 1810, en marbre, la *statue de Louis Bonaparte,* roi de Hollande. Un monument plus important suivit ce travail : ce fut l'énorme bas-relief exécuté en 1810, au-dessus de la porte principale du Louvre. Nommé membre de l'Institut, Cartellier fut chargé, en 1811, de faire une statue colossale de *Napoléon législateur,* pour l'École de droit. Il exécuta en outre, pour l'arc de triomphe du Carrousel, la *Reddition de la ville d'Ulm,* le *bas-relief de Louis XIV à cheval,* à la porte des Invalides; la *statue du général Vandamme,* de *Vicent-Denon* (cimetière de l'Est), en 1827, et le *mausolée du duc de Berry,* dont la révolution de 1830 empêcha l'inauguration. Cartellier avait été nommé professeur à l'École des beaux-arts, en 1816.

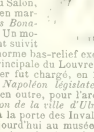

Cartellier.

CARTELLO (mot ital.). n. m. Mot que l'on emploie en parlant des musiciens et des chanteurs (et, par ext. en parlant de n'importe qui) pour exprimer leur supériorité, leur excellence dans leur art : *Ténor, Escrimeur,* etc., *di primo* CARTELLO.

CARTENNIEN, ENNE (*kè-tè-nni-en, è-nn'*) de *Téniez* (*Cartenna*), n. de lieu) adj. Nom donné par Pomel à un portail inférieur du terrain miocène d'Algérie. Syn. de [illegible]

— n. m. [illegible] : *Le* CARTENNIEN.

CARTER (*kar-tèr'* — [illegible]) n. m. Pièce [illegible] qui se place à la base de [illegible] et qui [illegible] les atteintes de la boue et de la poussière, [illegible] complètement du milieu dans lequel se déplace la machine. (Le carter, que l'on s'applique à fabriquer aussi léger que possible, peut être opaque : métal, cuir bouilli, ou transparent : celluloïd).

CARTÈRE n. m. sorte de petit portefeuille plat ou d'étui dans lequel on enferme des cartes ou papiers, et que l'on met dans la poche.

CARTERIA (*tè* — du gr. *kartéros,* robuste) n. f. Genre d'éponges, fossiles dans les terrains crétacés, et dont l'espèce type est la *carterella cylindrica* Zittel : *Les* CARTERELLA *sont cylindriques, atténuées en bas.* (Zittel.)

CARTERET, comm. de la Manche, arrond. et à 50 kil. de Valognes, sur la Manche, en face de Jersey; 550 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port de cabotage. Exportation, surtout pour Jersey, de porcs, moutons, œufs, beurre, légumes et graines. Service de bateaux à vapeur pour Jersey.

CARTERET (Ilas), groupe de petites îles de l'Océanie, dans l'archipel des Salomon, découvertes en 1767 par Philippe Carteret, qui les nomma les Neuf-Iles. V. MALAITA.

CARTERET (John, vicomte), homme d'État anglais, né en 1690, mort en 1763. Entré à la Chambre des lords en 1711, il se signala par son dévouement à la maison de Hanovre, devint ambassadeur en Suède (1719), secrétaire d'État (1721), puis vice-roi d'Irlande (1724 à 1730). Après la chute de Robert Walpole en 1742, il rentra au ministère, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, et se montra hostile à la France.

CARTERET (Philippe), navigateur anglais du XVIIIe siècle. Il était capitaine de vaisseau dans la marine royale lorsqu'il quitta Plymouth en 1766, à bord de l'*Hirondelle*, et, même temps que le capitaine Wallis, qui montait le *Dauphin*, « Séparé de Wallis au détroit de Magellan, Carteret continua seul son voyage d'exploration dans le Pacifique, et, après avoir fait le tour du monde, il revint en Angleterre en 1769. Pendant ce voyage, il découvrit l'île Pitcairn, des îles de l'archipel Salomon, dont une a reçu le nom de « Carteret », le canal Saint-George entre la Nouvelle-Irlande et la Nouvelle-Bretagne, l'île du Nouveau-Hanovre, les îles Portland, etc. La relation de ces découvertes a été publiée par Hawkesworth avec le premier voyage de Cook, et traduite en français en 1774.

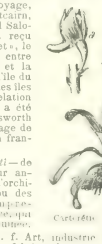

Carteret, d'après Dessin.

CARTERÉTIE (*tì*—de *Carteret*, navigateur anglais) n. f. Genre d'orchidacées, de la tribu des pleurothallées, les espèces habitant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Guinée.

CARTERIE (*rì*) n. f. Art, industrie du fabricant de cartes : atelier où l'on fabrique les cartes.

CARTÉRIE (*rì* — de *Carter*, n. pr.) n. f. Genre de cochenilles, dont l'espèce type (*carteria lacca*), qui produit la gomme laque du commerce, habite l'Inde.

CARTERO n. m. Techn. Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu.

— Comm. Petit portefeuille.

CARTEROMACO ou **CARTEROMACUS.** Biogr. V. FORTEGUERRI (Scipio).

CARTERON, ONNE n. et adj. Ethnol. Syn. de QUARTERON, ONNE.

— n. m. Métrol. Syn. de QUARTERON.

CARTERUS (*tè-rusz* — du gr. *kartéros,* fort) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des harpalinés, renfermant quelques espèces du bassin de la Méditerranée ayant l'aspect des *ariatus* et *ditomus,* comme leurs mœurs. (Le *carterus interceptus* d'Espagne, du Maroc, peut être considéré comme type de ce genre.)

CARTERVILLE, village des Etats-Unis (Missouri), à côté de Webb City; 2.900 hab. Mines de plomb importantes.

CARTESIA (*tè*) ou **CARTÉSIE** (*zì*) n. f. Bot. Syn. de STOCKÉSIE.

CARTÉSIANISME (*nisme'* — de *Cartesius,* nom latin de Descartes) n. m. Philosophie de Descartes : *Le génie chrétien avait donné au* CARTÉSIANISME *une théodicée sublime.* (V. Cous.) Carterus (gr. nat.)

Exposé. La philosophie de Descartes, que nous analysons plus loin, se trouve dans quatre ouvrages, tout d'abord du vif succès en France. Le duc de Luynes traduisit en français les *Méditations;* Rohaut exposa la doctrine dans des conférences qui eurent un succès prodigieux. L'Oratoire (Bérulle, Malebranche, le P. Poisson) et Port-Royal (Arnauld, Nicole) adoptèrent les principes nouveaux; mais peu à peu les jésuites, d'abord indécis, firent opposition à la doctrine d'un ancien élève, qu'ils jugeaient dangereuse. Saisie par eux, la congrégation du saint-office la condamna, mais sous la forme adoucie *jusqu'à correction* (1663). A la requête de la Sorbonne, le conseil du roi en interdit l'enseignement en France (1671). On tint d'abord la main à l'application de cette mesure; le P. André fut même mis à la Bastille. Le *cartésianisme* très mitigé de Bossuet et de Fénelon ne commença réellement des arrêts de proscription, et la lutte cessa au sujet d'une philosophie qui avait fini par exercer une grande influence sur toute la littérature. Le cartésianisme eut une fortune analogue dans les Etats-Unis et en Angleterre. Il s'y répandit d'abord rapidement avec Wittich, etc.; puis, après les attaques sans mesure du théologien protestant Voet, qui alla jusqu'à accuser Descartes d'athéisme devant le magistrat, il fut condamné par les synodes. Cependant, en Angleterre, [illegible] les cartésiens étaient devenus suspects au parti orangiste. Ces rigueurs non [illegible] portant pas la [illegible] Un Allemand, il [illegible] mieux accueilli par les réformés que par les luthériens. Au XVIIIe siècle, il perdit les faveurs, et, [illegible] plus après une assez longue éclipse, il a été étudié comme il le méritait, à la suite de l'édition des œuvres de Descartes, entreprise par Cousin. Cette édition étant épuisée depuis longtemps, on a commencé, en 1897, une nouvelle impression de ces œuvres. Fr. Bouillier a publié une *Histoire de la philosophie cartésienne,* dont la 2e édition a paru en 1868. V. DESCARTES, DISCOURS DE LA MÉTHODE, MÉDITATIONS, PRINCIPES.

CARTÉSIEN, ENNE (*zi-en, èn'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui appartient à Descartes ou à sa doctrine : *La philosophie* CARTÉSIENNE. *La philosophie* CARTÉSIEN.

— *Coordonnées cartésiennes.* Géom. V. COORDONNÉE.

— n. Partisan du système philosophique de Descartes : *Malebranche est, de tous les* CARTÉSIENS, *celui qui a le mieux aperçu la cause de nos erreurs.* (Condil.)

CARTÉSIENNE (*zi-en'* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. f. Géom. Nom qu'on donne quelquefois à une courbe plane, dite du diz plus généralement OVALE DE DESCARTES. V. OVALE.

CARTEUX (*tè-eu, EUSE* adj. Se dit des tissus qui ont de la consistance, de la main.

CARTHÆUSER, médecin allemand. V. CARTHEUSER.

CARTHAG (saint), mort en 657. Il fonda le monastère de Katheuin, en Irlande, et fut, dit-on le premier évêque de Lismore. Il était surnommé **Mochuda** ou le **Maïnal.**

CARTHAGE, ville ancienne de l'Afrique.

— *Emplacement.* Au N.-E. de Tunis s'étend une vaste presqu'île bornée au S. par le lac de Tunis et la mer, à l'E. par la mer, au N. par la Sebha ou Sokhara, golfe aujourd'hui transformé en lagune marécageuse par les alluvions de la Medjerda; la presqu'île se soude par l'E. à la terre. Dans sa longueur, qui est d'environ 10 kilom., de la Goulette à Kamart, elle diverse en de nombreuses inégalités. La portion méridionale est basse et sablonneuse; peu à peu, le terrain se relève, des collines de moyenne hauteur (60^m,50 à Saint-Louis), isolées ou groupées, dominent la plaine et aboutissent au cap Carthage (Ras-el-Kaf), point culminant de la contrée. Au delà, le sol retombe assez vite et, par une série d'ondulations, atteint les derniers mamelons du Djebel Khaouia et de la petite vallée de la Goulette, et quelques villages, El Kram, Douar ech Chott, La Malga, Sidi Daoud, Sidi-bou-Saïd, El Marsa, et Kamart, couvrent ce large espace; les villas y abondent; sur la colline de Saint-Louis, l'ancienne Byrsa, se dressent la cathédrale, la maison des Pères blancs, avec le musée organisé par le P. Delattre, et la chapelle que Louis-Philippe érigea en 1841 à la mémoire de saint Louis. Cette presqu'île est l'emplacement de Carthage.

— *Histoire.* Trois villes se sont succédé en cet endroit propice à un établissement maritime. De la première (*Cambé* ou *Caccabé*), simple comptoir installé vers le 9e siècle av. J.-C. par les Sidoniens pour faire concurrence à la colonie tyrienne d'Utique, on ne sait presque rien. Les découvertes du P. Delattre permettent de croire qu'elle était située sur le rivage, au-dessous de Byrsa.

La seconde ville, au contraire, est célèbre dans l'histoire. La légende veut qu'elle ait été fondée au IXe siècle par Elissar, surnommée depuis Didon (*la Fugitive*), qui se détrohait à la vengeance de son frère Pygmalion, roi de Tyr. Une inscription qui porte le nom de Pygmalion, le mot

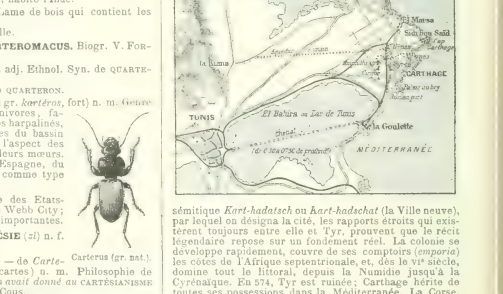

sémitique *Kart-hadatsch* ou *Kart-hadschat* (la Ville neuve), par lequel on désigna la cité, les rapports étroits qui existèrent toujours entre elle et Tyr, prouvent que le récit légendaire repose sur un fondement réel. La colonie se développe rapidement, couvre de ses comptoirs (*emporia*) les côtes de l'Afrique septentrionale, et, dès le VIe siècle, domine tout le littoral, depuis la Numidie jusqu'à la Cyrénaïque. En 574, Tyr est ruinée; Carthage hérite de toutes ses possessions dans la Méditerranée. La Corse, la Sardaigne, Malte, les Baléares lui appartiennent; elle s'installe en Espagne et prend pied en Sicile. Là, elle rencontre les Grecs, qui cherchent à lui disputer la suprématie de l'île. Depuis 550 environ jusqu'en 288, elle devient sans cesse à la chaîne, malgré des défaites sanglantes, comme celle qui lui fut infligée par Gélon à Himera, en 480, malgré l'audacieuse diversion d'Agathocle qui porta la guerre en Afrique (août 310-oct. 307), malgré les conspirations des mercenaires, comme Hannon, Bomilcar, qui voulaient devenir rois, telle était son opiniâtreté, qu'elle aurait fini par subjuguer la Sicile entière, si elle ne se fût alors trouvée en face de la république romaine. Les trois guerres puniques (264-241, 218-201, 149-146) mirent tour à tour Rome et Carthage à deux doigts de leur perte : il ne s'agissait plus seulement de se disputer la Sicile, mais de lutter pour l'existence. Carthage eut la bonne fortune de pouvoir opposer à l'ennemi de vaillants généraux, et surtout Annibal; elle succomba néanmoins dans ce duel gigantesque et Rome, victorieuse, détruisit sa rivale, garda une partie des territoires qu'elle occupait en Afrique et donna le reste à Masinissa (printemps de 146).

La supériorité de ses adversaires ne suffit pas à expliquer l'effondrement de Carthage. Elle portait en elle-même le principe de sa ruine : ses armées, composées de mercenaires, guidés par le seul espoir du gain, n'avaient point la solidité des légions de citoyens romains : à plusieurs reprises, mécontentes de leurs chefs, elles réduisirent la ville aux abois. En outre, les haines des grandes familles [illegible] la rivalité des Barca, représentant le parti [illegible] Hannon, qui sacrifiaient tout, même l'honneur, au [illegible] par la démocratie, partis si bien souvent les efforts d'Annibal. Carthage, république aristocratique, ressemblait assez, extérieurement, à la république romaine : deux sufètes, analogues aux deux

consuls, mais nullement rétablies, et un sénat, « représentant l'aristocratie, l'assemblée populaire étant les voix de la démocratie. Mais, en réalité, l'argent dirigeait tout. Carthage était une plutocratie. Elle connut peu les grands sentiments et la foule du [illegible] 207, tout empoulée à l'Espérance d'Hannibal, resta timoniée. Sa [illegible] fut conservatrice. Quelque chose de la cruauté des vieilles [illegible] primitives. Pourtant, son génie commercial lui fit accomplir de grandes entreprises, c'est de son port, le Cothon, qu'était sorti cette flotte d'Hannon qui, descendit au J.-C., explora les côtes de l'Atlantique, depuis l'Angleterre jusqu'au golfe de Guinée.

Mosaïque de Carthage.

Détruite par Scipion en 146, Carthage était relevée, des 122, par Caius Gracchus. Les luttes des partis entravaient l'essor de la colonie, mais l'intervention de César et, et d'Auguste en 29, en assurèrent la prospérité. Elle se développe rapidement au cours du 1er siècle et devient une des plus grandes villes de l'Empire romain. Les Antonins la dotèrent de somptueux monuments. Hadrien, en particulier, y amena les eaux du Zaghouan et du Djoudjar sur un aqueduc de 132 kilom., et Commode creusa dans son port une flotte fluviale destinée à la défendre. Elle n'est alors rien moins qu'une jamais Capitale de l'Afrique, résidence du proconsul et des nombreux fonctionnaires, remplie de commerçants qui rivalisent de trafic maritime, elle offre encore aux hommes d'étude toutes les ressources qu'ils peuvent désirer. Après, y enseigne, une légion de professeurs y attirent des étudiants de toutes parts. Avec le IIe siècle commence la série des apologistes, le plus souvent gouverneurs de la province, qui cherchent à conispuer à leur profit l'autorité suprême. Gordien ouvre la liste en 238, il succombe aussitôt; fouratour Sabinanus 240, Celsus 265, Alexandre (308), Maximus (311), renouvellent sa tentative avec des moyens différents et des succès divers: aucun d'eux ne réussit à se maintenir longtemps. Ces discordes facilitèrent la conquête des Vandales; ils entrèrent à Carthage le 19 octobre 439; le reste de l'Afrique leur appartenait déjà. Après la mort de Genseric (janv. 477), qui gouverna non sans grandeur ce royaume créé par lui, ses successeurs, héritiers de sa puissance, non de son génie, laissèrent le peuple s'enervar dans la mollesse. Alors l'Islam se présenta pour reconquérir le royaume au nom de Dieu. Il fut en quelques jours maître de la capitale (15 sept. 533), et en quelques mois de toute la contrée. Rentrée dans le sein de l'Empire, Carthage eut à subir pendant des années les assauts furieux des tribus africaines, en même temps qu'elle était désolée par l'intérieur par des révoltes militaires (534-548). Puis, lentement, elle décline; Genadius, qu'elle envoie à Constantinople pour détrôner Phocas, l'illumine d'un dernier rayon. Bientôt, les Arabes apparaissent dans les plaines de la Byzacène, et, avant la fin du VIIe siècle, Carthage, abandonnée à ses seules forces, tombe entre leurs mains (698). Elle devient une simple bourgade; Tunis s'accroît à ses dépens.

Masque de Carthage (Louvre).

Le vif éclat dont elle brilla, la Carthage romaine le doit en grande partie au christianisme. Il y pénétra de bonne heure dans le peuple. Le premier de ses évêques que nous connaissons, Agripinus, ne remonte guère qu'à l'année 215; mais, dès 180, les martyrs scillitains y subissent leur supplice; en 202 ou 203, sainte Perpétue et ses compagnons y sont aussi mis à mort. L'Église de Carthage a compté d'illustres personnages: au premier rang Tertullien, l'ardent apologiste, un du IIe s. abbé du IIe siècle. Saint Cyprien, le défenseur résolu de l'autorité épiscopale (évêque de 248 à 258), saint Augustin, qui, après avoir étudié et prêché dans cette ville, y revint prêcher fréquemment dans la suite. Les nombreux conciles qui s'y tinrent (v. art. suiv.) prouvent au plus la puissance de cette chrétienté. L'arianisme, importé par les Vandales, n'y pousse pas des profondes racines. Les Siècle punique (Bibl. nat.) évêques de Carthage, métropolitains de toutes les provinces africaines, s'emploient toujours à défendre l'orthodoxie.

— Bibliogr.: Beulé, *Fouilles à Carthage* (Paris, 1861, E. de Saint-Marie, *Mission à Carthage* (Paris, 1864), Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (Paris, 1884-1888); Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie* (Paris, 1892-1895), Otto Meltzer, *Geschichte der Karthager* (Berlin, 1879-1896), E. Babelon, *Carthage* (Paris, 1896); Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique* (Paris, 1896). Signalons aussi les travaux de P. Delattre.

Carthage (conciles de). Les conciles de Carthage, métropole de la province romaine d'Afrique, ont une grande importance dans l'histoire ecclésiastique. On en compte trente-deux, de l'année 230 à l'année 534. Voici les principaux:

1° *Conciles présidés par saint Cyprien.* Ce grand évêque de Carthage réunit et présida huit conciles, dans l'espace de sept ans. La grande question des *lapsi*, c'est-à-dire des chrétiens qui avaient faibli sous la persécution de Dèce, occupa plusieurs de ces assemblées. Devait-on réitérer le baptême aux chrétiens qui l'avaient reçu des hérétiques? Dans le concile qui l'an en 256, Saint Cyprien se prononça pour l'affirmative et les trente-deux évêques présents adoptèrent son opinion. Mais le pape saint Étienne la rejeta, et menaça les évêques d'Afrique de rompre la communion avec eux s'ils ne changeaient d'avis. Cyprien défendit son sentiment avec vivacité et le fit confirmer dans un nouveau concile réuni en 256. Le pape ayant énergiquement maintenu sa décision, saint Cyprien convoqua de nouveau un troisième concile, dit *de l'abbaye*, les canons duquel furent encore une fois confirmés. La persécution qui survint, et où saint Cyprien subit le martyre, mit fin à la querelle. Quand la paix fut rétablie, les évêques d'Afrique survivants renoncèrent à la lutte, et l'unanimité se rétablit.

2° *Conciles tenus pendant le schisme des donatistes.* Pendant cent ans que dura ce schisme de nombreux conciles furent tenus. Celui de 348, présidé par Gratus, évêque de Carthage, s'appelle *premier concile de Carthage*, bien qu'en réalité il soit le douzième. Après avoir pris des mesures contre les donatistes, les Pères dressèrent des canons, approuvés dans la suite par le pape Jules Ier, qui ordonnaient que les diaconesses, qui avaient été jusqu'alors dans la loi de la Trinité, et interdisaient aux clercs l'habitation avec des femmes, l'administration des affaires temporelles et le pouvoir de conférer les ordres majeurs, prévus et confirmés par le concile de 390 qui, lui, mérite d'*ancien concile de Carthage*. Les canons du concile de 398 (quatrième concile de Carthage) sont connus sous le nom de *Statuts ecclésiastiques de l'Église d'Afrique*. Ils ordonnent la manière dont l'évêque doit rendre la justice dans les causes, même civiles, qu'il a, en cette époque, (et étant fréquemment déférées, ils lui interdisent la lecture des livres profanes et hérétiques, sauf le cas de nécessité, et défendent que celui qui prière avec un excommunié sera excommunié lui-même. Le *cinquième concile général de Carthage* a eu pour objet de trancher les débats et combattre les abus relatifs au mariage fait précédemment aux évêques, aux prêtres et aux diacres.

Cependant, le schisme durait toujours. Tous les évêques catholiques d'Afrique, réunis au concile de 403, envoyèrent aux évêques donatistes une lettre pressante, leur ordonnant à se rendre à une conférence publique qui eut lieu au concile de 411 où se trouvèrent deux cent soixante-dix évêques donatistes et deux cent quatre-vingts catholiques. Saint Augustin prit une part active aux débats et combattit les donatistes. Ceux-ci furent convaincus de schisme, et condamnés en 412; le schisme s'éteignit peu à peu.

3° *Conciles contre les pélagiens.* Célestius avait apporté à Carthage l'hérésie de Pélage, son maître, qui niait le péché originel, la déchéance de la nature humaine et la nécessité de la grâce divine. Plusieurs conciles en 412, 416, 417, 418 condamnèrent cette hérésie. Les actes de ces assemblées, approuvés par le pape Zozime, firent loi dans l'Église universelle. Le concile *in trullo* les adopta pour l'Orient. Les anciens auteurs les nomment le *Code de l'Église d'Afrique*.

L'affaire du prêtre Apiarius qui, excommunié par Urbain, évêque de Sicque, en Mauritanie, en avait appelé au pape, donna lieu encore à plusieurs conciles, dont le plus important est celui de 419 (6e concile de Carthage) où furent discutés les droits des évêques et des papes en matière d'appel.

— Bibliogr.: Chr. Justel, *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ* (Paris, 1615).

CARTHAGE, ville des États-Unis (Missouri), sur le Spring, sous-affluent de l'Arkansas par le Neosho; 8.000 h. Minoteries; fabriques de machines, de voitures, de charrues, de briques. — Ville de l'État d'Ohio, sur le Mid Creek, affluent de l'Ohio; 2.260 hab.

CARTHAGÈNE n. m. Nom donné à un bois de teinture provenant des grandes Antilles.

CARTHAGÈNE (espagn. *Cartagena*), ville d'Espagne (Murcie, province de Murcie), sur la Méditerranée, au pied de la sierra de Cartagena; 84.230 hab. Port de guerre, le premier ordre, ch.-l. d'un des trois départements maritimes, place forte, résidence d'un gouverneur militaire. Climat très doux, température agréable en hiver, par le milieu du N.-O. Carthagène est reliée à Murcie et à Madrid par le chemin de fer, pourvue d'un port naturel admirable, et située à proximité de riches mines de fer, de manganèse, de plomb, argent et actyment exploitées. Un tramway à vapeur la relie à *la Union*, centre minier voisin.

Carthagène est située au fond d'une vaste baie accessible aux grands navires et fermée par deux promontoires portant des forts: le Castillo de las Galeras et le Castillo de San-Julian. Un étroit chenal les sépare. La ville est dominée par une hauteur où s'élèvent les ruines du Castillo de la Concepcion et flanquée de deux hauteurs fortifiées: à l'O. l'Atalaya, à l'E. le Castillo de los Moros. Elle n'a à promenades, ni monuments curieux, si ce n'est la belle plaza de la Constitucion, la Calle Mayor, l'Arsenal (1874-1876) et le vieil hôpital XIII. On attribue la fondation de Carthagène à Asdrubal. Tombée au pouvoir des Romains, elle resta la ville la plus importante d'Espagne pendant les invasions barbares. Les Arabes l'appelèrent Cartadjanah, et en firent une principauté indépendante. Prise par saint Ferdinand, elle ne fut définitivement reconquise que par Jaime Ier d'Aragon. Drake la pilla en 1585. Elle fut prise par les Français de l'Indépendance, aux troubles de 1843 et 1844, elle se souleva en 1873 contre le gouvernement républicain, forma une junte révolutionnaire, et, après avoir subi un siège et un bombardement, fut contrainte à capituler.

CARTHAGENE espagn. *Cartagena de los Indios*, ville de la Colombie, ch.-l. de l'État de Bolivar, située sur la côte, à l'entrée du golfe de Darien; 12.000 hab. Bon port, commerce assez actif. Climat très chaud et insalubre. Carthagène fut bombardée en 1697 par Du Casse. — Ville de Cuba (prov. de Santa Clara); 1.[illegible] hab.

CARTHAGINOIS, OISE (kar-ta-ji, oa-z', [illegible]) n. et adj. Personne ou de Carthage, ou qui habitait cette ville. — *Les Carthaginois* — Adjectiv. Qui se rapporte à Carthage, ou à ses habitants. *Dialecte* CARTHAGINOIS.

Bio carthaginois, en lat. *bios punica*, Peculiar, dans les langues des Romains.

— n. m. Langue parlée par les Carthaginois. V. PHÉNICIE.

Carthaginois (le), surnom de Plaute, imitée de Ménandre. Un enfant de sept ans, Agorastocles, est volé à Carthage. Un vieillard l'achète, l'adopte et l'institue son héritier. Deux cousines de cet enfant sont enlevées en même temps. Lycus (*le Loup*), prostituer, devient leur maître. Agorastocles tombe amoureux de l'une des jeunes filles dont il ignore la naissance; mais les exigences de Lycus désespèrent Agorastocles, fort avare. Celui-ci introduit par ruse chez le prostituer, son fermier, avec de l'or, et implique ainsi Lycus dans une affaire de recel d'esclave fugitif et de vol. Survient le Carthaginois Hannon qui, dans le jeune caractère du marchand carthaginois et d'avoir trop sacrifié au préjugé populaire en faisant du vieillard carthaginois, à la recherche de ses filles, un bandit ridicule.

CARTHALON, nom de trois Carthaginois connus dans l'histoire. Le premier, grand prêtre d'Hercules, fut mis en croix par ordre de son père, parce qu'il avait paru désapprouver la révolte de celui-ci contre Carthage. — Le second fut envoyé en Sicile après la défaite de Régulus, prit Agrigente, vainquit plusieurs fois sur mer les Romains, et, s'étant rendu odieux par sa rigueur, fut remplacé par Amilcar Barca, en 250 avant J.-C. — Le troisième commandait la cavalerie d'Annibal, et mit en fuite Rosulius Mancinus, sur les frontières du Samnium. Il fut tué en 260 avant J.-C., lorsque les Romains reprirent Tarente, dont il commandait la garnison.

CARTHAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide carthamique.

CARTHAME (bas lat. *carthamus*, du grec *kartamos*, *kirthim*, même sens), n. m. Genre de composées-[illegible] des cynarées, comprenant des herbes annuelles, originaires de l'Orient. Il écrit aussi CARTAME.

— ENCYCL. Bot. et agric. Le genre *carthame*, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un très petit nombre d'espèces. La plus importante est le *carthame des teinturiers* (*carthamus tinctorius*), communément appelé *safran bâtard*. C'est une plante annuelle, haute d'environ 0m,65, un peu épineuse, et dont l'aspect rappelle assez celui d'un chardon. Ses fleurs tubuleuses, d'un jaune rougeâtre, sont groupées en capitules solitaires au sommet des rameaux. Originaire de l'Orient, le carthame est cultivé en Perse, naturalisé dans le midi de l'Europe; il supporte même assez bien le climat de Paris; mais, dans le nord, on ne le cultive que dans les jardins, comme plante médicinale ou d'ornement.

Carthame a, fleur.

— Chim. Justel, dans les fleurs de *carthame*, il y a deux matières colorantes: l'une jaune, soluble dans l'eau, et que l'on peut enlever par un simple lavage; l'autre rouge, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis faibles, peu soluble dans l'alcool, et encore moins dans l'éther.

CARTHAMÉES n. f. pl. Bot. Section de la tribu des cynarées, comprenant les genres *carthame*, *kentrophylle*, *onobrome* et *cardoncelle*. — Sing. CARTHAMÉE.

CARTHAMÉINE (rad. *carthame*) n. f. Corps qui se produit par oxydation de la carthamine, sous l'influence des alcalis.

CARTHAMINE n. f. Principe colorant du carthame.

— ENCYCL. Pour obtenir la *carthamine* ou acide carthamique, on met digérer avec de l'eau: solution de cristaux de soude renfermant environ 15 p. 100 de soude. On chasse le liquide, puis on ajoute quelques gouttes d'acide sulfurique à la liqueur jaune qui résulte de cette macération. Le carthamate de soude qui s'était formé est décomposé, et il se précipite une substance rouge (une des matières colorantes du carthame), qu'il faut débarrasser de l'acide pectique qu'elle contient.

On évite cette complication en immergeant des écheveaux de coton dans le bain de soude, avant de traiter par l'acide. La cellulose du coton fixe l'acide carthamique, à mesure qu'il se forme. On prend alors des écheveaux teints en rose foncé, puis on les lave à l'eau légèrement acidulée; on les immerge à nouveau dans une solution faible de soude: l'acide carthamique s'y dissout et donne un carthamate de soude pur. Il suffit, dès lors, de laver le bain avec de l'acide acétique pur pour obtenir un précipité floconneux d'un rose vif et très beau. Ce précipité est filtré, lavé, dissous dans l'alcool, puis précipité par l'eau.

L'acide carthamique a pour formule, d'après Schlieper, $C^{14}H^{10}O^{7}$. Il est insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, qu'il teint en rouge, et dans l'acide sulfurique concentré, qu'il colore également en rouge. L'acide carthamique donne la réaction acide avec les teintures végétales. Ses sels alcalins sont jaunes ou jaune orangé; quand on les traite par les acides, ils se décomposent et donnent des précipités d'acide carthamique.

L'acide carthamique [illegible] avant la découverte de l'aniline, [illegible] on s'en sert encore dans quelques usines pour la teinture de la soie et du coton. Ce produit est livré au commerce, à l'état de pâte immergée dans une quantité d'eau convenable. Cette pâte, broyée avec du talc, du gypse, etc., constitue le *rouge végétal* dont on se sert comme fard.

CARTHAMIQUE n. m. Sel dérivant de l'acide carthamique. — ADJ. CARTHAMIQUE. — SYNON. CARTHAMATE.

CARTHAMOIDE (de *carthame*, et du gr. *eidos*, apparence) n. m. Bot. Syn. de CARDONCELLE.

CARTHENY ou **CARTIGNY** (Jean de), religieux de l'ordre des carmes, mort à Cambrai en 1530, publia le *Voyage du chevalier errant* (1527), roman allégorique, comme le *Roman de la Rose*.

CARTHEUSER ou **CARTHAEUSER** (Jean-Frédéric), médecin allemand, né en 1704 à Hayn (Prusse), mort en 1777 à Francfort-sur-l'Oder. Il se signala par ses travaux sur la composition et les propriétés des médicaments, et il

[illegible] de nombreux ouvrages, dont le plus important est [illegible] générales et spéciales (1749 et [illegible]). — Son fils, FRÉDÉRIC-AUGUSTE Cartheuser (ou Carthheuser), né à Halle en 1701, mort en 1786, fut professeur de médecine et de chirurgie à Wittenberg et directeur du jardin botanique. Ses principaux ouvrages roulent sur la minéralogie, sur l'oryctographie, etc.

CARTHODE n. m. Bot. Syn. de CRASPÉDIE.

CARTIER (lat. ERE n. Techn. Personne qui fabrique et qui vend des cartes.

— n. m. Comm. Sorte de papier destiné à envelopper les jeux ou les sixains de cartes à jouer.

— adj. *Papier* CARTIER. *Papier* CARTIER

CARTIER (Jacques), navigateur français, né et mort à Saint-Malo (1491-1557). Il fit un voyage au Brésil, vers l'année 1527 ; mais c'est en 1534 seulement qu'on le voit jouer un rôle historique. Il est alors chargé par François Ier de rechercher un passage vers l'Asie au N. des Amériques. Parti de Saint-Malo avec deux vaisseaux de 60 tonneaux et 120 hommes, il atteignit, après vingt jours, la côte occidentale de Terre-Neuve, puis entra dans le détroit de Belle-Isle et prit possession du [illegible] d'or, suivit ensuite la côte occidentale de Terre-Neuve, explora la baie des Chaleurs, débarqua dans la baie de Gaspé, et remonta un des bras du Saint-Laurent. Puis il revint à Saint-Malo après six mois d'absence, et y ramena quelques indigènes du pays qu'il venait de visiter.

Encouragé par ce succès, François Ier chargea Cartier de diriger une seconde expédition dans ces parages. C'est au cours de ce second voyage (1535-1536) que Cartier remonta le Saint-Laurent (la rivière *Hochelaga*, suivant les indigènes) jusqu'au village de Stadacona (nommé par les indigènes *Canada* ou la *ville*, puis qu'au *lac d'Angoulême* (auj. la *Saint-Pierre*), enfin, jusqu'au village indien d'Hochelaga, sur l'emplacement duquel s'élève actuellement Montréal. Après avoir hiverné à Stadacona, Cartier rentra en France, non sans avoir pris solennellement possession du sol, au nom de François Ier. C'est seulement en 1541 que Jacques Cartier exécuta son troisième voyage dans les parages du Saint-Laurent, lorsque le gentilhomme picard François de La Roque, sire de Roberval, entreprit de coloniser le Canada. Il rentra à Saint-Malo après dix-sept mois d'absence et revint au Canada à une date indéterminée pour « querir ledict Roberval au dict Canada ». A la suite de ce dernier voyage, Jacques Cartier cessa de naviguer.

Jacques Cartier (Bibl. nat.).

BIBLIOGR. : Jouon des Longrais, *Jacques Cartier* (Paris, 1888).

CARTIER (Jean-Baptiste), violoniste français, né à Avignon en 1765, mort à Paris en 1841. Il devint accompagnateur violoniste de Marie-Antoinette. Admis en 1781 à l'orchestre de l'Opéra, où il resta trente ans, il fit partie de la chapelle de Napoléon Ier, puis de la chapelle du roi jusqu'à sa suppression en 1830. Cartier rendit de grands services en publiant les œuvres des grands violonistes de l'école italienne. Il est aussi l'auteur d'une excellente méthode : *L'Art du violon* ou *Collection choisie dans les sonates des trois écoles : italienne, française et allemande*. On lui doit aussi des sonates, des caprices et des duos.

CARTIGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 8 kilom. d'Avesnes, sur l'Helpe-Mineure, affluent de la Sambre ; 1.618 hab. Fromages, brasseries.

CARTIGNY, comm. de la Somme, arrond. et à 7 kilom. de Péronne, près de la Cologne, affluent de la Somme ; 1.009 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie.

CARTIGNY. Biogr. V. CARTHENY.

CARTIGNY (Charles-Claude), acteur français, né en 1782, mort en 1852. Il débuta à la Comédie-Française dans l'emploi des premiers comiques, en 1811, fut reçu sociétaire en 1814, et il excella dans l'emploi des valets de l'ancien répertoire. Il prit sa retraite en 1835.

CARTILAGE (*laj'* — lat. *cartilago*) n. m. Tissu résistant, élastique, flexible, moins dur que les os : *Avec l'âge, le plupart des* CARTILAGES *finissent par s'ossifier.* (C. Delaguy.) — *Cartilages d'ossification.* Ceux qui, dans la vie foetale et dans le jeune âge, tiennent lieu de certains os qui doivent progressivement les remplacer.

— ENCYC. Les *cartilages* sont des tissus élastiques et résistants, qui présentent une grande facilité à la calcification et à l'ossification. Ils constituent entièrement le squelette des vertébrés inférieurs et des embryons des vertébrés supérieurs, et une partie de celui des vertébrés adultes.

L'élément anatomique du cartilage est une cellule nue, qui, à la condition d'activité, produit une capsule de substance albumoïde dite « fondamentale », d'autant plus épaisse que le fonctionnement est plus intense par la nature et l'aspect. Le cartilage hyalin, qui forme le squelette de l'embryon, les extrémités des côtes, du nez, de la trachée de l'adulte a pour substance fondamentale la cartilagéine. Il en est de même des cartilages d'encroûtement articulaires. Le fibro-cartilage des symphyses articulaires et des disques intervertébraux présente pour substance fondamentale une albumoïde proprement dite. Les pseudo-fibro-cartilages des paupières ne renferment que des cellules de tissu conjonctif ; enfin, le cartilage réticulé ou élastique (pavillon de l'oreille, trompe d'Eustache, épiglotte) est constitué par un fin réseau de fibres élastiques et sa substance fondamentale paraît n'exister que à l'état [illegible].

Le cartilage hyalin est le seul qui soit normalement apte à s'ossifier ; la plupart des autres cartilages ne s'ossifient pas, mais se calcifient.

Le tissu cartilagineux apparaît, chez l'embryon, dans le feuillet moyen, autour de la corde dorsale. La division cellulaire de ses éléments ne tarde pas à se ralentir ; elle est d'ailleurs limitée dans une certaine mesure par la capsule résistante qu'ils sécrètent ; c'est pourquoi on trouve dans le chondrobaste, c'est-à-dire dans la cavité limitée par cette capsule, un nombre plus ou moins considérable de cellules cartilagineuses, d'ailleurs toutes munies d'un noyau et d'un nucléole. Dans les cartilages permanents, les éléments se renouvellent à l'état de cellules fusiformes du périchondre, et se transforment en véritables cellules cartilagineuses. Au moment de l'ossification enchondrale, les cellules cartilagineuses grossissent et peuvent subir une espèce prolifération, mais elles exsudent parfois des [illegible] Normalement les cellules cartilagineuses sont [illegible]

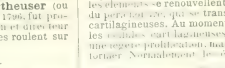

Tissus cartilagineux : 1 et 2, cellule hyalin. 3, cartilage réticulé. 4, Fibro-cartilage.

par les canaux des tres fins qui permettent les échanges de la lymphe intercellulaire. Quand les conditions extérieures vont à se boucher, par calcification, ou minéralisation, ou encroûtement quelconque, les cellules cartilagineuses meurent ; il y a alors soit ossification prématurée, dont le résultat demeure en place, ou nécrose expulsive (*chondrite*), soit nécrose, suivie d'élimination à l'état de séquestre, soit inflammation, comme dans la chondrite, soit enfin ulcération, comme dans le rhumatisme, les arthrites (altération vélvetique). — V. ARTICULATIONS.

CARTILAGÉINE (*jé-in'*) n. f. Principe immédiat trouvé dans les cartilages.

CARTILAGINEUX (*ji-neû*), **EUSE** adj. Qui se rapporte aux cartilages, qui est de leur nature.

— Anat. *Tissu cartilagineux*. Caractérisé par ses cellules presque régulièrement sphériques et par sa substance fondamentale qui donne de la chondrine par la coction.

— Ichtyol. *Poissons cartilagineux*. Ceux qui, comme les squales et les raies, ont leur capsule cranienne et leur colonne vertébrale formées non de substance osseuse, mais de cartilage. ◆ On les appelle aussi CHONDROPTÉRYGIENS.

CARTILAGINIFICATION (*ji, si-on* — du lat. *cartilago, inis*, cartilage, et *fieri*, devenir) n. f. Transformation d'un tissu en cartilage.

CARTILAGINIFIER (SE) v. pr. Se convertir en cartilage

CARTIMANDUA ou **CARTISMANDUA**, reine des Brigantes, peuple de Bretagne, allié des Romains, leur livra Caractacus, le meilleur général des Barbares. Ayant délivré ses amis sous Publius Ventutius, et celui-ci ayant tourné ses armes contre les Romains, elle le fit prisonnier, mais son peuple se souleva contre elle. Les Romains purent la sauver, mais non la rétablir (environ 50 ans av. J.-C.).

CARTISANE (de l'ital. *cartegiana* ; de *carta*, carte) n. f. Petit morceau de parchemin entortillé d'un fil de soie, d'or ou d'argent, destiné à former le relief, dans certaines broderies. (La cartisane ne s'emploie plus aujourd'hui.)

CARTMEL, paroisse d'Angleterre (comté de Lancastre, près de la baie de Morecambe ; 6.300 hab. Église gothique.

CARTOGRAMME (de *carte*, et du gr. *gramma*, écriture) n. m. Carte sur laquelle on représente, au moyen de teintes ou de courbes, des données statistiques, commerciales, météorologiques, etc.

CARTOGRAPHE (de *carte*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Celui qui dresse des cartes géographiques, astronomiques, etc. — CHARTOGRAPHE.

CARTOGRAPHIE (rad. *cartographe*) n. m. Art de dresser des cartes géographiques, des planisphères, des mappemondes, au moyen du dessin graphique. V. CHARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la cartographie.

CARTOMANCIE (*si* — de *carte*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen des cartes : *La* CARTOMANCIE *est le genre de divination le plus vulgaire et celui qui fait le plus de dupes.*

CARTOMANCIEN, ENNE (*si-in, ên'*) n. Celui, celle qui pratique la cartomancie, qui tire les cartes pour prédire l'avenir.

— adj. *Science* CARTOMANCIENNE.

CARTOMÈTRE (de *carte*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Sorte de curvimètre à roulette, servant à mesurer la longueur d'une ligne tracée sur une carte. V. CURVIMÈTRE.

CARTON (ital. *cartone*, augment. de *carta*, papier) n. m. Feuille plus ou moins épaisse et rigide, formée de pâte de papier broyée, battue, collée, séchée sous une presse : « Pâte qui sert à la confection des mêmes feuilles, et que l'on emploie aussi à fabriquer d'autres objets : *Fouiller du* CARTON. *Machines de* CARTONS. *Masque de* CARTON.

Par extension, Objet fabriqué avec des feuilles de carton ; boîte faite de feuilles de carton : CARTONS *à chapeau*. CARTONS *de bureau*. (Se dit particulièrement d'un grand portefeuille de carton où l'on serre des dessins et des gravures.)

— Pâte durcie en carton, appelée « carton lithographique », et que l'on dessinait autrefois à remplacer la pierre du même nom.

1, 2. Cartons à chapeau. 3, 4. Cartons à dessin.

— Pop. *Battre, Manier, Graisser le carton*. Jouer aux cartes. ◆ *Maquiller le carton*. Faire sauter la coupe.

— ARTIST. Feuille de carton ou de toile blanc, [illegible], qui sert à tracer des profils.

— B.-arts. Modèle fait sur papier fort ou sur carton, pour être exécuté en fresque, en tapisserie ou autrement, et qui a les dimensions de la reproduction que l'on veut en faire : *Les* CARTONS *de Raphaël*.

— Géol. *Schistes carton*. Dénomination par laquelle on désigne, dans le département de la Loère, des schistes bitumineux appartenant à l'étage toarcien et présentant une série de couches d'une épaisseur de 2 à 13 mètres.

— Minér. *Carton de montagne, Carton* ou *Papier fossile*, ou *Carton minéral*. Noms vulgaires d'une variété d'amiante dont les filaments sont enlacés, feutrés et soudés ensemble. V. AMIANTE ASBESTE.

— Photogr. *Carton photographique*. Carton sensibilisé donnant directement, par son exposition à la chambre noire, des images photographiques positives.

— Rel. *Passer en carton*. Attacher les cartons au volume dont ils doivent former la couverture. « *Rubanser le carton*. Le couper tout autour à une certaine distance de la tranche du volume. « *Refiner le carton*. Y coller, du côté du mors, une bande de papier sur toute l'épaisseur.

— Séric. Feuille résistante sur laquelle les femelles du bombyx de la soie déposent leurs œufs. C'est sous cette forme qu'on importe en Europe les graines exotiques. Chaque carton contient à peu près 25 grammes de graines.

— Techn. Bande de carton percée de trous indiquant le dessin de l'étoffe et coupée de la dimension d'une des faces du vitrail du métier à tisser. « *Carton blanc*. Celui qui n'a que les trous de repérage, et au moyen duquel on lève la griffe à un. « *Carton matrice*. Celui qui est entièrement percé conformément au garnissage de la mécanique. « Partie du métier où l'on place des navettes.

— *Carton papier*. Carton durci à l'aide duquel on obtient des moulages.

— *Carton bitumé*. Carton enduit de produits hydrofuges et qui sert pour couvrir les maisons.

— Typogr. Nom donné à une partie de feuille comprenant deux feuillets ou quatre pages. « Feuilles d'impression supplémentaires, qui sont destinées à remplacer des pages. « Maculature unie, sur laquelle on colle des hausses pour rendre le foulage régulier. (Ce mot s'emploie pour *carte*.)

— *Carton japonais*. Carton ayant une apparence maroquinée et que l'on fabrique au Japon.

— *Carton-paille*. Carton fabriqué avec de la paille hachée.

— *Carton-pâte*. Carton que l'on obtient mécaniquement en traitant les déchets de chiffons et de papier. (On l'emploie pour l'obtention des cartonnages proprement dits.)

— Ecs. fam. et fig. *Objet de carton*. Objet mince et peu solide. « *Ombres de cartons*. *Marionnettes*. « *Monument de carton*. Monument de parade, qui n'a que un rôle fictif, sans utilité réelle. On dit plus ordinairement HOMME DE PAILLE.) « *Hostes dans les cartons*. Etre mis en oubli.

ENCYC. Techn. Dans la fabrication du *carton* entrent bien des matières, parmi lesquelles des débris de papier, de paille hachée, du bois en fins copeaux, etc. La première opération que l'on fait subir à ces corps hétérogènes est le *trempage*, qui s'opère dans des cuves rem-

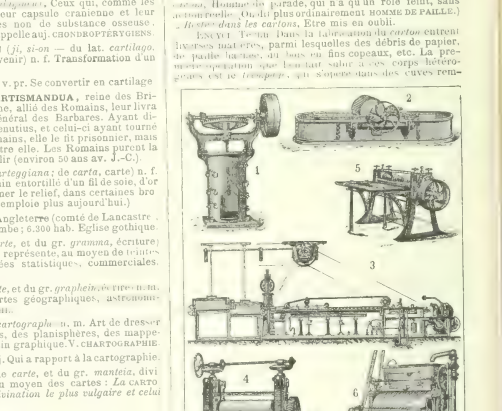

Fabrication du carton. 1, Machine de Barbotte. 2, Pile réunissant et délitant. 3, Entretoise. 4, Laminoir à pression fixe ; 5, Laminoir excentrant. 6, Machine à coller pour carte et carton.

plies d'eau chaude et maintenue à 34° pendant quarante-huit heures. La colle des vieux papiers se ramollit et les fibres lingneuses de la paille et du bois, s'imprégnant d'eau, deviennent après à subir le pilon. Cette opération se fait au moyen de malaxeurs à cuves ou *tines*.

Cette pâte est versée dans des *formes*, sortes de bassins très plats et de grandes dimensions. On n'ajoute pas de colle, celle du vieux papier étant suffisante pour agglutiner la matière, mais on additionne le tout d'une certaine quantité de carbonate de chaux en poudre. Quand la pâte est devenue semi-solide, on diminue la dilution d'une presse à épaisseur des feuilles, puis on les porte à l'étendoir, où on les soumet à une seconde pression entre les cylindres d'un laminoir. Ce mode de fabrication est dit *fabrication à la forme*.

Quand, au lieu de paille, bois, etc., on emploie exclusivement de vieux papiers, les procédés de fabrication diffèrent. Le papier est soumis en premier lieu à l'action de la machine dite « de Barbotte », qui le délaye avec une certaine quantité d'eau ; après quoi, la pâte est portée à la pile raffineuse et défileuse, qui la rend plus homogène. Elle est étendue sur une toile de 2 à 4 mètres de longueur ; elle en sort sans fin, enroulé sur deux tambours, appuie constamment sur cette pâte et en réduit l'épaisseur jusqu'à ce qu'elle ait atteint celle que doit avoir le carton. Soumise au laminoir, elle laisse échapper l'eau qu'elle contient en trop, passe ensuite à l'enrouleuse, puis à la machine à coller et, enfin, à la coupeuse circulaire.

— B.-arts. On a donné le nom de *cartons* aux grands dessins exécutés par les peintres sur papier fort ou sur

des cartons, pour servir de modèles aux fresques, aux tableaux de grande dimension, tapisseries, mosaïques ou vitraux. A l'origine, l'usage des cartons lui réserve à la peinture à fresque, genre dans lequel les artistes n'avaient pas la faculté de dessiner leurs compositions sur leurs murs. Voici comment ils procédaient : lorsque l'enduit du mur, destiné à recevoir la peinture, était assez tendre, tout en restant une bonne adhérence, on y appliquait le carton dessiné, après avoir au préalable dessiné le découper, et on en traçait avec une pointe les contours sur le mur. Cette méthode était généralement préférée, lorsqu'il ne s'agissait que de dessins géométriques. Pour les compositions à plusieurs personnages, on piquait le dessin avec une épingle, et, au moyen d'un sac rempli de charbon pilé, avec lequel on frappait du mur au dessique ou *pouncf*, ce qui le moyen employé par Raphaël pour la fresque de l'*École d'Athènes*, dont le carton est conservé, avec un fragment de la *Bataille de Constantin et de Maxence*, à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan. On voit aussi au palais de Hampton-Court, en Angleterre, sept des cartons dessinés par Raphaël pour les tapisseries qui *accompagnent* le Vatican. Ce maître, comme beaucoup d'autres artistes, se borna souvent à faire les cartons, et il confiait l'exécution des tableaux à ses meilleurs élèves. Jules Romain, Pierino del Vaga, Polidoro Caldara, Andrea Sabatini, Giovanni da Udine, Michel-Ange employèrent à reproduire ses cartons Fra Sebastiano del Piombo. Un carton célèbre entre tous fut celui de la *Guerre de Pise*, que Michel-Ange exécuta en concurrence avec Léonard de Vinci, dans la salle du palais public de Florence et dont il existe une copie à l'huile, exécutée en 1542 par Bastiano da Sangallo, et une gravure par Schiavonetti. Les Lorenzi possèdent quatre grands cartons peints à la gouache par Jules Romain, pour être reproduits en tapisserie à Bruxelles. De notre temps, l'école allemande a produit une foule de cartons, bien supérieurs assurément aux peintures auxquelles ils ont servi de modèles. Les cartons exécutés par Cornélius, pour la glyptothèque de Munich et pour le Campo-Santo de Berlin, sont de ce nombre. Parmi les cartons de l'école française, une mention spéciale est due à ceux de Chenavard, composés en 1848 pour une décoration d'ensemble du Panthéon, qui fut restée à l'artiste sous l'Empire. Ils sont aujourd'hui au Palais-Royal.

CARTONÈME (du gr. *kartos*, tondu, et *néma*, filament) n. f. Genre de commélinacées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe vivace d'Australie.

CARTONNAGE (*to-naj'*) n. m. Industrie comprenant, outre la reliure des livres, la fabrication des boîtes en carton de toute espèce. || Boîtes et cartons, ornés de dessins, chromos, etc. || Action de cartonner un livre, reliure en carton non recouvert de peau : *Cartonnage à la grande*. Cela dans lequel les plats sont formés d'un carton mince recouvert d'une feuille de papier : *Cartonnage à l'anglaise*, Celui dans lequel la couverture est faite d'une toile teinte de manière à imiter la peau.

CARTONNER (*to-ne*) v. a. Rel. Relier des livres au moyen du carton.

— Techn. *Cartonner du drap*. Mettre un carton sur chaque pli du drap, avant de le cartir. || *Cartonner une perle fausse*, Garnir son canal de papier.

Fam. Jouer avec cartes.

Cartonné, ée part. pass. || *Angles cartonnés*. En reliure, Angles d'un livre relié, renforcés au moyen d'onglets de carton.

CARTONNERIE (*ri*) n. f. Art du cartonnier, fabrique de carton.

CARTONNEUR (*to-neur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui cartonne des livres.

— adj. : *Ouvrier* CARTONNEUR.

CARTONNEUX (*to-neû*), **EUSE** adj. Qui a l'aspect du carton.

CARTONNIER (*to-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui fait ou vend du carton ou des objets en carton.

— Fam. Se dit de celui qui joient assidûment aux cartes, des joueurs de profession : *La gent* CARTONNIÈRE. || Substantiv. : *Passer pour un grand* CARTONNIER.

— Pop. Maladroit dans son métier : *Être trop* CARTONNIER *pour gagner sa vie*.

— *Guêpes cartonnières*, Dénomination appliquée à plusieurs guêpes d'Amérique, dont le nid est construit avec une substance qui ressemble beaucoup au carton. V. GUÊPE, POLISTE, POLYBIE, et CHARTERGUES.

— n. m. Celui, celle qui fabrique ou vend du carton ou des objets en carton cartonnages.

— n. m. Meuble de bureau, casier garni de cartons, pour serrer des papiers.

Cartonnier.

CARTOUCHE de l'ital. *cartoccio*, cornet de papier, venu du lat. *carta*, papier n. m. Ornement figurant une table, avec enroulements et décorations sur les bords, et dans lequel on place ordinairement une inscription, un titre, une devise.

— Fig. Les peintures de la Renaissance en sont servies avec raison : *Cartouche* peint à l'intérieur, sont le nom du personnage représenté, sous le titre du sujet. Parmi ceux qui ont inauguré l'art moderne, il en est qui sont mêmes allés jusqu'à faire saccage de la bouche de leurs personnages des cartouches contenant les paroles que ceux-ci étaient censés prononcer. Sous Louis XV et Louis XVI, on a abusé du cartouche ; on en mettait dans tous les genres d'ornementation. Les peintres de cette époque ont aussi primé l'usage du cartouche, qui n'est resté qu'un ornement sculptural, et ne se trouve plus guère aujourd'hui sur les étiquettes.

Cartouche peint.

Les égyptologues donnent le nom de *cartouche* à l'ovale plus ou moins allongé dont les Egyptiens entouraient deux des noms de leurs rois. Dans ces dernières, le cartouche était, à l'origine, une tablette de bois munie d'une bordure en relief légèrement inclinée, tenue du pied. Le nom du souverain était tracé à l'intérieur, et le tableau exposé probablement au-dessus ou à côté de la porte de la maison royale. Il ne semble pas que les rois les plus anciens aient employé le cartouche ; ils enfermaient leurs noms, le plus souvent, dans un ensemble de traits carrés ou rectangulaires, qui figurait le plan d'une chambre avec sa porte et sa façade. Le cartouche ne paraît de façon régulière qu'à la IIe dynastie, et alors il est unique.

A partir de la Ve dynastie, quelques rois prennent deux cartouches, dont le premier contient, le plus souvent, leur prénom royal, le second, leur nom de naissance ; mais l'usage du double cartouche ne devient obligatoire qu'à partir de la VIe dynastie. Chacun des deux cartouches est précédé, depuis lors, d'une série de titres spéciaux ; on lit, devant le prénom, les signes *souten baïti*, roi de la Haute et de la Basse-Egypte, devant le nom, les signes *souten ro*, roi du Soleil. L'usage du cartouche est resté aux souverains indigènes et étrangers qui régnèrent sur l'Egypte : l'étiquette religieuse ne permettait pas qu'on les traçât autour du nom des autres rois.

Cartouche contenant des noms et prénoms du roi Kamosis II, et somme de ses titres.

CARTOUCHE n. f. D'une façon générale, Carton cylindrique renfermant la charge d'un fusil, d'un pistolet, etc.

Cartouche de revolver. V. REVOLVER. || *Fausse cartouche*, Cylindre en bois, ayant même longueur et même forme que la cartouche, et que l'on emploie dans les exercices préparatoires de tir pour simuler l'approvisionnement du magasin de l'arme et le feu à répétition. || *Cartouche pour canon à balles*, Composée d'une douille en fort

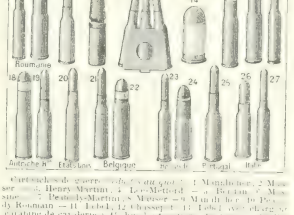

Cartouchiers de guerre : 1 Chassepot ; 2 Mauser ; 3 Henry Martin ; 4 Lee-Metford ; 5 Berdan ; 6 Snider ; 7 Peabody-Martini ; 8 Mauser ; 9 Mauser ; 10 Remington ; 11 Lebel ; 12 Lebel ; 13 Lebel ; 14 Gras ; 15 Carabine de cavalerie ; 16 Fusil à répétition de type Mauser ; 17 Mauser ; 18 Wetterli ; 19 Mauser ; 20 Remington ; 21 Mauser ; 22 Lebel ; 23 Mauser ; 24 Lee-Metford ; 25 Remington ; 26 Vetterli ; 27 Mauser ; 28, 29, 30, 31, 32 Le Gras.

papier et d'un culot métallique embouté, pour le tir du canon à balles ou *Tromblon*. V. *Canon à balles*, *Tromblon* et *Mitrailleuse*. V. LEBEL.

— On donnait ce nom, sous l'ancien régime, à la feuille remise à un soldat lors de son départ du service. La couleur en était blanche, verte, rouge ou jaune, suivant que l'homme était simplement libéré, réformé, puni ou dégradé.

Cartouche à balles. Nom donné aux munitions d'artillerie confectionnées en réunissant, au moyen d'un *sabot*, les boulets et obus sphériques au *sachet* contenant la poudre. (Ce procédé, qui accélérait le tir des canons de campagne à la Gribeauval, amena lors de l'apparition des pièces rayées modernes, il devait indirectement par l'adoption de cartouches métalliques pour les *canons-revolvers* et les *canons à tir rapide*. Ces cartouches, sauf les dimensions, sont assez analogues à celles des armes portatives.)

Elle se compose d'un culot métallique, dont le diamètre est égal à celui du calibre, et d'un sabot en bois, dont le diamètre est égal à celui du calibre, et d'un sabot en bois, dont le diamètre est égal à celui du calibre, et d'un sabot en bois

rieur, comme du bourrelet formé par le culot de l'étui métallique. Le colonel Berdan perfectionna ensuite ces cartouches, afin de rendre les tirs plus solides et de permettre l'emploi de la *percussion centrale*, en disposant, par double emboutissage, au centre du culot, une sorte de teton percé d'évents et formant *enclume* pour la capsule dont on le coiffait.

Tel est le type d'après lequel furent établies, en France, les cartouches *modèle 1874*, puis *modèle 1879*, et enfin *modèle 1878-1883* pour le fusil Gras, de même que les cartouches *modèle 1886* pour le fusil Lebel.

L'emploi des cartouches métalliques avait d'abord augmenté le poids des munitions. Tandis que la cartouche du chassepot pesait 32 grammes, celle du fusil Gras en pesait 43; mais la réduction du calibre, réalisée dans le fusil Lebel, a ramené le poids à 29 grammes. La hauteur est sensiblement la même, de 75 à 77 millimètres pour les différents modèles de cartouches métalliques.

— Chass. Quel que soit le système auquel appartienne la *cartouche* de chasse, qu'elle soit à broche ou à percussion centrale, que la douille soit en carton ou métallique, le mode de chargement ne varie pas. La première des opérations du chargement des cartouches consiste à introduire la poudre après que l'on a mesuré, au moyen d'une éprouvette, ou pesé la quantité la plus convenable pour le calibre du fusil.

Au-dessus de la poudre, se place le *culot*, sorte de calotte en carton mince embouti, dont le rôle est de niveler la poudre à l'intérieur de la douille. Sur ce culot, que l'on supprime fréquemment, se pose une bourre de feutre de plusieurs millimètres d'épaisseur, recouverte sur ses deux faces de rondelles de papier. A l'aide d'un mandrin en bois, on appine culot et bourre sur la poudre, sans que le bourrage soit trop énergique, dans la crainte d'écraser les grains de poudre. Cela fait, on verse le plomb. Sur le plomb, se place une bourre en carton que l'on se borne à appuyer sans bourrage, toujours en se servant du mandrin. Il ne reste plus qu'à sertir la cartouche, c'est-à-dire à replier uniformément l'extrémité du carton sur la bourre. On obtient ce résultat au moyen du *sertisseur*.

Cartouches (LES DERNIÈRES, tableau d'Alphonse de Neuville, 1873). Il représente une scène qui s'est passée, le 19 septembre 1870, au N. de Bazeilles, non loin du faubourg de Balan. Dans la maison Bourgeois, cernée par le 12e régiment bavarois, quelques soldats français épuisent leur énergie et se voient arrivés au dernier coup de feu. Ils ont à peu près épuisé la matrice dans les

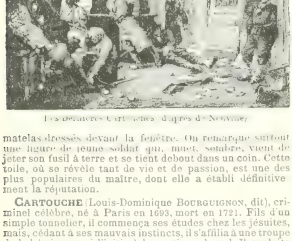

LES DERNIÈRES CARTOUCHES (d'après de Neuville).

matelas dressés devant la fenêtre. On remarque surtout une figure de jeune soldat qui, muet, sombre, vient de jeter son fusil à terre et se tient debout dans un coin. Cette toile, où se révèle tant de vie et de passion, est une des plus populaires du maître, dont elle a établi définitivement la réputation.

CARTOUCHE (Louis-Dominique BOURGUIGNON, dit), criminel célèbre, né à Paris en 1693, mort en 1721. Fils d'un simple tonnelier, il commença ses études chez les jésuites, mais, cédant à ses mauvais instincts, il s'affilia à une troupe de bohémiens, qui l'initia à la pratique du vol. Il exploita Paris et la banlieue pendant une douzaine d'années, et on lui attribue des aventures de toute sorte, qui ont rendu sa biographie populaire. La police parvint enfin à l'arrêter, et il fut rompu vif en place de Grève.

CARTOUCHIER (*ri*) n. f. Local, atelier où se fabriquent les cartouches.

— ENCYCL. En France, les établissements qui confectionnent les cartouches comprennent généralement des ateliers de fabrication d'étuis et des ateliers de chargement des étuis et des amorces. La fabrication des étuis, dont une partie est confiée à l'industrie privée, a été organisée à Bourges, Douai, Rennes, Tarbes, Toulouse, Puteaux, Valence, Vincennes et Alger. Le chargement s'effectue à Bourges, Douai, Rennes, Toulouse, Valence, Vincennes et Alger.

CARTOUCHIER (*chi-é*) n. m. Autrefois, Giberne pour les cartouches, que les soldats portaient en bandoulière. Aujourd'hui, Giberne à cartouches, dite impropremement *gargoussier*, que les soldats de marine portent à la ceinture.

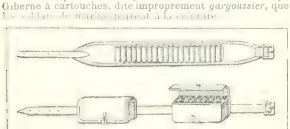

Cartouchières de chasse en cartonnage métallique.

CARTOUCHIERE n. f. Art milit. Boîtesse pour cartouches, les munitions du soldat. (Elle a remplacé la cartouchière du XVIe siècle et l'ancienne giberne, et se compose de deux parties, sur le cuir pour l'infanterie, fauve pour la cavalerie. La boîtesse intérieure a été souvent modifiée : d'abord simple pochette en feuillet, elle fut ensuite divisée en alvéoles, dont chacune contenait une cartouche : puis on est revenu à des compartiments, dont chacun reçoit un paquet de cartouches. L'emploi des armes à chargeur a entraîné des modifications dans la disposition des cartouchières : le soldat n'ayant plus à puiser ses cartouches une à une, mais prenant un chargeur qui contient plusieurs cartouches pour l'introduire d'un seul coup dans le magasin de son arme, on a, dans certaines cartouchières, fait disparaître quelques cloisons devenues inutiles et mettre en usage des cartouches pour le pansement : iodoforme, bandes, pince hémostatique de Péan, paquets de coton cardé, de coton hydrophile, etc.

— Fabrication. Les cartouchières étaient en cuir, en toile, en bois, en métal, et quelquefois en carton. Elles étaient, en général, de forme rectangulaire, et elles étaient, en général, de forme rectangulaire, et elles étaient, en général, de forme rectangulaire, et

CARVAJAL (Thomas-Jose-Gonzalez), homme d'Etat et littérateur espagnol, né à Séville en 1758, mort en 1841. Il remplit de hauts emplois dans les finances depuis 1792, devint secrétaire d'Etat en 1813, conseiller d'Etat en 1820, membre du conseil supérieur de la guerre 1834, exilé par la révolution. On a de lui divers écrits en prose ou en vers, entre autres : *les Saisons* (1818), que les Espagnols regardent comme un des chefs d'œuvre de leur littérature moderne, et *Opuscules moraux et poésies* (1841).

CARVÂKA (*charvâka*) n. m. Nom des disciples d'une école philosophique de l'Inde, matérialiste et athée, qui niaient la transmigration, la l'immortalité de l'âme, l'existence des dieux, enseignaient les actes bons ou mauvais insuffisant leur rétribution sur la terre dans le bonheur ou le malheur, et plaçaient l'union avec la divinité, promise comme récompense finale par les autres sectes, se réalise en ce monde par le commerce charnel. On les appelle aussi *Lokâyatas*.

CARVALHAL, bourg du Portugal (Estrémadure, district de Leiria, près de l'Atlantique ; 2,700 hab.

CARVALHO (Valentin), missionnaire portugais, mort en 1641. Il publia sur le Japon et la Chine les deux ouvrages suivants : *Supplementum annuarum epistolarum ex Japonia*, et *Annuæ litteræ ex Sinis* (1645).

CARVALHO (Jose-da Silva), homme d'Etat portugais, né à Castelbranco en 1782, mort en 1845. Ministre de la justice sous Jean VI, il prit une part active à tous les mouvements du libéralisme, fut proscrit plusieurs fois, eut la plus grande part à la restauration de don Pedro (1828), et reçut le portefeuille des finances. Il fut de nouveau renversé et exilé en 1836, par suite de la réaction en faveur de la constitution de 1820, rentra en 1842, après le mouvement de Porto, qui rétablit la constitution de don Pedro, et fut nommé conseiller d'Etat.

CARVALHO (Léon Carvalle, dit), directeur de théâtre, né à l'île Maurice en 1825, mort à Paris en 1897. Engagé comme basse chantante à l'Opéra-Comique de Paris en 1847, il épousa Mlle Miolan, qui reposa, il obtint, en 1856, la direction du Théâtre-Lyrique, et remit à la scène des œuvres classiques, comme *les Noces de Figaro*, *la Flûte enchantée*, *Fidélio*, *Orphée*, etc., et fit représenter nombre d'opéras nouveaux ; entre autres, *Fanchonnette*, *les Dragons de Villars*, *Gil Blas*, *Faust*, *Roméo et Juliette*, et *Mireille*. En 1868, Carvalho joignit à l'exploitation du Théâtre-Lyrique celle de la salle Vivienne, dans laquelle, après de l'énormité des frais, il dut abandonner ses directions. Vers 1869, il se rendit au Caire, où il remplit les fonctions de surintendant du théâtre. De retour en France, il prit, en 1872, la direction du Vaudeville, où il monta notamment *l'Arlésienne*, de Daudet. Devenu, en 1876, directeur de l'Opéra-Comique, il avait porté ce théâtre à un haut degré de prospérité, lorsque la salle fut détruite par l'incendie du 25 mai 1887. Poursuivi comme responsable de cette catastrophe, il fut condamné à trois mois de prison et à 200 francs d'amende, mais il fut acquitté en appel. En 1891, il reprit la direction de l'Opéra-Comique, installé dans l'ancienne salle du Théâtre-Lyrique, place du Châtelet, et la conserva jusqu'à sa mort.

CARVALHO (Marie-Caroline-Félix Miolan, dame), cantatrice, née à Marseille en 1827, morte à Puys (près de Dieppe) en 1895. Elle entra au Conservatoire de Paris, où elle reçut des leçons de Duprez et remporta le premier prix de chant, en 1847. En 1850, Mlle Miolan débuta à l'Opéra-Comique et y créa, en 1853, avec une voix faible, mais délicieuse, *les Noces de Jeannette*. Cette année, elle épousa son camarade Carvalho, qu'elle suivit, en 1856, au Théâtre-Lyrique, dont il était devenu directeur. Elle obtint de véritables triomphes dans *la Flûte enchantée*, *Philémon et Baucis*, *Mireille* (1862), *Roméo et Juliette* (1867). En 1868, elle entra à l'Opéra, où elle fut tout aussi heureuse dans *les Huguenots* et *Faust*. Entre temps, elle se fit entendre dans diverses grandes villes d'Europe, revint à l'Opéra en 1875, sans de nouveau son mari à l'Opéra-Comique, en 1876. Par le style et la virtuosité, Mme Miolan-Carvalho fut une des plus grandes artistes lyriques du XIXe siècle.

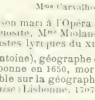
Mme Carvalho.

CARVALHO DA COSTA (Antoine), géographe et mathématicien portugais, né à Lisbonne en 1650, mort en 1715, auteur d'un travail considérable sur la géographie de son pays, *la Chorographie portugaise* (Lisbonne, 1706-1712).

CARVAR, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay [prov. de Carnatique]), sur l'estuaire de la Kalinadi ; 13,750 hab. Port créé en 1862 pour remplacer la cité déchue de Vieux-Carvar, qui avait été prospère jusqu'en 1800.

CARVE n. f. Filet de pêche, en forme de chausse.

CARVE (Thomas), prêtre catholique irlandais, né en 1589 dans le comté de Tipperary, mort en 1661. Attaché comme aumônier à un régiment pendant la guerre de Trente ans, il raconta cette guerre dans un ouvrage intitulé : *Tableau du Carme* (1639). On lui doit aussi un livre sur l'Irlande : *Lyra seu Amorphalogus hibernicus* (1661).

CARVELLE (vél' — du holland. *karviel*, même sens) n. f. Forme de clou à tête carrée, servant, dans la marine, à joindre deux pièces de charpente taillées en biseau. C'est aussi un autre nom de CRAVIRAIL.

CARVÈNE n. m. Carbure d'hydrogène qui fait partie de l'essence de carvi, ou il existe mêlé au carvol.

— Encycl. Le *carvène* C^{10}H^{16} est la partie constituante de l'essence de carvi, on le trouve aussi dans l'huile de [illegible]. Pour l'obtenir, on traite l'essence de carvi par [illegible] ammoniaque, on filtre, et le liquide obtenu, acidulé par l'acide sulfurique, est lavé au carbonate de sodium et distillé sur du sodium. C'est une huile mobile, mobile, plus légère que l'eau, d'une odeur agréable et d'une saveur aromatique. Il bout à 166°,5, est presque insoluble dans l'alcool et l'éther.

CARVÉOL n. m. Chim. V. CARVOL.

CARVER (John), colonisateur anglais du XVIIe siècle, mort à New-Plymouth (Etat de Massachusetts) en 1621. C'était un brownisto qui, persécuté en Angleterre, émigra en Amérique et y fonda, sur une plage déserte, près du cap Cod, la ville de New-Plymouth.

CARVI (du gr. *karon*, carum) n. m. Nom d'une espèce d'ombellifères du genre carum.

— Encycl. Bot. Le *carvi* est une plante bisannuelle qui habite les prairies et les lieux montueux de l'Europe ; elle se cultive encore dans les jardins maraîchers, mais beaucoup moins qu'autrefois. Toutes les parties du carvi sont plus ou moins aromatiques, mais surtout la racine et les fruits. On emploie ceux-ci, dans les pays du nord, aux mêmes usages que l'anis ; ils servent à parfumer les fromages ; on les met aussi dans le pain, et on les ajoute comme condiment aux légumes, qu'ils rendent plus savoureux et plus faciles à digérer. Les racines ont une saveur agréable, et on les mange dans le nord. Les feuilles sont employées en médecine comme excitants et carminatifs. On en extrait une huile volatile, d'une odeur suave, qu'on administre contre les coliques, et que l'on utilise aussi comme assaisonnement. Les vaches et les moutons mangent volontiers les feuilles du carvi.

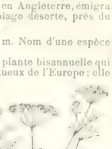
Carvi : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— Chim. *Essence de carvi*. C'est une huile plus légère que l'eau, et que l'on peut séparer, par la distillation fractionnée, en deux principes : l'un, hydrocarboné, répondant à la formule C^{10}H^{16}, le carvène ; l'autre, répondant à la formule C^{10}H^{18}O, le carvol. V. CARVÈNE, CARVOL, CARVÉOL.

CARVIFEUILLE (*fl* mll. — de *carvi*, et *feuille*) n. m. Bot. Syn. de SÉLIN à FEUILLES DE CARVI. V. SÉLIN.

CARVIN, chef-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kilom. de Béthune, près du canal de la Haute-Deûle ; 8,811 hab. (*Carvinois*, *aises*). Ch. de f. Nord. Distilleries exploitant les eaux houillères, tonderie de fer, fabriques d'huile, de chaux, de briques. Cette ville dépendit jusqu'au XIIIe siècle de l'évêché de Cambrai, qui en est plus aujourd'hui que le Tournaisis. — Le canton de Carvin a 10 comm. et 38,823 hab.

CARVOL (rad. *carvi*) n. m. Principe oxygéné de l'essence de carvi.

— Encycl. Le *carvol* existe dans un certain nombre d'essences, celles de *carvi*, de *mentha viridis*. En partant de l'essence de carvi, il suffit d'agiter celle-ci avec une dissolution alcoolique de sulfure d'ammonium ; il se forme ainsi un sulfhydrate de carvol, qui donne le carvol lui-même, lorsque on le décompose par l'ammoniaque. Le carvol est liquide, bout vers 225° et a une densité de 0,96 à 18°. L'acide sulfurique et l'acide azotique concentrés le résinifient. Le carvol répond à la formule C^{10}H^{16}O, qui est aussi celle de l'alcool cuminique. Traité par l'amalgame de sodium, il donne naissance au *carvéol* C^{10}H^{18}O. Au point de vue optique, on distingue deux modifications du carvol : le *carvol droit*, qui existe dans l'essence d'anetb et celle de carvi, dont le pouvoir rotatoire est + 62° 5' ; le *carvol gauche*, dont le pouvoir rotatoire est — 62° 46.

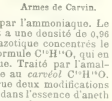
Armes de Carvin.

CARVOXIME (*ksim'*) n. f. Composé C^{10}H^{14}AzO, obtenu en faisant digérer au bain-marie une solution alcoolique de carvol et d'hydroxylamine. ; Syn. de NITROSOHESPÉRIDÈNE, ISONITROSOTERPÈNE.

— Encycl. Ce composé est identique avec les dérivés nitrosés des terpènes du groupe limonène (citrène, carvène, terpènes de l'essence de bergamote, etc.). La *carvoxime* est soluble dans l'alcool et cristallise en lames incolores fondant à 71°. Le brome donne un bromure ; l'amalgame de sodium donne la *carvylamine*. — Quand on traite l'hydrobromure par l'hydroxylamine en excès, on obtient l'*isocarvoxime*, isomère de la carvoxime.

CARVYLAMINE n. f. Composé C^{10}H^{17}AzH^{2}, qu'on obtient en réduisant la *carvoxime* par l'amalgame de sodium et l'acide acétique.

CARY n. m. Art culin. V. CARI.

CARY (Félix), antiquaire français, né à Marseille en 1699, mort en 1754. Son principal ouvrage est son *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien, éclairée par les médailles* (1752).

CARY ou **CARRY** (Robert-François), marin français, né en 1762, mort en 1810 à Boulogne-sur-Mer. Après avoir servi dans la marine de l'Etat et s'être distingué dans la guerre de l'indépendance d'Amérique, Carry prit le commandement d'un corsaire, « l'Unité », avec lequel, à force d'audace et de bravoure, il enleva aux Anglais plusieurs bâtiments importants. Carry mourut en 1810, capitaine du port à Boulogne, fonctions importantes par suite de la concentration de la flottille dite *de Boulogne*.

CARY (Henri-François), littérateur anglais, né à Gibraltar en 1772, mort en 1844. On lui doit les traductions anglaises, pour faire suite à celles de Johnson ; des *Vies des anciens poètes anglais* et des traductions.

CARY (Alice), femme de lettres américaine, née à Miamithal, près de Cincinnati, en 1820, morte à New-York en 1871. Elle a publié des romans où l'on trouve de jolies scènes de la vie de famille, et des poésies pleines de grâce et de nature : *Clovernook papers* (1850-1853) ; *the Clovernook Children* [illegible] ; *Tableaux de la vie des champs* (1859) ; *Poésies lyriques et [illegible]* [illegible] ; *Pilgrim's Progress*. — **Phœbe Cary**, née à New-York en 1824, morte à Newport en 1871, est l'auteur de poésies très originales : *Poèmes de foi, d'espérance et d'amour* (1869). Les deux sœurs ont fait parallèlement en collaboration : *Poésies d'Alice et de Phœbe Cary* (1849).

CARYA [illegible] arbres qui croissent dans l'Amérique du Nord.

CARYA, **CARYÆ** [illegible] des frontières d'Arcadie. Cette ville s'allia, dit-on, aux Perses, et fut, pour cette raison, détruite par les Grecs. [illegible]

Carya possédait un temple célèbre d'Artémis Caryatide. Une légende, rapportée par Servius, rattachait l'origine de ce temple à l'histoire de Carya, fille de Dion, roi de Laconie, qui fut aimée de Dionysos et changée par lui en noyer (gr. *karya*, noyer). Autour de ce temple avait lieu, chaque année, une fête où venaient danser les jeunes filles de Laconie.

CARYANDA, ville de l'ancienne Asie Mineure (Carie), sur le golfe Iassique. Patrie du géographe Scylax.

CARYATES ou **CARYATIDE** n. f. Fête et danse en l'honneur d'Artémis Caryatide, à Carya, en Laconie. Les vierges de Laconie se vantaient avec fierté, dit-on, d'avoir appris cette danse de Pollux en personne. On raconte que c'est en dansant une caryates que Pâris devint éperdument épris d'Hélène. Cette danse était empreinte, paraît-il, d'une grande noblesse et d'une naïve innocence. Ce qui semble certain, cependant, c'est que ceux qui l'exécutaient, hommes et femmes, étaient nus.

CARYBDE. [illegible] V. CHARYBDE.

CARYATIDE. Myth. gr. Surnom d'Artémis, qui avait un temple à Carya. V. CARYATIDE.

CARYATIDE ou **CARIATIDE** n. f. et adj. Formes régulières, mais peu usitées, des mots CARIATIDE et CARIATIDIQUE.

CARYCHIUM (*ki-om'* — du gr. *karur*, *ukos*, buccin) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des auriculidés, comprenant des coquilles terrestres petites, pupiformes, dont l'animal a de très tentacules obtus. Les carychium sont répandus sur le globe [illegible] les formes fossiles abondent dans les [illegible] crétacé et tertiaire.) On dit aussi CARYCHIE.

CARYINITE n. f. Aluminate naturel de [illegible] manganèse, chrome et magnésie. On [illegible] ARÉNOLITE.

CARYOBORE (du gr. *karuon*, noix, et *boros*, qui dévore) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des bruchidés, renfermant des formes de petite taille, à cuisses postérieures renflées, ayant la physionomie de grosses altises brunâtres.

— Encycl. Les *caryobores*, dont on connaît de nombreuses espèces, se développent dans les graines, notamment dans celles des acacias et d'autres légumineuses ; ce sont des insectes, nombreux surtout dans les régions désertiques. Trois espèces habitent le sud extrême de l'Europe ; une seule parait se trouver dans la France méridionale (*caryoborus Marizæ*).

CARYOCAR n. m. Genre de terostrémiacées, renfermant des arbres à feuilles opposées de l'Amérique tropicale.

— Encycl. On connaît sept ou huit espèces de *caryocars*, qui croissent dans les régions tropicales du nouveau continent. Leurs fruits, qui ressemblent à des noix, renferment des amandes comestibles. On extrait, de celles du *caryocar butyracé* et de quelques autres, une grande proportion d'huile grasse, épaisse, dont la consistance rappelle celle du beurre, et que l'on emploie souvent à la Guyane pour remplacer, dans les usages économiques, cette dernière substance. En Europe, les caryocars ne sont guère connus que comme végétaux d'ornement. On distingue surtout le *caryocar nucifère*, grand arbuste qui se recommande par l'élégance de son port et la beauté de ses fleurs d'un pourpre soyeux et noirâtre, bordé d'un rouge écarlate vif, et sur lequel tranche la couleur jaune dore des étamines. Dans les climats tempérés, les caryocars [illegible] la serre chaude.

CARYOCARPE (du gr. *karuon*, noix, et *karpos*, fruit) adj. Dont le fruit est semblable à celui du noyer.

CARYOCHLOA (*kloa* — du gr. *karuon*, noyer, et *chloa*, herbe) n. f. Genre de graminées, tribu des [illegible] Les [illegible] communes, à chaume [illegible] habitent les régions chaudes du Brésil.

CARYOCINÈSE ou **KARYOKINÈSE** (du gr. *karuon*, dans le sens de noyau, et *kinésis*, mouvement) n. f. Division indirecte de la cellule vivante. (On écrit aussi CARIOCINÈSE.) Syn. MITOSE.

— Encycl. Les [illegible] atteint, par l'accroissement [illegible] maximum, se divisent ; la division peut être directe (amitose) ou indirecte (*caryocinèse* ou mitose). Dans la caryocinèse, il faut distinguer [illegible]

phase préparatoire ; comprenant : [illegible] L'aspect réticulé disparaît, et la chromatine se trouve localisée en un long cordon pelotonné ou *spirème*. Ce cordon se [illegible] court, devient plus épais et [illegible] pelotonné (*fig.* 1), puis se coupe transversalement en plusieurs segments appelés *chromosomes* ou anses *chromatiques* (*fig.* 2). Chaque chromosome se dédouble longitudinalement (*fig.* 3) en deux chromosomes semblables et parallèles [illegible] la membrane nucléaire [illegible] a se résorber.

b. Phénomènes de la prophase dans le cytoplasma. Le centrosome [illegible] se dédouble (quand il est primitivement unique) dans la vésicule attractive qui (*fig.* 1) [illegible] même et se dédouble [illegible] ainsi deux vésicules [illegible] phénomènes [illegible]

d'abord, puis, en même temps que les chromosomes, se disposent en cercle dans le plan équatorial, à ce moment, la prophase est terminée.

Métaphase ou métaphase. La figure 3 représente l'état des choses à ce moment. A chacun des pôles, il y a un centrosome entouré d'une vésicule protectrice et d'un *aster* (rayonnement de filaments achromatiques). La présence d'un aster à chaque pôle de la figure 3 a valu à cette figure la dénomination *d'amphiaster*. Les chromosomes sont orientés d'une manière très particulière, chacun d'eux ayant la forme d'un U dont la convexité est tournée vers le centre. L'ensemble des chromosomes constitue la *plaque équatoriale* (qui se compose en réalité de deux plaques parallèles, chacune des plaques comprenant la moitié de chaque chromosome ramassé dédoublé en deux moitiés jumelles et parallèles ombrées, l'une de bâchures, l'autre de pointillé dans la figure 3). Enfin, des filaments achromatiques réunissent les deux pôles, formant au centre le fuseau central, à la périphérie les filaments périphériques qui touchent les chromosomes.

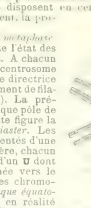

Fig. 3. Métaphase. Les chromosomes (ombrés et pointillés) sont disposés en deux rangées parallèles, ayant rassemblées dans la plaque équatoriale. — A, aster; F, filaments achromatiques.

Troisième phase ou anaphase. Les anses chromatiques se mettent en mouvement vers les deux pôles, chaque anse se scindant en deux jumelle et se dirigeant vers le pôle correspondant. Il y a alors deux masses d'anses chromatiques aux deux pôles; ces anses se soudent bout à bout et forment un filament pelotonné ou spirème (phase *dispirème* [*fig.* 4]). Le fuseau et les asters disparaissent, le spirème devient moins net, et les membranes nucléaires se forment; mais, auparavant (dans les cellules végétales), avaient apparu des nodosités sur les filaments achromatiques dans le plan équatorial. C'est le rudiment de la future membrane qui separera les deux cellules nouvelles (plaque cellulaire).

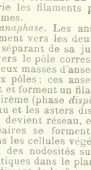

Fig. 4. Dispirème. Les quatre anses chromatiques se sont soudées bout à bout et se dirigent vers les deux pôles, et forment deux spirèmes.

La division caryocinétique du noyau peut ne pas être suivie de celle du cytoplasma, et l'on a des cellules à plusieurs noyaux; le plus souvent, la division du cytoplasma, et l'on a ainsi deux cellules filles, dont chacune contient *exactement* la moitié de toutes les parties de la cellule primitive.

CARYOCINÉTIQUE adj. Qui appartient à la caryocinèse. — *Histol.* Qui se rapporte à la caryocinèse.

CARYOCOSTIN (*stin*) n. f. Electuaire purgatif, dans lequel entrent le costus et la girofle.

— Adjectiv. : *Electuaire* CARYOCOSTIN.

CARYOCHINUS (*nos* — du gr. *karuon*, noix, et *kenos*, lisse) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, du groupe des cystides, renfermant des formes ovoïdes à longue tige, fossiles dans les terrains siluriens supérieurs de l'Amérique du Nord. (L'espèce est le *caryocrinus ornatus*, du silurien de New York.)

CARYODAPHNÉ (du gr. *karuon*, noix, et *daphnê*, laurier) n. m. Genre de lauras, comprenant des espèces qui croissent à Java.

CARYOGAMIE (du gr. *karuon*, noix, et *gamos*, mariage) n. f. ou **RAJEUNISSEMENT** CARYOGAMIQUE n. m. Phénomène découvert par Maupas et nécessaire à la conservation de l'espèce chez les infusoires ciliés et les acinétiens.

— Encycl. Certains êtres unicellulaires peuvent se reproduire indéfiniment par biparitions successives (amibes, foraminifères, etc.). Cela tient à ce que l'assimilatrice produit *toujours* du neuf chez eux et que les résultats des biparitions successives sont identiques entre eux. Chez les infusoires ciliés, il n'en est pas de même, et les doit admettre que l'une au moins des substances plastiques constitutives, se produisant en moindre abondance, manque de l'assimilation, et par disparaître après un assez grand nombre de multiplications et transforme ainsi les infusoires en plastiques incomplets incapables de vivre par eux-mêmes. Cela explique la nécessité de la caryogamie (échange de certains éléments nucléaires entre deux infusoires d'*origine différente*), qui se produit au cours de la *copulation*. V. ce mot.

Ce phénomène a une grande importance, parce qu'il a jeté une lumière nouvelle sur l'interprétation de la fécondation chez les êtres supérieurs.

CARYOGAMIQUE (RAJEUNISSEMENT...) Lire CARYOGAMIE.

CARYOLOBE (du gr. *karuon*, noix, et *lobos*, gousse) n. m. Bot. Syn. de DIPTÉROCARPE.

CARYOLOPHE (du gr. *karuon*, noix, et *lophos*, crête) n. f. Genre de borraginacées-anchusées, dont la seule espèce connue est une herbe vivace, dressée, européenne. On la considère souvent comme formant une simple section du genre anchuse.

CARYOPHILE ou **CARIOPHYLE** (Jean-Matthieu), savant prélat grec, né dans l'île de Corfou, mort à Rome en 1639, devint archevêque d'Icone ou Cogni, dans l'île de Candie. Il fut l'un des meilleurs hellénistes de son temps, et il a laissé plusieurs ouvrages savants.

CARYOPHYLLACÉES ou **CARYOPHYLLÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, ayant pour type le genre œillet et le genre nigelle, dont la corolle est caryophyllée. — Sing. CARYOPHYLLACÉE (ou CARYOPHYLLÉE).

— Encycl. La famille des *caryophyllacées* ou *caryophyllées*, dite aussi des *dianthées*, renferme des plantes herbacées vivaces, annuelles ou bisannuelles. Les fleurs sont le plus souvent disposées en cymes dichotomiques, présentant l'aspect d'une ombelle. Le fruit est ordinairement une capsule s'ouvrant à la maturité par des valves complètes, ou seulement par de petites dents terminales. Les caryophyllées se divisent en trois tribus. Nous citerons la saponaire, qui est une plante médicinale, et les lychnides, œillets (*dianthus*) et gypsophiles, qui sont des plantes d'ornement.

CARYOPHYLLACÉS n. m. pl. Zool. Nom d'une tribu de *caryophyllines*. — Un CARYOPHYLLACÉ.

CARYOPHYLLAIRE (*lère* n. m. Nom des coraux en forme d'œillet.

CARYOPHYLLATA (mot du bas lat. qui signifie *giroflée*) n. f. Bot. Syn. de GEUM (benoîte).

CARYOPHYLLATE n. m. Sel dérivant de l'acide caryophyllique.

CARYOPHYLLÂTRE (du lat. *caryophyllus*, giroflée, avec la désinence péjorat. *âtre*) n. f. Bot. Section du genre benoîte.

CARYOPHYLLE (du gr. *karuon*, noix, et *phullon*, feuille) n. m. Ancien nom scientifique du genre œillet, et nom de l'une des sections de ce genre. Syn. scientifique du genre GIROFLÉE.

CARYOPHYLLÉ, ÉE (rad. *caryophylle*) adj. Se dit des fleurs, comme celles de l'œillet, qui ont cinq pétales auxquels leur onglet, très allongé, donne quelque ressemblance avec des clous de girofle : *Fleurs* CARYOPHYLLÉES. (Il est remarquable que le mot *giroflée* a la même origine, et qu'en Provence on donne aux œillets le nom de *giroflées*.) Se dit aussi des plantes dont les fleurs ont cette disposition : *Plantes* CARYOPHYLLACÉES.

— n. f. Syn. de CARYOPHYLLACÉES.

CARYOPHYLLIE n. f. Genre de madrépores, type de la tribu des *caryophyllacés*, renfermant des polypiers turbinés, à calice circulaire. Les espèces de ce genre sont répandues en diverses mers; l'une des plus connues est le *caryophyllia cyathus*, qu'on rencontre dans la Méditerranée. Des formes fossiles se trouvent dans les terrains crétacés et tertiaires.

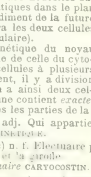

Fig. 5. Caryophyllie. — Les quatre lames du calice sont ombrées, les cloisons sont ombrées et hachurées, les deux pôles, et forment deux systèmes.

CARYOPHYLLINE (rad. *caryophylle*) n. f. Substance cristallisée, tirée de l'essence de girofle. La formule de ce composé paraît être $C^{20}H^{16}O^{2}$.

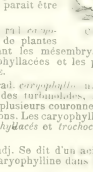

Caryophyllie

CARYOPHYLLINÉES (rad. *caryophylle*) n. f. pl. Classe de plantes dialypétales, comprenant les mésembryanthémées, les portulacées, les caryophyllacées et les phytolaccacées.

— *Une* CARYOPHYLLINÉE.

CARYOPHYLLINÉS (rad. *caryophyllie*) n. m. pl. Tribu des madréporaires, famille des turbinolides, renfermant des polypiers ayant une ou plusieurs couronnes de palis entre la columelle et les cloisons. Les caryophyllinés se divisent en deux tribus : *caryophyllacés* et *trochocyathacés*. — Un CARYOPHYLLINÉ.

CARYOPHYLLIQUE adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en dissolvant la caryophylline dans l'acide azotique fumant.

CARYOPHYLLODENDRON (*din-dron* — du gr. *karuophullon*, clou de girofle, et *dendron*, arbre) n. m. Bot. Syn. de GIROFLIER.

CARYOPHYLLÆIDÉS (de *caryophyllæus*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de vers cestodes, renfermant les genres *caryophyllæides*, *ophiotænia*, *l'acrobothrium*.

CARYOPHYLLÆUS (*lé-uss* — du gr. *karuophullon*, giroflier) n. m. Genre de vers cestodes, type de la famille des *caryophyllæides*, renfermant des formes allongées, non segmentées, qui vivent dans le tube digestif des poissons cyprinoïdes. La principale espèce, *caryophyllæus mutabilis*, semble passer la première année de sa vie dans des annélides du genre tubifex, vivant dans la vase des ruisseaux.

CARYOPSE ou **CARIOPSE** (du gr. *karuon*, noix, et *opsis*, aspect) n. m. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe mince, se confondant avec les téguments de la graine, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité : *Les fruits des graminées sont des* CARYOPSES. (C. d'Orbigny.)

CARYOPTÉRIDE (du gr. *karuon*, noix, et *pteris*, *idos*, fougère) n. f. Genre de verbénacées, renfermant des arbustes asiatiques.

CARYOSTATE (du gr. *karuon*, noix, et *tatos*, if) n. m. Bot. Syn. de TORREYA.

CARYOTE (du gr. *karuôtis*, sorte de datte) n. m. Genre de palmiers-arécines, comprenant neuf espèces de l'Inde orientale, de l'Afrique, des Philippines, des Moluques et de Cochinchine.

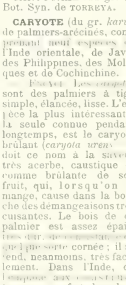

Caryote. — Fruits.

Encycl. Les caryotes sont des palmiers à tige simple, élancée, lisse. L'espèce la plus intéressante, la seule connue pendant longtemps est le *caryote urens* (*caryota urens*). Il doit ce nom à la saveur très acerbe, caustique et comme brûlante de son fruit, qui, lorsqu'on le mange, cause dans la bouche des douleurs insupportables pendant quelque temps; il est cependant, néanmoins, très facilement. Dans l'Inde, on emploie aux usages suivants : on en fait des planches et des solives. La moelle est blanche, et fournit une sorte de sagou de qualité inférieure. Plusieurs caryotes sont cultivés dans les serres, pour l'élégance de leur feuillage.

CARYSTOS. Myth. gr. Fils du centaure Chiron et de Chariclée; héros éponyme de la ville de Carystos.

CARYSTOS, ville de l'ancienne Grèce, dans l'île d'Eubée, au pied du mont Ocha, duquel elle tirait des marbres magnifiques. C'est aujourd'hui *Caristo*.

CAS (*kâ* — du lat. *casus*, chute, accident, aventure; de *cadere*, tomber) n. m. Fait, occurrence, circonstance, conjoncture : *Cas impréva, fortuit. Agir selon le* CAS. ‖ Faculté, possibilité, position pour agir : *Être dans le* CAS *de dire ou de faire une chose. Se mettre dans le* CAS *de parler haître.* ‖ Genre particulier du fait, nature de la circonstance où une personne se trouve, difficulté spéciale qu'il faut résoudre : *Un* CAS *embarrassant.* ‖ Besoin, ce qui satisfait, ce qu'il faut, ce qui remplit le but : *Un héritage! ce serait bien là mon* CAS.

— Fam. Accent, particulier, crime, défaut, position spéciale du thuquant : *Un* CAS *pendable.*

— *Prov. et cas.* Supposant Possible et cas : *Vous auriez tout le bien qu'il faudrait.* (Hamilt.) [Vieux.]

— *Faire cas de*, Apprécier, estimer, avoir une opinion favorable de : *Cela qui* FAIT *peu de* CAS *de sa vie est maître de celle des autres.* (Sénèque.)

Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile. LA FONTAINE.

— Fam. Parties sexuelles de l'homme et de la femme.

— Dr. *Cas d'aventure*, Nom qui désignait, dans les anciens coutumiers, l'homicide ou les blessures par imprudence. ‖ *Cas spéciaux*, Crimes déférés, sous le gouvernement de Juillet, à la Chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. ‖ *Cas provisoire*, Affaire qui ne peut être remise, à cause du tort qui résulterait d'un retard. ‖ *Cas rédhibitoires*, Circonstances qui entraînent la résiliation d'un marché. ‖ *Cas fortuit*, Événement indépendant de la volonté qui amène la destruction de la chose due et libère celui qui devait la livrer : *La grêle, le feu du ciel, les inondations, le guerre, sont des cas fortuits.* ‖ *Cas de saisie*, Exception mettant obstacle à ce qu'une chose déjà saisie pour une cause soit saisie pour une autre avant qu'un jugement ait été rendu sur la première saisie; ce qui en exprimait autrefois on disait : *Cas sur cas n'a point lieu*, ou *Saisie sur saisie ne vaut.*

— Dr. anc. *Pour les cas résultant du procès*, Formule qui on employait dans les jugements en matière criminelle, quand le prévenu était condamné pour le fait principal faute de preuves, mais pour d'autres charges relevées pendant le procès.

— Dr. canon. *Cas privilégiés*, Ceux dans lesquels le juge royal, nonobstant le privilège clérical, appliquait une peine afflictive à un ecclésiastique après la sentence de l'official. ‖ *Cas réservés*, Péchés qui ne peuvent être remis que par le pape ou l'évêque, ou par un prêtre qui a reçu d'eux un pouvoir spécial.

— Gramm. Nom donné aux diverses désinences que prennent le nom, le pronom et les mots qui sont susceptibles de s'accorder avec eux et les verbes, rôles qu'ils jouent dans le discours : *Les langues néo-latines n'ont pas de* CAS. *Cas sujet*, Syn. de NOMINATIF. ‖ *Cas complément*, Désignation *Caryopsis*, Désignant particulièrement des noms et pronoms employés comme compléments, des participes et participes qui s'accordent avec ces noms : *L'accusatif est un* CAS COMPLÉMENTAIRE; *le nominatif et le vocatif n'en sont pas.* ‖ *Cas direct, indirect*, Désignation que prennent le nom et le pronom employés comme compléments directs ou indirects : *L'accusatif est un* CAS DIRECT, *le datif est un* CAS INDIRECT. ‖ *Cas oblique*. Se dit de tous les cas différents du nominatif.

— Méd. Maladie considérée dans le sujet particulier qui en est atteint : *Des* CAS *de dysenterie.*

— Techn. Châssis garni de toile de crin ou de tissu en fils métalliques, qui passe dans le cas sale fournie par le triturage du chiffon, dans les piles à effiloches et à raffiner. ‖ On écrit aussi KAS.

— Théol. *Cas de conscience* ou simplement *Cas*, Difficulté sur ce que la religion permet ou défend en certaines circonstances : *Proposer un* CAS DE CONSCIENCE *à un théologien. Conter son* CAS *à un confesseur.* ‖ Fam. *Se faire un cas de conscience*, Se faire un scrupule : *Je ne ferais un* CAS DE CONSCIENCE *de vous tromper.*

— Loc. adv. *En cas*, Alors, les choses étant ainsi. ‖ *En tout cas*, *Dans tous les cas*, Quoi qu'il arrive, à tout événement.

Loc. prépos. ou conjonct. : *En cas de*, *En cas que*, *Au cas que*, Dans la supposition de, s'il arrivait que. ‖ *En cas de* s'signifie aussi le fait de, le maître de, quant à : EN CAS DE *musique, je n'y entends rien.* (Cette locution est tout à fait hors d'usage.) ‖ *En-cas* s'emploie aussi quelquefois substantivement, et signifie Supplément, chose préparée pour parer au besoin : *Un* EN-CAS.

— Prov. : **Tout mauvais cas est niable.** Se dit à propos d'un homme qui a commis une faute grave, et qui la nie par honte ou par crainte du châtiment.

— SYN. **Cas, circonstance, occasion, occurrence.** *Cas* ne se rapporte point aux faits réels, il marque plutôt la prévision de tel ou tel fait possible. *Cas* se dit aussi des différentes applications que peut recevoir une loi, une règle : on prescrit la conduite à tenir dans tels ou tels *cas*; il y a des *cas* de conscience, etc. La *circonstance* est ce qui touche au fait principal, ou même ce qui en fait partie : la *circonstance* est ce qui arrive en même temps que le fait principal, ou plutôt c'est l'ensemble des faits accessoires qui ont lieu dans le même temps et qui peuvent lui créer des secours ou des obstacles. L'*occasion* est une circonstance favorable, prenant une tournure favorable et dont il faut profiter vite, de crainte qu'elle ne s'échappe; on saisit l'*occasion*, on profite de la *circonstance*; il y a aussi des *occasions* pressantes ou il faut trouver promptement le moyen d'échapper au danger. L'*occurrence* est moins subite que l'*occasion*, mais elle est imprévue : elle semble résulter plus nécessairement d'un ensemble de faits, et elle s'applique à des faits fâcheux ou avantageux.

— SYN. **Au cas, en cas.** L'une et l'autre expression marquent une supposition; mais la présence de l'article dans la première annonce une supposition plus précise, un cas plus déterminé. On dit *en cas de l'accident*, et *au cas de besoin*, parce qu'on veut parler d'un accident quelconque, d'un besoin quelconque. Mais on dirait *au cas que cela soit arrivé*, parce qu'il s'agit ici de la supposition d'un fait bien précis. Si le fait était futur, il serait plus incertain, et *au cas que* deviendrait préférable. Cette distinction, d'ailleurs, n'est pas toujours observée, bien qu'elle soit fondée sur la logique.

— Esmein. Mél. *Ces irrédactibles*. Les anciens alphabétistes donnaient cette dénomination aux cas où les mots restaient d'une équation du troisième degré, quand ils étaient imaginaires. En effet, les expressions générales des racines obtenues par la méthode ordinaire renfermant alors des quantités imaginaires qu'aucun procédé algébrique n'a encore pu faire disparaître. Il n'en est plus de même depuis que l'on a adopté l'emploi des fonctions trigonométriques pour la solution des équations du troisième degré.

Cas d'irrémissibilité. Les romains avaient aussi des délits ou crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître. La théorie des cas royaux a été imaginée afin de permettre à la royauté de déposiller les juridictions seigneuriales des affaires qui en étaient justiciables, pour les attribuer aux juridictions royales. On classa parmi les cas royaux les affaires qui portaient atteinte aux intérêts personnels du roi, comme le crime de lèse-majesté, celui de fausse monnaie. On imagina tous les prétextes pour augmenter le nombre des cas royaux, ou y fit rentrer les attentats commis sur les grandes routes, parce que celles-ci étaient royales. Puis, faisant un pas de plus, on parla de la paix publique, on réserva aux juridictions (prévôts, bailliis) tous les faits qui portaient atteinte à cette paix; on put ainsi considérer comme cas royaux tous les crimes et délits ayant une véritable gravité. Les ordonnances (1493, 1531, et même 1670) énumèrent les cas royaux, mais jamais d'une façon limitative. En matière civile, les cas royaux ont encore beaucoup moins, on peut mentionner les causes relatives aux offices, au domaine du roi, aux bénéfices, toutes les affaires des personnes morales, la plupart de celles relatives à l'état des personnes.

Cas prévotaux. *Cas prévotaux* ou *prévôtaux* désignait tous les crimes ou délits commis par des gens sous armes, en vagabonds, et qui exigeaient une répression immédiate. La connaissance de certaines affaires était réservée aux prévôts des maréchaux ou aux lieutenants criminels des sièges présidiaux, soit à cause de l'urgence de la répression, soit en raison de l'indignité des coupables. Ces affaires, étant ainsi hors de la compétence des juridictions seigneuriales et ecclésiastiques, relevaient du roi seul. Leur juridiction prévôtale s'exerça d'abord sur les soldats et s'étendit sur les vagabonds. Étaient cas prévôtaux, à raison de la nature des faits, les délits sur les grands chemins avec port d'armes et violence, les recèlements avec effraction, la fausse monnaie, les séditions populaires, la désertion.

— Pr. Cas *fortuit ou Cas de force majeure*. Il y a intérêt à constater l'existence d'un cas fortuit, lorsqu'une personne est tenue d'une obligation portant sur un objet déterminé, et que cette obligation n'est pas encore exécutée. Le cas fortuit, c'est d'abord une impossibilité de la volonté du débiteur, qui détruit la chose, entraîne en général la libération de celui-ci. Il n'en est pas de même, en principe du moins, des obligations de genre ou de quantité, car elles ne sont pas, en général, susceptibles de s'éteindre par la perte de la chose. Mais le cas fortuit ne libère le débiteur que s'il n'est précédé d'aucune faute qui aurait pu amener le cas fortuit, comme le défaut de surveillance. (V. Faute.) Ces principes sont communs au droit romain et au droit français.

Lorsqu'il y a eu cas fortuit, le débiteur n'est passible de dommages-intérêts que s'il a été mis en demeure (C. civ., art. 1146); à moins qu'il ne prouve que la perte se serait tout aussi bien produite chez le créancier (art. 1302). S'il substitue ses accessoires ou des droits, ou actions en indemnité, relatifs à la chose, ils appartiennent au créancier (art. 1303), plus exactement au propriétaire, car le contrat avait transféré la propriété. Dans les contrats synallagmatiques, la question de savoir si l'extinction par cas fortuit de l'obligation de l'une des parties amène l'extinction de l'obligation de l'autre, est ce qu'on appelle la question des *risques*. Le débiteur qui a pris les cas fortuits à sa charge n'est pas libéré par un événement de cette nature. C'est à celui qui se prétend libéré par cas fortuit à prouver l'événement dont il fait ressortir sa libération (art. 1302).

— Gramm. Les *cas* ne sont pas une des conditions indispensables de l'existence des langues, puisque, si quelques-unes en possèdent, d'autres en sont totalement privées. Les langues pourvues de cas diffèrent beaucoup les unes des autres par le nombre de ces cas; ainsi l'indo-européen en avait au moins huit : le *nominatif* (nom de l'agent), le *vocatif* (servant à appeler), l'*accusatif* (tendance vers l'objet), l'*ablatif* (éloignement de l'objet), l'*instrumental* (accompagnement), le *datif* (attribution), le *locatif* (situation) et *génitif* (possession); le grec et le latin n'ont ni l'instrumental ni l'ablatif, le grec n'a pas d'ablatif. L'ancien français n'avait que deux cas : le cas sujet et le cas régime. Dans une même famille linguistique, on voit souvent une langue à désinences casuelles donner naissance à des langues privées de cas : c'est ce qui a lieu, par exemple, pour le latin, à l'égard des langues romanes. Si le français avait deux cas dans l'origine, il les a perdus depuis plusieurs siècles.

Les peuples dont les langues n'ont pas de cas y suppléent au moyen de la préposition et de l'article, et par le soin qu'ils prennent de placer ordinairement le mot regi à la suite de celui qui le regit.

Les cas des langues sont pas toujours les mêmes terminaisons pour désigner les mêmes rapports; les variations auxquelles sont sujettes ces terminaisons produisent ce qu'on appelle les *déclinaisons*. Souvent, aussi, des cas différents ont des terminaisons semblables; d'autres fois, les mots susceptibles de cas sont privés de terminaisons spéciales.

Bien que les cas tiennent lieu d'une préposition, les mots qui sont à tel ou tel cas sont généralement précédés d'une préposition, car il y a toujours plus de rapports à exprimer qu'il n'y a de cas.

La principale différence qui existe entre les langues à désinences casuelles et celles qui sont privées de cas provient de ce que, dans les premières, la place des mots dans la phrase n'est pas rigoureusement déterminée, les désinences suffisant à indiquer le rapport des mots entre eux; tandis que, dans les secondes, les mots régis doivent venir après les mots qui les regissent. Si les langues à cas permettent de déplacer les mots en tenant compte de leur importance plutôt que de leur rôle grammatical, elle consulter davantage l'harmonie, et saisir ordinairement plus concises, elles sont quelquefois moins claires et donnent lieu à des équivoques. Au contraire, dans les langues qui n'ont pas de cas, si la phrase a l'inconvénient d'être raleuse par des articles et les prépositions, cette lourdeur de la phrase est compensée par son extrême clarté.

Nous avons dit que les cas aient réellement disparu en français et dans la plupart des langues romanes, il en est cependant resté quelques traces, par exemple, dans les pronoms *je, me, moi; tu, te, toi; se, soi*, qui ont des terminaisons différentes, équivalentes aux cas. On peut, en effet, remarquer que *je* est toujours employé comme sujet; que *me* s'emploie tantôt comme régime direct, et tantôt comme régime indirect; que *moi* s'emploie comme régime direct ou comme attribut, etc.

Cas (*ad*), **casse** (du lat. *quassus*, ébranlé) adj. Qui sonne le cassé, enrouée.

Il parlait dans un cas
Comme un cuisinier parle à l'écuelle
Le Lorrain.
La Fontaine.

— Adverbial. D'un son ou d'un ton cassé ou enroué : *Parler cas*.

Casa (Jean della), poète italien, l'un des écrivains les plus élégants du XVI siècle, né à Mugello, province de Florence, en 1503, mort à Rome en 1556. Il appartenait à une famille illustre de Florence. Il entra en relations avec les hommes les plus célèbres de son temps, et fut nommé archevêque de Benevent (1544), puis nonce du pape à Venise, où il resta très bien vu de Paul IV. Il s'exerça dans la prose, dans la manière dans la poésie latine et italienne. C'est de ses ouvrages en prose qui lui ont mérité le plus de renommée : *Rime* et surtout *Galateo*, ou *Traité des coutumes* (1558), c'est un traité de civilité plutôt que de morale. Ses écrits latins se composent de traductions, de poésies et de lettres, de biographies et de poésies. Sa latinité est pure. Ses poésies italiennes sont comparées à celles du Bembo, pour l'élégance et la pureté. Della Casa avait composé des pièces licencieuses, parmi lesquelles un petit poème, le *Capitolo del Forno*.

Casa de la Selva ou **Cassa de la Selva**, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), sur le Verneda, sous-affluent du Ter, par l'Onya; 4.950 hab. Liège.

Casa Bermeja, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]); 4.000 hab. Vins rouges, orge, huile, fabriques d'eaux de vie.

Casa Branca, ville des États-Unis du Brésil (État de São Paulo), dans le bassin du Mogy Guassu; 2.000 hab. Marché des plantations de café des environs.

Casa Grande, localité des États-Unis (Arizona); 330 hab. Ruines très célèbres.

Casa nel Bosco (La), opéra italien sérieux en deux actes, musique de Niedermeyer, représenté à Paris sur le théâtre-Italien, le 15 juillet 1828. Le livret est imité de celui de *Des mots sur la fenêtre*, opéra-comique de Marsollier, que Dalayrac avait mis magnifiquement en musique. La partition est intéressante et contient plusieurs morceaux bien venus.

Casabianca (Raphaël, comte de), officier français, né à Vescovato (Corse) en 1758, mort en 1803. Il se rallia à la France dès 1768, et fit, avec de Vaux et Chauvelin, les deux campagnes qui amenèrent la soumission de la Corse. Il prit une attitude partisan réfé de la Révolution. Envoyé à l'armée du Nord comme maréchal de camp (1792), puis à l'armée des Alpes, il contribua à la conquête de la Savoie. En 1793, il fut envoyé en Corse, en remplacement de Paoli, qui venait de se révolter avec l'aide des Anglais. Bloqué dans Calvi, il obtint de sortir de la place avec armes et bagages. Général de division en 1794, il fit partie, sous Masséna, de l'armée d'Italie. En 1796, il revint en Corse achever la retraite des Anglais, et fut nommé gouverneur de Gênes. En 1798, il prit part, sous Championnet, à la conquête de Naples, puis servit dans l'Ouest. En 1799, il fut nommé capitaine général de la cour au Sénat et, en 1806, le gratifia du titre de « comte ». Il se rallia, en 1814, à Louis XVIII, qui le nomma pair de France. Revenu à Napoléon pendant les Cent-Jours, il se vit exclure de la Chambre des pairs lors de la rentrée des Bourbons, mais il réussit à se faire réintégrer en 1819.

Casabianca (Joseph-Marie, comte de), général français, né à Venzolasca (Corse) en 1742, mort en 1807. Il entra au service de la France et contribua à la défaite de l'insurrection corse. Promu colonel en 1776, il reçut la terre d'Alésia, érigée en comté de Casabianca. A la Révolution, il fut envoyé, en 1792, à l'armée du Rhin, où il devint général de brigade, puis, en 1794, à l'armée d'Italie, où il se distingua et fut mis, en 1795, à la tête de la cavalerie de Kellermann. Commandant du Piémont et d'Ancône, il reçut ensuite un commandement actif dans la Valteline, où il chasse les Autrichiens. Il fut nommé gouverneur de Mantoue en 1801 et mourut à Avignon.

Casabianca (Louis de), officier de marine et conventionnel, né en 1752 à Vescovato (Corse), mort en 1798 à Abouqir. Il prit part, avec le comte de Grasse, à la guerre de l'indépendance américaine. Il adopta les principes de la Révolution. Ses compatriotes l'envoyèrent à la Convention. Il fit ensuite partie du Conseil des Cinq-Cents. Au début de l'expédition d'Égypte, il fut chargé du commandement du vaisseau « l'Orient » portant pavillon de l'amiral Brueys. Pendant la bataille d'Aboukir, l'amiral ayant été tué, Casabianca le remplaça, et, plutôt que de se rendre, fit sauter son navire. — Ses filles, Cécile, âgée de dix ans, ne voulut pas l'abandonner, et périt avec lui.

Casabianca (François-Xavier, comte de), homme politique, né à Nice en 1756, mort en 1851. Avocat à Bastia, il fut nommé, en 1789, à l'Assemblée Constituante de 1848, puis à la Législative, et se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon. Celui-ci le choisit, en octobre 1851, comme ministre de l'agriculture et du commerce, puis l'appela, un mois après, au ministère des finances. Après le 2 Décembre, Casabianca fut chargé d'organiser le ministère d'État (22 janv. 1852). Il fut nommé sénateur au mois de juillet suivant, puis, de 1864 à 1871, procureur général près la Cour des comptes. Député de Bastia en 1871, il se retira de la vie publique après la dissolution de la Chambre. Il a publié : *Des cours d'eau* (1858).

Casabindo, ville de la république Argentine (prov. de Jujuy), sur la plaine, à 3.800 m. Au S.-E. de la ville, vaste lagune dont les eaux laissent déposer une grande quantité de sel.

Casacalenda, ville d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 6.650 hab. Église d'architecture toscane. Vins excellents, fruits, vers à soie.

Casaes, [illegible]

Casa-Irujo [illegible]

En 1818, il fut chargé du ministère des affaires étrangères. Accusé d'avoir raillé la conscription de la Floride, il put se justifier, reprit sa place dans la diplomatie, et fut une seconde fois appelé au ministère (1823).

Casal [illegible] le Po, dans une plaine fertile; 28.700 hab. Évêché, cour d'appel, ch.-l. d'arrond. de la province d'Alexandrie. Nombreuses filatures de soie.

Située à l'E. du massif du Montferrat, Casal est le premier point de passage du Po en aval de Turin; c'est en même temps un croisement de voies ferrées (Milan-Asti et Vercell-Gênes) et, à ce titre, une position militaire importante. Ancienne capitale du Montferrat, elle possède plusieurs édifices remarquables : cathédrale d'architecture lombarde, hôtel de ville, dont le portique est attribué à Bramante; etc.

Casal (Siège de). Tombée en 1534 au pouvoir du maréchal de Brissac, Casal fut assiégée, en 1629, par les Espagnols. Défendue par Thoras, la place résista énergiquement et permit à une armée française, commandée par d'Effiat, Montmorency et La Force, de venir à son secours. Une trêve fut alors signée; mais, à peine était-elle expirée, que la bataille recommença. Effiat fit introduire des les premiers coups de fusil, par l'arrivée d'un cavalier porteur d'un projet de convention en vertu de laquelle les Espagnols devaient rentrer dans Casal. Le cavalier n'était autre que Mazarin, et ce dénouement du siège de Casal fut le commencement de la fortune du célèbre ministre de Louis XIV.

Casalanzio (Joseph de), prêtre espagnol, né à Peralta (Aragon) en 1556, mort à Rome en 1648. Pour instruire les enfants abandonnés et les arracher au vice, il fonda à Rome une congrégation d'abord nommée *Pauline*, du nom de Paul V, qui l'autorisa (1617), et plus tard congrégation des *clercs réguliers des écoles pies*, qui se répandit en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Pologne. Casalanzio fut canonisé par Clément XIII, sous le nom de « frère Joseph de la Mère de Dieu ».

Casalasque (*lassk'* — rad. *Casal*) n. m. Territoire de la ville de Casal.

— adj. Qui habite Casal, qui se rapporte à cette ville.

Casalbigi (Ranieri de), poète italien, auteur de mélodrames lyriques, né à Livourne en 1715, mort en 1795. Son talent consiste fut de faire ressortir les situations frappantes de ses drames par la nature de la mélodie. C'est lui qui conseilla à Gluck de donner à sa musique un caractère plus dramatique.

Casalbordino, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 5.000 hab.

Casalbuttano, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]); 6.100 hab. Filatures, briqueteries.

Casalduni, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 3.650 hab.

Casalecchio, ville d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 2.780 hab.

Casalée (du n. de *Casal*, savant espagn.) n. f. Bot. Section du genre renoncule.

Casalgrande, ville d'Italie (Emilie [prov. de Reggio nell'Emilia]); [illegible] hab.

Casalguidi, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pistoie]); [illegible] hab. Fabrique de [illegible] remède [illegible] 4.000 kgr.

Casalho n. m. Nom portugais des terrasses [illegible] trouve l'or en grains au Brésil.

Casali (Giovan Battista), musicien italien, né dans la première moitié du XVIII siècle, mort à Rome en 1792. Il devint, en 1759, maître de la chapelle de l'église Saint-Jean-de-Latran. Il avait, entre autres, donné, en 1740, au théâtre Sant'Angelo de Venise, un opéra intitulé *Campaspe*. Il est surtout connu comme compositeur de musique religieuse. Il fut, dit-on, l'un des derniers maîtres de chant qui tinguèrent dans la musique d'église pour voix [illegible]. Il a écrit aussi plusieurs oratorios, dont un, *Abigail*, fut exécuté à Rome en 1771.

Casalmaggiore, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]), sur le Pô; 15.650 hab. Faïence, poterie, verrerie; moulins à farine; commerce de vins, grains, chanvre et fromage renommés. — Pop. du circondario : 42.200 hab.

Casalnuovo, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Foggia]); 4.000 hab. — Ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 4.425 hab.

Casalpusterlengo, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), dans une belle plaine, entre le Pô et l'Adda; 6.300 hab. Commerce important de fromages dits *parmesans*. En 1796, les Français en chassèrent les Autrichiens, qu'ils repoussèrent jusqu'à Lodi.

Casalta Antoine-Philippe, dit **Darius**), général français, né à Bastia en 1760, mort vers 1847. Partisan enthousiaste de la Révolution, il se signala à la fête des fédérations nationales. Attaché à l'état-major de Bonaparte dès le début de la campagne d'Italie, il fut mis par celui-ci à la tête des troupes chargées de comprimer l'insurrection fomentée en Corse par les Anglais. Avec l'aide des patriotes républicains, il prend Bastia et Saint-Florent, et force le vice-roi, sir Gilbert Elliot, à s'embarquer. Puis il court en empereur de Bonifacio, occupe la ville de la Madeleine, et achève la pacification de son pays natal. En 1815, au moment du départ de l'île d'Elbe, il soulève la Corse en faveur de Napoléon, et fut nommé président de la junte provisoire. A la seconde Restauration, Casalta rentra dans la vie privée; mais, en 1830, il fut retraité, avec le grade de maréchal de camp.

Casamance ou **Cazamance**, rivière de l'Afrique occidentale, coulant entre la Gambie anglaise et la Guinée portugaise; les navires la remontent jusqu'à Sédhiou. — Circonscription administrative du Sénégal, peuplée de 147.000 hab. de races diverses. La conquête en fut faite,

de [illegible] par le lieutenant-général Pinel. Les [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

1635, de Théophraste (1562), de Polybe (1609), de Pline le Jeune (1591), d'Apulée (1620), de Suétone (1629), de Perse (1605), etc. Il a publié des traités de polemique : *De Dissertatione ecclesiastica libri.* — *Epistolarum ad Fontanum Decanum* (1673). — *Exercitationes de rebus sacris et ecclesiasticis.* (1654). Son journal : *Ephemerides Isaac Casaubonus* a été publié en 1850, à Oxford. Il a de février 1597 à juillet 1610.

Bibl. : Fr. Hoffmann, *Isaac Casaubon* (Lausanne, 1850).

CASAUBON (Marie-Florent-Etienne), fils du précédent, né à Genève en 1599, mort à Canterbury en 1671. Il fut d'abord élevé à Sedan, puis, après le passage de son père en Angleterre, à Oxford. Il publia, en 1621, une apologie de son père, dont le pamphlétaire Gaspard Schoppe avait attaqué les mœurs, il en publia une seconde quelques années après, et ces deux livres lui valurent la faveur de Jacques Ier. Il obtint plusieurs bénéfices, que la guerre civile lui fit perdre. Il refusa les offres de Cromwell, qui lui demandait d'écrire une histoire de la révolution, et celles de Christine de Suède, qui lui proposait un poste d'inspecteur des universités de son royaume. La restauration lui rendit ses bénéfices.

CASAUX ou **CALSAULX** (Charles), consul de Marseille. Il offrit à Philippe II, roi d'Espagne, de lui livrer cette ville lorsque Henri IV fit valoir ses droits à la couronne de France, et fut pendu par les bourgeois comme traître, au moment où il allait recevoir le prix de sa trahison, en 1596.

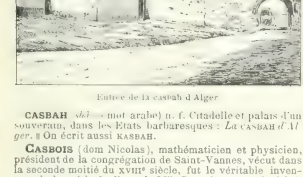

Entrée de la casbah d'Alger

CASBAH (*kâ*... mot arabe) n. f. Citadelle et palais d'un souverain, dans les Etats barbaresques : *La* CASBAH *d'Alger.* ‖ On écrit aussi KASBAH.

CASBOIS (dom Nicolas), mathématicien et physicien, président de la congrégation de Saint-Vannes, vécut dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il fut le véritable inventeur de la méthode dite « de Mlle Gervais », pour la fabrication du vin. On lui doit des *Mémoires*, etc.

CASCA D'ANTA n. f. Nom donné à plusieurs écorces amères, appartenant à des arbres originaires du Brésil.

CASCABELLE (*ka-ska-bèl'* — de l'espagn. *cascabel*, grelot) n. f. Ensemble de plaques cornées de la queue du serpent à sonnettes, qui produisent le bruit auquel ce reptile doit son nom. (On donne quelquefois à ce serpent le nom de *cascabel*.)

CASCADE (*skad'* — de l'ital. *cascata*; de *cascare*, tomber) n. f. Masse d'eau qui tombe de rocher en rocher. ‖ Chute d'eau artificielle, qui se brise plusieurs fois en tombant : *On s'arrête avec admiration devant la grande* CASCADE *de Saint-Cloud.*

— Fam. Chute par bonds et en dégringolant : *Des* CASCADES *de bouts.*

Faire des cascades, Faire la folle, comme entre les sottises de vin cuit.

— Par ext. Objet formé de parties étagées comme les étages d'une cascade : *Des* CASCADES *de chaînes à la Rubens.* (Balz.)

— Fig. Succession, suite, irrégularité, marche inégale : *Discourir plein de* CASCADES. ‖ Série, suite d'objets qui se suivent de près : *Une* CASCADE *de notes sonores, de rires.* ‖ Série de faits, vicissitudes qui se succèdent, qui sont liés l'une à l'autre et produisent un effet final : *Samuel Bernard culbuta Lyon par sa banqueroute énorme, dont la* CASCADE *produisit plus terribles effets.* (St-Sim.) ‖ Chute, lourde faute : *Jugement de l'auteur, où étiez-vous quand il fit cette magnifique* CASCADE ? (A. de Musset)

Arg. des théâtr. Trait, geste comique à contre-jeu d'accent au texte ou aux intentions de l'auteur : *Faire des* CASCADES, *c'est sortir du sentiment d'artiste pour usurper celui d'auteur dramatique. A Prendre un rôle à la cascade.* Le dénaturer en le chargeant, interpréter comme grotesques les passages dont l'intention et le vrai sens sont seulement comiques.

Math. Syn. de TRAVAIL.

Phys. *Batterie en cascade.* V. BATTERIE.

Pyrotechn. Pièces d'artifice, dont les feux imitent des nappes d'eau avec des colorations diverses et étalantes.

ENCYCL. Géol. Une *cascade* consiste le point de réunion de deux biefs, de niveaux différents, d'un cours d'eau ; elle est provoquée par un barrage dont la résistance à l'érosion a été plus grande que les autres parties du lit. Régulièrement, l'emplacement d'une cascade se déplace dans la direction amont ; ce recul est dû à l'érosion produite par la chute d'eau sur les matériaux qui constituent le barrage ; il est plus ou moins lent, selon que la roche est friable ou résistante. V. CATARACTE.

— Math. anc. *Méthode des cascades.* La méthode des *cascades* fut inventée, en 1699, par le mathématicien Rolle. Elle avait pour but de résoudre une équation quelconque en la transformant en une série d'autres équations dont les degrés diminuaient constamment : d'où le nom de « cascade ». On trouve, dans l'*Analyse démontrée* du P. Reynaud (liv. VI), tout le détail de cette méthode des cascades, qui est, dit d'Alembert, extrêmement pénible, peu commode et très imparfaite dans la pratique. On l'a aujourd'hui à peu près oubliée.

CASCADER (*ska*) v. n. Tomber en cascade : *Eau qui* CASCADE *de rocher en rocher.*

— En T. d'arg. des théâtr., Charger son rôle, y faire des additions grotesques.

— Fam. Plaisanter follement, faire de grosses farces. ‖ Mener une existence de viveur. ‖ Au fig. Chanceler, tomber :

Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu
A faire aussi cascader ma vertu ?

La Belle Hélène.

CASCADES (MONTS DES) ou **CASCADE RANGE**, chaîne de montagnes des Amériques du Nord, formant, aux Etats-Unis, la bordure orientale des montagnes Rocheuses, ou plutôt de la Cordillère septentrionale, entre les fleuves Skeena (Colombie britannique) et Klamath. Son point culminant est le mont Rainier (4.400 m.) ; la plupart des sommets sont des volcans actuellement éteints. Les rivières, plus ou moins importantes qui sortent de la Cascade Range, en descendent les flancs en faisant de nombreuses cascades ; de là le nom de cette chaîne.

CASCADEUR, EUSE (*ska*) n. En T. d'arg. des théâtr., Acteur, actrice qui ajoute à son rôle des plaisanteries de son cru.

— Fam. Viveur, femme légère.

— Pop. Personne sujette à manquer de parole : *Ne comptez pas sur lui, c'est un* CASCADEUR.

— adj. : *Le prestige* CASCADEUR *d'un artiste.*

CASCAES, bourg maritime du Portugal (Estrémadure [district de Lisbonne]), près du cap da Roca ; 2.755 hab. Port fortifié sur l'Atlantique. Aux environs, sources thermales d'Estoril. — Pop. du *concelho de Cascaes* : 8.100 hab.

CASCALHO (*ska-lo*) n. m. Sorte de ciment ferrugineux, dans lequel on trouve le plus ordinairement les diamants du Brésil.

CASCALOTE (*ska* — contract. de CASCARILLOTTE, dimin. de *cascarille*) n. f. Nom vulgaire de la cascarille.

CASCANE (*skan*) n. f. Puits ou trou de mine. (Vieux.)

CASCANTE, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Navarre]), sur le Queiles, affluent de l'Ebre ; 4.150 hab. Distilleries d'eau-de-vie ; fabriques de bougies. Source minérale. Cette ville, autrefois importante (le *Cascantum* des Romains), fut ruinée par les Maures en 1114.

CASCARA (*ska*) n. m. Nom de l'écorce de *cinchona grandifolia.*

CASCARA SAGRADA (mots espagn. signif. *écorce tannée*) n. f. Ecorce purgative du *rhamnus purshiana*, qui croît en Amérique.

— ENCYCL. La *cascara sagrada*, dont la face interne est lisse et polie, possède une odeur et une saveur caractéristiques. Quand on gratte la surface et qu'on y verse de l'ammoniaque ou un alcali, il se produit une coloration rouge. Elle est employée comme laxative, sous forme de poudre en cachets de 25 centigrammes (deux ou trois cachets) et sous forme de sirop, de teinture, d'extrait. L'extrait délayé (50 gr. par litre) dans le vin de Lunel, qui masque le goût nauséeux de la cascara, constitue une excellente préparation qui se prend à raison d'une cuillerée à soupe à chaque fois. A dose plus élevée, la cascara donne des coliques.

CASCARET (*ska-ré*) n. m. Pop. Homme d'apparence chétive. ‖ Misérable. ‖ Poète de deux francs.

CASCARILLE (*ska*, et *ll* mill. — dimin. de l'espagn. *cascara*, écorce) n. f. Section du genre croton, et synonyme de croton. Genre de rubiacées-cinchonées, renfermant des arbres ou de grands arbustes des forêts des Andes, intertropicales. (L'écorce de ces plantes est astringente, mais non fébrifuge, comme celle des quinquinas.)

— *Ecorce de cascarille.* Nom donné à l'écorce du *croton eluteria.* (Elle dégage en brûlant une odeur agréable et entre dans la composition des pastilles odorantes.)

CASCARILLIN n. m. Chim. V. CASCARILLINE.

CASCARILLINE (*ska*, et *ll* mill.) n. f. Principe amer de la cascarille, qu'on peut obtenir cristallisé en traitant par l'alcool bouillant les dépôts qui se forment dans l'extrait de cascarille. Syn. CASCARILLIN.

CASCARINE (*ska* — rad. *cascara*) n. f. Principe actif extrait de la cascara sagrada, et peut-être identique à la rhamnoxanthine, extraite de l'écorce de bourdaine (*rhamnus frangula*).

CASCAROTTE (*ska*) n. f. Nom que l'on donne à de jeunes femmes du village de Chisine, qui transportent sur leur tête, au pas de course, des sardines de Bayonne. ‖ Saint-Jean-de-Luz : *Les* CASCAROTTES *font dix lieues par jour, elles habitent, dans leur village, un quartier séparé.*

CASCATELLE (*ka-ka-tè-lè*) n. f. Dim. de *cascata*, cascade) n. f. Petite cascade.

— Fig. Petite [illegible] *bouffonnes.* (Th. Gaut.)

CASCATI (*ska*) n. m. L'un des noms vulgaires donnés commercialement au cachou de Pégu.

CASCAVEOUS ou **CASCAVEAUX** (ROIS DES) n. m. pl. Nom sous lequel on désigne les troubles que causèrent, en Provence, des insurgés qui, en 1630-1633, s'étaient révoltés contre les édits de Richelieu sur la taille et les nouveaux offices. (Le nom vient du [illegible] lot), le son du grelot servant de signe de ralliement à ces insurgés.) — *Un* CASCAVEOUS ou CASCAVEAU.

CASCELLIUS (*cel-li-us* — de l'a nom pr. lat.) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des broscines, renfermant des formes allongées, étroites, ayant l'apparence et les mœurs des *broscus.* (Les cascellius, dont on connaît six espèces, habitent le Japon, le Chili et la Terre-de-Feu.)

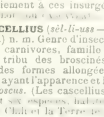

Cascellius (*cel-li-us*)

CASCELLIUS ou **CASSELIUS** (Aulus), jurisconsulte et orateur romain, contemporain de César et d'Auguste. Républicain rigide, il s'opposa aux usurpations de César, refusa de donner une forme légale aux spoliations des triumvirs, et n'accepta pas le consulat sous Auguste. Il est souvent cité dans le Digeste.

CASCIA, ville d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]) ; 5.500 hab.

CASCINA, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), sur l'Arno ; 21.900 hab. Fabriques de tissus de coton et de lin, de savon et de soie ; fours à poterie.

CASCO (*sko*) n. m. Bateau de transport, en usage à Manille.

— ENCYCL. Le *casco* est un bateau qui a de 12 à 14 mètres de long sur 3 mètres de large ; sa forme est celle d'une caisse rectangulaire, sauf à l'avant, qui est plat et s'avance obliquement. Des baux saillants, destinés à supporter les hommes qui dirigent le casco, en réunissent les deux côtés. Ces bateaux sont couverts de toits mobiles et ronds, en rotin ; quelques-uns ont des voiles en nattes garnies de lattes ; ils ont alors deux mâts de différentes grandeurs, le plus petit placé à l'avant.

Casco.

CASE (*kaz'* — lat. *casa*) n. f. Petite et chétive habitation. (Se dit surtout aux colonies) : *Une* CASE *à nègres.*

— Par ext. Compartiment dans un meuble, un tiroir, une boîte : *Les* CASES *d'une boîte à bijoux.*

— *Cases du cerveau.* Divisions imaginaires du cerveau, représentant chacune une faculté diverse.

— Ch. de f. Compartiment dans lequel prend place un cheval dans un wagon-écurie.

— Impr. Expression vicieuse pour désigner une *casse.*

— Jeux. Aux dames et aux échecs, Chacun des carrés de l'échiquier, du damier. ‖ Au trictrac, *Demi-case*, Dame seule sur une flèche. ‖ *Sur-case*, Flèche sur laquelle il y a plus de deux dames. ‖ *Case du diable*, La septième des [illegible]. ‖ *Case de l'écolier*, La plus près du coin de repos et la dixième des [illegible]. ‖ *Cases alternes*, Cases entre chaque [illegible] il y a une flèche vide. ‖ *Cases [illegible] ou Hautes cases*, Celles qui sont les plus éloignées du partenaire. — *Cases basses* ou *Basses cases*, Celles qui en sont le plus près. ‖ *Cases contiguës de la première espèce*, Celles qui ont un côté commun et une couleur différente. — *Cases contiguës de la seconde espèce*, Celles qui n'ont qu'un angle de commun et une même couleur. ‖ *Faire une case*, Mettre deux dames sur une flèche. ‖ *Faire fausse case*, Se tromper en voulant faire une case, toucher une autre dame que celle qui peut servir. ‖ *Pousser case*, Pousser une masse de dames qui remplissent des cases contiguës. ‖ *Tourner une case*, Oter une dame d'une case déjà faite, pour composer une autre case.

— Fratig. Compartiment dans un registre dont les colonnes sont divisées, dans leur hauteur, par des lignes horizontales.

— Techn. Caisse placée sous le bluteau d'un ancien moulin. ‖ Syn. de CASETTE, ou CAZETTE. (On dit, par corrupt., CAZETTE.)

Case de l'oncle Tom (LA) (*Uncle Tom's Cabins*, Boston, 1852), roman abolitionniste anglo-américain, de miss H. Beecher-Stowe. La scène se passe aux Etats-Unis. Elle se résume en l'histoire d'un nègre esclave, Tom. D'abord très heureux chez un premier propriétaire, puis vendu par ce dernier, il finit par arriver aux mains d'un maître cruel, M. Legree. Comme personnages secondaires, de jolies mulâtresses — Elisa, Cassy, etc. — objet des convoitises bestiales de leurs acheteurs. Elisa s'enfuit, et son mari, George Harris, que l'un de ceux qui la poursuivent, Cassy et une autre jeune femme de couleur s'enfuient également. Seul, Tom, auquel on offre constamment de retrouver aussi sa liberté dans la fuite, refuse. Il reste, parce qu'il considère que son devoir est de rester. Legree fait alors tomber toute sa colère sur Tom, à qui il ne peut arracher aucun renseignement, et le malheureux nègre expire, après avoir en toutes la consolation d'apercevoir, une fois encore, George Shelby, le fils de son premier maître, qui vient, mais trop tard, pour le racheter.

Tel est, en substance, ce livre qui vaut surtout par les détails. L'impression universelle que produisit la *Case de l'oncle Tom* s'explique moins par l'intérêt du sujet que par la vivacité avec laquelle l'auteur peignait et flétrissait l'esclavage. La critique, à bon droit, lui reproche quelque exagération et des défauts d'ordre et de composition ; mais le public vit avant tout un plaidoyer chaleureux, inspiré par le cœur, et destiné à servir une cause juste.

La Case de l'oncle Tom, ainsi que la *Clef* (sorte de commentaire que l'auteur publia en 1853 pour prouver que son roman était une [illegible] ; [illegible]

quées dans le monde entier une réelle émotion. Les Anglais, engagés malheureux eux-mêmes à la vérité un peu dans tous les pays. En France, Dumanoir et Dennery en tirèrent un drame en cinq actes et huit tableaux (Ambigu-Comique, 10 janv. 1853).

CASE (Pierre de), théologien français, né dans le bas Limousin, mort en 1346. Son véritable nom était Desmaisons. Il devint général des carmes et patriarche de Jérusalem. Il fut l'un des docteurs que Philippe VI appela à Vincennes, en 1338, pour examiner l'opinion de Jean XXII sur la vision béatifique. On lui doit quatre livres sur le *Maître des sentences*, des *Commentaires sur la Politique d'Aristote*, et des sermons.

CASE (Jean), médecin et astrologue anglais, né à Lincoln-Regis, dans le Dorsetshire, au XVIIe siècle. Il appliqua les principes de Lilli aux prédictions de l'astrologie, et, comme médecin, il adopta les opinions de Harvey. On lui doit : *Compendium anatomicum* (1694), et un livre d'astrologie : *the Angelical Grid* (1697).

CASE (Jules-Richard), romancier et journaliste français, né à Sens (Yonne) en 1856. Écrivain délicat, psychologue très fin, austère et méthodique, il s'est révélé au milieu de nombreux articles et par des romans : *la Petite Reine* (1884). *Les Coriolanes* (1885). *La Fille à Rhéchiel* (1886). *Roman russe* (1887). *Amie ou femme* (1888). *Jeune ménage* (1890). *Pessimistes* (1892). *l'Étranger* (1894). *le Vaisseau du bonheur* (1896). Dernier roman : *la Fête à Rhéchiel*, il a remis du jour qu'à cette époque à l'Odéon (1897), il a écrit aussi une comédie, *la Vassale*, représentée à la Comédie-Française, en 1897.

CASÉARIE (*ca-sé-a-ri-e*) n. f. Bot. Syn. de GRIGNON.

CASEARIA (*ca-sé-a-ri-a*) — du lat. *caseus*, fromage) n. f. Genre d'éponges de la famille des staurodermidés, fossiles dans le jurassique supérieur. — Genre CASEARIA *voyez des éponges cylindroïdes-cystido-fusées*.

CASÈATE n. m. Nom de sels formés par l'acide lactique et nommés aujourd'hui LACTATES.

CASÉATION (*si-on* — du lat. *caseus*, fromage) n. f. Conversion du lait en fromage.

CASÉEUX (*cé-eû*), **EUSE** (du lat. *caseus*, fromage) adj. Qui est de la nature du fromage. — *La partie* CASÉEUSE *du lait. La matière* CASÉEUSE.

CASÉIFORME (du lat. *caseus*, fromage, et de *forme*) adj. Qui a la forme, l'apparence du fromage : *Précipité* CASÉIFORME.

CASÉINE (du lat. *caseus*, fromage) n. f. Substance protéique, qui constitue la majeure partie des albumines du lait des mammifères. (La caséine existe aussi dans les graines des légumineuses, des graminées, des rosacées, des cucurbitacées, etc. On distingue, par suite, les *caséines animales*, et les *caséines végétales*.)

— Encycl. Chim. Quelle que soit leur origine, les *caséines* se distinguent des albumines proprement dites, en ce qu'elles sont incoagulables par la chaleur. Elles sont insolubles dans l'eau et n'existent dans les sécrétions organiques qu'en grâce à la présence de petites quantités de sels alcalins. Précipitées de leurs solutions par des traces d'acide, elles se redissolvent dans un excès. Seul, l'acide carbonique ne peut précipiter leur solution en présence d'oxydes alcalins ou de sels de potasse, ou de soude à réaction alcaline.

Le sel marin et le sulfate de magnésie précipitent complètement les caséines.

Caséine animale. Principale substance albuminoïde du lait, c'est elle qui donne à ce liquide la propriété de *cailler* par une légère acidification ou par l'action de la présure. Elle existe dans le lait à l'état de mélange léger. On l'obtient à l'état de caséinate alcalin, en traitant le lait écrémé par le sulfate de magnésie. Le précipité lavé, puis repris par l'eau, se dissout de nouveau, grâce à la présence de sels qui restent dans les eaux mères. Pour l'obtenir à l'état pur, il vaut mieux employer l'acide acétique, laver ensuite, successivement, par l'eau, l'alcool et l'éther, dissoudre une autre fois par le sesquicarbonate d'ammoniaque, et précipiter de nouveau par l'acide acétique.

La caséine ainsi obtenue diffère pour chaque espèce animale : ainsi, la caséine de femme ou d'ânesse exige, pour précipiter, une quantité d'acide acétique plus grande que la caséine de vache ou de chèvre.

La composition de la caséine, et à plus forte raison sa formule, n'est pas déterminée exactement. On peut seulement dire que, très voisine de l'albumine, elle contient un peu moins de soufre.

Le pouvoir rotatoire est variable avec la solution alcaline : — 130° dans le sesquicarbonate, — 76° dans la soude étendue, ce qui semble indiquer qu'on n'a pu encore l'obtenir parfaitement pure.

La caséine oxalatée à 1 millième, traitée par la présure, se change à 30° ou 40° en *caséogène*, que précipite la moindre quantité des sels alcalinoterreux.

Caséine végétale. Elle se retire surtout des farines des légumineuses et des graminées. On lave ces farines successivement à l'eau, alcool, solutions alcalines. Puis on précipite par l'acide acétique ou la présure. Les caséines végétales ainsi obtenues contiennent une très grande proportion de substance phosphorée.

Gluten-caséine. Se retire par épuisement du gluten par l'alcool, puis dissolution du résidu dans la lessive de potasse. Elle est la partie principale du gluten.

Légumine. Forme des légumineuses, en tout analogues aux caséines. V. LÉGUMINE.

Amandine. C'est une caséine peu définie, qui se retire des amandes des rosacées et est probablement formée d'un mélange de légumine et de conglutine.

— Industr. Les Chinois fabriquent avec la *caséine* végétale ou légumine des fromages aussi bons que ceux que nous donne la transformation de la caséine animale.

— Photogr. Très voisine de l'albumine, la *caséine* présente l'avantage de se coaguler avec moins d'énergie, d'être très fluide et facile à filtrer. C'est pourquoi on la substitue à l'albumine pour les besoins photographiques. Les opérations se font absolument comme pour l'albumine.

— Physiol. La *caséine* animale est difficilement digérée par le suc gastrique : elle se prend d'abord en gelée, puis se liquéfie en un liquide qui contient des peptones. Le suc pancréatique, au contraire, agit rapidement. La caséine végétale est plus facilement digérée.

CASÉIQUE (du lat. *caseus*, fromage) adj. Il *Acide caséique*. Acide ainsi nommé parce qu'on le trouva d'abord dans le fromage. Il On l'appelle aujourd'hui ACIDE LACTIQUE.

CASELIUS (Jean Chessel, connu sous le nom latin de), professeur et littérateur allemand, né à Goettingue en 1533, mort en 1613. Il professa la philosophie et l'éloquence. Il donna des traductions de classiques grecs, des notes, un recueil de poésies grecques et latines ; mais, ce qui lui a valu surtout une grande réputation, ce sont les lettres qu'il écrivit dans un latin élégant, et dont le plus grand nombre traite du Nouveau Testament. On lui doit quatre livres sur le *Maître des sentences*, des *Commentaires sur la Politique d'Aristote*, et des sermons.

CASELLI Torinese, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Stura ; 5.200 hab. Fabriques de laine et d'étoffes de laine, filatures de soie.

CASELLI (Charles-François), évêque de Parme, cardinal, né à Alessandrie en 1740, mort en 1828. Il fut un des signataires du Concordat, accompagna Pie VII à Paris et devint, après la chute de Napoléon, conseiller intime de Marie-Louise, qui avait reçu la souveraineté de Parme.

CASELLI (l'abbé Jean), physicien italien, né à Sienne en 1815, mort à Florence en 1891, fit ses études à Florence et entra dans les ordres à l'âge de vingt ans. Un an après, il écrivit l'*Éloge* du physicien Nobili, son maître. Nommé chanoine de l'Attheée italien, l'abbé Caselli tourna d'abord ses études vers les lettres et l'histoire. Il manifesta une joie patriotique des événements de 1849, et vota même pour l'annexion du duché de Parme à la monarchie piémontaise. Mais, l'événement ayant trompé contre ses vœux, il fut expulsé du duché. Rentré à Florence, il se livra à l'étude des sciences, du magnétisme et de l'électricité, dont il s'appliquait à tirer un moteur mécanique. En 1854, il fonda la *Rétorica*, journal des sciences physiques et des arts. En 1856, il découvrit l'appareil qui lui sa célébrité, le *pantélégraphe*. V. ce mot.

CASEMATE (de l'ital. *casamatta*, proprem. *maison folle*) n. f. Art milit. Local abrité contre le *tir vertical* de l'artillerie ennemie, creusé dans une voûte, habituellement recouverte de terre. Il Plate-forme que l'on pratiquait autrefois dans le flanc, proche de la courtine, pour établir une batterie de canons.

— Latrines, dans le langage des soldats.

— Par ext. Prison souterraine, cachot.

— Chass. Trou dans lequel les renards et les blaireaux se retranchent pour faire tête aux chiens

— Encycl. Art milit. Les *casemates* sont employées comme magasins ou logements *à l'épreuve* dans les places fortes. Quelques-unes, destinées à recevoir des pièces d'artillerie, sont disposées comme un corps à canons, quand, abritées par d'épaisses masses de voûtes, elles ne sont destinées qu'à tirer *à couvert*.

Casemate.

La construction des casemates a causé des discussions plus ou moins différentes, en raison de la puissance et de la sécurité de l'artillerie. Outre la difficulté de les ventiler par des cheminées d'appel toujours très vulnérables, on n'arrive plus qu'à grand peine à leur donner une solidité suffisante pour résister aux projectiles modernes. On a bien essayé d'employer les cuirassements métalliques, mais il a été reconnu bien préférable d'utiliser ceux-ci sous la forme de *tourelles*, où leur faculté de rotation assure une grande supériorité sur les casemates. Celles-ci ne seront plus guère employées, sans doute, que pour le tir indirect, parce que, pour ce genre de tir, on peut souvent en improviser dans bien des circonstances, des abris voûtés de la fortification, et qu'ainsi l'ennemi n'en connaît pas l'emplacement exact.

CASEMATER v. a. Garnir de casemates ; établir en forme de casemate : *Il est prudent de* CASEMATER *les poudrières*. Il Fortifier par une casemate.

CASEMENT n. m. Intérieur, chez-soi : *Aimer le* CASEMENT. Il Simplicité bourgeoise, habitation.

— Jeux. Au trictrac et aux jeux qui en dérivent, Manière de faire ses cases.

CASENAVE (Antoine), homme politique, né à Lembeye (Basses-Pyrénées) en 1763, mort à Paris en 1818. Député à la Convention, il vota la détention de Louis XVI. Il fut chargé de diverses missions, entra aux Cinq-Cents, et collabora à la Constitution de l'an VIII. Il fit ensuite partie du nouveau Tribunat, sous l'Empire et devint membre de la Chambre des représentants, en 1815.

CASENEUVE (Pierre de), philologue français, né à Toulouse en 1591, mort en 1652. Il fit des recherches sur les anciennes coutumes de la province, et publia le *Traité du franc-alleu* (1641), suivi de *l'Origine française* (1644). Il est surtout connu par ses *Origines* et *Étymologies françaises*, qui ont été publiées par Ménage, à la suite de son *Dictionnaire étymologique* (1694).

CASENEUVE ou **CASENOVE** (Guillaume), marin français du XVIe siècle, était vice-amiral de Normandie, sous Louis XI. Il se signala par des expéditions fréquentes sur les côtes d'Espagne et de Portugal. Les Espagnols l'avaient surnommé **Coulon** ou **Colon**, ce qui l'a fait confondre par quelques historiens avec Christophe Colomb.

CASÉOGÈNE (du lat. *caseus*, fromage, et *genesis*, génération) n. f. V. CASÉINE.

CASÉOLAIRE (*lèr*) — du lat. *caseus*, fromage) adj. Bot. Moisissure du fromage : *Rhizoghore* CASÉOLAIRE.

CASER v. a. Ranger dans des cases, et, par ext., dans un certain ordre : CASER *des papiers*.

— Fig. Établir, en parlant d'une personne, la placer, la pourvoir en position : CASER *un jeune homme*. Il Fixer d'un lacon permanente : CASER *quelque chose dans sa mémoire*.

— v. n. Au trictrac et à tous les jeux qui en dérivent. Faire une case, remplir une case avec deux dames.

Se caser, v. pr. Être casé, placé, rangé avec ordre.

— Par ext. Se loger quelque part ; s'établir, trouver un emploi, une position.

CASEREL (*rèl* — du lat. *caseus*, fromage, n. m. Vase en terre ou en bois, ou en osier, qui est percé de trous pour faire égoutter le fromage : *Mettre* pour faire égoutter le fromage : *Mettre* panier d'osier employé au même usage.

Il Moule à fromages. (On dit aussi CASERET, et CASERETTE.)

Caserel.

CASERETTE (*rèt* — de *caserel*) n. f. Forme dans laquelle on fait des fromages.

CASERNE (*zèrn*' — peut-être du lat. *quaterna*, proprem. *logement pour quatre hommes*) n. f. Bâtiment destiné au logement des troupes : CASERNE *de l'infanterie, de cavalerie*. Il Navire établi dans un port, pour servir de logement à des troupes de marine : CASERNE *flottante*.

— Par ext. Soldats qui habitent une caserne : CASERNE *qui prend les armes*. Il Est parfois pris comme terme de dénigrement, pour désigner des habitudes grossières : *Des plaisanteries de* CASERNE. *Sentir la* CASERNE.

Caserne flottante.

— Fam. Vaste maison mal agencée, mal divisée ou mal habitée

— Encycl. L'usage de loger les troupes dans des bâtiments spéciaux a existé dès l'antiquité. Mais il était abandonné depuis longtemps, quand il fut repris au cours du XVIe siècle, dans l'intérêt de la discipline et des habitants.

On construisit d'abord les *casernes* d'après des dispositifs assez variés, jusqu'à l'établissement par Vauban, vers la fin du XVIIe siècle, d'un type qui fut dès lors adopté. Les casernes à la Vauban comportaient de petites chambres et de nombreux escaliers, ce qui avait pour but de séparer les unités, tout en facilitant les rassemblements. On en construisit beaucoup dans les places de guerre du Nord et du Nord-Est ; puis, vers le milieu du XVIIIe siècle, on adopta des bâtiments dont toutes les chambres donnent sur un corridor central, desservi par des escaliers en son milieu et à ses extrémités.

Mais beaucoup de progrès restaient à réaliser ; et, en 1788, un concours ouvert par le ministre demandait un type de caserne où, en toutes autres améliorations, les cuisines devaient être distinctes des chambres des hommes, et les sous-officiers logés à part. La Révolution fit avorter ce concours, dont le programme ne fut qu'en partie réalisé sous le premier Empire. A la Restauration, le génie fut chargé de la construction des casernes, et le général Haxo établit un type assez semblable à celui de Vauban simplifié. Puis, diverses modifications furent introduites jusqu'à l'adoption du type approuvé en 1875. Dans ce système, les chambres du rez-de-chaussée s'ouvrent sur un corridor central ; celles des étages, disposées pour loger vingt-quatre hommes, occupent toute la largeur du bâtiment, prennent jour sur les deux façades et communiquent entre elles. Les sous-officiers sont logés dans de petites chambres. Enfin, en 1889, a été créé le nouveau type de caserne, destiné à satisfaire aux conditions nouvellement posées : installation de *chambres particulières* pour les sous-officiers rengagés, de *réfectoires*, *bars* et *lavoirs* pour les troupes, de *magasins de compagnie*, *salles d'honneur*, *infirmeries* *salles*, etc. C'est dans ces conditions, relativement très confortables, que sont installées aujourd'hui les casernes des troupes à pied (infanterie et génie), et celles des troupes à cheval (cavalerie et artillerie), habituellement appelées *quartiers*, comportent en outre des *écuries*, des *selleries*, *magasins à fourrages*, *forges*, *infirmeries vétérinaires*, etc.

Quelques casernes contiennent quelques détails d'après le modèle des baraquements, c'est-à-dire composées d'une série de petits bâtiments distincts, n'ayant qu'un rez-de-chaussée. Telles sont les casernes du *système Trollet*, dont un beau spécimen existe à Bourges. Elles paraissaient d'abord comme très hygiéniques, on leur a trouvé depuis, à ce même point de vue, des inconvénients qui font qu'on y a renoncé ; d'autant plus qu'elles ont le tort d'occuper de très grandes étendues de terrain.

Il existe encore, dans les ouvrages fortifiés, des casernes dites *du temps de guerre*, protégées par des voûtes et où les conditions hygiéniques sont sacrifiées en grande partie à la nécessité d'assurer la sécurité de la garnison contre les coups de l'ennemi.

On appelle *casernes de passage* des bâtiments spéciaux, destinés au logement des troupes de passage et qu'un grand nombre de villes avaient fait construire à cette intention. Le transport des troupes en chemin de fer et la quasi-permanence des garnisons ont rendu ces bâtiments bien moins utiles qu'autrefois.

CASERNEMENT (*zèr*) n. m. Action ou manière d'établir des troupes dans une caserne : *Frais de* CASERNEMENT. *Effets de* CASERNEMENT. Il Par ext. Internat dans un lycée, un collège : *On a vivement combattu le* CASERNEMENT *des écoliers*.

— Encycl. On appelle *casernement* l'ensemble des locaux affectés à un corps de troupes, à la suite de la répartition ou *assiette* établie du casernement, dans chaque garnison, par le commandant d'armes, le service du génie et le service de l'intendance. Dans chaque corps, un lieutenant, — un adjudant dans l'artillerie, — fait les fonctions d'*officier de casernement*. C'est dans cet *officier du génie* que s'effectue la *remise* du casernement aux troupes arrivant dans une garnison, et sa *reprise* quand ils la quittent : l'état des lieux et l'inventaire du mobilier étant dressés de concert entre ces mêmes personnes.

L'entretien du casernement, dont le service du génie était seul primitivement chargé, est, depuis 1888, confié, pour une bonne part, aux corps de troupes eux-mêmes, qui disposent à cet effet d'une *masse de casernement* (V. MASSE), dont le budget du génie fournit une partie, et dont l'emploi est réglé par le conseil d'administration du corps sous sa responsabilité.

CASERNER (*zèr*) v. a. Mettre en caserne. | Par ext. Son mettre des soldats, des étudiants, au regime de l'internat. | v. n. Loger, demeurer dans une caserne. *Regiment qui caserne dans telle ville.*

Se *caserner*, v. pr. S'établir dans des casernes.

Par ext. S'établir, se loger, au général.

CASERNET (*zèrné*) n. m. Du provenç. *caserneta*; de *caserna*, cabaret). n. m. Registre sur lequel le chef de commandement tout ce qui se passe d'important pendant la durée de chaque quart. | *C'est le caserneet qui pourrait les rendre quand nécessaires à la rédaction du journal de bord.* Cahier sur lequel on inscrit le nom des ouvriers qui répondent à l'appel, dans les arsenaux.

CASERNIER (*zèr-ni-é*) n. m. Agent attaché au service du casernement et chargé spécialement de la conservation du mobilier que renferment les locaux momentanément non occupés, dont les clefs lui sont remises.

ENCYCL. Les *casernier*s relèvent directement des chefs de corps. Ils peut être considérés comme des minutaires, puisqu'ils sont justiciables des conseils de guerre, mais leur uniforme ne comporte pas d'armes, et leur traitement, quoique payé sur le budget de la guerre, est soumis, au point de vue des retenues, aux mêmes règles que les traitements civils.

CASERNIER (*zèr-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui tient de la caserne. | *Enfants* CASERNIÈRES.

CASERTA-VECCHIA, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]-Naples); 2.000 hab. Séminaire. Fondé par les Lombards.

CASERTE (ital. *Caserta*), ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte anciennem. Terre de Labour), 36.500 hab. Filatures, soieries. Comm. de fruits, vins, fromages. Une jolie maison royale, renommée pour sa beauté, sa fertilité, Caserte (qu'on appela aussi Casteria-Nova) apparut à la bataille de la Caserta-Vecchia, la ville ancienne. La ville nouvelle dut sa naissance à la construction d'un palais que Charles III y commença en 1752. Vanvitelli est l'auteur de ce palais, des jardins, d'un aqueduc remarquable. Évêché, ch.-l. de circondario. — Pop. du circondario de *Caserte* : 282.000 hab.

Armes de Caserte.

CASES. Biogr. V. LAS CASES.

CASET (*zé*) n. m. Larve de phrygane, dont les pêcheurs se servent comme appât accroché à l'hameçon. (Les poissons sont très friands de cette amorce.)

CASETTE (*zét*) n. f. Petite habitation. (Vieux mot.)

— Ech. de chem., Développé ou poterie de terre cuite dans laquelle on place les pièces de faïence ou de porcelaine que l'on veut protéger contre l'action directe du feu pendant leur cuisson. | Il existe des casettes à fonds percés ou pleins, ou des casettes à *pérnettes* qui sont des sustens séparant les pièces à cuire. | On écrit aussi CAZETTE, et l'on dit aussi CASE.

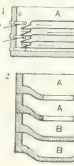

1. A, casette; P, pernette. — 2. A, casette à fond percé; B, casette à fond plein

CASÉUM (*zé-om*) Chim. Syn. de CASEINE.

CASHEL, paroisse d'Irlande (Munster [comté de Tipperary]), sur le Suir; 8.250 hab. Siège d'un archevêché anglican et d'un archevêché catholique; commerce de grains. Cashel, longtemps résidence des rois de Munster, possède 3 belles églises remarquables; entre autres, la cathédrale, et de belles ruines, surtout sur le *Rock of Cashel*.

Cashel (conciles de), tenu en 1171, Henri II, roi d'Angleterre, s'étant rendu maître de l'Irlande, ordonna à Raoul, archidiacre de Landaf, de tenir un concile. Ce concile fut présidé par Christien, évêque de Lismor, en sa qualité de légat du saint-siège. On y exposa les désordres qui régnaient dans les mœurs du pays, et l'on publia huit canons. L'un de ces canons dit que les enfants seront portés à l'église pour être catéchisés à la porte, c'est-à-dire baptisés, et que les baptisés par les prêtres dans l'eau pure, avec les trois immersions, hors le péril de mort. Un autre canon prescrit de dire une messe et les vigiles pour ceux qui meurent après s'être confessés.

CASHMIR. Géogr. V. CACHEMIRE.

CASIAR ou **CASIER** (*zi-é*) n. m. Engin en osier formé de cercles de bambous recouverts de lattes avec filets intérieurs que l'on emploie à la pêche des gros crustacés, comme homards, langoustes, etc.

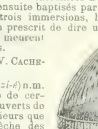

Casiar.

CASIASQUIER n. m. Admin. musul. V. CADI, CADI ASKER.

CASIE n. f. Bot. Syn. de ROUVET, ou OSYRIDE.

CASIER (*zi-é*) n. m. Meble Assemblé de casiers ou compartiments ouverts par devant, qui forment un meble ou une partie de meble. | *Un casier de chêne, du bois au casier.* | *Un* CASIER *d'antiquaire.* | *Casier à bouteilles.* V. PORTE-BOUTEILLES.

— Jur. *Casier judiciaire*, Lieu où sont classés les bulletins permettant la constatation des antécédents judiciaires d'une personne. | Par ext., dans le langage officiel, le bulletin lui-même : *Avoir un casier judiciaire bien chargé.*

— Mar. Compartiments pour renfermer les sacs des hommes d'équipage.

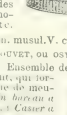

Casier à musique.

PSYCH. Ou CASIAR.

— ENCYCL. Dr. *Casier judiciaire*. L'institution du casier judiciaire, qui date en France de 1850, a été modifiée par les lois des 5 août 1899 et 11 juillet 1900. Son fonctionnement repose sur la rédaction de bulletins de trois catégories distinctes.

Les condamnations prononcées par les tribunaux de répression (sauf ceux de simple police) sont relevées sur un imprimé spécial, dit « bulletin n° 1 ». Les bulletins communiqués au même individu sont centralisés en un même lieu : greffe du tribunal de l'arrondissement natal, si l'individu est né en France, ou, s'il est d'une origine étrangère ou inconnue, au ministère de la justice. La, il sont classés par ordre alphabétique dans des casiers.

Casier.

Au dos, on y trouve les antécédents judiciaires d'une personne par les magistrats ou les administrations, les renseignements des divers bulletins n° 1 qui ne sont pas applicables à cette personne sont immédiatement remplacés sur un autre imprimé spécial, appelé « bulletin n° 2 » ou « extrait judiciaire ».

Lorsqu'un particulier demande au nouveau bulletin n° 2 qui ne sont pas nécessairement un relevé complet des bulletins n° 1 à lui applicables : ceux-ci sont le bulletin n° 3, certaines condamnations ne doivent pas être inscrites, et d'autres cessent d'y être portées au bout d'un certain temps (par exemple, un an après l'expiration de la peine, une condamnation unique à moins de six jours de prison). V. REHABILITATION.

CASIER (*zi-é*) n. m. Nom donné à celui qui fabrique le fromage parmesan. | Forme à fromages. (On dit mieux CASSERET, ou CASERET.) | Sorte de huche, où l'on serrait autrefois le fromage et le beurre.

CASIÈRE n. f. Femme des paysans des environs de Parme conservent le fromage du pays.

CASIGURAN, ville de l'Océanie (Philippines [île Luçon]), sur la baie de Sorsogon; 5.520 hab. Pêche, tissus d'abaca.

CASILDA, village et port des Antilles espagnoles (île de Cuba), sur le fleuve côtier Guanabo; 2.000 hab.

CASILINUM, ville de l'ancienne Italie (Campanie), à 10 kilomètres de Capoue, sur le Vulturno. Aux environs de cette ville, Annibal, cerné par Fabius, s'échappa en lançant, pendant la nuit, des bœufs dont les cornes étaient chargées de sarments enflammés, et qui jetèrent le désordre dans les rangs des légions (216 av. J.-C.).

CASILLEUX (*zi-lleû* [Il mll.]), **EUSE** adj. Se dit du verre qui, étant mal recuit, se brise sous le diamant, lorsqu'on veut le couper : *Verre* CASILLEUX. *Glace* CASILLEUSE.

CASIMIR altéré de l'angl. *kerseymere*, même sens. n. m. Drap léger, en laine fine, tissé par l'armure batavia, et qui est presque exclusivement employé pour la confection des pantalons et des gilets. | *Casimir-satin*, Étoffe dont la chaîne est de coton et la trame de laine.

— Pop. Gilet, parce que le gilet est souvent de casimir.

— Manuf. Genre de croisement, variété d'armure.

CASIMIR Ier, roi de Pologne, né en 1015, mort en 1058, fils de Miecziskaw ou Miezko II. Proclamé roi en 1034, il dut fuir devant ses sujets révoltés, et se réfugia en Hongrie, puis en France. En 1040, les Polonais le rappelèrent. La justice de son administration rendit bientôt la tranquillité au pays. Il vainquit le prince de Mazovie, Moslav, à la bataille de Plock (1047), et réunit ses États à la Pologne. Un peu plus tard, il reprit Breslau sur les Tchèques. Sa lutte contre le paganisme et ses efforts pour le développement de l'instruction lui valurent le surnom de **Restaurateur**.

CASIMIR II, le Juste, roi de Pologne, né en 1138, mort en 1194, fils de Boleslaw III, dit *Bouche torse*, monta sur le trône en 1179. Il se concilia les ducs de Silésie par des concessions territoriales, et abolit les impôts qui écrasaient les paysans. En 1180, il convoqua à Lenczyca, en Mazovie, une assemblée qui fut l'origine du sénat polonais. En 1185, il repoussa une invasion des Hongrois. Trois ans après, il enleva Cracovie à son frère Miezko. Enfin, il battit les Prussiens. Il renouvela avec les Hongrois le traité donnant les Karpathes comme limite aux deux nations.

CASIMIR III, le Grand, roi de Pologne, né en 1309, mort en 1370, fils de Wladyslaw-Lokietek, couronné en 1333 à Cracovie. La prospérité de la Pologne était menacée par le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, par les chevaliers teutoniques, par l'insubordination des ducs de Mazovie et de la noblesse polonaise. Casimir arrêta les chevaliers teutoniques par la concession de la Poméranie, et, avec l'aide de son beau-frère, le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, fut obligé de renoncer à la Prusse. Le même année, il repoussa une invasion des Tartares. En 1341, une attaque des Ruthènes. La mort de Jean de Luxembourg, tué en France, à la bataille de Crécy, fut une délivrance pour Casimir. Ses efforts pour améliorer le sort des classes agricoles lui méritèrent le surnom de **roi des paysans**. Il protégea le commerce et l'industrie, promulgua un code de lois en 1347, ouvrit des écoles, et, en 1364, fonda l'université de Cracovie. Entre-temps, il vainquit les Lithuaniens en 1349, et arrêta une invasion de Moldo-Valaques. Il était Grand-Maître du bientôt assez fort pour pouvoir obliger toutes les classes, même les clergé, à faire leur devoir. Il mourut d'une chute de cheval.

CASIMIR IV, Jagellon, né en 1427, mort en 1492, fils de Wladyslaw-Jagellon. Élu en 1444, il fut couronné roi en 1447. De 1450 à 1453, il repoussa les attaques des Silésiens et des Tartares. En 1454, l'année même de son mariage avec Elisabeth, fille de l'empereur d'Allemagne, il dut marcher contre les chevaliers teutoniques. La guerre ne finit qu'en 1466, par le traité de Thorn, qui donna la Poméranie à la Pologne et au fit faciliter l'accès de la Baltique. Du côté de la Moscovie, Casimir dut se résigner à la perte des principautés tributaires de Nowgorod (1471) et de Pskow (1472). La même année, la Prusse Blanche fut détachée de la Pologne. Un peu plus tard, il conclut avec sa fille Wladyslaw comme héritier de la couronne de Bohême. Ce règne d'un demi-siècle vit se développer les germes de la décadence polonaise. La puissance de l'oligarchie nobiliaire prit une extension considérable : les diètes s'arrogèrent le droit de se constituer de leur propre autorité. Pendant ce temps, les franchises communales étaient restreintes, les classes rurales étaient taillables et corvéables à merci. Casimir s'efforça, cependant, de se concilier la petite noblesse en lui confirmant ses privilèges par le statut de la diète de Nieszawa (1454).

CASIMIR V, roi de Pologne. V. JEAN II.

CASIMIR (saint), né en 1458, fils du roi Casimir IV et d'Elisabeth d'Allemagne. En 1472, il alla, avec une armée, disputer le trône de Hongrie à Mathias Corvin. Il échoua et revint de la plus austère piété. Il composa à la Vierge un chant devenu populaire. Il repose dans la cathédrale de Wilna. Saint Casimir, patron de la Pologne, est le seul qui ait été canonisé par les Polonais comme leur patron national.

CASIMIR (Alphonsine-Virginie-Marie Dubois, dame Casimir Coman, dite Mme), chanteuse française, née à Paris en 1803, morte à Boulogne (Seine) en 1888. Sa beauté l'ayant mise à la mode, elle se permit des incartades qui nuisirent à ses succès. Entre autres, sous prétexte d'indisposition, elle refusa de chanter dans la seconde représentation du *Fra aux Clercs* qui lui avait la cause, involontaire, de la mort de Herold, gravement malade, et pour qui ce coup fut fatal. A l'Opéra-Comique, elle créa le Prosaïque, Bouchard, Zampa, le Pré aux clercs, Marie, le Chalet du lac, les Sauvages, les Deux mots, le Domino noir, etc. Elle fut la première interprète de Lucie de Lammermoor.

CASIMIRIE n. f. Bot. Syn. de MELICOQUE.

CASIMIROA (de *Casimir*, n. pr.) n. m. Genre de rutacées-xanthoxylées, renfermant des arbres du Mexique.

CASIMIR-PERIER (Auguste-Casimir-Victor-Laurent [CASIMIR-PERIER, depuis 1873]), né et mort à Paris (1811-1878). Fils aîné du célèbre ministre de Louis-Philippe (V. PERIER), il resta attaché au service diplomatique, de 1841 à 1848. Sous cette époque à 1848, il fut député de Paris. Les électeurs de l'Aube l'envoyèrent, en 1849, à l'Assemblée législative, mais, ayant protesté contre la politique du prince-président, il fut arrêté quelque temps et se retira de la vie publique pendant l'Empire. Pendant la guerre de 1870-1871, il fut retenu en otage en Allemagne. Aux élections de 1871, le département de l'Aube l'envoya comme député à l'Assemblée nationale; il y soutint la politique de Thiers, qui l'appela, à deux reprises, au ministère de l'Intérieur, en 1871 et 1872. Il fut sénateur, de 1875 à 1876, fut élu sénateur inamovible. En 1873, Perier obtint du ministre de la justice d'ajouter le nom de « Casimir » à son nom patronymique. Il a laissé plusieurs ouvrages, notamment : *Traité avec l'Angleterre* (1860); *les Finances et la Politique* (1863); *les Sociétés coopératives* (1864); etc.

CASIMIR-PERIER (Jean-Paul-Pierre), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1847. Lors de la guerre de 1870-1871, il servit dans les mobiles de l'Aube et, pendant le siège de Paris, par sa belle conduite, mérita la décoration de la Légion d'honneur. Aux élections générales de 1876, il fut élu député pour l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. A la Chambre, il vota contre le ministère de Broglie, et fut réélu, en 1877, ensuite de la dissolution. Cette année, il devint sous-secrétaire au ministère de l'instruction publique. Réélu en 1881, il donna sa démission de député au sujet de la loi sur les membres des familles royales ayant régné en France; mais, en 1883, il fut réélu et, la même année, nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre. Réélu en 1885, 1889 et 1893, il devint président de la Chambre, en remplacement de Ch. Floquet, puis, en 1893 la présidence du conseil et les affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au mois de mai 1894, et fut de nouveau à la chute du cabinet, nommé président de la Chambre. Peu de temps après (27 juin 1894), le Congrès le choisissait comme président de la République, en remplacement de Sadi Carnot; mais, dès le 14 janvier 1895, il se retirait, rencontrant dans l'exercice de sa fonction des difficultés sur lesquelles il ne s'explique pas dans son message de démission, et il pour successeur Félix Faure.

Casimir-Perier.

CASIN (de l'ital. *casino*, maison de plaisance) n. m. Chinoiserie. Petite maison de plaisance, d'architecture arabe ou italienne, rappelant le style des chinoiseries antiques. | Lieu public d'amusement. (On dit plutôt CASINO.)

— Jeux. Au jeu de billard, Nom des boules numérotées qui l'on extrait d'une sorte de bouteille en osier, afin d'indiquer le rang de chaque joueur au jeu de poule. | *Jouer le casin ou au casin.* Se dit d'un jeu de billard, dans lequel on cherche à heurter avec sa bille la seconde bille blanche, afin de l'envoyer dans le casin.

Casina, comédie de Plaute, imitée de Diphyle, jouée l'an de Rome 558. Un vieillard marié, rival de son fils, joué par sa femme et par celui-ci, finalement rossé par leur soin, tel est tout le sujet de cette pièce, qui doit son nom à l'héroïne, objet du litige. Regnard l'a imitée dans *les Folies amoureuses*, et Molière a emprunté au vieux Stalinon plus d'un trait de son *Chrysale*. Le ton n'est pas moins hardi que la conduite; mais, par la verve bouffonne et par la vigueur satirique, cette pièce est une des meilleures du théâtre de Plaute.

CASINO (mot ital. signif. *maison de campagne*) n. m. Maison de plaisance italienne. | Dans les stations thermales, balnéaires, etc., Établissement public où l'on peut venir pour lire, causer, danser, faire de la musique, jouer, entendre représenter des pièces de théâtre.

Casino Cadet, salle de bal et de concert qui fut fondée rue Cadet à Paris, en 1859. Une double série de galeries en rez-de-chaussée et au premier étage, vaste salle dans laquelle on dansait, ou bien l'on s'asseyait pour entendre ces concerts qui ont commencé la réputation d'Arban. Au-dessus siégeait le Grand-Orient de France, qui occupe aujourd'hui tout le bâtiment.

CASINO, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le fleuve côtier Richmond; 4.500 hab. Fromageries; pâturages, culture de canne à sucre.

CASIO DE MEDICI (Jérôme ou Girolamo), poète italien, né à Bologne, à Venise, en 1553, mort à Venise, en 1614.

d'une [illegible] d'Israël, et [illegible] les mains de Turc, fut délivré par un capitaine vénitien qui le conduisit à Candie, et là, il commença à s'occuper de poésie. Après avoir obtenu de Clément VII le laurier poétique, il fut chargé de réformer les études à l'académie de Bologne. On lui doit notamment deux recueils de sonnets, de *capitoli*, de *canzoni* (1525); un autre recueil de sonnets, contenant chacun la vie d'un saint, et diverses autres publications poétiques.

CASIOS. Myth. Surnom de Zeus, en Syrie et en Egypte. Zeus Casios n'est que la forme grecque du dieu araméen *Qasiou*, qui était représenté primitivement par un aérolithe. On l'adorait en Syrie sur le mont Casios, et, en Egypte, sur une montagne du même nom, voisine de Péluse. Il avait aussi des autels en Epire et à Corcyre, où Néron chanta un hymne en son honneur.

CASIRI (Michel), orientaliste, religieux syro-maronite, né à Tripoli en 1710, mort à Madrid en 1791. Il enseigna le syriaque, l'arabe et le chaldéen à Rome, fut appelé en Espagne en 1748, et devint bibliothécaire à l'Escurial. Son ouvrage le plus remarquable : *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis, etc.* (Madrid, 1760-1770) contient des descriptions et une analyse des manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial.

CASIS, anc. vallée très fertile de la Palestine, dans laquelle se trouvait Jéricho.

CASISPERME (*sperm'* — du gr. *kasis*, frère, et *sperma*, semence) n. f. Se dit de quelques plantes dont les semences adhèrent les unes aux autres.

CASLEU (*sleu*) n. m. Nom donné, dans le premier livre des Macchabées, au mois appelé *kislev*, et qui paraît occuper le neuvième rang dans le calendrier juif.

CASLON (William), graveur en caractères et fondeur anglais, né en 1692, mort à Londres en 1766. Il établit une fonderie qui devint un des premiers établissements de ce genre dans la Grande-Bretagne, et qui affranchit ce pays de la nécessité de tirer ses caractères de la Hollande. Il grava les types arabes du *Nouveau Testament* et des *Psaumes*, destinés aux Eglises d'Orient, et les caractères coptes pour le *Pentateuque* de David Wilkins.

CASMA, ville du Pérou (dép. d'Ancachs), sur le rio côtier de *Casma*, non loin de la baie du même nom; 2.200 hab.

CASMANN (Otthon), philosophe et théologien allemand, mort en 1607, à Stade, où il était prédicateur. Il avait dirigé pendant quelque temps une école à Steinfurt. Il est le premier écrivain qui ait employé le mot *psychologie* pour désigner la science de l'âme, dont il se servait, du reste, qu'une partie de la *somatologie* (ou science du corps), terme par lequel il entendait ce qu'on appelle maintenant *anthropologie*. Son principal ouvrage a pour titre : *Psychologia anthropologica* sive *Animæ humanæ doctrina*.

CASMILOS, un des Cabires. V. Cabires.

CASNONIE (*kass*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des lébiinés, renfermant de petites formes élégantes, à corselet très allongé, pyriforme, à tête longue, et revêtues d'une livrée à teintes vives et tranchées. Les *casnonia* et *apiodera*, dont on connaît plus de soixante espèces, habitent les régions tropicales du globe ; une seule (*casnonia Olivieri*) se trouve en Algérie.

Casnonie (gr. 2 fois).

CASO, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]); 5.700 hab.

CASOAR (du malais *kasouari*) n. m. Oruith. Genre d'oiseaux coureurs, type de la famille des *casuarides*, renfermant de grands oiseaux terrestres, incapables de voler, égalant la taille d'un homme, et habitant la région australienne, néo-guinéenne et au sud-est des Moluques.

— Arg. Nom donné par les élèves de l'école Saint-Cyr au plumet blanc et rouge qu'ils portent sur leur shako.

— Encycl. Ornith. Ils ne connaît ciu'au six espèces de *casoars*, toutes remarquables par leur tête à casque haut et comprimé, leur face et leur cou nus et munis de toutes vives, bleues et orangées, et leur plumage en crins, et les plumes des ailes sont représentées par cinq stylets cornés. Vivant dans les forêts vierges où ils se nourrissent de petits animaux, de fruits et de champignons, les casoars vont par paires; ils gagnent le bord de la mer au moment des amours et pondent dans le sable de gros œufs à coquille verte et chagrinée. En domesticité, ils sont rusés et dangereux pour leur méchanceté, avalent la petite volaille et attaquent les enfants. Leur force est très grande : ils peuvent tuer un homme d'un coup de pied; ils courent plus vite que les chevaux. Les espèces les plus communes sont les casoars à casque (*casuarius galeatus* de Céram, casoar d'Australie (*casuarius australis*), casoar *casuarius bennettianus*, casoar *casuarius picticollis* du nord de la Nouvelle-Guinée, etc. La chair de ces oiseaux est très bonne à manger.

Casoar.

CASOLA di Napoli, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 2.400 hab. Vins estimés.

CASOLANE n. f. Variété de pomme exportée d'Italie.

CASOLI, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); [illegible] hab.

CASORATI, PRIMO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 3.500 hab. Victoire des Milanais sur les Allemands, en 1356.

CASORIA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 9.800 hab. Elève de vers à soie; cultures maraîchères, céréales, chanvre; patrie du peintre Pierre Martino. — Le circondario du même nom a 100.000 hab.

CASPARÉE ou mieux **CASPARIE** (*spa* — du n. de *Gaspard Bauhin*, célèbre botan.) n. f. Bot. Section du genre bauhinie.

CASPARI (Charles-Paul), érudit allemand, né à Dessau en 1814, mort en 1892 à Christiania. Il s'est fait connaître par des travaux philologiques et des études théologiques, notamment : *Manuel d'exégèse* pour les prophètes de l'ancienne alliance; *Etudes de théologie biblique et de critique apologétique* (1842); *Introduction au livre d'Isaïe et à une histoire du temps* (1848); *Introduction au livre de Daniel* (1869); *Sources de l'histoire du symbole du baptême et du* Credo (1866-1875); etc.

CASPARI (Othon), philosophe allemand, né à Berlin en 1841. Professeur de philosophie à l'université d'Heidelberg depuis 1877, il a contribué puissamment à la philosophie avec la science moderne. Ses principaux ouvrages sont : *les Erreurs de l'ancienne philosophie classique* (1868); *le Philosophie de Leibniz* (1870); *Histoire positive de l'humanité*; *Problèmes fondamentaux de la connaissance* (1876 à 1879); etc.

CASPARINI (Eugène CASPAR, dit), facteur d'orgues allemand, né en 1624 à Sorau, mort au commencement du XVIII siècle. Il acquit une grande réputation dans cette profession, se fixa pendant longtemps à Padoue, puis fut appelé à Vienne, où il reçut le titre de « facteur de la cour impériale », et retourna ensuite en Italie. Parmi les meilleurs orgues qu'il construisit, on cite, par Bal, ceux de Sainte-Marie-Majeure à Trente, celui de Sainte-Justine à Padoue, le grand orgue de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, le grand orgue de Goerlitz, celui de Saint-Paul à Bpan, celui de Saint-Jean, son fils, Adam-Théodore **Casparini,** né en Italie, construisit aussi de nombreuses et excellentes orgues, et son petit-fils, JEAN-GOTTLOB, continua la renommée de la famille.

CASPARIS (de *Caspary*, botan. allem. [1818-1887]) n. f. Bot. Syn. de RÉGONIA.

CASPE, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), au confluent du Guadalupe et de l'Ebre; 8.425 hab. Moulins, tanneries, savons; distilleries d'eau-de-vie. Récolte d'huile et de soie. Commerce de laines, bois, céréales, eaux minérales de Fonte. En 1412, il se tint à Caspe un congrès dans lequel Ferdinand de Castille fut appelé au trône d'Aragon. — Le *district de Caspe* a 26.570 hab.

CASPER (Jean-Louis), médecin allemand, né à Berlin en 1796, mort en 1864. Il devint, en 1839, professeur à l'université de Berlin, et directeur de l'Ecole pratique de médecine en 1841. Outre la *Gazette du choléra* (1831), et le *Journal hebdomadaire de médecine*, Casper a publié, entre autres ouvrages : *Chirurgie de la médecine française et de ses rapports avec la médecine anglaise* (1822); *Essais de statistique médicale et de médecine officielle* (1825-1835); *Principes de médecine légale et de médecine administrative* (1846); *De l'influence du mariage sur la durée de la vie humaine*; etc.

CASPERL. Biogr. V. KASPERLE.

CASPIEN, ENNE (*spi-in, èn'*), personne née sur les bords de la mer Caspienne, ou qui en fait les habite. — *Les* CASPIENS.

— Adjectif. Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les Scythes* CASPIENS.

CASPIENNE (*ka-spièn'*) (MER), mer intérieure aux eaux salées ou plutôt amères, située entre l'Europe et l'Asie, et dont le littoral appartient à la Russie et à la Perse.

La Caspienne, le plus grand des bassins fermés, est, dans son état actuel, le reste d'une plus grande Caspienne disparue, qui communiqua autrefois, à l'O., avec la mer d'Azov et la mer Noire; à l'E., avec la mer d'Aral, et probablement, par la vallée de l'Irtych et de l'Obi, avec l'océan Glacial arctique. Sa longueur, du N. au S., est de 1.290 kilom. Sa plus grande largeur (dans la partie nord) atteint 340 kilom.; plus petite (dans la partie sud, au cap Chakhov au cap Tarta) n'est que de 200 kilom. Ses côtes ont un développement de 6.380 kilom. Mais la Caspienne, comme tous les bassins lacustres de l'Asie occidentale, subit une transgression progressive qui a été démontrée et aussi grâce aux alluvions de ses fleuves : le Volga dépose chaque jour sur son fond plus de 100.000 mètres cubes; le délta du Térek est non moins considérable; celui de la Koura avance de 4 kilom. carr. par an.

Sa *profondeur*, comme sa largeur, varie considérablement du N. au S. Le bassin Nord n'est qu'un vaste marécage, profond de 4 à 5 mètres au plus, et gelé 4 ou 5 mois les ans, durant plusieurs mois; même, sur les bords, la profondeur est si faible, qu'il suffit parfois d'un simple coup de vent pour refouler les eaux et découvrir le sol sur une étendue de plusieurs kilomètres. Le bassin Sud, par contre, dans sa partie occidentale que domine le Caucase, atteint 500, 800 et jusqu'à 1.100 mètres de profondeur.

Il faut noter, enfin, que la Caspienne occupe le fond d'une vaste *dépression* : sa surface est à 26 mètres au-dessous de celle de la mer Noire, à 74 mètres au-dessous de celle de la mer d'Aral.

Le *littoral européen* de la Caspienne commence, au N., au bras occidental du delta du fleuve Oural. La côte est d'abord basse, marécageuse; les terres se prolongent sous une mer peu profonde par une multitude d'îlots plats; le sol, composé de sable souvent mobile et fortement imprégné de sel, n'est recouvert de végétation que pendant les quelques semaines du printemps; c'est le pays des nomades : Kirghiz de la horde intérieure, Kalmoucks. Le delta marécageux du Volga occupe le milieu de ce littoral; le fleuve s'y divise en soixante-quinze bras. Après les embouchures de la Kouma, du Térek et du Soulak, la côte se relève et devient plus haute et plus rocheuse (au Nord); après Derbent, elle projette le long éperon de la presqu'île d'Apchéron; aux abords de cette région volcanique, les eaux mêmes de la Caspienne sont parfois soulevées par des volcans de boue.

Sur le *littoral asiatique*, la côte redevient basse, avec le delta de la Koura et la baie de Kizil-Agatch; elle est ensuite rocheuse et élevée jusqu'à la frontière persane. Le littoral du Mazandéran, au pied des monts Elbourz, est sablonneux, bas, insalubre, crensé de golfes et de lagunes. Le Kizil-Ouzen est le seul fleuve important de la côte persane. Les collines de sable et les marais salants se succèdent et rendent la côte encore plus malsaine. A la baie d'Assan-Kouli commence l'immense côte du Turkestan russe; elle se prolonge jusqu'au fleuve Oural, presque partout basse, sablonneuse, inhospitalière.

La Caspienne n'a point d'*île* dans sa partie centrale; celles qui avoisinent le littoral sont toutes, même la plus grande, l'Tchekhen, de petite importance.

Le *rôle économique* de la Caspienne a été de tout temps de grande importance. Bien que la navigation y soit assez malaisée, à cause de l'action des lames, qui sont courtes et irrégulières, le commerce fréquenta de bonne heure cette mer. Strabon parle des marchandises de l'Inde qui gagnaient l'Europe par cette voie. Mais, au XIVe siècle, les invasions mongoles interrompirent le commerce transcaspien, et il fallut attendre jusqu'à Pierre le Grand pour voir la Caspienne jouer de nouveau un rôle économique. Aujourd'hui, les principaux ports sont Bakou, qui est bien abrité; Astrakhan, sur le delta du Volga, que les navires atteignent par la bouche de Yarkov; Derbent, qui n'a qu'une rade ouverte. Le seul bon port de la Perse est Astérabad, mais il est insalubre. La flotte de la Caspienne, durant la belle saison, compte cinq à six cents vapeurs qui transporte surtout du sel, du pétrole, de la laine, du coton. La pêche est la principale industrie (avec celle du pétrole) pratiquée sur les bords de cette mer; elle porte surtout sur le saumon, l'esturgeon, le sterlet; on connaît les fabriques de caviar d'Astrakhan.

Au *point de vue politique*, la Caspienne est un lac russe. Le traité du Gulistan (1813) et celui de 1828 lui ont interdit en cette mer des navires de guerre. Par contre, la Russie a sur la Caspienne une flotte, dont le port d'attache est Krasnovodsk; elle a, de plus, fortifié, sur la côte sud-est, la petite île d'Ashourada.

CASPIENNE (PROVINCE), ancienne division administrative de la Caucasie (Russie). Elle était formée du Chirwan et du Kara-Bagh. Le chef-lieu en était Chemakha, sur le revers méridional du Caucase oriental, et elle renfermait le port de Bakou.

CASPIENNES (PORTES) (*Caspiæ Pylæ*), nom antique d'un défilé qui conduisait d'Hyrcanie en Parthie, sur la route de la mer Caspienne, et à la mer Méditerranée. C'est aujourd'hui la passe de Khaouar, dans les montagnes du Mazandéran; elle conduit dans l'Iran (Perse centrale).

CASPIENS (lat. *Caspii*), ancien peuple de l'Asie, sur la côte sud-ouest de la mer Caspienne, à laquelle il donnait son nom. (Une tribu scythique de la Sogdiane portait aussi le même nom.) — *Un* CASPIEN.

CASPIENS (MONTS), nom donné à une ramification du Taurus, qui s'étend à l'E. de l'Euphrate, entre la Médie et l'Arménie.

CASQUE (*kassk'* — de l'espagn. *casco*, proprem. *crâne*) n. m. Arme défensive qui couvre la tête et sert de coiffure. CASQUE *de dragon, de pompier*. CASQUE *de fer, de cuivre*.

— Par ext. Serviquement, nom donné à la coiffure militaire : *Quitter le* CASQUE *pour la* TOQUE.

— Pop. Pesanteur de tête causée par les fumées du vin. : *S'en donner dans le casque*. Se mettre en état d'ivresse. : *Il mange un clou à son casque*. Se dit d'une tête un peu folle.

— Par plaisant. *Casque à mèche*, Bonnet de coton, bonnet de nuit, terminé par une petite houppe ou mèche.

— Artill. *Casque à boulet rouge*, Sorte de cuiller portée à l'aide d'un double manche, dans laquelle on transportait jadis les boulets rouges pour les introduire dans le canon.

— Blas. Pièce extérieure posée au-dessus de l'écu et ayant, à partir du XVIIe siècle, la forme théorique d'un armet ou d'une salade close, forme qu'elle a gardée aujourd'hui.

— Bot. Pièce supérieure de la corolle ou du périanthe, voûtée en forme de casque, comme dans l'aconit, la sauge, les orchidées, etc. : *Les fleurs de quelques aconits présentent la forme parfaite d'un casque; on y remarque le heaume, les oreillettes et la mentonnière*. ‖ *Casque de Jupiter*, Nom vulgaire de l'aconit napel.

— Chass. Nom que les chasseurs donnent à des chiens courants qui, s'échappant du chenil, se répandent dans la meute, braconnent la nuit pour leur propre compte.

— Entom. V. GALEA.

— Jeux. Sorte de boule creuse métallique pouvant s'ouvrir en deux à l'aide d'une charnière et qui, dans certains jeux de hasard, est fixée au sac dans lequel se trouvent les petits étuis renfermant les numéros; elle communique avec l'intérieur du sac par une ouverture juste assez grande pour laisser passer un seul étui que le banquier veut dissimuler.

— Mar. Pièce de bois placée sur les jottereaux pour renforcer les étongis. ‖ *Casque-cascade*, Ouvrage de bordage insubmersible, munie de rames et d'une cloche à plongeur. ‖ *Casque en prove* ! Commandement aux rameurs de porter la tête en arrière, vers la proue, en se rasseyant.

— Mythol. *Casque de Pluton*, Dans la légendaire que les cyclopes fabriquèrent pour Pluton, au moment de la guerre des dieux contre les géants. (Ce casque avait la propriété de rendre invisible celui qui le portait. Pluton en servit contre les géants, et, d'après l'*Iliade*, Pallas contre Arès. Suivant une tradition, Persée en aurait été couvert aussi, dans son combat contre Méduse.)

— Ornith. Proéminence calleuse qui se trouve sur le sommet de la tête ou sur le bec de certains oiseaux, tels que le casoar et les calaos.

— Techn. Cuir très épais et très résistant.

— Encycl.: Archéol. Ce mot, très moderne, ne peut servir à désigner d'une façon particulière que les *casques* antiques et ceux de la cavalerie faits à partir du XVIIe siècle, sur des modèles déformés empruntés à l'antiquité classique, et qui ne se rapportent en rien aux belles défenses de tête portées depuis le moyen âge jusqu'au XVIIe siècle. Lorsque la décadence romaine eut rempli les légions de barbares, le port du casque en bronze ou de fer tomba en désuétude, en même temps que disparaissait l'art du batteur d'armures. Incapables de forger des casques d'une seule pièce, les artisans des premiers siècles chrétiens emboîtaient et unissaient tant bien que mal, par des rivets, des coquilles de fer parfois brasées au cuivre rouge. Vers le XE siècle, ils sont à peu près capables d'embouter les cervelières à nasal, qui sont les premiers casques réguliérement construits. Mais la plupart des

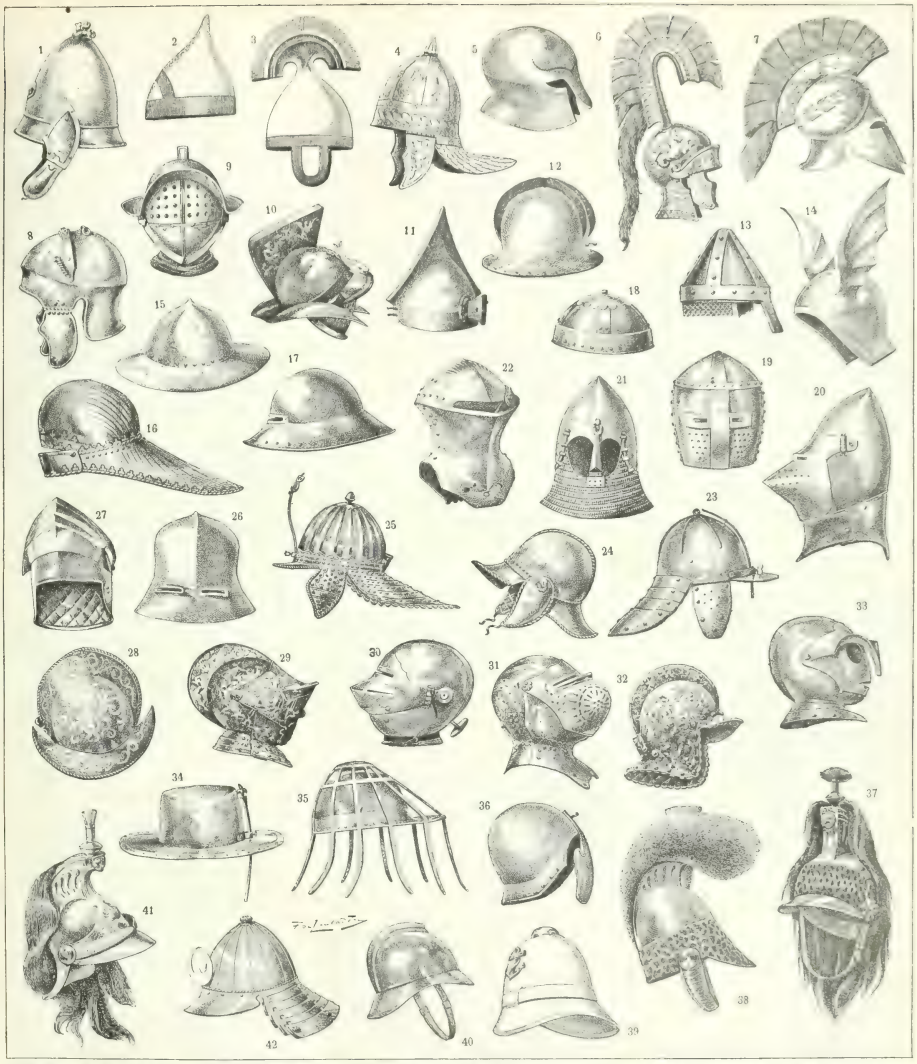

CASQUES : 1 Italo-grec. — 2 et 3 Assyrien. — 4 Dace. — 5 Bactrien. — 6 et 7 Dorien. — 8 Romain. — 9 et 10 Des gladiateurs romains. — 11 [illegible] — 12 [illegible] — 13 Normand (cuirassier). — 14 Barbare. — 15 Scandinave. — 16 Le chapeau de Montauban (1250). — 17 Salade X pucelle (1470). — 18 Salade X vue (1450). — 19 Casque [illegible] — 20 [illegible] — 21 Casque [illegible] (1380). — 22 Heaume à côté-de-crapaud (XIV s.). — 23 Capeline (XIV s.). — 24 Bourguignote (1470). — 25 Casque [illegible] — 26 [illegible] — 27 [illegible] — 28 Salade milanaise (1500). — 29 Morion (1580). — 29 Armet de Henri II, [illegible] Mézarin de la fin du [illegible] — 31 Casque de chamfrein (XIV s.). — 32 Casque [illegible] (XIII). — 33 [illegible] — 34 Capeline Louis XIII. — 35 Petit [illegible] Louis XIV. — 36 Dragons (1750). — 37 [illegible] du corps (1821). — 38 [illegible] — 39 [illegible] — 40 [illegible] — 41 Pompier. — 42 Cuirassier. — 43 [illegible]

beaumes du XIIIe siècle sont encore faits de pièces battues, unies par des rivets, et c'est au XIVe siècle que les batteurs lombards arrivent à faire ces merveilleux bassinets d'une seule pièce, qui resteront comme les modèles d'un art inimitable. La tradition se continue jusqu'au tout le XVIe siècle pour tomber dans la décadence au XVIIe siècle, où les gens de pied abandonnent presque tous le casque (morion qui subsiste dans quelques corps de cavaliers, prend sous forme de chapeau de fer, ou tout simplement d'une calotte de fer cachée sous le chapeau de feutre.

— Art milit. Avec l'adoption des armes à feu, le *casque métallique* disparaît de l'armée française : au XVIIIe siècle, les cuirassiers eux-mêmes l'avaient abandonné pour le chapeau, lorsque, en 1763, on vit reparaître des casques dits *à la Schomberg*, qui furent donnés aux dragons. Différents modèles de casques, généralement en métal et cuir bouilli, furent essayés et abandonnés pour l'infanterie, les chasseurs, etc. Le casque des dragons survécut, et, avec quelques modifications, dont la principale est l'addition d'une visière, fut mis en usage dans divers corps (carabiniers, cuirassiers, dragons, etc.), y resta jusqu'au second Empire, et [illegible] de nos jours pour les [illegible] niers, alors que [illegible] la République. Ce sont les seuls casques métalliques, avec ceux des sapeurs-pompiers, qui soient aujourd'hui en usage dans l'armée française. Nous ne citons que pour mémoire le casque des troupes coloniales, de toile ou de flanelle blanche, sur une carcasse de liège ou de moelle de sureau.

Toutes les armées étrangères ont adopté des casques pour certains corps de cavalerie. Mais ce fut l'Allemagne qui, la première, mit en usage, dans l'infanterie de ligne, le casque en cuir bouilli à pointe de cuivre. Elle a été imitée en 1878 par l'Angleterre, qui confectionne des casques en liège et en drap. L'armée russe a porté des casques jusqu'à l'avènement d'Alexandre III, qui les fit

[illegible] le bonnet de fourrure, coiffure nationale du pays. Il n'y a plus de casqués, en Russie, que les cuirassiers et les lanciers de la garde.

— Blas. Les anciens *casques* surmontant le blason sont des heaumes réguliers, copiés au naturel, tels qu'ils furent longtemps conservés sur les tombeaux, en Angleterre et en Allemagne. (V. HEAUME.) Le casque est dit *tare* (c'est-à-dire tourné, présenté) de face ou de front, de trois quarts, de profil, à droite, à gauche, suivant le côté vers lequel sa visière est dirigée. Le casque d'or, tare de front, sans ventaille grillagée, est celui des empereurs et rois; quand il porte un grillage, celui-ci est de onze barreaux; les princes et ducs souverains le portent de même, mais moins ouvert. Le casque d'argent, tare de front, à neuf barreaux à la grille, avec les pièces du mézail, la bordure et les têtes de rivets d'or, désigne les princes, ducs, chevaliers, amiraux, maréchaux et tous autres grands officiers. Quand il n'a que sept barreaux, il désigne le marquis; et, ainsi construit, mais tare de deux tiers, il désigne les comtes et les vicomtes. [illegible] barreaux, il désigne les barons et autres gentilshommes ayant noblesse. D'acier poli, la visière ouverte, la ventaille (ou mieux la *mentonnière*) abaissée, n'ayant que trois barreaux, il désigne, tare de profil, les gentilshommes ayant trois races ou moins; de fer, à mézail ou masque complétement

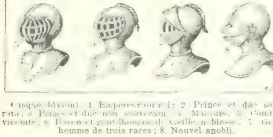

Casque blason: 1. Empereur; 2. Prince et duc souverain; 3. Baron et chevalier; 4. Marquis; 5. Comte et vicomte; 6. Baron et gentilhomme de vieille noblesse; 7. Gentilhomme de trois races; 8. Nouvel anoblis.

fermé (ou *morné*), il désigne les nouveaux anoblis, quand il est tare à droite : quand il est tare à gauche ou à sénestre (contourné), il indique les bâtards. Une ordonnance du XIVe siècle permit aux bourgeois de Paris de timbrer leurs écus du heaume.

CASQUE (*kassk*) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *cassididés*, et tout le nom scientifique est [illegible].

— ENCYCL. La coquille des *casques* est ventrue, bossuée de varices irrégulières, avec une bouche [illegible] gue fente [illegible] mal à un large pied ovale; [illegible]. Les casques sont répandus dans les mers [illegible], en et comptent quarante espèces, dont deux habitent les côtes de France (*casques flammés* (Méditerranée). Les grands individus sont recherchés par les artistes et [illegible] par les sujets bessois à la patrie allemande, pendant la guerre de 1814. Peu de temps après son institution, il cessa d'être conféré.

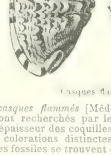

Casques flammés

CASQUÉ (*ké*), **EE** adj. Armé d'un casque : *Gaulois* casqué.

— Fam. *Coiffé. Homme casqué dans bonnet de coton.*

— Hist. nat. Qui porte un appendice en forme de casque, ou qui a la tête colorée de façon qu'elle semble couverte d'un casque.

— Numism. Qui porte un casque : *Les premiers empereurs ne sont point* casqués.

CASQUER (*ké*) v. n. Arg. Donner de l'argent : *Faire* [illegible] Tendre dans un piège. Se tromper, se faire illusion.

CASQUET (*ké*) n. m. Armure. Forme ancienne et régulière du mot *casque* qui est très moderne, n'apparaissant guère qu'au XVIe siècle. On rencontre, au XVIe siècle, du « casquets », les bourguignotes et salades de préférence aux morions et autres formes sans visière ni ventaille.

— Hortic. Sorte de chaume en bois, qui sert à sarcler les allées d'un jardin et les plates-bandes.

CASQUETS (les), rochers situés dans la Manche, à 8 kilom. d'Aurigny, une des îles normandes. Naufrage du prince Guillaume, fils de Henri Ier d'Angleterre, sur la « Blanche Nef » (1120).

CASQUETTE (*ket'* — diminutif de *casque*) n. f. Coiffure d'homme, qui se distingue du chapeau par l'absence de rebord continu, et du bonnet par la visière dont elle est munie.

— Pop. *Être casquette.* Être légèrement gris. « *Casquette à ponts, à trois ponts.* Coiffure du souteneur. (Par ext., Le souteneur lui-même.)

— ENCYCL. Les divers types de *casquettes*, en drap, en soie et autres tissus, se fabriquent toujours à la main. Ce sont des ouvriers qui les font, appelés *casquetiers*, qui précèdent à ce travail. Les pièces dont la réunion doit constituer la casquette sont remises à ces ouvriers, en même temps que les visières en carton, en cuir bouilli et verni, etc., suivant le genre de casquette auquel on les destine. Le travail consiste à assembler et à coudre les diverses parties de la casquette. En général, les coutures se font à la machine à coudre, puis elles sont rabattues au carreau, puis cousues à la main, proprement.

Il ne reste plus qu'à bichonner les casquettes. A cet effet, on emploie une forme en fonte pour celles en soie, et une forme en bois pour celles en drap. Dans le premier

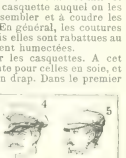

Casquettes : 1 Ouvrière; 2 A pont; 3 Bonnet de nuit; 4 Russe; 5 [illegible]; 6 Anglaise dite « bel-respiro »; 7 Du pêcheur; 8 Du chasseur; 9 A [illegible]; 10 Polaire de marine, de Bayeux; 10 Américaine.

cas, on mouille légèrement l'intérieur de la casquette, et on la pose sur la forme qui a été chauffée préalablement. Cette forme joue le rôle d'un fer; la vapeur d'eau, en se dégageant, traverse la soie, mais ne lui enlève pas son lustre. Dans le second cas, on pose la casquette sur la forme en bois, et on la recouvre d'un linge humide, sur lequel on promène un fer chaud.

Casquette du père Bugeaud (LA), marche célèbre des zouaves dont, suivant la tradition, voici l'origine : une nuit, en Algérie, le camp français est surpris par les Arabes; une fusillade terrible jette un moment d'indécision parmi les soldats à moitié endormis. Tout à coup, le maréchal Bugeaud s'élance hors de sa tente; sa présence ranime les Français; mais le maréchal s'aperçoit que ses soldats chuchotent et sourient en le regardant. Il porte la main à la tête et reconnaît que, dans sa précipitation, il est resté coiffé d'un simple bonnet de coton. Il crie à ses aides de camp : « Ma casquette! (c'est le nom que portait alors le kepi) allez me chercher ma casquette! » Le lendemain, lorsque les clairons sonnèrent la marche, les zouaves, en mémoire de cette aventure, entonnèrent en chœur :

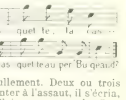

Le maréchal ne s'en fâcha nullement. Deux ou trois jours plus tard, au moment de monter à l'assaut, il s'écria, en s'adressant aux clairons : « Clairons, sonnez la *casquette!* » Ce nom resta à la marche et a conduit bien souvent les Français à la victoire.

CASQUETTIER (*ké-ti-é*), **ERE** n. Celui, celle qui fait ou qui vend des casquettes.

— adj. : *Ouvrier* CASQUETTIER. *Ouvrière* CASQUETTIÈRE.

CASQUEUR (*kéeur*), **EUSE** n. et adj. Arg. Se dit de la personne qui dupe, qui trompe.

CASS (Lewis), homme d'État américain, né à Exeter (New-Hampshire) en 1782, mort à Détroit (Michigan) en 1866. Avocat à Marietta (Ohio), il fut élu membre de la législature de cet État, en 1806. Il prit part à la guerre de 1812 contre l'Angleterre et fut gouverneur du Michigan. Partisan dévoué du président Jackson, il fut nommé par lui ministre de la guerre (1831), puis envoyé extraordinaire à Paris (1833). A la suite d'une polémique assez vive avec Guizot, il demanda son rappel (1840). Sénateur des États-Unis (1845-1848), il fut sans succès candidat des démocrates à la présidence, devint secrétaire d'État en 1857, et rentra dans la vie privée en 1860. Il a laissé divers ouvrages : *Inquiries respecting the history, traditions, language of the Indians living within the United States* (1823); *King, court and government of France* (1840); etc.

CASSABLE adj. Qui peut être cassé : *Bois* CASSABLE.

— Fig. Qui peut être annulé : *Mariage* CASSABLE.

CASSADE (de l'ital. *cacciata*, même sens) n. f. Défaite, mensonge, mauvaise excuse.

— *Faire une cassade.* Au jeu de brelan. Faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter.

CASSAGE (*saj*) n. m. Métall. Opération consistant à réduire les minerais en petits morceaux en les bocardant ou en les broyant, afin de les débarrasser de la gangue qui les accompagne.

— Techn. En T. de tissage, Étirage d'une étoffe en travers. Il fonctionne quoi l'on fait subir aux satins légers, en soie, pour leur donner de la couverture.

— ENCYCL. Dans les travaux publics, le *cassage* des pierres devant être employées pour la réfection et l'entretien des routes se fait à bras d'homme, et il consiste à réduire en fragments, pouvant passer dans un anneau etalon de 6 centimètres de diamètre, des blocs de rochers d'un volume souvent considérable. Ce travail nécessite deux opérations successives. On commence tout d'abord à réduire en morceaux moins gros les pierres ayant de 15 à 25 centimètres de diamètre. Ce résultat s'obtient en faisant usage de masses d'acier ou de fer aciéré, dont le poids n'est pas inférieur à 6 kilogrammes. Les fragments sont repris et mis à grosseur réglementaire, au moyen de marteaux. En ne faisant pas usage de broyeurs, on évite ainsi un déchet considérable.

Dans le cassage des minerais, cet inconvénient n'existe plus, puisqu'il faut les séparer de leur gangue; c'est pourquoi le travail s'exécute mécaniquement en employant des bocards.

CASSAGNABÈRE-TOURNAS, comm. de 1re Haute-Garonne, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Gaudens; 1.190 hab.

CASSAGNAC (Bernard-Adolphe GRANIER **de**), publiciste et homme politique, né à Avéron-Bergelle (Gers) en 1806, mort au château de Couloumé (Gers) en 1880. D'abord journaliste et professeur à Toulouse, il se rendit, en 1832, à Paris, devint un ardent champion du romantisme et collabora à la « Revue de Paris », au « Journal des Débats », à « la Presse ». S'étant fait le défenseur de l'esclavage (1837), il fit un voyage aux Antilles, et devint le délégué des planteurs. Ses duels retentissants, d'ardentes polémiques, attirèrent au plus haut point sur lui l'attention. Rédacteur en chef du « Globe », puis de « l'Époque », il soutint la politique de Guizot. Adversaire acharné de la république de 1848, il se rallia à Louis-Napoléon, fut élu, en 1852, député dans le Gers, et siégea, jusqu'à la chute de l'Empire, au Corps législatif. Soit à la tribune, soit au « Constitutionnel », au « Pays », à « la Nation », il défendit les idées absolutistes, et fit une ardente opposition aux réformes libérales sous le ministère Ollivier. Après la révolution de 1870, il passa à l'étranger, puis revint en France; il fit une campagne en faveur de l'Empire, et fut élu député de Mirande, en 1876 et 1877. On doit à ce fougueux polémiste, qui fut un remarquable travailleur, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises* (1837); *Voyage aux Antilles françaises* (1844); *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* (1846); *Histoire des ducs de la République française* (1850); *Autopsie des patois* (1859); *Portraits littéraires* (1862); *Histoire des girondins et des massacres de Septembre* (1860); *Histoire du second Empire* (1879-1882); etc.

CASSAGNAC (Paul GRANIER **de**), publiciste et homme politique, né à Paris en 1843, est fils du précédent. Dès 1862, il entra dans le journalisme littéraire et collabora à « la Nation », au « Diogène », au « Pays », où il fit de la politique. Son talent fougueux et agressif lui attira de nombreux duels. En 1870, il s'engagea aux zouaves de la garde, fut fait prisonnier à Sedan, et envoyé en Allemagne. De retour en France, il fonda l'« Appel au peuple », puis devint directeur du « Pays », où il fit une guerre acharnée à la République. Il se rendit, en 1874, à Chislehurst, auprès du prince impérial, et publia alors des articles d'une telle violence que le ministre Fourtou crut devoir suspendre « le Pays ». Poursuivi pour son fameux discours de Belleville, dans lequel il demandait un coup d'État, il fut acquitté (1874). En 1876, il fut élu, dans le Gers, membre de la Chambre des députés, échoua en 1893, fut élu en 1898 et échoua encore en 1902. Après le 16 mai, il poussa le maréchal de Mac-Mahon à faire un coup d'État. Peu après la mort du prince impérial (1879), Paul de Cassagnac se sépara ouvertement du prince Napoléon, puis, en 1884, soutint la candidature du duc de Bonnemain, puis, en 1885, soutint la candidature du prince Victor. En 1886, il fonda un nouveau journal, « l'Autorité ». Quelque temps après, il déclara se détacher de toute question dynastique. Pendant le mouvement boulangiste, il fit partie du fameux comité des six, qui s'était entendu avec le général Boulanger pour renverser le gouvernement. Depuis lors, bien que catholique ardent, il n'est signalé par ses attaques contre la politique du ralliement préconisé par Léon XIII. Doué d'une grande énergie, maniant avec habileté la plume et la parole, Paul de Cassagnac est un polémiste d'une extrême vigueur et un orateur plein de fougue. On lui doit, entre autres ouvrages : *Empire et royauté* (1873); *Mémoires de Chislehurst* (1873); *Histoire populaire abrégée de Napoléon III* (1874-1875), en collaboration avec son père.

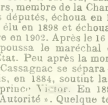

Paul de Cassagnac

CASSAGNE ou **CASSAIGNE** (l'abbé Jacques), littérateur français, né à Nîmes en 1636, mort à Paris en 1679. Il rédigea d'abord des canevas de sermons pour les prédicateurs, composa ensuite de fort médiocres poésies, et devint membre de l'Académie française (1662), garde de la bibliothèque du roi, membre de l'Académie des inscriptions et reçut de Louis XIV une pension de 1.500 livres. Désigné pour prêcher à la cour, il n'osa monter en chaire, intimidé par le trait que lui avait décoché Boileau dans ces trois vers :

Mais quand on compte rien ni le vin ni le chère,
Si l'on n'a plus d'esprit que n'en a maître Cotin,
Qu'aux sermons de Cassagne on se prend à bâiller.

Poète et orateur médiocre, il avait une érudition solide et variée. On lui doit : *Traité de morale sur la valeur* (1674); des traductions de l'*Avenir* de Livieros, sous le titre de *Histoire de Corcyre* (1672), de l'*Histoire de la guerre des Romains*, de Salluste (1675 et 1677).

CASSAGNE (l'abbé Joseph **LA**), musicographe français du XVIIIe siècle. On lui doit : *Recueil de fables mises en musique* (1754); *Dictionnaire des chansons du chœur* (1766); *Nouveau manuel* (1768), ouvrage où l'auteur prouve qu'on peut réduire toutes les clefs à une seule.

CASSAGNES-BÉGONHES, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. de Rodez, sur le Céor; 1.426 hab. Filature de laine, moulins, scieries mécaniques. Restes de la vieille enceinte et d'une maison de Templiers. — Le canton a 8.000 ha. et 9.210 hab.

CASSAGNES-COMTAUX, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 16 kilom. de Rodez; 1.311 hab.

CASSAILE (*kè*) — rad. *casser*) n. f. Premier labour que l'on donne à une terre neuve ou à un chaume longtemps en jachère.

CASSALA, ville du Soudan égyptien. V. KASSALA.

CASSAM n. m. Vicaire d'un mollah ou prêtre musulman.

CASSAN (Jacques DE), archéologue, né à Toulouse, mort vers le milieu du XVIIe siècle, était avocat du roi au siège présidial de Béziers. Ses principaux ouvrages sont : *les Inquisitions ou Traité des anciens rois des Gaulois et des Français* (1621); *Premier fondement et progrès de la monarchie gauloise* (1622); *Recherche des droits du royale France sur les royaumes, duchés, etc., occupés par les princes étrangers* (1632), ouvrage qui fut violemment attaqué à l'étranger.

CASSANDRA ou **KASSANDRA** (géogr. ancienne) ville formée sur les côtes méridionales de la Turquie d'Europe, située dans le l'Archipel, entre les presqu'îles de Cassandra à l'O. et de Longosa à l'E. — *La presqu'île de Cassandra ou Kassandra*, l'antique Pallène, est l'une des trois qu'en forme le chaînon du projetté dans l'Archipel. Le pays est terrible.

CASSANDRE n. f. Bot. Genre d'ericacées, renfermant des sous arbrisseaux toujours verts des régions méridionales de l'Asie et des Amériques, qu'on cultive.

Chorégr. Danse célèbre du temps de Ronsard, et aussi appelée du nom de la maîtresse de ce poète.

CASSANDRE m. pr. n. f. Planète télescopique, n° 114, découverte par C.-H.-F. Peters, le 23 juillet 1871.

CASSANDRE, fille de Priam et d'Hecube, célèbre par sa beauté, son malheur et son art de prédire l'avenir. On l'appelait aussi Alexandra. Elle fut aimée d'Apollon, et obtint de lui le don de prophétie. Mais elle refusa de tenir ses promesses, et le dieu, dédaigné, se vengea d'elle en décidant qu'on ne la croirait jamais. Depuis l'arrivée d'Hélène à Troie, et pendant tout le siège, elle ne cessa d'annoncer la ruine de la cité et de conseiller la paix : on se moqua d'elle. Au moment du sac de Troie, elle se réfugia dans le temple d'Athéna, mais y fut outragée par Ajax, fils d'Oïlée. Elle devint esclave d'Agamemnon, qui l'emmena à Mycènes. A peine arrivée, elle y fut tuée par Clytemnestre, qui prétendit qu'Égisthe frappait Agamemnon. Après sa mort, elle fut l'objet d'un culte. Elle est un temple à Dafnonos, un autre à Leuctre en Laconie, une statue à Amyclée. Elle a souvent figuré dans les tragédies grecques du cycle de Troie, et elle a donné son nom (Alexandra) à l'obscur poème de Lycophron.

Cassandre et Ajax, d'après la peinture d'une coupe. (Louvre.)

— n. f. Personne qui prédit ce qu'on veut pas suivre les avis, ou croire les prédictions : *Pauvre* CASSANDRE *mécontée.* (Balz.)

CASSANDRE (LA), nom quelquefois donné au poème de Lycophrone, sous-entendu : *Alexandra* (le vrai titre est *Alexandra*). C'est une obscure prédiction des malheurs de Troie, par Cassandre, fille de Priam. Ce poème a été commenté par le Byzantin Tzetzès et traduit par Dehèque (Paris, 1853).

Cassandre, statue en marbre de Pradier (musée d'Avignon). Cette œuvre, qui a figuré au Salon de 1843, est une des plus remarquables de l'artiste : elle représente une femme nue, couchée et comme affaissée sous le poids de la douleur. On admire, dans cette statue, la suavité de contours des formes et l'intensité de l'expression. Mais on lui reproche de manquer de caractère historique, au-un indice ne permettant de distinguer s'il s'agit de la prophétesse de Troie, ou de la personnification de la douleur.

CASSANDRE, roi de Macédoine, fils d'Antipater, né vers 354, mort en 297. A la mort d'Antipater, il disputa la Macédoine au régent Polysperchon, s'allia contre lui avec Ptolémée et Antigone, le battit à Megalopolis, conquit toute la Grèce, vaincu d'Athènes, qu'il fit gouverner par Démétrius de Phalère. Revenu en Macédoine, il fit périr Olympias, mère d'Alexandre le Grand (315). Il avait épousé Thessalonice, sœur de ce prince, et il aspirait à sa succession. Il eut à se défendre contre Antigone et Démétrius Poliorcète. Un traité intervint (311). Mais Cassandre viola ses engagements, fit tuer Roxane et Alexandre Ægos, mère et fils d'Alexandre. Le guerre recommença (314) ; Poliorcète s'emparait d'Athènes (307), mais échoua devant Rhodes (305). Cassandre s'allia avec Lysimaque, Ptolémée et Séleucos : la guerre se termina par la défaite d'Antigone et de Démétrius à Ipsus (301). Cassandre conserva la Macédoine et la Grèce. Après des expéditions malheureuses contre Corcyre, Athènes et les Étoliens, il mourut en 297, laissant la réputation d'un ambitieux sans scrupules, habile et cruel.

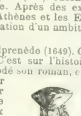

Monnaie de Cassandre.

Cassandre, roman de La Calprenède (1649). Cassandre est le capitaine d'Alexandre. C'est sur l'histoire de ce prince que La Calprenède a brodé son roman, en y ajoutant des épisodes tels que l'amour du roi des Scythes Orondate pour Statyra, et la fureur jalouse de Roxane, brûlant pour l'heureux Orondate. Souvent critiqué, tout en prose, plein d'imagination, mais plein de défauts aussi, dont le moindre est de mettre dans la bouche des rudes guerriers d'Alexandre de longues dissertations galantes, entachées d'affectation et de mièvrerie.

Cassandre, personnage de la comédie italienne, type de vieillard imbécile et crédule, jouer ordinaire et dupe facile de Lelio, de Colombine, Arlequin, de Pierrot. C'est peut-être dans le vogue durant les vingt dernières années du XVIIIe siècle. Il paraît pour la première fois en 1780, dans une bouffonnerie de Pis et Barre : *Cassandre oculiste* ; puis dans *Cassandre mécanicien*, *Cassandre astrologue*, dans ces jours propre est *séparation*, *départ*, semble indiquer que ce genre de composition dut, à l'origine, terminer un concert.)

Cassandre.

CASSANGÉ, ville de la colonie portugaise d'Angola (district d'Angola), à 550 kilom. environ au S.-E. de Saint-Paul-de-Loanda, dans la vallée de la rivière Cassange, affluent du Cassaï. Cultures de manioc et de maïs. Centre d'un important commerce indigène avec l'intérieur.

CASSANIOUZE (pour *Cassaniouze*), du Cantal, arrond. et à 28 kilom. d'Aurillac, aux sources d'un affluent de l'Auze de Veinazès. 1.473 hab.

CASSANO all'Ionio, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 9.030 hab. Évêché suffragant de Reggio ; séminaire épiscopal. Grains, fruits, coton, soie et soude. Fabrication de pâtes d'Italie, cuirs, toiles, cotons et soieries. Eaux thermales sulfureuses ; carrières de plâtre.

CASSANO d'Adda, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Canale Martesana ; 7.460 hab. Sericiculture ; céramique. Écrasé le Féroce, chef des gibelins, y fut défait en 1259. En 1705, le prince Eugène de Savoie, commandant l'armée impériale, y fut battu par le duc de Vendôme, à la tête de l'armée française. En 1799, le général Moreau y fut vaincu par les Austro-Russes commandés par Souvarof.

CASSANO delle Murge, bourg d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari] delle Puglie) ; 5.200 hab. Huileries.

CASSANT (*sann*), **ANTE** adj. Sujet à casser, à se rompre. (Se dit particulièrement des objets durs et peu flexibles, qui se rompent avec éclat) : *Le verre non recuit est très* CASSANT. *La trempe n'est pas de rien le fer* CASSANT.

— Fig. Rétif, indépendant, qui ne ménage rien : *Avoir un ton* CASSANT. *D'Aubigné était de cette* CASSANTE *qui ne se refuse jamais en temps de bataille.* (Ste-Beuve.)

— *Poires cassantes ou à chair cassante,* Poires dont la chair devient si cassante sous la dent, et leur ne fondre dans la bouche : *Le bon-chrétien, le martin-sec et le messire-jean sont des poires* CASSANTES.

— n. m. Caractère de ce qui est cassant, sujet à casser : *Le* CASSANT *du verre.*

— Fig. Caractère de ce qui est brusque, absolu, inflexible : *Avoir du* CASSANT *dans le caractère.*

— Métallurgie. **Flexible, plant. Ductile, malleable** (qui parlant des métaux). — **Bouble.**

CASSARD (*ca-sar'*) n. m. L'un des noms vulgaires de la buse, dans les campagnes.

CASSARD (Jacques), corsaire, né à Nantes en 1672, mort à Ham en 1740. Fils d'un capitaine de la marine marchande, il fit, à 17 ans, son premier campagne, celle de Carthagène, qu'il fit avec Pointis en 1697. Sa renommée fut telle, bientôt, que Louis XIV se le fit présenter à Versailles. En 1708, Cassard, aux Sorlingues, se fit prisonnier de deux frégates sur les Anglais. En 1709, dans la Méditerranée, fors de la disette qui désolait la France, avec deux bâtiments seulement, il convoya jusqu'à Marseille, malgré toutes les escadres anglaises, vingt-six navires chargés de blé achetés en Barbarie. En 1710, il dégagea un convoi de blé bloqué en Sicile par une flotte anglaise, et la ramena à Toulon. A la suite de cet exploit, il fut nommé capitaine de frégate. En 1712, il partit avec huit bâtiments rançonner les colonies portugaises, s'empara de Saint-Eustache et se dirigea vers la Martinique, avec plusieurs millions de dépouilles. A son retour à Toulon, il fut nommé capitaine de vaisseau. Condamné au repos par suite de la paix d'Utrecht (1713), Cassard revint à Versailles, où Duguay-Trouin le proclama le plus grand homme de mer du monde. Ses démêlés avec le cardinal Fleury en 1726, au sujet de règlements de comptes relatifs à son fils, le firent emprisonner au château de Ham, et c'est là qu'il mourut, à soixante-huit ans, après quinze ans de captivité.

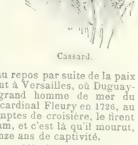

Cassard.

Cassaria (LA) ou *la Caisse*, comédie de l'Arioste, jouée à la cour du duc de Ferrare, vers 1510. C'est la première comédie régulière écrite en italien. La caisse d'un vieil avare fait le nœud de l'intrigue. Le fils, qui sait qu'elle est pleine d'or, réussit, après force ruses, à s'en emparer pour aider son père, qui veut épouser une jeune amoureuse. Escroquerie et mauvaises mœurs, tel est le fond de cette pièce animée, pour ainsi dire, de l'esprit de Plaute. Mais c'était le défaut de l'époque. L'intrigue est peu compliquée, mais vive et bien conduite.

CASSAS (Louis-François), peintre et architecte français, inspecteur des Gobelins, né à Azay-le-Ferron (Indre) en 1756, mort à Versailles en 1827. Il fut élève de Jean-Jacques Lagrenée. Il voyagea en Italie, en Grèce, en Asie Mineure et en Syrie, et dessina un grand nombre de monuments anciens, qu'il reconstitua ensuite en terre cuite, en liège et en talc. Sa collection a été placée à l'Ecole des beaux-arts. Il a publié des récits de ses voyages archéologiques.

CASSATION (*si-on*) n. f. Acte juridique par lequel une procédure, un arrêt, est cassé ou annulé : *La* CASSATION *d'un jugement, d'un testament. Moyens de* CASSATION. *La cour de cassation* (*Sic* au pluriel). Il est particulièrement d'un arrêt de la cour suprême annulant une sentence portée par une autre tribunal en dernier ressort : *Plaider en* CASSATION. *Se pourvoir en* CASSATION. *Le recours en* CASSATION *est bien moins un nouveau procès entre les parties qu'entre l'arrêt et la loi.* (Henrion de Pansey.)

— Code militr. Peine prononcée contre un gradé qui a commis des fautes rendant indigne de son grade.

— Mus. Morceau de musique instrumentale, analogue à la sérénade : *La* CASSATION *et la* SÉRÉNADE *inaugurent en Allemagne une nouvelle phase du goût musical.* (Le mot [Italie, *cassazione*, dont le sens propre est *séparation*, *départ*], semble indiquer que ce genre de composition dut, à l'origine, terminer un concert.)

— Encyct. Dr. crim. *Cour de cassation. Origine.* Sous l'ancien régime, les recours formés contre toutes les juridictions du royaume étaient portés devant le *Grand Conseil*, ou le *Conseil des parties*, qui formait une des sections de la *Cour* ou *Conseil du roi.*

C'est là l'origine de la Cour de cassation, qui a ainsi succédé au Grand Conseil avec des attributions nouvelles, conformes aux principes du nouveau droit public établi par la Révolution ; mais le Conseil du roi, qui avait l'inconvénient [illegible] intervenir le pouvoir législatif [illegible] et justifiables les garanties d'indépendance et d'impartialité [illegible] ses arrêts aux jugements.

Pour remédier à cet état de choses, l'Assemblée constituante jugeait nécessaire de donner aux parties un dernier recours contre la violation ou la fausse application des lois : elle décréta la réduction du nombre des tribunaux ; et, afin d'assurer l'unité et la fixité de la jurisprudence, elle créa une institution spéciale pour veiller à la conservation du texte et de l'esprit des lois, s'appliquant surtout à interdire au nouveau tribunal, placé dans une sphère élevée, au plus haut degré de l'échelle des pouvoirs judiciaires, toute immixtion dans le domaine des pouvoirs législatif et exécutif. Il fut décidé que le nouveau tribunal, si haut placé qu'il fût, s'appellerait modestement *Tribunal de cassation ;* qu'il serait essentiellement unique pour pouvoir adopter et imposer une seule jurisprudence pour toute la France ; qu'il serait sédentaire (ayant son siège à Paris), pour que le cours de la justice n'y fût jamais interrompu, et qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, il ne connaîtrait du fond des affaires, empêchant ainsi qu'il ne pût dégénérer en un troisième degré de juridiction.

Organisation. Organisé par le décret des 27 novembre et 1er décembre 1790, le tribunal de cassation a pris le titre actuel de « Cour de cassation » en vertu du sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Ses décisions portent le nom d'arrêts. Ses membres s'appellent conseillers depuis 1810.

La Cour de cassation comprend aujourd'hui 49 membres : un premier président, 4 présidents de chambre, 36 conseillers, dont le plus ancien est appelé doyen. Le parquet de la Cour de cassation se compose du procureur général de la République et de 6 avocats généraux ; un secrétaire général est en outre chargé de la rédaction des arrêts et de la correspondance. Un greffier en chef et 4 commis greffiers sont attachés à la Cour de cassation. Des avocats, véritables officiers ministériels, exercent, pour de charges, dont le nombre est fixé à 60, exercent devant la Cour de cassation les doubles fonctions d'avoué et d'avocat.

La Cour de cassation se recrute généralement parmi les premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel, les présidents de chambre à Paris, les professeurs des facultés de droit, les hauts fonctionnaires du ministère de la justice et enfin les avocats à la Cour de cassation. Le procureur général de la Cour de cassation s'élève actuellement : pour le premier président et le procureur général à 30.000 francs ; pour les présidents de Chambre à 25.000 francs, et pour les conseillers et avocats généraux à 18.000 francs.

Attributions. La Cour de cassation se divise en trois chambres, dont deux sont spécialement consacrées aux affaires civiles : la *Chambre des requêtes*, qui examine les pourvois qui lui sont présentés à la fois de la cassation d'une décision judiciaire en matière civile ; si la demande lui paraît fondée, elle admet la requête qui est alors soumise à la *Chambre civile*, qui après un nouvel examen le rejet définitif du pourvoi ou la cassation.

Exceptionnellement, les pourvois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et en matière électorale ne passent pas par la chambre des requêtes.

Les affaires criminelles sont directement portées devant la chambre criminelle.

Lorsqu'une décision soit civile, soit criminelle, a été cassée et que, sur le renvoi qui lui en est fait, le second tribunal ou la seconde cour juge de la même manière, la Cour de cassation, saisie d'un nouveau pourvoi, tient une audience solennelle, c'est-à-dire que les trois chambres se réunissent, et l'arrêt qui intervient est obligatoire, quant à l'application de la loi, pour le troisième tribunal ou la troisième cour devant qui l'affaire est renvoyée, sans néanmoins que ces arrêts aient un caractère réglementaire pour l'avenir et pour les autres tribunaux.

C'est aussi en audience solennelle que la Cour de cassation se réunit pour remplir les fonctions de *Conseil supérieur de la magistrature* qui lui ont été dévolues par la loi du 30 août 1883, laquelle l'a investie du droit de censure et de discipline sur tous les magistrats des cours et tribunaux.

Outre les pourvois qui sont présentés par les parties et qui constituent sa principale fonction, la Cour de cassation connaît encore, sur la demande formée par son procureur général : des excès de pouvoir des juges, des règlements de juges, des prises à partie, des demandes en renvoi pour suspicion légitime ou sûreté publique, récusation ou abstention de juges, des demandes en revision, et enfin des affaires disciplinaires dévolues au conseil supérieur de la magistrature. V. REVISION, MAGISTRATURE, etc.

Pourvois en cassation. Le pourvoi en cassation est une voie extraordinaire ouverte par la loi pour attaquer les décisions judiciaires qui ne sont plus susceptibles d'une autre voie de recours.

Pourvois en matière civile. Dans le silence du Code de procédure, la loi s'en réfère, pour les attributions de la Cour de cassation, aux lois antérieures. Le pourvoi à la Cour de cassation a été institué comme un tribunal suprême auquel en recourt en dernier espoir de cause pour faire tomber les jugements.

Pour qu'il y ait lieu à cassation, la violation de la loi doit porter sur le dispositif du jugement, et non sur les motifs, parce qu'il importe peu que les considérants soient vrais ou moins exacts si la décision est conforme au droit.

Peut se pourvoir en cassation quiconque a été partie dans un jugement. Le procureur général à la Cour de cassation [illegible] de la loi et sur l'ordre exprès du garde des sceaux, peut aussi se pourvoir contre les actes par lesquels les juges excèdent leurs pouvoirs. Il a le même droit pour se pourvoir spontanément et sans ordre contre les jugements en dernier ressort pour violation de la loi ou inobservation des formes dans l'intérêt de la loi.

Les pourvois pour cause d'excès de pouvoir [illegible] ments rendus en dernier ressort, mais il ne peut l'être contre les jugements en dernier ressort passés en force de chose jugée et contre lesquels les parties ont négligé d'interjeter appel.

Le pourvoi en cassation est interdit contre les jugements des juges de paix rendus en dernier ressort, sauf pour excès de pouvoirs, la loi ayant voulu que ce magistrat, « libre des entraves qui enchaînent les autres juges, n'eût d'autre législateur que sa raison ». Il n'y a pas non plus de pourvois possibles contre les sentences arbitrales ;

les arrêts de la Cour de cassation échappent également à la voie du pourvoi en cassation. La Cour de cassation, ne formant pas un troisième degré de juridiction, n'a pas à statuer sur le fond du litige : elle a seulement à rechercher si les moyens de cassation proposés devant elle sont bien fondés. Ils se réduisent à la violation de la loi, l'incompétence ou l'excès de pouvoir, l'inobservation de certaines formes prescrites à peine de nullité et à la contrariété de jugements rendus en dernier ressort dans la même affaire entre les mêmes parties.

Procédure. La loi a prescrit des formalités minutieuses, dont l'inobservation entraîne le rejet du pourvoi.

Devant la chambre des requêtes, le pourvoi se forme dans le délai de deux mois, par une requête déposée au greffe après consignation de l'amende.

Sur le rapport d'un conseiller et après la conclusion du ministère public, la chambre des requêtes examine préalablement les moyens de cassation ; si le pourvoi est rejeté, elle rend un arrêt de rejet motivé, condamne le demandeur à l'amende, et tout est terminé. Si le moyen de cassation paraît grave et sérieux, elle admet le pourvoi et prononce le renvoi à la chambre civile par un arrêt qui n'est ni motivé ni définitif, puisqu'il ne tranche pas la question. Après l'arrêt d'admission, l'affaire est portée, dans les deux mois, devant la chambre civile, pour être statué sur la cassation : le défendeur, à l'inverse de ce qui se passe devant la chambre des requêtes, doit constituer avocat, et l'affaire s'engage entre les parties : les mémoires sont déposés au greffe, un nouveau rapporteur est désigné, et le ministère public donne ses conclusions. Si le pourvoi est rejeté, le demandeur est condamné au double de l'amende consignée. Si l'on dit rejet du pourvoi par la chambre civile, tout est terminé.

En cas de cassation, elle ne juge pas l'affaire, n'étant pas juge de fond, mais elle renvoie l'affaire à un autre tribunal de même ordre ; il n'y a même de renvoi si la cassation a lieu dans l'intérêt de la loi ; si l'arrêt attaqué est cassé, l'amende consignée est restituée.

Le pourvoi en matière civile n'est pas suspensif, ce qui veut dire que, malgré le pourvoi, on malgré l'admission du pourvoi, on peut poursuivre l'exécution du jugement, sauf en matière de divorce ou de faux.

Pourvois en matière criminelle. La Cour d'instruction criminelle a ouvert le recours en cassation en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, contre les arrêts et jugements définitifs en dernier ressort ; toutefois, il faut être formé contre les arrêts et jugements d'incidents qui ne sont pas purement préparatoires et d'instruction, comme les jugements et arrêts de compétence ; le recours en cassation s'applique également aux arrêts de la chambre de cassation et aux arrêts de liberté provisoire. Les prévenus ou accusés peuvent se pourvoir contre les jugements ou arrêts portant des condamnations contre eux : il est fait exception pour les contumax ; quand aux parties responsables, elles ne peuvent se pourvoir que lorsqu'il y a condamnation contre elles. Le droit de recours appartient, dans tous les cas, au ministère public, et il ne peut être exercé par les parties civiles qu'en ce qui concerne leurs intérêts pécuniaires.

Dans l'intérêt supérieur de la justice, le garde des sceaux a le droit de déférer toutes les décisions contraires à la loi ; le même droit est reconnu au procureur général, dans l'intérêt de la loi. Toutes les ouvertures à cassation consistent dans une violation ou dans une fausse application de la loi, mais la cour n'est jamais saisie du bien ou mal jugé du fond. En matière de police correctionnelle, aucun moyen de nullité ne peut être proposé en cassation, s'il n'a déjà été soumis devant le juge du fond.

Procédure. Le délai ordinaire du pourvoi est de trois jours, sauf contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, où il est de cinq jours ; le pourvoi se forme par une déclaration au greffe et doit être jugé dans le mois. En matière criminelle, le pourvoi en cassation est suspensif. A peine de déchéance, le condamné qui se pourvoit doit se mettre en état, c'est-à-dire se constituer prisonnier, sauf en cas de liberté provisoire ou de peine inférieure à six mois d'emprisonnement ou en matière de presse.

Le condamné est dispensé du ministère d'un avocat ; il en est autrement de la partie civile.

Les affaires sont jugées sur le rapport d'un conseiller, le ministère public entendu.

L'arrêt de rejet donne à la décision attaquée la force de chose jugée et la rend exécutoire ; l'effet de la cassation est de remettre les parties dans l'état où elles étaient avant cette décision ; elles sont renvoyées devant une autre cour ; la cassation a lieu sans renvoi dans des cas exceptionnels (prescription de l'action publique, défaut de qualité de la partie poursuivante, etc.).

Pourvois en matière de conseils de guerre. Les *pourvois* en cassation contre les jugements des conseils de guerre ne sont admis que pour cause d'incompétence, et seulement de la part des accusés ou condamnés non compris expressément dans les catégories énumérées à l'article 80 du Code de justice militaire. Ces pourvois doivent être formés soit avant l'expiration du délai fixé pour le recours en *revision*, soit après qu'il a été statué sur ce recours. En temps de guerre, lorsque le recours en revision a été temporairement suspendu (art. 71), les pourvois en cassation sont interdits pour tous les condamnés sans exception (art. 81). Mais, d'après l'article 82, la Cour de cassation peut intervenir dans tous les cas où son intervention est prévue par les articles 441 à 447, 527 et 542 du Code d'instruction criminelle.

— Code milit. La *cassation ou rétrogradation* est prononcée contre le grade ou sous-officier, sur la plainte établie par le commandant de compagnie, escadron ou batterie, transmise au chef de corps, qui adresse un rapport au général de brigade. Celui-ci prononce la cassation pour les caporaux, les brigadiers ou brigadiers-fourriers. Pour les sergents et sergents-majors, le général de division prononce ; pour les adjudants, c'est le commandant de corps d'armée. S'il s'agit de sous-officiers décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, la cassation ne peut être prononcée que par le ministre, sur avis préalable du conseil d'enquête pour les sous-officiers, ou du conseil de discipline pour les caporaux ou brigadiers. Les sous-officiers ou caporaux cassés sont envoyés dans d'autres bataillons ou compagnies. La cassation fait perdre aux rengagés tous droits aux hautes payes, gratifications et emplois civils, et même ils ne touchent qu'une partie de la prime payable à leur libération, proportionnellement au temps où ils ont été sous-officiers.

CASSAVE (mot guarani) n. f. Espèce de pain en forme de galette, que l'on prépare avec la fécule de manioc, et, par extension, le manioc lui-même.

CASSAY ou **MANIPOUR**, région de la Birmanie occidentale. Elle fait partie de l'empire anglais de l'Inde. Sa capitale est *Manipour*. Riz, tabac, opium ; mines de fer.

CASSE n. f. Action de casser ; objets cassés. (Se dit plus particulièrement de la vaisselle et autres objets fragiles et employés aux usages domestiques) : *Dans les cafés, ce sont les garçons qui répondent du* CASSE.

— Fig. Dégradation, perte d'un titre ou d'un emploi. (Se dit surtout, parmi les militaires, pour désigner la perte d'un grade) : *Officier menacé de la* CASSE. ‖ Pop. *Donner la casse à quelqu'un*, Le destituer.

— Anc. cout. *Lettre de casse*, Ordre écrit, émanant du roi, pour casser un officier.

— Techn. Pièce de bois à nu, quand on casse du fer ou tout autre corps. ‖ On dit mieux CASSURE.

CASSE n. f. Œnol. Altération, d'origine microbienne ou chimique, qui se manifeste dans certains vins au contact de l'air. V. VIN (*maladie du*).

CASSE (de l'ital. *casa*, même origine que *caisse* et *chasse*). n. f. Type qui, du peu de profondeur et découverte, comportant une division centrale. La partie comprise entre le haut de la casse et la division s'appelle *haut de casse* ; elle est partagée en soixante petits compartiments appelés *casselins*, contenant à gauche les let-

A	B	C	D	E	F	G	s'	t'	r'	l'	m'	n'	e	i	u
H	I	K	L	M	N	O	É	È	Ê	Æ	Œ	W	Ç		
P	Q	R	S	T	V	X	à	â	é	ì	ò	ù	!		
-	.	U	J	,	Y	Z	d'	a	o	u	s	( )	?		
*	ç	é	–	'			1	2	3	4	5	6	7	8	
b	c	d		e		s	ff / ffl	f	g	h		9 / qu	0 / qu		
z / y		l	m	n		o	p	q	. / Point final	w	k / ß	: / Cad.			
x	v	u	t	Espaces			a	r	.		Cadratin				

Casse.

très capitales et quelques signes, et, à droite, les lettres supérieures, les lettres accentuées, capitales et ordinaires, et quelques signes de ponctuation. La partie comprise entre le bas de la casse et la division centrale, partagée en cinquante-quatre casselins de grandeur différente, suivant que la lettre qu'ils contiennent est plus ou moins employée, renferme les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation ou typographiques, les espaces, cadrats et cadratins, et constitue le *bas de casse*. Les lettres prennent les noms des deux divisions principales ; celles de la division supérieure sont dites *lettres du haut de casse*, tandis que les secondes se dénomment *lettres du bas de casse*.

— Attribut. Casson à compartiments dans lequel on plaçait autrefois les projectiles d'artillerie.

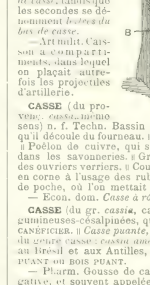

A, casse ; B, rayons.

CASSE (du provenç. *cassa*, même sens) n. f. Techn. Bassin qui reçoit le métal fondu lorsqu'il découle du fourneau. ‖ Chaudière de fer ou de potin. ‖ Poêlon de cuivre, qui sert à puiser l'eau ou le savon, dans les teintureries. ‖ Grande cuiller de fer à l'usage des ouvriers verriers. ‖ Coupelle pour affiner l'or. ‖ Peigne en corne à l'usage des rubaniers. ‖ Partie d'une écritoire de poche où l'on mettait les plumes.

— Econ. dom. *Casse à rôti*, Lèchefrite.

CASSE (du gr. *cassia*, cannelle) n. f. Bot. Genre de légumineuses-césalpinées, que l'on appelle aussi CASSIER ou CANEFICIER. ‖ *Casse puante*, Nom vulgaire de deux espèces de cassies : *cassia marilandica* et *cassia fœtida*, qui croissent au Brésil et aux Antilles, et qu'on appelle aussi CASSIER PUANT ou BOIS PUANT.

— Pharm. Gousse de canéficier employée comme purgative, et souvent appelée *casse officinale* ou *des boutiques*, *casse solutive*, *casse en bâton*, *casse fistuleuse*. ‖ Pulpe du même fruit : CASSE *mondée*. ‖ *Casse aromatique*, *Casse syrine*, Anciens noms de la cannelle. ‖ *Casse girofle*, Ancien nom de la cannelle, appliqué plus particulièrement aujourd'hui à la cannelle giroflée.

— LOC. PROV. : **Je vous passe la casse, passez-moi le séné**, Je vous tiens quitte mutuellement, faites-m'en autant à votre tour. ‖ On dit aussi, et plus souvent : PASSEZ-MOI LA RHUBARBE, JE VOUS PASSERAI LE SENÉ.

— ENCYCL. Bot. Les *casses*, qui appartiennent à la famille des légumineuses et à la tribu des césalpinées, sont des arbustes ou des herbes à fleurs, presque toujours jaunes. Le fruit est une gousse cylindrique ou comprimée, ligneuse, coriace. Les casses, au nombre d'environ quatre cents espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées des deux continents, intéressent, les unes la médecine par les propriétés purgatives de leurs fruits, les autres l'horticulture d'agrément par la beauté de leurs fleurs. Nous citerons d'abord les *casses d'Italie*, à feuilles aiguës, à feuilles obtuses, confondues sous le nom de *séné* ; la *casse fistuleuse* et la *casse lancéolée*, réunies sous les dénominations de *casse officinale* ou *des boutiques*, *canéficier*, etc. La casse fistuleuse (*cassia fistula*), devenue le type du genre cathartocarpe, est un bel arbre à grandes feuilles ; le fruit atteint quelquefois la longueur de 0m,40, est cylindrique, noir et lisse, et renferme des graines rougeâtres et sucrées. Originaire de l'Egypte et de l'Inde, le canéficier a été naturalisé aux Antilles, et dans quelques contrées de l'Amérique du Sud. Ce sont les fruits de cet arbre qu'on apporte du Levant et des Antilles, sous le nom de *casses entières*. C'est de la pulpe qu'ils contiennent que l'on fait usage en médecine. Elle est d'un brun rougeâtre, douce, sucrée et légèrement aigre-lettre. Pour la retirer des gousses, on les brise et on racle leur intérieur. La casse ainsi retirée porte le nom de *casse en nogaux*. Lorsqu'on la fait passer à travers un tamis de crin, pour en séparer les graines et autres matières étrangères, c'est la *casse mondée*. C'est dans cet état qu'on emploie la casse pour préparer des tisanes laxatives. La casse mondée cuite avec une certaine quantité de sucre, donne un produit fort agréable, qui porte le nom de *casse cuite*.

a, casse fistuleuse ; *b*, fleur de la casse fistuleuse ; *c*, fruit ; *d*, casse lancéolée.

— Méd. L'extrait de *casse* s'obtient en exposant la solution de la pulpe des gousses dans l'eau. La conserve de casse cuite s'obtient en exposant sur un feu doux : 16 parties de pulpe de casse, 12 de sirop de violette, 3 de sucre, jusqu'à consistance d'extrait ; on aromatise avec l'eau de fleurs d'oranger. La casse est un purgatif doux, qui a joui d'une grande vogue. Dose : 15 à 20 grammes de casse mondée, 10 à 20 grammes d'extrait de casse dans un demi-litre d'eau ou de petit-lait. Son usage convient surtout aux personnes excitables qui ont le ventre paresseux.

CASSÉ n. m. Degré de cuisson du sucre cuit, qui arrive au point et projeté dans l'eau froide, le sucre se fige et devient très friable au toucher.

CASSE-AIGUILLE (*gui-l ill* mill. n. m. Ouvrier employé dans les salines. ‖ Pl. *Des* CASSE-AIGUILLE.

CASSEAU (*ca-so* — dimin. de *casse*) n. m. Typogr. Petite casse servant à contenir les caractères de fonderie. ‖ Casse spéciale divisée en casselins généralement égaux, servant à conserver certains caractères, chiffres ou signes particuliers, ou le trop-plein des casses. ‖ Chacun des deux grands compartiments d'une casse.

— Art vétér. Sorte de pince en bois, servant pour la castration des animaux.

— Techn. Petit étui en corne mince, dans lequel on met le fusseau à faire la dentelle.

CASSEBEERE n. f. Genre de fougères, tribu des lomariées, originaires du Brésil.

CASSE-BOUTEILLE (*tèy*) n. m. Manchon de cristal, couvert d'une lame de verre mince, qui se brise sous la pression de l'air, lorsqu'on place l'appareil sur le plateau de la machine pneumatique, et qu'on y fait le vide. ‖ Pl. *Des* CASSE-BOUTEILLES.

Casse-bouteille.

CASSE-BRAS n. m. Pop. Revers, embarras soudain. ‖ Pl. *Des* CASSE-BRAS.

CASSE-CHAÎNE n. m. Appareil spécial interrompant la marche d'un moteur mécanique, lorsqu'un fil de la chaîne se brise. ‖ Pl. *Des* CASSE-CHAÎNE.

Casse-chaîne.

CASSE-CŒUR n. m. Fam. Grand séducteur, lovelace : *Ce petit* CASSE-CŒUR *de Sainmien.* (Balz.) ‖ Pl. *Des* CASSE-CŒURS.

CASSE-COKE n. m. Instrument employé pour briser en menus fragments les gros morceaux de coke. (Cet instrument agit non par choc, mais par compression, afin d'éviter la formation de poussier.) ‖ Pl. *Des* CASSE-COKE.

CASSE-COU n. m. Chemin, passage difficile, endroit où l'on peut tomber facilement et se faire du mal : *Escaliers qui sont de véritables* CASSE-COU. ‖ Spécialem., Sorte d'échelle à chevalet peu solide.

— Par ext. Lieu où arrivent fréquemment des accidents fâcheux :

Mais, pour des innocents comme tu si, pauvre fou !
La Bourse est un trapèze, un autre, un *casse-cou*.
POMMIER.

— Fam. Homme très imprudent, qui se lance à l'aveuglette dans des aventures où il peut se rompre le cou, ou dans des entreprises où il peut se ruiner. ‖ Adjectiv. : *Esprit* CASSE-COU.

— Manège. Employé chargé de monter les chevaux jeunes ou vicieux pour les dompter. — Cavalier qui a plus de hardiesse que d'habileté.

— Techn. Echelle double, dans laquelle la seconde échelle est remplacée par une tige de bois.

— Interject. Au colin-maillard, Avertissement qu'on lance à celui qui a les yeux bandés, lorsqu'il est sur le point de se heurter contre un obstacle.

CASSE-CROÛTE n. m. Techn. Instrument pour broyer la croute de pain, à l'usage des personnes qui sont privées de leurs dents. ‖ Pl. *Des* CASSE-CROÛTES.

Art culin. Petit déjeuner sommaire.

CASSE-CUL (*ku*) n. m. Fam. Chute sur le derrière : *Faire un* CASSE-CUL. ‖ Pl. *Des* CASSE-CUL.

Jeu d'enfants, consistant, sur le commandement du chef du jeu, à frapper en cadence le sol du derrière, étant accroupi, de poueur qui manque la cadence donne un gage.

CASSE-ESCOTTE (*e-skot'*) n. m. Cordage ou carcan du gouvernail de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles, servant à tendre la dalve avec les scottes. *Des esperons du* CASSE-ESCOTTE : *qu'il n'est autre chose que le galan d'escotte, tout passez dans deux chevilles.* (Le mot seul s'employait communément de nuit en route : CASSE-ESCOTTE *mettez et tenez tout d'un temps.*). ‖ Pl. *Des* CASSE-ESCOTTES.

CASSE-FER n. m. Com en acier, que l'on place dans le trou carré de l'enclume, et qu'on emploie pour casser le fer à froid. ‖ Pl. *Des* CASSE-FER.

CASSE-FIL n. m. Instrument destiné à approcher la tenaille des clous du carreau. ‖ Appareil ayant pour but d'arrêter les mètres à bras, lorsqu'un fil se casse. ‖ Pl. *Des* CASSE-FIL (ou CASSE-FILS.

CASSE-FONTE n. m. Sorte de broyeur en usage dans les fonderies, pour briser les blocs de fonte que les ouvriers ne peuvent casser à la masse. ‖ Pl. *Des* CASSE-FONTE.

Casseïer

CASSE-GUEULE (*gueul'*) n. m. Pop. Eau-de-vie pouvrée, liqueur très forte. V. CASSE-POITRINE. ‖ Guides barrières, les habitués se gôtrent souvent. Pl. *Des* CASSE-GUEULE.

CASSEL, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Hazebrouck, sur le mont Cassel, au milieu des bosquets, sur un rocher. Pop : 2.552 hab. *Cassellois, oises.* Ch. de f. Nord. Huileries, brasseries, raffineries de sel, briqueteries, fabriques de chaux hydraulique, imprimeries ; commerce de bestiaux. Les deux portes d'Aire et de Bergues sont encore des vestiges des anciennes fortifications. L'ancien hôtel de ville, qui date de 1604, sert aujourd'hui de musée ; l'hotel de la Noble-Cour, ou résidait autrefois le magistrat de la ville, est maintenant l'hôtel de ville. Le canton a 13 comm., et 12.961 hab.

— *Histoire.* Par sa situation géographique, dominant toute la plaine de la Flandre, Cassel était destinée à fournir une base excellente d'opérations militaires. Avant la conquête des Gaules, Cassel fut la capitale des Ménapiens (*Castellum Menapiorum*). Les Romains y s'établirent avec Agrippa et y demeurèrent jusqu'au moment où ils le sur le reste de la Flandre. Au ve siècle, les Normands firent plusieurs incursions sur la côte flamande et ravagèrent plusieurs fois Cassel. Au xe siècle, le territoire de Cassel fut définitivement annexé au comté de Flandre.

Cassel (BATAILLES DE). Il s'est livré trois batailles célèbres sous les murs de Cassel. La première eut lieu en 1071, entre Robert et Frison, comte de Flandre, et Philippe Ier, roi de France, qui fut vaincu.

La seconde fut livrée le 24 août 1328. Les Flamands, au nombre de 16.000, étaient commandés par Nicolas Zannequin, bourgmestre de Furnes. La tradition rapporte qu'ils avaient dressé au milieu de leur camp un grand coq de toile peinte, avec cette inscription :

Quand ce coq chante aura,
Le roi trouvé n'y aura.

(Le mot *trouvé* était une allusion au fait que ni les Flamands, ni les Anglais, ne regardaient Philippe de Valois comme le légitime roi de France, mais comme un roi de remplacement). Les Flamands furent presque tous massacrés par la chevalerie française. Le coq, que les Flamands, du Fresnoy, qui morts y demeurèrent, n'en reçu un seul que tous fussent morts et tout en trois monceaux, l'un sur l'autre, sans tenir de la place là où chacune bataille commença. »

Au XVIIIe siècle, après la prise de Valenciennes (17 mars 1677), Louis XIV fit assiéger simultanément Cambrai par Luxembourg, et Saint-Omer par son frère et le maréchal d'Humieres. Guillaume d'Orange, à la tête de 35.000 hommes, se porta contre Philippe d'Orléans, pour dégager Saint-Omer. Le duc d'Orléans ne l'attendit pas, sortit de ses lignes et, hardiment, lui livra bataille (11 avr. 1677). Luxembourg avait pu arriver à la tête d'un corps de troupes. Après une lutte opiniâtre, Orange fut vaincu et, malgré sa supériorité, il dut battre en retraite, laissant 4.000 morts, 3.000 prisonniers, 13 canons et le convoi qui devait ravitailler la place assiégée. Cambrai et Saint-Omer capitulèrent.

CASSEL ou **KASSEL** lat. *Castellum Cattorum*), ville d'Allemagne (prov. de Hesse, dont elle est le chef-lieu), sur la Fulda ; 81.752 hab. Fonderies de fer, fabrication de machines, d'instruments scientifiques, poteries, papeteries, couleurs, tabacs, etc. Commerce des produits de ces industries. C'est une des plus belles villes de l'Allemagne, surtout du côté de la rue nouvelle. Colonie romaine, chateau impérial au XIe siècle, résidence des landgraves au XIIIe siècle. Cassel doit beaucoup aux protestants français, qu'elle accueillit après 1685. Occupation française de 1806 à 1813. Capitale du royaume de Westphalie, de 1807 à 1813. Musée d'antiquités, bibliothèque, église Saint-Marc du XIIIe s. Non loin se trouve Wilhelmshöhe. Patrie de Jean Kirchner, Bodenstab, Achenbach et Carl Grimm.

Armes de Cassel

Cassel (CONFÉRENCE DE). Ce colloque, convoqué par le landgrave de Hesse, réunit, du 1er au 9 juin 1661, les théologiens luthériens de Marbourg et les théologiens luthériens de Rinteln. Son but était d'établir l'entente entre les deux grandes fractions du protestantisme. On y traita de la cène, du baptême, de la prédestination, des deux natures du Christ. Les discussions, conduites avec calme et courtoisie, amenèrent à conclure un acte signé par lequel les deux confessions, d'accord sur ce qu'elles regardaient comme le principe de la foi et du salut, s'engageaient à respecter chacune, pour le reste, les opinions divergentes de l'autre. Mais les théologiens composant le colloque furent accusés de modération et prépose de tralison par les deux parties extrêmes, et cet essai de conciliation n'eut aucune suite.

CASSÉLIE (*li*) n. m. nom de *Cassel*, natural. allem., né à Cologne, mort en 1821) n. f. Genre de verbénacées, renfermant des plantes herbacées ou sous-arbrisseaux, qui croissent au Brésil. ‖ Autre genre, syn. de MARTHÉSIE.

CASSELIUS (Aurus), jurisconsulte. V. CASCELLIUS.

CASSELLA (Joseph), astronome et mathématicien italien, né à Cusano en 1755, mort en 1808 à Naples, où il professa avec un grand succès les sciences et l'astronomie. Il fit des savantes observations sur les éclipses d'étoiles. On lui doit : *Opuscolo analitico* 1788 ; *Epitome astronomiche* 1802.

CASSE-LUNETTE (*ser'*) n. m. Nom vulgaire que les jardiniers donnent à une variété de centranthe et à l'euphraise. ‖ Pl. *Des* CASSE-LUNETTE.

CASSE-MARIAGE n. m. Organe des métiers rendiceurs empêchant deux fils voisins que l'on file de se lier l'un à l'autre. (Pl. *Des* CASSE-MARIAGE.) ‖ On dit aussi BRISE-MARIAGE.

CASSE-MÈCHE n. m. Appareil que l'on emploie dans les filatures, en l'adaptant aux bancs d'étirage, et qui suspend le fonctionnement de la machine, quand un des rubans s'amoindrit plus. ‖ Pl. *Des* CASSE-MÈCHE.

CASSEMENT n. m. Action de casser : *Le* CASSEMENT *des caillous.* (Peu usité.)

— Fam. *Cassement de tête*, Grande fatigue de tête, d'esprit, surtout par un brait insupportable, par un travail assidu ou des affaires pénibles.

— En T. d'arbori., Opération qui consiste à casser un rameau déjà arrivé à l'état ligneux, à 0^m,10 environ de sa base : *Le cassement fait en appuyant le pouce sur la branche en face du tranchant de la serpette.* (Raspail.)

— ENCYCL. Les rameaux cassés diminuent de vigueur ; il en résulte que les yeux ou bourgeons de la partie conservée tendent à se transformer en bourons à fleurs. Cette opération ne s'applique qu'aux arbres qui ont des fruits à pepins, particulièrement au poirier. On la pratique généralement au commencement de juin.

CASSE-MOTTE n. m. Agric. Instrument agricole, appelé aussi *herse* ou *rouleau*, qui sert à briser les mottes de terre, dans les champs ou dans les jardins. (Pl. *Des* CASSE-MOTTES.) ‖ On dit aussi BRISE-MOTTE. V. ce mot.

— Ostéol. Nom vulgaire du trapèze.

CASSE-MUSEAU (zo) n. m. Pop. Coup de poing sur le visage. ‖ Pl. *Des* CASSE-MUSEAU.

— Bot. Nom vulgaire du *viburnum roseum*.

— Pâtiss. Espèce de gâteaux, qui tirent leur nom, paraît-il, de ce qu'autrefois, les ouvriers, mêmes actes populaires, se les lançait à la tête. V. CACHE-MUSEAU.

CASSENEUIL, comm. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, sur le Lot ; 1.648 hab. (*Casseneuillois, oises*). Cassenueil a joué un rôle important dans les guerres de religion ; enlevée deux fois par albigeois par les croisés, la petite ville fut pillée et livrée aux flammes par Simon de Montfort.

CASSE-NOISETTE (*noiset'*) n. m. Mobil. Petit ustensile de table, formé de deux parties que l'on peut rapprocher, de façon à casser une noisette placée entre deux. ‖ Pl. *Des* CASSE-NOISETTES.

Casse-noisette.

— Fam. *Tête, Figure, Menton en casse-noisette*, Figure d'une personne dont le menton et le nez tendent à se rejoindre, comme les branches d'un casse-noisette.

— Ornith. Nom vulgaire de la sittelle torchepot, des casse-noix et du manakin de la Guyane.

CASSE-NOIX (*noi'*) n. m. Instrument servant à casser des noix. ‖ Pl. *Des* CASSE-NOIX. V. CASSE-NOISETTE.

CASSE-NOIX (*noi'*) n. m. Nom vulgaire des oiseaux passereaux dentirostres du genre *nucifraga* (*nucifraga caryocatactes*, vit de faines et de pignons de pin, aussi d'insectes, etc., mine dans les Alpes, etc.) ; le *nucifraga caryocatactes* habite surtout le Nord ; le *nucifraga columbiana* habite le Mexique, etc.

Casse-noix.

CASSENOLE n. f. Noix de galle de qualité inférieure, recueillie sur les chênes des contrées occidentales d'Europe. ‖ On l'appelle aussi FAUSSE GALLE, pour la distinguer des galles du LEVANT.

CASSE-NOYAU (*noi-yo*) n. m. Nom vulgaire de l'oiseau appelé le *gros-bec*, sorte de pinson. ‖ Pl. *Des* CASSE-NOYAU.

CASSE-PIERRE (*pier'*) n. m. Techn. Outil du tailleur de pierres. Marteau-pioche, le qui rest d'un broyeur ou un concasseur, et que l'on emploie pour briser les gros fragments des quartiers de pierre dont on fait le ballast des voies ferrées. (On en fait également usage, mais moins fréquemment, pour briser les grés calloux servant à l'empierrement des routes.) ‖ Pl. *Des* CASSE-PIERRES.

Casse-pierre.

— Hortic. Nom vulgaire que les jardiniers donnent à la *pimprenelle*, à la *saxifrage* et à la *crête-de-coq*.

CASSE-POITRINE (*poi-trin'*) n. m. Pop. Eau-de-vie pouvrée ; liqueur très forte. ‖ On dit aussi CASSE-GUEULE, et SACRÉ-CHIEN. (Pl. *Des* CASSE-POITRINE.)

CASSE-POT (*po*) n. m. Vx. Valet qui portait jadis un pot de vin à boire aux moissonneurs. Le mot qu'on brûle le bois provenant de cet arbre, les flèches crépitent [illegible] ‖ Pl. *Des* CASSE-POTS.

CASSER (du lat. *quassare*, secouer, ébranler) v. a. Briser, rompre en plusieurs morceaux : CASSER *un verre, une noix.* ‖ Rompre sans séparation complète des parties : CASSER [illegible]

Fig. Annuler, en parlant d'un acte ou d'une décision : CASSER [illegible] *aux gages.* Le priver de son emploi et de ses emoluments. ‖ Dégrader, destituer, priver de ses [illegible]

— Dans l'ouest de la France, Mettre un tonneau de cidre en perce. ‖ En Bourgogne, Mettre en vidange une pièce de vin.

— Loc. fam. *Casser les oreilles*, Importuner, ennuyer, agacer : [illegible] aussi Assourdir, importuner par un grand bruit. — Signif. encore Troubler la raison, en [illegible] CASSER LA TÊTE, les oreilles.

— Pop. *Casser du sucre*, Mourir. — *Casser du sucre*, Dormir, mourir. ‖ *Casser un pot*, Commettre une faute dont qui détermine une fausse couche. — *Casser la cruche*, En parlant d'une jeune fille, Perdre sa virginité. ‖ *Casser sa ficelle*, S'évader, se sauver, s'enfuir. ‖ *Casser la marmite*, Se mettre hors d'état de faire aller son ménage ; se ruiner. ‖ *Casser le nez à quelqu'un*, Le maltraiter de coups. — Signifie aussi Etre ou se placer devant lui, au bout de son nez en quelque sorte, pour le priver de la vue. ‖ *Casser les os à quelqu'un*, Le battre avec violence. ‖ *Casser le cou à quelqu'un*, Le tuer en le battant, ou, par exagér., Le malmiter avec fureur. ‖ *Casser le cou à un animal*, Le tuer pour l'accommoder et le manger. ‖ *Casser le cou à une bouteille, à une négresse*, Déboucher une bouteille, en boire le contenu. ‖ *Casser les bras, les jambes*, *Casser bras et jambes à quelqu'un*, Lui ôter [illegible] Lui enlever toute [illegible] perfection profonde. ‖ *Casser une croûte*, *Casser la croûte*, Manger un morceau. ‖ [illegible] tonne : irrésistible ! ‖ *Ne pas casser une croûte*, [illegible] une audace, un succès à tout casser. ‖ [illegible] Médire, calomnier, faire des cancans.

— Autre : *Donner un premier lavage à une terre en friche*, pour la diviser en petites mottes. ‖ CASSER *une brouillée*.

— Arg. *Casser du grain*, Refuser toutes les demandes, résister à tous les ordres. ‖ *Casser la hane*, Couper la bourse. ‖ *Casser du gueule à son pourteur d'eau*, Avoir ses règles. ‖ *Casser une [illegible]*, Chanter, [illegible]

— Mar. Réduire, annuler : CASSER *l'erre d'un navire, d'une embarcation*, L'arrêter en marchant à contre avec la machine, en contre-brassant la voile, en sciant à l'aviron.

‖ Un navire est *cassé* quand il a pris de l'arc.

— Prov. : **Si c'est du gres, on vous en casse, ou, par abrév., On vous en casse.** Se dit pour exprimer qu'on refuse de faire ce pour lequel on s'est qui l'on s'adresse. ‖ **On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.** On n'arrive point à un résultat sans peines ni sacrifices. ‖ **Il faut casser l'amande pour avoir le noyau.** Il faut se donner la peine pour avoir le profit. ‖ **Qui casse les verres les paye,** Celui qui fait le dommage doit le réparer.

— v. n. Se rompre : *Poutre qui va* CASSER.

— Fig. Etre détruit, anéanti ; faire défaut : *Tout passe, tout lasse, tout* CASSE.

— Arg. *Casser du bec*, Avoir l'haleine infecte.

Cassé, éé part. pass. du v. Casser.

— Espèces *Dépaysées* [illegible] Les [illegible] accidentellement pendant le travail, et qui, étant ainsi devenu impropre à figurer dans le produit en bon de la fabrication, doit être refondu ou vendu au poids pour plique ou emballage. ‖ On dit aussi, substantif. Le CASSÉ, les CASSÉS.

Se casser, v. pr. Etre brisé, rompu.

— Par ext. Devenir cassé, être affaibli, débilité par l'âge, la maladie, les excès : SE CASSER *avant l'âge.* Voir *qui se* CASSE.

Casser, rompre, briser à soi : SE CASSER *le bras, le cou, le dos, le bec.* Se tuer soi-même ou se tuer l'un l'autre en se frappant le bras, particulièrement d'un coup de feu. ‖ Se briser par une grande application, par une extrême concentration d'esprit. ‖ *Se casser le cou*, Se tuer en tombant [illegible] Ruiner ses affaires, sa fortune.

— Nouvoir. *Se casser le nez*, Se heurter contre un obstacle ; faire une chute sur le nez. ‖ Se trouver [illegible] coup en face d'une porte fermée, quand on l'avait crue ouverte ; ne pas [illegible] Croyait trouver chez elle. ‖ Etre déçu dans ses prévisions et dans ses espérances. échouer.

— Mar. Prendre de l'arc : *Navire qui* SE CASSE.

— Pop. *Se la casser*, S'éloigner, s'enfuir. ‖ On dit aussi : SE LA BRISER.

— SYN. Casser, abolir, abroger, annuler, infirmer, revoquer. V. ABOLIR.

— Casser, briser, fracasser, rompre. On *casse* ce qui résiste, en frappant dessus, en le laissant tomber rudement, et ce qui est cassé ne peut plus servir, d'où il résulte qu'au fig. *casser* signifie annuler. On *rompt* ce qui commence par déchir, en produisant des [illegible] dans les fibres qui liaient les parties d'un corps. *Briser*, c'est mettre en pièces, en ruine, réduire à l'état de *débris*. *Fracasser*, c'est aussi mettre en pièces, mais avec *fracas* ; les morceaux tombent, et, en tombant, ils frappent nos oreilles d'un bruit violent.

CASSERGODE ou **KASSARAGODOU**, [illegible] anglaise (Madras [Canara méridional], sur [illegible] la Tchandragiri.

CASSERIE n. f. Rapport, réforme. (Vieux.)

CASSERIE (*ri*) n. f. Atelier [illegible] quement le sucre et [illegible] ménage en fer battu étamé.

CASSERIO (Jules), anatomiste italien, né à Plaisance en 1545, mort à Padoue en 1616. Il avait été domestique de Fabricio d'Aquapendente, à qui il succéda comme professeur d'anatomie. On lui doit la découverte du muscle externe du marteau (oreille moyenne) ; quant au muscle *perforé de Casserius*, il a été découvert par Fallope. Ses principaux ouvrages sont : *De vocum audituque historia anatomica* [illegible] *Nova anatomia* [illegible]

CASSEROLE (dérivé de *casse*) n. f. Ustensile de cuisine, [illegible] de profondeur plat et à manche court : CASSEROLE *de fer battu, de cuivre étamé.* CASSEROLE *de terre cuite.* ‖ Nom donné à divers plats de riz qui se préparent dans des casseroles : CASSEROLE *au riz, à l'indienne,* etc.

— Pop. Grosse montre. ‖ SYN. BASSINOIRE, OIGNON.

— En T. d'arg., Femme qui entretient, *nourrit* un souteneur. ‖ Mouchard, dénonciateur. ‖ *Passer à la casserole,* être dénoncé. ‖ *Coup de casserole,* Dénonciation.

1. En cuivre. 2. En fer blanc. 3. En terre.

CASSEROLÉE (lé) n. f. Contenu d'une casserole pleine : *Une* CASSEROLÉE *de pommes de terre.*

CASSEROLER (rad. *casserole*) v. a. Faire un charivari à CASSEROLES *des jeunes mariés.* (Peu usité.)

CASSERON n. m. Un des noms vulgaires du calmar.

CASSE-SUCRE n. m. Instrument pour casser le sucre en morceaux réguliers. ‖ Pl. *Des* CASSE-SUCRE.

CASSETÉE (té) n. f. Contenu d'une casse ou d'une cassette pleine.

CASSE-TÊTE n. m. Massue de guerre usitée en Europe au moyen âge, et aujourd'hui encore, chez quelques peuples sauvages. (Le casse-tête français est une arme formée d'une verge courte et flexible, portant une masse de plomb à l'une de ses extrémités, et munie à l'autre d'une courroie qui sert à l'assujettir autour du poignet.) ‖ Pl. *Des* CASSE-TÊTE. V. MASSUE, MASSE.

— Fam. Bruit continu et assourdissant : *Quel* CASSE-TÊTE *quelles criailleries d'enfants!* ‖ Vin, boisson qui porte à la tête, qui étourdit.

— Fig. Travail, calcul, etc., qui exige une application fatigante : *Les échecs peuvent être considérés comme un* CASSE-TÊTE.

— Jeux. Jeu d'enfant. (V. la part. encycl.) ‖ Fig. Travail à la fois difficile et puéril : *Ajuster des syllabes sous des notes est un vrai travail de* CASSE-TÊTE *chinois.* (Th. Gaut.).

— Mar. *Filet de casse-tête,* Filet destiné à arrêter les objets qui, en temps de combat, tombent de la mâture et en temps de paix, sur quelques navires-écoles, à éviter des chutes de la mâture sur le pont.

— ENCYCL. Hist. *Le casse-tête* est une des premières armes que l'homme ait inventées. Il était d'un usage général dans l'âge de pierre. Aujourd'hui, il est encore très répandu chez les sauvages de l'Afrique, de l'Océanie et des deux Amériques. Le casse-tête peut varier à l'infini sous le rapport de la forme, de la matière et des dimensions; mais, en général, et c'est ce qui le distingue de la massue, il est fait de façon à pouvoir être manié d'une

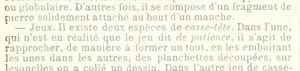

Casse-tête. 1. Calice en cuivre de rhinocéros, 2. Australien. 3. Français. 4. N. [illegible] de Polynésie. 5. Néo-calédonien; 6. Des Nouvelles-Hébrides.

seule main. Le plus souvent, il consiste seulement en un court bâton de bois, terminé ou non par une masse pyriforme ou globulaire. D'autres fois, il se compose d'un fragment de pierre solidement attaché au bout d'un manche.

— Jeux. Il existe deux espèces de *casse-tête.* Dans l'une, qui n'est en réalité que le jeu du *de patience,* il s'agit de rapprocher, de manière à former un tout, en les emboîtant les unes dans les autres, des planchettes découpées, sur lesquelles on a collé un dessin. Dans l'autre jeu de casse-tête, ou *casse-tête chinois,* les morceaux de bois sont découpés en forme de triangles, de trapèzes, de carrés, etc., et il faut les remettre le tout à reproduire certaines figures géométriques, indiquées par un livret ou un tableau.

CASSETIN (de l'ital. *cassettino*, [illegible]) n. m. Tiroir. Compartiment d'une chose disposée pour [illegible] dans lequel l'ouvrier met les [illegible] nécessaires.

— Techn. Réservoir ménagé dans la cuve d'un fourneau métallurgique, pour recevoir le métal qui entre en fusion.

CASSE-TAME n. m. Organe d'un métier mécanique à tisser, produisant [illegible] d'un métier [illegible] d'un [illegible] ou de la navette [illegible] accidentelle [illegible] ‖ Pl. *Des* CASSE-TAME.

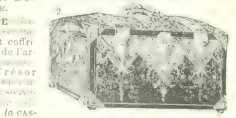

1. Cassette [illegible] 2. Cassette [illegible] 3. Cassette [illegible] 4. Cassette [illegible] 5. Cassette [illegible] 6. Cassette [illegible]

CASSETTE [illegible] n. f. Petit coffre pour serrer de l'argent, des bijoux [illegible]

— Fig. Trésor [illegible] ‖ Pl. *Des* CASSETTES. [illegible] *pension sur la* CASSETTE *royale.* ‖ *Biens de la cassette,* Domaines de la couronne dont les revenus sont attribués au souverain.

— Techn. Petit coffre à compartiments, à l'usage des tailleurs.

— [illegible] LITTÉR. Les beaux yeux de ma cassette, Allusion à un des passages de l'*Avare,* de Molière. V. CHR.

— ENCYCL. V. COFFRET.

CASSEUR [illegible] EUSE n. [illegible] celui, celle qui casse beaucoup par maladresse : *Il est qu'est une grande* CASSEUSE. ‖ Adjectif. : *Domestique* CASSEUSE.

— En T. de met., Nom servant à désigner l'ouvrier qui, dans les casseries de sucre, conduit la machine débitant ce sucre en morceaux réguliers. ‖ Adjectiv. : *Ouvrier* CASSEUR.

— Fam. *Casseur d'assiettes,* Homme tapageur, querelleur. (On dit proprement l'*Casseur d'acier,* mais le sens a changé avec l'expression : le *casseur d'acier* était toujours un homme vigoureux; le *casseur d'assiettes* est querelleur, mais peut n'être qu'un gringalet.) ‖ *Grand casseur de rapières,* Homme vigoureux, comme est le joueur de paume qui casse des raquettes en lançant la balle.

— adj. Pop. Brusque, lar[illegible] tapageur, par[illegible] ter[illegible] par[illegible] *Un air* CASSEUR.

Casseurs de pierres [illegible] tableau de Gustave Courbet. Cette toile, [illegible] plus [illegible] quelques [illegible] Courbet, fit grand bruit au Salon de 1850, où elle parut comme un manifeste de l'art réaliste. Un vieux cantonnier, courbé par l'âge et par le travail, vêtu d'un pantalon [illegible] de gilet [illegible] tête [illegible] d'un chapeau [illegible] pierres. Le [illegible] bleu. Près de lui, un jeune garçon, [illegible] dos, portant [illegible] ‖ [illegible] ‖ [illegible] ‖

Égypte, pour y étudier la vie des solitaires. Devenu diacre de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople il se rendit à Rome en 405, lorsque ce grand évêque eut été exilé, pour solliciter en sa faveur l'intervention d'Innocent Ier. Vers 410, il fonda deux couvents à Marseille, un pour des religieux, et un autre pour des religieuses, et eut sous lui jusqu'à cinq mille moines. Il composa alors en latin deux ouvrages célèbres : *Des institutes des cénobites*, et *Conférences des Pères*. Dans ce dernier, il exposa des opinions qui, plus tard, le firent regarder comme le premier auteur du semi pélagianisme. L'Église ne s'était pas d'ailleurs prononcée encore sur ce point. Il écrivit aussi un livre contre Nestorius.

CASSIENS n. m. pl. Hist. rom. V. SABINIENS.

CASSIÉPÉE. Astron. et mythol. gr. V. CASSIOPÉE.

CASSIER (*si-é*) n. m. Typogr. Armoire où l'on range des casses. « Ancien nom des ouvriers compositeurs appelés aujourd'hui PAGEURS.

— Fortific. Nom vulgaire du canonnier, arbre produisant la casse.

— Teintur. Nom commun donné à un arbre, le *cassia fistula*, dont la graine fournit une teinture noire.

CASSIN n. m. Techn. L'une des parties des métiers à la tire, consistant en un plancher placé au-dessus de l'accrochage et portant un grand nombre de poulies disposées graduellement par rangées. « Scau pour la teinture de la soie.

— Pêch. Piège pour prendre les crustacés marins.

CASSIN (Mont), célèbre montagne d'Italie (Campanie [prov. de Caserte], à 75 kilom. de Naples. Cette montagne peu élevée dominait autrefois la ville de *Cassinum*, dont de belles ruines subsistent encore aujourd'hui. Au sommet s'élevait un temple consacré à Apollon auquel succéda, au VIe siècle, un monastère (dit « du Mont-Cassin ») après que saint Benoît eut renversé le temple d'Apollon et bâti

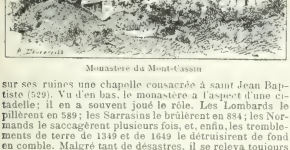

Monastère du Mont-Cassin

sur ses ruines une chapelle consacrée à saint Jean Baptiste (529). Vu d'en bas, le monastère a l'aspect d'une citadelle; il en a souvent joué le rôle. Les Lombards le pillèrent en 589; les Sarrasins le brûlèrent en 884; les Normands le saccagèrent plusieurs fois, et, enfin, les tremblements de terre de 1349 et de 1649 le détruisirent de fond en comble. Malgré tant de désastres, il se releva toujours de ses ruines, et, dans le grand naufrage de la civilisation antique, ses religieux sauvèrent, par leurs copies, les principaux ouvrages des écrivains grecs et latins. D'autres religieux écrivirent des ouvrages de valeur; tel Aimé du Mont-Cassin, auteur d'une chronique, etc.

CASSINE n. f. Principe de la casse.

CASSINE (ital. *cassina*, même sens) n. f. Petite maison isolée au milieu des champs, où l'on peut se retrancher et s'embusquer. SYN. de BLOCKHAUS.

— Par ext. Petite maison de plaisir hors de la ville.

— Fam. Baraque, mauvaise petite maison. « Établissement mal tenu. « Maison où le travail est rude, dans le langage des ouvriers et des domestiques. (Dans ces divers sens, on dit aussi BARAQUE.)

— Bot. Genre de celastracées-évonymées, renfermant des arbrisseaux du Cap.

— Comm. Nom donné à la viorne luisante, dont on emploie les feuilles en décoction, comme celles de l'arbre à thé.

CASSINE ou **CASSINO**, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur la Bormida; 5.300 hab.

CASSINETTE (*ka-si-nèt'*) n. f. Étoffe de fabrication anglaise, offrant une grande ressemblance avec la cachemirette, et qui sert aux mêmes usages.

CASSINI (Jean-Dominique), astronome, né à Périnaldo (comté de Nice, en 1625, mort à Paris en 1712. Bon observateur, il sut forcer à décliner ses savants contemporains, recherchant dans le ciel les phénomènes propres à frapper l'esprit public, plutôt qu'une grande découverte. Élevé chez les jésuites de Gênes, et bien qu'étranger au géomètre, il maîtrise, il entre en relations avec le sénateur marquis Malvasia, succède à Cavalieri, grâce à cette influence, dans la chaire d'astronomie (1650), et frappe l'imagination en disposant un immense gnomon à l'église de Saint Pétrone (1655). Cet instrument demode, grâce à ses dimensions, lui permit quelques bonnes observations du soleil et des planètes; mais, en même prudent, il sut n'en pas commencer jamais sur le système de Copernic.

En 1664, il prédit à la reine Christine la marche d'une comète, et, l'année suivante, par Louis XIV, le pape Innocent, en 1669, à accepter la direction de l'Observatoire de Paris, où il découvrit les satellites de Saturne. Sa gloire, légèrement exagérée, puisque ne lui dut ancien système d'ensemble, ancienne grande hypothèse, devait rejaillir sur son fils et son petit fils. Les principaux travaux de Cassini sont : *Opera astronomica*. Rome, 1666, contenant ses travaux antérieurs. *Ephemerides Bononiensis mediceorum siderum*. Paris, 1853. *Ordinaire et progrès de l'astronomie* 1693 : *Tables des satellites de Jupiter*, etc. — Son fils JACQUES, astronome, né à Paris en 1677, mort en 1756, fut membre de l'Académie à dix-sept ans, et de la Société royale de Londres à dix-neuf ans. Il se fit pendant ses voyages avec les plus grands savants : Newton, Halley, Flamsteed, etc., mais, en lui, travailleur opiniâtre, attaché principalement aux recherches relatives à la figure de la terre. On lui doit : *Traité de grandeur et de la figure de la terre*, 1720, et *Éléments d'astronomie*, *Tables astronomiques* 1740. — Son fils **Cassini de Thury** (CÉSAR-FRANÇOIS, astronome, né en 1714 dans la terre de Thury, mort en 1784, fut membre de l'Académie à vingt-deux ans, puis directeur de l'Observatoire. Il s'occupa principalement de géodésie, et entreprit la grande carte de France en trois feuilles, qui devait terminer son fils Dominique, après quarante-cinq ans de travail. On lui doit : *Méridienne de l'Observatoire de Paris* 1744, *Description géométrique de la terre* (1775); *Description géométrique de la France* (1784); *Ad-ditions aux tables astronomiques de Cassini*, etc. Il eut un fils, **Cassini** JACQUES-DOMINIQUE, comte, astronome, qui devait lui succéder comme directeur de l'Observatoire, né à Paris en 1748, mort en 1845. Membre de l'Académie, il fait partie de l'Institut à son origine, puis il est nommé sénateur et comte de l'empire, par Napoléon. Dominique Cassini devait terminer la grande carte de France; il prit une part active à la division de la France en départements. — Son fils **Cassini** ADRIEN-1805-HENRI-GABRIEL, vicomte 1811, né à Paris en 1784, mourut de choléra en 1832. Magistrat, conseiller à la cour de cassation et pair de France, il abandonna de bonne heure l'astronomie pour se livrer avec passion à la botanique; il a réuni ses plus importants mémoires sous le titre : *Opuscules phytologiques* (1826).

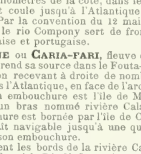

Comte J.-D. de Cassini.

CASSINI (RIO), rivière de la Guinée portugaise, qui prend sa source à 100 kilomètres de la côte, dans le massif du Fouta-Djallon, et coule jusqu'à l'Atlantique dans une direction E.-S.-O. Par la convention du 12 mai 1886, sa ligne de faîte avec le rio Compoy sert de frontière entre les Guinées française et portugaise.

CASSINI, KATAFINE ou **CARIA-FARI**, fleuve côtier de la Sénégambie, qui prend sa source dans le Fouta-Djallon, se dirige vers l'O. en recevant à droite de nombreux affluents, et se jette dans l'Atlantique, en face de l'archipel des Bissagos. Dans son embouchure est l'île de Mel ou Mehl, contournée par un bras nommé rivière Calancanbonne. A S., l'embouchure est bornée par l'île de Catak. La rivière Cassini est navigable jusqu'à une quarantaine de kilomètres de son embouchure.

Les Nalous qui habitent les bords de la rivière Cassini reconnaissent l'autorité du roi de Kankouréz, qui a, en 1866, accepté la souveraineté de la France. Il existe plusieurs factoreries sur les rives du Cassini, et, sur la rive gauche, quelques villages, dont l'un a donné son nom à la rivière.

CASSINIE (*pl* — de *Cassini*, botan. franç.) n. f. Genre d'inulobées, renfermant des arbrisseaux qui croissent en Australie, à la Nouvelle-Zélande et dans l'Afrique australe.

CASSINIÉES n. f. pl. Bot. Nom proposé pour remplacer celui de *composées*. — *Une* CASSINIÉE.

CASSINITE n. f. Variété de feldspath barytique.

CASSINO n. m. Variété du jeu de boston.

CASSINO, ville d'Italie (Campanie (prov. de Caserte); 11.890 hab. Centre de culture et d'élevage, bois de construction. Aux environs est la célèbre monastère du Monte Cassino ou Mont-Cassin. V. CASSIN (*mont.*)

CASSINOÏDE (de *Cassini*, astron.) n. f. La *cassinoïde*, appelée encore *lemniscate* ou *ellipse de Cassini*, est une courbe telle que le produit des distances de chacun de ses points à deux points fixes est constant.

— ENCYCL. Si la constante est égale au carré de la demi-distance des points fixes, la *cassinoïde* est appelée *lemniscate de Bernoulli*. La cassinoïde a pour équation en coordonnées cartésiennes :

$$(x^2 + y^2)^2 + 2a^2(y^2 - x^2) + b^4 - a^4 = 0,$$

l'axe des *x* étant la droite qui joint les points fixes; l'axe des *y* étant perpendiculaire sur cette droite au milieu de cette ligne; *a* représentant la demi-distance des deux points; *c* le produit constant. Cette courbe avait été proposée pour remplacer l'ellipse qui représente ordinairement les orbites des planètes. Dans ce cas, le produit des rayons vecteurs serait une quantité constante, au lieu que, dans l'ellipse, c'est la somme des mêmes éléments qui jouit de cette propriété.

CASSINOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de térébinthacées, renfermant des arbrisseaux glabres de Madagascar et de l'Afrique australe.

CASSIODORE (Magnus Aurelius), homme d'Etat et écrivain romain, né vers 468 à Scylaceum, en Calabre, mort après 562. Son père avait été secrétaire de Valentinien III. Lui-même jouit d'une grande faveur auprès d'Odoacre, roi des Hérules, puis de Théodoric, qui lui confia les plus hautes dignités. Mais, quand ce prince, en vieillissant, devint ombrageux, Cassiodore, afin d'éviter le sort de Boèce et de Symmaque, se retira à Squillace où il vécut sorte d'académie monastique qu'il avait fondée, et se consacra exclusivement à l'étude. A côté de cette abbaye libre s'élevait une université où l'on enseignait les Ecritures, la médecine, et surtout les lettres profanes. L'*Institution des lettres humaines* de Cassiodore est un cours complet d'études sur les sept arts libéraux. Il composa aussi des commentaires de chaque art. Il faisait copier ses propres ouvrages et ceux des anciens avec un souci de la correction fort rare à cette époque. Sa bibliothèque était la plus belle du temps et la plupart des ouvrages qui la composaient nous sont parvenus, grâce au grand nombre de copies qu'il en répandit.

Ses principaux ouvrages, outre l'*Institution des lettres humaines*, sont : un *Traité de l'orthographe*; *De rebus gestis Gothorum*, dont il reste un abrégé par Jornandès; une *Chronique de l'empire romain*; *De la nature de l'âme*; douze livres de *Lettres*; *Commentaires du Pseautier*; *Institution des lettres divines*, introduction à l'étude des Ecritures; *Histoire ecclésiastique*, traduction de Théodoret, Sozomène et Socrate, etc. La langue de Cassiodore est assez sûre, son style est généralement enflé. Il possédait toute la science de son temps.

Bibliographie : [illegible] 1679; A. Olivier, *Cassiodore, conservateur des livres de l'antiquité latine* (Paris, 1841).

CASSIOÏDE (de *casse*, et du gr. *eidos*, apparence) adj. Bot. Section du genre seymérie.

CASSION n. m. Nom donné par Faraday à ceux des éléments qui, dans la décomposition d'un corps composé par la pile, se rendent au pôle negatif. (N'est plus usité.)

CASSIOPE n. f. Genre d'éricacées, renfermant des arbrisseaux toujours verts, répandus dans les régions froides de l'hémisphère Nord; on en rencontre au Japon et dans l'Himalaya.

CASSIOPÉE ou **CASSIÉPÉE**. Myth. gr. Femme de Céphée, roi légendaire d'Ethiopie, et mère d'Andromède. Elle osa comparer sa beauté à celle des Néréides. Posédon, irrité, force Céphée d'exposer sa fille à un monstre marin. On sait comment Andromède fut délivrée par Persée. Après sa mort, Cassiopée, comme Vénus, fut changée en constellation. — Fille d'Arabos et femme de Phénix. Elle fut aimée de Zeus, et eut de lui un fils nommé Atymnios.

CASSIOPÉE ou **CASSIÉPÉE** (n. mythol.), grande constellation voisine du pôle Nord.

— ENCYCL. Cassiopée, appelée aussi la Femme enchaînée, est une constellation boréale, qui se trouve toujours en opposition à la grande Ourse, par rapport à l'étoile polaire. Le catalogue de Flamsteed lui attribue cinquante-cinq étoiles principales. Elle se reconnaît facilement à sa forme, qui est celle d'un Y. La plus belle étoile de cette constellation est appelée Schedir; elle est de seconde grandeur, mais elle a été observée par Tycho-Brahé dans cette constellation, en 1572, une étoile de première grandeur, qui, après avoir été visible pendant quelque temps, disparut complètement. Cette étoile, dite *la Pèlerine*, se fit brusquement le 11 novembre 1572; en quelques instants, elle avait acquis un éclat comparable à celui de Sirius. A partir de là, son éclat alla en augmentant jusqu'à surpasser celui de Jupiter en opposition, et elle devint même visible en plein jour. Au bout d'un mois, en décembre 1572, elle commença à décroître progressivement, et, au mois de mars 1574, elle avait complètement disparu. Pendant tout le temps qu'on put la voir, elle conserva une position invariable par rapport aux étoiles voisines.

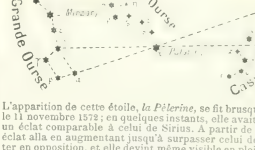

CASSIOPÉE et **CASSIOPEA** (*pé-a* — de *Cassiopée*, n. d'une constellation) n. f. Genre de méduses, type de la famille des *cassiopéidés*, comprenant les rhizostomes, dont la rosette octoradiale est munie de nombreuses ramifications latérales. Les espèces de ce genre habitent les mers chaudes et tempérées : *cassiopea andromeda* (Océan), etc.

CASSIOPÉIDES (de *cassiopée*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de rhizostomes, renfermant les genres *cassiopea*, *stomoatar*, *mylogeledoides*, etc. (Toutes les méduses de la famille des cassiopéidés ont huit corpuscules marginaux, huit cavités génitales et huit rayons à la rosette formée par les bras sans filaments.) — *Un* CASSIOPÉIDE.

CASSIOPIE, ancienne contrée maritime de la Grèce (Thesprotie), habitée par les Cassiopéens. Ville principale : *Cassiope*, avec un port sur la mer d'Epire.

CASSIPHONE. Myth. gr. Fille de Circé et d'Ulysse. Suivant Tzetzès, elle épousa Télémaque, et le tua pour venger sur lui la mort de Circé.

CASSIPOURIER n. f. Genre de rhizophoracées, renfermant des arbres ou des arbustes glabres de l'Amérique centrale et tropicale.

CASSIQUE (*sik'*) ou **CASSICUS** (*kuss* — du lat. *cassis*, casque, à cause du prolongement frontal du bec chez ces oiseaux) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des ictérides, renfermant de beaux oiseaux américains, ordinairement d'un jaune brillant, avec le dos [illegible] ou orangé.

— ENCYCL. Les *cassiques* sont voisins des troupiales; les plus grands (*cassicus cristatus*, *japu* des Indiens de l'Amérique du Sud) atteignent la taille d'un corbeau, les autres sont gros comme des merles; leurs plumes sont très estimées pour la [illegible] des [illegible] tropiques, des régions chaudes du nouveau monde, réparties dans de nombreux sous-genres (*cassiculus*, etc.), établis sur le développement du bec, remontant, en une saillie cornée plus ou moins large et volumineuse, entre les plumes du front.

CASSIQUIARE, rivière du Venezuela, formée d'un bras de l'Orénoque qui se jette dans le Rio Negro, affluent de l'Amazone, sur les limites de la république de la Nouvelle-Grenade. Ce fleuve, long de 150 kilom. environ, ouvre ainsi une importante communication entre le fleuve des Amazones et l'Orénoque, et contribue à faire des Guyanes une île immense entre la mer, l'Orénoque, le Cassiquiare le rio Negro et l'Amazone.

CASSIRY n. m. Boisson fermentée, qui se fabrique avec le maïs, dans l'Amérique méridionale.

CASSIS (*ka-sis*) n. m. Antiq. rom. V. CASSIDE.

— Distill. Sorte de liqueur stomachique, fabriquée avec les fruits du cassis, en les faisant macérer longtemps dans l'eau-de-vie ou l'alcool.

— Hortic. Nom vulgaire du *ribes nigrum*, donnant des fruits de couleur noire.

— Zool. Nom scientifique du genre CASQUE. V. ce mot.

— Encycl. Hortic. Le fruit du *cassis* (*ribes nigrum*) est une baie globuleuse, d'un noir foncé et terne. La pulpe est légèrement aigrelette, tandis que la peau a une odeur aromatique. Du reste, la saveur et l'odeur en sont peu agréables; aussi les consomme-t-on rarement en nature: mais on en fait une liqueur très estimée, une sorte de ratafia appelé, comme la plante, *cassis*. En médecine, ils sont considérés comme légèrement excitants, et passent aussi pour être stomachiques et diurétiques.

Cassis

CASSIS (*ka-si*) n. m. Ruisseau pavé ou rigole traversant une route ou un chemin perpendiculairement à sa direction, et qui, se trouvant placé à l'intersection d'une pente et d'une rampe, déverse dans les fossés latéraux les eaux pluviales de la chaussée. ‖ Bouche d'égout établie horizontalement et à ciel ouvert sur une voie publique, mais recouverte d'une grille.

CASSIS, comm. et port des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 15 kilom. de Marseille, à l'embouchure du torrent de Roustagne, sur la *baie de Cassis*; 1.956 hab. (*Cassidens*; au fémin. *Cassidenques*.) Ch. de f. P.-L.-M. Vin liqueurs et spiritueux; le meilleur de la Provence. Carrières de pierre de taille, fabriques de ciment, de cabas; sardines; sécherie de morues; pêche à la sardine; commerce de fruits. Cassis est l'ancien port phénicien, puis massalite de l'*Carcina*, — Patrie de l'abbé Barthélemy.

CASSITÉRIDES (du gr. *kassitéros*, étain, et *eidos*, aspect) n. m. pl. Se dit quelquefois des corps de la famille de l'étain. — *Un* CASSITÉRIDE.

CASSITÉRIDES (ILES), nom donné par les Phéniciens, les Grecs et les Romains, au groupe des îles Sorlingues, les *Scilly* des Anglais.

CASSITÉRITE (du gr. *kassitéros*, étain) n. f. Nom donné par Beudant à l'étain oxydé naturel.

— Encycl. La *cassitérite*, dont la formule est SnO^2, le poids spécifique 6,96, et dont la dureté varie de 6 à 7, est une matière habituellement colorée en brun rougeâtre ou en brun foncé, passant au noir. Les macles de la cassitérite sont très fréquentes; elles donnent la forme du *bec d'étain* ou juxtaposition de deux cristaux. L'oxyde d'étain n'est pas toujours cristallisé; on le rencontre quelquefois en petites masses amorphes, quelquefois concrétionnées, d'un brun châtain ou d'un rouge acajou, que leur texture fibreuse a fait comparer aux couches ligneuses qui se montrent sur la coupe des arbres; aussi a-t-on donné à cette variété le nom de *étain de bois*. — La cassitérite est à peu près le seul minerai qui l'on extraie pour en retirer l'étain. Elle se présente en veines plus ou moins entrelacées, en en filons qui traversent les granites, pegmatites, et schistes dont ils sont le plus souvent accompagnés. Une grande partie de l'étain du commerce provient des mines de Banca et de Malacca; cependant, il y a en Europe quelques exploitations importantes: ce sont celles du Cornouailles et de la Saxe. L'Angleterre est le pays d'Europe qui fournit le plus d'étain. La France possède aussi quelques gîtes; mais ils sont trop pauvres pour être exploités.

Cassitérite.

CASSITÉROTANTALITE (du gr. *kassitéros*, étain, et de *tantalite*) n. f. Variété stannifère de tantalite.

CASSIUS VISCELLINUS (Spurius), général romain, mis à mort en 485 av. J.-C. Maître de la cavalerie, deux fois consul, deux fois triomphateur pour des succès remportés sur les Sabins et les Latins, il proposa et fit passer la première loi agraire, qui ne fut pas appliquée. Accusé par le sénat d'aspirer à la tyrannie, il fut condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne.

CASSIUS (Quintus), tribun des soldats dans l'armée du consul Aurelius Cotta, l'an 252 av. J.-C. Ayant attaqué l'ennemi en l'absence du consul, malgré la défense qui lui avait été faite, il fut battu de verges, et forcé de servir comme simple soldat.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), consul avec P. Licinius Crassus en 172 av. J.-C., puis censeur avec Valerius Messala en 154. Les deux consuls entreprirent la construction d'un théâtre en pierre; mais Scipion Nasica en fit ordonner la démolition avant qu'il fût achevé, sous prétexte que les théâtres portaient atteinte à la morale publique.

CASSIUS HEMINA, l'un des plus anciens historiens romains, vivait vers 146 av. J.-C. Il avait composé quatre livres d'*Annales*. On remarque, dans les fragments qui en restent, un premier effort de critique.

CASSIUS LONGINUS RAVILLA (Caïus), tribun du peuple l'an 137 av. J.-C. Il fit adopter une loi en vertu de laquelle le suffrage écrit, dans les jugements criminels, devait remplacer le vote oral. Plus tard, il fut cité censeur; sa sévérité passa en proverbe, et son tribunal fut appelé *tribunal des coquins*.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), tribun en 102 av. J.-C. Il fit passer une loi qui excluait du sénat quiconque aurait été privé de son droit de suffrage par décision du peuple romain, et une loi tabellaire établissant le vote écrit et secret dans les jugements centuriales, même remis par l'assemblée du peuple.

CASSIUS (Lucius), proconsul de Pergame vers 88 av. J.-C. Il fut chargé d'appuyer une ambassade envoyée par les Romains à Mithridate en faveur des Cappadociens, et, n'ayant pu résister aux forces supérieures du roi de Pont, il se vit forcé de se réfugier à Apamée.

CASSIUS LONGINUS VARUS (Caïus), consul en l'an 74 av. J.-C. La première année de la préture de Verres en Sicile, il fut en lutte avec celui-ci, qui n'hésita pas à faire main basse sur les produits des terres que le questeur du consul possédait en Sicile. Cicéron parle de Cassius Varus comme d'un homme intègre. Il porta, avec son collègue Terentius Varro Lucullus, la loi *Terentia Cassia*, qui concédait au peuple des distributions de blé. L'année suivante, gouverneur de la Gaule cisalpine, il fut battu par Spartacus à Modène, et, en 66, appuya la loi Manilia, qui confiait à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), Romain qui brigua le consulat en même temps que Cicéron (63 av. J.-C.). Ayant échoué, il prit part à la conjuration de Catilina, tenta, dit-on, de mettre le feu à Rome, entra en négociations avec les Allobroges, et s'évita que par la fuite le sort de ses complices.

CASSIUS LONGINUS (Quintus), mort l'an 42 av. J.-C. D'abord partisan de Pompée, il lui tribun du peuple avec Marc-Antoine, l'an 49. Il se réfugia avec ses collègues au camp de César, obtint de lui un commandement en Espagne contre les pompéiens, excita, par son avidité et ses violences, une révolte des soldats et des habitants de Cordoue, s'échappa avec ses trésors à Malaga, et périt dans une tempête à l'embouchure de l'Ebre.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), mort l'an 42 av. J.-C., fut l'un des meurtriers de César. Il descendait d'une famille noble et ancienne. Questeur de Crassus dans la campagne contre les Parthes, il s'était illustré en sauvant par une belle retraite les débris de l'armée romaine (54 av. J.-C.). Pendant la guerre civile, il suivit la cause de Pompée et du parti sénatorial, reçut le commandement d'une flotte et brûla les galères césariennes dans le détroit de Messine. Toutefois, il se rallia à César après Pharsale et fut quelque temps en faveur auprès de lui. Le dictateur lui préféra cependant Marcus Brutus, qui, plus tard, obtint de Cassius venait d'épouser la sœur. Ce dernier en ressentit, dit-on, un amer dépit, qui l'entraîna dans les complots. Il est assez généralement considéré comme le moteur principal de la conjuration qui eut pour résultat le meurtre de César. Ce fut lui qui entraîna Brutus. Après l'exécution du complot, il passa dans son gouvernement de Syrie, chétia durement les villes qui se prononçaient contre les républicains, leur imposa des contributions énormes, écrasa Dolabella, et revint en Grèce pour se joindre à Brutus et repousser les triumvirs. Dans les champs de Philippes, Cassius, vaincu à l'aile droite et épouvanté de Brutus vaincu à l'aile droite, se fit tuer par un de ses affranchis. Brutus pleura sur son cadavre et l'appela le *dernier des Romains*.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), neveu du précédent, mort l'an 43 av. J.-C. Envoyé au Pont-Euxin à la tête d'une escadre de dix vaisseaux, il fut rencontré par César, qui venait de gagner la bataille de Pharsale, et, sommé de se rendre, n'osa pas résister, quoique César n'eût qu'un seul navire. Plus tard, il fut un des meurtriers du dictateur; il périt à la bataille de Philippes.

CASSIUS SCÆVA (Marcus), centurion dans l'armée de César. Il fut chargé de la défense d'un fort, et soutint pendant plusieurs heures les efforts de toute l'armée de Pompée, quoiqu'il fût couvert de blessures. César l'éleva au grade de premier centurion et lui fit don de 200.000 sesterces.

CASSIUS PARMENSIS (Titus), poète latin et l'un des meurtriers de César (surnommé vers l'an 42 av. J.-C. Il était né à Parma (d'où son surnom); il prit une part fort active à la guerre civile. Après Philippes, il rejoignit Sextus Pompée, fut fait prisonnier par Antoine et suivit sa fortune jusqu'à la mort. Il fut mis à mort par ordre d'Octave. Il ne reste que quelques fragments de ses poésies, publiés dans les *Poetæ latini minores* et dans l'*Anthologia* de Burmann.

CASSIUS SEVERUS LONGULANUS (Titus), orateur, historien et satirique, contemporain d'Auguste, mort l'an 33 av. J.-C. Il se fit craindre des grandes familles patriciennes par ses diatribes, et fut à son tour diffamé par elles et persécuté. Auguste l'exila dans l'île de Crète pour ses libelles contre la corruption des femmes romaines. Il fut, sous Tibère, relégué dans l'île de Sériphe, et y mourut de misère. Tacite en parle avec estime. Il ne reste rien de ses ouvrages.

CASSIUS (Félix), surnommé **Iatrosophista,** médecin grec au 1er siècle de notre ère. Il est connu comme auteur d'un livre intitulé : *Questions de médecine et problèmes naturels*, publié pour la première fois à Paris en 1534 par Mondinus Junius et Junius. On croit aussi qu'il fut attaché au service de Tibère, avec un traitement annuel; mais le P. Hardouin pense que l'auteur du livre et le médecin de Tibère sont deux personnages différents.

CASSIUS BRITILIENUS, vivait sous le règne de Caligula, et fut condamné, pour crime de conjuration, à être mis à mort sous les yeux de Capito, son père. Le farouche empereur ne voulut même pas permettre à Capito, qui l'avait demandé comme une faveur, de détourner la tête pendant qu'on immolait son fils, et le condamna à mort pour avoir fait cette prière, l'an 40 de notre ère.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), jurisconsulte romain, mort vers 70 apr. J.-C. Issu de la *gens Cassia*, il fut consul *suffectus* sous Tibère, en 30 apr. J.-C., proconsul d'Asie sous Caligula, puis gouverneur de Syrie. Il porta ombrage à Néron, qui lui reprocha d'avoir conservé parmi les images de ses ancêtres celle de Cassius, le meurtrier de César: il fut exilé en Sardaigne et rappelé seulement par Vespasien. Elève de Massurius Sabinus, il est presque autant d'influence que lui; aussi les partisans des doctrines sabiniennes, c'est-à-dire l'esprit municipal, sont-ils quelquefois désignés sous le nom de *cassiens*.

CASSIUS PUDENS (Avidius), habile général de Marc-Aurèle. Il fit avec succès la guerre aux Parthes et aux Sarmates, et, réélu en 172, le projet qu'il nourrissait depuis longtemps de se faire proclamer empereur; mais il fut assassiné trois mois après par deux de ses officiers.

CASSIUS (Dion), historien grec. V. DION CASSIUS.

CASSIUS (André), médecin et chimiste, né à Sleswig vers 1640, découvrit le précipité d'or appelé *pourpre de Cassius* qui fournit une belle couleur aux peintres sur porcelaine. On lui attribue aussi l'invention de l'essence de bergamot, regardée autrefois comme un préservatif contre la peste. On a de lui quelques écrits, entre autres : *De transmutatio intestinali cum suis effervescentiis*.

CASSIUS (POURPRE DE). V. POURPRE.

CASSIVELLAUNUS, chef breton qui gouvernait la région au N. de la Tamise. Il repoussa avec succès les premières attaques des Romains, protégé par les bois et les forêts. Mais les autres peuplades bretonnes ayant fait défection, il se résigna à payer tribut à César.

CASSOLA Y **FERNANDEZ** (don Manuel), général espagnol, né à Hellin (Albacete) en 1838. Envoyé à Cuba, il y gagna rapidement tous ses grades. Colonel, il prit part, de 1871 à 1873, à toutes les expéditions contre les carlistes. En 1876, alors maréchal de camp, il dut aller réprimer l'insurrection cubaine. Nommé général en 1878, il revint en Espagne en 1881, la régence l'appela au commandement suprême de l'armée et le nomma ministre de la guerre. Il fit preuve de réelles capacités, mais dut donner sa démission devant l'opposition qui se produisit contre les réformes qu'il proposait.

CASSOLETTE (*dèt'* — de l'espagn. *cazoleta*) n. f. Vase, réchaud à brûler des parfums.

— Par ext. Odeur qui s'exhale d'une cassolette : *Quelle exquise* CASSOLETTE !

— Poétiq. Ce qui exhale un parfum; le parfum lui-même :

Cependant que les violettes
Ouvrent leurs fraîches cassolettes,
Je rimerai des odelettes
Tu BANVILLE

Cassolette (ameubl.)

— Ironiq. Vase de nuit rempli d'ordures; mauvaise odeur quelconque. ‖ Nom que l'on donnait aux anciens tombereaux des vidangeurs.

— Archit. Vase sculpté qui paraît jeter des flammes ou de la fumée. ‖ On dit aussi POT-A-FEU.

— Arg. Bouche. : *Plomber de la cassolette*, avoir l'haleine forte, fétide.

— Bijout. Petite boîte d'orfèvrerie que l'on porte suspendue à une chaîne, et où l'on met souvent des parfums.

— Bot. Nom vulgaire de la julienne des jardins.

— Hortic. Variété de poire.

Cassolette (archit.)

CASSOLLE ou **CASSOLE** (rad. *casse*) n. f. Réchaud qui se place sous la mouilloir, dans les papeteries, afin de maintenir la colle fluide.

CASSON (de *casser*) n. m. Rognure de glace; fragment de verre brisé. ‖ Verre pulvérisé, plus souvent appelé CALCIN.

‖ Pain informe et sans ligne. ‖ Noyaux de cacao brisés.

— En T. d'hortic., Nom donné à une bande de terre plus longue que large, où l'on cultive des fleurs ou des légumes.

CASSON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 45 kilom. de Châteaubriant; 1.173 hab. Moulins.

CASSONADE (*de casson*) n. f. Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois. V. SUCRES.

CASSONATE n. m. Sel dérivant de l'acide cassonique.

CASSONIQUE (*nik*) adj. ‖ *Acide cassonique*, Acide ayant pour formule $C^8H^8O^7$, qui prend naissance dans l'oxydation du sucre ou de l'acide glucosique. (Les sels sont amorphes.)

CASSOT (*so* — de *casse*) n. m. Papet. Caisse à compartiments, pour le triage des chiffons.

— Art vétér. Petit bâton sur lequel on lie le cordon spermatique, après la castration des animaux.

CASSOTIS, fontaine sacrée, située dans l'enceinte du temple d'Apollon, à Delphes. Près de cette fontaine, la chapelle d'Apollon, Minerve, Diane. La fontaine recevait les eaux méphitiques de la fontaine Kerna, située plus haut, et, par des canaux souterrains, les déversait dans l'*adyton* du temple d'Apollon, où elles enivraient la Pythie. (Près de Cassotis était la célèbre *Lesche*, décorée de fresques par Polygnote.) — Nymphe du Parnasse, qui donna son nom à la fontaine.

CASSOTTE (*ka-sot'*) n. f. Techn. Sorte de fleur artificielle en laine rouge mauve, imitant une marguerite double, que l'on monte sur tige, et dont on fait des bouquets.

— Ferr. Sorte de cuillère munie d'un manche creux, et à l'aide de laquelle on puise de l'eau pour se désaltérer en buvant par l'extrémité du manche. ‖ Petite casserole à trois manches, pour puiser de l'eau.

Cassottes.

CASSOUBES, nom donné aux Wendes qui habitent le nord-ouest de la Poméranie, au nombre d'environ 100.000. Le roi de Prusse porte le titre de duc des Cassoubes.

CASSOULET (*lè*) n. m. Ragoût languedocien de haricots blancs, auxquels on ajoute soit des filets d'oie ou de canard, soit de minces tranches de porc ou de mouton, et que l'on fait cuire dans une grande marmite. Une forme populaire, appelée lucmane *cassoulet*. — L. CASSOULET *de Castelnaudary jouit d'une grande renommée*.

CASSOVIE ou **CASSOVA**, plaine de la Serbie, entre Skopia et Kopanik, arrosée par le Bim. Défaite des croisés hongrois, valaques, albanais, par Amurat Ier, en 1389. Les Hussites, en 1448, y éprouva un échec contre Amurat II. — Ville de Hongrie. V. KASCHAU.

CASSTRŒM Samuel-Nicolas, poète, diplomate et savant suédois, né en 1763, mort en 1827. Ses premiers essais poétiques furent couronnés par l'académie suédoise lui décerna le grand prix pour une *Ode à la Providence*. Cassstrœm remplit diverses fonctions diplomatiques, à Varsovie, Berlin, Londres, Haag et Dresde. A son retour, au XIXe Siècle, il fut nommé membre de l'académie des sciences.

CASSUPA n. m. Genre de rubiacées-mussaendées, comprenant une espèce, petit arbre glabre du Rio-Negro.

CASSURE n. f. Action de casser; état d'un objet cassé : *La* CASSURE *d'un bras*. ‖ Fente, solution de continuité : *Les* CASSURES *des rochers*. ‖ Face par laquelle un fragment adhérant aux autres, avant que le corps qu'ils composaient eût été cassé. (Se dit surtout en minéralogie, ou la forme

et l'aspect de la cassure sont des caractères très importants. CASSURE *nette*, *vive*, *brillante*. CASSURE *schistoïde*, CASSURE *celluleuse*, *caverneuse*, *résineuse*. La CASSURE du *calcédonate de carnéole* et *saccharoïde*.

B. arts. Arête qui, dans un tableau, sépare deux teintes contiguës d'une draperie chatoyante.

— Hortic. Opération qui consiste à casser certaines branches pour amener la transformation des boutons à fruits ou du dit plutôt CASSEMENT.

Pop. Débris de pâtisserie : *Les enfants se régalent à bon marché avec des* CASSURES.

— Tech. Pièce qui se coud dans une lame d'acier pendant la trempe, à l'Pli d'un vêtement, endroit où commence un revers.

Esoter. Minér. La *cassure* est, avec la pesanteur spécifique et la dureté, le caractère le plus sûr que l'on puisse suivre pour reconnaître la structure d'un minéral. Les surfaces de cassure doivent être examinées sous trois points de vue différents : éclat, texture, forme. De là les expressions de *cassure vitreuse*, *résineuse*, ou *cireuse*, pour indiquer l'éclat; *cassure lamelleuse* ou *lamellaire*, *laminaire*, *saccharoïde* et *compacte*, pour exprimer la texture, mais surtout les formes propres aux surfaces de cassure que l'on étudie. On distingue minéral à la cassure *conchoïde*, quand la surface des fragments, étant concave ou convexe, est sillonnée de stries courbes et concentriques, semblables à celles que l'on voit sur les valves de certaines coquilles abondamment, silex jaspomagne. La *cassure conique* ou *cannoïde* présente, en relief ou en creux, la surface d'un cône. On l'obtient facilement avec tous les corps compacts et bien homogènes; le choc détermine en effet à l'intérieur de ces roches une fissure de forme conoïdale, qui se propage à partir du point qui a reçu le coup ; c'est le cas du grès lustré de Domont (Seine-et-Oise). Citons encore la *cassure équilibrée*, *contrariée*, la *cassure plate*, la *cassure raboteuse* ou *unie*, etc.

— Géol. Brèvet réunit sous le nom de *cassures* (lithoclases de Daubrée), les fentes de toutes sortes qui se sont produites dans l'écorce terrestre, en intéressant une ou plusieurs couches. Dans un grand nombre de cas, les cassures laissent de plis à l'effort desquels des terrains peu flexibles n'ont pu résister. C'est ainsi que le soulèvement des montagnes a été accompagné de nombreux cas de ruptures. Dans le Jura, on donne le nom de *combe* à la rupture qui est produite le long de l'axe d'un pli anticlinal. Il y a aussi, dans la même région, des cassures profondes et étroites, offrant à l'œil de vastes parois qui donnent au géologue les renseignements les plus précieux; on les désigne de ce jeu sous le nom de *clusses*.

Il y a deux sortes de cassures : les *cassures simples* ou *diaclases*, dans lesquelles les deux parties rompues ont conservé leur place l'une par rapport à l'autre, et les *failles* ou *paraclases*, toujours accompagnées d'un rejet, c'est-à-dire d'un déplacement vertical de l'une des parties, qui fait que les couches de l'une et de l'autre occupent des niveaux différents et ne se rencontrent plus; la partie la plus élevée présente alors, extérieurement, une surface de cassure appelée *regard*. Il se produit encore des cassures moins considérables, appelées *joints* ou *leptoclases*, et qui résultent souvent du retrait de la roche qu'ils intéressent.

CASSUTE n. f. Bot. Syn. de CUSCUTE. V. ce mot.

CASSUVIÉES (rad. *cassuvion*) n. f. pl. Bot. Syn. de ANACARDIACÉES, et de TÉRÉBINTHACÉES.

CASSUVION n. m. Bot. Syn. de ANACARDE.

CASSYTHACÉES ou **CASSYTHÉES** n. f. pl. Famille de lauracées ayant pour type le genre *cassythe*, renfermant des herbes parasites, volubiles. — *Une* CASSYTHACÉE (ou CASSYTHÉE).

CASSYTHE n. f. Genre de plantes parasites, de la famille des lauracées, type de la tribu des *cassythées*, comprenant une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe.

CAST, comm. du Finistère, arr. et à 8 kilom. de Châteaulin; 2.113 hab. Usine à fabrique de grosses toiles.

CASTAGNARO, bourg d'Italie (Vénétie (prov. de Vérone)); 4.600 hab.

CASTAGNARY (Jules-Antoine), critique d'art et journaliste, né à Saintes en 1830, mort à Paris en 1888. Entré en 1871 au conseil municipal de Paris, il en devint le président en 1879. Nommé conseiller d'Etat en 1879, il fut chargé, à l'avènement du ministère Gambetta, de la direction des cultes; il donna sa démission avec le ministère avec lequel il avait nommé. Il organisa, à l'Ecole des beaux-arts, une exposition des œuvres de Courbet et publia, en 1883, une notice dans laquelle il démontrait que Gustave Courbet n'avait pas été étranger au renversement de la colonne Vendôme : *Courbet et la colonne Vendôme; plaidoyer pour un ami mort*. Nommé, en 1887, directeur des Beaux-arts, il ne put exercer cette fonction que pendant quelques mois. On lui doit : *Artistes au XVIIe siècle. Salon de 1861*; 1861; *Les Libres propos* (1864); *le Bilan de l'année* (1868), avec Grousset, Ranc, Sarcey; *les Jésuites devant la loi française* (1877), et deux volumes de *Salons*, parus en 1892.

CASTAGNE ou **CASTAIGNE** (Gabriel DE), cordelier, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, et conventuel d'Avignon, mort en 1630. Adepte à l'alchimie, il croyait avoir découvert, dans l'or potable, le baume universel pour la guérison de toute espèce de maux. En 1611, il fit imprimer *l'Or potable qui guérit de tous maux*; en 1615, *le Paradis terrestre, et le Grand Miracle de nature, manifestant que en unitant telle sans sophistiqueries, toutes mêmes essences sont rendues en or pur, et les maladies incurables guérent*. Il présenta ce livre à la reine Marie de Médicis, avec une dédicace.

CASTAGNETO di Val di Cecina, bourg d'Italie (Toscane) prov. de Pise, canton de Volterra : centre agricole.

CASTAGNETTE (*castanet* (gn mill.) — de l'espagn. *castañeta*; de *castaña*, châtaigne, à cause de la ressemblance) n. f. Petite pièce de bois ou d'ivoire, ronde, concave, comme les valves du fruit du châtaignier, et que l'on attache aux doigts du moyen de cordons, pour les faire résonner en frappant vivement et en mesure tours parties concaves l'une contre l'autre : *En Espagne, les* CASTAGNETTES *figurent partout où l'on chante, ou l'on danse*. « On fait aussi des castagnettes à manche et des castagnettes qui s'adaptent aux cordes du tambour, et des castagnettes pour avec les bagnettes.

Ill. T. dessinant, Epoffe, ayant frappé d'un mandage de lame, de sur et de fil, qui se fabriquait anciennement à Amiens. » On dit aussi CASTAGNETTE (V. ce mot).

CASTAGNETTISTE (*sta qui tient*, qu'mill.) n. Personne qui joue des castagnettes.

CASTAGNEUX (*gnoi*, qu'mill. — n. m. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe (*podiceps minor*), type du sous-genre sylbeocyclus, qui est sylbiqque aussi ce nom. (Les castagneux du sous-genre sylbeocyclus comprennent les *sylbeocyclus minor*, d'Europe, *sylbeocyclus philippensis*, de l'Asie et de l'Amérique, *sylbeocyclus capensis*, à Madagascar et Madagascar, *sylbeocyclus Novæ Hollandiæ*, à Australie, *sylbeocyclus dominicus* et *cibilensis*, de l'Amérique du Sud, et *sylbeocyclus americanus*, de l'Amérique du Nord, espèces qui, pour la plupart, sont identiques.

CASTAGNO (Andrea del), peintre italien, né à Magello en 1390, mort à Florence en 1457. Elève de Paolo Uccello, il devint un des premiers dessinateurs de son temps. Il était un fervent réaliste, versé dans la perspective énergique et dans le modelé. Parmi ses œuvres, très nombreuses (mais souvent maltraitées du temps), nous citerons : une grande fresque, pour les religieuses de San-Gallo, puis à Santa-Croce, dans la chapelle des Cavalcanti, un Nard *Ange annonciateur*, *Vierge*, Marie. Mais son chef-d'œuvre est le *Christ à la colonne* du nouvel cloître du couvent de Santa-Croce (très endommagé). Dans le cimetière de Santa-Croce de Notova, on *Saint André* remarquable, une *Cène* dans le réfectoire de l'hôpital attenant, etc.; à San-Miniato, une *Assomption*. Il a peint aussi, dans la galerie Carducci, plusieurs portraits d'hommes célèbres (Dante, Pétrarque, Boccace, etc).

CASTAGNOLE (*gn* mill.) n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre BRAMA. V. ce mot.

— Pièce faisant partie de la monture du gouvernail sur les galères du XVIe et XVIIe siècles. Le guindeau tourne dans les mortaises rondes de deux *castagnoles* — autrement dit de deux taquets — clouées sur les bandins.

CASTAGNON (*gn* mill.) n. m. Variété savoureuse de châtaigne.

CASTAGNOS, duc DE BAYLEN. V. CASTAÑOS.

CASTAING (*stin*) n. m. Machine qui servait autrefois, dans les hôtels monétaires, à marquer les monnaies sur la tranche. Elle était installée dans le nom de son inventeur.

CASTAING (Edme-Samuel), médecin français, né à Alincon en 1797, mort à Paris en 1823. Il est célèbre par le crime horrible qui le fit monter sur l'échafaud. En 1820, il s'était lié avec deux jeunes gens, Auguste et Hippolyte Ballet, dont le père et la mère moururent mystérieusement en 1821, laissant une grande fortune à chacun de leurs fils. Castaing empoisonna les deux jeunes gens, après les avoir fait tester en sa faveur. Il fut condamné à mort et exécuté.

CASTALDI (Pamphile), poète, jurisconsulte et humaniste italien, né à Feltre vers 1398, mort en 1460. Il enseigna les belles-lettres dans sa ville natale et laissa quelques écrits en prose et en vers. Dans une dissertation publiée en 1456, le chevalier Jacopo Bernardi affirme, sans s'appuyer sur des preuves sérieuses, que Castaldi fut l'inventeur des caractères mobiles, et conséquemment le vrai créateur de la typographie.

CASTALDI (Corneille), poète et jurisconsulte italien, né à Feltre en 1488, mort en 1536, fut chargé, comme jurisconsulte, de défendre les intérêts de sa patrie devant la république de Venise. Ses poésies, où l'on trouve des pensées élevées et ingénieuses, furent publiées en 1757, sous le titre de *Poesie volgari e latine*.

CASTALIA (*kass* — de *Castalie*, n. mythol.) n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères sericornes, famille des buprestides, renfermant des espèces de la région malaise et australienne, dont on connaît huit espèces. La *castalia curta* habite Celèbes; la *castalia bimaculata*, la plus anciennement connue, est d'Australie.

Castalia (réd. du quart

— Moll. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionidés, renfermant des animaux d'eau douce, propres à l'Amérique du Sud. La *castalia ambigua* provient des Amazones.

CASTALIE (*kass* n. f. pl. Myth. gr. Nom donné aux Muses, à cause de la fontaine de Castalie, qui passait pour inspirer les poètes. — *Une* CASTALIDE.

CASTALIE (*sta*) n. f. Bot. Syn. du genre SERPULA. « Nom d'une section du même genre.

Castalie.

CASTALIE, fontaine de Grèce, située tout près et à l'E. du sanctuaire d'Apollon à Delphes, à l'entrée de la gorge du Parnasse, qui coupe les roches Phædriades de la roche Hyampeia. L'eau arrive par un conduit creusé dans le roc, et tombe dans un bassin quadrangulaire, qui était décoré de plaques de marbre et de metal; au fond, est une niche, qui contenait sans doute une statue de la nymphe, et, près de là, une petite chapelle. La fontaine devait son nom à la nymphe Castalie, qui, poursuivie par Apollon, s'y était précipitée et noyée. La source fournissait l'eau employée dans les cérémonies du temple d'Apollon. Plus tard, les Romains lui attribuèrent le don d'inspirer les poètes. Près de la fontaine s'étendait le *faubourg de Castalie*. — Fontaine du faubourg de Daphné, près Antiochie, qui avait une vertu prophétique.

Castalie, statue d'Eugène Guillaume, dont le modèle figura au Salon de 1878, et qui reparut en marbre au Salon de 1883. Nue jusqu'à la ceinture, la tête dressée, les lauriers dans les cheveux, les jambes enveloppées d'une draperie, la nymphe est assise sur la cime d'un rocher [illegible] sur une urne penchée d'où tombe [illegible] et tient de la main droite une grande lyre posée [illegible] genoux. A droite, au bas de la haute, deux petits pèlerins se tiennent assis l'un près de l'autre, recueillant l'eau dans un vase; un autre, sur le devant, est allongé à terre, ayant près de lui son manteau et son bourdon; un quatrième, avec un livre, se tient assis sur la roche (Salons du ministère de l'instruction publique.)

CASTALION (Sébastien), théologien et humaniste français, né à [illegible] mort à [illegible] en 1563. Il fut successivement professeur à [illegible] près de Genève. Le réformateur ne tarda pas à l'appeler à Genève, et il le fut à la tête du collège (1541). C'est en remplissant ces fonctions (1542-1544) qu'il écrivit [illegible] scolaire, *les Dialogues sacrés*. Ses relations avec Calvin furent troublées par des dissentiments théologiques, et il partit pour Bâle. Chargé de famille, il fut obligé de chercher dans le travail manuel un supplément à son maigre salaire. C'est dans ces années de détresse qu'il fit deux traductions de la Bible : une en français, l'autre en latin, et deux éditions des oracles sibyllins. En 1553, il obtint une chaire de grec à l'université. En 1554, au lendemain du supplice de Servet, il écrivit en latin et en français, sous le pseudonyme de MARTIN BELLIE, son *Traité des hérétiques*, qui est un manifeste de la tolérance. Attaqué par Calvin, il écrivit son *Contra libellum Calvini*. En 1562, il publia toujours pour la même cause, son *Conseil à la France désolée*. Inquiété dans son ministère par Calvin et ses partisans, il songeait à se retirer en Pologne ou en Transylvanie, quand il mourut.

Castallon.

CASTALLA, ville d'Espagne (Valence (prov. d'Alicante)); 4.125 hab. Fabrication de toiles; distilleries d'eau-de-vie. — Patrie de l'historien don Francisco Cerda y Rico.

CASTAN (Gustave), paysagiste français, né à Genève en 1823, mort à Crozant (Creuse) en 1892. Il a complété ses études artistiques en France. Parmi ses bonnes toiles, on peut citer : *Matinée d'automne* (1855); *Vue des environs de Sion* (Valais); *Souvenir des Alpes de Savoie*, en 1863; *Soirée d'octobre*, musée de Lille; *les Bords de la Creuse à Gargilesse*; *Intérieur de forêt*, et *les Bords de la Creuse* (1867). Castan est un coloriste brillant, qui avait peu à peu échangé la manière du paysagiste Calame, son maître, pour la facture plus juste et plus intime de l'école de Daubigny.

CASTANEA (*sta-ne*) n. m. La découverte de fleurs mâles et de fruits du genre *castanea* ne laisse aucun doute sur son existence dans les terrains tertiaires. Le *castanea cocenica*.se rencontre dans les grès de Belleu, près de Soissons.

CASTANÉACÉES ou **CASTANÉES** (*sta* — du lat. *castanea*, châtaignier) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant quinze genres, réparties en six séries : *bétulées*, *corylées*, *quercinées*, *balanopsées*, *faginérées* et *myricées*. Les quatre cent vingt-cinq espèces connues sont répandues sur tout le globe, principalement dans l'hémisphère boréal. Citons le bétel, le noisetier, l'aune, le bouleau, le charme et le châtaignier. — *Une* CASTANÉACÉE, ou CASTANÉE.

CASTANELLE (*sta-nèl*) n. f. Genre de sapindacées, renfermant des arbustes grimpants de l'Amérique méridionale et tropicale.

CASTANET, ch.-l. de canton de la Haute-Garonne, arrondt et à 10 kilom. de Toulouse, au pied des coteaux du Lauraguais; 848 hab. — Le canton a 15 comm. et 4.277 hab.

CASTANET, comm. de l'Aveyron, arr. et à 24 kilom. de Rodez; 1.214 hab.

CASTANET (Bernard DE), prélat français, né à Montpellier vers 1240, mort en 1317, fut longtemps évêque d'Albi, où il fit bâtir la magnifique église de Sainte-Cécile, puis devint évêque du Puy (1308), de Porto (1316), et reçut alors le chapeau de cardinal.

CASTANET (André), chef camisard, né à Massevaques (Lozère) en 1674, mort à Montpellier en 1705, s'expatria après la paix de Ryswick (1697), revint en France en 1700 et prit, en 1703, lors du soulèvement des Cévennes, le commandement d'une bande de camisards. Il fit de la quelle il s'empara des villages de Saint-André-de-Valborgne et de Fraissinet-de-Fourques. En 1704, il fit sa soumission avec Cavalier, et se retira à Genève. Mais, la guerre ayant commencé, il commit l'imprudence de revenir dans son pays, prit part à la révolte, fut reconnu, pris et condamné au supplice de la roue.

CASTANHEDA (Fernand Lopez DE), historien portugais, né à Santarem au commencement du XVIe siècle, mort à Coimbre en 1559, accompagna son père dans l'Inde en 1528 et y passa vingt ans. A son retour, il fut garde des archives de l'université de Coimbre et publia, à partir de 1551, une *Histoire de la découverte et de la conquête de l'Inde par les Portugais*, d'une très grande exactitude, qui fut traduite en français par Nicolas de Grouchy, en 1553.

CASTANHEIRA, ville du Portugal (Estrémadure (district de Leiria)), sur le versant méridional de la Serra de Lonzã; 3.400 hab.

CASTANHOSO (Miguel DE), voyageur portugais du XVIe siècle, accompagna Christovam de Gama dans son expédition à travers l'Abyssinie, et publia le récit de cette exportation sous le titre de *Historia das causas que o muy esforçado capitao D. Christovão da Gama*, etc. (1564).

CASTANIER D'AURIAC (Guillaume), magistrat français, né en 1702, mort en 1764. Conseiller au parlement de Toulouse dès l'âge de vingt et un ans, maître des requêtes en 1729, puis, successivement, président au grand conseil (1746), conseiller d'Etat (1751), et secrétaire des commandements

dements de la reine, Castanier s'était allié au chancelier Lamoignon en dépensant une fortune à ses filles. Il passa longtemps pour l'auteur des *Amours de Carite et de Polydore*, roman traduit du grec (1686). Il est reconnu aujourd'hui que cet ouvrage est dû à l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage du Jeune Anacharsis*.

CASTANITE (*kass* — du lat. *castanea*, châtaignier) n. f. Loupe qui croît sur la racine du châtaignier.

CASTANO PRIMO, burg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], sur le Tessin, 4.150 hab. Foires.

CASTANOS (don Francisco-Xavier de), duc de Baylen, général espagnol, né en Biscaye en 1756, mort à Madrid en 1852. Il servit contre la France pendant la campagne de 1794-1795, puis fut promu lieutenant général en 1798. Son principal fait d'armes fut la victoire qu'il remporta à Baylen, à la suite de laquelle il fut créé « duc de Baylen ». En 1810, il fut nommé membre du conseil de la régence. Il continua à prendre une part active à la guerre de l'indépendance, de concert avec Wellington, et se distingua en particulier à la bataille de Vitoria. Ayant quitté l'armée, il reprit du service après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et se disposait à entrer en France à la tête de 80.000 hommes quand arriva la nouvelle de la bataille de Waterloo. Dans la suite, il remplit d'importantes fonctions dans l'Etat, avec des alternatives de faveur et de disgrâce.

CASTANOSPERME (*kass, spérm'* — du gr. *kastanon*, châtaigne, et *sperma*, graine) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, de la tribu des sophorées, comprenant une seule espèce, dont les graines sont comestibles, et qui croît dans l'Australie subtropicale.

CASTAPIANE n. f. Arg. Gonorrhée.

CASTE (*kasst'* — espagn. et portug. *casta*; du lat. *castus*, pur, sans mélange) n. f. Chacune des classes de personnes établies par certaines nations, en vertu d'une de cette division la base de leur constitution sociale et politique : *Les diverses* CASTES *de l'Inde ne s'allient jamais entre elles.*

— Par ext. Classe de citoyens distinguées et isolée des autres classes par des privilèges exclusifs, ou par les charges qui lui sont propres, ou même par ses mœurs, ses habitudes particulières : *On doit à l'Assemblée constituante la suppression des* CASTES *en France.* (Mme de Staël.)

— Fam. Coterie ; réunion des parents, des amis, des partisans de quelqu'un : *Je me moque de lui et de sa* CASTE.

— Encycl. Le régime des *castes* se retrouve à l'origine de presque tous les peuples, mais il ne revêt pas partout le même caractère. Tantôt les castes sont politiques, tantôt politiques et ethniques, tantôt politiques et religieuses, simplement religieuses ou même professionnelles. Telle était, en Egypte, la division en prêtres, guerriers, marchands et artisans ; chez les Hébreux, la tribu de Lévi, qui avait le monopole des fonctions sacerdotales ; chez les Grecs, les prêtresses des parents d'Esculape, les Asclépiades, qui avaient formé une caste sacerdotale, se transmettant héréditairement les secrets de la médecine ; à Rome, les patriciens et les plébéiens ; les Bambaras africains, de nos jours, sont si rigoureux ont une telle influence qu'ils couronnent les rois.

Mais, nulle part, la caste (*djati*, naissance) n'a eu et n'a encore la même importance et la même rigueur que dans l'Inde. Ses lois sont parties intégrantes de la loi divine ; elle est le fondement de tout l'organisme social, politique et religieux, les plus hardis réformateurs n'ont osé y toucher qu'avec des précautions infinies ; le Gouvernement conservé presque intacte, le bouddhisme ne l'a abrogée que pour ses religieux, et sa tentative de l'abolir a été la cause principale de la résistance qu'a rencontrée la réforme du Brahma-Samadj. La tradition rationnelle fait remonter la division du peuple en quatre castes (Tchatour-Varna), à la création même du monde, en s'appuyant sur le fameux hymne 90 du dixième *mandala* du Rig-Véda, suivant lequel le brahmane, en prière, est sorti de la bouche du créateur (*Purusa*) ; le kchatriya, guerrier, de ses épaules ; le vaïcya, bourgeois, de ses cuisses, et le coudra, l'artisan, de ses pieds ; mais cet hymne, beaucoup plus récent que les autres, n'a été très probablement interpolé afin de donner une sanction divine aux prétentions de la classe sacerdotale des brahmanes. Au temps védique, en effet, d'après le témoignage du Rig-Véda, tous les aryas étaient égaux ; c'est seulement à l'époque des Brahmanas que la loi des castes commence à s'affirmer, pour se développer ensuite dans les Çastras, les Soûtras et les Pouranas. La caste a dû être instituée primitivement dans une démarcation et barrière entre les conquérants aryas et les populations aborigènes. Privilège de naissance, chaque caste est absolument fermée ; on ne peut passer d'une à l'autre que par voie de *transmigration*, c'est-à-dire dans une existence nouvelle. Toute alliance matrimoniale est formellement interdite entre membres de castes différentes. Ils ne peuvent même pas manger ni dans la coupe ou prendre des aliments préparés par une personne de caste inférieure ; toutefois, cette dernière prescription est momentanément suspendue lors de la fête solennelle de la naissance de Krichna ou *Krnadjanamtami*, pendant la durée de laquelle règne une égalité absolue entre tous les Hindous, réunis dans le sanctuaire de Djagrenauth. La mésalliance est punie par l'exclusion de la caste, qui fait tomber le coupable au rang des *hors-castes* (Tchândâlas, Nichâdas, etc.), vulgairement appelés *pariyas*, c'est-à-dire des êtres les plus méprisables aux yeux des Indiens, et lui fait porter tous ses drapeaux sociaux. La rapt d'une brahmane ou d'une kchatriyâ est puni de mort si le ravisseur est de caste inférieure. Aujourd'hui, chacune des quatre castes s'est encore subdivisée, suivant les occupations ou les métiers de ses membres, en nombreuses sous-castes, aussi fermées, aussi intolérantes, aussi entichées de leurs privilèges que la caste elle-même, exemple également suivi par les diverses classes des hors-castes.

CASTEGGIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), près de la rive droite du Po, 4.000 hab. Près de Casteggio s'est livré, en juin 1800, le combat de Montebello, prélude de la bataille de Marengo (victoire de Lannes, à la tête de 8.000 Français, sur 20.000 Autrichiens).

CASTEL (*ka-stèl'* — du lat. *castellum*, château fort) n. m. Ancienne forme du mot CHÂTEAU, usitée encore dans les récits relatifs au moyen âge, dans le style marotique, et quelquefois par plaisanterie.

— Anc. art milit. Sorte de beffroi ou de tour mobile.

CASTEL ou **KASTEL**, ville d'Allemagne (Hesse rhénane), sur la rive droite du Rhin, en face de Mayence ; 7.500 hab. C'est l'ancien *Castellum Mattiacorum*.

CASTEL, KASTEL ou **KASTL**, bourg de Bavière, dans le cercle du Haut-Palatinat, près d'Amberg ; 860 hab. Ch.-l. de la seigneurie de son nom, avec un beau château sur la Lauerach.

CASTEL (Jehan de), bénédictin, chroniqueur et poète français du XVe siècle. Le seul ouvrage qui nous reste de lui est le *Miroër des pécheurs et pécheresses* (1468), une longue paraphrase en vers sur la nécessité de se préparer à la mort.

CASTEL (Louis-Bertrand), jésuite, mathématicien, physicien français, né à Montpellier en 1688, mort en 1757. Il publia quelques ouvrages remplis d'idées quelquefois bizarres, mais souvent profondes et originales, entre autres : *Traité de la pesanteur universelle* (1724) ; *la Mathématique universelle* (1728) ; *Optique des couleurs* (1740). Dans ses *Nouvelles expériences d'optique et d'acoustique*, publiées dans les « Mémoires de Trévoux » (1735), il décrit une machine de son invention, le *clavecin oculaire*, au moyen de laquelle il prétendait, en variant les couleurs, affecter l'organe de la vue, comme le clavecin ordinaire affecte celui de l'ouïe par la variété des sons.

CASTEL (René-Richard-Louis), poète et botaniste français, né à Vire en 1758, mort du choléra en 1832, à Paris. Il fut élu, en 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, devint sous la Terreur maire de Vire, où il maintint la tranquillité, fut professeur de rhétorique dans cette ville, professeur de belles-lettres au Prytanée français à Paris, inspecteur général de l'Université, et enfin inspecteur supérieur des écoles militaires. Son œuvre principale est un poème didactique, *les Plantes* (1797), qui remporta, en 1809, un des prix décennaux. Citons encore de lui : *la Forêt de Fontainebleau*, poème didactique (1805) ; *le Printemps d'Ossian*, opéra (1813) ; *l'Histoire naturelle de Buffon, classée d'après le système de Linné.*

CASTEL Aragonese. Géogr. V. Castel-Sardo.

CASTEL della Pietra, château fort d'Austro-Hongrie (Tyrol), à 6 kil. de Rovereto, sur la rive gauche de l'Adige. Défaite des Vénitiens par l'archiduc Sigismond, en 1487.

CASTEL del Piano, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), près du mont Amiata ; 6.200 hab. Centre vignoble ; culture d'oliviers et de châtaigniers.

Castel di Sangro, ville d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila degli Abruzzi]) ; 5.800 hab. Fabriques de tapis de laine ; centre de culture.

CASTELA (Henri), religieux observantin, né à Toulouse au XVIe siècle. Il fit un voyage en Terre sainte, et il publia une intéressante relation, sous le titre de : *Saint voyage de Hierusalem et du mont Sinai en l'an du grand jubile* (Lyon, Bordeaux, 1603).

CASTELAGE (*ste-laj'* — rad. *castel*) n. m. Droit que payait un prisonnier de guerre à son château la geôle et en la quittant.

CASTELANE n. f. Bot. V. CASTELLANE.

CASTELAR (Emilio), écrivain, orateur et homme politique espagnol, né à Cadix en 1832, mort à San Pedro de Pinatar en 1899. En 1855 et 1856, il attira l'attention sur lui par la publication de romans qui furent fort goûtés : *Ernest, Alice et Clara, Sœur de charité*. Il obtint la chaire d'histoire à l'Athénée de Madrid, et y fit, de 1857 à 1861, un cours sur *le Christianisme mis en présence des siècles de l'ère chrétienne*. C'est à cette époque qu'il prit position en politique par la publication d'un ouvrage intitulé : *Idées démocratiques à la hauteur du progrès*. En même temps, il collaborait au journal « la Discussion » organe républicain. Cette attitude déposition l'obligea à abandonner sa chaire. Il prit part à la révolution de 1868, qui fit de lui un républicain par le maréchal Serrano. Condamné à mort, il se réfugia à Paris. Il revint en Espagne après la révolution de 1868, qui détrôna la reine Isabelle, y défendit la cause républicaine et fut envoyé aux Cortès constituantes de 1869. Il s'opposa en vain à la proclamation du duc d'Aosse comme roi d'Espagne, sous le nom de « Amédée Ier » (19 oct. 1870). Quand Amédée eut abdiqué et que la république eut été proclamée (11 février 1873), Castelar devint président du conseil. Cependant, son administration n'ayant pas été approuvée par les Cortès, il se retira (janv. 1874). La monarchie ayant été rétablie avec Alphonse XII, Castelar continua de défendre la cause républicaine. Plus tard, comprenant que son idéal n'était pas encore pratiquement réalisable, il abandonna la direction de son parti. Retiré de la vie politique active, il devint même plus fécond encore que par le passé. Ses ouvrages les plus remarqués sont, depuis 1875 : *Histoire du mouvement républicain en Europe* (1875) ; *la Question d'Orient* (1876) ; *la Politique de la liberté* (1877) ; *Fers Fréjus Lippe* (1878) ; *un Voyage à Paris à l'époque de la fondation de la République* (1880) ; *Discours parlementaires et politiques durant la Restauration* (1885 ; *Jeunesse capitales* (1892), etc.

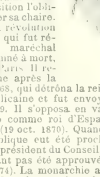

Castelar.

CASTELBALDO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur l'Adige ; 3.000 hab.

CASTELBUONO, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]) ; 8.500 hab. Commerce de manne ; eaux minérales.

CASTELDELFINO ou **CHÂTEAU-DAUPHIN**, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le versant sud du mont Viso ; 1.300 hab. Château fort cédé à la Sardaigne par la France, au traité d'Utrecht.

CASTÈLE (de *Castel*, poète et botan. franç.) n. f. Genre de rutacées, série des quassiées, renfermant des arbustes à rameaux souvent épineux, des régions chaudes des deux Amériques.

CASTELEGARDE (de *castel*, et *garde*) n. f. Obligation pour les vassaux de concourir à la garde du château seigneurial.

CASTELET (dim. m. Série. Petit appareil en fer-blanc, à double paroi, servant à faire éclore les œufs des vers à soie.

CASTELEYN (Matthieu de), poète flamand, né à Oudenarde en 1485, mort en 1550. Il est le premier qui ait publié dans son pays un traité de versification : *l'Art de la rhétorique appliqué à celui de faire des vers* (Gand, 1555). Ce volume contient, en outre, des ballades, des chansons, etc.

CASTELFIDARDO, bourg d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]), entre les deux petites rivières du Musone et l'Aspido ; 6.400 hab. Combat entre les Français et les Romains en 1799. Défaite de Lamoricière en 1860. V. l'art. suiv.

Castelfidardo (BATAILLE DE). Le 18 septembre 1860, l'armée piémontaise de Cialdini, qui avait passé la frontière pontificale pour marcher sur Naples et enlever à Garibaldi la direction du mouvement unitaire, se heurta près de Castelfidardo aux troupes du pape, commandées par Lamoricière et fortes de 8.000 hommes. Attaquées avec violence, elle recouvra bientôt l'avantage, grâce à sa supériorité numérique, et mit en déroute les troupes pontificales. Le lendemain 19, elle contraignit 4.000 hommes, réfugiés à Ancône, à capituler. Lamoricière avait pu lui échapper en longeant la mer et se retirer dans Ancône. La prise de cette ville (29 sept.) termina la campagne.

CASTELFIORENTINO, bourg d'Italie (prov. de Florence), sur l'Elsa ; 8.880 hab. Vitrerie et poterie. Château où l'empereur Henri Ier mourut, en 1024.

CASTELFRANCI, bourg d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]) ; 3.000 hab.

CASTEL-FRANCO (don Pablo Sangro y de Merode, prince de), général espagnol, né dans le royaume de Naples en 1740, mort à Madrid en 1815. Il devint vice-roi de Navarre en 1796, après avoir pris part au commandement de plusieurs faits d'armes, puis fut envoyé comme ambassadeur d'Espagne à Vienne. Il rentra en Espagne, en 1808, pour embrasser le parti du roi Joseph, mais l'abandonna après la capitulation de Bayonne. Il fut prisonnier à Madrid par les Français, en décembre 1808.

CASTELFRANCO dell' Emilia, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 8.000 hab. Marché ; vers à soie.

CASTELFRANCO di Sotto, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno, ch.-l. de canton ; 4.800 hab. Fabrication de poterie, tuiles de briques et chanvre.

CASTELFRANCO Veneto, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur le Musone ; 12.000 hab. Anciennes fortifications ; patrie du peintre Giorgione. Succès des Français sur les Autrichiens, le 22 novembre 1805.

CASTELGANDOLFO, petit village d'Italie, à 20 kilom. S.-E. de Rome, sur la rive occidentale du lac Albano. Sa situation, une des plus belles de la Campagne romaine, attira, dès la fin de la république, les riches Romains. Un château, construit par le Bernin, y servit, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de résidence aux papes. Il jouit encore du privilège de l'exterritorialité, mais, depuis 1870, les papes n'y sont plus allés.

CASTELGOFFREDO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]) ; 4.300 hab. Enceinte de vieilles murailles. Filatures de soie.

CASTELGOMBERTO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur l'Agno ; 3.100 hab. Elève de vers à soie.

CASTELGRANDE, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 3.100 hab.

CASTÉLIE n. f. Bot. Syn. de PRIVA.

CASTELJALOUX (lat. *Castrum Gelosum*), ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 32 kilom. de Nérac, sur l'Avance, à la lisière des Landes ; 3.738 hab. Industries minérales. Briques, fabriques de chandelles, résine et goudron, scierie, verrerie. Commerce de lièges et de bouchons provenant des chênes-lièges des Landes. Ruines du château sire d'Albret et de plusieurs tours ; débris des anciennes murailles rasées en 1622 par ordre de Louis XIII. C'est à Casteljaloux qu'Agrippa d'Aubigné, blessé dans un combat, dicta les premières stances de ses *Tragiques*. — Le canton : 12.000 hab. ; 567 hab.

CASTELL (Edmond), orientaliste anglais, né à Bathy vers 1606, mort en 1683, fut professeur d'arabe à Cambridge. Il collabora à la Bible polyglotte de Walton, et composa un *Lexicon heptaglotton ou Dictionnaire en sept langues*, hébreu, chaldéen, syriaque, samaritain, éthiopien, arabe et persan (Londres, 1669), un chef-d'œuvre d'érudition.

CASTELLA (Rodolphe de), général suisse, né en 1706, mort en 1755. Il servit dans l'armée française, fit les campagnes du Rhin et de Flandre, se distingua par sa défense de Wesel, contribua au succès de la bataille de Clostercamp, et fut créé comte, en 1775, par Louis XV. — Son neveu, *Nicolas-Antoine-Xavier* DE BERLENS, comte de **Castella**, né en 1767, mort en 1830, fit les campagnes d'Espagne, de Russie et de Saxe. Général de brigade en 1813, il revint en France sous la Restauration, avec le grade de maréchal de camp en disponibilité.

CASTELLABATE ou **CASTEL DELL' ABATE**, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), sur le golfe de Salerne ; 1.900 hab. Pêche active ; récolte de coton et de vins estimés.

CASTELLAFIERO, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]) ; 2.700 hab.

CASTELLAMARE di Stabia (ital. *Castello a mare*), ville et port d'Italie, prov. et à 24 kilom. de Naples ; 22.205 hab. (24.915 avec la comm.). Cuirs, toiles, soieries, cotons. Eaux minérales, chantiers de construction. Site admirable, au fond du golfe que domine le Vésuve. La ville est construite sur les ruines de Stabies, cité romaine prise par Sylla, ensevelie sous les cendres du Vésuve en 79. L'empereur Frédéric II y éleva un château, et Charles d'Anjou une villa nommée *Quisisana* ici l'on guérit, au pied du mont San Angelo. Bon port, aménagé pour la marine de guerre ; douze sources thermales. Evêché. Ch.-l. de circondario. — Le circondario a 282 kilom. carr., et 202.203 hab.

CASTELLAMARE ou **CASTELLAMARE del Golfo**, ville du roy. d'Italie (Sicile prov. de Trapani), 15.395 hab. Culture de vigne, d'olivier et de sumac.

CASTELLAMONTE, ville d'Italie (Piémont prov. de Turin), 5.900 hab. Château, fabriques de tissus de coton, de porcelaines et de poterie, tanneries, tuileries.

CASTELLAN (*stel* — du lat. *castellum*, château n. m. Nom qui a donné autrefois en Pologne aux gouverneurs d'un château fort. A partir du XIVe siècle, cette dignité était devenue héréditaire. Pour quelques attributions, elle était considérée comme supérieure, pour quelques autres, comme égale à celle de voïvode ou palatin.

CASTELLAN (Paul-Françoïs), poète chansonnier, né à Carpentras en 1787, mort à Lyon en 1854. Il vint jeune à Lyon, où il se fit remarquer par ses chansons. Castellan mit en pot pourri la *Marinade*, et en chansons quelques contes des *Mille et une nuits*, *Les Nouvelles*. Les pots pourris, complets et chansons, qui le composa de 1845 à 1850, ont été réunis sous le titre de : *Histoire de Lyon sous la Restauration à l'aide des chansons de cette époque*.

CASTELLANA, ville d'Italie (Apulie, Pouille prov. de Bari delle Puglie), 10.000 hab. Fabrique de tissus, de coton ; centre agricole.

CASTELLANE (*stèl* n. f. Variété de prune verte rossem blant à la reine-Claude et que l'on récolte particulièrement à Castellane. ▪ On écrit aussi CASTELANE.

CASTELLANE, ch.-l. d'arrond. des Basses-Alpes, sur le Verdon, 4.00 kilom. de Digne ; 1.782 hab. Tribunal de 1re instance. Fabriques de draps et de fruits confits. Castellane est bâtie au pied d'un rocher haut de 120 m ; ses rues sont irrégulières et mal bâties ; on remarque les restes des anciennes fortifications de la ville avec leurs murailles délabrées et leurs tours rugueuses, un pont d'une seule arche jeté au-dessus du Verdon au pied du rocher, et la chapelle Notre-Dame-perchée au haut de ce rocher. — Arrr. 3 cant., 35 comm., 15.145 hab. le canton, 11 comm., 4.386 hab.

Armes de Castellane

CASTELLANE (Boniface DE), troubadour provençal du XIIIe siècle, dont deux pièces ont été publiées par Raynouard, dans son *Choix des poésies original des troubadours*. D'après l'*Histoire de Provence* de Nostradamus, il fut décapité en 1257 pour s'être mis à la tête d'une révolte des Marseillais.

CASTELLANE (maison DE), famille noble de la Provence, originaire du XIe siècle, et divisée à partir du XIIIe en plusieurs branches, dont les plus connues sont celles des marquis d'Entrecasteaux, des comtes d'Adhémar et des comtes de Grignan.

CASTELLANE (Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte DE), maréchal de France, né à Paris en 1788, mort à Lyon en 1862. Il entra à 16 ans comme soldat, fit les campagnes d'Espagne et d'Allemagne (1808-1809), de Russie (1812) et de France (1814), et commandait, à la fin de l'Empire, avec le grade de colonel major, le 1er régiment de gardes d'honneur. Colonel de hussards en 1815, maréchal de camp en 1822, lieutenant général à la suite du siège d'Anvers (1833), il fut appelé à la Chambre des pairs en 1837, et commanda, de 1837 à 1847, la division militaire de Perpignan. Il se trouvait à Rouen en 1848. La résistance qu'il y opposa au mouvement révolutionnaire le fit mettre à la retraite. Mais Louis-Napoléon le rappela à l'activité, de 1849. Placé à la tête de l'armée de Lyon, qu'il devait commander jusqu'à sa mort, il empêcha, par sa vigoureuse attitude, toute insurrection républicaine après le 2 décembre, et il en fut récompensé, en 1852, par le bâton de maréchal. Il s'était fait une réputation dans l'armée, par son extrême sévérité pour la discipline. Il a laissé, sous le titre de *Journal du maréchal de Castellane*, des souvenirs, publiés en 1897.

Castellane.

CASTELLANETA, ville d'Italie (Apulie, Pouille prov. de Lecce) : 8.600 hab. Récolte abondante de coton ; moulins.

CASTELLANI (Charles), peintre français, né en 1842 à Bruxelles, élève de Lyon et Delaunay. Il débuta au Salon de Lyon avec un *Chemin de sumac*. Engagé dans les francs-tireurs en 1870, Castellani prit part à la défense de Paris et devint capitaine. Il fut blessé et fait prisonnier. De retour en France, il reprit la palette et envoya aux Salons annuels plusieurs toiles intéressantes : *les Forêts à Wissembourg* (1875) ; *Charge de cuirassiers à Sedan* (1874). *Charge des zouaves pontifaux et des francs tireurs à Lamoy* (1877) ; *le bal cent soixante-dix* (1877 ; enfin, le tableau qui a établi sa réputation : *le Rétablissement du Bonapat* (1879). Il projeta pour un financier belge le *Panorama de Waterloo*. A Paris, Castellani installa deux autres panoramas : l'un, placé rue de la République, représentant *le Siège de Berlin* ; l'autre, au Jardin d'acclimatation, représentant la *Création avant le déluge*. Il a publié, en 1898, *Vers le Nil* (souvenirs).

CASTELLANIE (*stel* — rad. *castel*) n. f. Titre de certaines prétentes de l'entre de Malte.

CASTELLAN (François), artiste dramatique français, né à Argos (Grèce), en 1822, mort à Paris en 1882. Il prend en province, où engagé en 1855 au théâtre de l'Ambigu à Lyon, il obtient, par son jeu plein de chaleur, la faveur du public. Après avoir créé des rôles dans de nombreux drames, il quitta l'Ambigu en 1870, fonda une brasserie, puis devint administrateur de la scène du Chatelet, directeur du Théâtre-Historique de 1874, et simultanément, en 1876, directeur du Chatelet. En 1881, il cédait les directions et fonda un café chantant l'*Eden-Concert*.

CASTELLAR, village d'Espagne (Catalogne prov. de Barcelone) : 3.250 hab. Eau-de-vie, tissage de lin et cotonnade, fabrique de papier.

CASTELLAR de la Frontera, village d'Espagne (Andalousie prov. de Cadix), sur le Guadiaro, affluent du Guadiana : 1.100 hab. Vins des *despeñaperros* (Anthonomo).

CASTELLARO, bourg d'Italie (Lombardie prov. de Mantoue) : 1.700 hab. Combattu entre les Français et les Autrichiens, en 1796 et 1801.

CASTELLAZZO Bormida, ville d'Italie (Piémont prov. d'Alexandrie)), entre la *Bormida* et l'Orba ; 6.600 hab. Centre agricole.

CASTELLAZZO (Luigi), écrivain italien, né à Pavie en 1827. Patriote ardent, il prit part, sous les ordres de Garibaldi, à la défense de Rome (1848), à l'expédition de 1860, et il le suivit, en 1870, en France. A diverses reprises, il avait été emprisonné et même condamné aux galères, en 1867, pour avoir comploté contre le gouvernement, sous le pseudonyme d'**Anselmo Rualto**. Il a publié : *Tibère*, drame historique 1865 ; *Tibère Vespasien*, roman historique (1867) ; *la Bataille d'Armagedon* ; *Nuits du Vatican* (1884) ; *la Bacique des Burattini* (1884) ; etc.

CASTELLEONE, ville d'Italie (Lombardie prov. de Crémone) : 6.900 hab. Vieille enceinte de murailles. Avant sa destruction par Frédéric Barberousse, elle portait le nom de *Castel-Manfredi*. Les Crémonais la reconstruisirent en 1188 et lui donnèrent le nom actuel.

CASTELLESI Adrien, cardinal et littérateur italien, né à Corneto dans le XVe siècle. Chargé d'une mission en Angleterre, il gagna la bienveillance du roi Henri VII, qui le nomma évêque d'Hereford, puis de Bath et de Wells. Alexandre VI le rappela à Rome et le créa cardinal. Impliqué dans une conspiration sous Léon X et obligé de fuir, il ne reparut jamais. Le cardinal de Corneto (c'est ainsi qu'on l'appelait) a laissé des écrits dont le style est très pur ; ce sont : *De vera philosophia ex quatuor doctoribus Ecclesiæ* (1507) ; *De sermone latino et modo latine loquendi* (1513) ; etc.

CASTELLET (LE), comm. du dép. du Var, arrond. et à 20 kil. de Toulon, près du vallon du Grand-Vallat, tributaire de la baie de Bandol ; 1.353 hab. Huiles, amandes, fruits ; tuileries.

CASTELLETTO-SOPRA-TICINO, bourg d'Italie (Piémont prov. de Novare)), sur le Tessin ; 4.770 hab. Filature de soie, tissage de laine et de soie.

CASTELLI (Benoît), bénédictin, mathématicien et physicien, disciple de Galilée, né à Brescia en 1577, mort à Rome en 1644. Il professa les mathématiques à Pise et au collège de la Sapienza, à Rome. Son traité *De la mesure des eaux courantes* (Rome, 1638) a été traduit en français en 1664.

CASTELLI (Barthélemy), médecin italien du XVIe siècle, né et mort à Messine, où il fut professeur. Ses principaux ouvrages sont : *Totius artis medicæ compendium et synopsis* (Venise, 1569) ; *Lexicon medicum graeco-latinum* (Venise, 1607), plusieurs fois réimprimé.

CASTELLI (Ignace-Franz), auteur dramatique allemand, né et mort à Vienne (1781-1862). Il fut longtemps commissaire des vivres. On lui doit des contes, des nouvelles, des poésies en dialecte bas autrichien et une centaine de pièces qui, pour la plupart, sont imitées du théâtre français et dont les principales ont paru dans ses *Œuvres complètes* (1844). Il a publié aussi : *Mémoires de ma vie* (1861-1862), pleines de détails piquants.

CASTELLINA in Chianti, ville d'Italie (Toscane prov. de Sienne) ; 4.050 hab.

CASTELLION (Sébastien). V. CASTALION.

CASTELLISER v. n. Mener la vie de château.

CASTELLITE (de *Castelli*, n. pr.) n. f. Silicate naturel de chaux et de titane. Variété de sphène.

CASTELLO (Giovanni Battista), peintre et architecte italien, né à Bergame vers 1509, mort à Madrid en 1569. Elève de Cambiaso, il décora de fresques le palais Cattaneo à Gênes ; puis fut appelé par Philippe II en Espagne, où il reçut le surnom de **el Bergamasco**. Aide de plusieurs de ses compatriotes, il travailla à la restauration de l'Alcazar de Madrid et à la construction de l'Escurial. — Ses deux fils, NICOLAS et FABRICIO, furent peintres, au service des rois d'Espagne.

Castello de Vide, ville de Portugal (prov. d'Alemtejo [district de Portalègre]) ; 4.500 hab. Fabriques de draps. Ruines fort ancienne. — Le concelho du même nom a 6.700 hab.

Castello do Penalva, bourg de Portugal (Beira [district de Viseu]), près du Dão, affluent du Mondego ; 2.050 hab. Là s'élevait autrefois la ville disparue de *Penalva*, qui a donné son nom au concelho.

CASTELLO-GRANCO (lat. *Castrum Album*), ville forte de Portugal (Beira) ; 6.700 hab. Evêché suffragant de celui de Lisbonne ; collège ; palais épiscopal. Carrières de marbre, filatures de laine, tissages de laine et de coton, distilleries, fabriques de bulles et de savons. Chef-lieu du concelho peuplé de 28.900 hab. et d'un district de *Castello-Branco* (Portugal central), peuplé de 204.500 hab. sur 6.924 kilom. carr.

CASTELLO-BRANCO (Camille), romancier portugais, né en 1825, mort à Lisbonne en 1890. On lui doit de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : *Augustin de Ceuta* ; *Carlotta Angela* ; *l'Amour et l'abîme* ; *le Mystère de Fonte-Negra* ; *Amour de perdition* ; etc., et quelques pièces de théâtre : *le Bonheur Acte* ; *les Larmes* (drame) ; etc.

CASTELLÓES, village de Portugal (Beira [district d'Aveiro]) ; 2.650 hab. — Autre village du Beira (district de Viseu), sur un versant de la sierra de Caramullo ; 2.200 h.

CASTELLON de la Plana, ville d'Espagne (Valence), ch. l. de la prov. de son nom, près de la Méditerranée et de l'embouchure du Mijares ; 25.200 hab. Fabriques de toiles à voiles et cordages de navire ; commerce de chanvre, vin, huile, eaux-de-vie ; tanneries, fabrique de porcelaine, poterie, industrie du liège. Port au lieudit *Grao de Castellon*. Ville bâtie par Jacques Ier, roi d'Aragon, près de l'emplacement de l'ancienne *Castalia*, que ce monarque fit détruire après l'avoir enlevée aux Maures, en 1233. Le nom s'étendait autrefois à toute la *province de Castellon de la Plana*, qui faisait naguère partie de l'ancien royaume de Valence, à 292.400 hab. sur 6.165 kilom. carr.

CASTELLONE, bourg d'Italie (prov. de la Terre de Labour) : 1.100 hab. [illegible] occupe, dit-on, l'emplacement de *Formiæ*, ville célébrée par Horace. [illegible] voit dans une vigne, à droite de la route qui conduit de Rome à Naples, une tour ronde appelée *tour de Cicéron*, que plusieurs antiquaires supposent être le tombeau que le fils de l'orateur éleva à son père. Une auberge occupe l'emplacement du *Prædium formianum*, maison de campagne où Cicéron fut assassiné par les sicaires d'Antoine. Derrière cette auberge, on voit un amas de [illegible] au milieu desquelles sont les bains de Cicéron.

CASTELLORIZO, ville et port de la Turquie d'Asie (Asie Mineure [prov. de Djézairi-Bahr-i-Séfid]), sur le littoral, dans l'île de Méïs, l'ancienne *Megiste* de Strabon ; 8.000 hab.

CASTELLOTE, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]), sur le Guadalaviar, chef-lieu de juridiction civile ; 2.080 hab. Vins estimés. Fabrique de papier. — Le district est peuplé de 24.100 hab.

CASTELLO-TESINO ou **CASTEL-TESINO**, bourg d'Autro-Hongrie (Tyrol), sur le Grigno, affluent de la Brenta ; 2.050 hab.

CASTELLUCCHIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue : 300 hab. Vins estimés.

CASTELLUCCIO-INFERIORE, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza] : 2.800 hab.

CASTELLUCCIO-SUPERIORE, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), district et à 20 kilom. de Lagonegro ; 2.800 hab.

CASTELMAGGIORE, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 4.600 hab. Centre de culture et d'élevage.

CASTEL-MANFREDI. Géogr. V. CASTELLEONE.

CASTEL-MELHOR (don Juan-Rodriguez DE VASCONCELLOS, comte DE), général portugais, mort en 1658. Il fut gouverneur du Brésil sous Philippe IV, roi d'Espagne et de Portugal. Il fut mis à la torture lorsque l'Espagne eut perdu le Portugal, parce qu'il était soupçonné d'avoir voulu livrer le Brésil à la maison de Bragance. Jean IV l'accueillit plus tard à Lisbonne et le mit à la tête de son armée. — Son fils, *Louis* SOUZA VASCONCELLOS, comte **de Castel-Melhor**, devint le favori et le ministre d'Alphonse VI.

CASTELMORON, ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 34 kilom. de Marmande, sur le Lot ; 1.[illegible] hab. Eglise consistoriale protestante. [illegible] ; commerce de prunes et de fruits secs. Source minérale de Fonfrède. — Le canton a 6 comm. et 5.368 hab.

CASTELMORON ou **CASTELMORON-D'ALBRET**, commune de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de La Réole ; 115 hab. Ruines d'un vieux château. C'était autrefois le chef-lieu du grand-duché d'Albret et le siège de la sénéchaussée ducale.

CASTELNAU ou **CASTELNAU-DE-MÉDOC**, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 26 kilom. de Bordeaux, sur la Jalle, affluent de la Gironde ; 1.653 hab. Ch. de f. Médoc. Vignobles (Château-Cujac, Grand-Lambert, Chalet de Grange de Hèbe). Fontaines ferrugineuses [illegible] ; [illegible] ; [illegible] 12 [illegible].

CASTELNAU ou **CASTELNAU-DE-MENDAILLES**, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 11 kilom. d'Espalion, sur le versant sud des monts d'Aubrac ; 1.645 hab.

CASTELNAU ou **CASTELNAU-MONTRATIER**, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 21 kilom. de Cahors, près de la Lauze ; 3.147 hab. Vins délicats. Fabriques de draps ; chaux. Moulins. Ruines des murs d'enceinte et du château de Génibrèdes. C'est l'ancien *Castelnau-de-Vaux*, qui porte actuellement le nom de Ratier, qui augmenta ses fortifications. Ville prise par Simon de Montfort en 1214, et par les Anglais au XIVe siècle. — Le canton a 7 comm. et 6.420 hab.

CASTELNAU (Pierre DE), archidiacre de Maguelonne, puis moine de l'abbaye cistercienne de Fontfroide et légat du pape, mort en 1208. Choisi comme légat en 1203 par Innocent III pour détruire l'hérésie cathare dans le midi de la France, il voulut contraindre Raymond VI, comte de Toulouse, à refuser son appui aux hérétiques. Raymond VI, qui favorisait les cathares, résista et fut excommunié. Ayant quitté brusquement la cour du comte, à la suite d'une entrevue orageuse, le légat fut assassiné dans une hôtellerie des bords du Rhône par un écuyer de Raymond VI, qui croyait servir les intérêts du comte, et les compromit ; car le meurtre fut le signal de la croisade. — Bibliogr. : de la Boullierie, *le Bienheureux Pierre de Castelnau* (Paris, 1866).

CASTELNAU (Michel DE), sieur de Mauvissière, diplomate et militaire français, né au château de la Mauvissière (Touraine) vers 1520, mort à Joinville en 1592, fit la guerre en Piémont et en Flandre, fut chargé ensuite d'importantes missions en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas et à Rome, et revint en France pour prendre part, dans le camp catholique, aux guerres de religion (1560-1563). En 1575 à 1585, il fut ambassadeur de France auprès d'Elisabeth d'Angleterre. Il a laissé des *Mémoires* qui s'étendent de 1559 à 1570.

— Bibliogr. : [illegible] ; de la [illegible] de France, [illegible] ; [illegible].

CASTELNAU (Jacques DE MAUVISSIÈRE, marquis DE), petit-fils du précédent et maréchal de France, né en 1620, mort à Calais en 1658. Il se distingua dans les campagnes de Flandre (1635-1644), d'Allemagne (1644-1646), de Flandre (1656), fut blessé au siège de Dunkerque, et reçut le bâton de maréchal sur son lit de mort.

CASTELNAU (Francis DE LA PORTE, comte DE), naturaliste et voyageur français, né à Londres en 1812, mort en 1880 à Melbourne (Australie). Il parcourut l'Amérique du Sud, l'Amérique et en Afrique, et publia : *Histoire naturelle*

des animaux articulés (1840); *Essai sur le système silurien de la Belgique* (1842); *Ichthyologie des parties centrales de l'Amérique du Sud* (1850-1861), etc.

CASTELNAU-BARBARENS, comm. du Gers, arrond. et à 14 kilom. d'Auch, près de l'Arrats; 1.115 hab.

CASTELNAU-D'AUZAN, comm. du Gers, arrond. et à 26 kilom. de Condom; 1.964 hab. Commerce de vin et d'eau-de-vie.

CASTELNAU-DE-BRASSAC, comm. du Tarn, arrond. et à 27 kilom. de Castres, au pied de la montagne de Saint-Julien; 555 hab.

CASTELNAU-DE-BRETENOUX, écart de la comm. de Prudhomat, dép. du Lot, arrond. de Figeac; 317 hab. Château qui est une des plus belles ruines féodales du centre de la France; ancienne église collégiale, construite en 1330 et 1331.

CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 22 kilom. de Toulouse; 1.444 hab. Ch. de f. Midi. Briqueteries.

CASTELNAU-DE-LÉVIS, comm. du Tarn, arrond. et à 3 kilom. d'Albi, près du Tarn; 952 hab. Ruines d'un château des XIIIe et XIVe siècles. C'est une ancienne bastide fondée en 1256 et qui s'appelait, au XIVe siècle, *Castelnau de Bonafous.*

CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, ch.-l. de cant. du Tarn, arrondt. et à 19 kilom. de Gaillac, près de la Vère; 2.058 h. Marbre commun. Eglise; châteaux aux environs. — Le canton a 12 comm. et 7.679 hab.

CASTELNAU-DURBAN, comm. de l'Ariège, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Girons, sur l'Artillac, affluent de l'Ariège; 1.530 hab. Marbrerie, gisements de cuivre, de baryte, de fer; sapins; forges, moulin, scierie de marbre.

CASTELNAU-MAGNOAC, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 50 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, près de la Gèze, affluent du Gers; 1.434 hab. Commerce de chevaux, de graines et fourrages, de jambons, d'œufs. Foires importantes. — Le canton a 30 comm. et 9.346 hab.

CASTELNAU-PÉGAYROLS, comm. de l'Aveyron, arr. et à 20 kilom. de Millau, près de la Muze; 818 hab. Mines de cuivre et de plomb argentifère.

CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE, ch.-l. de canton des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 40 kilomètres de Tarbes, près de l'Adour; 1.055 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de vins; jambons. Aux environs, église abandonnée de Mazères (XIIe s.). — Le canton a 8 comm. et 3.707 hab.

CASTELNAUDARY, ch.-l. d'arr. de l'Aude, à 36 kilom. de Carcassonne, près du canal du Midi; 9.720 hab. (*Castelnaudarens, ennes.*) Ch. de f. Midi. Exploitation de chaux, gypse; faïences, poteries, distilleries, fonderies, minoteries, fabriques de tissus; bateaux. Commerce de bois de construction, cuirs, fers, blés, farines, bestiaux, laines. Bâtie en amphithéâtre sur une colline, au pied de laquelle coule le canal, entre des quais, des chantiers, des promenades, cette cité, l'antique Sestomagus, détruite par les Goths au Ve siècle, fut reconstruite sous le nom de *Castrum Novum Arianorum.* Brûlée par Raymond VI en 1212, rebâtie par Simon de Montfort, elle fut relevée au IIIe de celui-ci par Raymond VII (1220), qui la remit, démantelée, à saint Louis. La capitale du Lauragais, prise en 1355 par le prince Noir, relevée en 1356 par Jean d'Armagnac, vit la défaite du duc de Montmorency, révolté contre Louis XIII (1er sept. 1632). Patrie du troubadour A. Vidal, du légat P. de Castelnau, s'y est tenu, l'un des plus importants du Languedoc, du Général Andréossy, la poète A. Soumet, du savant de Maudhuit. — Bartholomé-Saint-Jean; 7.500 comm. et 42.510 hab.; le canton Nord a 20 comm. et 14.617 hab., le canton Sud 13 comm. et 14.054 hab.

Armes de Castelnaudary.

Castelnaudary (BATAILLE DE), livrée par le maréchal de Montmorency, gouverneur de Languedoc, et Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, révoltés contre l'autorité royale, avec troupes du maréchal de Schomberg. Cette bataille (1er sept. 1632) se termina par la fuite de Gaston d'Orléans et la défaite de Montmorency, qui fut fait prisonnier et exécuté à Toulouse.

CASTELNAUDITE (de *Castelnau*, n. pr.), m. f. Phosphate naturel d'yttrium et de cérium. Variété de xénotime.

CASTELNAVIE (*sf*) n. f. Genre de podostémacées, ayant plutôt l'aspect des lichens et des hépatiques que de phanérogames, [illegible] qui sont des substratum. Les sept espèces connues habitent les cataractes d'un des affluents de l'Amazone, l'Araguay.

Armes de Castelnovo.

CASTELNOVO, bourg d'Austro-Hongrie (Dalmatie [district de Cattaro]), port sur le golfe de Cattaro, dans l'Adriatique; 7.350 hab. Station de bateaux à vapeur. Lentrée du golfe de Cattaro est défendue par les forts de Castelnovo, sous les murs desquels Marmont battit les Russes, en 1806.

CASTELNUOVO Berardenga, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 7.900 hab. Centre agricole et viticole.

CASTELNUOVO d'Asti, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 2.850 hab. Gypse et plâtre.

CASTELNUOVO della Daunia, bourg d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Foggia]); 3.700 hab.

CASTELNUOVO di Carfagnana, ville d'Italie (Toscane [prov. de Carrare et Massa]), [illegible] Serravezza [illegible] Ch.-l. d'arrondissement [illegible] dans le *val de Magra*; 3.250 hab.

CASTELNUOVO di Val di Cecina, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pise]); 4.850 hab. Exploitation d'acide borique des *lagoni* ou volcans gazeux.

CASTELNUOVO Scrivia, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie, sur la *Scrivia*]); 7.500 hab.

CASTELNUOVO (Enrico), romancier italien, né à Florence en 1839. Il fonda, en 1870, la revue politique « la Stampa », et devint, en 1878, professeur à l'école de commerce de Venise. On lui doit des nouvelles et des romans remarquables par l'esprit d'observation, le sentiment et l'éclat des descriptions, notamment : *la Casa bianca* (1873); *Vittorina* (1874); *Lauretta* (1876); *A la fenêtre* (1878); *il Professor Romualdo* (1878); *Au pied de la montagne* (1880); *Pendant la lutte* (1880); *la Contessina* (1881); *Sourires et Larmes* (1882); etc.

CASTELOGNE *gn* mill. n. f. Couverture de lit en laine blanche très fine.

CASTEL-PELESCH, résidence d'été du roi de Roumanie à Sinaïa.

CASTELROUSSIN, INE, personne née à Châteauroux, ou qui habite cette ville. — *Les* CASTELROUSSINS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* CASTELROUSSINE.

CASTELSAGRAT, comm. du Tarn-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Moissac; 1.027 hab. Argile à potier. Alphonse de Poitiers lui donna des coutumes, en 1270.

CASTEL-SAN-GIOVANNI, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 8.425 hab. Tissages, salaisons.

CASTEL-SAN-PIETRO dell' Emilia, bourg d'Italie (prov. de Bologne), sur le Silaro; 12.000 hab. Fabrique d'ombrelles, tuileries.

CASTELSARACENO, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), vers la source d'un torrent affluent de l'Agri; 2.400 hab.

CASTEL-SARDO, autrefois **CASTEL Aragonese** et **CASTEL Genovese,** ville du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]), sur un promontoire du golfe dell'Asinara; 2.600 hab. Port de pêche, pêche du corail; centre vignoble, fabrique de fromages, chènes-lièges. Cathédrale. C'est le siège d'un évêché et d'un tribunal de 1re instance. Fondée par les Génois en 1209.

CASTELSARRASIN (lat. *Castrum Cerracium*), ch.-l. d'arr. de Tarn-et-Garonne, à 14 kilom. de Montauban, sur l'Azine et le canal latéral à la Garonne; 7.871 hab. (*Castelsarrasinois, oises.*) Ch. de f. Midi. Fabriques de serges, cadis, toiles, chapeaux; teintureries, tanneries, bonneteries, briqueteries; usine Sainte-Marguerite (fonderies, laminoirs à cuivre, etc.). Commerce de grains, huile, safran, vins, métaux, tissus, vannerie. Ville bien bâtie, dans une plaine fertile. Son nom a soulevé bien des discussions (Castel bâti par des Sarrasins, Castel sur l'Azine, Castrum Cerracium); il n'y a trace ni de castel ni de Sarrasins. Elle fut démantelée au XIIIe siècle pendant la guerre des Albigeois. L'église Saint-Sauveur, en briques, qui date du XIIIe siècle, montre nettement la transition entre le style roman et le style ogival (stalles provenant de l'ancienne abbaye de Belleperche). Ruines de l'église des Carmes (XIVe s.). Patrie de l'abbé de Prades. L'arrondissement a 9 comm. et 6.579 hab.; le canton 6 comm. et 10.858 hab.

Armes de Castelsarrasin

— BIBLIOGR.: Devals, *Etudes sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castelsarrasin pendant la période celtique* (Montauban, 1873).

CASTELVETERE di Calore, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]), sur le *Calore*, affl. du Volturno; 2.200 h.

CASTELVETERE, ville d'Italie. V. CAULONIA.

CASTELVETERE in Val Fortore, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]), sur le fleuve côtier *Fortore*; 4.000 hab.

CASTELVETRANO, ville du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Trapani]), non loin du golfe de Selinonte; 21.550 h. Vins blancs; ouvrages en corail et en albâtre. Centre agricole d'Attipolis.

CASTELVETRO (Lodovico), critique et littérateur italien, né à Modène en 1505, mort en 1571. Défenseur comme poète de Jean Annibal Caro, avec qui il avait des querelles littéraires, il fut condamné et s'enfuit en Suisse (1561). On lui doit notamment une remarquable *Ragione di la Poetica d'Aristote* (1570) et un *Commentaire sur la « Rhétorique de Cicéron* (1553), et des *Œuvres diverses* (1727).

CASTENASO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 4.900 hab.

CASTERA (DUPERRON DE), littérateur. V. DUPERRON.

CASTERA-VERDUZAN, comm. du Gers, arrond. et à 19 kilom. de Condom, près de l'Auloue, affluent de la Baise; 875 hab. Extraction de marbres; moulins, fabrique de sabots. Eaux thermales.

CASTERTON, ville d'Australie (Victoria), sur le Glenelg, un peu en amont de son confluent avec le Wannon; 5.000 h. Quincaillerie, fonderie, minoterie; carrière de granit.

CASTET (*stét*) n. m. Variété de cépage originaire de la Gironde, mais dont la culture est à peu près abandonnée, par suite du peu de qualité des produits qu'il donne.

CASTETS, ch.-l. de canton des Landes, arrond. et à 21 kilom. de Dax, sur la Bidouze, tributaire de l'étang côtier de Léon; 1.732 hab. Ch. de f. des Landes. Source ferrugineuse froide; extraction de minerai de fer, forges, fabrique de résine; commerce de planches, laines et jambons. — Le canton a 10 comm. et 10.982 hab.

CASTETS ou **CASTETS-EN-DORTHE,** comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Bazas, sur la Garonne et le canal latéral; 1.120 hab. Vignobles, culture du tabac, fabriques de sabots, de barils. Port. Aux environs, deux terres forteresses, l'un une église, l'autre un château bâti par Guillaume de Got, frère de Bertrand de Got, qui fut plus tard Clément V. Sully y accourut en 1586, pour faire lever le siège aux troupes de Henri III, commandées par Matignon.

CASTETS (François-Henri), écrivain et biographe français, né à Angoulême en 1834. Il devint, en 1859, un des rédacteurs du *Dictionnaire-Encyclopédie* de Dupiney de Vorepierre. Il venait de commencer avec le même écrivain le *Dictionnaire des noms propres*, lorsque, en 1865, P. Larousse l'attacha à la rédaction du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, pour la partie biographique. Depuis cette époque jusqu'en 1876, Castets a collaboré exclusivement à cette œuvre, au service de laquelle il a mis sa grande connaissance de la biographie du XIXe siècle. Il a rempli les fonctions de secrétaire de la rédaction du *Supplément* du *Grand Dictionnaire* et de la *Revue encyclopédique*, et a collaboré à « la Paix » (1879-1889).

CASTI (Jean-Baptiste), poète italien, né à Prato (Toscane) en 1721, mort à Paris en 1803. Il devint professeur au séminaire de Montefiascone, puis chanoine de la cathédrale de la même ville, fut attaché à plusieurs ambassades. Joseph II lui donna, après la mort de Métastase, le titre de *poeta cesareo*. Dans sa vieillesse, il vint se fixer à Paris. Ses principaux titres à la renommée sont : *les Animaux parlants* et *les Nouvelles galantes*, en vers (1804). Les nouvelles, imitées de Boccace et de La Fontaine, se recommandent par une versification facile et par des saillies originales. *Les Animaux parlants* sont un poème politique et allégorique, un peu prolixe et négligé. Nous citerons encore de l'abbé Casti deux opéras-comiques, que Paisiello a mis en musique : *la Grotta di Trofonio*, et *il Re Teodoro in Venezia.*

CASTICE (*stiss* — rad. *caste*) n. m. Indien né à Goa de père et de mère portugais.

CASTIFAO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 34 kilom. de Corte; 537 hab. Carrière de marbre et mine de cuivre. Miel, fromages, bétail, froment, cire. Culture du mûrier. — Le canton a 6 comm. et 3.269 hab.

Castigat ridendo mores (*Elle châtie les mœurs en riant*), devise de la comédie, qui fut donnée par le poète Santeuil à Dominique, arlequin des Italiens, pour qu'il la mît, telle une épigraphe, sur la toile de son théâtre.

CASTIGLIONE, comm. d'Algérie, départ. et arrond. d'Alger; 3.007 hab. Pêche active; bains de mer fréquentés. Aux environs, *tombeau de la chrétienne.*

CASTIGLIONE d'Adda, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], sur l'*Adda*); 3.850 hab.

CASTIGLIONE d'Asti, comm. d'Italie (prov. d'Alexandrie); 7.050 hab.

CASTIGLIONE della Pescaja, bourg maritime d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), à l'extrémité méridionale du lac ou marais de son nom, non loin de l'île d'Elbe; 2.500 hab. Petit port de commerce.

CASTIGLIONE delle Stiviere, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), près du lac de Garde; 5.350 hab. Jadis possédée par une branche cadette des Gonzague, elle avait un château fort, qui fut démantelé par les Français. Ceux-ci y battirent les Autrichiens le 5 août 1796 : en commémoration de cette victoire, le maréchal Augereau reçut dans la suite le titre de duc de Castiglione.

Castiglione (BATAILLE DE), gagnée par Bonaparte sur les Autrichiens, le 5 août 1796. A la fin de juillet, le général Wurmser descend du Tyrol, à la tête de 60.000 hommes, pour débloquer Mantoue, assiégée par les 30.000 soldats de Bonaparte. Il commit la faute de diviser ses troupes en deux colonnes. Bonaparte en profita pour les battre séparément. Il leva le siège de Mantoue, et, du 31 juillet au 4 août, défit près de Lonato les troupes de Quasdanowich. Puis il se retourna contre Wurmser, et lui livra bataille le 5 août, après s'être préparé, le 4, au moyen d'une ruse hardie, d'une division ennemie égarée. Il le rencontra près des villages de Castiglione et de Solferino et, après un brillant combat, lui enleva la clef de ses positions, le mont Medole. Puis il le poursuivit dans le Tyrol, après s'être emparé de vingt canons, et reprit dès le milieu d'août le blocus de Mantoue.

CASTIGLIONE di Sicilia, bourg du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna; 10.000 hab. Centre agricole et viticole.

CASTIGLIONE (Baltbazar, comte DE), littérateur et homme d'Etat italien, né à Casanatico (Mantoue) en 1478, mort à Tolède en 1529. C'est l'un des personnages qui résument le plus fidèlement l'esprit de la Renaissance italienne. Soldat au service du duc d'Urbin, diplomate, pour le compte du même duc, du pape Clément VII et de l'empereur Charles-Quint, créé cardinal par Léon X, évêque d'Avila par Charles-Quint, très fidèle aux princes, inébranlablement attaché à la papauté, il fut le type de l'homme cultivé du XVIe siècle, du courtisan, dont il a tracé lui-même le portrait dans son fameux livre de *Cortegiano*, réputé comme un modèle de littérature.

Balthazar Castiglione, d'après Raphaël.

Castiglione (PORTRAIT DE BALTHAZAR), par Raphaël (musée du Louvre). Balthazar Castiglione, l'auteur du livre du *Cortegiano*, était l'ami intime de Raphaël, dont il a déploré la mort précoce en beaux vers latins. L'illustre artiste s'inspira fréquemment, dit-on, des conseils du poète pour la composition de ses tableaux mythologiques et philosophiques. Ce portrait a appartenu au cardinal Mazarin,

puis à Louis XIV. Peint d'abord sur bois, il a ensuite été transporté sur toile. Il a été souvent gravé.

CASTIGLIONE (Valérien), savant bénédictin, né à Milan en 1593, mort en 1666. Louis XIII l'attira à Paris, et le nomma bibliothécaire du roi. Il a rendu de nombreuses et importantes recherches sur l'histoire de France. Il a publié des poésies et des travaux historiques, parmi lesquels nous citerons : *Elogium de gestis heroicis Caroli Emmanuelis* (1624); *Istoria delle rivoluzioni del Piemonte*; etc.

CASTIGLIONE (Giovanni Benedetto), dit le **Benedetto** ou le **Grechetto** (de Petit Grec), peintre et graveur italien, né à Gênes en 1616, mort à Mantoue en 1670. Elève de Paggi, puis de Giovanni Andrea Deferrari, il subit aussi l'influence des œuvres de Van Dyck et de Rubens. Il apprit, par l'observation de la nature, à peindre le paysage, les animaux, les fruits et les fleurs, les scènes de la vie rustique. Il demanda aux scènes pastorales de la Bible des sujets de composition où il put accorder une large place aux animaux, et aux accessoires de toute sorte. C'est ainsi qu'il peignit *la Création, l'Entrée des animaux dans l'arche, Jacob gardant les troupeaux de Laban*, etc. Il quitta alors Gênes, et vit Rome, Florence, Naples, Venise. Arrivé à Mantoue vers 1654, il devint peintre du duc Charles IV. Sa réputation se répandit en Europe. Ses ouvrages eurent très rapidement recherchés des amateurs, principalement au XVIIIe siècle. Castiglione manque de distinction et se manière de dessiner est lâchée; mais, comme peintre d'animaux et de nature morte, il excelle à varier les groupes, à former des contrastes piquants. Ses gravures sont remarquables de légèreté et de vacité. On connaît environ soixante-dix estampes gravées par lui. Ses tableaux sont très rares. Il a de Gênes : *Nativité*, dans l'église de Saint-Luc; une *Vierge avec sainte Catherine et sainte Madeleine*, à Santa-Maria di Castello; le *Voyage d'Abraham*, au palais Brignole-Sale; *Agar et Ismaël*, au palais Durazzo; le *Voyage de Jacob*, au palais Spinola; un *Sacrifice à Pan*, au palais Pallavicini, etc. Le Louvre possède de lui plusieurs tableaux (*Adoration des Bergers*, *Déserts*, etc.). Le plus beau, le portrait de l'artiste est aux Offices de Florence, et le reste de son œuvre dispersé en Italie, en Allemagne, en Russie, etc. — Le Grechetto eut un frère, SALVATOR **Castiglione,** et un fils, FRANCESCO, qui furent des peintres et graveurs médiocres.

Castiglione.

CASTIGLIONE (le comte Charles-Octave), philologue italien, né à Milan en 1784, mort à Gênes en 1849. Il apprit à fond les langues indo-germaniques et sémitiques. Il se fit connaître par la restauration de la version gothique de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Ulphilas (1819), et par une monographie de la numismatique arabe : *Monete cufiche dell' Museo di Milano* (1819). Suivant la méthode tracée par Eckhel, Castiglione donna une *Histoire de l'islamisme pendant les huit premiers siècles de l'hégire, considérée au point de vue numismatique*. Il publia ensuite : *Mémoire géographique et numismatique sur la partie orientale de la Barbarie appelée par les Arabes*, en français (1826); des travaux sur les caractères distinctifs et sur l'histoire de la langue coptie, sur les rapports de cette langue avec le chinois, sur les divers systèmes d'écriture idéographique, sur les hiéroglyphes de l'Egypte, sur les *Glosses de Malberg*, publiées par Léo, etc. En outre, Castiglione a laissé de nombreux ouvrages inédits sur la linguistique, l'histoire, l'archéologie et l'économie politique. En 1855, une statue en marbre lui a été élevée.

CASTIGLIONE (duc DE). V. ATGEBRAU.

CASTIGLIONE (duchesse DE). V. COLONNA DI CASTIGLIONE.

CASTIGLIONE-FIORENTINO, ville d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]; 12.650 hab. Séminaire théologique; collège épiscopal; récolte abondante de soie.

CASTIGLIONE-MESSER-MARINO, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]; 4.900 hab.

CASTIGLIONE-MESSER-RAIMONDO, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]); 2.500 hab. Bestiaux.

CASTIGLIONIE (*sti-lio ni* [*l*] *li* mill.) — de *Castiglione*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CURCAS.

CASTIGNETTE (*sti-gnè* [*gn* mill.]) n. f. Sorte d'étamine, chaîne laine peignée, trame soie en deux fils retors, et teinte généralement en brun, qui se fabrique principalement à Amiens et à Reims. || On l'appelait aussi CASTAGNETTE, CASTINETTE ou CRÉPON D'ANGLETERRE.

CASTIL-BLAZE (François-Henri-Joseph BLAZE, dit), compositeur et littérateur français. V. BLAZE.

CASTILE (*sti-le*) n. f. Bot. V. CASTILLÉE.

CASTILHO (Antoine Félicien DE), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1800-1875). Bien que devenu presque aveugle à six ans, il fit de fortes études, apprit le droit, puis s'adonna à la poésie. Forcé, sous don Miguel, de quitter le Portugal, il alla vivre en lyrisme aux Açores et revint à Lisbonne, en 1849. Il débuta avec succès par les *Lettres d'Eloïsa Nucciva* (1836), poésies harmonieuses au style pur. Puis il publia : *le Printemps* (1842); *Amour et Mélancolie* (1844); *Méditations poétiques* (1844); *le Cimetière* (1849); etc. On lui doit encore des traductions en vers des *Métamorphoses* (1841) et des *Fastes* d'Ovide (1850-1875) et *Correspondance* (1871); etc. — Son frère, Augusto Frédéric **Castilho,** mort en 1844, a publié les *Quadros historicos de Portugal* (Lisbonne, 1831-1841).

CASTILHON. Biogr. V. CASTILLON.

CASTILLA (don Ramon), général et homme d'Etat péruvien, né en 1797, mort en 1867. Il était capitaine dans l'armée espagnole, au moment du soulèvement du Pérou contre la métropole; au milieu des troubles qui agitèrent le Pérou et auxquels il prit part, il se fit remarquer par son respect pour la légalité et l'Isabelle fut élu à la présidence, en 1845. En 1851, après avoir ramené l'ordre dans le gouvernement, il remit paisiblement le pouvoir à Echenique. En 1854, il sortit de sa retraite et souleva un formidable parti contre les tendances autocratiques de son successeur. En 1858, il fut réélu président, et, deux ans après, il proclama une nouvelle constitution. En 1862, il fut remplacé par le général Sanchez, puis par le général Pezet. Comme le président en exercice, mais ancien élève, Castilla renversa Pezet, et il tentait de renverser à son tour le président Prado, lorsqu'il mourut subitement.

CASTILLA LA VIEJA *Meseta de la*, nom d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Burgos; 2.250 hab.

CASTILLAN, ANE (*kass*, et *ll* mill.), personne née en Castille, ou habitant cette province. — *Les* CASTILLANS.

— Adjectif. Qui appartient à la Castille, ou, dans le style soutenu, à toute l'Espagne : *La langue* CASTILLANE. *La fierté* CASTILLANE.

— n. m. Philol. Dialecte espagnol qui, d'abord parlé dans la Vieille-Castille, s'étendit par la suite et devint la langue des hautes classes de toute l'Espagne. V. ESPAGNOL.

— Metrol. Ancienne mesure de la Castille, qui avait cours en Espagne pour 28 réaux, ou environ 7 fr. 50 c. ou monnaie de France. || Marc de Castille, poids autrefois en usage en Espagne et dans les pays de l'Amérique espagnole pour peser l'or.

CASTILLE (*sti-lle* [*ll* mill.] — peut être du lat. *castellum*, château-fort. Chevalerie, combat qui simulait l'attaque et la défense d'un fort.

— Fam. Noise, débat, querelle, différend de peu d'importance : *Chercher* CASTILLE *à quelqu'un*. || Fig.

CASTILLE, nom donné aux deux plateaux qui occupent le centre de la péninsule Ibérique. Formés de dépôts lacustres tertiaires, entamés par les vallées du Douro, du Tage, de la Guadiana, du Jucar, ils sont séparés l'un de l'autre par les chaînes granitiques des sierras de Gredos et de Guadarrama (2.500 m.), et flanqués de massifs ou de chaînes, granitiques au N.-O. dans la Meseta, calcaires au N. dans les monts Cantabriques, à l'E. dans les sierras de la Demanda et de Moncayo (2.300 m.); et les monts Universales, au S. dans la sierra Morena. Sauf sur les monts Cantabriques et les hauteurs de la Meseta et de la sierra de Gredos, où arrivent les souffles de l'Atlantique, le climat des Castilles est marqué par des écarts de température de 20° entre l'hiver et l'été, par la sécheresse et la sérénité atmosphérique des pays méditerranéens. La dénudation des plateaux et de leur ceinture montagneuse est extrême. Le sol cultivable se réduit à des gazons et à des broussailles; les « parameras » de Soria au N.-E., et les plaines de gypse de la Manche au S.-E., sont de vraies déserts, où les pluies sont rares et abondantes. En été, les fleuves sont réduits à un filet, et les cultures dépérissent.

Ces plateaux, conquis sur les Arabes par les rois chrétiens des Asturies et de Léon, forment au XIe siècle le noyau de la Castille, qui devint le centre de la monarchie espagnole. La plus grande partie en est occupée aujourd'hui par les deux capitaineries générales de la Vieille-Castille et de la Nouvelle-Castille (divisions militaires). En ajoutant à ces capitaineries les territoires de l'Estrémadure et de Murcie qui font géographiquement partie des plateaux castillans, on obtient un total de 191.000 kilom. carr. (plus de 1/3 de l'Espagne), peuplés seulement de 4.692.000 hab.

— *Histoire.* La Castille n'apparaît dans l'histoire, comme individualité distincte, qu'au commencement de l'époque féodale. Après avoir formé une sorte de confédération avec le royaume de Léon, pour résister avec plus de succès aux Maures, elle se proclama indépendante en 923. Sancho III, roi de Navarre, en ayant hérité par droit de mariage, l'érigea en royaume et donna à son second fils, qui fut le premier roi de Castille sous le nom de Ferdinand Ier (1033). Ce premier souverain travailla à agrandir ses Etats : il détrôna le roi de Léon, en annexant le royaume de Léon et des Asturies, puis vers le N. en prenant une partie de la Navarre elle-même, enfin vers le S. en guerroyant contre les rois musulmans de Tolède, de Saragosse et de Séville. Quand Ferdinand mourut (1065), la Castille perdit son unité, car son roi avait voulu partager ses Etats entre ses trois fils : l'aîné, Sancho II, eut la Castille, Alphonse VI fut roi de Léon, et Garcie, roi de Galice. Sancho II parvint, cependant, à refaire l'œuvre d'unification de son père en dépouillant ses frères. Ayant, dans la suite, conquis la couronne de Navarre, puis le royaume musulman de Tolède, qui forma le royaume de Castille, il laissa à sa mort (1109) la Castille beaucoup plus grande et plus puissante qu'elle ne l'était à la mort de son premier roi.

Alphonse VI ne laissant qu'une fille, Urraque, qui avait épousé en premières noces Raymond de Bourgogne, dont elle eut un fils, puis, en secondes noces, Alphonse Ier, roi d'Aragon, qui régna avec elle en Castille, sous le nom d'Alphonse VII, le couronnement passant à Alphonse VII, fils d'Urraque et de son premier mari, Raymond de Bourgogne, et qui fut le chef de la branche dite des « Bourgogne ». Il mourut en 1157, laissant son royaume à ses deux fils : Sancho III, qui reçut la Castille, et Ferdinand III, le Léon. Cette scission prit fin en 1230, lorsque Ferdinand II, dit *le Saint*, put réunir les deux couronnes de Castille et d'Aragon, et restaurer définitivement sur la même tête. Il agrandit ensuite ses Etats en enlevant aux musulmans Cordoue, Jaen, Alcala, Séville, Cadix. Il mourut en 1252. Sous ses successeurs, l'œuvre d'unification fut poursuivie avec des guerres incessantes contre les Maures, interrompue de temps en temps par des troubles civils. Les principales étapes de la marche contre les Maures furent marquées par la conquête du royaume de Murcia (1266), celle de Gibraltar (1309), celle d'Algésiras (1344). Pierre IV le Cruel (1350-1369) s'étant rendu odieux par des crimes nombreux, Henri, le Transtamare, bâtard naturel du premier deux roi, Alphonse XI, entreprit de le détrôner, secondé par Duguesclin. Il y parvint et s'empara du trône, fondant la branche dite « de Transtamare ». Un de ses successeurs, Henri IV, fut détrôné en faveur des vassaux qui mirent à sa place sa sœur Isabelle, celle-ci épousa, en 1469, Ferdinand, roi d'Aragon, plus tard surnommé le *Catholique*. L'unification de l'Espagne fut achevée sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle : Grenade fut annexée, en 1489, et par la conquête du royaume de Grenade sur les Maures. A partir de cette époque, l'histoire de la Castille se confond avec celle de l'Espagne. V. ESPAGNE.

Armes de Castille.

CASTILLE (NOUVELLE-), partie méridionale de l'ancien royaume de Castille. De relief peu régulier (Madrid, 650 m.; Aranjuez, 490 m.), ce plateau n'est fermé qu'au N. et au S. (défilé de Despeñaperros, dans la sierra Morena); et s'ouvre au centre du côté du Jucar, vers l'O., par les cañons de la Guadiana et de la Guadiana, dominé la sierra de Tolède. Le climat, uniforme, laisse peu de place à la culture. L'élevage de troupeaux transhumants de moutons, chèvres et ânes, à l'O., sont les principales ressources. L'industrie se réduit à la fabrication des armes, à Tolède, et des verreries, à la Granja. La seule grande ville est Madrid (470.000 hab.), création artificielle des souverains espagnols. Les cinq intendances (subdivisions administratives, financières et judiciaires) de la capitainerie de Nouvelle-Castille ont 72.150 kilom. carr. et 1.778.500 hab.

CASTILLE (VIEILLE-), partie septentrionale, et la première conquise sur les Arabes, des plateaux castillans. Elevée (Valladolid, 690 m.), et complètement entourée de montagnes, cette contrée ne conserve presque aucun lien extérieur que par la difficile vallée du Douro et des défilés célèbres depuis les guerres du premier Empire : Reinosa, Medinaceli, Somosierra. Elle a des mines de fer dans les monts Cantabres, de la houille, près de Palencia, et l'on y cultive, dans la « Tierra de Campos », grâce aux irrigations, du blé, du chanvre, du lin, du safran, des légumes. On travaille le fer à Santander et on fabrique des draps à Palencia. Sauf Valladolid son chef-lieu, les grandes villes sont remarquablement distribuées au pied des montagnes du pourtour, où l'eau est plus abondante. Les huit intendances de la capitainerie de Vieille-Castille ont 95.725 kilom. carr. et 1.778.500 hab.

CASTILLE (CANAL DE), canal d'Espagne (Vieille-Castille), qui va d'Alar-del-Rey (prov. de Burgos) à Valladolid, en suivant d'abord la vallée de la Pisuerga, puis en franchissant la Pieza et en longeant le Carrion, qui lui fournit une partie de ses eaux, et rejoint enfin la Pisuerga. Sa longueur est de 207 kilom.

CASTILLE (Charles-Hippolyte), romancier et publiciste français, né à Montreuil-sur-Mer en 1820, mort à Luc-sur-Mer en 1866. Il publia de nombreux romans nouvelles, puis, se tournant vers la politique, il fonda le *Travail intellectuel* avec Molinari (1847), la *République française* avec Bastiat (1848), et collabora à des journaux démocratiques avancés. Castille révéla de remarquables talents de pamphlétaire en publiant, dans la « Revue de Paris », des études sur *les Hommes et les Choses sous le règne de Louis-Philippe*, qui firent sensation. Il fit ensuite : *Histoire de la seconde République française* (1854-1855); *Portraits politiques* (1856-1859); *Histoire de soixante ans* (1859); etc. Castille, qui s'était rallié à l'Empire, publia en faveur de ce régime des volumes et des brochures, attaqua à des journaux dynastiques et continua la série de ses romans. En 1868, sous le pseudonyme de ALCESTE il donna une série de *Lettres* qui furent très remarquées, et il fit encore, dans divers journaux, après la chute de l'Empire.

CASTILLEJAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), au pied du massif de la Sagra; 2.200 hab.

CASTILLÉJE (*stil-lè*) — de *Castillejo*, n. pr.) n. f. Genre de scrofulariacées, tribu des euphrasiées, comprenant environ vingt-cinq espèces qui poussent au Portugal, dans les Andes de l'Amérique méridionale, au Brésil et dans l'Asie septentrionale. || On écrit aussi CASTILLÉE.

CASTILLEJO (Christoval DE), poète espagnol, né à Ciudad-Rodrigo en 1494, mort en 1556. Représentant de l'ancienne poésie espagnole, il résista longtemps à l'influence italienne et poursuivit de ses satires les novateurs de l'école de Boscan et de Garcilaso. La meilleure édition de ses œuvres poétiques est celle de Madrid (1792).

CASTILLEJO (le Père Antoine DE). V. ANTONIO.

CASTILLEJOS (marquis DE), général espagnol. V. PRIM.

CASTILLER (*stil-llé* [*ll* mill.]) n. m. Nom vulgaire du groseillier rouge ou groseillier à grappes (*ribes rubrum*).

CASTILLITE (*stil*) n. f. Sulfure naturel de cuivre, zinc, plomb, fer et argent. || Sélénure de bismuth. Syn. de GUANAJUATITE.

CASTILLO (Diego-Enriquez DEL), historien espagnol du XVe siècle, né à Ségovie. Il fut le chapelain du roi de Castille, Henri IV, qu'il employa à plusieurs missions diplomatiques, et dont il écrivit l'histoire. Cette chronique partiale, mais précieuse, a été insérée dans le tome VI des *Chroniques espagnoles* (1776-1787).

CASTILLO (Bernal DIAZ DEL), conquistador et historien espagnol, né à Medina del Campo (Vieille-Castille), vers la fin du XVe siècle, mort à Guatemala après 1568. Il appartenait à une famille d'un village du même nom (Medina del Campo) et partit pour l'Amérique dès 1514. En 1519, il accompagna Fernand Cortez au Mexique, et raconta plus tard la conquête de ce pays dans son *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*. Ce sont de précieux mémoires, où Bernal Diaz rectifie fréquemment les allégations du panégyriste de Cortez, l'historien Gomara. Nommé regidor perpétuel de la ville de Santiago de Guatemala, dont il était regidor perpétuel. Publiée en 1632 à Madrid, l'*Histoire véridique* a été traduite en français par Jourdanet (Paris, 1877) et par J.-M. de Heredia (Paris, 1878).

CASTILLO Y SAAVEDRA (Antonio DEL), peintre espagnol, né et mort à Cordoue (1603-1667). Elève de son père, Augustin del Castillo (1563-1626), puis de son oncle Juan del Castillo (1584-1640), enfin de Zurbaran, il peignit pour des églises et couvents de Cordoue des tableaux religieux, d'un coloris un peu dur. Il jouit d'une grande renommée, mais douta, dit-on, de son talent en voyant les premières œuvres de Murillo. Outre des tableaux, il a laissé des croquis et des terres-cuites remarquables.

CASTILLO (Fernando DE LEON Y), homme politique espagnol, né en 1842 dans l'île de la Grande-Canarie. Il se distingua de bonne heure comme orateur et comme écrivain libéral. Il avait déjà été gouverneur civil de Grenade, puis de Valence, lorsque, en 1871, il fut élu député

aux Cortès. Celles-ci ayant été dissoutes, il devint sous-secrétaire d'état au ministère des colonies. Quand la République eut établi, il défendit la monarchie libérale unitaire contre le fédéralisme républicain. Plus tard, il redevint sous-secrétaire d'état aux colonies, puis, en 1876, il fut élu député aux Cortès par la circonscription de Guia (Grande Canarie). Il se distingua par la vigueur avec laquelle il combattit Canovas del Castillo, chef du parti conservateur, fondateur du parti constitutionnelle. Quand les libéraux arrivèrent au pouvoir, en 1885, il fit partie du ministère Sagasta, comme ministre de l'intérieur. Puis il quitta ces fonctions, en 1887, pour aller occuper le poste d'ambassadeur d'Espagne à Paris. Quand Canovas revint au pouvoir, il fit place au duc de Mandas. Mais lorsque, après l'assassinat de Canovas (1897), les libéraux dirigèrent de nouveau les affaires, il reprit possession de l'ambassade de Paris.

Léon y Castillo.

CASTILLO (Fernand DE), dominicain espagnol, né à Grenade vers 1529, mort en 1593, fut prédicateur de la cour. Son principal ouvrage est intitulé : *Historia general de Santo Domingo y de su orden* (1584).

CASTILLO ou **CASTILLEJO** (le Père Antoine DE), franciscain et voyageur espagnol, mort à Madrid en 1699. A deux reprises, il fut envoyé en Terre sainte pour prêcher dans les couvents de son ordre, puis devint confesseur du roi. Il publia, en 1654, une relation intitulée : *el Devoto Peregrino, viage de Tierra santa*, qui offre de l'intérêt.

CASTILLO SOLORZANO (dou Alonzo DE L), poète, historien et romancier espagnol, vivait vers le milieu du XVIIe siècle. Il est surtout rendu célèbre par ses comédies et ses romans de mœurs : *la Fourne de Séville* ou *l'Hamecon des bourses* (1634); *Sala de recreacion* (1629), traduit sous le titre de *Divertissements de Cassandre et de Diane* (1683); *la Quinta de Laura* (1649) et *le Jardin de Valence*, recueils de nouvelles et de poésies.

CASTILLOA (*stil*) n. m. Genre d'ulmacées-artocarpées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique centrale et à Cuba. Son latex fournit du caoutchouc. En une année, le seul district de San-Juan, au Nicaragua, a fourni 10.000 quintaux de caoutchouc.

CASTILLO-DE-LAS-GUARDAS, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]); 4.500 hab. Mines de cuivre, distillerie.

CASTILLO-DE-LOCUBIN, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]); 5.700 hab. Distillerie.

CASTILLON (Jean-François SALVEMINI **de**), géomètre et littérateur italien, né en 1709 à Castiglione, d'où il prit son nom, mort en 1791. Il professa les mathématiques à l'école d'artillerie de Berlin, et devint membre de l'académie des sciences de cette ville. Castillon est connu comme ayant le premier trouvé une solution du problème : « Inscrire dans un cercle un triangle dont les côtés passent par trois points donnés. » Outre des écrits littéraires, on lui doit des traductions en français des *Éléments de physique* de Locke (1737); de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, de Philostrate (1774); des *Académiques* de Cicéron (1779); etc.

CASTILLON ou **CASTILHON** (Jean), littérateur français, né et mort à Toulouse (1718-1799). Il fut secrétaire perpétuel des Jeux floraux et le fondateur du lycée de sa ville natale. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons *Anecdotes philosophiques* (en collaboration avec le comte de Turpin 1764 et 1766); *Bibliothèque bleue* 1770; *Anecdotes chinoises, japonoises, etc.* 1774, etc. Il rédigea le « Journal de Trévoux » de 1774 à 1778. — Son frère, Jean-Louis **Castillon** ou **Castilhon** né à Toulouse en 1720, mort vers 1793, publia divers ouvrages : *Essai sur les révolutions* (1765); *Mélanges philosophiques* 1766; *Histoire des dogmes et opinions philosophiques* 1769; *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs des nations* (1769); etc.

CASTILLON ou **CASTILLON-EN-COUSERANS**, ch.-l. de canton de l'Ariège, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Girons, sur le Lez; 826 hab. Carderie pour les laines; scierie. Chapelle romane du XIe siècle. — Le canton a 26 comm. et 13.931 hab.

CASTILLON ou **CASTILLON-ET-CAPITOURLAN**, ch.-l. de canton de la Gironde, arrond. et à 35 kilom. de Bordeaux, avec un petit port sur la Dordogne; 3.146 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de vins; tanneries, clouteries, corderies. Ruines d'un ancien château; église paroissiale. En 1453, les Français y défirent les Anglais, dans une bataille sanglante où périt Talbot. Un obélisque rappelle le souvenir de cette victoire. Pendant les troubles politiques de la France au XVIe et au XVIIe siècle, Castillon fut pris par le duc de Mayenne en 1586, et repris peu après par les troupes royales. Le prince de Conti s'en empara, le 10 juillet 1655. Aux environs se trouve le château de Montaigne, où l'auteur des *Essais* termina ses jours. — Le canton a 14 comm. et 10.806 hab.

CASTILLON-DE-GAGNIÈRES, comm. du Gard, arr. et à 28 kilom. d'Alais, près de la *Gagnière*, affluent de la Cèze; 3.197 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, zinc, plomb, etc.; hauts fourneaux, moulins, fours à chaux.

CASTILLONNÈS, ch.-l. de canton du Lot-et-Garonne, arrond. et à 32 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, près du Drot; 1.923 hab. Exploitation de pierre et de silex. Carrosseries, pépinières; commerce de prunes d'ente. — Le canton a 9 comm. et 5.443 hab.

CASTINE (*stin*') n. f. Forme ancienne du mot CASTILLE, dans le sens de Noisé.

— En T. de chim., Substance basique cristallisable, extraite du gattilier (*vitex agnus castus*).

CASTINETTE (*sti-nèt*) n. f. Comm. Syn. de CASTAGNETTE, et de CASTINETTE.

CASTLEBAR, ville d'Irlande (Connaught), ch.-l. du comté de Mayo, sur la rivière de *Castlebar*, déversoir des petits lacs *Castlebar* et Satcen dans le lac Conn; 3.550 hab. Station militaire et siège des assises du comté. Exploitation de tourbes; fabrication de toiles, savons et tabac. Commerce important en grains et autres produits du sol. Quelques beaux édifices remarquables, entre autres le beau château des comtes de Lucan, la cour du comté, la nouvelle église et la chapelle catholique romaine.

CASTLE-COMER, ville et paroisse d'Irlande (Leinster [comté de Kilkenny]), sur le Deen, affluent du Nore; 6.650 hab. Exploitation d'anthracite.

CASTLE-CONNEL, village d'Irlande (Munster [comté de Limerick]), sur le Shannon; 330 hab. Sources ferrugineuses. Au milieu du bourg, sur un rocher isolé, ruines d'un château, jadis résidence des O'Brien, rois de Munster.

CASTLE-DERMOT, bourg d'Irlande (Leinster [comté de Kildare]); 1.300 hab. Autrefois, place forte et résidence des rois du Leinster, cette ville se forma, pendant le VIe siècle, autour d'une abbaye fondée en 500, et dont on voit encore les ruines, ainsi que celles de son château démantelé par les troupes de Cromwell, en 1650.

CASTLE-DOUGLAS, ville d'Écosse (comté de Kirkcudbright), près du lac de Carlingwark; 2.850 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Aux environs, foire aux chevaux, site de *Kelhos-Hill*, autrefois la plus importante du royaume; ruines imposantes de Threave Castle, ancienne résidence des Douglas noirs.

CASTLEFORD, ville d'Angleterre (comté d'York); 14.150 hab. Verreries, poteries, briqueteries et tuileries, fabrique de produits chimiques.

Castle-Garden, institution philanthropique américaine, créée en 1885 et ayant pour but de recevoir les immigrants à leur arrivée au port de New-York (États-Unis), et de leur obligatoire de débarquement de tous les immigrants, sauf ceux qui présentent à un examen sanitaire. Les salles peuvent recevoir 3.000 voyageurs.

CASTLEHAVEN, bourg d'Irlande (Munster [comté de Cork]); 3.070 hab. Ancien château fort. Défaite d'une escadre espagnole par les Anglais, en 1601.

CASTLE-HOWARD, résidence des comtes de Carlisle, en Angleterre (York); 1.000 hab. Le château a été construit sur les plans de l'architecte J. Vanbrugh. On y remarque des antiquités, des statues et des tableaux.

CASTLEMAINE, ville d'Australie (Victoria), au confluent du Barker's Creek, dans le Forest Creek (bassin du Murray); 4.500 hab. Tanneries, brasseries, fabrique de laiange. Aux environs, mines d'or, carrières d'ardoises et de dalles, beaux vignobles et vergers.

CASTLEREAGH (Henry-Robert STEWART, marquis DE LONDONDERRY, vicomte), homme d'État anglais, né à Mount-Stewart (Irlande) en 1769, mort dans son château du comté de Kent en 1822. Député du comté de Down au parlement irlandais (1789), autoritaire et violent, plus Anglais qu'Irlandais, il fut de bonne heure très impopulaire dans sa patrie. Après avoir siégé à la Chambre des communes de 1794 à 1797, il devint secrétaire du sceau privé, puis secrétaire du vice-roi d'Irlande (1798); il réprima cruellement la rébellion irlandaise et fut un des auteurs de l'union avec l'Angleterre, réalisée en 1800. Président du bureau du contrôle en 1802, il obtint, dans le ministère Pitt, le portefeuille de la guerre et des colonies (1805). De nouveau ministre de la guerre dans le cabinet Portland (1807), il se prit de querelle avec son collègue Canning, et se battit en duel avec lui, après avoir démissionné (1809). Il trouva sa véritable voie dans la direction des affaires étrangères, qu'il prit en 1812. Napoléon Ier n'eut pas de pire ennemi que Castlereagh, qui maintint contre lui, jusqu'au dernier jour, la coalition européenne. Ses succès accrurent son intransigeance. Partisan du divorce de George IV, autant des répressions rigoureuses des mutineries de Londres, il devint l'un des hommes les plus détestés de l'Angleterre, fut très frappé de cette aversion et se coupa la gorge. Son frère a réuni ses œuvres sous le titre de : *Correspondance, despatches and others papers of v. Castlereagh* (Londres, 1848-1853).

Castlereagh

— BIBLIOGR. : Alison, *Lives of lord Castlereagh and sir Ch. Stewart* (Londres, 1861).

CASTLERISING, un des plus anciens bourgs de l'Angleterre (comté de Norfork), près du Wash; 320 hab. Ce village, qui en avait eu jadis bien plus, par la mer, renferme les restes d'un château construit par le premier mari de Marguerite, sœur de Isabelle de France, femme d'Edouard II, de 1320 à sa mort (1358). Église Saint-Laurent, morceau curieux d'architecture saxonne.

CASTLETON, bourg d'Angleterre (comté de Derby), dans la petite vallée de son nom, au milieu du High-Peak; 1.600 hab. Exploitation de plomb et de calamine, exploitées depuis l'époque saxonne; exploitation de spath-fluor bleu. Dans les environs, vastes cavernes, dont la plus considérable est celle qu'on appelle caverne du Diable. Sur un rocher qui domine le village, ruines de l'ancien château de Peveril du Peak, fils naturel de Guillaume le Conquérant. — Ville des États-Unis d'Amérique (État de New-York), sur la Grenet; 16.530 hab. Hôpital de marine et lazaret.

CASTLETOWN, ville et port d'Angleterre, ch.-l. de l'île de Man; 2.250 hab. Siège d'un évêché et des tribunaux de l'île. Château situé sur un roc, au centre de la ville. Aux environs, carrières de marbre.

Castnie (réd. 4 fois).

CASTNIE ou **CASTNIA** (*kasst*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *castnidés*, renfermant de beaux papillons à ailes ordinairement d'un brun chatoyant, avec grandes taches jaune soufre, ou rouge brique.

— ENCYCL. Les *castnies* sont propres à l'Amérique tropicale; on en connaît plus de cinquante espèces; leurs chenilles vivent dans les tiges des bananiers, ou elles creusent des galeries, ainsi que dans les ananas, les cactus, etc. La *castnia morphoides* est propre au Brésil, la *castnia amycus* à Surinam, la *castnia Viryi* au Mexique.

CASTNIDÉS (*kasst* — rad. *castnie*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères hétérocères, formant passage aux rhopalocères, et comprenant des papillons des régions tropicales, à ailes veloutées, qui, au repos, sont repliées en toit comme celles des noctuelles. — *Un* CASTNIDÉ.

CASTOR (*stor* — lat. *gr. castor, kastôr*) n. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des *castoridés*, ne renfermant qu'une ou deux espèces vivantes et plusieurs espèces fossiles.

— *Castor de mer*, Nom vulgaire de la loutre marine.

— Dans l'argot parisien, *demi-castor* a une signification spéciale : Le DEMI-CASTOR *est une femme qui, souvent, a été du monde, qui a toujours l'air d'en être, et qui, en réalité, n'est plus qu'une industrielle de l'amour* (Goncourt).

— Fam. Matelot ou officier de marine qui reste à terre, qui ne navigue pas. Personne suspecte, d'une conduite équivoque.

— Blas. Figure de castor introduite dans le blason, comme symbole de la paix et du travail persévérant, mais qui est d'un usage fort restreint.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante grimpante qui croît à Saint-Domingue et qu'on appelle aussi LIANE À NOYOUX. L'huile de castor des Anglais est l'huile de ricin.

— Comm. Étoffe de laine, qui servait à faire des vêtements. Vêtement chamoisé et que l'on mettait au moyen d'un pinceau à la pointe de la queue; son pelage est duveteux, très fin, avec de longs poils brillants. C'est le seul, parmi les quadrupèdes, qui ait la queue couverte d'écailles. Il vit environ vingt ans. Répandu dans l'hémisphère Nord, il a presque complètement disparu de l'Europe ou il n'est plus repré-

Castors.

senté que par quelques individus solitaires vivant dans les îlots du Rhône et quelques points de l'Allemagne, dans des terriers débouchant sous l'eau des fleuves et des rivières; encore commun en Sibérie, il y vit par troupes nombreuses. On a voulu considérer comme une espèce particulière le castor d'Amérique (*castor canadensis*) à robe brune plus foncée, à tête plus étroite et plus busquée. Très nuisibles aux jeunes arbres, saules et peupliers, qu'ils coupent la nuit et transportent dans les cours d'eau pour consolider les barrages qu'ils établissent, les castors élèvent de véritables villages avec des huttes de terre maçonnée et détournent les eaux courantes en établissant des séries de biefs. En Amérique, ils ont ainsi interrompu le cours de plusieurs rivières, notamment dans la Colombie anglaise où toutes les rivières du versant est des montagnes ont été ainsi supprimées. On fait à ces rongeurs une chasse active pour leur fourrure très estimée et pour le *castoréum*, produit sébacé fourni par les glandes préputiales et qui s'accumule dans deux poches situées près de l'anus. Le castor est presque toujours, dans le commerce, la fourrure d'animaux différents, teinte, retaillée et façonnée pour tromper les acheteurs; la véritable peau de castor coûte très cher. Les castors fossiles appartiennent aux terrains tertiaires et quaternaires; on trouve, dans les premiers, les sous-genres *chalicomys* et *steneogibber*; dans les seconds, le *castor trogontherium*, et le *castor fiber*, abondant dans les palafittes.

Le castor était autrefois appelé *bièvre*. (V. BIÈVRE [rivière].)

— Comm. Le *castor*, sorte de drap très épais et très fort, constituant une excellente étoffe pour la confection des vêtements d'homme. On mélangeait quelquefois à la laine du poil de castor pour la fabrication d'une étoffe spéciale appelée *castorine*.

Dargent au castor de gueules.

Le cuir de veau, possédant encore la fleur après l'opération du chamoisage, fut pendant longtemps, après avoir reçu une coloration noire ou grise, employé sous le nom de *castor*, pour faire des pantoufles et des chaussures.

Quant aux chapeaux de castor, la mode en est passée aujourd'hui, et, pour la fabrication des chapeaux hauts de forme, on ne fait plus usage que d'un tissu de soie à longs poils lissés et unis.

CASTOR (*stor*) n. m. Minér. Silicate naturel d'alumine et de lithium; variété de pétalite qui se trouve à l'île d'Elbe, dans les fissures du granit. Sa formule est $LiAlSi^4O^{10}$. (Cette substance a été ainsi appelée par Breithaupt, parce qu'elle est toujours en compagnie d'une autre à laquelle ce savant a donné le nom de *pollux*.) On l'appelle aussi CASTORITE.

— Phys. *Castor et pollux*. Nom ancien du feu Saint-Elme, météore lumineux que l'on aperçoit quelquefois à l'extrémité des mâts des vaisseaux. V., et après, CASTOR ET POLLUX.

CASTOR, belle étoile de la constellation des Gémeaux, à la tête et au N. de l'un des Gémeaux. C'est une étoile triple, le nom de Castor s'applique à la plus belle composante α, de grandeur 2.7 ; α' est de grandeur 3.7, α'' de grandeur 10. On a calculé la durée de révolution de α autour de α'; les résultats obtenus ne concordent pas : mais des dernières déterminations donneraient à cette révolution une durée de 996 ans. Castor est une belle étoile légèrement nourre, dont l'éclat paraît avoir diminué, car elle était considérée, en 1603, par Bayer, comme plus brillante que Pollux, tandis qu'aujourd'hui elle l'est certainement moins.

CASTOR (ou **BEAVER RIVER** des Anglais), rivière du Dominion canadien (territ. d'Alberta, de Saskatchewan, d'Athabaska et de Keewatin), tributaire du lac de l'Ile à la Crosse. Longueur de son cours : 600 kilom. environ. — Rivière du Dominion canadien (territ. de Mackenzie), tributaire du lac des Esclaves. Longueur de son cours : 200 kilom. environ.

CASTOR (LAC) ou **BEAVER LAKE**, lac du Dominion canadien (territ. d'Alberta). — Autre lac du Dominion (territ. de Saskatchewan).

CASTOR (MONTAGNE) ou **BEAVER HILLS**, massif du Dominion canadien (territ. d'Assiniboia).

CASTOR de Rhodes, chronographe grec (IIe s. av. J.-C.). Outre divers ouvrages de rhétorique, il avait composé des livres sur les puissances maritimes, sur le Nil, sur Babylone, et une chronologie de l'histoire d'Orphée jusqu'à l'expédition de Xerxès (ex. 63).

CASTOR, historien et grammairien grec du temps de César, surnommé **l'Ami des Romains**, auteur d'une histoire qu'a consultée Eusèbe, et d'un traité de rhétorique dont nous avons des fragments. (On ne sait s'il faut identifier ce Castor avec Castor de Rhodes).

CASTOR (Antonius), médecin et botaniste grec, établi à Rome et mort centenaire, vers l'an 80 de notre ère. Pline rapporte qu'il avait créé un jardin botanique, où il cultivait toutes sortes de plantes médicinales. Il avait aussi composé un ouvrage sur les plantes qui ont perdu.

CASTOR (saint), évêque d'Apt, né à Nîmes, mort en 419. Marié, il se sépara de sa femme, et ils fondèrent chacun un monastère en Provence. Quelques années après, Castor devint évêque d'Apt. Il est honoré le 21 septembre.

CASTOR et POLLUX, Myth., Fils de Leda, surnommés, **les Dioscures**, parce qu'ils passaient pour être fils de Zeus, et **Tyndarides**, parce que leur mère Léda était la femme de Tyndare, roi de Sparte. Dans les poèmes homériques, Castor et Pollux sont simplement fils de Tyndare et de Léda, frères d'Hélène et de Clytemnestre ; ils ont été transportés au ciel avant le siège de Troie, et se montrent quelquefois aux hommes. La légende se développa aux siècles suivants : on racontait que Zeus, amoureux de Léda, s'était changé en cygne ; que la reine s'était laissé charmer et avait conçu deux œufs : de l'un sortirent Pollux et Hélène, l'autre, Castor et Clytemnestre.

On faisait naître les Dioscures, soit à Amyclées, soit sur le Taygète, soit à Pephnos. Devenus grands, ils prirent part à la chasse de Calydon, puis à l'expédition des Argonautes, et délivrèrent un Colchide la ville de Dioscuras. (C'est au cours de leur voyage que, le navire *Argo* étant battu d'une violente tempête, Orphée fit un vœu aux divinités de Samothrace. L'orage s'apaisant, on vit paraître, au-dessus de la tête des Dioscures, des flammes que l'on prit pour un signe de la protection des dieux. Dans la suite, les marins rendirent un culte superstitieux au feu Saint-Elme, qui ils appelaient *castor et pollux*, et qui, pour eux, était toujours signe de la présence d'Ampe). Ils combattirent les pirates de l'Archipel, allèrent en Attique pour ramener leur sœur Hélène enlevée par Thésée. Leur dernière expédition est celle qu'ils entreprirent en Arcadie, avec Idas et Lynceo. On se prit du quelque chose fut tué par Lynceo, que tua Pollux. Suivant une autre tradition, Castor périt dans une guerre entre Athènes et Sparte. Quoqu'il en soit, Pollux voulut partager avec Castor son immortalité : avec la permission de Zeus, les deux frères passèrent alternativement six mois sur terre, et six mois aux Enfers. Cela dura jusqu'au jour où ils furent tous deux transportés au ciel, et devinrent la constellation des Gémeaux.

Les Dioscures ont été l'objet d'un culte dans tous les pays grecs, surtout chez les Achéens et les Doriens. Ils étaient les dieux de l'hospitalité, des jeux gymniques, de la longévité, de la navigation. On les confondit souvent avec les Cabires, et, plus tard, avec les Pénates latins. Suivant les Grecs, ils combattirent pour les Romains à la bataille du lac Régille, et, le même jour, annoncèrent la victoire sur le Forum. Un jeune éleva un temple à l'endroit où ils étaient montés. Des ruines importantes subsistent encore du temple de Castor. On sait que les femmes romaines paraient par le temple de Castor (*Castor*). On représentait les Dioscures sous la forme de jeunes gens vêtus d'une tunique blanche et d'un manteau de pourpre, avec un casque étoilé et une lance. Dans les statues gigantesques des Dioscures se dressant à Rome devant le Quirinal.

— BIBLIOGR. : Myrianthous, *Acyins* oder *Arische Dioscuren* (Munich, 1876); Maurice Albert, *le Culte de Castor et de Pollux en Italie* (Paris, 1883).

Castor et Pollux, groupe antique, au musée royal de Madrid. Pollux [illegible] chaque main un flambeau allumé ; l'un qui élève, l'autre qu'il abaisse. Cette figure de Pollux, assez insignifiante, est dominée par la figure plus poétique de Castor. Celui-ci, l'air pensif, la tête inclinée, s'appuie sur l'épaule de Pollux, une jambe placée derrière l'autre. Ses traits, qui surpassent en beauté ceux de l'Antinoüs, ont une charmante expression de mélancolie. (Le musée Chiaramonti, à Rome, possède un bas-relief antique représentant les deux frères en train de festoyer avec les filles de Leucippe. Un sarcophage du musée des Offices, à Florence, est [illegible] d'un bas-relief [illegible] ; on y voit figurer fréquemment des deux [illegible]).

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, d'après Rubens.

Castor et Pollux, opéra en cinq actes et un prologue, poème de Gentil-Bernard, musique de Rameau, représenté à l'Opéra le 24 octobre 1737. A un sentiment pathétique tel qu'on peut l'admirer dans l'air si émouvant de Télaïre : *Voilà ripeyés, pitié, tendresse*, [illegible] la puissance immanente qu'il a su déployer dans le superbe chœur : *Que tout gémisse !* le compositeur a su joindre la grâce, comme dans le menuet chanté : *Dans ces doux asiles*, et dans les scènes des champs Elysées. Les airs de danse sont aussi charmants. *Castor et Pollux* est le chef-d'œuvre de Rameau.

Pierre Candeille eut l'idée, en 1791, de remettre en musique le poème de *Castor et Pollux*. Il conserva dans sa nouvelle partition quelques-uns des plus beaux morceaux de Rameau, particulièrement le chœur des [illegible] le chœur *Que tout gémisse* et l'air *Triste apprêts*. L'opéra, ainsi transformé, fut joué le 14 juin 1791 et obtint encore un grand succès. Enfin, un compositeur allemand, Winter, remit en musique *Castor et Pollux*, mais ce nouvel opéra n'eut pas de succès (1806).

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, tableau de Rubens, au musée de Munich. L'un des frères, monté sur un cheval lui au repos, soulève l'une des femmes, qui tient d'une main par les épaules et de l'autre par la jambe gauche, sous laquelle est passée une [illegible] perie. La jeune femme, en [illegible] mouvement, la tête en arrière et le bras gauche tendu vers le ciel, implore vainement les secours des deux. Elle ne paraît pas, du reste, opposer une bien grande résistance à son ravisseur, qui se [illegible] amoureuse, et qui verse [illegible] terre, qui est à terre, soutient la même femme sur son épaule, tout en retenant la seconde des filles de Leucippe, à demi renversée et vue de profil. Celle-ci est une comme sa sœur. Les frères sont à peu près nus aussi, et déploient une musculature dont Hercule pourrait être jaloux. Cette composition, pleine d'originalité et de verve, est peinte avec une énergie extraordinaire : les formes n'ont rien d'antique, mais le défaut de style est largement compensé par le mouvement qui éclate dans ce tableau.

CASTORÉE (*sto-ré*) n. f. Bot. Syn. de DURANTE.

CASTORÉINE (*sto* — rad. *castoréum*) n. f. Chim. Syn. de CANTORINE.

CASTORÉUM (*sto-ré-om'* — rad. *castor*) n. m. Substance sécrétée par les glandes préputiales du castor. ‖ Poche pleine de la même substance.

— ENCYCL. Il existe deux sortes de *castoréum* : l'un retiré des glandes du castor de Russie, l'autre extrait des glandes du castor américain.

C'est une substance onctueuse et molle quand elle est fraîche, dure et cassante quand elle est desséchée. Elle est noire, possède une odeur très forte et caractéristique. Sa saveur est très amère. Sa composition est très complexe et varie d'ailleurs beaucoup, suivant qu'elle provient du castor de Russie, ou de celui du Canada. Le castoréum du Canada est surtout constitué par des matières résineuses, du mucus, des matières gélatineuses, des sels de chaux et de l'eau. On trouve aussi de l'huile volatile, de la castoréine, une substance spéciale appelée *castorine* et quelques acides organiques. Le castoréum du Canada se distingue de celui de Russie par la plus forte proportion de résine qu'il renferme et par la petite quantité d'eau et de carbonate de chaux qu'il contient. Le castoréum du Canada, distillé avec de l'eau par le chimiste Woehler, lui a donné des acides benzoïque, phénique et de la castoréine. On l'emploie plus guère aujourd'hui en médecine, si ce n'est dans la préparation des pilules de cynoglosse.

CASTORIDÉS (*sto* — rad. *castor*) n. m. pl. Famille de rongeurs, renfermant les *castors*. — *Un* CASTORIDÉ. V. CASTOR.

CASTORIN (*sto*) n. m. Nom que les commerçants en peaux donnaient aux dépouilles d'une espèce de castor provenant de l'Amérique du Sud.

— Pop. Chapelier.

CASTORINE (*sto* — rad. *castor*) n. f. Chim. Matière grasse spéciale, qu'on trouve dans le castoréum.

— Comm. Étoffe de laine à laquelle on ajoutait parfois du poil de castor et qui s'employait pour la confection des vêtements d'hiver.

— ENCYCL. Chim. La *castorine* est un des principes constituants du castoréum. On l'obtient en faisant bouillir le castoréum avec de la chaux éteinte et de l'eau, puis en traitant le dépôt par l'alcool bouillant, dont l'évaporation fournit la castorine cristallisée, soit en dissolvant le castoréum dans 6 p. 100 de son poids d'alcool bouillant et en abandonnant le liquide à l'évaporation spontanée. La castorine se dépose à l'état de fines aiguilles translucides.

La castorine se dissout facilement dans l'alcool chaud, dans les huiles essentielles chaudes, dans l'acide sulfurique bouillant et étendu, dans l'acide acétique cristallisable et dans les alcalis caustiques.

CASTORISER v. a. Arg. de mar. Éviter les embarras [illegible] quand on est marin.

CASTORITE (*sto*) n. f. Minér. V. CASTOR.

CASTORUM LOCUS et **CASTORUM TEMPLUM**, ou **CASTORIS LUCUS**, ancienne localité d'Italie, à 12 kilom. de Crémone. Cecina, général de Vitellius, y battit Othon, en 69 apr. J.-C.

CASTOS, [illegible] *glauca*, que l'on appelle aussi *arbre du castor*. Cet arbre est originaire de l'Amérique du Nord.

CASTRA (mot indien qui signifie précepte, règle, commandement, par extension, traité, livre) n. m. Dans l'Inde ancienne, ce terme s'appliquait indistinctement à tous les traités, à l'exception des rituels ; plus tard, il a été réservé presque exclusivement aux livres de lois ou *Dharma-Castras*. Le plus connu est le *Mânava-Dharma-Castra*, (ou « Code des lois de Manou »), qui sert aujourd'hui encore de base à la jurisprudence indienne et est appliqué par les tribunaux français et anglais de l'Inde.

CASTRACANI, chef gibelin de Lucques. V. CASTRUCCIO.

CASTRA CORNELIA, ancien lieu d'Afrique, célèbre dans les guerres puniques, à peu de distance de l'embouchure du Bagradas (auj. *Mkerfeïdah*). Scipion l'Africain y débarqua ses troupes et y abrita sa flotte.

CASTRA HERCULIS, ville de Germanie, sur le Rhin, en face du canal que Drusus Germanicus fit construire pour joindre le Rhin à l'Yssel (*Fossa Drusiana*).

CASTRALTIE (*kas-tal-ti*) n. f. Géogr. Syn. de SAMARIE.

CASTRAMÉTATION (*kas-tra-mé-ta-si-on*) n. f. Action de camper : de *castra*, camp, et *meta*, borne). Ce mot a été [illegible] bir les armées dans des camps. (Se dit surtout de cet art chez les anciens) : *Traité de la* CASTRAMÉTATION *chez les Romains*.

— ENCYCL. Le mot *castraméatation* est peu usité aujourd'hui, parce que l'art d'établir les camps s'est beaucoup modifié et simplifié. Les armées modernes n'ont plus guère d'autre mode de stationnement que le *cantonnement* ou le *bivouac*. Les dispositions complexes et les travaux défensifs que comportait la castramétation aux siècles passés ne sont plus compatibles avec les déplacements rapides des troupes qu'exigeait les procédés actuels de la guerre.

CASTRAT (*ka-tra*) — de l'ital. *castrato* ; lat. *castratus*, châtré : m. m. Individu du sexe masculin, à qui l'opération de la castration : *Les Turcs font quelque [illegible] par des* CASTRATS.

— Mus. Chanteur à qui l'on a fait subir, avant l'âge de sa voix, l'opération de la castration, pour conserver, avec plus de volume, le registre des voix de femmes et d'enfants : *Les* CASTRATS *de la chapelle Sixtine*.

— Quelques écrivains ont employé la forme italienne *castrato*, au pl. *castrati* : *Les* CASTRATI *d'Italie sont comme un instrument dont l'ouïe a retranché du bois pour lui faire produire des sons*. (Montesq.)

— ENCYCL. Mus. Par la mutilation qu'on leur faisait subir, on empêchait le développement physique de certains adolescents à l'âge de la puberté et le changement de voix qui est la conséquence de cette puberté. On assure que la voix de ces chanteurs, avait un accent beaucoup plus pénétrant que celui des voix des femmes. Les uns étaient *soprani* et les autres *contralti*. Les premiers remplissaient généralement les rôles de femmes, et on les appelait « sopranistes ». La plupart des grands chanteurs du XVIIe siècle étaient des castrats. C'étaient Senesino, Caffarelli, Milico, Farinelli, Guadagni, Pacchiarotti, Marchesi, etc. Velluti et Crescentini sont les derniers qui ont joui d'une grande renommée, et aujourd'hui, enfin, a disparu cette pratique que les mœurs n'admettent plus.

— Dr. rom. On appelait *castrati* (*castratus*), c'est-à-dire l'homme ayant subi une amputation, de l'homme dont l'impuissance était naturelle (*spado*). Le castrat n'avait pas la capacité juridique voulue pour contracter des *justæ nuptiæ*, ni pour contracter il n'en était pas de même du *spado*, dont l'impuissance ne pouvait être constatée avec certitude.

CASTRATION (*stra-si-on* — du lat. *castrare*, châtrer) n. f. Ablation ou oblitération d'un organe essentiel à la génération : *La* CASTRATION *est qualifiée crime par le code pénal français*. ‖ *Castration complète*, Ablation des deux testicules. ‖ *Castration incomplète*, Ablation d'un seul testicule.

— Fig. Action d'expurger, supprimer [illegible] offensant la religion, la morale et la pudeur : *La castration de la* CASTRATION *des livres n'est point dans les habitudes des philosophes*. (J. Heine.)

— Agric. Opération qui consiste à empêcher la fécondation d'une plantée.

— Biol. *Castration parasitaire*, Ensemble des modifications produites par les parasites sur le développement de son hôte ou sur les parties de l'organisme en relation indirecte avec cet appareil.

— ENCYCL. Ethol. La *castration* se pratique sur les femelles [illegible] ; on la désigne sous le nom [illegible] *ovariotomie d'hystérectomie totale* ; dans le second, sous le nom de *castration* proprement dite ou [illegible] *ablation*, s'il y a ablation ou amputation des testicules, et sous le nom de *bistournage*, s'il y a seulement atrophie et mortification sans extirpation. La castration du mâle peut porter sur un seul testicule, sur les deux, ou sur l'appareil génital externe. Les individus impuissants à la reproduction, et privés par castration au moins de leurs testicules, sont appelés *castrats* et plus spécialement *eunuques*, quand ils sont commis à la garde des femmes dans les harems. Chez les animaux, les mâles castrés prennent aussi des noms différents : *hongre, bœuf, mouton, chapon*, etc.

La castration se pratique, soit dans un but moral, comme chez les Gallas, ou religieux, comme dans la secte des skoptzy, soit dans un but criminel, soit pour faciliter la domestication et l'engraissement, comme chez certains animaux domestiques, soit pour conserver à des sujets spéciaux des attributs et surtout la voix des castrats, soit pour obéir à une indication chirurgicale. La castration, enfin, peut encore résulter de la lutte qui s'établit, dans l'organisme, entre les parasites venus de l'extérieur et les organes génitaux, lutte dans laquelle ces derniers succombent et disparaissent.

— Chir. En chirurgie, on réserve spécialement le nom de *castration* à l'amputation d'un ou de deux testicules. Cette opération se pratique lorsqu'il existe des lésions graves : sarcocèle, angiome, tuberculose, etc.

— Physiol. Des le début de leur secrétion, les glandes génitales amènent dans l'organisme des modifications profondes qui aboutissent à la stabilité, à l'abolissement des caractères sexuels secondaires, tels que le développement des mamelles et du bassin chez la femme, du système pileux et du larynx chez l'homme, en un mot à la détermination du *type adulte*. Leur ablation ne peut manquer de modifier l'évolution de l'individu.

Chez l'homme, la castration des jeunes entraîne la non-apparition des caractères virils, et l'opéré se rapproche de la femme et de l'enfant par ses dispositions physiques et ses dispositions mentales. Les eunuques ont la peau douce et un système pileux peu développé, les os des membres longs et grêles, la voix haute, en raison de l'arrêt d'accroissement du larynx, une musculature musculaire faible, des tendances à l'obésité, etc. Leur intelligence ne paraît pas très grande : ils manquent d'ailleurs d'énergie, sans être dépourvus de perspicacité.

Chez l'homme adulte, la castration ne produit pas de modifications aussi profondes, par suite précisément de l'établissement antérieur, entre les divers tissus de l'organisme, de rapports définitifs et spécifiques. Les poils tombent, la barbe disparaît, la peau blanchit, les mamelles poussent, les cuisses et les hanches grossissent, les courbes du corps s'adoucissent, la voix change et s'affaiblit, les muscles, les os deviennent plus minces ; d'autres fois, ils persistent un certain temps. Quelques castrats adultes deviennent des invertis sexuels (v. URANISME); beaucoup sont frères, en raison du regret qui résulte de la mutilation, à l'obsession, aux troubles cérébraux, et à la folie.

Chez le vieillard, la castration n'amène que des troubles peu apparents, dont le principal est une modification des échanges nutritifs et, consécutivement, l'obésité, souvent avec infiltration et dégénérescence graisseuse de tous les tissus. Cependant, la castration du vieillard a été préconisée pour combattre les accidents dus à l'hypertrophie des lobes prostatiques.

Chez la femme, on connaît moins bien les conséquences de la castration, laquelle résulte, la plupart du temps, d'une indication chirurgicale. Toutefois, l'extirpation des ovaires semble avoir la même influence que l'extirpation des testicules, c'est-à-dire que la femme castrée perd quelques-uns de ses caractères sexuels et se virilise plus ou moins. Les seins diminuent, le pigment disparaît, les hanches et les cuisses peuvent maigrir, surtout si l'opéré est jeune, le timbre de la voix devient plus grave ; tout le monde sait que, au moment de la ménopause, qui est une sorte de castration naturelle, survient la castration, et qu'une ménopause anticipée, la femme prend souvent de la barbe et des moustaches, et beaucoup de femmes castrées reconnaissent que, tout en conservant des appétits sexuels, elles sont dégoûtées des satisfaits de l'amour, et, en outre, qu'autrefois. Quant aux règles, qui persistent un certain temps après l'ovariotomie, il faut les attribuer à une extirpation incomplète. Bien plus grves sont les troubles nerveux qui résultent, chez la femme, de l'ablation, ou de la castration totale : regrets obsédants, neurasthénie toxique, qui peut aboutir à la mélancolie et à la manie.

— Art. vétér. *Castration chez les animaux*. La castration, chez les animaux, a pour but, en les privant de leurs facultés génératrices, de modifier leur caractère de manière à les rendre plus aptes au travail auquel on les destine, ou de les produire à l'engraissement.

Le cheval châtré prend le nom de *cheval hongre*; ses formes se rapprochent de celles de la jument et son caractère est plus doux que celui du cheval entier ; son aptitude au travail se souffre plus de castration que celle produite par le mâle le voisinage de la femelle. On châtre généralement le cheval à l'âge de dix-huit mois, parce que, dans le jeune âge, l'opération de la castration offre moins de dangers et cause moins de souffrances que plus tard. Cette opération se pratique par bien des procédés : *à testicules couverts* ou *découverts* par la *ligature*, par *torsion bornée*, par le *feu*, par le *marteau*, ou enfin par *écrasement*. Quel que soit le procédé, cette opération consiste essentiellement à détruire les deux testicules, généralement après avoir incisé la peau, et à empêcher l'hémorragie, soit par la ligature des vaisseaux du cordon spermatique des testicules, soit par la torsion jusqu'à rupture de ce cordon, soit par mort-barlage, soit par sa section à l'aide d'un couteau de feu porté au rouge, soit enfin par sa compression au moyen de deux pièces de bois affrontées qu'on appelle *casseaux*. La castration par les casseaux est la plus habituelle.

On châtre l'*âne* comme le cheval.

On châtre le *jeune taureau* pour en faire un *bœuf* à la fois plus docile au travail et plus apte à l'engraissement que le taureau. On le châtre dans les deux ou trois premiers mois de sa vie ; alors, il souffre peu de l'opération, acquiert le plus grand développement, et, sans grands soins, un castréte calme qui permet de le faire travailler d'abord, et de l'engraisser après, ou de l'engraisser immédiatement à trois ou quatre ans. C'est généralement par histourage qu'on châtre le taureau : cette opération consiste à manipuler les testicules sous la peau, de manière à tordre le cordon et en étrangler les vaisseaux ; le testicule s'atrophie ensuite. Le histourage a l'avantage de n'être pas une opération sanglante, car la peau reste intacte. On châtre de même le bélier, ou bien par les casseaux.

On est arrivé aussi à châtrer les vaches, en allant chercher les ovaires par une incision faite au fond du plancher supérieur du vagin, et à les enlever ensuite par torsion. Les vaches châtrées continuent, dit-on, à donner du lait sans interruption pendant deux ans, et s'engraissent ensuite. Flocard estime que, dans l'année qui suit la castration, la sécrétion du lait est augmentée de 1.500 litres.

Chez le porc, la castration se fait, soit chez les *jeunes porcs* de deux ou trois mois, soit chez le *verrat* dont on veut faire cesser les fonctions de reproducteur, pour l'engraisser ensuite. Chez les premiers, l'opération consiste simplement en une incision de la peau, pour en faire sortir les testicules, et en une section nette du cordon de ceux-ci ; l'hémorragie n'est pas à craindre et s'arrête spontanément. Pour châtrer le *verrat*, on emploie l'un ou l'autre des procédés en usage pour le cheval. On châtre les *truies* en allant chercher les ovaires par une incision faite au flanc, et on les extirpe par arrachement.

Les *chiens* se châtrent comme les *porcs*, et aussi les *chats*. En France, on ne châtre pas les chiennes, mais il paraît que cette opération se pratique assez souvent en Angleterre. Le procédé est le même que pour la truie.

Enfin, on châtre les *cogs* pour en faire des *chapons*, en allant chercher les testicules, qui sont toujours dans l'abdomen, par une incision du flanc près de la cuisse, et en en déchirant les adhérences avec l'ongle du doigt.

Bibliogr. : J. Gourdon, *Traité de castration des animaux domestiques*. Paris, 1800 ; L. Guinard, *Castration*. — Dict. de physiologie du Dr Richet. Paris, 1897.

— Bot. La *castration* est une opération par laquelle on enlève complètement leur fleur les anthères avant leur déhiscence, de manière à empêcher la pollinisation directe ; une fleur ainsi châtrée demeure stérile, à condition qu'on la tienne à l'abri du contact de pollen appartenant à des variétés ou à une espèce voisine. On pratique la castration d'une plante A quand on veut la faire féconder par une plante B, de variété et d'espèce différente, en vue d'obtenir un métis ou un hybride : on châtre A, puis on la pollinise artificiellement avec le pollen de B, et on l'entoure, pendant quelques heures, d'une mangaze destinée à empêcher l'apport de pollen étranger, jusqu'à ce que la fécondation soit effectuée.

La castration des fleurs, essayée avec quelque succès sur les poires et les melons, consiste à enlever les graines en formation sans trop endommager le péricarpe, dont le développement peut alors porter cette ablation.

— Biol. *Castration parasitaire*. La castration parasitaire peut être directe ou indirecte. Elle est directe lorsque le parasite détruit directement, soit par un moyen mécanique, soit par sa nutrition, les glandes génitales de son hôte. Elle est indirecte quand elle est produite à distance, par simple corrélation, par un parasite qui n'est pas en rapport direct avec les glandes génitales de l'hôte.

Dans la castration parasitaire directe, le parasite détruit plus ou moins profondément sur les caractères sexuels secondaires, au point de vue morphologique et physiologique.

Tel parasite, dépourvu des organes génitaux d'une femelle, parasite à cette femelle les caractères morphologiques externes du sexe mâle, et réciproquement. On peut observer cette variation morphologique sur les petits crustacés communs des plages.

Les résultats de la castration parasitaire, au point de vue des instincts sexuels, ne sont pas moins intéressants : 1° La castration parasitaire, en supprimant l'excitation du sexe mâle, peut amener certaines manifestations d'instinct du sexe opposé : amour maternel ; mais, dans ce cas, l'instinct maternel s'applique au parasite et le protège comme il protégerait la progéniture dans l'état normal. 2° La castration parasitaire, en détruisant la glande génitale femelle, peut déterminer chez le sexe femelle des instincts de sexe mâle (goûts belliqueux, et cris spéciaux des vieilles femelles d'oiseaux qui, ayant cessé de pondre, ont pris le plumage du mâle).

1. Abdomen normal de la femelle ; 2. Abdomen normal du mâle ; 3. Abdomen du mâle châtré par une sacculine.

— Bibliogr. : Giard, *la Castration parasitaire* (nombreux mémoires dans le « Bulletin scientifique de la France et de la Belgique » (1887-1888).

— Pr du droit. A Rome, ce crime était puni de la peine capitale. Il en a été de même dans l'ancien droit français et sous le code pénal de 1791. Le code pénal actuel (art. 316) prononce la peine des travaux forcés à perpétuité, et si la mort en est résultée dans les quarante jours qui suivent le crime, le coupable subira la peine de mort. Aux termes de l'article 325, le crime de castration est excusable, s'il a été immédiatement provoqué par un outrage violent à la pudeur ; la peine est alors réduite à un emprisonnement de un à cinq ans. On entend, en droit pénal, par *castration*, toute mutilation des organes sexuels de l'homme, et même de la femme.

Castre d'Auvigny (Jean **Du**), littérateur. V. Auvigny.

Castren (Mathias-Alexandre), philologue finlandais, né à Tervola (gouv. d'Uleaborg) en 1813, mort à Helsingfors en 1852. Voulant faire une étude approfondie des dialectes finnois, il parcourut à pied la Laponie, la Finlande, la Sibérie et la Chine. Il rapporta de ces voyages, où il perdit la santé, une masse de documents linguistiques et ethnographiques, et il arrive à la conclusion qu'on peut rapporter à la souche altaïque non seulement les langues finnoises, mais les langues samoyède, mongole, turque, toungouse, etc. Castren, qui avait appris plus de dix langues, fit des recherches sur les langues et de littérature finnoise à l'université de Helsingfors ; mais il mourut peu après. Il avait publié : *Elementa grammatica Syrjenorum* (1844), *Elementa grammatica Tscheremissorum* (1845) ; plusieurs dissertations latines, une *Grammaire de la langue ostiaque*, et il laissait des récits de voyages, des lettres, des études philologiques, mythologiques, archéologiques, ethnographiques, etc., publiés par le Dr Schiefner.

Castres (lat. *Castra Albiensium*), ch.-l. d'arrondissement du dép. du Tarn, sur l'Agout, à 42 kil. d'Albi ; 28.204 hab. (*Castrais, aises*.) Ch. de f. Midi. Filatures, draperies ; fabriques de billards, bonneterie, bouchons, papeterie, papiers de tentures, teinturiers, tanneries, fonderies de fer et de cuivre. Commerce important de produits manufacturés. Castres s'étend dans une vallée fertile, sur les deux rives de l'Agout. Patrie de Dacier ; de Borel et Ducros, médecins ; A. Moreau, sculpteur ; Calmeiles, Thiers, historien ; l'abbé Sabatier, critique ; Ch. Blanc. — L'arrondissement a 1.4cant., 93 comm. et 135.930 hab. ; le cant. a 1 comm. et 29.848 hab.

Armes de Castres.

— *Histoire*. A la place d'un camp romain s'éleva, en 647, une abbaye de bénédictins ; la cité naquit. Réunie à la couronne par Louis VIII (1225), évêché dès 1317, comté en 1356, elle passe aux Armagnac, est donnée en 1577 à P. de Beaujeu, fait retour à la couronne en 1519. Castres accepta la Réforme (1561), fut habitée par H. de Navarre en 1564, assiégée en vain par Thémines (1626), mais démantelée en 1629. Ch.-l. du Tarn de 1790 à 1799. Hôtel de ville (ancien évêché), œuvre de Mansard, église Saint-Benoît (XVIIe s.), jardin de l'évêché, tracé par Lenôtre (promenade publique).

— Bibliogr. : A. Combes, *Etudes historiques sur le pays castrais* (Castres, 1860).

Castreur (*streur*) n. m. Châteur.

Castri (*stri*) ou **Pandit** (*di*) n. m. Terme qui désigne spécialement le brahmane qui s'est consacré à l'étude de la grammaire (*vyâkarana*), de la littérature (*kâvya*), ou de la philosophie (*darsana*).

Castricum ou **Kastrikum**, bourg de Hollande (Hollande septentr.), près d'Alkmaar ; 1.700 hab. Succès de Brune sur les Anglo-Russes, le 4 octobre 1799.

Castries, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 12 kilom. de Montpellier, sur la Cadoule, tributaire de l'étang de Maugio ; 1.280 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre à bâtir ; huile ; fabriques d'absinthe, de liqueurs ; tuileries ; château du XVIIe siècle. Patrie du maréchal de Castries et du naturaliste Coste. — Le canton a 19 comm. et 8.667 hab.

— *Histoire*. Cette localité, érigée en baronnie au XIIe s., fut acquise, en 1495, par Guillaume de La Croix, gouverneur de Montpellier, dont l'arrière-petit-fils, René-Gaspard de La Croix, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur et sénéchal de Montpellier, fut créé marquis de Castries, en 1645. Un des ses descendants, Armand-Nicolas-Augustin de La Croix, lieutenant-général et pair de France, fut créé duc de Castries, le 4 juin 1814.

Castries (Charles-Eugène-Gabriel **de La Croix**, marquis de), maréchal de France, né en 1727, mort en 1801 à Wolfenbüttel, combattit dans toutes les guerres de Flandre et d'Allemagne depuis 1743 jusqu'en 1763, devint ministre de la marine en 1780, maréchal en 1783. Il émigra en 1791, fut accueilli par le prince de Brunswick, qu'il avait jadis vaincu à Clostercamp, et dirigea, à partir de 1797, le cabinet de la Maison du Roi, à Blankenbourg. Son fils, Armand-Charles-Augustin, né en 1756, mort à Paris en 1842, fit la guerre de l'indépendance américaine, fut député de la noblesse aux états généraux, émigra, combattit la France, comme son père, à la tête des émigrés, et, à son retour en France en 1814, fut créé pair de France et lieutenant général.

Castriot (Georges). V. Scanderbeg.

Castro (*stro*) ou **Castro** (*sto*) n. m. Nom donné en Portugal, principalement dans les provinces de Minho et Tras-os-Montes, à des constructions élevées sur des terres artificiels, et que le peuple prend pour des restes d'anciens châteaux fortifiés.

Castro (l'ancienne *Castremonium*), ville d'Italie (prov. de Rome) ; sur le lac de Castiglione ; 3.680 hab. Autrefois cité importante, détruite par le pape Innocent X, pour punir les habitants du meurtre de leur évêque.

— Ville du Chili (île et prov. de Chiloé), autrefois chef-lieu de l'archipel Chiloé ; 5.000 hab. Port ; commerce actif ; exploitation de bois de charpente. Ville fondée en 1566, détruite en partie par un tremblement de terre et saccagée par les Hollandais, en 1643.

Castro (Inès de), maîtresse d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), région de la Liebana ; 2.200 h.

Castro ou **Mytilène**, ou **Mételin**, ou **Midillu**, ville et port de la Turquie d'Asie Anatolie [prov. de Djezairi-Bahri-Sefid ou des îles de la mer Blanche, île de Mytilène] ; 4.000 hab. Ch. de f. Ville importante au moyen âge pour les Byzantins ou les Vénitiens. Patrie de Pittacus, trremblement de terre en 1867. Patrie des deux pirates Bab Aroudj (les Barberousse). Ch.-l. de canton et de district. — Pop. du *district de Mytilène*, 24.000 hab.

Castro, famille d'origine espagnole, qui a pris son nom du château de *Castro*-Xerez, dans la Vieille-Castille. On cite, parmi ses représentants les plus connus : Pierre-Fernandez **de Castro**, seigneur de Paredes, grand Alphonse de Castro, seigneur de Lemos ; — Inès de Castro ; — Son fils naturel, Ferdinand-Perez **de Castro**, qui fut l'auteur de la maison de Mello de Castro, liée en Portugal ; — Son fils, Alvar-Perez, qui mourut en 1240 sans postérité ; — Jeanne de Castro, sœur de Pierre-Fernandez **de Castro**, qui continua la branche principale ; — Pierre-Fernandez **de Castro**, seigneur de Lemos (XIVe s.), qui fut l'origine de la maison des comtes de Lemos ; — Alvar-Perez, son fils naturel, lequel fut l'auteur des comtes de Monsanto, en Portugal, et sa fille naturelle, Inès, qui devint la femme de Pierre Ier, roi de Portugal. La ligne directe de la branche de Monsanto s'éteignit dans l'obscur de Bragance ; la ligne collatérale donna naissance au rameau des seigneurs de Boquilobo, dont un des plus illustres représentants fut Jean **de Castro**, vice-roi des Indes orientales, et le descendant de Nuno de Noronha, par le mariage de Jeanne **de Castro** avec Jean de Noronha, fils de Ferdinand, marquis de Villaréal.)

Castro (Inès de). V. Inès de Castro.

Castro (Alvaro Perez de), général espagnol, mort en 1129, serré dans le parti des Maures, puis les réconcilia avec Ferdinand III, qui l'envoyé dans la suite.

Castro (Fernand de), général espagnol, mort en 1371. Il combattit Pierre le Cruel, qui avait épousé sa sœur, Jeanne de Castro, puis l'avait répudiée. Mais il se réconcilia avec Pierre, et le chassa de Castille, où il s'intimatre. Batu, il se réfugia en Portugal, puis en Angleterre.

Castro (Alphonse de), théologien et prédicateur espagnol, né à Zamora vers 1495, mort à Bruxelles en 1558. Il accompagna Philippe II en Angleterre, puis dans les Pays-Bas. Son principal ouvrage : *Adversus omnes hæreses libri XIV*, a été traduit en français (1712).

Castro (Joao ou Jean de), capitaine portugais, né à Lisbonne en 1500, mort à Goa en 1548. Ce cadet d'une famille illustre, qui avait combattu contre les Maures, sur la côte d'Afrique, puis fut pourvu de la petite commanderie de Saint-Paul de Salvaterra. Il partit pour l'Asie avec son oncle, Garcias de Noronha, nommé vice-roi des Indes, et c'est là qu'il s'illustra surtout par sa bravoure et son désintéressement. Nommé, en 1545, gouverneur de l'Inde, il commença par faire lever au roi de Cambaye le siège de Diu, l'un des établissements militaires les plus importants des Portugais, et s'occupa de reconstruire cette citadelle. Devenu vice-roi des Indes en 1546, il signala son gouvernement par de nombreuses

victoires, et récompensa tous ceux qui servaient sous ses ordres; sans rien conserver pour lui. Il avait fait connaître entre les bras de saint François-Xavier. Il fut enterré à Goa; mais, en 1576, son corps fut transporté en Portugal et déposé dans un couvent de dominicains, près de Lisbonne. Jean de Castro avait composé un *Roteiro de Mar Roxo*, dont le manuscrit, découvert dans la bibliothèque d'Évora, a été publié en 1833.

CASTRO (Vaca DE), gouverneur du Pérou, mort en 1558. Envoyé par Charles-Quint au Pérou, pour y rétablir l'ordre, Vaca de Castro vainquit et fit trancher Almagro, en 1538. Quand un gouverneur vint les remplacer et le faire arrêter, les habitants du Pérou se soulevèrent et exigèrent qu'il fût remis en liberté. Il retourna ensuite en Espagne, et, après une détention de cinq ans, fut déclaré innocent. Charles-Quint lui rendit alors son ancienne charge d'auditeur de l'audience royale de Valladolid.

CASTRO (Jean DE), artiste de la renaissance musicale franco-belge, né à Liége dans la première moitié du XVIe siècle, fut un virtuose excellent sur le luth. Il a publié, de 1570 à 1600, un nombre considérable de compositions : messes, chants sacrés, motets, et recueils nombreux de mélodies profanes : odes et sonnets de Bonsard, madrigaux et chansons à trois, quatre, cinq, six, huit et neuf parties; madrigaux, stances, etc.

CASTRO (Étienne Rodriguez DE), médecin portugais, né à Lisbonne vers 1550, mort à Pise en 1627. Il professa successivement à Pise et à Rome, où on l'appela le **Phœnix de la médecine**. Ses principaux ouvrages sont : *De meteoris microcosmi* (1621); *De compleru morborum tractatus* (1624); *Medicæ consultationes* (1640).

CASTRO y **BELLVIS** (don Guilhem ou Guillen DE), auteur dramatique espagnol, né à Valence en 1567, mort à Madrid en 1631. A vingt ans, il fut nommé membre de l'académie des *Notturnos* de Valence. Il servit comme capitaine dans la cavalerie, fut envoyé au gouvernement du vice-roi de Naples, puis se rendit à Madrid, où le duc d'Ossuna lui fit une pension ; le roi lui en fit une autre sur la recommandation d'Olivarès, et le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Jacques. Il eut de nombreuses haines qui aliéna ses protecteurs, et il mourut très pauvre. Il écrivit des pièces de théâtre dont Cervantes, son ami, vantait le pathétique, et il tint, après Calderon et Lope de Vega, le premier rang parmi les écrivains dramatiques de son pays. Un recueil de vingt-trois de ses pièces a été publié à Valence (1621-1625). Corneille, dans plusieurs parties du *Cid*, s'est inspiré de la plus célèbre des pièces de Castro, *les Jeunesses du Cid* (*Las mocedades del Cid*), qu'il a traduite ou imitée en français et fait jouer à l'Odéon en 1849. Parmi ses autres œuvres, on cite : *las Hazañas del Cid*, inférieure à la précédente, et *Los amantes impertinentes*, *la Cuade Alvera*, *les Mal mariés de Valence*, etc. Lope de Vega, contemporain de Castro, appréciait beaucoup ses talents, et en fit l'éloge dans son *Laurier d'Apollon*.

CASTROCARO, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur le Montone ; 2.700 hab. Eaux minérales.

CASTRO-DAIRE et **CASTRO-D'AVRO**, bourg de Portugal (Beira [district de Viseu]) ; 3.320 hab. — Pop. du concelho du même nom : 19.300 hab.

CASTRO-DEL-RIO, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur le Guadajoz; 10.300 hab. Carrières de chaux, de plâtre, tuileries, briqueteries, poteries, tissus de lin et de laine. — Pop. du *district de Castro-del-Rio* : 17.000 hab.

CASTROFILIPO, comm. du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Girgenti]); 3.350 hab.

CASTROGERIZ ou **CASTROJERIZ**, comm. d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]); 2.300 hab. Poteries, tissus de lin et de laine. — Pop. du district du même nom : 22.755 hab.

CASTROGIOVANNI, ville du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Caltanisetta]); 18.450 hab. Territoire fertile en grains; soufrières. Cette ville, située sur l'emplacement de l'antique *Enna*, où se trouvait le sanctuaire le plus vénéré du culte de Cérès, occupe, au centre de l'île, le plateau le plus élevé après le mont Etna. Restes d'une tour bâtie par l'empereur Frédéric II, d'antiques grottes sépulcrales. Aux environs, le lac de Pergusa, sur les bords duquel Pluton enleva Proserpine.

CASTRO-MARIM, ville de Portugal (Algarve [district de Faro]), à l'embouchure du Guadiana; 4.125 hab. Salines aux environs; port de pêche. — Pop. du concelho du même nom : 8.380 hab.

CASTRON MEMNONÉION (Château des Memnonia) ou **CASTRON GÉMÉ** (le Château de Gémé), nom donné, à partir des Ptolémées, à la petite ville qui s'élevait autour du grand temple de Ramsès VI, sur la rive gauche du Nil, dans la nécropole de Thèbes. Elle, sous la domination arabe, l'un des centres principaux de population chrétienne dans la Haute-Égypte, que les Turcs détruisirent vers 1530. Aujourd'hui, le lieu s'appelle *Médinet-Habou*.

CASTRONUOVO di Sicilia, ville du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Palerme]); 4.650 hab. Carrières de marbre.

CASTROPODAME, comm. d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), sur le versant occidental des Montagnes de Léon; 2.300 hab.

CASTROPOL, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo] ; 7.800 hab. Mines de fer et de manganèse. Fabrique de papier, pêche active. — Pop. du district du même nom : 25.800 hab.

CASTROREALE, ville du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Messine]) ; 8.800 hab. Vins et huiles ; sources thermales ferrugineuses. — Pop. du *circondario de Castroreale* : 55.000 hab.

CASTRO-URDIALES, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), avec un petit port de mer sur le golfe de Gascogne; 4.470 hab. Commerce de vins et de céréales. Mines et fonderies de fer, conserve de poisson, tanneries, tonneliers. Défense héroïque de Pedro Alvarez, en 1811. — Pop. du district : 12.150 hab.

CASTROVERDE, comm. du Portugal (Alemtejo [district de Beja]), 2.950 hab. Ch.-l. d'un concelho peuplé de 7.000 hab.

CASTROVILLARI, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 11.000 hab. Récolte de vins estimés; commerce de vins, fruits, cotons, manne et soie. — Pop. du circondario du même nom : 124.000 hab.

CASTROVILLARI (le P. Daniel), mineur conventuel au grand couvent de Venise, musicien distingué, fut, dit-on, maître de chapelle à l'église Saint-Marc, au XVIIe siècle. Comme plusieurs prêtres musiciens de ce temps, il écrivit pour le théâtre, et l'on connaît de lui trois opéras : *qu'Arcamonds d'Orinda* (1655), *la Pasiphe ouvero l'Impossibile fatto possibile* (1661), et *le l'Impolito* (1662).

CASTRUCCI (Pietro), violoniste italien, né à Rome vers 1690, mort à Londres vers 1750. Élève de Corelli, il se fixa en Angleterre, y devint chef d'orchestre de l'Opéra. Il servit de modèle à Hogarth pour sa fameuse caricature du « musicien enragé ». Il a publié, pour son instrument, deux recueils de sonates et une série de douze concertos.

CASTRUCCIO CASTRACANI, homme de guerre italien, né à Lucques en 1280, mort en 1328. D'une famille noble de Lucques, il se mit à la tête du parti gibelin de cette ville, alors prosterné par les guelfes, y rentra par l'assistance d'Uguccione della Faggiuola, puis le chassa bientôt, et devint seigneur de Lucques. Il entreprit alors de fonder, dans la Toscane, un grand État gibelin, dont Lucques serait la capitale. Il réduisit d'abord les autres cités gibelines, notamment Pistoie (1325), que lui livra la trahison de Philippe de Tedici. Il commença alors une lutte acharnée contre les guelfes de Florence, remporta sur eux (7 août 1325) la grande victoire d'Altopascio, désola leur territoire et vint les insulter jusque dans leurs murs. Lorsque l'empereur Louis de Bavière passa en Italie, il se mit à la tête des Impériaux, s'empara, au nom de l'empereur, de Pise, qu'il donna pour lui, et se fit créer, par Louis de Bavière, duc de Toscane. Les guelfes ayant soulevé Pistoie contre lui, Castruccio accourut, reprit Pistoie (1328), mais mourut subitement, au moment où ses succès lui permettaient de tout espérer.

CASTRUM (*strom'* — mot lat. signif. *camp*) n. m. Souvent employé aujourd'hui pour désigner les emplacements des camps romains.

CASTUA, bourg d'Austro-Hongrie (Istrie), au fond du golfe de Quarnero, sur l'Adriatique ; 16.475 hab. Commerce de vins, d'huile et de fruits. Autrefois, capitale de la Liburnie.

CASTUERA, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), sur le Guadalefra; 7.100 h. Mines de plomb, de fer et de cuivre; grande foire; industrie du tissage de toiles; commerce de laines fines. — Pop. du district du même nom : 38.150 hab.

CASTULA (*sti*) n. f. Antiq. rom. Partie de l'habillement des femmes, qui se portait sur la peau et s'attachait au-dessous des seins. (On ne sait si cet objet désignait une sorte de corset ou un jupon.) [Varron, *De lingua latina*].

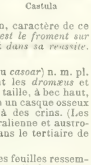

Castula

CASUALISME (*lissm'* — du lat. *casualis*, casuel) n. m. Doctrine qui attribue au hasard les événements et leur succession.

CASUALITÉ (du bas lat. *casualitas*; formé de *casualis*, casuel) n. f. Condition, caractère de ce qui est casuel, éventuel, incertain : *C'est le froment sur pièce* : *le vin* : *le moins de* CASUALITÉ *dans sa revente*. (Math. de Dombasle.)

CASUARIDÉS (rad. *casuarius*, n. lat. du *casoar*) n. m. pl. Famille d'oiseaux coureurs, renfermant les *dromæus* et les casoars, tous oiseaux de très grande taille, à bec haut, latéralement comprimé, se continuant en un casque osseux sur la tête, et à plumes ressemblant à des crins. (Les casuarides sont propres à la région australienne et australo-malaise; des casuarides existent dans le tertiaire de l'Inde.) — *Un* CASUARIDE.

CASUARINE (rad. *casoar*, parce que les feuilles ressemblent aux plumes de cet oiseau) n. f. Genre d'arbres, type de la famille des *casuarinées* : *Le bois des* CASUARINES *est très cher et très compact*. (Clavé.)

— Encycl. Le genre casuarine ou *filao* forme à lui seul la famille des *casuarinées*. Son nom lui vient d'une certaine analogie que les feuilles de la plupart des espèces offrent avec les plumes du casoar. Ce genre, de vingtaine singuliers qui, par leur organisation, forment le passage des amentacées aux conifères, tandis que leur port les fait ressembler à des prêles arborescentes, au point que l'espèce la mieux connue en a très peu de spécifique. Les casuarines, au nombre d'une vingtaine, appartiennent pour la plupart à l'Australie. On en trouve aussi à la Nouvelle-Calédonie, à Bornéo, à Sumatra, aux îles Viti. Elles croissent au général le long des bords de la mer ou des fleuves, dans les lieux humides des terrains forestiers; quelques-unes ne viennent que dans le lit des fleuves ou dans les sables (eau salée); d'autres paraissent préférer les sables secs. Leur culture s'étend avec succès en Algérie depuis quelques années. L'espèce la plus connue est la *casuarine à feuilles de prêle* ou *filao* de l'Inde (*casuarina equisetifolia*), grand arbre qui croît dans les lieux marécageux indiennes, et dont le nom est appliqué à tort à plusieurs de ses congénères.

CASUARINÉES n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *casuarine*. — *Une* CASUARINÉE.

CASUARINITE n. f. Nom donné à des végétaux fossiles très divers, et présentant plus ou moins d'analogie extérieure avec les *casuarinées*.

CASUÉ, ÉE (du lat. *casus*, cas, desinence) adj. Qui a des cas : Se dit d'une langue dont les noms se déclinent, par exemple, le grec et le latin.)

CASUEL, ELLE (*zuu-èl*, lat. *casualis*; de *casus*, accident, adj. Éventuel, qui peut arriver ou ne pas arriver : *Une recette* CASUELLE. *Les choses casuelles, si compliquées, si* CASUELLES, *si chanceuses*. Fonten.

— Admin. *Emploi casuel*, *Charges casuelles*. Emploi révocable. Charges dont le mot des titulaires pouvait priver les familles de ces derniers. *Parties casuelles*, Anciens droits perçus au profit de l'État sur les mutations de charges : *Charge casuelle* ou *profits casuels*, charge qui vaquait au profit du roi.

— Gram. Se dit des noms qui forment des cas : Les noms, les pronoms CASUELLES *s'expriment par des lettres quiescentes*. (Renan.)

— Rare. Qui a un caractère fortuit, qui dépend du hasard : *Le* CASUEL *est souvent la cause de la grosse faute*. On doit dire : *Le verre est fragile*, et non pas : *Le verre est casuel*.

— Absolu. Fixe, prévu.

CASUEL (*zuu-èl* — du lat. *casualis*, casuel) n. m. Prêt. Revenu quelconque que peut rapporter un emploi en dehors du revenu fixe qui y est attaché : *Un* CASUEL *a tout l'agrément d'une bonne fortune*. Se dit surtout des bénéfices de ce genre attachés aux fonctions ecclésiastiques : *Ce sera, dès qu'il aura le casuel, le plus grand de tous les traitement*. (Balz.)

— En T. d'ornith., on trouve le mot *casuel* employé dans les anciens auteurs comme synonyme de CASOAR, dont il est probablement une corruption.

CASUELLEMENT (*zu-èl-man*) adv. D'une manière casuelle. (Vieux.)

CASUISTE (*zu-ist'* — du lat. *casus*, cas) n. m. Théologien qui enseigne la morale religieuse et qui s'attache à résoudre les cas de conscience.

— Encycl. V. CASUISTIQUE.

CASUISTIQUE (*zu-ist-ik'* — rad. *casuiste*) n. f. Partie de la théologie morale qui s'occupe de résoudre les cas de conscience.

— Encycl. Il s'est toujours rencontré des hommes de bonne foi, de bonne volonté, de piété même, désireux, soit sentir le besoin de s'éclairer auprès de conseillers instruits. C'est pourquoi la *casuistique* a toujours pris place à côté de la morale. Les anciens, et Socrate particulièrement, en ont fait; il y en a dans le Talmud et dans les commentaires du Coran. On pourrait en trouver aussi des exemples dans les questions adressées à Jésus-Christ et dans les réponses qu'il y fit au cours de sa carrière évangélique. (Matth., XXII, 17; Marc, XII, 13; Matth., XVII, 25-27), Saint Paul (Ire Cor., VII, VIII, XI; IIe Cor., VI) s'applique à son tour à éclairer la conscience des fidèles; les Pères l'ont imitée. Et il est en effet tout naturel que le christianisme, en proposant un idéal de moralité plus élevé, et en augmentant ainsi les délicatesses de la conscience, ait provoqué chez les fidèles des inquiétudes qui rendaient nécessaires les enseignements des docteurs. Mais la casuistique proprement dite, déduite rigoureusement de principes établis, ne date que du XIIe et du XIIIe siècle. A cette époque, il y eut dans les consciences un réveil moral qu'encouragea le concile de Latran (1215). On vit paraître alors, concurremment avec les *Sommes théologiques*, des *Sommes morales*, où un grand nombre de cas de conscience étaient posés et résolus avec précision. Le premier ouvrage de ce genre fut celui de Raymond de Pennafort : *Summa de casibus pœnitentialibus* (XIIIe s.); il fut suivi de beaucoup d'autres, dont les principaux sont la *Somme sur les cas de conscience* composée en 1320 par le franciscain Astexanus d'Asti; les Sommes appelées *Pisana* (1338), *Pacifica* (1470), *Angelica* (XVIe s.). La discussion des opinions des docteurs s'ajouta à la discussion des cas de conscience. On s'accoutuma à classer les réponses données aux divers problèmes de morale d'après leurs degrés de probabilité. Après le concile de Trente, la casuistique prit un nouvel essor. A ce moment, en effet, beaucoup de fidèles se soumirent à la direction de conscience. Les jésuites, en particulier, s'adonnèrent avec zèle à ce genre de ministère. Aussi est-ce de leurs rangs que sortirent les casuistes les plus connus du XVIe et du XVIIe siècle : Suarez, Sanchez, Molina, Escobar, Bauny, Busenbaum, etc. Il faut reconnaître que leur tâche était difficile : les préceptes de l'évangile et les enseignements traditionnels de l'Église commençaient à paraître bien rigoureux à beaucoup de chrétiens. Dans leur désir de conserver à l'Église le plus d'âmes possible, les casuistes de la Compagnie de Jésus ont-ils admis des solutions trop subtiles et trop larges, que la droiture de la conscience condamnait? Quelques-uns les en ont accusés, et l'on sait quelle guerre acharnée leur ont faite Nicole, Arnault et surtout Pascal dans ses fameuses *Provinciales*. Ces critiques acerbes n'étaient pas toutes sans fondement. Urbain VIII, en 1643, et d'autres papes ont cru devoir condamner des propositions de morale relâchée, extraites des ouvrages des casuistes de la Compagnie de Jésus. Mais la passion et l'esprit de parti avaient leur part dans les accusations dirigées contre eux. Il est juste encore de dire que ces docteurs aux théories accommodantes n'appliquaient pas, dans leur propre conduite, ces règles de morale trop flexibles qu'ils recommandaient, comme saint Liguori vers la fin du XVIIIe s., et les Pères Gury et Ballerini, dans le XIXe, ont cultivé la casuistique avec succès.

Les protestants, tout en donner à la casuistique les mêmes développements que les catholiques, ne lui sont pas cependant restés absolument étrangers : ils ont fait parution, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des ouvrages qui sont encore de quelque valeur, comme, par exemple, les *Conseils théologiques de Wittemberg*, le *Trésor de conseils et décisions de Hambourg*, le *Manuel de Bremen*, le *Recueil de Pagius*, *Décisions sur les cas de conscience* (Paris, 1847).

CASUISTIQUER (*zu-ist-ik-é* — v. n. Faire le casuiste, résoudre les cas de conscience.

CASULA (diminu. du lat. *casa*, maison) n. f. Sorte de blouse ou de casaque à capuchon, que portaient les Gaulois.

CASULAIRE (*lèr'*) adj. Se dit aujourd'hui du Régime cellulaire.

CASUS BELLI (*zuss-bèl* — mots lat. signif. *cas de guerre*) n. m. Fait qui entraîne rupture avec une puissance et peut causer la guerre. On appelle surtout ainsi les prétextes par lesquels on justifie une guerre; c'est en ce sens qu'on dit : *Poser le* CASUS BELLI. (On peut indiquer le *casus belli* dans un ultimatum, dans une communication écrite ou verbale, ou dans tout autre document. Le *casus belli*, cause immédiate d'une guerre, en est rarement la cause réelle. La guerre entre deux États ayant généralement des causes plus profondes.)

CASUS FŒDERIS (*cuz-fé-de-ris* — mots lat. signif. *cas d'alliance*), n. m. Circonstance prévue par un traité et devant, si elle se présente, permettre d'en invoquer les clauses. *Le gouvernement venait rescuter le cas*(*ion* du CASUS FŒDERIS. (G. Rothan.)

CASY (Joseph-Grégoire), marin français, né à Auribeau (Var) en 1787, mort en 1862. Engagé d'abord comme mousse, il fit plus tard, avec distinction, les campagnes maritimes sous l'Empire, la Restauration et Louis-Philippe. Il conquit tous ses grades par les plus honorables services et devint vice-amiral et membre du conseil de l'Amirauté. Représentant à la Constituante de 1848, il fut, un moment, ministre de la marine à cette époque, et sénateur en 1852.

CAT ISLAND ou **SAN-SALVADOR**, ou **GUANAHANI**, île de l'Amérique anglaise, dans l'archipel de Bahama. C'est, d'après de nombreux érudits, la première terre de l'Amérique que découvrit Christophe Colomb, le 12 octobre 1492.

CAT (Claude-Nicolas **LE**). V. LECAT.

CATAAL (du gr. *kata*, en bas) n. m. Nom de l'une des pièces des vertèbres, placée au-dessus du cydéal.

CATABALISTIQUE (*ká-ba-lis-tik*), adj. Qui a rapport à *kata*, en bas, et *ballein*, lancer ; adj. Qui agit à la manière d'un bélier de guerre.

CATABAPTISME (*ba-tissm'* — rad. *catabaptiste*) n. m. Doctrine de ceux qui rejettent les enseignements de l'Église sur le baptême.

CATABAPTISTE (*ba-tisst'* — du gr. *kata*, contre, et *baptizein*, baptiser) n. m. Membre d'une secte chrétienne qui niait la nécessité du baptême.

CATABASIS (*ziss*) n. f. Art. Progression de sons descendants, dans la musique des Grecs.

CATABATHME (transcription du mot grec *katabathmos*, qui signifie *descente*) n. m. Les géographes d'époque romaine appelaient *katabathmes* deux larges ouadys qui descendaient du plateau libyen à la Méditerranée : 1° le grand Catabathme (*Catabathmos Major*) séparant l'Égypte maritime de la province de Marmarique, au temps des Césars, et l'on y plaçait souvent la limite de l'Asie et de l'Afrique. (C'est l'*Akabet el-Kebirah* de nos jours) ; 2° le petit Catabathme (*Catabathmos Minor*) courait à l'E. du précédent et débouchait près du *Ras el-Kénays* actuel, la *Leuce Acté* (Pointe blanche des anciens).

CATABIBAZON (du gr. *katabibazein*, faire descendre) n. f. Nom que l'on donnait autrefois au nœud des cordons d'orbite lunaire, appelé aussi QUEUE DE DRAGON, et qu'on représente par le signe ☊. Syn. ANABIBAZON.

CATABOLIQUE adj. Qui concerne les phénomènes de catabolisme.

CATABOLISME (*lissm'*) n. m. Décadence, dégénérescence de l'individu vivant.

— ENCYCL. On a longtemps considéré la décadence comme une nécessité de la vie : « L'être vivant, dit Claude Bernard, apparaît, s'accroît, décline et meurt. » Cela n'est vrai que pour les êtres inférieurs supérieurs.

Pour un être unicellulaire *à l'état de vie élémentaire manifestée*, il y a toujours accroissement (anabolisme), généralement suivi de division (multiplication), et quelquefois accompagné d'*évolution morphologique*. Il n'y a destruction, dégénération qu'en dehors des conditions de la vie élémentaire manifestée, c'est-à-dire lorsque l'être unicellulaire se comporte à la manière d'un corps brut ordinaire. Les phénomènes cataboliques ne sont donc pas, à proprement parler, des phénomènes vitaux.

Mais, chez les êtres pluricellulaires, il y a forcément alternative d'anabolisme et de catabolisme pour les divers tissus, à cause de la lenteur du renouvellement du milieu intérieur. Quand un tissu est à l'état de vie élémentaire manifestée, il est de toute nécessité qu'un autre tissu ou une autre partie du même tissu soit à l'état de destruction organique. L'état adulte résulte d'un équilibre établi entre les pertes catabolques et les gains anaboliques.

Pendant la jeunesse, les gains l'emportent sur les pertes, il y a croissance ; pendant la vieillesse, les pertes l'emportent sur les gains, et les substances nuisibles encombrent l'organisme et le conduisent à la mort. C'est là le véritable phénomène anabolique.

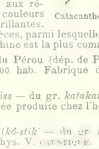

Cataanthe rédi (d'un quart)

peut également donner le nom de « catabolique ».

(Dr Dantec. *Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

CATACANTHE ou **CATACANTHUS** (*ziss* — du gr. *kata*, sur, et *akantha*, épine) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomides, renfermant de grandes punaises propres aux régions indo-malaises, à couleurs vives, tranchées et brillantes. On en connaît six espèces, parmi lesquelles le *cataeanthus incarnatus* de l'Indo-Chine est la plus commune.

CATACAOS, ville du Pérou (dép. de Piura), sur le rio côtier de Piura ; 4.000 hab. Fabrique de chapeaux de paille.

CATACAUSIS (*ká-zis* — du gr. *katakaiein*, brûler) n. f. Combustion instantanée produite chez l'homme par l'abus des boissons.

CATACAUSTIQUE (*kô-stik'* — du gr. *kata*, contre, et *kaiein*, brûler) n. f. Phys. V. CAUSTIQUE.

CATACÉRASTIQUE (*ra-stik'* — du gr. *kata*, contre, et *kéranunui*, je tempère) adj. Se disait des médicaments employés pour corriger l'acrimonie des humeurs.

CATACHRÈSE (*krès'* — du gr. *katakhrésis*, abus) n. f. Sorte de métaphore à laquelle on est obligé d'avoir recours quand il n'existe pas dans la langue de mot propre pour exprimer ce qu'on veut dire. Ainsi l'on dit *la tête de l'épingle*, plutôt que d'inventer un mot qui pourrait ne pas être compris. De même : *les ailes d'un moulin*, *les pieds d'une table*, *les bras d'un fauteuil*. Il faut être sobre de catachrèses, et surtout n'employer que celles qui sont autorisées par l'usage.

— En T. de mus., Dissonance sauvée d'une façon dure et barbare. (Peu usité.)

CATACHRISTON (*kris-ton* — du gr. *katakhrizein*, oindre) n. m. Espèce de liniment. (Peu usité.)

CATACHTHONIEN, ENNE (*khtonien, ê'n* — du gr. *kata*, sous, et *khthon*, terre) adj. Myth. gr. Se disait des dieux inférieurs : *Les démons* CATACHTHONIENS.

CATACLASE (du gr. *kataklasis*, rupture) n. f. Chir. et méd. Rupture d'un membre. ▫ Renversement de la paupière. ▫ Convulsion du muscle orbiculaire.

CATACLÈSE (*klèz'*) n. f. Ligne de bataille, chez les Grecs.

CATACLISTE ou **CATACLISTA** (*kli-sta* — du gr. *kataklistos*, enfermé) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocrolépidoptères, famille des pyralides, renfermant des petits papillons à couleurs métalliques ou de nuances tranchées, et dont les chenilles vivent sur les plantes aquatiques. L'espèce type du genre, la seule qui habite l'Europe, est la *cataclista lemnata* ; sa chenille, incluse dans un fourreau soyeux, rouge indiscrète des lentilles d'eau. Autres catacistes habitent la Malaisie, les Indes : *cataclista dilucidalis*, de Java, etc.

CATACLYSME (*klissm'* — du gr. *kataklusmos*; de *kata*, sur, et *klusmos*, action de mouiller) n. m. Inondation générale, déluge ; bouleversement général de la surface du globe : *Presque tous les peuples placent en tête de leurs annales une lutte contre l'élément humide représenté par un* CATACLYSME *principal*. (Renan.)

— Fig. Catastrophe, révolution qui bouleverse un Etat : *Le* CATACLYSME *de 1793*. ▫ Désastre, bouleversement, changement complet dans la situation d'une personne ou d'une famille. ▫ Suite pressée d'événements divers et considérables.

— Méd. Bain de douche. (Peu usité.)

— ENCYCL. Géol. Autrefois, le mot *cataclysme* servait uniquement à désigner de grandes inondations ; plus tard, ce mot est devenu synonyme de bouleversement de la surface du globe.

Les couches du sol, qui composent l'écorce de la terre, ont été déposées par la mer à un grand nombre de reprises ; les eaux marines ont envahi une contrée, puis l'ont abandonnée, puis y sont revenues de nouveau pour l'abandonner encore. Élie de Beaumont a cru trouver cette cause dans les soulèvements brusques des chaînes de montagnes ; mais on a reconnu que les chaînes, en général, avaient été produites, non pas brusquement par une seule pression souterraine, mais par une série de soulèvements successifs, le plus souvent par des siècles. Lyell et Darwin ont appuyé cette opinion par des faits qu'il serait difficile de ne pas admettre.

On a observé, de plus, que des contrées basses et étendues, s'offrant aucune montagne, avaient été alternativement sous les eaux et au-dessus des eaux, et on est arrivé à conclure que toute contrée avait pu se soulever et s'abaisser à plusieurs reprises sur tout le globe, aux différents âges géologiques. D'ailleurs, certains phénomènes contemporains permettent d'assurer que les mouvements du sol se produisent avec lenteur ; le soulèvement sur la Scandinavie et en Suède, le soulèvement sur la Baltique et sur le golfe de Botnie, et en voie d'affaissement sur l'Atlantique, où les vallées, progressivement immergées, sont devenues des fjords. La doctrine des fjords actuelles, qui expliquant dans la plupart des cas la géologie du passé par la géologie du présent, est venue porter un coup décisif à la théorie des cataclysmes. S'il y a eu de grands cataclysmes dans le passé, comme l'affirme, en effet, la Bible, la tradition de presque tous les peuples, on est à peu près d'accord, maintenant, pour ne leur attribuer aucune influence sur les différentes formations geologiques, lesquelles se sont accomplies sous l'action de causes lentes et tranquilles.

CATACLYSMIQUE (*kli-smik'*) adj. Qui dépend d'un cataclysme ; qui est de la nature des cataclysmes.

CATACLYSMOLOGIE (*kliss* — du gr. *kataklusmos*, déluge, et *logos*, discours) n. f. Histoire des révolutions que l'on croyait s'être produites à la surface du globe.

CATACLYSMOLOGIQUE (*kliss*) adj. Qui a rapport à la cataclysmologie.

CATACOMÈSE ou **CATACÉMÈSE** (du gr. *kata*, sur, et *koimaô*, je me couche) n. f. Dans l'antiquité grecque, Chant nuptial.

CATACOI ou **CATACOUA** n. m. Forme populaire de CATOGAN.

CATACOMBE (*konb'* — ital. *catacomba*, bas lat. *catacumba*) n. f. D'une façon générale, Vaste souterrain servant ou ayant servi de sépulture (*les* CATACOMBES *de Rome*) ou d'ossuaire (*les* CATACOMBES *de Paris*). (Ne s'emploie guère qu'au pluriel.)

— ENCYCL. Antiq. chrét. On désigne sous le nom relativement moderne de *catacombes* les cimetières souterrains dont les premiers chrétiens firent usage jusqu'à la paix de l'Église.

Origines. Les catacombes chrétiennes ne sont que le développement du mode de sépulture usité en Orient, importé par les Juifs, et d'ailleurs non sans exemple en Italie et à Rome, où les tombes étrusques, les tombeaux des Scipions et des Nasons dérivent du même principe. Leur extension prend de l'obligation, pour les chrétiens, d'enterrer les morts au lieu de les brûler. Les champs ou sous lesquels furent creusées les premières étaient propres à la communauté juif, et les hypogées assez nombreux, dès le 1er siècle. Plusieurs ont gardé le nom de leurs fondateurs : Priscille, Domitille, Prétextat. A la surface, on voyait des constructions comme celles qu'élevaient les païens. Peu à peu, l'Église en devint propriétaire, sans doute par suite des privilèges conférés aux collèges funéraires ; mais, en même temps, elle se trouva sous la dépendance de l'État, comme on s'en aperçut quand éclaterent les persécutions.

Architecture. Les catacombes, disséminées partout aux abords de Rome, se composent d'un enchevêtrement de galeries à voûtes plates, légèrement courbes ou taillées en toit. Généralement basses et très étroites (0m,55 à 0m,80), elles s'élargissent par endroits et deviennent d'assez vastes vestibules (*ambulacres*) ou des chambres (*cubicuti*), sépultures de famille, chapelles, lieux de réunion. On compte parfois, comme au cimetière de Callixte, jusqu'à cinq étages de galeries communiquant par des pentes ou des escaliers. L'ensemble des galeries connues atteint 900 kilomètres de longueur. Les plus basses parviennent à 22 mètres de profondeur. Pour l'aérer, on a creusé des couches d'eau, elles étaient toujours creusées dans des terrains élevés. Les tombes, en forme de niches (*loculi*) superposées, s'ouvraient le long des parois. Elles étaient souvent murées. La sarcophage n'existe que pour les tombes riches ou illustres. Une sépulture intermédiaire se compose d'un *loculus* surmonté d'un cintre (*arcosolium*) disposé de telle sorte que la tombe s'ouvre non plus sur le côté, mais par le haut. Des peintures apparaissent en place en peu d'air et de lumière. Les catacombes, sauf un très petit nombre d'exceptions, ont été creusées exprès pour servir de cimetières, et il faut absolument renoncer à l'ancienne opinion qui les faisait anciennement trouver à l'ancienne opinion qui les faisait abandonnées.

Décoration (*inscriptions, symboles*). Les inscriptions gravées en noir ou en rouge sur les tombes sont remarquables surtout par leur simplicité, qui contraste avec le faste des inscriptions païennes. Le nom du mort, parfois son âge et la date de l'enterrement ; plus rarement, une courte invocation : *Vivas, Vivas in pace, Pax tecum, Spiritus tuus in bono*, etc. Par le style, la décoration des catacombes suit l'art païen du même temps. Mais, ordinairement, l'esprit en est très différent. Dès les premiers temps, le symbolisme se fait jour avec le figuier d'Orphée, devenu le bon Pasteur, le cycle des oiseaux, le cycle marithime avec le poisson, symbole de l'eucharistie, et dont le nom grec ΙΧΘΥΣ (Ichthus) se compose des initiales des mots *Iésous Christos Théou Uios Sôter* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). Plus tard, les sujets bibliques s'introduisent : Daniel, le sacrifice d'Abraham, Noé dans l'arche, etc. ; les sacrements (cimetière de Saint-Hermès). Avec la paix de l'Église apparaissent le monogramme constantinien et la croix, puis des scènes de la vie de Jésus et de la vie future. Les premières images du Christ et de la Vierge se montrent dès le IIe siècle, mais surtout au IIIe et au IVe.

Histoire. Pendant les deux premiers siècles, les cimetières chrétiens se développent librement. Au IIIe siècle, une partie des cimetières, devenue propriété de l'Église, est administrée par elle. Elle construit de nombreux édifices dans les cimetières. Mais les persécutions arrêtent cet essor. Souvent saisis et massacrés dans les catacombes, les chrétiens creusent d'autres couloirs, mais les grandes entrées coupent les escaliers. Sous Dioclétien, tout est saccagé. L'édit de Milan donne la paix à l'Église. De grands embellissements ont lieu. Ils entraînent la perte d'une foule de peintures. Les plus beaucoup de fidèles se ménagent des tombes *ad sanctos*, près des saints martyrs. Le pape Damase sauve les catacombes de ce double danger. Il les restaure, et, grâce par des inscriptions, il ensevelit les papes et des martyrs. Ces inscriptions sont gravées en caractères magnifiques par Furius Dionysius Philocalus. Les catacombes ne reçoivent plus de sépultures et ne sont plus qu'un lieu de pèlerinage. Mais viennent les invasions barbares. Les catacombes sont dépouillées, les ossements jetés au vent ou volés pour être vendus comme reliques, surtout par les Lombards. Pour sauver les restes saints, plusieurs papes enlèvent des milliers de corps. Enfin, peu à peu, les catacombes tombent dans l'oubli. En 1578, un événement fortuit attire l'attention sur elles. Alors commencent les fouilles de Bosio qui, pendant trente-six ans à sa *Roma sotterranea*, qui paraît en 1632. Mais ses travaux ne furent repris avec suite qu'au XIXe siècle par le Père Marchi et surtout par J.-B. de Rossi, dont le nom restera impérissablement lié à l'histoire des catacombes.

Naples, Syracuse possèdent de vastes catacombes ; une foule de lieux en ont de plus petites. L'Église grecque en montre aussi, surtout en Syrie.

— BIBLIOGR. : Bosio, *Roma sotterranea* (Rome, 1632) ; Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeteri dei SS. martiri* (Rome, 1720) ; A. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana* (Rome, 1864-1877) ; *Bulletino di archeologia sacra* (depuis 1863) ; Allard, *Rome souterraine* ; Pératé, *l'Archéologie chrétienne*.

Catacombes, à *Paris*. Les catacombes de Paris sont, en réalité, les carrières exploitées autrefois pour fournir la pierre avec laquelle furent construites les plus ancienne maisons de la capitale, et c'est par une circonstance toute fortuite que, plus tard, elles ont reçu une destination semblable aux catacombes romaines. Lorsqu'en 1781 fut décidée la suppression du cimetière des Innocents, le lieutenant général de police Lenoir eut l'idée de faire transporter dans les carrières voisines de la barrière Saint-Jacques, au lieu dit « la Tombe-Isoire » l'énorme quantité d'ossements que renfermait depuis plus de six siècles le sol du cimetière désaffecté. Cette translation fut alors ordre et, le 7 avril 1785, il fut procédé à la bénédiction du nouvel ossuaire parisien. Par la suite, beaucoup de cimetières parisiens avaient été supprimés, les ossements qu'ils contenaient furent, de même, transportés aux carrières de la Tombe-Isoire. L'entrée des catacombes se trouve place Denfert-Rochereau, dans un des deux pavillons de l'ancienne barrière d'Enfer, et la sortie rue Dareau.

Il s'en faut que les catacombes proprement dites constituent à elles seules l'ensemble des anciennes carrières du sous-sol parisien. Sur la rive droite de la Bièvre, le faubourg Saint-Marceau est entièrement construit sur les carrières. Il en est de même, sur la rive droite de la Seine, pour une partie de Montmartre et du quartier de Reuilly, mais surtout dans la région du Trocadéro et de Passy, où les travaux de la ligne de Courceiles au Champ-de-Mars, effectués au printemps de 1898, ont révélé l'existence de carrières inexplorées et parfaitement conservées.

Un laboratoire de zoologie a été aménagé, en 1898, dans les catacombes, qui existent sous le Muséum d'histoire naturelle, afin d'étudier les modifications que subissent les animaux à l'obscurité. V. AVEUGLE.

— BIBLIOGR. : Héricart de Thury, *Description des catacombes de Paris* (Paris, 1815) ; Elie Berthet, *les Catacombes de Paris* (Paris, 1854) ; A. Viré, *le Laboratoire des catacombes* (« Revue du Muséum », 1898).

CATACOUSTIQUE (*kou-stik'* — du gr. *kata*, contre, et de *acoustique*) adj. Qui a rapport aux échos ou sons réfléchis.

CATACOUSTIQUE (*kou-stik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Partie de l'acoustique qui concerne les échos ou sons réfléchis.

CATADÈME (du gr. *kata*, sur, et de *dêmi*) n. m. Magistrats qui rendaient la justice dans les démes ou cantons de l'Attique.

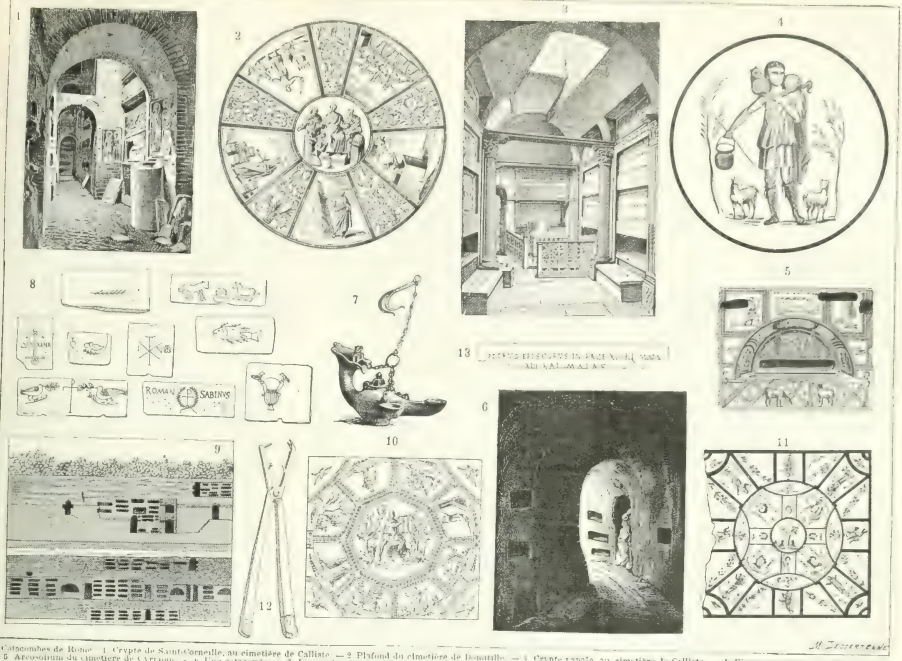

Catacombes de Rome : 1. Crypte de Sainte-Cornelie, au cimetière de Calliste. — 2. Plafond du cimetière de Domitille. — 3. Crypte papale au cimetière de Calliste. — 4. Figure représentant le Bon Pasteur. — 5. Arcosolium du cimetière de Cyriaque. — 6. Une catacombe. — 7. Lampe de bronze. — 8. Symboles chrétiens. — 9. Coupe longitudinale du cimetière de Calliste. — 10. Plafond du cimetière de Domitille. — 11. Plafond de la crypte de Lucine. — 12. Instrument supposé de martyre, trouvé dans les catacombes. — 13. Inscription [illegible]

CATADIOPTRIQUE du gr. *kata*, sur, et de *dioptrique*; adj. Se dit quelquefois de certains instruments composés de miroirs et de lentilles, dans lesquels la lumière est à la fois réfléchie et réfractée : *Télescope* CATADIOPTRIQUE.

CATADIOPTRIQUE (même étymol. qu'à l'art. précédent) n. f. Partie de l'optique qui se rapporte aux effets combinés de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

CATADOUPE ou **CATADUPE** (du lat. *catadupa*, et du gr. *katadoupa*, même sens) n. f. En T. colonial forest., Nom sous lequel on désigne une chute naturelle d'eau dans un fleuve.

Catadrome (d'après une médaille de Caracalla).

CATADROME (du gr. *katadromos*, même sens) n. m. Antiq. Corde tendue du sol à un point élevé, et sur laquelle montaient et descendaient les danseurs de corde. (Celui qui parvenait au sommet y trouvait une corbeille contenant le prix de son adresse).

CATADROME (du gr. *kataδromos*, coureur) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, renfermant de grandes et belles féronies d'un noir brillant, avec les élytres cerclés de vert métallique. Les catadromes composent parmi les gémits des carabiques; ils sont propres à la Malaisie et à l'Australie; on en connaît cinq espèces.)

Catadrome réd demoatité

CATAFALQUE (*falk'* — ital. *catafalco*) n. m. Estrade, décorée et élevée au milieu d'une église, d'un temple, pour y recevoir le cercueil ou la représentation du défunt. — Fig. Ce mot est aujourd'hui employé en un sens [illegible] : Recevoir l'usage du *catafalque* [illegible] au XVIe et au XVIIe siècles de la monarchie. A l'époque féodale, tandis qu'un seigneur ne fait rien sur terre sans que, dans la chapelle du manoir, un riche catafalque lui eût été élevé, et, de nos jours, il n'est pas d'enterrement de première ou de seconde classe qui ne comporte un catafalque dont l'élévation, la pompe et les ornements indiquent la haute condition du mort.

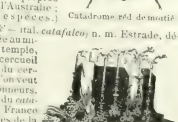

Catafalque.

Parmi les catafalques dont l'histoire a conservé le souvenir, il convient de placer celui que les artistes d'Italie élevèrent à Michel-Ange, au milieu de la nef de Saint-Laurent, à Florence : celui qui, en 1840, reçut le cercueil de l'empereur Napoléon, lors de la translation de ses restes de Sainte-Hélène à l'hôtel des Invalides, et celui qui fut érigé en 1885, sous l'arc de triomphe de l'Etoile, pour les funérailles de Victor Hugo.

CATAGÉNÈSE (du gr. *kata*, en bas, et *génésis*, génération) n. f. Evolution régressive des espèces vivantes.

— ENCYCL. A cause du balancement organique, la *catagénèse* est une condition nécessaire de l'évolution progressive ou *anagénèse*; il faut que certains caractères, devenus inutiles, entrent en régression, pour que d'autres caractères, utiles à l'espèce dans des conditions nouvelles de milieu, puissent se développer. C'est surtout dans les phénomènes de conscience que Cope fait jouer un grand rôle à la catagénèse. Il considère en effet l'*effort conscient* comme étant la source de toute évolution progressive et, par conséquent, il admet que tous les organes ont eu, au début de leur existence, un fonctionnement volontaire et conscient : puis, par catagénèse, la conscience de leur fonctionnement est devenue de plus en plus obscure, et ils ont fini par tomber dans l'automatisme le plus absolu. Ainsi, les mouvements rhythmiques du cœur auraient été volontaires et conscients, au début de l'existence de cet organe; ils seraient devenus peu à peu inconscients et automatiques par catagénèse, ce qui aurait permis à l'intelligence de l'animal d'acquérir de nouveaux caractères utiles. Cette théorie de Cope est adoptée par les néolamarckiens de l'Amérique du Nord.

CATAGLOTTISME (*glotisme*) n. m. du gr. *kata*, autour, et *glossa*, langue; n. m. Emploi de mots recherchés. (Vx.)

— Delacl. Baiser laissé donné à la manière des colombes.

CATAGMATIQUE (rad. *catagma*) adj. Se disait, dans la médecine ancienne, d'un médicament propre à faciliter la soudure des os fracturés.

CATAGME (gr. *katagma*) n. m. Anc. méd. Fracture.

CATAGOGIES (gr. *kata*, en bas, et *agogé*, transport) n. f. pl. Myth. gr. Fêtes consacrées par les marins à leur retour, par opposition aux fêtes au départ, *anagogies*.

— Fêtes célébrées à Eryx, en Sicile, dans le temple de Vénus Eryxine. A une certaine époque de l'année, les pigeons, nombreux dans cette ville, disparaissaient. On croyait qu'ils allaient escorter la déesse à laquelle ils étaient consacrés. Au bout de neuf jours, ils revenaient, précédés, disait-on, d'une colombe plus belle que les autres et de couleur merveilleuse. C'est à l'occasion de l'arrivée de cette colombe qu'on célébrait les *catagogies*.)

CATAGRAMME ou **CATAGRAMMA** (du gr. *kata*, sur, et *gramma*, lettre) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de beaux papillons diurnes des régions tropicales de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *catagrammas* ont les ailes brunes en dessus avec des taches claires, de teintes vives, tigrées et marquetées en dessous; on en connaît trente-huit espèces. Les plus communes sont le *C. Polycrates*, *Polycrates*, répandu du Mexique au Brésil; le *catagramma Brome*, du Brésil et de l'Equateur.

Catagramme (réd. d'un quart).

CATAIRE ou **CHATAIRE** (*tèr'* — du bas lat. *catus*, chat) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de népète, appelée aussi *herbe aux chats*, et qu'on prend quelquefois comme désignant le genre : *Les cataires* [illegible]

— ENCYCL. La *cataire*, commune en Europe dans les lieux incultes et humides, est une plante vivace, de la famille des labiées. Sa tige, droite, tétragone, haute de 1 mètre environ, couverte d'un duvet blanchâtre, porte des feuilles opposées, pétiolées, ovales, dentées, pubescentes en dessous. Les fleurs, blanches ou purpurines, sont groupées en faux verticilles serrés.

CATAIRE [illegible] — du lat. *catus*, chat; adj. Se dit, en séméiologie, d'une espèce de frémissement analogue au ronronnement du chat. V. FRÉMISSEMENT.

CATAIS [illegible] ancien nom de la Chine) n. m. Etoffe de soie employée au moyen âge pour faire des vêtements d'apparat.

CATAKRATOU (*kratou*, pour *sacrifices*) n. m. Epithète donnée si fréquemment à l'Indra brahmanique qu'elle est devenue l'un des noms usuels de ce dieu. (Ce terme a passé avec la même acception dans la langue bouddhique.)

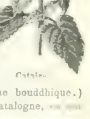

Cataie.

CATALAN, ANE, personne née en Catalogne, [illegible] habite cette région. — *Les* CATALANS.

— Adjectif. Qui appartient à [illegible] CATALANS. [illegible] CATALAN.

— [illegible] *cata*, [illegible] l'extrémité la [illegible] effilée et non rectiligne, qu'on ressort maintient ouverte.

— *Mazhole catalane*. Procédé qui, dans la réduction du minerai de fer, consiste à remplacer la houille par le charbon de bois. (On emploie à cet effet un *foyer catalan* ou *forge catalane*, se composant d'un creuset empirisonné dans un massif en maçonnerie et situé au-dessous d'une tuyère. C'est une méthode presque abandonnée aujourd'hui, à cause du peu d'homogénéité du métal obtenu, qu'on emploie surtout en Espagne et dans les Pyrénées, contrées riches en bois et en bons minerais.) V. FER.

— n. m. Linguist. Idiome parlé en Catalogne : *Sezpromes en catalan*.

— Hortic. Variété de prune verte. ‖ On dit aussi CATALOGNE.

— Mar. Bateau de pêche espagnol, qui ne sort pas de la Méditerranée. (Il a servi de type aux bateaux napolitains, aux maltais. C'est le bateau qui, proportionnellement à sa grosseur, a la plus grande voile. Il figure dans les les peintures classiques du XVIIIe siècle) : *S'embarquer sur un* CATALAN.

Catalan.

— ENCYCL. Géogr. et hist. De tout temps, les Catalans ont été renommés pour leur valeur guerrière et leur amour des voyages. Dès le milieu du XIVe siècle, BANDI traitait de cette modérantiad'Afrique, dont ils dressaient un fort curieux portulan, qui appartient à la Bibliothèque nationale et que les géographes désignent sous le nom de « carte catalane ». D'une activité infatigable, les habitants de la Catalogne se livrent avec le même succès à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie. Ils ont toujours montré un esprit d'indépendance qui les a souvent à la révolte. Sous Louis XI et François Ier, ils aspiraient le pouvoir législatif avec le souverain; et, aujourd'hui encore, ils restent tellement attachés à leurs privilèges (*fueros*), que, chaque fois que le souverain espagnol cherche à faire disparaître un de ces vieux privilèges, il se heurte à une résistance opiniâtre.

— Linguist. La langue *catalane* appartient à la grande famille des langues romanes, et plus particulièrement au groupe hispanique, qui comprend, en outre, le portugais et le castillan. Elle a des affinités très grandes avec le provençal et avec les divers dialectes de la langue d'oc. C'est une langue poétique, littéraire, qui est parlée non seulement en Catalogne, mais dans presque tout le royaume de Valence, aux Baléares, sur quelques points de la Navarre et dans le Roussillon; elle était jadis en usage dans le royaume d'Aragon.

— BIBLIOGR. : Jaubert de Passa, *Recherches historiques sur la langue catalane*; Balsa y Porras, *Grammaire de la langue catalane*, 1841.

Littérature catalane. L'histoire de la littérature *catalane* se partage en trois périodes : la première commence au XIIIe siècle et atteint le milieu du XIVe; la seconde s'étend du milieu du XVe siècle jusqu'au milieu du XVe; la troisième, la plus intéressante, va de cette époque jusqu'à nos jours. Jaques Ier, véritable fondateur de la nationalité catalane, et dit-on, créateur de la langue politique du peuple, et l'employa lui-même dans ses ouvrages, au lieu de se servir de la langue provençale, qui était alors la langue littéraire de la Catalogne. On a de lui une *Chronique* et un recueil de sentences, le *Libro de la sentencia*. Il existe, de cette époque, d'autres chroniques intéressantes dues à Figpardues, Ribera de Perpeja, Muntaner, Domenech, Francesch, et des traités curieux de théologie et de philosophie. Raymond Lulle a composé des traités mystiques; Febler est connu par son poème didactique : *Linatges de la conquista de Valencia*; Muntaner, plus célèbre comme chroniqueur, a écrit aussi en vers.

Durant la seconde époque, au milieu du XIVe siècle, l'Italie surtout, grâce à Dante et à Boccace, imprime à la littérature catalane une impulsion particulière. La prose résiste mieux et conserve son caractère national. Les compositions philosophiques et théologiques abondent; le *Banquet des douze ermites* est une des productions les plus remarquables dans ce genre. L'histoire est traitée d'une façon plus critique, par suite de la connaissance des ouvrages de l'antiquité. Les *Chroniques* du chevalier Tomich, ainsi que celles de Turell, offrent un véritable intérêt.

A cette seconde moitié du XVe siècle, commence une ère de perfection. Ausias March écrit le poème : *De Amor*. Jaume Roig, son contemporain, nous a laissé des *trobas* et différents autres poèmes. Il est surtout connu par son *Livre des conseils*. Joanot Martorell donne son roman de chevalerie *Tirant-loblanch*. A Jayme Gazull nous devons le poème intitulé : *Plaintes des laboureurs de la plaine de Valence*; à Fenollar, un recueil de chansons, *Obres d'Frolea*; l'*Histoire de la Pucelle*, *Brigaite des jeunes et des vieux*, etc.; à Farrer, le *Reconfort* ou *Conort*. Plus tard, l'influence castillane envahit et finit par absorber la littérature catalane. Nous trouvons cependant encore quelques noms dignes d'être mentionnés : Serafi, Pujol, Garcia.

— BIBLIOGR. : Pers y Ramona, *Historia de la lengua y de la literatura catalana* (Barcelone, 1837); Cambouliu, *Essai sur l'histoire de la littérature catalane* (Paris, 1857); Rubio y Ors, *Breve reseña del actual renacimiento de la lengua et literatura catalanas* (Barcelone, 1877 [trad. en franc. par Ch. Boy, 1879]).

CATALAN (Arnaud), dit **Tremoletta**, troubadour provençal du XIIIe siècle, dont on connaît une dizaine de pièces de vers. D'après une légende aujourd'hui reconnue fausse, il aurait été assassiné dans le bois de Boulogne, à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui une pyramide rompue, dont une ancienne pierre pierre appelée *Croix Catelan*, et qui a donné son nom au *Pré Catelan*, situé dans le voisinage.

CATALAN (Eugène-Charles), mathématicien français, né à Bruges en 1814, mort à Liége en 1894. Élève de l'Ecole polytechnique, il renonça aux ponts et chaussées pour s'adonner à l'enseignement, et professa les mathématiques. Catalan prit part à la révolution de 1848, refusa de prêter serment à l'Empire, et rediervin professeur libre. En 1865, il alla occuper une chaire d'analyse à l'université de Liége. Outre de nombreux et savants mémoires, on doit à ce professeur éminent des ouvrages classiques très estimés.

CATALANI (Angelica), cantatrice italienne, née à Sinigaglia en 1779, morte à Paris en 1849. A peine âgée de seize ans, elle débutait à Venise, se faisait entendre ensuite à Florence, Milan, Trieste, Rome et Naples, à Lisbonne, où, en 1804, elle épousait Valabrègue, officier attaché à l'ambassade de France, Paris (1806), où elle chantait dans les concerts, à Londres. En 1814, elle revint en France, et obtint la direction du Théâtre-Italien. Elle le garda pas longtemps, et bientôt entreprit à travers l'Europe une nouvelle série de voyages. Elle se retira à Florence, où elle commençait de 1849, elle revint à Paris, où elle fut frappée par le choléra.

CATALANO (Ottavio), prêtre et compositeur italien, né à Enna (Sicile), vers la fin du XVIe siècle, fut d'abord chanoine à Calvane, puis devint maître de chapelle à Messine. On connaît de lui des recueils de motets. Catalano fut un des premiers compositeurs qui firent usage de la basse continue chiffrée pour l'orgue.

CATALANS n. m. pl. On appelle *Catalans* (ou *Grande Compagnie*) des aventuriers que Pierre d'Aragon mena en Sicile contre Charles d'Anjou, en 1282. ‖ On nomme aussi CATALANS les personnes qui, après l'emprisonnement de Charles IV, duc de Lorraine, à Tolède (1354), étaient soupçonnées d'avoir fait secrètement le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. — *Un* CATALAN.

— ENCYCL. En 1302, les *catalans* passèrent de Sicile en Grèce, pour combattre les Turcs, au service de l'empereur grec Andronic; puis ils allèrent en Asie Mineure, toujours combattant pour l'empire d'Orient. Mais ils se tournèrent contre lui, lorsqu'en 1305 l'empereur eut fait assassiner leur chef, Roger de Flor. Après des péripéties variées, ils s'établirent dans le duché d'Athènes, où ils restèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle.

CATALAUNI, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Belgique IIe, entre les Remi au N., les Mediomatrici à l'E., les Lingones au S. et les Senones à l'O. Leur ville principale était *Catalaunum*, actuellement Châlons-sur-Marne. ‖ Sing. CATALAUNUS (*mes*).

CATALAUNIENS (*lo-ni-in*) ou **CATALAUNIQUES** (*ni-ik*) [CHAMPS], nom donné par les auteurs du moyen âge aux plaines de la Champagne qui appartenaient aux Catalauni. Aurélien y vainquit Tetricus en 273; en 394, le général romain Jovin y détruisit une armée germanique; enfin, en 451, Aétius y remporta sur Attila et les Huns (sur-Marne), où Attila fut vaincu par le général romain Aétius, assisté de Mérovée, roi des Francs, et de Théodoric Ier, roi des Wisigoths, qui périt dans le combat. On a placé longtemps cette action célèbre aux environs de Châlons-sur-Marne, sur le territoire de la Cheppe (cant. de Suippes), à un endroit où l'on voit encore des débris de retranchements dits du camp d'Attila; mais aujourd'hui rétablit que l'action eut lieu au *Campus Mauriacus*, à quatre kilomètres de Troyes, sur la route de Sens. Quelques historiens, suivant le témoignage du chroniqueur Blacas, avaient pensé que l'action s'était engagée, non en Champagne, mais aux environs de Metz. La légende rapporte que tel fut l'acharnement qu'après le combat les mânes des soldats morts se battirent encore, trois jours durant, sur le champ de bataille. Jordanès dit qu'un peu tuisseau, qui coulait au milieu de la plaine, s'enfla tellement par le sang versé qu'il devint un torrent impétueux. Attila, vaincu, fit dresser un bûcher composé de charrues. Il forma avec des selles de chevaux un immense bûcher, sur lequel il se plaça. Les Huns se tenaient au pied, des torches à la main, tout prêts à y mettre le feu. Les alliés, ne voulant pas profaner le corps d'Attila, et laissèrent Attila rentrer en Germanie. Attila partit, et la Gaule fut définitivement délivrée de celui qui se faisait appeler le « fléau de Dieu ».

CATALDI ou **CATALDO** (Pierre-Antoine), mathématicien né à Bologne en 1548, mort en 1626. Il fonda à Bologne une académie de mathématiques, et il publia divers ouvrages où il prouvait beaucoup d'idées neuves : la *Nouvelle algèbre*, *Algèbre demonstrée*, *Algèbre discursive nouvelle*, *Algèbre*, *Algèbre approuvée*, etc.

CATALDUS ou **CATALDE** (saint), deuxième évêque et patron de Tarente au VIe siècle. Son nom, depuis longtemps oublié, devint tout à coup célèbre en 1492. La tradition rapporte que deux prêtres de Tarente, pendant leur sommeil et reçurent l'ordre d'aller déterrer un livre où il avait prédit les événements qui étaient sur le point de se réaliser, et de remettre ce livre à Pierre de la Cabolière, qui le découvrit d'apparence très ancienne fut, en effet, trouvé au lieu indiqué : il recommandait de persécuter les juifs et les Maures.

CATALECTES (*lèkt*' — du gr. *catalégein*, choisir) n. m. pl. Recueil de fragments choisis, de morceaux détachés d'un ouvrage.

CATALECTIQUE (*lèk-tik*' — du gr. *katalèktikos*, qui se termine brusquement; de *katalégein*, cesser) adj. Métrq. anc. Vers qui se termine par un pied incomplet. Il est dit catalectique, *mat syllabe*, il manque une syllabe (hexamètre dactylique); *in unam syllabam*, s'il manque deux syllabes (pentamètre); *brachycalectique*, s'il manque un pied entier.

CATALEPSIE (*lè-psi* — du gr. *catalêpsis*, action de saisir) n. f. État particulier dans lequel les muscles volontaires cessent d'obéir à la volonté et gardent les attitudes diverses qu'on leur donne.

— PATHOL. La *catalepsie* n'est pas une maladie, mais un symptôme relevant le plus souvent de la grande hystérie. A été souvent confondue avec l'état léthargique, qui figure également parmi les phases classiques de l'hypnose.

L'état cataleptique est le résultat d'une modification dans son élasticité, modification qui dépend elle-même d'un trouble dans l'innervation motrice. L'action autonome des centres cérébraux sur certains nerfs moteurs ne peut plus s'exercer dans ce cas, sous l'influence des incitations de la mémoire et de l'association des idées : il faut aux muscles une excitation extérieure, mécanique ou autre; mais, une fois excité, par exemple, reste plié jusqu'à ce qu'on le déplie, comme s'il était cire molle. Ce qui différencie l'état tétanique de l'état cataleptique d'un muscle, c'est que, dans le premier cas, il y a une résistance; dans le second, aucune.

Bien que les phénomènes chimiques qui constituent la *fatigue* paraissent exister réellement dans le muscle cataleptique, la *sensation* de fatigue n'est jamais perçue, sans doute parce qu'il y a, comme chez les hystériques, anesthésie plus ou moins complète en rapport avec l'abolie. Enfin, Ch. Richet remarque que, chez les hystériques somnambules, on peut aussi rencontrer une *surdité* cataleptique de l'intelligence, de *catalepsie psychique*. Si, par exemple, on place un membre de l'un de ces malades dans une position qui éveille quelque passion vive, on voit tous les muscles conformer leur attitude à cette indication automatique.

En résumé, l'état cataleptique résulte d'une altération abolique de l'innervation motrice et, par suite, de l'impuissance des centres cérébraux à résister aux excitations réflexes transmises mécaniquement aux muscles et à déterminer la contraction et le relâchement volontaires de ces muscles. Les muscles dits « de la vie végétative » échappent à la catalepsie; le cœur ne cesse pas de battre, les mouvements de respiration, de déglutition, etc., continuent à s'effectuer à peu près normalement.

La catalepsie se rencontre dans toutes les maladies mentales où la volonté est atteinte : dans l'hystérie, la manie, l'hypocondrie, la mélancolie avec stupeur. Les influences les plus diverses : impressions morales vives, influences atmosphériques, mouvements comme dans les expériences publiques des magnétiseurs de profession), peuvent amener l'attaque cataleptique; dans l'hypnose, la fixation d'un objet brillant, la convergence prolongée des axes visuels, suffisent à la provoquer. Elle débute par de la céphalée, des bâillements, comme dans l'hystérie, ou bien brusquement, et le malade reste dans la position où il est aussi surpris, quelque fatigante ou anormale qu'elle soit. L'accès, d'abord court, dure plus ou moins longue, se termine d'ailleurs aussi rapidement. Il est avantageusement modifié par les excitants cutanés, les inhalations d'éther, de chloroforme, d'azotoxyde. Mais l'état cataleptique n'étant qu'un symptôme, le traitement général est celui de la maladie qu'il manifeste et ressortit le plus souvent à l'hygiène physique et morale.

— BIBLIOGR. : Dumas, *Traité de la physiologie*, Paris, 1842; Lasègue, *De la catalepsie partielle et passagère*; Archiv. de médecine, 1866; Hendrikus, *Des Sogenannte tierische magnetismus*, Leipzig, 1846; P. Richer, *la Grande Hystérie*, Paris, 1885; Gilles de la Tourette, *Traité clinique de l'hystérie*, Paris, 1891.

CATALEPTIQUE (*lè-ptik*' — adj. Pathol. Qui est atteint de catalepsie, qui a rapport à la catalepsie. *Attitude cataleptique*. — *Il est* CATALEPTIQUE. *Mous jouissons de l'endormissement cataleptique*. Balz.

— Bot. Se dit des plantes dont les divers organes ne reprennent jamais leur direction première et naturelle, lorsqu'elle a été modifiée par une cause quelconque. (Tel est le dracocéphale ou la physostégie de Virginie.)

— n. Personne atteinte de catalepsie : *Un* CATALEPTIQUE. *Une* CATALEPTIQUE.

— n. f. Nom donné au dracocéphale de la Virginie.

CATALINA (La), village des Antilles espagnoles (île de Cuba [prov. de La Havane]); 6.100 hab.

CATALION n. m. Bot. Syn. de BARBADÈRE.

CATALLACTES (du gr. *katallassein*, associer) n. m. pl. Groupe de protozoaires, créé par Hæckel pour certains petits organismes sphériques, de couleur brunâtre, se présentant sous la forme d'une sphère transparente, constituée par l'association d'un grand nombre de cellules piriformes. — *Un* CATALLACTE.

— ENCYCL. Cette colonie animale finit par se désagréger, et chacune des cellules, devenue indépendante, va au fond de la mer, où, après avoir contracté ses cils, elle nage à la façon d'une amibe. On donne ces petits flocons le nom de *monerula*. Hæckel. La plupart des naturalistes placent cette forme représentative du groupe des catallactes à la suite des infusoires flagellates. V. MAGOSPHÆRA.

CATALOGNE n. f. Hortic. V. CATALAN.

CATALOGNE, capitainerie générale de l'Espagne du Nord-Est. L'unité de la contrée est donnée par les sierras entre la Segre et la Méditerranée : sierras de la Llena, de Monserrat et de Monsény, qui se soudent sur la rive droite de l'Ebre aux monts Universales, et, vers le N., aux Albères et aux Pyrénées. Au S., le

Armes de Catalogne.

cad. A l'O. de ce système, la plaine de Lérida, prolongée par la haute vallée de la Segre, où Lérida forme une dépression qui a servi de chemin aux Romains, aux Wisigoths et aux Carolingiens (marche d'Espagne [comté de Barcelone]), vers le nord, par le nord, aux Arabes et aux rois d'Aragon entres par le sud-ouest. Plus à l'O. encore, la Cerdagne, comprise, outre les chaînes et massifs des hautes Pyrénées, la partie orientale du massif de la Maladetta (Monsény, 2.881 m.). Cette division ancienne est aussi favorisée que la Provence, avec ses tièdes hivers sans mistral, son printemps et son automne humide, et les réserves d'eau que lui apportent, pendant l'été sec et radieux, la Segre et les affluents de l'Ebre. Le Nord-Ouest. Sur le littoral, les palmiers nains se mêlent aux aloès. Le sel (Cardona), la houille (Ter), les eaux thermales, la pêche des sardines sur la côte, les cultures d'oliviers, de la vigne (Peralta), du blé (Rioja), du maïs, les industries textiles de Barcelone, Reus et Lérida, en ont fait une des régions les plus riches d'Espagne, et son importance maritime toujours été grande dans l'histoire de ce pays. Les quatre provinces que forme la Catalogne : Lérida, Barcelone, Tarragone et Girone ont 32.500 kilomètres carr. et 1.850.000 hab.; les plus grandes villes sont, dans la partie commerciale et industrielle, Barcelone et Gerona.

CATALOGOGRAPHE (du gr. *katalogos*, catalogue, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui dresse et rédige des catalogues.

CATALOGOGRAPHIE (*fi*) n. f. Art de dresser les catalogues.

CATALOGUE (*logh*' — gr. *katalogos*; de *kata*, sur, et *logos*, discours) n. m. Liste, énumération de personnes ou de choses classées dans un certain ordre : CATALOGUE *des saints et des martyrs*. CATALOGUE *alphabétique de livres*.

— Antiq. Rôle de cadre, liste d'appel des anciennes troupes grecques.

— Astron. *Catalogues d'étoiles*. V. ÉTOILE.

— Littér. gr. *Catalogue des vaisseaux*, Nom donné par les grammairiens anciens à l'énumération des troupes achéennes, dans le second livre de *l'Iliade*. Les poètes épiques postérieurs, Virgile, Silius Italicus, etc., ont suivi l'exemple d'Homère en donnant des catalogues.

Loc. fam. : **Bayez cela de votre catalogue**, Ne croyez pas cela, n'y comptez pas. ‖ **Inscrivez cela sur votre catalogue**, N'oubliez pas cela, ne le perdez pas de vue.

Encycl. Le mot *catalogue* s'applique principalement aux répertoires ou sont décrites les collections de livres, de manuscrits, de gravures, d'antiquités, etc. On caractérise ce dernier sous le nom de *bibliographie* en ce qu'il est le répertoire des livres conservés dans un endroit déterminé, tandis que la bibliographie est le répertoire des livres concernant un sujet déterminé quelque part ou tout qu'ils soient conservés. Un catalogue se distingue d'un inventaire en ce que dans l'inventaire sont décrits des groupes d'objets, tandis que le catalogue décrit tous les objets individuellement. Le mot *catalogue* s'applique aussi aux collections d'autrefois, parce que, sous une même cote, des liasses entières de documents y sont répertoriées.

Les catalogues sont aussi ancients que l'écriture et toute bibliothèque, aussi n'est il pas surprenant que les conduits aient retrouvé la mention des catalogues des grandes bibliothèques de Ninive et de Babylone, d'Athènes et de Thèbes, de Carthage, de Rome et d'Alexandrie. Le catalogue de la bibliothèque d'Alexandrie était déjà un catalogue méthodique. Au moyen âge, les grandes abbayes eurent leurs bibliothèques, et chaque bibliothèque eut son catalogue. Le plus ancien des catalogues d'ouvrages imprimés est un catalogue officiel, c'est-à-dire un catalogue de librairie pour sa librairie. Il fut publié des 1498, au demi siècle à peine après l'invention de l'imprimerie, par Aldo Manuce *Inter aures vaporat*. C'est un catalogue méthodique, divisé en cinq classes : *Grammatica, Poetica, Logica, Philosophia, Sacra scriptura*. Comparativement plus tard, Robert Estienne publiait ses célèbres catalogue, divisé en quatorze classes.

Pour la rédaction d'un catalogue, on doit suivre l'un des trois systèmes suivants : l'ordre alphabétique : soit des noms d'auteurs, soit des titres de livres, l'ordre chronologique, l'ordre méthodique. Les catalogues des grandes bibliothèques sont rédigés sur fiches mobiles, qui permettent toutes les interpolations et les remaniements.

A côté des catalogues de livres imprimés, il faut citer les catalogues de manuscrits, dont le plus important est le *Catalogue général des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques de France* (à l'exception de la Bibliothèque nationale). Il faut enfin citer les catalogues de musées, dont plusieurs sont des publications de luxe, avec la reproduction des principales œuvres d'art exposées.

CATALOGUEMENT (*kaph'-man*) n. m. Action de catalogner, résultat de cette action : *Le* CATALOGUEMENT *de la Bibliothèque nationale a été interrompu et long.*

CATALOGUER (*ghé*) v. a. Dresser un catalogue; arranger, disposer des noms de personnes ou de choses dans un certain ordre : CATALOGUER *des commerçants, des plantes.*

CATALOGUEUR (*gheur*) n. m. Celui qui dresse, qui rédige des catalogues.

CATALOTIQUE (du gr. *kataluein*, laver) adj. Se disait des médicaments que l'on prenait en lotion.

CATALOUFFE n. f. Tissu de soie du genre des brocatelles, appelé aussi DAMASQUIN, au XVIIe siècle.

CATALPA n. m. Genre de bignoniacées, tribu des tecomées, renfermant six espèces originaires de l'Amérique du Nord, de la Chine et du Japon.

— Encycl. Le *catalpa*, devenu le type d'un genre particulier, est un grand et bel arbre, de la famille des bignoniacées. Sa tige, qui mesure jusqu'à 10 m. de hauteur, est souvent irrégulière et peu gracieuse; mais ses rameaux, nombreux et étalés, forment une cime majestueuse et élégante à la fois, quand ils sont couverts de larges feuilles en forme de cœur d'un beau vert, et dont le développement atteint 0m.20. Les fleurs, grandes, blanches, tachées de pourpre, forment, à l'extrémité des rameaux, des panicules un peu lâches, mais très élégantes. Les fruits sont des capsules en forme de siliques, longues de 0m.20 environ et dépassant à peine la grosseur d'une plume d'oiseau, leur couleur est d'un brun foncé.

Catalpa : *a*, fruit; *b*, graine.

CATALPATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide catalpique sur une base.

CATALPIQUE n. f. Glucoside qu'on trouve dans l'écorce et le fruit du *catalpa bignonoides*.

CATALPIQUE adj. Se dit d'un acide extrait des fruits verts du *bignonia catalpa*.

— Encycl. L'acide *catalpique* $C^{14}H^{10}O^{4}$ a été obtenu en traitant par l'eau les fruits finement hachés du catalpa; le liquide est distillé, et les matières grasses de l'extrait obtenu sont épuisées par le sulfure de carbone; pour le purifier, on reprend l'extrait par l'alcool. C'est un acide bibasique semblable à la resorcine, se présentant en cristaux incolores, fusibles à 205°.

CATALYSE (du gr. *katalusis*, dissolution) n. f. Influence que certains corps exercent sur la composition chimique de certains autres, sans altération appréciable de leur état propre. — On dit aussi PETIT DE CONTACT OU ACTION PRÉSENCE.

— Encycl. On a donné le nom de *catalyse* à un ordre de phénomènes qui consiste en ce que, en présence de certains corps, deux substances ne se séparent, sous l'influence d'un tiers, partie dans qu'elles ne prennent aucune part à la réaction. Ainsi, lorsque l'air arrive de l'oxygène et de l'hydrogène sur de la mousse de platine, les deux gaz se combinent pour former de l'eau, sans que la mousse de platine subisse la moindre altération. De même, l'argent en poudre [illegible] l'eau oxygénée détermine la décomposition de cette liquide, sans se modifier en quoi que ce soit. Les faits de ce genre sont quelquefois inexplicables. On avait cherché d'abord à s'en rendre compte en admettant dans les corps qui les produisent une force particulière cachée, [illegible] *force catalytique*; mais Regnault [illegible] que la force catalytique était une entité métaphysique qui n'expliquait rien, et qu'invoquer une telle force, c'était mettre un mot à la place du fait, et se dérober [illegible].

CATALYSER v. a. Décomposer, modifier par catalyse. — *Influence* CATALYSER.

CATALYTIQUE adj. Qui a les caractères de la catalyse : *Influence* CATALYTIQUE.

CATALYTIQUEMENT adv. D'une manière catalytique, par catalyse : *Corps* CATALYTIQUEMENT *décomposé.*

CATAMARAN, CATAMARON ou **CATIMARON** n. m. Radeau des Indes orientales, formé de troncs de cocotiers, terminé en pointe, et servant à la pêche.

Catamarans.

Catamarans (EXPÉDITION DES), entreprise qui fut tentée par l'Angleterre, pendant le XVIIIe siècle, pour l'inspiration de lord Melville, alors à la tête de l'amirauté, pour détruire la flottille française mouillée à Boulogne, en 1804. Elle eut lieu dans la nuit du 2 au 3 octobre 1804. Des radeaux, nommés *catamarans*, sortes de grands coffres contenant de la poudre, des matières inflammables et un mouvement d'horlogerie destiné à produire une explosion au moment voulu, furent lancés, grâce à un vent favorable, en avant du port de Boulogne, par l'amiral anglais Keith. Pitt et plusieurs autres ministres s'étaient établis au château de Walmer-Castle, d'où ils pouvaient être témoins du succès infaillible de l'expédition. Mais le gouvernement français, averti, avait donné des ordres en conséquence. Des manœuvres habiles écartèrent les brûlots, et l'expédition échoua dans le ridicule.

CATAMARCA ou **SAN-FERNANDO DE CATAMARCA**, ville de l'Amérique du Sud, ch.-l. de l'un des Etats constituant la république Argentine. Située sur le flanc oriental des Andes, à une altitude relativement élevée (572 m.), elle jouit d'un climat très sain, et est entourée de riches cultures. — La *province de Catamarca* a 90.200 hab.

CATAMÉNIAL, ALE, AUX (du gr. *cataména*, menstrues) adj. Qui a rapport aux menstrues des femmes : *Flux* CATAMÉNIAL.

CATANANCHE (du gr. *katanagché*, contrainte, parce que cette plante, employée dans la composition des philtres, passait pour inspirer l'amour) n. f. Genre de composées, tribu des chicoracées, renfermant des plantes herbacées de la région méditerranéenne. On cultive, sous le nom de *cupidone*, une espèce à capitule bleu et pourpre (*cupidone cærulea*).

CATANDUANES, île de l'Océanie espagnole (Malaisie [archipel des Philippines]) : 8.100 hab. Sa capitale est *Catanduanes Bato*, située près de l'embouchure du rio de Bato; 6.740 hab.

CATANE (ital. *Catania*), ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), sur la mer Ionienne; 127.100 hab. (*Catanais, ates.*) Fort trop petit et trop peu profond, bien que des travaux importants l'aient améliorée. Ville d'industrie assez active. Catane a des fabriques de soieries et exporte de la laine, des céréales, du vin, du soufre. Grâce au voisinage de l'Etna, Catane peut exporter de la glace à Malte et dans l'Italie du Sud. Son activité commerciale est assez grande. Université fondée en 1434.

Armes de Catane.

Catane, une des plus anciennes colonies grecques de Sicile (sa fondation remonte au VIIIe s. av. J.-C. [*Catina* ou *Catana*]), fut très prospère sous les Romains. Depuis, fort éprouvée par les tremblements de terre et par les éruptions de l'Etna, dont les laves arrivèrent plusieurs fois jusque dans les rues de la ville. Catane est devenue le principal centre des voies ferrées de la Sicile. Ruines romaines assez nombreuses.

CATANE (PROVINCE DE), division administrative du royaume d'Italie (Sicile), sur la côte est. Sol montagneux, avec, au N.-E., les croupes volcaniques de l'Etna, au centre, une large plaine où coule le Simeto, la plus belle et la plus fertile de la Sicile. Grains, huiles, vins, truits, lin, chanvre, réglisse; ambre et réglisse; grand commerce de produits agricoles et manufactures; 673.025 hab., sur 4.984 kilom. carr. — Le circondario a 277.000 hab.

CATANI (Damiano), amiral génois du XIVe siècle. Il fut chargé, en 1373, d'une expédition contre les cyprioles, qui avaient massacré tous les Génois résidant dans Ioulo, et, avec sept galères seulement, il prit Nicosie et Paphos, mais il usa modérément de sa victoire.

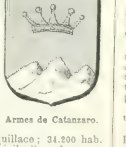

Armes de Catanzaro.

CATANZARO, ville d'Italie (Calabre), ch.-l. de la *province de Catanzaro*, à 8 kilom. du golfe de Squillace; 34.200 hab. Evêché suffragant de Reggio; cour civile d'appel et cour criminelle; lycée; école académique. Fabrique de soieries, velours, tapis; commerce de soie, grains, huile et vins renommés. Château construit par Robert Guiscard. Cette ville souffrit beaucoup du tremblement de terre de 1785. — Pop. du circondario du même nom : 146.000 hab. La *province de Catanzaro*, ancienne *Calabre Ultérieure II*, est peuplée de 464.000 hab., sur 5.174 kilom. carr.

CATAONIE, pays de l'ancienne Asie Mineure, situé entre le Taurus et l'Anti-Taurus, et compris tantôt dans la Petite Arménie, tantôt dans la Cappadoce. Sa capitale était *Comana*.

CATAPAN n. m. Titre de la hiérarchie palatine à Byzance. — Sert plus fréquemment à désigner le haut fonc[illegible] [illegible] ordre, et le Long-[illegible] cardie, d'autres officiers, revêtus du même titre, étaient [illegible] spéciaux : CATAPAN [illegible]

CATAPANAT [illegible] régie par un catapan.

CATAPASME [illegible] du corps, pour remplir quelque indication.

CATAPATHA-BRAHMANA [illegible] blanche du Yadjour (Yajur, Véda, dont la composition est attribuée au célèbre rishi Yâjnavalkya, l'un des plus importants des livres sacrés de l'Inde en ce qui concerne le rituel et la mythologie, à laquelle il donne une forme plus arrêtée que les autres brahmanas, si même il n'en est pas la véritable source.

CATAPAZIA n. f. Au Brésil, Impôt que l'on prélevait sur le café à l'exportation. ‖ n. m. Employé qui surveillait l'embarquement des cafés.

CATAPELTIQUE n. m. Maniement de la catapulte. — adj. Qui a rapport à la manœuvre de la catapulte : *Machines* CATAPELTIQUES.

CATAPHASE (du gr. *kataphasis*, affirmation) n. f. Affirmation, par opposition à [illegible].

CATAPHONIQUE (du gr. *kata*, contre, et *phoné*, voix) n. f. Phys. Syn. de [illegible].

CATAPHORA (mot gr.) n. m. Assoupissement profond, sans fièvre ni délire.

CATAPHORÈSE (du gr. *cataphérein*, appliquer, pousser une chose contre une autre) n. f. Introduction électrique des médicaments dans l'organisme.

— Encycl. La *cataphorèse*, tentée par Pivati, de Florence, dès 1750, a été reprise plus scientifiquement depuis. L'électricité statique, les courants induits et les courants continus produisent la pénétration cataphorétique en partie infinitésimale. Les courants continus ont, en plus, une action électrolytique qui devient double, s'effectuant à la fois aux dépens du médicament et du tissu imbibé. Le dispositif est celui de la galvanoplastie, avec cette différence que les électrodes, imbibées de la substance active ou du contrepoison, sont placées sur le patient, de façon à comprendre la partie lésée entre les deux pôles. Selon l'organe malade, l'instrumentation change : les électrodes deviennent des trocarts, des ventouses, des tubes, des tiges métalliques, des plques.

CATAPHORÉTIQUE adj. Qui se rapporte à la cataphorèse.

CATAPHRACTAIRE [illegible] ou **CATAPHRACTE** [illegible] gr. *kataphractés*, cuirasse) adj. et n. m. Se dit des soldats qui étaient armés d'une cataphracte. ‖ On appelait aussi CATAPHRACTAIRES des soldats armés spécialement pour combattre les éléphants.

CATAPHRACTE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Antiq. Nom d'une armure faite de toile ou d'une peau sur laquelle étaient cousues des lames de métal disposées en écaille, et dont les cavaliers étaient entièrement [illegible].

Encycl. La *cataphracte* était faite de deux pièces : la première protégeait tout le devant du corps, jambes et mains comprises; la seconde, s'agrafant sur la première, couvrait la partie postérieure. Le tout, fort souple, était complété par des bottes et un casque de même nature. Une armure semblable portaient le cheval. Cette grosse cavalerie était une des principales forces des Perses, des Sarmates, des Parthes. Elle fut introduite à Rome, à une date qu'il est difficile de déterminer. Il est certain que, sous Antonin le Pieux, il y avait dans l'armée romaine des cataphractaires, et que cette armée prit, dans la suite, une grande importance.

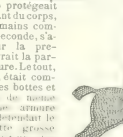

Cataphractaire d'une Trajan.

— Zool. Qui a le corps enveloppé d'une cuirasse.

CATAPHRONETIS [illegible] teur n. f. [illegible]

CATAPHRYGIEN, ENNE [illegible] n. f. Syn. de [illegible] à des hérétiques du IVe siècle de notre ère, qui disaient que l'Esprit saint avait été envoyé non aux apôtres, mais à eux. [illegible]

CATAPLASME [illegible] emplâtre) n. m. Méd. Topique composé [illegible] pâte épaisse que l'on applique en fomentation. Cataplasme [illegible] que, Sorte de petite pile voltaïque affectant la forme d'un cataplasme, que Rosamel imagina [illegible] pour les [illegible].

— Pharmacie. Aliments [illegible] : Nous [illegible] *véritable* CATAPLASME.

— Hortic. Préparation de terreau et de boue de vache pour recouvrir les plaies des arbres. ‖ On l'appelle aussi [illegible] SAINT-FIACRE.

— Encycl. Le *cataplasme* est constitué par une masse molle et humide, enveloppée d'une étoffe perméable à l'humidité, à laquelle on a incorporé, suivant les cas, diverses substances médicamenteuses. L'application d'un cataplasme équivaut, en somme, à un bain local.

On emploie [illegible] plastes diverses [illegible] terre, moutarde), des feuilles fraîches, des fleurs, des bulbes ou racines pilées, des poudres légineuses (tan, quinquina), des substances animales (œufs, chair et jusqu'aux vers de terre) auxquels on incorporait, suivant les cas, de l'eau, du lait, du vin, de l'huile, des décoctions [illegible] neuses, etc. Enfin, on peut ajouter à ces ingrédients [illegible] des teintures amères, aromatiques [illegible]

(laudanum), des solutions astringentes (acétate de plomb, alun). On remplace souvent le cataplasme par des compresses épaisses de linge ou de tartlatane. Il importe, surtout lorsque la peau est écorchée ou ulcérée, de rendre le cataplasme ou les compresses parfaitement aseptiques. Un cataplasme non aseptique peut être une cause d'infection, mais il est aussi un agent thérapeutique qui l'est attribuer la défaveur où était tombé le cataplasme, avant l'introduction en médecine de l'antisepsie et de l'asepsie.

Les *effets généraux* des cataplasmes dépendent plus spécialement de la température du topique : à une température un peu plus élevée que celle de la peau, ils ramollissent les tissus, ouvrent les pores et facilitent aux organes situés plus profondément l'absorption des principes médicamenteux qu'ils leur sont incorporés. A une température plus élevée encore, si on les fait agir sur une large surface, et si l'on empêche l'évaporation de l'humidité qu'ils contiennent au moyen d'une enveloppe imperméable, ils constituent une sorte de bain de vapeur local ; ils produisent alors un afflux plus considérable des humeurs et un effet revulsif ou derivatif ; c'est de cette façon qu'agissent les cataplasmes appliqués chauds sur les extrémités, pour dégorger la tête et la poitrine congestionnées. Si, au contraire, les cataplasmes sont appliqués froids, ils ont pour effet de faire contracter les pores de la peau et de faire refluer le sang des capillaires en dégorgeant aussi directement la partie sur laquelle ils sont appliqués.

Quant aux *effets spéciaux*, le cataplasme émollient ou émolliant agit par ses farines, feuilles et mucilages, et, consécutivement à cette fonction, il détermine la phlegmasie, sous qu'on veulle amener la résolution (cataplasme résolutif) ou qu'on veuille hâter la suppuration (cataplasme maturatif). Les cataplasmes toniques ou astringents sont composés de poudres toniques ou astringentes, de pulpes, de feuilles, etc. Ils ont pour objet de déterger des ulcères atoniques, de favoriser la chute des escarres gangréneuses, d'arrêter les hémorragies. Le cataplasme excitant est composé de feuilles, de pulpes, de poudres, d'onguents et de diverses autres substances aromatiques, résineuses, acides, ammoniacales ou alcooliques. Il s'applique aussi sur des ulcères, des tumeurs indolentes, sur les engorgements chroniques, etc. ; il agit comme excitant ou revulsif. Le cataplasme irritant possède les mêmes propriétés excitantes, mais à un plus haut degré (sinapisme ou cataplasme de farine de moutarde). Le cataplasme narcotique ou anesthésique est composé de feuilles de plantes narcotiques cuites et hachées, ou bien d'un cataplasme émollient ordinaire, imbibé ou arrosé d'une préparation narcotique ou calmante (cataplasme laudanisé). Ces topiques sont employés à calmer les douleurs superficielles ou profondes.

CATAPLECTIQUE (*plê-ktik*) adj. Qui a rapport à la cataplexie.

CATAPLÉITE (du gr. *kataplêos*, rempli) n. f. Silicate hydraté naturel de zircon, contenant de la soude, de la chaux, un peu d'alumine et un peu d'oxyde ferreux.

— Encycl. La *cataplêite*, dont le poids spécifique est égal à 2,8 et la dureté à 6, n'a encore été trouvée que dans la syénite de Lamoë, en Suède. C'est une substance d'un rouge de zircon foncé ou d'un brun jaunâtre, ces deux couleurs passant de l'une à l'autre. Sa poussière est jaune isabelle, sa cassure conchoïdale. Elle se présente en petits cristaux qui affectent la forme d'un prisme hexagonal. Au chalumeau, ce minéral fond facilement en émail blanc. Réduite en poudre, il est soluble dans l'acide hydrochlorique avec gelée.

CATAPLEXIE (*plê-ksi* — du gr. *kataplexis*, stupeur) n. f. Autrefois, Attaque d'apoplexie. = Stupeur.

— Encycl. Preyer désigne aujourd'hui sous ce nom des phénomènes qui se confondent avec la catalepsie des animaux, mais dont la frayeur et la crainte sont, pour cet auteur, la véritable origine. Le plus connu de ces phénomènes est le suivant : si l'on fixe sur une planche, le bec placé dans le prolongement d'une raie blanche, une poule par exemple, l'animal, au bout de peu de temps, semble frappé de stupeur et conserve sans résistance les attitudes qu'on lui impose. A. Kircher avait réalisé cette expérience dès 1685. On peut encore obtenir des résultats analogues en mettant sous l'aile la tête de l'animal et en le balançant quelques instants. L'état cataplectique cesse aussitôt que la bête est revenue de sa première terreur.

CATAPPA n. m. Bot. Section du genre terminalie.

CATAPTOSE (du gr. *kataptôsis*, chute) n. f. Chute soudaine déterminée par une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie. (Vieux).

CATAPUCE n. f. Nom vulgaire de l'épurge (*euphorbia lathyris*).

CATAPULTAIRE (*tèr*) n. m. Art militr. anc. Soldat employé à la manœuvre d'une catapulte.

CATAPULTE (du gr. *katapeltês*) n. f. Machine de guerre qui servait à lancer des pierres ou des traits.

— Fig. Moyen d'attaque. *Le journalisme est un grande* CATAPULTE *dont on se sert par de petites armes.* (Balz.)

— Littér. Au moyen âge, Pièce de vers disposée en forme de flèche.

— Encycl. Balist. La *catapulte* avait pour principe l'élasticité de torsion des cordes. Elle se composait d'un solide bâti de charpente, formé de quatre traverses horizontales, parallèles deux à deux. Entre deux traverses parallèles, on tendait un faisceau de cordes tressées, dans le milieu desquelles s'engageait, par une de ses extrémités, un style de fer, lié, que l'on faisait ensuite tourner dans un plan vertical, comme un pieux, pour y faire tordre le cible. L'autre extrémité du style se terminait par un cuilleron en fer. Le style étant maintenu horizontal par un encliquetage, on remplissait le cuilleron de pierres, de plomb, de ferraille, etc. ; on lâchait l'encliquetage, le cable se détordait aussitôt, le style se redressait rapidement, et allait butter contre un sommier qui l'arrêtait brusquement après une course de 90°, et la charge était projetée au loin, par-dessus le sommier. Quelques-unes de ces machines lançaient à plus de 500 ou 1.000 mètres de distance des charges de 50 kilogrammes, ou plus. On distinguait les catapultes *antitones* (à trajectoire rasante), et les catapultes *euthytones* (à trajectoire horizontale). D'autres catapultes mettaient en mouvement un arc puissant et servaient à lancer des traits (*pièce catapultaire*). Il y avait des catapultes de campagne, montées sur affût roulant, et que les armées traînaient à leur suite, et des catapultes de position, en place, immobiles, que l'on construisait sur les lieux mêmes où elles devaient être employées.

Pline attribue l'invention de la catapulte aux Syriens ; Diodore de Sicile en fait honneur aux ingénieurs de Denys l'Ancien, roi de Syracuse. Quoi qu'il en soit, les Grecs ne la connurent qu'à partir du IVe siècle avant notre ère, et on a trouvé en Orient des lingots de plomb, aux deux bouts pointus, qui portent l'inscription *dexai* (attrape) : c'étaient sans doute des projectiles. La catapulte a été d'un usage courant chez les Macédoniens, les Carthaginois et les Ro-

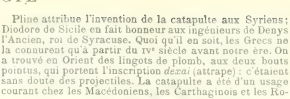

Catapulte. Musée de Saint-Germain.

mains. Elle est mentionnée encore au moyen âge, même en 1480, au siège de Rhodes. Mais le mot désignait sans doute, alors, des engins assez différents.

CATAPULTUEUX (*tu-eû*), **EUSE** (rad. *catapulte*) adj. Arg. Qui a une force (au prop. et au fig.) surprenante ; extraordinaire, magnifique : *l'oiseau* CATAPULTEUSE.

CATARACTA n. f. Archéol. Soupirail pratiqué, dans quelques églises du moyen âge, à travers la voûte des caveaux qui renfermaient les tombeaux des saints : *Par la* CATARACTA, *les fidèles passaient la tête pour intercéder le saint, ou faisaient descendre sur son tombeau un linge qui devenait une relique précieuse.* (A. Lenoir.) ▶ On disait aussi ouverture.

— Antiq. Sorte de herse ou de barre mobile, que l'on abaissait ou que l'on montait au moyen d'une poulie et de chaînes et qui, placée autrefois aux portes des villes, en permettait ou en défendait l'accès. ▶ Sadler pense que l'usage de la catarracta était employé par les Romains pour barrer des navires, à l'écluse, vanne.

A, catarracta.

CATARACTARE (*kèr*) n. m. Antiq. Gardien des portes d'une ville ou d'une prison.

CATARACTE (*rakt'* — du gr. *kataraktês*, cataracte, de *katarassein*, rompre) n. f. Chute d'eau, plus ou moins considérable par son volume et sa hauteur, qui se produit avec fracas dans certains fleuves présentant une interruption brusque du niveau de leur lit.

— Fam. et fig. *Lâcher les cataractes*, Laisser déborder sa colère, son indignation.

— Écrit. sainte : *Cataractes du ciel*, Portes ou écluses métaphoriques, qui retiennent les eaux du ciel : *Ouvrir les* CATARACTES *du ciel.* (Mass.) ▶ Se dit par plaisant. quand il pleut très fort.

— Hydraul. Différence de niveau des eaux en amont d'un pont et des eaux d'aval.

— Mécan. Appareil qui, dans les anciennes machines à vapeur à mouvement intermittent et à simple effet, réglait le mouvement de la regulatrice.

— Encycl. Géogr. Il n'existe pas, à proprement parler, de *cataractes* en Europe, mais seulement des chutes ou

Cataractes du Zambèze.

des cascades. Les plus célèbres cataractes sont celles du Niagara, dans l'Amérique du Nord, les chutes Victoria en Afrique, sur le Zambèze, etc. Quant aux cataractes du Nil, si admirées dans l'antiquité, ce ne sont plus aujourd'hui que de simples rapides.

— Géol. Les *cataractes*, en raison des masses considérables d'eau dont elles entraînent la chute, jouent un rôle important en géologie. Le mouvement actif qu'elles produisent, sur le barrage même qui les a provoquées et au pied de ce barrage, entraîne un recul, c'est-à-dire leur déplacement constant dans la direction amont. La chute du Niagara offre, en ce sens, un exemple particulièrement intéressant, car on estime que l'emplacement de cette chute a reculé de 11 kilomètres en six mille ans, et de 54 à 80 mètres selon les points, durant l'espace de quarante-quatre années, de 1842 à 1886. V. Niagara.

— Mécan. La *cataractes* s'employait principalement pour régulariser le mouvement de grandes pompes d'extraction. On en faisait également usage pour élever les eaux dans des réservoirs à une ville. Les pompes de Chaillot avaient une cataracte. Cet appareil se composait d'un petit corps de pompe foulante, dans lequel se mouvait un piston plongeur. Pendant que le piston de la machine remontait, un système de tiges soulevait le piston de la cataracte, tout le corps de pompe se remplissait de l'eau d'une bâche dans laquelle il était plongé : mais une petite ouverture latérale permettait à l'eau comprimée par le piston de sortir lentement. Or, lorsque le piston plongeur de la cataracte arrivait au bas de sa course, la soupape d'admission de vapeur s'ouvrait, par le moyen d'un renvoi. On réglait à volonté le jeu de la machine principale en tournant simplement le robinet de la cataracte.

CATARACTE (*rakt'* — du gr. *kataraktês*, peut-être dans le sens de herse d'écluse) n. f. Opacité de l'appareil cristallinien, qui produit une cécité complète ou partielle : *Opérer la cataracte. Opérer quelqu'un de la* CATARACTE. ▶ *Cataracte branlante*, Cataracte dans laquelle le cristallin oscille. ▶ *Cataracte noire*, Amaurose. ▶ *Cataracte secondaire*, Celle qui se produit consécutivement à l'opération.

Fig. Cécité morale, aveuglement de l'esprit.

— Encycl. Chir. Les auteurs ont décrit de nombreuses variétés de *cataractes*, mais elles se rattachent toutes à un petit nombre de types. Selon la nature de l'organe affecté, on a distingué : 1° les *cataractes lenticulaires ou cristallines*, dans lesquelles l'opacité est affectée ; 2° les *cataractes capsulaires* ou *membraneuses*, lorsque la capsule cristalline est le siège de l'opacité ; enfin, les *cataractes lenticulaires ou interstitielles*, *cataractes de Morgagni*, qui affectent le liquide de la capsule.

Cataracte.

Les cataractes lenticulaires présentent une forme partielle et stationnaire (cataracte zonulaire, polaire), ou une forme totale et progressive (cataracte cortical, sénile).

Cataracte commune. La cataracte est quelquefois congénitale, plus souvent acquise, exceptionnellement d'origine traumatique.

Les causes de la cataracte commune sont générales, ou locales : parmi les premières, on range l'hérédité, un âge avancé, le diabète, l'albuminurie ; les secondes sont les maladies de l'iris (iritis choroïdite, iridochoroïdite, choroïdo-rétinite), l'action de la chaleur ou de la lumière trop vives.

Symptômes de la cataracte commune. Chez une personne déjà avancée en âge survient un léger obscurcissement de la vue d'un seul œil, quelquefois accompagné de mouches volantes, puis, sans douleur, le malade perd peu à peu la faculté de percevoir les objets, surtout à une vive lumière ; il recherche une demi-obscurité pour favoriser la dilatation de la pupille. Après un temps ordinairement assez long, le malade ne voit plus et distingue seulement le jour de la nuit : la cataracte est complète ou mûre.

Dès l'origine de l'affection, il est facile de distinguer au centre de la pupille une tache opaque blanche, quelquefois jaune, grise ou verdâtre, qui va s'élargissant : c'est le cristallin qui devient peu à peu opaque et dur. Dans d'autres cas, apparaissent des stries rayonnées grisâtres.

Les cataractes d'origine traumatique, ou venant d'un trouble de la nutrition, sont toujours molles et généralement à marche rapide.

L'emploi des instruments ophtalmoscopiques spéciaux, mieux que les images de Purkinje (v. Purkinje (*images de*)) fournit des indications précises sur la consistance, le siège précis et l'étendue des diverses formes de cataractes.

Traitement. La cataracte complète ne présente qu'une indication : l'opération, sauf contre-indication.

Au début, on obtient une amélioration de la vue par l'emploi de lunettes convexes de 30 à 50m de foyer, garnies sur le pourtour de taffetas vert, qui maintiennent la dilatation de l'orifice pupillaire.

Malgré des théories erronées, les plus anciens chirurgiens pratiquaient déjà deux opérations, le *abaissement* ou *réclinaison*, qui consiste à faire tomber ou décliner le cristallin devenu opaque dans la partie la plus déclive du globe oculaire. Celse la décrit parfaitement, et Galien rapporte que, de son temps, à Rome et à Alexandrie, des

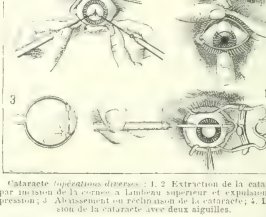

Cataracte. *Opérations diverses* : 1, 2. Extraction de la cataracte par incision de la cornée, 1, Lambeau supérieur et expulsion par pression ; 3. Abaissement ou réclinaison de la cataracte ; 4. Discision de la cataracte avec deux aiguilles.

médecins grecs s'y livraient exclusivement. Le procédé opératoire plus perfectionné, dit *par extraction*, fut aussi fort anciennement mis en usage ; mais, vers la fin du XVIIIe siècle, l'extraction était complètement abandonnée, lorsqu'elle reprit tout à coup faveur, après les tentatives heureuses de Maître Jean, de Méry, de frère Jacques de Saint-Yves, de Daviel, qui fut le premier à la pratiquer d'une manière rationnelle, de J.-L. Petit. Aux méthodes de l'abaissement et de l'extraction, cette dernière étant considérée comme la meilleure quand elle est praticable et faite par un praticien habile, est venue s'ajouter la méthode du *broiement* ou de la *discision*, qui consiste à broyer le cristallin avant de l'abaisser, afin d'en rendre la résorption plus rapide.

L'extraction se fait par la sclérotique (sclérotico-tomie) ou par la cornée transparente (kératotomie). La réclinaison se fait aussi par la cornée (kératonixis) ou par la sclérotique (scléroticonyxis).

Après l'extraction, on applique des compresses d'eau froide ou d'eau glacée sur l'œil opéré et on maintient une

légère compression. Après l'abaissement, on recommande au malade l'immobilité la plus absolue et le séjour dans une chambre obscure, pour éviter la réascension du cristallin dans l'axe optique.

Les cataractes mixtes seront avantageusement opérées par discision ou par extraction linéaire, et il en sera ainsi des cataractes congénitales. L'abaissement sera moins appliqué aux cataractes dures des vieillards, surtout si l'œil est atrophié. Il sera toujours indiqué de préférence si la cataracte est molle chez les individus encore jeunes. Il existe des contre-indications à l'opération, tout général, mauvais, milieu hygiénique défavorable, tous habituelle et violente, antécédents et maladies, tuberculose, amaurose, diabète, albuminurie.

Dans tous les cas, il faut remplacer le cristallin enlevé par des verres convexes, placés extérieurement.

Les accidents se rendre après l'opération sont les lentes de l'iris, la suppuration des lambeaux, l'iritis, l'iridocyclite, les hémorragies internes, la fonte purulente de l'œil, et le stérel l'épanchement subit du corps vitré qui ne se regénère pas.

Fausses cataractes. Il y a deux sortes de fausses cataractes, c'est-à-dire de cataractes siégeant sur la face externe de la membrane cristalloïdienne : les *membranes*, dites *membranoïdes*, sont caractérisées par de fausses membranes non vasculaires, adhérentes ou non adhérentes; les autres, dites *crétacées, calcaires, phosphatiques*, résultent du dépôt de grains opaques formant des taches blanchâtres de formes diverses.

— Art vétér. La *cataracte* (ou opacité du cristallin) est une cause de cécité, tout comme chez l'homme, parmi les animaux domestiques, quoiqu'elle le cheval ou le chien.

Chez le *cheval* atteint d'ophtalmie périodique, après chaque attaque, le cristallin devient de plus en plus opaque, et finit par [illegible] complètement la cataracte.

Chez le *chien*, la cataracte accompagne sûrement la vieillesse et tous les chiens qui arrivent à l'âge de douze à dix-huit ans sont aveugles, par suite de cataracte; cette infirmité commence quelquefois dès l'âge de huit ans.

La cataracte pourrait s'opérer chez les animaux comme chez l'homme; et, si on ne le fait pas, c'est que l'emploi des lunettes spéciales qui devraient indispensable après l'opération n'est pas possible chez les animaux.

CATARACTÉ, ÉE adj. Affecté de la cataracte : *Œil* CATARACTÉ.

CATARACTER (SE) v. pr. Être affecté de la cataracte : *Les yeux se sont cataractés* CATARACTÉS.

CATARAGUA (inspirer pas), district de l'Etat indépendant du Congo, situé dans la région des cataractes du grand fleuve. Ch.-l. *Lukungu*.

CATARGI (Barbo), homme d'Etat et publiciste roumain, né en Valachie en 1807, assassiné à Bucarest en 1862. Directeur au ministère de la justice sous l'hospodarat du prince Bibesco, il dut quitter le pays après la chute de celui-ci (1848). Sous le règne du prince Couza, il représenta au Divan les privilèges des boyards contre les réformes agraires des libéraux. En 1862, il fut nommé président du conseil et ministre de l'intérieur; mais, peu après (20 juin 1862), il fut mortellement frappé par une main restée inconnue.

CATARGI (Lascar), homme d'Etat roumain, né en Moldavie en 1822, mort à Bucarest en 1899. Il débuta de bonne heure dans la vie politique. Préfet sous Michel Sturdza, il fut l'un des candidats au trône des principautés unies échu au colonel Couza (Alexandre-Jean Ier). En 1866, il prit part à la conspiration contre Couza. A l'abdication de celui-ci, il fut nommé membre du gouvernement provisoire. A l'avènement de Charles Ier de Hohenzollern, il sut réprimer les troubles suscités à Bucarest par les libéraux qui voulaient proclamer la république à Ploesci, et encouragea le prince à ne pas quitter le pays. Depuis il resta au ministère jusqu'à la guerre russo-turque (1877). Après la chute de Jean Bratiano (1888), il revint au pouvoir, qu'il quitta en 1897, mais il resta l'un des chefs du parti conservateur.

CATARININE (de *Catarina*, n. de lieu) n. f. Alliage de fer et de nickel, trouvé dans certaines météorites.

— ENCYCL. C'est un fer nickelé (Fe^Ni), contenant un peu de cobalt, de soufre, de phosphore, de carbone et de silice, et trouvé en 1876 dans une météorite. V. CATARINITE.

CATARINITE (de *Catarina*, n. de lieu) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de roche météoritique holosidère, composée de catarinine. La *catarinite* constitue les matériaux d'une chute qui s'est produite en 1875 à Santa-Catherine (Brésil).

CATAROÛPÂ (*Celle qui a cent formes*) n. f. Nom donné à la déesse (Sarasvati ou Vâtch) que Brahmâ produisit en divisant son propre corps en deux parties et qui fut la mère des dieux, des hommes et de tous les êtres animés. On l'applique aussi comme épithète à la Mâyâ de Vichnou et à la Çakti type de Çiva. En somme, Çataroûpâ est le principe universel, illimité.

CATARRACTES (du gr. *katarraktès*, goéland) n. m. Sous-genre d'oiseaux, comprenant les guillemots *arra troile, champeia, bouvia*, et *californica*. V. GUILLEMOT. — Syn. non adopté des genres STERCORARIE et CORMOR, autres oiseaux palmipèdes.

CATARRHAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au catarrhe, qui s'accompagne de catarrhe : *Toux* CATARRHALE; *Fièvre* CATARRHAL, *Pneumonie* CATARRHALE.

CATARRHE (du gr. *kata*, en bas, et *rhein*, couler) n. m. Flux muqueux sans inflammation, ou avec inflammation superficielle des membranes muqueuses. ; Particulièrement, Flux [illegible] des bronches. V. CATARRHE des bronches, des [illegible]

— Encyc. *Catarrhe*, V. OTORRHÉE à *Catarrhe des bronches*, V. RHUME; *Catarrhe de l'estomac*, V. DYSPEPSIE; *Catarrhe du tube digestif*, V. DIARRHÉE, FOIN, VOMISSEMENT; *Catarrhe nasal*, V. CORYZA; [illegible] Syn. de RHINOPHARYNGITE, V. [illegible]; *Catarrhe oculaire*, Syn. de PHLYCTÈNE, TRACHOME; *Catarrhe oculo-nasal*, V. [illegible]; *Catarrhe pulmonaire*, V. [illegible]; *Catarrhe vaginal*, V. [illegible]; *Catarrhe vésical*, V. CYSTITE; *Catarrhe à la bronchite*, V. [illegible]; *Catarrhe intestinal*, V. [illegible]; *Catarrhe nasal*, V. [illegible]; *Catarrhe oculaire*, V. [illegible]; *Catarrhe vésical*, V. [illegible].

— ENCYCL. Dans les anciens auteurs, *catarrhe* désignait le flux humoral à [illegible] qui s'écoulait par les voies respiratoires supérieures et provenait, disait-on, du cerveau, d'où son nom. Il fallait les volumes pour démontrer que ce flux humoral ne descend pas de la tête. Enfin, « catarrhe », pour beaucoup de médecins du dernier siècle, désignait l'ensemble pathologique de l'état catarrhal généralisé à plusieurs muqueuses.

Aujourd'hui encore, le mot « catarrhe » reste un peu vague, et son emploi dans la science tend à disparaître. Il désigne, en général, un accroissement morbide de la sécrétion muqueuse sans purulence.

Les catarrhes des bronches et des voies respiratoires est une affection des pays humides et froids et des natures lymphatiques ou herpétiques. C'est celui qui, dans le langage vulgaire, est [illegible] « catarrhe ».

Art vétér. Les [illegible] les plus fréquentes chez les animaux [illegible] *catarrhe* [illegible] une maladie [illegible] une hémorrhagie spontanée de la muqueuse qui tapisse [illegible] en pinçant la base de la coupe, et [illegible] devant le chien [illegible] la cause du catarrhe [illegible] Sa résistance [illegible] sa [illegible] *Polyuria* CATARRHE [illegible]

CATARRHEUX (*ka-rheu*) [illegible] *katarrhéikôs*, parent adj. Mot [illegible] Dissolvant. *Polyuria* CATARRHE [illegible]

CATARRHEUX (*ka-rheu*) [illegible] adj. Sujet aux catarrhes, affecté d'un catarrhe.

CATARRHEXIE (*ka-rhé*) [illegible] du gr. *katarrhéxis*, rupture [illegible] Exhaustion quel conque.

CATARRHINIENS (*ri-in-in* — du gr. *kata*, en bas, et *rhis, rhinos*, nez) n. m. pl. Sous-ordre de mammifères primates, comprenant les singes de l'ancien monde, dont le nez a des narines séparées par une cloison étroite et dirigée en bas, et dont les mâchoires ont trente-deux dents, avec les canines saillantes. — *Fin* CATARRHINIENS.

Catarrhiniens mâchoires.

— ENCYCL. Les *catarrhiniens* n'ont pas la queue préhensile; leurs ongles sont plats aux quatre mentons. On divise ces singes en cinq familles : *cynocéphalidés, cercopithécidés, semnopithécidés, hylobatidés, anthropomorphidés*. Tous habitent les régions tropicales et tempérées de l'Asie et de l'Afrique; seule une espèce de magot se rencontre à Gibraltar, en Espagne. Les formes fossiles apparaissent dans le tertiaire (miocène), avec les genres *cercopithèques, pliopithecus, mesopithecus, dryopithèques*, et les guenons et macaques actuels.

CATARROJA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), à 2 kilom. du lac d'Albufera; 5.300 hab. Récolte de riz; pêche active. Fabrique de phosphore, bioquetteries.

CATARTISME (*tisme*' — du gr. *kata*, sur, et *artiô*, ajuster) n. m. Chir. anc. Réduction d'une fracture ou d'une hernie.

Catartisme (gr. 2).

CATASARCUS (*kas*, ou **CATASARQUE** (*sark*') [du gr. *katasarkos*, gras] n. m. Genre d'insectes coléoptères, hétéromères, famille des curculionidés, renfermant des charançons d'Australie, dont on connaît plus de quarante espèces. (Le *catasarcus viridipennis*, est originaire du Sud-Ouest australien.)

CATASCOPE (*skop*' — du gr. *kata*, autour, et *skopeô*, examiner) n. m. Antiq. rom. Sorte de bâtiment léger, employé aux missions rapides : croisières de découvertes ou transport de dépêches.

CATASCOPE (*skop*') ou **CATASCOPUS** (*kôs-pus*) [du gr. *kataskopos*, qui regarde en l'air] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des lébiides, renfermant des formes allongées, élégantes, à forte tête munie de gros yeux saillants.

Catascope (gr. 2 fois).

— ENCYCL. On connaît plus de soixante-dix espèces de *catascopes* répandues dans les régions tropicales du globe, surtout au Bengale et en Malaisie. Habitant les grandes forêts, sous les écorces des arbres, les catascopes sont très agiles; tous brillent des couleurs métalliques les plus vives.

Catascle.

CATASCOPIA (gr. *kataskopeia*, coulisser) adj. Surnom d'Aphrodite. (Suivant la tradition, le temple de la déesse à Trœzène était situé à l'endroit où Phèdre venait admirer la dérobée d'Hippolyte à [illegible] un char.)

CATASETE (*sé*' — du gr. [illegible] sur, sous, à la [illegible] de la tête) des Vanilles, renfermant des herbes épiphytes ou épigées à belles fleurs, de l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées en Europe dans les serres chaudes.

CATASPHILITE [illegible] n. f. Silicate naturel d'aluminium [illegible] cendré. Variété de cordiérite.

CATASTASE [illegible] constitue n. f. Litter. anc. Troisième partie d'une tragédie, celle où l'intérêt était le plus vif, où l'intrigue engagée était préparée pour le dénouement ou *catastrophe*, après avoir été annoncée par l'exposition ou *épitase*.

— Méd. anc. Constitution, état, manière d'être. ; Forme et caractère d'une maladie. ; Constitution atmosphérique. ; Habitude extérieure du corps. ; Réduction d'une fracture.

CATASTATIQUE [illegible] pend de la saison ou [illegible]

CATASTE (*tast*' — du lat. *catasta*, même sens) n. f. Antiq. lat. Sorte d'échafaudage sur lequel étaient exposés les esclaves mis en vente. ; Instrument de torture, échafaud sur lequel les esclaves subissaient le supplice.

CATASTERISMES [illegible] *astres*; du gr. *kata*, sur, et *astér*, astre) n. m. pl. Titre d'ouvrages d'astronomie qui ont été attribués à Eratosthène et à Hipparque.

CATASTROPHE (*strof*' — du gr. *kata*, en bas, et *stréphein*, tourner) n. f. Renversement, grand malheur, événement décisif et funeste : *La vie est une pièce tragicomique, terminée par une* CATASTROPHE. (Boiste.)

— Littér. Changement de situation des personnages, qui constitue ce qu'on appelle le dénouement : *Dans toute épopée, la* CATASTROPHE *est prévue d'avance.* (Chateaub.) [illegible] Catastrophe, calamité, désastre. [illegible]

CATASTROPHISME (*stro-fisme*') n. m. Théorie géologique V. CATASTROPHE.

CATAU (*tô* — forme villageoise du mot *Catherine*) n. f. Pop. Fille, servante de ferme ou d'auberge. ; Fille malpropre. ; Catin vulgaire; en argot, *catiche*.

CATAVOTHRE ou **KATAVOTHRE** (du gr. *kata*, de haut en bas, et *bothros*, trou, gouffre) n. m. Sic dit de fissures ou gouffres naturels, creusés dans les roches calcaires de la péninsule des Balkans, et dans lesquels se perdent les eaux de certaines rivières, qui reapparaissent sous forme de sources, à un niveau inférieur.

CATAWBA, rivière des États-Unis, branche mère de la Santee River, née dans les montagnes Bleues de la Caroline du Nord, qui arrose d'abord cet Etat, puis la Caroline du Sud. Longueur de son cours : plus de 400 kilom. Sur ses bords habita jadis, dans la Caroline du Nord, la puissante tribu indienne des Catawbas.

CATCHELI n. m. Jeu. Sorte de tourniquet, importé de Russie en France. (Il se compose d'un bâti supportant une roue, à laquelle sont suspendus quatre, six ou huit fauteuils, et qui tourne rapidement sous l'action d'un dynamisme particulier. En France, ce jeu, perfectionné, figure dans toutes les fêtes publiques; on l'appelle *balançoire*.)

CATCHIENS ou **YÉ-JEN**, population du nord-est de la Birmanie, formée d'une agglomération de tribus indépendantes, qui paraissent originaires des versants méridionaux de l'Himalaya. — *Un* CATCHIEN (ou YÉ-JEN).

CATCHUCHA n. f. Autre orthographe du mot CACHUCHA.

CATÉ n. m. Sorte de pâte faite avec le suc d'un arbre épineux qui croît dans l'Inde.

CÂTEAU (*tô*) n. m. Forme ancienne du mot CHÂTEAU, qui a subsisté dans le nom du *Cateau-Cambrésis*.

CATEAU (Le) ou **LE CATEAU-CAMBRÉSIS**, ch.-l. de canton du dép. du Nord, arrond. et à 24 kilom. de Cambrai, sur la Selle, affl. de l'Escaut; 10.451 hab. Ch. de f. Nord (*Catésiens, ennes*.) Fabrique de tissus de laine et nouveautés, tuiles, articles d'usine, sucres, carrelage-mosaïque; filatures de laines peignées, brasseries, fonderies de fer et de cuivre. Église du XVIIe siècle, avec voûtes à nervures et arcs-boutants. Hôtel de ville de la Renaissance. Le Cateau tire son nom d'un château fondé au IXe siècle, par un évêque de Cambrai. Le bourg du Cateau fut ruiné à plusieurs reprises pendant les guerres du XVIe et du XVIIe siècle et de la Révolution. En 1559, traité entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. (V. l'art. suiv.) Patrie du maréchal Mortier, duc de Trévise. — Le canton a 30.400 hab.

Cateau-Cambrésis.

Cateau-Cambrésis (TRAITÉ DE), traité signé les 2 et 3 avril 1559, entre les plénipotentiaires du roi de France Henri II d'une part, ceux de la reine d'Angleterre Elisabeth et du roi d'Espagne Philippe II d'autre. Cette paix mettait fin aux guerres d'Italie et à la première période de la rivalité des maisons de France et d'Autriche. De ses conquêtes, la France ne conservait guère que Metz, Toul et Verdun, avec leurs territoires, et Calais. Les deux rois de France et d'Espagne se rendaient mutuellement leurs conquêtes sur la frontière des Pays-Bas et en Italie; mais Henri II abandonnait des terres françaises : le comté de Chabrais, le Bugey, la Bresse et la Savoie. Deux mariages devaient cimenter la paix : Philippe II, une seconde fois veuf, épousa Elisabeth de Valois, fille de Henri II, et le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, épousa Marguerite de France, sœur de Henri II.

CATÉCHÈSE (*chèz*' — du gr. *catéchésis*, instruction; proprem *son, bruit*) n. f. Instruction religieuse, par demandes et par réponses, analogue aux catéchismes; instruction religieuse en général : *Eusèbe dit qu'Origène faisait des ca-* [illegible]

— ENCYCL. On appelait *catéchèse* l'enseignement donné aux catéchumènes, dans l'ancienne Église : il comprenait divers degrés, correspondant aux différentes classes des catéchumènes.

Quand l'usage eut été universellement répandu de baptiser tous les nouveau-nés, la catachèse fut reportée aux [illegible]

[illegible] l'Église catholique observe encore aujourd'hui. [illegible]

[illegible] au sens plus général, le mot « catéchèse » désignait encore, dans les premiers temps, l'instruction plus complète que l'Église continuait à donner aux fidèles après leur baptême : elle consistait surtout dans les homélies et entretiens familiers que les évêques adressaient régulièrement à leur peuple.

CATÉCHÈTE (*chèt'*) n. m. Celui qui donnait la catéchèse : [illegible] *Alexandrie.*

CATÉCHÉTIQUE adj. Qui a rapport à la catéchèse, et, [illegible] — n. f. Enseignement du catéchisme, des éléments de la foi et de la morale religieuses.

— Encycl. *Écoles catéchétiques.* On appelle ainsi des écoles chrétiennes qui furent fondées vers le IIe siècle, dans plusieurs villes d'Orient, pour l'instruction des catéchumènes. La plus célèbre est celle d'Alexandrie. Son fondateur fut saint Pantène. Il eut pour successeur Flavius Clemens, appelé ordinairement « Clément d'Alexandrie ». Origène, âgé seulement de dix-huit ans, fut mis ensuite à la tête de l'école, qui eut le plus grand éclat sous sa direction. Elle subsista jusqu'au Ve siècle, et s'éteignit dans l'obscurité.

Parmi les autres écoles catéchétiques, les plus connues sont celle d'Antioche et celle de Césarée.

CATÉCHINE (rad. *catéchu*) n. f. Principe actif du cachou.

— Encycl. Pour obtenir la *catéchine*, on épuise, au moyen de l'eau froide, le cachou jaune réduit en poudre ; on débarrasse le résidu du tanin qu'il renferme, puis on traite par huit fois son poids d'eau bouillante, on laisse refroidir entièrement, et la catéchine se dépose. Les cristaux obtenus n'étant point encore très purs, on les dissout de nouveau dans l'eau ; on précipite par le sous-acétate de plomb, en ayant soin de ne point mettre la solution de ce sel que petit à petit, et de suspendre l'opération au moment où le précipité commence à être blanc. On sépare alors les premières portions du précipité, puis on filtre à nouveau pour précipiter encore par le sous-acétate de plomb. Le précipité, bien lavé, est mis en suspension dans l'eau. On fait passer un courant d'hydrogène sulfuré, qui débarrasse la liqueur du plomb qu'elle renferme, et on filtre à froid. La catéchine se cristallise par refroidissement.

La catéchine se présente sous forme de fines aiguilles blanches offrant un éclat soyeux et nacré. Ces cristaux renferment de l'eau de cristallisation qui les perdent à 100°. Les cachous extraits du Pégou et du Gambir ne renferment qu'une seule catéchine ayant pour formule $C^{30}H^{26}O^{8}$, après dessiccation à 100°. Si l'on continue à chauffer, vers chiffres vers 160°, une molécule d'anhydride : $C^{30}H^{24}O^{7}$; vers 180°, un deuxième : $C^{30}H^{22}O^{6}$; enfin, vers 300°, un troisième anhydride $C^{30}H^{20}O^{5}$. La catéchine chauffée vers 140° avec de l'acide sulfurique dilué donne de la *phloroglucine*, des traces du même anhydride et de la *phloroglucine*. Distillée avec de la poudre de zinc, elle donne du benzène.

Fondue avec l'hydrate de potasse, la catéchine se dédouble en phloroglucine, pyrocatéchine et acide protocatéchique.

La propriété que possède la catéchine de donner en s'oxydant un produit brun très fixe a permis d'utiliser le cachou comme substance tannante.

CATÉCHUE adj. Nom donné à un acide extrait du cachou. ‖ On dit aussi CATÉCHUIQUE.

CATÉCHISATION (*si-on*) n. f. Action de catéchiser, enseignement du catéchisme.

CATÉCHISER (du lat. *catechizare*) v. a. Instruire d'une façon élémentaire sur les principales vérités de la religion.

— Par ext. Prêcher, exhorter : *Catéchiser l'Europe, catéchiser des payens en vue d'une élection.* ‖ Styler, dresser, instruire de ce que l'on doit dire et faire : CATÉCHISER *une bonne pour l'empêcher de commettre quelque bêtise.* ‖ Reprendre, gour[illegible] : [illegible] CATÉCHISER [illegible] Chateaubr. Rare.

CATÉCHISME (*chissm'* — du lat. *catechismus*) n. m. Instruction religieuse élémentaire, donnée ordinairement par demandes et par réponses : *Le catéchisme d'Alexandrie, d'Antioche, d'Orléans.* ‖ Ouvrage élémentaire qui contient, par demandes et par réponses, l'exposition du dogme et [illegible] : *Catéchisme historique* [illegible] Fleury, [illegible] Bossuet, [illegible] Fleury, [illegible] Bossuet. ‖ Ouvrage élémentaire qui [illegible] par demandes et par réponses : *Catéchisme de géométrie, de philosophie.* ‖ Sermon [illegible] : [illegible] Rare.

[illegible] pour [illegible] pour le [illegible] autant fait de ce qui doit être dit. Le Reproche, le mécontentement : *Ennuyé de vos éternels* CATÉCHISMES... (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Catéchisme poissard*, Recueil de propos grossiers ; ces propos eux-mêmes. (V. plus loin.)

— Loc. fam. *Savoir une chose comme son catéchisme*, La savoir très bien, la savoir par cœur.

— Encycl. Vers le VIIe siècle, l'institution du *catéchuménat* tombe en décadence et on en perd pas à disparaître avec l'ancienne *catéchèse*. (V. CATÉCHUMÈNE, CATÉCHÈSE.) L'instruction qui fut alors donnée aux barbares nouvellement convertis, soit du paganisme, soit de l'arianisme, se ressentit des difficultés et du malaise des temps : elle fut souvent hâtive et sommaire. Quant aux enfants des fidèles qui recevaient le baptême aussitôt après leur naissance, ils devaient être conduits, dès qu'ils avaient atteint l'âge convenable, aux écoles paroissiales pour être instruits et préparés à la réception des sacrements. Mais, ici encore, il y eut bien des lacunes et des abus, surtout dans les campagnes, où les paroisses ne furent guère régulièrement constituées avant le XIe siècle. La grande renaissance catholique du XIIe et du XIIIe siècle exerça une [illegible] : [illegible] gnement religieux, désormais dès lors par le mot *catéchisme*, fut donné aux enfants avec plus d'ampleur et de régularité. Mais c'est surtout au moment de la lutte contre le protestantisme naissant que s'opéra, sur ce point, une réforme profonde. Les protestants répandaient de tous côtés de petits livres où, sous une forme accessible à tous, étaient exposées les idées nouvelles. Le concile de Trente s'en émut ; il ordonna rigoureusement aux pasteurs « d'enseigner avec soin, au moins les dimanches et les jours de fête, les éléments de la foi aux enfants ».

Ce décret eut dans l'Église un grand retentissement de nombreux conciles provinciaux, réunis vers la fin du XVIe siècle dans toutes les nations catholiques, s'empressèrent de le faire connaître et de le commenter. Les évêques, en même temps, montraient, par les nombreux statuts qu'ils publiaient dans leurs diocèses, jusqu'à quel point ils avaient à cœur l'instruction du premier âge. La plupart de ces statuts ne craignent pas d'entrer dans les détails les plus minutieux. Il faut appeler les enfants au son de la cloche (Salerne, 1596) ; on doit les instruire par demandes et par réponses (Olmutz en Bohême, Ypres) ; il est bon de leur promettre et de leur distribuer de petites récompenses (Brescia, 1603 ; Bâle, 1607).

En France, en particulier, l'institution des catéchismes paroissiaux prit un grand développement, surtout depuis Olier, fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice et curé de la paroisse du même nom, à Paris. Les catéchismes de Saint-Sulpice devinrent le modèle des autres catéchismes ; leur méthode, qui alle les instructions sérieuses au chant des cantiques et aux exercices de piété, fut suivie ou imitée dans bon nombre de diocèses. Le mouvement religieux qui marqua les premières années de la Restauration donna un nouvel essor à l'œuvre des catéchismes. Bientôt les prélates distingués s'y consacrèrent, à l'exemple de l'abbé Dupanloup, depuis évêque d'Orléans.

On ne se contenta plus de faire précéder la première communion d'un catéchisme préparatoire, il y eut aussi des catéchismes de persévérance, après la première communion, pour les jeunes gens et les jeunes filles ; les uns et les autres existent toujours.

En tout temps, on s'est pressé les pasteurs de donner tous leurs soins à l'instruction de leur troupeau, le concile de Trente avait décidé qu'un livre serait publié, où tous ceux qui ont charge d'instruire les âmes pourraient trouver une exposition complète et sommaire de la foi catholique. Pendant que les docteurs chargés de composer cet ouvrage s'acquittaient de leur tâche, le Pape Pie IV, conformément à la demande de l'empereur Charles-Quint, le premier catéchisme, sous ce titre : *Catéchisme ou Sommaire de la religion chrétienne.* C'est en 1566 que parut enfin le *Catéchisme du concile de Trente*, approuvé par le pape Pie V. Cet ouvrage, appelé aussi *Catéchisme romain*, est divisé en quatre parties : le *symbole des apôtres*, les *sacrements*, le *décalogue* et la *prière*. Il est traduit en plusieurs langues, les évêques qui, depuis le XVIIe siècle, s'appliquèrent à faire composer et à publier, chacun dans leur diocèse, des catéchismes en langue vulgaire ; les catéchismes, on le sait, s'adressent ordinairement, par demandes et par réponses, un court exposé de la doctrine chrétienne. Le plus célèbre est sans contredit le catéchisme de Meaux, publié par Bossuet. Le concile de Meaux, dans son décret du XXXIV de la [illegible] germinal an X édicta que toutes les églises de France [illegible] leur catéchisme. En conséquence, un décret du 4 avril 1806 imposa aux évêques le catéchisme de l'Empire français, approuvé par le cardinal-légat. On remarque dans ce livre une série de questions et de réponses destinées à inculquer aux enfants les devoirs qu'ils ont à remplir envers l'empereur Napoléon, sous peine d'encourir la *damnation éternelle*. Le gouvernement de la Restauration ne maintint pas le décret impérial, et les évêques ont conservé le droit et l'usage de publier des catéchismes particuliers, propres à leurs diocèses. La jurisprudence actuelle leur reconnaît sur ces catéchismes le droit de propriété, avec toutes ses conséquences.

Outre les livres élémentaires destinés à l'instruction des enfants, le nom de « catéchismes » a été donné plusieurs fois à des ouvrages plus étendus, composés pour l'édification des grandes personnes, ou pour la défense de la religion. Citons le fameux ouvrage de l'abbé Fleury : *Catéchisme historique, ou Abrégé de l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, avec des réflexions propres à les rendre chrétiens et des remarques sur les principales erreurs contraires à la doctrine de l'Église* (1773) ; le *Catéchisme chrétien ou Abrégé de la doctrine de Jésus-Christ offert aux hommes du monde*, par Dupanloup, évêque d'Orléans (1865).

Comme les catholiques, les protestants se sont appliqués à l'instruction de l'enfance avec le plus grand soin. Les différentes ecclésiastiques de Wittenberg insistent fortement sur ce point (1533). Et même le catéchisme de Luther (1529) et celui de Calvin (1545) visent à l'exactitude et à la concision. Le catéchisme de Calvin, qui le premier, adopta la méthode par dialogue. Depuis les deux chefs de la Réforme, de pombreux catéchismes ont été publiés dans les pays protestants. Les plus connus sont le catéchisme de Heidelberg (1563), de Westminster (1643-1648) pour les presbytériens anglais, de Rakau (1605), d'Osterwald (Neuchâtel, 1702).

Catéchismes de Luther. Il y en a un grand et un petit. Luther les publia en 1529 et 1526. Ils ont tous deux le même plan : 1° les dix commandements ; 2° le symbole des apôtres ou articles de la foi chrétienne ; 3° l'oraison dominicale considérée comme la prière, le modèle de toutes les prières ; 4° le baptême ; 5° la cène.

Catechisme de Calvin. Calvin composa ce catéchisme en français en 1536 et le publia à Bâle en latin en 1538 ; il en changea la forme en 1541, adoptant la méthode des demandes et réponses. Il en fit ensuite une traduction latine, qui fut imprimée à Strasbourg (1545). Les matières traitées y sont disposées dans l'ordre suivant : 1° la foi, avec l'exposition du symbole ; 2° la loi, avec l'explication du décalogue ; 3° la prière, avec le développement de l'oraison dominicale ; 4° les moyens de grâce, avec l'étude de la Bible, des sacrements, du culte, etc. Ce catéchisme devint, en France, comme en Genève, celui des Églises réformées. En 1702, fut publié le catéchisme d'Osterwald, qui a remplacé peu à peu celui de Calvin.

Catechisme positivisto ou *Sommaire exposition de la religion universelle en onze entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité*, par Auguste Comte. *Condenser* le positivisme, afin de le rendre populaire, tel est, comme nous l'apprend lauteur dans une préface, le but de cet ouvrage publié en 1852, en trente-[illegible] : *Dieu, le jour, autrui.* — *La famille, la patrie, l'humanité ; l'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but.* Une « édition apostolique » de cet ouvrage a paru en 1891.

Catéchisme poissard (LE), par Vadé (1758). C'est une collection d'injures et de gros mots à l'usage des femmes de la Halle et particulièrement des marchandes de poisson, recueillis sur place par l'auteur ; car Vadé ne fut pas l'inventeur de cette rhétorique triviale : il n'en a été que le collectionneur, l'éditeur responsable.

Le Catéchisme poissard se termine par un poème héroï-comique intitulé *le Pipe-cassey*, qui nous fait assister à des scènes de menace et d'orgie.

CATÉCHISTE (*chisst'* — lat. *catechista*) n. Celui, celle qui enseigne le catéchisme.

CATÉCHISTIQUE (*stik'*) adj. Rédigé, comme le catéchisme, par demandes et par réponses.

CATÉCHU ou **CATÉ-CHU** n. m. Nom indigène du cachou. V. CACHOU.

CATÉCHUCIQUE adj. Chim. Syn. de CATÉCHUE.

CATÉCHUMÉNAT (*ku-mé-na*) n. m. État du catéchumène, ordre hiérarchique du catéchuménat dans les différentes classes des membres de l'Église : *Le* CATÉCHUMÉNAT *était comme le noviciat du baptême.* (Du Gué.)

CATÉCHUMÈNE (*ku-mèn'* — du gr. *katékhouménos*, instruit de vive voix ; de *katékhein*, instruire) n. Prosélyte que l'on instruit pour le préparer au baptême : *Les premiers repas du fut formés des* CATÉCHUMÈNES. (Fléch.)

— Par ext. Aspirant à une initiation quelconque : *Ce* CATÉCHUMÈNE *du veau d'or se couchait tous les soirs à dix heures.* (Balz.)

— Encycl. Les apôtres et leurs successeurs immédiats instruisaient sommairement ceux qu'ils convertissaient, avant de leur conférer le baptême (Act. VIII, 36 ; XVI, 33 ; XXI, 21, 24), et, dans la suite, par leurs lettres et leurs prédications, ils complétaient leur œuvre. Mais on sentit bientôt la nécessité de donner à l'enseignement des *catéchumènes* une forme régulière. Dès la seconde moitié du IIe siècle, des rites furent établis en Orient et en Occident. Les païens qui manifestaient le désir de devenir chrétiens étaient, après enquête sur leur sincérité, conduits auprès de l'évêque, qui leur imposait les mains et faisait sur eux le signe de la croix : ils étaient, dès lors, admis au rang des catéchumènes. Ils entraient d'abord dans la classe des *audientes* (auditeurs), nommés aussi *genuflectentes* ou *prostrati* (prosternés), parce que leur attitude et aux prédications, mais devaient se retirer quand commençait l'action du sacrifice. Après un stage de deux et trois ans, que des fautes graves pouvaient faire prolonger, ils étaient admis, le plus ordinairement au commencement du carême, à demander le baptême, et faisaient alors partie de la classe des *competentes* (candidats) ; quand il était fait droit à leur requête, ils étaient élus et inscrits sur le rôle qui avait lieu le second dimanche de carême. Enfin, le baptême était solennellement conféré, le jour de Pâques ou le jour de la Pentecôte, à ceux qui avaient reçu une préparation était jugée suffisante : ils étaient alors appelés *néophytes* (nouveau-nés), et portaient, pendant huit jours, des robes blanches, symboles de la pureté de leur âme. Les exercices du catéchuménat duraient, du reste, autant l'enseignement de l'esprit que la sanctification du cœur ; c'est pourquoi les leçons prudemment graduées (V. CATÉCHÈSE) étaient accompagnées de pratiques de pénitence. Les chrétiens qui avaient commis des péchés graves étaient souvent replacés au rang des catéchumènes, avant d'être admis à la réconciliation. Au IIe siècle, on vit s'introduire dans l'Église un nouveau catéchuménat : les Pères s'introduire dans l'Église un nouveau catéchuménat : les Pères s'élèvent fréquemment : beaucoup de proséélytes, ceux surtout qui étaient riches et remplissaient des fonctions officielles, se faisaient inscrire parmi les catéchumènes, mais, leur stage accomplis, attendaient d'être dangereusement malades pour recevoir le baptême, voulant à la fois échapper pendant leur vie aux sévérités des lois ecclésiastiques et mourir dans l'eau qui purifie. C'est ainsi que Constantin ne reçut le baptême qu'à son lit de mort, et que saint Ambroise, préfet de Milan, fut élu évêque, n'étant encore que catéchumène. L'institution du catéchuménat tomba en désuétude jusqu'au XIIe siècle où, le mal étant en désuétude à mesure que s'établit l'usage de baptiser les enfants des chrétiens dès leur naissance. Quant aux barbares qui entraient dans l'Église, il ne fut pas possible, au milieu des désordres de l'invasion, de les soumettre aux règles anciennes.

CATÉCHUMÉNIE (*ku-mé-ni*) n. f. Lieu où l'on instruisait les catéchumènes, ou, selon d'autres, Galerie dans laquelle les femmes assistaient aux offices, dans les églises.

CATÉCHURÉTINE (*ku, re-ti-ne*) n. f. Chim. Syn. de Tannin, cachou, et du lat. *urina*, urine. ‖ V. CHIM. V. CATÉCHINE.

CATÉGORÉMATIQUE (rad. *catégorème*) adj. Philos. Se dit d'un terme qui a une signification par lui-même : *Il y a une différence essentielle entre* CATÉGORÉMATIQUE *et* SYNCATÉGORÉMATIQUE.

CATÉGORÈME (rad. *catégorie*) n. m. Philos. Dans le système d'Aristote, ce sont les notions universelles qui se rapportent aux modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre : *Il y a* [illegible] *substances, le sexe, l'espace, le diffusion, le temps et l'accident. Le mot* bon *appartient à la catégorie de la qualité par le* CATÉGORÈME *de l'accident.*

CATÉGORIE (gr. *catégoria*, attribut) n. f. Log. Dans la philosophie péripatéticienne, Chacun des genres les plus généraux dans lesquels se classent les choses qui tombent sous la pensée : *Aristote est le premier philosophe qui ait inventé des* CATÉGORIES. (Chateaubr.) ‖ Dans le système de Kant, Chacun des modes de jugement lorsque le système de Kant, Chacun des modes de jugement lorsque suivant lesquels ils ont rangés ses jugements : *Dieu sera toujours la* CATÉGORIE *de l'idéal, comme l'espace et le temps sont les* CATÉGORIES *des corps.* (Renan.)

— Par ext. Chacune des classes dans lesquelles on range des personnes ou des choses de même nature : *La* CATÉGORIE *des commerçants. La* CATÉGORIE *des objets utiles et la* CATÉGORIE *des objets agréables.* ‖ Nature, espèce : *Être de la même* CATÉGORIE.

— Comm. Chacune des trois classes ou qualités établies, pour la viande de boucherie, en 1855, par les tarifs régimentaires supprimés depuis : *Viande de première, de deuxième, de troisième* CATÉGORIE.

— Encycl. Phil. Les *catégories* peuvent être définies, d'une manière générale, « les classes les plus hautes dans lesquelles viennent se ranger les conceptions de l'esprit ». Aristote désigne par ce mot les termes principaux auxquels peuvent se ramener les choses qu'on exprime, et, comme les idées sont inséparables des termes, les principaux points de vue d'où l'esprit peut considérer les choses ; il en reconnaît dix : 1° la substance ou essence ; 2° la quan-

tité, 3e la relation; 4e la qualité; 5e l'action; 6e la passion; 7e le lieu; 8e le temps; 9e la situation, 10e la manière d'être. On les a réunies dans le distique suivant :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Ardua res sensualiter categoreat ustio,
Ubi, quando, situs, sed tamen ars eso.

Kant restreint le sens du mot « catégorie » et appelle le ce nom les notions qui sont les attributs que nous attribuons implicitement ou explicitement de tous les objets possibles. Les catégories sont, d'après lui, les conditions *a priori* de l'expérience, elles n'en proviennent pas, puisqu'elles la dépassent, l'enveloppent, la rendent possible; mais elles ne sont pas nées de ce développement dans l'esprit sans une matière qui leur est fournie par les sens; elles sont *pures* à l'occasion des impressions sensibles. Voici le tableau qu'en dresse Kant : QUANTITÉ : *Unité, pluralité, totalité.* QUALITÉ : *Réalité, négation, limitation.* RELATION : *Substance et mode, cause et effet, action et réaction.* MODALITÉ : *Possibilité, existence, nécessité.*

Remarquons que les catégories les plus primitives et irréductibles de la connaissance, rapports fondamentaux qui en déterminent la forme et en régient le mouvement. Elles passent nécessairement sous les conditions de l'espace et de la durée, elles en relèvent elles lui sont supérieures, la dominent et la conditionnent. Le tableau qu'en dresse Renouvier est différent de celui de Kant. Il en distingue neuf : la *relation*, le *nombre*, la *position* ou *étendue*, la *succession* ou *durée*, la *qualité*, le *devenir* ou *changement*, la *force* ou *causalité efficiente*, la *finalité*, la *personnalité*. Renouvier s'applique à montrer que chacun des deux couples se forme par thèse, antithèse et synthèse, ainsi, dans la catégorie du nombre, l'*unité* est la thèse, la *pluralité* l'antithèse, et la *totalité* la synthèse.

Catégories (TRAITÉ DES) d'Aristote. C'est le premier des cinq traités réunis sous le titre *collection d'Organon*. Il est fort court, et n'en est pas moins le plus célèbre des débats entre le nominalisme et le réalisme, que ne l'a jamais où le reste de l'œuvre d'Aristote. Il n'est pas clair, fort problématique, l'auteur, dès vos ou dans des écrits préparatoires qui sont perdus, avait expliqué le sens des termes qu'il emploie. Ainsi, l'on peut hésiter sur le sens du mot *catégorie*. Le plus simple est de penser qu'il désigne implicitement les choses dont nous pouvons parler, qui sont l'objet de nos affirmations *catégoriques*, affirmer, dans nos jugements.

CATÉGORIQUE adj. Philos. Qui se rapporte aux catégories, qui en tient la nature des catégories. *Jugement catégorique*, jugement dont la vérité est d'aucune proposition extérieure. *Impératif catégorique*. Dans le système de Kant, Commandement absolument obligatoire de la loi morale, en dehors de toute considération.

Par ext. Qui est net, clair, précis, sans ambages : *Une réponse catégorique. Un refus catégorique.*

— Anc. pratiq. *Aveu catégorique*, Question directe, interpellation formelle qui mettait une partie ou demeure d'affirmer ou de nier un fait relatif à la cause, comme celle : *Accusez-vous, ou non, coupante au bois?*

Rivet, Morale. *Impératif catégorique*. C'est le nom donné par Kant à la loi morale, qui, dit-il, deux espèces d'ordres ou d'impératifs. Les uns sont *conditionnels*, c'est-à-dire restreints par une condition; ce sont, par exemple, ceux de l'hygiène et de l'économie politique : « Faites ceci si vous voulez conserver la santé, ou Faites ceci si vous voulez vous enrichir » ; ces impératifs sont *hypothétiques*, puisqu'ils supposent un but poursuivi, et qu'un fois ce but supprimé, la nécessité des moyens ne s'impose plus. L'impératif de la moralité, au contraire, est inconditionnel, absolu; il nous commande immédiatement une certaine conduite, sans avoir lui-même comme condition une fin pour laquelle cette conduite ne serait qu'un moyen. C'est ce qu'on exprime en disant qu'il est *catégorique*. De l'absolutisme et de l'universalité de l'impératif catégorique vient son nom, qui nous le range : « Agissez vous comme une loi qui s'impose à tout être libre et raisonnable, ces deux idées, *agent libre et raisonnable, obligation ou impératif catégorique*, sont inséparables dans notre esprit, et elle exprime ainsi : Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle, formule qui exprime le triple caractère universel, absolu et nécessaire de l'obligation.

— Logique. *Proposition catégorique*. Aristote donne ce nom à la proposition universelle affirmative, et même simplement à la proposition affirmative. Les logiciens modernes opposent le mot *catégorique* au mot *hypothétique* et au mot *modal*. Dans le premier cas, ils appellent catégoriques les propositions dans lesquelles l'assertion ne dépend pas d'une condition. Dans le second cas, ils appellent ainsi celles qui affirment la simple attribution, tandis que les propositions modales y joignent une indication de nécessité ou de possibilité.

CATÉGORIQUEMENT adv. Philos. Par catégories : *Classer catégoriquement, ou plus ordinairement*.

— Par ext. D'une façon nette et précise : *S'exprimer* CATÉGORIQUEMENT.

CATÉGORISATION (*so-ssi*) n. f. Action de catégoriser, de classer par catégories : *La* CATÉGORISATION *des idées*.

CATÉGORISER v. a. Classer par catégories. « Par ext. Séparer en classes : *Louis XIV* CATÉGORISA *la nation par conditions*. » (Lamart.)

CATÉGORISEUR n. m. Celui qui établit, qui aime à établir les catégories : Les CATÉGORISEURS *de profession*. *Un* CATÉGORISEUR. « On dit aussi : CATÉGORISTE.

— Adj. *Le bonnet* CATÉGORISEUR.

CATEIA (*ssé-i*) mot latin. « Sorte de trait que les Germains lancaient avec une courroie et qu'ils ramenaient ensuite à eux. »

CATEL n. m. Anc. dr. V. CATEUX.

CATEL (Charles-Simon), compositeur français, né à L'Aigle (Orne) en 1773, mort à Paris en 1830, suppléa avec Sarrette, à la formation du corps de musique de la garde nationale, d'où devait sortir le Conservatoire, et servit d'un [illegible] de marches qui firent partie du répertoire [illegible] extraordinaires. Catel se distingua par les ouvertures qu'il composa pour la célébration des fêtes nationales. Parmi ses compositions, il faut citer les stances pour la fête de la fabrication des canons, l'*Hymne à l'Égalité*, la *Ballade de Rosamon*, le chœur du banquet de la fête de la Victoire, les deux ouvertures en *ut* et en *fa*, la symphonie en *fa*, etc. Catel, dès la formation du Conservatoire en 1794, y fut nommé professeur d'harmonie, et en devint plus tard l'un des inspecteurs. Et c'est alors qu'il écrivit son excellent *Traité d'harmonie*. Bientôt, il songea à se produire au théâtre; il donna un opéra, *Sémiramis* (1802), les *Artistes par occasion* (1803), *l'Auberge de Bagnères* (1804), *Wallace ou le Ménestrel* (1811), *Zenghis et l'Heure de sagesse*, opéra-bouffe (1812), *Wallace ou le Ménestrel* (1811), *Zenghis et l'Heure de sagesse*, opéra-bouffe (1812), *Zenghis et l'Heure de sagesse*, opéra-bouffe (1812), *Calypso*, opéra comique (1819).

CATEL (Franz), peintre allemand, né à Berlin en 1778, mort à Rome en 1856. Il illustra d'abord les almanachs. Dix charmantes dessins qu'il exécuta pour *Hermann et Dorothée* de Goethe (1799), lui acquirent une certaine notoriété. Après quelques tableaux d'histoire et de genre, Catel adopta définitivement le paysage. Il s'attacha à peindre la lumineuse nature de l'Italie méridionale, et ses tableaux se recommandent par une grande exactitude et par l'éclat de la lumière. On trouve de ses tableaux à Hambourg, Berlin, Charlottenbourg, Stuttgard, Copenhague, Munich (galerie Schack), à Rome. En 1843, il fut élu membre et professeur de l'académie de Berlin.

CATELAN (PRÉ). V. BOULOGNE (*bois de*).

CATÉLECTROTONIQUE (du gr. *kata*, en bas, et de *électrotonus*) adj. Physiol. Se dit de la région des nerfs qui traversent la cathode. « Opposé à anélectrotonique. »

CATELET (LE), ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Escaut, 2,[illegible] hab. Chemin de Cambrai-St. Quentin, mon. de Rubens à un canal de Saint-Quentin. Le canal a 18 comm. et 1,[illegible] hab.

CATHALIQUE (*ka-ta-li*) adj. du gr. *kata*, en bas, et *halos*, sel. « Qui se dit d'un acide alcali, qui contient en plus un mélange intime d'acide arsénique et d'acide protocatéchique.

CATELLAN (Marie-Claire-Priscille-Marguerite DE), née à Nantes en 1747, morte en 1745, remporta quatre fois le prix à l'Académie des jeux floraux. On cite surtout son ode à la louange de Clémence Isaure.

CATEMACO, lac du Mexique (Etat de la Vera-Cruz), au S. du volcan de Tuxtla. Entouré de montagnes qui portent le cratère des volcans éteints, ce lac n'est peut-être qu'un ancien cratère. — Un municipe du même nom se trouve dans le même Etat de la Vera-Cruz; 2 500 hab.

CATENA (Vincenzo DI BIASIO, dit), peintre vénitien, né à Trévise, mort à Venise en 1531, fréquenta l'école de Bellini. Il imita Giovanni Bellini et le Giorgione. On peut citer de lui le *Tableau d'autel de la chapelle Pesaro*, au palais ducal de Venise, la *Décapitation de sainte Christine*, à Venise, la *Madone* de la National Gallery, la *Sainte Famille* de Dresde. Mais il excella surtout dans le portrait.

CATÉNAIRE (*nèr*) et **CATENARIA** (*ri-a*) n. f. *Catena*, chaîne, *aria* (*aion*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des cellularidés, renfermant des colonies plumeuses élégamment ramifiées, dont les espèces habitent les mers froides et tempérées, à des profondeurs variables. Les espèces les plus connues sont les *catenaria Lafonti*, de la Méditerranée, et *catenaria bicornis*, de l'Atlantique.)

— Bot. Genre de cycadées gymnodie. Syn. de CÉRAMIE.

CATÉNATION (*si-on* — lat. *catenatio, onis*; de *catena*, chaîne) n. f. Liaison, assemblage, enchaînement. *La nature ne saurait souffrir des intervalles vides dans cette tempérament que dans les autres.* (Darwin.)

CATÈNE (lat. *catena*) n. f. Forme ancienne du mot CHAÎNE. — En T. de philol. sacrée, Suite de remarques sur l'Écriture-sainte.

CATÉNELLE (*nèl* — dimin. de *catène*) n. f. Genre d'algues marines, de la famille des cryptonémiacées, comprenant trois espèces dont les rameaux présentent l'aspect d'un collier ou d'un chapelet. *La* CATÉNELLE *opuntie habite des mers d'Europe.*

CATÉNICELLE (*sè-l*) ou **CATENICELLA** (*ché-la*) — dimin. de *catène*) n. f. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des cellularidés, renfermant des colonies à ramification touffue, à cavités plus ou moins renflées, dont les nombreuses espèces vivent sur des sources. « Dans la *catenicella centrocoa* (Atlantique) la *catenicella cerbena* mers d'Australie ».

CATÉNIÈRE (rad. *catène*) n. f. Chaîne munie de nombreux crocs, que les pêcheurs traînent pour recouvrer leurs filets restés au fond de la mer. « On dit aussi CATÉNIÈRE.

CATÉNIFÈRE (du lat. *catena*, chaîne, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des chaînes.

CATÉNIFORME (du lat. *catena*, chaîne, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'une chaînette ou chaînons. (Les élytres de beaucoup de carabes portent des séries de saillies longitudinales caténiformes.)

CATÉNULAIRE (rad. *caténe*) adj. Bot. Qui présente des rugosités en forme de petites chaînes.

CATÉNULE (rad. *caténe*) adj. Bot. Petite chaînette, petite raie.

CATÉNULE (rad. *caténe*) n. f. Genre de vers turbellariés, sous-ordre des rhabdocèles, famille des dérostomidés, renfermant de petites formes aquatiques, dont la plus commune *catenula lemna* vit dans les marres, sous les feuilles d'eau.

CATÉPHE (du gr. *katêphês*, triste) n. f. Bot. Syn. de TRACHYMÈNE.

CATÉPHIA (*fi-a* — du gr. *katêphês*, triste) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des nocturnes, renfer-

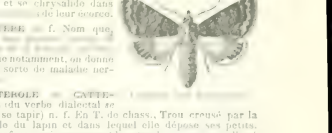

chenille vit sur les chênes roules et se chrysalide dans le sol du tronc.

CATÈRE n. f. Nom que

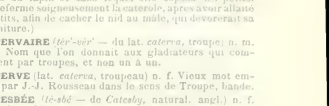

mande notamment, on donne à une sorte de maladie nerveuse.

CATEROLE (du verbe dialectal *se catir*, se tapir) n. f. En T. de chass., Trou creusé par la femelle du lapin et dans lequel elle dépose ses petits. (Elle reforme soigneusement la caterole, après avoir allaité ses petits, afin de cacher le nid au mâle, qui dévorerait sa progéniture.)

CATERVAIRE (*ter-vèr* — du lat. *caterva*, troupe) n. m. Antiq. Nom que l'on donnait aux gladiateurs qui combattaient par troupes, et non un à un.

CATERVE (lat. *caterva*, troupeau) n. f. Vieux mot employé par J.-J. Rousseau dans le sens de Troupe, bande.

CATESBÉE (*bé-sé* — de *Catesby*, natural. angl.) n. f. Genre de rubiacées, composé de grands arbrisseaux glabres, épineux, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. On mange, aux Antilles, les fruits de la *catesbée épineuse*.

CATESBY (Robert), conspirateur anglais, né en 1573, mort en 1605. Chef de la conspiration des poudres, il se tit tuer les armes à la main, après la découverte du complot.

CATESBY (Marc), naturaliste anglais, né et mort à Londres (1680-1749). Il explora, de 1712 à 1726, l'Amérique du Nord, et publia les résultats de ses recherches dans l'*Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride et des îles Bahama* (1731-1743), texte anglais et français, avec deux cent vingt planches, dessinées et gravées par lui-même. On lui [illegible] l'*Hortus*.

CATEUX ou **CATTEUX** (*teû*, ou **CATEL** (*tèl*) rad. *catel*, effet mobilier) n. m. Anc. dr. Immeubles par leur nature qui, [illegible] chattels, c'est-à-dire [illegible].

— ENCYCL. [illegible] naient certains arbres, et les *cateux secs*, qui étaient les granges, étables. C'est surtout au point de vue des successions que ces distinctions étaient assimilés aux meubles; mais la fiction ne s'étendait pas en dehors des cas précisés par la coutume.

CATGUT (*kat'-gut* — mot anglais, *cat*, chat, et *gut*, boyau) n. m. Chirurgie pour les sutures et les ligatures.

— ENCYCL. Le *catgut* [illegible] dans les tissus, est employé pour les ligatures d'artères et les sutures profondes et plates des muscles, des os et des chirurgicales que l'on doit ensuite refermer par suture superficielle. Il est aussi employé pour certaines sutures superficielles. La résorption de la partie engagée dans les tissus fait que la suture tombant de suture même au bout d'un certain temps, qui dépend de la grosseur du catgut et de la région où est faite la suture. Il va sans dire que le catgut doit être rigoureusement aseptique. A cet effet, on le conserve dans l'huile phéniquée et on le trempe quelques instants, au moment de s'en servir, dans une solution d'acide phénique à 5 p. 100 ou de sublimé à 1 p. 100.

CATHA (nom ar.) n. m. Genre de célastracées, sério des évonymées, comprenant un arbrisseau glabre des régions tropicales de l'Afrique et de l'Asie. (Les Arabes cultivent ces arbres dans leurs jardins; ils en mangent les feuilles vertes et crues, de leur attribuant des vertus merveilleuses contre la peste et les autres maladies.)

CATHANTHE n. m. Bot. Syn. de TÉTRONUÈE.

CATHARANTHE (du gr. *catharizein*, purger, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de LOCHSÈRE.

CATHARE (du gr. *katharos*, pur) n. m. Philos. Nom que l'on donne, dans les doctrines platoniennes, aux notions pures ou types : *Les* CATHARES *de Platon*.

— Hist. rel. Nom donné à des hérétiques qui affectent une grande pureté de mœurs.

— n. m. pl. Nom qui leur qu'on adorait dans l'Arabie.

— ENCYCL. Hist. rel. [illegible] plusieurs sectes d'hérétiques, apostatiques ou encratites, artotyrites, montanistes, vaudois, albigeois, puritains, ayant pour [illegible] [illegible] [illegible]

ses opinions théologiques, qui ne l'empêcha pas de devenir évêque hérétique. Il a enseigné que l'Incarnation était indépendante du péché d'Adam et que l'apôtre saint Jean n'était point mort. En revanche, il soutint la doctrine de l'Immaculée-Conception.

CATHARINÉE ou **CATHARINEA** n. f. Genre de mousse dont les espèces sont réparties dans les genres artrichie, cligiotrichie, etc.

CATHARIS n. m. pl. Nom que l'on a donné quelquefois aux CATHEREAUX.

CATHARISTE (*risst*) n. m. Nom d'une secte de manichéens.

CATHARMATE (du gr. *katharma*, purification) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, tribu des coprinés, renfermant des bousiers noirs, brillants, à élytres striés, de taille moyenne, habitant les régions chaudes de l'ancien monde et ne remontant pas plus au nord que le Soudan, le Béloutchistan et le Japon. (On connaît une trentaine d'espèces de catharsius, dont les plus communes sont le *catharsius sabæus*, de l'Inde; le *catharsius irroratus*, d'Obock, et le *catharsius sagax*, d'Arabie et du désert indien.)

Catharsius.

CATHARTATE n. m. Sel dérivé de l'acide cathartique.

CATHARTE (du gr. *katharès*, purifiant) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des vulturidés, renfermant des petits vautours américains, à bec long, sans appendice cutané. Leur nom scientifique est *cathartia*.

— ENCYCL. Parmi les quelques espèces de *cathartes*, la plus répandue est le *cathartia atrata*, qui se trouve du nord au sud du nouveau continent. Sous le nom vulgaire de *urubus*, on confond cette espèce avec les autres (*cathartia aura* [Nord et Centre]; *cathartia burroviana* [Amérique centrale]; *cathartia urubitinga* [Brésil], etc.), qui dévorent dans les villes, même les plus habitées, les débris de toutes sortes et les immondices. Les cathartes appartiennent à la tribu des sarcoramphides.

Cathartes.

CATHARTINE n. f. Chim. Syn. de ACIDE CATHARTIQUE. V. CATHARTIQUE.

CATHARTIQUE (rad. *cathartine*) adj. Se dit d'un acide qui on retire de l'extrait alcoolique des feuilles de séné.

— ENCYCL. Chim. Pour obtenir l'acide *cathartique*, on précipite l'extrait alcoolique des feuilles de séné par l'hydrate de baryte, on lave le précipité et on le traite par l'acide sulfurique; on épuise la solution par l'éther, on sature par l'oxyde de plomb et on filtre, en ajoutant de l'alcool; on précipite le *cathartate de plomb*. L'acide cathartique, chauffé avec l'acide chlorhydrique, se dédouble en donnant un sucre infermentescible et un nouvel acide, l'acide *cathartogénique*.

— Méd. Cet acide, introduit dans l'organisme par injection, paraît inactif; mais ingéré par les voies digestives, il agit comme un violent drastique : il communique à l'urine la propriété de se colorer en rouge par les alcalis.

CATHARTOCARPE (du gr. *katharès*, qui purifie, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Section du genre casse, ayant pour type la casse officinale.

CATHARTOGÉNIQUE adj. V. CATHARTIQUE.

CATHARTOLINUM (*nom'* — de *catharte*, et du lat. *linum*, lin) n. m. Section du genre lin, comprenant le *linum catharticum*.

CATHASTRE (*lastr'*) n. m. Genre de célastracées-évonymées, renfermant une espèce qui est un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

CATHAY ou **CATAY**, nom donné à la Chine par les Européens, au moyen âge.

CATHCART, paroisse d'Écosse (comté de Renfrew); 9.500 hab. Exploitation de carrières de pierres à chaux.

CATHCART (William SHAW, comte de), général et diplomate anglais, né en Écosse en 1755, mort en 1843. Il fit les guerres contre la Révolution française, dans l'armée du duc d'York, fut nommé lieutenant général en 1801, puis pair d'Écosse, vice-amiral, etc. En 1807, il incendia, sans déclaration de guerre, une partie de Copenhague, ramena la flotte danoise en Angleterre, et reçut le titre de vicomte et la dignité d'ambassadeur en Russie. Il accompagna l'empereur dans les campagnes d'Allemagne et de France, signa le traité de Paris, assista au congrès de Vienne et fut nommé pair d'Irlande. Son fils aîné, Mathew Cathcart, comte de Cathcart, général et pair d'Angleterre, né en 1783 à Washington, chef d'escadre, mort en 1859, servit en Hollande, en Sicile, en Espagne et en Belgique, combattit en Allemagne, en Turquie, à Varna et à Sébastopol. Son frère, William Cathcart, né en 1846, il devint, en 1854, général d'armée, mort en 1859.

Cathcart, frère du précédent, né en 1805, mort en 1854, était aide de camp de Wellington à la bataille de Waterloo, et, en 1826, il suivit ce maréchal dans son ambassade à Saint-Pétersbourg. Il alla ensuite au Canada et, plus tard, au cap de Bonne-Espérance où il combattit les Cafres. (Rappelé en Angleterre en 1852, il servit comme lieutenant général dans l'armée envoyée en Orient sous les ordres du maréchal Raglan. Il fut tué à la bataille d'Inkermann.)

CATHCARTIE (*ti*) n. f. Genre de papavéracées, voisin des argémones, renfermant une espèce, qui est une herbe à suc jaune, de l'Himalaya.

CATHEDRA (EX) [mots lat. qui signifient *du haut de la chaire*] loc. adv. Théol. Officiellement, en vertu de l'autorité enseignante que l'on tient de son titre : *Enseigner, Parler* EX CATHEDRA. (Se dit particulièrement du pape parlant comme chef de l'Église universelle et s'adressant à tous les fidèles.)

— ENCYCL. La locution *ex cathedra*, employée depuis longtemps par les théologiens pour désigner les conditions dans lesquelles s'exerce le magistère infaillible du pape en matière de foi et de morale, a été définie et précisée en ces termes par le concile du Vatican, en 1870 : « Le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, *remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens*, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'*une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église universelle*, jouit pleinement, par assistance qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs. Par conséquent, de telles définitions du pontife romain sont irréformables d'elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église. »

De cette définition, il résulte : 1° que, d'après l'enseignement officiel de l'Église, le pape est infaillible quand il impose, comme étant de foi, à la croyance de l'Église universelle, un dogme ou un article de morale; 2° que ce n'est pas le consentement exprès ou tacite de l'Église qui rend irréformables les décisions rendues par le pape parlant *ex cathedra*; 3° que le pape, lorsqu'il s'exprime en tant que docteur privé, ne jouit pas du privilège de l'infaillibilité.

CATHÉDRAL, ALE (du lat. *cathedralis*, relatif au siège épiscopal [*cathedra*]) adj. Qui appartient au siège épiscopal d'un diocèse : *Un chanoine* CATHÉDRAL *siège au chapitre d'une église cathédrale.* ‖ Principal : *L'autorité* CATHÉDRALE. ‖ Magistral, doctoral, pédantesque : *Un ancien* CATHÉDRALE. (J.-J. Rousseau.) [Vieux.] ‖ Le pluriel m. CATHÉDRAUX n'est pas usité.

CATHÉDRAL n. m. Chanoine d'une église cathédrale. (Vx.)

CATHÉDRALE n. f. Église épiscopale d'un diocèse : *Notre-Dame est la* CATHÉDRALE *de Paris.* ‖ Grande église monumentale de l'ancienne tuer chrétienne du moyen âge : *L'on en trouvait dans toutes les villes et souvent en trouvait de petites.* (Rousseau.) [Vieux.] ‖ Le pluriel m. CATHÉDRAUX n'est pas usité.

CATHÉDRAL n. m. Chanoine d'une église cathédrale. (Vx.)

CATHÉDRALE n. f. Église épiscopale d'un diocèse : *Notre-Dame est la* CATHÉDRALE *de Paris.* ‖ Grande église monumentale de l'ancienne tuer chrétienne du moyen âge : *L'on en trouvait dans toutes les villes et souvent en trouvait de petites.* (Rousseau.) [Vieux.] ‖ Le pluriel m. CATHÉDRAUX n'est pas usité.

— ENCYCL. Archit. Le trône épiscopal (*cathedra*) était placé dans les églises primitives, au fond de l'abside, dans l'axe de l'édifice.

Les autels étaient placés en avant de la cathédrale, le prêtre officiant vers le peuple, ainsi dérogeant à l'ordonnance, pour voir l'orient face à l'est, et pour cela que, jusque vers le milieu du dernier siècle, dans certains ordres d'autres, le maître-autel ne fut plus qu'une simple table sans gradins, sans tabernacle ni retable. La cathédrale du saint-sacrement, Saint Pierre de Rome, consacrée par Urbain VIII, conserve le siège du prince des apôtres enfermé dans une chaire de bronze, au fond de l'abside.

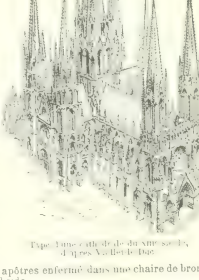
Type d'une cathédrale du XIe siècle (Église de Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine).

Originairement, les cathédrales avaient un caractère à la fois religieux et civil; on ne s'y réunissait pas seulement pour assister aux offices divins, on y tenait aussi des assemblées politiques, sous la présidence de l'évêque. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, les cathédrales n'avaient pas des dimensions extraordinaires; beaucoup d'églises abbatiales étaient bien plus grande étendue, car, à cette époque, les grands établissements religieux formaient une sorte de féodalité monastique, qui primait les évêques en richesse et parfois en influence. Mais, au XIIe siècle, il se produisit une tendance de l'esprit public à réagir contre la prépondérance de la double féodalité monastique et laïque. Ce fut alors que les populations s'érigèrent en communes et alors aussi que les cathédrales furent reconstruites sur de bien plus grandes proportions. Les populations urbaines prêtèrent leur concours avec un zèle extrême. La foi fournit aux évêques des ressources énormes. Mais, dès 1200, l'empressement à fournir des trésors pour la construction des cathédrales diminua sensiblement. A la fin du même siècle, celles de ces vastes constructions qui étaient partiellement sorties de terre n'arrivaient pas à leur développement; elles restaient à moitié, ou, si elles furent achevées, ce ne fut que par les efforts particuliers des évêques ou des chapitres. Il n'est pas une seule cathédrale de chrétienté qui ait été terminée sur le plan primitivement conçu; et cela se comprend : la période pendant laquelle l'existence des grandes cathédrales fut l'expression d'un désir national irrésistible est comprise entre les années 1180 et 1240 (soixante ans). Si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est que, dans ce court espace de temps, on ait pu obtenir, sur tout un grand territoire, des résultats aussi surprenants. Du reste, pendant la même période, le pouvoir royal, de plus en plus, prit de la cathédrale française est née avec le pouvoir monarchique. Plus tard, vers la fin du XIIIe siècle, la monarchie ayant ruiné, sous son autorité toutes les provinces de la Gaule, la reconstruction des cathédrales s'étendit à ces provinces. Les cathédrales de France ont abrité sous leurs voûtes les plus célèbres écoles de l'Europe pendant le XIe et le XIIe siècle; elles ont vu l'éducation religieuse et littéraire du peuple; elles ont été l'occasion d'un développement dans les arts, qui n'est égalé que par l'antiquité grecque. Les derniers siècles ont, malheureusement, laissé perir en partie ces témoins de l'histoire, ces chefs-d'œuvre d'architecture; notre époque s'applique à conserver ce qui en reste.

— Admin. Ce sont les membres du chapitre qui, dans les cathédrales, sont chargés du service diocésain. Dans les cathédrales où le service paroissial se fait concurremment avec le service diocésain, un membre du chapitre remplit, avec l'autorisation du gouvernement, les fonctions de curé. Il a le titre d'*archiprêtre*. Les fabriques des églises métropolitaines ou cathédrales sont composées et administrées conformément à des règlements épiscopaux approuvés par le gouvernement.

CATHÉDRANT (*dran* — du lat. *cathedrans*, celui qui siège dans la chaire) n. m. Docteur pourvu d'une chaire de théologie ou de philosophie. ‖ Docteur qui préside à un acte de théologie ou de philosophie. (Vieux.)

CATHÉDRATIQUE (du lat. *cathedra*, chaire) adj. ‖ *Cens cathédratique*, Redevance qui se payait à l'évêque, en France et en Espagne, annuellement ou à l'occasion des synodes, par les églises du diocèse. Le concile de Braga, en 572, en avait fixé le montant à 20 sous d'or.

— *Docteur cathédratique*, Syn. de CATHÉDRANT.

CATHÈDRE n. f. Genre d'olacinées, renfermant des arbustes glabres de l'Amérique tropicale.

CATHÈDRER (du lat. *cathedra*, siège) v. n. Anc. législ. Siéger, présider : *Juges du même lieu ne* CATHÈDRENT *tour à tour.*

CATHÉE n. f. Bot. Syn. de CALOPOGON.

CATHELINEAU (Jacques), chef vendéen, né au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire) en 1759, mort en 1793. Fils d'un maçon, il exerçait au Pin la profession de colporteur et était père de cinq enfants. C'était un homme de haute stature, aux traits durs, à la chevelure noire et crépue. Esprit incultie, mais intelligent, il était renommé par la douceur de son caractère et surtout par sa profonde piété, qui lui avait fait donner par les paysans le surnom de **Saint de l'Anjou**. Dès 1791, il prit part aux rassemblements nocturnes qui précédèrent l'explosion de la guerre vendéenne. A la nouvelle de l'insurrection de Saint-Florent (12 mars 1793), il rassembla les gens de son village, les arma de fourches et de bâtons, et, à leur tête, s'empara de la poste républicain de Jallais; il emporta Chemillé, Cholet, Vihiers, Châlonnes. La fin de sa première campagne, les paysans étant rentrés chez eux pour célébrer la fête de Pâques. En avril, l'insurrection recommença. Cathelineau prit part aux combats du Bois-Groleau et Beauréau, à la prise de Thouars. Battu à Fontenay, il s'empara de Doureuil-Bellay, et marcha sur Saumur, qu'il enleva. C'est là que les autres chefs vendéens l'élurent généralissime de l'armée catholique et royale ». Avec eux, il marcha sur Nantes, où ils arrivèrent le 29 juin. Cathelineau réussit à pénétrer, par la porte de Rennes, jusqu'à la place de Viarme. Mais, il fut blessé mortellement par un coup de fusil tiré d'une fenêtre. Il expira le 4 juillet.

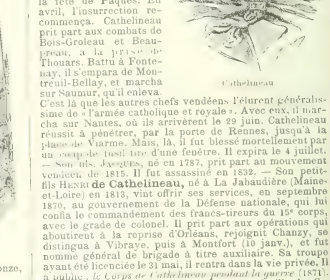
Cathelineau

— Son fils, Jacques, né en 1787, prit part au mouvement vendéen de 1815. Il fut assassiné en 1832. — Son petit-fils Henri de **Cathelineau**, né à la Jaudalière (Maine-et-Loire) en 1813, vint offrir ses services, en septembre 1870, au gouvernement de la Défense nationale, qui lui confia le commandement des francs-tireurs du 15e corps, avec le grade de colonel. Il prit part aux opérations qui aboutirent à la reprise d'Orléans, rejoignit Chanzy, se distingua à Vibraye, puis à Montfort (10 janv.), et fut nommé général de brigade à titre auxiliaire. Sa troupe ayant été licenciée le 31 mai, il rentra dans la vie privée. Il a publié : *le Corps de Cathelineau pendant la guerre* (1871).

— BIBL. : Anne-Marie, comtesse de **Hautefeuille**, *les Cathelineau* (1855); Léonard La Sicotière, *Notes sur Cathelineau* (Angers, 1877); Muret, *Vie populaire de Cathelineau* (1845); Célestin Port, *la Légende de Cathelineau* (Angers, 1888).

CATHELINIÈRE (RIPAULT **DE**), chef royaliste. A la tête des insurgés du pays de Retz, il se joignit à Charette, combattit à Machecoul et à Pornic. Arrêté à Frossay (1794), il fut conduit à Nantes et guillotiné.

CATHÉMÉRIN, INE (du gr. *kata*, selon, et *hêmera*, jour) adj. Pathol. Quotidien : *Fièvre* CATHÉMÉRINE. (Vieux mot.)

CATHÈRÈSE (du gr. *katharèsis*, destruction) n. f. Pathol. Épuisement. (Vieux.)

CATHÉRÉTIQUE (rad. *cathérèse*) adj. et n. m. Pathol. Se dit des topiques caustiques employés pour produire une irritation et la formation d'une escarre superficielle.

CATHÉRINAIRE (*nèr'* — de *Catherine* de Médicis, qui la plante fut dédiée) adj. ‖ *Herbe cathérinaire*, Ancien nom du tabac, nommé aussi HERBE A LA REINE.

CATHERINE (CANAL), importante voie navigable de la Russie, décrétée et commencée par l'impératrice Catherine II, et achevée seulement en 1810. Ce canal unit la mer Blanche à la mer Caspienne, à travers les gouvernements d'Arkhangelsk et de Perm, à l'aide de la Dwina, de la Vaschegda, des Kelmas, de la Kama et du Volga.

CATHERINE (port), ville et port de guerre et de commerce de la Russie d'Europe, gouv. d'Arkhangel, sur l'Océan Glacial arctique; 2.800 hab. en hiver, et près de 5.000 en été. Port créé en 1896 sur la baie Catherine, à l'embouchure du fiord de Kola dans l'Océan Glacial, à un endroit où la mer ne gèle jamais et où les glaces flottantes ne gênent pas la navigation.

Catherine d'Alexandrie (sainte), vierge et martyre, morte vers 307, née à Alexandrie, vers la fin du IIIe siècle. La tradition raconte qu'elle subissait le martyrisme d'après les conseils d'un saint ermite, qui lui promit le plus beau des époux. Après son baptême, l'enfant Jésus lui apparut, porté dans les bras de la sainte Vierge, la choisit pour sa fiancée et lui remit un anneau, qu'elle conserva à son doigt, quand elle se rendit à Venise, dans toutes les sociétés profanes et sacrées, elle aimait à dévoiler aux trouver le César Maximin qui gouvernait l'Égypte et, en sa présence, confondit cinquante philosophes, qui, pour la convertir, employèrent tous les moyens, lorsque Maximin les fit peut-être un de leur [illegible] persuadé que la sainte était [illegible] Elle fut alors déchirée à coups de fouets et jetée dans un cachot souterrain, où elle resta pendant quatorze jours, privée de nourriture. Mais les anges la portaient dans les [illegible] mystérieusement et quotidiennement. L'impératrice Faustine, voulant fait descendre dans la prison qui les servait de prison, lui persuadée par son éloquence et de devenir chrétienne, ainsi que deux cents soldats, [illegible] de martyre. Lorsque, irrité, après avoir livré à la mort Faustine, son épouse, et les soldats convertis, donna enfin l'ordre de décapiter Catherine, des flots de lait, au lieu de sang, coulèrent de la blessure et le corps se [illegible] par les anges au [illegible] mont Sinaï.

Le nom de sainte Catherine se trouve pour la première fois dans un calendrier du XI siècle, rédigé en grec et appelé le *menologe* de saint Basile. Vers la même époque, des ossements de femme furent découverts par les moines du mont Sinaï; le bruit se répandit aussitôt que les corps de saintes les recueillaient, et, de proche en proche, bientôt devinrent le but d'un pèlerinage. Des fragments en furent portés à Rome et en d'autres points de la chrétienté. Les croisés, de retour dans leurs foyers, firent connaître, au Occident, les récits de la Syrie, et, ils l'avaient une ou entendu raconter en Orient. La fête de sainte Catherine se célébre le 25 novembre. La faculté de théologie de l'Université de Paris l'avait choisie pour sa patronne; elle est encore celle des étudiants, des philosophes et des toutes les jeunes filles.

— *Coiffe sainte Catherine.* Ne pas se marier en parlant des femmes, devenir vieille fille. Cette locution proverbiale paraît dater du XVI ou du XVII siècle. Elle voudrait de ce que, dans certaines églises, se trouvait une statue de sainte Catherine, dont on renouvelait la coiffure au jour de sa fête, et de ce que l'on chargeait de ce soin les demoiselles de vingt-cinq à trente-cinq ans qui n'avaient pas pu ou pas voulu se marier. On dit aujourd'hui qu'à vingt-cinq ans on place une première épingle à la coiffure de la sainte; à trente, une seconde; à trente-cinq, la coiffure est achevée.‖ Du XIIe au XVe siècle, on trouve l'expression *Porter la crosse de saint Nicolas*, pour désigner le célibat des hommes.

Bibliogr. : Bollandistes, *Acta sanctorum*.

Catherine d'Alexandrie (Représentation diverses de sainte). Les artistes se sont plu à retracer l'image de sainte Catherine. Elle est souvent représentée debout, portant une de ses mains, instrument de son martyre, est richement costumée à la mode milanaise du XVIe siècle. Beaucoup de peintres ont représenté aussi sa discussion avec les philosophes, sa décapitation et l'enlèvement de son corps par les anges. Le *Martyre de saint Catherine d'Alexandrie*, par Gaudenzio Ferrari, est au musée Brera, à Milan. Souvent l'image de sainte Catherine est placée aux pieds de la Vierge et de l'enfant Jésus, comme, par exemple, dans une tableau P. Véronèse, qui la montre présentant saint Benoît à l'enfant Jésus, musée du Louvre. Elle figure presque toujours dans les tableaux qui représentent les saintes dans les pieds, ou la reconnaît en particulier au premier rang des vierges dans le cortège.

Mariage mystique de sainte Catherine, d'après Mantegna.

Le *Mariage mystique de sainte Catherine* (*Madonna della Vittoria*), par Andrea Mantegna, tableau du musée du Louvre, représente sainte Vierge, de Fra Angelico, musée du Louvre.

Le *Mariage mystique de sainte Catherine*, par Lorenzo Lotto, du musée de Bergame, du musée de Turin, de Filippino Lippi, du musée de Saint-Dominique, à Bologne, [illegible] Sassoferrato, du musée de Turin, de Giovanni Martinez, [illegible] Orsini, Abraham van Diepenbeck, du musée de Bergame, Lorenzo Lotto, du musée de Madrid, [illegible] Lucas Cranach, du Domenico Feti, du [illegible] Lochner, à Vienne, etc. Le *Mariage* de Mantegna est considéré comme le chef-d'œuvre de maître. On voit à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, sur le [illegible] du saint sépulcre, un cadre indiquant qu'il est [illegible] de sainte Catherine d'Alexandrie, [illegible] suivant la règle de saint Basile, et avaient pour mission de veiller sur le tombeau de la sainte et de protéger les pèlerins qui venaient vénérer ses reliques. Lors de la conquête de l'empire d'Orient par les mahométans, cet ordre disparut.

Catherine de Suède (sainte), née en 1335, morte en 1381, était la seconde fille de saint Brigitte. Après avoir perdu son époux, Ingard de Kurner, avec qui elle avait fait vœu d'observer la continence dans le mariage, elle accompagna sa mère à Rome et dans la Terre sainte, où elle reçut son dernier soupir. Elle rapporta ses restes en Suède, se rendit à Rome pour obtenir [illegible] et retourna en Suède où elle [illegible] de l'ordre de Saint-Sauveur, elle passa le reste de sa vie dans la pratique de la pénitence et [illegible] consacrée au même ordre [illegible].

Catherine de Sienne (sainte), née en 1347, morte en 1380. Elle était la vingt-troisième enfant du teinturier Jacomo Benincasa. A sept ans, raconte la tradition, elle fit une nouvelle apparition du Sauveur, qui la trouva, assise sur un tabouret, [illegible] un petit enfant, et, l'ayant choisie pour sa fiancée, lui passa au doigt un anneau qui était [illegible] que pour elle seule. A plusieurs reprises, elle [illegible] de nombreuses [illegible] qui ne l'empêchèrent pas de se consacrer au soin des malades, [illegible] pendant la peste de 1374. Elle [illegible] parles, les princes, les évêques et les cardinaux la visitaient parce qu'ils [illegible] seuls. Elle-même écrivit au roi de France, Charles V, pour l'engager à faire une croisade en Terre sainte, [illegible] Elle [illegible] que l'on [illegible] qu'elle décida hautement pour Urbain VI, qui l'appela à Rome, [illegible] Elle [illegible] par le pape Pie II en 1461. Sa [illegible] Sainte Catherine de Sienne a laissé de nombreuses lettres et [illegible] intitulé *le livre [illegible]*, qui compte parmi les ouvrages classiques de la littérature italienne.

Mariage mystique de sainte Catherine de Sienne, d'après Fra Bartholomeo.

Catherine de Sienne (Mariage mystique de sainte). Le plus célèbre tableau sur ce sujet est celui de Fra Bartolomeo, au Louvre. Avant d'être placé au Louvre, ce tableau figura dans la sacristie d'Autun. Rappelons aussi le tableau de Gerardo, *Mariage mystique*, tableau de Gherardo le miniaturiste, artiste du XVe siècle, à la pinacothèque de Bologne. Francesco Vanni a représenté, dans deux compositions la légende de sainte Catherine de Sienne. De nos jours, Luc-Olivier Merson a représenté une vision ou extase de la vierge siennoise. La sainte, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau brun, est étendue sur le terre au pied de crucifix.

Catherine de Bologne (sainte [1413-1462]). Elle naquit à Bologne d'après les uns, à Vérone d'après les autres, de parents appartenant à l'antique maison des Vegri; elle vécut à Ferrare; mais l'ordre des clarisses, où elle était entrée, l'envoya à Bologne pour y fonder le couvent du Saint-Sacrement. Elle écrivit en 1438, sur ses propres révélations et ses extases, un livre qui parut en 1511. Clément VIII la canonisa en 1712. Fêtes [illegible].

Catherine de Gênes (sainte [1448-1510]). Fille de Jacques Fieschi, vice-roi de Naples, et petite-nièce du pape Innocent IV, elle fut mariée, contre son gré, à un gentilhomme nommé Julien Adorno, qui la ruina et la traitait en esclave. Elle parvint, cependant, à le convertir, et lui en mourut. Devenue veuve, elle passa le reste de sa vie dans la pénitence et se distingua par son dévouement pendant la peste de Gênes [illegible]. Clément XII la canonisa en 1737. Fêtes le 15 mai. Les ouvrages sainte Catherine de Gênes sur le *Purgatoire* jouit d'une grande réputation parmi les écrivains mystiques.

Catherine de Ricci (sainte [illegible]), née en 1522, morte en 1589. Elle se [illegible] Alessandro Ricci qui le [illegible] de Catherine, quand, âgée de quatorze ans, elle entra dans l'ordre des dominicaines, à Florence, sa ville natale. Pendant [illegible] ans, elle ne tarda, au à être consultée et visitée par un grand nombre d'évêques et de princes. Elle entretint une correspondance suivie avec saint Philippe de Néri, Benoît XIV [illegible] Pape les [illegible].

Catherine de Courtenay, fille unique et héritière de Philippe de Courtenay, empereur de Constantinople [illegible] Philippe II, fut [illegible] Charles, [illegible] Philippe IV. Elle mourut en 1308, laissant [illegible] de Courtenay, qui fut instituée héritière de son titre et des droits [illegible]. Celle-ci épousa, en 1313, Philippe de Tarente, fils du roi de Sicile, Charles II, et mourut à Naples, en 1346.

Catherine de France, reine de d'Angleterre, fille de Charles VI et de Isabeau de Bavière [illegible] Philippe, [illegible] mort le [illegible] 1422. [illegible] de France, elle épousa, le 2 juin 1420, le roi d'Angleterre Henri V, et fut la mère de Henri VI, roi de France et d'Angleterre. Devenue veuve des 1422, elle vivait dans obscur [illegible] homme, Owen Tudor, mais les conseillers de Henri VI les forcèrent à se séparer, et elle mourut à l'abbaye de Bermondsey. Henri VII [illegible] sur le trône en 1485, était le petit-fils de Catherine et Owen Tudor.

Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, née en [illegible], morte en 1536. Elle épousa en 1501 Arthur, prince de Galles, fils aîné de Henri VII, [illegible] Bretagne. Veuve quelques mois plus tard, elle fut mariée au frère puîné de son époux, Henri, devenu héritier présomptif [illegible] longue procédure, [illegible] contre Catherine par Cranmer, archevêque de Cantorbery (1533). Catherine mourut au château de Kimbolton, où elle avait été reléguée.

Catherine Parr, reine d'Angleterre, sixième et dernière femme de Henri VIII, née en 1512, morte en 1548. Fille d'un contrôleur de la maison royale, sir Thomas Parr de Kendal, elle devint contre sa volonté la femme de Henri VIII (1543), après deux veuvages successifs. Instruite, spirituelle, versée dans l'étude des controverses théologiques, elle faillit se perdre en employant toute son influence au service des protestants; mais son habileté triompha des défiances du roi, auquel elle était sincèrement dévouée. La mort de Henri VIII (1547) fut pour elle une délivrance. Très riche de l'amiral Thomas Seymour, elle contracta avec lui une union qui devait être de peu de durée, car elle mourut en couches. Ce quatrième mariage l'avait brouillée avec Elisabeth, qui était fort attachée à Thomas Seymour.

Catherine de Médicis, reine de France, fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, comtesse de Boulogne, née à Florence en 1519, morte à Blois en 1589. Elle épousa, le 20 octobre 1533, le fils puîné de François Ier, Henri, duc d'Orléans, que la mort du Dauphin rendit, à trois ans de là, héritier présomptif de la couronne. Mais, en même temps que cette grande élévation de fortune, survint dans sa vie une profonde amertume. Sincèrement attachée à son mari, elle le vit donner toute son affection à Diane de Poitiers. Attaquée [illegible] d'épouse, elle risquait de l'être dans ses légitimes ambitions politiques, par suite d'une stérilité qui fit un moment parler de divorce à la cour. Elle eut l'habileté de se ménager l'appui du roi, son beau-père, et conjura ainsi ce péril; en 1544, la naissance du fils qui devait être François II vint consolider sa royauté en expectative; royauté, du reste, encore bien précaire. Quand la mort de François Ier l'assit sur le trône aux côtés de Henri II, si entre la reine et la maîtresse du roi le partage d'honneurs se fit peu près égal, partage déjà gros d'orages en lui-même, pour l'influence réelle tout allà à celle qui n'y avait aucun droit. Devenue veuve le 10 juillet 1559, Catherine resta à l'écart pendant le court règne de François II, dont la minorité de fait eut pour tuteurs le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine. Elle se borna à flatter à la fois les puissants du jour et les puissants de la veille, se créant ainsi un commencement d'autorité à l'ombre de l'impuissance des uns et de la disgrâce des autres. Proclamée régente, à l'avènement de Charles IX (1560), elle employa, pour se maintenir au pouvoir, le système de bascule qui l'avait aidée à y parvenir; elle ses prodigues d'adresse, elle ne put cependant empêcher le colloque de Poissy destiné, dans sa pensée, à réconcilier le calvinisme et l'Église catholique, de dégénérer en disputes théologiques (1561), ni l'échauffourée de Vassy (1562) ouvrir l'ère des guerres de religion. Son attitude resta d'abord indécise entre les deux partis; mais, dès 1563, on surprend dans son esprit le dessein de supprimer toute cause d'agitation en faisant assassiner les chefs protestants. Des raisons politiques lui firent ajourner l'exécution de cet expédient jusqu'au jour où, sentant le crédit de l'amiral de Coligny menacer le sien, elle lui fit tirer un coup d'arquebuse sur son passage aux gages de la maison de Guise (1572). Du hasard qui voulut que l'amiral ne reçût pas un coup mortel, des précautions prises par Charles IX pour que l'enquête au sujet de l'attentat fut impartiale et prompte, de la peur qu'elle en ressentit, non plus pas puissance, mais pour sa sécurité, sortit la Saint-Barthélemy. Elle n'eut pour cela qu'à transformer en complot, aux yeux du roi, des représentations violentes par lesquelles les protestants défendaient leur cause auprès de lui. Catherine eut fort à faire, après le massacre, pour calmer l'irritation des pays où le protestantisme avait pris pied : l'Allemagne, en effet, était-à-dire une bonne moitié de l'Europe d'alors. Elle y parvint pourtant. Le triomphe de sa diplomatie étrangère fut l'élection de son bien-aimé fils, Henri, duc d'Anjou, au trône de Pologne (1573). Quelques mois après, Charles IX expirait, et le roi de Pologne lui succédait sous le titre de Henri III (1574). Elle prit la régence en attendant le retour du roi, qui tarda jusqu'à la fin de cette année. Elle demeura dans le [illegible] de 1578 à 1579, rétablit l'autorité royale sur des [illegible] suffisantes. De l'année 1584 à sa mort, son rôle est [illegible]

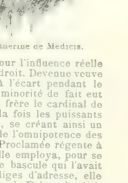

Catherine de Médicis.

On [illegible] projet de la faire tomber sur la tête du duc de Bar, fils unique de sa fille Claude de France et du duc de Lorraine. Ce qui peut surprendre, c'est que, dans cette campagne si difficile, elle s'appuyait sur les Guises, parents de l'héritier éventuel, mais eux-mêmes compétiteurs reconnus du roi. La haine des Bourbons, l'amour de son sang l'aveuglait. Elle ne survécut que dix jours à la fin tragique de ces alliés et dans le même château de Blois où s'était terminée leur carrière.

Bibliogr. : [illegible] dans la « Collection des documents inédits » (Paris, 1880-1898); de Thou, *Histoire de mon temps* (Paris, 1740).

Catherine de Médicis, roman, par H. de Balzac. V. [illegible].

Catherine Howard, reine d'Angleterre, cinquième femme de Henri VIII. [illegible]

[illegible] 1742. Elle était nièce du duc de Brunswick, [illegible] d'Orléans. Son oncle, fervent papiste, l'aida par ses intrigues, dans un but de prosélytisme, à gravir les marches du trône. Henri VIII répudia Anne de Clèves pour l'épouser. Aussi séduisante que perverse et habile, elle eut bientôt pris sur son époux un grand ascendant, dont elle profita pour pousser Henri VIII, alors chef de l'Eglise anglicane, à se rapprocher des catholiques, et elle s'attira par là l'inimitié du parti de la Réforme. Sur la dénonciation explicite d'un ancien serviteur, Cranmer, archevêque réformiste de Cantorbéry, l'accusa d'inconduite avant son mariage et d'adultère. Enfermée d'abord à Sion House, elle ne put convaincre ses accusateurs et fut condamnée à mort. Plusieurs personnes de son entourage expièrent, les unes dans les cachots, les autres sur l'échafaud, leurs complaisances à son égard. C'est à cause de Catherine Howard que la peine de mort fut édictée contre [illegible] qui, n'étant pas vierge au moment où il serait question de la marier au roi, ne dévoilerait pas ses torts et, contre toute raison en femme de prince convaincue d'adultère.

Catherine Howard, drame en cinq actes, d'Alexandre Dumas, représenté pour la première fois à la Porte-Saint-Martin, le 2 juin 1834. Cet ouvrage ne rappelle que de très loin la véritable histoire de la reine de Henri VIII, dont il porte le nom; mais, malgré l'invraisemblance de la trame, on y trouve de beaux épisodes passionnels.

CATHERINE MANSDOTTER, reine de Suède, née en 1540, morte en 1612. Elle était d'une naissance obscure. Le roi Erik XIV, frappé de sa beauté, en devint éperdument amoureux, et l'épousa. Trois mois après, Erik fut détrôné par ses frères et jeté en prison. Catherine réussit, cependant, à se rapprocher de lui, et vécut dans un dévouement de misère. A la mort de Erik, on concéda au chef en Finlande, où elle se retira, et consacra le reste de sa vie à des œuvres de piété et de bienfaisance. Sa grâce et ses vertus lui [illegible] [illegible] de ses ennemis.

CATHERINE DE BOURBON. V. BOURBON.

CATHERINE DE LORRAINE. V. LORRAINE.

CATHERINE DE BRAGANCE (ou **DE PORTUGAL**), reine d'Angleterre, née en 1638, morte en 1705. Elle était fille de Jean IV, roi de Portugal. En 1661, elle épousa Charles II, roi d'Angleterre, qui lui donna pour rivale mistress Palmers, et l'abreuva d'amertumes. A la mort de ce prince, elle resta en Angleterre jusqu'en 1692. Puis elle retourna en Portugal, où elle devint régente, sous son frère dom Pedro, que son imbécillité rendait incapable d'administrer le royaume.

CATHERINE Ire, impératrice de Russie, femme de Pierre le Grand, née en 1682, morte en 1727. Il règne quelque obscurité sur l'origine de cette femme célèbre; mais il est certain qu'elle était de très humble condition. Après avoir reçu par hasard quelques éléments d'instruction, elle épousa un dragon de Charles XII (1701) qui fut fait prisonnier; elle même fut faite prisonnière au siège de Marienbourg. Elle devint la maîtresse du général russe Bauer, puis de Menchikhoff. Le tsar Pierre le Grand s'éprit d'elle, et en fit sa femme. Elle fut couronnée impératrice de Russie, en 1723. Elle eut sur le tsar une grande influence, et, dans le conseil, ses avis, toujours plus modérés que ceux de Pierre, furent souvent suivis. Après la mort de Pierre le Grand, en 1725, elle parvint à se faire proclamer héritière de la couronne, au détriment du son petit-fils, le jeune Pierre Alexeïevitch. Son favori, Mendsenkoff, exerça de fait le [illegible] Catherine, [illegible] la politique de Pierre le Grand, [illegible] [illegible] [illegible]

tube, lame positive du tube de Crookes qui, dans la production des rayons X, sert à la réflexion des rayons *cathodiques*.

CATHODIQUE adj. Qui émane de la cathode, s'applique aux rayons partant de la lame négative de l'ampoule à vide ou tube de Crookes.

— Encycl. Dans l'ouvi électrique à vide très poussé, l'électrode négative, reliée à un appareil d'induction ou à une machine électrostatique, est entourée d'une gaine obscure. Si le vide est poussé plus loin, les rayons émanés de la cathode sont plus obliques, deviennent rapidement brillants, avec des stries lumineuses et des alternatives de lumière et d'ombre. Le tube de Gessler est un phénomène de ce genre. Le vide poussé plus loin et le courant assez intense, à décharge électrique gaîlle manifestement de la cathode et frappe la paroi du verre placée en face, cette paroi devient très brillante et doit être cachée pour ceh on la appelle récemment *anticathode*, et elle sarrt les rayons cathodiques. Ces rayons, de nature encore indéterminée, électrique ou lumineuse, sont très complexes, ils comprennent notamment des rayons visibles qui rendent le tube tout entier phosphorescent, et des rayons invisibles partant de l'anticathode. Les premiers peuvent conserver le nom de rayons *cathodiques*. Les seconds que Lenard avait un voiler la plaque photographique, et que Rœntgen a vu illumner les substances fluorescentes ou ils se transbordent, acquérant de nouvelles propriétés, ont reçu de Rœntgen le nom de *rayons X*.

Les *rayons X de Rœntgen* permettent la vision à travers les corps opaques par leur pénétration en cuivre, et la projection d'ombres sur une plaque photographique (*radiographie*) ou sur un écran fluorescent au platinocyanure de baryum (*radioscopie*. V. ces mots.

Les propriétés physiques des rayons cathodiques et des rayons X ou *anticathodiques* sont très différentes : les premiers, déchiés seulement par les substances, se réfractent à travers le verre, se dévient par l'aimant; les rayons X ne présentent aucun de ces phénomènes. La décharge cathodique projette sur des cibles dans le vide, produit un mouvement de rotation; sur des corps phosphorescents, un vif éclat, indépendant du reste de la température. Les rayons X traversent tous les corps en raison de leur intensité dépendant de la longueur d'ensemble de la bobine, de l'épaisseur et de la densité des corps en présence (le platine, considéré comme opaque, ne l'est pas sous l'épaisseur de 1 millimètre). Si on les dirige sur des corps électrisés, ceux-ci perdent leur charge, mais les surfaces frappées par les rayons X modifient ceux-ci en leur donnant des propriétés nouvelles encore peu connues.

CATHOLICISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui tourne au catholicisme.

CATHOLICISME (*sisme*) n. m. Eglise catholique : *Le catholicisme a trois grands caractères : la perpétuité, l'unité et l'immutabilité des doctrines*. (Lamennais.) ‖ Foi, profession religieuse catholique : *Nous catholicisme est suspect*.

— Encycl. Le *catholicisme* est l'ensemble des dogmes, des institutions et des pratiques qui distinguent, des autres communautés chrétiennes, l'Eglise romaine soumise à l'autorité du pape. On lui oppose ordinairement le *protestantisme*. Qu'il en offe, c'est contre les réformateurs du XVIe siècle que le concile de Trente, continué et complété par le concile du Vatican, a affirmé la foi catholique, dont les principaux articles, surtout en ce qu'elle a de particulier, quand on la compare aux doctrines protestantes : Jésus-Christ a fondé une société visible, qui est l'Eglise. Il lui a donné pour fondement, pour chef et pour pasteur suprême, le prince des apôtres, saint Pierre et héritier de sa primauté; soumis à sa juridiction, les évêques reçoivent de lui la délégation des pouvoirs apostoliques. L'Eglise est infaillible toutes les fois qu'elle s'exprime par le pape et les évêques unis au pape, soit par la bouche du pape seul, pour imposer à tous les fidèles un dogme de foi ou un précepte de morale. Seule juge et seule gardienne de la vérité révélée, contenue dans la tradition et l'Ecriture, l'Eglise possède le premier dans les constitutions des papes, les canons des conciles et les écrits des Pères, maintient l'intégrité de la seconde en fixant le sprit des livres sacrés, rétablissant les règles de leur interprétation, en contrôlant leurs traductions. Elle définit les dogmes, examine les nouveautés, condamne les hérésies, et marque ce que chacun doit croire. Ce sont d'abord les trois grands dogmes de l'Incarnation. C'est ensuite la transmission du péché d'Adam à tous ses descendants, qui naissent coupables, mais que Jésus-Christ a racheté par sa mort. Les fruits de la Rédemption divine sont appliqués aux hommes par les sacrements. Les sacrements sont les canaux principaux de la grâce. Ils donnent, à ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises, la grâce sanctifiante, sans laquelle nous ne pouvons rien faire qui soit utile pour notre salut, et la grâce sanctifiante, qui rend notre âme agréable à Dieu, fait le mérite de nos œuvres et nous rétablit en droit au ciel. Ces sacrements, institués par Jésus-Christ et administrés par l'Eglise, ont en eux-mêmes une vertu propre : leur efficacité à pour cause la vertu que Dieu leur communique et non pas la foi de ceux qui les reçoivent. Ils sont au nombre de sept, répondant aux différentes phases de la vie surnaturelle. Au pouvoir doctrinal l'Eglise unit le pouvoir législatif; par les canons des conciles, et bien plus souvent par les bulles des papes, elle règle ce qui a rapport au culte et à la discipline, établit des lois et en dispense. Elle réclame à l'égard des gouvernements civils une indépendance absolue dans le domaine spirituel, conclut avec eux des *concordats* pour régler les questions mixtes. — Le caractère particulier et propre du catholicisme est l'affirmation de l'autorité spirituelle, dont le pape est l'expression la plus haute; mais cette autorité, à laquelle tout est soumis, à pour mission et pour but d'augmenter la vitalité de l'humanité chrétienne. Comme source de cette vitalité, l'Eglise catholique montre les œuvres incomparables qu'elle produit, et qui prennent place sur toutes la foule des institutions : écoles, établissements de bienfaisance, ordres religieux, ce qui leur assure la durée et centuple leur efficacité. L'esprit d'apostolat, inconnu, ou si se traduit particulièrement par les missions qui visitent l'Asie, l'Afrique et l'Océanie. Le catholicisme, persuadé qu'il faut s'adresser à l'homme tout entier pour entraîner sur l'agir sur son âme, porte à l'imagination des foules par la pompe et la grandeur de ses cérémonies. Il cherche à entretenir et à ranimer la piété des fidèles par la dévotion à l'Eucharistie, la fréquentation des sacrements, les mortifications, et les exercices pieux du carême, les pèlerinages, les prédications, les indulgences, le culte de la sainte Vierge, qu'il honore avec beaucoup de zèle, enfin la prière ardemment ou de toutes, de Dieu, seul digne adoration.

Bibliogr. : Bossuet, *Exposition de la doctrine catholique*; P. Gaudet, *Exposé de la doctrine catholique* (Paris, 1884); Mechler, *Du principe du catholicisme*, traduit de l'allemand par Th. Bernard (Lausan, 1885).

Catholicisme (AU XIX). nom donné au mouvement provoqué en Allemagne par plusieurs prêtres catholiques; entre autres, le célèbre Dollinger, qui refusèrent de se soumettre à la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican. Après une période de tâtonnements, les vieux catholiques se sont constitués en Eglise indépendante, ayant pour évêque, M. Reinkens, que sacra 1874 l'évêque jansénistede Deventer. Ils repoussent le célibat des prêtres, la confession auriculaire, l'adoration des saints et les indulgences, les offices sont dans la langue vulgaire et les patriarchs ont pris de nouvelles dignité tout entière. Reconnus par le gouvernement, en Prusse et dans le grand-duché de Bade, ils comptent en 1885 60 paroisses. Un mouvement analogue se produisit en Suisse et donna naissance aux *catholiques chrétiens*, répandus surtout à Berne, Zurich et Genève : ils se sont donné un évêque, Herzog, qui fut sacré par le Dr Reinkens; on estime leur nombre à près de 50.000 fidèles, gouvernés par une centaine de prêtres.

CATHOLICISSIME (forme superlative d'orig. lat. du mot *catholique*) adj. Très catholique; qui est catholique avec exagération. (Fam.)

CATHOLICITÉ n. f. Caractère catholique, conformité à la doctrine catholique. ‖ Ensemble des pays catholiques.

— Une des notes de la véritable Eglise, qui doit s'étendre à tous les temps et tous les lieux.

— Encycl. Dans le *Credo* désigne l'Eglise par ces quatre marques : « Je crois en l'Eglise, une, sainte, *catholique* et apostolique. » L'emploi du mot *catholique*, c'est-à-dire universelle, est très ancien dans la littérature ecclésiastique. On trouve pour la première fois dans la lettre de saint Ignace aux chrétiens de Smyrne; on le lit dans la lettre sur le martyre du même saint Ignace (109), dans Clément d'Alexandrie et dans le canon de Muratori (IIe s.). Dès les premiers temps, il sert à désigner l'Eglise universelle par opposition à l'Eglise de Jésus-Christ, des Eglises qui s'en sont séparées. Saint Vincent de Lérins en a donné une définition célèbre : *Hoque, quod semper, quod ab omnibus creditum est, hoc est vere proprieque catholicum*. (Ce qui a été cru *partout, toujours et par tous*, voilà ce qui est vraiment et proprement catholique. — *Prætout*. La vraie Eglise n'est point renfermée dans les limites d'aucun lieu. Sa doctrine doit rayonner dans le monde entier; le remplir au moins moralement, c'est-à-dire qu'elle doit avoir des représentants sur tous les points de la terre. — *Toujours*. Il ne peut y avoir de solution de continuité entre les différentes époques de la durée de l'Eglise; il faut qu'il existe pour ses dogmes une tradition ininterrompue depuis le moment présent jusqu'à Jésus-Christ. L'hérésie, au contraire, n'étant pas le développement fait par un incident, qui rejette tel dogme et conserve tel autre, date d'une époque précise, en un mot, n'est pas universelle dans le temps. — *Par tous*. L'Eglise s'adresse pour l'humanité tout entière; elle doit travailler à la conquête de la vérité, sans distinction de nationalité, de sexe ni d'âge. Son divin fondateur lui a dit : « Allez, enseignez *toutes* les nations... Prêchez l'Evangile à toute créature. » Bien qu'elle ne puisse compter sur l'adhésion simultanée de tous les hommes, elle doit avoir une représentation supérieure à celle de chacune des sectes qui se sont séparées d'elle. Cette doctrine a été celle des plus minutieux théologiens, en particulier celle de saint Augustin contre les donatistes et celle de Bossuet contre les protestants. Ainsi entendue, la catholicité est revendiquée par l'Eglise romaine comme son attribut propre et distinctif; elle se donne à elle-même le titre de « catholique », et elle en établit la légitimité par l'origine apostolique de son enseignement. Elle en fait illusion dans le monde et le nombre de ses fidèles. Les protestants ne rejettent pas absolument le nom de « catholique », puisqu'ils ont gardé le *Credo* qui le renferme, mais ils l'appliquent à l'ensemble des Eglises chrétiennes, c'est-à-dire à la réunion de tous ceux qui croient au Christ.

CATHOLICON (du gr. *katholikos*, universel) n. m. Pharm. Electuaire de rhubarbe et de séné, qui était regardé comme propre à purger de toutes les humeurs. ‖ On disait aussi CATHOLICUM.

— Fam. Verbiage, salmigondis : *Marigny avait commencé une manière de* CATHOLICON *de ce qu'il avait vu en ce pays-là*. (De Retz.) ‖ Vieux.

— Techn. Boîte des layetiers, disposée pour mettre un grand nombre d'objets. (Vieux.)

Catholicon d'Espagne (LA VERTU DU), allégorie de la *Satire Ménippée*, et titre de la première partie de ce pamphlet politique. Le *Catholicon*, drogue débitée par un charlatan du parti catholique espagnol et lorrain, exprime symboliquement le zèle religieux que les Ligueurs affectent pour s'excuser de lutter contre le roi, zèle mensonger destiné à dissimuler leur esprit de révolte, ainsi que les menées des jésuites et des Espagnols. V. SATIRE MÉNIPPÉE.

CATHOLICOS (*kos*) n. m. Nom du chef suprême du clergé arménien-grégorien. (Ce haut dignitaire ecclésiastique réside à Etchmiadzin, dans l'Arménie russe.)

CATHOLICOS (Jean), historien arménien. V. JEAN.

CATHOLICUM n. m. Pharm. V. CATHOLICON.

CATHOLIQUE (*lik*' — du gr. *katholikos*, universel; de *kata*, selon, et *holos*, entier) Répandu dans tous les lieux et existant dans tous les temps, en parlant de l'Eglise : *Les Eglises doivent être catholiques, et rapprocher les théologiens de l'Eglise romaine*. ‖ Titre que l'Eglise romaine se donne à elle-même et à ce qui lui appartient : *L'Eglise* CATHOLIQUE, *apostolique et romaine*.

— Fam. Conforme au devoir, à la raison, à la règle, à la morale : *Conduite qui n'est pas trop* CATHOLIQUE. ‖ Mêlé d'eau, en parlant du vin. (Se dit par allusion à l'eau du baptême.) ‖ On dit BAPTISE dans le même sens.

— Astr. *Cadran catholique*, Celui qui indique les heures à toute élévation du pôle.

— Chim. anc. *Fourneau catholique*, Fourneau que les alchimistes employaient pour la préparation de toutes sortes d'opérations.

— Hist. Qui appartient à la religion catholique, par opposition à la Hollande devenue protestante.

— Hist. Qui appartient à la religion catholique, Titres donnés aux souverains d'Espagne.

— Encycl. Jean Ronge, prêtre silésien, déjà suspendu à cause d'une lettre contre l'ultramontanisme, protesta contre les indulgences promises aux pèlerins à l'occasion de l'exposition de la tunique de Jésus-Christ conservée à Trèves; excommunié, il lança un appel au bas clergé et aux laïques, et l'on vit se former dans Leipzig et dans d'autres paroisses qui se déclaraient indépendantes de Rome. Les dogmes de la nouvelle Eglise, qui prenait le nom de *Eglise catholique allemande*, furent résumés par Ronge, dans la confession de foi, qui posait la Bible, librement interprétée, comme règle de la foi; on n'admettait comme sacrements que le baptême et la communion sous les deux espèces; on repoussait la confession, l'autorité du pape, la hiérarchie et le célibat des prêtres; les prêtresses organisaient le culte à leur gré et se groupaient d'après les principes presbytériens.

A la même époque, un mouvement analogue se produisait dans la province de Posen, à l'instigation de Czerski, prêtre de la paroisse de Schneidemuhl. La confession de foi, que celui-ci publia, ordonnait la communion sous les deux espèces, supprimait le latin dans le culte, le célibat des prêtres et la primauté du pape; sur tous les autres points, elle maintenait les dogmes catholiques.

L'opposition politique des gouvernements allemands et les divisions de Ronge et de Czerski contrarièrent bientôt la propagande des idées nouvelles. La révolution de 1848 amena la fraction dirigée par Ronge à mettre qu'une association démocratique et politique. En 1850, elle se rapprocha des *Amis des lumières* (v. ce mot) et, dès 1859, se rattacha à leur organisation. Depuis ce temps, les communautés fondées en 1845 et les années suivantes n'ont cessé de diminuer.

CATHOLIQUEMENT (*ke-man*) adv. Conformément à la foi catholique.

CATHOLISATION (*si-on*) n. f. Conversion au catholicisme.

CATHORMIOCERUS (*si-rus* — du gr. *kathormion*, collier, *keras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, tribu des cryptorhynques, renfermant des charançons dont on connaît vingt-cinq espèces, presque toutes propres à l'Espagne. Quelques cathormiocerus habitent la mer du Nord : *Cathormiocerus curvipes*, *cathormiocerus socius*, etc. Syn. SCHÆNUS.

CATI (du verbe *catir*) n. m. Apprêt qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées, grâce à l'opération du cattissage.

CATI, bourg d'Espagne (Valence [prov. de Castellon de la Plana]); 2.200 hab. Fabrication de rubans (autrefois très active) et de chocolat. Source minérale.

CATICHE ou **CATTICHE** forme dialect. pour *catisse*; de *se catir*, se tapir) n. f. Trou ou sorte de terrier dans lequel se cachent les lourres, sur le bord des rivières et des étangs, pendant la durée du jour. ‖ Arg. Catin.

CATIENUS, comédien romain. Une aventure bizarre contribua à sa célébrité. Il jouait un jour avec Fabius, bon comédien, mais quelque peu jaloux de Catienus, le rôle de femme. Ilone, dans une pièce d'Accius ou de Pacuvius, Il devait feindre le sommeil. Il s'endormit réellement et si profondément que les cris de Catienus : « *Mater, te appelo* », ne purent le réveiller. Alors, les spectateurs se mirent à crier en chœur : « *Mater, te appello.* » Le nom de Catienus prit un sens proverbial. « Il n'entendrait pas plus, écrit Horace, qu'autrefois Fabius ivre, qui s'endormit en jouant le rôle d'Ilione, n'entendit les cris du public Catienus criant : « *Mater, te appello.* » Tout le monde connaissant l'aventure, on saisissait sans peine l'allusion : *Catienus mille discentes clamantibus.*

CATILAC n. m. Hortic. V. CATILLAC.

CATILINA (Lucius Sergius), conspirateur romain, né vers 109 av. J.-C. L'air noble, un corps de fer, du courage et de l'audace, la main toujours ouverte, aucun scrupule, il avait toutes les qualités et tous les vices qui font les chefs de faction. Il avait montré sa férocité sous Sylla; son beau-frère, sa femme, son fils, avaient péri, victimes de ses amours criminelles. Propréteur en Afrique, il mit sa province au pillage. A son retour, il brigua le consulat; mais

une députation d'Afrique vint l'accuser, et le sénat le raya de la liste des candidats. Dès lors, Catilina se voua à [illegible] nouvelle [illegible] pour bourse. C'est avec ces gens [illegible] pour [illegible] que Rome [illegible] Un premier complot, tramé pour assassiner les nouveaux consuls avec [illegible] de parvenir, échoua. Plus tard, il en fit un [illegible] contre Cicéron, le sénat, et [illegible] lorsque [illegible] Cicéron, [illegible] Catilina brigua pour la [illegible] Sulpicius, il recourrait à la violence. Ses vétérans [illegible] tendaient qu'il en serait. Les magistrats désignés étaient parmi les coupables.

Catilina comptait qu'une fois ses complices gorgés d'or, il serait le maître de l'État : « *Le peuple* [illegible] *corps robuste*, [illegible] dire en plein sénat, [illegible] *tête* [illegible] *cette année*. » Les candidats du parti sénatorial passèrent. Aussitôt, on signala en province des rassemblements menaçants. On envoya des troupes aux points suspects, la ville fut remplie de gardes. Le 8 novembre, Catilina parut encore au sénat. Cicéron l'en chassa par sa harangue foudroyante : *quousque tandem...*, etc. (V. CATILINAIRES.) Il rejoignit l'armée de Mallius en Étrurie. Mais les conjurés restaient dans la ville. Cicéron les fit arrêter les principaux, et, deux jours après, le sénat, dans une séance mémorable, malgré l'opposition de César à cette mesure illégale, mais salutaire, les condamnait à mort, et la sentence était immédiatement exécutée au Tullianum, sous les yeux de Cicéron. « *Ils ont vécu* », dit le consul, en traversant le Forum. Catilina tenta de gagner l'Espagne. Il ne put même entrer dans la Cisalpine. D'ailleurs, peu à peu son armée l'abandonnait. Il combattit près de Pistoia avec environ trois mille hommes, et tomba avec presque tous les siens, après une résistance acharnée.

— n. m. Par antonomase, Conspirateur : *Une ville infestée de* CATILINAS.

— BIBLIOGR. Mérimée, *Études sur la guerre sociale et la conjuration de Catilina* (1844).

Catilina HISTOIRE DE LA CONJURATION DE, par Salluste. Quelques-uns ont reproché à Salluste d'avoir, dans cet ouvrage, calomnié Catilina. Mais tous les témoignages anciens le justifient de cette accusation. On a critiqué les lieux communs du début, par lesquels il explique comment Rome s'est corrompue, et comment cette corruption a rendu possible la tentative qu'il raconte. Mais peut-être oublie-t-on que ce qui est lieu commun pour nous ne l'était pas au même degré au temps de Salluste, et qu'il faut plutôt louer un effort vers la philosophie de l'histoire dont il avait pris le modèle chez Thucydide. On a dit qu'il diminuait à dessein le rôle de Cicéron. Mais il le loue, beaucoup moins, et, sans doute, nous avons trop l'habitude de juger la conduite du consul d'après les louanges que celui-ci se décerne à lui-même. Le véritable reproche qu'on puisse adresser à Salluste, c'est qu'il a été plus orateur qu'historien. Ses portraits sont d'une force admirable, son style grave : tout le récit, dans sa sobriété, est empreint d'une éloquence [illegible] pour le peuple le pourquoi de la conjuration et il a laissé intact le problème qui se pose encore : que voulaient exactement les conjurés, et, une fois maîtres de Rome, que voulaient-il faire ?

— BIBLIOGR. : Nisard, *les Quatre grands historiens latins* ; Thiaucourt, *Étude sur la conjuration de Catilina*, de Salluste (Paris, 1887).

Catilina, tragédie de Ben Johnson (1611), qui est surtout une étude historique assez exacte, d'après Salluste et Cicéron. On peut adresser à l'auteur ce reproche que ses héros font l'étalage de leurs vices avec trop de cynisme. « Tragédie de Crébillon, qui a obtenu quelque succès, représentée à la Comédie-Française en 1748. L'auteur, dit-on, mit vingt-cinq ans à la composer. Pour relever Catilina, son principal personnage, Crébillon a donné à Cicéron un rôle bas, tout à fait contraire à la vérité. Voltaire reprit cette tragédie avec bonheur dans *Rome sauvée*. » Drame en cinq actes et sept tableaux, par Alex. Dumas père et Aug. Maquet, dont le principal intérêt est dans les allusions politiques qu'il renferme.

CATILINAIRE (*nèr*) — du nom des célèbres harangues de Cicéron) n. f. Sortie véhémente.

Catilinaires. Ces harangues sont au nombre de quatre. La première fut prononcée dans le sénat, en présence de Catilina. Ce réquisitoire est célèbre par son exorde *ex abrupto* : *Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ?* etc. La conséquence de ce discours (8 nov. 66 av. J.-C.) fut la fuite précipitée de Catilina. Le lendemain, le consul réunit le peuple au Forum, nie que Catilina ait fait sa soumission, prouve la réalité de la conjuration pour ceux qui doutaient encore, et promet d'écarter l'orage. C'est la deuxième Catilinaire. La troisième fut également prononcée devant le peuple, le 3 décembre, pour justifier le sénat des mesures prises, à la suite de la dénonciation des Allobroges, contre les conjurés. Enfin, la quatrième Catilinaire est une reprise à l'hebdo discours par lequel Jules César proposait d'ajourner, comme illégale, la condamnation à mort des complices de Catilina jusqu'à la défaite de leur chef. Cicéron déclare qu'il est prêt à risquer même sa vie pour sauver la patrie, et qu'il accepte toute la responsabilité du vote que le sénat va émettre.

CATILLAC (*ti-llak'* [II mll.]) n. m. Variété de poire d'hiver grosse et allongée, à chair dure, astringente, bonne seulement à manger cuite. « Variété de pêche à peau jaune. (On dit aussi CATILAC et CATILLARD, dans les deux sens.)

CATILLAIRE (*lèr'* — du lat *catillus*, petite écuelle) adj. Bot. Qui a la forme d'une petite écuelle.

— n. m. Sous-genre de lichens du genre lécidée, à thalle crustacé uniforme.

CATILLOCRINUS [illegible] (*ti-llo-kri-nus*, contracté *ti-llo-cri-nus*, et *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles, de la famille des pisocrinides : *Le genre* CATILLOCRINUS *est du calcaire carbonifère*. (Hoeness.) Les CATILLOCRINUS sont des crinoïdes caractérisés par leur petit calice cupuliforme ; ils sont fossiles dans le terrain carbonifère de l'Illinois.

CATILLON, commune du dépt du Nord, arrond. et à 21 k. de Cambrai, sur la Sambre canalisée, au pied du coteau de Beauvoir ; 1.605 hab. Ch. de f. du Cambrésis. Belle race bovine. Brasseries, fabriques de chandelles, de chicorée, de sucre, de sirops et liqueurs, de sabots.

CATILLUS, fils d'Amphiaraüs et frère de Chorus et de Tiburtus. Il bâtit Tibur en mémoire de ce dernier.)

CATIMARON n. m. Mar. V. CATAMARAN.

CATIMBION n. m. Bot. Syn. de GLOBBA, et de ALPINIE.

CATIMINI pour *catamini*, forme anc. ; du gr. *kataménia*, même sens) n. m. Menstrues : *Une femme qui a son* CATIMINI. (Vieux.)

— En **catimini,** loc. adv. fam. En tapinois, discrètement, en se cachant : *Partir, Rentrer* EN CATIMINI.

CATIMURON n. m. Bot. Nom vulgaire du RUBUS FRUTICOSUS ou RONCE.

CATIN (*ta-ti-ninn*, D. m. Plat, bassin. Vieux.

— En T de techn. Bassin qui contient indépendamment du mélange d'argile et de suie humides, qui sert à recevoir un métal fondu lorsqu'on fait usage des anciens fours à réverbère : *Grand* CATIN, *Petit* CATIN.

CATIN (*ta-ti-nn*) n. m. Nom de fille, et surtout de fille de campagne.

— Par ext. Nom enfantin que, dans quelques pays, les petites filles donnent à leur poupée.

— Fam. Femme ou fille de mauvaises mœurs.

CATIN, personnage imaginé par Béranger, dans sa chanson *la Vivandière*, écrite en 1817, type de la vivandière de la grande armée, aimable luronne à l'humeur facile, toujours prête à partager la bonne ou la mauvaise fortune de son [illegible].

CATINAT (*na*) [Nicolas DE], maréchal de France, né à Paris en 1637, mort à Saint-Gratien en 1712. Il appartenait à une famille de robe. Entré comme lieutenant au régiment des gardes-françaises, il se distingua au siège de Lille (1667), au siège de Maestricht (1673), à la bataille de Senef (1674), et fut nommé lieutenant-général à Saint-du-siège de Philippsbourg. Placé à la tête de l'armée d'Italie (1686-1688), pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, il prit Nice (1691), battit le duc de Savoie à Staffarde (1690) et à la Marsaille, obtint, en 1693, le bâton de maréchal de France, et fut nommé, en 1694, à la place de Lorge, pour aller à la rencontre du duc de Savoie à Pignerol, pour aller à la paix. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, il fut chargé de défendre le Milanais contre le prince Eugène, ne put y réussir et fut rappelé à la cour (1701). Il vécut dès lors dans la retraite. Il avait acquis, dans l'armée et dans les pays qu'il avait occupés, une véritable popularité par la simplicité de ses manières, par la grandeur morale de son caractère et par sa sollicitude constante pour le bien-être du soldat et des paysans. Ses soldats l'avaient surnommé **le Père la Pensée.** Il a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés en 1819.

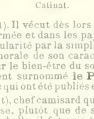

Catinat.

CATINAT (Abdias MAUREL, dit), chef camisard qui servit sous Cavalier. Il passa en Suisse, plutôt que de se soumettre. Revenu en France en rebelle, il fut pris à Nîmes et brûlé vif, en 1705.

CATINGA n. m. Bot. Syn. de EUGÉNIE.

CATINGAS n. m. pl. Nom donné à des forêts particières du Brésil, dont les arbres perdent leurs feuilles pendant la saison sèche. — *Un* CATINGA.

— ENCYCL. Les *catingas* sont des régions couvertes de forêts à feuilles caduques, et que Martius désignait sous le nom de « bassins secs ». (V. AMÉRIQUE, et BRÉSIL [flore].) Les catingas existent dans les régions de Ceara, Pernambuco, Piauhy et Matto-Grosso. En dehors des cactées qui restent vertes pendant la saison sèche, la flore comprend : « *palmiers* : *mauritia vinifera* et *maripa* ; des *convolvulus* (*cocos coronata*), des orchidacées, des nyctaginées, une bombacée dont le tronc est renflé en forme de bouteille (*chorisia ventricosa*) et un grand nombre de bromélia-cées.

CATINIEN, ENNE (*ni-in, en'*), personne née à Catina ou Catana (noms anciens de Catane), ou qui habitait cette ville. — *Les* CATINIENS.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Le peuple* CATINIENNE.

— *Cérès Catinienne*, Cérès adorée à Catina, en Sicile, où elle avait un temple dans lequel les hommes ne pouvaient entrer.

CATINISME (*nisse'*) n. m. Mœurs de catin.

CATINON (Catherine-Antoinette FOTLIQUIER, dite), actrice, chanteuse et danseuse française, née vers 1735, débuta en 1753 à la Comédie-Italienne, où elle obtint de vifs succès. Elle épousa de Rivière, chargé d'affaires de la cour de Saxe, dont elle eut une fille, plus tard mariée au poète Vigée, frère de Mme Lebrun. — Deux de ses sœurs appartinrent à la Comédie-Italienne : l'une, Françoise-Suzanne, épousa, en 1766, son camarade Carlin (Bertinazzi), le célèbre arlequin de ce théâtre ; l'autre fut connue sous le nom de Mme Bognoli.

CATINUM (*nom'* ou **CATINUS** (*nous*) n. m. Chez les Romains, plat creux destiné à contenir les mets liquides ou solides. (Ces ustensiles étaient en poterie, parfois en verre ou en matière précieuse. A Gênes, on conserve le *Catino sacro*, donné, suivant la légende, par la reine de Saba à Salomon, et qui aurait servi à Jésus à faire la pâque. On le croyait en émeraude ; mais il a été constaté qu'il est en simple verre, de fabrication soignée et byzantine.)

Catinum.

CATION (*si-on* — du gr. *kata*, en bas, et *iôn*, allant) n. m. PHYS. V. CASSION.

CATIR (*ti-ri*, lat. pop. *coactire* ; de *cogere*, presser) v. a. Donner le lustre à une étoffe en drap ou en soie, à chaud ou à froid, au moyen du cattissage. « Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer.

Se **catir,** v. pr. Être catir : *Étoffes qui se* CATISSENT *difficilement*.

— ANTON. **Décatir.**

CATISSAGE (*tesaj'*) n. m. Opération par laquelle on donne le cati, le lustre à une étoffe. (Cette opération se pratique en interposant entre les plis de l'étoffe à catir, régulièrement pliée, des plaques métalliques chaudes et en soumettant le tout à une énergique pression, au moyen d'une presse hydraulique.)

CATISSEUR (*teseur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui donne le lustre, le cati aux étoffes.

— adj. : *Ouvrier* CATISSEUR.

— ANTON. **Décatisseur.**

CATISSOIR (*teseur'* n. m. Outil de dorcur servant à catir, à appliquer l'or dans les filets avec du coton cardé ou du linge très fin.

CATISSOIRE (*ti-soir'*) n. f. Petite poêle dans laquelle on mettait de la braise allumée, pour catir les étoffes à chaud, lorsqu'on employait des feuilles de carton lisse au lieu des plaques métalliques, préalablement chauffées, usitées aujourd'hui.

CATIUS ou **CAUTIUS,** dieu latin de la circonspection. (Varron et saint Augustin, *Civ. Dei*).

CATIVOLCUS. Antiq. V. CATUVOLCUS.

CATLEY (Anne), cantatrice anglaise, née à Londres en 1737, morte en 1789. Après s'être fait longtemps applaudir à l'Opéra de Londres, elle épousa le général français Lassalle.

CATLINITE n. f. Nom donné par Jackson, en l'honneur du minéralogiste Catlin, à une variété d'argile rouge, de la région du Mississipi, et avec laquelle les Indiens Sioux font des pipes.

CATMANDOU ou **KATMANDOU,** capit. du Népal (État de l'Indoustan) [prononcez Kassal de l'empire anglais des Indes. Cette ville est située sur les premiers degrés de l'Himalaya central, au pied des formidables escarpements du Gosainsthan ; élévation, 1.400 hab.

CATMARIN (pour *chat marin*) n. m. Nom vulgaire d'un oiseau du genre plongeon, le *colymbus septentrionalis*. V. PLONGEON.

CATMON, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Cébu]) : 5.430 hab.

CATOBLÉPAS (*pass* — du gr. *katô*, en dessous, et *blêpein*, regarder) n. m. Nom scientifique du gnou vulgairement appelées GNOUS. (Les anciens nommaient *catoblepas* un animal fantastique dont la tête cornue était rattachée au corps par un long cou très grêle et traînait à terre ; son regard tuait tout être qui le rencontrait.)

CATOCALA (du gr. *katô*, en dessous, et *kalos*, beau) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *catocalidés*, renfermant de grandes et belles noctuelles, à ailes supérieures variées de gris et de brun, les inférieures rouges, jaunes, bleues, largement bordées [illegible]

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *catocala* ou *lichenées* sont répandues sur tout l'hémisphère boréal dans les régions froides et tempérées ; les chenilles, demi-arpenteuses, sont grises comme les écorces des arbres où elles vivent. La *catocala nupta*, grise et rouge, vit sur les trembles, les peupliers et les saules ; *catocala fraxini*, grise et blanc, sur les plus grandes noctuelles, atteint 10 centimètres d'envergure (la chenille vit sur le peuplier et le tremble, etc.).

Catocala (réd. 3 fois).

CATOCALIDÉS (*cal, calocalis* n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, sous-ordre des nocturnes, comprenant les genres *agariste*, *catocala*, *ophiusa*, etc. — *Un* CATOCALIDÉ.

CATOCALYPTE n. f. Bot. Section du genre verticordie.

CATOCATHARTIQUE (du gr. *katô*, par bas ; *pur*, *cathairein*, purger) adj. Qui purge par le bas : *Purgatifs* CATOCATHARTIQUES. (Vieux.)

CATOCHE (du gr. *katochos*, qui retient) n. f. Espèce d'assoupissement appelé aussi COMA VIGIL. « On dit également CATOCHE. » (Vieux.)

CATOCHE (CAP), promontoire américain du Mexique, à l'extrémité de la presqu'île de Yucatan. C'est là que les Espagnols abordèrent pour la première fois le continent américain.

CATOCHITE (du gr. *katochos*, qui retient) n. f. Nom ancien d'une variété de bitume solide, fusible en Coke.

CATOCŒLIE (du gr. *katô*, en bas, et *koilia*, ventre) n. f. Anat. Bas-ventre. Vieux.

CATOCŒNADELPHE (du gr. *katô*, en bas ; *koinos*, commun, et *adelphos*, frère) adj. et n. m. Se dit des monstres tout les deux conjoncts unis par l'extrémité inférieure.

CATOCORYNE (du gr. *katô*, en bas, et *koruné*, touffe de fleurs) n. f. Genre de mélastomacées-miconiées, renfermant une petite plante herbacée du Pérou.

CATODE n. m. V. CATHODE.

CATODONTIENS (*ti-in* — du gr. *katô*, en dessous, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens opoterodontes, renfermant le genre serpent vénimeux répandus dans les régions chaudes du globe et n'ayant des dents qu'à la mâchoire inférieure. Genre principal : *stenostomi*. — *Un* CATODONTIEN.

CATOGAN n. m. Coiff. V. CADOGAN.

— Manœuvre descendante du gréement d'un cheval : *Faire un cap en* CATOGAN.

CATOGLOCHIS (*kiss* — du gr. *katô*, en bas, et *glokhis*, pointe) n. m. Sous-genre de cervs fossiles, intermédiaires des espèces chez lesquelles le premier andouiller est rapproché de la couronne.

CATOLETHRUS (*lè-truss* — du gr. *katô*, en dessous, et *oléthros*, destruction) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cossonités, comprenant des charançons de taille médiocre dont on connaît sept espèces d'Amérique et de Taïti. Tels sont les *catolethrus fallax*, de Colombie, et *catolethrus scleanatus*, d'Océanie.

CATOLLE n. f. Nom que l'on donne, dans certaines contrées de la France, à un tourniquet qui sert à retenir le chassis d'une crousse.

— Encyl. Sorte de petit tourniquet ou de dévidoir en usage pour le dévidage des matières textiles.

CATOLOBE n. m. Bot. Section du genre arabette.

CATOMÉTOPES (du gr. *katô*, en dessous, et *metôpê*, métôpe) n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, renfermant des crabes dits aussi : grapsoides, ayant une carapace plus souvent carrée ou ovale, la région frontale rectangulaire, à antennes insérées dans l'angle de la cavité ou se loge l'œil. Les catometopes se divisent en cinq familles : *pinnotheides*, *gonoplacides*, *ocypodides*, *grapsides*, *gecarcinides*. — *Un catometope.*

CATOMISME (*missus*[illegible] — du gr. *katô*, en bas, et *mimos*, épaule) n. m. Ancienne méthode de réduction des luxations de l'humérus.

CATON n. m. Tringle de fer qu'on forge à bras, afin de l'amincir, pour la passer à la filière.

Adjectif. *Coupe-fil-caton*, Greffe par approche de bourgeons comprimés.

CATON (Marcus Porcius, surnommé **l'Ancien** ou le **Censeur**, citoyen romain, né à Tusculum l'an 232 av. J.-C., mort en 147. Les chroniques ont vu le visage énergique, éloquent, sobre, infatigable, après avoir à dix-sept ans fait ses premières armes contre Annibal, il se rendit au milieu de la vie du paysan. Son voisin, le patricien Valerius Flaccus, frappé de l'originalité de ce plebéien, l'engagea à se produire à Rome. Bientôt parvenu, il fut du tribun des soldats, puis questeur de Scipion en Sicile. Il exerça de haute sur son général : « Je n'ai pas besoin d'un questeur » et objecta : « Et moi, Scipion, » mot que Caton ne pardonna jamais. Gouverneur de Sardaigne, il fausse ses tournées à pied, avec un unique serviteur. Censeur, il prononça contre les femmes un discours célèbre par sa austérité et sa violence. Il savait le grec, mais redoutait plus que tout l'influence de l'esprit grec ; aussi contribua-t-il à l'exclusion de Carnéade et des autres philosophes dont les jeunes Romains suivaient en foule les conférences. Elu censeur, il put enfin lutter à son gré contre le luxe et les mœurs nouvelles. Plusieurs sénateurs, parmi lesquels Lucius, frère du grand Scipion, furent rayés du sénat; il taxa à dix fois leur valeur les parures, les vêtements, les voitures des femmes, etc. Le peuple lui éleva une statue. Il s'était fait beaucoup d'ennemis. Accusé quarante-quatre fois, il sen tira toujours victorieusement. Caton avait écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels sept livres d'*Origines du peuple romain*, souvent cités par les anciens. Du reste, ce censeur pratiquait ses faiblesses : il se vantait à l'usure, et, sur le tard, se débauche. Son livre *De re rustica* montre dans toute leur crudité son avarice et sa dureté. Tenace (après qu'il eut vu Carthage, il ne terminait pas un discours au sénat sans ajouter : « En outre, je pense qu'il faut détruire Carthage ») ; brave, bon agriculteur, peu sensible et avare, il avait tous les défauts et toutes les qualités du Vieux Romain. Aussi en est-il resté comme le type achevé.

— n. m. Par antonomase, Homme qui est, ou qui paraît être rigide dans ses mœurs : *Un véritable* CATON.

Caton l'Ancien (buste antiq.).

Caton l'Ancien ou *Dialogue sur la vieillesse*. Ce livre fut composé par Cicéron pour encourager a vieillir son ami Atticus lui-même. Caton le Censeur explique à Scipion et à Lelius comment il supporte si allégrement la vieillesse. Il réfute un à un les reproches que l'on adresse à ces jours. La vieillesse a l'expérience; il n'est pas toujours vrai qu'elle brise le corps : si elle nous rend moins sensibles à la volupté, il faut lui en savoir gré; elle nous permet d'ailleurs de goûter des plaisirs plus solides et moins près d'amertume. Elle n'est pas plus près de la mort que la jeunesse, car on meurt à tout âge. La mort n'est que la fin de nos maux. Le dialogue se termine par un admirable morceau sur l'immortalité de l'âme. On a justement appelé ce panégyrique de la vieillesse une « merveille de raison, d'esprit et de grâce ».

CATON (Marcus Porcius Licinianus), fils du précédent, mourut l'an 152 av. J.-C. Son père lui donna lui-même une excellente éducation toute romaine. Il combattit sous Paul-Emile et devint son gendre. Il écrivit des livres de droit. — De ses deux fils, l'un, Caius Porcius **Caton**, consul en 638 de Rome, fut battu par les Scordisques et condamné pour concussion; l'autre, Marcus Porcius **Caton**, fut consul en 636 de Rome, et mourut en Afrique la même année.

CATON (Lucius Porcius), général romain, qui vainquit les Toscans révoltés et fut nommé consul l'année suivante. Il mourut l'an 663 av. J.-C.), pendant la guerre sociale. Il remporta plusieurs avantages contre les Marses, et fut tué en attaquant leur camp près du lac Fucin.

CATON (Valerius), grammairien et poète latin des derniers temps de la république. Ruiné pendant les proscriptions de Sylla, il enseigna la rhétorique à la jeunesse romaine et acquit une fortune considérable, qu'il perdit dans la suite. Il avait composé divers ouvrages grammaticaux et des poèmes dont il ne reste que des fragments, et un petit poème intitulé : *Dirae* (*Imprécations*), où il fait le récit des malheurs. On citait encore de lui deux pièces célèbres dans l'antiquité : *Lydia* et *Diane*.

CATON (Marcus Porcius), surnommé **d'Utique**, de la ville où il mourut, 95-46 av. J.-C.). Arrière-petit-fils du Censeur, il devint un philosophe stoïcien, il fit revivre la rigoureuse vertu de son ancêtre, mais avec une affectation qui adhère parfois jusqu'au ridicule. On ne le vit qu'une fois se départir de sa fermeté stoïcienne, quand mourut Cato-son, son frère de mère et le plus cher de ses amis. Il fit ses premières armes contre Spartacus, puis fut envoyé en Macédoine comme tribun militaire questeur à son retour, il retourna beaucoup de grâces aux et fora les anciens agents de Sylla à rendre gorge. Peu après, il fut chargé d'aller dépouiller des Etats Ptolémée, roi de Chypre, et rapporta à Rome d'immenses richesses dont il n'avait pas laissé détourner une parcelle. Il ne fut jamais consul. C'est par son éloquence nerveuse et par l'intrigue qu'il soutint son parti. Partisan déterminé de Cicéron contre Catilina, il fut le plus énergique champion du sénat contre Crassus, César et Pompée. Quand éclata la guerre civile qui devait amener le pouvoir à César contre Pompée, il se prononça pour Pompée. Il n'était pas à Pharsale. Après la mort de Pompée, il tenta de continuer la guerre en Afrique. Il ferme dans l'Utique, abandonné par tout ceux qui le suivaient, se prépare à cette époque, après avoir lu le *Phédon* de Platon. Par son entêtement et sa violence, Caton nuit à son parti, mais aucun qui le servait, par son intégrité, ne le servait. Il rend son austérité peu sympathique. Cicéron écrivit un *Eloge de Caton*, auquel César répondit par un *Anti-Caton*.

— Bibliogr. : Plutarque, *Vie de Caton*; Boissier, *Cicéron et ses amis*.

Caton d'Utique (buste antiq.).

Caton d'Utique, tragédie de Addison, en cinq actes et en vers, représentée en 1713. On y trouve à louer une versification harmonieuse, des descriptions animées et poétiques, des scènes touchantes et une foule de sentiments nobles exprimés avec énergie. Parmi les beaux passages, on cite la scène entre Caton et Décius, ambassadeur de César; celle de la fin du quatrième acte, où l'on rapporte à Caton le corps de son fils Marcus, tué dans le combat; enfin, la dernière scène du cinquième acte, lorsque Caton, après s'être percé de son épée, est apporté mourant sur la scène. Cette tragédie eut une vogue immense, qu'elle dut surtout aux circonstances politiques, les whigs et les tories y rencontrant à tour de rôle des passages qu'ils applaudissaient avec fracas.

CATON (Dionysius), moraliste latin d'une époque incertaine, peut-être antérieur à Constantin. Il a laissé quatre livres de *Distiques moraux* adressés à son fils, et qui jouirent pendant le moyen âge d'une vogue immense. Ces préceptes sont conformes à la morale stoïcienne. Ces distiques ont été traduits dans plusieurs langues.

CATONA, bourg et port d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), sur le détroit de Messine : 3.800 hab. Victoire du duc de Vivonne sur la flotte espagnole, en 1675.

CATONIE (*ni* — de *Caton*, célèbre Romain) n. f. Nom donné à plusieurs genres de plantes, dont aucun n'a été adopté. — Syn. : *Vivaria*. — Section du genre crépide.

CATONIEN, ENNE (*ni-en, en'*) adj. Sévère, rigide, inflexible, qui a ou qui affecte d'avoir le caractère d'un Caton.

— *Règle catonienne*. Dr. rom. Principe de droit relatif aux legs, formulé probablement par le fils de Caton le Censeur. D'après cette règle, il fallait, pour apprécier la validité d'un legs, supposer que la mort du testateur était arrivée immédiatement après la confection du testament. Si donc le legs était nul à ce moment, aucun événement postérieur ne pouvait le valider. Notamment, le legs pur et simple de la chose du légataire restait nul, même si le légataire l'aliénait du vivant du testateur ; de même, un legs pur et simple laissé par un maître d'institué était nul, même si l'esclave devenait libre avant la mort du testateur.

CATONIÈRE n. f. Pêch. Syn. de CATÉNIÈRE.

CATONISER v. n. Faire le Caton; affecter un air austère.

CATONISME (*nissm'* — de *Caton*, n. pr.) n. m. Caractère d'un Caton, action de faire le Caton.

CATOPHÉRIE (*fé-ri* — du gr. *katô*, en bas, et *phérein*, porter) n. f. Genre de labiées, tribu des ocimoïdées, renfermant des herbes vivaces de la Colombie, de l'Amérique centrale et du Mexique.

CATOPHRACTE (du gr. *katô*, en dessous, et *phraktos*, clos) n. m. Genre de bignoniacées, comprenant une seule espèce peu connue, qui est un arbuste rigide de l'Afrique australe et tropicale.

CATOPHRAGME (du gr. *katô*, en dessous, et *phragma*, clôture) n. m. Genre de crustacés cirripèdes opercules, famille des chthamalidés, renfermant des balanes à couronne d'ailleuse de huit pièces, et dont l'espèce type (*catophragmus polymerus*) habite les mers d'Australie.

CATOPHYLLMITE (du gr. *katô*, en dessous, et *ophthalmos*, œil) n. f. Minér. Syn. de SILEX CHATOYANT.

CATOPOMORPHE (de *catops*, nom d'insecte, et du gr. *morphê*, forme) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des sylphidés, renfermant de petites formes ovales, à antennes courtes terminées en massue, qui vivent dans les fourmilières. (On connaît une dizaine d'espèces de catopomorphes d'Europe, parmi lesquelles le *catopomorphus arenarius* est le plus répandu, encore qu'assez rare; il vit dans le midi de la France avec les *catopomorphus hoveicollis*, *Bonpiti* et *Mosquetti*. Syn. défectueux : CATOPSIMORPHE.

Catopomorphe (réd. 4 fois).

CATOPS (*topse* — du gr. *katô*, en dessous, et *ôps*, œil) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des sylphidés, renfermant des petites formes ovales, à longues pattes fines, à antennes filiformes, à élytres bombés. Syn. CHOLEVA.

— Encycl. Les *catops* sont remarquables par une centaine d'espèces répandues sur le globe, habitent surtout l'hémisphère boréal; ils sont ordinairement gris soyeux ou roussâtres, et courent rapidement parmi les détritus végétaux ou animaux. Certains vivent dans les terriers des rongeurs ou dans les fourmilières. Les plus communs en France sont les *catops*

Catops (réd. 3 fois).

CATOPTER [illegible]

CATOPTÈRE [illegible] formes paléozoïques par leur queue moins sensiblement hétérocercque. Ce genre fut fondé pour des formes des couches triasiques américaines.)

CATOPTRIQUE [illegible] de la lumière réfléchie : *Une seule expérience* [illegible] *numéros catoptriques*.

— Encycl. V. RÉFLEXION, MIROIR.

CATOPTRIQUEMENT [illegible] d'une réflexion de la lumière.

CATOPTROMANCIE [illegible] du gr. *katoptron*, miroir, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen d'un miroir.

— Encycl. La *catoptromancie* [illegible] servation des jeux de lumière dans les miroirs. Elle se pratiquait de diverses façons. Le plus souvent, le sorcier prétendait voir en faire voir l'avenir ou le présent, dans un miroir que l'on regardait les yeux bandés. Pausanias a décrit une forme originale de la catoptromancie, telle qu'on la pratiquait à Patras. Il y avait là, près du temple de Déméter, une fontaine. On descendait un miroir jusqu'au niveau de l'eau ; les malades s'y regardaient, et, d'après la couleur ou l'aspect de leur visage, jugeaient [illegible] expliquées par les sorciers.

CATOPTROMANCIEN, ENNE [illegible] Celui, celle qui pratique la catoptromancie.

CATOPTROSCOPIE [illegible] *skopein*, examiner) n. f. [illegible] l'aide d'appareils catoptriques.

CATOPYGE (*pi* — du gr. *katô*, en bas, et *pygê*, fesse) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, famille des cassidulidés, voisins des échinolampas, à test ovoïde, avec tous les pétales semblables.

— Encycl. Les *catopyges* abondent à l'état fossile dans les terrains crétacés et tertiaires. Une espèce vivante (*catopyges recens*) fut découverte dans les grandes profondeurs de l'Océan, par l'expédition du « Challenger ».

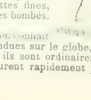

Catopyges (réd. 2 fois).

CATOPYRITE (du gr. *katô*, en dessous, et *pûr*, *puros*, feu) n. m. Pierre précieuse, que les anciens tiraient de la Cappadoce.

CATORCE, bourg du Mexique (Etat San Luis Potosi), situé sur un des points les plus élevés du plateau mexicain ; 3.700 hab. Mines d'argent, autrefois les plus riches du Mexique. Ch.-l. d'un partido peuplé de 56.500 hab.

CATORCHITE (*kit'* — gr. *katorkhitês*) n. m. Sorte de vin de figues ; espèce de liqueur vineuse, que l'on préparait à Chypre avec des figues sèches.

CATOSCOPE (*skop'*) ou **CATOSCOPIUM** (*sko-pi-om'*) (ce nom rappelle la direction du fruit : *kata*, en bas, et *skopein*, regarder) n. f. Genre de mousses, tribu des bryacées, renfermant des plantes grêles, formant d'épais gazons. (On les rencontre dans l'Europe septentrionale.)

CATOSPERME (*spèrm'* — du gr. *katô*, en dessous, et *sperma*, graine) n. m. Genre de goodénoviées, renfermant une seule espèce qui est une herbe glabre de l'Australie tropicale.

CATOSTEMME (*stèm'* — du gr. *katô*, en dessous, et *stemma*, couronne) n. m. Genre de myrtacées, renfermant des arbres de la Guyane anglaise.

CATOSTOME (*stom'*) ou **CATOSTOMUS** (*sto-muss*) (du gr. *katô*, en dessous, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, renfermant des formes ressemblant aux harbeaux, mais à tête plus allongée, lisse et nue, avec la bouche sans barbillons, ouverte sous le museau. (On connaît vingt-deux espèces de *catostomes*, habitant les cours d'eau et les lacs de l'Amérique du Nord ; leur chair, mauvaise, est peu estimée ; le plus commun, sur les marchés de Philadelphie, est le *catostomus communis*.)

Catostome (réd. 2 fois).

CATOTAPHYTES [illegible] bas, et *phuton*, plante) n. m. pl. Bot. Syn. de [illegible]

CATOTÉRIQUE (du gr. *katô*, en dessous, et *têrein*, percer, adj. Purgatif. (Vieux.) « Où dit mieux CATOTÉRIQUE.

CATOTRÈTE (du gr. *katô*, en dessous, et *trêtos*, percé) adj. Percé en bas ou en dessous.

CATOXANTHE ou **CATOXANTHA** (du gr. *katô*, en dessous, et *xanthos*, jaune) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, renfermant des buprestes à larges élytres, portant, sur un fond vert doré, des taches jaunes nimbées de bleu ou de violet ; l'abdomen est jaune brillant. (On connaît une douzaine d'espèces de catoxanthes, répandues dans les régions les plus chaudes de l'Asie et de ses archipels. Une des plus communes est le *catoxantha bicolor*, de Java, très employé dans la plumasserie pour orner les vêtements, faire des parures.)

Catoxanthe (réd. 2 fois).

CATRAÏO (*tra-i-o*) n. m. Bateau portugais servant au transbordement des passagers, et pouvant contenir de vingt à vingt-cinq personnes. (Sa voilure consiste en grand mât avec grande voile et un tapecû à l'avant.)

CATRINE, bourg d'Espagne, comté d'Aviz, prov. d'Aviz; 2400 hab. Industrie du coton.

CATROU (François), jésuite, prédicateur et littérateur, né à Paris en 1659, mort en 1737. Il fut un des fondateurs et rédacteurs du « Journal de Trévoux » (1701), et il écrivit des ouvrages historiques pleins de consciencieuses recherches : *Histoire générale du Mogol* (1705), *Histoire du jansénisme, les jansénistes, les convulsionnaires, le quiétisme, etc.* (1733); *Histoire romaine* (1725 et 1737).

CATRUFO (Joseph), musicien italien, né à Naples en 1771, mort à Londres en 1851. Il fit représenter à Malte, en 1791, trois opéras-bouffes : *Le Chasseur et l'opiniâtre*, *Le Déserteur*. Puis il entra au service de l'armée française, fit comme officier la campagne d'Italie et s'y distingua. Retiré du service, il se fixa d'abord à Genève, où il fit jouer des opéras-comiques français : *Clarisse, la Fête Urgele*, etc. En 1810, il se rendit à Paris et donna, à l'Opéra-Comique, *L'Aventure* (1811), *Le Bric-à-brac*, *La Jeune Fille romanesque* (1815), *Une Matinée de Frontin* (1815), *La Bataille de Dunes* (1816), *La Bouche de cheoens* (1816), *Le Capitaine d'une jolie femme* (1817), *L'Epouvantail ou Chapitre de Zadig* (1818), *L'Intrigante chinoise* (1823), *A Vingt-quatre la cour, les Remontrances* (1828), *Le Passage du régiment* (1832).

CATS ou **CATZ** (Jacques), homme d'Etat et poète hollandais, né en 1577 à Brouwershaven (Zélande), mort en 1660. Il fut ambassadeur en Angleterre (1627). En 1618, il devint garde des sceaux et, en 1632, conseiller en ambassade auprès du roi d'Angleterre. Ses ouvrages sont remarquables par la richesse, l'imagination, la naïveté et la candeur. Les œuvres de Cats sont : *Emblemata* (1618), *Miroir du passé et du présent* (1632), *Poésies des mots d'ancienne* (1641), *Œuvres générales* (1664). En 1829, la ville de Gand a érigé en l'honneur de Cats une statue due au ciseau de Parmentier.

CATSKILL, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de New-York), près de l'Hudson; 5.400 hab. Industrie active; commerce de transit.

CATSKILL (MONTS), petit massif montagneux de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de New-York. Situé sur la rive occidentale de la rivière Hudson, il appartient au grand système des Alleghanys; il est peu élevé (High Peak, 1.155 m.), mais est remarquable par la variété et la beauté de ses paysages; il possède des lacs et des cascades qui attirent une foule de visiteurs.

CATTANEO (Charles), homme politique italien, né à Milan en 1801, mort en 1869 à Castagnola, près Lugano. Professeur, puis fondateur du « Politecnico », revue mensuelle (1837), il prit une part importante au *Cinque Giornate* de Milan (1848). Réfugié en Suisse après Novare, il s'établit à Lugano comme professeur de philosophie, publia *Histoire de la Révolution de Milan, de 1848*. Il resta toujours républicain et fédéraliste.

CATTARO, ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie), ch.-l. du *cercle de Cattaro*, sur l'Adriatique, 5.450 hab. Evêché suffragant de Zara.

— *Histoire*. Vénitienne de 1420 à 1797, française de 1807 à 1814, Cattaro est devenue définitivement autrichienne en 1815. Sa position à l'intérieur des *bouches de Cattaro* et ses fortifications en ont fait un des ports les plus sûrs de l'Adriatique. Commerce d'importation assez

Armes de Cattaro.

CATTAUTAUS, ville de Suède (1783-1788), il fut ministre de l'Eglise française réformée de Stockholm; puis il voyagea dans une grande partie de l'Europe, et se fixa à Paris, en 1810. Il a publié : *Tableau général de la Suède* (1789); *Tableau des Etats danois* (1802); *Voyage en Allemagne* (1805); *Tableau de la mer Baltique* (1812); *Histoire des révolutions de Norvège* (1818); etc.

CATTÉGAT ou **KATTEGAT**, bras de mer entre la Suède et le Danemark, communique librement avec le Skager-Rak au N., mais fermé au S. par les îles de l'archipel danois, autrefois rattachées au continent, et entre lesquelles se présentent les passes du Sund et des deux Belt. Le Cattégat n'est guère plus profond que les lacs suédois (75 m. au maximum), mais il est agité sans cesse par les courants venus de la mer Baltique. C'est une riche pêcherie de perles, où la faible salinité de l'eau permet la réunion de plusieurs espèces très variées.

CATTENBURGH ou **CATTENBURGH** (Adrien VAN), théologien hollandais, né à Rotterdam en 1684, était un des principaux chefs de la secte des arméniens ou remontrants. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliotheca scriptorum remonstrantium* (1727); *Syntagma scientiæ mosaicæ* (1737), où il attaque les athées et les déistes.

CATTENIERES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kil. de Cambrai; 1.251 hab. Ch. de fer. Tissage de coton, fabrique de sucre, moulins, brasseries.

CATTENOM ou **KATTENHOFEN**, comm. de l'empire d'Allemagne (Alsace-Lorraine), arr. et à 8 kil. de Thionville, sur la Moselle; 880 hab. Bois à ouvrer. (Cet ancien ch.-l. de canton du département français de la Moselle a été cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.)

CATTERMOLE (George), peintre anglais, né à Dickleburgh, près de Diss (comté de Norfolk), en 1800, mort en 1868. A seize ans, il exécutait des *illustrations* pour les *Cathédrales anglaises*, de Britton, et y montrait, dès ce moment, ce sentiment profond et juste des temps féodaux que l'on retrouve dans ses peintures. Il entreprit de faire revivre, avec son crayon et son pinceau, le monde éteint que Walter Scott avait remis en lumière. Ses dessins du *Waverley* sont fort répandus. Cattermole a exposé de curieuses aquarelles : *Sir Walter Raleigh assistant à l'exécution du comte d'Essex*, *la Vieille Hospitalière anglaise*, *le Jugement du comte d'Essex*, *Hamilton de Bothwell Haugh s'apprêtant à tirer sur le régent Murray*, *la Salle du chapitre*, *le Lendemain de la deuxième bataille de Newbury*, *Beauceaux Celtot défendant le château Saint-Ange et la Visite au monastère*, *le Retour inopiné*, *le Page impertinent* 1885.

CATTEROLE n. f. Chass. Syn. de CATEROLE.

CATTES. Ethnogr. V. CHATTES.

CATTEUX n. m. Anc. dr. V. CATEUX.

CATTHO (Angelo), prélat, né à Tarente, mort à Vienne (Dauphiné) en 1484. D'abord attaché à la cour de Charles le Téméraire, où il connut Comines, il vint ensuite près de Louis XI, qui le nomma son aumônier et archevêque de Vienne (1482). Ce prélat passait pour être très versé en astrologie, en médecine et en mathématiques.

CATTICHE n. f. Chass. Syn. de CATICHE.

CATTIER (Isaac), médecin français, né à Paris au commencement du XVIe s.

Il fut médecin ordinaire de Louis XIV. On lui doit, entre autres ouvrages : *De Observationes medicæ rarioris* (1654), *Observationes medicæ rariores* (1663).

CATTIS *tsis* n. m. Unité de poids en usage en Chine et à Batavia. Sa valeur varie de 60 gr. à 67 gr. 515.

CATTLEYA *ka-ia* ou **CATTLEYE** (*lé-i*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des épidendrées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Toutes les *catleya* sont des plantes fort recherchées par les amateurs. La plupart se contentent d'une serre serrée, à température de 15° à 20°, se multiplient facilement par la séparation des pseudo-bulbes et ne demandent que les soins ordinaires de culture.

Cattleya.

CATTOLICA, bourg d'Italie (Emilie) prov. de Forlì; 2.400 hab.

CATTOLICA ERACLEA, ville du royaume d'Italie de de Sicile, prov. de Girgenti; 6.600 hab. Aux environs, gisements de soufre.

CATTOLOGIE (*ji* — du lat. *cattus*, chat, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les chats, histoire du chat.

CATTOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la cattologie.

CATTU, mot indien appliqué à un grand nombre de plantes utiles.

CATTUS (*ka-tuss* — mot lat. qui signifie *chat*) n. m. Antiq. Machine de guerre qui était analogue au cheval de frise.

CATTU-TAGÉRA (*jé-ra*) n. m. Nom indigène de l'indigotier.

CATTY ou **KATTY** n. m. Unité de poids pour les métaux, usitée en Asie, au Japon, en Chine, au Siam, à Manille, etc., et variant de 592gr,59 à 622gr,68.

CATULAUNES (*ka-tu-lo-nès*) tribu germaine des Gotones, au Ier siècle de notre ère. Obligé de fuir pour échapper à son ennemi Marobodus, il le força plus tard à fuir lui-même; mais, vaincu après par Vibilius, chef des Hermundures, il tomba sous pouvoir des Vandales. Pline et *Tacite Juliti* (Frejus comme prisonnier (Tacite, *Annales*, II, 62-63).

CATUBIG, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [Ile Samar]); 9.360 hab. Culture de l'abaca, exploitation de bois.

CATUGNATUS, chef des Allobroges, qui, l'an 62 avant notre ère, fit tomber dans une embuscade une armée romaine et la détruisit presque tout entière, non loin des bords de l'Isère. Mais les Romains revinrent ensuite dévaster le pays en l'absence de Catugnatus, et les Allobroges durent réitérer à Catugnatus la paix. (Son nom signifie, en langue celtique, « habitué au combat ».)

CATULAIRE (*lèr*' — du lat. *catularia*; de *catulus*, petit chien) adj. f. Se disait d'une porte de Rome, située entre le Vatican et le Janicule, et près de laquelle on immolait chaque année une chienne rousse, pour rendre la canicule — littéralement la *petite chienne* — favorable aux moissons : *Porte* CATULAIRE. ‖ On dit aussi CATULARIENNE.

CATULLE (Caius Valerius), poète latin, né à Vérone vers 84 av. J.-C., mort peut-être incognito, vers 54 av. J.-C. Il appartenait à une famille distinguée. Son père, lié avec Jules César, lui laissa une assez grosse fortune, que le poète eut bientôt dispersée. Sa vie, du reste, fut marquée par un grand mouvement d'un amour passionné et la trahison de celle-ci, son voyage en Bithynie avec le propréteur Memmius, la mort en Troade d'un frère qu'il chérissait, et le voyage qu'il fit pour ramener ses cendres, ses attaques contre César, puis sa liaison avec celui-ci et Mamurra. Catulle est le premier en date des poètes personnels, chez les Romains. Il est aussi le premier qui considère que l'art a une valeur propre, indépendamment de toute idée d'utilité pratique. Ses poésies, conservées au nombre de 116, peuvent se diviser en trois groupes : les traductions et imitations du grec, comme les *Noces de Thétis et de Pélée*, *Attis*, la *Chevelure de Bérénice*, imitée de Callimaque; des poésies où l'imitation et l'inspiration se mêlent, comme dans les *Epithalames*; enfin, les poésies personnelles, pièces fugitives, les plus intéressantes pour nous et les plus originales, billets, épigrammes au sens moderne du mot, peintures familières comme le *Priape* ou l'éloge sur la barque qui, après avoir été battue des mers, vieillit paisiblement sur le lac de Côme; enfin, et surtout, les pièces adressées à Lesbie, qui était peut-être la sœur du fameux Clodius. Une grâce familière, un accent de sincérité dans la passion qui perce en mots profonds sous le ton artificiel de la poésie alexandrine qu'il imite, traits d'analyse, inspiration bien romaine, tels sont les caractères de la poésie de Catulle. Versificateur habile, érudit, élégiaque et satirique, Catulle résume presque toute la poésie de son temps, dont il est le plus complet représentant.

— BIBLIOGR. : éd. princeps (1472); Ellis (1878); Behrens (1876); Benoist et Thomas, avec trad. en vers par Eug. Rostand (1882-1891); Müller (1885); Couat, *Etude sur Catulle* (1874); Lafaye, *Catulle et ses modèles* (1894).

CATULLIEN, ENNE (*li-in, en*') adj. Dans le genre de Catulle : *Vers* CATULLIENS.

CATULOTIQUE (du gr. *katouléos*, cicatrisation) adj. Propre à cicatriser. (Vieux mot.)

CATULUS (Caius Lutatius), consul romain, l'an 242 av. J.-C. Il gagna contre la flotte carthaginoise, commandée par Hannon, la célèbre bataille des îles Egates, qui mit fin à la première guerre punique. De retour à Rome, Catulus obtint les honneurs du triomphe (241 av. J.-C.).

CATULUS (Quintus Lutatius), consul romain en 102 av. J.-C. Il eut une grande part à la victoire de Verceil contre les Cimbres et les Teutons, et sevit en partie dépouillé de l'honneur de cette journée par son collègue Marius. Il ne conçut du dépit que le poussa plus tard à passer du parti de Sylla. Poursuivi par les satellites de Marius, pendant la grande proscription de 87, il se tua. Il avait cultivé les lettres avec succès et composé des discours, une histoire de son consulat et des poèmes.

CATULUS (Quintus Lutatius), consul romain, fils du précédent, né vers 120 av. J.-C., mort en 60. L'année de la mort de Sylla, il fut revêtu du consulat avec Lepidus, qui se mit à la tête des partisans de Marius. Catulus combattit contre son collègue et l'écrasa au combat du pont de Mulvius. Devenu un des chefs du parti sénatorial, il s'opposa sans succès à la proposition de Pompée de rétablir les tribunes du peuple (70); et, à la loi Gabinia, qui conféra à Pompée des pouvoirs extraordinaires pour terminer la guerre des pirates. Lors de la conspiration de Catilina, il fut de ceux qui demandèrent la mort des accusés. Le Capitole ayant brûlé pendant les guerres civiles, il fut un des commissaires chargés de sa restauration et reçut l'honneur envié d'inaugurer le temple nouveau.

CATUMBELLA, rivière côtière de la colonie portugaise d'Angola, qui prend sa source sur le versant nord-ouest des monts Oulondo et se jette dans l'Atlantique, à 16 kilom. environ au N. de la ville de Benguela. Cours 500 kilom. environ. — Petite ville de l'Angola, à l'embouchure du fleuve côtier du même nom.

CATUQUINÁS, population peu connue, qui vit dans le sud-ouest de la province des Amazones (Brésil), entre le rio Jutay et le rio Purús. Pour d'Orbigny, ces Indiens rentrent dans le groupe Guarani. — *Un* CATUQUINÁ.

Catur.

CATUR n. m. Bâtiment de guerre du royaume de Bantam : *Le* CATUR *a les toiles faites d'herbes et de feuillages entrelacés.*

CATUR MAHÂRÂJAS (*Tchatour-Maharâdjas*) « Quatre grands rois »), nom collectif que l'on donne à des divinités bouddhistes préposées à la garde des quatre points cardinaux, en mémoire de ceux qui la protégèrent à la religion du Bouddha. Ils se nomment *Dhritarâchtra*, *Viroudhaka*, *Viroûpâkcha* et *Vaiçravana* : le premier préside à l'est, le second au sud, le troisième à l'ouest, et le quatrième au nord. Ce dernier est identique à *Kouvera*, le dieu brahmanique de la richesse.)

CATUR-ÂNANA (*Tchatour-ânana* [« Qui a quatre visages »]), l'un des noms de Brahma.

CATURE n. m. Bot. Syn. de ACALYPHE, et de ALCORNÉE.

CATURIGES, peuple d'origine ligurienne, qui occupait la vallée supérieure de la Durance, sur les Alpes Maritimes et les Alpes Cottiennes. Les Caturiges tentèrent d'arrêter Jules César franchissant les Alpes. Leur capitale fut successivement *Caturiga*, ou *Caturigomagus* (Chorges), puis *Eburodunum* (Embrun). — *Un* CATURIGE.

CATURUS (*russ* — du gr. *katé*, en dessous, et *oura*, queue) n. m. Genre de poissons ganoïdes, type d'une famille dite des *caturidés*, renfermant des formes à grosse tête, à dents coniques et serrées, à nageoire caudale bifurquée, dont la plus grande partie est écailleuse. (Les caturus sont fossiles dans les terrains jurassiques.)

CATUR-VARNA (*Tchatour-varna* [« Quatre couleurs »]), les quatre castes de l'Inde.

CATUS (*ta* — du lat. *casus*, cas [création badine de La Fontaine]) n. m. Cas, question, affaire :

Ayant sur eux commencé un pareil cas
Et étant fait prisonnier de guerre
Tout bien pesé, elle dit, Arrête :
Voyez un peu la petite effrontée! LA FONTAINE

CATUS, ch.-l. de cant. du Lot, arr. et à 15 kil. de Cahors, sur le Vert, alt. 300 m. Lot; 1.200 hab. Cartage de bois, commerce de noix, de truffes, de champignons. Restes de fortifications. — Le canton a 16 comm. et 8 265 hab.

Les Anglais s'emparèrent de cette petite ville en 1360; ils la perdirent et la reprirent sous Charles VI; ils en furent chassés sous Charles VII par les bourgeois de Cahors.

CATUVOLCUS ou **CATIVOLCUS**, chef des Eburons, qui unit ses forces à celles d'Ambiorix pour lutter contre César, en 54 av. J.-C., pour délivrer la Gaule Belgique. Tous deux attirèrent dans une embuscade et massacrèrent l'armée de Sabinus et Cotta; mais, se sentant trop vieux pour combattre avec la vigueur nécessaire, Catuvolcus s'empoisonna. (Son nom paraît signifier, en langue gauloise, « rapide au combat ».)

CATZ (Jacques). V. CATS.

CAUB ou **KAUB**, ville d'Allemagne Prusse, sur le Rhin, [illegible] carrières d'ardoises. Pendant la nuit du 1er janvier 1814 l'armée prussienne, commandée par Blücher, y passa le Rhin [illegible] peu en amont de Caub, au moyen du bateau, château pittoresque construit sur un rocher.

CAUCA, ville de l'Espagne ancienne Tarraconaise, chef des Vaccaeens, entre le Tage et le Douro. Patrie de l'empereur Théodose.

CAUCA, rivière importante de l'Amérique du Sud, affluent de la Magdalena, qui arrose la république de la Nouvelle-Grenade. Elle sort des Andes à l'E. du cours de Cauca, coule du S. au N. dans un long et étroit couloir où elle baigne les environs de Cali, Carthago, Antioquia, et se jette dans la Magdalena, après un cours de 1.250 kilom. La Cauca ne reçoit aucun affluent important.

CAUCA, l'un des anciens Etats de la république de la Nouvelle-Grenade, formant actuellement le département du même nom, peuple de 625.000 hab.

CAUCALIDE *kô-ka* du gr. *kaukalis, idos*, n. d'une plante n. f. genre Ombellifères, type de la tribu des *caucalinées*, comprenant environ dix-huit espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale. On dit aussi CAUCALINE et CAUCALIER.

CAUCALIER (*kô, li-é*) n. m. Bot. Syn. de CAUCALIDE.

CAUCALINÉES (*kô-ka*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *caucalide*. — Adj. CAUCALINIE.

CAUCASE, l'une des plus importantes chaînes du monde, par son élévation et son étendue. Elle s'étend de la presqu'île de Taman, sur la mer Noire, à celle d'Apcheron, sur la Caspienne, elle forme, entre ces deux mers, la limite entre l'Europe et l'Asie.

Géométrie. La direction du Caucase est du N.-O. au S.-E. Son développement dépasse 900 kilom.; son épaisseur varie de 100 à 200 kilom.

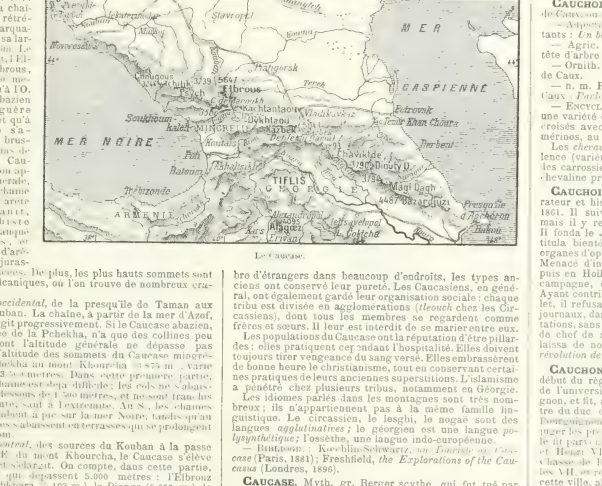

Le Caucase.

Il se compose de deux chaînes parallèles, séparées par une vaste dépression, dans laquelle coulent le Kouban, le Terek, le Kouma, le Kouro, le Rion, le Tchoroukh, le Kaban, le Kaitak, le Kaitakh, le Sulak

[illegible] mathématiques supérieures dans les étab[illegible] de l'ordre du clergé. En 1839, Cauchy fut ap[illegible] au bureau des longitudes, mais le gouvernement de Louis-Philippe ne ratifia pas cette nomination. La république de 1848 se montra plus tolérante. Bien que Cauchy fût un légitimiste déclaré, il fut nommé professeur d'astronomie mathématique à la faculté des sciences de Paris, et il occupa cette chaire jusqu'en 1852, époque où il refusa de prêter serment au gouvernement sorti du coup d'État du 2 décembre. En 1854, il fut réintégré dans sa chaire, sans être astreint au serment. Doué d'une fécondité extraordinaire, Cauchy fit de remarquables travaux dans les branches les plus diverses de la science. En analyse, ses méthodes rigoureuses sont encore suivies de nos jours. On compte de lui plus de cinq cents *Mémoires*. Nous citerons les suivants : *Méthode pour déterminer a priori le nombre des racines réelles* (1813); *Théorie des ondes* (1815), couronné par l'Institut; *Leçons sur les applications du calcul infinitésimal à la géométrie* (1826-1828); *Mémoire sur l'application du théorème fondamental des périodicités de physique mathématique* (1827). Il [illegible] *la résolution des équations numériques et la théorie de l'élimination* (1829); *Mémoire sur la dispersion de la lumière* (1836); *Note sur le développement des fonctions en séries ordonnées suivant les puissances ascendantes des variables* (1846). Les *Œuvres complètes d'Augustin Cauchy* sont publiées par les soins de l'Académie des sciences, en 26 volumes.

CAUCHY (Eugène), frère du précédent, né et mort à Paris (1802-1877), succéda à son père (Louis-François) dans la charge de secrétaire-archiviste de la Chambre des pairs, puis [illegible] *Notices sur les principaux [illegible] considéré dans son origine et l'état actuel des mœurs* (1846) *De la propriété communale* (1848); *Études sur Dunod* (1852); *Mémoire sur les origines, les variations et les progrès du droit maritime international*. Cauchy fut nommé, en 1858, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Du respect de la propriété privée dans la guerre maritime* (1861); *Du jugement des crimes politiques et en particulier de la cour des pairs et de la haute cour* (1867); *Observations sur Lucrèce* (1869); *Augustin Cochin* (1872); etc. — ALEXANDRE-LAURENT, frère des précédents, né à Paris (1792-1861), fut conseiller à la cour de cassation.

CAUCI, peuple de l'ancienne Germanie. V. CHAUCI.

CAUCIAGE [illegible] chaussée ou du [illegible] cout. Droit qu'on levait pour l'entretien des chemins. On disait aussi CAUCHIAGE.

CAUCON [illegible] — du lat. [illegible] nom de S. Pierre nommée par Pline du cuir quelques-uns ont pris pour une prêle ou pour une cuscute.

CAUCON. Myth. gr. Héros messénien, fils de Celenos. Il introduisit en Messénie le culte et les mystères des grandes déesses d'Eleusis. — Un des fils de Lycaon.

CAUDAL, ALE, AUX (*kô* — du lat. *cauda*, queue) adj. Zool. Qui appartient, qui a rapport à la queue : *Appendice* CAUDAL. *Nageoires* CAUDALES.

CAUDALE (*kô* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Nageoire terminant le corps des cétacés, des poissons, des crustacés : V. NAGEOIRE.

CAUDA LUCIDA (mots lat. qui signif. *queue brillante*), étoile de seconde grandeur (3 dans les catalogues), qui se trouve à la queue du Lion. ■ On l'appelle aussi DENEBOLA.

CAUDAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 8 kilom. de Lorient, entre le Blavet et le Scorff ; 7.999 hab. Fabrique de tuiles et de briques ; chantier de constructions navales : minoterie.

CAUDATAIRE (*kô, tèr*— du lat. *cauda*, queue) n. m. Celui qui porte la queue de la robe d'un pape, d'un cardinal, d'un prélat.

Par ext. Adulateur, homme obséquieux prêt à se faire le valet de celui qu'il flatte : *De Pons est le type du courtisan et du* CAUDATAIRE. Ste Beuve. *Chateaubriand et ses* CAUDATAIRES.

CAUDÉ, ÉE (du lat. *cauda*, queue) adj. Hist. nat. Qui a une queue.

— Blas. Se dit des étoiles qui ont des rais plus grand que les autres, ou d'un émail particulier, et aussi des [illegible] qui ont quelque [illegible] d'un émail différent des corps.

CAUDEBEC (*kô-de-bèk*) n. m. Chapeau de feutre fin et imperméable, fabriqué au XVIIe siècle à Caudebec, et que l'on portait quand il pleuvait. (Les caudebecs étaient les meilleurs chapeaux de pluie. La laine d'agneau, le duvet d'autruche, le poil de chameau étaient les principales matières employées à leur confection.)

Jean de Lebeau de Caudebec.

CAUDEBEC-EN-CAUX, [illegible] de la Seine-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Dieppe, sur la rive droite de la Seine, en face laquelle la marée s'y fait parfois sentir la barre [illegible] Paris de Thomas Basin historien [illegible] 1450 et 9.938 hab.

Caudebec est une ville très ancienne, qui fut un point stratégique important. Les Anglais s'en emparèrent en 1419. Les calvinistes en 1562, et les Espagnols en 1592.

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Rouen, faubourg d'Elbeuf, sur la Seine ; 10.332 hab. (*Caudebecquais, aises.*) Ch. de f. Eure. Manufactures de draps et filatures de laine.

CAUDELETTE (*kô-de-lèt*) ou **CAUDETTE** (*ko-dèt*) n. f. [illegible]

CAUDÉRAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 2 kilom. O. de Bordeaux, qui y possède son hôpital militaire, et dont elle constitue un faubourg ; 10.463 hab. (*Caudéranais, aises.*) Commerce de vins. Fabriques de chocolat.

CAUDETE, comm. d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]); 5.490 hab. Distilleries.

CAUDEX (*kô-dèks* — mot lat. qui signif. *tige*) n. m. Antiq. Nom donné primitivement de de grossières embarcations dont on se servait pour traverser le Tibre.

— En T. forest., Expression qui sert à désigner tantôt le tronc, tantôt les racines d'un arbre. On dit *caudex ascendant* pour [illegible] et *caudex descendant* pour la racine.

CAUDICAIRE [illegible] **CODICAIRE** [illegible] du lat. *caudicaires*, [illegible] en Bretagne qui [illegible] du [illegible] destinés à [illegible] blé [illegible] à Rome. [illegible] corporation ou collège.)

CAUDICIFORME (*kô* — de *caudex*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une simple tige, sans ramifications.

CAUDICULE (*kô* — dimin. du lat. *caudex, icis*, tige) n. f. Petite queue. (Nom donné par quelques auteurs au pédicule qui porte les masses pollinifères des orchidées.)

CAUDIEL, comm. d'Espagne (Valence [prov. de Castellon de la Plana]), sur le versant sud de la sierra de Espadan ; 1.670 hab. Vignoble ; fabriques d'eau-de-vie, établissement thermal de *Moscia del Agua*.

CAUDIES-DE-SAINT-PAUL, comm. des Pyrénées-Orientales, [illegible] de Perpignan, sur la Boulzane, affluent de l'Agly, au pied du mont Bugarach ; 997 hab. Eaux de constipation ; source minérale d'Aigueboune.

CAUDIFÈRE (du lat. *cauda*, queue, et *ferre*, porter) adj. Qui porte une queue, [illegible] [illegible] une queue.

CAUDIGÈRE adj. Syn. de CAUDIFÈRE.

CAUDILLO (*ô, ll* mll. — mot espagnol.) n. m. Chef de bande, dans les révolutions de l'Amérique espagnole.

CAUDIMANE (du lat. *cauda*, queue, et *manus*, main) adj. Qui emploie sa queue comme une main : *Singe* CAUDIMANE.

CAUDINE ou **CAUDINA** (du lat. *cauda*, queue) n. f. Genre d'holothuries apodes, sous-ordre des pneumophores, famille des molpadides, renfermant des molpadides à corps très rétréci en arrière et muni en avant de douze tentacules. L'espèce type, *caudina arenata*, habite les mers de l'Amérique du Nord.

CAUDINES [illegible] Hist. rom. V. CAUDIUM.

CAUDIUM, ville de l'Italie ancienne (Samnium), sur la frontière du Latium, [illegible] Capoue, qui le [illegible] à Lesda. Près de Caudium était le défilé appelé par les Romains *Furcæ Caudinæ*. Pour les Caudines, passage que l'on était obligé de traverser pour aller de la Campanie dans le Samnium. Pendant la seconde guerre samnite, Pontius Herennius, général des Samnites, y enferma une armée romaine, de telle sorte qu'elle dut se rendre sans coup ferir et passer sous le joug avec les deux consuls ; 321 av. J.-C.). On appelle actuellement ce défilé la *Forchia* ou le *Stretto di Arpaja*. De là vint l'expression : *Passer sous les Fourches Caudines*, c'est-à-dire Être contraint de subir des conditions humiliantes.

CAUDRETTE (*kô-drèt'* — pour *cauderette*; dim. de *caudière*, forme picarde de *chaudière*) n. f. Pêch. Sorte de truble sans manche et [illegible] comme un [illegible] on [illegible] avec une [illegible] pour les [illegible] Ou dit aussi CAUDRETTE et CAUDRETTE. *Grande cauderette*, Sorte de grande [illegible] employée en mer pour la pêche des [illegible] et des [illegible] langoustes.

Grande cauderette. — Cauderette.

CAUDRON [illegible] du XVIe siècle, né à Dieppe, entreprit de rectifier les cartes des côtes de France et grava lui-même sur cuivre de belles cartes. Il prétendait [illegible] qu'il venait de s'embarquer à La Rochelle pour aller relever les côtes d'Espagne. — Un autre JEAN **Caudron**, frère puîné du précédent, s'occupa aussi d'hydrographie.

CAUDROT (c'est-à-dire *Queue du Drot*), comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de La Réole, sur la Garonne, à 1 kilom. en aval du confluent avec le *Drot* ; 1.114 hab. Ch. de f. Midi. Port sur la Garonne. Vignobles (Château-Gaillon, La Serre, etc.), carrières ; tonnelleries, teintureries, fabriques de sabots.

Armes de Caudrot.

CAUDRY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Cambrai, sur un petit affluent de l'Erclin ; 9.460 hab. Ch. de f. Nord et du Cambrésis. Distilleries, brasseries, fabriques de tissus et de [illegible] ; exploitation de sablonnières. Près de ce bourg, les troupes de la République remportèrent, en 1794, une victoire contre celles du prince de Saxe-Cobourg.

CAUER (Emile), sculpteur allemand, né à Dresde en 1800, mort à Kreuznach en 1867. Il devint professeur de dessin à l'université de Bonn, puis fut chargé de la restauration des antiques au musée de Dresde ; trois ans après, il fut nommé professeur de dessin au gymnase de Kreuznach. C'est là qu'il exécuta ses œuvres principales : les statues de *Sickingen, Hutten, Charles-Quint, Melanchthon, Albert-Dürer*, etc. — Son fils, KARL-LUDWIG, né à Bonn en 1828, mort à Kreuznach en 1885. Parmi ses œuvres les plus remarquables, nous citerons un grand buste du roi de Prusse, *Guillaume IV* ; un bronze, l'*aviateur olympien* ; des portraits de l'empereur *Joseph d'Autriche*, du prince de Metternich ; la statue de Schelling à Munich ; les statues en marbre de *Pérsée*, [illegible] *Vénus*, puis *Vénus*, *Ogadai*, deux statues [illegible] [illegible] *Pérsée et Hector* [illegible] [illegible] la dernière grande œuvre de Karl Cauer [illegible] le tombeau du président [illegible] frère ROBERT, né à Dresde en 1831, mort à Cassel en 1893, s'est fait remarquer par des groupes et des compositions diverses.

CAUGHNAWAGA ou **SAULT-SAINT-LOUIS**, village du Dominion canadien (prov. du Québec), sur le Saint-Laurent, qui y forme les rapides du *Sault-Saint-Louis*. Colonie indienne où végètent des Iroquois, restes de la puissante *nation* du XVIIe siècle.

CAULAINCOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 14 kil. de Saint-Quentin ; 248 hab. Élevé de chevaux. Ancienne seigneurie, érigée en marquisat en 1714. Beau château. Patrie du maréchal Caulaincourt, duc de Vicence, et de son frère le général Caulaincourt.

CAULAINCOURT (Armand-Augustin-Louis, marquis DE), duc de Vicence, général et diplomate, né à Caulaincourt (Aisne) en 1772, mort en 1827. Au moment de la Révolution, il était capitaine d'état-major, aide de camp de son père, le général marquis de Caulaincourt. Destitué en 1793 comme noble, il consentit à servir comme simple soldat. Hoche lui fit rendre son grade, en 1795. Chargé, en 1801, d'une mission en Russie, il conquit les sympathies du tsar. A son retour en 1802, Bonaparte le fit général, se l'attacha comme aide de camp, et l'envoya auprès le grand-duche de Bade, avec ordre de saisir la baronne Reich et les affidés de l'agent Drake. La coïncidence de cette mission avec l'arrestation du duc d'Enghien fit accuser Caulaincourt de complicité dans la tragédie de Vincennes. Le général s'en est d'ailleurs toujours défendu jusqu'à sa dernière heure. Grand écuyer en 1804, général de division en 1805, il fut nommé, en 1807, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où le tsar accueil d'Alexandre le lava des accusations calomnieuses dont il était l'objet. Il fit tous ses efforts pour maintenir l'alliance franco-russe et pour détourner Napoléon de la campagne de Russie. Ayant pu y réussir, il le suivit à Moscou et rentra avec lui à Paris. En 1808, Caulaincourt avait été fait duc de Vicence. En avril 1813, il fut nommé sénateur, puis, en novembre, ministre des relations extérieures. A ce titre, il présenta Napoléon au congrès de Châtillon. Très dévoué à son souverain, qui le tenait en haute estime, il le suivit à Fontainebleau, revint sur affaires étrangères pendant les Cent-Jours, et essaya, mais en vain, de négocier avec les coalisés. Le 2 juin 1815, il fut nommé pair de France. Au retour des Bourbons, il se vit porté sur la liste des proscrits ; c'est grâce à Alexandre qu'il en fit rayer. Il vécut alors dans la retraite.

Caulaincourt

CAULAINCOURT (Auguste-Jean-Gabriel DE), frère du précédent, général, né à Caulaincourt en 1777, mort en 1812. Il fit les campagnes du Rhin et de Suisse, se distingua à Vedelago, fut blessé à Zurich, fut nommé colonel. Aide de camp de Berthier en 1804 et gouverneur des pages, il fut promu général de brigade en 1806, fit les campagnes d'Espagne, de Portugal, de Russie, où fut tué par un boulet à l'assaut de la redoute de Borodino.

CAULAINCOURT (Armand-Alexandre-Joseph-Adrien DE), duc de Vicence, sénateur, né à Paris en 1815. Il était le fils aîné de l'ancien ministre de Napoléon Ier. Nommé sénateur par Napoléon III, il resta dans la vie privée après le 4 Septembre. — Son frère, OLIVIER-JOSEPH, marquis **de Caulaincourt**, homme politique, né à Paris en 1818, mort en 1865, fit plusieurs campagnes en Algérie. En 1843, un fusil [illegible] sure lui ayant fait perdre un œil, il quitta le service. En 1849, il fut élu représentant du Calvados à la Législative, appuya la politique de l'Élysée et fut réélu député au Corps législatif en 1852, 1857 et 1863. Il devint, en même temps, colonel de la cavalerie de la garde nationale de Paris.

CAULERPE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *erpein*, ramper) n. f. Genre d'algues de la famille des siphonacées, à tige unicellulaire fixée au sol par des rameaux en forme de frondes, dont on connaît de nombreuses espèces répandues sur toutes les mers.

Caulerpes.

CAULERPÉES (*kô* — n. f. pl. Tribu d'algues unicellulaires [illegible], dont le genre *caulerpe* est le type. — *Caulerpées*.

CAULERPITES (*kô*) n. f. pl. Nom générique sous lequel on a réuni plusieurs végétaux fossiles, regardés d'abord comme des algues analogues aux *caulerpes*, et dont plusieurs ont été reconnus pour appartenir à des genres très différents.

CAULESCENT (*kô-les-sen*) [illegible] ENTE du lat. *caulis*, tige) adj. Qui est muni d'une tige ou qui a l'aspect d'une tige. Se dit par opp. à *Acaule*. [illegible] *Végétaux caulescents*.

CAULET (*lè*) n. m. Nom que l'on donne, dans le nord de la France et, en Belgique, dans le Brabant, à une variété de chou qui ne pomme pas. (Il donne de larges feuilles, que l'on distribue comme aliment aux bestiaux.)

CAULET (Etienne-François DE), évêque de Pamiers, né en 1610, mort en 1680. Après avoir coopéré à l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice avec l'abbé Olier, il embrassa le parti de Port-Royal dans la querelle du jansénisme, de concert avec l'évêque d'Alleth. On a de Caulet la *Relation* de son différend avec les jésuites, suivie d'une *Circulaire à tous les évêques de France* (1668).

CAULET (Jean DE), évêque français, de la même famille que le précédent, né à Toulouse en 1693, mort en 1771, fut évêque de Grenoble. Il a laissé, entre autres écrits : *Lettres sur les immunités ecclésiastiques ; Dissertations sur les actes de l'assemblée du clergé de 1755* (1757), ouvrage qui lui valut un bref de Clément XIII.

CAULFIELD, ville d'Australie (Victoria) ; 8.500 hab.

CAULICINAL, ALE, AUX (*kô* — du lat. *caulis*, tige) adj. Bot. Qui croît sur les tiges et les rameaux. *Agaric* CAULICINAL.

CAULICOLE (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter) n. f. Hist. nat. Qui vit en parasite sur les tiges. (Se dit particulièrement des plantes, comme la cuscute.)

— Ar. bot. Nom donné à des tiges qui servent d'entre les feuilles d'acanthe et qui s'enroulent en volutes, sous le tailloir du chapiteau corinthien.

A. Caulicoles.

CAULICULE (*kô* — diminu. du lat. *caulis*, tige) n. f. Bot. Partie intermédiaire de l'embryon, qui germe et qu'on aperçoit entre les cotylédons et la racine. Syn. de PLUMULE.

— Nom donné à l'épiderme des diverses tiges qui naissent d'une même racine.

CAULIER Madeleine, héroïne des armées de Louis XIV. En 1708, pendant le siège de Lille par les armées de la coalition, Chamillard, envoyé par Louis XIV pour essayer de faire lever le blocus, eut la faire part de ses intentions au maréchal de Boufflers, gouverneur de la ville. Ses premiers émissaires ne purent franchir les lignes ennemies. C'est alors qu'une jeune Flamande, Madeleine Caulier, s'offrit pour la remplir cette périlleuse mission. Elle en acquitta avec un plein succès. Le duc de Bourgogne voulut la récompenser par une gratification, mais Madeleine refusa et se borna à solliciter la faveur d'être enrôlée, malgré son sexe, dans un régiment de dragons. Elle ne cessa, depuis lors, de s'y comporter en bon soldat. Elle fut tuée à la bataille de Denain 1712.

CAULIÈRE (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et *ferre*, porter) adj. En T. de bot., Mauvaise herbe.

CAULIFLORÉ, ÉE (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et *flos*, *floris*, fleur) adj. En T. de bot., Qui porte des fleurs sur la tige.

CAULIFORME (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et de *forma*) adj. En T. de bot., Qui a la forme d'une tige.

CAULINAIRE (*kô-li-nè*r — du lat. *caulis*, tige, adj. En T. de bot., Qui provient ou qui dépend de la tige. Se dit de tout organe qui naît sur la tige. *Feuilles* CAULINAIRES. *Glandes* CAULINAIRES. *On appelle élongation* CAULINAIRE *celle qui résulte du développement en longueur de la tige ou de la racine.*

CAULINICOLE (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter) adj. En T. d'hist. nat., Qui vit ou croît sur les tiges des végétaux.

CAULINIE (*kô*) n. f. Genre de naïadées, comprenant des herbes des rivières et des eaux stagnantes, disséminées presque toutes les régions du globe. Syn. de KENNEDYE, et de POSIDONIE.

CAULINITE (*kô*) n. f. Végétal fossile, analogue aux cauliniées et aux cycadées.

CAULIPARE (*kô* — du lat. *caulis*, tige, et *parere*, enfanter) adj. Se dit des fleurs dans lesquelles le rameau qui devait produire l'embryon a pris une expansion analogue à celle des bourgeons ordinaires.

CAULIRHIZE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *rhiza*, racine) adj. Se dit des végétaux dont la tige émet des racines.

CAULNES, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Dinan, sur la Rance; 2.378 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières; minoterie, tanneries. Château de Coëllan. — Le canton a 8 comm. et 9.400 hab.

CAULOBIUS (*kô-bi*, *us* — du gr. *kaulos*, tige, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéides, renfermant des teignes à long abdomen cylindrique, à antennes courtes, sans trompe.

— Encyc. L'espèce type du genre, le *caulobius sparganellus* de France, vit, à l'état de chenille, dans les tiges des sparganions et autres plantes aquatiques, comme celles des carex; les chrysalides portent à la région abdominale des verticilles d'épines qui leur servent à remonter dans les galeries pour arriver au trou de sortie par où s'échappe le papillon.

CAULOCAULE (*kô*) — du gr. *kaulos*, tige, et *de bulbe*) n. m. Tige feuillée ou florifère, renflée à sa base.

CAULOCARPE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *karpos*, fruit) n m. Nom donné à la tige des plantes vivaces, quand elle persiste et donne plusieurs fois des fruits.

CAULOCAPITÉS, ENNE (*kô*, *pem*, *ni*) on **CAULOCARPIQUE** (rad. *caulocarpe*) adj. Se dit des plantes vivaces dont la tige persistante porte plusieurs fois des fruits.

CAULOGLOSSE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *glossa*, langue) n. m. Genre de lycoperdacées, renfermant des champignons de la Caroline et de la Cochinchine.

CAULON ou **CAULONIA**, ville de l'Italie ancienne (Brutium), près de la mer Ionienne, fondée par une colonie achéenne et détruite pendant la guerre des Romains contre Pyrrhus. Auj. *Castelvetere*.

CAULOPHYLLE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Section du genre léontice.

CAULOPTÉRIS (*kô*, *ris*) ou **CAULOPTÉRIDE** (du gr. *kaulos*, tige, et *pteris*, *ides*, fougère) n. m. Genre fossile, fondement des tiges de fougères frutescentes ou arborescentes, auxquelles on n'a pu rattacher de frondes sterles ou fertiles déjà connues. Les caractères distinctifs portent principalement sur les détails des cicatrices laissées par les feuilles, sur leurs nervures, dans les tiges effeuillées des cycadées, dicksonnées, des sapindées, etc., vivantes) : *Les* CAULOPTÉRIDÉES *sont les seuls exemples de tiges à empreintes de nervures dans les* CYCADÉES *dans les premiers ancêtres.*

(Ad. Brongniart.)

CAULORRHIZE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Dont la tige émet des racines.

CAULOSARQUE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *sarx*, *sarkos*, chair) n. m. Bot. Tige renflée ou tuberculeuse.

CAULOSTROPHE (*kô*, *strofe*, du gr. *kaulos*, tige, et *strophos*, cordon)) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, tribu des brachydérides, renfermant de petits charançons grisâtres, tirant, suivant le sud de l'Europe. (Le *caulostrophus Delarouzei* est propre au midi de la France.)

Caulostrophe (gr. 3 fois).

CAULOTRÈTE (*kô* — du gr. *kaulos*, tige, et *trêtos*, percé) n. m. Bot. Syn. de SCHNELLE.

CAUMARTIN (Louis Le Fèvre de), magistrat français né à Leyde en 1552, mort à Paris en 1627. Sa famille était originaire du Poitou. Il fut intendant de Poitou et de Picardie, ambassadeur en Suisse, conseiller d'État, président du grand conseil, et prit une part active aux affaires publiques sous Henri IV et sous Louis XIII, qui le nomma garde des sceaux, en 1626.

CAUMARTIN (Louis-François Le Fèvre de), petit-fils du précédent, né en 1624, mort à Paris en 1673. Il fut intendant de Champagne et joua un rôle actif pendant la Fronde. L'histoire a conservé son nom particulièrement à titre d'ami intime et conseiller du cardinal de Retz.

CAUMARTIN (Louis-Urbain Le Fèvre de), marquis de Saint-Ange et comte de Maret, fils du précédent, né en 1653, mort au château de Saint-Ange (Seine-et-Marne) en 1729. Il eut pour précepteur Fléchier, fut conseiller au parlement (1674), intendant des finances (1690), conseiller d'État (1697). Il fournit à Voltaire beaucoup de renseignements pour *le Siècle de Louis XIV*. On lui doit la conservation des *Mémoires* du cardinal de Retz. Il a publié quelques ouvrages qui font conclure *la Henriade*.

CAUMARTIN (Jean-François-Paul Le Fèvre de), évêque français, frère du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1668, mort à Blois en 1733. Il fut évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie française en 1705. Un discours qu'il prononça à l'Académie, le 13 décembre de la même année, en recevant Fénelon de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, persiflant de la manière la plus spirituelle la vanité très connue du prélat, lui beaucoup de bruit et lui attira la défaveur de Louis XIV.

CAUMARTIN (Antoine-Louis Le Fèvre de), marquis de Saint-Ange, prévôt des marchands de Paris (1778-1781), a donné son nom à une rue de cette ville.

CAUMARTIN (Jacques-Etienne), homme politique français, né à Gélin-sur-Saône en 1760, mort à Montpellier en 1825. Il fut destitué de ses fonctions de maire (1814), à cause de ses opinions libérales. Nommé député par le département de la Côte-d'Or, il resta fidèle à ses idées de liberté et de progrès.

CAUMONT, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 25 kilom. de Bayeux, sur une colline où l'Aure prend sa source; 1.002 hab. Ardoisières, fabrique de galoches. — Le canton a 19 comm. et 8.676 hab.

CAUMONT, comm. du dép. de Vaucluse, arrond. et à 12 kilom. d'Avignon, près de la Durance; 1.463 hab. Vins, huile; carrières de pierre; fabrique de chaux; moulin, usine à cocons. Athen fit à Caumont ses premières plantations de garance et y mourut (1754). — Il existe d'autres communes du même nom : dans l'Ariège, arrond. et à 8 kil. de Saint-Girons, sur le Salat, 516 hab.; dans l'Eure, arr. et à 29 kilom. de Pont-Audemer, sur le plateau du Roumois, 690 hab.; dans le Lot-et-Garonne, arrond. et à 9 kilom. de Marmande, sur le canal latéral à la Garonne, 688 hab.

CAUMONT (maison DE). Il y eut en France plusieurs maisons du nom de Caumont, toutes originaires du Midi. La principale, qui produisit les branches de Caumont-La Force et Caumont-Lauzun, était originaire de Gascogne, où on la suit, en remontant, jusqu'au XIe siècle. Parmi les Caumont-La Force, on trouve : Jacques Nompar, maréchal de France, mort en 1652 ; Armand Nompar, maréchal de France, mort en 1675, un grand nombre de capitaines dont plusieurs furent tués à l'ennemi. La branche de Lauzun remonte à François de Caumont, créé comte de Lauzun en 1692, et qui s'éteignit en 1723, en la personne de Antonin Nompar, marquis de Puyguilhem, qui avait été créé duc par Jacques II d'Angleterre.

CAUMONT (Jean DE), jurisconsulte français, né à Langres dans la première moitié du XVIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il défendit les idées catholiques contre la Réforme, dans un ouvrage important intitulé *Firmament des catholiques contre l'abîme des hérétiques, de quelque sorte qu'ils soient, etc.* (1585). Plus tard, il publia un livre sur cette question : *S'il est loisible de chastier le fils pour délit du père* (1598).

CAUMONT (Joseph DE SEYTRES, marquis DE), archéologue français, né et mort à Avignon (1688-1745). Lié avec Maffei et Montfaucon, il fut un des premiers érudits du sud-ouest, pour l'étude de l'archéologie antique. Une partie de ses travaux a été imprimée dans les « Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ».

CAUMONT (Thomas), acteur français, né en 1749, mort en 1811. Il joua au théâtre de la Nation, au théâtre de la République, au Théâtre-Français jusqu'en 1809, et y créa avec succès les rôles à manteaux et ceux de financiers, dans un grand nombre de pièces.

CAUMONT (Arcis ou Arcisse DE), archéologue français, né à Bayeux (Calvados) en 1802, mort en 1873 à Magny (près de Rouen). Il fut fondateur de la Société des antiquaires de Normandie, introduisit en France les congrès scientifiques, et publia des travaux importants sur l'archéologie, sur les antiquités nationales, etc. Outre un grand nombre de mémoires, on a de lui un *Cours d'antiquités monumentales* (1831-1843); *Histoire de l'art dans l'ouest de la France* (1831-1840); *Histoire sommaire de l'archéologie* [illegible] 1857), *Statistique monumentale* [illegible] 1857-1858), *Abécédaire* ou *Rudiment d'archéologie* (1850), ouvrage resté classique, malgré les travaux postérieurs des médiévistes.

CAUMOUN n. m. Bot. Syn. de COMON.

CAUNE n. f. Vase à lait. V. CANNE.

CAUNES, comm. de l'Aude, arrond. et à 20 kilom. de Carcassonne, sur l'Argendouble, au pied de la montagne Noire; 2.103 hab. Ch. de f. Midi. Carrières de marbres renommés, offrant de riches variétés; mines de fer, de plomb argentifère, de manganèse; tanneries, distilleries, huileries, moulins, fabriques de bougies, de sabots.

[illegible] dictins.

CAUNETTE [illegible] 518 hab. Bassin houiller élémentaire. Huilerie, moulin. [illegible]

CAUNIEN, ENNE [illegible]

CAUNOPORA (du gr. *kaunos*, partage, et *poros*, pore) n. m. Genre de méduses fossiles, dont on trouve les empreintes dans le [illegible] *un hydrophyton massif se composant de fibres calcaires...* (Hoernes.)

CAUNUS, ville de l'ancienne Asie Mineure (Carie), sur la côte sud, en face de l'île de Rhodes, au pied du mont Tarbelus. La citadelle qui dominait la ville s'appelait *Imbros*. Les environs produisaient des figues renommées dans l'antiquité, et qu'on appelait *caunienne* (*caunica*) à Rome, où elles étaient envoyées en grande abondance.

CAUNUS, fils de Miletus et de Cyané et frère de Byblis. Ayant éprouvé pour sa sœur une passion qu'il ne pouvait vaincre, il s'enfuit en Carie, et y fonda la ville de Caunus.

CAUQUENES, ville du Chili, ch.-l. de la province de Maule; 6.500 hab. Exportation de blé, de vin, de légumes et de fruits.

CAURA, rivière du Venezuela, affluent de l'Orénoque, qu'il rejoint avec ce fleuve après un cours de 700 à 800 k.

CAURALE (*kô*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, tribu des rallinés, renfermant des espèces de taille médiocre, qui forment passage entre les râles et les grues.

— Encyc. Les *caurales* ont une large queue, un plumage varié de gris, de noir, de blanc, harmonieusement nuancé. Ils vivent au bord des eaux, dans l'Amérique du Sud; on les approvoise facilement et, dans les basses-cours, ils font la police comme les jacamis. On en connaît deux espèces : caurale commun (*eurypyga solaris*), et caurale de Colombie (*eurypyga major*). Le premier, commun à la Guyane, est vulgairement nommé *petit faisan de Cayenne*, *petit paon des palétuviers*, etc.; il ne dépasse pas 0m,44 de long.

CAURCOUROU (*kôr*) n. m. Sorte de petit panier profond, dans lequel on élève les graines de cacao, dans les endroits où la terre n'a pas assez de corps pour s'accrocher aux racines et pouvoir s'enlever avec l'arbre, lors du repiquage.

Il Pl. *Des* CAURCOUROUX.

CAUREL, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 25 kilom. de Loudéac, près du Blavet; 958 hab. Ardoisières.

CAUREL, comm. d'Espagne (Galice) prov. de Lugo; 5.400 hab. Fleuve [illegible] on dit encore CAUREIO, ou CORREO.

CAURI ou **CAURIS** (*kô-ris*) (*coris*, *cauri*, *kauri*, *cowry*) n. m. Coquille blanche, de petite dimension, appartenant au genre porcelaine (*cypræa*), et qui est de nouvelle date dans certaines régions de l'Asie et de l'Afrique. (Plusieurs espèces de *cypræa* servent ainsi aux transactions; notamment, les *cypræa caurica*, *moneta*, etc.)

CAURIER (*kô-rié*) s. m. En T. de bot., Nom du noisetier ou du coudrier sauvage, dans quelques départements du nord de la France. » On dit aussi CAURE.

CAURIOLE (*kô*) n. f. En T. d'archit., Poste ou enroulement.

CAURRES (Jean DES), prêtre et écrivain français, né à Moreuil en 1540, mort en 1587. Il fut curé de Pernay, puis principal du collège d'Amiens. Il publia en 1575, et réédita en 1584 le *Recueil des œuvres morales et diversifiées de J. des Caurres*, où, à côté d'une infinité de traits de bonhomie dont l'auteur appuie ses maximes, on trouve des vers, et, dans le nombre, une ode qui fait l'apologie de la Saint-Barthélemy.

CAURUS, nom donné par les anciens Romains au vent du N.-O. qu'ils représentaient sous la figure d'un vieillard, au front sourcilleux, à la longue barbe, et versant la pluie d'une urne.

CAUS (*kô*) [Salomon DE] ingénieur et mécanicien français, né vers 1576, mort à Paris en 1626. On sait peu de choses sur sa vie; ce qui paraît certain, c'est qu'il est né en Normandie, qu'en 1612 il était à Londres auprès du prince de Galles, et, de 1614 à 1620, à Heidelberg, auprès du prince palatin. Dès 1624, il fait paraître à Paris un ouvrage où il prend le titre de « ingénieur et architecte du roy ». A partir de cette époque, sa trace paraît perdue. On a de lui : *la Perspective avec la raison des ombres et des miroirs* (1612); *Hortus palatinus* (1618), où il traite des jardins d'Heidelberg; *la Pratique et la Démonstration des horloges solaires* (1624). Son principal ouvrage est : *les Raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utiles que plaisantes* (1615), [illegible] table inventeur des machines à vapeur. [illegible] ment il fait la théorie de l'*expansion* et de la *condensation de la vapeur*, c'est-à-dire du véritable principe de la machine (mouvement alternatif du piston), mais encore il y donne la description d'une véritable machine à vapeur pour opérer des épuisements.

CAUS (*kô*) [Isaac DE], né à Dieppe, et fils ou au moins parent du précédent, selon toute probabilité. Il s'occupa aussi d'inventer des machines, et publia : *Nouvelle invention de lever l'eau plus haut que sa source, avec quelques machines* [illegible] *de la condensation de l'eau*, (1644, av.

CAUSAGE (kôz-) n. m. Fam. Action de causer, de faire des causeries *populaires*. Peu usité.

CAUSAILLER (kô-za-ï-lé) v. intr. — fréquent. de *causer*. v. n. Parler inconsidérément, avec indiscrétion, à tort et à travers. (Peu usité.)

CAUSAL, *ale* (kô-zal, a-le) — du lat. *causalis*; de *causa*, cause; adj. Log. Qui annonce un rapport de la cause à l'effet.

— Gramm. Qui annonce la raison de ce qui a été dit, comme les mots *car, parce que, vu que*. Syn. de CAUSATIF.

— Décrets. *Proposition causale* On appelle *causale* une proposition composée contenant deux propositions liées par un mot qui marque entre elles un rapport de cause à effet (*parce que, afin que*). Voici des exemples de ces propositions: *Il faut chercher des richesses, parce qu'il en est leur consolation en ce monde. — Les méchants sont élevés, afin que, tombant de plus haut, leur chute en soit plus grande.*

On peut remarquer que les deux propositions qui, en s'unissant, constituent une proposition causale, peuvent être liées, soit par un rapport de cause efficiente ou de causalité, soit par un rapport de cause finale ou de finalité. *Afin que* marque ce dernier rapport. Pour qu'une proposition causale soit cause, il faut et suffit que les deux propositions dont elle est composée soient vraies l'une et l'autre: car ce qui est faux n'est point cause et n'a point de cause. Cela ne suffit pas: il faut, en outre, que le rapport de cause qui les unit soit exact.

On peut ranger dans les propositions causales celles qu'on appelle *réduplicatives*; par exemple: *L'homme, en tant qu'homme, est raisonnable.*

CAUSALISATION (*kô, si-on*) n. f. Action de causaliser: *Le procédé de* CAUSALISATION *est celle qui permet de démontrer les effets de chaque cause, c'est-à-dire de chaque force intelligente ou fatale, qui a eu aussi l'effet d'une cause analogue.*

CAUSALISER (*zé*) — du lat. *causa*, cause. v. n. Remonter des effets aux causes par induction logique, et déduire les effets des causes par déduction logique.

CAUSALITÉ (*kô*) n. f. Propriété en vertu de laquelle une chose est cause; nature ou mode de la cause; manière dont la cause agit; lien qui unit la cause à son effet. *Nous ne percevons que la* SIMULTANÉITÉ, *jamais la* CAUSALITÉ. (Renan.) ‖ Nom donné par Kant à l'une de ses catégories, qui est fondée sur la relation. ‖ Chez quelques auteurs, Faculté de saisir les rapports de la cause à l'effet. ‖ Dans le système de Gall, Une des facultés réflectives de l'homme.

— *Principe de causalité*, Principe qui se formule ainsi: « Tout ce qui commence d'exister a une cause. »

— ENCYCL. Deux problèmes se posent à propos de la *causalité*. D'abord, d'où provient la *notion* même de causalité. Deux écoles pense qu'il ne suffit pas de l'effet un rapport de principe à conséquence et qu'on peut tirer un effet de sa cause analytiquement. Pour Malebranche, cette déduction n'est pas possible, car il n'y a pas entre les deux termes de rapport intelligible: il ne voit dans la nature que des causes occasionnelles, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne les phénomènes, nous ne percevons que des liaisons constantes. Hume soutient que ni les sens, ni la conscience ne nous font saisir en aucun cas l'opération de la cause, mais que l'observation répétée de couples de phénomènes ayant entre eux des relations constantes crée dans l'esprit un pouchant à attendre ou des phénomènes à l'occasion de l'autre; l'idée de causalité se réduit à celle de relation nécessaire. A cet empirisme absolu d'autres philosophes objectent qu'il n'explique pas l'existence de cette idée chez l'enfant et qu'il ne rend pas compte des relations constantes. Mais, tandis que Maine de Biran et ses disciples veulent rendre compte de cette idée par la sensation de l'effort, les criticistes prétendent que l'effort lui-même suppose que le sujet y est conscient qu'il en effet et en concluent que la notion de causalité précède toute expérience et qu'elle est une loi spécifique de l'esprit, une catégorie a *priori*. Le principe de causalité consiste dans l'affirmation que tout phénomène a une cause. Hume et, à sa suite, Bain, Stuart Mill, l'expliquent par l'association des idées et l'habitude: à force de voir des phénomènes liés entre eux, nous sommes amenés en général que tous les phénomènes sont liés entre eux. Spencer essaye de résoudre les difficultés inhérentes à l'empirisme associationiste en faisant intervenir l'hérédité. A ces théories s'opposent celle de Hamilton, qui est celle de Descartes, et celle de l'apriorisme, qui est celle de Kant: d'après cette dernière, le principe de causalité est une loi constitutive de l'esprit, une des formes que l'esprit impose à nos connaissances pour les rendre intelligibles.

CAUSANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui agit comme cause, qui produit un effet: *Toutes choses sont* CAUSÉES *ou* CAUSANTES, *aidées ou aidantes*. (Pasc.)

CAUSANT (*zan*), **ANTE** (rad. *causer*, converser) adj. Fam. Qui aime à parler, qui parle facilement: *Les Méridionaux, en général, sont* CAUSANTS *et communicatifs*.

CAUSATEUR, TRICE adj. Qui produit un effet: *La volonté est une puissance* CAUSATRICE. (V. Cousin.) [Peu usit.]

CAUSATIF, IVE (du lat. *causa*, cause) adj. En gramm. Qui annonce la raison de ce qui a été dit: *Mot* CAUSATIF, *conjonction* CAUSATIVE, *tour* CAUSATIF, *adjectif* CAUSATIF. ‖ *Voix causative*, Voix des verbes, qui exprime que le verbe *faire* à ses divers modes et à ses différents temps, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, comme *faire chanter, faire mourir, faire taire, faire voir, faire* [illegible]. ‖ Les grammairiens remarquent que la *voix causative* ne se conjugue jamais au passif; ainsi, on ne dira pas: *Il* FUT FAIT MOURIR *par le poison*, mais bien: *On* LE FIT MOURIR *par le poison*.

CAUSATION (*si-on*) n. f. Action de produire un effet: *La* CAUSATION *est la cause agissante.*

CAUSATIVEMENT adv. En agissant comme cause: *L'impulsion est* CAUSATIVEMENT *distincte du mouvement.*

CAUSE (lat. *causa*) n. f. Principe d'un être ou d'une chose, ce qui fait qu'une chose est, ou s'opère: *CAUSE instrumentale, physique, morale, occasionnelle, occulte. Le succès dépend souvent des plus petites* CAUSES. (E. Sue.)

— Par ext. Motif, raison, sujet: *Se fâcher sans* CAUSE.

— *Cause première*, Celle, dans l'enchaînement ou la coopération des causes, précède ou prime toutes les autres: *La science positive ne poursuit ni les* CAUSES PREMIÈRES *ni la fin des choses.* (Berthelot.) ‖ *Causes secondes*, Celles qui dérivent de la cause première et qui ont reçu d'elle la faculté de produire des effets: *Une pauvre croyance sur l'efficacité des* CAUSES SECONDES *peut mener à l'idolâtrie.* (Malebr.) ‖ *Cause matérielle, efficiente, formelle, finale.* V. la partie encycl.

— *Etre cause, Etre la cause de*, Occasionner, faire arriver.

— *Parler, Agir avec connaissance, en connaissance de cause*, Parler, Agir en ayant la pleine connaissance de ce qu'on dit ou de ce qu'on fait. ‖ *Prétexter cause d'ignorance*, S'excuser sur son ignorance. ‖ *Et pour cause*, Pour de bonnes raisons qu'il serait inutile ou dangereux de faire connaître.

— Chancell. *A ces causes*, Pour les raisons et motifs qui viennent d'être exposés.

— Comm. *Cause d'un billet, d'un effet de commerce*, Motif pour lequel on le souscrit: *L'effet de commerce doit énoncer la* CAUSE *de sa création, c'est-à-dire sa valeur en a été fournie, ou bien le motif pour lequel il a été souscrit.*

— Géol. *Causes actuelles*, Doctrine suivant laquelle l'étude des phénomènes géologiques du présent permet d'expliquer, dans la plupart des cas, la géologie du passé.

— Log. Ce qui est employé comme attribut du sujet déterminatif, est invariable: *Les affaires qui me sont survenues sont* CAUSE *que je n'ai pu aller vous voir.* (Acad.)

— **A cause**, loc. prép. A raison de, en considération de, par l'effet de.

— **A cause que**, loc. conj. Parce que, par la raison que. (Vieux.)

— PROV. **Il n'y a pas d'effet sans cause**, Tout ce qui est a une raison d'être.

— ENCYCL. Philos. I. LES QUATRE CAUSES DU PÉRIPATÉTISME. La plus ancienne classification philosophique des *causes* est celle d'Aristote. Elle a cependant reçu un complément développement suspec: 1° un agent par la puissance duquel elle a été produite; 2° une matière dont elle a été tirée; 3° un plan, une idée d'après laquelle elle a été conçue; 4° une fin pour laquelle elle a été exécutée. Par exemple, une statue ne peut avoir été produite sans un sculpteur, sans un bloc de marbre ou de bronze, sans un plan préconçu dans l'esprit du sculpteur, sans un motif qui en a sollicité l'exécution. De là quatre espèces de causes: la *cause efficiente* (c'est l'agent), la *cause matérielle* (c'est l'élément), la *cause formelle* (c'est l'idée), la *cause finale* (c'est le but). La doctrine aristotélique des quatre causes a régné sur l'esprit humain pendant tout le moyen âge. Nous en retrouvons les traces dans les ouvrages des philosophes de la Renaissance, et même dans ceux de Bacon. Le mot « cause » est encore employé aujourd'hui que pour désigner la *cause efficiente*.

II. DE LA CAUSE PROPREMENT DITE OU EFFICIENTE. V. CAUSALITÉ

III. DE LA CAUSE LIBRE OU PERSONNELLE. V. LIBRE ARBITRE.

IV. DE LA CAUSE FINALE. V. FINALITÉ, TÉLÉOLOGIE.

V. DE LA CAUSE PREMIÈRE. — *De la cause première selon le déisme.* Le principe de causalité sert de base à l'argument qui démontre l'existence de Dieu par l'impossibilité de trouver, dans la série des causes contingentes, un premier: l'esprit humain, toujours insatisfait, cherche satisfaction. C'est l'argument que Leibniz appelle *preuve par la contingence du monde*, et Kant *preuve cosmologique*. Il peut se formuler comme il suit: Tout contingent suppose une cause nécessaire. Or, le monde est contingent. — Donc, le monde suppose une cause nécessaire.

A cette preuve s'ajoute l'argument tiré des *causes finales*, appelé par Kant *physico-théologique*, et qui consiste à montrer le dessein qui a présidé à l'arrangement de l'univers par l'appropriation des moyens aux fins. Elle vient confirmer la nature personnelle de la *cause première*. En réalité, cet argument cosmologique qui est fondamental. A quoi l'on ajoute que cette cause, étant nécessaire, est *immuable* et *éternelle*; que, produisant des effets liés entre eux, elle est *une*; que le rapport de cette cause nécessaire au monde est *transcendant*, et le rapport de l'esprit *d'un entendement* et d'une *volonté* à des effets *pensés* et *voulus*.

— *De la cause* ou *Des causes premières selon l'atomisme.* Pour les atomistes, le monde est le résultat de l'union infinie de principes élémentaires, éternels, indivisibles, qui, sous le nom d'« atomes », forment par leur rencontre les êtres organiques et inorganiques qui constituent l'univers. La matière et les causes premières des mêmes atomes sont les éléments. Les principaux attributs que la raison nous fait supposer, par induction, appartenir à cette *cause première* sont: l'éternité, l'immutabilité, le nombre des éléments matériels des atomes sont éternels comme eux. C'est par l'action de ces propriétés qu'ils sont des causes éternelles.

— *De la cause première selon le panthéisme.* Le trait commun de toutes les doctrines panthéistes, c'est la consubstantialité de Dieu et du monde, Dieu étant la cause immanente du monde, et le monde une dérivation nécessaire de Dieu. Ce Dieu, d'où procèdent tous les êtres, quelle en est proprement la nature? « C'est, dit Spinoza, qui a donné au panthéisme sa forme la plus rigoureuse, un être absolument infini, c'est-à-dire une substance constituée par une infinité d'attributs, dont chacun exprime une essence éternelle et infinie. » Le développement infini de Dieu suit naturellement de son essence, comme de l'essence d'une chose, de celle du cercle, par exemple, suivent nécessairement toutes ses propriétés. Ainsi, la cause première du panthéisme produit nécessairement des effets nécessaires: c'est la négation de la contingence du monde.

— *De la cause* ou *Des causes premières dans le positivisme.* Transportant dans la philosophie la méthode des sciences physiques, le positivisme n'entend pas que la spéculation dépasse le domaine de l'expérience, et lui interdit toute recherche des causes premières et des causes finales. La négation de cette recherche est, selon Auguste Comte, le terme normal de l'évolution de l'esprit humain et caractérise sa maturité. Il ne deid ne savoir positif, il n'y a, pour les positivistes, que l'inaccessible et l'inconnaissable.

— *De la cause* ou *Des causes premières selon la philosophie critique.* Le père de la philosophie critique, Kant, nous montre, dans la question de la cause ou des causes premières, la division de la raison contre elle-même. Cette question forme une des principales *antinomies* qu'il signale. V. ANTINOMIE.

Enfin, tout en se rattachant à Kant, les néo-criticistes résolvent la question de la cause ou des causes premières par la négation de l'infini: « Un premier commencement, dit Renouvier, un commencement sans cause, un commencement *de nihilo*, est sans doute incompréhensible; mais une régression à l'infini est tout aussi contradictoire. La raison peut hésiter à reconnaître une ou plusieurs causes premières de phénomènes qui composent le monde, causes qui ont commencé sans être précédées ni causées par rien. »

Renouvier refuse à la cause première l'attribut éternité, qu'il trouve contradictoire.

VI. DE L'UNITÉ DE CAUSE OU DE LA THÉORIE DES CAUSES OCCASIONNELLES. V. CAUSALITÉ, OCCASIONNALISME.

— Géol. Crée par Lamarck et Constant Prévost, par Lyell, puis plus ou moins mal accueillie par les savants, mais vaillamment défendue de nos jours par Stanislas Meunier, la théorie des *causes actuelles* a augmenté le nombre de géologues lui faire d'importantes concessions. Elle a permis de rejeter un certain nombre de théories qui laissaient une trop grande place aux cataclysmes, aux fleuves gigantesques et aux tempêtes, aux phénomènes dépassés des anciens glaciers, etc. On admet, maintenant, que la plupart des formations géologiques se sont poursuivies avec calme et continuité, comme de nos jours, au fond des mers; que les fleuves, sans jamais s'augmenter leur débit actuel, justifient, par le déplacement de leurs méandres, le creusement des vallées, et que les glaciers, par leur travail d'érosion analogue à celui d'une scie, ont pu, avec le temps, pénétrer la terre des montagnes, sans autres moyens que ceux dont ils disposent sous nos yeux. V. GÉOLOGIE, CREUSEMENT DES VALLÉES, GLACIERS, CATACLYSMES, etc.

— ANTON. **Conséquence, effet, produit, résultat.**

Cause, du principe et de l'unité (LA) [*Della causa, principio ed uno*], ouvrage philosophique de Giordano Bruno, publié à Londres en 1584 et comprenant cinq dialogues. Il a son point de départ dans la théorie copernicienne du mouvement. Si la terre n'est plus immobile au centre du monde, dit Bruno, alors l'univers n'a ni centre ni bornes; alors l'infini se trouve déjà réalise dans la création visible, dans l'immensité des espaces célestes. » Bruno célèbre avec enthousiasme l'unité et l'infinité de l'univers. « *L'univers n'est que centre, ou plutôt son centre est partout, sa circonférence n'est nulle part.* » De cette conception, il en résulte, tout d'abord, une pure pantheiste de l'unité, de l'identité de substance de tous les êtres. C'est dans ce livre que Schelling prétend avoir puisé le principe de l'identité absolue.

Causes premières (LETTRES SUR LES), ouvrage posthume de Cabanis, adressée à Fauriel, et publiée en 1824 par Frédéric Bérard, avec des notes très agressives. Elle a été écrite par Cabanis, pour servir de commentaire et de correctif au système exposé dans le livre des *Rapports du physique et du moral*: c'est donc là qu'on doit chercher l'expression définitive de sa pensée. La théorie exprimée dans cette lettre se résout dans une sorte d'animisme universel, qui ressemble bien plus au panthéisme qu'à l'athéisme. Comme Diderot et Maupertuis et de Lamettrie Cabanis n'hésite pas à accorder à la cause première de l'intelligence et de la volonté; il ne voit pas qu'un puissant ordre intellectuel et moral préside à la corrélation et l'harmonie des forces cosmiques. Cette théorie se rattache à la physiologie de l'auteur, qui explique par la sensibilité non seulement les opérations de la pensée, mais tous les phénomènes de la vie, et, par suite, le système qu'elle se trouve répandue, dans toutes les parties de la matière ou vraisemblablement elle produit le phénomène des affinités chimiques et de l'attraction.

CAUSE (*kôz'* — lat. *causa*) n. f. Motif pour lequel une personne se détermine à contracter: *Il n'y a pas d'obligation valable sans* CAUSE. ‖ Procès: *Appeler une* CAUSE; *Remettre une* CAUSE *à quinzaine.* ‖ *La cause est entendue*, La religion des juges est suffisamment éclairée. — Signifie, dans le langage courant, Je n'ai pas besoin d'en savoir davantage. ‖ *Cause célèbre*, Procès, et, le plus souvent, Procès criminel qui fait grand bruit dans le monde.

— Par ext. Parti, Intérêt. ‖ *Cause publique. La* CAUSE *du droit, de l'ordre, de la vérité.*

— *Avocat sans cause.* Par dénigr., Avocat qui ne trouve pas, ou ne trouve que rarement l'occasion de plaider.

— *Scél.* Cause, Formule par laquelle certaines villes scellaient les actes de leur juridiction.

— Dr. *Cause civile, correctionnelle, criminelle*, Affaire portée devant les tribunaux civils, correctionnels ou criminels. ‖ *Cause principale*, Celle qui commence les procès entre les parties. ‖ *Cause incidente*, Demande formée par une des parties, au cours d'une instance. ‖ *Cause sommaire*, Affaire soumise à des formes plus simples que les causes ordinaires. ‖ *Cause appointée* ou *interlouée*, Affaire sur laquelle est intervenu un appointement. (V. ce mot.) ‖ *Cause grasse*, Cause plaisante que les clercs du Palais inventaient ou pour réveiller leur esprit fatigué aux jours gras. (Se dit quelquefois des causes plaisantes qui surviennent devant les tribunaux.) ‖ *Cause d'audience*, Affaire jugée à l'audience par plaidoirie, sans être instruite par écrit. ‖ *Cause de cause commisses*, Avoir droit de plaider en certaine juridiction.

— Le mot *cause* entre dans diverses locutions usitées dans le langage du droit: *Etre en cause*, Etre partie au procès, et dans le langage commun, Etre intéressé à l'affaire dont il s'agit. ‖ *Ayant cause.* (V. ce mot.) ‖ *Mettre, Appeler en cause*, Rendre quelqu'un partie au procès, et, dans le langage ordinaire, Mêler à la chose dont il s'agit. ‖ *Mettre hors de cause*, Déclarer qu'une personne ne doit point être partie au procès, et, dans le langage ordinaire, Laisser en dehors de la question qui se discute. ‖ *Avoir ou Donner gain de cause*, Avoir ou donner l'avantage dans un procès, et, par ext., dans une discussion. ‖ *Avoir cause gagnée*, Triompher dans un procès, et, dans le langage commun, Avoir sur affaire à son avantage; être approuvé, applaudi. ‖ *Plaider la cause de quelqu'un*, Défendre ses intérêts devant le tribunal; être son avocat, et dans le langage ordinaire, Le soutenir, le défendre. ‖ AVOIR LA CAUSE *pour eux*, *Vous avez fort et raison pour quelqu'un; Prendre en main la cause de quelqu'un*, Se déclarer pour lui; prendre son parti. ‖ *Faire cause commune avec quelqu'un*, Unir ses intérêts aux siens. ‖ *En tout état de cause*, Quel que soit l'état du procès, ou, en général, dans quelque situation que les choses soient: EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, *vous me savez pas oublié.* ‖ *En désespoir de cause, je m'adresserai à lui.*

Causes d'opposition, Ecritures fournies dans les décrets et instances d'ordre, pour soutenir les oppositions qui y

sont formées : *Causes pures pour mode.* Emploi d'un legs, qui le testateur est assigné comme condition du legs. Il *Causes et moyens d'abus.* Preuves d'un fait concluant à ce qu'il plût à la cour de mettre à néant un arrêt ou une exception. *Causes et moyens d'appel.* Preuves que l'on employait pour soutenir son appel. *Causes et moyens d'opposition à des crées.* Écriture justifiant l'opposition faite à des crées.

— Théol. Cause. *Cause bénéficiale.* Celle dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques. *Causes majeures.* Celles qui intéressent les affaires capitales de l'Église. *Cause pie.* Celle qui provenait de la libéralité des fidèles envers les pauvres ou une Église.

— Encycl. Dr. En droit romain, tous les contrats étant formels, on ne reconnaissait, à l'origine, d'autre *cause* à l'obligation que la forme employée pour la faire naître, parole ou écriture (*causa civilis*) dans les contrats. Sy. la cause était la remise de la chose. Mais déjà, dans les contrats consensuels, la cause de l'obligation de l'une des parties était l'obligation réciproque consentie par l'autre. Cette idée s'introduisit peu à peu dans les contrats formels. Le droit prétorien, puis le droit civil, vinrent au secours du débiteur engagé sans cause ou sur fausse cause, qui pût soit opposer l'exception de dol, soit intenter lui-même une *condictio sine causa* pour réclamer sa libération.

Le droit français admet la nécessité d'une cause autre que la *causa civilis* du droit romain ; il n'existe aujourd'hui aucune phrase d'ailleurs consacrée dans les contrats solennels, où le consentement seul ne suffit pas à obliger. La cause, nécessaire dans tous les cas, est le but immédiat qu'on poursuit en contractant. Dans les contrats synallagmatiques, l'obligation de chacune des parties a pour cause l'obligation de l'autre. Dans les contrats unilatéraux, la cause varie selon les contrats : dans le prêt, l'obligation de restituer a pour cause la raison qui a été faite ; dans la donation, l'obligation du donateur a pour cause l'intention libérale. Il ne faut pas confondre la cause avec le motif, but éloigné et mobile variable dont la loi n'a pas à tenir compte. La cause est essentielle à l'obligation : l'obligation sans cause ou sur fausse cause ne peut avoir aucun effet (C. civ., art. 1131) ; le contrat est alors inexistant. Il en est de même de l'obligation qui a une cause illicite, c'est-à-dire prohibée par la loi ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Le code civil dit, dans l'article 1132, que la convention n'en est pas moins valable, quoique la cause ne soit pas exprimée ; un billet non causé a donc la même valeur qu'un billet causé, et la loi présume toujours l'existence de la cause. Aussi décide-t-on que c'est au débiteur, s'il veut échapper à la nécessité d'exécuter l'obligation, à prouver qu'il n'a pas une cause valable. Par dérogation à l'art. 1132, le code de commerce (art. 110) exige que l'on énonce dans la lettre de change qu'une valeur a été fournie et que l'on indique en quoi elle consiste.

— Théol. On appelle *causes majeures* les causes réservées à la connaissance et à la décision du pape par suite de la dignité de la partie, ou de la gravité de la matière. Ce sont les béatifications et canonisations, la confirmation et la suppression des ordres religieux, le droit d'accepter les démissions des hautes dignités de l'Église, de confirmer et d'instituer les évêques et les nommés, de transférer d'autres sièges, de juger et de déposer les évêques, de leur donner des coadjuteurs, d'ériger de nouveaux diocèses, de partager, d'unir ou d'abolir des évêchés déjà existants, enfin de recevoir les appelations des évêques. Cette dernière cause était déjà formellement réservée au pape par le concile de Sardique (247) ; les autres, qui ressortaient primitivement des conciles provinciaux, ont été peu à peu revendiquées par les souverains pontifes, et le concile de Trento (sess. XXIV, ch. v.) les lui a définitivement attribuées. L'ancien droit français reconnaissait au pape le droit de nommer

révulsive. Ils diffèrent de ceux-ci par l'intensité de leur action. Toutefois, le propre du caustique, se distinguant en cela du cautère proprement dit ou cautère actuel, est d'agir chimiquement à basse température. V. CAUTÈRE.

Le *cathétérique* est moins actif, en un temps donné, que le caustique, et il est en effet employé pour les cautérisations lentes.

L'emploi des *cathétériques corrosifs* ou *caustiques* lapers est commun en chirurgie pour détruire les chairs mortes, pour ronger les bourgeons charnus trop saillants, exciter une légère inflammation cicatrisante à la surface d'une plaie indolente, développer l'inflammation adhésive dans la cavité des abcès, des kystes, des fistules, modifier les ulcérations de mauvaise nature, etc.

Les agents cathérétiques sont fort nombreux : cendres très chargées de potasse, lessive de cendres, alcali volatil, eau de chaux; acides dilués, comme vinaigre et eau vinaigrée, jus de citron, sulfate et acétate de cuivre, alun calciné, sulfate de zinc, hypochlorite de calcium ou de sodium, acétate de plomb, solution faible de nitrate d'argent, chlorure de zinc, eau de Javelle, perchlorure de fer étendu, teinture d'iode, trochisques de sublimé corrosif et de précipité rouge, pierre divine, tanin et les tannates, extrait de ratanhia, cantharides, teinture de cantharides et pommades et papiers épispastiques, onguents suppuratifs comme l'onguent de la mère, l'onguent styrax, le [illegible]

Les [illegible] *pommes* et [illegible] *caustiques* s'emploient [illegible] dans les mêmes cas que les cathérétiques, mais lorsqu'il sera nécessaire d'agir à une plus grande profondeur, ou avec une intensité plus grande, ou avec plus de rapidité. On se sert encore des caustiques pour établir un exutoire suppurant ou pour ouvrir un kyste, une tumeur hydatique.

L'emploi des caustiques est aujourd'hui bien moins fréquent qu'autrefois et a cédé le pas à celui du *thermocautère*, du *galvanocautère* et du *bistouri*.

Les caustiques sont acides, basiques ou salins, simples ou composés; mais, dans le langage, il est plus utile de distinguer trois espèces de caustiques, suivant leur consistance : les *caustiques liquides*, qui ne peuvent s'appliquer qu'en injections ou au pinceau; les *caustiques en pâte solide* ou *molle*, enfin, les *caustiques en pâte molle*, qui s'appliquent à la spatule.

Les principaux caustiques liquides sont des acides concentrés : acides nitrique, sulfurique, chlorhydrique et chromique; le nitrate acide de mercure, la solution caustique de nitrate d'argent et de chlorure d'or, le perchlorure de fer concentré, le chlorure d'antimoine et le chlorure de zinc.

Les caustiques solides sont l'acide arsénieux, les sulfures de chaux et d'arsenic, les iodures de mercure et d'arsenic, le bichlorure et le biodure de mercure, la potasse caustique ou pierre à cautère, le caustique de Vienne ou poudre de Vienne, le caustique de Filhos ou caustique de Vienne fondu à base de chaux et de potasse caustique, les poudres escarotiques arsenicales du frère Côme, de Dupuytren et de Cazenave, le nitrate d'argent ou pierre infernale, etc. La plupart des caustiques solides et liquides servent à préparer les mixtures de consistance pâteuse beaucoup plus souvent employées. Ces caustiques pâteux sont : la pâte de Vienne, la pâte arsenicale du frère Côme, la pâte au chlorure de zinc et la pâte antimoniale de Canquoin, la pâte sulfosafranée de Velpeau et sulfocarbonique de Ricord, le caustique ammoniacal ou pommade Gondret, et les autres pommades caustiques à l'iodure d'arsenic, au nitrate d'argent, etc.

Ces caustiques sont pour la plupart vénéneux et ne doivent être employés que par les médecins.

— Physiqueom. Considérons une courbe plane et un point lumineux situé dans le plan de cette courbe. On appelle *caustique* par réflexion l'enveloppe des rayons réfléchis, et *caustique* par réfraction ou *dioptrique* l'enveloppe des rayons réfractés. La construction d'Huyghens montre que ces rayons sont des normales à des courbes, enveloppes de cercles ayant pour centres les différents points de la courbe considérée, et respectivement pour rayon la distance du centre au point lumineux dans le cas de la réflexion, cette distance multipliée par un nombre constant dans le cas de la réfraction. Les caustiques sont donc des développées d'enveloppes de cercle. La caustique par réflexion d'une droite est un point qui est le point lumineux; la caustique par réfraction est la développée d'une conique ayant pour foyers le point lumineux et son symétrique par rapport à la droite et pour excentricité l'indice de réfraction. La caustique par réflexion d'un cercle est la développée d'un limaçon de Pascal; si les rayons lumineux sont parallèles, cette courbe devient une épicycloïde décrite par un cercle de rayon égal au quart de celui du proposé, roulant sur un cercle concentrique dont le rayon est moitié moindre. La caustique par réfraction est la développée d'une ovale de Descartes.

En généralisant convenablement la définition de la caustique, on obtient la surface caustique : considérons une surface quelconque S et du centre des rayons lumineux normaux qui rencontrent une surface réfléchissante ou réfringente S'. On démontre que les rayons réfléchis ou réfractés sont normaux à une certaine surface S''. Si l'on considère parmi ces rayons tous ceux qui la rencontrent suivant une ligne de courbure, ils formeront une surface développable dont l'arête de rebroussement sera plus éclairée que tous les autres points de la surface; si l'on considère la surface formée par l'ensemble de toutes ces arêtes de rebroussement, elle sera plus éclairée que tous les points environnants; on lui donne le nom de *surface caustique* par réflexion ou par réfraction. Il est évident que si la surface lumineuse S se réduit à un point situé sur l'axe d'une surface de révolution S', réfléchissante ou réfringente, la surface caustique correspondante est engendrée par la révolution de la caustique relative à la génératrice de S'.

CAUSTIQUEMENT [illegible] adv. Par la manière caustique, [illegible] caustique.

CAUSUS (*kâ-zuss* — lu gr. *kausos*, chaleur excessive, de *kaiein*, brûler) n. m. Maladie [illegible] de cette par Hippocrate et analogue au [illegible].

CAUT, CAUTÉ (*kô, kôt'* — du lat. *cautus*, même sens) adj. Défiant : *Les jeunesses peu* CAUTES. (Malh.) [Vieux.]

CAUTELAGE (*kô*) n. m. Dans les Flandres, Droit seigneurial d'un denier qui était perçu sur une marchandise vendue ou achetée dans l'étendue de la seigneurie.

CAUTELE (*kô* — lat. *cautela*; de *cautus*, prudent) n. f. Autrefois, Finesse, prudence mêlée de ruse :

Qui veut entrer en grâce
Des dames bien avant,
En *cautèle* doit faire
Tout entre bien gisant. Cl. Marot.

— En T. de dr. canon, Précaution. (Il n'est usité que dans cette phrase : *Absolution à* CAUTÈLE, Absolution de précaution, absolution sous condition, que l'on donne dans certains cas douteux, pour ne pas compromettre la sainteté du sacrement.)

CAUTELÉ (*kô*), **ÉE** adj. Plein de ruse, rusé. (Vieux.)

CAUTELER (*kô*) v. n. User de ruse. (Vieux.)

CAUTELEUSEMENT (*kô*) adv. D'une façon cauteleuse, par ruse : *Peindre* CAUTELEUSEMENT *d'entrer dans les vues de quelqu'un.*

CAUTELEUX (*kô, leû*), **EUSE** (rad. *cautèle*) adj. Fin, adroit, rusé, roué. (Se prend toujours en mauvaise part) : *La femme est un animal fin et* CAUTELEUX. (D'Ablanc.)

CAUTEMENT (*kô* — du lat. *cautus*, prudent) adv. Prudemment; avec ruse : *Mercure endormit* CAUTEMENT *Argus*. (Rabelais.) [Vieux.]

CAUTEN, CAUTIN ou **RIO IMPÉRIAL**, fleuve côtier du Chili (prov. d'Araucanie), sort des Andes au N. du volcan de Llaima et se jette dans le Pacifique, après un cours de 220 kilom. Près de ses rives, ruines de la cité d'Imperial, fondée par Valdivia et détruite par les Araucans. Jusqu'en 1869, les Chiliens avaient pas dépassé ce point, à cause de l'hostilité des Araucans, qui occupent encore la partie montagneuse du *bassin du Cauten*, rivière découverte en 1544. — Province maritime du Chili moyen, ancienne Araucanie, peuplée de 46.960 hab., sur 8.100 kilom. carr. Ch.-l. *Temuco*.

CAUTERE (*kô* — du gr. *kautêrion*, de *kaiein*, brûler) n. m. Petit ulcère artificiel qui sert d'exutoire et dont on entretient la suppuration par l'application répétée d'un [illegible] de certains instruments.

— *Cautère volant*, Escarre produite par l'application d'une pommade vésicante, et que l'on peut supprimer à volonté.

— Par plaisant. *Cautère royal*, S'est dit autrefois pour la marque que l'on appliquait avec un fer chaud à certains condamnés.

— Fig. C'est un cautère sur une jambe de bois. Se dit d'un remède qui ne peut servir à rien, d'un moyen pris ou proposé, qui ne saurait avoir aucun résultat. ‖ On dit aussi *C'est un emplâtre sur une jambe de bois*.

— ENCYCL. Le *cautère* est un exutoire destiné à entretenir une ulcération artificielle arrondie, une suppuration permanente ou, le plus souvent, un suintement constant produisant une révulsion durable autour d'un point enflammé. Ce moyen, autrefois très usité, sert encore, mais rarement, pour ouvrir lentement des abcès froids et des kystes hydatiques. On ouvre cet ulcère dans les parties où abonde le tissu lamineux, à la région supérieure du bras, dans l'enfoncement correspondant à l'insertion du deltoïde, à la cuisse, près du coude interne du fémur et du tendon du grand adducteur, à la nuque. Un instrument tranchant permet de l'établir et d'y placer un pois à cautère qui reste plus ou moins longtemps : si on le laisse tomber et qu'on le passe pour le guérir rapidement, c'est un cautère volant; si on le renouvelle, il est permanent. Le cautère actuel, en somme, un corps étranger placé dans une plaie; c'est une petite boulette de charpie du début, puis un pois sec ou un pois fait de racine d'iris. On passe par-dessus avec une feuille de lierre ou un morceau de sparadrap.

— *Cautère à la potasse*. On met une substance caustique pour activer la suppuration; pour cela, on colle sur la peau de la région à révulser une plaque de sparadrap, percée d'une ouverture plus petite que le cautère. Le morceau de potasse placé au centre, on recouvre d'une plaque de sparadrap qui maintient le tout en place. On laisse quelques heures. L'inconvénient est que la potasse, se combinant à l'eau des tissus, fond et coule en dehors de son centre, révulsionnant irrégulièrement le pourtour.

— *Cautère à la pâte de Vienne*. C'est une poudre active comme la potasse, mais n'en présentant pas les inconvénients. On délaye la poudre dans l'alcool en en faisant une pâte molle, la *pâte de Vienne*, et on opère après comme précédemment : la plaque de sparadrap, avec ouverture centrale, collée sur la peau, un morceau de pâte de la grosseur d'une noisette placée sur l'ouverture. On laisse en place deux minutes; on enlève alors la pâte, on lave avec de l'eau vinaigrée et l'on panse tous les jours jusqu'à la chute de l'escarre.

CAUTÈRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Corps brûlant ou agent chimique que l'on emploie pour désorganiser une portion de tissu et la convertir en escarre.

— *Cautère actuel*, Instrument métallique que l'on fait

1 Cautère à plaque. 2 Cautère cuivre droit introduction. 3 Cautère droit. 4 Cautère en feuille de sauge droit intro. 5 Cautère en pointe mousse pour pointes de feu. 6 Cautère en [illegible] 7 Cautère à pointe courbe en angle droit. 8 Cautère à pointe conique.

rougir au feu pour cautériser. ‖ *Cautère potentiel*, Agent chimique employé aux mêmes usages, mais n'agissant que quelque temps après l'application : *Tous les caustiques sont* CAUTÈRES POTENTIELS.

— ENCYCL. Le *cautère actuel* est un instrument métallique de fer ou d'acier (l'acier est préférable en raison de sa grande capacité pour le calorique, de la facilité avec laquelle il le cède, et de la faculté qu'il possède de prendre des teintes différentes à diverses températures). Il se compose de trois parties : le manche, de bois, d'ébène, d'ivoire ou de corne; la tige, et l'extrémité cautérisante à laquelle on donne diverses formes suivant lesquelles elle est dite : *cautère conique, circulaire, olivaire, cultellaire, en roseau, en feuille de sauge*, etc. La cautérisation est d'autant plus profonde que la température de l'instrument est plus élevée. Les anciens cautères sont remplacés peu à peu par le thermocautère (ou cautère de platine) et le galvanocautère. V. THERMOCAUTÈRE et GALVANOCAUTÈRE.

CAUTERETS, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 16 kilom. d'Argelès-Gazost, sur le *gave de Cauterets*, affluent du gave de Pau, qui parcourt la vallée de Cauterets; 1.594 hab. (*Cauterésiens, ennes.*) Eaux thermales (+ 50° C.), frigides et sulfureuses, dans un décor féerique romantique. Les sources sont sulfureuses sodiques, et contiennent, en outre, des sulfates et carbonates alcalins, des chlorures, du fer, de l'azote libre. On les emploie en bains, douches de pédiluves, en boissons, en gargarismes et en pulvérisations. Elles sont recommandées contre les maladies de la peau, des voies respiratoires, de l'estomac et contre le rhumatisme chronique.

CAUTÉRISANT (*kô, zan*), **ANTE** adj. Qui opère, qui est propre à opérer la cautérisation : *Les cautères ne diffèrent guère entre eux que par leur surface* CAUTÉRISANTE. (Hurt. d'Arbov.)

CAUTÉRISATION (*kô, si-on*) n. f. Application de cautère, brûlure thermique ou caustique agissant chirurgicalement sur un tissu morbide.

— ENCYCL. Méd. *Cautérisation actuelle*. Les cautères en acier rougis au feu sont employés dans les cas graves et sont très douloureux, bien que les anesthésiques généraux en locaux en permettent plus facilement qu'autrefois les applications. L'action révulsive qui en résulte convient aux phlegmasies étendues : osseuses, par exemple. On s'en sert encore pour détruire les tissus morbides, comme agent hémostatique pour arrêter une hémorragie. La *cautérisation inhérente* est l'application du fer rouge plusieurs secondes sur la partie lésée, en protégeant les parties environnantes par des refroidissements. La *cautérisation transcurrente* passe rapidement et légèrement le fer chauffé à blanc. La *cautérisation ponctuée* fait des points révulsifs. La *cautérisation hémostatique* consiste à appliquer sur le vaisseau ouvert le cautère peu chauffé. La *cautérisation électrique* est du même ordre. La *cautérisation vésicante* ou *marteau de Mayor* est l'emploi d'un marteau trempé dans l'eau chaude et qui brûle les tissus. La *cautérisation présition par moxa, moxaïnate* ou *chinoise*, est analogue : un petit cylindre de coton serré, imbibé de solutions diverses, brûle sur la peau. La *cautérisation à la flamme, napoléonite, objective, par moxa, chalaxe*, etc., avec ou sans incision, sur le tissu morbide ou à distance.

— *Cautérisation potentielle* (ou cautérisation en puissance, par des caustiques, des cautères variés). On nouvre souvent au bistouri l'abcès froid, et, plaçant le pois, la potasse, la pâte de Vienne. La cautérisation est dite *en flèche* et *en baguettes*, selon la forme des cautères introduits. Mais cette cautérisation est plus étendue, plus difficile à délimiter que la précédente.

— Art vétér. La *cautérisation* est une opération des plus fréquentes de la médecine vétérinaire. Elle se pratique au moyen d'instruments en fer du commerce, ou bien on utilise le bouton d'une petite hache à tranchant mousse (cultellaire), d'une olive (olivaire), en pointe (cette pointe peut être mousse ou en aiguille). Les cautères se distinguent en rouge-cerise et en blanc. Le premier servant l'effet que l'on veut produire. La cautérisation sert à détruire les tissus carriés ou gangrenés, à arrêter les hémorragies, et surtout à modifier la vitalité des tissus, pour obtenir la résolution de tumeurs dures ou molles (exostoses ou dilatations synoviales); ou bien, appliquée méthodiquement sur la peau (ce que le vulgaire appelle *mettre les feux*), elle sert à obtenir la résolution de lésions profondes, articulaires, ou de tuméfactions musculaires ou tendineuses, qui causent des boiteries chroniques. C'est au vétérinaire, dans ces cas, à choisir le mode de cautérisation le plus propre pour arriver à ses fins : *cautérisation transcurrente*, soit la *cautérisation en bouton*, soit la *cautérisation en pointes superficielles*, soit la *cautérisation en pointes pénétrantes*.

CAUTÉRISER (*kô*) v. a. Appliquer un cautère sur : CAUTÉRISANT, CAUTÉRISATION, CAUTÈRE.

— Fig. Endurcir, rendre insensible : *Le crime, à son dernier degré, est un poison qui* CAUTÉRISE *la conscience*. (Chateaubr.)

Se *cautériser*, v. pr. Etre cautérisé : *Plaie qui ne saurait* SE CAUTÉRISER.

CAUTIBAN (*kô*) adj. m. Se dit du bois qui n'offre de flaches que d'un seul côté. ‖ Altération du mot CANTIBAY.

CAUTION (*kô-si-on* — lat. *cautio*; de *cavere*, supin *cautum*, prendre garde) n. f. Acte par lequel on accepte, au défaut de quelqu'un, les engagements qu'il doit, ou veut pour les remplir, soit pour réparer leur infraction; personne qui contracte une obligation de ce genre : *Demander, exiger, fournir une* CAUTION. *Être* CAUTION *de quelqu'un. Se rendre* CAUTION. *Décharger les* CAUTIONS. *Mettre en liberté sous cautionnement* CAUTION. CAUTION *solvable*.

— *Caution bourgeoise*, Caution solvable et facile à discuter : *On ne veut point prêter aux grands seigneurs sans* CAUTION BOURGEOISE. (Furetière.) ‖ *Caution banale*, Caution fournie par une personne qui n'offre aucune garantie, qui joue seulement un rôle pour donner du crédit à quelqu'un. ‖ *Réception de caution*, Procédure qui a pour objet de discuter une caution offerte, pour conclure à son acceptation ou à son rejet. ‖ *Caution juratoire*, Serment qu'une personne oblige de fournir caution est autorisée à prêter pour tenir lieu de cette garantie. ‖ *Caution judicatum solvi*, Littéralement, Caution que ce qui sera jugé sera payé; celle exigée d'un étranger qui intente une action contre un Français devant les tribunaux de France, en garantie de l'acquittement des frais et dommages-intérêts que l'étranger peut être condamné à payer.

— Fig. Assurance, preuve, fait ou affirmation qui garantit, qui certifie : *L'innocence jura est* CAUTION *de celui qu'on accuse*. (La Rochef.)

— Fam. *Sujet à caution*, Suspect, la caution n'étant exigée que comme garantie, et traînant par conséquent une confiance incomplète : *Ce vous fez pas à lui, je le vous* SUJET A CAUTION.

— ENCYCL. DR. *Caution judicatum solvi*. Quand un Français est poursuivi en France par un étranger, il peut avant tout autre moyen de défense, exiger que l'étranger verse une *caution* destinée à garantir le paiement des frais et dommages-intérêts qui pourraient résulter du procès (Civ., art. 16, procédure, art. 166 et 167).

La caution *judicatum solvi* est due en toutes matières, même commerciales, la loi du 5 mars 1850 ayant fait disparaître l'exception qui existait à cet égard. Mais sont dispensés de fournir cette caution : 1° les étrangers qui obtiennent la demande autorisé (C. civ., art. 15); 2° ceux appartenant à une nation qui, par un traité, dispense les Français de fournir cette caution (décret, art. 11); 3° ceux qui ont consigné une somme suffisante, ou qui ont en France des immeubles suffisants pour répondre.

CAUTIONNAIRE *(kôssio nèr)* adj. Qui a rapport à la caution, qui se porte caution, qui est donné en caution.

CAUTIONNEMENT *(kôssio n m)* m. Action de cautionner : acte ou contrat qui engage une caution : *Signer un* CAUTIONNEMENT. *S'engager par* CAUTIONNEMENT.

Par est la valeur mobilière ou immobilière qui consiste dans la somme que dépose un employé comme moyen de garantir contre lui ses déprédations : *Le* CAUTIONNEMENT *d'un percepteur, d'un employé de commerce.* — Somme que devant autrefois déposer comme garantie toute personne voulant fonder un journal traitant de matières politiques.

Mar. Vaile assignée pour résidence à des officiers prisonniers sur parole.

— ENCYCL. DR. FOM. Le *cautionnement*, sûreté personnelle, a été fréquemment usité à Rome, où les sûretés réelles se sont développées plus tardivement : il y a trois sortes des formes différentes. La plus ancienne en date a consisté à faire usage d'une stipulation avec les mots : *Spondeo ? Spondeo*. On a étendu cette forme aux pérégrins avec la formule *Fidepromittis ? Fidepromitto*. La *fidepromissio* et la *fidejussio*, étaient usitées à des fermes communes, elles ne pouvaient accéder qu'à des obligations nées *verbis*, et l'engagement de la caution ne passait pas aux héritiers. En vertu d'une loi Furia, le *sponsor* et le *fidepromissor* étaient libérés après deux ans, s'il y avait plusieurs cautions, la dette se divisait entre elles de plein droit, à l'ordinaire, qu'elles fussent solvables ou non. Ce fut sans doute pour échapper aux inconvénients de ces règles que la pratique inventa la fidejussion, forme plus large de cautionnement. (V. FIDÉJUSSION.) Mais ces trois variétés, *fidepromissio* ne répondaient pas encore à toutes les nécessités de l'engagement de tiers. Elles avaient les inconvénients du contrat verbal, dont elles empruntaient la forme. C'était un cautionnement de droit strict. Il fallait imaginer un moyen de donner place à la bonne foi et trouver une forme plus souple. Ce moyen fut trouvé par l'emploi du *mandatum pecuniæ credendæ*. Ici la caution donne, sous forme de mandat, au créancier, l'ordre de traiter avec le débiteur principal et répond des suites de l'engagement. L'engagement de la caution n'est accompagné, dans ce cas, d'aucune solennité. Pour les obligations déjà existantes, le droit prétorien a appliqué le pacte *decontitui*, un tiers pouvant obliger par convention à payer la dette d'autrui.

Toute personne ayant la capacité de s'obliger pour elle-même, dans la forme choisie pour réaliser le cautionnement, était capable de s'engager comme caution. Il y avait exception pour les femmes, auxquelles le sénatus-consulte Velléien défendit l'*intercessio* pour autrui.

— Anc. dr. Dans le droit germanique, on connaissait surtout le cautionnement judiciaire qui se formait par un contrat formaliste. Le droit canonique prévaut, le cautionnement extrajudiciaire supposait aussi l'emploi de formes symboliques. Au moyen âge, le cautionnement prit le nom de *pleige* ou *plégerie*. Là encore, la caution engageait sa foi par un mouvement. Sous l'influence romaine s'introduisit un cautionnement littéral, puis verbal, ayant le caractère d'un engagement accessoire.

— Dr. mod. Le cautionnement est, de sa nature, un contrat accessoire, unilatéral, de bienfaisance et purement consensuel. De ce qu'il est accessoire, il découle qu'il ne peut exister que sur une obligation valable (C. civ., art. 2012), et qu'il ne peut excéder ni en est dû par le débiteur, ni être contracté sous des conditions plus onéreuses (art. 2013). Cependant, si l'obligation cautionnée est nulle par suite d'une cause de nullité, l'annulation de l'obligation principale n'entraîne pas la nullité de l'obligation de la caution.

Le cautionnement est légal, conventionnel ou judiciaire. Le cautionnement est légal dans le cas où la caution que s'est réunie trois solidaires. Il est réel à la capacité de contracter ; 2° si elle est domiciliée dans le ressort de la cour d'appel où le cautionnement doit être fourni, 3° si elle est solvable (art. 2018). La solvabilité se s'estime qu'eu égard aux propriétés foncières, excepte en matière de commerce ou lorsque la dette est modique (art. 2019). On ne pas exiger des immeubles litigieux. Avant 1867, la caution judiciaire devait en outre être contraignable par corps.

Dans ses rapports avec le créancier, la caution peut se des bénéfices ou exceptions, le *bénéfice de discussion* et le *bénéfice de division*. Étant tenue de payer à défaut du débiteur la caution peut, par le bénéfice de discussion, exiger que le créancier discute préalablement le débiteur principal, c'est-à-dire procède à la saisie et à la vente de ses biens (art. 2021).

Quand plusieurs personnes ont cautionné la même dette, elles sont en principe obligées chacune à toute la dette (art. 2025). Mais chacune d'elles peut exiger que le créancier divise préalablement son action et la réduise à la part et portion de chaque caution (art. 2025); c'est le bénéfice de division. Il n'existe pas si les cautions se [illegible] solidairement.

[illegible] payée n'ayant pas payé sa propre dette, [illegible] remboursée, ou elle a de son propre chef [illegible] contre le débiteur. En outre, la loi lui [illegible] les droits de subrogation ; la caution est subrogée à tous les droits qu'avait le créancier contre le débiteur (art. 2029, V. subrogation).

La caution peut exercer son action contre le débiteur principal avant même qu'elle ait payé la somme pour laquelle elle s'est engagée, mais seulement dans les cas suivants : 1° Lorsque elle est poursuivie en justice pour le payement ; 2° Lorsque le débiteur a fait faillite ou est en déconfiture ; 3° Lorsque le débiteur s'est obligé à lui rapporter sa décharge dans un délai déterminé [illegible] et expire ; 4° Lorsque la dette est devenue exigible par le bienfait du terme ; 5° Au bout de dix ans, lorsque l'obligation principale n'a pas [illegible] à un terme, à moins que l'obligation principale, telle qu'une tutelle, ne soit pas de nature à être éteinte avant un temps déterminé (art. 2032).

Le cautionnement s'éteint par voie de conséquence, par suite de toute cause qui éteint la dette principale, par le cas déjà signalé de nullité ayant pour fondement l'incapacité du débiteur. Le cautionnement s'éteint par voie principale par des causes que toute autre obligation. Parmi les causes d'extinction par voie principale, il faut mentionner celle signalée dans l'art. [illegible] La caution est déchargée lorsque la subrogation aux droits, hypothèques et privilèges du créancier ce peut plus par le fait de ce créancier, s'opérer en faveur de la caution.

Fin. Les cautionnements auxquels sont assujettis certains fonctionnaires publics, ou caisses des [illegible] [illegible] du mandement, ont pour objet [illegible] la sûreté de leur gestion, difficile et souvent [illegible] Les lois du 5 septembre 1807 règlent les droits du trésor [illegible] relativement aux biens des comptables de deniers, sur lesquels les articles 2098 et 2121 du Code civil ont établi des privilèges et une hypothèque à son profit, pour assurer des garanties de leur cautionnement en argent. Par la loi du 25 avril 1816, sont les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, les employés des administrations civiles, receveurs des communes et comptables des deniers publics furent tenus de fournir la totalité de leurs cautionnements en espèces. Depuis cette loi, qui est toujours en vigueur, certains comptables, par exemple les receveurs municipaux et hospitaliers, ont été autorisés à fournir leurs cautionnements en rentes sur l'État ou en immeubles.

Les adjudicataires de fournitures et travaux entrepris au compte de l'État, des départements et des communes, doivent aussi fournir des cautionnements, à moins de dispense expresse, en garantie de leurs marchés.

Le cautionnement des comptables doit être réalisé avant l'entrée en fonctions. Les intérêts de tous les cautionnements sont dû dès à p. 100 par la loi du 4 août 1844. Ils sont payés au vu des certificats d'inscrits, sur mandat aux comptables et officiers ministériels les moyens de réaliser promptement leurs cautionnements, les lois du 25 nivôse an IV et du 6 ventôse an XIII et les décrets des 28 août 1808 et 22 décembre 1812 leur ont fait des emprunts qu'ils auraient à faire, en concédant aux bailleurs de fonds de tout ou partie de ces cautionnements un privilège de second ordre, moyennant certaines formalités.

La cessation des fonctions entraîne le remboursement des cautionnements, mais ce remboursement ne peut avoir lieu qu'après l'accomplissement de formalités tendant à constater la libération des divers tutélaires. Les règles varient avec les fonctions. Les comptables justiciables de la Cour des comptes peuvent obtenir, après vérification du tutoriaire, les deux tiers de leur cautionnement et remplacer les deux tiers restant par des rentes ou des immeubles. Un décret du 23 juin-1er juillet 1897 a appliqué la même règle aux percepteurs-receveurs municipaux. Quant à la loi du 5 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un cautionnement était imposé aux propriétaires de journaux et écrits périodiques ; il servait notamment à répondre du payement des dommages-intérêts ou amendes en cas de délit. En matière judiciaire, la loi du 14 juillet 1865 permet à un inculpé d'obtenir la liberté provisoire, toutes les fois qu'elle n'est pas de droit, moyennant le versement d'un cautionnement.

CAUTIONNER *(kôssio nè)* v. a. Se rendre caution, fournir un cautionnement pour : CAUTIONNER *un* [illegible] *un percepteur*.

— Fig. Répondre de, affirmer, sous sa propre responsabilité, la sincérité ou l'honnêteté de : CAUTIONNER *le produit de quelqu'un*.

CAUTZER, fleuve du huitième ciel, dans le paradis de Mahomet.

CAUVET (Gilles-Paul), architecte-modeleur et sculpteur, né à Aix en Provence en 1731, mort à Paris en 1788. Venu jeune à Paris, il fut pensionné du duc de Bourgogne de Provence, et devint membre, puis directeur de l'académie de Saint-Luc. On lui doit surtout des dessins d'ornement d'un style élégant, des modèles, pièces d'horlogerie et d'ameublement. Il travailla à la décoration intérieure et extérieure des hôtels de Nivernais, de Kinsky, de Nesle, Mazarin, etc.

CAUVETTE *(vèt)* n. f. Un des noms vulgaires du choucas.

CAUVIGNY, comm. de l'Oise, arrond. et à 19 kilom. de Beauvais, sur la rivière de Thérain ; 972 hab. Ch. de f. d'Hermes à Persan-Beaumont. Industrie : Fabrique de brosses à ongles et à dents, éventails.

CAUWÉS (Paul), jurisconsulte français, né à Paris en 1818, archiviste-paléographe et agrégé des facultés de droit. Doyen de la faculté de droit de Paris, [illegible] [illegible] 1873, à la faculté de Paris, [illegible] 1882. Économiste politique, puis [illegible] en droit français. Il a publié [illegible] 1877-1880.

CAUX *(kô)* n. du lat. *calx*, chaux. Mortier de toutes de chaux, de marbre et de pierre. Chaux [illegible] [illegible] que, dans certains départements français, [illegible] aux vaches et aux cochons.

CAUX *(kô)* pays de *Caletes* [illegible] pays de France, comprenant la haute Normandie, entre la basse Seine, le littoral de la Manche et le pays de Bray, et correspondant aujourd'hui aux trois arrondissements d'Yvetot, de Dieppe et du Havre. Il doit son nom à la constitution du sol : *calx* chaux. C'est un plateau sec, tombant sur la mer en hautes falaises et coupé par les grasses vallées de plusieurs rivières côtières (Durdent, riv. d'Arques, etc.). Son talus méridional est creusé par quelques petits affluents de la Seine (Cailly, Légarde, Sainte-Austreberthe). On y remarque de riches terres arables, alternant avec les pâturages couverts de bestiaux et des forêts [illegible] plantées de pommiers et abreuvées de vivres [illegible] surmontés de hêtres ou de chênes. Les habitants portent le nom de *Cauchois (oiseau)*, qui leur vient du peuple primitif, les Caletes, dont la capitale, à l'époque gallo-romaine, était [illegible]

CAUX [illegible] Pevrey, 1,200 hab. Ch. de f. Midi. Vins estimés ; fabrique de futailles.

CAUX [illegible] français, né vers 1682 à Ligneris, diocèse de Bayeux, mort en 1722. Il demeurait [illegible]

[illegible] Mémoires, qui a été attribuée par erreur au président Hénault, et des pièces de vers, dont la plus remarquable est l'[illegible]

CAVA DEI TIRRENI, ville d'Italie (campanie prov. de Salerne), dans une vallée du mont Fenestra ; 6,200 hab. Évêché ; hôpital militaire. Manufactures de tabac ; fabriques de drap et [illegible] Thermes [illegible] par les Napolitains, pendant la saison chaude. Son édifice le plus remarquable est le célèbre monastère de la Trinité, qui, à la fin du XIe siècle, devint un asile ou un refugia tout ce qui avait échappé aux déprédations des [illegible] est la plus riche de l'Italie en chartes et [illegible] Nombre de [illegible] avec privilège [illegible] [illegible] sanctuaire, [illegible] 1556, mort en 1626, fut d'abord chanteur au service de l'électeur de Bavière. Puis il se livra à la composition et rentra en Italie, fut maître de chapelle de la cathédrale. Cet artiste a publié un grand nombre de compositions profanes et religieuses.

CAVÆDIUM ou **CAVEDIUM** [illegible] mot lat. formé de *cavum ædium*, partie voûtée des maisons) n. m. Antiq. rom. Portique couvert, disposé autour d'une petite cour carrée dans les maisions romaines, et formant la partie principale de l'atrium. Nom que l'on donnait à l'ensemble de la [illegible] testudiné, qui était entièrement couvert.

CAVAGE *(vaj)* n. m. Comm. Loyer d'une cave où l'on dépose des marchandises ; droit de [illegible] des marchandises dans une cave ; les frais qui résultent de cette opération.

— Dr. anc. Droit [illegible] CAVAGE. Exemption de droits.

CAVAGLIA, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2,900 hab.

CAVAGNOLE [illegible] *cavagne*, panier à [illegible] Sorte de jeu de hasard, analogue au [illegible] appelé [illegible] lequel, au lieu d'un tableau [illegible] sur la table, il y a autant de tableaux que de joueurs. (Le cavagnole est un jeu d'origine génoise. Il [illegible] plus.) On [illegible]

CAVAIGNAC, comm. d'Algérie (dép. d'Alger), arrond. et à 32 kilom. d'Orléansville, au pied des monts du Dahra algérien ; 2,546 hab. Sources ferrugineuses.

CAVAIGNAC *(ca-gnak' (gn* mll.)) (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Gourdon (Lot) en 1762, mort en 1829. Avocat au parlement de Toulouse, il fut envoyé à la Convention par la Haute-Garonne, siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé en mission aux armées des côtes de Brest, des Pyrénées et du Rhin. Au 13 vendémiaire, il marcha contre les insurgés royalistes. Après avoir été membre des Cinq-Cents, il fut successivement receveur de l'octroi à Paris, administrateur de la loterie, directeur des domaines du royaume de Naples sous Murat. Il épousa une dame d'honneur de la reine Caroline et devint, pendant les Cent-Jours, préfet de la Somme. Banni comme régicide par la Restauration, il se retira à Bruxelles, et y mourut. Il eut deux fils : GODEFROY et LOUIS-EUGÈNE. (V. les art. ci-dessous.) — Son frère, JACQUES-MARIE, né en 1773, mort en 1855, servit avec distinction comme officier dans les guerres de la République et de l'Empire, commandant en Russie, et devint, sous la Restauration, inspecteur général de la cavalerie, [illegible]

CAVAIGNAC (Eléonore-Louis-*Godefroy*), homme politique, fils du conventionnel, né à Paris en 1801, mort en 1845. Après avoir quelque temps cherché sa voie dans le barreau et la littérature, il se lança dans la politique et se signala par son républicanisme. Il prit une part active à la révolution de 1830, et fut nommé capitaine d'artillerie de la garde nationale. Mais, hostile à toute monarchie, il [illegible] [illegible] [illegible]

repose sur le même plan que le corps; le cadavre, raidi par la mort, est vigoureusement et nettement accusé sous le linceul qui l'enveloppe de toutes parts. Cette draperie est étudiée dans ses moindres détails. Dans la statue de Godefroy Cavaignac, tout est conçu et exécuté au point de vue du naturalisme le plus exact, le plus passionné. Le tombeau de Godefroy Cavaignac marqua dans la carrière de l'artiste un point élevé qu'il ne lui fut pas permis de dépasser.

CAVAIGNAC (Louis-Eugène), général français, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort en 1857. Élève de l'École polytechnique, puis de l'École d'application de Metz, il fit la campagne comme capitaine, en partit pour l'Afrique, où il conquit ses autres grades. Il prit part à l'expédition de Mascara, et fut chargé, par le maréchal Clauzel, du commandement de Tlemcen. Pendant quinze mois, avec une petite garnison de 500 volontaires, il réussit à repousser les tribus du désert. Après le traité de la Tafna, Cavaignac passa chef de bataillon aux zouaves, puis aux zéphyrs, contribua à la prise de Cherchell (1840), et défendit ensuite cette place contre les Arabes et les Kabyles. Rentré aux zouaves, comme lieutenant-colonel, puis comme colonel, il se distingua par son courage, et mérita les éloges du duc d'Aumale, gouverneur de l'Algérie. Promu général en 1844, il reçut le commandement de la subdivision de Tlemcen, puis, en 1847, il succéda à Lamoricière comme gouverneur de la province d'Oran. Enfin, en mars 1848, après la proclamation de la République, le gouvernement le nomma général de division et gouverneur général de l'Algérie.

Général Cavaignac.

Mais bientôt, élu représentant du peuple par les départements de la Seine et du Nord, il retira à Paris le 1 mai, se rangea parmi les républicains modérés et accepta le portefeuille de la guerre. Un mois plus tard, éclatait l'insurrection de juin. Cavaignac fut investi, le 23, du commandement de la force armée. Il attendit, avant d'engager la bataille, que toutes les troupes de Paris et des faubourgs insurgés fussent massées autour de lui. Après plusieurs jours de luttes très rapides, qui, le lendemain 24, toute la capitale était en feu. L'Assemblée, épouvantée, vota la concentration des pouvoirs entre les mains du général. Cavaignac agit alors avec une vigueur terrible : vingt-quatre heures après, l'insurrection était écrasée. Le 28, Cavaignac remit ses pouvoirs dictatoriaux à l'Assemblée nationale, qui, sur la proposition de Martin (de Strasbourg), le nomma chef du pouvoir exécutif. Il gouverna appuyé sur l'Assemblée, considéré comme un sauveur par la bourgeoisie, estimé de ses adversaires pour sa parfaite honnêteté. Mais les masses ouvrières en lui pardonnèrent pas sa sanglante victoire, aux élections du 10 décembre suivant pour la présidence de la République. Cavaignac fut battu par le prince Louis Bonaparte. Il reprit sa place parmi les républicains de la Constituante et de la Législative, et se mêla plus à la tribune que pour répondre à des attaques personnelles. Arrêté au 2 décembre 1851 et enfermé à Ham, il fut relâché un mois après. Élu, en 1852, puis en 1857, au Corps législatif, il fut déclaré démissionnaire pour refus de serment. Il finit ses jours dans sa propriété d'Ourne (Sarthe).

— Bibliogr. : Hipp. Castille, *le General Cavaignac* (Paris, 1850); Aug. Deschamps, *le Cavaignac* (Paris, 1850); E. de Mirecourt, *le Général Cavaignac* (Paris, 1858); Henri de Montiers, *Biographie politique et militaire du général Cavaignac* (Paris, 1848).

CAVAIGNAC (Jacques-Marie-Eugène-Godefroy), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1853. En 1868, premier prix de version grecque au concours général de Paris, le jeune Cavaignac, lors de la distribution des récompenses à la Sorbonne, refusa de monter sur l'estrade pour recevoir son prix des mains du prince impérial qui présidait la cérémonie. Pendant la guerre franco-allemande, il s'engagea dans les mobiles de la Seine, et obtint la médaille militaire pour sa belle conduite au plateau d'Avron. Il entra ensuite à l'École polytechnique, puis à celle des ponts et chaussées, et fut envoyé comme ingénieur à Angoulême. S'étant fait recevoir licencié en droit, il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État (juillet 1881). Il fut député de Saint-Calais en 1882, il fut, depuis lors, constamment réélu, et ne cessa de voter avec les républicains progressistes. Sous-secrétaire d'État à la guerre (mai 1885, cabinet Brisson), il devint ministre de la marine (fév. 1892), puis de la guerre (nov. 1895, cabinet Bourgeois), puis de la marine (juillet 1898, cabinet Dupuy). Il a publié : *l'Armée et la Démocratie* (Paris, 1882), et un remarquable ouvrage : *la Diplomatie de la Presse contemporaine* (1881-1898).

Cavaignac.

CAVAILHON (Edouard), poète et littérateur français, né en 1844 à Génis (Dordogne). Il a été rédacteur en chef de l'« Entraineur », où il traitait de l'élevage et des courses. On lui doit des recueils de vers, entre autres : *Rêveries* (Paris, 1866); *Les Chansons du bonheur* (1868); *les Chants d'un Gaulois* (1887); des livrets d'opérettes, des récits : *la Créole parisienne* (1884); *Contes et portraits rabelaisiens* (1885); *les Parisiennes fatales* (1889), etc., et des ouvrages de sport : *les Sportsmen pendant la guerre* (1881); *les Courses à Paris* (1885); *les Haras de France* (1890); questions sur lesquelles il possède une réelle compétence.

CAVAILLÉ et CAVAILLÉ-COLL, famille de facteurs français, qui s'est rendue célèbre dans la fabrication des orgues. Aristide Cavaillé-Coll, né à Montpellier en 1811, mort à Paris en 1862. Il travailla longtemps en Espagne et se fixa ensuite à Montpellier; — le fils de Dominique, ARISTIDE, né à Montpellier en 1811, mort à Paris en 1899. Il a perfectionné notamment les remarquables dans la fabrication des orgues, et doté de ses instruments les plus belles églises ou cathédrales de France, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, etc.)

CAVAILLON (*il* mil.) n. m. Agric. Expression indiquant le déchaumement voulu de la vigne.

— Hortic. Variété méridionale de melon très estimée.

CAVAILLON, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 24 kilom. d'Avignon, sur la Durance, au pied du mont Saint-Jacques; 9.405 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture du mûrier et de l'olivier; vignobles; melons renommés. Fabrique de pâtes et conserves alimentaires, filatures de soie, moulins, tanneries, distilleries. Fabriques de chapeaux de paille. Commerce important de fruits et primeurs. Patrie de Philippe de Cabassole : de César de Bus, fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne; du général Monnier; de Castil-Blaze. — Le canton a 6 comm. et 14.913 hab.

Armes de Cavaillon.

— *Histoire.* Cavaillon, une des plus anciennes villes de France (on lui doit peut-être par les Massaliotes, était un des points fortifiés de la tribu des Cavares : *Cabellio colonia in Cavaribus*). Auguste en fit une colonie militaire. Au VIe siècle, elle fut le siège d'un évêché. Le baron des Adrets s'en empara en 1562 et détruisit la plupart des ouvrages. Cavaillon a gardé son caractère antique. Il reste des anciens monuments la « Porte triomphale », arc élevé sous Constantin, dans le style de la dernière période de l'architecture romaine; la cathédrale de Saint-Véran (XIIe et XIIIe s.), l'hôtel de ville (XVIIIe s.).

CAVAILLON, bourg de l'île d'Haïti (république d'Haïti), sur le fleuve côtier *Cavaillon*, près de la mer; 9.000 hab. Fabrication de chapeaux.

CAVAILLONNEUSE (*va-lio-neuz'* [*il* mil.]) n. f. Charrue munie de deux socs, de deux versoirs et d'un buttoir, afin de rejeter la terre des deux côtés, pour déchausser les vignes.

CAVALAGE (*ka*) n. m. Pêch. Accouplement de deux turbots (mâle et femelle) dans un filet qui flotte entre deux eaux.

CA-VA-LÀ-HAUT (*la-ô*) interject. Vénér. Cri que poussent de temps en temps les piqueurs, pour stimuler l'ardeur des chiens, lorsqu'ils paraissent hésiter.

CAVALAIRE, écart de la comm. de Gassin (dép. du Var), sur la baie du même nom; 356 hab. Ch. de f. d'Hyères à Saint-Raphaël. Bains de mer. Usine de fer chromaté, carrières de serpentine; vins; citronniers, orangers. Cavalaire a pendant longtemps succédé à l'ancien port phénicien d'*Heraclea Caccabaria*.

CAVALCA (Dominique), dominicain et écrivain ascétique, né à Vico-Pisano (en Toscane), mort en 1342. L'académie de la Crusca cite ses ouvrages comme faisant autorité dans la langue italienne. Les principaux sont : *el Trattato dicto Pongie linqua* (1472); *Specchio di croce* (1480); *Frutti della lingua* (1493); etc.

CAVALCABO (Ugolino), seigneur de Crémone, mort en 1356. Chef des guelfes de Crémone, il était devenu seigneur de cette ville, lorsqu'il fut vaincu et fait prisonnier en 1404, par Astone Visconti, chef du parti gibelin. Son lieutenant Fondolo continua la lutte et maintint à Crémone le parti guelfe, et se proclama pour chef Carlo Cavalcabo, cousin d'Ugolino. Ce dernier ayant repris, Fondolo réunit à un festin, pour le partage de la souveraineté, les deux Cavalcabo et les chefs du parti guelfe, et les fit égorger par ses satellites.

CAVALCADE (de l'ital. *cavalcata*, chevauchée) n. f. Marche, promenade à cheval, d'apparat ou non, que plusieurs personnes font ensemble : *Les brillantes* CAVALCADES *de la cour.*

— Par ext. Troupe de gens à cheval : *Rencontrer une* CAVALCADE.

CAVALCADER v. n. En T. de manèg., Faire une promenade à cheval en compagnie de l'écuyer et d'un certain nombre de cavaliers.

CAVALCADOUR (de l'ital. *cavalcatore*, même sens) m. Se dit d'un écuyer qui a la surveillance des chevaux et des équipages, dans la maison d'un souverain, et qui marche : *Le charge d'*ÉCUYER CAVALCADOUR *n'existe plus en France depuis 1830.*

— n. m. : *Un* CAVALCADOUR.

— Fam. Se dit plaisamment d'un cavalier qui accompagne une dame.

CAVALCANTI (Guido), poète italien, né à Florence, mort dans cette ville en 1300. Ami de Dante et gibelin comme lui, il fut un moment exilé. Ses poésies, canzones et sonnets, ont été publiées dans le *Recueil des anciens poètes toscans* (Florence, 1527), et réédités en 1813. Une pièce surtout est restée célèbre : c'est la *Canzone d'amore*.

CAVALCANTI (Jean), historien florentin du XVe siècle, écrivit une *Histoire de Florence*, de 1420 à 1452, où se trouvent des renseignements précieux. Elle a été imprimée à Florence, en 1838.

CAVALCANTI (Barthélemy), littérateur italien, né à Florence en 1503, mort à Padoue en 1562. Il était chargé de missions par le cardinal Hippolyte d'Este, à Ferrare, et par Paul III. Son principal ouvrage : *Trattati sopra gli ordinamenti delle repubbliche antiche e moderne*, 1570 (traduit en français par Guillaume Le Boulanger, 1570).

CAVALCASELLE (Jean-Baptiste), écrivain et peintre italien, né à Legnago (prov. de Vérone) en 1820, mort à Rome en 1897. Il s'enrôla, en 1840, dans l'armée de l'indépendance italienne, et, après les revers de 1849, dut s'exiler en Angleterre. Très habile dessinateur, profondément instruit dans l'histoire de l'art, il fit paraître, en collaboration avec son ami J.-A. Crowe, plusieurs ouvrages importants : *les Anciens peintres flamands* (1862-1865); *Histoire de la peinture en Italie* (1864-1870). Crowe et Cavalcaselle détachèrent de leur ouvrage les deux volumes consacrés au Titien, à l'occasion du centenaire du grand peintre : *Tiziano, la sua vita e i suoi tempi, con alcune Notizie della sua famiglia* (1877), volumes qui offrent en même temps toute l'histoire de la peinture dans l'Italie septentrionale. Après la guerre de 1859, Cavalcaselle put revenir dans son pays natal, où il fut nommé directeur général des beaux-arts. On lui doit encore : *Histoire de la peinture dans le nord de l'Italie* (1871); *Vie de Raphaël*; etc.

CAVALE (ital. *cavalla*, même sens) n. f. Femelle du cheval : *Faire saillir une* CAVALE.

— Pop. Grande femme mal faite.

— Féod. Les cavales étant regardées comme des montures dérogeantes, étaient affectées aux roturiers et aux chevaliers dégradés.

CAVALE (La), ville de Roumélie. V. KAVALA.

CAVALER ou **CAVALLER** (du lat. *caballus*, cheval), v. n. Aller à cheval, chevauchier : *Aramis et Porthos* CAVALLERONT *sur leurs chevaux*. Alex. Dumas.

— Pop. Fuir, quitter la place : *Lanier répondit : Je les mènerai*... CAVALLER. V. Hugo. — On dit dans le même sens, et plus fréquemment, SE CAVALER.

CAVALERIE (*ri* — de l'ital. *cavalleria*) n. f. Troupe qui sert à cheval : *Grosse cavalerie*. Cette qui se compose d'hommes pesamment armés, montant des chevaux de grande taille. *Cavalerie légère*, Troupes montées sur des chevaux légers et faisant le plus souvent un service d'éclaireurs, ou tout autre qui exige surtout de la vitesse.

— Art de former des cavaliers, de conduire la guerre, de diriger : *Général qui entend bien la* CAVALERIE.

— Fam. Service des chevaux, dans une grande administration : *La* CAVALERIE *des omnibus*.

— *Cavalerie de l'Orient.* Argent anglais. (Cette locution vient de ce que saint Georges est le patron de l'Angleterre et que, à la guerre, l'Angleterre emploie plus largement ses ressources que ses troupes.)

— ENCYCL. *Orient et Grèce.* L'usage de la *cavalerie* remonte à une haute antiquité. Outre les chars de guerre, les principaux peuples d'Orient : Égyptiens, Chaldéens, Assyriens, ont eu des distinctes cavaleries, qui se recrutaient dans les classes nobles, et qui sont représentés sur les bas-reliefs ou les peintures. L'armée du pharaon qui poursuivit les Hébreux était composée de cavaliers et de chars. Les prédécesseurs de Sésostris avaient levé des divers corps de troupes. De même, les Mèdes et les Perses ont eu une cavalerie importante, que nous ont décrite Hérodote et Xénophon, et qu'on voit à l'œuvre dans le récit des guerres médiques.

En Grèce, l'apparition de la cavalerie est plus tardive. Il n'en est pas fait mention dans les poèmes homériques, qui connaissent seulement les chars de guerre. La cavalerie apparaît au VIIe siècle avant notre ère en divers pays grecs, dans plusieurs cités d'Asie Mineure, en Thessalie, en Béotie et en Phocide, en Eubée, en Elide. Mais elle ne prend quelque importance qu'au VIe siècle. Athènes, depuis Solon, n'avait qu'un escadron de 96 cavaliers. Elle développa sa cavalerie vers le milieu du VIe siècle, et en tira bon parti pendant la guerre du Péloponèse : elle y enrôlait les citoyens les plus riches, qui, en leur imposait la fourniture et l'entretien du cheval de guerre. La cavalerie athénienne, composée d'environ 1.000 hommes, était commandée par deux hipparques, ou y peut joindre une troupe d'archers à cheval. A Sparte, la cavalerie n'apparaît qu'en 424, et elle n'y eut jamais l'importance. Au contraire, elle tenait une grande place dans les armées de Thessalie, de Béotie, d'Élide, d'Achaïe, de Phocide, de Sicile et d'Asie Mineure.

C'est du IVe siècle avant notre ère que date l'avènement de la cavalerie dans l'histoire de la stratégie. Epaminondas fut le premier qui sut en tirer parti. Cette cavalerie fut suivi par Philippe et Alexandre, puis par tous les princes de l'époque hellénistique. Les principaux corps de cavalerie sont alors les *hétaires*, les *sarisophores*, les *cataphractes* ou *sarisophores* bardés de fer, etc. Les armées de Mithridate étaient presque entièrement composées de cavaliers. Au cours de leurs guerres contre Pyrrhus et contre les rois d'Orient, les Romains tirèrent de la cavalerie grecque ou hellénistique pour l'organisation de leur cavalerie. Sur l'histoire et la technique de cette arme dans l'Orient hellénique, beaucoup de renseignements curieux nous sont fournis par les ruines de Xanthos et par les récits des historiens grecs, surtout d'Arrien.

La constitution de la cavalerie a toujours été en rapport avec le régime politique. Partout le mot *cavalier* (*hippeis*) désignait à la fois le corps militaire des *cavaliers* et l'aristocratie des *chevaliers*. Dans beaucoup de villes, à Magnésie du Méandre, à Colophon, à Chalcis, etc., les cavaliers formaient une véritable noblesse. En Macédoine, les hétaires se recrutaient dans la classe noble. A Athènes, pour être *hippeus*, il fallait appartenir à l'une des deux premières classes sociales, pouvoir fournir et entretenir son cheval : pour faire le service de cavalerie, il suffit de rappeler les *chevaliers* d'Aristophane. S'ils avaient de lourdes charges, les *hippeis* avaient aussi les honneurs : ils figuraient en grande tenue dans les processions des grandes fêtes, et leur cortège se déroule encore sur la frise du Parthénon.

— BIBLIOGR. : Hermann, *De equitatu attico*. Marburg, 1835. Martin, *les Cavaliers athéniens*. Paris, 1886.

— *Hist.* Au moyen âge, les cavaliers (*equites*) portent le nom de *chevaux*. A l'encontre de l'infanterie, la cavalerie royale est un corps permanent, en ce sens qu'il conserve ses cadres. Il faut, pour servir dans la cavalerie, justifier d'un certain revenu. Les cavaliers et chevaliers constituent une classe à part, dont le privilège de servir dans la cavalerie, de posséder un cheval fournit par l'État (*eques publicus*), forme une sorte de noblesse, mais sans privilège politique. Chaque année, les censeurs passent en revue la cavalerie; le chevalier peut être rayé pour indignité. Une sévère discipline est ainsi maintenue. A partir des Gracques, les chevaliers possèdent le pouvoir judiciaire; ils constituent des lors un corps plus politique que militaire; leur revue n'est plus qu'une parade; elle garantit toutefois en une certaine mesure la dignité morale de l'ordre. La cavalerie ne se recrute plus exclu-

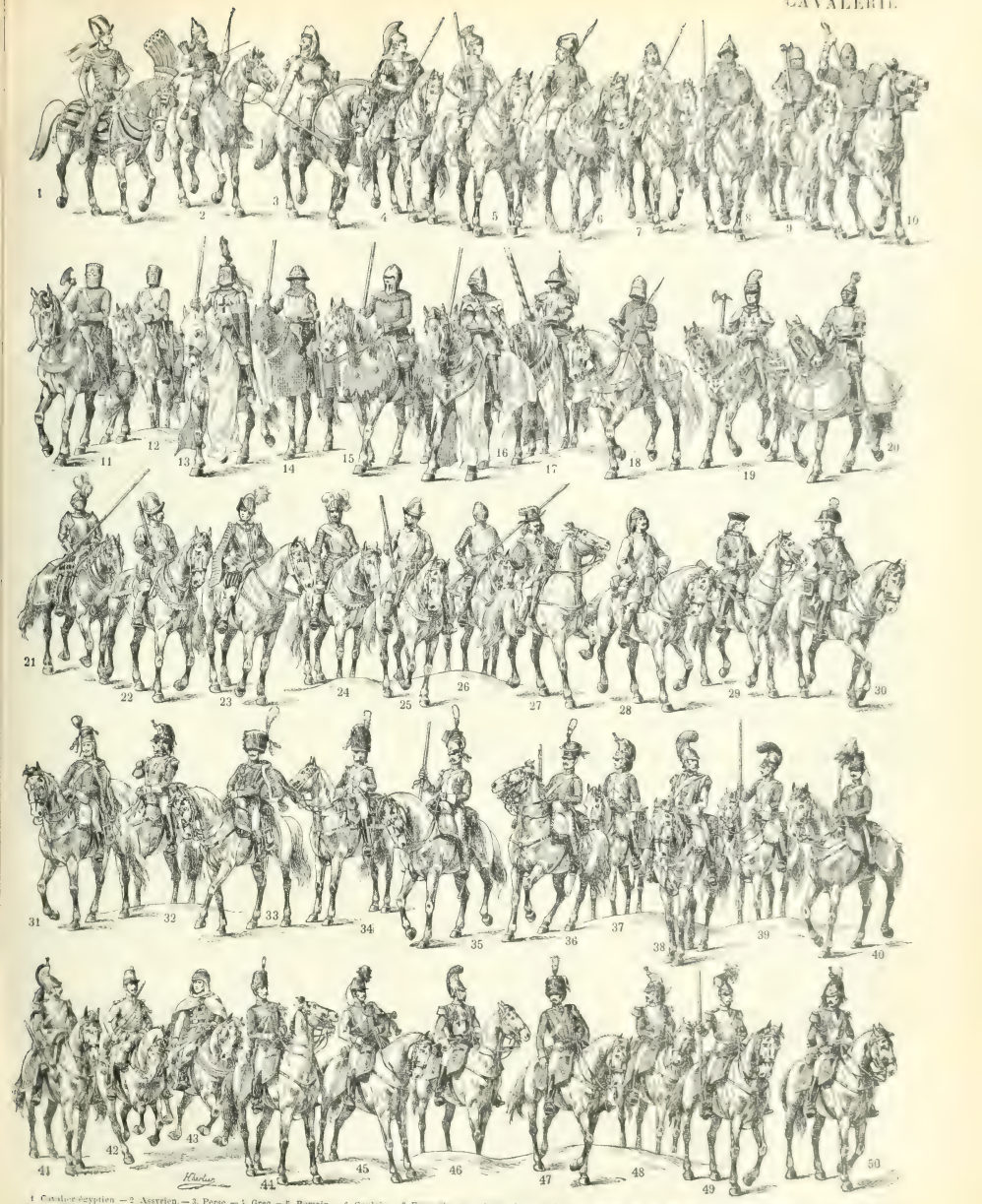

1 Cavalier égyptien — 2 Assyrien. — 3. Perse — 4 Grec. — 5. Romain. — 6 Gaulois — 7 Franc (époque mérovingienne) — 8. Sous Charlemagne — 9 Chevalier sous Hugues Capet — 10 Sous Philippe Auguste — 12 Sous saint Louis — 13 Sous Philippe le Bel — 14 Sous Philippe de Valois — 15 Sous Jean le Bon — 16 Sous Charles V — 17 Sous Charles VI — 18 Sous Charles VII — 19 Sous Louis XI — 20 Sous Louis XII — 21 Sous François Ier — 22. Argoulet — 23 Cavalier sous Henri II — 24 Sous Henri IV — 25 Carabin — 26 Chevau-léger — 27 Sous Louis XIII — 28 Dragon sous Louis XIV — 29 Cuirassier sous Louis XV — 30 Grosse cavalerie sous Louis XVI — 31 Hussard de la première République — Premier Empire — 32 Cuirassier de la garde; 33 Lancier de la garde; 34 Chasseur; 35 Dragon; 36 Carabinier; 37 Chevau-léger — 38 Chasseur 1870 — 39 Dragon 1871 — 40 Cuirassier de la garde; 41 Grenadier de la garde; 42 Chasseur — 43 Hussard de la ligne — 44 Cavalier — 45 Guide — 46 Dragon — 47 Lancier — 48 Cuirassier de la garde; 49 Chasseur — 50 Cuirassier de la garde.

[illegible] parmi les chevaliers. Chaque légion possède [illegible] et centurions à trente hommes environ, commandés par trois décurions et trois *optiones* (lieutenants). Le premier décurion commande en chef. Aux ailes, la cavalerie alliée compte aussi trois cents hommes, commandés par un officier romain, *præfectus equitum* ou *alæ*. Après la guerre sociale, la cavalerie cesse de faire partie des légions et se recrute exclusivement hors d'Italie. Auguste rétablit la cavalerie légionnaire à raison de quatre turmes par légion. Elle fut encore supprimée au IIe siècle et rétablie au IVe. Les cavaliers avaient pour ornements distinctifs la *phalère* ou baudrier à clous d'or, l'anneau d'or, et la robe nommée *trabea*. Ils montaient sans étriers. Une double couverture tenait lieu de selle.

Bibliogr. : Bréal, [illegible] (18 [illegible]).

Moyen âge et *temps modernes*. De tout temps, la principale force militaire des Gaulois avait été dans leur cavalerie composée de propriétaires assez riches pour aller à la guerre montés, eux et leurs hommes. Ce principe subsista après les afflux germaniques, et les Carolingiens ne changèrent rien à ces forces féodales à cheval qui faisaient la principale puissance des armées. Jusqu'au XVe siècle, il n'y a pas d'organisation nécessitant à séparer en deux catégories distinctes les gens de pied et de cheval, suivant leurs moyens, nobles ou bourgeois combattaient comme piétons ou cavaliers. La cavalerie la plus nombreuse était, du reste, formée par les *sergents à cheval*, bourgeois miliciens qui combattaient rarement hors de leur province, mais qui prêtaient un important secours numérique aux hommes d'armes. En cinquième ligne, chacun montait comme il pouvait; à la bataille, on mettait pied à terre, ou l'on chargeait à cheval suivant la mode. C'est pourquoi les féodistes appelaient fief de haubert celui dont le propriétaire pouvait fournir un ou plusieurs *feretres*, c'est-à-dire des hommes d'armes couverts d'un haubert. L'institution de la chevalerie avait tendu à différencier le cavalier noble, combattant en première ligne, des servants, écuyers et autres valets de guerre ne combattant qu'en seconde ligne, car c'était au moyen âge un usage de charger sur un seul rang, afin d'avoir part égale dans la gloire et le danger. Les ordonnances de Charles VII établirent un départ régulier entre les gens d'armes soldés, cavaliers armés d'acier comme leurs chevaux, formant des compagnies régulières et permanentes, dites *des ordonnances*, et les cavaliers auxiliaires, plus légèrement armés, coulevriniers et cranequiniers à cheval. Mais ces deux sortes de cavaleries se triplaient, se sextuplaient par l'adjonction des archers, écuyers, coutiliers et pages, qui portaient l'effectif de chaque homme d'armes, ou maître de la lance, à six ou sept combattants, également montés, et qui chargeaient en seconde ligne. Il y avait aussi les cavaliers des contingents étrangers, dont le nombre et l'importance allèrent en augmentant, notamment au XVIe siècle. C'est qu'alors, à côté des gens d'armes composant l'essentielle cavalerie d'élite, noyau même de l'armée, on formait des corps de cavalerie légère (stradiots, argoulets, arquebusiers à cheval, plus tard pistoliers copiés sur les reîtres allemands), pouvant, comme les dragons actuels, combattre à pied avec l'arme à feu, et constituer une sorte d'infanterie montée. Dès la fin du règne de Louis IV, on peut dire que les trois types de cavalerie sont nettement représentés : la *grosse cavalerie* est représentée par les gens d'armes des ordonnances et les chevaux-légers, qui sont parfaitement armés; la *cavalerie légère* est composée d'argoulets et autres éclaireurs; la *cavalerie mixte* comprend les *cuirasses*, les arquebusiers à cheval, carabins, etc. Les savants traités de Melet donnaient sur ces plus grands détails, cette organisation, qui persista jusqu'à Louvois. La lance était tombée en désuétude dès le début du XVIIe siècle; aussi les gens d'armes se désarmèrent le corps jusqu'à ne plus garder que la cuirasse et le chapeau de fer, l'épée et les pistolets. Sous Louis XIII, la cavalerie fut divisée en régiments et subdivisée en escadrons; on forma des régiments de mousquetaires et de carabiniers. Sous Louis XIV, l'armée comprenait, comme aujourd'hui, des cuirassiers, des dragons. C'est à époque que parurent les premiers escadrons de hussards, qui furent divisés ensuite en hussards de Berchiny et hussards de Chamborrant. Sous Louis XV, le maréchal de Saxe forme un régiment de mille uhlans. Il y avait alors, en France, d'autres régiments de cavalerie étrangère : Royal-Cravate, Royal-Polonais, Royal-Allemand, etc. Le comte de Saint-Germain, sous Louis XVI, attacha à chaque régiment de dragons un escadron de chasseurs à cheval. Les guides furent institués sous la Révolution, pendant la campagne d'Italie. Napoléon Ier créa les lanciers, à la suite des campagnes d'Algérie, on forma des régiments de spahis. On peut d'ailleurs dire que les derniers chocs où la cavalerie prit contact avec l'ennemi, amènent moins que on poursuivre les fuyards, eurent lieu, sauf de très rares exceptions, à la fin des guerres de religion (1589). Depuis lors, on donna à la guerre une allure plutôt scientifique, qui adopta le principe d'employer surtout la cavalerie pour des reconnaissances et pour finir les journées par des charges décisives.

— Bibl. : Outre les grands traités classiques de L. Fronsperger, Melzo, Wallhausen, Montecuculli, on consultera les mémoires de Tavannes et de Mahulac, et, pour l'ensemble, E. Boutaric, *Institutions militaires de la France* (Paris, 1863); Susane, *Histoire de la cavalerie française* (Paris, 1874); A. Duray, *L'armée royale en 1789* (Paris, 1888).

Armée contemporaine. La *cavalerie* est l'une des trois *armes* dont se composent les armées modernes. Son rôle, tout en se modifiant, par suite des inventions des armes à feu perfectionnées, n'a rien perdu de son importance et s'est plutôt agrandi que restreint. Il exige de l'officier, et même de l'homme de troupe, des qualités physiques, morales et [illegible] et le cavalier est, de tous les soldats, celui dont l'instruction est la plus complexe et la plus longue.

La cavalerie comprend plusieurs *subdivisions d'arme*. En France, on a ainsi vu, de nos jours, *carabiniers*, *cuirassiers*, *dragons*, *lanciers*, *chasseurs*, *hussards*, *chasseurs d'Afrique*, *spahis*, répartis en cavalerie de *réserve* ou *grosse* cavalerie, cavalerie de *ligne*, cavalerie *légère*, d'après leur armement, leur mode d'emploi, la taille des hommes et des chevaux, raisons qui motivèrent toujours, surtout les dernières, l'existence de plusieurs sortes de cavaleries dans une armée.

L'*armement de la cavalerie* est complexe et a beaucoup varié. Comme armes blanches, il a comporté d'abord la *lance*, abandonnée, puis reprise, très discutée; l'*épée*, remplacée par le *sabre*, droit ou plus ou moins courbe; comme armes à feu : le *pistolet*, remplacé par le *revolver*, et le *fusil* ou la *carabine*. (V. le nom des différentes subdivisions de l'arme : cuirassiers, lanciers, dragons, etc.)

La cavalerie est la seule arme qui porte encore des armes défensives : casque et cuirasse. Elle a bien souvent joué un rôle brillant sur les champs de bataille et exécuté des charges demeurées célèbres.

D'après les idées actuellement régnantes, on assigne à la cavalerie en campagne une double mission. Elle aura premièrement à jouer un rôle essentiellement *stratégique* : d'abord pendant la période de mobilisation et de concentration, en couvrant et protégeant le front de l'armée; au cours de ces opérations et en s'efforçant d'en troubler l'exécution chez l'ennemi, par des incursions hardies, poussées par delà la frontière, puis pendant les *marches d'approche*, où la cavalerie devra tout à la fois masquer les mouvements de l'armée en formant comme un rideau en avant d'elle et en cherchant à déchirer celui que la cavalerie ennemie tentera de lui opposer, en sens inverse. En second lieu, la cavalerie jouera un rôle *tactique* au cours de la bataille et surtout en cas de victoire pour achever, par la poursuite, la déroute du vaincu, ou pour retarder, en la poursuivant, la fuite du vainqueur.

En vue de ce double rôle, les troupes de cavalerie d'une armée comportent deux parties distinctes : la cavalerie *indépendante*, constituée en dehors des corps d'armée, en divisions susceptibles d'être au besoin réunies en *corps de cavalerie*, et la cavalerie *divisionnaire*, ou de *corps d'armée*, directement attachée soit à ces corps, soit aux divisions d'infanterie.

CAVALERIE (La), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. de Millau, sur le causse de Larzac; 1.115 hab. Mines de houille, dolmens.

CAVALESE, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol), sur l'Avisio, affluent de l'Adige; 3.000 hab. Commerce de bois. C'est la localité principale du Fleimme. Aux environs, stations sanitaires. — Ch.-l. d'un district peuplé de 25.000 hab.

CAVALET (*lè*) n. m. Pièce composant le chantier où reposaient les embarcations de la marine, aux XVIe et XVIIe s.

Encycl. Les *cavalets* étaient faits de bois, formé primitivement par une pièce horizontale, sur une longueur de 3 m. 92, une largeur de 0m. 18, et une épaisseur de 0m. 1. Les cavalets servaient de plan inclané pour remettre les eaux à bord, et ensuite, en plaçant cette embarcation entre eux.

CAVALET (*lè*) n. m. Couvercle de la lunette, dans une [illegible].

CAVALETTO (*lé-to* — mot ital. qui signif. *petit cheval*) n. m. Instrument de supplice naguère usité à Rome : cheval de bois sur lequel on plaçait le condamné pour lui donner la torture. (Il en est encore question au XVIIe s.)

CAVALETTO (Alberto), patriote italien, né et mort à Padoue (1814-1897). Il se fit recevoir ingénieur civil, et fut admis au bureau des constructions publiques. Mais il était révolutionnaire dans l'âme, et, lors du mouvement de 1848, il s'engagea dans le bataillon universitaire de Padoue. L'Autriche, victorieuse, le força de quitter sa ville natale; il se rendit à Venise et coopéra à la défense de la ville comme chef de bataillon. Après la chute de Venise, il dut se cacher à Padoue, mais la police autrichienne ne le perdait pas de vue : arrêté en 1852, il passa en jugement et fut condamné à mort, condamnation commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il subit cette peine dans diverses forteresses de l'Autriche jusqu'en 1856, époque à laquelle il profita d'une amnistie. Élu député à la Chambre par le collège de Chiari (1860), il prit part à la campagne de 1866 comme adjoint du général Cialdini, puis à la campagne du Mincio, puis représenta successivement les collèges de Casalmaggiore de Valdagno, de San-Vito et d'Udine. En 1892, il avait été nommé sénateur du royaume.

CAVALGUETTE (*al-ghè-te* — l. Fréd. Service accompli en cavalgueta, locution par laquelle, [illegible] à cheval.

CAVALIER (*li-è* — ital. *cavaliere*) n. m. Homme qui est à cheval : *La sûreté du* CAVALIER *dépend presque toujours de son cheval.* (Alex. Dum.) ♦ Personne qui sait monter à cheval : *Être bon, mauvais* CAVALIER. ♦ Soldat de cavalerie : *Murat s'élançait à la tête de ses* CAVALIERS.

Il est bien d'emblaver une terre nouvelle :
Il est bon de semer des pays inexplorés,
Et, pour vivre en cavalier, il faut aimer la belle,
Porte avec soi la liberté.

A. Barbier.

— Titre donné autrefois à un gentilhomme qui suivait la profession des armes : *Seigneur* CAVALIER. *Beau* CAVALIER. ♦ Homme qui a des manières élégantes, des habitudes galantes et nobles : *Un* CAVALIER *accompli.*

Je prends pour un cavalier bien
En sache assez pour n'être point borné.

J.-B. Rousseau.

Le titre de *cavalier* se donnait souvent autrefois aux messagers qui leur adressait la parole, et qu'on voulait faire honneur : *Que cherchez-vous,* CAVALIER, *dans cette maison?* (Mol.) ♦ Homme qui, dans une société, s'attache à une dame pour la servir, lui être utile et agréable, danser avec elle : *Prendre le bras de son* CAVALIER.

— Chev. *Cavalier servant*. Homme à cheval, attaché au service d'une dame. ♦ Aug. Homme qui accompagne habituellement une dame à sa sortie : *Un cavalier servant.*

— Fortif. Ouvrage en forme de retranchement, que l'on construit sur les courtines, à l'intérieur des bastions, pour battre les plis de terrain qui ne peuvent être vus des autres ouvrages. *Le Cavalier de Turenne*, à Metz. Massifs en terre et en gabionnages établis aux deux extrémités des branches du té, et assez élevés pour que de bons tireurs, placés à leur sommet, puissent dirigé leur feu le chemin couvert et l'intérieur des places d'armes rentrantes des assiégés, afin d'en chasser les défenseurs.

— Hist. Membre du parti royaliste en Angleterre, sous le règne de Charles Ier : *Les* CAVALIERS *et les têtes rondes.* (V. TÊTES RONDES.) ♦ Gentilhomme espagnol du dernier degré : *Les* CAVALIERS, *les écuyers, les hidalgos.*

— Jeux. Nom de deux pièces du jeu d'échecs, qui marchent obliquement du noir au blanc, et réciproquement, en sautant toujours une case. ♦ *Problème du cavalier*. Problème consistant à faire parcourir successivement à un cavalier les soixante-quatre cases de l'échiquier, sans passer plus d'une fois sur la même case.

— Métall. Nom donné, dans les forges, au marteau ou au martinet trop soulevé par les cames.

— Métrol. Ancienne monnaie d'argent, qui se fabriquait dans les Flandres.

— Papet. Papier dont le format est intermédiaire entre le grand raisin et le carré; il mesure 0m. 50 sur 0m. 47 ou 0,62 sur 0m.46, ou 0m.61 sur 0m.48.

— Technol. Clou à deux pointes, recourbé dans sa partie médiane comme un chevalet. On enfonce ce clou à cheval sur les fils de poste télégraphique ou autres pour les fixer aux tables.)

— Trav. publ. Masse de déblais placée, parallèlement à un plan de fer, en dehors des voies, ou d'une route, en dehors du chemin, et qui provient de l'excédent de ces déblais sur les remblais, leur transport étant trop onéreux, jusqu'à l'emplacement d'autres remblais.

— Encycl. Ecrit. sainte. *L'auteur de l'Apocalypse*. On nomme ainsi des anges que saint Jean dépeint dans l'*Apocalypse* comme les ministres des vengeances divines : ils sont au nombre de quatre, montés chacun sur un cheval de couleur différente, et personnifient la Victoire, la Guerre, le Jugement et la Mort. Ces cavaliers symboliques sont souvent représentés dans les bas-reliefs qui décorent les tombeaux du moyen âge et de la Renaissance; ils figurent fréquemment parmi les sculptures qui ornent les portails des églises gothiques.

— Art milit. Le nom de *cavalier* est plus particulièrement employé pour désigner les soldats de certains corps particuliers, ou employés à certains services spéciaux. Ainsi sont appelés *cavaliers de manège* des hommes pris dans les corps de troupes à cheval ou recrutés parmi les anciens soldats de cavalerie et qui sont employés pour panser et soigner les chevaux, dans certains établissements et notamment dans les écoles militaires. Quoique ne formant pas un corps particulier, les cavaliers de manège ont un uniforme distinct (tunique bleu foncé, pantalon et képi gris de fer avec passepoils rouges). Mais, pour l'administration, le commandement, l'avancement, ils ne relèvent que des établissements auxquels ils sont attachés.

Cavaliers de remonte (avant 1851, *cavaliers vétérans*). Ils forment huit compagnies, attachées au service de la *remonte*. (V. ce mot.) Quatre de ces compagnies sont réparties entre les circonscriptions de remonte de France; la 5e est plus spécialement attachée aux spécialités militaires; les trois dernières sont stationnées en Algérie et en Tunisie.

Cavaliers télégraphistes. Ils proviennent des *élèves télégraphistes* que les régiments de cavalerie envoient à Saumur (à Alger pour les troupes d'Afrique) suivre pendant trois mois des cours de télégraphie militaire. Chaque régiment de cavalerie de France ou de chasseurs d'Afrique doit avoir six télégraphistes : un maréchal des logis, un brigadier et quatre cavaliers, rattachés du quartier-maître. Ils sont répartis entre les *vues* étendues sur la campagne. Les cavaliers formaient un élément important de l'ancienne fortification, où les crêtes des bastions étaient tenues aussi basses que possible, par rapport au terrain environnant; ce qui avait pour but de les mieux dérober et de les rendre peu visibles. Dont l'utilité d'avoir, en arrière de ces crêtes, dans l'intérieur de ces mêmes bastions, un cavalier possédant le *commandement* qui leur manquait. Malheureusement, les cavaliers avaient le défaut qui résultait de leurs propriétés mêmes : celui d'être visibles de loin et susceptibles d'être battus à grande distance. Aussi leurs *talus*, dont la hauteur totale atteignait souvent 12 à 15 mètres, et qui s'élevaient de 4 à 5 mètres au-dessus des crêtes du corps de place, étaient construits à pente très douce, de façon à pouvoir mieux résister, sans s'ébouler, aux coups de l'artillerie. Leur

1. Cavalier d'un jeu d'échecs qui, dit on, fut donné à saint Louis par le Vieux de la Montagne (musée de Cluny).
2. Cavalier (échecs modernes).

Cavalier (clou).

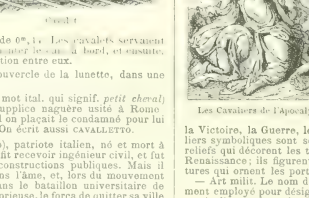

Les Cavaliers de l'Apocalypse, d'après Pierre de Cornelius

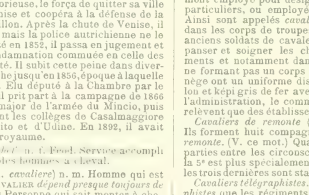

Vue perspective d'un fort. A. cavalier; XY, coupe d'une de la figure suivante.

position même les mettant d'ailleurs à l'abri de l'escalade.

On a continué d'employer les cavaliers dans la fortification moderne, et, dans les ouvrages construits en France depuis la guerre de 1870, on rencontre souvent, comme une double ceinture, dont la première des fossés rasants, la seconde formant cavalier par rapport à elle. Ces cavaliers sont en même temps utilisés pour abriter les casernes, magasins, etc., construits à leur base et servant sur leur revers et en plongeant dans la grande réserve des terres du cavalier, formant ainsi des locaux à l'épreuve des coups de l'artillerie.

Le cavalier de tranchée se construisait autrefois dans les sièges, au moyen de gabions, de fascines et de terre, en arrivant sur la contre-escarpe du chemin couvert, afin de dominer l'intérieur de ce chemin et de plonger à revers, pour le chasser par les défenseurs. Ouvrages d'une construction très difficile, les cavaliers de tranchée, fort compliqués, parce que le seront probablement plus guère à l'avenir, en raison des moyens plus efficaces dont on dispose maintenant pour obliger de loin les défenseurs à abandonner les ouvrages extérieurs de la place.

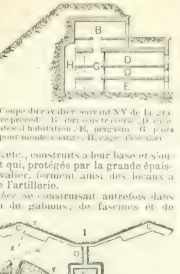

Coupe du cavalier suivant XY de la grande place de l'ouvrage à cornes, 1 cavalier de tranchée, B, magasin, G, place pour munitions, H, ouvrage à cornes.

1. Plan ; C, cavalier de tranchée ; D, sape de chemin ; E, traverse parallèle ; L, traverse tournante ; 2. Coupe du cavalier suivant XY.

CAVALIER (*lé-e*), **ERE** adj. Libre, dégagé, comme il convient à un galant cavalier : *Une tournure* CAVALIÈRE. Sans gêne, sans ménagements, trop hardi : *Une réponse* CAVALIÈRE. *Un procédé* CAVALIER.

Papier *cavalier*, ou, substantiv., *Cavalier* : *Tirer un livre sur papier cavalier*. V. CAVALIER.

— Geom. *Perspective cavalière*. V. PERSPECTIVE.

CAVALIER (Jean), le plus célèbre des chefs camisards. Né à Ribaute (Gard) en 1680, mort à Chelsea, près de Londres, en 1740, il était fils d'un paysan. Petit, mais robuste, il avait une grosse tête, à la face colorée, aux yeux bleus, ainsi qu'une abondante chevelure blonde. Berger à Vézénobres, puis apprenti boulanger à Anduze, il s'était fait remarquer par son esprit indépendant, qui lui attira deux procès pour cause de religion ; Cavalier en 1689(?), en 1707, à Genève, où il vécut de son métier de boulanger. Aux premières nouvelles de l'insurrection camisarde, il revint dans son pays, où son énergie et son intelligence le placèrent bientôt à la tête des révoltés. Il lutta habilement contre les troupes de Louis XIV, commandées successivement par de Broglie, Montrevel et Villars. Après avoir fait son admission entre les mains de Villars et de l'intendant de Basville, moyennant une pension de 1.200 liv. et un brevet de colonel, Cavalier quitta le Midi avec une centaine de ses partisans, décidés à suivre sa fortune. Il s'arrêta à Malo, où il reçut l'ordre d'aller à Versailles. Là, Chamillard, ministre de la guerre, s'entretint longuement avec lui. Louis XIV ayant désiré le voir, on le plaça sur un grand escalier par lequel le roi devait passer. Celui-ci l'aperçut et haussa des épaules : la petite taille du chef camisard avait mal impressionné le souverain. Blessé dans son orgueil, Cavalier passa en Suisse avec ses soldats. Dès lors, il servit successivement la Suède, la Hollande et l'Angleterre. Il combattit contre les armées françaises en Espagne, notamment à Almanza, puis à Nice, sous les ordres du prince Eugène. Il se retira ensuite en Angleterre, où il publia des mémoires sous ce titre : *Memoirs of the Wars of the Cevennes* (1726), et devint major général et gouverneur de Jersey.

CAVALIER (Georges), dit **Pipe-en-Bois,** journaliste, né à Versailles, mort en 1878. Admis à l'École polytechnique, mais exclu en 1848, il suivit les cours de l'École des ponts et chaussées, et prit le titre d'ingénieur civil. Habitué des brasseries du quartier Latin, il lie Gil-Blas, qui le prit pour modèle de son héros de vaudeville et par la bizarre conformation de sa figure, qui lui valut le surnom de *Pipe-en-Bois*. Le scandale qu'il occasionna en 1867 au Théâtre-Français, lors de la représentation de l'*Ami des femmes*, de Dumas, de Goncourt, acheva de le rendre populaire. Après le 4 Septembre, il suivit Gambetta en province comme secrétaire. En mars 1871, il se rallia à la Commune, qui le nomma ingénieur en chef des voies et promenades publiques. Arrêté après la défaite de l'insurrection, et condamné, pour usurpation de fonctions, au bannissement, il se réfugia en Belgique. Rentré clandestinement en 1878, il fut autorisé à revenir à Paris, et mourut peu de temps après.

CAVALIERE n. f. Femme qui monte à cheval. (Peu usité, et le plus souvent AMAZONE.)

— **A la cavalière,** loc. adv. D'une façon cavalière, libre, dégagée.

CAVALIERE (Emilio del), gentilhomme et musicien italien, né à Rome vers 1550, mort à Florence vers 1599, fut l'un des précurseurs de la Renaissance musicale en Italie. Il s'occupa surtout de la musique profane des règles anciennes, et, avant Peri et Caccini, il écrivit d'abord des madrigaux à plusieurs voix dans une forme légère et expressive, et, par les agréments qu'il introduisit dans les parties vocales, il fit faire à l'art du chant de véritables progrès. Il fut le premier, il fut un des premiers qui imaginèrent des accompagnements, une basse instrumentale différente de la basse vocale. Cavalière écrivit, en 1588, la musique de la comédie qui fut représentée pour les noces de la grande-duchesse de Toscane. En 1590, il donna la cour une sorte de vrai drame musical, *il Satiro*; peu après, il donna la *Disperazione di Fileno*, qui offrait un progrès sensible dans la façon de traiter le récitatif mesuré. Enfin, en 1595, il fit exécuter un troisième drame, *il Gioco della cieca*, puis un dernier ouvrage du même genre, *la Rappresentazione di anima e di corpo*, qui ne fut rendu public qu'après la mort de son auteur, en 1600.

CAVALIÉREMENT adv. D'une façon cavalière, en homme du monde : *Danser* CAVALIÉREMENT. (Vieux.) ‖ D'une manière leste, libre, dégagée, même jusqu'à l'excès : *Traiter quelqu'un* CAVALIÉREMENT.

CAVALIERI (François-Bonaventure), géomètre italien, né à Milan en 1598, mort à Bologne en 1647. Il fit un de ses élèves de Galilée, et professa les mathématiques à Bologne. Tourmenté par de cruelles douleurs physiques, il se plongea dans l'étude pour y trouver une diversion à ses souffrances. Il découvrit, en 1629, la méthode géométrique à laquelle il doit sa célébrité. Sa *méthode des indivisibles*, ou dont Roberval voulut en vain s'attribuer l'honneur, fait, entre méthode, le savant italien imagine le contenu comme composé du nombre infini de parties qui sont ses éléments, ou les derniers termes de la décomposition qu'on peut en faire. Ce sont ces derniers éléments qu'il appelle indivisibles, et c'est dans le rapport suivant lequel ils sont entre eux qu'il cherche à déterminer la mesure des figures et leurs rapports entre elles. Cette méthode, jugée plus tard, plutôt pour la détermination des aires, des volumes, des centres de gravité des corps, et qui a suppléé pendant cinquante ans au calcul intégral, n'était, comme le fait voir Cavalieri lui-même, qu'une application heureuse, ou plutôt une transformation de la méthode d'exhaustion. Cavalieri a exposé sa théorie dans le plus important de ses ouvrages : *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota* (1635), ainsi que dans la sixième de ses *Exercitationes geometricæ* (1647). On lui doit, en outre : *Specchio ustorio ovvero Trattato delle sezioni coniche* (1632) ; *Trigonometria plana et sphærica, linearis et logarithmica* (1635), etc. Ce fut Cavalieri qui donna la première démonstration satisfaisante du fameux théorème dont Guldin venait de découvrir l'énoncé dans Pappus.

CAVALIN, INE (du lat. *caballus*, cheval) adj. Qui a rapport au cheval.

CAVALINE n. f. ou **CAVALINO** n. m. Nom que l'on donnait aux pièces de bois qui formaient le premier plan d'une galère.

CAVALLARI (Francesco Saverio), archéologue italien, né à Palerme en 1805. Il a exécuté de nombreux dessins dans les ouvrages intitulés *Antiquités et églises normandes*, du duc S. de Falco (1826) ; les planches des *Monuments modernes de l'Italie méridionale du XV au XVII siècle*, de Wilhem Schmit ; la *Carte topographique et géologique de l'Etna* (1840). S'étant rendu à Gottingue, il s'y fit recevoir docteur (1848) ; puis, de retour en Sicile, fut attaché à l'état-major comme chef de section du bureau topographique. Il partit ensuite pour le Mexique, où lui était offerte la direction de l'Ecole des beaux-arts de Mexico, et il y resta jusqu'en 1863. Depuis cette époque, il a été directeur des antiquités de Sicile et ingénieur des fouilles. On lui doit encore : *Portrait des monuments de la Sicile* (1842) ; *Notice de la Découverte* (1868) ; *Rapport sur les antiquités de la Sicile, découvertes durant une période de dix années* (1873), et un grand nombre de *Mémoires*.

Cavalleria rusticana, drame lyrique en un acte et deux tableaux, livret tiré par Targioni-Tozzetti et Menasci d'un petit drame de Giovanni Verga, musique de Pietro Mascagni, représenté à Rome, sur le théâtre Costanzi, le 18 mai 1890. Le drame est sombre, pathétique et rapide. L'action se passe en Sicile. Le paysan Turridu, de retour dans son village, y trouve sa fiancée, Lola, mariée au charretier Alfio. Il séduit une jeune fille, Santuzza, en lui promettant de l'épouser. Mais Lola, coquette et jalouse, ramène à elle et prend pour amant son ancien fiancé. Santuzza s'efforce de détacher Turridu de Lola et, ne pouvant y réussir, révèle à Alfio l'infidélité de sa femme. Les deux hommes se prennent de querelle et, dans un duel au couteau, Turridu est tué par Alfio. La partition contient des banalités, mais aussi quelques pages bien venues. *Cavalleria rusticana* restera comme un chapitre plein de charme et d'intérêt dans l'histoire dramatique à la fin du XIXe siècle. — Traduit en français par Paul Milliet, ce drame lyrique fut joué à l'Opéra-Comique de Paris, sous son titre italien, le 19 janvier 1892.

CAVALLERMAGGIORE, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni], près de la Maira, ch.-l. de mandement ; 5.500 hab.

CAVALLI (Francesco), musicien italien du XVIIe siècle, né à Crema vers 1600, mort à Venise en 1676, s'appelait de vrai nom CALETTI-BRUNI, et prit le nom de son protecteur, le noble Vénitien Federico Cavalli, qui se chargea de son éducation. Cavalli fut l'un des fondateurs de l'opéra, à Venise. Il représenter environ quarante ouvrages, qui presque tous obtinrent des succès retentissants. Sa musique se fait remarquer par son énergie, par le sentiment dramatique et la justesse des rythmes. Appelé à Paris par Mazarin, à l'occasion du mariage de Louis XIV, il fit représenter au Louvre, devant la cour, ses opéras de *Xerès* et *l'Ercolanisme*. Parmi ses autres ouvrages, il faut citer *Giasone, Romilda, Erione, Ariadne, l'Egisto, Dido, Deidamia, Deveria, l'Ormindo, Apollo ed Ira, Amore innamorato, Nozze di Teti e di Peleo, Bradamante, Veneri Gelose, Pompeo Magno, Scipione Africano*, etc. Quelques-unes de ses partitions existent encore dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. On n'a publié qu'un petit nombre de ses compositions religieuses.

CAVALLINI (Ernesto), clarinettiste italien, né et mort à Milan (1818-1873). Il se fit remarquer dans presque toutes les grandes villes d'Italie et d'Europe. En 1852, il fut rappelé à Saint-Pétersbourg pour y remplir les fonctions de professeur au Conservatoire et de premier clarinette au théâtre impérial, où il a remplacé le célèbre Lazare. Au bout de quinze ans, il revint à Milan et fut nommé professeur de clarinette au Conservatoire. Il a publié pour son instrument un grand nombre de concertos, variations, fantaisies, caprices, duos, etc.

CAVALLINI (Pietro), peintre, mosaïste et sculpteur italien, qui vécut au XIVe siècle, élève de Giotto. En 1308, il travaillait à Naples au service de Robert, roi de Naples. Une grande partie des ouvrages de ce maître a disparu. Parmi ceux qui subsistent, on remarque une mosaïque à San Grisogono à Rome, deux autres à Saint-Paul-hors-les-Murs. Beaucoup de tableaux et de mosaïques que Vasari lui attribuait sont aujourd'hui à d'autres artistes.

CAVALLION n. m. Bot. Section du genre ciseruler.

CAVALLITO n. m. Sorte de radeau de joncs, employé au Pérou pour les débarquements.

CAVALLO (mot ital. signif. *cheval*) n. m. Anciennes monnaies italiennes, ainsi nommées de ce qu'elles portaient d'un côté l'empreinte d'un cheval. (V. CAVALOT.) ‖ *Cavallo da croce*, Monnaie de cuivre du royaume de Naples.

CAVALLO [illegible] mort à [illegible] il se livra à des expériences sur l'électricité et la physique. Il inventa le micromètre et l'électromètre, devint membre de la [illegible] *Complete Treatise on electricity* (1780) ; *Treatise on electricity* (1786) ; *Treatise on magnetism* (1787) ; *Medical electricity* (1803) ; *Medical pneumatics* (1809) ; *Medical electricity* (1811) ; *On Medical pneumatics*.

CAVALLOTTI (Félix-Charles-Emmanuel), auteur dramatique et homme politique italien, né à Milan en 1842, mort tué en duel à Rome en 1898. En 1860, il fit partie des Mille de Garibaldi. Des poésies patriotiques, mais révolutionnaires, qu'il fit paraître en 1867 et 1868 : *Ode a Prati, le Jour du statut, la Ballade de Mentana*, l'idolèrent à un vif volontaire de deux ans et, finalement, lui valurent de la prison (1870). Il écrivit alors pour le théâtre. Son premier drame, *i Pezzenti* (les Gueux), joué à Milan en 1871, eut un très grand succès ; il fit ensuite représenter *Gaetà* (1874) [illegible] *Alcibiade* (1874), son chef-d'œuvre et l'une des meilleures pièces du théâtre italien contemporain. En 1871, il fut nommé député et devint un des chefs du parti avancé, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre ses succès d'auteur dramatique ; il s'est fait applaudir avec *Manzoni*, comédie historique (1874) ; *Les Mémoires* (1875) ; *Emma* (1875). On lui doit, en outre, une traduction italienne des *Fragments de l'Iliade*, le *Cantique des Cantiques*, *Le Fantôme de Ménélas* (1882), comédie ; *Lune de miel* (1883) ; *Vicarete* (1885), comédie ; *la Robe blanche* (1886) ; etc.

CAVALLY, fleuve de l'Afrique occidentale, qui se jette dans le golfe de Guinée. Son cours supérieur est inconnu ; on sait seulement qu'il prend sa source dans les contreforts du massif du Fouta-Djallon. Le cour inférieur est profond, mais obstrué par des bancs de sable. Il sert de frontière entre la république de Libéria et la côte d'Ivoire, depuis 6°30' N. jusqu'à la côte.

CAVALLY, ville de l'Afrique occidentale (république de Libéria), près de l'estuaire du fleuve *Cavally*, sur la côte. Localité importante, au point de vue commercial.

CAVALOT (*lo — cavalot*, petit cheval) n. m. Anc. art milit. Sorte de fusil de rempart.

— Métrol. Monnaie d'argent qui fut frappée en Italie, sous le règne des souverains français Charles VIII et ses successeurs, au titre de deniers, au poids de [illegible] Son nom lui venait de ce qu'elle présentait sur une de ses faces l'image de saint Second a cheval.) Il y eut encore des *cavalots* émis par Charles-Quint et de titre moins élevé, et par Philibert de Savoyen [illegible]

Cavalot.

CAVALQUET (*ké*) n. m. Ancien nom d'une [illegible] trompette pour la marche de la cavalerie.

CAVAN, ville d'Irlande (Ulster), ch.-l. du comté du même nom ; 3.000 hab. Station militaire, siège des assises du comté ; tissage de lin, élevage de bestiaux. — Le *comté de Cavan* est peuplé de 111.679 hab., sur 1.931 kilom. carr.

CAVAN, [illegible] Cavan-Nord, arr. et à 11 k. [illegible] de Lannion ; 1.531 hab. Minoterie.

CAVANILLE (*li* mill. — de *Cavanilles*, n. pr.) n. f. Genre Syn. de DOMBEYA, PYRENACANTHE, TOURNEFORTIE.

CAVANILLÉE (*nil-lé* mill. — de *Cavanilles*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. des genres WEISIE, et ANODE.

CAVANILLES (Antoine-Joseph), botaniste espagnol, né à Valence en 1745, mort à Madrid en 1804. Il étudia la botanique à Paris, devint correspondant de l'Institut de France, puis fut directeur du jardin royal de botanique à Madrid. Ses principaux ouvrages sont : *Monadelphiæ classis dissertationes X* (1785-1789) ; *Icones et descriptiones plantarum Hispaniæ* (1791-1795) ; *Observaciones sobre la historia natural* (1795-1797) ; etc.

CAVANILLÉSIE (*zi* — de *Cavanilles*, n. pr.) n. f. Genre de malvacées, tribu des bombacées, renfermant de beaux arbres qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CAVARES, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Viennoise, le long de la rive gauche du Rhône, du confluent de l'Ardèche au N. à l'embouchure du Rhône au S., sauf l'île de la Camargue. (Villes principales : *Cabellio* [Cavaillon], [illegible] Avignon, [illegible] Arles, [illegible] Cavaillon.)

CAVARINUS, chef gaulois. Il fut établi roi des Sénonais par César ; mais ce peuple, qui avait déjà à se plaindre de la domination tyrannique de cette famille, le chassa, et César le rétablit une seconde fois, puis il l'emmena comme chef de la cavalerie gauloise dans son expédition contre Ambiorix et les Trévires.

CAVARZERE, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur l'Adige ; 17.200 hab. Foire ; fabrique de storeries de filets de pêche.

CAVAS ou **CAWAS** ou **KAWAS** (*ka-ou-ass* — en arabe *kauas* ; en turc *kawas*, archer) n. m. Se dit de soldats irréguliers, policiers ou gendarmes, des pays d'Orient.

— ENCYCL. On donne surtout ce nom, en Turquie, aux huissiers et gardiens des administrations, des consulats et des ambassades. Les kawas sont toujours armés de sabres recourbés, de poignards et de pistolets.

CAVASO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), 3.100 hab. Fabrication de draps et de toiles ; teinturerie,

CAVATINE (ital. *cavatina*; de *cavata aria*, air détaché) n. f. Dans l'opéra-serieux ou bouffe italien, Morceau a une seule voix qui, dans l'origine, ne différait guère de l'air proprement dit que parce qu'il était plus court et qu'il ne se composait, en général, que d'un seul mouvement, sans reprises. Plus tard, la cavatine, comme *l'aria*, compris jusqu'à deux et trois mouvements différents, parfois même précédés d'un récitatif. Parmi les plus célèbres morceaux de ce genre, il faut signaler la cavatine de *Don Juan*, de Mozart; de *Zaïre*, de Mercadante; de la *Gazza ladra*, de Rossini; de Figaro et celle de Rosine dans le *Barbier de Séville*, de Rossini; celle d'Amina, dans la *Somnambule*, de Bellini; celle de Lucie, dans *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti; celle d'*Ernani*, de Verdi; etc.

CAVATION (*si-on*) n. f. En T. d'escr., Action de caver.

▶ Moyen de toucher l'adversaire, après la parade d'une botte qu'on lui porte, et en restant fendu. (C'est un coup irrégulier dont il ne faut pas abuser, car il prête trop au coup pour coup.)

CAVAZZI (Jean-Antoine), missionnaire et capucin italien, mort à Dèbes en 1692. Il alla prêcher l'évangile dans le Congo, et revint à Rome en 1668. Ses *Mémoires* ont été traduits en français par le P. Labat, sous ce titre : *Relation historique de l'Éthiopie occidentale* (1732).

CAVE (du lat. *cavus*, creux) adj. Creux, enfoncé : *Des yeux* CAVES. *Des joues* CAVES.

— Anat. *Veines caves*, Nom donné aux deux grosses veines qui déversent dans l'oreillette droite du cœur le sang veineux ramené par la circulation : VEINE CAVE *supérieure*, VEINE CAVE *inférieure*.

— Chronol. *Mois caves*, *Lune cave*, Mois, Lunaison de vingt-neuf jours : *Les mois pairs étaient successivement* PLEINS ET CAVES, *c'est-à-dire alternativement de vingt-neuf jours et de trente jours*. (Vergier.) *Année cave*, Année lunaire de 354 jours, et, par cet, Année que l'on compte comme complète, bien qu'elle ne le soit pas, par exemple lorsqu'on dit qu'un roi a régné vingt-cinq ans, en comptant pour deux ans la première et la dernière année de son règne, qui se réduisent à un nombre de mois inférieur à douze.

— ENCYCL. Anat. Il y a deux *veines caves* : la *veine cave supérieure*, *thoracique* ou *ascendante*, et la *veine cave inférieure*, *abdominale* ou *ascendante*.

La *veine cave supérieure* est le tronc commun des veines de la tête et des membres supérieurs; elle est formée de la 4e à la 6e côte, à 6 centimètres du cœur, des deux troncs veineux brachio-céphaliques qui ramènent à l'oreillette droite du cœur le sang des parties supérieures du corps. Elle reçoit en outre la veine azygos, qui lui apporte le sang d'une partie du rachis, et une série de veines moins importantes : les veines thyroïdienne inférieure droite, mammaire interne, thymique, médiastine et diaphragmatique supérieure du même côté.

La *veine cave inférieure* est le tronc commun qui ramène à l'oreillette droite du cœur le sang de toute la partie sous-diaphragmatique du corps; elle est formée des veines iliaques primitives qui se réunissent au niveau de la cinquième vertèbre lombaire, et, de ce point, se porte verticalement en haut, parallèlement à l'aorte abdominale, longe la partie latérale droite de la colonne vertébrale, passe, en se déviant à droite, dans le sillon du bord postérieur du foie, traverse le diaphragme, parcourt un trajet de quelques centimètres dans le péricarde, et par une brèche du péricarde, vient s'ouvrir à la partie postérieure et inférieure de l'oreillette droite du cœur.

La veine cave inférieure reçoit le sang des veines sus-hépatiques, des veines lombaires, des veines spermatiques, utérines et ovariques, des veines lombaires, des capsulaires et des diaphragmatiques inférieures.

Les veines caves sont les plus gros troncs veineux du corps. Elles ne présentent aucune valvule, sauf la veine cave inférieure, qui, à son entrée dans le cœur, est munie de la valvule d'Eustache, laquelle, d'ailleurs, ne ferme que très incomplètement son orifice.

— Méd. Les affections des veines caves ne différent que par leur gravité de celles qui ont leur siège dans les autres veines. La phlébite des veines caves est ordinairement consécutive à l'inflammation des autres veines; elle peut conduire à l'oblitération de ces vaisseaux. Les veines azygos, en établissant une communication entre les veines caves supérieure et inférieure, peuvent fournir une voie supplémentaire à la circulation sanguine. Mais, lorsque cette circulation complémentaire est insuffisante, on lorsque le rétrécissement est situé de manière à la rendre inefficace, le sang maintenu dans les veines s'extravase et produit le boursouflement œdémateux des tissus, l'ana-sarque; les veines superficielles apparaissent gorgées de sang et distendues. Ces signes sont considérés comme pathognomoniques de l'affection dont nous parlons.

CAVE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Lieu souterrain, endroit voûté au-dessous du sol : *Les* CAVES *de l'Observatoire*. ▶ Se dit particulier d'un lieu souterrain et voûté où l'on serre le vin et d'autres provisions.

— Par ext. Vins qui sont dans une cave : *Faire boire sa* CAVE *aux amis*.

— *Cave à liqueurs*, Petite caisse à compartiments, plus ou moins décorée, dans laquelle sont disposés des flacons renfermant des liqueurs diverses et des verres pour les boire.

— *Bot. cave*. V. RAT.

— Art milit. *Cave à mortiers*, à *canons*, Voûtes à l'épreuve de la bombe, servant à abriter des mortiers ou des canons et placées derrière une merlonne.

— Carross. Coffre dans lequel on place les provisions pour la durée d'un voyage en voiture ordinaire.

— Jeux. A la bouillotte, au brelan, au quinze, etc. Somme que chaque joueur met devant lui, soit en argent, soit en jetons : *Perdre sa* CAVE. *Se jouer sa* CAVE. *Compter sa partie et sa* CAVE *ensuite*.

— Métall. Nom donné, dans la métallurgie catalane, au côté du foyer qui est opposé au bord où s'opère le travail.

▶ Excavation prismatique formée au-devant du laterol, et dans laquelle le lauter s'écoule.

— Techn. Cave à coke, Dans les usines à gaz, Partie de terrain disposé de façon que le coke qui sort de la cornue puisse s'y éteindre facilement.

— Théâtr. Lieu voûté dans lequel les pompes sont placées, afin que les hommes chargés de les manœuvrer soient à l'abri du danger, en cas d'incendie.

— LOC. FIG. **Aller de la cave au grenier**, **du grenier à la cave**, Ecrire des lignes tout à fait tortues. — Divaguer, parler tantôt d'une chose, tantôt d'une autre. — Tomber d'un excès dans un autre, ne pas garder de moyen terme. ▶ **On ne peut être en même temps à la cave et au grenier**, On ne peut s'occuper utilement de plusieurs choses à la fois.

— ENCYCL. On aère les *caves* et on les éclaire à l'aide d'ouvertures qui portent le nom de « soupiraux ». Ces soupiraux doivent être disposés de telle sorte que des courants d'air continus, mais presque insensibles, puissent s'établir à l'intérieur, et que le jour y pénètre sans compromettre les rayons directs du soleil. Une bonne cave ne doit être ni trop sèche ni trop humide. Il faut que sa température reste constante toute l'année, et se 12 degrés centésimaux de zéro. Il arrive souvent que les caves ne sont ni pavées ni dallées; il faut, alors, qu'elles soient glaisées ou recouvertes de sable, ou bien de plâtras lessivés et bien battus. Il est important qu'il n'y ait pas, dans le voisinage des caves, des égouts, des latrines, des tuyaux à fumier. La cave étant le lieu le plus frais de la maison et le moins accessible à la voracité des insectes, on peut placer dans l'endroit en est le plus voisin diverses substances que l'on veut conserver, par exemple de la viande salée; mais, en aucun temps, on ne tiendra dans la cave même des substances végétales et animales susceptibles de fermentation, telles que des pommes de terre, de la viande, du fromage; on évitera surtout d'y nourrir de la volaille ou des lapins.

— ANTON. **Comble, grenier, toit.**

CAVES DE ROQUEFORT, caves situées dans le départ. de l'Aveyron, arrond. de Saint-Affrique, sur le territoire de la commune de Roquefort. Ces excavations naturelles ou artificielles existent au nombre de trente-quatre, dans le flanc de rochers gigantesques : sous leurs voûtes se fabriquent les fromages dits « de Roquefort ».

CAVE, ville d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]); 4.250 hab. Restes de murs cyclopéens.

CAVE (Guillaume), historien et critique anglais, né en 1637, mort en 1713. Membre de l'Eglise anglicane, il remplit plusieurs charges ecclésiastiques, mais s'occupa surtout d'histoire. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria* (1740-1743).

CAVÉ (Edmond-Ludovic-Auguste), littérateur, né en 1794, mort à Paris en 1852. Il publia avec Dittemer, sous le pseudonyme de FOUGERAY, *les Soirées de Neuilly* (1827), série de proverbes dramatiques dont les allusions politiques furent le succès; puis fut directeur des beaux-arts et des théâtres au ministère de l'intérieur jusqu'en 1848. On lui doit aussi des comédies, des vaudevilles et un ballet représenté à l'Opéra : *la Tentation*, *Gentil-Bernard*, *Antoine*.

CAVÉ (François), ingénieur-mécanicien, né en 1794, mort à Paris en 1875. De simple ouvrier qu'il était, il parvint, par son travail et son intelligence supérieure, à fonder des ateliers de construction modèles. A sa mort, ses ateliers furent cédés à Cail et Peraire.

Cave canem.

CAVE CANEM (*Prends garde au chien*, *Gare le chien*), mots que les Latins inscrivaient fréquemment sur la porte de leurs maisons, à l'entrée du vestibule, soit que le chien fut vivant, soit qu'il ne fût peint à fresque sur une muraille, ou exécuté en terre-cuite, en marbre ou en toute autre matière.

CAVEA (*ka-é*) mot lat. signif. *cage*) n. f. Dans un amphithéâtre ou un théâtre antique, Partie formée par les rangées de gradins sur lesquels étaient les spectateurs. La *cavea* était divisée par des paliers en sections concentriques, distinguées par les noms de *ima*, *media*, *summa cavea* (rangée inférieure, moyenne, supérieure). V. AMPHITHÉÂTRE.

Cavea.

CAVEANT CONSULES *ne quid detrimenti respublica capiat!* (« Que les consuls prennent garde que la république n'éprouve aucun dommage »), formule par laquelle, dans les grands dangers, et en particulier en cas d'émeute ou de révolution menaçante, le sénat investissait les consuls d'un pouvoir dictatorial. (Ce mot, *caveant consules*, est aujourd'hui appliqué à des riens, par emphase plaisante.)

CAVEAT ! (mot lat. qui signif. *qu'il prenne garde* !) n. m. Recommandation expresse : *Le* CAVEAT *de Bacon est d'une facile intelligence*. (Proudh.)

CAVEAU (*vo* — diminut. de *cave*) n. m. Petite cave; compartiment isolé dans une cave.

— Souterrain pratiqué dans un cimetière ou sous les dalles d'une église, pour servir de sépulture : *Les* CAVEAUX *de Saint-Denis, du Panthéon*.

— Par anal. Salle voûtée et sombre :

Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,
C'est vous, sombres caveaux, vous qui savez aimer!
A. DE MUSSET.

— Hist. littér. V. l'art. suiv.

— Mar. Soute supplémentaire où l'on dépose les provisions du commandant. (Vieux.)

Caveau (SOCIÉTÉ DU). En 1729, l'épicier-chansonnier Gallet invitait Panard, Piron, Collé, les deux Crébillon, etc., à des dîners qu'égayaient les couplets des convives. Telle parait avoir été l'origine de la société. On prit l'habitude de se réunir le premier dimanche de chaque mois, dans le cabaret de Landel, situé au carrefour de Buci et connu sous le nom de « Caveau ». Panard, Piron et Collé appelèrent à leurs dîners mensuels Fuzelier, Saurin, Sallé, Duclos, Gentil-Bernard, Labbe, Marmontel, Moncrif, Helvétius, Rameau et le peintre Boucher. On chantait des chansons, on lisait des vers, on lançait de temps en temps de fines épigrammes. Tel fut le *Caveau* primitif. Mais ces bons vivants eurent l'idée fâcheuse d'inviter de grands seigneurs. Ceux-ci, tenant à marquer qu'ils venaient assister à un spectacle, refusèrent les sièges qu'on leur offrait, et le silence répondit à leur dédain. Cette aventure éloigna des réunions quelques membres; d'autres furent appelés par leurs fonctions en province ou à l'étranger. Une partie des fidèles du Caveau se trouva ainsi dispersée, et tous cessèrent de se réunir à la fin de 1759.

La société se reconstitua en 1759, grâce au fermier général Pelletier, qui recevait à sa table, tous les mercredis, Marmontel, Suard, Boissy, Lanoue, Collé, Crébillon fils, Helvétius, Gentil-Bernard, Laujon. Ces dîners étaient moins libres que celles de la société précédente. Les hommes de lettres, se sentant peu à l'aise, se séparèrent de nouveau, quelques années avant la Révolution.

En 1796, les *Dîners du Vaudeville* ressuscitèrent l'esprit du Caveau. Barre, Radet, Desfontaines et Pis en sont les fondateurs. Le règlement porte que le dîner sera mensuel et que chaque convive y dira une chanson. Armand Gouffé y fut nommé le *Caféchef*, Pis sa *Grande ronde à boire*, Ségur aîné *la Chaumière*, Ségur cadet le *Voyage de l'Amour et du Temps*. Dîners célébrent les victoires de Bonaparte. Tribun de la Révolution, Emmanuel Dupaty, Laujon, Prévôt d'Iray, Dieu-la-Foy, etc., y étaient assidus. Sa dernière réunion eut lieu dans les premiers jours de 1802.

En décembre 1805, le Caveau reprit sous le nom de « Caveau moderne » : Armand Gouffé et le libraire Capelle en furent les fondateurs. Ils y appelèrent Desaugiers, Brazier, Antignac, Pis, Segur aîné, E. Dupaty, Laujon. Plusieurs de la Mélodieuse Guerrière (Armand-Gouffé, Antignac, Grimod de La Reynière, etc. Les dîners avaient lieu au *Rocher de Cancale*, rue Montorgueil, le 20 de chaque mois. Laujon, alors fort âgé, les présidait. Après sa mort, la présidence passa à Desaugiers. Ce fut pour le Caveau que ce dernier composa la plupart de ses chansons, entre autres : *Monsieur et Madame Denis*, *Cadet Buteux*, *la Vestale*, *la Treille de sincérité*, etc.

Comme ses devanciers, le Caveau moderne unit le goût de la bonne chère au culte de l'esprit. Chaque mois, il rédigeait, sous le titre de *Journal des gourmands et des belles*, le compte rendu des dîners. Le nombre des sociétaires s'augmenta de Jouy, Théaulon, Ourry, Eusèbe Salverte, Coupart, Rougemont, etc. Mais celui dont la réputation est restée la plus brillante est Béranger.

Les dissentiments politiques qui suivirent la Restauration amenèrent la dissolution du Caveau, en 1817. Mais, dès 1813, les membres fervents du Caveau défunt se réfugièrent aux *soupers de Momus*, qui, inaugurés en 1816, ne cessèrent qu'en 1818.

A signaler deux autres tentatives de reconstitution : le *Réveil du Caveau* (1825), et les *Enfants du Caveau* (1834). Enfin, en 1837, le Caveau se reconstitua définitivement sous son nom primitif. Après avoir changé plusieurs fois leur « siège social », ses membres adoptèrent pour lieu de réunion, en 1865, le café Corazza, au Palais-Royal.

CAVÈCE (de l'espagn. *cabeça*, même sens) n. f. Tête, dans l'expression : *Cheval* CAVÈCE *de more*, Cheval à tête noire.

CAVÈCE, EE adj. Cheval roan ou jument roane ayant la tête noire. — *Un cheval gris* CAVÈCE *de noir*.

Cavèques.

CAVE-CITY, village des Etats-Unis (Kentucky); 360 hab., près duquel, sur le détroit Kiver, se trouve la caverne de Mammouth.

CAVECON (de l'ital. *cavezzone*, dérivé du lat. *capitium*, trou ou bon passe la tête) n. m. Sorte de mors en forme de bandeau muni d'une pièce et d'un sous-gorge, que l'on met sur le nez d'un jeune cheval, pour le dresser et surtout pour l'empêcher de battre à la main.

— Fam. *Coup de caveçon*, Mortification, coup qui rabat des prétentions exagérées.

— Fig. Frein :

Quoiqu'il donne aux mortels cette douce raison
Que le ciel leur donna comme un bel *caveçon*,
Si rien ne peut brider leur fougue et leur audace?
REGNARD.

CAVEDIUM n. m. Archit. anc. V. CAVÉDIUM.

CAVEDONE (Jacopo), peintre italien, né en 1577 à Sassuolo, mort en 1660, élève et imitateur des Carrache. Il travailla aussi avec Guido Reni. Dans certaines de ses œuvres, il sut s'assimiler parfaitement la manière du Guide. Ses tableaux les plus connus sont la *Fuite et l'Epiphanie* à Saint-Paul de Bologne, et surtout le *Saint Étienne* de l'église San Stefano d'Imola.

CAVEDONI (don Célestin), antiquaire et numismate italien, né en 1795 à Levizzano-Rangone (gr.-duché de Modène), mort en 1865. Il entra dans les ordres et devint, à Modène, conservateur au cabinet des médailles (1821), bibliothécaire (1847) et professeur d'herméneutique à l'université (1830-1863). Parmi ses travaux numismatiques, on cite surtout : *Essais d'observations sur les médailles des familles romaines* (1829); une édition des *Nummorum veteris Italiæ tabulæ*, de Caselli (1830); *Numismatica biblica* (1850). On lui doit aussi de savantes dissertations : *Confutazione dei principali errori di Ernesto Renan nella sua* Vie de Jésus (1863).

CAVÉE (*vé* — du lat. *cavea*) n. f. Fosse; vallée. (Vieux.)

— Arg. Eglise.

— Vénerr. Nom que les veneurs donnent à un endroit creux dans une forêt, ou à un chemin creux qu'entourent de hautes collines.

CAVEIRAC (l'abbé Jean Novi DE), controversiste, né à Nîmes en 1713, mort en 1782. Il se fit remarquer par *Appel à la raison* (1762), apologie des jésuites qui lui valut d'être banni, et surtout par l'*Apologie de Louis XI V et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une dissertation sur la Saint-Barthélemy* (1758), ou il s'attachait à justifier la proscription et qui lui valut de grands

CAVELÉE n. f. Quantité de tan qui se compose de cinq paquets d'écorce de 1m,75 de longueur, et de circonférence égale.

CAVELIER, famille d'imprimeurs de Rouen, dont les membres, ADAM, JEAN et ANTOINE, ont exercé tour à tour, de 1507 à 1741. — JEAN (1624-1701) remplit les fonctions municipales, et fit paraître plusieurs dissertations historiques. Il est l'auteur d'une épître en vers latins au jurisconsulte Pierre Halle.

CAVELIER (Pierre-Jules), sculpteur français, élève de David d'Angers, né à Paris en 1814, mort en 1894. Il obtint le grand prix de Rome en 1842. Ses œuvres les plus importantes sont une *Pénélope endormie* au château de Hampton-Court, *Francesca de Rimini*, *Ophélie*, la Vierge, statue monumentale pour l'Etat (1853) ; un *Jeune Grec remportant le prix de la course* ; *Cornélie* ; une *Bacchante* (1855). Citons encore les statues de *saint Matthieu*, de *Mgr Affre*, dans la sacristie de Notre-Dame ; de *Malesherbes*, au nouveau Louvre, de *Blaise Pascal*, à la tour Saint-Jacques ; de *Napoléon Ier*, pour le prince Napoléon (1861) ; ses bustes d'*Ary Scheffer*, d'*Horace Vernet*, d'*Hippolyte Vernet*, d'*Isaac Pereire*, etc. On doit encore à Cavelier divers travaux décoratifs, notamment les statues représentant *la Seine et le Rhône*, qui surmontent l'horloge de l'hôtel de ville de Paris ; une *Résurrection* monumentale du Jugement dernier de la gare d'Apollon (Louvre) ; des caryatides, au pavillon central du nouveau Louvre ; *la Poésie* et *l'Histoire*, qui couronnent l'un des pavillons de cet édifice, etc. Cavelier était un artiste savant, consciencieux, distingué, dont les œuvres se recommandent surtout par l'élégance des formes et la pureté de l'exécution. Il avait été nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en 1866.

CAVELIER DE CUVERVILLE Jules-Marie-Armand, marin français, né dans les Côtes-du-Nord en 1834. Capitaine de vaisseau en 1878, de Cuverville fut promu contre-amiral en 1888. Il prit part à la campagne de Crimée, et fut mis à l'ordre du jour. De 1864 à 1868, il fut professeur à l'Ecole navale, commanda en 1876 la station navale de la Manche et de la mer du Nord et, en 1890, il devint commandant de la division navale de l'Atlantique. En cette qualité, il eut à diriger le corps d'armée du Dahomey. Il a été nommé, en 1898, chef d'état-major général de la marine. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *les Bâtiments-écoles* (1881) ; *l'Exode par la prévoyance* (1888) ; *la Pêche du corail sur les côtes de l'Algérie* (1875) ; *la Science de la construction du navire considérée dans ses rapports avec les lois de la nature* (1875) ; etc.

CAVELIER DE LA SALLE (Robert). V. LA SALLE.

CAVELIN n. m. Nom que l'on donnait, à Amsterdam, à un lot déterminé de marchandises.

CAVELLIER. Biogr. V. CEVELIER.

CAVENDISH, comté pastoral et agricole d'Australie (Queensland). Ch.-l. *Gatton*.

CAVENDISH, famille anglaise qui a formé les branches de Devonshire et de Newcastle. Elle remonte à Robert Gernon, qui, sous le règne d'Edouard II, acquit la terre de Cavendish. Les membres les plus connus de cette ancienne famille furent : GEORGE (1500-1561), qui servit le cardinal Wolsey de 1526 à 1530, et écrivit sa *Vie*, ouvrage célèbre, imprimé en 1641 ; — WILLIAM, son frère (1505-1557), maître des cérémonies du cardinal Wolsey et trésorier de la chambre du roi (1546) ; — WILLIAM (1617-1684), élève de Hobbes, lord-lieutenant du comté de Derby, qui combattit à York aux côtés de Charles Ier (1642), vécut dans la retraite après la révolution, mais reprit sa charge à la restauration de 1660. Il était membre de la Société royale. V. DEVONSHIRE, NEWCASTLE, BENTINCK.

CAVENDISH ou **CANDISH** (Thomas), navigateur anglais, né vers le milieu du XVe siècle à Trimby, près d'Ipswich, mort en 1592 au Brésil. Pourvu d'une commission de la reine Elisabeth pour courir sur aux vaisseaux espagnols, il partit avec trois bâtiments pour la mer du Sud (1586) et porta la dévastation dans les colonies espagnoles de l'océan Pacifique. Puis, par les îles des Larrons, il se rendit de la côte de Californie aux îles de la Sonde, et, après avoir pillé une nave et l'avoir approvisionné à nouveau, il remit à la mer et gagna le cap de Bonne Espérance, en faisant sur les vents, les marées et les courants, des observations qui accroirent considérablement les connaissances hydrographiques de son époque. Il rentra en Angleterre, 1588. Voulant accroître encore ses richesses, il équipa une seconde flotte en vue de regagner les possessions espagnoles de la mer du Sud ; mais il périt misérablement, sur les côtes du Brésil.

Tous les récits qui restent de son voyage prouvent qu'il observait avec une grande intelligence. On lui doit d'excellentes observations, plus tard, sur les renseignements utiles à plus d'un égard, et de bonnes cartes.

CAVENDISH Henry, physicien et chimiste anglais, né à Nice en 1731, mort à Clapham-Common, près de Londres, en 1810, second fils de lord Charles Cavendish, duc de Devonshire. Cavendish fut le savant le plus célèbre en Angleterre, il n'eut d'abord à sa disposition qu'un fort modeste patrimoine. Malgré cela, il se livra à l'étude des sciences avec passion, et parvint à se procurer une grande celebrité. La précision extrême qu'on rencontre dans toutes ses expériences a eu pour avantage de le conduire à des découvertes qui avaient échappé à des savants de premier ordre, tels que Scheele et Priestley. Citons ses expériences sur l'air atmosphérique, dont il a isolé le premier l'azote, et dans lequel il a montré la présence du gaz carbonique ; la découverte de la composition de l'eau et de l'acide nitrique ; celle du gaz hydrogène et des ses propriétés ; la détermination de la densité moyenne du globe, etc.

Un oncle de Cavendish, qui avait réalisé une immense fortune aux Indes, le fit, à sa mort, son unique héritier. Cavendish ne changea rien, pour cela, à la simplicité de ses habitudes. Il était membre de la Société royale de Londres depuis l'âge de vingt-deux ans, et des sciences de Paris depuis 1787. Tous ses écrits ont été insérés dans les *Transactions philosophiques*.

BIBLIOGR. : Cuvier, *Eloge de Cavendish* ; Mém. de l'Institut, 1811 ; C.-R. Weld, *History of the Royal Society* (Londres, 1848) ; G. Wilson, *the Life of Henry Cavendish* (Londres, 1851).

CAVENDISH (Frédéric-Charles, lord), homme politique anglais, né en 1836, assassiné à Dublin en 1882. Il était le second fils du duc de Devonshire et le frère du marquis de Hartington. Lord Cavendish siégea à la Chambre des communes dans les rangs des libéraux. Lorsque Forster donna sa démission de secrétaire en chef pour l'Irlande, Gladstone choisit pour le remplacer, en 1882, lord Cavendish, qui partit pour Dublin. Il venait d'arriver dans cette ville lorsqu'il fut assassiné à Phœnix Park, avec son sous-secrétaire d'Etat Thomas Burke.

CAVENDISHIE (*nin-di-chi* — de *Cavendish*, n. pr.) n. f. Genre de plantes vasculaires, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau à feuilles persistantes et à fleurs pourpres, croissant au Pérou. Syn. de PORELLE.

CAVE NE CADAS (*Prends garde de tomber*). Avertissement que donnait au triomphateur romain un esclave placé derrière lui pour l'empêcher de s'enfler d'orgueil.

— ENCYCL. Le triomphateur (*imperator*), vêtu d'une tunique de pourpre, couronné de lauriers et tenant en main un sceptre d'ivoire surmonté d'un aigle, s'avançait sur un char doré, au milieu d'un long cortège, dans lequel se saluaient de leurs cris d'allégresse. Immédiatement derrière le triomphateur, pour rabattre son orgueil, un esclave, portant une couronne d'or, mêlait sa voix aux acclamations et faisait entendre des chansons et des paroles satiriques : *Cave ne cadas*, criait-il.

CAVENTOU (Joseph-Bienaimé), chimiste et pharmacien français, né à Saint-Omer en 1795, mort en 1877. En 1820, il découvrit, en collaboration avec Pelletier, le sulfate de quinine. Caventou a beaucoup contribué par ses recherches sur la chimie et la pharmacologie, surtout sur les alcalis végétaux, la strychnine, la brucine, la cinchonine, etc. Il fut, de 1844 à 1877, le chef de la pharmacie de médecine, il a été, pendant plusieurs années, professeur de toxicologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Outre un grand nombre de mémoires, on lui doit : *Nouvelle nomenclature chimique* (1846) ; *Dictionnaire de pharmacie théorique, etc.* (1819) ; *Recherches sur l'action qu'exerce l'acide nitrique sur la nature nacrée des cartilagineux, etc.* (1817), avec Pelletier ; *Recherches chimiques sur quelques substances végétales* (1843), avec Pelletier.

CAVER (du lat. *cavare*) v. a. Creuser, miner en creusant *La mer* CAVE *les rochers*. ‖ Rendre creux, en amaigrissant : *Le travail* CAVE *les yeux. La misère* CAVE *les joues*.

— Fig. Miner sourdement ; chercher à détruire : *Les révolutions viennent grossir le torrent qui* CAVE *l'ancien édifice*. (Chateaubr.) ‖ Approfondir, creuser profondément : *Il y a des gens qui ne font qu'effleurer les matières ; d'autres, au contraire,* CAVENT *ce qu'ils savent*. (Nicole.)

— Absol. : *Rivière qui* CAVE *de plus en plus sous les pieds d'un pont*.

— PROV. **L'eau qui tombe goutte à goutte cave la pierre.** Le plus minime effort, toujours répété, triomphe de toutes les difficultés.

— Techn. En T. de doreur, *Caver un cuir*, L'imprimer. ‖ *Caver un morceau de verre*, L'évider pour y enchâsser d'autres verres.

— v. n. ESCR. Se dit d'un tireur qui sort des lignes pour exécuter un mouvement quelconque.

CAVER (de l'ital. *cavare*, tirer de l'argent de sa poche) v. n. Faire fond, compter ; donner une certaine base à ses calculs : CAVER *sur la bienveillance d'autrui*.

— *Caver au plus fort*, Jouer autant d'argent que celui qui en joue le plus.

— Se CAVER, v. pr. Devoir cave, se creuser : *Rocher qui* SE CAVE *de plus en plus. Yeux qui* SE SONT CAVÉS.

— Fig. Supposer tout ce qui peut arriver de moins probable, ou ce qui peut arriver de pire. On dit aussi *caver au plus fort, caver au pire*.

— Faire une mise : SE CAVER *de cent sous*.

CAVÈRES ou **CABRES**, nation jadis puissante, qui disputa aux Caraïbes les territoires du bas Orénoque. Battus par ceux-ci, ils ne sont plus représentés aujourd'hui que par quelques tribus qui vivent sur les rives du Cuchivero et dans les missions du Cabruta et d'Uruana. La fraction la plus importante a remonté le fleuve et s'est réfugiée dans le bassin du Guaviare, sur la limite du Venezuela et de la Colombie ; les cavères sont des hommes de petite taille ; ils sont restés anthropophages. — *Un* CAVÈRE ou CABRE.

CAVERIE (rad. *caval*, qui a signifié *cheval*) n. f. Dr. féod. Terre concédée à un vassal assujetti à fournir des chevaux à son seigneur.

CAVERNAIRE (*nèr*) adj. Qui vit ou qui croît dans les cavernes.

CAVERNE (lat. *caverna*; de *cavus*, creux) n. f. Excavation profonde dans un rocher, une montagne ou sous terre : *La bouche, L'entrée d'une* CAVERNE.

— Par ext. Repaire, lieu caché où se réunissent des brigands ou des voleurs : *Une* CAVERNE *de brigands* ; et, par exagér., Lieu hanté ou habité par de méchantes gens : *C'est une* CAVERNE *que cette maison!*

— Fig. Détours secrets : *Les* CAVERNES *du droit*. (Balz.)

— Mar. Nom que les anciens donnaient à la cale et à ses divisions.

— Pathol. Creux qui reste dans l'intérieur d'un organe, et particulièrement du poumon, après qu'une partie de sa substance a été décomposée et évacuée ou absorbée : *Avoir des* CAVERNES *dans le poumon*.

— ENCYCL. Certaines roches solides de l'écorce terrestre, et principalement les grès, les calcaires, sont percées et divisées irrégulièrement en tous sens par de grandes cavités ou anfractuosités naturelles, parmi lesquelles on distingue plus spécialement, sous le nom de grottes ou de *cavernes*, les cavités souterraines qui se prolongent en longueur, plus généralement dans le sens horizontal que dans le sens vertical, et se partagent sur les côtés, et même à des niveaux différents, en un nombre plus ou moins grand de chambres ou de couloirs. Toutefois, leurs formes et leurs directions sont tellement irrégulières et peu constantes, leurs ramifications quelquefois si multipliées, leurs dimensions si différentes, les pentes de leur sol et de leur voûte si variables, qu'il n'est pas une grotte où l'on ne puisse constater toutes les directions et toutes les inclinaisons, depuis celle des galeries horizontales jusqu'à celle des puits complètement verticaux. V. GROTTE.

— *Faune des cavernes*. Les animaux qui vivent dans les cavernes sont généralement aveugles ; le manque d'usage des yeux a atrophié peu à peu ces organes. Les grottes des Pyrénées, du Jura, les cavernes de la Carniole, en Autriche, et du Mammouth, dans le Kentucky (Etats-Unis), et des Philippines, ont fourni des insectes, des arachnides, des myriapodes, des crustacés, des mollusques, etc. Parmi les insectes, ce sont des coléoptères des genres *anophthalmus*, *trechus*, *adelops* ; puis des orthoptères, des blattes, des sauterelles du genre dolichopodo, dont les antennes et les palpes sont démesurément longs ; enfin, des thysanoures vertébrés, des aptérygogenes, etc. Nous citerons des rats du genre *neotoma* qui, bien qu'ayant de grands yeux, ne voient pas. Puis des poissons aveugles dépourvus d'yeux externes (*amblyopsis spelaeus*, *lucifuga dentata*). Dans les cavernes de la Dalmatie, on rencontre un batracien pérennibranche, le protée anguillard. Les crustacés sont des copépodes, des isopodes, des amphipodes.

— *Cavernes à ossements*. Lorsqu'on fouille le sol de certaines *cavernes*, on y rencontre une prodigieuse quantité d'os, de crânes brisés, de mâchoires disloquées, confusément mêlés aux glaises, aux pierres, aux cailloux, et éparses dans les cavernes basses. Or on a reconnu que ces ossements avaient appartenu à une foule d'animaux différents, dont plusieurs disparus aujourd'hui.

La présence de ces ossements doit être attribuée à trois causes différentes : animaux y ayant accumulé les débris de leurs proies, animaux morts dans leur propre retraite, débris de classes abaissées par l'homme préhistorique. Dans le sud de la France, Piette a divisé les dépôts ossifères des cavernes en deux parties : les amas *tarandiens* à la partie inférieure, caractérisés par l'abondance du renne, et les amas *arcticiens* à la partie supérieure, caractérisés par la prédominance du cerf commun.

L'accumulation des limons ossifères dans les fissures et dans les recoins des cavernes doit être attribuée à la pénétration des eaux torrentielles à l'époque des pluies.

— SYN. **Caverne, antre, grotte, tanière.** V. ANTRE.

Caverne Antre de la caverne, Grotte de Platon, au 7e livre de la *République*. Dans une caverne creusée par un grand nombre de prisonniers [illegible] sont immobiles et tournent le dos à la caverne. Des personnes passent, des objets sont transportés derrière les prisonniers, les ombres projetées par ces objets se projettent sur le fond de la caverne, les prisonniers, qui n'ont jamais vu que des ombres, les prennent pour des réalités. Entre ces ombres, ils établissent des rapports, et ils sont fiers de leur science, qui n'est qu'une science d'apparences. On détache un de ces prisonniers, on le force à se lever, à tourner la tête. Ébloui par la lumière, il ne comprend rien alors à ce qu'il voit : il se persuade que ce qu'il voyait auparavant était plus réel que ce qu'on lui montre. Enfin, arraché de la caverne, traîné à la lumière du soleil, il se révolte contre cet éclat nouveau qui le fait souffrir. Il s'y accoutume peu à peu, et, après avoir appris à distinguer les objets, il parvient à fixer le soleil lui-même. C'est là l'histoire de l'âme, qui est d'abord réduite aux sensations, c'est-à-dire à la connaissance des ombres ; appelée à philosopher, elle commence par être déconcertée et croit les sensations plus réelles ; puis, peu à peu, elle, pénétrant par la dialectique dans le monde intelligible, elle contemple les idées elles-mêmes.

Caverne (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Dercy, musique de Méhul, représenté au théâtre Feydeau le 16 février 1793. Le sujet était celui de l'episode de la caverne dans *Gil Blas*, le roman célèbre de Le Sage. L'ouvrage obtint un succès retentissant, grâce à l'énergique beauté de la musique (donc la chose intrinsèque) est resté classique). Dans l'acte le plus dramatique, le théâtre était divisé en deux étages, le plan supérieur représentant une forêt, tandis que le bas de la scène offrait au spectateur la vue de la caverne de Cacus. Cette disposition donnait à Lesueur l'occasion de faire chanter à la fois un quatuor dans la forêt et un chœur de bandits dans la caverne.

Caverne (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Forgeot, musique de Méhul, représenté à l'Opéra-Comique (théâtre Favart) le 5 décembre 1795. Le livret était emprunté au *Gil Blas* de Le Sage. L'ouvrage eut le tort de venir après celui de Lesueur, qui avait le même titre. La partition n'a pas été publiée. La bibliothèque du Conservatoire en possède seulement quelques fragments, de la main même de Méhul.

CAVERNEUX [illegible] **EUSE** [illegible] de cavernes ou d'une caverne. *Ruines* CAVERNEUSES. *Montagnes* CAVERNEUSES.

— Par anal. Percé d'un ou de plusieurs trous : *Les chouettes se cachent dans les* [illegible] *arbres*. (L. Figuier.)

— Se dit d'un son bas et sourd, résonnant comme un bruit qui se produit dans une caverne : [illegible]

— Anat. *Corps caverneux*, Nom donné à deux [illegible] nombreuses cellules, qui forme une grande [illegible] corps de la verge. ‖ *Sinus caverneux*, [illegible] canaux veineux logés dans deux gouttières symétriques de la face cérébrale du rocher. ‖ *Corpuscules caverneux*, Petite masse ganglionnaire logée dans le sinus caverneux.

— Bot. Se dit des organes des plantes, particulièrement des fruits, dans lesquels on trouve des vides.

— Pathol. Qui a des cavernes, en parlant d'un organe : *Un poumon* CAVERNEUX. ‖ *Respiration caverneuse*, Celle qu'on perçoit au moyen de l'auscultation, lorsque l'air traverse les *cavernes* du poumon, chez les phtisiques, pendant l'inspiration.

— n. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre blennie.

CAVERNICOLE du lat. *caverna*, caverne, et *colere*, habiter ; n. et adj. Se dit de certains animaux qui recherchent l'obscurité, et qui se réfugient dans les grottes ou qui vivent d'une façon permanente dans les cavernes : *Les* CAVERNICOLES. *Insecte* CAVERNICOLE.

— ENCYCL. Dans les cavernes, vivent des animaux qui fuient la lumière (v. CAVERNES [*faune des*]) ; ce sont des vertébrés, des insectes, des arachnides, des crustacés, des mollusques, etc. Ces animaux appartiennent à des groupes vivant au jour, mais ils ont été modifiés par leur séjour dans l'obscurité, et les caractères acquis se sont transmis à tel point que les naturalistes ont souvent créé pour eux des espèces, des genres, des familles. Leurs tégaments sont généralement décolorés, leurs yeux sont souvent atrophiés et peuvent même manquer. Mais, les organes visuels faisant défaut, ce sont les organes du tact qui se développent davantage et qui les remplacent. Il en est de ces animaux comme de ceux qui vivent dans les

grand le fonds de la mer, là où la lumière ne pénètre plus. Dans les catacombes de Paris, les animaux qu'on a observés, ont déjà subi des modifications appréciables. Plus sont nombreuses les générations d'espèces d'animaux qui se succèdent dans les lieux obscurs, plus s'accentuent les modifications portant surtout sur la décoloration des téguments et sur la disparition des organes visuels.

— BIBLIOGR. : Armand Viré, « Bulletin du Muséum d'histoire naturelle de Paris » (1895-1896-1897-1898).

CAVERNOSITÉ n. f. Etat d'un corps qui est percé de CAVERNES, de trous : *La* CAVERNOSITÉ *d'un rocher.*

CAVERON n. m. Nom vulgaire du prunelier (*prunus spinosa*).

CAVERSHAM, ville d'Australie anglaise (Nouvelle-Zélande [île du Sud, prov. d'Otago]) ; 4.500 hab. C'est un faubourg de Dunedin, qui constitue une municipalité distincte.

CAVERY ou **CAVERI**, fleuve du Dekkan (Indoustan méridional). Il naît sur le versant est des Ghates occidentales, dans la principauté de Kourg, puis pénètre dans le Mysore (présidence de Madras). Encaissé, torrentueux, il traverse cette présidence du N.-O. au S.-E., passant à Seringapatam, puis, dans la plaine, à Tritchinopoli ; à partir de cette dernière ville, il se divise en plusieurs bras et se jette, sur la côte du Carnatic, dans le golfe du Bengale, par un delta qui a un front maritime de 175 kil. de développement. Sur ce delta sont situés Tranquebar et la ville française de Karikal. Le cours de la Cavery est de 765 kilomètres.

CAVESSINE (*vè-sin*) n. f. T. de manèg. Petit caveçon.

CAVESSON n. m. Forme peu usitée du mot CAVEÇON.

— En T. d'écon. rur., Barre de muselière que l'on met aux agneaux pour les sevrer sans les séparer de leurs mères.

A. cavet.

CAVET (*vè* — de l'ital. *cavetto*, diminut. de *cavo*, creux) n. m. En T. d'archit. et menuis., Moulure concave dont le profil est un quart de cercle : *Le* CAVET *appartient plus spécialement à l'ordre dorique.*

CAVETONNIER (*to-ni-é*) n. m. Fabricant de chaussures en basane. (Vieux mot.) || On disait aussi CHAVETONNIER.

CAVEZZO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]) ; 4.800 hab.

CAVI, nom vulgaire donné aux tubercules d'une plante appelée oxalide tubéreuse. Les Brésiliens qui mangent ces tubercules les appellent aussi *oca*, ainsi que la plante qui les produit.

CAVIA n. m. Nom scientifique des rongeurs du genre cobaye.

CAVIANA, île du Brésil (prov. de Para), une des îles les plus importantes de l'estuaire de l'Amazone. Beaux pâturages pourrissant de nombreux troupeaux de gros bétail ; pêche abondante sur les côtes.

CAVIAR (de l'ital. *caviale*) n. m. Aliment très estimé dans le nord de l'Europe, en Russie notamment, et composé principalement d'œufs d'esturgeon pressés et salés. || *Caviar à la serviette*, Nom commercial du caviar conservé dans des tonnes dont l'intérieur est garni de linge.

— En Russie, cache noire que l'autorité fait apposer sur certaines lignes d'un journal ou d'un livre pour les cacher aux yeux du lecteur.

— PROV. : **C'est du caviar pour le peuple.** Se dit, dans le nord de l'Europe, d'une chose que la foule ne sait pas apprécier.

— ENCYCL. Le *caviar* est une préparation alimentaire faite avec les œufs de plusieurs poissons, mais principalement avec ceux de l'esturgeon. Ce mets est originaire de Russie, où il est connu sous le nom d'*ikra* (œufs), et où il est l'objet d'un commerce important. Il existe plusieurs sortes de caviar : *le caviar grenu*, destiné à être mangé frais. On le prépare en nettoyant les œufs à la passoire, puis en les laissant séjourner une heure dans la saumure, après quoi, on les fait égoutter sur un tamis. Le *caviar compact* se prépare de même ; pendant que les œufs sont dans la saumure, on les pétrit avec la main, puis on les met dans des sacs de toile, que l'on tord fortement pour faire égoutter la saumure, avant de les placer dans des barils. La troisième espèce de caviar s'obtient en salant les œufs tels qu'ils sortent du poisson et en les laissant sept à huit mois dans les barils ; ensuite, on les sale de nouveau et on les fait sécher au soleil. Le *caviar rouge* se fait avec les œufs de deux poissons : le mulet gris et une espèce particulière de carpe.

CAVICEO (Jacques), littérateur italien, né à Parme en 1443, mort en 1511. Il entra dans les ordres et enseigna les belles-lettres à Pordenone. On lui doit une histoire de Parme, de 1477 à 1488 : *Diarium parmense*, inséré dans les *Rerum italicarum scriptores* ; mais il est surtout connu par un roman, *il Peregrino* (1508), qui eut une grande vogue.

CAVICOLE (du lat. *cavus*, creux, et *colere*, habiter) n. f. Nom commun par lequel on désigne les larves du taon. (Elles se nichent dans les diverses cavités du corps des animaux domestiques.)

CAVICORNES (du lat. *cavus*, creux, et *cornu*, corne) n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les antilopes, les bœufs, les moutons et les chèvres, ayant tous, comme caractère commun, les cornes sessiles, creuses, montées sur des axes osseux dépendant du crâne, et existant dans les deux sexes. — *Un* CAVICORNE.

— ENCYCL. Les *cavicornes* représentent les animaux les plus domesticables. Répandus sur le globe depuis l'époque tertiaire, ils vivent par troupeaux souvent très nombreux, ordinairement conduits par les plus vieux mâles. On subdivise les cavicornes en trois tribus : *antilopinés, ovinés, bovinés.*

CAVIÉ (de *cavia*) n. m. Nom vulgaire donné au cobaye, appelé aussi COCHON D'INDE.

CAVIER (*vi-é*) ou **CAVER** (*vèr*) n. m. Anc. dr. A proprement parler, c'était le vassal devant au seigneur un service de cheval ; mais, dans quelques coutumes du midi de la France, ces mots désignaient le seigneur foncier et bas justicier. (Dans le Béarn, les caviers formaient un ordre de noblesse entre les barons et les domengers. La cour des caviers jugeait les affaires des domengers.)

CAVIER (*vi-é*) n. m. En T. pop., Nom que l'on donne communément à une cave qui sert de magasin à marchandises.

CAVIGNAC, comm. de la Gironde, arr. et à 25 kilom. de Blaye, près de la Saye, affl. de l'Isle ; 905 hab. Ch. de l'Est. Vignobles. Fabriques de chaux, de chandelles, de couleurs, de sabots ; moulins, forges, tonnelleries, tuileries.

CAVILLATEUR, TRICE (rad. *cavillation*) n. Trompeur. (Vieux.)

— CAVILLATION (*vil-la-si-on* — lat. *cavillatio*, même sens) n. f. En T. de barreau et de controverse, Sophisme, subtilité, mauvaise chicane. (Vieux.) || On dit aussi CAVILLEMENT.

CAVILLEUX (*vil-leu*), **EUSE** (rad. *cavillation*) adj. Rusé, fin, habile. (Vieux.)

CAVILLONE (*li* mll.) n. f. Nom vulgaire d'un poisson commun sur les marchés de Nice, le *trigla aspera*, appelé aussi *vracassous*, *vracous* et *vracasse* sur les marchés de Cette.

CAVILLOT (*vi-llo* [*ll* mll.]) n. m. Mar. Syn. de CABILLOT.

CAVIN (rad. *cave*) n. m. En T. d'art milit., Accident de terrain, lieu bas, espèce de fondrière. (Lorsqu'il se trouve de ces enfoncements dans le voisinage d'une place, les assiégeants en profitent pour y établir des dépôts, des troupes, et y ouvrir des tranchées.)

CAVINO (Jean), graveur italien, surnommé **le Padouan**, du nom de sa patrie, né à Padoue en 1499, mort en 1570. Il fut un des plus habiles faussaires qui exploitèrent l'ignorance des premiers numismates. Associé à un autre artiste du nom d'Alex. Bassiano, ils gravèrent ensemble une grande quantité de médailles grecques, qu'ils vendaient comme authentiques. Leur travail est, d'ailleurs, admirable sous le rapport de l'art.

CAVIROSTRE (*rostr'* — du lat. *cavus*, creux, et *rostrum*, bec) adj. En T. de zool., Qui a le bec creux.

CAVISTE (*vist'*) n. m. Employé chargé de manipuler et de soigner les vins dans les caves, particulièrement dans celles des fabricants de champagne.

CAVITAIRE (*vi'*) adj. || *Liquide cavitaire.* Zool. Liquide renfermé dans la cavité générale du *spanchnites.*

CAVITÉ (rad. *cave*) n. f. Creux, vide dans un corps solide : *Les* CAVITÉS *intérieures de la terre.*

— Anat. et pathol. Espace creux, capacité, dans l'intérieur des corps ou des organes : *La* CAVITÉ *thoracique. Les* CAVITÉS *du cœur.*

— Bot. Chacune des loges de l'intérieur d'une capsule, qui sont séparées par des cloisons.

— ENCYCL. Anat. et pathol. Les *cavités splanchniques*, c'est-à-dire contenant les viscères, sont au nombre de trois : *cavité de l'abdomen, cavité thoracique, cavité crânienne.* On applique cette même dénomination à tous les organes creux : *cavité du cœur, cavité du ventricule du cerveau, cavité des plèvres, cavité de la bouche, cavité de l'orbite, cavité des fosses nasales, cavité de l'estomac, cavité de l'intestin, cavité glénoïde* dans l'os humérus, *cavité cotyloïde* dans l'os iliaque, etc. Le mot « cavité » s'applique aux excavations morbides, telles que *cavité d'un abcès, cavités pulmonaires* ou cavernes tuberculeuses, etc.

— ANTONYM. **Protubérance, saillie.**

CAVITE, ville de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), sur la baie de Manille ; 5.000 hab. environ. Place forte, port militaire, arsenal et chantiers de construction ; manufacture de tabac. Principal entrepôt du commerce des Philippines. Une flotte française y détruisit une flotte espagnole, en 1898. — La *province de Cavite* comprend environ 120.000 hab., sur 1.112 kilom. carr.

CAVITE VIEJO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île de Luçon]), sur l'anse de Cavite (baie de Cavite) ; 6.180 hab. En face Cavite.

CAVO (MONTE), montagne d'Italie (Campagne de Rome), haute de 951 m. au-dessus de la mer. C'est le *mons Albanus* des Latins, dont le sommet était jadis couronné du grand temple de Jupiter Latiaris et du lac de pêchant duquel était le bois sacré de Ferentino, où s'assemblait la diète nationale des Latins. Lorsque ces peuples furent devenus Romains, Tarquin le Superbe établit sur ce mont des fêtes annuelles en l'honneur de *Férie latine*. Après la chute du paganisme, le temple fut abandonné, puis démoli pour la construction d'un couvent. Les anciennes voies pavées qui en montait au Cavo existent toujours, avec leur ancien pavé.

CAVOIE. Biogr. V. CAVOYE.

CAVOIR n. m. Instrument qu'emploient les vitriers pour rogner le verre. (Il se compose d'un morceau d'un rectangle métallique, sur les bords duquel sont ménagées des entailles rectangulaires, de largeurs différentes, suivant l'épaisseur des verres ou des glaces à rogner. L'extrémité du manche des *diamants* se termine souvent en forme de cavoir.)

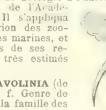

Cavoir : A, circulaire; B, rectangulaire.

CAVOLINI Philippe, naturaliste et jurisconsulte italien, né à Naples en 1756, mort en 1810. D'abord avocat, il devint professeur de zoologie à l'université royale de Naples et membre de l'Académie des sciences. Il s'appliqua surtout à l'observation des zoophytes et des plantes marines, et publia les résultats de ses recherches dans de très estimés *Mémoires.*

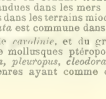
Cavolinie.

CAVOLINIE ou **CAVOLINIA** (de *Cavolini*, n. pr.) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *cavolinidés*, renfermant des hyalées courtes et globuleuses, à face ventrale bombée, dont on connaît trente espèces, sur lesquelles vingt répandues dans les mers chaudes et tempérées, et dix fossiles dans les terrains miocène et pliocène. La *cavolinia tridentata* est commune dans la mer Noire.

CAVOLINIDÉS (de *cavolinie*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, renfermant les *cavolinia, diacria, pleuropus, cleodora, coleoprion*, et autres nombreux genres ayant comme caractères communs l'absence de lobe operculigère, la largeur des nageoires lobées, la minceur de la coquille calcaire, etc. — *Un cavolinidé.*

CAVOLINITE (de *Cavolini*, n. pr.) n. f. Silicate naturel d'alumine, de soude et de potasse.

CAVOS (Catterino), compositeur italien, né à Venise en 1775, mort à Saint-Pétersbourg en 1840. Il partit pour la Russie en 1798, apprit assez rapidement le russe pour pouvoir composer un opéra intitulé : *Ivan Soussanine.* Cet ouvrage obtint un tel succès que le tsar le nomma directeur de la musique des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg. C'est alors qu'il écrivit, sur texte russe, les ouvrages suivants : *le Phénix, les Ruines de Babylone, la Force d'Elie, le Prince invisible, les Trois bossus, la Poste de l'amour, un Règne de douze heures, la Fille du Danube, le Fugitif, le Cosaque poète, l'Inconnu, un Nouvel Embarras*, plus un opéra français intitulé : *les Trois sultanes*, et une demi-douzaine de ballets. Cavos a composé aussi, en 1819, pour le théâtre de Munich, un monodrame italien intitulé : *il Comito degli spiriti.*

CAVOUR ou **CAVORE**, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), vallée du Pellice ; 7.000 hab. Soieries, marbres, ardoises, tanneries. Commerce de marbres, tissus. Marché fréquenté. Jadis, un château couronnait la Rocca, rocher isolé dans la plaine. Il fut pris par les Français et démoli en 1692, par Catinat en 1690. — Ch.-l. de mandement et d'un marquisat dont le ministre de Victor-Emmanuel a illustré le nom.

CAVOUR (Camille BENSO, comte DE), homme d'Etat italien, né et mort à Turin (1810-1861). D'une famille ancienne du Piémont, il entra, en 1826, à l'école royale militaire de Turin, d'où il sortit, à dix-huit ans, sous-lieutenant du génie. Envoyé au fort de Bard comme suspect de libéralisme, il donna sa démission en 1831 pour s'adonner à l'agriculture dans son domaine de Leri, et pour voyager. C'est à Paris et à Londres que se forma son esprit. On remarqua son article sur les *Chemins de fer en Italie* (« Revue nouvelle », 1er mai 1846). L'année suivante, il fonda, avec le comte Balbo, l'*Risorgimento*, journal qui eut une influence considérable sur la marche des événements. En 1848, Cavour quitta la plume pour l'épée ; mais, après le désastre de Novare, il reprit la direction du *Risorgimento*, et combattit vaillamment pour sauver du naufrage l'indépendance de la patrie. Déjà député au parlement (1849), il revint au mois de juillet 1850, le portefeuille du commerce et de l'agriculture. A ce portefeuille on joignit, l'année suivante, celui des finances. Le premier soin du nouveau ministre fut de rétablir, par de sages et vigoureuses mesures, l'équilibre entre les dépenses et les recettes ; mais il éprouva une vive opposition pour l'établissement du libre-échange, et il sortit du cabinet après une rupture éclatante avec Massimo d'Azeglio (1852). Il reprit peu après le pouvoir, avec le titre de président du conseil, qu'il conserva jusqu'à sa mort. A l'intérieur, il affermit la liberté individuelle, la liberté de la presse et des cultes, lutta contre le clergé, dont il s'attacha à diminuer l'influence, fit vendre les biens de mainmorte, et enleva aux corporations religieuses le monopole de l'enseignement ; mais il se vit contraint d'ajourner un projet de loi tendant à l'organisation du mariage civil. L'œuvre principale de Cavour, ce fut l'unité italienne. L'envoi en Crimée d'un corps auxiliaire pour combattre à côté des armées française et anglaise contre les Russes fit admettre le Piémont au congrès de Paris, où Cavour posa la question italienne. L'entrevue de Plombières lui valut l'alliance de la France. L'armée française franchit les Alpes. La Lombardie, à la suite de glorieux combats, fut arrachée à l'Autriche ; mais Napoléon III s'arrêta, et signe la paix à Villafranca (1859). Cédant la place à Rattazzi, Cavour se retira. Place, après quelques mois de retraite apparente, à la tête d'un ministère complètement renouvelé (1860), il opère l'annexion de l'Italie centrale et termine sous main la conquête des Deux-Siciles par Garibaldi. En 1861, il fut atteint d'une fièvre inflammatoire dont il mourut. A la nouvelle de sa mort, l'Italie entière prit le deuil.

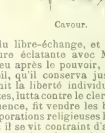
Cavour.

D'une taille moyenne, mais d'une constitution robuste, le comte de Cavour avait un caractère légèrement irritable, un esprit incisif et étincelant de saillies, une volonté aussi souple qu'énergique. Il était doué d'une activité vraiment extraordinaire. Pendant la campagne d'Italie, il dirigeait à la fois les départements de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre.

— BIBL. : C. Chiala, *Lettres inédites du comte C. Cavour* (Turin, 1883-1887) ; Artom et Blanc, *Œuvre parlementaire du comte de Cavour* (Florence, 1868) ; W. de La Rive, *le Comte de Cavour* (Paris, 1862) ; C. de Mazade, *le Comte de Cavour* (Paris, 1877).

CAVOYE (Louis D'OGER, chevalier, puis marquis DE) né à Paris en 1639 ou 1640, mort à Paris en 1716, gentilhomme de la cour de Louis XIV, réputé pour sa vaillance et sa beauté, et la grâce fine et élégante avec laquelle il jouissait du rôle de courtisan. Il eut de nombreuses aventures, suivies de nombreux duels qui le menèrent plus d'une fois à la Bastille. Il fut nommé, en 1667, maréchal des logis du roi, et, en 1684, son aide de camp. Il fut un personnage de la cour des lettres et en tirait vanité. Il aimait beaucoup Racine et se plaisait à se montrer en public avec lui. On rapportait à ce propos ce mot de Louis XIV : « Cavoye, après Racine, se croit bel esprit ; Racine, avec Cavoye, se croit courtisan. »

CAVRON n. m. Prune violette, ronde, de la grosseur d'une cerise, et appelée aussi PRUNE DE SAINT-JULIEN.

CAVRONNIER (*vro-ni-é*) n. m. Prunier qui porte le cavron.

CAWADJI (*oua-dji* — de l'ar. *caoua*, café) n. m. Marchand de café, en Afrique.

CAWAS (*ouass* — mot ar.) n. m. Admin. V. CAVAS.

CAWCHER (*ka-ou-ché*), **ÈRE** adj. Relig. judaïque. Légal, régulier. (Se dit de la chair des animaux abattus de la

manière et par les personnes désignées par la loi et autorisées par les rabbins : *La chair des animaux égorgés n'est pas* CAWEHRE.

Par ext. Bon, régulier, convenable : *Cela n'est pas* CAWEHRE. *Mauvaises qui n'est pas trop* CAWEHRE.

CAWDOR, bourg d'Écosse. V. CALDER.

CAXAMARCA ou **CAJAMAXA**, ville du Pérou. V. CAJAMARCA.

CAXAMBU, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Minas-Gerès), sur le fleuve Rio Verde, dans la serra de Mantiqueira ; 3000 hab. Eaux thermales réputées. C'est par excellence la ville d'eaux du Brésil.

CAXATAMBO ou **CAJATAMBO**, ville du Pérou. V. CAJATAMBO.

CAXES (Patrice), peintre italien, né à Florence au XVIe siècle ; il se rendit en Espagne et fut chargé par Philippe III de peindre à fresque l'histoire de Joseph, dans une des galeries du Pardo. On a de lui une traduction espagnole du *Traité d'architecture* de Vignole (1593-1595). Il donna aussi, à entrer dans l'armée et se mourut en 1612, s'adonna également et avec distinction à la peinture, et reçut le titre de peintre du roi (1612). Il orna de ses tableaux plusieurs églises de Madrid, ainsi que le couvent de Saint-Philippe-Neri.

CAXIAS, municipe des Etats-Unis du Brésil (prov. de Maranhão), sur l'Itapecuru ; 25,000 hab. Commerce important en riz et coton.

CAXIAS (Luis Alves de Lima e Silva, duc de), général et homme d'État brésilien, né à Rio de Janeiro en 1800, mort en 1880. A douze ans, il entra dans l'armée et se montra tout de suite un ami fidèle de l'empereur don Pedro. Nommé général, il reçut successivement les titres de baron et de marquis, les dignités de maréchal de Lorgne, puis de sénateur. En 1875, il fut appelé au ministère de la guerre et à la présidence du conseil, postes qu'il occupa à plusieurs reprises, lorsque l'empereur don Pedro le nomma commandant en chef de l'armée brésilienne qui, de concert avec les troupes de la République Argentine et de Montevideo, faisait la guerre au Paraguay et au président Lopez. Le maréchal Caxias prit, en 1866, la direction des opérations militaires, mais elles offrirent de telles difficultés que ce ne fut qu'en 1869 qu'il était parvenu à prendre l'Assomption. A son retour à Rio de Janeiro, l'empereur lui conféra le titre de duc (1869). Depuis lors, il resta à jouer un rôle considérable au Brésil. En 1875, il reçut, avec la présidence du conseil, le portefeuille de la guerre, qu'il garda jusqu'en 1878. Caxias est regardé comme une des gloires les plus pures du Brésil. Ce fut par suite de son exemption populaire qu'on lui éleva une statue à Rio de Janeiro.

CAXIAS.

CAXOEIRA, ville du Brésil. V. CACHOEIRA.

CAXTON (William), né vers 1422 dans le comté de Kent, mort à Londres en 1491, est le premier imprimeur anglais. Il entra tout jeune chez un grand commerçant de Londres, puis alla à Bruges. Alors, il passa sur le continent, et devint l'agent de plusieurs négociants anglais en Flandre. Il y séjourna jusqu'en 1476, principalement à Bruges et à la cour du duc de Bourgogne. Il fut, en outre, au cours de missions diplomatiques, il se lia avec Raoul Le Fèvre, dont il traduisit en anglais et fit imprimer par l'intermédiaire de Wynkyn de Worde, *Les Histoires de Troie*, ainsi que le *Roman de Jason et de Medée*, et le *Jeu des échecs moralisé* de Jacques de Cessoles. De retour à Londres, il établit une imprimerie à l'abbaye de Westminster, où il publia, le 18 novembre 1477, le premier livre imprimé en Angleterre : *the Dictes and Sayings of the philosophes*. Jusqu'à sa mort, il traduisit et imprima près de quarante ouvrages d'auteurs français, grecs et latins. La bibliographie de Caxton a été dressée par Dibdin, et plusieurs études, notamment de Dibdin, de Knight, de Blades et de Madan.

Marque de Caxton.

CAY, mot chinois qui signifie plante et qui entre dans la composition de beaucoup de mots chinois et cochinchinois.

CAYAJABOS, village des Antilles espagnoles (île de Cuba, prov. de Pinar del Rio ; 6,550 hab.

CAYAMBE-URCU ou **CERROBLANCO**, montagne de l'Amérique du Sud (République de l'Équateur, dans la partie des Andes occidentales, Cordillère de Quito). Altitude, 5,590 mètres environ.

CAYAMBOUC (*ka-ian-bouk*) n. m. Nom que les marins donnent par mépris à un mauvais navire ou à un bâtiment de peu de valeur.

CAYAPONIE n. f. Bot. Syn. de TRIANOSPERME.

CAYENNE (Poivre de), du latin *cayo*, demeurer) n. f. Mot [illegible] pendant longtemps aux vieux vaisseaux [illegible] de Guinée. Par ext. Dépôts des eaux [illegible] Le bois, construits sur les quais pour [illegible] les barques des navires en construction. C'est un [illegible] qui tend de plus en plus à disparaître.

Arg. Chapeau sans bords des marins, et considéré par le peuple comme un bon dessi bonitam. Fabrique, atelier situés hors de Paris.

Bot. Poivre de Cayenne. Un des noms vulgaires du piment.

CAYENNE (Ile de), île de l'océan Atlantique, sur la côte de la Guyane française, dont elle est séparée par le petit fleuve côtier appelé *rivière de Cayenne* à l'O., celui de Mahury à l'E., et par un canal naturel, dit *rivière du Tour-de-l'Ile*, qui unit les deux fleuves au S.-O.

Très fertile, le sol de l'île de Cayenne produisait, lorsqu'il était cultivé : maïs, manioc, vanille, sucre, café, riz, tabac, girofle, muscade, poivre, roucou, indigo, cacao, coton et fruits de toute espèce ; mais on a presque abandonné la culture depuis la découverte de gisements aurifères.

CAYENNE, ch.-l. de la Guyane française, à la pointe nord-ouest de l'*île de Cayenne*, à l'embouchure de la rivière du même nom dans l'Atlantique. Population : [illegible] *aises*.) Résidence du gouverneur de la colonie, d'un commandant militaire, d'un préfet apostolique et d'un [illegible] de l'administration pénitentiaire. Cour d'appel, tribunal de 1re instance, justice de paix ; collège, écoles ; hospice civil, hôpital militaire. Rade ouverte, pouvant recevoir seulement les navires de faible tonnage. Les autres s'arrêtent au large.

La ville, fondée nominalement en 1631, commença réellement d'exister en 1664, sous Colbert. Elle est bien située, percée de rues larges et [illegible] *plus de trente mètres*, où s'élèvent une multitude d'arbres de ce nom, d'une hauteur considérable. Un incendie détruisit presque entièrement la ville, en 1888. Les exportations consistent surtout en or natif, plumes d'oiseaux, peaux ; presque nulle est l'importation : arrêtés florissants du calou, du tafia, du café, du coton, du roucou, etc. ; l'importation comprend tous les produits naturels ou travaillés, la colonie ne produisant à peu près rien.

Le climat de Cayenne — nous ne disons pas celui de la Guyane — n'est pas plus malsain que celui des Antilles.

CAYER (Jean-Ignace), astronome et physicien français, né à Lyon en 1704, mort en 1754. Il entra en 1721 chez les jésuites, fut nommé chanoine de Fourvière en 1724, et se livra à l'étude des mathématiques sous le savant Père Grégoire, du tiers ordre de Saint-François. La Société royale des beaux-arts (aud. Académie de Lyon) le reçut, en 1736, au nombre de ses membres. Il a publié des *Calculs astronomiques* dans les almanachs de Lyon, et des *Dialogues des morts*. La bibliothèque de Lyon possède de lui plusieurs manuscrits, parmi lesquels nous citerons : *Réflexions sur l'usage de sonner les cloches dans les temps d'orage*, ouvrage écrit en 1747, quatre ans avant la lettre de Franklin sur les effets de la foudre. Cayer y constate que, parmi les personnes frappées de la foudre, plus de la moitié se trouvaient occupées à sonner pour éloigner l'orage.

CAYE (de l'espagn. *cayo*, écueil) n. f. Nom qui s'applique à un grand nombre d'îlots rocheux, dans les Antilles, les Bahamas, sur les côtes de la Floride, de Honduras, du Yucatan, etc. En général peu fertiles, ces îlots sont entourés de récifs coralligènes et couverts, le plus souvent, de forêts de palétuviers. Dans l'un d'eux, Caye-Ouest (ou Key-West), à l'extrémité de la Floride, se trouve un port fortifié.

CAYES (Les), ville et port des Antilles (île et république d'Haïti), sur la mer des Antilles ; 25,000 hab. Ch.-l. de la prov. du Sud. Café, cotton, indigo et sucre. Sa fondation date de l'année 1726.

CAYET (Pierre-Victor Palma), chroniqueur et controversiste français, né à Montrichard (Touraine) en 1525, mort en 1610. Disciple de Ramus, il embrassa à son exemple le protestantisme, devint précepteur de Catherine de Bourbon, puis rentra dans le catholicisme (1595). Il fut nommé, en 1596, professeur d'hébreu au collège du Navarre. Outre des ouvrages de controverse et des traductions, on lui doit : *Chronologie novennaire* (1608), et *Chronologie septennaire* (1605), récits des événements de 1589 à 1604, où son style offre des essais de curieux à consulter.

CAYEUX-SUR-MER, comm. de la Somme, arrond. et à 31 kilom. d'Abbeville, près de la Manche ; 3,471 hab. Ch. de f. de Noyelles à Cayeux. Bains de mer très fréquentés ; pêcheries, forges pour la marine, câbles, fabriques de serrurerie. Le port de Cayeux-sur-Mer, par lequel s'importe des charbons, des fontes, etc., d'Angleterre, et exporte des produits de la pêche, des pommes de terre, des pommes, etc.

CAYEY, ville des Antilles (île de Porto-Rico), sur une branche du rio de Toa, dans la *sierra de Cayey* ; 12,400 hab. Plantations de café ; pâturages pour l'élève du bétail.

CAYLA (Zoé Talon, comtesse **Du**), née en 1784, morte en 1850, favorite de Louis XVIII, était la fille d'un avocat au Châtelet, qui devint, sous la Révolution, l'agent secret du comte de Provence. Les services rendus par son père et son mariage avec le comte Du Cayla la firent admettre à la cour, après la restauration des Bourbons. Grâce à sa beauté, elle sut inspirer à Louis XVIII une passion qui lui valut des dons immenses, et notamment le château de Saint-Ouen, où elle se confina à la suite de la mort de ce roi.

CAYLAR (Le), ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 20 kilom. de Lodève, sur le plateau du Larzac, à la source de la Lergue ; 678 hab. Fourrages, fabrication de fromages. Restes d'un vieux fort. Le Caylar fut jadis une place importante. Un prêtre y fut tué en 1122, et Raimond de Madières, évêque de Lodève, y acheta, en 1127, un terrain pour y construire un château fort. Les protestants s'emparèrent de la ville en 1572, mais leurs efforts échouèrent contre le château, où ils n'entrèrent que l'année suivante. En 1628, le duc de Rohan prit la ville et le château, qui se soumirent à Louis XIII. Patrie du chef camisard Mauriol, dit *Catinat*, et de l'érudit François Géraud. — Le canton a 8 communes, 4,000 hab.

CAYLEY (Arthur), mathématicien anglais, né à Richmond (comté de Surrey) en 1821, mort à Londres en 1895. Diplômé avocat, il se prit de passion pour les mathématiques transcendantes et devint professeur à l'université de Cambridge, membre de la Société royale, puis il devenu la médaille Copley (1882 et correspondant de l'Institut de France. Outre de savants Mémoires, on a de lui une *Théorie des transformations linéaires* et des *Recherches analytiques sur la quadrature de Marguerite* (1852).

CAYLEYENNE (*ka-le-ien*) n. f. Mathématiques. Nom donné par Cayley, n. pr. m. f. La cayleyenne, dans une courbe algébrique, est l'enveloppe des droites que l'on obtient en joignant un point A, pour lequel la première polaire a un point double, à ce point double.

CAYLUS (*ka-lus*), ch.-l. de cant. du Tarn-et-Garonne, [illegible] ; 2,000 hab. [illegible] tuile ; fabriques de chapeaux et de [illegible] tes d'un ancien château. — Le canton a 7 comm. et 7,790 hab.

CAYLUS (Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de), archéologue, fils de la précédente, né à Paris en 1692, mort en 1765. Il servit pendant la guerre de la succession d'Espagne, se consacra à l'étude des antiquités et des beaux-arts après la paix de Rastadt, et voyagea en Italie, en Grèce, en Orient, en Angleterre et en Allemagne. En Asie Mineure, il fit des recherches pour retrouver les ruines de Troie, et explora celles d'Éphèse et de Colophon. Il rapporta de riches matériaux, et partagea dès lors ses loisirs entre la composition de ses ouvrages et la pratique des beaux-arts, surtout de la gravure. Il reproduisit à l'eau-forte plus de 200 pièces d'après les plus beaux dessins du cabinet du roi, un recueil de têtes d'après Rubens et Van Dyck, ainsi que des caricatures spirituelles d'après Léonard de Vinci et d'après ses propres dessins. Il s'occupa beaucoup aussi de la peinture à l'encaustique et des moyens d'incorporer les couleurs dans le marbre, suivant les procédés des anciens. En 1731, l'Académie royale de peinture et de sculpture lui ouvrit ses portes et, en [illegible], il entra à l'Académie des inscriptions, et justifia son admission dans cette compagnie par quarante-cinq mémoires d'archéologie. Son ouvrage capital est le *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* (1752-1767). Il fit aidé dans cette publication par divers amis : l'abbé Barthélemy, le P. Paciaudi, Cahet, etc. Il eut une grande part aussi à la publication du *Recueil des pierres gravées du cabinet du roi*, ainsi qu'au *Recueil de peintures antiques trouvées à Rome* (1783-1787) ; il préparait la voie à Winckelmann et aux critiques modernes. D'une libéralité sans bornes, il protégea les artistes, écrivit une vingtaine de biographies, parmi lesquelles celle de Watteau, et entretint des correspondances avec une foule d'érudits. Il se délassait de ses travaux par des ouvrages de littérature légère, qui sont très mêlés. La plupart de ses écrits ont été réunis sous le titre d'*Œuvres diverses* (1787). Son [illegible] : Bastard, [illegible] *che* ; S. Rocheblave, *Essai sur le comte de Caylus* (1890) ; K. Justi, *Winckelmann et son temps* (Leipzig).

CAYLUSÉE (*ka-lu-zé*) n. f. Bot. Genre de sapindacées, comprenant deux espèces, l'une croissant, l'une en Abyssinie, l'autre dans l'Afrique boréale.

CAYMANS. Géogr. V. CAÏMANS (*îles*).

CAYO-LARGO, petite île des Antilles, située près de la côte méridionale de Cuba, entourée par le banc et les îlots Tardenillos.

CAYOLOCKA [illegible] n. m. Variété de [illegible] de santal.

CAYON (*ka-ion*) n. m. Espèce de bonnet de femme : *Les femmes du haut [illegible] leurs cheveux et les cachent entièrement [illegible] ; rien simple qu'on nomme* CAYON (Mag.).

— Nom d'un porc, dans le Lyonnais [illegible] ; [illegible] surtout dans le Vivarais.

CAYOR, [illegible] royaume du Djolof et était gouvernée par un damel, que soutenait la caste guerrière des tiedos. Le héros de la résistance fut Lat-Dior, qui tint tête successivement à plusieurs gouverneurs français. Le Cayor, placé sous la domination directe de la France en 1883, forme une confédération de plusieurs cantons s'administrant isolément, sous le contrôle de nos administrateurs. La voie ferrée de Dakar à Saint-Louis, qui traverse le Cayor, a causé la ruine de plusieurs villes, dont les 100,000 habitants se livrent surtout à la culture de l'arachide.

CAYO-ROMANO, petite île des Antilles, étroite et longue, située près de la côte septentrionale de Cuba, et produisant de bons bois de construction ; on y élève des chevaux et du bétail très estimés. La viande de bœuf qu'on sale dans ses fermes est renommée à Cuba.

En 1823, après la dispersion des patriotes soulevés à [illegible]

chefs, Agüero, Zayas, Benavides, quelques créoles restèrent cachés à Cayo-Romano, d'où les emmena un navire qu'on leur envoya des Etats-Unis.

CAYOT (Claude-Augustin), sculpteur français, né et mort à Paris (1667-1722). Elève de Jouvenet pour la peinture, et de Le Hongre pour la sculpture, il travailla souvent Gèvre pendant quatorze ans, obtint le grand prix en 1695 et 1696, devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture en 1711, et professeur adjoint en 1720. Ses œuvres les plus estimables sont : *la Mort de Didon*, sommeau de réception (Louvre); *une Nymphe de Diane* (Tuileries); les dessins des deux anges du maître-autel de Notre-Dame de Paris.

CAYOUMARATH, premier roi de Perse de la dynastie des Pichdadiens. V. CAIOUMERS.

CAYRATIE (*ké, ti*) n. f. Bot. Syn. de CISSUS.

CAYRES, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 14 kilom. du Puy, près des sources de la Gagne, affluent de la Loire; 1.622 hab. Etablissement de pisciculture. Fabriques de dentelles et de fromages. Aux environs, le lac du Bouchet. — Le canton a 7 comm. et 5.302 hab.

CAYSTRE, nom ancien d'une rivière de l'Asie Mineure qui est aujourd'hui le Kitsuck-Mender-Tchai.

CAYUGA, comté du nord-est des Etats-Unis (Etat de New-York), sur la rive du petit *lac Cayuga*. Il a une population de 65.300 hab. *Capit. Aubrun.*

CAYX (René-Jean-Bapt.-Charles), historien et homme politique, né à Cahors en 1795, mort en 1858. Elève de l'Ecole normale, il fut professeur d'histoire au lycée Charlemagne, inspecteur de l'académie de Paris (1837), administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal (1842), inspecteur général de l'enseignement (1845) et vice-recteur de l'académie de Paris (1848). En 1849, il avait été élu député de Cahors; réélu en 1842, il échoua en 1846. On lui doit : *Histoire de l'empire romain* (1828), *Histoire de France* (1841), et, en collaboration avec Poirson, *Histoire ancienne* (1827).

CAZALES (Jacques-Antoine-Marie de), homme politique, né en 1758 à Grenade (Haute-Garonne), mort en 1805. Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il entra à quinze ans dans l'armée et était capitaine de dragons au début de la Révolution. Député de la noblesse des pays de Gaure, Verdun, près de Lectoure, aux états généraux, il prit le parti de la cour. A la Constituante, il joua un rôle de premier ordre comme porte-parole du côté droite. Son talent oratoire était caractérisé par une extrême facilité d'élocution, l'ampleur harmonieuse de la phrase, beaucoup de véhémence et une très grande promptitude d'assimilation. Au point de vue politique, ses préférences étaient pour un système de gouvernement intermédiaire entre la monarchie absolue et la monarchie constitutionnelle. Il essaya de fonder avec Mirabeau une sorte de parti conservateur libéral. Il fut souvent en lutte à la tribune avec Barnave. Dans la séance du 10 août, ils eurent une vive altercation qui aboutit à un duel : Cazalès fut blessé au front. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il émigra à Coblentz et combattit la France dans l'armée des princes, en 1792 et 1793. Son libéralisme lui valut, d'ailleurs, le dédain des émigrés. Il sollicita vainement de la Convention la faveur de rentrer en France et se borna à publier un plaidoyer assez remarquable. Rentré en France en 1803, il vécut dans la retraite.

— BIBLIOGR. : Chare, *Notice sur Cazalès* (« Introduction aux discours de Cazalès »); Aulard, *les Orateurs de l'Assemblée constituante* (Paris, 1882).

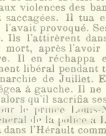

Cazalès

CAZALÈS (Edmond de), homme politique, prêtre et publiciste français, fils du précédent, né à Grenade (Haute-Garonne) en 1804, mort en 1876. En 1848, il fut envoyé par le Tarn-et-Garonne à la Constituante, puis à la Législative, mais ne joua qu'un rôle effacé. En outre de nombreux articles de revues, il a publié : *Études historiques et critiques sur l'Allemagne contemporaine* (1856).

CAZALIS (Henri), poète français, né à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) en 1840. Il a publié, sous le pseudonyme de JEAN CASELLE : *Chants populaires de l'Italie* (1865), *Vita Nuova, poèmes d'amitié, pensées, souvenirs, sans musique* (1865), sous son véritable nom : *Melancholia* (1868), où l'on trouve de fort belles pièces de vers; le *Livre du néant* (1872); *Henri Regnault, sa vie et son œuvre* (1872), et, sous le pseudonyme de JEAN LAHOR, *l'Illusion* (1875-1893), le plus remarquable de ses recueils poétiques; le *Livre lyrique des cantiques* (1885); les *Quatrains d'Al-Gazali* (1896).

CAZALLA de la Sierra, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]); 8.480 hab. Carrières de marbre et de jaspe, eaux-de-vie. Sources minérales. — Pop. du district du même nom : 40.900 hab.

CAZALS, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 27 kilom. de Gourdon, sur la Masse, sous-affluent du Lot par le Vert; 797 hab. Fer, argile; poterie, tuileries. — Le canton a 10 communes et 4.187 hab.

CAZAMANCE. Géogr. V. CASAMANCE.

CAZAU ou **CAZAUX** (ETANG DE) [appelé encore **étang de Cazau et de Sanguinet**], lac des dép. de la Gironde et des Landes, duquel sort le petit fleuve côtier du *courant de Mimizan*. Ce lac, de 5.970 hectares de surface, très poissonneux, se déversait peut-être autrefois directement dans l'Océan. On applique plus spécialement le nom d'*étang de Cazau* (du nom du village de Cazau, comm. de La Teste) à la partie la plus septentrionale du lac, à celle qui est comprise dans le dép. de la Gironde.

CAZAUBON, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 47 kilom. de Condom, sur la Douze; 3.617 hab. Eaux-de-vie; fabriques de chaises et de tuyaux de ciment. Restes de deux portes et d'une partie des murailles des anciennes fortifications. — Le canton a 15 comm. et 10.009 hab.

CAZBIN. Géogr. V. KAZBIN.

CAZE (LA), surnom sous lequel est connu un des plus remarquables colons français de Madagascar au XVIIe s., LE VACHER, né à La Rochelle à une date inconnue, mort en 1671. Arrivé dans l'île comme simple employé de la compagnie Cazet, il séjourna d'abord dans la contrée où la parcourut dans tous les sens, se créant des relations personnelles avec les chefs indigènes. Chargé, en 1659, de nouer des relations cordiales avec eux, il réussit à les lier à la France par des traités de paix et d'amitié, puis retra chez les indigènes, et il épousa la fille d'un de leurs rois. Plusieurs fois il sauva des Français que leur imprévoyance et leur audace avaient mis dans un mauvais pas; il fut, en 1666, nommé par la compagnie des Indes-Orientales lieutenant de de Champmargou. C'est alors qu'il proposa au conseil de la compagnie de conquérir Madagascar avec 200 hommes; mais ce projet ne fut pas accepté. La Caze rencontrait pas moins à rendre, jusqu'à sa mort, les plus grands services, et reconnaît de Montdevergue avec Dian Manang.

CAZE (Robert), écrivain français, né à Toulouse en 1853, mort à Paris en 1886. Journaliste, il se fit remarquer par des recueils de vers, des nouvelles et enfin des romans naturalistes au talent personnel et vigoureux. Il mourut d'une blessure reçue dans un duel à l'épée. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Les Fantaisies de Jacques, les Parfums et les Mots*, recueil de vers d'une forme hardie et fine; *Poèmes rustiques* (1880); *le Martyre d'Annil* (1883); *Femme et soldat* (1884); *l'Hôtel Gendreuil* (1884); *le Mariage d'Urbine* (1885), remarquable étude de femme; *la Foire aux peintres* (1885); *Paris vivant* (1885); *Grand'mère* (1886).

CAZEAUX (Paulin), médecin français, né et mort à Paris (1808-1864). Il s'occupa particulièrement d'obstétrique. Son principal ouvrage, le *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements* (1840) lui valut d'être nommé membre de l'Académie de médecine, en 1851.

CAZELLE (*zèl*) n. f. Sorte de bobine sur laquelle les fileurs de dorlet font leur pelote.

CAZELLES (Mathieu-Bernus), homme politique, né à Montagnac (Hérault), en 1793, mort en 1880. Son père, très riche propriétaire de Montagnac, lui inculqua ses idées libérales. Pendant les Cent-Jours, il fut aide de camp du général Duhalla, dont il partagea volontairement la captivité au retour de Louis XVIII. Revenu dans son pays, il fut en butte aux violences des bandes royalistes : ses propriétés furent saccagées. Il tua en duel un capitaine de gendarmerie, qui l'avait poursuivi. Ses ennemis résolurent de l'assassiner. Ils l'attirèrent dans un guet-apens et le laissèrent pour mort, après l'avoir frappé de quatorze coups de sabre. Il en réchappa et ne cessa de participer à mouvement de parti pendant la Restauration et sous la monarchie de Juillet. Elu à la Constituante de 1848, il siégea à gauche. Il ne fut pas réélu à la Législative : c'est alors qu'il sacrifia ses opinions politiques à son amitié pour le prince Louis-Napoléon, il fut nommé inspecteur général de la police à Lille et, après le 2 décembre, se porta dans l'Hérault comme candidat officiel au Corps législatif, où il fut élu. Il rentra dans la vie privée, après le 4 septembre 1870.

CAZELLES (Emile-Honoré), philosophe et administrateur français, né à Nîmes en 1831. Reçu docteur en médecine en 1860, il s'adonna à l'étude des sciences biologiques et philosophiques, et il a puissamment contribué à répandre en France les idées des écoles associationniste et évolutionniste en traduisant les œuvres capitales des philosophes de ces écoles représentant ces écoles : Moleschott, Stuart Mill, Herbert Spencer, Bain, etc.

Ses principales traductions sont : *la Circulation de la vie*, par J. Moleschott (1866); *la Philosophie de Hamilton*, par Stuart Mill (1869); *l'Alternative*, du même, par Stuart Mill (1869); *les Premiers Principes*, par Herbert Spencer (1871); *Mes Mémoires*, par Stuart Mill (1874); *les Sens et l'Intelligence*, par Alexandre Bain (1873); *la Religion naturelle*, du même (1874); *Le Positivisme*, par Auguste Comte Grote (1875); *Essais sur la religion*, par Stuart Mill (1875); *Principes de biologie*, par Herbert Spencer (1878); *Principes de sociologie*, par Herbert Spencer (1879).

Républicain des l'Empire, il fut préfet de la Creuse, de l'Hérault, directeur au ministère de l'intérieur (1879), préfet de Meurthe-et-Moselle (1882), des Bouches-du-Rhône (1882), de nouveau directeur au ministère de l'intérieur (1886), et conseiller d'Etat (1887).

CAZEMBÉ ou **KAZEMBÉ**, Etat indigène de l'Afrique sud-équatoriale, compris dans le protectorat anglais de Nyassaland, depuis le décret du gouvernement britannique du 14 mai 1891 et fixé les frontières de cet Etat. Le chiffre de la population du Cazembé (un mélange de Bantous et d'autres noirs) est inconnu. C'est une contrée montagneuse, arrosée par plusieurs cours d'eau, qui vont vers Livingstone (1868), Victor Giraud (1885), Alfred Sharpe (oct. 1899).

CAZENAVE (P.-L.-Alphée), médecin français, né en 1805, mort en 1877, s'est adonné avec succès au traitement des maladies de la peau. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des syphilides* (1843); *Leçons sur les maladies de la peau* (1841-1844); *Traité des maladies du cuir chevelu* (1850).

CAZENOVE DE PRADINES (Pierre-Marie-Edouard DE), homme politique français, né à Marmande en 1838, mort au Pouliguen en 1899. Il était secrétaire du comte de Chambord lorsque, la guerre de 1870 ayant éclaté, il s'engagea dans le corps de Charette et se distingua par sa bravoure. Elu député du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, il s'associa par l'action et par des discours catholiques et monarchiques, ne fut pas réélu en 1876, mais en revint en 1881 à la Chambre comme député de la Loire-Inférieure.

CAZENOVIA, bourg des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le petit lac de son nom; 4.500 hab. Industrie et commerce actifs.

CAZÈRES, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 27 kilom. de Muret, sur la Garonne; 2.710 hab. Ch. de f. Midi. Fruits, pêches renommées. Peut-être Cazères est-elle l'antique cité de *Calagorris* ou *Calagorgis Convenarum*, détruite dans le ve siècle par les Vandales. — Le canton a 16 comm. et 9.908 hab.

CAZÈRES-SUR-L'ADOUR, comm. des Landes, arrond. et à 21 kilom. de Mont-de-Marsan, sur l'*Adour*, qui reçoit le Gioulé; 836 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne bastide fondée en 1314.

CAZES ou **CASES** (Pierre-Jacques), peintre d'histoire, né et mort à Paris (1676-1754), élève de Houasse et de Bon Boullogne. Membre de l'Académie de peinture à vingt-sept ans, il en devint recteur, directeur, chancelier. Après avoir traité des sujets mythologiques, il se consacra à la peinture religieuse. On trouve des tableaux de lui à Notre-Dame, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Gervais. Son meilleur élève fut Charden.

CAZES-MONDENARD, comm. du Tarn-et-Garonne, arrond. et à 22 kilom. de Moissac; 2.278 hab. Ancien château de Lauture.

CAZETTE n. f. Céram. V. CASETTE.

CAZIER (*zié*) n. m. Espèce de filet de pêche carré, suspendu à des tiges cintrées en bois. (C'est une sorte d'échquier.) On écrit aussi souvent CASIER.

CAZILLAC, comm. du Lot, arrond. et à 45 kilom. de Gourdon, sur un sous-affluent de la Tourmente; 1.137 hab.

CAZIMI n. m. Nom donné par les astronomes arabes au diamètre apparent du soleil.

CAZIN (Hubert-Martin), libraire-éditeur, né à Reims en 1724, mort à Paris en 1795. Il commença à Reims la publication de cette collection de charmants volumes in-18 et in-24, à laquelle il a donné son nom. En 1774, il alla s'établir à Paris, où son entreprise fut rapidement interrompue par plusieurs fois à la Bastille. Partisan des encyclopédistes, il accueillit la Révolution avec joie, et, jusqu'en 1792, son salon fut le lieu de réunion des philosophes. En 1795, passant devant l'église Saint-Roch, il fut tué par une décharge de l'artillerie de Bonaparte. Cazin a publié, sous des rubriques diverses nécessitées par ses fréquents démêlés avec la police, près de cinq cents ouvrages qui jouirent longtemps d'une vogue méritée par l'élégance de l'impression et de l'illustration, et furent l'objet de contrefaçons nombreuses.

CAZIN (de *Cazin*, n. pr.) adj. inv. Se dit des livres imprimés par Cazin, ou dans le format employé le plus souvent par lui : *Edition Cazin*.

— n. m. Livre imprimé par Cazin, ou dans le format de Cazin.

CAZIN (Achille-Auguste), professeur et physicien français, né à Perpignan en 1832, mort à Paris en 1877. Il devint, en 1869, professeur au lycée Bonaparte. Cazin se livra à d'importantes recherches sur l'électricité, le magnétisme, la thermodynamique, la propriété thermique des gaz et des vapeurs, etc. Outre ses mémoires, on lui doit : *Essai sur la détente et la compression des gaz* (1862); *Théorie élémentaire des machines à air chaud* (1865); *la Chaleur* (1866); *les Forces physiques* (1868); *l'Etincelle électrique* (1877); *le Spectroscope* (1878); *Traité théorique et pratique des piles électriques* (1881).

CAZIN (Henri), médecin français, né à Samer (Pas-de-Calais) en 1836, mort en 1891, à été médecin en chef de l'hôpital maritime de Berck-sur-Mer, affecté au traitement des enfants scrofuleux des hôpitaux de Paris. On lui doit des publications importantes, entre autres : *Des tubercules de l'estomac, spécialement chez les enfants* (1881); *Contribution à la thérapeutique chirurgicale des fistules vésico-vaginales* (1881); *les Etablissements hospitaliers à Berck-sur-Mer* (1885); *De l'influence des bains de mer sur la scrofule des enfants* (1885); etc.

CAZIN (Jean-Charles), peintre français, frère du précédent, né en 1841 à Samer (Pas-de-Calais), mort à Lavandou (Var) en 1901. Il fut successivement élève de l'Ecole des arts décoratifs, professeur adjoint à l'Ecole d'architecture, directeur des écoles et du musée de Tours, et voyages, en 1871, en Angleterre, où il travailla sous le maître de Sophie Rosenstiehl, puis en Belgique et Hollande. En 1875, l'artiste retourna à Paris, où il s'essaya à restaurer le tableau de la cire. C'est par ce procédé qu'il exposa *le Chantier* (1878), *le Bateau de Sapeur* (1879), *le Bateau* (1882). En 1879, il donna un plafond charmant, *l'Art*, et une très poétique composition, *le Repos*. En 1880, Cazin exposait *Tonnerre d'Amour*, que l'Etat acquit pour le musée du Luxembourg, *le Repos du Bateau* (musée de Lille), et *Terre*, peinture à la cire et au pastel, figurant Adam et Eve chassés du paradis. La ville de Paris achetait le *Nouveau de fête* (Salon de 1881). En 1882, il faisait, au Salon des arts décoratifs, des vitraux, des émaux, des céramiques, sculptures, céramiques. Dans ses tableaux domine la recherche passionnée, la douce mélancolie des heures nocturnes, avec une prédilection pour les lumières. Il a une petite toile qui représentait la *Chambre mortuaire de Gambetta* fit sensation. Il poursuivit ses évocations tendres et douces dans des paysages ou panneaux décoratifs (Hôtel de Ville). — Son frère Marie GUILLET, se fit remarquer comme peintre et sculpteur.

CAZORLA ancienne *Castulo*, ville d'Espagne Andalousie prov. de Jaen; 5.846 hab. Salines, industries de brique, fabriques de papier. Pop. du district du même nom : 28.000 hab.

CAZOT (François-Félix), musicien français, né à Orléans en 1790, mort en 1858, fit ses études au Conservatoire de Paris. En 1812, il se vit décerner le premier grand prix de Rome, conjointement avec Hérold. Deux ans après, il épousa une cantatrice de l'Opéra, Mlle Armand, et tous deux allèrent se fixer à Bruxelles, où Mme Cazot, pendant dix années, chanta au Théâtre royal. En 1825, ils revinrent à Paris. Cazot fonda une école de piano et publia, pour cet instrument, une excellente *Méthode*. Mme Cazot est morte en 1859.

CAZOT (Théodore-Joseph-Jules), homme politique français, né à Alais en 1821. Il fut arrêté comme républicain dans le Gard, après le coup d'Etat de 1851, puis il alla se fixer à Paris, où il se livra à l'enseignement libre du droit. Nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur après la révolution du 4 septembre 1870, il suivit Gambetta en province et fut élu, en 1871, dans le Gard, député à l'Assemblée nationale. En 1876, l'Assemblée le nomma sénateur inamovible. La part importante qu'il prit aux débats parlementaires lui valut d'être nommé ministre de la justice dans les cabinets Freycinet (1879) et Gambetta (1881). En 1883, il fut nommé premier président à la cour de cassation. A la suite de la faillite de la Société des chemins de fer d'Alais, dont il était un des administrateurs, il donna spontanément sa démission. Il reprit son siège au Sénat.

CAZOTTE (Jean Claude), officier français, né à Dijon en 1719. Il commanda un bataillon des volontaires de la Côte-d'Or, qui, à l'attaque du camp de Maubeuge, soutint seul le choc de 18.000 Autrichiens, mais succomba tout entier 1792.

CAZOTTE (Jacques), littérateur, né à Dijon en 1720, mort à Paris en 1792. Doué d'une extrême facilité, d'une imagination vive et bizarre, qui le poussa vers les rêveries de l'illuminisme, Cazotte se mit à écrire des romances, un poème en prose, *l'Olivier*, de jolis contes *Lord impromptu* (1771); *le Diable amoureux* (1772), son chef-d'œuvre; *Contes arabes*; *Mille et une fadaises*; *la Brunette anglaise*, contes en vers, etc., qui eurent du succès. Lorsque éclata la Révolution, Cazotte s'en montra l'adversaire acharné, notamment dans des lettres qu'il écrivit à Pouteau, secrétaire de la liste civile. Ces lettres avaient été saisies, il fut arrêté et enfermé à l'Abbaye avec sa fille, Elisabeth, qui lui sauva la vie, lors des massacres de Septembre, en se jetant entre lui et les égorgeurs. Il parvint alors à s'échapper; mais, arrêté de nouveau, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et décapité. La fameuse *Prophétie de Cazotte* sur la Révolution, qu'on lui a souvent attribuée, a été fabriquée de toutes pièces par Lafontaine. Ses œuvres ont été réunies et publiées sous le titre d'*Œuvres badines et morales*, etc. (1817). Son fils, J. Pons Cazotte, mort en 1854, conservateur de la bibliothèque de Versailles, a publié les mémoires sous le titre de *Le manuscrit d'un suppliciée*. (1836).

Cazotte

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 13 kilom. de Béziers; 3.740 hab. Ch. de fer Hérault-Sources minérales; Fabriques d'eaux-de-vie, commerce de vins mousseux, prunes et raisins. Ruines d'un vieux château. Cette ville est très ancienne : Charles le Chauve la donna, en 856, à l'église de Narbonne; mais, en 1233, elle passa à Bernard de Cuxac, évêque de Béziers.

CAZOUNY ou **CAZWNY** (Zacharie Ben Mohammed-ben-Mahmoud), naturaliste et géographe arabe, surnommé **le Pline des Orientaux**, né à Casbin ou Kasvin (Perse) vers 1210 de notre ère, mort en 1283. Il fut nommé cadi de Wasit par Wasch-ed-Din Hilla, et, à partir de 1258, vécut dans la retraite. Le plus remarquable de ses ouvrages, intitulé : *Merveilles des choses créées et singularités des choses existantes*, comprend une introduction et deux parties. Dans la première traite des choses d'en haut ou de l'astronomie; la seconde, des choses d'en bas, c'est-à-dire de la terre, de ses phénomènes et des êtres qui l'habitent. La description des trois règnes de la nature y offre quelque intérêt.

CAZZATI (Maurice), compositeur et organiste italien, né et mort à Mantoue (1620-1677). Ses compositions publiées de musique religieuse sont extrêmement nombreuses; on lui doit encore un recueil de courantes et ballets, et plusieurs suites d'airs et canzonettes.

CC. Numism. Marque de l'atelier de Gênes, sous l'Empire (1803).

— Comm. Abréviation des mots COMPTE COURANT.

— Diplom. Abréviation du mot COMTES (manuscrits à tous ses cas).

Cd. Chim. Notation symbolique du CADMIUM.

CE, CET m. sing., **CETTE** f. sing., **CES** m. et f. pl. (formé de la réunion des deux mots latins *ecce*, voici, et *hoc*, pron. démonstr. neutre du sing. ; ou bien, du moins successivement *ipsa*, *eo*, *ea*; et *cum* et *ecce istum*; *cette*, *de ecce istam*; *ces*, *de ecce istos*) adj. démonstr. Sert à désigner les personnes ou les choses que l'on montre, ou dont on parle : Ce *livre*. Ce *crime*. Ce *homme*. Ces *hommes*.

— Pour déterminer le substantif d'une façon plus absolue, on fait suivre quelquefois ce substantif de l'un des adverbes *ci* ou *là* (*Ecriture*). CETTE *FEMME-CI*.

— Souvent, *ce* désigne l'objet dont on va parler ou que l'on va montrer immédiatement : *Quand la vertu n'aurait que* CET *avantage, de nous mettre à l'abri de toutes les tempêtes des passions*... Mass.

CE (de *ce*, adj. démonstr.) pron. démonstr. L'objet que voilà, ou dont il s'agit : *Pouvez faire. Ce disant, il sortit.*

— Sur *ce*, La-dessus, après la chose qui vient d'être dite : *Sur ce, je prie Dieu qu'il vous garde.*

— *Depuis ce*. Depuis l'époque dont on va parler.

— *Ce semble*. Paraît-il : *Il est, ce semble, bien qui*.

— *Ce dit-il, Ce dit-elle, Ce dit-on*, Dit-il, dit-elle, dit-on; *ce* est explétif dans ces locutions :

Un lion vint, voulut en manger, mais que deux ou trois ânes
LA FONTAINE

Ce que. Ainsi que : *Ce que j'ai vu ignorer*. (N'EST PLUS QU'UN VIEILLISSEMENT pour *ce* de chancellerie).

— *Ce qui, Ce que, Ce dont ou de quoi*, La chose ou les choses qui, la chose ou les choses que ou dont : CE QUI *plaît*. CE DONT *il s'est assez*.

— *Ce que*, dans le langage familier, s'emploie pour Comme, combien : *Ce qu'il a d'ô souffrir!*

— *Ce* employé dans la proposition principale, est souvent remplacé par le nom sujet du verbe *être* dans la proposition subordonnée :

Ce que sans lui nous n'avons, c'est mon commencement.
RACINE

— *Ce* peut se supprimer et le ce explétif : Ce *qu'il a de bon est qu'il est facile pas*.

— *Ce* se supprime aussi dans le ne sont pas des chansons
MOLIÈRE

II *Ce* est encore explétif, mais donne plus d'énergie à la phrase, lorsqu'il est employé concurremment avec le mot qui sert de sujet à la proposition : *Le style, c'est l'homme*.

— *Pourquoi*. La raison ou le motif est que : *S'il n'est vu, c'est qu'il ne veut rien y dire*. *C'est de*, Même sens avec un infinitif : *Le marquis de Seignelay ayant demandé au* [illegible] *c'est qu'il trouvait de plus singulier à Versailles*, [illegible] *c'est un moyenne*. Voltaire. *C'est... qui ou que*, C'est objet est la personne ou la chose, une personne ou une chose qui ou que : C'EST *lui qui m'a répondu*. C'EST *trop d'honneur que vous me faites*. *Ce n'est pas que* [illegible] d'un verbe au subjonctif, La raison n'est pas que, Il n'est pas vrai de dire que : CE N'EST PAS QUE *je l'aie cru*. II *C'est... que de*, suivi d'un infinitif, est une inversion équivalant à une phrase directe dans laquelle l'infinitif serait le sujet, *ce*, que et de étant supprimés : *Tout pourtant que* [illegible] *c'est à dire*. *Voulez-vous*... [illegible]

C'est cette [illegible] *que de vous*... [illegible]
LA FONTAINE

II On supprime souvent *de*, tout en conservant l'inversion : C'EST *pouvoir que vouloir*.

C'est de dire [illegible] *ce qu'il peut exécuter*
LAVIA

II Souvent, aussi, l'on supprime *que* au lieu de *de* :

C'est un peuple [illegible] *de vivre*
BOILEAU

II *Ce que c'est que*, *Ce que c'est que de*, La personne ou la chose qu'est :

Vous le savez, bien mieux, ce que c'est que d'aimer
MOLIÈRE.

II *Ce m'est*, *Ce vous est*, *Ce lui est*, Cette chose est pour moi, pour vous, pour lui : CE LUI SERA *une grande joie*. *Ce n'est mes*, *Ce leur est mes*, Je suis, ils sont TAYS : *Ce n'est vrais qu'il est raison*.

— *C'est pour* (suivi d'un infinitif sans complement). Cela facilitique, Il y a là de quoi :

Certes, *c'est pour en rire*, et la peur me le pardre.
MOLIÈRE.

C'est à suivi d'un infinitif, Cela est capable de porter, d'amener, de pousser à : C'EST *à faire des cœurs les chercher*.

Signifie aussi Il faut, il est nécessaire de. C'EST *à faire*, *c'est à*, *C'est à*, *Je suis*, vous êtes, il est : Du qui dont : C'EST *à marchander*, *à l'attendre*. V. DIRE.

— *C'est pourquoi*. V. POURQUOI.

— Dans les phrases interrogatives et dans quelques phrases affirmatives où l'expression *c'est* sert à appuyer une proposition énoncée, le sujet ce se place après le verbe : *Est-ce lui ? Quelqu'un donc ? Qui est-ce qui ?* Quelle est la personne qui ? *Qu'est-ce qui ?* Quelle est la chose qui ?

— Grammat. Lorsque le mot qui suit le verbe *être* précédé de *ce* est de la première ou de la deuxième personne du pluriel, le verbe se met toujours au singulier : C'EST *nous*. C'EST *vous*.

Quand le même mot est de la troisième personne, le verbe doit se mettre au pluriel : CE SONT *eux*.

Le gibier du lion, ce ne sont pas moins que
LA FONTAINE

II Cependant, on se sert aussi du singulier même en ce cas : C'EST *eux qui l'ont voulu*, et cette forme se retrouve dans les meilleurs écrivains : C'EST *des montagnes inaccessibles*, *c'est des ravins et des précipices d'un côté*, C'EST *partout des forêts épaisses*. (Boss.) Balzac employait toujours le singulier.

REM. Lorsque le verbe *être* suivi de deux ou de plusieurs noms ou pronoms, c'est généralement avec le premier que s'accorde le verbe : C'EST *la raison et la vérité que l'homme doit consulter avant tout*. (Desc.) Toutefois, l'emploi du pluriel est permis dans ce cas.

Lorsque les mots qui suivent le verbe *être* expriment l'heure qu'il est ou que l'on veut indiquer, le verbe se met toujours au singulier : C'EST *cinq heures qui viennent de sonner*.

Ce. Chim. Notation symbolique du CERIUM.

CÉA, ville d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]); 7.500 h. Commerce de vins, huiles, miel et cire.

CÉADAS (*dass*), gouffre où les Lacédémoniens précipitaient les criminels, comme les Athéniens leur Barathron. Le Céadas est célèbre par la manière merveilleuse dont Aristomène parvint à s'en échapper. D'après la légende rapportée par Pausanias, Aristomène fut soutenu dans sa chute par un aigle. Trois jours après, il réussit à s'échapper par un trou de rochers qu'il découvrit en suivant un renard.

CEADDA (saint), évêque de Lichfield, en Angleterre, au VII siècle, avait été envoyé de l'épiscopat d'après les usages bretons, et non suivant les canons reçus dans l'Eglise universelle. Cependant, à cause de ses vertus, il fut jugé digne d'être maintenu sur son siège épiscopal, et l'évêque Théodore, légat du pape Vitalien, l'institua de nouveau selon les règles. Après sa mort, son tombeau de vint un lieu de pèlerinage très fréquenté. — Fête le 2 mars.

CEADA-BERMUDEZ (Don Juan Augustin), archéologue et critique d'art, né en 1749, à Gijon (Asturies), mort en 1829. On lui doit un grand nombre d'ouvrages sur les arts, dont les principaux sont : *Dictionnaire historique des plus illustres professeurs des beaux-arts en Espagne*. INTRO. *L'Art de la perspective dans les arts du dessin*; *Notice sur les architectes et l'architecture en Espagne*; *Sur les antiquités romaines en Espagne*, ouvrage d'une haute importance, publié seulement en 1832.

CÉANOTHE ou **CÉANOTE** (du gr. *kéanôthos*, espèce de chardon) n. m. Genre de rhamnacées, comprenant plus de vingt espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux Amériques.

— ENCYCL. Le genre *céanothe*, de la famille des rhamnacées, renferme des arbrisseaux glabres ou pubescents, rarement épineux, à feuilles dentées en scie, à fleurs éclatantes, blanches, jaunes ou bleues, à fruit capsulaire, divisé en trois loges et marqué de trois côtes saillantes. Les principales espèces cultivées sont : le *céanothe d'Amérique*, remarquable par ses feuilles en cœur, pubescentes, légèrement dentées, et par ses petites fleurs blanches comme la neige, rapprochées en petits bouquets vers l'extrémité des rameaux; le *céanothe à feuilles papilleuses*, le *céanothe à feuilles dentées*. La racine du céanothe d'Amérique est employée par les Indiens contre la dysenterie, la fièvre, la syphilis, etc.

CÉANS (*sé-an* — [illegible]), adv. Ici, dans ce lieu, ici-dedans, ici-dedans, ici, dans cette maison :

Si son cœur était [illegible] dans ce lieu
RACINE

CEARA, Etat des Etats-Unis du Brésil. Borné au N. par l'océan Atlantique, à l'E. par la province de Rio-Grande-do-Norte, au S. par celle de Pernambuco, et à l'O. par celle de Piauhy. L'*Etat de Ceara*, parcouru par [illegible] peu élevées [illegible] de pauvres [illegible] dont la principale est le rio Jaguaribe, cultive avec succès le maïs, le riz, le café et le coton, et possède de bons pâturages, ainsi que de belles forêts. Sa population s'élève à 980.000 hab. — La *ville de Ceara ou Fortaleza*, ch.-lieu de l'Etat, est un petit port de création récente, qui fait déjà un certain commerce; 30.000 hab.

CÉARD (Henri), littérateur français, né à Paris en [illegible] bibliothèque de la ville de Paris. Ecrivain naturaliste, il a débuté par une nouvelle, *la Saignée*, qui a paru dans les « Soirées de Médan », et a publié un roman très original : *une Belle Journée* (1881). Il a écrit pour le théâtre : *Renée Mauperin*, trois actes tirés du roman de Goncourt (1888); *Tout pour l'honneur*, un acte (1890); *les Résignés*, trois actes (1889); *la Pêche*, un acte (1890).

CÉAUCÉ, comm. de l'Orne, arrond. et à 13 kilom. de Domfront, sur un affluent de la Mayenne; 2.807 hab. Ch. de f. Ouest. Miel et cire, moulins.

CEAULMONT, comm. de l'Indre, arrond. et à 50 kilom. de La Châtre, près de la Creuse; 1.103 hab. Gisement de nodules de phosphate de chaux. Dolmen. Ruines d'un ancien château.

CEAUX, comm. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Loudun; 950 hab. — Il existe d'autres villages du même nom dans la Vienne, arrond. et à 25 kilom. de Civray, sur la Boulevre (775 hab.), et dans la Manche, arrond. et à 12 kilom. d'Avranches (509 hab.).

CEAUX-D'ALLEGRE, [illegible] Haute-Loire, arrond. et à 17 kilom. du Puy, sur la Borne, au pied du oratère de Bar; 1.380 hab.

CEBA (Ansaldo), poète et littérateur italien, né à Gênes en 1565, mort en 1623. Il a fait des poésies lyriques, deux petits poèmes lyriques, une *Istoria romana italiana* et trois tragédies : *le Gemelle Capuane*, *Alcipo* et la *Principessa Filandra*.

CÉBADILLE (*ll* mll.) n. f. Bot. Syn. de CÉVADILLE.

CÉBATHE n. f. Bot. Syn. de COQUE DU LEVANT (*cocculus*).

CÉBAZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 5 kilom. de Clermont, sur le Bédat, à la lisière occidentale de la Limagne; 1.748 hab. Exportation de fruits pour Paris. Eglise romane, beffroi remarquable.

CÉBES de Thèbes, philosophe grec de l'école de Socrate, né à Thèbes vers l'an 440 avant notre ère, mort à un âge avancé. Il nous en a fait un des interlocuteurs du *Phédon*. On le croit personnellement l'auteur de trois dialogues : *l'Hebdomade ou la Semaine*, le *Phrynicus*, et le *Pinax* connu sous le nom de *Tableau de Cébes*, le seul qui ait survécu. Le *Tableau de Cébes*, allégorie dans laquelle l'auteur a mis en parallèle les bons et les mauvais instincts de la nature humaine, est une étude de mœurs qui constate déjà la décadence de la société grecque. On a contesté l'authenticité de ce dialogue; il est authentique, il faut admettre qu'il a été fortement interpolé. La meilleure édition qu'on en ait est celle de Gronovius (Amsterdam, 1689). — Il ne faut pas le confondre avec un autre philosophe grec du nom de Cébès, qui était de l'école pythagoricienne d'Athènes. Il était de l'école cynique et plusieurs critiques modernes lui ont attribué le *Tableau de Cébes*, dont nous venons de parler.

CÉBIDÉS (rad. *cebus*, n. scientifique des sajous) n. m. pl. Famille de mammifères primates, sous-ordre des platyrrhiniens, renfermant les singes d'Amérique à queue pollue entièrement ou ayant son extrémité nue, enroulante ou prenante, à membres souvent très longs. (Les cébidés sont les plus grands singes du nouveau monde; ils comprennent les genres : *sajou*, *atèle*, *lagothrix*, *myceteca*, et un genre éteint, *protopithecus*, des cavernes du Brésil.) — UN CEBIDÉ.

CÉBIEN (IENNE [illegible]) adj. Qui [illegible] un cébu ou sapajou.

— n. m. pl. S'est dit pour une tribu de singes d'Amérique [illegible]

CÉBI-PIRA (n. brésil.) n. m. Syn. de BOWDICHIE.

CÉBLEPYRINES (rad. *céblepyris*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux [illegible] comprenant les genres [illegible]

CÉBLÉPYRIS [illegible] désignant un oiseau à tête rouge) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, dont le nom vulgaire est ECHENILLEUR et renfermant les formes africaines à croupion mat de plumes raides et pointues, à queue étagée sur les côtés, fourchue au milieu. L'espèce type du genre, *céblepyris ferrugineus*, habite l'Afrique centrale.

CÉBOCÉPHALE [illegible] Genre de monstre dont la tête ressemble à celle d'un [illegible]

CÉBOCÉPHALIE n. f. Monstruosité des cébocéphales.

CÉBOCÉPHALIEN (IENNE [illegible]) adj. Qui appartient aux cébocéphales, [illegible] monstres dont la tête ressemble à celle des singes : *Monstre cébocéphalien*.

CÉBOCÉPHALIQUE adj. Qui appartient aux cébocéphales [illegible]

CEBOLLA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), près du Tage; 2.600 hab. Commerce d'huiles, vins, distillerie, briqueterie et tuilerie. Palais des ducs d'Albe.

CEBREROS, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. d'Avila]); 3.800 hab. Centre vinicole important. — Pop. du *district de Cebreros* : 27.800 hab.

CÉBRION ou **CEBRIO** (n. mythol.) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cébrionidés*, renfermant des formes allongées, brunes ou rousses, souvent soyeuses, et [illegible] [illegible]

— ENCYCL. Les [illegible] femelles, [illegible] rouliers et [illegible]

qui se tient des heures entières pour s'accoupler. Les mâles volent par essaims, l'été, après les pluies d'orage et pendant la nuit. Les nombreuses espèces de ce genre sont répandues dans l'hemisphère boréal et surtout dans la région circumméditerranéenne. Dans le sud de la France, on trouve le *cebrio gigas*.

CÉBRIONÉS ou **CÉBRION.** Myth. gr. Géant qui prit part à la guerre contre les dieux, et qui fut mis par Aphrodite — Falsche Phaun et enlevant d'Hector. (Il fut tué par Patrocle.)

CÉBRIONIDÉS (rad. *cébrion*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes, renfermant des formes allongées, à élytres mous, faisant le passage entre les élatérides et les malacodermes. Genres principaux : *physodactylus*, *cebrion*, etc. V. CÉBRION.

Cébrions (gr. nat.)

CÉBU, île de l'Océanie espagnole (Philippines [archipel des Visayas]). Elle est entourée d'une série de petites îles avec lesquelles elle occupe une superficie de 4.697 kil. carr.; sa population est de 504.000 hab. (*Celamnas*) Cette île, au sol pierreux ou sablonneux, où la pluie est moins abondante que dans les autres Visayas, est cependant une des plus prospères des Philippines, pour l'étendue des cultures, la quantité des produits agricoles et le nombre des animaux domestiques, ainsi que pour l'industrie et le commerce. C'est aussi une des plus peuplées. Elle fut découverte par Magellan, en 1521.

— Bibliog. : Atella y Casaroja, *Descripcion fisica... de la Isla de Cebre* (Madrid, 1887).

CÉBU, ville et port de l'Océanie espagnole (Philippines), capitale de l'île Cébu; 11.985 hab. Résidence de l'évêque des îles Visayas. Fabrication de tissus de soie, de cordages; teintureries, sucreries; fabriques de chaux, poteries, tuileries, huileries; fromages. Cébu fut le chef-lieu de l'archipel des Philippines depuis 1565, date de sa fondation jusqu'en 1571.

CÉBUS (*se-bus* — du gr. *kêbos*, singe) n. m. Nom scientifique des singes du genre sajou.

CÉCALYPHE n. m. Bot. Syn. de LEUCODON, ONCOPHORUS, et DICRANE.

CECCANO, ville d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]), sur le Sacco; 7.300 hab. Foires.

CECCHERINI (Ferdinando), chanteur et compositeur italien, né et mort à Florence (1772-1858). Doué d'une voix dont l'étendue et la puissance étaient prodigieuses, il se consacra uniquement à l'exécution de l'oratorio et de la musique religieuse. On lui doit quatre oratorios : *Saul*, *David*, *San Benedetto*, et *Debora e Giaele*, plusieurs messes et d'autres œuvres de musique d'église. Ceccherini fut l'un des six maîtres de chapelle du collège des musiciens sous l'invocation de Sainte-Cécile.

CECCHETTI (Bartolomeo), historien italien de Venise, né et mort à Venise (1838-1889). Il fut directeur de l' « Archivio Veneto », et on lui doit une foule d'ouvrages, dont les principaux sont : *il Doge di Venezia* [illegible] *dell'Archivio della repubblica veneta dal secolo VIII alla caduta*, 1872-1885, et *Vita dei Veneziani fino al 1200* (1870); *la Repubblica di Venezia e la Corte di Roma nei rapporti della religione* (1874).

CECCHI (Jean-Marie), poète comique italien, né à Florence en 1518, mort en 1587. C'est le type de l'auteur dramatique de la Renaissance, tantôt mystique : *l'Esaltazione della Croce* (1589), et tantôt obscène, par imitation de l'antiquité païenne : *Commedie in prosa* (1550); *Commedie cinque*, *Commedia prodiga per eccitar l'amore*, *Morbetto* (1585); *di G. Milanesi* (Florence, 1856); *di M. dello* [illegible]

CECCHI [illegible] voyageur et naturaliste italien, né à Pesaro en 1849, assassiné par les Sakalaves, près de Magadoxo en 1886. Il prit part à l'expédition du docteur Antinori, au Choa, et de là, avec Chiarini, se dirigea vers le lac Victoria par le Kaffa. Plus tard, il fut chargé d'une mission à Zanzibar pour [illegible] et [illegible] sur les parages [illegible] de la côte des Somalis et de l'embouchure du Djouba. Puis il fut nommé consul général d'Italie au Congo. On lui doit : *Da Zeila alla frontiera del Caffa* (1886), et l'*Africa settentrionale* (1887).

CECCHINA (LA), opéra de *Buona Figliuola*, opera bouffe, livret de Carlo Goldoni, musique de Nicolo Piccini, représentée à Rome le 27 août 1760. C'est dans cet ouvrage que Piccini écrivit pour la première fois des finales enlaçant plusieurs scènes, des changements de tons et de mouvements conformes à la marche de l'action, tandis que, jusqu'alors, ces finales étaient construits sur un seul [illegible]

CECCO D'ASCOLI. Biogr. V. ASCOLI.

CECECAPA, bourg du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 3.100 hab.

CECH ou **CZECH** (prononcez *tcheck*) (Svatopluk), écrivain et poète tchèque, né à Ostredek (Bohême) en 1846. D'abord avocat, il se tourna vers les lettres, voyagea à l'étranger, collabora à des revues, écrivit des contes et des récits, et s'est placé, comme poète épique, au premier rang des écrivains de son pays. On cite, parmi ses plus belles œuvres poétiques : *Snové* (les Rêves) (1872); *les Adamites* (1874); *Krojanek*; *Vaclav z Michalovice* (1882); enfin, un poème épique intitulé *Dagmar*.

CECHA [illegible] ensemble : [illegible] et un peu Kaczyn.

CÉCHENE (*sé-kèn*) n. m. Sous-genre de carabus (insectes coléoptères carnivores), renfermant des petites formes, de couleur sombre, propres aux régions caucasiques et caractérisées par leur tête renflée en arrière, leurs élytres plats, striés, etc. On connaît trois espèces de céchènes : *cechenus Ceberi* (Caucase); *cechenus longicollis* (Turkestan); *cechenus Kaufmanni* Turkestan.)

CECI (de *ce*, pron., et *ci*) pron. démonstr. m. s. Cet objet-ci, cette chose-ci : CECI *est mon bien. Retenez bien* CECI.

— S'emploie très souvent par opposition à *cela*, pour désigner un objet plus rapproché qu'un autre, ou simplement un objet différent ou distinct d'un autre : *Laissez* CELA, CECI *vaudra mieux. J'aime autant* CECI *que* CELA. *Ceci, cela.* S'emploient familièrement, dans un sens tout à fait indéterminé, pour signifier une chose et une autre : *La critique avance* CECI *et* CELA. (Th. Gaut.)

Les travaux en l'esprit ne [illegible] de vitesse.
L'autre avait le nez fait de cette façon-là;
C'était cet, c'était celui.

LA FONTAINE.

« On se sert de *ceci* pour une chose qui va être dite, et de *cela* pour une chose qui vient de finir : *Retenez bien* CECI : *Le travail est un trésor. Secourez votre prochain : n'oubliez pas* CELA. » A été employé adjectivement :

Pour elle aussi, sans la flatter,
Je suis [illegible] [illegible]
Que celui-ci [illegible] la plus jolie,
La plus cointe, la plus polie,
La plus [illegible]

LE PRÉVOST, *Fredegonde*.

CECI TUERA CELA, [illegible] placée par Victor Hugo dans la bouche de Claude Frollo, un des principaux personnages de *Notre-Dame de Paris* (liv V, ch. 1). *Ceci*, dans la bouche de l'archidiacre de Notre-Dame, s'applique au livre, à l'imprimerie; *cela* désigne l'architecture, en tant qu'expression de la pensée humaine. V. Hugo lui-même a expliqué les deux sens de cette sentence. Elle exprime d'abord l'épouvante de l'homme du sanctuaire devant la presse et les périls qu'elle peut faire courir à la foi.

Puis, sous cette pensée, il s'en cache une autre, vue philosophique, non plus du prêtre seulement, mais du savant et de l'artiste : c'est le pressentiment que l'idée capitale de chaque génération ne s'écrira plus avec la même matière; que le livre de pierre va faire place au livre de papier, plus solide et plus durable encore. Sous ce rapport, la vague formule de l'archidiacre voulait dire : l'imprimerie tuera l'architecture.

CÉCIAS (*sé-si-as*) n. m. Antiq. Vent du N.-E., fameux par les tempêtes qu'il occasionnait, d'où le proverbe ancien : *Il amène les malheurs comme le vent* CÉCIAS.

CÉCIDODAPHNÉ (du gr. *kêkis*, *idos*, noix de galle, et *daphnê*, laurier). m. Bot. Syn. de CINNAMOMUM.

CÉCIDOMYIE ou **CECIDOMYIA** (du gr. *kêkidion*, petite galle, et *muia*, mouche) n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *cécidomyidés*, comptant plus de cent vingt espèces en Europe, parmi lesquelles la principale, *cecidomyia destructor*, est très nuisible au froment et au seigle, dont sa larve ronge les chaumes sur pied.

Cécidomyie (gr. nat.)

— ENCYCL. Cette mouche minuscule a deux générations par an; on l'appelle vulgairement *mouche de Hesse*, car elle a été rapportée d'Amérique par les troupes hessoises à la fin du siècle dernier, ses dégâts sont aussi grands aux Etats-Unis qu'en Europe; en certaines années, elle ressemble des récoltes.

CÉCIDOMYIDÉS (de *cécidomyie*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Famille d'insectes diptères némoceres, du groupe des tipules gallicoles, renfermant de très petites formes grêles, dont l'abdomen se termine en pointe close les femelles ont quelquefois leurs œufs dans les jeunes pousses des plantes, où se développent des galles dans lesquelles éclosent les larves qui causent souvent de grands dégâts à l'agriculture. Les cécidomyidés se divisent en nombreux genres : *diplosis*, *lasioptera*, *cecidomyia*, etc. Dans le genre *miastor* on a observé, chez les larves, une singulière faculté de reproduction nommée [illegible]

CECIL (William), lord Burleigh, homme d'Etat anglais, né à Bourn (comté de Lincoln) en 1520, mort à Londres en 1598. Il fut élu à la Chambre des communes pour Stamford, en 1547. Favori du Somerset, il fut, comme son protecteur, emprisonné à la Tour de Londres jusqu'en 1550. Il sut se faire bien venir d'Elisabeth, et, dès 1558, il dirigea, en réalité, toute la politique de l'Angleterre, avec le titre de « premier secrétaire d'Etat ». Auteur du traité d'Edimbourg, avec les protestants d'Ecosse (1560), réformateur de la justice, il résolut de mettre fin aux agitations sans cesse renaissantes de l'Ecosse. C'est lui qui conseilla l'arrestation de Marie Stuart, qui la fit traduire devant l'échafaud. Lord Cecil est encore l'auteur de l'emprunt forcé qui procura à l'Angleterre les ressources nécessaires pour résister à l'« Invincible Armada ». Il avait été nommé lord haut trésorier en 1572.

BIBLIOGR. Collins, *Life of W. Cecil* (Londres, 1732). Charlton, *History of W. Cecil* (Londres, 1747).

CECIL (Robert), comte de Salisbury, fils du précédent, homme d'Etat anglais, né en 1563, mort à Marlborough en 1612. Il débuta dans la diplomatie en 1588, fut nommé secrétaire d'Etat en 1596, traita lui-même les affaires les plus importantes, comme les négociations entamées à Paris en 1598 pour renverser le projet d'alliance entre Henri IV et Philippe II d'Espagne, ou le jugement du comte d'Essex (1600). Partisan de Jacques Stuart, il le fit proclamer roi dès la mort d'Elisabeth Tudor (1603). Il reçut toutes sortes de faveurs du nouveau roi, dont il eut une part prépondérante dans la direction des affaires de l'Angleterre. On a de lui : *the State and Dignity of a secretary of State's place* (1642); *Treatise against the papists* (1606), et sa *Correspondance secrète* (1766).

CECILE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de libellule, de la famille des névroptères.

CECILE (sainte), vierge et martyre, morte à Rome vers 222, sous l'empereur Alexandre-Sévère. Descendante de l'illustre famille des Cæcilius, elle fut mariée malgré elle au païen Valérien; elle en fit un chrétien, et obtint de lui le serment de respecter sa virginité. D'après sa légende, une des plus gracieuses de l'antiquité chrétienne, un ange veillait sur elle et se montra à son époux converti. Valérien mourut martyr. Le préfet de Rome essaya inutilement d'étouffer Cécile dans un bain bouillant; le bourreau, l'ayant frappée de trois coups de hache, la laissa mourante sur le sol. Elle expira après trois jours d'agonie. Son corps, cherché sans succès par le pape Pascal Ier, en 817, fut retrouvé, en 1599, par le cardinal Sfondrati, tel qu'il était au moment de sa mort. Le sculpteur Stefano Maderno en fit une reproduction célèbre qui est sous le maître-autel de l'église Sainte-Cécile, à Rome. Sainte Cécile est le symbole de la musique religieuse. Les musiciens l'ont choisie pour patronne, parce que, disent ses *Actes*, elle chantait en son cœur la musique instrumentale pour chanter les louanges du Seigneur. — Fête le 22 novembre.

BIBLIOGR. Guéranger, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles* (Paris, 1861).

— Iconogr. Sainte Cécile a été représentée par un grand nombre de peintres. Quelques actions de sa vie ont été retracées au moyen âge, sur les lambris de l'église de Saint-Urbain, à Rome. Fra Angelico, Giambino peignit le martyre de sainte Cécile pour l'église conserve à cette ville, à Florence. Ce tableau passa de plus dans l'église de Saint-Etienne. Fortunatus, sainte Cécile est représentée vêtue de longues et chatoyantes robes, jouant de son orgue, et petits anges l'accompagnant. Parmi les représentations de ce genre, nous citerons les tableaux de Hubert van Eyck, au musée de Berlin, du Perugin, au musée du Louvre, de Pérugino Tibaldi, au musée de Vienne; de Simone Cantarini, au musée de Munich; de J.-C. Procaccini, au musée de Parme; de Guercino et de Paul Bril, au musée de Naples, de Poussin et de Madeleine, au musée de Montrat. On peut rapprocher une *Sainte Cécile jouant de l'orgue*, de Carlo Dolci, au musée de Dresde. Une autre *Sainte Cécile*, du même, se voit au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : la figure peinte par Rubens (musée de Berlin) est celle d'une jeune et jolie Flamande, aussi bien que la *Sainte Cécile* gravée par T. Galle, d'après Teniers. De son côté, Paul Véronèse a donné à la sainte, jouant du sistre, les traits d'une blonde Vénitienne (musée de Vienne). Raphaël l'a aussi représentée jouant de la harpe (Louvre). Dans la *Sainte Cécile* qui est un des chefs-d'œuvre de Raphaël, on voit la sainte debout, ayant près d'elle saint Paul, saint Jean, saint Augustin et sainte Madeleine, levant les yeux au ciel et écoutant avec ravissement un concert exécuté par les anges. Dans le tableau du Dominiquin, qui est au musée du Louvre, la sainte, les yeux levés vers le ciel, chante en s'accompagnant sur une basse de violo; elle est vue de face, jusqu'au genoux seulement. Près d'elle, sur une espèce de balustrade où elle appuie sa viole, se tient un petit ange entièrement nu et lui présentant un livre de musique ouvert, qu'il appuie sur sa tête. Le même peintre a retracé à fresque les principaux traits de la *Vie de sainte Cécile*, dans l'église Saint-Louis des Français, à Rome; ces peintures sont fort altérées; les plus remarquables sont celle qui représente la sainte faisant l'aumône et celle qui représente le *Martyre de sainte Cécile*. — Parmi les innombrables représentations de sainte Cécile dans les temps modernes, on peut citer une *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur*, de Paul Delaroche.

Sainte Cécile, d'après Carlo Dolci.

CÉCILE, troisième fille de Gustave Wasa, née à Stockholm en 1540, morte à Bruxelles en 1627. Elle fut célèbre par ses débordements autant que par son extrême beauté. Jadis convertie du catholicisme à la religion de sa chambre de jeune fille à Wadstena, en 1559, souleva un énorme scandale dans toute l'Europe. Elle fut, cependant, recherchée en mariage par beaucoup de princes, notamment par Ivan IV le Terrible. Elle le refusa pour épouser, en 1561, Christophe, margrave de Bade. Elle n'en poursuivit pas moins ses aventures galantes jusqu'à la mort de son mari (1575). Elle fut méprisée et maltraitée par ses enfants. Elle se convertit au catholicisme, mais sans s'amender, et passa ses derniers jours dans la misère et la solitude.

CÉCILE-RENÉE, reine de Pologne, archiduchesse d'Autriche, née dans les premières années du XVII siècle, morte en 1644. Fille de l'empereur Ferdinand II, elle avait épousé, en 1622, le roi Vladislas IV. Quant aux femmes supérieures et d'un caractère énergique. Elle ne joua, cependant, aucun rôle politique et se borna à se défendre contre les intrigues de la haute aristocratie polonaise.

CÉCILIA, planète télescopique, n° 297, découverte par Charlois, le 9 septembre 1890.

CÉCILIANELLE (*nèl*) ou **CÉCILIANELLA** (du lat. *cæcus*, aveugle) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des sténogyridés, renfermant des formes terrestres à coquille cylindrique, pointue, vivant dans la terre ou dans les cavernes, et ne sortant que la nuit. Répandues dans l'Europe méridionale, l'Inde, la Nouvelle-Calédonie et les Antilles, les cécilianelles ont des représentants fossiles dans le miocène.

CÉCILIDES n. m. pl. Zool. Syn. de CÉCILIDÉS.

CÉCILIE n. f. Nom vulgaire ou tombé en désuétude d'un poisson de la Méditerranée (*sphagebranchus cæcus*), toujours très rare sur les côtes de France et connu à Nice sous le nom de [illegible]

CÉCILIE ou **CÆCILIA** (du lat. *cæcus*, aveugle). n. f. Genre d'amphibiens ou batraciens, type de la famille des *cécilidés*, renfermant de petits animaux vermiformes qui ressemblent à des lombrics, et habitent les régions tropicales du globe.

Encycl. Les *cécilies* vivent dans des trous sous les pierres, et se nourrissent de petits insectes. De taille médiocre, revêtus de petites écailles, ces batraciens ont

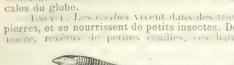

Cécilie.

d'abord été pris pour des ophidiens. Leurs yeux sont recouverts par la peau, ils n'ont pas d'oreilles. Dans le jeune âge, les cécilies possèdent des branchies internes, avec une ouverture branchiale et faisant parfois saillie à l'extérieur, sous forme de vessicules. Les adultes ont un poumon assez petit, plus comme chez les serpents. Quelques espèces composent le genre cécilie; elles habitent surtout l'Amérique du Sud : *cécilie cendrée, cécilie rosterta, etc.*

CÉCILIDÉS ou **CÉCILIIDÉS** (de *cécilie*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Famille d'amphibiens apodes, dont le genre *cécilie* est le type avec les genres *siphonops, epicrium, dermophis*, etc. — *Le cécilidés.*

CECILIUS. Antiq. rom. V. CÉCILIUS STATIUS.

CECILIUS METELLUS. Antiq. rom. V. METELLUS.

CECILLE Jean Baptiste Thomas Medée, marin et homme politique français, né à Rouen en 1787, mort en 1873. Il devint vice-amiral, député de la Seine-Inférieure à la Constituante 1848, et à la Législative 1849, ambassadeur à Londres, 1849, et sénateur 1852.

CECINA ALIENUS. Antiq. rom. V. CÆCINA.

CECINA PÆTUS. Antiq. rom. V. PÆTUS.

CECINA ou **CÆSINA AULUS**, écrivain romain du Ier siècle avant notre ère. Erudit et bon orateur, il publia contre César un libelle qui le fit exiler. Il fut préfet en 46. Son livre *Etrusca disciplina*, sur la science augurale, faisant autorité.

CECINA ou **CÆCINA SEVERUS**, général romain. Il gouvernait la Mesie quand éclata, l'an 69 de notre ère, une formidable insurrection dont il vint à bout. En 11, lieutenant de Germanicus, il combattit les Germains. Il parvint à rassurer ses troupes, saisies de terreur panique, et remporta contre le héros germain une victoire qui lui valut le triomphe (Tacite, Annales, I, 65). Tacite rapporte un discours virulent, prononcé au sénat par Cecina, contre la présence à l'armée et en province des femmes de généraux et de gouverneurs.

CECINELLE (*sèl*) ou **CÆCINELLA** (de *Cecina*, n. pr.) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des doroïdés, renfermant des formes allongées à région postérieure munie d'une paire d'appendices claviformes. L'espèce type, *cæcinella lactuosa*, habite les Philippines.

CÉCIREELE (du lat. *cæcus*, aveugle, et de *règle*) n. f. Instrument faisant correspondre les aveugles avec les voyants, par l'écriture.

CÉCITÉ (du lat. *cæcitas*) n. f. Etat d'une personne aveugle : *Être atteint, frappé de* CÉCITÉ.

— Fig. Personne aveugle :

Sevrée dans la force, humain dans la gêne,
Il (le chien) soigne le malheur, conduit la *cécité*.
DELILLE

— Fig. Aveuglement de l'esprit, de la raison : *Notre résistable ennemi est moins* CÉCITÉ *volontaire*.

— ENCYCL. Méd. Absence ou abolition de la faculté de voir, la *cécité* ne constitue pas une maladie spéciale. Elle est le résultat d'une maladie des milieux des yeux, qui la produisent, soit en empêchant les rayons lumineux d'arriver jusqu'à la rétine, soit en détruisant, dans la rétine même, la faculté de recevoir l'impression des rayons lumineux. Les principales sont l'ankyloblépharon, l'ophtalmie, la kératite, les taies et les ulcères, le staphylôme de la cornée, l'iritis, l'hypopyon, la cataracte, le glaucome, la choroïdite, l'amaurose, la paralysie de la rétine, les rétinites, les choroïdites, etc. Les symptômes décrits sous les noms de *cécité diurne* et de *cécité nocturne* ne sont que des manifestations névropathiques se rattachant à l'hystérie.

— ENCYCL. Méd. La *cécité* est la perte de la vision. De tous les animaux domestiques, c'est le cheval et le chien qui y sont le plus sujets, parce que la *cataracte* est la cause la plus fréquente de la cécité, et que, comme nous l'avons déjà dit à l'article CATARACTE, cette lésion est fréquente chez ces animaux. Chez le cheval, elle est la conséquence forcée de *l'ophtalmie périodique*, qui se termine toujours par la cécité, quand on ne parvient pas à guérir cette affection; chez le chien, la cataracte est la première infirmité caractéristique de la vieillesse; elle se montre généralement de douze à quinze ans, quelquefois plus tôt. On ne connaît jusqu'à présent qu'un moyen de guérir l'ophtalmie périodique au début, c'est de faire saigner le cheval vers des pays secs, car cette affection paraît tenir à la constitution marécageuse du sol du pays où il est né. Chez le cheval, la cécité peut être encore la conséquence de l'amaurose, mais le beaucoup plus rare que l'ophtalmie périodique, mais qui est quelquefois la conséquence d'une attaque de fièvre typhoïde.

Il est des cas de *cécité*, et en général les maladies ophtalmiques, se rencontrent beaucoup plus fréquemment chez les chevaux qui habitent certaines localités. Cette particularité tient à la nature du climat, à la chaleur excessive du soleil, à la réverbération du sol sablonneux, et surtout à la fraîcheur des nuits. En Egypte, ou toutes ces conditions se trouvent réunies, on a un de ces cas, la proportion des aveugles est considérable. En Syrie, la proportion est relativement moindre, mais on sait pourtant combien souvent il est fait allusion à l'aveugle dans les Evangiles. Les cas de cécité doivent donc être très fréquents chez les Israélites, qui y vivent dans des contrées, une foule de passages de la Bible sont là pour le prouver (*Juges*, x, 15, 1 *Rois*, 11, 4; *Genèse*, 27, 1, etc.).

C'est depuis la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire depuis Valentin Haüy, qu'on s'est occupé de vaincre les obstacles que la cécité apporte à l'activité intellectuelle et professionnelle de l'homme. C'est depuis le milieu du XIXe siècle qu'on s'occupe de généraliser les méthodes d'instruction appropriées aux aveugles, et que les progrès de l'hygiène et de l'oculistique ont permis de combattre et, dans bien des cas, de prévenir la cécité.

Aujourd'hui, grâce à la vaccine, à l'antisepsie, on prévient souvent la cécité et, lors même qu'elle est déclarée, on sait la guérir, pourvu qu'on s'y prenne à temps. En outre, les oculistes [illegible] qui, [illegible] qu'on ne [illegible] et sauver au moins la vision [illegible] rendant [illegible] aux malheureusement, les [illegible] adultes, le [illegible] de tares héréditaires, se multiplient beaucoup et maintiennent peut-être aux mêmes chiffres le nombre des aveugles.

En France, depuis 1885, l'Etat a fait [illegible] la prévention de la cécité, par la création de la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts. V. QUINZE-VINGTS.) L'académie de médecine a fait insérer, dans les instructions pour élever les enfants du premier âge, des conseils relatifs à l'ophtalmie purulente, et a fait ranger cette maladie au nombre de celles dont les sages-femmes doivent obligatoirement faire la déclaration. Enfin, l'« Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles », fait distribuer les avertissements à prévenir la cécité.

En Angleterre, grâce à l'initiative du Dr Roth, une Société pour la prévention de la cécité et le développement physique des aveugles a été créée, peu après 1880.

Enfin, en Russie, la Société Marie-Joseph, fondée en 1881, inscrit à son budget des sommes considérables pour envoyer, dans toutes les parties de l'empire, là surtout où les villes sont le plus rares, des détachements d'oculistes qui, gratuitement, donnent leurs soins à tout venant.

Dans le roman et le théâtre, la cécité a été souvent mise en action; mais, la plupart du temps, elle n'est là qu'un *moyen dramatique*, et, sauf de très rares et récentes exceptions, elle n'a pas été étudiée, analysée, relativement aux impressions spéciales qu'elle peut produire ou accentuer chez ceux qui en sont atteints.

CECLAVIN, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]); 4.700 hab. Moulins, distillerie, filature de lame, fabrique de savon. Ville ancienne, autrefois beaucoup plus importante.

CÉCOGRAPHE (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. *graphein*, écrire) n. Celui, celle qui écrit sur la cécographie.

CÉCOGRAPHIE (rad. *cécographe*) n. f. Méthode d'écrire particulière aux aveugles.

CÉCROPIDE n. m. Antiq. gr. Descendant de Cécrops: Athénien.

— n. f. Hist. gr. Nom d'une des tribus d'Athènes. ‖ Descendante de Cécrops: Athénienne. ‖ Spécialem. : Agraule, Hersé et Pandrose, filles de Cécrops et d'Agraule.

CÉCROPIDE ou **CÉCROPIS** (*pide*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux, famille des hirundinidés, renfermant des hirondelles propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *cécropides* sont bronzées en dessus, blanches en dessous, la poitrine est marquée de roux; les rectrices sont tachées de blanc. Une des plus répandues est la *cecropis senegalensis*, qui se trouve du Sénégal à l'Abyssinie.

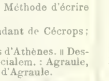

Cécropide.

CÉCROPIA, ancienne bourgade de l'Attique, fondée par l'Egyptien Cécrops, et où s'éleva plus tard Athènes. (Ce nom était quelquefois appliqué à l'Attique entière.)

CÉCROPIE n. f. Genre d'ulmacées, renfermant des arbres lactescents de l'Amérique centrale et méridionale.

— ENCYCL. Le genre *cécropie* renferme des arbres à fleurs en chatons. Les quarante espèces qui composent ce genre habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud, et particulièrement le Brésil. La plus remarquable est la cécropie à feuilles pelées, *cecropia peltata*, arbre d'une dizaine de mètres de hauteur, à feuilles très grandes et profondément découpées. Sa tige creuse, renflée aux articulations, lui a valu les noms vulgaires de *trompette* et de *trompette-bois*. On l'appelle aussi *ambaïba, ambaïba, pirouni, pirouni*, etc. Les Anciens employaient le tronc de cet arbre pour faire des gouttières et des conduites d'eau. Le bois est blanc, tendre, poreux, sans aucun cœur, facile à fendre; les naturels s'en servent pour allumer du feu. Pour cela, ils pratiquent un petit trou dans le bois, et ils y enfoncent un morceau d'un bois dur et pointu, qu'ils font tourner très rapidement jusqu'à enflammation. On emploie surtout à cet usage le bois de la racine.

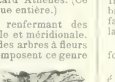

Cécropie, fleur, fr. fendit.

CÉCROPIEN, ENNE [illegible], personne née dans la plaine de l'Attique, ou qui habite ce pays. — *Les* CÉCROPIENS.

— Adjectiv. Qui a rapport à Cécrops, ou à Athènes, ou aux Athéniens. *Antiquités cécropiennes.*

— *Minerve Cécropienne*, Minerve adorée à Athènes.

CÉCROPS [illegible] de Cécrops, n. m. Genre de crustacés copépodes siphonostomes, famille des caligidés, comprenant de petites formes vivant sur les branchies de divers poissons marins. L'espèce type du genre, *cecrops Latreillei*, est parasite des turbots.

CECROPS. Myth. gr. Un des rois ou chefs primitifs de l'Attique, héros pélasgique, suivant la version la plus ancienne; venu de la ville égyptienne de Saïs, suivant une tradition plus récente. Il était considéré en divers pays (Béotie, Eubée, etc.) comme un héros fondateur. Mais il [illegible] Athéniens le regardaient comme autochtone. Ils lui attri- [illegible] sacrifices humains, introduisit les cultes de Zeus et de Athéna, fut choisi comme arbitre dans la querelle [illegible] les deux divinités, et préféra l'olivier, symbole de la paix. Il organisa la propriété, le mariage, l'agriculture et fonda l'Aréopage. Cécrops fut l'objet d'un culte en Attique. Une partie de l'Erechthéion lui était consacrée, sous le nom de *Cécropion*. On le représentait souvent, comme héros autochtone, avec une queue de serpent. Cécrops et sa famille figurent au fronton ouest du Parthénon: parmi les débris du [illegible] Cécrops et Agraule.

CÉCRYPHALE (du gr. *kékruphalos*, réseau) n. m. Antiq. gr. Réseau ou mouchoir dont les femmes grecques se couvraient les cheveux. ‖ Perruque.

CÉCUBE n. m. Nom ancien [illegible] que parfois l'on donne poétiquement à la [illegible] qui le vient [illegible].

CÉDAN (*dan*), **ANTE** adj. Qui cède, qui livre, par opposition à [illegible] Substantiv. [illegible]

CEDANT ARMA TOGÆ, [illegible] que Cicéron [illegible] consulat :

(« Que les armes le cèdent à la toge, les lauriers à l'éloquence ! » C'est-à-dire : Que la gloire militaire s'incline devant celle des victoires pacifiques remportées au forum.

CEDAR, second fils d'Ismaël, dont l'Ecriture nomme souvent les descendants. Elle les appelle tour à tour une race de puissants chasseurs (Isaïe, XXI, 17), des hommes ennemis de la paix (Psaume CXIX, 5), des trafiquants (Ezéchiel, XXVII, 21), et des bergers riches en bétail et en chameaux (Jérémie, XLIX, 28). D'après Jérémie (II, 10) et les Psaumes (CXIX, 5), les filles de Cedar habitaient assez loin de la Palestine, dans des barrages bien gardés étaient, selon toute probabilité, ces descendants de Cedar.

CEDAR-CREEK, petite rivière des Etats-Unis (Virginie), qui coule dans la vallée de Shenandoah. En 1864, le général confédéré Early fut vaincu sur ses bords par le général fédéral Sheridan.

CEDAR-FALLS, ville des Etats-Unis (Iowa), sur le Cedar-River, affluent de l'Iowa; 4.600 hab.

CEDAR-LAKE ou **LAC DES CÈDRES**, lac du Dominion canadien, territoire du Saskatchewan, sur le cours de cette rivière.

CEDAR-MOUNTAIN ou encore **SLAUGHTERS-MOUNTAIN**, colline assez élevée, située entre Richmond et Washington (Virginie), où eut lieu, en 1862, une grande et sanglante bataille entre les troupes confédérées commandées par Stonewall Jackson et les troupes fédérales commandées par Banks. Résultat indécis.

CEDAR-RAPIDS, ville des Etats-Unis (Iowa), sur le Cedar-River, dont les chutes lui ont valu son nom; 18.000 hab. Cette ville, fondée en 1849, possède de nombreuses fabriques : fonderie de fer, scieries, minoterie, fabriques de meubles, d'huiles, de bière, de papier, de laingages, d'outils agricoles. Commerce de lard en boîte.

CÉDAT (*dè*) n. m. Acier naturel, qui provient de la forge, ou que l'on a obtenu par la fusion.

CÉDER (du lat. *cedere*, aller, s'en aller, céder. — Change *é* du radical en *è* devant une syllabe muette : *Je cède. Qu'ils cèdent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je céderai. Il céderait*) v. a. Abandonner, laisser, livrer : CÉDER *quelque chose à quelqu'un*.

— Absolument [illegible] : CÉDER *la victoire à l'ennemi*.

— *Céder le terrain*. Reculer devant l'ennemi, le laisser s'avancer, et, fig., Laisser progresser quelqu'un à son propre détriment : *Les vieilles prérogatives ne* CÉDENT *jamais* [illegible] glie.) ‖ *Céder le pas*, Laisser passer devant par honneur, et fig., Reconnaître la supériorité d'un autre, le laisser [illegible] Laisser passer du côté des maisons, ce qui était le plus commode, lorsque les eaux ménagères des toutes-eaux s'élevant en talus de chaque côté, formaient un creux au milieu duquel coulait un ruisseau. — Fig. Laisser primer. (Syn. de céder le pas.)

— Elliptiv. *Le céder*, se reconnaître vaincu, abandonner la victoire : LE CÉDER *à ses rivaux*. ‖ Etre au-dessous de quelqu'un ou de quelque chose : *L'espérance, lorsqu'elle* [illegible] *jouissance*. (La Rochefoucauld.)

— v. n. Plier, fléchir; cesser d'opposer une résistance [illegible] *sous l'effort des eaux*.

— Par ext. Perdre de son intensité, diminuer, s'affaiblir : *Fièvre qui fuit par* CÉDER.

— Fig. Cesser de résister, faiblir, se soumettre, faire des concessions : *Les gouvernements qui ne savent pas* CÉDER *succombent sous la pression de l'opinion*. (J. Favre.)

— *Céder à*, Se soumettre, se plier à, ne point résister [illegible] *la raison*. (Blanqui.) *Les femmes* CÉDENT *plus facilement que nous à leurs mouvements généreux*. (L. Enault.) : Etre inférieur à, rester au-dessous de, reconnaître la supériorité de : *De toutes les passions, l'intérêt est celle qui* CÈDE [illegible]

Se céder, v. pr. Etre cédé, abandonné, accordé : *Les avantages de l'esprit et de la beauté ne se* CÈDENT *jamais*.

— Céder, abandonner, accorder l'un à l'autre : *Il est* [illegible]

— Syn. Gêner, importuner, assiéger, se rendre. V. ennuyer.

— Antonyms. Conserver, garder, réserver, retenir. — Se cabrer, s'obstiner, s'opiniâtrer, regimber, résister, se révolter.

CEDERCREUTZ (Henri-Jean), homme d'Etat suédois, né en 1699, mort en 1772. Entraîné dans la diplomatie, devint, en 1718, secrétaire d'Etat, puis ministre des affaires étrangères. Il signa, en cette qualité, le traité de paix de 1743 avec la Russie. Courtisan, il fut comblé de faveurs.

CEDERHJELM (Josias), homme d'Etat suédois, né en 1673, mort à Lindholm en 1729. Entré dans la diplomatie, il fut pris par les Russes à Pultusk (1700), et transporté en Sibérie. Délivré en 1722, il occupa les postes de secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1725) et siégea au Riksrad. Orateur éloquent, il fut obligé de démissionner, à cause de ses tendances trop favorables à la Russie.

CEDERHJELM (Carl Gustaf), diplomate et littérateur suédois, né à Saby en 1694, mort à Paris en 1744. Entré au service du duc Charles-Frédéric de Holstein, il fut envoyé par lui à Paris, avec le titre de ministre. Il contracta tant de dettes que ses créanciers le firent enfermer au Châtelet (1725), où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Code de l'amour* (1740), des *Poésies* et une volumineuse correspondance.

CEDERHJELM (Germain Ludvig), né à Jönköping en 1755, mort en 1841. Favori de Gustave III, à la cour duquel il avait été présenté fort jeune, il servit dans la garde de cet prince, puis dans l'armée, où, en 1788, il parvint au grade de colonel. Il fut nommé, en 1812, gouverneur du prince Oscar, fut comblé d'honneurs et de dignités, et créé comte en 1822. Il s'est distingué par d'importantes fondations de bienfaisance.

CÉDICUS, une des guerriers de Mézence. Il tua Alcathous, compagnon d'Enée. — Guerrier qui donna au Tiburtin Rémulus le magnifique baudrier qu'Euryale enleva à Rhamnès, augure des Rutules.

CÉDILLE (*sé-dill'* [*ll* mll.] — de l'espagn. *cedilla*, petit *c*) n. f. Petit signe qui se place au-dessous de la lettre *c* devant *a*, *o* et *u*, lorsqu'on veut lui donner le son de *s*, comme dans les mots : *français*, *reçu*, *maçon*, etc.

CÉDILLER (*ll* mll.) v. a. Munir d'une cédille : CÉDILLER *le c*.

CÉDMON ou **CÆDMON**, ou **CEDIMON**, poète anglo-saxon du VIIe siècle. Berger, il devint moine au monastère de Whitby, où il mourut vers 680, et composa un poème sur la création, des paraphrases versifiées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ses poésies, le plus ancien monument de la langue anglaise, ont été imprimées en 1655, sous le titre de *Cædmonis monachi paraphrasis poetica*, etc.

CÉDO-NULLI ou **CÉDONULLI** (des mots lat. *cedo nulli*, je ne le cède à pas un) n. m. Coquille du genre cône, qui est très rare et atteint une valeur moyenne de 500 francs. V. CÔNE.

CEDRAL (Ed.), bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi), au N. E. du massif de Cabrèse ; 8.100 hab.

CÉDRAT (*dra*) ou **CÉDRATIER** (*ti-é* — de l'ital. *cedrato*; de *cedro*, citron) n. m. Section du genre citronnier, de la famille des aurantiacées, qui produit le fruit appelé *cédrat*.

— ENCYCL. Le *cédratier* (*citrus cedra*) donne des fruits volumineux à surface tuberculeuse, violacés avant la maturité et jaunes quand ils sont mûrs, à zeste épais servant à préparer une essence, des conserves, des confitures, etc. Le cédratier était, du Judée, l'objet de cultures importantes ; son fruit n'était point soumis à la dîme, parce qu'il pouvait être cueilli et employé avant sa complète maturité. On le portait en main en entrant dans le temple, et cet usage s'est conservé chez les israélites pendant la fête des Tabernacles. Le cédratier, importé par eux à Rome, est mentionné dans Virgile. Au moyen âge, son fruit joua souvent un rôle dans les opérations magiques. Il est cultivé depuis longtemps en Provence ; mais, comme c'est le plus délicat de tous les *citrus*, on ne le voit en pleine terre que dans quelques expositions privilégiées, qui s'étendent d'Hyères à Nice, et qui sont abritées contre les vents du nord par les montagnes du littoral. Il se fait un commerce considérable de cédrats sur la côte de Gênes, particulièrement à San-Remo et à Bordighera.

Cédrat : *a*, fleur

CÉDRATERIE n. f. Agric. Endroit sur lequel on a planté des cédratiers.

CÉDRE (du lat. *cedrus*, et du gr. *kédros*) n. m. Genre de conifères, tribu des abiétées-sapinées, renfermant des arbres de l'Himalaya, du Liban et des monts Atlas : *Les feuilles de la plupart des* CÉDRES *sont petites, étroites, pointues*. (V. de Bomare.)

— Bot. Au même sens : *Le* CÉDRE *est rougeâtre, odoriférant et incorruptible*. (Desmarets.)

— On donne improprement le même nom à plusieurs arbres appartenant à d'autres familles : *Cèdre acajou*. V. CAJOU. *Cèdre blanc*. V. CYPRÈS-CANNA BRIVA. *Cèdre de Busaco* ou *de Goa*. V. CYPRÈS PLEUREUR. *Cèdre d'Espagne*. V. GENÉVRIER À L'ENCENS. *Cèdre de la Jamaique*. V. GUAZUMA, ACACIA D'ORME, etc. *Cèdre rouge*. Nom commun du *genévrier de Virginie*. (On dit encore CÈDRE DE VIRGINIE.)

— Poétiq. Symbole de grandeur, de force, de majesté :

Plus haut que le cèdre, le chêne et le palmier,
Sapin, bouleau, ormeau, hêtre, aulne, frêne, ou lierre,
Tout, jusqu'au moindre brin de mousse, tout, RAYNE.

— ENCYCL. Le genre *cèdre* (*cedrus*) comprend trois espèces. La plus célèbre est le cèdre du Liban, connu de toute antiquité. C'est un grand arbre, d'une forme régulière, d'un port majestueux et pittoresque. Ses racines pivotent à une grande profondeur et l'attachent très fortement au sol. Sa tige, droite, couverte d'une écorce rugueuse, se termine par une flèche presque toujours inclinée et dirigée vers le nord ; ses branches s'étalent horizontalement, et couvrent de leur ombre épaisse une étendue considérable. Les fleurs sont monoïques et paraissent au printemps, dans le pays natal du cèdre ; mais, sous le climat de Paris, la floraison a lieu ordinairement en automne. Les fruits sont des cônes cylindriques, ovoïdes, dressés composés d'écailles fortement imbriquées, qui abritent des graines accompagnées d'une aile membraneuse très large. La longévité du cèdre est très grande, et il peut atteindre des dimensions considérables, surtout en hauteur. L'un des plus remarquables, le plus gros probablement qui existe en Europe, est celui du Jardin des plantes de Paris. En 1734, Bernard de Jussieu, ayant fait un voyage en Angleterre, reçut de Sloanes, directeur du jardin botanique de Kew, deux tout petits cèdres, plantés chacun dans un pot de terre. De retour à Paris, il se rendait à pied au Muséum, quand un des pots tomba et se cassa. Jussieu mit alors dans son chapeau le jeune cèdre avec sa motte de terre, et le porta ainsi au Jardin des plantes. Ce simple accident, amplifié par la renommée, a donné lieu à une légende d'après laquelle Jussieu aurait rapporté le cèdre de Syrie en France dans son chapeau, et, en traversant le désert, se serait privé d'eau pour arroser son arbre chéri. Arrivé au Muséum, l'illustre botaniste replanta ses jeunes sujets : l'un dans l'endroit où il se trouve, l'autre à la base de la colline du Labyrinthe. Ce dernier périt.

Cèdre

Il existe, en Algérie, des massifs considérables de cèdres, dans le Mouzaïa et l'Oued-Seïris. Ils appartiennent à deux espèces distinctes, le cèdre du Liban, et le cèdre de l'Atlas. Ces arbres atteignent et dépassent même 40 m. de hauteur.

Le cèdre de l'Atlas, appelé aussi *cèdre argenté*, est une espèce bien distincte, caractérisée par sa forme pyramidale, ses rameaux étalés comme ceux du sapin, ses feuilles aiguës et glauques, et ses cônes généralement plus petits. On trouve dans l'Himalaya une troisième espèce, le *cèdre Deodar*, à rameaux flexibles et inclinés, à feuilles tout à fait glauques et blanchâtres ; elle a été introduite en divers lieux de l'Europe, notamment dans le parc de Fontainebleau.

Le bois de cèdre est léger, pas très dur, d'un grain assez lâche, d'un blanc roussâtre, assez odorant. Pour la qualité, il paraît l'intermédiaire entre le pin sylvestre et le sapin. Il est assez compact et solide dans les arbres âgés, où il prend un grain plus fin et une teinte rougeâtre ou d'un jaune tendre ou fauve, veiné ou moiré de rouge. Il est souvent parsemé de nœuds très durs qui semblent, comme dans le sapin, des chevilles implantées dans la tige de l'arbre. Il peut prendre un assez beau poli. On le dit incorruptible, mais il ne l'est pas plus que le sapin. Il sert dans les constructions, la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie, etc. L'écorce et la résine, appelée *cédre*, sont quelquefois employées dans la matière médicale.

— Chim. *Cèdre* (*essence de*). On extrait du cèdre de Virginie (*juniperus virginiana*) une essence qui se compose de deux principes : l'un liquide, qui est un hydrocarbure connu sous le nom de *cédrène*, l'autre oxygéné et solide. Le produit solide s'extrait de l'essence de cèdre du commerce, par la soumettant à la distillation et en recueillant tout ce qui passe jusqu'à 300°. On presse le tout dans un linge, puis on traite le résidu solide par l'alcool, où, pour le purifier, on le fait cristalliser plusieurs fois de suite. Ce composé se présente sous l'aspect de cristaux très brillants et doués d'une odeur aromatique très agréable. Il fond à 74°, se volatilise sans décomposition à 282°, est peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool, d'où il se précipite. Cette anhydride phosphorique transforme la partie soluble de l'essence de cèdre en *cédrène* ou partie liquide de cette essence. Le cédrène se prépare, soit en traitant par l'anhydride phosphorique la partie soluble de l'essence de cèdre, soit au moyen de la distillation fractionnée de l'essence. Dans les deux cas, on peut rectifier le produit obtenu sur du potassium. Le cédrène a pour densité 0,984 à 14°, 5. Il bout vers 237°.

CÉDRE n. m. Cédrat, fruit du cédratier. (N'est usité que dans la locution : *Aigre de cédre*, Sorte de liqueur qui se fait avec du jus de cédrat et de l'eau-de-vie.)

CÉDREL ou **CÉDRÈLE** (*drèl'* — rad. *cédre*) n. f. Genre de méliacées, renfermant des arbres élevés des régions chaudes de l'Asie, de l'Australie et de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *cédrels* ont un bois odorant et coloré, dont on se sert pour la fabrication des meubles. Le cédrel odorant est le plus connu ; on l'appelle vulgairement : *cédre acajou*, *cédrel*, *acajou à planches*, *acajou femelle*, *cail cédra d'Amérique*. Son bois, bien que moins beau que celui de l'acajou à meubles (*swietenia Mahogoni*), est très employé. On en retire aussi une résine et un principe amer. Ingres en a fait un genre. Dans l'Hindoustan, les *cédrels toona* et *fébrifuge* ont une écorce employée pour combattre les fièvres et placée avec raison au nombre des meilleurs succédanés de l'écorce de quinquina.

CÉDRÉLACÉES n. f. pl. Bot. Série de méliacées, ayant pour type le genre *cédrel*. — UNE CÉDRÉLACÉE.

CÉDRÉLÉES n. f. pl. Bot. Syn. de CÉDRÉLACÉES.

CÉDRÉLÉON (du gr. *kédros*, cèdre, et *élaion*, huile) n. m. Huile volatile extraite du *juniperus virginiana* Linn. (ou *cèdre de Virginie*), et formée d'un mélange de cédrène (Gerhardt) et de camphre. Vermifuge et abortif, il est très toxique et devient mortel pour l'homme au delà de 10 grammes.

CÉDRÈNE (rad. *cèdre*) n. m. Chim. V. CÈDRE (*essence de*).

CEDRENUS (George), moine du XIe siècle. Il a écrit une *Chronique* ou *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1057 après Jésus-Christ*, compilation publiée dans la collection française des *Byzantines* (1647-

CEDRIA (*sé*) ou **CÉDRIE** n. f. ou **CEDRIUM** (*sé*, *om*) n. m. Antiq. Nom d'un mélange de bitume et d'une liqueur acide tirée du cèdre, l'un des trois ingrédients dont les Egyptiens se servaient pour embaumer les corps.

CÉDRIDE (de *cèdre*) n. f. Nom vulgaire des fruits du genévrier cade, appelé aussi *cèdre piquant* ou *oxycèdre*.

CÉDRIE n. f. Sorte de résine ou colophane, qui s'échappe des incisions pratiquées dans l'écorce du cèdre.

CÉDRINE n. f. Alcaloïde extrait de la noix de cédron. (C'est un vernis jaunâtre, amer, soluble, avec fluorescence dans l'eau. On la prépare en traitant le cédron par l'eau bouillante et repreenant par le chloroforme ; ses sels sont analogues à ceux de la strychnine.)

CÉDRIRET (*ré*) n. m. Nom donné autrefois à un corps qui se forme au cours des traitements destinés à la rectification du goudron provenant de la distillation du bois. (Liebermann l'a appelé *cédrène*.)

CÉDRITE n. m. Vin vermifuge que les anciens préparaient avec de la résine de cèdre.

CÉDRON n. m. Grand arbre (*simaba cedron*) de l'Amérique centrale, dont la graine, d'une amertume excessive, est réduite en poudre et les racines et les fleurs qui employient à petite dose contre la morsure des serpents, la rage, les fièvres intermittentes. (Les cotylédons de cette plante portent le nom de *noix de cédron*.)

CÉDRON, torrent de la Palestine, arrosant les territoires des tribus de Benjamin et de Juda, célèbre dans la Bible. Il naît près de Jérusalem, et coule au fond de la profonde vallée qui sépare la montagne des Oliviers du plateau sur lequel est bâtie la ville. Sur presque tout son parcours, la sinuosité de son lit offre l'aspect d'une crevasse rocailleuse et aride, qui finit par aboutir à la mer Morte. Dans ses flancs abrupts ont été creusées de nombreuses grottes sépulcrales (tombeaux des Juges, de Marie, d'Absalon, de Josaphat, etc.).

CÉDRONELLE (*nèl'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des népétées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent au Mexique et aux Canaries.

CEDROS, bourg portugais des Açores (île Fayal), sur la côte septentrionale ; 3.400 hab.

CÉDROSTE n. f. Bot. Couleuvrée blanche.

CÉDROXYLON (du gr. *kédros*, cèdre, et *xylon*, bois) n. m. Genre fossile créé pour contenir les bois de conifères présentant des zones d'accroissement annuel, des rayons cellulaires simples et des canaux comme les cèdres actuels, de cellules et de canaux résinifères.

CÉDRULE n. m. Nom ancien du genévrier oxycèdre.

CÉDULE (lat. *schedula*, feuillet, page) n. f. Nom que l'on donnait anciennement à de petits papiers sur lesquels on écrivait ce que l'on voulait publier.

— Par ext. Autrefois, Ecrit, billet sous seing privé, par lequel on reconnaît devoir une certaine somme.

— Loc.-prov. anc. *Plaider contre sa cédule*, Nier une obligation que l'on a souscrite. — *Cédule* Nier contre l'évidence.

Anc. dr. Ordre écrit émanant d'une autorité judiciaire : CÉDULE *de citation*. — *Cédule exécutoire*, Sentence d'une signification de pouvoir, afin d'être renvoyé devant un autre parlement.

— Dr. Acte par lequel le juge de paix permet, dans les cas urgents, d'abréger les délais de la citation (C. proc. civ., art. 6), ou par lequel il permet de citer les experts désignés (C. proc. civ., art. 291). Ordonnance du juge d'instruction, transmise au procureur de la République, et indiquant les témoins à entendre, afin que ce dernier les fasse citer (C. instr. cr., art. 71).

CEFALU, ville du royaume d'Italie (Sicile), sur la côte septentrionale ; 14.200 hab. Evêché, belle cathédrale avec mosaïques remarquables. Port vaste et commode, défendu par un château fort. Autref. *Céphaledis*. — Pop. du *circondario de Cefalu* : 63.300 hab.

CEGLIE Messapica, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]) ; 15.000 hab. — Une autre ville d'Italie, **Ceglie** *del Campo* (prov. de Bari delle Puglie), a 2.850 hab.

CEHEGIN, ville d'Espagne (Murcie, prov. de Murcie), sur le Caravaca ; 16.000 hab. Vieux bourg, moulins à farine et à huile, fabrique de bourre de laine.

CEI (François), poète italien, né à Florence au XVe siècle, était très estimé de ses contemporains. Le recueil de ses poésies est intitulé : *Sonetti, capitoli, canzoni, sextoni, etc.* (1509).

CÉIBA n. m. Bot. Syn. du genre BOMBAX OU FROMAGER.

CEIGNANTE (*gn mll.* — rad. *ceindre*) n. f. et adj. Se dit du douzième vertèbre dorsale, située à l'endroit où l'on place d'ordinaire la ceinture.

CEILHES-ET-ROCOUZELS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kilom. de Lodève, sur l'Orb navigable ; 926 hab. Ch. de f. Midi. Mines de cuivre et de plomb argentifère ; commerce de laines ; scierie mécanique.

CEILLIER (dom Remi), historien et théologien bénédictin, président de la congrégation de Saint-Maur, né à Bar-le-Duc en 1688, mort à Lunéville à Flavigny, dont il était prieur, en 1761. Son principal ouvrage est une *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* (1729-1763).

CEINBROT (*sin-bro*) n. m. Nom vulgaire du PIN CEMBRA.

CEINCE (*sinss*) n. f. Dans certaines contrées de France, Torchon de lin servant de bât.

CEINDRE (*sindr'* — du lat. *cingere*, même sens : *Je ceins, tu ceins, il ceint, nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignais, nous ceignions. Je ceignis, nous ceignîmes. Je ceindrais, nous ceindrions. Je ceindrais, nous ceindrions. Ceins, ceignons, ceignez. Que je ceigne, que nous ceignions. Que je ceignisse, que nous ceignissions. Ceignant. Ceint, ceinte*) v. a. Entourer, environner : CEINDRE *une ville de remparts*. Être disposé tout autour de : *Murs qui* CEINGENT *une ville*.

— Entourer, en parlant d'une partie de son propre corps ou de celui d'une autre personne : CEINDRE *un lit d'un bandeau*. Disposer, placer, attacher autour d'une partie de son corps ou de celui d'une autre personne : CEINDRE *un baudrier*. Être disposé, attaché autour de : *Une corde* CEINT *les reins des capucins*.

Fig. Etreindre, oppresser :

Les douleurs, les traits soudoyant,
Comme d'un habit épineux
Me ceint et me hérisse le cœur. RÉGNIER.

Pluriel *Ceindre l'épée, Ceindre l'épée à quelqu'un.* Se battre, Se battre à quelqu'un, Ceindre d'une sanglante, ce qui était autrefois la principale cérémonie de réception d'un chevalier. *Bayard* CEIGNIT L'ÉPÉE *à François Ier. à Gonsalve le grand, le deuxième le baudrier, qui l'avait à quelques ans la coutume, le troisième le bonnet.* Monter sur le trône. Il faut mourir quelqu'un. *Ceindre la tiare.* Être, devenir pape ou, en parlant des Juifs, grand prêtre. *Ceindre son front de lauriers,* Se couvrir de gloire. Il *Ceindre ses reins,* Se préparer à de grandes choses, à de grands efforts.

Se ceindre, v. pr. Se serrer, s'entourer une partie du corps. Se CEINDRE *d'un baudrier, d'un ceinturon.*

— SYN. **Ceindre, encemdre, enclore, enfermer, entourer, envelopper, environner, renfermer.** *Ceindre* et *encemdre* expriment proprement l'idée de serrer comme une sangle, de mettre un ceinturon, une jarretière, seulement de son étendue; mais, dans leur acception figurée, ils se rapprochent beaucoup de *entourer;* seulement, *ceindre* s'applique aux objets les plus petits, et *encemdre* à des objets un peu plus grands, sans toutefois porter à l'esprit l'idée d'une surface aussi étendue que le fait *entourer. Enclore,* c'est placer tout autour quelque chose qui forme une clôture qui empêche de pénétrer à l'intérieur. *Enfermer,* c'est mettre autour un mur, une haie, un objet quelconque qui forme toute issue et empêche de sortir. *Renfermer,* c'est *enfermer* très étroitement ou en plusieurs fois, qui rend moins libre. *Entourer,* c'est occuper l'espace qui est autour, en se tenant tout près de l'objet, et en formant une sorte de dépendance extérieure et continue de cet objet. *Environner* veut dire aussi occuper tout autour, mais à une distance quelconque et avec une dépendance moins étroite. Enfin, *envelopper* signifie *entourer* de toutes parts, en tous sens, ramener en paquet et renfermer dans une toile, un sac, etc. Au figuré, les ennemis sont *enveloppés* quand ils sont, non seulement *entourés,* mais réduits à l'impossibilité de se mouvoir.

CEINDRE (*sin-dre*) — rad. *cemdre;* n. m. Nom des bordages qui ceignent un navire, des pièces de bois qui servent à lier sa charpente. On dit aussi PRÉCEINTE, et REGEINT. Ensemble des cordages avec lesquels on assure un navire qui menace de se disloquer. On dit aussi CEINTAGE.

CEINTRAGE (*sin-tra*) n. m. En T. de mar., Ensemble des cordages qui servent à lier, à consolider un navire qui menace de s'entr'ouvrir. Il Action de ceintrer un navire, de lier ses bordages avec des cordages.

— ÉTYM. L'opération du *ceintrage* n a lieu qu'à la mer et dans une extrémité fâcheuse; elle se fait avec de forts cordages appelés *grelins* ou avec des câbles, que l'on passe plusieurs fois par-dessous le bâtiment, de manière à l'embrasser tout entier; puis, à l'aide du cabestan, cette sorte de ligature est serrée par les moyens les plus puissants. Bien entendu, l'on ne tente cette opération qu'à défaut d'autres moyens.

CEINTRE (*sin* — du lat. *cingere,* ceindre) n. m. Sorte de ceinture faite avec des bouts de grelin, dont on entoure les embarcations pour les garantir contre le frottement et les chocs.

CEINTRER (*sin* — du bas lat. *cincturare*) v. a. *Ceintrer un bâtiment.* S'opposer à la disjonction des pièces de sa membrure en l'entourant de chaînes et de câbles.

Ceintré, ée part. pass. *Ceintrer des lisses, des planches quelconques,* Leur donner la courbure voulue. Il Un navire à l'ancre est *ceintré* quand il a fait effort sous la quille.

CEINTURAGE (*sin, raj'*) n. m. En T. d'eaux et for., Entaille continue que l'on pratique au-dessus de la racine des arbres, afin d'amener le dépérissement et la mort rapide du végétal que l'on a sacrifié ou vendu. Il Action de marquer, au moyen d'un trait de peinture blanche faisant ceinture à l'arbre, celui que l'on doit déraciner ou abattre à la hache.

CEINTURE (*sin* — du lat. *cinctura*) n. f. Bande ou lien dont on se ceint, dont on s'entoure le milieu du corps : *Passer un gros point à sa* CEINTURE. Il Bande d'étoffe ou de cuir que l'on s'attache autour des reins, et qui est munie de petits compartiments destinés à recevoir des objets divers : CEINTURE *de cycliste. Porter des louis dans sa* CEINTURE. Il *Ceinture de gymnastique,* Bande de fort tissu munie d'un ou de plusieurs anneaux métalliques et que portent les pompiers, les personnes qui font de la gymnastique, etc.

— Partie d'un vêtement qui sert à le fixer autour de la taille : *La* CEINTURE *d'une jupe, d'un pantalon.*

— Par ext. Taille, partie du corps où s'attache ordinairement la ceinture : *Être nu jusqu'à la* CEINTURE.

— Par anal. Objet disposé tout autour d'un autre : *Une* CEINTURE *de fossés.*

— *Ceinture de chasteté,* Sorte de bandage fermé à cadenas, que la jalousie employa autrefois pour garder la chasteté des femmes. La médecine moderne s'en est servie quelquefois pour empêcher les femmes gênées d'abuser d'ouvertures naturelles. Il Appareil à l'usage des pompiers, des canonniers et des pilotes, servant à descendre les personnes des étages supérieurs d'un bâtiment incendié, et à retirer celles qui sont tombées dans un lieu méphitisé. Il Appareil destiné à maintenir sur l'eau les nageurs et les naufragés.

Poétiq. *Ceinture de Vénus,* Ceinture mystique que les poètes donnent à la déesse de la beauté, et qui est supposée contenir les grâces. Il Source [illegible] dans les [illegible] de Vénus. Mme Lambert [illegible] *ceinture de Vénus* [illegible] Il Ceinture de sauvetage, Ceinture de sauvetage en liège. Il Ceinture de sauvetage, Ceinture de sauvetage en liège. Il Ceinture de sauvetage, Ceinture de sauvetage en liège.

laquelle s'adaptent le porte-épée et les cartouchières. Ceux des officiers sont en cuir verni, ceux des officiers d'infante-

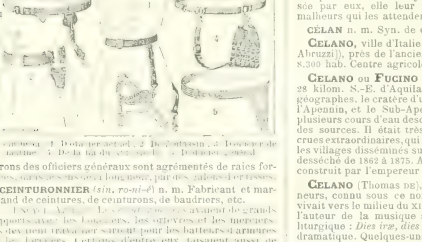

turons des officiers généraux sont agrémentés de raies fort nombreuses, variées suivant leur grade, par des galons d'argent.

CEINTURONNIER (*sin, ro-ni-é*) n. m. Fabricant et marchand de ceintures, de ceinturons, de baudriers, etc. — Encycl. Les ceinturonniers se rattachent de grands rapports avec les bourreliers, les selliers et les merciers. Ils doivent travailler surtout pour les batteurs d'armures et les bourreliers. Ceux-ci ne travaillent aussi que de petits ouvrages, tels que salières, cuillers en étain, etc.

CEIRA, bourg du Portugal, Beira (district de Coimbre), au confluent de l'Eça avec le Ceira, affluent du Mondego, près du versant nord de la Serra da Estrella ; 2,250 hab.

CEISSA, bourg du Portugal, Estremadure, près d'un affluent du Sabor, sous-affluent du Tage ; 2,000 hab.

CEJA DE PABLO autrefois **Corralillo**, ville de Cuba (prov. de Santa-Clara) ; 9,725 hab.

CELA (*de ce, et là*) pron. démonstr. Cette chose-là. (Ne dit d'une chose plus éloignée qu'une autre, ou qui la précède, qu'en ce sens, et est simplement distincte d'une autre désignée par *ceci*. On n'emploie *cela* qu'assez rarement, sans opposition à *ceci*, pour désigner un objet présent, un fait actuel, une chose dont on parle, dont on vient de parler ou dont on va parler. Il s'emploie, au lieu de *ceci*, dans *Qu'à* CELA *ne tienne*. ¶ Ne met souvent après la désignation d'un fait ou d'un objet, pour l'affirmer ou le désigner de nouveau : *C'est chanter*, CELA ! — Cette personne-là. (Ne s'emploie en ce sens qu'avec une intention de mépris ou d'extrême familiarité) : *Dans quelque coin vous avez été pendu !* V. Hugo. — Fam. Ainsi : *Avoir de cela*, Avoir de l'argent, de l'intelligence, du savoir-faire, etc. ¶ *Comment cela va-t-il ?* Comment la santé, ou Comment l'affaire va-t-elle ? ¶ *Il y a vingt ans de cela*. Il y a vingt ans écoulés depuis ce fait. ¶ *Pas plus haut, pas grand que cela, Haut comme cela*. De la petite taille. ¶ *Je vous tiens comme de cela*. Je ne m'en soucie pas du tout. (La locution est souvent accompagnée d'un geste qui complète la pensée : *Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu ?* — *Pourquoi ? Comme cela*, MERIMÉE. ¶ *Comme cela*, Ainsi, de cette façon : *Il y a, bon*, COMME CELA, *des temps dans la vie où l'on ne trouve rien de bon*. (Mme de Sév.) ¶ Au commencement d'une phrase, Ainsi donc, de telle façon que : COMME CELA, *vous avez renoncé à votre affaire ?* ¶ Ainsi fait, de ce caractère : *Que voulez-vous que j'y fasse ? il est* COMME CELA. ¶ Ni bien, ni mal : *Comment trouvez-vous ce tableau ?* — COMME CELA. — *Comment trouvez-vous ce jeune homme ?* — COMME CELA. — *Comment trouvez-vous ce jeune homme ?* Dépêchez-vous ! Comment cette chose est-elle possible ? *Vous venez de courir un grand danger !* — COMME CELA ? ¶ *Après cela*, Cependant, après tout, tout bien considéré : APRÈS CELA, *j'ai peut-être tort ; il y a, en cela, Avec tout cela*, Malgré cela, nonobstant, néanmoins : *Avec tout cela, je ne vous pas payé, moi !* ¶ *Pour cela*, Quant à ce, sur ce point : *Oh ! pour* CELA, *oui*. ¶ *Ceci, cela*, Une chose et une autre : *C'était* CECI, *c'était* CELA, C'étaient toutes sortes de raisons. (V. CECI.) ¶ *C'est cela, C'est bien cela*. Se disent pour approuver ce qu'on vient de dire ou de faire. ¶ *N'est-ce que cela ?* Indique le peu de cas que l'on fait de ce qui vient d'être dit : — Vous avez été pendu ! — N'est-ce que cela ? MOLIÈRE. ¶ *Avoir cela de, Avoir cela que*, Se distinguer par ceci que. ¶ *Il ne manque plus que cela*. Cela met le comble, c'est le dernier malheur qui pût arriver. — Ellipt. *Point ou Pas de cela*, Je ne veux pas de cela, il ne faut pas de cela. — REM. Le pronom démonstratif *ce* est quelquefois joint, familièrement, à *cela*, s'employant dans le même sens et dans les mêmes cas. V. CE.

AUTRES LITTÉR. Nous avons changé tout cela, Mélusine a tu le secret à Hodierne, amitié ou... V. CHANSON. Je ne dis pas cela, Adieu, adieu, mes plaisirs les plus comiques du Mondain. V. DELILLE. Ceci tuera cela. V. HUGO.

CÉLACHNÉE n. f. Bot. V. CELACHNÉE.

CÉLADON (*du nom d'un personnage de Théocrite*) n. m. Nuance de vert pâle, analogue à celle de la feuille du pêcher. — Adjectif. : Vert CÉLADON. *Couleur* CÉLADON.

— Encycl. Le genre de pêche.

CÉLADON. Myth. gr. Un des compagnons de Phinée. Il était avec les soldats de Persée, à l'ouïe du barrage de la tête de Méduse. V. Ovide. — Lapithe tué par le centaure Arétos, dans le combat des Lapithes et des Hélètes et d'une autre manière, par le Rhodien Ialysos.

CÉLADON, héros principal de l'*Astrée*, roman de d'Urfé. C'est le Narcisse ou l'Adonis, affadi, des anciens.

— Non qui est resté proverbial, et s'emploie comme nom commun pour désigner un galant doucereux, un soupirant platonique. V. CHAMPI.

CÉLADONIQUE adj. Qui appartient au céladon, qui est dans le céladon. *Les nuances céladoniques*. LAMARTINE.

CÉLADONISME (*nisme*) n. m. Tendresse langoureuse comme celle de Céladon. ¶ Style fade et langoureux, comme le langage prêté à Céladon dans l'*Astrée* : *Le Céladonisme de certaines Idylles*.

CÉLADONITE (*ni-te*) n. f. Silicate hydraté naturel vert, que l'on peut rapprocher de la glauconie. Il forme le feuillet de cellération du pétrocrétacé de l'amphibole, appelé aussi DITRIT. VIVIT.

CÉLANO de *Celano*, ancienne famille des Harpies. Les Harpies sont : Aello, Ocypète, Ocypode, Podarge, Celano et Aëlo. — Ce nom est synonyme de SOUFFLON.

CÉLANO. Myth. gr. Une des Danaïdes, femme d'Hyperbios, qu'elle tua. — Fille d'Hyamos et mère de Delphos, qu'elle eut d'Apollon. ¶ Une des Pléiades, fille d'Atlas et mère de Lykos. ¶ Une des Harpies. D'après Virgile, elle attaque Enée et les Troyens aux îles Strophades ; repousse par eux, elle leur prédit du haut d'un rocher les malheurs qui les attendent.

CÉLAN n. m. Syn. de CELERIN.

CELANO, ville d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila degli Abruzzi]), près de l'ancien lac de son nom ou *lac Fucino* ; 8,300 hab. Centre agricole.

CELANO ou **FUCINO** (LAC), ancien lac d'Italie, situé à 28 kilom. S.-E. d'Aquila, ayant occupé, selon quelques géographes, le cratère d'un volcan. (Le lac, encaissé entre l'Apennin, et le Sub-Apennin romain, était alimenté par plusieurs cours d'eau descendant de ces montagnes, et par des sources. Il était très poissonneux, mais sujet à des crues extraordinaires, qui menaçaient sans cesse de détruire les villages disséminés sur ses rives pittoresques. Il a été desséché de 1862 à 1875. Aux environs, restes d'un aqueduc construit par l'empereur Claude.

CELANO (Thomas DE), moine de l'ordre des frères mineurs, connu sous ce nom parce qu'il était né à Celano, vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Il est considéré comme l'auteur de la musique saisissante de la superbe prose liturgique : *Dies iræ, dies illa*, d'un accent si profondément dramatique. Quelques-uns croient même qu'il n'a pas été seulement l'auteur de la musique, mais qu'on peut lui attribuer aussi la paroles de cette prose célèbre.

CELANOVA, ville d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]) ; 4,840 hab. Tissage et blanchissage de toiles, tanneries.— Pop. du *district de Celanova* : 41,000 hab.

CELANT (*lan*), **ANTE** adj. Discret ; caché ; secret. (Vieux.)

CELANTES (*sé, tès* — mot lat. qui signif. *ceux qui cachent*, mais dont le sens est tout à fait indifférent à l'usage qu'on en fait). Anc. log. V. CELARENT.

CÉLANTHÈRE n. f. Bot. Syn. de MARATTIE.

CELARENT (*sé, rint'* — mot lat. qui signif. *ils cacheraient*, mais dont on fait un usage indépendant de ce sens), mot purement mnémotechnique, qui servait à désigner un syllogisme dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives, la mineure générale affirmative, comme dans le suivant : *Aucun être créé n'est infini. — Or l'homme est créé. — Donc l'homme n'est pas infini.* ¶ Quelques-uns se servaient, du mot CELANTES, qui remplit les mêmes conditions de forme. V. BARALIPTON.

CÉLASTRACÉES ou **CÉLASTRINÉES** (*lass*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *célastre*. — *Une* CÉLASTRACÉE (ou CÉLASTRINÉE).

CÉLASTRE (*lasstr'*) n. m. Genre qui a donné son nom à la famille des *célastracées*, et renferme des arbustes ou des arbrisseaux, épineux quelquefois, le plus souvent glabres et sarmenteux, dont on connaît cent trente espèces environ des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Plusieurs espèces sont cultivées, soit pour leurs fleurs, soit surtout pour leurs fruits d'un rouge éclatant. La plus connue est le *célastre grimpant* ou *Canne de calotes scandens*), vulgairement appelé *bourreau des arbres*, dont l'écorce est émétique, évacuante et narcotique. Le *célastre paniculé* ou buissonnant (*celastrus paniculatus*) forme un buisson à feuilles persistantes, à jeunes rameaux rougeâtres, portant des corymbes nombreux de fleurs blanches, auxquelles succèdent des fruits assez gros, d'un rouge vif. Cette espèce, originaire d'Ethiopie, croît assez bien en plein air sous les climats tempérés. Citons encore le *célastre comestible* (*celastrus edulis*), qui est l'objet de cultures étendues et très soignées dans l'Arabie Heureuse. Les Arabes de l'Yémen l'estiment à l'égal du café et en mangent les feuilles comme excitant, sous le nom de *cat*. Les amandes, ou les fruits, dont la saveur est toutefois un peu âcre ; ils en préparent encore une boisson enivrante, et, par la distillation, une liqueur très alcoolique.

Célastre (*grandeur, b, fruit*)

CELATION (*sion* — du lat. *celatio, onis* ; de *celare*, cacher) n. f. Action de cacher, de celer. (Ne se dit qu'en médecine légale, pour désigner l'action de celer la grossesse ou l'accouchement.

CÉLAURITE (*lô*) n. f. Pour les alchimistes, Litharge.

CELAYA, ville du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 28,350 hab. Selleries, tanneries, fabriques de tissus de laine, de tabacs et de cigares. — Ch.-l. d'un district peuplé de 33,000 hab. et d'un département peuplé de 164,000 hab.

CELCHYT, petite ville d'Angleterre (comté de Kent), près de Canterbury. Elle doit son renom au concile qui y fut tenu en 816 par ordre de Quenielfe, roi de Mercie, et présidé par Wulfred, archevêque de Cantorbéry. Onze évêques, trente-quatre abbés, les ducs et principaux des abbés au diocésain et exclut les Ecossais de toute fonction ecclésiastique, parce qu'on ne sait pas par quel evêque ils ont été ordonnés ; d'après le 10e, à la mort d'un évêque, le 12e décrète les biens est donné aux pauvres, ses serfs anglais sont affranchis ; le 11e prescrit le baptême par immersion.

CELE (*sé, lé*), même sens n. m. Tumeur, hernie. (Ne se rencontre guère que dans certains mots composés, comme *hydrocèle, exophthalmocèle*.)

CÉLÉ ou **CÉLES**, rivière de France, affl. du Lot, arrosant les départ. du Cantal et du Lot, passant à Figeac. Sa vallée est très pittoresque. — Long. du cours : 102 kilom. (Jusqu'à son confluent avec la Rassègue ou Ressayre, cette rivière s'appelle *Celeyrou*).

CÉLÈBES, île hollandaise de l'Insulinde (Malaisie), située entre les Moluques et Bornéo, bornée au S. par la mer de Banda, au N. par la *mer de Célèbes*, la séparant des Philippines. Long. : 750 kilom. du N au S. ; larg., de 60 à 200 kil. ; superf., 190,000 kil. carr. ; 2 millions d'habitants environ. (*Célèbes, ennes* ou *Célèbes, ennes*). Capit. *Makassar*.

— ENCYCL. Géogr. Du massif central de Célèbes se détachent quatre longues presqu'îles (celles de Gorontalo, de Balante, de Tambuco et de Macassar). La charpente de chacune des ces presqu'îles est constituée par une chaîne de montagnes qui, toutes, viennent se souder au massif central. Ces hauteurs, si voisines pourtant de celles de Bornéo et de Java, ne possèdent pas un seul volcan. Sur les flancs de ces montagnes et au fond des vallées, courent de nombreuses rivières qui, très abondantes, ne sont nullement navigables, à cause de leurs cataractes. Les plus connues de ces cours d'eau sont : la Chiarana et le Boul

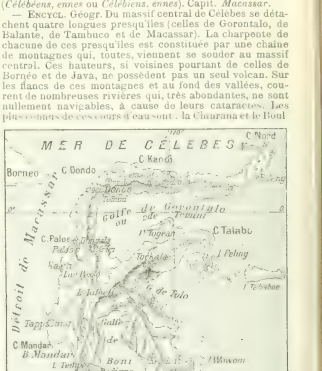

Carte de l'île Célèbes.

Les montagnes, tombant à pic au-dessus de la mer, ont été creusées par les flots en un grand nombre de golfes, dont quelques-uns constituent des abris très sûrs (ports de Macassar et de Boni). Grâce à cette pénétration intime de la mer, l'île Célèbes, bien que située dans la région tropicale, jouit d'un climat bien meilleur que celui des îles voisines. La brise fraîche vient tempérer la chaleur matin et soir ; et des pluies abondantes tombent pendant la mousson d'ouest, de novembre à mars, rendent le sol extrêmement fertile. On trouve dans l'île quelques plantations de café, mais les principaux éléments de la richesse agricole sont le riz, les épices (girofle, muscadé), les bois de senteur et d'ébénisterie. Le sous-sol recèle des minéraux précieux (or, fer, cuivre et étain).

Dans l'île, certains royaumes indigènes, parmi lesquels il faut citer ceux de Goa et de Boni, conservent leur autonomie, mais sous la suzeraineté du gouvernement hollandais.

— Ethnogr. L'île Célèbes est habitée par des tribus fort différentes. A côté d'hommes noirs, à cheveux crépus, on rencontre, dans le nord de *Alfoures* ou *Alfoures* ; dans le centre et le sud-ouest, les *Boughis* ; dans le sud, les *Makassars* (ou *Mangkassars*). Ces deux dernières populations, les plus importantes de l'île, se distinguent des Malais par leur grande taille, leur teint plus foncé, leur tigueur, leur tête allongée, leurs pommettes relativement peu saillantes. Intelligents et laborieux, ils se livrent à l'industrie, à l'agriculture et à la pêche. La polygamie est admise chez les Boughis ; les Makassars, au contraire, ne se marient pas avec plus d'une femme. Les Boughis sont les seuls qui sachent lire et écrire. L'instruction des enfants est confiée à des prêtres ou *aggnia*. Souvent, lorsque la fille atteint l'âge de douze ou quatorze ans, elle est louée à un étranger pour le temps qu'il doit séjourner dans l'île. A seize ans, on lime et on noircit les dents des enfants qui, dans la suite, continueront à mâcher du bétel.

La langue des Célèbes, parmi les idiomes parlés à Célèbes appartiennent à la famille malayo-polynésienne. L'écriture est connue ; les caractères en usage sont spéciaux à l'île. Les Boughis possèdent une véritable littérature.

CÉLÉBOGYNE (du lat. *celebs*, célibataire, et du gr. *gynê*, femme) n. m. Bot. Section du genre alcornoc. ¶ On écrit aussi CÉLÉBOGYNE.

CÉLÉBRABLE adj. Qui est digne d'être célébré. (Vieux.)

CÉLÉBRANT (*bran*) n. m. Prêtre qui célèbre la messe, ou préside une cérémonie liturgique quelconque : *Le* CÉLÉBRANT *monte à l'autel*.

— Adjectif. : *Le prêtre* CÉLÉBRANT.

CÉLÉBRATEUR n. m. Celui qui célèbre.

CÉLÉBRATION (*si-on* — lat. *celebratio, onis* ; de *celebrare*, célébrer) n. f. Action de célébrer. (Se dit particulièrement de l'action de célébrer une cérémonie, une fête ou une solennité religieuse) : *La* CÉLÉBRATION *de la messe, des fiançailles, d'un anniversaire. La* CÉLÉBRATION *d'un concile*.

CÉLÈBRE (lat. *celeber, bris*) adj. Fameux, renommé, illustre : *Ecrivain* CÉLÈBRE. *Lieu, Mots* CÉLÈBRE. *Ne cherchez pas à être* CÉLÈBRE, *mais à être utile*. (Mme de Lamart. mère.)

— SYN. **Célèbre, fameux, illustre, renommé.** Ce qui est *célèbre* est ce dont on parle beaucoup, surtout parmi les personnes instruites, dans les classes éclairées. *Fameux* marque quelque chose de plus répandu encore, ou en parle en tous lieux et dans tous les rangs de la société ; mais fameux se prend quelquefois en mauvaise part : il y a des brigands fameux et de fameux conquérants. *Illustre* marque proprement la gloire, un éclat indépendant des discours des hommes et qui tient au mérite ou à la haute condition. *Renommé* marque une réputation plutôt commencée qu'achevée ; il se dit des petites choses plus souvent que des grandes : il y a des marchands, des médicaments renommés, etc. ; et souvent leur *renom* n'a qu'un temps.

— ANTON. Ignoré, inconnu, obscur, oublié.

CÉLÈBREMENT adv. Avec célébrité, d'une manière célèbre. V. CÉLÈBRE.

CÉLÉBRER du lat. *celebrare*; de *celeber*, le, re, célèbre. Changé le deuxième é en i devant une syllabe muette. *Je célébre. Qu'ils célébrent*, excepté au fut. de l'ind. et au cond. pres. *Je célébrerai*. Nous *célébrâmes* v. a. Solennisé. Fêter, accompagné d'une certaine pompe. *Un dimanche pris, commémorant d'une relique* A Sedil part sincèrement des fêtes, des cérémonies, des solennités religieuses. CELEBRER *la messe, les vêpres, les vêpres*. CÉLÉBRER *un concile*. CÉLÉBRER *une victoire, des jeux, des funérailles*.

Absol. Dire la messe : *Le prêtre* CÉLÉBRE.

Par ext. Fêter avec enthousiasme, accueillir avec grandes démonstrations de joie : CÉLÉBRER *le nom de quelqu'un*.

Fig. Publier avec éclat, vanter avec éclat, louer avec enthousiasme. CÉLÉBRER *la beauté d'une femme*.

Se célébrer [illegible] *Se célébrer*, solennisé, fêté, exalté.

SYN. **Célébrer, exalter, louer, preconiser, prôner, vanter.** *Louer* est le plus simple de tous ces verbes, il est directement opposé à *blâmer*, il signifie marquer son approbation par des paroles. *Célébrer* ajoute à cela une idée de solennité : c'est louer publiquement, en vue de rendre célèbre ou d'attirer des hommages. *Exalter* emporte l'idée d'incommodation empreinte de quelque exagération. *Prôner*, c'est parler beaucoup d'une chose en la vantant à raison ou à tort. *Prôner* présente à peu près le même sens, mais y ajoute la idée de quelque chose de ridicule, plutôt que d'injuste. *Vanter*, c'est louer dans un but intéressé, comme un marchand fait de sa marchandise.

CELEBRET *se le bel* mot lat qui signifie *qu'il célèbre*. n. m. V. REPÉTITEUR.

CÉLÉBRISME *bresme*) n. m. Passion de la célébrité, amour de la gloire. *Le monde* CÉLÉBRISME *une noble ambition, une admiration digne de louange*. Pompier.)

CÉLÉBRITÉ f. ad. *celebre* n. f. Grand renom, réputation qui s'étend au loin. *La* CÉLÉBRITÉ *d'une personne, d'une chose, d'un événement, d'un lieu. Acquérir de la* CÉLÉBRITÉ.

— Par ext. Personne célèbre. *Une* CÉLÉBRITÉ *littéraire*.

A signifie Pompe, solennité : *Cette cérémonie se fit avec une grande* CÉLÉBRITÉ. (La Bruy.)

— SYN **Célebrite, nom, renom, renommée, réputation.** La *celebrite* est l'éclat qui s'attache aux talents ou aux faits historiques importants; elle attire l'attention des classes éclairées, ou fixe celle de la postérité. Se faire un *nom*, c'est faire parler de soi, acquérir une certaine célébrité. *Renom* renchérit sur *nom*, il suppose qu'on fait du bruit, qu'on a de la vogue, qu'on est nommé par beaucoup de monde, et souvent; le renom est donc une véritable célébrité, mais une célébrité actuelle, dans le temps présent plutôt que dans le futur. La *renommée* diffère du renom en ce qu'elle ne représente pas seulement le bruit, l'éclat, mais qu'elle fait penser à toutes les choses qui se disent : le renom marque que tel ou tel quelle nom est prononcé plus souvent; la renommée s'étend quand on en dit plus bien, quand les faits que l'on raconte deviennent plus importants, plus considérables. *Réputation* est le mot le plus faible et celui dont l'emploi est le plus ordinaire : il signifie, en général, ce qu'on dit d'une personne, soit en bien, soit en mal, et quand on ne veut parler que de la moralité, sans aucune allusion à la gloire, il est le mot propre : *L'homme d'honneur tient à sa réputation*. (Le BRETAIN *notice*).

— ANTON. **Obscurité, oubli.**

CELENDERIS, bourg de l'ancienne Grèce (Argolide), au S.-E. de Trozène. On y visitait un endroit appelé bercau de Thésée, ou ce héros passait pour être né. — Ville de l'ancienne Asie Mineure (Cilicie Trachée [auj. Caramanie]). C'était une colonie de Samos, sur l'emplacement de laquelle est actuellement *Kelendri*.

CELENDIN, ville du Pérou (dép. de Cajamarca) : 3.000 h. Ch.-l. d'arrond.

CÉLÈNES (lat. *Celænæ*), ville de l'anc. Asie Mineure, capitale de la Phrygie quand Cyrus en fit la conquête. Elle s'élevait sur le penchant et au pied d'une hauteur, près des sources du Méandre. Patrie de Marsyas et capitale des Etats du roi Midas. Sous Antiochus-Soter, évêques tut détruite et ses habitants transportés à Apamée.

CELENZA Valfortore, bourg d'Italie (Apulie, Pouilles [prov. de Foggia]) : 3.600 hab.

CELEOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Eleusis, chez qui s'arrêta Déméter. Pour prix de son hospitalité, la déesse lui enseigna l'agriculture et les mystères. Elle voulut ainsi rendre immortel son fils Démophon ou Dophon; pour cela, elle le mettait, pendant le jour, dans le feu, mais, à mère, Déjanire ou Métanire, poussa un cri, si bien que l'enfant fut brûlé. Déméter, sous les yeux des parents en voulant de ses bons leur second fils, Triptolème.

CELER du lat. *celare*, cacher. Fait exception à la règle qui rend les verbes en *ELER* au redoublé pas l'e pronoms e quand la terminaison commence par une muet. *Je cèle, ils cèlent. Je celerai. Je celerais*) v. n. Ne pas faire connaître, cacher. Cyrus, ses *sentiments, ses projets, ses expériences. Ne plaignez sans rien* CELER. (Quelques-uns écrivent CELER.

— *Se faire celer*. Faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on soit en réalité : *C'est une fort mauvaise politique* [illegible] *Se faire celer aux créanciers*. (Mol.)

Se celer, v. pr. Être caché, tenir secret :

[illegible] *Se celer* [illegible] *pour ne voir personne : Être forcé de se* [illegible] *l'un à l'autre*.

[illegible] *pour ne se rien celer*.

[illegible] *au lieu pays pour parler*. BOURSAULT.

— SYN. **Celer, cacher, couvrir,** etc. V. CACHER.

CELER, [illegible] romain, qui vivait dans la seconde [illegible] sous le Neron, après l'incendie de Rome, fit élever un palais magnifique environné de paysages, [illegible] de bois, de bosquets, de perspectives, etc. Le [illegible] voulut aussi que Celer creusât un canal [illegible] depuis le lac Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre; mais cette entreprise échoua.

CÉLÈRE adj. Prompt, rapide. *Homme* CÉLÈRE. *Course* CÉLÈRE. V.

— Myrtil. *Les chèvres* CÉLÈRES. Les heures.

n. m. pl. D'après la tradition, Romulus aurait pris dix jeunes gens parmi, [illegible] et en a [illegible] les corps de cavalerie. [illegible] en part et en guerre.

— ENCYCL. En réalité, les *célères* paraissent avoir été une garde royale, composée de cavaliers étrusques, appelés pour la première fois par Tullus Hostilius. Le commandant des célères prit une [illegible] chef de cavalerie, il pouvait lever [illegible] Tarquin l'Ancien. Servius Tullius [illegible] Brutus [illegible] nommait [illegible] tribuns [illegible] combattant tantôt à pied, tantôt à cheval. Les [illegible] remplacés par la cavalerie légionnaire.

CÉLERET (*ré*) n. m. Sorte de filet en usage en Normandie pour la pêche côtière. On dit aussi COLORET.

Céleriette.

CÉLÉRETTE (*ret*) n. f. Sorte de petite drésienne moderne pour les enfants. (Le corps de la célérotte est en bois, les roues sont métalliques.)

CÉLERI (altérat. de l'ital. dialectal *selleri* pour *sele*, du lat. *selinum*, persil) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de plante, ombellifère par la culture et recherchée alimentaire pour l'homme.

— ENCYCL. Le *céleri*, appelé aussi *ache douce* ou *éprault* (*apium graveolens*), appartient à la famille des ombellifères. Cette plante est bisannuelle, à fleurs petites, d'un blanc jaunâtre, groupées en ombelles. Le céleri a produit un certain nombre de variétés, les plus remarquables dans les pays suivants : *le céleri plein blanc*, le *céleri nain fous*, le *céleri tore*, le *céleri plein violet*, le *céleri plein rose*, toutes variétés à côtes pleines. Vient ensuite le *céleri cerve* et *cœur-per*, dont les côtes sont creuses, qui est moins estimé que les précédents et dont les feuilles servent pour les potages. Mais la variété la plus curieuse est le *céleri-rave*, aussi nommé à cause de sa racine renflée, arrondie, à chair blanche et compacte, et qui atteint 0m,10 de diamètre. On distingue les *céleris-raves ordinaire, frisé* et *d'Erfurth*.

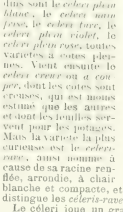

Céleri en fleur

Le céleri joue un grand rôle dans l'art culinaire ; on le met dans les potages, les ragoûts, les pâtes, etc. ; on le mange aussi cru en salade. La racine est employée en médecine comme apéritive et diurétique. La graine renferme un principe aromatique qu'on en sépare par l'alcool, mais contient peu d'huile essentielle; en médecine, on la range parmi les quatre semences chaudes. Les issues et résidus du céleri sont mangés avidement par les bestiaux.

CÉLÉRIFÈRE (du lat. *celer, eris*, rapide, et *ferre*, porter) adj. Qui porte vite : *Messageries* CÉLÉRIFÈRES.

— n. m. Voiture publique, qui était très légère et plus rapide que les autres : *Partir par un* CÉLÉRIFÈRE.

— Instrument de locomotion grossier, composé de deux roues de même hauteur, placées l'une derrière l'autre et reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir.

Célérifère.

— ENCYCL. Le *célérifère*, inventé en 1690 par de Sivrac, est l'ancêtre le plus ancien de la bicyclette; il a précédé la draisienne, qui ne date que de 1818. Le cycliste de cette époque montait le célérifère à cheval-fourchon et se déplaçait en frappant alternativement le sol de l'un et de l'autre pied. On perfectionna bientôt ses formes, en donnant au corps de la machine la figure d'un animal.

CÉLÉRIGRADE (lat. *celer, eris*, rapide, et *gradi*, marcher) adj. Se dit d'un animal qui marche ou court avec célérité.

CÉLÉRIMÈTRE (lat. *celer, eris*, prompt, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Cabriolet qui, adapté à la roue d'une voiture, fait connaître la longueur du chemin parcouru. C'est une sorte de sablier qui indique, par exemple, à Dieppe, à Henri II, Cyrus, ses *sentiments, ses projets, ses expériences. Ne plaignez sans rien* CELER. n Quelques-uns écrivent CELER.

— *Se faire celer*. Faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on soit en réalité : *C'est une fort mauvaise politique* [illegible] *Se faire celer aux créanciers*. (Mol.)

Se celer, v. pr. Être caché, tenir secret :

[illegible] *Se celer* [illegible] *pour ne voir personne : Être forcé de se* [illegible] *l'un à l'autre*.

[illegible] *pour ne se rien celer*.

[illegible] *au lieu pays pour parler*. BOURSAULT.

— SYN. **Celer, cacher, couvrir,** etc. V. CACHER.

CELER, [illegible] romain, qui vivait dans la seconde [illegible] sous le Neron, après l'incendie de Rome, fit élever un palais magnifique environné de paysages, [illegible] de bois, de bosquets, de perspectives, etc. Le [illegible] voulut aussi que Celer creusât un canal [illegible] depuis le lac Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre; mais cette entreprise échoua.

CÉLÈRE adj. Prompt, rapide. *Homme* CÉLÈRE. *Course* CÉLÈRE. V.

— Myrtil. *Les chèvres* CÉLÈRES. Les heures.

n. m. pl. D'après la tradition, Romulus aurait pris dix

CÉLÉRITÉ

[illegible] Rapidité, vélocité, vitesse. V. ACTIVITÉ.

CÉLÈS

[illegible] TION, CÉLOX, pour le nom du navire.

[illegible] Il [illegible] pour le service d'exploration. Selon Pline, ce serait aux Rhodiens que serait due l'invention de ce genre de bateaux.

Célès

CELESIA (Emmanuel), publiciste italien, né à Gênes en 1821. Il [illegible] qui vaincent les persécutions du gouvernement autrichien et [illegible] en les Après Novare, [illegible] paraître [illegible] mes en histoire [illegible] Genève.

CÉLESTA [illegible] Nom donné par les inventeurs à un instrument de musique à percussion et à clavier, qui rend des sons purs et invariables.

Célesta à 4 octaves.

— ENCYCL. Le *célesta* a été créé par Mustel, facteur à Paris. La pureté, l'intensité et l'originalité de son timbre offrent de précieuses ressources à la musique d'ensemble, principalement à l'orchestre. Il a été déjà employé dans plusieurs ouvrages des compositeurs contemporains. Dans [illegible] chef-d'œuvre de musique symphonique comique, Saint-Saëns en a fait un emploi fort ingénieux et original. Il y a des célestas à quatre ou à cinq octaves. Par suite de son accord immuable, les inventeurs du célesta l'ont adjoint à l'harmonium. Ils ont ainsi formé un instrument à deux ou à trois claviers superposés, dont le mélange des sons produit le plus bel effet.

CÉLESTE (*lèst'* — lat. *cælestis*; de *cælum*, ciel) adj. Qui appartient, qui a rapport au firmament : *Une sphère, Un globe* CÉLESTE. *L'immensité* [illegible] *des corps* CÉLESTES. (Buffon.) ‖ Qui appartient au ciel, considéré comme le séjour des bienheureux : *Les esprits* CÉLESTES. ‖ Qui appartient au ciel, considéré comme le séjour des dieux du paganisme : *Les dieux* CÉLESTES et *les dieux* INFERNAUX.

— Qui appartient à la [illegible] *puissance* CÉLESTE.

[illegible]

— Par exagér. Excellent, ravissant, parfait : *Une* CÉLESTE *douceur. Un sourire, des regards* CÉLESTES.

— *Bleu céleste*. Nuance de bleu semblable à celle d'un ciel serein : *Des étoffes* BLEU CÉLESTE.

— Poét. *Les célestes flambeaux*, Les astres. ‖ *La voûte céleste, Les célestes lambris*, Le firmament. ‖ *La céleste patrie, Le royaume céleste, La Jérusalem céleste*, Le ciel, séjour des bienheureux. ‖ *Le Père céleste*, Dieu : *Soyez parfaits comme votre* PÈRE CÉLESTE *est parfait*. (Evangile.) ‖ *La troupe céleste*, Les dieux de l'Olympe : *Vulcain époqui souvent la* TROUPE CÉLESTE. ‖ *Les honneurs célestes*, Les honneurs rendus aux dieux [illegible] CÉLESTES. (B. Const.)

— Hist. relig. *Annonciades célestes*, Sœurs de l'Annonciade, qui portaient un manteau bleu. V. ANNONCIADE.

— Mus. Sic dit d'un registre de l'orgue, qui produit des sons doux et voilés, et de tout ce qui se rapporte au même registre : *Registre* CÉLESTE. *Jeu* CÉLESTE. *Pédale* CÉLESTE.

— Philos. *Harmonie céleste*. Harmonie que les pythagoriciens et les platoniciens supposaient être produite par le mouvement des astres, bien qu'elle ne fût pas perceptible à notre oreille.

Astres célestes.

— Internal. — Terrestre.

CÉLESTE, habitant de Céleste-Empire [illegible] LESTES.

CÉLESTE-EMPIRE, la Chine, qui, suivant les Chinois, a eu des dieux pour premiers rois : *Pékin est la capitale de Céleste-Empire*. (Balz.)

CÉLESTEL, ELLE (*lè-stèl*) adj. Forme ancienne du mot [illegible]

CELESTEMENT (*lèss*) adv. D'une manière céleste, digne d'un habitant du ciel.

CÉLESTES (MONTS), chaîne de montagnes de l'empire [illegible]

CÉLESTIALITE [illegible]

CÉLESTIN [illegible] naturel. Syn. de CÉLESTINE

CÉLESTINS (*lès-tin*) n. m. pl. Membres d'un ordre religieux fondé par Pierre Angélerier, plus tard Célestin V.

— Encycl. Pierre Célestin.

Pierre Angélerier, dit *Pierre Célestin*, fut fondateur d'un ordre religieux fondé par Pierre Angélerier (Célestin V), qui imposa une règle très rigoureuse à ses disciples, leur recommandant surtout la pauvreté, l'humilité et la mortification des sens (1251). Le pape Urbain IV approuva le nouvel institut et l'affilia à l'ordre de Saint-Benoît (1264) ; le concile de Lyon, en 1274, lui permit de se constituer en ordre indépendant, et donna à ses membres le nom d'*ermites de Saint-Damien*. Pierre Angélerier, devenu pape en 1294, sous le nom de Célestin V, accorda, pendant son court pontificat, l'exemption de la juridiction épiscopale et de nombreux privilèges à ses anciens disciples, qui, désormais, furent appelés « célestins ». Cet ordre, déjà fortement répandu en Italie, fut introduit en France par Philippe le Bel et hautement favorisé par ses successeurs, en particulier par Charles V, qui l'établit à Paris, près de l'hôtel royal de Saint-Paul. Les célestins devinrent très riches, et furent longtemps les religieux les plus populaires de France. La règle primitive de l'ordre garda pendant plusieurs siècles sa sévérité : la messe se disait à minuit, l'abstinence était perpétuelle et les jeûnes fréquents. Les religieux portaient une robe blanche, un capuchon, un scapulaire et un manteau noirs. Au XVIIe siècle, un grand relâchement s'était introduit parmi eux. Le chapitre tenu à Limoy (1770) demanda la sécularisation des célestins français, qui fut décrétée par Clément XIV et confirmée à deux reprises par Pie VI (1776-1778). La bibliothèque du couvent de Paris fut transférée à l'Arsenal.

Célestin.

Le nom de « célestins » est aujourd'hui par une fraction de l'ordre des franciscains, que le pape Célestin V avait autorisée à se constituer séparément, sous le nom de *pauvres ermites célestins*.

Célestins (couvent ou caserne des), à Paris. Le couvent des célestins était situé à l'extrémité orientale de l'ancien Paris, au bord de la Seine et à l'angle de la rue du Petit-Musc. Il fut fondé, sous Charles V, sur l'emplacement d'un ancien couvent des carmes. Les bâtiments, devenus libres, furent possédés par divers membres de la famille du célèbre Etienne Marcel, et c'est à l'un d'eux que la congrégation des célestins les acheta, en 1352. Charles V mit à poser la première pierre de leur église, en 1365. Cet édifice, dont les anciens historiens louent la beauté, reçut de nombreuses sépultures illustres, parmi lesquelles il faut citer celles de Zamet, des Rostaing, des Chabot, Bertrandi, et, outre, une chapelle, construite en 1386 par Louis d'Orléans, et où furent inhumés la plupart de ses descendants jusqu'à Louis XII. Après la révolution, le couvent des célestins devint une caserne de la garde nationale, et fut incendié du bouleyard Henri-IV, en 1876, eut pour effet de couper en deux l'ancien enclos des célestins, dont l'entrée principale était sur la rue du Petit-Musc.

Bibliogr. Berrier le P. *Histoire du monastère et couvent des pères célestins de Paris* (Paris, 1634) ; Millin, *Antiquités nationales*, t. Ier.

CÉLESTIN I (saint), pape, élu le 3 septembre 422, consacré le 10 du mêmemois. Il approuva le concile d'Ephèse, tint à Rome un concile qui déclara l'Illyrie, qui jusqu'alors faisait partie de l'Eglise d'Orient, écrivit aux évêques de Narbonne et de Vienne une décrétale où il recommandait de ne pas refuser l'absolution aux pénitents en danger de mort et rappelait aux évêques la nécessité de respecter le vœu du peuple dans les élections épiscopales. Il envoya saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes en Grande-Bretagne, pour y combattre l'hérésie de Pélage, et désigna Palladius comme premier évêque des Scots. Après avoir condamné Nestorius en 430 dans le concile romain, il prépara le concile général d'Ephèse et y envoya comme légats les évêques Arcadius et Projectus et le prêtre Philippus.

CÉLESTIN II (Theobaldo Buccapeco), antipape (1124), fut opposé à Honoré II, mais se désista promptement.

CÉLESTIN II (Guido de Castello), pape du 26 septembre 1143 au 9 mars 1144. Ancien élève d'Abélard, il assista impuissant aux discordes qui bouleversaient Rome, et releva le roi de France, Louis VII, de l'excommunication qu'il avait encourue, à la suite de l'incendie de l'église de Vitry.

CÉLESTIN III (Giacinto di Bobone), pape, élu le 30 mars 1191, couronné le 14 avril, mort en 1198. Il avait quatre-vingt-cinq ans à son avènement. Il couronna l'empereur Henri VI, approuva l'ordre des chevaliers de l'ordre Teutonique, et, malgré la décision contraire des évêques français, déclara valide le mariage de Philippe-Auguste avec Ingerburge, princesse de Danemark.

CÉLESTIN IV (Goffredo Castiglione), pape, régna seize jours, en novembre 1241.

CÉLESTIN V (Pierre Angélerier, dit aussi *Pierre de Moron*, saint), pape, élu le 5 juillet, couronné le 29 août 1294, abdiqua le 13 décembre 1294, et mourut en 1296. Il fonda, en 1251, l'ordre des célestins. Les cardinaux de la faction Orsini et de la faction Colonna, ne pouvant s'entendre, depuis [illegible] que conduisait Ch[illegible] [illegible] vertueux, sans ambition, mais aussi sans expérience des affaires, Célestin renonça volontairement, après cinq mois, au souverain pontificat, en prétextant humblement son incapacité. Boniface VIII, son successeur, lui assigna pour demeure un château de Campanie, où il mourut saintement. Le pape Clément V le canonisa, en 1313. — Fête le 19 mai.

CÉLESTINE (*lès-tin*) n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Benoît.

— *A la céleste*, A la manière des célestins ou des célestines : *Des religieux vêtus à la* CÉLESTINE.

CÉLESTINE (*lès-tin*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant une dizaine d'espèces annuelles, qui croissent au Mexique. ॥ Variété de cincorée, cultivée dans les jardins. ॥ Nom vulgaire de l'aigrette.

— Art culin. *Omelette à la céleste*, Omelette très épaisse. ॥ *Epinards à la céleste*, Epinards qu'on a rendus plus savoureux en les réchauffant plusieurs jours de suite.

— Miner. Variété de strontiane sulfatée, dont la couleur est parfois d'un beau bleu céleste.

— Encycl. Miner. La *céleste* est un sulfate naturel de strontiane, dont la formule est $SrSO^4$, dont le poids spécifique varie de 3.92 à 3.97, et la dureté de 3 à 3.5. Sa couleur, ordinairement blanche, passe souvent au bleuâtre. Elle cristallise en prismes appartenant au système orthorhombique et susceptibles d'un grand nombre de modifications. La céleste affecte parfois un certain nombre de formes différentes : citons la *céleste laminaire ou lamellaire*, dont la couleur varie du blanc au rouge et au bleu ; la *céleste aciculaire*, qui tapisse les parois des fissures de la célestine compacte ; la *céleste fibreuse*, constituée par des fibres déliées, ordinairement droites et parfois couronnées ; la *céleste compacte ou cylindriforme*, en masses informes, dont la couleur varie du blanc grisâtre au blanc jaunâtre. La céleste abonde en Sicile, où ses cristaux, qui ont quelquefois jusqu'à 0m,07 de longueur sur 0m,01 de largeur, garnissent les cavités des roches de soufre des vals de Noto et de Mazara. (Les minéralogistes allemands ont longtemps désigné sous le nom de « célestine » la chaux sulfatée bleue.)

CÉLESTINE, planète télescopique, n° 237, découverte par Palisa, le 1er juin 1884.

Célestine (La) ou *Tragi-comédie de Calixte et Mélibée*, par Rojas (1492). Cette première ébauche du théâtre espagnol n'est, à proprement parler, qu'un roman dialogué en vingt et un actes. — Un jeune homme passionné, amoureux d'une fille ignorante, un valet intrigant et corrompu, une entremetteuse, des filles de joie et leurs galants équivoques, voilà le monde où vous transporte Rojas. Le principal personnage, Célestine, l'entremetteuse, est peint avec une vérité et une profondeur surprenantes ; elle fait tomber tout le monde dans ses rets, tout en marmottant entre ses dents une foule de maximes philosophiques, plus ou moins morales, qui sont dérivées des proverbes, tant le style de Rojas a de relief et de netteté. Les valets, les filles et leurs galants ne sont pas jetés dans un moule moins réel et moins vivant ; la fraîcheur de sentiment, le feu de la passion de Calixte et Mélibée, amenés par l'amour dans ce monde étrange, ne ressortent que mieux sur ce fond de corruption générale. — Cervantes, dans l'un des sonnets qui précèdent le *Don Quichotte*, dit que Rojas ne serait un livre divin, s'il voilait un peu plus l'humanité.

CÉLESTINIQUE (*lès*) adj. Qui concient de la célestine : *Rochers* CÉLESTINIQUES.

CÉLESTINO (*lès*) n. m. Sorte de clavecin à archet qui fut inventé vers 1740 par un facteur allemand nommé Walker, dans le but d'obtenir les nuances *crescendo* et *decrescendo*, que les instruments à clavier autres que l'orgue sont impuissants à rendre. Un certain ressort, placé sous le clavier, permettait de modérer ou augmenter à volonté la force de pédale, et des petites poulies, mises au bout de chaque touche, approchaient ce cordes, les cordes et les faisaient, disait-on, résonner avec l'expression cherchée. Pourtant, l'invention n'eut pas de succès.

CÉLESTIUS, hérésiarque du Ve siècle. Il écrivit, avant Pélage, contre le péché originel, fit un grand nombre de prosélytes à Rome, et fut condamné par le concile d'Ephèse, en 431. Ses partisans se confondirent avec les pélagiens.

CÉLESTOBARYTE (*lès*) n. f. Espèce minérale dans laquelle la barytine est associée à la célestine.

CÉLÉSYRIE. Géogr. V. CŒLÉSYRIE.

CÉLETE (du gr. *kélés, étos*, coureur) n. m. Antiq. gr. V. CÉLES.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant une seule espèce qui habite le Brésil.

CÉLÉTIZONTE (du gr. *kélétizôn*, qui est à cheval) adj. Antiq. gr. Se dit du cavalier qui montait le cheval de selle ou de course appelé *Sélès*. ॥ Equestre, représenté à cheval : *Statue* CÉLÉTIZONTE.

CELEUS (*sé-lé-us*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, tribu des gécininé, renfermant des pics américains, roux et jaunes, à bec moyen et à ailes courtes. On connaît vingt-six espèces de *celeus*, dont une des plus communes est le *celeus citreopygus* de la Guyane.

Celeus.

CÉLEUSMA (*leu-sma* — gr. *kéleusma*, commandement) n. m. Antiq. gr. Chant cadencé du chef des rameurs pour régler le mouvement des rames.

— Art. chanté en chœur par les rameurs. ॥ Chant des vignerons. ॥ Exhortation d'un cocher à ses chevaux, d'un chasseur à ses chiens.

— Encycl. Dans les mœurs grecques, les rameurs étaient placés sous les ordres d'un *kéleuste* (chez les Romains, *hortator*), qui réglait le mouvement des rames. Pour cela, il entonnait un chant, qu'accompagnait un joueur de flûte (*triéraulès*), et marquait lui-même la mesure avec un bâton, comme un chef d'orchestre. La scène est représentée sur des peintures et des bas-reliefs antiques. — La même coutume a existé de tout temps en Egypte. D'ailleurs, en tous pays, sont restés en usage, à bord des navires, le sifflet pour les commandements, les cris et les chants de matelots pour certaines manœuvres.

Celeusma.

CÉLEUSTE (*leust'* — gr. *kéleustès*; de *kéleuein*, commander) n. m. Antiq. gr. Chef des rameurs, qui, par un chant cadencé, marquait la mesure pour le mouvement des rames.

CÉLEUSTIQUE (*stik'* — rad. *céleuste*) adj. Art milit. Se dit de l'art de transmettre des ordres au moyen d'instruments de musique : *Art* CÉLEUSTIQUE.

— n. f. Art de transmettre des signaux à l'aide d'instruments de musique : *La* CÉLEUSTIQUE.

CÉLEUSTIQUEMENT (*sti*) adv. Par le moyen de la céleustique : *Commander* CÉLEUSTIQUEMENT.

CÉLIE ou **CELIA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des pterostichinés, renfermant des *amara* caractérisées par les tibias postérieurs glabres et les côtés du métasternum lisses.

— Encycl. Les *célies* ont les mœurs et les habitudes des amara ; elles vivent dans les lieux arides, sablonneux, au pied des plantes, sous les pierres ; on en connaît une cinquantaine d'espèces, propres à l'hémisphère boréal. L'espèce type du genre est la *celia infimal* Europe, assez rare.

Célie (gr. 2 fois.).

CELIA (*sé*) ou **CEREA** (*sé-ré*) n. f. Espèce de bière qu'on fabriquait en Espagne et en Lusitanie, pendant la période romaine.

CÉLIAQUE adj. Anat. V. COELIAQUE.

CÉLIBAT (*ba* — lat. *caelibatus*, de *cœlebs*, *this*, célibataire) n. m. Etat d'une personne qui n'est point mariée : *Vivre dans le* CÉLIBAT.

— Par ext. Abstinence conjugale : *Quoique mariée, la prophétesse druidique était astreinte à de longs* CÉLIBATS. (Michelet.)

— Fig. Privation de toute affection : *Il n'y a de triste* CÉLIBAT *que le* CÉLIBAT *du cœur.* (Mme C. Bachi.)

— Encycl. Bien longtemps avant, plusieurs philosophes, tout fait l'apologie du *célibat*, pourtant, bien que nous n'ayons pas de textes absolument formels, l'ensemble des écrits de Platon et de Plutarque et de circonstances rapportées par les historiens, que le célibat était puni comme un délit. A Sparte, Lycurgue, Solon et Denys, l'ancien, Auguste, tentèrent de réduire le nombre des célibataires en les déclarant inaptes à recueillir toutes successions et legs.

Constantin, le premier empereur chrétien, supprima les pénalités qui frappaient le célibat.

Antérieurement à la Révolution française, l'entrée dans les ordres était considérée en France comme un empêchement absolu au mariage : sous le Code civil, la jurisprudence maintenait cette interprétation du mariage, quoiqu'elle ne fût pas écrite dans la loi. Elle n'est plus considérée, aujourd'hui, que comme une obligation de conscience.

— *Célibat ecclésiastique.* 1° Sens historique. La célibat n'était point la condition de l'antiquité païenne, ni même en vue du concours des prêtres, prêtresses et vestales. Néanmoins, dans beaucoup de cas, tant de l'Orient que de l'Occident, on trouve des exemples de continence, chez les personnes vouées aux dieux. Rappelons, par exemple, les prêtres d'Isis en Egypte, les brahmanes dans l'Inde, les prêtres sous l'Orphée, les vestales à Rome et même les vierges du Soleil, au Pérou, sous la domination des Incas. Par contre, la loi de Moïse n'interdisait pas le mariage aux prêtres et aux lévites, qui, au contraire, devaient tâcher de trouver un époux et de perpétuer dans Israël ; elle défendait seulement à l'officiant d'offrir le pain de Saint des Saints et de manger des pains de proposition, s'il n'avait gardé la continence pendant quelques jours.

Pendant toute la durée des trois premiers siècles, l'Eglise chrétienne admit aussi le mariage chez les clercs, au moins *lorsqu'il contenait consommation*. C'est la règle qu'observe encore l'Eglise grecque séparée, sauf pour les évêques, vœués obligatoirement au célibat. C'est également la discipline que, par condescendance pour l'ancien usage, l'Eglise romaine a autorisée chez les maronites et ceux qu'on appelle les grecs-unis, quand ils sont rentrés dans son sein. De leur côté, les protestants permettent le mariage à leurs ministres. Mais, sauf l'exception qui vient d'être signalée, l'Eglise catholique le proscrit sévèrement chez les siens, et tout mariage qui serait contracté par eux est nul à ses yeux. Cette loi disciplinaire, révocable comme toutes les lois de ce genre, a été maintenue par elle rigoureusement, quoiqu'elle ait eu de la peine à l'établir et qu'elle ait dû briser bien des résistances et faire parfois de grands sacrifices pour la défendre.

Différents ordres de considérations ont inspiré la rigueur de l'Eglise catholique. Elle a voulu notamment, en enlevant aux prêtres les préoccupations et les soins d'une famille, leur réserver plus de temps pour l'étude, pour la méditation et la prière, pour l'accomplissement, enfin, de tous les devoirs de leur profession. Elle les a privés des douces affections de foyer pour leur rendre

Hist. Nom que les Romains donnaient aux Juifs, qu'ils avaient de l'abord que les mages et les prêtres [illegible] du ciel.

Hist. rel. Nom donné aux hérétiques de la fin du IV siècle, qui adoraient le ciel.

Hist. Hist. rel. Ils les, l'empereur [illegible] condamna les *célidées* par des rescrits impériaux dans lesquels ils sont traités comme des patens. Étaient-ils réellement parens, juifs ou chrétiens? La histoire ne nous l'apprend pas.

CÉLIDÉE n. f. Variété d'anémone.

CÉLIDOGRAPHE du gr. *kelis*, *ides*, tache, et *graphein*, décrire. n. m. Celui qui s'occupe de [illegible] graphie.

CÉLIDOGRAPHIE *f.* rad. *célidographe* n. f. Description des taches que l'on remarque sur les planètes, et particulièrement sur Vénus. (Vieux mot.)

CÉLIDOGRAPHIQUE adj. Qui concerne la célidographie. *Observations, Dessins* CÉLIDOGRAPHIQUES.

CÉLIE n. f. Bot. V. CELTIE.

CÉLIDOINE, évêque de Besançon, mort en 451. Il fut déposé en 444 par saint Hilaire d'Arles, pour avoir épousé une veuve. Il en appela au pape saint Léon, qui le rétablit.

Célimare le Bien-Aimé, vaudeville en trois actes, de Labiche et Delacour (Palais-Royal, 1863). Célimare, qui longtemps voulugea de la blonde à la brune, est devenu jaloux de la charmante Emma. Or, après avoir trop aimé jadis, il est à son tour trop aimé, non plus par des jeunes femmes, mais par les maîtresses deux de ses anciennes victimes. Autrefois, quand il faisait la cour à leurs femmes, il les accablait de prévenances, elles misérables ne veulent pas s'apercevoir que les temps sont changés. Deux beaux hommes, dont l'un est lugubre et l'autre a toujours la bouche ouverte par un gros rire d'imbécile, s'attachent à leur proie et la poursuivent de tendresses importunes. Célimare s'avise enfin d'une antique ruse. Il arrange qu'il est mulet, il manifeste l'intention d'emprunter une forte somme à ses deux « amis ». Aussitôt, chacun d'eux prend la poudre d'escampette. Sur cette donnée, les auteurs ont écrit des variations fort goûtées pour leur gaîté bouffonne. Du Palais-Royal, *Célimare le Bien-Aimé* a passé au Théâtre-Français, où il semble devoir rester au des meilleurs succès du répertoire.

CÉLIMÈNE, personnage du *Misanthrope*, de Molière. Dans cette pièce, Célimène est une jeune veuve dont la frivolité égale la gravité d'Alceste, qui l'aime et voudrait la corriger; de là le piquant de la situation. Célimène, libre de sa main, est charmante, spirituelle, et excelle à railler; mais les galants abondent autour d'elle. Elle persiste dans son coquetterie, malgré les représentations d'Alceste, qui lui reproche d'ouvrir son cœur et sa maison à tout le genre humain. — Le nom de « Célimène » est resté à toutes les grandes coquettes du théâtre. Dans le langage courant, il désigne une femme coquette, légère et médisante : *C'est une* CÉLIMÈNE.

— ALLUS. LITTÉR. **J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène** : vers terminé l'*Irrésolu*, de Destouches. Dorante, après avoir flotté pendant cinq actes entre les deux sœurs, Julie et Célimène, paraît accorder définitivement la préférence à la première; mais son mariage n'est pas plus tôt arrêté, qu'il s'écrie :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène.

Il était impossible d'achever par un trait plus plaisant la peinture de ces hommes, qui ne prennent enfin un parti que pour s'en repentir aussitôt. C'est dans ce sens que l'on fait parfois allusion au vers de Destouches.

Célimène (LA), comédie en 5 actes et en vers, de Rotrou, représentée en 1633. C'est son premier essai dans le genre moderne. Si le style ne manque pas de vivacité, l'intrigue et les caractères sont faibles : en somme, la pièce est assez médiocre.

CELINA, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le *lac Celina*, près de la sortie du Wabash, affluent de l'Ohio ; 2.750 hab. — Ch.-l. du comté de *Mercer*.

CÉLINE n. f. Un des noms de la mélisse.

CELIUS (MONT), une des sept collines de Rome. V. CÆLIUS.

Celius Rufus (PLAIDOYER POUR MARCUS), discours jubilaire de Cicéron. Celius, élève de Crassus et de Cicéron, fut distingué, soutint Cicéron dans sa lutte contre les partisans de Catilina. Par vengeance personnelle, Clodia, sœur de P. Clodius, l'ennemi de Cicéron, accusa Celius d'empoisonnement et de plusieurs autres crimes. Crassus et Cicéron se partagèrent sa défense. Cicéron le disculpa du chef d'empoisonnement. Ces discours varié de ton, tour à tour légèr ironique, pathétique, eut un plein succès. Crassus, quoique vieux, eut une autre médecin Cicéron, et entretint avec lui une correspondance dont une partie est conservée dans les *Lettres familières* du grand orateur.

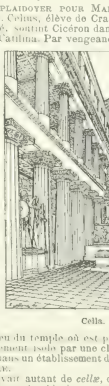

Celia.

CELLA n. f. mot lat. signif. *loge*, *cellule*. Lieu du temple où est placée la statue du dieu, et ordinairement isolé par une clôture. « Chacun des compartiments dans un établissement de bains, chez les Romains » (PL. CELLAE).

— ESCYC. Il y avait autant de *cellæ*, dans un temple, qu'on y adorait de divinités. Ainsi, au temple de Jupiter Capitolin, il y en avait trois. Dans les maisons particulières, [illegible] vait quelque chose, que ce fût au grenier ou à la cave (*cella penaria*, *cella vinaria*, *cella olearia*, *cellaria*, à l'huile, au vin), et [illegible] nom de [illegible] gent aussi par [illegible] comme la chambre d'un voyageur dans une auberge, la loge d'un portier, etc.

CELLA, ville de Portugal (Estrémadure [district de Leiria]), à l'embouchure du fleuve côtier Alcoa ; 2.750 hab.

CELLA NIGRÆ, ville de l'Afrique ancienne (Maurétanie Césarienne), à 50 kilom. de Setifis (Sétif). Cette ville, dont le nom signifie Cases Noires, tirait son nom des nombreuses excavations, pratiquées dans les rochers, qui servaient de demeure aux habitants. (Elle fut le siège d'un évêché qu'occupa Donat, le chef des donatistes.)

CELLAMARE Antonio del Giudice, duc de [illegible], prince del, diplomate espagnol, né à Naples en [illegible] à Séville en 1733. Il [illegible] à la cour de Charles II. Il accompagna Philippe V dans la campagne contre les Impériaux, embrassa plus tard la carrière diplomatique, fut nommé (en 1715) ambassadeur auprès de la cour de France, et prit part à la conjuration dont le duc et la duchesse du Maine furent l'âme, et qui avait pour objet de conférer la régence à Philippe V, roi d'Espagne. Dubois profita de cette conspiration pour se débarrasser des adversaires à l'intérieur, faire la guerre à l'Espagne à l'extérieur, et assurer ainsi son pouvoir, en même temps que le gouvernement du Régent. L'ambassadeur d'Espagne fut reconduit sous escorte à la frontière, et reçut de son souverain la dignité de capitaine général de la Vieille-Castille.

CELLARIA [illegible] rad. *cella*, logette, n. f. genre de bryozoaires gymnolémates chilostomes, famille des *celluridés*, renfermant les formes propres aux mers du nord et remarquables par leurs cellules non tubuleuses à l'extrémité. (La cellaria [ou *salicornaria borealis*] habite les mers polaires, etc. Les formes fossiles existent dans les terrains crétacés et tertiaires. Syn. SALICORNARIAS. — Fém. CELLARIDÉE.

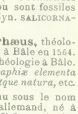

Cellaria (très grossie).

CELLARIAIDÉS (de *cellaria*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolémates, renfermant les genres *cellaria*, *salicornaria* et *tubucellaria*, qui sont des zoécies disposées en colonies ramifiées, dichotomes et dressées. (Les cellariidés habitent les mers boréales et tempérées, on sont fossiles dans les terrains crétacés et tertiaires.) Syn. SALICORNARIADÉS. — Fém. CELLARIAIDÉE.

CELLARIUS (Martin), surnommé **Borrhæus,** théologien allemand, né à Stuttgard en 1499, mort à Bâle en 1564. Luthérien, puis anabaptiste, il professa la théologie à Bâle. Ses principaux ouvrages sont : *Cosmographiæ elementa* (Bâle, 1541) et *De veteris et novi hominis ortu atque interitu*, etc.

CELLARIUS (Christophe KELLER, connu sous le nom de), philologue, historien et géographe allemand, né à Smalkalde en 1638, mort à Halle en 1707. Il fit ses études aux universités d'Iéna et de Giessen, où il se voua surtout aux langues classiques. Il fut professeur aux gymnases de Weissenfels, à Weimar, à Leitz, à Merseburg, et, en 1693, professeur d'histoire à l'université de Halle. Il a contribué à sauver les études classiques de la décadence où les avaient plongées les discordes civiles et religieuses. Dans ce but, il publia un grand nombre de manuels qui restèrent longtemps classiques : *Antibarbarus latinus* (1673); *Orthographia latina* (1700); enfin, sa *Grammaire latine* en allemand. L'un des premiers, il a fait des recherches sur la langue samaritaine, et a donné : *Glossarium samaritanum*, *Grammatica samaritana*, *Flora samaritana* (1678). On lui doit plusieurs autres ouvrages d'érudition.

CELLE, pron. démonstr., fém. de CELUI.

CELLE (*sèl'* — lat. *cella*, loge) n. f. Archéol. V. CELLA.

— *Être en celle*, à signifié Être en retraite pour se préparer à recevoir les sacrements, et aussi, Être dans un couvent.

— Féod. Maison et biens des personnes de condition servile. « *Enfant en celle*, Enfant en puissance de père et de mère et vivant en communauté de biens avec eux, et qui, comme tel, échappait au droit de mainmorte du seigneur. » *Enfant hors de celle*, Enfant majeur ou émancipé.

— Hist. relig. Petit monastère. (En cette acception, ce mot entre dans la composition de plusieurs noms de lieux où se trouvaient originairement des cellules de moines ou d'ermites.) « *Sœurs de la celle*, Nom donné à des sœurs hospitalières du tiers ordre de Saint-François, qui vivaient d'aumônes.

CELLE ou **ZELLE,** ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Hanovre]), sur l'Aller ; 18.900 hab. Fabriques de cigares, d'écrans, de fourneaux, blanchisserie de cire, sceries à vapeur. Haras impérial. Château fort, qui a servi de résidence aux ducs de Brunswick-Lunebourg jusqu'en 1705. La reine de Danemark, Caroline-Mathilde, y fut transportée en 1772 et y mourut le 10 mai 1775. Patrie de l'astronome Thaer et du poète Ernest Schulze. — Le cercle de *Celle* comprend 4.400 kilom. carrés.

CELLE (LA), comm. de l'Allier, arr. et à 22 kilom. de Montluçon, près de la Choux, affl. de l'Œil ; 1.385 hab. Commerce de céréales.

CELLE Ligure, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes] ; 2.230 hab. Port.

CELLE Hugues de LA, seigneur de Fontanges, homme politique et diplomate français, mort vers 1420, un des principaux agents de la [illegible] de Philippe le Bel. Sa famille (rattachée au nom de la Celle Haute-Croise). Il fut successivement représentant du roi de France auprès de la cour pontificale (1303), juge dans l'affaire des Templiers (1307), chargé d'une mission en Allemagne pour favoriser l'élection au trône d'Allemagne du frère de Philippe le Bel, Charles de Valois, gouverneur des comtés de la Marche et d'Angoulême. Sous Louis X et Philippe V, il fut conseiller au parlement.

CELLE-DUNOISE [illegible]

CELLEFROIN [illegible] terre des morts.

CELLE-LÉVESCAULT, comm. de la Vienne, arrond. et à [illegible] fabrique de tuiles, [illegible]

CELLÉPORE ou **CELLEPORA** (du lat. *cella*, compartiment, et *porus*, pore) n. f. [illegible] de la famille des *celléporidés*, caractérisé [illegible] ayant leur aviculaire médian fixé au bord inférieur de l'ouverture. (Les colonies [illegible] éponges ; leurs nombreuses espèces habitent les mers d'Europe, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires.) Citons la *cellepora ramulosa* (mer du Nord) ; la *cellepora conglomerosa* (oligocène d'Allemagne).

CELLÉPORIDÉS (rad. *cellépore*) n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolémates, caractérisée par la structure lamelleuse des colonies, rondes ou rampantes, dressées et [illegible] Genres principaux : *cellepora*, *celléporaria*, répandus dans les mers tempérées et boréales, ou fossiles dans les terrains tertiaires.) — Un CELLÉPORIDÉ.

CELLÉPORINES (rad. *cellépore*) n. m. pl. Groupe de bryozoaires gymnolémates, sous-ordre des chilostomates, comprenant les deux familles des *celléporidés* et des *réléporidés*, ayant les cellules incrustées de calcaire, soudées en losange, avec [illegible]

CELLÉRAGE (*sé-lé-raj'* — rad. [illegible] m. Droit [illegible] gneurial, établi sur le vin mis en cellier.

CELLÉRERIE (*sè-lé*, *ri*) n. f. Office de cellérier, dans un monastère.

CELLÉRIER (*sé-lé-ri-é*), **ÈRE** (dérivé de *cellier*) n. Celui, celle qui, dans un monastère ou un autre établissement, a soin des provisions, de la dépense de bouche et du temporel de la maison. [illegible] dant d'une grande [illegible]

— adj. *Le Père* CELLÉRIER [illegible]

— En T. d'écon. rur., Nom que l'on donnait autrefois à celui qui engrangeait les récoltes.

CELLES, comm. de la Dordogne, arr. et à 10 kilom. de Ribérac, sur la Tourne-Valude, affluent de la Dronne ; 1.271 hab. Moulins.

CELLES ou **CELLES-LEZ-DINANT,** comm. de Belgique, prov. de Namur, arrond. admin. et judic. de Dinant ; 960 hab. Ancien château, dont on attribue la fondation à Pépin d'Héristal.

CELLES ou **CELLES-LEZ-TOURNAI,** comm. de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. admin. et judic. de Tournai, sur un affluent de l'Escaut ; 1.450 hab.

CELLES, hameau du départ. de l'Ardèche, comm. de Rompont, arrond. de Privas, près de la Voulte ; 48 hab. Eaux minérales froides ou thermales, connues anciennement, abandonnées pendant longtemps et utilisées de nouveau depuis 1833.

CELLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kilom. de Thiers, près de la Durolle ; 3.050 hab. Chemin de fer P.-L.-M.

CELLES (Antoine-Charles-Fiacre, comte DE VISHER de), homme d'État belge, né à Bruxelles en [illegible] 1841. Il entra dans l'armée française, qu'il quitta pour le conseil d'État, et fut envoyé par Napoléon à Amsterdam pour administrer la Hollande et la plier aux volontés impériales. Il dut, en 1813, se réfugier en France. Rentré en Belgique, le roi Guillaume le chargea plus tard de négocier avec la cour de Rome un concordat. Lors de la révolution belge, il contribua à l'élection du duc de Nemours au trône de Belgique. Après que Louis-Philippe eut refusé la couronne au nom de son fils, de Celles alla se fixer à Paris, se fit naturaliser Français et fut élevé, en 1833, à la dignité de conseiller d'État.

CELLES-SUR-BELLE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 8 kilom. de Melle, sur la *Belle* ; 1.594 hab. Ch. de f. Etat. Carrière de quartz, distillerie, moulins. Église érigée par Louis XI ; restes d'une ancienne abbaye de bénédictines, dont Taillevrand fut le dernier titulaire. — Le canton a 12 comm. et 10.668 hab.

CELLES-SUR-PLAINE, comm. des Vosges, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Dié, sur la Plaine, affluent de la Meurthe ; 1.655 hab. Fabriques d'articles de boisselleries, d'étoffes de coton, sciéries.

CELLETTE (LA), comm. de la Creuse, arr. et à 25 kilom. de Boussac, sur un affl. de la Petite-Creuse ; 1.012 hab. Tuileries.

CELLETTES, comm. du Loir-et-Cher, arr. et à 7 kilom. de Blois, sur le Beuvron de Sologne, près de la forêt de Russy ; 1.105 hab. Commerce de vin ; moulins. Église intéressante. Château de Beauregard.

CELLI (Filippo), compositeur italien, né à Rome en 1788, mort à Londres en 1856. Il fit représenter un certain nombre [illegible]

CELLICOLE [illegible] Hist. nat. Qui habite les [illegible]

CELLIER [illegible] Sorte de [illegible] magasin et exposée au N., afin d'y maintenir une température fraîche, mais non humide. « Sorte de hangar ou de bâtiment dans lequel fermente le vin et s'opèrent les diverses

CELLIER (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 17 kilom. d'Ancenis, sur la Loire ; 2.584 hab. Ch. de f. Orléans. Granit et gneiss. Château de Clermont, sur un plateau élevé. Sur le bord de la Loire, au milieu d'un groupe de rochers, les Folies-Siffait.

CELLIEU, comm. de la Loire, arr. et à 19 kilom. de Saint-Etienne ; 1.107 hab. Mine de houille.

CELLINI (Benvenuto), orfèvre italien, né et mort à Florence (1500-1571). Son premier ouvrage fut un ferrmoir de ceinture du régent. A la mort de ce dernier, il alla se fixer à Rome. Deux ans s'étaient à peine écoulés qu'il avait obtenu les bonnes grâces du pape Clément VII, qui le chargea de ciseler un bouton de chape. Il représenta le Père éternel entouré d'anges, assis sur un énorme diamant acheté autrefois par Jules II au prix de 36.000 écus. Benvenuto était à Rome lorsque le connétable de Bourbon vint assiéger cette ville. Retiré dans le château Saint-Ange avec quelques-uns de ses compatriotes, il y soutint vaillamment l'assaut. Après la prise de Rome, il retourna à Florence, mais la paix ne fut pas de longue durée. Il alla à Mantoue puis à Rome, où il travailla quelque temps sous les yeux de Michel-Ange. Les duels, les meurtres, les débauches, les aventures les plus inouïes marquèrent cette première phase de l'existence de Cellini. Un sauf-conduit de Paul III le mit un jour à l'abri de toute représaille. Toutefois, ce même Paul III fit emprisonner dans le fort Saint-Ange Cellini, accusé d'avoir dérobé une partie de l'or et des pierreries du trésor pontifical, pendant le siège de Rome. La protection de François Ier et du cardinal de Ferrare tira l'orfèvre de sa prison. Il arriva à Paris en 1540 ; il y passa cinq ans, comblé de faveurs par François Ier. Ce prince lui assigna une pension annuelle de 700 écus d'or, lui accorda des lettres de naturalisation, le titre de seigneur du Petit-Nesle et le don viager de ce château. Bien que Cellini n'eût encore produit que des ouvrages d'orfèvrerie, lorsqu'il vint en France, il ne craignit pas d'entreprendre pour le roi des travaux de sculpture non moins dignes de admiration. A la suite d'un entretien, pendant lequel il montra à François Ier plusieurs de ses œuvres, entre autres, la magnifique salière d'or qui se trouve au Jourd'hui au musée impérial de Vienne, il soumit au roi un projet de bas-relief dont le motif principal était une femme nue, appuyant sa main sur le cou d'un cerf, et personnifiant la fontaine de Belle-Eau. Cette *Nymphe de Fontainebleau*, qui, sous le règne de François II, devait aller décorer le château de Diane de Poitiers, à Anet, figure aujourd'hui au Louvre. Cependant, la duchesse d'Étampes minait le crédit de l'orfèvre auprès du roi. Elle n'y réussit pas à propos d'un *Jupiter tonnant*, de grandes dimensions, qu'elle voulut empêcher le roi d'aller voir. Pourtant, l'influence du Primatice aidant, la défaveur vint tout à coup. Après l'avoir déposséd'une partie de ses travaux pour les confier au Primatice, François Ier lui accorda l'autorisation de retourner en Italie, et, avant la fin de l'année suivante, il lui fit écrire pour le sommer de rendre ses comptes.

Revenu à Florence, Benvenuto trouva d'abord dans le duc Côme de Médicis un protecteur zélé. Il fut chargé par lui de plusieurs commandes importantes, parmi lesquelles il faut citer la fameuse statue en bronze de *Persée*.

Ce fut là le chef-d'œuvre de Cellini. Encore ne faut-il pas le surfaire. L'auteur du *Persée* ne peut être mis au même rang que les grands sculpteurs de la Renaissance. D'où vient donc la vaste réputation de Cellini ? Du zèle qu'il a mis à la propager lui-même. Les œuvres de l'orfèvre sont, en réalité, très peu connues. Il faut ajouter, pour rendre toute justice à Cellini, qu'il fut d'une habileté rare au point de vue technique : il perfectionna les procédés employés pour ciseler les métaux, pour les fondre, pour sertir les pierreries, pour incruster les bijoux. Les éloges qu'il s'est adressés à lui-même, à ce sujet, dans ses *Traités d'orfèvrerie et de sculpture* (1857), n'ont rien d'exagéré. Sur la fin de sa vie, Benvenuto entreprit d'écrire ses *Mémoires*, curieux recueil où il dévoile, avec cynisme naïf, ses bizarreries, ses faiblesses, ses vices, ses crimes même, et où il a fait preuve d'une verve pittoresque.

Benvenuto Cellini.

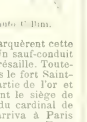
Salière d'or, de Cellini

CELLIO, [illegible] (Piémont [illegible]).

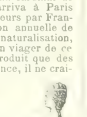
Cellio.

CELLITE (*sèl'* — rad. *celle*) n.f. Membre d'une congrégation religieuse de femmes. (Les cellites ne sont pas cloîtrées : quelques-unes sont attachées aux hôpitaux, d'autres vont dans les maisons, lorsqu'elles y sont appelées, pour soigner les malades. Cet ordre est très répandu en Belgique.) On a donné, mais improprement, le nom de *cellites* (n. m. pl.) aux religieux alexiens. V. ALEXIENS.

CELLULAGE (*sèl', laj'*) n. m. Mode de construction et [illegible] *tenter pour améliorer les prisons centrales, c'est le* CELLULAGE. (Corne.)

CELLULAIRE (*sèl, lèr'*) adj. Qui est formé de petites loges ou cellules.

— Admin. Se dit des prisons dans lesquelles les détenus vivent isolés dans des cellules, et de tout ce qui se rattache à ce mode de détention : *Prison* CELLULAIRE. *Régime* CELLULAIRE. *Le système* CELLULAIRE *est impossible pour des hommes.* (J. Simon.) V. PENITENTIAIRE, *système*.

— *Voiture cellulaire*, Voiture divisée en compartiments étroits, au moyen de laquelle on transporte les prisonniers au lieu de leur détention, sans que les prisonnier puissent communiquer ensemble : *Les* VOITURES CELLULAIRES *de Paris, pleines de malheureux, chassent des passants.* (Acad.)

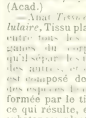
Voiture cellulaire

— Anat. *Tissu cellulaire*, Tissu placé entre tous les organes du corps, qui les sépare les uns des autres, et qui est composé de filaments déliés et entrelacés, formant des espèces de feuillages. *Membrane cellulaire*, Membrane formée par le tissu cellulaire. *Dérivés cellulaires*, Tout ce qui résulte, en dehors de l'augmentation de masse des substances plastiques, de l'activité chimique de la cellule, soit à l'état de vie élémentaire manifestée, soit à la condition de destruction.

— Biol. *Théorie cellulaire*, Théorie suivant laquelle le corps des divers organismes animaux et végétaux est réductible en petits éléments microscopiques, appelés proprement *cellules* et plus exactement plastides, unis entre eux par une quantité plus ou moins considérable de matières cimentaires et incrustantes. V. partie encycl.

— Bot. Qui ressemble à ce qui se rapporte à la cellule, qui est formé de cellules : *Tissu* CELLULAIRE. *Enveloppe* CELLULAIRE.

Végétaux cellulaires, Végétaux dont le corps est formé de cellules et dans lesquels il n'a subi la différenciation qui aboutit à la constitution d'un *vaisseau*, par opposition aux végétaux vasculaires, qui contiennent des vaisseaux. Les végétaux cellulaires forment deux des quatre embranchements du règne végétal : les thallophytes et les bryophytes.

— Minér. *Texture cellulaire*, Mode de texture des roches qui ont de nombreuses cavités, à parois plus ou moins épaisses.

— ENCYCL. Biol. On a admis que toute cellule présente trois parties : la membrane extérieure, le corps *cellulaire* proprement dit et le noyau, et qu'elle peut naître, comme par une sorte de cristallisation, dans un milieu amorphe, intercellulaire, le *cytoblastème*. V. ce mot, et BLASTÈME.

Cette théorie primitive a subi de nos jours de profondes modifications. Les anciens observateurs qui, dans les vieilles cellules végétales, avaient signalé des noyaux aucune trace de cytoplasma, attribuaient, en effet, à la membrane un rôle capital, même chez les animaux, mais on a montré depuis que beaucoup de cellules sont dépourvues de membrane propre et on a fait jouer à la matière constituante du corps cellulaire, *sarcode* ou *protoplasma*, les fonctions les plus essentielles. Enfin, depuis la découverte de la division cellulaire indirecte, *cariocinèse* ou *mitose*, le noyau paraît avoir à son tour pris la prépondérance, et cette opinion semble confirmée par les expériences de mérotomie qu'on a faites. Toutefois, une nouvelle théorie se dessine encore, et quelques biologistes sont disposés à restituer à la membrane, isolable ou simplement représentée par une différenciation périphérique du cytoplasma, une influence indéniable sur les caractères spécifiques de la cellule. D'autre part, comme il est prouvé qu'un noyau *nu* dégénère, on doit admettre que la membrane, le cytoplasma et le noyau sont trois parties inséparables de la cellule et chacune indispensable au fonctionnement du tout.

L'hypothèse des blastèmes n'a pas, d'autre part, résisté aux faits accumulés par Virchow, et la formule de ce dernier auteur : *omnis cellula e cellula*, est aujourd'hui universellement admise. On l'a même étendue aux divers organites (noyau, nucléole, centrosome, etc.) de la cellule, de telle sorte que chacun de ces organites provienderait, pourquoi, d'un voie directe, d'un organite antérieur identique. L'individualité et l'indépendance génétique aussi accordées aux divers organites constituts de la cellule ont conduit récemment aux hypothèses microgamiques, laborieuses de plusieurs biologistes. V. BIOBLASTE, GEMMULE, IDE, MICROZYMAS, PANGÈNE, PLASTIDULE, etc.

— BIBLIOGR. : Strasburger, *Histoire et état actuel de la théorie cellulaire* (« Revue internat. des sciences biologiques », 1881); Y. Delage, *La Structure du protoplasme et les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895).

— Physiol. Au point de vue chimique, les dérivés cellulaires sont extrêmement nombreux et variés; au point de vue physiologique, ils peuvent se grouper en deux catégories : 1° les produits solubles, toxiques, quand ils s'accumulent, pour la cellule qui leur a donné naissance, inaqui. cependant, sont parfois utilisés par d'autres cellules (C'est ainsi que l'alcool, produit par les levures et toxique pour elles, devient un aliment pour le ferment acétique); 2° les produits insolubles, non toxiques en raison de leur insolubilité même, mais qui, s'accumulant constamment pendant les périodes d'activité vitale, sans s'éliminer pendant les périodes de repos, finissent par mettre obstacle aux échanges chimiques et jouent, par conséquent, un rôle essentiel dans les phénomènes de vieillesse. (V. CATABOLISME.) C'est à ces derniers produits que l'on réserve plus particulièrement le nom de « dérivés cellulaires » ; on range souvent dans cette dernière catégorie, mais à tort, les produits solubles, mais *solubilisables* (aleurone, amidon, glycogène, etc.), que renferment certaines cellules.

C'est seulement par leurs dérivés insolubles que les cellules animales diffèrent des cellules végétales ; les premières donnant surtout des albuminoïdes, comme la kératine, les secondes des hydrates de carbone, comme la cellulose. Or ces matières insolubles sont, précisément à cause de cela, des substances unissantes, des sortes de ciments, grâce auxquels les blastomères issus de la segmentation de l'œuf restent accolés les uns aux autres et donnent naissance aux associations cellulaires qui constituent les polyplastides métaphytes et métazoaires. De même, ce sont les dérivés cellulaires qui, chez les plastides et surtout chez les métazoaires, déterminent la différenciation en tissus des blastomères, maintenus unis par les dérivés insolubles (kératine, cellulose); car la nature des produits solubles versés dans le milieu intérieur impose aux cellules voisines une variation adaptative qui est l'origine véritable de la différenciation histologique. L'étude des dérivés cellulaires est donc le seul moyen dont on dispose actuellement pour déterminer les différences chimiques des plastides et des milieux dans lesquels ils baignent.

— BIBLIOGR. : Strasburger, *Manuel d'anatomie végétale* (Paris, 1886); Flemming, *Zellsubstanz, kern und zelltheilung* (Leipzig, 1882); O. Hertwig, *die Zelle und die Gewebe* (Iéna, 1892); Duval, *Précis d'histologie* (Paris, 1896); J. Laumonier, *Physiologie végétale* (Paris, 1897).

— Histol. *Tissu cellulaire*. Bichat désignait sous ce nom un tissu animal caractérisé par l'existence de petites lacunes visibles à l'œil nu, lacunes qui n'ont d'ailleurs rien de commun avec les véritables cellules. (V. TISSU.) Ce tissu sert à unir les organes et en constitue même quelques-uns ; il forme le derme et accompagne tous les épithéliums ; ses cellules peuvent se remplir de graisse (tissu adipeux), et les innombrables aréoles qu'il présente et qui, normalement, servent de voie de nutrition peuvent, dans les cas pathologiques, s'insuffler simplement ou s'infiltrer (œdème). C'est grâce à cette disposition que l'on peut insuffler la graisse des animaux de boucherie. Ces éléments anatomiques, de formes très variées, constituent, avec les faisceaux conjonctifs et les fibres élastiques, ce qu'on appelle aujourd'hui plus exactement que les tissus de substance conjonctive. V. CONJONCTIF (*tissu*).

Bien que le terme de « tissu cellulaire » semble constituer un pléonasme et soit tombé en désuétude, on l'emploie parfois encore, en histologie végétale, pour désigner un tissu formé de cellules vivantes, ordinairement isodiamétriques, et dont les membranes cellulosiques ont subi peu de modifications chimiques ; c'est ce qu'on appelle plus communément un *parenchyme*. Ces caractères se rencontrent, en particulier, dans tous les tissus jeunes en voie de cloisonnement, ou *méristèmes*, qui n'ont pas encore subi leur différenciation définitive.

CELLULAIRE (*sèl, lèr'*) ou **CELLULARIA** (*sèl*) n. f. Genre de bryozoaires gymnolémates chilostomes, famille des *cellularidés*, caractérisé par des cellules disposées sur deux ou trois rangées, avec la face dorsale poreuse, et sans vibracilaires. (Les cellularia sont abondantes dans toutes les mers : *cellularia Peachii* [océan Atlantique], etc.)

CELLULAIRES (*sèl, lèr'*) n. m. pl. Groupes de végétaux, composés uniquement de tissu cellulaire et, par conséquent, dépourvus de vaisseaux, tels que les champignons et les algues, etc. — *Un* CELLULAIRE.

CELLULARIENS (*sèl, ri-in* — rad. *cellularia*) n. m. pl. Groupe de bryozoaires gymnolémates, sous-ordre des chilostomates, renfermant les familles des *stidés, cucratidés, cellularidés, bicellariidés, flustridés*, présentant comme caractères communs la forme en entonnoir, conique et tubuleuse des zoécies, qui sont calcaires et cornées, ou simplement cornées. — *Un* CELLULARIEN.

CELLULARIDÉS (*sèl — de cellularia*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de bryozoaires chilostomates, groupe des *cellulariens*, renfermant les genres *cellularia, menipea, scrupocellaria, caberea*, et voisins, tous caractérisés par leurs zoécies disposées en position conome, avec zoécies sur deux rangées au moins. (Les cellularidés sont répandus en diverses mers : les formes fossiles apparaissent dans le tertiaire.) — *Un* CELLULARIDÉ.

CELLULARISME (*sèl, risme*) n. m. Doctrine de la formation et de la vie de la cellule, dans les tissus vivants.

CELLULE (*sèl* — lat. *cellula*, dimin. de *cella*, case) n. f. Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse :

Rentre dans la cellule et fermes-en la porte
Aux clameurs du monde, et à ses vains bruits.
CORNEILLE.

Petit logement qu'on prépare à chacun des cardinaux réunis en conclave pour nommer un pape. (Chacune des petites chambres où l'on enfermait les coupables dans certaines des prisons d'autrefois. Chacun des compartiments d'une voiture cellulaire, où l'on ne place qu'un seul prisonnier. — Par anal. Petite pièce retirée où l'on se tient pour rester seul : *Il faut enfermer le poète* CELLULE. (Acad.)

— Par ext. Petite case, petit compartiment : *Les éponges sont divisées en petites* CELLULES.

— Chacun des petits compartiments qui forment la texture de certains os et de plusieurs tissus : CELLULES *des os*. CELLULES *du tissu adipeux*. CELLULES *bronchiques*.

— Apic. Chacune des petites loges ou alvéoles qui forment les rayons contenant le miel.

— Art milit. Punition militaire subie dans des conditions particulières.

— Biol. Nom donné par les premiers histologistes (De Mirbel, 1808) à l'élément fondamental de la structure des êtres vivants.

— Bot. Petit corps vésiculaire, à parois minces et membraneuses, qui, en se rétrécissant à d'autres corps de même nature, forme le tissu cellulaire, base de l'organisation végétale : *La moelle des plantes est constamment formée de* CELLULES. (P. Gervais.) Syn. de UTRICULE. ▶ On donne aussi ce nom aux loges d'une capsule.

— ENCYCL. Apic. Une ruche cubant 27 litres renferme plus de 50.000 *cellules*, servant à contenir soit les larves et les nymphes (*cellules à couvain*), soit le miel et le pollen. Ces cellules sont construites avec de la cire, renforcées à leur partie supérieure par un rebord en propolis et présentent trois types : 1° les *cellules d'ouvrières*, de forme hexagonale, à fond pyramidal en creux, de 12 à 13 millimètres de profondeur et 5 millimètres de largeur : ce sont les plus nombreuses; les unes servent à élever les larves d'ouvrières, les autres sont des magasins à miel. (Celles-ci sont inclinées de 4 à 5 degrés, pour empêcher leur contenu de se répandre); 2° les *cellules de mâle*, de forme semblable, mais plus grandes (15 millimètres de profondeur et 6 millimètres de largeur); 3° les *cellules de reine*, en forme de glandes, placées ordinairement le long des rayons et dont le diamètre dépasse 8 millimètres. Dans une ruche orpheline, les abeilles emploient plusieurs cellules ordinaires pour construire

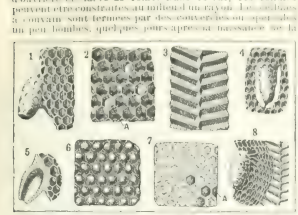

1. Cellules de reine et d'ouvrières. 2. Cellules des mâles (A, en tenant du pollen). 3. Coupe montrant l'alternance des cellules. 4. Coupe d'une cellule de reine. 5. Cellules contenant opercules. 7. Cellules à miel operculées. A, cellules contenant du pollen. 8. Cellules de stanée.

larve, et contiennent les provisions nécessaires à son évolution. Les cellules à miel sont également fermées par un opercule très mince un peu déprimé, quand le miel a atteint la consistance voulue.

Bref, tous les êtres vivants sont formés de *plastides*, petites masses de substances plastiques douées de la propriété d'assimilation. Or la vie elementaire manifestée de ces plastides détermine la formation, à leur surface, d'une membrane squelettique plus resistante, surtout dans le règne végétal, où cette membrane contient de la cellulose. Le plastide se trouve donc contenu dans une logette ou *cellule* qui, à l'observation microscopique, est plus évidente que le plastide lui-même, et qui, en outre, se détruit plus difficilement que lui, de reste longtemps fort nette dans un végétal mort, entièrement dépourvu de substances plastiques. C'est pour cela que les premiers observateurs ont considéré la cellule comme fondamentale chez les êtres vivants. On a reconnu, depuis, que l'élement essentiel est le plastide formé de substances plastiques et dont les parois squelettiques ne sont qu'une sécrétion de moindre importance ; mais le mot « cellule » avait été si generalement adopté, qu'il a été conservé et qu'on l'a appliqué à l'ensemble formé par le plastide et sa paroi, même dans des cas où cette paroi est à peine constatable. On emploie aujourd'hui à peu près indifféremment les deux mots *plastide* et *cellule*, mais il est à remarquer, cependant, que le mot « plastide » est plus usité en biologie générale, le mot « cellule » en histologie descriptive ; c'est donc sous la dénomination de cellule que l'on étudie au point de vue de sa structure morphologique l'élément fondamental des tissus ; on étudie, au contraire, les caractères de la vie élémentaire chez les plastides.

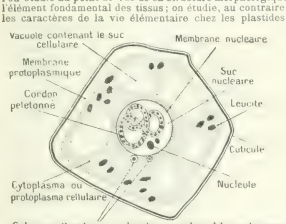

Sphères attractives ou directrices contenant les centrosomes

La cellule animale ou végétale se compose, au point de vue descriptif, de trois parties distinctes : le protoplasma cellulaire ou *cytoplasma*, entouré par la *membrane* et renfermant le *noyau*.

La *membrane cellulaire* est constituée par la partie périphérique du cytoplasma, partie périphérique dans laquelle le réseau de plasma solide est beaucoup plus serré et le plasma liquide peu abondant, ce qui en augmente la résistance. Dans cette membrane protoplasmique et à son extérieur surtout s'accumulent des substances squelettiques, qui lui donnent plus ou moins de rigidité. On donne le nom de *cuticule* à la partie superficielle entièrement dépourvue de substances vivantes.

La question la plus essentielle de la physiologie cellulaire est celle de savoir déterminer quels éléments de la cellule sont constitués de substances plastiques, et quels éléments sont, au contraire, des produits annexes ou accessoires de l'assimilation.

— Artmitic. La punition de la *cellule* se subit dans un local spécial ; l'homme est isolé, on ne veut pour aucun service et n'a pour nourriture que le pain et deux soupes par jour, dont une sans viande, dans le cas de la *cellule simple*, et toutes deux sans viande, s'il s'agit de la *cellule de correction*. Le militaire détenu en cellule ne reçoit qu'une couverture ; dans les grands froids, le chef de corps peut y faire ajouter de la paille de couchage et une demi-couverture, ou bien suspendre ou ajourner la punition. C'est, du reste, le chef de corps seul qui peut infliger la punition de cellule aux simples soldats seulement, et jamais pour plus de *huit jours* consécutifs ; mais il peut y ajouter *sept jours de prison*.

Dans les régiments étrangers et les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les officiers supérieurs et les capitaines dans leurs compagnies peuvent infliger huit jours de cellule ; le colonel peut donner trente jours de cellule simple ou vingt-huit jours de cellule de correction. Cette dernière punition n'est en usage que dans ces corps spéciaux ; et elle ne s'y subit que par périodes de sept jours, séparés par des interruptions de quatre jours. Mais elle peut être aussi appliquée, et même avec les fers, aux condamnés militaires, à [illegible] de la prison [illegible] infliger jusqu'à trente jours.

Les hommes des compagnies de [illegible] punis de huit jours de cellule par leur capitaine et de quinze jours, par les généraux [illegible] corps d'armée d'Algérie.

CELLULÉ, ÉE (*sèl*) adj. Hist. nat. Divisé en cellules.

— Admin. Tenu en cellule, en parlant des prisonniers : *Prisonnier* CELLULÉ. [illegible]

CELLULEUX (*sèl, leu*), **EUSE** adj. [illegible] Qui est divisé en cellules.

CELLULIFÈRE (*sèl* — de [illegible]) adj. Qui offre des renflements cellulaires.

CELLULIFORME (*sèl* — de *cellule*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une cellule.

CELLULIQUE (*sèl* — rad. *cellule*) adj. Se dit d'une substance qui, selon Fremy, résulterait de la dissolution ou des alcalis sur les parois des cellules des tissus végétaux.

CELLULITE (*sèl* — rad. *cellulaire*) n. f. Inflammation du tissu cellulaire ou lamineux comme le tissu [illegible].

CELLULOID ou **CELLULOIDE** (de l'angl. *celluloid*, composé du lat. *cellula*, cellule, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Substance complexe à base de cellulose nitrique et de camphre, qui, malgré la date récente de sa découverte, a reçu rapidement de nombreuses applications industrielles.

Encycl. Le *celluloid*, inventé de 1863 à 1865 par des Américains, les frères Hyatt, a été introduit en Europe vers 1876. C'est un corps dur, plus élastique que l'ivoire, résistant à la cassure ; il est inodore, sans saveur, très mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité. Il est inattaquable par l'air ou par l'eau ; les acides énergiques ne le dénaturent guère qu'à chaud ; l'alcool étendu est sans action sur lui, ainsi que les liquides alcooliques. Le celluloid s'enflamme très aisément au contact d'un corps en ignition.

Presse à blocs pour la fabrication du celluloid

La fabrication du celluloid est assez longue. Elle nécessite plusieurs opérations successives, comprenant en premier lieu l'obtention de la cellulose nitrée ou *pyroxylène* ; puis le mélange de cette matière avec le camphre et autres substances qui sont destinées à lui donner la couleur voulue ; le laminage à chaud des feuilles et leur compression pour les transformer en blocs ; la division des blocs en feuilles ; en dernier lieu, l'étuvage, qui se prolonge plus ou moins, suivant l'épaisseur que possèdent les feuilles.

Le celluloid a des emplois très variés : on en fait des peignes, des billes de billard, des boutons de pipe, des cols et des manchettes, des tapis imitant le dallage. On l'emploie également en ébénisterie, sous forme de placages. Il sert dans l'aménagement des cloisons étanches des vaisseaux à cause de sa grande imperméabilité.

CELLULOSE (*sèl* — rad. *cellule*) n. f. Principe particulier constituant la partie solide des végétaux.

— Encycl. Chim. Le tissu cellulaire des plantes est formé par une série de corps désignés sous le nom de *cellulose*, de formule générale $C^6H^{10}O^5$. Ces corps, insolubles dans les dissolvants neutres, se convertissent en dextrine et glucose par hydratation. Frémy les classe en : *cellulose proprement dite, para* et *métacellulose*. La cellulose est entièrement soluble dans le réactif de Schweitzer, solution ammoniacale d'oxyde de cuivre ; la paracellulose extraite des cellules épidermiques des feuilles doit, pour se dissoudre, subir un traitement préalable par les acides ; ces deux variétés se rencontrent seules dans les bois, en revêtant une multitude de formes et d'aspects selon l'âge et l'organe de l'espèce considérée. La métacellulose ou *fungine*, insoluble dans le réactif, forme le tissu des lichens et des champignons. Dans le règne animal, il existe aussi une variété de cellulose, la *tunicine*, provenant de l'enveloppe de certains mollusques inférieurs (tuniciers).

Pour préparer la cellulose pure, le chiffon du cotonnier est mis en digestion dans le réactif Schweitzer ; la cellulose est précipitée, en neutralisant par un acide. C'est une poudre blanche, amorphe, inodore et insipide, plus dense que l'eau ; elle se colorant pas en bleu par l'iode, décomposée par la chaleur en laissant un residu charbonneux. Elle est profondément modifiée par les réactifs concentrés. Les oxydants la transforment en oxycellulose, les réactifs concentrés favorisent l'adhérence des colorants. Fondue avec la soude, la cellulose est convertie en oxalate ; cette réaction est exploitée industriellement.

Le premier terme de l'hydratation est l'*hydrocellulose*, bleuissant à l'iode ; l'hydratation poussée plus loin donne du glucose.

L'acide nitrique fumant a une action différente ; plusieurs groupes AzO² sont substitués à un nombre égal de H dans la molécule. On a ainsi des celluloses nitrées appelées : *fulmicoton, coton poudre, pyroxyle, poudre sans fumée* ; les produits peu nitrés sont solubles dans un mélange d'alcool et d'éther et constituent les *collodions*. Après passage dans un sulfure alcalin, les celluloses nitrées sont ramenées à l'état de cellulose ordinaire ; de Chardonnet a utilisé ce fait pour reproduire la soie artificielle.

La composition de la cellulose n'est pas clairement établie ; l'absence de moyen pour déterminer son poids moléculaire oblige d'admettre une formule empirique représentant un [illegible]

$$n\,C^6H^{10}O^5 - H^2O$$

— Industr. *Cellulose textile*. On prépare aujourd'hui une matière textile presque identique à la soie en faisant subir un traitement spécial à la cellulose nitrée. La couleur de ce produit naturellement grisâtre peut être modifiée par l'introduction de substances colorantes. La matière textile ainsi obtenue résiste aux acides et aux alcalis et le caecum des ruminants. Cette dissolution est due à [illegible] lich a reconnu, dès 1850, la fermentation de la cellulose observations analogues, et constate, autour et à l'intérieur [illegible] lobacter qui devore la cellulose des tiges et met les fibres en liberté ; il travaille aussi, au fond des mares, à la [illegible] produit le *méthane* ou gaz des marais.

CELLULOSIQUE (*sèl, zik*) adj. Qui est de la nature de la cellulose, qui contient de la cellulose.

CELLULOSIQUEMENT [illegible] cellulose.

CELLULOSITÉ n. f. Etat des corps celluleux, qui est propre à la matière organique.

CELMISE [illegible]

CÉLOCOLIQUE [illegible] et de *colique*) adj. [illegible]

CÉLOME n. m. Embryol. Ulcere de la cornée transparente. V. CELOME.

CÉLONITE ou **CELONITES** (*sé, tèse*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des masarides, renfermant des formes de taille moyenne, à abdomen bombé et [illegible] se roulant en boule [illegible]

— Encycl. Les *célonites* sont noirs, variés et rayés de jaune ou d'orange ; ils habitent la région circaméditerranéenne, vivent dans les endroits désertiques et sont parasites des scolia. L'espèce de la France méridionale est le *celonites apiformis*.

CÉLOPE ou **CŒLOPA** (du gr. *koilos*, creux, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des acalyptères, renfermant de petites mouches noirâtres, à grandes ailes, qui volent et sautent au bord de la mer, sur les flucus, et se cachent sous les galets. (L'espèce type du genre, *celopa frigida*, habite l'extrême nord de l'Europe et descend jusqu'en Bretagne.)

CÉLORHIZE adj. Anat. V. CELORHIZE.

CELORICO da Beira, [illegible] (Beira). Castro Marim, [illegible] — Le concelho du même [illegible]

CELORICO de Basto, [illegible] (Entre-Douro-é-Minho [illegible] Ch.-l. *Bérétello*.

CÉLOSIE (*zi*) n. f. Genre d'amarantacées, type de la tribu des *célosiées*, comprenant des herbes ou des arbrisseaux qui croissent en Asie, en Afrique et dans l'Amérique tropicale. (Une espèce (*celosia trigyna*) est employée comme anthelminthique.) Syn. POLYCARPÉE.

— Encycl. Les *célosies* sont des plantes annuelles, très voisines des amarantes, avec lesquelles on les confond quelquefois. Leur nom fait allusion à l'éclat et au riche coloris de leur inflorescence, et non de leurs fleurs, comme on dit vulgairement. Ces plantes sont fort recherchées dans les jardins d'agrément. Nous citerons la *célosie à crête* (*celosia cristata*), originaire de l'Inde, et que l'on plus connue sous les noms de *amarante, crête-de-coq, passe-velours, etc*. Toutes les espèces conservent longtemps leur couleur, après avoir été séchées à l'ombre et la tête en bas, et peuvent servir, durant l'hiver, soit à faire des bouquets, soit à orner les appartements. V. AMARANTE.

CÉLOSIÉES (*zi-é*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des amarantacées, ayant pour type le genre *célosie*. — Une CÉLOSIÉE.

CÉLOSOME (du gr. *kélé*, hernie, et *sôma*, corps) n. f. Genre de monstres unitaires, dans la classification de Is. Geoffroy Saint-Hilaire, à éventration plus ou moins étendue, avec divers organes formant hernie.

CÉLOSOMIE (*mi*) n. f. Monstruosité des célosomes.

CÉLOSTOMIE n. f. Pathol. V. CŒLOSTOME.

CÉLOSOMIENS (*mièin* — rad. *célosome*) n. f. pl. Famille de monstres, dans la classification de Is. Geoffroy Saint-Hilaire, ayant pour type le genre *célosome*. — Un CÉLOSOMIEN.

CÉLOTION (*si-on*) n. m. Antiq. gr. Petit vaisseau très léger, avec un seul banc de rameurs. V. CÉLÈS.

CÉLOTOME (du gr. *kélé*, hernie, et *tomé*, section) n. m. Instrument pour opérer les hernies étranglées. ◊ On dit aussi KÉLOTOME.

CÉLOTOMIE (rad. *célotome*) n. f. Opération de la hernie étranglée. ◊ L'astration par la ligature des vaisseaux spermatiques. (On dit aussi KÉLOTOMIE.)

CÉLOX n. m. Navig. anc. V. CÉLÈS.

CELS (Jacques-Martin), botaniste, né à Versailles en 1743, mort en 1806, se rendit célèbre par la magnifique pépinière qu'il avait créée dans le Luxembourg et par le nombre prodigieux des plantes exotiques naturalisées par lui. Il fut membre de l'Institut et prit part à la rédaction du code rural. Il a donné son nom à un mode de greffe dont il fut l'inventeur.

CELSE (Celsus Cornelius Aulus), médecin et érudit du temps d'Auguste. La date et le lieu de la naissance de Celse sont inconnus. D'après les autorités les plus graves, il serait né à Vérone, du temps de César. On ne sait même pas s'il fut un praticien, ou un compilateur. Il est pourtant probable que Celse pratiqua la chirurgie, car il décrit dans ses livres des opérations et des instruments avec des

[illegible] une signification toute spéciale. Le principal ouvrage de Celse a pour titre : *De re medica*. L'Hippocrate latin, éclectique de nature, passe en matière toutes les sectes médicales qui l'ont précédé. Après avoir critiqué dogmatisme, empirisme, méthodisme, il pense que la médecine doit être rationnelle, qu'il est à la fois inutile d'ouvrir des corps vivants, mais qu'il est nécessaire à ceux qui cultivent la science de se livrer à la dissection des cadavres ; il expose les préceptes diététiques d'Hippocrate, et recommande l'hygiène domestique, la gymnastique, les exercices du corps, les bains, les onctions, les lectures à haute voix. Ses ordonnances varient, d'ailleurs, suivant les conditions d'âge, de tempérament, de saison et de profession. C'est à lui que nous devons l'histoire de la chirurgie grecque et romaine depuis Hippocrate jusqu'à son temps, et la description minutieuse qu'il donne des opérations et des instruments de chirurgie est véritablement remarquable. L'obstétrique appelle aussi toute son attention.

Dans la partie philosophique de son ouvrage, son style est de la plus grande pureté, ce qui lui a valu d'être appelé le **Cicéron de la médecine** ; et, si la partie technique parut moins parfaite, cela tient évidemment au peu de ressources qu'il trouvait dans la langue latine elle-même. Il a été traduit par Fouquier et Ratier (Paris, 1823) ; par Des Etangs (Paris, 1860), et par Védrènes (Paris, 1875). On lui doit aussi : *De febribus liber ; De balneis ; [illegible] medicina quæ extant cum indicis copiosis* (Venise, 1857). Celse a, en outre, écrit sur la rhétorique et l'art militaire.

Celse (MÉTHODE DE), nom donné à une méthode de cystotomie. V. ce mot.

CELSE (saint), martyr, né à Cimiez, près de Nice, mort en 69. D'une illustre famille, il entraîna à peine dans l'adolescence, lorsque Nazaire, vint d'Afrique, le convertit et le baptisa. Le maître et le disciple furent arrêtés et conduits à Vintimille, puis à Rome, où Néron essaya inutilement de triompher de leur courage par d'effroyables tourments. Furieux, il les fit enfin jeter sur une barque où ils furent abandonnés au gré des flots. Un vent favorable les poussa vers Gênes ; de là ils se rendirent à Milan, où ils furent mis à mort par ordre du préfet Anolinus. — Fête le 28 juillet.

CELSE, philosophe platonicien du IIe siècle de notre ère, fut le premier qui écrivit contre la religion chrétienne. Il composa le *Discours véritable* (Λόγος Ἀληθής), où il critique, au point de vue historique et rationnel, l'Ancien et le Nouveau Testament, et un livre contre la magie, à laquelle il attribue les miracles rapportés dans l'Evangile. Le *Discours véritable* ne nous est connu que par la réfutation qu'en a faite Origène, dans son ouvrage *Contra Celsum*.

CELSIE (de *Celsius*, n. pr.) n. f. Genre de scrofulariacées, tribus des verbascées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent dans la Syrie, la Mesopotamie, l'Abyssinie, et dans l'Asie centrale.

CELSITUDE (lat. *celsitudo*, élévation) n. f. Titre qui se donnait à plusieurs officiers du Bas-Empire et à plusieurs dignitaires du moyen âge.

CELSIUS (Magnus), savant et archéologue suédois, né à Alfta (Helsingland) en 1621, mort en 1679 à Upsal, où il professa les mathématiques à l'université, et, comme archéologue, déchiffra le premier les runes dites « du Helsingland ». — Son fils, Olof Celsius, astronomiste et naturaliste, né en 1670, mort en 1756, professa les langues orientales et la théologie à Upsal, étudia la runologie et la botanique, protégea Linné, et fut un des fondateurs de la Société des sciences d'Upsal. Son principal ouvrage est intitulé : *Hierobotanicon* (1745-1747). — Son neveu, Anders **Celsius**, né en 1701, mort en 1744, professeur d'astronomie à l'université d'Upsal, voyagea en Allemagne, en Italie, en France, où il se fit connaître par ses savantes travaux. Nommé, en 1737, de l'expédition française chargée de mesurer un degré du méridien dans les régions polaires, et reçut du roi une pension de 1 000 livres. De retour à Upsal, il obtint qu'on érigeât un observatoire dans cette ville. Il eut le premier l'idée du thermomètre centigrade. — Celsius, dit **le Jeune**, historien suédois, fils d'Olof Celsius, né en 1716, mort en 1794. Après avoir enseigné à l'université d'Upsal, il fut nommé, en 1747, évêque de Lund, et continua à s'occuper d'histoire. Il a publié notamment *Bibliotheca ecclesiastica diocesanorum Suecia ; Histoire de Gustave Ier ; Histoire d'Erik XIV*.

CELSUS (P. Juventius), jurisconsulte romain, né vers l'an 67, mort vers 130. Il trempa dans la conspiration de Nerva contre Domitien, réussit à sauver sa vie, jouit d'une grande faveur sous Nerva et sous Trajan, et fut revêtu des dignités de préteur et de consul. Ses œuvres de jurisprudence sont perdues ; mais il est souvent cité par Pomponius Ulpien, ainsi que dans les *Institutes* et dans le *Code*.

CELSUS (Caius Titus Cornelius), proclamé empereur romain l'an 264. Il ne conserva ce titre que sept jours. Les habitants de Sicca, dévoués à l'empereur Galien, l'égorgèrent, livrèrent son cadavre aux chiens, et le pendirent en effigie à un gibet. C'était un simple militaire, que les soldats avaient choisi à cause de sa réputation d'intégrité.

CELSUS (Julius), critique grec du VIIe siècle, auquel on a quelquefois attribué l'honneur d'avoir composé les *Commentaires de César*, parce que son nom se trouve sur un exemplaire manuscrit de ce livre, dont il avait fait simplement la revision.

CELT [celt] n. m. Nom dangereux vement, par les archéologues français et anglais, des haches du XIXe siècle, aux haches de pierre ou de bronze trouvées dans les sépultures préhistoriques. (Ce mot est peu employé aujourd'hui.)

CELTE adj. Géogr. et hist. V. CELTIQUE.

CELTES. Le nom de *Celtique* apparaît pour la première fois, environ cinq siècles avant notre ère, dans la géographie d'Hécatée de Milet. Le premier historien qui fasse mention des *Celtes* est Hérodote, dans son livre II. D'après Pausanias et César, le nom de Celtes était connu avant que se donnât à lui-même le peuple appelé *Galli* (Gaulois) par les Romains. On peut ajouter que c'est dans les *Origines* de Caton, écrites vers 168 av. J.-C., qu'on trouve pour la première fois cette dénomination de *Galli*, dans laquelle les Romains englobaient toutes les populations de race celtique habitant la *Gaule* (Gallia), c'est-à-dire d'abord l'Italie du Nord et l'Allemagne du Sud ; puis, à la fin du Ier siècle de notre ère, les pays entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan.

— *Un* CELTE.

— *Histoire*. Les Celtes se distinguaient des Italiens du sud par une taille plus élevée et une peau plus blanche ; des Germains, naturellement blonds, par la rousseur de leur chevelure, rousseur artificielle, si l'on en croit Diodore de Sicile, et par une moindre stature. Quant à la couleur de leurs yeux et à la forme de leur crâne, on ne possède là-dessus aucune donnée sérieuse. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les Celtes appartinssent à une race unique. On ne doit jamais parler de race celtique, germanique, slave, etc., parce que, à l'époque où les Celtes, les Germains et les Slaves se montrent à nos yeux pour la première fois, l'humanité était déjà vieille, qu'ils avaient derrière eux un long passé, et que, dès lors, ils ne pouvaient plus former des races pures, des « races anthropologiques », mais seulement des « races historiques ». On doit donc, historiquement, appeler « Celtes » tous les peuples qui parlaient la langue celtique, abstraction faite de la race.

Les anciens désignaient sous le nom de « Celtes » l'ensemble des peuples qui habitaient l'Europe centrale, depuis l'Océan jusqu'à la mer Noire. En fait, c'est bien dans l'Allemagne centrale et méridionale, entre le Rhin, l'Elbe et le Danube, que les données de l'histoire permettent de fixer la contrée dont les Celtes sont issus, huit à dix siècles avant notre ère. On en trouve une preuve dans la toponymie de cette contrée, où abondent les noms de localités et de rivières d'origine celtique. D'autre part, la grammaire comparée nous représente les Celtes, au point de vue linguistique, comme les frères des Latins, Italiotes, Grecs, Germains, Slaves, Thraces, Indiens et Perses. La science n'a pu encore déterminer l'époque à laquelle ces divers rameaux ethniques ne formaient qu'un seul peuple, dit indo-européen ou aryen, et ne parlaient qu'une seule et même langue. Il semble acquis, toutefois, qu'il a existé des liens de parenté plus étroits entre les Celtes, les Latins ou Italiotes, et les Grecs ou Helleues. Ils formaient un même peuple, parlant un même dialecte de la langue indo-européenne. D'après d'Arbois de Jubainville, ils se séparèrent, au XVe siècle avant notre ère, pour s'établir : les Helléues, dans la presqu'île laquelle ils ont laissé leur nom ; les Italiotes gravissaient aux Sarmates. Cet immense empire celtique ne présentait aucune unité politique, et, d'ailleurs, qu'une durée éphémère. Il est vrai que, dans les premières années du IIe siècle avant l'ère chrétienne, ils atteignirent la Méditerranée, entre les Cévennes, les Pyrénées et le Rhône, envahirent la Thrace, la Grèce, qu'ils pillèrent Delphes, et, franchissant le Bosphore, fondèrent dans l'Asie Mineure un petit empire, la Galatie. Mais, en 283, les Romains, leurs ennemis séculaires, faisaient la conquête du pays des Sénons. Environ un demi-siècle plus tard, de 236 à 218, ils cédèrent la place en Espagne aux Carthaginois, eux-mêmes supplantés (218-206) par les Romains. Dès lors, les Celtes se fondirent avec les Ibères. En 218, ils perdirent la suprématie en Thrace, puis dans la Galatie en 191. Cette même année, deux cents ans après la prise de Rome, toute la Gaule cisalpine était soumise aux Romains. Ceux-ci ne tardèrent pas à envahir la Gaule transalpine, mais seulement pour y fonder des comptoirs à Aix en 122, à Narbonne en 114.

Le danger qui menaçait alors les Gaulois ne venait pas des Romains, mais d'un peuple, nouveau dans l'histoire, les Germains. Campés depuis mille ans dans la presqu'île Scandinave, le Jutland et sur la rive droite de l'Elbe, les Germains avaient, au IIe siècle avant notre ère, envahi l'Allemagne qui, dès lors, fut perdue pour la race celtique. Peu s'en fallut même que leurs peuplades, les Cimbres et les Teutons, ne lui arrachassent également la Gaule. La victoire de Marius, en 101, la sauva momentanément. Les Celtes n'en furent pas moins écartés du Rhin : des tribus germaniques s'établirent sur la rive gauche ; les Triboques dans l'Alsace actuelle, les Bataves aux embouchures.

En Germanie même, les Boïs, chassés de Bohême, leur pays, par les Suèves, s'installèrent dans la Norique (Styrie), aux dépens des peuplades celtiques installées là depuis des siècles. Dans le sud de cette même Germanie, les débris des Celtes, probablement des Volces, resta fixé longtemps encore aux sources du Danube et sur le Mein, dans le pays appelé « Terres décumates » et correspondant au grand-duché de Bade et du Wurtemberg actuels. Il fut absorbé par les Alamans, vers le IIIe ou IVe siècle. Il semble bien prouvé que, dans l'Allemagne du Sud, la population doive, ethnographiquement, une bonne part de ses éléments aux Celtes : Alsaciens, Souabes, Bavarois, possèdent des caractères anthropologiques qui les différencient suffisamment des Germains du nord. Enfin, à l'autre extrémité de la Germanie, vers les monts Sudètes, il existait encore, à la fin du IIe siècle avant notre ère, un petit peuple gaulois, les Gothins ; ce dernier îlot celtique, perdu au milieu des tribus germaniques, fut submergé au cours du IIe ou du IIIe siècle. Quant aux Celtes des Alpes, ils ne furent soumis que sous Auguste. La Grande-Bretagne fut conquise au IIe siècle de notre ère. Seuls, les Celtes d'Irlande purent échapper à la domination étrangère.

En résumé, les Celtes, après avoir été, vers le IVe siècle, le peuple le plus nombreux et le plus puissant de l'Europe, se trouvèrent, quatre cents ans plus tard, soumis partout, sauf l'Irlande, aux Romains et aux Germains. Cette décadence s'expique d'abord par l'absence de tout lien durable entre leurs diverses nations, que les légions romaines purent battre les unes après les autres. En second lieu, au moment de la conquête césarienne, les Etats ou *cités* de la Gaule étaient en proie à l'anarchie gouvernementale provoquée à l'intérieur de chacun d'eux par la faiblesse de l'assemblée des chevaliers ou sénat, et à l'extérieur par les entreprises des *cités* les unes contre les autres. Enfin, les Gaulois, surtout ceux du centre, avaient pris goût à la civilisation. Ils s'étaient fixés au sol, se livraient à l'agriculture au commerce. Ils avaient des récoltes à protéger, des villes à défendre, et c'était là un nouvel élément de faiblesse.

Les Celtes n'ont pas disparu en tant que race. De nos jours encore, ils forment le fond de la population de la France, de l'Alsace-Lorraine en partie, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne occidentale et méridionale, de l'Italie septentrionale, du nord de l'Espagne, de l'ouest de la Grande-Bretagne, enfin de l'Irlande. Mais, presque partout, ils ont perdu leur langue propre pour adopter l'idiome de leurs conquérants romains (français, espagnol, italien, etc.) ou germanique (allemand, anglais). Actuellement, il ne reste plus que quelque 2 millions d'hommes parlant un idiome celtique, savoir : pour le rameau gaélique, environ 300.000 en Irlande, peut-être 100.000 dans le nord-ouest de l'Ecosse ; pour le rameau brittanique, 1 million dans le pays de Galles, et 1.200.000 en basse Bretagne.

Rien n'est demeuré des chants lyriques et épiques des anciens Celtes. Ceux des îles Brittaniques ont produit, au contraire, depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours, une littérature assez riche.

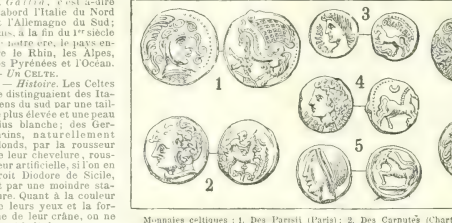

Monnaies celtiques : 1. Des Parisii (Paris) ; 2. Des Carnutes (Chartres) ; 3 Des Eduens (Autun) ; 4 Des Arvernes (Auvergne) ; 5. Des Séquanes (Franche-Comté) ; 6. Des Bellovaques (Beauvais) ; 7 Des Biturges Bourges.

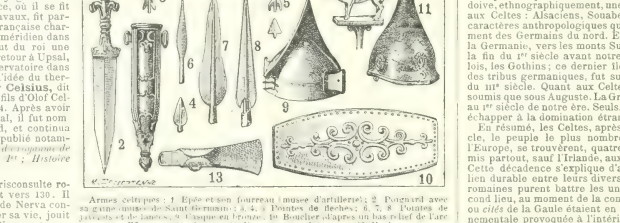

Armes celtiques : 1 Epée et son fourreau (musée d'artillerie) ; 2. Poignard avec sa gaine (musée de Saint-Germain) ; 3, 4, 5 Pointes de flèches ; 6, 7, 8 Pointes de javelots et de lances ; 9 Casque en bronze, le Bouclier d'après un bas-relief de l'arc d'Orange ; 11. Casque ; 12. Baudrier arc d'Orange ; 13 Hache.

En ce qui concerne les institutions, nous ne possédons de renseignements un peu détaillés que sur les Celtes de l'Italie et surtout de la Gaule transalpine. La royauté fut leur première forme de gouvernement. Elle fut abolie presque partout sur le continent au IVe siècle avant l'ère chrétienne, et remplacée par l'assemblée aristocratique des chefs ou chevaliers que César appelle senat, et dont le fonctionnement était assez irrégulier, les prérogatives très restreintes. En temps de paix, les rivalités des grands ne cessaient de troubler ces petites républiques, où la classe inférieure libre ou plebs était réduite à une condition quasi servile. En temps de guerre, celle-ci reprenait ses droits, acclamait un chef, et le sénat ne gouvernait plus que nominalement. Les îles, seules, gardèrent la royauté. Elle subsista en Irlande jusqu'à la conquête anglaise; quant aux îles bretonnes, elles avaient pour rois des petits de province *cuiedi*, et eux-mêmes obéissaient eux-mêmes à un roi suprême *uedrec*. Ces rois celtiques n'étaient guère, d'ailleurs, comme chez tous les barbares, que des chefs de guerre.

Le droit privé des Gaulois n'est pas mieux connu que leurs institutions. L'apport du mari devait être égal à celui de la femme. L'époux survivant héritait non seulement du capital commun, mais des biens économisés. Comme dans le droit romain archaïque, le mari avait droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants. Comme chez les Germains, la polygamie n'était permise qu'aux chefs. Une coutume, qui persista chez les Celtes d'Irlande jusqu'à la fin du moyen âge, défendait au père de garder ses fils près de lui avant qu'ils fussent en état de porter les armes; le fils adulte n'était pas du ressort du père, mais par des parents adoptifs demeurant au loin. Les funérailles étaient somptueuses; les morts étaient inhumés. Ou brûlait les criminels, la femme adultère, le prisonnier de la royauté. A la mort d'un chef, on jetait au feu les objets qui lui étaient chers, même les animaux. Quand César arriva en Gaule, il n'y avait pas très longtemps que la coutume avait disparu de brûler également les esclaves et les clients du défunt.

Les documents ne permettent pas de reconstituer l'ensemble du panthéon celtique. Les renseignements de César ne portent que sur les Gaulois transalpins: leurs dieux étaient Mars, Apollon, Jupiter, Minerve et surtout Mercure. Dans les inscriptions gallo-romaines, on trouve, il est vrai, des épithètes gauloises accolées au nom latin de ces divinités. Mais leur multiplicité même ne permet pas de retrouver leur nom panceltique. Il semble acquis que *Taranis* était le dieu de la foudre, identifié, dans certaines inscriptions, avec Jupiter; que *Toutatès* ou *Teutatès* correspond au Mars latin, et *Lugus* à Mercure. Epigraphie mais revèle aussi que les Celtes adoraient les forêts, les fleuves et les localités. D'autres divinités d'un caractère original portent le nom de « déesses mères » et sont représentées assises, tenant un enfant.

Le druidisme ne doit pas être confondu avec la religion des Celtes: c'était une philosophie, une doctrine, originaire de Grande-Bretagne, et dont l'introduction sur le continent était relativement récente, au temps de César. Il n'était connu que dans les îles et la Gaule chevelue. Il ne paraît pas que les Celtes d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne aient eu aucune notion de cette doctrine.

La doctrine druidique n'était pas écrite. Elle était renfermée dans quelques milliers de vers que les néophytes mettaient jusqu'à vingt années à apprendre par cœur, et qu'on se transmettait verbalement. Cette doctrine enseignait que les hommes descendaient du dieu de la mort (*Dispater*), et que le monde devait finir par l'eau et le feu. Elle admettait l'immortalité de l'âme, et c'est le trait qui a le plus frappé les anciens. Avec l'interdiction de l'écriture, des temples bâtis, et de la représentation figurée des dieux, elle permet de dégager le caractère général de la philosophie druidique, nettement spiritualiste. Il y a lieu de faire remarquer, à ce propos, que les monuments de pierre brute appelés *menhirs*, *dolmens*, *cromlechs* n'ont rien à faire avec le druidisme et sont antérieurs de bien des siècles, non seulement à cette philosophie, mais à l'arrivée même des Celtes dans la Gaule. Les druides étaient aussi astrologues, devins, médecins. Ils prirent également les fonctions de prêtres de dieux. Comme prêtres, ils se réservèrent la célébration de cérémonies cultuelles bien antérieures au druidisme: telle de la cueillette du gui de chêne raconté par Pline, et qui n'est autre que la manifestation du culte des plantes qui se rencontre partout; de même pour la pratique des sacrifices humains, qu'on retrouve dans les périodes archaïques de l'histoire grecque et romaine et dans les Gaules, mais avec des différends des particuliers et des États gaulois. Leur sentence d'excommunication mettait hors la loi celui qu'elle frappait. Les druides reconnaissaient l'autorité d'un grand prêtre dont les fonctions étaient à vie. Élection se faisait à une époque déterminée de l'année, en un lieu consacré situé sur le territoire des Carnutes, entre Chartres et Orléans, qui passait pour le centre de la Gaule. Les druides se formaient par une caste fermée; l'ordre se recrutait par libre cooptation, surtout dans les rangs de la noblesse. Il se divisait en trois classes: d'abord, par ordre d'importance, les *druides*, les *eubages*, devins et sacrificateurs, et les *bardes*, poètes et historiographes officiels, chargés de célébrer les hauts faits des rois et du peuple. Contrairement à une opinion répandue, il n'y avait pas de *druidesses*. On désigne sous ce nom, au IIe siècle de simples diseuses de bonne aventure.

La puissance des druides et surtout la pratique des sacrifices humains excitèrent contre eux le gouvernement romain. Mais, comme le fait remarquer Fustel de Coulanges, la disparition du druidisme est due à l'éloignement des hautes classes fascinées par la culture romaine, bien plus qu'aux persécutions. Dès la fin du IIe siècle, ils n'étaient plus guère que de vulgaires sorciers. Ils achèvent de disparaître au VIe siècle, devant le christianisme. Seuls, les bardes subsistèrent à travers tout le moyen âge dans les pays de Gaules.

Les Celtes n'habitaient pas des villes, mais vivaient dispersés à la campagne, dans des maisons de bois couvertes en chaume, le mobilier se composant de quelques poteries et vases de métal, et de tapis ou de lattes de jonc en guise de sièges. Ils vivaient de laitage et de viande, surtout de porc. Leurs boissons habituelles étaient la cervoise (bière d'orge), le [illegible] (froment sans miel). Leurs banquets, où le peu de variété des mets était racheté par leur abondance, se terminaient invariablement par des querelles. Leur habillement se composait d'une tunique courte et serrée, de braies, et d'un manteau de couleurs voyantes. Tous, même dans la basse classe, avaient une mise recherchée. Hommes et femmes se couvraient de bijoux d'argent ou de bronze. Le collier de métal [illegible] était [illegible] la caractéristique du Gaulois. Les Celtes ne paraissent pas avoir eu de coiffure, en temps de paix. Ils laissaient tomber leurs cheveux, les [illegible] et [illegible] ressemblant à de la soupe sur leur tête. Les hommes rasaient entièrement le visage, à l'exception de deux longues moustaches.

Leur armement était médiocre: un bouclier de bois, un casque de bronze orné de cornes ou d'ailes, et une grande épée de fer épointée et ne frappant que de taille. Leur bravoure était légendaire. Leur tactique consistait à fondre impétueusement sur l'ennemi pour essayer de l'enfoncer. Mauvais cavaliers, d'ailleurs, les Celtes préféraient, depuis des siècles, se servir de chars de guerre.

Ces peuples menèrent une vie purement pastorale jusqu'au IIe siècle avant notre ère. Mais, au temps de César, la Gaule transalpine était un pays agricole, où les terres à blé, les prairies et les champs de lin et de chanvre alternaient avec les forêts, et où l'emploi de la marne et de la chaux commençait à se répandre. Dans ces régions, les Celtes inventèrent les tonneaux pour remplacer les amphores. Les jambons de la Séquanie, les oies des Morini,

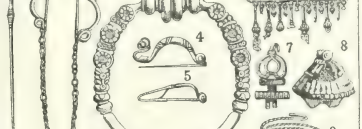

Bijoux celtiques: 1. Epingle en bronze; 2. Fibule (époques de Châlons); 3. Torque bronze de Malicat, environs de Châlons; 4. Pendeloque bronze; 5. Crochet de ceinture (bronze); 8. Cabochon, environs de Châlons; 9. Torque en or.

le lin des Caduques, leurs tissus en laine teinte (*saies*) étaient renommés. Les Gaulois excellaient dans la métallurgie: ils exploitaient le fer dans le pays des *Bituriges* (Berry) et des *Petrocorii* (Périgord), l'étain en Bretagne, le cuivre en Espagne, l'argent chez les *Ruteni* (Rouergue) et les *Gabali* (Gévaudan), l'or dans les Pyrénées et les Cévennes. Les Bituriges inventèrent l'étamage en chau-

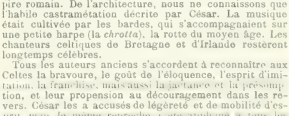

Poteries celtiques.

dronnerie et le placage d'argent sur bronze. Alise était le principal centre de cette industrie. Le monnayage n'avait rien d'original. Les Celtes se bornèrent à copier, mais dans la perfection, les types des colonies grecques et les pièces macédoniennes. Signalons encore l'industrie si intéressante de l'émaillerie chez les Eduens, et l'école de peinture céramique (vases noirs avec ornements en blanc) que la région du nord-est de la Gaule conserva sous l'empire romain. De l'architecture, nous ne connaissons que l'habile catramétation décrite par César. La musique était cultivée par les bardes, qui s'accompagnaient sur une petite harpe à trois cordes. La notte du moyen âge, les chanteurs celtiques de Bretagne et d'Irlande resterent longtemps célèbres.

Tous les auteurs anciens s'accordent à reconnaître aux Celtes la bravoure, le goût de l'éloquence, l'esprit d'imitation, la franchise, mais aussi la jactance et la présomption, et leur propension au découragement dans les revers. César les a accusés de légèreté et de mobilité d'esprit, mais le même reproche a été appliqué à tous les Barbares, ce qui lui fait perdre beaucoup de sa portée.

Somme toute, les Celtes sont une race *historique* intéressante, plus idéaliste que les Hellènes et les Latins, plus apte à la culture que les Germains et les Slaves, et il est infiniment regrettable que les circonstances ne leur aient pas laissé une indépendance leur permettant de développer une civilisation originale.

— BIBLIOGR.: Les textes sont réunis au t. Ier des *Histoires des Gaules et de la France*, de dom Bouquet (Paris, 1738; dans [illegible] *l'histoire et la geographie de la Gaule*, Paris, 1878 et suiv.), et surtout dans le *Trésor du vieux celtique*, de Holder (Leipzig, 1896). Sur les langues celtiques: Zeuss, *Grammatica celtica*, Berlin, [illegible] (Göttingue, 1894). Sur les littératures: Windisch, au mot *Keltisch* dans l'[illegible] (Fès le [illegible] et Sullivan, *Celtic literature*, [illegible] Sur l'épopée bretonne [illegible] *Germain* (Paris, 1898), et *Revue celtique* (1870 et suiv.).

CELTES (Conrad PICKEL, dit), littérateur et poète allemand [illegible] où il fonda une société littéraire, voyagea à l'étranger, s'attacha à propager le goût des lettres en Allemagne, devint professeur de poésie et d'éloquence à Vienne (1497), et bibliothécaire de Maximilien Ier, qui fonda à son instigation [illegible] dans les bibliothèques, il découvrit les œuvres de Hrosvitha et la fameuse carte de l'empire romain, publiée par Peutinger. Ses principaux ouvrages sont: *Ars versificandi et carminum* [illegible] *liberi IV* (1513); etc.

CELTIBÈRES, [illegible]

— ENCYCL.: Dans l'antiquité, ce mot avait deux sens. Dans le sens le plus étendu (et le plus usité), il désignait toutes les populations celtiques du centre de l'Ibérie (Espagne). Au sens restreint, il s'entend des peuples occupant « près de la rive droite de l'Ebre, en Aragon, au S.-O. de Saragosse, une bande de terrain qui, de la, s'étend au S. jusqu'au bassin du haut Tage, du haut Guadiana et du haut Jucar, en Nouvelle-Castille, au S.-E. de Madrid [illegible] Les Celtibères [illegible] et, malgré [illegible] célèbre est le siège de Numance par Scipion Emilien (133 av. J.-C.), ce peuple vaillant fut soumis aux Romains. Les Espagnols (de Castille en particulier) descendent, pour une grande part, des Celtibères.

CELTIBÉRIE, partie centrale de l'Espagne, habitée par les Celtibères.

CELTIBÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn*), personne née en Celtibérie, ou qui habitait ce pays. — *Les* CELTIBÉRIENS. V. CELTIBÈRES.

— Adjectiv.: *Alphabet* CELTIBÉRIEN. (On donne ce nom à une écriture très ancienne dont on a rencontré des spécimens en Espagne. Son origine, en réalité, est inconnue, et il n'y pas de raison pour la rattacher aux Celtibères.)

BIBLIOGR.: Philippe Berger, *Histoire de l'écriture* (Paris, 1891).

CELTICISME *sèl*, [illegible] phie aussi dans le sens de CELTOMANIE.

CELTIDÉES (du lat. *celtis*, miococulier) n. f. pl. Tribu d'ulmacées, ayant pour type le genre [illegible] CELTIDÉES.

— n. m. Idiome parlé par les Celtes: *Le* CELTIQUE.

CELTIQUE, une des subdivisions principales de l'ancienne Gaule, circonscrite par l'Océan, entre la Garonne et la Seine, à l'O. et au N.-O.; par la Seine, la Marne et les Vosges, au N.-E.; par le Rhin et les Alpes, à l'E.; par la Durance, le Rhône, le golfe du Lion, les Pyrénées orientales et la Garonne, au S. Les habitants de cette contrée furent soumis par César en 51 av. J.-C., et leur territoire forma, sous Auguste, une province spéciale appelée *Lyonnaise*, abstraction faite du pays compris entre la Loire et la Garonne, qui fut réuni à l'Aquitaine.

CELTIQUES (lat. *Celtici*). Les anciens désignaient particulièrement sous ce nom deux troncons parmi les Celtes qui avaient envahi [illegible] entre l'Ouest et le [illegible] habitait la Bétique (Andalousie).

CELTIS (*sèl-tis* — lat. *celtis*, fruit du lotus, ou de *Celti*, Celtes) n. m. Genre de plantes de la famille des ulmacées.

CELTISANT (*sèl, zan*) ou **CELTISTE** (*sèl-tist* — rad. *celte*) n. m. Celui qui s'applique à l'étude de la langue et de l'histoire des Celtes.

CELTOMANE (*sèl* — de *celte*, et *manie*) adj. Qui a la [illegible] *Celtomane* [illegible]

CELTOMANIE (*sèl, ni* — rad. *celtomane*) n. f. Manie de certains savants systématiques, qui voyaient dans le celtique le germe de la plupart des langues de l'Europe, et particulièrement de la langue française, ou même la langue [illegible] les autres étaient dérivées.

CELUI, CELLE; [illegible] **CEUX, CELLES**, [illegible] ne peuvent jamais s'employer que suivis des relatifs *qui*, *que*, *dont*, ou de la préposition *de*.

— *Celui qui*, La personne qui: *Consolez* CELUI QUI *est affligé*.

[illegible]

— *Celui de*, La personne ou l'objet défini qui appartient à, qui a rapport à: *Vois les propres défauts, et non* CEUX *de ton frère*. La personne ou l'objet défini, parmi d'autres personnes ou d'autres objets: *Vous pouvez garder* CELUI [illegible]

converbe à l'infinitif. L'acte, le fait ou l'objet défini qui consiste à: *Le premier besoin de l'âme est* CELUI *d'aimer et d'être aimée*. (Alibert.)

— *Celui-ci, celle-ci*. Cette personne ou cette chose-ci: [illegible]

[illegible] la chose la plus rapprochée [illegible] la chose dont on vit [illegible] *Pensées de tous les principes est* [illegible]

Cette personne ou cette chose-là. [illegible] ceux-ci, ceux-là, ceux-ci, ceux-là, celui-ci, celui-là, celle-ci, celle

Cenci (tres), tragédie en cinq actes et en vers, par Shelley (1817). Dans cette belle œuvre, où la splendeur de la tragédie grecque s'allie aux énergiques et sombres beautés des œuvres du moyen âge, le génie de Shelley apparaît tout entier. Beatrix, le type le plus parfait, aussi de pensée du poète, une douce enfant semblée par un amour infâme et qui, forcée de choisir entre l'inceste et le parricide, opte pour le parricide, elle devient le symbole de l'innocence opprimée. Contre elle se liguent toutes les mauvaises passions qui fomente le despotisme. Le vieux du pape favorise les monstrueux débordements du vieux Cenci, que sa longue impunité pousse aux crimes les plus odieux, au meurtre de ses fils, au déshonneur de sa fille. Beatrix, se croyant aimée d'Orsino, neveu d'un cardinal puissant, se confie à lui, et espère qu'il frappera en sa place. Mais Orsino la trahit et révèle à son père le lieu où elle qu'il a poignardé elle même son père. Elle obéit avec plaisir à la fatalité qui la pousse, et meurt condamnée, mais non coupable à ses propres yeux.

CENDAL (sur m. m. Archaïsme). Nom donné à des tissus de soie de nature très diverse, dont on se sert depuis les Croisés jusqu'au XVIIe siècle, et qu'ils étaient aussi bien des draps de soie d'Italie que des taffetas légers ou de damiettes. (C'est ce dernier sens qui paraît se rapporter aux catégories les plus modestes, et qui étaient surtout employées comme doublures. — Pl. *les* CENDAUX.

— Encycl. On entendait par *cendaux* ordinairement des cendres rouges, dont on faisait des robes d'armes, des pennons et des bannières, et ces tissus présentaient l'avantage de bien recevoir la peinture. Du reste, on savait y figurer les armoiries, les devises. L'ordonnance de Saint-Louis était de vingt-quatre pieds d'ouverture, et quelquefois donne le nom de cendal à un vêtement, à un etui, une housse, une enveloppe, faits de ce tissu.

CENDRAILLE (*san-dray*) n. f. Débris mélangés à la cendre et provenant de la cuisson de la pierre à chaux.

CENDRE (*sandr* — m. m. lat. *cinis, cineris*, même sens). n. f. Matière pulvérulente qui reste après la combustion de la plupart des corps : CENDRE *de bois, de houille*.

— Restes, ruines, débris de ce qui a été détruit par le feu : *Le Vésuve a* *Herculanum et Pompéi* *ensevelis sous ses cendres*.

— Restes mortels, brûlés, puis conservés dans des urnes ou dans des tombeaux : Restes mortels en général : *Pour ranger à pouvoir les conditions, la puissance divine se fait de nous* *même* (Bossuet). Les Mânes, mémoire d'une personne décédée : *Donner des larmes à la* CENDRE *d'un ami.* (Acad.)

— Fig. Restes éteints. ‖ Par allusion à la cendre dont les anciens se couvraient la tête en signe de deuil ou de repentir, Douleur ; signe extérieur de pénitence, de mortification.

— Poétiq. *Renaître de ses cendres*, Revivre, recevoir une existence nouvelle. (Se dit propr. du phénix, qui renaissait des cendres de son bûcher.) ‖ *Remuer, Troubler la cendre de quelqu'un*, Rechercher, examiner, apprécier ses actes après sa mort. ‖ Lamartine a dit : *Remuer la cendre du passé*, pour Ressusciter le passé, en parler, s'en occuper. ‖ *Venger la cendre, les cendres de quelqu'un*, Venger sa mort. ‖ *Couver sous la cendre*, Durer, s'entretenir, se développer en secret, sans qu'il y paraisse, comme le feu qui couve sous la cendre.

— Agric. *Cendres rouges*, Cendres de lignite employées comme engrais.

— Chim. Nom donné à divers résidus pulvérulents, provenant de la combustion ou d'autres décompositions. ‖ *Cendre bleue*, Carbonate de cuivre artificiel. (Il est utilisé, mais rarement, en peinture, notamment pour l'enluminure.) ‖ *Cendre*, Carbonate de cuivre terreux. (S'emploie beaucoup en aquarelle.).

— Comm. *Cendres du Levant*, Espèce de soude. ‖ *Cendre de plomb*, Menu plomb dont on se sert pour tirer le petit gibier. (Il s'appelle aussi CENDRÉE.)

— Liturg. V. partie encycl.

— Méd. Certaines substances médicamenteuses dont les principales sont : *cendres d'antimoine* ou *bézoard minéral* (acide antimonieux), *cendres bleues* (carbonate de cuivre), *cendres clavelées* (potasse impure de tartre), *cendre ou potée d'étain* (oxyde d'étain), *cendre de plomb* (massicot), *cendre d'argent* (chlorure d'argent), etc.

— Minér. et géol. *Cendre bleue naturelle*, Nom que l'on donne au cuivre azuré pulvérulent, mélangé naturellement à des matières terreuses, et ressemblant à la cendre bleue artificielle (la cendre bleue artificielle est employée en peinture.) ‖ *Cendre verte*, Carbonate de cuivre naturel, mêlé de matières terreuses. ‖ *Cendre noire*, Variété terreuse de lignite à l'état naturel. ‖ *Cendre permienne*, Nom que l'on donne à une roche meuble et bitumineuse, qui l'on trouve à la partie moyenne du terrain permien. ‖ *Cendre volcanique*, Matériaux composés de fragments extrêmement ténus, et contenant les mêmes éléments minéralogiques que les laves, c'est-à-dire de petits cristaux complets ou fragmentés de feldspath, pyroxène, fer oxydulé, leucite, etc., microlithes divers, petites bulles vitreuses dues probablement à un refroidissement brusque de la lave, inclusions gazeuses, etc. Les cendres volcaniques résultent de la pulvérisation d'une masse fluide, au moment où elle est projetée par l'expansion des gaz. Elles peuvent être transportées par le vent à des distances énormes.

— Techn. *Cendres d'étain*, Oxyde d'étain calciné, dont l'on usage les potiers. ‖ *Cendres gravelées*, Résidu obtenu par la combustion des sarments de vigne. (Elles sont employées avec succès dans la teinture.) ‖ *Cendre d'azur*, Azur réduit en poudre. ‖ *Cendre d'or*, Poudre obtenue avec la cendre imbibée d'or dissous dans l'eau regale. ‖ *Cendre de bouaux*, Flamme blanche. ‖ *Cendres d'argent*, Résidus des matières d'or et d'argent qu'on brûle pour en retirer les métaux précieux qu'il y y trouvent mêlés. (A cet effet on recueille toutes les poussières provenant des ateliers de ciseleurs et de batteurs d'or.) ‖ *Cendre de fougère*, Cendre provenant de la fougère, et employée pour faire le verre blanc. ‖ *Cendre de la Roquette* ou *du Levant*, Cendre végétale provenant de la combustion de plantes marines qui on apporte de Saint-Jean-d'Acre et de Tripoli, et qui sert à la fabrication du savon et du verre. ‖ *Cendre de varech*, Cendre provenant de la combustion de diverses espèces de varechs que l'on emploie dans les fabriques de savon et dans les verreries. ‖ *Cendre de houille*, Résidu provenant de la combustion de la houille. On l'utilise pour confectionner des vers-mortiers. ‖ *Cendre végétale*, Elle provient de la combustion de différentes essences de bois ou de végétaux et s'emploie, au lieu du carbonate de soude, dans la lessive du linge.

— Loc. prov. : **Le feu aura laissé de la cendre.** Il doit rester des traces, des vestiges, de ce qui a eu lieu, de cette action.

Il faudrait le brûler pour en avoir de la cendre. Il est d'un bon marché, d'une bonne façon, pour faire entendre que l'ouvrage est peu soigné.

— Encycl. Chim. Les cendres [illegible] obtenu dans l'incinération des combustibles végétaux : leur production est due aux substances minérales qui entrent dans la composition des plantes, concurremment avec les éléments organiques.

Pour un même végétal, le poids des cendres obtenues varie avec l'âge et la nature des organes incinérés. D'une façon générale, dans un même arbre, le tronc donne plus de cendres que les branches, [illegible] que les feuilles, dans le tronc lui-même, [illegible] que l'écorce, l'aubier et le cœur : Debérain a trouvé 0,587 p. 100 de cendres dans le cœur, 0,500 p. 100 dans l'aubier, 5,677 p. 100 dans l'écorce. Les racines, enfin, fournissent toujours moins de cendres que les organes aériens. Indiquons aussi que les tiges des plantes vertes renferment plus de cendres que l'aubier et le bois : on trouve jusqu'à [illegible] en poids de cendres dans les tiges vertes, [illegible] les mêmes tiges quand elles sont sèches.

Les substances minérales qui constituent les cendres sont nombreuses. On trouve en quantité considérable de la potasse, surtout dans les cendres des plantes terrestres ; aussi, quand on traite ces cendres par l'eau, obtient-on une liqueur fortement caustique, qui se combine aux corps gras et que l'on appelle *lessive*. (La soude ne se rencontre guère que dans les cendres des végétaux marins.) Citons encore le fer et le magnésie à l'état de carbonates ou de phosphates ; la silice, que l'on rencontre surtout dans les cendres des graminées, des fougères et des conifères ; enfin, les oxydes de fer et de manganèse, qui donnent aux cendres les colorations plus ou moins foncées, suivant les proportions dans lesquelles ils y entrent.

La seule nomenclature des composés minéraux qui constituent les cendres indique assez pourquoi les végétaux employés comme engrais. Même quand elles sont été épuisées par l'eau, les cendres sont encore utilisées : elles portent alors le nom de *charrées*, et on s'en sert pour amender les terres argileuses.

— Liturg. On appelle *mercredi des Cendres* le premier mercredi de carême, à cause de la cérémonie des cendres qui se fait à la messe de ce jour. Ces cendres sont les restes des rameaux bénits pendant les processions du dimanche des Rameaux de l'année précédente. Le célébrant les bénit et les *impose* aux assistants en traçant avec elles une croix sur le front et en disant à chacun en latin : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Les membres du clergé reçoivent les cendres sur leur tonsure. Voici l'origine de cette pratique célébrée :

Dans un grand nombre de passages de la Bible, la cendre est considérée comme le symbole de la pénitence et du deuil ; il en est de même, d'ailleurs, dans les ouvrages de l'antiquité païenne et en particulier dans l'*Iliade*. Dès que la discipline de la pénitence publique eut été établie, l'Eglise décréta que les pécheurs qui voudraient y soumettre se présenteraient à l'évêque le premier jour du carême. Après bien des discussions, il fut décidé que le jour du carême de la cendre sur la tête en prononçant les paroles que le prêtre répète encore aujourd'hui. Peu à peu, les fidèles prirent l'habitude de se joindre aux pénitents et de recevoir les cendres avec eux, pour faire acte d'humilité. Ainsi s'établit la coutume de l'imposition des cendres, qui survécut à la pénitence publique. Cette cérémonie avait lieu d'abord le lundi même précédant le premier jour du carême ; mais elle fut reportée au mercredi précédent, lorsque, sous le règne du pape saint Grégoire le Grand (590-604), l'ouverture de la période quadragésimale fut fixée à ce même jour.

— Mœurs et cout. *Supplice de la cendre*. Ce genre de supplice était en usage chez les anciens Perses et réservé pour les plus grands criminels, ou du moins pour ceux que leur rang empêchait de subir les peines du pays faisant qualifier ainsi. On emplissait de cendre, jusqu'à une certaine hauteur, l'intérieur d'une tour très élevée. Du haut de cette tour, on jetait le condamné, la tête la première, dans la cendre amassée au bas, et ensuite, avec une roue, on ramenait cette cendre autour de lui jusqu'à ce qu'elle l'étouffât.

CENDRÉ, ÉE (*san*) adj. Qui a la couleur de la cendre : *Cheveux d'un blond* CENDRÉ. ‖ Que l'on a mêlé de cendre.

— *Substance cendrée de cerveau*, La substance grise du cerveau.

— Astron. *Lumière cendrée*, Lumière faible dont brille la partie de la lune qui n'est point éclairée par le soleil. (Ce phénomène, dû à la lumière du soleil, réfléchie et réfléchie de la terre vers la lune, est renvoyée à la terre par ce satellite.)

— Fonder. *Métal cendré*, Métal mélangé avec de la cendre qui s'échappe du haut fourneau.

CENDRÉE (*san-dré*) n. f. Techn. Ecume de plomb. ‖ Mélange de cendres de houille et de chaux en poudre, dont on se sert comme de mortier ou de ciment, et comme chaux hydraulique. ‖ *Cendrée bleue*, Pierre bleue employée dans la peinture à la détrempe et qui provient des mines de cuivre. ‖ *Cendrée d'affinage*, Syn. de COUPELLE ou CASSE (V. CUPELLE). ‖ *Cendrée*.

— Comm. Menu plomb, employé à la chasse du petit gibier. ‖ On dit aussi CENDRE DE PLOMB.

CENDRER (*san*) v. a. Donner une couleur de cendre à : CENDRER *un mur*. ‖ Mêler de cendre : CENDRER *du fumier*.

CENDREUSE (*san*) n. f. N'est dit dans le sens de *cendrion*, femme de quinant jamais la manier, le foyer.

CENDREUX (*san-dreû*), **EUSE** adj. Qui est plein de cendre, souille de cendre : *Habit* CENDREUX. *Rôti* CENDREUX.

— Qui a l'aspect ou la couleur de la cendre : *Atmosphère* CENDREUSE. (Géor. de Nerval.)

— Grav. Se dit d'une planche dont le métal n'est pas pur : *Planche* CENDREUSE.

— Techn. *Acier cendreux, Fer cendreux*, Acier, Fer dont la surface est grenue et prend mal le poli.

CENDRIER (*san-drié*) n. m. Récipient placé au-dessous d'un foyer pour recevoir les cendres provenant de la combustion.

— A signifié Suaire, linceul ; linge en général.

— Econ. dom. Vase dans lequel on met les cendres du ménage pour en faire usage comme lessive. ‖ Linge dans lequel on met les cendres quand on coule la lessive. On dit aussi CHARRIER. ‖ Petit plateau, dans lequel les fumeurs font tomber les cendres de leurs cigares, etc.

— Encycl. Mécan. Dans les machines à vapeur fixes et dans les locomotives, le *cendrier* fait partie de la boîte à feu. Il se trouve placé sous la grille et a pour but d'empêcher les menus morceaux de charbon enflammé s'échapper. Il se compose d'une boîte rectangulaire en tôle, munie d'une ouverture, la bouche, qui permet l'air sous la grille, et par cela même, activer la combustion du charbon ou du coke du foyer.

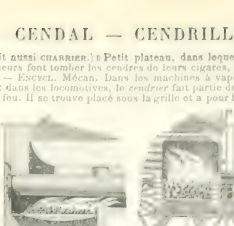

CENDRIER (*san-dri-é*) n. m. Un des noms de la tourbe.

CENDRIETTE (*san-dri-ét* — dimin. de *cendre*) n. f. Ancien nom du genre cinéraire. V. CINERAIRE.

CENDRIEUX, comm. de la Dordogne, arr. et à 23 kil. de Périgueux ; 902 hab. Champignons.

CENDRILLARD (*san, llar* (ll mll.)) n. m. Nom donné par les oiseleurs au coucou d'Amérique, à cause de son plumage de couleur cendrée.

CENDRILLE (*san-dri-ll* — m. m. lat. *cinis*) n. f. Sorte de la mesange ordinaire.

CENDRILLON (*ll* mll. — rad. *cendre*) n. f. Se dit, par antonomase, [illegible] vertueuse et malheureuse.

— Encycl. [illegible] *Cendrillon* (*Cinderella*, en anglais, *Cendrillon ou la petite pantoufle de verre*), personnage et titre d'un conte de Perrault. — Un gentilhomme épouse en secondes noces une femme hautaine pourvue de deux filles aussi altières qu'elle-même. Elles changent des plus viles besognes une charmante enfant qu'il a eue d'un premier lit, et, contrairement, cette passe ses rares moments de loisir dans les cendres de la cheminée, on ne l'appelle que *Cucendron*, ou *Cendrillon*. Or le fils du roi donne un bal, et les belles-filles du gentilhomme y sont convidées. Cendrillon se désole de n'y pouvoir aller aussi. Sa marraine, une bonne fée, d'un coup de baguette change ses habits sordides en merveilleuse parure, transforme une citrouille en carrosse, en cheveux des souris, etc. Cendrillon part dans ce bel équipage, mais à la condition expresse qu'elle sortira du bal avant minuit. Sa beauté, sa grâce plus encore, produisent sur le prince l'effet d'un charme. Il supplie cette belle inconnue de revenir à la fête du lendemain. Cendrillon n'y manque pas ; mais, cette fois, elle se laisse surprendre par les douze coups de minuit qui commencent à sonner. Elle s'enfuit au plus vite, n'ayant gardé de son éphémère splendeur que deux pantoufles mignonnes. Encore l'une d'elles, dans la course, tombe. Le prince la ramasse et fait publier à son de trompe qu'il épousera la jeunne fille dont le pied s'adaptera bien juste à la minuscule chaussure. On devine que Cendrillon seule put la chausser et qu'elle se monta généreuse envers ses deux méchantes demi-sœurs.

L'origine du conte paraît être une très ancienne légende égyptienne, qu'Elien rapporte dans ses *Histoires diverses*. Quant aux mythologues, ils voient en Cendrillon un symbole de la lumière en jour nouvellement obscurcie, mais, en fin de compte, toujours triomphante.

En ce qui concerne les pantoufles de Cendrillon, on écrit tantôt de *vair* (fourrure), tantôt de *verre*. Cette dernière version paraît être la bonne, malgré son invraisemblance, parce que les ouvrages en verre filé de Venise jouirent d'une très grande vogue sous Louis XIV. Quoi qu'il en soit, le pied et la pantoufle de Cendrillon sont restes célèbres et servent à caractériser un pied ou une chaussure remarquables par leur petitesse.

Cendrillon, comédie mêlée d'ariettes en deux actes, paroles d'Anseaume, musique de Laruette, représentée à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 15 février 1759.

Cendrillon, opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo (Isouard), représenté à

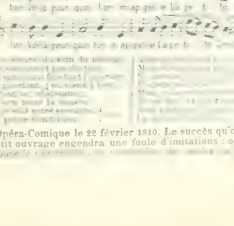

l'Opéra-Comique le 22 février 1810. Le succès qu'obtint ce petit ouvrage engendra une foule d'imitations : on cut le

des [illegible] *l'Hosteria des Cendrillons*, [illegible] *Cendrillon*, [illegible] *Cendrillon*, [illegible] actes et trente tableaux par Clairville, Albert Mounier et Ernest Blum, musique de Victor Chéri, représentée au théâtre du Châtelet le 4 juin 1866 ; *Cendrillonnette*, opérette en quatre actes, paroles de Paul Ferrier, musique de Gaston Serpette au Théâtre Moderne, représentée au Bouffes le 24 janvier 1890. Ici, la Cendrillon de Perrault est accommodée à la moderne : c'est une petite héroïne parisienne.) *Cendrillon* est encore le titre d'un opéra-comique en quatre actes et six tableaux, paroles de Henri Cain, d'après le conte de Perrault, musique de Massenet, représenté à l'Opéra-Comique le 24 mai 1899. V. CENDRIONETTA.

CENDROIEMENT ou **CENDROYEMENT** *(san-doi-zon-man)* — rad. *cendroyer*, m. a. Action de réduire en cendres : *Le* CENDROIEMENT *d'une ville*. (Vieux.)

CENDROYER *(san-droi-ié)* v. a. Réduire en cendres CENDROYER *une forêt*. (Vieux.)

CENDRURE *(san)* n. f. Etat d'un acier cendreux, grenu, impropre à prendre le poli, et dont la surface est couverte de petits trous imperceptibles. ▪ Défaut rencontré quelquefois dans les métaux, qui s'opposent au parfait poli. (C'est un ensemble de petites cavasses ou de petits trous dans la masse.

CÈNE lat. *cena*, souper n. f. Souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, la veille de sa passion, et même bien des siècles après, d'après l'enseignement de l'Eglise catholique, le sacrement de l'eucharistie. — B-arts Ouvrage qui représente la Cène de Jésus-Christ : *La Cène du Vinci, de Leonard de Vinci*. — Liturg. Cérémonie du jeudi saint, dans laquelle le pape, les prélats, des chefs de communauté, des princes servent des pauvres, après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la cène de Jésus-Christ. ▪ Communion, et particulièrement communion sous les deux espèces, telle qu'elle se pratique chez les protestants : *Ce n'est pas pour la* CÈNE *que d'ou recevoir les signes* (Buss.). — Encycl. Hist. sainte. Au temps de Jésus-Christ, conformément à la loi de Moïse, qu'avaient quelque peu modifiée les traditions des rabbins, les Juifs se réunissaient chaque année, le soir du quatorzième jour du mois de Nisan, pour célébrer le festin pascal, symbole du dernier repas que firent leurs pères, lorsqu'ils sortirent d'Egypte. La forme de ce repas était soumise à des rits minutieux. Avant de quitter, Jésus-Christ voulut célébrer pour la dernière fois le festin légal avec ses disciples. Seulement, profitant d'une latitude tolérée par l'usage, il le célébra, non le jour de la fête, mais la veille au soir, c'est-à-dire le jeudi troisième jour du mois de Nisan. Le récit de ce dernier repas est contenu quatre fois dans le Nouveau Testament (Matth., XXVI, 18-30. Marc, XIV, 18-26; Luc, XXII, 9-20; saint Paul, I. Cor., XI, 23-29). Saint Jean se contente d'y faire une allusion générale (XIII, 1). On voit, dans ce récit, que Jésus-Christ se conforma fidèlement aux rits légaux, mais en leur donnant une signification supérieure. Il réunit ses douze apôtres dans une salle haute, située au fond de Jérusalem et contenant des lits de table. Il commença par annoncer sa mort et l'accomplissement des Ecritures, puis prédit avec douleur la trahison complète que lui ferait un des douze apôtres, et désigna clairement le coupable, Judas, à qui il tendit un morceau de pain trempé dans du vin. Au moment de l'ablution, il voulut donner à ses apôtres une leçon d'humilité en lavant leurs pieds de ses propres mains. A la fin du repas, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez-en tous : ceci est mon corps. » De même, après le souper, il prit la coupe et, ayant rendu grâces, il la leur donna en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés ; faites ceci en mémoire de moi. » Tous, ensuite, dirent l'hymne et sortirent pour se rendre au mont des Oliviers.

La recommandation suprême de Jésus-Christ, invitant ses disciples à recommencer ce repas en mémoire, fut fidèlement suivie après sa mort. Nous voyons les premiers fidèles se réunir pour rompre le pain et « manger la Cène du Seigneur » (Act., II, 42 ; XX, 7 ; I. Cor., X, 16 ; XI, 20). Des abus se glissèrent dans ces réunions, et l'apôtre saint Paul les flétrit avec vigueur (I. Cor., XI ; I. Cor., X, 16). V. EUCHARISTIE.

— Iconogr. Parmi les plus anciennes représentations de la *Cène*, nous rappellerons : une fresque tirée de la catacombe de Saint-Calixte et qui a été placée au Vatican ; un bas-relief du portail de l'église de Nantua (XIIe s.) et un autre bas-relief de l'église Notre-Dame de Dijon (XIIIe s.) ; une des verrières de la cathédrale de Bourges (XIIIe s.), etc. Giotto a représenté plusieurs fois la Cène, notamment dans une fresque de l'église de la Madone dell'Arena, à Padoue ; dans une autre fresque du couvent de Santa-Croce, à Florence, et dans deux petits tableaux, dont l'un figure au musée de Munich, et l'autre dans la collection de lord Ward, en Angleterre.

On connaît la fresque de Fra Angelico dans le couvent de San-Marco, à Florence, dans laquelle l'institution de l'eucharistie est ici représentée sous la forme d'une communion ; celle de Léonard de Vinci, la plus célèbre de toutes les compositions représentant la Cène. Les fresques de Raphaël, d'Andrea del Sarto, de Paul Véronèse, sont également des chefs-d'œuvre classiques ; citons à Venise plusieurs *Cènes* du Tintoret, notamment dans l'église de Saint-Georges-le-Majeur, dans l'église de Santa-Francesca, dans celle de Saint-Pantaléon et Saint-Gervais. Il en existe une aussi au musée National de Madrid.

Citons également le tableau de Vasari, au Louvre ; celui de Bonifazio, au musée des Offices ; la *Cène* de Gaudenzio Ferrari, dans l'église de la Passion, à Milan ; le tableau de Rubens, au musée Brera (Milan) ; celui de Holbein le Jeune, au musée de Bâle. Un tableau du Louvre numéroté [illegible] que l'on a attribué successivement à Holbein le Jeune, à Lucas de Leyde, à Quentin Massys, à Mabuse, mérite l'attention. Le tableau de Frans Porbus le Jeune, que renferme le Louvre, et celui de Gérard de Lairesse, également au Louvre, sont très remarquables.

Le sujet de la Cène n'a été traité que par un petit nombre d'artistes contemporains, parmi lesquels il nous suffira de citer Alphonse Périn, Pichon, Hippolyte Flandrin et Eugène Delacroix, dont l'œuvre puissante et hardie (Salon de 1896) fait songer à Rembrandt.

La Cène, d'après Leonard de Vinci.

CENEDA (autref. *Ceneta*), village d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur le Machio ; 6.000 hab. C'est la fraction principale de la commune Vittorio.

CENELLE *(nel)* n. f. Fruit du houx et de l'aubépine. (Vx.)

CENERENTOLA (LA) (en franç. *Cendrillon*), opéra bouffe en deux actes, livret de Ferretti, musique de Rossini, représenté à Rome, sur le théâtre Valle, le 26 décembre 1816. Il s'agit ici d'une Cendrillon moderne, qui n'a guère à faire avec le conte de Perrault, et dont tout élément fantastique a disparu. Mais l'œuvre musicale est exquise. En France, où elle fut jouée au Théâtre-Italien, le 8 juin 1822, on l'a mise longtemps en parallèle avec *le Barbier de Séville*. *La Cenerentola*, qui n'a d'ailleurs jamais été traduite en français, est une œuvre délicieuse et charmante, dont il faudrait citer presque tous les passages.

CENEROTH ou **KINNAROTH**, ville de l'ancienne Palestine (tribu de Nephtali), près du lac de Génésareth ou Tibériade, capitale d'un petit Etat chananéen. Détruite par Josué, elle se releva de ses ruines et fut de nouveau livrée au pillage par le roi de Syrie, Ben-Adab, quand il fit la guerre à Baasa, roi d'Israël.

CÉNESTHÉSIE *(né-sté-zi* — du gr. *koinos*, général, et *aisthêsis*, sentiment) n. f. Ensemble des sensations vagues qui coexistent à la notion de notre propre existence.

— Encycl. Cette notion est tirée de nos relations avec le monde ambiant, le *moi*, c'est-à-dire la conscience, se changeant pas, alors que les impressions que nous recevons se modifient incessamment, d'où cette déduction que nous sommes distincts des choses extérieures. Si les excitations périphériques multiples (musculaires, viscérales, cutanées) qui sont l'origine de cette limitation de notre moi, dont le champ est uniquement celui de la *synergie nerveuse*, sont normalement confuses en arrivant aux centres, c'est probablement qu'elles sont habituelles, constantes, et perçues seulement sous cette forme d'existence présente et distincte, bien qu'elles puissent devenir douloureuses quand elles s'exaspèrent. Aussi, comme le remarque Ch. Richet, est-il absolument impossible de localiser nettement le siège précis de notre propre existence, ou de notre moi. Dans une telle hypothèse, la suppression de toute impression ou excitation devrait conduire, ainsi que l'a soutenu Strumpell, à l'*acénesthésie* (du gr. *a* priv., et de *cénesthésie*). Il n'en est rien en réalité, car, par suite de l'éducation et de l'expérience antérieures, nous avons conscience, même dans l'immobilité, le silence et la nuit, de la limitation de notre synergie nerveuse et, par conséquent, de notre existence indépendante et distincte de celle du monde extérieur.

CENEVIÈRES, comm. du Lot, arrond. et à 25 kilom. de Cahors, près du Lot, qui reçoit le Girou ; 547 hab. Vins de Premiac, réputés les meilleurs du département. Physiq. et chim. Vieux château bâti sur le bord d'un rocher élevé, taillé à pic, sur le Lot.

CENIA *(né)* ou **CÉNIE** (du gr. *kainos*, étrange) n. f. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches, famille des limapontiidés, renfermant des animaux marins ressemblant à des planaires, et habitant les mers d'Europe. L'espèce type du genre est la *cenia Cocksi*.

Cenia.

CÉNIDE, affranchie romaine, amie de l'empereur Vespasien. Femme d'une rare intelligence, elle avait été employée par Antonia, mère de Claude, à écrire des lettres importantes. Vespasien, qui l'avait aimée dans sa jeunesse, la prit chez lui après la mort de sa femme, Flavia Domitilla, et la traita presque comme une épouse légitime. Elle usa de son influence pour vendre les charges et les honneurs et acquérir d'immenses richesses. Les mauvaises langues prétendaient que Vespasien partageait avec elle les bénéfices de ce trafic.

CÉNIE (du gr. *kénos*, vide) n. f. Genre de composées, tribu des anthémidées, renfermant des herbes annuelles ou vivaces de l'Afrique australe.

CENINA, CÉNINATES ou **CÉNINIENS**. V. CGNINA.

CENIS (MONT), massif qui fait partie des Alpes Grées et [illegible] des Italiens. Au N., il est séparé du massif de Rochemelon par une profonde dépression (2.091 m.), sorte de plateau allongé que recouvrent de riches pâturages. Ce facile passage fut pratiqué au moins dès le VIIe siècle après J.-C. ; plusieurs souverains carolingiens le franchirent pour aller en Italie. La grande et belle route carrossable qui relie Lans-le-Bourg à Suse fut construite par Napoléon Ier, de 1803 à 1810. Les diligences devenant insuffisantes pour le transport des voyageurs, on dut installer, en 1868, un chemin de fer, système Fell, qui suivait à peu près le tracé de la route. En 1871, l'ouverture du tunnel des Alpes, percé entre Modane et Bardonnèche, sous la cime de Fréjus, et non sous le mont Cenis proprement dit, fit de plus en plus délaisser la route. Un peu au dessous du point culminant du passage, sur le versant italien, on rencontre un lac (truites saumonées), un hospice-hôtel et de vastes constructions à l'usage des troupes, reliées par des routes stratégiques à des forts très élevés qui défendent le passage.

CÉNISME n. m. Littér. V. CGNISME.

CENLLE, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense] ; 3.795 hab.

CENNINO-CENNINI, peintre de l'école florentine, né à Colle du val d'Elsa (Toscane) vers 1365, mort de 1435 à 1440. Sa vie est peu connue ; on sait seulement qu'il est l'auteur d'un *Traité de la peinture*, qui renferme une foule de renseignements curieux sur les procédés employés de son temps, et beaucoup de locutions et de mots relatifs à la peinture, qui ne se trouve point ailleurs. Le manuscrit de ce précieux ouvrage n'a été découvert qu'en 1820, et publié à Rome en 1821. Il existe des fresques de ce peintre dans l'église Saint-François, à Volterra.

CÉNOBIARQUE *(ark')* — du gr. *koinos*, commun ; *bios*, vie, et *arkhê*, commandement) n. m. Supérieur d'un monastère de cénobites.

CÉNOBIE *(bi* — du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie) n. f. Maison habitée par les cénobites. (Inus.)

CÉNOBION (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie) n. m. Fruit régulier, partagé jusqu'à la base en autant de lobes privés de style, n'adhérant pas au calice, articulés sur un gynobase et portant un style unique : *Les fruits des labiées et des borraginées sont des* CÉNOBIONS. (C. d'Orbigny.) On dit aussi FRUIT CYNOBASIQUE. V. GYNOBASE.

CÉNOBIONNAIRE *(o-nèr')* ou **CÉNOBIAIRE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cénobions : *Fruits* CÉNOBIONNAIRES ou CÉNOBIAIRES.

CÉNOBITE n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des paguridés, tribu des birginés, comprenant des formes allongées à céphalothorax sans rostre, et qui, comme les pagures, abritent leur abdomen dans une coquille de mollusque. (Les cénobites sont propres aux régions tropicales ; l'espèce type, *cœnobita rugosa*, habite les côtes du Pacifique.)

Cénobite (réd de moitié).

CÉNOBITE (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie) n. m. Moine vivant en communauté. (On réserve d'ordinaire ce nom aux religieux des premiers siècles chrétiens) : *L'occupation manuelle des* CÉNOBITES *était de faire des cordes, des paniers, des nattes, des papiers*. (Chateaubr.) ▪ Ce mot s'oppose à *anachorète* (celui qui vit retiré), et c'est par erreur qu'on lui a donné le sens, aujourd'hui fréquemment employé, de personne retirée qui s'adonne à la dévotion après des autres hommes. (Mais il peut s'employer au fig. en parlant d'une personne qui mène une vie ascétique.)

— Encycl. On appelle *cénobites* des hommes qui se réunissent pour vivre ensemble comme des frères d'un supérieur et pratiquer ensemble les exercices de la vie ascétique. Chez les Juifs, les esséniens et les thérapeutes avaient adopté la vie cénobitique ; les premiers chrétiens qui quittèrent le monde pour se vouer à la pénitence dans les déserts de la Thébaïde, en Egypte, étaient des anachorètes ou ermites vivant solitaires et séparés les uns des autres. Tels furent saint Antoine, saint Hilarion. Saint Pacôme, le premier, groupa ses disciples autour de lui dans l'île de Tabenne, en 370, et inaugura ainsi la vie cénobitique parmi les chrétiens. Les premiers cénobites habitaient des habitations voisines des autres, et se réunissaient dans la demeure du supérieur pour y vaquer aux exercices communs ; dans la suite, ils s'établirent tous sous un même toit et vécurent dans l'enceinte du monastère. Saint Pacôme composa la première règle cénobitique : il établit un noviciat, régla les occupations et les pratiques de chacun. Son exemple eut de nombreux imitateurs, comme saint Théodore, saint Ammon, saint Sérénus, et saint Hilarion, à Gaza. Les monastères se multiplièrent dans l'Egypte, la Syrie, la Palestine, l'Arménie et l'Asie Mineure. Les Pères de l'Eglise d'Orient et surtout saint Athanase, saint Basile de Césarée, saint Grégoire de Nazianze parlent avec enthousiasme de la vie angélique que menaient ces premiers cénobites. Ils pratiquaient des jeûnes extrêmement rigoureux et partageaient leur temps entre la contemplation, la prière et le travail manuel. En très grande majorité, ils étaient laïques. La renommée des cénobites d'Orient leur suscita des émules en Occident, vers le commencement du IIIe siècle, et surtout pendant le IVe et le Ve ; mais la différence des climats, et des caractères donna en Afrique, en Italie, en Gaule et en Bretagne une forme particulière à la vie cénobitique : la contemplation, le jeûne et les macérations y tinrent moins de place ; les cénobites furent mêlés davantage à la vie extérieure.

Vers le milieu du IVe siècle, saint Basile ayant fait des emprunts aux règles plus anciennes et en particulier à celle de Saint Pacôme, en composa une règle unique qui porta son nom et fut adoptée dans tout l'Orient ; elle y régénéra les monastères de la Syrie, de la Grèce et de la Russie. Saint Benoît de Nursie, en 529, fit une réforme analogue de toutes les règles de l'Occident, et fut, dans l'Eglise latine, le grand législateur de la vie religieuse. Avec saint Basile et saint Benoît se terminèrent les grands cénobites, qui sont remplacés par des moines.

Cénobites hindous. Le *cénobitisme* apparaît dans l'Inde, dès le Ve siècle avant notre ère, avec le *bhikshou*, disciple

de l'Akya-mouni. Il existait bien, antérieurement, des anachorètes brahmanes et djainas, vivant en solitaires dans les forêts, sans règles : c'était, selon la loi, le gouvernement d'une vie ordinaire. Le bouddhisme créa le cénobitisme, avec obligation du célibat et la vie en société. A leur tour, les djainas édifièrent des *vidjaïthanas*, et, plus tard, les brahmanes, sous l'impulsion de Chankaracarya, eurent leurs monnes et leurs monastères civaïques.

CÉNOBITIQUE adj. Qui appartient, qui est propre aux cénobites : *Règles* CÉNOBITIQUES.

— Par ext. Austère, qui conviendrait à un cénobite : *Mener une vie* CÉNOBITIQUE.

CÉNOBITISME (*tissm*) n. m. Etat d'un cénobite.

CÉNOCOQUE (du gr. *kenos*, vide, et *kokkos*, grain) n. m. Genre de champignons hypogés, que plusieurs mycologues regardent comme l'état primitif d'autres espèces arrêtées dans leur développement : *Le* CÉNOCOQUE *geophilum se trouve à la surface de la terre.* (Leveillé.)

CÉNOLOGIE (*ji* — rad. *cénologue*) n. f. Science du vide. (Vieux.)

CÉNOLOGIQUE adj. Qui concerne la cénologie. (Vieux.)

CÉNOLOGUE (du gr. *kénos*, vide, et *logos*, discours) n. m. Celui qui s'occupe de cénologie, de la partie de la physique relative au vide. (Vieux.)

CÉNOPLOPTÈRE (du gr. *kénos*, inutile, et *lophion*, petite aigrette) n. f. Bot. Syn. de SÉRANDA.

CÉNOLOPHON (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre d'amomées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'île Célèbes : *Le* CÉNOLOPHON *rouge a le port des alpinées.* (C. Lemaire.)

CÉNOMANIEN, ENNE (*ni-en, ni* — de *Cénomans*, anc. n. de Mans) n. m. Sed. Etage formant la base du terrain crétacé supérieur ou supracrétacé. (Il est représenté, en France, par les sables du Perche, la craie glauconieuse de Rouen, la craie grise du Boulonnais, etc.)

— n. m. : *Le* CÉNOMANIEN. Coquillard à divise : le cénomanien en deux sous-étages : le *rotomagien* et le *carentonien*.

CÉNOMAN, ANE, peuplade celtique, qui nous apparaît divisée en deux branches de une très haute antiquité. — *Les* CÉNOMANS. Anj., on dit mieux CÉNONOIS.

— Adjectiv. Qui concerne les CÉNOMANS : *Peuplade* CÉNOMANE.

Histoire. L'une des deux branches des CÉNOMANS était établie en Italie, dès le VIe siècle avant notre ère. Elle occupait la rive gauche du Pô, de l'Adda à l'Adige. Tout donne à penser qu'elle venait de la région danubienne. L'autre occupait, dans la Gaule transalpine, un territoire étendu, représenté exactement par l'évêché du Mans, tel qu'il était avant la Révolution. Le nom du Maine derive de *Cenomania*. On disait d'abord en vieux français *Celmaine*, puis, par une confusion de la première syllabe avec le pronom indicatif *cel*, on dit indistinctement *cel Maine* ou *le Maine*. Cette dernière forme a prévalu.

CÉNOMYCE (du gr. *kénos*, vide, et *mukés*, champignon) n. m. Bot. nom générique tombé en désuétude et qui correspond maintenant aux genres *cladie, cladine, cladonie, pycnothèle*.

CÉNON, comm. de la Gironde, arrond. et à 3 kilom. de Bordeaux; 2.587 hab. Vins rouges; distilleries, savonnerie, fabriques de conserves alimentaires, tuilanderies, commerce de vins. — Une commune de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Châtellerault, sur la Vienne, près de son confluent avec le Clain (668 hab.), porte le même nom.

CÉNOSE (du gr. *kénos*, vide) n. f. Evacuation, spontanée ou artificielle, qui porte sur l'ensemble des excreta ou, plus généralement, des humeurs. (Le résultat de la cénose est une diminution de la pression physiologique.) V. APOCÉNOSE.

CÉNOSITE n. f. Cénose portant plus spécialement sur le liquide sanguin, et obtenue toujours artificiellement : *La saignée est une* CÉNOSITE. (Peu usité.)

CÉNOTAPHE (du gr. *cénotaphion*; de *kénos*, vide, et *taphos*, tombeau) n. m. Monument élevé à la mémoire d'un mort et qui ne contient pas son corps : *D'Urville érigea lui-même, sur les rochers funestes de Vanikoro, un pieux* CÉNOTAPHE *à la mémoire du plus regretté de ses prédécesseurs.*

— ENCYCL. D'après l'étymologie même, le cénotaphe est un tombeau vide. Cet usage a existé chez beaucoup de peuples. Mais il répondait, chez les Grecs, à une croyance très précise : quand un mort n'avait pas été ensevelli régulièrement, il ne pouvait pas traverser le Styx et jouir du repos éternel. De là, cette coutume d'élever un tombeau vide à ceux dont on n'avait pu retrouver le corps : on leur assurait ainsi un asile, et on invitait solennellement leurs mânes à y demeurer. C'est ce qu'on appela plus tard, à Rome, un *tombeau honoraire*. On donnait quelquefois ce nom, pourtant, aux tombeaux qu'on s'élevait soi-même de son vivant; tel le mausolée d'Auguste au Champ de Mars.

L'usage des cénotaphes s'est transmis aux temps modernes. Sur le champ de bataille de Lutzen se dresse le cénotaphe de Gustave-Adolphe; près de Dresde, celui de Moreau.

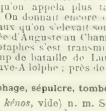

Cénotaphe.

— ANTON. **Sarcophage, sépulcre, tombe, tombeau.**

CÉNOTÉ (du gr. *kénos*, vide) n. m. Se dit d'entonnoirs naturels, analogues aux avens des causses de la Lozère, et qui sont forés dans les roches calcaires du Yucatan. (L'extrémité inférieure de ces entonnoirs aboutit à des cours d'eau souterrains.

CENOTIQUE rad. *cénote*) adj. Evacuant, déplétif : *Remède* CÉNOTIQUE. (Peu usité.)

CENS (*sanss* — du lat. *census*, compte) n. m. Antiq. et dr. rom. Dénombrement des personnes et des biens des citoyens romains.

Dr. féod. Redevance en argent ou en nature que payent les roturiers au seigneur du fief dont ils relevaient. ‖ *Cens accordable*, Tenure qui permettait au seigneur de réclamer, outre le cens, des lods et ventes. ‖ *Cens abonné*, Celui qui était stipulé par chaque arpent pour certaines fruits spécifiés. ‖ *Cens double*, Droit du double du cens, au cas de mutation du censitaire. ‖ *Cens personnel*, Cens personnel. Celui que le seigneur était tenu de demander. ‖ *Chef-cens*, Cens consistant en une redevance modique, plutôt honorifique que représentative du revenu réel des héritages. ‖ *Cher-cens* ou *Gros-cens*, Celui qui représentait à peu près tout le revenu du héritage.

LOC. PROV. **Abandonner, Quitter la terre pour le cens, Renoncer à un bien, à un titre quelconque, pour être dispensé des charges qui y sont attachées.**

— HIST. GÉOG. *Terre du cens*, *Démocratique*. V. DÉMOCRATIQUE.

— Polit. Quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible, ou pour exercer certains droits politiques : *Cens électoral. Le cens électoral, partie de cens, tout le cadastre.* (E. Scribe.)

ENCYCL. HIST. *Cens chez les Romains.* La tradition attribuait à Servius Tullius l'institution du *cens* ou dénombrement pour servir de base au recrutement de l'armée, à l'exercice des droits politiques et au recouvrement de l'impôt. Il avait lieu tous les cinq ans. Les citoyens inscrits et payant l'impôt étaient appelés *assidui*. On les opposait aux *proléteri*, qui étaient exclus des classes et ne payaient pas d'impôt. Après la chute de la royauté, l'opération du cens, précédemment faite par des *curateres tribuum*, fut confiée aux consuls, puis aux *censeurs*. On a désigné plus tard par les mots *cens sénatorial* et *cens équestre* le minimum de fortune nécessaire pour être sénateur ou chevalier.

— Dr. féod. Le mot *cens* exprimait toute redevance personnelle due à un seigneur, soit par des sujets de la seigneurie soumis à son autorité, soit par les possesseurs de terres roturières comprises dans la seigneurie. Le cens personnel, c'était le chevage ou la taille, le *census capitis*, payé même par les colons et les serfs affranchis. Quant au cens réel, c'est, le plus souvent, le prix de la concession d'une terre en vertu d'un contrat plus ou moins libre; mais quelquefois par le prix payé pour tout rachat, quelques fonds grevés de charges analogues prirent le nom de *fonds censuels*. On appela *bail à cens* le contrat par lequel le propriétaire d'un héritage ou d'un fief concédait quelconque aliénai, sous réserve de la seigneurie directe et d'une redevance annuelle en argent ou en fruits. A la différence avec le bail à fief, le bail à cens comportait quelques obligations, et, en cas de cette, il n'y avait jamais l'obligation de foi et hommage, qui était essentielle dans le bail à fief.

Le *censitaire* pouvait s'affranchir de l'obligation de payer le cens par le *déguerpissement*. Le droit de seigneurie retenu par le bailleur à cens était appelé *directe censuelle* ou *censive*. Le censitaire pouvait vendre sa terre, mais cette vente donnait souvent lieu à la perception d'un droit, comme celle des *lods et ventes*.

— Polit. *Cens électoral*. Ce terme désigne le quantum d'impôt que chaque individu doit payer pour être électeur ou éligible. En France, de 1789 à 1848, les constitutions ont plus ou moins reconnu la propriété comme base fondamentale des droits de citoyen.

Sous l'Empire, on admit tous les citoyens jouissant de leurs droits civils dans les sociétés cénonales, qui étaient chargées de composer les collèges électoraux d'arrondissement et de département. Pour ces collèges, le cens était conservé.

La Charte de 1814, en établissant un cens électoral et un cens d'éligibilité, eut surtout en vue d'assurer l'influence de la grande propriété. La loi du 19 avril 1831 abaissa le cens.

La révolution de 1848 le supprima (art. 25 de la constitution du 4 nov. 1848). La loi du 31 mai 1850 voulut le rétablir dans une certaine mesure, mais le décret du 2 décembre 1851 l'abolit cette loi. Le décret-loi organique du 2 février 1852 porte aussi qu'il n'y a pas de condition de cens pour être électeur.

En Angleterre, aux termes du *Representation of the people act* du 6 décembre 1884, pour l'électorat ainsi que l'éligibilité, il faut avoir l'âge de vingt et un ans et être propriétaire d'une maison ou d'une terre, ou payer un loyer annuel de 10 livres sterling au moins.

Des conditions de cens sont encore requises d'une façon plus ou moins rigoureuse dans beaucoup de pays d'Europe. Dans les colonies australiennes de l'Angleterre, la propriété est aussi une des bases du système électoral.

Aux Etats-Unis, il n'y a plus de condition de cens pour les élections concernant le gouvernement fédéral.

CENSAL n. m. Comm. Courtier ou agent de change, dans les pays levantins.

— Féod. Cens revenu en rentes.

CENSE (*sanss*) n. f. Agric. Ferme ou métairie, dans certaines parties de la France et en Belgique.

— Féod. Terre donnée à condition de payer le cens.

CENSÉ, ÉE (*san* — du lat. *censere*, estimer, juger) adj. Réputé, supposé, admis par hypothèse : *Gouverneur censé responsable du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.* (Ste-Beuve.)

CENSÉABLE (*san*) adj. Dr. féod. Se disait, dans la coutume de Bretagne, des héritages et des tenanciers qui devaient payer une redevance à titre de cens à un seigneur qui était le seigneur censier.

CENSELETTE (*san, lèt* — dimin. de *cense*) n. f. Petite ferme. (Mot usité dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.)

CENSÉMENT (*san*) adv. Pop. Par supposition : *Etre* CENSÉMENT *le maître.*

CENSERIE (*ri*) n. f. Courtage, dans le commerce du Levant; fonctions du censal.

CENSEUR (*sanseur* — lat. *censor*) n. m. Magistrat qui, chez les Romains, était chargé de constater la fortune et l'état civil des citoyens, de veiller sur leurs mœurs publiques. ‖ *Table des censeurs*, Recueils historiques, rédigés par les censeurs, depuis Servius Tullius.

Par ext. Homme sévère, qui reprend, qui contrôle, qui censure les actions d'autrui : *Il n'y a point d'hommes plus indulgents pour eux-mêmes que les impitoyables* CENSEURS *de la vie des autres.* Bosc. : Critique, personne qui juge des œuvres littéraires ou artistiques. ‖ Membre de la censure, personne préposée par le gouvernement à l'examen des pièces de théâtre, des chansons, etc., avant leur publication, leur représentation, leur exécution, etc.

— Dr. comm. Dans les sociétés anonymes, Personnes, associées ou non, ayant une mission de contrôle et de surveillance.

— Dr. féod. Officier chargé d'examiner la capacité du réfectoire : *Les* CENSEURS *du réfectoire.*

— Encycl. Hist. On a donné le nom de *censeurs* à deux magistrats de l'ancienne Rome, créés vraisemblablement en 443 av. J.-C. et dont la fonction primitive était de présider aux opérations du cens. D'abord choisis parmi les patriciens, la durée de leurs fonctions varia de cinq ans à dix-huit mois; il y eut des périodes de dix ans et plus, où Rome n'eut pas de censeurs. En 403 de Rome, un plébéien fut admis à la censure. D'abord chargés de la tenue des registres du cens, les censeurs répartissaient les citoyens entre les tribus, les classes et les centuries; et ils s'attribuèrent bientôt un droit de surveillance générale sur les mœurs des citoyens (*regimen morum*). Ils pouvaient exclure un citoyen des centuries de chevaliers, le transférer d'une tribu dans une autre, ou le rayer de toutes les tribus en l'inscrivant parmi les *ærarii* ou contribuables privés du droit de vote. Vers 388, on attribua aux censeurs la confection de la liste des sénateurs; ils eurent aussi le droit de punir qui s'étaient rendus coupables d'actes réprouvés par la coutume des ancêtres (*mos majorum*). Vis-à-vis des autres citoyens, le pouvoir disciplinaire des censeurs ne s'étendait pas au *nudo censorio*. Les décisions des censeurs ne pouvaient tomber que devant l'opposition (*intercessio*) de leur collègue.

Les censeurs avaient encore dans leurs attributions l'entretien des tours les plus élevées et étaient chargés de la garde ou de la surveillance du trésor. Cette magistrature disparut définitivement sous Auguste.

— Dr. comm. et fin. Auprès des sociétés anonymes se trouvent des commissaires ordinairement composés de trois membres, qu'on nomme *censeurs* ou commissaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale annuelle ou, au besoin, par une ordonnance du président du tribunal de commerce. Ils exercent leur mission de contrôle et de surveillance en faisant à l'assemblée générale annuelle un rapport sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs (loi du 24 juill. 1867).

Censeur (LE), titre qui a été donné à un grand nombre de journaux, soit littéraires, soit politiques : *Le Censeur hebdomadaire* (1760-1761), rédigé par Fréron et d'Aquin, dirigé contre les encyclopédistes; *Le Censeur des journaux* (11 fructidor an III-18 fructidor an V), rédigé par Gallais, contre-révolutionnaire; *Le Censeur*, par Comte et Dunoyer (1814-1815); *Le Censeur*, consacré surtout à l'étude des projets de lois, par B.-J. Legat (1838-1839); *Le Censeur des censeurs*, feuille d'opposition (1815); *Le Censeur dramatique, Journal des principaux théâtres de Paris, etc.*, rédigé par Germon de La Rigaudière (an VI-an VI); *Le Censeur judiciaire et financier*, par Fournier-Verneuil (1834-1836).

CENSIER (*san-si-é*), **ÈRE** adj. Dr. féod. A qui le cens est dû : *Le seigneur* CENSIER. ‖ Qui percevait le cens : *Officier* CENSIER. ‖ Où s'enregistrait le cens : *Livre* CENSIER. *Papiers* CENSIERS.

— Substantiv. : *Payer le cens au* CENSIER. *Enregistrer un chiffre sur le* CENSIER.

— Nom désignant des métayers dans certaines parties de la France, et aussi de grands fermiers dans d'autres contrées.

CENSIF, IVE (*san* — rad. *cens*) adj. Dr. féod. Se disait des dépendances d'un fief.

CENSITAIRE (*sin, tèr* — rad. *cens*) n. m. Dr. féod. Celui qui devait le cens au seigneur.

— Politiq. Nom donné aux citoyens qui payent la quotité d'impôt déterminée pour jouir des droits électoraux : *En France, le suffrage universel a supprimé les* CENSITAIRES.

— adj. m. Qui paye le cens : *Paysan* CENSITAIRE. ‖ Qui paye la quotité d'impôt nécessaire pour être élu ou électeur : *Inégalités* CENSITAIRES.

CENSITE (*san*) adj. Dr. féod. Sujet au cens : *Personnes* CENSITES *et taillables.*

CENSITEUR (*san* — rad. *cens*) n. m. Magistrat romain qui était chargé de recueillir les impôts et d'en assurer la perception d'après les lois et les règles de la justice. ‖ Magistrat qui, sous l'empire romain, remplissait les fonctions de censeur dans les provinces.

CENSIVE (*san*) n. f. Manière dont était possédée une terre assujettie au cens : *Les terres de la Normandie étaient en censive* [illegible] *devant lui pour le cens.* [illegible] *le droit de seigneurie* [illegible] *leur à cens.*

— ENCYCL. La censive n'avait le caractère roturier qu'au regard du censitaire, et non au regard du seigneur censier, c'était un quasi-seigneurie. La dette du cens manifestait ces caractères. Celui qui tenait un fief, comme seigneur ou comme vassal, avait seul qualité pour accenser des domaines compris dans ce fief. V. CENS.

CENSIVEMENT (*sanf*) adv. Dr. féod. Avec charge de cens : *Tenir une terre* CENSIVEMENT.

CENSORAT (*san, ra*) n. m. Exercice de la censure, temps pendant lequel le censeur exerce ses fonctions.

CENSORIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient aux anciens censeurs de Rome : *Pouvoir* CENSORIAL. *Autorité* CENSORIALE. ‖ Qui est relatif à la censure officielle.

CENSORIEN, ENNE (*ri-in, en* — du lat. *censorius*; de *censor*, censeur) adj. Qui affecte une sévérité de censeur. (Vieux.)

CENSORINUS. [illegible] plusieurs Romains dont le père [illegible] sur les Samnites, et deux fois vainqueur, d'où son nom, avec Q. Fabius Maximus. — Le second, L. MARCIUS, commanda la flotte envoyée contre Carthage, l'an 149 av. J.-C. (le philosophe Carneadès lui dédia un de ses livres.) — Le troisième, C. MARCIUS, fut un des chefs du parti de Marius et fut mis à mort par Sylla, vers l'an 82 av. J.-C. — Le quatrième, L. MARCIUS, fut partisan d'Antoine, et obtint les honneurs du triomphe pour des succès remportés en Macédoine. (Il fut l'un des deux sénateurs qui essayèrent de défendre César contre ses meurtriers.) — Un autre, enfin, C. MARCIUS, fut consul en l'an 5 av. J.-C., et gouverna la Syrie.

CENSORINUS, grammairien et chronologiste. Il florissait à Rome vers le milieu du IIIe siècle. On a sous son [illegible] *De die natali*. Du [illegible] un [illegible] rédigeant la [illegible] recueil où il est question de chronologie, d'histoire naturelle, de musique, etc. Le style en est clair et précis, et l'auteur se montre en général érudit et judicieux. On a une bonne édition de ce livre, avec traduction française et notes, par Mangeard (1843).

CENSORINUS (Appius Claudius) fut salué empereur malgré lui, par un parti de soldats qui voulaient l'opposer à Claude II, vers l'an 269 de notre ère; mais, sept jours après, les mêmes soldats, mécontents de la sévérité avec laquelle il voulait maintenir la discipline, le massacrèrent.

CENSUEL, ELLE *censuel*. — du lat. *census*, cens. adj. qui a rapport au cens. *Droit* CENSUELLE. *Redit* CENSUELLE. *Revenu* CENSUELLE. — Qui est soumis au cens : *Terre* CENSUELLE.

CENSUELLEMENT *censuellement*. — rad. *censuel* adv. Avec le caractère censuel : *Notaire* CENSUELLEMENT *autorisé*.

CENSURABLE (*sen*) adj. Qui mérite d'être censuré : *Proposition, Conduite, Action* CENSURABLE.

— ANTON. **Louable.**

CENSURE (*sen* — lat. *censura*) n. f. Blâme, critique, action de reprendre : *Il* CENSURE *avec aigreur, et le mérite souvent la censure* (J.-J. Rousseau).

— Antiq. et polit. Peine disciplinaire qui peut être prononcée par les chambres de discipline ou de la cour de cassation à l'égard des officiers ministériels ou de magistrats, par mesure disciplinaire (loi du 3 août 1883). Contre les avocats, la censure se confond, depuis l'ordonnance du 20 novembre 1822, avec la *réprimande*, qui est le véritable nom de la censure.

La censure est aussi le nom d'une peine disciplinaire prononcée contre un des membres d'une assemblée politique. Distingue la censure simple et la censure avec exclusion temporaire, qui, l'une et l'autre, ne peuvent être prononcées que par le Sénat ou par la Chambre, à la majorité des voix et sans débats. Elles entraînent privation de la moitié de l'indemnité de sénateur ou de député : la première pendant un mois, la seconde pendant deux mois.

— Antiq. Dignité et fonctions de censeur, chez les Romains : *Briguer la* CENSURE.

— Censure. Jugement en matière de dogme, Jugement portant condamnation : CENSURE *d'un livre, d'une proposition*. — Suspension d'exercice et de charge ecclésiastique : *Encourir les* CENSURES *ecclésiastiques*. — Excommunication, interdit prononcé par une assemblée ecclésiastique : *Les papes faisaient trembler l'Occident par leurs* CENSURES. (Machiavel.)

— Enseign. La censure est le second degré des peines disciplinaires qui (loi du 30 oct. 1886) peut être appliquées au personnel de l'enseignement primaire public. Elle est prononcée par l'inspecteur d'académie, après avis motivé du conseil départemental.

— Littér. et théâtr. Examen qu'un gouvernement fait faire des livres, journaux, pièces de théâtre, avant d'en permettre la publication ou la représentation ; jugement définitif porté à la suite de cet examen : *Soumettre, Établir, Abolir la* CENSURE. CENSURE *dramatique*. — Comité des personnes chargées de cet examen. — Bureaux où s'assemble le même comité : *Pièce qui est à la* CENSURE.

— ANTON. **Apologie, éloge, flatterie, louange, panégyrique.**

— ENCYCL. Littér. : I. CENSURE DES ÉCRITS. Ce furent les conciles qui prirent les premières mesures préventives contre les livres; puis, une ordonnance de 1275 plaça les libraires de Paris sous la surveillance de l'Université. Le légat Borgia, qui devint Alexandre VI, organisa un système de censure; le concile de Latran en décréta que tout livre ne serait imprimé qu'après examen. En Angleterre, la Chambre étoilée [illegible] (1586). En France, [illegible] organisa [illegible] la surveillance des livres. Des ordonnances furent rendues à ce sujet, par François Ier en 1521, par Henri II en 1547. L'édit de Châteaubriant, en 1551, défendit les imprimeries clandestines; en 1629, le chancelier fut chargé de choisir qui il voudrait pour l'examen des livres; le longueur des censeurs royaux, qu'on nomma en certain nombre vers 1741. En 1789, l'Assemblée constituante abolit toute censure sur les écrits.

Le conseil des Cinq-Cents établit la censure. En 1803, un conseur fut imposé à chaque journal.

Le régime fut régularisé par un décret du 5 février 1810, qui établit un directeur général de la librairie.

La Charte de 1814 proclamait la liberté des écrits; mais, bientôt, la loi du 21 octobre 1814 rétablit la censure préalable.

Sous les Cent-Jours, la censure fut abolie, mais rétablie en 1815.

De 1817 à 1830, la censure fut alternativement supprimée, rétablie dans notre histoire.

La Charte de 1830 portait : « La censure ne pourra jamais être rétablie. » Elle ne le fut pas pour les journaux, mais la loi du 9 septembre 1835 la rétablit pour les ouvrages dramatiques et l'exposition des dessins et gravures. Le décret de février 1852 fit revivre diverses mesures préventives. La censure préventive des dessins et estampes a disparu depuis la loi du 29 juillet 1880 sur la presse.

II. CENSURE THÉÂTRALE. Dans la Grèce ancienne, toute pièce était présentée à l'archonte, qui donnait ou refusait le chœur, c'est-à-dire qui acceptait, ou non, la pièce. [illegible]

La censure dramatique fut établie en France au XVIe siècle. Mais elle ne fut régulièrement organisée qu'en 1706 : les pièces de théâtre, les jeunes gens qu'après examen par un censeur, et la police des théâtres fut confiée au lieutenant général de police de Paris.

Une loi du 13 janvier 1791 abolit définitivement la censure, mais elle fut rétablie par le Directoire et conservée par le Consulat.

La censure se montra très sévère pendant la Restauration, et le mouvement romantique rencontra de la part une opposition assez vive. La révolution de 1830 abolit la censure; mais la censure préventive fut rétablie en septembre 1835. A son tour, la république de 1848 abolit la censure, et elle fut encore rétablie par une loi du 30 juillet 1850.

Le décret du 31 décembre 1852 la maintint définitivement. Le décret du 30 septembre 1870 supprima à nouveau la censure, mais elle fut rétablie le 6 février 1871.

— Dr. canon. La *censure* est une mesure disciplinaire que l'Église applique à un pécheur pour le corriger; c'est pourquoi la censure est appelée *peine médicinale* (*peine médicinale*), par opposition à l'irrégularité, à la déposition et à la dégradation qui sont nommées *peines vindicatives*. Les trois principales censures sont : l'excommunication majeure et mineure, la suspense et l'interdit. La suspense ne s'applique qu'aux clercs revêtus d'un ordre et d'une fonction ecclésiastique. L'excommunication et l'interdit peuvent frapper les laïques aussi bien que les clercs. Pour qu'une faute puisse entraîner une censure, il faut qu'elle soit *extérieure, consommée, défendue par un précepte ecclésiastique, considérable et scandaleuse*. Le pouvoir de prononcer des censures appartient au pape et aux conciles œcuméniques, aux patriarches, aux archevêques, aux évêques, aux conciles provinciaux, aux évêques, aux prélats réguliers, en général à tous ceux qui ont juridiction au for extérieur, et dans les limites de cette même juridiction. Aussi, la censure portée par le pape a son effet dans l'Église universelle, tandis que l'évêque ne peut censurer que ses diocésains.

CENSURER (*san*) v. a. Reprendre, critiquer :

Tel qui censure autrui souvent fait encor pire.

— MOLIÈRE.

— Dr. Punir d'un blâme qui est une peine disciplinaire dans l'ordre des avocats, la chambre des notaires et celle des avoués : CENSURER *un avocat, un notaire*.

— Dr. canon. En matière de dogme, Déclarer entaché ou suspect d'erreur ou d'hérésie : CENSURER *un livre, une proposition*.

Se censurer, v. pr. Être censuré : *Tout livre* SE CENSURE *plus aisément qu'il ne s'écrit*.

— Se reprendre, se blâmer soi-même : *Le sage* SE CENSURE *lui-même*.

— Réciproq. Se critiquer mutuellement : *Amis qui* SE CENSURENT *leur bien réciproque*.

— ALLUS. LITTER. :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

Vers de Boileau (*Art poétique*, ch. Ier) qui signifie : Préférez les conseils justes, francs, et quelquefois un peu rudes, d'un ami dévoué, aux louanges intéressées des flatteurs.

— SYN. **Censurer, blâmer, condamner, critiquer, désapprouver, épiloguer, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLÂMER.

— ANTON. **Approuver, louer, exalter, louanger, louer, préconiser, prôner, vanter.**

CENT (*san* — lat. *centum*) adj. num. Dix fois dix : *Cinquante est la moitié de* CENT.

— Par exagér. Un grand nombre de : *Une chose arrive aujourd'hui, quelquefois une chose peut être vraie, parce que l'ont vue la racontent en* CENT *façons différentes*. (La Bruy.)

— Centième, en parlant d'objets numérotés : *Le numéro* CENT. *La page* CENT.

— n. m. Nombre contenant cent unités : *Un* CENT, *deux* CENTS. *Acheter un* CENT *de noix*.

— Loc. fam. : *Numéro cent*, Nom que l'on a donné aux latrines. « *En un mot comme en cent*, Bref, pour finir en un mot. » (Pascal.) *Avoir une dent contre quelqu'un*, — Signifie aussi Prendre toute sorte de moyens : FAIRE LES CENT COUPS *pour obtenir une place*. « *Être aux cent coups*, Se savoir dans de douloureux et bien des cas extrêmes embarras, et aussi, Être fort en colère. » *Je vous le donne en cent*. Se dit pour exprimer la grande difficulté qu'il y aura à deviner ce dont il s'agit. « *Il y a cent à parier contre un que*, Il est infiniment probable que, on est presque sûr que. » *Des mille et des cents*, Une très grande quantité de, une très grande fortune : AVOIR DES MILLE ET DES CENTS. « *Ne parler que par mille et par cents*, Se donner, dans ses discours, des airs de grandeur. » *Mettre à mille et à cent*, Très heureux : *Faire une chose* DE CENT EN QUATRE. (Peu usité.)

— En T. de métrol., Abréviation employée dans le commerce pour 100 livres ou 50 kilogrammes.

Aux États-Unis, le *cent* est la plus petite monnaie de billon, centième partie du dollar, dont la valeur est de 0,0523. Du reste, le cent n'est pas le centième du dollar.

— Comm. *Cinq pour cent, Dix pour cent*, etc., Gain que rapporte au commerçant la vente d'une marchandise et qui est de cinq francs pour cent francs, de dix francs pour cent francs, etc. : *Placer de l'argent au cinq* POUR CENT *l'an*, ou simplement *à cinq* POUR CENT. « S'emploie dans le langage commun pour exprimer une quantité proportionnelle quelconque : *Les grands hommes, les artistes et les maris gagnent* CEN POUR CENT *de mauvais*. (Scribe.) » Ces locutions : *Trois pour cent, Quatre pour cent, Cinq pour cent*, etc., se prennent substantivement pour exprimer des rentes de l'État des divers taux : *Acheter des trois* POUR CENT. *Le* QUATRE POUR CENT *est en hausse*. « On dit souvent *du cent* au lieu de *pour cent* : *Toucher vingt* DU CENT *de son capital*. (Cette expression est populaire.)

— Comm. Le *grand cent*, en terme commercial, signifie qu'en vendant une marchandise quelconque, le négociant doit abandonner à l'acheteur, en sus de la quantité déterminée par l'achat, un surplus de cette marchandise, mais qu'il entre pas en ligne de compte. « En T. de pêche. *Le grand cent* comprend *cent vingt* kilogrammes de poisson pour *cent*.

— Jeu. Quand on dit *Faire un cent de piquet, un cent de dominos*, cela signifie que la partie est en cent points.

— Hist. *Les Trois Cents*, Les trois cents Spartiates commandés par Léonidas, qui périrent aux Thermopyles. « *Les Quatre-Cents*, Conseil de quatre cents membres qui remplaça le sénat à Athènes. » *Les Cinq-Cents*, L'une des assemblées législatives françaises, sous le Directoire.

— Gramm. *Cent* est toujours invariable lorsqu'il est employé, par abréviation, pour *centième* : *L'an quinze* CENT. *Page deux* CENT. » *Cent* est également invariable lorsqu'il n'est pas accompagné d'un adjectif numéral qui le multiplie : *Louis XII avait donné, pour l'investiture de Milan,* CENT *écus d'or*. (Volt.) » *Cent* prend un *s* quand il est multiplié par un autre nombre exprimé immédiatement avant : *Deux* CENTS *hommes; quatre* CENTS *francs*; » mais qu'il ne reste invariable suivi d'un autre adjectif ou déterminatif numéral servant à compléter le nombre : *Trois* CENT *dix-huit francs*. » *Cent* prend encore un *s* quand il est employé substantivement au pluriel : *Deux* CENTS *de noix*.

Pour former le nombre qui dépasse cent d'une unité, on dit ordinairement *cent un*. Cependant on dit quelquefois *cent et un*, quand on n'a pas en vue d'exprimer un nombre bien précis : *Il tout cent et un ans*. (Mme de Sévigné.) (Au-dessus, on n'emploie jamais *et* : CENT DEUX, CENT VINGT.)

Lorsque *cent* entre en composition avec un nom de nombre inférieur à cent, et forme avec lui un adjectif ordinal, il ne prend pas la terminaison particulière aux adjectifs et aux noms numéraux, mais il se joint par un trait d'union à l'autre adjectif : *La* CENT-VINGTIÈME *partie de ... Le degré est le* TROIS-CENT-SOIXANTIÈME *de la circonférence*. La construction inverse est plus usitée : « Les plus petits des nombres qui entrent en composition : *La* MILLIE-DEUX-CENTIÈME *partie. Un* TROIS-MILLE-SIX-CENTIÈME *du tout*. Sauf en cas cité, on ne met jamais de trait d'union après le mot cent. »

— Au lieu de *mille cent, mille deux cents*, etc., on dit souvent *onze cents, douze cents*, jusques et y compris *dix-neuf cents; mais dix cents pour mille, vingt cents, trente cents*, etc., pour deux mille, trois mille, etc. (Cette façon de parler, tout à fait contraire aux règles de la numération, est cependant très usitée.)

Cent ans (GUERRE DES). On appelle *guerre de Cent ans* la succession de luttes sociales, compliquées de luttes contre l'étranger, qui tournoyèrent de la France, de l'année 1337 à l'année 1453. La guerre de Cent ans n'a pas seulement été la lutte des Français contre les Anglais, désireux d'implanter leur domination en France. Jusque toute la première partie de la guerre, le sentiment national ne se manifesta ni d'un côté ni de l'autre. Nombre d'excellents Français soutinrent les prétentions du roi d'Angleterre, et, lorsque le sentiment national se fut développé, s'incarnant dans la sublime figure de Jeanne d'Arc, tous s'unirent, les Anglais furent expulsés. Mais ce sentiment national ne put précisément se manifester que le jour où se furent apaisées et atténuées les luttes sociales qui armaient le vassal contre le suzerain, l'artisan contre le patricien, le petit noble, le « hobereau au mid étroit » contre le grand seigneur.

On peut diviser la guerre de Cent ans en quatre périodes. Durant la première, qui s'étend de l'origine de la guerre au traité de Brétigny (1360), les partisans de Philippe de Valois, après quelques succès, sont décrétés à Crécy (1346); Charles de Blois, le chef du parti français en Bretagne, est pris par les Anglais à la Roche-Derrien (1347), et Calais, après un siège héroïque, ouvre ses portes aux Anglais (1347). Jean II, roi de France, fils de Philippe de Valois, est battu et fait prisonnier à Poitiers (1356). La paix est alors signée à Brétigny. V. BRETIGNY (*traité de*). La deuxième période, qui correspond au règne de Charles V (1364-1380), est marquée par des succès militaires dus à l'énergique clairvoyance du nouveau roi et à l'épée de Du Guesclin. Le roi est son connétable meurent la même année (1380), et s'ouvre la troisième période, la plus triste, la plus affreuse de la guerre de Cent ans, signalée par la guerre civile (Bourguignons, Armagnacs), la défaite d'Azincourt (1415) et le traité de Troyes (1420).

La quatrième période coïncide avec le règne de Charles VII : c'est la période de délivrance et de rénovation (1429-1453). Jeanne d'Arc apparaît comme une aurore d'espérance et de clarté. Elle commence par Orléans (1429), victoire de Patay (1429), sacre de Charles VII à Reims (1429). Le traité d'Arras (1435) amène la réconciliation du roi de France et du duc de Bourgogne, entraînant la réconciliation des deux grandes factions qui déchiraient la France. Les victoires de Formigny (1451), de Castillon (1453) et la capitulation de Bordeaux (1453) terminent la guerre de Cent ans. Aucun mots les Anglais ne sont plus chassés hors de France, où ils ne conservent que Calais.

Les causes de la guerre de Cent ans sont de deux sortes; il y a d'abord les causes accidentelles. Depuis le mariage de Henri Plantagenêt avec Eléonore d'Aquitaine répudiée par Louis VII, les rois d'Angleterre possédaient des fiefs en France, ce qui, à diverses reprises, causa de difficultés entre les deux royaumes. Lorsque le dernier des Capétiens directs, Charles IV, mourut sans héritier mâle, Edouard III, du chef de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, réclama le trône de France. Philippe de Valois, qui fut proclamé par les Barons français, était fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. La lutte éclata.

A ces causes accidentelles il faut joindre les causes profondes de la guerre. La rapidité avec laquelle la monarchie capétienne avait étendu sa domination n'avait pas permis d'assimiler les grandes provinces réunies à la couronne. En outre, le royaume était désorganisé par le dédoublement de la noblesse féodale dans les campagnes et celui du patriciat dans les villes. Les liefs et seigneuries s'étaient constitués par l'union des vasseaux avec leurs seigneurs, les villes avaient prospéré et grandi par l'union des artisans avec les négociants qui formaient le patriciat. Cette union était devenue haine et antagonisme. Nobles et patriciens ne comprenaient plus les devoirs que leur « patronat » leur imposait, tout en prétendant continuer d'en accaparer les avantages et les bénéfices. Sur bien des points, ce patronat était devenu inutile, ne répondant plus à rien, tandis que toutes les charges en subsistaient au profit des nobles et des patriciens. Il faut y joindre les luttes de seigneurie à seigneurie, de ville à ville. Ainsi se perpétua la guerre. En quelque endroit qu'ils vinssent, les Anglais trouvaient une faction empressée à les soutenir contre la faction adverse.

De nouvelles conditions sociales se formèrent durant la tourmente séculaire, et la concorde revint. Le roi et son conseil, composé de gens de la classe moyenne, « les petites gens du conseil du roi », créèrent les rouages d'une

administration adaptée aux besoins nouveaux. L'armée est réformée, les institutions féodales sont vaincues. Un prodigieux travail législatif s'accomplit : une infinité d'ordonnances sur les lois criminelles et civiles, sur la procédure, sur les impôts, sur les monnaies, sur le commerce. Une aristocratie nouvelle se forme, prenant, dans les campagnes, par la petite noblesse rurale, et, dans les villes, par les corps de métiers. L'union des classes devint féconde. La rapidité avec laquelle la France reprit corps et prospérait, immédiatement après la guerre de Cent ans, sembla aux étrangers tenir du prodige, et la renaissance éclata avec toute sa splendeur.

Bibliogr. Pour les chroniques, v. *Froissart*, édit. Simeon Luce, continuée par Gaston Raynaud, *la Chronique de Jean le Bel*, *l'Histoire des ducs de Bourgogne et de Louis XI*, par Thomas Basin. Du cote anglais, v. les chroniques de Robert d'Avesbury, le *Chronicon Anglie*, de Walsingham, etc., et Lenfant, de Sismondi, Le Cocq, Neau, les *Grands Traités de la guerre de Cent ans*.

Cent chefs-d'œuvre (LES), exposition remarquable de cent tableaux modernes, qui s'ouvrit en juin 1883, à la galerie Petit. On y comptait jusqu'à trente tableaux de Corot, douze de Théodore Rousseau, dix de Decamps, dix-de Troyon, huit de Delacroix, sept de Fortuny, sept de Meissonier, six de Daubigny, six de Millet, cinq de Diaz, quatre de Fromentin. On fit graver sa somptueuse collection d'élite aussi tôt formée. De la, l'ouvrage *Cent chefs-d'œuvre des collections parisiennes* (Paris, 1884).

Cent florins (LA PIÈCE AUX), estampe de Rembrandt. V. CHARLES (GRANDESSES LES MALADIES de).

Cent Nouvelles nouvelles (LES), recueil de contes longtemps attribué à Louis XI, et qui a pour auteur Antoine de La Salle, mais, avant de former un livre, on l'on reconnaît la trace d'une plume exercée, les *Cent Nouvelles nouvelles* ne sont certainement que des récits recueillis à la table du Dauphin (le futur Louis XI) par ce prince et par ses joyeux convives. La plupart sont fortement empreints de cet esprit gaulois qui, par son entrain, sa gaieté, sa bonne humeur, fait passer les contes les plus lestes. Ceux-ci sont en majorité dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, où il n'est guère question que de bonnes bourgeoises trompant leurs maris, de moines gourmands, de nonnains libertins, de seigneurs dupant des paysans ou dupés par eux. Beaucoup de ces contes sont imités de Poggio, des *novellieri* italiens et de nos anciens fabliaux; mais les narrateurs de ces récits en plus grand nombre puisé dans leur propre fonds et ouvert une mine féconde aux écrivains postérieurs.

Cent Vierges (LES), opéra bouffe en trois actes, paroles de Clairville, Chivot et Duru, musique de Charles Lecocq, représenté à Bruxelles le 16 mars 1872, puis à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 13 mai de la même année. La pièce est un de ces imbroglios fantasques, sans l'ombre de satire et de vraisemblance, qui réjouissent alors les mœurs du genre, et où l'on songeait uniquement à faire rire le spectateur. Mais la musique est aimable, pleine de grâce et instrumentée avec goût.

CENTAINE (*san-tèn'* — rad. *cent*) n. f. Nombre de cent : *Une* CENTAINE *d'ouvriers*. A peu près un cent : *Avoir une* CENTAINE *de pages*.

— Fam. Age de cent ans : *Dépasser la* CENTAINE.

— Par ext. Nombre considérable :

Tous ces plaisirs sont bons, mais ils ont quelques vertiges,
Pour un bien très-bas, les maux sont par centaines.
(E. DE NEUFBRISSARD.)

— Arithm. Troisième ordre d'unités dans la deuxième série : CENTAINE *de mille, de millions, de billions*. Se dit absolument du troisième ordre des unités simples : *Les* CENTAINES, *multiplieux par les* CENTAINES, *donnent des dizaines de mille*.

— Hist. Division territoriale qui formait le ressort de la juridiction d'un centenier : *Si un centenier trouve un voleur dans une autre* CENTAINE *qu'il la sienne*... (Montesq.)

CENTAINE (*san-tèn'*) n. f. Techn. Brin de fil reliant ensemble tous les fils d'un écheveau, et qui fait partie de cet écheveau.

— Fam. *Perdre la centaine*, Ne savoir plus où l'on en est, s'embrouiller, n'en plus savoir.

— Mar. Lien pour maintenir les paquets de petits cordages.

CENTALLO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), près de la Grana ; 5.000 hab. Ancien château, autrefois résidence des marquis de Saluces.

CENTARQUE (*san* — du lat. *centum*, cent, et du gr. *arkhê*, commandement) n. m. Commandant de cent hommes, dans la milice bysantine.

CENTAURE (*san-tôr'* — du lat. *centaurus*, gr. *kentauros*) n. m. Myth. Être fabuleux, moitié homme et moitié cheval.

— Par plaisant. Homme qui est presque toujours à cheval, qui est très bon cavalier. Personne qui a deux aspects, deux caractères très différents : *La femme de lettres est un être mixte, un* CENTAURE *de la civilisation*. (E. Chapus.) Adjectif. Qui a deux aspects, deux caractères très tranchés : *Des douleurs* CENTAURES, *moitié physiques, moitié morales*. (L. Gozlan.)

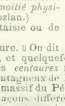
Centaure dansant.

— Blas. Figure de fantaisie ou de caprice.

— n. f. Femelle de centaure. On dit plus souvent CENTAURESSE, et quelquefois CENTAURELLE.

— Encycl. Mythol. Les *centaures* figurent dans les légendes de divers pays montagneux de l'ancienne Grèce : Arcadie, Elide, cap Malée, massif du Pélion en Thessalie. On se les représentait en bacchus, différemment, suivant les époques. Pour Homère, c'étaient simplement des peuplades sauvages de Thessalie, célébres par leur indomptable vigueur, par leurs luttes contre les Lapithes pendant et après les noces de Pirithoos et de Hippodamie. Plus tard, on se les figura comme des monstres composés d'un buste d'homme sur un corps de cheval. D'après la légende la plus accréditée, ils étaient fils d'Ixion et de Néphélé (la Nuée), que Zeus avait substituée à Hêra pour tromper l'amour d'Ixion. C'étaient, en général, des êtres malfaisants, capables de toutes les brutalités, toujours en lutte contre les Lapithes, contre Héraklès et Thésée. On raconte que Pirithoos, roi des Lapithes, invita les centaures à ses noces avec Hippodamie. Au milieu du festin, ils voulurent enlever la fiancée et faire violence aux femmes. Mais Hercule, Nestor et Thésée se jetèrent sur eux et en firent un grand carnage. Quelque temps après, une autre occasion apparut peu à peu, qui fit de quelques centaures des modèles de sagesse et de vertu : tels Pholos, l'hospitalier ami d'Héraklès, et surtout Chiron, ami d'Apollon, de Jason, d'Asklépios et d'Achille, qui leur avait confié le jeune Achille, des Dioscures et de Thésée. On a cru que ces luttes durées de la Thessalie et de l'Arcadie étaient des luttes contre les Pélasges, que les centaures Héraklès en Arcadie et en Laconie ; d'autres se seraient enfuis sur des navires et auraient été victimes des sirènes.

— B.-arts. Il paraît que ce fut l'Egypte qui imagina ces monstres. On voit des centaures, représentés moitié cheveux, sur divers monuments égyptiens, notamment sur une table de basalte qui était autrefois à Bologne. Des stèles chaldéennes, des figurines en pierre dure, des cylindres en terres alles, tirant de l'arc. Les artistes grecs firent subir une modification notable à la représentation de ces êtres hybrides. Un des plus anciens monuments de l'art hellénique, le fameux coffret de Cypselus, offrait, entre autres figures sculptées, des centaures ayant des ailes et des bras, et

Avec le temps il en vint même sur des premiers temps de la monarchie franque, dont la juridiction s'étendait sur la circonscription judiciaire appelée *centena* (*centenie*), et qui parait n'être autre que le *vicarius comitis*. C'était un agent d'exécution ou un délégué du comte, et l'on dispute sur le point de savoir s'il avait une juridiction propre.

Centenier ou *Centenier de Capharnaum*. Lorsque Jésus entra à Capharnaum, un centenier vint le trouver et lui demanda de guérir son serviteur paralytique qui était resté dans sa maison, ajoutant qu'il lui suffirait d'une parole pour accomplir ce prodige. Jésus, admirant sa foi,

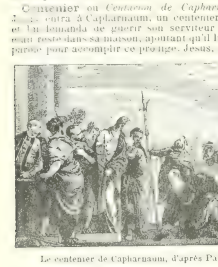

Le centenier de Capharnaum, d'après Paul Véronèse.

lui dit : « Qu'il soit fait comme vous avez cru », et le serviteur fut guéri. (Matthieu, VIII.) Cet épisode évangélique a inspiré un grand nombre d'artistes des derniers siècles, notamment Paul Véronèse (musée de Dresde, de Munich, de Madrid, etc.). On connaît aussi sur le même sujet, le tableau de Subleyras au musée des Etudes, à Naples ; une estampe de Jacob van Assen, etc.

CENTENILLE (*san*, *mil* [*ll* mil.] — dimin. du lat *cento*, lambeau, fragment, par allusion à la petitesse de l'espèce type) n. f. Genre de primulacées, tribu des lysimachées, comprenant des herbes de petite taille, glabres, annuelles, qui se rencontrent dans les régions chaudes et tempérées des deux mondes.

CENTENIUS, nom de deux Romains, dont l'un, préteur en 217 av. J.-C., fut défait par Maharbal, et l'autre, placé à la tête de 8.000 hommes, fut mis en déroute par Annibal, vers l'an 212.

CENTENNAL, ALE, AUX (*san-ten-nal* adj. Qui se fait ou qui revient tous les cent ans : *Fête* CENTENNALE.

CENTER, CENTERVILLE, noms d'une série de localités et de townships des États-Unis, pour la plupart sans la moindre importance.

CENTÉSIMAL, ALE, AUX (*san* — du lat. *centesimus*, centième) adj. Arith. Se dit quelquefois des fractions dont le dénominateur est *cent* ou de tout rapport de nombres dans lequel *cent* est pris pour base : *Des fractions* CENTÉSIMALES. *Deux pour cent, quatre pour cent sont des valeurs* CENTÉSIMALES. (Acad.) ‖ *Division, Échelle centésimale*, Celle qui se compose de cent parties égales : *Le thermomètre centigrade est à* ÉCHELLE CENTÉSIMALE. ‖ *Degré centésimal*, Chacune des divisions d'une échelle centésimale : *Les* DEGRÉS CENTÉSIMAUX *du thermomètre centigrade*. ‖ On dit aussi CENTÉSIMALE n. f.

— Phys. *Alcoomètre centésimal de Gay-Lussac*. V. ALCOOMÈTRE.

CENTÉSIMATION (*san*, *si-on* — du lat. *centesimus*, centième) n. f. Exécution analogique à la décimation, mais dans laquelle on ne prend qu'un homme sur cent.

CENTÈSIME (*san* — du lat. *centesimus*, centième) n. f. Impôt du centième, établi par Auguste sur les ventes à l'enchère. ‖ Intérêt de 1 p. 100 par mois, que prenaient certains usuriers romains.

CENTESIMO (*sin-tê* — du lat. *centesimo*, sous-entendu *loco* [en centième lieu]) adv. lat. Centièmement. On emploie cet adverbe quand on a commencé une énumération par *primo*, *secundo*, etc., mais on écrit ordinairement en abrégé : 100°. On continue cette nomenclature en disant : *centesimo primo*, *centesimo secundo*, etc.

CENTÈTE (*san* — du gr. *kentein*, piquer) n. m. Nom scientifique des tanrecs, mammifères insectivores.

CENTÉTINÉS (*san* — rad. *centête*) n. m. pl. Tribu de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, comprenant des formes à moitiés épineuses et pointues, à crâne déprimé et à arcades zygomatiques. (Les centétinés sont des hérissons des régions tropicales des deux mondes ; ils comprennent les genres *tanrec*, *ériomycle*, *ericulus*, *solendon* — LINNÉ [suite].

Cent-garde

CENT-GARDES [illegible] pl. Soldats à cheval qui [illegible] Empereur, [illegible] vraisemblablement [illegible] au vrai [illegible] CENT-GARDE.

— ENCYCL. Les *cent-gardes* furent organisés au commencement du second Empire, le 21 mars 1854. Ce ne fut, au début, qu'un escadron, commandé par un capitaine, mais son effectif atteignit deux cent vingt et un hommes, dont le maréchal-des-logis devait être de 1re classe. Plus tard, ces cent gardes formaient deux compagnies, réunies sous le commandement d'un officier supérieur. Recrutés d'abord chez les sous-officiers de cavalerie, les cent-gardes se recrutèrent plus tard parmi les simples cavaliers, remplissant certaines conditions de temps de service à faire, de bonne conduite, etc.

Le corps des cent-gardes avait la préséance sur tous les autres corps de troupes, dont il prenait la droite en toute circonstance. L'uniforme, analogue, comme coupe, à celui des cuirassiers, comprenait une cuirasse en acier, un casque à cimier blanche, une tunique bleu ciel à parements écarlates, avec épaulettes et aiguillettes impartie or et soie rouge. Culotte blanche et bottes à l'écuyère, ou pantalon garance à double bande bleu ciel pour le cheval. Le cavalier portait également le bicorne et l'épée. Chevaux tous bai foncé. Comme armement : un grand sabre à lame droite — modèle des cuirassiers — avec une poignée munie d'une douille, qui permettait de le fixer comme une baïonnette à l'extrémité du fusil, court et de petit calibre, dont ils étaient armés.

Le corps des cent-gardes disparut avec l'Empire, le 4 septembre 1870.

CENTI (*san* — du lat. *centum*, cent), préfixe qui signifie quelquefois cent, mais qui a le sens de centième dans les noms de mesures adoptés dans le système métrique. V., comme ex. du premier sens : *Centigrade*, *Centimode*, *Centiare*, *Centième année*. ‖ Qui se trouve cent fois dans le tout : *La* CENTIÈME *partie d'un nombre*. *La* CENTIÈME *partie des lecteurs cherchent leur instruction, les autres leur amusement*.

— Dans les deux sens qui précèdent, le mot *centième* peut être multiplié par un des dix premiers, ou même des dixièmes premiers nombres, le premier et le dixième exceptés, pour exprimer cent un rang représenté par un certain nombre de centaines, soit une partie qui se trouve de deux cents à dix-neuf cents fois dans le tout : *La* DEUX-CENTIÈME, *la* TROIS-CENTIÈME,..., *la* DIX-SEUF-CENTIÈME *part d'un livre*. *La* DEUX-CENTIÈME, *la* TROIS-CENTIÈME, *la* DIX-NEUF-CENTIÈME *partie d'un nombre*.

— Par exagér. S'emploie pour exprimer une nombreuse répétition de faits ou d'actions : *C'est la* CENTIÈME *fois qu'on vous répète*.

— Fin. *Centième denier*, Ancien impôt établi sur les mutations de propriétés. ‖ Ancien impôt établi sur les offices.

— Substantiv. Personne ou objet qui occupe la centième place : *Être le* CENTIÈME *sur une liste*. *Vous êtes le* CENTIÈME *que je rencontre*.

— n. m. Centième partie : *Un* CENTIÈME. *Deux* CENTIÈMES. ‖ Peut se multiplier par deux, trois,..., dix-neuf, pour indiquer les parties deux, trois,..., dix-neuf fois plus petites : *Un* DEUX-CENTIÈME. *Deux* TROIS-CENTIÈMES. *Quatre* DIX-NEUF-CENTIÈMES.

— n. f. La centième représentation d'une pièce : *Aujourd'hui, on considère qu'une pièce n'a pas de succès si elle ne dépasse pas la* CENTIÈME. *Un souper de* CENTIÈME.

— ENCYCL. Fin. *Centième denier*. A partir de 1703, on frappa d'un droit, sous le nom de *centième denier*, chaque mutation de propriété ou d'usufruit d'immeubles, de rentes foncières et de droits réels immobiliers, équivalant à un droit de 1 p. 100 du prix de vente. La Révolution abolit ce droit, qui, d'ailleurs, a été remplacé par celui d'enregistrement. En ce qui concerne les offices, il y eut d'abord un droit du tiers du prix de vente, en cas de transmission de l'office. En 1604, un droit de quatre deniers par livre dut être payé annuellement au roi par les titulaires, pour que la propriété de leurs offices pût passer à leurs héritiers après leur décès. Le droit de 1 p. 100 du prix de vente, fut institué en 1709. Le ministre Pontchartrain, qui l'inventa et en fut le premier fermier. C'est l'édit de février 1771 qui fixa ce droit annuel au centième denier de la valeur des offices. L'abolition de la vénalité des offices fit disparaître un droit qui n'avait plus de raison d'être.

CENTIÈMEMENT (*san*, *man*) adv. En centième lieu.

CENTIGRADE (*san* — du lat. *centum*, *centi*, cent, et *gradus*, degré) adj. Qui est divisé en cent degrés, en cent parties égales ; qui appartient à une division de ce genre : *Thermomètre* CENTIGRADE. *Degré* CENTIGRADE.

CENTIGRAMME (*san* — du préf. *centi*, et de *gramme*) n. m. Poids. V. MÉTRIQUE (*système*).

CENTILITRE (*san* — du préf. *centi*, et de *litre*) n. m. Centième partie de l'unité de capacité appelée litre. V. MÉTRIQUE (*système*).

CENTILOQUIUM (*sin, kui-om*' — du lat. *centum*, *centi*, cent, et *loqui*, parler) n. m. Recueil de cent maximes ou sentences : *Le* CENTILOQUIUM *d'Ali*.

CENTIMANE (*san* — du lat. *centum*, *centi*, cent, et *manus*, main) adj. Mythol. Qui a cent mains, cent bras : *Les géants* CENTIMANES. V. HECATONCHIRES.

CENTIME (du lat. *centum*, cent) n. m. Métrol. Centième partie du franc, unité de monnaie. V. MÉTRIQUE (*système*).

— Par ext. Très petite somme d'argent : *N'avoir pas un* CENTIME.

— Fin. *Centimes additionnels*, Surcroît d'impôt d'un centime par franc ajouté au principal du rôle, pour subvenir à certaines dépenses spéciales : *Les impôts de certaines communes atteignent et dépassent les vingt* CENTIMES ADDITIONNELS *que la loi a fixés pour limite*.

— *Centimes de poche, d'ordinaire, de baguettes*. V. MASSE, et PRÉT.

— ENCYCL. Fin. Les *centimes* additionnels ont eu pour but, dès la création des contributions directes, de pourvoir à certaines destinations, telles que les frais de confection des rôles et de perception, et la constitution de fonds de non-valeurs et de dégrèvements. Plus tard, l'Etat a également eu recours à ce moyen pour augmenter ses ressources, sans créer de nouveaux types d'impôts. Les centimes additionnels se divisent en *généraux*, qui sont ceux perçus par l'Etat, en *départementaux* et en *communaux*. Parmi les uns et les autres, on distingue les centimes *généraux* et les centimes *spéciaux*, suivant qu'ils ont reçu, ou non, de la loi une affectation particulière, en sorte que, même parmi les centimes perçus par l'Etat, malgré le nom qui leur est donné, il en est de spéciaux en ce sens. Dès le budget de 1811, on trouve des centimes additionnels généraux créés sans affectation spéciale pour augmenter les ressources de l'Etat ; depuis lors, ils ont été souvent très élevés. A partir de la loi du 7 août 1850, la contribution foncière cessa d'être frappée de centimes additionnels, sauf de 1856 à 1859. Ils existent sur les autres contributions. Les centimes avec affectation spéciale perçus par l'Etat sont notamment ceux de l'instruction primaire, depuis la loi du 19 juillet 1889, et ceux qui ont pour objet la constitution des fonds de dégrèvement et de non-valeurs et du fonds de secours.

Les centimes additionnels départementaux constituent souvent pour les départements l'une des principales ressources du budget. Ils sont votés par les conseils généraux des départements. Ils se divisent en centimes ordinaires et en centimes extraordinaires, ceux-ci votés annuellement dans les limites déterminées par la loi de finances, ou autorisés par des lois spéciales. Les centimes ordinaires sont au nombre de 42. Il y a 26 centimes généraux, dont 25 sur les contributions foncière et personnelle mobilière et 1 sur les quatre contributions. Les centimes spéciaux sont au nombre de 7 pour les chemins vicinaux, 4 pour l'enseignement primaire, 5 pour le cadastre.

Pour les communes qui ont des ressources plus variées que les départements, les centimes additionnels votés par les conseils municipaux ne sont qu'un des éléments des recettes communales. Les centimes ordinaires, sans affectation spéciale, ont été fixés à 5 par la loi du 15 mai 1818. Comme centimes spéciaux, la loi du 21 mai 1836 en a établi 5 pour les chemins vicinaux, et la loi du 16 juin 1881 à pour l'enseignement primaire. Les autres, il peut y avoir des centimes extraordinaires pour pourvoir à des dépenses du budget extraordinaire.

CENTIMÈTRE (du préf. *centi*, et de *mètre*) n. m. Centième partie du mètre, unité de longueur. (V. MÉTRIQUE [*système*].) — Dans certains emplois, on applique improprement *centimètre*, quelle que soit sa longueur, un ruban ou une bande divisée en centimètres : *Le* CENTIMETRE *d'un tailleur*.

CENTINODE (du lat. *centum*, *centi*, cent, et *nodus*, nœud) n. m. Un des noms communs d'une renouée appelée traînasse, et qui est le polygonum aviculaire.

CENTIPÈDE (*san* — du lat. *centum*, *centi*, cent, et *pes*, *pedis*, pied) n. f. Bot. Syn. de DICHROCÉPHALE.

CENTISTÈRE (*san*, *stèr*' — du préf. *centi*, et de *stère*) n. m. Contienne partie de la mesure appelée stère. (Inus.)

CENT-JOURS (les), nom que l'histoire a conservé à la dernière période du règne de Napoléon Ier, qui s'étend du 20 mars 1815, date de son arrivée à Paris lors de son retour de l'île d'Elbe, jusqu'à la seconde Restauration de Louis XVIII (8 juill.).

Le premier soin du Napoléon, rétabli sur son trône, fut de briser les dernières résistances royalistes et de constituer un gouvernement solide. La première partie de cette tâche fut facile, grâce au concours de l'armée : la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, le duc d'Angoulême sur la rive du Rhône, Vitrolles à Toulouse, furent successivement, après quelques combats, ou même à la suite de simples démonstrations, contraints d'abandonner la lutte et de quitter la France (28 mars-4 avr.). Il était plus malaisé de fonder un gouvernement durable, et Napoléon ne crut pouvoir y parvenir qu'en élargissant les bases de son autorité ; pour gagner le parti républicain, il appela Carnot au ministère de l'intérieur ; pour se concilier les doctrinaires et les royalistes modérés, il chargea un des leurs, Benjamin Constant, de rédiger, sous le titre d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* (23 avr.), une constitution plus libérale encore que la Charte ; malgré l'approbation de cet acte par le suffrage populaire et sa promulgation solennelle dans la théâtrale cérémonie du Champ de mai (1er juin), Napoléon ne parvenait ni à convaincre les populations, ni de ses intentions conciliatrices, ni de la solidité de son pouvoir, et les Chambres, à peine assemblées (7 juin), lui manifestaient leur défiance. Presque aussitôt après (12 juin), il partait pour la Belgique, afin de défendre son trône contre les puissances, qui avaient répondu à ses déclarations pacifiques par une mise hors la loi. On sait quelle fut l'issue de cette campagne : il revint précipitamment à Paris après le désastre de Waterloo (18 juin), pour demander la dictature et une levée en masse, il fut mis en demeure d'abdiquer par la Chambre des représentants, et le 22, malgré les conseils de son frère Lucien, retiré à la Malmaison, où il fut étroitement surveillé, il se rendit, le 29 juin, à Rochefort, où il devait se livrer aux Anglais (15 juill.). Le gouvernement provisoire que les Chambres avaient nommé après son abdication fut impuissant à faire reconnaître les droits de son fils, et le 7 juill. il était renversé par les troupes alliées. Le 8, Louis XVIII faisait son entrée à Paris.

CENT-LANCES (*san-lanss*) n. m. pl. Terme collectif qui comprenait, sous la féodalité, l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le valet, les archers et gens de pied ; en sorte que, sous Louis IX, la lance comprenait mille hommes environ et que les cent-lances du roi équivalaient à 10.000 hommes. — *Un* CENT-LANCE.

CENTLIVRE (Suzanne Freeman, dame), femme de lettres, née en 1667 dans le comté de Lincoln (Irlande), morte à Londres en 1723. A douze ans, elle quitta la maison paternelle et, après avoir passé quelques mois à l'université de Cambridge sous un costume d'étudiant, elle se rendit à Londres. Jolie, spirituelle, elle épousa en troisièmes noces, en 1706, Joseph Centlivre, chef des cuisines de la reine Anne. Artiste et auteur dramatique, elle écrivit des comédies qui plurent par l'esprit d'observation et la gaieté. Parmi ces pièces, réunies à Londres en 1761, nous citerons : *L'Homme affairé*, *la Femme qui garde un secret*, *un Jeune hardi pour une femme*, *la Femme platonique*, *les Amoureux embarrassés*, *le Don cruel* ou *le Ressentiment royal*, son chef-d'œuvre.

CENTO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), près du Reno ; 2.000 hab. Jolie petite ville située sur le bord oriental du canal de son nom. Anciennes fortifications ; belle église ornée de plusieurs peintures du Guerchin. — Pop. du *circondario de Cento* : 40.000 hab.

CENTO-CAMERELLE, nom donné à deux vastes réservoirs qui recevaient les eaux des aqueducs de Mycène. (Ces réservoirs, connus également sous le nom de *Trésors atrides*, avaient été construits par Danaüs pour y rassembler les provisions d'eau douce nécessaires à la flotte qu'Auguste tenait dans le port de Mycène.

CENTOFANTI (Silvestro), philosophe et littérateur italien, né à Calci en 1794, mort à Pise en 1856. Il professa avec éclat l'histoire et la philosophie à Pise. Il parlait en 1849, du triumvirat du parti modéré, puis devint inspecteur général des bibliothèques de Toscane. Après la formation du royaume d'Italie, il devint conseiller d'État et sénateur. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Dante* (1830), tragédie ; *Essai sur les connaissances humaines* ; *Essai sur la littérature grecque* (1850).

CENTOLA, commune d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 2.550 hab.

CENTON (*san* — lat. *cento*, vêtement fait de morceaux), n. m. Antiq. rom. Couverture grossière, composée de morceaux de diverses couleurs. ‖ Doublure de casque.

— Littér. Vers ou fragments de vers empruntés à un poète, mais non comme une citation. ‖ Ouvrage littéraire composé de centons, et où les morceaux de vers ou de prose, empruntés à un ou plusieurs ouvrages, ont un sens général auquel ne songeait aucun de leurs auteurs.

— *Centonès*, Centon tirée de CENTONS d'*Homère*, de *Virgile*.

— Par ext. Ouvrage sans originalité et qui n'est composé que de morceaux copiés ou imités.

— Hist. Chasuble ou aube composée de morceaux empruntés à divers maîtres. (On dit aussi PASTICHE.)

ENCYCL. Littér. Le plus ancien *centon* qui nous ait été conservé est la *Medea* d'Hosidius Geta, tragédie formée de vers de Virgile. Deux siècles plus tard, Ausone composait le *Centon nuptial* (V. art. suiv.) A la même époque, Proba Falconia, femme du proconsul Adelfius, formait avec des fragments de Virgile un poème sacré, l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Le passage de ce poème, où Dieu défend à Adam et à Ève de toucher au fruit défendu, est emprunté, hémistiche par hémistiche, à divers vers de l'*Énéide* et aux *Géorgiques*. Au VIe siècle, Athénaïs, qui devint femme de Théodose le Jeune sous le nom d'Élia Eudoxia, fit une *Vie de Jésus-Christ* entièrement composée avec des passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. La Renaissance, qui remit en honneur toutes les choses de l'antiquité, n'oublia pas le centon. Les frères Capilupi, Lelio, Camille, Hippolyte et Jules en composèrent un volume considérable sur divers sujets, les femmes, les moines, etc. Au XVIIe siècle, on cultiva beaucoup ce genre de littérature. Nous citerons le *Cicero princeps*, de l'Écossais G. Bellenden (1608), formulant les règles du gouvernement monarchique à l'aide de passages de Cicéron ; l'*Æneis sacra*, d'Étienne Pleurre (1618); le *Cento christianus*, de Raoul Fournier (1644), qui se servit de fragments d'Ovide pour chanter les miracles du christianisme; le *Cento in christogonium*, de l'Allemand Morhof (1657), fait avec du Virgile, du Stace et du Claudien ; le *De bello Siculo*, par le Modénois B. Ramazzini (1677), qui forçait les hémistiches de Virgile à célébrer les victoires de Duquesne et à exalter la gloire de Louis XIV. C'est aujourd'hui un genre abandonné, quoique Beuchot ait fait encore, en 1814, un centon politique contre Napoléon, au moyen de passages de Tacite.

Centon nuptial, poème bizarre composé par Ausone, l'an 369 de l'ère chrétienne. Dédié par l'empereur Valentinien à une jeune poétique, il ne voulut ni l'emporter sur l'empereur, ni paraître inférieur. Il prit donc le parti de coudre des lambeaux de Virgile (*Bucoliques, Géorgiques, Énéide*) et d'en composer un poème sur le mariage, où il entrait dans les détails les plus intimes. Cette œuvre, qui fut Décoonisée, fait partie de la collection dans les poésies d'Ausone, qui s'en excuse en disant : « Si je parle trop librement, ma vie est pure. » Il faut le croire lorsqu'il dit plus, s'il n'y eut été pourvu, il n'eût pas exécuté cet ingénieux arrangement, qui témoigne tout au moins d'une prodigieuse habileté.

CENTONISER (*san*) v. a. Composer en centons, soit en littérature, soit en musique.

CENTONISER *un poème, un opéra.*

— Absol. *Saint Grégoire lui-même* A CENTONISÉ.

CENTORBI ou CENTURIPE, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna ; 9.500 hab. Mines de soufre. Ruines antiques. Autref. *Kentoripa*, qui fut pillée par Verrès. — Patrie du médecin Celse.

Monnaie de Centuripe (auj. Centorbi)

CENTORIO DEGLI ORTENSI (Ascanio, poète et historien italien, né à Rome en XVIe siècle. Exilé de Rome, il se rendit à Milan et outra dans la carrière militaire. On lui doit : *Amorose rime* (Venise, 1552), *Commentaire delle guerre di Transilvania* (1565 ; *Commentary delle cose d'Europa* (1569) etc.

CENTROPÈQUE (*san*) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, très voisin des paturins, et comprenant une seule espèce, qui est une herbe simple, dressée, de l'Asie tropicale et de l'Australie.

CENTRPIDS (*san-pi-d*) n. m. Un des noms vulgaires des cyprinodes.

CENTRADÉNIE (*san* — du gr. *kentron*, éperon, et *adén*, gen. *adénos*, glande) n. f. Genre de melastomacées, comprenant des herbes du Mexique. (Ce genre doit son nom à l'appendice glanduleux qui termine les plus petites anthères. On cultive quelques espèces dans les serres.)

CENTRAGE (*san-traj'*) n. m. Mécan. Opération pratiquée dans les ateliers de mécanique et qui a pour but de déterminer le centre d'une figure de pièce.

— Physiq. So dit de l'opération consistant à placer suivant une même ligne droite les axes de toutes les pièces.

ENCYCL. Mécan. La disposition des machines-outils permet cette détermination, qui varie avec la forme des pièces ; par exemple, les tours sont munis de plateaux portant des rainures sur lesquelles sont disposées des griffes à écrous, qui peuvent être déplacées de manière à saisir et centrer la pièce.

Le *centrage* l'un croisillon dont les bras sont terminés par des écrous filetés munis de vis et permettant de les ramener au diamètre inférieur du cylindre.

L'établissement d'un appareil massif destiné à prendre une grande vitesse de rotation, tel qu'une meule de moulin, exige certaines précautions. Afin d'éviter des inégalités dans l'action de la force centrifuge sur les coussinets, en supposant la rotation uniforme, il faut que le centre de gravité soit sur l'axe de rotation et que celui-ci soit axe principal d'inertie. Le rapport au centre de gravité ; on s'en assurera en écrivant les équations d'équilibre par rapport à trois axes coordonnés, l'un d'eux étant l'axe de rotation : on réalise ceci pratiquement en disposant aux extrémités des deux diamètres rectangulaires de la roue quatre vis [illegible] chacune un écrou massif que l'on peut [illegible] le sens de l'axe ; un changement dans la position des écrous ne peut faire sortir de l'axe le centre de gravité du système, mais permet de réaliser la condition relative à l'axe principal d'inertie.

— *Centrage des projectiles*. Un projectile est *centré* quand son axe de figure coïncide, lors du tir, avec celui de l'âme. Très important pour la précision du tir, le centrage n'était pas réalisable avec les canons lisses, dont les boulets ne sortaient que après une série de *battements*, dans une direction souvent différente de l'axe de la pièce. Dans les premiers canons rayés français, avec projectiles à ailettes, le centrage s'opérait automatiquement et passait pour mieux assuré que le perfectionnement des pièces à chargement par la culasse. C'était un des avantages qui en avait fait valoir en faveur des premières ; mais il était plus que compensé par d'autres inconvénients.

CENTRAL, ALE, AUX (*san*), adj. Qui est au centre, qui constitue le centre : *Point* CENTRAL. ‖ Qui est situé vers le milieu d'un pays, d'un endroit : *Amérique* CENTRALE. (*Quartier* CENTRAL.

— Par ext. Principal, qui donne l'impulsion au reste, où le reste aboutit : *Bureau* CENTRAL. *Pouvoir* CENTRAL.

— Fig. Capital, qui a la principale importance : *La justice est l'axe* CENTRAL *qui gouverne les sociétés*. (Proudh.)

— Admin. Maison CENTRALE, maison de détention où sont envoyés les prisonniers de plusieurs départements. ‖ *Écoles centrales*, Écoles créées par la Convention. (A la création de l'Université, elles furent remplacées par les lycées et les collèges. Ce nom n'est reste qu'à l'*École centrale des arts et manufactures*.) V. ÉCOLE.

— Astron. *Éclipse centrale*. V. ÉCLIPSE.

— Géol. *Feu central*. État de fusion minérale dont un grand nombre de géologues admettent l'existence au centre de la terre. V. CHALEUR INTERNE, GÉOTHERMIQUE.

— Géom. *Point central, plan central*. V. SURFACES GAUCHES.

— Mathématiques. Courbe CENTRALE, courbe qui peut être construisant, par les intersections d'un cercle et d'une parabole, les racines des équations du troisième et du quatrième degré.

— Phys. et mécan. *Force centrale*, Force qui passe constamment par un point fixe.

CENTRAL (*san*) n. m. Fam. Élève de l'École centrale. ‖ Pl. *les* CENTRAUX.

CENTRAL INDIA AGENCY, division politique de l'Inde anglaise, comprenant dans l'Indoustan les agences des principautés du Bandelkand, du Malva, etc. Elle compte 10.318.800 hab., sur 201.522 kilom. carr.

CENTRAL PROVINCES OF INDIA, une des grandes divisions administratives de l'Inde anglaise, comprenant 3 provinces (Nagpur, Chattisgarh, Djabalpour, Berbada), 18 districts et, en outre, 15 principautés. La population totale est de 12.944.800 hab., sur 300.274 kilom. carr.

CENTRAL-CITY, ville des Etats-Unis (Etat de Colorado), au pied des orientales des montagnes Rocheuses ; 2.500 hab. Mines d'or.

Centrale (ÉCOLE). V. ÉCOLE.

CENTRALEMENT (*san*) adv. D'une manière centrale ; au centre : *Le bureau du contremaître doit être placé* CENTRALEMENT. (Laboulaye.)

CENTRALIA, ville des Etats-Unis (Etat de Washington [comté de Lewis]), sur une branche du Chehalis, affluent du Gray's Harbour ; 2.840 hab.

CENTRALISATEUR, TRICE (*san*) adj. Qui centralise, qui a la centralisation pour but ou pour résultat : *Système* CENTRALISATEUR. *Opinions* CENTRALISATRICES.

— Substantiv. Partisan ou agent de la centralisation politique : *Napoléon Ier fut un grand* CENTRALISATEUR.

CENTRALISATION (*san, si-on*) n. f. Action de centraliser, de tirer un centre commun (Action ou résultat : CENTRALISATION *politique, administrative*. Avec CENTRALISATION, *vous avez l'apogée au centre et la paralysie aux extrémités*. (Lamennais.)

— ENCYCL. Polit. La mot *centralisation* est ordinairement déterminé par un qualificatif. On dit *centralisation intellectuelle, centralisation religieuse, centralisation judiciaire*. Cependant, dans le langage, il prend un sens plus en sens propre, il signifie alors certaine exagération, substitue partout l'initiative du pouvoir central à l'initiative locale ou à celle de l'individu. Mais on confond sous cette expression deux choses qu'il faut soigneusement distinguer : la *centralisation politique et gouvernementale*, et la *centralisation administrative*. La première exprime l'organisation d'un gouvernement dans lequel le pouvoir dirige les intérêts communs à la nation entière, la seconde, l'extension de ce pouvoir aux intérêts spéciaux, comme ceux d'une commune, par exemple, qui sont alors dirigés, administrés, non plus suivant l'opinion et les convenances des intéressés, mais d'après les conceptions du pouvoir central et sous l'autorité de ses agents.

Si, en général, on admet que la *centralisation politique* a été l'instrument de toutes les grandes choses qui ont accomplies en France, la *centralisation administrative* a ses ennemis, qui soutiennent qu'elle est funeste, et qu'elle a pour effet d'exagérer l'accroissement de l'influence de la capitale, le développement du fonctionnarisme, l'excès de la réglementation, l'annihilation, enfin, de l'initiative des départements et des communes.

La centralisation est issue de notre société. Elle a suivi les progrès du pouvoir royal en France. La royauté s'éleva avec l'aide des communes contre la féodalité, mais ce fut pour absorber, en fin de compte, l'indépendance de ses alliés ; autrement dit, réaliser la centralisation à la fois

[illegible] ‖ [illegible] XV, en [illegible], était terminée sous Richelieu et Louis XIV ; les ministres et leurs représentants dans les provinces ordonnaient [illegible] pour ainsi dire *interdit* la nation entière et on lui a donné [illegible] nements ne leur permirent pas d'en tenter l'application. Après le coup d'État du 18 brumaire, le Premier Consul en revint au système de Louis XIV, que la Constitution de l'an VIII aggrava encore. Après l'Empire, sous la Restauration, il y eut beaucoup d'agitation parlementaire au sujet de la centralisation, mais l'administration ne fut pas. La monarchie de Juillet, comme la seconde République, modifièrent peu le système, qui fut, du reste, restitué dans toute son intégrité par Napoléon III. Cet état [illegible] tail, a été conservé par la troisième République. [illegible] des tentatives aient été faites de divers côtés pour reconstituer la vie provinciale.

Antonyme **Décentralisation**.

CENTRALISER (*san*) v. a. Réunir dans un même centre : CENTRALISER *le pouvoir*. CENTRALISER *les affaires, les administrations*.

Se *centraliser*, v. pr. Etre centralisé : *L'action, en tout genre, se centralise de plus en plus*. *Les administrations se centralisent*.

Antonyme **Décentraliser**.

CENTRALISME (*san, lism'*) n. m. Système qui produit la centralisation.

CENTRALISTE (*san, lis-t'*) n. m. Qui est partisan de la centralisation, qui cherche à la faire prévaloir.

CENTRALITÉ (*san*) n. f. Polit. Centre d'action : *Citoyens, vous êtes d'une nouvelle CENTRALITÉ. Le gouvernement, centre de toutes les administrations, se CENTRALISE, se CENTRALISE*. ‖ S'est dit pour CENTRALISATION : *C'est parce que les institutions se sont écroulées, que vous avez la* CENTRALITÉ. (Royer-Collard.)

— Physiol. *Mouvements de centralité*. Mouvements qui se passent dans les centres cérébro-rachidiens, et non dans les nerfs périphériques.

CENTRALLASSITE (*san* — de *centre*, et du gr. *allassein*, changer) n. f. Silicate hydraté naturel de chaux, variété d'okénite ou dyscalasite.

CENTRANTHE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de valérianacées, comprenant environ six espèces, qui croissent pour la plupart dans le pourtour du bassin méditerranéen.

— ENCYCL. Formé aux dépens des valérianes, le genre *centranthe* s'en distingue surtout par l'éperon qui se trouve à la base de la corolle et qui lui a valu son nom généique. Le centranthe rouge (*centranthus ruber*), vulgairement *valériane rouge ou lilas d'Espagne*, est une plante vivace, qui croît abondamment en France, sur les rochers et les vieux murs. Elle possède, à un faible degré, les propriétés générales des valérianes ; mais, ce qui la recommande surtout, c'est la beauté de ses grands panicules de fleurs pourpres. Introduite dans les jardins, cette plante a produit une jolie variété à fleurs blanches. D'une rusticité à toute épreuve et d'une culture facile, le centranthe rouge croît parfaitement dans les terrains secs, se propage de graines ou d'éclats de pieds et convient tout particulièrement pour orner les rocailles.

Centranthe ou valériane, 6, fleur.

CENTRANTHÈRE (*san*) n. m. Genre de scrofulariacées gérardiées, renfermant des herbes rares de l'Asie, des Philippines et d'Australie. Syn. de ROXÉMÉE.

CENTRAPALE n. f. Bot. Nom de VERNONIE.

CENTRARCHUS (*sin, kuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, renfermant des formes d'eau douce, propres à l'Amérique du Nord et vulgairement nommées *bars* ou *perches de roche*. (Les centrarchus, dont on connaît quelques espèces, sont comestibles ; tels sont les *centrarchus hexacanthus* du lac Huron, le *centrarchus tetracanthus* de Cuba, etc.)

Centrarchus.

CENTRATHÈRE (*san, si-on*) n. f. Action d'opérer le centrage des divers éléments constitutifs d'un instrument d'optique ; état résultant de cette action.

CENTRE (*santr'* — du lat. *centrum* [gr. *kentron*, même sens] ; de *kentein*, piquer, à cause de la pointe du compas piquée au point autour duquel le cercle est décrit) n. m. Géom. Point situé à égale distance de tous les points d'une ligne ou d'une surface courbe, ce qui ne peut se rencontrer que dans le cercle, la sphère et les portions de cercle ou de sphère : *Le* CENTRE *d'un cercle, d'un arc, d'une sphère, d'une calotte sphérique*. ‖ Point d'intersection des diamètres d'une courbe fermée ou des diagonales de certains polygones : *Le* CENTRE *d'une ellipse, d'un carré, d'un hexagone*. ‖ Point qui tous les points de la figure soient deux à deux symétriques par rapport à lui.

— Par anal. Milieu, endroit qui est à peu près également éloigné des extrémités : *Le* CENTRE *d'un royaume, d'un jardin*.

— Par ext. Lieu principal d'action d'où partent ou vers lequel [illegible] CENTRE [illegible] *Un* CENTRE *lumineux, calorifique, magnétique*.

— [illegible] exerce un mouvement [illegible] déterminé. Centre *commercial*, [illegible] *Paris*, *Lyon*, *Lille*, *Marseille*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Le Havre*, *Rouen*, *Nancy*, *Reims*, *Amiens*, *Dunkerque*, *Saint-Etienne*, *Le Creusot

CENTRIFUGER (*san* — même étymol. qu'à l'article précédent) v. a. Dans les fabriques de sucre, on dit qu'on centrifuge le sirop, lorsque, après cuisson, on le place dans les turbines qui, par leur rapide mouvement de rotation, séparent le sucre de la mélasse.

CENTRINE *san* n. m. Genre de squales, famille des spinacides, renfermant des requins à petite tête plate avec museau court, large, et la bouche très petite, et dont les fentes branchiales sont très étroites.

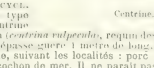
Centrine.

— Encycl. L'espèce type est le centrine lamantin (*centrina vulpecula*), requin des côtes de France, qui ne dépasse guère 1 mètre de long. Rare partout, où le nomme, suivant les localités : porc marin, bernardet, renard, cochon de mer. Il ne paraît pas remonter vers le nord au delà de l'embouchure de la Loire.

CENTRINE *san* on **CENTRINUS** *sin, russ* n. m. Genre d'insectes coléoptères thyrsophoptères, famille des curculionides, tribu des barines, renfermant deux chamaeoscus américains de taille petite ou moyenne, dont on connaît plus de cent quatre-vingts espèces. Tous des plus typiques est le *centrinus cucumatis*, du Brésil.

CENTRIPÈTE *san* — du lat. *centrum*, centre, et *petere*, gagner) adj. Mécan. Se dit de la force composante de l'accélération, dans un mouvement curviligne.

— Bot. Se dit d'une radicule qui, dans la graine, est dirigée vers le centre du fruit. (Se dit aussi de l'inflorescence quand les fleurs naissent d'abord à la périphérie et apparaissent ensuite peu à peu vers le centre.)

— Encycl. Mécan. L'accélération totale, dans le mouvement curviligne, est la résultante de deux accélérations : l'une tangentielle, l'autre dirigée suivant la normale principale, et qui est appelée *accélération centripète*.

Si l'on désigne par v la vitesse du mobile, et par ρ le rayon de courbure de la trajectoire au point où se trouve le mobile, l'accélération centripète a pour expression $\frac{v^2}{\rho}$, elle est dirigée dans le sens de la courbure de la trajectoire.

La force centripète est celle qui correspond à l'accélération centripète ; m désignant la masse du point matériel, son expression est $\frac{mv^2}{\rho}$.

CENTRIPÉTENCE (*san, tuass* — rad. *centripète*) n. f. Tendance qu'a un mobile de se rapprocher d'un centre.

CENTRIS (*san-triss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apides, tribu des anthophorinés, renfermant de grandes abeilles solitaires, velues, à fortes mandibules dentées, dont on connaît une soixantaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'Amérique. (On peut prendre comme type de ce genre le *centris clypeata* de la Guyane.) Syn. HEMISIA.

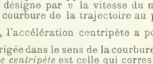
Centris (réd. d'un tiers).

CENTRISPORÉES (*san, spo* — du lat. *centrum*, centre, et du gr. *sporos*, semence) n. f. pl. Classe de plantes comprenant les *caryophylles*, les *lincs*, les *oxalides*, les *hypericinées* et les *vochysiées*. — *Une* CENTRISPORE.

CENTRISQUE (*san-tresk'* — on **CENTRISCUS** (*sin, cluss*), n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des fistularides, renfermant des formes oblongues, comprimées, à bouche prolongée en long museau tubuleux.

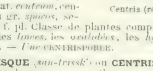
Centrisque (réduite).

— Encycl. L'espèce type du genre, centrisque bécasse *centriscus scolopax*), nommé vulgairement *poisson trompette*, *bécasse de mer*, etc., se trouve dans la Méditerranée, mais est toujours rare. Long de 0m,10 à 0m,15, il a le corps rose doré ou gris métallique en dessus, avec le dessous et les flancs d'un rose argenté.

CENTROBLAQUE (*san — de centro*, et du gr. *laxos*, poids) adj. S'emploie quelquefois pour *barocentrique*.

CENTROCARPHE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *karphos*, paille, fétu) n. f. Bot. Syn. de RUDBEKCIE.

CENTROCÈRE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *kéras*, corne) n. f. Genre d'algues de la famille des céramiacées, dont on connaît des espèces de la Méditerranée, du littoral américain du Pacifique, de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande.

CENTROCERQUE (*san, sérk'*) on **CENTROCERCUS** (*sin, sér-kuss*) [du gr. *kentron*, aiguillon, et *kerkos*, queue], n. m. Genre d'oiseaux gallinacés du genre *tetraon* tetras, renfermant des tetras americains à queue lancéolée. (L'espèce type, *centrocercus trophisianus*, habite les montagnes Rocheuses.)

Centrocerque.

CENTROCLINION (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *klinion*, lit, réceptacle) n. m. Bot. Syn. de ONOSERIS.

CENTROCORONE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *koronê*, bec recourbé) n. m. Genre d'annélides tubicoles, famille des hermellidés, renfermant les formes à lobe céphalique recourbé, fendu en dessus, et dont l'espèce type *centrocorone taurica* habite la Mer Noire.

CENTRODONTE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *odous, odontos*, dent) adj. Bot. Se dit des feuilles épineuses.

CENTRODORIS (*san, ris* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *doris*, nudibranche) n. m. Genre de mollusques [illegible] tropodes, du genre *doris*, [illegible] forme à pied large, sillonné en avant, obtus en arrière. (L'espèce type, *centrodoris rubescens*, habite les mers d'Océanie.)

CENTROLÉPIDÉES (*san*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *centrolépis*. — *Une* CENTROLÉPIDE.

— Encycl. Cette petite famille, qui est voisine des restiacées et des cypéracées, se compose de plantes herbacées, gazonnantes, à feuilles filiformes, munies d'une gaine à la base.

CENTROLÉPIS (*san, pis* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *lepis*, écaille) n. m. Genre de plantes, type de la famille des *centrolepidées*, comprenant des herbes d'Australie et de la Tasmanie.

CENTROLITE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *lithos*, pierre) n. f. Variété d'arsenic, de la famille des CENTROLITES, n. f. pl. Sulfure double, rhombique, de plomb et de manganèse.

CENTROLOBE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *lobon*, gousse) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des dalbergiées, comprenant des arbres de l'Amérique tropicale.

CENTROLOPHE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *lophos*, crête) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombridés, renfermant des formes oblongues, couvertes de petites écailles, avec la nageoire dorsale longue et écailleuse à sa base.

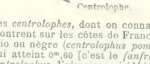
Centrolophe.

— Encycl. Les *centrolophes*, dont on connaît quelques espèces, se rencontrent sur les côtes de France. Citons le centrolophe morio ou nègre (*centrolophus pompilus*), d'un vert glaugue, qui atteint 0m,60 [c'est le *fanfre d'America* de Nice] ; le *centrolophus Valenciennesi* (Méditerranée), rare ; le *centrolophus ovalis*, encore plus rare.

CENTRONELLE (*san, nel*) n. f. Genre de brachiopodes, famille des térébratulidés, renfermant des coquilles ovales, chet sailant, à valve centrale armée de deux fortes dents ; fossiles dans le silurien et le carbonifère.

(L'espèce type, *centronella glansfagea*, provient du dévonien d'Amérique.)

Centronelle.

CENTRONES. Géogr. et hist. V. CEUTRONES.

CENTRONIE (*san, ni*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres du Pérou, de la Nouvelle-Grenade et de la Guyane.

CENTRONOTINÉES (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *notos*, dos) n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, famille des scombridés, renfermant les *lichia*, *naucrates*, *seriola* et autres genres caractérisés par les rayons branchiostèges au nombre de sept à neuf ; la première nageoire dorsale courte, avec une épine fixe en avant ; la deuxième longue ; deux épines à l'anus formant une première anale ; caudale fourchue, échancrée. — *Un* CENTRONOTINE.

CENTROPAPPE (*san* — du gr. *kentron*, centre, et *pappos*, aigrette cotonneuse) n. m. Syn. de SENEÇON.

CENTROPÉTALE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et de *petale*) n. m. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant des herbes du Pérou.

CENTROPHORE (*san*) on **CENTROPHORUS** (*sin, russ*) [du gr. *kentron*, aiguillon, et *phoros*, qui porte] n. m. Genre de squales, famille des spinacides, renfermant des requins à long museau, à peau très chagrinée, avec un piquant en avant de chaque nageoire dorsale. (L'espèce type du genre, le *centrophorus granulosus*, se trouve dans la Méditerranée, où elle est toujours rare ; on la pêche cependant dans les grands fonds, à Sétubal et sur les côtes du Maroc, par 1.200 et 1.500 mètres de profondeur. Sa peau fournit un des galuchats les plus estimés.)

Centrophore.

CENTROPHYLLE (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de [illegible] *kentron*, aiguillon, et *pous, podos*, pied) n. m. Bot. Syn. de [illegible].

CENTROPOGON (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *pogôn*, barbe) n. m. Genre de campanulacées-lobéliées, renfermant des sous-arbrisseaux des parties chaudes de l'Amérique. (Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs.)

CENTROPOME (*san* — on **CENTROPOMUS**, gr. *kentron*, aiguillon, et *poma*, opercule) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percoïdes, renfermant les formes vulgairement appelées *brochets de mer*, et dont l'espèce type est le *centropome undécimalis*, des mers chaudes d'Amérique. (C'est le même poisson que le [illegible] de Maregrave, la *sphyrène argentée* et la *perceque* [illegible] des auteurs. On a donné le nom de centropome à certaines autres espèces, comme le *lates lineatus* du Nil, et à diverses espèces des genres ambasse, diacope, myripristis, dules, etc.)

Centropome.

CENTROPHISTIS [illegible] pères, famille des percoïdes, renfermant des formes à opercule épineux, [illegible] telé en scie.

— Encycl. Les [illegible] des perches de mer et comptent parmi les meilleurs poissons comestibles de [illegible] Antilles, du Brésil.

CENTROPTILON [illegible]

CENTROPTILUM [illegible] (du gr. *kentron*, aiguillon, et *ptilon*, aile d'insecte) n. m. [illegible] ailes. (L'espèce type, *centroptilum luteolum*, habite l'Europe boréale et l'Amérique du Nord.)

CENTROPUS [illegible] *pous*, pied) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre COUCAL. V. de mot.

CENTROPYGE [illegible] **CENTROPYX** [illegible] gr. *kentron*, aiguillon, et *pygé*, derrière) n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des lacertides, renfermant des lézards de l'Amérique du Sud, à ventre couvert d'écailles rhomboïdales et carénées. (On en connaît deux espèces. La plus typique est le *centropyx calcaratus*, lézard vert olive, marbré de noir et de jaune [illegible]

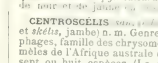
Centropyx.

CENTROSÉLIS (*san* [illegible] du gr. *kentron*, aiguillon, et *selis*, jambe) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, renfermant des chrysomèles de l'Afrique australe et occidentale, dont on connaît sept ou huit espèces. (Le *centroselis notata*, de Guinée, peut servir de type.)

CENTROSCOPIE (*san, sko* — du gr. *kentron*, centre, et *skopein*, regarder) n. f. Partie de la géométrie qui traite du centre des figures.

CENTROSCOPIQUE (*san, sko*) adj. Qui a rapport à la centroscopie.

CENTROSÈME (*san* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *sêma*, étendard) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des phaséolées, comprenant environ vingt-cinq espèces qui croissent en Amérique, [illegible] au Brésil et à Java.

CENTROSIDE (*san*) n. f. Bot. Syn. de LIMODORE, genre [illegible].

CENTROSIE (*san*) n. f. Bot. Syn. de CALANTHE, genre [illegible].

CENTROSOME (*san* — du gr. *kentron*, centre, et [illegible] corps) n. m. Corpuscule découvert par Edm. van Beneden dans la cellule vivante et jouant un rôle important dans la caryokinèse.

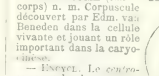

— Encycl. Le *centrosome* est le plus souvent unique dans les cellules animales, double dans les cellules végétales. C'est un petit globule [illegible] 1 1 [illegible] de millimètre de diamètre) situé dans le cytoplasma, au voisinage immédiat de la paroi du noyau ; il est entouré d'une petite aire claire ou *sphère* [illegible] protoplasma de nature particulière. Au division cellulaire, le centrosome est particulièrement évident, et l'on voit alors, autour de la sphère attractive, des stries rayonnantes constituant l'*aster*. C'est le long de ces stries rayonnantes que paraissent se mouvoir les chromosomes dans l'anaphase. V. CARYOCINÈSE.

Les cytologues ne sont pas d'accord sur la nature du centrosome ; pour les uns, il dépend du cytoplasma ; pour d'autres, il appartient au noyau et dérive de ses substances chromatiques et du nucléole en particulier ; il est, en effet, toujours accolé à la paroi nucléaire, et même quelquefois [illegible]

Certains micrographes croient que le centrosome n'est pas un corpuscule, et que [illegible] tique ; il est, en effet, très remarquable que son aspect peut changer considérablement, suivant la nature du réactif histochimique employé. Enfin, pour quelques savants, le centrosome ne serait pas un organe ; il apparaîtrait seulement au moment de la division cellulaire et constituerait, au cours de ce phénomène, un centre d'activité ; cette opinion ne semble plus guère soutenable aujourd'hui.

— BIBLIOGR. : Ed van Beneden, Divers mémoires dans le « Bulletin de l'Académie royale de Belgique » ; Eismond, *Einige Beiträge zur kenntniss der attractions phaenen und der centrosomen* (« Anatom. Anzeiger », 1894) ; Guignard, *l'Origine des sphères directrices* (« Journal de botanique », 1894).

CENTROSPERME n. m. Bot. Syn. de CHRYSANTHÈME.

CENTROSTACHYDE [illegible] aiguillon, et *stakhus*, épi) n. f. Genre d'amarantacées, tribu des achyrantées, comprenant des plantes vivant dans les eaux douces de l'Inde, de la Polynésie et de l'Éthiopie.

CENTROSTÉGIE (*sun*, *tê* — du gr. *kentron*, centre, et *stégê*, toit) n. f. Genre de polypodiacées, rameaux herbe annuelle, rameuse, de la Californie.

CENTROSTEMME (*sun*, *stêmôn* — du gr. *kentron*, aiguillon, et *stêmôn*, bouche) n. m. Genre de vers turbellariés dendrocœles, formant des lignes parallèles, renfermant des plaques à trompe plissée et fendue. Les *centrostomes* habitent les mers de l'Amérique du Nord; les *centrostomes lichénoides*, l'acipel des Moluques, etc.

CENTROTE (*sun*, *rôtê*) et **CENTROTUS** (*sun*, *tous*, du gr. *kentron*, piquant) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, renfermant de petites fourmis sauteuses, dont le corselet est armé de grandes épines issues de ses côtés et de l'écusson. (Répandu surtout dans les pays chauds, les *centrotes* sont représentés en France par quelques espèces, dont une assez commune, le *centrotus cornutus*, jadis nommée *petit diable*.)

Centrotes (gr. et fois.)

CENTRUM (*san-trom'* — du lat. *centrum*, centre) n. m. Corps d'une vertèbre.

CENTRURE (*sun*, *ou* **CENTRURUS** (*sin*, *rus*) [du gr. *kentron*, aiguillon, et *oura*, queue] n. m. Genre de scorpions, type des *centrurinés*, renfermant quelques espèces propres aux régions tropicales de l'Amérique. (L'espèce type du genre, *centrurus gracilis*, habite Cayenne.)

CENTRURINÉS (*san* — rad. *centrure*) n. m. pl. Tribu d'arachnides scorpionides, famille des androctonidés, caractérisée par la branche mobile des chélicères armée de deux rangées de dents, et l'aiguillon n'ayant qu'une dent très petite. Genres principaux : *centrure*, *vomère*, *phassus*, etc.

CENT-SUISSES (*san* — m. pl. Corps d'infanterie composé de Suisses, affecté à la garde du roi de France, et qui portait dans sa main droite, en même temps que les cent gentilshommes à bec de corbin, les gardes de la porte et ceux de la manche. — *Un* CENT-SUISSE.

Cent-Suisse.

— ENCYCL. Les *Cent-Suisses* furent établis en 1481 par Louis XI et durèrent jusqu'à la Révolution. Ils étaient armés d'une hallebarde ou d'une canne d'ébène, et obéissaient à un capitaine-colonel, dont la charge était une des plus considérables de la cour. Les officiers portaient en campagne une tenue de satin blanc et de toile d'argent; au XVIIIe siècle, ils prirent le costume des gardes suisses : habit bleu, veste et culotte blanches, bonnet à poil. Tous jouissaient des droits des Français naturels, n'étaient point sujets aux droits d'aubaine, plus qu'à la taille, et leurs veuves et leurs enfants en étaient pareillement exempts. Rétablis avec des modifications qui les faisaient rentrer dans la garde suisse, les Cent-Suisses disparurent en 1830, avec la royauté.

CENTUMALUS, nom de plusieurs Romains. L'un, consul avec L. Cornélius Scipion, vaincu par les Samnites, et plus tard les Etrusques, vers 295 av. J.-C. — L'autre, consul avec L. Postumius Albinus, triompha des Illyriens vers 229 av. J.-C. — Le fils de celui-ci, édile, préteur, puis consul avec Sulpicius Galba, fut défait par Annibal, l'an 210. — Enfin vers 192 avant J.-C., un autre CENTUMALUS dirigea la contravention de cinquante-neuf quinquennales, destinées à la guerre de Syrie. Antiochus le Grand.

CENTUMCELLÆ, ville de l'Italie ancienne (Etrurie), sur le bord de la Méditerranée. Trajan fit de cet endroit où ne s'élevait d'abord qu'une maison de plaisance, au moyen d'énormes jetées, un port considérable, aujourd'hui CIVITA-VECCHIA. On l'appelait aussi TRAJANI PORTUS.

CENTUMPONDIUM (*san-tom'*, *di-om'* — lat. [*centum*, Poids des anciens Romains, qui valait cent livres.

CENTUMVIR (*san-tom'* — du lat. *centum*, cent, et *vir*, homme) n. m. Nom donné, dans l'ancienne Rome, aux membres d'un collège de cent jurés qui a pour pendant assez longtemps un rôle important dans l'organisation judiciaire.

— ENCYCL. L'origine de ce tribunal est mal connue. Les *centumvirs*, au nombre de cent cinq, étaient choisis dans les trente-cinq tribus, à raison de trois pour chacune d'elles. Ils étaient des jurés (*judices*); ils étaient saisis du *petitum*, quand la procédure *in jure* était terminée devant le préteur. Leur compétence était restreinte au droit de propriété, à l'usure et aux questions qui s'y rapportent, telles que la tutelle, les successions, les testaments. Les membres étaient désignés pour une année, probablement par le préteur. Même après la loi Æbutia, on recourait aux formes de la *legis actio* quand l'affaire devait être portée devant les centumvirs. On ne sait pas au juste quand disparut le tribunal des centumvirs. C'est à sa jurisprudence que l'on doit la théorie de la *querela inofficiosi testamenti* et celle de la quarte falcidienne.

CENTUMVIRAL, ALE, AUX (*sun-tom'*, adj. qui appartenait aux centumvirs, qui était de leur ressort. *Dignité* CENTUMVIRALE. *Affaires centumvirales*.

CENTUMVIRAT (*sin-tom'*, *ra*) n. m. Fonction, dignité de centumvir : *Briguer le* CENTUMVIRAT. Durée de ces fonctions.

CENTUNCULE (*san-ton* — diminu. du lat. *centio*, haillon, lambeau, par allus. à la petitesse de la plante) n. m. Nom scientifique du genre *centenille*.

CENTUPLE (*san* — lat. *centuplus*) adj. Qui vaut cent fois autant, ou un grand nombre de fois autant : *Nombre* CENTUPLE. *Somme* CENTUPLE *d'une autre*.

— n. m. Quantité, valeur cent fois plus ou beaucoup plus grande : *Gagner le* CENTUPLE.

— Au centuple, loc. adv. Cent fois autant : beaucoup plus : *Rendre cent au lieu du rapporté, au lieu même*. AU CENTUPLE. (Mass.)

CENTUPLEMENT (*sun* n. m. Action de multiplier par cent, de rendre cent fois plus grand.

CENTUPLER (*san*) v. a. Rendre cent fois plus grand, ou beaucoup plus grand ; élever au centuple : CENTUPLER *un nombre*. *La division du travail* CENTUPLE *les forces de la production*. (L. Blanc.)

Se centupler, v. pr. Etre centuplé ; être grandement multiplié : *Les abus* SE CENTUPLENT *avec les années*.

CENTURE (*son*) ou **CENTURUS** (*sin*, *rus* — du gr. *kentron*, piquer, et *oura*, queue) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, tribu des mélanerpinés, renfermant des pics de l'Amérique centrale et méridionale, caractérisés par leur bec aigu, un peu arqué en dessus, comprimé latéralement, leurs narines couvertes d'écailles transversales, etc. (On connaît seize espèces de centures ; toutes ont le plumage bigarré, et, comme elles sont beaucoup plus friandes de fruits que d'insectes, elles sont souvent nuisibles dans les vergers.) Le *centurus carolinus* provient des Etats-Unis.

Centure

CENTURIATE (*san* — du lat. *centuriatus*, même sens) adj. m. Réparti, assemblé par centuries : *Les comices* CENTURIATES.

CENTURIATEUR (*san* — lat. *centuriator*; de *centuria*, centurie) n. m. Nom donné, en général, aux auteurs de centuries, et, en particulier, aux auteurs des *Centuries de Magdeburg*.

CENTURIE (*san*, *ri* — lat. *centuria*; de *centum*, cent) n. f. Antiq. rom. Division militaire et politique du peuple romain, formant un corps ayant à sa tête un centurion. (C'était d'abord une troupe de cent hommes; ce nombre fut ensuite augmenté.) Il Mesure agraire romaine, contenant deux cents jugères.

— Philol. Ouvrage historique, divisé par siècles : *Les* CENTURIES *de Magdeburg*. V. art. suiv.

— ENCYCL. Antiq. rom. A l'origine, Servius Tullius fit de la *centurie* une subdivision de la classe. La première classe était celle qui avait le plus de *centuries*. Dans chaque classe, on distinguait les centuries de *juniores* et les centuries de *seniores*; les premières formaient l'armée active, les secondes avaient la garde de la ville. A la première classe étaient adjointes deux centuries d'ouvriers, et à la cinquième deux centuries : celles des *cornicines*, des *tubicines*, des *accensi* et des *capite censi*. Il y avait dix-huit centuries de chevaliers, n'appartenant à aucune classe. Le nombre total des centuries était de 193 ou de 194. La réunion des centuries formait les comices par centuries. Chaque centurie avait une voix. Celles des chevaliers votaient d'abord, puis celles de la première classe ; si la majorité était acquise, on arrêtait généralement, on ne consultait pas les autres classes. Les comices par centuries furent réformés en l'an 241 av. J.-C., et la tribu devint la base de la division en centuries; la prépondérance dans les comices passa d'appartenir exclusivement à la fortune. Plus tard, la centurie devint une division du manipule, et, sous l'empire, une division de la cohorte.

Centuries de Magdebourg, histoire de l'Eglise, le premier ouvrage protestant de cette nature, ainsi appelé parce qu'il était divisé en périodes de cent années chacune. Ecrit en latin et publié à Bâle (1559-1574), il conduisait les événements jusqu'au XIVe siècle et avait pour but d'établir que le protestantisme est conforme à la foi chrétienne des premiers siècles. Il avait été le plan des *Centuries* du Mathias Flacius, le violent antagoniste de Mélanchthon. Les quatre premières *Centuries* furent composées à Magdeburg; l'ouvrage ne put être achevé; il s'arrête au XIIIe siècle. Chaque *Centurie* se compose de seize chapitres, affectés aux sujets suivants : histoire générale, étendue et progrès de l'Eglise, persécutions, doctrines, hérésies, rites et cérémonies, gouvernement, schismes, conciles, biographies, hérésies, martyrologe, miracles, condition des juifs, condition des autres religions, situation politique du monde. Les auteurs sont appelés *centuriateurs*. Une nouvelle édition, par Baumgarten et Semler (Nuremberg, 1757-1765), resta incomplète et s'arrêta à l'an 500. Les auteurs principaux des *Centuries* sont, outre Flacius, Wigand, Judex, Faber, Corvinus et Holbauer. Baronius a écrit ses *Annales* pour réfuter cet ouvrage.

Centuries (LES), de matière Michel Nostradamus. V. NOSTRADAMUS.

CENTURIÉ, ÉE (*san* — du lat. *centuriatus*, même sens; forme de *centurion*, centurie) adj. Assemblé par centuries : *Comices centuriés*.

CENTURION (*san* — lat. *centurio*, *onis*; de *centum*, cent) n. m. Antiq. rom. Officier de l'armée romaine, placé à la tête d'une centurie : *Les soldats se plaignaient des mauvais traitements qu'ils éprouvaient de la part des* CENTURIONS. (Acad.)

Centurion.

— ENCYCL. Lors de la division de l'armée en légions, il y eut deux centuries par manipule; le *centurion* et le *primipilaire* avait le commandement du manipule et marchait à l'aile droite; l'autre *centurion* se tenait à l'aile gauche. Il y avait, entre les centurions d'une légion, une hiérarchie correspondant à l'ordre des manipules. Lorsque la légion fut organisée par cohortes, la hiérarchie fut établie d'après l'ordre des cohortes et des centuries dans les cohortes. V. PRIMIPILAIRE.

— *Milice papale des centurions*. Abolie par Sixte-Quint, en 1587, rétablie par Grégoire XVI, après la répression de la révolution de 1831, cette milice s'appela en dernier lieu « les volontaires pontificaux ».

— Mythol. **Le centurion de l'Evangile**. V. CENTENIER DE CAPHARNAUM.

CENTURIPE. Géogr. V. CENTORBI

CENTUSSIS (*san*, *sis* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Monnaie de compte valant 100 as.

CÉNURE ou **CŒNURE** (du gr. *koinos*, commun, et *oura*, queue) n. m. Larve vésiculaire d'une espèce de ténia (*tænia cœnurus*), qui vit dans le cerveau des moutons d'un an et aussi dans la cavité viscérale des lapins.

— ENCYCL. Passant dans le tube digestif des chiens de berger, le *cénure* y devient ténia. Les cénures produisent chez les moutons l'affection nommée *tournis*, qu'on avait longtemps cru causée par les larves d'une mouche appelée céphalémyia. (V. ce mot.) V. TÉNIA.

CENVES, comm. du Rhône, arr. et à 30 kilom. de Villefranche; 957 hab. Moulins.

CÉO ou **CIEL** (Yolante ou Violante), femme poète, surnommée **la Dixième Muse du Portugal**, née à Lisbonne en 1601, morte en 1651. Religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, elle écrivit des poésies où se révèle un talent original et quelques tragédies, dont la meilleure, *la Transformation par Dieu*, fut jouée en présence de Philippe III, en 1619. Ses *Œuvres* ont été publiées à Lisbonne.

CÉOCÉPHALE ou **CEOCEPHALUS** (*sé-o-sé*, *luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachidés, renfermant six seul espèces de Madagascar, de Guinée et de Ceylan, remarquables par leur tête bifide. Le *ceocephalus picipes* provient de Madagascar.

CÉODE (du gr. *kêdês*, odorant) n. m. Bot. Syn. de PIMENT.

CEOLFRID ou **CEOLFIRTH**, connu en France sous les noms de **saint Souffroy**, **Ceoulfroy** ou **Geoffroy**, né en Angleterre (Northumbrie) vers 642, mort en 716. Il fonda les deux abbayes de Wearmouth et de Yarrow, eut Bède parmi ses élèves, composa un *Traité de la Pâque* pour le roi des Pictes, entreprit, dans sa vieillesse, un voyage à Rome, et mourut d'épuisement près de Lingonum (Langres).

CÉOMACÉES ou **CŒOMACÉES** n. f. pl. Famille de champignons microscopiques parasites, ayant pour type le genre *céome*, et syn. de UREDINÉES. — *Une* CÉOMACÉE (ou CŒOMACÉE).

CÉOME ou **CŒOME** n. m. Nom générique proposé pour réunir les deux genres de champignons microscopiques et parasites appelés UREDO et ECIDIE. (Il n'a pas été généralement adopté.)

CEORL n. m. Nom donné en Angleterre, à l'époque anglo-saxonne, à la classe des paysans libres.

CÉOS, île de la mer Egée, au sud-ouest septentrionale des Cyclades, au S.-E. du cap Sunium et de l'Attique. Dans l'antiquité, elle était très peuplée et d'une grande fertilité. Patrie des poètes Simonide et Bacchylide. Auj. ZEA. V. ce mot.

CEP (*P* est nul devant une consonne : *Un* CEP (*sé*) *de vigne*. *Un* CEP (*sé*) *de deux, de trois ans*. *P* sonne devant une voyelle : *Un* CEP (*sép'*) *et son échalas*. Au pluriel, *s* se lie et *p* est nul : *Plusieurs ceps étaient brisés*. — Du lat. *cippus*, poteau, pieu) n. m.

Pied de vigne ; bois de la vigne : *En Bourgogne, les orolans font leur nid sur les* CEPS. (Buff.)

— Agric. Partie de la charrue qui porte le soc.

— Antiq. Bâton, ordinairement en bois de vigne, qui était l'insigne des centurions, et dont ils se servaient pour frapper les soldats qui avaient commis quelque faute contre la discipline.

— Archéol. Se disait anciennement comme prison et aussi comme appareil servant à retenir les gens par les pieds. (Dans ce dernier sens, on disait BUINES.) Certains ceps étaient de véritables cangues où étaient pris les pieds, les mains et la tête du patient. Dès le commencement du XVIIIe siècle, ces instruments de gêne étaient tombés hors d'usage. | Chaîne, lien : *Avoir les* CEPS *aux pieds et aux mains*.

Cep (échalas.)

— Blas. *Cep de vigne*, Meuble de l'écu représentant un pied de vigne avec son échalas, ce qui le distingue du pampre. *Cep de vigne pampré*, Cep qui est muni de ses pampres et feuilles. | *Cep de vigne fruité*, Celui qui est chargé d'un ou de plusieurs raisins.

— Bot. Syn. de CEPE.

— Mar. *Cep de l'ancre*, Nom que les marins du Levant donnent au jas.

CÉPACÉ, ÉE (du lat. *cepa*, oignon) adj. Qui a la forme ou l'odeur de l'oignon.

Cep de vigne (blas.).

CÉPAGE (*pej'* — de *cep* n. m. Variété ou race de vigne bien déterminée qui ou peut reproduire indéfiniment, avec ses caractères spécifiques, par le bourgeonnement ou la greffe.

— ENCYCL. Les qualités d'un vin dépendent de causes nombreuses, mais particulièrement du *cépage* unique, ou des cépages déterminés, dont on emploie les fruits pour sa fabrication. Les grands vins de France ou les grands vins étrangers sont le produit de races spéciales de vigne : le *pinot*, en Bourgogne; les *cabernet*, dans la région de Bordeaux; le *gamay*, dans le Beaujolais et le Mâconnais; la *sirrah*, dans la région de la côte du Rhône, etc. D'ailleurs, tous ces différents cépages sont admirablement adaptés au sol et aux autres conditions naturelles de la culture. Inversement, les conditions naturelles de la culture, celles qui dépendent de l'homme, et spécialement la taille, sont réglées à raison des exigences particulières du cépage.

L'importance du cépage, en viticulture, est donc primordiale. Parmi les qualités diverses qu'une race de vigne doit posséder, pour qu'on puisse tenter sa culture dans une région, on peut signaler comme essentielle une précocité suffisante de manière que les raisins puissent mûrir facilement chaque année. D'autre part, il faut qu'elle donne, suivant les cas, ou bien des produits peu abondants,

mais de haute qualité (terrains maigres et de coteau), ou bien des produits très abondants s'ils ne sont que médiocre (plaines humides).

A la limite nord de l'aire de culture de la vigne, il y a intérêt, en règle générale, à cultiver des cépages très précoces, tandis qu'à la limite méridionale, au sud-ouest, ou Algérie, par exemple, il y a intérêt au contraire à ne cultiver que des cépages extrêmement tardifs, ainsi, la vendange, en conséquence la fabrication du vin, s'opérant à l'époque des fortes chaleurs, la fermentation est alors très défectueuse.

Dans la plupart des vignobles, on cultive simultanément plusieurs cépages qui peuvent servir en commun à la fabrication d'un seul et même vin, ou successivement à la fabrication de plusieurs vins. La première méthode est avantageuse si les qualités propres à certains cépages tout ressortent les qualités ou atténuent les défauts des autres cépages, mais il est alors indispensable que l'époque de maturité des raisins soit pour tous très sensiblement la même, sinon, en mélangeant dans la cuve à vinifier des fruits murs et des fruits verts, il y a danger, en outre que plusieurs espèces de vin, avec autant de cépages murissant à des époques différentes, il est essentiel, pour faciliter la vendange, de ne pas planter ceux-ci en commun sur une même pièce de terre.

La question si délicate du choix des cépages s'est encore compliquée depuis qu'il est devenu nécessaire, en France et dans la plupart des autres pays à vignobles, de ne plus cultiver les vignes indigènes (ceci, bien entendu, à cause du phylloxera) qu'après les avoir greffées sur des pieds américains ou sur des hybrides franco-américains. Il faut, alors, satisfaire à de doubles conditions qui peuvent se contredire entre elles : il est indispensable que le pied américain s'accommode du sol qu'on lui destine, et il est également indispensable que le cépage français et que le cépage américain puissent, chacun d'eux, s'accommoder réciproquement de l'autre.

(Pour ce qui concerne la description et la synonymie des principaux cépages, voir aux mots par lesquels on désigne le plus communément ces cépages.)

— Bibliogr. : Maxer Pulliat, *le Vignoble*. Paris, 1875-1879 ; V. Pulliat, *Mille variétés de vigne*, Paris et Montpellier, 1888.

CÉPE ou **CEPS** (*sèp*) — du gascon *cep* ; dérivé du lat. *cippus*, tronc d'arbre, n. m. Nom vulgaire du bolet comestible et de quelques espèces voisines. *Germain de la Bequerie reconnaît en excellant le* CÉPE. (Cussy.) On écrit aussi CEP. V. CHAMPIGNON.

CÉPEAU ou **CEPPEAU** (*sè-po* — rad. *cep*) n. m. Billot sur lequel on fixait le coin pour frapper la pièce de monnaie.

CÉPÉE (du lat. *cippus*, palissade) n. f. Sylvic. Ensemble des brins ou rejets se développant sur la souche d'un arbre coupé.

— Bot. Espèce d'orpin.

— Vener. Bois d'un à deux ans.

— Encycl. Sylvic. Les *cépées* constituent l'essentiel du peuplement d'une forêt traitée en taillis. Une belle cépée est formée par des rejets disposés régulièrement et se dégageant en grand nombre d'une souche vigoureuse.

CEPENDANT (*pan-dan* — de *ce*, et *pendant*) adv. Pendant cela, pendant ce temps-là : *Nous bavardons, et* CEPENDANT, *le temps fuit.* (Malgré cela, néanmoins : *L'autruche est un oiseau au vol ; et* CEPENDANT, *elle a des ailes.* (H. Taine.)

— Loc. conj. *Cependant que*, Pendant que, littéralement : Ce ou Cela, pendant que. (Vieux.)

— n. m. inv. : *Langage pléonaste au dessous, de* CEPENDANT.

— Syn. **Cependant, néanmoins, pourtant, toutefois.** *Cependant* et *pourtant* sont adversatifs ; ils annoncent quelque chose de contraire et d'exclusif par rapport à ce qui a été dit ou compris, mais *pourtant* marque une opposition plus forte. *Néanmoins* et *toutefois* ne détruisent pas ce qui avait d'abord été compris, mais ils y apportent une restriction : le premier, en posant cette restriction comme ayant une certitude égale ; le second, en affirmant qu'on ne peut manquer de la rencontrer si l'on comprend toutes les circonstances.

CÉPET ou **SÉPET** (PERSQU'ÎLE), presqu'île de France, départ. du Var, au S. de Toulon, terminée par le cap du même nom, constituant un appendice oriental de la péninsule du cap Cicié ou Sicié. L'hôpital Saint-Mandrier, qui occupe la presqu'île du *cap Cépet*.

CÉPHALIS *sé, lis* n. f. Bot. V. CEPHÉLIS.

CÉPHALACANTHE (du gr. *kephalé*, tête, et *akantha*, épine) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gadides, renfermant une forme voisine des dactyloptères, et qui habite les mers d'Amérique.

Céphalacanthe.

— Encycl. Le *cephalacanthus* ou *pungitius spinarella* est un petit poisson rougeâtre et jaune, à tons dorés, ressemblant à la perche. (Certains naturalistes, comme Cuneirini, ont voulu voir dans les céphalacanthes la forme larvaire des dactyloptères.)

CÉPHALÆMATOME n. m. Méd. V. CEPHALÉMATOME.

CÉPHALÉON ou **CÉPHALION**, historien grec, né à Gergithe, en Asie-Mineure 1er s. de notre ère. Il écrivit un *Abrégé historique*, en neuf livres, dont chacun était dédié à l'une des neuf Muses.

CÉPHALAIRE *lèr* — du gr. *kephalé*, tête, adj. Qui est de la grosseur d'une tête d'homme.

Céphalaire : *a*, fleur.

CÉPHALAIRE *lèr* ou **CEPHALARIA** *sé-ha*, n. f. Genre de dipsacées, comprenant des herbes vivaces ou annuelles qui habitent l'Europe, l'Asie occidentale, l'Afrique boréale et australe.

— Encycl. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément : telles sont, entre autres, la *C. alpina* ou *scabiosa* des *Alpes*, dont les tiges, hautes de 2 à 3 mètres, ont les rameaux terminés par des capitules arrondis de fleurs jaune pâle, et la *C. platyphylla* ou *scabiosa de Tartarie*, qui possède beaucoup à la proximité, mais elle so distingue surtout par la teinte pâle de ses fleurs. Ces plantes, vigoureuses, conviennent aux parties des jardins paysagers [illegible] soins assidus.

CÉPHALGIE *ji* — du gr. *kephalé*, tête, et *algos*, douleur) n. f. Nom générique de toutes les douleurs de tête.

— Encycl. La *céphalalgie* [illegible] CHALGIE à la tête entière ; presque toujours la douleur est plus vive d'un côté, d'où le nom d'*hémicranie* qui lui est donné quelquefois. On précise parfois davantage et, suivant le siège de la douleur, on dira *céphalalgie sus-orbitaire, sous-orbitaire, frontale, occipitale*, etc.

La douleur dans la céphalalgie est lancinante, gravative, crevante ; parfois elle disparaît complètement, et augmentant lentement pour atteindre son maximum. A ce moment, le bruit, la lumière, le moindre effort exacerbe la douleur, les sons sont obtus, les yeux pesants ou larmoyants, la face enfoncée ou pâle ; il semble au malade entendre le battement de ses artères crâniennes. Peu à peu, tous les symptômes s'atténuent et la céphalalgie disparaît sans laisser de traces. La céphalalgie [illegible] plus ensuite qu'à son symptôme ; aussi l'observe-t-on dans des affections fort diverses : au début du coryza, de la grippe, dans la fièvre typhoïde, dans les mémoires, la plupart des maladies fébriles, etc. Les diathèses arthritiques ou goutteuses y prédisposent. Dans la neurasthénie, la céphalalgie est presque continue, avec sensation de constriction. La céphalée syphilitique débute, en général, le matin.

Comme traitement, on commencera par éloigner les causes. L'arthritique et le goutteux surveilleront leur appareil digestif, éviteront la constipation, s'abstiendront rigoureusement de tous excès de table. La neurasthénique se trouvera bien des bains d'électricité statique. Dans les autres cas, les antispasmodiques sont indiqués ; mais l'on donnera surtout, si l'estomac est tolérant, l'antipyrine.

CÉPHALALGIQUE adj. Qui a rapport à la céphalalgie. *Douleurs* CÉPHALALGIQUES.

CÉPHALALOGIE du gr. *kephalé*, tête, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'anatomie qui traite de la tête et du cerveau.

CÉPHALALOGIQUE adj. Qui a rapport à la céphalalogie : *Études* CÉPHALALOGIQUES.

CÉPHALANDRE (du gr. *kephalé*, tête, et *anêr, andros*, homme, organe mâle, étamine) n. f. Genre de cucurbitacées, tribu des cucumérinées, comprenant des herbes grêles, grimpantes ou couchées, à racines souvent tubéreuses, originaires des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

CÉPHALANTHE (du gr. *kephalé*, tête, et *anthos*, fleur) n. m. Syn. de CALATHIUM ou de CAPITULE. Genre de rubiacées, tribu des naucléées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique tempérée et l'Asie chaude : *On modifie le* CÉPHALANTHE *par ses graines.* (Bosc.)

Céphalanthe : *a*, fleur.

— Encycl. Le *céphalanthe* d'Occident est plus connu sous le nom vulgaire de *bois bouton*, qu'il doit à la disposition de ses fleurs. C'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de hauteur, dont les rameaux, opposés, très écartés, portent de grandes feuilles lancéolées et se terminent par des bouquets globuleux de fleurs blanches. Il croît dans l'Amérique du Nord, et abonde surtout dans la Caroline, au bord des mares et des flaques d'eau, où il fleurit au milieu de l'été. Il croît très bien en plein air jusque sous le climat de Paris. A Paris, on le cultive le plus souvent en serre froide.

CÉPHALANTHÉES n. f. pl. Division des rubiacées, renfermant les genres *céphalanthe, morinde* et *naucléa*. — *Une* CÉPHALANTHÉE.

CÉPHALANTHÈRE (*tèr* — du gr. *kephalé*, tête, et *de anthère*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des gastrodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les bois de l'Europe centrale et méridionale.

CÉPHALARIA (*sé*) n. f. Nom par lequel on désigne, en Grèce, les ouvertures par lesquelles réapparaissent les cours d'eau qui se sont préalablement perdus dans les catavothres.

CÉPHALARTIQUE adj. et n. m. Se disait d'un remède propre à combattre le mal de tête. (Vieux.)

CÉPHALAS (Constantin), littérateur byzantin qui vivait au xe siècle. Il est auteur d'une *Anthologie* ou recueil d'épigrammes et de poésies légères, parmi lesquelles il en est de licencieuses.

— Bibliogr. : Brunck, *Analecta* (1772), et Jacobs, *Anthologie* (1794 et 1813).

CÉPHALASPIDÉS (*spi*) n. m. pl. Famille de poissons gadoïdes placodermes, renfermant les genres *pteraspis* et *cephalaspis*, qui ont leur armure céphalique formée d'une seule plaque, la queue hétérocercque, le corps couvert d'écailles en losange. (Les céphalaspidés sont les plus anciens poissons connus ; ils sont propres aux terrains dévoniens et siluriens supérieurs.) — *Un* CÉPHALASPIDE.

— Adj. Qui est de la famille des céphalaspidés : *Poissons céphalaspidés*.

CÉPHALASPIDE ou **CEPHALASPIS** [illegible] Genre de poissons fossiles, type de la famille des céphalaspidés, [illegible] bouclier) n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opistobranches, sous-ordre des tectibranches, renfermant ceux qui ont un disque céphalique distinct du dos et portant des yeux non pédonculés. (Syn. ASPIDOCEPHALES.)

— Adj. Qui est de la famille des céphalaspides : *Mollusques céphalaspides*.

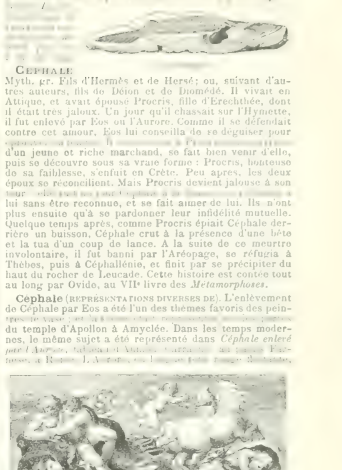

CÉPHALÉ

Myth. gr. Fils d'Hermès et de Hersé ; ou, suivant d'autres auteurs, fils de Céphalus et de Diomède. Il vivait en Attique, et avait épousé Procris, fille d'Erechthée, dont il était très jaloux. Un jour qu'il chassait sur l'Hymette, il fut enlevé par Eos ou l'Aurore. Comme il se défendait contre cet amour, Eos lui conseilla de se déguiser pour [illegible] d'un jeune et riche marchand, se fit bien venir d'elle, puis se découvre sous sa vraie forme : Procris, honteuse de sa faiblesse, s'enfuit en Crète. Peu après, les deux époux se réconcilient. Mais Procris devient jalouse à son tour [illegible] lui sans être reconnue, et se fait aimer de lui. Ils n'ont plus ensuite qu'à se pardonner leur infidélité mutuelle. Quelque temps après, comme Procris épiait Céphale derrière un buisson, Céphale crut à la présence d'une bête et la tua d'un coup de lance. A la suite de ce meurtre involontaire, il fut banni par l'Aréopage, se réfugia à Thèbes, puis à Céphallénie, et finit par se précipiter du haut du rocher de Leucade. Cette histoire est contée tout au long par Ovide, au VIIe livre des *Métamorphoses*.

Céphale (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE). L'enlèvement de Céphale par Eos a été l'un des thèmes favoris des peintres [illegible] du temple d'Apollon à Delphes. Dans les temps modernes, le même sujet a été représenté dans *Céphale enlevé par l'Aurore*, tableau d'Antoine Coypel, [illegible] Céphale enlevé par l'Aurore, tableau de Jean-Baptiste Lemoyne, au Louvre. L'Aurore, en large robe [illegible] tient enlacé le beau Céphale et le dépose sur son char, attelé de deux beaux chevaux blancs. Le jeune chasseur, entièrement nu, se repose, [illegible] d'être embrassé par une divinité. Un Amour voltige dans les airs et regarde le groupe d'un air narquois. Au premier plan, à droite, est un vieillard endormi, personnifiant la fin de la nuit. Le même sujet a été traité par le Corrège. — Au même mythe se rattache *Céphale et Procris*, tableau du Guerchin, au musée de Dresde. Procris est étendue à terre, la poitrine percée d'une flèche ; Céphale, assis près d'elle sur une pierre, lève vers le ciel des regards désespérés. Ses chiens sont immobiles et la tête baissée. Un petit Amour éploré plane dans les airs. Ce tableau fut exécuté par le Guerchin, en 1641, sur la commande du cardinal Cornelio Bentivoglio, pour Anne d'Autriche (Dresde). Beaucoup d'autres artistes ont traité le même sujet. Le sculpteur anglais Flaxman a fait un beau groupe en marbre représentant *Céphale et l'Aurore* (le groupe appartient à une collection particulière.)

CÉPHALE, orateur athénien, cité avec éloge par Démosthène. Il vivait au commencement du IVe siècle, et avait contribué à renverser les trente tyrans. On lui attribuait un éloge de Lais. — Syracusain, père de Lysias. Il vint se fixer à Athènes, sur l'invitation de Périclès. C'est un des interlocuteurs de la *République* de Platon.

CÉPHALÉ, ÉE adj. Qui est muni d'une tête distincte et [illegible]

CÉPHALÉE (du gr. *kephalé*, tête) n. f. Mal de tête chronique ou périodique. V. MÉGALALGIE.

CÉPHALEIS n. m. Bot. [illegible] de CÉPHÉLIS.

CÉPHALÉMATOME (du gr. *kephalé*, tête, et de *hématome*) n. m. Tumeur sanguine que l'[illegible] sur le crâne de quelques nouveau-nés.

— Encycl. Le *céphalématome* est une bosse indolente, fluctuante, contenant une certaine quantité de sang épanché sous le péricrâne, n'adhérant pas aux téguments dont elle ne modifie pas la couleur, siégeant de préférence sur les pariétaux. Adossée à la face interne du bourrelet osseux, beaucoup plus prononcé si l'affection est plus ancienne. La cause la plus ordinaire du céphalématome est une violence extérieure pendant l'accouchement ; il peut encore avoir pour cause la rupture de l'artère méningée moyenne, de ses ramifications ou d'une grosse veine superficielle. Il ne faut pas confondre le céphalématome avec la bosse séro-sanguine, si fréquente chez les nouveau-nés, qui siège entre l'aponévrose crânienne et le péricrâne et colore le tégument. On appelle céphalématome *intra-cranien* ou *sous-méningien*, une hémorragie méningienne siégeant à la face interne des os et ordinairement due à une violence plus intense que le céphalématome proprement dit.

Les céphalématomes disparaissent ordinairement d'eux-mêmes, très rarement ils s'enkystent et suppurent ; on favorise leur résolution par des applications résolutives et une légère compression. S'ils persistent dix à quinze jours, on pratique une ponction exploratrice avec le trocart exploratrice et on opère par contre-ouverture, c'est-à-dire en ouvrant on vidant la poche, et en comprimant pour empêcher l'hémorragie. Il faut se garder, toutefois, de prendre pour un céphalématome un fongus de la dure-mère, ou un *encéphalocèle*.

CÉPHALEMYIE — CÉPHALEMYIA *phalé, tèle*, et *muia*, mouche) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstrides, renfermant des mouches de taille moyenne, à corps peu velu, qui pondent leurs œufs dans les narines de divers [illegible]

— Encycl. Les larves des *cephalomyes* pénètrent dans les sinus frontaux, y meurent en quelques minutes, puis se laissent tomber sur la terre où elles s'enfoncent et se chrysalident. La cephalomyie ou ver du mouton (*cephalomyia ovis*) a été accusée, à tort, de causer chez eux le *tournis*, produit par des vermes vivant dans le cerveau. La *cephalomyie moucheronne* attaque les chameaux et les bubles; une autre espèce attaque les éléphants, etc. V. CEPHENOMYIE.

Cephalomyie et sa larve grandeur du tiers.

CÉPHALÉOMANCIE n. f.
CÉPHALÉOMANCIEN, ENNE adj. V. CÉPHALOMANCIE n. f., CÉPHALOMANCIEN, ENNE adj.

CÉPHALIADE n. m. Térat. Syn. de CÉPHALOPAGE.

CÉPHALIDIE (du gr. *képhalion*, petite tête) n. f. Bot. Syn. de ANTHOCÉPHALE.

CÉPHALIDIUM *sc. dicom.* (du gr. *képhalion*, petite tête) n. m. Genre de vers gastrotriches, famille des chetonotidés, renfermant des petits animaux marins en forme de bouteille, avec de longues soies disposées par paires et dirigées en arrière. L'espèce type du genre est le *cephalidium longistolonum*, qui habite les mers d'Europe.

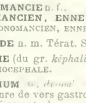
Céphalidium deux fois.

CÉPHALIE (du gr. *képhalé*, tête) n. f. Genre d'insectes diptères, brachycères, famille des acalyptères, renfermant des mouches à très grosse tête avec forte trompe saillante, et abdomen cylindrique. Les deux espèces connues de céphalies habitent l'Europe centrale; l'espèce type est la *cephalia rufipes*.

CÉPHALINES (du gr. *képhalé*, tête) n. f. pl. Nom générique donné à une série de substances azotées et phosphorées qu'on extrait de la masse cérébrale. Elles se présentent sous forme de masses poisseuses. Parmi elles, on distingue la *céphaline* proprement dite $C^{44}H^{97}AzPO^{8}$; l'*oxycéphaline* $C^{44}H^{97}AzPO^{9}$, la *protocéphaline* $C^{44}H^{97}AzPO^{7}$, l'*amidocéphaline* $C^{44}H^{98}AzPO^{8}$, la *cephalosine* $C^{44}H^{97}AzPO^{8}$.

CÉPHALION. Myth. gr. Berger libyen, fils d'Amphithémis et de la nymphe Tritonis. Il tua les deux Argonautes Canthos et Eurybates, qui voulaient lui enlever ses troupeaux.

CÉPHALIQUE (du gr. *képhalicos*, de la tête) adj. Méd. Qui appartient à la tête; qui a rapport à la tête : *Douleur* CÉPHALIQUE. || Qui est propre à soulager les maux de tête : *Remède* CÉPHALIQUE.

— Anat. *Veines céphaliques*, Nom de plusieurs veines du bras. || *Artère céphalique*, La carotide. || *Ganglions céphaliques*, Ganglions nerveux qui servent d'origine à la masse encéphalique.

— Anthrop. *Indice céphalique*, Rapport entre les diamètres transverse et antéro-postérieur maximu du crâne.

— Moll. Se dit de la charnière d'une coquille bivalve, située près de la tête : *Charnière* CÉPHALIQUE.

— Physiol. *Capuchon céphalique, Extrémité céphalique*, Partie antérieure ou supérieure de l'être futur, dans l'embryon.

— n. m. Remède que l'on prescrivait autrefois contre les affections nerveuses de la tête, et qui agissait par inhalation. || On dit aujourd'hui ANTISPASMODIQUE, ou CALMANT.

— Encycl. Anat. 1° La *veine céphalique du pouce* provient de l'anastomose des deux veines collatérales du pouce et de l'index. 2° La *médiane céphalique* est une branche externe de la bifurcation de la *veine médiane* superficielle de la face antérieure de l'avant-bras. C'est sur elle que l'on pratique de préférence la saignée du bras. Cette saignée était autrefois préconisée contre les maux de tête (céphalée), d'où son nom. (V. SAIGNER.) 3° La *veine céphalique du bras* issue de l'anastomose, de la *médiane céphalique* et de la *veine radiale* superficielle, chemine sur le côté externe du biceps et s'ouvre au-dessous de la clavicule dans la veine axillaire.

— Anthrop. Broca partage les races en quatre catégories, d'après la valeur de l'indice céphalique. *Dolichocéphales*, depuis 75 jusqu'à [illegible] *sous-dolichocéphales*, de [illegible] *moyennement céphales*, de [illegible] *sous-céphales*, de [illegible] *brachycéphales*, au-dessus de [illegible] V. ANTHROPOLOGIE.

CÉPHALITE (du gr. *képhalé*, tête) n. f. Inflammation du cerveau et de ses membranes. || On dit plus souvent ENCÉPHALITE.

CÉPHALITES (du gr. *képhalé*, tête) n. m. Genre d'éponges fossiles dans le terrain crétacé. Syn. TOULMINIA.

— Encycl. Les *céphalites* sont de petites éponges hexactinellides, en forme de coupe ou d'entonnoir, à cavité centrale large, à parois repliées sur elles-mêmes.

CÉPHALOBRANCHE n. m. Nom de vers dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.

CÉPHALOCARPE n. m. Genre de cypéracées, dont la seule espèce connue est une herbe du Brésil, à rhizome vivace.

CÉPHALOCAULE n. m. Bot. Section du genre androsace.

CÉPHALOCERE n. m. Bot. Syn. de PILOCÉRE.

CÉPHALOCÈRE ou **CÉPHALOCERA** (*céfa-lo-sé* — du gr. *képhalé*, tête, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des midasidés, renfermant des mouches à antennes renflées en grosse massue et à longue trompe saillante, qui habitent les régions chaudes de l'Afrique. Tel est le *cephalocera longirostris* du Cap. etc.

Céphalocère grandeur du tiers.

CÉPHALOCLADIE n. f. Genre de champignons du groupe des mucédinées.

CÉPHALOCROTON n. m. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des arbustes ou des arbrisseaux de l'Asie tropicale, de l'archipel indien et de l'Afrique orientale, continentale et insulaire.

CÉPHALODENDRON (*dèn* — du gr. *képhalé*, tête, et *dendron*, arbre) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des eucnémidés, renfermant quelques espèces de Madagascar, de Mozambique et du Cap, remarquables par leurs antennes branchues. (Le *cephalodendron ramicorne* provient du Cap.)

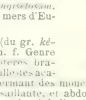
Céphalodendron gr. deux fois.

CÉPHALODIE (du gr. *képhalodés*, en forme de tête) n. m. Nom donné aux apothécies des lichens, quand elles sont arrondies, dépourvues de bordure et de bourrelet, comme dans les cénomyces.

CÉPHALODONTE ou **CEPHALODONTA** (*sé-fa* — du gr. *képhalé*, tête, et *odous, odontos*, dent) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des hispinés, comprenant des hispes de l'Amérique tropicale, dont les mandibules et les maxillaires varient beaucoup suivant les individus. (On connaît plus de cinquante espèces de céphalodontes. La *cephalodonta maculata* provient du Brésil.)

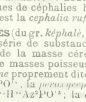
Céphalodonte gr. d'un tiers.

CÉPHALOGÉNÈSE (du gr. *képhalé*, tête, et *génésis*, génération) n. f. Histoire du développement de la tête.

CÉPHALOGRAPHE (du gr. *képhalé*, tête, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil permettant d'obtenir un tracé représentant les dimensions céphaliques.

— Encycl. Le *céphalographe* ou *céphalomètre inscripteur*, inventé par Luys, se compose d'une série de trois appareils analogues aux conformateurs des chapeliers. Il donne un graphique circulaire du sommet du crâne, un graphique fronto-occipital et un graphique bauriculaire. (Cet instrument est complètement abandonné, dans les recherches modernes de craniométrie.)

Céphalographe.

CÉPHALOGRAPHIE (rad. *céphalographe*) n. f. Description anatomique de la tête.

CÉPHALOÏDE adj. Hist. nat. Qui est en forme de tête.

— n. f. pl. Bot. Nom proposé par Linné pour désigner la tribu des composées que nous appelons aujourd'hui CARDUACÉES, CYNARÉES ou CYNAROCÉPHALES. Syn. de CAPITÉES.

CÉPHALOÏDINE n. f. Chim. V. CÉPHALINES.

CÉPHALOLEIA ou **CEPHALOLIA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des hispinés, renfermant des hispes américaines, dont une des plus communes, la *cephaloleia nigricornis*, provient du Brésil.

Céphaloleia gr. 2 fois.

CÉPHALOLÉPIS (*pisz* — du gr. *képhalé*, tête, et *lépis*, écaille) n. m. Genre de reptiles ophidiens opoterodontes, famille des typhlopidés, renfermant de petits serpents américains à tête cylindrique, arrondie en avant. L'espèce type, *cephalolepis leucocephalus*, brune en dessous, jaune en dessus, avec la tête blanche, habite la Guyane.

CÉPHALOLEPTA (*sé, lè* — du gr. *képhalé*, tête, et *leptos*, mince) n. f. Genre de planaires, type de la famille des *céphaleptidés*, renfermant des formes larges et plates, vivant dans l'eau saumâtre. Telle est la *cephalolepta macrostoma*.

CÉPHALOLEPTIDÉS n. m. pl. Famille de vers turbellariés, sous-ordre des dendrocœles, renfermant les planaires réparties dans les genres *cephalolepta* et voisins, qui vivent dans l'eau saumâtre et sont caractérisées par leur corps large et aplati, avec tête distincte et bouche située au milieu du corps. — *Un* CÉPHALOLEPTIDÉ.

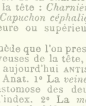
Céphaloleptidé.

CÉPHALOLOPHE ou **CEPHALOPHUS** (*sé-fa-lo-fus* — du gr. *képhalé*, tête, et *lophos*, aigrette) n. m. Genre d'antilopes, type d'une petite tribu dite des *céphalophinés*, renfermant des formes de taille médiocre à petites cornes dirigées en arrière, avec une touffe de poils dressée en toupet sur le front.

— Encycl. Les *céphalolophes* habitent les forêts inondées de l'Afrique équatoriale occidentale; on connaît vingt espèces, dont une des plus jolies est le *céphalolophus rufilatus*, de Gambie et de Guinée.

Céphalolophe.

CÉPHALOMANCIE n. f., **CÉPHALOMANCIEN, ENNE** adj. V. CÉPHALOMANCIE n. f., CÉPHALOMANCIEN, ENNE adj.

CÉPHALOMANE n. f. Genre de fougères, tribu des hyménophyllées, renfermant des espèces d'Amérique.

CÉPHALOMAPPE n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbre ou arbuste de Bornéo.

CÉPHALOME (du gr. *képhalé*, tête) n. m. Nom donné, par quelques auteurs, au cancer encéphaloïde.

CÉPHALOMÈLE (du gr. *képhalé*, tête, et *mélos*, membre) n. m. Monstre qui a un membre inséré à la tête, dans la classification d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire.

CÉPHALOMÈTRE (du gr. *képhalé*, tête, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer la tête. V. CEPHALOMÉTRIE.

CÉPHALOMÉTRIE n. f. Mesure de la tête d'un nouveau-né au moyen du céphalomètre. || Mesure des dimensions de la tête, dans l'étude de l'homme. V. CRANIOMÉTRIE.

CÉPHALOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à la céphalométrie.

CÉPHALONIE, une des îles Ioniennes, peuplée de 20.000 hab. sur 900 kilom. carr. environ; capit. *Argostoli*. Elle est formée de hauteurs calcaires qui se rattachent au Pindé, et a des rivages très découpés (baie d'Argostoli). Le climat est doux et sec, sauf aux équinoxes; les cours d'eau peu riches; la population groupée aux sources. Les ressources sont toutes fournies par la culture : vignes, oliviers, lin, coton. Après avoir appartenu aux Normands des Deux-Siciles, aux Vénitiens, aux Turcs, de nouveau aux Vénitiens, aux Français (1799), aux Anglais, elle a été annexée à la Grèce, en 1864.

CÉPHALONOMANCIE (*si* — du gr. *képhalé*, tête; *onos*, âne, et *manteia*, divination) n. f. Sorte de divination qui se pratiquait à l'aide de cérémonies accomplies sur la tête d'un âne placée sur un brasier. || On dit aussi CÉPHALÉOMANCIE, et, moins bien, CÉPHALOMANCIE.

CÉPHALONOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. et adj. Se dit de ceux qui s'occupaient de céphalonomancie. || On dit aussi CÉPHALÉOMANCIEN, ENNE, et CÉPHALOMANCIEN, ENNE.

CÉPHALONOPLE n. m. Section du genre cirsium. Syn. de SAUSSUREE.

CÉPHALOON n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des hispinés, comprenant plus de cinquante espèces de l'Amérique du Sud, dont une des plus remarquables, le *cephaloon angusticostatum*, de Bolivie.

CÉPHALOPAGE (du gr. *képhalé*, tête, et *pagein*, attacher, unir) n. m. Monstre double, ayant deux têtes réunies par le sommet, dans la classification d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire.

CÉPHALOPAPPE n. m. Genre de composées, renfermant des herbes vivaces, laineuses, du Brésil.

CÉPHALOPELTIS (*pel-tiss* — du gr. *képhalé*, tête, et *peltis*, bouclier) n. m. Genre de reptiles sauriens anoulés, famille des lépidosternidés, renfermant des formes pleurodontes, différant des lépidosternes par le développement des formes céphaliques. (Les céphalopeltis habitent l'Amérique du Sud. L'espèce type est le *cephalopeltis scutigera* du Brésil.)

Céphalopeltis (gr. nat.).

CÉPHALO-PHARYNGIEN, ENNE (*ji-in, è-n'* — du gr. *képhalé*, tête, et *pharynx, xggos*, pharynx) adj. Qui a rapport à la partie supérieure du pharynx.

— *Aponévrose céphalo-pharyngienne*, Partie antéro-supérieure de l'aponévrose pharyngienne, ou s'insère le muscle supéro-constricteur. V. PHARYNX.

— *Muscle céphalo-pharyngien*, Partie supérieure du supéro-constricteur du pharynx.

CÉPHALOPHILON n. m. Bot. Section du genre polygonum.

CÉPHALOPHORE n. f. Genre de composées, tribu des héléniolées, comprenant plusieurs espèces à capitules globuleux, solitaires et terminaux, qui croissent dans l'Amérique australe. || Section du genre jonc (*juncus*). || Section du genre cierge (*cereus*). || Syn. de PILOCÈRE.

CÉPHALOPHORES n. m. pl. Grande division de mollusques, renfermant ceux dont la tête est à peu près distincte du reste du corps. (Ce terme, qui n'est plus très usité, s'opposait à ACÉPHALES.) — *Un* CÉPHALOPHORE.

CÉPHALOPODES (du gr. *képhalé*, tête, et *pous, podos*, pied) n. m. pl. Classe de mollusques renfermant tous ceux qui, comme les seiches, les calmars et les poulpes, ont une tête distincte, armée d'un bec corné, avec deux gros yeux latéraux, et un corps symétrique à coquille interne ou externe, muni en avant de huit bras garnis de ventouses et d'un pied modifié en entonnoir propulseur servant à la locomotion. — *Un* CÉPHALOPODE.

— Encycl. Les *céphalopodes* sont les plus parfaits et les plus grands des mollusques, les plus voisins des vertébrés; tous sont marins, très carnassiers, attaquant les mollusques, les poissons et surtout les crustacés qu'ils saisissent avec leurs bras. Ils atteignent des dimensions considérables et possèdent une force prodigieuse. Certains céphalopodes observés sur les côtes d'Amérique mesurent jusqu'à 12 mètres de longueur, ce qui donne quelque vraisemblance aux récits des vieux navigateurs au sujet du *kraken*, qui, disaient-ils, attirait avec ses bras les navires au fond de la mer. Le corps des céphalopodes, transparent, gélatineux, brille souvent de couleurs vives dont ils varient les teintes au moyen d'appareils spéciaux nommés chromatophores, qu'ils font jouer à volonté. La chair des céphalopodes est presque toujours comestible et recherchée suivant les pays; on l'emploie principalement comme appât pour la pêche, et le liquide noir que la plupart sécrètent a été utilisé pour fabriquer des encres ou des couleurs. Répandus dans toutes les mers du globe, les céphalopodes apparaissent dès les temps géologiques les plus anciens. On les divise en deux ordres : *dibranchiaux*, et *tétrabranchiaux*.

Nous signalons parmi les céphalopodes : les *nautiles*, les *ammonites*, les *seches*, les *calmars*, les *poulpes*, les *argonautes*.

CÉPHALOPTÈRE ou **CÉPHALOPTERUS** (*sé, pté-russ*) — du gr. *képhalé*, tête, et *pteron*, aile; n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, familles des ampélides, rendermant des formes propres à l'Amérique tropicale, caractérisés, par leur vigueur les traingulaire, leur huppe retombante et leur cou nu, nude en avant, avec un large tanon de plumes retombant sur la poitrine. Les deux espèces de céphalopteres, la plus commune est le céphalopteres ou *céphalopterus ornatus*) du Brésil, de la Guyane; il est d'un noir bleu brillant.

Céphalopterus.

CÉPHALOPTÈRE ou **CEPHALOPTERA** (*sé, pté-ra* — même étymol. que à l'art. précéd.) n. m. Genre de raies, type de la tribu des *céphalopterinés*, comprenant quelques espèces dont deux se trouvent parfois sur les côtes de France.

Céphalopterus.

ENCYCL. Le *cephalopterus Giorna*, largeur 1m,20, est bleu avec reflets violets en dessus, blanc en dessous. C'est la *raie ratche* des pêcheurs niçois, toujours rare, ne paraissant guère dans l'Océan. Le *cephalopterus Massena* (*vacca* de Nice) atteint 3m,50 de large; brun en dessus, blanc argenté piqueté de noir en dessous, il est également rare.

CÉPHALOPTÉRINÉS n. m. pl. Tribu de poissons plagiostomes, sous-ordre des rajides, famille des myliobatidés, renfermant les raies à nageoires pectorales et s'avançant sur les côtés de la tête pour y former de chaque côté un grand prolongement en forme de corne. Genre principal : *céphalopterinés*. — Le CÉPHALOPTÉRINÉ.

CÉPHALO-RACHIDIEN, ENNE (*di-in, ên'*) adj. Qui a rapport à la tête et au rachis ou colonne vertébrale.

— *Liquide céphalo-rachidien* ou encore *Liquide sous-arachnoïdien*. Lymphe qui se rencontre, dans l'espace cloisonné, entre le feuillet viscéral de l'arachnoïde et la pie-mère, et qui, d'une part, pénètre par le trou de Magendie dans les ventricules cérébraux (confluents), et, d'autre part, se répand autour de la moelle.

ENCYCL. Le liquide *céphalo-rachidien* a une réaction alcaline, ne se coagule que peu ou pas par la chaleur et contient de l'eau (98,7 p. 100), de l'albumine (1,1), des matières minérales et extractives, parmi lesquelles une substance qui réduit la liqueur de Fehling, mais qui n'est cependant pas du sucre. Sa masse est d'environ 150 centimètres cubes. Ce liquide constitue un milieu nutritif, mais il paraît aussi jouer un rôle protecteur, pour tout le névraxe, contre les compressions qui résultent des variations de la pression sanguine. Quand le crâne présente, comme chez les nouveau-nés, des parois molles, on peut constater des pulsations de la lymphe cérébro-spinale, synchrones avec la systole cardiaque et les mouvements expiratoires. Dans les fractures du crâne ou les plaies des méninges, ce liquide s'écoule abondamment; il s'accumule, au contraire, dans l'*hydrorachis*. On a attribué à tort le mal de mer aux oscillations de ce liquide.

CÉPHALOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *képhalé*, tête, et *skopein*, examiner) n. f. Examen de la tête, pour en déduire l'état des facultés intellectuelles.

CÉPHALOSCOPIQUE (*sko*) adj. Qui a rapport à la céphaloscopie.

— n. f. Art de juger les facultés de l'homme par l'inspection du crâne.

CÉPHALOSÉRIDE (du gr. *képhalé*, tête, et *sèr, séros*, soie) n. f. Syn. de POLYCHYRE.

CÉPHALOSOME adj. Se dit des poissons ayant le corps gros à la partie antérieure.

CÉPHALOSPORE (*spor'* — du gr. *képhalé*, tête, et de *spore*) n. m. Genre de champignons microscopiques, filamenteux, voisins des stilbés.

CÉPHALOSTÈNE (*stèn'*) ou **CEPHALOSTENUS** (*sé, sté-nuss'* — du gr. *képhalé*, tête, et *sténos*, étroit) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionides, tribu des scaurinés, renfermant des formes allongées, élégantes, d'un beau noir à vagues reflets bleuâtres, de taille moyenne.

Céphalostène gr. d'un tiers.

— ENCYCL. Les *céphalostènes* vivent dans les localités arides de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Arabie; on les trouve souvent dans les massifs. Citons le *cephalostenus elegans* (Grèce); le *cephalostenus ochreiller* (archipel grec et Syrie).

CÉPHALOSTIGMA (*stig* — du gr. *képhalé*, tête, et *stigma*, stigmate) n. m. Genre de campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant des herbes qui croissent dans l'Inde et l'Afrique tropicale.

Céphalotaxus.

CÉPHALOTAXUS (*taksuss'* — du gr. *képhalé*, tête, et *taxus*, if — m. m. Genre de conifères, tribu des *taxinées*, comprenant des arbres de la Chine et du Japon.

— ENCYCL. Ces conifères sont des arbres de moyenne grandeur ou de grands arbrisseaux, ressemblant beaucoup aux ifs, dont ils se distinguent cependant au premier coup d'œil par la forme arrondie du sommet. Le *céphalotaxus de Fortune* atteint la hauteur de 10 à 12 mètres; les tiges, horizontales, portent des feuilles très étroites comme celles de l'if, terminées en pointe aiguë, d'un vert sombre et luisant en dessus, glauque en dessous; elles forment une cime compacte et touffue. Les fruits, drupacés, légèrement pulpeux, rougeâtres à la maturité, sont pointus aux deux bouts. Cette espèce habite le nord de la Chine. Le *céphalotaxus drupac* se distingue du précédent par sa taille plus basse, dépassant rarely 6 mètres; sa cime plus pyramidale; ses feuilles marquées, à la face inférieure, de deux bandes blanchâtres, très ovoïdes et d'un brun jaunâtre. Il croît dans les montagnes du Japon, ainsi que le *céphalotaxus pédoncule*.

CÉPHALOTE ou **CEPHALOTES** (*sé, fot'* — du gr. *képhalôtès*, qui a une grosse tête) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, rapprochés fugitivement, famille des phalangistes, ayant une rossette de Malaisie, remarquable par ses narines proéminentes. Le céphalote du Pérou (*cephalotes Peruvii*) mesure plus de 0m,35 d'envergure.

Céphalote : *a*, Pérou.

CÉPHALOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères, syn. de MOSCUS.

CÉPHALOTE n. m. Genre de saxifragacées, comprenant une seule espèce, du sud-ouest de l'Australie.

— ENCYCL. Le *céphalote folliculaire* croît dans les marais du sud-ouest de l'Australie. A des feuilles ovales et pétiolées ayant rien d'extraordinaire s'en ajoutent d'autres qui ont la forme de véritables urnes recouvertes d'un opercule. Cette sorte de couvercle s'élève et s'abaisse, suivant la quantité d'humidité répandue dans l'air. L'intérieur de l'urne renferme un liquide plus ou moins limpide et d'une saveur douceâtre, dont on a attribué l'origine aux eaux pluviales, mais qui paraît dû, bien plutôt, à une sécrétion de la plante. On trouve ordinairement de nombreux insectes noyés dans ce liquide. On cultive cette plante dans les jardins des zones tempérées, où elle exige la serre chaude.

Céphalote : *a*, fleur.

CÉPHALOTE n. f. Nom sous lequel on a désigné une substance particulière extraite du cerveau humain, que Wurtz considère comme constituant, non un corps nouveau, mais du protagon plus ou moins impur et altéré.

CÉPHALOTÉLES n. f. pl. Petite famille de plantes, comprenant le seul genre *céphalote*. — *Une* CÉPHALOTÉLE.

— ENCYCL. La famille des *céphalotées* est fondée sur une plante herbacée, acaule, à feuilles entremêlées d'ascidies ou urnes, munies d'un opercule. Les fleurs, disposées en épis au sommet d'une hampe simple, sont dépourvues de corolle. Le fruit est un akène membraneux, entouré par le calice persistant. Cette famille a des affinités avec les crassulacées et les sarracéniées.

CÉPHALOTHÈCE (*sé, té-ka*) ou **CÉPHALOTHÈQUE** n. m. Genre de champignons thécasporés, vivant sur le bois pourri.

CÉPHALOTHÉCÉES (rad. *céphalothèque*) n. f. pl. Tribu d'hépatiques, comprenant les genres qui ont les thèques en forme de tête. Genres principaux : *marchantia, fimbriaire, lunulaire, grimaldie*. — *Une* CÉPHALOTHÉCÉE.

CÉPHALOTHÉCIE (*si* — du gr. *képhalé*, tête, et de *théque*) n. f. Genre de champignons hyphomycètes filamenteux. (La céphalothécie rosée forme, sur le tilleul mort en particulier, des taches arrondies.)

CÉPHALOTHLASIE (du gr. *képhalé*, tête, et *thlaôsis*, écrasement) n. f. Chir. Syn. de CÉPHALOTRIPSIE.

CÉPHALOTHLASTE (*lasst'* — rad. *céphalothlasie*) n. m. Espèce de céphalotribe inventé par Huter.

CÉPHALOTHORAX (*raksz* — du gr. *képhalé*, tête, et *thorax*, même sens) n. m. Région antérieure du corps chez les crustacés et les arachnides, comprenant la tête et le thorax soudés ensemble.

Céphalothorax : *a*, d'écrevisse; *b*, de scorpion.

— ENCYCL. Chez les crustacés décapodes notamment, comme les homards et les crabes, cette soudure est absolument complète, bien que chez les premiers, comme aussi chez les écrevisses, on voie de profonds sillons indiquant les points de soudure, en dessus, tandis qu'en dessous on trouve autant de segments qu'il y a de paires de pattes. C'est pourquoi le céphalothorax doit être considéré comme une région arbitraire, comprenant la tête et le *notum*, ou face dorsale du thorax, etc. Chez la plupart des arachnides (à en excepter les galéodes), le céphalothorax comprend également, en dessus, la tête et le thorax, et, en dessous, la segmentation est souvent peu apparente; chez les scorpionides, elle se laisse voir plus distinctement.

CÉPHALOTHRICIDÉS n. m. pl. Famille de vers nématiens, du sous-ordre des anoples, renfermant les formes à tête sans [illegible] et pourvue, dans le mâle, d'un [illegible] et pourvue. Genre principal : [illegible] CÉPHALOTHRICIDÉ.

CÉPHALOTHRIX [illegible] chevelu; n. m. Genre de vers [illegible] anoples, type de la famille des [illegible] cylindriques, filiformes, qui vivent en parasites sur les crustacés du genre galathée. Tel est le *cephalothrix bioculatus*, confondu jadis avec les planaires.

CÉPHALOTOMANDRE n. f. Genre de nyctaginacées, considéré comme une section du genre pisonie. (La seule espèce connue provient de la Nouvelle-Grenade.)

CÉPHALOTOME [illegible]

CÉPHALOTOMIE (rad. *céphalotome*) n. f. Ouverture ou [illegible] impossibilité absolue d'extraire le fœtus par les voies normales, en raison de l'étroitesse du bassin et que le fœtus est mort, ou que la mère se refuse à subir l'opération césarienne. Le céphalotome, quel qu'il soit, est conduit par la main gauche de l'opérateur jusqu'au vertex, si la presentation est *sommitale*, jusqu'à la voûte palatine, si l'enfant se présente par les pieds, etc., et sa pointe ou ses pointes doivent pénétrer jusque dans la profondeur de la substance cérébrale. On enlève la substance cérébrale à l'aide d'une curette, ou quelquefois d'un *céphalotribe*. Le chevauchement des pièces craniennes, qui résulte de cet évidement, permet, en général, à l'accouchement de s'accomplir spontanément. On peut d'ailleurs, dans le cas contraire, user du forceps.

CÉPHALOTRIBE (du gr. *képhalé*, tête, et *tribein*, broyer) n. m. Forceps pour broyer la tête d'un enfant mort dans l'utérus et faciliter l'expulsion. ◆ On dit aussi CÉPHALOTRIPTEUR.

— Adjectif : *Forceps* CÉPHALOTRIBE (ou CÉPHALOTRIPTEUR).

— ENCYCL. Le *céphalotribe*, véritable forceps écraseur, a été inventé par Baudelocque et a subi plusieurs perfectionnements importants, qui en font un instrument avantageux dans la pratique. Cette invention a eu une grande portée et a rendu d'immenses services, en a supprimé l'emploi des crochets aigus dont on se servait autrefois et qui étaient si dangereux pour l'accouchée. (Le basiotribe de Tarnier, qui est muni d'une pointe perforatrice, a remplacé aujourd'hui l'ancien céphalotribe.)

1. Basiotribe; 2. Céphalotribe.

CÉPHALOTRIC (du gr. *képhalé*, tête, et *thrix*, cheveu) n. m. Genre de champignons hyphomycètes, filamenteux, voisin des isaries, et comprenant trois espèces qui croissent sur les feuilles et les bois en décomposition.

CÉPHALOTRIPSIE (du gr. *képhalé*, tête, et *tripsis*, broiement) n. f. Opération qui a pour but de broyer la tête du fœtus dans le bassin, afin de faciliter l'extraction.

— ENCYCL. La *céphalotripsie* ou broiement du crâne est le second temps nécessaire de la céphalotome, lorsque l'ouverture du crâne ne suffit pas pour que le fœtus puisse être extrait par les voies naturelles. La céphalotripsie se pratique aujourd'hui au moyen d'un instrument perforionné, nommé *basiotribe*, et prend elle-même le nom de *basiotripsie*. L'opération est d'une manœuvre difficile et demande un accoucheur exercé.

CÉPHALOTRIPTEUR n. m. Chir. V. CÉPHALOTRIBE.

CÉPHALOTRIPTIQUE adj. Qui concerne la céphalotripsie.

CÉPHALOTROQUE (du gr. *képhalé*, tête, et *trokhos*, bourrelet circulaire) adj. Se dit d'une larve d'annélide polychète, arrivée à un certain stade de son évolution.

— ENCYCL. La larve *céphalotroque* est celle chez laquelle les cercles de cils, manquant chez la larve atroque, sont disposés en une couronne située tout près du pôle antérieur et forment un bourrelet au-dessus de la bouche. Telle est la larve des polynoïdés et des néréidés, connue sous le nom de *ver de Lorèn*.

CÉPHALOXE ou **CEPHALOXYS** (*ksi* — du gr. *képhalé*, tête, et *oxus*, aigu) n. f. Genre de joncacées, propose pour le *juncus repens* de la Caroline.

CÉPHALOZIE (du gr. *képhalé*, tête, et *ozos*, massue, rameau) n. f. Bot. Syn. de JUNGERMANNIE.

CÉPHAS, nom donné à saint Pierre par Jésus-Christ. En langue syriaque, ce mot signifie *pierre* ; c'est pourquoi les Grecs l'ont traduit par *Petros*, et les Latins par *Petrus*. (Pierre s'appelait d'abord Simon.)

CÉPHÉE ou **CEPHEA** (*fé* — nom myth.) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des céphéidés, comprenant des formes des mers [illegible] et [illegible] mer Rouge.

Céphée.

CÉPHÉE. Myth. gr. Roi [illegible] Cassiopée et père d'Andromède. (Il fut changé en constellation par Zeus.) — Roi d'Arcadie, père ou fils de Lycurgue; un des héros de la chasse de Calydon. — Frère de Lycurgue et d'Amphidamas; un des Argonautes. (Il prit part à une expédition d'Hérakles, et y périt.)

CÉPHÉE n. m. Constellation boréale, située entre le Cygne, le Dragon et Cassiopée. (Les plus belles étoiles de la constellation sont de troisième grandeur.)

CÉPHÉIDÉS n. m. pl. Famille de méduses discophores, groupe des rhizostomes, renfermant les formes à bras buccaux courts et ramifiés, avec des nématocystes et des filaments très longs. — *Un* CÉPHÉIDÉ.

— ENCYCL. Les *céphéidés* sont répandus dans les mers chaudes et tempérées. Genres principaux : *cephea, diplopilus, cotylorhiza, phyllorhiza*.

CÉPHÉLIDÉES (rad. *céphélis*) n. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre *céphélis*.

CÉPHELIS ou **CEPHALIS** n. m. Genre de rubiacées, tribu des psychotriées, com-

prenant des plantes fruitescentes ou suffrutescentes, rarement herbacées.

— Encycl. Les fleurs des *céphélis* sont groupées en un capitule terminal, quelquefois trois ou quatre. Ce genre comprend plus de soixante-dix espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie, et dont les racines possèdent des propriétés émétiques plus ou moins prononcées. La plus célèbre est celle qui fournit la substance connue sous le nom d'ipécacuanha.

Céphélis.

CÉPHÉNOMYIE ou **CEPHENOMYIA** (*sé-fé-nó-mi-a* — du gr. *képhen, ênos*, frelon, et *maia*, mouche) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstrides, comprenant des œstres velus, voisins des céphélémyies, et ayant les mêmes mœurs. (Leurs larves vivent dans les sinus frontaux de divers ruminants, surtout ruminants.) Citons la *cephenomyia trompe*, parasite du renne; la *cephenomyia stimulatrix*, chez le chevreuil; la *cephenomyia rufibarbis*, chez le cerf.

Céphénomyie et sa larve (gr. d'un tiers).

CEPHENUM (*sé-fé-nóm* — du gr. *kephênon*, petit frelon) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scydméidés, type d'une petite tribu dite des *cephenuinés*, renfermant de très petites formes rousses ou brunes, vivant sous les mousses. On connaît une cinquantaine d'espèces de cephenum, réparties sur tout le globe. Un des plus communs est le *cephenum thoracicum* de France.)

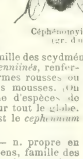
Cephenium (gr. 15 fois).

CEPHEUS (*sé-fé-uss* — n. propre en grec) n. m. Genre d'acariens, famille des orbatides, renfermant des formes minuscules, noires ou brunes, ressemblant à de petites araignées, avec pattes robustes, de taille moyenne. (Les cepheus, dont on connaît trois espèces européennes, vivent sous la mousse, dans les forêts. Le *cepheus minutus* habite la France.)

CÉPHISE. Myth. gr. Dieu-fleuve, fils de Pontos et de Thalassa; père de Diogénée et de Narcisse.

CÉPHISE ou **CEPHISUS**, nom commun à plusieurs rivières de la Grèce ancienne : 1° Rivière de la Phocide et de la Béotie, appelée aujourd'hui *Mavroneron* ou *Céphissia*, qui prenait sa source au mont Œta en Phocide, et se jetait dans le lac Copaïs, au N.-O. Orchomène; — 2° Rivière de l'Attique, aujourd'hui *Kephissos*, qui avait sa source près de Décélie, passait au N. d'Athènes, baignait les murs du Pirée, traversait les Longs Murs et se jetait dans le golfe Saronique, au port de Phalère; — 3° Rivière du Péloponèse dans l'Arcadie. Les lieux de Sélasmine et de Seyros étaient arrosées chacune par une petite rivière du même nom.)

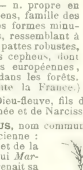
Céphèse (gr. 10 fois).

CÉPHISODORE, poète comique athénien, dont nous avons quelques fragments (fin du IVe s. av. J.-C.). — Orateur athénien, disciple d'Isocrate. — Peintre grec, du IVe siècle avant notre ère.

CÉPHISODOTE, orateur athénien (IVe s. avant notre ère). Il fut un des ambassadeurs envoyés à Sparte, vers 170, pour conclure la paix. Il signa, en Chersonèse, un traité désavantageux qui fut blâmé par les Athéniens, et qui le fit condamner à une amende.

CÉPHISODOTE, statuaire athénien, auteur de la belle statue *de la Paix portant Plutos*, que l'on voit à la Glyptothèque de Munich. Il florissait vers 370 av. J.-C. Il appartenait à la nouvelle école de l'Attique, qui avait renoncé au style majestueux de Phidias pour un genre plus gracieux et plus élégant. (Ce Céphisodote, premier du nom ou l'Ancien, était peut-être le père du grand sculpteur Praxitèle.) — Un autre Céphisodote, ou Céphisodote le Jeune, également sculpteur, était l'un des deux fils de Praxitèle. Il vivait, nous dit Pline, vers 290 avant J.-C.

La Paix portant Plutos (groupe de Céphisodote).

CÉPHISOPHON, ami Euripide, qui, disait-on, avait collaboré à ses tragédies et, en particulier, à ses chœurs. Aristophane le présente comme l'amant de Cherippé, la seconde femme d'Euripide.

CEPHUS (*sé-fuss* — latin latinisé du mot grec signifiant un animal) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinètes, renfermant des formes allongées, grêles, à tarière saillante, dont la plus commune est le *cephus pygmæus* de France

Cephus (gr. 10 fois).

— Encycl. Ce *cephus* est très nuisible aux blés et aux seigles, car les femelles pondent leurs œufs dans les chaumes; et les larves, rongeant l'intérieur des tiges, font avorter les épis; puis elles se réfugient au pied de la plante, où elles filent leur cocon à l'abri, pour se transformer en insectes parfaits, au printemps suivant. On recommande d'arracher les chaumes et les racines après la moisson et de les brûler. L'insecte parfait est jaune et noir, long d'environ un centimètre.

CÉPILLON (*ll* mll. — dimin. de *cèpe*) n. m. Petite espèce de cèpe ou bolet comestible.

CÉPION, mot grec, chèvre et émule de Terpandre, avec qui il transforma la cithare en portant le nombre des cordes de quatre à sept. Un air de flûte, populaire au temps de Plutarque, portait son nom.

CÉPION, surnom en usage dans une des branches de la gens Servilia, à Rome. Un Cépion (Cn. Servilius) prit part à la première guerre punique (milieu du IIe s. av. J.-C); un autre, mort en 174, fut le dernier général opposé à Annibal en Italie; un troisième, consul en 169, prit part à la guerre contre Persée; un quatrième, consul en 140 et chargé de conduire la guerre en Lusitanie, fit assassiner Viriathe. — Cépion (Servilius), consul romain, l'an 106 av. J.-C. Envoyé dans la Gaule au moment de l'invasion des Cimbres, il pilla les temples de Toulouse, et fut battu par les barbares (105). Plus tard, il fut attaqué à ce sujet par le tribun Norbanus, condamné par le peuple et dépouillé de tous ses biens. Suivant les uns, il mourut en prison; suivant d'autres, il put s'exiler et mourut à Smyrne. L'opinion populaire attribua au pillage de Toulouse les malheurs éprouvés dans la suite par Cépion. D'où le proverbe, au sujet des richesses mal acquises : *Il a du bien de Toulouse.* — Cépion (Servilius), adversaire du tribun Drusus, qu'on l'accusa d'avoir fait mourir. Il prit part à la guerre sociale et périt dans un piège où il avait attiré son ennemi (vers 90 av. J.-C.)

CÉPION, historien dalmate, dont le vrai nom était *Coriolan* Cippico, né à Trau en 1425, mort en 1493. Il servit dans la marine vénitienne et se distingua dans la guerre contre les Turcs. On lui doit : *Gesta Petri Mocenici* (Venise, 1477), ouvrage réimprimé plus tard sous le titre : *De bello Asiatico*, puis traduit en italien.

CÉPITE (du lat. *cæpitius*; de *cæpa*, oignon) n. f. Nom donné par les anciens à une pierre dure et zonaire, qui était probablement une agate.

CÉPOLE ou **CEPOLA** (*sé*) n. m. Genre de poissons, type de la tribu des *céplolés*, ayant vulgairement nommés RUBANS.

— Encycl. L'espèce commune sur la côte française de la Méditerranée (*cepola rufescens*) est un poisson rougeâtre nommé *roudgeole* par les pêcheurs de Marseille; *domoxelle* par ceux de Cette; *fouet* à Port-Vendres; *calegnairis* à Nice. Il est très rare dans l'Océan; sa chair est peu estimée.

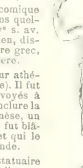
Cepole.

CÉPOLINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, famille des taenioïdés, comprenant des formes à corps très allongé, comprimé, couvert de petites écailles cycloïdes, à nageoire dorsale occupant tout le dos de la nuque à la queue, celle-ci pointue, etc. — *Un* CÉPOLINÉ.

CÉPOLOÏDE (de *cépole*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à une cépole.

— n. m. pl. Tribu de poissons, de la famille des taenioïdés, ayant pour type le genre *cépole*.

CEPORINUS (Jacob), philologue suisse, né en 1499 à Dynhart, dans le canton de Zurich, mort en 1525. Son nom véritable était Kapaul (Kapaul signifiant WIEDENDANER). Il fut pourvu d'une chaire de grec à Bâle. Ses cours eurent un grand succès; Zwingle lui-même les suivit. Il mourut prématurément. Il a publié un commentaire de la *Description nouvelle du Duc Jean-Frédéric* (Wittenberg, 1523 et 1524), une *Grammaire grecque*; une édition de *les Travaux et les Jours*, d'Hésiode (1528). On a imprimé de lui, après sa mort, des *Épigrammes grecques* (1529).

CEPOY, comm. du Loiret, arrond. et à 6 kilom. de Montargis, sur le Loing et le canal du Loing; 954 hab. Ch.-de-f. P.-L.-M. Moulins.

CEPPALONI, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]), sur le Sabato, sous-affluent du Volturno par le Calore; 3.400 hab.

CEPPEAU n. m. Techn. V. CÈPEAU.

CEPRANO, comm. d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]), sur le Liri; 4.840 hab. Foires, marché.

CEPS n. m. Bot. V. CÈPE.

CERA (mot lat. signif. *cire*) n. f. Usité dans *cera de palma*, expression empruntée à la langue espagnole pour désigner une sorte de cire produite par un palmier (*ceroxylon andicola*). Syn. de CEROXYLINE.

CÉRACATE (du lat. *cerachates*; de *cera*, cire, et *achates*, agate) n. f. Nom donné par les anciens à une variété d'agate, qui était jaune de cire.

CERACCHI (Giuseppe), sculpteur, né à Rome en 1751, mort à Paris en 1802. Après avoir pris part à différents mouvements révolutionnaires en Italie, il vint en France et, en 1801, forma un complot avec Arena, Topino Lebrun, Demerville, Harrel, pour assassiner le Premier Consul. Il fut arrêté à l'Opéra, et exécuté.

CÉRACÉ, ÉE (du lat. *cera*, cire) adj. Qui a l'aspect et la consistance de la cire, comme les efflorescences qui recouvrent les prunes, les feuilles de choux, etc.

CÉRACÉE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Nom que l'on donne dans certaines contrées, en Suisse notamment, à une espèce de fromage.

CÉRACHATE n. f. Minér. V. CÉRACATE.

CÉRACHIS (*kiss*) n. m. Bot. Syn. de SPILANTHE.

CÉRACTIS ou mieux **CÉRATACTIS** (*ktiss* — du gr. *kéras*, corne, et *aktis*, rayon) n. f. Genre d'actiniaires, famille des actinidés, renfermant de grands polypes à pied gros et ventrueux à disque moyennement riche. Les cératis habitent les mers chaudes de l'ancien monde. L'espèce type [*ceratactis elevata*], découverte dans la mer Rouge, se retrouve dans l'océan Indien.)

CÉRADIE n. f. Bot. Syn. de OTHONNE.

CÉRAGÉNIE ou mieux **CÉRATOGÉNIE** (du gr. *kéras, atos*, corne, et *généias*, duvet) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, renfermant trois espèces de l'Amérique du Sud, dont la plus typique (*ceroyenia bicornis*) habite le Brésil.

CÉRAISTE (*réest'* — du gr. *kératéte*, cornu) n. m. Genre de caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant plus de cent espèces, disséminées dans les régions tempérées du globe.

— Encycl. Les plantes de ce genre se font généralement remarquer par l'élégance de leur port; leurs fleurs, d'un blanc pur, sont assez grandes, dans quelques espèces, pour faire de celles-ci des plantes ornementales. On les trouve quelquefois dans les jardins d'agrément, où leur petite taille les rend surtout propres à servir de bordures. La plus connue est le *céraiste cotonneux* (*cerastium tomentosum*), vulgairement appelé *argentine, oreille-de-souris, thainasse*, etc. Ces plantes sont très rustiques, croissent dans tous les sols et se propagent facilement de graines ou d'éclats.

Céraiste : *a*, fleur; *b*, fruit.

CÉRAM, île de l'Océanie (Indes néerlandaises [Moluques]), au N. des îles d'Amboine et de Banda, et au S. de Gilolo. Sa superficie est de 17.150 kilom. carr., et sa population de 100.000 hab. environ. Cette île est montagneuse (hauteur moyenne : 1.800 m.), avec des côtes escarpées et difficilement accessibles. Sur les flancs des hauteurs s'étendent de vastes et riches forêts. La population indigène du pays appartient à la race des Harforas.

CÉRAMANTHE (du gr. *kéramos*, vase, et *anthos*, fleur) n. f. Bot. Syn. de SCROFULAIRE. || Syn. de PHILIBERTIE. || Section du genre phyllanthe.

CÉRAMBE. Myth. gr. Habitant du mont Othrys, en Thessalie. Il échappa au déluge de Deucalion en se réfugiant sur le mont Parnasse, au moyen des ailes que les Nymphes lui avaient données.

CÉRAMBYCIDÉS (rad. *cérambyx*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères longicornes, renfermant les formes à corps élancé, à longues antennes de onze articles, à pattes longues et fines, dont les cuisses sont souvent renflées en massue. — *Un* CÉRAMBYCIDE.

— Encycl. Les *cérambycidés* sont vulgairement nommés capricornes; ils vivent sur les fleurs, les plantes; leurs larves se développent en bois mort, dans les vieuses galeries; aussi beaucoup de ces coléoptères sont-ils assez nuisibles. Les innombrables espèces sont répandues sur tout le globe; les plus belles et les plus grandes sont propres aux régions tropicales. Principales tribus : *cérambycinés, saperdinés, lepturinés*, etc.

CÉRAMBYCINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des *cérambycidés*, renfermant les capricornes proprement dits et formes voisines, à antennes longues et fines, très longues chez les mâles, à tête ordinairement horizontale, etc. Très nombreux genres : *cerambyx, aromia, callichroma, rosalia, purpuricenus, callidium, clytus*, etc. — *Un* CÉRAMBYCINÉ.

CÉRAMBYX (*bikss* — du gr. *kérambux*, capricorne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des *cérambycidés*, type de la tribu des *cérambycinés*, renfermant des formes allongées, élégantes, vulgairement nommées capricornes, et dont on connaît une vingtaine d'espèces répandues dans l'ancien monde.

— Encycl. Deux espèces sont communes en France : 1° *cerambyx heros* ou *cerdo*, grand capricorne noir, bronzé, ou *biche* (confondu parfois sous ce nom avec la femelle du lucane cerf-volant); 2° *cerambyx Scopolii* ou *cerdo* des auteurs, moitié plus petit. Le premier a de 3 à 5 centimètres de long; il vit sur les chênes, où il creuse de profondes galeries et ne sort guère que les nuits d'été. Le second est commun sur les fleurs des ombellifères; sa larve creuse surtout les arbres fruitiers. Citons encore : le *cerambyx miles* et le *cerambyx velutinus* de la France méridionale, où l'on trouve parfois le *cerambyx dux*, du Caucase; le *cerambyx fuliginosus* (Australie), etc.

CÉRAME (du gr. *kéramos*) n. m. Archéol. Vase de terre cuite.

— Adjectiv. *Grès céramé*, Grès propre à faire des vases, poterie de grès.

CÉRAME ou **CERAMUS** (*sé, muss*) n. m. Section du genre *erica* (bruyère).

CÉRAMI, bourg du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]); 6.900 hab. Aux environs, gisements de cuivre, de sel et de soufre.

CÉRAMIACÉES n. f. pl. Syn. de CÉRAMIÉES.

CÉRAMIAIRES n. f. pl. Bot. Syn. de CÉRAMIÉES : *Les* CÉRAMIAIRES *se trouvent dans la mer.* (F. Foy.)

CÉRAMIANTHÈME (de *céramie*, et du gr. *anthémôn*, fleur n. m. Bot. Syn. de GRACILAIRE.

CÉRAMICIES (rad. *céramique*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes les plus anciennes qui se célébraient dans le Céramique, à Athènes.

CÉRAMIE ou **CERAMIUM** (*sé, mi-om'* — du gr. *kéramos*, vase de terre) n. f. Genre d'algues marines, de l'ordre des *céramiées*, comprenant une quarantaine d'espèces. (Un dit aussi CÉRAMOR.) || Syn. de BRAGANTIE.

— Encycl. Les *céramies* abondent dans toutes les mers, et croissent sur les pierres, sur les rochers, sur les coquilles et même sur des plantes marines, où elles s'attachent par un empattement de leur base élargie. Ce genre est très nombreux en espèces; la plupart sont fragiles et ont pu être confondues avec de petits polypiers calcifères. Il ou est une, néanmoins, qui habite la mer des Indes et dont le tissu est charnu; les habitants des côtes la recueillent avec soin, la font macérer, et en préparent des tablettes qui fournissent un aliment sain, délicat et recherché, qu'on a comparé, pour la saveur, à l'algue qui forme les nids de la salangane; on en fait des provisions

de voyage. Par l'incinération, les céramies fournissent des sels de soude; mais, sous ce rapport, elles sont moins riches que la plupart des autres plantes marines, tout les côtes où elles abondent, on les recueille pour les convertir en engrais.

CÉRAMIÉES (rad. *céramos* n. f. pl. Ordre d'algues marines, ayant pour type le genre *céramie*. Elles comprennent les genres suivants : *callithamnion, griffithsia, wrangelia, spyridie, bindera, ceramie, plèide*, et seraient et peut être *polysphonie*. — Une CÉRAMIE.

CÉRAMION n. m. Bot. Syn. de CÉRAMIE.

CÉRAMIQUE n. f. Art de fabriquer les poteries de terre, de porcelaine ou de faïence. *L'habiter la* CÉRAMIQUE. — Ouvrage. *L'Iliade*, *Céramique* [Ouvrage] [illegible] mot par lequel les Grecs désignaient la corne des animaux, l'appliquant à tous les produits du tannage des argiles, du verre, par la cuisson, par convention, la corne comme à certaines vases ayant la forme de la corne des animaux, de même que, chez les Latins, le mot *poterie* a tire son nom de *potum*, vase à boire.

Classification des poteries. Les produits céramiques peuvent se partager en deux catégories, d'après la nature de la pâte cuite : poteries poreuses, et poteries imperméables. Les premières se révèlent par une cassure terreuse; elles sont rayées par l'acier, se laissent pénétrer par les liquides ou les corps gras. Les secondes, à cassure vitreuse, offrent un tissu compact et résistent à l'acier; perméables comme les autres à un degré inférieur de cuisson, elles arrivent à l'imperméabilité sous l'action d'une température provoquant le ramollissement et la vitrification de la pâte. Dans la première catégorie se rangent : 1° les *terres cuites*, généralement assez tendres, à surface mate; 2° les *poteries blanches*, à glaçure non silico-alcaline, et les *poteries vernissées*, à glaçure plombifère, 3° les *poteries émaillées*, ou *faïences*, à couverte opaque à base d'étain, masquant la couleur de la terre; 4° les poteries à pâte blanche fine et dure, dites *faïences fines*, recouvertes d'une glaçure transparente, cuisant à un feu plus fort que les précédentes. Dans la deuxième catégorie nous trouvons : 1° des poteries à pâte dure, opaque, sonore, obtenue par une forte cuisson, déterminant un commencement de fusion, qui les rend imperméables aux liquides : les *grès cérames*; 2° des poteries à pâte blanche, translucide, imperméable à l'eau, se divisant en deux sections bien distinctes : les *porcelaines dures*, à couverte feldspathique très résistante, et les *porcelaines tendres*, à glaçure plombifère facilement rayable.

— *Fabrication.* La base commune des poteries est l'argile, dont le type le plus pur est le *kaolin* employé dans la composition des porcelaines et aussi des faïences fines. A la matière plastique fournie par l'argile on ajoute des éléments dégraissants : sable, quartz, craie, etc., afin de retirer le fabricant le plus facile et d'éviter les accidents au séchage ou au feu. Les matières plastiques et dégraissantes, séparées par lavage des éléments nuisibles, sont broyées, puis délayées et mélangées pour former une pâte homogène.

Le plus ancien des procédés de fabrication est le *modelage*. Cependant, dès la plus haute antiquité, le procédé du *tournage* était connu. La pâte, bien pétrie et battue, est appliquée sur un rondeau formant support à la pièce; le tour est mis en mouvement et l'ébauche sort de la main du tourneur, pour être reprise ensuite sur le tour après dessiccation, et recevoir sa forme définitive par l'opération du tournassage.

Le *moulage*, d'origine au moins aussi ancienne que le modelage, s'applique au façonnage des pièces de sculpture, aux ornements en relief, aux pièces ovales ou de formes irrégulières et aux garnitures, anses, becs, boutons, etc., destinés à compléter les pièces exécutées au tour.

Le *coulage*, dérivé du moulage, dont il diffère en ce sens que la pâte introduite dans les moules est liquéfiée au lieu d'être ferme, s'applique spécialement à la fabrication de la porcelaine, tandis que les trois autres procédés sont employés indistinctement pour tous les genres de poteries. Il permet d'exécuter des objets très minces, ainsi que de très grands vases difficiles à obtenir, les uns comme les autres, par le tournage.

Lorsque le façonnage est terminé et que les poteries sont prêtes soumises à une dessiccation complète, on procède à la cuisson dans des fours construits en briques très réfractaires. Celles-ci ne doivent pas recevoir de vernis ni de subsistant qu'un seul feu et prennent le nom de *biscuit*. Certaines poteries émaillées ne passent également au feu qu'une seule fois. Mais, en général, les pièces, avant d'être émaillées, sont dégourdies à une température relativement basse, leur donnant une consistance suffisante pour la mise en couverte par trempage, par insufflation ou par arrosement; la cuisson de la pâte et de la couverte est acquise ensuite à un feu beaucoup plus fort.

Les poteries les plus communes sont enfournées en charge et cuites en pleine flamme; les faïences émaillées, les faïences fines, les porcelaines et, en un mot, les pièces de céramique traitées avec soin sont placées dans des cassettes ou étuis en terre réfractaire qui les protègent contre l'action directe du feu.

Du moulage des cuissons attendent les pièces qui doivent recevoir une décoration, soit au grand feu, par application de couleurs sur ou sous couverte, soit au feu de moufle, lorsqu'il s'agit de couleurs ou d'émaux ne pouvant résister à de hautes températures.

— *Aperçu historique.* C'est en Egypte qu'on a trouvé les poteries révélant déjà une certaine habileté d'exécution, poteries mates, en [illegible] conséquence [illegible] poteries à pâte [illegible] couverte d'une glaçure opaque ordinairement colorée en bleu verdâtre. Les Egyptiens employaient aussi les matières vernissées dans les sarcophages des [illegible] Assyriens, plus les Perses [illegible] pendant que l'on a [illegible] temps les plus reculés fabriqué des [illegible] vases en terre [illegible] poteries imperméables, grès et porcelaines.

En Grèce, nous trouvons ces terres cuites admirables, moins par la finesse et la dureté des pâtes que par la pureté des formes et la richesse du décor. A côté des figurines de Tanagra, si délicates et d'un charme si pénétrant, on distingue deux séries principales de terres cuites grecques, correspondant à des époques différentes et à des méthodes particulières de décoration, les vases à figures noires et les vases à figures rouges.

Après avoir imité les productions de l'art grec, les Romains, disciples des Etrusques, substituèrent aux vases peints ces belles poteries d'Arezzo, à pâte rouge, dure et fine, décorées de figures et d'ornements en relief, en même temps qu'ils donnaient de grands développements à la fabrication des poteries architectoniques.

A la chute de l'empire romain, cette fabrication disparut pour renaître au commencement du moyen âge; il faut arriver au XVe siècle pour la voir reprendre son essor avec Luca della Robbia, puis, à Faenza, Urbino, Deruta, Pesaro, Gubbio, Castel-Durante, etc., En France, la fabrication des carrelages et des pièces de terre vernissée aurait été florissante dès la fin du XIIIe siècle; nous devons ensuite aller jusqu'au milieu du XVIe siècle pour trouver les faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire, puis les rustiques figulines de Bernard Palissy. A la même époque correspondent les premières faïences de Rouen; mais, il nous faut attendre la fin du XVIIe siècle pour trouver en pleine effloresence les trois principaux centres de fabrication des faïences d'art : Rouen, Nevers et Moustiers, auxquels viennent s'ajouter, au XVIIIe siècle, quelques leurs caractères distinctifs, les faïenceries de Lyon, Strasbourg, Niederviller, Lunéville, Saint-Clément, Lille, Valenciennes, Saint-Cloud, Sèvres, Marseille, etc.

A l'étranger, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, brillent d'un non moins vif éclat les faïenceries de Delft en Hollande, Nuremberg, Hochst, Anspach en Allemagne, Alcora en Espagne, décorées par celles de Malaga et de Manisès qui ont répandu partout ces rutilantes poteries hispano-mauresques à reflets métalliques.

L'invasion des porcelaines de la Chine, au XVIIIe siècle, provoqua la décadence des faïenceries européennes. L'accueil fait à ces produits d'extrême Orient, à pâte fine et transparente, détermina les céramistes à des recherches d'un autre ordre. Déjà, vers le milieu du XVIe siècle, une première porcelaine tendre avait fait son apparition à Florence; d'autres tentatives étaient faites, un siècle plus tard, à Rouen d'abord, à Saint-Cloud ensuite, où les résultats obtenus furent assez intéressants pour susciter la création de fabriques rivales à Meunecy, Chantilly et Vincennes, berceau de la célèbre manufacture de Sèvres. Mais, déjà en Allemagne, où la fabrication des grès cérames avait pris une grande importance dès le XVe siècle, on avait découvert le secret de la porcelaine dure. En 1709, une fabrique avait été installée à Meissen par l'électeur de Saxe; bientôt des fabriques rivales, surgissaient autour d'elle. Le secret de la composition de la porcelaine dure était découvert en France vers 1750, et nous voyons la fabrication en pleine activité en 1770, à Sèvres, où elle devait bientôt succéder à cette porcelaine tendre qui avait fait la renommée de la manufacture au XVIIIe siècle, et qui vient de renaître à Sèvres même. En Angleterre, la fabrication de la porcelaine tendre se maintenait à côté de celle des faïences fines au détriment des faïences stannifères qui, de nos jours, appliquées à la décoration, ont repris un nouvel essor, pendant que la porcelaine dure, grâce aux progrès réalisés par la science, pris des développements considérables.

— BIBLIOGR. : Al. Brongniart et A. Salvetat, *Traité des arts céramiques* (Paris, 1877); Marryat, *Histoire des poteries, faïences et porcelaines*; Jacquemart, *Histoire de la céramique* Paris, 1862); Havard, *la Céramique, histoire et fabrication* Paris, 1894); E. Bourry, *Traité des industries céramiques*.

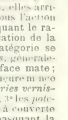

Four à porcelaine Brongniart.

Bacastage d'après Brongniart.

CÉRAMIQUE adj. Ce qui a rapport à l'art de fabriquer les poteries.

Céramique de Sèvres (MUSÉE). Le musée céramique annexé à la manufacture de Sèvres, et fondé vers 1805 par Alex. Brongniart, forme aujourd'hui une collection unique en son genre de plus de 25.000 pièces de toutes provenances. De la poterie la plus humble et la plus grossière, jusqu'aux pièces les plus délicates et les plus brillantes, tous les produits céramiques de tous les pays et de toutes les époques y sont trouvés représentés. On peut y suivre ainsi l'histoire de la céramique par ses productions de tous ordres, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Dans l'esprit du fondateur, ce musée devait être purement technologique; aussi voit-on à côté des produits fabriqués des échantillons des divers produits naturels employés dans la fabrication. Aujourd'hui, par les développements qu'il a pris, il offre un tableau à limaître et à l'histoire qu'au fabricant tous les renseignements qui peuvent les intéresser et les guider dans leurs travaux. Une *description méthodique* en a été publiée par Alex. Brongniart et Riocreux en 1845. Il en existe un nouveau catalogue en plusieurs volumes à Ed. Garnier, le conservateur actuel.

CÉRAMIQUE (le). Antiq. gr. Nom de deux quartiers d'Athènes, au N.-O. de la ville. Ces deux quartiers étaient séparés par le mur d'enceinte, et communiquaient par le Dipylon. Ils tiraient leur nom, soit d'un héros, Céramos, fils de Dionysos et d'Ariadne, soit plutôt des nombreuses fabriques de poteries qui s'y trouvaient (gr. κέραμος, argile, tuile, brique).

Le plus ancien des deux quartiers, situé à l'intérieur de la ville, était, depuis les Pisistratides, le principal [illegible] temples et portiques, les plus belles rues, etc. Le Céramique extérieur était un grand faubourg qui s'étendait en dehors du Dipylon, le long des routes d'Eleusis et du Pirée. C'était la grande nécropole d'Athènes, qui contenait les sépultures des citoyens célèbres et les tombeaux élevés aux frais de l'Etat. Une bonne partie de cette nécropole a été déblayée de nos jours, et l'on y a trouvé une foule de magnifiques [illegible] grandes curiosités d'Athènes.

CÉRAMIQUE [illegible] **CÉRAMICUS SINUS**, golfe de l'ancienne Asie Mineure (Carie, entre les deux presqu'îles où s'élevaient Halicarnasse au N., et Coude au S. Il porte [illegible]

CÉRAMISTE (*mist*') n. Celui, celle qui travaille en céramique. [illegible]

CÉRAMITE (lat. *ceramita*) du gr. *kéramos*, vase de terre, n. f. Nom donné par les anciens à une pierre précieuse, couleur de brique.

— ENCYCL. Les *céramites* sont des carreaux d'une terre cuite spéciale cédant seulement à une charge de 2.500 kilogrammes par centimètre carré, alors que la résistance du granit ne dépasse pas 1.250 kilogrammes. Elles sont moulées en briques, en dalles unies ou striées, en bordures de trottoirs, etc. Les [illegible] [illegible] insurmontable, et [illegible] les [illegible]

CÉRAMIUM, nom d'une place de l'ancienne Rome, sur laquelle se trouvaient les maisons de Ciceron et de Milon.

CÉRAMIUS [illegible] gr. *kérameus*, potier) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des masarides, comprenant des formes à tête assez grosse, à antennes en massue, à abdomen assez plat, qui ont les mœurs des euméniens. On connaît une vingtaine d'espèces de ceramius répandues surtout en Afrique; deux habitent la région circumméditerranéenne, et le *ceramius Poncelotiae* (la France méridionale.)

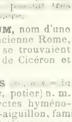

Ceramius (gr. nat.).

CÉRAM-LAOUT ou **SÉRANG-LAO**, groupe d'îlots de l'Océanie (Indes néerlandaises [Moluques]), à l'E. de *l'île Céram*, dont la langue est parlée par les habitants du groupe (dont le nombre est estimé diversement de 6.000 à 12.000).

CÉRAMOGRAPHIE (*fi* — du gr. *kéramos*, vase de terre, et *graphein*, écrire) n. f. Traité sur l'histoire de la céramique.

CÉRAMOGRAPHIQUE adj. Techn. qui a rapport à la céramographie : *Etudes* CÉRAMOGRAPHIQUES.

— Archéol. *Vases céramographiques*. Vases de terre cuite ornés de peintures.

CÉRAMOPSE n. m. Plante de la famille des algues.

CÉRAMOS. Myth. gr. Fils de Dionysos et d'Ariadne. Suivant quelques mythographies, il aurait donné son nom au Céramique d'Athènes.

CÉRAMOS, ville de l'ancienne Asie Mineure (Carie), sur le golfe Céramique, auquel elle donne son nom. Auj. *Keramo*.

CÉRAMOSPERMÉES (*spèr*) n. f. pl. Tribu d'ombellifères, comprenant les coriandres, etc.

CÉRAMOSTIGMA (*stig*) n. m. Bot. Section du genre bragantie.

CÉRANDRIE (du gr. *kéras*, corne, et *andria*, force) n. m. Genre d'insectes coléoptères. Syn. de GNATHOCERS. Ce mot.

CERANO, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare, près du Tessin ; 3.800 hab. Filature de soie.

CÉRANS-FOULIGNOLE, comm. de la Sarthe, arr. et à 31 kilom. de la Flèche, sur le Fessard, affluent de la Sarthe ; 2.197 hab. Poteries, briqueterie, tuilerie, four à chaux. Aux environs, anciens amas de scories de fer provenant des forges établies par les Romains. Dolmen sur la lande de Bruon. — Le hameau de La Soulletière, qui dépend de cette commune, est la patrie du voyageur et naturaliste Pierre Belon.

CÉRANTHE (du gr. *kéras*, corne, et *anthos*, fleur) n. m. Section du genre cérinthe. Syn. de LINOCIÈRE.

CÉRANTHÈRE (du gr. *kéras*, corne, et de *anthère*) n. f. Bot. Syn. de BINORÈE, de DICÉRANDRE, et de MORELLE.

CÉRAOSPONGIÉS (*spon* — du gr. *kéras*, corne, et *spongos*, éponge) n. m. pl. Sous-ordre d'éponges, dites aussi *cornées*, et renfermant les familles des spongidés et des aplysiidés, toutes formes massives ou ramifiées, dont le parenchyme est formé de fibres cornées avec des granules siliceux. (C'est à cette division des céraospongiés qu'appartiennent certaines éponges très employées, comme l'eu-*spongia mollissima* du Levant, éponge en forme de coupe, et les *euspongia adriatica* et *euspongia officinalis*. Voir ÉPONGIÉS.

CERAPE ou **CERAPUS** (*sé, puss* — du gr. *kéras*, corne, et *pous*, pied) n. m. Genre de crustacés amphipodes, sous-ordre des crevettines, famille des chélurides, tribu des podocérinés, comprenant de petites formes marines, cylindriques, allongées, ayant une pince aux deux premières paires de pattes. (Les cérapes habitent l'hémisphère boréal, l'espèce type, *cerapus tubularis*, de l'Amérique du Nord, vit dans de petits tubes membraneux.) Syn. CÉRAPODINE, et ERICITHONÉS.

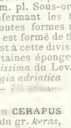

Cérapus (gr. nat.).

CÉRAPHRON (du gr. *kéraphrôn*, qui porte malheur) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *céraphroninés*, renfermant de minuscules parasites, dont les larves détruisent celles d'autres insectes. Le *céraphron unispinosus* vit aux dépens de larves [illegible] pucerons du chèvrefeuille.)

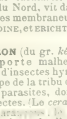

Céraphron (gr. 4 fois).

CÉRARGYRE (*sé, ârgi-ro'*) n. m. Chlorure naturel d'argent. Syn. de CERARGYRITE.

CÉRARGYRITE (du gr. *kéras*, corne, et *argyros*, argent) n. f. Chlorure naturel d'argent ou *argent corné*.

— Encycl. Le *cérargyrite* ou *argent* de formule est Ag Cl, le poids spécifique 5,6, et son dureté variant de 1 à 2, appartient au système cubique. Elle se présente en masses compactes ou en petits cristaux se laissant couper au couteau comme de la cire. La *cérargyrite* est soluble dans l'ammoniaque et fusible à la flamme d'une bougie.

CÉRARIUM (*ri-om'* — du lat. *cera*, cire) n. m. Impôt que prélevaient les gouverneurs des provinces romaines pour les droits du sceau (en principe, prix de la *cire* employée à le cacheter). Impôt analogue prélevé à leur profit par les publicains, au moyen de sommes additionnelles qu'ils faisaient payer par les contribuables.

CÉRAPHRONIÈNS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, famille des proctotrupides, composée des genres: *ceraphron, trichotorsis* et *micropa*.

CÉRASIFÉRE (du lat. *cerasum, cerasi*, cerisier, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des cerises : *Prunier* CERASIFÉRE.

CÉRASINE (du lat. *cerasus, cerasi*, cerisier) n. f. Chim. Résidu obtenu en dissolvant la gomme du cerisier et de quelques autres arbres fruitiers dans l'eau.

— Econ. dom. Boisson que l'on fait avec des cerises.

— Minér. Chlorocarbonate naturel de plomb. Syn. de PHOSGENITE ou PHOSGENITE.

— Encycl. Lorsqu'on dissout dans l'eau la gomme provenant du cerisier ou du pommier, il reste un résidu gélatineux qu'on appelle *cérasine*. La partie soluble est de l'arabine ordinaire. Les acides étendus transforment la cérasine d'abord en *cérasinose*, puis en *arabinose*; l'acide nitrique la transforme en acide *mucique*.

CÉRASINOSE (rad. *cérasine*) n. f. Composé qui se forme par l'action des acides étendus sur la gomme de cerisier. On lui attribue la formule $C^{12}H^{20}O^{10}$.

CÉRASOCARPE n. m. Genre de cucurbitacées-cucumérinées, dont la seule espèce connue est une herbe sarmenteuse, glabre, de Ceylan et de Java.

CERASOLA (Dominique), poète italien. V. CERESOLA.

CERASONTE (le *Cerasus* des Latins), ville grecque de l'ancienne Asie Mineure (Pont), sur le Pont-Euxin. Xénophon et les Dix mille y séjournèrent au retour de leur expédition. Lucullus apporta de cette ville à Rome les premiers plants de cerisiers (*cerasus*), qui de là se sont répandus dans toute l'Europe occidentale. Auj. *Kirésoun*.

CÉRASPHORE (*rase*) ou **CÉRATOPHORE** (du gr. *kératophoros*, qui porte des cornes) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des cérambycinés, renfermant des capricornes africains et néo-zélandais, dont on connaît trois ou quatre espèces. Citons le *ceratophorus hirticornis* (Sénégal). Syn. CEROPOGON, et CORKTHROGASTER.

Cerasphore (réd. d'un tiers).

CÉRASPIDE (*spid'*) ou **CERASPIS** (*sé, spiss*) (du gr. *kéras*, corne, et *aspis, idos*, écusson) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutélides, renfermant de jolis petits scarabées américains couverts d'écailles, formant des dessins marquetés. On en connaît une quarantaine d'espèces, réparties du Brésil au Mexique. (Le *ceraspis decora* provient du Brésil.)

CÉRASTE (*rast'* — du gr. *kérastês*, même sens) n. m. Genre de couleuvres ophidiennes solénoglyphes, famille des vipéridés, renfermant des vipères désertiques à front concave, avec des cornes la mieux-dessus des yeux.

Céraste cornu.

Encycl. Vulgairement nommés *vipères cornues*, les *cérastes*, dont il existe quatre espèces, habitent les déserts de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Asie occidentale. L'espèce la plus commune *cérastes vulgaris* ou *cornutus*) vit cachée dans le sable; très redoutée dans le Sahara algérien, elle est nocturne et vient parfois la nuit, en troupes, près des campements, où elle est attirée par les feux. Ce céraste, jaune ou roux, varié de brun, atteint jusqu'à 0m,75 de long, tarentule. Les anciens Egyptiens le vénéraient et l'élevaient dans leurs temples. C'est, avec la vipère d'Avicenne (*vipère Avicenne*) et la vipère carénée (*echis carinata*), le type des reptiles du désert, depuis l'Inde occidentale jusqu'au Sud algérien. Sa morsure, toujours dangereuse, n'est cependant pas ordinairement mortelle.

CERASTE. Mythologie. Cyclope, fils de Tartarus et de Spartiate Hyacinthe, pour faire cesser une sécheresse.

CÉRASTES (du gr. *kéras*, corne), anciens peuples de l'île de Chypre, qu'Aphrodite changea en taureaux, parce qu'ils immolaient les étrangers. (D'où le nom de *Kérastis*, que portait l'île anciennement.) ‖ Sing. *Un, une* CERASTE. — Surnom des Erinnyes, à cause des serpents dont étaient entrelacées leurs chevelures. ‖ Sing. *Une* CERASTE.

Céraste (réd. d'un tiers).

CÉRASTIS (*stiss*) ou **CÉRASTIDE** (*stid'*) [du gr. *kérastês*, cornu] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du sous-ordre des noctuélites, famille des orthosiadées, renfermant des papillons roussâtres à abdomen plat, à ailes légèrement arrondies. (Les cérastis sont des noctuelles d'automne; leurs chenilles, aues, nocturnes, mangent les plantes herbacées. On connaît une dizaine d'espèces de ce genre; la plus commune, en France, est la *cerastis vaccinii*.)

CÉRASTITE n. f. Bot. Syn. de MECONOPSIS.

CERASTIUM (*sé, sti-om'*) n. m. Nom scientifique du genre céraiste. Syn. de HOLOSTÉE.

CÉRASTODERME ou **CERASTODERMA** (*sé, rô* — du gr. *kérastês*, corne, et *derma*, peau) s. m. Genre de mollusques lamellibranches du genre cardium, dont le type est *cerastoderma edule* ou bucarde comestible des mers d'Europe.

CÉRASTOME ou **CERASTOMA** (*sé-rass* — du gr. *kéras*, corne, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'arachnides phalangides, famille des phalangiides, renfermant des formes à longues pattes filiformes, très grêles.

— Encycl. Le *cerastoma cornutum* est un des *faucheurs* les plus communs; on le trouve en masses, à l'automne, dans le crème des saules, ou les individus sont enchevêtrés par leurs pattes enroulées.

CERASUS (*sé, zuss* — mot lat.) n. m. Nom scientifique du genre cerisier.

CÉRAT (*ra* — du lat. *ceratus*, qui contient de la cire) n. m. Pharm. Médicament externe, de consistance molle, ayant pour base la cire et l'huile.

— Industr. Espèce de fromage provenant du petit-lait extrait du lait caillé et soumis à la fermentation.

— Encycl. Pharm. Les *cérats* diffèrent des onguents par l'absence de résine, et des pommades par l'absence de graisse. Le *cérat simple*, où n'entrent que l'huile et la cire, fut employé par les athlètes de l'antiquité pour oindre la peau en assouplir les articulations. Le cérat simple et les cérats *composés*, c'est-à-dire contenant un ou plusieurs médicaments incorporés, étaient, naguère encore, usités dans le pansement des plaies, des gerçures, des irritations de la peau. Mais ils étaient à être employés très frais, parce qu'ils rancissent très vite et deviennent alors irritants. Aussi les remplace-t-on le plus souvent, aujourd'hui, par des préparations ayant pour base la vaseline, qui ne rancit pas.

Pour préparer le cérat simple : fondre au bain-marie 100 grammes de cire blanche dans 300 grammes d'huile d'amandes douces.

Le cérat blanc dit « de Galien » contient : huile d'amandes douces, 400 grammes; cire blanche, 100 grammes. On y ajoute peu à peu, pendant le refroidissement, 300 grammes d'eau distillée de roses.

Le cérat à la rose pour les lèvres contient : huile d'amandes douces, 100 grammes; cire blanche, 30 grammes; carmin, 0m,50; essence de rose, 0m,50.

CÉRATANDRE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *anêr, andros*, homme, organe mâle, étamine) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des ophrydées, comprenant quelques espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

CÉRATANTHÈRE (du gr. *kéras, atos*, corne, et de *anthêre* n. f. Bot. Syn. de OPHRYS, et de COLEBROOKIE.

CÉRATBURIUM (*sé, bour'*) n. m. Bot. Section du genre ASARUM, ou ASARET.

CÉRATAULE n. m. Bot. Syn. de BIDDULPHIE.

CÉRATELLE n. f. Bot. Syn. de ABROTANELLE.

CÉRATIAS (*ass* — du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Nom que l'on a donné, autrefois, à des comètes qui avaient la forme d'un croissant.

CÉRATIN (Jacques TEYNG, dit), philologue hollandais, né à Hoorn, mort en 1530. Il professa le grec et le latin à l'Ourse, puis à l'université de Leipzig. On a de lui : *Lexicon græco-latinum* (1524); *De sono græcarum litterarum* (1529); *De recta græcarum litterarum pronuntiatione* (1536).

CÉRATINE ou **CERATINA** (*sé* — du gr. *kératinos*, corné) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des mellifères, tribu des anthophorides, renfermant de petites abeilles solitaires, à corps presque nu, sans velours, quadrilique, qui font leurs nids dans les tiges des roses et des autres plantes, et y déposent une pâtée mielleuse qui servira de nourriture à leurs larves. Deux espèces de cératines sont communes en France : *ceratina albilabris*. et *ceratina cyanea*, qui font leur nid et hivernent aussi dans les tiges sèches de roses. D'autres espèces habitent les Indes, le Sénégal, etc.)

Cératine (gr. 3 fois).

CÉRATINE (du gr. *kéras, atos*, corne [v. CORNE]) adj. Log. scolast. Cornue. (N'est usité que dans la locution *Cornutus ceratinus*, le cornu-cornu, ou le cornu-cornu captieuse, argument sophistique. L'un des exemples le plus célèbres est le suivant. qui a peut-être valu son nom à la question cératine : « *Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or vous n'avez pas perdu des cornes. — Donc vous avez des cornes.* ».

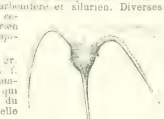
Cératoceras.

CÉRATIOCARIS (*riss* — du gr. *kération*, petite corne, et *karis*, squille) n. f. Genre de crusta és fossiles, voisins des scutelles, qui on trouve dans les terrains silurien, carbonifère et silurien. Diverses espèces ont été signalées en Angleterre, en Scandinavie, en Bohême, en Russie et en Amérique; *ceratiocaris papilio*, etc.

CÉRATIOLE (nom. du gr. *kération*, petite corne) n. f. Genre d'empétracées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Nord, et dont le port rappelle celui d'une bruyère.

CÉRATION (*ti*) ou **CERATIUM** (*sé, si-om'* — du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Genre de protozoaires flagellates ciliofagellés, renfermant des animalcules aquatiques, ressemblant à des infusoires et présentant des prolongements cornés comme la carapace qui recouvre tout leur corps. (Le *ceration tripos* peut être pris comme type de ce genre, il est commun dans la mer du Nord, d'autres ont rempli de leurs débris les bancs du calcaire d'Angleterre, etc.)

CÉRATION (*ti-on* — mot gr.) n. m. Poids grec, qui valait 1/3 d'obole (0m,243). ‖ A Rome, Equivalent de *siliqua*.

CÉRATON (*si-on* — du lat. *cera*, cire) n. f. Préparation que l'on faisait subir à une matière, particulièrement à une matière métallique, pour la disposer à entrer en fusion. ‖ Action d'enduire un corps de cire. (Vieux.)

CÉRATIOSICYOS (*sioss* — du gr. *kération*, petite corne, et *sikyos*, concombre) n. m. Genre de passiflorées, comprenant une seule espèce, qui est une plante grimpante du cap de Bonne-Espérance.

CÉRATITE ou **CERATITES** (*sé, tèss* — du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiides, renfermant des formes grisâtres, forte, propres à l'Afrique. (Des quelques espèces connues, le *ceratites gespidens* est la plus répandue. On la trouve du Sénégal à Obock, où sa larve ronge les jeunes troncs d'arbres et fait des dégâts dans les jardins.)

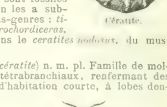
Cératite.

CÉRATITE (du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Genre d'ammonites, type de la famille des *cératitidés*, renfermant les formes à coquille discoïde, avec lobe antisiphonal à deux dentculations. (Les cératites sont fossiles ou permien au trias; on les a subdivisés en quelques sous-genres : *fissitites, balatonites, acrochordiceras, hungarites*. Nous citerons le *ceratites nodosus*, du muschelkalk allemand.)

CÉRATITIDÉS (rad. *cératite*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, renfermant des ammonites à chambre d'habitation courte, à lobes denticulés finement et légèrement, et avec des tubercules et des côtes. (Les deux genres principaux des cératites sont le *ceratites* et le *trachyceras*.) — *Un* CÉRATITIDE.

Cératitis (gr. 3 fois).

CÉRATITIS (*tiss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des acalyptérés, renfermant des mouches de la région circaméditerranéenne, dont une espèce, le *ceratitis hispanica*, attaque les oranges en Algérie et en Espagne. (Les larves, se développant dans le fruit, le font tomber rapidement; on recommande de brûler les oranges contaminées.)

CÉRATIUM (*ti-om'* — du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Genre de champignons myxomycètes, dont les cinq ou six espèces connues croissent en Europe, en Asie et en Amérique, où elles se développent par les temps humides sur les bois pourris. Syn. CYLINDROLOBE.

CÉRATO (du gr. *kéras, atos*, corne). En composition, dans les termes d'anatomie, ce mot indique un organe, muscle, ligament qui s'attache à l'une des cornes de l'os hyoïde, ou qui a rapport aux cornes de l'utérus. Pour les mots commençant par *cérato* et qui ne sont pas ici, V. KERATO.

CÉRATOCAPNOS n. m. Bot. Syn. de CORYDALIS.

CÉRATOCARPE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de salsolacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Asie centrale.

CÉRATOCARYE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *karuon*, noix) n. f. Genre de protéacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Afrique australe.

CÉRATOCAULE n. m. Bot. Section du genre datura.

CÉRATOCÉPHALE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *képhalê*, tête) n. m. Bot. Section du genre renoncule.

— n. f. Syn. de LICHENASTRA.

CÉRATOCHILE (*kil* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *kheilos*, lèvre, bord) n. m. Bot. Syn. de STASNOPSIS. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, renfermant de petites plantes épiphytes des forêts de Java.

CÉRATOCHLOA n. f. Bot. Syn. de FESTUQUE.

CÉRATOCLAIDE n. f. Genre de champignons, qui forment des taches minces d'un vert bronzé, puis noirâtres, sur les petites branches tombées des hêtres, bouleaux, châtaigniers.

CÉRATODACTYLE n. m. Bot. Syn. de LLAVÉN.

CÉRATODE ou **CERATODES** (*sé, dèss* — du gr. *kératôdês*, qui est en forme de corne) n. m. Section ou sous-genre du genre ampullaire (mollusques gastéropodes), renfermant des formes à coquille discoïde, ressemblant aux planorbes, et dont l'espèce type, *ceratodes cornu arietis*, habite les mers du Brésil. Syn. MARISA.

CÉRATODE ou **CERATODUS** (*sé, duss*) n. m. Genre de poissons dipnoïques monopneumones, de la famille des *ceratodides*, renfermant des espèces australiennes.

— Encycl. La *ceratode* de Forster (*ceratodus forsteri*) des in-

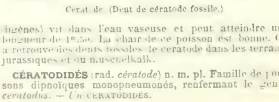
Cérat de (Dent de cératode fossile.)

digènes) vit dans l'eau vaseuse et peut atteindre une longueur de 1m,50. La chair de ce poisson est bonne. On a retrouvé des dents fossiles de cératode dans les terrains jurassiques et du muschelkalk.

CÉRATODIDÉS (rad. *cératode*) n. m. pl. Famille de poissons dipnoïques monopneumonés, renfermant le genre *ceratodus*. — *Un* CERATODIDÉS.

CÉRATODON (du gr. *kéras, atos*, corne, et *odous, odontos*, dent). n. m. Genre de mousses, comprenant des plantes vivaces qu'on rencontre souvent sur le sol, dans presque toutes les régions du globe.

CÉRATODORIS (*ress*). n. m. Sous-genre de mollusques du genre *doris*, renfermant des formes allongées, cylindriques et étroites, couvertes de petites épines. L'espèce type, *ceratodoris edulis*, habite les archipels du nord de la Nouvelle-Guinée.)

CÉRATOGLOSSE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *glôssa*, langue) adj. m. Se dit d'un muscle allant de la corne de l'hyoïde à la langue.

— n. m. : Le CÉRATOGLOSSE.

CÉRATOGNATHE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanides, renfermant des lucanes d'Australie et de Nouvelle-Zélande, dont on connaît sept ou huit espèces. (Le *ceratognathus Westwoodi*, produit à la Nouvelle-Zélande.)

Cératognathe (réd. de moitié).

CÉRATOGONE n. m. Genre de polygonacées, renfermant des herbes annuelles de l'Afrique tropicale orientale.

CÉRATOGYNE n. f. Genre de composées-anthémidées, comprenant des petites plantes herbacées à feuilles en rosettes, croissant en Australie.

CÉRATOÏDE adj. qui a la forme d'une corne.

CÉRATOLACIS (*sias*) n. f. Genre de podostémacées, fondé pour une petite plante brésilienne des rapides du rio Tocantins.

CÉRATOLÉPIS (*pis*) n. m. Bot. Syn. de PAMPHALÈE.

CÉRATOLOBE n. m. Genre de palmiers lépidocaryinés, dont on connaît deux espèces, de Java et de Sumatra.

CÉRATONIE (*ni* — du gr. *kéras, atos*, corne) n. m. Bot. Nom scientifique du genre CAROUBIER.

CÉRATOPÉTALE (du gr. *kéras, atos*, corne, et de *pétale*) n. m. Genre de saxifragacées, tribu des cunoniées, comprenant des arbustes qui croissent en Australie.

CÉRATOPHORE n. m. Zool. V. CÉRASPHORE.

Cératophrys.

CÉRATOPHRYS (*friss* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *ophrus*, sourcil) n. m. Genre de batraciens anoures, famille des cystignathidés, renfermant de grandes grenouilles de l'Amérique du Sud, dont la paupière supérieure prolonge son bord en une pointe cornée. Les types ou quatre espèces connues sont remarquables par leur peau rugueuse brune ou marbrée, jaspée de brun ou de vert. Citons le *ceratophrys cornuta* (Brésil); le *ceratophrys Spixi*.

CÉRATOPHYE ou **CERATOPHYA** (du gr. *kéras, atos*, corne, et *phuein*, engendrer) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant de beaux syrphes américains, noirs et jaunes, à antennes longues, à abdomen ovale. De trois espèces connues, la plus typique est le *ceratophya notata*.

CÉRATOPHYLLE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *phullon*, feuille), n. m. Genre de pipéracées, série des *cératophyllées*, renfermant des plantes aquatiques rameuses. Syn. CORNUTE.

CÉRATOPHYLLÉES n. f. pl. Bot. Série de pipéracées aquatiques, comprenant le seul genre *cératophylle*. — *Une* CÉRATOPHYLLÉE.

— ENCYCL. Les *cératophyllées* sont des plantes aquatiques, flottantes, vivaces. Leurs fleurs sont petites, verdâtres. Le fruit est un utricule coriace, surmonté du style persistant. Cette série de pipéracées renferme le seul genre cératophylle ou cornille.

CÉRATOPHYLLINE (rad. *cératophylle*) n. f. Substance cristallisable, extraite par la chaux du lichen du genre *parmelia*.

CÉRATOPHYRE n. m. Nom donné par Gümbel à des roches formées de quartz et de feldspath, à structure pegmatoïde, avec aspect granitique. (Les cératophyres sont disposés en couches dans le terrain précambrien du Fichtelgebirge.)

CÉRATOPHYUS (*fi-uss* — du gr. *kératophuès*, qui commence à avoir des cornes) n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères du genre géotrupe, renfermant de grandes espèces de l'ancienne faune et de la région circaméditerranéenne.

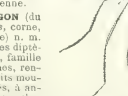
Cératopogon (gr. 10 fois).

CÉRATOPOGON (du gr. *kéras, atos*, corne, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des culiciformes, renfermant de petits moucherons volants, à antennes plumeuses chez les mâles, et dont on connaît plus de vingt-espèces propres aux régions tempérées. (Le *ceratopogon geniculatus* habite la France; sa larve vit dans le bois pourri.)

CÉRATOPSIS (*psiss* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *opsis*, aspect) n. f. Genre d'orchidacées-gastrodiées, renfermant une herbe aphylle des Indes orientales.

CÉRATOPTÈRE (et non pas CERAPTÈRE) (du gr. *kéras, atos*, corne, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des paussidés, renfermant des formes de moyenne taille, à grosses antennes de dix articles renflées en massue aplatie, à pattes très élargies et aplaties.

— ENCYCL. Les *cératoptères* sont les plus grands de tous les paussus; ils vivent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Le *ceratopterus latipes* vient de Ceylan et du Coromandel. On connaît huit espèces de ce genre, toutes rares et très estimées des collectionneurs.

Cératoptère (gr. 2 fois).

CÉRATOPTÉRIS (*ris* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *pteris*, fougère) n. m. Genre de fougères, comprenant environ six espèces, des régions équatoriales. (Elles croissent dans les marais et sont remarquables par leur végétation annuelle ou bisannuelle, sans rhizome vivace.

CÉRATOPYXIS (*kisss* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *pyxis*, boîte) n. m. Genre de arbres des Moluques, de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées. (Le *ceratorrhina* [illegible] de Java.

CÉRATORRHINE ou **CÉRATORHINE** (du gr. *kéras, atos*, corne, et *rhis, nos*, nez) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétoniines, renfermant des grandes et belles cétoines de l'Afrique tropicale, de couleurs éclatantes et à tête cornue chez les mâles. On en connaît près de trente espèces. (La *ceratorrhina micans* provient du Congo; elle est d'un vert métallique, tendre et brillant.)

Cératorrhine réd 3 fois.

CÉRATOSANTHE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *anthos*, fleur) n. m. Syn. de TRICHOSANTHE. (Genre de cucurbitacées-cucumérinées, renfermant des herbes grimpantes, glabres et grêles, à racines tubéreuses, des régions chaudes de l'Amérique.

CÉRATOSCHENE (*chen*), ou **CERATOSCHENUS** (*ss, nus*) n. m. Genre de cypéracées-rhynchospérées, renfermant des herbes de l'Amérique septentrionale.

CÉRATOSÉPALE n. m. Bot. Section du genre passiflore.

CÉRATOSIPHON (du gr. *kéras, atos*, corne, et de *siphon*) n. m. Sous-genre de chenopus (mollusques gastéropodes), caractérisé par le canal prolongé en une expansion dirigée vers la gauche. (L'espèce type, *ceratosiphon moreausianus*, est fossile dans le néocomien.)

CÉRATOSOME ou **CERATOSOMA** (*sô* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *sôma*, corps) n. m. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches, famille des doridiées, renfermant des animaux marins allongés, à pied étroit, à dos trilobé en arrière. Les quelques espèces de cératosomes habitent la mer Rouge et l'océan Indien (*ceratosoma coriaceum*, etc.)

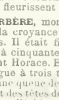
Cératosome.

CÉRATOSPERME n. m. Bot. Syn. de EUROTIE.

CÉRATOSPORE n. m. Bot. Syn. de STILBOSPORE

CÉRATOSTEMME (*stèm'* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *stemma*, couronne) n. m. Genre d'éricacées, tribu des vaccinées, comprenant environ vingt espèces, qui croissent au Pérou. (Les fruits, un peu acidulés, sont comestibles, et on mange les fleurs dans les salades.)

CÉRATOSTÉMON n. m. Bot. Section du genre pionandre.

CÉRATOSTIGMA (*stig* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *stigma*, stigmate) n. m. Genre de plombaginacées, comprenant des herbes diffuses de l'Himalaya et d'Abyssinie.

CÉRATOSTOME ou **CERATOSTOMA** (*sô*, *sto* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *stoma*, bouche) n. m. Sous-genre de mollusques du genre ocinèbre, renfermant les formes à labre muni à sa base d'une dent saillante. (L'espèce type, *ceratostoma vulnifis*, habite les petites, vertes.

CÉRATOSTYLE (*stil'* — du gr. *kéras, atos*, corne, et de *style*) n. m. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, qui croissent dans l'île de Java.

CÉRATOTHÈQUE (du gr. *kéras, atos*, corne, et *thêké*, étui) n. f. Genre de pédaliées, tribu des sésamées, comprenant quelques espèces, qui croissent dans l'Afrique tropicale occidentale.

CÉRATOTHOA (*sô* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *thoazein*, agiter) n. f. Genre de crustacés isopodes euisopodes, famille des cymothoïdés, caractérisés par les antennes de la première paire qui sont soudées à la base. (Les cerathoïdes habitent en diverses mers, et ont les mœurs des cymothoés.)

Cératothoa.

CÉRATOTROCHUS (*se, kuss* — du gr. *kéras, atos*, corne, et *trokhos*, roue) n. m. Genre de madrépores, tribu des turbinolidés, renfermant des polypiers fossiles dans les terrains crétacés et tertiaires. (Le *ceratotrochus duodecimcostatus* provient du miocène d'Autriche, le *ceratotrochus discrepans* est du miocène de Moravie.)

CÉRATOZAMIE (*mil*) n. f. Genre de cycadacées, renfermant de petits arbres à tronc court, qui croissent au Mexique.

CÉRAUNIE ou **CERAUNIAS** (*rô, ass*) n. f. Syn. de CERAUNITE.

CÉRAUNIEN, ENNE (*rô-nin-n, ène* — du gr. *kéraunos*, foudre) adj. Qui a rapport au tonnerre.

CÉRAUNION (*rô-nion* gr. *kéraunos*, foudre, à cause de la forme de ce signe) n. m. Signe employé par les anciens correcteurs ou grammairiens pour marquer le mot, la phrase ou les vers défectueux.

Céraunions.

CÉRAUNITE (*rô* — du gr. *kéraunos*, foudre) n. f. Ancien nom de la néphrite, ou jade saxidien, que l'on supposait produite par la foudre. (Beaucoup de céraunites sont de la nature du jaspe. Les pierres dont on faisait des haches, dans les temps primitifs, étaient quelquefois des céraunites.)

CÉRAUNOCHRYSOS (*rô, Kri-ssos* — du gr. *kéraunos*, foudre, et *khrusos*, or) n. m. Or fulminant.

CÉRAUNOMETRE (*rô* — du gr. *kéraunos*, foudre, et *metron*, mesure) n. m. Appareil propre à faire tomber la foudre sur un paratonnerre de Dessalle.

CERBATANE (*tâ'n*) n. f. Ancienne pièce d'artillerie de [illegible] en forme de canon, que quelques [illegible] à la main, tantôt un canon monté sur une fourchette.

CERBÈRE (*bè'r*) n. m. Parmi les [illegible] le plus brutal. (Se [illegible] des [illegible] hotes, par allusion à Cerbère, le [illegible] mythologique.)

Hercule enchaînant Cerbère (gravure d'un vase grec).

— Bot. [illegible] apocynacées, tribu des plumériées, comprenant quelques arbres qui croissent dans l'Asie tropicale, à la Nouvelle-Calédonie et à Madagascar. Syn. SARCOCARPE.

— Chim. anc. Salpêtre.

— Zool. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des homalopsidés, renfermant des serpents indens semblables aux homalophis, mais en différant par l'absence de plaques parétales en arrière de la tête. L'espèce type du genre *cerberus boaiformis* [illegible] *de Schn.*) atteint 1 mètre, elle est roussâtre, tachée de noir et blanche en dessous, et vit dans les marais.

Serpent boa (*Cerberus boaiformis*).

Le nom de Cerbère doit son nom mythologique aux propriétés venimeuses de ses [illegible] qui distinguent ses espèces. Il comprend des arbres assez élevés, à grandes et belles fleurs ordinairement blanches ou rosées; à fruit charnu (drupe), renfermant un noyau osseux. Toutes les parties de ces végétaux sécrètent un liquide laiteux, abondant et très vénéneux. Les Indiens se servent des noyaux des fruits de ces arbres pour faire des grelots, qu'ils enfilent en grand nombre à leur ceinture ou à leurs jarretières, ce qui passe chez eux pour une belle parure. Les *cerbères* sont de beaux végétaux d'ornement, cultivés dans les serres chaudes, où ils fleurissent assez fréquemment.

Cerbère.

CERBÈRE, monstre de la mythologie grecque, qui, d'après la croyance populaire, était chargé de garder les Enfers. Il était fils de Typhon et d'Échidna. C'était un chien à cinquante têtes, suivant Hésiode; à cent têtes, suivant Horace. En général, on se le représentait comme un dogue à trois têtes, avec une queue de dragon, et des têtes de serpent sur l'échine. Il se tenait près de la porte des Enfers, prêt à dévorer quiconque se présentait. Les morts même devaient l'apaiser en lui présentant le gâteau de miel qu'on avait eu soin de placer dans leur tombe avec l'obole destinée à Charon. Mais Cerbère était surtout terrible pour les vivants audacieux qui essayaient de forcer la porte des Enfers. C'est ainsi qu'il déchira Pirithoüs et se jeta sur Thésée, qui cherchait à enlever Proserpine. Pourtant, il laissa passer Orphée, qui le calma en jouant de la lyre, puis Énée, qui lui jeta le gâteau préparé par la Sibylle. Hérakles fut le seul qui réussit à dompter Cerbère. Il l'enchaîna et l'amena à Trézène, puis le renvoya aux Enfers. Le monstre a été souvent décrit par les poètes et représenté par les artistes, céramistes, peintres ou sculpteurs. On voyait son portrait à Thèbes dans un tableau de Polygnote, et sur un bas-relief d'Amyclée, où Bathycles avait gravé la victoire d'Hérakles.

CERBÈRE n. m. Constellation boréale, formée par Hévélius et adoptée par Flamsteed, comprenant quatre étoiles qui entourent la main d'Hercule.

CERBERE (en espagnol **CERVERA**, cap de France, sur la Méditerranée, marquant la limite sud-orientale sur cette mer entre la France et l'Espagne, entre le département des Pyrénées-Orientales et la province de Girone. C'est un éperon des monts Albères, qui terminent les Pyrénées du côté de l'E. et qui sépare la crique espagnole de [illegible]

CERBÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 45 kilom. de Céret, au pied des Albères, et au-dessus de l'*anse Cerbère*; 1.322 hab. Ch. de f. Midi.

CERBÉRINE [illegible] composé cristallin, qui se dépose dans la solution éthérée de l'huile extraite des graines des cerbères.

CERBICALES [illegible] de quatre [illegible] Corse, au S.-E. de Porto-Vecchio.

CERBOLITE (*sér.* — L'orth. étymol. serait CERBOLITHE) n. f. Sulfate double naturel d'ammoniaque et de magnésie. Syn. de BOSSWELLITE.

CERCAIRE (*sér-kèr'* — du gr. *kerkos*, queue) n. f. Nom donné aux larves des douves que l'on prenait jadis pour des infusoires.

— ENCYCL. Les *cercaires* sont de très petite taille; leur queue mobile les fait ressembler à de minuscules têtards. Sorties des sacs germinatifs des vers trématodes, elles nagent ou rampent au fond de l'eau, puis pénètrent dans le corps de quelque animal aquatique et s'y enkystent pour attendre une nouvelle transmigration. V. DOUVE.

CERCAL. [illegible] pays de mon [illegible] et logement recouvré, servant à transporter le [illegible] à bras d'homme. [illegible]

CERCAMARE n. m. Mar. anc. Nom donné jadis à un officier des galères de Malte.

CERCAMP, hameau du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Pol, comm. de Frévent, sur la Canche : 120 hab. Manufacture de laine peignée et filée. Ruines d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Les conférences préparatoires pour la paix de Cateau-Cambrésis y furent tenues en 1558.

CERCAMP (Hugues DE SAINT-PAUL, moine DE), dénomination arbitraire sous laquelle est désigné, dans certains textes, entre autres dans le *Codex Dunensis* publié par Kewyn de Lettenhove, le fameux Guillaume de Saftingen, le héros de Courtrai (1302) et des soulèvements populaires des communiers flamands, au commencement du XIVe S.

CERCAPHOS. Myth. gr. Fils d'Hélios, ancêtre des Rhodiens. Il eut de Cydippe trois fils : Lindos, Ialysos, Camiros, héros éponymes des trois cités de l'île. — Fils d'Eole et bisaïeul de Phenix.

CERCASPIS *sér. syns* — gr. *kerkos*, queue, et *aspis*, bouclier) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, la mille des lycodontidés, renfermant des serpents voisins des lycodontes, mais en différant par leurs écailles dorsales et latérales carénées. (L'espèce type du genre est le *cercaspis carinatus* de Ceylan, non venimeux, qui est noir, marqué de taches blanches assez larges.)

Cercaspis.

CERCATOR (*sér*) n. m. Mar. anc. Nom donné par les statuts grecs du moyen âge à un marchand qui choisissait l'office des huit sages, pour veiller à l'exécution des lois en ce qui touchait le tirant d'eau de chaque galère du commerce, l'approvisionnement des vivres et la présence des armes réglementaires qu'elle devait avoir à bord pendant ses voyages. Il y avait sur chacun de ces navires deux cercators, appelés autrement les *duo mercatores*.

CERCE (rad. *cerceau*) n. f. Techn. Support en terre cuite, en forme d'anneau ou de disque, usité pour l'encastage de certaines pièces de poterie. ‖ Etui sans fond donnant de la hauteur aux cassettes qui ne sont pas assez profondes. ‖ Feuille de bois mince et étroite servant, dans le montage des cribles et tamis, à entourer et maintenir en place la toile métallique. ‖ Menuiserie entourant les meules d'un moulin.

— Constr. Calibre servant à exécuter une construction d'après une forme donnée. La *cerce* s'emploie principalement pour donner à une chaussée neuve le bombement nécessaire à l'écoulement des eaux. Ce bombement est le *cinquantième* de la largeur de la chaussée. On donne aussi le nom de « cerce » à un instrument courbe, en bois ou en fer, porté le creux des moulures que le tailleur de pierres doit reproduire. C'est une sorte de moule.

CERCEAU (*sér-so* — du lat. pop. *circellus*, petit cercle) n. m. Cercle de fer ou de bois servant à maintenir les douves d'un tonneau ou d'un autre vaisseau. ‖ Cercle de bois léger, que les enfants font courir en le poussant devant eux avec un petit bâton.

— Jardin. Bois ou autre matière courbée en cintre, servant à divers usages : *On soutient une desselle avec les tentes des voitures et des barques, les arbustes courbés en tonnelle, les draps et les couvertures d'un blessé, etc.*

Cerceaux.

— Fig. *Courir dans un cerceau*, Passer tour à tour par les mêmes vicissitudes. ‖ On dit mieux TOURNER DANS UN CERCLE.

— Agric. Nom, dans certaines localités, d'une pioche qui a un côté tranchant et l'autre fourchu.

— Anat. Nom dit des anneaux cartilagineux de la trachée.

— Charronn. Sorte de capote de voiture faite avec des demi-cercles en bois ou en fer et que l'on recouvre d'une toile ou bâche.

— Chirurg. Sorte de voûte formée d'arceaux de bois ou de fer réunis par des traverses servant à soutenir les couvertures où à suspendre des récipients tels qu'un ballon de caoutchouc plein de glace au-dessus du corps d'un malade ou d'un blessé.

— Fauconn. Signifie chacune des rémiges primaires de l'aile des oiseaux de haut vol, les rémiges secondaires étant nommées *ramenar*. (Les faucons, les sacres et les laniers n'ont qu'un cerceau; les autours et les éperviers en ont trois.) ‖ Vieux mot signifiant les cercles théoriques formés par les couches d'air qu'agite l'oiseau en volant.

— Oiseil. Espèce de filet monté sur un fil de fer cintré pour prendre les oiseaux.

— Jeu. [illegible] V. INDICATION DU BILLE. Bilg.

— Techn. Cercle horizontal armé de crochets, auquel le cirier suspend ses bougies. ‖ Nom de tringles qui, dans le métier à tisser, servent à supporter les cartons. ‖ Sorte de [illegible] pour des poteaux, employés pour porter des seaux d'eau. ‖ Fil d'or du bouton[illegible] pour la confiner les boutons.

— PROV. **On ne connaît pas plus l'homme au chapeau que le vin au cerceau**, L'on [illegible] pas son rapporteur aux apparences.

CERCEAU (DU). Biogr. V. DU CERCEAU.

CERCÉIS (*sér-sé-is* — du gr. *ker-kis*, pince) n. m. Genre de crustacés isopodes, euisopodes, famille des sphéromdés, renfermant des formes marines présentant une saillie frontale entre les antennes, et habitant l'Australie.

CERCELLE (*sér-sél*) n. f. Un des noms vulgaires de la sarcelle. ‖ On l'appelle également CERVERELLE.

CERCÉRINÉS (*sér*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des sphégidés ou fouisseurs, comprenant le genre *cercéris* et quelques autres, tous de taille moyenne ou petite, avec antennes insérées au milieu de la face, et les yeux entiers.

— ENCYCL. Répandus sur tout le globe, les *cercérinés* vivent dans les lieux arides, où ils creusent leurs terriers : ils engourdissent leur proie par un coup d'aiguillon : ils butinent sur les fleurs des chardons, des éryngium, des echinops, etc.

CERCÉRIS (*sér-sé-riss* — lat. *cerceris*, nom d'oiseau) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *cercérinés*, renfermant des formes de taille moyenne, ordinairement noires, ailées de jaune, avec les segments de l'abdomen incisés.

— ENCYCL. Les très nombreuses espèces de *cercéris*, répandues surtout dans l'hémisphère boréal, font leur nid dans les endroits sablonneux. Les femelles creusent des terriers qu'elles approvisionnent d'insectes dont se nourriront leurs larves. Le *cerceris arenaria* met divers chasseurs dans son nid; il habite la France. Le *cerceris hupresticida* (France méridionale) prend des buprestes. Le *cerceris ornata* prend des petits hyménoptères; etc.

Cercéris (gr. d'un tiers.

CERCESTE (*sér-sèsst* — du gr. *kerkis*, navette) n. m. Genre d'aroïdées, tribu des philodendrées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est une plante grimpante de la côte de Guinée.

CERCHE (*sér*) n. f. Planchette ou lame mince en bois de hêtre, qui sert à border les tamis, les cribles, les boisseaux, etc. (Il dit mieux CERCE.)

CERCHIARA di Calabria, bourg d'Italie (Calabre (prov. de Cosenza); 3.000 hab.

CERCIA (Domenico), compositeur italien, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sans doute à Naples, où il passa toute son existence, fut élève de Fenaroli. On ne le connaît que par les titres des ouvrages assez nombreux qu'il fit tous représenter à Naples, depuis 1790 jusqu'à 1809. On connaît aussi de cet artiste un oratorio, cinq cantates religieuses, un *Te Deum*, dix-sept messes, des motets, etc.

CERCIDAS, poète, philosophe et législateur de Mégalopolis, vivait vers la 138e olympiade (— 221 à — 217). Il rédigea un code de lois pour Mégalopolis, sa patrie, et chercha à lui assurer la protection de Philippe, roi de Macédoine. Démosthène, pour cette raison, le compta parmi les mercenaires de Philippe et le traita de lâche. Cercidas avait été l'élève de Diogène. Il avait composé des mémiambes, dont quelques vers ont été conservés par Diogène Laerte.

CERCIDION (*sér* — du gr. *kerkis, idos*, tissu) n. m. Blanc de champignon.

CERCIDION ou **CERCIDIUM** (*sér, di-on*) n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, renfermant des arbres ou arbustes à rameaux noueux et tordus de l'Amérique centrale.

CERCIDIPHYLLE (*sér*) n. m. Genre de plantes dialypétales, dont la place dans les classifications est douteuse, et que Baillon rapproche des hamamélidées. Elles proviennent du Japon.

CERCIDOCÉRUS ou **CERCIDOCERUS** (*sér, sé-russ* — du gr. *kerkis, idos*, navette, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des calandrinés, renfermant des calandres de la région indo-malaise, dont on connaît une dizaine d'espèces. (Une des plus typiques est le *cercidocerus securifer*, jaune et noir, de Malaisie.)

Cercidocère (gr. nat.)

CERCIFIS ou **CERCIFIX** n. m. Bot. Syn. de SALSIFIS.

CERCINA, nom ancien d'une île de la Méditerranée, sur la côte nord-est de la Syrtes, aujourd'hui l'île Kerkena. (L'ilot, tout voisin, de Cercinitis, communiquait par un pont avec Cercina.)

CERCIS (*sér-siss* — du gr. *kerkis*, navette, à cause de la forme du fruit) n. m. Nom scientifique du gainier ou arbre de Judée.

CERCLAGE (*sér-klaj*) n. m. Action de cercler les tonneaux à l'aide de cerceaux. ‖ *Bois de cerclage*, Bois de châtaignier, de hêtre, propre à fabriquer des cerceaux.

CERCLE (*sérkl'* — du lat. *circulus*) n. m. Géom. Surface plane que limite une ligne courbe appelée circonférence, dont tous les points sont également distants d'un même point intérieur appelé centre : *L'aire d'un* CERCLE. ‖ *Arc de cercle*, Portion de la circonférence, de la ligne qui circonscrit le cercle. ‖ *Quadrature du cercle*, Problème que l'on a pendant longtemps cherché à résoudre, et qui consisterait à *carrer* un cercle donné, c'est-à-dire à construire ou à calculer un carré équivalent à ce cercle.

— Fig. Cercle, au propre et au figuré, même en langage scientifique, de la ligne circulaire ou circonférence qui limite le cercle : *Le* CERCLE *que Saturne décrit.* ‖ Anneau coloré, tour coloré, de forme à peu près circulaire : *Un* CERCLE *rouge.* ‖ Objet matériel ayant une forme circulaire : *On peut juger de l'âge du cerf par les nœuds ou* CERCLES *annuels de ses cornes.* (Buff.)

— Encycl. Géométrie. ‖ *Cercle de tonneaux.* ‖ Au pl. Tonneau, dans la locution *Vin en cercles*, Vin en tonneau, par opposition à *Vin en bouteilles*.

— Fig. Sphère, étendue, limites : *Agrandir le* CERCLE *de ses vues.* ‖ Sphère, étendue de faits ou d'objets qui se succèdent et se reproduisent sans cesse : *Le* CERCLE *des saisons.*

— Anat. *Cercle ciliaire*, Partie antérieure de la *choroïde* formée par un épaississement du bord antérieur et qui renferme des fibres musculaires. Le cercle ciliaire répond à la zone choroïdienne. ‖ *Cercle tympanique*, Partie osseuse qui peut s'isoler du tympanal, surtout chez le fœtus, et qui donne insertion à la membrane du tympan. V. TYMPAN. ‖ *Cercle membraneux*. V. COEUR.

— Archéol. *Cercles de pierres* (nommés par les archéologues modernes *cromleche*). Monuments préhistoriques formés de gros blocs non équarris de pierres disposés en cercle. V. CROMLECH.

— Arg. Argent monnayé, par allusion à la forme des pièces de monnaie.

— Art milit. *Cercle à feu*, Artifice de guerre que l'on employait autrefois et qui consistait en cercles de bois armés de grenades et de tubes chargés; on les faisait rouler sur les travaux de l'ennemi. ‖ *Cercle gourmandin*, Vieux cordages goudronnés servant, comme les pots à feu, à éclairer les travaux de l'ennemi.

— Art vétér. Renflement circulaire du sabot du cheval et des solipèdes en général.

— Astron. 1° Nom donné à des lignes fictives que l'on suppose tracées sur la sphère céleste pour faciliter l'explication des phénomènes : *Cercle équinoxial*, Equateur. ‖ *Tropiques*, Petits cercles parallèles à l'équateur qui sont menés par les points solsticiaux. ‖ *Cercles polaires*, Petits cercles parallèles à l'équateur et dont la distance angulaire aux pôles est la même que la distance des tropiques à l'équateur. ‖ *Cercle polaire arctique*, Voisin du pôle nord. ‖ *Cercle polaire antarctique*, Voisin du pôle Sud. ‖ *Cercles diurnes*, Cercles décrits par les astres dans leur mouvement apparent autour de la Terre. ‖ *Cercles de déclinaison* ou *Cercles horaires*, Grands cercles passant par les pôles. ‖ *Cercle d'apparition perpétuelle, cercle d'occultation perpétuelle*, Cercles parallèles à l'équateur menés par les points de l'horizon les plus rapprochés des pôles, et qui limitent les portions de la sphère céleste qui sont toujours au-dessus ou au-dessous de l'horizon. ‖ *Cercles d'excursion*, Cercles parallèles à l'équateur et décrits par le point de contact de cette ligne une zone qui contient les orbites de toutes les planètes connues. ‖ *Cercles de position*, Grands cercles au nombre de six qui passent par la méridienne du lieu.

2° *Cercle méridien*, Analogue au cercle mural. La lunette peut jouer le rôle de lunette méridienne, et, cet instrument peut servir à la fois à la mesure des ascensions droites et des déclinaisons. ‖ *Cercle d'équation*, Cercle que l'on ajoute à une pendule pour donner l'heure vraie en même temps que l'heure moyenne.

— Blas. Anneau sans chaton ou boucle sans ardillon.

— Bot. *Cercle à barrique*, Nom vulgaire d'une espèce de bauhinie.

— Chorégr. *Cercles jumeaux*, Nom d'une des figures du cotillon.

— Electr. *Cercle de protection* ou *Cercle réservé*, Espace circulaire et décentralisé autour duquel les diverses parties du corps humain peuvent se prendre sans danger. ‖ *Cercle de sécurité*, Espace circulaire

allusion au *cercle de Papillus* à propos de quelqu'un qui est mis au mouvement de pendre un parti numéraliement.

— Encycl. Géom. Le *cercle* ou circonférence est le lieu géométrique des points du plan situés à la même distance d'un point de ce plan appelé centre. Cette distance est le rayon de la circonférence ou du cercle.

On emploie indifféremment les mots cercle ou circonférence, bien que la circonférence soit une ligne, et le cercle la surface comprise à l'intérieur de cette ligne. On ne devrait pas dire : arc de cercle ; mais : arc de circonférence.

Pour les propriétés du cercle, v. CIRCONFÉRENCE, RAYON, DIAMÈTRE, ARC, ANGLE, CORDE, SÉCANTE, TANGENTE, SECTEUR, SEGMENT, PI (π, rapport de la circonférence au diamètre), PUISSANCE.

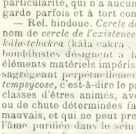

Équation du cercle en coordonnées rectilignes.

Soient deux axes rectangulaires faisant entre eux l'angle θ, et x et y les coordonnées du centre, x et y les coordonnées d'un point quelconque de la circonférence du cercle ; l'équation du cercle est : $(x-a)^2+(y-b)^2+2(x-a)(y-b)\cos\theta=R^2$, R désignant le rayon.

Cette équation développée est de la forme :

$$x^2+y^2+2xy\cos\theta+2mx+2py+q=0. \quad (1)$$

en posant

$$\text{I}\begin{cases} m=-a-b\cos\theta \\ p=-a\cos\theta-b. \\ q=a^2+b^2+2ab\cos\theta-R^2. \end{cases}$$

Ce qui caractérise l'équation du cercle, c'est que les coefficients des termes en x^2 et y^2 sont égaux, et le coefficient du terme en xy est double du cosinus de l'angle des axes.

Réciproquement, une équation de la forme (1) représente un cercle rapporté à deux axes obliques faisant entre eux l'angle θ.

Ce cercle est réel ou imaginaire, suivant que les valeurs de a, b, R tirées du système I sont réelles ou imaginaires.

Les deux premières, qui sont du 1er degré, fournissent toujours des valeurs réelles pour a et b, et déterminées, car le déterminant du système I $=\cos^2\theta$ est toujours différent de zéro.

Le cercle sera donc réel ou imaginaire, suivant que les valeurs de a et b, tirées des deux premières équations du système I et portées dans la troisième, donneront pour R^2 une valeur positive ou négative. Si les coordonnées sont rectangulaires $\cos\theta=0$, l'équation du cercle devient :

$$(x-a)^2+(y-b)^2=R^2.$$

Enfin, si le centre est en même temps pris pour origine, l'équation devient : $x^2+y^2=R^2$.

Cercle de courbure. V. COURBURE.

Cercle osculateur. V. OSCULATEUR.

Conchoïde de cercle. V. CONCHOIDE.

Podaire de cercle. V. PODAIRE.

— Astron. *Cercle mural.* Cet instrument se compose essentiellement d'un grand cercle dont la circonférence est divisée avec précision. Il est placé dans le plan du méridien, parallèlement à un mur solide (d'où le nom de cercle mural). Il peut tourner autour d'un axe perpendiculaire à son plan, passant par son centre et traversant le mur parallèle au plan du cercle. Une lunette fixée au cercle le long d'un diamètre tourne avec lui autour de cet axe. Enfin, un index est au mur sert de repère pour les lectures.

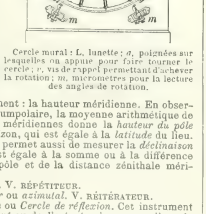

Cercle mural : L, lunette ; *a*, poignées sur lesquelles on appuie pour faire tourner le cercle ; *v*, vis de rappel permettant d'achever la rotation ; *m*, microscopes pour la lecture des angles de rotation.

Le cercle mural permet de mesurer la distance zénithale méridienne d'une étoile, et, par suite, son complément : la hauteur méridienne. En observant une étoile circumpolaire, la moyenne arithmétique de ses deux hauteurs méridiennes donne la *hauteur du pôle* au-dessus de l'horizon, qui est égale à la *latitude* du lieu.

Le cercle mural permet aussi de mesurer la *déclinaison* d'un astre. Elle est égale à la somme ou à la différence de la hauteur du pôle et de la distance zénithale méridienne de l'astre.

Cercle répétiteur. V. RÉPÉTITEUR.

Cercle réitérateur ou azimutal. V. RÉITÉRATEUR.

Cercle à réflexion ou Cercle de réflexion. Cet instrument ne diffère du *sextant* ou de l'*octant* qu'en ce que l'axe de cercle se trouve remplacé par un cercle entier. Mayer a le premier employé le cercle à réflexion, qui a été perfectionné par Borda. V. SEXTANT.

— Admin. polit. En Allemagne, on donne le nom de *cercle* (kreis) à une subdivision administrative dont l'importance et l'étendue varient selon les pays. En Prusse, le cercle forme aussi une association de communes jouissant d'une certaine autonomie. Il est, comme circonscription territoriale, inférieur aux arrondissements français, mais supérieur aux cantons. Les présidents de cercle sont élus par les grands propriétaires, mais doivent être agréés par le gouvernement. La plus ancienne division en cercles fut donnée à l'Allemagne par Albert II, qui, pour mieux assurer le maintien de la paix et l'exécution de la justice, divisa tout l'empire, à l'exception de la Bohême et de l'Autriche, en six cercles. Il mourut avant de pouvoir exécuter son projet, qui fut repris par Maximilien Ier, en 1500. Aux six cercles : bavarois, souabe, franconien, rhénan (plus tard haut rhénan), westphalien et saxon, plus tard bas saxon), on ajouta, en 1512, les cercles bas rhénan, haut saxon, autrichien et bourguignon. — On donne aussi le nom de « cercles » aux circonscriptions militaires de l'Algérie et aux divisions du pays d'Oualo au Sénégal.

— Art vétér. On appelle *cercles* une série de sillons parallèles et transversaux qu'on observe sur les sabots des chevaux qui passent alternativement une partie de leur existence au pâturage ou à l'écurie. Chaque séjour au pâturage fait dilater la corne à sa naissance et donne lieu à un cercle. Le séjour permanent à l'écurie fait disparaître cette particularité, qui n'a aucune importance, bien qu'on la regarde parfois ou à tort comme un grand défaut.

— Rel. bouddhiq. *Cercle de l'existence* ou *du temps.* Sous le nom de *cercle de l'existence* ou *cercle du temps*, en sanscrit *kâla-tchakra* (kâla cakra), les brahmanes, les jainas et les bouddhistes désignent à la fois l'évolution éternelle des éléments matériels impérissables, le tamalgamant et se désagrégeant perpétuellement, et la *transmigration* ou *métempsycose*, c'est-à-dire le passage de l'âme dans toutes les classes d'êtres animés, avec des alternatives d'élévation ou de chute déterminées fatalement par les actes bons ou mauvais, et qui ne peut prendre fin que par l'absorption de l'âme purifiée dans le sein du dieu suprême, ou bien par son arrivée à cet état, qui est le *nirvana* bouddhique. Les brahmanes symbolisent cette éternité de devenir par un cercle ; les djains, par la figure d'un serpent ployé de façon que sa tête touche sa queue ; les bouddhistes par une roue divisée en douze secteurs correspondant aux douze causes (*nidânas*) de la continuité de l'existence. Il est à remarquer que le *cercle de la transmigration* est le but que se proposent toutes les religions et les philosophies de l'Inde.

Cercle (Lat) ou le *Cycle* (gr. *Kuklos*), titre d'une *Anthologie* formée par Agathias de Myrina (VIe s. de notre ère). C'était un recueil d'*Épigrammes* en sept livres, avec classes d'offrandes, descriptions de pays, de statues ou tableaux, épitaphes, chansons, poèmes érotiques ou satiriques). L'auteur de cette anthologie avait dû faire son choix dans les poètes des cinq ou six premiers siècles après Jésus-Christ. Son recueil ne nous est pas parvenu, mais la préface, en 133 hexamètres, a été conservée par Constantin Céphalas, rédacteur d'une autre anthologie.

CERCLE (*sèrkl'* — du lat. *circulus*, circonférence) n. m. Réunion de personnes qui s'assemblent et se disposent à peu près circulairement pour voir ou pour écouter : *Faire* CERCLE *autour de quelqu'un. Resserrer, Élargir le* CERCLE. — Par ext. Assemblée que se tient, pendant une maison particulière, soit dans un local spécial, pour le plaisir du jeu, de la lecture, de la conversation : CERCLE *littéraire*. CERCLE *politique*. ‖ Local où se réunissent les membres d'un cercle formé par association : *Aller à un* CERCLE. *Dîner au* CERCLE. ‖ Société dans laquelle on vit, ensemble des personnes que l'on fréquente : *Le* CERCLE *des amis, des connaissances.*

— Dr. admin. Association de personnes qui se réunissent dans un but déterminé, moyennant certaines autorisations administratives.

— Art milit. *Cercle d'ordre, Grand cercle, Petit cercle*, Diverses réunions de militaires qui se mettent en rond pour recevoir l'ordre : *Former le* CERCLE ! *Rompez le* CERCLE !

— Hist. *Cercle du roi, Cercle de la reine*, Réunion de personnes qui étaient dans l'intimité du roi, ou qui, dans celle de la reine, et qui prenaient part aux petites réunions journalières de leur cour. ‖ *Cercles constitutionnels*. Sous le Directoire, réunion publique où l'on s'occupait de matières politiques. (Ils furent interdits par la constitution de l'an III). Après le 18 fructidor, les cercles royalistes furent fermés. Les consuls supprimèrent tous les cercles constitutionnels.

— Encycl. A Paris et dans la plupart des grandes villes de province ou de l'étranger, existent des *cercles*, c'est-à-dire des réunions créées conformément à la mode anglaise par un groupe de personnes qui veulent éviter la promiscuité obligatoire qu'offrent les cafés. (V. CLUB.) A côté de ces cercles, il en est d'autres, en petit nombre, dont les membres ne se réunissent que dans un but spécial d'études historiques, scientifiques, politiques ou religieuses, ou d'intérêts particuliers : tels, à Paris, le cercle Saint-Simon, le cercle catholique, des cercles catholiques d'ouvriers, le cercle de la librairie, le cercle militaire, les cercles catholiques d'étudiants, etc.

Pour la grande majorité, les cercles ont un but moins austère : ce sont des associations faites en vue du souci de la bonne compagnie, de la bonne chère, et surtout du jeu. Ce dernier attrait est le plus puissant ; aussi a-t-il motivé la création d'une police des cercles et de règlements rigoureux. La plupart des cercles parisiens portent, à côté de leur dénomination officielle, des sobriquets qui par leurs membres eux-mêmes : le cercle de l'Union artistique, anciennement dit des *Mirlitons*, aujourd'hui l'*Epatant*, rue Boissy-d'Anglas ; le cercle artistique et littéraire de la rue Volney est surnommé *les Pieds crottés* ; celui de la rue de Clichy, boulevard Saint-Germain, est dit cercle des *Pommes de terre*. Citons encore, parmi les plus importants cercles de Paris : l'Union, boulevard de la Madeleine ; le Jockey-Club, rue Scribe ; le cercle de la rue Royale ; le cercle de l'escrime et des arts, rue Taitbout.

— Dr. admin. Les *cercles* sont des associations dépourvues de personnalité civile. En économie politique, les membres des administrateurs ne représentent les membres du cercle dans une instance judiciaire que s'ils ont un mandat spécial de chacun d'eux. Les cercles n'ayant pas pour but de réaliser des bénéfices ne constituent pas des sociétés. Cependant, on peut admettre que l'établissement d'un cercle peut constituer un acte de commerce de la part de celui qui l'a fondé, s'il l'a fait dans un but de spéculation. Les cercles doivent être autorisés conformément aux articles 291 et 292 du Code pénal. L'administration peut subordonner son autorisation à telles conditions qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt de l'ordre. La loi de finances du 16 septembre 1871 a soumis les cercles à une taxe, la loi du 8 août 1891 a divisé les cercles en trois catégories au point de vue de la taxation à appliquer aux deux éléments sur lesquels porte l'impôt : 1° les cotisations des membres ; 2° la valeur locative des bâtiments.

— *Cercles militaires*. Les cercles militaires sont destinés à servir de lieux de réunion aux officiers de toutes armes. Leur institution a pour but de resserrer entre officiers des liens de camaraderie, de leur procurer des avantages matériels et de réserver, pour leur usage exclusif, des salles de lecture, bibliothèques et éléments de travail de tout genre. Le ministre en a encouragé la création par une circulaire de 1882. En 1886, un *Cercle militaire* créé à Paris a été établi dans les locaux de l'ancien *Splendide Hôtel*, au coin de l'avenue de l'Opéra. La *Réunion des officiers*, antérieurement fondée rue de Bellechasse, se joignit à ce nouveau cercle et facilita ses débuts. Le cercle militaire a reçu, jusqu'en 1889, une forte subvention du gouvernement. Il a pour présidents d'honneur les ministres de la guerre et de la marine, pour président effectif le gouverneur militaire de Paris, et, pour vice-président, un général de brigade désigné parmi ceux qui se trouvent en garnison dans la capitale. Ce dernier est, en même temps, président du conseil d'administration du Cercle national des armées de terre et de mer.

Les officiers en activité qui résident dans le gouvernement militaire de Paris sont, d'office, membres du cercle ; les autres en sont membres de droit, s'ils le demandent, ainsi que ceux mis en non-activité autrement que par mesure de discipline, et les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, les officiers généraux et assimilés, en disponibilité, au cadre de réserve ou en retraite. Ces mêmes officiers peuvent également être membres temporaires du cercle pour une période de trente jours, quand ils sont de passage à Paris.

Cercle social, Club fondé en 1790 par des [illegible] à Paris en 1791 par Claude-Charles Fauchet. Le cercle social eut pour origine, sous le nom de « Amis de la vérité », une loge maçonnique dont l'organe était le journal *la Bouche de fer*. Les théories de Fauchet avaient pour but de « bannir la haine de la terre, pour n'y laisser subsister que l'amour ». Le club eut d'abord une vogue énorme ; mais, bientôt, d'autres classifications se firent dans les partis : girondins, jacobins, etc., amenèrent sa disparition. Claude Fauchet périt sur l'échafaud avec les girondins.

CERCLER (*sèr-klé*) v. a. Entourer de cercles, de cerceaux : CERCLER *une cuve, un tonneau.*

— Entourer, être disposé autour de : *Un nimbe d'or* CERCLE *la tête de beaucoup de vierges peintes.*

— Fig. Border, arrêter, limiter : *Cercler quelque chose en les fixant sur une chose déterminée.*

Cerclé, ée part. pass. du v. Cercler.

— Blas. Attribut des tonneaux que l'on voit figurés avec des cercles d'un émail différent de celui de leur corps.

— Art vétér. *Jarret cerclé*, Jarret entouré d'exostoses, gênant l'allure du cheval.

— n. m. Argot. Tonneau : *Un* CERCLÉ.

Se *cercler*, v. pr. Être, devenir entouré d'un cercle : *Veux qui se* CERCLENT *de lustre.*

CERCLEUX (*sèr-kleû*) n. m. Fam. Habitué d'un cercle, clubman : *Un* CERCLEUX *dans la déveine.*

CERCLIER (*sèr-kli-é*) n. m. etadj. Se dit d'un ouvrier qui fabrique des cerceaux ou des cercles pour les tonneaux.

Tonneau cerclé à la [illegible] d'argent cerclé d'acier.

CERCLIÈRE (*sèr*) n. f. Nom par lequel on désigne un bois de châtaigniers en taillis, que l'on emploie et que l'on débite pour la fabrication des cercles de tonneaux.

CERCO (Q. Lutatius), consul romain, avec A. Manlius Torquatus Atticus, à l'époque où finit la première guerre punique. Il soumit en quelques jours les Falisques, qui avaient pris les armes contre les Romains, et obtint les honneurs du triomphe. Nommé censeur l'an 236 av. J.-C., il mourut dans l'exercice de cette fonction.

CERCOCARPE (*sèr* — du gr. *kerkos*, queue, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de rosacées-fragariées, renfermant des arbres ou arbustes de la Californie et du Mexique.

CERCOCÈBE ou **CERCOPITHÈQUE** (*sèr, sé-bus* — du gr. *kerkos*, queue, et *kêbos*, sorte de singe) n. m. Genre de singes catarrhiniens, famille des cercopithécidés, intermédiaire entre les cercopithèques africains et les macaques de l'Inde, dont ils se rapprochent par leur molaire inférieure, muni d'un talon.

— Encycl. Les *cercocèbes* habitent tous l'Afrique ; on les nomme vulgairement *mangabeys*. Les quelques espèces connues sont propres aux forêts occidentales : *cercocebus collaris* ou mangabey à collier (Congo) ; *cercocebus fuliginosus* (Guinée) ; *cercocebus athiops*, *cercocebus agilis* (Congo) ; etc.

CERCOCOME (*sèr*) n. m. Bot. Section du genre strophanthe.

CERCODÉE (du gr. *kerkos*, queue) n. f. Bot. Syn. de HALOBAGIS. (On dit aussi cercodème.)

CERCODIANÉES (*sèr*) n. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *cercodème* ou halobagis, plus connues sous le nom de HYDROCARYÉES ou SALICARIÉES. V. CERCODIANÈME.

CERCOLABE (du gr. *kerkos*, queue, et *lambanein*, prendre) n. m. Nom scientifique des rongeurs du genre coëndou.

CERCOLABINÉS (rad. *cercolabe*) n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des hystricidés, renfermant les coëndoues et autres formes épineuses, grimpeuses, vivant en Amérique, dans les grands arbres. Genres principaux : *cercolabe*, *coëndou*, *erethizon*, *chatomys*, etc. — *Un* CERCOLABINÉ.

CERCOLEPTES (*sèr. lé-pèss* — du gr. *kerkos*, queue, et *leptos*, mince) n. m. Nom scientifique des kinkajous, mammifères carnivores. V. KINKAJOU.

CERCOMONADE ou **CERCOMONAS** (*sèr, nass* — du gr. *kerkos*, queue, et de *monade*) n. m. Genre de protozoaires flagellates, renfermant des monades pyriformes avec un long filament, et dont beaucoup d'espèces vivent dans les divers animaux et de l'homme : *Cercomonas termo* abondant dans les infusions végétales. (Le *cercomonas intestinalis* se trouve dans les selles des typhiques et des cholériques, dans l'estomac des cancéreux ; le *cercomonas urinarius*, dans l'urine des cholériques, etc. Le rôle et le cycle de ces monades sont encore très mal connus.)

CERCOMYA [illegible] n. f. Genre de mollusques du genre *anatina*, fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés, et dont l'espèce type est la *cercomya striata*. Syn. RHYNCHOPHORE.

CERCOMYS [illegible] du gr. *kerkos*, queue, et *mus*, rat) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des octodontides, renfermant une seule espèce, encore très rare, le *cercomys cunicularius*, qui habite, au Brésil, la province de Minas-Geraes.

Cercomys.

CERCOPE ou **CERCOPIS** (*sér., pus* — du gr. *kerkôpês*, sauterelle) n. f. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des *cercopidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe. (La cercope sanglante, noire et rouge, habite la France. Citons aussi la *cercopis Uvulée*, noire et jaune [Australie].)

Cercope (réd. de mettre).

CERCOPES. Myth. gr. Peuplade de brigands qui furent changés en singes par Zeus, et qui se plaisaient à tourmenter les hommes. (V. CERCOPE.)

— ENCYCL. On plaçait les *Cercopes* soit aux Thermopyles, soit aux environs d'Éphèse, soit à Pithécuse, l'île aux singes, près de la côte de Campanie (Ischia). Ces démons malfaisants et grotesques sont mêlés à la légende d'Hercules. Deux d'entre eux, Aethodulos et Atlantos, ou Olos et Eurybate; ou Passalos et Achémon) attaquèrent aux Thermopyles le héros endormi. Il s'empara d'eux, les attacha à une poutre, et les emporta sur son dos. Mais il s'égaya tant de leurs plaintes et de leurs grimaces, qu'il les relâcha. Cet épisode a été souvent rappelé par les poètes comiques athéniens (Cratinos, Hermippos, Platon le Comique, etc.), qui avaient mis en scène ces monstres. Il y avait à Athènes une *place des Cercopes*, où l'on traitait des objets volés. Les Cercopes sont souvent représentés sur les vases peints; ils le sont aussi sur les curieuses metopes archaïques de Selinonte (musée de Palerme).

Cercopes et Hercule (bas-relief du temple de Jupiter, à Selinonte).

— BIBLIOGR. : Panofka, *Vasenbild der Kerkopen* (1859).

CERCOPHIDÉS (rad. *cercops*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, renfermant de petites cigales sauteuses, répandues sur tout le globe et abondant particulièrement dans les régions chaudes. Des représentants fossiles se trouvent dans l'ambre tertiaire, dans les dépôts d'Aix et d'Œningen, où, à côté des genres actuels, on trouve les *ledophora*, maintenant éteints. Genres principaux : *cercope, tricphora, aphrophore, philanus*, etc. — *Un cercopide.*

CERCOPITHÉCIDÉS (rad. *cercopithèque*) n. m. pl. Famille de mammifères primates, sous-ordre des catarrhiniens, comprenant les singes de l'ancien monde, magots, macques et guenons, tous de formes légères, avec abajoues et callosités fessières développées, avec queue longue ou courte, mais uniformément cylindrique. (Les cercopithécidés sont les plus familiers de tous les singes; ils vivent dans le voisinage des lieux habités, et font souvent des dégâts dans les cultures. Les genres principaux sont : *macaque, rhesus, magot, cercopithèque* et les fossiles tertiaires *pliopithecus, oreopitheous, mesopithecus*.)

— *Un cercopithécidé.*

CERCOPITHÈQUE (du gr. *kerkos*, queue, et *pithêx, êkos*, singe) n. m. Genre de singes, type de la famille des *cercopithécidés*, renfermant des guenons africaines à membres longs et forts, avec pouces vigoureux, à queue longue.

— ENCYCL. Les *cercopithèques* ou *cercopithecus* sont représentés par trente espèces répandues dans les régions chaudes de l'Afrique et abondant surtout dans les forêts de la Guinée, du Cameroun, etc. L'espèce la plus méridionale est le *cercopithecus Lalandei*, de la colonie du Cap; celles qui [illegible] le plus vers le nord [illegible] *cercopithecus* [illegible], et le *cercopithecus erythrotis* du Kordofan et du Darfour. Le vrai callitriche (*cercopithecus callitrichus*) est de Sénégambie, tandis que le *callitriche de Buffon* (*cercopithecus sabaeus*) [illegible] est de l'Afrique [illegible]. Le [illegible] plus [illegible] espèces est la mone (*cercopitheicus mona*), du Cameroun, à la face bleue encadrée de grands favoris [illegible].

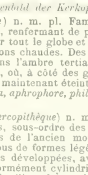
Cercopithèque.

CERCOPS, poète orphique grec. On ne sait à quelle époque il vivait. Clément d'Alexandrie lui attribue une *Descente aux Enfers*, [illegible] quatre livres, intitulé *Hieros logos* (Discours sacré). — Nom d'un poète, originaire de Milet, et rival d'Hésiode. On lui attribuait un poème intitulé *Argonautes*, que d'autres croyaient être d'Hésiode.

CERCOSAURE ou **CERCOSAURA** (*sér., sô-ra* — du gr. *kerkos*, queue, et *saura*, lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens bréviligues, famille des ptycholoeridés, renfermant des scinques asiatiques voisins des gerronotes. (L'espèce type, *cercosaura ocellata*, est demeurée rare.)

CERCOSE (*sér* — du gr. *kerkos*, queue) n. f. Allongement anormal du clitoris; polype fibreux de l'utérus faisant saillie par la vulve.

CERCOSTYLE (*sér, stil*) n. m. Bot. Syn. de GAILLARDIE.

CERCOUX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 44 kilom. de Jonzac ; 1.882 hab. Moulins, brique teries.

CERCUEIL (*sér-keull* [*ll* mll.] — du lat. *sarcofagus*, gr. *sarkophagos*) n. m. Espèce de caisse dans laquelle on renferme un cadavre humain : CERCUEIL *de bois, de plomb, de marbre.*

— Poétiq. Mort, trépas : *La crainte prend l'homme au* CERCUEIL *et l'accompagne jusqu'au* CERCUEIL. (LÉVIS.)

— *Fig.* Fin, destruction, anéantissement : *La liberté a la guerre pour* CERCUEIL. (E. de Gir.)

— Hist. *Epreuve* ou *Jugement de Dieu par le cercueil*, Epreuve judiciaire qui consistait à faire toucher le corps d'une personne assassinée à ceux que l'on soupçonnait de l'avoir tuée, dans la pensée, disait-on, que quelque mouvement du cadavre trahirait le meurtrier et, plus vraisemblablement, que le meurtrier se trahirait par son émotion.

— ENCYCL. Archéol. Le *cercueil* est proprement la caisse qui reçoit directement le cadavre, qu'elle soit en bois, en plomb, en métal précieux, en terre cuite, en plâtre, en pierre ou en marbre. Toutes ces matières ont été employées dès la plus haute antiquité; elle en a laissé des spécimens complets, ou des vestiges incontestables, ou au moins des indications dans des documents écrits. Certains auteurs prétendent même que des cercueils de verre étaient construits en Egypte et en Ethiopie, mais jusqu'ici aucune trouvaille n'a confirmé cette assertion. On a donné le nom de cercueils aux coffres des momies égyptiennes, qui ordinairement sont en bois ou en une sorte de cartonnage de papyrus et couverts de peintures hiératiques et hiéroglyphes. En ce qui concerne les nations modernes et la France nécessairement, il est certain que l'usage des cercueils de plâtre a été général aux temps mérovingiens et qu'il persista assez longtemps après. Puis on en revint aux cercueils de bois. Au XVe siècle, le luxe royal, en France, les transporta sur le plomb. Tel fut le métal employé pour le cercueil de Louis XI. V. TOMBEAU, SARCOPHAGE, SÉPULTURE.

Cercueil.

CERCURE (*sér* — du gr. *kerkouros*, même sens) n. m. Vaisseau grec, usité surtout chez les Cyprioites.

— ENCYCL. D'après un passage d'un scoliaste d'Aristophane, le *cercure* serait originaire de Cyrène : d'où son nom. C'était un vaisseau long, très léger, à rames et à voiles, qui servait également pour le commerce et pour la guerre. Suivant Hérodote, il y avait beaucoup de cercures dans la flotte de Xerxès.

CERCUS (*sér-kuss* — du gr. *kerkos*, queue) n. m. Genre d'insectes orthoptères clairvoyants. (Famille des nitidulidés, renfermant de petites formes ovales à élytres courts, rousses, brunes ou fauves, vivant sur les fleurs des spirées, des sureaux, etc. (On connaît quelques espèces de cercus, habitant l'hémisphère boréal. Le *cercus pedicularius* est assez commun aux environs de Paris.)

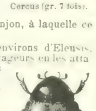
Cercus (gr. 7 fois).

CERCY-LA-TOUR, comm. de la Nièvre, arrond. et à 38 kilom. de Nevers, le long du canal du Nivernais, au confluent de l'Aronde et de l'Aron, affluent de l'Aron ; 8.392 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chaux; moulins; chapelleries, tuileries. Restes de la *tour*, ou donjon, à laquelle en manque [illegible].

CERCYON. Myth. gr. Brigand des environs d'Eleusis, fils de Poseidon. Il faisait périr les voyageurs en les attaquant à deux pas violemment courbés sur les déchaînant se redressant. Thésée le fit mourir par le même supplice. On l'a confondu quelquefois avec Sinis, un autre brigand mêlé à la légende de Thésée.

Cercyon (gr. 7 fois).

CERCYON (*sér* — du gr. *kerkoion*, nom mythol.) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des sphaeridiidés, renfermant de petites formes globuleuses, noires ou roussâtres, dont les nombreuses espèces, répandues sur tout le globe, sont souvent cosmopolites : notamment, celles qui vivent dans les bouses.

— ENCYCL. Beaucoup de *cercyons* vivent au bord des eaux, dans les végétaux pourris, les cadavres. Une vingtaine d'espèces habitent la France ; la plus commune est le *cercyon hemorrhoidalis*, que trouve dans le monde entier ; il semble s'être répandu à la suite des bestiaux transportés.

CERCYRA (*sér* — du gr. *kerkuon*, cercyre) n. f. Genre de vers urticaires dentinoses, famille des planariadés, renfermant des planaires marines à appendice lancéolé et corné. (L'espèce type, *cercyra hastata*, a été découverte dans la Méditerranée, à Corfou.)

CERDA, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. l'Agrigente ; 1.000 hab. Cultures diverses.

CERDA (LA), famille espagnole. V. LA CERDA.

CERDAGNE, région située dans la partie orientale des Pyrénées, sur les deux versants de la chaîne principale, partie en France, partie en Espagne. Elle appartenait aux comtes de Barcelone, lorsque la Catalogne fut annexée à l'Aragon, et suivit le sort de la Catalogne. Jean II d'Aragon, en 1462, engagea la Cerdagne et le Roussillon à Louis XI pour 200.000 écus. Charles VIII les restitua en 1493. — En vertu du traité des Pyrénées (1659), l'Espagne céda à la France la partie du *comté de Cerdagne* située au N. des Pyrénées. Les habitants de la Cerdagne s'appellent *Cerdagnols*, *oles*.

CERDAGNE (comtes DE). Les plus connus d'entre les comtes de Cerdagne furent : SALOMON, qui vivait au IXe siècle; — WIFRED ou GUIFRED, qui mourut en 1028 ; — RAYMOND, mort en 1068; — GUILLAUME-RAYMOND, mort en 1095; — GUILLAUME-JOURDAIN, mort en 1109; — BERNARD, mort en 1111 ; — RAYMOND-BERENGER III, comte de Barcelone.

CERDANE (*sér*) n. f. Bot. Syn. de GÉRASCANTHE.

CERDEDO, ville d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le Lerez ; 5.000 hab.

CERDIC, prétendu fondateur du royaume saxon de Wessex. Il serait mort en 519. C'est un personnage entièrement imaginaire. Les clercs anglo-saxons, voulant s'expliquer l'origine des localités de Cerdicesora, Portsmouth, Wihtgarasbyrig, Cissaxcester, etc., ont inventé les soi-disant héros saxons Cerdic, Port, Wihtgar, Cissa, etc.

— BIBLIOGR. : Grant-Allen, *Anglo-saxon Britain* (London, 1884).

CERDIE (*sér-di*) n. f. Genre de caryophyllées-polycarpées, comprenant des herbes couchées du Mexique.

CERDON (*sér*) n. m. Antiq. rom. Terme de mépris appliqué à des esclaves ou à des hommes de la plus basse condition, et ordinairement suivi d'un nom de métier. (Le surnom de *cerdones* fut appliqué quelquefois aux premiers chrétiens, et Juvénal les qualifie ainsi.)

CERDON, comm. du Loiret, arrond. et à 24 kilom. de Gien, sur le Beuvron, qui reçoit le Surget, en Sologne ; 1.434 hab. Ch. de f. Poitiers. Commerce de laine, tuileries. Eglise du XIIe siècle, avec portail du XVe. — Comm. de l'Ain, arrond. et à 20 kilom. de Nantua, dans la combe du Veyron, affluent de l'Ain ; 1.339 hab. Commerce de vins. Fabrique de carton ; cuivrerie ; tissage de la soie.

CERDON, philosophe et hérésiarque syrien, né vers le commencement du IIe siècle. On n'a sur ce personnage que des renseignements assez confus. Comme la plupart des gnostiques, il supposait au sommet des êtres un Dieu suprême, produisant par voie d'émanation les esprits d'abord, et ensuite le monde matériel. Mais, d'autre part, il semble avoir attribué le mal à un principe distinct et éternel. C'est de ce principe qu'il rapprochait l'ancien Testament, tandis que le nouveau était l'œuvre, disait-il, du principe bon. Il regardait le Christ comme un ministre du bon principe, un *éon* chargé de le révéler aux hommes. D'après lui, Jésus n'était né et n'avait souffert qu'en apparence ; la chair, d'ailleurs, ne pouvait ressusciter. Il eut pour disciple Marcion.

CERDONIEN (*sér, ni-in*) n. m. Membre de la secte fondée par Cerdon.

CERDOPHYQUE (*sér, stik* — du gr. *kerdos*, gain, et *oriein*, borner) n. f. Dans la terminologie proposée par Ampère, Science qui calcule et prévoit les profits et les pertes à réaliser : CERDORISTIQUE *industrielle*. CERDORISTIQUE *agricole*.

— adj. Qui appartient à la cerdoristique : *Point de vue* CERDORISTIQUE. *Calcul* CERDORISTIQUE.

CERE (la), rivière de France, affl. de la Dordogne, arrosant les départements du Cantal, du Lot et de la Corrèze. Elle prend sa source au pied du Puy-Griou, au nord du Cantal, descend dans les magnifiques gorges connues sous le nom de *Pas de la Cère*, arrose Vic, Arpajon, Bretenoux, et se jette dans la Dordogne à Girac, après un cours de 110 kilom. Son principal affluent est la Jordanne, qui est la rivière d'Aurillac.

CÉRÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 40 kilom. de Tours, à la source d'un affluent du Cher ; 1.134 hab.

CÉRÉ (Jean-Nicolas), botaniste, né à Lille de France en 1737, mort en 1816. Il fit ses études à Paris, et revint se fixer en 1759 à l'Ile de France, après avoir fait quelques campagnes sur mer. Collaborateur de Poivre et nommé lui-même directeur du Jardin botanique en 1775, il établit, malgré les plus grands obstacles, des pépinières d'arbres à épices, en acclimata de nouveaux, en multiplia les plants dans les colonies françaises par des envois nombreux, et contribua largement à affranchir la France du tribut qu'elle payait aux Hollandais pour ces produits. Il eut en correspondance suivie avec Buffon et avec Daubenton, et il enrichit les recueils scientifiques d'intéressantes dissertations. Nous citerons, entre autres, son *Mémoire sur la culture de diverses espèces de riz à l'île de France* (1789).

CÉRÉA, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 7.500 hab. Minoterie, centre agricole, foires. Victoire des Autrichiens sur les Français, le 11 septembre 1798.

CÉRÉALE (lat. *cerealis*; de *Cérès*, déesse des moissons) adj. f. Agric. Qui a rapport aux blés ou aux moissons : *Les plantes* CÉRÉALES. *Les graines* CÉRÉALES.

— Méd. Se dit des maladies qui ont pour origine l'ingestion de farines altérées : *La pellagre, attribuée le plus ordinairement à l'usage excessif du maïs altéré, est une affection* CÉRÉALE. (*Maladie céréale ou Commotion céréale.* Nom que l'on donne quelquefois à l'acrolysme ou ergotisme, maladie spéciale résultant par l'usage alimentaire de la farine de seigle ergoté.

CÉRÉALE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Nom donné aux plantes graminées, dont les grains, réduits en farine, servent à la nourriture de l'homme, le plus souvent sous forme de pain, de gâteau, de bouillie, etc. Tels sont le blé ou froment, l'orge, le seigle, le riz, le maïs, le sarrasin.

— ENCYCL. Agric. Les *céréales* des régions chaudes ou très tempérées sont principalement le *sorgho*, puis le *riz* et le *maïs*. Dans les pays à climat plus froid, on trouve en outre du maïs, qu'on récolte en vert pour le donner aux bestiaux, du *froment*, du *seigle*, de l'*orge* et de l'*avoine*.

Ces plantes jouent dans l'alimentation des peuples très civilisés de l'hémisphère nord un rôle tel, que la plupart d'entre eux considèrent comme une nécessité nationale, indépendamment de toute considération économique, la production d'une quantité suffisante de froment. La farine de froment est, d'ailleurs, un aliment complet. La composition chimique de cette farine, d'une manière générale la composition des grains de céréales, est très analogue à celle du lait et des œufs.

La culture des céréales est facile, tant qu'on ne veut obtenir que de faibles rendements à l'hectare : elle peut se borner à un semis et quelques nettoyages du sol, puis à la fauchaison des tiges sur pied, ou *moisson*, et au battage ou dépiquage par lequel on sépare les grains de la paille. Mais une culture à rendements élevés exige, en

même temps que l'emploi des engrais chimiques. La mise en usage des méthodes décultures les plus perfectionnées. Ce sont des plaintes analogues, on peut les comprendre résoudre dans la même année. Cependant le climat de nos régions sont, suivant les variétés, des céréales, d'hiver ou de printemps. Les variétés d'hiver sont beaucoup plus les semis à l'automne pour les moissonner l'année suivante. Elles sont plus précoces et fournissent des rendements plus élevés que les variétés de printemps, mais elles exigent des sols plus riches et plus fertiles. Elles dessèchent plus tôt sol plus longtemps et le laissent en moins bon état. La moitié environ du territoire cultivé de la France est annuellement réservée aux cultures de céréales.

— Économie politique. L'économie politique tout entière est née des préoccupations provoquées par le problème de la production et de la répartition des grains en vue de la consommation. Et, parmi toutes les céréales, le blé occupe de beaucoup la place la plus importante. A mesure que le bien-être s'étend, il remplace dans l'alimentation les grains inférieurs. Jusqu'à Colbert, l'histoire des céréales en France est assez vague. On sait que, on a compté six dans le XE siècle, vingt-six dans les XIE et XIIE, huit dans le XIIIE, six dans le XIVE, seize dans le XVE et trente dans le XVIE, ce qui explique les infinies variations de la législation relative. Sous la Révolution, on eut encore à se débattre au milieu de graves difficultés pour assurer l'approvisionnement des marchés et l'alimentation publique. Puis, à partir de la Restauration et avec les progrès des voies de communication, la question change d'aspect : on se préoccupe surtout de la prospérité de la culture, des prix de revient et des prix de vente influencés par la concurrence étrangère. La question de l'octroi, inauguré en 1819-1822 à l'imitation du régime anglais, créa un tarif variable de droits protecteurs, dont l'application dépendait tantôt de la vente constatée à l'intérieur sur les marchés dits *régulateurs*. L'Angleterre, la première, supprima l'échelle mobile, à la suite de la vive campagne de l'Anti-corn law-league, dirigée par Cobden, et elle fut le ministère Robert Peel qui fit voter la liberté commerciale des grains par le parlement (1849). En France, le libre-échange fut manqué en 1860, mais, depuis 1884, on est revenu au régime d'une protection très étroite, assurée, à peu près comme par des droits variables qu'il est facile d'ailleurs suspendre à deux reprises : partiellement en 1891, et complètement en 1898.

La Russie, la république Argentine, les Etats-Unis sont les grands pourvoyeurs du monde en céréales : l'Angleterre, la France et la Belgique ont, au contraire, des récoltes normalement inférieures à leurs besoins et elles en importent des quantités considérables. Ce n'est pas moins de 180 millions d'hectolitres de grains de toutes sortes, dont la moitié pour le blé seul, qu'il faut évaluer les quantités transportées chaque année par le commerce international pour assurer l'existence des peuples des nations civilisées. V. LIBRE-ÉCHANGE, PROTECTION, CONCURRENCE.

CÉRÉALES (lat. *cereales*) n. f. pl. Les Romains désignaient parfois sous le nom générique de *cereales* les fêtes et les jeux institués par Triptolème en l'honneur de Cérès. Ces fêtes se célébraient à Éleusis et à Athènes. Elles furent plus tard importées à Rome. V. DÉMÉTER, ELEUSINIES, et THESMOPHORIES.

— ENCYCL. A proprement parler, on ne doit donner le nom de *cereales* qu'aux fêtes romaines en l'honneur de Cérès. Il y en avait trois : 1° les *cerealia* ou *ludi Cereris* ou *ludi cereales*, institués à Rome en 493 av. J.-C. Ils étaient organisés par les édiles, et duraient huit jours, du 12 au 19 avril. Ils comprenaient des processions de matrones vêtues de blanc, qui figuraient les courses de Cérès à la recherche de Proserpine, divers sacrifices, et des courses dans le cirque ; 2° le *sacrum anniversarium Cereris*, institué dans la seconde moitié du IIE siècle avant notre ère. Il avait lieu au mois d'août, et était célébré exclusivement par les femmes ; 3° le *sacrum Cereris*, institué en 191 avant J.-C., et célébré en octobre. Le rit essentiel en était le jeûne. (On appelait *ædiles cereales* deux magistrats institués en 44 par César pour présider aux *cerealia*.)

CÉRÉALINE (rad. *céréale*) n. f. Ferment contenu dans les son.

— ENCYCL. L'albumen des céréales contient un ferment actif, la *cerealine*, qui possède à la fois la propriété de saccharifier l'amidon, de liquéfier même et d'altérer le gluten. La céréaline est un corps qui appartient à cette classe de substances, dont la diastase est le type. On la prépare en épuisant le son par de l'alcool à 50° pour enlever le sucre, la gomme, et exprimant le résidu, lui soumettant à l'action de l'eau froide, filtrant et évaporant la liqueur à une température qui ne doit pas excéder 40°. La céréaline reste sous la forme d'une masse amorphe, d'un jaune clair, très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, coagulable vers 75°. C'est à l'action de la céréaline sur le gluten et sur les sucres que l'on attribue la teinte noire et l'acidité du pain fabriqué avec des farines contenant du son. Cependant, cette teinte, comme, en outre, que l'alcool et le sel marin entravent l'action du ferment, on en a conclu qu'il suffirait d'ajouter aux farines renfermant du son une quantité suffisante de substances inactives de levure, destinées à produire de l'alcool, pour éviter l'acidité et la coloration du pain et pour obtenir du pain blanc avec les farines qui produisent ordinairement un pain noir.

CÉREALIS ou **CERIALIS** (Petilius), général romain, parent de Vespasien. Il contribua à son élévation et fut, peu après, envoyé sur le Rhin pour soumettre les Bataves, révoltés sous le commandement de Civilis et des Lingones. Il manœuvra longtemps en faisant dans cette guerre, et, après des succès mêlés de quelques revers, il réduisit le chef barbare à demander la pacification (70). On le retrouve plus tard (70) à la tête de la Grande Bretagne, avant Agricola, pour la soumettre et repousser chez les barbares la terreur et l'éclat du nom romain par la prise de la plus grande de leurs cités et par de nombreuses victoires.

CÉRÉALISTE (*lisst*) n. m. Celui qui réclame une loi sur les céréales, ou qui désire que l'agriculture soit encouragée et favorisée. (Se dit le plus ordinairement des partisans d'une loi prohibant l'importation trop considérable des céréales.)

CÉRÉALOSE n. f. Glucose extraite des céréales.

— ENCYCL. La *cerealose* possède une saveur franchement sucrée, et s'emploie pour augmenter la teneur en alcool des bières et des vins. Pour l'obtenir, on commence par faire une [illegible] dans l'eau froide, par exemple pendant deux à trois jours, puis on les broie et les triture avec de l'eau tiède dont la température est environ [illegible] la macération, et, quarante-huit heures après, on recueille la liqueur passée au filtre-presse, dans laquelle la céréalose forme en une masse de glucose contenant 28 p. 100 d'eau.

CÉRÉAN, ANE (du lat. *cera*, cire) adj. Qui vit dans la cire.

CÉBÉASTRÉES (*stré* — du lat. *cereus*, cierge) n. f. pl. Tribu de la famille des cactacées, renfermant des espèces [illegible]

CÉRÉBELLEUX (*le*, **EUSE** [illegible]) adj. Qui appartient au cervelet.

— ENCYCL. *Artères cérébelleuses.* Les artères [illegible] *lobes*, au nombre de six, [illegible] *cérébelleuse inférieure et inférieure* [illegible] *tissus* du tron basilaire [illegible] *et inférieure*, issue de la vertébrale [illegible] *cérébelleuses latérales*, tributaires du sinus latéral.

Pédoncules cérébelleux. Au nombre de six, trois de chaque côté, ils relient le cervelet aux autres parties du névraxe. On distingue le *pédoncule inférieur*, dirigé vers le bulbe, le *pédoncule moyen* qui se dirige vers la protubérance annulaire, et le *pédoncule supérieur* qui se rend vers les tubercules quadrijumeaux. V. ENCÉPHALE *système de l'*.

CÉRÉBELLITE (du lat. *cerebellum*, cervelet) n. f. Inflammation du cervelet.

— ENCYCL. V. ENCÉPHALITE, MÉNINGITE, MÉNINGO-ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRAL, ALE, AUX (du lat. *cerebrum*, cerveau) adj. Anat. et physiol. Qui appartient, qui a rapport au cerveau, à ses lobes. *Artères cérébrales.* [illegible] BRALE, *le cerveau et* [illegible] CÉRÉBRALE, *tuf brun* [illegible] *tiède.* (Michelet.)

Artères cérébrales. Nom de trois paires d'artères qui irriguent le cerveau et font partie de l'hexagone de Willis. [illegible] *cérébrale*, Saillie contournée de la surface du cerveau.

Graisse cérébrale, Graisse de nature spéciale, qui se trouve dans le cerveau et que l'on appelle *cérébrine*.

Hémisphère cérébral, Chacune des moitiés symétriques du cerveau.

Lobe du cerveau, Syn. de HÉMISPHÈRE CÉRÉBRAL ; subdivision des hémisphères cérébraux.

Membranes cérébrales, Les méninges.

Nerfs cérébraux, Nerfs ayant leur origine apparente dans l'encéphale, par opposition aux nerfs rachidiens dont l'origine est dans la moelle.

Trigone cérébral. V. TRIGONE.

Ventricules cérébraux, Cavités situées à l'intérieur du cerveau.

— Chim. *Albumine cérébrale*, La neurine ou névrine.

— Pathol. *Croup cérébral*, Le spasme de la glotte. (V. SPASME.) ‖ *Fièvre cérébrale*, Fièvre résultant d'une inflammation du cerveau ou des enveloppes, telle que *méningite*, *méningo-encéphalite*, et accompagnée de phénomènes d'excitation nerveuse ; plus particulièrement forme ataxique, avec excitation de la fièvre typhoïde. (V. TYPHOÏDE.) ‖ *Ramollissement cérébral*. V. RAMOLLISSEMENT. ‖ *Apoplexie cérébrale*. V. APOPLEXIE. ‖ *Congestion cérébrale*. V. CONGESTION. ‖ *Hémorragie cérébrale*. V. HÉMORRAGIE. ‖ *Ramollissement cérébral*. V. CERVEAU.

— Géologie. Il dit, dans l'alphabet sanscrit, de consonnes du troisième ordre, appelées aussi *linguales* ; ce sont les dentales, prononcées d'une certaine manière : *Les lettres* CÉRÉBRALES, *qui forment un des traits dominantes du sanscrit, sont inconnues à l'ancien perse.* (A. Maury.)

— n. Celui, celle qui vit surtout par la pensée, par le cerveau : *Il y a cependant quelques* CÉRÉBRALES *qui ne sont plus des rêveurs, mais des gorgons.* (H. Lavedan.)

CÉRÉBRALISME (*lism'* — rad. *cérébral*) n. m. Propriété d'un caractère de l'alphabet sanscrit, qui le fait prononcer avec un certain effort du haut de la tête.

CÉRÉBRATION (*si-on* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. f. Ensemble des fonctions du cerveau. (Peu usité.)

CÉRÉBRATULE ou **CÉRÉBRATULUS** (*sé-ré, lus* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. m. Genre de vers némertiens énoples, familie des amphiporidés, renfermant des formes habitant les mers d'Europe, comme le *cerebratulus spectabilis* (Grube) de Quatrefages.

CÉRÉBRIFORME (du lat. *cerebrum*, *bri*, cerveau, et de *forme*) adj. Qui ressemble au cerveau, à la matière cérébrale.

Dépôts cérébriformes, [illegible] V. ENCÉPHALOÏDE.

CÉRÉBRIN, INE (du lat. *cerebrum*, cerveau) adj. Qui appartient au cerveau. ‖ Qui est fondé sur la réflexion et sur le raisonnement, et non sur l'interprétation aveugle d'un texte : *Équité* CÉRÉBRINE. (Vieux.)

CÉRÉBRINE (du lat. *cerebrum*, *bri*, cerveau) n. f. Matière azotée contenue dans le cerveau.

— ENCYCL. L'alcaloïde auquel on a donné le nom de *cérébrine* est connu depuis longtemps déjà, et a été l'objet de nombreuses études. C'est la *matière blanche* de Vauquelin, la *cérébrate* de Couerbe, l'*acide cérébrique* de Frémy, extraite par l'alcool bouillant de la substance cérébrale. Pour la préparer, on commence par débarrasser les cerveaux de leur sang et des membranes, puis on les lave à l'eau froide, on les triture et on les fait passer à travers un linge ; on fait alors bouillir avec de l'eau de baryte ; le précipité obtenu est lavé à l'eau bouillante, desséché et traité par l'alcool bouillant. On recueille le produit et on l'épuise par l'éther de façon à séparer la *cholestérine*.

Le produit ainsi obtenu n'est pas pur. Si on le fait dissoudre dans l'alcool, il se dépose d'abord de la cérébrine pure qu'on peut faire cristalliser ; au bout de plusieurs jours il se dépose une masse gélatineuse qui, par concentration, donne de l'*homocérébrine* et de l'*encéphaline* ; enfin, en concentrant les eaux mères, on obtient un troisième dépôt qui renferme aussi un mélange des deux corps précédents.

CÉRÉBROLE (*bro-le* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. m. Produit [illegible] dant deux à trois jours, puis on les broie et les triture avec de l'eau tiède dont la température est environ [illegible] la macération, et, quarante-huit heures après, on recueille la liqueur passée au filtre-presse, dans laquelle la céréalose forme en une masse de glucose contenant 28 p. 100 d'eau.

CÉRÉAN, ANE (du lat. *cera*, cire) adj. Qui vit dans la cire.

CÉBÉASTRÉES (*stré* — du lat. *cereus*, cierge) n. f. pl. Tribu de la famille des cactacées, renfermant des espèces [illegible]

CÉRÉBELLEUX (*le*, **EUSE** [illegible]) adj. Qui appartient au cervelet.

— ENCYCL. *Artères cérébelleuses.* Les artères [illegible] *lobes*, au nombre de six, [illegible] *cérébelleuse inférieure et inférieure* [illegible] *tissus* du tron basilaire [illegible] *et inférieure*, issue de la vertébrale [illegible] *cérébelleuses latérales*, tributaires du sinus latéral.

Pédoncules cérébelleux. Au nombre de six, trois de chaque côté, ils relient le cervelet aux autres parties du névraxe. On distingue le *pédoncule inférieur*, dirigé vers le bulbe, le *pédoncule moyen* qui se dirige vers la protubérance annulaire, et le *pédoncule supérieur* qui se rend vers les tubercules quadrijumeaux. V. ENCÉPHALE *système de l'*.

CÉRÉBELLITE (du lat. *cerebellum*, cervelet) n. f. Inflammation du cervelet.

— ENCYCL. V. ENCÉPHALITE, MÉNINGITE, MÉNINGO-ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRAL, ALE, AUX (du lat. *cerebrum*, cerveau) adj. Anat. et physiol. Qui appartient, qui a rapport au cerveau, à ses lobes. *Artères* CÉRÉBRALES. [illegible] BRALE, *le cerveau et* [illegible] CÉRÉBRALE, *tuf brun* [illegible] *tiède.* (Michelet.)

Artères cérébrales. Nom de trois paires d'artères qui irriguent le cerveau et font partie de l'hexagone de Willis. [illegible] *cérébrale*, Saillie contournée de la surface du cerveau.

Graisse cérébrale, Graisse de nature spéciale, qui se trouve dans le cerveau et que l'on appelle *cérébrine*.

Hémisphère cérébral, Chacune des moitiés symétriques du cerveau.

Lobe du cerveau, Syn. de HÉMISPHÈRE CÉRÉBRAL ; subdivision des hémisphères cérébraux.

Membranes cérébrales, Les méninges.

Nerfs cérébraux, Nerfs ayant leur origine apparente dans l'encéphale, par opposition aux nerfs rachidiens dont l'origine est dans la moelle.

Trigone cérébral. V. TRIGONE.

Ventricules cérébraux, Cavités situées à l'intérieur du cerveau.

— Chim. *Albumine cérébrale*, La neurine ou névrine.

— Pathol. *Croup cérébral*, Le spasme de la glotte. (V. SPASME.) ‖ *Fièvre cérébrale*, Fièvre résultant d'une inflammation du cerveau ou des enveloppes, telle que *méningite*, *méningo-encéphalite*, et accompagnée de phénomènes d'excitation nerveuse ; plus particulièrement forme ataxique, avec excitation de la fièvre typhoïde. (V. TYPHOÏDE.) ‖ *Ramollissement cérébral*. V. RAMOLLISSEMENT. ‖ *Apoplexie cérébrale*. V. APOPLEXIE. ‖ *Congestion cérébrale*. V. CONGESTION. ‖ *Hémorragie cérébrale*. V. HÉMORRAGIE. ‖ *Ramollissement cérébral*. V. CERVEAU.

— Géologie. Il dit, dans l'alphabet sanscrit, de consonnes du troisième ordre, appelées aussi *linguales* ; ce sont les dentales, prononcées d'une certaine manière : *Les lettres* CÉRÉBRALES, *qui forment un des traits dominantes du sanscrit, sont inconnues à l'ancien perse.* (A. Maury.)

— n. Celui, celle qui vit surtout par la pensée, par le cerveau : *Il y a cependant quelques* CÉRÉBRALES *qui ne sont plus des rêveurs, mais des gorgons.* (H. Lavedan.)

CÉRÉBRALISME (*lism'* — rad. *cérébral*) n. m. Propriété d'un caractère de l'alphabet sanscrit, qui le fait prononcer avec un certain effort du haut de la tête.

CÉRÉBRATION (*si-on* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. f. Ensemble des fonctions du cerveau. (Peu usité.)

CÉRÉBRATULE ou **CÉRÉBRATULUS** (*sé-ré, lus* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. m. Genre de vers némertiens énoples, famille des amphiporidés, renfermant des formes habitant les mers d'Europe, comme le *cerebratulus spectabilis* (Grube) de Quatrefages.

CÉRÉBRIFORME (du lat. *cerebrum*, *bri*, cerveau, et de *forme*) adj. Qui ressemble au cerveau, à la matière cérébrale.

Dépôts cérébriformes, [illegible] V. ENCÉPHALOÏDE.

CÉRÉBRIN, INE (du lat. *cerebrum*, cerveau) adj. Qui appartient au cerveau. ‖ Qui est fondé sur la réflexion et sur le raisonnement, et non sur l'interprétation aveugle d'un texte : *Équité* CÉRÉBRINE. (Vieux.)

CÉRÉBRINE (du lat. *cerebrum*, *bri*, cerveau) n. f. Matière azotée contenue dans le cerveau.

— ENCYCL. L'alcaloïde auquel on a donné le nom de *cérébrine* est connu depuis longtemps déjà, et a été l'objet de nombreuses études. C'est la *matière blanche* de Vauquelin, la *cérébrate* de Couerbe, l'*acide cérébrique* de Frémy, extraite par l'alcool bouillant de la substance cérébrale. Pour la préparer, on commence par débarrasser les cerveaux de leur sang et des membranes, puis on les lave à l'eau froide, on les triture et on les fait passer à travers un linge ; on fait alors bouillir avec de l'eau de baryte ; le précipité obtenu est lavé à l'eau bouillante, desséché et traité par l'alcool bouillant. On recueille le produit et on l'épuise par l'éther de façon à séparer la *cholestérine*.

Le produit ainsi obtenu n'est pas pur. Si on le fait dissoudre dans l'alcool, il se dépose d'abord de la cérébrine pure qu'on peut faire cristalliser ; au bout de plusieurs jours il se dépose une masse gélatineuse qui, par concentration, donne de l'*homocérébrine* et de l'*encéphaline* ; enfin, en concentrant les eaux mères, on obtient un troisième dépôt qui renferme aussi un mélange des deux corps précédents.

CÉRÉBROLE (*bro-le* — du lat. *cerebrum*, cerveau) n. m. Produit [illegible] *froid*, soluble à chaud dans l'alcool bouillant, la benzine, le chloroforme ; l'eau chaude lui gonfle comme

CÉRÉBRIQUE adj. ‖ *Acide cérébrique*. V. CÉRÉBRINE.

CÉRÉBRITE (du lat. *cerebrum*, *bri*, cerveau) n. f. Inflam-

CÉRÉBRO-CARDIAQUE adj. ‖ *Névropathie cérébro-car-* des sens, de la circulation et de la locomotion, qui résultent de la fatigue cérébrale et du *surmenage* et que l'on

CÉRÉBROIDE (rad. *cérébral*) adj. Qui ressemble au cerveau : *Le centre* CÉRÉBROÏDE *ou postérieur chez les gastéropodes.* V. GANGLION.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN, ENNE (*di-in, ièn'* — du lat. *cere-*

CÉRÉBROSCLÉROSE (*sklé* — du lat. *cerebrum*, cerveau, [illegible] f. Induration du tissu cérébral, par suite d'une [illegible] chronique.

— ENCYCL. [illegible] caractérisée par la formation d'une substance dense, [illegible] quelquefois parsemée de concrétions calcaires, est une forme de méningo-encéphalite, qui se traduit par la paralysie générale.

CÉRÉBROSCOPIE [illegible] et du gr. *skopein*, examiner) n. f. Méthode de diagnostic des maladies des centres nerveux par l'examen ophtalmoscopique du fond de l'œil. (Elle est rarement suffisante sans le secours d'autres moyens d'investigation.)

CÉRÉBROSE (du lat. *cerebrum*, cerveau) n. f. Sucre cristallisable $C^{12}H^{22}O^{11}$ qu'on obtient en dédoublant la *phrénosine* et la *kérasine* par l'acide sulfurique. On l'obtient aussi par l'action de l'acide sulfurique sur la cérébrine. (La cérébrose paraît identique à la galactose du sucre de lait.)

CÉRÉBRO-SPINAL, ALE, AUX (du lat. *cerebrum*, cerveau, et *spina*, épine) adj. m. Qui appartient au cerveau et à la moelle épinière : *Méningite* CÉRÉBRO-SPINALE. Syn. CÉPHALO-RACHIDIEN, CÉRÉBRO-RACHIDIEN.

— ENCYCL. L'axe *cérébro-spinal* ou *encéphalo-médullaire* constitue, chez les vertébrés, le système nerveux central, logé dans le canal rachidien et le crâne, par opposition au *grand sympathique*. V. ENCÉPHALE, CERVEAU, CERVELET, BULBE, MOELLE ÉPINIÈRE, NERVEUX (*système*).

— *Méningite cérébro-spinale*, Inflammation des méninges du cerveau et de la moelle épinière, appelée parfois *méningite épidémique*. Cette affection est caractérisée, pendant la *première période* ou *période d'excitation*, par une rachialgie intense et une température élevée ; pendant la *deuxième période* ou *période de dépression*, on observe des paralysies qui persistent souvent après la guérison, laquelle est rare.

CÉRÉBROTE (du lat. *cerebrum*, cerveau) n. f. Chim. Syn. de CÉRÉBRINE.

CÉRÉBROTOME (du lat. *cerebrum*, cerveau, et du gr. *tomé*, action de couper) n. m. Appareil pour découper la matière cérébrale en tranches minces pour l'étude microscopique. V. MICROTOME.

CÉRÉES n. f. pl. [illegible]

CÉRÉMONAIRE (*nè-re*) n. m. Ecclésiastique ou clerc chargé de diriger les cérémonies ; maître des cérémonies.

CÉRÉMONIAL (lat. *ceremonialis* ; en vers : *i-al*, n. m. Ensemble des règles qui président aux cérémonies civiles ou religieuses, aux actes officiels qui ont un caractère de solennité : *Le cérémonial de l'Église romaine. Le* CÉRÉMONIAL *de la réception des ambassadeurs.*

— Par anal. Formalités cérémonieuses que les particuliers observent entre eux : *Aimer le* CÉRÉMONIAL.

— Par ext. Livre où sont contenues les règles des cé-

— ENCYCL. Hist. Le *cérémonial* est la succession, introduite par l'usage ou par la volonté des personnages autorisés, des différentes parties d'une fête publique, religieuse, judiciaire, ou même privée. Il est difficile de marquer avec précision la distinction entre *cérémonial* et *étiquette*. On peut dire, sans doute, que le *cérémonial* a plutôt un sens actif, marque la succession des actes d'une cérémonie, tandis que *étiquette* a plus particulièrement un sens passif, désignant la tenue et le costume. On peut dire encore que le cérémonial tendait à faire ressortir celui ou celui qui présidait à une cérémonie ou la dirigeait, tandis que l'étiquette s'applique à ceux qui y sont admis ou invités. Le cérémonial fut de tout temps : il est une nécessité pour les manifestations du culte et de l'autorité. Néanmoins, c'est particulièrement dans les monarchies, autour des souverains, qu'il acquiert une grande importance. De nos jours, cette importance demeure considérable dans les relations internationales. Au cours de l'histoire de France, le cérémonial prit à la fois un grand développe-

[illegible]

C'est par erreur que certains historiens font remonter le cérémonial au règne de François Ier. Peut-être ont-ils voulu donner à entendre, ce qui est exact, que c'est à cette époque que les règles en furent fixées, pour la première fois, fixées par écrit. Voyez en effet, pour le XVIE siècle :

police de sa cour et pour le gouvernement de son État, [illegible] *dans les Archives curieuses de l'histoire de France* (1re série, tome V).

— Dr. intern. Ensemble des règles de politesse qui régissent les relations des agents diplomatiques avec les autorités du pays où ils sont accrédités et avec les agents des autres puissances. Elles s'appliquent aux actes et aux écrits. La plupart sont simplement traditionnelles.

Leur minutie s'explique parce qu'elles touchent à la dignité de la nation que représente l'agent diplomatique ; un manquement à ces règles, insignifiant en soi, peut être

consistant comme de d'une intention offensante ou d'un oubli peu courtois.

Impossible d'énumérer ici, en ce qui concerne les agents diplomatiques, s'appliquant notamment aux cas suivants : 1° arrivée et première réception solennelle des ministres étrangers par le chef d'État, réglée d'une manière à peu près identique dans les États européens ; 2° visites faites par eux, après ladite réception, aux ministres étrangers et aux autorités du pays; 3° réception solennelle des autorités et des agents étrangers par les ambassadeurs qui ont présenté leurs lettres de créance; 4° départ des agents (audiences de congé, lettres de rappel); 5° titre d'Excellence (réservé, en droit, aux ambassadeurs); 6° ordre de préséance dans les cérémonies, fêtes, dîners, etc. Suivant les cas, les agents étrangers font corps ou ont un rang individuel; les cas de préséance sont donc variables. (Le rang des agents diplomatiques entre eux a été fixé par le congrès de Vienne (1815), qui les a divisés en trois classes, dans chacune desquelles la préséance est déterminée par la date de la présentation des lettres de créance.)

Avec les peuples d'Orient et d'extrême Orient, le cérémonial diplomatique a donné lieu à de grandes difficultés auxquelles leur caractère doit faire attacher une importance particulière : par exemple, en ce qui concerne la réception des ministres étrangers par l'empereur de Chine.

Les formules de la correspondance avec les souverains et les agents étrangers sont déterminées aussi par des règles de protocole.

Le cérémonial maritime est très minutieusement réglé : particulièrement l'usage du salut. L'Angleterre, puis Louis XIV prétendirent imposer le salut du pavillon aux navires des autres nations, sans distinguer les cas; il leur fallut céder, cependant, des règles transactionnelles. Les grandes puissances ont absolument renoncé à revendiquer aucune préséance à cet égard. L'égalité des Etats est la base des règles actuelles. Le salut se manifeste par des coups de canon en nombre variant suivant les constances; les navires saluent la terre où ils arrivent, sous certaines conditions : ils saluent les premiers arrivés dans le port; ces saluts sont rendus. Les règles tiennent compte, notamment, du grade des chefs des diverses forces navales présentes. Il y a aussi des règles concernant le rang des officiers qui descendent à terre pour participer à une cérémonie. Il y a quelques cas où, en ce qui concerne les relations des agents diplomatiques et consulaires accrédités dans un pays avec les navires de guerre de leur nation abordant dans un port de ce pays. V. *le Règlement français du service à bord*, 20 mai 1885.

CÉRÉMONIAL, ALE, AUX (lat. *caremonialis*). adj. Qui concerne les cérémonies : *Lois* CÉRÉMONIALES. *Règles* CÉRÉMONIALES.

CÉRÉMONIALISME (*ème*) n. m. Attachement étroit aux usages et aux cérémonies du culte. *Le* CÉRÉMONIALISME *prévalait chez les pharisiens.* (E. Littré.)

CÉRÉMONIE (*ni* — lat. *caremonia*) n. f. Forme extérieure des actes du culte, déterminée par l'usage ou par des règlements : *Les* CÉRÉMONIES *romaines sont pompeuses.*

— Par ext. Formalités qui l'on observe dans les rapports entre particuliers; civilités dont il ne faut pas s'exagérer la signification et qui sont parfois importunes et fatigantes : *Les mandarins, à table, courent toujours au détriment du dîner.* (Grimod.) *Quelques* CÉRÉMONIES *trompeuses tiennent lieu d'amitié dans le monde.* (Bouhours.)

— *De cérémonie.* Se dit des choses qui se font avec un certain apparat solennel, ou dont on se sert dans les occasions officielles ou d'apparat : *Visite* DE CÉRÉMONIE. *Habit* DE CÉRÉMONIE. *Il Grand maître des cérémonies, maître des cérémonies, aide des cérémonies,* Officiers qui président aux cérémonies des cours, qui les dirigent.

— Liturg. *Suppléer les cérémonies du baptême,* Faire les cérémonies du baptême sur une personne qui n'a été qu'ondoyée, qui a été baptisée sans les cérémonies prescrites par le rituel.

— Techn. Dernière période de l'affinage du verre, dans la fabrication des glaces coulées, et consistant à interrompre la décantation du verre et à maintenir le verre fondu à haute température pendant deux heures environ.

Loc. adv. : **En cérémonie,** avec cérémonie. Avec pompe, en grand apparat : *Paroissien, prêtres en* CÉRÉMONIE. **Sans cérémonie,** Sans façon, simplement; ou encore, Sans retard, sans hésitation.

— ANTON. Laisser-aller, sans-façon, sans-gêne. — **Abandon, naturel,** ingénuité, rondeur, simplicité.

— ENCYCL. Liturg. L'usage de relever le culte divin par des cérémonies qui en augmentent la pompe est aussi ancien que la civilisation. C'est un besoin de la nature humaine de rehausser par des ornements plus élégamment profonds ce culte. De plus, la religion a toujours été, dans le monde antique, une institution sociale, plus qu'une pratique privée : c'est pourquoi elle a toujours donné lieu à des cérémonies destinées à en faire ressortir le caractère d'intérêt public et à en rehausser le prestige. Les cultes de l'Orient, ceux de la Grèce et de Rome étaient célébrés pompeusement. Chez les Juifs, les cérémonies étaient observées avec un soin jaloux, comme rêvées par Dieu lui-même. Les prêtres, les théologiens, aussi avaient un double caractère : *commémoratives*, elles rappelaient les grands événements de l'histoire d'Israël (la sortie d'Egypte, les pèlerinages, les sacrifices, la dédicace du temple, etc.); elles annonçaient d'avance, d'une manière mystérieuse, les rits plus parfaits et plus efficaces que devait révéler le Messie (comme le festin pascal, le bouc émissaire, etc.). L'Eglise chrétienne mit d'abord beaucoup de simplicité dans le culte. L'immersion des néophytes dans l'eau, la fraction du pain, l'imposition des mains, étaient avec du l'huile. La répétition fidèle des paroles sacramentelles et la récitation en commun des psaumes, telles furent à peu près les cérémonies des premiers temps. A mesure que le nombre des fidèles s'accrut, on commença à entourer de quelque pompe l'administration du baptême et les funérailles des martyrs. Après sa victoire sur le paganisme, l'Eglise put désormais vivre au grand jour. Ce fut alors qu'elle institua ces cérémonies qui, sauf quelques modifications de détail, sont parvenues jusqu'à nous, propres à tourner l'esprit des fidèles vers Dieu par le symbolisme, et à les intéresser au culte par un spectacle d'une beauté artistique, qui parle aux sens et les charme. Les théologiens distinguent les rits d'institution divine, comme la forme et la matière des sacrements, qui sont immuables, et les cérémonies d'institution ecclésiastique, qui peuvent être l'objet de réformes, suivant les besoins des fidèles. L'Eglise catholique d'Orient a conservé strictement les usages anciens; et son culte est à peu près tel encore qu'il était vers le VIe siècle.

Sauf l'Eglise anglicane, qui a gardé une partie du ritual romain en y introduisant l'usage de la langue vulgaire, les Eglises protestantes ont substitué une simplicité sévère et nue à la pompe traditionnelle du culte catholique.

CÉRÉMONIEL, ELLE, adj. Qui concerne les cérémonies : *Les Juifs avaient beaucoup de lois qui relèvent que* CÉRÉMONIELLES. ‖ Qui se fait par pure cérémonie, qui est une pure formalité.

CÉRÉMONIEUSEMENT adv. D'une manière cérémonieuse. Avec cérémonie : *Il reçoit, il dîne, il parle* CÉRÉMONIEUSEMENT *le qui avec une faucille d'or.* (X. Marmier.)

CÉRÉMONIEUX (*ni-eu*), **EUSE** adj. Qui fait beaucoup de cérémonies, qui a ou affecte une extrême politesse : *La fausseté est* CÉRÉMONIEUSE.

— Qui se fait avec cérémonie, avec une politesse obséquieuse ou affectée : *Saluts* CÉRÉMONIEUX. ‖ Qui a quelque chose d'apprêté, de solennel : *Parure* CÉRÉMONIEUSE.

— Fig. Affecté, mièvolent, soigné avec un art exagéré : *Le langage doucereux et des formes* CÉRÉMONIEUSES, *ennemies de la conversation.* (Rivarol.)

— ANTON. **Familier, libre, naturel, rond, simple.**

CÉRENCES, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kil. de Coutances, près de la Sienne; 1.910 hab. Ch. de f. Ouest. Filature, minoterie, tuileries.

CÉRÉOLITE (du lat. *cereus*, de cire, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait CÉRÉOLITHE) n. f. Variété minérale appartenant au genre serpentine. V. CÉROLITE.

CÉRÉOPSIS (*psiss* — du gr. *kéros*, cire, et *opsis*, aspect) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, tribu des anserinés, renfermant une seule espèce, vulgairement nommée oie d'Australie. Le *cereopsis Novæ Hollandiæ*, de la taille d'une petite oie, est remarquable par le grand développement de la cire.

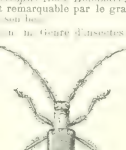

Céréopsis

CEREOPSIUS (*ce-o-psi-us* n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des lamiaires, renfermant une quinzaine d'espèces du Brésil. Citons le *cereopsius trimaculatus* des Molluques, le *cereopsius pretiosus* de la Jamaïque.

CÉREOXYLE (*lexi* — du gr. *kéros*, cire, et *xylon*, bois. n. m. Genre de palmiers du Pérou, dont la tige est une partie des feuilles sont couvertes de cire et de résine. V. CÉROXYLE.

Cire (plus réel d'un tiers)

CÉRÉRITE (du nom de *Cérès*) n. f. Silicate hydraté naturel de cérium, répondant à la formule H^2 (Ca, Fe^2) Ce^3 Si^4 O^{14}, dont les parties spécifiques de 4,9 à 5, et dont la dureté est égale à 5,5. La *cerérite* est infusible au chalumeau. (On y recueille du minéral dans une mine de cuivre, en Suède.)

CÉRÈS. Myth. Une des grandes divinités de Rome; déesse des moissons, de l'agriculture et de la civilisation; fille de Saturne et de Rhéa, sœur de Jupiter, et mère de Proserpine. Cérès était une vieille divinité italique (radical *cer*, qu'on retrouve dans le nom du grénie *Ceras* ou *Kéras*, et dans le mot *creare*, créer). Elle a été presque complètement identifiée avec la *Déméter* grecque. Pour tout ce qui concerne la divinité hellénique, v. DÉMÉTER.

Le culte de Déméter, comme celui de Perséphoné et de Dionysos, s'était, depuis longtemps, acclimaté dans la Grande-Grèce, surtout en Sicile et en Campanie. En 496 avant J.-C., lors d'une disette, on consulta les livres Sibyllins, et on ordonna d'élever un temple à ces trois divinités. C'est ainsi que le culte de Déméter-Cérès fut introduit à Rome, en même temps que celui de Perséphone ou Kora (Proserpine ou Libera) et de Dionysos Bacchus ou Liber). On construisit sur l'Aventin un temple commun aux trois divinités grecques, désormais confondues avec Cérès, Libera et Liber. Les plébéiens surtout, qui étaient en grande majorité dans le quartier de l'Aventin, agissaient devant à Cérès, le temple profitait des amendes prononcées par les édiles plébéiens et les tribuns du peuple. D'ailleurs, ce culte de Cérès resta tout grec à Rome; jusqu'au temps de Cicéron, on choisit les prêtresses parmi les femmes grecques de Naples ou d'Elée; et la légende de la Cérès romaine hérita de toutes les traditions d'Eleusis ou d'Enna. On institua successivement à Rome des fêtes en l'honneur de Cérès, V. CÉRÉALES. A la campagne subsistait le vieux culte de la Cérès italique sacrifice d'une truie avant la moisson, prémices, etc.). Plusieurs animaux étaient consacrés à la déesse : la truie, le bélier, le porc, la grue, la tourterelle.

Cerès (REPRÉSENTATIONS DE). Le type figuré de la déesse ne présente, chez les Romains, aucun trait particulier. Comme pour le culte et les jeux, on se contentait d'imiter et de copier les Grecs. V. DEMETER.

CÉRES (*rèss* — du nom de la déesse n. f. Poétiq. Les épis mûrs; les moissons sur pied. ‖ Le blé, le froment, les grains des céréales, le pain :

Les travaux rustiques, l'industrie
Donne CÉRÈS *des moissons, ... LEGOUVÉ*
Sur le sillon de la moissonne, etc.
Vous, qui, pour nourrir vos troupeaux, Pallas,
Du sol fait pousser CÉRÈS *. . . . . BOILEAU*
Bacchus, Pasteurs, Trésors de Cérès, Dieu, cereales, moissons.

— *Coiffure à la Cérès,* Coiffure qui consiste en une couronne de cheveux nattés au-dessus du front.

CÉRES n. f. Planète télescopique, découverte par Piazzi, le 1er janvier 1801. — Nom que l'on donnait à la constellation de la Vierge, avant la découverte de la planète Cérès. (De la l'usage conservé de figurer la Vierge avec une faucille et une gerbe de blé; de là, aussi, le nom d'Épi de la Vierge donné à une belle étoile de cette constellation.)

Cérès.

CÉRÈS (*rèss*) n. f. Sous-genre de proserpina (mollusques gastéropodes), renfermant des formes à coquille hélicoïde, rugueuse, carénée, à bouche orienteur ridée avec péristome épais. (Les cérès habitent l'Amérique.)

CÉRES, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), près de la Stura; 2.100 hab.

CÉRÉSIE (*zi* — de *Cérès*) n. f. Bot. Syn. de PASPALE.

CÉRÉSINE (du lat. *cera*, cire) n. f. Sorte de résine extraite de l'ozocérite de Galicie. ‖ Nom que l'on donne à une résine ressemblant à la paraffine, et que l'on rencontre dans le voisinage de certaines couches de houille. (On l'appelle également *cire minérale, paraffine native, bitume solide*, etc.)

La cérésine remplace fréquemment la cire d'abeilles pour cirer les parquets.

CERESIUM (*sé-ré-zi-om*' — du gr. *kérésios*, nuisible) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des cérambycines, renfermant des formes de taille petite ou moyenne, habitant l'Inde et l'Océanie, et dont on connaît vingt espèces. (Une des plus répandues est le *ceresium simplex*, d'un rouge luisant, qui se trouve depuis les Philippines jusqu'aux îles Samoa.)

Cereesium (gr. nat.).

CÉRESOLA ou **CERASOLA** (Dominique), poète italien, né à Bergame en 1683, mort à Rome en 1746. Il apprit par cœur les poésies de Pétrarque, et parvint à imiter son style en traitant toutes sortes de sujets. Ses poésies furent publiées après sa mort, sous le titre de *Rime varie di Domenico Cerasola* (Rome, 1747), avec une notice sur sa vie par le Père Cordara.

CÈRESTE, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 24 kilom. de Forcalquier, au confluent de l'Aiguebelle et de l'Encrème; 1.045 hab. Commerce de truffes et laines, pierre de taille, lignite; moulins. Cérèste est l'ancienne *Catuiaca*. Aux environs, deux ponts romains; vestiges d'une voie romaine et d'un camp romain; monument romain connu dans la contrée sous le nom patois de *Tourré d'Embarbo* (Tour d'Œnobarbus); ruines de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux, à Carluce.

CÉRET (*ré*) n. m. Fromage de qualité très médiocre, fabriqué dans la Franche-Comté.

CÉRET (lat. *Ceresium*), ch.-l. d'arrond. des Pyrénées-Orientales, à 25 kilom. de Perpignan, au pied septentrional des monts Albères et près du fleuve côtier Tech; 3.766 hab. (*Céretois, oises* ou *Céretiens, tenques*.) Ch. de f. Midi. Sous-préfecture; tribunal de 1re instance. Chambre d'agriculture, prison départementale, hospital. Commerce d'huiles, de cuirs, de manches de fouets, de fruits et de primeurs. Fabriques de bouchons, imprimeries, tuilleries, tanneries, tonnelleries. Restes de l'ancienne enceinte; à 2 kilom. de la ville, *pont de Céret* jeté au XIVe s. sur le Tech. Patrie du naturaliste Louis Companyo. — L'arrondissement a 4 cant., 44 comm. et 46.659 hab.; le canton 15 comm. et 11.433 hab.

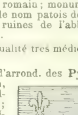

Armes de Céret.

CEREUS (*sé-ré-uss* — mot lat. qui signif. *cierge*) n. m. Nom scientifique des cierges (bot.). V. CIERGE.

CÉREUX (*reû*), **EUSE** (lat. *cera*, cire) adj. ‖ *Oxyde* CÉREUX. V. CÉRIQUE.

CEREZO (Matthieu), peintre espagnol, né à Burgos en 1626, mort à Madrid en 1675. Après avoir reçu les premières leçons de son père, il devint élève de don Juan Carono et ne tarda pas à égaler son maître. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : *Saint Thomas de Villeneuve donnant l'aumône aux pauvres; Saint Nicolas de Tolentin;* une *Visitation de sainte Elisabeth;* les *Disciples d'Emmaüs.*

CERF (*sèr*' ou *sèrf*' — du lat. *cervus*) n. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des ruminants, dont la tête est garnie de prolongements solides, osseux, cylindriques, diversement ramifiés, tombant à époques périodiques, et que l'on appelle bois. (Ne se dit, dans le langage ordinaire, que du cerf commun, ou cerf proprement dit.)

— Fig. et fam. Personne très agile. ‖ Lâche (parce que le cerf est un animal timide) : *On dit qu'il faut plutôt résister aux mauvaises choses commandées par un bon, qu'une autre de bien commandée par un* CERF.

— Pop. *Se déguiser en cerf,* S'en aller, s'enfuir, s'évader.

— Antiq. rom. Bois rameux et taillés en pointe qu'on enfonçait dans le sol, pour arrêter les charges de cavalerie et fortifier les circonvallations autour des camps et d'une place assiégée.

— Artiv. *Mal de cerf.* Nom donné vulgairement au tétanos du cheval.

Cerf (antiq. rom.)

— Jeux. Comme emploi héraldique le cerf devient au XIVe siècle le support des armes royales de France (1381) : un cerf volant figura alors dans les devises de Charles VI. Sur l'écu, le cerf est représenté, le plus souvent, *passant*; cabré ou courant, il est dit *élancé;*

couché, il est dit *reposé*; il est *allé*, et aussi *rumé*, quand son bois est d'un cinq parti-uler. La tête figurée avec son bois s'appelle *cimentier*; les bois seuls : *andouillers* ou *massacre*. Figuré en buste, le cerf est dit *protomé*.

— Méd. anc. *Os de cœur de cerf*. Os que l'on trouve dans le cœur du cerf et qui passait autrefois pour un puissant agent thérapeutique.

Venger. Les chasseurs donnent aux cerfs, selon leur âge, diverses dénominations. *Faon*, Cerf de six mois à un an. ‖ *Daguet*, Cerf de deux ans. ‖ *Cerf à sa première tête*, Cerf de trois ans. ‖ *Cerf à sa deuxième, à sa troisième tête*, Cerf de quatre ans. ‖ *Jeune cerf*, Cerf de quatre à cinq ans. ‖ *Cerf dix cors seulement*, Cerf dans sa sixième année. ‖ *Cerf dix cors*, Cerf qui est dans sa septième année. ‖ *Grand cerf*, Cerf qui a huit ans. ‖ *Grand vieux cerf*, Celui qui a neuf ans. — Pour les autres locutions de venerie, *Cerf au ressat*, *l'époye de cerf*, *Le cerf fait boisonge*, ve. ressat, ressuyer, boisonge, à *Cerf de meute*. Cerf qui poursuit la meute de chiens courants.

D'argent au cerf d'azur

— Prov. : On connaît le cerf à ses abattures. On juge le caractère d'un homme par ses actions, par ses discours. ‖ **Au cerf la bière, au sanglier le mie**, Les blessures que fait le cerf sont mortelles, celles que fait le sanglier peuvent se guérir. (Ces proverbes ont vieilli.)

— Encyc. Zool. Le genre *cerf* *cervus* proprement dit ne contient que quelques espèces de l'hemisphère boréal, mais on le décompose en un nombre de sous-genres, établissant

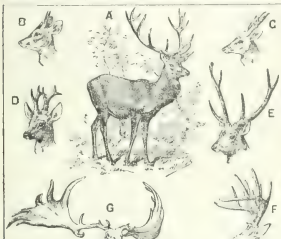

Cerfs : A, cerf de France, B, cossaus, C, nomjac, D, chevreuil, E, rusa; F, cariacou; G, mégacéros.

la forme des bois. Avec les caractères communs à tous les cervidés, les cerfs du premier sous-genre assiati par *cervulus*, se distinguent par les grandes cannes saillantes des mâles et l'absence de brosses aux pieds postérieurs. Dans le sous genre daguet rentrent les petits cerfs de l'Amérique à bois sans andouillers, d'où leur nom. Les chevreuils (*capreolus*) viennent ensuite. Propres à l'Europe, ils sont remplacés dans le nouveau monde par les blanchères, et en Asie par les axis à la robe tachetée. Les cerfs proprement dits se reconnaissent à leurs bois ronds qui repoussent chaque année avec un andouiller de plus, depuis la première dague du daguet jusqu'aux fourches sans nombre des dix et vingt cors. Le cerf commun (*cervus elaphus*) habite tout l'ancien monde; ses variétés algérienne, persane, etc., ont été décrites sous divers noms. Le grand cerf de l'Amérique septentrionale, le wapiti (*cervus canadensis*), en est considéré comme une simple race. Les cariacous (cerf de Virginie, et cariacou à queue blanche) sont propres à l'Amérique du Nord. En Asie vivent d'autres grands cerfs, les *rusa*, qui descendent dans la Malaisie jusqu'à Timor. Des formes fossiles nombreuses, parmi lesquelles la plus remarquable est le gigantesque cerf quaternaire des tourbières d'Irlande (*megaceros giganteus*), font le passage entre ces diverses espèces. Les cerfs sont des animaux des forêts, timides, à ouïe très fine, vivant par petites troupes sous la conduite de vieux mâles. Ceux-ci, en septembre et octobre, deviennent farouches et se livrent des combats terribles en bramant de telle force qu'on les entend à de longues distances.

— Vener. De toutes les chasses, celle du cerf est la plus importante, par les connaissances cynégétiques qu'elle exige. Dans les temps de sécheresse, le veneur examine les fumées ou fientes du cerf, ainsi de connaître la bête qui il chasse. Ces fumées diffèrent selon les saisons et l'âge du cerf. On appelle « portées » les branches que le cerf touche et ploie pour se rendre à la reposée; elles servent à juger de la hauteur et de la largeur des bois de l'animal. A la mi-juillet, les cerfs *frayent* ou *touchent au bois*, c'est-à-dire frottent leur tête contre les arbres, pour en détacher la peau velue qui l'enveloppe; le *frayoir* est la branche que le cerf touche en cette occasion.

Les *abattures* sont les branches cassées par le corps du cerf. Les *faulées* sont les empreintes que laisse le pied du cerf sur les feuilles, la terre ou la mousse; elles servent à faire connaître la direction suivie par l'animal. On appelle *allures* la façon de marcher des cerfs. Les cerfs croisent plus ou moins leurs allures selon leur âge; les biches ont des allures droites. La biche a le pied plus étroit et plus pointu que celui du cerf. Le pied du daguet, quoique facile à confondre avec celui de la biche, s'en distingue en ce que les pinces de devant sont moins pointues. Un cerf dix cors a le pied de devant plus gros que celui du derrière; il a les pinces tout à fait rondes.

On chasse le cerf à courre, à l'affût, au fusil, aux traques ou battues et aux pièges. Avant de chasser le cerf, il est d'usage de le détourner, c'est-à-dire de le trouver dans une enceinte. Cette manœuvre est la plus difficile et la plus pénible de toutes celles que nécessite la chasse du cerf; elle exige la réunion de toutes les qualités d'un bon veneur. Il faut, en outre, que le valet de limier chargé de l'exécuter soit secondé par un bon chien. La meute poursuit le cerf qui, en dépit de toutes ses ruses, ne tarde pas à être aux abois. Un veneur le *sert*, lorsqu'il fait tête aux chiens, c'est-à-dire le tue d'un coup de carabine. Après l'avoir achevé, on fait la curée. Les différentes phases de la chasse sont signalées [illegible] par des fanfares [illegible] le bruit des [illegible] : [illegible] l'eau; l'hallali debout; l'hallali par terre; la curée.

On ne le cerf à l'affût, [illegible] on peut que fréquente [illegible]

Les traques pour chasser le [illegible] et [illegible] la battue ordinaire. La chasse au piège [illegible]

Sonneries indiquant l'âge du cerf (V. ROYALE, JUGEMENT).

de panneaux en toile ou de corde, formant enceinte et auxquels sont attachés divers objets servant d'épouvantail.

— *Usages*. Les bois du cerf, outre qu'ils forment de magnifiques trophées, s'emploient couramment dans la fabrication de manches de couteaux et d'autres instruments. Le cuir de cerf, par son épaisseur, sa force et sa souplesse, a été employé très longtemps pour faire des colliers ou pourpoints à armes; au moyen âge, on se servait de ces peaux pour ensevelir les corps des grands seigneurs. La graisse de cerf était reputée et comme remède, et comme matière grasse, pour entretenir les armures.

— *Symbolisme*. Le *cerf*, dans les monuments antiques, accompagne très souvent la figure de Diane, la déesse des chasseurs. Mais c'est surtout dans les légendes et monuments chrétiens qu'il joue un rôle considérable. Dans certaines peintures des Catacombes et sculptures des temps postérieurs, on voit un cerf se désaltérer à une source d'eau vive, ce qui se traduit par Jésus à la source de la vérité, ou l'âme chrétienne se régénérant dans le baptême. On a pensé que cette symbolique avait son origine dans cette erreur d'histoire naturelle, admise par les anciens, qui croyaient que le cerf était l'ennemi implacable du serpent, lui-même représentation symbolique de l'esprit du mal ou démon dans un grand nombre de sectes. Il est bien plus probable qu'elle est fondée sur le passage des Psaumes (XLI, 2) : « Comme le cerf aspire aux eaux vives, ainsi mon âme soupire vers Dieu. »

Cerfs (COMBAT DE), **Chasse au cerf**, sujets souvent traités par les peintres. Entre autres œuvres, on peut citer le *Combat de cerfs*, de Courbet, connu aussi sous le

Combat de cerfs, d'après Courbet.

nom de *Rut du printemps*, tableau qui fut exposé au Salon de 1861 et qui se trouve aujourd'hui au Louvre. Magistralement peint, il représente deux cerfs qui se battent furieusement, tandis qu'un troisième bramait au bord d'un étang.

CERFS (PARC-AUX-). Hist. V. PARC-AUX-CERFS.

CERFBERR (Ibrahim-Manzour-Effendi), aventurier français, né à Strasbourg vers 1780, mort en 1826, menа l'existence la plus aventureuse à travers les pays les plus divers, changeant cinq fois de nom, servit dans l'armée ottomane et se fit musulman, puis obtint un emploi en Westphalie, sous le nom de « Medelsheim »; passa en Bosnie, se battit contre les Serbes et reçut le surnom de *Manzour* (1813). Après des voyages en Orient, en Autriche, à Naples, il servit, en 1816 et 1817, dans l'armée d'Ali, pacha de Janina, poursuivit ses aventures dans les deux mondes, et, à bout de ressources, se brûla la cervelle à Paris. On lui doit un ouvrage intéressant : *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-pacha*, 1826.

CERFBERR (Alphonse-Théodore), auteur dramatique français, né en 1795, mort en 1859. Sous son prénom d'Alphonse, il a fait représenter diverses pièces de théâtre qui ont été imprimées. On lui doit aussi un *Manuel populaire*

[illegible]

CERFBERR [illegible] un nombre considérable de journaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de ARTHUR CLARY, ANTOINE CERVIONNE de Balzac et de Victor Hugo, socialiste ardent, il était une encyclopédie vivante en matière dramatique, et écrivait d'un style entortillé, bizarre, outrancier. On lui doit un grand nombre d'écrits divers, poésies, biographies, études, etc., et un ouvrage très estimé, couronné par l'Académie française : *Histoire de Balzac* (1887), avec Christophe.

CERF-COCHON (*cerf*) n. m. Nom vulgaire des petits cerfs indiens du sous-genre *hydelaphus*, genre *rusa*, et dont l'espèce type est le *hydelaphus porcinus*. V. RUSA.

CERFEUIL (*cer-feuil'il* mll.) — du lat. *cærefolium*, même sens) n. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, ou [illegible] du myrrhis odorant. ‖ *Cerfeuil à aiguillettes*, Nom vulgaire du scandix. ‖ *Cerfeuil des fous*, Nom vulgaire de [illegible]

Encyc. Nom que l'on donne, dans [illegible] aux larves de friganes jaunes.

— Encyc. Bot. Sous le nom [illegible] plusieurs plantes appartenant [illegible] des ombellifères, très [illegible] ressemblent par leurs feuilles très découpées, par leur odeur forte, mais agréable, enfin, par leur saveur toute particulière, qui les fait employer [illegible] l'économie [illegible] annuelle, à fleurs blanches, auxquelles succèdent des fruits lisses, noirâtres à la maturité. Sa tige est haute de 0m,50, et plus. Originaire des régions méridionales de l'Europe, le cerfeuil est depuis longtemps cultivé dans les jardins potagers. On fait tremper la graine dans l'eau pendant deux ou trois jours avant le semis; on la sème clair et en rayons, et on a soin de l'enterrer très peu. Dans quelques pays, on fait sécher le cerfeuil en le suspendant au plancher, et, lorsqu'il perde alors une partie de son odeur et de sa saveur, il rend encore des services en économie domestique. Toutes les parties de cette plante sont aromatiques et agréables au goût; on emploie surtout ses feuilles, qu'on met dans les sauces et dans les salades. En médecine, elles sont réputées apéritives, diurétiques, incisives et rafraîchissantes; on les prescrit contre le scorbut et les maladies de la peau. On cultive dans les jardins le *cerfeuil commun*, le *cerfeuil frisé*, variétés du *chærophyllum sativum*, le *cerfeuil tubéreux* ou *bulbeux* et le bisannuel et a les racines renflées, tubéreuses. Il croît dans les bois et dans les haies des régions méridionales de l'Europe. Ce qu'on appelle le *cerfeuil frisé* n'est pas une espèce distincte, mais une simple variété du cerfeuil commun, dont les feuilles sont employées surtout pour orner les plats. Le *cerfeuil sauvage* (*chærophyllum temulum*) est une plante vivace, à tige renflée aux nœuds et maculée de brun, à feuilles très découpées et velues, qui croît dans les lieux cultivés et incultes de toute l'Europe. Contrairement aux précédents, il a une odeur vireuse, une saveur âcre et amère, et passe même pour vénéneuse. On l'appelle communément *persil d'âne*, parce qu'il plaît beaucoup aux ânes.

CERFEUILLERE [illegible] n. f. Nom vulgaire du cerfeuil sauvage.

CERFROID [illegible] *cerfroid*, ancienne pierre de Perrier des matériaux à [illegible] de la Ferte-Milon. Il devint la résidence du général de l'ordre.

CERF-VA-HAUT (*cerf, hô*) interj. En T. de vénerie, Cri par lequel on appuie les chiens qui hésitent et sont prêts à prendre le change.

CERF-VOLANT (*cerf, lan* n. m. [illegible] vulgaire des insectes du genre lucane, à cause de leurs grandes mandibules branchues, qui ressemblent à des bois des cerfs. ‖ Pl. DESCERFS-VOLANTS.

— Tr. Pommier [illegible] mentanné des parents ou des bonnes, pour distraire les enfants dans une allée, dans quelque lieu écarté, aux bois de Boulogne, de Vincennes, etc. (Son nom lui vient de ce qu'elle marche dans les [illegible] *cerf-volant*.) ‖ *Vol au cerf-volant*, Vol pratiqué de cette façon.

— Jeux. Jouet consistant en une légère charpente de bois sur laquelle on colle du papier tendu et qui, maintenu droit par une longue queue, retenu par une cordelette, est emporté et soutenu dans les airs par l'effet du vent. La [illegible] *cerf-volant* est constituée par une longue ficelle portant, de distance en distance, des papillotes en papier. La *tête du cerf-volant* se com-

pose d'une pointe triangulaire occupant la partie extrême et supérieure du jouet.)

— Techn. Cuir tanné, dont le ventre a été ôté.

— Encycl. Phys. Le *cerf-volant* paraît être une importation orientale; on s'en est servi quelquefois en physique pour étudier l'électricité des nuages. Le cerf-volant est alors muni d'une pointe métallique à sa partie antérieure, en même temps que la corde est traversée par un fil de même matière. C'est avec un appareil de ce genre que B. Franklin et de Romas firent, en 1752, les célèbres expériences qui permirent d'identifier l'électricité atmosphérique et l'électricité fournie par les machines.

Cergy, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 4 kilom. de Pontoise, sur l'Oise; 902 hab. Féculerie.

Ceriana, bourg d'Italie (Ligurie [prov. de Porto-Maurizio]); 2.500 hab.

Ceriano Laghetto, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 3.820 hab.

Cérianthe ou **Cerianthus** (*kéri*, cire; *anthos*, fleur), n. m. Genre d'anthozoaires actiniaires, famille des *Cérianthidés*, habitant des polypes chasses, dans le sable par leur extrémité inférieure antérieure. (L'espèce type est le *C. membranaceus*, habite la Méditerranée.)

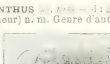
Cérianthe.

Cérianthidés (même étym.), n. m. pl. Famille d'actiniaires à tentacules nombreux, sous-ordre des actiniaires, renfermant des polypes allongés, nus ou engainés, avec deux verticilles de tentacules opposés. Genres principaux : *cérianthe*, *sacconodactyle*, etc.

Cérides (rad. *céride*), n. m. pl. Se dit quelquefois des corps simples ayant pour type le *cérium* (*céride*).

Cérie (*kéri*, cire) ou **Ceria** (du gr. *kéras*, corne) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant de grosses mouches jaunes et noires, élancées, à antennes renflées en massue terminée par un style court. (Les céries habitent l'Europe; la *C. cinerascens* se rencontre parfois aux environs de Paris.

Cérie gr. d'un tiers.

Cérifère (du lat. *cera*, cire, et *ferre*, porter adj. Bot. nat. Qui produit de la cire.

— Minér. Qui contient du cérium.

Cérifiable (du lat. *cera*, cire, et *fieri*, devenir) adj. Qui peut être transformé en cire.

Cérificateur (rad. *cérification*) n. m. Appareil. Sorte de pupitre vitré dont le fond est formé par un rideau de papier-blanc, au-dessus duquel se trouve une toile métallique destinée à recevoir les débris de rayons. (Sous l'action de la chaleur solaire, la cire fond et passe au travers de la toile, qui retient la plus grande partie des impuretés.)

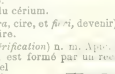
Cérificateur.

Cérification (*sion* — du lat. *cera*, cire, et *fieri*, devenir) n. f. Phénomène par lequel les cellules d'un végétal se modifient par des imprégnations de cire.

— Encycl. Ce sont les membranes cuticulaires et les diverses couches de la cuticule qui s'imprègnent de cire; les couches internes cellulosiques n'en renferment pas. La *cérification* a lieu lorsque la cire ne se forme pas de dépôt à la surface, et, dans ce phénomène, la cire ne laisse pas pressentir sa présence extérieurement. Il suffit de couper un fragment de végétal muni de cire et de le chauffer dans l'eau pour voir la cire essuer en gouttelettes sur les formations cuticulaires, d'où l'alcool suffit à les détacher. La cérification annule la perméabilité de la membrane pour l'eau, perméabilité déjà bien diminuée par la cutinisation.

Cérigère (du lat. *cera*, cire, et *gerere*, porter) adj. Qui porte une membrane particulière appelée cire.

Cérignola, ville d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Foggia]); 22.660 hab. Évêché, fabriques de toiles; récolte et commerce d'amandes et de coton. Victoire des Espagnols, commandés par Gonzalve de Cordoue, sur les Français de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, le 28 avril 1503. Celui-ci fut tué dans l'action.

Cérigo (l'anc. *Cythère*), île grecque de la Méditerranée orientale, au S. de la Morée; 220 kilom. carr., 15.000 hab. (*Cerigots, otes.*) Très montagneuse, peu boisée, mais de climat sain, quoique chaud et sec, elle a des cultures de vignes, oliviers, coton, et surtout de beaux pâturages où s'élèvent des moutons et des chèvres pour l'exportation en Grèce. On y fait aussi l'élevage des abeilles. — La capitale est Kapsali.

Cérigo (de *Cérigo*, n. géogr.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des nucléolines, famille des arctiadiadés, renfermant des papillons à abdomen crêté, vivant leurs ailes en toit au repos.

— Encycl. La seule espèce du genre, *cerigo cytherea*, se trouve en Europe, dans les lieux arides et pierreux, où sa chenille, allongée, cylindrique, vit enterrée, pour sortir la nuit et manger les graminées; elle se chrysalide en terre.

Cérigotto (lat. *Ægilia*), petite île grecque de la Méditerranée orientale, à mi-chemin de Cérigo et de Candie (Crète). Mêmes climat, avec de bons pâturages, et plantée d'orangers et d'oliviers. La principale industrie est la fabrication de l'huile d'olive.

Cérilly, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 40 kilom. de Montluçon, sur la Marmande; 3.008 hab. Carrière de grès; commerce de bois; fabriques de cannellerie, moulins, tonnelleries. A 5 kilom. à l'E. de Cérilly, eaux minérales de Saint-Pardoux. Église du style roman, avec un calvaire érigé en 1692. Patrie du naturaliste et voyageur F. Péron.

— Le canton a 12 comm. et 13.248 hab.

Cérine (du lat. *cera*, cire) n. f. Chim. L'un des principes immédiats de la cire des abeilles. V. cire.

— Minér. Variété brun rouge d'orthite. Syn. de allanite.

Cérines (château de), château féodal de l'île de Chypre, célèbre dans l'histoire des Lusignan. Ce château ne date pas tout entier du temps où l'île était gouvernée par les Français; des parties importantes ont été reconstruites par les Vénitiens et appropriées au service de l'artillerie.

Cerini (Joseph), poète italien, né à Solférino en 1738, mort à Milan en 1779. Avocat à Milan, il fit représenter avec succès quelques pièces de théâtre : *Clary* (1772); *Cattiva matrigna* (1773), etc. Il publia aussi un recueil de *Poésies anacréontiques* (1776), pleines de grâce.

Cérinite n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine. Variété de hellandite.

Cérinstein n. m. Silicate hydraté naturel de cérium. Syn. de cérite.

Cérinthe (lat. *cerinthe*; du gr. *kéros*, cire, et *anthos*, fleur) n. m. Nom scientifique du genre mélinet, ainsi nommé parce que ses fleurs sont recherchées par les abeilles. Certains auteurs font ce nom féminin.) ‖ Syn. de mertensie. Syn. de cérinthe.

Cérinthe, hérésiarque dont la doctrine marque la transition judéo-chrétienne au gnosticisme. C'était un Juif né à Antioche, et qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il avait étudié à Alexandrie, où il s'était imbu des idées néoplatoniciennes. D'une part, il semble avoir introduit la doctrine de Philon dans les gnoses déjà développeront avec amour. D'autre part, il maintenait la circoncision et avait sur la personne de Jésus les idées des ébionites. Les Pères se sont plu à le présenter comme le principal antagoniste de saint Paul.

Cérinthien (*ti-in* — de *Cérinthe*, nom du fondateur) n. m. Membre de la secte fondée par l'hérésiaque Cérinthe.

Cérinthoïde (de *cérinthe*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Syn. de mertensie.

Cérinthopsis (*psis* — de *cérinthe*, et du gr. *opsis*, apparence) n. m. Bot. Syn. de solénanthe.

Cériodaphnie (du gr. *kérion*, cellule, et *daphnè*, genre de crustacés) n. f. Genre de petits crustacés qui habitent les eaux douces et vivent à la façon des daphnies dont ils sont voisins. (Telles sont les *ceriodaphnia quadrangula*, *ceriodaphnia rotunda*, *ceriodaphnia reticulata*, d'Europe.)

Cériolaire de grandeur à 1/2 grandeur.

Cériolaire (*lèr'* — du lat. *ceriolare*) n. m. Antiq. rom. Chandelier spécial pour les chandelles de cire.

Cérion (du gr. *kérion*, cellule) n. m. Bot. Syn. de carypose ou cariopse, fruit des graminées.

Cérionanthe (du gr. *kérion*, alvéole, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Section du genre cérinthe. ‖ Section du genre scabiose.

Cériopore ou **Ceriopora** (*sé* — du gr. *kérion*, alvéole, et *poros*, pore) n. f. Genre de bryozoaires, type de la famille des *cérioporidés*, renfermant des colonies ramifiées, à cellules tubuleuses disposées en cercles nombreux et superposées. Les cériopores abondent du trias au crétacé. La *ceriopora spongites* provient du calcaire du Lias.

Cériopore.

Cérioporidés (du gr. *kérion*, cellule, et *poros*, pore) n. m. pl. Famille de bryozoaires cyclostomates, groupe des inarticulés, comprenant des formes d'aspect tubulé, toujours encroûtantes, et rentrant dans les genres *cériopore*, *radiopore*, *alvéolaire*, *chilopore*, *ditaxie*, etc., tous fossiles depuis le trias. — *Un* cérioporide.

Cérops (*opss* — du gr. *kérion*, cellule, alvéole, et *opsis*, aspect) n. m. Genre de rhizophoracées, comprenant des arbres qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

Cériornis n. m. Zool. Syn. de tragopan.

Cérique adj. = *Ozyde cérique*. V. cérium.

Cérirostre (*rostr'* adj. Qui a le bec garni d'une membrane cireuse.

Cerisaie (*zè*) n. f. Champ planté de cerisiers.

Cerise (du bas lat. *ceresia*; dérivé du lat. class. *cerasus*) n. f. Fruit du cerisier. (V. cerisier.) ‖ Nom donné par extension à quelques fruits qui ressemblent à la cerise. — *Cerise de capitaine*, Fruit de la maïpuche bâtarde. — *Cerise de cornaline*, Fruit du cornouiller mâle. ‖ *Cerise de juif ou de suif, d'hiver ou en chemise*, Fruit de l'alkékenge. ‖ *Cerise d'ours*, Fruit de la busserolle. ‖ *Cerise du caféier*, Fruit rouge et globuleux de l'arabusier qui produit le café. — *Vin de cerises*, Liqueur faite avec du jus de cerises fermenté.

— Fam. *Panier de cerises*, Collection d'objets tous également séduisants, et entre lesquels on a de la peine à choisir. Cette locution est due à Mme de Sévigné, qui dit aux fables de La Fontaine : *C'est un* panier de cerises : *on voit choisir les plus belles, et le panier reste vide.*

— *Bouche en cerise*, Bouche petite, vermeille, arrondie comme une cerise. ‖ *Être rouge comme une cerise*, Être tout à fait rouge, naturellement ou par suite d'une émotion. ‖ *Pêche à la cerise*, Pêche à la ligne dans laquelle on emploie une cerise pour appât.

— *Machinal de cerises*, Jum. *Nous apportons* marchands de cerises *les ouvriers de la banlieue de Paris*, etc. (Journal officiel » du 21 juin 1876.)

— Art vétér. Sortes d'exopissances de chair surgissant du milieu d'une plaie, chez le cheval.

— Industr. Les délicates sculptures sur noyaux de cerise ne sont pas une invention moderne. Dès le XVIe siècle, on vendait des chapelets dont les grains étaient ainsi fabriqués; tel fut celui de Louise de Savoie, mère de François Ier.

— Métall. *Couleur cerise*, Nom servant à désigner la couleur rouge vif que prend le fer quand on le soumet à une température élevée.

— Teint. Très belle couleur d'un rouge vif, que l'on emploie dans la teinture des étoffes.

— adj. inv. Qui est de la couleur de la cerise : *Des cravates* cerise.

— n. m. Couleur de la cerise : *Le* cerise *est une jolie couleur.*

— Loc. prov. : *Faire deux morceaux d'une cerise*, Distinguer trop subtilement.

— Encycl. Art vétér. Lorsque le maréchal, en ferrant un cheval, a trop *paré* la sole du pied, et est arrivé par un coup de maladresse à mettre à nu une partie des tissus sous-cornés, ces tissus s'irritent, se tuméfient et font hernie par la partie où la corne a été enlevée à tort : c'est ce qu'on appelle une *cerise*. On la fait disparaître par l'excision et un pansement méthodiquement compressif.

Cerise (Guillaume-Michel, baron), général français, né à Allaire, vallée d'Aoste, en 1770, mort à Paris en 1820. Entré dans la légion piémontaise (an IV), à vingt-sept ans, il était adjudant général. Enfermé dans Gênes avec Masséna, il s'y distingua, puis fit les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Autriche, de 1806 à 1809. Sous la Restauration, Cerise s'était rendu aux environs de Toulouse. Les verdicts le jetèrent en prison. Grâce à l'énergie de sa femme, hollandaise d'origine, il put quitter la France. Mais sa santé fut et demeura ébranlée. Il mourut à Paris, où il avait obtenu de rentrer.

Cerise (Laurent-Alexandre-Philibert Cerise, dit), médecin, né à Aoste (Piémont), mort en 1849 à Paris, où il exerça son art et devint membre de l'Académie de médecine. Il avait adopté les idées de Buchez et était un physiologiste distingué. Ses principaux ouvrages sont : *le Médecin des salles d'asile* (1836); *des fonctions et des maladies nerveuses dans leurs rapports avec l'éducation* (1841); *Mélanges médico-psychologiques* (1872).

Cerisette (*zèt'*) n. f. Cerise séchée. ‖ Espèce de prune rouge. ‖ Nom vulgaire de la morelle faux piment, dont les fruits ressemblent à des cerises.

— Encycl. Ce nom populaire est un de ceux qui servent à désigner la morelle faux piment (*solanum pseudocapsicum*); on l'appelle aussi pommier d'amour, petit cerisier d'hiver, oranger de Sayetier, etc. La *cerisette* est un joli petit arbrisseau, dont la tige droite est couronnée par une cime arrondie de feuilles vert foncé et persistantes; à ses fleurs blanches succèdent des fruits d'un rouge vif, arrondis, du volume d'une petite cerise, d'où son nom. Ces fruits mûrissent en hiver. On possède aussi une variété à fruits jaunes. La cerisette est originaire de l'île de Madère; elle est fréquemment cultivée comme plante ornementale, et se conserve très bien en hiver dans les appartements.

Cerisi-belle-étoile, comm. de l'Orne, arrond. et à 29 kilom. de Domfront, sur un affluent et près du Noireau; 1.164 hab. Commerce de farines et de coton. Ruines de l'*abbaye de Belle-Étoile*, fondée en 1215.

Cerisier (*zi-è* — rad. *cerise*) n. m. Bot. Genre de rosacées, tribu des amygdalées, très voisin du genre prunier, auquel plusieurs auteurs l'ont réuni. ‖ Nom donné par extension à plusieurs arbres appartenant à d'autres genres : *Cerisier bas, Cerisier nain*, Syn. de camérisier et de chèvrefeuille. ‖ *Cerisier d'amour*, Syn. de morelle faux piment. ‖ *Cerisier des bois*, Syn. de merisier et de mahaleb.

— Pop. À Paris, Petit cheval de louage, parce que c'est avec des chevaux semblables que l'on apporte habituellement, sur les marchés, les cerises de Montmorency. (Cette expression est tombée en désuétude.)

— Ébénist. Bois du même arbre, employé dans l'industrie : *Meuble en* cerisier.

— Encycl. Bot. Ce genre a été regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre prunier. Il est caractérisé par des fleurs blanches, par le fruit, qui est une drupe globuleuse, jamais couverte de cette efflorescence glauque que l'on remarque sur les prunes; enfin, par un noyau lisse et presque globuleux. Ce genre, très nombreux en espèces, joue un rôle important dans les jardins fruitiers et d'agrément, et a même sa place dans les vergers et les forêts. Tous les *cerisiers* sont des arbres ou des arbrisseaux à écorce lisse; les fleurs paraissent souvent avant les feuilles. Deux types principaux se présentent : l'un est le merisier ou cerisier des bois (*cerasus avium*), l'autre le cerisier cultivé et griottier (*cerasus vulgaris*). Le premier est indigène dans les forêts de l'Europe; le second a été rapporté de Cérasonte, en Asie Mineure, par Lucullus. Ces deux espèces ont donné naissance aux nombreuses races et variétés de cerises cultivées dans les jardins et dans les vergers, et que nous allons répartir par groupes, après avoir rappelé d'abord que les mots *cerise, cerisier*, termes collectifs qui s'appliquent à tout le genre, sont employés aussi dans une acception plus restreinte, pour désigner une race particulière : 1° le merisier a produit les variétés à fruit cordiforme, à chair douce et ferme, savoir les guignes, et *cerises* dans le midi de la France, et les bigarreaux; 2° le griottier est l'origine des variétés à fruits globuleux, à chair plus ou moins acide et molle, qu'on appelle « cerises » dans le Nord et *griottes* dans le Midi; 3° on regarde comme résultat d'une hybridation entre les deux espèces précédentes les heaumiers du Midi, dont le fruit, un peu moins arrondi que les

Cerisier (*a*, royal; *b*, courte-queue).

cerises proprement dites, à la chair douce, plus ferme que celle des griottes, mais moins compacte que celle des guignes.

— Ébenist. Le bois de cerisier, au grain fin et compact, de couleur rougeâtre ou blanc jaunâtre, emploie couramment, en ébénisterie, pour la fabrication des meubles. Ce bois est susceptible d'un beau vernis.

CERISIER (Antoine-Marie, historien et publiciste, né à Chaillou-les-Dombes en 1749, mort en 1828. Député suppléant aux états-généraux en 1789, il fut un des rédacteurs de la « Gazette universelle ». On a de lui un *Tableau de l'histoire générale des Provinces Unies* 1777-1781; *Histoire de la fondation des colonies des anciens républiques* (1778), *de Politique hollandaise* 1780-1785, etc.

CERISIERS, ch.-l. de canton de l'Yonne, arrond. et à 24 kilom. de Joigny, sur un affluent de la Vanne. 1 228 hab. Fabriques de toiles et de tuiles; boissellerie; commerce de bois, de cidre et de bois façonnés. — Le canton a 9 comm. et 4 947 hab.

CERISIN n. m. L'un des noms communs du serin.

CÉRISOLES, en italien **CERESOLE D'Alba,** bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni], à 6 kilom. E. de Carmagnola; 980 hab. Victoire remportée, le 14 avril 1544, par les Français, sur les Impériaux et les Espagnols.

CÉRISOLES (BATAILLE DE). Le 14 avril 1544 (lundi de Pâques), les Français, au nombre de 16 000, à 12 000 sous les ordres du comte d'Enghien, marchèrent sur Cérisoles, où étaient campés les 22 000 Impériaux du marquis Del Guasto, lieutenant de Charles-Quint. La bataille commença au point du jour. Elle fut tout d'abord défavorable au comte d'Enghien : les lansquenets ennemis parvinrent à ébranler fortement la ligne française. Le comte d'Enghien dut faire charger les vieilles bandes espagnoles par sa cavalerie ; encore ne put-il les disperser, et il allait succomber sous le nombre lorsque, vers onze heures, il fut dégagé par ses Gascons et par les Suisses. Del Guasto prit alors la fuite. On fit la perte des Impériaux : poursuivis par la cavalerie, ils durent abandonner sur le champ de bataille 12 000 morts ou blessés et 3 000 prisonniers.

CERISY-LA-FORÊT, comm. de la Manche, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Lô, sur l'Esques ; 1.532 hab. Église du XIe siècle. Aux environs, *forêt de Cerisy.*

CERISY-LA-SALLE, ch.-l. de canton de la Manche, arrond. et à 14 kilom. de Coutances, près de la Soulle ; 1.515 hab. — Le canton a 11 comm. et 9.011 hab.

CÉRITE (rad. *cérium*) n. f. Silicate hydraté naturel de cérium. Syn. de CÉRÉRITE.

CÉRITELLE (*cét'*) ou **CERITELLA** (*sé, tél*) (de *cerithium*, genre de mollusques. — L'orthogr. étymol. serait CERITHIELLA) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, renfermant des formes fossiles du trias au crétacé, en Europe et dans l'Inde. L'espèce type, *cèritella acuta*, est propre au jurassique. On subdivise les cérithelles en deux sous-genres : *fibula*, et *tubifer*.

CÉRITES, peuple de l'Italie ancienne, qui avait Cere pour capitale. Fidèles alliés des Romains, ils leurs prêtèrent assistance, lors de l'invasion gauloise. En reconnaissance, les Romains leur accordèrent le droit de cité, mais avec tant de restrictions qu'ils ne pouvaient voter dans les comices, ni parvenir aux magistratures. (Le mot de *Cérite* en devint proverbial. Quand les censeurs enlevaient à un citoyen le droit de suffrage, on disait qu'ils *l'inscrivaient sur la table des Cérites.* — *Un* CÉRITE.

CÉRITHE ou **CERITHIUM** (*sé, ti-om*) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *cérithiidés*, renfermant des animaux marins à longue coquille turriculée, à nombreuses spires, à la bouche ovale avec un canal court.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces de *cérithes*, répandues dans les mers chaudes et tempérées, ou fossiles depuis le trias et abondantes dans les formations éocènes. L'espèce type du genre est le *cerithium nodulosum*, des mers de Chine. Le *cerithium giganteum*, de l'éocène parisien, atteint souvent une très grande taille.

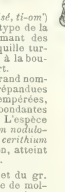
Cérithe.

CÉRITHIDÉS (de *cérithe*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cténobranches, renfermant les genres : *cerithium, potamides, diastoma, cerithiopsis, eustoma* et quelques autres, caractérisés par la forme spirale, allongée et turriculée de la coquille à nombreux tours de spire. (Les cérithiidés sont représentés dans les mers chaudes et tempérées, ou fossiles depuis le trias.) — *Un* CÉRITHIDÉ.

CÉRITHINELLE (*nèl*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, renfermant des coquilles ayant l'aspect des nerinea, avec la bouche carrée et la columelle droite. (L'espèce type, *cerithinella italica*, est fossile dans le jurassique sicilien.)

CÉRITHIODERMA (*sé* — de *cerithium*, et du gr. *derma*, peau) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, voisins des *turrucostoma*, avec bouche large et canal court, étroit, courbe, etc. L'espèce type du genre, *cerithioderma primum*, est fossile dans l'éocène de l'Amérique du Nord.)

CÉRITHIOPSIS (*psiss* — de *cérithie*, et du gr. *opsis*, apparence) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, renfermant des formes à petite coquille imperforée et conique à nombreux tours de spire. (Les cérithiopsis habitent toutes les mers du globe, ou sont fossiles dans les terrains crétacés; l'espèce type du genre, *cerithiopsis tubercularis*, est de l'Atlantique.)

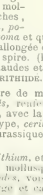
Cérithiopsis

CÉRIUM (*om'* — de *Cérès*, n. myth.) n. m. Corps simple métallique.

— ENCYCL. Le *cérium* existe dans la nature, mélangé à un certain nombre de métaux constituant la série dite des *terres rares* : lanthane, didyme, yttrium, thorium, etc. Les principaux minerais sont : la *cérite* de Bastress (Suède) [hydrosilicate de cérium], l'*orthite* du Groenland, la *gadolinite*, la *samarskite* du Oural, l'*euxénite* d'Arendal et surtout les *sables monazites* (phosphate de cérium, lanthane et didyme) dont on a récemment trouvé d'importants gisements aux États-Unis et au Brésil.

— *Extraction.* Les minéraux, finement pulvérisés, sont attaqués durant plusieurs jours par l'acide sulfurique chaud ; la solution aqueuse des sulfates, ainsi préparés, est additionnée de sulfate de potassium : les sulfates de la famille du cérium (cérium, lanthane, didyme) se précipitent à l'état de sulfates doubles, tandis que ceux de l'yttria (yttrium, erbium, ytterbium, etc.) restent en solution.

Par diverses manipulations chimiques, les sulfates doubles sont convertis en azotates ; ceux-ci sont alors chauffés avec du fois leur poids de nitro à 350°; dans ces conditions, le nitrate de cérium se décompose en abandonnant un sous-sel qui, calciné, donne l'oxyde. En recommençant plusieurs fois le cycle des opérations, on obtient le cérium pur. Les azotates non décomposés sont mis à cristalliser avec de l'ammoniaque, les sels doubles étant aisément séparés entre eux par cristallisation fractionnée. Quant aux terres d'yttria, elles se purifient par précipitations successives des oxydes par l'ammoniaque ; ce travail de patience se vérifie en ne faisant les mêmes opérations de métaux et en déterminant par de fréquentes analyses les poids moléculaires des résidus.

— *Propriétés.* L'oxyde de cérium, signalé en 1803 par Berzélius et Klaproth, ne fut obtenu, exempt de didyme et de lanthane, qu'en 1839 par Mosander. Le cérium métallique se prépare en décomposant par un courant électrique un mélange de chlorure cérieux et de sel marin ; le métal offre un vif éclat couleur de fer ; dur, sa densité est de 6,7 ; il fond au rouge vif et s'enflamme à l'air en brûlant avec une flamme moins éclatante que celle du magnésium ; il décompose lentement l'eau et se dissout aisément dans les acides étendus. Son symbole est Ce ; le poids atomique, serait d'après les travaux de Vernuil et Wyrouboff, de 92,7, en considérant le métal comme bivalent.

Les principaux composés du cérium sont : l'*oxyde céreux* CeO, poudre gris bleâtre, dont l'hydrate est une base forte générale des sels céreux ; celui-ci, chauffé, produisent l'*oxyde cérique* Ce^2O^3, corps blanc donnant en se dissolvant dans les acides des sels instables, dégageant leur oxygène pour revenir à l'état céreux. On connaît encore les chlorures CeS, des chlorures et un grand nombre de sels basiques mal définis et de sels doubles très complexes.

— *Applications.* L'oxyde de cérium Ce^2O^3 a été utilisé par Auer von Welsbach, en mélange avec l'oxyde de thorium dans la proportion de 98 à 99 de thorium pour 1 à 2 de cérium, dans la confection des manchons pour l'éclairage au gaz par incandescence.

CERIUS (*sé, uss* — et non pas CERIUS) n. m. Genre d'acétinies, de la tribu des actiniinés, renfermant les formes garnies de tubercules pariétaux, sans tubercules au bord du disque. (Des cerius qui habitent en diverses mers, on peut prendre comme type le *cerius cavicaracus*.)

CERIZAY, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 14 kilom. de Bressuire, sur un affluent de la Sèvre Nantaise ; 2.011 hab. Ch. de f. État. Carrières de granit ; tuileries, briqueteries ; fabrique de sabots. Ruines de l'ancien château de Cerizay. Sur le territoire de ce bourg, gouffre appelé *la Gourre-d'Or*, qui serait une ancienne mine envahie par les eaux. — Le canton a 13 comm. et 14.514 hab.

CERLANGUE (La), comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 23 kilom. du Havre, sur le plateau de Caux ; 996 hab.

CERMENATE ou **CERMENATI** (Jean de), chroniqueur italien du XIVe siècle. Il fut notaire et syndic à Milan, et il a écrit l'histoire de cette ville dans un ouvrage que Muratori a inséré parmi les *Scriptores rerum italicarum*, et qui a pour titre : *Historia de situ, origine et cultoribus Ambrosianæ urbis, ac de Mediolanensium gestis sub imperio Henrici VII Cæsaris.*

CERMIGNANO, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]); 2.700 hab.

CERMOISE (*sèr*) n. f. Variété de tulipe bigarrée.

CERNAY (allem. *Sennheim*), ch.-l. de canton d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Haute-Alsace]), arrond. de Thann, sur la Thur ; 4.758 hab. Station, de laiteries, tissages, tissages, manufacture de toiles peintes, fabrique d'allumettes. Ville fort ancienne, dont la première mention remonte à 1144 (*vicus Cernenheim*) ; appartint successivement aux évêques de Bâle, aux comtes de Ferrette, à la maison d'Autriche. En 1634, elle fut prise par les Suédois, et, en 1638, Bernard de Saxe-Weimar y battit l'armée de Lorraine. Au traité de Lorraine. Au traité de Francfort, Cernay était un chef-lieu de canton du département français du Haut-Rhin, arrond. et à 34 kilom. de Belfort. L'église Saint-Étienne (XIe et XVIe s.) est intéressante : sépultures des comtes de Ferrette, peinture murale. Fortifications du XIIIe siècle, consistant en une double enceinte flanquée de tours, percée de deux portes, dont l'une, celle de Thann, est une des plus intéressantes d'Alsace. Non loin de Cernay, sur la plaine de l'*Ochsenfeld* (champ des bœufs), se tenait jadis une des deux grandes foires du Haut-Rhin (l'autre à Belfort), à laquelle venaient en foule les Espagnols, les Italiens et les Indiens. D'après la tradition, et selon certains historiens, c'est dans l'*Ochsenfeld* que serait le tumulus de Cernunnos, le dieu celtique des bœufs, dont les Gaulois le Pseudo-Germanicus leur prêtent le nom.

CERNAY-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kilom. de Versailles, gare de Versailles-Chantiers ; 1.000 hab. Cernay, affluent de l'Yvette ; 803 hab. Source ferrugineuse. Élève de moutons mérinos. Village très fréquenté par les peintres et les touristes, à cause de la beauté et du pittoresque de ses environs. A 3 kilom. de Cernay, ruines de la célèbre *abbaye des Vaux-de-Cernay*, fondée en 1118, et château de ce nom, appartenant à la famille Rothschild.

CERNE (du lat. *circinus* ; formé de *circus*, cercle) n. m. Rond, cercle : *Tracer un* CERNE *sur le sable.* (Vieux.)

— Rond livide qui se forme autour d'une plaie mal soignée, ou autour des yeux battus : *Avoir des* CERNES *aux yeux.* ; Tache circulaire sur un vêtement : *La lessive laisse souvent un* CERNE *autour des taches qu'elle a seul n'enlever.*

Dans les provinces de l'ouest et du centre de la France. [illegible] ancienement pour tout contour, toute enceinte, et se mettait au féminin.)

— Bot. Terme employé par quelques auteurs pour dé[illegible] doné, et qui correspondent aux couches annuelles : *Le* [illegible]

— Chass. Enceinte de cordelettes ou de filets ornés de morceaux de chiffons flottants, et dans laquelle on traque le gibier, qui ne peut ou n'ose s'échapper.

— Fig. [illegible] haut et bas.

— Superst. Cercle que les magiciens traçaient avec leur baguette pour évoquer les démons : *Le* CERNE *diffère du cercle magique en ce qu'il ne laisse aucune trace visible, tandis que le cercle magique se fait avec du charbon ou toute autre matière colorante.*

CERNE, nom ancien d'une île de l'océan Atlantique, découverte et dénommée par l'amiral carthaginois Hanon, qui était regardée comme le point le plus occidental du monde connu des anciens. Les modernes ne sont nullement d'accord sur la position de cette île ; les uns prétendent que c'est Madère ; d'autres Santa-Cruz des Canaries, etc.

CERNEAU (*sèr-no*) n. m. Moitié d'une noix, tirée de la coque [illegible] noix, avant sa complète maturité, et, par extension, de tous les fruits huileux qui sont dans le même état.

— [illegible] la saison des cerneaux.

CERNEMENT [illegible] n. m. Action de cerner l'écorce d'un arbre : *Lorsqu'un arbre est attaqué d'un chancre chronique, le remède est le* CERNEMENT *de l'écorce, ou bien l'amputation des parties affectées, si ce sont des branches ou de* [illegible] (Mirbel.)

CERNER (lat. *cernere*) v. a. Regarder, connaître. (Vieux.)

CERNER (rad. *cerne*) v. a. Investir, entourer de toutes parts, dans un but d'attaque ou de surveillance : CERNER *une place de guerre, un* [illegible] *troupes.*

— Fig. Circonvenir. *Partout* [illegible] *des solliciteurs cherchent à le* CERNER.

— Par anal. Être disposé tout autour : *Les flancs des deux collines qui* CERNENT *la vallée de Josaphat étaient tout blancs de tombes.* (Lamart.) ‖ Entourer d'un cercle livide ; être disposé tout autour, en parlant d'un cercle livide : *Cercle bleu qui* CERNE *une plaie. Cercle brun qui* CERNE *des yeux caves.*

— Arboric. *Cerner un arbre.* Faire un fossé ou une tranchée autour de ses racines, soit pour l'arracher et le transplanter, soit pour substituer de la bonne terre à celle qu'on enlève. ‖ *Cerner un arbre, une tige, une branche,* Faire une incision annulaire, pour arrêter la sève, favoriser la végétation ou la mise à fruit, etc.

— Chir. *Cerner une tumeur,* La circonscrire tout entière par une incision, pour l'extirper.

— Comm. *Cerner des noix,* Les séparer de leur coque pour en faire des cerneaux.

Cerné, ée, part. pass. : *Des yeux* CERNÉS.

Se cerner, v. pr. Être entouré d'un cercle ; devenir cerné.

CERNIER (*sèr-ni-é* [illegible]) n. m. Genre de poissons acanthoptères ; famille des percidés, dont le nom scientifique est *polypriion.*

— ENCYCL. Les cernniers sont de grands poissons de mer à corps ovale, couvert de petites écailles cténoïdes, à nageoires épineuses, la dorsale ayant onze aiguillons. L'espèce type du genre, le cernier brun (*polypriion cernium*), atteint 2 mètres de long. Commun sur les marchés de Nice, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, il ne remonte pas au delà de l'île de Ré. Sa chair ressemble, en plus fin, à celle du bar. C'est le *fanfre rascas* de Cette ; le *lernia* de Nice ; la *scorpène marseillaise* ; le *mérou* du cap Breton ; sous ce dernier nom, on a parfois confondu un autre poisson, le *serranus gigas.*

Cernier.

CERNIK (*sèr*) n. m. Bateau en usage pour le cabotage dans une des îles de l'archipel grec, sur les côtes de l'Anatolie.

CERNINA [illegible] n. m. Genre de [illegible] sacré) n. f. Sous-genre d'ampullines (mollusques gastéropodes), renfermant les formes à bouche large munie d'un opercule corné, à ombilic couvert par une callosité large. (L'espèce type du genre, la *cernina fluctuata*, habite les Philippines; c'est la seule actuellement vivante de tout le genre.)

Cernina.

CERNOIR [illegible] n. m. Hydrosulfure de [illegible] noir.

— Archéol. Petit couteau servant à ouvrir les noix ou cerneaux. (Les cernoirs ne dépassaient point, en général, les dimensions d'une clef de montre. Une breloque, ils étaient terminés au manche par un anneau qui permettait de les accrocher à une chaîne, à une ganse. Un proverbe du XVIe siècle disait, pour indiquer une chose réduite à rien : *d'un pressoir, le manche d'un* [illegible]

Cernoir.

CERNOPHORE (du gr. *kernos*, vase, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre, prêtresse ou dévot, qui portait le *kernos* (grand vase sacré, en terre, et à compartiments, où l'on plaçait les fruits offerts aux dieux).

CERNOY, commune du Loiret, arr. de 19 kilom. de Gien, sur la Notre-Heure ; 1.181 hab. Tuileries. Commerce de céréales, moutons, charbon.

CERNUALIES (*sèr*) n. f. pl. Jeux rustiques dans lesquels les jeunes Romains sautaient sur des outres gonflées d'air.

CERNUATEUR, TRICE (*sè* — en lat. *cernuator, trix*, m., f., *cernuans*, adj. littéralement, *qui a la tête en bas*) n. Bateleur, saltimbanque, dans l'antiquité romaine.

— ENCYCL. Pendant toute l'antiquité, les bateleurs, hommes et femmes, ont servi à amuser les convives dans les festins. Il y est fait allusion dans les poèmes homériques et dans d'autres ouvrages postérieurs ; par exemple, dans le *Banquet* de Xénophon. Les femmes, le plus souvent, arrivaient à exécuter des tours de force d'une souplesse extraordinaire : faire des culbutes sur les mains au milieu d'épées plantées la pointe en l'air, jongler avec les pieds, etc. Les bronzes et les peintures de vase représentent fréquemment de tels exercices.

Cernuatrice.

CERNUNNOS, ancienne divinité gauloise, représentée sur plusieurs monuments avec des cornes, dans chacune desquelles est passé un anneau.

Cernunnos (musée de Cluny).

CERNUSCHI (Henri), homme politique et économiste, né à Milan en 1821, mort à Menton en 1896. Il prit part, en 1848, à la révolution lombarde, qui chercha à soustraire le long autrichien et fit partie, l'année suivante, du parlement de Rome, qui proclama la république Romaine. Resté républicain, il se réfugia en France, où il s'occupa d'affaires, sans délaisser la politique. Il publia au « Siècle » de nombreuses études économiques. Au moment du plébiscite, il donna 100.000 francs pour combattre l'Empire, et fut expulsé pour ce fait (avr. 1870). Revenu en France en 1871, il demanda sa naturalisation.

Cernuschi, en tant qu'économiste, a laissé de nombreux travaux sur le rôle du billet de banque et sur l'utilité de l'établissement du bimétallisme international. Ses écrits brillent autant par l'originalité de l'exposition que par la profondeur des vues.

— *Musée Cernuschi*. Cernuschi, s'étant rendu au Japon à la fin de 1871, y arriva au milieu de la défaite des Daïmios et trouva dans les provinces les temples saccagés, les objets d'art et les statues des dieux qui les décoraient dispersés et mis en vente. Il put, par suite, se rendre acquéreur de véritables trésors. Il enrichit cette collection d'objets provenant de la Chine, ce qui ne lui donna pas moins de quinze cents numéros tout à fait remarquables, qu'il installa dans son hôtel de l'avenue Velázquez, à Paris. Au moment, le 12 mai 1896, Cernuschi légua sa collection et son hôtel à la ville de Paris. Il fut décidé que ce dernier resterait en l'état et prendrait le nom de *Musée Cernuschi*. Le musée fut inauguré le 7 octobre 1898.

CÉROBATE ou **CEROBATES** (*sé, tèss* — du gr. *kéras*, corne, et *bainein*, marcher, parce que ces brenthes ont toujours leurs antennes en mouvement) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brenthidés, renfermant des formes voisines des arrhénodes. (Les espèces connues de cérobates habitent les régions chaudes de l'ancien monde. Citons le *cerobates sulcirostris* (Gabon) ; le *cerobates scutellatus* (Ceylan)).

Cérocale (réd. d'un quart).

CÉROCALE (du gr. *kéras*, corne, et *kalos*, beau) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des noctuélites, famille des ophiusidés, renfermant une noctuelle d'Espagne (*cerocala scapulosa*), brune, variée de verdâtre, de roux et de jaune.

CÉROCARPE (du gr. *kéras*, corne, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Syn. de JAMBOSE, ou considéré comme section de ce genre.

CÉROCOME ou **CEROCOMA** (du gr. *kéros*, cire, et *komé*, chevelure) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryes ou vesicants, tribu des lytines, renfermant des formes élégantes, veloutées, bleues ou vertes, métalliques, avec les antennes des mâles très dilatées et jaunes. (Les cérocomes habitent les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde ; neuf espèces sont européennes. Le *cerocoma Schreberi* se trouve dans les environs de Paris, comme le *cerocoma Schreberi*, beaucoup plus rare.)

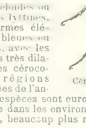
Cérocome gr. d'un tiers.

CÉROCTÈNE ou **CEROCTENUS** (*sé, kté-nuss* — du gr. *kéras*, corne, et *kténos*, peigne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, renfermant des formes de taille médiocre, d'un beau noir brillant, ordinairement taché de rouge. (Les cérocènes, dont on connaît d'assez nombreuses espèces, habitent l'Amérique du Sud. Le *cerocteenus gagatinus*, du Brésil, peut être pris comme type.)

Cérocène (gr. nat.).

CÉROÈNE (du gr. *kéros*, cire, et *oinos*, vin) n. m. Sorte d'emplâtre formé d'un mélange de cire vierge et d'huile et dans lequel la cire prédomine. On dit aussi CÉROÏNE, CÉROUENE et CIROÈNE.

— Se dit, par extension, d'autres emplâtres fortifiants où n'entre pas la cire.

CÉROFÉRAIRE (du lat. *cera*, cire, et *ferre*, porter) n. m. Acolyte qui porte un cierge dans les cérémonies religieuses.

— Fam. Se dit quelquefois, comme ACOLYTE, pour désigner une personne obséquieuse, un flatteur assidu : *Les* CEROFÉRAIRES *du gouvernement*.

CÉROGLOSSE ou **CEROGLOSSUS** (*sé, suss* — du gr. *kéras*, corne, et *glôssa*, langue) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des carabinés, très voisins des carabes qu'ils représentent dans l'extrême sud de l'Amérique, au Chili, à Magellan.

— ENCYCL. Les *céroglosses* sont élancés, de taille moyenne, de couleur verte, bleue ou rouge, avec reflets métalliques assez ternes. On en connaît une douzaine d'espèces, décrites sous des nombreuses variétés. Une des plus belles est le *ceroglossus Darwini*, de l'île Chiloé.

Céroglosse (réd d'un tiers.

CÉROGRAPHIE (du gr. *kéros*, cire, et *graphein*, écrire, tracer) n. f. Gravure à l'encaustique. (Ce procédé consiste à enduire de cire une plaque métallique préalablement chauffée, afin de tenir une couche uniforme de cire. Le dessin s'exécute au burin, pour mettre à nu le métal, que l'on attaque ensuite à l'acide.)

CÉROÏDE (du gr. *kéros*, cire, et *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence de la cire.

— En T. de géol., Se dit de la cassure d'un minéral, quand la surface des fragments détachés présente des petits éclats soulevés comme ceux qu'on remarque sur les cassures de la cire. Syn. de ÉCAILLEUX, et ESQUILLEUX.

CÉROINE n. m. Drog. Syn. de CÉROÈNE et de CÉROÜÈNE.

CÉROLÉINE (du lat. *cera*, cire, et *oleum*, huile) n. f. Nom de l'une des trois substances qui constituent la cire des abeilles. (Cette substance, très soluble dans l'alcool, rend le papier translucide ; on l'a employée pendant longtemps en photographie pour la préparation des papiers négatifs.)

CÉROLITE (du gr. *kéros*, cire, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait CÉROLITHE) n. f. Variété de silicate hydraté naturel de magnésie. ◆ Variété réniforme ou compacte et blanc jaunâtre de serpentine (On dit aussi CÉROSTÈNE.)

CÉROMA (du gr. *kéros*, cire) n. m. Pâte de cire et d'huile dont se frottaient les athlètes avant la lutte. ◆ Salle de la palestre, où les athlètes s'oignaient de céroma.

— ENCYCL. Le *céroma* était un mélange d'huile et de cire. On s'en servait en médecine. Les athlètes s'en faisaient frotter avant la lutte, pour donner moins de prise à leurs adversaires. On appelait *céromatite* ou *céromatiste* l'aide ; serviteur spécialement chargé de ce service ; plus tard, ce nom servit à désigner même le maître du gymnase.

CÉROMANCIE (*sé* — du gr. *kéros*, cire, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratiquait chez les anciens et, plus tard, chez les Turcs. (Elle consistait à verser goutte à goutte, dans un vase d'eau, de la cire fondue, pour tirer des présages des figures qu'elle formait.)

CÉROMEL (du gr. *kéros*, cire, et *mel*, miel) n. m. Mélange de cire vierge et de miel dont on composait autrefois des emplâtres pour guérir les plaies ulcéreuses.

CEROMYA et mieux **CERATOMYA** (*sé* — du gr. *kéras*, *atos*, corne, et de *mya*, nom d'un mollusque) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *céromyidés*, renfermant des moules à valves inégales, fossiles dans les terrains jurassiques. (L'espèce type est la *ceromya concentrica*.)

CÉROMYIDÉS et mieux **CÉRATOMYIDÉS** (rad. *ceromya*) n. f. pl. Famille de mollusques lamellibranches, voisine des pholadomyidés et des anatinidés, renfermant des coquilles, fossiles dans le trias et le jurassique, et rejoignant dans les genres *céromya* et *gressiya*. — *Un* CÉROMYIDÉ et mieux CÉRATOMYIDÉ).

CÉRON n. m. Ballot de marchandises couvert d'une peau fraîche de bœuf, dont on a mis le poil en dedans. ◆ On dit aussi CERON.

CÉRON, commune de Saône-et-Loire, arrond. et à 37 kilom. de Charolles, sur l'Urbise grossie du ruisseau de Sernay ; 910 hab. Commerce de bois.

CERONE (Domenico Pietro), prêtre et musicographe italien, né à Bergamo en 1566, fut d'abord maître d'une église de Sardaigne, devint plus tard, à Madrid, membre de la chapelle de Philippe II et de Philippe III, et enfin, de retour en Italie, fut, à Naples, membre de la chapelle royale. Après avoir publié, à Naples, un traité de plainchant en italien (1609), il publia en 1613, aussi à Naples, en espagnol, un ouvrage considérable : *el Melopeo y maestro, tratado de musica theorica y practica*, qui donne une haute idée de l'instruction et du savoir de son auteur.

CERONIA (du gr. *kéras*, corne) n. m. Bot. Syn. de CAROBIER.

CERONIA (*sé* — du gr. *kéros*, cire) n. f. Sous-genre de mesodesma (mollusques lamellibranches), renfermant des formes à grand pied comprimé, à coquille en forme de coin, propres à l'Amérique.

Ceronia.

CÉRONS, commune de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne, en face de la ville de Cadillac ; 1.470 hab. (*Céronais, aises.*) Ch. de f. Midi. Pierre exportée au loin. Vins blancs très estimés ; tonnelleries ; tuileries ; vestiges d'une ancienne voie romaine, sur laquelle était l'antique Sirione, qu'a remplacé Céronis.

CÉROPALE ou **CEROPALES** (*sé, less* — du gr. *kéras*, corne, et *palos*, vibration) n. m. Genre d'insectes hymenoptères porte-aiguillon, famille des sphégidés, tribu des pompilines, renfermant des formes élancées, variées de noir et de blanc, ou de roux, de taille moyenne, et qui sont parasites d'autres hymenoptères. Les céropales habitent l'Europe et la région méditerranéenne. On en connaît cinq ou six espèces.)

Céropale (gr. d'un tiers).

CÉROPÉGIE (*ji* — du gr. *kéropégion*, chandelier) n. f. Genre d'asclépiadacées, tribu des *céropégiées*, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux habitant les hautes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces originaires de l'Afrique tropicale et australe, de l'Inde orientale, de l'archipel malais et de l'Australie tropicale. (Quelques espèces, notamment les *ceropégie élégante* et *tubéreuse*, sont cultivées comme plantes d'ornement ; elles exigent la serre chaude et des arrosements copieux pendant la végétation.)

Cérophyte (gr. 5 fois).

CÉROPÉGIÉES n. f. pl. Tribu des asclépiadacées, ayant pour type le genre *céropégie*. — *Une* CÉROPÉGIÉE.

CÉROPHORE n. m. Syn. de HÉRICION (ou HERICIUM).

CÉROPHORE ou **CEROPHORA** (*sé*) n. m. Sous-genre de mollusques du genre firoïoïda, caractérisé par l'appendice postérieur segmenté et les tentacules semblables à ceux des carinaires. (La seule espèce connue, *cerophora Lesueuri*, habite les océans Atlantique et Pacifique.)

CÉROPHYTE ou **CEROPHYTUM** (*sé, tom*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des eucnémidés, type de la tribu des *céropphytides*, renfermant une espèce d'Europe (*cerophytum elateroides*), et une de l'Amérique du Nord. (Les cérophytes sont petits, noirs, allongés, avec les antennes branchues chez les mâles. Ils vivent dans les vieux arbres, parmi le mycélium de divers champignons.)

CÉROPIQUE adj. Se dit d'un acide qui a été extrait des aiguilles du pinus *sylvestris*.

CÉROPLASTE ou **CEROPLASTES** (*sé, pla-stèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coccidés, renfermant des cochenilles sécrétant une épaisse couche cireuse, sous laquelle elles vivent sans y adhérer.

— ENCYCL. L'espèce type du genre, *céroplastes rusci*, convexe, marquetée comme une petite tortue, est très nuisible aux figuiers dans le midi de la France, où épuisant l'arbre par ses piqûres. Elle attaque aussi les figues qu'elle couvre en y faisant des taches blanches.

Céroplaste (gr. 4 fois).

CÉROPLASTIQUE (*stik*) n. f. Art de modeler en cire, renommé dès l'antiquité, et qui a reçu de très nombreux perfectionnements. (C'est ainsi que le Dr Auzoux est arrivé à reproduire avec une fidélité extraordinaire tous les organes internes du corps de l'homme et des animaux, ainsi que ceux qui constituent les plantes.)

CÉROPLATE n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des fongicoles, renfermant de petites tipules dont les larves vivent dans les champignons. (On connaît quelques espèces de ce genre, qui habitent l'hémisphère boréal. Le *cerophlatus tipuloides* vit en France.)

Céroplatis (gr. nat.)

CÉROPLÉSIS (*siss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des laminés, renfermant de belles lamies fabricianes à bandes jaunes ou rouges, transversalement disposées. (L'espèce type du genre est le *cerophysis capensis*, du Cap. Le *cerophysis sodanus* vit au Sénégal.)

Céropriae (gr. d'un tiers).

CÉROPOGON n. m. Syn. de CERASPHORE. V. ce mot.

CÉROPRIE ou **CEROPRIA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des uloniides, renfermant des formes allongées, métalliques, de taille moyenne. (Les céropries habitent les forêts des régions tropicales, et vivent dans le bois pourri. On en connaît une vingtaine d'espèces. Le *ceropria violacea*, de Bornéo, est d'un beau violet chatoyant.)

CÉROPTÉRIDE n. f. Genre de fougères, considéré comme une section du genre gymnogramme.

CÉROROHYNQUE ou **CEROTRHYNCHUS** (*sé, rin-kuss*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des alcidés, habitant l'hémisphère boréal. (On connaît deux espèces de céroryhnques : le *cerorhynchus monocerata*, et le *cerorhynchus Sockleyi*, tous deux de l'Amérique du Nord.)

Cérorhynque.

CÉROSIE (*si* — du gr. *kéros*, cire) n. f. Matière cireuse, cire de la famille des cérosies. On dit aussi CEROSINE.

CÉROSINE n. f. Chim. Syn. de CEROSIE.

CÉROSTENE ou **CEROSTENA** (*sé, sté* n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéro-

mères, famille des ténébrionides, tribu des asidides, renfermant des formes sud-américaines, dont une des plus remarquables est le *ceroteus exhibatus*, de Patagonie.

CEROSTERNUM ou mieux **CERATOSTERNUM** (*kér*, *sternon*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, fa. ille des cérambycides, tribu des lamiines, renfermant des formes de Malaisie et de Chine. On en connaît quatre ou cinq espèces, dont la plus typique, *ceratosternum scabiosum*, vient des îles de la Sonde.

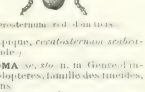

CeroSternum red dom ieus.

CÉROSTOME ou **CEROSTOMA** (*ké*, *sto* n. m. Genre d'insectes lépidoptères macrolépidoptères, famille des tinéides, renfermant de petits papillons dont les ailes supérieures présentent des aspérités.

— Encycl. Leurs chenilles, de couleurs vives, se cachent habituellement dans des cages soyeuses, nauvellaires. Les nombreuses espèces de *cerostomes* habitent la France, le *cerostoma parvicellum*, ravageur du pêcher, est une grande teigne jaune, dont la chenille verte dévore les sommités des pêchers. Le *cerostoma asperellum* n'est sur les chênes, les aubépines.

Cérostome agé 2 fois.

CÉROTATE (du gr. *kéros*, cire) n. m. Sel dérivant de l'acide cérotique.

CÉROTÈNE (du gr. *kéros*, cire) n. m. Hydrocarbure extrait de la cire de Chine.

Encycl. Chim. Le *cérotène* $C^{27}H^{54}$ se prépare en distillant l'acide cérotique (cérotate de céryle). Le produit obtenu est un mélange de cérotène et d'acide cérotique; il suffit de traiter par la potasse pour dégager le cérotène. Ce composé est solide à la température ordinaire; il fond vers 57° et présente de nombreuses ressemblances avec la paraffine.

Quand on fait passer un courant de chlore dans un vase contenant du cérotène fondu, on voit cette substance perdre petit à petit son aspect cireux et se transformer en une resine transparente, d'autant plus durcie qu'elle a été plus longtemps soumise à l'action du chlore. Le chlore est substitué à l'hydrogène dans des proportions qui varient avec la durée de l'action du chlore. Le cérotène se détruit lorsqu'il est distillé en vase clos et construit de telle sorte que les produits puissent se déposer dans un récipient autre que celui où se fait l'application de la chaleur.

CÉROTINE n. f. Chim. Syn. de CÉROTIQUE *acide*.

CÉROTINONE n. f. Acétone ($C^{27}H^{54}$)^{2}CO obtenue en distillant l'acide cérotique; elle se présente en lamelles cristallines, fondant à 92°.

CÉROTIQUE adj. : *Acide cérotique*, Acide $C^{27}H^{54}O^{2}$ qui se trouve dans la cire d'abeilles.

— Encycl. Cet acide se trouve mélangé à l'*acide mélissique* et à d'autres de la série oléique dans le liquide qu'on obtient en épuisant la cire d'abeilles par l'alcool absolu. Cet acide existe encore à l'état de *cérotate de céryle* dans la graisse de suint de mouton. Pour l'obtenir pur, on traite la solution indiquée plus haut par la soude alcoolique et on épuise le savon ses obtenu par l'éther de pétrole bouillant.

La distillation sèche de l'acide cérotique donne naissance à un certain nombre de composés, en particulier à la paracétone.

CÉROTOME et mieux **CÉRATOTOME** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des galéruciens, renfermant des galéruciens propres à l'Amérique du Sud, et dont on connaît une trentaine d'espèces. Le *ceratotoma xanthoxa* vit au Brésil; le *ceratotoma ruficornis*, aux Antilles, etc.)

Cérotome grand unifiers.

CÉROU, affluent de l'Aveyron, prenant sa source sur les confins du Tarn et de l'Aveyron, qui baigne Carmaux, Monestiés, Cordes. Longueur du cours : 70 kilom.

CÉROUENE n. m. Drog. V. CÉROSINE.

CÉROXYDE ou **CÉROXYS** (*kséis*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des acalyptérés, renfermant de petites mouches grises à face perpendiculairement coupée, à antennes ponctuées. On connaît une dizaine d'espèces de ce genre, habitant l'Europe.

CÉROXYLE ou **CEROXYLON** (*kér*) n. m. Genre de palmiers, tribu des arécinées, dont l'espèce la plus connue croît au Pérou.

— Encycl. Ce beau palmier, l'une des plus grandes espèces connues, atteint la taille de 50, et même, assure-t-on, de 60 mètres, et porte des feuilles semblables à celles du cattier, mais longues de 4 à 5 mètres. Il croît sur les Andes du Pérou, à une altitude voisine des neiges perpétuelles; de la son nom spécifique, *ceroxylon andicola*. Quant au nom générique, il est dû à la propriété que possède ce végétal de sécréter abondamment une cire, appelée par les Espagnols *cera de palma*, *cerosyne* ou *cérine*. Cette cire s'échappe surtout des cicatrices résultant de la chute des feuilles, et forme, le long du stipe, une couche qui atteint 6 m. d'épaisseur. Les habitants de la Cordillère des Andes, notamment ceux de Quinbaya, recueillent avec soin cette cire à l'aide de raissures, et en font surtout tantôt pour fabriquer les bougies, tantôt pour mettre de gâteau ou en pain, qu'ils livrent au commerce. Au centre de la gigantesque couronne formée par les feuilles, et par conséquent au sommet de la tige, se trouve le fruit, qui est une sorte de drupe violette, sucrée, fort recherchée par les perroquets, les pélaroches et les oiseaux.

Cér. xyl.

CÉROXYLINE n. f. Bot. V. CERA, et CÉROXYLE.

CERQUE (*serk*) du gr. *kerkos*, queue n. f. Appendice par dépendant de l'abdomen des insectes orthoptères, et que les auteurs anciens appelaient *cornicules*.

Encycl. Les deux *cerques* ou *cerci* peuvent être composés d'un ou plusieurs articles; issus de l'anneau anal dans sa partie dorsale ou *tergite*, ils font saillie en dessous et sur les côtés, et sont diversement constitués, suivant les sexes. On les a considérés comme des organes tactiles, répondant aux antennes. Chez les forficules ou perce-oreilles, ils sont modifiés en ces pinces robustes qui donnent à ces insectes leur allure si spéciale.

Cerque de Forficule.

CERQUEMANAGE ou **CERQUEMANEMENT** (*serk*, *mane*) n. m. Anc. cout. Bornage, établissement de bornes ou recherche de bornes anciennes. Charge de cerquemanneur. On disait aussi CERQUEMAGE, CERQUEMAGE.

CERQUEMANER v. a. Anc. cout. Placer ou rechercher les bornes. Cerquemaner *un champ*. Juger les différends relatifs au bornage.

CERQUEMANEUR n. m. Anc. cout. Expert chargé de planter les bornes et de juger les différends relatifs à cette matière.

CERQUETTI (Alphonse), philologue italien, né à Montecosaro, près de Macerata, en 1830, a professé la langue et la littérature. Ses principaux ouvrages sont : *Études de philologie* (1865); *Correction de quelques erreurs du Dictionnaire de l'Académie della Crusca* (1869 à 1877), qui lui fit nommer membre correspondant par l'Académie de la Crusca; *Supplément au Dictionnaire de la langue italienne* (1870).

CERQUIÈRE (*sèr-ki*)n. f. Bot. Syn. de MYRCIE et section de ce genre.

CERQUOZZI (Michel-Ange), dit **Michel-Ange des batailles ou des bamboches**, peintre de batailles et graveur italien, né et mort à Rome (1602-1660). Il eut pour premier maître le cavalier d'Arpin; puis, sous l'influence de Pierre de Laar (*le Bamboche*), il peignit des scènes de batailles et des scènes populaires. C'est un artiste plein de mouvement, de gaieté. Il a aussi fait nombre de *Halles*, de *Mascarades*, ainsi que quelques tableaux religieux. Ses meilleurs tableaux sont à Rome. Le Louvre a de Cerquozzi une *Mascarade italienne*; Nantes, les *Voleurs de bestiaux*. Cerquozzi jouit d'une grande vogue de son vivant, attestée par son surnom. Sa réputation a baissé depuis. Il a laissé, outre ses peintures, de bonnes eaux-fortes, qui sont toujours recherchées.

CERRALVO, ville du Mexique (Etat du Nouveau-Léon); 4.460 hab. — Pop. du district du même nom : 17.770 hab.

CERRETANUS (Q. Aulius), Romain qui fut deux fois consul durant la guerre des Samnites, et qui s'empara de Ferentinum. En l'an 315 av. J.-C., il était maître de la cavalerie dans l'armée commandée par Fabius Maximus, et il fut tué dans une bataille, après avoir donné la mort au général ennemi.

CERRETO-GUIDI, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 6.300 hab.

CERRETO-SANNITA (lat. *Cerretum*), ville d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]), entre le Biferno et le Cervillo; 5.200 hab. Evêché suffragant de Bénévent; vins très estimés; fabrication de lainages.

CERRETTI (Louis), poète et professeur italien, né à Modène en 1738, mort en 1811. Il possédait l'éloquence à Modène, puis à Pavie. L'abbé Peironi, son élève, a publié ses *Poesie e prose scelte* (Milan, 1812).

CERRIS (*sèr-riss*) ou **CERRE** (*sèr*) n. m. Section du genre chêne (*quercus*), qui croît en Europe.

CERRITE (*sèr* — du lat. *cerritus*) du nom de la déesse *Cérès* n. m. Nom que les Romains donnaient à certains fous, que l'on croyait frappés de démence par Cérès.

— Encycl. D'après l'opinion des anciens, la folie venait des dieux, et Platon soutient cette opinion dans son Ion. Le *Phèdre*. Les noms donnés aux aliénés variaient selon qu'ils étaient supposés sous l'influence de tel ou tel dieu : les *cerriti* étaient poursuivis par Cérès ou Ceras; les *lymphati*, par l'image d'une nymphe aperçue sous les eaux; les *lunatici*, par la lune; etc.

CERRITO (Francesca, dite **Fanny**), danseuse française, née à Naples en 1821. A peine âgée de quatorze ans, elle débutait comme premier sujet au théâtre San-Carlo, dans un ballet intitulé *l'Horoscope*. Elle se montra avec succès dans les grandes villes d'Italie et à Londres. Elle se rendit à Paris et débuta, en 1847, à l'Opéra, dans un ballet de Saint-Léon, son mari, *la Fille de marbre*. Elle se montra dans plusieurs autres ballets nouveaux : *la Vivandière*, *le Diable boiteux*, *Stella ou les Contrebandiers*, *Gerra*, *Gemma*, dont elle signait le scénario. Elle épousa Gautier. C'est peu après l'apparition de ce dernier (1854) qu'elle quitta la scène. Son talent plein de charme l'avait fait surnommer en Italie la Quatrième Grâce.

CERRITOS, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 2.100 hab. — Pop. du district : 26.700 hab.

CERRO (m. espagn., même sens) n. m. Colline, montagne. Le mot *cerro* entre également dans la composition d'un grand nombre de noms de villes ou villages d'Espagne ou de l'Amérique espagnole.)

CERRO (Ez) ou **CERRO de Andevalo**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]); 2.100 hab. Mines de cuivre, tissus de laines.

CERRO de Pasco, ville du Pérou (prov. de Pasco [dép. de Junin]); 5.000 hab. Centre minier; chef-lieu du dép. de Junin et de la prov. de Pasco.

CERRO-GORDO, village du Mexique (Etat de Durango); [illegible]

CERRO-LARGO ou **MILO**, ville d'Uruguay (dép. de [illegible] nom, peuple de 28.800 hab.

CERSAY, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 28 kilom. de Bressuire, sur la rive droite du ruisseau de Pétrau, affluent de l'Argenton; 1.034 hab.

CERTAIN, AINE [illegible]

— Fixe, précis, exactement déterminé : *S'assembler à des jours* CERTAINS. *Dates* [illegible] *chaudes que nous* [illegible]

— En parlant d'une personne, Fondé à croire, sans aucune chance d'erreur : *Être* CERTAIN *de ce que l'on avance*.

— Particulièrem. Un, quelque, pour désigner une personne ou une chose déterminée dans l'espèce, mais non dans l'individu; qui reste ou indéfini, ou incomplètement [illegible] *Il* CERTAINES *fois* [illegible] *vent avoir une* CERTAINE *douceur*. (J. de Maist.)

— *Certain* s'emploie souvent en composition : *Un* CERTAIN *député*... *Une* CERTAINE *presse*... ‖ S'emploie aussi par une sorte d'atténuation : *Un homme d'un* CERTAIN *mérite*. *Être d'une* CERTAINE *force sur le piano*.

— Locutions. *Il est certain que*, On ne peut douter que...

— B.-arts. *Contours certains*, Contours nets, précis, bien dessinés et bien liés.

— Dr. anc. Pourvu de pouvoirs suffisants : *Venir* CERTAIN *à l'audience*.

— n. m. Chose certaine : *Il ne faut jamais quitter le* CERTAIN *pour l'incertain*.

— Banq. V. la partie encycl.

— n. m. pl. Quelques personnes : *Certains* [illegible] *tendent*...

— Syn. **Certain, assuré, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr**. V. ASSURÉ.

— Ant. **Conjectural, contestable, controversable, douteux, hasardé, illusoire, incertain, problématique, suspect**.

— Encycl. Banq. Pour changer l'une contre l'autre deux monnaies différentes, il faut nécessairement prendre dans l'une l'autre pour terme de comparaison. Par exemple, lorsque nous changeons notre plus grosse pièce d'or contre des francs, nous disons qu'elle vaut 100 francs. Le terme fixe est ici la pièce d'or. Elle vaut tel ou tel nombre de francs, plus ou moins, selon la dépréciation de l'or ou de l'argent. Mais la pièce d'or reste, ici, le terme fixe de la comparaison. Dans le langage du change, ce terme fixe s'appelle le *certain*, le terme variable de la comparaison l'*incertain*. Ainsi, lorsqu'on dit que la livre sterling vaut 25,21, plus ou moins, la livre sterling est le terme fixe de la comparaison, le certain; le franc et ses sous-multiples sont l'incertain. Londres donne ainsi le certain à Paris, et Paris l'incertain à Londres. Entre deux pays, le terme fixe, le certain, est d'ordinaire celle des deux monnaies dont la valeur est plus élevée.

CERTAIN (Marie-Françoise), claveciniste, née et morte à Paris (1662-1711). Elevée par Pierre de Nyert, premier valet de chambre de Louis XIV, elle fut confiée par lui aux soins artistiques de Lulli. Elle ne fut pas seulement une musicienne émérite; c'était aussi une femme d'un [illegible] fort distingué, très éprise de lettres et de peinture, [illegible] le salon resta, jusqu'à sa mort, le rendez-vous de tous les grands artistes et des plus honnêtes gens.

CERTAINEMENT (*sèr-té-ne-man*) adj. D'une manière certaine, indubitable : *La misère du corps entraîne* CERTAINEMENT *la servitude de l'âme*. (Vacherot.) ‖ Assurément, positivement, en réalité : *La guerre sans certitude absolue* [illegible] pour répondre affirmativement à une question; il a alors le sens de *oui*, mais avec plus de force dans l'affirmation : *Pourrez-vous* [illegible]

CERTALDO, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Elsa, affluent de l'Arno; 7.900 hab. Verrerie de vitres, fabrique de pâtes alimentaires, tuileries. — Patrie de Boccace, dont la maison y existe encore.

CERTEAU (*sèr-to*) n. m. Variété de poire d'été, au goût musqué.

CERTES (*sèrt'* — du lat. *certo*) adv. Certainement, assurément : *Certes*, [illegible] *pouvait* [illegible] *supprimer l'a*.

CERTHIA n. m. Nom scientifique du genre grimpereau.

CERTHIADÉS (rad. *certhia*) n. m. pl. Famille de passereaux [illegible] vient long, armé d'une forte griffe qui leur sert à grimper le long des arbres ou des rochers où ils chassent les insectes. Genres princi-

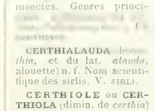

CERTHIALAUDA [illegible] *thia*, et du lat. *alauda*, alouette) n. f. Nom scientifique des sirlis. V. SIRLI.

CERTHIOLE ou **CERTHIOLA** (diminu. de *certhia*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, renfermant des guit [illegible] régions chaudes américaines, dont on connaît une dizaine d'espèces. (La *certhiola rufocitis* est originaire des Antilles.) Syn. GLOSSITILLA.

CERTIFICAT [illegible] *rer*, *Prendre*, *Produire* un CERTIFICAT.

— 2° Prévoyance, assurance, garantie. *Les souffrances sont [illegible] ; [illegible] [illegible]*

Certificat complémentaire. Attestation que l'on délivre à quelqu'un pour affirmer, dans son intérêt, quelque [illegible] que l'on sait être faux.

Certificat de vie. Renseignement que l'on a telle qualité ou tel défaut. *On n'a donc à se donner* [illegible] *sur notre [illegible] [illegible] indépendante.* Ste-Beuve.)

— Hist. Droit Admin. et milit. Les *certificats* sont de deux espèces : *certificats publics*, délivrés par les employeurs ou maîtres à leurs employés et domestiques, pour attester leur moralité et leur bonne conduite. *Certificats publics* ou *authentiques*, délivrés par ceux à qui la loi ou une autorité qu'elle désigne expressément à cet effet. Parmi ces derniers, nous citerons les plus usuels :

Certificat hypothécaire. Aux termes de l'article 2196 du C. civ., toute personne peut se renseigner sur l'état hypothécaire d'un débiteur et réclamer un certificat ou *état* d'inscription ; cet état est *positif* ou *négatif*, selon qu'il constate, ou non, l'existence d'hypothèques.

Certificat de transcription. Certificat constatant la transcription du contrat translatif de propriété de biens susceptibles d'hypothèques.

Certificat de transcription. Certificat qui mentionne les inscriptions du vendeur ou des précédents propriétaires.

Certificat de radiation. Certificat qui prouve la radiation ou réduction d'une hypothèque.

Certificat de bonne vie et mœurs. Certificat délivré par le maire de la résidence de l'intéressé et exigé des postulants à un service public. Il peut être sur papier libre, s'il est relatif au service des enfants assistés et des nourrices. (Un *certificat de moralité* est exigé par les chambres des notaires, avoués et huissiers pour admettre les candidats.)

Certificat de résidence. Certificat délivré par le maire à un tutur étranger, pour le dispenser (Nouv. civ., art. 74), ou à des vicaires et desservants en vue d'obtenir le payement de leurs traitements. (Loi du 29 déc. 1876, art. 13).

Certificat de vie. Certificat exigé pour pouvoir toucher les arrérages d'une rente viagère ou d'une pension de retraite.

(Tous ces certificats peuvent être délivrés selon les cas, par les notaires, les maires ou d'autres fonctionnaires désignés par la loi.

Certificat de capacité. Avant de concéder à un soumissionnaire quelconque une entreprise de travaux publics, il est de règle que le candidat remette à la commission chargée de statuer sur les soumissions un *certificat de capacité*, délivré par les ingénieurs des ponts et chaussées ou architectes, constatant qu'il est apte à exécuter les travaux en tout honnêtement et exactement les engagements pris par lui.

Certificat d'indigence. Les maires sont compétents pour délivrer des *certificats d'indigence*, à l'effet d'obtenir l'assistance judiciaire, le passeport gratuit, le secours de route, le remise ou modération des impôts, la délivrance gratuite des actes de l'état civil, l'inhumation sans frais, etc.

Certificat d'emprunt. C'est le titre provisoire remis au souscripteur d'un emprunt public en échange du récépissé délivré lo jour de la souscription et en attendant l'établissement du titre définitif.

Certificat de paquebot. Certificat attestant aux yeux d'un consulat les dimensions du navire, le tonnage, le [illegible] n'est qu'un ayant cause, et qui est délivré, selon les cas, par un juge de paix, un notaire, un greffier du tribunal civil ou de cour d'appel, un consul français.

— Admin. milit. *Certificat de mariage.* Certificat constatant la célébration du mariage d'un officier. (Il doit parvenir au ministère de la guerre dans le mois de cette célébration. Il est établi, d'ordinaire, par le lieutenant-colonel, par les autorités militaires.) *Certificat de soutien de famille.* Nécessaire à ceux qui réclament une dispense de service actif en temps de paix comme aînés d'orphelins, fils unique de femme veuve, ce certificat doit être signé de trois pères de famille domiciliés dans le même canton et dont les fils sont soumis à l'appel ou ont été appelés.)

Certificat de présence sous les drapeaux. Qui ne peut être refusé aux familles par les chefs de troupes, auxquels il doit être réclamé directement par lettre affranchie. *Certificat d'origine de blessures.* Délivré par l'autorité militaire à ceux qui sollicitent une pension militaire. *Certificat de bonne conduite.* Délivré aux hommes de troupe sur l'avis d'une commission spéciale composée d'officiers pris dans chaque corps de troupes et dont la composition varie suivant la nature du corps, celui-ci. *Certificat de bien vivre.* Que le maire délivre à l'officier à ce préposé, constatant qu'une troupe qui a séjourné dans une commune n'a donné lieu à aucune plainte.

— Instr. publ. Dans l'instruction publique, on a substitué, pour l'enseignement primaire, le mot *certificat* au mot *diplôme*, réservé à l'enseignement supérieur. Il y a pour les maîtres, outre le brevet de capacité, le *certificat d'aptitude pédagogique*, que doivent obtenir les instituteurs [illegible] *certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et primaires supérieures ; à l'inspection des écoles primaires et des écoles normales ; à l'inspection des écoles maternelles.* On compte, de plus, pour les maîtres, les certificats [illegible] à l'enseignement : *des langues vivantes, du dessin, du chant, du dessin, du chant, de la gymnastique, du travail des [illegible], des exercices militaires.* Pour les [illegible] du 16 mars 1874 a établi le *certificat d'études [illegible]*, et le décret du 23 décembre 1882, le *certificat d'études primaires supérieures.* V. ENSEIGNEMENT.

CERTIFICATEUR (*sér*) n. m. Celui qui certifie la solvabilité d'une caution, la validité d'un billet, d'une promesse : CERTIFICATEUR *de caution.*

— Adjectiv. : *Voiture* CERTIFICATEUR. Notaire qui délivre un certificat.

— Encycl. Dr. *Certificateur de caution.* On appelle ainsi une caution qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une personne. (Code civ., art. 135-50). En droit romain, il y avait déjà le *fidejussor fidejussoris.* Le certificateur ne doit pas être confondu avec une caution ordinaire garantissant la dette principale. Le certificateur peut demander la discussion de la caution qui, à son égard, est débiteur principal, et, du chef de celle-ci, la discussion du débiteur principal lui-même.

CERTIFICATIF, IVE adj. Qui certifie, qui est propre à certifier : *Pièce* CERTIFICATIVE.

CERTIFICATION (*sér-on* — rad *certificat*) n. f. Dr. Administr. Droit de certif. : CERTIFICATION *de caution.* ‖ *Certification de créée.* Acte par lequel on attestait autrefois que les créées avaient eu lieu dans les formes voulues.

— Bourse. *Certification des signatures.* Sorte de légalisation des signatures, par un agent de change ou un notaire, pour le transfert de valeurs mobilières.

CERTIFIER (du lat. *certus*, certain, et *facere*, faire. — Prend deux f de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. *Nous certifiions, que nous certifiions.*) v. a. Attester, déclarer vrai et certain : CERTIFIER *quelque chose.* ‖ Dans l'ancienne langue : *Je certifie l'âme en tout ce qui est convenant.* Nous ne sens est [illegible] bien qui soit parfaitement conforme à l'étymologie. *Certifier* signifie littralement *rendre certain*, et *certum* ayant deux sens, son aspect, l'autre subjectif, *certifier* devrait aussi bien vouloir dire *donner la certitude à*, que *donner la certitude de*, rendre une personne certaine, rendre un fait certain.)

— Pratq. Assurer par acte authentique. ‖ *Certifier une caution*, Répondre qu'elle est solvable. ‖ *Certifier des créées*, Attester que les créées ont été faites dans les formes.

— *Certifié*, ée part. pass. du v. Certifier. Que l'on assure être vrai : *Note. Copie* CERTIFIÉE *conforme à l'original.*

Se certifier, v. pr. Etre certifié : *Faits qui peuvent* SE CERTIFIER.

— SYN. V. AFFIRMER.

CERTITUDE (*sér* — lat. *certitudo*; de *certus*, certain) n. f. Caractère de ce qui est certain ; existence réelle et connue comme telle : *La* CERTITUDE *d'un événement historique est parfois bien difficile à contrôler.* ‖ Adhésion ferme de l'esprit à un fait réel et connu comme tel : *On ne peut arriver à la* CERTITUDE *que par deux voies : par la démonstration, et par les preuves, qui constatent les choses de fait.* Lamennais ; Persuasion intime, espérance qui n'admet point de doute : *Nous n'opérons* [illegible] *qu'en nous offrant de services comme la* CERTITUDE *d'un repas.* Pens. Sens. ‖ Stabilité, fixité : *Il n'y a nulle* CERTITUDE *dans les choses du monde.*

— Dr. Fermeté de main : *Un dessin tracé, des traits gravés avec* CERTITUDE.

— Philos. *Certitude physique*, Celle qui est fondée sur le témoignage des sens. ‖ *Certitude métaphysique*, Celle qui est fondée sur l'essence des choses. ‖ *Certitude mathématique*, Celle qui est fondée sur les rapports des nombres, des quantités. (Se dit communément dans le sens de certitude absolue, mais cette expression est vicieuse.) ‖ *Certitude morale*, Celle qui est fondée sur le témoignage de la conscience et sur les lois du cœur humain. (Se dit, dans le langage ordinaire, d'une persuasion qui admet quelques doutes et qualifie plutôt l'état moral.) ‖ *Certitude empirique*, Celle qui est fondée sur l'expérience individuelle ou universelle. ‖ *Certitude rationnelle*, Celle qui est fondée sur les déductions du raisonnement. ‖ *Certitude mixte*, Celle qui est fondée sur l'expérience et sur la raison.

— **De certitude**, loc. adv. S'employait autrefois pour Certainement, assurément :

C'est ne m'en pas faire Sesse enfin, de certitude.
MOLIÈRE.

— Encycl. Philos. La question de la *certitude* est une de celles qui remplissent l'histoire de la philosophie. Elle surgit en Grèce, dès le jour où des penseurs relèvent les limites de la raison et de l'imagination. Elle est définitivement posée quand l'école d'Elée trouve une insurmontable difficulté à s'expliquer le fait du mouvement et va jusqu'à nier l'apparence du phénomène universel. Contre cette école que le scepticisme classique emprunta la plupart de ses arguments pour combattre l'empirisme à l'aide du rationalisme, et réciproquement, on pour soutenir l'infaillibilité du témoignage, dans la lutte de l'autre Protagoras, une toute certitude en partant du sensualisme d'Héraclite, et Gorgias en s'appuyant sur les principes de Parménide. Socrate, en tournant la spéculation du côté de l'étude de l'homme, fonde le scepticisme sophistique

Il existe plusieurs modes de préparation de la céruse : les *procédés hollandais* ou *allemand*, *anglais*, *autrichien*, et, enfin, *français*, appelé aussi *procédé de l'Ochly*.

Le procédé hollandais consiste à introduire, dans des pots de terre vernis, à double fond, des lames de plomb enroulées en spirales. On verse dans la partie inférieure du vase

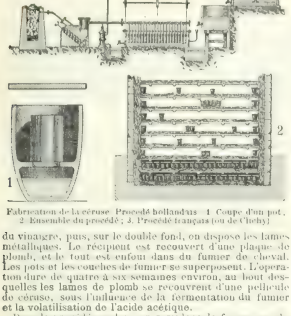

Fabrication de la céruse. Procédé hollandais. 1. Coupe d'un pot. 2. Ensemble du procédé; 3. Procédé français (ou de l'Ochly)

du vinaigre, puis, sur le double fond, on dispose les lames métalliques. Le récipient est recouvert d'une plaque de plomb, et le tout est enfoui dans du fumier de cheval. Les pots et les couches de fumier se superposent. L'opération dure de quatre à six semaines environ, au bout desquelles les lames de plomb se recouvrent d'une pellicule de céruse, sous l'influence de la fermentation du fumier et la volatilisation de l'acide acétique.

Dans le procédé anglais, on remplace le fumier par du tan, mais l'opération dure beaucoup plus longtemps; elle est de trente semaines.

Avec la méthode autrichienne, on fait usage de caisses de bois que l'on goudronne et dans lesquelles on tend des lames de plomb non plantées. Dans ces caisses, on verse un mélange de vinaigre et de marc de raisin, quelquefois de raisins de Corinthe additionnés de moût de pommes. Les caisses sont placées dans une chambre où l'on maintient une température de 25° pendant la première semaine, de 40° pendant la seconde, de 45° pendant la troisième, et, enfin, de 50° pendant la quatrième. Sous l'influence de la chaleur et de la fermentation produite par les matières sucrées, le plomb se transforme partiellement en céruse, que l'on détache sous forme d'écailles adhérentes au métal.

Le procédé français comprend deux phases distinctes. On transforme le plomb en sous-acétate; puis on produit l'acide carbonique nécessaire pour qu'il s'unisse à l'oxyde basique du premier produit. Le sous-acétate de plomb se forme dans une cuve renfermant un mélange de litharge et de solution d'acétate neutre de plomb, qu'on agite en faisant usage d'un arbre à palettes. Lorsque la liqueur est éclaircie, on la fait couler dans l'auge de carbonatation, où s'opère la transformation de l'oxyde de plomb en hydrocarbonate, grâce à un courant d'acide carbonique.

Quel que soit le système employé, la séparation de la céruse s'opère mécaniquement dans des appareils hermétiquement clos; cette opération constitue l'*épluchage*. Il a lieu, à sec ou par la méthode humide, dans des auges fermées à leur partie supérieure. A l'épluchage succède le *broyage*, qui s'exécute sous des meules. Les opérations suivantes comprennent l'*égouttage*, le *séchage*, qu'se fait dans des étuves, et enfin le *blutage*, donnant la céruse pulvérulente.

CÉRUSIER (*zi-é*) m. Ouvrier travaillant à la fabrication de la céruse.

CÉRUSITE (rad. *céruse*) n. f. Carbonate naturel de plomb, qui est de couleur blanche. (On dit aussi BLANC DE CÉRUSE et CÉRUSSITE.

— ÉNCYCL. La *cérusite*, dont la formule est $PbCO^3$, le poids spécifique 6,5 et la dureté 3,5, est une substance transparente ou translucide, d'un éclat gras, présentant quelquefois un luisant métallique. Elle est, ou diaphane, ou blanche, ou jaunâtre. On trouve la cérusite en cristaux généralement aplatis, appartenant au système du prisme droit à base rhombe. On la trouve également en cristaux aciculaires, en masses compactes, en stalactites, etc. Elle occupe la partie supérieure des filons plombifères. On l'exploite en Bretagne, dans les Vosges, en Languedoc, puis en Bohême, Souabe, Ecosse, etc.

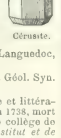

Cérusite.

CÉRUSSITE (du lat. *cerussa*, même sens) n. f. Géol. Syn. de CÉRUSITE.

CERUTTI (Joseph-Antoine-Joachim), jésuite et littérateur français, d'origine italienne, né à Turin en 1738, mort à Paris en 1792. Il professa avec éclat dans le collège de son ordre à Lyon, écrivit une *Apologie de l'institut et de la doctrine des jésuites* (1762) qui fit grand bruit. Au début de la Révolution, il publia des brochures politiques, se lia avec Mirabeau et devint un des écrivains, que le tribun employait à la préparation de ses discours. Ce fut lui qui prononça son oraison funèbre dans l'église Saint-Eustache. Il venait d'être nommé député à l'Assemblée législative lorsqu'il mourut. On donna son nom à une rue de Paris, qui est actuellement la rue Laffitte. Ses œuvres ont été publiées en 1793.

CERVA (du lat. *cerva*, biche) n. f. Astron. Un des noms de CASSIOPÉE.

CERVAISON (*sèr*) n. f. Époque, commençant fin juin et durant jusqu'à mi-septembre, pendant laquelle le cerf est gras et bon à chasser.

CERVANE n. f. Bot. Syn. de CERVANE.

CERVANTES, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines (île Luçon)), dans un pays montagneux; 16.150 hab.

CERVANTES, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]); 5.200 hab.

CERVANTES DE SALAZAR (Francisco), né à Tolède vers 1514, mort à Mexico en 1575, écrivain espagnol, chanoine, consulteur de l'Inquisition et recteur de l'université de Mexico. Il composa des ouvrages en prose et traductions. Sa principale œuvre, la *Chronique des Indes*, n'est publiée qu'au XXIe siècle.

CERVANTES SAAVEDRA (Miguel de), illustre écrivain espagnol, né à Alcala de Henares en 1547, mort à Madrid en 1616. Quoique ses parents fussent sans fortune, ils purent, néanmoins, lui faire donner une éducation libérale, et il fit ses humanités au célèbre séminaire de Jean-Baptiste de Hayos, qui publia en 1568 ses premières œuvres poétiques. Il s'engagea ensuite comme soldat, s'embarqua sur la flotte commandée par don Juan d'Autriche, et assista à la glorieuse bataille de Lépante. Les blessures d'arquebuse, et surtout l'impéritie des chirurgiens, lui firent perdre l'usage de la main gauche. Il rentrait en Espagne (1575), lorsque la galère où il se trouvait fut prise par un pirate. Emmené en captivité, il subit de rudes traitements, il fut racheté par les religieux de la Trinité pour la somme considérable de 500 ducats. Sa captivité avait duré trois ans, et, lorsqu'il revint en Espagne, Cervantes, ne trouvant dans sa patrie que l'indigence, fut bientôt obligé de reprendre son métier de soldat.

Rentré dans la vie civile, après avoir essayé de différentes professions, Cervantes se sentit tourmenté par son ancienne passion pour la littérature. De ce moment, sa vie est tout entière dans ses ouvrages.

Après avoir écrit une pastorale intitulée *Galatée* (1584), il fit représenter une vingtaine de pièces de théâtre, parmi lesquelles le *Traité d'Alger*, souvenir de son esclavage, et *Numance*, tragédie antique, méritent d'être signalées. Son nom était loin d'être célèbre lorsqu'il fit paraître, en 1604, la première partie du *Don Quichotte*, ouvrage qui devait le rendre immortel; trente mille exemplaires se vendirent en quelques années, et il fut traduit dans toutes les langues. Cependant, Cervantes se décida à lacher-ver que dix ans plus tard. Dans l'intervalle, il revint au théâtre et fit jouer un certain nombre de comédies, pleines de traits brillants, d'esprit et de verve : *le Vaillant Espagnol, les Bagnes d'Alger, l'Heureux Ruffian, le Labyrinthe d'amour, la Comédie amusante, le Juge des divorces*, etc., qui toutes furent accueillies avec faveur. Ce n'est qu'en 1614 qu'une seconde partie du *Don Quichotte* ayant été publiée par un imposteur sous le nom de « Avellaneda », il se décida à terminer lui-même son chef-d'œuvre. (V. DON QUICHOTTE.) Ses autres ouvrages sont : *Nouvelles exemplaires* (1613), recueil de contes moralisants, d'une grande finesse d'observation; *Voyage au Parnasse*, poème, et *Persiles et Sigismunda*, roman plein d'extravagances, qui ne fut pas publié de son vivant.

Cervantes

CERVANTÉSIE (*sèr*, *zi* — de *Cervantes*, auteur espagn.) n. f. Genre de santalacées, comprenant des arbres ou arbrisseaux qui croissent au Pérou et dans la Colombie.

CERVANTESQUE (*sèr*, *tèssk'* — de *Cervantes*, auteur de *Don Quichotte*) adj. Se dit d'un style qui a du rapport avec celui de Cervantes; et d'un caractère semblable à ceux que cet auteur met en scène.

CERVANTINE (*sèr*) n. f. Variété de figue violette.

CERVANTITE (*sèr* — de *Cervantes*, localité d'Espagne) n. f. Oxyde naturel d'antimoine, résultant vraisemblablement de l'altération de la stibine.

CERVARIA (*sèr* — du lat. *cervus*, cerf, par allusion aux feuilles, découpées et ramifiées comme les bois de cerf) n. m. Section du genre peucédan, de la famille des ombellifères.

CERVARO (lat. *Cerbalus*), fleuve côtier d'Italie, qui baigne Bovino et se jette, au fond du golfe de Manfredonia, dans l'Adriatique.

CERVERO, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 4.100 hab.

CERVASCA, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), près de la Stura; 3.000 hab.

CERVEAU (*sèr-vo* — du bas lat. *cerebellum*; lat. *cerebrum*, cerveau) n. m. Anat. Masse de matière nerveuse qui occupe la cavité du crâne chez l'homme et chez les animaux vertébrés, et qui est considérée comme le siège des sensations et le principe matériel des mouvements volontaires. (Dans le langage commun, on dit *cervelle* pour les animaux et quelquefois pour l'homme) : *Le* CERVEAU *est regardé par les physiologistes comme l'organe de la pensée.* (Acad.) ‖ So dit plus particulièrement de la partie antérieure de la masse encéphalique, et la partie postérieure prend alors le nom de « cervelet ».

— Fig. Jugement, entendement, intelligence : CERVEAU *étroit. Au besoin, le cœur tient lieu de* CERVEAU. (H. Taine.) ‖ Imagination, esprit d'invention : *Tirer quelque chose de son* CERVEAU.

— Loc. fam. *Cerveau vide*, Défaut complet d'intelligence; personne complètement dépourvue de jugement. ‖ *Cerveau creux*, Jugement fantasque, raison détraquée; visionnaire. ‖ *Cerveau brûlé*, Imagination ardente; personne extravagante, passionnée, irrédhie. ‖ *Cerveau malade, fêlé, troublé, timbré, fêlé*, Folie ou ivresse; personne qui est dans cet état. ‖ *Se mettre quelque chose dans le cerveau*, Se mettre en tête, se mettre en *cerveau des* CERVEAUX MALADES. Les Sages. *Se mettre les cervoux*. Perdre la raison à force de boire.

— Pathol. *Tournoyement du cerveau*. Nom vulgaire de la congestion cérébrale. ‖ *Rhume de cerveau*, Nom vulgaire de l'inflammation catarrhale de la membrane qui tapisse les fosses nasales. (Son nom scientifique est CORYZA.) ‖ *Être pris du cerveau*, Avoir un rhume de cerveau.

— Techn. Partie supérieure d'une cloche.

— Zoolph. *Cerveau de mer ou de Neptune*. Nom vulgaire des polypes pierreux du genre méandrine, qui affectent la forme d'un cerveau humain.

— SYN. Cerveau, cervelle. Le *cerveau* est l'organe, la *cervelle* en est la substance; les cuisiniers accommodent des [illegible]

CERVEAU DE L'HOMME

A Schéma du développement du cerveau (d'après Huguenin). A, Invagination du tube médullaire. 1. Vésicule cérébrale. 2. Vésicule [illegible] B. Formation des [illegible] cules : 1 Cerveau antérieur (vésicule [illegible]) 2 Cerveau intermédiaire (vésicule [illegible]) 3 Cerveau moyen (vésicule [illegible]) 4 Cervelet (vésicule [illegible]) 5 Arrière-cerveau (vésicule allongée) [illegible]

B Figures [illegible] 1 Fissure cérébrale. 2 Fissure [illegible] 3 Fissure [illegible]

B Coupe schématique du cerveau [illegible] (d'après Hayley). [illegible] latéraux); Th. Thalamus [illegible] ventricule moyen. Ch. [illegible] pédale ou épiphyse. O. Lobe [illegible]

C Coupe [illegible] 1. [illegible] pariétal; 3. Lobe occipital [illegible] 10. Tubercules [illegible] 11. Tubercules [illegible] 12. Corps [illegible] 21. Ventricule latéral [illegible] 22. Ventricule moyen [illegible] parant les ventricules latéraux [illegible] du corps calleux; Ch. Chiasma [illegible]

D Face [illegible] 1. Lobe [illegible] 2. Lobe [illegible] 3. Lobe [illegible] 4. Lobe [illegible] 5. Lobe [illegible] 6. Rainure [illegible] perpendiculaire externe; 7. Sillon [illegible] 8. Fissure [illegible] 9. Circonvolution [illegible] 10. Circonvolution [illegible] Pa, P, P, [illegible] 2. Circonvolution [illegible] 3. Circonvolution [illegible] 4. Circonvolution [illegible] 11 Fissure de la scissure de Sylvius [illegible] le lobe de l'insula ou lobule du corps strié.

E Face [illegible] 1. Lobe orbitaire; 2. Lobe pariétal décliptal; 4. Lobe sphénoïdal; 5. Cervelet; 6. Lobe [illegible] Bulbe; 8. [illegible] 9. Rainure [illegible] 11. Nerf [illegible] 12. Corps pituitaire; 13. Espace perforé; 14. Chiasma des nerfs optiques.

F Vermis supérieur. 1. Nerf [illegible]

La figure, en l'a enlevé pour montrer le sillon); II, Nerf optique; III, Nerf moteur oculaire externe; VII, Nerf facial; trijumeau; VI, Nerf moteur oculaire externe; [illegible] VII. Nerf [illegible] IX. Nerf [illegible] XI. Nerf grand hypoglosse; [illegible]

[illegible] cervelet est complexe. Une coupe tangentielle à la face supérieure du corps calleux montre une masse blanche, dite *centre ovale de Vieussens*, circonscrite par la substance grise de l'écorce cérébrale. [illegible] sur la ligne médiane, on rencontre une [illegible] *fente cérébrale*; de chaque côté, deux grandes cavités, les *ventricules latéraux*, tapissés par la *membrane épendymaire*. Sous le trigone, une lame vasculaire s'étale, la *toile choroïdienne*, logeant dans sa partie postérieure la *glande pinéale*. [illegible] une troisième cavité médiane, le *troisième ventricule*, communiquant avec les deux premiers par les *trous de Monro*.

— *Structure*. — Chaque hémisphère cérébral se compose de trois parties distinctes : 1° le manteau cortical, où domine la substance grise et qui est composé de couches alternantes au nombre de six, de substance blanche et de substance grise ; 2° les masses grises centrales, le *corps strié* et les *couches optiques* ; 3° une masse de substance blanche remplissant l'espace situé entre la substance grise corticale et les masses grises centrales. Cette masse blanche est constituée par la *capsule interne*, dont les fibres issues des pédoncules cérébraux s'irradient dans le centre ovale en forme d'éventail et forment la *couronne rayonnante*.

Les cellules de la surface cérébrale sont pyramidales, à grand axe vertical, le sommet dirigé vers la surface. Elles possèdent un noyau et des grains pigmentaires. De dimensions fort diverses, elles atteignent parfois un tel volume qu'on leur a donné le nom de *cellules géantes*.

Les fibres nerveuses qui constituent la substance cérébrale se sont que la continuation des fibres de la moelle et du bulbe et ont même structure.

— *Circulation cérébrale*. Le sang est apporté au cerveau par quatre grandes artères : les deux *carotides internes*, et les deux *artères vertébrales* qui forment les artères s'anastomosent et forment à la base du cerveau l'*hexagone de Willis*. Les branches artérielles, émanées de l'hexagone de Willis, constituent deux systèmes, pour les circonvolutions, l'autre pour les noyaux centraux.

Ces deux systèmes, quoique ayant même origine, n'ont entre eux aucune communication. La lésion d'un des points donc être comprendre par l'autre. Il est, du reste, de même des subdivisions de chacun de ces systèmes, de telle sorte qu'une embolie ou une rupture vasculaire entraîne l'abolition complète de toute la partie irriguée par le vaisseau. Les artères les plus importantes, au point de vue pathologique, sont : l'artère *cérébrale moyenne* ou *sylvienne*, qui irrigue les centres fonctionnels, et l'artère qui irrigue la capsule interne, dénommée par Charcot *artère de l'hémorragie cérébrale*. Les veines offrent moins d'intérêt ; elles se subdivisent en superficielles et profondes, et sont, en général, tributaires des *sinus cérébraux*.

— Physiol. Si l'on prive un animal de ses lobes cérébraux, on le rend incapable d'exécuter un mouvement spontané. Si on le touche, le pique, il peut se mouvoir ; mais, à la même excitation, correspond fatalement le même mouvement. Une grenouille sacrifiée se viendra constamment lester sur le même obstacle, un pigeon volera, mais tombera au hasard. L'excitation extérieure, grâce à la [illegible] de la moelle épinière, donne lieu à un mouvement réflexe, mais n'est plus perçue et, par suite, il n'y a plus d'actes psychiques : conscience, mémoire, jugement, volonté. Par l'ablation non plus de tout le cerveau, mais de quelques-une de ses parties, ou encore par l'excitation électrique, on est allé plus loin, et c'est dans la *couche corticale* qu'on a localisé les manifestations intellectuelles, les mouvements volontaires.

Voici les principaux centres décrits :

— *Centres psycho-moteurs* : 1° le centre de la mémoire des mouvements du langage articulé, situé sur le *pied* ou extrémité postérieure de la troisième frontale gauche ou circonvolution de Broca. (Sa lésion produit l'*aphasie* ou perte de la parole articulée.) Pour avoir l'ensemble de la faculté du langage, il faut y joindre : le *centre de la mémoire des mots*, situé dans la deuxième temporale gauche, dont la lésion produit l'oubli des mots parlés (*surdité verbale*) ; le *centre de la mémoire visuelle des mots*, situé dans le lobule pariétal inférieur, dont la lésion produit l'impossibilité de lire (*cécité verbale*) ; le centre de la mémoire des mouvements de l'écriture, situé dans le pied de la deuxième frontale gauche, dont la lésion produit l'impossibilité de tracer des caractères (*agraphie*) ; 2° les centres des mouvements de la face, du membre supérieur et du membre inférieur, échelonnés sur les deux tiers supérieurs de la frontale et de la pariétale ascendante.

— *Centres psycho-sensoriels* : 1° centre *visuel*, situé à la surface du lobe occipital ; 2° centre *auditif*, partie postérieure des deuxième et troisième temporales ; 3° centre *olfactif*, situé à la face inférieure de la deuxième circonvolution temporo-occipitale, ou de l'hippocampe ; 4° le centre des sensations tactiles et de la douleur ou de l'*hémianesthésie*, encore mal déterminé.

Les fibres nerveuses issues de ces centres unissent l'écorce cérébrale au pédoncule cérébral du même côté ; mais, par suite, plus tard, de leur entrecroisement dans le bulbe et la moelle, les lésions produisent des paralysies dites croisées, les lésions de l'hémisphère gauche déterminant la paralysie du côté droit du corps. Le trajet cérébral de ces fibres est connu ; et, aujourd'hui, le médecin peut faire, pendant la vie, le diagnostic topographique [illegible].

— Méd. Les symptômes cérébraux compliquent souvent des maladies dont le siège est éloigné du cerveau ; ils seront décrits pour chaque affection particulière. Certains symptômes se groupent d'une façon constante et constituent des syndromes étudiés à part. V. APOPLEXIE, HÉMIPLÉGIE, HÉMIANESTHÉSIE, HÉMIANOPSIE, HÉMIOPSIE, APHASIE.

Les maladies cérébrales peuvent se subdiviser comme il suit : 1° les maladies sans causes connues, dont l'autopsie n'a pu révéler les lésions et aboutissant à l'irrégularité ou l'abolition des fonctions cérébrales : *aliénation mentale, démence, imbécillité, idiotie, paralysie générale*, etc. ; 2° les affections immédiatement liées à des lésions matérielles résultant d'un trouble de la circulation par *hémorragie, embolie, thrombose, compression*, par une *tumeur*, etc. Dans ces maladies, « la nature des lésions est d'importance secondaire, leur localisation est tout ». (Charcot.) V. APOPLEXIE, HÉMORRAGIE CÉRÉBRALE, SYPHILIS, CONGESTION CÉRÉBRALE. A ces maladies succède fréquemment le *ramollissement cérébral*, les cellules nerveuses dégénèrent par l'absence de la circulation ; 3° les maladies inflammatoires aiguës ou chroniques (V. ENCÉPHALITE, MÉNINGO-ENCÉPHALITE) ; 4° les maladies résultant d'un traumatisme avec fracture, déprimé la boîte osseuse cranienne.

— BIBLIOGR. : Dr Vulpian, *Leçons sur le cerveau, sa topographie anatomique* (Paris, 1880) ; Dr Ferrier, *Recherches expérimentales sur la physiologie et la pathologie cérébrales* (Paris, 1874) ; J. Luys, *Le Cerveau et ses fonctions* (Paris, 1875) ; Ch. Richet, *Structures des circonvolutions cérébrales* (Paris, 1878) ; Dr A. Sibut, *De l'atrophie cérébrale partielle d'origine périphérique* (Paris, 1890) ; H.-G. Hervé, *La Circonvolution de Broca* (Paris, 1888) ; Dr François-Franck, *l'Encéphale* (Paris, 1886) ; Charcot, *Hémorragie et ramollissement du cerveau* (Paris, 1890) ; E. Azam, *les Troubles sensoriels organiques et moteurs, consécutifs aux traumatismes du cerveau* (Paris, 1890).

— Anat. comp. Chez les poissons, les batraciens et les reptiles, les hémisphères cérébraux se développent peu. Ils sont plus volumineux chez les oiseaux, et chevauchent postérieurement au-dessus de la portion moyenne des lobes optiques. Chez les mammifères, ils enveloppent plus complètement ces lobes et les parties voisines (cerveau moyen) et, chez les plus élevés, ils recouvrent le cervelet.

Chez tous les vertébrés (oiseaux, reptiles, batraciens, poissons), sauf chez les mammifères, les deux hémisphères ne sont unis entre eux que par la commissure antérieure, située vers leur partie inférieure et postérieure. Cependant, chez les poissons plagiostomes, ils sont coalescents.

Chez les mammifères, dans la région moyenne du cerveau, un appareil commissural s'étend d'un hémisphère à l'autre, très réduit chez les marsupiaux et les monotrèmes. Certaines autres parties, chez les mammifères, dans la structure de plusieurs parties du cerveau. Ainsi, les *éminences ou tubercules mamillaires* sont peu distincts chez beaucoup de mammifères inférieurs, et, parfois, paraissent au-dessus qu'un seul lobule arrondi (cheval, ruminants, phoque) ; ils sont saillants et bilobés chez les singes, les lémuriens, certains carnassiers et quelques rongeurs.

La *corne d'Ammon ou pied d'hippocampe* est, proportionnellement aux parties voisines, beaucoup plus grosse chez les marsupiaux et les rongeurs.

La surface des hémisphères est lisse ou à peine creusée de quelques sillons superficiels chez beaucoup de mammifères (rongeurs, insectivores, chéiroptères, ouistitis, marsupiaux, ornithorhynques). Au contraire, il existe des plis cérébraux nombreux ou *circonvolutions* chez les carnassiers, les ongulés, les cétacés, les amphibiens, les singes (gyrencéphales). On appelle quelquefois « cerveau » les ganglions sus-œsophagiens des arthropodes. V. GANGLIONS.

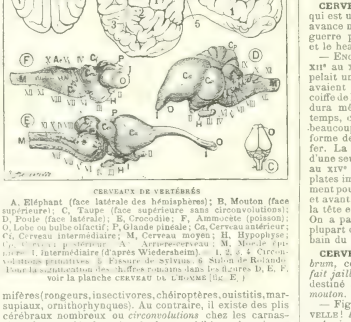

CERVEAUX (*sèr-vô*) interj. Cri par lequel on appuie les chiens chassant en crainte et en rapprochant. ‖ On dit aussi CERF-VA-HAUT.

CERVELAS (*sèr, la* pour *cervelat* ; ital. *cervellato*) n. m. Charcut. Grosse saucisse remplie de chair hachée, salée et épicée.

Industr. Variété de marbre que sa couleur rouge, imitant le [illegible], a fait appeler [illegible].

CERVELAT (*sèr, la*) n. m. Ancien instrument à vent, à anche, du genre des bassons, très-court, à huit ou seize trous, et en usage aux XVIe et XVIIe siècles. ‖ On écrit aussi CERVELAS.

CERVELET (*sèr, lè* — dimin. de *cerveau*) n. m. Portion de l'encéphale qui occupe la partie inférieure et postérieure du crâne.

— ENCYCL. Le *cervelet* se compose de trois parties, une médiane : le *lobe médian* ou moyen ; deux latérales : les *lobes latéraux* ou *hémisphères cérébelleux*. Le lobe médian existe chez tous les vertébrés ; les lobes latéraux n'apparaissent que chez les mammifères et atteignent leur maximum de développement chez l'homme ; il est coupé par des sillons concentriques transversaux, les *lobules*. Le sillon médian domine la partie supérieure, son aspect l'a fait nommer *vermis supérieur*. A la partie inférieure, au fond de la *grande scissure médiane*, se trouve le *vermis inférieur*, qui se prolonge en avant par la *luette* d'où se détachent les *nébulés de Tarin*.

Comme l'encéphale, le cervelet est constitué par de la substance grise et de la substance blanche. La substance grise est corticale, ou centrale ; la partie corticale constitue les *noyaux dentelés*. La substance blanche forme, au centre du cervelet, une masse volumineuse qui diverge en se ramifiant vers la substance grise corticale ; l'aspect arborescent de cette disposition, sur une coupe du cervelet, lui a fait donner le nom d'*arbre de vie*. Six paires de nerfs, les *pédoncules cérébelleux*, émanent de la substance blanche et mettent le cervelet en relation avec la masse encephalique.

I. Face inférieure : 1, 1, 1 Lobes et lames du cervelet ; 2. Vermis inférieur ; 3. Amygdales ; 4. Lobule ou pneumogastrique ; 5. Valvole de Tarin ; 6. Extrémité du quatrième ventricule ; 8. Pédoncule cérébelleux, 9 Protubérance annulaire ou pont de Varolio.

II. Face supérieure : 1, 1, 1. Lobes et lames du cervelet ; 2. Vermis supérieur ; 3. Langue du pédoncule cérébelleux moyen ; 4. Olive cérébelleuse ; 5. Une branche de l'arbre de vie ; 6. Lobule du pneumogastrique ; 7. Protubérance coupée ; 8. Aqueduc de Sylvius.

Il établirait les relations nécessaires au fonctionnement de l'équilibre et de la sensibilité et le mouvement.

— Anat. comp. Dans l'embryon, à une période peu avancée du travail organogénique, le *cervelet* est conformé de même chez tous les vertébrés. Chez les poissons cyclostomes (lamproies) et les reptiles, il reste à peu près dans le même état. Chez les batraciens, il est toujours rudimentaire et a la forme d'une bandelette transversale constituant, au-dessus de l'extrémité du quatrième ventricule, une sorte de voûte. Chez les reptiles inférieurs, il est peu développé (ophidiens, sauriens) ; mais, chez ceux qui sont plus élevés en organisation, il se renfle et constitue un lobe médian (chéloniens, crocodiles). Chez les poissons, il est quelquefois très grand (raies du genre pastenague, *trygon pastinaca*)), sillonné à sa surface, et d'ordinaire creux. Chez les oiseaux, il est plus développé que chez les reptiles, et sa surface se creuse de replis transversaux. Enfin, chez les mammifères, il atteint son plus haut développement : il se plisse plus que chez les oiseaux. Le cervelet qui, chez tous les vertébrés à température variable, ne présente pas de lobes latéraux, chez les mammifères, quelques vestiges chez les oiseaux, tandis que ces lobes acquièrent une très grande importance chez les mammifères. Les lobes latéraux sont très petits chez les ornithorhynques, comme cela a lieu chez les oiseaux.

CERVELIÈRE (*sèr* — rad. *cerveau*) n. f. Défense de tête qui est une petite coupole d'acier, ronde ou pointue, sans avance ni couvre-nuque, et qu'au moyen âge les gens de guerre portaient sous le bassinet et le heaume.

— ENCYCL. La *cervelière* date du XIIe au XVIe siècle ; alors, on l'appelait une *secrète*, et les piétons en avaient ordinairement une sous la coiffe de leur chapeau. Et cette mode dura même beaucoup plus longtemps, car, au XVIIe siècle même, beaucoup de cavaliers avaient la forme de leur tricorne doublée de fer. La cervelière primitive était d'une seule pièce ; mais on en vit, au XIVe siècle, qui sont faites de plates imbriquées assez ingénieusement pour faire ressort sous un violent. Au XIIIe siècle et avant, une aumusse ou un camail de mailles habillant la tête et le cou rejoignait la cervelière et s'y rattachait. On a parlé de cervelières faites de cordes-dessus ; la plupart de ces objets sont simplement des bonnets de bain du XVIe siècle, comme en a figuré Albert Dürer.

Cervelière à coupole pointue.

CERVELLE (*sèr-vèl'* — du lat. *cerebellum*, dimin. de *cerebrum*, cerveau) n. f. Substance du cerveau : *Coup qui fait jaillir la cervelle*. ‖ Cervelle de veau, de mouton, destiné à servir de nourriture : CERVELLE *de veau, de mouton*. CERVELLES *au beurre noir*.

— Fig. Raison, esprit, jugement : *Que de gens sans* CERVELLE ! *La jalousie nous ôte la* CERVELLE. (Le Sage.) ‖ *Avoir une* CERVELLE *de lièvre*, Manquer de mémoire. ‖ Imaginative, pensée : *Se mettre quelque chose dans la* CERVELLE. *Se creuser la* CERVELLE *pour trouver quelque chose.*

Non, je ne connais pas de mettre plus heureux,
Plus sot, plus dégradant pour la pensée humaine,
Que de se mettre ainsi la cervelle à la gêne
Pour écrire trois mots quand il n'en faut que deux.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Personne considérée au point de vue de la raison, du jugement :

Corrigez-vous, dira quelque sage *cervelle*.
Elle a la peur se corrige toute seule.
LA FONTAINE.

— *Brûler, Faire sauter la cervelle*, Tuer d'un coup d'arme à feu dans la tête. *Faire bouillir la cervelle, Dessécher la cervelle*, Incommoder fortement, en parlant des chaleurs excessive : *Soleil qui* FAIT BOUILLIR LA CERVELLE. ‖ Fig. Impatienter très vivement : *Voilà de ces idées qui* FONT BOUILLIR MA CERVELLE *et me soulèvent le crâne.* (Beaumarchais.) ‖ *Mettre, Tenir en cervelle*, Causer de l'inquiétude. (Vieux.)

— Bot. *Cervelle de palmier*, Moelle de certains palmiers, dont se nourrissent quelques peuples.

— Mar. Cheville de métal servant à assujettir la barre du gouvernail à son poste, à réunir la couronne du cabestan à la mèche : CERVELLE *du cabestan*. CERVELLE *du gouvernail*. (Sur la tête de la mèche du gouvernail se trouve le *piston de cervelle*.)

SYN. Cervelle, cerveau. V. CERVEAU.

PROV. LITTÉR : **Belle tête... mais de cervelle point**, Allusion à un vers de La Fontaine. V. TÊTE.

CERVERA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Lérida]), près de la petite rivière du nom, affluent de la Ségre, et au pied de la sierra de Almenar ; 5.000 hab. Fabriques de ciment et d'amidon ; tonnelleries. Place de

guerre défondue par une enceinte de murailles ; université célèbre fondée en 1717 et supprimée en 1841. — Le parfum du même nom a 43.000 hab.

CERVERA ou **CERVERA de PISUERGA**, ville d'Espagne (Leon [prov. de Palencia]), sur la *Pisuerga*; 1.456 hab. Mines de cuivre, de calamine. — Pop. du district du même nom : 14.765 hab.

CERVERA de Rio-Alhama, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logrono]), sur l'*Alhama*; 4.965 hab. Moulins à huile, fabriques d'espartillo. — Sources thermales. — Pop. du district du même nom : 12.969 hab.

CERVETRI, Géogr. ancr. V. CÆRE.

CERVIA, ville d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]), sur l'Adriatique; 4.000 hab. Evêché, belle cathédrale. Petit port, marais salants de l'Imola.

CERVIANE n. f. Hist. Syn. de MOUTARDE (ou MOUTARDO).

CERVIANE (*sér*, *kèr*) ou **CERVICARIA** (*sér*) n. f. Bot. Syn. de TRACHELIUM. Section du genre campanule. (Nom donné par les botanistes du moyen âge aux campanules.)

CERVICAL, ALE, AUX (*sér* — du lat. *cervix*, *icis*, cou, nuque; adj. Qui a rapport à la nuque ou au cou.

— Se dit aussi de ce qui se rapporte au col de l'utérus. *Grossesse* CERVICALE.

Adénite cervicale, Inflammation des ganglions lymphatiques du cou, d'origine syphilitique ou scrofuleuse.

Muscles cervicaux. Elles enveloppent les muscles de la région et se distinguent en *superficielle*, *moyenne*, et *profonde*. La subdivision de ces aponévroses en feuillets, puissances, pour les carotides et les muscles, surtout dans la région hyoïdienne, est extrêmement compliquée. V. cou.

— *Artères cervicales*. On en reconnaît trois principales : l'*artère cervicale profonde*, qui naît de la *sous-clavière* et gagne la région de la nuque; l'*artère cervicale ascendante*, qui vient de la thyroïdienne inférieure et se termine dans les muscles profonds du cou; l'*artère cervicale transverse ou scapulaire postérieure*, qui provient de la sous-clavière, s'anastomose à l'angle inférieur du bord spinal de l'omoplate avec la scapulaire inférieure.

— *Veines cervicales*. Elles correspondent aux artères du même nom et se rendent aux veines jugulaires.

— *Cordon cervical*. Portion cervicale du grand sympathique, qui affecte la forme d'un cordon.

— *Ligaments cervicaux*. Renflements ganglionnaires du *grand sympathique* cervical, au nombre de trois : un *supérieur*, à la base du crâne, au niveau des deuxième et troisième vertèbres cervicales; un *moyen*, au niveau des cinquième et sixième vertèbres cervicales, et un *inférieur*, au niveau de la septième vertèbre cervicale. Outre de nombreux rameaux de communication, ces trois ganglions donnent chacun naissance à un nerf *cardiaque*.

— *Ligament cervical*. Ligament fibreux présentant de nombreux éléments élastiques, qui occupe l'espace median et intermusculaire de la nuque, part de la protubérance occipitale externe et se relie aux apophyses épineuses de chacune des vertèbres cervicales (Ligament cervical des extenseurs de la tête, il sert à redresser la tête et la colonne vertébrale, et est beaucoup plus développé chez les grands carnassiers que chez l'homme).

— *Nerfs cervicaux*. Les huit paires spinales qui sortent des névroses par l'espace sous-occipital et les trous de conjugaison des sept vertèbres cervicales.

— *Plexus cervical*. Plexus formé par les branches antérieures des quatre premiers nerfs cervicaux, les branches profondes (*plexus cervical profond*), dont le nerf phrénique, sont motrices, et les superficielles (*plexus cervical superficiel*), cutanées et sensitives.

— *Région cervicale*. Région anatomique qui s'étend, en avant, du bord supérieur des deux clavicules au rebord inférieur du maxillaire inférieur; en arrière, de l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale, en bas, à la naissance de l'occipital, en haut. Elle se subdivise, en avant, en régions sus-hyoïdienne et sous-hyoïdienne, et en régions sus-clavriculaires ou latérales du cou.

— *Vertèbres cervicales*, Vertèbres du cou, au nombre de sept. La première, ou *atlas*, la seconde, ou *axis*, et la septième ou *proéminente* présentent des caractères particuliers.

CERVICAL (*sér* — mot lat. formé de *cervix*, *icis*, nuque) n. m. Anatomie. Coussin sur lequel on reposait sa tête, ou sur lequel on s'étendait, sur les lits de table ou de repos.

Cervicale

CERVICALE (*sér* — du lat. *cervix*, *icis*, nuque) n. f. Pièce composée de lames de fer articulées, qui, au XVe et au XVIe siècle, couvrait le cou du cheval de guerre et du cheval de tournoi, depuis le chanfrein jusqu'au devant de la selle. (Cette expression, absolument moderne, est un néologisme, qui peut suppléer à l'expression usuelle : *barde de cervicier*.)

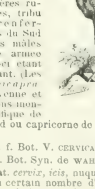
Cervicapre.

CERVICAPRE (*sér* — du lat. *cervus*, *cervi*, cerf, et *capra*, chèvre) n. m. Genre de mammifères ruminants cavicornes, tribu des antilopines, renfermant des antilopes du Sud africain, dont les mâles seuls ont la tête armée de cornes, celles-ci étant recourbées en avant. (Les *cervicapres* *écervicapres* sont de taille moyenne et habitent les regions moyennes.) — Nom spécifique de l'antilope à bézoard ou capricorne de l'Inde (*antilope cervicapra*).

CERVICARIA n. f. Bot. V. CERVICAIRE.

CERVICINE n. f. Bot. Syn. de WAHLENBERGIE.

CERVICO (du lat. *cervix*, *icis*, nuque), mot qui se joint, en anatomie, à un certain nombre d'autres mots pour y ajouter l'idée d'une relation avec la nuque.

CERVICO-ACROMIEN (*sér*, *ko*, *a*, *ro*, *mi*, *in*) adj. Anat. Se dit du muscle *trapèze*. V. ce mot.

CERVICO-BRACHIAL, ALE, AUX (*kè*) adj. Qui se rapporte à la nuque et au bras. — *Névralgie cervico-brachiale*, Névralgie qui affecte le plexus brachial et les racines postérieures des nerfs cervicaux.

CERVICO-BREGMATIQUE (*sér* — du lat. *cervix*, *icis*, cou, et du gr. *bregma*, *atos*, sommet) adj. et n. m. Anat. Qui va de la nuque au sommet de la tête : *Diamètre* CERVICO-BREGMATIQUE. Syn. de CERVICO-SUPÉRIEUR.

CERVICO-MASTOÏDIEN (*sér*, *sto*, *di-in*) n. m. et adj. Anat. Se dit du muscle *splénius*. V. ce mot.

CERVICO-SCAPULAIRE (*sér*, *ko*, *ca*, *pu*, *lè*) adj. Qui se rapporte à l'artère et de la veine cervicales transverses.

CERVICULÉ, ÉE (*sér* — du lat. *cervix*, *icis*, nuque) adj. Qui se prolonge en forme de nuque.

CERVIDÉS (*sér* — du lat. *cervus*, cerf) n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les cerfs et formes voisines, ayant pour caractères des bois ordinairement ramifiés chez les mâles, bois qui tombent à chaque nouvelle saison; des larmiers, des canines supérieures souvent allongées en défenses, et douze molaires à chaque mâchoire. — Le CERVIDÉ.

Encycl. Les cervidés diffèrent à première vue des antilopes par la houppe de poils existant sur la face interne du pied et que ne possèdent jamais celles-ci; rarement ils ont des glandes inguinales (1 à 4 selon les doigts rudimentaires). Répandus dans les deux mondes, excepté dans les régions chaudes de l'Afrique, dont ils n'habitent que l'extrême Nord, les cervidés sont surtout abondants dans l'hémisphère boréal; leurs représentants fossiles sont de l'époque tertiaire avec les genres : *dicroceros*, *procervulus*, à bois réduits et peu ramifiés; dans le quaternaire apparaissent les genres actuels : *cerf*, *élan*, *daim*, *renne*.

CERVIER adj. m. Zool. V. LOUP-CERVIER.

CERVIN, INE adj. Qui ressemble au cerf.

CERVIN (MONT), en allem. **MATTERHORN**, un des principaux pics des Alpes Pennines. La superbe pyramide rocheuse du mont Cervin, aux parois très escarpées, culmine à 4.482 mètres, et domine la vallée de Zermatt. Longtemps réputé inaccessible, il fut gravi pour la première fois en 1865 par une caravane de sept personnes, dont quatre périrent à la descente. Bien que facilitée par la pose de câbles en fer et l'installation de plusieurs refuges, l'ascension du Cervin, longue et pénible, reste toujours une ascension difficile et souvent dangereuse. — Le *petit mont Cervin* (3.886 m.), bosse rocheuse, située à 1E. du col de Théodule (3.322 m.) ou col du Cervin (Matterjoch), est, au contraire, facilement accessible par ce dernier col.

CERVINARA, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 7.000 hab.

CERVINE n. f. Bot. Syn. de PYCNOPHYCUS.

CERVIONE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 53 kilom. de Bastia, sur le mont Castello; 1.561 hab. Récolte de vin, de riz, de vins, blé, légumes et châtaignes. Belle église dédiée à sainte Christine, du XVe siècle. Avec des peintures murales remarquables. Cervione a, au hameau de Prunete, un petit port. — Le canton a 4 comm. et 2.670 hab.

CERVISPINE (*sér*, *spin*' — du lat. *cervus*, *cervi*, cerf, et *spina*, épine n. f. Un des noms du nerprun ordinaire *rhamnus cathartica*.

CERVOISE (*sér* — du lat. *cervisia* ou *cervesia* n. f. Bière des anciens, boisson qu'ils fabriquaient avec l'orge ou d'autres céréales, et qu'on faisait fermenter. (On y ajoutait différents aromates : la CERVOISE était la boisson des anciens Gaulois et des peuples scandinaves.

— ENCYCL. Antiq. La cervoise, ou vin d'orge, fut en usage dès la plus haute antiquité : on la trouve sous différents noms en Egypte, en Ethiopie, en Crète, en Espagne, en Phrygie, en Thrace, en Arménie. Elle était fort en honneur chez les Celtes et les Germains. Les Grecs et les Romains l'ont connue, sans beaucoup y prendre goût, et leurs médecins en condamnaient l'usage.

Vase cervoise à pots ou

— Archéol. Au moyen âge, on disait couramment une cervoise pour le cabaret où l'on buvait de la cervoise; ainsi l'on appela « cafés », au XVIIe siècle, les lieux où l'on trouvait du café tout prêt. Si la cervoise paraît avoir toujours été très en honneur dans le nord, en Flandre, en Allemagne, elle n'est en France qu'un succès intermittent, dépendant de l'abondance ou de la rareté du vin.

CERVOISIER (*sér*, *voi*, *zi*, *è*) n. m. Nom que l'on donnait autrefois aux fabricants de cervoise.

CERVOLE ou **CERVOLLE** (Arnaud DE), V. ARNAUD DE CERVOLLE.

CERVON, comm. de la Nièvre, arrond. et à 37 kilom. de Clamecy; 1.300 hab. Commerce de bêtes à cornes et de porcs; belle église du XIe et du XIIe siècle. Aux environs, bloc de pierre, connu sous le nom de la *Belle-Pierre*, qui est, de la part des habitants du pays, l'objet de fréquents pèlerinages.

CERVONI (Jean-Baptiste), général français, né à Sovera (Corse) en 1767 ou 1768, mort à Lodi en 1796. Il s'engagea comme simple soldat dans le régiment Royal-Corse et était, en 1792, sous-lieutenant de cavalerie. Remarqué au siège de Toulon, il fut nommé général de brigade (1794). La part brillante qu'il prit aux campagnes d'Italie (1796-1797) lui valut le grade de général de division. Il vécut dans une demi-disgrâce sous l'Empire, à cause de ses allures républicaines. En 1809 seulement, il obtint d'être employé dans la Grande Armée; il fut tué à la bataille d'Eckmühl, d'un boulet qui lui fracassa la tête.

CERVULE (*sér* — du lat. **CERVULUS** *sér*, *vu*, *lus*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, tribu des cervulines, renfermant les canines prolongées en défenses, qui ne possèdent des canines prolongées en défenses.

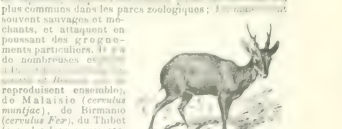

plus communs dans les parcs zoologiques; ils vivent souvent sauvages et méchants, et attaquent en poussant des grognements particuliers. Il en existe de nombreuses espèces, qui se reproduisent ensemble, de Malaisie (*cervulus muntjac*), de Birmanie (*cervulus Feæ*), du Thibet (*cervulus lacrymans*), etc.

CÉRYCE (du gr. *kérux*, *ukos*, héraut) n. m. Antiq. gr. Membre de la famille des Céryces. Cette famille faisait remonter son origine à Céryx. Fixée d'abord à Éleusis, elle s'était transportée à Athènes, après la fusion politique des deux États; mais elle conserva le privilège de fournir le héraut sacré des mystères d'Eleusis.) — Héraut sacré d'Eleusis, l'un des grands prêtres des mystères. — Héraut d'un sénat, d'une assemblée populaire, etc., dans les villes grecques.

CERYCIUS MONS, ancienne montagne de la Béotie, sur laquelle Mercure, disait-on, aurait pris naissance. — Ancienne montagne de l'Asie Mineure, près d'Ephèse, et où Mercure aurait annoncé la naissance de Diane.

CÉRYLE (du gr. *kérulos*, espèce d'oiseau de mer) n. m. Genre d'oiseaux insectivores ténuirostres, famille des halcyonidés, renfermant de grands martins-pêcheurs gris ou blancs, à queue noire, habitant les régions chaudes de l'ancien monde. — Espèce, sous le genre *Ceryle* connues, se trouve en Europe : c'est le *ceryle rudis*, des régions méditerranéennes et du nord de l'Afrique. Le plus grand des *ceryles* est le *Ichthyonomus maximus*, du sud de l'Afrique. C'est le type d'un des nombreux sous-genres, comme le streptocéryle, le mégacéryle, etc. — Nom par les ornithologistes anglais.)

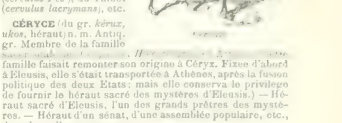

CÉRYLIQUE adj. Se dit d'un alcool qui se trouve dans certaines cires. Syn. MYRICYL OU CERBYLS-CÉROTINE, Alcool cérylique.

CÉRYLON n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, type de la tribu des *cérylonides*, et renfermant de très petites formes brunes ou noires, brillantes et aplaties, vivant sous les écorces, dans le bois mort, sans doute aux dépens des larves xylophages. (On connaît une douzaine d'espèces de cérylons européennes, dont la plus connue est le *cerylon histeroides*.)

CERYNÉE, ville forte d'Achaïe, dans le bord acropole d'Hélike, située indépendante (après qu'Hélike eut été engloutie par la mer, en 373 av. J.-C.). Elle avait reçu, après les guerres médiques, une colonie de Mycéniens, chassés par les Argiens. Elle fut rattachée, vers 276, à la Confédération achéenne. Elle possédait un célèbre sanctuaire des Euménides.

CERYNITE (BICHE) ou **BICHE MÉNALIENNE**. Myth. gr. Biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, qui était née sur le mont Cérynée, et qui était consacrée à Artémis. Héraklès s'empara d'elle et la porta vivante à Mycènes. C'est un de ses douze travaux.

CÉRYX. Myth. gr. Héros éponyme de la famille sacerdotale des *Céryces*. C'était un fils d'Eumolpos, suivant les uns; un fils d'Hermès et d'Aglauro ou de Pandrose, suis vant d'autres.

CES (*sè*) pr. démonstr. m. et f. pl. Pluriel de CE, DE CET et de CETTE. V. CE.

CÉSAIRE (saint), né en 359, mort en 368. Frère de saint Grégoire de Nazianze, il étudia à Alexandrie et devint sénateur de Constantinople et médecin de l'empereur Constance, puis de Julien l'Apostat. Ce dernier, qu'estimait, s'efforça de le faire passer au paganisme. Césaire résista aux sollicitations comme aux menaces, mais, sur les instances de sa famille alarmée pour sa foi, il se retira en Cappadoce, d'où il ne revint que pour reprendre sa charge auprès de Valens. Survivant longtemps au temps, il ne fut baptisé que fort tard, un an avant sa mort. Saint Grégoire de Nazianze rendit son nom immortel en prononçant son éloge funèbre. — Fête le 25 février dans l'Eglise latine; le 9 mars dans l'Eglise grecque.

CÉSAIRE (saint), évêque d'Arles, né en 470, mort en 542. Issu d'une famille riche, il prit, en 489, l'habit monastique à l'abbaye de Lérins. Il fut mis plus tard à la tête d'un monastère, près d'Arles, dont il devint évêque malgré lui, en 502, après s'être caché dans un tombeau pour échapper à cet honneur. Exilé à Bordeaux par Alaric, puis rappelé, il fit décider au concile d'Agde (506) que les cantiques chantés par les fidèles seraient à la fois rédigés en latin et en grec, ce qui prouve la persistance de l'influence hellénique dans le midi de la Gaule. Pendant le siège d'Arles par les Francs et les Burgondes (508-510), Césaire fut jeté en prison comme complice des envahisseurs, mais son innocence ayant été reconnue, il fut bientôt rendu à la liberté, et ne craignit pas, après la levée du siège, de vendre les vases sacrés de son église, pour payer la rançon des prisonniers francs. Accusé de nouveau, il fut arrêté et conduit à Ravenne auprès de Théodoric, devant qui il se justifia, et qui le combla de présents. Césaire lui vendit aussitôt, pour racheter de nombreux prisonniers. Le pape Symmaque lui conféra le titre et les fonctions de vicaire apostolique en Gaule et en Espagne. Césaire présida les conciles d'Arles (524) et d'Orange (même année). Saint Césaire fonda plusieurs

[illegible] religieuses, dont il confia [illegible] Outre les règles de ces [illegible] nous avons de lui un recueil de lettres, plusieurs homélies, et son testament, dans lequel [illegible] à son frère. Son tombeau, détruit par les Sarrasins, fut rétabli en 873. Fête le 27 août.

— Valerville, *Histoire de saint Césaire, évêque d'Arles* (Aix, 1884).

CESAIRE de Heisterbach, moine cistercien, né dans le diocèse de Cologne vers 1180, mort vers 1240, passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Heisterbach. On a de lui : *Homélie super dominicis ac festivitatibus* [illegible] *Dialogus miraculorum* [illegible].

CÉSALPIN (André), médecin italien, né en 1519 à Arezzo, mort à Rome en 1603. Il fut médecin du pape Clément VII et professeur au collège de Sapience. Indépendant de caractère, ennemi des vieilles méthodes, il lutta toute sa vie contre Galien, contre les *Questiones peripateticæ*, contre la routine, et tira la science de l'ornière où elle languissait. Il entrevit la circulation du sang, avant Hervey. Césalpin admettait l'éternité des genres et des espèces; il croyait à la possession d'énergies non surnaturelles, faisant siéger l'âme de l'homme dans le cœur, et ne reconnaissait aucune âme animaux. Ses propositions philosophiques ne forment pas, d'ailleurs, un tout bien coordonné. Il est plus estimé comme botaniste qu'à aucun autre titre. On conserve encore à Florence son herbier. Il fut le précurseur de Linné en reconnaissant le sexe dans les organes de la fleur et en créant, sur cette analogie, une méthode fondée sur les caractères morphologiques. Césalpin s'est aussi beaucoup occupé de minéralogie. Le traité *De metallicis* renferme des passages presque prophétiques; on y lit notamment : « La craxis (*azote*) qui recouvre le plomb (exposé à l'air humide) provient d'une substance aérienne qui augmente le poids du métal. » Il n'y a qu'un pas de là à la découverte de l'oxygène.

CÉSALPINE ou **CÉSALPINIE** (*st* — de *Césalpin*), n. pr. f. Genre qui a donné son nom à la tribu des *Césalpinées*, de la famille des légumineuses, comprenant des arbres et des arbustes, même des plantes herbacées, originaires des régions chaudes et tempérées du globe.

Encycl. Ce genre comprend des arbres ou des arbrisseaux, le plus souvent épineux, à fleurs ordinairement jaunes. Le fruit est une gousse aplatie, un peu oblongue, lignueuse ou spongieuse, renfermant deux à quatre graines. Ce genre renferme environ soixante espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. La *Césalpinie hérissée* (*cæsalpinia echinata*) est un grand arbre de l'Amérique du Sud dont le bois, connu sous le nom de *bois de Brésil* ou de *brésillet de Fernambouc*, est dur, pesant, compact, susceptible de prendre un beau poli. Il est très recherché pour la teinture en rouge. La *césalpinie sappan*, appelée aussi *campêche sappan* ou *brésillet des Indes*, est un arbre épineux originaire des Indes orientales et cultivé aux Antilles. Le bois de sappan, qui est très dur, servait même à des usages que l'espèce précédente; à Amboine, on en fait de jolis meubles, des clous et des chevilles pour les constructions navales; il est riche en principe colorant et donne au coton et à la laine une belle nuance. Sa teinture est d'abord noire comme de l'encre; mais, par l'addition de l'alun, elle devient d'un beau rouge. Ce bois était autrefois employé comme bois de teinture en rouge. La *césalpinie faux mimosa*, originaire de Malabar, est remarquable par ses folioles aussi irritables que celles de la sensitive. Quelques espèces de césalpinies sont cultivées dans les jardins de l'Europe, où elles exigent la serre chaude ou tempérée.

Césalpinie.

CÉSALPINIÉES ou **CÉSALPINIÈES** n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *césalpinie*, et regardée par plusieurs auteurs comme une famille distincte. — *Une* CÉSALPINIÉE (ou CÉSALPINIÈE).

CESANO MADERNO, ville d'Italie (Lombardie [province de Milan]), sur le Seveso, sous-affluent du Pô; 4.300 hab.

CÉSAR (*mont*), sommet dans les petites Alpes de la Savoie (Haute-Savoie), près du lac Léman; 1.530 mètres d'altitude. Il fait partie des rochers de Mémises.

CÉSAR (*ro*), ville de Colombie, affluent rive droite du rio Magdalena; cours 380 kilomètres.

CÉSAR n. m. Nom donné aux empereurs romains de la famille de Jules César, et plus tard à tous les empereurs romains : *Suétone a écrit la vie des douze* CÉSARS. ‖ Titre affecté, dans la suite, à l'héritier présomptif de l'empereur : [illegible] CÉSARS. Montesq. ‖ Titre que se donnaient les empereurs d'Allemagne, se considérant comme les successeurs des empereurs d'Occident.

Par ext. Empereur, souverain, héros, homme puissant : *Si les vœux de la terre y faisaient quelque chose, on verrait moins de* CÉSARS *et plus de* RAPHAËLS. (P.-L. Cour.) ‖ Homme d'un courage éprouvé : *C'est un* CÉSAR.

— Nom que l'on donne fréquemment à des chiens de chasse. [illegible]

— Prov. et fig. Il faut rendre César, ou rien. Se dit d'un homme qui ne se contente pas du partage. ‖ Il faut rendre à César ce qui appartient à César, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. (Ce proverbe est tiré de l'Evangile, où il est employé dans un sens littéral.

— Encycl. Tous les empereurs prirent le nom de César en mémoire du grand Jules. Mais, à partir d'Adrien, l'empereur désigné son successeur, qui reçut le titre de « César » Dès Dioclétien, après avoir partagé territorialement l'empire avec un second Auguste, crée deux dignitaires, sortes d'empereurs en second, qui chacun, sous un Auguste, gouvernait une partie de l'empire avec le titre de « César ».

La dignité de César subsista en Orient jusqu'à Alexis Comnène, qui en donna le titre à Nicéphore Mélissène.

CESAR (Lucius Julius), consul romain, l'an 90 av. J.-C., au moment où éclatait la guerre sociale. Il subit un échec en Campanie, et perdit, dans une autre rencontre, toute son arrière-garde dans les défilés du Samnium. Les succès de Marius et de Sylla réparèrent bientôt ces désastres, et César les fit lui-même oublier en inspirant au sénat une concession habile. Sur sa proposition, ce corps rendit une loi qui accordait le droit de cité à toutes les villes restées fidèles. — Son fils, Lucius Julius **César**, oncle du triumvir Marc-Antoine, fut lieutenant de César dans les Gaules, consul en 64, et faillit être égorgé par les satellites de son neveu pendant les proscriptions.

CÉSAR (Caius Julius Strabon), frère du consul Lucius Julius, orateur et poète, membre du collège des pontifes. Il appartenait au parti de l'aristocratie, et périt dans les proscriptions de Marius, l'an 87 av. J.-C. Cicéron l'a placé comme interlocuteur dans son traité *De oratore*. Comme orateur et comme poète, il se distinguait plus par l'élégance que par l'énergie. Il reste quelques fragments de ses discours.

CÉSAR (Caius Julius), dictateur, né et mort à Rome [illegible] av. J.-C. Sa famille prétendait remonter jusqu'à Iule, et par là à Vénus. Mais, neveu de Marius par sa tante Julie, il se rattachait aussi au parti démocratique. Marius le fit nommer, à dix-sept ans, prêtre de Jupiter. Sylla, dont il avait refusé la fille, ne voulut pas le proscrire, et César se réfugia chez Nicomède, roi de Bithynie. Comme une foule de nobles et les vestales mêmes imploraient sa grâce, il dit, dit-on, à ceux-ci : « *Je vois en ce jeune homme plusieurs Marius.* » Toutefois, César ne rentra en Italie qu'après la mort du dictateur et s'essaya, en Asie, au métier des armes. Revenu à Rome, il aborda le barreau, puis remporta à Mitylène le prix de rhétorique décerné, auprès d'Apollonius Molon. Pendant ce voyage, il fut pris par des pirates, qui demandèrent 20 talents pour sa rançon. Il en promit 50, mais ajouta qu'il les ferait pendre; et, à peine libre, il le fit, en effet. En 74, il fut élu prêtre du collège des pontifes. Dès lors, il ne négligea rien pour gagner la faveur populaire, tout en dissimulant son ambition. Successivement tribun militaire, questeur, édile, il était pour désigné quand éclata la conspiration de Catilina. S'il n'y prit pas une part directe, il vit sans déplaisir un mouvement qui ouvrait la voie aux changements. Mais le danger, il le conjura, et sauva les conjurés. C'est pendant sa préture que le patricien Clodius s'étant introduit, en habits de femme, pendant les mystères de la Bonne Déesse, dans la maison de César, celui-ci, bien heureux, n'en fait rien savoir à sa femme, Pompéia, et, pour que, dit-il, *la femme de César ne doit pas même être soupçonnée* ». Après sa préture, le sort lui donna le gouvernement de l'Espagne ultérieure. Crible de dettes, ses créanciers se faisaient fort de le faisaient rester là, lorsque Crassus le fut engagé à payer pour lui plus de 5 millions de francs (69). Il administra si bien sa province qu'il la rendit prospère et s'enrichit. Il fit guerre acharnée aux Lusitaniens, les barbares à se soumettre. Traversant un misérable village des Alpes pour se rendre en Espagne, il déclara « *qu'il aimerait mieux être le premier dans ce village que le second à Rome* » A la tête de deux légions, il vaincit les Lusitaniens; « *A mon âge*, dit-il, *il avait conquis le monde, et je n'ai encore rien fait.* »

Quand César revint d'Espagne, Pompée arrivait d'Asie. Également ennemis avec le sénat, ils s'allièrent et formèrent avec Crassus le premier triumvirat. Ils avaient pour eux l'armée et le peuple. Malgré les grands, César fut nommé consul pour l'an 60. Le sénat ne put pas lui donner pour collègue un ennemi, Bibulus. Mais celui-ci fut si bien annihilé qu'on disait : « *Nous vivons sous le consulat de Jules et de César!* » Ne comptant nullement sur le sénat dont l'hostilité était notoire, les triumvirs portèrent les droits jusqu'à l'extrême limite et même au delà. Avec les tribuns et le peuple, il fit passer des lois d'intérêt général pour régler l'administration des provinces et punir la concussion, et des lois agraires, comme, pour plaire au parti agraire, d'ailleurs équitable, et celle qui ratifiait les actes de Pompée en Asie. En revanche, il reçut le gouvernement de la Gaule cisalpine, et, à la demande du sénat, pour ne pas avoir la main forcée, la Transalpine. Puis il resserra son alliance avec Crassus et Pompée en prenant pour lieutenant le fils du premier et en mariant sa fille au second. Ce dernier ses revanches s'user en intrigues stériles. Lui-même allait asseoir son prestige sur la gloire militaire la mieux établie et les conquêtes les plus utiles.

La Gaule dut s'avouer vaincue (51). La Gaule conquise, toutes les richesses de ce pays allèrent à Rome. Pour maintenir la fidélité du peuple et des amis de César. Effrayé de sa popularité croissante, le sénat lui retira son commandement, et, pour amener de la brouiller avec Pompée, jaloux, nomma celui-ci seul consul et le chargea de défendre la République (52). Pompée se prépara à perdre César par l'abus même de la légalité. Les consuls de 51 suivirent la même politique. Tout ce qu'on obtenait à César, on l'accordait à Pompée, sans obliger ce dernier à s'astreindre aux lois. César posa un ultimatum au sénat : que Pompée abandonnât son commandement en même temps que lui, ou qu'on lui laissât jusqu'aux comices une partie de sa province et quelques troupes. Il se présenterait alors pour le consulat, mais il ne voulait pas rentrer à Rome en particulier, livré sans défense à ses ennemis tout-puissants. Le sénat refusa. César *franchit alors le Rubicon*, limite de sa province, et marcha sur Rome. Partout il fut bien accueilli. Tandis que Pompée menaçait ceux qui ne le suivaient pas, César disait : « *Qui n'est pas contre moi est avec moi.* » Pompée, qui se vantait de n'avoir qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions, quitta précipitamment l'Italie pour porter la guerre en Grèce. César l'alla poursuivre, pour le vaincre de Pharsale. Pompée s'enfuit, et des agents du roi Ptolémée Auléte le tuèrent comme il allait débarquer en Egypte. César le suivant de près. On dit qu'il pleura quand on lui présenta la tête de son rival (48).

César resta en Orient d'importantes affaires et y resta plusieurs mois, retenu par les charmes de Cléopâtre. Cependant, tous les chefs républicains s'étaient réunis en Afrique. César se hâta de passer à Rome et y quitta aussitôt pour aller à la bataille de Thapsus. Caton se tua à Utique. Les fils de Pompée tenaient l'Espagne. Ils [illegible] Munda (45). César revint alors à Rome et reçut quatre fois les honneurs du triomphe : mais il refusa de les recevoir pour ses succès dans la guerre civile. Depuis Pharsale, César était le maître. En 48, il fut proclamé dictateur; après Thapsus, dictateur pour dix ans à vie, après Munda. A ce titre il joignit successivement le consulat, la censure, le grand pontificat, et fut déclaré inviolable. Il eut des honneurs quasi royaux, des statues, des temples, des autels. Son ambition satisfaite, il oublia les luttes passées, proclama l'amnistie, et releva les statues de Sylla et de Pompée. Il rendit leurs droits politiques aux fils des proscrits de Sylla, il confia des charges importantes à d'anciens partisans. Le pouvoir du sénat et des comices fut beaucoup diminué. Il réduisit d'un quart les dettes privées, mais s'opposa à des mesures plus radicales. Il ramena à cent cinquante mille le chiffre des citoyens secourus par l'État, prit d'énergiques mesures pour donner du travail aux pauvres, reconstituer la classe moyenne et rurale. Il restreignit la liberté du divorce et accorda des avantages aux familles nombreuses.

Pour rétablir l'ordre, il publia une loi de *majesté*, abolit les associations existantes. Un contrôle actif fut exercé sur les publicains et les gouverneurs de province. Les chevaliers durent partager avec les sénateurs les fonctions judiciaires. Les populations les plus fidèles et la Gaule Transalpine reçurent le droit de cité. La *lex Julia municipalis* donna une organisation uniforme à tous les municipes italiens. Le calendrier fut réformé.

César méditait d'autres réformes et une expédition contre les Scythes. Mais il avait compris que le monde ne devait plus être gouverné au profit de trois ou quatre familles patriciennes. C'est ce qu'on ne lui pardonna pas. Du plus, on l'accusait, peut-être non sans raison, d'aspirer au titre de roi. Sous couleur de restaurer la liberté, une conspiration se forma. Les plébéiens sincères, mais trompés ou bornés, comme Caton et Brutus, furent poussés en avant. Malgré les pressentiments de sa femme et les avertissements de ses amis, César se rendit au sénat, le jour des ides de mars 44. Tacitement s'approchait de lui pour solliciter une grâce, les conjurés l'entourèrent. Plusieurs l'avaient frappé quand Brutus, qu'il avait comblé de faveurs, leva le poignard sur lui : « *Et toi quoi*, s'écria César, *toi aussi, mon fils?* », et il voila sa tête de sa toge. Il périt, percé de vingt et un coups.

Il avait, au dire de Suétone, la taille haute, le teint blanc, le corps bien fait, les yeux noirs pleins, les yeux noirs et vifs, le tempérament robuste. Il était fort élégant dans sa mise. Il se faisait couper les cheveux et raser la barbe avec un soin extrême. Il devint chauve de bonne heure, à son grand regret, car c'était pour ses ennemis un motif de raillerie; aussi, de tous les privilèges qui lui furent accordés, aucun ne lui fut plus sensible que celui de porter sans cesse une couronne de laurier.

César était, après Cicéron, le premier orateur de son temps. Erudit, il composa des ouvrages de grammaire tels qu'un *Traité de l'analogie*; historien précis et écrivain élégant, sa *Guerre des Gaules* et sa *Guerre civile*, bien qu'ayant aussi besoin de contrôle, sont au nombre des œuvres les plus solides que nous ait laissées la littérature antique. Son *Anti-Caton* était, au dire des anciens, une œuvre de polémique violente.

— Bibliogr. : Bonaparte, *Précis des guerres de Jules César*, publié par Marchand en 1836; Michelet, *Histoire romaine* (Paris, 1830); de Champagny, *les Césars* (1841-1843); Napoléon III, *Histoire de César* (1865-1866), inachevée; Froude, *Cæsar* (1879).

César (Commentaires de). V. Commentaires de César.

César (représentations antiques et modernes de Jules). Les portraits de César, statues, bustes, médailles et monnaies, ont été multipliés à l'infini, dans l'antiquité. Ils sont encore nombreux, bien que cette attribution ait été fausse-ment accordée à plusieurs. Il n'existe pas de portrait authentique de César; cependant, on le représentant arrivé au moins à l'âge mûr et les traits déjà faitiques. Parmi les six statues de Claros, le fait graver dans son *Musée de sculpture*, la seule qui passe pour offrir incontestablement la ressemblance du dictateur est au musée Capitolin : elle représente Jules César, revêtu de la cuirasse et du *paludamentum*, tournant la tête à gauche, et tenant une pomme dans la main droite. Elle est d'une exécution médiocre. Le Louvre possède une statue de César en marbre de Paros, qui provient de la galerie Borghèse; elle a 2 mètres de haut; la tête, qui est rapportée, rappelle assez bien celle de la figure du Capitole; la statue tient de la main droite le *paradomum* et a le *paludamentum* rejeté sur l'épaule gauche. Une statue en marbre grec, conservée à Naples, a une cuirasse ornée de l'aigle et des griffons qui distinguent d'ordinaire les personnages de la famille impériale de Rome; mais cette statue est d'une date postérieure à l'époque de César, et la tête est rapportée. On ne saurait non plus regarder comme authentique la statue de la villa Albani, qui représente un personnage nu, s'appuyant de l'avant-bras sur une colonnette et élevant la main droite fermée à la hauteur du corps. Parmi les bustes antiques du dictateur, un des plus remarquables est celui que l'on voit au musée de Naples, et qui provient de l'ancienne galerie Farnese : il s'accorde bien avec les médailles authentiques de César. Deux autres bustes se trouvent au musée des Offices : l'un, en marbre, se distingue par la manière dont les cheveux sont ramenés sur le front, qui est complètement chauve; l'autre, en bronze, est à peu près semblable au précédent, mais quelques [illegible] moderne.

Jules César (musée de Berlin).

Jules César (musée de Berlin).

Le Louvre possède un beau buste de César en pontife, la tête voilée; le musée Charamonti en a un autre, d'un travail sommaire, mais avec une expression grave et souffrante. Mais, de toutes les représentations de César,

les plus belles sont le buste en basalte du musée de Berlin, et la statue en toge du même musée. Parmi les statues modernes de Jules César, mitrée de laurier, nous citerons celle de marbre que l'on voit dans le jardin des Tuileries et qui est due au ciseau de Nicolas Coustou. Les peintres modernes se sont souvent inspirés de l'histoire qui a conquis des Gaules. Parmi les œuvres de genre, la plus grandiose est celle de Mantegna, désignée sous le nom de *Triomphe de Jules César*, et exécutée par l'artiste sous la forme d'une frise circulaire pour Louis de Gonzague, à Mantoue. Les neuf toiles qui la constituaient sont au château de Hampton Court. Leur délabrement ne laisserait deviner que par places des beautés près que sublimes à celles de Raphaël, si nous n'avions d'admirables gravures du temps pour nous les retracer. Cette grande œuvre représente *César recevant la tête de Pompée*, Sébastien Bourdon a peint *Jules César donnant le bandeau d'alliance*. La mort de César a inspiré plusieurs artistes. Court, dans la vaste toile du Louvre, a surtout représenté Marc Antoine excitant le peuple contre les meurtriers; Pilody, la minute qui a précédé le crime; — Gérome, la lutte opiniâtre après le crime; — Rochegrosse, dans sa *Cuirasse* (musée de Grenoble), le mouvement inverse, l'assaut des conjurés vers César; — Rixens a surtout montré le *Cadavre de César*; — Lanfranc dans une toile du musée de Madrid avant jadis mis en scène ses funérailles, etc. — César poussé par le Rubicon a inspiré Gustave Boulanger et Chenavard. Le même Chenavard, dans les cartons qu'on peut voir exposés au musée de Lyon, avait conçu, pour sa décoration du Panthéon, un *Triomphe de Jules César*.

César (Jules), tragédie en cinq actes, de Shakspeare. Elle date de 1601; c'est la première des pièces romaines que Shakspeare emprunta aux *Vies* de Plutarque. Le héros de ce drame est Brutus; le poète nous le présente dans toute sa noblesse et le rend sympathique. Brutus tue César, mais il le tue sans s'excuser à ses propres yeux : il croit, par ce crime, servir son pays. César est simplifié, dégagé; Shakspeare s'est complu à étaler les faiblesses du grand homme, afin de donner plus de relief au rôle du conspirateur. Les autres personnages sont : Antoine, un Antoine éloquent qui soulève le peuple romain par l'artifice de son langage; Cassius, politique astucieux, mais profond égoïste; Portia, la femme de Brutus, une des plus belles créations du théâtre shakspearien; et enfin, la foule dont les émotions sont si vives et si vraies qu'elles font quelquefois de la poussent vers le dénouement. Voltaire a traduit les trois premiers actes de cette pièce en 1730, mais sa traduction est une trahison.

César (La Mort de), tragédie de Voltaire, en trois actes et en vers (1743). C'est une des meilleures de Voltaire; elle est remarquable par une action simple et grande, une marche claire et attachante, depuis la première scène jusqu'au moment où César est tué, une intrigue serrée par un seul ressort, le secret de la conjuration de Brutus, que le poète suppose être fils de César et de Servilie, secret révélé à Brutus, et dont la découverte produit chez lui un antagonisme tragique. Des scènes de premier ordre, telles que celle où naît la conspiration, où César et Brutus sont mis en présence, ont placé cette tragédie au premier rang. On y trouve quelques réminiscences du *Jules César* de Shakspeare.

César (Calus *et* Lucius), fils de Vipsanius Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, qui les destinait à l'empire. Les deux jeunes princes moururent prématurément : Lucius l'an 2 de l'ère chrétienne, à l'âge de dix-neuf ans; Calus l'an 4, des suites d'une blessure reçue en Arménie. Il avait à peine vingt-quatre ans.

César (Jules), jurisconsulte anglais, né près de Tottenham en 1557, mort à Londres en 1636. Il était fils d'un Guillaume César, célèbre médecin des deux reines Marie et Elisabeth d'Angleterre. Il étudia le droit à Oxford et à Paris, fut nommé, sous Elisabeth, maître des requêtes et juge de la cour de l'Amirauté, puis, il devint, sous Jacques Ier, trésorier de l'Échiquier et chancelier de la couronne. César fut l'ami du célèbre chancelier Bacon, qui l'assista pendant son procès, et fit preuve pendant toute sa carrière d'autant de droiture que d'habileté.

César Birotteau, fils de perruquier, héros d'un roman de Balzac, dans la série intitulée *Scènes de la vie parisienne*. L'auteur de le *Comédie humaine* fait ici la satire des ambitions de la bourgeoisie à une certaine époque (1842-1852). César Birotteau est un parfumeur enrichi à qui sa fortune ne suffit pas : il lui faut aussi les honneurs, les grandeurs. Cette idée dominante tourne à la monomanie et le fait, par instants, divaguer. Obsédé par sa marotte, il se montre tour à tour plein d'énergie, puis d'une lâcheté déplorable; c'est la victime prédestinée des faux amis et des intrigants. Comme les autres œuvres de Balzac, cette étude abonde en détails saisissants de vérité; mais, en les accumulant, en les mêlant de trop de détails techniques sur les bilans, les inventaires, les protêts, la chicane, l'auteur l'a rendue assez pénible à lire. V. Balzac.

César(at) (*za-ra*) n. m. Dignité de César ou de monarque absolu.

cesare, terme de logique qui désigne un mode de la seconde figure du syllogisme, dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives (E), et la mineure universelle affirmative (A). Le quelquefois le mode se nomme *celarent*. Si que cette opération se fait en convertissant la majeure.

Cesare (Giuseppe, chevalier de), historien italien, né à Naples vers 1786, mort en 1856. Il exerça directement des fonctions, quand cette place lui fut enlevée, en 1821, à cause de son attachement aux idées libérales. En 1848, le gouvernement constitutionnel imposé au roi de Naples le nomma intendant général de la province de Bari. Il donna beaucoup au dénouement d'un certain nombre d'ouvrages : *Lettere storiche*, *Aneddoti di Italia*, *Histoire de Manfred, roi de Sicile et de Pouille*, 1837.

Cesare (Carlo de), économiste italien, né à Spinazzola (prov. de Bari) en 1824. Il se mêla dans sa jeunesse au mouvement libéral et fut, à plusieurs reprises, incarcéré. Lors de la constitution du royaume d'Italie, il fut nommé secrétaire général des finances à Naples, et, envoyé au parlement, il fit partie des deux premières législatures. Il fut nommé [illegible] et conseiller à la Cour des comptes. Il a [illegible] ouvrages de politique ou d'économie politique, entre autres : *Manuel populaire d'économie politique*, [illegible] de l'Italie, *Secret de l'Avenir de l'Italie*, [illegible] *Finances du royaume d'Italie* (1866), *les Finances italiennes* (1867), *l'Allemagne moderne* 1874, *une Famille de patriotes* [illegible].

Césarée. Plusieurs villes du monde ancien portaient le nom de césarée : une dans [illegible] la contrée [illegible] Zeiba, une autre dans la Phrygie, [illegible] *Pline*, une troisième dans la [illegible] du mont Olympe, enfin, deux en Afrique. [illegible] villes, dans la Mauritanie césarienne, porte aujourd'hui le nom de *Cherchell*; la seconde, dans la Mauritanie Tingitane, s'appelle actuellement *Tenes*. Une [illegible] plus célèbres est encore porte le nom de Césarée.

Césarée, dite de Palestine, anciennement *Strato*, *Tour*, ville de l'ancienne Palestine, sur la Méditerranée, près des frontières de la Galilée et de la Samarie. Bâtie par Hérode le Grand sur l'emplacement où s'élevait auparavant la tour de Strabon, et appelée césarée en l'honneur d'Auguste, cette ville prit une rapide extension et devint, après la ruine de Jérusalem (70), capitale de la Palestine. Parmi ses évêques, elle compte Eusèbe, le célèbre historien de l'Église. Elle avait déjà beaucoup perdu de son importance au temps des croisades, et, après avoir été ravagée par Saladin en 1187, elle fut presqu'entièrement détruite par le sultan Baibars en 1265. Il n'en subsiste plus que des ruines.

La mort de César, d'après Gérome.

Césarée, dite de Philippe, primitivement appelée *Panéas*, ville située au pied du Liban, non loin des sources du Jourdain. Elle prit le nom de Césarée après avoir été considérablement agrandie par le tétrarque Philippe. Appelée par Agrippa *Néronias*, en l'honneur de Néron, elle ne tarda pas à reprendre son premier nom. Après la prise de Jérusalem, Titus y donna des jeux où il fit combattre des captifs juifs contre des bêtes féroces. A l'époque des croisades, plusieurs combats se livrèrent aux environs de Césarée, dont le nom actuel est *Banyah*, aujourd'hui petit village habité en partie par des Druses.

Césarée, dite de Cappadoce, ville de l'Asie Mineure (Cappadoce), au pied du mont Argée, sur les bords de l'Halys. Elle s'appelait d'abord *Mazaca*, elle changea de nom sous l'empereur Tibère qui l'embellit et y établit un atelier monétaire. Elle fut détruite par un tremblement de terre. L'antique Césarée était bâtie à un quart de mille à l'O. de la ville moderne, qui paraît avoir été construite, dès les premiers temps de l'islamisme musulman, avec des débris provenant des ruines de la ville antique. Elle ne renferme aucun monument intéressant au xxe siècle, sauf le caravansérail, sorte d'édifice avec la mosquée de Hosrev, fondée au xvie siècle par un personnage musulman de ce nom, qui appartenait à l'ordre des derviches. Patrie de saint Basile.

Monnaie de Césarée Mazaca.

Césarée (conciles de). Un premier concile se tint à Césarée de Palestine, en 197. Pendant l'assemblée de Césarée et Narcisse de Jérusalem, il mit fin aux [illegible] élevées à propos de la date de la fête de Pâques. Eusèbe d'Asie la plaçaient le quatorzième jour de la lune de mars, c'est-à-dire le jour même où les Juifs immolaient l'agneau pascal; les Églises d'Occident la célébraient le dimanche qui suivait ce même jour. Le concile se prononça pour la coutume occidentale.

Un second concile se réunit dans la même ville, sous l'empereur Constantin, convoqué par les évêques ariens et antiariens de lui, dans la ville de Psammachie, sous Athanase, patriarche d'Alexandrie. Ce dernier, accusé innocent des crimes qui lui étaient imputés, il le renvoya dans son Église. Cependant, cédant à de nouvelles obsessions, il permit aux ariens de réunir à Césarée un concile, où assistaient Eusèbe, évêque de cette ville, et Eusèbe de Nicomédie. Athanase avait refusé de comparaître devant ses ennemis. L'empereur transféra [illegible] à Tyr.

Césarée ou **Césaréé** de [illegible] Bas-Syrie, ville [illegible].

Césaréum. Antiq. rom. Temple consacré au culte du César ou de l'empereur. On [illegible] aussi Césaréum.

Czarévitch, le nom actuellement plus usité que **Czarévitch** ou **Tzarevitch** [illegible] héritier de Russie.

Cesari ou **Cesati** (Alessandro), surnommé il **Greco** ou **Il Grechetto**, né à Chypre d'une famille milanaise, graveur sur médailles et sur pierres fines, travaillait vers le milieu du xvie siècle. Ses meilleures œuvres sont une tête de Henri II [illegible] et une tête de Paul III, [illegible] Pérugin.

Cesari (Antonio), philologue et orateur italien, né à [illegible] vers 1760, [illegible] écrivains de la Renaissance. Ses principaux travaux sont [illegible]

Cesari [illegible]

Césarien, enne [illegible]

— Chir. *Opération césarienne*. Opération qui consiste à inciser l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant.

— Mythol. Surnom de la famille de Jules César, qui [illegible] Césariens *s'éteignirent en la personne de Néron*. — Partisan de Jules César : *Les* Césariens *battirent les* Pompéiens *à Pharsale*. [illegible] Gladiateur romain qui combattait en présence des empereurs.

[illegible] *Opération césarienne*. [illegible] Opération [illegible] consiste à inciser l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant.

[illegible] Membre de la famille de Jules César. — Césariens *s'éteignirent en la personne de Néron*. — Partisan de Jules César : *Les* Césariens *battirent les* Pompéiens *à Pharsale*. [illegible] Gladiateur romain qui combattait en présence des empereurs.

[illegible] *Opération césarienne*. [illegible] Opération qui consiste à inciser l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant.

— Chir. *Opération césarienne*. Opération qui consiste à inciser l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant.

— Mythol. Surnom de la famille de Jules César, qui [illegible]

[illegible] la tyrannie étaient les factions [illegible] de nouveau césarisme, c'est la plèbe qui fit et détruit les Césars, au désespoir des patriciens, qui ne traduit l'expression de leur irritation par la plume colorée [illegible] du pinceau plus tard chez Napoléon Ier et Napoléon III ont momentanément rétabli le césarisme.

CÉSARISTE (*zèsè*) n. m. Partisan du césarisme. — Adjectif. *Gouvernement* CÉSARISTE.

CESARO, bourg du royaume d'Italie (Sicile) prov. de Messine ; 5.000 hab.

CESAROTTI (Melchior), poète et littérateur italien, né à Padoue en 1730, mort en 1808, professa la littérature, puis le grec et l'hébreu à Padoue, et reçut une pension de Napoléon Ier. Entraîné plus de barbarisme et de clair, il a publié des poésies, des traductions des ouvrages littéraires et philosophiques, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées à Pise (1805-1810).

CÉSARS (LES DOUZE). On désigne sous ce nom Jules César et les onze princes qui ont régné après lui : Auguste, Tibère, Claude, Caligula, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien. Les six derniers étaient étrangers à la famille du vainqueur des Gaules. C'est uniquement parce que Suétone a écrit la vie des douze Césars, qu'on a pris l'habitude de réunir les douze premiers empereurs dans ce groupement factice.

Césars (LES DOUZE), ouvrage de Suétone. C'est un recueil des vies des Césars, depuis le premier jusqu'à Domitien. Suétone, grâce à sa situation officielle (il fut secrétaire d'Adrien), était à même de connaître, par les archives et la correspondance des empereurs et des ministres, une foule de détails que le public ignorait. Son ouvrage est donc une source infiniment précieuse d'informations. Il convient, toutefois, de ne le consulter qu'avec une extrême prudence, parce que Suétone accepte sans contrôle toutes les bagatelles et toutes les rumeurs, surtout si elles ont un caractère scandaleux. Il est certain qu'il exagère la prudence d'Auguste, écrivant d'avance, prétend-il, la conversation qu'il devait tenir avec sa femme ; l'imbécillité de Claude, les débauches de Néron, l'influence de ce livre a été néfaste, parce qu'elle a accoutumé à écrire l'histoire des empereurs surtout par le côté anecdotique et mesquin, sans tenir un compte suffisant des actes accomplis par ces gouvernements de chacun. Cette tendance se retrouve, encore aujourd'hui, dans maints ouvrages de vulgarisation, manuels et dictionnaires. C'est de plus surtout seulement depuis l'efficacement réel contre cette influence [illegible] Tacite et Pline. L'influence de ce livre a été néfaste, parce qu'elle a accoutumé à écrire l'histoire des empereurs surtout par le côté anecdotique et mesquin, sans tenir un compte suffisant des actes accomplis par ces gouvernements de chacun. Cette tendance se retrouve, encore aujourd'hui, dans maints ouvrages de vulgarisation, manuels et dictionnaires. C'est de plus surtout seulement depuis l'efficacement réel contre cette influence [illegible] Tacite et Pline. Les faits la place qu'elle doit occuper dans la véritable histoire.

— BIBLIOGR. : édit. principes (Rome, 1470) ; édit. Roth (1858). Traduct. française par La Harpe (Paris, 1863).

Césars (LES) ou le *Banquet*, satire de l'empereur Julien. V. BANQUET DE JULIEN LE.

CÉSATIE (*tî* — du nom de *Cesati*, botan. ital. [1807-1883]) n. f. Bot. Genre d'ombellifères, réuni aux trachymènes.

CÉSEMBRE, îlot français de la Manche, sur les côtes du département d'Ille-et-Vilaine, à 4 kilom. de Saint-Malo. Il On écrit aussi parfois CÉSAMBRE, ou CÉZEMBRE.

CESENA (Amédée-Barthélemy GAYET de), publiciste et homme d'État français né à Ste-Levanie en 1810, mort à Paris en 1889. Il entra très jeune dans le journalisme, collabora au « Représentant du peuple » de Proudhon, en 1848, puis se rallia à l'Empire. Rédacteur à la « Patrie », au « Constitutionnel » et à la « Presse », il fut rédacteur en chef du « Soleil », de 1875 à 1885. Ses principaux ouvrages sont : *les Césars et les Napoléons* (1856) ; *l'Italie et l'Autriche* ; *la Hongrie* ; *l'Italie confédérée* (1859) ; *Histoire de la guerre de Prusse* (1871) ; *les Bourbons de France* (1887), où il défendait les idées monarchiques. — Son frère, SÉBASTIEN GAYET de CESENA, dit *Sébastien Blanc*, né à Beaujeu en 1815, mort en 1863, a publié des recueils de vers, des ouvrages divers et donné une traduction estimée des œuvres de Dante (1843).

CESENATICO, comm. et port d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]), sur l'Adriatique ; 6.575 hab. Bombardée par les Anglais en 1849.

CÉSÈNE ou **CESENA**, ville d'Italie (Emilie [prov. de Forlì ; sur le Savio, [illegible] ; 16.000 hab. Ancienne ville de soufre, fabrique de liqueurs ; centre agricole et viticole. Belles églises ; hôtel de ville. Patrie des papes Pie VI et Pie VII. — *La circonscription* a 42.000 hab.

— *Histoire*. La fondation de Césène remonte à 391 av. J.-C., et est attribuée aux Gaulois Sénonais. Des Romains, elle passa aux Hérules, qui la cédèrent aux Ostrogothes, auxquels les Byzantins la prirent. Dans la suite, elle [illegible] successivement désolée par plusieurs seigneurs particuliers, elle fut réunie aux États de l'Église, dont elle fit partie jusqu'en 1859.

CÉSEROT (dimin. du provençal *cézé*, formé du lat. *cicer*, même sens) n. m. Nom vulgaire du pois chiche (*cicer arietinum*).

CESI (Bartolommeo), peintre italien, né en 1526, mort à Bologne en 1629, élève de Tibaldi et de Baldi. Ses œuvres, consciencieusement travaillées, sont d'un coloris agréable. Les meilleurs tableaux se trouvent dans les églises et à la Pinacothèque de Bologne.

CESI (le prince Frédéric), duc d'Aqua-Sparta, naturaliste italien, né à Rome en 1585, mort en 1630. Il institua, à l'âge de dix-huit ans, l'académie des Lincei (*le lynx*), découvrit les propriétés du verre, propagea l'usage du microscope et du télescope, publia divers traités : *Sur les abeilles*, *Sur les bois fossiles*, etc., et prépara à grands frais l'édition de l'ouvrage de Hernandez sur l'*Histoire naturelle du Mexique* (1651).

CÉSIE ou **CESIUS** n. f. Bot. Syn. de GYMNOMÈTRE.

Césette, par Emile Pouvillon (1881). La petite Rouergate Césette, devenue servante dans une borderie, aime le beau toucheur de bœufs Jordi, qui l'abandonne pour la blonde et riche Rouzil, et, après avoir souffert, subi les humiliations infligées par sa rivale, elle finit par reprendre celui qu'elle n'a jamais cessé d'aimer. Dans cette idylle à l'intrigue fragile, au réalisme exquis, l'auteur a décrit, dans un style savoureux et simple, des scènes rustiques, et, avec une fidélité évocatrice, les âpres paysages du Rouergue.

CESIO (Carlo), peintre et graveur italien, né en 1626 à Antrodoco, près de Rieti, mort à Rome en 1686. Élève de Pierre de Cortone, il peignit des tableaux où se retrouvent les défauts et les qualités de son maître. Il est surtout connu pour avoir gravé un grand nombre de tableaux célèbres : la *Galerie Farnèse*, en 41 planches ; la *Vie de saint Augustin*, par Lanfranc ; l'*Histoire d'Énée*, de Cortone.

CESIO MAGGIORE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]) ; 4.000 hab.

Césio.

CÉSION ou **CÆSIO** (du lat. *cæsius*, pers) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pristipomatidés, renfermant des formes voisines des merlolies et des picarels, mais à mageoire dorsale placée plus en arrière, à bouche moins extensible. (Les césions habitent les mers chaudes ; on en connaît une douzaine d'espèces.)

CÉSIUM n. m. Métall. V. CÆSIUM.

CESNOLA (comte Luigi PALMA de). V. PALMA DE CESNOLA.

CÉSONIE ou **MILONIA**, était veuve et mère de trois enfants, quand elle plut à Caligula. Aussi débauchée que son impérial amant, elle se rendit si bien maîtresse de lui que les Romains croyaient qu'elle lui avait donné un philtre. Il la faisait paraître casquée devant les troupes, et la montrait nue à ses amis. Elle se prêtait à tous ces caprices. Un jour, au milieu des plus infâmes voluptés, Caligula éclata de rire, et, comme elle lui en demandait le mot : « Je pense, dit-il, que cette chère tête tombera si je le veux et au premier signe. » Il eut d'elle une fille dont la férocité précoce attestait l'origine. Césonie, du moins, eut mourir. Quand de courageux soldats délivrèrent l'empire du fou qui le gouvernait, elle tendit bravement la gorge au centurion Julien Lupus. La petite Julia Drusilla eut la tête brisée contre le mur.

Césonie.

CESPÈDES (Paul DE), peintre de l'école espagnole, né et mort à Cordoue (1538-1608). Il fit ses études littéraires à Cordoue, puis il étudia les langues orientales à Alcala. Il se rendit à Rome, fréquenta l'atelier d'un élève de Michel-Ange, et étudia soigneusement Michel-Ange, Raphaël. En 1577, il fut chanoine de la cathédrale de Cordoue, mais ne cessa pas pour cela de peindre. Une *Cène* de lui est célèbre. Son œuvre avait de la correction et de la grandeur. Profondément érudit, Cespèdes a beaucoup écrit sur son art, soit des poèmes (*Art poétique*), soit des dissertations. Sa *Comparaison de la peinture et sculpture modernes avec l'art antique* est un très estimable ouvrage.

CESPÈDES (Andrès Garcia DE), savant espagnol du XVIIe siècle, écrivit sur les mathématiques, l'astronomie, la nautique ; la plupart de ses ouvrages, notamment d'importants atlas, sont restés en manuscrit. Il publia : *Reformirte nautique* ; *Hydrographa y theoria de pilotaje* ; *Libro de instrumentos nuevos de geometria muy necesarios para distancias y alturas* (1606).

CESPÉDES (Carlos Manuel), ex-président de la république cubaine, né à Bayamo en 1819, mort en 1874. Avocat, il organisa en 1868 un mouvement insurrectionnel en vue de conquérir l'indépendance de Cuba. A la tête d'une poignée d'hommes, il s'empara de Santiago et proclama la république, dont il fut le premier président. La lutte entre les Cubains et les Espagnols prit un caractère de férocité incroyable. Cespèdes vit ses fils fusillés, ses biens confisqués ; il n'en continua pas moins à combattre. En 1873, il donna sa démission de président de la république Cubaine et se retira dans la montagne de San Lorenzo. Un nègre l'ayant trahi, les Espagnols allèrent l'assiéger dans sa maison et le tuèrent.

CESPÉDÈSIE (*sé-spé*) n. f. Genre d'ochnacées, série des luxemburgiées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale.

CESPITEUX (*sé-spu-teû*), **EUSE** du lat. *cespes*, *itis*, touffe, gazon. qui croît en touffes serrées. *Plante* CESPITEUSE.

CESPITINE (*sé-spi* — du lat. *cespes*, *itis*, motte de gazon, et *tinctorium*, couleur) n. f. Amine tertiaire $C^{16}H^{33}Az$, extraite des goudrons et des schistes d'Irlande. (Suivant certains auteurs, ce corps ne serait autre qu'un hydrate de pyridine.)

CESSAC (comte DE). V. LACUÉE.

CESSANT (*sé-san*), **ANTE** adj. Qui cesse, qui finit. (S'emploie le plus ordinairement dans le sens du participe présent, pour signifier Etant abandonné, étant suspendu ; les phrases où entre ce mot aussi employé sont alors des latinismes qui constituent une véritable exception à la règle, laquelle veut que le participe soit toujours invariable) : *Tous empêchements* CESSANTS. *Toute affaire* CESSANTE.

CESSANTE CAUSA, CESSAT ET EFFECTUS (« la cause cessant, l'effet cesse également »), axiome juridique latin, équivalant à ci-dessus.

CESSART (Louis-Alexandre DE), ingénieur français, né en 1719 à Paris, mort à Rouen en 1806. Il dirigea les travaux de la digue de Cherbourg et exécuta la construction du pont tournant du Havre, des bassins de chasse de Dieppe et du Tréport. Le premier, il eut l'idée de faire usage du rouleau compresseur pour hâter la prise des empierrements des routes.

CESSATION (*sé-sa-si-on* — rad. *cesser*) n. f. Discontinuation, interruption, fin. Cessation *de travail, d'affaires, de fonctions*. CESSATION *d'hostilités, de poursuites*.

— *Cessation de payements*. Dr. comm. Situation d'un commerçant qui ne peut pas exécuter ses engagements, soit parce que son actif est insuffisant, soit même par suite de la difficulté qu'il éprouve à réaliser cet actif. La cessation de payements n'est donc pas la même chose que l'insolvabilité. C'est généralement le jugement déclaratif de faillite qui fixe l'époque à laquelle remonte la cessation de payements. La fixation de cette date est très utile, car la loi y attache des effets importants, consistant dans la nullité de certains actes passés par le failli, depuis ce moment ou même dans les dix jours qui précèdent jusqu'au jour du jugement déclaratif de faillite. V. FAILLITE.

— ANTON. **Continuation, suite, reprise**, etc.

CESSE (*sèse*) n. f. Repos, trêve, action de cesser : O cruauté du sort, qui n'a jamais de cesse ! RACAN

Ne s'emploie jamais avec l'article, et toujours avec une négation.

— Loc. adv. *Sans cesse*, Sans trêve, sans cesser, toujours, continuellement : *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans* CESSE. (Pascal.)

CESSENON, comm. de l'Hérault, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Pons, sur l'Orb ; 2.689 hab. Ch. de f. Hérault. Gisements de houille ; moulins à blé et à huile, tuileries. Cessenon était, au XIe siècle, une châtellenie que Henri de Transtamare vendit, en 1367, au roi de France Charles V. Louis XI la donna en 1466 à Pons de Clermont, qu'il avait investi de la lieutenance de Languedoc ; Charles VIII la réunit, en 1483, à la couronne. Cessenon tomba, en 1577, au pouvoir des protestants, à qui le maréchal de Damville l'enleva quelques jours après. Les ligueurs, commandés par le duc de Joyeuse, la prirent en 1586, et, la même année, le duc de Montmorency vint inutilement l'assiéger ; enfin, les royalistes s'en emparèrent en 1591.

CESSER (*sé-sé* — lat. *cessare*) v. n. Suspendre, discontinuer son action ou son état, y mettre fin, en sortir : CESSER *de parler*. *Si Dieu n'était pas juste, il* CESSERAIT *d'être bon*. (Lacordaire.) Être suspendu, discontinué ; prendre fin : *Les bienfaits s'oublient, les ennuis* CESSENT. [Fléch.]

— Activ. Mettre fin à : CESSER *des cris, une poursuite*.

— SYN. **Cesser, discontinuer, inter.** *Cesser* est plutôt l'opposé de *continuer* que *discontinuer* lui-même, du *cesser* quand on ne continue pas, quand on abandonne une chose qu'on avait commencée. *Discontinuer*, c'est proprement *cesser* pour interrompre, avec l'intention de reprendre la chose plus tard. *Finir* n'exprime l'idée de *cesser* qu'en la joignant à celle d'achever ; *finissez vos discours* veut dire abrégez, amenez la fin promptement afin que, n'ayant plus rien à dire, vous cessiez de parler.

— ANTON. **Continuer, durer, maintenir, persévérer, persister, pourvoire, prolonger.** — **Recommencer, reprendre.**

CESSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui peut être cédé : CESSIBILITÉ *d'un droit, d'un bien. Arrêté de* CESSIBILITÉ.

CESSIBLE (du bas lat. *cessibilis*, même sens) adj. Qui peut être cédé : *Droit* CESSIBLE.

— ENCYCL. Dr. admin. *Arrêté de cessibilité*. Arrêté motivé que prend le préfet, à la suite d'expropriation pour cause d'utilité publique, pour déterminer les propriétés qui doivent être cédées et l'époque à laquelle il sera utile d'en prendre possession (loi du 3 mai 1841, art. 11). Cet arrêté est précédé de l'enquête enquête ou instruction, dans un but de protection des intérêts privés. Un plan parcellaire est déposé à la mairie de chaque commune, où les intéressés ont le droit pour y consigner leurs observations ; une commission d'arrondissement donne son avis et peut proposer de modifier le tracé des travaux ; en ce cas, les intéressés ont encore huit jours pour faire leurs observations (art. 20). L'arrêté n'est susceptible de recours que pour excès de pouvoir (arrêt du cons. d'État du 13 février. 1874).

CESSIEU, comm. de l'Isère, arr. et à 6 kilom. de la Tour-du-Pin, sur la Bourbre, qui reçoit l'Hien ; 1.364 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie, papeterie, moulins ; commerce de vins et de châtaignes.

CESSION (*sé-si-on* — lat. *cessio*, *onis*; de *cedere*, céder) n. f. Transport à un autre de la chose ou du droit dont on est propriétaire ou titulaire : Cession *de droits, de droits*.

— Dr. comm. *Cession de biens*. Abandon de ses biens que fait à ses créanciers un débiteur hors d'état de payer toutes ses dettes, et qui suffit pour le libérer complètement, dans certains cas prévus par la loi. *Transport, Aliénation* des créances et autres droits incorporels. *Cession d'actions* (bénéfice de). V. CAUTION, FIDÉJUSSION.

— SYN. **Cession, concession.** *Cession* exprime simplement l'idée de donner, de remettre. La *concession* est une donation pleine et volontaire : de plus, elle ne se dit que d'objets ayant une certaine étendue. L'État fait la concession d'un chemin de fer, d'une mine, d'un théâtre ; un simple particulier fait cession de ses biens à ses créanciers. Il est utile de faire remarquer que concession renferme en outre une idée de faveur, qui n'est pas contenue dans cession : *On concède* un privilège ; *on cède* un droit.

— ENCYCL. Dr. I. CESSION DE BIENS. A Rome, où les débiteurs étaient, à l'origine, traités avec dureté, une loi Julia, sous César ou Auguste, permit de se soustraire à la contrainte corporelle, si l'on était malheureux et de bonne foi, à la condition d'abandonner ses biens à ses créanciers. Dans l'ancien droit français, la *cession de biens*, reconnue par les Ordonnances de Moulins et celles de 1490 et de 1510, était accompagnée de formalités humiliantes. Elle avait pour effet de sauver le débiteur de l'incarcération. Le Code civil a fait de la cession de biens un mode d'extinction des obligations. Son effet principal était alors d'opérer la décharge de la contrainte par corps. La cession de biens est *volontaire* ou *judiciaire* (art. 1265-1270).

La cession de biens *volontaire*, quelquefois appelée *abandonnement*, est celle que les créanciers acceptent volontairement. Elle n'a d'effet qu'entre les parties contractantes ; elle n'en a aucun au regard des créanciers qui y ont été étrangers. Ordinairement, le débiteur abandonne tous ses biens à ses créanciers, en leur donnant le mandat irrévocable de les vendre, pour se payer sur le prix ; ce qui il abandonne, c'est la possession, et non la propriété : sinon, il y aurait dation en payement.

La cession de biens *judiciaire* (art. 1268) est un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi de faire en justice l'abandon de tous ses biens à ses créanciers, pour éviter la contrainte par corps. Mais, depuis que la loi du 22 juillet 1867 a supprimé la contrainte par corps, la cession de biens judiciaire se trouve réduite à une existence à peu près nominale dans notre loi.

II. CESSION-TRANSPORT ou TRANSPORT-CESSION. Cette cession consiste dans l'aliénation des créances et autres droits incorporels.

1° *Droit romain.* A Rome, d'après les principes du droit ancien, une obligation, une hypothèque, devenait transmutable dans ses deux sujets. On comprit pourtant qu'il fallait faire entrer dans le commerce les créances, comme tous les autres droits. On imagina d'abord de nover la créance; mais la nécessité de l'intervention du débiteur, l'extinction des garanties qui disparaissaient avec la lettre novée étaient des inconvénients sérieux. La procédure formulaire, qui permettait de se faire représenter en justice par procureur, fournit un moyen de cession plus sûr. On constituait le cessionnaire mandataire judiciaire, mais avec dispense de rendre compte; ce fut le *procurator in rem suam*. Le droit impérial consolida cette faveur de cession en donnant au concessionnaire des actions utiles qui lui permirent de retirer de la cession les avantages que le créancier cédant était qu'exiger lui-même, dans les cas où l'exécution du mandat par la mort du cédant ne lui permettait plus de s'en prévaloir. Puis une constitution de Gordien donna au concessionnaire le droit de s'assurer des actions la *litis contestatione*, lorsque la créance par une signification de la cession au débiteur cédé. La cession comprenait créance avec toutes ses sûretés réelles et personnelles. Anastase décréta que le concessionnaire d'une créance litigieuse ne pourrait réclamer au débiteur que le prix de la cession. C'est l'origine du retrait litigieux.

2° *Droit français.* Les droits incorporels sont considérés comme étant dans le commerce et peuvent être aliénés à titre onéreux ou à titre gratuit. Le droit de la vente que le Code civil s'occupe de la *cession-transport* : la plupart des règles qu'il édicte sont applicables à la cession gratuite, en se combinant, toutefois, avec les règles spéciales aux donations entre vifs et aux testaments.

La cession est parfaite par le seul consentement des parties entre le *cédant* et le *cessionnaire*.

Vis-à-vis des tiers, ce dessaisissement n'existe que par la signification au débiteur *cédé* du transport de la créance ou par l'acceptation qu'en fait ce débiteur dans un acte authentique (C. civ., art. 1690). Entre les divers cessionnaires de l'intégralité d'une créance, le premier qui accomplit les formalités prescrites par l'article 1690 est le seul légalement saisi vis-à-vis des tiers. D'un autre côté, le débiteur qui s'acquitte entre les mains du cédant avant la signification du transport ou la déclaration qui en tient lieu est valablement libéré (art. 1691); il l'est de même par la compensation ou la confusion opérée avant l'accomplissement de cette formalité.

Les règles ne s'appliquent ni aux lettres de change, ni aux billets à ordre (car ils se transmettent par endossement), ni aux titres au porteur qui se transmettent par la simple tradition, ni aux rentes sur l'État, ni aux actions de la Banque de France, dont le transfert s'opère par l'inscription sur des registres spéciaux.

Les effets de la cession-transport sont de mettre le cessionnaire à la place du cédant, de doit lui remettre le titre constitutif de la créance; les effets de la signification du transport sont de rendre le débiteur obligé personnellement envers le cessionnaire, auquel il peut dès lors opposer toutes causes d'extinction de l'obligation. La vente ou la cession d'une créance comprend les accessoires de la créance, tels que caution, privilège et hypothèque (C. civ., art. 1692). Elle doit garantir l'existence de la créance, même si les parties n'ont pas fait de convention spéciale à cet effet (art. 1693). La garantie de la solvabilité du débiteur ne doit, à moins de stipulations expresses, s'étendre que de la solvabilité au moment de la cession; en tout cas, le cessionnaire n'a droit de réclamer au cédant que le remboursement du prix de la cession (art. 1694 et 1695). Toutes personnes peuvent faire ou recevoir une cession de créance à titre onéreux, ou à titre gratuit. Cependant, le tuteur ne peut se faire transporter des créances contre son pupille.

On peut céder toutes créances dont l'objet est dans le commerce, excepté : 1° les pensions fournies par l'État ou les administrations publiques; 2° les rentes fournies par les caisses des retraites jusqu'à concurrence de 360 fr; 3° les créances d'aliments; 4° les créances saisies-arrêtées.

Il est interdit à certaines personnes, à raison de leurs fonctions, de se rendre cessionnaires de procès et droits litigieux (art. 1597). En outre, celui contre lequel un droit de cette nature est cédé peut s'en faire tenir quitte par le cessionnaire en lui remboursant le prix réel de la cession avec intérêts, et les frais et loyaux coûts du contrat (C. civ., art. 1699). C'est ce qu'on appelle *exercer le retrait litigieux*. Le cédé n'est pas admis à s'en prévaloir : 1° dans le cas où la cession est faite à un cohéritier ou copropriétaire du droit cédé; 2° lorsqu'elle est faite à un créancier en payement de ce qui lui est dû; 3° lorsqu'elle a été faite au possesseur de l'héritage sujet au droit litigieux (art. 1701). La chose est censée litigieuse, dès qu'il y a procès et contestation sur le droit du cédé.

Dans une cession de droits héréditaires, le cédant ne garantit que sa qualité d'héritier (art. 1696). L'acquéreur a droit à tout l'émolument attaché à la qualité d'héritier, et il doit aussi en supporter les charges (C. civ., art. 1697 et 1698). V. SUCCESSION, et DARGEAUX.

Les cohéritiers de l'acquéreur qui n'est pas un successible peuvent l'écarter du partage en lui remboursant le prix de la cession. V. RETRAIT SUCCESSORAL.

III. CESSIO IN JURE. Dr. rom. Procès fictif qui intervenait entre deux personnes et dont l'effet était de transférer à l'une des parties un droit qui appartenait à l'autre. C'était une imitation de la procédure en revendication. Les parties allaient devant le magistrat : le préteur à Rome, le gouverneur dans les provinces. Le cessionnaire du droit ou l'acquéreur de la chose affirmait ses prétentions sur le droit et sur la chose; le cédant ne contestait pas, et le magistrat confirmait la prétention du demandeur, c'est-à-dire de l'acquéreur. La *cessio in jure* était un mode solennel d'acquérir, s'appliquant à la présence de la chose, réservé aux seuls citoyens romains et applicable aux *res mancipi* et *nec mancipi*. L'in *jure cessio* servait à transférer le droit de propriété, ainsi que les choses incorporelles : usufruit, servitudes, hérédité. On y avait recours aussi pour réaliser l'affranchissement dit *vindicta*, l'adoption, la cession de la tutelle des femmes pubères.

CESSIONNAIRE (*sé-si-o-nèr*) n. Dr. Celui, celle à qui l'on fait une cession : *Le cessionnaire d'une créance.* || Celui, celle qui fait une cession de biens à ses créanciers. (Peu usité en ce sens, qui devrait être rejeté, la forme du mot s'opposant à cette signification.)

— Bonneau. Celui qui prend d'un autre une action ou un autre titre nominatif.

ANTON. Cédant.

CESSOLES (Jacques DE), en latin **Casolis, Cassolis, Casulius, Cessolis**, religieux jacobin français, né à Cessoles (Picardie), dont il prit le nom, vivait au XIIIe siècle. Il composa, vers 1250, *Liber de moribus hominum et officiis nobilium super ludo scacorum*, ouvrage sur le *jeu d'échecs moralisé*, dont la vogue fut considérable, et qui a été traduit en français notamment par Jean de Vignay (1505).

CESSON, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 5 kilom. de Rennes, sur la Vilaine. 2 218 hab. Carrières de pierres à bâtir. Restes de l'ancienne école monastique. Ruines du château de Tizé, où mourut l'historien d'Argentré. — Hameau des Côtes-du-Nord, écart de la comm. de Saint-Brieuc, dont il forme un faubourg; 2.000 hab. Donjon ruiné.

C'EST-À-DIRE. V. DIRE.

CESTAS, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kilom. de Bordeaux, dans les Landes, sur l'Eau-Blanche, affl. de la Garonne; 1.710 hab. (*Cestatus, Cistas*.) Vignobles classés dans les bonnes graves des environs de Bordeaux et produisant des vins rouges de bonne qualité; le cru principal est *Château de Cestas*. Sources ferrugineuses.

CESTE (*sèst'* — *ès-ceste*) n. m. Antiq. Gantelet de cuir, garni de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat : *Le sang ruissellait sous les coups du* CESTE. || Pugilat auquel on se livrait avec le ceste : *Remporter le prix du* CESTE. || Ceinture que le mari, chez les anciens, donnait à sa femme le premier jour de ses noces.

— Mythol. Ceinture de Vénus, sorte de talisman qui donnait la grâce à celles qui le portaient, et inspirait aux hommes les désirs amoureux : *Junon, pour plaire à Jupiter, emprunta le* CESTE *de Vénus.*

Ceste (antiq.).

— Zool. Genre de cténophores, type de la famille des cestidés, caractérisé par l'importance du tentacule principal et renfermant quelques espèces des mers chaudes et tempérées du globe. La plus commune est le *cestum Veneris* (ceinture de Vénus) de la Méditerranée, qui atteint 1^m,50 de long; *cestum Najadis* (Pacifique), etc.

— PROV. ANC.: *Avoir dérobé le ceste ou la ceinture de Vénus*, Posséder des grâces les plus attrayantes. V. CEINTURE.

— ENCYCL. Antiq. Le ceste se composait de plusieurs courroies ou bandes de cuir, entrelacées de manière à couvrir la main et les premières phalanges des doigts. Après plusieurs circonvolutions, elles venaient s'attacher autour du poignet et de l'avant-bras. Les athlètes avaient un ceste à chaque main. Les cestes étaient quelquefois garnis de clous, de plaques ou bossettes de cuivre, de fer ou de plomb; les plus lourds pesaient environ trois kilogrammes. Le ceste est souvent représenté sur les œuvres d'art : vases peints ou médailles, bas-reliefs de la villa Aldobrandini, statue de Pollux au Vaguvre, etc.

Ceste (zool.).

CESTI (Marc-Antonio), compositeur italien, né à Arezzo vers 1620, mort à Venise en 1669, était mineur conventuel, travailla pour le théâtre, tandis qu'il n'écrivit point pour l'église. Il a fait représenter : *l'Oronten* (1649); *il Cesare amante* (1651); *la Dori* (1663); *Tito* (1666); *la Schiava fortunata*, en collaboration avec Ziani (Vienne 1667); *il Pomo d'oro*; *Argene*; *Argia* (1669); *Genserico*. Il fut maître de chapelle à Florence (1646), chanteur à la chapelle du pape Alexandre VII (1660) et maître de chapelle de l'empereur Leopold I. Il a écrit un grand nombre de cantates et des airs de chambre, d'une mélodie exquise et d'un sentiment délicieux.

Cesticille.

CESTICILLE (*sé-sti-ii'* — lat. *cesticellus*) n. m. Coussinet que les portefaix romains posaient sur leur tête, pour ne pas être blessés par leurs fardeaux.

CESTIDÉS (*sé-sti* — rad. *ceste*) n. m. pl. Famille de cténophores tentacules, composant à elle seule ce dernier ordre et renfermant les genres *vexillum* et *ceste*. — *Un* CESTIDÉ.

CESTIUS (Caius), personnage romain, célèbre par son tombeau, la *pyramide de Cestius*, près de la porte Saint-Paul, à Rome. Au moyen âge, cette pyramide passait pour le tombeau de Remus. Elle a 37 mètres de haut, sur 30 mètres de large à la base. La chambre sépulcrale porte encore des traces de peinture. Elle n'avait aucune entrée, l'ouverture actuelle est moderne. L'inscription rappelle que Cestius fut préteur, tribun du peuple et membre du collège des *septemviri epulones*, chargé de veiller aux grands festins sacrés. La deuxième inscription porte que le monument fut érigé en 330 jours, sous la surveillance de L. Pontius Mela et de l'affranchi Pothus. — L. Cestius, frère du précédent, avait, étant édile, relié l'île Tibérine à la rive droite du fleuve, par un pont qui portait son nom.

Pyramide de Cestius et porte Saint Paul.

CESTODES (*sé-sto-d* — lat. *cestus*, ceinture, et *eidos*, forme) n. m. pl. Classe de vers parasites, dépourvus de tube digestif, dont les larves, ou cysticerques, vivent dans les muscles des animaux, et dont les adultes, le plus souvent composés d'articles, ne possèdent jamais de bouche ni d'appareil digestif, mais une cavité intérieure, où leur tête, munie de crochets pour se fixer. Les cestodes [illegible] jour successivement [illegible] rubanés sont de véritables colonies animales où les individus [illegible] chacun par un anneau ou *proglottis*, sont soudés bout à bout, formant une longue chaîne qui se dissocie à un certain moment pour que ces anneaux soient expulsés du corps de l'hôte et reproduisent l'espèce. Les cestodes sont parasites dans le tube digestif de divers animaux, [illegible] des chats, etc. Ils possèdent un appareil nerveux et système excréteur; leurs organes de reproduction sont disposés dans chaque anneau, qui est hermaphrodite.

Cestodes. (Deux anneaux de ténia.)

CESTOIDE (*sé-sto* — du gr. *kestos*, ruban, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban : *Vers* CESTOIDES.

CESTONA, bourg d'Espagne (Biscaye [prov. de Guipuzcoa]), près de l'Urola; 2.500 hab. Exploitation de jaspe; forges. Eaux thermales, connues depuis 1760 et exploitées depuis 1804. Établissements de bains fréquentés.

CESTROS ou **SESTOS**, fleuve côtier de l'Afrique occidentale. Il arrose la république de Liberia, et coulait assez peu près inconnu. — Les Français y avaient fondé, en 1364, le comptoir de Grand-Dieppe, qu'ils abandonnèrent pas longtemps.

CESTRACION (*sé-stra-si* — du gr. *kestros*, pointe, et *ikhthus*, poisson). Genre de requins, type de la famille des *cestracionidés*, [illegible] renfermant deux espèces vivantes, *cestracion Philippii*, de l'archipel malais, et *cestracion Francisci*, des côtes de Californie. Des formes fossiles existent dans les terrains tertiaires. (Genre HETEROSTOMES.) Les anciens auteurs donnaient le nom de CESTRACION aux squales marteaux du genre actuel *zygæna*.

Cestracion.

CESTRACIONIDÉS (*sé-stra-si-o-ni-dé* — n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, sous-ordre des holocéphales, comprenant les *cestracions*, *psychodus*, *acrodus*, et autres genres vivants ou fossiles, dont les dents larges, à surface rugueuse, présentent de trois à cinq pointes dans le jeune âge, puis deviennent des plaques rangées obliquement comme des pavés. (Les cestracionidés se caractérisent aussi par leurs deux nageoires dorsales munies d'un piquant; ils n'ont pas de membranes nictitantes, mais possèdent des évents.) — *Un* CESTRACIONIDÉ.

CESTRANTHE (*sé-strant'* — du gr. *kestros*, pointe, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Section du genre schwenkie.

CESTRE (*sèstr'*) ou **CESTROS** [illegible] n. m. Antiq. Petite flèche lancée au moyen d'une fronde.

— ENCYCL. Du latin *cestrum*, redoublement de [illegible] (*kestros* ou *kestrosphendonè*) [illegible] inventée par les Macédoniens, et qui servait à lancer un trait. D'après les descriptions de Polybe et de Tite-Live, le trait comprenait trois parties : un fer, qui avait deux pannes de longueur (0^m,15); et une hampe [illegible] longue d'un empan (0^m,225), au bout de laquelle étaient fixées trois ailettes. Le trait était lancé à l'aide d'une fronde à laquelle il était provisoirement retenu par une boucle en cuir, en forme de serre.

Cestres.

CESTREAU ou **CESTRAU** (*sé-stro*), ou **CESTRON** (*sé-stron*), ou **CESTRUM** (*sé-strom'*) (du gr. *kestron*, bétoine, marteau, par allusion à la forme de la fleur) n. m. Genre de solanacées, type de la tribu des *cestrinées*.

— ENCYCL. Le genre *cestreau* comprend des arbrisseaux à feuilles très sombre. Les fleurs, diversement groupées, ont un calice campanulé. Le fruit est une baie, ordinairement globuleuse, entourée par le calice persistant. Les cestreaux, au nombre d'environ soixante espèces, croissent dans les régions tropicales de l'Amérique. On en cultive un grand nombre dans les jardins d'agrément. Quelques espèces exhalent une odeur désagréable, vireuse, qui est due à des principes dont les propriétés délétères, ou tout au moins dangereuses.

CESTRIFORME (*sé-stri* — du lat. *cestrum*, *stri*, trait, et de *forme*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'un dard.

CESTRIN (*sé-strin*) n. m. Bois odoriférant provenant du Levant et dont on faisait autrefois les rosaires.

CESTRINÉES (*sé-stri*) n. f. pl. Tribu de la famille des solanacées, ayant pour type le genre *cestreau*, et regardée par quelques auteurs comme une famille distincte. — *Une* CESTRINÉE.

CESTRINOÏDE n. m. Bot. Section du genre rhapanoïcum.

CESTRINOPSIS n. m. Bot. Syn. de CESTRINOÏDE.

CESTRINOS. Myth. gr. Fils d'Andromaque et d'Hélenos. (Il donna son nom à une contrée d'Épire, la Cestrinide ou Cestrine.)

CESTROSPHENDONE (*sé-stro-fin* — du gr. *kestros*, trait, et *sphendonè*, fronde) n. m. Art milit. anc. V. CESTRE.

CESTRUM (*sé-strom'*) ou **CESTRON** (*sé-stron*) n. m. Antiq. Instrument dont on se servait pour la peinture à l'encaustique, probablement terminé en pointe à l'une de ses extrémités, de façon que l'on pût graver au trait, et [illegible] propre à étaler la peinture.

Cestrum.

— Bot. Nom scientifique du genre CESTREAU. V. CESTRE. — Syn. également des genres PEDDIE, PALICOURÉE, BOUVARDIE

CÉSULIE ou CÆSULIE (lat. *cæsura*, qui a les yeux [illegible] composées [illegible] composant [illegible] [illegible] [illegible]

CÉTRÈRE *(rose)* ou **CETRARIA** (*cet* — du lat. *cetra*, bouclier), n. m. ou f. Genre de lichens, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes européennes, et dont une est celebre sous le nom de *lichen d'Islande*. *Les Islandais, la* CETRARIE *sont d'aliment.* F. Foy.

CÉTRARATE n. m. Sel dérivant de l'acide cétrarique.

CÉTRARINE n. f. Chim. Syn. de CETRARIQUE *acide*.

CÉTRARIQUE adj. Se dit d'un acide qui s'extrait du lichen d'Islande.

Encycl. L'acide *cétrarique* se rencontre avec l'acide lichenstéarique dans le lichen d'Islande. Pour extraire ces deux acides, on met le lichen dans de l'alcool additionné de 15 grammes de carbonate de potasse par kilogramme de liquide; on porte le tout à ébullition et l'on maintient encore pendant vingt minutes environ. On filtre, puis on traite le liquide par l'acide chlorhydrique tresétendu, et il ne tarde pas à se former un précipité qui contient les acides cétrarique et lichenstéarique souillés une substance verte. Pour enlever de ce précipité l'acide cétrarique, il suffit de l'épuiser par huit ou dix fois son poids d'alcool étendu d'eau et bouillant; l'alcool aqueux dissolvant l'acide lichenstéarique sous-résinique et la substance verte, et la matière verte. Pour isoler l'acide cétrarique de cette substance, on traite le résidu par un mélange d'éther et d'huile essentielle qui l'enlève au bout de quelques lavages. On reprend l'acide cétrarique par l'alcool à 90 centièmes et bouillant, dont il se dépose par refroidissement en longues aiguilles qu'on peut purifier encore en reprenant le tout par le noir animal, en ajoutant de la potasse et enfin en décomposant par l'acide chlorhydrique le cétrarate formé.

L'acide cétrarique cristallise en aiguilles très fines, d'une grande blancheur. Il possède une saveur amère, se dissout dans l'alcool concentré et bouillant. Il déplace l'anhydride carbonique de ses combinaisons alcalines et donne des cétrarates doués d'une saveur amère. Ces sels sont jaunes et solubles dans l'eau et dans l'alcool. L'analyse des sels de baryum et d'argent indique qu'on peut l'envisager comme un acide bibasique de formule $C^{18}H^{16}O^{10}$.

CETRARO, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur la Méditerranée; 6.000 hab. Petit port pour le cabotage.

CÉTRAS ou **GÉRAS**, ingénieur grec, originaire de Thélcédoine. Suivant Vitruve, il perfectionna la machine de guerre appelée *bélier*. Il l'arma d'une tête de bronze, le plaça sur des roues, et le couvrit d'un toit en peaux de buffle qui protégeait les soldats contre les projectiles.

CETTE adj. démonstr. f. sing. V. ce.

CETTE, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 26 kilom. de Montpellier, au pied du mont Saint-Clair, sur l'étroite langue de terre qui s'avance entre le golfe du Lion et l'étang de Thau; 32.729 hab. (*Cettoises*). Ch. de l'F.-L.-M. et du Midi. Tribunal de commerce et tribunal maritime commercial; conseil de prud'hommes pêcheurs. Ecole d'hydrographie, école navale de mousses; collège communal; école de musique; bibliothèque; musée et jardin Doumet; station zoologique. Chef-lieu du génie, 5e quartier maritime du sous-arrond. de Marseille. Entrepôt des sels. Bourse et chambre de commerce. Hôpital, orphelinat; bains de mer du Lazaret pour les indigents protestants. Source chlorurée sodique. Marbre, vins, trois-six et bois. — Cette est, en même temps que le chef-lieu, la station navale du canton.

Armes de Cette.

— Encycl. Le port de *Cette*, créé en 1666 d'après les plans de Vauban, est le plus important de la France méditerranéenne, après le port de Marseille. Toutes les grandes compagnies de navigation fluviales et maritimes y sont représentées. C'est surtout avec l'Espagne, l'Italie, l'Algérie, que le port de Cette est en relations commerciales; il exporte des vins, des laines, des tissus de laine, des fontes, fers et aciers, etc., et importe des vins, des bois communs, des peaux brutes, des céréales, des fruits, etc. Pêche importante dans le golfe du Lion et dans l'étang de Thau. Bains de mer fréquentés. Tonnellerie importante. Fabrication de vins étrangers, surtout de vins d'Espagne. Salines. Scheries de morues. Fabriques de bouchons, de bondes en bois, de carrelages et mosaïques; corderies, imprimeries, constructions mécaniques, scieries mécaniques, fabriques de vermouth, verreries, brasseries. Cette n'a ni monuments ni curiosités; du sommet de la montagne voisine *de Saint-Clair* on voit *Cette* (le *Cetius mons* des Romains), on a un beau panorama. La ville n'a pris un certain développement qu'après le percement du canal du Midi par Riquet.

CETTE (CANAL DE), canal du départ. de l'Hérault, long de 1.598 mètres, menant du port de Cette à l'étang de Thau. Il fut creusé en 1666. Le canal de Cette, avec ceux des Etangs et du Midi, le port de Cette en relations avec le Rhône d'une part, la Garonne et l'Atlantique de l'autre.

CETTE-CAMMA. Géogr. V. SETTE-CAMMA.

CETTIGNE, CETINIÉ ou **CETINJE**, capitale du Monténégro, à 30 kil. E. de Cattaro; 4.000 hab. Siège d'un métropolitain et du corps diplomatique. Fabrique de cartouches. Ce n'est qu'un petit bourg où les maisons de pierre sont rares, dans une haute vallée, tout enserrée de montagnes. A part le palais princier, le « Biglietto », occupé par les ministères, le monastère de la Sainte-Vierge, fondé en 1478, la place ornée de l'arbre de justice, pas de monument remarquable. La petite ville de Cettigne a été brûlée trois fois par les Turcs : en 1683, en 1714 et en 1785.

CETTINA, rivière de Dalmatie, qui se jette dans l'Adriatique, en face de l'île Brazza.

CETTUI adj. et pron. dém. Se disait autrefois pour ce, cet, celui-ci. (N'est plus usité que dans le style marotique.)

CÉTYLACÉTYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide cétylacétylique.

CÉTYLACÉTYLIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on peut obtenir en chauffant vers 170° l'acide cétylmalonique. Il a pour formule $C^{18}H^{33}.CH^{2}.CO^{2}H$.

CÉTYLAMINE n. f. Chim. V. CÉTYLIQUE.

CÉTYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide cétylique.

CÉTYLBENZÈNE n. m. Hydrocarbure de formule $C^{6}H^{5}C^{16}H^{33}$, qu'on obtient en traitant par le sodium un mélange de benzène iodé et d'iodure de cétyle. Syn. HEXADÉCYLBENZÈNE.

— Essyl. Cet hydrocarbure est un cristaux fondus vers 25°, soluble dans l'éther et le benzène, en formant 0,956 à 27°. L'acide azotique donne un dérivé mononitré $C^{6}H^{4}(C^{16}H^{33})AzO^{2}$, qui en transforme en amine (*cétylophénylamine*) $C^{6}H^{4}(C^{16}H^{33})H^{2}$ par l'acide chlorhydrique et l'étain.

CÉTYLE n. m. Radical monovalent $(C^{16}H^{33})^{I}$ non isolé d'un grand nombre de composés, composés cétyliques, homologues des composés éthyliques.

CÉTYLÈNE n. m. Chim. V. ACÉTYLÈNE.

CÉTYLIDE (rad. *cétyle*) n. f. Substance solide extraite de la cétérine, qui se transforme en acide palmitique, sous l'action de la potasse.

CÉTYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un certain nombre de composés dérivant du cétane.

— Essyl. *Composés cétyliques*. Ce sont des composés à chaîne normale, puisqu'on peut les considérer comme dérivant du cétane ou *hexadécane normal*. Citons les composés suivants :

Alcool cétylique $C^{16}H^{34}O^{2}H$. Il se forme lorsque on traite l'aldéhyde palmitique par la poudre de zinc en présence d'acide acétique cristallisable. On peut encore le préparer à partir du blanc de baleine. Le blanc de baleine, mélange d'hydrate de potasse et d'eau, était chauffé au bain-marie pendant deux jours, le liquide bouillant est versé dans une solution de chlorure de calcium : il précipite un mélange d'alcool cétylique et de savon calcaire, le précipité recueilli, séché, traité par l'alcool bouillant. L'huile obtenue est mélangée avec de l'eau, on fait bouillir de nouveau, on dissout le tout dans l'éther et on traite par le noir animal; le liquide coulé et abandonné à lui-même il se dépose par refroidissement des cristaux blancs d'alcool cétylique. L'alcool cétylique fond à 51°, il bout à 350°. Son oxydation par l'acide chromique en solution acétique donne l'acide palmitique, mais on n'obtient jamais d'aldéhyde. L'acide nitrique donne le *nitrate de cétyle*. n Syn.: ÉTHAL, HYDRATE DE CÉTYLE, ALCOOL HÉXADÉCYLIQUE NORMAL PRIMAIRE.

— *Aldéhyde cétylique* et *acide cétylique*. V. PALMITIQUE (*aldéhyde* et *acide*).

— *Iodure de cétyle* $C^{16}H^{33}I$. On l'obtient à partir de l'alcool cétylique. Après avoir fait passer un courant d'acide iodhydrique dans cet alcool chauffé au bain-marie, on lave et on fait cristalliser l'iodure dans l'alcool.

En chauffant cet iodure de cétyle avec de l'ammoniaque, on obtient la *cétylamine* $C^{16}H^{33}AzH^{2}$.

CÉTYLMALONATE n. m. Sel dérivant de l'acide *cétylmalonique*.

CÉTYLMALONIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant l'iodure de cétyle par le sodomalonate d'éthyle. Il se forme en même temps de l'éther cétylmalonique, qu'on saponifie en ajoutant au résidu de la potasse et en chauffant le tout à 100°; en neutralisant par l'acide chlorhydrique et ajoutant du chlorure de calcium, on obtient le cétylmalonate de calcium, qu'on décomposé par l'acide chlorhydrique. Il a pour formule $C^{16}H^{33}CH(CO^{2}H)^{2}$.

En traitant l'iodure de cétyle par le disodomalonate d'éthyle, on aurait obtenu l'*acide décétylmalonique* $(C^{16}H^{33})^{2}C(CO^{2}H)^{2}$.

CÉTYLTOLUÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{6}H^{4}C^{7}H^{7}CH^{3}$, qu'on peut obtenir au moyen de l'iodure de cétyle, du bromotoluène et du sodium. On connaît trois cétyltoluènes : *méta*, *ortho*, *para*. Syn. MÉTYLCÉTYLBENZÈNE.

CEUTA, ville et port du Maroc, appartenant à l'Espagne, sur le détroit de Gibraltar, à 50 kilom. de Tanger; 13.000 hab. L'ancienne Abyla, la *Septem Fratres* du Bas-Empire, la *Sebtah* des Arabes, était jadis florissante. Portugaise en 1415, espagnole depuis 1640, Ceuta est aujourd'hui une ville déchue, importante seulement par sa position sur le détroit. Son port est peu sûr. Ch.-l. des « presidios », évêché, séminaire.

CEUTHORHYNCHINÉS (rad. *ceuthorynchus*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons de forme ramassée, presque globuleuse, souvent velutés avec de grandes taches sombres; leur taille est toujours petite. — Un CEUTHORHYNCHINE.

CEUTHORHYNCHIDIUS (*di-uss* — de *ceuthorhynchus*, nom d'insecte, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Sous-genre de charançons du genre *ceuthorynchus*, renfermant les nombreuses espèces qui ont le mésosternum uni. Une espèce vit sur le cresson.

— Encycl. Les *ceuthorhynchinés*, répandus sur tout le globe, vivent sur les plantes herbacées, notamment sur les crucifères. Quand on les inquiète, ils se laissent aller sur le dos et font les morts; certains se dérobent, au contraire, par des petits sauts latéraux.

Ceuthorhynchidius gr 12 fois

CEUTHORHYNQUE ou **CEUTHORHYNCHUS** (*rin-kuss* — du gr. *keuthein*, cacher, et *rhynchos*, bec), n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *ceuthorhynchinés*, comprenant plus de deux cent cinquante espèces, presque toutes propres à la région européenne et méditerranéenne. Les larves des ceuthorhynques se développent dans les tiges, les fleurs ou les fruits des plantes, et y forment parfois des galles. Le *ceuthorhynque rubanné* (*C. zonatus*), en France, commun sur les bouleaux.

Ceuthorhynque gr 12 fois

CEUTHOSPORE (*spor* — du gr. *keuthein*, cacher, et *spora*, graine, spore) n. m. Genre de petits champignons parasites, de la tribu des sphériacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les feuilles coriaces de certains végétaux.

CEUTRONES ou **CENTRONES**, nom de deux tribus de l'ancienne Gaule. La première habitait dans les Alpes Grées, sur les bords de l'Arc, et avait pour villes principales [illegible]

[illegible]

CEUX [illegible]

CEVA (autrefois *Ceba*), ville d'Italie (Piémont prov. de Coni), sur le Tanaro, à son confluent avec la petite rivière [illegible] *ceba*, et renommée dès le temps des Romains. Commerce d'entrepôt. Ceva, autrefois place forte d'une certaine [illegible] qui démolirent la citadelle.

CEVA [illegible] lien, né à Milan en 1648, mort en 1736. Il inventa un instrument pour exécuter mécaniquement la trisection de l'angle et composa un poème latin sur le système de Descartes. Ceva, [illegible] fut commissaire de la chambre archiducale de Mantoue. Son plus [illegible] *statica constructio*, est remarquable par la méthode particulière qu'emploie l'auteur, et par la découverte d'importants théorèmes de la théorie des transversales.

CÉVADATE n. m. Sel dérivant de l'acide cévadique.

CÉVADE n. f. Ancien nom donné à l'avoine ordinaire.

CÉVADILLE [illegible] orge) n. f. Genre de melanthacées, tribu des vératrées, originaire du Mexique. [illegible]

Encycl. Bot. [illegible] rhizome tubéreux, à tige dressée, terminée par un [illegible] fleurs d'un pourpre noirâtre. Le fruit, rougeâtre, se compose de trois follicules oblongs, renfermant les graines [illegible]

— Chim. On a extrait des graines de *cévadille* un certain nombre de composés, parmi lesquels l'auteur cite le premier alcaloïde, trouvé en 1818, la *vératrine*. On reconnut plus tard que cet alcaloïde renfermait toujours une certaine proportion de deux autres alcaloïdes différents : la *cévadilline* ou *sabadilline*, et la *sabatrine* ou *cévadine*; d'autre part, cette vératrine, traitée par l'hydrate de baryte, fut dédoublée en acide angélique et en un nouvel alcaloïde, la *cévadine*. Pelletier et Caventou (1818) ont trouvé l'acide *sabadillique* ou *cévadique*; en 1839, on trouva l'acide *vératrique*, qui fut identifié avec l'acide [illegible] Enfin, on a trouvé encore deux alcaloïdes, la *cévadine* et la *sabadine*.

— Méd. La *cévadille* originaire du Mexique est employée en médecine : ses graines, pulvérisées, portent le nom vulgaire de *poudre de capucin*. C'est un médicament très énergique, d'une âcreté vénéneuse très prononcée. Préconisé autrefois à l'intérieur contre le ténia, il n'est plus guère usité, aujourd'hui, qu'à l'extérieur, pour détruire les poux; encore son usage est-il de plus en plus restreint, car, souvent, l'application externe de la cévadille sur la tête produit des vertiges, des convulsions et même la mort.

CÉVADILLINE n. f. Un des alcaloïdes de la cévadille. Syn. SABADILLINE.

CÉVADINE (rad. *cévadille*, nom de plante) n. f. Un des alcaloïdes de la cévadille. Syn. SABADINE.

CÉVADIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de la cévadille, et qu'on rencontre encore dans l'ellébore blanc et le colchique commun. Syn. SABADILLIQUE.

CÉVALLIE n. f. Genre de plantes rapporté, par divers auteurs, à la famille des calycérées ou à celle des loasacées, et comprenant une seule espèce croît au Mexique et au Texas, plante qui a le port d'une scabieuse.

CÉVENNES (les) [lat. *Cebenna* ou *Gebenna mons*], chaîne de montagnes formant, à l'E. et au S., le rebord le plus saillant du massif central de la France. En réalité, ce nom ne désigne, dans le pays, que la partie S. de l'Aigoual et de la haute région des Gardons. Dans l'ensemble, les Cévennes sont constituées essentiellement par une arête montagneuse assez étroite, à laquelle s'adossent des plateaux élevés, tels que les Causses, et des contreforts accidentés. Deux dépressions marquent les limites naturelles des Cévennes : au N., la dépression de Longpendu (309 m.); au S., celle du col de Naurouze (189 m.). Les deux dépressions ont été utilisées pour l'établissement de communications fluviales entre l'Océan et la Méditerranée par le canal du Centre et le canal du Midi. Des routes de terre et des voies ferrées passent par ces deux cols. Entre ces deux limites, la chaîne des Cévennes se développe sur une longueur d'environ 500 kilomètres. On la divise généralement en deux sections : les *Cévennes septentrionales*, de l'étang de Longpendu au col du Gier, et les *Cévennes méridionales*, du col du Gier au col de Naurouze, sensiblement plus élevées. A la première section se rattachent les monts du Charolais, du Beaujolais et du Lyonnais; à la seconde, les monts du Vivarais, les massifs du mont Lozère et de l'Aigoual, les Garrigues et divers chaînons qui se terminent à la montagne Noire. C'est dans les monts du Vivarais que les Cévennes méridionales atteignent leur plus grande élévation : Gerbier des Joncs (1.551 m.), Mézenc (1.754 m.), le point culminant de toute la chaîne. Presque aussi élevé est le massif du Lozère (Finiels (1.702 m.). Au S. du « toit du mont Lozère » commencent les Cévennes proprement dites, âpres et sauvages, coupées de gorges profondes, qui atteignent encore 1.567 mètres dans le massif de l'Aigoual. Les cimes s'abaissent ensuite pour se relever dans la montagne Noire, où le pic de Nore se dresse jusqu'à 1.210 mètres au-dessus de la plaine de l'Aude.

Bien que, en général d'altitude médiocre, les Cévennes forment un obstacle assez difficile à franchir. Les cols n'y sont pas rares, mais ils sont d'ordinaire assez élevés. Une cinquantaine de routes carrossables relient les deux versants des Cévennes [illegible]

[illegible] Chalon sur Saône à Roanne, de [illegible] de Lyon à Roanne, de Lyon à Saint-[illegible] de Nevers à Paris par Alais et Clermont, de Bédoyère à Mirande de Carcassonne à Narbonne et à Toulouse. En outre, d'assez nombreux embranchements arrivent, surtout du côté de l'E., jusqu'à la base des Cévennes.

Les Cévennes, formées en grande partie de roches cristallines, peu perméables, sont [illegible] au pays de grandes eaux torrentielles. Les eaux s'y précipitent en torrents fougueux, dont les plus remarquables sont ceux de l'Ardèche et du Gard. Elles contribuent dans un large mesure à déterminer le régime si irrégulier de la Loire. A la Garonne les Cévennes envoient le Tarn, aux gorges si pittoresques, l'Aveyron, l'Agout ; au Rhône, l'Ardèche, la Cèze, le Gard ; à la Loire, l'Allier. Dans l'ensemble, la région des Cévennes est un pays assez pauvre, mais exploité avec soin par une population très laborieuse, dont les Cévenols du Midi sont le type le plus caractérisé. Les Cévennes méridionales ont de grandes châtaigneraies (marrons de l'Ardèche) et de vastes pâturages où viennent estiver les moutons du bas Languedoc. La laine est travaillée dans les manufactures de Castres, Mazamet, Lodève, Bédarieux, etc. La sériciculture est une des grandes industries de l'Ardèche et du Gard. Les grands bassins houillers de la Loire, du Couzon et d'Alais expliquent le développement de la région industrielle de Saint-Etienne, du Creusot et d'Alais. Les eaux minérales y sont nombreuses (Lamalou, Vals, Bagnols, etc.), comme dans toutes les régions fortement disloquées. Dans les Cévennes septentrionales, les habitants de la montagne se livrent principalement à l'élevage de la race bovine (charolaise). Sur les coteaux des pentes inférieures, la vigne donne des produits estimés : vins du Beaujolais, Mâconnais. De plus, le voisinage des grands centres industriels : Lyon, Saint-Etienne, Le Creusot, etc., dont l'industrie rayonne jusque dans la montagne, a favorisé le groupement des populations dans les Cévennes septentrionales, tandis que certaines régions des Cévennes méridionales, comme la Lozère, comptent parmi les moins peuplées du territoire français.

— BIBLIOGR. : E.-A. Martel, *les Cévennes et la Région des Causses*. Paris, 1890.

CÉVENOL, OLE, personne née dans les Cévennes ou qui habite cette contrée. — *Adj.* CÉVENNOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ces montagnes ou à leurs habitants : *Industrie* CÉVENOLE.

CÉVIDINE (rad. *cévadine*) n. f. Alcaloïde obtenu en traitant la vératrine par l'hydrate de baryte. V. CÉVADILLE.

CEYLAN, grande île de l'océan Indien, située au S.-E. de l'extrémité méridionale de l'Inde, dont la sépare seulement le détroit de Pall. Sujet anglais, elle forme le territoire principal de l'île de Ceylan habitée par les Cinghalais, aisés. Elle appartient à l'Angleterre.

La partie nord de l'île est basse et plate ; dans le sud et le centre, tout un système montagneux s'érige, dont les différentes chaînes se rattachent au massif central, surmonté par les pics d'Adam (2.262 m.) et Pedrotallagalla (2.505 m.). L'île est située à l'entrée de l'océan Indien et le golfe du Bengale de cet océan pas de saison véritablement sèche : la mousson du S.-O., qui vient de l'Océan, arrose abondamment la côte occidentale, tandis que la mousson du N.-E. apporte à la côte orientale l'humidité du golfe de Bengale. La température est, en général, tempérée et régulière, sauf dans les parties basses, où règnent de grandes chaleurs. Ceylan possède un riche système fluvial : le Mahâvelli-Gangâ, qui se dirige vers le N. pour déboucher dans la baie de Trincomoli, est le plus important de ses fleuves.

Ceylan est couverte d'une riche végétation. Dans les forêts, on exploite palmiers, ébéniers, muscadiers, bambous. Les plateaux ont de vastes pâturages. L'île produit de plus : riz, maïs en quantité insuffisante, thé, cannelle, café, cacao, tabac. La pêche est importante (pêcheries de perles dans le golfe de Manaar). L'île est le siège d'un commerce très important.

Ceylan, où abordèrent les Portugais (1518), que conquirent en partie les Hollandais (1650), a été annexée par l'Angleterre en 1818. L'île est sous la dépendance immédiate de la Couronne britannique : elle ne fait pas partie de l'empire des Indes. La capitale est *Colombo* ; villes principales : Djafna, Pointe-de-Galle, Kandy, l'antique capitale des princes cynghalais. Les Anglais ne sont que 6.000 à 7.000 dans l'île ; les autres habitants : Cinghalais, Tamouls, Arabes, Malais, Veddahs aborigènes, se répartissent, pour la religion, en brahmanistes, bouddhistes, chrétiens (300.000), mahométans.

CEYLANITE (*sé* — du nom de l'île de *Ceylan*) n. f. Variété de spinelle, syn. de CEYLONITE. Syn. de ZIRCON.

CEYLONITE n. f. Aluminate naturel de magnésie. Variété de spinelle. ‖ On écrit aussi CEYLANITE.

CEYSSAC (GROTTES DE). Ces grottes, au nombre d'une quarantaine à peu près dans le département de la Haute-Loire, sont de spacieuses cavités creusées dans le rocher qui porte le même nom, et formant quatre ou cinq étages différents. On les [illegible] (L'église de la commune de Ceyssac est elle-même creusée dans le roc).

CÉYX. Myth. gr. Fils d'Hesperos et époux d'Alcyone. — Roi de Trachinie, beau-père, compagnon d'Hercule et père d'Hyllus.

CÉYX (de *Céyx*, nom mythol.) n. m. Genre d'oiseaux passereaux pêcheurs, famille des halcyonidés, renfermant de beaux martins-pêcheurs propres à la région indo-malaise, ayant trois doigts seulement, le bec large à la base, la queue courte et les ailes longues. Des huit espèces de céyx, la plus commune est le *ceyx tridactyla*, roux et orange, avec les ailes noires et bruns, et le bec rouge de corail (îles de la Sonde).

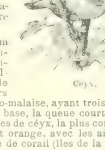

Céyx.

CEYZÉRIAT, ch.-l. de cant. de l'Ain, arr. et à 8 kilom. de Bourg, sur la Vallière, affluent de la Reyssouze ; 976 hab. Ch. de F.-P.-L-M. Gisements de lignite ; carrières de pierres calcaires. Fromagerie ; source ferrugineuse. — Le canton a 11 comm. et 7.662 hab.

CEYZÉRIEU, comm. de l'Ain, arrond. et à 11 kilom. de Belley, près du Seran. 1.322 hab.

CÉZAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de Blaye, sur un affluent du Moron. 1.165 hab. Vignobles produisant principalement des vins ordinaires.

CÉZALLIER [e...] chaînon basaltique qui relie le massif du Cantal au S.-O. et le massif des monts Dore au N. Il culmine au mont Luguet (1.555 m.) ; sa hauteur moyenne peut être évaluée entre 1.000 et 1.200 mètres. On y trouve de vastes plateaux, souvent recouverts de basaltes, tristes et dénudés, balayés par les vents. C'est, dans l'ensemble, une région assez pauvre, malgré ses pâturages, et d'un aspect très monotone.

CÉZANNE (Louis-Joseph-Ernest), ingénieur et homme politique français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1806, mort en 1876. Il fut d'abord attaché aux chemins de fer autrichiens et russes, et il était directeur des chemins de fer ottomans, lorsque la guerre de 1870 le rappela en France. Il sortit de Paris en ballon, chargé d'une mission près de la délégation de Tours, fut élu à l'Assemblée nationale en 1871 par les Hautes-Alpes. On lui doit des mémoires, parus dans les « Annales des ponts et chaussées », et un traité : *le Câble transatlantique* (1868).

CEZE (la), petit affluent de droite du Rhône, au cours torrentiel, traverse les cantons houillers de Sénéchas, Bessèges et Castillon, et arrose Saint-Ambroix, Bagnols, Chuseclan. — Longueur du cours : 115 kilom.

CEZIMBRA, ville de Portugal (Estrémadure [district de Lisbonne]), sur l'océan Atlantique ; 7.000 hab. Port de commerce ; pêche active.

CÉZY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 6 kilom. de Joigny, sur l'Yonne ; 923 hab. Ch. de F.-P.-L.-M. Moulins.

C G S. ‖ *Système C G S*. Se dit du système d'unités physiques adopté par le Congrès des électriciens en 1881, système qui a pour base trois unités fondamentales : le centimètre (longueur), le gramme (masse) et la seconde (temps), dites les unités *CGS*. V. MESURE.

CH, articulation qui a deux valeurs différentes, malaisées à distinguer à la lecture : 1° Devant une consonne, *ch* se prononce toujours *k* : *Christ*, *cidre*, *arachnide*, prononcez *krist*, *kidre*, *arakneïde*. Il en est ainsi dans les mots essentiellement français, *ch* garde sa valeur propre, qui est une sorte de *s* aspiré ; cette articulation chuintante adoucit l'articulation plus forte de la palatale latine : *caeual*, de *caballus* ; *caterre*, de *cogna* ; *cauecre*, de *cancer* ; *nouuelle*, de *nouus* ; etc. 2° Dans les mots étrangers, *ch* prend généralement la valeur de l'articulation qu'elle traduit ; ainsi *ch* de l'anglais se traduit par *ch*, et se prononce à la française, comme dans *choquer*, de l'anglais *shock*. ‖ 4° Il est généralement admis que le *χ* grec, que nous traduisons par *ch*, doit se prononcer comme *k*, et il a eu effet cette valeur dans un grand nombre de mots, comme *kaos*, *archétype*, *archiépiscopal*, etc., qui se prononcent *kaos*, *arkétype*, *arkiépiscopal*, etc. Toutefois, dans un très grand nombre de mots tirés du grec, *ch* a pris la prononciation française ; tels sont : *archangelique*, *chirurgien*, *chronique*, etc. C'est là une difficulté dont l'usage seul peut donner la solution.

CHA n. m. Légère étoffe de soie, que l'on fabrique en Chine. ‖ Liqueur vineuse que l'on obtient par la fermentation du fruit d'une espèce de palmier.

CHAABLE n. m. Machine de guerre du moyen âge, qui était une sorte de baliste servant à lancer de grosses pierres à une assez grande distance. Le chaable, comme la bâlle, était actionné par des contrepoids.

CHABACITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, syn. de CHABASIE.

CHABAK, tribu de la Turquie d'Asie, habitant dans la province de Mossoul, sur la rive gauche du Tigre, entre Mossoul même et le confluent du Grand-Zab. Les Chabaks sont plus de 12.000.

CHABANAIS (*ba-nè*) n. m. Pop. Vacarme, scandale bruyant, quelquefois mêlé de coups. ‖ Maison de tolérance.

CHABANAIS, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 18 kilom. de Confolens, sur la Vienne ; 1.992 hab. Ch. de F. Orléans. Chapellerie de feutre, tanneries, moulins. Pont sur la Vienne ; vestiges d'un ancien château du Xe siècle et d'un autre château du XIVe siècle. Patrie du général Dupont de l'Etang, de Jean de La Quintinie. — Le canton a 12 comm. et 13.149 hab.

Histoire. La seigneurie de *Chabanais*, qui, au XIIe siècle, appartenait à la famille d'Escoubleau, était passée au XVe par la maison de Thouars, et portée par Catherine de Thouars à son mari, Jean de Vendôme, vidame de Chartres. — Jean DE VENDÔME, issu de ce mariage, gouverneur du Berry, prit le titre de prince **de Chabanais**, lequel fut porté par son fils, Jacques DE VENDÔME, grand maître des eaux et forêts, et le fils de celui-ci, François DE VENDÔME, avec lequel finit cette maison de Vendôme. De la maison d'Escoubleau de Sourdis, la seigneurie de Chabanais, avec le titre de principauté, est entrée par mariage, en 1702, dans une branche de la maison de Colbert, dont le chef a été créé pair de France en 1827.

CHABANEAU (Camille-Jean-Eugène), philologue français, né en 1831 à Nontron (Dordogne). Docteur employé dans l'administration des postes, il s'instruisit seul et publia, en 1868 : *Histoire et Théorie de la conjugaison française*. En 1878, il fut chargé d'un cours de langue romane à la faculté des lettres de Montpellier, et, en 1886, il fut nommé membre correspondant de l'Institut. Outre de nombreux articles dans la « Revue des langues romanes de Montpellier », on lui doit : *Grammaire limousine* (1876) ; *Biographie des troubadours en langue provençale* (1885) ; *la Langue et les Littératures du Limousin* 1892 ; et de nombreuses éditions d'anciens textes provençaux.

CHABANNAGE (*ba-naj'*) n. m. Opération consistant à tordre les tiges non fructifères des vignes, afin d'activer la montée de la sève jusqu'aux boutons à fruits.

CHABANNE (LA), comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Lapalisse, près de la Bèbre ; 1.030 hab.

CHABANNES, ancienne famille du Limousin qui, à partir du XVe siècle, fournit plusieurs capitaines illustres : 1° Jacques **Ier de Chabannes,** seigneur de Dampierre et de Curton, grand maître de France sous Charles VII, né vers 1400, mort en 1453, des suites des blessures reçues à la bataille de Castillon, — 2° ANTOINE **de Chabannes,**

frère du précédent, comte de Dammartin par son mariage avec Marguerite de Santeuil, né vers 1411, mort en 1488. Type de bravoure et de générosité, il se rendit surtout célèbre comme capitaine *écorcheur* sous Louis XI qui, étant dauphin, avait vu une de ses conspirations contre Charles VII dépouiller par Antoine de Chabannes, le lendemain du jour de son avènement. Mais Antoine, à la mort du roi, s'avéra du *bien public*, se fit restituer ses biens et nommer grand maître de France. Les services qu'il rendit à Louis XI ne gagnèrent les bonnes grâces du roi, et il fut des hommes confidents de faveurs. — 3° Jacques II de **Chabannes de la Palice**, petit fils de Jacques I°. V. LA PALICE. — 4° **Jean de Chabannes**, seigneur de Vaudenesse, frère du précédent, né vers 1490. Il prit une part glorieuse aux batailles d'Agnadel, de Marignan, de la Bicoque, et prit avec Bayard en 1521, pendant la retraite de l'armée de Bonnivet.)

CHABANNES (Jean Baptiste-Marie-Frédéric, marquis de), né à Versailles, 1754, mort à Versailles en janvier 1799, en 1776, mort en 1835. Il était issu de la famille précédente, émigra à la Révolution, servit dans l'armée de Condé, puis se retira en Angleterre, où il se livra à des spéculations minières. Rentré en France, il exploitait des mines de charbons et l'éclairage de Lonches. Rentré en France en 1802, il inventa une voiture nommée *céleripède*, mais ne sut mettre dans aucune des entreprises. La Restauration le fit pair de France, et il se mit nouvelles mésaventures par la publication de nombreux pamphlets, qu'il multiplia à l'infini jusqu'à ses mort, mais dont pas un seul n'a mérité d'être sauvé de l'oubli.

CHABANON (Michel-Paul Guy **de**), littérateur français, né à Saint-Domingue en 1730, mort à Paris en 1792. Modeste poète, il devint un érudit distingué et un habile musicien. Un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1767, et de l'Académie française en 1780. On lui doit des tragédies froides et monotones qui n'eurent pas de succès, entre autres : *Epomine* (1762), et *Eudoxie* (1769). Chabanon fut plus heureux dans ses traductions du poème de Pindare et de Théocrite (1775), que l'on a accordé à trouver élégantes et faciles. Il a laissé, notamment : *De la musique, considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre* (1785). — Son frère, **Chabanon de Maugris**, né à Saint-Domingue en 1736, mort en 1780, s'occupa aussi de littérature. Nous citerons de lui : *Philémon et Baucis*, ballet héroïque (1774), et *Alceste et Daphné*, pastorale (1775), dont Gossec a écrit la musique.

CHABAS (François-Joseph), égyptologue français, né près de Briançon, en 1817, mort à Versailles en 1882. Etabli commerçant depuis 1837 à Chalon-sur-Saône, il se consacrait à l'archéologie égyptologique s'éveilla à la lecture des articles de Nestor Lhôte dans le Magasin pittoresque (1840-1847). Lassé des ressources et sources seulement par les encouragements bienfaisants de E. de Rougé, il débuta, dès 1855, par deux courts articles insérés dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. De nombreux ouvrages suivirent bientôt ces premiers essais, et le mirent rapidement en rapports avec les principaux archéologues de France et de Ferrandier. Il fut sollicité, en 1874, de venir occuper la chaire de langue et d'archéologie égyptienne au Collège de France, laissée vacante par la mort de E. de Rougé. Il refusa de quitter Chalon-sur-Saône. La maladie l'obligea de cesser tout travail. Vers la fin de 1877, et il vint s'établir auprès d'une de ses filles, à Versailles, où il resta jusqu'à sa mort. Chabas a été l'un des maîtres les plus laborieux et les plus féconds de l'égyptologie. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Le Papyrus magique Harris*, 1861, traduit d'un manuscrit égyptien. *Mélanges égyptologiques*, 1862-1873, comprenant un grand nombre de dissertations, *Les Papyrus hieratiques de Berlin*, 1864. *L'inscription hieroglyphique de Rosette, analysée et comparée avec le hieroglyphe du Papyrus en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIV siècle avant notre ère*, 1867, traduction analytique d'un papyrus du Musée britannique. *Textes du conquête des monuments hieroglyphiques*, 1868. *Inscriptions de Lougsor, plus de la Commanderie*, 1868. *Les Pasteurs en Egypte*, 1868. *Histoire égyptienne*, 1872. *Dictionnaire égyptien antérieur à la XXIe siècle*, 1873. *Les monuments égyptiens pendant la XIIe dynastie*, 1873. *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie*, 1873. *Les Etudes égyptologiques et la Libre Pensée devant la science*, 1875. *Les Pseudo-mondes Solaires*, 1877. *Comparaison des feuilles de la carrière de Germinius*, 1878. *Notice de papyrus medical Ebers*, 1878. *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Egyptiens*, 1877. *Papyrus*, 1878-1880. *Les Pierres des Pharaons*, modèles, a été publié après sa mort, par les soins de P. J. de Horrack, 1881.

CHABASIE (gr. *chabasios*, espèce de minéral), n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, que l'on trouve ordinairement dans les amygdaloïdes.

— ESCYC. La *chabasie*, H²CaAl²Si⁴O¹⁴+3H²O, dont le poids spécifique varie de 2,08 à 2,17, et la dureté de 4 à 5, se présente ordinairement en cristaux presque cubiques, entrecoupés tronqués, sur la plupart de leurs angles et de leurs arêtes, et appartenant au système rhomboédrique. Tschermak voit dans cette espèce le mélange de deux silicates, qui seraient $CaAl^2Si^4O^{12}$ et $H^2CaAl^2Si^4O^{12}$. Les cristaux de chabasie, ordinairement vitreux, ils sont incolores, blancs, roses ou rougeâtres. On distingue sous le nom de *phacolite* une variété de chabasie se présentant en cristaux lenticulaires.

CHABAT Pierre, architecte français, né à Paris en 1825, mort en 1892. Elève de Gaudez, il a exposé au Salon de 1867 à 1878 des dessins d'architecture, mais il est surtout connu par un ouvrage fort apprécié : *Dictionnaire des termes employés dans les construction*, 1877-1879, 2 vol. *Cabinet de ce*, publié en 1878.

CHABATZ, ville de Serbie, sur la Save, en face de l'affluent de la Kamenitza, avec la Save, 6 200 hab. Fabrique grec-oriental. Cette ville, fondée en 1470 par le sultan Mahmoud, prise par les Impériaux en 1695, possédée par l'Autriche de 1737 à 1816, abstraction faite d'un court intervalle en 1788, par les Turcs, [illegible] par les Turcs de 1813 à 1815 [illegible] Son cercle est un district [illegible]

CHABAUD Antoine, [illegible] né à Nîmes en 1767, mort à Cette en 1791. [illegible] envoyé, en 1788, à Cette [illegible] et le district des Bouches-du-Rhône. [illegible] *Mémoires de Pierre-Antoine Chabaud de Nîmes*, 1791, pleines de détails intéressants.

CHABAUD (Louis-Félix), sculpteur français, né à Venelles (Bouches-du-Rhône) en 1824. Elève de Pradier, il remporta, en 1848, le premier grand prix de gravure en médailles. Il est fait apprécier à la fois comme statuaire, graveur en médailles et graveur sur pierres fines. Rappelons la statue de la *Charité* (1861) et l'*Enfance de Lycurgue*, bas-relief (1864).

CHABAUD-LATOUR (Antoine-Georges-François, [illegible] né à Nîmes en 1765, mort en 1837. Il fut successivement partisan [illegible] tribunat, où il appuya vivement [illegible] du Corps législatif, enfin de la Chambre des députés, sous la Restauration. Son fils, François-Régis-Elisée, général français, né à Nîmes en 1801, mort à Paris en 1886, était chef d'escadron dans le genie militaire lorsqu'il fut élu membre de la Chambre des [illegible], en 1837. Il siégea jusqu'en 1848 [illegible] et fut partie de l'expédition de Kabylie, en 1837, et [illegible] général de division. Mis dans le cadre de réserve, en [illegible] mis en activité, en 1871, il commanda le génie [illegible] dans le service actif. Rappelé membre du conseil de défense, il reçut, pendant le siège de Paris, le commandement du [illegible] Fils [illegible] député, depuis du Gard, à l'Assemblée nationale, il alla siéger à droite dans le groupe des orléanistes, et il donna, jusqu'en 1878, son appui à la politique de Thiers. A partir de cette époque, il se joignit aux monarchistes et il contribua à renverser Thiers, le 24 mai 1873. Il fut ministre de l'intérieur, de juillet 1874 à mars 1875, et fut remplacé par Buffet. Porté sans succès candidat au Sénat inamovible en 1875, il fut élu en 1876, en remplacement de Ernest Picard.

CHABEAUSIÈRE (Ange-Etienne-Xavier Poisson **de La**), littérateur, né et mort à Paris (1752-1820). Il écrivit les paroles de quelques opéras-comiques de son ami Dalayrac, fit représenter plusieurs comédies, et publia son *Catéchisme républicain*, qui obtint un tel succès, que la Convention, par un décret du 4 septembre 1795, le désigna comme devant être mis au nombre des livres destinés à l'éducation de la jeunesse.

CHABEC (*bèk*) n. m. Vx. CHEBEC.

CHABERT DE COGOLIN (Joseph-Bernard, marquis DE), vice-amiral et astronome français, né à Toulon en 1724, mort en 1805. De 1748 à 1784, il prit part à de nombreuses expéditions maritimes, assista à la prise de Mahé, aux batailles de 1781, sous le comte de Grasse. Il fut vice-amiral en 1792, lorsqu'il émigra. Le marquis de Chabert était membre de l'Académie des sciences. On lui doit un *Voyage sur les côtes de l'Amérique septentrionale* (1753); un *Mémoire sur l'usage des voyages marines* (1762) et de nombreux travaux d'astronomie, de physique et d'hydrographie insérés dans les « Mémoires de l'Académie des sciences ».

CHABERT (Philippe), médecin vétérinaire, né à Lyon en 1737, mort à Paris en 1814. Il entra, en 1763, à l'école vétérinaire de Bourgelat, qui venait d'être établie par Bourgelat. Celui-ci le distingua bientôt, et le plaça à la tête des hôpitaux et des forges à l'école d'Alfort, qu'il venait d'établir (1766). Nommé successivement professeur de maréchalerie, des maladies et des opérations, inspecteur des études et directeur de l'école d'Alfort, Chabert succéda, en 1789, à Bourgelat, dans sa place de directeur et s'occupa de l'intérêt général des écoles vétérinaires. On le lui un grand nombre de travaux intéressants sur son art : *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux* (1783); *Traité des maladies vermineuses dans les animaux* (1784); *Traité de la morve* (1785); *Traité sur l'engraissement des animaux domestiques* (1805); *Instructions sur les maladies des animaux domestiques* (1812-1824). *Des lois sur la garantie des animaux* (1804), et de nombreux mémoires. Chabert était membre correspondant de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes françaises et étrangères.

CHABERT (Théodore, baron), général français, né à Valdériaux, en 1796, mort vers 1860. Il prit part aux guerres de la Révolution, siégea aux Cinq-Cents, et vota contre le consulat à vie. Placé sous les ordres du général Dupont, il commandait l'avant-garde à la malheureuse bataille de Bailen, et, avec le général Marescot, cette capitulation, si honteusement célèbre. Il combattit bravement, en 1814, contre les alliés [illegible]

CHABET-EL-LEHAM, [illegible] d'Algérie, arrondissement de Médéa, [illegible] d'eau, près de la rivière du même nom, affluent du Bouroumi. [illegible] Sahel. Nombreux [illegible] Massacre d'une armée espagnole en 1141.

CHABEUIL, ch.-l. de canton de la Drôme, arrondissement de Valence, 5 412 hab. Fabriques de [illegible] pellerie, fabriques de chaises, de boutons, moulins, magisseries, brique[illegible], papeterie. Restes d'un ancien château fort. C'est le *Cerebellicus* des anciens. Pendant le moyen âge, Chabeuil fut souvent assiégé, pris et repris; il était, en 1789, le siège d'une cour royale de justice. Patrie du conventionnel Genisieu et des de Montalivet. — Les habitants s'appellent [illegible]

CHABIAU (*bi*) n. m. Vx. CHABERTAU.

CHABICHOU n. m. Nom [illegible] dans le Poitou, à une sorte de fromage de chèvre. — On dit aussi CHABICHOT.

CHABIN n. m. Sorte de [illegible] à lame longue et grossière. [illegible]

CHABIN-KARA-HISSAR, ville de Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), sur un plateau dominant le Kelkit, et près du Kaya-Dibi-Sou, affluent de cette rivière, branché grec de Nicopolis. Mines de plomb argentifère. Ancien

CHABIR n. m. Sorte d'épée [illegible] que portent les cavaliers [illegible]

CHABLAGE. Fonctions incombant autrefois à des employés chargés de veiller à ce que les bateaux ne se heurtassent pas contre quelque obstacle, aux abords des ponts.

CHABLAIS, pays qui s'étend entre la vallée du Rhône, le lac de Genève et l'Arve. Ce pays doit son nom (*Cabalicus ager*) aux nombreux chevaux qu'y élevaient les Romains. Il est montagneux, couvert de belles vallées dont la principale est celle de la Dranse, couvert de pâturages et de vastes forêts, et produit des châtaignes, des cerises et du vin. Les vallées sont cultivées avec ardeur et, sur les pentes herbeuses, paissent de nombreux troupeaux.

Le Chablais est une ancienne province du Piémont, qui avait pour capitale *Thonon*, dans la Savoie septentrionale. Les habitants du Chablais sont les *Chablaisiens* (*ennes*).

CHABLE (rad. *câble*) n. m. Techn. Grosse corde passée [illegible] — Sylvic. Syn. [illegible]

CHABLEAU (*blo*) n. m. Câble d'une grande longueur, dont on se sert pour tirer un bateau. ‖ On dit aussi CAHLEAU [illegible]

CHABLER v. a. Navig. Haler un bateau avec un chable. — Corder. Tordre ensemble plusieurs cordelettes, de manière à former un chable. — Trav. publ. Attacher des pierres, des matériaux à un chable, afin de les hisser à la hauteur voulue.

Se chabler, v. pr. Etre chablé.

CHABLER v. a. Autre forme de *chapeler*.

Agric. *Chabler les noyers*, Abattre les noix à coups de perche.

CHABLEUR n. m. Ancien nom de l'inspecteur chargé de régler les départs des bateaux et chalands et de veiller à leur sûreté pendant leur navigation. ‖ Celui qui attache l'amarre à un bateau.

CHABLIAU n. m. Navig. V. CHABLEAU.

CHABLIS (*blî* — rad. *chaber*) n. m. Sylvic. Arbre renversé par les vents : arbre brisé sous le poids de la neige ou du givre. ‖ On dit aussi CHABLE.

— Adjectiv. : *Les bois* CHABLIS.

CHABLIS (lat. *Cabliacum*), ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 22 kilom. d'Auxerre, sur le Serein; 2 355 hab. Ch. de f. de Laroche à l'Isle-Angely. Vins blancs d'un bouquet particulier; fabriques de tonnellerie; biscuits, chandelles, sabots; moulins, scieries et tanneries. Eglise Saint-Martin du XIe siècle; maisons de la Renaissance. — Le canton a 14 comm. et 7 116 hab.

CHABLIS (*bli* — nom géogr.) n. m. Vin blanc sec, léger et capiteux, que l'on récolte aux environs de Chablis. Parmi les crus de cette région, la plus importante de la basse Bourgogne, [illegible] les suivants : Vaudésir, Vaulorge, les Clos, les Grenouilles, Blanchot, Valmur, Bougeot, Preuses, [illegible] Lot, Moutonne, Les [illegible] forêt, Montmain, Epinotte, Lys, qui produisent les chablis les plus estimés. — Les localités suivantes, avoisinant Chablis, fournissent également des vins blancs de très bonne qualité : Milly, Chablisot, Beine, Chemilly-sur-Serein, Fyé, Fléy, Maligny, etc.

CHABLON n. m. Calibre servant au potier pour le façonnage des poteries.

CHABLOT (*blo*) n. m. Techn. Cordage de maçon. — Navig. Syn. de CHABLEAU.

CHABNAM n. m. Sorte de mousseline, provenant de Indes.

CHABOISSEAU [illegible] qu'on les pêche [illegible] les accidents causés par leurs épines leurs noms de *scorpions*, [illegible] *mer*. On les appelle aussi *têtards*, à cause de leur grosse tête, [illegible] *mer*, à cause du bruissement qu'on entend quand on les tient dans la main. V. COTTE.

CHABONS, commune de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. de la Tour-du-Pin, près de la Bourbre; 1 748 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bois, fabrique de soieries.

CHABORAS ou **ABORAS**, fleuve de l'anc. Mésopotamie, aff. de l'Euphrate. Il [illegible]

CHABOT [illegible] (*bo*, *chaux*, de *chaux*, tête) n. m. Pêche. Nom vulgaire des poissons du genre COTTE, réservé toutefois aux espèces [illegible] étant donné aux espèces qui habitent la mer. — Blas. Syn. de CABOT. — Navig. V. CHABLOT.

Chabot.

CHABOT, famille du Poitou, dont l'origine avec filiation continue remonte à 1040. Elle se divise en deux branches du XVIe siècle, époque de sa division en plusieurs branches. [illegible]

[illegible] Les deux fils de ce dernier, l'un continua la ligne des barons, puis comtes de Jarnac, qui s'éteignit quant aux mâles en 1710; le cadet CHARLES, chigneur de Sainte-Malaye, fut père de HENRI **Chabot,** dont le mariage avec Marguerite de Rohan, seeur de Henri, duc de Rohan, lui valut la réécretion en sa faveur de ce duché-pairie, sous condition de joindre son nom et ses armes à ceux de sa femme. — Pour le second fils de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac et de Brion, PHILIPPE, amiral de France, et sa famille, v. ci-après :

CHABOT (Philippe DE), seigneur de Brion, comte de Charny, maître de Bourgogne, né en 1480, mort en 1543. Compagnon d'enfance de François Ier, il fut, à l'avènement de ce prince (1515), promu au commandement d'une compagnie des ordonnances, puis, en 1517, gentilhomme de la chambre du roi. Sa part à la défense de Marseille lui valut le gouvernement du Valois (1524); sa capture à Pavie, aux côtés de François Ier, celui de la Bourgogne et la charge d'amiral. En 1535, mis à la tête de l'armée envoyée en Piémont, il conquit en peu de temps presque tout le Piémont. S'étant mis du parti de la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, contre Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin, le connétable de Montmorency, ami de cette seconde faction, montra au roi des comptes très compromettants pour la gestion de l'amiral en Bourgogne. Des maladresses de ce dernier achevèrent de le perdre : il fut condamné à une amende énorme du conseil de ses pairs et au bannissement. Sa disgrâce dura à peine un an : le temps, pour Montmorency, d'être à son tour à son tour condamné et remplacé dans la part du roi. Philippe de Chabot ne survécut qu'un an à sa restitution en faveur. — Il avait épousé, en 1507, Françoise de Longwy, dame de Mirebeau, puis comtesse de Charny, dont il eut deux fils : Léonor, comte de Charny, qui fut gouverneur de Bourgogne, et mourut, sans postérité mâle, en 1597; FRANÇOIS, marquis de Mirebeau, puis comte de Charny, après le précédent, tige d'un rameau qui finit en 1611, sans avoir acquis de notoriété.

CHABOT (Guy), baron de Jarnac. V. JARNAC.

Chabot (STATUE DE PHILIPPE DE), chef-d'œuvre de Jean Cousin, musée du Louvre (salle Jean-Goujon). Cette statue, en albâtre de Lagny, ornait autrefois le monument que Léonor de Chabot fit ériger à la mémoire de son père, dans l'église des Célestins, à Paris, en 1543. Elle représente l'amiral à demi couché, accoudé sur son casque et semblant

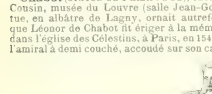

Statue de Philippe Chabot, d'après Jean Cousin (Louvre)

se reposer de ses longues fatigues. Il porte, par-dessus son armure, le cordon de Saint-Michel, et une cotte d'armes sur laquelle sont gravées ses armoiries, et il tient à la main son sifflet de commandement. La statue était autrefois accompagnée par un sarcophage et encadrée d'une décoration, probablement due à Jean Cousin, dont les motifs principaux sont perdus. Le Louvre ne possède que trois morceaux de cette décoration : deux génies funèbres, et une Fortune renversée (allusion à la disgrâce de Chabot).

CHABOT. Biogr. V. ROHAN-CHABOT.

CHABOT (François), ecclésiastique et homme politique français, né à Saint-Geniez (Aveyron) vers 1755, mort à Paris en 1794. Il fut d'abord franciscain, sortit de son couvent, lors de la suppression des congrégations religieuses, devint grand vicaire de Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, et fut envoyé à l'Assemblée législative par le département de Loir-et-Cher. Il siégea à l'extrême gauche, et s'y distingua par son animosité contre la cour et contre le fameux *comité autrichien*. Réélu à la Convention, il s'y fit une réputation par sa facondie, par les excentricités de sa parole et par le laisser-aller de ses manières. Il épousa la sœur du banquier autrichien Junius Freg, et se lança des lors dans l'agiotage. Arrêté pour avoir falsifié un décret, associé à Danton et aux dantonistes qu'on voulait sauvegarder, Chabot fut condamné à mort avec eux, et exécuté.

CHABOT de l'Allier (Georges-Antoine), jurisconsulte et homme politique français, né à Montluçon en 1758, mort à Paris en 1819. Avocat au parlement de Paris avant la Révolution, il devint président du tribunal de Montluçon, membre de la Convention en 1792, du conseil des Anciens en 1799, du Tribunat en 1800. Il fut nommé, par Napoléon, inspecteur général des écoles de droit, membre du Corps législatif (1807-1809), et juge à la cour de cassation (1809). Il conserva cette fonction jusqu'à sa mort. Il avait pris part à la rédaction du Code civil, et il a laissé des ouvrages de jurisprudence estimés.

CHABOTTE n. f. Pièce de fonte de fortes dimensions qui constitue la base de l'enclume du marteau-pilon.

CHABOUC (*bouk*) n. m. Grand fouet dont on se servait, dans les Indes et dans les colonies, pour châtier les nègres. — Châtiment que l'on infligeait à l'aide de ce fouet.

CHABOUSSADE n. f. Race de moutons américains, à longue laine et sans cornes.

CHABRAN (Joseph, comte), général français, né à Cavaillon (Vaucluse) en 1763, mort en 1843. Parti comme volontaire en 1790, il se signala au passage du pont de Lodi (1796) et déploya les mêmes qualités en Suisse, sous Masséna (1799), emporta, en 1800, par un coup d'audace inouï, le fameux fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, et eut le commandement du Piémont, après Marengo.

CHABRAN ou **CHIABRAN** (François), violoniste italien, né en Piémont en 1723. Il fut admis, en 1747, dans la musique du roi de Sardaigne, et se rendit à Paris en 1751. Il se produisit au Concert spirituel. Chabran a publié à Paris trois œuvres de sonates et une œuvre de concertos pour son instrument.

CHABRAQUE ou **SCHABRAQUE** (*cha-brak'* — allem. *schabracke*) n. f. Pièce de drap, ou bien Peau de chèvre ou de mouton que l'on met sur les chevaux de la cavalerie légère : *L'usage de la* CHABRAQUE *vient des hussards hongrois, qui l'avaient empruntée aux Turcs.* (E. Mourot.)

— Argot. pop. Fille ou femme de mauvaise conduite.

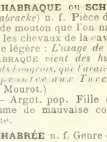

Chabraque.

CHABRÉE n. f. Genre de composées, tribu des mutisiacées-nassauviées, comprenant quelques espèces, la plupart vivaces, originaires du Chili et du Pérou.

CHABRELOCHE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. de Thiers, sur la Durolle; 982 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Coutellerie, commerce de bois.

CHABRIAS, général athénien, mort en 357 av. J.-C. Il fit des incursions heureuses en Laconie, défit encore les Spartiates quelques années plus tard, dans l'île d'Egine, fut envoyé, en 388, au secours d'Evagoras, roi de Chypre, et lui fit obtenir du roi de Perse une paix honorable. Il se rendit ensuite la guerre en Egypte, fut rappelé par les Athéniens, sur la demande d'Artaxerxès. Dans la guerre entre Thèbes et Sparte, il souleva l'Eubée et les Cyclades contre les Spartiates, et lutta avec bonheur contre Agésilas. En 376, il battit la flotte de Sparte près de Naxos. Quand sa patrie, après Leuctres, prit parti pour les Spartiates (368), il rejoignit Epaminondas, qui tentait d'emporter Corinthe, laissa surprendre Oropo, y fut accusé de trahison, et s'exila momentanément d'Athènes, quoiqu'il eût triomphé de ses accusateurs (366). On le voit encore mêlé à diverses guerres en Thrace et en Egypte, où il s'était mis à la solde du roi Tachos. Il périt, à la tête de la flotte athénienne, dans le port de Chio. Il était resté seul sur sa galère, et avait préféré la mort à la fuite (357). Démosthène a fait de lui le plus grand éloge. Cornelius Nepos a écrit une *Vie* de Chabrias.

CHABRIER (Alexis-Emmanuel), compositeur français, né à Ambert en 1842, mort à Paris en 1893. En 1877, il faisait représenter aux Bouffes-Parisiens une opérette en trois actes, *l'Etoile*, et devint, peu après, chef des chœurs aux concerts Lamoureux. Il fit un début éclatant comme symphoniste en faisant exécuter une pièce d'orchestre, *España* (1883), d'une très belle sonorité instrumentale. En 1886, il fit représenter à Bruxelles *Gwendoline*, opéra en trois actes, qui ne fut joué à l'Opéra de Paris que quelques mois avant sa mort. Cette partition est une œuvre tendre, délicate, un peu inégale, mais empreinte de poésie et d'une grâce pénétrante. En 1887, Chabrier donnait à l'Opéra-Comique *le Roi malgré lui*, il publiait des recueils de pièces de piano; il faisait entendre une scène dramatique pour soprano et chœur de femmes, *la Sulamite*; puis il faisait exécuter successivement diverses compositions symphoniques : *Habanera, Joyeuse marche, Suite pastorale, Marche des cipaques, Prelude et marche funèbre*. Enfin, il entreprenait à la fois plusieurs ouvrages dramatiques : *Briséis* ou *la Fiancée de Corinthe, les Muscadins, le Sabbat*, etc. Mais la maladie interrompit le travail de l'artiste, qui mourut sans avoir eu le temps d'achever aucun de ces ouvrages commencés.

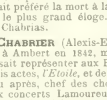

Chabrier.

CHABRILLAN (Céleste VÉNARD, dame LIONEL DE MORTON, comtesse DE), née à Paris en 1824, commença, en 1844, à se faire connaître comme danseuse de bals publics sous le nom de MOGADOR, puis fut actrice aux Variétés, et écrivit quelques pièces. En 1854, elle épousa le comte Lionel de Chabrillan, qu'elle suivit en Australie, où il mourut consul à Melbourne, en 1858. De retour en France, elle chercha des ressources dans les lettres. Outre des mémoires intitulés *Mon monde, mémoires de Céleste Mogador* (1854), elle a publié de nombreux romans et fait jouer sur divers théâtres des vaudevilles, des comédies, des drames, des opérettes.

CHABRILLAT (Henri-Louis), auteur dramatique et journaliste, né à Bordeaux en 1842, mort à Corbeyeie en 1893. Il fonda, en 1866, le *Gamin de Paris*, collabora à de nombreux journaux, fit décoré pendant la guerre de 1870, puis se consacra au théâtre. Après avoir dirigé l'Ambigu-Comique (1878-1882), il revint au journalisme et à la littérature. Soit seul, soit en collaboration, il a fait jouer des opérettes : *Mazeppa* (1872); *la Belle Bourbonnaise* (1874); *l'Éléphant blanc* (1873); *les Trois Margots* (1877); *la Fiancée du roi de Garbe*, etc.; des vaudevilles, des leveurs de rideau. On lui doit aussi de nombreux romans.

CHABRILLOU n. m. Econ. rur. V. CHABICHOU.

CHABRIS (lat. *Carobrira*), comm. de l'Indre, arrond. et à 46 kil. d'Issoudun, sur le Cher; 2.836 hab. Ch. de f. Orléans. Fabriques de chaux, d'articles de bimperie; tonnelleries, vannageries, tuileries, briqueteries. Église romane carolingienne.

CHABROL ou **CHABROT** (*bro*) n. m. Fam. Mélange de bouillon et de vin que font, dans certaines régions de la France, les paysans lorsqu'ils mangent la soupe.

CHABROL, famille originaire de l'Auvergne, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature, les armes et les lettres. Le grand Arnaud en était issu. Les membres les plus remarquables sont : — CHARLES-MARIE, **Chabrol,** avocat du roi au présidial de Riom, puis dans cette ville en 1711, mort en 1766. Il fut conseiller par Louis XV en 1767, et nommé conseiller d'État en 1780. Son ouvrage le plus important est un *Commentaire sur les coutumes d'Auvergne* (1784 — ANDRÉ-JEAN **Chabrol de Crousol** (comte DE), homme d'État, né à Riom en 1771, mort à Chabannes en 1836. Il entra au conseil d'État vers la fin de l'Empire, rempli d'importantes fonctions judiciaires ou administratives, reprit ses fonctions à Lyon après la seconde Restauration, et ne fit rien pour modérer la réaction royaliste qui ensanglanta cette ville en 1816 et en 1817. Son attitude fut telle qu'on dut le rappeler, mais il devint ministre de l'intérieur (1817), pair de France (1823), ministre de la marine (1824). Il dirigea un moment les finances sous le ministère Polignac, et se retira de la vie publique après 1830; — GILBERT JOSEPH-GASPARD **Chabrol de Volvic** (comte DE), administrateur, né à Riom en 1773, mort en 1843. Il fit partie de la commission scientifique qui suivit l'expédition d'Egypte, et collabora au grand ouvrage publié sur cette contrée. Nommé préfet de Montenotte, en Italie (1806), il fit exécuter la route de la Corniche; en 1812, il fut appelé à la préfecture de la Seine, qu'il conserva même sous la Restauration. Député de Paris, puis de Riom, il s'éteignit dans l'obscurité; — **Chabrol de Murol,** mathématicien, né à Riom en 1775, mort en 1805. [Renvoyé de l'École polytechnique, sous le Directoire, pour refus de serment, il continua avec ardeur ses études sur l'astronomie et les mathématiques transcendantes, et inséra de remarquables mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences. Alors, fatigué du monde et insensible à ses succès, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et se destinait aux missions étrangères, lorsqu'il mourut.]

CHABRON (Marie-Etienne-Emmanuel-Bertrand DE), général et homme politique français, né à Retourmac (Haute-Loire) en 1806, mort à Paris en 1889. Il se distingua pendant la campagne de Crimée, d'où il revint colonel. Pendant la guerre d'Italie, il prit part à la bataille de Palestro, où son cheval fut tué sous lui. Il reçut le grade de général de brigade. Il passa au cadre de réserve en 1868, puis fut rappelé à l'activité pendant la guerre de 1870-1871, et nommé commandant de la 1re subdivision du 15e corps (armée de la Loire). Il fut nommé gouverneur de Vincennes par Gambetta; il se signala, le 28 janvier 1871, en enlevant le faubourg de Blois, fortement occupé par les Prussiens. Aux élections de 1871, il fut nommé député de la Haute-Loire, et fut élu ensuite sénateur inamovible par la Chambre des députés.

CHABROUD (Charles), avocat, né à Vienne (Isère) en 1750, mort en 1816. Député du Dauphiné aux états généraux, il se fit remarquer parmi les partisans de la révolution par son *Rapport de la procédure du Châtelet sur l'affaire des 5 et 6 octobre*. Il fut élu président de la Constituante le 9 août 1791, et membre du tribunal de cassation après la séparation de l'Assemblée. En 1792, il fut dénoncé à la Législative comme feuillant. Sous l'Empire, il devint avocat à la cour de cassation et au conseil d'État.

CHABRY (Marc), statuaire et peintre français, né à Lyon en 1660, mort en 1727. Élève de Puget, il a exécuté à Lyon des travaux dont la plupart ont disparu pendant la Révolution. Il reste encore sa sculpture du maître-autel de l'église Saint-Antoine, le bas-relief de *Louis XIV à cheval*, au-dessus de l'entrée de l'hotel de ville, le groupe des jets d'eau de la place Bellecour, et divers autres morceaux.

CHABUISSEAU (*bu-i-zo*) n. m. Un des noms communs du chevesne, variété de poisson d'eau douce, que l'on appelle aussi CHEVANNE, JUERNE, MEUNIER, etc.

CHACABUCO, ville du Chili (prov. de Santiago), sur la Colina. Près de cette localité, victoire des indépendants sur l'armée espagnole (1817).

CHACAL (du turc *tchakal*) n. m. Espèce de mammifère du genre chien, tenant à la fois du loup par sa couleur, et du renard par sa taille et par sa queue touffue : *Le* CHACAL *habite surtout l'Afrique.* (Pl. DES CHACALS.)

— ESCYCL. Les chacals sont des carnassiers, vivant par troupes dans les déserts, les steppes, se nourrissant surtout d'immondices et de cadavres; ils sont extrêmement timides, ils n'attaquent guère les autres animaux, mais vivent toujours à proximité des lieux habités. On connaît quatre espèces de chacals; une seule se trouve dans l'Europe méridionale orientale, depuis la Dalmatie jusqu'au sud de l'Inde, en passant par la Perse et l'Arabie; c'est le *canis aureus*. Il est très voisin du chacal d'Afrique (*canis anthus*), qui va du Maroc et du Sénégal à l'Arabie, avec sa variété, *hadramautica*. Dans le Sud et le Centre africain se trouve le *canis mesomelas* (ou chacal à schabraque), et dans l'Ouest le *canis lateralis*.

Chacal.

— Argot milit. Zouave.

— ESCYCL. Mythol. égypt. Le *chacal* a joué un grand rôle dans la mythologie égyptienne : il a été considéré dès le début comme le dieu des morts, celui qui veille sur leurs tombeaux et qui vient les y chercher la nuit pour les conduire dans la demeure des *doubles* ou des âmes. Il avait différents noms, selon les localités et selon les mythes auxquels il se trouvait associé : il s'appelait de préférence Anoupou-Anubis, et Ouapouaitou. Il figure sur la plupart des objets appartenant aux momies : on le plaçait surtout sur le couvercle des coffrets qui renfermaient les statuettes, les *Répondants* (v. ce mot), qu'on donnait au mort, ou les quatre vases canopes où gisaient ses entrailles. (Il est alors allongé sur le ventre, la tête en arrêt, les oreilles droites, la queue pendante : le corps entier est noir, mais les yeux sont revêtus de blanc, et le collier qu'il porte parfois au cou est peint de diverses couleurs.)

Chacal égyptien.

CHACART (*kar*") n. m. Toile fine de coton provenant des Indes.

CHACHAPOYAS, ville du Pérou (dép. d'Amazonas); 5.000 hab. Sources thermales, bois de construction. — Ch.-l. du dép. d'Amazonas.

CHACHAS (*cha-cha*). n. f. Nom donné, dans l'ouest de la France, à une variété de grive, appelée aussi *litorne*, qui a les plumes de la tête cendrées.

CHACMA n. m. Nom spécifique d'une grande espèce de singe du genre cynocéphale (*cynocephalus porcarius*), qui habite le sud de l'Afrique, du Cap au Zambèze.

CHACO ou **GRAN CHACO**, vaste contrée, encore peu connue, de l'Amérique du Sud, comprise entre les Andes boliviennes à l'O., le plateau de Matto Grosso au N., le fleuve Paraguay à l'E., et le rio Salado au S. C'est une immense plaine meuble, couverte d'une magre végétation de savanes et parcelle de marécages, tant par le débordement des rivières que par les pluies d'hiver. Les rares Indiens qui l'habitent (Lengnas et Tobas) vivent de la pêche et de la chasse, et sont absolument indépendants, malgré les efforts faits par la Bolivie et l'Argentine pour les soumettre à leur domination.

Chaco.

— Bibliogr. : Thouar, *Explorations dans l'Amérique* (Paris, 1891).

CHACOLI n. m. Comm. Vin de Biscaye.

CHACON (Pierre *et* Alphonse). V. CHACONIUS.

CHACONE ou **CHACONNE** (de l'espagn. *chacona*). n. f. Danse, qui était très en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle.

— Encycl. La *chaconne* se dansait à la ville, mais elle fut surtout célèbre au théâtre. Elle était généralement très longue, et les maîtres de ballet dessinaient sur cette

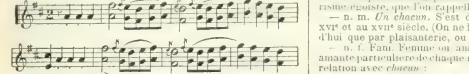

Chaconne.

musique une infinité de pas, soit seuls, soit d'ensemble. La chaconne se dansait presque toujours sur un rythme à trois temps; on a pourtant quelques exemples, rares, de chaconnes à deux temps. La mesure procédait, d'ordinaire, par phrases répétées de huit mesures, comme pour la passacaille; mais ces phrases étaient variées d'allure, tantôt graves, tantôt gaies, et, pour celles-ci, la danse était plus sautante. Lulli a écrit plusieurs chacones pour ses opéras; on peut citer entre autres celles de *Psyché* et de *Roland*, cette dernière tout particulièrement charmante. Gluck, sur la demande instante de Vestris, en a placé une dans sa partition d'*Iphigénie en Aulide*; elle sert de cadre à l'épisode de la Folie pour la danse. Le nom des plus développées et des plus originales est celle que Floquet écrivit pour son opéra de *L'union de l'amour et des arts*; elle obtint un grand succès. Elle offre cette particularité d'être le premier exemple d'une chacone à deux temps.

CHACONE ou **CHACONNE** n. f. Sorte de cravatte à longs pans pendant sur la chemise, et que l'on portait avec le pourpoint ou la veste ouverte. Cette mode était venue, à la fin du XVIIe siècle, du danseur Pesourt, qui avait dansé pendant ses cordons de son col en dansant une chacone à l'Opéra.

Chacone.

CHACORNAC (Jean, astronome français, né à Lyon en 1823, mort à Villeurbane, près Lyon, en 1873, fut d'abord élève de l'observatoire de Marseille. La découverte de la petite planète Phocea (1854) lui valut d'être nommé, l'année suivante, astronome adjoint à l'observatoire de Paris. Chacornac découvrit les planètes Polymnie 1854, Circé 1855, Leda 1856, Lætitia 1856, Pandora 1858, et reçut un prix de l'Académie des sciences. Après la guerre de 1871, il alla établir à Villeurbane un petit observatoire, où il s'occupa surtout de l'étude des taches solaires. Collaborateur actif des *Annales de l'Observatoire*, Chacornac a publié un *Atlas céleste* 1856, des *Observations sur les taches du soleil* (1859), etc.

CHACRELAS (*la*) n. m. Entom. Syn. de KAKERLAC. V. ce mot.

CHACRILLE n. f. Bot. Syn. de CASCARILLE. : On dit aussi CHACRILL et CHAKRILL.

CHACTAS ou **CHAKTAHS** en anglais **CHOCTAWS**, Indiens Peaux-Rouges des Etats-Unis, établis jadis entre le fleuve Mississippi et la rivière Tombigbee, dans le sud de l'Etat actuel du Mississippi et l'ouest de celui d'Alabama. En 1830, ils cédèrent au gouvernement américain les 4 millions d'hectares qu'ils possédaient sous le territoire de classe. *Les* CHACTAS ou CHACTAW, ou CHOCTAW.

— Encycl. Aujourd'hui, au nombre de 27 000 environ, ils sont cantonnés dans le sud-est du *territoire indien*, entre l'Arkansas et le Texas. Les commerçants français leur donnèrent le nom de *Filles d'Indas*, parce qu'ils avaient la coutume de détourner la tête de leurs enfants malades en la comprimant entre deux planchettes, placées l'une sur le front, l'autre à l'occiput. D'une taille ordinairement moyenne, les Chactas présentent de nombreuses traces de métissage, qui se révèlent dans la coloration de la peau, parfois blanche, parfois d'un brun jaunâtre, et surtout dans la forme du nez, qui est droit, mais qui se montre parfois retroussé ou aquilin.

A partir de 1818, époque à laquelle ils furent visités par les premiers missionnaires, ils accomplirent de notables progrès dans les arts mécaniques, le tissage, etc. Ils ont continué à progresser à tous les points de vue. Les Chactas cultivent les céréales et le coton, élèvent des bestiaux, [illegible] les [illegible] à [illegible] et à tisser, et se construisent des maisons confortables. Ils ont une constitution écrite, un conseil général qui leur est commun avec les Chickasaws, leurs alliés, des tribunaux réguliers et des écoles. Ils adoptent peu à peu les coutumes, les usages et les vêtements des Américains.

CHACTAS, un des personnages d'*Atala*, roman de Chateaubriand. [illegible] *Natchez*, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] que le seul genre *myotis*. (Les chéiroptères vivent dans diverses mœurs et se nourrissent de petits crustacés et d'autres minuscules animaux.)

CHÉTOMYS n. m. du gr. *khaitê*, crinière, et *mus*, rat; n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des cercolabules, type d'une tribu dite des *chétomyses*, ayant prenant des coendous à crâne court et large, à corps et membres couverts d'épines courtes, fines et flexibles, à queue couverte d'écailles carrées disposées par anneaux. (L'espèce type du genre est le *chetomys subspinosus*, du Brésil septentrional et central.)

CHÉTOPHORE n. m. du gr. *khaitê*, crinière, et *phoros*, qui porte); n. f. Genre d'algues de la famille des confervacées, à filaments articulés, ramifiés. (Les espèces connues vivent dans les eaux douces, ou elles se fixent sur les pierres ou les plantes aquatiques.)

CHÉTOSOME ou CHÉTOSOMA n. m. du gr. *khaitê*, crinière, et *soma*, corps; n. m. Genre de vers [illegible] à corps [illegible] vers, par leur tête, munie [illegible] d'une demi-couronne de crochets mobiles, et leurs premiers entrainodes crénelés [illegible] tes. (Les chætosomes vivent sur les côtes de France; tel est le *chætosoma ophiocephalum* de la Manche, etc.)

Chætosome

CHÉTOSOMIDES n. m. pl. du *chætosoma*, n. m. pl. Groupe de vers aberrants, se rapprochant des nématodes, mais ne menant pas une existence parasite. (Les chætosomides tout un passage entre les nématodes et les échinodermes. Genres principaux: *chætosoma*, *chætodontes*, etc. — V. CHÉTOSOME.

CHÉTURE ou CHÉTURA n. m. du gr. *khaitê*, crinière, et *oura*, queue; n. f. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *chéturiennes*, remarquable par de petits martinets, dont on connaît vingt-cinq espèces réparties sur tout le globe, excepté en Europe, et caractérisées par la mandibule inférieure droite au sommet, les ailes très longues, la queue très courte.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune, *chætura Vauxi*, se trouve dans tout l'ouest de l'Amérique du Nord. Dans le sud de la province des Amazones, on trouve la *chætura brachyurea*. De nombreux sous-genres ont été créés: *pallenia*, *cypseloides*, *acanthoptilus*, *hemiprocne*, *zonaris* (Brésil); etc.

Chéture

CHÉTURINÉS (*ké*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des cypsélidés, dont le genre *chætura* est le type. — *Ir* CHÆTURINÉS.

CHAFAUD (*fô* — du lat. *catafalcum*; du gr. *kata*, en bas, et *fala*, tour de bois) n. m. Ancienne. Échafaud. ♦ Sorte d'échafaud employé par les pêcheurs de morue pour faire sécher le poisson.

CHAFAUDIER (*fôdié*) n. m. Pêcheur qui dresse les échafauds sur lesquels on fait sécher la morue. ♦ On dit quelquefois CHAFAUDIER.

CHAFÉE ou CHAFFÉE *fée*) n. f. Sorte de pipe avec laquelle on extrait toute la farine du froment.

CHAFÉI (Abou-Abd-Allah-Mohammed-ibn-Idris), né à Ghaza (Palestine) en 767, mort en 821. Il reçut le surnom de « Docteur » du nom de ses ancêtres qui descendent d'Abd-el-Mottaleb, grand-père de Mahomet. Après avoir fait le pèlerinage de La Mecque, il se fixa en Égypte en 814 où il suivit les leçons de Malik-ibn-Anas. Il fut le premier auteur musulman qui ait écrit des traités de jurisprudence civile ou religieuse. Il composa un livre sur les *Osoul-el-Din* ou fondements de l'islam, un traité nommé *Sounen* et un autre, *Mesnad*, sur le même sujet. Son tombeau s'élève près du Caire et est un lieu de pèlerinage pour les musulmans.

CHAFÉITE n. m. Nom du premier des rits orthodoxes de l'islam, fondé au VIIIe siècle de notre ère par Chaféi.

CHAFF (prononc. *tchaff* — mot angl.) n. m. Mélange de foin et de paille hachés ensemble et en proportions égales.

CHAFFAULT DE BESNÉ (Louis-Charles, comte de), marin français, né en 1708, mort à Nantes en 1791. Il se distingua de bonne heure. En 1747, il assista, à bord du vaisseau-amiral *le Tonnant*, au combat contre l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Anson. Hawke. Six ans plus tard, sur l'*Atalante*, frégate de la division d'Aubigny, il prit, sur les atterrages de la Martinique, un vaisseau anglais de 74 canons, nommé *Warwick*. En 1755, il fut nommé chef d'escadre et chargé de transporter [illegible] l'expédition [illegible] Belle-Île-en-Mer. [illegible] Chaffault [illegible] affaire [illegible] Nantes.

CHAFOUIN ou CHAFOUIN n. m. Sorte de *chat*, et de *fouin*, forme masculine de fouine) n. f. Fam. Personne peuple, grêlée comme une fouine, et qui à la mine soupçonneuse et rusée: *Un* CHAFOUIN *d'avoué*.

— adj. Se dit des personnes qui sont ainsi faites, et de ce qui en rapporte à leur manière d'être: *Mine* CHAFOUINE, *l'air* CHAFOUIN. (St-Simon.)

CHAFOURER v. a. Barbouiller, griffonner: CHAFOURER *tout son papier*.

Se chafourer, v. pr. Pop. S'égratigner.

CHAFOUREUR n. m. Fam. Barbouilleur: CHAFOURER *et pâtis*.

CHAFRIOLER (mot inventé par Balzac) v. n. Se montrer tout réjoui, frétiller de plaisir.

Se chafrioler, v. pr. Même sens.

CHAGAN n. m. Titre porté par les souverains des tribus turques et mongoles, supérieur à celui de *tigin* ou *tegin*. (L'époque du chagan était la *chatoun*, titre dérivant du premier. Le mot *chagan* n'est plus employé aujourd'hui que dans le protocole du schah de Perse et du sultan de Turquie, tandis que le titre de *khan* est encore porté par les princes mongols et turcs du Turkestan et de la Mongolie.)

CHAGNELAIE (*gn* mll., et *lé*) n. f. Veine de houille.

♦ On dit également CHAIGNELAIE.

CHAGNOT et mieux CAGNOT (*gno* [gn mll.] — rad. *chat*) n. m. Nom vulgaire, espèces de requins des côtes de France, et particulièrement du milandre (*galeus canis*). Le cagnot de Cette est le *thalassinus Rondeletii*, etc.

CHAGNY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune et le canal du Centre; 4.504 hab. Ch. de F. P.-L.-M. Carrières de pierre; gypse. Commerce de vins. Fours à chaux et à plâtre, huileries, moulins à blé, tuileries. En 1365, les écorcheurs établirent à Chagny leur quartier général. — Le canton a 14 comm. et 15.459 hab.

CHAGOS ou TCHAGOS, groupe d'îles basses de l'océan Indien, au S. des Maldives. La principale est Diego Garcia ou *Chagos*, dépendance du gouvernement de Maurice.

CHAGOUNA André, baron de, [illegible] publiciste roumain, né près de Szegedin, en Hongrie, en 1809, mort à Hermanstadt en 1873. Professeur de théologie à Carlowitz et secrétaire du patriarche de Serbie, il se mit, en 1848, à la tête de la révolution roumaine contre les Magyars. Exilé, il rentra à Hermanstadt en 1850, fonda une typographie et un journal « Telegraful român ». En 1861, il réussit à soustraire les Roumains du rit grec à la juridiction canonique de la patriarchie serbe de Carlowitz. Le baron de Chagouna a contribué beaucoup au développement intellectuel des Roumains de la Transylvanie. Ses ouvrages les plus importants sont: *Pastorale, morala crestina*, et surtout *Dreptul canonic al bisericei ortodoxe* (le Droit canonique de l'Église roumaine).

CHAGRES, petit fleuve côtier de l'Amérique du Sud (république de la Nouvelle-Grenade [État de Panama]). Son cours facilite les communications entre Porto-Bello, sur la mer des Antilles, et Panama sur le Pacifique. Il se jette dans la mer des Antilles, dans la ville de son nom, après un cours de 130 kilom. Le tracé du canal de Panama (projet de Lesseps) utilisait en partie le cours du Chagres.

CHAGRES, ville de l'Amérique méridionale (république de la Nouvelle-Grenade [État de Panama]), sur la mer des Antilles, à l'embouchure du petit fleuve de son nom; 2.500 hab. Place de guerre défendue par un château fort; petit port de commerce où descendaient les voyageurs qui traversaient l'isthme de Panama avant la construction du chemin de fer. Prise en 1740 par l'amiral anglais Vernon.

CHAGRIN (du turc *saghri*, croupe de cheval) n. m. Dans le Levant, peau maroquinée de l'âne, du mulet ou du cheval, levée sur la croupe et comprimée avec des grains d'arrocho qui y produisent une sorte de gaufrage ineffaçable. Il ne faut pas confondre cette espèce de requin des mers de Chine et qui sert à polir le bois. (C'est la peau des rousettes des ébénistes.) ♦ On dit aussi PEAU DE CHAGRIN.

— Par plaisant. *Avoir une peau de chagrin*, Avoir la peau très rude.

— Étoffe légère de taffetas moucheté, présentant quelque ressemblance avec les grains du chagrin.

— ENCYCL. Les contrées fournissant le véritable *chagrin* sont principalement les pays d'Orient où l'on fabrique non seulement le chagrin proprement dit, mais encore où on l'imite avec des peaux de mouton, de bœuf, de vache ou de veau. Pendant que la peau est encore humide, on imprime sur sa face le grain que le fabricant veut obtenir, au moyen d'une plaque de cuivre gravée. Industriellement, on connaît plusieurs sortes de chagrin qui tirent leur nom de ceux qu'ils présentent. On distingue: le *grain naturel* ou *grain du Levant* ou *grain d'orge*, le *grain quadrillé*, le *grain long*, etc. Aujourd'hui, toutes ces sortes se font artificiellement, mais elles ne prennent jamais ni le grain ni la souplesse, ni le lustre des vrais chagrins de Turquie, qui ne s'écaillent jamais.

Chagrin (LA PEAU DE), roman de Balzac. V. PEAU.

CHAGRIN (origine inconnue) n. m. Inquiétude d'esprit, tourment causé par la douleur ou par le caractère: *Avoir bien du* CHAGRIN *à* [illegible] CHAGRIN. ♦ Colère, dépit: *Pour* [illegible] *Sizeux Cadbrelle* [illegible] *tout* [illegible] *ne nous regardent pas?* SAINT-ÉVREM.

PROV. **Qui a du pain naque le chagrin**, Le manque de nécessaire est une des causes les plus sérieuses de chagrin. ♦ **Gens livres de chagrin ne payent pas un sou de dettes**, On n'avance à rien en s'abandonnant à la tristesse.

— ALLUS. LITTÉR.

[illegible] Vers de Boileau dans sa Ve Épître. Les mots, en se coupant avec régularité, par trois syllabes, rappellent d'une manière heureuse le mouvement du galop. (On cite ce vers presque toujours par plaisanterie, en remplaçant le mot chagrin par n'importe quel autre de deux syllabes.)

— SYN. **Chagrin, mélancolie, tristesse.** Le *chagrin* vient des traverses, des mécontentements de la vie; il affecte plus [illegible] *mélancolie* [illegible] *tristesse* [illegible] *chagrin* [illegible] grand malheur, d'un accident funeste, qui ne peut le perdre de vue et qui n'a plus aucun goût pour les plaisirs; elle est grave sans aigreur, elle ne rit jamais, mais elle ne fatigue point les autres de ses plaintes ou de ses larmes. La *mélancolie* est l'effet du tempérament; les anciens l'attribuaient à une trop grande abondance de bile noire, comme son nom même l'indique; elle se concentre en elle-même, elle se plaît à rêver dans la solitude.

— ANTON. **Allégresse, contentement, enchantement, gaieté, hilarité, ivresse, joie, jubilation, ravissement, satisfaction, etc.**

CHAGRIN, INE adj. Qui est triste, affligé: *Être chagrin* [illegible] *Inquiet, mécontent*: *Il* [illegible] *Aise, content, enjoué, épanoui, gai, gaillard, joyeux, réjoui, ravi, rayonnant, rejoui, satisfait.*

CHAGRINANT (*nan*), ANTE adj. Qui cause, qui est de nature à causer du chagrin: *Homme* CHAGRINANT. *Nouvelle* CHAGRINANTE. *Propos* CHAGRINANTS.

— ANTON. **Consolant, désopilant, exhilarant, hilarant, ravissant, réjouissant.**

CHAGRINEMENT adv. D'une manière chagrine: *Vivre* CHAGRINEMENT. (Peu usité.)

CHAGRINER v. a. Préparer une peau afin d'obtenir les grains particuliers constituant la peau dite *chagrin*.

Se chagriner, v. pr. Être transformé en chagrin.

CHAGRINER v. a. Rendre chagrin, attrister: *Rien ne* CHAGRINE *tant les sots que l'indifférence*. (Chateaubr.) ♦ Importuner, tracasser, tourmenter: *Prendre plaisir a* CHAGRINER *quelqu'un*.

— Fam. Causer une impression physique désagréable et fatigante par sa continuité: *Je ne veux plus de vin de Suresnes, il me* CHAGRINE *le gosier*. (V. Hugo.)

Se chagriner, v. pr. Se livrer au chagrin.

— ANTON. **Charmer, consoler, contenter, dérider, égayer, enchanter, ragaillardir, réjouir, satisfaire.**

CHAGRINEUX (*neû*), EUSE adj. Qui rend chagrin, qui donne du chagrin. (Vieux.)

CHAGRINIER (*ni-é*) n. m. Ouvrier qui chagrine les peaux qui les transforme en chagrin.

CHÂH n. m. Titre des rois de Perse. V. SCHAH.

CHAH-AALEM, empereur des Indes. V. SCHAH-ALEM.

CHAHABAD, district de l'Inde anglaise septentrionale (Bélaar [prov. de Patna]), peuplé de 2.063.300 hab., sur 11.305 kilom. carr. Ch.-l. *Arrah*. — Ville de l'Aoudh (prov. de Laknô), près du Garra, affluent du Ramganga; 18.500 h. — Ville du Pendjab (prov. de Delhi), sur la Markanda, afflu de la Sarsouti; 10.200 hab. Ville. — Ville de la principauté de Rampour (Rohilkand), sur le Ramganga, affl. du Gange; 8.200 hab. — Ville du royaume et dans la vallée de Cachemire, sur un affluent du Djélam. Fruits excellents.

CHAHADA, ville anglaise (prov. de Dekhan [Bombay]), au pied des monts Satpouras, sur la Gomi, affluent de la Tapti; 5.440 hab.

CHAHAIGNES, comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Calais, près du Loir; 1.151 hab. Ch. de F. Vallonnés. Chaux hydraulique. Les Français y furent vaincus par les Allemands, le 9 janvier 1871.

CHAHAN ou SCHAHAN, comte de Gorigos, prince arménien, mort en France à la fin du XIVe siècle. Gendre du roi de la Petite-Arménie, Léon VI, il défendit vaillamment, à la tête des troupes de ce souverain, ses États envahis par les Égyptiens. Forcés de se rendre, Chahan et Léon furent conduits en Égypte. Vers 1386, Chahan parvint à s'échapper, se rendit en Espagne, près de Jean Ier de Castille, et obtint, grâce à l'intervention de ce prince, la mise en liberté de Léon, avec lequel il se rendit quelque temps après en France.

CHAHAPOUR, ville de l'Inde anglaise (Bombay [principauté de Sangli]); 6.730 hab. Commerce important.

CHAHBAZNAGAR, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest [Rohilkand]), sur le Garra, affluent du Ramganga; 3.260 hab.

CHAHDARA, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [district de Lahore]), sur la Ravi, affluent du Tchinab; 3.850 hab. Beau parc; manufactures intéressants.

CHAH-DJIHÂN. Biogr. V. SCHAH-DJIHÂN.

CHAHDJIHANPOUR, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest [Rohilkand]), sur le Garra, affluent du Ramganga; 18.580 hab. Cultures, jardins; raffinerie de sucre et fabrique de rhum. Vieux fort. Ch.-l. du *district de Chahdjihanpour*, peuplé de 1.347.100 hab., sur 4.527 kilom. carr. — Ville du royaume de Scindia (Malva), dans la vallée d'un sous-affluent du Tchambal; 9.250 hab.

CHAHGANDJ, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest), faubourg d'Agra; 6.450 hab. — Ville des Provinces du Nord-Ouest (prov. de Bénarès); 6.300 h. Centre de traîte de coton. — Ville de l'Aoudh (prov. de Feizabad); 3.190 hab.

CHAHI ou SHÂHI n. m. Petite monnaie de la Perse actuelle. Il y a des pièces de 2 *chahis* et de 1 *chahi*; celle-ci vaut 10 centimes francs, d'après l'Annuaire du bureau des longitudes.

CHAHIN-GHIRAÏ, mort en 1784, dernier souverain indépendant ou *khan* de Crimée, descendant de Gingis-Khan. Les Russes l'aidèrent à renverser le khan Dewlet-Ghirai, qui, vaincu en novembre 1776, se sauva en Turquie, abandonnant le trône à son rival. Les Russes profitèrent de l'aide qu'ils avaient fournie à Chahin pour se faire céder Perékop; le nouveau khan s'engagea imprudemment dans la voie des réformes et mécontenta son peuple. Le gouvernement turc profita de l'occasion pour lui susciter un concurrent (nommé Sélim) et pour envoyer un corps d'armée en Crimée; le khan abdiqua immédiatement une armée dont Chahin prit le commandement, et avec laquelle il battit les Turcs. L'intervention de la France amena la conclusion de la paix en 1779, mais Chahin dut bientôt renoncer au trône et céder son empire à la Russie, contre une pension de 800.000 roubles. Il fut assassiné en entrant sur le territoire ottoman, quoique le sultan lui eût promis de se rendre à Constantinople.

Chah-Nameh, poème épique persan d'Aboul-Kasim-Ferdousi. V. SCHAH-NAMEH.

CHAHO (Augustin), écrivain français, né à Tardets (Basses-Pyrénées) en 1811, mort en 1858. Il fit, à diverses reprises, des voyages en Espagne, s'occupa beaucoup de la langue et de la littérature basques et publia notamment: *Histoire primitive des Euskariens-Basques* (1847); *Dictionnaire basque, français, espagnol et latin* (1856); etc.

CHAHPOUR, ville de l'Inde anglaise (Pendjab), près du Djélam, sous-affluent de l'Indus, par le Tchinab et le Sadledj; 7.750 hab. Tombe de Chah-Chams, où les mahométans se rendent en pèlerinage. Ch.-l. d'un district de 493.600 hab.

CHAH-POUR, souverain sassanide de Perse. V. SAPOR, et SCHAPOUR.

CHAHPOURA, ville de l'Inde anglaise (Radjpoutana), près d'un affluent de la Khari, sous-affluent du Gange par les émissaires de la Djemna; 10.650 hab. Ch.-l. d'une principauté peuplée de 63.650 hab.

CHAHRIVER ou **CHAHREVER**, nm des Ans chaspandis.

CHAHUT *chaut* — probablem. du XX frme *chahutes*, baraques, tandis ou les prostituées étaient renfermées au moyen âge) n. m. Danse desordonnée, consistant surtout en sauts comiques, en contorsions bizarres, en gestes parfois indécents. **Chahut** a l'abord etes des deux genres.

— Fam. Grand bruit, grand vacarme. *Faire du chahut*.

CHAHUTER *chaut* v. n. Fam. Danser le chahut. Faire du vacarme.

— Fam. Culbuter, renverser, mettre en desordre. Ne chahuter *pas mon parapluie*.

CHAHUTEUR, EUSE *chaut* n. Fam. Personne qui danse le chahut. a l'apaguer, tapageur.

CHAI ou **CHAIS** *ché* — nmf bordelais n. m. Magasin au rez-de-chaussée, sorte de cave ou l'on emmagasine surtout les vins et les eaux-de-vie.

— *Maître de chai*, Employé chargé de l'achat, de la degustation, de l'acceptation des coupes et mesanges, de la vente et de l'expédition des vins et eaux-de-vie, ainsi que des soins à donner aux barriques et au magasin.

CHAIAC *chai-yak*, n. m. Espèce de melon a chair verte, très parfumée.

CHAIDEUR *che* n. m. Ouvrier qui bêche un minerai quelquefois a bras. On écrit aussi SCHAIDEUR.

CHAIE *ché* n. f. Espèce de barque hollandaise, que l'on appelle aussi HOLANDRE.

CHAIGNELAIE n. f. Trèfle. V. CHAGNELAIE.

CHAIGNET (Antoine-Edouard), professeur et écrivain né et mort a Paris (1819-1894). Des lettres et les lettres (1864) il devint professeur de litterature ancienne a la Faculté de Poitiers, ou il a été recteur de 1879 a 1890. Il est depuis 1876 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, morales. On doit a cet remarquable erudit des ouvrages tres estimés, entre autres : *De la Psychologie de Platon* (1862); la *Vie et Ecrits de Platon* (1871), *Pythagore et la philosophie pythagoricienne*, (1873), *la Philosophie de la science du langage, études dans la formation des mots* (1874), *la Tragédie grecque* (1877), *Essai sur la psychologie d'Aristote* (1883), *Essai de méthode grecque* (1887), *Histoire générale de la psychologie des Grecs* (1888-1890), son œuvre capitale; *la Rhétorique et son histoire* (1888).

CHAIL (*cha-il* [ll mll.] — du lat. *calculus*, caillou) n. m. Dans l'Ouest, Pierre, caillou. ‖ *Chail aigre*, Silex. ‖ *Chail de moulin*, Pierre meulière.

CHAILLAC, comm. de l'Indre, arrond. et à 34 kilom. du Blanc, près de l'Anglin; 2.604 hab. Grès a bâtir, boileries, tuileries. Ruines du château de Brosses; dolmen. Comm. de la Haute-Vienne, arrond. et a 9 kilom. de Rochechouart; 1.841 hab.

CHAILLAND, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Laval, sur l'Erne; 1.728 hab. Moulins. — Le canton a 9 comm. et 11.522 hab.

CHAILLANT (*lion ll* mll. — n. m. Nom que les habitants des Hautes-Alpes donnent a un cépage de bonne qualité.

CHAILLE (ll mll. — forme féminine de *chail*) n. f. Minér. Concretions siliceuses, assez communement repandues dans certaines couches calcaires ou marneuses du terrain jurassique.

— Agric. Terrains de bonne qualité, mais calcaires et renfermant du caillou.

— Hortic. Un des noms vulgaires de la camomille romaine.

— Trav. publ. Pierres cassées en menus morceaux pour couvrir les routes.

CHAILLE-LES-MARAIS, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 21 kilom. de Fontenay-le-Comte, au milieu du Marais poitevin; 2.196 hab. Minoterie. — Le canton a 8 comm. et 10.810 hab.

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX, comm. de la Vendée, arrond. et à 11 kilom. de La Roche-sur-Yon, près de l'Yon; 1.410 hab.

CHAILLÉ-LONG (Charles), ou **Chaillé-Long-bey**, voyageur americain, d'origine française, né a Princess Anne Maryland en 1842. Après avoir pris part a la guerre de Sécession dans l'armée du Nord, il se rendit en Egypte en 1869, entra dans l'état-major de l'armée du khédive, et suivit Gordon au Soudan (1874-1877). Il remplit une mission auprès de Mtesa, roi de l'Ouganda, sur les bords du lac Victoria, et découvrit, au retour, entre les lacs Victoria et Albert, un nouveau lac qu'il appela *lac Ibrahim*, du nom du khédive. Chaillé-Long a aussi exploré la rivière Djouba. Nommé consul general des Etats-Unis a Alexandrie, il sauva du massacre, pendant les troubles de 1882, un certain nombre d'Européens. Il a fait postérieurement un voyage en Corée. On lui doit des études sur *l'Afrique centrale* (Paris, 1877), sur la Corée (Annales du musée Guimet), ainsi qu'un ouvrage intéressant sur Gordon, le Mahdi et Arabi : *Trois Prophètes* (Paris, 1886).

CHAILLERIE (ll mll., et *ri*) n. f. Nom vulgaire de la camomille romaine.

CHAILLÉTACÉES (ll mll. — rad. *chaillétie*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, réunie par H. Baillon à la famille des euphorbiacées. — *Une* CHAILLÉTACÉE.

CHAILLÉTIE (ll mll., et *ti*) n. f. Bot. Syn. de DICHAPÉTALE.

CHAILLEUX *lleu* (ll mll. — **EUSE** adj. Dans le Jura, on dit d'un fromage qu'il est *chaillieux* lorsque sa pâte n'est pas bien homogène.

CHAILLEVETTE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Marennes, près de l'estuaire de la Seudre; 1.086 hab. Ch. de f. Etat. Parcs à huîtres, salines, minoteries, vinaigreries.

CHAILLEXON (LAC DE) ou **LAC DES BRENETS**, petit lac de France (Doubs), situé entre la France et la Suisse, qui n'est, à vrai dire, qu'un élargissement du Doubs, a quelques mètres en amont de la fameuse cascade appelée *Saut du Doubs*.

CHAILLEY, comm. de l'Yonne, arrond., et à 32 kilom. de Joigny, sur le ruisseau de la Fontaine, une des branches du Créanton, près de la forêt d'Othe; 374 hab. Briqueterie, moulin.

CHAILLOT (lat. *Callevio*), ancien village des environs immédiats de Paris, situé sur la rive droite de la Seine, un peu au S.-O. de Paris. En 1659, Chaillot fut érigé en faubourg de Paris, et reçut le nom de faubourg de la Conférence, ou du traité des Pyrénées, en mémoire de la paix des Pyrénées. En 1786, lors de la construction du mur d'octroi de Paris, il fut compris dans l'enceinte de la ville.

— Linguist. *A Chaillot!* Expression populaire, d'origine inconnue, mais de date très ancienne; on disait un « abuit de Chaillot » pour : un imbecile, un niais. Cette expression signifie : Vous m'ennuyez, vous me fatiguez, laissez-moi tranquille. A CHAILLOT *les gêneurs!* ‖ *Envoyer a Chaillot*, Envoyer promener.

CHAILLOT (*lle* [ll mll.]) n. m. Nom que les cultivateurs de l'Aisne donnent a une terre forte, renfermant du caillou et même de la craie.

CHAILLU (Paul BELLONI DU), voyageur américain d'origine française, né à la Nouvelle-Orléans en 1837. Il suivit son père, qui avait établi un comptoir a l'embouchure du Gabon, et pénétra de la dans l'intérieur, ou il demeura quatre années. Il en rapporta des indications géographiques malheureusement peu précises, des oiseaux d'espèces non décrites, et plusieurs gorilles. Il voyagea ensuite en Scandinavie. Ses ouvrages principaux furent, au début, considérés comme des romans. Ce sont cependant des descriptions assez exactes des pays de la côte occidentale de l'Afrique et des contrées équatoriales des environs du Gabon.

CHAILLY-EN-BIÈRE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 9 kilom. de Melun, près de la forêt de Fontainebleau; 1.162 hab. De cette commune dépend le hameau de Barbizon.

CHAILLY-HONORÉ (Nicolas-Charles), médecin, né et mort à Paris (1805-1866), devint membre de l'Académie de médecine, en 1844. Ses principaux ouvrages sont : *Traité pratique de l'art des accouchements* (1842); *De l'éducation physique des enfants* (1844).

CHAÎNAGE (*ché-naj*) n. m. Arpent. Action de chaîner, de mesurer à la chaîne une longueur quelconque.

— Ch. de fer. Barre en fer, destinée à empêcher l'écartement, la dislocation de constructions en maçonnerie non jointoyées, mais voisines. On dit aussi CHAÎNEMENT, dans le même sens.

Chaînes en bois de fer. 1. A ressorts. 2. A barrières avec ressorts. 3. A vis. 3. A double coin.

— ENCYCL. Archit. On fait un fréquent emploi des *chaînages*. Dans les constructions importantes, on en place dans toute la longueur des murs; mais, dans les maisons ordinaires, on se borne à poser des chaînages transversaux à la rencontre de tous les murs de refend et mitoyens avec les murs de face, à chaque étage. Quelquefois, on laisse des ancres apparentes en dehors des murs et on leur donne la forme d'un S ou d'un Y, pour embrasser la plus grande surface possible; le plus souvent, on les fait droites et on les encastre dans la maçonnerie pour ne pas nuire à l'effet des façades.

CHAÎNASSE (*ché*) n. f. Terre argileuse, mêlée de sable quartzeux.

CHAÎNE (*chèn'* — du lat. *catena*, même sens) n. f. Lien composé d'anneaux métalliques entrelacés : CHAÎNE *de fer, d'acier*. ‖ Objet du même genre, qui sert de parure, de décoration, de marque de dignité, etc. : CHAÎNE *d'or, de chevreur*. CHAÎNE *de la Toison d'or*. ‖ *Huissiers a la chaîne* ou *de la chaîne*, Huissiers du conseil du roi qui portaient au cou une chaîne d'or.

— *Chaîne de sûreté*, Chaîne à laquelle on suspend ses clefs, pour les empêcher de les égarer. ‖ Chaîne qui s'accroche intérieurement au battant et au cadre d'une porte pour empêcher que, du dehors, on puisse l'ouvrir complètement.

— *Chaîne calibrée*, Chaîne employée comme courroie autour des poulies à empreintes. ‖ *Chaîne-câble*, Chaîne à entretoise ou étai, et qui sert au relevage des ancres, ou

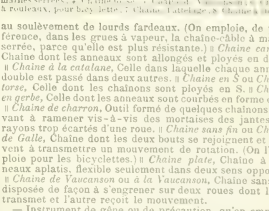

1. Chaîne-câble. 2. Chaîne-câble à étais. 3. Chaîne-câble à mailles serrées. 4. Chaînette. 5. Chaînette Vaucanson. 6. Chaînette à boudins, pour les cycles. 7. Chaîne d'attelage. 8. Chaîne à étais.

au soulèvement de lourds fardeaux. (On emploie, de préférence, dans les grues à vapeur, la chaîne-câble à mailles serrée, parce qu'elle est plus résistante.) ‖ *Chaîne carrée*, Chaîne dont les anneaux sont allongés et ployés en deux. ‖ *Chaîne de la catalane*, Celle dans laquelle chaque anneau double est passé dans deux autres. ‖ *Chaîne en S ou Chaîne torse*, Celle dont les chaînons sont ployés en S. ‖ *Chaîne en gerbe*, Celle dont les anneaux sont courbés en forme de S. ‖ *Chaîne de charron*, Outil formé de quelques chaînons servant à ramener vis-à-vis des mortaises des jantes les rayons trop écartés d'une roue. ‖ *Chaîne sans fin* ou *Chaîne de Galle*, Chaîne dont les deux bouts se rejoignent et servant à transmettre un mouvement de rotation. (On l'emploie pour les bicyclettes.) ‖ *Chaîne plate*, Chaîne à anneaux aplatis, flexible seulement dans deux sens opposés. ‖ *Chaîne de Vaucanson* ou *à la Vaucanson*, Chaîne sans fin disposée de façon à s'engrener sur deux roues dont l'une transmet et l'autre reçoit le mouvement.

— Instrument de gêne ou de précaution, qu'on emploie pour maintenir les malfaiteurs, les animaux : *Mettre ou Tenir* à la CHAÎNE *un prisonnier, un chien*. ‖ Suite de personnes disposées le long d'une ligne à pouvoir faire passer rapidement de main en main un fardeau, des pierres, des seaux d'eau pour éteindre un incendie, etc. : *Faire la chaîne*. ‖ Ensemble d'objets qu'on dispose en rangées ou en cordons. ‖ Mesure en corde ou en chaîne de fer, avec laquelle on prend la taille des animaux domestiques.

— Anat. *Chaîne sympathique*. On désigne en anatomie, sous le nom de *chaîne*, ou de *cordon sympathique*, l'ensemble des ganglions prévertébraux, reliés les uns aux autres par leurs commissures longitudinales. ‖ *Chaîne thoracique*, La sympathique thoracique, avec ses ganglions et ses cordons commissuraux.

— Bias. Les chaînes figurant dans les armoiries pellent certains faits : larines, et signifient le plus souvent que leur possesseur a vécu en captivité.

— Ch. de fer. Trav. publ. Rangée de gros cailloux que l'on place de distance en distance sur la voie ou sur les routes empierrées, pour retenir les menues pierres qui en remplissent l'intervalle. ‖ *Chaîne d'attelage*, Chaîne terminée par un crochet sur les traverses avant et arrière d'un wagon, et qui sert a l'attelage.

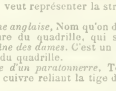

Chaîne.

— Chim. Agrégats d'atomes de carbone, autour desquels on groupe les autres éléments constitutifs des composés organiques dont on veut représenter la structure moléculaire.

— Chorégr. *Chaîne anglaise*, Nom qu'on donnait naguère à la première figure du quadrille, qui s'appelait aussi « pantalon ». ‖ *Chaîne des dames*, C'est un des épisodes de la première figure du quadrille.

— Electr. *Chaîne d'un paratonnerre*, Toron de gros fil de fer ou mieux de cuivre reliant la tige du paratonnerre à la terre.

— *Chaîne galvanique*, Disposition particulière, donnée par Pulvermacher à la pile de Volta, pour les applications médicales.

— F.-maçonn. *Chaîne d'union*, Sorte de chaîne symbolique que les maçons forment à la fin des travaux de banquet.

— Géod. *Chaîne d'arpenteur*, Chaîne formée d'un ruban d'acier ou de maillons allongés, et ayant une longueur généralement égale à 10 mètres, pour mesurer les distances sur le terrain. Elle est graduée.

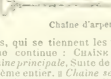

Chaîne d'arpenteur.

— Géogr. Suite d'accidents physiques, et particulièrement de montagnes, qui se tiennent les uns aux autres et forment une ligne continue : CHAÎNE *de montagnes*. CHAÎNE *d'étangs*. ‖ *Chaîne principale*, Suite de montagnes qui forme l'axe d'un système entier. ‖ *Chaîne secondaire*, Suite de montagnes qui s'embranche sur une ligne principale.

— Hydrogr. *Chaîne de brisants, de rochers*, Succession d'écueils disposés de manière à former une barrière plus ou moins longue.

— Maçonn. Rangée verticale de pierres de taille superposées, servant à lier et à fortifier un mur. ‖ Barres de fer noyées dans la maçonnerie et servant à consolider un édifice. ‖ *Chaîne d'encoignure*, Pilier de pierres de taille, pour lier les pans de mur qui forment les faces de l'angle.

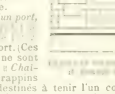

— Mar. *Chaîne d'un port*, Chaîne de radeaux ou estacades disant l'entrée du port. (Ces sortes de barrages ne sont plus guère usités.) ‖ *Chaînes d'abordage*, Grappins munis de chaînes destinés à tenir l'un contre l'autre les navires abordés. ‖ *Chaîne a chalut*, Chaîne garnissant la vergue qui tient ouvert le filet.

— Mécan. *Chaîne hydraulique*, Moteur hydraulique inventé par Roman et composé de deux chaînes sans fin parallèles, réunies par des aubes. Les deux chaînes sont tendues à chaque extrémité par deux poulies montées sur axes horizontaux. Cet appareil, installé sur un ponton, a les aubes des bras inférieurs plongées dans l'eau, qui les pousse toutes à la fois en provoquant la rotation des poulies.

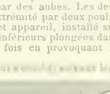

Mécanisme hydraulique.

— Mar. *Chaîne flottante*, Système de chemin de fer employé dans les mines, dans lequel les véhicules entre les voitures de deux ou de plusieurs personnes.

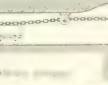

Chaîne flottante.

— Nav. Il [illegible] suspendu sur les fleuves et les rivières navigables, au moyen de chaînes noyées au fond de l'eau. (C'est sur ces chaînes que, grâce à un dispositif spécial, se *hâlent* les chalands et bateaux.) ‖ On désigne [illegible] *chaînette* [illegible] tissage.

— Techn. Ensemble des fils que l'on tend sur les deux rouleaux d'un métier de tisserand. ‖ *Chaîne à poits*, Chaîne supplémentaire ajoutée aux velours de coton.

— Syn. Chaînes, fers, liens. *Liens* exprime d'une manière générale tout ce qui sert à lier, à attacher, sans impliquer l'idée de force. Les *chaînes*, faites d'un métal quelconque, sont plus solides. Les *fers* sont les plus durs de tous et aussi les plus difficiles à rompre. Au figuré, *liens* exprime un simple assujettissement ; *chaînes* et *fers*, une servitude. On dit : *Les* LIENS *de l'amitié*; *les* CHAÎNES *de l'esclavage*; *quitter dans les* FERS.

— Encycl. Archéol. Dans le costume des particuliers, les *chaînes* d'or ou d'argent, travaillées à mailles simples ou doubles, ou en tissu métallique souple ou fazeran, apparaissent vers la fin du XIIIe siècle et sont à l'apogée de la vogue au XVIe siècle, surtout comme ornements de cou. Dans les carcans et cottoires, les gemmes s'allient aux chaînes d'or ou d'argent émaillées avec des pommes de senteur, etc. Il y avait alors des chaînes de cou faisant partie des conjunctures; d'autres, très lines, servaient à lacer les manches, etc. ‖ *Chaînes d'armes*. Au XIVe siècle, la dague et l'épée et souvent le heaume sont reliés au plastron de l'homme d'armes par des chaînes d'acier.

Chaînes d'armes (XIVe s.). A, épée ; B, dague.

— Chim. Nous indiquerons, sur *un exemple particulier*, comment sont constituées les chaînes renfermant un nombre donné d'atomes de carbone. On sait que le carbone est un élément tétravalent, et que deux atomes de carbone voisins peuvent échanger une ou plusieurs valences. Cela posé, considérons six atomes de carbone et unissons-les de toutes les manières possibles. Si ces unions de carbone à carbone se font par un seul point d'attraction emprunté à chacun des atomes, nous aurons d'abord le schéma suivant :

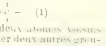

(1)

où un atome de carbone est uni à deux atomes voisins seulement. Il autre part on peut réaliser deux autres groupements où un atome de carbone est uni à trois autres atomes de ce même élément :

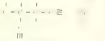

II

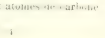

III

puis un groupement renfermant deux atomes de carbone à triple liaison :

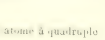

IV

enfin un dernier groupement avec un atome à quadruple liaison :

V

Toutes ces chaînes sont dites *chaînes ouvertes*, par opposition à la *chaîne fermée* obtenue en réunissant les deux bouts de la chaîne (1), ce qui conduit au schéma (6).

Nous pouvons maintenant représenter des molécules à six atomes de carbone saturées d'hydrogène ; on trouve ainsi cinq composés isomériques à chaîne ouverte, lesquels ont été effectivement isolés.

On conçoit encore, et la constitution et les propriétés d'un très grand nombre de corps se trouvent expliquées dans cette hypothèse, que deux atomes de carbone voisins puissent échanger entre eux plus d'une valence ; on obtient ainsi la structure des composés non saturés. Par exemple dans le schéma (6), imaginons que deux atomes de carbone puissent se souder par un point d'attraction à

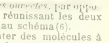

droite, et deux à gauche, et ainsi de suite en alternant, on aura le schéma (7) qui représente la constitution du benzène et de ses nombreux homologues et dérivés.

On peut répéter ces considérations sur les composés renfermant un nombre quelconque d'atomes de cet élément. On en amène ainsi à partager les corps organiques en deux grands groupes :

1° Les composés à *chaîne ouverte*. Parmi eux, on distinguera les composés à *chaîne longue* ou composés normaux (schéma 1), et les composés à *chaînes latérales* renfermant des groupements carbonés qui se greffent pour ainsi dire sur la chaîne principale ;

2° Les composés à *chaîne fermée*, dont la benzène et ses homologues et dérivés constituent le groupe le plus important ou du moins le mieux étudié.

— Géol. Les *chaînes* de montagnes résultent de la dislocation du sol, lorsque ce phénomène s'est conformé à la *loi de direction*. Il s'est alors produit une saillie *allongée*, qui peut être simple (Pyrénées), ou multiple (Jura). Il s'agit, le plus souvent, d'une voûte anticlinale, entière ou rompue, et parfois de un ou plusieurs côtés d'un ou de deux côtés par des failles longitudinales (monts Blanc, Ventoux, Belledonne). Les masses minérales qui constituent les chaînes suivent ordinairement le sens de la saillie générale. De Lapparent nomme la direction suivie par une dislocation : *primaire*, quand elle n'a pas été influencée par une cause quelconque, d'*emprant*, quand elle se confond avec un accident antérieur, et *épagique*, lorsqu'elle rencontre une ride ancienne recouverte par des sédiments qu'elle déplace du même coup. Les chaînes présentent parfois des coupures transversales, accompagnées d'un écart des deux parties (*Cluses* du Jura).

— Hist. Les *chaînes* de métal, dans l'antiquité, étaient de constructions et d'emplois aussi variés que de nos jours. Lorsqu'elles étaient de fer ou de bronze, elles servaient de câbles partout où une grande résistance était nécessaire : pour manœuvrer les appareils servant à élever les fardeaux et aussi de lien pour attacher les prisonniers. Un spécimen de cette dernière espèce de chaîne se voit dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, à Rome. La tradition rapporte que c'est la chaîne même avec laquelle saint Pierre fut enchaîné dans le *Tullianum* ou prison de Servius.

Des chaînes en métaux précieux faisaient partie de la parure des dames égyptiennes, grecques, étrusques et romaines, et, pour ne pas parler des autres monuments qui nous en restent, on peut voir avec quelle délicatesse les artistes travaillaient ces ornements, qui se terminent par de très riches fermoirs. Dans les anciennes peintures, on peut voir les déesses, les bacchantes, les danseuses porter des chaînes autour de leur corps en forme de bandrier, et certaines statues funéraires offrent des parures analogues.

— Mécan. Les *chaînes* sont flexibles ; elles tiennent lieu de cordes dans un grand nombre de cas, et ont plus de force et de durée. On distingue trois espèces de chaînes de fer : 1° les chaînes plates à mailles régulières et non soudées, flexibles seulement dans deux sens opposés, employées au lieu de courroies dans les machines ; 2° les chaînes ordinaires à mailles soudées, qui remplacent les cordes et les câbles ; 3° les chaînes à mailles étançonnées, pour le service de la marine. (On fait d'autres chaînes à mailles non soudées, mais qui s'assemblent avec des goupilles rivées ou des boulons. Telles sont les chaînes de montre, de pendule ; les chaînes qui s'appliquent sur les arcs de cercle des balanciers de machines à vapeur, etc.)

Navig. Dans la marine, les *chaînes* ou *câbles-chaînes* ont remplacé les cordages, toutes les fois qu'une grande résistance est nécessaire. Les chaînes de la marine sont de dimension et de construction très variables, depuis les petites chaînes de sonnettes jusqu'aux chaînes jusqu'aux énormes chaînes d'ancre et de corps mort. Elles servent surtout à la tenue des navires au mouillage : différentes parties du gréement, qui étaient autrefois en filin, sont aujourd'hui en chaîne. Les chaînes des ancres se distinguent des autres *chaînes* par une structure particulière : elles sont divisées en *maillons* ou *chaînons*, formés d'une succession de *mailles*.

— Techn. Dans l'art de tisser les étoffes, la *chaîne* est l'ensemble des fils placés dans le sens longitudinal, et dans lesquels passe transversalement la trame. La chaîne est la partie apparente du tissu ; c'est pourquoi on la compose de la plus belle matière.

CHAÎNE (Eugène), violoniste et compositeur, né à Charleville en 1819, mort à Paris en 1882, fut élève du Conservatoire de Paris, où il obtint le premier prix de violon, en 1840. Il devint professeur, beaucoup plus tard, en 1875, professeur dans cet établissement. On lui doit notamment d'intéressantes compositions : un *Stabat Mater*, trois concertos de violon avec orchestre.

CHAÎNÉ, ÉE adj. Forme de parties attachées bout à bout. *Cobb.* CHAINÉ.

CHAÎNEAU (*chê-no*) n. m. Variété de poire d'hiver.

CHAÎNÉE (*chê-ne*) n. f. Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

— Ancienne mesure agraire, dans plusieurs contrées de l'Ouest.

CHAÎNEMENT (*chê, man*) n. m. Armature en fer noyée dans la maçonnerie, pour empêcher l'écartement des murailles.

CHAÎNER (*chê-né*) v. a. Mesurer un champ, une propriété, à l'aide d'une chaîne d'arpenteur.

CHAÎNETIER (*chê, ti-é*) n. m. Ouvrier qui fait des agrafes et des chaînettes.

CHAÎNETTE (*chê-nèt*) n. f. Petite chaîne.

— Archit. Nom donné à une voûte dont le profil général rappelle celui d'une chaîne suspendue par ses deux extrémités.

— Art militaire. Chaîne de soldats rangés circulairement pour abriter les fourrageurs contre l'ennemi.

— Coutur. *Point de chainette*. Genre de point à l'aiguille employé pour appliquer une couture saillante, et dont la disposition ressemble à celle qu'affectent les mailles d'une chaîne. *Broderie en point de chainette*. Celle dont les points, formant son ensemble, rentrent les uns dans les autres, et ont l'aspect d'un lacet continu.

Point de chainette.

— Mécan. Courbe suivant laquelle se tend, sous l'influence de la pesanteur, un fil homogène, flexible et inextensible, suspendu par ses deux extrémités à deux points fixes.

Phys. *Chainette électrodynamique*. Nom donné à la courbe formée par un fil flexible sans pesanteur parcouru par un courant et placé dans un champ magnétique. Les spires de chaîne ont uniforme et que les lignes de force sont perpendiculaires à la droite qui passe par les extrémités [illegible] qu'il, la courbe du fil devient [illegible]

— Sculpt. Partie du harnais des chevaux attelés à une voiture à quatre roues avec timon soutenant [illegible] et permettant de le [illegible]

— Techn. Pièce articulée, en acier, qui fait partie de la platine des fusils de chasse et qui relie la noix à la grande branche du grand ressort. ‖ Chacune des pièces plates placées au bas d'un mors pour empêcher les branches de s'écarter. — Sorte de [illegible] produit consistant en feuilles d'un livre, afin de donner plus de solidité au volume. ‖ Dans les manufactures, Manière toute particulière de ployer les chaînes, qui consiste à les relever de dessus l'ourdissoir en forme d'anneaux entrelacés.

— Typogr. Sorte de [illegible] se trouvant à la base du tympan, dans les machines à bras.

— Encycl. Mécan. La véritable forme de la *chainette* a été déterminée par Jacques Bernoulli (1691) ; Galilée l'avait prise pour une parabole. La chainette est définie par les équations différentielles suivantes :

$$1^\circ \quad d\left(T\frac{dy}{ds}\right)=0 \quad \text{et} \quad d\left(T\frac{dy}{ds}\right)-p\,ds=0,$$

où T désigne la tension variable au point x, y, dirigée suivant la tangente, p le poids de l'unité de longueur du fil, et ds un élément de longueur.

La première équation intégrée donne :

$$T\frac{dy}{ds}=\text{une constante}=\frac{p}{a};$$

cette constante n'est autre que la tension sur l'élément horizontal du fil, puisque, pour cet élément, dx est égal à ds. La même opération montre encore que la tension T varie en raison inverse de $\frac{dx}{ds}$, ou du cosinus de l'inclinaison de l'élément sur l'horizontale.

L'élimination de T entre les deux équations (1) donne l'équation différentielle de la courbe, qu'on peut mettre sous la forme :

$$\frac{d^2y}{dx^2}\,dx=\frac{1}{\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2}}\,dx, \text{ en posant } \frac{p}{q}=\frac{1}{a}$$

L'équation s'intègre facilement en posant $\frac{dy}{dx}=q'$, et on a pour l'équation de la courbe :

$$1.\left(\frac{dy}{dx}+\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2}\right)=\frac{x}{a}+\text{constante};$$

mais la constante sera nulle si l'on suppose que l'axe des y passe par le point le plus bas du fil, puisque $\frac{dy}{dx}$ devra alors s'annuler en même temps que x.

L'équation résolue peut alors s'écrire :

$$\frac{dy}{dx}=\frac{1}{2}\left(e^{\frac{x}{a}}-e^{-\frac{x}{a}}\right), \text{ par suite :}$$

$$y=\frac{a}{2}\left(e^{\frac{x}{a}}+e^{-\frac{x}{a}}\right)+\text{constante}.$$

Si l'on veut que l'origine des coordonnées soit au point le plus bas, il faudra que x et y s'annulent en même temps ; cette condition attribuera à la constante la valeur $-a$.

La chainette ayant la forme que prend naturellement un fil flexible sous l'influence de la pesanteur, son centre de gravité doit être le plus bas possible : par suite, en vertu du *théorème de Guldin*, l'aire qu'elle engendrerait en tournant autour d'un axe horizontal, contenu dans son plan et qui ne la coupe pas, serait une aire minimum, c'est-à-dire moindre que l'aire engendrée autour du même axe par toute autre ligne de même longueur et passant par les mêmes points fixes.

La chainette jouit de nombreuses propriétés géométriques : *le coefficient angulaire de la tangente croît proportionnellement à l'arc compté à partir du point le plus bas ; la projection de l'ordonnée sur la normale est constante*, etc.

La chainette tournant autour de sa base engendre une surface appelée *alysoïde*. La chainette peut être décrite par le foyer d'une parabole de grandeur constante, qui roule sans glisser sur une droite fixe, laquelle devient la base de la chainette.

Pour le développement de chainette, v. TRACTRICE.

CHAÎNETTE (*chê-nèt*) n. m. Vin rouge de la basse Bourgogne, estimé pour sa finesse et son bouquet. On le récolte dans le cru de la *Chainette* qui, avec ceux de Boivin et de Migraine, occupe les premiers rangs des vignobles de la côte d'Auxerre.

CHAÎNEUR (*chê*) n. m. Ouvrier qui mesure les distances avec la chaîne d'arpenteur. (On le distingue du porte-chaîne ouvrier, aidant le premier dans son travail de chaînage.)

CHAINGY, comm. du Loiret, arr. et à 8 kilom. d'Orléans, en Beauce ; 1.398 hab. Commerce de vins et de vinaigre.

CHAÎNIER (*chê-ni-é*) ou **CHAÎNISTE** (*chê-nist'*) n. m. Ouvrier qui fabrique des chaînes.

CHAINITZA, sœur d'Ali de Tebelen, pacha de Janina, née à Tebelen, Albanie, vers 1750, morte à Liboyo en 1820. Toute jeune, elle fut retenue prisonnière à Kardiki. D'un caractère aussi féroce que son frère, elle fit assassiner son premier mari, Castro d'Argyro, et empoisonna son fils. Quand Ali-pacha s'empara de Kardiki, elle fit livrer toutes les femmes de la ville aux soldats musulmans, puis les fit dévorer par les bêtes féroces (1812). Elle mourut d'une attaque d'apoplexie.

CHAÎNON (*chê*) n. m. Chacun des anneaux dont la réunion forme une chaîne.

— Fig. Chacune des personnes, chacun des objets dont la réunion forme un ensemble ou une série continue : *Plus il y aura de classes et de* CHAINONS, *depuis le roi jusqu'au portefaix, plus il y aura de tranquillité*. (Prince de Ligne.).

— Géogr. Ligne de montagnes formant une chaîne secondaire : *Un* CHAINON *des Alpes*.

— Mar. Anneau d'un câble-chaîne. (On dit plus souvent MAILLON.) ‖ Portion d'un câble-chaîne comprise entre deux manilles et ayant environ trente brasses de longueur.

— Techn. Bride qui embrasse les queues des grosses tenailles de forge.

CHAINSE (*chinss'*) n. f. Tunique de fine toile, de lin que l'on portait au moyen âge par-dessus la chemise, et qui était toujours blanche.

— Encycl. La *chainse* était ordinairement faconnée à petits plis réguliers ; elle était longue, presque talaire, et sa partie pectorale se laissait voir par l'ouverture de la robe. Ce fut surtout un vêtement de dessous, porté par les femmes et par les enfants pendant tout le XIIe siècle.

CHAINSIL (*chin*) n. m. Fine toile de lin en usage au moyen âge et qui servait à faire des chainses, des aubes, des nappes et autres articles de lingerie.

CHAINTRE (anc. forme de CINTRE) n. f. (vo masc. suiv. qui précède). Espace un peu creux laissé au bout d'un champ, dont on rejette la terre sur la surface du champ, quand il est rempli. ‖ *Chaintre de terre, Chaintre de pré*, Partie de terre ou de pré réservée pour le pâturage. ‖ *Droit de chaintre*, Droit de mettre un terrain en réserve et défense.

— *Culture en chaintres*. Mode de culture de la vigne, inventé par Denis Lassandeau, vigneron de Chissay, Loir-et-Cher, surtout pratiqué dans le département de Loir-et-Cher.

— Encycl. Ce système de culture consiste à laisser courir la plante sur le sol, ou proche du sol, en la soutenant au moyen de petits piquets spéciaux fichés vertica-

lement. Le cep se recourbe en col de cygne et se prolonge en une branche principale, pourvue latéralement de branches secondaires qui alternent. Celles-ci portent les raisins fruitiers. Ces systèmes présentent des variétés aux formes à grandes dimensions. Mais les vignes, trop exposées à l'humidité, sont en conséquence très sujettes aux maladies cryptogamiques.

CHAINTRÉ, commune de Saône-et-Loire, arrondt et à 4 kilom. de Mâcon, 115 hab. Tonnellerie. Carrières à bâtir restaurée. Cette commune, comprise dans la zone du Mâconnais, produit des vins blancs estimés.

CHAINTREAUX, commune de Seine-et-Marne, arrondt et à 31 kilom. de Fontainebleau, canton de Lorrez-le-Bocage, 1 kilom. de Bourg-la-Reine, 1 000 hab. Ch. de fer de Montereau à Souppes. Fabrique de fromages.

CHAIOTE n. f. Bot. V. CHAYOTE.

CHAIR (*chèr* — du lat. *caro, carnis*, même sens) n. f. Matière molle, fibreuse, qui, sous sous la peau de l'homme et des animaux, constitue les muscles. *La chair de bœuf est assez savoureuse.* — Même manière, même sens, spécialement : CHAIR *fraîche, salée, fumée.* ◆ Se dit souvent de la viande des mammifères et des oiseaux, par opposition au poisson et autres aliments maigres. *Se priver de la chair et du poisson.*

Peau : l'homme ou de femme, considérée dans son apparence extérieure : CHAIR *pâle, jaune.*

Par ext. Pulpe des certains fruits et de végétaux qui servent d'aliments : CHAIR *d'une pêche, d'un melon.*

Poétiq. Nature humaine, corps humain : Se dit surtout dans le langage biblique : *Le Verbe s'est fait* CHAIR. ◆ Animaux et animaux en général : *Le vers parce animal tout* CHAIR *excepté* [illegible]

Nature animale de l'homme, par opposition à l'esprit : *Lorsqu'il nous chasse, nous le poursuit de toutes nos chaires.* Nombreux : Concupiscence, plaisirs des sens : *La* CHAIR *est un cheval fougueux qui peut dompter que la raison persuace et le travail.* (ST FRANÇ.)

Fig. Qualités solides, nerf, énergie : *Exercices qui a du suc et de la* CHAIR. (DIDT PATIN.)

— *Couleur de chair* ou *Couleur chair*, Nuance particulière de rose rouge pâle, qui approche de celle de la chair de l'homme. *Gants couleur chair.*

— *Chairs baveuses*, Chairs spongieuses d'une plaie de mauvaise nature. ◆ *Chair vive*, Chair saine d'aspect, et aussi Chair placée proximalement et bouchée la peau : *Mettre, poser, poser à la* CHAIR VIVE : *Chair morte*, Chair gangrenée, qui ne participe plus à la vie du corps auquel elle adhère : *Chair morte*, Peau sinette à se gercer.

Fig. Lim. *Messe de chair*, Se dit d'une personne chez laquelle le corps est beaucoup plus développé que l'esprit ou la volonté. ◆ *Vendeur de chair humaine*, Nom sous lequel on a désigné : 1° les racoleurs; 2° les personnes qui procuraient à prix d'argent des remplaçants pour l'armée; 3° les marchands d'esclaves, les négriers. (On le dit aussi des personnes qui procurent des sujets aux maisons de prostitution. ◆ *Chair à canon*. Se dit des soldats en général. ◆ *En chair et os*, En entier, les chairs aussi bien que les os : *Cœur d'un saint conservé* EN CHAIR ET EN OS. — Fam. En personne, en réalité : *C'est bien lui, le voilà* EN CHAIR ET EN OS ! ◆ *Être de chair, Être de sang et d'os*, Avoir des faiblesses humaines, n'avoir que des forces limitées. — Avoir une existence réelle : *Les êtres immortels qui Malherbe a placés sur leur chaise sont des êtres* DE CHAIR ET D'OS. (Du Barante.) ◆ *Entre cuir et chair*, Au-dessous de la peau : *Épouvaire des chancrements* ENTRE CUIR ET CHAIR. — Fig. Secrètement, en sous-main : *Rire, Passer* ENTRE CUIR ET CHAIR : *Entre la chair et la chemise*, Dans le secret de son cœur : *Jouer dans chair*, Avoir un corps sain. ◆ *Avoir mauvaise chair*, Avoir un corps malsain. ◆ *Être en chair*, Avoir de l'embonpoint. (Se dit des hommes et des animaux.)

— *Mettre la chair fraîche*, Être attiré par quelque attrait. — *Hacher mon comme chair à pâté*, Mettre en pièces, ou simplement Maltraiter le corps.

— Art culin. *Chair de bœuf*, Grosse viande que vendent les bouchers : *Chair blanche, Chair noire, Chair rouge.* V. VIANDE. ◆ *Chair à saucisse*, Chair hachée qu'on met dans les saucisses et dans d'autres mets, sous forme de farce.

— Art vétér. *Bouillon de chair*, Excroissance de chair qui fait butter un cheval. ◆ *Chair du pied*, Réseau enveloppant l'os du sabot du cheval.

— Arts. Extrémité des diverses parties du corps, au point de vue de la couleur ou de la fermeté : *Peintre et sculpteur qui rend bien les* CHAIRS, *qui a de belles* CHAIRS.

— Théol. Sainte et Saint. *La chair*, *La chair des lignes*, les enfants issus de, et, fig., l'objet des plus tendres affections de : *Voici la* CHAIR DE MA CHAIR *et les os de mes os.* (Genèse.) ◆ *Le vice de la chair*, *L'esprit de chair*, La concupiscence charnelle. *Les œuvres de la chair*, Les débauches, les passions charnelles. ◆ *Péché de la chair*, Péché d'impureté. ◆ *Résurrection de la chair*, Expression par laquelle le Symbole des apôtres désigne la résurrection de tous les hommes ensuite pour les Sybelles.

◆ *Mortifier, Macérer, Crucifier sa chair*, Soumettre son corps à des austérités.

— Fauconn. *Être bien à la chair*, Se dit du faucon qui chasse avec adresse.

Forge. *Acier de la chair*, Se dit du fer dont la cassure est inégale et paraît d'un beau marbre.

Horlog. *Chair à chaux*, Variété de chaux peu estimée.

Minér. *Chair fossile* ou *Chair minérale*, Nom vulgaire d'une variété d'asbeste.

Physiol. *Chair de poule* (cutis anserina), Aspect spécial, papillaire et mamelonné, que prend la peau sous l'influence d'excitations d'origine périphérique (froid) ou centrale nerveuse. Il est dû à la contraction réflexe des petits muscles lisses annexés aux follicules pileux, qui provoque la saillie de ces follicules.

Techn. Nom que les ouvriers qui travaillent le cuir donnent au côté de la peau opposé à la fleur. ◆ *Vaches, Veaux à chair grasse*, Peaux auxquelles on a donné le suif, tant de chair que de fleur, c'est-à-dire des deux côtés.

Tricot. *Tricot à chair-laine*, Autres peaux auxquelles on donne du suif du fleur et de l'huile de chair.

Vétér. Prov. **On ne sait s'il est chair ou poisson** ou bien **Il n'est ni chair ni poisson**, Se dit d'un homme qui, par faiblesse, flotte entre deux partis opposés : **Il n'y a point de belle chair près des os**, Une personne maigre n'est jamais belle. ◆ **Il a plus de chair que de pain**, Il a plus de santé que d'argent. ◆ **La chair nourrit la chair**, Le corps est le plus nécessitant des besoins.

— Zoolog. Chair, viande. Les chairs des animaux considérée comme aliment. On se sert aussi de ce terme, dans un sens très général, par opposition à un autre genre de nourriture, tel que le poisson, le pain, les légumes : *Les cathédrales*.

CHAIR (*chèr*' — de l'angl. *chair*, chaise) n. m. Coussinet de fonte qui fixe le rail sur la traverse.

CHAIRAMIDINE n. f. Alcaloïde isomère de la *cinchonine* et de la *conchairamine*, qu'on trouve dans l'écorce d'une rubiacée-cinchonée, le *remijia*. Elle a pour formule $C^{19}H^{22}N^{2}O$.

CHAIRAMINE (*kè*) n. f. Alcaloïde isomère de la *chairamidine* et retiré de l'écorce du *remijia*.

CHAIRE (*chèr*' — du lat. *cathedra*, siège; gr. *kathedra*) n. f. Siège d'un évêque dans son église. (VIOLLET.) *La* CHAIRE *apostolique*, *La* CHAIRE *de saint Pierre*, Le saint-siège, la papauté.

— Tribune où se placent les prédicateurs dans les églises, les temples, etc. : *Monter en* CHAIRE. ◆ *Éloquence de la chaire*, Éloquence spéciale des prédicateurs.

Prédicateur dans sa chaire, gravure du XVIe s.

gieux. ◆ Prédication religieuse : *Se consacrer à la* CHAIRE. ◆ L'ensemble des prédicateurs : *La* CHAIRE *chrétienne invective d'ordinaire contre les grandeurs.* (Massillon.)

— Tribune où se place le professeur lorsqu'il fait sa leçon : *Monter en* CHAIRE. ◆ Place de professeur : *Obtenir une* CHAIRE.

— *Chaire de vérité, Chaire évangélique*, Nom que l'on donne quelquefois aux chaires à prêcher des églises, et, fig., à un enseignement qui a un caractère élevé d'autorité et de certitude : *La tribune est la* CHAIRE DE VÉRITÉ *populaire.* (Lamenn.) ◆ *Chaire de mensonge, de pestilence*, Horreurs, lectures des incrédules. *Être assis dans la* CHAIRE DE MENSONGE. Acad. ◆ *Chaire de Moïse*, Enseignement de la loi de Moïse, chez les Juifs.

— Liturg. *Chaire de saint Pierre à Rome, Chaire de saint Pierre à Antioche*, Fêtes de l'Église catholique, qui se célèbrent : la première le 18 janvier, et la seconde, le 22 février, en mémoire du siège pontifical établi par saint Pierre à Antioche, et transféré plus tard à Rome. ◆ On appelle aussi *Chaire de saint Pierre* un monument de bronze doré élevé à Rome dans l'église de Saint-Pierre, et qui contient la chaire en bois qui servit au prince des apôtres.

Chaire de saint Pierre, à Rome

— Mar. Grand bateau plat servant à charger et à décharger les navires, ou à transporter des objets d'un poids considérable.

— Ecrit. Hist. ecclés. CHAIRES À PRÊCHER. Les chaires à prêcher sont de petites tribunes élevées au-dessus du sol des églises, des cloîtres ou des réfectoires des monastères, et destinées à recevoir un lecteur ou un prédicateur. Dans les églises, jusqu'au XIIe siècle, il n'y avait pas de chaires à prêcher. L'évêque ou un ministre ordonné prêchait la parole de Dieu et la lisait du haut du sanctuaire, ou sur un ambon placé au milieu de la nef. Mais, au XIIe siècle, on commença à placer des chaires à prêcher, dans les églises, et, à partir du XIIIe siècle, elles furent de plus en plus fréquentes. Elles étaient ordinairement placées à l'entrée du chœur, du côté de l'épître, et, plus rarement, du côté de l'évangile

chaire [illegible] Cathédrale, Paris entendit saint François de Sales et l'admira ; saint Vincent de Paul ; le Père Claude de Lingendes et Mascaron. Enfin, parurent Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Massillon. Après ce dernier, au XVIIIe siècle, l'éloquence de la chaire faiblit : elle n'est plus qu'élégante et diserte, comme chez l'abbé Maury. C'est à peine si l'on peut nommer le P. Bridaine. Sous la Restauration, Mgr de Frayssinous renouvela l'éloquence dans ses *conférences*. Le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, plus près de nous, l'abbé Dupanloup, le P. Hyacinthe, le P. Feux, le P. Monsabré et l'abbé Bethon s'y sont montrés.

Chez les Protestants, la parole chrétienne a aussi ses gloires. On peut nommer Luther, Calvin, Théodore de Bèze, Viret, Claude et de Saurin. Les Anglais ont Burnet, Young, Blair et Tillotson, qu'ils comparent à Bossuet. Les prédications de Wesley ont fait époque en Angleterre.

On cite ordinairement, parmi ces appartenant à l'éloquence de la chaire : l'*oratoire*, le *sermon*, le *panégyrique*, l'*oraison funèbre*, le *prône*, la *conférence*.

— Polit. *Socialistes de la chaire*. V. SOCIALISTE.

CHAIRMAN (*tchèr-man*), n. m. Président d'une réunion, d'une assemblée quelconque, en Angleterre.

CHAIS (*ché*) n. m. Œnol. V. CHAI.

CHAISE (*ché-z*) [illegible] (du mot CHAIRE)

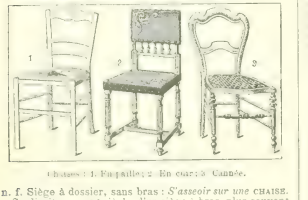

Chaises : 1. En paille ; 2. En cuir ; 3. Cannée.

n. f. Siège à dossier, sans bras : *S'asseoir sur une* CHAISE.

◦ Se disait, au XVIIe siècle, d'un siège à bras, plus souvent appelé *fauteuil* : *Une* CHAISE *à bras*.

— *Chaise longue*. Sorte de canapé-lit, qui n'a de dossier que à une de ses extrémités.

— *Chaise percée*, *Chaise d'affaires*. Sorte de fauteuil dont le siège est percé, et où l'on s'assied pour satisfaire un besoin naturel. ◦ Chambre où le siège est établi : *Le roi sortait de sa* CHAISE *percée* (St-Simon).

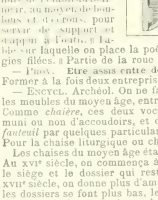

Chaise longue de Mme Récamier.

— *Chaise de commodité*. Chaise dont le dossier se hausse ou se baisse.

— *Chaise de chœur*. Siège [illegible] dans le chœur d'une église, [illegible] : *Les* CHAISES [illegible]

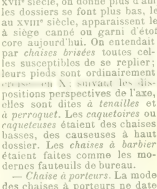

Chaise de chœur.

[illegible] on stationnait. *Chaise*, Espèce de siège couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. *Chaise de place*, Chaise à porteurs qui stationnait dans certains endroits publics. *Petite chaise*, Chaise à deux places, où le porteur a devant, assis sur les quatre bras enlacés.

— *Chaise de poste* ou simplement *Chaise*, Voiture légère, pour un petit nombre de personnes, dont on se servait avant les chemins de fer, lorsqu'on voulait voyager rapidement (De même forme qu'une chaise à porteurs, mais attelée d'un cheval, cette chaise fut, plus tard, munie d'un avant-train et de deux roues, et devint une sorte de coupé à deux places.)

— Antiq. *Chaise en chaise curule*, Chaise d'ivoire sur laquelle siégeaient les principaux magistrats de la république romaine.

— Ancien. Chaise à porteurs [illegible] sur lequel on [illegible] [illegible] [illegible]

le Boireau, source du Mardilet ; 2.669 hab. Ch.-lieu d'Ét. Vin blanc, commerce de porcs, exploitation de kaolin. Ruines d'un château bâti au XIe siècle par Amoric IV de Thouars. — Forêt de la *Chaise de Vouvante*.

CHAJUG (Jehuda), juif, grammairien hébreu du XXe siècle, était originaire de Fez (Maroc). Il recueillit le premier les règles grammaticales de la langue hébraïque, ce qui l'a fait surnommer **le Prince des grammairiens hébreux**. Ses ouvrages, primitivement écrits en arabe, puis traduits en hébreu, furent la source où puisèrent des premiers traducteurs de la Bible. Ce fut lui aussi qui posa les bases de l'exégèse biblique.

CHAKIATELLE n. f. Bot. Syn. de WELLEIA.

CHAKO n. m. Coiff. V. SHAKO.

CHAKOU-TEN-HÔ (Cakra, roi des dieux du ciel), appelé aussi **Daï-chakou-ten** (Grand dieu Cakra) et *Indra* japonais, mais un Indra bien déchu. Déjà le bouddhisme indien l'avait fait descendre au rang des divinités de sixième ordre, qui, n'étant pas complètement affranchies de l'empire des passions, ont un corps presqu'matériel. — Au Japon, il est devenu simplement un des douze *Tens*, dieux qui gouvernent et protègent les douze points cardinaux.

CHALA n. f. Plante indéterminée du Chili, dont on emploie les feuilles contre les maux de dents.

CHALABRE, ch.-l. de canton de l'Aude, arrond. et à 24 kilom. de Limoux, sur le Grand-Hers, à l'entrée des deux grandes vallées du Rhû et du Chalabret ; 2.174 hab. Fabriques de chapeaux de feutre et de bonneterie de laine, tonnellerie de cuve, moulins à farine ; ateliers d'ébénisterie. Beau château semi-gothique, semi-moderne. Ammonoïdes. Chalabre est la capitale du petit pays de Kercorb. — Le cant. a 16 comm. et 7.924 hab.

CHALADE n. f. Manèg. Syn. de CALADE.

CHALAFTA (José BEN-). V. HALAFTA (José BEN-).

CHALAINE (*lèn*) n. f. Nom que les cultivateurs de l'Est donnent à des terres calcaires.

CHALAIRE (*lèr*) n. f. Bot. Section du genre flemingie.

CHALAIS, ch.-l. de canton de la Charente, arrond. et à 28 kilom. de Barbezieux, près de la Tude, grossie de la Vivetonne ; 888 hab. Ch. de l'Orléans. Commerce de bestiaux, de grains, d'eaux-de-vie, de vins, de truffes. Chapelleries, tonnelleries, carrosseries. Château des XIVe et XVIe siècles. Chalais forma jadis une principauté, dont fut possesseur Henri de Talleyrand-Chalais, décapité par ordre de Richelieu, en 1626. — Le canton a 16 comm. et 7.757 hab.

CHALAIS (prince DE). V. TALLEYRAND.

CHALAIS, établissement central d'aérostation militaire dans le bois de Meudon (Seine-et-Oise).

CHALAMIDE n. f. Pièce de chêne servant d'appui au mât d'une galère.

CHALAMONT, ch.-l. de canton de l'Ain, arrond. et à 35 kilom. de Trévoux, au milieu des étangs de la Dombes ; 1.812 hab. Commerce de gibier et de poissons. — Le canton a 8 comm. et 5.320 hab.

CHALAMPÉ, village de la Haute-Alsace, arrond. de Mulhouse, sur le Rhin ; 310 hab. Célèbre par la défaite du maréchal Du Bourg infligée, en 1796, au général autrichien Mercy. Il prit ce nom en 1735 seulement ; son nom primitif était *Eichwald*.

CHALANAS (*nass*) n. m. Petit bateau de transport des rivières d'Espagne.

CHALAN n. m. Navig. fluv. V. CHALAND.

CHALAND ou **CHALAN** (*lan* — du bas gr. *chelandion*) n. m. Navig. fluv. Bateau plat en bois, de formes rectangulaires, destiné à transporter des marchandises, des objets lourds et encombrants, des hommes. Il ne peut se mouvoir que remorqué, ou à la perche quand les fonds sont faibles. ; Allège à fond plat servant dans les ports au chargement ou au déchargement des navires.

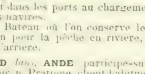

Chaland.

— Pêch. Bateau où l'on conserve le poisson vivant ; embarcation pour la pêche en rivière, pontée à l'avant ainsi qu'à l'arrière.

CHALAND (*lan*), **ANDE** (participe-substantif du vieux verbe *chaloir*). Pratique, client habituel : *Attirer les* CHALANDS. *Perdre des* CHALANDS.

— Par ext. Partisan, amateur, prétendant : *Les opposés doit se nommer pas de* CHALANDS.

— Fam. Camarade, compagnon, personne avec qui l'on a des rapports : *Nous ne serons pas longtemps* CHALANDS, *si vous vous conduisez ainsi.* (Gaillard, homme de plaisir : *C'est un fameux* CHALAND.)

— Nom que l'on donnait autrefois à une sorte de gros pain qui était le pain ordinaire, celui qu'achetaient communément les chalands des boulangers. ‖ Adjectif. : *Du pain* CHALAND.

CHALANDEAU (*do*) n. m. Marin chargé de la conduite des chalands. (C'est aujourd'hui, parmi les marins, un terme de mépris.) On dit aussi CHALANDON.

CHALANDISE n. f. Achalandage, clientèle, affluence de chalands. Pratique, fréquentation habituelle de la boutique d'un marchand : *Je vous donnerai mi* CHAL. NOISE. (Vieux.)

— Fam. Amateurs, personnes qui s'offrent ou qui demandent : *Je voudrais parfaire qu'il n'y eût que soi de femme à possible.* — *Vous encore de la* CHALANDISE. — Regnard.

CHALANDRAY, comm. de la Vienne, arrr. et à 26 kilom. de Poitiers, près de la Vandelogne, sous affluent du Clain par l'Auxance ; 999 hab. Ch. de l'Ét. Moulin.

CHALANDRITZA, ville de la Grèce moderne, Morée (prov. d'Achaïe) : En 1205, un rameau de la famille de La Tremoille reçut cette ville comme baronnie relevant de la principauté française d'Achaïe, et la conserva pendant un siècle. Ruines du fort Tremoula.

CHALARA ou **CHULARE** n. f. Bot. Syn. de genre torula.

CHALARASPIDÉS (*pi*) n. m. pl. Famille de crustacés schizopodes, chez lesquels la grandeur du céphalothorax dont les articulations postérieures gardent leur segmentation indépendante, de Chalaraspis, dérivant de CHALARASPIS.

CHALARASPIS (*pi*) n. m. Genre de crustacés schizopodes, famille des *chalaraspidés*, comprenant des mysides propres aux grandes profondeurs océaniques.

— ESCYCL. Le genre type, le *chalaraspis alata*, petite forme remarquable par sa large carapace allongée qui recouvre seulement les derniers anneaux de l'abdomen terminé par une longue nageoire ou telson, a été découverte par l'expédition du « Challenger », au S. de l'Australie, par 1.800 brasses de profondeur.

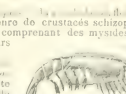

Chalaraspis.

CHALARD (Joachim DU), jurisconsulte français, né à la Souterraine (Creuse), mort en 1562. Il était avocat au grand conseil. On a de lui : *Nouvelle exposition des ordonnances de Charles huitiesme, Loys douziesme et François premier, tenus à Orléans en 1560* Paris, et *Origines des erreurs de l'Église* 1562.

CHALARION (du gr. *chalaros*, mou, flexible) n. m. Bot. Syn. de OGIÈRE. ‖ Section du genre desmodie.

CHALASIE (*ka, zi* — du gr. *khalasis*, relâchement) n. f. Séparation partielle de la cornée transparente d'avec la sclérotique, par suite de plaie ou d'ophtalmie.

CHALASTIQUE (*ka, stik*) — rad. *chalasie*) adj. et n. m. Pathol. Qui a la vertu de relâcher les fibres : *Médicament* CHALASTIQUE. (Vieux mot.)

CHALASTODERMIE (*ka, sto, mi* — du gr. *khalastos*, relâché, et *derma*, peau) n. f. Pathol. Relâchement de la peau. ‖ Syn. DERMATOLYSIE.

CHALATENANGO, ville de la république du Salvador, sur le Tamalasco, affluent du rio Lempa ; 5.980 hab. Ch.-l. d'un département peuplé de 54.800 hab.

CHALATOIRE (*ka* — du gr. *kalân*, relâcher) adj. Se disait des cordes aujourd'hui appelées DRISSES, et qui servent à élever les antennes le long du mât, ou à les descendre sur le pont.

CHALAUTRE-LA-GRANDE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 14 kilom. de Provins, sur un affluent du Kesson ; 754 hab. A cette commune s'oppose celle de Chalautre-la-Petite, arr. et à 8 kilom. de Provins (593 hab.).

CHALAZE (*ka* — du gr. *khalaza*, grêle, par assimilation à un grêlon) n. f. Pathol. et chir. Tumeur au bord des paupières. ‖ On dit aussi CHALAZIE, et CHALAZION.

— Bot. Terme qui sert à désigner la surface d'attache du nucelle au tégument de l'ovule (Van Tieghem) ; d'autres auteurs (Baillon, Ducharte) définissent la chalaze comme le point où le faisceau libéro-ligneux du funicule s'épanouit pour distribuer ses ramifications dans la première partie externe du tégument de l'ovule. V. OVULE.

C, chalazes.

— Ornith. Nom donné aux filaments d'albumine appendus à chacune des extrémités du jaune de l'œuf. (Ces chalazes sont tordues, parce qu'en cheminant dans l'oviducte, l'œuf décrit une sorte de spirale.)

CHALAZÉ, ÉE adj. Bot. Muni d'une chalaze.

CHALAZIFÈRE adj. Bot. V. CHALAZOPHORE.

CHALAZION (*ka* — du gr. *khalaza*, grêle) n. m. Petite tumeur en grain qui fait saillie sous la peau de la paupière et qui est due, le plus souvent, à un orgelet passé à l'état chronique. (On fait disparaître les chalazions à l'aide de pommades iodurées, ou, mieux encore, par excitation.)

CHALAZODIE (de *chalaze*, et du gr. *odos*, circulation) n. f. Phénomène qu'on observe quand le tube pollinique, au lieu de pénétrer dans l'ovule par le micropyle, y pénètre au niveau de la chalaze, ce qui le conduit à parcourir toute la longueur du sac embryonnaire pour atteindre l'oosphère. La chalazodie, découverte par Treub chez les casuarinées, a été observée par Nawaschin chez les betulées, les corylées et les juglandées.

CHALAZOGAME (de *chalaze*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Se dit d'une plante chez laquelle il y a chalazodie. (Mot inusité par Treub, par opposition à celui de *porogame*, duquel il désigne toutes les plantes chez lesquelles le tube pollinique suit la voie normale du micropyle ou « pore » du tégument ovulaire.)

CHALAZOGAMIE n. f. Bot. Syn. de CHALAZODIE.

CHALAZOPHORE adj. Se dit d'une membrane dépourvue de vaisseaux, qui est immédiatement située sur le jaune de l'œuf et à laquelle s'attachent les chalazes : *Membranes* CHALAZOPHORE.

CHALBOS (François), général français, né à Dubouzet (Lot-et-Garonne) en 1764, mort à Mayence en 1803. Il se distingua surtout dans les guerres de la Vendée ; après deux victoires à Cholet et à Cholet, il succéda à Léchelle dans le commandement en chef, et mourut commandant d'armées de la rive de Mayence.

CHALCANTHITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *anthos*, fleur) n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre, ainsi appelé parce qu'il se couvre, à l'air, d'une sorte de poussière ou fleur excessivement fine. Syn. de CYANOSE.

CHALCANTHUM (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre) n. m. Ancien nom du sulfate de cuivre.

CHALCAS n. m. Bot. Syn. de MURRAYE.

CHALCASPIDE (*kal, spid* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *aspis, idos*, bouclier) n. m. Antiq. gr. Soldat couvert d'un bouclier d'airain. ‖ Nom d'un corps de troupes macédonien. ‖ Athlète qui luttait à la course en armes.

CHALCÉDOINE (*kal*), ville de l'ancienne Asie Mineure (Bithynie), à l'entrée du Bosphore de Thrace ; aujourd'hui, Kadi-Keui. Elle fut renversée par les Ottomans, et ne s'est pas relevée depuis. Il ne reste d'autre souvenir de cette ville que le vers de Pompée le Grand :

Le rend à l'empereur Valérien, qui fit raser la ville.

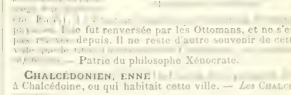

— Patrie du philosophe Xénocrate.

CHALCÉDONIEN, ENNE ‖ à Chalcédoine, ou qui habitait cette ville. — *Les* CHALCÉDONIENNES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants : *Ère* CHALCÉDONIENNE.

CHALCÉES (*kal-sé* — du gr. *chalkeia* ; de *kalkos*, airain) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Athéna Ergané et d'Héphaïstos. Célébrées, à l'origine, des fêtes agricoles ; plus tard, ce fut surtout la fête des artisans en métaux, et elle se célébrait pendant le mois de pyanepsion (octobre).

Chalcées, titre d'une comédie de Ménandre.

CHALCEUS (*kal-sé-uss* du gr. *khalkos*, ..., n) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des characinidés, renfermant des formes métalliques à corps allongé, comprimé, qui ressemble à celui des truites, mais porte de grandes écailles comme chez les cyprins. (Les chalceus habitent les fleuves de l'Amérique du Sud ; ils sont extrêmement voraces. On en connaît de nombreuses espèces.)

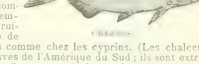

CHALCHICOMULA, ville du Mexique (Etat de Puebla), au pied du pic d'Orizaba ; 9.900 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 46.700 hab.

CHALCHIHUITES (c'est-à-dire *les Emeraudes*), bourg du Mexique (Etat de Zacatecas), sur le rio Cotier San-Antonio ; 11.525 hab.

CHALCHUAPA, ville de la république du Salvador, près du rio côtier de Paz, au N.-O. du volcan d'Izalco ; 8.170 hab. Culture de la canne à sucre et du caféier. Le dictateur du Guatémala, Rufino Barrios, y mourut en 1885, après avoir livré, à Chalchuapa, un sanglant assaut ; et cette mort mit un terme à l'hégémonie du Guatémala sur les autres républiques de l'Amérique centrale.

CHALCHUITE n. f. Espèce de jade naturel à cassure vitreuse et verte de turquoise.

CHALCIDE (*kal* — du gr. *khalkis, idos*, sorte de lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des ptychopleurides, renfermant des formes allongées, à quatre membres très courts, les postérieurs dépourvus de doigts. (Les chalcides sont américains. Le *chalcides* ou *cophias flavescens* habite l'Amérique du Sud.)

CHALCIDIENS (*kal, di-in*) ou **CHALCIDIDÉS** (*kal*) [rad. *chalcis*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, renfermant de très petites formes courtes, le plus souvent aptères, bronzées ou dorées, toujours parasites d'autres insectes. — *Un* CHALCIDIEN (ou CHALCIDIDÉ).

— ESCYCL. On a divisé les *chalcidiens* en deux sections : *macrocentres*, et *microcentres*. Les premiers sont pentamères et ont un grand éperon courbe aux jambes antérieures ; les seconds sont trimères et n'ont qu'un petit éperon droit. Répandus sur toute le globe, les chalcidiens sont souvent très utiles en détruisant nombre de larves nuisibles, comme celles du charançon du blé (calandre), des chenilles, etc.

CHALCIDIENS (*kal, di-in* — rad. *chalcide*) n. m. pl. Division de reptiles sauriens, comprenant les chalcides, et répondant à peu près aux brévilingues actuels. — *Un* CHALCIDIEN.

CHALCIDIQUE (*kal-si-di-ke* — du gr. *khalkidikon* ; lat. *chalcidicum* (du nom de la ville de Chalcis). Vestibule qui paraît avoir la première possédé de ces portiques ‖ n. m. Antiq. Bâtiment annexé à un édifice plus considérable, et formant des maisons grecques destinée au logement des hôtes ou aux réceptions. ‖ Portique couvert qui précédait l'entrée des certaines maisons. ‖ Annexes latérales, chaque côté du tribunal.

— ENCYCL. Au temps de l'empire romain, le *chalcidicum* proprement dit est un portique large, bas et profond, couvert d'un toit soutenu par des colonnes, que l'on aménageait devant la porte principale d'un édifice. Telle est pro-

CHALCIDIQUE, nom ancien d'une presqu'île située au S. de la Macédoine, dans la mer Egée, entre les golfes Thermaïque et Strymonique. Elle était découpée en trois petites péninsules nommées Sithonie, Pallène et Athos, formées par les baies Toronaïque et Singitique. La Chalcidique fut surtout peuplée par des colonies grecques, qui fondèrent les villes de Chalcis, Olynthe, Potidée; elle fait actuellement partie du vilayet de Salonique. — Nom d'un pays de l'ancienne Syrie, située à l'E. de l'Oronte.

CHALCIDIUS, philosophe du IIIe siècle, ou, suivant d'autres, du IVe. Il composa un commentaire estimé sur le *Timée* de Platon. Sa doctrine paraît avoir été un syncrétisme mêlé de néoplatonisme et d'idées chrétiennes, bien qu'il soit douteux qu'il ait été chrétien.

CHALCIÈCIES ou **CHALCIOECIES** (*kal*, du gr. *khalkos*, bronze, et *oikia*, habitation) n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait à Sparte en l'honneur d'Athéna Chalcioeque (*au temple d'airain*).

CHALCIOEQUE ou **CHALCIOECIEN** (*kal*, du gr. *khalkos*, bronze, et *oikos*, maison, demeure) adj. Myth. gr. Surnom d'Athéna à Sparte, où elle avait un temple revêtu d'airain.

CHALCIOPE. Myth. gr. Fille d'Eurypyle, roi de l'île de Cos (Hippocoon, Thessalos.) — Fille d'Eétès, roi de Colchide, et sœur de Médée. (Elle épousa Phryxos et eut de lui quatre fils : Melas, Argos, Phrontès et Kytisoros.) — Fille de Rhexenor ou Chalcodon, et seconde femme d'Egée. — Mère d'Antiphas.

Chalcis (gr. 3 fois).

CHALCIS (*kal-sis* — du gr. *khalkos*, airain) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *chalcidides*, renfermant plusieurs espèces. (Une des plus belles, qui on trouve en France, est le *chalcis* (ou *micrus vispes*), noir, varié de jaune et de rouge, parasite des larves aquatiques d'une mouche, le *stratiomys chamæleon*.)

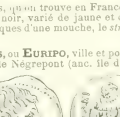
Monnaie de Chalcis

CHALCIS ou **KHALKIS**, ou **EURIPO**, ville et port sur la côte occidentale de l'île de Négrepont (anc. île d'Eubée), dont elle est le chef-lieu; 9.920 h. Cette ville, bâtie sur le canal de l'Euripe, porta dans l'antiquité différents noms : *Kalkis*, *Nympheos*, *Halicarne*, *Hypochalcis*. Son nom de Chalcis venait de ce que ses habitants s'étaient servis les premiers d'airain (χαλκος) pour fabriquer des armes. Aux environs, on exploitait des mines de cuivre. Chalcis envoya des colonies en Thrace, en Macédoine, en Sicile, à Corcyre et en Italie. — Ville de l'ancienne Macédoine (Chalcidique), fondée par les habitants de Chalcis d'Eubée. — Ville de l'ancienne Syrie, capitale de la Chalcidique et siège d'un évêché.

CHALCITE (*kal*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux du groupe des colibris, renfermant les *falcinelles* et formes voisines, plus ordinairement appelés *chrysococcyx*.

— Minér. Nom donné par le Dr Neumann aux sels à bases métalliques qui forment la quatrième classe dans la classification minéralogique de ce savant.

CHALCO, ville du Mexique (prov. de Mexico), sur le *lac de Chalco*; 3.500 hab. (Pop. du district du même nom : 54.000 hab.) — Le LAC DE CHALCO, le plus méridional des cinq grands lacs de la vallée de Mexico (114 kil. carr.), verse la salubrondance de ses eaux dans celui du Texcoco. Il est en partie couvert de jardins flottants, qui ressemblent aux *chinampas* des Aztèques.

CHALCOCHLOR (*kal, klor'*) n. m. Variété cuprifère de limonite.

CHALCOCITE (*kal*) n. f. Minér. Syn. de CHALCOSINE.

CHALCOCITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, de fer et de magnésie. Syn. de STILPNOMÉLANE.

CHALCOGRAPHE (du gr. *khalkos*, cuivre, et *graphein*, écrire) n. m. Artiste graveur sur métaux, et principalement sur cuivre. ‖ Instrument permettant de dessiner mathématiquement un objet quelconque.

— Adjectiv : *Artiste* CHALCOGRAPHE.

CHALCOGRAPHIE (*kal, fi* — rad. *chalcographe*) n. f. Art de graver sur métaux, et principalement sur cuivre. (Est pris pour synonyme de *gravure en taille-douce*.) ‖ Lieu et établissement destiné à la pratique de cet art.

— Ce mot signifie aussi *Collection d'estampes et de planches gravées*.

Chalcographie du Louvre, Section du musée du Louvre, qui comprend une collection de planches gravées sur cuivre, dont les épreuves sont vendues au public. Louis XIV eut le premier l'idée de cet établissement lorsqu'il décida que les grands événements de son règne, les fêtes, les vues des châteaux royaux seraient gravés aux frais de la couronne, et que les épreuves en seraient vendues au public : ce fut le *Cabinet du roi*. Cette collection ne cessa de s'accroître et, en 1797, sur l'initiative du général Pommereul, fut organisée officiellement. Actuellement, la Chalcographie du Louvre, 1 le possède environ 6.000 planches originales, parmi lesquelles 250 environ sont exposées dans des salles spéciales.

CHALCOGRAPHIER (*kal*) v. a. Graver sur cuivre.

CHALCOGRAPHIQUE (*kal*) adj. Qui a rapport à la chalcographie : *Procédé* CHALCOGRAPHIQUE. ‖ Qui se compose de gravures et de planches gravées : *Musée* CHALCOGRAPHIQUE du Louvre.

CHALCOÏDE (*kal* — du gr. *khalkos*, airain, et *eidos*, aspect) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticidés, renfermant de jolies altises vert doré ou cuivreux vivant sur les saules et les aulnes. On connaît une vingtaine d'espèces, dont 4 habitent la France. (La *chalcoïdes helxines* verte, avec le corselet brillant comme un rubis, est très commune sur les saules, dont sa larve ronge les feuilles.) V. ALTISE.

CHALCOLITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *lithos*, pierre, *uranyle*, gr. *ouranos*, ciel, et CHALCOLITHE) n. f. Phosphate hydraté naturel d'urane et de cuivre.

— Encycl. La *chalcolite*, de formule $H^2Cu^2U^2P^2O^{16}$, le poids spécifique 3,4 à 3,6 et la dureté 2 à 2,5, résulte de la combinaison du sesquioxyde d'uranium avec l'acide phosphorique. C'est une substance d'un vert d'émeraude ou d'herbe, quelquefois d'un vert jaunâtre. Elle fond au chalumeau en une masse noirâtre et colorant la flamme en vert bleuâtre. Ce minéral appartient aux terrains de cristallisation. Les filons stannifères en sont très riches. La gangue ordinaire de la chalcolite est le silex corné.

CHALCOMÉNITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *ménê*, lune) n. f. Sélénite naturel de cuivre, répondant à la formule $CuOSeO^4 + 2H^2O$, mais contenant de l'argent.

CHALCOMICLITE (*kal*) n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer. Syn. de BORNITE.

CHALCOMITRA (du gr. *khalkos*, airain, et *mitra*, mitre) n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des nectarinidés. Ils sont, pendant des oiseaux africains voisins des souimangas. Le type de ce genre, dans lequel on a souvent confondu les espèces du genre souimanga, est la *Chalcomitra angolensis*, commune dans l'Afrique occidentale (Angola).

Chalcomitra.

CHALCOMORPHITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *morphe*, forme) n. f. Silicate hydraté naturel de chaux et d'alumine.

CHALCON (Démétrius), gr. Ecuyer d'Antiloque. (Sédu à par les charmes de Penthésilée, reine des Amazones, il passa du côté des Troyens, tomba sous les coups d'Achille et fut mis en croix par les Grecs.) — Père de Bathyclès, qui périt au siège de Troie. — Roi de Cos, fils d'Eurypyle et de Clytia. (En frappant du pied le roc, il en fit jaillir la fontaine Burinna.)

CHALCONDYLE (Démétrius), grammairien grec, né à Athènes vers 1424, mort à Milan en 1510. Il fut un des Grecs réfugiés qui contribuèrent le plus à la renaissance de la littérature grecque en Italie, où il l'enseigna pendant vingt ans. Son principal ouvrage est une grammaire grecque intitulée *Erotemata* (Milan, 1493). Ce fut lui qui dirigea la première édition d'*Homère* (Florence, 1488), et celles d'*Isocrate* et de *Sandras* (Milan, 1494 et 1499).

CHALCONDYLE ou **CHALCOCONDYLE** (Laonicos ou Nicolaos), historien byzantin du XVe siècle, né à Athènes, a écrit des *Histoires* en dix livres, qui embrassent la période comprise entre 1297 et 1463. Il a dépeint la chute de Constantinople, la puissance des Turcs, ainsi l'état de l'Asie et de l'Europe, avec des renseignements et des détails curieux, mais sans critique et dans un style barbare.

CHALCOPHACITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *phakos*, lentille) n. m. Arséniate naturel, alumineux, de cuivre. Syn. de LIROCONITE.

CHALCOPHANA ou **CHALCOPHANE** (*kal* — du gr. *khalkos*, airain, et *phainein*, paraître) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, renfermant près de soixante espèces de taille petite ou moyenne, métalliques ou marquetées. (Les chalcophanes sont des chrysomèles américaines, tandis que les chrysomèles communes sont les *chalcophana octoguttata*.)

Chalcophana (gr. 2 fois).

CHALCOPHANITE (*kal* — même étymol. qu'à l'art. précédent) n. f. Espèce minérale, résultant de l'altération de la bertrandite.

CHALCOPHAPS (*kal, faps* — du gr. *khalkos*, airain, et *phaps*, ramier) n. m. Genre d'oiseaux colombinés, familles des columbidés, renfermant des pigeons bronzés répandus dans la région indo-malaise jusqu'en Australie. (On connaît une dizaine d'espèces de chalcophaps : une habite Formose (*chalcophaps formosanus*), une autre l'Australie (*chalcophaps chrysochlora*), etc.

Chalcophaps.

CHALCOPHORE (*kal* — du gr. *khalkos*, airain, et *phoros*, qui porte) n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, renfermant de grands et beaux buprestes métalliques, revêtus d'une fine pruinosité veloutée, et dont on connaît plus de cent espèces, réparties surtout dans les contrées chaudes du globe.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est la *chalcophora Mariana* d'Europe, qui, dans la France méridionale, attaque les pins, ou sa larve creuse des galeries elliptiques. Une autre espèce, la *chalcophora Fabricii*, paraît vivre de préférence dans les arbres fruitiers, etc.

CHALCOPHYLLITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *phullon*, feuille) n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

— ENCYCL. La *chalcophyllite*, qui contient de 2 à 5 p. 100 d'alumine, est une substance d'un vert d'émeraude, cristallisant en lames hexagonales transparentes, qui sont des rhomboèdres très surbaissés. Son poids spécifique est de 2,4 à 2,6, et sa dureté de 2. On en la trouve guère qu'en Angleterre (à Redruth), en Saxe et en Hongrie.

CHALCOPLACIS (*kal, ple-sis* — du gr. *khalkos*, airain, et *plax*, plaque) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des eumolpinés, renfermant des formes métalliques, voisines des chrysosines. (On connaît sept espèces de chalcoplacis, dont six habitent l'Amérique du Sud, et une seule (*chalcoplacis antipodum*), la Nouvelle-Calédonie.)

CHALCOPYRITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et de *pyrite*) n. f. Pyrite de cuivre ou sulfure double naturel de cuivre et de fer.

— ENCYCL. La *chalcopyrite*, dont la formule est $CuFeS^2$, le poids spécifique 4,1 à 4,3, et la dureté 3,5 à 4, est d'une couleur voisine de celle du laiton, et possède, comme ce dernier, un vif éclat métallique. Elle cristallise sous un grand nombre de formes appartenant au système quadratique; mais, ordinairement, elle forme pas de cristaux déterminés et se trouve en dentrites, en concrétions et en masses compactes plus ou moins volumineuses. Ces variétés sont souvent irisées à la surface. Cet accident, qui est dû à une altération superficielle, est l'origine des noms de pyrite à *gorge de pigeon*, et pyrite à *queue de paon*, sous lesquels on la désigne vulgairement. Sous l'action du chalumeau, elle fond en globules noirâtres bordés à l'amant; traitée ensuite avec la soude, ces globules donnent un bouton de cuivre. La chalcopyrite étant très répandue dans la nature, on l'utilise pour l'extraction du cuivre. Elle est malheureusement peu riche en métal, et son traitement est assez long. Ce minerai forme quelquefois de grandes masses compactes dans lesquelles on trouve aussi de la pyrite de fer et du quartz. La chalcopyrite alimente en Europe plusieurs usines très riches en Angleterre, en Irlande, en Suède, en Norvège, en Finlande, etc. En France, les exploitations sont beaucoup moins importantes.

Chalcopyrite.

CHALCOPYRRHOTINE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et de *pyrrhotine*) n. f. Pyrrhotine cuprifère, répondant à la formule $Fe^7Cu^2S^8$, trouvée en Saxe.

CHALCOS (*kal* bass — ou **CHALQUE** (*kalk'*) (du gr. *khalkos* ou *khalkos*, airain) n. m. Antiq. gr. Unité monétaire de cuivre, chez les Grecs. Elle valait 1/8 d'obole (environ 0 fr. 02 c.). ‖ Monnaie de cuivre en général. ‖ Unité de poids.

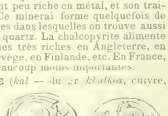
Chalcos.

CHALCOSIDÉRITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *sidêros*, fer) n. f. Phosphate hydraté naturel de fer avec cuivre. Variété cuprifère de dufrénite.

CHALCOSINE (du gr. *khalkos*, cuivre) n. f. Sulfure naturel de cuivre. ‖ On dit aussi CHALCOCITE.

— ENCYCL. La *chalcosine*, cuivre vitreux (*kupferglas*) ou cuivre éclatant (*glanzkupfer*) des minéralogistes allemands, est une substance très tendre et très fragile, d'un gris de fer ou de plomb plus ou moins foncé. Sa formule est Cu^2S, son poids spécifique 5,5 à 5,8, et sa dureté 2,5 à 3. Les cristaux naturels de chalcosine présentent des formes dérivant du système rhombique; mais cette espèce minérale est dimorphe : car, lorsqu'on la reproduit artificiellement, elle cristallise en octaèdres réguliers. La chalcosine est tellement fusible qu'elle fond à la flamme d'une bougie, lorsqu'elle est en petits fragments. Elle bleuit la flamme du chalumeau. Traitée avec la soude, elle produit un bouton de cuivre. On reconnaît dans la nature de la chalcosine lamellaire ou feuilletée de la chalcosine compacte et vitreuse, et enfin de la chalcosine pseudomorphique. Lorsqu'elle se trouve en masses compactes, la chalcosine sous forme, qu'on appelle vulgairement *cuivre en pps*. Le cuivre sulfuré est un des minerais de cuivre les plus purs et les plus riches.

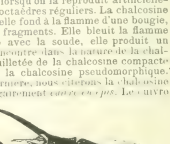

CHALCOSOME ou **CHALCOSOMA** (*kal* — du gr. *khalkos*, airain, et *soma*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des dynastides, renfermant des grands scarabées bronzés, avec trois longues cornes au corselet, chez les mâles. Les femelles sont brunes ou ternes, sans appendices cornus. Des trois ou quatre espèces de ces scarabées, qui habitent la région indo-malaise, le plus beau est le *chalcosoma atlas*.

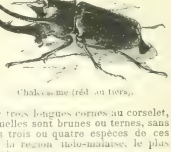
Chalcosome (rédu. au tiers).

CHALCOSTIBITE (*kal, sti* n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre, répondant à la formule $Cu^2Sb^2S^4$. Son poids spécifique varie de 4,75 à 5,01, et sa dureté est égale à 3,5. Syn. WOLFSBERGITE.

CHALCOTHRIX (*kal, trikss* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *thrix*, cheveu) n. m. Genre d'algues filamenteuses, qui prennent, en se séchant, un éclat métallique.

CHALCOTRICHITE (*kal* — du gr. *khalkos*, cuivre, et *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Protoxyde naturel de cuivre, qui se présente en filaments déliés.

— ENCYCL. La *chalcotrichite* est considérée comme une variété de *cuprite*. Sa formule est égale à Cu^2O, et son

poids spécifique à 5,8. On trouve cette substance à Nipé-Taguisk, dans les monts Ourals, dans la Prusse rhénane, en Hongrie et dans quelques mines du Cornouaille.

CHALCOTYPIE *kal* — du gr. *khalkos*, airain, et *typos*, caractère; n. f. Procédé de gravure qui permet d'obtenir des planches de cuivre en relief, propres à l'impression typographique.

CHALCOXYLOGRAPHIE *kal* — du gr. *khalkos*, airain, *xylon*, bois, et *graphein*, écrire; n. f. Procédé de gravure inventé en 1847 par Siegfandez et qui consistait à combiner la gravure sur cuivre avec la gravure sur bois.

CHALDÆA, planète télescopique, n° 311, découverte par Palisa, le 30 août 1891.

CHALDAIQUE *kal'-dak*. Qui appartient aux Chaldéens; n. m. Langue des Chaldéens. *Etudier le* CHALDAIQUE. On dit plus souvent CHALDÉEN.

CHALDAISANT *zan*; n. m. Qui s'occupe d'études relatives aux Chaldéens.

CHALDAÏSME *kal, ssm'*; n. m. Locution propre au chaldéen, caractère de la langue chaldéenne. *La langue hébraïque est empreinte de* CHALDAÏSME *dans les ouvrages qui précèdent immédiatement la captivité.* (Renan.)

CHALDÉE (*kal*), expression géographique usitée pour désigner le pays occupé dans l'antiquité par les Chaldéens.

on a gravé, d'une écriture fine et serrée tout ce qu'il était nécessaire de conserver par l'écriture. Ces livres, d'une nature particulière, renferment l'histoire politique et religieuse de l'antique Chaldée [illegible] sormais puiser et qui a indiqué les points sur lesquels la civilisation exige le plus de [illegible]

C'est d'abord, sur les bords [illegible] Perse, Ur, Sirpourla, l'antique *Erido*, la [illegible] les [illegible] placent le siège de la langue [illegible] Nu[illegible] loin de la *Zuganda*, ou village [illegible] Grand base droit de Lagash [illegible] à l'admirables obélisques : statues en diorite, bronzes et briques du plus haut intérêt, aujourd'hui au Musée du Louvre.

Plus au nord, les ruines de Warka (*Uruku*), l'*Erech* de la Genèse, l'*Orchoé* des Grecs, siège d'une école d'érudits, où les scribes d'Assur-bani-pal sont venus, au VIIe siècle avant notre ère, puiser une partie des éléments de cette curieuse *bibliothèque* que le prince avait fondée à Ninive.

Magheir, dans les ruines de laquelle les briques portent, avec les noms royaux, celui de la ville qui se disait alors *Ura*, c'est-à-dire *Ur*, la patrie d'Abraham.

A quinze milles du S.-O. de Warka, se trouvent les ruines de *Senkereh*, désignée dans les inscriptions sous le nom de *Larsam*, la *Larankа* des Grecs. Suivant les légendes, c'est là que les hommes prévenus de la grande catastrophe

reste, le franchir bientôt et s'avancer sur le cours inférieur de l'Euphrate. Nous rencontrons alors une série de rois assyro-chaldéens qui, depuis Tuklat-Saïadan (1270 [illegible] cette ville, après plus de six siècles, affranchie du joug [illegible] défaite du dernier des rois indépendants, Marduk-bal-Idin, le Mérodack-Baladan de la Bible (721 av. J.-C.). A partir de cette époque, Sargon et ses successeurs ajoutèrent [illegible] rois d'Assyrie celui de rois de Babylone. Cette dynastie [illegible]

Babylone redevint la capitale du dernier grand empire de Chaldée (625). Nabupolassar entreprit de relever les ruines accumulées par la domination de l'Assyrie, et son fils Nabuchodonosor (504) éleva les merveilleux monuments dont subsistent encore les vestiges. Cet empire disparut à son tour, écrasé par les armes des Achéménides, qui portèrent la dévastation en Chaldée pendant plus de deux siècles. Survint enfin l'invasion grecque, pendant laquelle Alexandre essaya de rendre à Babylone son ancienne splendeur, mais il mourut avant d'avoir

Art chaldéen : 1. Démon chaldéen (Louvre). — 2. Statuette en terre cuite. — 3. Fête de statue. — 4. Cul du Michaux Bibl. nat. — 5. Statuette en bronze (Louvre). — 6. Statuette [illegible] — 7. [illegible] de Sargon (collect. L. de Clercq). — 8. Statue (Louvre). — 9. Amulette. — 10. Pied de vase. — 11. Stele de Marduk-nadin-akhi (British Museum). — 12. [illegible] Museum). — 13. Vase de Mugheir. — 14. Brique. — 15. Cercueil. — 16, 17. [illegible]

Le sens de cette dénomination varie avec les temps et avec les progrès de l'empire ou des empires fondés par les Chaldéens. On désigne d'abord sous ce nom seulement le petit groupe des cités chaldéennes établies sur le cours inférieur de l'Euphrate et du Tigre puis la série des royaumes chaldéens fondés sur les deux fleuves dont le principal est celui de Babylone, enfin, tout l'immense territoire compris entre le Tigre et l'Euphrate. Aujourd'hui, la Chaldée forme une partie des vilayets de Bassora, de Bagdad et de Mossoul. A l'époque historique, ce pays paraît avoir été désigné, dans les plus vieilles inscriptions en caractères cunéiformes, sous le nom de pays des Sumers et des Akkads. (V. AKKADE.) Il était partagé en un certain nombre de petits États qui se disputaient la suprématie dans ces contrées. Babylone devint un jour la ville prépondérante et imposa son nom à toute la région que, dès lors, on désigna sous le nom de Chaldée, ou sous celui de Babylone.

Au VIe siècle avant notre ère, la Babylonie formant une satrapie de l'empire de Darius, n'était alors un des pays les plus riches et les plus fertiles du monde. Après la chute des Achéménides, la civilisation se retira de ces contrées. Après Babylone, Séleucie, Ctesiphon, Bagdad s'élevèrent : au sud, Hillah, sur l'emplacement même de Babylone. Les ruines des anciennes capitales marquent seules la place des centres d'une civilisation qu'on regarde, à juste titre, comme la plus vieille du monde.

La pierre est rare en Chaldée; aussi les habitants se sont-ils servis, pour construire des maisons, des palais ou quelques temples, de la terre propre à la fabrication de la brique que renfermait leur sol. Les ruines des anciennes capitales de la Chaldée ne présentent que des monceaux de briques. Mais ces briques portent avec elles de précieux renseignements; car, sur chacune d'elles, on lit une inscription qui mentionne le nom et la généalogie du prince qui a construit le monument. Cette terre plastique a été, en outre, pétrie en forme de gâteaux sur lesquels qui devait faire périr le monde dans un immense déluge enterrèrent des tables précieuses pour servir à perpétuer leur mémoire parmi ceux qui survivraient à la destruction.

Mentionnons encore Niffer, au milieu de la Mésopotamie, autrefois *Nipur*. Les collines de Sipara, dans les ruines desquelles on a cru reconnaître l'antique *Sippar*, la Ville des livres [illegible] *Séphariaïm* dans la Bible mais qui semblent plutôt placées aux environs de Abou-Habba, si bien s'en rapporte aux inscriptions.

Au milieu de toutes ces ruines s'élèvent dans la plaine de Hillah, celles de Babylone, dont l'histoire est plus connue; elles datent de la dernière dynastie chaldéenne, et comprennent les restes des monuments élevés par Nabuchodonosor. Ce sont, au nord, le *Mugeyeh*, qui renferme celles du temple de Belus, puis, en descendant sur la rive gauche du fleuve, celles du *Kasr*, ce grand palais de Nabuchodonosor où mourut Alexandre; un peu plus au sud, le tumulus de *Tel-Amran-ibn-Ali*, qui, suivant quelques écrivains, doit renfermer les restes des fameux jardins suspendus. Mentionnons, sur la rive droite, les restes du petit palais construit par le père de Nabuchodonosor; sur les deux rives, les vestiges des quais construits par Nabucodonosor [illegible] masse imposante du *B*[illegible] tour de Babel pour la tradition locale, mais temple de Nibo pour les archéologues.

Les documents sortis de ces ruines ont fourni de précieux renseignements sur l'histoire politique de ces contrées, en faisant connaître des listes de rois qui, dès la plus haute antiquité, ont gouverné, sous le titre de *patesi* ou de *sar*, les petits Etats d'Ur, de Larsam, de Senkereh et de Sippar. Signalons, parmi ces derniers, un prince du nom de Sargon, roi d'Agadé (Sippar), dont le règne, vers l'an 3600 avant notre ère, peut servir à établir la filiation des souverains qui l'avaient précédé, et permet de suivre les dynasties postérieures jusqu'au moment où Hammourabi établit à Babylone le centre d'un premier accompli son dessein. Depuis lors, la grande cité ne cessa de déchoir; son site même fut oublié, jusqu'à ce que les découvertes modernes l'eussent rendu à l'histoire.

Bibliographie : [illegible] Paris, 1796; Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie* (Paris, 1857, 1864); Rawlinson, *Descoveries in the ruins of Nineved and Babylon* (dans le « Journal of sacred literature », juillet 1855); *On the Birs Nemroud* (dans le « Journal of the R. A. S. », vol. XIII, 1re part, 1860); de Sarzec, [illegible] *researches in Chalden and Suriana* (London, 1867); Niebuhr, [illegible] Pognon, [illegible]

CHALDÉEN, ENNE [illegible]

— Adjectif. Qui appartient à ce pays où à ses habi[illegible] employée particulièrement dans la rédaction de certains fragments du livre d'Esdras.

— ESCYCL. Ethnogr. On a en vain cherché jusqu'ici à déterminer le caractère ethnographique des habitants primitifs de la Chaldée et de la Babylonie. Tout ce qu'ont révélé les inscriptions cunéiformes, c'est que les plus anciens qu'on puisse connaître portaient les noms d'*Akkads* et de *Sumers*, que la race aborigène avait disparu sous les couches de plusieurs invasions successives et que de cette mêlée de peuples était née une civilisation extraordinaire. Les Chaldéens furent célèbres dès la plus haute antiquité par leurs connaissances mathématiques et astronomiques. Callisthène rapporta, dit-on, une suite d'observations faites [illegible]

[illegible] les Grecs ont [illegible] à reconnaître la haute culture intellectuelle de ces peuples. Les découvertes modernes ont confirmé cette appréciation et en ont étendu la portée; on a retrouvé, en effet, la preuve de ces observations astronomiques sur des tablettes antérieures au règne de Sargon l'ancien, roi d'Agadé, et des tables du calcul des puissances des nombres élevés au carré et au cube avec un système de numération sexagésimale qui permet d'opérer rapidement, par de simples additions, les calculs les plus compliqués. Les arts qui se rattachent aux sciences exactes, l'architecture, l'art de l'ingénieur, furent aussi cultivés avec succès en Chaldée. Il en fut de même de l'astrologie et de la magie. Dans l'antiquité orientale, grecque et romaine, les astrologues chaldéens jouissaient de possédaient d'une grande réputation et portaient le nom caractéristique de *Mathématiciens*.

CHALDÉENS (*kal-dé-in*) n. m. pl. On appelle ainsi les nestoriens d'Orient, qui existent encore aujourd'hui; on les distingue ainsi des nestoriens d'Occident, disparus de l'histoire du xive siècle. — *Le Chaldéen*.

— Encycl. Le concile d'Éphèse (431) condamna et déposa l'hérétique Nestorius, patriarche de Constantinople. Mais la doctrine nestorienne, passionnément défendue par Jean d'Antioche, conserva des partisans en Orient et surtout à Edesse. De là, l'hérésie se répandit à la faveur des événements politiques sous les souverains parthes et perses; sous Chosroès, plusieurs sièges épiscopaux de Syrie, de la Mésopotamie et de la Chaldée furent occupés par des nestoriens. La secte continua ses progrès sous la domination d'Omar et des premiers califes, pénétra dans l'Arabie, l'Égypte, la Médie, fonda des établissements en Chine et sur la côte de Malabar. L'Église nestorienne, soumise tout entière à l'autorité du patriarche d'Antioche, resta prospère jusqu'à l'invasion des Tartares. Mais, alors, elle ne comptait plus qu'une poignée. Les troubles, qui accompagnèrent la conquête des Turcs, précipitèrent sa décadence. Aujourd'hui les nestoriens d'Asie végètent dans une profonde ignorance; quelques-uns se leurs communiants de l'extrême Orient et du Malabar sont rentrées dans le sein de l'Église romaine.

CHALE n. f. Pile de bois, dans les salines.

CHÂLE (de l'angl. *shawl*, mot d'origine persane) n. m. Longue pièce d'étoffe, à peu près carrée, décorée de dessins et que les Orientaux portent en ceinture, en turban, ou en écharpe sur leurs épaules. Les femmes d'Europe ont employé en emploient encore le châle de cette dernière façon. ▪ On appelle aussi *châle français* une imitation mécanique des châles indiens à la mode. ▪ On fait également des châles de dentelle, de crêpe de Chine, etc. ▪ *Châle barlong*, Châle qui, tout en étant plus long que large, n'a pas une forme exactement régulière. ▪ *Châle bâtier*, Châle qui ne possède qu'une bordure, ou n'a de palmes que d'un seul côté.

— Encycl. Les *châles* de l'Inde, châles de Cachemire ou *cachemires*, fabriqués dans le nord de l'Inde depuis des temps très reculés, ne furent introduits en Europe que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils étaient à la mode, en Angleterre, bien avant que d'être portés en France. C'est sous la Restauration, après la campagne d'Egypte, que ces châles devinrent un objet d'engouement. Pendant plus de cinquante ans, leur vogue persista, et s'ils passèrent de mode, ce fut surtout parce que la contrefaçon européenne leur ait peu à peu substitué de vrais châles de l'Inde des tissus grossièrement fabriqués sur de vilains modèles. Le poil des chèvres du Cachemire, ou *pushm*, a donné son nom de *pushmina* aux châles cachemiriens. Les *rampurs* ou *châles de Rampur* sont des châles colorés en blanc crème, en rouge écarlate, en bleu turquoise, en gris, fabriqués à Ludhiana. En diverses places du Pendjab, comme à Lucknow, ville sainte, à Mirsa, à Lahore, des fabriques importantes tirent parti de la laine de toute sorte, mais les plus estimées, dans toutes les catégories, viennent des montagnes du Cachemire, du Kaugra et de Siola. Ces châles furent longtemps un objet de commerce important pour la Compagnie des Indes, et, dans l'antiquité, ils jouissaient d'une faveur aussi grande.

— Bibliog. : G. Watt, *Indian Industrial Arts of India* (Londres, 1883); Baden Powell, *Manufactures of the Punjab* (Lukow, 1880).

CHALEF (*lef*' — de l'arabe *khalef*, saule, par allusion à la ressemblance de ces végétaux avec le saule blanc) n. m. Bot. Nom arabe des étéagnes.

CHALEIL (*lèy*) n. m. Lampe en usage au moyen âge et qui s'est encore conservée en certaines campagnes de France et aussi en Orient. (Le *chaleil*, *cracet*, *croisseul*, est un petit vaisseau plat, circulaire, en cuivre, avec un bec où est couchée la mèche qui brûle à l'air libre. Ce sont des lampes de ce type que l'on voit encore, en certaines églises, suspendues sous les voûtes (Chaleil) des grandes cheminées rustiques.)

CHALEMELLE (*mel*' — rad. *chalumeau*). n. f. Sorte de sifflet, instrument champêtre usité au moyen âge. V. CHALUMIE.

CHALEMIE (même rad. que *chalumeau*) n. f. Ancien musette, du genre des hautbois, qui faisait le dessus de la hautbarde et comportait six ou sept trous. ▪ Chalumeau de berger, fait soit d'un brin d'avoine ou de seigle, soit d'une branche de sureau ou de figuier (On dit aussi CHALEMÉE, CHALEMEL, CHALEMELLE, CHALUMEAU.)

Chalemie.

CHALENCON, comm. de l'Ardèche, arr. et à 26 kilom. de Tournon, près de l'Erieux; 1.041 hab. Tanneries.

CHALÉPOFHYLLE (*ka* — du gr. *khalépos*, incommode, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de rubiacées-rondéléiées, renfermant des arbrisseaux rigides à rameaux rétineux en haut, provenant de la Guyane anglaise.

CHALEPUS (*ka-lé-pus* — du gr. *khalépos*, difficile) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des hispinés, caractérisé par les épines des jambes intérieures. (Les chalepus, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, sont répandus surtout dans les régions chaudes de l'Amérique; une ou deux dans l'Afrique équinoxiale. Citons le *chalepus bicolor*, des Etats-Unis.

CHALET (*lè* — mot de la Suisse romande) n. m. Petit bâtiment à toit plat, fait de planches ou de troncs et de branches d'arbres, et recouvert de chaume, que les Suisses construisent sur les montagnes pour servir d'habitation. ▪ *Chalet*, Les CHALETS, *mais ne les habitez pas*. (Chateaubr.) ▪ Cabane où se font les fromages dans la montagne.

— Hab. Habitation champêtre, parfois très luxueuse, faite à l'imitation des chalets suisses.

Chalepus (gr. 3 fois)

— *Chalet de nécessité*, Petit édicule contenant des cabinets d'aisances publics.

Chalet (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique pour la première fois le 25 mai 1834. La scène se passe en Suisse en 1799. Daniel aime la jeune Betly, qui refuse de lui sacrifier son repos. Le jeune homme feint de partir pour rester le plus longtemps possible. Un détachement des soldats autrichiens, commandés par le sergent Max, qui occupent militairement le chalet de Betly. Or Max n'est autre que le frère de la jeune fille, qui ne le reconnaît pas lorsque, à son retour, sa sœur, Marie, lui a laissé cette blanche à ses hommes et tout d'être amoureux de Betly. Celle-ci, effrayée, implore la protection de Daniel. Le duel est décidé entre les deux hommes; mais la vérité se découvre, et tout s'arrange par un mariage. Scribe avait tiré le sujet du *Chalet* d'un opéra-comique, *Jery und Bately*, que Goethe écrivit pour un compositeur, son ami, nommé Kaiser. On pourrait tout citer de cette musique, qui a conservé sa fraîcheur : les couplets de soprano : *Dans ce modeste et simple asile*; le duo des amoureux; l'air de basse, *Arrêtons-nous ici*; le duo du chasseur et du berger, etc. Le *Chalet* reste l'une des œuvres les plus populaires, les plus aimables et les plus franches d'Adolphe Adam.

Chalet suisse.

CHALETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui habite un chalet.

CHÂLETTE, comm. du Loiret, arr. et à 3 kilom. de Montargis, sur le Loing, à la jonction des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing; 2.256 hab. Fonderie de fonte et de cuivre; scieries mécaniques, ateliers de constructions métalliques; commerce de vins en gros.

CHALEUR (du lat. *calor*) n. f. État de ce qui est chaud; sensation que produit un corps dont la température est relativement élevée : La CHALEUR *du feu, du soleil*. ▪ Température plus ou moins élevée de l'atmosphère : *La sieste est utile pendant les fortes* CHALEURS *de l'été*. (Maquet.)

— Fig. Ardeur, vivacité des passions ou des sentiments : CHALEUR *de la jeunesse*. CHALEUR *guerrière*. ▪ Zèle, empressement : *Défendre avec* CHALEUR *la cause d'un ami*. ▪ Entraînement qui produit un oubli, un aveuglement, une résistance à la réflexion : *Le combat, de la dispute, de la composition*. ▪ Mouvement, animation, vivacité expressive : *La* CHALEUR *du style, du geste, du regard*.

— Pop. Ardeur des sens qui porte les femelles à rechercher les mâles : *Chienne en* CHALEUR.

— Pop. *Ah! chaleur!*... Exclamation qui se lance à propos d'une chose qui déplaît, que l'on refuse de faire, etc.

— Pop. *Chaleur du foie*, Promptitude à se mettre en colère, parce que le foie sécrète la bile, à laquelle on attribuait les mouvements de colère. ▪ Taches rouges ou livides qui se produisent sous la peau, et que l'on croyait provenir de l'affection particulière du foie. ▪ *Chaleur du sang*, Facilité à s'exalter : *Les emportements de la jeunesse viennent de la* CHALEUR DU SANG.

— Art vétér. *Coup de chaleur*, Asphyxie des animaux domestiques produite par l'élévation de la température et l'excès du travail. ▪ On dit aussi COUP DE SANG.

— Pathol. Sensation d'ardeur qui produit un malaise ou accompagne une maladie : CHALEUR *vagueuse*, *fébrile*, etc. ▪ *Chaleur sèche*, Celle qui n'est pas accompagnée de sueur ou de moiteur. ▪ *Chaleur halitueuse*, Celle qui détermine la sueur ou un état de moiteur. ▪ *Chaleur hectique*, Chaleur sèche accompagnée d'une fièvre lente. ▪ *Chaleur âcre*, Celle qui produit sous la main une sorte de picotement. ▪ *Chaleur septique*, Chaleur âcre peu intense.

— Peint. *Chaleur du coloris*, Qualité du coloris résultant de l'emploi de certaines couleurs qui, sans de l'éclat, sans être criardes, et qui donnent à la composition de la vie et du relief : *La terre de Sienne paraît être la couleur qui contribue le plus à la* CHALEUR DU COLORIS.

— Physiol. *Chaleur animale*, Chaleur que produisent, dans l'organisme animal, les diverses réactions fonctionnelles : assimilation, contraction, sécrétion, etc. On rencontre une production de chaleur analogue chez certains végétaux, principalement dans les fleurs et au moment de la germination.

— Physiq. Une des formes de l'énergie qui est perceptible à nos sens par l'action qu'exerce sur nous le contact des corps chauds ou froids.

— Syn. **Chaleur, chaud.** *Chaleur* est un terme relatif; on dit la *chaleur* de l'eau, d'un objet quelconque; on dit aussi une grande *chaleur*, une *chaleur* excessive, la moindre *chaleur*. *Chaud* est un terme absolu et indéterminé. De plus, *chaleur* est un terme abstrait; la propriété qu'il désigne devient une chose distincte et active. *Chaud* est un terme concret : il suppose un être indéterminé et passif, où la *chaleur* réside; il marque un état sans désigner l'être lui-même.

— Anton. **Fraîcheur, frais, froid, froideur, froidure, tiédeur.**

— Encycl. Phys. I. *Généralités*. La chaleur est une des formes de l'énergie, c'est-à-dire du travail : comme le travail mécanique ou électrique, une quantité de chaleur peut s'exprimer en kilogrammètres, puisque l'on connaît l'équivalent de la chaleur en travail mécanique.

La chaleur est perceptible aux sens par l'action qu'exerce sur nous un corps chaud ou froid lorsqu'on le touche; d'après lord Kelvin, le toucher comprend deux sens distincts : celui de la rugosité et celui de la chaleur, qu'il nomme le sixième sens. Le toucher donne la notion de *température*; il nous indique qu'un corps est plus chaud ou plus froid qu'un autre, c'est-à-dire que sa température est plus ou moins élevée que celle de cet autre, mais il ne laisse rien préjuger du travail qui a été absorbé pour amener le corps à cette température. De même que la pression que possède un gaz dans un récipient est une notion insuffisante pour la connaissance du poids du gaz qu'il contient, puisqu'il faut connaître, en outre, le volume du récipient et le poids spécifique du gaz à la pression normale; de même, pour connaître la quantité de chaleur qui entre dans un corps, il faut avoir non seulement son augmentation de température, mais aussi le poids et la *chaleur spécifique* de ce corps.

Les éléments qui interviennent dans l'étude physique de la chaleur sont donc : 1° la quantité de chaleur; 2° la température; 3° la chaleur spécifique.

Les quantités de chaleur, ainsi que les chaleurs spécifiques sur lesquelles nous reviendrons plus loin, se mesurent par le calorimètre (voy. le mot CALORIMÉTRIE); les températures se mesurent au moyen du thermomètre. V. THERMOMÉTRIE.

Pyromètre à levier : A, barre métallique; B, réchaud, C, butoir; D, bras de levier mobile devant un cadran divisé.

La chaleur a la propriété de faire dilater les corps. Si l'on chauffe une barre métallique, elle augmente de longueur, et l'augmentation est proportionnelle à l'accroissement de température. Le pyromètre à levier nous les yeux des exemples de ce phénomène, que l'on montre dans les cours à l'aide du *pyromètre à levier* ou de l'*anneau de S'Gravesande*. Pour une même variation de température, deux corps de mêmes dimensions, mais de natures différentes, ne se dilatent pas également. V. DILATATION.

Anneau de S'Gravesande. B, boule métallique et anneau; C, support. D, lampe à alcool qui boule chauffée ne passe plus dans l'anneau.

En continuant à chauffer le même corps, on arrive à une température plus ou moins élevée où il change d'état; s'il était solide, comme nous l'avons admis, il devient liquide : c'est le phénomène de la *fusion*. La température continuant à croître, le liquide entre en ébullition et on assiste au phénomène de la *vaporisation*.

Anciennement, on considérait la chaleur comme provenant d'un fluide impondérable répandu dans la masse des corps, fluide qui pouvait entrer ou sortir de ces corps sous l'influence de certaines causes extérieures; on expliquait ainsi l'augmentation de volume d'un corps dont la température croissait par l'augmentation du *calorique* qu'il contenait. Cette hypothèse du calorique, séduisante par sa simplicité apparente, a été rejetée par suite des divergences qu'elle donnait avec l'expérience.

La théorie dynamique, aujourd'hui admise parce qu'elle répond mieux à l'exécution des phénomènes observés, est basée sur cette hypothèse que les molécules qui composent les corps sont animées d'un mouvement d'autant plus rapide que leur température est plus élevée. Bacon appelait la chaleur « un mouvement, un combat, qui opère dans les molécules des corps ». V. THERMODYNAMIQUE.

II. *Sources de chaleur*. La chaleur d'un corps n'est utilisable que si ce corps est à une température supérieure à celle du corps qui doit la recevoir. L'énergie calorifique peut être produite par la transformation de l'énergie mécanique, de l'énergie électrique ou de l'énergie chimique.

a *Transformation de l'énergie mécanique*. Le frottement de deux corps l'un sur l'autre dégage de la chaleur, et la quantité de chaleur produite est équivalente au travail dépensé pour produire le frottement; si le travail dépensé est de 425 kilogrammètres, la quantité de chaleur produite est d'une *grande calorie*. Quelle que soit la nature des corps employés, leur frottement produit toujours de la chaleur, et la loi de l'équivalence que nous venons d'énoncer est vraie dans tous les cas, si les corps sont, après l'expérience, dans le même état qu'avant. C'est sur cette base qu'a été conçue l'expérience de Joule pour la mesure de l'équivalent mécanique de la chaleur.

b *Transformation de l'énergie électrique*. L'énergie électrique se transforme en chaleur, dans un grand nombre de cas. Le passage d'un courant dans un corps électriquement conducteur produit un échauffement qui est proportionnel à la résistance R du corps, au carré de l'intensité I du courant et au temps t; en appelant Q la quantité de chaleur dégagée et E l'équivalent mécanique de la chaleur, on a :

$$Q = \frac{1}{E} RI^2t.$$

Ce moyen de production de la chaleur est employé industriellement dans les fours électriques et commence à entrer dans la pratique domestique par les appareils tels que chauffe-fer, casseroles, plats et chemises électriques.

On peut encore obtenir électriquement une chaleur par les courants dits « de Foucault » qui se produisent lorsqu'on déplace un corps conducteur dans un champ magnétique dû à la proximité d'un aimant ou d'un électro-aimant; également en utilisant les phénomènes thermo-électriques de certains couples de corps métalliques, etc.

c) *Transformation de l'énergie chimique*. — C'est par la voie chimique qu'on a de tout temps produit la chaleur. Lorsqu'un corps change d'état physique, comme lorsqu'il change de constitution chimique, il se produit, simultanément à ce changement et suivant les cas, un dégagement ou une absorption de chaleur. Les tous les produits naturels qui contiennent une forte quantité de carbone, tels que le charbon de terre, la lignite, la tourbe, etc. : ceux qui contiennent du carbone et de l'hydrogène, comme les pétroles,

les essences minérales, etc., et enfin les corps de composition plus complexe, comme le bois et les feuilles, sont éminemment susceptibles de se combiner à l'oxygène de l'air pour former des produits gazeux acide carbonique, oxyde de carbone et vapeur d'eau. Ce genre spécial de combinaison, qu'on appelle *combustion*, se fait avec un dégagement de chaleur quelquefois très-grand.

On utilise aussi, dans certains cas spéciaux, la chaleur produite par la solidification d'un corps fondu, la cristallisation de certaines solutions salines saturées (acétate de soude dans l'eau), l'hydratation des pierres ponces (oxyde hydrate de baryte, etc.), ou encore la combustion des cheminées et des fourneaux qui sont capables de donner un dégagement de chaleur pendant plusieurs heures.

Chaleur solaire. La source de chaleur la plus importante est, sans contredit, le soleil, bien que son utilisation directe n'ait jusqu'à présent donné que peu de résultats.

Nous ne parlerons que de l'appareil de Mouchot, tel qu'il a été construit et perfectionné par Abel Pifre en 1878. Il se compose d'un réflecteur M, formé de deux parties inégales, qui concentre la chaleur solaire sur une chaudière cylindrique C, placée dans l'axe du réflecteur, ou de l'eau se trouve vaporisée; on utilise, dans un moteur quelconque, la vapeur produite. Le sensible du bulbe de la chaudière est monté sur un pied B en fer, sur lequel il peut prendre l'inclinaison nécessaire pour que son axe soit dirigé parallèlement aux rayons solaires, par le moyen d'un mécanisme spécial O. Les dimensions énormes qu'il faut donner à l'appareil pour n'obtenir qu'une faible puissance, même dans les pays très chauds, lui ont été tout caractère véritablement pratique. En Algérie, pendant les grandes chaleurs, on peut obtenir une puissance de 1 cheval-vapeur avec un réflecteur de 20 mètres carrés de surface.

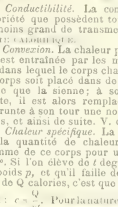

Insolateur de Abel Pifre (coupe).

II. Chaleur rayonnante. Lorsqu'un corps est à une température supérieure à celle des corps qui l'environnent, il émet des rayons qui jouissent de toutes les propriétés physiques des rayons lumineux, à savoir : la réflexion, la réfraction et la double réfraction, l'interférence et la polarisation. A partir d'une certaine température, de environ 525°, le rayon calorifique devient lumineux, sans cesser pour cela d'être chaud; il n'y a pas production d'un nouveau rayon qui ait le pouvoir de transmettre la lumière; le rayon calorifique a simplement acquis une nouvelle propriété que nos yeux peuvent apprécier. La lumière et la chaleur sont de même origine, et le rayon qui les transporte toutes deux ne diffère de la chaleur, comme la lumière, se transmet donc, à travers l'air ou le vide, par l'intermédiaire de l'*éther*, qui se met en vibration au contact des molécules vibrantes du corps chaud.

En envoyant un faisceau de lumière sur un prisme en sel gemme, qui n'absorbe pas les rayons calorifiques, on obtient à la sortie du prisme un spectre, c'est-à-dire une image formée des rayons qui composent la lumière blanche; ces rayons, inégalement déviés par le prisme, se séparent en le traversant. W. Herschel, en déplaçant un petit thermomètre sur les différentes parties du spectre, observait que la chaleur n'y est pas uniformément répartie et qu'elle va en croissant du violet au rouge; en continuant au delà du rouge, dans la partie appelée *infra-rouge*, il vit que le maximum calorifique existe dans la partie obscure. Ces expériences furent reprises par Melloni; il substitua au thermomètre peu précis d'Herschel un couple thermo-électrique permettant d'évaluer les températures de chaque rayon par la déviation donnée à un galvanomètre très sensible.

Les rayons calorifiques aussi séparés de la lumière possèdent toutes les propriétés des rayons lumineux et les lois qui régissent sont les mêmes que celles de la lumière; il n'y a donc pas lieu d'y insister ici.

Par analogie avec les qualificatifs *transparent* et *opaque*, on emploie, pour désigner les corps qui se laissent ou non traverser par les rayons calorifiques, les expressions *diathermane* et *athermane*.

L'appareil employé pour étudier les différentes propriétés de la chaleur rayonnante est le banc de Melloni; il se compose d'une règle fixe en d'une mobile sur un cadran gradué permettant de mesurer les angles qu'elles font entre elles. On peut placer sur la règle fixe la source chaude à étudier, ainsi que les lentilles et écrans nécessaires dans les expériences; un plateau central permet de fixer le miroir ou le prisme qui doit servir à l'étudier; enfin, sur la règle mobile, est montée la pile thermo-électrique.

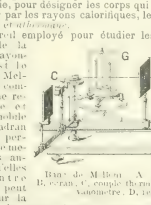

Banc de Melloni. A, source de chaleur, B, écran, C, miroir thermo-électrique, G, galvanomètre, D, règle divisée.

IV. Transmission de la chaleur. Lorsqu'un corps est à une température différente de la température ambiante, il cède de sa chaleur aux corps avoisinants jusqu'à ce qu'il soit en équilibre de température avec son milieu. La chaleur qui passe ainsi d'un corps à un autre emploie trois moyens, différents pour se transmettre, ce sont : le rayonnement, la conductibilité et la convexion.

1° *Rayonnement.* Comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, un corps chaud émet, dans tout l'espace qui l'environne, des rayons qui emportent une partie de sa chaleur. La quantité de chaleur que perd un corps par rayonnement est proportionnelle à la différence des températures T-T' du corps et du milieu, à la durée de l'expérience t, à la surface du corps s et à un coefficient, qui dépend de la nature du corps et de sa surface, et qu'on appelle *pouvoir émissif*, e. On peut donc écrire : $Q = e(T - T')st$.

Le pouvoir émissif des corps est éminemment variable, suivant leur nature; on trouve certains par 100 le pouvoir émissif du noir de fumée, qui est le plus fort connu, Leslie a trouvé les nombres suivants :

Noir de fumée	100	Mercure	20
Eau	100	Plomb	19
Papier	98	Fer	15
Verre ordinaire	90	Cuivre	12
Crown glass	90	Argent	12
Glace	85	Or	12

2° *Conductibilité.* La conductibilité calorifique est la propriété que possèdent tous les corps à un degré plus ou moins grand de transmettre la chaleur. V. CONDUCTIBILITÉ CALORIFIQUE.

3° *Convexion.* La chaleur perdue par convexion est celle qui est entraînée par les mouvements du liquide ou du gaz dans lequel le corps chaud est plongé. Supposons que ce corps soit placé dans de l'air à une température plus basse que la sienne; à son contact l'air s'échauffe et monte, il est alors remplacé par de l'air plus froid qui emprunte à son tour une nouvelle quantité de chaleur au corps, et ainsi de suite. V. CONVEXION.

V. Chaleur spécifique. La chaleur spécifique d'un corps est la quantité de chaleur que peut absorber 1 kilogramme de ce corps pour une différence de température de 1°. Si l'on élève de 1° degrés la température d'un corps de poids p, et qu'il faille dépenser une quantité de chaleur de Q calories, c'est que la chaleur spécifique du corps c est : $c = \frac{Q}{p}$. Pour la nature des chaleurs spécifiques, voir CALORIMÉTRIE. Le produit pc du poids du corps par sa chaleur spécifique se nomme *poids réduit en eau* du corps, ou plus simplement *poids en eau*, ou quelquefois encore *capacité calorifique*.

La chaleur spécifique des corps varie avec la température; d'une façon générale, elle augmente lentement lorsque la température croît. La chaleur spécifique de l'eau est égale à l'unité, comme il résulte de la définition de la calorie, l'eau étant supposée à 0°. D'après Regnault, qui a mesuré la chaleur spécifique de l'eau entre 17° et 190°, on peut prendre pour valeur de sa chaleur spécifique à une température t, par la relation :

$$c = 1 + 0{,}00001\,t + 0{,}000000\,t^2,$$

ce qui donne pour valeur à 190° : 1,0402.

On a reconnu, en effet, que la majorité des corps simples, le produit de leur chaleur spécifique par leur poids atomique donne un nombre sensiblement constant qu'on appelle *chaleur atomique*; il est égal à environ 6,3. On appelle *chaleur spécifique* pour un corps composé, *chaleur moléculaire* le produit de sa chaleur spécifique par son poids moléculaire.

VI. Chaleurs latentes. On nomme ainsi la quantité de chaleur qu'absorbe ou que restitue un corps lorsqu'il passe d'un état à un autre; par exemple, lorsque de solide il devient liquide, ou de liquide, gazeux. V. FUSION, et VAPORISATION.

VII. Chaleur de combinaison. Quand deux corps susceptibles de réagir chimiquement l'un sur l'autre, sont mis en présence, il se produit une réaction dont le résultat est la transformation de tout ou partie des corps employés et formation de produits nouveaux; les mouvements d'état chimique, comme les changements d'état physique, se font avec dégagement ou absorption de chaleur.

On appelle chaleur de combinaison la quantité de chaleur qui se dégagerait si on préparait 1 kilogramme du corps considéré en partant des éléments qui le composent. La partie de la chimie qui traite de la mesure de ces quantités est la thermochimie.

Parmi les chaleurs de combinaison on peut comprendre les *chaleurs de combustion*. Les chaleurs de combustion ont un grand intérêt industriel, elles donnent la quantité de chaleur que peut fournir un corps combustible en brûlant.

— BIBLIOGR. : Sadi Carnot, *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance* (Paris, 1824); Fourier, *Théorie analytique de la chaleur* (Paris, 1822).

— Physiol. Chez l'homme et chez les animaux homéothermes, la température varie avec la région du corps, le moment, les circonstances, et enfin les conditions pathologiques.

Au point de vue du lieu, les températures de la périphérie sont plus basses que celles des régions profondes, et celles des extrémités des membres inférieurs que celles du tronc. Le foie est l'organe qui possède la plus haute température, et le sang qui en sort est plus chaud que celui qui y entre; du reste, le sang des veines est, à une même température, plus chaud que celui des artères. Enfin, la température rectale est toujours de 0,5 à 1 degré plus élevée que la température axillaire.

Quand les variations de la température extérieure atteignent une certaine amplitude, des phénomènes de régulation, d'origine nerveuse (grand sympathique), interviennent pour y parer et déterminent, quand la température est élevée, des causes de dépendance de la chaleur (dilatation des vaisseaux périphériques, sudation, évaporation cutanée et pulmonaire), et, quand elle s'abaisse, la diminution de la perte de chaleur par vaso-constriction périphérique. Dans ce dernier cas, il y a, en outre, augmentation de l'intensité des échanges respiratoires et réaction nerveuse sur le système musculaire : *tremblement, frisson*. Enfin, l'homéotherme adapte rapidement ses variations aux saisons, en augmentant ou en diminuant l'épaisseur de son revêtement et en pelicule graisseux sous-cutané.

Les influences pathologiques déterminent des oscillations plus marquées de température; ces oscillations tantôt ascendantes (température bien au-dessus de 38°), tantôt descendantes (température très au-dessous de 36°), et qui paraissent [illegible] de la régulation thermique et, en ce qui regarde la fièvre, à une augmentation des échanges respiratoires.

Certains animaux à sang chaud se rapprochent des hétérothermes : ce sont les animaux *hibernants* (ours, marmotte, loirs, dont la température s'abaisse beaucoup pendant le sommeil). [illegible] Regnault, des nouveau-nés des mammifères, qui sont nus et dont l'appareil de regulation fonctionne très imparfaitement.

La production de chaleur varie avec l'intensité du fonctionnement des organes, avec le besoin de la température extérieure, la vitesse de la nature du revêtement.

[illegible] comporte une réaction endothermique, inversement la [illegible] exothermique; tout compte fait, l'organisme végétal peut [illegible] la température de graines en germination dépasse toujours sensiblement celle de graines, en tout point comparables, qui ne germent pas : la différence est de 10° à 12° chez le blé. De même, au sommet d'une inflorescence d'*arum maculatum*, on a observé, au moment de l'anthèse, un excès de 10°,4 sur la température extérieure. G. Bonnier ne s'est pas contenté de ces observations thermométriques; il a aussi mesuré les calories dégagées. Si on remarque que la germination de la graine et la floraison sont accompagnées d'un surcroît d'intensité de la respiration, on peut être tenté d'attribuer entièrement le dégagement de chaleur à la fonction de l'acide carbonique. [illegible] réactions qui se [illegible] interdit d'accepter une explication aussi simple. Les calories dégagées par un organisme végétal peuvent être fournies : *a* par la formation de l'anhydride carbonique ; — *b* par les oxydations que produit l'excès d'oxygène absorbé sur l'anhydride carbonique émis; — *c* par les hydratations et dédoublements indépendants de toute oxydation. Dans les périodes de consommation (germination de la graine), cette chaleur spécifique (*c*) apparaît aux deux premières, correspondant à la respiration; dans les périodes de constitution des réserves, la chaleur absorbée par la formation des substances nutritives se retranche, au contraire, de la chaleur respiratoire.

— Physiol. comp. Tous les animaux respirent; tous consomment donc de l'oxygène et produisent de l'acide carbonique. Mais ils diffèrent entre eux, au rapport de la faculté de développer de la chaleur; aussi les a-t-on classés en deux catégories sous les noms d'*animaux à sang chaud ou homothermes* (qui ont une température propre, presque constante) et *animaux à sang froid ou hétérothermes*, c'est-à-dire dont la température varie suivant celle du milieu ambiant.

Les homéothermes sont les mammifères et les oiseaux. Les reptiles, les batraciens, les poissons et les [illegible] les animaux invertébrés sont hétérothermes; chez tous les hétérothermes, la température du corps s'abaisse avec celle du milieu ambiant, et, comme la température de l'atmosphère est généralement très inférieure à celle de notre tête, ils produisent sur nous une sensation de froid si l'on vient à les toucher. Néanmoins, ils produisent de la chaleur. Les poissons ont une température plus élevée d'environ un degré centigrade que celle de l'eau où ils vivent; chez les batraciens, la température du corps ne s'élève guère que d'un demi-degré ou de trois quarts de degré au-dessus de celle du milieu ambiant.

La chaleur animale des reptiles est un peu plus grande : elle dépasse celle de l'atmosphère de un à trois degrés, mais elle peut descendre dans certaines circonstances. Ainsi, pendant la période d'hibernation, la température des lézards, des python, peut s'élever à 41°,5 et dépasser la température de l'air ambiant.

Chez les insectes et les autres invertébrés, on a pu s'assurer de l'existence de la faculté calorifique, quand ils sont isolés aussi bien que lorsqu'ils sont réunis en tas ou renfermés en grand nombre dans une quantité limitée d'air.

La température intérieure des insectes est toujours un peu plus élevée que celle de l'air extérieur. Il en est de même pour les mollusques, les vers, les échinodermes, les cœlentérés. D'ailleurs, chez ces animaux inférieurs, la faculté calorigène est en rapport avec le degré d'intensité de la combustion respiratoire dont leur organisme est le siège.

— BIBLIOGR. : Gavarret, *De la chaleur produite par les êtres vivants* (Paris, 1855); Cl. Bernard, *Leçons sur la chaleur animale* (Paris, 1875); Ch. Richet, *La Chaleur animale* (Paris, 1889).

— Art vétér. [illegible] *pris de chaleur* lorsque, poussé à une grande allure et par une haute température, il vient à tomber en suffoquant littéralement. Dans ce cas, c'est une véritable asphyxie qui se produit, car le sang ne passe dans les poumons est incomplète, l'air chauffé ne contenant plus une suffisante quantité d'oxygène pour vivifier le sang arrivant à flots dans les poumons. Le cheval a une température exagérée, et ayant une température dépassant la normale malgré la sueur qui est excessive. Le sang est très noir et chargé d'acide carbonique. Le traitement doit consister à mettre le cheval à l'ombre sous un arbre, à lui faire des affusions répétées d'eau froide sur la tête et à pratiquer au début une petite saignée.

— Géol. *Chaleur interne.* On appelle ainsi [illegible] mique du sous-sol, à partir du point où l'influence solaire n'existe plus, c'est-à-dire où la température [illegible] constante, jusqu'à l'état de fusion minérale qu'on appelle aussi *feu central*. La température intérieure va en augmentant à peu près de 1° par 30 mètres, ce qui, en admettant un accroissement régulier jusqu'à 60 kilom. de profondeur, donne une température d'à peu près 2.000°, à laquelle aucune roche ne résiste. On voit donc de quelle minceur est la croûte solide comparée au diamètre du globe. Aux renseignements thermométriques recueillis dans les mines les plus profondes, il faut ajouter, comme éléments de conviction en faveur de la *chaleur interne*, les volcans, les suffioni, les geysers, les sources thermales, etc.

— [illegible]

CHALEUREUSEMENT adv. [illegible] CHALEUREUSE.

CHALEUREUX (*rel*), **EUSE** adj. Qui a beaucoup de chaleur naturelle : *A l'âge de soixante-dix ans, on n'est guère* CHALEUREUX. (Acad.) [Peu usité.]

— Fig. Ardent, zélé, empressé : *Ami* CHALEUREUX. *Ac-* [illegible]

— ANTON. **Froid, glacé, glacial, tiède, tranci.**

CHALEURS (BAIE DES), baie du Dominion canadien, golfe du Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière de Ristigouche. A son entrée sud, est située l'île Shippigan. Défaite de la flotte française par les Anglais 8 juill. 1760).

CHALGRIN [illegible] Paris [illegible]

de Paris, [illegible] 1758, le grand prix de Rome, devint successivement membre de l'Académie d'architecture (1770), architecte de Monsieur (depuis Louis XVIII), membre de l'Institut (1799), et architecte du palais du Luxembourg. Passionné pour l'architecture grecque, il ne fut pas toujours heureux dans ses imitations. On lui doit l'église Saint-Philippe-du-Roule, le Collège de France, le buffet d'orgues de Saint-Sulpice, un escalier admirable au Luxembourg, etc. Chargé de l'érection de la [illegible] de France, il [illegible] quelques [illegible] qui [illegible] le plus primitif.

CHALIAHS, ancien peuple de l'île de Ceylan, qui semble être venu de l'Inde. — *Un* CHALIAH.

— ENCYCL. Jadis, les *Chaliahs* étaient esclaves des Portugais et des Hollandais; pour la moindre faute, ils étaient [illegible] prison. Les Anglais leur permirent de se livrer librement à la culture.

CHALICODOME ou **CHALICODOMA** (*ka* — de *ka*[illegible], *kalos*, caillou, et *domos*, maison), n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille abeilles et bourdons, renfermant de grosses abeilles solitaires ordinairement noires, qui construisent leurs nids en terre cachée et en gravier, le long des murs ou des rochers.

— ENCYCL. Les nids sont divisés en un certain nombre de logettes, contenant chacune une larve avec une provision de pâtes mielleuses. Certaines espèces sont beaucoup plus grosses que les autres. La [illegible] des environs de Paris (*chalicodoma maxima*) est la plus commune; d'autres espèces habitent la région méridionale [illegible].

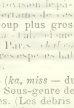

CHALICOMYS (*ka*, *miss* — du gr. *khalix*, *ikos*, caillou, et *mus*, rat) n. m. Sous-genre de castors, fossiles dans les terrains tertiaires. (Les débris du chalicomys ont été rencontrés surtout en Allemagne et en Espagne. [illegible] *chalicomys* [illegible] à l'île [illegible].

CHALICORE (*ka*) ou **CHALICORUS** (*ka*, [illegible]), n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des malachiides, voisins des attélostes, et habitant le sud de l'Afrique. On connaît cinq ou six espèces de chalicores : le *chalicorus vinulus* (Cap); le *chalicorus* [illegible] (Limpopo).

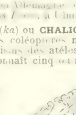

CHALICOTHERIUM (*ka*, *th*[illegible], *khalix*, *ikos*, caillou, et *therion*, animal) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, famille des brontothéridés, renfermant de grandes et puissantes formes qui vivaient à l'époque tertiaire. (Les *chalicotherium Goldfussi* est fossile dans le miocène d'Eppelsheim; d'autres espèces ont été découvertes dans le miocène supérieur de l'Orégon, en Chine, et aussi en France.)

Chalicotherium.

CHÂLIER (*lié*) n. m. Fabricant, marchand de châles, ouvrier qui fabrique les châles.

CHALIER (Joseph), chef du parti révolutionnaire à Lyon, né en 1747 en Dauphiné, mort en 1793. Élu officier municipal à Lyon (1791), Chalier fut un administrateur actif, surtout dans les questions d'assistance. Orateur des [illegible] de Lyon, il prit [illegible] et [illegible] Vendée [illegible] à Paris, [illegible] 1793. Au milieu de la crise girondine, les sections royalistes de Lyon se soulevèrent (1793). Chalier fut arrêté, traduit, malgré les ordres de la Convention, devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, et condamné à être guillotiné.

CHALIEU (l'abbé Alexis), antiquaire français, né à Tain en 1733, mort en 1810. Ses écrits, très estimés, ont été publiés après sa mort sous le titre de *Mémoires sur les diverses antiquités du département de la Drôme* (1811).

CHALIGNY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Nancy, près de la Moselle; 1.028 hab. Source minérale. Fer.

CHALIGNY, famille d'habiles fondeurs lorrains. JEAN **Chaligny**, né à Nancy en 1529, mort en 1615, fondit cette fameuse couleuvrine de 22 pieds de long, que Louis XIV fit conduire à Paris après la prise de Nancy, en 1670. — DAVID et ANTOINE **Chaligny**, fils du précédent, fondirent la statue équestre de Charles III, duc de Lorraine, aujourd'hui à Nancy.

CHALILITE (du gr. *khalix*, caillou, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait chalixite) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, de chaux, de protoxyde de fer et de soude, que l'on suppose être une variété de thomsonite.

CHALIME (*ka*) ou **CHALIMUS** (*ka*, [illegible] *khalimos*, empoisonneur) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des [illegible], et caractérisés par un appendice frontal annelé, renflé à l'extrémité. (Les chalimes sont parasites sur les scombres; l'espèce type [*chalimus scombri*] vit sur le maquereau.)

CHALIN n. m. Nom donné, dans certaines provinces, aux éclairs qui, le soir, pendant l'été, sillonnent les airs, mais sans bruit de tonnerre.

CHALINA (*ka*) n. f. Genre d'éponges fibreuses, type de la famille des *chalinidés*, ressemblant beaucoup aux éponges vulgaires, et habitant l'Atlantique et la Méditerranée, depuis l'Angleterre jusqu'à la mer Rouge.

CHALINARGUES, comm. du Cantal, arrond. et à 10 kil. de Murat, entre l'Allanche et l'Alagnon; 1.233 hab. Cascades; accidents volcaniques.

CHALINDREY, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Langres, au pied du Cognelot; 1.988 hab. Ch. de f. Est et P.-L.-M. Pierres pour meules à moudre et à aiguiser; ateliers de réparation de locomotives.

CHALINIDÉS (*ka* — du gr. *khalinos*, frein) n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses du sous-ordre des halicondries, à fibres cornées. Les principaux genres de cette famille sont : *chalina*, *cribrochalina*, *siphonochalina*, *ricochalina*, habitant surtout la Méditerranée. — *Un* CHALINIDÉ.

CHALINITIS (*qui met un frein*). Myth. gr. Surnom d'Athéna à Corinthe. La déesse avait dompté Pégase, lui avait mis un frein, avant de le donner à Bellérophon.

CHALINOPSIDÉS (*ka* — du gr. *khalinos*, frein, et *opsis*, *idos*, apparence) n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses du sous-ordre des halichondries. — *Un* CHALINOPSIDÉ.

ENCYCL. Ces éponges sont de consistance [illegible], ramifiées, pourvues [illegible] fibreux et dépourvues de crochets [illegible] spicules recourbées. Les principaux genres sont : *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, habitant la Méditerranée.

Chalit.

CHALIT (*ka*, [illegible] *chalit*; mal *catalit*), n. m. Partie [illegible] du lit, qui [illegible] *[illegible]*. Bas de lit, charpente en matière quelconque sur laquelle reposent les matelas : CHALIT *de fer*. (Ce mot s'entendait anciennement aussi bien du bois d'un lit que du lit lui-même.) *Chalit* [illegible]. Lits du, au lieu de bois de bois, en avaient un de sangles tendues sur un cadre.

CHALLAMEL (Jean-Baptiste-Marie-Augustin), littérateur, né et mort à Paris (1818-1894). Il fut conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et il a considérablement soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de JULES ROBERT. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires du peuple français* (1865-1873); *Histoire de la mode en France* (1874); *Histoire de France et des Français depuis les siècles* (1883); *Histoire de la liberté en France* (1886); *Histoire de France : Histoire de Napoléon, histoire de la révolution, histoire de Paris* (1892); *Histoire anecdotique de la Fronde* (1860); *La Regence galante* (1861); *Histoire populaire des papes* (1861).

CHALLANS, ch.-lieu de canton de la Vendée, arrond. et à 44 kilom. des Sables-d'Olonne, entre deux ruisseaux qui, près de là, s'engagent dans le marais; 5.433 hab. (*Challandais, aises*.) Ch. de f. État. Pêche dans les marais environnants; fours à chaux, tuileries, plâtreries, ocres de plusieurs couleurs, tourbe. Près du château de la Verrie, menhir le plus dû à 4 mètres. Le 30 avril 1794, près de Challans, défaite des insurgés vendéens par les forces républicaines. — Le canton a 6 comm. et 14.900 hab.

CHALLAO ou **CHALLAS**, bourg de la république Argentine (prov. de Mendoza), sur le massif de los Paramillos. Station [illegible].

CHALLE (Charles-Michel-Ange), peintre, né et mort à Paris (1718-1778). Élève de Lemoine et de Boucher, il obtint, en 1741, le premier grand prix de Rome avec *la Guérison de Tobie*, entra en 1753 à l'Académie et peignit le plafond de la salle des séances, comme morceau de réception. Il fut nommé professeur de perspective en 1765. Le roi l'anoblit et le fit chevalier de Saint-Michel. Il peignit surtout des tableaux d'église et des plafonds. Architecte, il organisa des fêtes publiques. Il a laissé quelques ouvrages littéraires. — Son frère, SIMON, né et mort à Paris (1719-1765), sculpteur, obtint le prix de Rome en 1743 et entra à l'Académie en 1756.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul-Armand), philosophe et homme politique français, né en 1827 à Avranches, mort à Paris en 1896. Élève de l'École normale (1846), agrégé de philosophie en 1849, professeur à Caen, emprisonné et exilé pour avoir protesté contre le coup d'État (1852), il voyagea en Belgique, en Allemagne, en Italie, où pendant [illegible] fut professeur au Polytechnicum de Zurich et rentra en France après l'amnistie de 1859, devint collaborateur du « Temps » et l'un des fondateurs de la *Revue blanche*. Ami de Gambetta, il fut l'un des condamnés de la conspiration de Rando (1868). Préfet du Rhône en 1870, il tint tête à la fois aux réactionnaires et au comité de Salut public insurrectionnel (1870). Élu par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale (7 janv. 1871), il défendit son administration préfectorale dans un admirable discours (30 janv. 1873). Il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône (30 janv. 1876). Ambassadeur en Russie (1879), puis en Angleterre (1880), il fut assez mal accueilli dans ce dernier poste. Il rentra en France (1882). Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ferry (1883), il se retira en décembre, à cause de sa santé et des difficultés causées par les affaires du Tonkin. Il fut réélu, en 1885, sénateur des Bouches-du-Rhône, et devint vice-président du Sénat, en 1888. Il prononça, le 19 décembre 1888, un discours retentissant, où il traitait sévèrement les républicains et les socialistes. Élu à l'Académie française (1893), il le reçut avec une certaine âpreté au scepticisme de Renan. Il succéda, comme président du Sénat, à Jules Ferry (1893), et présida les deux congrès pour l'élection présidentielle de Casimir-Perier (1894) et de Félix Faure (1895). Il est regardé comme un des grands orateurs politiques de notre temps. Il n'a publié qu'une traduction de l'*Histoire de la philosophie moderne*, de Ritter, avec une introduction (1861) et la *Philosophie individualiste* (1864).

CHALLENGER, navire anglais qui, pendant les années 1873, 1874, 1875 et 1876, accomplit, pour le compte de l'Angleterre, une immense campagne autour du monde et en rapporta de curieux spécimens de la flore et de la faune des abysses. La relation de ce voyage a été faite par Wyville Thomson de voyage *Reports of the scientific results of the voyage of H. M. S. Challenger* (Londres, 1880-1895).

CHALLES, comm. de la Sarthe, arr. et à 17 kilom. du Mans, sur le Narais; 1.146 hab. Ch. de f. du Mans à Chartres. Fabrique de toiles de chanvre, moulins.

CHALLES-LES-EAUX, comm. de la Savoie, arr. et à 5 kilom. de Chambéry; 572 hab. Eaux minérales sulfurée sodique, et iodo-bromurée. Vignobles.

CHALLES (Claude-François MILLIET **de**), jésuite et mathématicien, né à Chambéry en 1621, mort à Turin en 1678, s'adonna à l'enseignement. Son principal ouvrage : *Cursus seu Mundus mathematicus* (1674) est un cours complet de mathématiques qui fut recherché en son temps.

CHALLES ou **CHASLES** (Grégoire DE), romancier et [illegible] né à Paris en 1652, mort à Chartres [illegible] Après avoir mené une existence agitée, il se mit aux gages de libraires et mourut dans la misère. Ses [illegible] sont *les Illustres Françaises* (1713), souvent réédité, et où Collé a puisé le sujet de sa comédie *Dupuis et Desronais*, et un livre posthume : *Journal d'un voyageur aux Indes orientales* (1721).

CHALLONER ou **CHALONER** (Thomas), écrivain anglais, né à Londres en 1521, mort en 1565. Il accompagna Charles-Quint dans son expédition en Afrique, et devint, sous le règne d'Élisabeth, ambassadeur près des cours d'Allemagne et d'Espagne. On a de lui un grand nombre de poésies latines, et plusieurs ouvrages en prose. — Son fils, THOMAS **Challoner**, né en 1559, mort en 1615, découvrit la première mine d'alun de l'Angleterre, celle de Whitby, dans le Yorkshire. Il avait publié un *Bref discours sur les propriétés les plus rares et les plus remarquables du [illegible]*.

CHALLUY, comm. de la Nièvre, arr. et à 4 kilom. de Nevers, sur le canal latéral à la Loire; 1.091 h.

Chalmasia.

CHALMASIA (de Munier-*Chalmas*, natural. franç.) n. f. Sous-genre d'huîtres (genre *ostrea*) fossiles, renfermant des formes allongées, à valves presque égales, non dentelées, avec quelques saillies irrégulières dans leur intérieur. (Les chalmasia sont fossiles dans le crétacé; l'espèce type est la *chalmasia ronnana*.)

CHALMAZELLE, comm. de la Loire, arr. et à 28 kilom. de Montbrison, sur une des branches supérieures du Lignon; 1.303 hab. Commerce de fromages.

CHALMERS (David), écrivain écossais. V. CHAMBERS.

CHALMERS (George), historien et littérateur anglais, né en 1742, mort en 1825. Avocat en Amérique, il revint en Angleterre lorsque éclata la guerre de l'Indépendance et fut attaché au Bureau du commerce. On a de lui des ouvrages d'histoire politique et de littérature très estimés, notamment : *Annales politiques des colonies unies* [illegible] (1820); *Calédonie ou Précis historique et [illegible]* (1807-1818).

CHALMERS (Alexandre), littérateur anglais, né à Aberdeen en 1759, mort à Londres en 1834. Son ouvrage le plus important est un *Dictionnaire général de biographie* (1812-1817). Citons aussi une *Continuation de l'histoire d'Angleterre* (1793); *les Essayistes anglais* (1803); etc.

CHALMERS (Thomas), économiste et théologien écossais, né dans le comté de Fife en 1780, mort à Édimbourg en 1847. Pasteur dans le comté de Fife, puis à Glasgow en 1815, il obtint, en 1823, la chaire de morale à l'université de Saint-Andrews, devint professeur de théologie à l'université d'Édimbourg. Président de l'assemblée de l'Église d'Écosse, il en sépara, en 1843, l'Église libre, alimentée par les contributions volontaires des fidèles. Grand travailleur, il fit l'essai, dans un des quartiers d'Édimbourg, d'une organisation pratique de l'extinction du paupérisme. Ses ouvrages les plus importants sont : *Inquiry into the extent and stability of national resources* (1808); *the Civil and Christian Economy of large towns* (1821); *Treatise on political economy* (1832); *the Adaptation of external nature to the moral and intellectual condition of man* (1839).

CHALMOUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Charolles; 1.293 hab. Mines de pyrites de fer et de cuivre.

CHALOIR (du lat. *calere*, être chaud) v. n. Importer, intéresser. N'est plus usité que dans : *Il ne m'en chaut*, Il ne m'importe; *Peu m'en chaut* ou *me chaut*, Peu m'importe.

CHALON n. m. Pêch. Grand filet en forme de tramail à deux nappes, que l'on traîne dans les rivières au moyen de deux bateaux.

— Comm. Étoffe de laine pure, qui se fabriquait anciennement à Vimeux.

— Géol. Dans certaines provinces, Terrain argileux.

CHALON (famille DE), famille qui tire son nom de la ville de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Les historiens font remonter les comtes de Chalon à Adalard, qui vivait sous Pépin le Bref (VIIIe s.). Ils étaient alors bénéficiaires ou amovibles. Ils devinrent héréditaires avec LAMBERT, fils de Robert, vicomte d'Autun (908-978). — Le dernier des comtes de Chalon, JEAN *le Sage* (mort en 1267), eut de Mahaut, fille de Hugues III, duc de Bourgogne, trois fils, dont l'aîné, HUGUES, continua la famille des comtes de Bourgogne (Franche-Comté); — le second, JEAN, devint la tige des comtes de Chalon-Auxerre; — le troisième, aussi appelé JEAN, la tige des comtes de Chalon-Arlay.

Armes de la famille de Chalon.

CHALON (Alfred-Edouard), peintre anglais, né en 1781, mort en 1860. Il cultivait le dessin d'illustration avec autant de succès que la peinture. Il excellait dans l'aquarelle, et a fait, dans ce genre, des portraits remarquables :

entre autres, ceux de lady Georgina et de Louise Russell. Chalon avait étudié à fond les costumes et les types du XVIe siècle. Il a peint des personnages du théâtre de Molière. Les recueils illustrés du baron Taylor, les œuvres de Walter Scott, les *Types de femmes* 1834, la *Galerie des Grecques* de Fauchet (1842-1844), renferment beaucoup de dessins de cet artiste. — Son frère, Jean-Louis-Marie **Chalon** (1778-1854), est connu par un bon tableau de genre, *La Lavrière du peuplier de Boulogne*.

CHALONER (Thomas). V. CHALLONER.

CHALONNAIS (lat. *Cabillonensis ager*), ancien pays de France, faisant autrefois partie de la Bourgogne, actuellement compris dans le département de Saône-et-Loire, et formé les arrondissements de Louhans et de Chalon-sur-Saône.

CHÂLONNAIS (lat. *Catalaunensis ager*), petit pays de France, compris autrefois dans la province de Champagne, faisant aujourd'hui partie du département de la Marne, arrond. de Châlons, de Sainte-Menehould et de Vitry.

Chalonnaise (côte), région viticole qui comprend les vignobles de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône. Elle donne des vins assez estimés (pages et blancs, et surtout mousseux, dont ceux de Mercurey, Givry, Rully, Saint-Martin-sous-Montagu, Buxy, puis Montagny, les Buxy, Chenoves, Saint-Vallerin, etc. Cette côte est la continuation des chaînes du Côte-d'Or qui viennent des Cévennes, et ses hauteurs dépassent rarement 450 mètres.

CHALONNES-SUR-LOIRE, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. d'Angers, au confluent du Layon et de la Loire ; 4.470 hab. (*Châlonnais, aises.*) Ch. de fer. Pêche et navigation ; tanneries, distilleries, fours à chaux. Commerce de vins, tissus, bestiaux. Contre d'exploitation des houilleres de Désert. Nombreux hospices gallo-romains. Aux environs, ruines d'anciens châteaux fort qui fut pris par le duc de Mercœur, repris par Rochepot et démoli à la fin des guerres de religion. — Le canton a 5.000 ent. et 9.558 hab.

CHÂLONS-SUR-MARNE (lat. *Catalauni*), ch.-l. du dép. de la Marne, à 170 kil. de Paris, sur la Marne, le Mau, le Nau et le canal de la Marne au Rhin ; 26.630 hab. (*Châlonnais, aises.*) Évêché suffragant de Reims. Ch.-l. de la 6e région militaire ; collège communal ; école d'arts et métiers ; école normale d'instituteurs. Industrie assez active : fonderies, verreries, fabriques de chaussures. Commerce de grains, laines et vins de Champagne.

— Arrondissement à 5 cant., 101 comm. et 63.298 hab. ; le canton a 16 comm. et 31.155 hab.

— *Édifices religieux* : la cathédrale, église Saint-Étienne et basse du XIIIe siècle, reédifiée en partie au XVIe. Le maître-autel, un des plus beaux de France, a été construit sur les dessins de Mansard. Beaux vitraux du XIIIe siècle et quelques peintures remarquables ; entre autres, *le Christ au jardin des Oliviers* ; Notre-Dame, bel édifice flanqué de quatre tours romanes et gothiques. (Parmi les fenêtres, plusieurs sont garnies de belles verrières des XIIe, XVe et XVIe siècles. — beau tableau de Philippe de Champaigne, *le Martyre de saint Sébastien*) ; Saint-Alpin, avec des peintures de Van Eyck et de beaux vitraux ; Saint-Loup, où l'on remarque une statue de saint Christophe portant l'enfant Jésus.

— *Édifices civils* : hotel de ville, construit au XVIIIe siècle ; hôtel de la préfecture, ancien hotel de l'intendance de Champagne ; bibliothèque ; musée ; porte Sainte-Croix ; pont des Arches.

CHÂLONS (camp de), vaste camp établi dans le département de la Marne, arrond. et à 20 kilom. au N. de Châlons-sur-Marne, sur le territoire des communes de Mourmelon-le-Grand et de Mourmelon-le-Petit, entre la Vesle et la Suippe. Le camp de Châlons occupe, dans la Champagne Pouilleuse, une étendue de 12.000 hectares, et constitue le principal terrain de manœuvres de l'armée française. Il est relié par un chemin de fer à Châlons-sur-Marne et à Bazancourt. Il a été ouvert en 1856. Le camp permanent, établi dans la commune de Mourmelon-le-Grand, possède une école régionale et une école normale de tir. En 1870, les débris du 1er corps d'armée vinrent former au camp de Châlons le noyau de l'armée de Mac-Mahon, qui disparut à Sedan quelques jours plus tard.

Mourmelon
Suippes
Ouvrages Blancs
Buttes 3 Ost
Ouvrages Nial
Ferme
Bussy-le-Repos
Oddelle Stuve
Ouvrages Nial
Ferme
Bussy-le-Repos
Ouvrages Nial
Ferme
Bussy-le-Repos
Ouvrages Nial
Ferme
Bussy-le-Repos

[illegible] Saint-Denis, et aussi, comme privilège du

Chalumeau ; liturgique (XIIIe siècle)

roi de France au sacre, ou lors de la communion en viatique. Aujourd'hui, le pape seul fait encore usage du chalumeau, quand il dit la messe pontificale.

Plus. Le *chalumeau*, formé simplement d'une écorce d'arbre ou d'un tube de roseau, était la flûte champêtre des peuples de l'antiquité. Au moyen âge, déjà perfectionné, il prit le nom de *chalemie*. Puis il finit par devenir un instrument vraiment musical, formé d'un tube droit percé de plusieurs trous et surmonté d'un petit tuyau sur lequel se fixait une anche battante de roseau ou de métal. Vers le XVIIIe siècle, on forma de cet instrument une famille comprenant quatre types : soprano, ténor, alto et basse. Cet instrument a disparu. Aujourd'hui, on donne le nom de « chalumeaux » aux deux tubes sonores de la cornemuse et du biniou.

A, chalumeaux.

On applique aussi le nom de « chalumeau » à la série des sons graves de la clarinette, qui ont un caractère particulier, pénétrant et plein de mélancolie. Lorsqu'un passage est écrit pour les notes de cette partie de l'instrument, on dit que la « clarinette joue dans le chalumeau ».

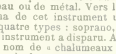

Chalumeau (clarinette).

CHALUMET (*mè*) n. m. Extrémité du tuyau de la pipe tenue entre les dents.

CHALUS, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Yrieix, sur la Tardoire ; 2.589 hab. (*Chalusiens, enses*). Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux et de chevaux. — Le canton a 7 comm. et 9.675 hab.

— ENCYCL. Chalus tire son nom d'un petit château, dont il reste un donjon cylindrique du XIIe siècle dans la ville basse. Sur une colline dominant la ville, ruines d'un autre château plus important.

En 1199, Guiomar, vicomte de Limoges, ayant refusé de livrer au roi d'Angleterre, son souverain, la totalité d'un trésor qu'il avait trouvé, Richard Cœur de Lion vint assiéger le château de Chalus où il soupçonnait que le trésor devait être déposé. Il fut blessé par l'archer Bertrand de Gourdon. Le château fut pris. Avant de mourir, Richard fit grâce à Bertrand de la vie, mais ses ordres ne furent pas observés, et Bertrand fut livré au supplice, aussitôt après la mort du monarque.

CHALUS (Emeric ne), cardinal français, né au château de Chalus, mort à Avignon en 1349. Il fut envoyé en Italie (1320) par le pape Jean XXII, en qualité de nonce, pour apaiser les troubles de Ferrare, et devint, en 1322, archevêque de Ravenne et gouverneur de la Romagne. Il administra le royaume de Naples pendant la minorité de la reine Jeanne (1342-1346). Son administration fut des plus orageuses.

CHALUSSE (Le Boulanger de), littérateur français du XVIIe siècle. Il n'est connu que par une comédie en cinq actes et en vers : *Elomire hypocondre ou les Médecins vengés* (Paris, 1670). Cette pièce, qui ne fut point jouée, est une plate et injurieuse diatribe contre Molière, désigné par l'anagramme d'*Elomire*. Molière intenta un procès à son diffamateur, et les exemplaires de la pièce furent confisqués.

CHALUSSET, écart de la comm. de Saint-Jean-Ligoure (dép. de la Haute-Vienne [arrond. de Limoges]), au confluent de la Briance et de la Ligoure ; 60 hab. Magnifiques ruines du *château de Chalusset ou Chaluset*.

CHALUT (*lè*) ou **CHALUF** (*luf*) n. m. Sorte de filet de pêche.

— ENCYCL. Il existe deux sortes de *chalats* : le chalut à vergue, et le chalut à bout-dehors. Le premier est formé par un filet à poche allant en se rétrécissant jusqu'à la queue, formée par une corde. La partie supérieure du filet est attachée à une vergue, supportée par deux chaînes de bers en fer. La partie inférieure, garnie de la corde de fond, n'est fixée à la vergue que par ses extrémités, et décrit une courbe. On renferme la poche au moyen de vieux filets, pour empêcher toute rupture par la corde, et on la munit d'une chaîne spéciale, possédant de loin en loin des pointes de fer destinées à déloger les poissons plats. Ordinairement, ce chalut a deux poches, qui ont pour objet de s'opposer à la fuite du poisson lorsqu'il est engagé dans le sac. Des cordes sont amarrées à la partie antérieure des chandeliers; elles forment une pointe d'où, sur laquelle est fixée une amarre, qui sert à traîner le chalut.

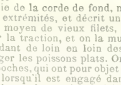

Chalut.

On utilise d'ordinaire cet engin sur les fonds de sable ; mais les chalats d'une grande résistance sont été employés pour les explorations sous-marines.

CHALUTAGE n. m. Pêche au chalut.

CHALUTER v. n. Pêcher au chalut.

CHALUTIER (*ti-é*), **ÈRE** adj. Qui se fait à l'aide du filet nommé chalut : *Pêche chalutière*.

— n. m. Pêcheur employant le chalut pour pêcher.

CHALVIGNAC, comm. du Cantal, arrond. et à 9 kilom. de Mauriac, près d'un affluent de l'Auze de Salins ; 1.323 hab. Carrières de calcaire ; fours à chaux.

CHALY ou **CHALYS** (*li*) n. m. Etoffe en laine et soie, que l'on employait autrefois pour robes et pour gilets.

CHALYBÆUS (Henri-Maurice), philosophe allemand, né en 1796, mort à Dresde en 1862, professa la philosophie à l'université de Kiel. Ses principales œuvres sont : *Histoire du développement de la philosophie spéculative depuis Kant jusqu'à Hegel*, 1837 ; *Système d'éthique spéculative* (1841) ; *Philosophie et christianisme* (1853) ; *Philosophie fondamentale* (1861) ; etc.

CHALYBÉ, ÉE (*ka*) adj. En T. de drog., Qui contient du fer dans sa composition : *Vin* CHALYBÉ.

CHALYBÉE n. f. Bot. Syn. de PACHYANTHE.

CHALYBES, peuple d'Asie Mineure, qui habitait au S. du Pont-Euxin. (Les Chalybes avaient pour héros éponyme Chalybs, fils ou frère de Mars. Peut-être étaient-ils les mêmes que les Chabbènes.) *Un* CHALYBE.

— ENCYCL. Les *Chalybes* furent de tout temps célèbres pour leur habileté dans le travail du fer : l'acier aurait reçu d'eux, chez les Grecs, le nom de *chalybs*. Au temps de Crésus, ils occupèrent un vaste territoire à l'O. de l'Halys ; mais, à l'époque de la retraite des Dix mille, leur importance était très diminuée.

CHALYBITE (*ka* — du lat. *chalybs, ibis*, gr. *khalups, ubos*, acier) n. f. Carbonate naturel de fer. Syn. de SIDÉROSE.

CHALYPITE (*ka* — du gr. *khalubs, ubos*, acier) n. f. Carbure de fer dur et brillant, extrait par Forchhammer du fer d'une météorite trouvée près de Niakornak (Groenland), et étudié par Sc. Meunier. Il est gris pâle, et contient 7,23 p. 100 de carbone, et répond à la formule CFe^2.)

CHAM, bourg de Suisse (canton de Zug), sur le lac de Zug, à l'embouchure de la Lorze ; 3.150 hab. Moulins, tuileries, filature et tissage de coton, fabrique de papiers. — Aux environs, abbaye cistercienne, fondée en 1231.

CHAM, ville d'Allemagne (Bavière), sur la Regen, affluent du Danube ; 3.685 hab. Verrerie, scieries à vapeur. Commerce de bois, de céréales, de bétail. Hôtel de ville gothique ; église catholique du XVIe siècle. Autrefois résidence des margraves, cette ville eut beaucoup à souffrir durant les guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Pop. du *cercle de Cham* : 27.500 hab.

CHAM (*Kam*), le second des fils de Noé. Le chapitre IX de la Genèse raconte que Cham ayant commis le crime de tourner en dérision l'ivresse involontaire de Noé, celui-ci, à son réveil, voulut le punir ; mais, respectueux de la bénédiction que Dieu lui avait donnée comme à ses autres enfants, ce ne fut pas Cham, ce fut Chanaan, fils de ce dernier, qu'il maudit. Le sens étymologique du nom de Cham, ou plus exactement *Ham*, est celui de *chaud*, et, par extension, brûlé par le soleil, noir. En effet, d'après la liste ethnographique du livre X de la Genèse, Cham devint le père des habitants de l'Afrique et de l'Asie occidentale, dont la peau fut plus ou moins noircie par le soleil. On trouve dans la Genèse, avec assez fréquentes allusions à la faute de Cham ; il est pris souvent pour type des fils ingrats et irrespectueux.

CHAM (*Kam*) [Amédée de Noé, dit], caricaturiste français, né et mort à Paris (1819-1879). Fils d'un pair de France, il fut d'abord destiné à la carrière militaire et entra à l'Ecole polytechnique. Mais il quitta l'Ecole pour entrer dans l'atelier de Paul Delaroche, puis dans celui de Charlet. C'est pour suivre les traces de ce dernier qu'il s'adonna à la caricature. Ses dessins parurent dans le « Musée Philipon », dans le « Charivari », etc. Il prit le pseudonyme bibliique de « Cham », par allusion au nom de son père, le comte de Noé. Il a réuni en albums un grand nombre de ses croquis. Nous citerons : *Souvenirs de garnison ; Impressions de voyage de M. Joubarbe ; Nouvelles charges de la Grammaire illustrée ; Croquis de mon temps ; Souvenirs d'automne ; Exposition de Londres ; Punch à Paris ; En carnaval ; Revue comique de l'Exposition de l'industrie ; Soulouque et sa cour ; P.-J. Proudhon en voyage ; Histoire comique de l'Assemblée nationale ; les Cosaques*, etc. En 1864, il fit représenter au théâtre des Bouffes-Parisiens *le Serpent à plumes*. Cham est très éloigné de la portée philosophique du crayon de Gavarni et de la puissance politique du crayon de Daumier. Cham est le Paul Kock du crayon. Ce qui l'attire, ce sont les petites choses de la rue et du vie, auxquelles son esprit et son crayon donnent un sel qui nous charme. Ce sont de petites observations, superficielles, mais fort drôles, et toujours commentées d'un mot incisif.

Cham.

— BIBLIOGR. : F. Ribeyre, *Cham, sa vie et son œuvre* (1883).

CHAMABAINEE ou **CHAMABAINIA** (*ka, bè*) n. f. Genre d'urticées, tribu des belmiérées, fondé pour une petite plante herbacée des Indes orientales.

CHAMACUERO, ville du Mexique (Etat de Guanajuato), sur un affluent du rio côtier Lerma ; 8.375 hab. — Pop. du *district de Chamacuero* : 11.680 hab.

CHAMADE (de l'ital. *chiamata*, appel ; de *chiamare*, appeler [lat. *clamare*, crier]) n. f. Signal que des assiégés donnent de la trompette ou de la timbale, en arborant d'ordinaire le drapeau blanc, pour avertir qu'ils veulent parlementer : *Battre, Sonner la* CHAMADE.

— Fam. *Battre la chamade*, Céder, se rendre, succomber.

— Non que les bateleurs donnent aux batteries de tambour au moyen desquelles ils attirent les curieux.

CHAMÆCÉPHALE (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *képhalé*, tête) adj. Se dit d'un crâne aplati par le haut : *Les crânes* CHAMÆCÉPHALES *sont rares parmi les Finnois*.

CHAMÆLÉONIDÉS (*ka*) ou **CAMÉLÉONIDÉS** (rad. *chamæleo*, non scientifique du caméléon) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens vermiliungues, dont le genre *caméléon* est le type. — *Un* CHAMÆLÉONIDE (ou CAMÉLÉONIDE.)

— ENCYCL. Les *chamæléonidés* se caractérisent par leur tête pyramidale, leurs pattes terminées par cinq doigts, soudés par deux et par trois, de manière à former pince à deux branches. Vivant immobiles sur les arbres dont ils prennent la couleur, ces animaux saisissent les insectes, dont ils se nourrissent, au moyen de leur langue très longue, terminée par une dilatation creusée en coupe et toujours visqueuse. Cette langue, rentrée dans la bouche, peut être projetée brusquement, comme par un ressort. Les chamæléonides peuvent changer de couleur à volonté, par la disposition d'un peau comportant deux couches différentes de pigment, qui recouvre un épiderme mince : la couche superficielle est jaunâtre pâle, la profonde varie du brun au noir, et c'est l'extension ou la contraction d'une des ces deux couches mobiles qui produit, par transparence, le chan-gement dans la coloration totale ou partielle, suivant l'action de la lumière ou la volonté de l'animal.

a, langue ; *b*, patte de chamæléonidés.

CHAMÆLEOPSIS ou **CHAMÉLÉOPSIS** (*ka, psiss*) n. m. Genre de reptiles. V. CORYTOPHANES.

CHAMÆROPS (*ka, ropss*) n. m. Nom d'un genre de palmiers de petite taille. V. CHAMÉROPS.

CHAMÆSAURIDÉS (*ka*) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens brévilingues, renfermant les genres *chamæsaura, cercosaura* et *chirocolus*, ayant l'apparence de scinques très allongés, revêtus de plaques carénées, disposées en rangées longitudinales, et n'ayant que des membres rudimentaires dépourvus de doigts. (Les chamæsauridés habitent les régions chaudes du globe.) — *Un* CHAMÆSAURIDÉ.

CHAMÆSIPHON (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, bas, et *siphôn*, siphon) n. m. Genre de crustacés cirripèdes, sous-ordre des thoraciques, famille des cthhamalidés, renfermant de petits crustacés dégradés, vivant au bord de la mer, et ayant une couronne plate composée de quatre pièces.

CHAMAGROSTIDE (*ka, stid*' — du gr. *khamai*, à terre, et *agrostis*, herbe des champs, agrostide) n. f. Bot. Syn. de MIBORA. ‖ On dit aussi CHAMAGROSTIS n. m.

CHAMAILLARD (*ma-yar*') n. m. Celui qui aime à se chamailler.

CHAMAILLE (*ma-ill* [*ll* mll.]) n. f. Dispute accompagnée d'un grand bruit. (Peu usité.)

CHAMAILLER (*ma-ill-ié* [*ll* mll.] — étym. douteuse) v. n. Combattre dans un chamaillis, dans une sorte de joute en champ clos. (Vieux.) ‖ Se battre ou se quereller à grand bruit : *Passer toute sa vie à* CHAMAILLER, *c'est peser sur le collier sans relâche* (Beaumarchais.)

— Activ. *Chamailler quelqu'un*, Le battre, le quereller.

Se chamailler, v. pr. Se battre ou se quereller à grand bruit. ‖ Combattre par escarmouches.

CHAMAILLERIE (*ma-ill-ri* [*ll* mll.] — rad. *chamailler*) n. f. Querelle, dispute bruyante.

CHAMAILLIS (*ma-ill-i* [*ll* mll.] — rad. *chamailler*) n. m. Autrefois, Combat, joute en champ clos, où tous les combattants se confondaient en frappant à droite et à gauche, sans s'attacher à un adversaire.

— Fam. Mêlée, combat, querelle où l'on se chamaille, où l'on fait grand bruit.

— Par ext. Grand bruit confus.

CHAMALIÈRES (lat. *Camelaria*), comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 1 kil. de Clermont-Ferrand, dont il constitue un faubourg, sur la Tiretaine ; 2.698 hab. Sources d'eau thermale ; moulins ; fabrique de tissus en caoutchouc, de pâtes alimentaires, de vinaigre, de sabots ; tonnelleries. Eglise romane, dédiée à sainte Thècle ; ruines d'un ancien château, nombreuses villas, restes d'une voie romaine.

CHAMALIÈRES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kil. du Puy, sur la Loire ; 1.076 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierres. Le bourg doit son origine à un prieuré de bénédictins fondé en 950, et dont il reste quelques bâtiments. L'église, construite au XIe siècle, est un des plus beaux spécimens d'architecture romane qui existent en Auvergne. — *Bâtie de Chamalières*, creusé par la Loire au sortir du bassin d'Emblavez.

CHAMAN ou **CHAMANE** (du pâli *samana*, religieux) n. m. Prêtre sorcier des populations à peine civilisées de la Sibérie et d'une partie de la Tartarie et de la Mongolie.

— ENCYCL. Le *chaman* a surtout pour fonctions de rendre propices les dieux (esprits bienfaisants) par des offrandes et des sacrifices, d'éloigner par des exorcismes les esprits malfaisants, de protéger les âmes des morts dans leur voyage d'outre-tombe, et de prédire l'avenir. Ces fonctions sacerdotales, bien que souvent héréditaires, ne comportent pas d'études ; elles appartiennent aux illuminés qui savent s'emparer

CHAMANISME (*nissm*') n. m. Nom que l'on donne à la religion des peuplades non bouddhistes de la Sibérie et de la Mongolie occidentale.

— ENCYCL. Cette forme religieuse, très grossière, intermédiaire entre l'animisme primitif et le fétichisme des sauvages, a pour base le culte de la nature et des esprits qui la gouvernent. Ces esprits, très mal définis, résident dans le ciel, l'atmosphère, la terre, les montagnes, les eaux, les choses matérielles, les animaux, etc. Ils sont puissants, bons ou mauvais, mais surtout mauvais ; ils causent les maladies et les malheurs. Inaccessibles au commun des hommes, ils ne sont abordables que pour une petite classe de privilégiés : prêtres, sorciers, exorcistes, devins, les *chamans*, avec lesquels ils entrent en communication. A l'adoration des esprits s'ajoute le culte de certains animaux et des arbres, si fréquent chez les non civilisés.

CHAMANISTE (*nisst*') n. Sectateur du chamanisme.

CHAMARANDE, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 12 kil. d'Etampes, près de la Juine ; 378 hab. Ch. de f. Orléans. Beau château du XVIIIe siècle, construit par Mansard.

CHAMARÉE (*ré*) n. f. Genre d'ombellifères, proposé pour le *cerum capense*.

CHAMAROCH (*rok*') n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de caramboxier.

CHAMARRAGE (*ma-raj*') n. m. Action de chamarrer.

CHAMARRAS (*ma-ra*) n. m. Bot. Nom vulgaire du *teucrum scordium*.

CHAMARRE n. f. Vêtement d'homme, du genre des sayes, porté aux XVe et XVIe siècles.

— Passementeries, broderies : *Harnaché d'ordres et de* CHAMARRES. (V. Hugo.)

— ENCYCL. La *chamarre* était une robe assez longue,

à manches, plissée au corps, et dont la poitrine était en vertu de galons horizontaux disposés. On la portait ouverte. Sa façon demandait cinq aunes de drap au lieu de satin. Au XVIe siècle, les femmes portaient aussi cette robe, sans doute comme vêtement de chambre.

CHAMARRER (rad. *chamarre*) v. a. Charger de galons, de passementeries, d'ornements variés et tranchants sur un fond d'une autre couleur : CHAMARRER *un habit, un meuble*.

— Parer ridiculement, en faisant usage de couleurs éclatantes et bizarrement assorties ou d'ornements nombreux et de manières : CHAMARRER *un singe d'une uniforme grotesque*. « Barbouiller de couleurs ou de dessins bizarres OLIVARES : *Les couleurs* CHAMARRENT *les murs et leurs cabinets*.

— Fig. Semer d'ornements dont l'ensemble manque d'harmonie : CHAMARRER *un récit d'épisodes déplacés, de réflexions oiseuses*. « Broder, semer de circonstances piquantes ou de réflexions malignes : *Le prince de Conti ne donna la reprise de rien du tout, le* CHAMARRA *bien, parce qu'il ne se défiait pas de moi*. SE SIM. « Remplir, combler, surcharger : CHAMARRER *sa mémoire de choses inutiles*.

Se **chamarrer**, v. pr. Mettre sur soi des halftis ou des ornements de couleurs bizarres ou ridiculement variées : *Les Parisiennes ont du goût et ne* SE CHAMARRENT *pas*.

— Fig. Surcharger son esprit, ses ouvrages : *Les orateurs* SE CHAMARRENT *de métaphores, d'antithèses*. (Cayer.)

CHAMARRURE n. f. Manière de chamarrer; ornements divers qui servent à chamarrer : *Des* CHAMARRURES *d'or*. (Ne se dit plus guère, aujourd'hui, que par dénigrement.)

— Fig. Ornements bizarres et de mauvais goût; commentaires, lardons : *La* CHAMARRURE *du style*. (Peu usité.)

CHAMASITE (rad. *Chamas* [Saint-], nom de localité) n. f. Fer météorique nickelé, hexagonal, répondant à la formule $Fe^{3}Ni$, et contenant jusqu'à 23 p. 100 de nickel.

CHAMBES, peuplade ancienne de la Germanie au 1er siècle de l'ère chrétienne, dont l'histoire est assez obscure jusqu'au IVe siècle. Il occupe, à cette époque, les terres basses situées dans la Hollande actuelle, au N. des bouches du Rhin, et se fait battre à plusieurs reprises par l'empereur Julien et par Arbogast. Il disparaît alors de l'histoire. Certains auteurs ont cependant admis, en dépit du silence des chroniqueurs, la survivance du peuple chamave au milieu des guerres de France, au début du IXe siècle, date à laquelle remonte le texte incontestablement apocryphe *les Francorum Chamavorum* ; mais ce texte n'est, en réalité, que le resultat d'une enquête entreprise et menée à bien par les *missi dominici* de Charlemagne ou de Louis le Pieux, et la rédaction d'une petite coutume locale sans importance, celle du Hamaland (dans la province d'Utrecht). — (F. Kurth.)

— BIBLIOGR. : H. Froidevaux, *Études sur la « Lex dicta Francorum Chamavorum » et sur les Francs du pays d'Armor* (Paris, 1891).

CHAMBAGE (*bar*' — du vx fr. *champart*, droit féodal que l'on prélevait sur les produits du sol : le cultivateur avait ses terres *champartées*) n. m. Fam. Bouleversement, et par ext. Tapage, Vacarme : *Faire du* CHAMBARD.

CHAMBARDEMENT (*cham, mam* [pour l'étym., v. CHAMBARD] n. m. Fam. Action de mettre à sac, de tout saccager quelque part : *Un* CHAMBARDEMENT *qui nettoierait la société du haut en bas*. (E. Zola.)

CHAMBARDER (*cham* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Pop. Saccager, mettre au pillage : CHAMBARDER *un appartement*.

CHAMBELLAGE (*chan*) n. m. Droit féodal exigé, par les chambellans du roi et des seigneurs, des vassaux qui venaient leur rendre hommage. « Droit que le roi percevait sur les héritiers et bénéficiaires qui lui prêtaient serment de fidélité. (On disait aussi CAMBRELAGE, dans ces divers cas.)

« Droit que payaient au premier huissier de la chambre des comptes ceux qui prêtaient foi et hommage à cette chambre, lequel droit représentait la valeur du manteau que le vassal abandonnait autrefois au chambellan.

— ENCYCL. Le droit de *chambellage* était dû, en toute mutation de fief, par le nouveau vassal au gentilhomme qui l'introduisait près du souverain qui devait recevoir hommage. Ce droit ne se payait d'abord qu'au grand chambellan, par les seigneurs qui venaient porter leur hommage au roi; ce fief devint une véritable vénalité, qui dégénéra en obligation. Une ordonnance de 1272 le sanctionna et en fixa le montant. Plus tard, les gens qui servaient d'introducteurs auprès des seigneurs exigèrent, comme le grand chambellan, le droit de chambellage.

CHAMBELLAN (*chan* — du germ. *chamarline*, même sens) n. m. Officier attaché à la personne des seigneurs féodaux, des princes et des rois.

— ENCYCL. Les *chambellans* des rois de France de la race capétienne procédaient des *cubiculari* des rois mérovingiens et carolingiens. A eux incombait le soin de garder la chambre à coucher du roi, et il faut les distinguer avec soin du chambrier, chargé de veiller la *camera* (chambre) où se trouvaient le trésor particulier du roi et les archives de la couronne. Les chambellans étaient, à l'origine, des personnages de naissance médiocre et d'importance secondaire; mais, successivement en contact avec la personne du roi, ils en profitèrent pour accroître insensiblement leurs attributions, en même temps qu'ils faisaient la fortune de leurs parents et de leurs amis. L'importance de la famille de la Chapelle, qui resta en possession de la chambre pendant le XIIIe et le XIVe siècle, accrut encore l'importance de la charge. Au XIIIe siècle, l'un des « bons brillants » du XIVe siècle, et surtout les autres, ce fut le grand chambellan. Il devint l'un des grands officiers de la couronne. Pierre de la Brosse, sous Philippe le Hardi, fut réellement le plus puissant des officiers royaux. Le grand chambellan avait, entre autres privilèges, celui de coucher avec le roi, en l'absence de la reine. L'étiquette lui réservait le privilège si envié de presenter la chemise au roi, qu'il ne cédait qu'aux fils de France et aux princes du sang. Le grand chambellan portait pour insigne de sa dignité deux clefs d'or dont la tige était terminée par une couronne royale. Il avait une juridiction sur les [illegible] Le fonctionnaire chamellan fut supprimé par [illegible] rétabli par Napoléon en faveur de Talleyrand, supprimé une seconde fois par Louis-Philippe, rétablie par Napoléon III, et supprimée définitivement par la troisième République.

Armoiries du grand chambellan

CHAMBELLANE (*chan*) n. f. Femme du chambellan.

CHAMBELLANIE (*chan, nil*) n. f. Dignité du chambellan.

CHAMBELLENAGE (*chan*) n. m. Syn. de CHAMBELLAGE.

CHAMBÉRAT, commune de l'Allier, arrondissement de Montluçon, 1.000 hab. Fabric. de fromages.

CHAMBERET, commune de la Corrèze, arr. et à 38 kilom. de Tulle; 3.406 hab. Commerce de vins.

CHAMBERLAIN (sir NEVILLE EDWARD, général anglais, né en 1820 à Rio-Janeiro, mort à son poste d'ambassadeur en Angleterre. Il entra de bonne heure au service de la compagnie des Indes orientales, et se distingua au cours des luttes que cette compagnie soutint contre les populations indigènes. Il fut successivement d'un régiment de cavalerie au Pendjab (1848); commandant d'un corps d'armée de troupes auxiliaires (1855); brigadier-général et aide-de-camp général de l'armée du Bengale; aide de camp de la reine (1857), lieutenant-général (1872), commandant en chef de l'armée du Bengale (1875); chef de la mission militaire envoyée à Cabouil (1878). Il quitta le service en 1886.

CHAMBERLAIN (Joseph), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1836. Il fut d'abord associé à l'industrie paternelle et entra dans l'industrie à Birmingham, mais il s'intéressa en même temps à la politique et se fit remarquer par le radicalisme de ses opinions. Il fut nommé maire de Birmingham, en 1873, puis, en 1876, député à la Chambre des communes par Birmingham. En 1880, Chamberlain fit partie du ministère Gladstone comme président du « Board of Trade ». Après les élections générales de 1885, il entra dans le nouveau cabinet Gladstone comme président du « Local government Board ». Mais, en 1886, se produisit la scission du parti libéral en deux fractions : l'une favorable au « home rule » et à l'autonomie administrative de l'Irlande, et qui garda Gladstone comme chef; l'autre, dite « parti libéral unioniste », opposée aux libertés irlandaises, et qui prit pour chef, d'abord lord Hartington, puis Chamberlain. Au sein de ce parti, qui fut formé, sous la présidence de lord Salisbury, le cabinet de coalition composé de conservateurs et de libéraux unionistes, Chamberlain fut nommé ministre des colonies. Dans ces fonctions, il se montra « hunter » agressif, et préconisa l'alliance de l'Angleterre et des Etats-Unis.

CHAMBERLAN (*chan* — rad. *chamber* n. m. Pop. Ouvrier en chambre.

CHAMBERLAND (Charles-Edouard), savant français, né à Châlons-Vigneulx (Jura) en 1851. Il fut l'un des collaborateurs les plus actifs de Pasteur, et devint chef de laboratoire à l'Institut Pasteur. On lui doit un filtre hygiénique qui porte son nom. Il a été, de 1885 à 1889, député du Jura. Il fut tué, quand fut formé, sous la présidence de Pasteur, Thuillier et Roux, il a publié : *Recherches sur l'origine et le développement des organismes microscopiques* (1879); *le Charbon et la Vaccination charbonneuse d'après les travaux récents de Pasteur* (1883); *les Lois de la alimentation dans l'hygiène et les maladies épidémiques* (1885).

CHAMBERLAYNE (Edouard), écrivain anglais, né à Odington en 1616, mort en 1703. Il était membre de la Société royale de Londres. Le plus de ses publications de ses ouvrages est son *Angliæ notitiæ* or *the Present State of England* (1668), souvent réédité, et traduit en français par Neuville (1692). — Son fils, JOHN **Chamberlayne**, mort en 1724, a publié, entre autres ouvrages, une pièce que nous avons cité, et fit paraître plusieurs traductions.

CHAMBERLAYNE ou **CHAMBERLEN** (Hugues), médecin anglais, né en 1664, mort en 1728. Il passe pour l'inventeur du forceps, et acquit une grande fortune. On a de lui *Practice of midwifery* (Londres, 1665).

CHAMBERS, CHAMBRE ou **CHALMERS** (David), écrivain écossais, né en 1520, mort à Paris en 1592. Il fut attaché à Marie Stuart. Après la chute de cette princesse, il quitta l'Ecosse. On a de lui, en français : *Histoire abrégée des rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse* (1579); *Recherche des singularités les plus remarquables concernant les Etats d'Ecosse* (1579); etc.

CHAMBERS (Ephraim), écrivain anglais, né vers 1680 à Kendal, mort à Chelsea (Angleterre) en 1729. Ayant voyagé, il écrivit seul une encyclopédie qui parut en 1728 sous le titre de *Cyclopædia* or *Universal Dictionary of arts and sciences*, et qui lui mérita une tombe à Westminster.

CHAMBERS (William), architecte anglais, né à Stockholm en 1726, mort à Londres en 1796. Ayant voyagé dans l'Inde et la Chine, il en rapporta le goût des constructions et des jardins dans le style original de ces contrées. A son retour, il appliqua, dans l'exécution de ses travaux, ses idées, qui lui accusa souvent d'avoir commis des principaux travaux sont l'observatoire de Richmond, les constructions et les jardins de Kew, et l'hôtel de Somerset-House. Il a publié divers recueils intéressants, entre autres : *Designs for chinese buildings* (1757). Citons aussi son *Traité d'architecture civile* (1759-1768), et *Traité de la partie décorative de l'architecture* (1791); etc.

CHAMBERS (William), libraire et éditeur écossais, né à Peebles, en 1800, mort à Abbotsford. Il se fit connaître comme éditeur par la publication du *Gazetteer of Scotland*, dictionnaire géographique, terminé en 1832, et surtout par le fameux « Journal d'Edimbourg », revue mensuelle qui parut de 1832 à 1854 sous le titre de « Chamber's Edinburgh journal », et obtint une grande popularité. On lui doit encore : *Encyclopédie de littérature anglaise* (1843-1844); *Cours d'éducation*; *Traités et Mélanges*, et une *Encyclopédie universelle* (1860). Il a aussi donné dans son journal des *Esquisses* et des *Mélanges* sur l'Amérique (1854-1855). Il reçut le titre de « baronnet » et devint lord-prévôt d'Edimbourg.

CHAMBERS (Robert), frère du précédent, littérateur écossais, né à Peebles en 1802, mort en 1871. Etabli d'abord libraire, comme son frère William, il s'adonna plus spécialement à la littérature et fit paraître : *Chants populaires de l'Ecosse* (1826); *Histoire de la rébellion en Ecosse* et *Vie de Jacques Ier* (1828-1830); *Dictionnaire biographique des Ecossais illustres* (1832-1835); *the Vestiges of the creation* (1844), ouvrage qui fit grand bruit, à cause des attaques qu'il rendait dans cette revue, un grand nombre d'articles réunis par lui sous le titre d'*Essais*. On lui doit, en outre : *la Vie et [illegible]*

CHAMBERSBURG, [illegible] ch.-l. du comté de Franklin, sur le Conococoque-Creek, affluent du Potomac; 7.000 hab. Coutellerie estimée : papeteries, huileries, moulins à foulon, filatures de coton. Aux environs, exploitation de pierres de taille et de marbres.

CHAMBERTIN (*chan*) n. m. Vin rouge, produit par le vignoble de Chambertin, comm. de Gevrey-Chambertin : *Boire du vieux* CHAMBERTIN.

— ENCYCL. Le *chambertin*, un des premiers vins de Bourgogne, est connu depuis les bourgeoisies, et son nom lui vient-rait de *Bertin*, paysan qui possédait, à côté du clos de Bèze, une vigne dont les produits étaient très estimés, et que l'on désignait dans la contrée sous le nom de *champ de Bertin*, qui [illegible] prend, en réalité, les crus de Chambertin proprement dit et Clos de Bèze, produisant des vins également estimés pour leur finesse et leur bouquet. Le chambertin pèse de 12 à 13,5 p. 100 d'alcool. La région qui le produit est calcaire et l'on y cultive le pinceau.

CHAMBÉRY (lat. *Camberiacum*), ch.-l. du dép. de la Savoie, au confluent de l'Albane et de la Leysse, 8.595 kilom. de Paris; 21.762 hab. (*Chamberiens*, anc. du dit). — L'Archevêché, cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce, ch.-l. d'académie, bibliothèque. Fabriques de gazes de soie, draps, gants, vermouth, conserves, pâtes alimentaires, papier, chaux et ciments, tuileries, tanneries, fonderies de fer et de cuivre. A 6 kilom., eaux minérales de Challes-les-Eaux.

Chambéry est bâtie en plaine, sauf le faubourg de Lemenc, qui s'élève en amphithéâtre sur les dernières hauteurs du Nivolet. Des boulevards entourent la ville au N. et à l'E. La cathédrale, achevée en 14[illegible] crypte du XIIe siècle. La [illegible] de Lemenc, dont la crypte romane qui remonterait au IXe siècle. L'ancien château des ducs de Savoie a été complètement restauré, au début du XIXe siècle. Attenante au château, la sainte Chapelle est une église gothique du XVe siècle, précédée d'un porche de la Renaissance. Parmi les places, Saint-Réal, Vaugelas, Xavier et Joseph de Maistre, du général de Boigne, de Michaud, de l'évêque d'Orléans, Dupanloup, de Lanfrey. — L'arrondissement a 15 cant., 154 comm., 137.583 hab.; le canton Nord a 11 comm., et 16.027 hab.; le canton Sud a 9 comm., et 18.131 hab.

Armoiries de Chambéry.

— *Histoire*. Le château et la ville de Chambéry datent du XIe siècle. Ils furent achetés, au XIIIe siècle, par les comtes de Savoie, qui firent de Chambéry la capitale. Chambéry fut occupé à plusieurs reprises par les Français, aux XVIe et XVIIe siècles. En 1792, les habitants de Chambéry apportèrent leur adhésion à la France. Rendu à la maison de Savoie en 1814, Chambéry fut définitivement réuni à la France par le traité du 2 avril 1860.

CHAMBIAU (*chan-bi-o*) n. m. Corde amarrée sur le bord d'un chaland et glissant sur le trait de halage, au moyen d'un morceau de bois nommé *rêge*.

CHAMBIGES, famille d'architectes du XVe et du XVIe siècle. Les trois membres les plus remarquables de cette famille sont : 1° MARTIN **Chambiges**, maître très réputé sur la fin du XVe et le début du XVIe siècle. Les documents le montrent occupé aux affaires des cathédrales de Sens, de Troyes et de Beauvais, du pont Notre-Dame, à Paris, etc.); — 2° PIERRE Ier **Chambiges**, son fils, un des architectes préférés de François Ier, qui travaillait pour le roi à la cour du Cheval-Blanc (Fontainebleau), aux châteaux de la Muette, de Challeau ou Saint-Ange (Seine-et-Marne), et de Saint-Germain-en-Laye. [L'ancien hôtel de ville de Paris lui devait beaucoup, il commença à en construire en 1544]; — 3° PIERRE II **Chambiges**, lequel travailla sans doute avec Pierre Ier; mais, ce qui lui revient sûrement en propre, c'est une partie notable des travaux du Louvre et des Tuileries. [En 1567, il fut chargé d'élever la « petite galerie » du Louvre (entre le Louvre et la Seine); d'autre part, entre 1564 et 1571, il travailla, pour Catherine de Médicis, à une partie du Louvre et à des jardins qui devaient joindre les Tuileries au Louvre. Il éleva ainsi l'étage inférieur du pavillon de Lesdiguières, jadis appelé *Lanterne des Galeries*. On ignore la date de sa mort.

CHAMBLET, comm. de l'Allier, arrond. et à 10 kilom. de Montluçon, sur un affluent de l'Œil; 1.150 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière de moellons; tuilerie.

CHAMBLEY, bourg de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 26 kilom. de Briey, sur le Soiron, affluent du Rupt-de-Mad; 603 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 12 comm. et 4.072 hab.

CHAMBLY, comm. de l'Oise, arrond. et à 27 kilom. de Senlis, sur l'Esches, affluent de l'Oise; 1.718 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de soie, briqueterie. Cette ville était célèbre, au moyen âge, pour ses fabriques de maillés, et, au XVIIIe siècle, elle portait encore le nom de *Chambly-le-Haubergier*. Dans les inventaires du XIVe siècle, il est fréquemment question de pièces d'armes provenant de Chambly.

CHAMBOLER (*chan*) v. n. Pop. Flâner.

CHAMBOLLE-MUSIGNY, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 18 kil. de Dijon, à l'entrée d'une combe dite « combe d'Orveau », et près de la source de la Vouge; 465 hab. Important commerce de vins; grotte; église du XVIe siècle. Les vignobles produisent le chambolle musigny, dont le nom a été ajouté à celui de la commune, et qui jouit d'une grande réputation. A part les Musigny et Petits-Musigny, il faut citer les crus de Lamarche, Bonnes-Mares, Cras, Fuées, puis les Charmes, la Combe-d'Orveau, les Hauts-Doix, les Lavrottes, les Varoilles (ou Véroilles), clos de l'Orme, les Sentiers, etc.

CHAMBON (*chan*) n. m. Terre noire, chargée d'humus et mêlée de sable fin, que l'on trouve dans le département de la Loire, et qui est formée surtout par les alluvions de ce fleuve.

CHAMBON, [illegible] Laurent, arrond. et à 12 kilom. de Pithiviers, à la lisière de la forêt d'Orléans, sur un af[illegible] 745 hab. Carpinetières, tuileries, [illegible] des Prussiens, le [illegible] novembre 1870, où les Prussiens finirent par battre en re[illegible] Loire.

CHAMBON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. d'Ambert, près de la Dolore; 1.658 hab. Église du XIe siècle. Dans cette commune, au village de Malveille ou Mavriel, la *pierre de Gargantua*, sur laquelle, dit la légende, le géant posait un pied, tandis que l'autre s'appuyait aux montagnes de Valcivières, de l'autre côté d'Ambert. Aux environs, vestiges de la voie romaine de Clermont à Saint-Paulien.

CHAMBON (LAC DE), petit lac du Puy-de-Dôme, au pied du Tarnant, entre les bains du Mont-Dore et de Saint-Nectaire. Il est dominé par les ruines du château de Murols, et traversé par la Couze de Chadefour. Certains historiens placent sur les bords de ce lac, près du hameau de Varennes, la maison de plaisance de Sidoine Apollinaire. — Non loin du lac est le village de **Chambon**, arr. et à 32 kilom. d'Issoire, au confluent de la Couze de Chaudefour et du Surrain; 853 hab.

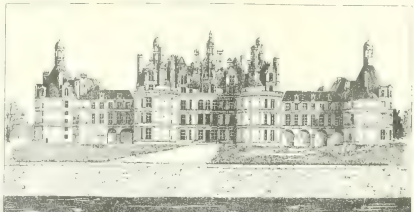

Château de Chambord.

CHAMBON DE MONTAUX (Nicolas), médecin et homme politique français, né à Breuvannes (Haute-Marne) en 1748, mort en 1826. En 1792, il fut élu maire de Paris, à la place de Pétion. Il eut à présider aux mesures prises à l'occasion du jugement et de l'exécution de Louis XVI; mais, peu fait pour la lutte, il donna sa démission en 1793, et disparut de la scène politique. Il a laissé quelques ouvrages de médecine. — Sa femme, Adélaïde **Chambon**, a inventé les chaufferettes à eau bouillante, connues sous le nom d'*augustines*, et a publié quelques ouvrages. On a d'elle un *Manuel de l'éducation des abeilles* (1798), et *Réflexions morales et politiques sur les avantages de la monarchie* (1819).

CHAMBON-DE-TENCE (LE), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 26 kilom. d'Yssingeaux, sur le Lignon-Vellave; 2.490 hab. Commerce d'œufs.

CHAMBON-FEUGEROLLES (LE), ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Etienne, au pied du mont Pilat et au confluent de la Vachérie et de l'Ondaine, affluent de la Loire; 9.915 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques d'aciers, d'armes blanches, de boulons et vis, rivets, limes, etc.; forges et hauts fourneaux; ateliers de galvanisation, clouteries. Son château vient du château féodal de *Feugerolles* bâti sur une haute colline, aujourd'hui restauré. Château de Chaponost sur l'Ondaine. — Le canton a 11 comm. et 51.023 hab.

CHAMBON-SUR-VOUEIZE, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 18 kilom. de Boussac, au confluent de la Tardes et de la *Voueize*; 2.257 hab. Ch. de f. Orléans. Chapelleries, minoteries, moulins, tanneries, pépinières. Église moitié romane, moitié gothique. Ancienne capitale des *Cambarisiences*, Chambon était, au VIe siècle, une place forte, qui fut prise par Xaintrailles pendant la guerre de la Praguerie. — Le canton a 11 comm. et 8.863 hab.

CHAMBONAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 28 kil. de Largentière, sur le Chassezac; 892 hab. Châtaignes; pierres de taille; moulins à huile, tuileries et tuileries.

CHAMBONNIÈRES (Jacques CHAMPION **DE**), claveciniste français, fils et petit-fils de deux organistes fameux, Antoine et Jacques Champion; naquit au commencement du XVIIe siècle et mourut vers 1670. Il prit le nom de « Chambonnières » d'une terre d'une famille, dont il avait épousé l'héritière. Premier claveciniste de la chambre de Louis XIV, il a publié deux recueils de pièces de clavecin qui se font remarquer par leur grâce naïve et la distinction de leur harmonie.

CHAMBORANT, nom d'une ancienne famille poitevine, que quelques généalogistes font descendre de la maison d'Alsace, et d'autres de la maison de Flandre, à cause de la similitude des armes. Les titres de la maison de Chamborant remontent au XIe siècle; elle est sorti deux branches : celle des seigneurs de Droux, et celle des seigneurs de La Clavière (Chamborand [Creuse]). Un membre de cette famille, ANDRÉ DE CHAMBORANT, fut, en 1761, un régiment de hussards qu'on désigna sous le nom de « hussards de Chamborant » (aujourd'hui 2e hussards).

CHAMBORD (*chan-bor*') n. m. Etoffe de laine de qualité supérieure, quelquefois mélangée au retordage avec un fil de soie, et presque exclusivement employée pour robes de deuil.

CHAMBORD, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 14 kilom. de Blois, en Sologne, à 5 kilom. de la Loire, sur le Cosson; 434 hab. Il est situé dans le parc et près du *château de Chambord*. — Combat du 11 novembre, le 10 décembre 1870, aux troupes allemandes, par la division Maurandy, détachée de l'armée de Chanzy.

Chambord (CHÂTEAU DE), l'un des plus beaux monuments de l'architecture française de la Renaissance, situé à 14 kilom. de Blois. Les anciens comtes de Blois avaient fait construire en ce lieu une maison de chasse. François Ier en entreprit la transformation. Les travaux commencèrent probablement en 1519; son premier architecte serait Denis Sourdeau, qui, mais déjà, en 1524, apparaît le nom de Pierre Nepveu, dit Trinqueau, et ce nouvel architecte semble avoir conservé jusqu'à sa mort, en 1538, la haute direction de l'œuvre.

Trinqueau eut pour successeur Jacques Coqueau, qui travaillait encore au château en 1556. En douze ans, il y fut dépensé plus de 5 millions de francs. François Ier, Henri II, Charles IX, Louis XIII, Gaston d'Orléans, Louis XIV, le roi Stanislas, Maurice de Saxe y séjournèrent et y firent exécuter des travaux. Sous la Révolution, le mobilier fut vendu aux enchères. Napoléon érigea (en 1809) Chambord en *principauté de Wagram*, qu'il donna à Berthier. Sous la Restauration, une souscription royaliste l'offrit à la duchesse de Berry. Le duc de Bordeaux en est demeuré possesseur jusqu'à la fin. Après la mort du comte de Chambord, le château est passé aux Bourbons d'Espagne.

CHAMBORD (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné D'ARTOIS, duc DE BORDEAUX, comte DE), prince français, né à Paris en 1820, mort à Frohsdorf (Autriche) en 1883. Unique héritier de la branche aînée des Bourbons, il vint au monde sept mois après la mort de son père, le duc de Berry, fut salué par les royalistes comme l'*enfant du miracle*, et reçut, grâce à une souscription nationale, le domaine de Chambord, dont il devait prendre le nom. Il s'éduqua à Holyrood, établit à Holyrood, puis à Prague, et devint, après la mort de Charles X (1836), le chef du parti légitimiste. En 1846, il épousa la fille aînée du duc de Modène, dont il n'eut pas d'enfant. En 1843, il fit pour la première fois acte de prétendant en recevant à Belgrave-square les notabilités légitimistes. De 1848 à 1870, il borna son activité à rester en relations avec ses partisans. La guerre franco-allemande et la chute de l'Empire lui permirent de jouer un rôle plus actif. Dans trois manifestes successifs (9 oct. 1870, 8 mai et 5 juill. 1871), il se posa en prétendant et déclara qu'il attendrait le concours et le contrôle des députés du pays; en même temps (juillet), il venait à Chambord rechauffer le zèle de ses partisans. En 1873, il parut sur le point de réaliser ses espérances, grâce à la fusion des deux partis légitimiste et orléanistes. Le 5 août, le comte de Paris, chef de la branche cadette, venait, dans l'entrevue de Frohsdorf, saluer en lui le « seul représentant du principe monarchique en France ». Deux mois après, une délégation de la majorité de l'Assemblée nationale allait le trouver à Salzbourg et en rapportait la nouvelle qu'il accepterait un programme à peu près conforme aux principes de 1789 et qu'il maintiendrait le drapeau tricolore. Ses partisans crurent désormais que son rétablissement n'était plus qu'une question de temps. Mais, dans une lettre célèbre, adressée à Chesnelong (23 oct.), le prétendant déclara peu après qu'il comptait rentrer dans son royaume sans conditions, et ne pas renoncer au drapeau blanc. Les négociations furent, dès lors, rompues, et le septennat du maréchal de Mac-Mahon voté. De sa retraite de Frohsdorf, le prince continua à diriger son parti comme par le passé, sans retrouver jamais une occasion aussi favorable que celle qu'il avait laissée échapper en 1873. Il mourut en 1883 (24 août) et fut enterré à Goritz, près de son aïeul Charles X. On a publié le nom de *Henri V*. Avec lui s'éteignait la branche aînée des Bourbons.

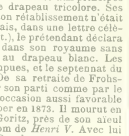

Comte de Chambord.

— BIBLIOGR. : comte de Chambord, *Mes idées* (1872); *Correspondance de 1871 à 1873* (1880); *Manifestes et programmes politiques* (1873); de Falloux, *Mémoires d'un royaliste* (1888); *le Comte de Chambord; le Comte de Chambord étudié dans ses voyages et sa correspondance* (1880); Nourrisson et Lanfrodie, *le Comte de Chambord* (1884); Henri de Pène, *Henri de France* (1884); Dubosc de Pesquidoux, *le Comte de Chambord d'après lui-même* (1887).

CHAMBORD (Marie-Thérèse-Béatrice-Gaétane, archiduchesse D'AUTRICHE-ESTE, comtesse DE), née à Modène en 1817, morte à Goritz en 1886. Fille aînée de François IV, duc de Modène, elle épousa, en 1846, le comte de Chambord. La comtesse prit le plus grand ascendant sur l'esprit de son mari, et elle le dirigea constamment dans le sens de l'intérêt de la maison dégénérée à l'égard de la branche des d'Orléans. Elle était heritié de l'antipathie de son père contre eux. C'est contre son gré qu'eut lieu, en 1873, la fameuse entrevue de Frohsdorf. A l'occasion des funérailles du comte de Paris, elle continua à refuser de voir les princes d'Orléans. Il n'est pas douteux que la comtesse de Chambord n'ait empêché son mari de faire des concessions sur plus d'un point, notamment sur la question du drapeau tricolore.

Chambord (à LA) loc. adv. Se dit d'une façon d'accommoder le poisson et particulièrement la carpe. On la fait cuire assaisonnée dans un court-bouillon au vin blanc, que l'on transforme ensuite en une sauce blanche reduite, à laquelle on ajoute des quenelles, des champignons blancs, des rognons de coq, etc.

CHAMBORIGAUD, comm. du Gard, arrond. et à 43 kilom. d'Alais, dans les Cévennes, sur le Luech, affluent de la Cèze; 1.661 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers et châtaigniers. Gisement de houille, mines de plomb argentifère et de fer. Filatures de soie.

CHAMBORS, nom d'une famille française qui descend d'un seigneur breton, Guillaume, seigneur de La Boissière (comm. de Beuzec-Conq [Finistère]), lequel vivait au commencement du XIVe siècle, son arrière-petit-fils, GUILLAUME, ayant épousé, en 1528, l'héritière de la terre de Chambors (cant. de Chaumont [Oise]), qui fut érigée en comté par lettres patentes du mois de mai 1756. Cette famille a produit de grands officiers, qui se sont distingués dans les campagnes de Flandre et d'Italie.

CHAMBOST-LONGESSAIGNE, comm. du Rhône, arr. et à 38 kilom. de Lyon, sur un sous-affluent de la Loire par la Loise; 1.715 hab.

CHAMBOULIVE, comm. de la Corrèze, arr. et à 19 kilom. de Tulle; 2.833 hab. Moulins.

CHAMBOURCY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kilom. de Versailles, entre la forêt de Saint-Germain et les bois de Marly; 905 hab. Ruines de l'abbaye de Moyenval; parc du Désert-d'Retz.

CHAMBOURG, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 7 kilom. de Loches, près de l'Indre; 1.015 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins, tuileries. Voie romaine.

CHAMBOURIN (*chan*) n. m. Nom donné par les ouvriers, dans certaines verreries, à une variété de sable blanc qui sert à faire le verre et le cristal. Il varie et diminue de verre vert, fabriqué avec des soudes impures. ‖ On donne également ce nom à un pseudo-cristal de qualité inférieure et qui possède des reflets verdâtres.

CHAMBRAGE (*chan-bra*') n. m. Charpente qui, dans un grand bâtiment, garnit le pied du mât de beaupré.

CHAMBRAI ou **CHAMBRAY** (Roland FRÉART DE CHANTELOU, sieur DE), écrivain français, né au Mans, mort vers 1676. Il fut chargé, en 1640, d'aller en Italie acquérir divers objets d'art pour l'ornement des maisons royales, et décida le Poussin à venir en France. Il a traduit en français le *Traité de la peinture*, de Léonard de Vinci, et l'*Architecture*, de Palladio; mais il est surtout connu par son *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* (1650), où il compare entre eux les principaux auteurs qui ont écrit sur les cinq ordres.

CHAMBRANLE (*chan*) n. m. Cadre de bois, de pierre, de plâtre ou de marbre, qui borde les baies que forment les portes, les fenêtres et les cheminées, et qui est plus ou moins mouluré. ‖ *Chambranle à crossettes*, Celui qui est muni d'oreillons à ses encoignures. ‖ *Chambranle à cru*, Celui qui repose directement sur le sol ou sur l'appui d'une croisée, au lieu d'être porté sur une plinthe.

Chambranle.

CHAMBRAY (Jacques-François DE), bailli de l'ordre de Malte, né à Evreux en 1687, mort à Malte en 1755. D'abord page du grand maître de l'ordre de Malte, il fit ensuite partie de l'expédition envoyée, en 1707, au secours d'Oran, assiégé par les Algériens; il y fut blessé à deux reprises. Il fit de brillantes croisières contre les pirates barbaresques, et prit, brûla ou coula un grand nombre de bâtiments appartenant aux réponses de Tunis et de Tripoli. En 1731, de Chambray fut nommé lieutenant général et commandant des vaisseaux de la religion. En 1732, il s'empara, en face de Damiette, du vaisseau amiral turc, commandé par Méhémed-Bey. A son retour, il fut nommé grand-croix et bailli de l'ordre, et, en 1733, il fut pourvu de la commanderie magistrale de Metz. De Chambray fit élever à ses frais sur l'île de Gozo, au N.-O. de Malte, une ville neuve dont la construction, commencée en 1749, dura dix ans, et dont un fort porte encore son nom.

CHAMBRE (*chan* — du lat. *camera*, voûte, pièce voûtée) n. f. A signifié *étage*. ‖ Aujourd'hui, Pièce réservée d'un appartement où d'ordinaire on établit un lit : CHAMBRE *à coucher*.

— Par anal. Vide intérieur dans une masse compacte ou cloisonnée : *Les* CHAMBRES *d'une ruche d'abeilles*.

— *Chambre garnie* ou *meublée*, Chambre louée ou à louer, qui est fournie de meubles par le propriétaire. ‖ *Valet, Fille, Femme de chambre*, Domestique, homme ou femme, attaché au service particulier d'une personne. ‖ *Robe de chambre*, Vêtement d'intérieur, qui consiste en une robe plus ou moins flottante, pour les femmes, et en une sorte de large houppelande à cordelière pour les hommes. ‖ *Pot de chambre*, Vase de nuit. ‖ *Garder la chambre*, Ne pas sortir, rester chez soi à cause d'une indisposition ou pour une autre raison quelconque. ‖ *Mettre une fille, une femme en chambre*, L'établir dans un appartement et l'y entretenir. ‖ *Mettre, Tenir quelqu'un en chambre*, L'obséder pour le faire jouer, ou le jeu lui *travailler en chambre*. Se dit de l'*ouvrier en chambre*, c'est-à-dire de celui qui, sans tenir boutique, fait dans sa chambre les travaux de sa profession.

— Anat. *Chambres de l'œil*, Cavités antérieure et latéro-ciliaire de l'œil.

— Arqueb. Partie de la culasse d'une arme à feu portative, dans laquelle on introduit la cartouche et dont le diamètre est un peu plus grand que celui du canon du fusil.

— Artill. *Chambre d'un obus*, Capacité vide intérieure dans laquelle se loge la charge détonante. ‖ *Chambre à poudre* d'une bouche à feu, Renflement ovoïde pour la pargousse servant à lancer le projectile. ‖ *Chambres d'un canon*, Souffloires de l'âme de ce canon.

— Coût. anc. *Chambre étoffée*, Meubles que le contrat de mariage ou la coutume attribuait, dans les Pays-Bas, à une femme après la mort de son mari. ‖ *Chambre garnie* ou *tapissée*, Don de survie stipulé en faveur de la femme dans un contrat de mariage.

— Dr. Section d'une juridiction formant un tribunal spécial et jugeant néanmoins au nom de la juridiction tout entière : CHAMBRES *de la cour d'appel, de la cour de cassation*. ‖ *Grand chambre* ou *Chambre du plaidoyer*, ou *Chambre dorée*, Principale chambre d'un parlement. ‖ *Chambre apostolique*, Tribunal qui était chargé de toutes les affaires concernant le trésor ou le domaine de l'Eglise, ainsi que des matières bénéficiales. Présidé par le camerlingue de la sainte Eglise, il se composait d'un auditeur et d'un trésorier, et de douze prélats appelés « clercs de la chambre ». ‖ On donnait le même nom à un tribunal ecclésiastique présidé par l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, qui, en qualité

de conservateur des privilèges apostoliques et *du dépôt du saint-siège*, avant juridiction pour les causes survenues entre gens d'église. ‖ *Chambres ecclésiastiques*, Réunion de toutes les chambres du parlement. — On donne aussi ce nom à plusieurs chambres réunies pour des causes diverses, comme partage des voix dans une des chambres, audience solennelle de rentrée. ‖ *Chambre correc*, Chambre créée par François Ier pour l'enregistrement des édits et déclarations. ‖ *Chambre criminelle*, Celle qui connaît des affaires criminelles. ‖ *Chambre civile*, Celle qui connaît des affaires civiles. ‖ *Chambre ecclésiastique*, Tribunal non jugeant en appel les procès relatifs à la levée des dîmes et autres impôts sur le clergé. Les chambres ecclésiastiques furent instituées en 1580, et leur nombre fut porté jusqu'à neuf. ‖ *Chambre ardente*, Tribunal de Henri II, *Malheureux*, qui se réunissait dans une chambre dont le plafond et les murailles étaient parsemés d'étoiles. Henri VII la réorganisa et en fit un instrument de despotisme. Elle jugeait sans appel et sans le concours du jury. Sous les règnes de Henri VIII, d'Elisabeth, de Jacques Ier et de Charles Ier, elle exerça un pouvoir tyrannique en condamnant à mort ou à des peines graves tous ceux que le souverain lui désignait. Le parlement la supprima en 1641. ‖ *Chambre impériale*, Cour de justice souveraine établie en 1495 par Maximilien Ier, empereur d'Allemagne. (Elle connaissait de tous les procès des états immédiats du Saint-Empire, jugeait en dernier ressort pour les Etats mêlés, mais seulement en matière civile. Tous les Etats avaient, d'ailleurs, le droit d'en appeler devant elle des sentences des tribunaux ordinaires. Cette chambre disparut en 1806.) ‖ *Chambre des parties*, Juridiction établie dans chaque parlement pour juger les causes où des protestants étaient intéressés. La moitié des juges devaient appartenir à la religion réformée. (Ce privilège avait été accordé aux protestants par l'édit de pacification de 1570 et par l'édit de 1576. La chambre mi-partie de Paris allait siéger à Poitiers pendant trois mois de l'année, les autres se déplaçaient successivement.) ‖ *Chambre des deniers*, Juridiction qui, au XIVe siècle, avait dans ses attributions les dépenses de la maison du roi et des princes. (Il y eut d'abord un seul maître de la chambre aux deniers et plus tard d'autres chambres, dites *des contrôleurs généraux*.) ‖ *Chambres à sel*, Tribunaux chargés de juger toutes les affaires relatives à la fabrication, la vente et l'impôt du sel. ‖ *Chambre de l'Arsenal*, Commission chargée, à diverses reprises en 1680, pour juger les empoisonneurs, et qui siégeait à Paris, à l'Arsenal. (On appelait aussi cette chambre, *chambre ardente*.) ‖ *Chambre des comptes*, Cour établie pour juger en dernier ressort tout ce qui avait rapport aux finances. (La cour des comptes remplit aujourd'hui des fonctions analogues, en ce qui concerne le contrôle judiciaire des deniers publics.) *Chambre du conseil*, Titre les juges qui se réfèrent, à la suite des débats, pour délibérer. ‖ *Chambre des référés*, Celle où le président juge seul les affaires urgentes. ‖ *Chambre des vacations*, Chambre composée de magistrats, tirés des différentes chambres, pour rendre les affaires urgentes pendant les vacations ou vacances des tribunaux. ‖ *Chambre de l'échiquier*. V. ECHIQUIER. ‖ *Chambre des enquêtes*, Chambre du parlement créée en 1568 pour procéder aux enquêtes. ‖ *Chambre de justice*, Juridictions extraordinaires que les rois de France ont établies, dès le XVIe siècle, pour rechercher et punir les malversations des financiers. (Telle fut entre autres, la commission qui jugea Fouquet en 1661.) *Chambre de la librairie et de l'imprimerie*, Juridiction commerciale dont les membres, élus par les libraires et imprimeurs, étaient chargés de la police des imprimeurs. (Elle fut supprimée en 1791.) *Chambre des bâtiments*, Juridiction royale instituée à Paris sous Louis IX et qui connaissait de tout ce qui avait rapport à la construction, à la sûreté et à la police des bâtiments, et de toutes les contestations survenues entre ouvriers en bâtiments. Le juge général était le maître maçon du roi ou maître général des œuvres et bâtiments du roi. Louis XIV créa deux autres de ces juges en 1663. ‖ *Chambre de la marée*, Chambre chargée de la police du commerce des poissons destinés à l'approvisionnement de Paris et qui jugeait toutes les affaires s'y rapportant. ‖ *Chambre des mises en accusation*, Section de la chambre spéciale chargée de statuer sur l'instruction des affaires criminelles et la mise en accusation des prévenus. ‖ *Chambre des monnaies*. V. la partie envoyé. ‖ *Chambre du tournelle criminelle*, Tribunal qui jugeait le appel des condamnations au-dessous de 5000 livres. *Chambre de la tournelle criminelle*, Tribunal qui jugeait les appels des procès criminels. ‖ *Chambre* des notaires, avoués, huissiers. V. ces mots.

— Fr.-maçonn. Appartement tendu de noir, éclairé par une lampe sépulcrale, où se fait la réception au troisième grade du franc-maçonnerie, dans la maîtrise. ‖ On dit aussi CHAMBRE DES MAÎTRISES. V. MAÎTRISE.

— Hist. Pièce d'un palais où est établi le lit d'un souverain; ensemble relatif à cette pièce et à toute partie des appartements et officiers attachés au service. *Les gentilshommes, les pages de la* CHAMBRE.

— Hist. et lit. ecclés. Office de chambrier, dans certains monasteries. *Chambre royale*, Nom sous lequel on désignait l'hommage des princes qui lui devaient l'investiture de leurs Etats. *Maître de chambre*, Premier officier de la maison d'un pape ou d'un cardinal. *Chambre*, Chambre d'un monastère où est posée la bannière, et où l'on enferme ceux que l'on met en pénitence. On y fait aussi des retraites volontaires.

— Hist. litter. *Chambre de rhétorique*, Sociétés littéraires instituées en Artois et en Flandre au XIVe siècle, et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Impress. *Chambre à ecoper*. V. IMPRESSION DES TISSUS.

Manufact. *Chambre-chaude*. V. SÉCHOIR.

Mar. Compartiment réservé à bord aux officiers aux passagers et aux maîtres chargés. Synonyme de CABINE. ‖ *Chambre-cale*, Les bas-fonds et espaces vides. ‖ *Chambre du conseil*, Chambre située sur le pont, à l'avant du *grand-chambre*. Carré des officiers. C'est là que se réunit le conseil d'avancement. ‖ *Passer à la chambre*, Se présenter devant le conseil d'avancement. ‖ *Fermer la chambre*, *en mettre dans sa chambre*, Le mettre aux arrêts. ‖ *Chambre de veille*, Kiosque placé sur la passerelle et où se tient le commandant qui y met ses cartes, les tactiques et, à sa portée, les commutateurs des signaux. ‖ *Chambre d'une embarcation*, Vide réservé à l'arrière pour les passagers. ‖ *Chambre du patron*, Espace compris entre le tableau de la chambre et l'arrière, et où se tient le patron. ‖ *Chambre de port*, Partie intérieure d'un bassin. ‖ *Chambre de chaque d'une turbine*, Le dessous [illegible] cette turbine. ‖ *Chambre des régulateurs*, Logement contenant les régulateurs d'une turbine Whitehead. ‖ *Réglage à la chambre*, Vérification des mouvements des régulateurs à leur sortie de la chambre où ils sont renfermés.

— Mar. anc. La première chambre, à partir de la poupe, était la *quinque*; la seconde, la *chambre de poupe*; la troisième, le *cocondaul* ou *office*; la quatrième, la *compagne*; la cinquième, le *postis*; la sixième, la *chambre de poupe*; la septième, la *huitième*, la *chambre des voiles*; la neuvième, la *chambre des sartis*; la dixième, le *taular des malades*; la onzième, la *charbonnière* ou *gavon de proue*.

— Mécan. *Chambre de chauffe*, Compartiment dans lequel sont placées les chaudières. ‖ *Chambre à eau*, Place réservée à l'eau dans une chaudière. ‖ *Chambre à feu*, Foyer de la chaudière. ‖ *Chambre de la machine*, Compartiment où se trouve la machine. ‖ *Chambre d'air*, Réservoir rempli d'air dans les pompes à jet continu. ‖ *Chambre de vapeur*, Espace rempli de vapeur qui se trouve compris entre la partie supérieure de l'eau d'un générateur et la paroi de la chaudière.

— Min. Taille droite, qui s'avance dans la couche de houille, soit suivant la direction de cette couche, soit enlin suivant une ligne intermédiaire. ‖ Galerie souterraine servant à l'exploitation d'une ardoisière.

— Phys. *Chambre noire* ou *obscure*, Chambre ou boîte close ayant une légère ouverture circulaire, par laquelle pénètrent les rayons réfléchis par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé dans la partie opposée à l'ouverture. ‖ *Chambre claire*, Prisme disposé de façon à ne pas obscurcir les images dont on peut suivre et arrêter les contours avec un crayon.

— Polit. *Chambre législative* ou simplement *Chambre*, Assemblée à laquelle est confié le pouvoir législatif; c'est-à-dire le droit d'adopter des règles que les uns sont soumises : *Concourir les* CHAMBRES. ‖ *Chambre des députés*, *Chambre élective* ou simplement *Chambre*, Assemblée législative nommée par voie d'élection. (V. DÉPUTÉS.) ‖ *Les Chambres*, Les deux Chambres réunies. ‖ *Chambre des députés*. ‖ *Chambre des pairs*. En France, Assemblée législative dont les fonctions étaient héréditaires sous la Restauration et dont les membres étaient nommés par le roi, sous la monarchie de Juillet. ‖ *Chambre des représentants*, Assemblée législative qui a siégé en 1815, durant les Cent-Jours. ‖ *Chambre intranchable*. V. la partie encycl. ‖ *Chambre haute*, Chambre des Lords du parlement anglais. (V. LORD.) ‖ *Chambre haute*, Chambre des lords anglaise, et, en général, celle des Chambres d'un parlement qui a sur l'autre une prééminence de fait ou de droit. ‖ *Chambre basse*, *Chambre des communes*, Chambre élective du parlement anglais. V. COMMUNES.

— Techn. Vide pratiqué dans une selle, un bât ou un collier, afin de garantir le cheval contre les blessures du dessous du bât. ‖ Espace qui sépare deux dents d'un peigne de tisserand, et par où passent deux des fils de la trame. ‖ Partie creuse d'une verge de plomb, dans laquelle viennent se placer les carreaux de vitre. ‖ Ouverture ménagée dans la muraille d'un four. ‖ Endroit d'une mine destiné à recevoir la charge de poudre. (On dit aussi FOURNEAU.) ‖ *Chambre de plomb*, Pièce tapissée de plomb servant à la fabrication de l'acide sulfurique. ‖ *Chambre de colle*, Atelier dans lequel s'exécutent toutes les opérations du collage du papier à la main. ‖ *Chambre des cuves*, Atelier dans lequel s'exécutent les opérations du collage du papier. ‖ *Chambre à plier*, Atelier où l'on enveloppe de papier les pains de sucre.

— Trav. publ. *Chambre d'écluse* ou *Chambre des portes*, Espace compris entre les deux paires de portes d'une écluse. ‖ *Chambre d'emprunt*, Excavation pratiquée dans un terrain, à proximité d'une route en construction, d'un chemin de fer, etc., d'où l'on tire la terre nécessaire pour faire un remblai, et qui, ensuite, prévient des inondations voisines ne sont pas suffisants. On donne aussi le nom de *Chambre d'emprunt*, en agriculture, à une tranchée creusée dans un terrain afin de y extraire un sous-sol situé immédiatement au-dessous de la terre végétale. ‖ *Chambre de chasse*. Dans le système du *tout à l'égout*, Réservoir souterrain qui, par son écoulement automatique, produit une chasse d'eau dans tous les canaux.

— Véloc. et carross. *Chambre à air*, Gros tube en caoutchouc qui, lorsqu'il est gonflé d'air, occupe entièrement l'espace existant entre la jante et le bandage, dans un pneumatique. ‖ *Chambre à air* en caoutchouc, adaptée avec l'extérieur par la valve; c'est par cette valve que se pratique le gonflement à l'aide d'une pompe.

— Vénerie. Espèce de [illegible] Lepus du cerf, lieu où il se met sur le ventre après avoir uriné en cet endroit même. Pièce à leurre.

— ADMIN. HIST. **Chambres de Denys**, Allusion à une particulière. Le vice de Denys, le tyran, qui ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre, de peur d'être surpris. On rappelle parfois en litterature avec précaution dont s'entourait le tyran soupçonneux.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux [illegible] dans la tête*. Se dit d'un homme un peu fou, qui a des *vides* dans le cerveau.

— Econ. Adm. *Chambre de commerce*. On appelle ainsi un groupement de négociants et plus par leurs pairs avec mandat de servir d'organe officiel des intérêts commerciaux auprès des pouvoirs publics, et d'administrer les intérêts collectifs commerciaux. Les premières chambres de commerce furent créées en Angleterre, puis en Hollande, puis en France, par les patentes en [illegible] depuis longtemps. La loi actuelle qui régit les chambres de commerce a été promulguée sous Louis XIII. A [illegible] ces chambres sont appelées par décret du président de la République. Les membres qui les composent sont nommés par les [illegible] de la circonscription par des listes servant aux élections des tribunaux de commerce. Les fonctions sont gratuites, et la durée du mandat est de quatre ans. Les chambres élisent leur président et leur vice-président, mais le préfet du département est président permanent et peut assister à toutes les séances.

Les attributions des chambres de commerce consistent principalement à présenter au gouvernement les réformes et les mesures les plus propres à développer la production commerciales du pays. Elles donnent aussi leur avis sur les projets de loi qui rentrent dans leur ressort. Enfin, elles prélèvent, au moyen d'un contribution sur les patentes, un ensemble de ressources à l'aide desquelles elles pourvoient à leurs dépenses intérieures (loyers, frais d'impression) et à subventionner des écoles d'art ou de commerce, ou à faire les frais de missions d'explorations commerciales. Elles sont reconnues de plein droit comme établissements d'utilité publique.

— [illegible] *Chambre de compensation*. La chambre de compensation de Paris a été créée en 1872. Sans avoir l'importance du *Clearing-house* de Londres, elle rend cependant d'importants services. Les commerçants se réunissent chaque jour à la chambre de compensation et établissent la balance ou la liquidation des payements à faire par chaque banque pour le compte des autres banques faisant partie de la chambre. La différence entre ce que chaque banque doit payer et doit recevoir forme un solde débiteur ou créancier qui est réglé par les virements au moyen des comptes de virements sur la Banque de France. On compense ainsi chaque jour d'énormes sommes sans déplacement de numéraire.

— [illegible] *Chambres syndicales des agents de change*. Les chambres syndicales des agents de change sont des chambres de discipline, gardiennes des droits et privilèges de la compagnie. La chambre syndicale de chaque compagnie d'agents de change se compose d'un syndic, de deux adjoints, plus, chaque année, en assemblée générale et à la majorité des suffrages. Le syndic peut être réélu pendant cinq années consécutives; les adjoints peuvent l'être pendant trois ans, mais deux d'entre eux doivent être renouvelés annuellement. Pour être syndic, il faut être agent de change depuis cinq ans au moins; trois ans suffisent pour être adjoint. Le syndic et les adjoints ainsi que les six agents de change, nombre légalement exigé pour la formation d'une chambre syndicale, tous ceux de la localité font l'office de cette chambre.

Chambres consultatives d'agriculture. V. AGRICULTURE.

— Dr. *Chambre des appels de police correctionnelle*. La chambre des appels de police correctionnelle est l'une des sections de la cour d'appel. Elle se compose de cinq juges, c'est-à-dire de cinq conseillers au moins. Elle a mission de statuer : 1° sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de police correctionnelle; 2° en dernier ressort sur les appels des délits commis par les magistrats de l'ordre judiciaire (art. 479, C. instr. crim.) et par certaines autres personnes privilégiées à raison de leur grade ou de leurs fonctions, telles que les grands officiers de la Légion d'honneur, les ambassadeurs, les préfets, les évêques (loi du 20 avr. 1810, art. 10). V. CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Chambre des mises en accusation. La chambre des mises en accusation ou d'accusation est l'une des sections de la cour d'appel; elle ne peut statuer qu'au nombre de cinq conseillers au moins. Cette chambre a remplacé, dans le code d'instruction criminelle, la chambre du conseil, créée par l'Assemblée constituante. Elle fonctionne : 1° comme juridiction d'appel contre certaines décisions du juge d'instruction; 2° comme juridiction chargée de décider, sur le rapport du juge d'instruction, si l'inculpé d'un crime doit être renvoyé en état d'accusation devant la cour d'assises (C. instr. crim., art. 218). Il peut se faire, du reste, dans les affaires exceptionnellement graves, que la chambre des mises de police correctionnelle soit réunie à la chambre des mises en accusation, ou même que toutes les chambres de la cour soient réunies, pour statuer sur la mise en accusation.

Chambre du conseil. C'est le lieu où les juges se retirent pour délibérer, à huis clos, sur les causes qui ont été plaidées à l'audience (C. procéd. civ., art. 116), ou que la loi a déclarées devoir être jugées en chambre du conseil. On désigne aussi par ce mot la réunion des magistrats qui délibèrent dans cette forme. C'est en chambre du conseil que, notamment, sont prises toutes les mesures relatives au bon ordre et à la discipline judiciaire, et expédiés tous les actes de juridiction non contentieuse.

Chambre des comptes. La chambre des comptes était chargée de surveillance et de gestion financière du royaume. Elle sortit du conseil, aussi appelé cour du roi (*curia regis*), comme toutes les autres grandes institutions monarchiques de l'ancienne France. On en discerne les premiers éléments dans le courant du XIIe siècle. Sous saint Louis, une partie des conseillers de la cour du roi furent spécialement chargés de l'administration financière. C'est à Philippe le Bel, que la chambre des comptes reçut une organisation [illegible] à Paris. Elle devint aussitôt permanente et joua, durant le XIVe siècle, un plus grand rôle que le parlement même, qui, bien que devenu sédentaire, n'était pas encore permanent, ne tenant que deux sessions par an. Le personnel était alors composé de deux présidents, huit maîtres et douze clercs.

Au commencement du XVIe siècle, la place de *premier président* fut créée, la plus importante, fut donnée à un laïc, Jean de Nicolay, et de ce jour le siège de président de la chambre des comptes se transmit héréditairement dans la famille Nicolay, jusqu'en 1790. Cependant, le siège de premier président lui (*sic*) fut enlevé, et fut par un clerc, l'évêque de Lodève, et cette place devint celle de second président de la chambre des comptes. A l'origine, c'était le procureur général du parlement qui remplissait les fonctions de procureur près la chambre des comptes. Charles VII (1454) créa spécialement un *procureur du roi dans la chambre des comptes*. Le nombre des fonctions alla en se multipliant. Sous Louis XIV, on a [illegible] correcteurs, cent quatre-vingt-deux auditeurs, un avocat général et un procureur général, qui n'était pas seulement chargé de requérir de juger, clore et apurer les comptes des officiers du roi, mais elle entéritait les édits et déclarations concernant le domaine, les finances et les fonctionnaires — nous pouvons employer ce mot moderne — les lettres d'anoblissement et de naturalisation, les dons et pensions, apanages, etc. Enfin, elle avait la juridiction suprême sur toutes les affaires relevant de l'administration financière. La chambre des comptes fut supprimée par une loi du 7 septembre 1790. V. COUR DES COMPTES.

— BIBLIOGR. : A. de Boislisle, *Histoire de la maison Nicolay* (Nogent-le-Rotrou, 1884).

— *Ital.* *Camera di lei.* On désigne une chambre obscure dont les parois ne laissent pas de jour, et qui renferme l'humeur aqueuse. Quant à la chambre postérieure (qu'il ne faut pas confondre avec le *corps vitré*), son existence est purement virtuelle, car elle est théoriquement limitée, en avant, par la face postérieure de l'iris, et en arrière par la face antérieure du cristallin, et latéralement par les fibres circulaires des muscles ciliaires. Or ces diverses parties sont en contact complet.

Ital. *Chamaître des monnaies.* On appela ainsi une chambre qui avait la juridiction sur tous les délits et abus concernant les monnaies. Elle remonte au XIVe siècle, date où les *monétaires*, c'est-à-dire les officiers chargés de la surveillance des monnaies, furent moins sédentaires à Paris. La chambre des monnaies fut érigée en 1551 par Henri II en chambre des monnaies. La chambre des monnaies ressortissait au parlement de Paris, il fut alors décidé que la chambre des monnaies serait dorénavant tous les procès relatifs aux monnaies. Sa juridiction s'étendait sur la France entière. Néanmoins, de 1704 à 1771, il y eut une cour des monnaies à Lyon ; et à Paris à Metz, les parlements ; à Dôle, la chambre des comptes remplissait l'office de cour des monnaies pour la Lorraine, le Béarn et la Franche-Comté.

Chambre ardente. (Tribunal d'exception.) Les uns disent qu'on l'appela ainsi parce qu'elle condamnait le plus souvent les coupables au supplice du feu ; les autres assurent, avec plus de raison, que la chambre fut ainsi nommée parce que, originairement, elle siégeait dans une salle tendue de noir et éclairée d'un grand nombre de flambeaux. La plus célèbre des chambres dites « chambres ardentes » fut celle qui siégea en 1679-1680, à l'Arsenal, pour juger le grand procès dit « des poisons ». C'est à tort que les historiens font remonter les poursuites de la chambre ardente, les uns à la mort de Henriette d'Angleterre, les autres à l'affaire du Masque de Brinvilliers. Ce furent des révélations échappées à une tireuse de cartes, la Vigoureux, en état d'ivresse, qui mirent les magistrats sur la trace d'un tissu de crimes que l'imagination ne pouvait concevoir. Lorsque madame de Montespan, qui se montrait jusqu'à la marquise de Montespan, Louis XIV ordonna de suspendre les séances de la chambre. Elles furent reprises sur les instances du lieutenant de police La Reynie, mais Louis XIV exigea qu'toutes les pièces de ce procès était nommée seraient détruites. Les dossiers provenant de la chambre ardente sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque de l'Arsenal.

Chambre introuvable. On appelle ainsi la Chambre élue le 7 octobre 1815, après le retour de Louis XVIII en France, au début de la seconde Restauration, et dissoute par le ministère Richelieu-Decazes, le 5 octobre 1816. Le mot est de Louis XVIII, qui fut d'abord émerveillé ou effrayé de l'esprit réactionnaire de la majorité ultra. Bientôt même, les députés, malgré les lois les plus sévères contre les journaux, les pétitions, les procès d'état, la sûreté de l'État, malgré l'établissement de la juridiction unique des cours prévôtales, l'établissement de deux listes de proscription, l'arrestation du maréchal Ney, se plaignirent de la clémence du roi. Ils voulaient, disaient-ils, une loi électorale assez libérale, que le ministère fît rejeter par la cour des pairs ; mais, en exaspérant le pays par des mesures qui relevaient le mécontentement occasionné par la Terreur blanche, ils inquiétèrent le roi et ses ministres assez sérieusement pour qu'il crût devoir prononcer brusquement la dissolution de la Chambre sept (Royer-Collard, Lainé, Manuel, Camille-Jordan, de Serre, Béthisy en furent les personnages les plus connus.

Chambres de réunion, Nom donné aux chambres établies par Louis XIV en 1679, en parlements de Metz et de Besançon, après la conquête de ces villes. Elles avaient pour mission de rechercher, d'après les titres anciens, les dépendances des villes obtenues par les précédents traités, afin d'opérer leur *réunion* à la couronne. Le conseil souverain d'Alsace reçut la même mission. Il en résulta des annexions de villes et de contrées que l'Allemagne regardait comme ses possessions légitimes. Il y eut de vives protestations contre les arrêts de réunion, mais les Allemands avait fait occuper le même jour Casal et Strasbourg, une coalition se forma contre lui ; cependant, la trêve de Ratisbonne laissa à la France toutes les places occupées avant 1683, en vertu des arrêts de réunion.

— Mus. *Musique de chambre.* En France, on désigne sous l'appellation de « musique de chambre » un certain nombre de compositions exclusivement instrumentales qui ne réclament le concours que d'un seul ou d'un petit nombre d'instruments. Les sonates de Mozart et de Beethoven, les trios, quatuors et quintettes de Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Fesca, de Hummel, de Mendelssohn et de Brahms ; voire les septuors de Beethoven et de Hummel ; enfin, certaines compositions admirables de Bach et de Handel, tout cela rentre dans ce qu'on appelle couramment la musique de chambre. Paris a eu différentes sociétés de musique de chambre, par exemple celles de Baillot et Lamare, d'Alard et Franchomme, de Maurin et Chevillard, d'Armingaud et Jacquard, et autres.

En Italie, ce qu'on appelait jadis *musica da camera* était la musique de ensemble, mais une musique purement vocale, et sans accompagnement instrumental. C'étaient, au XVe et au XVIe siècles, les canzonette, surtout le madrigal, où se sont distingués tant de grands maîtres de la Renaissance, tels que Palestrina, Luca Marenzio, d'Aude Monteverde, Carlo Gesualdo, Marcello, etc. C'étaient aussi les duetti, dont les plus jolis modèles à Lotti, Clari, Durante, Steffani, Hendel, Leo, Porpora, Jommelli, Pergolèse, Carissimi, Scarlatti, Pergolèse, Porpora, etc., dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre. Aujourd'hui encore, les musiciens italiens publient sous le titre de *Arie da camera* des simples mélodies avec accompagnement.

Musique de la chambre. A côté de la musique de la chapelle, exclusivement consacrée à augmenter par sa présence l'éclat des cérémonies du culte, il y avait une musique de la chambre, dont le but était de participer aux divertissements de la cour.

Des Louis X, on trouve des joueurs d'instruments à la cour. Ce prince en eut jusqu'à six, qui reçoivent un traitement de 3 sols par jour. Le nombre en fut porté à neuf sous Charles le Bel, et se trouva encore augmenté sous Charles V et Charles VI. Toutefois, il faut arriver à François Ier pour voir constituer, en dehors de la chapelle, un corps régulier de musiciens qui prit le titre de « musique de la chambre du roi ». Ces musiciens, tous instrumentistes, étaient alors quan nombre de onze. Louis XII y adjoignit plus tard des chanteurs, et, sous Charles IX, ce nombre était plus que triplé.

Henri IV créa, au profit d'un certain Bonnières, la charge de surintendant de la musique de la chambre, puis celles de deux maîtres de musique, dont un fut le fameux compositeur abbé Eustache Ducaurroy. A partir de ce moment, les charges de membres de cette musique s'acquièrent à prix d'argent ; il arrivait, dans les circonstances solennelles, que la musique de la chambre se réunît à celle de la chapelle, pour concourir avec elle à l'éclat des grandes fêtes religieuses.

Sous Louis XIV, la musique de la chambre prit une extension extraordinaire, en raison de l'exécution des grands ballets de cour, puis des opéras de Lulli. Certains chanteurs faisaient partie à la fois de la musique de la chambre et de la troupe de l'Opéra. La musique de la chambre était alors un corps complet subsistant séparément jusqu'en 1761, où un édit de Louis XV supprima toutes les charges de la chambre et de la chapelle. Depuis, la musique de la chambre ne forma plus un corps, dont on parle servait à la chapelle, l'autre à la chambre, excepté dans les occasions où paraît et dans les grandes cérémonies.

Les membres de la musique n'étaient plus titulaires de leurs charges, et celles-ci n'étaient plus vénales. Le musique de la chambre continuait, d'ailleurs, d'avoir deux surintendants, placés sous les ordres des gentilshommes de service. Le traitement annuel de ce personnel ne dépassait pas 60,000 livres.

Napoléon Ier, qui rétablit la chapelle, eut aussi une « musique particulière », dont le directeur était Paër. Louis XVIII rétablit également la musique de la chambre, que la révolution de 1830 fit disparaître à jamais. Sous Louis-Philippe, qui supprima la chapelle, il y eut simplement des « concerts de la cour », dont l'organisation était confiée à Adolphe Sous Napoléon III, qui fit renaître la chapelle, on ne fit plus que rarement de musique à la cour.

— Phys. *Chambre claire.* Ce appareil, appelé encore du nom de *camera lucida*, a été construit pour la première fois par Wollaston, en 1804, pour servir à calquer les images des objets. Ces images s'y forment dans un espace éclairé, d'où est venu à l'appareil le nom sous lequel il est connu. Le chambre de Wollaston, n'est pas très pratique. Amici a perfectionné ainsi l'instrument. Un prisme isoscèle horizontal ABC dont un angle B est droit, et dont les angles aigus ont droit tourne ses objets à dessiner. Du point de cet objet, un rayon LI pénètre dans le prisme, se réfléchit en I, se réfléchit totalement en D, et, après une nouvelle réflexion, arrive en E. Le rayon LI, se réfléchit en I, une lame de verre *mn*, à faces bien parallèles, qui tait avec la face AC un angle de 45. Se réfléchissant en I, ce rayon pénètre dans cette lame de verre, le rayon forme en D, pour lui qui le reçoit, une image virtuelle du point L. Lorsque vous cette image peut, en même temps, à travers la lame, suivre sans difficulté le mouvement d'un crayon qui en suit le contour pour servir à dessiner les objets vus dans le microscope et à déterminer le grossissement de celui-ci.

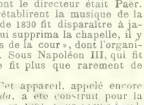

Chambre claire.

Chambre noire. L'origine de la chambre noire remonte à l'observation faite par Leonardo da Vinci, et reprise par J. B. Porta, comme on le croit généralement, des images données par les petites ouvertures. Si, dans une paroi d'une chambre obscure, on perce un petit trou O, on voit sur le mur opposé apparaître l'image des objets extérieurs avec leur triple caractère de forme, de couleur et de mouvement. Il est difficile de fixer cette image des objets en conservant leur forme exacte, leurs couleurs et leur mouvement, tel est le triple problème de la photographie. La formation des images dans la chambre noire s'explique aisément : des rayons lumineux émis en tous sens par chacun des points A, B, C des objets extérieurs, seuls peuvent pénétrer dans la chambre noire ceux qui sont compris dans les cônes de sommets A, B, C, et s'appuyant sur le pourtour de l'ouverture O ; ces faisceaux lumineux coniques viennent éclairer sur la paroi opposée de la chambre noire, les surfaces A', B', C' avant la forme de l'ouverture. Si le diamètre de chacune de ces taches ne dépasse pas ce qu'on appelle le diamètre du cercle de diffusion tolérée, elles donnent à l'œil d'un observateur placé en O, une sensation d'ensemble qui l'on peut considérer comme étant les points de rencontre des rayons lumineux AO, BO, CO avec la paroi de la chambre opposée à l'ouverture. L'ensemble de ces points A', B', C' forme une image des objets extérieurs d'autant plus nette, mais aussi d'autant plus sombre que l'ouverture est plus faible. Néanmoins, l'intime sensibilité des préparations photographiques actuelles (gélatino-bromure) permet de fixer ces images, qui sont d'ailleurs des perspectives exactes.

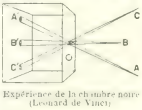

Expérience de la chambre noire (Leonard de Vinci)

J. B. Porta eut l'idée, en 1560, de remplacer l'ouverture de la chambre par une lentille biconvexe, les images y apparaissent élargies et plus lumineuses et plus nettes, à la condition que le mur sur lequel elles se peignent soit à une distance déterminée de la lentille ; quand il en est ainsi, on dit que l'*image est au point*. Cette expérience est Porta consacrée par la

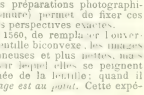

Chambre noire primitive O, objectif, MM' miroir, MV vitre de poli, VV' vitre de

première chambre noire qui fut utilisée sous le nom de *chambre noire primitive* du dessin. Elle se composait d'une boîte formée de deux parties coulissées glissant l'une sur l'autre, dont l'une portait l'objectif O, on pouvait avancer ou reculer ce dernier à volonté, de manière à avoir toujours une image au point, quelle que soit la distance des objets. Les rayons lumineux partis de ces derniers, après avoir traversé la lentille O, se réfléchissaient sur un miroir plan MM', incliné à 45°, de façon à venir former l'image sur un verre depoli horizontal MV ; on pouvait aussi la recevoir sur un papier que on suivait en traver les contours avec un crayon. Cette chambre noire est le type des *viseurs* actuellement employés en photographie.

Chambre noire de Nepce et Daguerre différait peu de la précédente ; mais il n'était pas nécessaire de rendre l'image horizontale ; aussi le miroir étant-il supprimé. La partie mobile portait postérieurement un verre depoli très ou VV, pouvant se rabattre dans la position où il se trouve sur la figure pour laisser place au chassis fermé N, destiné à recevoir la surface sensible. Dans ces chambres, le glissement de longues et lourdes parties mobiles devenait pénible avec les variations de température ; il était impraticable pour les grands formats. En outre, de telles chambres étaient volumineuses, et n'étaient pas d'une étanchéité parfaite à la lumière. Aussi a-t-on été amené à lui substituer le modèle de *chambre à soufflet*.

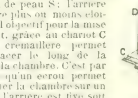

Chambre noire à tiroir (modèle dont se servait Daguerre) : O, objectif ; B, boîte ; N, chassis sensible ; DD, verre depoli

L'objectif est monté sur une planchette P, qu'on peut élever, abaisser ou déplacer latéralement à volonté, fixée sur le *corps de chambre* ; cette chambre, reliée au *corps d'arrière* B par un soufflet de toile ou de peau S ; l'arrière peut être plus ou moins éloigné de l'objectif pour la mise au point, grâce au chariot C qui une crémaillère permet de déplacer le long de la base de la chambre. C'est par la base qu'un écrou permet de monter la chambre sur un pied ; à l'arrière, on peut voir sur le verre depoli D, sur lequel se fait la mise au point, sont les *châssis* négatifs renfermant la préparation sensible. Le bonne chambre noire doit être soigneusement construite avec des bois secs ne travaillant pas, tout en ayant une certaine légèreté, afin de faciliter le voyage. L'arrière et l'avant doivent être rigoureusement parallèles entre eux et perpendiculaires à la base ; le verre depoli doit occuper exactement la place de la glace sensible ; l'intérieur doit être peint en noir mat, et le verre mat de manière à éviter toute réflexion ou diffusion de lumière sur la plaque sensible, sous peine de voile.

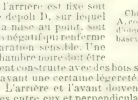

Chambre noire de voyage : A, corps d'arrière ; B, planchette d'objectif ; B, corps d'arrière et bascule ; C, chariot ; D, verre depoli, S, soufflet

Chambre solaire. C'est un dispositif imaginé par Woodward, et destiné à obtenir des agrandissements photographiques. (V. AGRANDISSEMENT.) Un miroir à large surface ou mieux un héliostat reçoit les rayons solaires et les réfléchit sur un condensateur parallèle, présent à faire des lentilles de concentrant ; ces lentilles concentrent la lumière sur la petite image à agrandir, placée devant un objectif photographique. Les rayons lumineux traversent cet objectif et viennent former une image agrandie de l'image primitive sur un écran placé dans une chambre obscure où ne pénètre d'autre lumière que celle qui a traversé l'objectif. Sur cet écran, mobile pour la mise au point, est tendue la surface sensible sur laquelle doit être fixée l'image agrandie ; quand cette surface sensible est un papier au charbon, un héliostat est nécessaire. Les *amplificateurs* (v. ce mot) ne sont que des modèles réduits de la chambre solaire.

Chambres de Raphaël (LES), au Vatican. Les Chambres du Vatican forment une suite de trois grandes salles que Nicolas V fit construire sur la cour du Belvédère. Pietro del Borgo, Pietro della Francesca, Bramantino, Luca Signorelli et le Pérugin, avaient été chargés par Jules II de la décoration des salles, lorsque ce nouveau pape se décida à confier ce travail à Raphaël, alors âgé de vingt-cinq ans (1508). Celui-ci ne put pas l'achever complètement avant sa mort, en 1520. Dans ces fresques, Raphaël a résumé les conquêtes de la Renaissance, en même temps qu'il a exalté le triomphe de l'Église et l'indépendance de l'Italie.

La première Chambre dont Raphaël entreprit la décoration fut la CHAMBRE DE LA SIGNATURE (*Camera della signatura*), que l'on appelle encore la CHAMBRE DE L'ECOLE D'ATHÈNES (*Camera della Scuola d'Atene*). Raphaël commença par la *Théologie* et la *Philosophie* ; le pape lui imposa ensuite le sujet de la *Dispute du saint sacrement*. En face se trouve l'*Ecole d'Athènes* ou la *Philosophie*; Raphaël y a représenté quelques-uns des hommes les plus célèbres de son temps. La troisième fresque de cette salle représente le *Parnasse* ou la *Poésie*. Vis-à-vis est la fresque qui représente la *Jurisprudence* ou la *Justice*; elle est divisée en trois parties : dans le centre, il a placé trois figures allégoriques : la *Force* et la *Prudence*, la *Tempérance* ; à droite, *Justinien remettant le Digeste à Trébonien* ; à gauche, *Grégoire IX publiant les Décrétales*. Quatre tableaux de forme ronde renferment les figures allégoriques de la *Théologie*, de la *Philosophie*, de la *Poésie* et de la *Jurisprudence*. Enfin, aux quatre angles de la voûte sont quatre tableaux oblongs : la *Pêche miraculeuse*, *Ananie* et *Saphire* disent la *Pauvreté*, *Marsyas écorché par l'ordre d'Apollon* et le *Jugement de Salomon*. Cette Chambre fut achevée en 1511. Le soubassement est orné d'un camaïeu par Polydore de Caravage.

La CHAMBRE D'HÉLIODORE (*Camera d'Eliodoro*) fut commencée en 1512. Dans l'*Héliodore chassé du temple*, Raphaël a fait allusion aux victoires de Jules II sur les envahisseurs du patrimoine de saint Pierre. La fresque qui lui fait pendant, l'*Héliodore* représente *saint Léon arrêtant Attila aux portes de Rome*. Les peintures exécutées sur les deux autres parois représentent *Leon* la *Delivrance de saint Pierre*, l'autre le *Miracle de Bolsena*. Les voûtes sont divisées chacune en trois compartiments. La voûte de cette chambre est divisée en quatre segments égaux, dans lesquels Raphaël a peint en clair-obscur : le *Buisson ardent* ; le *Sacrifice d'Abraham* ; *Dieu ordonnant à Noé de sortir de l'arche*, et l'*Echelle de Jacob*. Les variatides, peintes en camaïeu dans le soubassement de la salle, sont de Polydore de Caravage.

La CHAMBRE DE L'INCENDIE DE BORGO (*Camera dell' Incendio del Borgo*), commencée en 1517, doit son nom à

une frèsque représentant l'incendie qui dévora le Bourg-Vieux ou bourg du Spurito-Santo, sous le pontificat de saint Léon, en 847. Arcadelt de commandes, le peintre artiste dut se borner à dessiner les cartons des autres compositions, et il en confia l'exécution à ses élèves, notamment à Jules Romain. Elles représentent la *Justification de saint Léon III*; le *Couronnement de Charlemagne*, et la *Victoire de saint Léon IV sur les Sarrasins*, à Ostie. La voûte fut peinte par le Perugin, qui y représenta le *Père Éternel entouré d'anges; Jésus-Christ en gloire, et ses apôtres*; le *Christ bénit, par Saint-Pierre, le Christ en gloire*. Dans les soubassements, Polidor Caravage a peint en camaïeu les bienfaiteurs de l'Église : Constantin, Charlemagne, etc.

La CHAMBRE OU SALLE DE CONSTANTIN *Sala di Constantino*) n'était qu'ébauchée, lorsque Raphael fut surpris par la mort (6 avr. 1520). Il avait seulement achevé la *Bataille* et la *Bénédiction* et la *Justice*, qui accompagnent la scène principale représentant la *Victoire de Constantin sur Maxence*. Il avait fait l'esquisse de cette dernière composition. Léon X mourut lui-même subitement, le 1er décembre 1521. Clément VII, qui monta sur le trône pontifical en 1523, voulut que les Chambres fussent achevées d'après les dessins du maître. Jules Romain peignit la *Victoire de Constantin* et la *Vision de Constantin*.

CHAMBRE (LA), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et 8 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, confluent du Bugeon et de l'Arc; 741 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ardoisières; fromagerie. — Le cant. a 13 comm. et 9.526 hab.

CHAMBRE (LA). Biogr. V. LA CHAMBRE.

CHAMBRÉ, ÉE (*cham*) adj. Techn. Qui a des chambres, des vides provenant d'un défaut dans l'opération de la fonte : *Métal chambré*. CHAMBRURE.

— Moll. Qui a des cavités séparées par des cloisons : *Coquille* CHAMBRÉE. ‖ On dit plus souvent CLOISONNÉ.

— Mines. *Mine chambrée*, Mine dont le tron se termine inférieurement par une poche destinée à contenir la charge.

CHAMBRÉE (*chan*) n. f. Chambre pleine; ce que peut contenir une chambre : *Une* CHAMBRÉE *de monde*. ‖ Partie. Soldats, ouvriers, etc., qui logent et mangent ensemble, dans une même pièce : *Les* CHAMBRÉES, *en général, sont gaies*.

— Magnanerie. Tout ce que renferme de vers à soie la pièce dans laquelle on les élève.

— Théâtr. Personnes qui assistent à une représentation; produit de la recette dans une soirée.

— Techn. Chacune des différentes profondeurs d'une carrière d'ardoise : *Première, Deuxième, Troisième* CHAMBRÉE.

CHAMBRELAN (*chan* — rad. *chambre*) n. m. Autrefois, Nom donné : 1° à une sorte de perruquier marron, parce qu'il travaillait en *chambre*, isolément et en cachette; 2° aux décorateurs de porcelaine. ‖ Pop. Ouvrier qui travaille en chambre. ‖ Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison. (Peu usité.)

CHAMBRELENT (François-Jules-Hilaire), ingénieur français, né en 1817, mort en 1893. Connu surtout pour avoir assaini les landes de Gascogne. Il obtint l'écoulement des eaux à l'aide de fossés, en utilisant la pente du terrain. Il a laissé des *Mémoires* concernant ces travaux.

CHAMBRER (*chan*) v. n. Faire partie d'une chambre, l'habiter : *Soldats qui* CHAMBRENT *ensemble*. (Vieux.)

— Vener. Se reposer pendant le jour : *Le cerf* CHAMBRE *en ce moment*.

— v. a. Tenir dans une chambre; empêcher de sortir : CHAMBRER *ses enfants*. ‖ Tenir quelqu'un enfermé, isolé de tout conseil, pour lui soutirer de l'argent par des moyens variés, mais tous déshonnêtes : ivresse, débauche, jeu déloyal, etc. ‖ Tenir quelqu'un à l'écart, le sermonner.

— Arquebus. *Chambrer une arme à feu*, Pratiquer à l'intérieur de la culasse une chambre pour la cartouche.

— Techn. *Chambrer une selle*, En tirer la bourre dans les endroits correspondant à la blessure d'un cheval, pour y faire des vides, des chambres.

Se chambrer, v. pr. Se dit d'une pièce d'artillerie dans laquelle le battement des projectiles forme des creux, qui finissent par la mettre hors de service : *Pièce qui commence à* SE CHAMBRER.

CHAMBRERIE (*chan, ri*) n. f. Juridiction attachée à l'office de chambrier de France. Elle disparut avec l'office de chambrier en 1545. (V. CHAMBRIER.) ‖ Dans certaines églises collégiales et dans les monastères, Office dont le titulaire est chargé de prendre soin des revenus communs, des greniers, du labourage et des provisions.

CHAMBRETAUD, comm. de la Vendée, arr. et à 44 kil. de La Roche-sur-Yon, près de la Crume, aff. de la Sèvre Nantaise; 1.141 hab. Quartz hyalin.

CHAMBRETTE (*chan-brèt*) n. f. Petite chambre.

— En T. d'hortic., Variété de poire.

CHAMBREULE (*chan*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la galeopside.

CHAMBRIER (*chan-bri-é*) n. m. Officier spécialement chargé de la garde du trésor auprès des rois de France, et aussi auprès d'un certain nombre de seigneurs feodaux.

— ENCYCL. Il est probable que la charge de *chambrier* remonte à l'époque mérovingienne. Le chambrier de France ou grand chambrier, qui palissait l'office à la cour royale, apparaît pour la première fois sur les diplômes capétiens en 1047. A la fin du XIIIe siècle, la charge devint presque purement honorifique. La réalité des fonctions avait passé à des officiers de second rang attachés à la maison du roi. Les revenus de la charge provenaient principalement des revenus de certains domaines attachés à la chambre, et des redevances payées par quelques corporations de métiers. Du XIVe au XVIe siècle, la charge demeura dans la maison de Bourbon. François Ier la confisqua sur le connétable de Bourbon, en 1527; il en revêtit successivement ses deux fils, Henri et Charles, et, à la mort du second, supprima l'office (1545).

CHAMBRIER (Alice DE), femme poète suisse, née et morte à Neuchâtel (1861-1882). Plusieurs membres de sa famille s'étaient déjà fait connaître dans les lettres : notamment, Frédéric de Chambrier, né en 1817, auteur des *Mensonges historiques sur Neuchâtel* (1880), et James de Chambrier, oncle d'Alice, né à Neuchâtel en 1830, auteur d'une série d'ouvrages parus sous le titre général de : *Jeux du pauvre* (1872-1885). Alice de Chambrier a laissé, outre des nouvelles et des romans en prose, vingt-cinq actes en vers, plus quinze mille vers lyriques.

CHAMBRIÈRE (*chan-bri-ère*) n. f. Ancien synonyme de BONNE À TOUT FAIRE. (S'est dit quelquefois pour [illegible] chambre.)

— Manège. Fouet à long manche et à longue lanière.

— Techn. Demi-cercle en fer [illegible] à la crémaillère, pour soutenir une pol[illegible] est obligé d'en tenir la queue. ‖ Morceau de bois portant une entaille, et que les tonneliers emploient pour maintenir la première douvelle quand ils fabriquent un tonneau. ‖ Espèce de chandelier à l'usage de certains ouvriers, les charrons en particulier. ‖ Morceau de bois mobiles qui, placés sous une charrette, en avant et en arrière des roues, soutiennent la voiture lorsqu'elle est abandonnée à elle-même. ‖ Chaîne ou potence employée, dans les usines à fer, pour soutenir l'extrémité d'une longue pièce dont l'autre extrémité est dans le feu de la forge ou dans les mâchoires d'un étau. — On dit aussi SERVANTE. ‖ Outil de forgeron servant à arranger le charbon dans le foyer. ‖ Bâton fixé près de l'établi du tréfileur. ‖ Ruban avec lequel la fileuse attache sa quenouille de dentelle.

A, chambrière.

CHAMBRILLON (*chan*, et *Il* mil.) n. f. Pop. Petite servante à petits gages. (Vieux).

CHAMBRULE (*chan*) n. m. Nom vulgaire du charbon de céréales. ‖ On dit aussi CHAMBRUCHE, et CHAMBRUELLE.

CHAMBRUN (Jacques PINETON **de**), ministre protestant, né à Orange en 1637, mort à Londres en 1689. A la révocation de l'Edit de Nantes, il se réfugia à Genève, puis à Lausanne, où le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, l'appela à Windsor. Outre quelques livres de piété, on a de lui un ouvrage intitulé : *les Larmes de J. Pineton de Chambrun* (1688).

CHAMBRUN (Joseph-Dominique-Adelbert PINETON, comte DE), homme politique français, né à Saint-Chely-d'Apcher (Lozère) en 1821, mort à Nice en 1899. Nommé sous-préfet en 1850, il fut, quatre ans après, élu par la Lozère député au Corps législatif. Son mandat lui fut renouvelé en 1863 et 1868, et, après la guerre, en 1871, ses électeurs l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre droit et combattit le gouvernement de Thiers. En 1876, il fut élu par la Lozère au Sénat, où il suivit la même ligne de conduite. Il ne se représenta pas en 1879. En 1895, il aida puissamment à la fondation du *Musée social* en donnant à cette institution d'économie sociale un hôtel à Paris et en faisant son nom de gros francs.

CHAMBURE (Auguste LEPELLETIER **de**), officier français, né à Vitteaux (Côte-d'Or) en 1789, mort à Paris en 1832. Soldat à dix-huit ans, il fit toutes les guerres de l'Empire. Dans la glorieuse défense de Dantzig (1813), il accomplit des miracles d'audace, à la tête d'une compagnie franche. Un moment prisonnier des Russes, proscrit lors de la Restauration, il rentra en France en 1820, s'occupa de la publication d'un ouvrage : *Napoléon et ses contemporains*, illustré par les plus grands artistes du temps. En 1830, il fut créé colonel d'artillerie du maréchal Soult.

CHAME ou **CAME** (lat. *chama*, même sens) n. f. Genre de mollusques lamellibranches asiphonés, de la famille des *chamidés*.

— ENCYCL. La *chame* est pourvue de deux muscles puissants pour fermer sa coquille, très épaisse. La charnière, à ligament externe, a une forte dent à chaque valve. Les sommets sont fortement enroulés, et les deux valves, quelquefois armées de très longues épines, sont fréquemment dissemblables, surtout quand l'animal vit fixé, ce qui est habituel. Les cames se plaisent sur les récifs coralliens ou autres, où la mer est agitée, ce qui est en rapport avec l'épaisseur de leur test, mais il y en a aussi dans les fonds vaseux. Ce sont, pour la plupart, des mollusques des mers chaudes, et l'intérieur de leur coquille est parfois orné de couleurs vives qui les font rechercher pour la fabrication des camées. Ce genre a été très répandu à l'époque tertiaire, et de nombreuses espèces se trouvent dans les terrains du bassin de Paris.

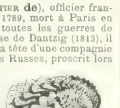
Chames

CHAMEAU (*mo* — du lat. *camelus, gr. kamêlos*) n. m. Mamm. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, de la famille des *camélidés* ou tylopodes, renfermant de grands animaux robustes, présentant une ou deux protubérances dorsales, un cou long et recourbé, des doigts unis en une plante commune, une queue touffue, et qui n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état domestique. (Se dit plus particulièrement, dans le langage ordinaire, de l'espèce qui a deux bosses, l'autre s'appelant dromadaire) : *Le* CHAMEAU *est regardé par les Arabes comme un présent du ciel*. ‖ *Chameau-léopard*, Un des anciens noms de la girafe. ‖ *Chameau du Pérou*, Lama.

— Nom vulgaire donné à un bombyx, le *bombyx camelina*. ‖ *Chameau de rivière*, Nom commun donné au pelican.

— Archéol. Pièce d'artillerie de moyen calibre, employée, jadis, usitée en Portugal aux XVe et XVIe siècles. (Les chameaux, bombardes d'une assez faible portée, comptaient comme pièces de campagne encore en 1600.)

— Blas. Meuble d'armoiries représentant un chameau, qui est considéré par les héraldistes comme l'emblème de la patience et de la sobriété.

— Ch. de f. Pesante locomotive qu'on employait pour les trains de marchandises, et dont la cheminée, recourbée en arrière, rappelait vaguement le cou d'un chameau.

— Electr. Nom donné, en Allemagne, à l'un des premiers modèles de l'appareil Morse à pointe sèche.

— Mar. Ponton robuste, servant à soulager les corps morts en a[illegible] ‖ Pièce de bois [illegible] Le H[illegible]

D'azur au chameau d'argent.

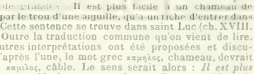
Chameau.

[illegible] pour leur faire franchir un haut-fond. Ils agissent toujours par paires.) ‖ *Chameau* ou *Ventrière*, Tin mobile mis sur la coque au moment du lancement.

— Pop. Femme de mauvaise vie. (Se dit, comme injure très grossière, de toute femme que l'on veut traiter avec mépris.) ‖ Matois, homme rusé qui s'arrange toujours de façon à avoir la bonne place ou la bonne part.

— Tiss. Ensemble des fils de la chaîne qui, sous le nom de poils, forment la partie veloutée des moquettes et de certains velours.

— Pl[illegible] Rejeter le moucheron et avaler le chameau, Éviter de petites fautes et s'en permettre de graves : ‖ Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel. Cette sentence se trouve dans saint Luc (ch. XVIII, v. 25). Outre la traduction commune qu'on vient de lire, deux autres interprétations ont été proposées et discutées. D'après l'une, le mot grec κάμηλος, chameau, devrait être lu κάμιλος, câble. Le sens serait alors : *Il est plus facile à un câble de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux*. Dans l'autre traduction, l'expression rendue par « trou d'une aiguille » désignerait une porte de Jérusalem, très étroite et très encombrée. On aurait alors : *Il est plus facile à un chameau de passer par la porte de l'Aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux*. L'Église catholique ne condamne aucune de ces interprétations.

— ENCYCL. Zool. Les *chameaux* paraissent originaires de l'Asie centrale; on en connaît deux espèces. La première espèce est représentée par un chameau à deux bosses (*camelus bactrianus*), muni d'une laine grossière qui recouvre presque tout son corps; sa nourriture [illegible] tout [illegible] dans ces dernières années par Przewalski dans le désert de Gobi central. On l'a[illegible] les plus utile pour les transports dans l'Asie centrale, le Turkestan, l'Afghanistan, la Mongolie, la Chine occidentale, le sud de la Sibérie et le nord de la Perse. Dans le sud de cette dernière région, dans le nord-ouest de l'Inde (bassin de l'Indus), en Arabie, en Syrie, dans l'Afrique et l'Asie circumméditerranéennes, dans le Sahara, jusqu'au Congo et au cap Guardafui, c'est le dromadaire qui le remplace. N'ayant qu'une seule bosse, le *camelus dromedarius* a la peau presque nue; il est beaucoup plus haut, plus élancé; sa couleur, plus claire, arrive presque au blanc jaunâtre. C'est, par excellence, la bête de somme, la monture des caravaniers. On ne connaît pas sa forme sauvage. Par son sobriété, leur endurance, leur force, les chameaux sont les animaux les plus utiles dans les régions arides; leur lait, leur poil, leur fiente sont employés à toutes sortes d'usages. Il y a quelques années, on avait recensé 180.000 dromadaires, dans la seule province d'Oran, et plus de 200.000 dans les provinces du nord de l'Inde, le même nombre en Turquie, etc. On les emploie en ces derniers pays pour les transports de l'artillerie, et aussi comme montures pour porter de l'infanterie avec vitesse sur des points déterminés. Les *mehari* ou dromadaires coureurs du désert africain sont fameux par leur vitesse.

Chameau (BATAILLE DU), gagnée par Ali, fils d'Abou-Taleb, sur Talha et Zobair, près de la ville de Bassorah, en 657 ou 658. Aïscha, seconde femme de Mahomet, dont les intrigues avaient amené cette bataille, se trouva au plus fort de la mêlée. Malgré les prodiges de valeur de ceux qui l'entouraient, elle fut prise et conduite à Ali qui fit traiter la veuve de son père avec les plus grands égards et défendit même de poursuivre les fuyards.

CHAMÉBATIE (*ti* — du gr. *khamai*, à terre, et *batos*, ronce) n. f. Genre de rosacées-fragariées, fondé pour un arbrisseau à poils glanduleux de la Californie.

CHAMÉBUXE n. m. Bot. Section du genre polygala.

CHAMÉCALLIS (*kal* — *lis*) n. m. Section du genre primula (primevère).

CHAMÉCRIRISIER ou **CHAMÉRISIER** n. m. [illegible]

CHAMÉCISSE [illegible] Nom donné à [illegible] pervenche.

CHAMÉCLADON (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *klados*, rameau) n. m. Genre d'aroïdées-philodendrées, renfermant des plantes herbacées à rhizome souterrain et rampant, dont on compte huit ou dix espèces de l'Inde et des îles de la Sonde.

CHAMÉCNIDE n. m. Section du genre pilée, ou syn. de ce genre.

CHAMÉCRISTA (*ka*, [illegible] f. Bot. Section [illegible] cassia.

CHAMÉCYPARIS [illegible]

renfermant des arbres à bois blanc, de l'Amérique boréale et du Japon. On les cultive comme plantes d'ornement.

CHAMÉCYPARISSE n. m. Section du genre santoline.

CHAMÉCYTISE n. m. Bot. Syn. de TUBOCYTISE.

CHAMEDAPHNÉ [illegible] (*kha, chamai*, terre et *daphné*, laurier) n. m. Nom ancien de la grande pervenche. # Syn. [illegible]

CHAMÉDORIS (*ka, riss* — du gr. *khamai*, à terre, et *Doris*, une nymphe de la mer) n. m. Genre d'algues de la famille des valoniacées, renfermant une espèce des Antilles.

CHAMÉDRION (*ka*) n. m. Section du genre spirée.

CHAMÉDRYS (*ka, driss* — du gr. *khamai*, à terre, et *drûs*, chêne) n. m. Bot. Syn. scientifique des GERMANDRÉES. # Syn. de DRYAS. # Section du genre véronique. # Section du genre *teucrium* et syn. de ce genre.

CHAMELÉE (*lé*) n. f. Charge de marchandises que peut transporter un chameau.

CHAMEFICUS (*ka-mé, kuss*) n. m. Variété naine du figuier (*ficus carica*).

CHAMÉFISTULE (*ka, stul'*) n. m. Section du genre cassia.

CHAMÉGAROPHALON (*ka*) n. m. Section du genre œillet.

CHAMÉGÉRON (*ka*) n. m. Genre de composées-eustatées, voisin des henricies, auxquelles il est identique.

CHAMÉLACIS (*ka, siss*) n. m. Section du genre néolacis.

CHAMÉLACIÉES (*ka, lé*) n. f. pl. Tribu des myrtacées-xérocarrées, à fruit monosperme, indéhiscent, renfermant les genres pour la plupart originaires de l'Australie. # [illegible]

CHAMÉLAUCIER (*ka, lô-si-é*) ou **CHAMÉLAUCION** (*ka, lô*) n. m. Genre de myrtacées, type de la tribu des *chamélaucées*, renfermant des arbustes éricoïdes, odorants, originaires de l'Australie méridionale et occidentale.

CHAMELIER [illegible] n. m. Conducteur ou gardien de chameaux.

CHAMELLE (*mèl'*) n. f. Femelle du chameau.

CHAMÉLINE n. f., **CHAMÉLINÉ, ÉE** adj. Bot. V. CAMÉLINE, CAMELINÉ, ÉE.

CHAMÉLON ou **CHAMELET** (*lè*) n. m. Petit de la chamelle.

CHAMÉMÈLE (CH — du gr. *khamai*, à terre, et *mêlon*, pomme) n. m. Section du genre camomille.

CHAMÉMORE n. m. Bot. Section du genre [illegible]

CHAMÉPÉLIE ou **CHAMÉPALIE** [illegible] (du gr. *khamai*, à terre, et *peléia*, pigeon) n. f. Genre d'oiseaux, ordre des colombinés, famille des colombidés, tribu des gourinés, renfermant des pigeons américains, vivant à terre comme les gourras, et dont on connaît une trentaine d'espèces. (La *chamæpelia passerina* des régions chaudes de l'Amérique du Nord peut être prise comme type du genre.)

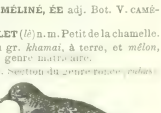
Chamépélie.

CHAMÉPEUCE (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *peuké*, pin) n. f. Bot. Syn. de CNICUS.

CHAMÉPITYS (*ka, tiss*) n. m. Bot. Section du genre bugle (*ajuga*). # Nom ancien de la germandrée.

CHAMÉRANTHÈME (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *de ranthème*) n. m. Genre d'acanthacées, comprenant des plantes herbacées ou suffrutescentes du Brésil.

CHAMÉRAPHIS (*ka, fis* — du gr. *khamai*, à terre, et *raphis*, aiguille) n. m. Genre de graminées-panicées d'Australie, réuni aux sétaires.

CHAMÉREPE (*ka* — du gr. *khamairéphès*, qui rampe à terre) n. m. Genre d'orchidacées, tribu des ophrydées, comprenant une seule espèce, qui est une petite herbe de l'Europe centrale.

CHAMERET (*ré*) n. m. Ancien nom du chanvre.

CHAMÉRHODÉES (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *rhodon*, rosé) n. f. pl. Section de la tribu des rosacées-dryadées, renfermant les genres *sibbaldia, chamerhodos* et [illegible] CHAMÉRHODÉE.

CHAMÉRHODOS (*ka, doss* — du gr. *khamai*, à terre, et *rhodon*, rosé) n. m. Bot. Syn. de POTENTILLE.

CHAMERON n. m. Dans certains départements, Banc d'oxyde de fer, dans l'exploitation de mines.

CHAMÉROPS ou **CHAMÆROPS** (*ka, ropss*) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, en général de petite taille, et quelquefois sans tige apparente : *On multiplie les* CHAMEROPS *par graines ou par œilletons.* # Quelques-uns disent CHAMÉROPE.

[illegible] *mérops* est un palmier à tige de hauteur variable, mais assez faible en général, dont le sommet est couronné de feuilles en éventail assez petites. C'est, de tous les genres de palmiers, celui qui s'avance le plus vers le N. : une de ses espèces croît spontanément dans le midi de l'Europe, d'autres en Asie et en Amérique, à des latitudes assez élevées. Le *chamérops humble* (*chamærops humilis*, vulgairement [illegible] *palmier nain*, *palmier*, etc., est souvent [illegible] dépourvu de tige et ne présente qu'une touffe de feuilles à fleur de terre ; mais, dans les lieux bien exposés et à l'abri des vents, il développe une tige de plusieurs mètres de hauteur. La variété acaule est très répandue en Espagne, en Italie et surtout dans le nord de l'Afrique ; dans les terres incultes de l'Algérie, elle forme souvent des broussailles compactes, dont les racines, longtement traçantes, opposent de sérieux obstacles aux défrichements. La tige de ce palmier contient une moelle filoeuse, ferme, blanchâtre, alimentaire et analogue au sagou. On mange aussi ses jeunes pousses et ses fruits, dont la pulpe, enfermée de fibres, a une saveur douce et un peu mielleuse. Les feuilles, soumises au rouissage, donnent une filasse qui sert à faire des cordes, des ficelles, des nattes ou des paniers. Parmi les espèces asiatiques, nous citerons les *chamérops déré* (*chamærops dérée*) et *de Fortuné* (*chamærops Fortunei*), qui habitent les régions froides et élevées de l'Himalaya et du Népaul.

CHAMÉSARACHE (*ka*) n. f. Genre de solanacées, comprenant de petites plantes herbacées, à souche vivace, diffuses et très rameuses, glabres ou pubescentes, originaires du Mexique et du Texas.

CHAMÉSAURE ou **CHAMÆSAURA** (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de scinques, type de la famille des *chamæsaurides*, habitant le sud de l'Afrique. Citons le *chamæsaurus anguina* (cap de Bonne-Espérance).

CHAMÉSCIADIE (*ka, di* — du gr. *khamai*, à terre, et *skiadion*, ombrelle) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des ammiées, comprenant deux espèces qui sont de petites plantes vivaces de Sibérie.

CHAMÉSENNE (*ka*) n. f. Bot. Sous-genre du genre cassia.

CHAMÉSIDÉRITE (*ka*) n. m. Bot. Section du genre stachys.

CHAMÉSIPHON (*ka* — du gr. *khamai*, à terre, et *siphôn*, suçoir) n. m. Genre d'algues-oscillariacées, qui vivent sur des cladophores, des vauchéries, etc.

CHAMÉSPHAQUE (*ka, sfak'* — du gr. *khamai*, à terre, et *sphakos*, sauge) n. f. Genre de labiées-lamiées, comprenant une seule espèce, qui croît dans la Zoungarie.

CHAMÉSTELLÈRE (*ka, stél-lèr'* — du gr. *khamai*, à terre, et de *stellère*) n. f. Bot. Section du genre stellère.

CHAMÉSTÉPHANE (*ka, sté* — du gr. *khamai*, à terre, et *stéphanos*, couronne) n. m. Bot. Syn. de SCHKUHRIA.

CHAMETLA ou **CHAMATLA**, ville du Mexique (État de Sinaloa (district de Rosario)), sur le rio côtier *Chametla*, près de son embouchure dans le golfe de Californie ; 3.300 hab. Fernand Cortez en partit, en 1535, pour son exploration de la mer Vermeille.

CHAMEYRAT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 6 kilom. de Tulle, près de la Corrèze ; 1.573 hab.

CHAMFORT (Nicolas-Sébastien ROCH, dit **de**), littérateur français, né en 1741 près de Clermont, en Auvergne, mort à Paris en 1794. Enfant naturel, il prit le nom de Chamfort au sortir du collège des Grassins, où il avait fait ses études comme boursier, entra ensuite chez un procureur, qui le fit précepteur de son fils, puis devint secrétaire d'un riche Liégeois, qui l'emmena en Allemagne. De retour à Paris, il débuta dans les lettres par *la Jeune Indienne*, que remporta deux prix académiques, notamment pour l'*Eloge de Molière* (1769) et l'*Eloge de la Fontaine* (1774). Des ballets représentés dans des spectacles de la cour à Fontainebleau : *Palmyre, Zénis et Almansor, le Marchand de Smyrne*, petite comédie épigrammatique, assez amusante, une tragédie, *Mustapha et Zéangir*, jouée à Fontainebleau devant Marie-Antoinette (1778), succédèrent à ces premiers essais. Chamfort se vit nommer lecteur du comte d'Artois, puis secrétaire de Mme Elisabeth ; enfin, il fut reçu à l'Académie française (1781). Après avoir accueilli la Révolution avec enthousiasme, il en dénonça et combattit âprement les jacobins, collaborant au « Mercure » et à divers autres recueils, composant les vingt-six premiers morceaux des *Tableaux de la Révolution* (1790-1791), prenant une part importante à divers écrits de Mirabeau et à quelques-uns de ses discours. Ses mots cruels étaient colportés partout ; mais l'état violent de la société ne comportait pas la petite ironie et l'épigrammes. Menacé d'arrestation, Chamfort se suicida.

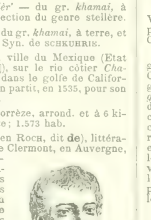
Chamfort

Outre les productions que nous avons citées, on doit à Chamfort, qui fut l'un des hommes les plus spirituels de son temps, des *Poésies fugitives* (épîtres morales ou badines, fables, contes, épigrammes, etc.) ; *Dictionnaire d'anecdotes dramatiques*, avec Delaporte ; *Pensées, maximes et anecdotes*, son ouvrage capital, qui montre en lui un moraliste plaisant et souvent profond ; *Précis de l'art dramatique ancien et moderne*.

CHAMIARD (*mi-ar'*) n. m. En Bretagne, Nom commun de l'hydromel.

CHAMIDÉS (rad. *chama*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches siphoniens, renfermant les genres *chame, diceras, hetérotrèmes, requienie*, etc., tous caractérisés par la coquille à valves irrégulières, inégales, fixée, etc. Tous les chamidés sont marins, répandus surtout dans les régions chaudes ou fossiles du crétacé ou tertiaire.

CHAMIER (Daniel), théologien protestant français, né en 1565, mort en 1621. Après avoir fait ses premières études à Orange et à Nîmes, il partit pour Genève, et y suivit les leçons de Théodore de Bèze. De retour en France, il remplit les fonctions de pasteur dans diverses paroisses du midi de la France. La province du Dauphiné le députa à l'assemblée politique de Loudun. Il prit une large part à la rédaction de l'édit de Nantes. En 1600, il eut une grande discussion publique, à Nîmes, avec le P. Coton. En 1612, il fut appelé à Montauban comme professeur. En 1620, Louis XIII vint mettre le siège devant cette ville. Chamier fut tué d'un coup de canon, au moment où il courait à la défense d'un bastion.

Il a laissé plusieurs ouvrages, notamment *Pantastrœ catholicæ sive Controversiarum de religione adversus pontificios corpus, tomis IV distributum* (1626) ; *Corpus theologicum* sive *Loci communes* (1653) ; *Epistolæ jesuiticæ* (1599) ; *la Confusion des disputes papistes* (1600) ; etc.

CHAMIER (Adrien), fils du précédent, mort en 1671. Pasteur de l'Église de Montélimart, il fut plusieurs fois député dans divers synodes ; Richelieu essaya de le gagner à sa cause, pour accomplir plus vite ses projets de réunion. Il a écrit des *Remarques sur les sermons que ont été faits par MM. les jésuites au temps du synode de Montélimart*, ouvrage resté manuscrit, qui a été faussement attribué à son père.

CHAMIL, nom d'un chef circassien. V. SCHAMYL.

CHAMILLARD (Michel DE), homme politique français, né à Paris en 1651, mort à Paris en 1721. Fils de Gui Chamillard, intendant de Caen, il fut successivement conseiller au parlement (1676), maître des requêtes (1686), intendant de Rouen (1696), contrôleur général (1699), enfin, en 1701, à la mort de Barbeziux, fils de Louvois, secrétaire d'État au département de la guerre. Il dut sa fortune rapide à la sympathie que, par son caractère et ses manières, il avait inspirée à Louis XIV, et à la protection de Mme de Maintenon. Pour diriger un département comme celui de la guerre, à l'époque où il en fut chargé, l'intégrité n'était pas une qualité suffisante. C'est à l'incurarie de Chamillard que furent dus les choix malheureux des capitaines qui firent essuyer aux armées françaises revers sur revers.

Chamillard

CHAMILLARDE (*il* mill.) n. f. Mot familier par lequel Voltaire a désigné le édit de révocation de l'édit de Nantes, pareil à ceux qui furent contresignés par Chamillard.

CHAMILLY (BOUTON **de**), ancienne famille bourguignonne. La terre de Chamilly (Saône-et-Loire (cant. de Chagny)), a été érigée en comté en 1614. On en trouve la généalogie dans l'ouvrage de Pierre Paillot, *Histoire généalogique des comtes de Chamilly* (Dijon, 1671). Celui des comtes de Chamilly qui mérite d'être cité plus particulièrement est le maréchal de France, Noël Bouton, comte **de Chamilly,** né à Chamilly en 1636, mort à Paris en 1715. Il se distingua dans les guerres de Portugal et de Hollande, et s'illustra par la défense de Grave, dans le Brabant septentrional (1672), place dont il était gouverneur. Il occupe également une place dans l'histoire littéraire par la passion qu'il inspira à une religieuse portugaise, Marianna Alcaforada, laquelle lui écrivit des lettres qui passent à juste titre pour des chefs-d'œuvre.

CHAMILLY (Claude-Charles LORIMIER D'ESTOGES **de**), né à Paris en 1732, mort à Paris en 1794. Premier valet de chambre de Louis XVI, il fut enfermé au Temple avec son maître et exécuté en même temps que lui.

CHAMIR (Eléazar), savant arménien, né près d'Ispahan vers 1700, mort à Madras vers 1790. Il se livra au commerce, quitta la Perse après la mort de Nadir-Chah, et alla s'établir à Madras, où il fonda une imprimerie, un hôpital et une école pour ses compatriotes. On a de lui : *Histoire de ce qui est arrivé à Gérard d'Arménie* (1775), ouvrage qui a été traduit en français par de Saint-Martin (1818), etc.

CHAMISSO n. f. Genre de crucifères, tribu des chéiranthées, comprenant une seule espèce qui est une herbe annuelle, glabre, de l'Australie et occidentale.

CHAMISSO DE BONCOURT (Louis-Charles-Adelaïde, dit **Adalbert**), littérateur et savant allemand, né au château de Boncourt (Champagne) en 1781, mort à Berlin en 1838. Français de naissance, il quitta son pays natal pendant la Terreur, et ne cessa depuis d'habiter l'Allemagne, où il devint un poète de premier ordre. Reçu, en 1797, parmi les pages de la reine de Prusse, il entra au service militaire, commencé en 1798, et fut promu au grade de lieutenant en 1801. Ce fut au régiment qu'il apprit le grec et le latin ; plus tard, il s'adonna à l'étude des sciences naturelles. Un voyage autour du monde, qu'il entreprit avec le capitaine russe de Krusenstern et le fils du fameux Kotzebue, exerça une influence considérable sur toute sa manière de penser. A son retour à Berlin, en 1818, il fut nommé directeur du Jardin botanique.

Parmi ses poésies, on remarque surtout *le Crucifix*, poème d'un réalisme effrayant ; *le Jugement de Huahine*, où il peint les mœurs rudes des peuples sauvages ; *le Disciple de Jésus-Christ* ; *le Serpent bigarré* ; *Salas y Gomez* ; *les Femmes et leur vie*, serie de courts poèmes où l'auteur peint l'amour féminin sous toutes ses faces. Comme prosateur, on connaît surtout de lui l'*Histoire merveilleuse de Pierre Schlemihl* (Nuremberg, 1814), conte devenu classique et populaire. On doit encore à Chamisso quelques ouvrages scientifiques : *Aperçu des plantes les plus utiles et les plus nuisibles de l'Allemagne du Nord* (1827) ; *Voyage autour du monde ; De la langue hawaïenne* (1837). Sa *Biographie* et sa *Correspondance* ont été publiées par J. Hitzig (Leipzig, 1836-1839).

Chamisso

CHAMISSOA (de *Chamisso*, n. pr.) n. m. Genre d'amarantacées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux dressés ou couchés, qui croissent dans les régions tropicales des deux mondes.

CHAMISSONIE (de *Chamisso*, n. pr. ; n. f. Bot. Syn. de SPIROSTEMMA.

CHAMITE *(ka)* n. m. Descendant de Cham.

CHAMITIQUE ou **KHAMITIQUE** *(ka* — gal *Cham*, sel). Désignation adoptée aux langues le peuple de l'Afrique qui n'a aucun rapport avec les langues sémitiques. — ENCYCL. On reconnaît trois groupes de langues *chamitiques* égyptien, le libyen et l'éthiopien. Le premier comprend l'*égyptien antique* et le *copte* ; le groupe libyen ou berbère comprend le *kabyle* d'Algérie, le *tamachek* des Touareg, le *zenaga* du Sénégal, le *guanche*, idiome des anciens habitants des Canaries, etc., le groupe éthiopien comprend le *somali*, le *galla*, le *bedja*, le *danakil*, le *sahoi*, l'*agaou*, etc.

CHAMITIS n. m. Bot. Syn. de AZORELLE.

CHAMLAY (Jules Louis Rolé, marquis de), homme de guerre français, né en 1650, mort à Bourbon en 1719. I. acheta, en 1670, la charge de maréchal des logis aux camps et armées du roi. Extrêmement malheureux dès son début, il refusa le titre de secrétaire d'État de la guerre à la mort de Louvois, bien qu'il en exerçât en fait les fonctions. Louis XIV l'employa aussi dans des négociations diplomatiques et lui donna, entre autres d'importantes, la grande croix de Saint-Louis. Il était l'ami de La Bruyère, de Racine et de Boileau. Saint-Simon vante sa capacité dans la science militaire, en même temps que ses manières bienveillantes et affables.

CHAMO (DÉSERT DE). V. GOBI.

CHAMOIS (*mot* — probablem. de l'ancien haut allem. *gamaz*, qui aurait donné le lat. *camatum*, n. m. Genre de mammifères ruminants cavicornes, famille des antilopides, renfermant une seule espèce *Rupicapra tragus*, habitant les hautes montagnes de l'Europe, et dont on parait avoir tant autant d'espèces qu'il y a de localités.

— Par ext. Peau de chamois qui, par le chamoisage, a été rendue souple, moelleuse, et qui sert à divers usages ; *Culotte de* CHAMOIS. *Les fabricants de pianos remplacent souvent le* CHAMOIS *par le feutre.* ‖ Toute peau préparée comme le chamois proprement dit et servant aux mêmes usages : *Chamois effilé*, Peau chamoisée que l'on a été soumise à l'opération de l'effleurage. ‖ *Chamois à fleur*, Peau qui n'a pas été soumise à l'effleurage. ‖ *Passer, Travailler en chamois*, Faire subir à une peau les manipulations du chamoisage.

— Fam. Nom que l'on donnait autrefois à des officiers qui ne quittaient point leur régiment pour venir à la cour. (On les appelait ainsi, parce que les anciens officiers de cavalerie qui restaient à la tête de leurs troupes avaient d'ordinaire une veste et des hauts-de-chausses de peau de chamois, sûrt parce que le soldat de garnison ne quitte jamais sa gibelotte que pour aller dans une autre, comme le chamois fait de sa montagne.)

— Métall. Sac en peau de chamois dans lequel on met des cendres métalliques, pour en extraire le mercure par pression.

— Techn. On appelle *chamois* une couleur jaune particulière, rappelant la teinte de la peau de chamois.

— Adjectif. Qui a la couleur jaune clair de la peau de chamois corroyée : *Gants de* CHAMOIS. *Culotte* CHAMOIS.

— ENCYCL. Zool. Appelé *isard* dans les Pyrénées, le *chamois* se trouve surtout dans les Alpes et est encore commun dans les Balkans ; il apparaît en Asie Mineure, presque dans le Taurus. Le chamois a les cornes petites, verticalement dressées, avec les pointes recourbées en crochet vers l'arrière, dans les deux sexes. Vivant par petites troupes sous la conduite d'un vieux mâle, il fréquente les endroits les plus escarpés et saute parmi les rocs à pic avec une agilité sans égale. La chasse au chamois présente toujours de grands dangers. La trouge, guidée par le vieux mâle sans cesse aux aguets, se laisse difficilement approcher par le chasseur, lors que ce dernier est éventé par la sentinelle, celle-ci pousse une sorte de sifflement aigu, et le troupeau gravait à travers les abîmes. La qualité de la chair du chamois est très médiocre, et sa peau ne plus guère de valeur, aujourd'hui que l'on fabrique les peaux dites « de chamois » avec le cuir d'un grand nombre d'animaux. Il n'en était pas de même autrefois. La souplesse et le beau grain de cette pelleterie la rendirent d'un usage courant dans le costume, du XIVe siècle à la fin du XVIe. On en faisait non seulement des gants, mais aussi des pourpoints de ville et de guerre, des chausses à taillades, à broderies, etc. Les peaux de chamois étaient travaillées par des artisans spéciaux, nommés *chamoiseurs*, qui les traitaient à l'huile de poissons ; mais, dans la gantrerie fine, on se servait parfois, au XIVe siècle, de graisse de chapon pour chamoiser certaines peaux. Pour entretenir les armures, on se servait de peaux de chamois ointes de graisse de cerf.

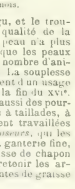
Chamois.

CHAMOIS (*mot*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon (*boletus reticulatus*).

CHAMOISAGE (*moi-zaj'*) n. m. Ensemble de manipulations que l'on fait subir aux peaux d'une toute d'animaux, pour les approprier à certaines applications spéciales, en les rendant très souples et très moelleuses.

— ENCYCL. Aujourd'hui, on met presque exclusivement en œuvre les peaux de chèvre, de bouc, de mouton, de veau, de vache, de daim, de cerf et d'élan.

Les peaux, lavées à l'eau courante, ce qui constitue le *dessaignage*, sont, après le *rerendissage*, ou rinçage au tonneau rond, placées pendant plusieurs jours, à abord dans un lait de chaux léger et deux une *pâte vinaigre*, puis dans un bain de même nature, mais plus fort et n'ayant jamais servi *plain neuf*. C'est la *mise en chaux*. On les soumet ensuite au *déboirage*, qui a pour but d'enlever les poils, puis au *effleurage*, c'est-à-dire qu'on les débarrasse de la fleur ou épiderme, au moyen d'un couteau coupe-ive.

A l'effleurage succèdent le *travail de rivière* et l'*écharnage*, qui consistent à faire tremper les peaux dans une eau courante, puis à les écharner à l'aide du couteau rond. On procède ensuite à la *mise en confit*, dans un bain d'eau aigrie par un peu de son. Au sortir du confit, on tord les peaux afin d'en extraire l'eau ; après quoi, on leur donne l'huile, en trempant les doigts dans de l'huile de poisson, et en les secouant sur chaque peau, du côté de la chair. Aussitôt après, on réunit les peaux en pelotes de quatre, et on les porte au *foulage*.

Cette dernière opération dure plus ou moins longtemps, suivant la nature des peaux et l'huile employée. Quand le foulage est achevé, on fait sécher les peaux au grand air, puis on les *chamoise* à l'aide de pilons, et on leur donne à ce qu'on arrive à un degré de dessiccation convenable.

L'huile ayant pénétré dans la peau, on pratique l'*échauffe* dans des étuves, puis on la *battille*, en enlevant toute la fleur. Enfin, se produit le *dégraissage*, pour faire disparaître l'huile, à l'aide de bains de soude ou de potasse. Il ne reste plus qu'à faire sécher les peaux, qui sont ainsi *chamoisées*.

CHAMOISER (*moi-zé*) v. a. Préparer par le chamoisage. *Se chamoiser*, v. pr. Être chamoisé : *Toutes les peaux ne peuvent pas* SE CHAMOISER.

Chamoisé, ée part. pass. Préparé comme une peau de chamois : *Peau* CHAMOISÉE.

CHAMOISERIE (*moi, ri*) n. f. Industrie, art du chamoisage. ‖ Lieu où l'on prépare les peaux. ‖ Commerce général des chamoiseurs.

CHAMOISEUR (*moi*) n. m. Ouvrier qui chamoise les peaux.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CHAMOISEUR.

CHAMOISITE (*moi* — de *Chamoison*, nom de lieu) n. f. Substance minérale qui grès verdâtre ou d'un noir bleuâtre, qui se trouve en grains dans le calcaire de la vallée de Chamoison, en Valais. C'est un silico-aluminate de fer, que l'on emploie comme minerai de fer ; il est composé de 14,4. SiO2 ; 7,8. Al2O3 ; 69,5. FeO et 6,4. H2O.

CHAMOLETTE n. f. Bot. Syn. de IRIS.

CHAMOMILLA n. f. Bot. Syn. de MATRICAIRE.

CHAMOMILLÉES n. f. pl. Tribu de composées-tubuliflores, comprenant les genres *anthemis*, *chamomilla*, *cote*, *anthemis*, *ammycèle*, *diotide*, *santolini* et *achillée*. — Une CHAMOMILLÉE.

CHAMOND ou **CHAMONT** (saint). V. ENNEMOND.

CHAMONIX, CHAMOUNY ou **CHAMOUNI** (*Campus munitus*), ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 57 kilom. de Bonneville, sur l'Arve ; 2.435 hab. (*Chamoniards, arves*). — Le canton a 4 comm. et 4.581 hab.

Chamonix, situé par 1.050 m. d'altitude, est la principale localité de la vallée de ce nom, une des plus pittoresques des Alpes, entre la chaîne des Aiguilles Rouges et du Brévent au N., et celle du mont Blanc au S. Longue d'environ 22 kilomètres, la vallée est fermée, à l'E., par les hauteurs du col de Balme (2.204 m.), à l'O. par le défilé de Servoz, qui livre passage à l'Arve et à la route de Cluses. Chamonix est très fréquenté par les touristes. C'est un grand centre d'excursions. Malgré les assauts réitérés donnés à la montagne par d'intrépides ascensionnistes, plusieurs aiguilles demeurent encore vierges ; d'autres sont accessibles qu'au prix de réels dangers. C'est de Chamonix que l'on part généralement pour faire l'ascension du mont Blanc.

CHAMORCHIS n. m. Bot. Syn. de CHAMÉRÈPE.

CHAMOS ou **KÉMOSH**, divinité sémitique à laquelle les Moabites et peut-être les Ammonites rendaient un culte national (*Nombres*, XXI, 29). La version des Septante transcrit ce nom *Khamos*. Salomon introduisit ce culte à Jérusalem par la main de Naïsias ; Kémosh est mentionné dans la stèle du roi Mésa, roi de Moab, qui on fait remonter à la première moitié du IXe siècle avant notre ère. Suivant saint Jérome, Ethan aurait le centre du culte rendu à Chamos.

Chamo-sitée.

CHAMOSITE n. f. Silico-aluminate naturel de fer. Syn. de CHAMOISITE.

CHAMOSTRÉE ou **CHAMOSTRÆA** (*muss* — du lat. *chamos*, nom d'un mollusque, et *ostreus*, huître) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *chamostréides*, et dont l'espèce type (*chamostræa albida*) habite les mers d'Australie.

CHAMOSTRÉIDÉS (*stré*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches siphoniens, renfermant des formes dont la coquille ressemble extérieurement à celle des *chama*, mais avec l'intérieur nacré, et avec une seule dent cardinale sur la valve gauche. (Les chamostréides sont représentés par le genre *chamostræa*.) — Un CHAMOSTRÉIDÉ.

CHAMOUSSET (Claude-Humbert PIARRON de), philanthrope, né en Bresse, mort à Paris (1717-1773). d'une grande fortune, il consacra sa vie à soulager les misères des pauvres, transforma sa maison en un hôpital, établit à la barrière de Sèvres un hôpital modèle, où chaque malade avait son lit ; donna, dit-on, la première idée des secours de secours mutuels. C'est aussi d'après ses plans que furent créées la petite poste aux lettres de Paris et les compagnies d'assurance contre l'incendie. On a recueilli ses mémoires sous le titre de *Vues d'un citoyen* (1757). Il avait été nommé intendant général des hôpitaux militaires.

CHAMOUX, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 23 kilom. de Chambéry, près du Gelon ; 1.207 hab. Bricoteries, moulins. — Le canton a 10 comm. et 6.544 hab.

CHAMP (*chan* — qu'on devrait écrire *chant* [v. ce mot]) n. m. Techn. Dans une pièce équarrie, Côté le plus étroit, dans le sens de la longueur. ‖ Se dit de même pour les pièces de bois rondes.

— *De champ, Mettre de champ*, Dans le sens de la longueur, et sur la petite face.

— Méc. *Roue de champ*, Roue horizontale ou verticale qui a ses dents perpendiculaires au plan de rotation.

CHAMP (*chan* — du lat. *campus*. Le mot *champ* prononce pas, même devant une voyelle) n. m. Pièce de terre plus ou moins plus, qui est ou peut être mise en culture. *Les paysans se songent qu'à ensemencer leur champ.* GIRARDIN.

Bienheureux qui peut, assuré du vieillir solitaire,
Naître, vivre et mourir dans le champ où il est né !
V. HUGO

— Campagne, par opposition à ville. Ellipse. Se rendre à la campagne, par opposition à ville. Ellipse. Se rendre à la campagne, par opposition à ville. Ellipse. Se rendre à la

[illegible] *Champ de bataille*. Parvenir [illegible] Rester du champ [illegible] — [illegible] *Champ de navets*. Navet [illegible] — Géol. *Champ de pierres*. Nom par lequel on désigne un réseau de cassures [illegible] *Champ de pierres* [illegible] CHAMP DE FRACTURES.) *Champ de glaces*. V. [illegible] — Hist. *Champs d'armes*. Sorte de carrousels qui [illegible] Valois au simple prétexte à jouer des [illegible] et tournois. ‖ *Champs de mars* et *Champs de mai*. [illegible] armes, à certaines époques [illegible] — Opt. Espace angulaire dans lequel sont compris tous les objets que l'on peut voir à la fois au moyen d'un instrument. ‖ *Champ d'un télescope, d'un microscope*. (Le champ s'évalue, comme les angles, par le nombre de degrés, minutes et secondes, qu'il contient sur le cercle de divisions du cercle.)

— Physiol. *Champ de l'accommodation*, Limites de l'accommodation de l'œil aux distances. (V. ACCOMMODATION.) ‖ *Champ visuel*. Il faut distinguer le champ visuel *monoculaire*, du champ visuel *binoculaire*. Le champ monoculaire est l'étendue de l'espace perçu par un seul œil, la tête et l'œil immobilisés. (On en trace les limites en fixant un point d'un papier blanc et en suivant les contours extérieurs latéraux du champ d'exposition; dans les mêmes conditions, les différentes couleurs ne sont pas également perçues par la *rétine*. Le champ binoculaire est l'étendue de l'espace perçu par les deux yeux dans les mêmes conditions; il est limité à la ligne médiane et à la ligne horizontale; il est par conséquent plus restreint, puisqu'il ne s'étend pas au delà de la zone de superposition des deux champs monoculaires.)

— Techn. Réseau de la dentelle. ‖ Fond sur lequel sont distribués les ornements d'une pièce d'orfèvrerie. ‖ Le milieu d'un parterre, ou a deux rangées de dents.

— Loc. adj. *En plein champ*, En plein air, sans abri, au milieu des champs. ‖ *A travers champs*, Dans la campagne et hors des chemins battus. ‖ *Courir* A TRAVERS CHAMPS. — Au figuré, Sans rien se soucier des obstacles immédiats et des chemins battus. ‖ *Sur-le-champ*, Immédiatement, sans délai, ou sans préparation. ‖ *A tout bout de champ*, A chaque instant, à tout propos.

— Prov. *Il y a assez de champ pour faire glane*, Il y a assez de besogne pour tout le monde; il y a de quoi contenter tout le monde. (Vieux.)

SYN. Champ, campagne. V. CAMPAGNE.

— PROV. ET LITTÉR. **Et les champs ou fut Troie.** V. ET CAMPOS UBI TROJA FUIT.

— ENCYCL. Agric. *Champs d'expérience et de démonstration*. Dans chaque département, l'État organise avec le concours des conseils généraux, soit dans les jardins des stations agronomiques, soit dans les écoles d'agriculture, soit chez les agriculteurs les plus instruits, des *champs d'expérience et de démonstration* destinés à montrer les améliorations dont les cultures de la région sont susceptibles. Ces champs sont dirigés, en général, par le professeur départemental, assisté des professeurs spéciaux d'agriculture.

— Electr. Le *champ* électrique ou galvanique est ordinairement illimité, sauf quand le système est à l'intérieur d'un conducteur fermé ou clos. Le champ a pour source par ondes concentriques régulières en nombre proportionnel à son intensité. (V. LIGNES DE FORCE, ONDULATIONS.) Il se produit ainsi des surfaces d'égale pression électrique ou *équipotentielles*. (V. POTENTIEL.) La direction et l'intensité du champ sont représentées en chaque point par les mêmes données de force électrique, c'est-à-dire par le résultante des actions qu'exercent toutes les masses considérées sur l'unité de masse positive placée en ce point. La direction peut être figurée par celle d'une très petite aiguille conductrice suspendue au point considéré par son centre de gravité. Les lignes de force électriques ou magnétiques sont identiques, et la théorie d'Ampère permet d'en comprendre les actions et le mécanisme. A l'intérieur d'un conducteur en équilibre, le champ y est nul, puisque la force y est *partout et dans toute uniforme* à des lignes de force droites, constantes en grandeur et en direction, et des surfaces équipotentielles perpendiculaires à ces lignes. Tous les phénomènes d'*influence* qui sont des actions à distance suivant des lignes et des lois déterminées dépendent du champ et de ses limites pratiques.

Le champ magnétique est donné par un ensemble d'actions analogues à celles qui président le champ électrique. La *direction* et l'*intensité* du champ en un point sont celles de la force magnétique qui agirait sur une unité de masse positive placée en ce point. On peut encore ici définir des surfaces équipotentielles. L'étude du *magnétisme terrestre* comprend la détermination en chaque point de la terre, de l'intensité et de la direction du champ. (V. MAGNÉTISME TERRESTRE.)

Le champ magnétique alternatif est le champ produit par un courant alternatif; si l'on place à plat un anneau de cuivre sur une boîte cylindrique renfermant un électroaimant traversé par un courant de 50 ampères, l'anneau est repoussé s'il est mobile; il reste suspendu, s'il est maintenu dans l'axe de l'électro-aimant. Le champ magnétique existe aussi bien dans les conducteurs linéaires que dans les milieux à trois dimensions, à travers même des surfaces de séparation.

— *Champ tournant*. V. COURANTS POLYPHASÉS.

— Géol. *Champ de glace*. Les *champs* ou *galettes de glace* sont dus à l'ampleur toute particulière du phénomène dans les régions polaires. L'excédent d'eau solide est tellement considérable, en ces pays, qu'au lieu de se localiser dans les hautes vallées, comme on le constate dans les Alpes, elle recouvre des espaces immenses sous une couche uniforme de laquelle se détachent seulement, çà et là, quelques larges glaciers qui s'épanchent dans la mer. Le mieux connu des *champs de glace* est la calotte glaciaire ou *Inlandsis* du Groenland, qui ne laisse entre son bord ouest et la mer qu'une bande libre de 20 à 25 kilom. Nordenskjöld et Berggren, en 1870 et en 1883, et Jensen et Ryder, en 1878, avaient pu se rendre compte de sa grande étendue dans l'intérieur; mais sa continuité dans toute la largeur du Groenland n'a été reconnue qu'en 1888 par Nansen, qui en fit la traversée complète, de Semmilikfjord à Godthaab, en quarante jours. Les champs de glaces, comme les glaciers, éprouvent des « oscillations, c'est-à-dire des alternatives de progression et de recul, ou de faits analogues, par lesquels ils deviennent plus ou moins sensibles, et par la présence de blocs erratiques, sur la bande côtière du Groenland.

— Hist. Le *champ de mars* était la réunion des guerriers en armes, sur la convocation du roi, au mois de mai à une époque solennelle (*champs de mars* et *champs de mai*), soit à une époque quelconque. Sous les Mérovingiens, on entendait par « champ de mars » la réunion annuelle, au mois de mars, de tous les chefs de guerre envoyés par le roi en un lieu désigné par celui-ci, et où l'on traitait des expéditions à entreprendre et aussi de questions politiques et administratives. Il avait, à l'origine, un pouvoir non seulement militaire, mais législatif — si, pour un semblable état social, on peut employer une pareille expression — étaient le contrepoids à l'absolutisme du pouvoir royal. Le champ de mars était la peine encourue par ceux qui ne se rendaient pas au ban de convocation. Sous les Carolingiens, l'usage qui prévalut de combattre à cheval, et par suite le besoin de fourrage, fit remettre ces assemblées au mois de mai. On les appela alors *champs de mai*. Au commencement du IXe siècle, le *champ de mai* fut remplacé par le plaid général d'été, qui conserva un caractère militaire et fut même parfois réuni en territoire ennemi.

— Opti. Considérons, dans un instrument d'optique, l'image objective A' d'un point A de l'espace: après avoir traversé l'objectif, les rayons issus de A, et qui ont pénétré dans l'appareil sont compris à l'intérieur d'un cône ayant pour base la lentille objective, et pour sommet le point A'; au delà de A', ces rayons se propagent dans la seconde moitié du cône. Trois cas peuvent se présenter: ou bien cette seconde nappe du cône ne rencontre pas du tout l'oculaire O' (fig. 1 A'), et il est clair alors que le point A est en dehors du champ; ou bien elle touche au cuir sur l'oculaire (faisceau A''), et alors, *tous* les rayons qui ont pénétré dans l'instrument concourent à former l'image définitive; enfin, une portion seulement des rayons issus de l'image objective rencontrent l'oculaire (faisceau A'₁). Dans ces deux derniers cas, le point lumineux est dans le champ, mais le point correspondant à A', sera vu avec une clarté moindre que celui correspondant à A'; aussi distingue-t-on en général un *champ extrême* au delà duquel les objets ne sont pas vus du tout, et un *champ de pleine lumière*, plus restreint, au delà duquel les objets sont ou bien vus, ou vus avec moins de clarté.

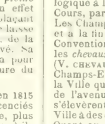

Le champ extrême forme autour du champ de pleine lumière une sorte de pénombre peu utile et d'un effet désagréable pour l'œil; on s'en débarrasse en plaçant dans le plan de l'objectif un *diaphragme* qui laisse subsister que les images objectives telles que A'₁ de la sorte, le champ de pleine lumière seul est conservé. Sa valeur est proportionnelle au angle du cône qui a pour sommet le centre optique, et pour base l'ouverture du diaphragme.

CHAMP D'ASILE, colonie d'Amérique, formée en 1815 par des proscrits français, surtout des soldats licenciés du rempart, dans le Texas, au N. de la rivière du Nord, plus tard dans l'Alabama, un territoire assez considérable où ils tentèrent d'établir une colonie sous la direction des frères Lallemand, avec l'appui financier des libéraux et des bonapartistes de Bruxelles. Le territoire ayant été revendiqué par la vice-royauté du Mexique, le gouvernement américain concéda aux colons un autre emplacement dans l'Alabama, pour y fonder l'État de Marengo. Mais, oubliés par leurs amis de France et faute de ressources, les colons échouèrent et rentrèrent peu à peu en France, dès 1818.

Champ de la Fédération, nom donné au Champ-de-Mars de Paris, pendant la Révolution, depuis la première fédération qui fut célébrée le 14 juillet 1790. La plus célèbre des fêtes qui y furent données fut celle de l'Être suprême (20 prairial an II [8 juin 1794]).

Champ de mai, assemblée tenue par Napoléon, le 1er mai 1815, pour proclamer les votes de plébiscite ratifiant l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, rédigé par Benjamin Constant pour donner au gouvernement impérial la forme parlementaire et idéale. Les députés des collèges électoraux se réunirent au Champ-de-Mars. Napoléon présida à la cérémonie en grand costume de cour. Après la messe, elle par l'archevêque de Tours, l'un des électeurs, Dubois d'Angers, lut une adresse libérale à l'empereur. L'archichancelier d'empire lut le recensement des votes: 1,200,000 oui, 4,800 non, et, par conséquent, une grande majorité d'abstentionistes. Napoléon jura sur l'Evangile fidélité aux Constitutions de l'Empire, et prononça un célèbre discours patriotique.

CHAMP DE MARS, à Rome. C'était une très vaste plaine, située sur la rive droite du Tibre, entre les collines et le fleuve. Une grande partie de la Rome moderne est bâtie sur cet emplacement. Ce lieu était consacré au dieu Mars et réservé, à l'origine, aux exercices militaires, aux réunions des comices et aux cérémonies que la religion ou la loi interdisaient de faire dans l'intérieur de la ville. Un simple parc à moutons (*septa*), enclos de planches, servait primitivement à la tenue des comices. Sous Auguste, les planches furent remplacées par de superbes portiques qui reliaient le *diribitorium* où l'on vérifiait les suffrages à la *villa publica*, où se tenaient les magistrats et les prêtres pendant le vote, et qui devint un palais magnifique, rempli d'œuvres d'art. Le champ de Mars s'orna peu à peu de bois sacrés, de thermes, de temples (thermes et Panthéon d'Agrippa), de théâtres, même de tombeaux illustres (mausolée d'Auguste). Mais ces immenses pelouses laissaient toujours libre carrière aux évolutions des chevaux et des chars, aux jeux de toute sorte. C'était le lieu de promenade ordinaire des Romains. Les courses spéciales, pour imiter Rome, eurent aussi leur champ de Mars.

Champ-de-Mars, à Paris. Jusqu'à la fin du règne de Louis XV, la vaste plaine de Grenelle fut entièrement livrée à la culture maraîchère. Lors de la fondation de l'École militaire, on jugea indispensable de distraire une partie pour les exercices des élèves. Cette esplanade, longue d'un kilomètre et large de 500 mètres, devint le Champ-de-Mars, par imitation du champ de Mars romain. En 1790, on y célébra, au milieu de 100,000 spectateurs, la première fête de la Fédération, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. (V. CHAMP DE LA FÉDÉRATION.) C'était l'aurore de la Révolution, et tous les citoyens étaient unis pour jurer avec le roi et la reine, sur l'autel de la patrie, leur dévouement à la Nation.

Quelques mois plus tard, la municipalité ordonna qu'une fête funéraire serait célébrée en commémoration des massacres de Nancy, au champ de la Fédération. Mais la fuite du roi à Varennes avait déterminé dans la population parisienne une effervescence énorme: sur l'autel de la Fédération des registres étaient ouverts, où les citoyens venaient en grand nombre signer la proposition de déchéance du roi; d'autres propositions s'y produisirent, astucieusement favorables à la cause de Louis XVI. Une collision s'ensuivit, qui n'eût pas de conséquences graves, si la municipalité, mal informée, n'avait pas cru devoir faire exécuter la loi martiale; la garde nationale tira sur la foule et un très grand nombre de personnes (cinq cents peut-être) y trouvèrent la mort (17 juill. 1791). — D'autres faits mémorables ont eu pour théâtre le Champ-de-Mars: 10 nivôse an II, fête en l'honneur de l'abolition de l'esclavage; 3 nonidi an 1804, distribution impériale, 14 juillet 1815, proclamation de l'Acte additionnel à la Constitution impériale. En 1867, le Champ-de-Mars fut l'emplacement choisi pour l'Exposition universelle; et, depuis, il a été encore le centre principal des Expositions qui, depuis, ayant cessé d'exister comme champ de manœuvres militaires.

Champ du mensonge (lat. *Campus mentitus*, *Campus mendacii*; allem. *Lügenfeld*), célèbre par la trahison des fils du Louis le Pieux (833 [833]) qui débauchèrent son armée, pendant qu'il conférait avec Grégoire IV. Vaincu, il dut se livrer à ses fils, qui le firent conduire à Marlenheim. L'emplacement exact de cette plaine historique, d'abord appelée *campus rubrus* (plaine rouge), *Rothfeld*, est placé par les uns à l'*Ochsenfeld* (champs des bœufs), près de Cernay; selon d'autres, entre Colmar, Bennwihr, Sigolsheim et les Vosges; enfin, selon l'historien Schlitter, dans le bois de *Rothkirchen*, près de Hunawihr.

CHAMPS ÉLYSÉES. Myth. Partie des Enfers, séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort. Ils y menaient une heureuse existence, qui était une image affaiblie de la vie qu'ils avaient menée sur la terre. Homère (dans l'*Odysée*), Virgile et Pindare placent dans les champs Elysées au centre de la terre; Platon, aux antipodes. On se les figura de plus en plus à l'extrémité du monde connu, d'abord au S.-O. de l'Espagne, en Bétique, puis aux îles Fortunées (Canaries). ‖ On dit aussi CHAMPS ELYSIENS et ELYSÉENS.

Champs-Elysées (AVENUE DES), à Paris. Cette promenade, célèbre dans le monde entier, doit son nom mythologique à la lettre de Louis XIV, qui la nommait le Grand Cours, par opposition au cours la Reine, voisin de la Seine. Les Champs-Elysées furent remaniés au commencement et à la fin du règne de Louis XV. Le gouvernement de la Convention eut l'heureuse idée de la décorer de statues par les *chevaux de Marly*, une des belles œuvres de Coustou. (V. CHEVAUX.) La loi du 20 août 1828 céda la propriété des Champs-Elysées à la ville de Paris. C'est donc au nom de la Ville que le baron Haussmann transforma cette partie de l'avenue en parterres et en pelouses, parmi lesquels s'élèvèrent de nombreuses constructions concédées par la Ville à des cafés-concerts, des cirques, des restaurants, etc. Quant au Palais de l'Industrie, édifié, on le sait, pour la première Exposition universelle, en 1855, sa démolition a été consommée en 1897-1898. Sur son emplacement s'élèvent le *grand* et le *petit palais* qui le remplacent. La avenue des Champs-Elysées va de la place de la Concorde à l'Arc de Triomphe de l'Etoile; elle mesure 1.880 mètres de longueur.

CHAMPAC (*chan-pak*) n. m. Bot. Syn. de MICHÉLIE, et de MAGNOLIA. ‖ On dit également SAMPAC.

CHAMPADÉLIE (*chan*) n. f. Section du genre dalechampie, renfermant des espèces américaines.

CHAMPAGE (*chan-pay*) n. m. Arbres à demi détruits par les bestiaux qui en mangent les bourgeons, ou terres incultes sur lesquelles poussent genêts, bruyères, aunes et bouleaux. ‖ Autref., Droit féodal de pâturage ou de pacage, dans certaines provinces. (On disait aussi CHAMPAIS, CHAMPAY, et CHAMPEAY.)

CHAMPAGNAC ou CHAMPAGNAC-LE-VIEUX, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 15 kil. de Brioude; 936 hab.

CHAMPAGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 17 kilom. de Rochechouart, sur la Tardoire naissante; 1.826 hab. Ch. de f. Orléans. Forges.

CHAMPAGNAC, comm. du Cantal, arrond. et à 24 kil. de Mauriac, près de la Dordogne; 1.418 hab. Ch. de f. Orléans. Argiles pour moules de cloches; scieries mécaniques. Bassin houiller élémentaire de Champagnac-et-Bourg-Lastic, faisant partie du grand groupe houiller de l'Auvergne et fournissant des houilles grasses et de l'anthracite. Sources ferrugineuses.

CHAMPAGNAC-DE-BÉLAIR, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 18 kilom. de Nontron, dans une vallée arrosée par la Drone; 952 hab. Ch. de f. du Périgord. Moulins et manufactures. Eglise romano-byzantine. — Le canton a 10 comm. et 6.445 hab.

CHAMPAGNAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 16 kilom. d'Aubusson, non loin de la Tardes; 1.600 hab. Carrosseries. Ruines gallo-romaines. — Il y a d'autres **Champagnat** dans la Saône-et-Loire et le Puy-de-Dôme.

CHAMPAGNE n. m. — de *Champagne*, nom d'une ancienne province, n. m. Vin blanc mousseux des environs de

Reims et d'Epernay : *Une bouteille de* CHAMPAGNE, *Champagne frappe de glace* ou simplement *Champagne frappe*, Champagne qui a été refroidi et même congelé, à l'aide de glace pilée mise autour de la bouteille. *Trancé de champagne*, Vin de Champagne plus léger que le champagne ordinaire.

— HISTOIRE. La célébrité du *champagne* remonte au XE siècle; mais c'est vers la fin du XVIIE seulement qu'un moine de l'abbaye d'Hautvillers, dom Pérignon, trouvait le moyen de fabriquer ce vin tel qu'il se consomme aujourd'hui.

C'est la Marne, et en particulier trois arrondissements de ce département, qui fournissent le champagne : Reims, Epernay et une partie de celui de Châlons-sur-Marne. La contrée de production est partagée en deux régions. La première, dite *rivière de Marne*, se ramène en trois branches : 1° la *rivière de Marne* proprement dite, allant de Cumières à Mareuil-sur-Ay et remontant les vignobles de Cumières, Hautvillers, Dizy, Ay et Mareuil-sur-Ay ; 2° la *côte d'Epernay*, parallèle à la première et comprenant les vignobles d'Epernay, Pierry, Moussy et Vinay ; 3° la *côte d'Avize*, avec Cramant, Avize, Oger, Mesnil-sur-Oger, Vertus, Cuis et Grauves.

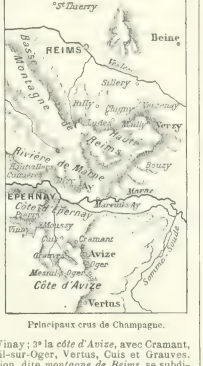

Principaux crus de Champagne.

La deuxième région, dite *montagne de Reims*, se subdivise en *haute* et *basse montagne*, et comprend les crus de Verzy, Verzenay, Sillery, Mailly, Ludes, Chigny et Rilly, puis Reims, Saint-Thierry, Hermonville et Beine. Le sol de la Champagne est du calcaire recouvert d'une mince couche végétale, et les raisins qu'on y cultive sont tous des variétés de pinot appelés *pinot doré d'Ay*, *plant vert doré*, *plant gris* (ce dernier n'est autre que le pinot gris ou *burot* de Bourgogne). On récolte également en Champagne des vins rouges de table dans les vignobles de Dizy, Cumières, Hautvillers et Vertus.

— *Récolte et fabrication*. Les femmes qui, seules, font la cueillette du raisin, l'épluchent au pied de la vigne, afin de séparer les grains d'avec la grappe et de rejeter ceux qui sont gâtés ou piqués des insectes. Il ne faudrait pas croire que le champagne provienne exclusivement de raisins blancs. On emploie à sa fabrication aussi bien le plant noir que le blanc, et c'est même, généralement, le noir qui domine. Après la vendange, il est procédé au pressurage du raisin, et l'on place le moût dans des cuves ou des foudres, où il reste de douze à vingt-quatre heures, pour déposer sa lie. Le moût, clarifié, est transvasé ensuite dans des tonneaux parfaitement propres, où il subit un commencement de fermentation. Vers la fin de décembre, on opère le premier soutirage et les divers mélanges; les qualités, *sec*, *mousseux*, sont obtenues à volonté, et proviennent de la diversité de crus qu'on a mélangés. (C'est en cette dernière opération que réside, du reste, toute la science du producteur; le choix des crus à mélanger, souvent fort difficile, exige une étude spéciale des qualités de chacun d'eux, qualités qui varient, d'ailleurs, d'une année à l'autre; le producteur doit tenir compte aussi des desiderata des pays auxquels il destine ses produits.)

Après le soutirage, le vin est collé, et, pour prévenir la *graisse* ou le *masque* dans les bouteilles, on l'additionne d'un peu de tanin et d'alun. Au printemps, il est soutiré une dernière fois, passé à travers plusieurs tamis qui le débarrassent de ses impuretés, et on le laisse encore reposer jusqu'à l'été, époque de la mise en bouteilles. (Ces bouteilles sont d'un modèle spécial et fabriquées de façon à pouvoir résister à une pression de 6 atmosphères.) Le tirage a lieu et le vin continue à fermenter; la bouteille est fermée, puis, pendant toute l'année, soumise à des variations de température, destinées à obtenir le vin à ces changements et d'éviter la casse pendant les voyages; d'où la nécessité, pour les fabricants, d'avoir des caves à plusieurs étages.

Au commencement de l'année suivante, vers le mois de février, les bouteilles sont mises *sur pointe*, afin de conduire vers le bouchon le dépôt qui s'est formé. Quand ce dépôt est tombé dans le goulot, on procède au *dégorgement* : c'est alors que laisse échapper de la bouteille un peu de son contenu, afin d'entraîner les impuretés dont rien ne doit subsister, sous peine d'altérer la qualité du vin ainsi obtenu. On ajoute alors un peu de liqueur (alcool et sucre candis) pour lui enlever son âcreté et le rendre plus agréable à boire. La bouteille est fermée définitivement par un bouchon choisi avec soin et portant généralement l'estampille du fabricant; on maintient cette fermeture à l'aide de fil de fer et de ficelle, et l'on coiffe le goulot d'une capsule de metal

Il existe plusieurs sortes de champagne : le *grand-mousseux*, très léger et très mousseux; le *mousseux ordinaire*, qui possède les qualités du précédent au degré moindre; le *crémant* ou demi-mousseux, et enfin la *crème de champagne*, dont la préparation exige beaucoup de soins et de temps. Après le sillery sec, vin de première qualité, les meilleurs champagnes proviennent d'Ay, Cramant, Verzenay et Bouzy. Ces vins sont entreposés à Epernay, Reims, Châlons-sur-Marne, dans d'immenses caves pouvant contenir plusieurs millions de bouteilles, pour, de là, être expédiés principalement en Angleterre, Allemagne, Russie et aux Etats-Unis : la France ne gardant guère pour sa consommation qu'un cinquième de la production totale.

CHAMPAGNE *gn* mll. ... ds lat. *campania* ... Ferme ancienne du mot CAMPAGNE. 1° Terres végétales ... pissant sur un tuf ... et rendre appelé nocuite.

— Blas. Pièce honorable de deuxième classe, occupant la partie inférieure de l'écu, dans la proportion d'un tiers comme hauteur. La champagne diminuée se nomme *plaine*.

— Dr. cout. *Droit de Champagne*, Droit que les présidents, maîtres et auditeurs de la Chambre des comptes prélevaient sur les baux à ferme des domaines de Champagne.

— Techn. Cercle de fer ou sorte de cadre composé d'un noyau conical qui porte six ou huit branches garnies de crochets métalliques et dont on se sert pour plonger les étoffes à teindre dans les cuves à indigo ou au pastel, et les empêcher de toucher le fond. *Champagne simple*, formée d'un seul cadre. *Champagne double*, Champagne formée de deux cadres superposés et reposant ensemble par une tige de fer à vis et écrou. — Bois blanc d'une épaisseur ...

Champagne.

— Vitic. *Fine champagne*, Eau-de-vie des Charentes, de qualité supérieure.

CHAMPAGNE. La Champagne, ancienne province de la France, est située sur une région naturelle qui forme une *Champagne* à la nature plane à une bonne partie de son territoire. Drainée par la Seine, l'Aube, l'Aisne, la Marne et l'Oise, elle appartient presque tout entière au domaine hydrographique de la Seine. La Meuse et la Saône, cette dernière surtout, n'ont qu'une importance secondaire dans l'hydrographie de la province. La pente des rivières, qui convergent toutes (sauf la Meuse et la Saône) vers le centre du bassin parisien, indique suffisamment que le sol s'incline d'une manière générale vers l'ouest. Par sa structure physique comme par son histoire, la Champagne tend vers l'Ile-de-France. Les deux provinces sont essentiellement des régions de plaines, de formation crétacée et tertiaire, et sont, d'ailleurs, soumises à des conditions de climat sensiblement analogues. En Champagne, cependant, le climat séquanien tend à se rapprocher du climat continental, plus sec et plus froid. L'hiver est rigoureux sur le plateau de Langres (altit. moyenne, 400 à 500 m.), la sécheresse est grande dans la plaine centrale, où la somme annuelle des pluies varie entre 0m,40 et 0m,50. La Champagne est donc une des régions les plus sèches de la France. A l'E., pourtant, grâce au relief plus considérable du sol (plateau de Lorraine, côte de la Meuse), la Champagne *humide* est plus favorable à la culture que les plaines crayeuses de la Champagne *pouilleuse*, entre la Marne et le cours inférieur de l'Aube. Ces plaines, aux maigres pâturages, sont plus propres à l'élevage du mouton. Plus riche et mieux cultivée, la Brie Champenoise produit beaucoup de céréales.

Enfin, les coteaux produisent des vins utilisés pour la préparation des vins de Champagne, qui font la richesse de Reims et d'Epernay. A défaut de houille, le fer est abondant, surtout dans la Haute-Marne. Langres, Charleville, Vassy, Saint-Dizier, le Val-d'Osne sont les principaux centres de la Champagne métallurgique. Le Champagne. L'élevage du mouton, favorisé par la sécheresse du climat, a amené le développement de l'industrie lainière, particulièrement à Reims et à Sedan pour les lainages et les draps, à Romilly-sur-Seine et à Troyes pour la bonneterie. La Champagne reste, cependant, dans l'ensemble, au-dessus de la moyenne de la France comme richesse et comme densité de la population. Elle a formé quatre départements : l'Aube, la Marne, la Haute Marne et les Ardennes. Ceux de l'Yonne, de Seine-et-Marne et de l'Aisne possèdent aussi des parties plus ou moins étendues de l'ancienne province de la Champagne.

— *Histoire*. Les tribus gauloises qui habitaient les plaines de la Champagne à l'époque de Jules César sont nommées par celui-ci les *Sennones*, les *Trioesses*, les *Mélds*, les *Catalaunes*, les *Remi*. Sous l'empire romain, la Champagne fut divisée entre la Belgique IIE et la Sénonaise. Après la conquête de la Gaule par les Francs, elle fut également souvent divisée entre les rois francs de la Neustrie et de l'Austrasie. Des cette époque, sous les Mérovingiens, se forme un duché de Champagne, dont le premier titulaire (581) fut un des grands personnages du temps, nommé Loup. L'histoire des premiers ducs de Champagne est fort obscure; le dernier de ces ducs, soit connu est Dreux, fils de Pépin d'Héristal (695-708). Sous Charlemagne apparaissent les comtes bénéficiaires et héréditaires de Troyes, qui se placent à la suite de la noblesse de Champagne. Troyes devient, en fait, la capitale de la contrée. Le premier des comtes bénéficiaires fut Aldraumes. Après lui, le comté fut dévolu à Eudes de France, le premier des comtes héréditaires, fils de Robert le Fort. En 923 commence la lignée des comtes de Champagne avec Herbert de Vermandois, qui avait acquis la Champagne par son mariage avec Hildebrande, petite-fille de Robert le Fort et mère de Eudes de France.

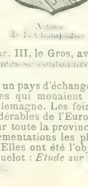
Armes de la Champagne.

En 1019, le comté passa entre les mains d'Eudes Ier, fils d'Eudes, comte de Blois; Etienne Ier, le dernier comte de la maison de Vermandois, étant mort sans enfant. Les comtes de Champagne de la maison de Blois furent illustrés par Thibaut IV, dit *le Chansonnier*, qui fut le ferme soutien de Blanche de Castille lors de la révolte des barons, se distingua comme poète, homme de guerre et comme administrateur (1201-1253). La Champagne fut réunie à la couronne par le mariage de Jeanne, fille du dernier comte, Henri III, le Gros, avec Philippe le Bel. Depuis, ses destinées se confondirent avec celles du royaume de France.

La Champagne était, au moyen âge, un pays d'échanges, se trouvant au croisement des routes qui menaient de l'Italie en Flandre et de France en Allemagne. Les foires de Champagne étaient les plus considérables de l'Europe occidentale, source de prospérité pour toute la province; aussi étaient-elles soumises aux réglementations les plus rigoureuses et les plus minutieuses. Elles ont été l'objet d'un travail remarquable de F. Bourquelot : *Etude sur les foires de Champagne*. Paris, 1865-1866.

[illegible] Il est [illegible] pas de dialecte particulier comme les provinces limitrophes de Bourgogne, de Lorraine et de Picardie. La langue des campagnes n'est que du vieux français mélangé de patois bourguignon, de patois de Picardie et de Wallon et de picard.

— *Régiment de Champagne*, Un des quatre plus anciens régiments d'infanterie, créé par Henri II en 1558.

— *Les gens de l'Espérance de Champagne*, Sobriquet de l'ordre. (Dans un bal donné en 1747, au palais de Versailles, à l'occasion du mariage du Dauphin, fils de Louis XV, un inconnu ayant pris place sur une banquette réservée, reçut de la Dauphine l'injonction réitérée de se placer ailleurs [illegible] *Champagne*. Une dame, témoin de cette scène, invitée à son tour à quitter la place qu'elle occupait, s'écria : *Je ne [illegible] Champagne*. Le mot passa en proverbe.)

— *Regarder en Picardie et en Gâtinais pour voir si la Champagne brûle*, Avoir des yeux louches, loucher, parce que ces provinces sont situées, par rapport à Paris, de telle sorte qu'on ne saurait les regarder à la fois de cette ville, ou de quelque autre lieu intermédiaire, sans une extrême divergence dans les rayons visuels.

— Il ne sait pas toutes les foires de Champagne. Cela se dit d'un homme qui se croit bien informé du fond et des détails d'une affaire, et qui ne l'est point. Les foires de Champagne, dont il est fait mention, dès l'an 427, dans une lettre de Sidoine Apollinaire à saint Loup, étaient fort célèbres au moyen âge, en raison de leur ancienneté et de l'importance des transactions commerciales qu'y faisaient [illegible]

CHAMPAGNE (la), ancien petit pays de France (Berry), dont les lieux principaux se trouvent actuellement dans les départements du Cher et de l'Indre. — Ancien petit pays de France (Champagne de nos jours dans la Seine-Inférieure. — Ancien petit pays de France (Saintonge), renommé pour ses eaux-de-vie dites de « fine champagne », aujourd'hui partagé entre les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure. — Ancien petit pays de France, compris actuellement dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne. (On l'appelait aussi CHAMPAGNE MANCELLE).

CHAMPAGNE, ch.-l. de cant. de l'Ain, arr. et à 20 kilom. de Belley, près du Séran; 529 hab. Fromageries. Vestiges d'antiquités, restes de bains romains. Ancienne capitale du Valromey. — Le canton a 18 comm. et 7.009 hab.

CHAMPAGNE, coiffeur qui vivait sous Louis XIII, et qui devint célèbre par ses ouvrages de perruques. Après avoir brillé à la cour de France, il passa en Pologne, en Suède, et revint, avec la reine Christine, briller de nouveau à Paris. Ses bonnes fortunes firent tant de bruit que Louis XIV voulut le voir, et, sans doute, ne manquât à la gloire du beau coiffeur, on joua ses galantes aventures sur le théâtre du Marais : *Champagne le Coiffeur*, comédie en un acte et en vers, par Boucher (1662). Champagne était pourvu de la charge de secrétaire du roi, lorsqu'il périt dans le Midi, assassiné sur la grand'route par des brigands. Avec lui commença cette dynastie de perruquiers galants qui dut sous Mme Adélaïde, en la personne de Léonard.

CHAMPAGNE (Philippe DE). V. CHAMPAIGNE.

CHAMPAGNE (Jean-François), littérateur français, né à Semur en 1751, mort en 1813, fut professeur, puis proviseur du collège Louis-le-Grand et membre de l'Académie des inscriptions (1805). On lui doit une traduction assez inexacte de la *Politique* d'Aristote (1791), et une exposition analytique des traités de Grotius, intitulés *Mare liberum* et *Mare clausum* (1805), etc.

CHAMPAGNE-EN-VOLVESTRE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 22 kilom. de Ribérac, près de la Nizonne; 1.112 hab. Bestiaux et truffes; moulins et minoteries.

CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS, comm. de la Vendée, arr. et à 33 kilom. de Fontenay-le-Comte; 1.551 hab. Sel.

CHAMPAGNE-MOUTON, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 23 kilom. de Confolens, près de l'Argent, branche de l'Argentor; 1.187 hab. Tuileries, buileries, moulins. Carrière de pierres. Château du XVE siècle. — Le canton a 8 comm. et 2.[illegible] hab.

CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE, comm. de la Vienne, arrond. et à 23 kilom. de Civray, près de Clain; 1.746 hab. Commerce de grains. Constructeurs mécaniciens. Ruines de l'abbaye bénédictine de Moreaux.

CHAMPAGNEY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arr. et à 16 kilom. de Lure, sur le Coney, à 10 kilom. de Gouhenans; 4.012 hab. Ch. de f. Est. Houillère dans les environs; tanneries, moulins à tan et à blé. Commerce de vins. — Le canton a 9 comm. et 14.416 hab.

CHAMPAGNEY Frédéric PERRENOT (de), homme d'Etat espagnol, frère du cardinal de Granvelle, né vers 1530, mort en 1595. Il avait fait les guerres de Flandre et d'Allemagne. Nommé gouverneur d'Anvers par Philippe II, il prit parti pour les Pays-Bas, et signa le fameux acte d'union contre la tyrannie espagnole. Le crédit de son frère apaisa l'irritation du gouvernement contre lui, et il fut seulement exilé en Franche-Comté. Sa *Correspondance*, réunie aux *Mémoires* de Granvelle, se trouve à la bibliothèque de Besançon.

CHAMPAGNISÉ, ÉE (*gn* mll.) adj. Se dit de certains vins de l'Anjou, du Mâconnais, etc., auxquels on a donné quelques-uns des caractères spéciaux du vin de Champagne.

CHAMPAGNISER (*gn* mll.) v. a. Préparer à la manière des vins de Champagne : CHAMPAGNISER *des vins*. (On dit aussi CHAMPANISER.

CHAMPAGNOLE, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 23 kilom. de Poligny, sur l'Ain; 3.676 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierres de vaille, fromageries, usine de la Serve, scieries, corroiries, tanneries, distilleries. — Le canton a 31 comm. et 11.343 hab.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste NOMPÈRE de), duc de Cadore, homme d'Etat français, né à Roanne (Loire) en 1756, mort à Paris en 1834, servit dans la marine de l'Etat

de 1772 à 1787, fut député de la noblesse du Forez aux États-Généraux, s'exila dans la retraite de 1792 à 1800, et fut, vers 1802, appelé par le ministre, d'abord conseiller d'État, puis ambassadeur à Vienne (1804-1805). Napoléon, à qui il témoignait un dévouement passionné, le rappela pour lui confier, d'abord le portefeuille de l'intérieur (1804-1807), puis le ministère des affaires étrangères, après la disgrâce du duc de Cadore, né en 1796, mort à Boulogne-sur-Seine en 1870, siégea à la Chambre des pairs de 1835 à 1848, et laissa un fils Louis-Marie-Camille (1827-1882) qui fut ministre plénipotentiaire sous Napoléon III. — François-Joseph-Marie-Thérèse (comte Franz de Cadore), frère de Louis-Alix, né à Vienne en 1804, mort à Paris en 1862, publia un grand nombre de brochures politiques à tendances catholiques très accentuées, et se fit connaître comme historien par une brillante histoire de l'empire romain divisée en trois parties (*Césars* [1841-1843]; *Antonins* [1863]; *Césars du IIe siècle* [1870]). Cet ouvrage lui valut, en 1860, un siège à l'Académie.

CHAMPAIGN, ville des États-Unis (Illinois), comté du même nom; 6.600 hab. Collège industriel; céréales.

CHAMPAIGNE ou **CHAMPAGNE** (Philippe de), un des plus grands peintres de l'École flamande, né à Bruxelles en 1602, mort à Paris en 1674. Sa famille était originaire de Reims; il y rendit lui-même à Paris à l'âge de douze ans, et il ne quitta plus cette ville. Il fut membre de l'Académie de peinture.

Après avoir pris des leçons de deux maîtres obscurs, Jean Bouillon et Michel de Bordeaux, il se lia avec Fouquière, célèbre paysagiste, chez lequel il travailla. Il se rendit à Paris en 1621. C'est peu après qu'il se lia d'une étroite amitié, au collège de Laon, avec Poussin, qui lui prodigua ses conseils et le signala à Duchesne, directeur des travaux qui s'exécutaient au Luxembourg, par ordre de Marie de Médicis. Le talent que montra Champaigne le fit nommer à la place de Bunel, qui venait de mourir, et il obtint une pension de 1.200 livres et un logement au palais du Luxembourg (1628).

Ph. de Champaigne

Le premier grand travail qui date de cette époque comprend six toiles destinées aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à la *Nativité*, la *Circoncision*, l'*Adoration des rois*, la *Présentation au Temple*, une *Résurrection de Lazare* et une *Assomption*. Deux ans plus tard, il fit pour Louis XIII le grand tableau où il était représenté à genoux devant le Christ, en souvenir du vœu qu'il avait fait à Lyon, en 1630. Il peignit ensuite *Louis XIII conférant au duc de Longueville l'ordre du Saint-Esprit*.

Le cardinal de Richelieu lui fit exécuter, pour lui, le Palais-Cardinal, qui fut depuis le Palais-Royal. Le cardinal lui confia encore la décoration intérieure du dôme de la Sorbonne. Il n'en était pas moins le peintre ordinaire de la reine mère, Richelieu, malgré de magnifiques offres, ne put le décider à quitter le service de la reine.

L'Académie de peinture venait d'être créée (1648); Philippe de Champaigne en fut un des premiers membres. Terriblement impressionné par la mort de sa femme et de plusieurs de ses enfants, Champaigne se tourna tout à fait vers la religion, et il fréquenta de très près les jansénistes. Il devint, comme on l'appelle, « le peintre de Port-Royal », où sa dernière fille s'était retirée sous le nom de Catherine de Sainte-Angélique. C'est là qu'il peignit *ce portrait d'Agnès Arnauld et de Catherine Sainte-Suzanne*, qui est au Louvre. La mère Angélique, Saint-Cyran, Singlin, les Arnauld, plusieurs de « ces messieurs » revivent sous son pinceau aussi sûr et compatissant.

Champaigne a multiplié ses œuvres avec une abondance extraordinaire. Sa manière se ressentait de l'école flamande et de l'école française; il n'a ni la richesse somptueuse de Rubens, ni la science et la grandeur de Poussin, mais il dessinait très purement et imitait la nature avec une exactitude souvent minutieuse; sa touche est naturelle et facile, son coloris frais et modéré, mais un peu monotone. Ses travaux les plus importants sont : les peintures du dôme de la Sorbonne; le *Vœu de Louis XIII*, pour Notre-Dame; un, à Caen, l'*Assomption*, aussi *Cornélius et saint Hilaire*, à Saint-Germain-l'Auxerrois, la *Sainte-Vierge*, à l'Hôtel de Ville; la *Madeleine aux quelques Sauveur*, et des Vierges, des portraits, un Vol de Grues. La *Pâque du Pharisien* et la *Madeleine*, à Vincennes, la *Guérison du paralytique*, à l'hospital de Beaucaire, *saint Joseph et saint Gervais*, à Saint-Sauveur, et enfin les *Bergers*, qui se trouvent à la cathédrale de Bayeux, une *Nativité* pour la cathédrale de Reims, et quelques portraits, au Louvre, Hôtel-Dieu, Saint-Vaast, Saint-Jean, à l'Hôtel-Dieu et à Bruxelles. Vienne, Dresde, Munich, Berlin, Rome, *Pâque de Champaigne*, Paris, Louvre, Hôtel-Dieu, *Pâque de Champaigne*, et à Bruxelles, Hôtel-Dieu, *Pâque de Champaigne*.

CHAMPAINE [Jean-Baptiste], né à Bruxelles en 1631, mort à Paris en 1681, élève de Philippe de Champaigne, qui le chargea de l'exécution de ses ouvrages les plus importants : il peint, à Versailles, les plafonds de l'antichambre du Roi, et, à Paris, les peintures de la coupole de l'église du Val-de-Grâce. En 1667, il a exécuté le *Mai de Notre-Dame*. Il fit aussi quelques bons portraits.

Ses compositions les plus considérables furent exécutées pour Louis XIV. Il fut chargé de travaux décoratifs dans l'appartement du Dauphin et aussi dans les Tuileries et à Versailles. Jean-Baptiste est un artiste de valeur moyenne, qui doit beaucoup à son oncle, et qui l'a un peu faiblement continué.

CHAMPAN (*chan*) ou **SAMPAN** (*san*) n. m. Navig. fluv. Petit bâtiment de la Chine et du Japon.

CHAMPART (*champart* de *champ*, et *part*) n. m. Mélange de seigle, d'orge et de froment, que l'on donne en nature aux bestiaux.

— Dr. féod. et cout. Terre stable à charge d'une certaine part dans les fruits : CHAMPART *seigneurial*, CHAMPART *censuel*.

— ENCYCL. Le droit de *champart*, au point de vue de sa nature, était seigneurial ou foncier. Dans les pays roturiers, il était de droit commun seigneurial, quand il tenait lieu de cens : c'était alors le champart censuel. Le champart était quelquefois ajouté au cens à titre de surcens. Le champart, imprescriptible comme le cens, était ordinairement quotité. La différence du cens : d'après quelques coutumes, il était portable. De même que le censitaire, le champartier avait le domaine utile, mais sans droit de seigneurie. Dans les pays de droit écrit, le champart n'était pas réputé seigneurial, sauf à Bordeaux. Le champart foncier ou non seigneurial n'était qu'une rente foncière prescriptible et quérable. La quotité de la redevance dépendait des titres et de l'usage des lieux. Le champart ne se levait ordinairement que sur les récoltes en grains. Le champart a été aboli à la Révolution.

CHAMPARTAGE (*chan*) n. m. Second droit de champart, auquel on était soumis dans quelques lieux, et qui était ordinairement du quinzième du champart ordinaire.

CHAMPARTEL, ELLE (*chan*) adj. Sujet au droit de champart. *Terre* CHAMPARTELLE.

CHAMPARTER v. a. V. CHAMPARTIR.

CHAMPARTERESSE (*chan, rèss*) n. f. Grange seigneuriale où se déposaient les champarts portables.

— Adjectiv. : *Grange* CHAMPARTERESSE.

CHAMPARTEUR (*chan*) n. m. Celui qui levait le champart du seigneur, ou qui jouissait du droit de champart.

— Adjectiv. : *Seigneur, Fermier* CHAMPARTEUR.

CHAMPARTIER (*chan, ti-è*) n. m. Celui qui détenait une terre à titre de champart.

— Adjectiv. : *Tenancier* CHAMPARTIER.

CHAMPARTIR (*chan*, v. a. Exercer le droit de champart sur : CHAMPARTIR *une terre*. — On dit aussi CHAMPARTER.

CHAMPAUBERT, comm. de la Marne, arrond. et à 24 kilom. d'Épernay; 234 hab. Dans l'église, deux belles statues de pierre du XIVe siècle. Victoire de Napoléon, le 10 février 1814, sur le Russe Ostiliew, qui était isolé du corps de Sacken, de Blücher et de York. Napoléon concentra contre lui les corps de Marmont, de Ney et de Mortier, traversa les marécages du Petit-Morin, détourna son armée du village de Champaubert, et arrêta le général russe dans un mouvement de retraite. Une charge de cavalerie le jeta en désordre dans les rues de Champaubert, qu'il traversa en fuyant; mais l'infanterie du général Ricard, qui suivait la cavalerie du général Doumerc le tourna : 900 Russes furent tués, 2.000 furent pris, dont Olsufiew, et Blücher se trouva menacé sur sa ligne de retraite.

CHAMPAY ou **CHAMPAIS** n. m. Dr. cout. V. CHAMPAGE.

CHAMPAYE (*cham-pè*) n. f. Bois ruiné par le pâturage du bétail; chaumière. Après le bombardement des forts de Thuan-An par l'amiral Courbet et l'ouverture de la rivière de Hué, avec Harmand, plénipotentiaire, il contribua à obtenir l'établissement du protectorat français sur l'Annam et le Tonkin. Le Champeaux fut nommé ensuite ministre résident de la République, à Hué, et en juillet 1885, ministre de la guerre en Annam. Depuis, de Champeaux a été chargé par intérim du gouvernement de la Cochinchine (1887), puis nommé résident général au Cambodge.

CHAMPEIN (Stanislas), compositeur français, né à Marseille en 1753, mort à Paris en 1830. En 1780, il donna à Paris, au petit théâtre du bois de Boulogne, son premier ouvrage, *le Soldat Laboureur*, et fit ensuite preuve d'une rare fécondité. Quelques-uns de ses ouvrages sont fort agréables et obtinrent du succès; entre autres, *Mina* (1780), *les Deltes* (1787), et *le Chasseur* (1791). Champein était un artiste bien doué, dont les œuvres ont de la grâce, du charme et de la naïveté.

CHAMPEIX, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arr. et à 13 kilom. d'Issoire, sur la Couze de Chambon; 1.687 hab. Église romane, ruines d'un château fort. Aux environs, menhir. — Le canton a 17 comm. et 9.928 hab.

CHAMPELURE (*chan* — altérat. de *chantepleure*) n. f. Econ. rur. Robinet d'un tonneau mis en perce. « Trou pratiqué au bas d'un tonneau, mis en place, au général. (Se dit en Normandie.) » On écrit aussi CHAMPLURE.

— Agric. Accident produit par les gelées sur les vignes et sur les arbres fruitiers, dont les tiges ou les branches noircissent et ne donnent pas à perce.

CHAMPENOIS (*chan, noi*), **OISE**, personne née en Champagne, ou qui habite ce pays. — Les CHAMPENOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Race* CHAMPENOISE.

— ENCYCL. *Moutons champenois*. Ces moutons forment une variété de la *race mérinos*. Dans la partie fertile de la Champagne, ils sont comparables aux mérinos de la Bourgogne; mais, dans les terrains secondaires, ils ne prospèrent pas, et ils ressentent de la pauvreté du sol. Les formes sont moins parfaites; la taille est plus petite, la toison beaucoup moins belle.

— n. m. Patois qui l'on parle dans la Champagne.

— LOC. PROV. **Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes**, Façon de parler qui, quoi qu'on en dise, n'a pas la prétention de dénier toute intelligence aux Champenois. En voici, du reste, l'origine, d'après l'abbé Tuet. Lorsque César fit la conquête des Gaules, le principal revenu de la Champagne consistait en troupeaux; le moutons payaient au fisc un impôt en nature. Les vainqueur, pour favoriser le commerce de cette province, exempta de la taxe tous les troupeaux au-dessous de cent bêtes; alors, les Champenois ne conservèrent plus que des troupeaux de quatre-vingt-dix-neuf moutons. Cela n'était pas si bête; mais César, instruit de la ruse, ordonna qu'à l'avenir le berger de chaque troupeau serait compté pour un mouton, et payerait comme tel.

CHAMPÉON, comm. de la Mayenne, arr. et à 11 kil. de Mayenne, près d'un affluent de la Mayenne; 1.385 h. Forges.

CHAMPER ou **CHAMPESER** (*chan*) v. a. Jeter le bois sur la grille de la poêle dans une salle, pour entretenir le feu.

CHAMPÉRÉIE *chim.* s. m. 1. Genre de dicotylédones, renfermant des plantes buissonnantes de l'Inde.

CHAMPÉTRES, comm. de l'Ain, arr. de Bourg, arr. et à 7 kilom. d'Ambert, sur un affluent de la Dore. 1 422 hab. Fabriques de galoches, de rubans de lainage.

CHAMPÊTRE *chim.* s. m. *canopetère,* même sens que Qui a rapport, qui appartient aux champs ou à la vie des champs, qui est propre aux gens de la campagne. *Le Gr.* CHAMPÊTRES. 1° CHAMPÊTRE. *Repos* CHAMPÊTRE.

— Qui peut la vie des champs. *Discours* CHAMPÊTRE.

— Fam. *C'est champêtre!* C'est drôle ou C'est ridicule.

— Armin. *Garde champêtre,* Agent chargé de la garde des récoltes et des propriétés rurales.

— Myth. *Dieux, Déesses champêtres,* Dieux qui présidaient aux champs et à leurs productions.

— SYN. **Champêtre, agreste.** V. AGRESTE.

CHAMPÊTRERIE *comm.* s. m. 1. Par plaisanterie ou ironiquement, Peinture des mœurs champêtres.

CHAMPEUR *chass.* s. m. Oiseau qui change les grilles des poules, dans une saison.

CHAMPFLEURY (Jules Husson, dit), dit, romancier français, né à Laon en 1821, mort à Paris en 1889. Entraîné par ses instincts littéraires qui s'exhalaient en lui, il se rendit à Paris et se lia avec Pierre Dupont, Baudelaire, Henri Murger, Théodore de Banville, Courbet, Bonvin, Nadar et Jean Journet, expert montant avec eux la vie de bohème. Il est le chef de l'école réaliste, dont les adeptes se proposaient l'exactitude absolue, la reproduction pure, scrupuleuse et, au besoin, crue, vraie de tous les types, aussi bien en littérature qu'en peinture. Ce sentiment du réel, poussé parfois jusqu'à la caricature, se remarque dans tous les romans de Champfleury, dont les meilleurs sont : *Chien-Caillou* 1847 ; *Confessions de Sylvius* 1849, *les Aventures de Mariette* 1853 ; *les Bourgeois de Molinchart* 1855 ; *les Souffrances du professeur Delteil* 1857 ; *les Souvenirs de Jospin* 1859 ; *les Amoureux de Sainte-Périne* 1859 ; *le Nouveau Don Quichotte* 1862 ; *les Oeufs de Noël* 1853 ; *le Violon de faïence* (1862). *Monsieur Trompette* 1866 ; *Fanny Minnet* 1882 ; On lui doit, en outre, quelques pantomimes, qui firent la réputation de Paul Legrand, le rival de Deburcourt, et un grand nombre d'excellentes études biographiques et artistiques, notamment, des monographies de Balzac, de Henri Monnier, des Le Nain, de la Tour, des travaux sur la caricature, l'imagerie populaire, et des recherches érudites sur la céramique. *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution* 1866 ; *Bibliographie romanesque* 1881) ; etc. Sur la fin de sa vie, Champfleury fut nommé conservateur du musée de Sèvres et administrateur de cette importante manufacture.

Champfleury

CHAMPGENÉTEUX, comm. de la Mayenne, arrond. et à 24 kilom. de Mayenne, près d'un affl. de l'Aron. 1 556 h.

CHAMPI *chim.* on plus régulièrement **CHAMPIS** *pr.*, **ISSE** fam. *champi,* s. m. Enfant trouvé dans les champs, et, en général, Enfant trouvé, bâtard, parce que c'était le plus souvent dans les champs que l'on exposait autrefois les enfants. « Est un vieux mot que quelques auteurs ont mis dans le bonheur de paysans Parisiens des provinces voisines. V. FRANÇOIS DE CHAMPI, de George Sand.

— adj. : *L'enfant* CHAMPI. *Fille* CHAMPISSE.

— s. m. Jeu l'de tu-lu. Papier pour les classes. *Du* CHAMPI.

CHAMPIE *chim.* s. m. *de Deschamps,* botan. franç. n. f. Genre d'algues marines, de la tribu des laurencacées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance ou dans les parages voisines.

CHAMPIER, comm. de l'Isère, arrond. et à 37 kilom. de Vienne. 941 hab. Fromagerie, tuilerie.

CHAMPIER (Symphorien), médecin et historien français, né en 1472 à Saint-Symphorien-sur-Coise. Rhône, mort à Lyon en 1539. Il brilla également comme médecin et comme historien, et se distingua comme soldat dans les guerres d'Italie, et, ayant été nommé échevin de la ville de Lyon, comme administrateur municipal. Mais il avait un caractère très-aventureux et très-sur. Il soulève contre lui une émeute populaire, et dut se retirer auprès de son protecteur, le duc de Lorraine. La liste de ses ouvrages est très-étendue. Ses travaux historiques ne se distinguent pas par la rigueur critique. Il avait composé une Vertal, consumée de Bayard. — Son fils, CLAUDE, seigneur de Faverge et de la Tarte, Dauphiné, né à Lyon vers 1520, fut, comme son père, à la fois médecin et historien, et produisit des travaux d'histoire naturelle. *Bref et facile commentaire de toutes choses congnoistes en Dieu* 1558.

CHAMPIGNÉ, comm. du Maine-et-Loire, arr. et à 20 kil. de Segré, sur le Piron, affl. de la Sarthe. 1 414 hab. Grès micacés du schiste ardoisier, carrières de calcaire. Manoir de Charnacé, où est né le diplomate du même nom.

CHAMPIGNELLES, comm. de l'Yonne, arr. et à 37 kil. de Joigny, sur le Four, affl. du Branlin. 1 414 hab.

CHAMPIGNEULLES, comm. de la Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 5 kilom. de Nancy, sur la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin. 1 555 hab. Ch. de fer. Sel. Pépinière, commerce de bétail. Carrières de moellon, de sable.

CHAMPIGNOL, comm. de l'Aube, arr. et à 15 kilom. de Bar-sur-Aube, aux sources du Landion de Spoy, affluent de l'Aube. 207 hab. Scierie mécanique.

Champignol malgré lui, vaudeville en trois actes, de Georges Feydeau et Maurice Desvallières, Nouveautés 1892. Le vicomte de Saint-Florimond fait la cour à Mme Champignol, femme du peintre célèbre momentanément absent. Des circonstances imprévues l'obligent, pour sauver la situation, à se donner comme étant Champignol lui-même. Sous ce nom, les gendarmes le conduisent à sa garnison, car le moment est venu pour le peintre d'accomplir une période de service de treize jours, et il l'avait oublié. Champignol [illegible] Mme Champignol [illegible] pour Mme [illegible] Mme Champignol [illegible] Mme Champignol [illegible] Mme Champignol

CHAMPIGNONS

CHAMPIGNONS

[illegible]

[illegible]

Filaments sans cloisons de l'ail.

Filament simple et ramifié de l'oïdium.

Appareil à asques et spores de l'oïdium.

Beaucoup de champignons peuvent présenter plusieurs espèces de spores. Ainsi, l'oïdium, présente quelques-unes [illegible] qui sont à l'état de petites masses sphériques, hérissées de longs filaments spiralés; une coupe faite dans ces fructifications présente des asques et des spores. Certains champignons se développent alternativement sur deux plantes différentes; par exemple, la rouille du blé se nourrit sur l'épine vinette, sur chacune de ces plantes, de formes et de sortes de spores.

Diverses espèces de champignons se reproduisent par voyage. Il en est [illegible] des [illegible]. Ainsi, en étudiant au microscope, surtout vers la fin de l'été, des coupes faites dans des feuilles de vigne attaquées par le mildew, on trouve que, çà et là, un filament de mycélium se rendre en boule; son extrémité; un filament voisin se termine par une sorte de massue qui vient s'appliquer sur la boule; au point de contact, il se produit une communication entre les deux organes, et le contenu de la massue se [illegible] dans la boule, le produit provenant de l'union des deux contenus est l'œuf. C'est une masse arrondie qui est entourée d'une membrane épaisse, la prolongeant pendant l'hiver. A la saison suivante, quand des conditions favorables à la végétation se produisent, l'œuf germe et envoie un filament qui attaque de nouveau la vigne.

Coupe d'épine vinette attaquée par le puccinia graminis.

Teleutospores de puccinia graminis sur chaume.

Le mildew passe le doute à la fois des spores et des oospores. La plus grande partie des champignons ne possèdent que des spores. On ne connaît pas d'œufs aux espèces qui se reproduisent comme le cep et la mitrofle.

Formation de l'œuf de mildew.

Un autre mode de multiplication qui existe chez les champignons, c'est le *bourgeonnement*. La levure de bière, par exemple est formée d'une multitude de simples cellules arrondies. Placées dans un liquide sucré, ces cellules émettent un petit bourgeon qui grossit jusqu'à acquérir la taille de la cellule mère, bourgeonne à son tour, et, de suite, les cellules nées ainsi restent un certain temps unies les unes aux autres, puis finissent par se séparer, mais quelquefois elles restent dans les [illegible] les [illegible] les [illegible]

Rome, prit Capoue et Naples qu'il ne rencontra héroïque de soixante-sept heures. Il organisa à Naples la république Parthénopéenne. Il [illegible] Championnet

CHAMPIS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Tournon, près du Duzon ; 969 hab.

CHAMPISSE *chan*. n. f. V. CHAMPI.

CHAMPLAIN, lac des Etats-Unis, situé entre le bas Canada (Dominion canadien) et les Etats de New-York et de Vermont. Superf. 1.061 kilom. carr. environ. Ce lac déverse ses eaux, par la rivière Richelieu, dans le fleuve Saint-Laurent, et communique avec l'Hudson par le canal du Nord, avec le lac Erié par le canal de l'Ouest. Navigable pour les plus gros bâtiments, il sert de voie à un commerce très actif entre le Canada et les Etats-Unis. Ce lac fut découvert en 1608, par le voyageur français Champlain, qui le nomma son nom. — Victoire navale des Américains sur les Anglais, le 11 septembre 1814.

CHAMPLAIN, ville des Etats-Unis (Etat de New-York, sur le lac de même nom, à l'embouchure du Chazy ; 5.200 hab. Industrie active ; peut part de commerce. — Comté du Dominion canadien, prov. de Québec ; 29.270 hab., sur 29.872 kilom. carr.

CHAMPLAIN (Samuel CHAMPLAIN ou **de**), colonisateur français, né en 1567 à Brouage (Saintonge), mort en 1635. Après avoir servi sous les ordres des marechaux d'Aumont et de Cossé-Brissac (1593-1597), il fit un voyage aux Canaries, aux Antilles et dans l'Amérique centrale, pour le compte de l'Espagne (1599-1601), puis fut mis par Henri IV en rapport avec le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, qui avait obtenu une commission pour créer de nouveaux établissements dans l'Amérique septentrionale. Champlain, parti de Honfleur avec Pontgravé (1603) remonta à Tadoussac, au confluent du Saint-Laurent et du Saguenay, remonta le fleuve jusqu'au sault de Saint-Louis, noua d'excellentes relations avec les sauvages, et, rentré en France, convainquit Henri IV de fonder une colonie au Canada. Après la concession d'un nouveau privilège et des titres de vice-amiral et de lieutenant général du roi en Acadie au gentilhomme saintongeois de Monts, Champlain retourna dans le nouveau monde. Il fit alors, sur les côtes et dans l'intérieur des terres, de nombreuses explorations, et, ayant reçu son retour en France (1607) le titre de lieutenant du sieur de Mons au Canada, il repartit pour un troisième voyage, au cours duquel il fonda sur le Saint-Laurent la ville de Québec, poussa plusieurs reconnaissances sur le haut fleuve, soutint les Algonquins contre les Iroquois, et assura la victoire à ses alliés, descendit la rivière Richelieu jusqu'au Saint-Laurent.

Champlain.

En 1610, Champlain battit de nouveau les Iroquois et chercha infructueusement, par le nord de l'Amérique, une route pour aller en Chine. A l'un des voyages suivants (1615), il atteignit le Canada des Hurons et découvrit le lac Huron, qu'il reçut le titre de lieutenant général en Canada. Malgré tous ses efforts, le gouvernement soutenait mollement la colonie nouvelle, qui se développait avec peine. Ayant enfin obtenu quelques secours en hommes, Champlain poussa les travaux de fortification de Québec, qu'il parfirmeut, en 1628, de résister pendant un an aux attaques des Anglais, dirigés par le huguenot Doppins David Kerth. Il lui était impossible de conserver, cependant, Québec fut restitué à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye de 1632, et Champlain, renvoyé comme gouverneur du Canada en 1633, y mourut en travaillant au développement de Québec avec le concours des Indiens, auxquels la domination des Anglais avait fait apprécier davantage la douceur de la domination française. On doit à Champlain, outre un *Traité de navigation*, publié en 1632, une série de relations de ses *Voyages*, qui lui font connaître ses navigations et ses découvertes de 1599 à 1629.

BIBLIOGR. : Dionne, *Samuel Champlain*. Québec, 1891.

CHAMPLITREUX, hameau de la commune d'Epinay-Champlitreux (Seine-et-Oise). Jusqu'en 1789, Champlitreux, appartenant à la famille parlementaire des Molé, avait eu peu d'importance ; mais à cette époque, le fils aîné de cette famille, devenu puissamment riche par suite de son mariage avec une fille du banquier Samuel Bernard, consacra des sommes considérables à l'agrandissement du domaine et du château actuels. Champlitreux fut confisqué au profit de l'Etat en 1791, après l'exécution du président Mathieu-François Molé ; mais la Restauration restitua ce domaine au comte Matthieu Louis qui y [illegible] [illegible] nombreux [illegible]

CHAMPLÉ, ÉE *chan*. v. Arrêté au [illegible] CHAMPLÉTRE.

CHAMPLEMY, comm. de Nièvre, arr. et à [illegible] de Cosne, à la source de la Nièvre ; 1.139 hab. Machines agricoles. Château des XVI[illegible] siècle.

CHAMPLER (*chan*) v. a. Rabattre les côtés relevés d'une [illegible]

CHAMPLEURE n. f. et agric. Technol. V. CHANTEPLEURE.

CHAMPLEVAGE *chan*. n. m. [illegible] creuser, d'enlever la surface d'une plaque, d'une pièce de métal du fond du lieu de [illegible] Ensuite, le *champlevage* consiste à creuser au moyen du burin, du ciselet et des échoppes, à évider tout ce qui n'est pas le contour du dessin. De cette façon, on obtient une véritable gravure en relief, dont la taille d'épargne, noircie au tampon, donne, sous le frotton et sous la presse, une impression excellente. Dans [illegible] poudre ou de la pate émail de [illegible] émaux, sans liaison entre eux, se fondent à la haute température du moufle, s'affaissent au milieu des tailles d'épargne et s'unissent à la planche du métal, de manière à ne plus offrir qu'une surface plano dans laquelle brillent les contours des dessins formés par le métal.

CHAMPLEVÉE (*chan-le*) n. f. Action de champlever.

CHAMPLEVER *chan-le* [illegible] *champ*, et *lever*, au sens d'enlever) v. a. Creuser le champ, en parlant d'une surface dans laquelle on veut tailler des figures ou incruster des émaux.

Champlevé, [illegible] part. pass. du v. Champlever.

— n. m. Pièce [illegible] dans laquelle les traits des figures sont formés au moyen de filets pris au dessus du fond. On dit aussi EMAIL EN TAILLE [illegible]

CHAMPLITE-ET-LE-PRÉLOT, ch. l. de canton de la Haute-Saône, arrond. et à 20 kilom. de Gray, sur le Salon ; 2.353 hab. Filature. Ruines du château de St. Vinc. Forêts. Petite ville autrefois fortifiée, avec un magnifique château servant actuellement d'hôtel de ville. — Le canton de Champlitte a 17 communes et 6.481 hab.

— *Histoire*. Les seigneurs de Champlitte sont une branche de la maison des comtes de Champagne. Un Guillaume de Champlitte se signala à la conquête de Constantinople, à la croisée, s'empara de la Morée, et prit le titre de prince d'Achaïe et de Morée.

CHAMPLOST, comm. de l'Yonne, arrond. et à 25 kilom. de Joigny, près d'un affluent de l'Armançon ; 1.096 hab.

CHAMPLURE (*chan*) n. f. Corruption du mot CHAMPELURE.

CHAMPMESLÉ (Charles CHEVILLET, dit), auteur dramatique et comédien, né à Paris (1645-1701). Il débuta à Rouen, sous le nom de Champmeslé, et y épousa, en 1666, l'actrice Marie Desmares. En 1669, ils se rendirent à Paris, et ils jouèrent successivement l'un et l'autre au théâtre du Marais, à l'Hôtel de Bourgogne, au théâtre Guénégaud. Comme auteur, Champmeslé a travaillé à quelques pièces de La Fontaine, et écrit des comédies où il peint les mœurs bourgeoises d'un style incorrect, mais enjoué. Elles ont été réunies sous le titre d'*Œuvres* (Paris, 1742).

CHAMPMESLÉ (Marie DESMARES, dame), épouse du précédent, tragédienne française, née à Rouen en 1642, morte à Auteuil en 1698. A Paris, elle débuta au théâtre du Marais (1669), puis à l'Hôtel de Bourgogne (1670, dans le rôle d'Hermione. Elle joua les deux derniers actes avec tant de sensibilité et de passion que Racine, enthousiasmé, voulut perfectionner son talent, encore médiocrement formé, en lui donnant des conseils. Elle fit d'elle l'interprète de ses plus beaux rôles : Bérénice, Athalie, Monime, Iphigénie, Phèdre, Racine exprima une vive passion pour cette actrice, qui devint la première tragédienne de son temps. Elle avait une voix chaude, délicieuse, passionnée, émouvante, dont l'action sur le public était d'une extraordinaire séduction. Elle joua jusqu'en 1697. La Fontaine lui a dédié sa nouvelle de *Belphégor*, et Boileau l'a immortalisée dans des vers connus de tous.

Champmeslé (Ia)

CHAMPNIERS, comm. de la Charente, arrond. et à 8 kilom. d'Angoulême, sur un affluent de l'Argence ; 2.730 hab. Commerce de bestiaux ; chaux hydraulique ; moulins, minoteries, tuileries, vinaigreries. Sur une colline voisine, ruines du ancien château de Pipy.

CHAMPNIERS-ET-REILLAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 19 kilom. de Nontron, sur un affluent du Trieux ; 1.147 hab. Tailleanderies.

CHAMPOISEAU (Charles-François-Noël), membre du corps consulaire français, né en 1830. Chargé du consulat de France à Andrinople, il obtint une subvention du gouvernement pour faire des fouilles dans l'île de Samothrace (1863). Il recueillit des inscriptions, des bas-reliefs, et découvrit dans le temple d'un grand temple la célèbre statue de la Victoire, dite *Victoire de Samothrace*, avec un grand piédestal en forme de navire, qu'il put amener en France en 1868. Il fut successivement [illegible] en 1869.

CHAMPOLLION-FIGEAC (Jacques-Joseph CHAMPOLLION, dit), savant archéologue, né à Figeac (Lot) en 1778, mort en 1867. Il devint successivement bibliothécaire de Grenoble, professeur de littérature grecque, secrétaire, puis doyen de la faculté des lettres de la même ville. Lors du passage de Napoléon à Grenoble, au retour de l'île d'Elbe, Champollion servit de secrétaire à l'empereur et rédigea [illegible] proclamation [illegible] mémorable aventure. Il remplit quelques missions pendant les Cent-Jours. Ce rôle politique lui valut les persécutions de la Restauration. Il fut destitué de ses fonctions de bibliothécaire de Grenoble, et même exilé du département. Cependant en 1828, sous le ministère Martignac, on crea pour [illegible] [illegible] bibliothécaire, en 1848, il fut transféré plus tard à la bibliothèque [illegible] ouvrages, nous [illegible]

CHAMPOLLION [illegible] chaldéen, du syriaque, de l'éthiopien, de l'arabe et du copte. En 1807, il alla à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole des langues orientales et ceux du Collège de France, en même temps qu'il s'exerçait sur les manuscrits coptes de la Bibliothèque et qu'il commençait à ébaucher [illegible] neuf ans, il retourna à Grenoble avec le titre de professeur adjoint d'histoire à la faculté des lettres de cette ville. Il publia, en 1814, sous le titre de *Egypte sous les Pharaons*, deux volumes qui constituaient la description géographique de cette contrée d'après les auteurs classiques et les documents [illegible] résultat complet. En 1822, il [illegible] *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens*. En 1824, il alla étudier la magnifique collection de monuments égyptiens acquise par le roi de Sardaigne et rassemblée à Turin. Il y prit des traits principaux de l'histoire et de la chronologie égyptienne, et il exposa aussitôt le résultat de ses découvertes dans ses deux *Lettres à M. le duc de Blacas*. De retour à Paris, en 1826, il obtint l'acquisition de la collection Salt, fonda ainsi le musée égyptien du Louvre, dont il fut nommé conservateur, et rédigea aussitôt le catalogue (1827). Enfin, en 1828, il fut chargé d'un voyage scientifique en Egypte. Admis à l'Académie des inscriptions en 1831, il communiqua entre autres travaux, un mémoire très plus haut intérêt, qui avait pour objet les signes employés par les anciens Egyptiens pour la notation du temps. Cependant, [illegible] avait été créée pour lui au Collège de France, et il y avait débuté en 1831 ; mais, épuisé par le travail, il fut obligé d'interrompre les leçons à peine commencées. Il ne put pas même mettre la dernière main à son *Dictionnaire hiéroglyphique*, ni à sa *Grammaire égyptienne*. Il succomba à une attaque d'apoplexie. L'acquisition de ses manuscrits fut opérée par l'Etat, qui chargea Champollion-Figeac d'en faire la publication (1834-1848). Les dessins, coloriés ou non, furent reproduits, malheureusement avec des incorrections graves, dans les quatre volumes in-folio des *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, et dans les huit premières livraisons du premier volume parurent de 1844 à 1848, mais le texte y subit des altérations et des retranchements fâcheux. La publication, suspendue jusqu'en 1869, fut reprise et achevée par Maspero, sous la direction d'E. de Rougé.

CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé-Louis), érudit, deuxième fils de Jacques-Joseph, né à Grenoble en 1812, mort à Vif en 1894. Entré à la Bibliothèque royale comme auxiliaire de son père, qui l'avait formé aux études sérieuses, il s'occupa de travaux d'érudition et d'histoire, mais consacra une partie de son activité littéraire à l'étude du Dauphiné. L'histoire de France lui doit de bonnes éditions des *Mémoires du cardinal de Retz*, du *Journal de l'Estoile*, des *Poésies de Charles d'Orléans*, des *Mémoires de Pierre Lenet*, de *Brienne*, de *Montrésor*, de *Turenne*, d'*Omer Talon*, de l'*abbé de Choisy*, etc. Il a donné, en outre, des travaux de paléographie, les arts au moyen âge, etc. Nous citerons : *Louis et Charles, duc d'Orléans, d'leur influence sur leur siècle* (1844), et *Droits et usages concernant les [illegible]* puis les *Deux Champollion, leur vie et leurs œuvres* [illegible]

CHAMPOLY, comm. de la Loire, arr. et à 4 kilom. de Roanne ; 981 hab. Carrières à bâtir et à [illegible] mines de plomb. Près du village, ruines de l'ancien château d'Urlé, manoir des seigneurs de ce nom, vers le milieu du XIII[illegible] siècle, sur une montagne [illegible]

CHAMPONIER (*chan, ni-é*), **ÈRE** n. Se dit d'un cheval dont les paturons sont trop longs, effilés et trop pleins. — On dit AUSSI CLAMPONNIER, ÈRE.

CHAMPONNOIS (Hugues), industriel français, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1826. Fabricant de sucre, il inventa le lavoir à betteraves et le système de distillation agricole de la betterave, auquel il a donné son nom (1859). La Société d'encouragement lui a décerné, en 1879, le grand prix du marquis d'Argenteuil, destiné à l'auteur de la découverte la plus utile à l'industrie.

CHAMPOREAU (*chan, ro — de champerié*), boisson qu'on fabrique à New-York, et qui est composée de toutes sortes de liqueurs, depuis l'absinthe jusqu'au curaçao) n. m. Boisson chaude, fort en usage chez les Européens en Afrique : CHAMPOREAU *au vin*. CHAMPOREAU *au café*, le Café au lait mélangé de rhum. — Nom que le peuple parisien donne au café préparé à froid, avec des grains simplement concassés.

CHAMPOTON, ville du Mexique (Etat de Campêche), ch.-l. de district, à l'embouchure du rio côtier *Champoton*, dans le golfe du Mexique ; 2.320 hab. Ruines anciennes. Victoire de Fernand Cortez sur les troupes de Montezuma. — Dep. [illegible]

CHAMPS, [illegible] de Meaux ; [illegible]

Canton : Champs-de-Bort. [illegible] de sapin, merrains, arivons et autres bois de marine. Aux environs, débris de l'époque gallo-romaine : ruines des châteaux de la Roche et de Brousse. (Le canton a 5 comm. et 4.913 hab.) — Il existe plusieurs autres communes du même nom (Lozère, Ardèche) dont les habitants s'appellent *Champenois, oises*), l'Orne, le Puy-de-Dôme, l'Yonne, etc.

CHAMPSAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 24 kilom. de Rochechouart, entre la Tardoire et la Gorre : 1.587 hab. Ch. de f. Orléans. Huilerie, fabrique de sabots.

CHAMP-SAINT-PÈRE (Le), comm. de la Vendée, arr. et à 36 kilom. des Sables-d'Olonne, près du Graon, affluent du Lay : 1.769 hab. Ch. de f. État. Commerce de grains. Monuments mégalithiques.

CHAMPSAUR (le), ancien petit pays de France (haut Dauphiné [capit. *Saint-Bonnet*]), compris aujourd'hui dans le départ. des Hautes-Alpes, arrond. de Gap.

CHAMPSAUR (Félicien), chroniqueur et romancier français, né à Digne (Basses-Alpes) en 1859. Il débuta par le journalisme, et fonda l'*Hydropathe*, le *Panurge*, puis collabora à divers journaux. Ecrivain alerte et vigoureux, il a publié des romans un peu touffus, mais qui ont de l'originalité. Citons : *Dinah Samuel* (1881), *Madame Amoureux* (1883), *le Massacre* (1887), *le Cœur* (1888), *Entre de clowns* (1886), *le Cerveau de Paris* (1886); *le Défié* (1887); *le Mandarin* (1895-1896), *la Glaneuse* (1897); *Regina Sandri* (1898); etc. On lui doit encore des nouvelles : *Parisiennes* (1887); des pantomimes : *Lulu* (1888); *les Ereintés de la vie* (1888); des ballets : *les Bohémiens* (1887); *les Etoiles* (1888); des pièces de théâtre : *la Gomme* (1889); *Liliane* (1891); etc.

CHAMPSECRET, comm. de l'Orne, arr. et à 8 kilom. de Domfront, près de la forêt d'Andaine : 521 hab. Fabrication de toiles, boisselleries, cordonneries, moulins, cabrication de fromages (façon camembert), tuileries.

CHAMPSEIX (Léonie Béra, dame), romancière française, connue sous le nom de André Léo, née en 1829 à Lusignan (Vienne) morte en 1900. Après la chute de l'Empire, elle adopta les idées politiques les plus avancées, collabora à la « Sociale » sous la Commune, se réfugia en Suisse à la fin de l'insurrection, épousa Benoît Malon en 1873, et revint à Paris après l'amnistie.

CHAMPSODACTYLUS (*kan. lucs*) ou **CHAMPSODACTYLE** (*kan* (du gr. *kampsai*, crocodiles, et *daktulos*, doigt]) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilignes, famille des scincoïdes, ayant cinq doigts aux membres antérieurs, et quatre aux postérieurs, comme les crocodiles. Leur queue est conique et pointue, leurs écailles sont lisses. Ce sont de petits scinques du Bengale, dont on connaît une seule espèce : *champsodactylus Lamarrei*.)

CHAMPS-ROMAIN, comm. de la Dordogne, arr. et à 20 kil de Nontron, près d'un affluent de la Dronne : 1.030 hab.

CHAMPTERCIER, comm. des Basses-Alpes, arrond et à 5 kilom. de Digne, sur le penchant d'une colline appelée la *Tour-d'Ubaye* : 251 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Prunes estimées. Patrie de Gassendi.

CHAMPTOCÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. d'Angers, sur la Rome : 1.736 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de calcaire et de moellon ; mine de houille. Restes démolis du fameux manoir de Gilles de Retz.

CHAMPTOCEAUX, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arr. et à 47 kilom. de Cholet, près de la Loire : 1.595 hab. Tonnelleries et vinaigreries. Patrie du sculpteur Maindron. — Le canton a 9 comm. et 11.435 hab.

Hist. Ce bourg, autrefois assez important, défendu par un château fort, fut successivement pris par Henri II, roi d'Angleterre, en 1173 ; par saint Louis, en 1230 ; par Jean, duc de Normandie, en 1341 ; enfin, le duc de Bretagne, Jean V, en 1420, s'en empara et fit démolir la ville, le château et les fortifications, après avoir été, la même année, perfidement attiré et enfermé dans le château par Olivier de Clisson, alors du connétable.

CHAMPVANS, comm. du Jura, arrond. et à 5 kilom. de Dôle, sur les collines de faite entre la Saône et le Doubs : 1.049 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierres, fours à chaux. — Il y a d'autres communes du même nom, dans le Doubs et la Haute-Saône.

CHAMPVERT, comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kilom. de Nevers, sur le canal du Nivernais, près de l'Aron : 1.213 hab. Mines de houille très importantes. Carrières de pierres, fours à chaux, tuileries.

CHAN (*chan*) n. m. Nom d'une secte chez les *Anarieh*, population d'origine juïdaïque qui vit en Syrie, en Syrie, les montagnes de Latakieh et les contrées avoisinantes. Leur culte semble un mélange de sabéisme et de christianisme.

CHAMSIN ou **KHAMSIN** (*kam'-sin'* — mot arabe qui signifie cinquante) n. m. Nom du simoun en Egypte, parce qu'il souffle pendant cinquante jours, au commencement de l'inondation du Nil.

CHAMULQUE (du gr. *chamoulkos*; de *chamai*, à terre, et *elkin*, traîner) n. m. Sorte de haquet dont les anciens se servaient pour le transport des fardeaux très lourds.

CHANAL [illegible]

CHAN n. m. L'une des deux cérémonies les plus importantes de la religion primitive des Chinois : le sacrifice à la Terre et aux esprits de la Terre, qui se célébrait sur une colline de faible hauteur, une fois seulement pendant la durée d'une dynastie, et passait pour en marquer l'époque.

— Encycl. La tradition veut qu'on y ait sacrifié, au début, des victimes humaines, usage d'ailleurs complètement aboli dès le règne de l'empereur Yao. Profondément modifiée depuis la dynastie des Hans (de 202 avant notre ère à 264 après notre ère), la cérémonie *chan* paraît s'être confondue ensuite avec le sacrifice impérial, accompli chaque année à l'autel de la Terre.

CHANAAN (*kn*) ou **CANAAN**, fils de Cham et petit-fils de Noé. Lorsque Cham eut dévoilé la honte de son père, endormi dans l'ivresse, ce ne fut pas Cham, mais son fils Chanaan, que le patriarche maudit [illegible] pour être l'esclave des esclaves de Sem et de Japhet.

CHANAAN (*ka*) ou **CANAAN** (terre de ou pays de), contrée de l'ancienne Asie occidentale, bornée à l'O. par la Méditerranée, à l'E. par le Jourdain, au N. par une ligne courant des sources du Jourdain à la mer, au S. par une ligne allant de la mer Morte à la Méditerranée. D'après les récits bibliques, ce territoire aurait été promis par Dieu aux Israélites, d'où le nom de *Terre promise*, qu'il reçoit dans la littérature ecclésiastique. Selon le *Pentateuque* et le *Livre de Josué*, les Israélites, sous la conduite de Josué, se seraient emparés du pays tout d'une fois. Mais il ressort des autres documents qu'on possède qu'il n'en a pas été ainsi, et que la conquête de la terre de Chanaan n'a été ni aussi rapide ni aussi complète que l'indique la Bible. C'est seulement dans la partie centrale, occupée par de faibles tribus : Jébuséens, Gerazeens, Phérezeens et autres de Chananéennes ou amorrhéennes, que les Israélites, par la guerre et l'intrigue, parvinrent à s'implanter d'une manière stable, jusqu'à la destruction du royaume de Juda par les Chaldéens, en 588 avant J.-C.

CHANAC, ch.-l. de canton de la Lozère, arrond. et à 16 kilom. de Marvejols, sur le Lot : 1.506 hab. Ch. de f. Midi. Sources minérales froides. Cadis et serges. Monuments mégalithiques. Ruines d'un château des évêques de Mende. — Le canton a 6 comm. et 3.510 hab.) — Il y a une autre commune de **Chanac** dans la Corrèze.

CHANAC (Guillaume de), prélat français, né à Allasac (Corrèze) vers 1249, mort à Paris en 1348. Il fut nommé évêque de Paris en 1332 et patriarche d'Alexandrie. En 1348, ses héritiers fondèrent à Paris un collège pour étudiants pauvres de son pays d'origine, qui fut longtemps appelé « collège de Chanac », puis de « Saint-Michel », enfin de « Pompadour ».

CHANANÉEN, ENNE (*ka, né-in, èn'*), personne née dans les terres de Chanaan, ou qui habitait ce pays. — *Les* Chananéens.

— n. f. *La Chananéenne*, Nom que l'on donne, dans l'Ecriture, à une femme qui vint demander à Jésus-Christ la guérison de sa fille.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* chananéennes.

Chananéenne le Christ et la. Parmi les œuvres inspirées par ce trait de l'Evangile, citons en première ligne le tableau de Poussin, au musée du Louvre. Drouais

La Chananéenne, d'après Drouais

nous montre la Chananéenne agenouillée aux pieds du Christ qu'elle implore, les mains jointes et qui, le bras droit étendu vers elle, paraît repousser sa prière. Sur la droite se tiennent trois apôtres. Ce tableau obtint, en 1784, le grand prix de peinture. Il a été gravé par Duval et Massard, dans le *Musée français* et a été reproduit également dans les recueils de Filhol et de Landon, et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*. La touchante histoire de la Chananéenne se trouve représentée en bas-relief sur une porte du Vatican (Bois, *Rome souterrain*.). Elle a inspiré plusieurs artistes modernes, outre Drouais : notamment, Louis Carrache (musée Brera, à Milan), Annibal Carrache (*gravure*, par Pietro del Po et Carlo Cesio), Piatemontagne (grav. par Michel Aubert), etc.

CHANARCILLITE (*cil-lit'*) n. f. Arsénio-antimoniure naturel d'argent.

CHANAS, comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kilom. de Vienne, près du Dolon : 1.182 hab. Fabrique de brosses.

CHANÇARD, fém. **CHANÇARDE** n. f. ou **CHANÇART** (*sar*) Pop. Qui a de la chance, du bonheur, à qui les choses réussissent bien : *Homme* chançard. *Oh ! le* chançard !

CHANCAY, ville de la république du Pérou (dép. de Lima), sur l'océan Pacifique, à l'embouchure du fleuve Cœur de son nom ; 2.500 hab. Bon port. Culture de canne à sucre. Ville fondée en 1563, qui possède de nombreux débris antérieurs à l'époque des incas, nécropole d'Ancon.

CHANCE (*chanss* — du lat. *cadentia*; de *cadere*, choir. Le mot *chance, chéance, keance, keanche*, était d'abord un terme du jeu de dés, et signifiait le point que donne un de ces tronçons [*échéant*] sur la table, ou bien encore un coup de dé) n. f. Nature ou résultat d'un événement, dont le contraire peut également survenir ; hasard des circonstances pouvant amener des résultats contraires : *La* chance des armes. *Bonne, Mauvaise* chance.

— Probabilité ; succès ou événement probable ou seulement possible : *Calculer les* chances.

— Bonne fortune, veine de succès : *Avoir de la* chance. *Porter* chance. || Se dit, dans ce sens, d'une manière ironique : *Je viens de perdre mon crédit ou je perds ma* chance !

— Ellipt. *Bonne chance !* Je souhaite que vous réussissiez.

— Loc. fam. *Bonne chance, Chance* sur chance, jusqu'à ce que, à force de persévérance, on finisse par réussir, lorsqu'un joueur ayant gagné plusieurs fois de suite, un nouvel adversaire lui est opposé pour changer la fortune du jeu.) *Poussez, chance, chance*, Temp bon, persévérer dans les efforts heureux jusque-là. || *La chance a tourné*, La fortune, les choses ont changé de face.

— Math. *Théorie des chances*, Calcul des probabilités.

— Techn. Pot dans lequel on blanchit les épingles de fer.

— Prov. : **Chance vaut mieux que bien jouer**, Pour le succès, le bonheur est préférable au talent. || **Il n'est chance qui ne retourne, Il n'y a chance qui ne rechange**, Il n'y a point de bonheur ni de malheur constant.

— Syn. Chance, bonheur. V. bonheur.

CHANCEAU ou **CHANCEL** n. m. Archit. V. cancel.

CHANCEL (Joseph de **Lagrange**-), poète dramatique. V. Lagrange-Chancel.

CHANCEL (Ausone de), littérateur et administrateur français, né au château de Guissalies (Charente) en 1808, mort sous-préfet à Mostaganem en 1878. Après avoir collaboré à des journaux de Paris, il écrivit avec le général Daumas : *le Sahara algérien* (1845) et *le Grand Désert. Itinéraire d'une caravane au Sahara des oasis* (1864). Parmi ses autres ouvrages, citons : *Cham et Japhet ou l'Immigration des nègres chez les blancs* (1864).

CHANCELADE n. f. Pierre d'excellente qualité et très estimée en construction. (Elle provient des carrières de Chancelade, village dont elle a pris l'appellation.)

CHANCELADE ou **CHANCELLADE** (chanoines réguliers de la), nom que l'on donnait à des chanoines réguliers de la règle de saint Augustin, établis en 1128 dans l'abbaye de Notre-Dame de Chancelade, aux environs de Périgueux. || On les appelait aussi chancladins.

CHANCELADE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 4 kilom. de Périgueux, sur la Beauronne, affluent de l'Isle, 1.245 hab. (*Chanceladais, aises.*) Ch. de f. du Périgord. Carrières de pierres. (Le 25 octobre 1885, la montagne qui surplombe ces carrières s'affaissa, ensevelissant une équipe de sept ouvriers. Eglise qui fait partie des restes de l'abbaye augustine de *Cancellata*, fondée en 1128.)

CHANCELADIN n. m. Hist. V. chancelade.

CHANCELANT (*lan*), **ANTE** adj. Peu ferme, mal assuré. *Pas* chancelants. *Pierre* chancelante. || Qui remue, qui n'est pas solidement fixé : *Pierre, Poutre* chancelante.

— Par ext. Tremblant, qui manque de fermeté, de netteté : *Ecriture* chancelante. *Voix* chancelante.

— Fig. Faible, branlant, sujet à une chute prochaine : *Santé, Vertu, Autorité, Foi* chancelante.

CHANCELARIAT (*ri-a*) n. m. Fonction de chancelier.

CHANCELER (du lat. *cancellare*, proprement : croiser les jambes. — Doublin la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je chancelle, Tu chancelleras, Qu'il chancelle*) v. n. Etre mal affermi sur ses pieds ou sur sa base, pencher alternativement de côté et d'autre : Chanceler *comme un homme ivre. Pierre qui* chancelle *sous les pieds.*

— Fig. Etre ébranlé, compromis : *Pouvoir qui* chancelle. || Hésiter, balancer, douter : *L'intérêt* chancelle *dans les circonstances délicates; la vertu va droit au but.* (Boss.)

— Syn. Chanceler, vaciller. *Chanceler* suppose la faiblesse; *vaciller*, le manque de fixité. Un témoin *chancelle* quand, après avoir affirmé positivement, il hésite ensuite et semble avoir des doutes; il *vacille* quand il se contredit dans le cours de sa déposition.

CHANCELIER (*li-é* — du lat. *cancellarius*, proprement : huissier qui se tient auprès de la barre) n. m. Hist. Officier ou ministre d'une cour souveraine, particulièrement préposé à l'administration de la justice et à la garde des sceaux. || Dignitaire qui a la garde des sceaux, dans un corps ou dans un ordre : *Il y avait un* chancelier *pour chaque prieuré, dans l'ancien ordre, et un le grand* chancelier *de la Légion d'honneur.* || Employé supérieur qui a la garde du sceau et est chargé de la tenue des registres dans un consulat et remplit les fonctions de greffier près du tribunal consulaire.

— Hist. littér. *Chancelier de l'Académie française*, Celui qui, autrefois, gardait les sceaux de l'Académie et qui préside aujourd'hui la Société, en l'absence du directeur. || Nom que l'on donnait à deux chanoines, dont l'un présidait aux études de l'Université, dans l'Eglise de Paris, et l'autre délivrait les actes et les diplômes. (Le premier appartenait au chapitre de Notre-Dame, le second au celui de Sainte-Geneviève.)

Armes du grand chancelier

— *Chancelier du sénat*, Officier qui, sous le premier Empire, était chargé d'apposer le sceau du sénat, de garder ses archives et de diriger les procès relatifs aux propriétés du sénat et de chaque sénatorerie.

— *Chancelier de justice*, Titre du chef de la justice dans certains Etats de l'Allemagne.

— *Chancelier de fer*, Surnom qui avait été donné au prince de Bismarck.

— *Chancelier de l'Echiquier*, Un des juges de la cour de l'Echiquier ou des finances, en Angleterre. V. Echiquier.

— Loc. fam. *Mon chancelier*, Mon chancelier, Façon de parler, dont voici l'origine : Mgr de Bassompierre, qui vivait à la cour du roi Stanislas, était la maîtresse de la Galaisière, chancelier de ce prince. Celui-ci prit un jour avec elle quelques libertés, qui furent repoussées : « Je me tais, répliqua alors le roi, *mon chancelier vous dira le reste.* » Dans l'application, cette locution s'emploie à peu près dans les mêmes circonstances.

— Prov. : **Il faut se mêler de la messe du chancelier.** Se dit de quelqu'un dont la conduite n'est pas en rapport avec les principes qu'il professe. Le chancelier de L'Hospital, qui avait pris la défense des princes avec courage et éloquence, était accusé par les catholiques intolérants de pencher vers le calvinisme. Des catholiques plus tolérants répétaient qu'il assistait régulièrement à la messe; et les accusateurs de répondre : *Il faut se mêler de la messe du chancelier.*

— Encycl. Hist. Le *chancelier* était l'un des grands officiers de la couronne de France. Sous l'empire romain, on trouve des personnages nommés « chanceliers », qui furent originairement des fonctionnaires subalternes et s'élevèrent peu à peu au rang de hauts fonctionnaires placés à la tête de l'administration judiciaire. Ce n'est cependant pas de ces fonctionnaires que sortirent les chanceliers de la monarchie capétienne; ils sortirent de l'organisation de la chapelle royale. Ce fait explique que le chancelier fut toujours, jusqu'au XIIIe siècle, un personnage ecclésiastique. Le chancelier était placé à la tête des bureaux où se scellaient les diplômes royaux et dirigeait le corps des chapelains royaux. A ces emplois, qui constituaient l'essence de son pouvoir, le chancelier joignit des fonctions

beaucoup plus importantes : l'administration des fonctions ecclésiastiques, la haute main sur l'administration de la justice et sur les finances étaient des prérogatives chancelier était inamovible. Le roi ne pouvait pas révoquer son chancelier, il ne pouvait que l'exiler en donnant l'exercice de sa charge à un garde des sceaux. Il importait que la charge avait prise de la sorte excitât la jalousie et la méfiance des rois. Après la mort du chancelier Hugues de Berbisy, en 1185, Philippe-Auguste ne lui donna pas de successeur, et la charge demeura vacante pendant tout le règne. Louis VIII rétablit la chancellerie en faveur de Guérin évêque de Senlis; mais, en 1227, quand Guérin se démit de sa charge, la vacance devint définitive et, dorénavant, les rois de France n'eurent plus que des gardes des sceaux. Ils continuèrent à être choisis parmi les prélats du royaume jusqu'au règne de Philippe le Bel, qui, pour la première fois, en 1290, confia les sceaux à un laïque, le chevalier Pierre de Flotte. Le office du chancelier reparut sous Charles V, avec les mêmes caractères qu'il avait eus, et, durant les derniers siècles de la monarchie, on vit le chancelier manœuvrer comme il l'avait été à l'origine. L'office du chancelier fut supprimé par la Révolution, rétabli par Napoléon, il disparut définitivement en 1818. V. CHANCELLERIES DIPLOMATIQUES.

— BIBLIOGR. : Duchesne (Fr.), *Histoire des chanceliers et des gardes des sceaux*. Paris, 1680.

CHANCELIERE n. f. Femme d'un chancelier.

— Hortic. Variété de pêche. ▸ Variété de tulipe.

— Mobil. Sorte de coussin ouvert d'un côté et fourré à l'intérieur, dans lequel on met ses pieds pour les tenir chauds.

CHANCELLADE. Hist. rel. V. CHANCELLADE.

CHANCELLEMENT (*sel-man*) n. m. Mouvement de ce qui chancelle : *Le chancellement d'une poutre. Le* CHANCELLEMENT *est un signe de trouble du cerveau.*

CHANCELLERIE (*sel-ri*) n. f. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du prince, du souverain, de l'État. ▸ Demeure du chancelier, du garde des sceaux. ▸ Ensemble du personnel employé à la chancellerie.

— Par ext. Se dit des bureaux du garde des sceaux : *La* CHANCELLERIE *propre les mouvements judiciaires.*

— *Grande chancellerie, Petite chancellerie.* V. partie encycl. ▸ On nomme aujourd'hui *Grande chancellerie* une administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur.

— *Chancellerie romaine,* Bureaux où sont examinés et vérifiés les bulles, les brefs et les autres actes du gouvernement pontifical, avant d'être expédiés.

— *Style de chancellerie,* Style consacré dans les actes émanant des chancelleries.

— *Chancellerie diplomatique* ou *consulaire*, Greffe d'un poste diplomatique ou d'un consulat. ▸ Administration centrale des chancelleries.

— ENCYCL. La *chancellerie* était le lieu où l'on scellait les actes donnés par le chef de l'État. On désigna bientôt par ce nom l'ensemble des services où étaient rédigés les actes émanant du chef de l'État, qui n'en avait dignitaire laïque ou ecclésiastique. Il y eut, sous les empereurs romains, une chancellerie qui fut imitée, après les invasions, par les rois barbares. Sous les Mérovingiens, le chef de la chancellerie était nommé « le grand référendaire » ; on n'est que sous les Carolingiens que le chef de la chancellerie reçut le nom de *chancelier*. Les chanceliers carolingiens devinrent des chanceliers de l'empire allemand ; quant aux chanceliers de la monarchie capétienne, ils sortirent de l'organisation de la chapelle royale. V. CHANCELIER.

Les princes ecclésiastiques eurent également leurs chanceliers ; celle de la cour pontificale, à Rome, fut la plus importante de toutes par le nombre des actes qu'elle eut à sceller et l'étendue de ses attributions.

En France, la distinction entre la chancellerie de la *petite* chancellerie. La grande chancellerie était celle qui était attachée à la personne du roi et où se scellaient les actes qui devaient être revêtus du grand sceau ; édits et déclarations, lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalisation, d'amortissement, etc. La *petite* chancellerie était établie près du parlement de Paris ; elle était présidée par un maître des requêtes, et l'on y scellait les actes de moindre importance. La petite chancellerie fut supprimée par une loi du 7 novembre 1790, et la grande chancellerie par un acte du 30 novembre suivant. Le premier Empire et la Restauration rétablirent le titre de chancelier, mais les attributions mêmes des anciennes chancelleries ne furent pas restaurées.

— *Chancelleries diplomatiques* ou *consulaires*. Le chancelier des chancelleries diplomatiques ou consulaires est un officier public qui assiste le chef du poste dans l'exercice de ses fonctions et qui remplit, en outre, des fonctions à la fois de greffier, de notaire et d'huissier. C'est à la chancellerie que les personnes intéressées se font délivrer des expéditions authentiques, des actes dressés par le titulaire du poste ou par le chancelier. En dehors des ces actes, le chancelier peut avoir aussi à conserver certains dépôts, notamment : des expéditions d'actes de naissance ou de décès dressés pendant un voyage en mer, ou encore des sommes d'argent, valeurs, marchandises ou effets mobiliers dans les cas où il est prescrit de les déposer en chancellerie. Les chanceliers sont aussi des agents comptables, et leurs opérations sont centralisées par un *agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires*.

Palais de la chancellerie, à Rome.

BIBL. : A. GRY, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1891).

Chancellerie PALAIS DE LA. Ce palais a été construit à Rome, sur les dessins de Bramante, pour servir de résidence au cardinal Riario, chancelier. Le travail commencé à sa construction a été l'œuvre du grande partie des pierres du Colisée et de l'arc de Gordien. La cour est décorée de deux portiques superposés, soutenus par quarante-quatre colonnes de granit, qui ont été prises à l'église San-Lorenzo in Damaso, et que l'on croit avoir appartenu primitivement au portique de Pompée. Ce palais renferme des fresques de Vasari, Baldassare, Peruzzi, et de Salviati. L'assemblée constituante romaine y tint ses séances en 1848, et ce fut sur les premières marches de l'escalier que Rossi périt assassiné, le 15 novembre de la même année.

CHANCELLOR (Richard), navigateur anglais du XVIe s., mort en 1556, fit partie de l'expédition envoyée en 1553 à la recherche d'un passage au nord-est. Il perdit une de ses compagnons, qui se chouvoient sur les côtes de la Laponie, et continua sa navigation et atteignit la mer Blanche, inexplorée jusqu'alors, aborda près d'un monastère dédié à saint Nicolas (où fut depuis Archangel), et, sur l'invitation du tsar Ivan IV, se rendit à Moscou. Dans un nouveau voyage, il conclut un traité de commerce entre l'Angleterre et la Russie ; il périt à son retour dans une tempête sur la côte d'Écosse.

CHANCELLORSVILLE, localité des États-Unis (Virginie), célèbre par la victoire de Stonewall Jackson sur les fédéraux du général Hooker, en 1863, pendant la guerre de sécession.

CHANCEUX (*seû*), **EUSE** adj. Qui dépend de la chance, du hasard ; dont le résultat est incertain : *A faire* CHANCEUSE *la bonne fortune est* CHANCEUSE *glissant.*

— Fam. Qui a bonne chance, qui est servi par le hasard. ▸ Se prend fréquemment : *Je vous bien* CHANCEUSE *d'être femme d'un prince!* (Aud. Rousseau).

— Substantif. Personne heureuse, qui a bonne chance : *Les* CHANCEUX *se croient habiles.*

— PROV. ANS. **Mieux vaut jouer contre un pipeux que contre un chanceux.** Aujourd'hui, on est moins à craindre qu'un homme constamment heureux.

CHANCI n. m. Fumier dans lequel s'est développé le blanc de champignons.

CHANCIL (*sil*) n. m. Ancienne espèce de voile.

CHANCIR (du lat. *canutus*, blanc) v. n. Se moisir, se couvrir d'une pellicule blanche : *Confiture, fromage* CHANCIRSENT.

— Hortic. Se couvrir de filaments blancs, en parlant du fumier et de la racine des arbres qui moisissent.

Chanci, le part. pass. ▸ *Charbon chanci*, Charbon étoint, sur la prairie des potées, dans les salines.

Se chancir, v. pr. Même sens que le verbe neutre.

— SYN. *Chancir, moisir.* Le premier est beaucoup moins usité que l'autre et ne suppose qu'un commencement de corruption, tandis que le second exprime une corruption plus avancée.

CHANCISSURE (*si-sur*) n. f. Commencement de moisissure : CHANCISSURE *du pain.*

— EN T. d'hortic., Maladie, commencement de moisissure qui se développe sur les racines des plantes dans le fumier.

CHANCRE (du lat. *cancer*, crabe [et au fig. cha ère], à cause des ulcères et des veines qui donnent au chancre une ressemblance grossière avec un crabe) n. m. Syn. de CANCER. Nom vulgaire de tous les ulcères, plus particulièrement des ulcères du chancre. CANCRE.

— Par ext. Nom que l'on donne quelquefois aux aphtes de la bouche et de la langue. ▸ Nom vulgaire du tartre qui couvre les dents et déchausse les gencives.

— Fig. Cause de destruction progressive : *Les vices sont des* CHANCRES *qui rongent l'âme.*

— Pop. *Manger comme un chancre,* Manger beaucoup.

— Arbor. Lésion profonde que l'on rencontre sur les troncs ou les branches de la plupart des arbres.

— Art vétér. Charbon qui se développe sur la langue ; on l'appelle aussi GLOSSANTHRAX. ▸ Ulcère de la muqueuse des narines, développé par la morve chez le cheval.

— Fauconn. Espèce de tartre qui s'attache au gosier et à la partie inférieure du bec, chez le faucon.

— ENCYCL. Méd. Le mot *chancre* n'a pas une signification précise, et on est obligé de le faire suivre d'un qualificatif : *Chancre syphilitique, Chancre mou* ou *non syphilitique.*

— *Chancre syphilitique* ou encore *Chancre infectant, Chancre induré, Chancre huntérien*, Première manifestation de la syphilis. Le chancre apparaît toujours au niveau de la lésion téguementaire qui a servi de porte d'entrée au virus. Son siège est par suite variable, et on distingue : le chancre des parties génitales (verge, gland, prépuce, scrotum, grandes lèvres, vagin, etc.), le chancre des parties extra-génital (face, langue, lèvres, bras, doigts, etc.). La lésion de la muqueuse ou de la peau, qui a permis l'introduction du virus, est généralement lorsque le chancre apparaît. Aussi n'est-ce presque toujours, au niveau d'un tégument sain, que quinze à trente jours (très rarement moins, plus rarement encore quatre-vingts à quatre-vingt-dix jours) après le contact infectant que le chancre fait son apparition. Le chancre syphilitique, presque toujours unique, a une forme régulière, et représente plutôt une érosion superficielle qu'une ulcération véritable. La surface est lisse, sans dépression, sans bords, de niveau avec les parties environnantes, ayant à peu près la dimension d'une pièce de cinquante centimes. Il suppure peu. Le traitement consiste à favoriser la cicatrisation ; il n'a, du reste, aucune influence sur la marche ultérieure de la syphilis. Des lavages avec des solutions faibles de sublimé ou de nitrate d'argent sont, en général, suffisants.

— *Chancre mou* ou encore *Chancre simple, Chancre non infectant, Chancroïde, Chancroïde.* Il a une individualité distincte du chancre syphilitique. C'est une véritable affection ulcéreuse, de forme circulaire, à bords sinueux, déchiquetés, taillés à pic. Le fond du chancre est irrégulier, de coloration grisâtre ; mais, s'il est bien détergé, il apparaît au contraire granuleux et rouge. Il suppure abondamment et peut provoquer des ganglions des aines, des ganglions entiers (chancre phagédénique). Trois à quatre jours après le contact infectant, le chancre mou apparaît, presque toujours dans la zone génitale, et rarement unique. L'adénopathie qui l'accompagne est douloureuse et aboutit généralement à la suppuration. Il est facile, en général, de distinguer le chancre mou du chancre syphilitique ; dans les cas douteux, son *inoculabilité* au sujet lui-même prête une grande importance. La guérison s'obtient en vingt à trente jours, après destruction par le thermocautère, la pâte de Canquoix ou au moyen de pansements antiseptiques, par exemple à l'iodoforme.

— Art vétér. *Chancre des oreilles.* On nomme ainsi une [illegible] ordinairement [illegible] par piqûre d'insecte [illegible] pour origine une simple écorchure par une épine ou un coup de dent, persiste et s'aggrave à cause de secousses qu'il éprouve ; il aussi le traitement doit-il consister d'abord dans leur immobilisation au moyen d'un béguin en filet solide, et en application de topique modificateur, comme la teinture d'iode ou le collodion iodoformé.

— BIBL. : [illegible]

CHANCRIFORME adj. Qui a l'aspect d'un chancre initiale de l'arbre qui, à l'endroit atteint, [illegible] croître, tandis que, tout [illegible] et souvent même est plus considérable qu'aux endroits sains, de sorte qu'il en résulte une plaie, formée d'une partie creuse entourée d'un bourrelet. La blessure primordiale peut avoir des causes variées : grêles qui font éclater l'écorce, dents des animaux, etc. Une cause très fréquente chez le pommier est le *puceron lanigère*. Très souvent, aux endroits blessés tombent et germent des spores de champignons parasites. Le mycelium pénètre dans l'écorce ou même dans le bois, et son développement arrive à causer la mort de la branche ou même de l'arbre atteint. Les petits amas rougeâtres qu'on voit souvent sur les branches du pommier sont les fructifications de ce champignon. Une mesure préventive contre les chancres consiste à toujours éviter l'accès des spores de champignons en recouvrant les blessures de goudron ou de mastic à greffer. Si la maladie n'est qu'à son début, on en arrête parfois le développement en badigeonnant les jeunes chancres de goudron, que l'on étale un peu loin au delà de la plaie elle-même. Si la maladie est plus avancée, on coupera et brûlera la branche atteinte ou même l'arbre entier si c'est le tronc qui est chancreux, afin d'éviter la propagation du champignon sur les arbres voisins qui seraient accidentellement blessés.

CHANCRELLE (*krèl*) n. m. Chancre simple non syphilitique.

CHANCREUX (*creû*), **EUSE** adj. Qui tient de la nature du chancre : *Ulcère* CHANCREUX. ▸ Qui est attaqué du chancre : *Arbre* CHANCREUX.

CHANCROIDE (de *chancre*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Chancre simple, non syphilitique. V. CHANCRE.

CHAND ou **TCHANDRA**, ou **TCHANDRABHÂLA**, poète et historien indou du XIIe siècle. Il fut attaché à la personne du dernier roi indou, Prithivi-Râdja, dont il a célébré la bravoure et les malheurs dans un poème de soixante-neuf livres.

CHANDAKA (*Tchandaka*), écuyer ou cocher du prince Siddhârtha (Çâkya-mouni), était fils d'une esclave ou d'une concubine du roi Çouddhôdana, et né le même jour que le futur bouddha. Lorsque celui-ci, décidé à embrasser la vie religieuse, s'enfuit de Kâpilavastou, il l'accompagna, tout en essayant de le retenir par ses supplications, et ne le quitta que sur son ordre formel pour ramener son cheval Khantaka, rassurer Çouddhôdana sur le sort de son fils Siddhârtha et l'informer de la résolution inébranlable qu'il avait prise. Il mourut de chagrin du départ de son maître.

CHANDA-KOUR ou **CHANDA-KOUR** (Chanda-Kower), femme du dernier souverain de Lahore, Ranjit-Singh, et reine de Lahore, née dans les premières années du XIXe siècle, morte à Londres au mois d'août 1863. Elle était d'une origine douteuse, et ne doit qu'à sa beauté d'arriver au trône. Après la mort de Ranjit-Singh, elle continua la guerre qu'il avait entreprise contre les Anglais et fit assassiner les deux premiers fils de son mari pour réserver le trône à son fils Dhalip-Singh. Devenue régente, elle conçut le projet de détruire la domination anglaise dans l'Inde ; mais son armée fut anéantie et elle tomba aux mains des Anglais, qui la retinrent prisonnière à Bénarès. Malgré les efforts que elle fit pour s'ourdir du fond de sa prison, elle ne put empêcher la ruine de l'empire de son fils et l'annexion du Pendjab aux possessions anglaises de l'Hindoustan. Peu après, elle fut transférée à Londres, où elle vécut dans une condition médiocre.

CHANDELAGE (*laj*) n. m. Action de mirer des œufs à la lumière d'une chandelle, pour les classer par degré de fraîcheur.

CHANDELEUR (rad. *chandelle*) n. f. Fête que l'Église catholique célèbre le 2 février.

— PROV. : **A la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur,** Si le froid n'est pas fini à la Chandeleur, il devient plus rigoureux qu'auparavant. **A la Chandeleur, grandes froidures.** A cette époque, il est rare que les froids les plus vifs.

— ENCYCL. Cette fête, qui n'est plus chômée en France, a pour objet de rappeler la présentation de l'enfant Jésus au temple et la purification de la sainte Vierge (saint Luc, II, 22-29). Son nom lui vient des cierges bénits qu'on y porte en procession. Le pape Gélase (472), jugeant plus sage de christianiser un usage païen que d'essayer de le détruire, l'avait substitué, d'après quelques chronologues lupercales, ou, d'après d'autres auteurs, aux fêtes de Proserpine et de Cérès, qui se célébraient à la même époque et où l'on portait aussi des torches allumées.

CHANDELIER n. m. Ustensile sur lequel on pose une chandelle, une bougie ou un cierge : CHANDELIER *d'église.* CHANDELIER *à plusieurs branches.* ▸ Objet servant accidentellement à porter une chandelle, un cierge, une bougie : *Mettre une bouteille pour* CHANDELIER.

— Fam. Individu sur lequel on s'applique à attirer la jalousie d'un mari, pour cacher le jeu d'un autre qui est l'amant heureux de la femme. ▸ On dit aussi PARAVENT.

— Pop. Nom que l'on donne, dans les casernes, à des conscrits naïfs dont on met la simplicité à profit. ▸ Nez.

— V. CHANDELLE, SOUFFLEUR.

— Loc. prov. *Mettre le boisseau sur le chandelier*, Cacher la vérité, la rendre publique. (Locution empruntée à l'Evangile.) *n'Être placé, Être sur le chandelier,* Être en vue, occuper une place éminente. ▸ *Mettre, Élever quelqu'un sur le chandelier,* L'élever en dignité, lui donner un rôle important et qui l'expose aux regards du public.

— Artill. Fourche dont les branches reçoivent les tourillons d'un pierrier et portent toute la pièce.

— Art milit. *Chandeliers de tranchée* ou *de blinde,* Pieux plantés dans un madrier, pour former palissade.

[illegible] pipes pour les [illegible]

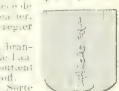

Jardin. [illegible] cuivre, à branches [illegible] ou [illegible] pour [illegible] comme lampe à [illegible].

— Hydraul. *Chandelier d'eau*. Sorte de fontaine jaillissante dont le jet remonte dans une vasque supérieure et de là dans un bassin sur le sol.

Jardin. *Tuilier en guise en chandelier*. Couper toutes les petites branches nouvelles sur le tronc d'un arbre fruitier ou sur ses maîtresses branches.

— Jeux. *Embrasser le dessous du chandelier*. Pénitence infligée dans les jeux de société. (On remet un chandelier aux mains du patient et on lui ordonne d'en embrasser le dessous. Les naïfs exécutent l'ordre à la lettre; mais les initiés posent le chandelier sur la tête d'une personne qu'ils embrassent.) ‖ *Mettre au chandelier*. Mettre de l'argent pour payer les carrosses aux autres frais du jeu.

— Mar. Support de formes variables et d'usages divers. ‖ *Chandelier de lisse ou de bateyolle*, Tige métallique, en fer ou en bronze, terminée par un œil dans lequel passe un filin ou portant un étrier dans lequel s'engage la bateyolle. ‖ *Chandelier de fanaux*, Support pour fanaux de

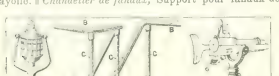

Chandeliers mar. : 1 Pour fanal; 2 De bateyole; 3 pour [illegible]; 4 Support de canon revolver

bord. ‖ *Chandeliers de drôme, d'embarcation, de chaloupe*, Fourches en fer dans lesquelles se mettent les mâts, les avirons, les voiles des embarcations armées en guerre. ‖ *Chandelier de canon-revolver*, Fourche supportant les canons de très petit calibre. (Syn. de TOLET.) ‖ Sorte de garde-corps ou de garde-fou entourant les organes des machines sur les bateaux à vapeur.

— Sylvic. Partie d'un arbre rompu par les vents ou autrement, laquelle reste debout et fixée au sol.

— Techn. Tas pyramidal de mottes de tourbe.

— Vénerie. Un cerf porte le *chandelier* quand son empaumure est large et creuse. ‖ Un sanglier *fait le chandelier*, lorsque, se dressant sur son derrière, il écoute et regarde quelle direction prennent chasseurs et chiens.

— Encycl. Archéol. Au moyen âge, on faisait rentrer dans la catégorie des chandeliers non seulement les petits meubles désignés aujourd'hui sous ce nom, mais encore toutes sortes d'ustensiles propres à l'éclairage, et aussi des brûle-parfums. Sous sa forme la plus ordinaire, le chandelier du moyen âge se présente comme un trépied de métal supportant une colonne qui s'évase en un plateau ou une broche centrale se dresse, destinée à retenir la chandelle ou la bougie. Cette plateforme circulaire, plus ou moins creuse, fait office de bobèche et retient la cire ou le suif fondus. Ces chandeliers sont en cuivre jaune, en étain, en fer forgé, voire en ar-

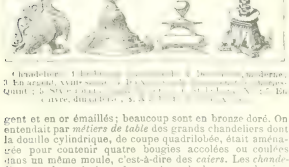

Chandelier à sept branches

gent et en or émaillés; beaucoup sont en bronze doré. On entendait par *métiers de table* des grands chandeliers dont la douille cylindrique, de coupe quadrilobée, était aménagée pour contenir quatre bougies accolées ou coulées dans un même moule, c'est-à-dire des *cotera*. Les *chandeliers pendants* étaient des espèces de lustres ordinairement disposés en croix, à l'origine, puis en rosace, etc. Les *chandeliers de Croustelle* étaient des ouvrages tournés en bois, en ivoire, dans une localité du Poitou, célèbre au XVIe siècle pour ce genre de travail.

— Chemin de fer. Le *chandelier* était une longue dague à rouelle ou une arme d'hast, de pareille forme, toutes deux à lame de coupe triangulaire et déliée, en usage

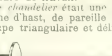

Chandelier (arme).

au XVe siècle. On entendait par *chandelier de lance* un utile, une hotte en cuir, attachée à l'étrier droit, au XVIe siècle, et où on reposait le talon de la lance.

— Bibliog. La livre de l'Exode (XXV, 31-37) décrit le grand *chandelier* d'or à sept branches, que Moïse fit placer dans le tabernacle. Salomon (I, Rois, VII), (Paralip., IV) le remplaça par dix nouveaux chandeliers qu'il disposa dans le temple, cinq du côté du N., cinq du côté du S. Au retour de la captivité, on ne rétablit qu'un seul chandelier, d'après le modèle de celui de Moïse. Les Romains s'en emparèrent quand ils prirent Jérusalem, et il figure parmi les trophées de la victoire, sur les bas-reliefs de l'arc de Titus.

Dans la liturgie catholique, l'usage des chandeliers, comme celui des cierges, remonte aux premiers temps. Après Constantin, ils firent partie de l'ornementation des églises. Plusieurs même avaient des proportions gigantesques, comme celui que le pape Adrien fit placer en 772, dans la basilique du Vatican, et qui portait trois cent soixante-dix lumières. Actuellement, il y a, dans les églises trois sortes de chandeliers : 1° les chandeliers d'autel : il y en a trois de chaque côté du tabernacle; 2° les deux chandeliers que portent les acolytes à la grand'messe, aux vêpres et aux processions; 3° le grand chandelier qui reçoit le cierge pascal et qui est placé près de l'autel, du côté de l'Evangile.

Chandelier (LE), proverbe en trois actes, en prose, par Alfred de Musset (Théâtre-Français, 1850). Jacqueline, femme d'un stupide notaire, a pour amant un officier hardi et vantard, du nom de Clavaroche. Un soir, les amoureux manquent d'être surpris *flagrante delicto*. L'officier, pour détourner les soupçons du mari, propose à Jacqueline de choisir un *chandelier*. (V. ce mot.) Elle adopte le projet et jette ses vues sur Fortunio, jeune clerc timide et passionné, qui depuis longtemps brûle d'amour pour elle. La ruse réussit à merveille : le notaire invite l'officier et le clerc Fortunio à dîner le soir avec lui. C'est là que se placent les délicieux couplets connus sous le nom de *Chanson de Fortunio*, et que chante le jeune clerc traitreusement mis par Clavaroche sur le chapitre de ses amours. La jeune femme, touchée de la gentillesse, de la discrétion et du dévouement absolu de Fortunio, finit par lui accorder beaucoup plus qu'il n'eût jamais osé demander.

L'esprit et la malice pétillent aux deux premiers actes; la malancolie et la passion dominent dans le troisième qui donnent un caractère délicatement poétique.

CHANDELIER (*bâ*), **ÈRE** n. Personne qui fabrique ou vend des chandelles.

— Adj. *Hôtel chandelier*, CHANDELIERS.

— Encycl. Les artisans fabricants de chandelles, au XIIIe siècle, composaient une seule corporation à Paris. Ils ne fondaient que des suifs et s'en allaient chez les gens, pour faire leur ouvrage à domicile, avec les graisses que l'on mettait de côté pour cet usage et avec des mèches en étoupe ou en filasse. Les bougies de cire, les cierges de même substance étaient faits par d'autres ouvriers et étaient alors un usage que dans les églises. Mais, dès le XVe siècle, le luxe des bougies devient courant : c'est alors que l'on donne nettement le nom de « cierges » aux bougies de cire destinées aux églises, celui de « bougies » à celles de même substance employées dans la vie domestique, et celui de « chandelle » aux luminaires de suif.

CHANDELIERE n. f. Pop. Femme qui tient une maison de jeu clandestine.

CHANDELLE (*dèl'* — du lat. *candela*; de *candere*, briller) n. f. Masse cylindrique de suif entourant une mèche qui occupe son axe, et que l'on employait à peu près exclusivement à l'éclairage, avant l'invention des bougies.

— *Chandelles moulées, Chandelles plongées* ou *à la baguette*. V. la partie encycl. ‖ *Chandelle économique*, Celle à laquelle on ajoute un peu de cire ou de blanc de baleine pour en augmenter la consistance et en rendre la fusion moins rapide. ‖ *Chandelle de quatre, de six*, etc., *à la livre*, ou simplem. *Chandelle de quatre, de six*, Chandelle d'un poids tel qu'il en faut quatre, six, etc., pour faire une livre.

— *Chandelle des Rois*, Grosse chandelle, peinte de diverses couleurs, dont les marchands chandeliers faisaient présent autrefois à leurs pratiques, le jour des Rois. ‖ *Être barbouillé comme la chandelle des Rois*. Se dit d'un habit bigarré de plusieurs couleurs éclatantes.

— Pop. Bouteille. ‖ Liquide coulant du nez (qui a besoin d'être *mouché* comme une chandelle). ‖ Agent de police (parce qu'il *éclaire* la justice).

— *Chandelle de glace*, Eau congelée ayant la forme d'un cylindre allongé qui, en hiver, pend aux anfractuosités des rochers, aux toits des maisons, etc.

— Bot. Nom vulgaire du *Euphorbia antiquorum*.

— Comm. *Rois de chandelle*, Rois résineux des Antilles, que l'on emploie en guise de torche.

— Constr. Poutre de bois, ou armature verticale de fer, servant d'étai dans une construction nouvelle.

— Dr. anc. *Donner à chandelle éteinte*, Laisser du temps pour surenchérir tant que brûle une chandelle ou une bougie allumée au commencement de l'enchère.

— Dr. ecclés. *Excommunication à chandelle éteinte*, Celle qui avait lieu quand on donnait encore au pécheur le temps de la durée d'une chandelle pour se repentir.

— Ebénist. Pied cannelé d'un meuble.

— Mar. Accore de construction qui n'excède pas un mètre. Arcs-boutants placés entre les tins, aux écarts de quille, pour les empêcher de porter à faux. ‖ *Chandelle du chouque*, Pétite épontille placée sous le chouque pour l'empêcher de s'affaisser.

— Pyrotechn. *Chandelle romaine*, Tuyau de métal mobile qui lance successivement un certain nombre d'étoiles, en produisant chaque fois une petite explosion.

— Loc. fam. et prov. : *Souffler sa chandelle*, Mourir. ‖ *Tenir la chandelle*, Se soumettre à de viles complaisances; favoriser quelqu'un dans un commerce de galanterie. ‖ *Économie de bouts de chandelles*, Épargne sordide, ridicule par sa modicité. ‖ *Moucher la chandelle*, Retrancher la partie de la mèche d'une chandelle qui est brûlée; au fig., *Moucher les chandelles, Allumer les chandelles*, Remplir un emploi tout à fait subalterne. (Se dit par allusion aux fonctions de l'employé des théâtres qui allumait et mouchait les chandelles, lorsque ces établissements usaient encore de ce mode d'éclairage.) ‖ *Moucher une chandelle à vingt-cinq pas*, Tirer très bien le pistolet. ‖ *Voir des chandelles, mille chandelles, trente-six chandelles*, Éprouver un grand éblouissement par suite d'une chute ou d'un coup à la tête. ‖ *Brûler comme des chandelles*, Être très brillant. (Se dit surtout des yeux et du regard.) ‖ *Se*

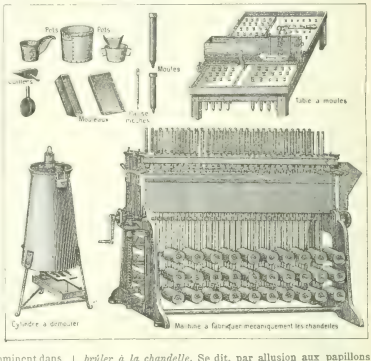

brûler à la chandelle. Se dit, par allusion aux papillons qui viennent se brûler aux flambeaux, d'un homme qui, séduit par de trompeuses apparences, s'engage dans une mauvaise affaire. ‖ *Brûler la chandelle par les deux bouts*, User follement sa fortune, sa santé. ‖ *La chandelle brûle*, Le temps passe, on perd doublement un temps précieux. ‖ *Être réduit à la chandelle bénite*, Être à l'agonie, à l'extrémité. (Se dit par allusion au cierge que l'on allume près du lit des personnes agonisantes.) ‖ *Il n'est si petit saint qui ne veuille sa chandelle*, Tout le monde aspire aux honneurs et à la considération. ‖ *Le feu ne vaut pas la chandelle*, La chose est sans importance; elle ne vaut pas la peine qu'on se donne, les dépenses qu'on fait pour elle. ‖ *Devoir une belle chandelle à...*, Être tenu d'une grande reconnaissance envers quelqu'un qui vous a fait éviter un danger, etc. ‖ *La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière*, Proverbe sous lequel se cache une belle pensée, à savoir que les aumônes que l'on fait durant sa vie sont plus méritoires que certains legs qu'on laisse après sa mort. ‖ *A chaque saint sa chandelle*, Pour s'assurer le succès d'une affaire, il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent contribuer à la faire réussir. ‖ *Donner une chandelle à Dieu et une au diable*, Se ménager entre deux partis opposés, mener une vie mêlée de bien et de mal, etc.

— Encycl. Techn. Le suif employé pour la fabrication des *chandelles* provient des graisses de bœuf et de mouton obtenues par le procédé des *cretons* ou par celui dit à *l'acide*. Les fabricants préfèrent, pendant l'été, le suif produit par le premier procédé, parce qu'il est plus homogène : la seconde méthode donne, en hiver, un suif plus blanc et plus dur.

La fabrication des chandelles se fait à la baguette et au moule. Le premier système consiste à attacher, autour d'un cerceau horizontal, un certain nombre de mèches de coton et à les arroser de suif fondu qui se fige promptement par couches successives autour de chaque mèche, jusqu'à ce que la chandelle ait atteint la dimension voulue.

Dans le procédé du moulage, qui est aujourd'hui le plus généralement adopté, on verse le suif liquide dans des moules en étain, dans lesquels est fixée une mèche. Les opérations du moulage et du démoulage se font actuellement à l'aide de machines spéciales.

— Archéol. Ce mode de luminaire est très ancien; il en est fait mention au XIIIe siècle, et une des seules différences qu'on observe entre les chandelles du moyen âge et celles d'aujourd'hui, c'est que les premières avaient leur mèche en filasse de chanvre ou en étoupe, tandis que les nôtres ont leur mèche en coton. On les faisait avec des graisses de toutes sortes, et même, dans le midi de la France, on en fabriquait en résine, dites *chandelles de Buach*. Dans les anciennes confréries de piété, on vénérait certaines chandelles se rapportant à des faits miraculeux, comme la Sainte-Chandelle d'Arras. On nommait ainsi un cierge bénit qui restait toujours allumé à Arras, dans la

chapelle de la Sainte Chandelle ou Notre-Dame-des-Ardents. Cette chapelle, construite vers l'an 1220, parce dernière pendant la Révolution a été depuis restaurée. Longtemps cet usage remonte au xiiᵉ siècle, le mal des ardents faisait alors de grands ravages dans la ville; la sainte Vierge apparut, dit-on, à deux trouvères, et leur remit un cierge miraculeux, dont la cire, jetée dans l'eau, guérit un grand nombre de malades.

CHANDELLE (LAC) (*Candle Lake des Anglais*), lac du Dominion canadien (terri du Saskatchewan), vaste d'envi 150 kilom. carr., se déversant dans le Saskatchewan du Nord par la rivière du Gros-Estungon.

CHANDELLERIE (*dèl'-ri*) n. f. Fabrique ou Débit de chandelles. Commerce des chandelles.

CHANDENEUX (Emma BERNARD, connue sous le pseudonyme de **Claire de**), romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836, morte à Vincennes en 1881. On lui doit de nombreux romans, où l'on trouve de l'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : *les Remèdes contre l'amour* (1870), *Blanche-Neige* (1876), et une série de romans publiés sous le titre général de *les Mémoires anonymes* (1877), *le Vieux orgueilleux* (1878), *les Roses du chemin* (1877), *l'Aumône d'une femme* (1879), *la Compagnonne de Geneviève* (1881), *Souvenirs de Bretonne* (1882), etc.

CHANDERNAGOR (*Tchandan-Nagar*), Ville du bois de santal), ville des établissements français de l'Inde, sur le bras du Gange appelé Hooghly, à 150 kil. de son embouchure dans le golfe de Bengale; 27,000 hab. (*Chandernagoriens, ennes*), pour la plupart indigènes. Siège d'un administrateur; tribunal de 1re instance; municipalité depuis 1884. Son territoire comprend les loges de Cassimbazar, Dacca, Balassore, Patna. La ville est grande, les rues larges et bien dégagées. Le climat est sain, en raison des bois et des étangs qui entourent la ville. La température varie de 20° à 25°, sauf au mois de mai, où elle atteint 35° et 37°. Cette ville, reliée à Calcutta par une voie ferrée, appartient à la France depuis 1688; mais elle a été souvent prise et reprise dans les guerres franco-anglaises.

CHANDERNAGORIEN, ENNE (*ri-in, èn*), personne née à Chandernagor, ou qui habite cette ville. *Les* CHANDERNAGORIENS.

Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Colonie* CHANDERNAGORIENNE.

CHANDIEU (Antoine DE), seigneur de La Roche-Chandieu, ministre protestant, né en 1534, dans le Mâconnais, mort à Genève en 1591. Étant passé au protestantisme, il abandonna le droit pour la théologie et, à l'âge de vingt ans, il fut nommé pasteur de l'Église de Paris, mais il dut se réfugier en Poitou.

En 1562, il présida le synode national tenu à Orléans. Dix ans après, à la Saint-Barthélemy, il s'enfuit à Genève avec vingt ministres; il y demeura jusqu'en 1587, époque où Henri IV l'appela auprès de lui. Chandieu servit d'aumônier à ce prince, à la bataille de Coutras.

Chandieu était un savant théologien, et il a laissé des ouvrages assez nombreux.

CHANDLER (Richard), archéologue anglais, né en 1738, mort en 1810. De bonne heure, il acquit une profonde connaissance de l'antiquité grecque, et donna, en 1763, une édition des *Marbres d'Arundel*, *Marmora Oxoniensia* (Oxon, 1763). Chargé par la Société des *dilettanti* (fondée depuis 1734) de diriger en Asie Mineure une mission archéologique, il visita successivement, avec l'architecte Rewett et le peintre Pars, l'Asie Mineure, l'Attique, l'Arcadie et l'Élide (1764-1766). Les résultats de la mission furent publiés par Chandler dans divers ouvrages : *Travels in Asia Minor*, Oxford, 1775; *Travels in Greece*, Oxford, 1776. On lui doit encore : *Ionian antiquities* (Londres, 1769-1808), et les *Inscriptiones antiquæ plerique nondum editæ in Asia Minore et Græcia, præsertim Athenis, collectæ*, Oxford, 1774. La première partie de son *Voyage d'Ionie* ou de *Troie*, a seule été publiée.

CHANDLESS William), voyageur anglais, né en 1829, qui débuta par faire une course à travers l'Amérique du Nord et exécuta ensuite, de 1861 à 1869, une série de très importantes recherches scientifiques dans le bassin de l'Amazone (Tapajoz, 1862; Purus, 1863; Jutaï, 1867; Beni, 1868). Chandless, qui avait publié en 1857, à Londres, *a Visit to the Salt Lake*, a donné un une relation d'ensemble de ses voyages dans l'Amérique du Sud, du public, dans le recueil de la Société de géographie de Londres, diverses cartes partielles, dressées d'après ses levés et appuyées sur de nombreuses déterminations astronomiques, ainsi que des notes de droit.

CHANDOGYA-UPANISAD se prononce *Tchhândogya-Ôupanichad*), appelé aussi CHANDOGYA-BRÂHMANA, traité de philosophie théologique, annexe du Sama-Veda, qui rade vue ritual et théologique, et par ses nombreuses légendes mythologiques.

CHANDON, comm. de la Loire, arr. et à 24 kilom. de Roanne, près du Chandonnet, affl. du Sornin; 1,324 hab.

CHANDOR ou **CHANDWAR**, ville de l'Inde anglaise (prest. de Bombay aux prov. de Candeisch); 5,000 hab. Place de guerre, très forte par sa position et par les ouvrages qui la protègent. Prise par les Anglais en 1803 et 1818 — Ch-Lé-une subdivision peuplée de 52,000 hab.

CHANDOS (Jean), célèbre chevalier anglais, qui prit une part importante à la bataille de Poitiers, en 1356, et à l'exécution du traité de Brétigny, eut le titre de lieutenant du roi d'Angleterre en France, puis de connétable d'Aquitaine (1362), enfin de sénéchal de Poitou (1369). Il fut, pour Du Guesclin, un rival redoutable. Blessé à la bataille du pont de Lussac, le 31 décembre 1369, il mourut le lendemain, à Civaux.

Sceau de Chandos

CHANE ou **CHANNE** n. m. Œnol. Fleurs du vin ou pellicule blanche qui se forme à la surface du liquide, dans les tonneaux en perce.

— Techn. Outil employé dans l'opération de la soudure à l'étain. Manche d'un rasoir.

CHANEAC [illegible] Tournon, sur l'Ardèche; [illegible] 920 hab.

CHANÉE [illegible] n. f. Canneleure pratiquée dans le métier à tisser la soie. Tuyau ou gouttière amonant l'eau sur la roue du moulin à papier. [illegible] pris autrefois dans le sens de gouttière, de chéneau, recevant les eaux d'un toit.)

CHANELETTE [illegible] n. f. Gouttière de dimensions moindres que la chanée et amenant l'eau à la roue du moulin à papier.

CHANET ou **CHANAY** [illegible] à grains ronds et à peau lisse.

CHANFARA ou **SCHANFARA** [illegible] les vers épanchés [illegible] nom d'un poète arabe qui vivait au [illegible] avant Mahomet. Il était originaire de la tribu d'Azd et [illegible] agile à la course qu'on l'avait surnommé l'attendre. On raconte que Chanfara jura de tuer cent hommes de la tribu des Benou-Soleïman, et il en fit périr effectivement quatre-vingt-dix-neuf. Un homme de cette tribu nommé Asir, fils de Djaber, parvint à tuer Chanfara, un des Benou-Soleïman, ayant passé près du cadavre, lui lança un coup de pied; une esquille du crâne lui pénétra dans le pied et lui fit une blessure dont il mourut. Ainsi fut atteint le nombre de cent, qu'avait juré d'atteindre Chanfara. Il a laissé un poème intitulé : *Lamiyyat-el-Arab*, qui a été publié et traduit par de Sacy (*Chrestomathie arabe*, 1806).

CHANFRAINDRE *de chant*, sign. tant [illegible] *chant*, [illegible] *chanfraindre*) v. a. Tailler [illegible] pour le CHANFREINER.

CHANFREIN (*frin* — pour *chanfraint*, partic. pass. de *chanfraindre*) n. m. Armur. Partie de l'armure du cheval de guerre, qui couvrait la face, de la nuque aux naseaux.

— Par anal. Panache de plume, pour cheval de parade.

— Archit. Surface oblique, obtenue en abattant l'arête d'une pierre. Ornement appelé aussi NACELLE.

— Mammalog. Partie de la tête des mammifères située entre le sommet du front et les narines : *La chèvre a le* CHANFREIN *droit; le mouton a le* CHANFREIN *busqué*.

— Manège. Partie antérieure de la tête du cheval, depuis les yeux jusqu'aux naseaux. Il Marque blanche, longitudinale, que certains chevaux portent à la partie antérieure de la tête.

— Ornith. Bouquet de plumes rudes, effilées, situées à la base du bec de quelques oiseaux, et dirigées d'avant en arrière.

— Techn. Petit creux de forme conique pratiqué par l'horloger dans une pièce de métal.

— Tonnell. Extrémité de douvelles taillée en biseau.

— Vénerr. Partie située entre le bas du front et le museau du cerf.

— Esevet. Archéol. Le *chanfrein*, comme défense de tête du cheval, est très ancien. Il existe des chanfreins italo-grecs, en bronze, conservés à Naples; et en Orient, bien avant que l'Europe adoptât cette mode, on garantissait la tête des chevaux avec des mitrons d'acier, unis par des pièces de mailles. Les chanfreins les plus anciens du moyen âge durent être, au XIIIᵉ siècle, des renforcements de cuir bouilli et aussi de mailles ajoutés à la tête de la housse. Au XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, on en établit de très complets en cartonnages parchemines, avec coquilles d'acier rapportées pour protéger les yeux, etc. Mais, dès 1350, peut-être avant, on en fait de magnifiques, en fer et en acier. Jusque vers 1620, les chanfreins gardèrent à peu près les mêmes caractères; généralement bombés d'une seule pièce avec gardes ajourées pour les yeux et mennins d'oreilles, ils se complétent parfois par des joues à charnière protégeant la ganache, une plaque de garde-nuque rejoignant la bombe, mais, et portant ordinairement entre les œillères une longue pointe aiguë, pour un porte-plumail, d'où s'épanouit fréquemment un écusson avec des feuilles à chanfreinier, et dont un côté présente une saillie en équerre, dans une direction inclinée par rapport à la ligne d'axe de la frise, de telle sorte que, lorsque celle-ci tourne, la feuille soit obligée de marcher [illegible] tant horizontale, et se trouve constamment [illegible] les flottes de la frise.

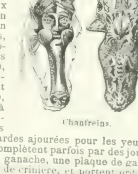

Chanfreins.

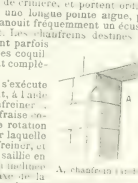

A, chanfreinier.

CHANFREINDRE v. a. V. CHANFRAINDRE.

CHANFREINER [illegible] v. a. Marq. [illegible] CHANFREINER [illegible]

— Techn. Pratiquer un chanfrein, [illegible] une platine de montre. Il Ébiseler, abattre l'arête d'une pierre. Donner [illegible] BAN-DRENDE, dans ses dessins [illegible]

Se chanfreiner, v. pr. Être chanfreiné.

CHANFRENEAU n. m. Pop. V. CHINFRENEAU.

CHANFRER v. a. Creuser le champ d'une pièce de métal pour y couler des émaux. Syn. de CHAMPLEVER.

CHANG (dynastie des), seconde dynastie des empereurs de Chine, remplaça celle des Hia, de 1766 à 1122 av. J.-C. Elle eut vingt-huit empereurs qui furent, depuis Tching-Tang, son fondateur, jusqu'en 1766. Tai-Kia (1566), Wou-Ting (1526), Tai-Keng (1506), Sia-Kia (1466), Young-

CHANGAÏ, nom qu'on donne, en Moldavie, aux Hongrois et aux Saxons qui, sous Alexandre le Bon (1401-1432) vinrent habiter [illegible] Jassy, [illegible] Roumanie, où ils occupent des villages entiers, surtout dans le district de Bacau.

CHANGALLAS ou **SCHANGALLAS** [illegible] Nom de leur pays. Les Changallas habitent [illegible] bus divisées en tribus; ce sont les plus âgés qui gouvernent. Ils se nourrissent principalement de gibier [illegible] CHANGALLA ou SCHANGALLA.

CHANGAMERAS [illegible] apparaître aux Cafres et qui vit sur les deux rives du Zambèze, au S.-E. des Cazembes. — Au sing. CHANGAMERA.

CHANGARNIER (Nicolas-Anne-Théodule), général et homme politique français, né à Autun en 1793, mort à Paris en [illegible] 1877. Il fit de brillantes campagnes en Espagne (1823). Il [illegible] Constantine, et devint lieutenant général en 1843, puis, en 1847, commandant de la [illegible] de 1848, il voulut ramener à Paris les princes de Joinville et d'Aumale à la tête de l'armée. Ceux-ci ayant refusé son dévouement, il [illegible] à la République, qui l'accepta. Nommé gouverneur de l'Algérie, il dut quitter son poste, à la suite des élections partielles qui l'envoyèrent à la Constituante (1848). Il reçut le commandement supérieur de la garde nationale, puis le commandement des troupes de Paris. Adversaire déterminé de la République, il appuya d'abord la politique du Président, mais il ne tarda pas à se rallier aux monarchistes, qui étaient en majorité dans l'Assemblée législative, et promit de les défendre contre toute agression. Après le 2 décembre 1851, le prince-président lui enleva son double commandement. Mais c'est toujours sur lui que l'on [illegible] Il était nommé sénateur, [illegible] Il suivit à Metz Bazaine, dont il fut l'auxiliaire actif, et qu'il essaya plus tard de défendre. Élu en 1871 à la Législative, il signa, le 24 mai 1873, l'interpellation des 300, qui amena la chute de Thiers. Il vota contre la loi constitutionnelle qui reconnaissait la République (25 févr. 1875), fut élu, la même année, sénateur inamovible, et fit de sans succès contre les institutions républicaines. Ses obsèques furent célébrées aux Invalides, aux frais de l'État.

Changarnier.

CHANGE (subst. verbal de *changer*) n. m. Troc d'une chose quelconque contre une autre.

— Échange de menue monnaie contre de la grosse : *Demander le* CHANGE *d'un louis*.

— *Agent de change*. V. AGENT.

Lettre de change. V. [illegible] crédit émises par l'État ou par une institution privée, [illegible] sous la dénomination [illegible]

[illegible] un banquier, dans les différentes opérations ou combinaisons du contrat de change.

[illegible] une autre. Cette opération peut se faire soit sur place, [illegible] Le cours du change est le prix auquel les monnaies des différentes places s'échangent les unes contre les autres. Ce cours, étant variable, donne lieu à des spéculations. Pour comparer entre elles les monnaies des divers pays, on exprime les quantités de métal fin contenu dans chacune d'elles. (V. MONNAIE.) Lorsque la quantité de métal fin [illegible] différentes monnaies est la même, elles sont dites *au pair*. On peut diviser le change [illegible] Lorsque la [illegible] Les taux [illegible] sont retenus comme [illegible]

— *Change commercial*. C'est le change effectué entre deux places par l'intermédiaire d'un titre spécial, nommé « lettre de change ». (V. LETTRE.) Les achats et les ventes faits par les négociants d'un État doivent se solder par des envois ou des réceptions de fonds; il résulte des oscillations dans le cours du change entre ces deux places, suivant que l'on [illegible]

[illegible] les lettres de change [illegible] Paris, il faut débourser, pour avoir 1 florin, une somme plus forte en monnaie [illegible]

— *Cote des changes.* Les valeurs des différentes monnaies sur chaque place sont données par la cote des changes, où l'on lira Amsterdam 212,50, ce qui signifie que 100 florins correspondent, comme prix d'achat, à 212 fr. 50 c.

— *Change direct. Change indirect.* Le change peut encore se diviser en change direct et change indirect. Le change direct est celui qui est inscrit sur la cote, celui qui se fait par voie de remise directe. Le change indirect est celui dans lequel une ou plusieurs places intermédiaires interviennent. Il donne lieu à des opérations de calcul assez compliquées, qui ont pour but de chercher les manières les plus avantageuses pour payer une dette ou recevoir une créance. C'est ce qu'on appelle un *arbitrage*.

— *Change intérieur*, Celui qui a lieu entre deux villes d'un même Etat. || *Change extérieur*, Celui qui a lieu entre deux villes d'Etats différents.

— *Cours du change.* Différence qui existe entre la valeur nominale d'un papier, et celle pour laquelle ce papier est reçu dans le commerce.

— *Place de change*, Celle par l'intermédiaire de laquelle se font les opérations de change entre deux pays : *Hambourg est une place de change entre la France et l'Angleterre.* (Complém. de l'Acad.)

Change (PONT AU), à Paris. On a longtemps cru que le pont au Change avait été le premier construit entre l'île de la Cité et la rive droite de la Seine, pour le passage de la route romaine conduisant vers le nord : il est maintenant établi que le pont en bois était dans le prolongement des rues Saint-Jacques et Saint-Martin, et que le pont au Change ne date que du temps de Charles le Chauve. Il fut construit sous le règne de Philippe-Auguste, et, en 1141 Louis VII ordonna que les changeurs s'y tiendraient, et seulement là. Plusieurs fois détruit et rebâti, le pont fut débarrassé des maisons qui le chargeaient qu'en vertu d'un édit de septembre 1786. Dans son état actuel, il date de 1854.

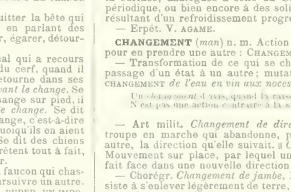

Le pont au Change, en 1660

CHANGE n. m. Vénor. Feinte de la bête qui, pour échapper à la meute, fait lever une autre bête, afin de détourner sur celle-ci la poursuite des chiens.

Animal que fait partir un autre, celui qui a été lancé. (On l'appelle aussi BÊTE DE CHANGE.)

— *Donner le change*, Faire lever une autre bête pour que les chiens en suivent la voie. || Fig. Détourner quelqu'un d'un dessein, du projet qu'il avait formé, le tromper, en lui faisant adroitement prendre une chose pour une autre : DONNER LE CHANGE *à l'ennemi. Mille passions ardentes abandonnent le sentiment interne et* DONNENT LE CHANGE *aux remords.* (J.-J. ROUSS.)

— *Prendre ou Empaumer le change*, Quitter la bête qui a été lancée pour en courir une autre, en parlant des chiens de meute. || Fig. Se laisser tromper, égarer, détourner de son objet.

— *Chercher le change.* Se dit de l'animal qui a recours au change. || *Pousser au change.* Se dit du cerf, quand il fait aller les chiens devant lui et qu'il retourne dans ses voies, ou se met sur le ventre. || *Aller devant le change.* Se dit du cerf lorsque, après avoir mis le change sur pied, il le quitte et perce devant lui. || *Garder le change.* Se dit des chiens qui ne sont point dupes du change, c'est-à-dire qui poursuivent toujours la même bête, quoiqu'ils en aient plusieurs en vue. || *Tourner au change.* Se dit des chiens qui, au moment du change, hésitent, s'arrêtent tout à fait, ou viennent se ranger à côté du change.

— Fauconn. *Aller au change.* Se dit du faucon qui chassait un oiseau, et qui le quitte pour en poursuivre un autre. SYN. ABUSER, ABUSER, AMUSER, BERNER, DUPER, EN IMPOSER, LEURRER, TROMPER. V. ABUSER.

CHANGE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 3 kilom. de Laval, sur la Mayenne; 1.545 hab. Mine d'anthracite. Blanchissérie de fil et de coton, briqueterie.

CHANGE ou **CHANGUES-SUR-LE-MANS**, comm. de la Sarthe, arrond. et à 6 kilom. du Mans, sur un affluent de l'Huisne; 2.270 hab. Ch. de f. du Mans à La Chartre. Fabrique de tuiles et carreaux. A 4 kilom., manoir de la Busardière. Défaite des Français par les Allemands, le 10 janvier 1871

CHANGEABLE, *abl*, adj. Qualité, qui peut être changé : *Tout ce qui n'est pas bien n'est rien* CHANGEABLE.

CHANGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Qui change, qui est sujet à changer : *La fortune est* CHANGEANTE.

— Fig. Inconstant, versatile : *Esprit* CHANGEANT. *La femme est* CHANGEANTE *dans ses affections.* (Mme Romieu.)

— Astr. *Etoile changeante*, Qui change périodiquement d'éclat ou de couleur. || Substantiv. : *Une* CHANGEANTE [illegible]

— Bot. Se dit des fleurs qui se passent successivement par diverses nuances, comme celles de l'hortensia, de la mahonille, de quelques staticées, de la plupart des borraginées, etc. SYN. VERSICOLORE.

— *Zool.* Dont le pelage, le plumage, la couleur varie suivant les saisons : *Reptiles* CHANGEANTS.

— n. m. Ce qui change ou peut changer; ce qui est soumis au changement : *Il n'y a dans ce monde que deux choses :* L'IMMUABLE *et le* CHANGEANT. (Jouffroy.)

— Comm. Tissu de soie en taffetas, dont la chaîne et la trame sont de couleur différente. || Sorte de camelot de cette pièce qui se fabrique à Lille.

— Entom. Nom de deux papillons de jour.

— Erpét. Genre de sauriens détaché des agames, habitant l'Egypte, et à couleur variable comme celle du caméléon. || Se dit aussi comme syn. du genre AGAME.

— SYN. **Changeant, inconstant**, léger, variable, versatile, volage. *Changeant* marque un changement quant à la manière d'être ou aux sentiments intimes, et il ne marque rien de plus. *Inconstant* fait penser aux impressions de ceux que le changement intéresse : il montre leur désappointement, etc. *Léger* et *volage* sont des termes moins sérieux; une femme *légère* ou *volage* est naturellement inconstante, mais elle n'a jamais éprouvé que des attachements superficiels. Enfin, *versatile* ne se dit pas des affections, mais des opinions et du caractère; *volage* il est comme le superlatif de *variable*.

— ANTON. **Constant, fixe, immuable, immutable, inaltérable**, invariable, **perpétuel, persévérant, persistant, stable.**

— ENCYCL. Astron. *Etoiles changeantes.* Ce sont des étoiles dont l'éclat présente des variations considérables, avec une régularité plus ou moins grande dans la périodicité; leur grandeur stellaire peut varier entre des limites éloignées, comme le montrent les quelques cas typiques suivants, les mieux connus :

Noms des étoiles	Périodes	Grandeurs stellaires extrêmes
β de Persée (*Algol*) . . .	2 jours 48h	2e à 4e
δ de la Céphée	5 — 9h	3e à 5e
o de la Baleine (*Mira*) .	11 mois	2e à 12e
η du Cygne	1 —	3e à 11e

Prenons un exemple, pour montrer le caractère de ces changements : pendant 2 jours 12 heures, Algol possède un éclat constant, celui d'une étoile de 2e grandeur, puis, pendant les neuf autres heures, très régulièrement, descend à la 4e grandeur, pour remonter à la 2e. Ses aspects successifs, comme pour o de la Baleine, sont souvent encore plus simples.

Pour un certain nombre d'étoiles, du type d'Algol, on fut conduit à admettre l'existence d'un satellite obscur, de dimensions comparables à celles du Soleil, avec tendance

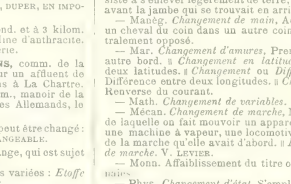

Le pont au Change, en 1660

qui viendrait s'interposer périodiquement entre elle et la terre; cette hypothèse a été confirmée par l'analyse spectrale. (V. aussi les notes très importantes de Tisserand sur la satellite d'Algol.)

Pour d'autres, comme o de la Baleine, le phénomène est plus complexe et paraît dû à des éruptions de gaz provenant de l'intérieur, formations de taches sombres à la surface, analogues à celle du Soleil, avec tendance périodique, ou bien encore à des ébullitions partielles résultant d'un refroidissement progressif.

— Erpét. V. AGAME.

CHANGEMENT (*man*) n. m. Action de laisser une chose pour en prendre une autre : CHANGEMENT *d'habits.*

— Transformation de ce qui se change ou est changé; passage d'un état à un autre; mutation, conversion : *Le* CHANGEMENT *de l'eau en vin aux noces de Cana.*

Un changement vaut, quand la raison en presse,
N'est pas une action contraire à la sagesse.
BOILEAU.

— Art milit. *Changement de direction*, Action d'une troupe en marche qui abandonne, pour en prendre une autre, la direction qu'elle suivait. || *Changement de front*, Mouvement sur place, par lequel une troupe en bataille fait face dans une nouvelle direction.

— Chasse. *Changement de jambe*, Mouvement qui consiste à s'enlever légèrement de terre, en faisant passer en avant la jambe qui se trouvait en arrière.

— Manèg. *Changement de main*, Action de faire passer un cheval du coin dans un autre coin du manège diamétralement opposé.

— Mar. *Changement d'amures*, Prendre les amures d'un autre bord. || *Changement en latitude*, Différence entre deux latitudes. || *Changement* ou *Différence en longitude*, Différence entre deux longitudes. || *Changement de marée*, Renverse du courant.

— Math. *Changement de variables.* V. VARIABLE.

— Mécan. *Changement de marche*, Manœuvre au moyen de laquelle on fait mouvoir un appareil, particulièrement une machine à vapeur, une locomotive, en sens contraire de la marche qu'elle avait d'abord. || *Levier de changement de marche.* V. LEVIER.

— Monn. Affaiblissement du titre ou du poids des monnaies.

— Phys. *Changement d'état*, S'emploie pour indiquer le passage d'un corps d'un état à un autre : de l'état solide à l'état liquide, par exemple. V. FUSION, VOLATILISATION, SOLIDIFICATION, LIQUÉFACTION, DISSOLUTION.

— Techn. Nom, dans l'industrie drapière, des arrêts de l'appareil laineux, pendant l'opération du lainage, arrêts que l'on effectue pour renouveler les chardons usés.

— Théâtr. *Changement à vue*, Changement de décoration opéré sans que l'on soit obligé de baisser la toile. || Fig. Mutation soudaine et sans transition.

— Prov. *Changement de place, entretien de sot*, Parler de la pluie et du beau temps, c'est bon pour celui qui n'a rien à dire, qui ne sait rien dire. || **Changement de propos rejouit l'homme**, Il est bon de passer, dans la conversation, d'une chose à une autre. || **Changement de oreiller fait trouver le pain bon**, La nouveauté a toujours de l'attrait. (On donne souvent à ce proverbe un sens fort gaulois, en l'appliquant aux infidélités qu'un mari fait à sa femme, et, réciproquement. — On dit aussi, dans le même sens : **Changement d'herbage rejouit les bœufs.**)

— SYN. **Changement, innovation, modification, mutation, révolution, variation, vicissitude.** *Changement* est l'expression générale; il y a changement, dès que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. *L'innovation* est l'action d'introduire quelque chose qui n'était pas connu. La *modification* suppose que le premier objet reste, mais que sa manière d'être est changée. *Mutation* s'applique surtout à ceux qui occupent des fonctions publiques quand ils passent d'un lieu à un autre, ou quand la fonction passe d'un fonctionnaire à un autre. Il se dit aussi, en termes de droit, du passage d'une propriété en des mains nouvelles.) Une *révolution* est un changement considérable, accompagné souvent de bouleversements sociaux. *Variation* exprime un changement qui a été précédé ou suivi de plusieurs autres. Enfin, *vicissitude* suppose aussi l'inconstance, mais il y ajoute l'alternative; on dit souvent les *vicissitudes* de la vie, de la fortune, parce que non seulement le pauvre peut devenir riche, mais encore il peut ensuite redevenir pauvre.

— ANTON. **Constance, fixité, immutabilité, invariabilité, persévérance, persistance, stabilité.**

— ENCYCL. *Changement de marche.* Dans les locomotives, on donne le nom de *changement de marche* à l'appareil que l'on emploie pour mettre à volonté le tiroir en rapport avec la vapeur, dans la marche en avant ou avec celui de la marche en arrière. Il se compose d'un levier de changement de marche, d'un secteur, d'une barre de relevage, de bielles de suspension et d'un contrepoids, destiné à équilibrer le système. Pour opérer le changement au moyen de ces pièces, le mécanicien manœuvre le levier en avant ou en arrière, suivant le cas, et lui fait parcourir un certain angle sur le secteur; dans sa marche, le levier entraîne la barre de relevage, qui, en faisant tourner l'arbre du même nom d'une certaine quantité, lève ou abaisse les bielles de suspension de la coulisse, et, par suite, avance ou recule le tiroir de distribution.

Changement de voie. On appelle ainsi un appareil destiné à mettre en communication deux ou plusieurs voies, pour qu'un train puisse passer de l'une à l'autre. On désigne aussi cet appareil sous le nom de croisement. V. ce mot.

CHANGER (du lat. pop. *cambiare*; pour *cambire*, troquer. — Prend un e muet après le g devant a et o : *Je changeai. Nous changeons*) v. a. Troquer une chose pour une autre : CHANGER *ses tableaux contre des meubles.* CHANGER *le certain pour l'incertain.* || Se dit, particulièrement des monnaies que l'on troque pour une valeur égale de monnaie divisionnaire : CHANGER *un billet de banque.* || Se dit surtout de valeurs que l'on échange contre des valeurs équivalentes ou autre chose.

— Remplacer par un autre objet de même nature : CHANGER *la dentelle d'un fichu, l'eau d'une carafe.*

— Mettre ailleurs : CHANGER *un objet de place.*

— Transformer, métamorphoser, convertir : *Circé* CHANGEA *en bêtes les compagnons d'Ulysse. L'artiste* CHANGE *la pierre en statue vivante et animée.* (Balzac.)

— Modifier, rendre différent, mettre dans un autre état : CHANGER *sa manière de vivre, de voir.*

— Mettre des draps, du linge propre à : CHANGER *un malade, un enfant.*

— LOC. prov. *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, Changer une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. || *Il faut qu'on l'ait changé en nourrice.* Se dit d'un enfant qui ne ressemble en rien à ses parents.

— Mar. *Changer*, Laisser le bord qui était opposé à celui où elle se trouvait. || *Changer les corps*, Haler en sens contraire. || *Changer les voiles*, Les brasser d'un autre bord ou le border du bord opposé à celui qu'elles avaient. || *Changer les écoutes.* Avec des voiles auriques, Border les voiles du bord opposé. || *Changer une pièce de sabord*, La faire passer au sabord du bord opposé.

— v. n. Devenir autre, être transformé ou modifié, au physique ou au moral : *Les idées* CHANGENT *avec l'âge.* || *Les enfants* CHANGENT *beaucoup en quelques mois.*

Tu dois que vous vivez, le sort qui toujours *change*
Ne vous a pas permis un bonheur sans mélange.
RACINE

— Etre remplacé : *Président qui* CHANGE *tous les mois.*

— Quitter pour un autre le lieu où l'on se trouvait :

Point de coup de bâton qui toujours *change*
LA FONTAINE

— Mettre d'autre linge, d'autres vêtements : *Quand on a été mouillé, il est prudent de* CHANGER.

— *Changer du tout au tout, du blanc au noir*, Devenir tout à fait autre.

— *Changer de*, Laisser, déposer, abandonner pour une autre chose de même nature : CHANGER DE *linge, d'état, de gouvernement.* || Fréquent. : *Changer de chapeau. Complices qui* CHANGENT *le bâtiste pour ses dépouilles.*

— Loc. fam. *Changer de visage, de couleur*, Se troubler d'une manière visible. || *Changer de face*, Etre transformé, modifié : *Il suffit d'un rien pour que les affaires* CHANGENT DE FACE. || *Changer de note*, Modifier sa façon d'agir ou de parler. || *Changer de batterie*, Recourir à des moyens, à des expédients nouveaux. || *Changer d'air*, Quitter le pays où l'on se trouve pour chercher un autre climat.

— Manèg. *Changer de main*, Porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche.

— Vétér. Se dit du raisin qui prend la couleur particulière qu'il a lorsqu'il est mûr : *Ces raisins commencent à* CHANGER.

Se changer, v. pr. Etre changé, converti, transformé : *Leau se change en vapeur par l'action du froid.*

— S'amender, se corriger, se modifier, devenir différent : *Il est difficile de* SE CHANGER.

— Fam. Prendre, mettre d'autres vêtements, du linge blanc : *Vous devez vous changer, vous changer.*

— SYN. **Changer, échanger, permuter, troquer.** *Changer* exprime simplement la substitution; l'acte peut être involontaire : ainsi, on change son chapeau quand on prend par erreur celui d'un autre. *Echanger* et *troquer* impliquent volontairement, mais il ne s'applique qu'aux objets ayant une certaine importance; on *échange* des prisonniers, des notes diplomatiques, des propriétés, des propriétés, etc. *Troquer* signifiait autrefois *échanger* un bénéfice ecclésiastique contre un autre; il se dit aujourd'hui de l'acte par lequel deux officiers, deux fonctionnaires de même grade, vont occuper la place l'un de l'autre, sans demander consentement de l'autorité supérieure. Enfin, *troquer*, c'est aussi faire un *échange*; mais le terme est familier et ne s'applique qu'aux choses de peu de valeur.

— ANTON. **Maintenir, perpétuer, persévérer.**

ANTHOLOGIE ET BIBLIOGRAPHIE. **L'homme absurde est celui qui ne change jamais.** V. ABSURDE. || **Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.** Mot dit à tort par Talleyrand et Beugnot au comte d'Artois, de puis Charles X. Lors de la première Restauration, le « Moniteur » devait publier le récit officiel de l'entrée à Paris du comte d'Artois, et donner le texte des discours prononcés à cette occasion, notamment de celui du prince. Le comte d'Artois n'ayant prononcé que quelques mots sans suite, il était impossible d'avoir retenu sa réponse. Il en fallait

une, cependant, pour les journaux et pour le public : *Les années* [illegible] dit le prince de Talleyrand au ministre. Ce dernier rédigea une espèce de discours, que Talleyrand modifia, pensée très heureuse. Talleyrand prit le discours, en biffa la plus grande partie, ne laissant que [illegible] Vous, Monsieur, a pu [illegible] ce qu'on a retenu de la réponse de Monsieur au prince de Talleyrand : Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour notre patrie. J'éprouve du mécontentement [illegible] supprimer bien des choses en ses. Plus de divisions [illegible] la paix et la France, [illegible] les vous, et *rien n'est changé*. Ce n'est que [illegible] et trouve en *Pomme de pin*. — **Nous avons changé tout cela**, Alfieri, a la scène si plaisante du *Mondo conosciuto fino*, de Molière, où Sganarelle [illegible] ses yeux sur l'intérieur du corps humain, mettant à droite le cœur, à gauche le foie, et répétant à tout [illegible] : « Nous avons *changé tout cela*. » Dans l'application, cette mots se disent ironiquement d'une réforme opérée contrairement à la logique, au bon sens, à la morale, etc.

CHANGEUR (*jeur*) n. m. Celui dont le commerce consiste à changer ou nommer courante l'or, les billets de banque français ou étrangers, etc.

— Arg. Complice chez lequel les voleurs vont revêtir leurs déguisements.

— Hist. Ancien trésorier du domaine, dont la charge fut supprimée en 1543.

— ENCYCL. On appelait ainsi, sous l'ancien régime, celui dont le métier était de *changer* les monnaies les unes contre les autres, et de compter à part de la monnaie [illegible] gère, ou de celle qui était altérée ou [illegible] certains droits qui ils percevaient l'exercice du métier [illegible] les attributions parfaites, royales et places sous la juridiction et la surveillance de la Cour des monnaies. A l'époque où les seigneurs féodaux avaient les droits régaliens, ils s'étaient réservé le droit d'établir des changeurs sur leurs terres, moyennant certaines rétributions qu'ils prélevaient sur eux. Henri III, par son édit du mois de mai 1581, rendit les offices des changeurs héréditaires et en limita le nombre : en 1696, Louis XIV supprima tous les titres des changeurs en exercice, et créa trois cents offices nouveaux, également à titre héréditaire. L'une des principales attributions des changeurs était de percer ou cisailler les pièces défectueuses, trop légères ou de poids, altérées, ou les monnaies étrangères dont le cours était interdit, et de les porter, dans un délai déterminé, aux hôtels des monnaies. Les changes devaient installer leur table en plein air; ils ne pressaient, naturellement, aux grandes foires du moyen âge. A Paris, ils se groupaient sur le pont au Change, auquel leurs petits comptoirs donnaient un aspect très pittoresque et qui a reçu d'eux son nom. C'est Philippe le Bel qui les y avait installés en 1305, interdisant l'exercice de leur métier sur un autre point de la ville. A Rouen, le change ne pouvait se faire que dans la rue de Corvoisier; ce groupement permettait une surveillance plus active. L'office de changeur était très considéré au moyen âge, où le mépris public poursuivait les opérations sur l'argent; c'est que les opérations de banque et toute spéculation leur étaient interdites. Ils prélevaient des redevances fixées. Les changeurs des foires de Champagne étaient exempts du service de l'ost; Henri III, en 1581, les exempta des charges parroissiales et militaires. Ces privilèges disparurent avec la Révolution, l'Assemblée nationale ayant, en 1791, proclamé la liberté du change.

Changeurs (fresque du XVIe s.).

Changeur pesant de Paris, tableau de Quentin Massys, au Louvre. V. AVARES (*les*).

CHANGEUSE (*jeuz*) n. f. Femme qui fait le commerce du change des monnaies. V. Féminin de changeur.

CHANGEUX (Pierre-Jacques), écrivain et physicien français, né à Orléans en 1740, mort en 1800. On a de lui : *Traité des extrêmes ou Essai sur la science de la vie* (1767); *Essai sur l'origine des connaissances humaines* et divers ouvrages philosophiques; *Mémoires sur la physique* (1781), etc. On doit l'invention du *baromètre-thermomètre*, ainsi que de quelques autres ingénieux instruments de physique.

CHANG-HAI, ville de l'empire chinois. V. SHANG-HAI.

CHANG-TCHONG-KIEN, auteur dramatique chinois, qui vivait au siècle des Youen (1260-1368). On a surnommé de lui : *Tan-pien-chou-sin* (le *Molière* de Yo-*chou-kiang*), drame historique, et *Lwan-y-t'chouan-eh* ou *le Rêve des oiseaux*, drame mythologique. Ces deux ouvrages ont été analysés par Bazin, dans le « Journal asiatique » de 1851.

CHANG-TI (*empereur suprême*) et **THIEN** (*ciel*) sont les deux noms que les plus anciens livres chinois (*Choking*, *Li-ki*, *Chi-ki*) donnent au grand dieu de la religion antérieure à Confucius. Ces livres décrivent Chang-Ti comme le souverain maître du monde, qu'il a procédé par une union avec la déesse Terre (Heou Thou), et qui, pouvant, comme un empereur sous royaume, avec l'assistance de cinq empereurs — personnifications des *mouvements* de trois rois le soleil, la lune et les étoiles — et de cinq petits rois, esprits des cinq montagnes sacrées. Sa volonté régle et dirige tout; il est le souverain juge des actions des hommes. Une école confucéenne orthodoxe, relativement moderne, définit Chang-Ti « le souverain suprême, personnel, éternel, tout puissant, omniscient, créateur. C'est cette définition, propagée en Europe par les missionnaires chrétiens, qui a été le point de départ de la théorie du protectorat monothéiste primitif des Chinois, que l'analyse critique des textes est loin de confirmer. Comme tous les [illegible] dieux chinois, Chang-Ti paraît avoir été [illegible] à l'état, un *esprit*, l'esprit du ciel matériel [illegible] le même un ancien souverain, [illegible] et troisième personne, elle-même [illegible] de l'ancienne [illegible] en effet, est le titre antique des empereurs, et *Chang* signifie [illegible] traduire par *prince* [illegible] suprême de la religion officielle actuelle ; mais les taoïstes le confondent avec leur Yù-Ouang Chang-Ti, personnage subordonné à la trinité San-Thsing (« Trois Purs »), dont Laô-Tseu est la troisième personne, elle-même émanée de l'entité abstraite de sagesse infinie que leurs philosophes nomment *Tao*. Généralement, Chang-Ti n'est représenté dans aucune bibliothèque portant son nom ; les rares images qu'on en voit sont toutes de provenance taoïque.

BIBLIOGR. : G. Pauthier, *Les Livres sacrés de l'Orient* (Paris, 1840); J.-J.-M. de Groot, *les Fêtes annuelles des Chinois* (Amsterdam); [illegible] *the Chinese classics*.

CHANGY, comm. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Rounne, au pied des monts de la Madeleine, sur la Teissonne; 1.023 hab. Etangs; minoteries. — Il y a d'autres communes du même nom dans les départements de la Marne, de Saône-et-Loire, du Loiret.

Chan-haï-king, livre chinois que l'on considère comme la plus ancienne géographie du monde. Cet ouvrage renferme une foule de détails sur l'ethnographie, les fleuves, les rivières, les montagnes, et sur la Chine et sur les peuples voisins de cet empire. Il a été traduit pour la première fois sur le texte original par de Rosny, dans les « Mémoires de la Société d'ethnographie ».

CHANIERS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Saintes, sur la Charente; 3.029 hab. Ch. de f. Etat. Vin rouge de Sénouches. Carrières de silex. Chaux, [illegible] minoteries.

CHANLAIRE (Pierre-Gabriel), géographe français, né à Vesoul en 1778, mort à Paris en 1817. Attaché au bureau du cadastre, il publia des ouvrages remarquables, [illegible] plus et de statistique : *Atlas national de France* (1798-1811), *Tableau général de la Division de la France en départements, arrondissements, etc.* (1802); *Atlas de la partie méridionale de l'Europe* (1808), *Description topographique et statistique de France* (1810-1811), etc.

CHANLATE ou **CHANLATTE** (de *chant*, et de *latte*) n. f. Constr. Planche refendue diagonalement et placée à l'extrémité des solives du comble, parallèlement à la cornîche, pour soutenir l'egoul, et couverte ensuite.

— Eaux et for. Perche de chêne, propre à être employée pour la construction d'un barrage de rivière.

— Pêche. Perche de bois qui sert à suspendre les harengs que l'on veut saurer.

CHANNAY, comm. de l'Indre-et-Loire, arr. et à 32 kilom. de Tours; 1.110 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteauroux. Pierres coquilléres, falun.

CHANNE n. m. Ornit. V. CHANE.

CHANNEY (Jehan DE), imprimeur du commencement du XVIe siècle, mort vers 1527. Il exerça d'abord à Lyon; en 1511, il adressa au conseil de ville d'Avignon une demande pour s'établir dans cette ville. C'est le troisième imprimeur véritablement important d'Avignon : le premier, il se servit de caractères grecs (*Grammaire grecque* (1530)) et de caractères hébreux pour composer la musique notée lors de la publication, en 1532, des *Œuvres musicales* d'Elzéar Genet, dit *Carpentras*, doyen du chapitre de Saint-Agricol. Il a publié, vers 1535, il imprima pour le consulat les affiches et bulletins destinés à annoncer les indulgences accordées à ceux qui faisaient des aumônes applicables aux endiguements du Rhône et de la Durance. Il publia encore les *Statuta comitatus venaisini* (1511); *Varia responsa* (1527); *Ordonnances de François Ier* (1536), il était aussi graveur et sculpteur de caractères.

Marque de Channey

CHANNING (William-Ellery), un des chefs de la secte des unitaires, né à New-Port (Rhode-Island) en 1780, mort à Bennington (Vermont) en 1842. Il subit l'influence de sa mère, sincèrement pieuse et très distinguée. Son esprit se pénétra profondément des principes de la Révolution française. En 1801, il fut appelé à Cambridge (Massachusetts), comme régent de l'université. Ce fut alors qu'il commença à prêcher dans Boston, en 1803, pasteur de la congrégation de Federal-Street. Opposé au calvinisme et à la doctrine de la Trinité, il n'était pas plus partisan de l'unitarianisme de Priestley. Il se plaça, en théologie, sur un terrain intermédiaire, en restant les idées unitaires et progressistes. Il se livra à l'étude des philosophes allemands Kant, Schelling et Fichte, et du penseur anglais Wordsworth. Il prit, dès lors, une plus active aux mouvements politiques et [illegible] cours, la lutte de l'empereur Napoléon.

En 1822, Channing visita le continent européen. A son retour, il acquit avec plus d'énergie que jamais son oeuvre pastorale, jusqu'en 1824, où, ayant pris un suffragant, il put se livrer plus librement à ses travaux de littérature et de [illegible]. Sa « *Vie de Milton*, ses deux articles sur la *Vie et le Caractère de Bonaparte*, et son *Essai sur Fénelon* (1826 à 1829), furent fort remarqués. Mais c'est surtout dans les sujets relatifs à la philanthropie et à la réforme sociale que son talent se développa le plus à l'aise. Sans accepter d'une façon absolue la doctrine de non-résistance, il combattit la guerre ; en 1835 surtout, alors que les Etats-Unis se trouvaient menacés d'une rupture avec la France, et en 1839, où une guerre avec l'Angleterre était imminente, il entra l'un des premiers dans le mouvement antiesclavagiste de 1831. Son ouvrage sur l'*Esclavage*, publié en 1841, eut un [illegible] considérable.

— BIBLIOGR. : Œuvres complètes (Boston, 1848); *Channing, ou [illegible] M. de Rémusat*, par une Anonyme (Paris, 1857).

CHANOINE (du lat. *canonicus*, du gr. *kanôn*, règle) n. m. Clerc à bénéfice attaché à une église, et dont la principale fonction consiste dans la récitation de l'office public. Aujourd'hui, en France, depuis la suppression des bénéfices, l'entre attaché à une église cathédrale ou collégiale, pour réciter l'office public, et faisant partie du chapitre [illegible]

— Loc. fam. *Mener une vie de chanoine*, Mener une vie [illegible] pire le bien-être et [illegible]

— Arg. Rentier. « *Chanoine de Monte-à-regret*, Con[illegible]

— Hist. eccles. *Chanoine ad effectum*, Chanoine nommé sans prébende, pour qu'il puisse posséder une dignité dans le chapitre. « *Chanoine ad succurrendum*, Celui qu'on faisait chanoine à l'article de la mort, pour qu'il eût part aux prières du chapitre. « *Chanoine capitulant*, Celui qui a voix au chapitre. « *Chanoine damoisel*, Jeune chanoine [illegible] voix au chapitre. « *Chanoine expectant*, Celui qui n'avait [illegible] « *Chanoine forain*, Celui qui faisait desservir sa chanoi[illegible] par un vicaire à ses gages. « *Chanoine manionnaire* ou *résident*, Celui qui dessert sa chanoine. « *Chanoine d'honneur*, Titre qu'un évêque conférait quelquefois à un autre évêque. « *Chanoine honoraire*, Prêtre qui a le titre et les insignes des chanoines, mais qui n'en remplit pas les fonctions et n'en touche pas les émoluments. « *Chanoine laïque ou séculier*, Laïque admis par honneur dans un chapitre : *Les rois de France étaient* CHANOINES LAÏQUES *de plusieurs églises*. « *Chanoine régulier*, Celui qui, par vœu spécial, pouvait porter la mitre, insigne ordinaire des évêques. « *Chanoines réguliers*, Chanoines qui faisaient des vœux de religion et vivaient en communauté : *Les* CHANOINES RÉGULIERS *de Sainte-Geneviève*. « *Chanoine de Saint-Augustin*, Ordre religieux de moines que l'on appelait aussi *ermites de Saint-Augustin*, ou simplement *augustins*. « *Chanoine de Saint-Denis*, Chanoines qui furent primitivement institués pour le service des sépultures de Saint-Denis, et qui étaient généralement des prélats retraités ou démissionnaires de leurs fonctions actives. « *Chanoine tertiaire*, Celui qui ne touchait que le tiers des revenus d'un canonicat.

— ENCYCL. Dès le IVe siècle, saint Ambroise et saint Augustin, plus tard saint Martin et d'autres évêques, soumirent le clergé de leur cathédrale à la règle quasi monastique. Les clercs astreints à cette règle reçurent le nom de chanoines, et les communautés qu'ils formaient furent appelées chapitres. Avec le temps, beaucoup d'adoucissements furent apportés au usage à la règle primitive. Les chanoines furent autorisés à habiter des demeures séparées ; les biens, d'abord indivis entre tous les membres de la communauté, furent partagés en autant de parts qu'il y avait de charges canonicales ; sous le nom de *prébendes*, elles devinrent de vrais bénéfices, et la portion des revenus, consacrée d'abord à l'entretien de la vie commune, fut distribuée quotidiennement à chacun, à l'heure de l'office, pour les obliger tous à l'exactitude. Les chanoines en vinrent à se faire suppléer dans leurs fonctions par des chapelains, et même quelquefois par des chantres gagés. L'usage s'introduisit de donner le titre et la dignité de chanoine à de simples tonsurés. Il y eut ainsi des chanoines de quatorze et même de dix ans. Le concile de Trente décrétait que la moitié au moins de chaque chapitre devait être composée de prêtres (sess. XXIV, c. XII).

Sous l'ancien régime, les chanoines *honoraires* pouvaient être laïques, et le titre était parfois héréditaire. Ainsi, le roi de France était chanoine honoraire héréditaire de Saint-Martin de Tours et de plusieurs autres églises.

Le titre et les fonctions de chanoine étaient donnés à vie. Le mode de nomination des chanoines variait selon les lieux ; elle était attribuée à l'évêque, au roi, au patron du chapitre.

En France, les chanoines, supprimés par la Révolution, furent rétablis après le Concordat, et inscrits sur les budgets des cultes, mais seulement pour le [illegible] des cathédrales ; ce sont les chanoines *titulaires*, [illegible] par l'évêque [illegible] l'assentiment du gouvernement. Les chanoines *prébendés* sont à la nomination [illegible] les chanoines *honoraires*, à qui [illegible] pas reconnus par l'Etat. Depuis 1884, l'Etat ne sert même plus de traitement aux chanoines titulaires. Le costume des chanoines se compose généralement d'un rochet brodé et d'un camail qui varie suivant les diocèses.

CHANOINE, ingénieur français, né à Troyes en 1805, mort à Paris en 1876. Il a été l'inventeur de divers systèmes de barrages mobiles, toujours employés en France. Ces barrages portent, du reste, son nom. Il a fait des constructions hydrauliques, il a écrit un grand nombre d'ouvrages remarquables, parmi lesquels on peut citer : *Notice sur les barrages mobiles et automobiles* (1855); *Au*[illegible]

CHANOINESSE (*nèss*) — rad. *chanoine*) n. f. Femme qui possède une prébende dans un chapitre de femmes. « Nom donné à des femmes qui, sans faire de vœux, vivaient en communauté sous une règle et récitaient l'office.

— Arg. Rentière.

— Hist. eccl. *Chanoinesses de Saint-Augustin*, Ordre religieux de femmes, qui suivent la règle de saint Augus[illegible] *elles s'appellent Mesdames*.

— ENCYCL. Les CHANOINESSES [illegible] qu'on appelle CHANOINESSES [illegible]

— ENCYCL. Hist. eccl. L'expression de *canonicæ* désignait primitivement des femmes qui, remplissant dans les églises certains offices de piété ou de charité, étaient soumises à des règles spéciales. Plusieurs conciles du VIIe siècle donnent ce même nom à des femmes vivant en commun et pour qui ils établissent une réglementation particulière. C'est là l'origine des chanoinesses. Elles furent astreintes à des règles quasi monastiques. Plus tard, on distingua les chanoinesses régulières et les séculières. Les premières observaient la règle de saint Augustin. Il y avait aussi des chanoinesses prémontrées, suivant la règle de cet ordre ; d'autres, enfin, desservaient des hôpitaux. Chez les chanoinesses séculières, presque toujours nobles, l'abbesse et la doyenne faisaient seules des vœux perpétuels ; les autres, après un certain temps de profession, pouvaient se marier. Au chœur, elles portaient l'aumusse et un habit religieux, assistaient aux offices et au chant des heures. Dans le monde, elles avaient pour insignes une croix suspendue à leur cou par un large ruban et une voilette noire. Les chanoinesses, [illegible] faire preuve de noblesse. [illegible] taient souvent pourvus de

gros revenus et offraient aux filles cadettes des grandes maisons un établissement avantageux. Les abbesses possédaient de véritables droits seigneuriaux. La Révolution supprima les chapitres de chanoinesses ; l'Allemagne en compte encore un certain nombre.

CHANOINIE (*ni*) n. f. Bénéfice ou titre de chanoine : [illegible] CHANOINE.

CHANONAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kilom. de Clermont-Ferrand, dans une gorge des monts Dôme, sur l'Auzon; 1.011 hab. Source minérale froide. Jacques Delille y passa les premières années de sa vie.

CHANOS (*nos* — mot arabe) n. m. Nom vulgaire ou tombé en désuétude de divers poissons du groupe des muges, appartenant au genre *lutodeira*. Lechanos d'Aldrovande est le muge noir *Mugil cephalus*.

CHANQUE (*chank*) n. f. Nom que les résiniers donnent à une sorte d'échelle de perroquet, n'ayant qu'un montant et dont les seuls barreaux peuvent y recevoir la [illegible].

CHÂNS, nom que donnent les Birmans, d'une manière générale, aux populations qui leur sont nord-est, depuis le golfe de Siam jusqu'au Yunnan. Toutefois ce nom est plus spécialement appliqué aux populations du bassin supérieur du Irrouaddy et à celles de la partie moyenne du bassin de la Salouen. — *Un* CHÂN.

— ENCYCL. Au point de vue anthropologique, ces populations diffèrent quelque peu les unes des autres : on peut dire, cependant, qu'elles sont de petite taille, qu'elles ont la peau d'un jaune brun assez clair, que leur face est large, avec des pommettes saillantes, un nez court et droit et des yeux peu obliques, mais même horizontaux; leurs cheveux sont toujours noirs et raides.

Les Châns sont d'habiles artisans qui travaillent le fer, tissent, tressent de remarquables chapeaux de paille, et fabriquent des bijoux. Ils sont pourtant surtout agriculteurs : leurs rizières sont soigneusement entretenues. Ce qui les rapproche le plus des uns des autres, en dehors du bouddhisme, c'est la langue, qui, quoique différemment monosyllabique, renferme néanmoins des polysyllabes. Cette langue est parlée jusque dans les provinces méridionales de la Chine.

CHAN-SI, prov. de la Chine septentrionale, entre le Chen-Si, le Ho-Nan, le Pé-Tchi-Li, à l'E., la Mongolie intérieure au N., dont la sépare la Grande Muraille et dont une partie lui est rattachée administrativement. La superficie est de 212.456 kilom. carr. (dont 40.000 pour le pays mongol) : la population est de 11 à 12 millions d'habitants (dont 400.000 Mongols environ). La province est riche par son sol, constitue par le *loess* ou « terre jaune », sorte de boue marneuse chargée de calcaire et très fertile, et surtout par son sous-sol, qui n'est presque tout entier qu'un immense gisement de houille. Ce gisement aurait une superficie de 85.000 à 95.000 kilom. carr. ; il contiendrait de quoi suffire à la consommation du globe *pendant vingt siècles* (Richthofen); mais, actuellement, l'exploitation est peu importante et l'exportation presque nulle (manque de bonnes routes). La capitale du Chan-Si est *Tai-Yuan*, ou centre de la province. Les autres villes, chefs-lieux de département, sont : Ping-Yang, Pou-Tchéou, Lou-Ngan, Fen-Tchéou, Kio-Tchéou, Tai-Toung, Ning-Ou, Sin-Ping.

— BIBLIOGR. : Richthofen, *China* (Berlin, 1882).

CHANSON (du lat. *cantio, onis*, action de chanter) n. f. Pièce de vers, le plus souvent d'un style badin, divisée en stances égales, appelées « couplets », se terminant en général par un refrain, et que quelqu'un doit y être chantée. || Air sur lequel on chante des pièces du même genre : *Musicien qui n'a fait que des* CHANSONS.

— Par ext. Poésie, destinée ou non à être chantée : *Les* CHANSONS *des poètes*. Il n'y a pas de poésie lyrique d'un genre élevé, traitée, suivant les règles fixes, par les troubadours et trouvères. || Chant quelconque, même celui des oiseaux : *Une* CHANSON *de rossignol*. || Bruit de cris, ou de bruits ressemblant à des cris, que produisent certains insectes : *La* CHANSON *des cigales, du grillon*. || Bruit quelconque ayant une certaine harmonie : *La* CHANSON *du vent dans les arbres, du ruisseau sur les cailloux*.

— Fam. Propos rebattus et qui reviennent sans cesse, comme un refrain de chanson : *Dire, Chanter toujours la même* CHANSON. || Balivernes, menteries, contes en l'air : *Se payer de* CHANSONS. || Remontrances vaines : *Se moquer des* CHANSONS *d'un tuteur*.

— Elliptiq. *Chanson !* ou *Chansons !* Ce sont des choses, des paroles vaines ou fausses : *Pour des chansons, Pour* des choses vaines, insignifiantes, sans importance : *Mes plus grands biens, comme mes plus grands maux, me sont venus* POUR DES CHANSONS. (J.-J. Rousseau.)

— *Iron. Mettre en chansons*, Ridiculiser. || *Voilà bien ou C'est une autre chanson!* C'est une autre affaire, un autre embarras, une difficulté nouvelle, une chose inattendue.

— *Chanson à boire, Chanson de table, Chanson bachique*, Chanson où le vin est célébré.

— *Chanson farcie*, Chanson en langue vulgaire entremêlée de vers en faveur au moyen âge. Le *chanson farcie*, employée dès le XIe siècle, fut surtout satirique au début; plus tard, elle devint un simple amusement :

Ihesus, Ihesus, Ihesus,	Dieu qui vos a faite
Ihesus, Ihesus, Ihesus,	*Amet deuant.*
Cuide ke tot sul ait	Ie cuide ou bien
Ihesus, Ihesus, Ihesus.	Qu'ainsi doit

— *Chanson de geste*, Poème épique du moyen âge, où l'on célébrait les exploits des paladins. V. la partie encycl.

— Les [illegible] Tout ce fait par la chanson, l'apparence n'est pas la réalité. On oppose *air* et *chanson*, c'est-à-dire apparence et réalité, dans beaucoup de locutions analogues : [illegible] *Fin mot l'air et la* CHANSON, etc. || **Le ton fait la chanson**, C'est la manière de dire les choses qui en détermine le sens.

— ALLUSIONS. Tout fait une chanson, Vers célèbre d'un couplet chanté par Bridoison, dans le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. Ce vers caractérise la frivolité particulière attribuée au caractère français, qui finit par ne plus trouver que matière à chansons dans les événements les plus sérieux et même les plus tristes.

— ENCYCL. La *chanson*, au sens précis et restreint du mot, a probablement existé de tout temps, mais elle ne nous apparaît qu'assez tard. Des premiers âges, en effet, il nous est parvenu de rares « chants », qui sont graves ou mélancoliques, et non pas des chansons. Les premiers noms à citer, parmi ceux des auteurs de chansons, paraissent être, en Grèce, ceux de Terpandre et d'Arion, dont les scolies célébrèrent l'amour et le vin. Après eux chanta l'inimitable Anacréon, insouciant, enjoué, toujours souriant et vibrant. A Rome, il eut pour héritier Horace, avant lequel Catulle, Tibulle, Properce et Ovide avaient fait aussi, accidentellement, quelques chansons. Il faut, pour retrouver les chansons, arriver d'un saut jusqu'à la France du moyen âge.

C'est dans le midi de la France, au milieu d'une population plus cultivée et plus prospère qu'ailleurs, enfin dans le voisinage des cours seigneuriales, que naquit une poésie nouvelle se fit d'abord jour. L'amour fut le premier thème de la poésie méridionale, écho mélodieux d'une vie de plaisirs. Puis un autre sentiment, fort ancien et fort populaire en France, anima la chanson : la malice, qui avec bonheur s'empara de la forme rapide, incisive du couplet. Et bientôt, grâce aux doubles forces de l'amour et de la satire, la chanson, tantôt sérieuse, parfois dans le ton de la satire, tantôt alors, trouvères et troubadours composaient à la fois les paroles et la musique de leurs chansons. Il suffit de citer, entre beaucoup d'autres, les noms du chatelain de Coucy, de Thibaut, comte de Champagne et surtout de cet aimable Adam de la Halle, à qui nous devons tant de chansons exquises, d'un tour plein de grâce et d'élégance. Plus tard, nous trouvons Charles d'Orléans, dont, outre des poésies sont des chansons plutôt que des chansons; la fameuse Barbe de Verruc et les trois Roses ses élèves; Clotilde de Surville au ton coquet, mignard, Eustache Deschamps, ou moins langoureux, Villon, qui ressemble souvent à Anacréon; Olivier Basselin, enfin et surtout Marot, à la fois naïf et malicieux.

Clément Marot laisse des disciples : Saint-Gelais, Desperiers, Maurice, Scève, Ronsard et, outre Pierre de Ronsard lui-même, qui ne dédaigna pas d'accoupler des rimes érotiques et bachiques.

Une autre période apparaît sous la Ligue, celle de la *satire Ménippée*; elle est gaie, sarcastique, vraiment gauloise. Cette pluie de chansons qui tombe alors sur les ligueurs, sort de la maison de Jacques Gillot, sur le quai des Orfèvres, et dans les chacune d'elles on doit apposer un des noms suivants : Louis, Leroy, Pierre Pithou, Nicolas Rapin, Florent Chrétien, Passerat, Durand. Henri IV, auquel les gais bourgeois, les malins et caustiques compères souvrieut les chansons (*Vive Henri*), a son propre chansonnier, un chansonnier, et Gabrielle d'Estrées, plus d'une fois, l'inspira heureusement.

Sous la Fronde, on chante beaucoup, mais des chansons politiques. Au XIVe siècle, sous le règne de Mme de Maintenon, il ne s'agit plus de politique, mais de plaisirs. C'est Méré et Desbarreaux, c'est Ninon et sa cour, c'est Saint-Evremond, Chaulieu et Chapelle, c'est le Vendôme aux Chaulieu et La Fare. Alors apparaît le « Mercure galant », journal du petit monde païen qui vivait à côté de la thébaïde de Versailles, recueil des historiettes qui l'égayaient et des chansons qui l'amusaient. Les musiciens rivalisent avec les poètes. Sous les titres de brunettes, airs de cour, airs sérieux, airs à boire, on voit publier en foule des recueils de chansons signés des noms des musiciens Lambert, Bacilly, Lambert, Bacilly, Camprey, Cambert, Mauduit, Boyer, Michel Lambert, le beau-père de Lully, Bataille, Louis de Mollier, Lecamus, puis les deux Boessset, Dubuisson, Cambefort, Perdigal, Richard, Bailly, Sourdy, Sicard, Bacilly, d'autres encore.

Au « Mercure galant », le XVIIIe siècle ajoute « l'Almanach des Muses » et « le Recueil du Caveau ». A côté du Caveau, bientôt, se forme la Société d'Olympus des Enfants de la lyre, etc. : c'est une fête, c'est un banquet perpétuel, que président tour à tour Gresset, Lattaignant, Gentil-Bernard, Piron, Panard, si rond et si gai, Laujon, Dieulafoy, Collé, Crébillon, Beaumarchais, Boufflers, Favart, etc. Quant aux musiciens, ils commencent à s'adonner surtout à la romance. Il faut cependant mentionner les chansons de Laborde, de Gilliers, de Mouret, de Légat de Furcy, de Gibert, de Saint-Aubin, de Lemoine, de Grétry, de Jacques Rousseau a insérées dans son recueil : *Consolations des misères de ma vie*.

Après la Révolution, le Caveau rouvre ses portes devant Désaugiers, ce caricaturiste en vers, Piis, Antignac, Gouffé, Brazier et Garat. La chanson fait de nouveau entendre sa voix. Nous avons alors la chanson tantôt comique, tantôt sentimentale, avec Frédéric Bérat, la chanson burlesque avec son frère Eustache Bérat, la chanson ouvrière avec Louis Festeau, Béranger, vrai Gaulois, plein de bon sens exquis et de malice, ingénieux et charmant, un vrai chansonnier au sel attique, jouit d'une vogue telle, qu'on la proclama le poète populaire, national.

En laissant de côté les refrains poissards qu'imagina Vadé, que de jolies chansons l'on entendit encore. Ho ne cuerons que les chansons des plus connus : Gustave Nadaud, d'une simplicité si charmante et si spirituelle; Pierre Dupont, poète de l'atelier surtout, parfois un peu trop lyrique peut-être pour qui n'aspire qu'au titre de chansonnier.

La vogue toujours croissante des cafés-concerts et des cabarets artistiques lit prendre ensuite à la chanson un tour nouveau. Dans les journaux de ces établissements, les *scies* et les chansons égrillardes obtiennent surtout du succès; dans les seconds sévit la *chanson rosse* où les travers humains sont impitoyablement « blagués ». Ne pouvant nommer tous les chansonniers contemporains, nous nous bornerons à mentionner quelques-uns des plus connus : Mac-Nab, Jouy, Xanrof, Bruant, Ferny, Delmet, Pouchon, Mévisy, Parcy, Fragson, Bouchon, Moy, etc. Nous aurions aussi à parler de la chanson populaire, où l'on rencontre parfois de véritables chefs-d'œuvre, et de la chanson enfantine, souvent si gracieuse, si souple et si délicate; mais l'un et l'autre restent anonymes.

— Les *chansons de geste* avaient la prétention d'être véridiques; de là leur est venu ce nom. Geste, du latin *gesta*, signifie *actions*. Une chanson de geste est donc, à proprement parler, une chanson qui a pour sujet des faits historiques. Les érudits modernes peusent que la chanson de geste provenait généralement de chants épiques plus anciens et moins étendus, qui s'étaient développés par enrichissement progressif. Le caractère propre de la chanson de geste est d'être la traduction de sentiments propres à toute une collectivité; elle exprime l'idéal et les sentiments d'une nation ou d'une province tout entière. L'épopée française est-elle d'origine germanique? Il est plus probable que la matière épique se développa en France à l'époque où les éléments germaniques étaient fondus dans la masse de la nation gallo-romaine, où se formait spontanément la nation française, formation où les éléments germaniques n'entrèrent que pour une part infime. Les premiers chants épiques furent sans doute écrits en latin. Le mètre lui-même de la chanson de geste est d'origine latine. Il y eut une floraison épique, probablement bien avant la *Chanson de Roland*, pour célébrer les Clovis, les Dagobert, les Charles Martel, les Pépin le Bref. Mais Charlemagne devint le héros principal des épopées : sa légende absorba toutes les autres. De cette première période de l'épopée, nous n'avons malheureusement rien conservé; et il est même difficile d'en définir le caractère. Au Xe siècle, naît notre chanson de geste véritable, essentiellement française, parlant des traditions françaises et traduisant l'idéal français du temps de la féodalité.

Les chansons de geste étaient en *laisses* (strophes) d'un nombre indéfini de vers, sur la même assonance. Elles furent réellement chantées jusqu'à la fin avec l'accompagnement d'une vielle ou d'une chitarre.

Les plus anciennes chansons de geste conservées remontent à la seconde moitié du XIe siècle : ce sont la *Chanson de Roland*, le *Pèlerinage de Charlemagne* et le *Roi Louis*. A partir de la fin du XIe siècle, on ne fait plus que remanier les poèmes de la période précédente. Pour rajeunir la matière épique, les trouvères mêlent aux anciennes légendes les inventions de leur fantaisie. Leur imagination est ingénieuse, mais leur style n'a aucune personnalité. Dès le milieu du XIIe siècle, on ne compose plus guère de chansons de geste ou d'ouvrages en forme de chansons de geste, en dehors de l'Europe septentrionale, où le goût pour cette forme littéraire persiste jusque vers le milieu du XIVe siècle. Alors, les épopées françaises ont bien changé de caractère. Autrefois, la chanson de geste était chantée devant les seigneurs féodaux, durant les longues heures de loisir, pendant leurs repas, leurs voyages. On trouve des exemples de chansons de geste entonnées pendant la marche au combat. Bientôt elle pénétra dans les villes, fut chantée aux carrefours. La foule se pressait, attentive, et jetait de menues pièces de monnaie au *jongleur*. C'est ainsi que se nommait celui dont le métier était d'apprendre et de psalmodier les chansons de geste. Enfin, l'épopée cesse d'être chantée pour être lue : elle fut transposée en alexandrins rimant deux à deux; puis, enfin, on la traduisit en prose, au XVe siècle. Parallèlement, les héros épiques s'avilirent et devinrent comiques et ridicules. Mais, auparavant, aux XIIe et XIIIe siècles, la chanson de geste française s'était étendue sur toute l'Europe, d'Italie en Norvège, partout traduite et imitée. V. CYCLE.

— BIBLIOGR. : Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris, 1865); P. Rajna, *le Origini dell'epopea francesa* (Florence, 1884); Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge* (Paris, 1888), Léon Gautier, *Les Epopées françaises* (Paris, 1878-1894); *Bibliographie des chansons de geste* (Paris, 1897).

Chanson d'Antioche (LA), appartenant au groupe dit *le Chevalier au cygne*, chanson de geste, composée au XIIe siècle, par Richard le Pèlerin, renouvelée au XIIIe par Graindor de Douai. Le sujet est le début de la première croisade, c'est-à-dire le désastre de l'expédition populaire de Pierre l'Ermite et la revanche par la chevalerie française, sous les auspices de Godefroy de Bouillon. Ce roman jut une œuvre d'inspiration épique comme la *Chanson de Roland*. Paulin Paris en a donné une édition en 1848.

Chanson de la chemise (LA), par Thomas Hood. Ce court poème, célèbre en Angleterre, parut pour la première fois, en 1843, dans les colonnes du *Punch*. C'est une émouvante peinture de la misère des pauvres ouvrières de Londres, plainte à la fois énergique et touchante, dont on ne peut faire autrement que de la citer. Elle obtint un très grand succès, mais ne produisit aucun résultat.

Chanson de la Mariée, vieille chanson populaire des provinces de France. La poésie, d'un tour tout à la fois railleur et mélancolique, est charmante et presque corrosive. Quant à la musique, elle ressemble et d'un accent plein de grâce dans sa simplicité naïve.

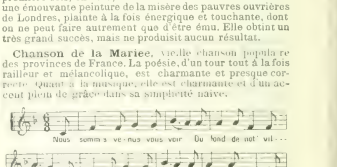

Chanson de la messe (LA), ronde qui fut inventée pour servir la cause de la Réforme, et qui devint très populaire parmi les protestants. Nulle railerie ne blessa plus vivement les catholiques; ils y répondirent par la *Chanson de Marcel*, la veille de la Saint-Barthélemy.

En voici un couplet :

Tout comme la cloche	Ou en disant « époux »,
Dit un beau matin	On dit souvent son « maître » :
Le peuple s'approche,	Ma-ma-ma-ma-ma-
Se met à genoux :	Comme ils ont promis d'être,
Le prêtre s'avance	Il faut leur conseiller
Hari, hari, hari,	Ma-ma-ma-ma-ma-ma-ma-
Le prêtre s'avance	Ma-ma-ma-ma-ma-
Hari, hari, hari!	Recevez ce bouquet
	Que nous venons vous tendre,
	Il est fait de gaieté
	Pour vous faire comprendre
	Que nous vous souhaitons
	Pendant comme le jour.

Chanson de Roland (LA). C'est la plus ancienne, la plus belle et la plus intéressante des chansons de geste. En 778, le 15 août, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, commandée par Roland, comte de la Marche de Bretagne, fut surprise dans un col des Pyrénées, la vallée de Roncevaux, et massacrée par les Basques, habitants des montagnes. Tel est l'événement d'importance secondaire qui a donné naissance à la plus puissante des épopées. La rédaction, en assonances, est de la seconde moi-

[illegible] du XIIe siècle, antérieure à l'année 1050. L'auteur travaillait sur un poème plus ancien, qu'il renouvela et arrangea. C'est un narrateur comme le vieil Homère, ne raisonnant, ne dissertant, faisant revivre à l'imagination du lecteur la France féodale et chrétienne du XIe siècle, rude et brutale, mais fidèle à l'empereur et à Dieu. Les personnages y sont tristes, mais bien vivants. Le style, pauvre et simple, atteint à un pathétique [illegible]. Leon Gautier a cru que l'auteur de cette chanson était un Normand, mais Gaston Paris conclut avec beaucoup plus de raison que c'était un habitant de l'Ile-de-France.

Bibliogr. Le plus célèbre manuscrit de *la Chanson de Roland* est conservé à la bibliothèque d'Oxford. A date de la fin du XIIe siècle, les éditions de *la Chanson de Roland* sont celles de Francisque Michel (Paris, 1837); Müller (Goettingen, 1878), Stengel (Heilbronn, 1878), Leon Gautier (Tours, 1872), L. Clédat (Paris, 1886). Voir la liste des travaux dont *la Chanson de Roland* a été l'objet dans Emile Seelmann : *Bibliographie des Altfranzösischen Rolandslieder* (Heilbronn, 1888).

Chanson des albigeois (LA), poème provençal, publié par Fauriel, en 1837. — L'auteur, [illegible] pacifiste, a « Guillaume de Tudèle ». Par la forme, le poème se rapproche des grandes épopées carolingiennes; par le fond, c'est une histoire écrite sous l'impression des événements, historiée curieuse, en ce qu'elle nous représente parfaitement la marche de l'opinion publique. Le récit commence à l'année 1204 et s'arrête en 1219, c'est-à-dire qu'il ne comprend que la première moitié de la croisade contre les albigeois, considérée d'abord comme une guerre sainte, puis comme une entreprise de violence et d'impiété.

Chanson en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton, chant très populaire dans l'ancienne Athènes. — Il est [illegible] vers la fin du VIe siècle avant notre ère, en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton, les meurtriers du tyran Hipparque. Ce chant nous a été conservé par Athénée. Voici la traduction de la première strophe :

« Je cacherai mon glaive sous une branche de myrte, comme Harmodios et Aristogiton, lorsqu'ils tuèrent le tyran et affranchirent Athènes de l'esclavage. »

Chansons de Béranger, Desaugiers, Pierre Dupont, Nadaud. V. BÉRANGER, DESAUGIERS, DUPONT, NADAUD.

Chansons de Hugues Guéru, dit *Gautier-Garguille.* V. GAUTIER-GARGUILLE.

Chansons des étudiants, en allem. **Studentenlieder,** chants légendaires des universités au-delà du Rhin. — La plupart de ces chansons sont de fort un peu par tout le monde, car on en ignore les auteurs; d'autres sont signées de noms connus. L'amour et le vin y occupent la première place. Les plus caractéristiques de ces pièces sont : le dithyrambe de Mathias Claudius en l'honneur des vignerons rhénanes; le lied de W. Müller, intitulé *Fraternité*; une chanson de Binzer, *L'étudiant est libre*; *Voyage*, *Séparation*, *L'homme brûlé*; enfin, les chants belliqueux qui naquirent une année à la cause de l'indépendance germanique.

Chanson des Gueux (LA), par Jean Richepin (1876). — Le recueil est divisé en trois parties : *Gueux des champs*, *Gueux de Paris*, *Nous autres gueux*. C'est bien la chanson de tous les gueux, chéris du poète, parce qu'ils préfèrent à une vie rangée la libre vie bagarideuse; pauvres êtres lamentables, dont « la conscience est en loques comme le costume », et dont l'auteur veut non pas excuser, mais expliquer « l'existence de ceux-ci sur les marges de la société, le besoin d'oubli, d'ivresse et de joie ». Il les chante, ou les fait chanter, dans un langage vibrant, coloré, mêlé d'expressions argotiques. Diverses pièces d'une brutalité voulue : *Bâtelée de joyeuse vie*, *Fils de fille*, *Idylle de pauvres*, firent condamner l'auteur par les tribunaux; elles ont disparu dans les dernières éditions.

Chansons des rues et des bois (LES) poésies de Victor Hugo (1866). — Tout le volume est composé de courtes pièces, écrites en vers de huit ou de sept pieds, et divisées en quatrains. Dans ce rythme léger et facile, le poète a donné libre cours à sa fantaisie : mais, à côté d'inspirations d'une grande fraîcheur, d'allchant lyriques, comme les pièces réunies sous le titre de *Floréal*, et quelques autres encore, *les Chansons des rues et des bois* contiennent à profusion des singularités et des bizarreries qui désorientent le lecteur.

Chanson des Saisnes (LA), chanson de geste attribuée au trouvère artésien Jean Bodel d'Arras. — L'attribution est douteuse. L'œuvre est du XIIIe siècle, mais inspiré d'une chanson de geste antérieure. Le sujet en est la guerre de Charlemagne contre le fameux Saxon Witikind (Guitechin). Francisque Michel en a donné une édition (Paris, 1839).

CHANSONNABLE (*so-nabl'*) adj. Qui peut être, ou mérite d'être chansonné : *En France, tout paraît* CHANSONNABLE.

CHANSONNER (*so-né*) v. a. Ridiculiser par des chansons : CHANSONNER *le gouvernement, le vice.*

CHANSONNET (*so-né*) n. m. L'un des noms vulgaires du sansonnet ou étourneau.

CHANSONNETTE (*so-nèt'*) n. f. Petite chanson sur un sujet léger et gracieux. « Aujourd'hui, Chanson burlesque, le plus souvent entrecoupée de morceaux parlés, dans le langage du peuple ou dans un français ridicule attribué à des étrangers : CHANSONNETTE *de café-concert.*

CHANSONNEUR (*so-neur'*) n. m. Celui qui chansonne.

CHANSONNIER (*so-nié*), **ERE** n. Personne qui compose des chansons : *Dans les premières années de la Restauration, il y eut un* CHANSONNIER *en titre de la ville de Paris, aux appointements de 6,000 francs; ce fut Desaugiers, le seul qui eut occupé cette place créée pour lui.* (PASSERAT.)

— Par ext. Personne qui chante des chansons. V. CHANSONNEUR.

— n. m. Recueil de chansons : *Acheter un* CHANSONNIER.

— adj. Qui fait des chansons; qui a rapport aux chansons : *Un poète* CHANSONNIER. *La verve* CHANSONNIÈRE.

CHANT (*chan* — du lat. *cantus*, gr. *kanthos*, coin d'un objet. — Véritable orthogr. d'un mot qu'on écrit à tort CHAMP) n. m. V. CHAMP.

CHANT (*chan* — du lat. *cantus*) n. m. Suite de sons modulés émis d'après certaines règles par la voix humaine, et qui, par la différence de leurs intonations, sont destinés à produire sur l'auditeur des sensations variées. *L'enfant aime à Aimer le* CHANT. « Se dit, dans un sens déterminé, d'un morceau chanté, des paroles ou des tons que l'on fait entendre en les modulant, en variant leur intonation : *Un* CHANT *de joie, de douleur, de triomphe. Le* CHANT *[illegible]*

— Aptitude à chanter : *Le* CHANT *est un don assez rare.*

Par anal. Ramage [illegible] : *Le* CHANT *d'un oiseau, de l'alouette.* « Cri plus ou moins inarticulé de certains oiseaux : *Le* CHANT *du coq.* « Bruit semblable à un cri que produisent certains insectes, et qui, en réalité, est une stridulation : *Le* CHANT *du coq, du grillon, de la cigale.*

— *Chants populaires*, Chants généralement répandus dans une contrée, dont ils retracent les mœurs ou l'histoire. « *Chants nationaux, Chants patriotiques*, Chants inspirés par les idées politiques d'une nation, par l'enthousiasme pour une cause populaire.

— *Chants prophétiques*, Anciens oracles qui étaient généralement rendus en vers.

— *Chant du cygne.* Ramage harmonieux que le cygne, selon les anciens, faisait entendre au moment de sa mort.

‖ Fig. Dernière œuvre remarquable qui précède immédiatement la mort d'un poète, d'un artiste, d'un musicien, etc.

— *Chant de sirène*, Langage trompeur, séduisant. (Se dit par allusion aux chants par lesquels les sirènes, suivant la Fable, attiraient les navigateurs pour les faire périr.)

— *Au chant du coq, Au premier chant du coq*, Au point du jour.

— Mus. Composition qui doit être exécutée par des voix : *Parties de* CHANT. « Partie mélodique, celle dont les inflexions sont plus particulièrement variées de façon à donner le caractère au morceau : *Certains compositeurs excellent par l'harmonie, mais sont faibles dans le* CHANT. ‖ *Plain-chant, chant d'église*, Genre de musique plus simple, plus grave que la musique ordinaire, et toujours écrite pour une voix ou plusieurs voix égales. ‖ *Chant ambrosien*, Sorte de plain-chant appelé ainsi du nom de saint Ambroise, auquel on en attribue l'invention, ou tout au moins l'introduction dans les cérémonies du culte chrétien. ‖ *Chant grégorien*, Chant dont le pape saint Grégoire a été l'inventeur, et qui a été admis dans la plupart des églises à l'exclusion du chant ambrosien, réformé qui datait à peu près du commencement du VIe siècle. (V. PLAIN-CHANT.) ‖ *Chant en ison* ou *Chant égal*, Chant qui ne roule que sur deux notes, comme quelques morceaux du plain-chant usité aujourd'hui dans les églises. ‖ *Chant sur le lieve*, Harmonie improvisée par quatre chanteurs sur un morceau de plain-chant : *Le* CHANT SUR LE LIVRE, *nommé aussi* fleurits, *parce qu'il sème de fleurs le parterre de plain-chant, est aujourd'hui dans l'oubli, mais était fort à la mode au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* (Clément.) ‖ *Chant direct*, Chant d'église exécuté par le chœur entier. « *Chant antiphonique*, Chant d'église à deux chœurs alternés. ‖ *Chant figuré*, Musique ordinaire, par opposition au plain-chant. ‖ *Chant organisé*, Nom ancien du chant à plusieurs parties. ‖ *Chef du chant.* V. CHEF.

— Littér. Chacune des divisions d'un poème épique : *Les* CHANTS *de l'Iliade, de la* Henriade, *du* Lutrin. *L'Enéide est divisée en livres, et non en* CHANTS. ‖ *Chant royal*, Pièce de l'ancienne poésie française, qui avait cinq strophes de onze vers, plus un envoi de huit vers; les stances aussi bien que l'envoi étaient terminés par le même vers.

— ÉLLUS. LITTÉR. : **Les chants avaient cessé,** Hémistiche d'un vers de Raynouard, dans *les Templiers*, acte V, scène dernière. Les templiers, accusés des crimes les plus odieux, ont été condamnés à périr, et ils montent sur le bûcher en chantant des cantiques. La reine, qui s'intéresse à eux, ne peut croire à leur innocence, obtient de Philippe le Bel, son époux, que le supplice soit différé, et un officier part aussitôt pour en porter l'ordre :

Mais il n'était plus temps : *les chants avaient cessé.*

Dans l'application, ces mots s'emploient, le plus souvent, sous une forme plaisante, pour faire entendre qu'une réunion, une cérémonie, est terminée, et qu'on arrive trop tard pour y participer, ou, plus simplement, pour dire qu'une chose a cessé d'exister.

Chant de Bruce (LE), par Robert Burns. Ce morceau, un des chefs-d'œuvre de la poésie anglaise, n'est autre chose qu'une allocution poétique adressée par Robert Bruce, roi d'Ecosse, à son armée, avant la bataille de Bannock-Burn. Ce chant est devenu une sorte de *Marseillaise* en Ecosse.

Chant de l'alouette (LE), tableau de Jules Breton, qui a figuré au Salon de 1885. — Une jeune fille, la serpe à la main, marche pieds nus sur le sentier, écoutant chanter l'alouette; au loin, on aperçoit le village avec ses meules. On est à l'heure du crépuscule, et, tandis que l'astre rouge décrit sa courbe coupée par l'horizon, la tête de la jeune fille se détache en sombre ombre sur le ciel tout baigné de lumière. Il y a une harmonie délicate dans cette toile. L'ensemble respire une poésie saine et saine mêlée.

Chant de l'alouette, tableau de Jules Breton.

Chant du départ (LE), chant patriotique, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Méhul. — L'histoire de cet hymne héroïque est difficile à raconter avec exactitude. On avait enjoint à Sarrette, directeur de l'Institut national de musique, de faire écrire les paroles et la musique d'un hymne destiné à célébrer le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille. Chénier, devenu suspect, était alors réfugié chez le directeur de l'Institut musical : celui-ci lui demanda, naturellement, les paroles de l'hymne com-

[illegible]

pour la première fois le jour du cinquième anniversaire

[illegible]

corps de Marat au Panthéon. Il produisit encore une vive

[illegible]

conserva parmi les airs nationaux jusqu'à la fin du Consulat. Ce n'est qu'après avoir rétabli le trône impérial qu'il

[illegible]

l'édition originale et officielle :

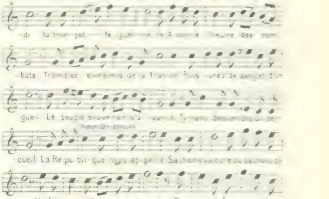

Chant du roi Louis (LE), en allemand **das Ludwigslied,** [illegible] sur les Normands, à Saucourt, en [illegible]

[illegible] Prussiens. Arndt, hymnes et odes patriotiques qui contribuèrent au soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon Ier (1812). On cite *l'Allemand*, si populaires en Allemagne.

Chants du crepuscule (LES), poésies de V. Hugo (1835). [illegible] nombre de pièces avaient été écrites au lendemain de la révolution de Juillet, et le titre traduit l'incertitude qui régnait alors dans beaucoup d'esprits, surtout dans celui du poète. Par sa nerve, par [illegible] ce recueil, il est [illegible] le chef-d'œuvre de l'école de la Restauration. Il est [illegible] Hugo, comme le Barbier de Lamartine, [illegible] Hugo, [illegible] Lamartine, [illegible] Hugo [illegible] Lamartine [illegible] Hugo [illegible] Lamartine [illegible] Hugo [illegible] Lamartine

— Loc. fam. *Chanter victoire*, Se glorifier d'un succès, le proclamer partout. — *Chanter pouilles, Chanter poupettes à quelqu'un*, L'attaquer de paroles, le quereller. — *Chanter à quelqu'un sa gamme*, Le addresser vertes réprimandes, le dire son fait, ses vérités. ‖ *Chanter* Magnificat *à matines*, Faire une chose à contretemps, parce que le *Magnificat* se chante aux vêpres, et non aux matines. ‖ *Chanter une chose sur tous les tons*, La rabâcher sans cesse.

— Jeux. Au whist, Appeler, quand on a deux honneurs.

— n. m. Chant, action de chanter. *Le* PARLER *et le* CHANTER, *se ressemblent en mémoire*. (Sylvin.)

Se chanter, v. pr. Être chanté. *Chanson qui* SE CHANTE *partout*. ‖ Chanter l'un à l'autre : *Vous nous sommes* CHANTÉ *tous les morceaux que nous savons*.

— Fig. Se louer, se célébrer, se vanter.

— ALLUS. HIST. : **Ils chantent, ils payeront**, Mot célèbre du cardinal Mazarin. V. PAYER.

— Proverb. : **Vous chantez! j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant**, Réponse ironique que fit la fourmi à la cigale, dans la célèbre fable de La Fontaine.

Dans l'application, ces mots expriment un reproche dur, egoïste, adressé à une personne pour son impervoyance.

CHANTEREAU-LEFEBVRE (Louis), jurisconsulte et historien français, né à Paris en 1588, mort en 1658. Il occupa plusieurs fonctions importantes sous le règne de Louis XIII, et a laissé : *Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar* (1642); *Traité des fiefs et de leur origine* (1662); une *Coutume de France*, ainsi qu'une *Chronologie universelle*, conservées manuscrites.

CHANTERELLE (*rél'* — du lat. des botan. *cantharella*, qui dérive du gr. *cantharos*, coupe) n. f. Genre de champignons du groupe des basidiomycètes.

— Encycl. Le genre *chanterelle* est caractérisé par ses feuilles plus aiguës en lame de couteau comme dans la plupart des agaricinées, mais *arrondis sur la tranche* et *décurrents*, c'est-à-dire descendant assez loin le long du pied. Ces champignons sont généralement appelés *girolles*. Il y en a deux espèces principales : la vraie girolle ou girolle comestible, qui est jaune vif et a des feuillets très peu nombreux, épais et anastomosés entre eux, et le champignon noir; la fausse girolle ou girolle orangée, qui est de couleur orangée et a des feuillets plus minces et plus nombreux que l'espèce précédente, et le chapeau moins creux, parfois même bombé. Elle est saine tres vénéneuse, du moins suspecte. V. CHAMPIGNON.

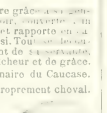
Chanterelle.

CHANTERELLE (*rél'* — rad. *chanter*, parce que c'est sur cette corde que l'on exécute le chant) n. f. Mus. Corde la plus mince et rendant les sons les plus aigus, dans un instrument à manche.

— Loc. fam. *Appuyer sur la chanterelle*, Insister vivement sur un point sensible. ‖ *Ne haussez pas tant la chanterelle, Je vous ferai baisser la chanterelle*, Ne le prenez pas sur un pareil ton, Je saurai bien vous faire changer de langage, Je vous rabattrai le caquet.

— Bouteille de verre fort mince, dont on tire certains sons en soufflant dessus.

— Class. Appeau servant à appeler des oiseaux en imitant leur chant, afin de les faire tomber dans des pièges. ‖ Femelle de perdrix enfermée dans une cage et qui sert à attirer les mâles par son chant. ‖ Oiseau placé à la partie inférieure d'un trébuchet et qui, en chantant, attire d'autres oiseaux de même espèce qui se font prendre dans le piège. (La loi interdit formellement l'emploi de la chanterelle.)

— Techn. Pièce de l'arçon des chapeliers. ‖ Fausse équerre des menuisiers et des charpentiers, servant à tracer sur le bois toutes les lignes obliques. ‖ Petite bobine du tisserand. ‖ On dit aussi CHANTERILLE, et CHANTARILLE.

— Encycl. Mus. La *chanterelle* est la corde la plus élevée et la moins grosse du violon et de la guitare, et celle qu'on appelle aussi la première corde. Sur l'un comme sur l'autre instrument, elle donne, à vide, le *mi* sur le violon, à l'aide des doigts, elle fournit une étendue normale de deux octaves, qui peut être encore augmentée, surtout à l'aide des sons harmoniques. La chanterelle a une sonorité incisive et pénétrante, pleine de brillant et d'éclat, trop aiguë, on le serait pas sans quelque agacement pour l'oreille, si on la faisait entendre seule avec trop de persistance.

Mi de la chanterelle.

CHANTERESSE (*rèss'*) n. f. et adj. Ancien féminin de CHANTEUR, qui fait aujourd'hui CHANTEUSE.

CHANTERIE (*ri*) n. f. En mauv. part, Chant ennuyeux, mauvais chant.

CHANTERILLE (*lil* mll.) n. f. Chez les tireurs d'or, Petite bobine qui reçoit l'or ainsi qu'un sortir du moulin. ‖ On dit aussi CHANTARILLE, ou CHANTERELLE.

CHANTERONNER (*ro ne*) v. n. Fam. Chanter d'une manière très confuse et à voix très basse.

CHANTEUR, EUSE n. Personne qui chante, qui est habile à chanter, qui a l'habitude de chanter. ‖ Personne qui fait métier de chanter. *Les* CHANTEURS *de l'opéra*.

— n. m. Arg. Filou qui pratique le vol au chantage.

— Oiseau qui a un chant plus ou moins varié.

— Art milit. Nom de soldats qui chantaient à la tête des troupes, et qui ont été remplacés par les musiciens.

— Fauconn. Nom donné à une espèce d'épervier que l'on peut dresser pour le *bas vol*, et qu'on appelle encore *faucon chanteur*.

— Mar. Matelot qui donne certains signaux en chantant.

— adj. Qui chante, qui est doué de la faculté de chanter : *Les oiseaux* CHANTEURS.

— SYN. **Chanteur, chantre.** Le *chanteur* fait l'action de chanter; le *chantre* est celui qui est chargé par état de chanter. Si le rossignol est appelé *chantre* des forêts, et Homère le *chantre* d'Ilion, c'est par une double figure et pour faire entendre non seulement que le premier *chante* dans les forêts et que le second a *chanté* Ilion, mais encore qu'ils sont connus pour cela, comme l'artisan est connu de tous ses voisins pour le métier qu'il fait.

— ANT. Chanteuse, chantresse. ‖ CANTATRICE.

Chanteur-chantin du XVe siècle, statue en bronze de Paul Dubois, [illegible] d'une tournure élégante et charmante.

CHANTEURS n. m. pl. Division de l'ordre des passereaux, dits aussi *oscines*, basée sur l'appareil vocal et la bande cornée recouvrant les côtés du tarse, et par la brièveté des couvertures des ailes. (Cf. OSCINES.)

— Encycl. Le sous-ordre des *chanteurs* n'a pas été adopté, car le développement des organes du chant existe chez d'autres dentirostres, comme les corbeaux (criards ou *clamateurs*), qui ne sont pas des oscines. Les naturalistes allemands ont divisé les chanteurs en deux groupes : *tardiformes* (merles et rossignols), *sylvies* (fauvettes), et certains y ont même compris tous les dentirostres.

Chanteuse voilée (LA), opéra comique en un acte, paroles de Vitale et de Leuven, musique de Victor Massé, représenté à l'Opéra-Comique, le 26 novembre 1850. Les auteurs ont mis en scène une aventure que rapporte Vasquez, vivant grande à Séville, pauvre et crible de dettes, échappant à une plus grande misère grâce à ses [illegible] Palamède, qui, disparaît, emporte une voile, va chanter sur la grande place et rapporte en échette la petite recette qu'elle fait ainsi. Tout se dénoue, et Vélazquez, touché du dévouement de sa maîtresse, épouse. La partition est pleine de fraîcheur et de grâce.

Scène du drame, après Paul Dubois.

CHANTI n. f. Variété de vigne originaire du Caucase.

CHANTIER (*tié* — du lat. *cantherium*, proprement cheval, hongre, pièce de support ; n. m. Tel du Cale, pierre ou mer-cant du bois plus sous-sol qui [illegible] travailler, et qui lui donne l'mélmanison et la fixité nécessaires. ‖ Pièces de bois sur lesquelles on pose horizontalement des tonneaux dans le cellier et les caves. Ils sont fixes ou articulés. Ils permettent, dans ce dernier cas, de soutirer à clair toutes les boissons. ‖ Table de pierre sur laquelle on pose le marbre pour le travailler. ‖ Solives garnies d'étoffe sur lesquelles on dépose les glaces coulées et parées. ‖ Support de la pièce de bois dans laquelle s'engagent les manivelles du cordier. ‖ Enceinte, couverte ou non, servant de magasin ou de dépôt pour des bois, des charbons ou des matériaux de construction. ‖ Sorte d'atelier fermé d'une simple clôture, couvert ou non d'un toit, dans lequel on travaille des matériaux de construction. ‖ Nom donné à de petits murs parallèles sur lesquels est posée une pièce plane, comme table d'autel, pierre tombale, etc. ‖ Maison, Édifice en construction. ‖ Enclos où l'on abat les animaux et où l'on équarrit les animaux abattus ou morts naturellement.

Barrique sur chantier.

— Agric. Dans le bassin de la Loire et de ses affluents, Portion du sol qui se trouve comprise entre la rive du fleuve et le pied des digues.

— Fig. *Sur le chantier*, En œuvre, en voie de se faire : *Mettre, Avoir un ouvrage* SUR LE CHANTIER. ‖ Pop. Conquête ou de nature : *Femme qui a cinq enfants en bas âge et un amant* SUR LE CHANTIER.

— Mar. Endroit où l'on façonne les pièces de construction d'un navire. ‖ *Navire sur chantier ou sur les chantiers*, Navire en construction. (On dit aussi SUR CALE.) ‖ Nom donné aux trucs supportant les navires sur cale. ‖ Supports des embarcations en dromes. CHANTIER *d'embarcation de quand canot*. ‖ *Chantier de bouée*, Pièces de bois sur lesquelles sont posées horizontalement les mâtures de rechange. ‖ *Chantiers d'arrimage*, Pièces de bois servant à caler la cargaison à bord.

Chantier d'embarcation.

— *Chantiers navires*, Nom abstrait signifiant l'ensemble des endroits où l'on construit des navires.

— Min. *Chantier de carrage*, Endroit où les [illegible] bennes roulantes viennent décharger les [illegible] pour mité du puits d'extraction.

— Navig. fluv. Dans les trains de bois, Longue perche entaillée, servant de liaison à un certain nombre de bûches.

— Ostréicult. Levée de terre sur laquelle les amarcilleurs circulent, dans les parcs à huîtres.

CHANTIGNOLE ou **CHANTIGNOLLE** (*gno lll.* — *gnol'le*, côté) n. f. Petite pièce de bois supportant les pannes d'une charpente, et faite sur l'arbalétrier d'une ferme. ‖ Sorte de brique qui a la moitié moins d'épaisseur que la brique commune, mais en gardant sa longueur et sa largeur. (On l'emploie pour paver les chambres, les âtres et les contre-murs des cheminées.) ‖ Quelques-uns disent ÉCHANTIGNOLE.

CHANTILLE (*lil* mll.) n. f. Nom donné anciennement par quelques [illegible] contre-murs en tuileaux, que l'on devait construire dans les murs mitoyens, aux endroits où se trouvaient les âtres des cheminées.

CHANTILLY, comm. de l'Oise, arrond. et à 10 kilom. de Senlis, sur la Nonette, près de la *forêt de Chantilly*; 4 411 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de dentelles, de blondes, d'aiguilles, de boutons, impression sur étoffes, brasseries. Condé. Champ de courses devant le château. La forêt, d'une [illegible] allées et renferme les étangs de Commelle. Le bourg de [illegible] avec celle de son château. V. plus bas.

[illegible] cial; le fond est clair. Elle s'emploie pour fabriquer de grandes pièces telles que robes, éventails, fichus, etc.; quelquefois, on en fait usage pour former une cariature. Le fond de cette dentelle est à mailles portant des dessins dont un fil contourne les profils. [V. DENTELLE.]

la même année que la Société d'encouragement, et se divisent en deux saisons ou réunions : celle du printemps, qui est la plus importante, et dans laquelle se courent le *prix du Jockey-Club*, le derby français, ainsi que le *prix de Diane*, et la réunion d'automne, plus spécialement consacrée aux chevaux de deux ans. L'hippodrome de Chantilly, tracé sur la grande pelouse du château, encadré par la forêt, et, sur un côté, par la façade monumentale des grandes écuries, est des plus pittoresques.

Chantilly (CHÂTEAU DE), Jusqu'au milieu du XIVe siècle, Chantilly n'est que la forteresse des sires de Bouteiller, de Senlis. En 1386, il passe aux d'Orgemont, qui le défendent durant la guerre de Cent ans. En 1484, Guillaume de Montmorency, neveu de Pierre, III d'Orgemont, dit Pierre seignour de Chantilly; c'est le père du connétable Anne. Dès lors, l'histoire de Chantilly est liée à celle des Montmorency et des Condé.

Anne de Montmorency travaille à une transformation, décrite par Ducerceau. Le donjon est commencé en 1527. Le château-forteresse, à la fois maison seigneuriale pourvue de parcs et redoute bastionnée, semble terminé en 1531. Chamiges et Bullant y travaient vers 1540 et 1547. Le second fils d'Anne, Henri Ier de Montmorency, poursuit les embellissements de Chantilly. Henri IV y a son appartement et son jardin. Théophile de Viau s'y réfugie. Après l'exécution du dernier Montmorency (1632), Louis XIII séquestre Chantilly; Anne d'Autriche le rend, en 1643, à la mère du grand Condé. La comparaison entre les planches de Ducerceau et celles de Perelle donne une idée des travaux gigantesques, accomplis, sur l'ordre de Condé, par Le Nôtre, Gitard, La Quintinie, Manse et Mansard. Mansard altéra un peu trop la physionomie du château du XVIe siècle. Chantilly revêt alors la livrée royale de l'art Louis XIV. Entre 1720 et 1789, le château achève de se transformer avec le duc de Bourbon : il s'y crée une manufacture de porcelaine; on y fabrique des toiles peintes, des vernis de la Chine; ce dernier époque une série des *singeries*. Lille d'Amour s'élève plus tard, et aussi les fameuses écuries, du plus pur style Louis XV. Le théâtre fait

merveille. Boucher, Chardin décorent les appartements. Louis XV et sa maîtresse viennent le visiter. Survient la Révolution. Le Grand Château est rasé, le Petit dévasté, l'Orangerie, le temple de Vénus, la ménagerie, ont disparu. C'est ainsi qu'en 1814 le prince de Condé trouva Chantilly.

En 1845, le duc d'Aumale projeta une restauration complète; 1848 fit ajourner les choses. C'est beaucoup plus tard de 1876 à 1882, qu'il fit exécuter cette restauration par Daumet. En 1886, le duc d'Aumale faisait donation à l'Institut de Chantilly et de ses précieuses collections. L'admirable réunion d'objets d'art qui s'y trouve porte le [illegible] *Chantilly*.

CHANTILLY (*lil* mll.) n. m. Dentelle de Chantilly. (V. plus haut.) ‖ *Lefèvre de* CHANTILLY.

CHANTÔME (Paul), écrivain français, né près de Langres en 1810, mort à Paris en 1877. Il entra dans les ordres et se fit connaître comme prédicateur. En 1848, il fonda des journaux démocratiques, où il soutenait qu'il était possible et nécessaire d'allier la religion avec la liberté. Quelques-unes de ses idées parurent [illegible] Eglise appelée [illegible] fut condamné par l'archevêque de Paris, puis par le pape (1849). Cependant [illegible] jours attaché au catholicisme : *Exposition dogmatique et scientifique de la doctrine chrétienne* (1844); *De la liberté* (1844); *le Pape et sa cause* (1862); la *Politique catholique, solution du problème de politique générale posé à notre époque* (1862).

CHANTONAY [illegible] gnol, né en 1514 à Besançon, mort à Anvers en 1575. Il était fils du chancelier de Granvelle. Envoyé en 1560 en qualité d'ambassadeur d'Espagne près la cour de France, avec la mission secrète d'observer les factions et de poser son souverain comme protecteur des catholiques, il entra dans toutes les intrigues des Guises et lutta même contre Catherine de Médicis. Il fut, en outre, de 1563 à 1571, ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien II. Les *Mé*[illegible] conservés à Besançon.

CHANTONNAY, ch.-l. de canton de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon, entre le Grand et

le Petit Lay; 4.070 hab. Ch. de f. Etat. Carrière de pierre. Chaux. Bateaux. Tonnelier. Voiturier. Voiturier-Chantonnay. Fours à chaux, minoteries, tuileries, tanneries. Victoire des Vendéens de l'Elbée sur les républicains (5 sept 1793). Le district a 13.000 h. 15.933 hab.

CHANTONNÉ (*to-né*), **ÉE** adj. Se dit d'un papier défectueux présentant au toucher des callosités et des creux ou flaches.

Armes de Chantonnay

CHANTONNEMENT (*to-ne-man*) n. m. Action de chantonner. Morceau chanté à demi-voix.

CHANTONNER (*to-né*) v. n. Chanter à demi-voix.

V. a. Fredonner : *Louis XVI* CHANTONNAIT *les prodiges des opéras contenant* [illegible]

CHANTONNERIE (*to-ne-ri*) n. f. Fam. Action de chantonner. Musique médiocre et monotone.

CHANTONNYTE (*to-niit'* — de *Chantonnay*, nom de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche métamorphique pierreuse (sporadosidère oligosidère), de structure pseudo-fragmentaire, et composée de quartz minéraux qui sont péridot, pyroxène, feldspath et une silice de fer noir.

— Encycl. On retrouve ce type dans les matériaux de seize ou dix-huit chutes différentes, parmi lesquelles il faut citer la mémorable chute qui eut lieu à Pultusk, en Pologne, le 30 janvier 1868. C'est probablement à ce type qu'appartient la météorite tombée à Madrid, en février 1896.

CHAN-TOUNG, province de la Chine septentrionale, située entre le Petchili au N. et à l'O., le Kiang-Sou au S.; au N.-E., le Chan-Toung forme une langue de large péninsule, le golfe de Petchili et la mer Jaune : sa population est de 36 millions d'habitants. C'est un des pays les plus peuplés de la Chine et du globe. Le Hoang-Hô et le grand canal traversent la ville de Tsi-Nan-Tcoung, dont le blé, l'orge, le millet, le maïs, le riz, le *so-yeou* (sorte de pois qui sert à la fabrication de l'huile), le coton, le pavot, les plantes médicinales sont les principales cultures : la province est encore boisée. Le sol renferme du charbon de la houille en abondance, des argiles plastiques, des diamants, des grenats. L'industrie de la soie, des verreries, poteries, émaux, chapeaux de paille est florissante. Le commerce est très actif : exportation de tourteaux, pailles tressées, soies : importation de cotonnades et de riz. La capitale est *Tsi-Nan-Fou*, et les villes principales Ouei-Hsien, Tong-Tchéou-Fou, Tchoung-Kin-Tchéou et le port de Tché-Fou. — En 1897, l'Allemagne s'est fait céder « à bail » la baie de Kiao-Tchéou, sur la côte méridionale de la péninsule du Chan-Toung; en 1898, les Anglais se sont établis sur la côte septentrionale à Weï-Hai-Wéi.

CHANTOURNAGE (*naj'*) n. m. Art ou action de chantourner, de découper le bois.

Encycl. L'opération du *chantournage* des bois pour l'ébénisterie, qui se faisait autrefois à la hache avec des pièces à main, s'exécute aujourd'hui au moyen des scies à chantourner ou à rubans, mues par un moteur mécanique. Le bois, placé sur une table de fonte et poussé par l'ouvrier contre la lame dans le sens dans la partie descendante, prend immédiatement les formes les plus variées.

CHANTOURNÉ n. m. Pièce de bois travaillée ou couverte d'une pièce d'étoffe décorée de festons ou de galons, que l'on place entre le dossier et le chevet d'un lit.

CHANTOURNEMENT (*man*) n. m. Profil, contour d'une planche chantournée.

CHANTOURNER (rad. *chant*, côté) v. a. Techn. Couper en évider, suivant un profil donné.

— Peint. Donner aux objets représentés sur la toile de tels contours, que certaines parties ressortent saillantes au-dessus des autres. ‖ *Chantourner une bordure*, Figurer des découpures sur la bordure peinte d'un tableau.

Se *chantourner*, v. pr. Etre chantourné : *Bois qui ne* SE CHANTOURNE *pas aisément.*

CHANTRANSIE (*si* — du nom de Girod-*Chantrans*, botan. suisse) n. f. Genre d'algues d'eau douce, de la famille des conferves, qui, d'après Lirodot, ne constituerait qu'une génération asexuée des batrachospermes.

CHANTRE (du lat. *cantor*, chanter) n. m. Celui qui chante, qui aime à chanter. (Ce sens a vieilli.) ‖ Celui qui chante au lutrin d'une église : *Les* CHANTRES *de la chapelle des rois possédaient des bénéfices et des privilèges importants.* ‖ Dans les églises protestantes, Celui qui entonne les psaumes et soutient le chant.

— *Grand chantre* ou simplement *Chantre*, Dignitaire maître du chœur, qui préside au chant dans les églises cathédrales ou collégiales et dans quelques monastères.

Poésie ‖ Poète : *Le* CHANTRE *d'Eure ou de Mantoue*, Virgile. ‖ Oiseau chanteur : *Si le rossignol est le* CHANTRE *des bois, le serin est le musicien de la ménagerie.* (Buff.)

— Fig. Trouveur, personne qui vante, qui célèbre : *Je n'aime pas les* CHANTRES *des causes victorieuses.* (Didier.)

— Ornith. Espèce de roitelet dont le chant est assez agréable.

— n. f. Dignitaire de certains couvents de femmes, chargée de la direction du chant : *La* CHANTRE *dira tout* [illegible] (Rachelet.)

Syn. Chantre, V. CHANTEUR.

— Encycl. Dans l'Eglise primitive, les *chantres* (*cantores*) [illegible] l'institution remonte au IVe siècle. D'abord confrères des prêtres et des diacres, la fonction de chantre fut [illegible] par saint Grégoire le Grand, par les sous-diacres [illegible] Cependant, [illegible] Parvenus [illegible] Saint-Pierre de Paris, était à la collation de l'archevêque, et le sous-chantre était élu par le chapitre. Ces dignitaires avaient la surveillance des *petites écoles* de la ville, et les maîtres de ces écoles et autres semblables étaient placés sous leur juridiction. Ceux-ci pouvaient en appeler des sentences du grand chantre devant le parlement. Cette organisation se retrouve encore avec des modifications plus ou moins profondes, dans beaucoup de cathédrales. Aujourd'hui, les chantres ne sont plus considérés comme faisant partie du clergé. Ce sont de simples employés des églises, nommés dans les paroisses urbaines par le bureau des marguilliers, sur la présentation du curé, et par le curé seul ou les desservants dans les paroisses rurales.

CHANTRE (Ernest), savant français, né à Lyon en 1845. Il s'est occupé d'une façon spéciale d'études géologiques, préhistoriques et archéologiques. D'abord attaché au Museum de Lyon, il fut nommé sous-directeur du même établissement (Arts et Industrie), chargé d'un concours d'ethnologie à la faculté des lettres de Lyon. Il a été successivement en mission en Grèce, en Russie, au Caucase, dans l'Asie occidentale (1893-1894), en haute Egypte (1898-1899). Il fait cités, parmi ses nombreuses publications : *Recherches anthropologiques dans le Caucase* (1885-1887); *Résultats des missions de M. Chantre, de 1879 à 1883* (1885); *Transcaucasie, Asie Mineure et Syrie du Nord* (1896); *Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale, mission en Cappadoce 1893-1894* (1898); *les Dernières Découvertes effectuées dans les nécropoles préhistoriques de la haute Egypte* (Société d'anthropologie de Lyon, 1898).

CHANTRERIE (*ri*) n. f. Bénéfice, dignité de chantre, dans une église cathédrale ou collégiale. ‖ Ecole de chant d'église, maîtrise. ‖ Chapelle dont le revenu servait à l'entretien d'un prêtre chargé de chanter chaque jour une messe pour le repos de l'âme des fondateurs.

CHANTREY (sir Francis Legatt), sculpteur anglais, né dans le comté de Derby en 1781, mort à Londres en 1842. Il étudia d'abord la gravure sur bois. Dès 1804, il exécutait des bustes à Londres. Son groupe charmant des *Sœurs endormies* (1816 [cathédrale de Lichfield]) lui bientôt suivi une série de grands portraits-statues. Ses principales œuvres sont : *sir J. Banks, George Canning, William Pitt, George IV*, un *Wellington*, statue équestre, etc.

CHANTRIGNÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 15 kilom. de Mayenne, près de la Vienne, affluent de la Mayenne ; 1.480 hab. Eaux-vie, poiré, cidre.

CHANU, comm. de l'Orne, arrond. et à 19 kilom. de Domfront, entre le Noireau et la Varenne ; 1.927 hab. Pierres de taille ; grande fabrique de coutils, clous, quincaillerie, serrurerie, boisselleric ; moulins. — Patrie du sculpteur Prudhon (1758-1823).

CHANUT (Hector-Pierre), homme d'Etat français, né à Antignac (Cantal) en 1604, mort à Paris en 1667. Il fut ambassadeur de France en Suède (1645-1649), à Lubeck (1650-1653), et en Hollande (1653-1655); il entra, à son retour en France, dans le conseil d'Etat.

CHANUTE, ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Neosho, tributaire de l'Arkansas ; 2.865 hab.

CHANVENON n. m. Un des noms vulgaires du chanvre.

CHANVRE (du lat. *cannabis*) n. m. Genre de plantes textiles, type de la famille des cannabinacées. (La Fontaine a fait ce mot du féminin ; c'était une forme populaire de son temps.)

— Zool. anal. Nom donné à diverses plantes textiles, ou qui ont quelque autre rapport avec le chanvre commun. ‖ *Chanvre d'Afrique*, Syn. de SANSEVIÈRE. ‖ *Chanvre des Amériques*, Syn. de AGAVE. ‖ *Chanvre aquatique* ou *chanvre d'eau*, Syn. de EUPATOIRE. ‖ *Chanvre bâtard*, Syn. de GALEOPSIDE. ‖ *Chanvre du Bengale*, Syn. de CROTALAIRE JONCÉE. ‖ *Chanvre du Canada*, Syn. de APOCYN CHANVRIN. ‖ *Chanvre de Crète*, Syn. de DATURE CANNABINE. ‖ *Chanvre des Indes*, Syn. de AGAVE, de ALOES, de BANGUE. ‖ *Chanvre du Japon*, Syn. de SPIRÉE DU JAPON. ‖ *Chanvre de Manille*, Syn. de ABACA et de BANANIER TEXTILE. ‖ *Chanvre de la Nouvelle-Zélande*, Syn. de PHORMION TENACE. ‖ *Chanvre piquant*, Syn. de ORTIE CANNABINE. ‖ *Chanvre de Manille*, fibres extraites des feuilles d'un bananier, le *musa textilis*. V. ABACA.

— Par ext. Matière textile fournie par le chanvre ; toile de chanvre : *On a successivement vanté les* CHANVRES *de Bologne en Italie et ceux du pays de Bade.* (T. de Berneaud.) ‖ *Chanvre de bonnate de chanvre*, Corde qui sert à prendre quelqu'un ; supplice de la pendaison.

— Encycl. Bot. Le *chanvre* ne renferme guère qu'une seule espèce, le *chanvre cultivé* (*cannabis sativa*) ; mais plusieurs de ses variétés ont été regardées par quelques auteurs comme autant de types spécifiques (*cannabis indica, chinensis*); on la suppose originaire de l'Asie centrale.

Le chanvre est une plante à fleurs dioïques, apétales. Les fleurs mâles sont disposées en grappes ; les femelles, réunies en épi et ombraciées. Le fruit (*chènevis*) est une akène, dont la graine sans albumen renferme un embryon charnu. Les feuilles inférieures sont opposées ; les supérieures sont alternes, lancéolées, hispides. Les pieds mâles sont plus grêles, moins élevés que les pieds femelles ; ils diffèrent d'aspect et arrivent plus tôt au terme de leur développement.

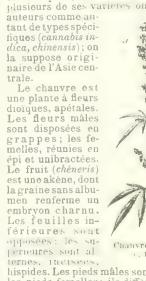

Chanvre *a*, tige mâle ; *b*, tige femelle ; *c*, fleur mâle ; *d*, fleur femelle

Les Orientaux le cultivent surtout comme plante enivrante et, quelquefois, le regardent comme plante sacrée. Il sert à confectionner le cordon sacré des Kchatriyas (caste des guerriers); brûlé, il produit une fumée dont le dieu Civa est, dit-on, avide. Ses diverses parties, soit seules, soit associées à d'autres substances, telles que l'arec ou l'opium, et mises sous forme de poudres, de pilules, de pastilles, de breuvages divers, procurent une ivresse tantôt agréable et calmante, tantôt délirante et furieuse. Parmi les préparations de ce genre, la plus employée est le *hachisch*.

— Agric. Le *chanvre* exige une terre profonde, fraîche, bien préparée, fumée fortement. Semis à la volée en mars avril ou mai, suivant les localités (100 à 300 litres de graines à l'hectare, selon que le sol est plus ou moins riche et qu'on veut obtenir des filasses grossières ou fines). Il est suivi d'un hersage ou d'un roulage. Comme les oiseaux sont très friands des semences, la *chènevière* est garnie d'épouvantails. La plante germe après une dou-

zaine de jours ; elle demande peu de soins d'entretien, parfois un sarclage. Elle peut être attaquée par la cuscute ou l'orobanche rameuse, par les limaces et la chenille du sphinx tête de mort. La récolte se pratique en deux fois : on arrache d'abord les pieds mâles vers la fin de juillet, puis les pieds femelles vingt ou vingt-cinq jours après. On ne les tiges en bottes qu'on fait sécher en les dressant sur le sol, soit qu'on les soutienne l'une par l'autre ou qu'on en fasse reposer l'extrémité sur un perche horizontale. On opère ensuite l'extraction de la filasse, qui est précédée, pour les pieds femelles, de l'égrenage.

— Industr. Le chanvre subit diverses préparations préliminaires, avant d'être livré à la filature et au tissage. La première est le *roussage* à l'eau ou à sec, qui fait disparaître la substance gommeuse reliant les fibres textiles, et met ces dernières à nu. Au roussage succèdent le *broyage* et le *teillage*, qui enlèvent la chenevotte, c'est-à-dire la matière ligneuse, et dégagent la partie textile de la plante. Autrefois, ces opérations s'effectuaient à la main : on se servait d'un outil assez primitif appelé *broie*, composée de mâchoires en bois entre lesquelles on faisait passer la plante rouie. Aujourd'hui, les préparations du chanvre s'exécutent au moyen de *machines* qui donnent un rendement beaucoup plus considérable, en même temps que le broyage et le teillage s'opèrent régulièrement et d'une manière plus parfaite.

Le chanvre est ensuite soumis à des manipulations qui ont pour objet de diviser le plus possible, en les séparant les unes des autres, les fibres textiles et qui s'opèrent au moyen d'une machine à meule.

— Comm. Il existe de nombreuses commercialement différentes variétés et qualités de chanvres :

1° *Chanvre français*. Les sortes portent dans le commerce les noms des contrées et des anciennes provinces qui les fournissent : les sortes de Bucardie, la plus estimée de toutes ; de Champagne, d'une qualité à peu près égale ; de Touraine, d'une valeur commerciale encore grande, puis les sortes de Bourgogne, donnant des chanvres grossiers.

2° *Chanvre de Russie*. Il comprend les sortes de Riga et de Saint-Pétersbourg.

3° *Chanvre d'Italie*. Ce sont les plus beaux de tous les chanvres. Les plus estimés sont ceux de Bologne ; puis viennent ceux de Ferrare, de Toscane, de Modène, de la Lombardie, de la Vénétie et du Piémont.

4° *Chanvre allemand*. Les chanvres allemands se rapprochent de ceux de Russie ; les principaux sont ceux de Königsberg et de Memel. L'Allemagne expédie encore des chanvres badois, de médiocre qualité, et les chanvres d'Alsace, qui passent pour une variété de ceux-ci.

— *Succédanés du chanvre*. Les feuilles du palmier qui fournit la noix de palme, l'*elais guineensis*, très abondant sur toute la partie orientale de l'Afrique, depuis le bord de la mer jusqu'à une grande distance dans l'intérieur, renferment une filasse à fibres fines et soyeuses. Les feuilles contenant ces fibres mettent quatre mois environ à pousser ; on peut donc en faire trois récoltes par an. Les étais ne peuvent pas être exploités plus de six à sept ans de cette façon, car les fibres durcissent à mesure de la croissance des arbres ; on conserve alors ceux-ci pour en recueillir les fruits. On emploie aussi quelquefois comme du chanvre ordinaire : le *chanvre du Japon*, constitué par les fibres de la *kerria japonica*, famille des rosacées, du *corchorus japonicus*, qui donne des fibres de jute, et de la *spiræa japonica* ; le *chanvre de Mahot*, fibres de l'*hibiscus* ; le *chanvre de la Nouvelle-Zélande*, fibres du *phormium tenax* ; le *chanvre de Haïti* et celui de *Tampico*, que fournit l'*aloès pite* ; le *chanvre de Sisal*, produit par une variété de l'aloès pitte qui croît dans l'Amérique centrale et a pris le nom de son port d'exportation ; le *chanvre de l'Himalaya, ramie* ou *china gray*.

CHANVREUX (*vreû*), **EUSE** adj. Qui tient du chanvre, qui ressemble à du chanvre : *Fibres* CHANVREUSES. ‖ *Tourbe chanvreuse*, Celle qui est constituée par une infinité de racines entrelacées. (Sa qualité est des plus médiocres.)

CHANVRIER (*vri-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui cultive le chanvre, ou qui prépare le chanvre récolté.

— adj. Qui s'occupe de l'industrie du chanvre : *Société* CHANVRIÈRE. *L'industrie* CHANVRIÈRE.

CHANVRIÈRE n. f. Terre où l'on cultive le chanvre. ‖ On dit plus souvent CHÈNEVIÈRE.

CHANVRIN (rad. *chanvre* : n. m. Syn. de GALÉOPSIDE ou CHANVRE BATARD.

CHANVROLÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide chanvroléique.

CHANVROLÉIQUE (de *chanvre*, et *oléique*) adj. Se dit d'un acide extrait de l'huile de chènevis.

— Encycl. L'acide *chanvroléique* $C^{18}H^{30}O^{2}$ s'obtient en abandonnant l'huile de chènevis, pendant plusieurs mois, dans un lieu frais. Cette huile se sépare en deux couches : l'une pâteuse, constituée par la majeure partie des acides gras, l'autre liquide. Cette dernière est dissoute dans l'alcool et saponifiée par l'ammoniaque. Le sel obtenu est repris par l'eau et précipité par le chlorure de baryum. Les chanvroléates s'oxydent à l'air.

CHANY n. m. Variété de cépage cultivé dans l'Isère : CHANY *noir*. CHANY *blanc*.

CHANZEAUX, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. d'Angers, près de l'Heyrome ; 1.126 hab. Marbres pour les usines de Cholet.

CHANZY (Antoine Eugène Alfred), général et sénateur français, né à Nogent (1823), mort à Châlons-sur-Marne (1883). Elève de l'Ecole de Saint-Cyr (1840), d'abord sous-lieutenant de zouaves, il resta longtemps chef du bureau arabe de Tlemcen, et occupa ce poste avec habileté. En 1856, il fut promu chef de bataillon, fit la campagne d'Italie, prit part à l'expédition de Syrie et occupa Rome. Nommé colonel (1864), il retourna en Afrique où il fut promu

Chanzy

général de brigade 1868, et y resta jusqu'en 1870. Le maréchal Lebœuf, ministre de la guerre, avait négligé de l'employer dans la guerre franco-allemande. Mais au gouvernement de la Défense nationale le mit à la tête du 16e corps, qui se distingua à Coulmiers et Villepion. Le général Chanzy commanda ensuite l'armée de la Loire. Plein d'activité, énergie, il tint tête à trois corps d'armée allemands, soutenant avec succès la lutte à Vendôme (15 déc.) et à Montoire (27 déc.). L'armistice déclaré, il quitta ses troupes cantonnées à Laval, pour se rendre à Paris. Élu député des Ardennes, il vota à l'Assemblée de Bordeaux contre les préliminaires de paix. Arrêté pendant la Commune, il fut heureusement protégé. Il siégea à la Chambre jusqu'en 1872, et s'occupa de la réorganisation de l'armée. Il fut élu gouverneur de l'Algérie (1873) et sénateur (1875). La droite légitimiste eût voulu le substituer, dans la présidence de la République, au maréchal de Mac-Mahon (1879). Nommé ambassadeur en Russie, il fut bientôt rappelé et mis à la tête d'un corps d'armée. Il mourut prématurément (1883).

— Bibliogr. : Chanzy, *la Deuxième Armée de la Loire* (1871); A. Chuquet, *le Général Chanzy* (1883).

Chanzy (monument du général), tableau de Henner. Le général est représenté en pied, debout et de face, en tenue de campagne. Le visage, comme l'attitude, a une expression franche et mâle, résolue et à la fois familière. C'est un des meilleurs morceaux du maître.

Chanzy (monument du général) **et de la Deuxième Armée de la Loire,** érigé par souscription nationale, au Mans, le 16 août 1885. Il comprend un soubassement quadrangulaire, du à Croisy, et une statue par Crauk (Salon de 1885). Ce monument est un hommage rendu à la mémoire de la deuxième armée de la Loire. Les sculptures du soubassement se composent de deux groupes qui représentent des épisodes de bataille. Sur la face de gauche, on voit, renversé sous son cheval, un officier qui vise avec son revolver un ennemi invisible. Sur la face de droite, un officier, la lorgnette à la main, désigne à ses soldats le point où il faut tirer. Sur le devant, un marin blessé est assis sur un sac, entre un cavalier démonté et un jeune lignard qui se dispose à faire le coup de feu, tandis que, sur la face de derrière, un tirailleur mortellement atteint se traîne à terre au pied d'un canon brisé. — Une autre statue du général Chanzy, exécutée par Croisy, a été érigée à Nouart (Ardennes). Debout de face, en grand uniforme, la main gauche appuyée sur le fourreau de l'épée, le général tient le bras droit étendu.

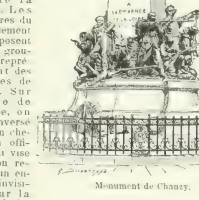

Monument de Chanzy.

CHAODINÉES (*ka*) n. f. pl. Sous ce nom, Bory Saint-Vincent avait réuni un grand nombre d'algues inférieures, aussi connues dans leur nature que dans leur développement, mais présentant le caractère commun d'une enveloppe muqueuse propre à tous les individus. — *Une* Chaodinée.

CHAO-HAO, empereur de la Chine. Il succéda à son père, Hoang-Ti, et régna de 2397 à 2315 avant notre ère. Il fit exécuter de grands travaux publics, inventa une musique nouvelle, et régla le costume que devaient porter les musiciens des différentes classes. C'est à son règne qu'on fait remonter l'origine des cérémonies en l'honneur des ancêtres et du culte des mauvais esprits.

CHAO-KANG, empereur de Chine, le sixième de la dynastie des Hia (2148-2057 av. J.-C.). Son père, Ti-Siang, ayant été tué par les rebelles, Han-Tsou, leur chef, se fit proclamer empereur et ordonna d'égorger tout ce qui restait de la famille des Hia. Chao-Kang fut élevé en secret parmi les bergers, puis il entra ensuite comme aide de cuisine chez le gouverneur de Yu, qui lui donna ses deux filles en mariage. Plus tard, celui-ci, avec l'aide du gouverneur de Yu-Yang, s'empara de Han-Tsou, soumit ses troupes et rétablit Chao-Kang sur le trône. Son règne, qui dura vingt-deux ans, fut heureux et paisible.

CHAOLOGIE (*ka, ji* — de *chaos,* et du gr. *logos,* discours) n. f. Description du chaos; observations sur l'état de la matière avant la formation des mondes.

CHAOMANCIE (*ka* — du gr. *khaos,* air, et *manteia,* divination) n. f. Divination que les alchimistes prétiquaient au moyen d'observations faites sur l'air.

CHAOMANCIEN, ENNE (*ka, si-in, ên*) adj. et n. Se dit d'une personne qui se livre à la chaomancie.

CHAON. Myth. gr. V. Chaonie.

CHAONIE, ancienne contrée de l'Épire, qui touchait du côté du N. aux monts Acrocérauniens, et du côté du S.-O. à la mer Ionienne, et devait son nom à Chaon, fils de Priam, tué involontairement par son frère Hélenos. Des colombes, *Chaonix aves,* y rendaient des oracles dans un bois sacré. La Chaonie est aujourd'hui comprise dans le sandjak de Berat, en Albanie.

CHAONIEN, ENNE (*ka, ni-in, ên*), personne né en Chaonie, ou qui habitait ce pays. — *Les* Chaoniens.

— Adjectiv. Qui appartient à la Chaonie ou à ses habitants : *Tendition* chaonienne.

CHAONIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait en Chaonie, en l'honneur de Chaon, fils de Priam.

CHAO-PHA-CHULALONKORN, roi de Siam, né à Bangkok en 1853, succéda à son père Chao-Phra-Mongkout le 18 octobre 1868. Il épousa la princesse Sawang Wadthana. Monarque intelligent, il s'efforça d'introduire dans ses Etats la civilisation européenne, fit construire des chemins de fer, etc. En 1897, il fit un voyage en Europe, au cours duquel il visita Paris.

CHAO-PHA-MONGKOUT, roi de Siam (1805-1868). En 1825, il fut supplanté par l'un de ses frères, issu d'une femme non rang inférieur, et se fit religieux bouddhiste; mais son frère, qui l'avait trahi, le mena sur le trône, malgré les tentatives de rébellion de ses neveux. Son règne marque une époque heureuse et très féconde : ses troupes furent soumises à la discipline européenne; les dettes des sujets furent accordées, les missionnaires catholiques, expulsés sous son prédécesseur, purent rentrer à Bangkok; des routes furent tracées et des canaux creusés; il augmenta sa marine et fit construire des bateaux à vapeur. En 1855 et 1856, il signa avec l'Angleterre, les Etats-Unis et la France des traités de commerce qui donnèrent de grands privilèges aux négociants de ces trois pays.

CHAOS (*ka-o* — lat. *chaos,* gr. *khaos,* abîme) n. m. Confusion primitive des éléments de la matière, avant la formation du monde. (Les Grecs avaient d'abord donné ce nom à l'immensité de l'espace.)

— Par anal. Désordre, trouble, pêle-mêle : *Le* Chaos *d'une bibliothèque.*

— Fig. Confusion, manque de clarté, d'harmonie : *Le* Chaos *des idées. Le* Chaos *des intérêts contraires.*

— En T. de géogr. Nom donné à certains sites, particulièrement dans les Pyrénées.

— *Chaos végétal,* Ancien nom du *protococcus,* ou matière verte de Priestley.

CHAOS. Myth. gr. Personnification de l'espace vide et indéterminé, tel qu'il se présentait avant la création, rempli de ténèbres et de nuées. Suivant Hésiode, Chaos est père de l'Erèbe et de la Nuit; suivant les orphiques, il est fils de Kronos. Après la naissance du monde, Chaos aurait subsisté sous la terre; on lui fait prononcer aux Enfers.

CHAOTIQUE (*ka-o-tik*) adj. Qui appartient au chaos, qui le concerne : *Le désordre* chaotique. *Matière chaotique,* Matière qui est restée à l'état moléculaire, et qui n'entre point dans l'organisation du monde actuel.

— Fig. Qui est livré au désordre, à la confusion.

CHAOUCH (du turc *tchaouch*) n. m. Huissier ou appariteur. Plusieurs officiers de la cour portaient anciennement ce titre : *le tchaouch bachi,* ministre d'Etat, vice-président du divan, introducteur des ambassadeurs; *le tchaouchlar emini* transmettait ses ordres; *le tchaouchlar kiatéhi* était le secrétaire des huissiers. Les *tchaouch* se répartissaient en cent cent trente huissiers du palais et trois cent trente estafettes.

CHAOUCH ou **CHAOUS** (*ouse*) n. m. Cépage oriental, donnant des grappes énormes dont les grains, à peau dure, ont une forme très allongée. On rencontre fréquemment des grappes dont le poids dépasse 3 et 4 kilogrammes.

CHAOUÏA, population sédentaire de l'Algérie habitant le massif de l'Aurès ou Aourâs, et vivant surtout autour de magasins fortifiés qui ressemblent aux villages des Kabyles.

— Adjectiv. : *Horde* chaouïa.

— n. m. Linguist. Idiome appartenant au groupe libyen ou berbère. (On le parle dans l'Atlas, depuis Tedla jusqu'à Duquella) : *Exprimer en* chaouïa. ‖ On dit aussi chawïa.

CHAOURCE, ch-l. de canton de l'Aube, arrond. et à 21 kilom. de Bar-sur-Seine, aux sources de l'Armance; 1.321 hab. (*Chaourcois, oises.*) Ch. de f. Nord. Eaux ferrugineuses. Moulins, scieries, tuileries et briqueteries. Maisons du bois du XVe siècle. Église du XVIe siècle, décorée de sculptures remarquables. Aux environs, *forêt de Chaource.* (Chaource est l'ancienne *Cadusia,* augmentée de la *Villeneuve* fondée par le comte de Champagne, Henri le Libéral, en 1163.) Patrie du poète Amadis Jamyn. — Le canton a 25 comm. et 8.799 hab.

CHAO-YONG, philosophe et littérateur chinois, naquit de parents pauvres en l'an 1011, se livra à l'étude et à la méditation, puis partit pour Pékin. Sang, aujourd'hui Kai-Fong, qui était alors le séjour des savants les plus renommés de l'empire. Il publia sur les *Koua* ou *Trigrammes* de Fou-hi un commentaire en soixante volumes, appelé *Khanng-Ky-Kang-ché-ché.* On a aussi de lui un ouvrage en vingt volumes intitulé : *Ki-jang-Ki,* qui renferme des mélanges de vers et de prose sur des sujets de morale et de philosophie. Il refusa toutes les dignités pour vivre dans la plus humble retraite, et mourut en 1077. A sa mort, l'empereur Chin-Tsoung lui décerna le titre de *Docteur sans tache.*

CHAPADA (serra da), petite chaîne de montagnes du Brésil, comprise entre la ville de Bahia et le rio Saô-Francisco, au centre de l'Etat de Bahia. Dans le versant oriental de cette chaîne et aux lieux appelés *Chapada, Gintio, Sincora* et *Lençoes,* ont été découvertes d'importantes mines d'or et de diamants.

CHAPALA, ville du Mexique (Etat de Jalisco), sur le lac du même nom, le plus grand du Mexique (1.530 kilom.), qui déverse ses eaux dans le Pacifique par le Lerma ou rio Grande de Santiago; 8.135 hab. — Pop. du *district de Chapala* : 24.150 hab.

CHAPANTONGO, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo); 5.100 hab.

CHAPARDAGE (*daj*) n. m. Pop. Maraudage; vol.

CHAPARDER (probablem. du vx franç. *chaper,* prendre, venu lui-même du lat. *caperé*) v. a. Pop. Marauder; voler.

CHAPARDEUR (rad. *chaparder*) n. m. Pop. Maraudeur, voleur.

CHAPAREILLAN, comm. de l'Isère, arr. et à 37 kilom. de Grenoble, au pied du mont Granier, près de l'Isère; 2.179 hab. Chaux. Ruines du château de Bellecombe, qui défendait la frontière du Dauphiné du côté de la Savoie.

CHAPDES-BEAUFORT, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 26 kilom. de Riom, non loin de la Sioule; 1.681 hab. Sources ferrugineuses. Mine de plomb argentifère. Ruines de la chartreuse du Port-Sainte-Marie. Bourg fondé en 1219.

CHAPE [illegible] agrafe par devant, et dont [illegible] glise. ‖ Sorte d'habit à capuce fourré d'hermine, que porte [illegible] que portent les chanoines dans le chœur, pendant l'hiver. ‖ Manteau de ville de certains religieux.

— Art. [illegible] Couvercle bombé, qui sé met sur les plats pour tenir les mets chauds et les mettre à l'abri de tout ce qui pourrait tomber dedans.

— Comm. Double enveloppe d'un baril de poudre.

— Constr. V. la partie encycl.

— Hist. Pavillon que l'on portait à la guerre, pour abriter les reliques des saints. ‖ *Chape de saint Martin.* V. la partie encycl. ‖ *Chape de plomb,* Ancien [illegible] supplice consistant en une sorte de manteau [illegible] Fig. Situation pénible, fardeau lourd à supporter.

— Horlog. Monture d'une ou de plusieurs poulies, servant à donner le mouvement à une horloge.

— Manuf. Matière textile, composée de bourre de soie. ‖ On l'appelle aussi fleurage.

— Mar. Agate creusée, servant de pivot à l'aiguille aimantée. ‖ *Poulie à chape,* Forte poulie en fer portant un croc à étrillon.

— Mécan. Trou percé dans le bois ou un métal recevant les extrémités d'un essieu, d'une balance, d'un tour. ‖ Recouvrement qui entoure les coussinets d'une tête de manivelle, et les fixe au corps de la pièce.

— Mus. Planches qui, portant les tuyaux d'orgue, servent de couverture au sommier, et où se fait la distribution du vent.

— Ornith. Partie du plumage [illegible] de dos, d'une [illegible]

— Pêch. Garniture en vieux câbles qu'on met autour d'un filet pour le fortifier. ‖ On écrit aussi chappe.

— P. et chauss. Couche ou bain de mortier que l'on étale avant de poser le pavé.

— Techn. Nom donné à certains objets que l'on pose sur d'autres pour les couvrir. ‖ Bande métallique, bordant le contour supérieur d'un fourneau. ‖ Couvercle d'un alambic. ‖ Monture d'une poulie en forme de fourche, laissant à la poulie une certaine liberté d'oscillation. ‖ Sorte de couvercle, protégeant une partie (généralement la partie supérieure) d'une poulie. ‖ Partie d'une boucle, fixée à demeure dans l'objet qu'elle doit boucler. ‖ Pièce de cuivre du tourot des graveurs sur pierres fines. ‖ Enveloppe dans laquelle s'ajustent et se tiennent les pièces d'un moule. ‖ Mélange de terre, de bourre et de fiente de cheval, dont on recouvre les cires des ouvrages jetés à la fonte.

— Typogr. Petit calibre de tôle, taillé à l'extrémité comme une matrice de caractère.

— *Lever la chape* [illegible] *de l'évêque,* Se disputer une chose qui n'est [illegible] être à aucun de ceux qui y prétendent. (Cette locution vient de ce que, au moyen âge, les meubles d'un évêque, à sa mort, appartenaient à ceux qui se les disputaient, coutume qui s'était sans doute introduite à l'imitation de celle des premiers chrétiens, qui décupaient les vêtements des évêques morts pour s'en distribuer les morceaux, comme de saintes reliques.)

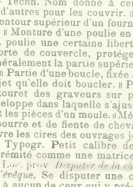

— Encycl. Archéol. Dans le costume civil, la *chape* du moyen âge est un manteau long et large, d'étoffe souple, avec capuchon et manches. C'est un vêtement de grande cérémonie, fait de velours ou de drap d'or; ainsi la portaient les princesses, au sacre du roi ou à d'autres solennités. A partir de la fin du XIVe siècle, la chape devint un vêtement de magistrat. Dans le costume ecclésiastique, la chape fut, à l'origine, comme le manteau de pluie, sans manches, fermant droit devant et muni d'un capuchon pointu. Telle fut la chape pluviale primitive du IXe siècle, que portaient les clercs au chœur. Plus tard, on se saya d'y mettre des manches, dans elles disparurent avec le costume de Innocent III. La chape du moyen âge porte en avant deux larges bandes d'orfroi, en elle est faite de riches étoffes; elle se ferme en avant avec un large fermail, mors, billette ou tassel d'orfèvrerie. Au XVe siècle, le capuchon pointu fut remplacé par le chaperon. Depuis cette époque, les chapes ont peu varié.

— Armur. On appelle *chape d'une épée* la partie de la garniture du fourreau qui le relie à son extrémité supérieure. La chape du fourreau porte les anneaux ou les crochets par lesquels, suivant les époques, celui-ci se relie à la ceinture. La chape des fourreaux de dague porte habituellement une belle horizontale, dans laquelle est passée la ceinture. En général, les épées du XVIe siècle ne portent pas de chape, car les garnitures du fourreau, refondues et libres, viennent habiller le talon ou *ricasso* de la lame jusqu'à son en passant à travers la sous-garde. Un ou deux nerfs recouvrent le fourreau à hauteur convenable permettaient aux pendants de l'arrêter.

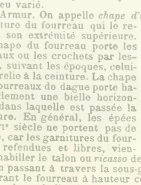

— Constr. On donne le nom de *chape* à la couche de mortier hydraulique, de ciment ou d'asphalte, dont on recouvre l'extrados des voûtes en maçonnerie, pour les garantir des infiltrations, faciliter l'écoulement des eaux pluviales, et le déversement de celles-ci vers les tuyaux d'écoule-

ment placés sur les reins de la voûte ou à la naissance des pieds-droits et des culées. Cet enduit est battu et lissé à la truelle, et, pour éviter qu'il ne se fendille par une évaporation trop rapide, on le recouvre d'une bâche, après avoir semé sur l'enduit du sable ou du gravier fin.

— Hist. *Chape de saint Martin*, Relique célèbre provenant du fameux saint Martin de Tours, qui fut le saint français le plus populaire au moyen âge. Elle était conservée dans l'oratoire de la maison du roi et lui donna même son nom, *chapelle*. Les rois de la seconde race emportaient la chape, comme relique tutélaire, dans les expéditions militaires, mais elle ne pas disposée en forme d'étendard. Les traces de cette relique ont disparu. D'après une supposition de Leroy de La Marche, cette chape serait la moitié du célèbre manteau que saint Martin partagea avec le pauvre d'Amiens, et que la cathédrale d'Auxerre posséda jusqu'au XVIe siècle.

CHAPÉ, ÉE adj. Revêtu d'une chape. Ou écrit aussi quelquefois CHAPPÉ, ÉE.

— En T. de blas., Se dit de l'écu qui s'oppose à chape ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'aux flancs. *Pascquet* CHAPÉ *de gueules*. V. CHAPPÉE, CRÉNELÉE, ENTÉ, ÉCARTELÉE.

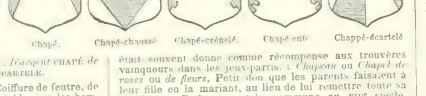

CHAPEAU (po — rad. *chape*) n. m. Coiffure de feutre, de panne, etc., de forme extrêmement variable, que les hommes et les femmes mettent sur leur tête pour sortir. ‖ *Chapeau de soie*, Chapeau d'homme recouvert d'une peluche de soie. ‖ *Chapeau à claque*, *Chapeau gibus*, V. CLAQUE, ET GIBUS. ‖ *Porter chapeau*, Se dit et se disait surtout par opposition à *porter casquette* (hommes), et à *porter bonnet* (femmes), pour indiquer à quelle classe de la société on appartenait.

— Par ext. Feutre avec lequel on fabrique des chapeaux d'homme : *Mettre dans ses souliers des semelles de* CHAPEAU. (Acad.) [Peu usité.]

— Fam. Homme, par opposition à femme : *Il y avait plusieurs coiffes, et pas un* CHAPEAU. ‖ A signifié Couronne :

Le mérite d'un homme, ou savant, ou guerrier,
Trouve sa récompense au chapeau de laurier.
MALHERBE.

— *Chapeau de cardinal* ou simplem. *Chapeau*, Chapeau rouge à forme plate et à larges bords, d'où pendent de grands cordons de soie rouge et que portent les cardinaux. ‖ Dignité de cardinal : *Recevoir le* CHAPEAU. V. CARDINAL.

— *Chapeau en bataille*, Chapeau à deux ou trois cornes posé en travers, de façon à laisser le visage découvert : *Les gendarmes français portent le* CHAPEAU EN BATAILLE. (L'expression est tirée du langage militaires, parce que, dans la disposition en bataille, les troupes font face sur toute la longueur des rangs.) ‖ *Chapeau en colonne*, Chapeau à deux ou trois cornes posé l'une des cornes en avant. (Autre expression militaire empruntée à la disposition en colonne, dans laquelle les troupes se présentent par la tête de la colonne.)

— *Prêter chapeau* ou *Frère au chapeau*, Frère lai qui était coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait ordinairement un père de son ordre. ‖ Personnage subalterne qui est tout à la dévotion d'une autre personne : *Jeffreys ne fut pas moins que le* BERGER AU CHAPEAU *du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan*. (St-Sim.) ‖ S'est dit d'un vers oiseux et qui n'est là que pour la rime. (Vieux.)

— Loc. div. *Chapeau bas*, Le chapeau à la main. — Interjectiv. : *Chapeau bas!* Découvrez-vous. ‖ *Porter, Mettre la main au chapeau*, Faire un léger salut. ‖ *Coup de chapeau*, Salutation respectueuse ou empressée.— Compliment, acte de civilité. ‖ *Enfoncer son chapeau*, Prendre une résolution hardie ; s'armer de courage, et aussi prendre des airs de matamore. ‖ *Mettre son chapeau de travers*, Prendre un ton menaçant. ‖ *Mettre au chapeau*, Se disait d'une sorte de collecte que les jeunes gens exempts du service militaire faisaient en faveur de leurs camarades moins heureux. ‖ *Il y a eu bien des chapeaux de reste*. Se dit d'une affaire où beaucoup d'hommes ont été blessés.

— Archéol. Partie de la garde des épées ou estoc qui recouvrait la chape. ‖ *Chapeau de fer*, Forme ancienne du casque.

— Arqueb. Petit rebord extérieur que présentaient les capsules fulminantes, rendant le maniement plus facile.

— Artill. *Chapeau mobile*, Pièce métallique coulissant sur la traverse horizontale des hausses, et portant le cran de mire.

— Art culin. Croûte qui sert de couvercle à un pâté.

— Art milit. V. la partie encycl.

— Blas. Figure de chapeau à larges bords, extérieure à l'écu des dignitaires ecclésiastiques. ‖ Bonnet ou couronne qui se met entre l'écu et le cimier. ‖ Pavillon ou dôme de velours bleu, chargé de fleurs de lis d'or, placé au-dessus des armoiries de la maison de France. V. la partie encycl.

— Bot. Se dit de l'appareil reproducteur de beaucoup de champignons supérieurs, notamment du champignon de couche (*agaricus ou psalliota campestris*), étalé en forme de chapeau ordinairement horizontal et à surface supérieure convexe. (V. CHAMPIGNON, BASIDIOMYCÈTES, etc.)

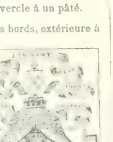
Coupe du champignon de couche (*agaricus ou psalliota campestris*).

‖ Se dit aussi des appareils reproducteurs de quelques autres végétaux (par ex. *marchantia*, de la classe des hépatiques), quand ces appareils ressemblent un peu extérieurement aux précédents.

‖ *Chapeau cannelle*, Nom vulgaire de l'agaric châtain. ‖ *Chapeau d'évêque*, Nom vulgaire de l'épimède des Alpes, du fusain et du pallipoc épineux, à cause de la forme de leurs fruits.

— Comm. *Chapeau de mérite*, Gratification accordée au capitaine d'un bâtiment de commerce, pour avoir remis à bon port les marchandises chargées à fret. ‖ Gratification que l'on accorde à quelqu'un et stipulée verbalement.

— Constr. Dernière pièce terminant un pan de bois. ‖ Pièce de bois posée horizontalement sur la partie la plus élevée d'une charpente. ‖ Pièce de bois fixée par des chevilles de fer sur les couronnes d'une pile de pieux. ‖ Pièce de bois mise en dessous des étais pour soutenir des solives. ‖ Pièce servant d'appui aux plus hautes marches d'un escalier en bois, et que l'on appelle CHAPEAU D'ESCALIER. ‖ *Chapeau de lucarne*, Pièce de bois formant la fermeture d'une lucarne.

— Cout. anc. *Chapeau* ou *Chapel de paon*, Couronne ornée de broderies et surmontée de plumes de paon. Il était souvent donné comme récompense aux trouvères vainqueurs dans les jeux-partis. ‖ *Chapeau* ou *Chapel de roses* ou de *fleurs*, Petit don que les parents faisaient à leur fille en la mariant, au lieu de lui remettre toute sa légitime. ‖ Redevance très commune au XIVe siècle.

— Eaux et for. Tête, couronne d'un arbre.

— Géol. *Chapeau de filon*, Oxydation qui se produit à l'affleurement de la plupart des filons métallifères, sous l'action des eaux et de l'air et d'acide carbonique.

— Hist. *Les chapeaux* ou *Le parti des chapeaux*. V., plus loin, CHAPEAUX ET BONNETS. ‖ *Chapeaux rouges*, Faction de riches bourgeois qui se forma à Bordeaux, pendant le XVIe siècle.

— Hortic. Abri qu'on met au-dessus et à côté des plantes qu'on veut protéger contre le soleil ou le vent.

— Mar. Maçonnerie courante frappée sur une cosse située à peu de distance du milieu de la ralingue de tête et permettant de faire donner à la chemise de la voile la forme triangulaire d'un chapeau, quand elle est serrée. ‖ Chapiteau surmontant la cloche d'un bâtiment. ‖ *Chapeau des bittes*, Traverse qui, à bord des galères des XVIe et XVIIe siècles, couvrait les têtes des bittes en les reliant entre elles. ‖ Couvercle de cabestan surmontant la cloche. ‖ Sorte de tape avec laquelle on bouche les orifices des bittes inutilisées en fonte.

— Mécan. Partie supérieure de pièces, telles que la boîte à étoupes, la boîte à graisse, les coussinets des paliers, etc., que des boulons maintiennent à demeure. ‖ Pièce qui recouvre la partie supérieure des machines à carder.

— Méd. Sorte de croûte qui couvre la tête d'un très grand nombre d'enfants au moment de leur naissance, ou peu de temps après.

— Mil. Pièce de bois horizontale s'appuyant sur deux montants verticaux et qui supporte le ciel d'une galerie.

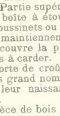
Chapeau chinois

— Mus. *Chapeau chinois* ou *Pavillon chinois*, Instrument de musique à percussion, employé dans les musiques militaires, mais dont, en France, l'usage s'est perdu depuis environ 1860. (Cet instrument, en cuivre, avait la forme approximative d'une coiffure chinoise fixée au bout d'un bâton et garnie à ses bords d'une série de clochettes ou de petits grelots que l'on faisait tinter en agitant le bâton par petites secousses.)

— Pathol. Tumeur qui occupe du crâne des oiseaux, depuis la racine du bec jusqu'à la nuque. ‖ *Chapeau roux*, Espèce de gros-bec.

— Pêch. Nom donné à la truble employée dans certaines régions du littoral français de la Manche, pour prendre des chevrettes.

— Pharm. *Chapeau de roses*, Sorte de gâteau de feuilles de roses que l'on retire de l'alambic où on les a distillées.

— Techn. Pièce conique, dont la base couvre une roue du horloger veut serrer sur l'arbre d'une machine à fendre. ‖ Bobine du tireur d'or pour rouler l'or avant qu'il soit dégrossi. ‖ Planche courbée qui, dans la roue de cordier, porte plusieurs molettes recevant le chanvre qu'on file. ‖ Marc qui reste dans les alambics après distillation. ‖ Sorte de mousse que forment les matières solides, pendant la fermentation du moût, lors de la fabrication du vin. ‖ Couche de tannée placée au-dessus du tan neuf dont on couvre le dernier cuir de la fosse. ‖ *Chapeau de cardinal* ou *Bonnelet*, Rond de tôle placé à l'extrémité d'un tuyau ou d'une cheminée.

— Typogr. Forte traverse réunissant par le haut les deux jumelles de la presse en bois. ‖ On dit aussi CHAPITEAU.

— Loc. prov. *Qui a bonne tête ne manque pas de chapeau*. Un homme habile n'est jamais pris au dépourvu. ‖ *C'est le plus fidèle rose de son chapeau*, C'est son plus grand avantage (allusion à la couronne ou chapeau de fleurs que l'on donnait aux rosières, et qui devenait pour elle un titre des plus honorables). ‖ *Sous le chapeau d'un paysan est le conseil d'un prince*, Les conseils de la sagesse sont indépendantes des conditions. ‖ *Ventre pointu n'a jamais porté chapeau*, Lorsqu'une femme grosse a le ventre pointu, elle n'accouchera pas d'un garçon. (Ces locutions et beaucoup d'autres dans lesquelles entrait le mot *chapeau* ont vieilli.)

— HISTOIRE. — Dans son chapitre des chapeaux, Allusion à un passage de *Médecin malgré lui*, de Molière : *Sganarelle* : Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux. — *Géronte* : Hippocrate a dit cela ? — *Sganarelle* : Oui. — *Géronte* : Dans quel chapitre, s'il vous plaît ? — *Sganarelle* : Dans son chapitre... des chapeaux... (Dans l'application, qui est toujours plaisante, ces mots se disent quand, pressé d'indiquer à quelle source on a puisé une citation, un argument, on se trouve dans l'impossibilité de le faire);

Il a pris ce vers-ci tout sur son chapeau.
C'est le plus sot bouffon, bouffon, berger de ce troupeau,
Vers la fable de La Fontaine, *le Loup devenu berger*.

(Dans l'application, ces vers se disent de ceux qui affichent prétendument leurs qualités, des titres auxquels ils n'ont pas droit, etc.)

— ENCYCL. Cost. Du moyen âge à la Renaissance, le chapel ou *chapeau* ne se différencie guère des bonnets que par la largeur des bords, et encore la distinction est-elle arbitraire. Au moyen âge, on semble avoir réservé le nom de « bonnet » aux coiffures usuelles, tandis qu'on appelait « chapeau » une couronne de fleurs, un tortil de passementerie, une coiffure montée, faite de plumes, d'orfèvrerie, etc., ou de larges chapeaux de paille tressée comme ceux d'aujourd'hui. Ceux-ci furent d'un usage courant, dès le XIIIe siècle, comme ceux d'une consistance feutrée ou faits de fourrure (*chapels de bièvre*) qui sont les ancêtres des *hauts de forme* modernes. Sous Henri IV, on portait des chapeaux à tous poils, différant peu de ceux que les dessins des Vernet ont rendus classiques. Mais, jusqu'au XVIIe siècle, on porta tous ces chapeaux chargés d'enseignes d'orfèvrerie, de médailles, de clés et de bijoux plus ou moins précieux. Les chapeaux de feutre, de peluche ou de castor, du modèle auquel le peintre Gainsborough a donné son nom, sont très anciens ; ils étaient d'un usage courant au XVIe siècle, surtout chez les lansquenets et les femmes qui les suivaient ; on les nommait *coiffures à la coquarde*, et ils étaient chargés de plumes d'autruche, taillades sur leurs bords, etc. A partir du XVIe siècle, prévaut le chapeau rond, à forme hémisphérique peu haute, à larges bords enroulés et relevés avec des ganses qui, en se relevant d'une manière ou de l'autre, servirent à faire, tantôt un bicorne, le chapeau lampion, etc. Mais tous les chapeaux en éteignoir, en cône tronqué, en melon, en trombion, avaient toujours été portés par les bourgeois, les laquais, etc., de telle sorte que, parmi les chapeaux modernes, il n'est pas une seule forme qui ne date au moins du XVIe siècle.

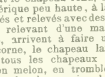
Chapeau d'épée (XIVe s.).

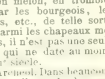
Chapeau de fer.

— Archéol. Dans beaucoup d'estocs allemands des premières années du XVIe siècle, le *chapeau* de cuir noir se divise en deux longs lobes recouvrant la chape et étendus, sans doute, à empêcher l'eau de la pluie d'entrer dans le fourreau. Pour les épées du moyen âge, les chapeaux sont de pures ornements. ‖ Plusieurs archéologues prétendent par *chapeau* ou *capule* les pommeaux cupuliformes de certaines dagues, comme celles du Vieux dit « à oreilles ». — Le *chapeau* de fer apparaît avec certains harnachements de gladiateurs, et se continue durant tout le moyen âge, ou un de ses modèles les plus fameux est le *chapeau de Montauban* du XIVe siècle, que portaient surtout les gens de pied, et qui avait ses bords larges et surbaissés. A partir du XVIe siècle, le chapeau de fer suit la mode du chapeau civil. Usité surtout pour aller à la tranchée, il est épais, à l'épreuve de la balle, recouvert souvent de feutre. Au XVIIe siècle, il se complique d'un nasal mobile et disparaît à la fin du règne de Louis XIV devant le *pot en tête* du mineur.

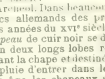
Chapeau de Montauban.

— Art milit. Le chapeau militaire ou *bicorne*, qu'on appelle improprement *tricorne*, parce qu'à l'origine il avait trois cornes ou pointes, n'est plus porté, depuis 1884, que par le personnel de certains corps de troupes ou établissements : gendarmes, gardes républicains, École polytechnique, officiers généraux et assimilés ; contrôleurs généraux, intendants, médecins inspecteurs, etc. Pour cette seconde catégorie, le chapeau est bordé d'un large galon d'or ou d'argent brodé, et d'une garniture de plumes d'autruche : noire pour tout le monde, à l'exception du ministre de la guerre, des commandants de corps d'armée, des présidents de comités d'armes, et des membres du conseil supérieur de l'armée qui la portent *blanche*.

Le chapeau de la gendarmerie départementale est également bordé d'un galon d'argent simple et plat droit, qui lui a fait donner le nom de chapeau *ferré*, à cause de sa forme en fer à cheval.

Le bicorne est, en outre, orné d'une ganse avec cocarde ; et sa forme varie légèrement, suivant qu'il est destiné à « tirer porte : *en bataille*, » c'est-à-dire la ganse et la cocarde en avant et les deux pointes à droite et à gauche, comme par les gendarmes, ou *en colonne*, c'est-à-dire la ganse et la cocarde à droite, avec les deux pointes en avant et en arrière, comme par les officiers généraux et assimilés. V. BICORNE, figure.

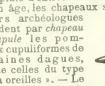
Chapeau à l'antique.

— Blas. Le *chapeau rouge* de cardinal surmonte les armes de celui-ci ; il porte ses pendants de même couleur, entrelacés, avec quinze houppes de chaque côté : 1, 2, 3, 4, 5. Le chapeau des archevêques est placé de même, mais sa couleur est verte, ses pendants n'ont que dix houppes. Celui des évêques est également vert ; les pendants n'ont que six houppes. Le chapeau des abbés protonotaires est noir, avec pendants à six houppes (encore

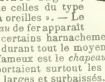
Chapeaux : 1 De cardinal ou d'abbé protonotaire ; 2 De l'archevêque ; 3 D'évêque ; 4 De prévôt protonotaire ; 5 De prélat.

que ce soit contre le droit). Celui du prévôt protonotaire n'a que trois houppes. ‖ Comme mouble de l'écu, le cha-

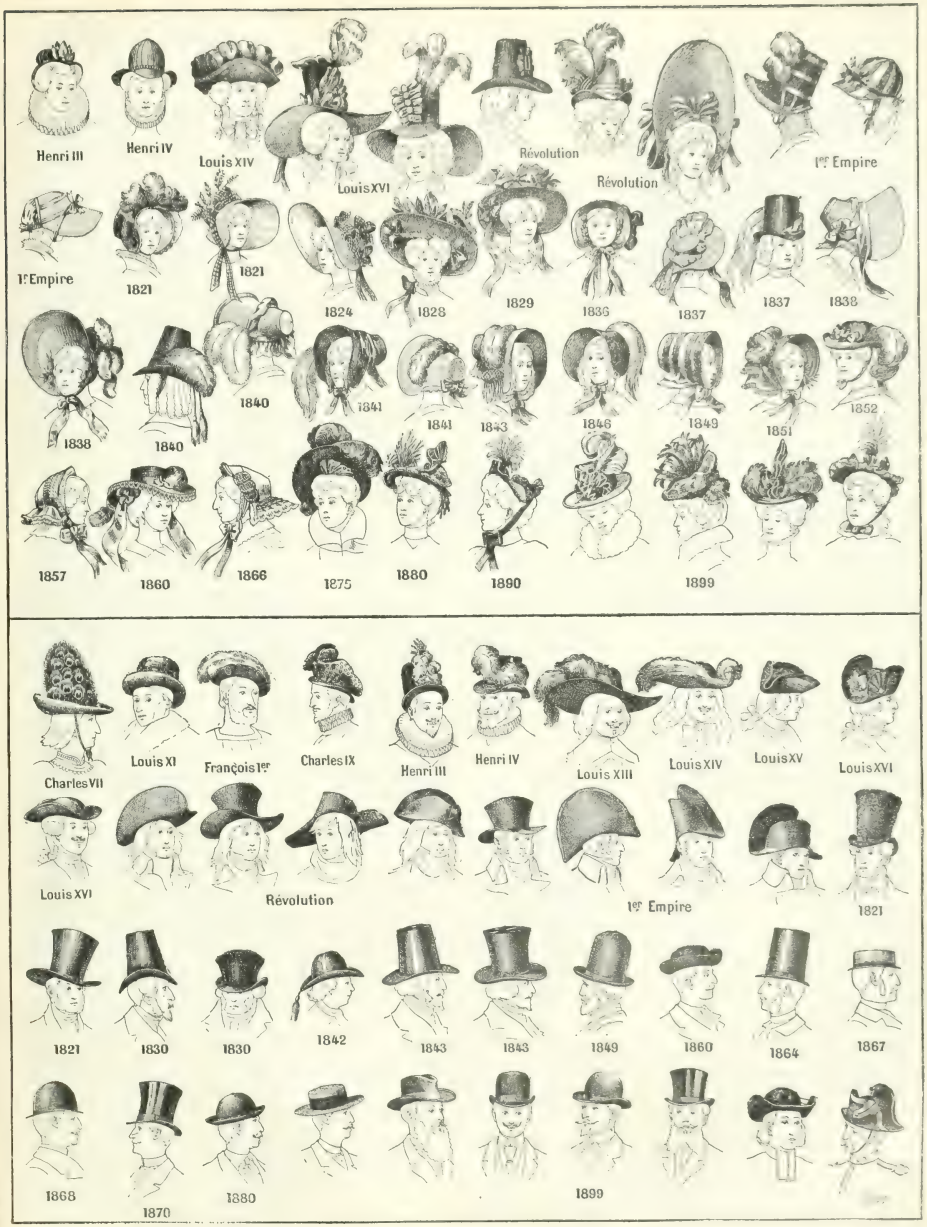

Voir COIFFURE, BONNET, CASQUETTE, CASQUE, COSTUME, etc.

peut-être l'ouvrage, encore entier, le plus souvent, un chapeau à plumes.

Chapeau de paille (Le), chef-d'œuvre de Rubens, gravé par Robert Péel (Londres). Ce tableau célèbre est le portrait d'une jeune fille ayoyeuse nommée Lunden, cousine de Rubens, et que le grand artiste venait, disait-il, épousser. Elle est représentée vêtue d'un corsage de velours noir, avec manches de couleur écarlate, et coiffée d'un chapeau de forme espagnole. Ce portrait est une promesse de fraîcheur, la tête, en tiernemt couverte par l'ombre du chapeau, n'en est pas moins peinte dans le ton le plus transparent et le plus lumineux, où ressortent les moindres détails.

Le Chapeau de paille, d'après Rubens.

Chapeau de paille d'Italie (Le), vaudeville en cinq actes, par Marc Michel et Labiche (Palais-Royal, 1851). — A moment d'équuser Mlle Nonancourt, Fadinard galopait vers Charentonneau sur un cheval de louage, lorsque sa monture, prise de fringale, se jette sur un chapeau de paille qui se balançait aux branches d'un arbre. Fadinard s'offre à payer le dégât... un autre jour : mais la dame, propriétaire du chapeau dévoré, est pressée d'avoir un couvre-chef en tout semblable au premier, et son cousin, un chasseur de Vincennes, le fiancé de Fadinard doit donc se mettre immédiatement en quête d'un nouveau chapeau. Il va sans dire que la noce tout entière, père, oncle, tantes et cousines, entassés dans plusieurs fiacres pour une autre circonstance, accompagne Fadinard dans cette odyssée burlesque qui, cinq actes durant, est un tissu d'extraordinaires bouffonneries. Cette pièce sans prétentions présente un des plus heureux types de la farce amusante qui eut si longtemps, et qui a encore, malgré les théories nouvelles, un succès énorme sur les scènes françaises.

Chapeaux et Bonnets (FACTION DES). Nom de deux partis qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises, de 1738 à 1772. Les bonnets de nuit (*nattmössor*), ainsi nommés par le roi Frédéric Ier, avaient pour chef Arvid Horn et étaient partisans de la paix à tout prix, à l'inverse de leurs adversaires, les chapeaux, qui voulaient faire alliance avec la France et tenter ainsi de reprendre les territoires que les Russes avaient enlevés à la Suède. Tour à tour les deux partis prirent et quittèrent le pouvoir, jusqu'à ce que le coup d'État de Gustave III (1772) vînt mettre fin à cette lutte.

CHAPEAUDER (*pd-dé*) v. a. Se dit d'un procédé spécial à l'industrie des papiers peints, et qui consiste à recouvrir les saillies des rouleaux au moyen de lames de feutre formant pinceau, dans le but de déposer la couleur sur le papier.

CHAPEAUTER v. a. Fam. Coiffer d'un chapeau : *Bien* CHAPEAUTER *quelqu'un. Être mal* CHAPEAUTÉ.

CHAPE-CHUTE (de *chape*, et *chute* [anc. fém. de *chu*, tombé]) n. f. Bonne aubaine, parce qu'une *chape* tombée, c'est-à-dire un manteau égaré, est une bonne aubaine pour un passant peu scrupuleux qui le trouve : N'est employé aussi, mais à tort, dans le sens de Mésaventure; fâcheux accident. (Ce mot a vieilli.)

CHAPE-CHUTER (rad. *chape-chute*, par une confusion de ce mot avec *chuchoter*, qui lui ressemble par la forme et nullement par le sens) v. n. Chuchoter, parler à voix basse : *J'entendis* CHAPE-CHUTER *tout bas derrière une grosse cépée.* (Le Sage.) [Inus.]

CHAPEL n. m. Anc. forme du mot *chapeau*. V. CHAPEAU.

Chapel à sept fleurons (Le), poème moralisé du XIIIe siècle. (Chapel signifie « couronne ».) Le poète tresse une couronne de sept fleurs dont chacune représente une vertu. De même qu'une couronne perd beaucoup en perdant une seule de ses fleurs, une jeune fille doit garder ses sept vertus précieuses. Le lis est la pieté; la violette, la modestie; la rose est la beauté gracieuse, etc.

CHAPELAIN (lin) n. m. Bénéficier titulaire d'une chapelle : *Les* CHAPELAINS *du Vatican. L'évêque chargé de dire la messe dans une chapelle particulière.* (On dit plus souvent AUMÔNIER.)

— Ancien nom du secrétaire ou notaire du roi, nommé plus tard SECRÉTAIRE.

— *Premier chapelain*, Celui qui avait intendance sur tous les clercs du palais, et qu'on appela ensuite ARCHI-CHAPELAIN ou PRIMICIER DES CHAPELAINS. || *Chapelains du pape*, Auditeurs ou juges du sacré palais. || *Chapelains de Sainte-Geneviève*, Communauté de six prêtres dirigés par un doyen, qui avait été fondée en 1852, pour former des prédicateurs, et dont les places se donnaient au concours. || *Chapelain conventuel de Malte*, Religieux de l'ordre de Malte, attaché, avec le titre de diacre, au service d'une église primatiale.

— ENCYCL. Le nom de *chapelain* fut donné d'abord aux clercs qui gardaient la chape de saint Martin et la portaient à la guerre; il fut étendu ensuite à tous les prêtres qui étaient à la messe dans les camps de l'armée royale et veillaient sur les reliques; c'est pourquoi Charlemagne leur permit le port et l'usage des armes, interdits aux autres membres du clergé. Enfin, les fonctions de chapelain devinrent, même en temps de paix, une des charges les plus importantes de la maison du roi : elles consistaient dans la célébration de la messe et des offices, soit dans les chapelles du palais, soit sur les autels portatifs qui accompagnaient les rois de la seconde race et les premiers Capétiens, dans tous leurs déplacements. A l'imitation du roi, les seigneurs féodaux se construisirent des chapelles dans leurs châteaux : ils eurent aussi des chapelains pour les desservir. Ce nom désigna encore des prêtres qui, dans les chapitres, aidaient et souvent suppléaient les chanoines dans l'accomplissement de leurs devoirs; leur traitement était pris sur les revenus des chanoines, ou parfois constitués par des prébendes de peu de valeur. Dans le Midi, les curés des églises paroissiales étaient souvent, au siècle dernier, appelés « chapelains », et leurs vicaires « sous-chapelains ». Actuellement, ce nom désigne les prêtres qui desservent soit les chapelles privées, soit les chapelles communales. Il est encore porté par plusieurs membres de la cour ecclésiastique du pape : les chapelains d'honneur, les chapelains cérémoniaires et les chapelains secrets. Les évêques, autrefois, avaient aussi leurs chapelains, mais cette charge s'est, dans la suite, confondue avec celle de maître des cérémonies.

CHAPELAIN (André **LE**) (en lat. *Andreas Capellanus*), écrivain français. Il était chapelain à la cour du roi de France, mais on ignore sous quel règne. Vallet de Viriville (*Archiv. nouvelles*, t. II) place sous Philippe-Auguste (1180-1223). On a de lui un ouvrage latin intitulé *De l'art d'aimer, et de la dignité d'un amant*, qui donne des curieuses notions sur l'état des mœurs et sur la galanterie dans les classes élevées, pendant le moyen âge. L'édition la plus exponge est celle qui a été faite pour utre : *Éditions des Amatorie Andreæ Capellani regii* (1610). Le titre de CHAPELAIN, qu'il s'y donne, est devenu son nom propre.

CHAPELAIN (Jean), poète français, né à Paris en 1595, mort en 1674. Il n'est connu que comme l'auteur de *la Pucelle*, et parce surtout aux satires de Boileau, dont il fut une des plus signalées victimes; mais il joua un très grand rôle parmi les écrivains du XVIIe siècle. Son éru dition était fort étendue. Il connaissait, outre les langues anciennes, l'espagnol et l'italien. Sur sa promesse de doter la France d'un poème épique, il passa pour maître en l'art d'écrire, et fut compris parmi les membres de l'Académie française, dont il rédigea les premiers statuts. On ne parlait que de *la Pucelle*, et on en parlait comme d'un ouvrage qui devait égaler, sinon surpasser, l'*Iliade* et l'*Énéide*. Durant vingt années, le duc de Longueville servit pourtant uniquement une rente de 3 000 livres à l'auteur, pour qu'il pût travailler tout à son aise au chef-d'œuvre de la poésie épique. Le chef-d'œuvre parut enfin, en un magnifique volume (1656), et toute la réputation de Chapelain s'écroula. Ce fut surtout Boileau qui attaqua le pauvre Chapelain et le poursuivit sans pitié ni relâche, jusqu'à ce qu'il eût écrasé sous le ridicule sa réputation usurpée. — Outre *la Pucelle*, le poète avait écrit une préface de l'*Adore* du Cavalier Marin et rédigé *les Sentiments de l'Académie sur le Cid*. Chargé par Colbert, au nom du roi, de fixer le chiffre des pensions à assigner aux principaux littérateurs de l'époque, Chapelain attribuait : « Au sieur Chapelain, *le plus grand poète français et du plus solide jugement*, 3.000 livres. »

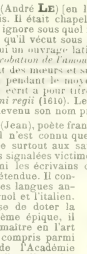
Chapelain.

CHAPELAINE (lin) n. f. *Chapelain*.

CHAPELAIN (lin) n. f. Ancien titre de dignité, dans une abbaye de femmes.

CHAPELAS (Gustave-Jean-Baptiste), météorologiste français, né à Dieppe en 1829. Il s'est fait connaître par des travaux et des mémoires sur les étoiles filantes. Il a découvert, en 1863, le moyen de construire par le calcul une courbe barométrique, à l'aide des observations d'étoiles filantes, et montré qu'il n'existe pas de centre d'émanation particulier aux grandes apparitions de ces météores.

CHAPELAUDE (La), comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Montluçon, sur la Marmande, sous-affluent du Cher; 1.408 hab. Ch. de f. Orléans. Église romane.

CHAPELER (du lat. *capulare*, blesser.— Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je chapelle, tu chapelles, Il chapellera*) v. a. Oter, raper le dessus du chapeau : Chapeler *du pain*.

— A signifié Mettre en morceaux, hacher : *Vous ne découpez pas cette volaille, vous la* CHAPELEZ.

— Top. Taillader, faire plusieurs blessures, des coupures nombreuses à : *Le chapeler la* A CHAPELÉ *les doigts*.

Se chapeler, v. pr. Être taillé, abattu, coupé par morceaux : *Le pain ne* SE CHAPELLE *pas ainsi.* || Chapeler, tailleder à la : *Se* CHAPELER *la main avec un couteau.*

CHAPELET (*lè* — dimin. de *chapel*, qui s'est dit pour *chapeau*) n. m. Petite couronne : *Mettre son* CHAPELET *sur la tête.*

— *Bailler, Donner le chapelet à une fille*, Lui mettre le chapeau de fleurs, la marier. (Vieux.)

— Fig. Ce qui ressemble à un CHAPERON, autre forme diminutive du mot CHAPEAU.

CHAPELET (*lè* — dim. de *chapel*, couronne, n. m. Relig. Objet de dévotion consistant en une sorte de couronne de grains enfilés que l'on fait passer successivement entre ses doigts, en récitant certaines prières. || Prières que l'on récite en faisant passer dans ses doigts les grains d'un chapelet : Récitation de ces prières : *Dire son* CHAPELET.

— Par anal. Suite d'objets enfilés ou ajoutés les uns à la suite des autres : *Un* CHAPELET *d'oignons*. || Suite de personnes rangées à la file, à la suite les unes des autres. || Cercle de petites bulles d'air qui se forme sur la surface de l'eau, qu'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité.

Chapelet.

— Fig. Suite de choses qui se déroulent, qui se succèdent sans interruption : *Le* CHAPELET *des vicissitudes.*

— Jardin. Suite de plantes rangées en détail et de sorte tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on veut dire. || *Le chapelet se déplie, commence à se défiler.* Se dit d'une société, d'une famille dont plusieurs membres meurent successivement, ou s'éloignent par suite d'un désaccord, etc.

— Archéol. Façonné à grains dans les tissus de lin ou de chanvre. (On disait, au XVIIe siècle, *Damas ou satin en façon de chapelet.*) || Couronne ou tortil fait avec un tissu ou avec de la paille et servant à porter des vases ou à tenir droits ceux qui ont la panse ronde et pas de pied. (On se sert encore aujourd'hui de chapelets de paille pour tenir debout les ballons de verre, dans les laboratoires de chimie.) || Pièce de cuir coiffant le pommeau d'une selle et d'où dépendent les tontes. || Dans les selles anciennes, les étrivières étaient attachées à un chapelet bouclé qui permettait de raccourcir ou rallonger celles-ci à volonté, sans passer la main sous les panneaux de la selle, comme on le fait aujourd'hui.)

Chapelet (archit.)

— Archit. Baguette qui forme une suite continue de grains ronds ou ovales, et qui entre dans la décoration architecturale.

— Art vétér. Appareil composé de bâtons formant collier, pour empêcher le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait un pansement.

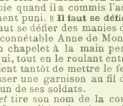
Chapelet (art vétér.)

— || Suros placés les uns à la suite des autres. || *Farcin en chapelet*, Variété de farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins espacés.

— Bot. *Arbre à chapelet*, Nom vulgaire de l'azadarachta, arbre qui produit des fruits dont les noyaux servent à faire des chapelets.

— Cout. anc. Marque d'honneur que les comtes et les barons avaient droit de faire suspendre aux fourches patibulaires de leurs seigneuries.

— Econ. rur. Nom vulgaire d'une variété de couleuvre.

— Hist. *Chapelet de Notre-Dame (ordre du)*, Ordre institué à Valenciennes, en 1320, par quelques bourgeois élus qui voulurent consacrer la mémoire du couronnement de Charles-Quint. Il disparut peu de temps après.

— Hydraul. Machine servant à élever les eaux, et qui est composée d'une chaîne sans fin, garnie de godets, ou encore de disques glissant à frottement doux dans un cylindre. || On dit aussi NORIA, ou POMPE À CHAPELET.

— Jeux. Ordre dans lequel les escamoteurs et les gregs disposent les cartes d'un à-compte, ou d'un marché, par les cartes qu'ils ont en main, celles de leur adversaire.

— Manèg. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle pour aider à monter à cheval.

— Mar. *Chapelet de barriques*, Barriques vides amarrées les unes aux autres pour permettre, soit de les remorquer, soit de soulager un mât. || Boulettes en métal adaptées au bas des cabestans, n'ayant pas de barbotins et servant à relever le câble pendant qu'on vire. || *Chapelet de tor-*

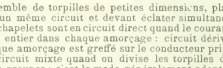

Chapelet de torpilles. N, niveau de la mer. *b*, bouées; T, torpilles. V. TORPILLE.

pilles, Ensemble de torpilles de petites dimensions, placées dans un même circuit et devant éclater simultanément. Les chapelets sont en circuit direct quand le courant passe tout entier dans chaque amorçage : circuit dérivé quand chaque amorçage est greffé sur le conducteur principal, en circuit mixte quand on divise les torpilles du chapelet en groupes; c'est le mode généralement adopté.

— Min. *Allure en chapelet*, Allure d'une couche qui, par suite d'un grand nombre de crains, n'est qu'une suite d'amygdaloïdes séparées par des interruptions plus ou moins longues. || On l'appelle aussi ALLURE AMYGDALINE.

— Navig. Bois de liens en branches tordues qui servent à relier les bûches d'un train de bois flotté.

— Pathol. Suite de ganglions lymphatiques engorgés, donnant au toucher la sensation d'une série de grains de chapelet. *Chapelet gangrené*, Suite de pustules syphilitiques tertiaires, rouges, non ulcéreuses, pigmentées à leur base, qui occupe la région du front, et est appelée aussi, en raison de sa disposition, *couronne de Vénus*.

— Péch. Balles de plomb attachées au bord inférieur d'un filet, pour le tirer et le maintenir vertical dans l'eau.

— Techn. Assemblage de barreaux d'acier en croix, qui servent à tenir le noyau droit dans la chape du moule d'un canon.

— Théâtr. Décor constitué par plusieurs châssis, sur chacun desquels est peinte une masse de nuages, dont l'ensemble forme gloire.

— Vénér. Fumées liées par des matières glaireuses : elles ne sont plus en bousards et ne sont pas encore fermées. Les cerfs les jettent ainsi pendant le mois de juillet.

— LOC. PROV. **Il n'a pas gagné cela en faisant son chapelet**, Il ne faisait pas œuvre pie quand il a commis l'action pour laquelle il est justement puni. || **Il faut se défier du chapelet du connétable**, Il faut se défier des manières de certaines gens, par allusion au connétable Anne de Montmorency, qui avait toujours son chapelet à la main pendant la marche de l'armée, et qui, tout en le roulant entre ses doigts, commandait frénétiquement le massacre de tel ou à tout un village, tantôt de passer une garnison au fil de l'épée, tantôt de pendre quelqu'un de ses soldats.

— ENCYCL. Relig. Le *chapelet* tire son nom de la couronne, ou petit chapeau (*chapel*), que l'on plaçait sur la tête de la statue de la Vierge et qui se terminait par une croix. On récite sur les gros grains l'oraison dominicale et le *Gloria Patri*; sur les petits, on dit l'*Ave Maria*. Un chapelet ordinaire se compose de cinq dizaines d'*Ave Maria*, séparées par le *Pater* et le *Gloria Patri*; un rosaire comprend trois chapelets. L'origine du chapelet remonte au XIe siècle : Pierre l'Ermite en répandit parmi les croisés, à son retour d'Orient. Vers la même époque, la récitation en fut imposée, sous le nom de psautier laïque, aux frères laïs des monastères. Saint Dominique fut le grand apôtre de cette dévotion et confia à son ordre le soin de la propager. Les chapelets bénits sont enrichis de nombreuses indulgences, dont la principale est celle qui est dite « de Sainte-Brigitte ».

L'usage de porter ostensiblement un chapelet suspendu à la ceinture remonte assez haut dans l'histoire; il est obligatoire pour certains ordres religieux, par exemple pour les dominicains et les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il fut même, à différentes époques, répandu parmi les laïques. Nous voyons dans les sermons du prédicateur Olivier Maillard, au XVe siècle, que les femmes du monde se faisaient une parure de leur chapelet, et souvent même le traitaient avec bien peu de respect. Au moment de la Réforme, le chapelet devint le signe de ralliement des sa-

choliques; il figura même dans les processions où Henri III se montrait avec ses mignons. On le retrouve, au temps de la Révolution, aux mains des Vendéens.

D'après les prescriptions liturgiques, les chapelets, fabriqués avec du verre ou d'autres matières aussi fragiles, ne pouvaient être bénits. Les chapelets sont fait seulement avec des tours et creuse, où on enfile des parties composées de petits fruits d'Orient durcis au feu ou de noyaux de fruits. Leur monture est une perle chrétienne de bois ou d'acier, parfois d'argent ou même d'or. Le musée de Cluny et d'autres collections conservent d'anciens chapelets, qui sont de véritables œuvres d'art.

La réputation du chapelet est restée l'une des dévotions les plus en faveur parmi les fidèles. Le pape Clément VIII, lorsqu'il ratifia l'abjuration du roi Henri IV, lui imposa l'obligation de réciter un chapelet tous les jours.

— *Chapelet musulman.* Les musulmans ont un chapelet formé de quatre-vingt-dix-neuf grains, représentant les quatre-vingt-dix-neuf attributs de l'Être divin, d'après le Coran. Les musulmans ne récitent pas de prières sur leurs chapelets, mais ils en font glisser les grains entre leurs doigts, en prononçant sur chacun le nom des attributs d'Allah.

— *Chapelet bouddhique.* Le chapelet *mala* guirlande) et *japamala* (guirlande de prières) n'a d'abord usage dans l'Inde, longtemps avant qu'il fut connu en Occident. Il autant les accètes a ne pas s'égarer dans les litanies des noms divins ou dans les interminables répétitions de l'invocation sacrée au Soleil mais aussi s'est conservé jusqu'à nos jours, mais sa forme change suivant les sectes qui l'emploient. Chez toutes, le chapelet se passe au cou de l'initiant qui se prépara de longues heures le *gourou* lui enseigne les formules sacrées, et la plupart des Hindous continuent à le porter ainsi, en collier, autant pour se parer que par dévotion.

— *Chapelet bouddhique.* Lorsqu'il est devenu religieux, le bouddhisme a emprunté le chapelet, avec beaucoup d'autres pratiques, au brahmanisme. Le chapelet bouddhique est très compliqué; la signification des grains est symbolique. Au Thibet, la matière dont il est fait varie suivant l'usage auquel il est destiné. Au Japon, il est presque entièrement restreint à l'usage des religieux, dont il est un accessoire indispensable.

CHAPELIER *h.*, **ÈRE** rad. *chapel*, anc. forme de *chapeau*) n. Personne qui fait ou vend des chapeaux d'homme.

— adj. : *Marchand* CHAPELIER. *Garçon* CHAPELIER.

— n. m. Capuchon ou aumusse de mailles qui dépendait du haubert. V. HAUBERT.

— ENCYCL. Les corporations de *chapeliers* sont très anciennes. Dès le XIIIe siècle, leurs statuts leur enjoignent de n'employer que du feutre et de la soie de choix, comme pour la laine et les poils de lapin, de lièvre ou de castor, et il leur est défendu, sous peine d'amende, d'y adjoindre de l'empois pour en dissimuler les défauts. Au XVe siècle, pour être reçu maître, il fallait faire un chapeau à tous poils, tant en dedans qu'en dehors, pesant trois livres, un autre d'une livre et demie, et un d'une livre. Sous le règne de Henri III, il fallait faire ce chapeau avec une seule livre de laine, et à Bordeaux avec trois quarts seulement.

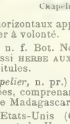

Chapelière

CHAPELIER (Isaac-René-Guy, **LE**). V. LE CHAPELIER.

CHAPELIERE n. f. Malle haute, à couvercle généralement bombé, munie, à l'intérieur, d'un ou plusieurs cadres horizontaux appelés *châssis ou cercles*, et que l'on peut élever à volonté.

CHAPELIÈRE (rad. *chapeau*) n. f. Bot. Nom vulgaire du pétasite commun, appelé aussi HERBE AUX CHAPEAUX, à cause de la forme de ses capitules.

CHAPELIÈRIE (*ri* — de *Chapelier*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau de Madagascar.

CHAPEL-HILL, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur le New-Hope, affluent du Haw; 4.070 hab. Siège de l'université de l'Etat de Caroline du Nord, fondée en 1795.

CHAPEL-IN-FRITH, ville d'Angleterre (comté de Derby); 4.200 hab. Manufactures de coton, mines de plomb, houillères

CHAPELLE (*pel'* — dimin. de *chape*) n. f. Primitiv., Lieu consacré où l'on conserve la chape, les reliques d'un saint. Aujj., 1° Petite église qui n'est ni paroisse ni prieuré; 2° Enceinte ménagée dans une église, et renfermant un autel où l'on dit la messe : *La* CHAPELLE *de la Vierge*; 3° Réduit consacré au culte, dans une habitation ou un établissement quelconque : *La* CHAPELLE *d'un château, d'un lycée*; 4° Assemblage de statuettes de piété, etc., généralement disposé sur une étagère : *Avoir une petite* CHAPELLE *dans sa chambre*.

Par ext. Corps des ecclésiastiques qui desservent une chapelle. Corps de musiciens qui chantent dans une chapelle : *Maître de chapelle*, Musicien qui dirige la musique d'une chapelle ou d'une église : *Pages de la chapelle*, Enfants de chœur de la chapelle des rois de France.

— Bénéfice simple qui oblige le titulaire à dire ou à faire dire la messe à certains jours : *Permuter une* CHAPELLE *contre un autre bénéfice*. (Acad.)

— Pop. Cabaret : *Aller de* CHAPELLE *en* CHAPELLE

— Fig. Et plaisant. Fraction d'un parti, d'une coterie ou d'une école artistique.

— *Mettre en chapelle.* Se dit, en Espagne, des condamnés à la peine capitale, qui sont préparés à la mort dans une chapelle : *Frère chapelle*, Se dit du pape, de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne, lorsqu'ils assistent, dans leur chapelle, à un office solennel.

Sainte Chapelle. S'est dit de quelques églises collégiales que les princes avaient fondées pour y déposer des reliques : *La* SAINTE CHAPELLE *de Vincennes, de Bourges, de Dijon.* Se dit plus particulièrement de la chapelle du Palais de justice à Paris, que saint Louis fit construire. V. SAINTE-CHAPELLE.

— *Chapelle ardente.* Salle tendue de noir et éclairée de cierges, où l'on dépose un mort avant de l'ensevelir. Lieu mortuaire qui brûle autour d'un cercueil ou d'un catafalque. *Chapelle des morts.* Chapelle qu'on élevait autrefois dans les cimetières, afin d'y prier pour les morts.

— Fam. *Chapelle Ciseaux.* Lieu où les relieurs travaillent ou simplement Lit. *Faire chapelle.* Se dit d'une femme qui, devant le feu, relève ses jupes pour se chauffer. — V. la rad. Mar : *Jouer la chapelle*, Se dit, en parlant de choses frivoles, comme les enfants qui, par jeu, imitent les cérémonies du culte.

— Blas. Figure représentant une chapelle, meuble rare en armoiries.

— Géram. *Enfermer en chapelle*, Employer dans un four la céramie à cuire sans l'enfermer dans des étuis.

— Diplom. Chancellerie, archives du palais.

— Dr. anc. Rétribution pécuniaire que les magistrats, avocats, procureurs, etc., payaient lors de leur réception, pour l'entretien de la chapelle du palais royal.

Dr. canon. *Droit de chapelle*, Droit de faire la messe chez soi ou partout ailleurs que dans un [illegible] : *Les évêques ont droit de chapelle*.

— Hist. *Chapelle des chevaliers de la chapelle*, Chevaliers institués par Henri VIII, pour servir [illegible] : Leurs insignes étaient un manteau bleu et rouge et la mission de Saint-Georges sur l'épaule [illegible] étaient au nombre de treize dans l'origine, et furent portés à vingt-six.

— Liturg. Vases sacrés et autres [illegible] comme chandeliers, bassins, burettes, etc., dont on se sert pour dire la messe dans une chapelle : *Un chandelier vermeil.* Sorte de vêtement que portaient anciennement les laïques, les moines et les clercs. Se disait plus particulièrement de la *chape de saint Martin*, regardée comme la sauvegarde de la couronne de France. — Oratoire du palais, où l'on conservait cette chape.

— Mar. Petite voile contenant à bord les accessoires du service divin. Chapelle ou chape de l'aiguille aimantée. *Faire chapelle*, Se trouver, par suite d'une fausse manœuvre ou d'une saute de vent imprévue, les voiles masquées, de manière qu'elles étaient. Le bâtiment qui fait chapelle est obligé, dans ce cas, souvent, de virer de bord et de faire le tour pour reprendre ses anciennes amures.

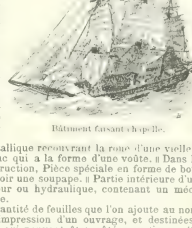

Bâtiment faisant chapelle.

— Techn. Dôme en cuivre couvrant la partie supérieure d'un alambic. Bâti sur lequel s'appuient la chasse et le porte-lame d'un moulin à laisser. Cercle métallique recouvrant la rouge d'une vielle. Galerie d'aqueduc qui a la forme d'une voûte. Dans les ateliers de construction, Pièce spéciale en forme de boîte destinée à recevoir une soupape. Partie inférieure d'une machine à vapeur ou hydraulique, contenant un mécanisme quelconque.

— Typogr. Quantité de feuilles que l'on ajoute au nombre fixé pour l'impression d'un ouvrage, et destinées à remplacer celles qui peuvent être gâtées au tirage. (On dit plutôt aujourd'hui MAIN DE PASSE, ou MIEUX PASSE.) Privilège en vertu duquel les ouvriers typographes prélevaient autrefois, sur les ouvrages imprimés dans l'atelier, trois ou cinq exemplaires qu'ils vendaient. — *Exemplaires de chapelle*, Exemplaires ainsi prélevés. — *Caisse de chapelle*, Produits provenant de la vente de ces exemplaires.

— ENCYCL. Hist. et archit. Quelques archéologues pensent que les *chapelles* chrétiennes ont été construites, à l'imitation des édicules ou petits temples (*aedicula ou sacella*), que les anciens élevaient le long des routes. Les papes y avaient aussi, dans leurs maisons, de petites niches, véritables chapelles où ils pouvaient enfermer des objets de piété. L'origine des chapelles est aussi dans les catacombes, ou dans ces petits édifices que l'on bâtissait sur les crypts où quelquefois on ne déposait le dépouille d'un martyr. Quant au mot de « chapelle », il vient probablement de *cappa* (cape), en souvenir de la tunique ou *chape* de saint Martin, conservée dans l'oratoire des premiers rois de France. La chapelle dérivait, par définition, l'oratoire compris dans l'enceinte du palais royal. Ce nom fut ensuite donné, par extension, aux petites églises qui ne contenaient ni fonts baptismaux ni cimetières, aux oratoires dans lesquels on renfermait les trésors des églises, des monastères, des châteaux ou des villes, les chartes, les archives, des reliques considérables; puis aux succursales des paroisses, aux édicules annexés aux grandes églises catholiques, convenables ou paroissiales, et contenant un autel et même la cuve baptismale; aux oratoires élevés dans l'enceinte des cimetières, sur un emplacement sanctifié par un miracle ou par la présence d'un saint. En résumé, pour étudier en détail les chapelles, il faut les ranger sous les six groupes suivants : 1° chapelles monastiques; 2° chapelles seigneuriales, dédiées à la Vierge ou aux saints; 3° chapelles funéraires, ou chapelles des morts; 4° chapelles dépendant des palais, des châteaux; 5° chapelles des hôpitaux, des collèges, des prisons; 6° chapelles annexes des églises.

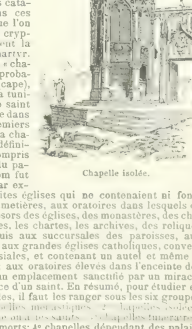

Chapelle isolée.

— Admin. Il y a deux sortes de *chapelles* : les unes sont des édicules religieux isolés, ouverts au culte conformément aux prescriptions de la loi; les autres sont des salles ou des oratoires dépendant d'une maison privée ou d'une église et contenant les objets nécessaires au culte. Parmi les premières, il faut distinguer :

1° Les chapelles [illegible] sur le territoire [illegible] à l'indépendance, soit à l'éloignement de l'église paroissiale (décr. du 30 sept. 1807 et ordonn. [illegible] une fabrique et une circonscription [illegible] tement du chapelain est à [illegible] qui doit encore lui fournir [illegible] les, qui sont des [illegible] en plus du traitement [illegible] munal. (Dans [illegible] ministratifs, les chapelains [illegible] une chapelle);

2° Les chapelles de [illegible] *cours*, desservies par le clergé de la paroisse dont [illegible] annexe. (Elles n'ont ni fabrique, ni circonscription ni presbytère. Les communes n'ont aucune obligation particulière à leur égard.)

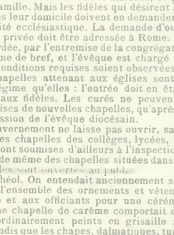

Chapelle annexe.

Quant aux chapelles qui font partie d'un édifice soit religieux, soit particulier, il faut distinguer les chapelles privées ou oratoires et les chapelles des églises. Le décret du 22 décembre 1812 exige que les particuliers demandent l'autorisation du gouvernement, lorsqu'ils veulent ouvrir des chapelles au culte privé.

L'Etat ne s'occupe en rien des chapelles situées dans l'enceinte des châteaux ou des maisons, et qui ne servent qu'à la famille. Mais les fidèles qui désirent assister une chapelle dans leur domicile doivent en demander la permission à l'autorité ecclésiastique. La demande d'ouverture d'une chapelle privée doit être adressée à Rome. L'autorisation est accordée, par le ministre de la congrégation des Rites, sous forme de bref, et l'évêque est chargé de veiller à ce que les conditions requises soient observées.

Les chapelles attenant aux églises sont soumises au même régime qu'elles : l'entrée doit en être gratuite et ouverte aux fidèles. Les curés ne peuvent établir dans leurs églises de nouvelles chapelles, qu'après avoir obtenu la permission de l'évêque diocésain.

Le gouvernement ne laisse pas ouvrir, sans son autorisation, les chapelles des collèges, lycées, hôpitaux, lesquelles sont soumises d'ailleurs à l'inspection de l'évêque. Il en est de même des chapelles des maisons des couvents, lorsqu'elles sont ouvertes au public.

— Archéol. On entendait anciennement sous le nom de *chapelle* l'ensemble des ornements et vêtements destinés à l'église et aux officiants pour une cérémonie donnée. Ainsi, une chapelle de carême comportait des paements d'autel ordinairement peints en grisaille sur du satin blanc, tandis que les chapes, dalmatiques, tunicques, étoles, collets, amicts, etc., des prêtres étaient pareillement décorés. Au contraire, dans les solennités joyeuses, les paements, les nappes, les dossiers, les housses étaient resplendissants, comme les chasubles, de broderies d'or et d'argent sur des fonds de velours vermeil, etc. Dans les chapelles de deuil, les ornements étaient [illegible] de broderies d'argent, avec les bannières, les [illegible] Un dessin également [illegible] chapelle à tous les accessoires du culte [illegible] même service.

— Liturg. *Chapelle ardente.* On appelle ainsi un appareil funèbre, érigé à l'occasion des funérailles d'un grand personnage; il comprend ordinairement un catafalque entouré de tentures funèbres et d'un grand nombre de cierges allumés : d'où le nom de « chapelle ardente ». Le plus souvent, un ou plusieurs autels sont placés auprès du catafalque, et des prêtres y célèbrent la messe pour le défunt. Tant que dure l'exposition du corps, des membres du clergé, de l'armée ou des grands corps de l'Etat, suivant les circonstances, veillent auprès de lui. La plus ancienne mention de cet usage a été faite à propos des funérailles de Dagobert Ier.

— Mus. La *chapelle* des rois de France remonte presque aux origines de la monarchie. Dès l'époque de la conversion de Clovis, on vit près de lui des « prêtres domestiques » chantant les offices. Théodoric, le fils des Ostrogoths, lui envoya un musicien, très habile, qui fit l'éducation des chantres que le roi avait à son service. Les fils de Clovis suivirent son exemple; Childéric Ier, dit-on, composa même des messes et des hymnes. Ces traditions continuèrent avec Clotaire II, Dagobert et Thierry III. Mais, sous les rois de la première race, le chant de toutes les églises des Gaules était rude et désagréable à l'oreille.

Pépin le Bref reçut de Constantin Copronyme un orgue qu'il fit placer dans sa chapelle, et s'efforça d'améliorer l'exécution du chant religieux dans ses Etats. Cette réforme fut complétée par Charlemagne, qui, avec l'aide du pape, fit venir d'Italie des musiciens éprouvés, lesquels servirent d'instructeurs aux chantres de sa chapelle. Louis le Débonnaire ne fut pas moins actif sous ce rapport; Charles le Chauve composait lui-même des motets, et Charles le Gros aimait à chanter en personne des psaumes.

Robert le Pieux, lettré, poète et musicien, composa nombre d'hymnes, de séquences et de répons, qu'il faisait chanter dans sa chapelle et dans diverses églises de Paris. Les renseignements manquent, alors, pendant trois siècles, Charles V, grand amateur de musique, réorganisa sa chapelle. Nous savons, par une ordonnance de mai 1364, qu'elle comprenait alors 10 clercs et huit aides. Sous Charles VII, le personnel de la chapelle se composait de douze prêtres et chantres et de trois clercs, et le premier des chantres était Jean Ockeghem, l'un des plus grands musiciens de cette époque. Louis XI, prit grand soin de sa chapelle [illegible] l'Ecluse, recevait 180 livres. Sous Louis XII, le premier chantre de la chapelle était Josquin Deprés, un des plus fameux compositeurs de son temps.

Sous François Ier, en 1542, la chapelle royale fut divisée en [illegible] chantres, [illegible] clercs, [illegible]

[illegible] des chanteurs et un certain nombre d'[illegible] qui [illegible] appelée *chapelle de plain-chant*, était composé de chantres et d'ecclésiastiques chargés de chanter les hautes messes et les heures canoniales. Réunis dans certaines solennités, ces deux corps recevaient alors le nom de *grande chapelle*. Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XV, le titre de « maître de la chapelle royale » fut octroyé à des prélats qui n'en exerçaient certainement pas les fonctions, tandis que ces fonctions étaient réellement exercées par des artistes qui n'étaient que « sous-maîtres ». Sous Henri IV et Louis XIII, la chapelle comprenait cinquante officiers servant par semestre. Sous Louis XIV, le goût pour la musique fut augmenté de quatre-vingts musiciens, et le service de la chapelle prit une extension considérable. Enfin, sous Louis XV, en 1761, la chapelle fut dissoute, et une partie de la musique de la chambre fut appelée à faire son service.

La chapelle royale disparut pendant la Révolution. Bonaparte la rétablit sous le Consulat, en mettant à sa tête Paisiello ; puis, celui-ci étant retourné en Italie, le premier consul, devenu empereur, prit Lesueur pour maître de chapelle, avec Rey comme maître de musique, Rigel et Piccini fils comme organistes et pianistes accompagnateurs. La chapelle coûtait alors 236,000 francs par an. Louis XVIII eut deux maîtres de chapelle, Lesueur et Cherubini, qui restèrent en service sous Charles X. 1830, comme 1789, supprima la chapelle. Louis-Philippe n'en eut point, non plus que la seconde République. Napoléon III la rétablit, en plaçant Auber à sa tête, et elle disparut de nouveau, à la chute du second Empire.

Chapelle (Sainte-). V. Sainte-Chapelle.

Chapelle expiatoire, Monument situé à Paris. Il a été construit sur l'emplacement des sépultures de Louis XVI et de Marie-Antoinette, inhumés après leur exécution dans le cimetière de la Madeleine. Lorsque ce cimetière fut désaffecté, sous le Directoire, un avocat, nommé Desclo-

Chapelle expiatoire.

seaux, se rendit acquéreur de la partie du terrain qu'il savait recouvrir les deux corps, et, au retour des Bourbons, obtint de Louis XVIII et de Charles X, en abandonner la propriété. Des fouilles furent faites et permirent, grâce à quelques vestiges, de reconnaître les restes du roi et de la reine, que l'on transféra en grande pompe à Saint-Denis, le 21 janvier 1815. Une ordonnance royale du 19 janvier 1816 prescrivit la construction du monument expiatoire; elle fut confiée aux architectes Fontaine et Lebas, et inaugurée le 21 janvier 1825. C'est un édifice gothique élevé, en forme de catafalque et orné de deux grands groupes en marbre : *Louis XVI* par Bosio, *Marie-Antoinette* par Cortot.

Le percement du boulevard Haussmann a eu pour effet de dégager l'édifice; on l'isola autour d'un square bien dessiné, ce qui lui a fait perdre en grande partie son caractère funèbre. Ces travaux datent de 1860. La Commune décrétait, le 20 mai, la destruction de la Chapelle expiatoire; mais, le lendemain même, les troupes de Versailles entraient dans Paris et le projet ne fut pas suivi d'exécution. Il a été repris plusieurs fois par le Conseil municipal, mais jusqu'ici sans succès.

Chapelle Sixtine, chapelle de la cour papale, construite sous Sixte IV, et comprise dans les bâtiments du Vatican. V. Sixtine (*chapelle*).

Chapelle (Claude-Emmanuel Luillier, dit), né à La Chapelle-Saint-Denis, près de Paris, en 1626, mort à Paris en 1686. Il était fils naturel de François Luillier, maître des comptes à Paris, conseiller au parlement de Metz, et fut légitimé par celui-ci; mais on continua de lui donner le nom qu'il avait emprunté au lieu de sa naissance. Intimement lié avec les plus illustres membres de la pléiade poétique du siècle de Louis XIV, le célèbre viveur eut pour amis Boileau, Racine, Molière et La Fontaine, qui recherchaient en lui un esprit aimable et facile, et qu'il osait parfois critiquer. Racine lui ayant demandé ce qu'il pensait de *Bérénice*, Chapelle improvisa ce distique :

Chapelle.

Mais pourquoi pleurer, Madame? Madame veut qu'on pleure.

La seule œuvre littéraire qu'il ait publiée est le *Voyage de Chapelle et Bachaumont* (1656).

Chapelle et Bachaumont (Voyage de). Ce badinage, moitié vers et moitié prose (1656), fut très célèbre aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il inaugura un genre qui fut adopté par La Fontaine, Hamilton, Pompignan, Desmahis, Boufflers, Parny, Voltaire, etc. C'est la relation plaisante d'un voyage fait dans le Languedoc. La réputation de cet ouvrage parait exagérée. L'anecdote des précieuses de Montpellier en est l'endroit le plus agréable. Sainte-Beuve reproche aux auteurs de n'avoir rien vu de la nature qu'ils avaient sous les yeux, par leur parti pris de vouloir [illegible] le tout.

Chapelle (Pierre-David-Augustin), compositeur français, né à Rouen en 1756, mort à Paris en 1821, se fit d'abord connaître en exécutant des concertos de violon de sa composition. Il devint ensuite l'un des fournisseurs du théâtre des Beaujolais, pour lequel il écrivit la musique de plusieurs petits opéras-comiques : *la Rose, le Mannequin, le Bailli bienfaisant, l'Heureux Dépit, le Double Mariage*. Il donna, à divers théâtres : *le Jardinier, la Vieillesse d'Annette et Lubin* et *la Famille réunie; la Nouvelle-Zélandaise; la Huche*.

Chapelle (La), comm. de l'Allier, arrond. et à 24 kilom. de Lapalisse; 984 hab. Kaolin. — Comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Ploërmel, près de l'Oust; 902 hab. Monuments mégalithiques. — Comm. des Vosges, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Die, près du Neuné, affluent de la Vologne; 955 hab. Mine de schiste.

Chapelle-Agnon (La), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 18 kilom. d'Ambert, près de la Donne, affluent de la Dore; 1.890 hab.

Chapelle-au-Riboul (La), comm. de la Mayenne, arrond. et à 15 kilom. de Mayenne, près de l'Aron; 1.008 hab. Ch. de f. Ouest.

Chapelle-aux-Bois (La), comm. des Vosges, arr. et à 17 kilom. d'Epinal, sur le Bagnerot, affluent du Coney; 1.824 hab. Ch. de f. Est.

Chapelle-Basse-Mer (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Nantes, sur une colline entre la Divate et la Loire; 2.854 hab. Vin, vinaigreries.

Chapelle-Baton, comm. de la Vienne, arrond. et à 10 kilom. de Civray, non loin de la Charente; 919 hab. Monuments mégalithiques de *Grande-Borne* et de *Pierre-Folle*.

Chapelle-Bouexic (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 45 kilom. de Redon, entre les sources du ruisseau de Combs, tributaire de l'Aff; 1.186 hab. Etangs, moulins.

Chapelle-Chaussée (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Montfort, près de la Flume, affluent de la Vilaine; 1.154 hab. Commerce de beurre.

Chapelle-d'Aligné (La), comm. de la Sarthe, arr. et à 15 kilom. de La Flèche, sur un sous-affluent du Loir par l'Argance; 1.507 hab.

Chapelle-d'Angillon (La), ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 37 kilom. de Sancerre, sur la Petite Saulère; 963 hab. Ch. de f. Orléans. Château du XVe siècle, dit « de Béthune », remanié par Sully. — Le canton a 5 comm. et 6.259 hab.

Chapelle-d'Armentières, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, près de la Lys, dans la grande plaine de Flandre; 4.262 hab. Ch. de f. Nord. Distillerie, fabrique de lattes et de poterie.

Armes de Chapelle-d'Armentières.

Chapelle-de-Guinchay (La), ch.-l. de canton de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Mâcon; 1.340 hab. Ch. de f. P.-L.-M. (au hameau de Pontanevaux). Vins estimés du Mâconnais, récoltés principalement dans les crus des Gondelins, Deschamps, Boccarts, puis Paquelets, Journées, etc.; pépinières, moulins. — Le canton a 12 comm. et 9.770 hab.

Chapelle-de-la-Tour (La), comm. de l'Isère, arr. et à 3 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre; 975 hab. Lignite; fabrique de soieries.

Chapelle-des-Marais (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Nazaire, sur le bord de la Grande-Brière; 2.170 hab. Le territoire de cette commune est si bas et si marécageux que, dans la saison des pluies, on n'y peut voyager qu'en bateau. Tourbe; tissage du lin.

Chapelle-en-Vercors (La), ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 39 kilom. de Die, près de la Vernaison; 1.120 hab. Forêts. Fabriques de drap, moulins, tuileries; commerce de bois, charbon et bestiaux. Grotte ornée de stalactites. — Le canton a 5 comm. et 3.844 hab.

Chapelle-Glain (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Châteaubriant, sur le ruisseau des Burettes, affluent du Don; 1.506 hab. Beau château de la Mothe-*Glain*.

Chapelle-Godefroy (La), écart de la commune de Saint-Aubin (Aube). Eaux minérales ferrugineuses.

Chapelle-Heulin (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Nantes, près des marais de Goulaine; 1.259 hab. Marais.

Chapelle-Janson (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kilom. de Fougères, sur un affluent du Couesnon; 1.665 hab. Moulins.

Chapelle-la-Reine (La), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 14 kilom. de Fontainebleau, dans le Gâtinais; 862 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Céréales et vignes; culture de chasselas. Eglise du XIVe au XVIe siècle. — Le canton a 18 comm. et 8.249 hab.

Chapelle-Largeau (La), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 31 kilom. de Bressuire, près d'un affluent de l'Ouin; 937 hab. Métiers pour les tissus façon Cholet.

Chapelle-Launay (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Nazaire, sur une colline du Sillon de Bretagne; 1.448 hab. Source ferrugineuse.

Chapelle-Moche (La), comm. de l'Orne, arrond. et à 14 kilom. de Domfront, sur un affluent de la Mayenne; 1.937 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière de granit.

Chapelle-Montreuil, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Poitiers, dans le vallon de la Boivre; 1.968 hab.

Chapelle-Neuve (La), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 29 kilom. de Guingamp; 1.418 hab. — Comm. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Pontivy, près du Tarun, affluent de l'Evel; 1.266 hab. Minerai de fer. Menhir. Chapelle de Locmaria.

Chapelle-Palluau (La), comm. de la Vendée, arrond. et à 38 kilom. des Sables-d'Olonne; 945 hab. Tanneries.

Chapelle-Saint-André (La), comm. de la Nièvre, arrond. et à 18 kilom. de Clamecy, sur le Sauzay, affluent du Beuvron de Clamecy; 1.508 hab. Commerce de bois et bestiaux. Moulins. Château de Corbelin.

Chapelle-saint-Denis (La), ancienne comm. de la Seine, comprise dans l'arrond. de Saint-Denis; réunie à Paris par décret impérial, en 1860. La section de La Chapelle-Saint-Denis fait aujourd'hui partie du XVIIIe arrondissement. V. Paris.

Chapelle-Saint-Florent (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 39 kilom. de Cholet, près de l'Evre; 1.233 hab. Moulins.

Chapelle-Saint-Laurent (La), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 23 kilom. de Parthenay; 2.247 hab. Ch. de f. Etat. Vins. — Au hameau de Pitié, chapelle consacrée à la Vierge, et très fréquentée par les habitants des environs. Tumulus; château des Mottes, jadis propriété de Philippe de Comines.

Chapelle-saint-Martin (La), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kilom. de Blois, en Beauce; 987 hab. Commerce de bestiaux.

Chapelle-saint-Mélaine (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Redon, entre la Vilaine et le marais de Gannedel; 1.435 hab. Moulins.

Chapelle-Saint-Mesmin (La), comm. du Loiret, arrond. et à 4 kilom. d'Orléans, sur la Loire; 1.696 hab. Ch. f. Orléans. Grès à paver. Distilleries de vins et fruits. Sous l'église, crypte mérovingienne creusée dans le roc.

Chapelle-Saint-Rémy (La), comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de Mamers, près d'un affluent de l'Huisne; 1.003 hab. Fours à chaux et poterie; fabrique de vases et de statues en terre cuite.

Chapelle-Saint-Sauveur (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. d'Ancenis, près d'un petit affluent de la Loire; 1.122 hab. Centre d'exploitation des mines de houille de Montrelais.

Chapelle-Saint-Sauveur (La), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 26 kilom. de Louhans, en Bresse, près d'étangs; 1.624 hab. Motte féodale.

Chapelle-sous-Dun (La), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Charolles, près du Sornin; 1.241 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bassin élémentaire houiller, dépendant du groupe géographique de Bourgogne-et-Nivernais.

Chapelle-sur-Erdre (La), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Nantes, près de l'Erdre; 2.502 hab. Ch. de f. Ouest. Marais tourbeux; source d'eau minérale froide; commerce de châtaignes; pêche. Aux environs, château de la Gâcherie, habité par Marguerite de Valois en 1537 et siège du marquisat de Charette. — Le canton a 6 comm. et 11.550 hab.

Chapelle-sur-Loire (La), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Chinon, sur la Loire; 1.849 hab. Ch. de f. Orléans. Chanvre; beurre et fruits. Lors de l'inondation de la Loire, en 1856, ce bourg a été presque entièrement détruit.

Chapelle-Thècle (La), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Louhans, en Bresse, sur la Sanne, affluent de la Seille; 1.399 hab.

Chapelle-thireuil (La), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 26 kilom. de Niort, près d'un affluent de la Vendée; 984 hab.

Chapelle-voland, comm. du Jura, arrond. et à 19 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la Darge, affluent de la Brenne, en Bresse; 1.689 hab.

Chapellenie (*nl*) n. f. Bénéfice, dignité d'un chapelain.

Chapellerie (*pèl-ri*) n. f. Fabrication ou commerce des chapeaux d'homme. || Atelier où se fabriquent les chapeaux d'homme. || Articles que vendent les chapeliers.

— Encycl. Les principales sortes de *chapellerie* sont la chapellerie en feutre, en soie, en paille et en sparterie.

La chapellerie en feutre fait usage d'une étoffe formée par l'entrelacement des poils de divers animaux à l'aide de manipulations successives appelées *dégalage, sécrétage, arçonnage*, etc., dont on trouvera la description au mot feutre. Autrefois on employait le poil du castor; on lui substitue aujourd'hui celui du lièvre, de la loutre, auxquels on mélange des laines d'agneau, pour faciliter le feutrage. L'ouvrier fait d'abord avec ces poils des *capades*, ou pièces en forme de triangle à base arrondie; il met deux ou trois de ces capades sur une toile humide appelée *feutrière*, replie la feutrière par dessus et la presse dans tous les sens en l'humectant de temps à autre; il arrive ainsi à rendre les capades assez consistantes pour les réunir par leurs arêtes et en former un cône d'une seule pièce qu'il frotte avec sa main nue, ensuite avec une pièce de cuir appelée *manicle*, puis qu'il plonge dans un bain d'eau chaude acidulée. La chausse est placée sur une forme de bois, dont on l'oblige à prendre les contours; on relève les bords du chapeau, on les détire en long et en large et on les sèche; on la livre au teinturier, qui lui donne la couleur. Le chapelier apprête le feutre pour en agglutiner les parties. Enfin, le chapeau est livré au détaillant, qui le garnit. Aujourd'hui, ces opérations sont exécutées à l'aide de machines qui effectuent le feutrage, peuvent recouvrir un feutre grossier d'un feutre fin de castor, et enfin, donner le coup de fer aux chapeaux.

La chapellerie en soie s'obtient en faisant usage d'une carcasse de toile enduite de couches de colle et sur laquelle on applique des bandes de peluche de soie noire, roulées en spirales et rigoureusement ajustées.

La chapellerie de paille emploie les pailles du froment, du seigle, du riz, etc., que l'on blanchit en les exposant à l'action

de l'acide sulfureux. On en façonne des tresses, et ces tresses, cousues ensemble, reçoivent la forme convenable.

On peut, enfin, ranger parmi les chapeaux de spartérie ceux fabriqués avec le latanier, le tilleul, le poupier et d'autres bois divisés en lanières minces. Les chapeaux dits *de Panama* appartiennent à ce dernier genre.

CHAPELLIERE (*pe-lier'* — de *l'ombelle*), n. pr., n. f. Genre de cypéracées-rynchospérées, dont la seule espèce connue est une herbe à chaume comprimé, de Madagascar.

CHAPELON (Jean), poète français, né à Saint-Etienne vers 1618, mort en 1695. Il entra dans les ordres et s'adonna avec passion à la musique et à la poésie. On lui doit des chansons satiriques, des noels, un poème sur sa ville natale qui passe pour son chef-d'œuvre. Ses œuvres complètes ont été publiées à Saint-Etienne (1779).

CHAPELOT (J.-Condat, dit), littérateur français, né à Chapelot, près Angoulême, en 1824. Il fonda le « Biographe » (1872), la « Gaîté » (1881), collabore à des journaux républicains et publie des écrits pleins de verve mordante et joyeuse, entre autres : *les Prophéties de Jean de la Vire* (1871) ; *l'Ami du rire et de la gaieté* (1880) ; *les Recquards* (1883), etc. Il doit surtout sa notoriété à ses *Contes Balzatois* (1872), écrits en patois, et qui ont eu un réel succès.

CHAPELTIQUE, bourg de l'Amérique centrale (république de Salvador, dép. de San-Miguel) ; 5.650 hab.

CHAPELURE n. f. Partie de la croûte qu'on enlève de dessus le pain en le chapelant ; croûte de pain râpéo, ou encore, pain séché au four et écrasé ensuite dans un mortier : *Rouler des côtelettes dans la* CHAPELURE.

CHAPER (Camille-Eugène), officier et homme politique français, né à Grenoble en 1827. Officier du génie en 1849, il quitta l'armée en 1857, et dirigea une exploitation minière. Il reprit du service en 1871, au siège de Paris, et fut élu représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, où il vota constamment avec la droite. Il fut chargé du rapport sur les opérations du siège de Paris, au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Il ne fut pas réélu par la suite.

CHAPERIA n. m. Sous-genre de caprotines (mollusques lamellibranches), caractérisé par la valve gauche operculiforme, presque plate, et comprenant des formes fossiles dans la craie : *chaperia costata*, etc.

CHAPERON (*de chape*) n. m. Coiffure du moyen âge que portaient les deux sexes et qui était, à l'origine, une aumusse ou un capuchon habillant la tête et le cou jusqu'aux épaules, et laissant le visage à découvert. (Le chaperon des femmes avait une longue queue pendante, et c'est à ce ruban que l'on reconnaissait les dames de qualité, jusqu'au milieu du XVIe siècle. C'est pour cela qu'on appela *chaperon* une femme respectable, chargée d'accompagner une jeune fille.) Grand voile que les dames en costume de deuil ramenaient en avant, pour se couvrir le visage.

— *Chaperon à armer*, Camail ou aumusse de peau ou de tissu rembourré qui se portait au moyen âge, parfois

1. Chaperon de bourgeois (XIVe s.). 2. Chaperon de bourgeoise noble (XIVe s.). 3. Chaperon de veuve (XVIe s.). 4. Chaperon de l'université (XIVe s.). 5. Chaperon (XVIe s.). 6. Chaperon de noble (XVIe s.).

sous le camail de mailles, et toujours sous le bassinet et le heaume.

— *Chaperon liturgique*, Capuchon pointu des chapes primitives. ‖ Capuchons des moines mathurins, augustins, bernardins, etc., qui avaient cette forme pointue caractéristique.

— Aug., Ornement de certaines robes de cérémonie, qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend, devant et derrière, une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité : *Le* CHAPERON *d'un ex-gestrat, d'un professeur de faculté.*

— Agric. Fragment de pierre qui ne pas dû tomber par le

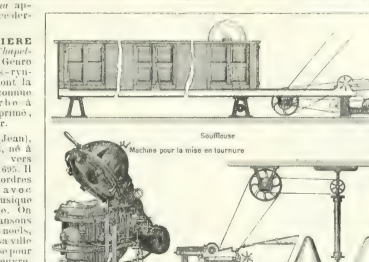

Chapellerie (fabrication des chapeaux) : *Soufflouse*, machine servant à nettoyer et classer par ordre de grosseur les poils coupés. — *Machine à bastir ou Bastiroux*, machine qui expose les poils sur les cones à bastir ou ils s'agglomèrent sous l'action d'une pluie d'eau bouillante. — *Foulouse*, machine servant à fouler les bastissages obtenus avec la machine à bastir. — *Ventilateur*, machine enlevant les poils qui ressortent de la surface du feutre. — *Machine pour la mise en tournure*, machine qui sert à donner la forme

fléau, lors du battage du blé. ‖ *Chaperon de mouse*, Nom vulgaire donné à l'aconit napel.

— Artill. Espèce de petit toit, qu'on plaçait sur la lumière d'un canon pour la mettre à l'abri de la pluie. ‖ Syn. de CHAPITEAU.

— Blas. Meuble d'armoirie qui représente l'ancienne

Chaperon. Chaperon à manche. Chaperon d'oiseau.

coiffure appelée « chaperon », ou la coiffe de cuir du faucon.

— Charp. et menuis. Sorte d'assemblage.

— Entom. Nom donné anciennement à l'épistome des insectes.

— Fauconn. *Chaperon de fauconnerie*. Petite coiffure masquant les yeux, et qu'on mettait aux faucons pour les affaiter.

— Manèg. Partie de l'escache qui embrasse le lie le bauquet de l'embouchure d'un cheval.

— Mécan. Pièce placée aux extrémités d'une lame de scie, servant à donner à la lame la tension et la raideur nécessaires pour le travail.

— Pêch. Paille dont on couvre le dessus des paniers remplis de poissons.

— Techn. D'une façon générale, on entend ou entendait par « chaperon » toute pièce mobile formant couvercle à un étui, à une fonte, à un mouvement d'horlogerie, etc. Flache au droit d'une mortaise. ‖ Boîte de cartier. ‖ Pièce d'horlogerie consistant en une plaque rondé montée à l'extrémité d'un pivot. ‖ Pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets pour les garantir de la pluie. ‖ Egratignure faite au papier. ‖ Dessus de la presse, dans les imprimeries d'estampes. ‖ Couverture en tuile, en mortier de ciment, qui se place sur le sommet d'un mur pour le garantir des intempéries. (Il est simple ou double, suivant qu'il est formé par un ou par deux plans inclinés.)

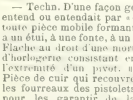

Chaperon : 1. Double. 2. Simple.

Chaperon rouge (Le Petit), personnage du conte de Perrault. — Il était une fois une petite fille du village, la plus jolie qu'on eût su voir, et coiffée d'un petit chaperon rouge qui lui seyait si bien, que partout on l'appelait le petit Chaperon rouge. Un jour, sa mère l'ayant chargée de porter à sa mère-grand, qui est malade, une galette et un petit pot de beurre, elle remontre, en chemin, le loup. Elle cause avec lui, ignorante du danger de loup, renseigné sur le but du voyage de l'enfant, arrive avant elle à la maisonnette, dévore la mère-grand, se couche à sa place, puis, quand la fillette est là, l'invite à se venir coucher près de lui, et, à son tour, la croque. Tel est le fond du conte ; les détails en sont naïfs et doivent rester. Quant à la moralité : On voit ici, dit l'auteur, que

Souvent des jeunes filles,
Belles, bien faites et gentilles,
Font très mal d'écouter toutes sortes de gens

La réponse de la mère-grand, pour indiquer la manière d'ouvrir sa porte : *Tire la chevillette, la bobinette cherra*, a passé en proverbe.

Chaperon rouge (le Petit), opéra-comique en trois actes, paroles de Théophile Marion de Beaulieu, représenté à l'Opéra-Comique le 7 mai 1818. Le poème est tiré du conte de Perrault ; mais l'auteur a transformé les personnages : le petit Chaperon rouge devient Rose d'amour, le loup prend les traits du baron Rodolphe, et le comte Roger est l'heureux amant qui empêche la pauvrette d'être croquée par le loup. La partition abonde en mélodies fraîches et pleines de naturel.

Chaperons blancs, Nom donné aux adhérents de la faction démocratique révoltée, au milieu du XIVe siècle, contre le comte de Flandre [illegible] et le patriciat de Gand [illegible] — *Encycl.* Ce nom venait, à ladite faction, de son signe de ralliement, qui fut également celui de cette autre faction démocratique, les cabochiens. Son chef, Pierre Van den Bosschen, [illegible] mais il fut bientôt, comme l'avait été le chef des Jacques en France, incapable d'endiguer les violences et les excès de ses bandes armées. Les chaperons blancs ne tardèrent pas à avoir un chef plus illustre encore, Philippe Arteweld, et furent écrasés avec lui à Rosebecque (27 nov. 1382).

Chaperons blancs (les), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique, le 8 avril 1836. C'est l'un des ouvrages les moins fortunés de cette collaboration, si souvent heureuse. Le livret était peu propice à l'inspiration d'un musicien.

CHAPERON (Nicolas), peintre et graveur français, né à Châteaudun en 1598, mort à Paris en 1647, fut élève de Simon Vouet. Il reproduisit les *Loges* de Raphaël, au Vatican, en cinquante-deux planches connues sous le nom de *Bible de Raphaël*. Il peignit encore plusieurs portraits de *Henri IV*, des *Bacchanales*, etc.

CHAPERON (Philippe), littérateur, né à Paris-Bercy en 1853, entra, lorsqu'il eut terminé ses études, chez un éditeur, puis se mêla aux lettres. Il collabora pour la partie littéraire à divers journaux [illegible] une trame ; un *Scapin* (1879). Depuis lors, il a publié des nouvelles et des romans, remarquables par l'esprit d'observation, le mouvement et la vie, et dont le style est d'une vigoureuse simplicité. Nous citerons de lui : *Nouvelles parisiennes* (1883) ; *Histoires tragiques et Contes gais* (1884) ; *Mademoiselle Vermont* (1885) ; *Argine Lamiral* (1886) ; *Bon repos* (1887) ; *Justice humaine* (1889) ; *Misères de cœur* (1891) ; *la Pécheresse* (1892) ; *une Rédemption* (1894) ; *Confession de Jacques* (1896) ; *Fille de légende* (1897) ; etc.

CHAPERONNER (*ro-né*) v. a. Mettre un chaperon à : CHAPERONNER *un enfant*. (Peu usité.)

— A signifié Saluer, ôter son chaperon, donner de grandes marques de respect.

— Fig. Servir de chaperon, de compagnon et de surveillant à : CHAPERONNER *une jeune fille*.

— Fauconn. Coiffer l'oiseau d'un chaperon.

— Construire un chaperon au-dessus de : CHAPERONNER *un mur*.

Chaperonné, ée part. pass. du v. Chaperonner.

— Blas. Se dit des oiseaux de chasse dont la tête est couverte d'un chaperon. ‖ Se dit aussi des quelques-fois des quadrupèdes dont la tête est ornée d'un chaperon.

CHAPERONNIER (*ro-ni-é*), **ÈRE** n. et adj. Se dit d'un oiseau de proie à qui on couvre la tête d'un chaperon, qui qui le porte patiemment.

CHAPETONE n. m. On désignait sous ce nom, dans les colonies de l'Amérique du Sud, les Espagnols nés en Europe, par opposition aux Espagnols créoles. C'est-à-dire nés en Amérique. Pourvu qu'ils fussent issus de familles [illegible] catholique, ils [illegible] les plus [illegible] emplois leur étaient réservés. [illegible]

CHAPETONNADE (*to-nad'*) n. f. Vomissement avec délires, qu'éprouvent parfois les Européens dans les pays chauds.

CHAPIER (*pi-é*) n. m. Chantre qui porte la chape, dans une cérémonie religieuse. ‖ Armoire de sacristie où on renferme les chapes : CHAPIER *en bois*.

— En T. de comm., Celui qui fait ou vend des chapes d'église.

— Encycl. Les chapiers [illegible] ; ils étaient semi-circulaires, [illegible] servant à renfermer les chapes [illegible] usage depuis le XVIe siècle, époque où les anciennes chapes faites d'étoffes coupées ont été remplacées par des chapes en étoffes raides, chargées de broderies, qu'il est nécessaire d'étaler sans plis.

CHAPIFOL, CHAPIFOU et **CAPIFOLET** (*fô*) n. m. Ancien jeu du moyen âge, identique au moderne colin-maillard, et qui était connu, au XVIe siècle, *jeu de cavenglé*.

CHAPIN (Hubert), [illegible] né à Wilbraham (Massachusetts) en 1824, mort en 1889. Pasteur successivement à Richmond, à Charlestown, à Boston, à New-York, il s'est fait connaître par ses sermons et ses écrits religieux : *Discours sur les béatitudes* ; *Caractères évangéliques* ; *Couronnes d'épines* ; *Aspects moraux de la vie des cités* (1853) ; *l'Humanité et la véritable dignité du citoyen* (1854) ; *Discours sur le* « Livre des Proverbes » (1874).

CHAPITEAU (*to*) n. m. Archit. Partie ornementale qui fait saillie à l'extrémité supérieure d'un fût de colonne : *Chapiteau angulaire*, Celui qui, situé dans un angle, porte un retour d'entablement. ‖ *Chapiteau plié*, Celui qui couronne un pilastre placé dans un angle rentrant, et qui suit la forme des deux parois. ‖ *Chapiteau de triglyphe*, Plateau [illegible] qui couronnent chaque triglyphe. ‖ *Chapiteau de moulure*, Celui qui n'a que des simples moulures.

— Par ext. Dais, toiture ou construction en forme de toiture, qui [illegible]

— Apic. *Chapiteau d'une ruche*, Couvercle qui s'emboîte

[illegible] chapiteau; b, corps de [illegible] chapiteau; c, [illegible] tronc d'arbre [illegible] zoïdes.

— Archéol. Terme ancien [illegible] qui maintient la tête des cahiers sous le dos. ▫ On l'emploie aussi pour désigner la tige de métal où l'on attachait les signets.

Art mil. Saillie qui termine en haut la charge du fourreau de certaines armes blanches. ▫ Sorte de couvercle qui fermait autrefois la lumière des canons et des obusiers. (On dit aussi CHAPERON.)

— Bot. Syn. de CHAPEAU, de CHAMPIGNON. ▫ Sorte de couronnement qui, dans certaines fleurs ou dans certains fruits, simule le chapiteau d'une colonne.

— Pyrotechn. Cornet placé au sommet d'une fusée volante.

— Techn. Couronnement formant saillie à la partie supérieure d'un meuble, à la partie supérieure d'un alambic, de la cheminée d'une locomotive. ▫ Morceau de carton roulé en entonnoir, placé au haut d'une torche, et recevant les gouttes de cire qui en découlent.

— Typogr. Porte-traverse qui réunit par le haut les deux jumelles de la presse en bois. (On l'appelle aussi CHAPEAU.) ▫ Partie supérieure d'une presse à estampes.

— ENCYCL. Le *chapiteau* est un des membres les plus importants de l'architecture, celui qui, dans les édifices du style classique, sert à distinguer les *ordres*. On trouve des chapiteaux dans l'architecture des plus anciens peuples; les Chinois seuls n'en ont pas fait usage.

— CHAPITEAUX ÉGYPTIENS. Les chapiteaux égyptiens peuvent se ramener à trois espèces principales : les chapiteaux carrés, les chapiteaux évasés, et les chapiteaux renflés. Le chapiteau carré consiste en un dé de pierre posé à cru sur le fût de la colonne, sans y être uni par aucun profil ni doucine, et qui déborde fort peu le tambour. Le chapiteau évasé ou à campane est tantôt taillé simplement dans le bloc, tantôt arrondi dans le bas, de manière à présenter la forme d'une vase ou d'une cloche renversée. Le chapiteau renflé diffère du précédent en ce qu'il s'arrondit dans le milieu. Même dans un seul édifice, les chapiteaux égyptiens offrent les formes les plus variées. A Edfou, à Philæ, il n'en est pas deux qui soient semblables. La décoration, tantôt linéaire, tantôt en relief, tantôt en creux, est empruntée aux plantes, aux hiéroglyphes, ou aux figures des dieux. Il y a des chapiteaux à *têtes d'Isis*, et des chapiteaux *hathoriques*, dont les quatre faces sont décorées de têtes sculptées.

— CHAPITEAU PERSE ET CHAPITEAU INDIEN. Dans les monuments indiens, les chapiteaux représentent des vases d'où pendent des chaînes et des guirlandes, ou bien ils sont figurés par des animaux, ou même par des groupes de figures humaines. En Perse, le tailloir, échancré partout comme celui du chapiteau corinthien, repose sur deux têtes de chevaux ailés, de taureaux ou de chameaux, sortant d'une touffe de feuillage, ou appuyées sur un double chapiteau.

— CHAPITEAU DORIQUE. Ce chapiteau, qui paraît avoir été employé dans les plus anciens monuments de la Grèce, se distingue par son extrême simplicité. Les parties dont il se compose sont : la *gorge*, l'*échine*, moulure taillée en biseau ou légèrement arrondie, séparée de la gorge par de petits listels appelés *annelets*; le *tailloir* ou *abaque*, dalle carrée, épaisse et entièrement lisse, sur laquelle s'appuie l'architrave.

— CHAPITEAU IONIQUE. La double volute qui orne ce chapiteau est, en même temps, le trait caractéristique de l'ordre ionique. Le principe de cet ornement se trouve déjà dans les chapiteaux de Persépolis. Un mince tailloir, composé seulement d'un talon et d'un filet, est placé entre l'architrave et l'échine qui produit les deux volutes, et, au-dessous de l'ove ou échine qui relie ces volutes, se dessine un large collier ou *gorgerin*, séparé du fût de la colonne par une astragale. Une décoration délicate de perles, d'ove, etc., vient enrichir le tout. Les chapiteaux de l'Erecthéion peuvent passer pour le type parfait du genre.

— CHAPITEAU CORINTHIEN. Ce chapiteau semble bien, conformément à la légende, représenter une corbeille, le long de laquelle a poussé une plante. (Vitruve, V, CALLIMAQUE.) La corbeille, dont la surface apparaît au travers des feuillages qui l'entourent, repose sur l'astragale qui termine le fût de la colonne, et elle est surmontée d'un abaque ou tailloir. Au pied de la corbeille prennent naissance des feuilles d'inégale hauteur qui se courbent en manière de panaches, et dont les plus hautes, s'échappant de leurs tiges, vont s'enrouler, comme des volutes, sous les angles saillants du tailloir, ou, se tournant en sens contraire, viennent se rencontrer deux à deux sur chacune des faces du chapiteau, tandis qu'une tige plus hardie va s'épanouir en fleuron dans une échancrure de l'abaque et y forme ce qu'on nomme la *rose*. Les chapiteaux du *monument de Lysicrate*, à Athènes, peuvent passer pour les mieux conçus.

— CHAPITEAU ROMAIN. Le caractère de ce chapiteau consiste en ce que le tailloir est tout simple et sans talon, et que sous l'échine il n'y a point les annelets ou armilles qui sont au dorique, mais une astragale et un filet. C'est un abâtardissement du dorique, dû au mauvais goût romain.

— CHAPITEAU COMPOSITE. Le chapiteau composite est une combinaison, ou plutôt une confusion de l'ionique et du corinthien. Elle consiste dans la superposition des volutes ioniques aux feuilles d'acanthe d'où s'élève le calice corinthienne. Cet amalgame paraît avoir été employé pour la première fois dans l'arc de Titus, à Rome.

— CHAPITEAUX LATINS. Les premiers artistes chrétiens suivirent d'abord assez exactement les modèles laissés par l'antiquité; mais, à partir du VIe siècle, on voit se produire des changements complets : l'aigle ou la colombe, par exemple, se substituant à la volute corinthienne pour soutenir l'abaque, ou bien le calice à deux rangs de feuilles fait place à une véritable corbeille tressée, d'où sortent des feuilles d'olivier séparées par un amas de volutes et des bélices. Au VIIIe et au IXe siècle, l'ornementation des chapiteaux, dans les édifices latins, devint de plus en plus barbare. Les chapiteaux ioniques ont, alors, leur tailloir formé d'un lourd biseau orné de dents de scie; le centre de la volute est couvert d'une rosace grossière, le reste porte des tresses et des cordes sculptées d'une façon barbare. Dans les premières églises des Gaules, construites sous l'influence du style latin, les chapiteaux offrent une imitation plus ou moins intelligente du type corinthien; cependant, en général, le sens de l'art antique s'est perdu.

— CHAPITEAU BYZANTIN. Dès le règne de Constantin, l'architecture byzantine adopta pour les chapiteaux des formes nouvelles; ils affectaient la forme cubique et étaient décorés de branches de palmier légèrement sculptées. Le chapiteau byzantin ne tarda pas à prendre la forme d'une pyramide tronquée renversée sur la pointe, plus ou moins renflée aux arêtes, et reliée par une légère courbure à l'astragale de la colonne. A partir de l'époque de Justinien, le feuillage devient aigu, écourté, sans relief, et se développe dans des entrelacs. A Sainte-Sophie, on voit figurer, au milieu de chacune des faces, des demi-sphères évidées selon des dessins variés; ailleurs, ce sont de grandes croix grecques, des monogrammes, qui occupent cette place. Vers la décadence de l'art byzantin, l'ornementation se réduit, soit à des lignes croisées renfermant de maigres feuillages dans leurs intervalles, soit à des chevrons brisés et parallèles, soit, enfin, à des panneaux ou des cercles saillants.

— CHAPITEAU ROMAN. Dans les constructions romanes du XIe siècle, les chapiteaux sont encore très simples, destinés à supporter une architrave, présentant un évasement assez considérable et sont surmontés d'un double tailloir très saillant; en même temps, ils se couvrent de sculptures variées, et en Bourgogne, dans les édifices élevés par la célèbre école artistique de Cluny, que l'on trouve les exemples les plus beaux de cette époque. Dans l'Ile-de-France et dans certaines localités du Midi et de l'Est, où s'étaient perpétuées des traditions gallo-romaines, les chapiteaux des colonnes monocylindriques isolées et des pilastres rappellent souvent, avec plus ou moins de fidélité, la composition antique corinthienne; quelquefois l'usage de figurer des scènes sacrées sur les chapiteaux des portails est généralement adopté, au XIIe siècle, dans le midi, et dans le nord de la France; à Chartres, par exemple. Mais c'est dans le

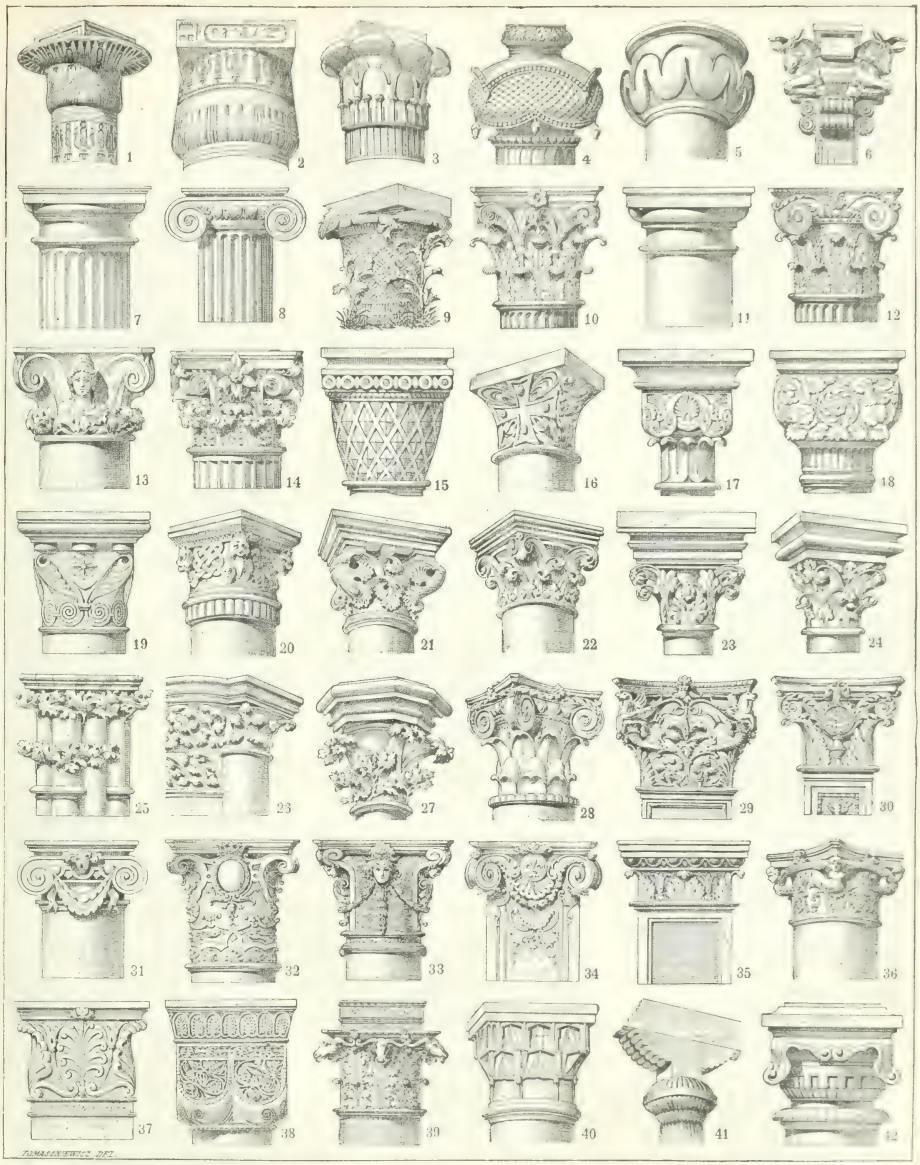

CHAPITEAUX : 1. Egyptien, campaniforme (Ramesséum). — 2. Egyptien, lotiforme (Médinet-Habou, à Thèbes). — 3. Egyptien, campaniforme. — 4. Assyrien. — 5. Assyrien (Khorsabad). — [illegible] — 7. Dorique. — 8. Ionique. — 9. Origine du chapiteau corinthien. — 10. Corinthien. — 11. Lesbien. — 12. Composite. — 13. Grec (Vinci). — 14. Gréco-romain (temple de Vesta, à Tivoli). — 15. [illegible] (Pompéi). — 16. Byzantin (Rafaldi). — 17. Arabe (Alhambra). — 18. Russe (cathédrale de Saint-Dimitri, à Vladimir). — 19. Roman-rhénan (chapelle de Mérange). — 20. [illegible] (Mercier). — 21. Roman-clunisien (abbaye de Charlieu). — 22. Transmission du roman à l'ogive (église de Saint-Léo, à Essérent). — 23. Ogival (Notre-Dame, à Paris). — 24. [illegible] — 25. Ogival (cathédrale de Limoges). — 26. Ogival (Notre-Dame, à Paris). — 27. Ogival (Sainte-Chapelle, à Paris). — 28. Italien (basilique de San Miniato). — [illegible] (Renaissance). — 30. Vénitien (Santa Maria, à Venise, Renaissance). — 31. Français (Fontainebleau, Renaissance). — 32. Louis XIII. — 33. Louis XIV. — [illegible] — 35. Louis XVI (hôtel de Boufflers, à Paris). — 36. François Ier (Orléans). — 37. Empire. — 38. Allemand-rhénan. — 39. Flamand. — 40. [illegible] — 41. [illegible]

CHAPMANN [illegible] n. m. Chimiste français, né à [illegible] 1752, mort à Paris en 1808. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des constructions navales, et entreprit, pour s'y perfectionner, de nombreux voyages, à son retour en Suède, il fut nommé constructeur en chef des navires de l'Etat. On lui doit la creation des chaloupes canonnières. De 1781 à 1790, il dirigeait les chantiers royaux de Carlskrona, d'où sortirent une série de bâtiments construits avec une perfection beaucoup plus grande que les vaisseaux des autres Etats. Chapmann fut anobli, nommé vice-amiral et membre des Académies des sciences et de peinture. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages relatifs surtout à l'art des constructions navales.

CHAPMANNIE (*pma-ni*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des hédysarées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe dressée de la Floride.

CHAPON (du lat. *capo*) n. m. Coq que l'on a châtré et que l'on engraisse pour le manger : *Les* CHAPONS *ont une chair délicate.* || *Chapon de paille*, Jeune chapon qui n'est pas encore engraissé. V. CASTRATION.

— Gros morceau de pain qui on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. || Croûte de pain frottée d'ail, et parfois gousse d'ail, qu'on met dans la salade, surtout dans la chicorée. (On dit plus souvent CHAPON DE GASCOGNE, à cause du grand usage que l'on fait de l'ail dans le Midi.) || *Chapon de Normandie*, Croûte de pain dans la bouillie. || *Chapon du Limousin*, Châtaigne.

— Comm. Morceau de peau avec des défauts, d'élan ou de bouc.

— Cout. anc. *Vol du chapon*, Etendue de terre qui entourait le château ou le principal manoir : *Le* VOL DU CHAPON *entrait, avec le principal manoir, dans le précipit de l'ainé.* (Acad.) *Dans le comté de Paris, le* VOL DU CHAPON *avait environ un arpent de mesure et douze à quinze cent quatre-vingts pieds.* (Chéruel.)

— Métall. Support d'une tuyère.

— Ornith. *Chapon de Pharaon*, Vautour d'Egypte.

— Vitic. Dans quelques localités, Bouture de vigne. || Plant de vigne qui n'a pas encore porté de fruit.

— ALLUS. LITTÉR. : **Avocat, il s'agit d'un chapon,** Mots empruntés aux *Plaideurs* de Racine. L'intimé, chargé de défendre un chien qui a dérobé un chapon, débute emphatiquement en citant la *Politique* d'Aristote; Dandin l'arrête aussitôt par ces mots :

Avocat, il s'agit d'un chapon.
Et non pas d'Aristote et de sa Politique.

(On applique ce vers à ceux qui, au milieu d'une discussion, se lancent dans des considérations tout à fait étrangères au sujet.)

CHAPONNAGE (*pona-j*) n. m. Action de chaponner, de châtrer la volaille : *Le* CHAPONNAGE *d'un coq.*

CHAPONNAY, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kil. de Vienne, près de l'Ozon, aff. du Rhône ; 1,248 hab. Culture du cresson, de l'asperge, de la fraise. Huileries, tuileries.

CHAPONNEAU (*po-no*) n. m. Jeune chapon.

CHAPONNER (*po-né* — rad. *chapon*) v. a. Châtrer, en parlant d'un coq ou d'une autre volaille : CHAPONNER *un coq.*

— Par ext. Châtrer un animal, ou même une personne : *Aujourd'hui, il Napléon,* CHAPONNAIT *[illegible] pauvre ane.*

— *Chaponner une peau.* Techn. En fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et en retrancher les oreilles.

CHAPONNIÈRE (*po-ni-èr*) — rad. *chapon*) n. f. Art culin. Vase de cuisine, dans lequel on fait cuire un chapon en ragout.

— Art milit. Syn. de CAPONNIÈRE.

CHAPONOST, comm. du Rhône, arr. et à 8 kil. de Lyon ; 1,507 hab. Fabriques de chaises, de bâches, de toiles cirées, de passementeries, Blanchisseries. Près de ce village, restes de l'aqueduc romain du mont Pilat, qui conduisait les eaux du Furens sur les hauteurs de Fourvières.

CHAPOTER v. a. Dégrossir du bois avec une plane. || Ecl. Frapper à chapotin, les parties d'une pièce de porcelaine menaçant de tomber. || Faire tomber, avec le chapotin, les parties d'une caserte réunissant les pièces placées dans un four. (On dit aussi, dans les deux cas, ÉCHAPOTER.)

CHAPOTIN n. m. Palette d'acier qui sert à chapoter. || Outil [illegible]

CHAPOUR ou **CHAPPOUR,** roi de Perse. V. SAPOR.

CHAPPE n. f. Lame des [illegible] qui enveloppe la moule après la coulée. || Organe [illegible] qui entraîne la roule le fil de la chaîne. (Syn. de CHAPE. [V. ce mot.])

CHAPPE D'AUTEROCHE (Jean), astronome français, oncle des frères Chappe, né à Mauriac (Auvergne) en 1722, mort en 1769. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais se voua exclusivement à l'étude de l'astronomie. En 1760, l'Académie des sciences, dont il était membre, le choisit pour aller à Tobolsk observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, qui eut lieu le 5 juin 1761. Rentré en France, il publia son *Voyage en Sibérie* [illegible] Il fut bientôt après envoyé à Cayenne, où il mourut, victime de son zèle, en assistant à Catherine II ou au comte Schouvaloff. Envoyé ensuite en Californie pour l'observation d'un deuxième passage de Vénus, il y mourut d'une maladie contagieuse. Son *Voyage en Sibérie* parut en 1768 [illegible] Bibl. par les soins de Cassini.

CHAPPE (Claude), ingénieur et physicien, né à Brûlon (Sarthe) en 1763, mort à Paris en 1805, neveu du précédent. Dès sa première jeunesse, il s'était livré à l'étude des sciences, et il inséra dans le Journal de physique plusieurs articles, qui furent remarqués. Mais l'œuvre capitale de sa vie est la création de la *télégraphie aérienne.* L'idée n'était pas nouvelle ; on peut la trouver même chez les anciens, dans les signaux employés par les marins, et les tâtonnements de quelques savants, en particulier d'Amontons ; mais Chappe seul a su la réaliser par un système simple. L'établissement de la première ligne télégraphique entre Paris et Lille fut terminé en 1794, et le premier essai [illegible] qui fut fait se trouve associé à un événement glorieux : la reprise de Condé sur les Autrichiens, première nouvelle transmise à la Convention par le nouvel instrument. L'Assemblée accorda à l'inventeur le titre d'*ingénieur télégraphe*, et le chargea de l'établissement de nouvelles lignes. Mais, bientôt, se voyant contester la priorité de son invention, notamment par Bréguet et Béthancourt, Chappe se laissa aller à une sombre mélancolie. Il se donna la mort en se jetant dans un puits de la maison où était établi l'atelier du télégraphe. — Sa statue a été élevée en 1893, à Paris, à l'intersection des boulevards Saint-Germain et Raspail, et de la rue du Bac.

CHAPPE (Ignace-Urbain-Jean), ingénieur français, frère du précédent, né à Rouen en 1760, mort en 1828. Il fut nommé, par la Sarthe, membre de l'Assemblée législative, et, à la suite, son frère Claude à perfectionner son invention du télégraphe. Nommé, conjointement avec lui, administrateur des lignes télégraphiques en France (1793), il fut maintenu dans cette position jusqu'en 1823. On a de lui une *Histoire de la télégraphie* (Paris, 1824).

CHAPPÉ adj. m. Autre orthographe de CHAPÉ. V. ce mot.

CHAPPÉ, ÉE adj. n. *Blé chappé*, Blé qui, après avoir été battu au fléau, conserve encore la bale du grain.

CHAPPELL (William), musicographe anglais, né et mort à Londres (1809-1888), succédé à son père Samuel Chappell (1834) dans la direction du commerce de musique que celui-ci avait fondé en 1812. William Chappell s'attacha à l'étude des œuvres dues aux artistes de son pays et prouva la fondation de la Société des musiciens antiquaires de Londres, qui publie une série d'éditions des œuvres des compositeurs des XVIe et XVIIe siècles. Lui-même avait publié précédemment un recueil intitulé *Collection of national English airs.* Il a laissé entre autres encore : *Popular music of the olden time* (1855-1859), véritable histoire illustrée de la musique en Angleterre, depuis l'époque d'Alfred le Grand jusqu'au temps de George II, et *History of music (art and science).* Il a encouragé tous ses efforts les *Monday popular Concerts* et les *Saturday popular Concerts.*

CHAPPELLE (*cha-pèl*) n. f. Houille dont les fragments sont de petite dimension.

CHAPPLE (Samuel), musicien anglais du XVIIIe siècle, né à Crediton, devint aveugle à seize mois, par suite de la petite vérole. Il a publié des sonates pour piano et violon, deux recueils de chansons, douze plains-chants et douze antiennes, dont une écrite pour le couronnement de George IV et exécutée à cette occasion.

CHAPPUIS (Claude), poète français. V. CHAPUIS.

CHAPPUZEAU (Samuel), auteur dramatique français, né à Paris en 1625, mort à Zell en 1701. D'humeur aventureuse, il voyagea en Ecosse, en Allemagne, après avoir fait son éducation à Genève ; se rendit à Paris, où il mena une vie de pratiques, fit jouer de très médiocres comédies, dont quelques-unes ont été réunies sous le titre de *la Muse enjouée* ou le *Théâtre comique*, et se fit traducteur, compilateur, professeur. Ayant quitté la France, il devint précepteur du prince de l'Orange, gouverneur des pages du duc de Brunswick. Il perdit la vue, et mourut dans la misère. Le seul de ses écrits qui offre de l'intérêt a pour titre : *le Théâtre français* (1674), ouvrage plein de curieux détails sur les comédiens et les représentations dramatiques du temps.

CHAPSAL (Charles-Pierre), grammairien français, né à Paris en 1788, mort près de Joinville-le-Pont en 1838. D'abord maître répétiteur au lycée Louis-le-Grand, il publia en 1812, avec Noël, inspecteur de l'Université, une *Grammaire française* qui a eu longtemps un grand succès.

CHAPSOUGHS, population du Caucase, rentrant dans le groupe tchercksse ; c'est la plus nombreuse des tribus circassiennes. — *Ethnographie.*

— ENCYCL. Une partie des *Chapsoughs* a émigré, en 1864, avec les Adighés, sur le territoire ottoman ; mais il en est resté un nombre important dans la province du Kouban, à l'E. d'Anapa, où ils ont une organisation sociale qui rappelle leur ancien régime démocratique.

CHAPSKA (*pska*) n. m. Coiffure militaire, empruntée aux Polonais : *Les lanciers du second Empire portaient le* CHAPSKA. || On a écrit aussi CZAPSKA.

CHAPT ou **CHAT de Rastignac** (famille de). V. RASTIGNAC.

CHAPTAL n. m. Variété de chasselas à grappes et à feuilles plus petites que celles des chasselas ordinaires : CHAPTAL *blanc.*

CHAPTAL (Jean-Antoine, comte DE CHANTELOUP), chimiste français, né à Nogaret (Lozère) en 1756, mort à Paris en 1832. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1777, il fut nommé professeur de chimie dans cette ville en 1781. En même temps, il créa une fabrique de produits chimiques qui, pour la première fois, donna au commerce français l'acide sulfurique, l'alun artificiel, etc. En 1787, il obtint des lettres de noblesse. Sourd aux offres de subvention du roi d'Espagne, aux instances réitérées de Washington, il refusa de porter ses connaissances dans les pays étrangers. En 1793, il fut placé à la tête des ateliers de Grenelle, pour la fabrication de la poudre. Quelque temps après, il fut chargé du cours de chimie végétale à l'Ecole polytechnique. Après le 9 thermidor, il reparut dans sa chaire de chimie de Montpellier, rétablie par un arrêté du Directoire. Admis à l'Institut, lors de sa fondation en 1795, il fut appelé, après le 18 brumaire, au conseil d'Etat, puis nommé ministre de l'intérieur, du 1er pluviôse an IX (1800) jusqu'à la fin de l'an XII (1804). On lui doit l'établissement des chambres de commerce, la création de la première Ecole d'Arts et métiers ouverte en France, celle de la Société de vaccine, la réorganisation des monts-de-piété, etc. ; il créa presque en entier le réseau des canaux français, construisit des routes ; entre autres celles du Simplon et du mont Cenis. Ce fut lui, également, qui commença les rues de Rivoli et de Castiglione. L'Empereur le nomma sénateur et grand officier de la Légion d'honneur en 1806, puis trésorier du Sénat, et enfin comte de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, la direction générale du commerce et des manufactures lui fut confiée. Sous la Restauration, il fut compris, lors de la réorganisation de l'Institut (1816), dans l'Académie des sciences, comme membre de la section de chimie. Il fit partie de la Chambre des pairs.

Au point de vue chimique, il a naturalisé en France la teinture du coton par le rouge d'Andrinople, la culture du pastel et sa substitution à l'indigo ; il a donné la plus grande extension au procédé de Berthollet pour le blanchiment, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Eléments de chimie* (1790) ; *Traité des salpêtres et goudrons* (1796) ; *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France* (1800) ; *Essai sur le blanchiment* (1801) ; *l'Art de faire les vins* (1801 et 1819) ; *Traité théorique et pratique de la culture du houx* (1801 et 1811) ; *Chimie appliquée aux arts* (1807) ; *Art de la teinture du coton en rouge* (1807) ; *Art du teinturier et du dégraisseur* (1809) ; *l'Art du chapelier* [illegible] ; *l'Agriculture* (1823).

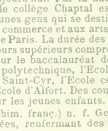
Chaptal

Chaptal (COLLÈGE CHAPTAL), situé à Paris, boulevard des Batignolles. Fondé en 1842 par un chef d'institution, Goubaux, cet établissement fut acquis et considérablement augmenté à plusieurs reprises par la ville de Paris ; il prit, en 1848, le nom qu'il porte aujourd'hui. Par la nature de l'enseignement qu'il donne, le collège Chaptal est plus spécialement consacré aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie, à l'agriculture, au commerce et aux arts. Il est entretenu aux frais de la ville de Paris. La durée des études est de huit années ; les deux cours supérieurs comprennent les connaissances exigées pour le baccalauréat de l'enseignement moderne, l'Ecole polytechnique, l'Ecole normale supérieure, l'Ecole de Saint-Cyr, l'Ecole centrale des arts et manufactures, l'Ecole d'Alfort. Des cours élémentaires sont organisés pour les jeunes enfants.

CHAPTALIE (de *Chaptal*, chim. franç.) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, renfermant des herbes subacaules de l'Amérique chaude, depuis le Chili jusqu'au Mexique et à la Floride.

Chaptalie

CHAPTALISAGE n. m. ou **CHAPTALISATION** [illegible] n. f. Procédé dû à Chaptal pour améliorer le moût du vin en le sucrant.

CHAPTALISER v. a. Employer le chaptalisage.

CHAPTIA (*pti-a*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des dicruridés, renfermant des drongos asiatiques, dont [illegible] Le *Chaptia aneu* ou drongo brunâtre [illegible] et le plus connu de tous. Le *chaptia Brunneus* habite Formose.

CHAPU (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français, né au Mée (Seine-et-Marne) en 1833, mort à Paris en 1891. Elève de Pradier, Dert et Léon Cogniet, il remporta, en 1855, le premier grand prix de sculpture. Etant à Rome, il donna un *Mercure inventant le caducée* (1861), statue de marbre pleine de grâce. La *Mort de la nymphe Clytie* (1866) est aussi une œuvre distinguée, mais la popularité de Chapu date surtout de son [illegible] *Jeanne d'Arc entendant les voix* (1870). L'artiste montrait là sa réelle originalité, [illegible] savoir une interprétation fine et libre du sentiment, par des figures où la poésie s'harmonise avec délicatesse avec la nature ; une élégance toujours soutenue ; une émotion chaste et expressive dans les [illegible] de femmes, et, avec [illegible] touches si nettes et [illegible] la vérité et la [illegible] toujours soit enveloppée [illegible] Toutes ces qualités sont [illegible] dans le [illegible] élevé par Chapu à Henri Regnault [illegible] *Jeunesse*, 1876), dans le *Berger* de Falaiso de Jusiee (1878), dans la figure du tombeau de Jean Reynaud, *l'Immortalité* (1882), dans le *Pluton et Proserpine à genoux* (1884) ; dans *la Pensée* (1885), etc. La statue de *Lezerrier* (à l'Observatoire) est vive et parlante. Son œuvre la plus considérable est le *tombeau de Jean-Jaurès* (1886). Mais sa plus délicate inspiration est la statue funéraire de la *Duchesse d'Orléans*, sculptée pour la chapelle de Dreux : la jeune femme, morte, est représentée étendue sur son lit, le bras pendant. Chapu a encore donné quelques médailles et un petit nombre de bustes. Il entra à l'Institut, en 1880.

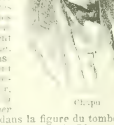
Chapu

CHAPUCIER (*sie*) n. m. Celui qui avait soin des chapes.

CHAPUIS (*pu-i*) n. m. Ossature en bois des bâts ou des selles. || Signifie quelquefois bange et charpentier.

CHAPUIS ou **CHAPPUIS,** ou **CHAPPUYS** (Claude), poète français, né à Amboise, mort vers 1572. Il fut bibliothécaire de François Ier, puis chanoine de Rouen. On a de Chapuis, que Marot considérait comme un des bons poètes de son temps, quelques ouvrages, aujourd'hui fort rares, parmi lesquels nous citerons : *l'Aigle qui fait la poule devant le coq* (Paris, 1543), poème patriotique. — Son neveu, GABRIEL Chapuis, né à Amboise en 1546, mort à Paris en 1611, fut historiographe de France et interprète du roi pour la langue espagnole, en 1596. On lui doit des traductions de l'espagnol et de l'italien, et des œuvres originales comme : *les Mondes célestes, terrestres et infernaux* (1583) ; *les Facétieuses Journées* (1584) ; etc.

CHAPUIS (Grégoire-Joseph), [illegible] né à Lyon, mort à Nevers [illegible] Il était [illegible] lorsque la Révolution le chassa de [illegible]

évêque. Il contribua puissamment à répandre les idées nouvelles, surtout la sécularisation, tout en maintenant l'ordre et la paix. Après le départ de Dumouriez en 1794, il fut décapité pour « avoir conjoint par mariage des personnes des deux sexes, étant officier municipal ». Les Vervétiots ont donné au lieu de son supplice le nom de « place de Marty ».

CHAPUISER v. a. Couper ou menuiser du bois en petits morceaux.

— v. n. Travailler comme charpentier.

CHAPUISEUR n. m. Ouvrier travaillant le bois de lattes et de selles.

CHAPULTEPEC, bourg du Mexique (District fédéral), faubourg et à 5 kilom. de Mexico. L'un des Ressources des anciens rois aztèques, remplacée par un château qui sert de résidence militaire. Aux environs, champ de bataille de Molino del Rey, où les Mexicains furent défaits par les Américains des États-Unis, en 1847. A la suite de cette bataille fut signé le traité qui cède le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie aux États-Unis.

CHAPUS (Eugène), littérateur, né à La Ponte-à-Pierre en 1802, mort à Paris en 1877. Il a écrit des romans, des nouvelles, des études, a fondé les journaux *Paris et Chantilly* et le *Sport* (1850) et s'est surtout fait connaître par des ouvrages sur le turf et le sport. Les principaux sont : *les Chasses de Charles X* (1857), *les Chasses princières en France* (1858), *le Turf ou les Courses de chevaux en France et en Angleterre* (1863), *le Sport à Paris* (1863), *les Sources de l'Amitié* (1865), etc.

CHAPUT (pu) n. m. Techn. Billot de bois armé d'une lame de fer sur laquelle, dans les ardoisières, on équarrit les ardoises pour leur donner la forme et les dimensions voulues. On écrit aussi CHAPUIS.

— Tonnell. Dans certaines contrées, le billot qui sert aux tonneliers à tailler et équarrir les douves des tonneaux.

CHAQUE (de *chacun*) adj. distribut. sing. Tout, toute, nul excepté, dans une catégorie de personnes ou de choses : *Que* [illegible] CHAQUE : *le mieux en chaque chose*, CHAQUE *chose en place*, CHAQUE *affaire son tour*. Mme Monmarson.

— Gramm. Ce mot est essentiellement adjectif et doit toujours être suivi d'un substantif. On ferait une faute en disant : *Les ordonnances qui ont cinq pouces* CHAQUE ; il faut dire : *cinq pouces* CHACUN.

L'emploi d'un verbe au pluriel avec le mot *chaque* est une faute, que Lamartine la a commise, dans le vers suivant, que par une autre faute, l'emploi de chaque au pluriel :

L'âme des chants discords que *rendent chaques* sons.

Lorsque le sujet se compose de plusieurs substantifs devant lesquels « chaque » est répété, l'emploi du pluriel est toujours permis : *Chaque homme, chaque femme ont les préjugés de leur sexe;* mais on peut également employer le singulier, parce qu'il est possible de sous-entendre le verbe après chaque partie du sujet : CHAQUE *homme*, CHAQUE *femme a les préjugés de son sexe*.

— PROV. **Chaque tête, chaque avis**, Chacun a sa manière de penser. (La forme **de ce** proverbe, traduit du latin, n'est pas française : il y en a une autre qui est préférable : *Autant de têtes, autant d'avis*.) **A chaque jour suffit sa peine**, Proverbe qui se trouve dans l'Evangile selon saint Matthieu (chap. VI, vers. 34). On le cite aux personnes qui se préoccupent un peu trop des événements à venir.

— SYN. **Chaque, tout.** Ces deux mots signifient également qu'on veut parler de la totalité des individus pris un à un ; mais *chaque* fait penser aux différences qui les distinguent, tandis que *tout* semble impliquer qu'on ne les considère que par ce qu'ils ont de semblable : CHAQUE *corps a ses propriétés spéciales*; TOUT *corps est étendu*.

CHAQUEUE (*ked* — de *chat*, et *queue*) n. f. Un des noms vulgaires d'une variété de la coccinelle, la *perlée*, que l'on emploie pour jouer le bois. ♦ On l'appelle aussi QUATRE-DIAT.

CHAR (du lat. pop. *carrus*, mot d'orig. gauloise) n. m. Sorte de voiture à deux roues, dont les anciens se servaient dans les combats, les jeux et les cérémonies publiques.

— Adj. Voiture à quatre roues, dont le train est manié d'un avant-train, le plus souvent employé de nos jours.

— Fig. Moyen symbolique de transport d'un lieu dans un autre : *S'élever au ciel sur un* CHAR *de gloire*. (Mass.) ♦ Objet qui reçoit une impulsion, auquel on applique des efforts combinés : *Le grand char de l'Etat ; le char de l'Etat marche sur un volcan*. V. PRUDHOMME ; *Monsieur*.

— *Char branlant*, Ancien nom des voitures suspendues.

Char numéroté, Nom donné par plaisanterie aux voitures de louage qui portent toutes un numéro d'ordre. ♦ *Char funèbre*, Corbillard, voiture sur laquelle on transporte les corps au cimetière. ♦ *Char de deuil*, Chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, dans lequel on transporte les corps des rois, des princes, des personnages de distinction. ♦ *Char de triomphe, Char triomphal*, Char à deux roues, attelé de deux chevaux blancs, sur lequel les triomphateurs entraient dans Rome et se rendaient au Capitole : *Le* CHAR *triomphal était circulaire et fermé tout autour*. *Char à bancs*, Voiture suspendue, longue et légère, garnie de bancs et couverte de tous côtés, ou fermée seulement par des rideaux. PL.

Char à bancs

Des CHARS A BANCS. ♦ *Char de gloire*, Espèce de trône sur lequel, au théâtre, on fait descendre les divinités, les magicienne, les enchanteurs.

Les Grecs Tirent opinion qu'un à son char, Le dominer, le subjuguer, se rendre tout à fait maître de lui. ♦ *Attacher au char de quelqu'un*, Se servir avec autant d'ardeur que de soumission. ♦ *Atteler une personne au char de quelqu'un*, La faire soumettre, la rendre dépendante de lui.

— Bot. *Char de Vénus*, Nom vulgaire des aconits, et particulièrement de l'aconit napel.

Méricl. Mesure de capacité pour les grains, autrefois employée dans la Suisse française, valant 12 setiers.

— Phys. *Char magnétique*, Genre de boussole terrestre jadis en usage en Chine.

— Techn. Corps du moulin à papier.

— Zooph. *Char de Neptune*, Nom marchand d'une espèce de madrépore.

ARTHROPODES. **Char de feu d'Elie**, Allusion au char enflammé dans lequel, dit l'Ecriture, le prophète Elie fut enlevé au ciel, et qui, dans l'application, désigne l'enthousiasme qui nous emporte hors des limites ordinaires de l'intelligence.

— ENCYCL. Hist. Il n'est guère possible de fixer l'époque de l'invention des *chars de guerre*; les peuples bibliques s'en servaient, et le roi Salomon en possédait, selon l'Ecriture, un nombre considérable. Les Chananéens, les Israélites, les Perses, et enfin les Grecs s'en sont tout d'abord complétement avec la cavalerie; très probablement, les uns et les autres les armèrent de lames de faux, afin de rendre leur action plus meurtrière. Les Romains employèrent en scène lorsque ces engins étaient déjà abandonnés. S'ils furent quelquefois employés, chez eux, ce fut par les troupes auxiliaires, les Gaulois notamment, qui semblent avoir été les derniers à se servir de ces véhicules. Nombreux sont les débris de ces véhicules guerriers trouvés dans les sépultures. Cette mode ne survécut guère à la conquête française.

Mais le char continua à être en grand honneur dans la vie civile des Grecs, et servit dans les jeux Olympiques.

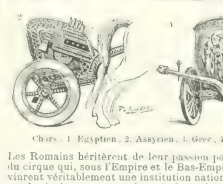

Chars : 1. Egyptien ; 2. Assyrien ; 3. Grec ; 4. Romain.

Les Romains héritèrent de leur passion pour les courses du cirque, et, sous l'Empire, et surtout le Bas-Empire surtout, devinrent véritablement une institution nationale. Les chars employés dans ces occasions étaient : le char simple ou *currus* ; le char à deux chevaux, *biga*, et le *quadrige*, ou char à quatre chevaux.

Des chars d'une construction et d'une ornementation plus compliquées figurèrent dans les solennités civiles et surtout religieuses, à toutes les époques, en Occident et dans l'Inde. De nos jours, ils sont encore usités en pareille circonstance. (V. CHARS SACRÉS.) Pour les chars en usage dans la vie courante, v. CHARIOT.

— Physiq. *Char magnétique*, Char muni d'une aiguille aimantée dont se servaient les anciens Chinois : d'après Klaproth, l'invention des chars magnétiques ou *tchi-nan-kiu* et *tchi-nan-kia* est attribuée par les traditions chinoises à l'empereur Hoang-ti ; on qu'il y a de certain, c'est que les chars magnétiques étaient en usage au Japon, dans le milieu du VIIe siècle. La plupart des historiens chinois donnent des descriptions assez divergentes du *tchi-nan-kiu*. L'encyclopédie chinoise, *Sanchtsai-thou-hoei*, section des instrumentsdes, en donne une figure gravée, reproduite par Klaproth dans son *Mémoire sur la boussole*.

Char (*ès*), opéra-comique en un acte, paroles de Paul Avrier et Alphonse Daudet, musique d'Emile Pessard, représenté à l'Opéra-Comique le 18 janvier 1878. C'est une petite bouffonnerie tirée de l'antiquité, qui nous présente Aristote et son élève Alexandre, tous deux aux prises avec une jeune esclave nommée Brisés, comme assez jolie, rétée, qui berne le vieux philosophe en s'en laissant conter par son disciple. Le livret est assez ingénieux, la musique fort aimable. Il remarque surtout l'ouverture, un joli duo, les couplets de Brisés et une agréable valse chantée.

Chars sacrés (en sanscrit *Ratha*), qui servent dans l'Inde à la promenade processionnelle des dieux. Les chars des grands sanctuaires, comme, par exemple, celui de Djagernath (*Djagannâtha*), sont de véritables monuments, hauts de dix à quinze mètres, merveilleusement décorés. Ils ne sont jamais traînés par des animaux, mais bien par des dévots fanatiques, qui considèrent cet acte comme éminemment méritoire. Se faire écraser sous leurs roues est un moyen infaillible, dit-on, de renaître en bon rang dans l'autre monde. Les autorités anglaises empêchent, autant qu'elles le peuvent, ces excès.

CHARA (*ka*) n. m. Bot. Genre type de la famille des *characées*. Il est caractérisé par la présence de cellules corticantes autour de la cellule internodale et par la constitution de la coronule, qui ne comporte que cinq cellules, dont chacune occupe l'extrémité d'une des cellules pariétales de l'oogone. ♦ Le nom vulgaire est CHARAGNE.

CHARA n. m. Un des noms de la constellation des Chiens de chasse. ♦ Désigne aussi celui des Lévriers, sur le collier duquel est le cœur de Charles.

CHARABIA (de l'espagn. *algarabia*, proprem. la *langue arabe*; par suite, langage incompréhensible) n. m. Pop. Patois auvergnat.

— Par anal. Langage ou style bizarre, burlesque, peu clair, peu exact : « Que pas l'on trouve tel parce qu'on ne le comprend pas : *Quel* CHARABIA *parlez-vous là ?*

— Par ext. Personne qui parle charabia ; Auvergnat.

CHARACÉES n. f. pl. Famille de chlorophycées, qui tire son nom du genre *chara*. — *Une* CHARACÉE.

— ENCYCL. Les *characées* sont des plantes aquatiques, vertes et filamenteuses, appartenant à deux genres principaux : *chara*, et *nitella*. Le corps se compose d'une tige grêle, fixée au fond de l'eau par des rhizoïdes, et portant des feuilles qui ont le même aspect que la tige, mais une croissance limitée ; ces feuilles filamenteuses se ramifient à leur tour, suivant le mode verticillé.

La simplicité de structure du corps des characées les rapproche des algues vertes ; mais son architecture générale, qui comporte une tige et des feuilles, semble les rapprocher aux muscinées, sans que leur développement manifeste aucunement l'alternance de formes qui caractérise ces dernières. V. MUSCINÉES.

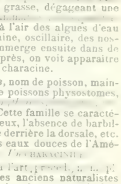

Les characées ont pu former des roches d'une certaine durée dans lesquelles on rencontre leurs tiges et leurs fructifications intactes. Elles sont assez fréquentes dans les terrains tertiaires, crétacés et [illegible] (M. Coq). Les espèces fossiles, même les plus anciennes, se rapprochent d'une manière remarquable des espèces actuelles ; ce type curieux ne paraît pas avoir changé pendant co long espace de temps.

CHARACENE, [illegible] CHARA, EN SINGAP.

CHARACHERE [illegible] Bot. SYN. DE CANAGRE.

CHARACHO n. m. Mamm. V. CHACHO.

CHARACIAS (*ka, si-ass*) n. m. Nom du genre [illegible]

CHARACINE (*ka* — rad. *charax*) [illegible] ENCYCL. [illegible] l'eau, est une substance blanche, grasse, dégageant une odeur marécageuse. Voir les [illegible] ble. Pour l'obtenir, on dessèche à l'air des algues d'eau douce : pahmelle, vaucherie, anabaine, oscillaire, des nostocs, des conferves, etc. ; on les immerge ensuite dans de l'eau froide, et, huit à dix heures après, on voit apparaître à la surface de minces couches de characine.

CHARACINIDÉS (rad. *characinus*, nom de poisson, maintenant inusité) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant les genres *characinus*, *gymnotus*, *rasalma*, *myletes*, *mylesinus*, etc. (Cette famille se caractérise par la tête nue, le corps écailleux, l'absence de barbillons, une petite nageoire adipeuse derrière la dorsale, etc. Tous les characinidés habitent les eaux douces de l'Amérique et de l'Afrique tropicales. — V. MAMMIFÈRES.

CHARACINS (même étymol. que l'art. précéd.) n. m. pl. Formule générale sous laquelle les anciens naturalistes réunissaient les poissons salmonoïdes des genres *hydrocyon*, *cynopotamus*, [illegible] Variété de saumon, de taille plus petite que le saumon ordinaire, et dont la chair est à peine rosée. — *Un* CHARACIN.

CHARACOMA, ville de l'Arabie Pétrée (appelée aussi *Rar* par Isaïe, et *Characa* dans le livre des Machabées, probablement une autre forme des Moabites). (Cette ville a joué un rôle important pendant les croisades et existe encore aujourd'hui.)

CHARADE (du mot provenç. *charrada*, qui signif. *conversation, causerie* — rad. *charra*, bavarder) n. f. Sorte de jeu d'esprit dans lequel on définit vaguement les différentes divisions d'un mot que l'on donne à deviner, en les désignant successivement par les dénominations de *mon premier, mon second*, etc., ou décrit après coup cela le mot lui-même en l'appelant *mon tout* ou *mon entier*. Exemple :

Mon premier est un oiseau qui [illegible]
Mon second, mais bien plus beau est plus tendre que [illegible]
Mon tout a vos cœurs des l'enfance a su plaire,
Et parmi vos attraits est le plus beau de tous.

Mon premier est ver ; mon second est ta ; mon tout est vertu. Il est évident que les mots qui peuvent se diviser en deux ou plusieurs mots renfermant chacun un sens propre et complet, comme *ver* et *tu* dans *vertu*, sont les seuls qui prêtent à la charade. La charade n'est pas toujours une simple énigme ; souvent, elle cache sous sa forme un madrigal ou une épigramme. Ce genre de composition a joui d'une grande vogue à partir des dernières années du XVIIIe siècle. Les [illegible] à Mercure de France » donnèrent asile à des énigmes, jugées dignes alors d'occuper l'attention de la ville et de la cour, de Paris et de la province, et dont une seule suffisait pour faire à un homme une réputation d'esprit.

— *Charade en action* ou simplement *Charade*, Sorte de jeu scénique dans lequel, une charade étant convenue entre plusieurs personnes, elles exécutent des scènes qui symbolisent le tout et chacune des parties, puis donnent le mot à deviner : *Jouer une* CHARADE.

CHARADISTE (*ist*) n. Celui, celle qui composait ou cherchait à deviner des charades.

CHARADU n. m. SYN. DE CARADI.

CHARADRIIDÉS (de *charadrius*, et du gr. [illegible]) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les [illegible] viers, courvites, vanneaux, etc., tous caractérisés par la tête assez forte, le cou court, le bec moyen et dur. — *Un* CHARADRIIDÉ.

— ENCYCL. Les *charadriidés* sont des oiseaux de taille moyenne, coureurs, vivant à terre et déposant leurs œufs dans les creux du sol, sans faire de nids. On les subdivise en quatre tribus : *cursorinés, charadriinés, vanellinés, hématopodinés*.

CHARADRIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des *charadriidés*, caractérisée par la [illegible] le bec [illegible] les ailes, le nombre des doigts qui [illegible] *plover* charadrius, [illegible] — *Un* CHARADRIINE.

CHARADRIOMORPHES n. m. pl. Division proposée dans l'ordre des échassiers et qui formerait un sous-ordre comprenant les coureurs (charadriidés), et les bécasses (scolopacidés), tandis que l'autre sous-ordre, dit « des pélargomorphes », comprendrait les hérons (ardéidés ou hérodidés), les râles (rallidés) et les outardes (alectoridés).

Cette division, créée par les naturalistes anglais, notamment par Vieillot, bien qu'utilisée très bonne, n'a pas été [illegible] — *Un* CHARADRIOMORPHE.

CHARADRIUS *Charadrius* — du gr. *charadrios*, plutvier n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre pluvier.

CHARÆAS *Ker-Sonnin* — du *Charæas*, n. pr.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des nocturnes, famille des géométrides, renfermant une noctuelle rousse et brune, propre à l'Europe moyenne et septentrionale, et dont la chenille est parfois très nuisible aux plantes fourragères. (La *charæas graminis* est nocturne; sa chenille vit enterrée au pied des graminées, qu'elle ronge la nuit. Elle a causé de véritables désastres en Suède et en Norvège, au XVIIIe siècle [1741-1778].).

Charæas (gr. nat.).

CHARAGNE (gr. nat.) n. f. V. CHARAN.

CHARAMONTI (Scipion), astronome italien, né à Césène (Romagne) en 1565, mort en 1652. Il est connu surtout par un ouvrage contre Tycho-Brahé, *l'Anti-Tycho* (Venise, 1621), qui lui valut par Kepler de [illegible].

CHARANÇON n. m. (du bas lat. *calandrus*, même signif.). Entom. Nom vulgaire des insectes rhynchophores en général, et [illegible] *dra* en particulier.

— Antiq. Poinçon de garantie portant l'empreinte gravée d'un charançon et servant à marquer, en France, les bijoux d'or et d'argent de fabrication étrangère.

Charançon (gr. nat.).

Charançon (LE), comédie. V. CERCULIO.

CHARANÇONNÉ, ÉE adj. Se dit des céréales attaquées par le charançon.

CHARAS (Moïse), médecin, né à Uzès en 1618, mort à Paris en 1698. Il enseigna la chimie au Jardin du roi, et se fit surtout connaître par ses travaux sur la préparation de la thériaque. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à l'étranger, puis revint à Paris, où il fut élu membre de l'Académie des sciences (1692). Parmi ses nombreux écrits, sa *Pharmacopée galénique et chimique* (1672) et ses *Mémoires* sur la thériaque (1668) et sur les vipères (1669) tiennent le premier rang.

CHARASSE n. f. Espèce de caisse à claire-voie, dans laquelle on emballe les porcelaines.

CHARAVAY (Jacques), bibliographe et expert en matière d'autographes, né à Lyon en 1809, mort à Paris en 1867. Huissier et libraire à Lyon, il se prit de passion pour les autographes, et se fixa à Paris, en 1843. Il devint un des experts les plus habiles en matière d'écritures anciennes et modernes, dirigea des ventes et donna une grande extension au commerce des autographes. Il avait formé une belle collection de livres, de journaux, etc., particulièrement de l'époque de la révolution. Il a édité des livres curieux. — Son frère, GABRIEL **Charavay**, né à Lyon en 1818, mort à Paris en 1879, fut d'abord libraire à Lyon. Ardent républicain, il fut condamné pour cause politique en 1840 et en 1851, et transporté en Algérie en 1858. Après l'amnistie, il se fixa à Paris, fonda l' « Amateur d'autographes » (1862), l' « Imprimerie », la « Revue des autographes », acheta, en 1865, le cabinet d'autographes de Laverdet et rédigea de nombreux catalogues d'autographes. On lui doit divers écrits et des articles de politique, d'histoire et d'érudition, etc. — MARIE-ÉTIENNE **Charavay**, fils de Jacques, né à Paris en 1848, archiviste paléographe, fut expert en autographes et collaborateur du Grand Dictionnaire Larousse. On lui doit : *Étude critique sur les moyens de reconnaître les faux autographes* (1876); *Revue des documents historiques* (1876-1880); *la Science des autographes* (1887); *Correspondance générale de Carnot* (1892 et ann. suiv. dans la « collection des Doc. inédits »); *le Général Lafayette* (1898); etc.

CHARAVINES, comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kilom. de La Tour-du-Pin, sur la Fure, sortie du lac de Paladru; 1.042 hab. Tuilanderie, moulinage et tissage de la soie, papeterie.

CHARAX *Bonnier* — du gr. *kharax*, nom d'un poisson) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sparidés, caractérisés par un corps ovale, latéralement comprimé, couvert d'écailles moyennes, le museau pointu, les joues écailleuses.

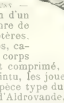
Charax.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est le *charax puntazzo*, ou sparus d'Aldrovande, *sparus aguil* des Niçois. Ce poisson atteint environ 0m,35 de long; commun dans la Méditerranée et l'Océan, on le pêche du golfe de Gascogne et se confondent avec le sargue de Rondelet.

CHARAXES (*ka-ra-kséès*' — du gr. *kharaxos*, dentelure) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de grands et beaux papillons de l'ancienne mode, à ailes dentelées, avec des prolongements [illegible] rres. L'espèce française du genre, le *charaxes jasius*, vulgairement [illegible] trouve à Toulon et à Hyères; sa chenille vit sur les arbousiers).

Charaxes (réd. 1 fois).

CHARAXOS, frère de Sapho la poétesse. Il est célèbre par le chant que sa sœur, si nous en croyons Hérodote et Athénée, lui avait adressé pour lui reprocher l'achat et l'affranchissement de l'hétaïre Rhodopis, qu'il avait rencontrée et aimée à Naucratis, en Egypte.

CHARBEILLE [illegible] n. f. Tiges de chanvre broyées.

CHARBON (du lat. *carbo, onis*, même sens) n. m. Substance particulière, de couleur noire, qui compose presque en totalité la matière du bois, et dans laquelle les chimistes ont reconnu du carbone presque pur. Il Se dit plus particulièrement (*charbon de bois*) d'un résidu provenant du bois carbonisé à l'abri de l'air, à une température de 350° env.

— Bois ardent, qui brûle : *Griller des côtelettes sur les* CHARBONS. *Allumer sa pipe avec un* CHARBON.

Par extension : Vitaille trop rôtie, noircie et calcinée par l'action du feu : *Côtelette en* CHARBON.

— Fig. Objet vil, méprisable, sans valeur. (Dans ce sens, s. m. employé en général à DIAMANT.)

— *Charbon de Paris*, Mélange solide de poussier de charbon, de tourbe, de bois, de tan épuisé, de résidus charbonneux et pulvérulents des usines à gaz, de brai gras fondu ou de brai sec et pulvérisé. (On l'emploie dans les cuisines, à cause de sa combustion lente).

— *Charbon de terre, Charbon minéral*, Charbon fossile employé comme combustible. V. HOUILLE.

— *Charbon végétal*, Charbon provenant de la calcination des os en vases clos, qui possède à un haut degré la propriété décolorante, et est principalement employé dans les raffineries de sucre. Il On dit vulgairement NOIR ANIMAL et aussi NOIR D'OS. V. NOIR.

— *Charbon de cornue*, Charbon qui se dépose sur les parois des cornues, où l'on distille la houille pour fabriquer le gaz d'éclairage.

— *Charbon sourd*, Nom donné à la houille de structure pulvérulente.

— *Charbon incombustible*, Nom impropre de l'anthracite, qui brûle assez difficilement.

— *Charbon rouge*, Produit qui tient le milieu entre le bois ordinaire et le charbon de bois proprement dit.

— *Charbon à poudre*, Charbon de bois de *bourdaine*, qui sert à la fabrication de la poudre.

— *Charbon moulé*, Syn. de AGGLOMÉRÉ.

— *Charbon ardent*, Cause de cruelle douleur ou de grave [illegible] : *Le secret des princes est un trésor qui se consumerait plus promptement* CHARBON ARDENT. Gracian. Yeux ardents, étincelants.

— Loc. *Brûler comme un charbon*, Avoir une fièvre ardente. Il *Être sur les charbons*, Éprouver une vive anxiété, ou un très grand embarras. Il *Mettre des charbons ardents sur la tête de quelqu'un*, Attirer sur lui toute la colère divine. (Locution empruntée aux livres saints.)

— Phot. Procédé de mes céréales, causse par des champignons microscopiques du genre [illegible].

— Electr. Charbon agglomeré spécial dont on fait des crayons pour les lampes électriques à arc. Il Morceau d'un charbon quelconque de charbon de cornue, ou de charbon agglomeré et cuit, qui sert de pôle positif dans certaines piles.

— Pathol. Nom de deux maladies : 1° le *charbon symptomatique ou bactérien* (exclusif aux animaux), causé par le *bactérium Chauvei*; 2° le *charbon bactéridien*, commun à l'homme et aux animaux, dû à la *bactéridie charbonneuse*.

— Phot. *Procédé au charbon*, Procédé de tirage des photocopies, basé sur les propriétés de la gélatine bichromatée soumise à la lumière, permettant d'obtenir des images inaltérables de toutes couleurs. (Ce procédé, dû à Poitevin, a été appelé *procédé au charbon*, parce que, dans les débuts, on se servait uniquement de charbon, alors que, maintenant, on utilise de nombreuses matières colorantes. [V. PHOTOCOPIE.])

— Techn. *Charbon de sucre*. Ce charbon est le résidu de la distillation sèche du sucre. (On l'emploie dans le mélange de charbons servant à l'éclairage électrique.)

— *Charbon à souder*, Charbon spécial artificiel très dur, sous forme de baguettes. Les bijoutiers posent sur ce charbon les pièces qu'ils veulent souder au chalumeau.

— *Charbon animalisé*, Substance complexe que l'on obtient par la calcination des matières fécales, ou vivantant des boues, de la scurie de bois, du tan épuisé, des argiles, etc.

— *Charbon chimique*, Substance employée dans la préparation des toiles teintes, et que l'on prépare en traitant le noir de fumée par un mélange de chlorure et la soude caustique.

— *Charbon sulfurique*, Produit obtenu en traitant la poudre de garance par l'acide sulfurique. (On donne indifféremment le nom de *garancine* à ce charbon; il s'emploie [illegible].)

— *Exploitation des mines*. Dans certains centres houillers, on appelle *charbon* les menus morceaux de houille, tandis que l'on donne le nom de *houille* à la grosse gaillerie.

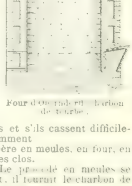
Four d'ouvrage et barbon de forge.

— ENCYCL. Les combustibles généralement employés dans les usines domestiques et dans l'industrie sont : le *charbon de bois*, le *charbon de tourbe*, et les *charbons artificiels*.

— I. CHARBON DE BOIS. Le charbon de bois est le produit de la combustion et de la distillation incomplètes du bois. Les bons charbons sont durs, compacts, sonores, brillants; ils se cassent aisément et ont une cassure irisée; s'ils sont ternes, insonores, ils ont été trop cuits; s'ils sont grisâtres et s'ils cassent difficilement, ils ne sont pas suffisamment.

La carbonisation du bois s'opère en meules, en four, en chaudières, en fosses et en vases clos.

1° *Carbonisation en meules*. Le procédé en meules se pratique généralement en forêt. Il fournit le charbon de bois, propre aux usages domestiques. Sur le sol uni, on plante une perche verticale, puis on [illegible] la perche, les [illegible] sur plat [illegible] en [illegible] [illegible] gerie horizontale aboutissant au centre et débouchant à l'air libre. On ouvre la meule d'une conche de terre humide; on retire ensuite la perche centrale, et l'on met le feu par la galerie horizontale, préalablement remplie de matières combustibles. La combustion est achevée quand la flamme s'échappe par les ouvertures extérieures de la galerie, que l'on bouche ensuite et laissant le tout en repos de quarante-huit à soixante heures. V. aussi [illegible]

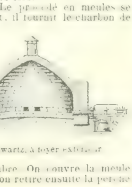
Four à [illegible] pour la carbonisation du bois.

2° *Carbonisation en four*. Ce procédé consiste à renfermer le bois à carboniser dans des fours en briques, tels que les fours à charbon de tourbe ou d'Oberndorff, celui de Schwartz pour le bois, etc.

3° *Carbonisation en chaudières à l'air libre*. Ce procédé s'emploie pour fabriquer le charbon destiné à la confection de la poudre. Les chaudières sont munies d'un couvercle de tôle soigneusement luté, portant plusieurs évents pouvant se fermer à volonté. Dans ces chaudières, on allume un feu de copeaux, sur lequel on jette de temps en temps une petite quantité du bois à carboniser. On coulerait ou qu'à ce que la chaudière soit remplie. On ne bouche les events que quelques mibutes après le remplissage. Le charbon peut être retiré deux jours après.

4° *Carbonisation en fosses*. Lorsqu'on ne peut pas disposer de chaudières, on opère la carbonisation de la même manière, dans des fosses en terre ou en maçonnerie de brique. On étouffe ensuite avec des chiffons mouillés, recouverts de terre; le refroidissement dure environ trois jours.

5° *Carbonisation en vases clos*. La carbonisation en vases clos produit le *charbon roux*, utilisé dans la fabrication de la poudre; elle s'opère en fondées, en cornues ou en cylindres chauffés par un foyer ou par la vapeur d'eau surchauffée.

— II. CHARBON DE TERRE. V. HOUILLE.

— III. CHARBONS ARTIFICIELS. Les charbons artificiels, créés pour utiliser les poussières et les menus morceaux, comprennent : les *pérax* ou *agglomérés* (v. ce mot), et les *charbons de Paris*. Après mélange des matières contenues dans le charbon de Paris, on procède au moulage, qui s'effectue mécaniquement. Puis a lieu le séchage à l'air libre, et la carbonisation dans des fours à moufles. Cette opération terminée, on ne reste plus qu'à étouffer le charbon dans des étouffoirs en tôle.

— Electr. Le *charbon* employé en électricité est le plus souvent obteau, dans la distillation de la houille, sur les parois des cornues. C'est cette substance qui constitue le pôle positif des piles de Bunsen, de Grenet, de Leclanché, etc. Elle est parfaite pour ces usages; elle l'est moins pour l'éclairage, car elle est mélangée de silice et, par suite, insuffisamment homogène. Le charbon de cornue destiné à l'éclairage est purifié dans un bain d'alcali, puis lavé, desséché, et soumis enfin à un courant de chlore. On en fabrique d'artificiels, en passant des matières [illegible] encore avec des pâtes diverses formées de coke en poudre, de noir de fumée et d'un sirop de sucre et de gomme, ou de houille, coke et acide borique, donnant des pâtes plastiques, qui fait cuire en laissant le tout. On obtient ainsi des plaques, des baguettes, et en les détaille selon la forme voulue. Ces charbons ne servent plus guère que pour les lampes à arc, et sont d'autant meilleurs conducteurs qu'ils sont plus durs, et cependant sont préférés aux charbons tendres pour les systèmes d'éclairage à bas potentiel, ou l'on emploie des courants intenses et des arcs courts. La cohérentielle est en raison inverse du diamètre, et on peut faire un charbon dur de même conductibilité qu'un charbon tendre, en lui donnant un plus petit diamètre : aussi l'usure de deux charbons d'égale dureté, mais de diamètres différents, est plus grande pour le petit charbon ou pour le plus dur, s'ils sont d'inégales densités. Ces notions jointes à l'emploi des régulateurs permettent d'arriver à une égale usure et, par suite, à un éclairage constant. Les charbons tendres, à diamètre égal, donnent plus de lumière que les charbons durs, et ceux-ci, en de certaines limites, donnent d'autant plus de lumière qu'ils sont plus minces.

Le fil des lampes à incandescence n'est autre que du charbon végétal, du fil carbonisé de ramie, généralement; il a une forme spiralée, et sa durée est infiniment variable; sa conductibilité diminue avec l'usage.

— Phot. 1° *Charbon bactérien* ou *symptomatique*. Dans cette maladie, l'infection, qui se fait sans doute par les voies respiratoires, est caractérisée par des tuméfactions crépitantes, empiysémateuses, le plus souvent avec accompagnement de phénomènes généraux plus ou moins graves.

2° *Charbon bactéridien*. C'est en 1850 que commence l'étude scientifique du charbon. Les savants Rayer et Davaine découvrent la bactéridie charbonneuse. Davaine, continuant ses recherches, affirme, en 1863, que les filaments trouvés par lui dans le sang des animaux charbonneux sont bien la cause de la maladie; il reconnaît les propriétés virulentes du sang desséché, montre le rôle des mouches dans la contagion. Koch (1876) découvre un fait capital : la bactéridie est susceptible de produire des spores en dehors des organismes; ces spores présentent une résistance remarquable aux agents destructeurs, à la chaleur, aux antiseptiques.

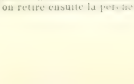
Bactéridie (Dans le sang, les organes d'animaux charbonneux).

Puis viennent les travaux de Pasteur, Chamberland, Roux, qui finissent par réaliser la prophylaxie du charbon. La bactéridie charbonneuse présente trois aspects différents : *a*) sur les milieux artificiels (gélatine, gélose, etc.), elle offre l'aspect de *longs filaments*, divisés par des espaces clairs en segments réguliers. — *b*) Sur ces mêmes milieux, la bactéridie donne naissance à des *spores*, lorsque la culture commence à s'appauvrir en substances nutritives, et que l'oxygène lui est fourni abondamment à une température de 35°. (Ces spores, en s'allongeant, reproduisent la bactéridie.)

la bactéridie se rencontre exclusivement sous la forme de *bâtonnets*, de 5 μ de longueur, parfois attenuées, les uns au bout des autres. Or, tandis qu'une température de 50° tue les formes végétatives en un quart d'heure, les formes spurlées résistent à 100°, et il faut atte ndre 15° pour les tuer.

Le charbon a été observé dans tous les pays. Comment surient-elle le mouton (sang de rate), il atteint aussi les bovidés et les chevaux. La *transmission aux animaux* se fait, aussi que Pasteur l'a démontré, par la terre qu'infectent les cadavres des animaux charbonneux, enfouis à une très faible profondeur. Le jour, les vers de terre peuvent ramener à la surface du sol les spores charbonneuses, puisque parfois sur le cadavre. Alors les animaux, en broutant des plantes, sinon ainsi les spores charbonneuses, la faveur d'une excitation de leurs muqueuses des voies digestives. Ainsi s'explique maintenant cette renommée mystérieuse des *champs maudits* des certaines régions.

Le charbon des animaux se manifeste surtout par des phénomènes généraux (fièvre charbonneuse). Le début est brusque et la marche des accidents très rapide; hématuries, hémorragies nasales, œdèmes diffus sont loin d'être constants. L'examen du sang est nécessaire pour assurer le diagnostic. A la mort, on sang apparaît noir, poisseux; la rate est énorme, noirâtre de sang sang de rate.

Les ganglions sont toujours tuméfiés dans la région par laquelle l'infection a été faite. Les bacilles sont en nombre considérable dans le sang, le foie, la rate, etc. Lorsqu'on donne le charbon à des animaux de laboratoire souris, lapins, cobayes, par inoculation sous-cutanée, on observe, après quelques heures environ, de l'œdème au point d'inoculation; la température s'élève, et la mort, survient du deuxième au troisième jour.

On a réussi Pasteur, l'aussant à atténuer la bactéridie charbonneuse, en soumettant 55° le liquide des cultures. Inoculée avec ce *vaccin atténué*, les animaux jouissent d'une immunité remarquable contre le charbon, si, en effet, on leur injecte, deux semaines plus tard, le virus charbonneux non atténué, ils le supportent sans présenter aucun phénomène morbide. Tel est le principe de la méthode prophylactique employée aujourd'hui par les éleveurs, et grâce à laquelle ils parviennent à réduire dans des proportions énormes la mortalité due au charbon.

La *transmission du charbon à l'homme* se fait le plus souvent, d'une façon indirecte, par les mouches, les crins, les peaux des animaux malades. Chez l'homme, le charbon revêt trois formes : *l'œdème malin*, assez rare, le *charbon externe*, exceptionnel, et la *pustule maligne*. C'est-ce dernière, la plus commune, est caractérisée par une vésicule qui se développe au point d'inoculation. La peau, à ce niveau, devient noirâtre, d'où le nom de « charbon » donné à la maladie, en même temps qu'une aréole inflammatoire, couverte souvent de vesicules secondaires, se développe autour de l'escarre centrale. Après un temps variable, éclatent des symptômes généraux : fièvre, pouls petit, adynamie progressive jusqu'à la mort, presque inévitable. Et, au bout de temps par des cautérisations énergiques, dépassant en étendue et en profondeur les limites de la pustule maligne, on peut quelquefois enrayer la maladie et s'opposer à l'infection générale.

Les mesures prophylactiques doivent donc être prises énergiquement : on sait que l'enfouissement des animaux charbonneux n'est pas suffisant; la destruction par le feu est nécessaire : de même, aussi, il faut désinfecter par la chaleur les laines suspectes, dont le triage est dangereux.

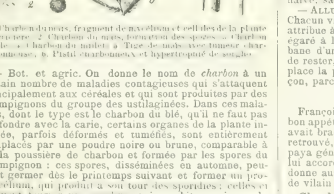

1 Charbon du maïs, fragment de mycélium et cellules de la plante nourricière. 2 Charbon du maïs, fragment des spores. 3 Charbon du blé. 4 Charbon du maïs à l'état de mûre avec tumeur charbonneuse. 5. Pistil charbonneux et hypertrophié de seigle.

— Bot. et agric. On donne le nom de *charbon* à un certain nombre de maladies contagieuses qui s'attaquent principalement aux céréales et qui sont produites par des champignons du groupe des ustilaginées. Dans ces maladies, dont le type est le charbon du blé, qu'il ne faut pas confondre avec la carie, certains organes de la plante infestée, parfois déformés et tuméfiés, sont entièrement remplacés par une poudre noire ou brune, comparable à de la poussière de charbon et formée par les spores du champignon : ces spores, disséminées en automne, peuvent germer dès le printemps suivant et former un mycélium, qui produit à son tour des sporidies; celles-ci peuvent fournir un mycélium qui envahit, au niveau du collet, un jeune plant de blé et lui communique la maladie. On rapprochera cette espèce (*ustilago carbo*) des variétés du charbon qui s'attaquent au blé, à l'avoine, à l'orge, au maïs : on a reconnu, depuis, l'existence de plusieurs espèces distinctes, non interposibilité, pour la maladie, de se communiquer d'une céréale à l'autre. On connaît aussi le charbon du millet, un charbon du maïs, un charbon du seigle. Pour combattre le charbon des céréales, on préconise des moyens consistant dans une solution étendue, qui, en outre, peut être suivie d'une pulvérisation de chaux fusée : mais, les spores du charbon se dissolvent avant la maturité des grains, ce traitement est à moins efficace que contre la carie.

CHARBONNAGE *bo-naj* n. m. Min. Exploitation d'une houillère. ‖ Houillère elle même.

— Dr. min. *Droit de charbonnage*. Droit d'exploitation d'une houillère, droit accordé à un particulier par un seigneur haut justicier.

Sylvie. Terme employé quelquefois comme synonyme de CHARBONNEUX.

CHARBONNAILLE (*bo-na-ill'* [ll mill.]) n. f. Min. Nom du menu charbon, dans les mines et les usines.

— Fond. Mélange de sable, d'argile et de charbon, dont on fait la sole des fourneaux à réverbère.

CHARBONNAT, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. d'Autun, près de l'Arroux ; 930 hab. Huilerie.

CHARBONNÉE (*bo-né*) n. f. Art culin. Petit aloyau, côte de bœuf, à laquelle on joint du porc ou du bœuf grillé sur le charbon. *Mettez une charbonnée.*

— Bot. Coupes coupées en charbon.

— Techn. Coupe en charbon, sur un [illegible]. Lit de charbon entre [illegible].

CHARBONNEL Joseph-Claude-Marie [illegible], général français, né à Dijon en 1770, mort à P[illegible], le 30 septembre 1812. Il se signala particulièrement à la bataille de Pultusk, à laquelle il contribua puissamment, et à Eylau, où il fut pris pendant la traversée, comme il [illegible] à Saint-Hippolyte, d'où il parvint à s'échapper en [illegible] les [illegible] des Cosaques de l'Empereur, obtint le grade de général de division et prit une belle conduite dans la retraite de Moscou 1812, devint inspecteur général de l'infanterie sous la Restauration, et chan pair de France en 1841.

CHARBONNER *bo-ne* v. a. Redimer en charbon. [illegible] *du bois.*

— Noircir avec du charbon. CHARBONNER *un mur.*

— Griffonner avec du charbon : CHARBONNER *un mur.*

— Fig. Noircir la réputation de quelqu'un. (Peu usité.)

— Bot. Tracer un coupon ou une coupure au charbon.

— Techn. Enlever avec un charbon de bois les raies faites par la pierre ponce sur le cuivre.

— v. n. Se changer en charbon, au lieu de flamber : *Bois, Langue, Mèche qui charbonnent.*

Charbonnerie, ée part pass. du v. Charbonner.

— Par exagér. Trop cuit, brûlé. *Viande* CHARBONNÉE.

— Agric. Attaqué du charbon : *Blés* CHARBONNÉS.

— Hist. nat. Qui est de couleur noire, ou marqué de noir.

Sech. *Mousse charbonnée*, Mousse couverte d'une poussière noire ressemblant au charbon.

Se charbonner, v. pr. Se changer en charbon, noircir sans flamber : *Bois qui* SE CHARBONNE.

CHARBONNERIE (*bo-ne-ri*) n. f. Dépôt, magasin de charbon.

Charbonnerie, Société politique qui se forma en France sous la Restauration. V. CARBONARISME, et CARBONARO.

CHARBONNETTE *bo-net'* n. f. Dans l'exploitation des forêts, Nom des bois debités pour fabriquer du charbon de bois. ‖ On dit quelquefois CHARBONNAGE.

CHARBONNEUX, euse (*bo-neu, euz* [eu mill.]), chim. Qui contient du charbon, qui est de la nature du charbon.

— Pathol. Qui est de la nature du charbon : *Typhus* CHARBONNEUX. *Affections* CHARBONNEUSES.

CHARBONNIER (*bo-ni-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend du charbon.

— adj. Qui fait ou vend du charbon : *Maître* CHARBONNIER. *Garçon* CHARBONNIER. ‖ Qui a rapport à la fabrication ou à la vente du charbon : *Industrie* CHARBONNIÈRE.

— n. m. Techn. Celui qui dirige un haut fourneau. ‖ Four à cuire la houille.

— Art milit. anc. Soldat qui, dans les premiers temps où l'on employa la poudre de guerre, était chargé de préparer le charbon de bois qui entrait dans sa confection.

— Chass. *Renard charbonnier*, Renard dont le poil est d'une couleur très foncée sur le dos et les épaules, et dont le ventre est noir. ‖ On dit aussi subst. *charbonnier*.

— Econ. dom. Vase en tôle ou en cuivre, qui sert à mettre du charbon de terre près d'une cheminée. ‖ Lieu où l'on serre le charbon.

— Econ. rur. Dans quelques départements de l'est de la France, Champignon comestible, sorte de cep qui a un chapeau de grandes dimensions.

— Ichth. V. CARBONARO, et CARBONARISME.

— Mar. Bâtiment qui sert à transporter le charbon de terre. ‖ Pan charbonnier, Pavillon noir.

— Pêch. Nom qui prit jadis le pavillon noir.

Loc. prov. **La loi du charbonnier**, Une loi simple, naïve, sans examen.

— ÉLLUS. HIST. **Charbonnier est maître dans sa maison**, Chacun vit, se conduit chez soi comme il l'entend. — On attribue à ce dicton l'origine suivante : François Ier, s'étant égaré à la chasse, entra, à la nuit tombante, dans la cabane d'un charbonnier. Celui-ci, à son retour, lui permit de rester, lui prêta lui-même le meilleur siège et la place la plus commode en disant : « J'agis ainsi sans façon, parce que je suis chez moi ».

Chacun est maître en sa maison
Chacun est le roi en son lieu.

François Ier applaudit au proverbe rimé et mangea de bon appétit quelques tranches d'un chevreuil que son hôte avait rapporté de la forêt royale. Quand la suite du roi retrouvé, le charbonnier se crut perdu. François Ier lui paya généreusement l'hospitalité qu'il en avait reçue, et lui accorda à perpétuité le droit de chasse. (Parfois, on donne aussi à ce dicton le sens de : Il n'y a pas de petit, de vilain chez soi.)

Charbonnier de Tolède (LE), comédie en trois journées, en vers, de Matos Fragoso (XVIIe s.). C'est le chef-d'œuvre de cette ancienne espèce (*auto sacramental*) où les variétés du charbon qui s'attaquent au blé, à l'avoine, à l'orge, au maïs : on a reconnu, depuis, l'existence de plusieurs espèces distinctes, non interposibilité, pour la maladie, de se communiquer d'une céréale à l'autre. On connaît aussi le charbon du millet, un charbon du maïs, un charbon du seigle. Pour combattre le charbon des céréales, on préconise des moyens consistant dans une solution étendue, qui, en outre, peut être suivie d'une pulvérisation de chaux fusée : mais, les spores du charbon se dissolvent avant la maturité des grains, ce traitement est à moins efficace que contre la carie.

CHARBONNAGE *bo-naj* n. m. Min. Exploitation d'une houillère. ‖ Houillère elle même.

— Dr. min. *Droit de charbonnage*. Droit d'exploitation d'une houillère, droit accordé à un particulier par un seigneur haut justicier.

par la fumée des cuisines.

bois pour le brûler.

CHARBONNIERES, comm. du Rhône, arr. et à 8 kilom. de Lyon, au-dessus du ruisseau de *Charbonnières*, affluent de l'Yzeron ; 921 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources minérales ferrugineuses.

CHARBONNIERES-LES-VARENNES, comm. du Puy-de-Dôme, arr. [illegible] ; 1.681 hab.

CHARBONNIERES-LES-VIEILLES, comm. du Puy-de-Dôme, arr. [illegible] et du gour de Tazana ; 2.071 hab. Huilerie, tannerie.

CHARBOUILLE [illegible] f. Charbon, nielle, maladie du froment.

CHARBOUILLER [illegible]

CHARBOUILLON [illegible] Une pâtée [illegible] au cheval. (N'est plus usité.)

CHARBULE n. f. Nom vulgaire de la nielle des blés.

CHARBUY, comm. de l'Yonne, arr. et à 8 kil. d'Auxerre, sur un sous-affluent de la Beauche ; 1.183 hab. Moulins durs ; commerce de grains.

CHARCANAS (*ná*) n. m. Etoffe hindoue de soie et coton.

CHARCAS, nom original du haut Pérou qui a été [illegible] à la capitale de la Bolivie. V. SUCRE.

CHARCE (Philis de LA TOUR DU PIN DE LA), héroïne du [illegible] de LA CHARCE (Philis de).

CHARGLOIE [illegible]

Chariot portant un mantelet derrière lequel, au XIIIe siècle, les assiégeants se mettaient à l'abri pour s'approcher des murs.

CHARCOT (Jean-Martin), médecin, né à Paris en 1825, mort au lac des Settons (Nièvre) en 1893. Interne du médecin des hôpitaux en 1856, professeur d'anatomie pathologique et membre de l'Académie de médecine en 1873, de l'Académie des sciences en 1883. C'est surtout par ses travaux sur l'anatomie-pathologie [illegible] l'étude clinique des névroses [illegible] leçons qu'il fit en 1873 et en 1884 à la Salpêtrière, où il était médecin depuis 1862, et où il organisa, en 1879, un musée anatomo-pathologique et un laboratoire complet, qui eut un immense retentissement [illegible] furent traduites dans toutes les langues et lui valurent la renommée et la fortune. Son attitude imposante, sa belle physionomie, contribuaient à lui donner sur les malades un incomparable ascendant. Les innombrables et excellentes observations de l'éminent clinicien resteront, pour les chercheurs, des matériaux précieux. Citons parmi ses écrits : *De la pneumonie chronique* (1860) ; *La Médecine empirique* [illegible] *sur les maladies des vieillards et les maladies chroniques* [illegible] *nerveux faites à la Salpêtrière* (1873), rééditées en 1875 ; *Leçons sur les maladies du foie, des voies biliaires et des reins* (1877) ; *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, publiée par Bourneville (1878-1881) ; *Leçons sur les localisations dans les maladies du cerveau et de la moelle épinière* (1880) ; *Leçons sur les maladies du système nerveux faites à la Salpêtrière*, publiées par Ch. Féré (1884) ; *les Démoniaques dans l'art* (1887) ; *les Difformes et les Malades dans l'art* (1889), ces deux derniers en collaboration avec P. Richer. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en neuf volumes (1886-1890). Il dirigeait, au moment de sa mort, avec le professeur Bouchard, la publication d'un grand *Traité de médecine*. Un monument lui a été élevé par souscription internationale, en 1898, sur l'esplanade de la Salpêtrière (place de l'Hopital), au centre de laquelle se trouve la statue de Ph. Pinel.

— On a donné le nom de Charcot à plusieurs symptômes dont il a établi la valeur en séméiologie : *athrophie de Charcot* dans le tabes ; *vertige de Charcot* dans les maladies du larynx ; *démarche tabéto-cérébelleuse de Charcot* [illegible]

[illegible] *du sacrum* dans la neurasthenie ; *atrophie musculaire type Charcot-Marie* (celle qui commence par les pieds) ; *cristaux de Charcot-Leyden* dans la gangrène du poumon.

CHARCUTER v. a. Découper de la chair, la mettre en [illegible]

— Par ext. Découper maladroitement, en parlant des viandes ou de tout autre objet : CHARCUTER *une volaille.* CHARCUTER *son menton en se rasant.* CHARCUTER *une planche.*

— Fam. Soumettre à une intervention chirurgicale maladroite : CHARCUTER *un blessé.*

Se charcuter, v. pr. Se couper, se taillader : SE CHARCUTER *pour se couper un cor.*

CHARCUTERIE (*ri*) n. f. Etat, commerce de charcutier : *La* CHARCUTERIE *prospère.* ‖ Etablissement de charcutier : *Acheter une* CHARCUTERIE. ‖ Viande préparée par les charcutiers.

— ESCYC. Techn. La *charcuterie* consiste à saler et fumer les porcs, à en faire des jambons, des boudins, saucisses, etc., et, en général, à préparer la chair, les viandes hachées dans lesquelles entre du porc. De plus, en charcuterie [illegible]

souvent altérées ou falsifiées. Les altérations sont dues à la mauvaise qualité des viandes employées : viandes vieilles, commençant à se piquer, et épicées, pour en masquer le goût désagréable ; ces altérations causent parfois des malaises et des accidents, bien plus souvent, quoi qu'on en ait dit, que les sels toxiques provenant des vases qui en sont la préparation.

Les principales falsifications consistent dans l'addition d'amidon, de mie de pain, de fécule, à la chair à saucisse, au fromage d'Italie, aux saucissons cuits, etc. Cette falsification, absolument courante, n'est pas nocive. Une autre falsification, fréquente pour les saucissons de Lyon, est la substitution, à la viande du porc, de viande de cheval ou de taureau ; cette falsification se reconnaît à la couque du saucisson, qui est d'autant plus brune et foncée que la préparation est plus vieille et contient davantage de cheval ou de taureau.

Les charcuteries doivent être conservées dans un endroit sec et recouvertes d'un enrobage de graisse ou de gélatine tartrique (truchon), pour empêcher l'ensemencement et l'action putréfactive de l'air.

CHARCUTIER (*ché*), **ERE** [de *chair*, et de *cuit*. — On a longtemps écrit CHARCUITIER]. n. Celui, celle qui prépare et vend la chair de porc, le plus souvent cuite et diversement préparée.

— Fam. Chirurgien maladroit, brutal, etc. : *Le docteur X?... quel* CHARCUTIER ! ‖ Individu qui gâche un travail quelconque.

— Adj. Adonné au charcutier. *Garçon* CHARCUTIER.

CHARD, ville d'Angleterre, comté de Somerset ; 5.700 h. Fabrication de lacets et de tissus de laine, d'objets en fer et en laiton.

CHARDENET n. m. Vitic. V. CHARDONAT.

CHARDIN (Jean), voyageur français, né à Paris en 1643, mort près de Londres en 1713. Il partit dès 1665 pour les Indes orientales, entraîné par l'amour des voyages, pour y faire le commerce des diamants. Il traversa la Perse, visita Surate, Ormuz, et revint se fixer à Ispahan, où le schah Abbas II le nomma son *marchand*. Chardin y séjourna pendant six ans, acquérant la connaissance de la géographie, des idiomes, des mœurs, des antiquités et de l'histoire de la Perse, et faisant faire, par un dessinateur qui l'accompagnait dans toutes ses explorations, des reproductions exactes des monuments, des costumes, des ruines de Persépolis, des armes, des ustensiles, etc. A son retour en France, en 1671, et après la publication de son *Récit du couronnement du roi de Perse Soliman III*, Chardin repartit pour la Perse avec une riche cargaison de bijoux précieux, y séjourna de nouveau plusieurs années et repassa par l'Inde, avant de revenir en Europe, en 1677. Il se fixa en Angleterre. En 1683, il fut envoyé en Hollande, comme agent de la Compagnie anglaise des Indes et comme plénipotentiaire du roi auprès des États. Dès lors, la vie de Chardin ne mérite plus d'être mentionnée que pour la publication de ses célèbres voyages, qui eut lieu en Hollande en 1711.

Jean Chardin

CHARDIN (Jean-Baptiste-Siméon), peintre français, né et mort à Paris (1699-1779). N'ayant d'autre guide que son instinct artistique, il se mit à étudier la nature, et il n'avait guère plus de vingt ans quand il fut reçu membre de l'Académie de peinture (1728). Il était alors d'usage que, le jour de la fête-Dieu, les peintres qui n'étaient pas de l'Académie exposassent leurs tableaux, place Dauphine. En 1728, Chardin y exposa quelques-uns des siens. Des académiciens, frappés de son talent, allèrent le visiter, engagèrent à le présenter, et il fut unanimement reçu avec les plus grands éloges.

Jean Baptist Chardin

Les catalogues du Louvre ne mentionnent pas moins de cent douze sujets signés de lui. Et ce total est bien loin de représenter l'œuvre réelle de l'artiste. Chardin est resté le modèle inimitable de la grâce simple, de l'observation naïve, de la fine bonhomie. Dans un genre secondaire, il est un véritable créateur. Ce furent d'abord des natures mortes, fruits et fleurs, qui servirent de sujets à ses petits-chefs-d'œuvre. Plus tard, les scènes d'intérieur vinrent l'occuper plus sérieusement. La bourgeoisie du XVIIIe siècle revivait le peintre de sa vie intime, juste à la date où Diderot et Sedaine la poétisaient au théâtre. Le *Bénédicité* (Louvre) est peut-être le plus heureux de ces poèmes naïfs.

Il se rendit à Rouen et à Dieppe, et y demeura plusieurs années, remplissant les fonctions de trésorier de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Le musée du Louvre possède aussi le portraitde Chardin, qu'il avait peint lui-même dans les dernières années de sa vie, et où il s'est représenté avec des lunettes sur le nez. C'est l'une de ses toiles les plus remarquables.

CHARDINIE (*ni* — de *Chardin*, voyageur franç.) n. f. Genre de composées-cynarocéphales, forme aux dépens des xéranthèmes, et dont l'espèce type, qui est une herbe annuelle inerme, habite l'Orient.

CHARDINY (Louis-Claude-Armand CHARDIN, dit), chanteur et compositeur, né en Normandie vers 1755, mort à Paris en 1793. Il débuta à l'Opéra en 1780, et fit à ce théâtre un certain nombre de créations. Il fit exécuter un oratorio : *le Retour de Tobie*, et représenter toute une série de petits opéras-comiques en un acte : *le Pouvoir de la nature* (1786) ; *le Bassé d'Amour* (1788) ; *le Clarecin* (1788) ; *l'Amour peintre et sculpteur* (1787) ; *l'Intendant et l'Aphase* (1788) ; *l'Amant sculpteur* (1790). Chardiny est un des nombreux compositeurs qui mirent en musique les romances de *Galatée* et d'*Estelle et Némorin*, de Florian.

CHARDON (du lat. pop. *cardus*) n. m. Bot. Nom de plusieurs plantes piquantes, et en particulier des espèces de composées des genres *carduus*, *cirsium*, *cnicus*, *silybum*, *carlina*, etc.

— Le nom de *chardon* est donné improprement à un grand nombre de végétaux appartenant à d'autres genres : *Chardon à foulon* ou *Chardon bonnetier*, Syn. de CARDÈRE À FOULON. ‖ *Chardon argenté* ou *Chardon-Marie*, Syn. de SYLIBE. ‖ *Chardon aux ânes*, Syn. de ONOPORDE. ‖ *Chardon bénit*, Syn. de CENTAURÉE. ‖ *Chardon bleu*, Syn. de PANICAUT DES ALPES. ‖ *Chardon étoilé*, Syn. de CENTAURÉE CHAUSSE-TRAPE. ‖ *Chardon laiteux*, Syn. de GALACTITE COTONNEUSE. ‖ *Chardon des prés*, Syn. de CIRSIUM OLERACEUM. ‖ *Chardon prisonnier*, Syn. de ATRACTYLE. ‖ *Chardon Roland* ou *roulant*, Syn. du PANICAUT.

— Fig. Épines, obstacles, difficultés, à cause des piquants dont le chardon est hérissé : *La vie est semée de* CHARDONS.

— Archit. *Feuilles de chardon*. Ornement fréquemment employé pour la décoration des chapiteaux du XVe siècle.

— Art milit. anc. Sorte de crochet que les assiégeants s'attachaient à un pied, pour s'aider à gravir une brèche.

— Blas. Meuble d'armoiries représentant un chardon, mais qui est très peu usité. ‖ *Chardon fleuri*, Celui dont les fleurs sont d'un autre émail que la plante.

— Comm. Tête de chardon à foulon, employée au peignage des draps.

— Échin. Nom vulgaire des oursins.

— Hist. *Ordre du chardon*, Ordre militaire institué par Louis II, duc de Bourbon, en 1370, à l'occasion de son mariage avec Anne d'Auvergne. ‖ *Ordre du chardon ou de Saint-André*, Ordre écossais institué en 1540.

— Ichtyol. Espèce de raie dont la peau est hérissée de petites pointes très serrées.

— Moll. Nom vulgaire d'un murex.

— Techn. Pointes de fer courbées et enroulées qui on mat sur les murs ou les grilles, pour empêcher de les escalader.

Chardon techn.

— Loc. fam. **Être bête à manger du chardon.** Être très bête, par allusion à la stupidité proverbiale de l'âne, qui a un goût prononcé pour les chardons. ‖ **Être aimable comme un chardon.** Ne pas être aimable du tout, par allusion aux épines des chardons.

— Encycl. Bot. La plupart des *chardons* sont très nuisibles aux cultures, et l'on doit les couper avant la floraison, car leurs fruits légers sont disséminés par le vent. Le plus remarquable des chardons est le *chardon-Marie*, appelé

Chardons : 1 Des champs. 2 Porte-soie. 3 Bénit. 4 Nain. 5 Notre-Dame.

aussi chardon *argenté* ou chardon *Notre-Dame* (*silybum Marianum*), grande et belle plante annuelle, dont la tige forte, dressée, haute de 1 mètre et plus, est couverte de feuilles amples, élégamment panachées de blanc, et se termine par de gros capitules de fleurs purpurines. Le chardon-Marie croît abondamment sur le bord des chemins, dans les lieux incultes et dans les bonnes terres. La vigueur de sa végétation, la beauté de son port l'ont fait admettre dans les jardins. La plante entière constitue un bon aliment pour le bétail ; mais, à cause de ses fortes épines, on ne peut la lui donner qu'après l'avoir broyée comme l'ajonc. Les graines sont utilisées pour la nourriture de la volaille, et on peut aussi en extraire de l'huile.

Le *chardon bénit* (*cnicus benedictus*) doit son nom aux propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait jadis. Cette plante annuelle est très répandue dans le midi de l'Europe. Les fleurs sont, en outre, toniques, sudorifiques, apéritives et vulnéraires.

L'espèce nuisible par excellence est le *chardon des champs*, appelé aussi *chardon hémorroïdal* (*serratula arvensis*), à cause des galles produites sur sa tige par la piqûre d'un insecte du genre cynips, et dont l'aspect rappelle celui d'une veine gonflée. Cette plante vivace, très épineuse, et qui atteint jusqu'à 1 mètre de hauteur, croît dans les champs, et préfère les terres grasses et humides.

Le *chardon noir* (*carduus acaulis*) ou *sans tige* n'est pas moins nuisible aux pâturages ; ses larges rosettes, qui s'étalent sur le sol, étouffent les bonnes herbes, et empêchent souvent les bestiaux de consommer celles qui restent encore dans le voisinage.

Le *chardon porte-soie* (*cnicus eriophorus*) est très recherché des ânes, des chevaux et des vaches. Il se trouve dans les terrains incultes et argileux.

— Hist. *Ordre du chardon*. Cet ordre fut créé, en 1540, par Jacques V, roi d'Écosse, qui fixa le nombre des chevaliers à douze : il désigna l'église Saint-André, à Édimbourg, pour les cérémonies de l'ordre, ce qui lui fit donner aussi le nom d'*ordre de Saint-André*. Supprimé à la mort de Marie Stuart, l'ordre fut rétabli, en 1687, par Jacques II, roi d'Angleterre. Il s'éteignit encore à peu près lorsque ce roi se réfugia en France. L'ordre fut rétabli en 1703 par la reine Anne, puis confirmé par George Ier, qui en modifia les statuts, et fixa le nombre des chevaliers à seize (treize Écossais et trois Anglais). La décoration consiste en un écusson d'or ovale, portant l'image de saint André, et, sur fond de simple (vert), la devise : *Nemo me impune lacessit*. (Personne ne m'attaque impunément.) Le bijou est attaché à un large ruban vert. Il y a aussi une plaque et un collier. Les chevaliers ont un costume de cérémonie. La fête de l'ordre a lieu le 30 novembre, jour de la fête de saint André.

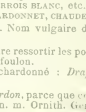
Ordre du chardon.

CHARDON DE LA ROCHETTE (Simon), philologue et bibliographe français, né en 1753, mort à Paris en 1814. Il passa vingt ans à préparer une édition, avec traduction latine et notes, de l'*Anthologie grecque*, et mourut avant de l'avoir publiée. Parmi ses écrits, on cite : *Mélanges de critique et de philologie* (1812).

CHARDONAY du Mâconnais, CHARDONAY musqué, Variétés, dont l'une à goût musqué, d'un cépage blanc de la Bourgogne et du Mâconnais. Syn. (d'après V. Pulliat) : PINEAU BLANC CHARDONAY, PINEAU BLANC MUSQUÉ, NOIRIEN BLANC, CHARDONET, CHARDONUT, LUISANT, PLANT DE TONNERRE, GAMAY BLANC (par confusion avec le GAMAY), MELON, ÉPINETTE, AUXERROIS BLANC, etc. ‖ On dit aussi CHARDENAI, CHARDENET, CHARDONNET, CHAUDENAI.

CHARDONNEAU (*do-no*) n. m. Nom vulgaire du chardonneret.

CHARDONNER (*do-né*) v. a. Faire ressortir les poils d'une étoffe au moyen des chardons à foulon.

Se *chardonner*, v. pr. Être chardonné : *Drap qui* SE CHARDONNE *bien*.

CHARDONNERET (*ré* — de *chardon*, parce que cet oiseau recherche la graine de chardon) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, dont le nom scientifique est *carduelis*.

— Entom. Nom vulgaire, dans les campagnes, d'une variété de papillon (*vanessa cardui*), vivant sur le chardon. ‖ On l'appelle aussi BELLE-DAME.

— Encycl. Ornith. On considère les *chardonnerets* comme représentant un sous-genre de fringilla (moineau), caractérisé par la forme exactement conique du bec, sans renflement aucun. Ce sont de petits oiseaux des régions froides et tempérées de l'ancien monde ; ils ont une livrée très bariolée et vivent de graines. On en connaît trois espèces, dont une est répandue dans toute l'Europe et la région circaméditerranéenne : c'est le chardonneret commun (*carduelis elegans*), recherché pour oiseau de cage, à cause de ses belles couleurs tranchées et de sa familiarité. Des espèces très voisines (*carduelis orientalis* et *carduelis canicepsi*) sont propres au nord de l'Inde ou au Népaul. On a fait d'autres sous-genres pour des formes des mêmes régions (*callacanthis Burtoni*, et *procarduelis Pyrrha*)

Chardonneret.

Chardonneret (LA VISSERIE AU, tableau V. VISSERIE).

CHARDONNET (*do-ne* — du lat. *cardo*, gond) n. m. Pl. et chauss. Partie verticale légèrement courbe de la maçonnerie d'un sas d'écluse, contre laquelle s'appuie le poteau tourillon d'une porte d'écluse, lorsqu'elle est fermée.

— Techn. Armature latérale des portes à bourdonnière, qui est une forte poutre verticale dont l'extrémité supérieure porte le tourillon ou bourdonnière et l'extrémité inférieure le pivot, ou une ferrure à pivot, qui joue dans la crapaudine en seul. (Dans les ferrures à *chardonnets* bonne cette main montant, qui reçoit les ferrures sur lesquelles le battant est retenu à la muraille.) ‖ Montant de bois qui termine les grandes portes cochères du côté des gonds, et sur lequel pivotent les battants de la porte.

A et B : chardonnets.

— Vitic. V. CHARDONAY.

CHARDONNETTE (*do-nèt*) ou **CHARDONNERETTE** (*rèt*) n. f. Econ. rur. Noms vulgaires des *cynara cardunculus*, *carlina acaulis*, *onopordon acanthium*, *dipsacus fullorum*. ‖ On dit aussi CARDONNETTE.

— Mar. Pièce de bois dont on se sert pour assujettir les barriques et autres objets sur les navires.

CHARDONNIÈRE (*do-niè-re* — du lat. *cardo*, gond) n. f. Terrain sur lequel on cultive le chardon à foulon. (Vieux.)

CHARDONNIN (*do-nin*) n. m. Substance particulière que l'on extrait du chardon bénit.

CHARDOUSSE (du lat. *carduus*, chardon) n. f. Nom vulgaire donné à divers chardons, et, plus que les *cardines*, le *chardon-Marie*, le *chardon d'Espagne*, etc.

CHARDRIER (*dri-é*) n. m. Nom vulgaire, dans certains départements, du chardonneret.

CHARENCEY (Hyacinthe GOUBIER de), [illegible] et linguiste, né à Paris en 1832, s'est adonné à des recherches philologiques et archéologiques, et a publié un grand nombre d'ouvrages, notamment : *le Déluge et les Langues* (1859) ; *Recherches sur les origines de la langue basque* (1859) ; *le Langue basque et les idiomes de l'Orient* (1861) ; *les Alphabets et les langues tartares et américains* (1858) ; *De la classification des langues et des races de l'Amérique* (1862) ; *Recherches sur les origines de la langue basque* (1859) ; *la Langue basque et les idiomes de l'Orient* (1861) ; *les Alphabets et les langues tartares et américains* (1858) ; *De la classification des langues et des races de l'Amérique* (1862) ; *De la symbolique des points de l'espace chez les Indous* (1875) ; etc.

CHARENSAT, commun. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kilom. de Riom, à quel que distance de l'étang de Charensat ; 1.726 hab. Commerce de vins.

CHARENTAIS, AISE *s. m. et f.*, personne *née* dans le département de la Charente, ou qui l'habite. *Les* CHARENTAIS.

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *habitants* CHARENTAISE.

CHARENTAY, commune du Rhône, arrond. et à 12 kilom. de Villefranche, sur le Satolleron, affluent de la Saône; 922 hab. Commerce de vins, distilleries. Château à Arnay et de Sermezy.

CHARENTE (lat. *Carentonus*), fleuve côtier de France, tributaire de l'Atlantique, naît au milieu d'un plateau entre les départements de la Haute-Vienne (919 m. d'alt.), traverse les trois départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure, arrose Civray, Ruffec, Angoulême, où elle est canalisée; Cognac, Saintes, où elle est navigable, Rochefort, et trouve son estuaire à Fort-Madame, après avoir reçu, à droite, la Boutonne, à gauche, la Touvre, courte dérivation de l'intermittente Tardoise, et la Seugne. Son cours sinueux (355 kilom.) égale deux fois la distance de la source à la mer. Des Angoulêmes, à 163 kilomètres de l'embouchure, la Charente n'a plus que 30 mètres de pente à descendre. En outre, elle coule, dès lors, sur la bordure sablonneuse des côtes de la Charente-Inférieure, pour la seule raison relative compense l'humidité des grands et argiles pirassiques de l'amont. C'est donc un fleuve tranquille et constant, lent : les méandres extrêmes sont nu la Charente sert surtout au transport des eaux de vie, sa navigation maritime est conditionnée par l'ensablement.

CHARENTE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'Angoumois et des parties de la Saintonge, du Poitou, de la Saintonge et du Périgord. Bornée par les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres au N., de la Charente-Inférieure à l'O. et au S., de la Dordogne et de la Haute-Vienne à l'E., ce département doit son nom à la rivière qui le traverse. Superf. 5 675 kilomètres carrés. *Angoulême* (chef-lieu), Ruffec, Confolens, Cognac et Barbezieux; 29 cantons; 426 communes, 355 285 hab. (*Charentais, ises*). Il appartient au diocèse d'Angoulême (suffragant de Bordeaux) et à la 12e division militaire ressortit à la cour d'appel de Bordeaux, à l'académie de Poitiers, à la 21e conservation des forêts, à l'arrondissement minéralogique de Périgueux et à la 11e inspection des ponts et chaussées.

Le territoire, peu montueux, mais accidenté, comprend l'extrémité du Limousin (terres froides) et le seuil du Poitou (terres chaudes et Champagne), dépression qui sépare le massif central du massif vendéen-armoricain, et dite « des éros secondaire et tertiaire ». Dans le calcaire, les eaux se sont souvent creusé des gorges, des gouffres, ou elles disparaissent pour revenir plus loin en gros bouillons. Les vallées de la Tardoire, du Bandiat, de la Touvre rappelient un peu la région des causses. On y trouve plusieurs étangs et des tourbières. Le climat du département est agréable et tempéré; les pluies tombent en automne et l'hiver.

Le sol de la Charente est en dehors des terres froides, imperméables) sec, formé de calcaires sillonnés de bancs d'argile et de silice. Il renferme du granit, de la pierre à chaux, des carrières de pierres à bâtir, du plomb argentifère et du minerai de fer.

On y cultive du blé, de l'avoine, des pommes de terre, des fourrages. Les vins du département de la Charente sont employés, presque en totalité, à la fabrication des alcools-bitis-eaux-de-vie. Ces alcools constituent une des richesses du département, surtout dans l'arrondissement de Cognac (Grande et Petite Champagne). L'industrie de la papeterie (Angoulême) est une des plus florissantes; après viennent la métallurgie (fonderie de canons de Ruelle, bannieries, la fabrication des fourres, les filatures, etc.

CHARENTE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de quelques parties de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois et du Poitou, et tirant son nom de la Charente. Superf. : 682 560 hect. Arrondissements : *La Rochelle* (chef-lieu), Marennes, Rochefort, Saintes, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély; 40 cantons, 481 communes; 465 475 hab. Il appartient au diocèse de la Rochelle suffragant de Bordeaux, à la 18e division militaire, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers, à la 2e conservation des forêts, à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux et à la 11e inspection des ponts et chaussées.

Le territoire de ce département est bas, en dehors des marais, par de petites collines, et, sur le littoral, par des dunes de sable.

Le sol du département de la Charente-Inférieure est formé de terrains jurassiques, crétacés, tertiaires et calloviens. Au point de vue agricole, on distingue sur les plateaux les *terrasses* au riche terreau, les *groies*, terrains caillouteux, propres à la vigne; les *bardes* (la Double). Les vallées (alluvion sont très fertiles, sauf les lais laisses marines, pleines de *bri*. Les dunes sont couvertes de pins. La côte, protégée des lames du large par plusieurs îles (Ré, Oléron, Aix), est plate.

Dans la Charente-Inférieure, on cultive les céréales (blé, avoine, maïs), les pommes de terre, les plantes textiles, pois, lin, colza, le chanvre, la betterave. Comme le département de la Charente, celui-ci produit des vins dont on fait des eaux de vie.

L'industrie principale est l'exploitation de salines très importantes. Ensuite, vient la culture des huîtres (Marennes) et des moules. Le département a de vastes chantiers de construction maritime, corderies; des tuileries, poteries, minoteries, il produit un peu de houille, du cognac, qui est très actif par les ports de Rochefort, la Rochelle, etc.

CHARENTE À LA SEUDRE (CANAL DE LA), 26 kilom., canal de navigation du département de la Charente-Inférieure, unissant les deux fleuves côtiers de la Charente et de la Seudre par l'intermédiaire du canal de Brouage et du ruisseau de Brouage. Transport peu actif de sel et de moules.

CHARENTON-LE-PONT, ch.-l. de canton de la Seine, arrond. et à 15 kilom. de Sceaux, sur la Marne, en amont de son confluent avec la Seine : 16 811 hab. (*Charentonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Ports sur la Seine et la Marne canalisée. Moulins à farine, tuilerie mécanique. Fabrication de bijouterie, fleurs artificielles et porcelaines; batellerie, commerce de vins et d'huile.

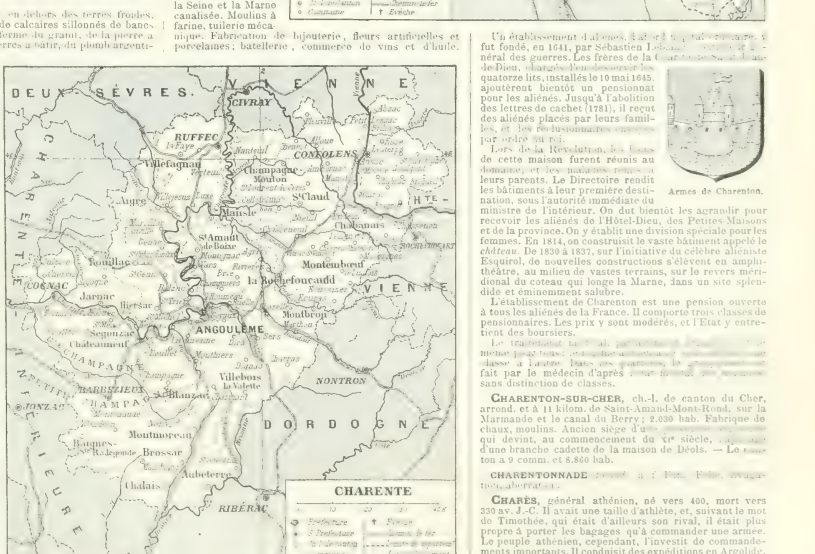

L'évêque d'Angoulême, le comte de Charenton, est sur le territoire de la commune de Saint-Maurice. Le canton a 1 commune et 11 511 hab.

— ENCYCL. L'importance de sa position a fait de cette localité, depuis son origine, le but de nombreuses entreprises militaires et le théâtre de plusieurs combats, principalement sous Charles VII, où les Anglais s'en emparèrent; sous Louis XI; pendant la Ligue, où Charenton résista vaillamment à Henri IV : pendant la guerre de la Fronde, où le prince de Condé [illegible] de l'invasion étrangère. Henri IV y autorisa l'érection d'un [illegible] Nantes.

Un établissement d'aliénés [illegible] fut fondé, en 1641, par Sébastien Le[illegible] général des guerres. Les frères de la [illegible] de Dieu, chargés des soins [illegible] quatorze lits, installés le 10 mai 1645, ajoutèrent bientôt un pensionnat pour les aliénés. Jusqu'à l'abolition des lettres de cachet (1781), il reçut des aliénés placés par leurs familles, et les [illegible] par ordre du roi.

Lors de la Révolution, [illegible] de cette maison furent réunis au domaine, et les malades remis à leurs parents. Le Directoire prendit les bâtiments à leur première destination, sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur. On dut bientôt les agrandir pour recevoir les aliénés de l'Hôtel-Dieu, des Petites-Maisons et de la province. On y établit une division spéciale pour les femmes. En 1814, on construisit le vaste bâtiment appelé le *château*. De 1830 à 1837, sur l'initiative du célèbre aliéniste Esquirol, de nouvelles constructions s'élèvent en amphithéâtre, au milieu de vastes terrains, sur le revers méridional du coteau qui longe la Marne, dans un site splendide et éminemment salubre.

Armes de Charenton.

L'établissement de Charenton est une pension ouverte à tous les aliénés de la France. Il comporte trois classes de pensionnaires. Les prix y sont modérés, et l'État y entretient des boursiers.

Le traitement [illegible] fait par le médecin d'après [illegible] sans distinction de classes.

CHARENTON-SUR-CHER, ch.-l. de canton du Cher, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Marmande et le canal du Berry; 2 030 hab. Fabrique de chaux, moulins. Ancien siège d'un [illegible] qui devint, au commencement du XIe siècle, [illegible] d'une branche cadette de la maison de Déols. — Le canton a 9 comm. et 8 860 hab.

CHARENTONNADE [illegible]

CHARES, général athénien, né vers 400, mort vers 330 av. J.-C. Il avait une taille d'athlète, et, suivant le mot de Timothée, qui était d'ailleurs son rival, il était plus propre à porter les bagages qu'à commander une armée. Le peuple athénien, cependant, l'investit de commandements importants. Il conduisit des expéditions en Argolide, en Thessalie, à Corcyre, prit part à la guerre sociale, et échoua devant Chios. Il se mit au service du satrape d'Artabaze, satrape révolté contre le roi de Perse. Pendant les guerres contre Philippe, il ne commit que des fautes, et guerroya pour son compte en Thrace. Il commandait avec Lysicles l'armée athénienne à Chéronée (338); mais il eut assez d'habileté et de crédit pour rejeter la responsabilité de ce désastre sur son collègue, qui fut condamné à mort.

CHARES, sculpteur grec, de Lindos, dans l'île de Rhodes (vers 300 av. J.-C.). Il était élève de Lysippe. Il exécuta le

célèbre *Colosse de Rhodes*, statue gigantesque en bronze, qui avait trente-trois mètres de hauteur, représentant Hélios. Cette statue fut renversée par un tremblement de terre, vers 250 av. J.-C. Elle a été définitivement détruite par les Arabes, au VIIe siècle de notre ère.

CHARETON (Jean-Joseph Yeyre, dit), général et homme politique français, né à Montélimar en 1813, mort en 1878. Il prit part, en 1837, au siège de Constantine. Il partit en 1853 pour la Crimée et fut blessé à deux reprises, devant Sébastopol. Il fit, comme colonel, la campagne de 1870, prit part à l'affaire de Sedan, et fut envoyé prisonnier en Allemagne. Il était encore interné à Wiesbaden lorsque les électeurs de la Drôme lui nommèrent, en 1871, député à l'Assemblée nationale. En 1875, il fut élu par l'Assemblée nationale inamovible sénateur de droit. Il était président, depuis 1876, du conseil des Fortifications.

CHARETTE DE LA CONTRIE (François-Athanase), chef de bandes vendéennes, né à Couffé, au manoir de la Contrie (Loire-Inférieure) en 1763, mort en 1796. Emigré dès le début de la Révolution, il rentra en France en 1792, et, l'année suivante, lors du soulèvement des Vendéens, les paysans de Marsac ont allégué le dévouement pour lui-même à leur tête. Son premier combat fut l'attaque et la prise de Pornic, dont il traita rigoureusement les défenseurs. Son commandement ne s'étendait alors que sur les paroisses des environs de Machecoul; quelques mois plus tard, il était chef de presque toute la basse Vendée, de l'embouchure de la Loire au Marais du bas Poitou inclusivement, et de la mer à la Maine et au Lay. Après divers échecs, à Challans, à Saint-Gervais, il reprit Machecoul, que lui avait enlevé le général Beysser, et fut invité par Lescure à appuyer le mouvement de la grande armée royaliste contre Nantes. L'attaque échoua; Cathelineau fut tué, Charette dut se retirer avec ses bandes et se borna, dès lors, à une guerre de surprises et de coups de main. Errant au fond des bois, changeant de quartier à chaque instant de retraite, attaquant les postes républicains, pillant les convois, surprenant les cantonnements, il demeura finalement toujours en armes et toujours redoutable aux républicains. Après thermidor, une trêve avait été consentie par la Convention, Charette mit bas les armes; mais il reprit bientôt les hostilités, et, même après le désastre de Quiberon, continua sans trêve ni merci à n'essuyer plus que des revers. Poursuivi sans relâche, n'ayant plus autour de lui qu'une poignée d'hommes exténués, blessé au combat de la Prélinière, il fuit par être capturé par le général Travot, traduit devant une commission militaire, à Nantes, pour sa rupture de la pacification, condamné à mort et fusillé le 29 mars 1796, sur la place Viarme; il marcha au supplice avec courage et commanda lui-même le feu.

Charette

CHARETTE DE LA CONTRIE (Athanase, baron de), né à Nantes en 1797, mort en 1832, neveu du précédent. Garde du corps en 1815, il prit part aux mouvements royalistes pendant les Cent-Jours. Pair de France en 1822, il suivit Charles X au exil et aida la duchesse de Berry dans sa tentative de 1832. Il fut arrêté à Lassaunie et revint en France en 1837. Il a écrit : *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832*, par le *Journal universel d'un ex-Ouest, contenant la vie de Madame, duchesse de Berry, en Vendée* (1842)

CHARETTE DE LA CONTRIE (Athanase, baron de), né en 1832, général français. Lieutenant-colonel aux zouaves pontifi-aux, il assista à la bataille de Castelfidardo (1860), de Mentana (1867), à la défense de Rome (1870). De retour en France, il fut autorisé à former un corps franc avec les zouaves pontificaux : la « légion des volontaires de l'Ouest », rattachée au 17e corps. Blessé à Patay (1870), il fut nommé colonel et chargé d'un régiment de zouaves auxiliaire. Elu député des Bouches-du-Rhône (8 févr. 1871), il refusa le mandat qu'il n'avait pas sollicité. Partisan du comte de Chambord, il prit part à l'éclat des tentatives monarchiques de 1873 et 1874. Il a publié *Souvenir de régiment des zouaves pontificaux, notes et récits* (1876-1878).

CHARGE (subst. verbal de *charger*) n. f. Faix, fardeau, ce qui pèse dessus : *Donner trop de* CHARGE *à un plancher*. ‖ Ce que porte ou peut porter un homme, un animal ou un véhicule : La CHARGE *d'un soldat, d'un mulet, d'un wagon, d'un navire*.

— Fam. Série de coups nombreux : *Donner, Recevoir une* CHARGE. — Fam. Ce qui est *lourd, ennuyeux, fastidieux* : *Cet homme est une* CHARGE. ‖ Fam. Une personne très obèse.

— Par ext. Obligation onéreuse : objet pénible à supporter : *Avoir des* CHARGES *nombreuses. Accepter les* CHARGES *d'une succession*.

— Ordre, commission que l'on donne à quelqu'un : *Donner un huissier* CHARGE *de faire des recouvrements*.

— Fonctions publiques, obligations et privilèges qui y sont attachés. (Se disait particulièrement, sous l'ancien régime, des offices pour lesquels on prenait des provisions, des lettres de commission, des brevets d'assistance). Se dit aussi des offices que l'on remplit dans la maison ou pour le service d'un particulier : CHARGE *de précepteur*.

— Particulièrem. Caricature : *La première condition de la* CHARGE, *c'est la ressemblance*. Chose fausse ou invraisemblable; canard : *La* CHARGE *est bonne. Quelle* CHARGE ! ‖ *Tomber dans la charge*. Se dit d'un homme qui écrit des choses exagérées, incohérentes, ultra-radicales.

— Admin. *Fait de charge*. Fait de responsabilité commis par le titulaire d'une charge, dans l'exercice de ses fonctions. ‖ *Cahier des charges*. Tableau des obligations imposées à un entrepreneur, dans l'exécution d'un travail qui lui est offert : *Dans toute adjudication de travaux publics, on dresse un* CAHIER DES CHARGES, *que les concurrents peuvent consulter avant de faire leurs offres*.

— Antiq. *Charges sordides*, Obligations imposées par la loi romaine aux provinces, et qui consistaient en prestations en nature, en charrois, etc. : *Les* CHARGES SORDIDES, *au moyen âge, devinrent permanentes sous le nom de* « corvées ».

— Art milit. Mode d'attaque d'une troupe qui se jette sur une autre pour la combattre à l'arme blanche. (On appelle *pas de charge*, l'allure prise pendant la charge et dont la cadence est, en principe, de 140 pas à la minute.) ‖ Battérie de tambour, sonnerie de clairons employée pour donner à l'infanterie le signal d'attaquer ou charger à la baïonnette, et aussi, dans certains cas, pour lui faire prendre une allure vive et décidée. ‖ Sonnerie de trompette pour donner à la cavalerie le signal de charger. ‖ Série des opérations que comportent le chargement et le tir d'une arme à feu. (On distingue la *charge par temps*, donnée en surtout à l'instruction des soldats, et la *charge à volonté*, employée couramment dans la pratique.) ‖ *Charge des projectiles creux*, Quantité de substance explosive introduite dans ces projectiles pour les faire éclater. ‖ *Charge d'une arme à feu*, Quantité de substance explosive employée pour lancer le projectile. ‖ *Charge de bandoulière*, Charge d'une arme à feu, contenue dans un étui attaché à la bandoulière. (Se disait aussi pour l'étui lui-même.) ‖ Projectiles introduits dans l'arme à feu : *Recevoir toute la* CHARGE *en pleine poitrine*. ‖ *Charge du soldat*, Poids total — effets, équipements, armes, vivres, munitions — qu'il est obligé de porter en campagne.

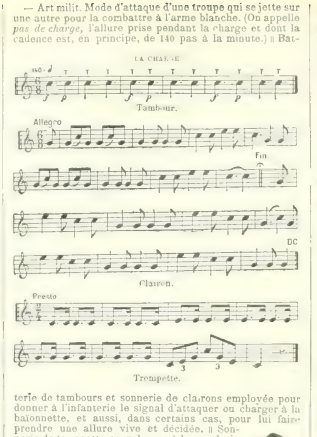

Charge de bandoulière

— Art vétér. Cataplasme, emplâtre ou autre topique appliqué sur quelques parties du corps d'un animal malade : *Les* CHARGES *sont excitantes, résolutives et fortifiantes*.

— Blason. Se dit de CHARGEURS.

— Comm. *Bompre d'une charge*, Décharger des marchandises pour les recharger, quand on change de voie ou de mode de transport.

— Constr. Epaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage. ‖ Frais qui résultent de l'augmentation qu'il faut donner à l'épaisseur d'un mur, lorsqu'un des deux voisins en augmente la hauteur : *Payer la* CHARGE *d'un mur mitoyen*.

— Dr. canon. *Charge d'âmes*, Obligations de celui à qui sont confiés les intérêts religieux d'une population, dont il doit travailler à assurer le salut : *Posséder un bénéfice avec charge d'âmes*. ‖ Dans le langage ordinaire, Obligation de travailler à la conservation ou à la correction des bonnes mœurs : *Le professeur a* CHARGE D'ÂMES. (V. Cousin.)

— Dr. crim. Indices de culpabilité qui se produisent contre un accusé : *Examiner les* CHARGES. ‖ *Témoins à charge*, Témoins assignés par l'accusateur public pour étayer l'accusation. ‖ *Informer à charge et à décharge*, Informer pour et contre l'accusé.

— Electr. Action d'accumuler l'électricité : *La* CHARGE *d'une bouteille de Leyde*. ‖ *Charge électrique*, Quantité d'électricité par unité de surface, à un potentiel déterminé. ‖ *Charge résiduelle*, Quantité d'électricité restant dans un condensateur après une première décharge instantanée de ce condensateur. ‖ *Coefficient de charge*, Quantité d'électricité nécessaire pour porter l'unité de surface à un potentiel égal à l'unité.

— Fin. Impôts en général. ‖ *Charges réelles*, Impôts perçus sur les choses, et non sur les personnes : *En France, les* CHARGES *sont presque toutes réelles*. ‖ *Charges personnelles*, Celles que l'on supporte soi-même, qui tombent sur la personne et non sur ses biens; par exemple, la taille, le service militaire, l'impôt personnel, la prestation en nature.

— Hortic. Bourse ou œil à fleur. ‖ Sorte de selle à trois pieds sur laquelle le jardinier place sa hotte pour la charger plus facilement. (On dit mieux CHARGEOIR.)

— Mach. Ind. *Charge d'une soupape*, Résistance au soulèvement donnée à cette soupape au moyen de ressorts.

— Maçonn. Plâtre gâché dont on recouvre les parois d'une cloison pour régulariser la surface extérieure et la rendre bien plate.

— Manuf. Poids formant frein sur les rouleaux d'ensuple d'un métier à tisser et qui tend la chaîne.

— Mar. Cargaison en général. ‖ Fig. *La charge de maître canonnier*, Responsabilité du maître canonnier envers l'Etat pour le matériel qu'on lui confie. ‖ *Supplément de charge*, Gratification donnée aux maîtres chargés par suite de la responsabilité qui leur incombe. ‖ *Morte-charge*, Charge excessive, qui gêne outre mesure les mouvements du navire. ‖ *Charge à la cueillette, au tonneau, au quintal*, Chargement fourni par divers particuliers. ‖ *Charge à la côte*, Situation d'un navire forcé par le gros temps de se tenir près de terre. ‖ *Ligne de charge*, Ligne tracée sur la carène, et dont l'affleurement indique que le navire est aussi chargé qu'il doit l'être. (On dit aussi LIGNE DE FLOTTAISON.) — En Angleterre, une marque spéciale, appelée plimsoll, du nom de celui qui la fit adopter, détermine l'enfoncement que les navires ne doivent jamais dépasser.

Mat de charge, Mât qui, avant-veille, sert à l'enlever et prenant les colis à embarquer ou à débarquer du quai de chargement ou de la cale. ‖ *Bâtiment en charge*, Navire dont on prépare, dont on fait le chargement. ‖ *Bâtiment de charge*, Bâtiment qui accompagne une escadre pour porter des munitions. ‖ *Sabords de charge*, Ouvertures pratiquées à l'avant ou à l'arrière de la carène, pour l'embarquement des objets d'une grande longueur.

— Métall. Quantité de minerai, combustible et fondant, que l'on jette d'un coup dans le gueulard d'un fourneau. ‖ Entonnoir d'un fourneau.

— Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée dans plusieurs pays, notamment à Nice, où elle vaut 160 litres, et à Saint-Gall où elle est de 72 lit. 79. ‖ Ancienne unité de poids, en usage dans quelques parties de la France : *La* CHARGE *de Montpellier valait 100 kilogrammes*. ‖ Nom de diverses mesures de capacité employées anciennement pour les grains, les huiles et autres denrées. ‖ Ancienne mesure agraire, valant la quantité de terre que l'on peut ensemencer avec une charge de blé.

— Min. Quantité de poudre que l'on met à la fois dans une mine pour produire une explosion.

— Papet. Quantité de matières premières, que l'on ajoute au papier au cours de sa fabrication.

— Ph. et chaus. Pression que l'eau exerce sur les parois qui la contiennent : *L'épaisseur des parois doit être invariablement proportionnelle à leur ancienneté et proportionnelle à la* CHARGE. ‖ *Charge d'eau*, Hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un point déterminé. ‖ *Charge d'essai*, Poids considérable réparti sur un pont métal, pour éprouver sa solidité, avant de le livrer à la circulation.

— Techn. Bois que l'on met dans un four pour en commencer le chauffage. ‖ Poids que l'on place sur le carré dans une verrerie. ‖ *Enfourner en charge, Ouvrir en charge*, Mettre des poteries dans le four ou dans les casettes.

— Loc. *Femme de charge*, Femme attachée au service d'une grande maison, pour avoir soin de certains objets dont la charge exige une solidité particulière, comme le linge, l'argenterie, etc. ‖ *Bêtes de charge*, Bêtes de somme, animaux employés au transport des fardeaux.

— *Être à charge*, Être un sujet de peine, d'ennuis, être pénible à supporter : *Un mari à charge*. ‖ Être à la charge de quelqu'un, Le lui reprocher, l'en accuser, lui en faire porter la responsabilité. ‖ *Etre en charge, Etre hors de charge*, Occuper des fonctions, en être sorti. ‖ *Faire l'acquit de sa charge*, S'acquitter fidèlement de ce dont on est chargé. ‖ *Aller au delà de sa charge*, Faire plus qu'on n'a le droit ou l'obligation de faire. ‖ *Revenir, Retourner à la charge*, Réitérer ses démarches, ses instances, ses attaques. ‖ *Prendre les charges avec les bénéfices*, Se soumettre aux inconvénients, lorsqu'on veut jouir des avantages. ‖ *Ce n'est pas un bénéfice sans charge*. Se dit d'un bien, d'un avantage qu'on n'obtient pas sans travail, sans dépense ou sans danger.

— *A la charge d'autant, A charge de revanche*, A condition qu'on en fera autant, à condition de rendre la pareille.

— Loc. prépos. *A charge de*, Sous la condition de, à condition de ou que : *Je te pardonne, A la charge que tu m'obéiras*. (Mol.)

— SYN. Charge, faix, fardeau. La *charge* est ce qu'on porte, ce qui peut ou ce qu'on doit porter; elle n'entraîne pas nécessairement l'idée d'un état pénible pour celui qui porte : on peut l'appliquer à des choses inanimées, à un mur, à un vaisseau, à une charrette. Le *fardeau* est ce qu'on porte avec peine, ce qui pèse. Le *faix* est un fardeau pesant, et surtout un fardeau qui se compose de plusieurs choses accumulées ou de choses dont le poids augmente. On dit : *Le fardeau des dettes*, *Le faix des années, des affaires*; on trouve un *fardeau* lourd, on voudrait s'en décharger.

— **Charge, emploi, fonction, ministère, office.** Une *charge* est une place qui donne un certain rang, un titre honorable et qui fait qu'on porte le poids de certaines affaires importantes. *Emploi* fait penser à la manière dont s'exerce l'activité de la personne, aux occupations qu'elle a à remplir. Il en est de même du *ministère*, mais ce mot diffère d'*emploi* en ce qu'il s'applique souvent d'une manière partielle à quelques-unes des choses que celui-ci comporte. Le *ministère* suppose un mandat, quelquefois un nom dont on agit et que l'on représente. *Office* est aujourd'hui presque inusité; il ne diffère de *charge* que par la moindre importance des devoirs à remplir; on s'en servait surtout pour les emplois subalternes. Les charges diffèrent des commissions en ce que ceux qui étaient investis de ces dernières pouvaient être révoqués en tout temps. Pendant la Révolution, il n'y eut que des fonctionnaires publics. Napoléon Ier créa à son tour de grandes dignités et de grands officiers. La Restauration, reproduisant l'organisation de l'ancienne cour, multiplia les charges secondaires, en réduisant le nombre des grades. La révolution de 1848 supprima ces offices, et des aides de camp et des secrétaires remplacèrent les grands officiers de la couronne. Avec le second Empire reparurent encore quelques grandes charges. Elles ont définitivement disparu à la chute de l'Empire. V. DIGNITÉS.

— Dr. *Prise en charge*, Formalité par laquelle un négociant jouissant du bénéfice de l'entrepôt se déclare responsable, au point de vue des droits de la régie des contributions indirectes, des quantités de marchandises entrées dans ses magasins; *il prend en charge* ces marchandises et les droits sont dus sur les manquants. ‖ Même expression employée quand la douane perçoit à l'entrée sur des marchandises des droits restituables à la sortie des mêmes marchandises, ou lorsqu'elle laisse passer en franchise et sous acquit-à-caution des matières destinées à être réexportées après transformation. Dans le premier

cas. C'est la douane qui prend en charge les quantités qu'on exporte le moins, dans ce second cas c'est le chargeur responsable des droits non acquittés à l'acquit. Le langage administratif ajoute certaines locutions : tenus responsables de la garde ou d'emplacement des modèles portés sur un navire, etc. Les premiers en charge ces objets.

Art milit. On donne plus particulièrement le nom de *chargeurs* aux attaques de la cavalerie. Mais l'infanterie charge également à la baïonnette. Seulement, avant de charger, l'infanterie agit légèrement par son feu, pendant un temps plus ou moins long. L'infanterie charge elle-même sa charge finale, en commandant et affaiblissant moralement et physiquement son adversaire ; tandis que la charge de cavalerie doit être le plus souvent précédée par le feu des autres armes (artillerie ou infanterie). La cavalerie opère quelquefois par *surprise* ; mais cette tactique est devenue moins usitée, depuis que la longue portée des armes a fait force les cavaliers à ne charger au bon moment dans le moment favorable, dont il leur est moins poli de profiter.

La cavalerie charge, soit en ordre compact *en ligne* ou *en bataille*, soit en ordre dispersé : *en fourrageurs*. La première façon de charger comporte diverses variantes.

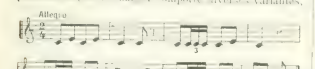

Charge en fourrageurs, sonnerie de trompette.

telles que : la charge *en colonne*, quand, faute d'espace, on fait charger les uns après les autres des escadrons qu'on n'a pas pu placer sur la même ligne ; et la charge *en échelons*, ou plusieurs unités sont disposées pour agir successivement, mais sur divers points et de façon différente : comme *en front, de flanc, à revers*, etc.

Les charges en ordre compact s'emploient surtout contre la cavalerie ou contre l'infanterie seulement ébranlée ; la charge en fourrageurs s'emploie contre l'artillerie ou contre l'infanterie en ordre pour la poursuivre et la détruire, ou bien encore, au début du combat, pour faire l'adversaire et provoquer de sa part des mouvements dont on veut profiter, etc.

La gendarmerie officielle, aujourd'hui, pour les charges de cavalerie dirigées contre une troupe munie d'armes à feu, c'est l'obligation de prendre de très loin des allures aussi vives que possible, afin de rester moins longtemps exposé aux coups, les chevaux dussent-ils arriver essoufflés sur l'ennemi, pourvu qu'ils y arrivent. Contre la cavalerie, au contraire, on se rapprochera d'abord beaucoup, au trot plus ou moins allongé, en ne prenant le galop, et surtout le galop de charge, qu'à courte distance, afin d'augmenter la puissance du choc et de se ménager des forces pour la poursuite.

La *direction de la charge* a non moins d'importance que la façon dont elle est menée. Ainsi, la charge contre le flanc de l'ennemi est d'un effet presque sûr, et deux cavaleries opérant l'une contre l'autre chercheront généralement par d'habiles dispositifs, tant à protéger leurs propres flancs qu'à menacer celui de l'adversaire.

Les anciens hommes d'armes ne chargeaient pas par escadrons épais, mais en haie, c'est-à-dire sur un seul rang, et ordinairement en gardant un espace de six pieds entre chaque cavalier ou maître. Les gens de deuxième rang étaient les écuyers ou les basses soldes. Quand, vers 1560 on se mit, à la mode des reîtres allemands, à charger par escadrons, on garda cette distinction, et c'est de là qu'est venue cette expression : *ceux qui allaient se faire tuer au premier rang pour faire nommer leur femme Madame*, parce que, lorsqu'on combattait au premier rang, on avait gagné la noblesse. A l'exception des gendarmes, qui gardèrent la lance jusque vers 1690, la cavalerie se mit à charger au trot en manant le pistolet, et cela dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle. On trouvait que les corps manœuvraient aussi restant mieux dans la main des chefs. Et c'est autant parce que l'aile gauche française prit le galop que par la manœuvre insensée de Condé, faites heureusement réparées par Turenne, que la bataille de Rocroy fut si fatale. Parmi les charges les plus célèbres parmi une foule d'autres, il faut compter celle du maréchal de Saxe à la bataille de Lawfeld, et celle de la grosse cavalerie de Mourbeau et Caulaincourt sur la redoute de la Moskowa.

Charge de cavalerie. Ce poids a varié notablement avec les époques et varie encore d'une armée à l'autre (de 23 à 31 kil.). L'allégement de la charge est aujourd'hui fort importante et très étudiée, non moins pour le cavalier que pour le fantassin. Les plus soucieuses, plus craindre de la part du premier qui, outre les objets réglementaires, n'est que trop porté à introduire dans son paquetage une foule de choses qui surchargent son cheval. On comptait, en France, que le cheval de troupe doit porter réglementairement, suivant les armes, de 120 à 140 kilogr.

— *Charge d'une arme à feu*. Le poids de la charge varie naturellement avec l'arme ; mais, ce qui est le plus intéressant à noter, c'est le *rapport du poids du projectile à la charge et au poids du projectile*, et les variations de ce rapport. A l'origine des armes à feu, le but rapport était de 1 à 1 ; c'est-à-dire qu'il y avait égalité entre le poids de la poudre et celui du boulet dans une pièce. Puis il s'abaissa aux quarters, à la moitié, à mesure que se modifiaient les qualités de la poudre. Lors de l'adoption des premiers canons rayés, on le ramena au maximum, à cause de la résistance opposée par les rayures, tout en cherchant à diminuer une trop grande diminution des vitesses initiales.

La plupart des *projectiles creux* exposent à des pertes de vitesse et à des coups plus nombreux, plus ou moins de nouveau diminuer la charge sans modifier le calibre de la plus grande puissance des *poudres sans fumée*.

Du reste, dans les canons, on peut avoir intérêt à faire varier les charges suivant le genre de tir qu'on veut exécuter : tir de plein fouet, plongeant, courbe, vertical.

Pour les boulets, le poids de la charge est aujourd'hui généralement égal au cinquième du poids de la balle.

— *Charge des projectiles creux*. Elle varie de nature et de quantité, suivant qu'il s'agit de projectiles devant agir uniquement par leur éclatement, en exerçant un effet de même (emploi de *[illegible]*), ou de projectiles à percer à pénétrer, à [illegible] pour le sage qu'on sait par leurs éclats, ou enfin de projectiles contenant des balles *[illegible]* vitesse acquise [illegible] minimum. La poudre sans fumée [illegible]

La charge des projectiles [illegible] pièces dans la pièce de [illegible] l'addition de substances fumigènes, pour permettre l'observation des coups, les [illegible]

Art vétér. Les *charges* [illegible] goudron, camphre, essence, et [illegible] quelquefois un peu de poudre de cantharides. On [illegible] que les avoir ramollies par la chaleur et [illegible] appliquées ordinairement [illegible] seules. On n'en emploie quelquefois pour les efforts ou foulures des reins, ou pour de violentes [illegible] ne produire à l'effet des [illegible]

— Electr. La *charge* électrique Q d'un conducteur isolé, ou d'un condensateur est une quantité d'électricité liée au potentiel V et à la capacité C par la relation Q = C × V. (POTIER, ET ELECTROMETER).

MAXWELL a démontré, en s'appuyant sur des considérations théoriques, qu'un condensateur dont le dielectrique est homogène ne donne pas lieu à charge résiduelle, mais que ce phénomène doit se manifester quand le dielectrique est composé de couches de substances différentes. L'expérience montre, d'autre part, qu'un dielectrique n'absorbe pas d'électricité. Le phénomène de la charge résiduelle ne peut donc s'expliquer qu'en admettant : 1° que, pendant la charge, le dielectrique subit une certaine modification moléculaire ; 2° que l'effet de ce changement moléculaire dans l'état d'un dielectrique est d'induire une charge sur tout conducteur situé dans son voisinage. On a, du reste, observé que la vitesse acquise par les molécules du dielectrique hâte l'apparition de la charge résiduelle.

— Hydraul. et pneumat. Théoriquement, on nomme *charge*, en chaque point de l'intérieur d'un liquide en mouvement, la hauteur d'une colonne de ce liquide en repos, qui ferait équilibre à la pression en ce point. Mais, en pratique, ce qu'on appelle proprement charge du liquide, c'est la hauteur observée. Les appareils dont on se sert pour déterminer la charge portent le nom de *piézomètres*.

CHARGEAGE (*jaï*) n. m. Nom donné à une partie des galeries de mines voisine du puits d'extraction, et où l'on accroche les bennes pleines pour les monter à la surface du canon de la mine.

CHARGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Important, embarrassant. *Les restes sont bien* CHARGEANTS. (VACQUERIE.)

— Lourd à l'estomac, difficile à digérer : *Le pâté de foie d'oie est un mets très* CHARGEANT. (Peu usité.)

CHARGÉES (*jé*) adj. pl. Dans les manufactures, Lames d'une trame qui ne contient que le plus de lisses. ‖ On les appelle LAMES CHARGÉES du métier à tisser.

CHARGE-FOIN n. m. Instrument aratoire, servant soit à ramasser le foin dans la prairie et à le charger sur les charrettes, soit à l'engranger dans les greniers.

CHARGEMENT (*man*) n. m. Action de charger : *Travailler au* CHARGEMENT *d'un navire, d'une voiture*. Ensemble des objets formant une charge : *La* CHARGEMENT *d'un navire comprend la cargaison, l'armement et les vivres*. ‖ Action de mettre la charge dans une arme à feu. V. la partie encycl.

— Dr. marit. Acte délivré par un armateur pour certifier l'embarquement de certaines marchandises, cet embarquement étant un élément essentiel du contrat d'assurances.

— Industr. et techn. Ensemble de toutes les choses qui servent au montage d'un métier.

— Mar. Action de prendre charge : *Navire qui est en* CHARGEMENT. ‖ Ensemble de tous les objets, matériel et cargaison, embarqués sur un navire de commerce : *Le* CHARGEMENT complet. ‖ *Chargement en cueillette*, Chargement fait en prenant du fret à diverses personnes. ‖ *Chargement au poids*, Chargement fait pour les corps lourds, métaux, minerais. ‖ *Chargement en grenier*, Grains et céréales mis en vrac dans la cale sans enveloppes ou récipients.

— Mar. Traitement spécial, appliqué aux objets de correspondance dont les expéditeurs veulent spécialement le remise sur reçu aux destinataires ou garantir les valeurs incluses, et à ceux dont le service des postes a intérêt à suivre les mouvements. Objet soumis à ce traitement : *Ouvrir le paquet des* CHARGEMENTS. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Art milit. Le *chargement* par la culasse, universellement adopté aujourd'hui pour les armes à feu, est plus facile, plus rapide et plus sûr que le chargement par la bouche. Il remontorait à la fin du XVIe siècle pour les fusils. Cependant, d'après Moritz Meyer, Henri II possédait, vers 1540, un fusil se chargeant par la culasse. Certains canons ou bombardes du XVe siècle se chargeaient par la culasse ; mais, la cartouche n'étant pas inventée, ce mode de chargement ne donnait que de médiocres résultats.

— Dr. *chargement* des lettres en matière de poste : est l'accomplissement des formalités et conditions exigées par l'administration pour qu'elle *prenne en charge*, c'est-à-dire devienne responsable des valeurs dont le trésor public lui est confié. Certaines valeurs peuvent être expédiées dans des lettres : ce sont : les billets de banque, les chèques, les bons, coupons de dividende ou d'intérêts échus, payables au porteur ; certaines autres valeurs peuvent être expédiées dans des boîtes : ce sont les bijoux et objets précieux de petite dimension. Les lettres ou boîtes contenant des valeurs doivent être déposées au guichet du bureau de poste, et il en est donné *reçu* à l'expéditeur. La déclaration des valeurs doit être inscrite sur l'adresse, sans surcharge ni rature, même approuvée ; le montant de la somme être exprimé en langue française, en toutes lettres et en francs et centimes. Toute déclaration frauduleuse d'une valeur supérieure à celle réellement insérée est interdite, à peine de perdre tout droit à l'indemnité et de encourir une condamnation d'un mois à un an et une amende de 16 à 500 francs. La limite des valeurs est de 10.000 francs.

Les lettres contenant des valeurs doivent être sous enveloppe, scellées de cachets de cire portant sur tous les plis, et produits par un cachet gravé d'une marque particulière à l'envoyeur : les empreintes des ailes, têtes et oeilles d'une pièce de monnaie d'un de ces [illegible] ne sont pas admises.

Les boîtes doivent atteindre au [illegible] en longueur de ficelle solide, scellé sur les quatre côtés à la cire comme il est dit pour les lettres. Boîtes et lettres doivent être préparées avant d'être présentées aux agents.

Le port des lettres ou boîtes contenant des valeurs déclarées doit être payé d'avance. Il se compose pour les lettres chargées circulant en France, Algérie et Tunisie de : 1° de la taxe des lettres ordinaires ; 2° d'un droit fixe de 0 fr. 25, en raison du traitement spécial dont les chargements sont l'objet ; 3° d'un droit de 0 fr. 10 pour chaque 500 francs ou fraction de 500 francs déclarés. Le port des boîtes se compose : 1° d'un droit fixe de 0 fr. 25 ; 2° d'un droit proportionnel de 0 fr. 10 par 500 francs déclarés ; 3° [illegible] limite de poids.

Pour les colonies françaises, le port des lettres chargées se compose : 1° de la taxe des lettres ordinaires ; 2° d'un droit fixe de 0 fr. 25 par lettre ; 3° d'un droit de 0 fr. 20 par 300 francs ou fractions déclarés. Le port des boîtes se compose : 1° d'un droit de transport de 2 francs ; 2° du droit proportionnel de 0 fr. 20 par 300 francs ou fraction de 300 francs déclarés ; 3° du droit fixe de chargement de 0 fr. 25.

Pour les pays de l'union postale universelle, un tarif spécial a été établi entre les différents gouvernements.

Il peut être demandé, lors du dépôt ou postérieurement, *un avis de réception* dont le port à acquitter d'avance est de 0 fr. 10 par objet.

CHARGE-MULET (*lè*) n. m. Variété de raisin, ainsi dite à cause de la fécondité du plant qui la produit.

CHARGEOIR (*jo-ar*) n. m. Hortic. Sorte de sellette ou support à trois pieds, sur laquelle on place une hotte avant de la mettre au dos. ‖ On dit aussi CHARGE.

— Artill. Sorte de lanterne armée d'une longue hampe, qui servait à charger les canons qu'on fit usage des gargouesses.

CHARGEON (*jon*) n. m. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux. ‖ *Prendre chargeon*, Sarmenter qui doit fournir le bourgeon sur lequel sera taillé le chargeon deux ans après.

CHARGER (du bas lat. *carricare*, charrier ; formé de *carricare*, charrier ; formé de *carricare*, charrier ; formé de *carregai. Nous chargeons* V. ci-dessus). Imposer un fardeau à, mettre une charge sur CHARGER *trop les piles d'un pont*. ‖ Imposer, placer, en parlant d'un fardeau : CHARGER *sur ses épaules un bloc de marbre*. ‖ Etre placé sur ; peser sur, en parlant d'un fardeau : *Poutre qui* CHARGE *trop la muraille*. ‖ Etre porté par : *Les ornements qui* CHARGENT *la tête d'une femme*.

— Placer ou être placé en abondance sur ou dans : CHARGER *une table de mets. Les mets qui* CHARGENT *une table*.

— Mettre dans un instrument, un appareil, etc., la quantité de matière qui lui convient : CHARGER *une pipe, un fourneau, une bobine, une poudrière, un fusil*, CHARGER *les projectiles dans* : CHARGER *un fusil, une mine*. CHARGER *balles, a mitraille*.

— Imposer des charges, des obligations, des devoirs *soucis*. ‖ Grever, mettre à la charge de : CHARGER *une terre*.

— Frapper longtemps et rudement : CHARGER *quelqu'un de coups de bâton*. ‖ Accabler, poursuivre, livrer à : CHARGER *quelqu'un d'injures, de malédictions*.

— Accuser, imputer à, déposer contre : CHARGER *quelqu'un d'un crime, d'un dommage*.

— Se ruer sur, s'élancer contre : CHARGER, *le pistolet au poing, une bande de voleurs*. ‖ Se dit particulièrement d'un corps de troupes qui s'élance contre l'ennemi : *C'est habituellement la grosse cavalerie qui* CHARGE.

— Compliquer par de nombreux accessoires : CHARGER [illegible]

[illegible] *caricature* CHARGE *les portraits ; la comédie, les vices*.

— Exagérer, grossir, enfler : CHARGER *un compte*.

[illegible] *gence des enfants*. ‖ Imposer une responsabilité ou un trouble à : CHARGER *sa conscience d'un crime, d'un remords*.

— Particulièrem. Donner, confier, imposer une charge, une mission : CHARGER *quelqu'un de répondre à une lettre*.

— *Charger l'estomac*. En parlant des aliments, Etre difficile à digérer. ‖ *Charger un mot*, Ecrire un autre mot dessus sans effacer le premier. ‖ *Charger le dos de quelqu'un, Charger de bois le dos de quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. ‖ *Charger une broche*, Enfiler les viandes avec la broche. ‖ *Charger un fourneau*, Le mettre en mouvement [illegible]

chef [illegible] remplir toutes les formalités ordinaires pour une expédition de cargaison. V. CHARGEMENT.

— Vx. et *Charger une voiture*, Ajouter des materiaux pour en augmenter le poids.

— Jard. Placer sur le fumier qui forme le dessous d'une couche la terre nécessaire pour y faire les semis.

— Jeux. *Charger le bidet*. Au tric-trac, Placer un nombre de dames sur une flèche.

— Phys. Accumuler de l'électricité dans : CHARGER *une bouteille de Leyde, une batterie électrique*.

— Mar. Embarquer quelque chose sur un navire, un chaland. « *Charger à fret*, Navire affrété par divers négociants pour porter leur fret. « *Charger un navire à sec*, Le charger quand il est encore soit au carénage, soit à la cale ; il vaut mieux *charger à flot*.

— Techn. Souder du fer à une pièce de même métal trop mince. « Appliquer des feuilles d'or ou d'argent sur une surface en métal ou en bois. « Imbiber les peaux de certains ingrédients, pour procéder à leur apprêtage. « Mettre dans une cuve à teinture les substances pour former un bain. « Dévider la soie des bobines sur les fuseaux. « Porter l'orge germée sur la touraille, afin de l'y faire sécher, dans la fabrication de la bière. « Placer sur les broches à chandelles le nombre voulu de mèches. « Jeter dans la coupelle d'affinage le métal que l'on veut affiner. « Incorporer dans un apprêt les matières minérales nécessaires pour garnir une étoffe en la rendant plus lourde. « Augmenter le poids de la soie en y incorporant des substances métalliques.

— V. n. Ajouter, enchérir. (Vieux.) « *Les [illegible] charge d'ajouter* une quantité de fruits bien supérieure à la mesure.

CHARGE, ce part. passé du v. Charger.

— Blas. Se dit de toute pièce sur laquelle il y en a une autre.

Pop. *Être chargé de son*, Être fort gras, avoir de l'embonpoint. « Se emploie surtout avec la négation.)

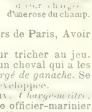
Dépêche-moi [illegible] *d'être chargée* d'une rose du champ.

— Pop. Qui est en état d'ivresse. « *Être chargé*. Dans le langage des cochers de Paris, Avoir un client.

— Jeux. *Dés chargés*, Dés pipés, pour tricher au jeu.

— Manèg. *Chargé d'épaules*. Se dit d'un cheval qui a les épaules trop fortes pour sa taille. « *Chargé de ganache*. Se dit d'un cheval qui a la ganache trop développée.

— Mar. *Mettre chargé* ou substantiv. *Chargement*. « Premier maître ou, à défaut, quelque officier-marinier responsable des objets d'armement. « *Navire chargé en côté*, Poussé à la côte par le vent et le courant. (On dit plus souvent DROSSÉ.)

— Techn. *Lisses chargées*, Lisses qui ont plus de mailles que les autres.

— n. m. *Chargé d'affaires*, Ministre qui représente un gouvernement auprès d'une cour étrangère ou de gouvernement n'entretient pas ou n'a pas en ce moment d'ambassadeur ni de ministre plénipotentiaire.

— *Chargé de cours*, Celui qui tient un cours sans être professeur titulaire ou sans avoir le titre d'agrégé, quand il s'agit d'un professeur de lycée.

Se charger, v. pr. Être chargé : *Sucre* SE CHARGEANT *à dos de mulet. Fusil qui* SE CHARGE *par la culasse*.

— Devenir chargé : *Maladie dont la langue* SE CHARGE.

— Se couvrir de nuages : *Le temps* SE CHARGE.

— Prendre une charge, un fardeau : *Poetefiux qui* SE CHARGEAIT *entre mesure*.

— Se couvrir, s'affubler, mettre sur soi : *Les rastaquouères* SE CHARGENT *de trop de bijoux*.

— Se remplir : *Yeux qui* SE CHARGENT *de larmes*.

— Accepter, prendre sur soi le soin, la charge ou la responsabilité : SE CHARGER *d'une tâche, de l'éducation d'un enfant*. « S'engager, s'aventurer, se risquer. « Se rendre coupable de : SE CHARGER *d'un crime infâme*.

— *Se charger de quelqu'un*, 1° S'engager à le nourrir, etc.: SE CHARGER *d'un orphelin*; 2° S'engager à le vaincre, à s'en débarrasser : *Mon Dieu, délivrez-moi de mes amis ; je* ME CHARGE *de mes ennemis*. (Volt.)

— Manger trop ou des aliments indigestes : SE CHARGER *l'estomac*.

— Manèg. *Se charger d'épaules, de ganache, de chair*. Se dit d'un cheval quand il engraisse trop et que ces diverses parties prennent trop de développement.

— Réciproq. S'attaquer : *Les hautes* [illegible] SE CHARGENT *avec vigueur*. « Se causer l'un l'autre : *Chargeons-nous* SE CHARGEANT *avec emportement*.

ANTON. Décharger.

CHARGETTE (*ché*) n. f. Sorte de pelle-spatule à manche métallique avec manche, que l'on emploie pour mesurer les quantités de poudre et de plomb qui doivent entrer dans la charge d'une cartouche de fusil.

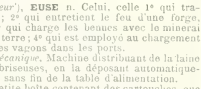
Chargette

CHARGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Celui, celle 1° qui travaille aux cardes ; 2° qui entretient le feu d'une forge, d'un fourneau ; 3° qui charge les bennes avec le minerai ou le charbon de terre ; 4° qui est employé au chargement des bateaux et des vagons dans les ports.

— *Chargeuse mécanique*. Machine distribuant de la laine dans les cardes briseuses, en la déposant automatiquement par parties prenant trop de développement.

— Art milit. Petite boîte contenant des cartouches, que l'on adapte aux fusils de guerre a chargement coup pour coup, pour les transformer en armes à répétition.

— Mar. Négociant à qui appartient ou partie de la cargaison d'un navire. « Se dit des servants de droite et de gauche placés près de la culasse et faisant le chargement des pièces rayées. « Ressort employé dans les maisons des canons qui peut [illegible] le tir rapide pour indiquer d'avoir toujours des cartouches prêtes à être introduites et de tirer sans s'arrêter.

— Post. Sous-agent affecté au transbordement et à l'escorte des dépêches postales. (Employé aussi comme gardien de bureau.)

— adj. *Commissionnaire* CHARGEUR, Celui qui fait les expéditions des marchandises par bateau.

— Mar. Vx. Les premiers *chasseurs* type Robert étaient des canons de bronze qui se chargeaient par la culasse, au moment du tir, pour mettre un certain nombre de cartouches plus à portée du tireur. Puis vint le chargeur *Lee*, métallique et muni d'un mécanisme à répétition qui, fixé au fût de l'arme, y poussait successivement ses huit cartouches.

Aujourd'hui, les chargeurs sont des sortes de lames d'acier très minces, repliées de manière à contenir de trois à cinq cartouches, et qui permettent d'introduire leur chargement entier, d'un seul coup, dans le *magasin* du fusil : soit qu'il faille vider d'abord le chargeur dans l'arme (système *Vitali* — abandonné — ou *Mauser*, adopté en Belgique et en Russie), soit qu'on introduise dans l'arme le chargeur lui-même tout rempli, qui ressort automatiquement après le tir, quand il est vide. Tel est le chargeur *Mannlicher*, adopté en Allemagne et en Autriche, ainsi qu'en France pour la carabine de cavalerie, modèle 1890, et le mousqueton d'artillerie, modèle 1892.

CHARGEURE n. f. Pièce de blason qui en charge une autre. « La CHARGEURE *ne diminue pas la noblesse comme fait la brisure*. Syn. CHARGE.

CHARI, grand fleuve intérieur de l'Afrique centrale, né sur le plateau qui sépare les domaines du Tchad, du Nil et du Congo, coule lentement vers l'O., puis le N.-O., à travers une immense plaine. Son cours, parsemé d'îles et de bancs de sable où abondent les hippopotames et les crocodiles, est navigable pour les vapeurs à partir du confluent avec le Gotungu. Il reçoit de grands affluents (Aouka-debbé, Bab-el-Abiad, Bab-el-Ardhe, Gribingui, etc.), puis se bifurque en bras, dont le principal portent les noms de Ba-Bousso et de Ba-Bai ou Logone. Le Chari se termine dans le sud du lac Tchad par un vaste delta marécageux. Son débit est d'environ 2.000 mètres cubes par seconde. « Ce fleuve a été étudié par l'administrateur colonial E. Gentil, en 1897.

CHARIANTHE (*ka* — du gr. *kharieis*, gracieux, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de malpighiacées-malpighiées, comprenant des arbrisseaux qui croissent aux Antilles.

CHIRABADON n. m. Étoffe très solide et très épaisse, dont les toiles sont peu chères, et qui sert à faire des bâches pour couvrir les bateaux de charge : Chaland de l'Adour, muni de flotteurs qui lui permettent de franchir les seuils avec son plein chargement.

CHARIOTAGE n. m. Argot. Fiacre.

CHARICIS (*ka, sis*) n. f. Genre de composées-astéroïdées, renfermant des herbes annuelles du Cap, dont les feuilles basilaires sont opposées, tandis que les autres sont alternes, et dont les inflorescences sont des capitules solitaires terminaux.

CHARICLÉE ou **CHARICLÆA** (*ka* — n. propr. gr.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-genre des noctuelles, famille des héliotidés, renfermant de jolies noctuelles de petite taille, dont l'espèce type est la *charicléa Delphinii*. Nombreux vagabondent sur *quelle incarnat ou du pied d'alouette*, cette *charicléa* est rose et violette, avec les ailes inférieures variées de blanc de noir et de lie de vin pâle. On la croit importée d'Orient. En France, la chenille vit dans les jardins sur les [illegible] sauges, dont elle détruit les fleurs et les fruits.

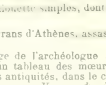
Charicléa.

CHARICLES, un des trente tyrans d'Athènes, assassiné en 404.

Charicléa, titre d'un ouvrage de l'archéologue allemand W. Becker (1840). C'est un tableau des mœurs de l'ancienne Grèce, un manuel des antiquités, dans le cadre d'un récit romanesque, analogue au *Voyage du jeune Anacharsis* de Barthélemy.

CHARICLO. Myth. gr. Nymphe, mère du devin Tirésias. — Femme du centaure Chiron, dont elle eut de nombreux enfants (Carystos, Ocyroé, Méculippe, etc.).

CHARIDÈME, général grec, né à Oréos, dans l'île d'Eubée, vers 400 av. J.-C. D'abord simple soldat, il devint ensuite capitaine de pirates, puis chef de mercenaires. Il servit tour à tour les Athéniens, le roi de Thrace Cotys, le satrape Artabaze. Il chercha à se rendre indépendant en Troade, puis retourna auprès de Cotys, dont il épousa la fille. Il se réconcilia avec Athènes, qui lui accorda le droit de cité, et qui l'envoya au secours d'Olynthe, en 349. On ne sait rien de précis sur la fin de sa vie.

CHARIDÈME, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C. Il fut chargé de plusieurs missions auprès de Philippe de Macédoine.

CHARIÉIDE (*ka* — du gr. *kharieis*, élégant) n. f. Bot. Syn. de RABELAISIE.

CHARIENTISME (*ka, an-tisme* — gr. *kharientismos*, plaisanterie) n. m. Espèce de trope qui consiste dans une ironie fine et gaie, par laquelle on donne à entendre, plutôt qu'on ne l'exprime, ce qu'il y a de piquant dans la pensée.

CHARIESSA (*ka, ès-sa* — du gr. *kharieis*, élégant) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, renfermant des clairons de l'Amérique du Nord. On connaît quatre espèces. La *chariessa pilosa* est le type du genre.)

Chariesse (gr. du nat.).

CHARIESTÈRE (*ka, stèr*) ou **CHARIESTERUS** (*ka, ès-tèr-russ*) [du gr. *kharieisteros*, plus gracieux] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, renfermant des punaises terrestres de taille moyenne, élancées, à antennes dilatées en palette vers leur milieu. (Les vingt espèces de ce genre habitent les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique.)

Chariestère (gr. du nat.).

CHARILAUS ou **CHARILLOS,** roi de Sparte, vivait vers le IXe siècle av. J.-C. Il fut le tuteur du roi Eurypontides (VIIIe s. av. J.-C.) Placé sous la tutelle de son oncle Lycurgue, il coopéra, suivant Plutarque, à ses réformes. Il fit la guerre aux Argiens, mais ne put soumettre les Téguéates, et fut même, un moment, leur prisonnier. Mis en liberté par eux à la condition de ne plus les combattre, il manqua, dit-on, à sa parole.

CHARILE, jeune fille de Delphes, que sa mort tragique rendit célèbre. Durant une famine, Charile, poussée par le besoin, alla demander l'aumône au roi, fut repoussée et se pendit de désespoir. L'oracle ordonna d'apaiser ses mânes. Pour cela, on institua la fête des *charilées*.

CHARILÉES (*ka*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Delphes, en mémoire de la mort de Charile.

— ÉNCYCL. Cette fête, suivant Plutarque, se célébrait tous les neuf ans. On battait, puis on enterrait, la corde au cou, une statue de Charile. Cette cérémonie symbolique se rattachait, sans doute, à une antique tradition de sacrifices humains. Mais la légende delphique y voyait une cérémonie expiatoire en souvenir de Charile.

CHARIONELLE (*ka, nèl*) ou **CHARIONELLA** (*ka, nèl-la* — du gr. *kharis*, grâce) n. f. Genre de mollusques brachiopodes, famille des spiriférides, renfermant des coquilles ovales, allongées, avec la plaque du milieu obsolète ou développée au fond de la valve. (On connaît une quinzaine d'espèces de charionelles, fossiles dans le dévonien de l'Amérique du Nord et de l'Espagne.)

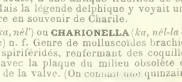
Charioné de ferme.

CHARIOT (*ka, charriot*) n. m. Voiture à quatre roues, avec des ridelles ou une caisse, servant à porter des fardeaux : Chariot *chargé de foin*. « Il été employé quelquefois dans le sens général de Char : *Courses de* CHARIOTS.

— Appareil porté sur ses roulettes, servant à soulever les enfants qui ne savent pas encore marcher, et les aidant à se transporter tout seuls d'un endroit à un autre.

— *Chariot volant*, Chariot usité en Chine, qui est mû par une voile [illegible] vives. « *Chariot d'incendie*, Chariot léger dont les sapeurs-pompiers se servent pour transporter les appareils de sauvetage, etc.

Chariot d'enfant

— Admin milit. Fourgon pour le transport des bagages, des munitions et des blessés. « *Chariot de batterie*, Sorte de voiture que les batteries traînent à leur suite, et qui sert à transporter des outils, des objets de rechange, du harnachement, etc. « *Chariot porte-corps*, Voiture destinée au service de siège, et qui sert principalement à transporter les mortiers, et accessoirement les canons et les projectiles. « *Chariot de pare*, Sorte de barrette à quatre roues destinée au transport des lattes, à pointe des caisses d'armes, des caisses-boutoir des machines de ponts, des bois à plates-formes, etc.

Chariot porte-corps.

— Chef. *Chariot roulant* ou *chariot de service*, les [illegible] chariot roulant sur une voie tracée spécialement sur des voies de service, employée dans les gares pour transporter machines et wagons, et les faire changer de voie.

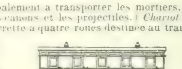
A, chariot roulant (ch. de fer).

— Industr. Partie mobile des métiers à filer, dans les filatures de laine peignée. « Il le porte le long à broches et [illegible] la tension des fils. « Sorte de chariot imprimant un mouvement de montée et de baisse aux pressoirs des peigneuses à lin et aux [illegible] des métiers continus à filer. « Pièce du métier à tisser à laquelle on donne aussi le nom de CHARIVARI. « Plate-forme mobile portant l'objet à travailler dans une machine outilleuse. Traverse portant l'outil de cette machine. « *Chariot à cylindres*, Machine employée chez les pareuses pour cylindrer le cuir de vache lissée. « *Chariot de cordonnier*, Plateau de l'ouvrier. « *Chariot de cordier*, Bâti sur lequel roues permettant de le mouvoir, et que l'on charge suivant le commettage que l'on veut obtenir. « Mettre du fabricant de lacets. « Voiture on bard pour transporter les pierres. « Sup[illegible] [illegible] [illegible] [

— Jeu. On dit au jeu d'hombre qu'on a le *chariot* lorsque l'on possède les quatre dames dans son jeu.

— Manège. Pastoion garni de un certaine de boutons à hauteur du mollet.

— Mar. *Chariot de barre*, Collier portant deux réas sur lesquels passe la drosse. C'est dans ce collier, qui court sur la tamisaille, que glisse la barre du gouvernail.)

— Télégr. Organe de transmission dans l'appareil Hughes. ♦ Voiture spéciale transportant en même temps le matériel destiné à la construction de lignes télégraphiques militaires, l'outillage et les approvisionnements. ♦ *Chariot mécanique*, le chariot sur lequel sont placées les bobines autour desquelles est entourée le fil télégraphique.

— Théatr. Sorte d'échelle destinée à porter les décors qui se meuvent latéralement.

— Antiq. Litiga. **Chariot de Thespis**, Expression employée pour la première fois par Horace, et qui, depuis, est devenue proverbiale. La tradition veut que Thespis, qui passe pour l'inventeur de la tragédie, ait été banni d'Athènes par la sévérité de Solon, ait parcouru les campagnes, avec ses acteurs, sur un char qui leur servait de scène. De là l'expression *Monter sur le chariot de Thespis*, employée, autrefois surtout, pour désigner la vie errante des comédiens de province, obligés parfois de jouer sur des théâtres improvisés et voyageant presque le reste des décors et les accessoires.

Le *Chariot de Thespis* tient une place d'honneur dans le *Roman comique* de Scarron, le *Gil Blas* de Le Sage, et la *Jeune Provence* de Th. Gautier.

— Techn. Tel bien. On peut ranger sous ce nom tous les véhicules anciennement utilisés pour les transports et aussi pour les transports des personnes avant l'invention des carrosses, qui ne datent que de la Renaissance. Dans tout le nom de *char* à toutes les voitures à roues, on comprendra les comme *chariots* toutes celles qui sont quadrangulaires, qu'elles soient, ou non, suspendues, et quels que soient leurs dimensions et leurs usages. Sous les Mérovingiens, les chariots étaient d'un emploi courant, et ceux-les rois fainéants sont demeurés célèbres. C'était une caisse harlongue, très ornée, couronnée par des arceaux de bois supportant des rideaux de cuir ou d'un tissu quelconque.

Chariot suspendu, vers 1565.

Vers la fin du moyen âge, on inventa les chariots *branlants*, où le coffre se trouvait suspendu par des courroies. Ces véhicules étaient aussi appelés *chars à dames*; ils durent jusque sous Henri IV; car les carrosses, objets de luxe déjà en usage sous Charles IX, n'étaient pas à la portée de tout le monde, au XVIe siècle, ces chariots disparaissent devant les carrosses et autres voitures, qui devaient attendre encore longtemps les ressorts métalliques. Il faut citer aussi les chariots à *feu*, servant à chauffer les églises et aussi l'intérieur des palais, comme celui qu'on promenait, sous Charles VI, dans l'hôtel Saint-Pol, etc.; les chariots *de table*, petits meubles portant des bouteilles, des salières, etc. V. CARROSSE.

Chariot d'enfant (LE), drame indien en cinq actes et sept tableaux, attribué au roi Soudraka (IIe s. de notre ère). Il a pour sujet l'amour d'un ministre disgracié, Tcharoudatta, pour la courtisane Vasantasena. Celle-ci est poursuivie par le beau-frère du roi, qui a tendu un piège à Tcharoudatta. Tcharoudatta est pris pour le meurtrier, et c'est lui que l'on mettrait à mort si Vasantasena, échappée à la mort, ne se présentait soudainement aux yeux de l'assassin pour l'accuser. Une traduction en vers de ce drame, par Méry et Gérard de Nerval, a été jouée à l'Odéon en 1850.

Chariot de foin (LE), tableau. V. FOINS (*les*).

CHARIOT DE DAVID, GRAND CHARIOT, ou simplement **CHARIOT**, constellation circumpolaire, plus connue sous le nom de GRANDE OURSE. V. OURSE (*grande*). **CHARIOT (Petit)**, autre nom de la petite Ourse. V. OURSE (*petite*).

CHARIOT DE MER. Astron. V. ARGO.

CHARIOTÉE n. f. Contenu, en céréales, d'un chariot.

CHARIOTER v. n. Travailler en se servant de l'outil du tour fixe entre les mordaches du support à chariot.

CHARIPTÈRE (*ka* — du gr. *kharis*, grâce, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des noctuelles, famille des badinédés, comprenant des papillons à thorax carré, écailleux, à abdomen crêté, à ailes variées de blanc.

— ENCYCL. On connaît trois espèces de *charipteres*, dont les chenilles, rendées en dessus, plates en dessous, vivent sur les arbres et se chrysalident en terre, dans une coque solide. La *charipteres colita* est de France, la *charipteres gemmea* vit en Europe, la *charipteres festa* aux Etats-Unis.

Charipteres red de mouth.

CHARIS (*ka-ris* — du gr. *kharis*, grâce, n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des cérambycines, renfermant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. La *charis bicornis* est une jolie espèce du Brésil.

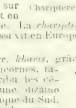
Charis, gr. 2 fois.

CHARIS. Myth. gr. Personnification de la Grâce. Les poèmes homériques font d'elle la femme d'Hephaistos. Nom donné quelquefois à Aglaé, l'une des trois Charites.

CHARISIES ou **CHARITÉSIES** (*ka*, n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait en l'honneur des Charites, déesses de la Grâce. Elles comprenaient des concours de danse, de musique et de poésie. Elles avaient un éclat par [illegible] *charges civiles*, dont on trouve des extraits dans le Digeste.

CHARISIUS (Flavius Sosipater), grammairien latin du Ve siècle, né en Campanie. Il fut, dit-on, préfet de Rome. Il reste de lui des *Institutiones grammaticæ*, qui nous sont parvenues mutilées, et qui sont remarquables par l'exactitude avec laquelle l'auteur cite ses autorités. Lindemann en a donné une nouvelle édition à Leipzig, en 1840.

CHARISTÉRIES (*ka, sté*) n. f. pl. Sacrifices d'actions de grâces, comme ceux que célébraient les Athéniens pour fêter le rétablissement de la liberté par Thrasybule, en 403. ♦ Nom donné par les Grecs à la *supplicatio* romaine.

CHARISTICAIRE (*ka, sti-ker* — du gr. *kharis*, grâce, n. m. Eccl. Grec. Personne qui jouissait des revenus d'un monastère, d'un hôpital ou d'un bénéfice.

CHARISTIES ou **CARISTIA** (*ka, sti* — du gr. *kharis*, grâce) n. f. pl. Repas de famille que l'on célébrait solennellement, dans l'antiquité romaine, pour le maintien de la concorde, et d'où l'on excluait tout étranger.

— ENCYCL. Cette fête suivait immédiatement celles des *parentalia* et des *feralia*. Elle se célébrait chaque année, le 19 février. Elle fortifiait les liens de parenté, en excitant à de mésintelligence, facilitait les réconciliations. On faisait remonter l'origine de cette fête aux repas annuels de curies et de *gentes*, qui avaient été institués, disait-on, par Romulus.

CHARITABLE adj. Qui juge, parle ou agit avec charité envers et indulgent : *Il faut être* CHARITABLE *envers tout le monde*. Qui fait, qui aime à faire des aumônes : *Philanthrope* CHARITABLE. ♦ Qui est inspiré par un sentiment charité : *Conseil* CHARITABLE.

— Substantiv. Personne charitable : *Loin d'ici ces faux* CHARITABLES ! (Fléch.)

— ANTON. **Avare, dur, égoïste, impitoyable, inhumain.**

CHARITABLEMENT adv. D'une manière indulgente : *Il faut* CHARITABLEMENT *corriger son prochain*. Armant ♦ Avec une libéralité inspirée par la charité : *Secourir* CHARITABLEMENT *son prochain*.

— Ironiq. Malignement; avec une charité feinte : *Divertir* CHARITABLEMENT *les autres de leurs défauts*.

CHARITATIF (*ka* — rad. *charité*) adj. m. Subside mis à la disposition par le concile à un évêque, dans un cas de nécessité urgente : *Subside* CHARITATIF.

CHARITÉ (du lat. *caritas*, même sens) n. f. Dans le langage des théologiens, Vertu théologale qui consiste à aimer Dieu pour lui-même, et le prochain comme une créature de Dieu. ♦ Dans le langage ordinaire, Vertu qui porte à désirer et à faire le bien du prochain.

— Prov. Acte inspiré par l'amour du prochain et par le désir de lui être utile : bienfait, aumône : *Faire de grandes* CHARITÉS.

— Complaisance, condescendance : *Ayez la* CHARITÉ *de m'écouter un moment*. ♦ Indulgence, vertu qui nous inspire une grande douceur dans nos relations avec le prochain.

— Ironiq. Intention maligne ou méchante.

— *Charité conventuelle*, Association fondée à Paris en 1878, pour donner des soins aux femmes en couche.

— *Demander la charité, Etre à la charité*, Demander l'aumône, Vivre d'aumônes. ♦ *Prêter des charités à quelqu'un*, Lui attribuer des calomnies ou des médisances qu'il n'a pas faites.

— Arg. *Vol à la charité*, Escroquerie qui consiste à obtenir de l'argent de quelqu'un, sous prétexte de charité.

— Hist. *Conseil de charité*, Lieu où on distribue des secours; bureau qui s'en charge. ♦ *Atelier de charité*, Atelier où l'on fait travailler les pauvres sans ouvrage. ♦ *Dame de charité*, Dame qui seconde les bonnes œuvres de charité, recueillant des aumônes et en visitant les pauvres ou les malades.

— Maison où résident des frères ou des sœurs de charité. Nom donné à divers hôpitaux qui sont, ou qui étaient, desservis par des sœurs de charité.

— Hist. *Ordre de la Charité chrétienne*, Institué à Paris par Henri III, en 1583, pour récompenser les militaires blessés au service de l'Etat. (Il ne fut régulièrement organisé que par Henri IV et disparut quand Louis XIII fonda l'ordre de Saint-Louis.)

— Relig. Disciplinaire que les religieux de certains ordres s'administrent l'un à l'autre. ♦ *Votre Charité*, Titre que l'on donnait aux princes de l'Eglise. ♦ *Filles de la charité*, Religieuses d'un ordre fondé en Bresse en 1517, pour soigner les malades. ♦ *Frères de la charité de Saint-Hippolyte*, Ordre hospitalier fondé au Mexique en 1585. ♦ *Charité de Notre-Dame*, Congrégation de religieuses le Saint-de-Dieu, qui se vouent au soin des hôpitaux. ♦ *Religieuses de Notre-Dame de charité*, Congrégation établie en 1642 pour la conversion et la garde des femmes [illegible] ♦ *Confréries de la charité*, Frères de la charité, Sœurs de charité, Dames de charité. V. la partie encycl.

— Prov. Charité bien ordonnée commence par soi-même, Avant de chercher à faire du bien aux autres, il faut songer à ses propres intérêts.

— ENCYCL. Dieu est la [illegible] vertu théologale nous est supérieure aux autres (1 Cor. XIII, 13). Le motif de la charité est la perfection [illegible] Dieu. [illegible] En d'autres termes, la charité est une vertu par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

— *Charité envers Dieu*. La foi nous enseigne que Dieu est le bien suprême : nous devons donc le préférer à tout ce qui peut paraître [illegible] l'amour de [illegible] l'amour de *bienveillance*. Le premier nous fait aimer Dieu parce qu'il est pour nous la source de tous biens. Le second est d'un degré plus élevé : nous aimons Dieu par reconnaissance des bienfaits que nous en avons reçus. Le troisième seul [illegible] véritablement la charité, parce qu'il nous fait aimer Dieu, à cause de sa propre excellence. Mais il y a des variétés dans cette vertu même. La charité *habituelle* ou *infuse* est la capacité d'aimer Dieu surnaturellement, versée en nous par le sacrement de baptême et rendue par le sacrement de pénitence à ceux qui l'ont perdue par un péché mortel. La charité est *actuelle* chez tous ceux qui [illegible] est une charité initiale, qui ne répond qu'incomplètement à la [illegible] actions, dont elle fait le mérite; elle accompagne les élus dans le ciel et constitue leur droit à la béatitude éternelle.

— *Charité envers le prochain*. L'antiquité gréco-romaine [illegible] hombres d'une même cité; mais les étrangers, les barbares, c'est-à-dire la plus grande partie du genre humain, étaient considérés comme des ennemis. C'est Jésus-Christ qui a créé la confraternité humaine : il a révélé en Dieu un père dont nous sommes les enfants. Aux yeux du chrétien, le prochain, c'est tout homme, sans distinction aucune, et sans exception. Nous devons aimer notre prochain pour l'amour de Dieu, et comme nous-mêmes. L'exercice de la charité [illegible] *porelle et spirituelle*; c'est-à-dire, pour les premières, l'assistance donnée à ceux qui ont faim et soif ou qui sont sans vêtements, la délivrance des prisonniers, l'hospitalité, les soins envers les morts; pour les secondes, la conversion des pécheurs, l'instruction des ignorants, le support des défauts d'autrui, la prière pour les vivants et les morts, et surtout le pardon des injures. Cette sollicitude pour autrui s'étend même jusqu'au devoir de corriger le prochain de ses défauts en l'avertissant avec prudence et douceur : c'est l'objet de la *correction fraternelle*.

— Théolog. [illegible]

— Econ. polit. [illegible]

— Hist. relig. *Frères de la Charité*. Cet ordre religieux, établi à Grenade en 1540 par saint Jean de Dieu, pour le soin des malades, et approuvé par le pape [illegible] Henri IV. Dispersés au moment de la révolution, les frères de Saint-Jean-de-Dieu furent rétablis sous le premier Empire. Ils ont actuellement plusieurs maisons en France : il faut citer un hôpital de fous à Lyon; une célèbre maison de santé et un asile pour les enfants infirmes à Paris.

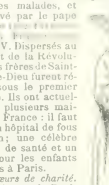
Frère de la charité.

— *Sœurs de charité*. Saint Vincent de Paul, alors curé de Châtillon-les-Dombes, avait institué dans la Bresse une première confrérie [illegible] *servantes des pauvres*, en 1617, et une seconde à Châlons, en 1623. En 1629, il en fonda plusieurs autres du même genre à Paris, et, plus tard (1634), avec l'assistance de Louise de Marillac, nièce de l'ancien garde des sceaux et veuve d'Antoine Le Gras, il les réunit dans une seule communauté. La nouvelle congrégation, approuvée par le roi Louis XIV, en 1657, et confirmée par le pape, en 1660, eut pour première supérieure Mlle Le Gras. Les filles de la charité, appelées aussi « sœurs grises », dans la suite, « sœurs de Saint-Vincent-de-Paul », se répandirent bientôt dans toute la France, et même dans plusieurs nations voisines. Dispersées par la Révolution, elles furent promptement rétablies : elles ont des établissements dans le monde entier (plus de cinq cents maisons en France) : leur maison mère est à Paris, rue du Bac.

— *Confréries de charité*. On nomme ainsi des confréries instituées, dès le XIVe siècle, dans les diocèses de Rouen, de Lisieux, de Séez et d'Evreux. Réformées après la Révolution, elles existent encore avec leurs anciens règlements, et même, en plusieurs communes, avec leurs anciennes costumes. Elles ont pour but principal de rendre aux morts les derniers honneurs.

— *Dames de charité*. Ce sont les dames riches et zélées de chaque paroisse, qui, sous l'autorité et la direction du curé, vont quêter à domicile pour les pauvres.

— Bouddhisme. *Le dieu de la Charité*. La charité bouddhique est la vertu par excellence, sans laquelle l'être le plus vertueux ne saurait devenir Bouddha. Le dieu, ou plutôt [illegible] ses têtes et ses bras multiples (on lui donne jusqu'à mille mains, avec une œil dans la paume de chacune d'elles) témoigne l'importance de mise [illegible] de la grandeur de sa tâche. Avec le bouddhisme, il a passé au Thibet, dont il s'est fait le protecteur attitré sur le nom de *Tchanréci* (*Spyanraszgsig*) — en Chine, où il est devenu *Kouan-yin* [illegible] le nom de [illegible]. Dans ces trois derniers pays, — sous l'influence de légendes locales, la plupart d'origine [illegible] formes différentes et [illegible] mamie.

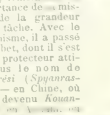

— Iconogr. Les artistes peignent ordinairement la *Charité* sous la figure d'une femme mère entourée de ses enfants. C'est ainsi qu'Andrea del Sarto l'a représentée dans le

tableau exécuté pour François Ier (auj. au Louvre). Cette composition passe à son tour pour un des chefs-d'œuvre du maître.

Cependant on exécute deux autres tableaux de la *Charité*. Une répétition en coupe ancienne se trouve dans le musée de Naples. — Dans un tableau du musée de Madrid, dont il existe une répétition à Venise, Paul Veronese a représenté la *Charité* sous la figure d'une jeune femme, portant sur son bras un petit garçon, et offrant sous son manteau rose deux filettes de lait. Le Dominiquin a traité le même sujet (Dresde). — Unterberger de Rome (Madrid), représentera la *Charité*, « vierge, » en marbre, la statue de la *Charité*, dans le *Panthéon de Madrid de Madrid et en cuivre*.

Urbain Le Verdier présente de Saint-Sulpice, à Paris, nous fait voir la *Charité*. Allaitant un enfant et en ayant un autre sur les genoux; un troisième répand des fleurs. La *Charité* tient un cœur enflammé. Citons encore des tableaux de Holbein (Turin); du Guide (Florence); d'Annibal Carracche (Naples); de Louis Carrache, de Jacques Blanchard (Louvre); une statue du tombeau de Paul III, à Rome, par le Bernin; une statue de bronze de Jean de Bologne, dans une suite de six *Vertus*, au palais de l'Université, à Florence, et enfin, le groupe de Paul Dubois pour le tombeau de Lamoricière, dans la cathédrale de Nantes : la *Charité* est figurée par une femme du peuple, qui partage son lait nourricier entre son enfant et un orphelin. C'est une des maîtresses œuvres de Paul Dubois (1878).

La Charité, d'après André del Sarto (Louvre).

Charité romaine (LA), trait d'amour filial raconté par Valère Maxime. — Une Romaine avait été condamnée à être étranglée. Le triumvir, n'ayant pas le courage d'exécuter la sentence, résolut de la laisser mourir de faim. Mais il permit à la fille de cette malheureuse de venir chaque jour dans la prison. Or celle-ci nourrissait sa mère de son lait. — D'après Festus, Cimon et sa fille Pérea seraient les héros de cette histoire, qui s'intitulerait alors *la Charité grecque*. Parmi les nombreuses représentations de cette scène, rappelons : une peinture antique et divers tableaux du Parmesan (Naples), du Fiammingo (villa Albani), etc., une toile de Benedetto Crespi (Madrid). Une *Charité romaine*, du Guide, qui a traité plusieurs fois ce sujet, est au musée de Marseille. Un autre tableau de ce maître est à Gênes. Une copie supposée du Guide est au musée de Cologne. Un tableau de Gérard Honthorst, sur ce sujet, est au musée de Munich. On peut citer encore, parmi les artistes qui ont traité ce sujet, Bachelier (Louvre), Jules Lefebvre (1864), etc.

La Charité, d'après Paul Dubois.

Charité (HÔPITAUX DE LA), à Paris. Plusieurs établissements hospitaliers de Paris ont reçu ce nom. Le plus ancien est celui qu'avait fondé, au faubourg Saint-Marceau, Marguerite de Provence, veuve de Louis IX. Il fut abandonné au siècle suivant et transformé en habitation particulière. En 1559, un philanthrope, Nicolas Houel, marchand apothicaire, obtint du roi l'autorisation d'y installer une maison de charité pour des orphelins qui y seraient élevés dans l'étude de la pharmacie, afin de pouvoir administrer gratuitement des médicaments aux pauvres. L'institution prospéra pendant une cinquantaine d'années; après quoi, Henri IV la transforma en hôpital pour les officiers et soldats blessés. Lorsque Louis XIII créa l'hôpital de Bicêtre pour cette catégorie de malades, la maison de la rue de l'Arbalète fut concédée à une communauté de femmes, sous le vocable de Sainte-Valère, et finalement fit retour à l'Hôtel-Dieu. Les bâtiments devinrent, au cours du XIXe siècle, le siège de l'École de pharmacie; enfin, sur leur emplacement s'élève l'Institut agronomique.

Une autre maison de la charité avait été créée, en 1519, par François Ier, pour donner asile aux pestiférés; mais cette idée fut abandonnée avant que les bâtiments, trop coûteux, fussent achevés.

L'hôpital de la Charité, qui subsiste encore aujourd'hui, doit son origine à Marie de Médicis, qui, en 1602, fit venir de Florence des religieuses hospitalières et les établit dans une maison de la rue Saint-Pierre et Saint-Pierre-aux-Bœufs, à côté de la chapelle Saint-Pierre qui sert trop vaste, et, finit, par corruption, en « rue des Saints-Pères). Cet établissement fut, peu après, transféré dans une autre maison de la même rue, plus vaste et voisine de la chapelle Saint-Pierre, qui fut alors [illegible] Pendant la Révolution, l'hôpital prit le nom d'« hospice de l'Égalité » et la chapelle fut transformée en temple de l'Égalité. Aujourd'hui, elle est le siège de l'Académie de médecine et l'hôpital de la Charité est situé rue Jacob.

Rappelons, enfin, qu'au moment de sa fondation, en 177[illegible] l'hôpital Necker porta pendant quelque temps le nom d'« hospice de la Charité ».

CHARITÉ (LA) ou **CHARITÉ-SUR-LOIRE** (LA), ch.-l. de canton de la Nièvre, arrond. et à 28 kilom. de Cosne, sur la Loire, 5,339 hab. (*Charitois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Fromages, quincaillerie, bonneterie, chaussures, chaux, ciments, sabots, savons; commerce de grains, bois, fer et laines. Église Sainte-Croix, dont le chœur, le transept et quelques travées du bas côté Nord, de style bourguignon, datent du XIIe siècle. Quelques débris du château des remparts du XIVe siècle. Le canton a 14 comm. et 14,130 hab.

Armes de la Charité.

— *Histoire*. La Charité doit son origine au célèbre prieuré Notre-Dame, de l'ordre de Cluny, qui y fut fondé en 1052 et de qui relevaient une cinquantaine de prieurés, tant en France qu'à l'étranger. Pendant les guerres de religion, la Charité, où les protestants formaient un parti puissant, fut prise et reprise plusieurs fois par ses ennemis des deux partis et presque ruinée. Les remparts furent démantelés après les troubles de la Ligue.

CHARITES (*ka*) n. f. pl. Nom générique des déesses de la Grâce, chez les Grecs. Elles étaient filles de Zeus et d'Eurynomé, suivant les uns; d'Hélios et d'Églé, suivant les autres. Elles étaient vénérées au culte de plusieurs grands dieux : Zeus et Héra, Apollon, Dionysos, Aphrodite. (Comme les Muses, elles présidaient à la musique.) — *Encyc.* CHARITÉ.

— ENCYCL. Le nombre et le nom des *Charites* varient, à l'origine, suivant les pays. Peu à peu l'on s'accorda à se figurer un groupe de trois Charites, qui on appelait Euphrosyne, Thalie, Aglaé. C'est ainsi que se les représentaient les poètes et les artistes de l'époque classique. V. GRÂCES.

Charites statues antiques. Louvre.

CHARITON, romancier grec d'époque inconnue, mais postérieur à l'ère chrétienne. Il était d'Aphrodisias, en Carie. Il est l'auteur d'un roman intitulé : *Les Amours de Chéréas et de Callirrhoé*. C'est l'histoire d'une jeune Syracusaine enlevée par des pirates, longtemps chercher, et enfin retrouvée par son mari.

CHARITON et **MÉNALIPPE**, citoyens d'Agrigente, dont la mort inspirait des beaux exemples de dévouement et d'amitié. Ils avaient conspiré contre Phalaris. Chariton, découvert, allait être conduit au supplice; Ménalippe accourut se livrer aux bourreaux, en affirmant qu'il était le seul coupable. Phalaris leur accorda la vie, et se borna à les bannir.

CHARIVARI (mot d'origine douteuse, qui paraît dater du XIVe s.). n. m. Bruit confus de huées, de sifflets, de casseroles et d'autres objets, que l'on fait devant la porte de certaines personnes dont on désapprouve la conduite.

— Par ext. Bruit quelconque, grand tapage : *Les enfants aiment le* CHARIVARI. || Bruit confus d'instruments : concert qui manque d'harmonie. || Querelle, plaintes, reproches accompagnés de cris : *Xantippe faisait à Socrate de continuels* CHARIVARIS.

— Cost. Pantalon de cavalier, qui est garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés.

— Jeux. A l'hombre, Réunion de quatre dames dans la main du même joueur : *Avoir* CHARIVARI.

— Mar. V. la partie encycl.

— Techn. Pièce du métier à tisser que fait aller la main gauche de l'ouvrier, et dans le bas de laquelle il fait rouler la navette de la main droite. || On dit aussi CHARIOT.

Ebrart. Supp. de CHARIVARI.

ENCYCL. Hist. Le *charivari* sévissait particulièrement contre les veufs ou les veuves convolant en secondes noces et contre les maris trompés; mais il prenait aussi, parfois, le caractère d'une manifestation politique ou sociale. C'est ainsi qu'en prenant quelque sorte historique troubla, au XVIIIe siècle, la Provence, après l'arrêt du parlement dans la scandaleuse affaire de la Cadière contre le père Girard. (V. GIRARD.) Plusieurs charivaris littéraires, v. CABALE.

L'usage des charivaris était en pleine vigueur au commencement du XVIIe siècle; le concile provincial de Tours les interdit, sous peine d'excommunication, comme injure faite au sacrement du mariage. D'autres conciles et des arrêts de parlements multiplièrent cette interdiction. La coutume, néanmoins, se maintint longtemps encore.

— Mar. Dans la marine, le *charivari* était une sorte de chant improvisé, par lequel les marins s'excitaient quand ils avaient à faire ensemble quelque travail de force. Celui qui menait le charivari pouvait, en toute sécurité, passer en revue les manies, les tics, la vie même de ses chefs et les critiquer librement. L'usage du charivari a été interdit à bord des navires de l'État, à partir de 1826, mais on le retrouve encore dans la marine marchande.

Charivari (LE), journal satirique, fondé en 1832, par Charles Philipon. Sous l'inspiration du rédacteur en chef, Louis Desnoyers, des dessinateurs tels que Granville, Daumier, Gavarni, Traviès, Charles Philipon, attirèrent à ce journal, sous le règne de Louis-Philippe, beaucoup de succès et.... de procès. Lorsque en 1835 la liberté de la presse fut restreinte, alors la politique fut quelque peu abandonnée, le journal se rejeta sur la caricature sociale. Daumier crayonna sa série de *Robert Macaire* et ses nombreuses satires contre la classe bourgeoise; Gavarni, ses compositions philosophiques. Un peu plus tard, Altaroche était rédacteur en chef, et il avait pour collaborateurs Taxile Delord, Amédée Achard, Louis Huart, Félix Pyat, Philibert Audebrand, etc. En 1852, une nouvelle évolution devint nécessaire : Cham s'attaqua avec une verve endiablée à toutes les excentricités du moment et continua longtemps sa collaboration. Vint, vers 1858, une brillante période où Vernier, Darjou, Pelcocq, Hadol fournissaient les dessins et Pierre Véron, Henri Rochefort, Albert Wolff, L. Leroy, G. Naquet donnaient le texte.

CHARIVARISER et **CHARIVARISTE** n. m. Linguist. CHARIVARISER.

CHARIVARIQUE adj. qui tient du charivari. Bruyant, tumultueux. *Repas* CHARIVARIQUE.

— Fig. Qui aime le bruit, l'éclat tapageur, la contradiction bruyante : *About excelle dans le genre que j'oserais appeler* CHARIVARIQUE. (E. Scherer.)

CHARIVARISER v. a. Donner un charivari : CHARIVARISER *une noce*. || On a dit aussi CHARIVARIER.

— Intransitif. Faire un charivari, un grand tapage : *On a assez* CHARIVARISÉ *comme cela*.

CHARIVARISEUR (*zeur*), **EUSE** n. Personne qui charivarise, qui prend part à un charivari, qui donne un charivari. || On a dit aussi CHARIVARISTE, et CHARIVARIEUR.

CHARIZI ou **AL HARIZI** (Jehuda Ben-Salomon-ben-), rabbin espagnol, né à Xerès, mort en 1235. Il traduisit en hébreu les *Séances* du poète Hariri, et composa lui-même dans cette langue, en prose rimée, le *Tukkemoni*, où il donne le tableau de la vie et des mœurs des juifs contemporains. Cet ouvrage a été imprimé à Constantinople en 1578, et à Amsterdam en 1729.

CHARKOW, ville de Russie. V. KHARKOW.

CHARLATAN, ANE (ital. *ciarlatano*; de *ciarlare*, parler avec emphase) n. Personne qui, sur les places et dans les lieux publics, vend des marchandises diverses, et notamment des drogues, avec un grand luxe de paroles emphatiques : *Remède de* CHARLATAN.

— Par anal. et par ext. Médecin vantard, qui prône à l'excès l'étendue de sa science et l'efficacité de ses remèdes. || Personne qui, dans un genre quelconque, exploite la crédulité publique, la connaissance de quelque secret merveilleux, etc. : CHARLATAN *de vertus*. *Le peuple passe sa vie à changer de* CHARLATANS. (ST-MARC-GIRARDIN.) Adjectiv. Qui fait le charlatan, qui pose, qui cherche à en imposer : *Un médecin* CHARLATAN. *Un prêtre* CHARLATAN *des simples*. || Qui est propre, qui est habituel aux charlatans : *Un ton* CHARLATAN. *Une majesté* CHARLATAN.

— ENCYCL. Les vrais *charlatans*, les types du genre, datent, en France, de la fin du XVIe siècle. A Paris, devinrent florissants « les triacleurs jurés de l'université de la place Dauphine », dont Tabarin fut le rival heureux. (V. TABARIN.) L'an 1793 fut une belle époque pour les charlatans. Les facultés de médecine ayant été supprimées, il fut permis à tous de se livrer à l'art de guérir. Et ce fut tout à coup comme une pluie d'arlequins, de turcs, de pierrots qui sautaient sur la place publique, se souler de soulager la pauvre humanité. Il y en eut tant, que l'autorité se vit obligée de prendre des mesures pour mettre un terme à cet excès de philanthropie : en Jan XI parut une loi réglant l'exercice de la médecine. Le charlatanisme faillit en mourir; mais il n'en fut rien, et les charlatans n'ont pas cessé, depuis, de monter en banc et d'agiter leurs grelots. Leur nombre toutefois — nous parlons du charlatan classique, vêtu d'oripeaux flamboyants et adressant à la foule des boniments grotesques — leur nombre diminue de jour en jour, et l'un des derniers charlatans célèbres paraît avoir été Mangin, le fameux marchand de crayons.

Charlatan (LE), chef-d'œuvre de Gérard Dov (1652), au musée de Munich. Le charlatan, costumé à l'espagnole, placé sous un parasol, est dépeint en pleine rue, devant une maison. Il tient à la main son spécifique. Jeunes et

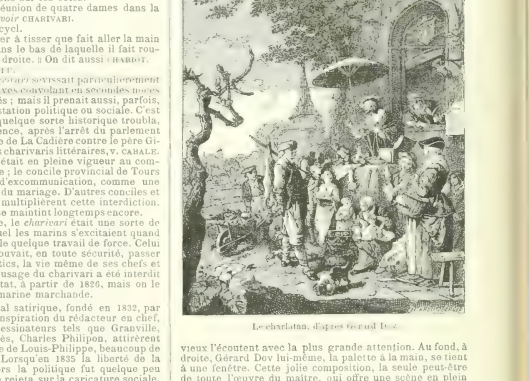

Le charlatan, d'après Gérard Dov.

vieux l'écoutent avec la plus grande attention. Au fond, à droite, Gérard Dov lui-même, la palette à la main, se tient à une fenêtre. Cette jolie composition, la seule peut-être de toute l'œuvre du maître, qui offre une scène en plein air, est parmi ses bles.

Charlatans italiens (LES), tableau de Kail Dujardin, musée du Louvre (1657). A droite, devant des toiles dressées contre une maison et à travers lesquelles Polichinelle passe sa tête, un Scaramouche fait la parade sur des planches portées par des tonneaux; il a auprès de lui une boîte ouverte, remplie de drogues. Au pied de l'estrade, un Arlequin, assis sur un escabeau, joue de la guitare. A gauche se groupent quelques spectateurs. Un âne complète ce groupe de badauds. Au fond s'élèvent des peupliers et des coteaux couronnés de ruines pittoresques.

CHARLATANER v. a. Fam. Tromper, abuser par de belles paroles, à la façon des charlatans : *Ne vous laissez pas* CHARLATANER. (Acad.) [Peu usité.]

— v. n. Faire le charlatan : CHARLATANER *sur la place publique*.

CHARLATANERIE n. f. Profession de charlatan [illegible] genre des charlatans. *Se livrer à la charlatanerie.* — Chose que l'on sait [illegible] qui peut tromper les autres, [illegible] pourtant que l'on prend pour en imposer : *Il y a de la charlatanerie [illegible] dans ce [illegible].* Syn. **Charlatanerie, charlatanisme.** [illegible] ait du petites choses et il se rapporte aux actes plutôt qu'au caractère. *Charlatanisme* s'applique aux théories, aux systèmes, au caractère de l'homme qui veut tromper et tromper les sensibilités.

CHARLATANESQUE *(nèsk)* adj. qui est habituel aux charlatans, qui est digne d'un charlatan : *L'empirisme* CHARLATANESQUE *a eu quelqu'un de son.* Trésorsain.

CHARLATANISME *(nisme)* n. m. Hâblerie de charlatan ; moyens que l'on emploie pour exploiter la crédulité publique : *Le moderne suppôt [illegible] Sganarelle* CHARLATANISME. Affectation pédantesque que l'on met dans ses actes ou dans ses paroles, pour en imposer.

SYN. **Charlatanisme, charlatanerie.** V. CHARLATANERIE.

CHARLEMAGNE qui suit l'un d'Arg. subst. Coupe-cleaux, sabre pointu : *Accoutrés* CHARLEMAGNES.

CHARLEMAGNE (Saint *Carolus Magnus*), roi des Francs et empereur d'Occident, né en Neustrie en 742, mort à Aix-la-Chapelle en 814, fut le fils aîné de Pépin le Bref et de Bertrade, fille de Charibert, comte de Laon. Pépin le Bref, mourant, les partagea entre ses deux fils, Charlemagne et Carloman. Charles eut l'Austrasie, la Neustrie et l'Aquitaine occidentale ; Carloman eut la Bourgogne, la Provence, l'Aquitaine orientale, la Gothie, l'Alemanie, la Thuringe et la Hesse. Les deux frères vécurent en mauvaise intelligence, mais Carloman mourut en 771, et Charles demeura seul roi. V. CARLOMAN.

Charlemagne ne fut pas un souverain dans le sens moderne du mot. Les faits saillants du règne sont d'ordre militaire et religieux. Ce sont tout d'abord les expéditions en Italie contre Didier, ce qui Charlemagne avait répudié la fille, nommée sans doute Desiderata. Charles avait été appelé par le pape Adrien Ier. Sa première expédition se place en 773. Didier fut bloqué dans Pavie, qui capitula, et devint moine à Corbie ; pendant que Charles prenait le titre de roi des Lombards. Cette expédition dite « de Charlemagne » ne dura trois autres fois, en 774, 776, 780 ; Charles « francisa » le royaume lombard et soumit le duché de Bénévent.

Les guerres de Charlemagne, en Espagne, ont été illustrées par des chansons de gestes. Le prince franc profitant des rivalités entre les chefs arabes, entra en Espagne en 778 et prit Pampelune. C'est au retour de cette expédition que Roland, comte de la Marche de Bretagne, fut massacré à Roncevaux, le 15 août, par les Basques. Cet échec fut suivi de quelques succès : les îles Baléares furent acquises en 799, la ville de Barcelone fut prise en 801.

Les guerres contre les Saxons furent interminables. La première expédition se place en 772 ; les Ostphaliens et les Westphaliens font leur soumission en 775. En 777 commencent les premières expéditions des Saxons. En 778 surgit Witikind. Charles pousse jusqu'à l'Elbe en 780 ; en 781, il organise la Saxe. Les soulèvements reprennent en 782. Charles emploie des moyens de répression de la plus extrême rigueur : il massacre cinq cents Saxons sont égorgés à Verden. L'insurrection devient alors générale. Charles et ses lieutenants triomphent encore ; en 785, Witikind fait sa soumission et reçoit le baptême à Attigny. Les soulèvements reprennent encore en 804. Charles passe au delà de l'Elbe. Après les Saxons ce sont les Bavarois. Ils sont commandés par Tassilo, cousin de Charles. En 787, Charles prépare une expédition, chumilie devant son vainqueur. Mais il se soulève de nouveau, est vaincu une seconde fois et devient moine au monastère de Jumièges. Les Avares enfin continuent contre Charlemagne des luttes sanglantes. Ils étaient établis dans les plaines de la Hongrie. La campagne de 791 fut terrible. En 796 leur chef, Toudum, se soumit et reçut le baptême à Aix-la-Chapelle. Il se révolta de nouveau et fut définitivement vaincu en 803.

Dans ces luttes, Charlemagne ne cessa d'être soutenu par le pape Adrien Ier, puis, après la mort de celui-ci, par Léon III. Le pontife Nicolas Ier, successeur de Léon, couronna Charles empereur dans la basilique de Saint-Pierre. Charlemagne voulait être l'empereur unique, chef des hommes d'armes, comme le souverain pontife était le chef des âmes. Mais l'empereur d'Orient, celui de Constantinople, n'entendait pas se laisser dépouiller de son titre prééminent. Charles songea à faire la guerre, mais Constantinople était bien loin, et les Vénitiens, qui [illegible] pour le transporter les troupes, [illegible] pratiquaient déjà leur politique ondoyante et habile. Ou [illegible] Finalement, sur la fin du règne, Charlemagne fit [illegible] sur titre par l'empereur de Constantinople, mais [illegible] reconnaître le titre de roi [illegible]. Avec les [illegible] nations se rattachent les rapports de Charlemagne avec l'empereur de Constantinople, Irène, veuve de Léon IV, [illegible] Constantin VI, avait voulu [illegible] épouser une des filles de l'empereur franc, Rothrude. Le mariage n'aboutit pas. D'après le chroniqueur byzantin Théophane, [illegible] Charles et Irène, le pape aurait favorisé le projet qui aurait amené l'unité réelle de l'Empire par la fusion des couronnes de Rome et de Constantinople. Le projet ne réussit pas. Irène fut renversée, dès octobre 802.

Quelque [illegible] Charlemagne avec le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid. La première ambassade de Charlemagne date de 797. Ces relations furent longtemps [illegible] des établissements francs en Terre sainte. Charlemagne y fonda des monastères et un hôpital pour les pèlerins. L'ambassade de Haroun, qui amena un éléphant, une horloge à roue, les clefs du saint sépulcre, date de 801.

Quand on parle du gouvernement de Charlemagne, il faut bannir toute idée moderne. Dans les *champs de mai*, assemblées tenues au printemps, où venaient les grands du royaume, clercs et laïques, on avisait aux mesures urgentes. Ces réunions eurent surtout de l'importance pour l'organisation [illegible] militaires s'y rendaient. En réalité, Charlemagne se gouvernait ni à administrait ; il exerçait une simple suprématie militaire et religieuse. Charlemagne, après avoir écrasé les Saxons, les avoir fait baptiser, les avoir, en apparence, réduits sous sa domination, fait rédiger leurs [illegible] en présence de leurs délégués, et ces coutumes, qui sont les leurs, demeurèrent leur loi. Il en fut [illegible] aussi. La société s'organisa [illegible] et s'administrait elle-même, sous la multitude des petits souverains, rigoureusement localisés, qui se faisaient constituer par le développement de la famille. Ce sont les origines du système féodal. Ces plus vieux locaux sont la négation [illegible] Charlemagne et Charlemagne lui-même [illegible] et les fortifier. Charles avait pour représentants les comtes et les évêques, souvent [illegible] vie, les comtes devenant déjà héréditaires, et [illegible] lui même la plus grande [illegible]. Et [illegible] occupant aux [illegible] d'organisation sociale, recommande son [illegible] importance du clergé [illegible] sans crainte sérieuse. Il avait [illegible] lui-même [illegible] domaines personnels de l'empereur. Il avait [illegible] ; mais il faut comprendre combien, avec l'étendue du territoire, la lenteur et la difficulté des communications, le demeurer [illegible] ; leur action était [illegible] hypnotisante. Un s'est étonné de la rapidité avec laquelle s'est désorganisée l'œuvre du grand empereur ; c'est que cette œuvre était toute de surface ; c'était le pouvoir d'un simple chef militaire.

Charlemagne successivement eut femmes et il eut un grand nombre de maîtresses, qui lui donnèrent une multitude d'enfants, dont vingt sont connus. Hildegarde, d'origine souabe, qui fut sa femme de 771 à 783, lui donna Louis son successeur.

Le règne de Charlemagne fut marqué par une sorte de renaissance des lettres et des arts, due à l'impulsion énergique de l'empereur. Le grand Alcuin, né à York, envoyé en mission sur le continent, y rencontra Charlemagne. Celui-ci en fit le directeur de l'école installée dans son propre palais, dû Alcuin exerça une grande influence sur le mouvement littéraire, scientifique et théologique, et l'école de scribes et d'enluminiers fondée par lui au monastère de Tours produisit des œuvres remarquables, qui nous ont été conservées. On trouve dans les capitulaires de Charlemagne une intéressante disposition pour l'époque : « Tout père de famille doit envoyer son fils à l'école et l'y laisser jusqu'à ce qu'il sort bien instruit. » Il se forma une académie palatine dont les membres portaient des noms tirés de l'antiquité grecque et latine. Les murs des palais furent couverts de fresques, comme en témoigne la description d'Ildeshein par Ermold le Noir, les parties [illegible] de l'église d'Aix-la-Chapelle, le plan de l'abbaye de Saint-Gall montrent l'importance que prit l'architecture.

L'époque qui suivit le règne de Charlemagne vit le commencement du grand mouvement [illegible] qui marque les débuts de la littérature française : la figure du grand empereur frappa les imaginations et il devint le centre d'une production poétique aussi considérable que variée, qui eut ses origines en France et se répandit, de là, sur tous les pays de l'Europe et jusqu'en Scandinavie. Il est à noter qu'en Allemagne même, et bien que les éruditS de ce pays revendiquent aujourd'hui l'empereur comme un de leurs héros nationaux, la poésie ne fit guère que traduire ou imiter les productions françaises. Le règne de Charlemagne par l'imagination du poète fut étendu dans le temps et dans l'espace ; on le fit remonter jusques y compris les exploits de Charles-Martel. L'œuvre la plus ancienne et la plus importante du cycle consacré à Charlemagne est la fameuse *chanson de Roland* (XIe s.). Le succès de ces chants épiques fut tel qu'ils en vinrent à prendre dans l'imagination populaire la valeur d'écrits historiques, et qu'ils furent, au XIIe siècle, compilés par des chroniqueurs.

— BIBLIOGR. Il n'existe aucune histoire du règne de Charlemagne à la hauteur du progrès de l'érudition moderne. On lira : Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris, 1865) ; Vétault, *Histoire de Charlemagne* (Paris, 1876), et B. Hauréau, *Charlemagne et sa cour* (Paris, 1884). L'ouvrage de Saint-Gall n'est qu'un recueil de légendes qui couraient sur Charlemagne un demi-siècle après sa mort.

— *Saint-Charlemagne* (la), Fête qui tombe le 28 janvier, et pendant laquelle les élèves de l'Université célèbrent parce que l'on attribue à Charlemagne la fondation de l'Université.

Jeux de Charlemagne. En T. de jeu, Se [illegible] ment du jeu après avoir gagné, les mains pleines et sans donner de revanche. (Cette expression serait une allusion à ce que Charlemagne, arrivée au moment de la plus grande extension de l'empire d'Occident. Charlemagne gardait jusqu'à la fin toutes ses conquêtes, et qu'à la fin de la vie sans avoir rien rendu du fruit de ses victoires. Le jeu [illegible] ce [illegible] Charlemagne [illegible]).

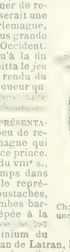

Charlemagne (?), d'après une mosaïque de Saint-Jean de Latran.

Charlemagne (REPRÉSENTATIONS DE). Il existe fort peu de représentations de Charlemagne qui soient contemporaines de ce prince. Une statuette de bronze, du VIIIe s., qui est demeurée longtemps dans la cathédrale de Milan, le représente avec de longues moustaches, les cheveux courts, les jambes bardées de fer, une large épée à la main. Une mosaïque [illegible] du 547 et trouvée dans le triclinium du pape Léon III, à Saint-Jean de Latran, lui donne le même aspect. Quelques sceaux, dont il a été publié des fac-similés, le représentent dans un costume assez semblable à celui des empereurs romains, et lui donnent un nez *aquilin*, au Vatican, possède un portrait peint à fresque, que quelques auteurs croient exécuté d'après nature, lorsque [illegible] jugent postérieur de beaucoup au VIIIe siècle. Un autre portrait, souvent reproduit, est celui qui figure au palais d'Aix-la-Chapelle, et qui fait voir Charlemagne vieux et ayant sur sa tête blanche la couronne impériale. Les [illegible] artistes modernes sont, pour la plupart, des figures de pure fantaisie. Un autre portrait, qui figurait autrefois dans le cabinet du Roi, s'écarte complètement des types que nous venons de décrire : Charlemagne y est représenté de profil, [illegible] provenant du cabi[illegible] sés.

Parmi les tableaux représentant des épisodes de la vie de ce prince, rappelons : *le Couronnement de Charlemagne par Léon III*, peint par Raphaël dans la Stanze de l'*Incendie du bourg*, au Vatican ; *Charlemagne dictant ses capitulaires*, un des premiers ouvrages d'Ary Scheffer (Versailles) ; *Charlemagne reçoit* [illegible] *exécuté par les* [illegible], plafond du Louvre, par Schnetz ; *Charlemagne franchissant les Alpes*, par Delaroche (Versailles) ; *Charlemagne*, par Henry Lévy, au Panthéon. Citons encore une grande statue équestre, par Louis Rochet, sur le parvis Notre-Dame, à Paris ; le dessin, par Chenavard, d'une statuette destinée à la décoration du Panthéon, et qui a [illegible] de Louis [illegible] ouvrée [illegible] ; *Charlemagne* [illegible] *Langlois*.

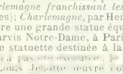

CHARLEMAGNE (Jean-Armand), écrivain français, successivement séminariste, clerc de procureur, soldat, né au Bourget, près de Paris, en 1753, mort en 1838. Il rédigea deux ans l' « Almanach des Muses », et publia aussi quelques romans. Ses principaux ouvrages sont : *Monsieur de Crac à Paris*, comédie ; *le Souper des jacobins* (1795) ; *l'Aspirant* (1799) ; *l'Homme* [illegible] *d'affaires* ; *l'Enfant du hasard et du crime* ; *les Trois B* ou *Aventures d'un bonteux, d'un borgne et d'un bossu*. Il a laissé un volume de *Poésies fugitives* (1801).

CHARLEMONT, écart de la comm. de Givet (Ardennes), forteresse dominant de 120 mètres environ la Meuse ; 130 h. La forteresse, bâtie par Charles-Quint sur un rocher à pic, fut modifiée plus tard par Vauban. Le fort constitue un des ouvrages militaires de la place de Givet.

CHARLEROI, ville de Belgique (prov. du Hainaut), ch.-l. d'arr. administratif et judiciaire, sur la Sambre ; 20.668 hab. Communique avec Bruxelles par le canal de Charleroi à Bruxelles, et avec la Sambre par le canal de Charleroi. Embranchement de chemins de fer sur Bruxelles, Paris, Mons, etc. — L'arrondissement de Charleroi a 12 cantons.

En quelques années, la population de Charleroi a plus [illegible] portants de l'industrie houillère et métallurgique ; c'est aussi l'un des points du bassin houiller du nord atteint la plus grande profondeur, de 1.100 à 1.200 mètres. Carrières de marbre et de pierre de taille. Hauts fourneaux ; forges, construction de machines. Commerce de charbons, de fer, de poterie.

Charles II d'Espagne bâtit, en 1666, une forteresse sur l'emplacement actuel de Charleroi, et lui donna son nom. Louis XIV y remporta une victoire [illegible] basse sur la rive de la Sambre. La paix de Nimègue [illegible] rendit Charleroi à l'Espagne. Prise et rendue plusieurs fois, Charleroi appartint à la France depuis 1794 jusqu'à la constitution du royaume de Belgique (1814).

CHARLES, île de l'Amérique septentrionale, sur le littoral du Dominion canadien, territoire d'Ungava, dans le détroit d'Hudson. — Ile de l'océan Glacial arctique, archipel du Spitzberg, près de la grande Terre occidentale.

CHARLES, cap de l'Amérique septentrionale (Dominion canadien), sur la côte du Labrador, à l'entrée du détroit de Belle-Ile. — Autre cap de l'Amérique septentrionale [illegible] Virginie [illegible] ; [illegible] forme l'entrée de la baie Henri.

CHARLES, île du Pacifique, dans l'archipel des Galapagos. Etablissement installé pour la chasse aux tortues qui abondent dans ces parages.

CHARLES-III, grande île de l'archipel de la Terre de Feu, territoire de Magellan (Chili).

[illegible] EMPEREURS D'ALLEMAGNE

CHARLES Ier. V. CHARLEMAGNE.

CHARLES II. V. CHARLES LE CHAUVE, dans la section des rois de France.

CHARLES III, le Gros, roi des Francs, empereur, né en 839, mort en 888 à Neidingen, sur le Danube, fils de Louis le Germanique et d'Emma, fille de Welf, comte de Bavière. Révolté deux fois contre son père, il reçut de lui en héritage, en 876, la Souabe, la Suisse et l'Alsace. A la mort de ses frères Carloman et Louis, il reçut la couronne impériale, mais il fut incapable de défendre l'empire. Après des expéditions stériles en Italie, en

Lot-et-Garonne et en Frise, il traita honteusement avec les Normands qui ravageaient l'Allemagne et qu'il [illegible] à Maestricht, puis abandonna ce pays [illegible] à Louis le Germanique. Appelé au trône de France en 884, après la mort de Louis III et Carloman, il sembla avoir recouvré de son ancienne de Charlemagne; mais, lorsqu'en 885 les Normands vinrent assiéger Paris, il laissa à Eudes et à l'évêque Goslin le soin de défendre la ville. Il se présenta au mois de décembre sur les hauteurs de Montmartre et acheta la retraite des pirates pour [illegible] en Alsace, où les grands le déposèrent. Il assiégeait de Kirchheim, à chasser Louis le Lâche, qui [illegible] lui et mourut [illegible] les grands se partagèrent [illegible] Arnulfu, fils naturel de Carloman. Abandonné de tous, Charles le Gros fut déposé à Tribur (887), et mourut peu après. On l'enterra au monastère de Reichenau.

Monnaie de Charles le Gros.

CHARLES IV, de Luxembourg, empereur (1346-1378), né et mort à Prague (1316-1378), fils aîné de Jean de Bohême, tué à Crécy dans les rangs de l'armée française. Élevé à la cour de France, il était remarquablement doué et intelligent. Il réorganisa rapidement et complètement l'administration de Bohême et de la Moravie. Soucieux pour Venceslas, son père, qu'il aimait tout particulièrement, attiguant [illegible] prospère très grand. Lui empereur d'Allemagne, il eut à lutter contre son compétiteur Louis de Bavière. A la mort de Louis (1347), il se fit couronner roi des Lombards, à Milan [illegible] empereur, à Rome, le jour de Pâques. Rentré en Allemagne, il publia la *Bulle d'or* (1356), célébrée dans les diètes de Nuremberg et de Metz, qui fixa les principes généraux de la monarchie allemande, où les sept électeurs jouèrent, dès lors, un rôle prépondérant. Politique habile, il réussit à augmenter la prospérité de sa famille, mais il était peu aimé en Allemagne, où on lui reprochait d'être, avant tout, roi de Bohême, et « de plumer l'aigle impériale dans pitié » en vendant tous les priviléges dont il pouvait disposer. Il fonda les universités de Prague et de Vienne, et fit fleurir en Bohême les arts et l'industrie, mais laissa s'exercer la plus sanglante persécution des juifs (1349).

Charles IV, d'après un buste du XIVe siècle

CHARLES V ou **CHARLES-QUINT**, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, né à Gand en 1500, mort au monastère de Yuste (Estrémadure), en 1558. Il était fils de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, fils lui-même de l'empereur Maximilien, et de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle. La mort de Ferdinand, en 1516, fit de ce prince l'héritier de la couronne d'Espagne, avec ses nombreuses dépendances; celle de Maximilien, en 1519, lui donna la couronne impériale. Il est vrai que la dignité d'empereur, dans le saint-empire romain germanique, n'était pas héréditaire : elle était conférée par l'élection; mais il arrivait fréquemment que les princes-électeurs la transmissent de père en fils ou petit fils. Le concurrent malheureux de Charles-Quint était le roi de France, François Ier. Il éclata alors, entre les deux monarques, une longue série de guerres. Par sa double qualité d'empereur d'Allemagne et de roi d'Espagne, Charles-Quint enserrait la France de tous les côtés : sur le Rhin et dans les Pays-Bas, du côté des Alpes et du côté des Pyrénées. C'est donc pour briser cet anneau de fer que François Ier luttait, bien plus que pour devenir lui-même empereur d'Allemagne.

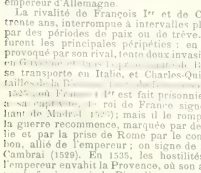

Médaille de Charles-Quint.

La rivalité de François Ier et de Charles-Quint dura trente ans, interrompue à intervalles plus ou moins longs par des périodes de paix ou de trêve. Voici quelles en furent les principales péripéties : en 1521, l'empereur, provoqué par trois, trente-deux invasions infructueuses, [illegible] la guerre se transporte en Italie, et Charles-Quint gagne les batailles de la Bicoque (1522) et de Pavie (1525), où François Ier est fait prisonnier. Pour échapper à sa captivité, le roi de France signe le traité humiliant de Madrid (1526); mais il le rompt bientôt après et la guerre recommence, marquée par des batailles en Italie et par la prise de Rome par le connétable de Bourbon, allié de l'empereur; on signe de nouveau la paix à Cambrai (1529). En 1535, les hostilités recommencent : l'empereur envahit la Provence, où son armée est décimée par la famine, puis la Picardie; on conclut à Nice (1538) une trêve de dix ans, rompue en 1542. Quoique battu à Cérisoles par le duc d'Enghien, Charles-Quint envahit la Champagne, mais il conclut bientôt le traité de Crespy, par lequel les deux souverains se font des concessions réciproques. En 1547, François Ier meurt, mais la rivalité reprend sous son successeur, Henri II; elle est marquée surtout par le siège de Metz, défendu par le duc de Guise; [illegible] la trêve de Vaucelle met fin à ce long conflit, laissant les choses en l'état où elles étaient avant.

Charles-Quint, d'après Amberger et Berlin.

Au point de vue de la politique allemande intérieure, Charles-Quint éprouva de grandes difficultés à régler la question religieuse, car il est sous son règne que Luther [illegible] la Réforme. La Diète de Worms (1521) avait condamné les nouvelles doctrines religieuses. Cependant, en 1526, la diète de Saxe contraignit l'empereur à signer le traité de Passau, qui reconnaissait la liberté de conscience. Comme roi d'Espagne, il affermit l'autorité royale contre les prétentions de la noblesse, mais il n'était pas aimé, car on le considérait comme un étranger. Fatigué du pouvoir, il abdiqua en 1555, laissant la couronne impériale à son frère Ferdinand; l'Espagne avec ses colonies américaines, les Pays-Bas et l'Italie, à son fils Philippe II. Il se retira lui-même dans le monastère de Yuste.

Charles-Quint, d'après Robert-Fleury.

Bibliogr. : Robertson, *Histoire du règne de Charles-Quint* (Londres, 1769); Th. Juste, *L'Abdication de Charles-Quint* (Liége, 1851); Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (Bruxelles, 1854-1855); Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (Paris, 1875), et *Charles-Quint. Son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste* (Paris, 1854); A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* (Bruxelles, 1858-1860).

Charles-Quint (REPRÉSENTATIONS DE). Les portraits que l'on possède de Charles-Quint sont très nombreux. Le plus ancien est l'ouvrage d'un graveur allemand; il porte la date de 1519 et l'inscription : *Carolus, rex Hispaniæ*. Le Titien a fait du grand empereur d'Allemagne différents portraits que possèdent les musées de Madrid, de Munich et du palais de Schleissheim. Mais on est tenté de croire que le Titien ne peut tant [illegible] Quint qu'après qu'il eut le talent d'embellir la figure de ce prince. Les peintres allemands, qui ne savaient pas transiger avec la vérité, ont reproduit cette figure avec un réalisme dont nous devons leur savoir gré. Deux portraits, par Amberger, figurent au musée de Berlin et dans la galerie de l'Institut des beaux arts, à Sienne. Parmi les autres portraits de Charles-Quint, rappelons : un charmant petit tableau attribué à Clouet, au musée de Cluny; une excellente peinture de Holbein, au musée d'Amsterdam; un portrait en pied, par Juan Pantoja de la Cruz, au musée de Madrid, important en buste, par le même, à l'Escurial. Les actions du grand empereur d'Allemagne ont été souvent représentées par le pinceau. Hamman a représenté l'*Éducation de Charles-Quint*; Lessi, l'*Abdication Charles prêtant serment* [illegible] *Charles-Quint au monastère de Yuste recevant les ambassadeurs de Philippe II*; etc.

Charles-Quint au monastère de Yuste, d'après Robert-Fleury.

Les compositions allégoriques relatives à Charles-Quint ne sont pas moins nombreuses. Nous citerons, entre autres : l'*Apothéose de Charles-Quint*, par le Titien; *Charles-Quint triomphant de la Gloire et foulant aux pieds son Ombre* (personnification de l'Ivrognerie), tableau de Rubens, à Munich; la *Naissance de Charles-Quint* (la Renommée et Mars assistent à l'accouchement de Jeanne la Folle), belle peinture de Carlo Caloni, au musée royal de Madrid (il y en a une répétition à l'Escurial); etc.

Un portrait équestre de Charles-Quint, par Van Dyck, est au musée des Offices, à Florence. Ce portrait, qui fut exécuté, dit-on, d'après le Titien, offre de notables différences avec celui qui est au musée de Madrid.

CHARLES VI (Joseph-François), né en 1685, mort en 1740, second fils de Léopold Ier, fut le dernier des Habsbourg de la ligne directe. A la mort de Charles II, il disputa à la France la succession du trône d'Espagne, mais sans grand succès. Pendant qu'il guerroyait en Catalogne, la mort de son frère Joseph Ier lui donna la couronne impériale (1711). La paix d'Utrecht lui enleva l'Espagne; celle de Rastadt lui assura la possession des Pays-Bas espagnols, du Milanais, de Naples, des présides de Toscane et de la Sardaigne. En 1716, il prit parti pour Venise dans sa guerre contre les Turcs, et ses armées furent victorieuses à Peterwardein, Temesvar, et le prince Eugène s'emparait de Belgrade. La paix de Passarowitz (1718) donna à l'Autriche Temesvar et le Banat, avec le nord de la Serbie. Elle les reperdit en 1739 par la paix de Belgrade, qui mit fin à la guerre contre la Turquie, dans laquelle son alliance avec la Russie l'avait entraînée. Charles VI fut malheureux, également, dans la guerre de la succession de Pologne, qui lui coûta, à la paix de Vienne (1735), Naples, la Sicile, la Lorraine et une partie du Milanais. Pendant une partie de sa vie, il avait lutté pour faire agréer par les puissances européennes la *Pragmatique sanction*, par laquelle il assurait la succession à sa fille unique, Marie-Thérèse, qui épousa plus tard François de Lorraine, duc de Toscane.

Charles VI.

CHARLES VII (Charles-Albert), né en 1697 à Bruxelles, mort à Munich en 1745, fils de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, épousa la fille cadette de Joseph Ier et reconnut la Pragmatique sanction de Charles VI, contre laquelle il devait protester plus tard. Appuyé sur la France et l'Espagne, il fut élu empereur en 1742, après la mort de Charles VI. Mais les Honcrois se soulevèrent en faveur de Marie-Thérèse, ravagèrent la Bavière. De leur côté, les Franco-Bavarois, bloqués dans Prague, furent contraints à une retraite désastreuse. Ramené à Munich par Seckendorf et Maurice de Saxe, Charles VII en fut de nouveau chassé après la défaite de Dettingen (1743). L'armée française l'y ramena une dernière fois. Il y succomba à une maladie de cœur.

2e PRINCES D'ALLEMAGNE.

CHARLES (archiduc) [Louis-Jean, archiduc d'Autriche, duc de Teschen (1771-1847)], troisième fils de Léopold II et frère de l'empereur François Ier, l'un des plus redoutables adversaires de Napoléon Ier. Adopté par le duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas, il fit ses premières armes contre les Français à Jemappes, Neerwinden, Wattignies, Fleurus, Feld-maréchal en 1796, il commanda l'armée du Rhin contre Jourdan et Moreau, et remporta des succès à Rastadt, Amberg et Wurtzbourg, puis passa en Italie, où il ne subit que des revers. Revenu sur le Rhin, il battit Jourdan à Biberachet Stockach (1799), puis fut battu à son tour par Masséna, à Zurich. En mésintelligence avec les généraux russes, il quitta le service et fut nommé gouverneur de la Bohême. Il donna alors tous ses soins à la réorganisation de l'armée autrichienne, avec laquelle il disputa chèrement à Napoléon Ier, qui avait pour lui une particulière estime, les victoires d'Eckmühl, d'Essling et Wagram. Stratégiste de premier ordre, l'archiduc Charles était, de plus, très libéral.

Archiduc Charles.

CHARLES-ALBERT, électeur de Bavière et empereur d'Allemagne. V. CHARLES VII.

CHARLES, prince de Hesse (1744-1836), lieutenant du roi de Danemark en Norvége et dans les duchés de Schleswig et Holstein, fut nommé feld-maréchal général, en 1811. Il a laissé des *Mémoires* sur la campagne de 1788 en Suède.

CHARLES-ANTOINE, prince de Hohenzollern, né en 1811, mort au château de Sigmaringen en 1885. Il prit possession de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen en 1848, après l'abdication de son père. Voulant aider à la réalisation de l'unité allemande, il céda sa principauté à la couronne de Prusse. En compensation, la Prusse le nomma gouverneur militaire de la province Rhénane et de la Westphalie, puis ministre de Prusse, depuis empereur Guillaume, devint, en 1858, regent de la couronne prussienne, il appela le prince Charles-Antoine à la tête du ministère. On attribuait à ses réformes considérables de ce cabinet, dont le prince de Bismarck fit partie dès 1860; mais cet espoir fut déçu, comme tant d'autres. Découragé, le prince donna sa démission en 1862 et reprit les fonctions de gouverneur. Il refusa la couronne d'Espagne fut offerte, en 1869, à son fils aîné, Léopold, le prince Charles-Antoine usa de son autorité paternelle pour lui faire décliner la proposition.

CHARLES Ier ou **CHARLES-FRÉDÉRIC**, duc de Holstein-Gottorp (1700-1739), fils du duc Frédéric IV. Pendant sa minorité, le duché eut beaucoup à souffrir de la guerre entre le Danemark et la Suède (1709-1720), et le duc fut obligé de quitter ses États, où il ne put rentrer qu'après la paix de Frédérikksberg, laquelle le dépouilla d'une partie du Schleswig qu'il ne put reprendre au Danemark.

CHARLES II, duc de Holstein-Gottorp, empereur de Russie. V. PIERRE III.

CHARLES-LÉOPOLD, duc de Mecklembourg-Schwerin (1679-1747). Parent de Pierre le Grand, il obtint son secours contre la noblesse révoltée; mais, ravagé par la guerre, écrasé d'impôts par le duc, le Mecklembourg en appela, en 1728, à l'empereur Charles VI, qui déclara le duc déchu de ses droits et confia le gouvernement au frère de ce dernier.

CHARLES, duc de Mecklembourg-Strelitz (1785-1837), beau-frère de Guillaume III de Prusse, lieutenant-général de l'armée prussienne en 1813. Se signala dans la campagne contre Napoléon Ier, entra à Paris à la tête de la garde royale, et devint président du conseil d'État à Berlin (1827). A ses talents militaires, il joignait un don poétique assez remarquable. Il publia des [illegible] sous les pseudonymes de J. E. Mano et Wesmeyer.

CHARLES-AUGUSTE, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1757-1828), fils du duc Ernest-Auguste-Constantin. Élevé par sa mère Amélie de Brunswick, qui exerça une [illegible] et avait beaucoup d'admiration pour le [illegible] de son mari (1758), il eut, ainsi que son frère, les meilleurs maîtres. Il entreprit d'un voyage à Paris et en Suisse (1774), il se lia étroitement avec Goethe. Majeur en 1775, il épousa Louise de Hesse-Darmstadt, entra au service de la Prusse, fit les campagnes de 1792-1794, et devint lieutenant-général. Après Iena, il rentra dans ses États, adhéra à la confédération du Rhin, régnant en [illegible] à Weimar, après l'entrevue d'Erfurt, Napoléon et Alexandre, se déclara contre la France en 1813 et se battit à Waterloo. Le congrès de Vienne en fit un grand-duc et agrandit ses États. Il s'attacha surtout à réformer la justice et l'administration, développa l'instruction et fut le protecteur de l'université d'Iéna. Il fut le premier qui accorda, en 1816, à ses États la constitution nationale, qui avait été promise en 1815. Protecteur éclairé des arts et des lettres, il attira à sa cour la plupart des hommes remarquables d'Allemagne : Gœthe, Schiller, Voigt, Herder, Wieland, etc.

Charles-Auguste.

CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1783-1853), fils du précédent. Il épousa la fille de Paul Ier, Marie Paulovna. Il introduisit les plus sages réformes, s'occupa activement de l'instruction, du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, contribua activement à la pacification du *Hanovre*. La révolution de 1848 eut son contre coup à Weimar, mais elle fut apaisée grâce à l'énergie et à la sagesse du prince, qui accorda la liberté de la presse et la réforme de la loi électorale. Une de ses filles, Augusta, épousa le futur empereur d'Allemagne, Guillaume Ier.

CHARLES-ALEXANDRE, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, né en 1818, fils du précédent. En 1842, il épousa la princesse Wilhelmine, fille de Guillaume II de Hollande. Du vivant de son père, il prit une part active au gouvernement, et, quand il lui succéda, en 1853, il resta un prince nettement constitutionnel, introduisit d'utiles réformes, entre autres la liberté industrielle. Comme ses prédécesseurs, il montra un goût très prononcé pour les beaux-arts et les sciences. Très aimé de ses sujets, il réussit à maintenir la prospérité de son petit État.

CHARLES Ier (Alexandre), duc de Wurtemberg (1684-1737), entra au service de l'Autriche, devint général, feld-maréchal, gouverneur de Belgrade et du royaume de Serbie, prit part à la guerre de la succession d'Espagne, se signala à Cassano sous les ordres du prince Eugène (1705), à Landau (1713), qu'il fut contraint de rendre à Villars après une longue résistance, puis contre les Turcs (1716-1718). En 1733, il devint duc de Wurtemberg.

CHARLES II (Eugène), duc de Wurtemberg (1728-1793), fils du précédent, élevé à Berlin, commença à régner en 1744 et mérita le surnom de **Père du peuple**. Il fonda l'université de Stuttgard.

CHARLES Ier (Frédéric-Alexandre), roi de Wurtemberg (1823-1891), fils unique de Guillaume Ier et de Pauline de Wurtemberg, étudia à Tubingue et à Berlin, prit part aux affaires en 1848, et donna la plus large idée de son caractère et de ses idées libérales. Il succéda à son père en 1864, et introduisit dans la politique intérieure et extérieure du Wurtemberg des réformes radicales. En 1866, il se prononça pour l'Autriche contre la Prusse, puis s'allia avec cette dernière, et en 1870 joignit son armée à la sienne. Il fut l'un des princes allemands qui offrirent la couronne impériale à Guillaume Ier. En 1846, il avait épousé la grande-duchesse Olga, fille de Nicolas Ier.

3e ROIS D'ESPAGNE

CHARLES Ier, V. CHARLES-QUINT ou CHARLES V (Allemagne).

CHARLES II, fils de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, né en 1661, roi en 1665, sous la tutelle de sa mère, mort en 1700. Son règne fut désastreux pour l'Espagne. Malade, faible d'esprit et de corps, il se laissa tirailler par les influences les plus diverses, laissant, dans le gouvernement, une part prépondérante aux courtisans, après en avoir confié la direction, pendant quelque temps, à don Juan d'Autriche. Par le traité de Nimègue (1678), il perdit, au profit de la France, la Franche-Comté, plusieurs villes des Pays-Bas et ses meilleures places en Artois. Il abrégeait le pays, était ennuyé et en proie à l'anarchie. Dans les colonies d'Amérique, quelques-uns commençait aussi à devenir précaire. Il avait été marié deux fois : d'abord à Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, puis à Marie-Anne de Neubourg, mais n'avait pas eu d'enfants. La question de sa succession préoccupait donc les cours européennes et donnait lieu, à Madrid, à de nombreuses intrigues. Il finit lui-même par désigner pour son successeur Philippe d'Anjou, second fils du dauphin de France.

Charles II.

CHARLES III [illegible] né en 1716, [illegible] Philippe V, roi d'Espagne, [illegible] en secondes noces, avec Elisabeth Farnèse. Il n'était pas destiné au trône, [illegible] mère lui en fit accorder un en Italie. Elle obtint d'abord pour son fils, grâce à d'habiles négociations, le duché de Parme, avec des droits à la succession de Toscane et de Plaisance (traité de Vienne de 1731). Dans la guerre avec [illegible] remuée française [illegible] par Montemar, [illegible] vaincu à Bitonto [illegible] Naples, puis roi, [illegible] Charles VII [illegible] Son père en [illegible] ses droits en sa faveur. Le nouveau roi se [illegible] qu'aucune portugaise [illegible] Marie-Amélie [illegible] Saxonne [illegible] ses [illegible] ses frères, [illegible] Philippe, [illegible] mort sans [illegible] il quitta le [illegible] de Naples, qu'il [illegible] Ferdinand, et prit la couronne d'Espagne. Ses qualités furent [illegible] appréciées que l'Espagne se trouvait dans un [illegible] il réforma les [illegible] et [illegible] les [illegible] fonda la banque de Saint-Charles, des écoles spéciales militaires, embellit Madrid et fit exécuter des travaux d'utilité publique. Il expulsa l'ordre des jésuites (1767).

Charles III.

Charles-III [illegible] le 19 septembre 1771 par Charles III à la naissance de son petit-fils, le prince des Asturies, il comprend cinq classes. Il a pour insigne une croix à quatre branches et à huit rayons, avec boules d'or aux extrémités, portant dans un médaillon l'image de la Conception d'un côté, et le chiffre de Charles III de l'autre. Le ruban est à trois raies égales : deux bleues, et une blanche au milieu.

Ordre de Charles-III.

CHARLES IV, fils et successeur de Charles III, né à Naples en 1748, roi en 1788, mort à Rome en 1819. Pendant son règne, l'Espagne vit décliner la prospérité que lui avait procurée l'administration de Charles III. Marié à sa cousine, Marie-Louise de Parme, il se soumit absolument à son épouse, qui elle-même, du reste, ne faisait que suivre les inspirations de son amant, le célèbre Godoï, qu'elle avait fait créer comte d'Alcudia, et à qui elle fit remettre pouvoir par le roi. Floridablanca, l'un des conseillers les plus capables du règne précédent, tomba en disgrâce. Livré à la reine et à son favori, le royaume ne tarda pas à aller à la dérive. Charles IV prit parti contre la France, en faveur de Louis XVI. Comme il armait ostensiblement, la Convention l'invita à désarmer. Sur son refus, elle lui déclara la guerre (1793). Battu, Charles IV signa la paix (Bâle, 1795) ; puis il fut forcé de conclure avec la France une alliance offensive et défensive par le traité de Saint-Ildefonse (1796), qui entraîna son royaume dans les guerres faites par la République, le Consulat et l'Empire, en particulier contre le Portugal et l'Angleterre. Les conséquences de cette politique furent, pour l'Espagne : la perte de l'île de la Trinité, la rétrocession de la Louisiane à Napoléon, la destruction de son commerce maritime et de sa marine de guerre à Trafalgar. Napoléon, résolu à donner le trône d'Espagne à son frère Joseph, obtint de Charles IV et de son fils, Ferdinand, dans une entrevue à Bayonne (1808), une renonciation à leurs droits en faveur de ce dernier. Il se retira à Marseille, puis à Rome, où il termina ses jours.

Charles IV

4e PRINCES ET ROIS FRANÇAIS

CHARLES-MARTEL, prince franc, et maire du palais né en 689, mort en 741. Il était fils de Pépin d'Héristal et d'une concubine, Alpaïde. A la mort de Pépin, sa femme, Plectrude, fit jeter Charles en prison, afin d'exercer la tutelle sur son petit-fils, Theudoald, et sur le roi Dagobert. Mais Charles s'échappa de prison, s'emparait du palais, s'assurait le pouvoir, sur le trône mérovingien, Dagobert III, Chilperic II, Clotaire IV, enfin le mérovingien Chilperic II, qui eut pour successeur Thierry IV.

Martel à Charles Martel.

Quand celui-ci mourut en 737, Charles ne lui donna pas de successeur. Le trône mérovingien resta vide jusqu'en 741. Les luttes vigoureuses des Austrasiens, conduits par Charles-Martel, contre les Neustriens d'une part, les Frisons de l'autre, illustrèrent son principat, mais surtout la grande victoire de Poitiers, remportée en 732 (octobre), sur les Arabes commandés par Abd-er-Rahmân. Celui-ci fut tué dans le combat. L'épée de Charles-Martel avait tracé la ligne que les invasions arabes ne dépasseront pas. Mais il faut également, pour expliquer l'arrêt de l'invasion arabe, tenir compte des révoltes kabyles qui [illegible] Rome, qui devaient porter si haut l'influence des Carolingiens, commencèrent sous Charles-Martel. Ce surnom de *Marteau* [illegible]

Charles-Martel sauvant la chrétienté, peinture de Puvis de Chavannes, à l'hôtel de ville de Poitiers. Charles vient de refouler l'invasion sarrasine, à cheval devant son armée, levant des deux mains sa terrible hache d'armes avec laquelle il a [illegible] les infidèles, il est reçu, sous les murs de Poitiers, par le clergé, que l'évêque précède, la crosse à la main. Sur le devant est un groupe [illegible] chent et leur apportent des aliments. Dans le fond, les murs de Poitiers se dressent sur une colline. Ce tableau de grandes dimensions, qui fait partie d'une suite de peintures exécutées par Puvis pour la décoration de l'hôtel de ville de Poitiers, a été exposé au Salon de 1874.

CHARLES le Grand, V. CHARLEMAGNE.

CHARLES le Chauve, roi de France, né à Francfort-[illegible] Savoie [illegible] de Modane [illegible] au pied du mont Cenis, en 877, fils de Louis le Débonnaire, et de sa seconde femme, Judith de Bavière. Son père avait déjà fait un partage de sa couronne entre les trois fils qu'il avait eus de sa première femme, Hermine, garde, lorsque naquit Charles le Chauve. Il remania le partage en faveur de ce dernier. [illegible] partage [illegible] Lothaire, [illegible] leur, [illegible] Saint-Fortunat en Lyonnais, [illegible] Aquitaine (1841). Cet événement fut [illegible] Charlemagne, que Lothaire avait cherché à conserver. Les vainqueurs se jurèrent amitié et aide réciproque par le serment de Strasbourg (842). En 843 fut signé le fameux traité de Verdun. Trois royaumes sont fondés : France, Lotharingie, Allemagne ; Charles eut la France. Malheureusement, le partage, au lieu de donner à la France ses limites véritables, les Alpes et le Rhin, lui donnait pour limites le Rhône, la Saône et la Meuse.

Charles le Chauve, [illegible] son livre d'heures. (Bibl. [illegible])

La formation féodale, activée par les incessantes invasions normandes, est la caractéristique du règne de Charles le Chauve. [illegible] Cette a tort que l'on a [illegible] la blessure et l'inertie. Il ne [illegible] pas sans [illegible] mais les [illegible] les [illegible] fatigué plus dans sa marche [illegible] Bernardes [illegible] suggèrent [illegible] les *seigneuries*, grandes et petites, immuables. Le dépouillement des capitulaires de Charles le Chauve en 877, donna la formule du mouvement. (V. KIERSY.) Charles le Chauve avait épousé, en premières noces, Ermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans ; en secondes noces, Richilde, sœur du duc de Bourgogne. Ermentrude lui donna Louis le Bègue, qui lui succéda au trône de France.

CHARLES III, dit **le Gros**. V. CHARLES III (empereur d'Allemagne).

CHARLES III, surnommé, dès le xe siècle, **le Simple** ou **le Sot**, Fils posthume de Louis II et d'Adélaïde, il naquit en 879, et mourut à Péronne en 929. A la mort de ses frères, Louis III (882) et Carloman (884), il était beaucoup trop jeune pour être choisi comme roi à une époque aussi troublée. Les grands appelèrent au trône Charles le Gros, puis (887) Eudes, comte de Paris. Mais, à mesure que grandissait le jeune Charles, le parti carolingien se reforma, sous la direction de l'archevêque de Reims, Foulques. Celui-ci sacra roi le fils de Louis II en 893. Pendant cinq ans, Charles essaya vainement de disputer le trône à son rival. A son lit de mort (898), Eudes recommanda à ses vassaux de se soumettre au Carolingien, et celui-ci fut alors reconnu de tous sans contestation. Deux grands faits signalent son règne : 1° il fait la paix avec les Normands et leur cède la vallée inférieure de la Seine (traité de Saint-Clair-sur-Epte, 911 V. ROLLON) ; 2° il fait l'acquisition du royaume de Lorraine. Le dernier des Carolingiens allemands, Louis l'Enfant, étant mort sans postérité, en 911, les Lorrains se donnèrent à Charles, qui garda la région tant qu'il régna ; les Capétiens ne surent pas, à sa mort, la disputer aux rois allemands. Un vif mécontentement se fait jour parmi les grands, à partir de l'année 920. Le chef des mécontents est le duc Robert, frère du roi défunt, Eudes. Les partisans le font couronner roi à Reims (922). Charles attaque les rebelles, près de Soissons (923). Robert Ier est tué dans l'action, mais Charles, vaincu, doit prendre la fuite, pendant que ses sujets élisent pour roi le beau-frère de Robert, le duc de Bourgogne, Raoul. Peu après, l'infortuné Carolingien, attiré à Château-Thierry dans un guet-apens par le comte Herbert de Vermandois, fut traitreusement retenu prisonnier et enfermé dans la tour de Péronne, où il mourut. Sa femme, Ogive, s'était réfugiée en Angleterre avec son jeune fils, qui devait être Louis IV, [illegible]

Charles III.

Charles IV, le Bel, roi de France, troisième fils de Philippe le Bel, né en 1294, mort en 1328. A la mort de son frère, Philippe V le Long, de cette ligne postérieure mâle (1322), il monta sur le trône sans contestation, en vertu de la décision qui, en 1316, avait exclu les femmes de la couronne de France. Son son règne, la réaction monarchique continue, et les nobles qui, à l'époque de Louis X, avaient formé des ligues triomphantes, voient un des leurs, le seigneur de l'Isle-Jourdain, pendu à Montfaucon pour avoir tué un sergent royal. La politique extérieure de Charles IV fut active et ambitieuse. Il séquestra la Guyenne anglaise, qui fut en partie conquise par son oncle Charles de Valois, puis il fit la paix, moyennant une grosse indemnité, avec Edouard III, le nouveau roi d'Angleterre.

Charles V, le Sage, roi de France, fils du roi Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes en 1337, mort au château de Beauté en 1380. Après la bataille de Poitiers, où son père avait été vaincu et pris par les Anglais, Charles, duc de Normandie et dauphin, prit la lieutenance du royaume (1356). La pénurie du trésor, les intrigues de Charles le Mauvais, la misère des paysans, les exigences du roi d'Angleterre, tout rendait sa tâche des plus malaisées. Le « conseil du dauphin » créé par les états généraux de 1356-1357, le meurtre d'Etienne Marcel, le massacre des *Jacques* par la noblesse, trièrent Charles d'embarras, et il put négocier avec Edouard III la paix de Brétigny (1360), qui n'était désastreuse qu'en apparence. Devenu roi en 1364, il réussit, avec l'aide de Du Guesclin, après la victoire de Cocherel, à imposer la paix à Charles le Mauvais, et, dans le cours de son règne, à expulser à peu près complètement les Anglais. Il n'échoua que dans la tentative prématurée qu'il fit pour réunir la Bretagne (guerre des Deux-Jeannes). Il débarrassa la France des Grandes Compagnies, qu'il chargea Du Guesclin de conduire en Espagne pour soutenir Henri de Trastamare contre Pierre le Cruel; il rendit un peu de tranquillité aux travailleurs. Grâce à la permanence des aides et à l'établissement des impôts, il avait pu avoir de bonne monnaie; un trésor de guerre fut constitué et de magnifiques monuments édifiés ou rebâtis (Louvre, hôtel Saint-Pol, chapelle de Vincennes, château de Beauté, etc.). Une imposante collection de manuscrits fut réunie au Louvre; les écrivains politiques, tels que Raoul de Presles; économistes, comme Nicolas Oresme et Jean de Brie, jouissaient de la faveur royale: une Renaissance commençait. Ce grand roi, d'apparence chétive et bourgeoise, laissa à son fils un Etat à peu près prospère et pacifié. Il mourut au moment où commençait le schisme d'Occident; il avait pris parti pour Clément VII contre Urbain VI, mais, à ses derniers moments, il déclara qu'il s'en remettait au jugement du futur concile. Charles V fixa à treize ans révolus la majorité des rois.

— BIBLIOGR.: Ch. Benoist, *la Politique du roi Charles V* (Paris, 1886).

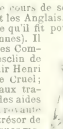

Couronne restituée de Charles V.

Charles V

Charles VI, le Bien-Aimé ou **le Fou**, roi de France, fils du précédent et de Jeanne de Bourbon, né à Paris en 1368, mort en 1422. Ce prince n'a jamais régné réellement. Le pouvoir a appartenu tantôt aux conseillers de petite naissance (Marmousets), tantôt à tel ou tel prince du sang. Malgré l'ordonnance de Charles V sur la majorité des rois, les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, oncles de Charles VI, gouvernèrent jusqu'en 1388. Quant au duc d'Anjou, il mourut en Italie en 1384. La confusion fut d'autant plus grande que Charles V, à son lit de mort, avait supprimé les taxes et les aides, par un excès de scrupule de conscience qui laissait la royauté sans ressources suffisantes. Les oncles du roi prirent leur bien où ils le trouvèrent, et, forts de leur victoire de Roosebeke (1382), imposèrent d'énormes rançons aux villes, telles que Paris et Rouen, que leurs exactions avaient soulevées. (V. MAILLOTINS, et RUCHINS.) En 1388, Charles VI, ayant vingt et un ans, remercia ses oncles et rappela les conseillers de son père, les Marmousets, qui gouvernèrent sagement. Mais, en 1392, épuisé par les plaisirs, il devint fou, et, comme il n'y avait en France aucun moyen de se débarrasser d'un roi fou, ce fut l'anarchie. Le pouvoir fut disputé par les ducs de Bourgogne et d'Orléans. En 1407, Louis d'Orléans périt assassiné. Ce fut le signal de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. (V. ARMAGNACS.) L'université et le peuple de Paris essayèrent en vain de remédier au désordre; l'*ordonnance cabochienne* de 1413 ne fut pas appliquée. (V. CABOCHIENS.) Le roi d'Angleterre, Henri V, profita de cette anarchie et de la connivence du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, pour envahir la France. Vainqueur à Azincourt (1415), il conquit la Normandie. Jean sans Peur devint maître de Paris en 1418, et gouverna dès lors au nom de Charles VI. Il voulut ensuite se rapprocher des Armagnacs, qui avaient avec eux le dauphin Charles, et une entrevue eut lieu sur le pont de Monterean; Jean y périt assassiné par les familiers du Dauphin (1419). Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, conclut alors une alliance ferme avec le roi d'Angleterre, et s'entendit avec la femme de Charles VI, Isabeau de Bavière, pour livrer la France à Henri V. Par le traité de Troyes, signé en 1420, Henri V devait épouser Catherine, fille de Charles VI, et devenir roi de France à la mort de son beau-père. Mais Henri V mourut deux ans plus tard, quelques semaines après Charles VI.

— BIBLIOGR.: Jarry, *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Orléans, 1889. Louis Batiffol, *Jeanne Jourdain* (1899); Ramsay, *Lancaster and York* 1892.

Charles VI, opéra en cinq actes, paroles de Casimir Germain Delavigne, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra le 15 mars 1843.

— *Le livret*. Au premier acte, Odette, fille d'un vieux soldat et filleule de Charles VI, quitte sa chaumière pour se rendre auprès du roi, dont elle deviendra une sorte d'ange gardien. C'est là qu'on entend chanter par des paysans le chœur devenu fameux :

Guerre aux tyrans! Jamais, en France,
Ennemi l'Anglais ne régnera

Le second acte représente la folie de Charles, qu'Odette cherche à distraire en le faisant jouer aux cartes. C'est alors que la reine Isabeau fait signer au roi l'acte qui prononce l'exhérédation du jeune duc de Lancastre et la déchéance du Dauphin. Au troisième acte se prépare la cérémonie du couronnement du jeune Lancastre. Mais Charles, qui, grâce à Odette, retrouve un moment de lucidité, arrache la couronne de la tête de l'Anglais, en chantant à son tour: *Guerre aux tyrans!* Au quatrième acte, la reine et Bedfort, courroucés de la conduite de Charles, viennent lui montrer l'acte qu'il a signé. Le roi le jette au feu et les chasse tous deux. Puis il a une scène de folie, pendant laquelle il est tourmenté par des hallucinations terribles. Enfin, le cinquième conduit le spectateur dans la basilique de Saint-Denis, où Charles va assister au couronnement de Lancastre, lorsque Odette paraît, suivie des chevaliers fidèles, vient prendre l'oriflamme et la remet aux mains du Dauphin. Le roi, alors, recouvre encore un éclair de raison, accable d'ouvrages Bedford et la reine, puis, anéanti par cet effort, tombe mourant dans les bras de son fils. C'est le signal de la lutte. On court sus aux Anglais, la bataille s'engage, et ceux-ci sont repoussés au chant répété de *Guerre aux tyrans!*

— *La partition*. La partition est une des meilleures qu'ait écrites Halévy. C'est une œuvre mâle et solide. Parmi ses pages les plus remarquables, il faut citer : au premier acte, le chœur : *Guerre aux tyrans!* l'air du Dauphin : *En respect mon amour se change*, et son duo avec Odette; au second, la scène de la folie du roi et surtout celle des cartes, qui est d'une souplesse et d'un beau sentiment dramatique; au troisième, la belle marche du cortège, pleine de magnificence, la scène de fureur de Charles et l'air de Raymond : *Fête maudite*; au quatrième, l'air de Charles, la charmante ballade d'Odette : *Je cherche, j'invoque sur le plaisir*, et la scène des hallucinations; et tout le grand épisode du cinquième, qui est traité de main de maître.

Charles VII, le Victorieux, roi de France, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né à Paris en 1403, mort à Mehun-sur-Yèvre en 1461. En 1422, lorsqu'il fut reconnu comme successeur de Charles VI par le parti armagnac, les Anglais possédaient toute la France au N. de la Loire, sauf quelques villes et forteresses isolées, et, au S., ils avaient la partie méridionale de la Guyenne. Le duc de Bourgogne était allié du duc de Bedford, régent de France pour le roi Henri VI. Charles VII n'avait ni finances, ni armée régulière, ni alliances sérieuses : c'était un prince d'intelligence médiocre et sans énergie. Le peuple lui sauvait lui-même. Les états généraux provinciaux fournirent des subsides; Orléans se défendit avec héroïsme, Jeanne d'Arc (V. ARC [Jeanne d']), si mal servie par le roi et sa cour, fit sacrer Charles VII à Reims. Après le supplice de la Pucelle, de grands soulèvements populaires éclatèrent en Normandie; le duc de Bourgogne se réconcilia avec Charles VII (traité d'Arras, 1435); Paris se rendit à son connétable (1436), et les Anglais, épuisés à leur tour et à la veille d'une guerre civile, signèrent la trêve de 1444. Alors parurent et furent appliquées les grandes ordonnances de 1445 et de 1448, qui mirent fin au fléau des *écorcheurs* en organisant une armée de fer et des troupes de francs archers. La guerre recommença en 1449, la Normandie fut conquise en un an (victoire de Formigny), et la victoire de Castillon en Guyenne termina la lutte, qui durait depuis plus de cent ans (1453). Les Anglais n'avaient plus que Calais. Les conseillers de Charles VII, appelé justement *le Bien servi*, purent terminer leur œuvre commencée depuis 1436 environ, et reconstituer le pouvoir royal. Les finances reçoivent une organisation durable; les ressources du roi sont fixes et comprennent : 1° les *finances ordinaires* (domaine, etc.); 2° les *finances extraordinaires* (taille, aides, gabelle). L'opposition aristocratique reste impuissante : la révolte des *Praguerie*, dont le chef était le duc de Bourbon, fut rapidement réprimée; et le duc Jean V d'Alençon, arrêté pour avoir dû entretenir avec l'Angleterre, fut condamné par la Cour des pairs (1458). Le clergé est sous la main du roi, depuis que la Pragmatique sanction de Bourges a consacré le principe de la subordination de l'autorité pontificale à l'autorité des conciles. La prospérité économique de la France renaît, grâce surtout à Jacques Cœur, qui fut, du reste, payé d'ingratitude. Les campagnes de Suisse et de Lorraine, les alliances avec les princes allemands, les efforts heureux de Charles VII pour terminer le grand schisme, prouvent le développement de la prépondérance française en Occident. Charles VII mourut triste. Une vive scrofuleuse le consolait mal des intrigues du dauphin Louis, qui hâtaient sa fin.

— BIBLIOGR.: Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII et de son époque* (Paris, 1862-1865); Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1890).

Charles VII
(portrait attribué à Fouquet, Louvre)

Charles VII chez ses grands vassaux, tragédie en cinq actes et en vers, d'Alexandre Dumas (Odéon, 20 oct. 1831). — Deux actions s'y mêlent, s'y croisent : d'une part, l'épisode historique, où a pris place le jeune prince Charles VII et Agnès Sorel; de l'autre, l'épisode dramatique, relatif aux amours de Bérengère, femme du comte de Savoisy, avec un esclave arabe, Yacoub, ramené de Terre sainte par son mari. Charles VII ne joue qu'un rôle effacé, et la belle Agnès, sa compagne, ne parvient pas à en faire un héros suffisant. L'histoire de Bérengère et d'Yacoub n'offre, en somme, que des réminiscences d'Hermione et d'Oreste, déguisées sous le pittoresque romantique sous une couleur moyen âge. Mais il y a de fort belles scènes et quelques vers bien frappés.

Charles VIII, roi de France, né et mort à Amboise (1470-1498), fils de Louis XI, roi de France, et de Charlotte de Savoie. Il était frêle et de complexion délicate. Etant monté sur le trône à l'âge de treize ans, sa sœur Anne, femme du sire de Beaujeu, exerça la régence de la manière la plus remarquable; elle triompha de la révolte des seigneurs. (V. ANNE DE FRANCE.) En 1491, Charles VIII épousa Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne, qui fut annexé à la couronne de France. La même année,

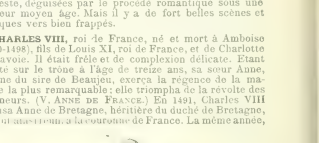

Tombeau de Charles VIII autrefois à Saint-Denis.

il prit en main les rênes du gouvernement : à la sagesse avisée et clairvoyante d'Anne de Beaujeu alliait son zèle pour les chimères et les entreprises folles du roi. Celui-ci découvrit dans la succession de René d'Anjou des droits sur la couronne de Naples : il abandonne à l'Autriche l'Artois et la Franche-Comté, à l'Espagne le Roussillon et la Cerdagne, et part pour l'Italie. La conquête se fit avec une rapidité foudroyante : en 1495, Charles VIII entrait dans la capitale de ses nouveaux Etats. Mais les sympathies françaises des Napolitains disparaissent, ce fut un revirement complet : dans l'Italie entière se forma une ligue contre Charles VIII, et il fallut rebrousser chemin. A Fornoue, la *furia francese* fraya le chemin que les confédérés voulaient barrer. A peine de retour, Charles VIII perdit son fils unique Charles. Il songeait à une nouvelle expédition d'Italie lorsque, en 1498, ayant heurté du front le linteau d'une porte basse du château d'Amboise, il succomba presque aussitôt.

— BIBLIOGR.: Denis Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (Paris, 1684); H.-Fr. Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1888).

Charles IX, roi de France, deuxième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye en 1550, mort au château de Vincennes en 1574. Il porta d'abord le titre de « duc d'Orléans ». Appelé sur le trône, en 1560, par la mort de son frère aîné, François II, il régna sous la tutelle de sa mère, qui le déclara majeur. Durant cet intervalle, eurent lieu le colloque de Poissy, la signature de l'édit de janvier (1562), l'échauffourée de Vassy (1er mars 1562) et la première guerre civile marquée par la bataille de Dreux (1562-1563). La minorité défait continua, du reste, après que le roi eut pris nominalement en main les rênes du gouvernement; la guerre civile se ralluma en 1567 : elle fut marquée surtout par la bataille de Saint-Denis (1567). La signature de la paix, à Longjumeau (1568), ne fut qu'une trêve. Les hostilités recommencèrent à la suite d'une tentative de la reine mère pour s'emparer des chefs protestants; cette fois, la lutte dura deux ans : elle fut remplie par les batailles de Jarnac et de Moncontour (1569), par l'audacieuse campagne de Montgomery en Guyenne et dans le haut Languedoc (1569) et par le combat d'Arnay-le-Duc (1570). L'édit de Saint-Germain (1570) parut d'abord plus viable que les précédents essais de pacification. Charles IX entre intimement en scène, les passions aveugles. Coligny, qu'il avait entraîné, dans une intervention en faveur des Gueux, se rapproche de l'Espagne, un moment de gloire qui le charme. Cette influence rivale fit peur à Catherine de Médicis. Après plusieurs essais infructueux pour rassurer son fils, elle se résolut à organiser une de ces journées de sang sur lesquelles elle comptait. De cette manière incomplètement accomplie, ce fut la Saint-Barthélemy; Charles IX en revendiqua hautement la responsabilité. Celui-ci assiégeait

Charles IX.
d'après le tableau de Clouet (Louvre).

bien gratuitement sa connivence. Un forfait dont il avait [illegible] les perpétrer, se chargeait l'exécution. Deux guerres extérieures formidables épuisaient [illegible] sanguinaire répressive. Charles mourut au [illegible] de la sénilité, mûre par les remords et épuisé par les excès d'activité physique auxquels se [illegible] dur. De Lucchino, nièce Elisabeth d'Autriche qui avait épousé en 1421, il n'avait eu qu'une fille, la princesse Marie-Elisabeth, laquelle ne lui survécut que de quatre ans. De Marie Tomacelli, sa dernière épouse, il avait eu un fils, Charles, turé par la suite comme d'Angoulême [illegible] ... Dunois, comte de Dunois, Longueville et Tonnerre, [illegible] tomes I à IV des *Lettres de Charles VII et de Mathieu Coquelin* des documents inédits.

Charles IX ([illegible]) ... de France, fils du Louvre possède un tableau [illegible] *Charles IX*, par François Clouet, du Jeanne. Une réplique de ce portrait, signée et datée de [illegible], est conservée dans la galerie impériale de Vienne. Le Louvre renferme, en outre, un buste de Charles IX, par Germain Pilon, date de 1565.

Charles IX ou *Il faut de l'argent*, tragédie en cinq actes, de Marie-Joseph Chénier. Théâtre Français, 4 nov. 1789. La pièce a reçu quelques coupures de la Saint-Barthélemy. C'est bien une nouveauté de porter au théâtre un sujet emprunté à l'histoire moderne. Mais Chénier conserve toute la pompe du style de nos vieux tragiques. Il s'attachait d'ailleurs au thème philosophique, bien plus qu'à la couleur locale. Sa tragédie, représentée quelques mois après la prise de la Bastille, était surtout un cri de colère contre le pouvoir. Le public voyait sur la scène le roi de France ordonnant le massacre de son peuple. La pièce, jouée en dépit de la censure et aux applaudissements de Mirabeau, Dumas, Desmoulins, fut suspendue après trente-deux représentations. De vives querelles en furent le prétexte, s'ensuivirent parmi le public et les comédiens. Enfin, elle fut reprise avec Talma, Mlle Vestris et Dugazon et leur valut une ovation éclatante.

Charles X. V. Bourbon, *cardinal de*.

Charles X, roi de France, né à Versailles en 1757, mort à Gorizia en 1836, était le quatrième enfant du Dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe. Il porta d'abord le titre de « comte d'Artois », épousa en 1773 la princesse Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils : les ducs d'Angoulême et de Berry, et vécut jusqu'à la Révolution à la cour de son frère, en vue d'où distinguait par l'amenité de son caractère, la légèreté de ses mœurs et l'intransigeance de ses idées absolutistes. Le mouvement de 1789 trouva en lui un adversaire décidé; trois jours après la prise de la Bastille, il émigrait à Turin avec sa famille, consacrant, dès lors, son activité à susciter des ennemis à la Révolution, soit à Turin, soit à Mantoue, soit à Pilnitz. Appelé en 1795 par les Vendéens, il s'arrêta à Ile d'Yeu, au lieu de débarquer pour se mettre à leur tête, et provoqua la lettre célèbre de Charette à Louis XVIII : Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu.

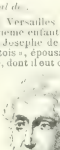

Charles X.

Le comte d'Artois vécut en exil et dans l'obscurité, pendant toute la durée de l'Empire; en 1814, il rentra en France, et, à l'abord de Napoléon, il fut arrêté, le premier de sa maison, à Paris, et exercé, jusqu'à la venue de son frère une dictature provisoire, dont il prosita pour signer avec les Alliés la fameuse convention du 23 avril, qui leur livrait toutes les places fortes conquises depuis 1792 et encore occupées par les troupes françaises. Pendant tout le règne de Louis XVIII, le comte d'Artois, héritier présomptif de la couronne, tint au pavillon de Marsan une cour rivale de celle du Palais-Royal, puis arriva, le premier de sa maison, à Paris, et exerça, jusqu'à la venue de son frère une dictature provisoire, dont il prof

8e PRINCES ANGLAIS

Charles Ier, roi d'Angleterre, de la maison des Stuarts, [illegible] de Jacques Ier, prince de Galles et de Frédéric, [illegible] Elisabeth, princesse de Bohême, quatre ans après la mort de son frère aîné Henri. Il succéda à son père en 1625 et, dans la même année, il épousa Henriette de France, fille de Henri IV. Charles se laissa gouverner par Buckingham, qui avait été le favori de son père, et se rendit impopulaire dès le début de son règne. Il persécuta les presbytériens écossais et les puritains anglais; il entama les libertés publiques et mit le comble au mécontentement de ses sujets en dissolvant plusieurs parlements qui s'étaient opposés à cette politique antinationale. De 1629 à 1640, il gouverna avec ses ministres Laud et Strafford, multiplian les lettres arbitraires et les actes de despotisme. Cependant, l'Ecosse se révoltait: les presbytériens signèrent le fameux *Covenant* (1640). Charles convoqua alors le *Long parlement*, qui fit condamner Strafford à la décapitation (1641), et dépouilla le monarque de ses principales prérogatives. Voyant qu'il ne pouvait résister à ses adversaires, le roi quitta Londres (1642), et la guerre civile commença; les royalistes furent battus à Newbury (1643), à Marston-Moor (1644) et à Naseby (1645). Charles chercha un refuge en Ecosse; mais il fut livré aux *indépendants*, dont les principaux chefs (Cromwell, Fairfax, Ludlow, Milton) *épurèrent* le parlement et firent déclarer le roi coupable de haute trahison. Charles fut condamné à mort comme *tyran, traître, meurtrier et ennemi public*. Il fut décapité devant le palais de Whitehall.

— Biblioge.: Guizot, *the Personal Government of Charles Ier* (Londres, 1877).

Charles Ier d'Angleterre (portraits de Van Dyck exécuta un grand nombre de portraits de Charles Ier: un des plus beaux est celui que possède le musée du Louvre: le roi est représenté dans son costume de chasse. Près de lui, à droite, est son cheval, dont on ne voit que la moitié du corps, et que retient par la bride le chevalier d'Hamilton, grand écuyer. Van Dyck exécuta cette peinture en 1635. Un autre portrait de la plus grande beauté est celui que possède le musée du Belvédère, à Vienne: Charles Ier, debout et vu jusqu'à mi-corps, est vêtu d'un pourpoint de soie blanche et d'un manteau noir jeté légèrement sur l'épaule gauche. Au musée de Dresde se trouve un portrait représentant Charles Ier en habit et en manteau noirs. — Une autre peinture de Van Dyck (musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg) montre le roi revêtu de son armure de guerre. — Au château de Windsor, il y a un tableau de Van Dyck qui représente Charles Ier sous trois points de vue: de face, de trois quarts, de profil. Ce singulier portrait fut peint pour le Bernin, à qui on l'envoya à Rome. Le célèbre sculpteur exécutait alors un buste de Charles Ier qu'il n'avait jamais vu. Ce buste fut détruit par un incendie à Whitehall. On a deux magnifiques portraits équestres de Charles Ier par Van Dyck. L'un, de grandeur naturelle, est placé au palais de Windsor; l'autre, petit portrait équestre, est au palais Buckingham, à Londres. Van Dyck a représenté plusieurs fois Charles Ier entouré de sa famille: un chef-d'œuvre en ce genre a figuré à l'Exposition de Manchester, en 1857. Une répétition de ce tableau se voit à Windsor, au palais Pitti, à Florence, un tableau représente, réunis dans un même cadre, mais séparés par une colonne, Charles Ier et sa femme Henriette.

Il autres artistes ont peint Charles Ier: Gonzalès Coques, dont le pinceau a reproduit les traits d'une exquise finesse; H. Pot, dont on voit au Louvre un petit portrait daté de 1632, attribué quelquefois à N. Coninngh; le chevalier Lely; Samuel Mytens le vieux; Steenwyck; Paul Delaroche qui a peint *Charles Ier insulte par les soldats de Cromwell*, etc.

Charles Ier, d'après Van Dyck.

Charles II, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent et de Henriette de France, né en 1630, mort en 1685. Après l'exécution de Charles Ier, il se réfugia en Ecosse, où ses partisans le proclamèrent roi (1651). Vaincu par Cromwell à Worcester (1651), il chercha asile en France, puis se retira à La Haye. En 1660, le général Monk, profitant de la lassitude des partis, cassa le parlement [illegible] nouveau, auquel il dicta le rappel de Charles, qui fut aussitôt reconnu roi. Une réaction suivit cette restauration; les juges de Charles Ier furent suppliciés et les puritains persécutés. Charles II ne voyait dans le pouvoir que le droit de satisfaire ses goûts frivoles en puisant à pleines mains dans le trésor royal. A bout de ressources pécuniaires, il accepta une pension de Louis XIV, et lui vendit Dunkerque et Mardick. La guerre qu'il entreprit sans succès contre la Hollande (1668) n'avait d'autre mobile que la cupidité. Il entra dans la *triple alliance* contre la France, mais il resta l'allié secret de Louis XIV, qui augmenta sa pension. Livré au ministère de la *cabale*, Charles fit [illegible] de plusieurs complots qui furent rigoureusement réprimés. Il mourut sans héritier et eut pour successeur son frère, Jacques II. Il avait fondé la Société royale de Londres, et sous son règne que Wren commença l'église Saint-Paul.

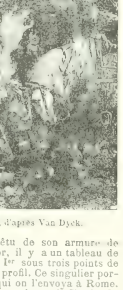

Charles II.

— Biblioge.: Armand Carrel, *Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II* (Paris, 1827).

Charles-Edouard, dit **le Prétendant**, fils de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II, né à Rome en 1720, mort à Florence en 1788. Le but de sa vie fut de recouvrer le trône des Stuarts. A l'âge de vingt ans, il tenta une descente en Ecosse, battit les troupes anglaises et se fit proclamer à Perth régent des trois royaumes. Il pénétra jusqu'en Angleterre, mais il fut vaincu à la célèbre bataille de Culloden (1746). Charles-Edouard, après avoir erré en fugitif, gagna les côtes de Bretagne. Sa cause était perdue. A la mort de son père (1766), il prit le titre de roi. En 1772, il épousa Louise, princesse de Stolberg. Ses brutalités avec son épouse engagèrent de lui sa jeune femme, qui cinq ans après, le quitta et épousa plus tard le poète Alfieri. Il mourut délaissé à Florence, désigné depuis longtemps sous le nom de « comte d'Albany ».

— Bibl.: Amédée Pichot, *Histoire de Charles-Edouard* (Paris, 1830).

6e ROIS DE SUÈDE

Les six premiers souverains du nom de Charles appartiennent aux temps féodaux.

Charles VII, qui prit le premier le titre de roi des Suédois, Goths et Vandales, régna de 1162 à 1167. Il vengea la mort de son père, ainsi que celle d'Eric le Saint en tuant leur meurtrier Magnus Henrikson, fit la guerre aux Esthoniens, et fonda un grand nombre d'églises et de monastères. Il périt assassiné par Canut Ericson, le fils de son prédécesseur.

Charles VIII (Canutson) [1409-1470], régent, puis roi de Suède en 1448, roi de Norvège en 1449. Il lutta contre le Danemark, combattit les usurpations du clergé, fut assiégé dans Stockholm par l'archevêque d'Upsal, et renversé plusieurs fois du trône.

Charles IX, troisième fils de Gustave Vasa, né en 1550, mort en 1611. Chef du parti national et protestant, il contribua à faire déposer du trône de Suède son neveu Sigismond, déjà roi de Pologne, et avait tenté de rétablir le catholicisme. Nommé régent, puis roi en 1604, il combattit les Polonais, puis les Russes, et mourut pendant une guerre avec Christian IV de Danemark. Il fut le père de Gustave-Adolphe.

Charles X Gustave, fils de Jean-Casimir, prince palatin de Deux-Ponts, et de Catherine, fille de Charles IX; né à Nikeping en 1622, mort à Gothembourg en 1660. Cousin de la reine Christine, il monta sur le trône après son abdication (1654). Il envahit la Pologne en 1655 et en fit la conquête. Il contraignit Frédéric-Guillaume, duc de Prusse, à se reconnaître vassal de la Suède, et, plus tard, érigea son duché en royaume indépendant. Il reprima plusieurs révoltes des Polonais, combattit les Russes et lutta contre les entreprises du Danemark, auquel il imposa la paix de Roskild (1658), qui lui assura plusieurs provinces. Il reprit de nouveau l'offensive, et ses troupes assiégeaient Copenhague, lorsqu'il mourut.

Charles XI, fils et successeur du précédent, né en 1655, mort en 1697. Il fut roi dès 1660, et la paix fut signée pendant sa minorité. Lorsqu'il prit le gouvernement (1672), il s'allia avec la France et fit envahir le Brandebourg. Attaqué par le Danemark et la Hollande, il remporta les victoires de Lund et de Landscrona (1677). Mais il éprouva ensuite des défaites et fut sauvé par les traités de Saint-Germain et de Nimègue (1679). Il songea, dès lors, à réparer les maux de la guerre. Il se fit décerner un pouvoir absolu, grâce auquel il fit restituer au domaine les terres usurpées par les nobles, réforma la justice et l'administration, réorganisa la flotte et l'armée. La Suède lui doit ses institutions les plus importantes.

Charles XII, fils et successeur du précédent, né à Stockholm en 1682, tué à Frederikshald en 1718. Il reçut une forte éducation et montra une maturité précoce. Il fut déclaré majeur à quinze ans, il succéda à son père en 1697. Une alliance de la Pologne, du Danemark, et de la Russie contre la Suède lui donna l'occasion de montrer son caractère aventurier et son [illegible] énergique. Les Danois ayant envahi les possessions du duc de Holstein-Gottorp, son beau-frère, il entra en guerre contre le roi de Danemark. Il débarqua en Seeland en 1700, et repoussa les Danois jusque sous les murs de Copenhague, qu'il alla assiéger, lorsque la paix fut conclue entre le duc et le roi de Danemark. Il tourna alors toutes ses ressources contre le Grand et Auguste II de Pologne, et, sans retourner dans sa capitale (que même il ne revit jamais), il écrasa les Russes sous Narva (1700), puis les Saxons d'Auguste au passage de la Dwina (1701). Au lieu de faire la paix, il envahit la Pologne, et, après avoir battu Auguste à Kissow (1703), il fit élire roi Stanislas Leczinski, envahit la Saxe, et obtint par la paix d'Altranstadt (1706) la soumission du roi détrôné. Le Livonien Patkul, l'âme de la coalition, périt sur la roue. Le tsar ayant repris l'offensive, Charles envahit la Russie, en 1707, déterminé à marcher sur Moscou; mais, entraîné par Mazeppa, hetman des Cosaques de l'Ukraine, il passa dans ce pays, que les Russes se hâtèrent de dévaster, et où il ne trouva point les secours qu'il espérait. Un hiver d'une rigueur inouïe, la disette, les maladies, décimèrent son armée, qui fut écrasée par le tsar à la bataille de Pultava (1709) où le héros suédois fut grièvement blessé. Charles arriva en fugitif à Bender, sur le territoire turc, et y séjourna près de cinq années. Pendant ce temps, ses adversaires avaient repris l'avantage. Cependant, il poussa le sultan dans une guerre contre les Russes. Mais il apprit que les Turcs devaient le livrer à Auguste II. Charles, ne voulant pas quitter Bender, avait amassé une poignée d'hommes, et soutint un combat opiniâtre dans sa maison. Pris par les Turcs, il fut conduit à Demotika, près d'Andrinople. Il s'en échappa, traversa la Hongrie et l'Allemagne, et arriva à Stralsund. Il y fut assiégé, et il put s'embarquer pour la Suède, la veille de la capitulation (1715). Pendant son absence, la Suède était tombée dans un état déplorable, et le fruit de ses victoires fut complètement perdu. Charles XII nourrissait de nouveaux projets, aussi vastes qu'aventureux et hardis, lorsqu'il fut tué d'un coup de feu (peut-être assassiné) au siège de Frederikshald.

— Biblioge.: Voltaire, *Histoire de Charles XII*; G. Adlerfeld, *Histoire militaire de Charles XII* (Amsterdam, 1740).

Charles XII (histoire de), roi de Suède, par Voltaire, publiée en 1731. — Cet ouvrage fut fort remarquable: il unit à une information sérieuse une composition artistique. Voltaire a compulsé avec soin et critiqué une foule de documents originaux. D'autre part, il s'est intéressé à son ouvrage comme à un roman, et son récit est vif, clair, mouvementé et impersonnel; l'auteur n'intervient pas pour porter sur les faits un jugement philosophique: il les laisse parler d'eux-mêmes, et il faut avouer que ceux qu'il avait à raconter fournissaient une matière brillante et singulièrement intéressante.

Charles XIII, frère puîné de Gustave III, né en 1748, mort en 1818. Son frère le nomma, en 1772, gouverneur de Stockholm, duc de Sudermanie, enfin gouverneur de Finlande (1788), après des succès remportés sur la flotte russe. Régent après l'assassinat de Gustave III (1792), il maintint la paix et se démit de son pouvoir à la majorité de Gustave IV (1796). La révolution de 1809 l'éleva au trône. En 1810, sur l'invitation des états, il adopta pour fils le maréchal Bernadotte et le choisit pour son successeur. En 1814, il reçut la couronne de Norvège, enlevée au Danemark.

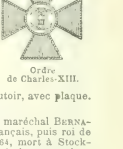

Ordre de Charles-XIII.

Charles-XIII (ordre de), ordre fondé le 27 mai 1811, par le roi Charles XIII, pour les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie. Il ne comprend qu'une classe, composée de trente membres, tous Suédois. Il a pour insignes une croix d'émail rouge, au revers de laquelle on lit, dans un médaillon, le chiffre XIII au milieu de deux C entrelacés. Sur la face, le médaillon porte le triangle maçonnique. Cette décoration se porte en sautoir, avec plaque. Le ruban est rouge.

Charles XIV ou **Charles-Jean**, maréchal Bernadotte (Jean-Baptiste-François), général français, puis roi de Suède et de Norvège, né à Pau en 1764, mort à Stockholm en 1844. Engagé à dix-sept ans, il était sergent dans le régiment de Royal-Marine, en 1789. La Révolution lui permit de devenir colonel en 1793, général de brigade et général de division en 1793, et de prendre en cette qualité une part importante à la victoire de Fleurus (1794). Lieutenant de Jourdan en Allemagne jusqu'en 1796, de Bonaparte en Italie en 1797, il est, en 1798, envoyé comme ambassadeur à Vienne, et en repart au bout de quelques mois, à la suite d'une émeute populaire qui amène la rupture des relations entre la France et l'Autriche. Pendant la guerre de la seconde coalition, il reçoit successivement le commandement de l'armée du Rhin, où il rend d'importants services, et le portefeuille de la guerre (1799). A ce moment, il passe pour un des meilleurs généraux de la République et pour un rival possible de Bonaparte. Aussi, après le 18-Brumaire, est-il tenu un peu à l'écart par ce dernier, malgré la démission en sa faveur de Joseph Bonaparte, dont il est devenu en 1798 le beau-frère par son mariage avec Desirée Clary. En 1804, il est, néanmoins, compris dans la première promotion de maréchaux, et, en 1805, il commande un corps de la Grande Armée. Son rôle dans cette campagne lui fit donner le principauté de Ponte-Corvo. Il prend également une brillante aux campagnes de 1806 et 1807, malgré une inaction fâcheuse dans la journée d'Iéna. Mais, en 1809, il se vit enlever le commandement de 9e corps, et retira à Paris, très irrité contre Napoléon. Aussi accepta-t-il avec empressement le trône que lui offrirent les états de Suède, appelés à désigner l'héritier du roi Charles XIII (1810). Il partit pour Stockholm et se comporta dès lors en Suédois plutôt qu'en Français. Dès 1812, il s'allie avec Alexandre de Russie contre son ancien souverain. En 1813, il commande une des armées alliées, et décide, par son intervention, le sort des journées de Leipzig. En 1814, il fait une brève apparition en France, où il espère peut-être trouver un trône, est froidement accueilli par les souverains coalisés, et retourne à Stockholm. Il se consacre alors tout entier au gouvernement de ses Etats, dont il devient définitivement roi, en 1818, après la mort de Charles XIII, et meurt en 1844, après avoir fondé une dynastie qui règne encore en Suède et en Norvège.

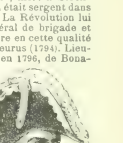

Charles XIV

— Biblioge.: Sarrans, *Histoire de Bernadotte* (Paris, 1845); Touchard-Lafosse, *Histoire de Charles XIV*.

Charles XV (Charles-Louis-Eugène), roi de Suède, né à Stockholm en 1826, mort en 1872, était par son père, le roi Oscar Ier, le petit-fils de Bernadotte, et par sa mère, Joséphine de Leuchtenberg, le petit-fils d'Eugène de Beauharnais. Il commença par servir dans l'armée suédoise. En 1850, il épousa la princesse Louise des Pays-Bas, et monta sur le trône en 1859. A la mort de son père. Sa politique fut pacifique à l'extérieur, et progressiste à l'intérieur. Il maintint son royaume dans la neutralité pendant la guerre de 1863-1864, et il mena à bien, pendant

les années 1805 et 1806, une réforme législative de la plus haute importance : la substitution de deux « cadastres successifs à la dîme composée de quatre ordres. Il poussa activement la construction des chemins de fer, fit venir l'essor économique de la Suède, essaya environ trois fois gagner Farmes, et fut obligé à résoudre les Lois qui tyrannisaient à la Norvège. Il sut faire combattre comme savant militaire par d'importants ouvrages de tactique, et comme homme de lettres par de nombreux ouvrages de poésie. De son mariage étaient nés deux enfants : une fille, Louise-Josephine-Eugénie, née en 1807, mariée en 1869 avec le prince héritier de Danemark; et un fils, Carl-Oscar-Vilhelm-Eugène, né en 1826, marié en 1857 à Charles XV et eu pour successeur son frère Oscar II.

16e ROIS DE NAPLES.

CHARLES D'ANJOU, comte d'Anjou et de Provence, fils de Louis VIII, frère de saint Louis, né en 1226, mort à Foggia en 1285. Il épousa l'héritière de Provence, Beatrix, fille de Raymond Berenger (1246), suivit saint Louis dans sa croisade, combattit vaillamment dans la delta de Vieta Mansourah, et fut fait prisonnier avec le roi. A son retour en France, il eut à lutter contre les municipalités provençales, et tenta d'acquérir le Hainaut. En 1265, il accepta l'investiture du royaume de Naples et de Sicile, que lui offrait le pape Urbain IV, marcha sur Naples, où il entra après avoir écrasé Manfred à Benévent, et défit encore un nouveau compétiteur, Conradin, rejeté de la maison de Souabe, qu'il vaincu au Sagliche. Il passa en Afrique au moment où son frère venait d'expirer, convoita l'empire d'Orient, et, pour se préparer les voies, fit couronner Paléologue par le pape Martin IV, sacrifiant il garda toujours une grande influence. Arbitre de l'Italie, souverain de la Provence et des Deux-Siciles, il nourrissait les plus vastes projets, lorsque le massacre des Vêpres siciliennes et la conquête de la Sicilie par don Pédre d'Aragon vinrent briser sa fortune (1282). Il fit des efforts inutiles pour arracher la Sicile à son adversaire, et mourut de colère et de chagrin.

Charles d'Anjou

— Bibliogr. : Riccio, *le Regno de Charles d'Anjou* (dans « Archivio storico italiano » [1375-1884]); L. Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou* (Paris, 1891).

CHARLES II D'ANJOU, dit **le Boiteux**, fils du précédent, né en 1254, mort à Casanova en 1309. Prisonnier en Aragon lors de la mort de son père, il ne put reconquérir la Sicile et l'abandonna, en 1302, à Frédéric d'Aragon.

CHARLES III (Charles de Durazzo), roi de Naples et de Hongrie, né en 1345, assassiné à Bude en 1386. Fils de Louis de Duras ou Durazzo, élevé en Hongrie, il avait été adopté par la reine Jeanne Ier de Naples, qui le désavoua ensuite au profit de Louis d'Anjou. Il battit les troupes de cette reine et la fit étouffer en prison, en 1382. Sa conquête lui fut disputée deux ans par Louis d'Anjou, puis par Urbain VI. Couronné roi de Hongrie en 1386, il fut assassiné, l'année suivante, par ordre de la régente Elisabeth, veuve de son prédécesseur.

CHARLES IV, le même que Charles Ier d'Espagne et Charles-Quint empereur.

CHARLES V, le même que Charles II, roi d'Espagne.

CHARLES VI. V. Charles VI, empereur d'Allemagne.

CHARLES VII. V. Charles III, roi d'Espagne.

11e DUCS DE PARME ET DE PLAISANCE.

CHARLES Ier, duc de Parme et de Plaisance. Le même que Charles III, roi d'Espagne.

CHARLES II (Louis Ferdinand de Bourbon), né en 1799, mort en 1883, fils du roi Ferdinand Ier et de Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles IV. En 1803, sous la tutelle de sa mère, il devint roi d'Etrurie, royaume ayant été annexé à la France en 1807, Napoléon lui promit un nouveau royaume de Lusitanie, dont il ne prit jamais possession. En 1815, Charles-Louis obtint le petit duché de Lucques, avec une rente de 500.000 francs, que l'Autriche et la Toscane s'engageaient à lui payer. Le droit de retour sur le duché de Parme fut réservé au jeune prince après la mort de son compatriote, Napoléon; mais, alors, le duché de Lucques devait faire retour à la Toscane. Après trente ans de pouvoir absolu, les émeutes éclatèrent; en 1847, il accorda l'institution de la garde nationale et promit des réformes, puis consentit à l'abandon de son duché à la Toscane, en échange d'une pension considérable. Bientôt après, la mort de l'ex-impératrice Marie-Louise vint offrir à Charles-Louis le trône de Parme et de Plaisance. Impopulaire par suite de la signature d'un traité d'alliance avec l'Autriche, il abdiqua de nouveau en 1849, en faveur de son fils. Il avait épousé, en 1820, Marie-Thérèse de Savoie.

CHARLES III, né en 1823, fils du précédent. Il prit possession de son duché en 1849, et fut assassiné par Antonia Carra, en 1854. Il avait épousé, en 1845, Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, sœur du comte de Chambord, et laissa deux enfants : Robert, alors âgé de 9 ans, jeune fils Robert, né en 1848, sous la régence de sa veuve. Quelques années plus tard (1859), le petit-fils de Charles-Louis était déposséda par le vote unanime des populations.

12e PRINCES DE SAVOIE ET DE SARDAIGNE.

CHARLES Ier, le Guerrier, duc de Savoie, fils d'Amédée IX, né à Carignan en 1468, mort à Pignerol en 1490. Il succéda à son frère Philibert à l'âge de quatorze ans, chercha à échapper à la tutelle de Louis XI et de Charles VIII, et prit le titre de « roi de Chypre et de Jérusalem », à la mort de sa tante Charlotte de Chypre. Il avait épousé Blanche de Montferrat.

CHARLES II, fils et successeur du précédent, né à Turin en 1490, mort en 1496. Il régna sous la tutelle de sa mère Blanche de Montferrat.

CHARLES III, le Bon, né dans le Bugey en 1496, mort à Verceil en 1553. Il succéda à son frère Philibert II en 1504. Il perdit Genève et la Savoie. Il institua l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare.

CHARLES-EMMANUEL Ier, le Grand, duc de Savoie, fils et successeur de Philibert-Emmanuel *Tête-de-fer*, né à Rivoli en 1562, mort en 1630. Il monta sur le trône en 1580 et usa vainement sa vie et ses forces à poursuivre, par les armes et les négociations, la réalisation de ses ambitieuses chimères. Henri IV lui enleva Gex, le Bugey et le Valromey (1600). La conquête d'une partie de la Savoie et du Piémont vint abreuver ses derniers jours d'amertume et de chagrin. Charles-Emmanuel, bien qu'habile capitaine, fut constamment malheureux. On lui doit cette parole restée célèbre : « L'Italie est un artichaut que la maison de Savoie doit manger feuille à feuille ; et, en effet, à partir de son règne, les ducs de Savoie, renonçant à l'espoir de s'agrandir en France, tournèrent leurs vues et leurs efforts du côté de l'Italie. Ce prince eut de Catherine d'Autriche dix enfants, dont l'aîné, Victor-Amédée, lui succéda.

CHARLES-EMMANUEL II, duc de Savoie, né en 1634, mort en 1675. Il fut reconnu à l'âge de quatre ans, comme successeur de son frère François-Hyacinthe, sous la tutelle de la duchesse mère Christine. Sa minorité fut troublée par les prétentions du prince de Savoie-Carignan, régente fut remarquable surtout par les vastes travaux d'art et d'utilité publique qui furent exécutés à Turin et dans les autres parties du duché.

CHARLES-EMMANUEL III (Victor-Sardaigne, troisième roi de Sardaigne), né en 1701, mort en 1773, succéda à son père Victor-Amédée II en 1730, et mourut en 1773. Administrateur et guerrier, il fut allié de la France et de l'Espagne dans la guerre de la succession de Pologne, obtint, à la paix, quelques provinces du Milanais, puis, après la mort de Milanais. Il eut des démêlés avec le clergé et saisit les revenus du pape dans ses Etats. Son long règne fut une ère de prospérité pour ses peuples. En 1770, il fit publier un nouveau code, le *Corpus Sardorum*.

CHARLES-EMMANUEL IV (II de Sardaigne), né en 1751, fils et successeur de Victor-Amédée III (1796). Il perdit ses Etats continentaux en 1798, par suite des victoires de la République française, se retira en Sardaigne et abdiqua en 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel. Il mourut dans un monastère de Rome, en 1819.

CHARLES-FÉLIX, quatrième fils de Victor-Amédée III, né et mort à Turin (1765-1831), monta sur le trône en 1821, après l'abdication de son frère Victor-Emmanuel. Il régna dix ans, sans beaucoup d'éclat. Mais, si son gouvernement fut absolu, il fut doux. Charles-Félix assura sa succession à Charles-Albert, et fit de très utiles réformes matérielles.

CHARLES-ALBERT, successeur du précédent, né à Turin en 1798, mort à Porto en 1849, fils de Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, représentant d'une branche collatérale de la maison de Savoie. Elevé à Paris et à Genève, puis nommé lieutenant par Napoléon Ier, Charles-Albert épousa l'archiduchesse Marie-Thérèse de Toscane. Il était devenu l'espoir des libéraux, quand éclata l'insurrection de mars (1821), à Alexandrie et à Turin. Victor-Emmanuel, trop faible pour résister, abdiqua, le 13 mars, en faveur de son frère Charles-Félix, et, en attendant l'arrivée de ce prince, nomma régent du royaume Charles-Albert, que le congrès de Vienne avait déjà reconnu comme héritier présomptif de la couronne. Charles-Félix protesta, de Modène, contre les concessions accordées par Charles-Albert et, après la défaite des forces piémontaises, exila ce dernier en Toscane.

Charles-Albert.

Après avoir pris part, dans les rangs de l'armée française, à la prise du Trocadéro, Charles-Albert obtint la permission de reparaître à Turin, et il rentra en grâce auprès de Charles-Félix, qui le nomma, en 1829, vice-roi de Sardaigne, et auquel il succéda bientôt après (27 avr. 1831).

Flottant constamment entre le libéralisme et l'autocratie, Charles-Albert rompit avec la France, soutint don Carlos et don Miguel, vaincu à l'Autriche après l'avoir flattée, accueillit en Piémont les émigrés lombards, organisa une garde civique, entra dans la voie des réformes administratives et politiques, et, enfin, accorda spontanément une constitution. Une explosion d'enthousiasme accueillit ces réformes. A la nouvelle de la révolte de Milan contre l'Autriche, Charles-Albert adressa, en 1848, une proclamation chaleureuse aux populations du Milanais et de la Vénétie. Ralliant autour de lui la Lombardie soulevée, il force le passage du Mincio, emporta Pastrengo repoussa Radetzky à Goito et s'empara de Peschiera. Il fut proclamé roi d'Italie, mais la défaite de Custoza et l'attitude hostile des Milanais le forcèrent à signer l'armistice de Salasco. L'année suivante (1849), il reprit les armes contre l'Autriche. Il franchit le Tessin, et fut battu à Novare. Il abdiqua, le soir même, en faveur de son fils aîné, Victor-Emmanuel. Quatre mois après, il succomba à Porto, où il s'était retiré.

— Bibliogr. : Massimo d'Azeglio, *la Vie et la Mort de Charles-Albert* (trad. franç. de Ch. de La Varenne. Paris, 1861); Costa de Beauregard, *la Jeunesse du roi Charles-Albert* (Paris, 1888); *les Dernières Années du roi Charles-Albert* (Paris, 1890).

13e PRINCES ET PERSONNAGES DIVERS.

CHARLES-MARTEL, roi titulaire de Hongrie, de 1290 à 1295. Fils de Charles II, roi de Naples, et de Marie, reine de Hongrie, opposé à Albert d'Autriche, après la mort de Ladislas III, il ne prit jamais possession de ses Etats.

CHARLES-ROBERT D'ANJOU ou **CHAROBERT**, fils du précédent. V. Caribert.

CHARLES III (Henri-Honoré Grimaldi), prince régent de Monaco, né en 1818, mort en 1889. Il épousa en 1846 la comtesse Antoinette de Mérode, et, en 1856, il succéda à son père comme prince de Monaco. En 1860, il vendit à la France les villes de Menton et de Roquebrune, ainsi que leur territoire.

CHARLES D'EGMONT [illegible] Le Gendre V. Egmont (Charles d').

CHARLES (Frédéric-Auguste-Guillaume), [illegible] Brunswick, né en 1905.

Voir, de même, pour tous les personnages du nom de [illegible]

CHARLES Ier (Charles-Eitel-Frédéric-Zéphyrin de Hohenzollern), [illegible] ringen en 1839, deuxième fils du prince Charles-Antoine de Hohenzollern et de la princesse Joséphine de Bade, fille adoptive de Napoléon Ier, [illegible] (1850-1856), et ses études universitaires à Bonn. En 1859, il entra dans l'armée prussienne. Elu prince régnant de Roumanie en 1866, après la chute d'Alexandre-Jean Ier Couza, il eut à lutter contre le refus de la Porte de le reconnaître et contre les agitations des partis politiques. Très habile, il sut gouvernor tantôt avec le parti libéral, tantôt avec celui des boyards. Sous son règne, le pays put entrer dans la voie des réformes administratives et économiques. En 1869, il épousa Elisabeth de Wied (Carmen Sylva). En 1877, il s'allia avec la Russie contre les Turcs. L'issue victorieuse de la guerre valut à la Roumanie son indépendance. Le prince Charles fut proclamé roi de Roumanie. Sans héritier direct, le roi Charles adopta comme successeur présomptif son neveu, le prince Ferdinand, deuxième fils du prince Léopold de Sigmaringen. Ce prince a réuni, dans ses résidences de Sinaia et de Bucarest, une importante collection de tableaux de toutes les écoles. Le catalogue a été dressé, sur l'initiative du roi, par son bibliothécaire Léo Bachelin.

Charles (ordre de **Saint-**), fondé le 15 mars 1858 par le prince Charles III de Monaco. Il comprend cinq classes. La croix, à quatre branches et à huit pointes, est portée sur un ruban blanc, avec deux larges bandes rouges.

Ordre de Saint-Charles.

Charles de Lyon (ordre de **Saint-**), établissement fondé en 1675 par Charles Démia, promoteur de l'archevêché de Lyon. Il a pour but d'instruire la jeunesse et de secourir les malades. La maison mère est à Lyon.

Charles-Frederic (ordre du mérite militaire de), fondé le 4 avril 1807 par le grand-duc Charles-Frédéric de Bade. Il comprend trois classes. La décoration est une croix à quatre branches émaillées de blanc et à huit pointes. Le ruban est jaune, avec une large raie rouge au milieu et un étroit liseré blanc.

Ordre de Charles-Frédéric.

Charles Borromée (ordre de). V. Borromée.

Charles (Geoffroi), magistrat et savant français, issu d'une famille de Grenoble. Il fut président du parlement de Grenoble, à la fin du XVe s. Quand il eut conquis le Milanais, Charles VIII le nomma vice-chancelier du sénat de Milan. Comme beaucoup de ses contemporains, il était non seulement magistrat, mais homme de guerre, et se battit vaillamment à Agnadel. En 1514, il fut appelé à Paris par la reine Anne, qui lui confia l'éducation de sa fille Renée. On rapporte qu'étant trompé par sa femme, il l'aurait fait noyer.

Charles (Jean-Baptiste-Benoît), magistrat et économiste français, né et mort à Rouen (1730-1804). Il était conseiller au parlement de Normandie, quand cette cour s'occupa de la liberté du commerce des grains. Il publia à cette occasion : *Comptes des constitutions et de la doctrine [illegible] Normandie, toutes les chambres assemblées* (1762). Il fut membre du conseil des Cinq-Cents. On a de lui : *Examen des principaux droits, impôts, impositions qui se perçoivent dans la province de Normandie, adressé aux futurs représentants de la province aux états généraux* (1789).

Charles (Jacques-Alexandre-César), physicien et [illegible] mort à Paris en 1822. Il a popularisé en France les découvertes de Franklin et des frères Montgolfier. Ses leçons et ses expériences sur l'électricité furent admirées de l'illustre inventeur du paratonnerre, et ce fut Charles qui, pour le gonflement des aérostats, substitua à l'air dilaté le gaz hydrogène. Il exécuta plusieurs ascensions, qui excitèrent alors un véritable enthousiasme. Louis XVI lui donna une pension de 2.000 livres, et lui permit d'installer son cabinet de physique dans une partie du Louvre. La science lui doit des expériences très ingénieuses sur la dilatation des gaz et plusieurs instruments de physique, parmi lesquels il faut citer le mégascope. Lors de la création de l'Institut, il entra, l'un des premiers, à l'Académie des sciences, et en devint, par la suite, le secrétaire. C'est sa jeune femme que Lamartine a immortalisée sous le nom d'Elvire.

Charles-Edmond (Charles-Edmond Chojecki, dit), littérateur, né en Pologne [illegible] fut forcé, pour des raisons politiques, de quitter son pays. Il s'engagea dans l'armée française, prit part à la guerre de Crimée, devint secrétaire du prince Napoléon, collabora à divers journaux, et fut nommé, en 1860, administrateur de la bibliothèque du Sénat. Outre des ouvrages en polonais, on lui doit des pièces de théâtre, en français, dont quelques-unes eurent du succès : *la Florentine* (1856);

[illegible] 1834; *Le Bien-être* [illegible], avec [illegible] *Le Fragile* [illegible] 1855; *La Bienveillance* 1858.

CHARLES (Louis-Auguste-Edouard), philosophe et administrateur français, né à Valence-sur-Rhône, mort à Clermont-Ferrand, 1884. Son biographe principal de Lamennais, Charles a fait [illegible] pour occuper en dernier lieu à Lyon la chaire spéciale de l'histoire des sciences morales et [illegible]. Ses principaux ouvrages sont : *Fragments philosophiques* [illegible] et *Elements philosophiques* 1881-1882.

CHARLES-RIVER, rivière des Etats-Unis (Etat de Massachusetts), née dans le comté de Worcester, qui, après un cours sinueux, se jette dans l'Océan, en formant une embouchure une partie du port de Boston. Cours : 93 kil.

CHARLESTON, ville maritime des Etats-Unis (Caroline du Sud), à 10 kil. de l'Océan, au fond d'une vaste baie dans laquelle se jettent l'Ashley et le Cooper, environ 55.000 hab., dont plus de la moitié sont des noirs ou des métis. Cette ville, la plus importante de la Caroline du Sud, est le principal entrepôt du commerce des deux Carolines ; elle exporte surtout du coton, du riz, et des phosphates pour amendements agricoles. Charleston possède de beaux édifices (maison de ville, bourse, palais de justice, théâtre, deux arsenaux) ; les établissements d'instruction y sont nombreux : école de médecine, école supérieure et nombreuses écoles secondaires et primaires. — *Histoire*. La ville fut fondée en 1670 par des colons anglais que suivirent bientôt, après la révocation de l'édit de Nantes, des protestants français, dont les descendants comptent parmi les plus riches habitants de la Caroline du Sud. Lors de la guerre de Sécession, Charleston fut le centre de la résistance des Etats du Sud, et soutint pendant plus de quatre ans les attaques des nordistes (1861-1865) ; sa prise amena la cessation des hostilités et, bientôt après, la fin de la guerre. Ruinée par cette guerre, Charleston mit longtemps à se relever.

CHARLESTOWN, anc. ville des Etats-Unis (Etat de Massachusetts), au confluent du Charles-River et du Mystic. Elle est, depuis 1873, réunie à la ville de Boston, dont elle est précédemment à 1 kil. à l'ouest. Le célèbre champ de bataille de Bunker's-Hill, où se livra, le 17 juin 1775, la première bataille de l'indépendance américaine, — Ville de la Virginie occidentale, dans la vallée de la Shenandoah, affluent du Potomac ; 4.500 hab.

CHARLET (Etienne), général français, né à Dijon en 1756, mort en 1795. Il fit la campagne d'Amérique en 1780, et parvint par son courage à sauver, dans la rade de Cadix, le vaisseau *le Jupiter*, dans lequel il ramenait en France une centaine de soldats malades. Il quitta le service en 1786 et le reprit quand éclata la Révolution. Il se distingua à la Fluvia, à Campo-Pietri, à Rocca-Barbena et fut blessé mortellement à Loano. Il avait été fait général de division en 1794.

CHARLET (Nicolas-Toussaint), dessinateur, né et mort à Paris (1792-1845). Au sortir du collège, désireux le venir en aide à sa vieille mère, Charlet accepta un emploi dans une des maisons de Paris. En 1814, il prit part à la défense de la barrière de Clichy. Mais, après 1815, l'humble commis de marine fut congédié pour ses opinions bonapartistes. Il se décida, alors, à suivre la vocation qui le poussait vers les arts, et, dès 1817, il entra dans l'atelier de Gros. Ce fut à cette époque que Charlet produisit ses premiers chefs-d'œuvre lithographiques, dans lesquels il retraçait les glorieux épisodes de l'époque impériale, et qui furent accueillis avec enthousiasme par les ennemis de la Restauration. Ses lithographies et ses dessins obtenaient du succès. Il contribua, lui aussi, à préparer les esprits à la révolution de 1830. En 1832, il accompagna le général de Rigny dans la campagne du siège d'Anvers, dont son crayon reproduisit les principaux épisodes.

Charlet.

Charlet réussissait médiocrement dans la peinture. Rappelons, toutefois, son *Episode de la retraite de Russie* (musée de Lyon), qui fut cependant très remarqué et loué par la critique ; le *Passage du Rhin à Kehl par Moreau*, qui pèche, comme la plupart des autres peintures de Charlet, par l'abus des tons bleus et violacés, et le *Convoi de blessés faisant halte dans un ravin*.

Charlet fut, en 1838, attaché à l'Ecole polytechnique, comme professeur de dessin. De 1838 à 1840, [illegible] les [illegible] *Napoléon en Italie* [illegible] 1841, il dirigea de son dessins le *Mémorial de Sainte-Hélène*, travail qu'il eut le regret de voir dénigrer par la gravure.

L'œuvre de Charlet ne comprend pas moins de 1.090 pièces lithographiques et 1.500 dessins. Dans cette foule de dessins, on retrouve, indépendamment du mérite de l'exécution, la même variété de pensées, la même finesse et la même profondeur d'observation que dans les compositions lithographiques. Mais celles-ci ont, de plus, l'intérêt que leur donne l'esprit jeté à pleines mains dans les légendes qui les accompagnent. — Un monument, œuvre du sculpteur A. Charpentier, a été élevé à Paris, en 1897.

Bibliographie : [illegible] (Paris, 1856) ; Eug. Delacroix, *Charlet* (« Revue des Deux Mondes », janv. 1862).

CHARLEVAL, commune de l'Eure, canton de [illegible] des Andelys, sur l'Andelle, près de son confluent avec la Lieure ; 1.718 hab. Ch. de fer de l'Ouest-l'Arche à Gisors. Filatures de coton, moulins à [illegible]. Ruines du château de Charleval. Henri IV y fit bâtir un château fort dont il ne reste aucun vestige ; Enguerrand de Marigny y construisit un hospice. Avant le XVIe siècle, Charleval se nommait Noyon-sur-Andelle. Il succéda à la bourgade romaine de *Noviodunum* ; il changea de nom sous Charles IX, qui ordonna, en 1572, d'y élever un château, sur les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau ; ce château ne fut jamais achevé.

CHARLEVAL, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kilom. d'Aix, au pied de la chaîne des Côtes, sur le canal de Craponne et non loin du lac Durance ; 965 hab. Ch. de f. d'Eyguières à Meyrargues. Céréales, chardons, fourrages, vignes, amandiers, mûriers et abeilles. Moulins. Culture du tabac. Village fondé en 1741 par Charles, prince de Lambesc.

CHARLEVAL (Charles Faucon de Ris ou Ry, seigneur de), poète français, né en Normandie en 1612 ou en 1613, mort à Paris en 1693. Doué d'un esprit fin et délicat, il fut [illegible] les mondes et acquit une réputation [illegible] d'un style léger et facile des madrigaux, des quatrains, des épigrammes, etc., qui ont été publiés en 1750, avec des vers de Saint-Pavin. Il passe pour l'auteur de la fameuse et si curieuse *Conversation du maréchal d'Hoquincourt et du P. Canaye*, qui se trouve dans les œuvres de Saint-Evremond (Amsterdam, 1761).

CHARLEVILLE, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 2 kilom. de Mézières, sur la Meuse ; 17.805 hab. (*Carolopolitains, aines.*) Ch. de l'Est. Gare commune de Mézières-Charleville. Cette localité partage avec Mézières le rôle de chef-lieu de département. Tribunal civil, lycées, écoles normales. Vaste industrielle : tanneries, brasseries, fonderies, commerce de charbon de terre, ardoises, houtcrics, céréales. Port sur le canal de l'Est. Charleville doit son origine à Charles de Gonzague qui la fit bâtir en 1606, sur l'emplacement de l'antique station d'*Arce Herenna*. Ses principaux monuments sont : l'hôtel de ville ; une église romane ; la jolie chapelle du séminaire, et le pavillon primitif du château. La place *Ducale* est demeurée telle qu'elle fut conservée au début du règne de Louis XIII. Charleville est la patrie de l'abbé Dufour de Longuerue, de dom Calmet et de Dubois de Crancé. — Le canton a 11.0000 et 31.493 hab.

Armes de Charleville.

CHARLEVILLE, ville d'Irlande (Munster), comté de Cork ; 6.022 hab. Fabrication de cuirs et de couvertures. Ville fondée en 1661 par Charles II, qui la donna son nom. Arx et ruines de l'ancienne habitation des comtes de Cork.

CHARLEVOIX (Pierre-François-Xavier de), missionnaire jésuite et historien français, né en 1682 à Saint-Quentin, mort en 1761 à La Flèche. Parti, en 1720, pour les missions du Canada, il parcourut la France à la mission [illegible] 1722, après des voyages aux grands lacs et jusqu'au delta du Mississipi, puis à Saint-Domingue. Il a ensuite collaboré au « Journal de Trévoux » et rédigé un certain nombre d'ouvrages historiques, dont principalement : *Histoire de Saint-Domingue* (Paris, 1730) ; *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (Paris, 1744).

CHARLIER (Gilles), en latin **Ægidius Carlerius**, théologien français, né à Cambrai, mort à Paris en 1473, se distingua au concile de Bâle (1431) [illegible] Prague pour y convertir les hussites, et devint doyen de la faculté de théologie de Paris. Il a laissé, entre autres écrits : *Sporta fragmentorum* (1478-1479).

CHARLIER, philosophe français. V. Gerson (Jean).

CHARLIEU (lat. *Carlocus*), ch.-l. de canton de la Loire, arr. de Roanne, sur le Sornin, affluent de la Loire ; 5.359 hab. (*Charliandins, ines.*) Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques d'étoffes de soie ; filature et tissage de coton, confiseries, conserves, corroieries, huileries. Commerce de planches, de quincaillerie, d'articles du Beaujolais. Restes d'une ancienne abbaye de bénédictins, construite au XIIe siècle ; aux environs, le vieux pont dit *pont du Diable*. — Le canton a 11 comm. et 15.453 hab.

CHARLIN ou **CHARLY**. V. Labé (Louise).

CHARLOT (la — du nom de *Charlot*, le bourreau qui exécuta Damiens) n. m. Arg. L'exécuteur des hautes œuvres. = *Soubrettes de Charlot*, Valets du bourreau. — Adjectiv. Rusé, malin.

— Oralm. Tarte aux pommes de grand courlis. = *Charlot de plage*, Alouette de mer.

CHARLOTTE (*lot*) n. f. Plat d'entremets, consistant en une marmelade de pommes entourée de morceaux de pain grillés et frits. = *Charlotte russe*, Plat dans lequel la marmelade est remplacée par de la crème fouettée, et le pain par des biscuits.

CHARLOTTE (Archipel et détroit de la **Reine-V.** Reine-Charlotte).

CHARLOTTE, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 15.390 hab. Papeterie. Aux environs, mines d'or et dépôts d'alluvions aurifères qui furent très riches.

CHARLOTTE DE SAVOIE, fille puînée de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre, née en 1445, morte à Amboise en 1483. Elle épousa en 1457 le dauphin Louis (Louis XI), malgré l'opposition de Charles VII. Son mari, plein de rancune, la fit enfermer dans le château de Loches, où elle mourut. Elle vida ses dettes à son neveu Charles de Savoie.

CHARLOTTE (Marie-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine), ex-impératrice du Mexique, née à Laeken (1840), fille de Léopold Ier, roi des Belges, et de Louise d'Orléans. Elle épousa (1857) l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche. En 1860, l'archiduc revint malade du Brésil ; sa constitution fut affaiblie sans espoir de guérison et son caractère s'altéra. La vie de l'archiduchesse en fut attristée pour toujours. En 1864, Maximilien devint empereur du Mexique. En 1866, après les premiers revers, l'impératrice retourne en France, pour demander à Napoléon III de continuer à soutenir Maximilien. Elle échoua ; cette déception troubla son intelligence, et, à Rome, où elle se rendit peu après, sa folie devint complète. Elle se retira à Miramar, en Autriche, puis au château de Laeken, près de Bruxelles.

CHARLOTTE DE BOURBON. V. Bourbon.

CHARLOTTE (Augusta), princesse de Galles, née et morte à Londres [illegible]. Fille unique de George IV et de Caroline de Brunswick, elle eut beaucoup à souffrir de la mésintelligence de ses parents. Ayant refusé en 1814, d'épouser Guillaume, prince d'Orange, elle fut maltraitée par son père et enfermée à Windsor. En 1816, elle était mariée au prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui devint, par la suite, roi des Belges. Cette union semblait devoir être heureuse, mais l'infortunée princesse mourut en couche.

CHARLOTTE-ÉLISABETH DE BAVIÈRE, comm. sous le nom de **Princesse palatine**, née à Heidelberg en 1652, morte à Saint-Cloud en 1722. Fille de Charles-Louis, électeur palatin du Rhin, elle épousa, en 1671, le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans, veuf de Henriette d'Angleterre. Ni belle ni gracieuse, elle avait l'apparence masculine, un langage et des manières un peu brusques. Elle était peu aimée à la cour, où son esprit mordant déplaisait. Elle eut une correspondance très étendue. V. l'art. suivant.

Charlotte-Elisabeth.

Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans (Correspondance). Dans ses lettres, écrites avec une franchise qui va jusqu'à la crudité, la princesse palatine donne sur le règne de Louis XIV des détails extrêmement curieux. Femme d'un prince français, elle reste Allemande de cœur. En parlant de l'Allemagne, elle dit *chez nous*. Elle n'est Française que d'extérieur. Elle déteste la cour et l'étiquette. Cette disposition la rend chagrine, sévère pour les gens qui l'entourent. Si l'on en croyait son fils, le Régent, la dépravation attribuée à la Régence régnerait déjà dans toute la seconde moitié du grand règne. La corruption commune inspire à Madame une tristesse croissante, à mesure qu'elle y voit entraînés les objets les plus chers de sa tendresse. Sa destinée fut de n'estimer aucun de ceux qu'il était de son devoir de chérir : ni son mari, ni son fils, ni ses petites-filles. Louis XIV seul fait exception à cette règle.

Charlotte-Elisabeth.

Madame ne dissimule pas ses antipathies : elle sait haïr ; elle ne recule pas devant le mot qui lui paraît juste, le mot trivial. Richelieu est pour elle un *drôle*, un *grand matron*, un *petit crapaud* ; pour elle, Mme de Maintenon est le *chiffon*, la *sorcière*, la *vieille*. Mais le plus aigre de son fiel est pour Louvois, qui a fait brûler le Palatinat.

Bibliogr. : *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, trad. de l'allemand de Jaeglé (Paris, 1880).

CHARLOTTE (Joachime de Bourbon), fille de Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise de Parme, née en 1775, morte en 1830. Mariée en 1790 à l'infant Jean de Portugal, elle détesta toujours son mari. Les dissentiments des deux époux aboutirent à une rupture publique, en 1806 : ils n'avaient eu, cependant, neuf enfants. Charlotte fut l'âme de l'opposition au gouvernement de Jean VI, devenu régent en 1799, et qui dut par l'exiler au château de Quélus. Charlotte le suivit au Brésil, en 1807 : elle eut, à Rio-Janeiro, une cour qui combattit vivement la politique de Jean VI, et, lorsqu'il eut, après la révolution d'Oporto, accepté la nouvelle constitution, elle revint en Portugal 1820, et prit résolument la tête du parti absolutiste. Les Cortès la déclarèrent déchue de ses droits (1822). Elle résista, fomenta une guerre civile, et opposa son fils favori, dom Miguel, à son propre père. Le roi demeura le plus fort, et Charlotte fut enfermée dans un couvent, où elle continua à nouer des intrigues jusqu'à ce que dom Miguel eut obtenu (1828) la régence, à laquelle elle n'eut d'ailleurs point de part.

Charlotte-Joachime.

CHARLOTTE (Louise-Charlotte de Bourbon), née en 1804, morte en 1844. Fille du roi François Ier des Deux-Siciles, elle épousa par procuration l'infant d'Espagne François de Paule.

Charlotte, une des créations de Gœthe. V. Werther.

Charlotte Corday, drame. V. Corday.

CHARLOTTENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la Spree ; 132.200 hab. Sources minérales et bains ; manufacture royale de porcelaine ; fabriques de machines, d'appareils électriques, de papier, de couleurs, de cuirs, de meubles. Huileries, verreries. Usines de peinture sur verre, d'artillerie et de génie, militaire préparatoire, etc. Nombreuses villas. Château royal, résidence de la famille pendant l'été, bâti en 1699 et agrandi par Frédéric Ier en 1706. Dans le parc, mausolée de la reine Louise, femme de Frédéric-Guillaume III. Ville fondée en 1705 par le roi Frédéric Ier en mémoire de sa femme, et pourvu de ses franchises municipales en 1721. Elle a pris, depuis 1870, un énorme développement industriel et est devenue un véritable faubourg de Berlin.

Armes de Charlottenbourg.

CHARLOTTENBRUNN, bourg d'Allemagne (Prusse [Silésie]), au pied de l'Eulengebirge ; 1.160 hab. Sources minérales renommées pour les maladies des nerfs et de la poitrine, connues depuis 1697.

CHARLOTTESVILLE, ville des Etats-Unis (Etat de Virginie), sur le versant oriental des montagnes Bleues, près de la Rivanna ; 9.570 hab. Université fondée en 1817. En

février 1865, le général Sherman défit et prit le général Early dans Charlottesville, qui était un des plus grands arsenaux de l'armée sécessionniste.

CHARLOTTETOWN, ville du Dominion canadien, ch. l. de la province de l'île du Prince Edouard, au nord de la baie d'Hillsborough, 11 000 hab. Chemins de fer reliant par plusieurs lignes; port de mer sur l'Atlantique.

CHARLWOODIE *bot.* — *de Charlwood*, bot. angl ; n. f. Bot. Syn. de CORDYLINE.

CHARLY, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 15 kilom. de Château-Thierry, près de la Marne, ci-sur son affluent le Gourset ; 1 700 hab. Passementerie. — Le canton a 16 comm. et 11 439 hab.

CHARLY, comm. du Rhône, arrond et à 12 kilom. de Lyon, près du Rhône, 9 543 hab. Vignobles réputés qui, malheureusement, ont eu à souffrir de l'invasion du pucerons (Vignoble du XIIIe siècle, manoir de la Renaissance).

CHARMA (Antoine), philosophe français, né à Le Charme-sur-Loire en 1801, mort à Caen en 1869. Elève de l'Ecole normale, il s'adonna d'abord à l'enseignement libre, puis fut professeur de philosophie à la faculté de Caen. Son enseignement fut l'objet de vives suspicions de la part de Montalembert. Parmi ses ouvrages, nous citerons *Essai sur les bases et les développements de la moralité du monde* (1843), *Leçons de philosophie sociale et de langue* (1848-1849), *Essai sur la philosophie orientale* (1852), *Du sommeil* (1851), etc.

CHARMANT *mar.*, **ANTE** adj. Qui plaît par son esprit, son caractère, ses manières, sa tournure, etc. *Un homme* CHARMANT. *Une femme* CHARMANTE. *Un caractère* CHARMANT. *La jeunesse est une chose* CHARMANTE. Chateaubr.

— Par ext. Amusant, singulier, bizarre : *Ah ! il est* CHARMANT *avec ses propos !* Desagrédde. *Après les ou partons, le plus* CHARMANT *est encore* CHARMANT *que les hommes.* (Dans ces deux sens, se dit des choses aussi bien que des personnes.)

— Substantiv. Ce qui est charmant, ce qui plaît, ce qui est agréable : *Le charmant sur de l'histoire, c'est que...* *Mon charmant, ma charmante.* Expression d'amitié.

— ANTON. **Blessant, choquant, déplaisant, désagréable, ennuyeux, maussade, rebutant, repoussant, révoltant.**

Charmant (le prince), héros du conte de fées, surgit à point nommé pour délivrer les jeunes filles persécutées. C'est le chevalier inévitable des féeries. (Par antonomase, les écrivains désignent parfois sous ce nom un jeune homme beau, riche et amoureux.)

CHARMANTINE n. f. Espèce de cravate que, pendant un temps, les dames ont portée en hiver.

CHARME (du lat. *carpinus*, même sens) n. m. Genre de castanéacées-corylées, comprenant plusieurs espèces, répandues dans l'hémisphère nord : *C'est dans les sols calcaires que les* CHARMES *paraissent le mieux se plaire.* (Bosc.) Il Bois du même arbre : Le CHARME *s'emploie beaucoup dans le charronnage et pour le chauffage.*

— LOC. FAM. : **Se porter comme un charme**, Jouir d'une bonne santé, être robuste.

— ENCYCL. On compte une dizaine d'espèces de *charmes*, qui croissent soit en Europe, soit dans l'Amérique du Nord, soit dans l'Inde orientale. Le *charme commun d'Europe (carpinus betulus)* est un arbre dépassant rarement 20 mètres. Il est très répandu en France. Dans les montagnes, il ne pousse jamais à plus de 1 000 mètres, et, vers le N., il ne s'avance guère au delà du 57e degré de latitude. Il aime surtout les sols argilo-calcaires.

Charme : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

Les racines du charme sont traçantes, ne s'enfoncant pas à plus de 0m,50 de profondeur. Les feuilles sont d'un vert très agréable. Les fleurs apparaissent en même temps que les feuilles. Les graines sont très nombreuses et très petites.

Le charme se multiplie ordinairement par semis. Les graines, semées en automne, ne germent qu'au printemps de l'année suivante. Le charme a la propriété de supporter très bien la taille en toutes saisons, et de prendre toutes les formes : colonnades, pyramides, candélabres, palissades régulières, berceaux touffus, labyrinthes, etc., des *charmilles*, en un mot. On peut en faire de bonnes haies, des brise-vents ou des abris, dans les jardins, dans les pépinières, etc.

Le bois du charme est blanc, très dur, coriace, d'une densité homogène ; mais, comme son nœud est souvent très profondément cannelé, il perd beaucoup à l'équarrissage. C'est un excellent bois de travail, fréquemment employé par les charrons et les fermiers. On en fait des leviers, des roues d'engrenage, des instruments aratoires, des vis de pressoir ou autres pièces exposées à un frottement continu ou à une forte pression ; il est surtout excellent pour les formes des chaussures. Comme bois de chauffage et de charbon, il est de grande qualité ; ses cendres contiennent beaucoup de sels de potasse. Enfin, les feuilles du charme, vertes ou sèches, sont recherchées pour l'alimentation des bestiaux.

Le *charme du Levant (carpinus orientalis* est un petit arbre, qui ne dépasse guère la hauteur de 5 à 6 mètres, on le multiplie par la greffe sur l'espèce précédente. Le *charme d'Amérique (carpinus americana)* est, au contraire, plus grand et plus beau que celui d'Europe ; il se propage de graines ou par greffe sur ce dernier. Il habite l'Amérique du Nord. Son bois est propre à une foule d'usages, et tellement estimé au Canada, qu'on l'y connaît généralement sous le nom de *bois d'or*.

CHARME n. f. Landes, chaumes, bruyères. (Vieux.)

CHARME (du lat. *carmen*, chant, primitivement chant magique, qui sert aux conjurations, aux incantations) n. m. Moyen magique employé pour produire une illusion des sens ou une intervention de l'ordre de la nature : Le CHARME *ou* CHARME. *L'antipathie se servait de* CHARMES *contre la morsure des serpents* [illegible] *par* CHARMES [illegible] *auquel on attribuait* [illegible] *du moyen age* [illegible]

— Par ext. [illegible] Son trompeur. [illegible] *tout ce qui nous entoure* [illegible]

— Fig. [illegible] *la nature de* CHARME [illegible] *est un* CHARME *pour le* [illegible]

— Plur. Appas, [illegible] en parlant des femmes. [illegible] (Acad.)

— Loc. pop. *Que c'est un charme !* [illegible] *louse, surprenante de facilité.* Il On dit moins familièrement et plus rarement : *C'est un charme que ça soit* [illegible]

— SYNO. Arbre de Atar. [illegible] *malveillance*, pratiqué une lésion, pour le faire tomber ou mourir. (On dit ARSIS, quand cette lésion provient de l'emploi du feu.) Lésion [illegible] *mots* et dans ces circonstances : *Ennemis pour des* [illegible]

— SYN. **Charme, conjuration, enchantement, incantation, ensorcellement, malefice, sort, sortilege.** [illegible] *magique* et qu'on porte sur soi, peut être [illegible] *Le sort* [illegible] *sur* [illegible] *est aussi la* [illegible] *impuissant* [illegible] *mystérieux du mal* ou d'appeler cet agent mystérieux pour en faire. L'*enchantement* est l'action de soumettre à une puissance [illegible] *l'enchantement par la* [illegible] *l'incantation* diffère d'*enchantement* par sa forme toute latine, d'où il résulte qu'il est plus étranger à la langue vulgaire ; en outre, il semble plus propre à désigner l'ensemble des opérations magiques. Le *ensorcellement* est l'action même de jeter un *sort*, ou d'en recevoir un. Le *sortilège* comprend l'action et ses suites ; c'est une application particulière de l'art de la sorcellerie. Enfin, le *malefice* est autre chose que le *sortilège* considéré au point de vue moral ou légal, ou bien c'est la drogue, le composé matériel fourni par le sorcier pour commettre le crime.

— **Charmes, appas, attraits.** Il [illegible]

— ENCYCL. Mag. Toute l'antiquité ajouta foi aux *charmes*; il en fut de même du moyen âge et des temps qui suivirent. Aujourd'hui, cette croyance subsiste encore entière chez plusieurs peuples orientaux, notamment les Thibétains, les Siamois, et chez certaines populations de la Russie. On la retrouve encore répandue, principalement dans les campagnes, même parmi les nations les plus civilisées.

— Hyp. Quelles les sujets qui, sous l'influence du charme, se produit, avant le sommeil, un état de lourdeur et d'engourdissement, qui est l'*état de charme* des anciens magnétiseurs. Le sujet, dans ce cas, ne peut ouvrir les yeux, et il est possible de déterminer en lui, par simple suggestion, des hallucinations, des suggestions physiques, telles que paralysies, mouvements automatiques, etc. On fait cesser cet état au moyen d'insufflations sur les yeux. Le sujet réveillé se souvient plus ou moins complètement.

CHARME-HOUBLON n. m. Nom commun donné par les agriculteurs du littoral des Alpes-Maritimes à une variété de charme que l'on appelle aussi CHARME D'ITALIE.

CHARMER v. a. Ensorceler, enchanter par des charmes ; jeter un charme sur : *Certains bergers s'attribuent le don de* CHARMER *les loups.*

— Par anal. Fasciner : *Le serpent* CHARME *l'oiseau.*

— Poétiq. Soulager, diminuer le poids ou l'importune de : *Nous* CHARMONS *nos ennuis présents par l'espoir d'un avenir chimérique.* (Mass.) Il Donner de l'agrément à :

L'oiseau qui *charme* le bocage,
Hélas ! ne chante pas toujours.
LAMARTINE

— Fig. Séduire, tenir sous le charme : *Les mensonges de l'espérance* CHARMENT *toujours les hommes.* Il Donner un grand plaisir à, être d'un grand agrément pour : CHARMER *les yeux, l'esprit. L'éclat d'un rival nous* CHARME.

— Sylvic. *Charmer un arbre*, Pratiquer à sa base, par malveillance, une lésion qui doit le faire tomber ou mourir.

— SYN. **Charmer, enchanter, ravir.** *Charmer* exprime un plaisir doux, une émotion délicieuse. *Enchanter* marque un plaisir où la raison joue son rôle et qui tient un peu de l'admiration. La vue du Rhône *charme* ; la lecture des beaux vers nous *enchante*. *Ravir*, c'est ce plus que *charmer* et *enchanter*, c'est produire un plaisir extrême, qui transporte et conduit parfois jusqu'à l'extase.

— ANTON. **Blesser, choquer, déplaire, désenchanter, heurter, mécontenter, offenser, offusquer, rebuter, répugner, révolter.** — **Décharmer** et **désenchanter**, en magie.

CHARMES, ch.-l. du canton des Vosges, arrond. et à 19 kil. de Mirecourt, sur la Moselle ; 3 614 hab. (*Charmois, charmes*). Hôt. de l'Est. Port sur la Moselle. Hôt. de l'Est. Pierre à fusil, Brasserie, distilleries, tanneries, teintureries ; fabriques de vis en fer et d'instruments agricoles. Charmes donne son nom à un important massif forestier du département des Vosges. Vestiges de voies romaines ; église gothique très ancienne, aux vitraux bien conservés. Patrie du chirurgien Malgaigne. — Le canton a 26 comm. et [illegible] hab.

CHARMES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 18 kilom. de Laon, près de l'Oise ; 362 hab. [illegible]

CHARMES (Marie-Julien-Joseph-François, dit **Francis**), publiciste et homme politique français, né à Aurillac (Cantal) en 1848, prit part à la guerre de 1870, collabora au XIXe siècle, puis au *Journal des Débats*, dont il resta attaché depuis 1878. Il une brillante campagne contre le Seize-Mai, et fut nommé, en 1880, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères et ministre plénipotentiaire. Elu député de Murat en 1881, il échoua en 1885, devint alors directeur des affaires politiques, fut réélu [illegible] Collaborateur de la Revue des Deux Mondes.

CHARMES (François-Marie-Anne-Xavier), administrateur français, frère du précédent, né à Aurillac en 1849. Il fut directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique, de 1882 à 1887, et fut ensuite nommé administrateur de la Compagnie du canal de Suez. On lui doit une importante publication : *le Comité des travaux historiques et scientifiques* (1886), qui fut, à l'ouvert, en 1887, l'académie des sciences morales.

CHARMES (Gabriel), écrivain, frère des précédents, né à Aurillac en 1850, mort à Paris en 1886. Il fut l'un des plus remarquables rédacteurs du « Journal des Débats », où il [illegible] des questions étrangères, coloniales et maritimes. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Cinq mois au Caire* [illegible]

CHARMETTES [illegible] et à 1 kilom. de Chambéry (Savoie). J.-J. Rousseau y séjourna, de 1736 à 1740, chez Mme de Warens, dans une maison qui subsiste encore et qui a gardé une partie de son ameublement du temps.

CHARMEUR, EUSE n. Sorcier, sorcière : celui, celle [illegible]

[illegible] cette forme a été conservée par quelques écrivains.

CHARMEY, [illegible] 1 150 hab. Centre de la fabrication des fromages dits *de Gruyère*. Aux environs, ancienne chartreuse de Val-Sainte, fondée en 1295 et supprimée en 1778.

CHARMIDÈS, philosophe athénien, disciple de Socrate, né vers 450 av. J.-C., mort en 404. Après la prise d'Athènes, il fut un des dix magistrats choisis par Lysandre pour gouverner la ville conjointement avec les *trente tyrans* d'Athènes. Platon a donné son nom à l'un de ses dialogues. — Un autre philosophe grec, de même nom, mort vers l'an 50 avant notre ère, fut l'ami de Philon de Larisse, dont il partageait les idées philosophiques et avec lequel il fonda la quatrième école académique.

Charmidès, dialogue de Platon. Ce dialogue entre Socrate, Critias, Charmidès et Chéréphon, est consacré à la recherche d'une définition de la sagesse, que Platon ne donne pas, se contentant de proposer comme insuffisantes toutes celles qu'on lui propose. Ses interlocuteurs soutiennent successivement à Socrate que la sagesse réside : 1° dans la modestie ; 2° dans la pudeur et la modestie ; 3° dans l'accomplissement de nos devoirs ; 4° dans la connaissance de soi-même. Socrate les réfute tour à tour, et le dialogue aboutit à cette conclusion, que la sagesse est une vertu difficile à analyser et encore plus à définir, puisque les quatre définitions proposées, bien qu'excellentes en apparence, ne peuvent [illegible] *Charmidès* [illegible] *ce* que les maîtres peuvent apprendre » [illegible] C'est que la sagesse et surtout pour l'acquérir, n'est pas la théorie utile sans la pratique.

CHARMILLE [illegible] n. f. [illegible] de petits charmes : *Une botte de* CHARMILLE.

— Par ext. Haie, berceau planté de petits charmes ou d'arbustes touffus formant palissade : *Se cacher derrière une* CHARMILLE.

CHARMIS, médecin marseillais, qui se fixa à Rome vers le milieu du 1er siècle de notre ère, sous le règne de Néron. Il adopta, pour principal agent thérapeutique, l'emploi exclusif des bains froids, et acquit, avec une grande réputation, une fortune considérable.

CHARMOIE (*mo-á*) n. f. Lieu planté de charmes ou Bois où le charme domine. Il On dit aussi CHARMOISE n. f., et CHARMOIS n. m.

CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX, comm. des Vosges, arr. et à 15 kilom. d'Epinal, sur le ruisseau du Auriers, affluent du Coney ; 1.060 hab. Féculerie, scierie mécanique, tuilerie, verrerie. Ancienne maison des Templiers.

CHARMOISE (DOMAINE DE LA), dans le Loir-et-Cher.

— ENCYCL. *Moutons de la Charmoise*. En 1835, Malingié-Nouël eut l'idée de croiser le mérinos (variété de la race dishley) avec des brebis de race berrichonne, dont les produits furent appelés *moutons de la Charmoise*. Ces moutons existent encore, ou plutôt le nom a persisté pour désigner des troupeaux dont les animaux reproduisent [illegible] des conditions locales, ou bien le type berrichon.

CHARMOSYNE [illegible] CHARMOSYNA [illegible] d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des trichoglosses, renfermant de petits perroquets ou loris très voisins des trichoglosses, mais ayant la queue longue et pointue avec les deux rectrices intermédiaires prolongées. (Les charmosynes habitent [illegible] *charmosyna papuensis*, de Papouasie.

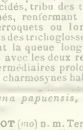

CHARMOT (*mo*) n. m. Terre cuite pulvérisée, que l'on fait entrer dans la composition des pâtes trop grasses pour en diminuer la plasticité. Syn. [illegible]

CHARMOUTHIEN (*ti in — de Charmouth* [Angleterre] [illegible] Nom donné, en 1834, par Mayer, à l'étage liasien de d'Orbigny ou lias moyen. (Cette dénomination est adoptée par [illegible]

CHARMOYS (Martin DE), sieur DE LANZÉ, amateur, né en 1605, mort en 1661. Il contracta un goût très vif pour les beaux-arts pendant un voyage qu'il fit en Italie, se lia avec les artistes les plus remarquables de son temps, et obtint, par le crédit du maréchal de Schomberg, dont il était le secrétaire, l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture dont il fut le premier directeur (1648).

CHARNACE (Hercule-Girard, baron DE), diplomate français, né au château de Charnacé (Maine-et-Loire), en 1588, tué au siège de Breda en 1637. Il fut un des ambassadeurs auxquels Richelieu confiait des missions délicates. Il s'acquitta avec [illegible]

[illegible] pour, vous pouvez vous rire?», répondit Henri-Frédéric. Piqué au vif, Charnacé monte à la tranchée, où il est atteint d'un coup de feu.

CHARNAGE (*naj*' — du lat. *caro, carnis*, chair) n. m. Temps pendant lequel l'Église catholique permet de manger de la viande. — Syn. CARNAGE, CARNAGE, *qu'en carême*. (Acad.) Impôt perçu, au moyen âge, sur la vente de la viande.

CHARNAGE, famille noble, issue de Saint-Claude, en Franche-Comté. La tige en est GUILLAUME **Charnage**, qui épousa, en 1444, Jacquette, fille de Jean de Châtillon, seigneur de Châtillonnais. — A cette famille appartient l'historien DENIS **de Charnage**, qui a écrit VERS le nombreux ouvrages sur l'histoire de la Franche-Comté.

CHARNAIGRE (*nègr*'). m. Race de chiens lévriers à poils ras(ici, métis de lévriers et de chiens courants, dont on se sert pour forcer le gibier dans les fourrés et les ronciers.

CHARNALITÉ (du lat. *carnalitas*; de *carnalis*, charnel) n. f. Caractère de ce qui est charnel. ‖ A signifié Liens de la chair, parenté. ‖ Plaisirs de la chair. (Vieux.)

CHARNAY, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 3 kil. de Mâcon, entre la Saône et la Petite Grosne; 1.907 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierres de taille. Vignobles. Commerce de grains et de farines; vins blancs renommés. Distilleries.

CHARNAY (Claude-Joseph-Désiré), voyageur et américaniste français, né à Fleurie (Rhône) en 1828. Il commença, dès 1857, avec une mission du ministère de l'instruction publique, la longue série de ses fructueux voyages en Amérique et dans les contrées du nord. A la suite de son premier séjour au Mexique, il publia, en collaboration avec Viollet-le-Duc, le bel ouvrage intitulé *Cités et ruines américaines* (1863). Puis, après avoir visité, en sa seule mission officielle, Madagascar, l'Amérique du Sud, Java et l'Australie, les États-Unis et le Canada, et publié sur ces divers pays de nombreux articles dans « le Tour du Monde », de 1867 à 1880, pour le Mexique avec des subventions de l'État français et d'un Américain, Lorillard, pour en explorer les anciennes villes. Charnay fit alors, à Tula et à Teotihuacan, à Tenenpanco et à Tlahuaxlac (dans le vallon de Mexico), ailleurs encore, d'importantes découvertes archéologiques, dont les résultats sont exposés au musée du Trocadéro et dont le récit se trouve dans son ouvrage *les Anciennes Villes du nouveau monde* (1884). Charnay est, depuis, retourné encore une fois au Mexique et a tenté de faire un voyage en Arabie. On lui doit, en outre, un curieux roman, *une Princesse indienne* (*Amazone*), 1885.

CHARNEL, ELLE (*nèl*' — du lat. *carnalis*; de *caro, carnis*, chair) adj. Qui appartient à la chair, à la partie corporelle et sensuelle de l'homme : *Appétits* CHARNELS. *Commerce* CHARNEL.

— Fig. Qui se sent et n'apprécie que les choses physiques et matérielles : *L'homme, devenu tout* CHARNEL, *ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens.* (Mass.)

— *Copulation charnelle*. En T. de théol., Union des sexes.

— Substantiv. Personne grossière, dont l'esprit est sans élévation : *La grandeur de la sagesse qui vient de Dieu est invisible aux* CHARNELS *et aux gens d'esprit.* (Pasc.)

— Syn. Spirituel.

CHARNELLEMENT (*nèl-le-man*) adv. D'une manière charnelle : *Connaître une femme* CHARNELLEMENT. (Acad.)

— Fig. D'une façon matérielle, grossière.

— Anton. Spirituellement.

CHARNIER (Léonard-Victor-Joseph), marin français, né à Saint-Brieuc en 1797, mort en 1869. Il assista à l'expédition d'Alger (1830), puis à la prise d'Ancône (1832). Sous la République, il devint membre de l'Assemblée législative (1849). Nommé contre-amiral en 1852, il prit une part brillante au siège de Sébastopol. En 1855, il fut promu vice-amiral. Il reçut le commandement en chef des forces navales, lors de l'expédition de Chine (1860). L'année suivante, chef du commandement en chef des troupes de terre et de mer en Cochinchine, il fit capituler Khoa (1861), puis s'empara de Mytho (1862). Il fut élevé à la dignité d'amiral, en 1864.

CHARNES, ville d'Arménie. V. THÉODOSIOPOLIS.

CHARNES (CHARNCELIUS DE), En 622, Jésser Nécain, patriarche d'Arménie, assisté d'un grand nombre d'évêques, présida pendant un mois un concile qui rattacha une première fois l'Arménie à l'Église catholique, condamna les acéphales et proclama la réalité de la nature humaine de Jésus-Christ.

En 1330, dans un second concile, les Arméniens se soumirent définitivement à l'autorité du pape, acceptèrent le calendrier Julien et se séparèrent du schisme oriental.

CHARNES (l'abbé Jean-Antoine DE), littérateur français, né en 1696, mort en 1758. Il fut pendant [illegible] de Lorraine, en Italie, puis aux *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, et écrivit les *Conversations de la princesse de Clèves*, ouvrage d'une critique assez fine, et une *Vie du Tasse*, abrégée de celle de Manso (1690).

CHARNEUX (*neû*), **EUSE** (du lat. *carnosus*; de *caro, carnis*, chair) adj. Qui est principalement composé de chair. (Vx.)

CHARNEUX, comm. de Belgique (prov. de Liége), arr. adm. et judic. de Verviers; 1.903 hab. Fabrication de draps; filatures de laines et foulerie; ancienne abbaye de Val-Dieu.

CHARNIE (LA) (lat. *Carnicensis ager*), ancien petit pays de la province du Maine, actuellement partage entre les départements de la Sarthe et de la Mayenne.

CHARNIER (*ni-é* — du lat. *carnarium*; de *caro, carnis*, chair) n. m. Endroit où l'on garde les viandes salées ou d'autres viandes destinées à la consommation :

[illegible]

— Par anal. Lieu où sont entassés des cadavres d'hommes ou d'animaux. « Lieu couvert où l'on déposait autrefois les ossements des morts : *Les écrivains publics se tenaient la plupart près des* CHARNIERS. (Acad.) ‖ Nom que l'on donnait au cimetière des Innocents, à Paris, à cause des vastes charniers qui s'y trouvaient. ‖ Dépôt d'ex-ossumes des charniers ou cimetières : *Les* CHARNIERS *des catacombes de Paris*. Les charniers des Innocents. V. INNOCENTS.

— Galerie autour des églises à Paris, où l'on donnait anciennement la communion, aux grandes fêtes.

— Agric. Nom, dans quelques vignobles, des échalas refendus. ‖ Boîte d'échalas, dans les mêmes localités.

— Chass. Gibecière. ‖ On dit plus ordinairement CARNIER.

— Mar. Récipient de forme tronconique, quand il est en bois, et à adaptant aux formes du navire, quand il est en fer, destiné à contenir l'eau servant à rafraîchir l'équipage en dehors des repas. (Les chaînes anciens portaient des tetons auxquels on venait aspirer le liquide intérieur; les nouveaux ont intérieurement des filtres et portent un robinet près duquel est attaché, par une chaînette, un gobelet en fer battu. On appelle encore *charnier à lard* un récipient dans lequel on met le lard à dessaler.

CHARNIER (Mar.).

— Pêch. Cuve où l'on met l'huile tirée des foies de morue. (On dit aussi FOASSIER.) ‖ Grand bassin en bois dans lequel on jette les foies de morue dont on veut extraire l'huile.

CHARNIER (GRAND-), sommet des Alpes françaises, dans le dép. de l'Isère, faisant partie de la crête du Collet; 2.564 m.

CHARNIÈRE (du lat. pop. *cardinaria*; de *cardo, inis*, gond) n. f. Techn. Pièce métallique en cuivre ou en fer composée de deux parties assemblées au moyen d'une broche sur un axe commun, l'une au moins étant mobile autour de cet axe, afin d'accomplir un mouvement de rotation d'une amplitude variable. ‖ *Charnière universelle* ou *Genou de Cardan*. Appareil au moyen duquel on peut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre, quelque soit l'angle que ces deux arbres font entre eux. ‖ Outil du graveur sur pierre fine et dure, servant à percer des traces.

— Anat. Os dit quelquefois pour ARTICULATION.

CHARNIÈRE ANG.

— Archéol. Sorte de grande bourse, de carnier, que portaient les fauconniers et où ils mettaient leurs différents accessoires et aussi quelques morceaux de viande pour appâter leurs oiseaux.

— Conchyl. Partie qui unit les valves d'une coquille : *La* CHARNIÈRE *d'une coquille Saint Jacques.*

— ÉCRYCL. Les gonds, les pentures, les brisures simples et doubles, les fiches, les agrafes bouclées, conservent au même titre que les *charnières*, mais en affectant des formes différentes. Cependant, on confond souvent ces dénominations, quoique quelques représentent des objets divers. Les charnières se posent par ailleurs et encastrement à laide de deux trous ou quatre vis à tête fraisée. Pour bien poser une charnière, il faut faire une entaille de manière que l'angle des battants se trouve dans l'axe de la broche.

CHARNIÈRES : 1. Lame renforcée. 2. Coudée. 3. A repliement. 4. Coudée. 5. De graveur.

CHARNIZAY, comm. de l'Indre-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Loches; 1.271 hab. Tuileries et fabriques de chaux, moulins.

CHARNON n. m. Nom servant à désigner chacun des œils de la charnière, à travers lesquels passe la broche qui réunit les lames et leur sert d'axe de rotation. ‖ Se dit des extrémités du matrice d'une presse typographique ayant la forme de pitons dans lesquels s'adaptent les tenons du tympan, qui tourne alors comme s'il possédait une charnière.

CHARNU, UE (du lat. *caro, carnis*, chair) adj. Bien en chair, qui a beaucoup de chair : *Perdrix* CHARNUE. *Pichegru, quoique peu* CHARNU, *était large.* (Ch. Nod.) ‖ Formé de chair : *Les parties* CHARNUES *du corps.*

— Fig. Riche en idées, nourrissant pour l'esprit : *Tacite me semble plus* CHARNU, *Sénèque plus aigu.* (Montaigne.)

— Bot. Se dit des parties des végétaux dont le tissu épais et succulent offre une consistance analogue à celle de la chair : *L'abricot est un fruit* CHARNU. *L'artichaut a un receptacle* CHARNU.

— SYN. Charnu, charneux. V. CHARNEUX.

— ANTON. Maigre, sec, décharné, osseux.

CHARNUSE n. f. Constitution, manière d'être de la chair, des parties charnues du corps : *Avoir une* CHARNUSE *ferme, molle, sèche, abondante.*

CHARNY, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 27 kilom. de Joigny, sur l'Ouanne; 1.494 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vanneries. Commerce de vins et de cidres, de blés, de farines, de bestiaux, de volailles, de bois, de laines. — Les cantons de Charny et de Tonnerre, 20.220 hab.

CHARNY, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 8 kilom. de Verdun, sur la Meuse; 426 hab. Ch. de f. Est. Moulin. — Le canton a 21 comm. et 11.573 hab. — Il existe d'autres communes du nom de **Charny** dans les départements de la Côte-d'Or, de la Meuse, de Seine-et-Marne.

CHAROBERT, roi de Hongrie. V. CHARLES-ROBERT.

CHAROGNARD (*gnar*' (*gn* mll.)) n. m. Nom vulgaire du vautour fauve, que l'on rencontre en abondance dans l'Afrique septentrionale.

CHAROGNE (*gn* mll. — du lat. *caro*, chair) n. f. Corps de bête morte abandonné, et qui entre en décomposition.

— Par dénigr. Cadavre humain. ‖ Chair des animaux.

— Pop. Mot d'injure extrêmement grossier, que l'on applique à une personne vieille et sale, à une femme perdue de mœurs, à un homme pourri par la débauche.

CHAROGNEUX (*gneû* (*gn* mll.)), **EUSE** adj. Qui tient de la charogne : *Vapeurs* CHAROGNEUSES. (Paré.) ‖ Qui se repaît de charogne : *Corbeau* CHAROGNEUX. (Du Bellay.) [Vx.]

CHAROGNIER (*gni-é* (*gn* mll.)), **ERE** adj. Qui vit de charogne. (Vieux.)

CHAROI (autre forme du mot CHARROI) n. m. Mar. Embarcation servant aux bâtiments qui font la pêche de la morue à Terre-Neuve.

CHAROKH n. m. Projectile inventé en 1870, adopté en 1873, puis abandonné en 1876, et dont la particularité consistait dans l'adaptation d'un boulet plein sphérique à l'extrémité d'un obus oblong ordinaire. Ployé lorsque devait, après l'éclatement, ajouter ses effets de *ricochet* aux autres effets du projectile.

CHAROLAIS ou mieux **CHAROLLAIS**, petit pays de la Bourgogne méridionale, qui correspond à peu près à l'arrondissement actuel de Charolles. Le sol, caractérisé par des roches primitives ou du lias, est peu ou point perméable et assez abondamment arrosé : ce qui explique la présence de nombreux étangs, dont beaucoup ont été déjà asséchés, et de belles prairies, de vallées. Dans ces prairies, on élève de beaux bœufs qui font la richesse du pays. On cultive dans le Charolais le blé, l'orge, l'avoine, le seigle.

— *Histoire*. Le Charolais faisait partie du comté de Chalon, quand il en fut détaché par le duc Hugues IV de Bourgogne en faveur de sa petite-fille, Béatrix, épouse de Robert de Clermont, fils de saint Louis. Le Charolais, érigé en comté en 1456, passa à la famille de l'Aumônier, qui le vendit à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour 60.000 ecus. Réuni à la couronne à la mort de Charles le Téméraire, comme le fief « le plus noble mouvant » du duché de Bourgogne, il fut donné par Charles VIII en 1493, à la maison d'Autriche, qui le conserva jusqu'en 1684, où il fut saisi, par arrêt du parlement de Dijon, au profit du prince de Condé, créancier du roi d'Espagne. Il fut enfin réuni à la couronne en 1771, à la suite d'un échange avec Mlle de Sens. Le comté de Charolais conserva ses états particuliers jusqu'en 1751, année où ils furent réunis aux états de Bourgogne.

CHAROLAIS, AISE, personne née à Charolles ou dans le Charolais, ou qui habite ce pays : *Les* CHAROLAIS. (Quelques-uns écrivent CHAROLLAIS.) V. BŒUF.

— Adjectiv. : *Race bovine* CHAROLAISE.

— ÉDCYCL. Les bovidés *charolais* constituent une variété de la race jurassique (bœufs femelins, de Fribourg, de Simmenthal, etc.). Ce sont des animaux naturellement lins, très aptes à l'engraissement et ayant spontanément des tendances à la précocité. Ces qualités remarquables, ils les doivent pour la plus grande part aux grasPâturages et au climat doux et légèrement humide de la région d'où ils sont issus.

Bœuf charolais

Les vaches charolaises n'ont pas de qualités laitières. Le pelage de la race est blanc clair, les cornes sont blanches, les muqueuses de l'œil et les naseaux sont roses.

CHAROLAIS (Comte DE). V. CHARLES-LE TÉMÉRAIRE.

CHAROLAIS (Charles DE, duc, comte DE), né à Chantilly en 1700, mort à Paris en 1760, fils de Louis III, duc de Bourbon-Condé, et de Louise-Françoise, dite Mlle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il se distingua en Hongrie dans la guerre contre les Turcs et devint gouverneur de Touraine. Son caractère violent, féroce et débauché, ne tarda pas à faire de lui l'opprobre de la famille illustre à laquelle il appartenait. (Il était petit fils du grand Condé.) Il fut mêlé aux plus vilaines ordures qu'on puisse imaginer, et les dossiers des archives secrètes de la lieutenance de police sont remplis de son nom.

CHAROLLES (lat. *Quadrigellæ*), ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire, à 45 kilom. de Mâcon, au confluent de la Semence et de l'Arconce; 3.705 hab. (*Charollais*, adjec.) Ch. de l. P.-L.-M. Tribunal de 1re instance et de commerce. Fabriques de faïence, distilleries, filature. Commerce de bœufs, fer, bois, blé, vins et chabots. A 1 kilom. N.-O. s'étend la belle *forêt de Charolles*. Église Saint-Didier, reconstruite entièrement en 1867, dans le style roman. De l'ancien château des comtes du Charolais il reste deux tours rondes du XIVe siècle, abritant l'hôtel de ville et la bibliothèque publique.

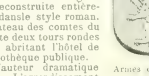

Armes de Charolles

Patrie de l'auteur dramatique Jean Bayard. — L'arrondissement, 12 cant., 138 comm., 134.819 hab.; le canton, 13 comm., et 11.386 hab.

— *Histoire*. On fait remonter la fondation de Charolles à l'époque romaine : elle n'était, encore en 1279, qu'une châtellenie. La ville ne prit de l'importance qu'au XIVe siècle, quand les comtes du Charolais en firent leur capitale et le siège des états du comté.

CHARON (*ka*) n. m. Nom propre employé quelquefois comme nom commun. Nom, dans le Vieillard vendéen et avare, par allusion à Charon, le nocher des enfers.

CHARON (*ka*). Myth. Nocher des enfers dans la mythologie des Grecs, des Etrusques et des Romains. Il était fils de l'Erèbe et de la Nuit. Il faisait passer aux âmes des morts, moyennant une obole, les fleuves des enfers, et il ne devait accepter dans sa barque ni les vivants, ni les morts restés sans sépulture. On suppose que le Charon des Grecs est originaire d'Egypte; en ce cas, il correspondrait au genie égyptien qui conduisait les momies au delà du Nil et du lac Mœris. Charon n'est pas mentionné dans les poèmes homériques. Au contraire, il a été très populaire dans la Grèce classique. Il a été représenté souvent au théâtre et dans l'art. Enfin, il apparaît fréquemment sur les bas-reliefs et les lécythes funéraires d'Athènes. Il y montre une physio-

nomie de vieillard morose, pensif et barbu, armé d'une rame, vêtu d'une tunique courte et coiffé d'un bonnet de marin.

Tout autre est le Charon du *Charon* etrusque, dont on lit le nom sur beaucoup de sarcophages. Celui-là est un dieu sanguinaire, au nez crochu, aux oreilles pointues, au visage grimaçant, il est armé d'un maillet, dont il se sert pour chasser les âmes, pour assommer les hommes dans les batailles ou pour assister les meurtriers.

Chez les Romains se rencontrent les deux types du Charon grec et du Charon etrusque. Le nocher des enfers, chez Virgile, tient à la fois des deux traditions; c'est un vieillard menaçant et méchant, à la tunique sordide, il tient l'aviron, pousse la barque et malmène les morts. Aux siècles suivants, prédomine dans l'art le type grec; mais le type étrusque reste populaire à l'amphithéâtre, où l'esclave chargé d'achever les gladiateurs blessés s'avançait armé du maillet et couvert du masque de Charon.

Charon pêcheur d'un vase grec

Écrivains de Charon. Nom donné, dans les théâtres grecs, à un valet conduisant sur la scène, et par lequel montaient les acteurs figurant les ombres des morts ou les divinités fluviales. (Une trappe mobile masquait cet escalier.)

CHARON, citoyen thébain, qui contribua à la délivrance de sa patrie en donnant asile à Pélopidas et à ses compagnons, revenus secrètement à Thèbes pour en chasser les Spartiates (379 av. J.-C.).

CHARON de Lampsaque, historien grec, contemporain des guerres médiques. Il avait composé une *Histoire des Perses* en deux livres, une *Histoire grecque* en quatre livres, une liste des rois de Sparte, un ouvrage sur les origines de Lampsaque. C'est un des logographes prédécesseurs d'Hérodote.

CHARON (Viala), général français, né et mort à Paris (1794-1880). Il entra dans le génie, prit part à la défense de Metz (1814), à la bataille de Waterloo, aux expéditions d'Espagne (1823) et de Belgique (1832). Il était chef de bataillon lorsque, en 1835, il fut envoyé en Algérie, où il se conduisit brillamment. Général de division en 1848, il devint, cette année même, gouverneur général de l'Algérie, et remplaça ce poste jusqu'à la mort, en 1849. Il fut appelé, en 1852, à faire partie du Sénat.

CHARONDAS, législateur grec, né à Catane en Sicile (VIIe s. av. J.-C.). Il donna des lois à sa patrie et à d'autres villes de la Grande-Grèce. Ces lois, rédigées en vers, établissaient une constitution aristocratique. Suivant Diodore, Charondas se tua, lorsqu'il était venu en armes à l'assemblée, par oubli, mais contrairement à une de ses prescriptions. Quelques fragments de ses lois, conservés par Stobée et Diodore ou autres auteurs, sont d'une authenticité douteuse pour la plupart. Ils ont été réunis par Heyne, dans ses *Opuscula academica* (Gœttingue, 1788).

CHARONDAS (Loys Le Caron, dit), jurisconsulte français, né à Paris en 1536, mort en 1617. Il est auteur de *Grand Coutumier de France*, ouvrage encore estimé pour l'étude de l'ancien droit français. Il changea son nom du Caron en celui du législateur grec Charondas, et signait Charondas Le Caron.

CHARONIEN, ENNE (*ka, ni-in, en*) adj. Qui appartient à Charon : *La barque* CHARONIENNE. || *Grottes charoniennes*, Grottes dans lesquelles règne un air méphitique, et que les Grecs avaient comparées à l'antre qui conduit aux enfers.

CHARONITE (*ka* — rad. *Charon*, nocher des enfers) n. m. Esclave romain affranchi par le testament de son maître. || Surnom donné, après la mort de César, aux sénateurs qui prétendaient tenir leur dignité du dictateur assassiné. (Calpurnia les avait inscrits, par fraude, sur les tablettes de son mari.)

CHARONNE, anc. village de la banlieue de Paris, mentionné dès le Xe siècle. Sur son territoire fut formé, au XVIIe siècle, l'enclos de Saint-Louis, devenu le cimetière du Père-Lachaise. Les ducs d'Orléans y eurent un château, au siècle suivant. De 1789 à 1860, Charonne forma une commune de l'arrondissement de Saint-Denis. Elle fut alors annexée à Paris, dont elle forme, avec Ménilmontant, ancien écart de Belleville, le XXe arrondissement.

CHAROPAN, district de la Russie méridionale (Transcaucasie [gouv. de Kouta-tais]); 147.280 hab., sur 3.059 kil. carr. Ch.-l. *Keirila*.

CHAROPE ou **CHAROPUS** (*ka, pus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, malacodermes, famille des malachides, renfermant de petites formes à élytres avec un appendice basilaire chez les mâles, qui vivent les premiers, chez les femelles, qui sont aptères. Les charopes sont bleu foncé, ou gris plombé, on en compte onze espèces en Europe, répandues surtout dans les régions chaudes.

Charope gris foncé

CHAROPINUS (*ka, nus*) n. m. Genre de crustacés copépodes siphonostomes, famille des lernéopodides, comprenant des formes dépourvues, dans le corps, arrondi, est allongé en avant pour former une tête en massue; les deux paires antérieures des membres sont terminées par des pinces, les postérieures sont placées sur le dos de l'animal. Les charopinus vivent en parasites sur divers poissons.

Charopinus.

CHAROPS (*dont les yeux rayonnent de joie*), surnom sous lequel Hercule avait un temple en Béotie, dans le lieu où il était sorti des enfers, emmenant avec lui Cerbère. — Troyen, fils d'Hippasus. (Il fut tué par Ulysse.) — Un des chiens d'Actéon. — Chef épirote qui vivait au IIe siècle av. J.-C. (Il se prononça contre le roi de Macédoine, Philippe V, et se déclara pour les Romains, dont il resta constamment l'allié fidèle.) — Son petit-fils, appelé aussi Charops, mort en 157 avant notre ère, fit son éducation à Rome, puis retourna en Epire, s'empara du pouvoir après la défaite des Macédoniens, et fut, comme son grand-père, un allié des Romains.

CHAROSPERME n. m. Bot. Syn. de DRAPARNALDIE.

CHAROST, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 24 kilom. de Bourges, sur l'Arnon; 1.510 hab. Eglise romane, ruines d'un ancien château fort détruit pendant les guerres de la Ligue. Les ducs de Charost sont une branche de la maison de Béthune. Ils ont pour auteur Louis de Béthune, quatrième fils de Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost. Louis de Béthune, qui servit avec éclat sous Louis XIII et Louis XIV, obtint, en 1672, l'érection du comté de Charost en duché-pairie, sous le nom de Béthune-Charost. Un des derniers représentants de cette branche de Béthune s'est fait un nom par sa philanthropie et par ses efforts pour le progrès de l'agriculture. (V. Béthune.) — Le château a été démoli en 1866.

CHAROTE ou **CHAROTTE** n. f. Charrotte à deux roues. || Sorte de panier servant à transporter les bêtes nécessaires à la chasse aux pluviers, et à rapporter les oiseaux qu'on a pris.

CHAROU ou **KHAIROU**, transcription égyptienne du nom du Kharou (K, ou hot) appliqué par les Pharaons à ce qui fut plus tard la Palestine presque entière, de Gaza aux sources du Jourdain.

CHAROVAR (mot russe) n. m. Pantalon ample et bouffant, qui parfois chausse les pieds et se perd dans les babouches.

CHARPAGNE (*gn* mll.) n. f. Morceau de bois courbé en forme d'étrier, dont on se sert pour transporter les pierres que l'on attache à ce bâton au moyen de liens croisés. || Sorte de panier, dans l'est de la France.

CHARPE ou **CHARPENNE** (*pen'* — du lat. *carpinus*, même sens) n. m. Nom vulgaire du charme.

CHARPENTAGE (*pan-taj'*) n. m. Travail de la charpente d'un navire. || Etude de la charpente : *Cours de* CHARPENTAGE. || Art du charpentier.

CHARPENTAIRE (*pan-ter'*) n. m. Nom vulgaire de la scille maritime.

CHARPENTE (*pant'*) n. f. Assemblage de pièces de bois ou de métal, que l'on emploie dans les constructions : CHARPENTE *de chêne, de fer*. || Action ou action de construire des charpentes : *Bois de charpente*, bois propre aux constructions.

— Par anal. Réunion d'objets liés les uns aux autres et servant à soutenir un ensemble : *Des masses énormes consistent la base et comme le gros* CHARPENTE *du globe* (Cuvier.) || Etat d'un ensemble, manière dont ses parties sont liées entre elles : *La* CHARPENTE *du visage*. || Se dit particulièrement du squelette de l'homme et des animaux vertébrés : *L'ordre du thorax est le fondement et la* CHARPENTE *du corps*. (Buff.) || Absolum. et fam., dans le même sens : *Avoir la* CHARPENTE *solide*.

— Littér. Plan raisonné des parties principales d'une œuvre : *Tout une charpente dramatique doit contenir une* CHARPENTE. (Th. Gaut.)

— Encycl. La *charpente*, c'est l'ossature en bois, en fer ou en fonte, de toutes les constructions fixes ou provisoires. Ces matériaux constituent, lorsqu'ils sont assemblés suivant certaines règles, un ensemble sur lequel on peut appliquer d'autres matériaux d'espèces diverses.

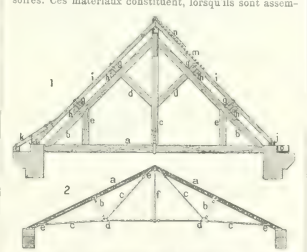

Charpentes. 1 Ensemble entretit; 2, arbalétriers, combinaison d'entretoises; 3, étançons; 4, pannes; 5, chevronnage; 6, tuyaux; 7, bandes; 8, sablières; 9, chéneau. — 2 Ferme d'arbalétriers; 3, étançons; 4, pannes; 5, chevronnage; 6, tuyaux; 7, bandes; 8, sablières; 9, chéneau.

Cette dénomination s'applique, en travaux publics : aux ponts en bois ou en métal, aux échafaudages, étais, cintres, grues roulantes et fixes, écluses, vannages, portuis, batardeaux, fondations, brise-glace, etc.; dans les travaux maritimes : à la construction de la carcasse des navires, aux calcs de construction et de radoub, jetées, phares, brise-lames, etc.; dans les travaux civils : aux escaliers, planchers, combles, murs en pans de bois, bâtis et supports des machines, roues d'engrenages, roues hydrauliques, etc.

Les formes et les directions à donner aux pièces d'une essature en charpente varient suivant le but à remplir et les charges qui les sollicitent.

Une charpente se divise en travées d'une longueur proportionnée à la résistance des poutres et à la charge qu'elles doivent supporter.

Pour l'établissement des charpentes, il existe des principes que l'on doit rigoureusement observer : 1° reporter les charges sur les points d'appui, soit par des pièces inclinées, soit par des tirants; 2° contreventer avec soin, c'est-à-dire assurer l'invariabilité du système et éviter toute déformation qui pourrait se produire. V. FERME.

CHARPENTER (*pan — du lat. pangere, fixer; de* πάγος, tronc de chêne) v. a. Tailler, équarrir des pièces de bois, les mettre en état d'être employées aux constructions.

— Par ext. Tailler, découper d'une manière maladroite : [illegible]

— Littér. Tracer le cadre, disposer le plan, enchaîner [illegible]

— Intransitiv. *Charpenter sur*, Frapper vigoureusement [illegible]

Se charpenter, v. pr. Être charpenté : *Bois qui* SE CHARPENTE [illegible]

CHARPENTERIE [illegible] pentier; art de travailler le bois pour la charpente.

— Ouvrage de charpente, charpentes mises en œuvre. [illegible] sur les ports.

— Archéol. Dans l'artillerie des XIVe et XVe siècles, affût taillé grossièrement en forme d'auge en bois.

CHARPENTEUR n. m. Celui qui [illegible] différentes parties d'un drame ou d'un roman.

CHARPENTIER (*pan-tié* — du lat. *carpentarius*) n. m. Artisan qui travaille en charpente et assemble les différentes pièces, ou qui travaille à la construction ou à la réparation des bâtiments de mer.

— Art milit. Nom ancien des sapeurs d'infanterie.

— Littér. Auteur dramatique, considéré au point de vue de son habileté à dresser la charpente, le plan de ses pièces. A combien [illegible] *si facile d'être un habile* CHARPENTIER. (Alb. Second.)

— Mar. *Maître charpentier, Maître charpentier*, Hommes du bord s'occupant de toutes les réparations des objets en bois. (Ils forment la spécialité de charpentiers calfats, ayant à leur tête un maître chargé. La hiérarchie est la même que pour les autres spécialités.)

— Ornith. Oiseau de l'île de Saint-Domingue, dont le bec est assez fort pour percer en peu de temps les bois les plus durs.

— Pêch. Pêcheur de baleine, qui dépèce l'animal pour en enlever le lard. [illegible]

CHARPENTIER (*ti-é*) adj. m. Se dit d'un format in-18, dont un éditeur français, Charpentier, s'est servi pour ses publications.

CHARPENTIER (Jacques), médecin et philosophe, né à Clermont en Beauvoisis en 1524, mort en 1571. Il professa la philosophie au collège de Bourgogne, les mathématiques au Collège de France, et fut médecin de Charles IX. Partisan fanatique d'Aristote, il attaqua avec virulence Ramus, adversaire du péripatétisme, et fut accusé de l'avoir fait massacrer à la Saint-Barthélemy. Ses écrits et ses commentaires sur Aristote.

CHARPENTIER (Pierre), en latin **Carpentarius**, jurisconsulte français, né à Toulouse, mort en 1612. Il passait pour calviniste, mais servit d'espion à Catherine de Médicis; il enseigna le droit à Genève, puis à Paris et à Strasbourg. Après la Saint-Barthélemy, il publia une apologie du massacre des protestants. Il devint plus tard doyen de la faculté de droit de Pont-à-Mousson.

CHARPENTIER (François), littérateur, né et mort à Paris (1620-1702). Il devint, en 1651, membre de l'Académie française, dont il fut secrétaire perpétuel, et, en 1663, membre de l'académie de Montpellier. Dans la fameuse « querelle des anciens et des modernes », Charpentier se prononça en faveur des derniers. Il plaida ainsi, dans *Discours sur les inscriptions en français sur les monuments publics*, mais il discrédita sa cause par le mauvais goût et le ton emphatique de celles qu'il composa. Outre des traductions du grec, on lui doit : *Traité de la peinture parfaite*; *Explication des tableaux de la galerie de Versailles* (1684); *De l'excellence des exercices académiques* (1695); *la Défense de la langue française* (1693); des *Poésies*, des *Discours académiques*; etc.

CHARPENTIER (Marc-Antoine), musicien français, né et mort à Paris (1634-1702). Il fut élève, en Italie, de Carissimi, et, de retour en France, devint maître de la chapelle, fonction que la jalousie de Lulli lui fit enlever. Il fut appelé à la maîtrise de la Sainte-Chapelle. Il a écrit des messes, des motets, et publié plusieurs recueils d' « airs à boire ». C'est à lui que Molière, brouillé avec Lulli, demanda la musique du *Malade imaginaire*, et il composa aussi celle de plusieurs pièces représentées au théâtre du Marais : *les Amours de Vénus et Adonis* (1670); *Circé* (1675); *les Fous divertissants* (1680); *la Pierre philosophale* (1681). Il écrivit encore la musique de plusieurs tragédies spirituelles jouées chez les jésuites, celle des *Amours d'Acis et Galatée*, en enfin donna, à l'Opéra, en 1693, une tragédie lyrique intitulée *Médée*, dont Thomas Corneille lui avait fourni le livret.

CHARPENTIER (François-Philippe), [illegible] Paris le 6 [illegible] Il découvrit le mo[illegible] Parmi les quelques planches qu'il exécuta suivant ses procédés, il faut citer la *Nécromancie de Jean-Baptiste*, d'après le Guerchin; *Persée et Andromède*, d'après Vanloo, etc. Il reçut de Louis XVI, en récompense de sa découverte, le titre de « mécanicien du roi ».

CHARPENTIER (Jean-Pierre), littérateur français, né à Saint-Prest en 1798, mort à Chantilly en 1858, et suppléant de Le Clerc dans la chaire d'éloquence latine à la Sorbonne, et inspecteur de l'académie de Paris. Il a dirigé la publication des classiques latins de Panckoucke, et publié des ouvrages, dont les principaux sont : *Études morales et historiques sur la littérature romaine* (1829); [illegible] *historique de la littérature française au XVe et au XVIe siècle* (1835); *Histoire de la renaissance des lettres en Europe au XVe siècle* (1843); *Études sur les Pères de l'Église* (1855); *la Littérature française au XIXe siècle* (1875).

CHARPENTIER (Gervais), éditeur français, né et mort à Paris (1805-1871), s'est fait connaître par la publication d'une collection d'auteurs dans un nouveau format in-18, désigné sous le nom de *format Charpentier*. Il avait fondé et dirigé une revue littéraire, le « Magasin de librairie », dont il changea le titre en celui de « Revue nationale », où il publia des études tant sous son nom que sous le pseudonyme de Georges Bernard.

CHARPENTIER (Hubert), ecclésiastique, né à Coulommiers en 1565, mort en 1630, fonda la congrégation des calvaristes. V. Bérnardan, et Calvaristes.

CHARPENTIER [illegible] du observatoire de Paris, dans les classes de Pessard [illegible] mier grand prix de Rome, en [illegible] importantes [illegible] Poète, dont il écrit les paroles et la musique, est une « symphonie-drame » en trois actes et quatre tableaux. Charpentier a fait exécuter (1898) une sorte de poème symphonique : *le Couron[illegible]* [illegible] donné *Louise*, opéra-comique.

CHARPENTIER DE COSSIGNY, ingénieur. V. COSSIGNY.

CHARPENTIERE [illegible] de la [illegible]

— Bot. Genre d'amarantacées, renfer[illegible] des arbrisseaux des îles Sandwich. Syn. de PAVETTE.

CHARPEY, [illegible] de Valence ; 1.273 hab. Carrières de marnes bleues, de pierre à ciment ; gisements de houille, de fer, de kaolin de sables réfractaires.

CHARPI (subst. partic. de *charpir*) n. m. Billot sur le [illegible]

CHARPIE (*pl* — subst. partic. de *charpir*) n. f. Substance qui résulte de l'effilement ou vieux linge de toile.

— Fig. [illegible] Vêtements ou Linge très usés, Vieux [illegible] Vieillesse, Vieillesse, Vieillesse,

dans les ordres et devint un prédicateur renommé. Comblé de dignités et de bénéfices, il résida successivement à Razas, à Lectoure, à Agen, à Bordeaux, à Cahors, à Condom, comme théologal ou grand vicaire. Ce fut à Bordeaux qu'il se lia d'une vive amitié avec Michel de Montaigne, dont il devait être le disciple le plus eminent. On possède de lui : *les Trois vérités* (1589), *le Traité de la sagesse* (1601), *Discours chrétiens* (1606). Son œuvre principale est le *Traité de la sagesse*, ouvrage lourd et pédantesque, où il imite Sénèque, Plutarque, son contemporain du Vair, et surtout son ami Montaigne, dont il transpose les *Essais* sous une forme méthodique et ingénieuse. Il ne peut être accusé d'athéisme : l'examen critique qu'il fait de la sagesse humaine laisse intacte l'autorité de la foi.

CHARRONNAGE (*cha-ro-nag'*) n. m. Art, travail, ouvrage du charron. *Apprendre le charronnage*. (Encyclopédie *charronnage*). Bois propre aux ouvrages du charron (les principaux sont l'orme, le frêne, le chêne, l'érable, le hêtre, le charme.)

CHARRONNERIE (*cha-ro-ne-ri*) n. f. Industrie du charronnage. (Ce mot diffère de *charronnage* en ce qu'il ne désigne jamais le travail même du charron, mais seulement l'industrie en grand.)

CHARROUX (lat. *Carrofum*), ch.-lieu de canton de la Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Civray, sur le Merdanson et près de la Charente ; 1 576 hab. (*Charlois, oises*.) Ch. de l'Orléans. Poterie, fabrique de charrues, clous ; chaux, moulins, huileries. Commerce de céréales et fourrages. L'abbaye, fondée en 785 par Charlemagne et le comte du Limousin, eut des domaines jusqu'en Flandre. Ch.-l. de comté depuis le 8e siècle. Cinq conciles y furent réunis : en 989 (vudaices, contre les clercs), 990, 1028 (coulumanum des manichéens) ; 1082, 1086. De l'église abbatiale, il reste une belle tour octogonale et des débris recueillis en partie par l'église Saint-Sulpice (XIIe s.). Vestiges de camp romain, dolmens. — Canton de 9 comm. et 8.622 hab.

CHARROUX, comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Gannat, entre la Bouble et la Sioule ; 1.153 hab. Fours à chaux.

CHARROYER (*cha-roi-lé* — rad. *char*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je charroie, ils charroient. Tu charroierais. Nous charroierions*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de lind. et du prés. du subj. : *Nous charroyions. Que vous charroyiez*) v. a. Transporter sur des charrettes ou sur des chars : CHARROYER *des pierres, du bois*.

CHARROYEUR (*cha-roi-ieur*) n. m. Celui qui fait des transports par charrettes ou par chars.

CHARRUAGE (*cha-ru-aj'*) n. m. Agric. Etendue de terre dont la culture peut se faire avec une seule charrue.

— Féod. Droit que les seigneurs, en Champagne, levaient sur leurs vassaux, à raison du nombre de charrues que ceux-ci possédaient.

CHARRUAS, population jadis puissante, aujourd'hui réduite à quelques individus qui vivent dans une petite région située à l'E. de l'Uruguay. — *Un, une* CHARRUA.

— ENCYCL. Les *Charruas* sont des hommes de grande taille, à peau d'un brun olivâtre, avec la tête grosse, la face large, les pommettes saillantes et les yeux un peu bridés. Leurs formes sont massives et ils ont un aspect farouche. D'un caractère indomptable, ils ont mieux aimé mourir que de se soumettre aux Européens.

CHARRUE (*cha-rû* — du lat. *carruca*, char) n. f. Agric. Machine agricole servant au labourage. V la partie encycl.

— Par ext. Travail fait avec la charrue ; agriculture : *Les empires naissent de la* CHARRUE. (C. DARGAUBAY.)

— Particulièrem. Étendue de terrain qu'on peut mettre en valeur avec une charrue : *Ferme qui est de deux, de quatre* CHARRUES. (Acad.)

— Pop. *Charrue complète*. Au piquet, Quinte, quatorze et le point.

— Horic. *Charrue, Charrue à main, Charrue des jardins*, Nom donné, dans les jardins, à une sorte de ratissoire ou même aux ratissoires en général.

— Pêch. Filet à manche, en forme de charrue dans la basse Bretagne.

— Loc. fam. *Cheval de charrue* (ou *de carrosse*), Homme stupide ou très grossier. : *Tirer la charrue*, Faire un travail rude et continu. : *Mettre, Tenir la main à la charrue*, Payer de sa personne, commencer à agir à un travail.

— LOC. PROV. : **Mettre la charrue devant les bœuts**. V. CHARRETTE. : **C'est une charrue mal attelée**. Se dit d'une entreprise dirigée par des associés qui ne s'entendent pas.

— ENCYCL. Les parties essentielles de la *charrue* normale sont : le *contre*, le *soc* et le *versoir*. Le *contre* découpe la terre dans le sens vertical : c'est une lame d'acier en forge, parfois en manchaud acieré. Le *soc* la découpe simultanément dans le sens horizontal : c'est une pièce triangulaire de fer, de fonte ou d'acier, dont le tranchant est disposé un peu obliquement, par rapport au plan vertical du corps de la machine. Le soc, se prolongeant et se relevant en arrière, se continue par le *versoir*, auquel il est fixé. Le versoir, qui est une plaque de fonte ou de tôle d'acier, retourne la tranche découpée par le contre et le soc.

Coutre, soc et versoir sont fixés au bâti de la charrue. Celui-ci se compose du *sep*, au moyen duquel la machine repose et peut glisser sur le sol ; de l'*âge*, pourvu de *manicherons* pour la maintenir et la gouverner ; d'une *tige* ou d'une *chaîne* à laquelle on accroche les traits ; enfin, des *rétinoirs*, qui relient le sep à l'âge. En tête de l'âge se trouve le *régulateur* pour régler la profondeur du labour. L'âge et les manicherons sont tantôt en bois, tantôt en fonte.

La charrue des anciens était formée d'un pieu rectiligne, durci au feu, muni d'une pièce équivalente aux manicherons. La charrue moderne la plus perfectionnée est une énorme charrue multiple, retournant plusieurs bandes de terre à la fois et mue par la vapeur ou l'électricité. Entre ces deux types extrêmes, on pourrait classer facilement toutes les types intermédiaires qui ont été imaginés, de manière à former une série continue à transitions à peine sensibles. La charrue simple du bordelais est celle qui vient d'être décrite. La charrue pourvue d'un avant-train est moins mobile. Une fois qu'elle est bien réglée, on peut exécuter le labour sans qu'il soit nécessaire d'agir sur les manicherons d'une manière incessante, et avec beaucoup d'adresse. La charrue dite brabant double ou tourne-oreille est munie d'un avant-train, et elle est à double corps de travail, c'est-à-dire qu'elle a deux coutres, deux soocs, deux versoirs, placés vis-à-vis dans le sens vertical. Avec la charrue normale, le versoir ne peut renverser la bande de terre que d'un seul côté, et pour tracer, en conséquence deux sillons juxtaposés, il faudrait, quand on est au bout du champ, revenir à vide au point de départ ; avec le « brabant double », il suffit, grâce à un mécanisme approprié, de retourner le corps de travail, en le faisant pivoter autour de l'âge, puis de labourer en sens inverse. On a également imaginé, pour rendre le même service, des charrues doubles dos à dos.

Les types les plus modernes et les plus perfectionnés sont : la charrue tilbury, pourvue d'un siège pour le conducteur, et les charrues polyèses, qui retournent simultanément plusieurs bandes de terre. La charrue mue par la vapeur ou l'électricité est une charrue poly soc et à double corps de travail, dont une puissante machine, mais sans emploi n'est réellement pratique que sur les champs de vaste étendue. V. REPOUSSÉ, DÉCHARNEUSE, DÉFONCEUSE, MÉNIL, LABOUR, etc.

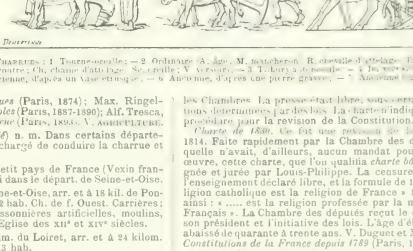

CHARRUES : 1 Tourne-oreille. — 2 Ordinaire. A, âge. M, manicherons. R, oreille d'âge. F, [illegible] C, coutre ; Ch, chaîne d'attelage. Sc, [illegible] ; V, versoir. — 3 Tilbury, à [illegible]. — 4 [illegible] — 5 [illegible] — 6 Ancienne, d'après une pierre gravée. — Ancienne égyptienne.

CHARTER (*ché-rtèr*) n. m. Mot anglais signifiant charte, diplôme. Il s'emploie en parlant des chartes qui, en Angleterre, en Espagne et en Amérique, accordent des franchises aux colonies, et des lettres de [illegible] aux navires.

CHARTERGUE (*tèrgh*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des vespides, tendant de petites guêpes sociales, grises ou jaunes, à abdomen aplati, ovale et pointu.

— ENCYCL. Les sept espèces du genre *chartergue* habitent l'Amérique centrale et méridionale ; elles construisent des nids papyracés, dont l'enveloppe est faite d'un superbe carton gris lustré, imperméable. Le *chartergus cavartarius*, ou guêpe cartonnière de Cayenne, fait son nid cylindrique avec un toit pointu où s'ouvre le conduit intérieur qui traverse tous les gâteaux. Le *chartergus apicalis*,

plus septentrional, se construit un nid en bosse, avec son [illegible] et, et emploient plusieurs rameaux d'une même branche d'arbre.

CHARTERS TOWERS, ville d'Australie (Queensland), [illegible] du Burdekin ; 10.000 h. Fonderies de fer, mines d'or.

CHARTIER (Jean), n. m. Ancienne forme du mot CHARRETIER, qui était encore usitée au XVIe siècle.

CHARTIER (Guillaume), évêque de Paris, frère aîné d'Alain Chartier, né à Bayeux vers 1392, mort à Paris en 1472. Il fut l'un des négociateurs du fameux congrès d'Arras (1435), et l'un des juges du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Nommé évêque de Paris en 1477, il fut chargé par Pie II de la réformation de l'abbaye de Fontevrault. Il fut, en somme, une noble figure, digne frère du poète patriote Alain Chartier.

CHARTIER (Alain), écrivain français, né à Bayeux vers 1394, mort après 1439. Il acquit dès sa jeunesse une brillante renommée d'orateur et de poète. Le roi Charles VI le nomma clerc, notaire et secrétaire de sa maison, emploi qu'il conserva sous Charles VII ; il jouit d'une grande considération à la cour et fut chargé de diverses missions diplomatiques en Allemagne et en Ecosse.

Alain Chartier fut écrivain, poète, moraliste et poète. Contemporain de la bataille d'Azincourt, témoin de toutes les misères de la guerre de Cent ans, il chercha à relever les courages abattus par tant de revers dans le *Livre des quatre dames*, le *Traité de l'espérance*, le *Quadrilogue invectif*, la *Ballade de l'empereur*, le *Livre des quatre maux*, et ensuite plus modestement, mais avec plus d'ardeur encore, le *Traité de l'espérance*, en prose mêlée de vers, est une composition allégorique, dans le goût du *Roman de la Rose*, mais écrite dans un but patriotique. Le plus beau livre politique d'Alain Chartier est le *Quadrilogue invectif*; il y signale avec sagacité les causes des malheurs de la France et les conditions de son relèvement. Ses autres œuvres se composent des poésies : *la Belle Dame sans merci*; *le Lay de Plaisance* ; *le Débat du réveille-matin* ; de traités d'enseignement et de morale : *le Bréviaire des nobles* ; *le Curial* (le Courtisan); d'écrits politiques : *De la haine de la guerre et du conseil de paix*; *Dialogue sur les malheurs de la France* ; *Lettre sur Jeanne d'Arc*, etc. En somme, sa prose, qui imite le style latin, est bien supérieure à ses vers.

Alain Chartier, âme vigoureusement trempée, intelligence haute et droite, plein de foi religieuse et d'amour pour son pays, est une des plus nobles figures de la fin du moyen âge. D'après une légende racontée par Pasquier, et déjà confirmée par la chronologie, Marguerite d'Ecosse, première femme du Dauphin, le futur Louis XI, l'ayant vu un jour endormi sur une chaise, s'approcha de lui et lui donna un baiser, « chose dont s'estant quelques-uns esmerveillés », car Chartier était fort laid, la princesse répondit qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche dont sortaient « tant de mots dorés ». En 1898, une statue lui a été érigée à Bayeux.

L'édition la plus complète des *Œuvres d'Alain Chartier* est celle de Duchesne (Paris, 1617).

— BIBLIOGR. : Delaunay, *Etude sur Alain Chartier* (Paris, 1875); Gabriel Desdevises, *Alain Chartier* (1907).

CHARTIER (Jean), chroniqueur français qui n'était pas, comme on l'a cru, frère d'Alain Chartier. Il fut nommé par Charles VII, en 1437, historiographe de France, et sa chronique peut être considérée comme l'histoire officielle du règne. Comme telle, c'est une œuvre froide et médiocre, mais où l'on trouve bien des renseignements utiles. Il fut chantre à l'abbaye de Saint-Denis, en 1445. La date précise de sa mort est inconnue; elle se place entre 1450 et 1470. La meilleure édition de la chronique de Jean Chartier est celle de Vallet de Viriville (Paris, 1858-1859).

CHARTIER (René), médecin français, né à Vendôme en 1572, mort en 1654, fut nommé médecin ordinaire de Louis XIII en 1613, et, en 1617, professeur de chirurgie au Collège royal. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le principal est la traduction de *Galien* et d'*Hippocrate* (Paris, 1639-1679). — Son fils aîné, Jean **Chartier**, né à Paris en 1610, mort en 1662, fut professeur à la faculté de cette ville et médecin du roi. Son principal écrit est *la Science du plomb sacré des sages ou de l'antimoine, etc.* (1651), dans lequel il se prononce en faveur de l'antimoine. Il écrivit contre lui les colères de la faculté, qui le força de son tableau.

CHARTIERS, ville des Etats-Unis (Etat de Pensylvanie), sur le *Chartiers*, affluent de l'Ohio ; 10.800 hab.

CHARTIL (*tir*), pour CHARTRIL, dérivé de *charretta* n. m. Corps d'une charrette. || Appelés servant de remise, pour les charrettes, charrues, etc.

CHARTISME (*tissm'* — rad. *charte*) n. m. Ensemble des doctrines d'un parti politique qui s'est formé vers 1838, en Angleterre, pour obtenir l'extension des droits de la classe ouvrière, et dont l'origine était dans la déception qu'avait fait éprouver à celle-ci le *Reform bill* de 1832.

— HISTOIRE : Des comités formulèrent les vœux des meetings populaires en quelques phrases [illegible] qui devinrent la *Charte du peuple* (*charte*) et le parti prit le nom de *chartisme*. Ce programme peut se résumer en six points : 1° suffrage à tout citoyen majeur ; 2° égalité des districts électoraux ; 3° vote au bulletin secret ; 4° session annuelle du Parlement ; 5° éligibilité de non-propriétaires à la Chambre des communes ; 6° rétribution aux membres du Parlement. En 1839, la Chambre des communes refusa de mettre à l'ordre du jour une pétition couverte de plus d'un million de signatures. Des mouvements insurrectionnels s'ensuivirent et, par suite, des condamnations à mort et à la déportation. Cette agitation se renouvela en 1842, et, plus violente encore en 1848, elle fut réprimée avec la même sévérité. Mais, comme la cause du chartisme était encore plus économique et sociale que politique, le nombre de ses partisans diminua peu à peu, à mesure que l'Angleterre entrait dans l'ère de prospérité industrielle et commerciale qui s'ouvrit pour elle à cette époque; et, d'un autre côté, les *Reform bill* de 1867 et 1887, ainsi que le *Bill* de 1872, qui accordèrent au peuple une grande partie de ses revendications, contribuèrent à ramener le calme dans les esprits, qui se rallièrent aux idées des *trades'-unions* et au système de la *coopération*.

CHARTISTE (*tisst'*) n. m. Partisan d'une charte. (S'est dit particulièrement des partisans de la charte de dom Pedro, en Portugal.) || Partisan du chartisme, en Angleterre. || Elève, ancien élève de l'Ecole des chartes.

— ENCYCL. V. CHARTISME.

CHARTOGRAPHE (*kor* — de *charte*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Didact. Celui qui s'occupe de recueillir ou d'expliquer d'anciennes chartes.

— Géogr. On a écrit aussi les mots *cartographe*, *cartographie*, *cartographique*, de la façon suivante : *chartographe*, *chartographie*, *chartographique* ; mais l'orthographe *cartographe*, etc., a prévalu.

CHARTOGRAPHIE (*kor, fi* — rad. *chartographe*) n. f. Art de déchiffrer les anciennes chartes ; traité sur les chartes.

CHARTOGRAPHIQUE (*kar*) adj. Qui a rapport à la chartographie : *des recherches chartographiques*.

CHARTOLÉPIDE (*kar*) n. f. Bot. Section du genre centaurée.

CHARTOLOGIE (*kar* — de *charte*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'art de faire les chartes.

CHARTOLOGIQUE (*kar*) adj. Qui a rapport à la chartologie.

CHARTON (Edouard-Thomas), écrivain et homme politique français, né à Sens en 1807, mort à Versailles en 1890. Avocat et saint-simonien, il fut, en 1834, un des défenseurs des accusés d'avril et devint, en 1848, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, député de l'Yonne à la Constituante et conseiller d'Etat. Préfet de Seine-et-Oise en 1870, député de l'Yonne en 1871, il fut sénateur de ce département, à partir de 1878. Il était membre libre de l'Académie des sciences morales. Charton a fondé le *Magasin pittoresque* (1833), l'*Illustration* (1843), l'*Ami de la maison* (1856), le *Tour du monde* (1860), et la *Bibliothèque des merveilles*. Outre des articles dans des journaux et revues, il a publié : *Voyageurs anciens et modernes* (1854-1857); *Histoire de France illustrée* (1859-1860), avec Bordier ; *le Tableau de Cébès* (1882), etc. Son œuvre de vulgarisation fut surtout, dans sa pensée et dans la réalité, une œuvre de moralisation populaire.

Charton

CHARTON-DEMEUR (Mme), née *Anne-Arsène* CHARTON, cantatrice française, née à Saujon (Charente) en 1824, morte à Paris en 1892, commença sa carrière à Bordeaux et à Lyon, à Toulouse en 1846, elle jouait à la Monnaie de Bruxelles, et c'est là qu'elle épousa le flûtiste Demeur. Elle se produisit ensuite avec succès à l'Opéra-Comique de Paris, à Saint-Pétersbourg, Madrid, New-York, Bade, La Havane (1863-1864), puis elle chanta *Otello*, au Théâtre-Italien (Paris), créait presque aussitôt, à Bade, le rôle de Béatrice dans l'opéra de Berlioz : *Béatrice et Bénédict*, et enfin, amie dévouée du maître, venait, peu après, personnifier au Théâtre-Lyrique, en 1866, le rôle de *Troyens*. Son énergie dramatique et passionnée, son grand sentiment poétique, l'éclat et la puissance de sa voix de soprano lui valurent un immense succès personnel. Des années, la mort de son mari lui fit abandonner la carrière.

CHARTOPHYLAX (*kar, ri-laks* — du gr. *khartês*, papier, et *phulax*, gardien) n. m. Dignitaire de l'Eglise de Constantinople, chargé de la garde des chartes, actes et diplômes ecclésiastiques.

CHARTOPTÉRYX (*kar, rikss*) n. m. Genre d'insectes dépoptères hétéromères, familles des ténébrionidés, tribus des diapérinés, renfermant de petites formes assez allongées, oblongues, vivant dans les champignons, en Australie. (L'espèce type du genre est le *chartopteryx planicollis*.)

Chartopteryx (gr. 3 fois).

CHARTRAIN, AINE (*trin, trèn*), personne née à Chartres ou qui habite cette ville. — *Les* CHARTRAINS.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* CHARTRAINE.

Chartrain (PAYS), ancien pays de France. Il faisait partie de la Beauce, et était surtout compris dans le gouvernement de l'Orléanais ; la capitale en était *Chartres*. Toutefois, la partie nord et est du pays Chartrain, qui portait le nom de *Chartrain français*, dépendait du gouvernement de l'Ile-de-France.

CHARTRAN (Jean-Hyacinthe-Sébastien), général français, né à Chartres en 1772, fusillé à Lille en 1816. Entré à quatorze ans dans les armées de la République, il se distingua aux Pyrénées, en Italie, sur le Rhin, sauva une division presque entière pendant l'expédition de Toutefois, la partie nord et est du pays Chartrain, qui portait le nom de *Chartrain français*, dépendait du gouvernement de l'Ile-de-France.

CHARTRAN (Théobald), peintre français, né en 1849 à Besançon. Entré en 1867 à l'Ecole des beaux-arts, où il reçut les leçons de Cabanel, il remporta, en 1877, le grand prix de Rome, et fit un beau tableau représentant *la Prise de Rome par les Gaulois*. Mais il avait débuté au Salon dès 1872, où sa toile *le Corps de Mgr Darboy, exposé en chapelle ardente au palais de l'archevêché de Paris* (1871) avait été remarquée. A son retour d'Italie, Chartran conquit rapidement une sérieuse réputation comme portraitiste et peintre d'histoire. *Le Cierge, la Vision de saint François d'Assise, Bossuet et Louis XI à Bourgmont*, et plus récemment *saint François d'Assise chantant au lauzet*, ont montré dans Chartran un artiste au talent personnel et délié. Les portraits de *Mounet-Sully*, de *Mlle Reichemberg*, de *Sadi Carnot*, de *Léon XIII*, etc., sont des pages auxquelles le public a fait l'accueil le plus flatteur.

CHARTRE (du lat. *carcer*, même sens) n. f. Prison. (Vieux.)

— *Tenir quelqu'un en chartre privée*, Le séquestrer sans autorité de justice.

— En T. de méd., Nom vulgaire du carreau ou atrophie mésentérique.

CHARTRE (du lat. *chartula*) n. f. Syn. vieilli de CHARTE.

CHARTRE-SUR-LE-LOIR (LA), ch.-l. de canton de la Sarthe, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Calais, sur le *Loir* ; 1.624 hab. (*Chartrains, aines.*) Ch. de f. Etat. Filature de coton, fabriques de cire, de clous, de chaux hydraulique, tanneries, moulins à blé et à tan. Commerce de grains, de céréales et de vins. Restes d'un château fort démantelé par Henri IV ; nombreuses habitations creusées dans la colline qui domine le château. Patrie de Touchard-Lafosse. — Le canton a 9 comm. et 9.389 hab.

CHARTRÉ, ÉE (*trré, rè*) adj. Qui possède une charte ou charte, un privilège accordé sous forme de charte.

CHARTRERIE n. f. Au moyen âge, corps d'administrateurs qui gouvernaient les biens appartenant aux pauvres dans une ville.

CHARTRES, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et à 8 kilom. de Rennes, près de la Seiche ; 1.070 hab. Calcaire, kaolin. Fours à chaux ; tricuterie et poterie commune.

CHARTRES (lat. *Autricum, Carnutum civitas*), ch.-l. du départ. d'Eure-et-Loir, à 88 kilom. de Paris par les ch. de f. de l'Ouest et de l'Etat, sur l'Eure ; 23.198 hab. (*Chartrains, aines.*) Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix ; lycée, école normale d'instituteurs et d'institutrices, bibliothèque, jardin des plantes, musée, hôtel-Dieu. Evêché (suffragant de Paris). Ch.-l. de la 6e subdivision du 4e corps d'armée. Tanneries, fonderies de fer et de cuivre, construction de turbines, pressoirs, moulins. Fabriques de billards, de chapeaux, de chocolat. Bonneterie, fours à chaux, briqueterie, grand commerce des céréales de la Beauce, de bestiaux et de peaux ; café et pâtés de gibier renommés.

— L'arrondissement a 8 cant., 166 comm. et 112.577 hab. Le canton Nord a 20 comm. et 20.394 hab. ; le canton Sud, a 12 comm. et 23.713 hab.

— *Histoire* : Chartres, cité des Carnutes à l'époque gallo-romaine, avait été un lieu de réunion pour les druides qui vénéraient, dit-on, la *Vierge mère* dans une grotte située à la place de la cathédrale actuelle.

Deux fois dévastée par les Normands et les Bretons normanisés, la ville de Chartres repoussa cependant, en 911, l'attaque de Rollon. Les habitants attribuèrent leur salut à la puissante et miraculeuse d'une relique de la Vierge. Le comté de Chartres appartint aux puissants comtes de Blois, puis il fut réuni au domaine royal par Philippe le Bel (1280). Henri IV fut sacré roi de France dans la cathédrale de Chartres (1594). Louis XIII jusqu'en 1630, le titre de « comte de Chartres » fut porté par le fils aîné du duc d'Orléans. — Patrie de Fulbert, évêque de Chartres au XIe siècle, des poètes Philippe Desportes et Mathurin Régnier, de Nicole, Dangeau, Félibien, du conventionnel Pétion, du général Marceau.

Armes de Chartres.

— *Monuments*. Chartres est riche en monuments des styles roman, gothique et Renaissance : rien n'égale la magnificence de sa cathédrale gothique, qui, plusieurs fois incendiée, fut reconstruite, vers 1020, par Fulbert ; ruinée de nouveau par le feu du ciel en 1194. Il reste pourtant de cette église romane la crypte, la partie inférieure du grand portail, le *clocher-vieux* toujours. La crypte, une des plus grandes églises souterraines qui existent (long. 110m.), est le sanctuaire de la *Vierge noire (Notre-Dame Sous-Terre)* et des saints Forte et Lubin, martyrs du pays chartrain. Elle est bâtie en pierres énormes, provenant, comme tous les matériaux du monument, des carrières de Berchères (à 8 kil. de Chartres) et amenées là par l'effort bénévole de multitudes de pèlerins. L'église gothique, achevée en 1260, emprunte à la crypte ses fondations et son plan en forme de croix latine. Cette superbe cathédrale concilie la sobriété des grandes lignes avec une richesse ornementale plus de (1.800 statues). La *Vierge du pilier*, à l'entrée du chœur, les statues d'apôtres qui ornent les porches latéraux, sont parmi les œuvres les plus parfaites et les plus expressives de la statuaire du XIIIe siècle. Les vitraux, très bien conservés, datent aussi du XIIIe siècle ; près de 5.000 personnages y sont figurés. Le *clocher neuf* (haut. 122 m.), si finement ajouré, est l'œuvre du sculpteur local Jean de Beauce (1506-1514) ; il a été restauré en 1692 par le sculpteur lyonnais Claude Augé. Sept autres clochers autour du chœur sont restés inachevés. A remarquer les bas-reliefs (XVIe et XVIIe s.) qui entourent le hauteur et, sur la façade de la nef, un curieux labyrinthe en pierres bleues et blanches.

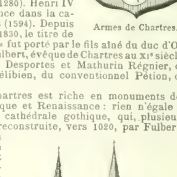
Cathédrale de Chartres.

Mentionnons, parmi les autres églises anciennes de Chartres : Saint-Père ou Saint-Pierre, ancienne abbaye (XIIIe s.), Saint-Martin-au-Val (XIe et XIIe s.). Des remparts qui entouraient autrefois la ville il reste la porte Guillaume (XIVe s.), sur les bords de l'Eure.

— BIBLIOGR. : Guillaume Doyen, *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce* (1786) ; Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres* (1850).

CHARTRES (Renaud de), prélat français, mort à Tours en 1414. Archidiacre de Beauvais, il fut nommé archevêque de Reims en 1411. Du fait qu'il sacra Charles VII à Reims, il prit sur l'esprit du roi un grand empire. Il fut nommé chancelier de France : une première fois en 1425, une seconde fois en 1428. Il établit à Arthur de Bretagne, et l'histoire doit lui reprocher de n'avoir rempli son devoir vis-à-vis de Jeanne d'Arc prisonnière, si comme chancelier de France, ni commerchevêque de Reims, métropolitain de Cauchon, évêque de Beauvais.

CHARTRES (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de), second fils du duc d'Orléans et de la princesse Hélène, frère puîné du comte de Paris. Né à Paris en 1840, il avait fait dans lesque son grand-père, Louis-Philippe, fut renversé du trône. Il fut élevé dans la petite vallée d'Esenach, en Allemagne ; en 1858, il fut admis à l'école militaire de Turin. Il prit part à la guerre de Sécession, aux États-Unis, dans l'armée fédérale. En 1870, il servit vaillamment dans l'armée de Chanzy, sous le titre de « Robert le Fort ». Après l'abrogation des lois d'exil, il servit régulièrement dans l'armée française, où il fut promu colonel en 1878. En 1886, il fut rayé des cadres de l'armée, par application du décret rendu contre tous les membres de sa famille. Il épousa, en 1863, sa cousine la princesse François-Marie-Amélie d'Orléans. Il a publié des *Souvenirs de voyage* (1869), et une introduction aux *Campagnes de l'armée d'Afrique*, ouvrage posthume du duc d'Orléans (1870).

La Grande-Chartreuse (vue d'ensemble).

CHARTREUSE n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Bruno.
— Couvent de chartreux.
— Par ext. Maison de campagne isolée et solitaire.
— Art culin. A l'origine, sorte de macédoine de légumes. Peu à peu on y a introduit du pigeon, du gibier. On peut citer, comme type de charteuse, la perdrix aux choux.
— Comm. Liqueur tonique très estimée, qui se obtient par la distillation de plantes aromatiques qui croissent sur les Alpes, et qui tire son nom du couvent de la Grande-Chartreuse, où on la fabrique. On distingue la chartreuse verte, qui est la plus forte, la chartreuse blanche, qui est la plus faible, et la chartreuse jaune, qui tient le milieu entre les deux. Il y a aussi un élixir de la Grande-Chartreuse.
— Hortic. Variété de tulipe.
— Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice.
— Encycl. Hist. eccl. Le nom de *chartreuse* vient du désert moyenâgeux de Chartreuse, près Grenoble. L'organisation des chartreuses est inspirée de la vie des anciens ermites et anachorètes de l'Orient, l'origine en étant simplement un ermitage collectif, fondé par saint Bruno et ses six compagnons. Aussi les chartreuses sont-elles essentiellement caractérisées par la réunion de ces petites habitations ou ermitages, où chaque moine vit, indépendant de son voisin, dans le petite demeure entourée de son jardinet ; mais l'ensemble des ermitages est relié par un cloître commun, qui conduit à l'église commune et au cimetière. Ce ne fut que saint Bruno lui-même qui rédigea la règle ; elle fut écrite, d'après les mœurs qui s'étaient établies, par Guigues, cinquième général des chartreux. L'architecture des chartreux se ressent de l'excessive sévérité de la règle. S'il est vrai que l'art pénétra tardivement (au XVe siècle seulement) dans les chartreuses, il y prit, du moins, le plus brillant développement. La chartreuse de Pavie reste une des merveilles du monde. Citons encore, en Italie : celle de San-Martino à Naples ; en Espagne : celles de Xérès et de Burgos. Saint Louis fonda une chartreuse à Paris, en 1571 ; le cardinal Charles de Bourbon fonda la chartreuse de Gaillon. Le monastère chef d'ordre est à la Grande-Chartreuse.

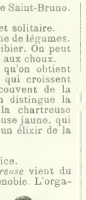

Chartreuse.

— Bibliogr. : abbé Lefebvre, *Saint Bruno et l'ordre des chartreux* (Bar-le-Duc, 1884).

CHARTREUSE (massif de la **Grande-**), massif montagneux de France, situé entre le Rhône, au N. ; la trouée de Chambéry, à l'E. ; l'Isère, au S. (Grésivaudan et Cluse de Voreppe) ; les vallées du Guiers-Mort, de l'Hérétang et de la Roise, à l'O. Par leur nature géologique, comme par leur orientation, les quatre chaînons parallèles du massif continuent le système du Jura, car ils se composent de calcaires jurassiques et crétacés qui se prolongent eux-mêmes, au S. de l'Isère, dans le Royannais et le Vercors. Ces quatre chaînons sont : 1° le chaînon du Granier (1.938 m.), du Haut-du-Seuil (1.908 m.), et du Petit-Som ou Dent de Crolles (2.066 m.), dont les escarpements grandioses dominent la vallée du Grésivaudan ; 2° le chaînon de Chamechaude qui possède le point culminant de tout le massif, le signal de Chamechaude (2.087 m.) ; 3° le chaînon du Grand-Som (2.033 m.) ; 4° le chaînon de la Scie Sure (1.924 m.). L'inclinaison générale du massif est au N. et à l'O. ; toutes les eaux convergent vers le Rhône. Riche en forêts (6.500 hectares) et en pâturages, facilement accessible par voies ferrées et par routes de terre, de Lyon, de Chambéry, de Grenoble et de Voiron, le massif de la Grande-Chartreuse est très fréquenté par les touristes, qu'attire aussi la réputation universelle de son monastère.

Chartreuse (la **Grande-**), monastère, chef d'ordre des chartreux, situé sur le territoire de Saint-Pierre-de-Chartreuse, arrondissement de Grenoble (Isère). Il fut fondé, en 1084, par saint Bruno : c'était d'abord une réunion de cabanes érigées entre les chapelles actuelles de Saint-Bruno et de Notre-Dame *de Casalibus*. Une église, achevée en 1085, s'élevait sur l'emplacement de cette dernière. En 1132, une avalanche détruisit l'établissement. Le prieur Guigues le fit reconstruire à l'endroit où il est encore aujourd'hui. Du XIVe au XVIe siècle, le monastère fut incendié huit fois, notamment en 1562, par le baron des Adrets. A la suite du dernier incendie de 1676, le général Dom Innocent Le Masson le fit rebâtir tel qu'on le voit aujourd'hui. La beauté du site et la facilité de [illegible] à la Grande-Chartreuse ; les hommes sont reçus dans une aile du monastère ; et les dames, à qui l'entrée est interdite par la règle, sont logées dans une hôtellerie située en face du portail principal.

Chartreuse (la) ou **les Chartreux de Dijon**, ou **Chartreuse de Champmol**, établissement fondé à 1 kilom. de la ville, par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, en 1383. Les artistes les plus célèbres furent appelés à concourir à l'érection de ce riche monastère, que Philippe avait désigné pour être le lieu de sa sépulture et de celle de ses descendants. Toutefois, son mausolée et celui de Jean sans Peur, son fils, furent les seuls qui furent élevés. Ces deux mausolées, faits d'albâtre, après avoir été mutilés pendant la Révolution, ont été, depuis, restaurés et transportés au musée de Dijon. Aujourd'hui, la chartreuse est remplacée par un asile d'aliénés. Il ne reste, de l'ancienne église et du couvent, que le portail d'entrée, le portail de l'ancienne église, une *tour octogonale* et le puits de Moïse, classés parmi les monuments historiques. Le portail de l'ancienne chapelle est décoré d'un grand nombre de figures sculptées par l'*imagier* du duc Philippe, Claus Sluter et par Jean de Marville. Le puits de Moïse, jadis placé au centre du grand cloître et construit de 1396 à 1399, a 7m,15 de diamètre. Au milieu s'élève un immense piédestal hexagone qu'entourent les statues de Moïse, de David, de Jérémie, de Zacharie, de Daniel et d'Isaïe.

Puits de Moïse à la Chartreuse de Dijon.

Chartreuse de Florence (la), située à une lieue environ de la ville, fut fondée, en 1341, par le Florentin Niccolas Acciajuoli, sénéchal de la reine Jeanne de Naples. On croit que l'architecte fut Andrea Orcagna ; mais plusieurs bâtiments sont bien postérieurs. On y voit une magnifique fresque de Jacopo da Empoli, représentant *le Christ au milieu des apôtres* ; des fresques de Bernardino Poccetti retraçant les principaux épisodes de la *Vie de saint Bruno* ; diverses autres peintures de Mancini, Sacconi, Orazio Fidani, Piero di Matteo ; des statues par Ermanno Tedesco, Matteo Tedesco, Pinelli ; un *saint Louis*, de Luigi Sabatelli, et un *saint Jean-Baptiste*, de Pietro Benvenuti. Deux peintures à fresque de Cocchi, représentant *Adam et Ève* et la *Résurrection du Christ*, décorent l'escalier qui conduit à la sacristie souterraine où sont les tombeaux de la famille Acciajuoli. Le tableau d'autel de cette chapelle est de Cosimo Gamberucci, et les fresques de Poccetti. Dans la salle du chapitre, on admire un *Crucifiement*, de Mariotto Albertinelli ; une *Madone*, attribuée par les uns à Andrea del Sarto et par d'autres à Puligo ; un *saint Bruno*, de Bilivcrti ; le mausolée de Leonardo Buonafede, dû à Francesco da Sangallo, etc. Le bénitier et la chaire du réfectoire sont l'ouvrage de Mino da Fiesole. Il y a aussi plusieurs œuvres d'art remarquables dans la maison des hôtes (*foresteria*), où Charles-Quint demeura (1536) et qu'habitèrent les papes Pie VI et Pie VII.

Chartreuse de Pavie (la), monastère célèbre, situé à une lieue de Pavie. Jean-Galéas Visconti, seigneur de Pavie, le fonda en expiation du meurtre de son oncle Barnabo et de ses cousins. L'église, dont il avait posé la première pierre en 1396, fut terminée en deux ans.

Le vestibule est décoré de deux figures colossales de *saint Sébastien* et de *saint Christophe*, par Bernardino Luini. De là, on entre dans une cour de 100 mètres, au tout de laquelle se dresse la façade en marbre de l'église. Soixante-dix statues de saints, soixante médaillons d'empereurs et de rois, des XIVe et XVe siècles, se détachent sur la mince de marbres de couleurs.

A l'intérieur, l'église, en forme de croix latine, se divise en trois nefs : au centre du transept s'élève la coupole, remarquable par la hardiesse de ses proportions. La frise qui orne des figures de patriarches, de prophètes et de saints, peintes à fresque par le Borgognone. De chaque côté des nefs latérales sont sept chapelles décorées de mosaïques et de bas-reliefs exécutés dans l'espace de trois siècles par la famille des Sacchi ; les principales peintures sont : *la Vierge adorant l'enfant-Jésus* ; un *Christ en croix* ; *saint Sire* ; *saint Ambroise*, par le Borgognone ; *le Père Éternel entouré d'anges*, par le Pérugin, et un tableau d'autel, par le Guerchin. Une très belle grille sépare la nef des Saint-Bruno, que décore une fresque du Borgognone [illegible] Dans le transept du gauche, devant une chapelle peinte à fresque par Daniel Crespi, sont les statues funéraires de Louis le Moro et de Beatrix d'Este, son épouse, dues au ciseau de Solari. Dans le chœur, on remarque des figures de saints, peintes par Daniel Crespi ; les stalles en bois de chêne sculpté et en marqueterie, ouvrage de Bart. da Pola (1485), et le maître-autel surchargé de bas-reliefs, de bronzes et de pierres précieuses. La vieille sacristie, qui s'ouvre sur le transept, contient plusieurs tableaux et un triptyque

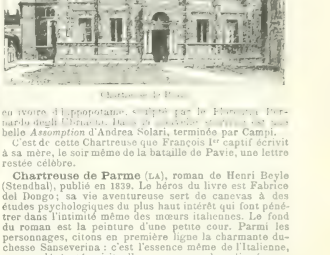

Chartreuse de Pavie.

en ivoire à la propotane, exécuté par le Florentin Bernardo degli Embriachi. Dans la sacristie, on admire la belle *Assomption* d'Andrea Solario, et un triptyque par Campi.

C'est de cette Chartreuse que François Ier captif écrivit à sa mère, le soir même de la bataille de Pavie, une lettre restée célèbre.

Chartreuse de Parme (la), roman de Henri Beyle (Stendhal), publié en 1839. Le héros du livre est Fabrice del Dongo ; sa vie aventureuse sert de canevas à des études psychologiques du plus haut intérêt qui font pénétrer dans l'intimité d'autres mœurs italiennes. Le fond du roman est la peinture d'une petite cour. Parmi les personnages, citons en première ligne la charmante duchesse Sanseverina : c'est l'essence même de l'Italienne, avec sa légèreté spirituelle, son manque de préjugés, son cœur à cases multiples ; c'est la femme qui croit que la passion excuse tout, et qui sait que sa séduction, ses grâces et ses gentillesses lui feront pardonner ses fautes et même ses crimes. A côté d'elle, se place son amant en titre, le comte Mosca, homme d'Etat et courtisan à qui il faut une adresse prodigieuse et une absence totale de scrupules pour se démêler de toutes les intrigues de la cour de Parme. Puis viennent le prince Rannce, qui joue au Louis XIV, le fiscal Rassi, le jeune prince héritier avec ses sournoises rancunes, la comtesse Raversi, le diable fait femme, Ferrante Palla, le brigand sauvage, et enfin cette adorable Clélia Conti, créature poétique et sacrifiée, qui est aussi très italienne et même de front la dévotion et l'amour. Parmi les épisodes célèbres, rappelons la bataille de Waterloo présentée d'une manière bien originale, Fabrice y assistant sans savoir si réellement il a été témoin d'une bataille, et le récit de l'évasion de la citadelle de Parme.

CHARTREUX (*tref*) n. m. Religieux de l'ordre fondé par saint Bruno, en 1086.
— *Poudre des chartreux*. Pharm. Kermès minéral.
— Encycl. Hist. relig. Pour l'histoire de la fondation de l'ordre des *chartreux*, nous renvoyons à l'article Bruno (*saint*).

Chartreux (les), [illegible] à Paris, fondé par saint Louis. En 1257, le roi avait fait venir de la Grande-Chartreuse dauphinoise cinq religieux qu'il installa à Gentilly ; mais, insuffisante, il leur fit don du domaine, alors en ruine, dit « de Vauvert » ou « de Val-Vert », situé à l'extrémité méridionale du Paris d'alors, en bordure de la rue d'Enfer. Les chartreux firent construire leur église par le plus fameux architecte du temps, Pierre de Montreuil. Saint Louis en posa la première pierre, en 1260. Marie de Médicis acheta une partie du terrain des chartreux pour former les jardins du Palais du Luxembourg. La principale richesse du couvent était la suite, en vingt-deux tableaux, de la *Vie de saint Bruno*, par Le Sueur, qui est aujourd'hui au musée du Louvre. Le monastère fut supprimé en 1790. Des rues furent percées sur les limites orientale et occidentale de l'ancien enclos. A cette époque, les carrières pénétrèrent des chartreux, jardin charmant qui, pendant de longues années, demeura au milieu de Paris un désert inculte. Pendant la guerre de 1870, on en fit une poudrière à laquelle les troupes de la Commune mirent le feu, le 24 mai 1871. Tout cet espace s'est enfin bâti : deux squares bordés de belles maisons constituent l'avenue de l'Observatoire jusque-là, et sur une partie de l'ancien enclos des chartreux s'élèvent le lycée Montaigne, l'École coloniale, l'École de pharmacie et une clinique de la Faculté de médecine.

Chartreux.

CHARTREUX (*tred*) n. m. Chat qui a le poil d'un gris bleuâtre, couleur de la robe des chartreux. ‖ On dit aussi adjectiv. : *Chat* CHARTREUX.
— Bot. Espèce de champignon qui a la couleur du chat chartreux.

CHARTREUX (Les), écart de la comm. de Marseille (Bouches-du-Rhône) : 7.750 hab. Usine métallurgique, huileries, savonneries, fabrique de pâtes alimentaires. — Écart de la comm. du Petit-Quevilly (Seine-Inférieure) ; 2.600 hab. Filatures, [illegible]

CHARTRIER (*tri-é* — rad. *charte*) n. m. Geôlier. (Vieux.)
— Lieu où se trouvaient classés les chartes, les titres, les papiers. *Le chartrier de Saint-Denis.* « Recueil de chartres, *d'Amélie de Fontet*, Comtesse des Hautes-de la couronne, qu'on portait à la suite des rois de France, et qu'on nommait aussi *le trésor des chartes*.
— Autrefois, Religieux préposé à la garde des archives.
— Adj. Chartrier-assistant. Dans l'ancien droit, nom donné à des administrateurs qui géraient les biens des chartreries ou fondations pieuses.

CHARTULAIRE n. m. Hist. eccl. V. CARTULAIRE.

CHARY, fleuve de l'Afrique centrale. V. CHARI.

CHARYBDE (*ka*). Myth. gr. Monstre du détroit de Sicile, personnification d'un gouffre, dont il est plusieurs cités par les Grecs, Charybde était fille de Poséidon et de Gæa; elle attira la colère d'Hérakles en lui enlevant quelques-uns des bœufs qu'il avait pris à Geryon; elle fut frappée de la foudre par Zeus, et reléguée dans un gouffre marin.

CHARYBDE (*ka*), tourbillon fameux et redouté dans l'antiquité, situé dans le détroit de Messine (*Fretum Siculum*), au N.-E. de la Sicile et près du port de Messine. Ce tourbillon, qui paraît aujourd'hui complétement, n'est plus sensible, excepté quand les courants du N. et du S. viennent à se rencontrer; il porte du N.-E. au S.-O. En face du gouffre de Charybde se trouve le rocher de Scylla, du côté de l'Italie. Peu de distance sépare le gouffre du rocher, de telle sorte que le pilote qui cherche à échapper à un danger peut tomber dans l'autre. De là, le proverbe, très usité chez les anciens : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim*, lequel a passé dans toutes les langues. Nous disons : *Tomber de Charybde en Scylla*, et c'est l'équivalent du proverbe : *In medias res*.

CHARYBDÉE ou **CHARYBDÉAS** (*ka* — de *Charybde*), nom mythol. n. f. Genre de méduses, type de la famille des *charybdéidés*, dont les quelques espèces connues habitent en diverses mers. (La *charybdéa marsupialis* est commune dans la Méditerranée.)

Charybdée.

CHARYBDÉES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Sous-ordre de méduses. — *Une* CHARYBDÉE. V. LONGHORNS.

CHARYBDÉIDÉS n. m pl. Famille de méduses à alèphes, sous-ordre des hydrophores, renfermant les formes en bourse, avec quatre lobes sur le bord de l'ombrelle. Les genres principaux sont : *charybdéa*, *tamoya*, etc. — *Un* CHARYBDÉIDÉ.

CHARYBDIS (*ka, dis* — de *Charybde*, nom mythol.) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des portunidés, très voisins des portunus, et habitant les mers du Japon. (Des quelques espèces de ce genre, la plus typique est le *charybdis granulatus*.)

Charybdis (rad. 6 fois).

CHAS (*cha*) — forme usuelle de CHAS (*classe*) n. m. Trou d'une aiguille. ‖ Plaque de métal carrée, percée d'un trou en son centre, par lequel passe le fil à plomb. ‖ Nom que les maçons donnent à l'intervalle qui sépare deux poutres voisines. ‖ Coin d'amitié qu'on tire du grain par expression. ‖ Colle à l'usage des tisserands. ‖ Nom, en Franche-Comté, de la partie d'une grange ou d'un hangar qui s'étend d'une poutre à l'autre.

CHAS (J.), jurisconsulte et littérateur français, né à Nîmes vers 1750, mort vers 1800. Il se rendit à Paris, où il se mit aux gages des libraires, et mourut dans la misère. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre* (1799); *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale* (1800); etc.

CHASALIE (*za-li*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des psychotriées, comprenant des arbrisseaux croissant dans les régions Malaises, et dans les régions tropicales d'Asie et d'Afrique.

CHASCAX (*shakes*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fascioliariides, voisin des polygona, dont ils se séparent par la grande largeur de leur ombilic, mais en diffèrent par leur columelle plus. (L'espèce type du groupe, *chascax Maderensis*, habite l'Atlantique, dans les parages de Madère.)

CHASCOLYTRE n. m. Bot. Syn. de BRIZE.

CHASCOMUS, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), au bord d'une lagune du même nom, à l'embouchure méridionale de la Plata; 5.000 hab. Ville fondée vers la fin du XVIIIe siècle, et entourée de nombreuses fermes. — Le district du même nom a 11.117 hab.

CHASE (Salmon Portland), homme d'Etat américain, né en 1808 dans le New-Hampshire, mort à New-York en 1873. Après avoir exercé comme avocat et fait partie du sénat, il fut gouverneur de l'Ohio. Lincoln confia le portefeuille des finances à Chase, qui le conserva jusqu'en 1864, au milieu des difficultés de la guerre de Sécession. Il avait aspiré à la présidence des Etats-Unis, mais avait retiré sa candidature en faveur de celle de Lincoln, qui le nommait plus tard, appelé au poste de juge suprême (« chief justice »).

CHASEMENT (de *casa*, maison) n. m. A l'origine, Jouissance d'un héritage accordée à une personne sa vie durant, à la charge d'une redevance annuelle en argent, ou sous quelque autre réserve. (Le tenancier n'était pas un fief et n'emportait pas, au début, les obligations du vasselage; plus tard, le mot a été employé dans le sens de fief.) — On disait aussi CASEMENT.

CHASERET (*ze-ré*) n. m. Petit châssis à fromages.

CHASIDIM (*kas-si-dim'* — mot hébr. signif. *pieux*) n. m. pl. Nom des membres d'un parti juif qui commença à se former dès le IVe siècle av. J.-C. ‖ Nom des membres d'une secte juive fondée en Pologne, au XVIIIe siècle. — *Un* CHASIDIM.

— Encycl. Le parti des *chasidim* se forma en Palestine, après la mort d'Esdras et de Néhémie, pour continuer et fortifier leur œuvre de réforme religieuse et morale. Il se distingua par une soumission sans réserve au joug de la loi. A l'inverse des saducéens, il se montra très hostile à la civilisation grecque. Toute relation avec les étrangers était considérée par les chasidim comme une violation de la loi, et leur aversion pour les Grecs fut considérablement accrue par les Maccabées. Le parti finit par se diviser en plusieurs sectes ou essaims.

Le nom de « chasidim » a été aussi donné à des sectaires polonais du XVIIIe siècle. Leur chef, Isaac Baal-Schem, plus connu sous le nom de « Beschit », jouissait d'un grand renom de sainteté. Ce renom, accru encore par la légende, lui valut de nombreux adeptes. Ils le considéraient comme un véritable remplaçant de Dieu sur la terre. Exclus de la Synagogue, ils formèrent quelques rares communautés dissidentes en Pologne, en Valachie, en Moldavie et en Hongrie.

CHASIER (*zi-é*) n. m. Ancienne espèce de forme à fromages.

CHASLES (Pierre-Jacques-Michel), conventionnel, né à Chartres en 1754, mort en 1826. Professeur de rhétorique à Chartres, puis chanoine à Tours, il défendit d'abord l'ancien régime, puis il se montra fougueux partisan des idées révolutionnaires. Il rompit avec l'Eglise en se mariant. Maire de Nogent-le-Rotrou, il fut élu député à la Convention, en 1792. Montagnard exalté, il vota la mort de Louis XVI et combattit les girondins. Envoyé en mission à l'armée du Nord, il fut blessé à Hondschoote (1793). C'était un admirateur de Marat, aussi fut-il arrêté à la journée du 9 germinal an III. Enfermé à Hâmgâmm, sitôt la 4 brumaire an IV lui rendit la liberté. Il fut mêlé à une conspiration contre le Directoire, et admis, croit-on, aux Invalides, sous le Consulat.

CHASLES (Michel), géomètre français, né à Epernon (Eure-et-Loir), en 1793, mort à Paris, en 1880. De 1841 à 1876, il commença, publications dans la « Correspondance sur l'Ecole polytechnique ». En 1828 et 1829, il publie dans les « Annales de Gergonne », des mémoires étendus sur les *sections coniques*, puis, *Sur les propriétés des centres des moyennes distances*. Il collabore ensuite à la « Correspondance mathématique et physique de Bruxelles », où il donne, entre autres, le mémoire sur la *Transformation géométrique des relations métriques des figures*. En 1837, paraît son *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, suivi d'un mémoire sur la *dualité des figures*, et l'*Homographie*; puis, successivement, le « Journal de l'Ecole polytechnique » : *l'Attraction exercée sur un point extérieur par un ellipsoïde homogène* (1840); *Sur les sections et les surfaces du second degré*; *Sur les contenances des surfaces*; *Sur les développées et sur les lignes de courbure des surfaces du second ordre*. En 1852 paraît le *Traité de géométrie supérieure*; en 1854 et 1855, un mémoire *Sur la construction d'une courbe du troisième degré déterminée par neuf points*; en 1857 (journal de Liouville), *Sur la détermination des courbes gauches du troisième ordre*; en 1862 (journal de Liouville), *Sur les courbes à double courbure du quatrième ordre, intersections de deux surfaces du second degré*; en 1863, une restitution des *Trois livres de porismes d'Euclide*; en 1865, le premier volume du *Traité des sections coniques* et une *Méthode pour obtenir le nombre des coniques qui satisfont à cinq conditions données*. De 1867 à 1869, il publia des autographes et des manuscrits qui donnèrent lieu à de vives controverses; en réalité, il avait été mystifié par un certain Vrain-Lucas, qui lui avait vendu pour plus de 300.000 francs. En 1871, parut son *Rapport sur les progrès de la géométrie*. Chasles fut nommé professeur de géodésie et de mécanique appliquée à l'Ecole polytechnique (1841); chargé, en 1846, à la faculté des sciences de Paris, d'un cours de géométrie supérieure créé pour lui; appelé comme titulaire à l'Académie des sciences (1851). On peut dire que Chasles a personnifié la géométrie française, dont il a de plus illustré les plus éloignés et de plus élevé : il s'est attaché à traiter les questions géométriques sans le secours du calcul, selon la méthode des géomètres de l'antiquité.

CHASLES (Victor-Eusèbe-Philarète), écrivain, bibliographe et critique français, fils du conventionnel, né en 1798 à Mainvilliers, près de Chartres, mort à Venise en 1873. Reçu docteur ès lettres en 1841, puis nommé professeur au Collège de France, il publia : *Histoire humoristique des Parlements* (1842); *Oliver Cromwell* (1847); *Galileo Galilei, sa vie, son procès et ses contemporains* (1862); *Etudes contemporaines* (1866); *Portraits contemporains* (1867); *Mémoires, sa vie et ses écrits* (1873). Son œuvre principale consiste en de nombreux travaux insérés dans les revues et qu'il a réunis lui-même sous le titre de *Esquisses* (1846-1884). Il a été conservateur de la bibliothèque Mazarine et professeur au Collège de France.

CHASLES (Emile), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1827. Professeur aux facultés de Lille et de Nancy, inspecteur d'académie et inspecteur général (1873-1895). On lui doit notamment : *La Comédie en France au XVIe siècle* (1862); *Michel de Cervantes* (1865); *Contes de tous pays* (1867); *Histoire nationale de la littérature française* (1870); ainsi que de nombreux ouvrages sur la réforme et le développement de l'étude des langues vivantes, question à laquelle il consacra sa carrière.

CHASMA (*ka-sma*) n. m. Ouverture par laquelle les sécrétions faitidiques parviennent à la pythie.

CHASMAGNATHE (*ka-smo*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des ocypodidés, caractérisé par les mâchoires oblongues, contractées à la base. L'espèce type (*chasmagnathe verruqueux*, *chasmagnathe verrus*, habite les mers du Japon.

Chasmagnathe : *a*, *b*, fleur.

CHASMANTHERE (*ka-sman*) n. f. Genre de ménispermacées, comprenant des espèces à tiges grimpantes de l'Asie tropicale, de l'Afrique tropicale, occidentale et orientale.

— Encycl. Un certain nombre d'espèces sont utilisées à cause de leurs propriétés amères et toniques. La *chasmanthère* palmée fournit la racine de colombo. Elle contient de la colombine et de la berbérine. Cette espèce croît sur la côte orientale de l'Afrique tropicale et à Madagascar. Plusieurs autres espèces sont utilisées également dans l'Inde et au Sénégal.

CHASMANTIE n. f. Bot. Syn. de UNIOLE.

CHASMARHYNQUE (*ka-sma*) ou **CHASMARHYNCHUS** (*ka-sma*), nom d'un genre d'oiseaux passereaux oscines très, famille des tringillidés, qui n'est qu'un sous-genre de grosgrain, dont il diffère par le bec plus faible et moins dentu. (Les chasmarhynques sont propres aux îles Galapagos; on n'en connaît que deux espèces : *chasmarhynchus pallacutus*, et *chasmarhynchus crassirostres*.)

Chasmarhynque.

CHASMATOPTÈRE (*ka-sma*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, renfermant de petites formes grisâtres ou rousses, velues, vivant sur les fleurs, et particulières à l'Espagne. (On connaît cinq espèces de chasmatoptères, dont la plus commune est le *chasmatopterus villosulus*.)

Chasmatoptère (gr. 4 fois).

CHASME n. m. Bot. Syn. de LEUCODENDRON.

CHASME (*kasm'* — du gr. *kha-sma*, ouverture béante) n. m. Entr'ouverture béante, gouffre.

CHASMODON (*ka-smo*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, voisins des alysies, mais en diffèrent par l'absence d'aiset et l'entrait-tesse du corselet. (La seule espèce du genre, *chasmodon apterum*, est un minuscule parasite, assez rare en France, et dont les mœurs sont inconnues.)

Chasmodon (gr. 2 fois).

CHASMOGAME (*ka-smo-gam*) n. f. et adj. Bot. Se dit des fleurs ouvertes lorsque les stigmates doivent recevoir le pollen. On pense que les croisements entre espèces différentes sont ainsi favorisés : *Une* CHASMOGAME. *Fleur* CHASMOGAME.

CHASMONE n. f. Bot. Syn. de ARGYROLOBE et de GAMOPHILE.

CHASSABLE adj. Qui est bon à chasser : *Il faut distinguer le grand cerf du jeune, et savoir s'il est* CHASSABLE *ou non.* (Molin.) ‖ Qui mérite d'être chassé, expulsé : *Tout espion est* CHASSABLE.

CHASSAGE (*cha-saj'*) n. m. Dans une mine, Galerie qui se prolonge en suivant la direction d'un filon.

CHASSAGNE-MONTRACHET, commu. de la Côte-d'Or, arr. et à 10 kil. de Beaune; 1.100 hab. Les vignobles renommés de cette région sont rangés dans la côte de Beaune, et les principaux cépages qui y cultive sont le pineau, le gamay et le chardonnay ou pineau blanc. Après les crus de Montrachet, on remarque le Montrachet proprement dit, le Chevalier-Montrachet et le Bâtard-Montrachet, qui appartiennent aux deux communes de Chassagne-Montrachet et Puligny-Montrachet. Il faut citer la Boudriotte, les clos Pitois et Saint-Jean, les Brussignes (ou Brussanes), la Maltroie, Morgeot, les Champgains, etc. — On dit, par métonymie : *Boire du* CHASSAGNE.

CHASSAGNE (l'abbé Ignace-Vincent GUILLOT de), romancier français. V. La Salle (de).

CHASSAIGNAC (Pierre-Marie-Edouard), chirurgien français, né à Nantes en 1804, mort à Versailles en 1879, fut professeur agrégé à Paris et membre de l'Académie de médecine. On doit à ce chirurgien distingué l'invention de l'écraseur linéaire. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Leçons sur la trachéotomie* (1855); *Traité de l'écraseur linéaire* (1856); *Traité pratique de la suppuration et du drainage chirurgical* (1859); *Recherches cliniques sur le chloroforme* (1853); *Nouvelle méthode pour le traitement des tumeurs hémorroïdales* (1855); *Traité clinique et pratique des opérations chirurgicales* (1861-1862); etc.

CHASSAIGNE (Francis), compositeur, né vers 1830, a fait ses études au conservatoire de Bruxelles. Il a donné d'abord quelques pochades musicales au concert de l'Eldorado : *les Enfants de la balle* (1877); *la Famille de Papoin* (1877); *A l'université* (1877); *la Tache de sang* (1878); puis a fait représenter deux ouvrages en trois actes : *le Droit d'aînesse* (1883), et *les Noces impoisées* (1888).

CHASSANG (Alexis), littérateur français, né à Bourg-la-Reine en 1827, mort à Paris en 1888. Elève de l'Ecole normale, il y devint maître de conférences pour la langue et la littérature grecques, puis fut inspecteur général (1873). On lui doit : *Des essais dramatiques, imités de l'antiquité au XIVe et au XVe siècle* (1862); *Histoire du roman et des romans avec l'histoire abrégée de l'antiquité grecque et latine* (1862); *Apothéoses de l'amour* (1862); *le Spiritualisme et l'Idéal dans l'art et la poésie des Grecs* (1862), etc.; des ouvrages classiques : *Dictionnaire grec-français* (1865), et des *Grammaires grecque, latine, française*.

CHASSE n. f. Poursuite ou manœuvre ayant pour but de saisir ou de tuer les animaux qui vivent dans l'air ou sur la terre : *Avant d'être un plaisir, la* CHASSE *fut une nécessité pour l'homme* (E. Blanc.). ‖ *Hommes de chasse*, La troupe, ou même l'interrompre.

— Par ext. Partie d'un terrain, d'un domaine, réservée spécialement pour la chasse : *Avoir une belle* CHASSE. ‖ Gibier pris ou tué en chasse : *Vivre de la* CHASSE. ‖ Résultat obtenu en chasse : *Faire bonne, mauvaise* CHASSE.

— Collectiv. Chasseurs, chiens et équipages de la chasse : *Suivre la* CHASSE.

— Pop. Verte réprimande : *Donner une* CHASSE *à un domestique.*

— *De chasse.* Se dit des animaux et objets qui sont exclusivement ou principalement employés à la chasse : *Chien de* CHASSE. *Fusil de* CHASSE. *Poudre, Plomb de* CHASSE. *Habit de* CHASSE. *Veste, Bottes de* CHASSE. ‖ *Equipage de chasse*,

Chiens, chevaux et piqueurs qui prennent part à la grande chasse. ‖ *Pays de chasse.* Pays où la chasse est abondante.

— *Permis de chasse.* Autorisation de chasser délivrée par l'autorité. ‖ *Droit de chasse.* Droit de chasser, qui, autrefois réservé à certaines classes, a été presque toujours limité à certains lieux et à certains temps.

— *Grande chasse ou Chasse à la grosse bête.* Celle du cerf, du daim, du chevreuil et autres animaux de haute taille. ‖ *Chasse courte ou à tenir.* Grande chasse avec meute et piqueurs. ‖ *Chasse ordinaire.* Poursuite qui suivait une opinion superstitieuse, les démons tout aux abois, après la mort. ‖ *Chasse à courre ou à vue.* Chasse où la bête, étant poursuivie par une meute, est forcée et mise à mort. ‖ *Chasse à courre.* Syn. de *Chasse à courre et à vue.* *Chasse au cor.* Chasse au chien d'arrêt et au fusil, par opposition à la Chasse à courre. ‖ *Chasse en automne.* Chasse qui se pratique avec des piqueurs et des chiens courants. ‖ *Chasse à la*

Chasse à courre

Chasse au cor

Chasse en automne

Chasse à la

Chasse à l'arc

Chasse à l'arquebuse

Chasse à l'arbalète

Chasse à l'arquebuse

Chasse à l'arbalète

Chasse à l'arquebuse

*Chasse à l'arbalète

de Bel (Louvre), de Pynacker (Bruxelles), de C. Vernet (Louvre), [illegible] de Wouwerman (Madrid), de [illegible] de Desportes et Paul Mauriac, les aquarelles [illegible] par Desanges et par Horace Vernet.

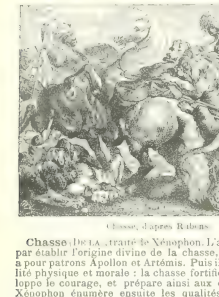

Chasse, d'après Rubens.

Chasse (De la), traité de Xénophon. L'auteur commence par établir l'origine divine de la chasse, qui, d'après lui, a pour patrons Apollon et Artémis. Puis il en montre l'utilité physique et morale : la chasse fortifie le corps, développe le courage, et prépare ainsi aux devoirs civiques. Xénophon énumère ensuite les qualités nécessaires au chasseur, décrit les préparatifs de la chasse, les meutes des différentes espèces de chiens, les divers gibiers (lièvre, cerf, sanglier, etc.). C'est un ouvrage fort intéressant, où la précision des détails techniques se mêle aux considérations morales.

Chasse (De la), traité didactique d'Arrien. Ce traité complète l'ouvrage de Xénophon, dont il suit à peu près le plan et dont il copie bien des passages (par exemple, sur les chiens) ; l'auteur donne aussi des observations personnelles sur ses propres chiens, sur les chiens de Gaule et les espèces voisines, sur les chasses à cheval des Africains, etc. Pour rendre justice à Arrien, il faut chercher avant tout dans son traité ce qu'il a voulu en faire : un supplément à l'ouvrage de Xénophon.

Châsse (dimin. de *châssis*) n. m. Argot. Œil. ‖ *Châsses d'occase*, Yeux louches.

Châsse (du lat. *capsa*, boîte) n. f. Boîte ou coffre orné, où l'on garde des reliques.

— Antiq. gr. *Châsse mortuaire*, Cercueil en bois de cyprès. A Athènes, lors de la fête funèbre des *epitaphia*, on enfermait les ossements des soldats morts récemment sur les champs de bataille dans dix châsses mortuaires (*larnax*), une pour chaque tribu, et on les conduisait solennellement au Céramique, où avait lieu l'inhumation dans un tombeau public, et où un orateur prononçait l'oraison funèbre.

— Techn. Monture, encadrement, rainure, place ménagée pour recevoir et maintenir en place une pièce. ‖ Sorte de manche composé de deux lames mobiles, réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument : Chasse *d'une lancette*. ‖ Coulisseau formé par deux attelles qui maintiennent une lame (tranchante comme celle d'un rasoir, en n'en laissant sortir que le tranchant. (Une pareille disposition s'observe dans le dos mobile des scies des chirurgiens et des anatomistes.) ‖ On donne aussi le nom de « chasse » à chacune des coulisses où roulent les roulettes des pieds d'un lit. Les châsses des lits, depuis le XVe siècle, sont à fléau, c'est-à-dire qu'elles se replient à volonté pour doubler ou diminuer leur longueur. ‖ Partie d'une boucle où est le bouton. ‖ Pièce de fer en forme de cornes qui sert à soutenir le fléau d'une balance. ‖ Se dit, dans certaines régions, pour chas, trou de l'aiguille.

Châsse.

— Encycl. Archéol. L'usage de conserver religieusement les restes des saints personnages est bien antérieur au christianisme ; les bouddhistes réunissaient dans des *châsses* des os ou des cheveux du bouddha ou des bouddhasattvas, les enveloppaient dans une soie de prix (*dagaba*), ou plus dans des *topes* ou *stoupas*, ou dans leurs chapelles ou *chaityas*.

Chez les chrétiens, la *châsse* est proprement le cercueil en pierre ou en bois dans lequel sont renfermés les restes d'un mort. Les corps des saints furent d'abord placés dans des sarcophages, au-dessus et au-devant desquels on élevait un autel ; mais, comme les églises elles-mêmes n'étaient pas toujours à l'abri de la fureur des barbares, les reliques des martyrs risquaient d'être volées ou dispersées, c'est alors qu'on imagina de les renfermer dans des coffrets faciles à transporter ou à cacher, et qui ont pris le nom de « châsses ». Quelquefois, les pérégrinations des châsses avaient une tout autre cause : on les promenait dans tous les pays pour les exposer à la vénération du pouvoir et à la générosité des fidèles.

A l'origine, les châsses avaient la forme de coffres et de cercueils ; elles étaient primitivement en bois ; la piété des fidèles les recouvrit peu à peu de bandes de cuivre, d'argent, d'or et d'ornements précieux. Elles étaient d'assez grandes dimensions pour contenir le corps tout entier. A partir du XIIe siècle, on fit les châsses de cuivre repoussé ou émaillé, d'argent ou de vermeil, des fenestrations garnies de ruches transparentes ou de vitres permettant d'apercevoir l'intérieur ; les restes des saints ne furent plus qu'un amas d'ossements, n'exigeant que des dimensions bien moindres. Elles prirent la forme de petits monuments assez semblables à des chapelles ou à des églises. Les châsses de cette forme étaient transportées sur les épaules des clercs ou des membres de corporations. Quand Philippe le Hardi revint à Paris avec les ossements de saint Louis, son père, il voulut transporter lui-même sur ses épaules, de Notre-Dame à Saint-Denis, la châsse qui les contenait.

Les châsses ne renfermaient pas seulement les corps des saints, mais aussi d'autres reliques précieuses. Ainsi, dans l'église de Chartres, la chemise de la sainte Vierge était conservée dans une magnifique châsse ; à Notre-Dame de Paris, dit Dubreuil, « est la châsse de Notre-Dame, d'argent doré, en laquelle il y a du laict de la saincte Vierge, et des ses vêtements, plus des pierres desquelles fut lapidé saint Etienne ».

La châsse de saint Mondry, ouvrage du VIIe siècle, que possède l'église de la Celle, est une des plus remarquables du moyen âge.

Un chef-d'œuvre des châsses du XIIIe siècle est la châsse de saint Calmine (église de Malzac [Puy-de-Dôme]). Citons encore la châsse de l'abbaye de Grandmont (XIIIe s.), aujourd'hui dans l'église d'Ambazac (Haute-Vienne) ; celle de saint Sebald, à Nuremberg, merveille en bronze ciselée par Vischer Peter et ses cinq fils, au XVIe siècle. La châsse de sainte Ursule, que l'on conserve à Bruges, est célèbre à cause des peintures dont l'a décorée Memling. Le trésor de l'église Saint-Germain-des-Prés possédait, avant la Révolution, une châsse considérée comme un chef-d'œuvre d'orfèvrerie : elle avait été exécutée au IXe siècle et avait la forme d'un édifice gothique surmonté d'une flèche à jour.

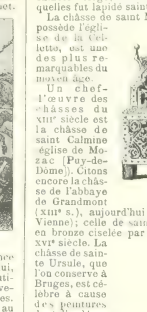

Châsse d'Ambazac.

Une châsse celtique aussi est celle de sainte Geneviève, à Paris. On l'expose solennellement à la vénération des fidèles, au commencement de janvier, époque à laquelle se célèbre la neuvaine de la sainte. Cette châsse a été exécutée en remplacement d'une autre plus ancienne et qui était d'une valeur immense, car elle était d'or, garnie de nombreux et précieux bijoux. Elle est le sort de presque toutes les châsses et autres ornements d'église en France, à l'époque de la Révolution : elle fut portée et fondue à la Monnaie.

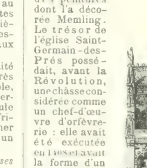

Châsse de Saint-Germain-des-Prés.

Châsse de sainte Ursule (la), célèbre monument orné des peintures par Memling. V. Ursule.

Chasse, comm. de l'Isère, arrond. et à 11. kilom. de Vienne, près du Rhône ; 1.118 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Etablissement métallurgique, tuileries.

Chassé n. m. Navire poursuivi dans une chasse.

Chassé n. m. Temps de danse qui consiste à déplacer un pied en le chassant avec l'autre. (Il s'exécute sur une mesure à deux temps ou à trois temps. Dans le premier cas, le déplacement doit se produire sur le premier temps de la mesure ; dans le second, sur les deux premiers temps.)

Chassé de Chinais (Claude-Louis-Dominique de), seigneur du Ponceau, chanteur français, né à Rennes en 1698, mort à Paris en 1786, entra d'abord dans les gardes du corps. Mais son père ayant été ruiné par le système de Law, Chassé entra à l'Opéra en 1721. Chanteur assez médiocre, mais acteur excellent, il acquit une renommée considérable. Il se distingua surtout dans *Pyrrhus*, *Endymion*, *Jephté*, *les Sens*, *Hippolyte et Aricie*, *les Indes galantes*, etc. En 1738, pourtant, Chassé quitta l'Opéra, dont il resta directeur durant quelques années ; mais il y rentra en 1742 jusqu'en 1757, époque de sa retraite définitive. On le vit encore établir de nombreux rôles nouveaux dans *Naïs*, *le Carnaval du Parnasse*, *Zoroastre*, *les Amours de Tempé*, *Castor*, etc. Chassé faisait partie de la musique du roi. Il a composé et publié un recueil de « chansons bachiques ».

Chassé (David-Henri, baron), général hollandais, né à Thiel (Gueldre) en 1765, mort à Bréda en 1849. Entré au service de la France (1787), il fit avec distinction les campagnes de la Révolution et de l'Empire, revint dans sa patrie après la première abdication de Napoléon, reçut du roi Guillaume Ier le grade de lieutenant général et combattit alors contre les Français à Waterloo. Gouverneur d'Anvers lors de la révolution en Belgique (1830), il défendit vaillamment la citadelle, d'abord contre les Belges, puis contre l'armée française (1832), et ne capitula qu'après vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Un moment prisonnier de guerre à Dunkerque, il recouvra sa liberté avant sa mort, survenue peu de temps après la retraite.

Chassé-abeilles (*bey*) n. m. Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche et par suite, à simplifier la récolte. ‖ Pl. *Des* chassé-abeilles.

— Encycl. En principe, le *chasse-abeilles* se compose de petites lames métalliques mobiles que l'abeille écarte facilement, mais qui se rejoignent ensuite. Il se place sous la hausse d'une ruche verticale ou à la place d'un rayon d'une ruche horizontale.

Chassé-avant n. m. Surveillant des ouvriers, dans un grand atelier. ‖ Pl. *Des* chassé-avant.

— Fig. Cause d'activité, d'excitation : *Des soldats, qui [illegible]* chassé-avant *les canonnades*. (D'Aubigné.) [Vieux.]

Chassé-bondieu n. m. Morceau de bois qui sert aux sciseurs de long pour enfoncer le *bondieu*. ‖ Pl. *Des* chassé-bondieu.

Chassé-bosse n. f. Nom vulgaire de la *lysimachia lutea*. ‖ Pl. *Des* chassé-bosse ou chassé-bosses.

Chasse-chien (*chi-in*) n. m. Bas officier qui était autrefois comme, dans les cathédrales, au soin de chasser les chiens ‖ Pl. *Des* chasse-chien ou chasse-chiens.

— Pop. Portier, concierge.

— Encycl. Le *chasse-chien* avait un costume spécial et portait l'épée et le bâton. En 1724, à Abbeville, un chasse-chien ayant voulu expulser le chien d'un soldat du régiment de Saxe, celui-ci le blessa d'un coup d'épée. La place de chasse-chien fut supprimée, et les attributions qui y étaient attachées furent ajoutées à celles des suisses.

Chasse-clou n. m. Techn. V. chasse-pointe.

Chasse-coquin (*kin*) n. m. Pop. Suisse d'église, bedeau. ‖ Pl. *Des* chasse-coquin ou chasse-coquins.

— Par ext. Personne chargée de chasser quelqu'un d'autre :

Le Bedeau, qui fut autrefois
Le *chasse-coquin* du Parnasse...

Chasse-cornelles (*ney*) n. m. Petite pièce d'artillerie, dont le projectile ne pesait pas plus de trois livres. (Les chasse-cornelles ne paraissent pas avoir été employés après la première moitié du XVIe siècle.)

Chasse-cousin n. m. Pop. Mauvais vin, ou tout ce qui est propre à éloigner les parasites, dont les cousins sont le type généralement adopté. ‖ Pl. *Des* chasse-cousin ou chasse-cousins.

— En T. d'escrime, Fleuret qui ne fléchit pas, et qui, par conséquent, est propre à bourrer ceux qui font assaut.

Chasse-crapaud (*pd*) n. m. Nom vulgaire de l'engoulevent. ‖ Pl. *Des* chasse-crapauds.

Chassé-croisé n. m. Chassé que le danseur fait sur sa droite en avançant le pied gauche, qui passe alors devant le pied droit à la quatrième position et est ensuite chassé dans la même direction par l'autre pied ; de même sur le côté inverse. ‖ Pluriel. Les deux quadrilles, *l'hasé-croisé* désignant le mouvement suivant : deux couples placés vis-à-vis l'un de l'autre, dansent parallèlement en face, les cavaliers allant sur leur droite derrière leurs dames, pendant que les dames passent devant eux, sur leur gauche. Le chassé-croisé peut être fait également par un couple seul. ‖ Pl. *Des* chassés-croisés.

Chassé-déchassé n. m. Chorégr. V. chassez-déchassez.

Chasse-derrière n. m. Nom donné, dans les campagnes, à l'ouvrier agricole qui pousse par derrière une charrette chargée, afin de diminuer la fatigue du limonier. ‖ Pl. *Des* chasse-derrière.

Chasse-diable n. m. Nom vulgaire du millepertuis. ‖ Pl. *Des* chasse-diables.

Chasse-ennui n. m. Ce qui est propre à chasser l'ennui. ‖ Pl. *Des* chasse-ennui.

Chasse-fleurée n. m. Planche en forme de palette qui sert au teinturier à enlever l'écume ou fleurée de la surface de la cuve. ‖ Pl. *Des* chasse-fleurée ou chasse-fleurées.

Chasse-fusée n. m. Instrument servant à enfoncer les fusées dans la lumière des projectiles creux. ‖ Pl. *Des* chasse-fusée ou chasse-fusées.

Chasse-gueux (*gheû*) n. m. Officier qu'on créait, en temps de peste, pour empêcher les vagabonds d'entrer dans certaines villes. ‖ Pl. *Des* chasse-gueux.

Chasse-goupille (*ll* mll.) n. m. Outil en acier avec lequel on extrait une goupille déjà mise en place, en frappant sur le chasse-goupille à l'aide d'un marteau. ‖ Pl. *Des* chasse-goupilles ou chasse-goupilles.

Chassé-huit n. m. Chorégr. V. chassez-huit.

Chasselas, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 9 kil. de Mâcon, dans un vallon qui produit des vins rouges estimés parmi ceux du Mâconnais ; 257 hab. Grains. Château ancien.

Chasselas (*la*) n. m. Cépage produisant d'excellent raisin de table et, dans certaines régions, du vin de bon ordinaire.

— Encycl. Le *chasselas doré* se caractérise par des sarments robustes, d'une teinte variant du jaune au rouge, comme son pétiole, des nervures du dos des feuilles grises et glabre ou presque glabre, par des feuilles bien développées quand le plant est vigoureux, régulièrement découpées en cinq lobes, d'abord d'un vert doré, quand elles sont toutes jeunes, puis d'un vert foncé, puis d'un vert foncé en vieillissant, par des grappes assez grosses, longues, bien fournies, sans que les grains se compriment mutuellement. Ceux-ci, de forme régulièrement sphérique, prennent, lorsqu'ils mûrissent, en même temps qu'une demi-transparence, une belle couleur jaune doré. La chair en est croquante, sucrée, de saveur exquise, et la peau en est fine.

Le chasselas se reproduit facilement, surtout quand il provient de plants sélectionnés. On lui applique une taille très courte à deux ou trois yeux. Comme il est extrêmement sensible à l'oïdium et au mildiou, il faut le soufrer et le sulfater avec soin. Sa maturité est assez hâtive pour qu'on puisse le cultiver facilement, surtout en espalier, à la limite nord de la culture de la vigne.

La synonymie de cépage est extrêmement fournie, à cause de la grande étendue de son aire de culture : les chasselas de Fontainebleau, de Bordeaux, de Florence, de Montauban à grains transparents, de Pondichéry, le mornen, le moulouche, le chasselas blanc, le chasselas du Doubs, de la Drôme, le queen Victoria sont autant de types de chasselas doré. Le fendant roux des Suisses, le *gut edel* des Allemands, est ce même cépage alors cultivé pour en obtenir un vin très agréable (haute vallée du Rhône et haute vallée du Rhin). Enfin, il existe de nombreuses variétés plus ou moins dérivées du type primitif : chasselas précoce, chasselas Cloutat, à feuilles lacinièes, chasselas Coulard (Montauban à gros grains), chasselas rose royale, chasselas musqué, mornen noir (Lyonnais), chasselas rose d'Alsace, chasselas rose de la Meurthe, chasselas violet, etc.

Chasselay, comm. du Rhône, arrond. et à 13 kilom. de Lyon, au pied du Mont-d'Or, près de la Saône ; 1.250 h. Mine de plomb sulfuré. Fromages du Mont-d'Or ; fabrique de bas, vannerie. Maison du moyen âge.

CHASSELOUP-LAUBAT (François, comte DE), général français, né à Saint-Servin (Charente-Inférieure) en 1754, mort en 1833. De 1792 à 1814, il parcourut avec éclat la carrière d'ingénieur militaire. Il fut un des premiers à se déclarer contre Napoléon, et Louis XVIII l'éleva à la pairie. Il a laissé des *Essais sur quelques parties de l'artillerie et des fortifications* (1811).

CHASSELOUP-LAUBAT (Justin-Napoléon-Samuel-Prosper, comte DE), homme politique français, né à Alessandrie (Italie) en 1805, mort à Versailles en 1873, fils du précédent. Maître des requêtes au Conseil d'État, député en 1837, député de Maremmes, en 1848, conseiller d'État. En 1849, à l'Assemblée législative, il appuya vivement la politique de Louis-Napoléon. Il fut ministre de la marine en 1851, puis de 1859 à 1867. Sous son administration, la flotte et les armements maritimes furent complétement transformés. En 1862, il a été appelé à faire partie du Sénat, puis, en 1869, à présider le Conseil d'État. En 1871, il fut nommé député à l'Assemblée nationale, où il se montra hostile à la République. Il fit à la Chambre un rapport très remarquable sur la réorganisation de l'armée. En reconnaissance de ses services administratifs, le département de la Charente-Inférieure lui a élevé, en 1874, une statue à Marennes.

CHASSE-MARÉE n. m. Comm. Voiture sur laquelle on transporte le poisson de mer. ‖ Voiturier qui conduit cette voiture. ‖ Pl. *Des* CHASSE-MARÉES.

— Loc. prov. *Aller un train, d'un train de chasse-marée*, Aller fort vite.

— Petit bateau des côtes de Bretagne, solide et le plus souvent pontéé.

— ENCYCL. Le *chasse-marée* sert à la pêche et au petit cabotage. Il est gréé, d'ordinaire, avec trois mâts portant des voiles à bourcet, grand mât, mât de misaine, tapecul et un foc. Il a rarement des voiles carrées volantes, mais presque toujours une voile supplémentaire à bourcet, hissée au dessus de la grand'voile, appelée aussi tailleveut. Le plus souvent, ces petits bateaux, ayant peu de personnel, ne gambient pas leurs vergues, qu'ils mettent l'une d'un bord, l'autre de l'autre. Ils tiennent la mer et naviguent très près du vent.

Chasse-marée.

CHASSE-MARS (*marss*) n. m. Nom fam. et peu usité de la fête de l'Annonciation qui, arrivant le 25 mars, clôt pour ainsi dire ce mois.

CHASSEMENT (*man*) n. m. Action de faire sortir la navette au tisseur de l'une des boîtes du battant, pour la faire aller dans l'autre boîte, à l'extrémité opposée.

CHASSE-MOUCHES n. m. Sorte de petit balai ou d'éventail pour chasser les mouches : *Les Indiens font des* CHASSE-MOUCHES *avec les queues de yaks.* (Cuvier.) ‖ Filet muni de cordelettes pendantes, que l'on place sur les chevaux, pour qu'ils puissent, en les agitant, écarter les mouches de leur tête, de leurs flancs.

CHASSE-MULET (*lè*) n. m. Valet de mener. ‖ Pl. *Des* CHASSE-MULET OU CHASSE-MULETS.

CHASSE-NEIGE (*nèj*) n. m. Appareil placé à l'avant d'une locomotive, et qui sert à balayer la neige. ‖ Pl. *Des* CHASSE-NEIGE.

— ENCYCL. Cet appareil, en tôle d'acier, a la forme d'un double versoir de charrue. Sa hauteur n'est pas inférieure à un mètre. Dans certains pays où les froids sont très rigoureux et les neiges abondantes, la hauteur du *chasse-neige* est beaucoup plus considérable : il a l'apparence d'un véritable bouclier pénétrant dans la couche de neige et la rejetant à droite et à gauche, loin de la voie sur laquelle il fonctionne. Ces sortes d'instruments varie beaucoup, suivant les pays qui en font usage.

CHASSENEUIL, comm. de la Charente, arrond. et à 30 kilom. de Confolens, sur la Bonnieure ; 2.471 hab. Ch. de f. Ardoises. Mines de fer, terre à porcelaine, motte féodale, vestiges gallo-romains. — Comm. de l'Indre, arr. et à 22 kil. de Châteauroux, près d'un affluent de la Creuse ; 1.067 hab. Carrière de pierres. — Comm. de la Vienne, arrond. et à 7 kilom. de Poitiers, sur l'Clain, qui vient de recevoir l'Auzance ; 1.143 hab. Ch. de f. Orléans. Vins rouges ; carrières de pierres. Motte dite *Camp romain*.

CHASSENEUX ou **CHASSANÉE** (Barthélemy DE), jurisconsulte et magistrat français, né près d'Autun en 1480, mort en 1541. Il fut nommé, en 1532, premier président du parlement de Provence. En cette qualité, il suspendit les effets de l'arrêt fameux rendu en 1540 contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol. Il a laissé quelques ouvrages.

CHASSE-NOBLE n. m. Arg. Gendarme. ‖ Pl. *Des* CHASSE-NOBLE.

CHASSE-NOIX (*no-a*) n. m. Outil d'armurier ; espèce de chasse-goupille. ‖ Pl. *Des* CHASSE-NOIX.

CHASSENON (lat. *Cassinomagus*), comm. de la Charente, arrond. et à 25 kilom. de Confolens, entre la Vienne et la Graine ; 1.189 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de laves, moulins. Vestiges de l'ancienne *Cassinomagus*.

CHASSE-PARTIE n. f. Accord par lequel les aventuriers règlent ce qui doit revenir à chacun pour sa part. ‖ Pl. *Des* CHASSES-PARTIES.

CHASSE-PIERRE n. m. Ch. de f. Appareil qui, placé à l'avant d'une locomotive, sert à écarter des rails les pierres ou autres obstacles qui s'y rencontrent accidentellement. ‖ Pl. *Des* CHASSE-PIERRES OU CHASSE-PIERRES.

— ENCYCL. Le *chasse-pierre* se compose ordinairement de deux solides tiges en fer posées sous le châssis de la locomotive à l'aplomb des rails : la partie inférieure de ces tiges vient à quelques centimètres au-dessus des files de rails.

CHASSE-POIGNÉE (*gné-ye-nè*) n. m. Outil qui sert à chasser la poignée d'une épée sur la soie de la lame. ‖ Pl. *Des* CHASSE-POIGNÉE OU CHASSE-POIGNÉES. On dit aussi CHASSE-POIGNE.

CHASSE-POINTE n. m. Outil en forme de poinçon allongé, mais non pointu, qui sert à enfoncer des pointes. ‖ Sorte de longue aiguille, qui sert, quand on perce un mur, pour tâter le fond des trous et reconnaître la nature des obstacles qui s'opposent à l'action des instruments perforateurs. ‖ Pl. *Des* CHASSE-POINTE OU CHASSE-POINTES.

CHASSEPOL ou **CHASSIPOL** (François DE), antiquaire et écrivain français du XVIIIe siècle, auteur d'un *Traité des poinçons et de la jurisprudence des hommes-jurés de la Manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites* (1740).

CHASSE-POMMEAU n. m. Armur. V. CHASSE-POIGNÉE.

CHASSEPOT (Antoine-Alphonse), armurier français, né à Mutzig (Bas-Rhin) en 1832. Il apprit son métier à la fabrique de Châtellerault, où son père était contremaître. Possédant à fond la mécanique, doué d'une vive intelligence, il parvint à perfectionner les armes de précision et à en inventer de nouvelles ; c'est ainsi qu'on lui doit le fusil qui porte son nom.

CHASSEPOT (*po* — de *Chassepot*, n. pr.) n. m. Fusil en usage de 1866 à 1874 dans l'armée française.

— ALLUS. HIST. : 1° **Les chassepots ont fait merveille.** Phrase insérée par le général de Failly dans son rapport

Chassepot et son sabre-baïonnette

sur la bataille de Mentana (4 nov. 1867) et qui est devenue proverbiale. ‖ 2° **Les chassepots partiraient d'eux-mêmes.** Paroles prononcées par le maréchal de Mac-Mahon, dans un entretien avec le duc d'Audiffret-Pasquier, lors des tentatives de la fusion (1873) : « Si le drapeau blanc, dit le maréchal, était levé contre le drapeau tricolore et qu'il fût arboré à une fenêtre, tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, *les chassepots partiraient d'eux-mêmes*, et je ne pourrais répondre ni de l'ordre dans la rue, ni de la discipline dans l'armée. »

CHASSER-PUNAISE (*nèz*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la cunipiare (*antra cimifuga*). ‖ Pl. *Des* CHASSE-PUNAISES.

CHASSER (*cha-sé*) n. m. En vénerie, si le temps est pluvieux, on dit que le *chasser* est bon, parce qu'il est facile de suivre les traces de la bête. Dans le cas contraire, on dit : *Le* CHASSER *est mauvais*.

CHASSER (*cha-sé* — du lat. pop. *capitare* ; lat. class. *capere*, s'emparer de) v. a. Poursuivre à la mort un animal vivant un animal qui vit sur la terre ou dans l'air : CHASSER *le cerf, la perdrix*.

— Par ext. Faire marcher devant soi : CHASSER *les vaches, les ânes, aux champs.* ‖ Pousser en avant : *Le vent* CHASSE *la pluie*, CHASSE *un navire vers la côte*.

— Faire sortir, amener dehors : *Pour parler, il faut* CHASSER *le fer des pouces de notre bouche.* (J. Macé.)

— Repousser hors de sa place : CHASSER *un lenon d'une mortaise.* ‖ Faire pénétrer de force : CHASSER *un clou à coups de marteau.*

— Impossibilité, forcer à se retirer ; déloger ; mettre en fuite : CHASSER *l'ennemi de ses positions.* CHASSER *les mouches.* ‖ Bannir, congédier, renvoyer : CHASSER *un roi de son trône.* CHASSER *un domestique.* ‖ Dissiper, faire disparaître : CHASSER *la crainte, les mauvaises, les méchantes.* ‖ En jeu *fléché* : Prendre une pièce de l'adversaire, Remplacer, succéder à, venir prendre la place de : *Le jour* CHASSE *la nuit, et la nuit, le jour.*

— Fig. Bannir, écarter, faire cesser : CHASSER *les mauvaises passions.*

— Escrim. CHASSER *les mouches*, Parer au hasard.

— Manège. CHASSER *son cheval*, Le porter en avant en serrant les jambes.

— Mar. CHASSER *un navire*, Le poursuivre. ‖ *Chasser la terre*, La rechercher. ‖ CHASSER *son poste*. En escadre, Se prévaloir de le représenter.

— Pop. CHASSER *le brouillard*, Boire le coup du matin, pour achever de dissiper les *vapeurs* du sommeil.

— PROV. : **On clou chasse l'autre.** Des personnes, des choses nouvelles font oublier les personnes et les choses qu'elles remplacent. ‖ **La faim chasse le loup du bois.** La nécessité, et surtout le besoin de vivre, inspirent des résolutions que l'on aurait eu de la peine à prendre.

— v. n. Se livrer à l'exercice de la chasse : *Passer son temps à* CHASSER. ‖ Se dit aussi des animaux qui poursuivent une proie pour eux-mêmes ou pour l'homme : *Les bons chiens chassent d'eux-mêmes.* (Maquet.)

— Loc. CHASSER *à*, Tâcher de tuer ou de prendre à la chasse : *Les chattes* CHASSENT AUX *souris comme* AUX *souris.* (Buffon.) ‖ CHASSER *à l'aide ou au moyen de* : CHASSER AU *fusil*, AUX *chiens courants*, CHASSER AU *fusil*, Traquer des hommes pour les tuer ou les faire prisonniers : CHASSER AUX *nègres.* ‖ Tâcher de trouver, de se procurer : CHASSER AUX *vents.* ‖ *Chasser auprès, à côté, près*, Faire la chasse aux bêtes à poil, aux oiseaux. ‖ *Chasser de race*. En parlant des chiens, Appartenir à une race bonne pour la chasse. V. la rubr. PROV.

— Fig. *Chasser auprès*, Manger du gibier. ‖ Chercher des dîners, faire le métier de parasite. ‖ *Chasser sur les terres de quelqu'un*, Entreprendre sur ses droits ou ses attributions. ‖ *Chasser de race*, Être d'une ancienne race ; appartenir à une famille dont la noblesse remonte haut. (Veux.)

— Arg. S'enfuir. ‖ *Chasser des clignots*, Pleurer.

— Chorégr. Exécuter le pas de danse appelé « chassé » : CHASSER *de côté*, *en avant*, Amener un pied derrière l'autre et avancer aussitôt celui-ci, comme si le premier le chassait.

— Mar. *Chasser sur ses ancres*. Se dit d'un navire, quand les ancres courent sur le fond ou qu'elles *chassent*. ‖ Fig. Être emporté au hasard, n'avoir plus de frein ou de moyen de salut : *Toutes les boussoles sont perdues, la société* CHASSE SUR SES ANCRES. (V. Hugo.) ‖ *Un bateau, Une boule a chassé*, Quand il y a eu changement entre la place primitive et la place nouvellement occupée par ces objets.

‖ *Les nuages chassent du nord, du sud*, Quand ils viennent du nord, du sud. ‖ *Un éclaireur chasse dans telle ou telle aire de vent*, Quand il va en reconnaissance dans cette direction.

Un navire chasse à la côte, Il va, sous l'action du vent, vers la côte. ‖ Les ancres labourent le fond et qu'il se dirige vers un autre navire, Quand il va à la côte.

— P. et chasse. Ouvrir une écluse de chasse.

— Techn. Marcher, rouler, en parlant d'une voiture : *Voiture qui* CHASSE *bien.* ‖ Commencer à étendre l'or ou l'argent avec le marteau.

— Typogr. Supprimer un mot, une ligne, une page ou d'une colonne dans une autre page ou une autre colonne. ‖ Occuper plus ou moins d'espace, avoir plus ou moins d'épaisseur et de force de corps, en parlant des caractères.

— Vénerie. *Chasser a beau trait*, C'est poursuivre un animal de meute à cor et à cri. ‖ *Chasser bien*. Se dit d'un chien qui se comporte bien à la chasse. ‖ *Chasser au poids*, Chasser de telle sorte que l'on rapporte une grande quantité de gibier. ‖ *Chasser de gueule*. Se dit d'un limier qui crie, au lieu de rester coi. ‖ *Chasser de haut vent*, Se dit d'un chien qui, pour lever ou arrêter une pièce de gibier, chasse contre le vent.

— PROV. : **Bon chien chasse de race.** On hérite généralement des qualités et des vices de sa famille. ‖ **Leurs chiens ne chassent pas ensemble.** Se dit de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence, qui n'ont pas de sympathie l'une pour l'autre.

— PROV. LITTÉR.

Chasser le naturel il revient au galop.

V. NATUREL.

Se chasser, v. pr. Etre chassé : *Les lapins* SE CHASSENT *au furet. Les abeilles* SE CHASSENT *d'un rucher.* ‖ S'expulser l'un l'autre : *Dynasties qui* SE CHASSENT *du trône.*

CHASSE-RAGE n. m. Nom commun de la PASSE-RAGE.

CHASSERAL, chaînon à terrasses du Jura central, entre le val Saint-Imier et le lac de Bienne. Son point culminant (1.609 m.) est facilement accessible de Saint-Imier, d'où le chemin d'ascension est le plus court, et de Bienne, d'où une route carrossable conduit presque jusqu'au sommet. La vue s'étend des Alpes à la Forêt Noire.

CHASSERANDERIE n. f. En T. de dr. féod., Droit que payait le meunier exploitant un four banal, pour pouvoir chasser dans l'étendue de la banalité.

CHASSERESSE (*rès* — fém. poétique de *chasseur*) n. f. Femme qui se livre à l'exercice de la chasse : *Une* CHASSERESSE. — Adjectiv. : *Diane* CHASSERESSE.

CHASSÉRIAU (Frédéric-Victor-Charles), administrateur français, né à Saint-Domingue en 1807, mort à Paris en 1881. D'abord avocat à Paris, il fut successivement historiographe de la marine, chef de cabinet au ministère de la marine (1848), maître des requêtes au conseil d'État (1852), et enfin conseiller d'État (1857). On a de lui : *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises* (1841) ; *Précis historique de la marine française, son organisation et ses lois* (1845) ; *Vie de l'amiral Duperré* (1848) ; etc.

CHASSÉRIAU (Théodore), peintre français, frère du précédent, né en 1819 à Samana (Amérique espagnole), mort à Paris en 1856. Élève d'Ingres, il exposa, en 1836, un *Caïn maudit*, le *Retour de l'enfant prodigue* et plusieurs portraits. A ces premiers essais, très remarqués, d'un jeune homme de dix-sept ans, succédèrent *Ruth et Boaz* (1837) ; *Suzanne au bain* et *Vénus Anadyomène* (1839) ; *le Christ au jardin des Oliviers* (1840) ; *Andromède attachée au rocher par les Néréides* (1841) ; la *Descente de croix*; *Esther se parant pour être présentée à Assuérus*, et les *Captives troyennes* (1842) ; un second *Christ au jardin* (1844). Bien que l'influence d'Ingres soit sensible dans ces premiers ouvrages, l'originalité de Chassériau y révèle par quelque chose d'énergique et d'impétueux. Les peintures de l'église Saint-Merri (1843) offrent l'apogée de cette première manière, dont le *Christ au jardin* (1844) marque la fin. Chassériau se laissa séduire par le soleil d'Orient, et devint tout à coup un puissant coloriste. Il produisit dans cette nouvelle voie par une série de seize eaux-fortes représentant des scènes de l'*Othello* de Shakspeare. Le portrait équestre d'Ali-ben-Chaïmel, caïd de Constantine (1845), accusa nettement cette passion de la couleur et du mouvement qui éclate aussi dans le *Sabbat dans le quartier juif, à Constantine* (Salon de 1848) ; les *Cavaliers arabes emportant leurs morts*, *Desdémone*, les *Femmes maures sortant pour jouer avec une gazelle* (Salon de 1850), et aussi le *Baptême de l'eunuque* et le *saint François Xavier baptisant les Indiens et les Japonais*, peintures de l'église Saint-Roch, à Paris. Après ces grandes compositions de Saint-Merri par la vérité des costumes et des types, ces peintures de Saint-Roch manquent de sentiment religieux. *Le Christ chez Marthe et Marie* (1852), la *Déposition en chemin* et *Jésus-Christ précipité du rocher de Leucate* et la *Femme de Mola di Gaëte* décèlent, par l'élégance des lignes et la netteté de l'ordonnance, un ressouvenir des doctrines classiques. Il faut également citer sa dernière œuvre, le *Tepidarium* (Louvre), puis les belles peintures murales qui ornaient l'escalier de la Cour des comptes et dont quelques fragments ont pu être conservés (le groupe de la *Vérité*, etc.).

CHASSE-RIBAUDS (*bô*) n. m. Retraite qu'on sonnait, le soir, dans plusieurs villes de France, et après laquelle tous les vagabonds, ivrognes, etc., que le guet rencontrait étaient conduits en prison et renfermés jusqu'au lendemain. ‖ Pl. *Des* CHASSE-RIBAUDS.

CHASSE-RIVET (*vè*) n. m. Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous en cuivre ou en fer. ‖ Pl. *Des* CHASSE-RIVET OU CHASSE-RIVETS. V. CHASSE (fig.).

CHASSERON, un des chaînons du Jura central, entre le lac de Saint-Point (France), et le lac de Neuchâtel (Suisse). Du sommet (1.611 m.), vues très remarquable. Au bas de la montagne, la bourgade de Sainte-Croix est un grand centre de fabrication des boîtes à musique.

CHASSE-ROND (*ron*) n. m. Outil servant à pousser les moulures concaves en quarts de rond, appelées *congés*. (Cet outil ressemble au bouvet, mais avec des fers ayant un profil inverse.) ‖ Pl. *Des* CHASSE-ROND OU CHASSE-RONDS.

CHASSE-ROUE ou **CHASSE-RONDELLE** (*dèl*) n. m. Outil de charron. — Borne métallique ou arc destinés à empêcher les roues de détériorer les murs. (Pl. *Des* CHASSE-ROUE OU CHASSE-ROUES, CHASSE-RONDELLE OU CHASSE-RONDELLES.)

CHASSE-TAMPON (*tan*) n. m. Forte barre de fer à laide de laquelle [illegible] l'intérieur d'un tube de chaudière tubulaire, s'il se produit une [illegible] pour le pouvoir repousser [illegible] arrêter la machine à vapeur ou la locomotive. ‖ Pl. *Des* CHASSE-TAMPONS.

CHASSE-TAUPE [illegible] n. m. Nom vulgaire du *dahwa* [illegible]. Pl. *Des* CHASSE-TAUPES.

CHASSETON [illegible] n. m. Genêt. Nom vulgaire du grand-duc.

CHASSEUR n. m. Celui qui chasse, qui aime à chasser : *Le bon chasseur fait le bon* CHASSEUR, *le bon* chasseur *fait le bon chasseur*. Il est des animaux qui poursuivent une proie ou qui aident l'homme dans ses chasses : *Le bouquetin est un chasseur de chamois. Adjectiv. Chien* CHASSEUR.

— Domestique chargé de chasser pour son maître. ‖ Par ext. Domestique revêtu d'une livrée de chasse, qui monte derrière la voiture de ses maîtres. ‖ Jeune homme en livrée employé dans les cafés, les cercles, etc., à faire les commissions des clients.

— Fig. Celui qui poursuit, qui recherche quelque chose avec ardeur : CHASSEUR *de titres, de sinécures*.

— Loc. fam. *Messe des chasseurs*. Messe basse que l'on dit rapidement et grand matin, de façon que les chasseurs puissent y assister sans que leur départ pour la chasse soit retardé.

— Art milit. Autrefois, Nom donné à des soldats choisis parmi les plus agiles, pour former une compagnie d'élite dans un bataillon. ‖ Nom donné à plusieurs corps militaires. V. la partie encycl.

— Chass. *Morceaux du chasseur*, Parties du corps d'un animal tué à la chasse et qu'en général le chasseur préfère, elles avoisinent en général la tête.

— Mar. *Bâtiment chasseur*, Navire qui, dans une chasse, en poursuit un autre, qu'il tire par opposition à CHASSÉ.

— Pêch. *Harengs de chasseurs*, Ceux qui, à peine sortis des bateaux de pêche, sont livrés à la consommation.

— Hippiq. Art milit. Chez avec les *chasseurs à cheval* que fut organisé, en France, le service de la cavalerie légère. L'accompagnie des *chasseurs de Fischer*, créée en 1743 par le maréchal de Saxe, était un corps mixte composé de chasseurs *à pied* et de chasseurs *à cheval* — comme le fut la compagnie des *chasseurs de Morat*, formée en 1761. C'est à partir de 1776 que chaque régiment de dragons eut un escadron de chasseurs. Puis ces escadrons furent, en 1779, réunis quatre par quatre en 4 régiments dont le nombre fut, en 1788, porté à 12, puis à 15 en 1792, à 25 en 1793, enfin à 27 en même temps qu'en 1811 à 31 (1812-1813), plus un régiment de chasseurs de la garde impériale qui provenait, après diverses transformations, des anciens *guides* du général Bonaparte. Ce régiment fut alors dédoublé en 1813, en un de *vieille* et un de *jeune garde*. Le nombre des régiments de chasseurs a été porté à 20 par la loi du 13 mars 1875 et à 21 par celle du 25 juillet 1887.

L'uniforme des chasseurs a souvent varié. Pourtant, le drap du fond fut presque toujours vert foncé. Actuellement, ils portent un dolman bleu de ciel à collet garance, avec brandebourgs et tresses noires, pantalon garance à passepoil bleu ciel — double bande pour les officiers — [illegible] pour les officiers [illegible] ; les sous-officiers [illegible] ; les chasseurs ont [illegible] pantalon garance de drap de troupe, [illegible] de schako, et la *chechia* ou calotte turque. Mais leur tenue de campagne est la veste avec large ceinture rouge portée par [illegible] ; les chasseurs [illegible] ; les chasseurs [illegible] ; les chasseurs

sont mobiles quand ils servent à donner à la pièce le pointage en direction.

— Chass. Sorte de piège.

— Ch. de f. Cadre rectangulaire en bois ou en fer, monté sur des roues, qui porte la chaudière d'une locomotive et ses accessoires, ou la caisse d'un wagon.

— Constr. Encadrement d'une ouverture rectangulaire : *Châssis de pierre*, Dalle de pierre qui en recoit une autre en feuillure. *Châssis à tabatière*, Châssis de tabatière qui s'ouvre de bas en haut. *Châssis à quillotine*, Châssis de fenêtre qui s'ouvre en glissant dans une coulisse. *Châssis d'accès*, Châssis à lames mobiles pouvant s'ouvrir ou se fermer à volonté.

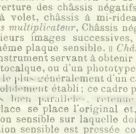

Châssis : 1 A tabatière ; 2 D'accès ; 3 Pour peinture

— Peint. Papier découpé, par les ouvertures duquel on écrit des mots dont l'ordre se retrouve au moyen d'un autre papier découpé de la même façon.

— Fonder. Sorte de cadre métallique dans lequel on tasse le sable gardant l'empreinte d'un modèle suivant un modèle donné.

— Forti. *Châssis de barrage*, Assemblage de montants et de traverses formant, à l'intérieur de la bâche, un contreventail d'une barrière de fortification.

— Jard. Panneau vitré d'une bâche. (Les jardiniers désignent sous le nom de *châssis*, tantôt les panneaux des bâches, tantôt les bâches elles-mêmes.)

Châssis (jard.).

— Mécan. Système de glissières permettant à une pièce mobile un mouvement longitudinal de va-et-vient.

— Menuis. Cadre rigide en bois, muni de vis à pression, et servant aux menuisiers et ébénistes pour le collage du plaqué des surfaces planes.

Châssis menuis. et ébéniste.

— Mus. Cadre composé de diverses pièces de bois ayant pour but de consolider les parois des galeries d'extraction. On distingue divers systèmes de châssis de mine : les *châssis droits, obliques, tournants et faux*.

— Phot. *Châssis à polir*, Sorte de cadre servant à maintenir les plaques de verre pendant leur nettoyage, ou les plaques métalliques pendant leur nettoyage et leur polissage (daguerréotypie, photograveur). ‖ *Châssis négatifs*, Les surfaces sensibles, destinées à être impressionnées à la chambre noire, sont quelquefois renfermées dans des étuis mobiles pouvant, une fois introduits à leur place, à l'arrière de la chambre, être ouverts de l'extérieur, démasquant ainsi la préparation sensible. (Les châssis sont de types différents, selon que la préparation sensible est étendue sur verre ou sur une pellicule rigide (châssis négatifs ordinaires), ou bien qu'elle est étendue sur une bande pelliculaire continue (châssis à rouleaux), ou sur une pellicule souple coupée au format du châssis (châssis extenseur). Les châssis négatifs ordinaires comprennent, le plus souvent, deux préparations sensibles placées dos à dos et séparées par une feuille mince de carton ou de métal. (Selon le mode d'emploi des châssis négatifs, on les distingue en châssis à volet, châssis à mi-rideau et châssis à rideau.) ‖ *Châssis multiplicateur*, Châssis négatif permettant de fixer plusieurs images successives, à la chambre noire, sur une même plaque sensible. ‖ *Châssis-presse* ou *Châssis positif*, Instrument servant à obtenir d'un dessin transparent un photocaque, ou d'un phototype une photocopie. Il se compose de plus-cèrémalement d'un cadre en bois sur ou en métal, solidement établi ; ce cadre porte une glace épaisse à faces bien parallèles, retenue par une feuillure. Sur cette glace se place l'original et, au-dessus de lui, la préparation sensible sur laquelle doit se faire la copie ; la préparation sensible est pressée contre l'original au moyen de volets à charnière appliqués par des ressorts. Dans quelques modèles, il n'y a pas de glace ; le verre du phototype négatif, qui doit alors avoir été obtenu sur plaque, en tient lieu.)

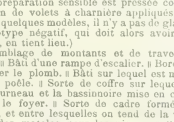

Châssis : 1 A rideau ; 2 Positif ou châssis-presse ; 3. A polir les glaces ; 4. A magasin

— Techn. Assemblage de montants et de traverses d'une porte de fer. ‖ Bâti d'une rampe d'escalier. ‖ Bordure d'une table à couler le plomb. ‖ Bâti sur lequel est monté la porte d'un poêle. ‖ Sorte de coffre sur lequel le cirier place son fourneau et la bassinoire mise en communication avec le foyer. ‖ Sorte de cadre formé de traverses mobiles, et entre lesquelles on tend de la toile pour broder, ou des matelas pour les piquer. ‖ Cadre garni d'un tissu métallique, qui fait partie des pâtes d'une papeterie, et sert à retenir la pâte, tout en laissant couler l'eau. ‖ Cadre, que l'on pose sur la forme, et qui sert à régler l'épaisseur de la feuille. *Châssis de parquet*, Cadre sur lequel on applique la toile du parquet. *Châssis dormant*, Encadrement des parties mobiles d'une fenêtre. *Châssis d'un tableau*, Cadre sur lequel on assujettit la toile qui doit recevoir la peinture. ‖ Pièce dans laquelle est enchâssée l'anse d'un sommier d'orgue. ‖ Partie d'un chariot sur laquelle sont montées les touches. ‖ *Châssis à fiches*, Châssis de cercueil fixé sur le lit du mort dormant, et s'ouvrant comme une porte. ‖ Cadre en bois dans lequel les dessinateurs ploient les dessins et les peintres pour obtenir des réductions de dessins ou de tableaux. ‖ Sorte de caisse, en usage chez les imprimeurs d'étoffes.

— Théâtr. Coulisse.

— Typogr. Cadre rectangulaire en fer, dans lequel on place les pages en position dont l'ensemble constitue une forme. ‖ *Bois de chas*, Bois dont les deux côtés sont parfaits égaux. ‖ *Côtés du châssis*, Les deux côtés du cadre formés par le châssis. ‖ *Châssis hollandais*, Celui dont la barre est placée aux deux tiers de la hauteur.

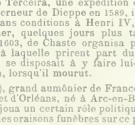
Châssis (typogr.).

— Devoi. Jard. Dans les pépinières et chez les maraîchers, il est indispensable que les vitres, placées bout à bout dans le sens de la hauteur du cadre, s'imbriquent légèrement, la vitre supérieure débordant au-dessus la vitre inférieure, afin d'éviter les ruptures par l'effet de la dilatation. Le verre commun, légèrement coloré, est le meilleur à employer pour la construction du châssis, le verre blanc pouvant déterminer, à l'intérieur de la bâche, une concentration exagérée de la chaleur solaire. Les vitres du panneau, outre qu'elles servent d'abri, jouent un rôle essentiel, car le verre, qui se laisse facilement traverser par les rayons chauds et lumineux du soleil, arrête au passage en grande partie et réfléchit vers le sol et les plantes la chaleur *obscure* qui en émane.

— Mar. Le *châssis* se compose essentiellement de deux côtés ou poutrelles reliées par des entretoises, ayant des tampons de choc pour le recul et la mise en batterie. Les entretoises portent les divers organes nécessaires à la manœuvre de l'affût et de la pièce.

Les *châssis de canons à berceau* sont, en général, faits d'une seule pièce d'acier moulé. Les châssis de canons d'embarcation sont en acier ; l'affût est en bronze pour les canons de 65 millimètres ; on le maneuvre en pivotant d'un levier qui les fait coulisser sur une circulaire. Les canons de 37 et de 47 millimètres ont comme châssis une crapaudine dans laquelle s'engage le pied du chandelier, ou bien encore une cronine destinée à renforcer la crapaudine et à donner un point d'appui plus ferme.

CHÂSSISSIER (*si-é-ra*), *châssis* n. m. Ouvrier qui garnissait les fenêtres de papier huilé. Les CHÂSSISSIERS *étaient les vitriers d'autrefois*. ‖ Ouvrier qui fabrique des châssis.

CHASSOIR n. m. Morceau de bois dont le tonnelier se sert pour enfoncer les cercles du tonneau et les mettre en place. ‖ Ustensile des liseurs, dans les fabriques de tissus façonnés, servant à refouler les poinçons dans l'étui. ‖ Pièce du moulin à *caractères* qui sert à faire sortir la lettre fondue du moule.

CHASSOIRE n. f. Baguette que portent les autoursiers, et sur laquelle ils reçoivent l'oiseau après son vol.

CHASSORS, comm. de la Charente, arr. et à 11 kilom. de Cognac ; 900 hab. Vins et eaux-de-vie, huileries.

CHASSUARII. Ethnogr. V. ATTUARII.

CHASTE (*chasst'* — du lat. *castus*) adj. Qui s'abstient des amours illicites, de pensées déshonnêtes.

— Par ext. Qui est conforme aux règles de la décence, de la pudeur : *Un* CHASTE *amour. Une* CHASTE ; qui aime la chasteté : *Des oreilles* CHASTES.

Qui a quelque chose de doux, de voilé, de timide : *La* CHASTE *lumière de la lune*.

— *Les* CHASTES *sœurs*, *Les* CHASTES *nymphes du Permesse*, *Les* CHASTES *filles de Mémoire*, Les Muses.

— Particulièrem. Châtié, très pur, en parlant d'une langue, du style : *Le vers de Racine est* CHASTE.

— *Chaste épouse de Jésus-Christ*, Titre que les écrivains ascétiques donnent à l'Eglise et aux vierges chrétiennes. ‖ *Les chastes servantes de Dieu*, Les religieuses.

— Absolum. **Cynique, débauché, immodeste, impudique, impur, incontinent, indécent, lascif, libidineux, licencieux, lubrique, luxurieux, obscène, sensuel, voluptueux.**

CHASTE (Aimar DE CLERMONT, seigneur DES CHATTES OU DE), commandeur de Malte, mort en 1603. Il prit part, en 1596, à l'expédition de Henri IV du Ponant, à la campagne de Portugal contre Philippe III d'Espagne ; en 1583, il fit, à l'île de Terceira, une expédition dont il écrivit la relation. Gouverneur de Dieppe en 1589, il remit la ville et la citadelle sans conditions à Henri IV, ce qui permit au roi de gagner, quelques jours plus tard, la bataille d'Arques. En 1603, de Chaste organisa pour le Canada une expédition à laquelle prirent part du Pont-Gravé et Champlain ; il se disposait à y faire lui-même un voyage d'exploration, lorsqu'il mourut.

CHASTEL (Pierre DE), grand aumônier de France, évêque de Mâcon, de Tulle et d'Orléans, né à Arc-en-Barrois, mort à Orléans en 1524, jouant un certain rôle politique sous François Ier. On a de lui des oraisons funèbres sur ce prince, le récit de sa mort et de son enterrement, etc.

CHASTEL (Pierre-Louis-Aimé, baron), général français né à Vesoul en 1774, mort à Genève en 1826. Pendant l'expédition d'Egypte, il découvrit le Zodiaque de Dendérah (musée du Louvre). Il fit les campagnes d'Espagne et de Russie, et se retira en Suisse, après 1815.

CHASTEL (Jean), régicide. V. CHÂTEL.

CHASTEL (DU). V. DUCHÂTEL.

CHASTELARD (Pierre DE BOSCOSEL DE), poète français, né en Dauphiné en 1540, mort en Angleterre en 1564, étant petit-fils du chevalier Bayard. Attaché comme page à la maison de Montmorency, il fut admis à la cour de François II, et conçut pour Marie Stuart une ardente passion. Il échangea avec elle des poésies galantes. Lorsque celle-ci, devenue veuve, retourna en Ecosse (1561), Chastelard fit partie de l'escorte qui l'y accompagna, revint en France, puis en 1562, retourna en Ecosse, où Marie Stuart, par ses familiarités, eut le tort de paraître encourager sa passion. On le trouva un soir couché sous le lit de la reine. Marie, irritée, lui ordonna de se [illegible] nouvelle imprudence, le fit arrêter. Condamné à mort [illegible]

CHASTELER [illegible] heure dans l'armée autrichienne, fit la campagne contre les Turcs en 1789, celles de la Révolution contre la France, [illegible] gnies (1794). Il fit preuve d'une grande intrépidité dans la campagne d'Italie sous Souvarov, reçut, en 1799, le com[illegible] co pays contre les Français ; mais il fut defait complete[illegible] battit [illegible] Venise, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

CHASTELIER-DUMESNIL [illegible] marquis DE), né à Valenciennes en 1700, mort à Paris en 1761. Il prit part à la campagne de Westphalie (1741), à la guerre de la succession d'Autriche, à la guerre de Sept ans. Lieutenant général depuis 1748, Louis XV lui accorda, en 1755, le titre de marquis. En 1757, il remplit avec succès une mission diplomatique auprès de l'électeur de Bavière. Gouverneur du Brouage (Saintonge), puis commandant militaire du Dauphiné, il eut à lutter contre le parlement de Grenoble, à cause de la sévérité rigoureuse avec laquelle il avait obéi à un ordre de la cour.

CHASTELLAIN [illegible] **CHASTELAIN** [illegible] quelque flamand, né dans le pays d'Alost (Flandre) vers 1405, mort à Valenciennes en 1475. Après avoir fait ses études à l'université de Louvain, il se rendit à la cour de Bourgogne, où il devint écuyer de Philippe le Bon ; puis il alla visiter l'Angleterre et la France. A son retour, il entra tout à fait dans la confiance du duc de Bourgogne, qui fit de lui son conseiller et son chroniqueur en titre. Il jouit de la même faveur auprès de Charles le Téméraire, qui l'arma chevalier en 1473. Il était bien placé pour connaître les événements, et sa *Chronique des choses de ce temps* (qui fut continuée après 1474 par Jean Molinet) vaut par son exactitude, malgré l'admiration un peu partiale de l'auteur pour les ducs de Bourgogne. Ses œuvres historiques, littéraires et poétiques, sont nombreuses. Elles ont été publiées par Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1863-1866). Citons les *Epitaphes d'Hector et d'Achille, les Douze dames de rhétorique*, *L'épitaphe du messire Jacques de Lalaing* ; les ballades, les rondeaux, etc.

CHASTELLUX [illegible] qui tire son nom de la localité de *Chastellux* [illegible] Yonne. Le plus ancien seigneur de Chastellux connu est Artaud, qui vivait au commencement du XIIe s. La famille de Chastellux s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le comte de Chastellux a publié : *Histoire généalogique de la famille de Chastellux* (1869).

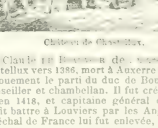
Château de Chastellux.

CHASTELLUX Claude DE [illegible] R de [illegible] France, né à Chastellux vers 1386, mort à Auxerre en 1453. Il servit avec dévouement le parti du duc de Bourgogne, dont il était conseiller et chambellan. Il fut créé maréchal de France en 1418, et capitaine général de Normandie, mais se fit battre à Louviers par les Anglais, et la charge de maréchal de France lui fut enlevée, en 1421.

CHASTELLUX (François-Jean, marquis DE), militaire et littérateur, né et mort à Paris (1734-1788). Il se distingua durant la guerre de sept ans et servit comme major général de l'armée de Rochambeau, durant la guerre de l'Indépendance américaine. Lié avec Voltaire et les encyclopédistes, il entra à l'Académie française, en 1775. Il a publié de nombreux ouvrages, et sur des sujets très divers. Le meilleur est son *Voyage dans l'Amérique septentrionale* (1786).

CHASTEL-MARLHAC, comm. du Cantal, arr. et à 31 kil. de Mauriac, près du Vollon, affl. de la Sumène ; 1.250 hab. *Fontaine minérale de Chastel*. Tombelles. Restes de constructions romaines. Ruines du château de Chastanat.

CHASTEMENT [illegible] manière chaste, avec [illegible]

CHASTENET DE PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques), général et physicien français. V. PUYSÉGUR.

CHASTETÉ (*ste* — du lat. *castitas* ; même sens) n. f. Vertu des personnes chastes ; abstention des plaisirs illicites ; bonnête retenue dans les plaisirs permis.

— Par ext. Entière abstinence des plaisirs de l'amour : *Faire vœu de* CHASTETÉ.

— Particulièrem. Correction, caractère d'une langue, d'un style pur, châtié.

— SYN. Chasteté, continence, honneur, pureté, sagesse, vertu. La *chasteté* est une vertu qui fait qu'on s'abstient des plaisirs charnels défendus, qu'on en repousse même la pensée. La *continence* est le fait seul de s'abstenir, et ce fait peut être contraint ; lors même qu'il est volontaire, il peut s'allier à des désirs que la chasteté réprouve. La *pureté* est la chasteté la plus parfaite. Quant aux trois mots *honneur, sagesse, vertu*, ils ne sont synonymes des précédents que lorsqu'ils s'appliquent aux femmes ; l'*honneur* suppose la volonté de rester estimable aux yeux du monde ; la *sagesse* entraîne l'idée de la prudence avec laquelle une femme évite les occasions dangereuses ; la *vertu* fait penser au courage avec lequel une femme résisterait aux [illegible]

— ANTON. Concupiscence, cynisme, immodestie, impudeur, impudicité, impureté, incontinence, indécence, lascivité, licence, lubricité, luxure, obscénité, sensualité, volupté.

CHASTILLON. Biogr. V. CHÂTILLON.

CHASTILLON [illegible] Louise-Marie de [illegible]

[illegible] IV [illegible] Chastelet, [illegible] Chastelet, [illegible] Les Hémiptères [illegible] Paris, [illegible] Tome, [illegible] la collection complète de Chastillon.

CHASTRE n. m. Nom que l'on donne communément, dans le midi de la France, au merle à plastron.

CHASTREIX, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 61 kilom. [illegible] chef-lieu de canton. [illegible] hab.

CHASUBLE (*subl.* — V. la partie encycl.) n. f. Ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole, pour la [illegible] que [illegible] la chasuble.

— Encycl. La *chasuble* était primitivement un manteau porté indifféremment par les laïques et les clercs : elle était complètement ronde, avec une ouverture au centre, par où celui qui la revêtait passait la tête ; on la relevait en plusieurs bras. Développant ainsi l'homme en entier, elle était [illegible] parée à une petite manson, *casa, casula, casubla*, [illegible] qui en tirent son nom. On l'appelait aussi *planeta*, planète, par allusion au peu de fixité sur les épaules. Vers le VIe siècle, elle devint un ornement sacré que les prêtres d'Occident revêtaient par-dessus l'étole pour célébrer la messe. On commença à l'échancrer au VIIe siècle, pour la rendre plus commode. De nos jours, elle est réduite à deux pans, dont l'un tombe sur la poitrine, l'autre sur le dos du prêtre. Le pan de derrière porte toujours l'image d'une croix. Les chasubles doivent être de soie ou de drap d'or ; la soie ne peut avoir que l'une des cinq couleurs liturgiques : noire, blanche, rouge, violette et verte.

Chasuble. (Le Tintoret, Bibliothèque impériale, manuscrits des Ordres, n° 1, in-folio, manuscrit grec, XVIe s.)

CHASUBLERIE (*rî*) n. f. Art ou action de fabriquer des chasubles et autres ornements sacrés du même genre : *Connaître la* CHASUBLERIE. || Commerce de ces ornements : *Fonder une maison de* CHASUBLERIE. || Articles de ce commerce : *Vendre des* CHASUBLERIES.

CHASUBLIER (*blié* — ÈRE) n. Celui, celle qui fait ou vend des chasubles et autres ornements du genre des chasubles.

CHAT (*cha* — du lat. *cattus*, n. m.) Genre de mammifères, de l'ordre des carnivores et de la famille des digitigrades, qui renferme, outre l'animal domestique du même nom, un grand nombre d'espèces caractérisées par un museau court et arrondi, des mâchoires très fortes, des ongles rétractiles : *Le lion et le tigre sont des espèces du genre* CHAT. || *Chat sauvage*, Variété de chat qui vit dans les bois. || *Chat haret*, Chat domestique qui s'est retiré dans les bois et les garennes et y vit de gibier. || *Chat chartreux* ou *des chartreux*, Chat domestique dont le pelage est gris bleuâtre. || *Chat d'Angora*, Belle variété de chat domestique, à poil long et soyeux. || *Chat d'Espagne*, Chat à pelage roux ou mêlé de blanc, de roux et de noir.

— Quelques espèces du genre chat ou même appartenant à d'autres genres portent le nom de « chat. » || *Chat musqué* ou *Chat bizaum*, Civette. || *Chat de Constantinople*, Genette. || *Chat épineux*, Nom vulgaire du condon. || *Chat du Canada*, Espèce de lynx du Canada. || *Chat à crinière*, Guépard. || *Chat volant*, Nom vulgaire du galéopithèque. || *Chat de mer* ou *marin*, Espèce de phoque.

— Fam. Terme d'affection qu'on adresse à un enfant, ou à une personne avec laquelle on a des relations d'intimité.

— Par plaisant. *Chat fourré*. Se dit, se disait surtout, des docteurs, des magistrats et de certains dignitaires qui portent des fourrures à leurs habits de cérémonie. || *Chat grillé*, Jeune enfant chétif et qui ne grandit pas. || *Musique de chat*, Musique aigre et discordante.

— Loc. fam. *Chien et chat*, Personnes qui ont une grande antipathie l'une contre l'autre. || *Écrire, griffonner comme un chat*, Écrire d'une manière illisible. || *Avoir vu* ou *avoir vu les chats*. Se dit d'une personne qui a des égratignures au visage. || *C'est le chat*, Réponse ironique par laquelle on donne à entendre à une personne que l'on ne croit pas à l'explication qu'elle donne pour se justifier : « *Ce n'est pas moi qui ai fait cela, je vous assure.* — *Non,* C'EST LE CHAT. » || *Pas un chat*, Personne : *On ne rencontre* PAS UN CHAT *dans ces rues* [illegible] *que j'oublie un chat*, C'est une chose sans importance, sans gravité ; c'est une bagatelle. || *Courir comme un chat maigre*, Courir vite et beaucoup. — Se dit aussi d'un coureur de femmes. || *Passer sur quelque chose comme chat sur braise*. Se dit d'un homme qui glisse légèrement sur un fait auquel il veut écarter l'attention. || *Le chat a toujours les pieds*, Se dit d'une personne adroite, qui sait toujours se tirer d'affaire. — S'applique, surtout en politique, à ceux qui savent conserver leurs places sous tous les gouvernements. || *Jeter sa langue aux chats* (ou *aux chiens*), Avouer que l'on ne saurait deviner ; se reconnaître confondu. || *Avoir un chat dans la gorge*, Éprouver dans le gosier un embarras soudain, par suite duquel la voix se trouve arrêtée ou voilée. || *Bailler le chat par les pattes*, Présenter une chose par l'endroit, le côté le plus difficile. || *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, Faire courir à un autre le risque d'une entreprise, d'une affaire dont on espère recueillir soi-même le profit. || *Avoir une mine de chat fâché*, Paraître furieux. || *Avoir un œil à la poêle et l'autre au chat*, Veiller à deux choses à la fois. || *Acheter, Vendre chat en poche*, Acheter, Vendre sans voir, sans montrer l'objet acheté ou vendu. (Sans doute parce qu'un chat fut mis à la place d'un lièvre dans une poche de gibecière, pour tromper l'acheteur.) || *Éveiller le chat qui dort*, Réveiller une affaire assoupie, se susciter un danger que l'on aurait dû éviter prudemment. || *Il n'y avait que le chat*, Il n'y avait aucun spectateur.

— Art milit. *Chat hampé*, Instrument formé de plusieurs branches de fer élastique, et qui sert à découvrir les chambres qui peuvent exister dans des canons. || *Chat à griffes*, Instrument de fer muni de plusieurs griffes, dont on se sert pour rechercher s'il y a des de chambres dans l'intérieur des canons de fusil. || *Chat à neuf queues*, Sorte de fouet formé de neuf cordes terminées par une pointe de fer, dont les Anglais se servaient ou se servent encore pour châtier les matelots, les soldats. V. CHAT-CHASTEIL.

— Blas. Figure de chat qui symbolise la liberté et l'indépendance, ou, selon d'autres, l'astuce et même l'hypocrisie. || *Chat effarouché*, Celui qui est rampant. || *Chat hérissonné*, Celui qui fait le gros dos et qui a le poil rehrousé.

Chat à neuf queues.

Chat-huant, ou chat d'airin.

— Comm. Nom d'une ancienne sorte de drap de basse qualité, que l'on teignait en bleu foncé ou en noir.

— Jeux. Sorte de jeu d'enfants qui consiste à atteindre et à toucher un joueur, lequel, à son tour, cherche à en atteindre et à en toucher un autre. || *Chat coupé*, Jeu du même genre, dans lequel un joueur peut se substituer à celui qui est poursuivi, en passant entre lui et le poursuivant. || *Chat perché*, Autre jeu, où l'on échappe au poursuivant en montant sur quelque chose, en se suspendant au-dessus du sol par la force des poignets. || *Le chat et le rat*, Jeu où deux joueurs poursuivent les uns les autres, en suivant les deux bandes et attachés aux bouts d'une longue corde, *chat* et *le rat* [illegible] peuvent [illegible] chat à atteindre [illegible] tandis que les autres, le rat [illegible] joueurs qui la [illegible] ent.

Chat marin.

— Mar. Navire à dos [illegible] plat et arrondi des deux extrémités, il portait des mâts à pibles à voiles carrées mobiles. || Radeau à rames du XVIe siècle. || *Trou du chat*, Espace vide rectangulaire ménagé au centre de la hune pour donner passage à la tête du mat, aux cuis et aux haubans quand gabiers qui montent dans la hune. || *Chat* ou *Grappin*. V. CHATTE.

— Pêch. Grappin au moyen duquel on peut retirer les filets au fond de la mer. V. CHATTE.

— Techn. Fonte qui s'échappe du haut fourneau, par suite de la rupture du tampon du trou de coulée. || Rondelle de métal percée d'un trou, dans lequel passe la corde de l'aplomb du charpentier. Matière étrangère dure qu'on trouve dans l'argile, de Rotelet, est une roussette (*scyllium catulus*), nommée *gatta d'arga* à Nice, *catta rouquiera* à Cette, [illegible] Havre. C'est aussi le nom de la grande roussette (*scyllium canicula*), *catta roussa* de Cette, etc.)

— n. m. pl. Nom donné, dans les campagnes, aux folles fleurs du noyer, du saule ou du coudrier.

— Loc. prov. : **On ne peut prendre de tels chats sans mitaines.** Se dit d'une affaire qui présente de grandes difficultés, qui est épineuse. || **Le chat sort, les souris dansent.** Quand les maîtres ou les chefs sont absents, les écoliers, les inférieurs se livrent au désordre. || **La nuit, tous les chats sont gris.** Dans l'obscurité, il est aisé de confondre les personnes et les choses. || **Le mou est pour le chat.** Se dit de ce qui revient naturellement à quelqu'un. || **A bon chat bon rat.** Se dit quand celui qui attaque trouve un antagoniste capable de lui résister. || **Chat échaudé craint l'eau froide.** On redoute même la fausse apparence du mal qu'on a ressenti une fois.

— ALLUS. LITTÉR. :

1° On appelle un *chat* un chat-huant, ou tripon.

Vers de Boileau (satire IIe) : — Rodet était un procureur au parlement, connu par son avidité et ses friponneries. (Dans l'application, le vers de Boileau exprime l'absence de tout euphémisme, de toute réticence dans les expressions.)

2° **Un saint homme de chat,** Hémistiche d'un vers de la fable de La Fontaine : *le Chat, la Belette et le Petit Lapin.* (Dans l'application, il caractérise l'hypocrisie et la méchanceté cachées sous des apparences de bonhomie.)

— ENCYCL. Zool. Les mammifères carnassiers faisant partie de la grande famille des félidés ou félins appartiennent, pour ainsi dire tous, au genre *chat* (*felis*). L'espèce type est le chat sauvage d'Europe (*felis catus*), qui habite toutes les grandes forêts, excepté dans l'extrême nord. On croit pouvoir avancer que le chat sauvage peut se croiser avec les chats domestiques et produire des individus à longs poils, à queue courte et très fournie et à bandes sinueuses caractéristiques. Il est probable que l'on a confondu, dans ces cas, les chats domestiques marrons avec le vrai chat sauvage. Quant au chat domestique, aujourd'hui répandu sur tout le globe, on est d'accord qu'il descend, pour la majorité des cas, du chat des anciens Égyptiens, qui est le chat ganté (*felis maniculata*), habitant l'Afrique occidentale et domestiqué depuis les temps les plus reculés par les Nubiens. Quelques mélanges problématiques ont pu se produire avec les chats indiens (*felis chaus*) et afghans (*felis chaviana*), d'où dériveraient peut-être certaines races asiatiques et persanes à longs poils comme les chats d'Angora. Dans l'Inde, d'ailleurs, comme en Indo-Chine, plusieurs espèces peuvent se croiser avec les chats domestiques, comme le chat mignon (*felis minuta*) et le chat viverrin (*felis viverrina*). Dans le Siam, existent des races domestiques, à queue longue ou très courte, qui ne se laissent pas mieux ranimer à un type commun : le chat malais a la queue courte ou tondue ; le chat de l'île de Man n'a pas de queue. Le chat domestique, peu commun dans l'antiquité, n'apparaît en France qu'au moyen âge ; puis, au XVIe siècle, il était considéré comme un animal rare et précieux, dont on tenait compte dans les inventaires. Ses nombreuses races se sont encore augmentées depuis que l'on connaît mieux les chats de l'extrême Orient chinois. La chatte domestique porte de 55 à 56 jours, et met au monde de 2 à 5 petits qui n'ouvrent leurs yeux qu'au bout de neuf jours. Il y a deux portées par an : une au printemps, l'autre à la fin de l'été. Suivant les races, le dessous des pattes, les lèvres et le nez sont roses ou noirs. Les chats blancs à yeux bleus sont souvent complétement sourds. La durée moyenne de la vie est de douze à quinze ans. Les nombreuses espèces de chats sauvages sont souvent appelées chats-tigres, comme les servals (*galeopardus*) d'Afrique (V. SERVAL), quand elles sont tachetées, comme le *felis ornata* du nord-ouest de l'Inde et de la Perse ; le *felis scripta* du Thibet ; les *felis viverrina* et *minuta*, et les *felis macroscelis* et *marmorata*, grandes et belles espèces de la région indo malaise, pour lesquelles on a

CHAT DOMESTIQUE : 1. Ordinaire ; 2. Angora. — Des chartreux : 3. Du Siam. — 5. Chat sauvage. — FELIS : 6. Rufipinosa ; 7. Scripta, 8. Pajeros, 9. Maniculata, 10. Viverrina, 11. Scelidogaster, 12. Ejra.

dosse, qui la rend plus fragile et ne permet pas de la débiter. || Chevalet de couvreur.

— Zool. *Chat de mer*, Nom donné à un coquillage qui est hérissé d'épines. || Nom vulgaire de beaucoup de poissons, comme la chimère, certains squales, etc. [Le *chat-fait* le sous-genre *mustelus*. Pour la distribution géographique, V. FELIDÉS.] Dans l'Inde, comme en Afrique, existent des chats fauves ou dorés : *felis rubiginosa*, *felis Temminckii*, *felis scelidogaster*, etc. Les chats d'Amérique sont l'ocelot (*felis pardalis*), le chat (*felis mitis*), le chat des

pampas (*felis pajeros*, *felis colocolo* et *felis Geoffroyi*), et enfin l'*ocpa* et le *yaguarondi*.

Le chats-tigres, comme le *felis Tarmuancia* et autres espèces de moyenne taille, se trouvent dans les terrains tertiaires V. FELINES.

— Bibl. : Elliot, *Monographie des felidés*. Les trois peuples d'Archéol. Les Egyptiens ont appriv[illegible] le *chat* de toute antiquité. Ils en avaient deux espèces : le mangeur de souris et le chat-tigre. Tout ou à peu trouvé les momies de ces bêtes, enterrées dans des sépultures spéciales. La tête a comparativement son museau comme un chien, même à la chasse sur les [illegible] entourée d'un respect si profond, que [illegible] capital de la mort, [illegible] ce rite par [illegible] moins aux temps grecs-romains du [illegible] Le chat joue un grand rôle dans la mythologie, et il est assez souvent question du grand chat céleste qui avait terrassé le serpent mythique Apep à coups de griffes. La déesse chat adorée très spécialement par le peuple de Thèbes, sous le titre de *Dame du ciel*. La déesse de Pubaste, Bastet, était quelquefois représentée sous le léopard femelle V. BAST ; c'est auprès de son temple qu'on a trouvé les cimetières de chats les plus peuplés. Les cadavres y étaient parfois de figures en bronze ou en bois doré ; les unes de grandeur naturelle, les autres plus petites, ou de têtes de chattes en bronze aux yeux émaillés. On les a découvertes et vendues par millions de 1850 à 1890.

Chat égyptien, [illegible] d'après [illegible]

— Iconogr. : Au musée du Vatican, dans la Salle des animaux, il y a plusieurs belles figures de chat en bronze et en marbre ; une, entre autres, représentant un chat effrayé, parfait d'attitude. Une mosaïque antique du musée de Naples, à Naples, nous montre un chat sur le point de dévorer une caille.

Parmi les meilleures représentations du chat que nous offre l'art moderne, rappelons : un *Combat de chats dans une cuisine*, tableau de Paul de Vos, au musée de Madrid ; le *Combat d'un chat avec un chien*, gravé par Basan, d'après Bernaert Nocasus ; un *Chat tigré quittant une souris*, dessin-lavis de H. Ibo, au musée de Dresde ; un *Chat volant du gibier*, charmante peinture d'Hamilton, à la pinacothèque de Munich ; le *Concert des chats et des singes*, célèbre composition de Teniers (même musée). *L'Agé et l'ami*, célèbre peinture de Jean Jacques Barlow, représentant un fait dont cet artiste fut témoin en Ecosse : un aigle aveugle par un chat qu'il avait enlevé s'effondrant à terre avec lui. Une *Chatte allaitant ses petits*, groupe en bronze de Pierre Frémiet. Citons encore les compositions non moins originales que nombreuses de L.-E. Lambert, surnommé le « peintre des chats », de Renard et de Steinlen.

— Méd. vétér. Les maladies du *chat* sont moins nombreuses que celles du chien. Il y a d'abord une *maladie du jeune âge ou gourme*, qui se présente par de l'inappétence, des vomissements, les chaussures, la diarrhée, et qui peut se terminer par une pneumonie mortelle ; elle se traite par le salol en pilules, à la dose de 20 à 30 centigrammes. Le chat est encore sujet aux *entérites vermineuses*, contre lesquelles on emploie la poudre de noix d'arec, à dose de 1 gramme dans du lait ; à la *gale*, que l'on guérit par le baume du Pérou dissous dans 4 parties d'alcool ; enfin, au *cancer des lèvres*, maladie incurable. On débarrasse le chat des poux et des puces au moyen de bonne poudre de pyrèthre insuffiée dans les poils.

Chat botte (LE MAÎTRE CHAT ou LE), titre et personnage d'un conte de Perrault. Ce chat est l'unique bien échu en héritage au dernier de trois frères. Grâce à ses stratagèmes, son désolé maître passe bientôt pour un marquis immensément riche (V. CARABAS), et devient le gendre du roi. Les moyens du maître chat ne sont pas des plus scrupuleux, car il menace de hacher comme chair à pâté tous ceux qui ne soutiendront pas ses mensonges, et n'hésite pas à dévorer le véritable possesseur de tous les biens qui lui attribue à son maître. La victime, à vrai dire, est peu intéressante : un ogre qui commet la sottise de se métamorphoser en souris devant un chat !... Le conte amuse, c'est l'essentiel, et l'auteur, à son habitude, en tire brusquement deux moralités : la première, c'est que « l'industrie et le savoir-faire valent mieux que les biens acquis » ; la seconde, que

« [illegible] la naissance et la jeunesse,
Pour mériter de la richesse,
Il faut, [illegible] ne sont pas des moyens toujours indifférents.

Chat-Noir (le), cabaret artistique de Paris, fondé boulevard Rochechouart, par Rodolphe Salis, et transféré, en 1885, rue Victor-Massé. Toute une pléiade de poètes, chansonniers et humoristes, de dessinateurs, s'est formée au Chat-Noir : Alph. Allais, Georges Auriol, Jules Jouy, Mac-Nab, A. Masson, Montoya, Xanroff, Hyspa, Delmet, Ferny, M. Donnay, Jean Rameau, etc., y ont fait entendre leurs premières compositions. Salis y avait établi un petit théâtre sur lequel de véritables œuvres étaient jouées, par leurs propres auteurs, à l'aide de silhouettes découpées dans du cuir ; ces « ombres » étaient dessinées par Pille, Willette, Caran d'Ache, Czes, Henri Rivière, qui donnaient dans ces spirituelles ou dramatiques créations la mesure du talent qui devait leur valoir plus tard une légitime notoriété. Tout ce que Paris comptait d'illustre dans les lettres et dans les arts a applaudi la représentation de ces pièces, dont quelques-unes : *l'Epopée*, *le Lutrin du Chat Noir*, *le Mariage de l'Etoile*, *Sainte Geneviève*, *l'Enfant prodigue*, sont devenues célèbres. Tous les genres, d'ailleurs, ont figuré sur ce théâtre éclectique, depuis la bucolique jusqu'à l'opérabouffe retracée par Georges d'Esparbès, depuis la scène pleine de douceur mystique du christianisme primitif, mises « à la scène » par Rivière et Fragerolles.

Le *Chat Noir* manifesta encore ses tendances indépendantes par la publication d'une feuille hebdomadaire, d'abord très libre, qui avait pour titre et pour frontispice l'animal-emblématique sous le vocable duquel florissait l'établissement. L'un et l'autre ont cessé d'exister en 1895.

CHAT *chat*, **CHATTE** adj. Familier, doux, caressant et quelque peu hypocrite : *Des manières* CHATTES.

CHÂTAIGNA (*tè*, *et gn mll* [illegible]) n. f. Bot. [illegible] dans les régions montagneuses du [illegible]

CHÂTAIGNAL (*tè-gnal* [*gn* mll.]) n. m. Nom donné, dans certaines contrées de France, à des terres granitiques dans lesquelles le châtaignier seul peut pousser et fructifier.

CHÂTAIGNE (*tèg'n* [*gn* mll.] — du lat. *castanea*) n. f. Fruit du châtaignier.

— Par ext. Nom donné à [illegible] divers d'autres végétaux. ‖ *Châtaigne d'Amérique*, Fruit de la sloanée dentée. ‖ *Châtaigne de cheval*, Fruit du marronnier d'Inde. ‖ *Châtaigne de la Trinité*, Fruit du pachira aux grandes fleurs. ‖ *Châtaigne de mer*, Fruit du mimosa grimpant. ‖ *Châtaigne de terre*, Racine du bunion ou [illegible] et de la [illegible] *Brésil*, Fruit de la berthollétie élevée, connu à Paris sous le nom de NOIX D'AMÉRIQUE. ‖ *Châtaigne de Calabre*, Fruit de l'artocarpe. ‖ *Châtaigne sauvage*, Fruit de la brabéie étoilée. ‖ *Châtaigne d'eau* ou *Châtaigne cormie*, Nom du fruit de la macre.

— Argot. Soufflet, coup sur la joue.

— Art vétér. Nom que l'on donne à une plaque cornée située à la face interne de l'avant-bras des solipèdes, sur son tiers inférieur, et de la face interne et inférieure du jarret. (L'âne ne porte de châtaigne qu'aux membres antérieurs. Chez le mulet, la châtaigne du membre postérieur est généralement plus petite que dans le cheval, et manque quelquefois.)

Zool. *Châtaigne de mer*, Nom vulgaire de diverses espèces d'oursins comestibles des côtes de France, notamment de l'*echinocardium*, et de l'*oplopora mele*.

— ENCYCL. Bot. La *châtaigne* entre pour une large part dans l'alimentation publique. Ce fruit forme presque à lui seul toute la nourriture des montagnards de l'Auvergne, des Cévennes et du Limousin, et de plusieurs autres contrées où les céréales sont souvent [illegible] presque toujours insuffisantes. Les variétés les plus [illegible] servent à engraisser les cochons et la volaille. V. VARIÉTÉ.

— *Châtaigne d'eau*. La châtaigne d'eau est le fruit de la macre ou *trapa natans*, rangée dans la famille des halograges ou des halorages des onothéracées, plante aquatique assez commune dans certaines rivières de France. Ces fruits sont des noix, à coque épaisse, d'un noir luisant, hérissés, armés de pointes très dures. On mange l'embryon, cru ou cuit. On fait bouillir le fruit dans l'eau, ou on le fait griller sous la cendre. Le goût laisse à désirer, car ces fruits ont du dans la vase lui communique une saveur particulière. En Chine et au Japon, on mange des châtaignes d'eau fournies par d'autres espèces de macres.

Châtaigne d'eau

CHÂTAIGNERAIE (*tè-gnerè* [*gn* mll.]) n. f. Terrain planté ou couvert de châtaigniers ; châtaigniers qui croissent sur ce terrain : *Traverser une* CHÂTAIGNERAIE. *Abattre une* CHÂTAIGNERAIE. ‖ On dit quelquefois CHÂTAIGNÈRE.

CHÂTAIGNERAIE (LA), ch.-l. de cant. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, entre la Mère et le Loing ; 1.944 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de grosses étoffes de laine ; clouteries et couteliers ; fabriques de sabots ; teintureries. — Le canton a 20 comm. et 23.102 hab.

CHÂTAIGNERIE (LA), gentilhomme français, adversaire du duc de Guise, V. CHARBONNEAU.

CHÂTAIGNIER (*gni-è* [*gn* mll.] — rad. *châtaigne*) n. m. Bot. Genre qui a donné son nom à la famille des castanéacées, comprenant environ dix-sept espèces de l'hémisphère nord des deux mondes et des régions chaudes de l'Asie.

‖ Bois du même arbre : *Table de* CHÂTAIGNIER.

— Hortic. Variété de pomme, à chair blanche et farineuse, que l'on mange le plus souvent cuite.

— Encyl. *Châtaignier du Brésil*, Arbre d'origine américaine, la berthollétie élevée, qui donne des fruits connus en France sous le nom de noix d'Amérique ». L'amande de ce fruit est bonne à manger et fournit une huile d'excellente qualité.

— ENCYCL. Bot. L'espèce européenne est le *châtaignier commun* (*castanea vulgaris* de Lamark ; *fagus castanea* de Linné). C'est un bel arbre, dont les racines s'enfoncent obliquement dans le sol. Sa tige, droite, à écorce grisâtre dans la jeunesse, plus tard rugueâtre, fendillée, atteint souvent de grandes dimensions, et porte des branches et des rameaux étalés, couverts de nombreuses feuilles cordées, lisantes, grandes et fortement dentées.

Châtaignier : [illegible] grande [illegible]

Connu et cultivé de toute antiquité, le châtaignier a produit un grand nombre de variétés. La plus estimée est le *marronnier* ou *marron* de grosses et excellentes châtaignes appelées *marrons de Lyon*, *du Luc*, *d'Anbray* ou *d'Agen*. Nous citerons encore la *châtaigne ordinaire*, petite, assez bonne, très productive, se rapprochant du type sauvage, et enfin la *châtaigne des bois*, petite, presque insipide et se conservant peu.

Le *châtaignier commun* habite surtout les [illegible] plaines. Il est sensible au froid, et il lui faut un [illegible] assez long pour mûrir ses fruits ; aussi n'est-il cultivé dans le nord que comme arbre forestier. Il réussit très bien, au contraire, dans les vallées des hautes montagnes du midi de l'Europe qui, bien que couvertes de neige pendant six mois de l'année, sont fort chaudes en été. Il aime les endroits découverts, et vient très bien sur les coteaux et les montagnes d'une élévation moyenne. On le propage par semis fait au printemps, soit en place, soit en pépinière, pour le transplanter au bout de deux à cinq ans.

La croissance du châtaignier est lente dans les premières années ; mais, ensuite, elle devient plus active. Comme sa longévité est considérable, il peut atteindre de très grandes dimensions (souvent 3 mètres de tour). Un châtaignier de la [illegible] Montsaugeon, [illegible] par le [illegible] venir de J.-J. Rousseau. Le plus célèbre de tous les châ[illegible] distance de la ville d'Aix-Reale, et que l'on connaît sous le [illegible] taillis. On le cultive aussi en émonde ou en têtard et en futaie.

Le bois du châtaignier est blanc dans les jeunes sujets, et fauve dans les arbres d'un certain âge. Il est dur, souple, tenace, élastique. Il est bon surtout pour les combles, pour la charpente à couvert, pour la confection des futailles, des cercles, des claies, des treillages, des échalas, des poteaux, etc. Comme bois de chauffage, il donne beaucoup de cendre et peu de flamme ; il a surtout le grave inconvénient de pétiller et de lancer au loin des éclats. Son charbon est léger et bon pour la forge.

Le châtaignier commence à produire des fruits vers la cinquième ou la sixième année de greffe, et atteint son produit maximum vers soixante ans. La récolte a lieu dès que les châtaignes se détachent d'elles-mêmes. Lorsqu'on veut les conserver fraîches, on les abat à coups de gaule avant que leur enveloppe épineuse soit entr'ouverte ; puis on les emmagasine dans des bâtiments secs et bien aérés, ou elles achèvent de mûrir, et se conservent saines jusqu'au commencement de l'été. Dans certaines localités du l'Auvergne et du Limousin, pour conserver les châtaignes, on les fait tremper dans l'eau pendant douze à quinze jours, puis on les fait ressuer, et on les met dans le sable.

Châtaigniers (LES) ou *L'Allée des châtaigniers*, chef-d'œuvre de Théodore Rousseau. — Une large avenue, bordée de châtaigniers séculaires, s'ouvre en face du spectateur et se prolonge au loin, sombre et mystérieuse dans sa partie haute, sous son épaisse voûte de feuillage, doucement éclairée dans le bas par les rayons du soleil qui se glissent entre les troncs énormes. Un cavalier vêtu de noir, une femme en robe rouge portant sur la tête un paquet blanc, apparaissent vaguement dans la pénombre verdoyante et semblent placés là tout exprès pour donner l'échelle de cette immense nef de verdure. Ce paysage appartient à la première manière de Rousseau, la plus vigoureuse, la plus originale, la plus poétique.

CHÂTAIGNON (*tè-gnon* [*gn* mll.]) n. m. Nom donné, dans le midi de la France, aux châtaignes desséchées pour être consommées pendant l'hiver.

CHÂTAIN, AINE (*tin, èn'* — forme dérivée de *châtaigne*) adj. Qui est de la couleur brune de la châtaigne : *Cheveux* CHÂTAINS. *Couleur* CHÂTAINE.

— n. m. Couleur brune de la châtaigne : *Le* CHÂTAIN *est la couleur la plus commune pour les cheveux*. ‖ Homme qui a les cheveux châtains : *Un beau* CHÂTAIN.

— Gramm. Le féminin *châtaine* a été longtemps regardé par les grammairiens comme irrégulier. Il est maintenant adopté par les meilleurs écrivains. L'adjectif *châtain* devient substantif masculin quand il est suivi d'un autre adjectif servant à modifier la couleur : *Des cheveux* CHÂTAIN CLAIR, et non pas CHÂTAINS CLAIRS.

CHATAIN, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Civray, près de la Charente ; 910 hab. Moulins. Eglise romane, vieilles halles en bois. Tumulus à Bonneuil.

CHATAIRE n. f. Bot. V. CATAIRE.

CHATAM. Géogr. V. CHATHAM.

CHATAM, homme d'Etat anglais. V. PITT.

CHATAMITE [illegible]

CHAT-BRÛLÉ [illegible] perroquet. V. *Ia* [illegible]

CHAT-CERVIER (*cha, vi-è* — de *chat*, et du lat. [illegible] qui attaque les cerfs. — Nom donné quelquefois [illegible] V. *Ia* [illegible]

CHAT-CHASTEIL *cha-cha-tèy'*) n. m. Machine [illegible] en usage au moyen âge et qui consistait en une galerie, montée sur roues [illegible] vent. Elle était destinée à abriter les [illegible] à protéger les travaux d'approche ou de sape. (Quelques auteurs donnent à la forme était très variable, le nom de *chat*, d'autres celui de *chat-chastel* ; mais le chat, à proprement parler, était la galerie couverte, et le chastel ou beffroi, la tour que l'on y adjoignait.) ‖ Pl. [illegible]

CHÂTE n. m. Nom sous lequel on désigne les chalands (bateaux) dans le midi de la France, principalement sur les côtes de la Méditerranée.

CHATE n. m. Espèce de melon, très répandue en Orient.

CHÂTEAU (*to* — du lat. *castellum*, forteresse [dim. de [illegible] [illegible] *castrum*, [illegible] [illegible] *l'aire de l'aigle*. (Lamenn.)

— Par [illegible] : [illegible] maison de plaisance à la campagne. ‖ Se dit particulièrement de la résidence d'un souverain à la campagne : *Les* CHÂTEAUX *de Versailles, de Saint-Cloud.*

— Poétiq. *Château aîlé*, Navire.

— *Châteaux en Espagne*, Projets chimériques, rêves creux : *Bâtir des* CHÂTEAUX EN ESPAGNE. ‖ On a dit, dans le même sens, CHÂTEAUX EN ASIE, CHÂTEAUX EN ALBANIE.

— *Château de cartes*, Petit édifice, sorte de construction qu'élèvent les enfants avec des cartes qu'ils font tenir debout. ‖ Par ext. Petite maison de campagne d'une construction peu solide. ‖ Fig. Chose mal assise, dont la durée est incertaine ou précaire : *Tout gouvernement est un* CHÂTEAU DE CARTES, *que le moindre souffle révolutionnaire peut renverser.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Château brandant.* V. BRANDANT.

— *Vie de château*, Ensemble des habitudes et des occupations des personnes qui habitent, à la campagne, un château ou une maison vaste et opulente.

— *Châteaux de verre*, Nom que l'on a donné à d'anciens châteaux construits dans les montagnes de l'Ecosse avec des pierres vitrifiées.

— Blas. Figure heraldique, représentant une forteresse flanquée de deux tours rondes, qui parfois portent chacune une bannière : *Hugues de Lusignan, d'azur girouetté d'or.* (Le château figuré en ruine est dit *masuré*; sans toit, il est dit *découvert*; quand les ouvertures sont d'un émail différent, il est *ajouré* pour les fenêtres, *ouvert* pour la porte, *maçonné* pour les joints des pierres; il est dit *donjonné*, quand un ou plusieurs donjons le surmontent.)

Château blasé.

— Hydraul. *Château d'eau*, Bâtiment surélevé à une certaine hauteur et servant de réservoir commun à plusieurs fontaines. ‖ Fontaine très vaste et très abondante, déversant l'eau de tous côtés. ‖ Ancien nom des réservoirs d'eau placés dans les gares et dans les ateliers pour l'alimentation des locomotives, et appelés aujourd'hui « réservoirs des grues hydrauliques ».

— Mar. anc. *Château d'arrière* ou *de poupe*, *Château d'avant* ou *de proue*, Désignaient les constructions élevées aux extrémités des anciennes nefs. (Les jonques chinoises en [illegible] l'équipage.) ‖ *Châteaux de mâts*, Hunes mobiles hissées jadis, au moment du combat, pour permettre de jeter des objets incendiaires à bord et de frapper d'en haut.

— PROV. : **Ville prise, château rendu**, On ne peut tenir dans la forteresse quand la ville est prise. ‖ Fig. Quand le principal est obtenu, les accessoires ne peuvent guère tarder de suivre.

— SYN. **Château, hôtel, palais.** Le *château* et l'*hôtel* sont de grandes maisons construites avec art, dans le double but de flatter les yeux du passant et d'offrir toutes les commodités de luxe à ceux qui les habitent; mais le château est à la campagne, et l'hôtel à la ville. Il y a des *palais* à la ville comme à la campagne; ce sont des châteaux ou des hôtels plus grands et plus beaux que tous les autres; les *palais* sont proprement la demeure des rois, des princes ou des plus hauts fonctionnaires.

— ENCYCL. Archéol. Si l'on veut comprendre l'importance du *château* fort au moyen âge, il faut bien se pénétrer des conditions de la vie à cette époque; le *château* est beaucoup moins le *castellum*, la forteresse romaine, camp retranché ou poste militaire, que la *villa*, maison des champs, avec ses fermes et ses exploitations agricoles. Le château est non seulement la demeure du seigneur et de ses hommes, mais encore un lieu de refuge où se retireront, en cas de danger, les paysans et leurs troupeaux; ainsi s'explique l'étendue des enceintes. La partie principale du château est le *donjon*, tour massive, élevée au début sur une butte naturelle ou artificielle, nommée *motte*. Autour de cet ouvrage se déroulent les enceintes, dont la forme, l'épaisseur varient suivant les époques. Tant qu'on n'eut pas à redouter l'effet de la poudre, on s'attacha surtout à faire les courtines et les tours qui les reliaient aussi hautes que possible, pour éviter les escalades. Des ouvrages avancés, des barbacanes, des tourelles, des avant-corps défendaient les approches de la porte qu'un pont-levis jeté sur le fossé entourant l'enceinte mettait en communication avec le dehors. La première enceinte délimitait un espace, *baile* ou basse-cour, où se trouvaient la chapelle seigneuriale, les communs, les étables, les puits et quelquefois de véritables fermes pouvant suffire au ravitaillement en temps de siège. Suivant l'importance des châteaux, le nombre des enceintes se multipliait, et tel était l'accroissement des murailles crénelées, des tours, des portes et des escaliers, que chaque [illegible] pouvait être longtemps défendu. Les ouvrages [illegible] étaient, en général, plus élevés à mesure qu'on se rapprochait du centre. C'est ainsi que dans le fameux château Gaillard, les murailles étaient *bosselées*, c'est-à-dire renflées en segments de cercle successifs qui ne laissaient pas un seul point où les mineurs pussent trouver un abri s'ils voulaient saper la muraille à son pied. Quand on avait pu forcer les enceintes, on devait faire à nouveau un siège, celui du donjon. Des souterrains passaient sous les fossés, de manière que les assiégés pussent s'enfuir dans la campagne. Les murailles massives, crénelées, ne présentaient pas d'ouvertures sur le dehors, non plus que les tours; elles prenaient leur jour sur l'intérieur du château, et montraient seulement à leur partie supérieure de hautes et étroites embrasures par où l'on pouvait envoyer des traits. Indépendamment de l'ensemble crénelé, merlons couronnant toute l'enceinte et tous les ouvrages, des mâchicoulis régnaient partout, pour pouvoir jeter du sable brûlant, de l'huile bouillante, du plomb fondu sur les assaillants; en outre, des galeries de bois nommées *hourts* ou *hourds* étaient disposées extérieurement au sommet des tours, d'où l'on pouvait envoyer des projectiles que le talutage ou *fruit* du pied des ouvrages faisait rebondir utilement.

Ainsi, jusqu'au XIVe siècle, les châteaux féodaux furent construits, sans qu'on en changeât beaucoup le type, d'après les principes de la tradition française, appuyée sur l'expérience des Romains et l'observation de l'architecture orientale que firent connaître les croisades. Les châteaux Gaillard, d'Arques, de Montargis, de Coucy, etc., en furent les plus notables exemples.

Mais, vers la fin du XIVe siècle, on chercha à concilier le confort de l'habitation avec la solidité de la fortification, et l'on vit apparaître des superbes palais fortifiés, dont le château de Coucy, transformé, peut donner une idée, ainsi que le vieux Louvre de Paris, remanié par Raymond du Temple, sous Charles V. Au commencement du XVe siècle, Louis d'Orléans construit le superbe château de Pierrefonds. La nécessité de se défendre contre l'artillerie entraîna la modification de l'architecture des châteaux dont on renforça les murailles. Avec le règne de François Ier commença la décadence de ces châteaux formellement fortifiés, auxquels on avait adjoint des quantités d'ouvrages extérieurs pour défendre les points saillants où eût pu s'installer l'artillerie des assiégeants. La noblesse, tout en gardant ces donjons comme signes de suzeraineté, se mit à jeter le reste par terre, afin d'élever des palais encore assez fortifiés pour résister à un coup de main, mais pas assez pour pouvoir soutenir un siège. Entre les châteaux féodaux et ceux de la Renaissance, on trouve toutes les transitions. Citons, comme exemple, celui de Bonaguil, construit sous Charles VII et fait pour contenir de l'artillerie comme pour résister au canon; ceux de Creil, de Chantilly, etc. Parmi les plus beaux de la Renaissance française, il faut citer celui du Verger, remanié au commencement du XVIe siècle, détruit par le cardinal de Rohan; ceux de Bary, de Blois, de Gaillon; le château neuf de Loches, celui d'Ussé, et Chambord, où les Valois essayèrent de faire fondre en un tout le château fortifié du moyen âge et le palais de la Renaissance. Pendant les guerres de religion, les châteaux reprirent une grande importance : on se les disputa sans trêve, comme les villes. Beaucoup furent rasés. Mazarin acheva la ruine des forteresses féodales que Richelieu n'avait pu abattre. Des anciens châteaux féodaux, il n'existe plus guère, çà et là, que des ruines.

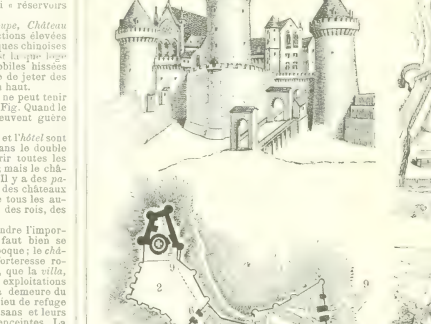

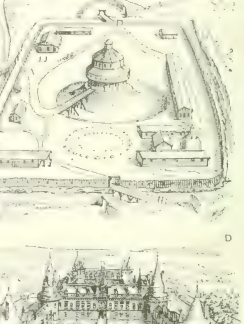

Chateau A Tarque à Sainte Eulalie d'Ambares (Gironde), château fort de l'époque des croisades, d'après Viollet-le-Duc — Plan du château d'Angers (Viollet-le-Duc). A, Chambre du roi. B, Porte de la ville. C, Donjon. D, Porte de Saint-Aubin. E, Porte de Doutre. F, Porte Martin-Oslon. G, Fossé sec. H, Pont de Loire. I, Ancienne ville romaine. J, Angers du temps de la Renaissance, d'après une gravure de l'époque.

— BIBLIOGR. : Androuet du Cerceau, *les Plus excellents bastiments de France* (1566); Violiet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* (Paris, 1858); Léon Brouty, *Nos quelques châteaux du moyen age, historiques* (1854); Léon Palustre, *l'Architecture de la Renaissance française* (Paris, 1886); Gustave Eyriès et Paul Perret, *les Châteaux historiques de France* (Paris, 1880-1890).

Château-d'Eau (THÉÂTRE DU). Ce théâtre, situé rue de Malte, à Paris, fut fondé en 1866 sous la direction de Bastien Franconi, qui l'appela *Cirque du Prince-Impérial*, et y donna des drames militaires et des représentations équestres. En 1867, Hostein prit la salle, devenue alors le théâtre du *Château-d'Eau*, et y joua le drame, mais sans succès. Il eut pour successeurs Léon Cogniard, puis Hippolyte Cogniard (1870), qui transforma la salle. On y représenta des féeries des drames, etc. Cogniard fut remplacé en 1875 par Dejean, puis par Dornay, qui firent faillite. Les artistes du théâtre se constituèrent alors en société (1877), donnèrent des drames, et louèrent, pendant l'été, la salle à Leroy qui y joua des opéras. En 1883, le théâtre devint un opéra populaire, sous la direction de Verdhelan, puis sous celle de Grenier, et représenta notamment l'*Etienne Marcel* de Saint-Saëns. L'entreprise échoua. Le drame reparut au Château-d'Eau avec Bessac et Férouand, qui louèrent la salle à Milliaud pour y jouer des opéras. En 1888, Senterre fit du Château-d'Eau le *Théâtre-Lyrique*, y donna le *Jocelyn* de Godard, etc., et dut fermer ses portes. Il fut remplacé par Monza et, en 1892, par Lemonnier, qui, en y jouant le drame, rendit la prospérité à ce théâtre, appelé depuis 1894 *Théâtre de la République*. Pendant le dernier trimestre de l'année 1889, la troupe de l'Opéra-Comique, sous la direction d'Albert Carré, y a donné quotidiennement des représentations en attendant son emménagement au nouvel Opéra-Comique.

Château d'eau (ancienne fontaine du), à Paris. Elle fut inaugurée le 15 août 1811, à l'entrée du faubourg du Temple, sur le boulevard de Bondy, et donna, peu après, son nom à la place, que l'arrêté du 4 mai 1859 a dénommée

Fontaine du Château d'eau.

« place de la République ». Œuvre de l'architecte Girard, elle se composait de trois bassins concentriques, superposés, du plus haut desquels l'eau jaillissait en gerbe et retombait en cascades. Huit lions accroupis dans le bassin inférieur et lançant des jets d'eau par la gueule complétaient cette décoration, qui a été transportée place Daumesnil, près de la gare de Reuilly.

Château-des-Fleurs (le), élégant bal public, qui était situé à Paris au bout de l'avenue des Champs-Elysées, près de l'arc de triomphe de l'Etoile. Installé dans un parc minuscule, qui a fait place à de hautes maisons, il formait comme une sorte de succursale du bal Mabille.

Château-Rouge (l'ancien), à Montmartre, rue de Clignancourt (Paris). Le nom de la maison lui venait de sa construction mi-partie brique et pierre, et la tradition voulait qu'elle eût été l'une des nombreuses résidences de Gabriel d'Estrées. La reine Hortense, fille de Joseph, frère de l'empereur Napoléon, occupait militairement le Château-Rouge, où il présidait le conseil de défense de Paris. En 1845, un industriel nommé Boboeuf acheta le domaine et y installa un bal, qui eut longtemps la plus grande vogue, sous le nom de « bal du Château-Rouge. » On n'y fit pas que de la chorégraphie : le 9 juillet 1847, son local servit au fameux banquet réformiste, prélude de la révolution de Février. C'est encore là que, le 18 mars 1871, se tint le comité de la Commune, devant lequel comparut le général Lecomte, arrêté avec Clément Thomas sur le sommet de la butte. Depuis 1882, des maisons de rapport s'élèvent sur l'emplacement de l'ancien Château-Rouge.

Château-Rouge (le), cabaret parisien qui était situé au fond de la cour d'une maison de la rue Galande. Sa façade était peinte en rouge vif, d'où son nom. Rendez-Vous d'individus fort peu recommandables des deux sexes, l'établissement provoquait la curiosité et jouissait, à ce titre, d'une certaine notoriété.

Château de Kenilworth (LE), roman de Walter Scott et la dernière de ses compositions capitales (1831). C'est le tableau du règne d'Elisabeth d'Angleterre, auquel l'auteur a rattaché la mort tragique de la comtesse de Leicester, femme du célèbre favori. Amy Robsart n'est pas une création aussi poétique, aussi sublime que quelques autres de Walter Scott, mais elle reproduit plus fidèlement peut-être l'instinct, les affections et les faiblesses d'un cœur de femme. Sa pure et ravissante physionomie inspire le plus vif intérêt au milieu de l'atmosphère d'intrigues, de bassesse et de perversité où elle se débat.

Châteaux en Espagne (les), comédie en vers de Collin d'Harleville (1789). C'est l'histoire d'un laboureur de Péquets. Il se croit aimé d'une petite villageoise, bien que rudement reçu, il se voit déjà marié. Rien ne manque à la fête, son erreur, il se sacrifie pour le bonheur d'un rival. Mais aussitôt, il recommence à faire de nouveaux projets d'union. Cette piècegaie et piquante est restée longtemps au répertoire.

CHÂTEAU (Lac), ch.-l. de canton de la Charente-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Marennes, sur la rive orientale de l'île d'Oléron. 4.332 hab. Port. Marais salants. Pêcheries nombreuses. Le canton a 9 communes et 29.248 hab.

CHÂTEAU-BERNARD, comm. de la Charente, arrond. et à 34 kil. de Cognac. 1.298 hab. Dolmen. Il existe une autre commune du même nom dans le département de l'Isère.

CHÂTEAUBOURG, ch.-l. de cant. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et à 15 kil. de Vitré, sur la Vilaine ; 1.281 hab. Ch. de l'Ouest. Beurre renommé. Aux environs, exploitation d'ardoises. Le canton a 9 comm. et 7.347 hab.

CHATEAUBRIAND (François René, vicomte de), né à Saint-Malo en 1768, mort à Paris en 1848. Après une enfance contrariée et songeuse, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Navarre. En 1791, il se rendit en Amérique, entraîné soit par son humeur aventureuse, soit par l'enthousiasme que lui avait inspiré Rousseau pour la vie sauvage. La nouvelle du 10 Août le rappelle. Il se marie, mais, presque aussitôt, émigre. Blessé au siège de Thionville, il gagne l'Angleterre, vit misérablement en donnant quelques leçons. Quatre ans après, en 1797, il publie *l'Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française*, ouvrage confus, mais dont l'érudition hâtive et indigeste est traversée comme par des éclairs. Le jeune écrivain veut y montrer que l'humanité courre éternellement dans le même cercle d'erreurs et de misères. Il n'a, pour lors, aucune croyance. Toutefois, son livre dénote un malaise d'âme qui peut nous expliquer la conversion prochaine de ce sceptique inquiet.

C'est l'amour des sauvages et celui de la nature qui le ramènent. « J'ai pleuré, et j'ai cru. » Il commence aussitôt une apologie du christianisme. En 1801, de l'ouvrage encore inachevé il détache un épisode, *Atala*, roman d'amour et aussi roman « chrétien », où se révèle en lui l'admirable peintre, l'écrivain neuf, brillant, hardi, le rénovateur de la poésie et de la langue. En 1802, paraît *le Génie du christianisme*. Chateaubriand y montre, non pas directement que la religion chrétienne est vraie, mais qu'elle est belle : de cette beauté parfaite, l'auteur conclut à une origine divine. Il s'agit d'un christianisme moins sentimental encore que décoratif et pittoresque. Cela suffisait pour faire une révolution littéraire. A la renaissance galante, dont les traditions trois fois séculaires avaient perdu leur vertu, s'oppose une renaissance chrétienne et, par suite, une conception nouvelle de l'art. *Le Génie* contient déjà *René* ou qu'on appelle « romantique ».

Outre l'épisode d'*Atala*, il renfermait celui de *René*. René, dans lequel se peint Chateaubriand, est un type essentiellement « romantique », le héros du désenchantement, âme consumée que toute limite gêne comme un obstacle et blesse comme un affront, qui meurt de ses désirs et ne peut ni les satisfaire, ni les préciser.

Le retour en France, Chateaubriand s'était rallié au Consulat ; et même il fut quelque temps attaché d'ambassade à Rome. Il venait d'être nommé ministre de France dans le Valais, quand le duc d'Enghien fut exécuté. Il donna aussitôt sa démission, et, dès lors, se fit le défenseur du trône légitime, aussi bien que de l'autel.

En 1809, parurent *les Martyrs*. Il y a, dans cette épopée de poème en prose, bien du factice et du convenu, mais nous y reconnaissons aussi une imagination magnifique, l'instinct de la grandeur, l'heureuse audace du style, le sens profond des harmonies et des sonorités de la langue. Deux ans plus tard, Chateaubriand publia l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, où l'on trouve d'admirables tableaux dans une manière plus serrée, presque classique.

La Restauration inaugura pour lui une période d'activité politique. Le scandale tout d'abord de la brochure *Bonaparte et les Bourbons*. Tour à tour ambassadeur, ministre et polémiste, tantôt avec le gouvernement, tantôt avec l'opposition, il ne vit souvent dans les hautes affaires qu'une occasion de parade grandiose, mais conserva, du moins, quelque rôle qu'il tînt, une noblesse d'attitude et un prestige de gérosiété qu'allèrent toujours chez lui à l'éclat du talent.

Les principaux ouvrages qu'il donna depuis le retour des Bourbons sont *les Natchez*, production de sa jeunesse, qui rappellent leur date par l'exubérance du style ; *les Aventures du dernier des Abencérages*, court récit remarquable par la sobriété, la précision ferme et sévère, enfin, *l'Etude* ou *Discours historiques sur la chute de l'empire romain* (1841) ; *Essai sur la littérature anglaise* (1836), *le Congrès de Vérone* (1838) ; *la Vie de Rance* (1844). Aussitôt après sa mort, on publia les *Mémoires d'outre-tombe*, dans lesquels nous le retrouvons avec son orgueil intégré d'être, ses caprices et ses boutades, mais aussi avec ce je ne sais quoi de bienveillant qui colore ses plus grands égarements.

Avec Mme de Staël, Chateaubriand a été le promoteur de la Renaissance littéraire par laquelle s'ouvre le XIXe siècle. Poésie, roman, histoire, il a tout renouvelé. Mais il n'est pas seulement, comme l'auteur de l'*Allemagne*, un initiateur, il est encore un merveilleux ouvrier de langue française ; il est un incomparable artiste, avec ce que le mot peut laisser entendre de spécieux et d'apprêté, avec tout ce qui l'emporte de perfection plastique.

Rappelons le superbe portrait de l'écrivain par Girodet, au musée de Saint-Malo, sa statue en marbre par Duret, au musée de Versailles, et sa statue en bronze par Aime Millet, inaugurée à Saint-Malo en 1875.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (Paris, 1860) ; C. Lévy, *Chateaubriand* (Paris, 1893) ; de Lescure, *Chateaubriand* (Paris, 1892) ; E. Faguet, *le Dix-neuvième siècle* (Paris, 1887).

CHÂTEAUBRIANT (Mayenne), ch. de canton, sur le filet de bœuf grillé entre deux autres morceaux de bœuf, servi au beurre et garni de pommes de terre frites coupées en morceaux, ou, le plus souvent, entières.

— Adjectif : *Bifteck* [illegible]

CHÂTEAUBRIANT, ch.-l. d'arr. sur la Loire, à 35 kilom. de Nantes, sur la Chère, affluent de la Vilaine ; 7.001 hab. *Chateaubriant*, [illegible] Ogive trilobée de l'église de Saint-Jean-de-Béré (XIIe s.), ancien prieuré de Marmoutiers, et, dans les environs, château de la Motte-glain, construit par le maréchal de Gié (1496), île flottante dans l'étang de Choiseul. — L'arrondissement a 7 cant., 37 comm., 81.456 hab. le canton, 1 comm. et 8.243 hab.

Armes de Chateaubriand.

Histoire. Le nom de la ville provient d'un seigneur, Briant, qui y bâtit un château au XIIe siècle. Le *château Briant*, de ce vieux manoir, détruit sous Louis XI, reste une tour en ruine dominant l'étang de la Torche. Le château actuel fut bâti par Jean de Montmorency-Laval et Françoise de Foix (1524-1533), passait pour une merveille du luxe de la Renaissance. Après avoir reçu la visite des rois François Ier et Henri II, ce château fut démantelé (1632), comme appartenant à un rebelle, Henri de Montmorency. Le tribunal, la gendarmerie, la prison y sont installés aujourd'hui.

Chateaubriant (Traité de), traité conclu, le 1 avril 1487, entre le roi de France Charles VIII et les seigneurs bretons Rieux, Maupertuis, Rohan, etc., qui prirent parti contre le duc François II, à la suite de l'alliance de ce dernier avec le duc d'Orléans. On sait que le duc d'Orléans s'était réfugié en Bretagne après la découverte de la conspiration qu'il avait ourdie pour enlever Charles VIII.

Chateaubriant (Edit de), publié par Henri II le 27 juin 1551 pour donner satisfaction aux catholiques. Il portait, notamment, que les juges présidiaux connaîtraient du dernier ressort du crime d'hérésie ; il renouvelait et confirmait toutes les dispositions précédemment prises contre les réformés, contre les imprimeurs et marchands de livres non orthodoxes, sous les peines les plus sévères.

CHÂTEAUBRIANT (Françoise de Foix, comtesse de), née vers 1495, morte en 1537. Mariée en 1509 à Jean de Montmorency-Laval, comte de Châteaubriant, elle devint, vers 1519, la maîtresse de François Ier. Cette liaison dura six ans. Au retour de sa captivité en Espagne (1526), le roi se prit de passion pour Mlle d'Heilly, qui fut bientôt créée duchesse d'Etampes. Bien qu'elle ne se fût point fait faute de tromper son augustes amant, notamment de complaisance avec Bonnivet, Françoise de Foix s'attacha désespérément et vainement à sa faveur, quand elle vit celle-ci sérieusement menacée. Disgraciée, elle se retira dans les terres que son mari possédait en Bretagne. Ici se place la tradition conservée par Varillas des mauvais traitements et, finalement, de la mort cruelle que lui aurait infligés le comte. En tout cas, il y a doute sur la conduite de Châteaubriant, qui, pour vivre en paix, il dut faire donation de tous ses biens au connétable de Montmorency (*Mémoires du maréchal de Vieilleville*, et Génin, *Lettres de la reine de Navarre* (Paris, 1841).

CHÂTEAUBRIANT (Jean-Baptiste Vivien de), littérateur, membre de l'Académie française, né à Angoulême en 1686, mort en 1775, était maître d'hôtel du duc Louis d'Orléans. Il a fait représenter quelques tragédies, dont la meilleure est intitulée *les Trogenies* (1734). Ses *Œuvres choisies* ont été publiées à Paris (1814).

CHÂTEAU-CHALON, comm. du Jura, arrond. et à 10 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la Seille ; 472 hab. Restes d'une ancienne abbaye de bénédictins ; ruines d'un château fort appelé la *Tour de Charlemagne*. Vignobles.

CHÂTEAU-CHALON (*to*) n. m. Vin récolté sur le territoire de la commune de Château-Chalon : *Une bouteille de* CHÂTEAU-CHALON.

— Encycl. La *château-chalon*, vin rouge ou blanc, est un vin de bonne qualité, produit par le gamai noir et le gamai blanc ; mais on désigne plus spécialement sous ce vocable un vin de garde excellent (jaune doré), produit par le savagnin jaune, qui a contribué pour beaucoup à la renommée de Château-Chalon, Arbois, etc.

CHÂTEAU-CHERVIX, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 18 kilom. de Saint-Yrieix, sur le Breuil, affluent de la Briance ; 1.394 hab. Aux environs, le puy de la Barre.

CHÂTEAU-CHINON ou **CHÂTEAU-CHINON-VILLE** [lat. *Castrum Canicum*], ch.-l. d'arr. de la Nièvre, à 59 kilom. de Nevers, sur une montagne qui domine l'Yonne ; 2.554 hab. (*Château-Chinonais, aises*). Ch. de l. P.-L.-M. Tribunal de 1re instance ; chambre d'agriculture. Entrepôt de vin ; commerce de blé, d'avoine, de chevaux, de bestiaux, de bois. Restes d'un camp romain, ruines du château féodal au sommet de la montagne ; près de Château-Chinon, la « maison du Loup », dolmen gaulois. — L'arrondissement de Château-Chinon a 5 cant., 62 comm. et 70.288 hab. ; le canton, 16 comm. et 16.303 hab.

Armes de Château-Chinon.

— *Histoire*. Château-Chinon est l'ancienne capitale du Morvan. Cette ville appartint successivement à la maison de Melle, aux Bourbons et aux ducs de Bourgogne. Elle fut prise par Henri IV en 1591, après avoir servi les intérêts de la Ligue.

CHÂTEAU-CHINON ou **CHÂTEAU-CHINON-CAMPAGNE**, comm. de la Nièvre, arrond. et à 8 kilom. de Château-Chinon-Ville, sur l'Yonne naissante ; 1.541 hab.

CHÂTEAU-DAUPHIN. Géogr. V. Casteldelphino.

CHÂTEAU-D'ŒX ou **Oesch**, bourg de Suisse (cant. de Vaud, district du Pays-d'Enhaut), 2.670 hab. Station est-

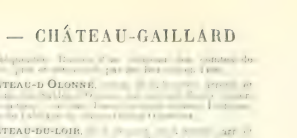

CHÂTEAU-D'OLONNE.

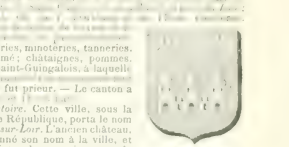

CHÂTEAU-DU-LOIR.

Imprimeries, minoteries, tanneries. Vin estimé ; châtaignes, pommes. Eglise Saint-Guingalois, à laquelle Ronsard fut prieur. — Le canton a [illegible]

— *Histoire*. Cette ville, sous la première République, porta le nom de *Mont-sur-Loir*. L'ancien château, qui a donné son nom à la ville, et qui n'existe plus, soutint, vers le milieu du XIe siècle, un siège de sept ans contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Touraine. En 1181, par Philippe Auguste sur Henri II ; puis rendu à Richard Cœur de Lion.

CHÂTEAUDUN, ch.-l. d'arrond. d'Eure-et-Loir, à 44 kil. de Chartres, près du Loir ; 7.460 hab. (*Dunois, oises*). Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance, justice de paix, collège communal. Fabriques de couvertures de laine, de chiffons, tanneries, commerce de bestiaux et de grains. Ville moderne, [illegible] avec des [illegible] et un château [illegible] du XIIe siècle [illegible] Jean [illegible] avec remaniements du XVIe siècle [illegible] Ma [illegible] et d'Aut [illegible] Saint-Valérien (XIIe s.), [illegible] chapelle Notre-Dame du Champdé (façade Renaissance). Le château a conservé le donjon des premiers seigneurs (tour dite « de Thibaut le Trichieur », XIIe s.), mais l'ensemble est un gracieux monument de la Renaissance. Sainte Chapelle, avec peintures du XVe siècle. Sculptures remarquables par le duc Charles de Luynes, membre de l'Institut. — L'arrondissement a 5 cant., 80 comm., 63.019 hab. ; le canton, 17 comm. et 16.682 hab.

Château-Dunois.

— *Histoire*. Cette ville, *Castellodunum oppidum* des Carnutes, puis évêché au VIe siècle, détruite par les Normands (875), s'est relevée surtout sous la domination des comtes du Perche (XIIe s.). Châteaudun, resté fidèle à la cause de Charles VII, fut donné par ce roi au célèbre Dunois (1439). Des ducs de Longueville, descendants de Dunois, la seigneurie passa aux ducs de Luynes. Le château, souvent ravagé par des incendies, notamment en 1723 (le feu dura huit jours), la ville de Châteaudun s'est exposée héroïquement à la destruction en 1870. Le 18 octobre 1870, treize cents gardes nationaux de la ville, francs-tireurs parisiens ou nantais, commandés par l'estanière et Lipowski, secondés par la population, disputèrent Châteaudun pendant dix heures à dix mille Allemands, munis de trente pièces de canon. La ville, bombardée, livrée au pillage, perdit par le feu deux cent vingt-cinq maisons, la plupart enduites de pétrole par les vainqueurs. Le gouvernement de la défense nationale décréta que Châteaudun avait bien mérité de la patrie et la ville chargea ses armes de la croix de la Légion d'honneur. Un monument élevé en 1873 et une fête annuellement célébrée le 18 octobre rappellent cette belle défense.

Armes de Châteaudun.

CHÂTEAUDUN-DU-RHUMEL, comm. mixte d'Algérie, départ., arrond. et à 48 kilom. de Constantine, sur le haut plateau des Abd-en-Nour, près du Rhumel ; 32.260 hab. Élevage de bœufs, moutons et chevaux, commerce de grains et de bétail. Localité fondée en 1870.

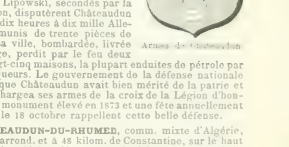

Château-Gaillard.

CHÂTEAU-GAILLARD, lieudit de la commune des Andelys (Eure), forteresse féodale, actuellement en ruine, sur une colline à trois lieues environ au nord de la

Siège. Edé fermant aux Français l'entrée de la Normandie assiégée. Bâti en un an, 1196-1198, par le roi Richard Cœur de Lion, ce château réalisait un progrès sur les constructions militaires antérieures. La place Château-Gaillard par Philippe Auguste, après un siège de huit mois (1204), livra la Normandie au roi de France. Château-Gaillard fut réoccupé à deux reprises par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, et démantelé sur l'ordre de Henri IV, à la prière des états de Normandie.

Bibliogr. : Delisle, *Histoire du Château-Gaillard* (Rouen, 1856); Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*. Paris, 1854-1869.

CHÂTEAU-GARNIER, comm. de la Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Civray, près du Clain ; 1.220 hab.

CHÂTEAUGAY, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kilom. de Riom, sur le rebord du *plateau de Châteaugay*, qui domine la Limagne ; 1.147 hab.

CHÂTEAUGIRON, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kilom. de Rennes, près de l'Yaine ou Yaigne, affluent de la Seiche ; 1.295 hab. Schiste micacé. Ruines du château, bâti par le duc de Bretagne François II de Bretagne et Edouard IV d'Angleterre (11 sept. 1472). — Le canton a 10 comm. et 20.665 hab.

CHÂTEAU-GONTIER, ch.-l. d'arrond. de la Mayenne, à 29 kilom. de Laval, sur la Mayenne ; 7.227 hab. (*Castrogontiernes, oises*). Ch. de f. Tribunal de 1re instance ; collège communal, musée. Pierre à chaux, fabriques de toiles, filatures de laine et de coton, constructions de machines, fabriques de sabots, scieries. Commerce de céréales, de bestiaux, etc. Eaux minérales ferrugineuses. Église Saint-Jean (XIIe s.), église Saint-Rémi (XIIIe s.), chapelle du collège (XVe s.). Ville anciennement connue sous le nom de *Pongeys-Rouillée*. Trois conciles provinciaux y furent tenus en 1231, 1268 et 1336. Les armées vendéennes occupèrent Château-Gontier en 1793. — Le canton a 7 comm. et 24.000 hab. ; le canton, 15 comm. et 19.138 hab.

Armes de Château-Gontier

CHÂTEAU-GUIBERT, comm. de la Vendée, arrond. et à 15 kilom. de La Roche-sur-Yon ; 1.457 hab.

CHÂTEAU-HAUT-BRION ou **HAUT-BRION**, vignoble bordelais dépendant de la commune de Pessac. Ce vignoble, qui est une grave profonde, sablonneuse, est tourné vers le S. Il a une superficie d'environ 60 hectares et se place parmi les premiers crus du Médoc. Ses produits ont une belle couleur, de la vivacité et un agréable bouquet. Les principaux cépages que l'on y cultive sont la grosse vidure, le malbec et le cruchinet. — On dit couramment, en parlant du vin, *du* CHÂTEAU-HAUT-BRION ou *du* HAUT-BRION.

CHÂTEAU-LAFITE, cru bordelais du département de la Gironde (Médoc), situé sur les communes de Pauillac et de Saint-Sauveur-Lafite. C'est le premier des crus du Médoc, d'une contenance d'environ 130 hectares, et qui donne des vins de toute première qualité. Le sol de ce vignoble est composé de quartz mélangé de sable et d'argile ; les plants qu'on y cultive sont le cabernet-sauvignon, le cabernet gris et le merlot. — Par métonymie, on dit : *Boire du* CHÂTEAU-LAFITE, et l'on écrit à tort *château-lafitte*.

CHÂTEAU-LAGRANGE, l'un des grands crus de la Gironde (Médoc), dépendant de la comm. de Saint-Julien. D'une étendue de 120 hectares, ce cru produit des vins se rapprochant de ceux de Château-Margaux. — On dit, par métonymie : *Boire du* CHÂTEAU-LAGRANGE.

CHÂTEAU-LANDON (lat. *Castrum Landonii*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arr. et à 30 kil. de Fontainebleau, sur le Fusain, affl. du Loing ; 2.793 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre, fabrique de blanc d'Espagne, fours à chaux, sellerie, carrosserie, commerce de grains et de vins. — Le canton a 15 comm. et 12.868 hab.

La ville est fort ancienne (ruines du château de Louis le Gros). Les Anglais s'en emparèrent en 1436. Château-Landon fut le chef-lieu du comté. Dans l'église se trouve le tombeau de saint Séverin, qui y mourut, dit-on, en 503.

CHÂTEAU-LATOUR, cru du Bordelais, dépendant de la commune de Pauillac et classé parmi les premiers crus du Médoc. Sa superficie est de 40 hectares, et les plants qu'on y cultive sont le cabernet-sauvignon et le cabernet gris. — On dit *du* CHÂTEAU-LATOUR.

CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Tours ; 1.246 hab. Ch. de f. Etat et de Port-Boulet à Châteauroeault. Ruines du château de Vaujours. Forêt. Château-la-Vallière, autrefois appelé *Châteaux*, constitua avec Vaujours le marquisat et le duché-pairie donnés par Louis XIV à Louise de la Vallière. — Le canton a 15 comm. et 10.971 hab.

CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 7 kilom. de Périgueux, sur la Beauronne, affluent de l'Isle ; 1.563 hab. Ch. de f. Orléans. Minoterie. Château du XVe siècle.

CHÂTEAULIN (lat. *Castrolinum*), ch.-l. d'arrond. du Finistère, à 13 kilom. de Quimper, sur l'Aulne, dont le lit est emprunté par le canal de Nantes à Brest ; 3.857 hab. (*Castellinois, oises* ou *Châteaulinois, oises*). Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance. Carrières d'ardoise. Source ferrugineuse. Pêche de saumon, commerce de bestiaux, volailles, grains, légumes, minoteries, selleries. A 3 kilom. en aval, bassin à flot de Port-Launay, où remontent les navires tirant 3 mètres et dont l'exploitation est alimentée par les ardoises exploitées dans les environs, le bois de chauffage et les céréales apportés par le canal. Tour, reste d'un ancien château des comtes de Cornouailles (Xe s.), dont la chapelle est maintenant l'église Notre-Dame. — L'arrondissement a 7 cant., 62 comm. et 120.308 hab. ; le canton, 12 comm. et 21.760 hab.

Armes de Châteaulin

CHÂTEAU-MARGAUX, cru de la Gironde, situé sur la commune de *Margaux*, qui lui a donné son nom. Il a une contenance de 80 hectares environ et bien exposé, ce vignoble est un sol de grave reposant sur un sous-sol tantôt argileux, tantôt sablonneux, et le vin qu'il produit, d'une finesse et d'un bouquet remarquables, est classé parmi les premiers vins du Bordelais. Il est, comme le château-lafite et le château-latour, produit par le plant cabernet. — On dit, par métonymie : *Boire du* CHÂTEAU-MARGAUX.

CHÂTEAUMEILLANT, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près des vallons de la Sinaise et de la Goutte-Noire, son affluent ; 3.790 hab. Ch. de f. Orléans. Plomb, cuivre. Fours à chaux, plâtre. Antiquités romaines. Eglise romane. Château gothique, auquel on a ajouté des constructions dans le goût de la Renaissance. — Le canton a 11 comm. et 14.076 hab.

CHÂTEAUMORAND, célèbre famille du Forez, à laquelle appartiennent : HUGUES, mort en 1400, qui combattit à Poitiers, à Rosebecke, etc., et fut chambellan de Charles VI ; — JEAN (1352-1429), son fils, guerrier et diplomate, qui se distingua contre les Anglais, en Auvergne (1375), fut envoyé à Nantes, menacée par Buckingham (1380) pour faire aux négociations préliminaires de la grande trêve de Paris (1396), et combattit ensuite en Orient, où il fut pris par les Vénitiens à la bataille de Modon, en 1403. Il a laissé une *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (publiée à Paris en 1876). — PIERRE, épouse de HUGUETTE DUFRÉ, qui la célébra dans l'*Astrée*.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU**, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 24 kilom. de Châteaulin, près de l'Aulne ; 3.641 hab. Ardoisières ; abeilles. Chapelle. — Le canton a 10 comm. et 21.297 hab.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS**, comm. de la Nièvre, arrond. et à 31 kilom. de Cosne, à la source du Mazou, affluent de la Loire ; 1.790 hab.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT**, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 29 kilom. de Limoges ; 1.747 hab. Ch. de f. Orléans. Vins. — Le canton a 10 comm. et 12.519 hab.

CHÂTEAUNEUF, écart de la commune et faubourg de Châtellerault (Vienne) ; 1.625 hab. Ch. de f. Etat.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-EN-THIMERAIS**, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 21 kilom. de Dreux, près de la forêt de Dreux ; 1.361 hab. Commerce de bestiaux. *Forêt de Châteauneuf-en-Thimerais*. Restes de fortifications. Ancienne capitale du petit *pays de Thimerais*. — Le canton a 22 comm. et 8.460 hab.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS**, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 31 kilom. de Riom, sur la Sioule ; 858 hab. Améthystes ; eaux thermales ou froides, connues dès l'époque romaine.

CHÂTEAUNEUF (Pierre DE), troubadour provençal qui brilla à la cour des princes de Provence, vers le milieu du XIIIe siècle. Il dédia son poème *Simenti* à Béatrix, femme de Charles d'Anjou.

CHÂTEAUNEUF (Renée DE RIEUX, demoiselle DE), fille Jean de Rieux, seigneur de Châteauneuf, et de Béatrix de Couchées, fut une des dames d'honneur de la reine mère Catherine de Médicis et devint, en 1569, la maîtresse de son second fils Henri, duc d'Anjou (le futur Henri III), qui la délaissa, deux ans plus tard, pour Marie de Clèves, princesse de Condé. Elle avait manqué plusieurs mariages, notamment avec le comte de Leicester et avec François de Luxembourg, comte de Brienne, elle épousa un capitaine italien, Antinotti, qu'elle poignarda, en 1577 au cours d'une scène de ménage. Renée s'enfuit à Florence, Antinotti, baron de Castellane, capitaine d'une galère au service du roi, elle le perdit, en 1586, dans une rixe avec le grand prieur, fils naturel de Henri II. On ignore l'époque de sa mort.

CHÂTEAUNEUF (François DE CASTAGNÈRES, abbé DE), littérateur français, mort en 1709. En 1697, il fut envoyé en Pologne, pour préparer l'élection du prince de Conti. Il était de la société du Temple, où il présentait à Voltaire. Il fut un des derniers amants de Ninon de Lenclos. Il a laissé un *Dialogue sur la musique des anciens* (1725). — Son frère, PIERRE-ANTOINE DE CASTAGNÈRES, marquis de CHÂTEAUNEUF, mort en 1644, mort en 1728, conseiller au parlement, fut ambassadeur à Constantinople de 1689 à 1700, en Portugal en 1704, en Hollande en 1713 ; il emmena Voltaire avec lui à La Haye. En 1720, il devint, à La Haye, prévôt des marchands.

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE, comm. du Vaucluse, arr. et à 11 kil. d'Avignon, près de la Sorgues ; 975 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Truites. Ruines d'un château qui appartient à la famille Gadagne.

CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE, comm. de la Drôme, arrond. et à 39 kilom. de Valence, près du *val de la Galaure* ; 1.332 hab.

CHÂTEAUNEUF-DE-L'ISÈRE, comm. de la Drôme, arrond. et à 9 kilom. de Valence, sur l'Isère ; 2.016 hab. Carrières de pierre, fabriques de soie, huileries, vins estimés. Ruines d'un vieux château. — Patrie de saint Hugues, évêque de Grenoble.

CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 19 kilom. de Mende, près du Chapeauroux, affluent de l'Allier ; 731 hab. Ruines des remparts. — Le canton a 9 comm. et 5.190 hab.

— *Histoire*. Cette petite ville fut, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le siège d'une des baronnies du Gévaudan. Du Guesclin, Clisson et Duguesclin en assiégèrent le château, défendant contre lui les Anglais, dont le commandant déposa sur son cercueil les clefs de la ville. Un monument a été élevé, en 1820, au hameau de L'Habitarelle, en souvenir de cet événement.

CHÂTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE, ch.-l. de cant. d'*Ille-et-Vilaine*, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Malo, près de l'estuaire de la Rance ; 663 hab. Ch. de f. Ouest. Quartz hyalin, porphyre, culture du tabac. — Le canton a 8 comm. et 11.426 hab.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE ou **CHÂTEAUNEUF-CALCERNIER**, comm. de Vaucluse, arrond. et à 11 kilom. d'Orange ; 1.109 hab. Commerce de vins et fruits. Ruines du château des papes, et, au bord du Rhône, ruines du château de Lers. Les vignobles de cette commune appartiennent à la *côte du Rhône* et donnent des produits estimés. Les principaux crus sont : château de la Nerthe, de Condorcet, de Fortia, de Vaudieu et de La Jacquinotte. Le sol est calcaire et les principaux plants que l'on y cultive sont : le grenache, le picpoule, le terret noir, la clairette, le muscat, etc.

CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE, comm. de la Drôme, arrond. et à 8 kilom. de Montélimar, près du Rhône ; 1.089 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de cocons. Eglise du XIIe siècle.

CHÂTEAUNEUF-LEZ-MARTIGUES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 31 kilom. d'Aix, sur des collines dominant l'étang de Berre ; 1.125 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Gisement de lignite ; huileries, bois. Ruines féodales de Castelas.

CHÂTEAUNEUF-RANDON (Alexandre-Paul GUÉRIN, comte DE), homme politique et général, né à Tarbes en 1757, mort en 1816. Il était capitaine dans les dragons du comte d'Artois et fut nommé député de la noblesse aux états généraux, puis député à la Convention. Il vota la mort du roi, prit la défense de Marat, devint membre du comité de sûreté générale, fut un des commissaires envoyés à Lyon pour presser le siège, et montra beaucoup d'énergie à la tête des colonnes d'attaque. Après le 9-Thermidor, il lutta contre la réaction, reçut sous le Directoire le commandement de Mayence avec le grade de général de brigade, et la préfecture des Alpes-Maritimes après le 18-Brumaire, mais il ne fut pas maintenu, à cause de ses antécédents révolutionnaires.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, ch.-l. de canton, arr. et à 25 kilom. de Cognac, sur la *Charente* ; 2.783 hab. Ch. de f. Etat. Carrières de pierres. Commerce d'eaux-de-vie. Ruines féodales. Eglise du XIIIe siècle. — Le canton a 17 comm. et 8.882 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur le Cher ; 2.527 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bois et de grains. Château de la Renaissance. — Le canton a 11 comm. et 7.763 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, ch.-l. de canton du Loiret, arr. et à 25 kilom. d'Orléans, sur la Loire ; 3.392 hab. (*Castelnauvilois, oises*). Ch. de f. Orléans. Constructions, instruments agricoles, tuilanderies, tonnelleries, vanneries, vinaigreries. Restes du château bâti sous Louis XV par le duc de La Vrillière. Ancienne ville de la Révolution, cette commune était le siège d'un duché qui appartenait au duc de Penthièvre, grand-père de Louis-Philippe. — Le canton a 12 comm. et 12.261 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Segré, sur la *Sarthe* ; 1.439 hab. Fours à chaux, teinturerie, tuilerie. Au lieu dit *de la Motte*, ruines de la tour féodale qui a fait donner au bourg son nom actuel. Eglise paroissiale, style ogival. C'est l'antique *Sémonnes*. — Le canton a 15 comm. et 10.992 hab.

CHÂTEAUPONSAC, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Bellac, près de la Gartempe ; 4.025 hab. Ch. de f. Orléans. Dans l'église paroissiale (XIe s.), reliquaires, dont le plus remarquable provient de l'abbaye de Grammont. Aux environs, souterrain de la Valette, ruines du château de Venteuil. — Le canton a 6 comm. et 9.532 hab.

Forteresse de Château-Porcien (XVIe s.)

CHÂTEAU-PORCIEN, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kilom. de Rethel, sur l'Aisne, près du canal des Ardennes, dans la Champagne pouilleuse ; 1.267 h. (*Porcéannais, aises*.) Port sur le canal. Ancienne capitale du petit *pays de Porcien*. — Le canton a 16 comm. et 6.994 hab.

CHÂTEAU-REGNAULT-BOGNY, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kilom. de Mézières, sur la Meuse ; 2.519 hab. Ch. de f. Est. Port. Scierie. Fabrique de boulons, écrous, vis, rivets, machines-outils. Forêt domaniale. Ce village a porté le titre de « principauté ».

CHÂTEAURENARD, ch.-l. de cant. du Loiret, arr. et à 18 kil. de Montargis, sur l'Ouanne ; 2.368 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de grains. Ruines de bastions du XIIIe siècle ; église paroissiale curieuse. — Le canton a 16 comm. et 11.128 hab.

CHÂTEAURENARD-PROVENCE, ch.-l. de canton des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 22 kilom. d'Aix, près sur le canal des Alpines et non loin de la Durance ; 6.194 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, pépinières, vers à soie. Commerce de fruits, huileries, moulins, teintureries, vannetries. — Le canton a 4 comm. et 16.194 hab.

CHÂTEAURENAUD, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 1 kil. de Louhans, près la Seille ; 1.561 hab. Moulins.

CHÂTEAURENAULT, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arr. et à 28 kil. de Tours, au confl. de la Brenne et du Gault ; 4.492 hab. (*Renaultins, ines*). Ch. de f. Orléans. Hôpital. Tanneries importantes, fabriques de courroies pour machines. Grand commerce de céréales et de cuirs. Forêt. Ruines d'un château féodal dont le donjon, nommé « tour de Carament », joua un grand rôle dans les annales de la Touraine. Il fut bâti par Thibaut le Tricheur, afin de défendre le comté de Blois contre les continuelles attaques du duc d'Anjou. Le roi de France Henri Ier voulut le faire abattre ; il resta, néanmoins, debout et devint la propriété de Geoffroy Martel, puis de Renault de Belesme, dont il prit le nom. Ce fut la famille de Châtillon qui, plus tard, posséda Châteaurenault. En 1592, le château appartenait aux Longueville, qui le firent passer aux mains de Charles de

Armes de Châteaurenault.

Gondy et, plus tard, dans celles de La Pardeau, ami du roi Henri IV. — Le canton a 15 comm. et 15 380 hab.

CHÂTEAURENAULT ou **CHÂTEAURENAUT**, ou **CHÂTEAUGRENAUD** (François Louis Rousselet, marquis de), vice-amiral et maréchal de France, né en 1637, mort en 1716. Sa famille était d'origine dauphinoise. Son père, gouverneur de Belle-Isle, reçut de Louis XIII le titre de marquis de Châteaurenault en Touraine. Le prince de Conti conquit 10 ses premiers apanages, puis Dunes, aux Dunes et à Dunkerque. Entré, en 1661, comme enseigne dans la marine, il suivit le duc de Beaufort en Afrique et se signala à la prise de Djidjelli (1664). Capitaine de vaisseau en 1672, il fut chargé de purger de leurs pirates les mers du Levant et détruisit les forts de Sale. Lannes suivant-il l'un pour chef d'escadre et, avec eux, ruinaient seulement, dispersa dans les mers du nord une flotte de huit vaisseaux de guerre, sous les ordres de Ruyter. En 1677, sur les côtes d'Espagne, il soutint avec six navires un combat victorieux contre la flotte de l'amiral hollandais Evertzen, forte de vingt-cinq bâtiments. En 1689, Châteaurenault, nommé lieutenant général des armées navales, fut chargé de commander la flotte qui transportait en Irlande les troupes envoyées par Louis XIV au secours de Jacques II, et battit, dans la baie de Bantry, l'escadre de l'amiral Herbert, qui voulait empêcher le débarquement. En 1690, il prit une part active à la bataille navale de Béveziers, puis, en 1694, à celle de Lagos. Commandant d'escadre en 1694, il continua de combattre sous les ordres de Tourville. En 1702, après la guerre de la succession d'Espagne, il fut chargé par Philippe V d'escorter jusqu'à Vigo les galions chargés d'or du Mexique. Il y parvint; mais, à peine arrivé au port, il fut attaqué par l'amiral Rook, et le détruisit presque tous les bâtiments. Elevé, en 1703, à la dignité de maréchal de France, il mourut, l'année suivante, gouverneur de la Haute-Bretagne.

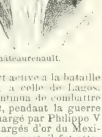
Châteaurenault.

CHÂTEAUROUX, ch.-l. du départ. de l'Indre, à 263 kil. de Paris, sur l'Indre, 23.882 hab. (*Castelradolphi, castrum ou Châteauroussins, ines.*) Ch. de f. Orléans et Etat. Tribunal de 1re instance; inspection d'académie; ch.-l. de la 2e subdivision militaire du 9e corps d'armée. Maison d'arrêt et de justice, hospice. Musée. Manufacture nationale de tabacs; fabriques de draps, de bonneterie; manufactures. Commerce de céréales, moutons, laines, cuirs, pierres lithographiques, etc. Monuments intéressants : église Saint-Martial, Saint-André, Notre-Dame, le château Raoul, la statue du général Bertrand par Rude, le monument aux soldats de l'Indre morts en 1870, la fontaine monumentale Poudroux-Mijotte, etc. Patrie du général Bertrand. — L'arrondissement a 8 cant., 81 comm. et 115.736 hab.; le canton, 10 comm. et 33.436 hab.

Armes de Châteauroux.

Châteauroux doit son nom au château que Raoul, seigneur de Déols, y fonda au Xe siècle et qui, après avoir appartenu à une maison de Chauvigny, de Maillé, d'Aumont, de Bourbon, fut donné par Louis XV à sa maîtresse, la marquise de La Tournelle, puis revint à la couronne.

CHÂTEAUROUX, comm. des Hautes-Alpes, arr. et à 7 kilom. d'Embrun, près du Rabioux et non loin de la France; 1.516 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière d'ardoises. Commerce de bestiaux. Ruines d'un château fort.

CHÂTEAUROUX (Marie-Anne de Mailly-Nesle, marquise de La Tournelle, duchesse de). Née en 1717, elle était la quatrième des filles du marquis de Nesle, qui, tour à tour, possédèrent le cœur de Louis XV. Après une jeunesse fort négligée, veuve à vingt-cinq ans du marquis de La Tournelle, belle et coquette, elle ne tarda pas à fixer l'attention du roi. Dans tout l'éclat d'une beauté triomphante, elle était tout ce qu'il faut pour séduire, en même temps que l'art d'exciter les passions par une froideur savamment calculée. Soutenue par Richelieu, elle débarrassa le roi la capitulation de sa vertu avec un sang-froid et une âpreté cyniques, voyant surtout dans la faveur du prince un moyen d'assouvir sa soif d'honneurs, de richesses et de vengeances. Elle obtint tout ce qu'elle voulut (1742) : l'exil de sa sœur, Mme de Mailly, le rang de maîtresse déclaré, le titre de « duchesse de Châteauroux », en vertu de lettres patentes qui proclamaient sa « rare vertu » : 80.000 livres de rente et un train de maison princier. On a, d'ailleurs, beaucoup exagéré son intelligence et son rôle politique. Elle ne fut guidée, dans les intrigues qu'elle nous pour maintenir ou renverser les ministres, par sa haine pour Maurepas et sa docilité pour les inspirations de Richelieu. Celui-ci, alors âgé de cinquante-sept ans et mené secrètement par une femme d'un grand talent, Mme de Tencin, aspirait à gouverner l'Etat en gouvernant le roi par l'entremise de la favorite. Mme de Châteauroux entra dans leurs vues avec un empressement passionné et, sous leur inspiration, jouant à l'Agnès Sorel, s'efforça d'entraîner le roi aux armées : « Ne faut-il pas, disait-elle, que Votre Majesté *remporte?* » Des intrigues obscures faillirent exploiter ce revers d'énergie du roi contre sa maîtresse. Noailles, amonant Louis XV à l'armée de Flandre, minait sous main le crédit de la Châteauroux. Celle-ci accourut au camp, en dépit du maréchal, du Dauphin et des évêques. On sait qu'elle voulut suivre le roi à Metz et que la maladie de Louis XV, jugée fort grave, fut le signal de la disgrâce de la favorite. Mais un revirement soudain la ramène à la cour, après le rétablissement de la santé du roi. Elle fait exiler ses ennemis et semble devenir plus puissante que jamais, lorsqu'elle meurt, après une courte maladie, le 8 décembre 1744, à l'âge de vingt-sept ans. La critique historique, mieux informée, a montré qu'elle n'eut ni les vues, ni l'ascendant politique de Mme de Pompadour; mais sa faveur, brillante autant que courte, explique assez les légendes qu'en firent les auteurs.

— Bibliogr. : E. et J. de Goncourt, *la Duchesse de Châteauroux et ses sœurs*. Paris, 1879.

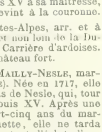
Duchesse de Châteauroux.

CHÂTEAU-SALINS (lat. *Castellum Salinarum*), ville de la Lorraine allemande, ancien ch.-l. d'arrond. (ch.-l. de la Meurthe, annexée à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871). Actuellement ch.-l. du cercle de Lorraine-Lorraine, à 30 kilom. de Nancy, sur la Petite Seille; 2.029 hab. La ville tire son nom d'un ancien château qui appartenait aux évêques de Metz. La saline qui faisait autrefois la richesse de Château-Salins est actuellement à Dieuze. Château-Salins fut reconnu propriété des ducs de Lorraine par l'évêque de Metz, dans un traité de 1351, et suivit depuis la fortune du duché de Lorraine.

CHÂTEAUTHEBAUD, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 14 kil. de Nantes, sur la Petite Maine; 1.513 hab. Briqueteries, tuileries.

CHÂTEAU-THIERRY (lat. *Castrum Theodorici*), ch.-l. d'arrond. de l'Aisne, à 50 kilom. de Laon, sur la Marne; 7.063 hab. (*Castrothéodoriciens, ennes.*) Ch. de f. Est. Tribunal de 1re instance, collège. Carrières de plâtre, extraction de grès, fabriques de toiles, faïenceries; commerce de céréales, vins, laines, bestiaux, etc. Eglise Saint-Crépin (XVe s.), avec de beaux vitraux; la maison où naquit La Fontaine sert aujourd'hui de musée. De l'ancien château, il ne reste plus que des ruines. L'arrondissement de Château-Thierry a 5 cant., 71 comm. et 56.018 hab.; le canton, 21 comm. et 15.403 hab.

— Selon l'opinion commune, Château-Thierry devrait son nom à un château bâti en 780 par Charles-Martel, pour servir de résidence au roi Thierry II. Cette ville fut le théâtre de guerres nombreuses. Prise et brûlée par les Anglais en 1421, occupée par Charles-Quint en 1544, Château-Thierry joua un grand rôle pendant les guerres de religion. Elle fut saccagée par les Espagnols, et c'est sous ses murs que Henri de Guise reçut la blessure qui lui valut le surnom de « Balafré ». Pendant la campagne de France, elle fut envahie par les Alliés (combat de Château-Thierry [12 févr. 1814]), où Napoléon battit Blücher. (La Révolution avait changé le nom de Château-Thierry en celui de *Egalité-sur-Marne.*)

Armes de Château-Thierry.

CHÂTEAU-TROMPETTE, forteresse célèbre, aujourd'hui détruite, et qui s'élevait à Bordeaux, au bord de la Garonne, sur l'emplacement occupé actuellement par la promenade des Quinconces. Construite par Charles VII, elle fut agrandie et modifiée par Vauban. Sa démolition, commencée en 1785, ne fut achevée qu'en 1816. La littérature et le théâtre ont recueilli la tradition de scènes historico-romanesques qui s'y seraient déroulées. Le Château-Trompette prêta, entre autres, son nom à un petit opéra-comique en trois actes, paroles de Cormon et Michel Carré, musique de Gevaert, représenté à l'opéra-Comique le 23 avril 1860. Le livret, dont l'action se passe à Bordeaux, met en scène le maréchal de Richelieu, alors gouverneur de la Guyenne, qui, dans une intrigue amoureuse, se trouve mystifié par une simple grisette. La pièce est gaie, la musique aimable.

CHÂTEAUVIEUX, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 40 kil. de Blois, sur le ruisseau de Seigy, affl. du Cher; 1.058 hab. Château ou manoir Royer-Collard.

Châteauvieux (suisses de). On désigne sous ce nom les quarante soldats suisses du régiment de Châteauvieux qui, lors de la sédition militaire de Nancy (1790), furent condamnés à trente ans de galères. L'iniquité de ce jugement excita en leur faveur une réaction provoquée par la fraction avancée de l'Assemblée législative, qui vota leur mise en liberté. Quand ils revinrent en France, Brest et Paris leur firent des fêtes splendides (1792).

CHÂTEAUVILLAIN, comm. de l'Isère, arr. et à 20 kil. de La Tour-du-Pin, sur le canal de l'Ayre, qui se jette dans la Bourbre; 509 hab. Fabrique de soieries.

CHÂTEAUVILLAIN, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arr. et à 19 kilom. de Chaumont, sur l'Aujon; 1.279 hab. Ch. de f. Est. Restes d'un château féodal entouré d'un beau parc et possédé par le prince de Joinville (depuis 1852). Patrie de Decrès. — Le canton a 19 comm. et 7.369 h.

Châteauvillain a donné son nom à une ancienne famille dont l'héritière, Jeanne, fut mariée, vers 1340, à Jean, seigneur de Thil, en Auxois, connétable de Bourgogne. La *seigneurie de Châteauvillain* fut érigée en comté, puis en duché-pairie en faveur du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XII.

CHATEAU-YQUEM, grand cru du Bordelais dépendant de la commune de Sauternes. D'une superficie de 150 hectares, le vignoble produit des vins blancs d'une grande finesse, connus du monde entier et qui occupent le premier rang parmi les *sauternes*. (V. ce mot.) — On dit, par métonymie : *Boire du* Château-Yquem.

CHATÉE (de) n. f. V. chattée.

CHÂTEIGNERAIE (François de Vivonne-La), gentilhomme français, né en 1520, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1547. Tour à tour enfant d'honneur de François Ier, enseigne de la compagnie du Dauphin, il se distingua à la bataille de Cérisoles par son courage (1544). Du parti du Dauphin et de Diane de Poitiers contre le roi et la duchesse d'Etampes, il fut chargé, à l'avènement du nouveau règne, de exciter d'une façon éclatante la disgrâce de la maîtresse du défunt souverain. On [illegible] jeune comte de Jarnac, à qui elle avait fait épouser sa [illegible] Jarnac, à qui elle avait fait épouser sa [illegible] Jarnac, à qui elle avait fait épouser sa [illegible]

CHÂTELARD, paroisse de Suisse, cant. de Vaud, district et 2 kilom. de Vevey, près du lac de Genève ; 7.200 hab., protestants. Restes d'un ancien château où J.-J. Rousseau a placé, dans la scène de sa *Nouvelle Héloïse*.

CHÂTELARD (Le), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 29 kilom. de Chambéry, au pied d'une montagne escarpée, près de l'Hérant ; 881 hab. Moulins, tanneries. A deux kilom. du village, le beral (parcelle de terre) du vieux monastère de Chartreuse, entre les Bauges et l'Epaisse de Lamotte, et les Alpes. Dépendances : sommets des Alpes de Savoie, de Maurienne et du Jura, au col de la Savoie, portent le nom de **Châtelard.**]

CHÂTELAUDREN, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc, sur le Leff ; 1.471 hab. Ch. de l'Ouest. Mine de plomb argentifère. Tanneries, chapelleries, clouteries, fabriques de meubles, de cidre, de sucre. Pommes renommées, dites « reinettes de Châtelaudren ». Eglise paroissiale avec un bel autel sculpté par Corlay ; aux environs, ruines de l'ancien prieuré de Notre-Dame-du-Tertre. — Le canton a 8 comm. et 10.738 hab.

CHÂTEL-CENSOIR, comm. de l'Yonne, arr. et à 28 kil. d'Avallon, au confl. du ruisseau de Chamoux avec l'Yonne ; 1.012 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Scierie. Rocher de *Pierre-qui-tourne*. Eglise des XIe et XVIe siècles : tour ronde ; cimetière mérovingien.

CHÂTEL-DE-NEUVRE, comm. de l'Allier, arrond. et à 18 kilom. de Moulins, près du Allier ; 1.992 hab. Pierres calcaires, bitumineuses, moulins. Commerce de beurre et d'œufs. Eglise romane.

CHÂTELDON, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. de Thiers, sur le Vauziron, affluent de la Dore ; 2.646 hab. Sciéries mécaniques. Belle église du XIVe siècle ; château entouré d'un beau parc. Sources froides, carbonatées calcaires, ferrugineuses et gazeuses, connues depuis 1778. — Le canton a 6 comm. et 8.422 hab.

Châteldon possédait, au moyen âge, de nombreux ateliers de coutellerie et de tannerie. La peste et des inondations forcèrent les habitants de se réfugier à Thiers, où ils importèrent leur industrie.

CHÂTELÉ, ÉE adj. Blas. Chargé de châteaux : *Lambel* CHATELÉ.

CHÂTELET (*lê* — dimin. de *château ou châtel*) n. m. Autrefois, 1re Petit-Châtelet. Ouvrage en bois ou en terre, élevé entre les lignes de circonvallation et de contrevallation. (Au moyen âge, on donnait le nom de *châtelets* à de petits châteaux destinés à défendre un pont ou une route. Les plus souvent, ils étaient construits en travers du passage qu'ils devaient protéger.)

— Mar. Hune couverte d'une sorte de cage, qui était usitée au moyen âge.

— Techn. Cabrit. Il L'une des parties composant le métier du rubanier, et qui soutient les hautes lisses.

CHÂTELET (GRAND) ou simplement **CHÂTELET**, ancien château de Paris, où l'on rendait la justice, et qui devint ensuite une prison. Juridiction qui avait son siège au Châtelet, et où l'on jugeait en première instance les affaires civiles et criminelles.

— Encycl. Au IXe siècle, les deux ponts qui donnaient accès dans la Cité, à Paris : l'un au N., à la place du pont au Change actuel, l'autre au Sud, à la place du Petit-Pont, étaient défendus par des châtelets : le grand Châtelet au N., formant une tour très-resserrée, presque cylindrique de deux tours du côté du faubourg, le petit Châtelet au sud.

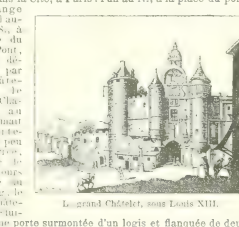

Le grand Châtelet, sous Louis XIII.

Sur ce dernier portait surmonté d'un logis et flanqué de deux tours. Ces ouvrages, détruits à plusieurs reprises par les Normands, furent reconstruits sous Philippe Auguste, puis sous saint Louis, et réparés par Charles V ; le petit Châtelet fut démoli en 1782, le grand en 1802.

Jusqu'à la Révolution, le grand Châtelet fut le siège de la justice royale de Paris. La juridiction du Châtelet eut à sa tête un prévôt, dont cet édifice était la demeure. La juridiction prévôtale absorba peu à peu toutes les juridictions seigneuriales. Au prévôt on adjoignit, au XIVe siècle, un *lieutenant civil*, plus tard un *lieutenant criminel* ; le personnel des magistrats du Châtelet devint très nombreux. On peut dire que sa juridiction comprenait à peu près, outre les attributions de la préfecture de police, la compétence du tribunal de première instance et, en partie, du tribunal de commerce et de la chambre des notaires.

On a fait, en outre, au grand Châtelet, à partir de Louis XIV, une prison pour les criminels de droit commun. Le petit Châtelet a servi aussi de demeure aux prévôts, puis de prison, et, au XVIIe siècle, on y envoyait des nobles pour duelles.

Châtelet (FONTAINE DU PALMIER, dite aussi **fontaine de la Victoire,** ou COLONNE DU), construite de 1806 à 1808, sur les dessins de Bralle, au milieu de la place du Châtelet, à Paris, pour perpétuer le souvenir de l'expédition d'Egypte. Ce monument fut remanié, de 1855 à 1858. Il atteint aujourd'hui une hauteur totale de 22 mètres. Le fût de la colonne, sculpté en tige de palmier, est divisé en six parties par cinq colliers portant inscrits dans leurs champs les noms de quinze grandes batailles gagnées par l'armée française à la fin de la République ou au commencement de l'Empire. Le chapiteau figure la cime d'un palmier, supportant un demi-globe doré sur lequel se dresse une Victoire en plomb doré, tenant à la main des couronnes de laurier, par Boizot. Quatre statues sculptées : la Justice, la Force, la Prudence et la Tempérance, par le même auteur, debout, adossées à la colonne, l'enveloppent en se tenant par la main. Elles sont sur un stylobate quadrangulaire qui sert de fontaine au moyen de quatre cornes d'abondance, une à chaque angle, dont la pointe se termine en tête de dauphin jetant de l'eau par ses cercles dans un bassin plat.

Châtelet (THÉÂTRE DU). Construit sur la place du Châtelet par l'architecte Davioud, ce théâtre fut inauguré en avril 1862. La salle, la plus vaste de Paris, contient plus de trois mille places, et ses vastes proportions la rendent inadaptée au drame et à la féerie. Le théâtre fut successivement dirigé par Hostein (1862), Nestor Roqueplan (1869), Hostein (1871), Fischer et Beaugé (1874), puis y jouèrent l'opéra ; Castellano (1875), qui revint au drame ; Rochard (1880), qui joua le drame et la féerie ; Flory (seul et fils (1882) et Rochard (1888). Parmi les pièces qui

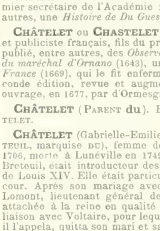

Fontaine du Châtelet.

y furent jouées, citons : *le Secret de miss Aurore, les Mystères du vieux Paris, le Tour du monde en 80 jours, Michel Strogoff* ; parmi les féeries : *les Mille et une nuits, Coco fêlé, Cendrillon, la Poudre de Perlimpinpin, Robinson Crusoé*. — En 1874, Colonne, fondateur de l'Association artistique, entreprit de donner chaque dimanche d'hiver, au Châtelet, des concerts symphoniques.

CHÂTELET (Le), ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur une colline qui domine la vallée de l'Arnon ; 2.195 hab. Carrières de pierres. Commerce de grains. Restes d'un château fort. Le canton a 7 comm. et 7.638 hab.

CHÂTELET, v. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. administ. et judic. de Charleroi, sur la Sambre ; 11.436 h. Marbreries, chaux, poteries.

CHÂTELET ou **CHASTELET** (Paul HAY **du**), magistrat et publiciste français, né à Laval en 1592, mort à Paris en 1636. Il fut successivement avocat général au parlement de Bretagne, conseiller d'Etat. Chargé d'installer le parlement de Metz, il organisa l'intendance de la justice dans l'armée, il fut un des hommes en lesquels Richelieu plaça le plus de confiance. On le loue d'être intervenu pour sauver Boutteville du ressentiment de Richelieu, et d'avoir publié à cette occasion un *Factum pour messire François de Montmorency*. On lui reproche, il est vrai, d'avoir publié un violent pamphlet contre Marillac, au moment où celui-ci fut également jugé, mais c'était peut-être pour se faire recevoir du nouveau ministre, qui ne devait pas à le condamner. Homme de beaucoup d'esprit, il fut le premier secrétaire de l'Académie française. Il a écrit, entre autres, une *Histoire de Du Guesclin*, publiée en 1666.

CHÂTELET (PARENT **du**). Biogr. V. PARENT-DUCHÂTELET.

CHÂTELET (Gabrielle-Emilie LE TONNELIER DE BRETEUIL, marquise DU), femme de lettres, née à Paris en 1706, morte à Lunéville en 1749. Son père, le baron de Breteuil, était introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV. Elle était particulièrement recherchée à la cour. Après son mariage avec le marquis du Châtelet-Lomont, lieutenant général des armées du roi, elle fut attachée à la reine en qualité de dame de tabouret. Sa liaison avec Voltaire, pour lequel la belle Emilie, comme l'appela, quitta son mari et sa situation à la cour, dura longtemps. Ils se retirèrent d'abord à Montjeu, près d'Autun ; puis, la publication des *Lettres philosophiques* ayant soulevé contre l'auteur de violentes colères parmi les hommes politiques, ils allèrent se cacher à Cirey. La marquise était fort savante ; pour lui plaire, Voltaire étudiait Newton, Leibniz, et l'Académie des sciences ayant proposé pour sujet du concours la question suivante : *De la nature et de la propagation du feu*, Voltaire et son amie se mirent sur les rangs : ils furent battus par Euler. Ils se querellaient aussi fort souvent, mais ne tardaient pas à se raccommoder. Le mari de la marquise du Châtelet que Voltaire écrivit la jolie pièce de vers dont le premier quatrain est si connu :

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des amours ;
Au crépuscule de mes jours,
Rejoignez, s'il se peut, l'aurore.

Voltaire ne vieillissait donc, et la marquise finit par lui donner pour remplaçant un jeune capitaine de cavalerie, qui était soldat poète, Saint-Lambert, l'auteur des *Saisons*.

Mme du Châtelet a laissé un *Traité sur le bonheur*; des *Lettres ; Institutions de physique ; Traduction des principes de Newton*. En tête de ce dernier ouvrage se trouve son *Eloge*, écrit par Voltaire.

Châtelet (CORRESPONDANCE DE Mme **DU**). Dans ces lettres, l'âme de Mme du Châtelet se fait voir tout entière. Ardente, dévouée, dans la situation irrégulière où elle vit, Mme du Châtelet s'oublie elle-même pour s'occuper constamment de Voltaire, de sa gloire, de ses intérêts, lui sacrifiant avec joie son temps, son esprit, son devoir et sa fortune. Pendant dix années de durée, l'amour de Mme du Châtelet pour Voltaire resta aussi tendre, aussi profond qu'aux premiers jours ; mais lui n'était plus pour elle qu'un ami tiède. Aussi, pendant cinq années, la correspondance montre l'amour de la marquise passant par des phases successives et se transformant enfin en amitié. Quand Saint Lambert se montra, elle abandonna facilement Voltaire pour lui. Saint Lambert, de dix ans plus jeune qu'elle, s'empara de son cœur. Il s'en emparait par vanité : seule, Mme du Châtelet prit au serieux cet amour ; seule, elle en fut véritablement émue : elle aima avec l'ardeur désespérée d'une dernière passion. Cette ardeur éclate à chaque ligne de sa *Correspondance*. Ces lettres font connaître le côté sentimental de la vie de Mme du Châtelet. Toujours représentée comme l'Egérie de Voltaire, le docteur, chez elle, avait fait tort à la femme, et ses lettres prouvent que la femme méritait aussi d'être mise en relief. C'est toujours la sensibilité qui domine, et, dans la peinture de ce sentiment, son style reste constamment chaste. Une sensibilité délicate l'entraîne, et la contraint à la fois. Quant au style, il est ferme et simple, et parfois touchant. Cette *Correspondance* a été publiée par Eugène Asse (Paris, 1878).

CHÂTELET-EN-BRIE (LE), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Melun, non loin de la Seine ; 938 hab. Fours à plâtre, tonnelleries. — Le canton a 13 comm. et 8.035 hab.

CHATE-LEVANT (*van*), **CHATE-PRENANT** (*nan*), loc. adv. Se disant, dans le Messin, d'une clause de contrat par laquelle celui qui prenait un fonds à gagière, ou à mort-gage, avait droit aux fruits.

CHÂTELGUYON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kilom. de Riom, sur une petite montagne bâtagnée par le Sardon ; 1.617 hab. Vieux château en ruine ; cascade. Etablissement thermal aimenté par sept sources, à 30° environ, gazeuses, contenant du chlorure de sodium, du bicarbonate de chaux, du fer.

CHÂTELINEAU, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. administratif et judiciaire de Charleroi, sur la Sambre ; 10.188 hab. Hauts fourneaux, forges et laminoirs.

CHÂTELLENIE (*lê-lenn*) — rad. *châtel*, n. f. Seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain ; territoire soumis à cette juridiction.

— Encycl. La *châtellenie* se composait d'un château ou d'une maison revêtue de tours et de fossés ; les châtelleuies royales relevaient des châtelains, les châtellenies seigneuriales relevaient d'une baronnie ou d'une seigneurie titrée. Dans l'origine, c'étaient des offices, ou plutôt des commissions révocables à volonté, données par les comtes à des châtelains. Comme les fiefs, les châtellenies devinrent propriétés. Les châtellenies eurent d'abord le droit de basse justice, et, plus tard, celui de haute justice.

CHATELLERAULT ou **CHÂTELLERAUT** (*tê-le-rô*) n. m. Variété de poire d'été, mûrissant en août et très estimée.

— En T. de techn. Au XVIe siècle, Sorte de toile fabriquée à Châtellerault, et qui devait être assez forte, puisqu'on s'en servait pour faire de la toile cirée.

CHÂTELLERAULT (lat. *Castellum Heraldi*), ch.-l d'arr. de la Vienne, à 29 kilom. de Poitiers, sur la Vienne et son affluent l'Envigne ; 20.014 hab. (*Châtellerauldais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance ; ch.-l. de la 5e subdivision militaire du 9e corps d'armée ; chambre d'agriculture, hospice, manufacture d'armes ; fabriques de coutellerie ; grandes fabriques de coutellerie ; aciers très estimés. Bâtie au point où la Vienne devient navigable, la ville n'offre comme édifices intéressants que son vieux pont, l'église Saint Jacques (XIVe s.), Notre-Dame. Elle doit son nom à un château bâti au XIe siècle. — L'arrondissement a 6 cant., 51 comm., et 65.476 hab. ; le canton, 7 comm. et 27.426 hab.

Armes de Châtellerault.

— *Manufacture d'armes de Châtellerault*, Importante manufacture d'armes blanches datant de 1819 et remplaçant celle de Klingenthal, proche de la frontière allemande. En 1830, on adjoignit une seconde manufacture à la première pour la fabrication des armes à feu, en même temps qu'on supprimait la fabrique de Maubeuge.

Depuis cette époque, la manufacture de Châtellerault n'a fait que progresser. Le personnel ouvrier, placé sous la direction d'officiers d'artillerie, comprend tout d'abord des ouvriers immatriculés, qui ont droit, au bout d'un certain nombre d'années, à une pension de l'Etat ; en second lieu, des ouvriers libres travaillant aux pièces et recrutés au peu partout. Les travaux de fourniture sont livrés à une entreprise payant le personnel ouvrier et personnel civil ; cette entreprise est soumise au contrôle d'une direction dont le titulaire, un officier supérieur nommé par l'Etat, a sous ses ordres les officiers contrôleurs d'armes.

CHATELLERAULT (*tê-le-rô*) n. m. Pop. Couteau.

CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR, comm. de la Vendée, arrond. et à 30 kilom. pour la Fontenay-le-Comte ; 905 hab. Pierres meulières. Tombelles.

CHÂTEL-MONTAGNE, comm. de l'Allier, arrond. et à 22 kil. de Lapalisse, sur une montagne dominant la Bèbre ; 1.681 hab. Moulins, fabrique de cretonnes, tailladeries, fours à chaux. Eglise du XIe siècle.

CHÂTEL-SAINT-DENIS ou **CASTELS**, bourg de Suisse, cant. et à 35 kil. de Fribourg ; 2.270 hab. Fabrication de fromage et de tresses de paille. Eglise dédiée à saint Denis. Vieux château construit au VIIe siècle.

CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, comm. de la Creuse, arr. et à 18 kilom. de Bourganeuf, près du Taurion ; 1.937 hab. Ruines d'un château fort. Ancien château de Peyrusse.

CHÂTELUS-MALVALEIX, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 19 kilom. de Boussac, sur un affluent de la Petite Creuse ; 1.282 hab. Filons de houille non exploités. Fabriques de chandelles et de bougies, clouteries. Eglise paroissiale du XIVe siècle, avec un beau bas-relief d'albâtre de la même époque, représentant les *Scènes de la Passion*. — Le canton a 10 comm. et 11.540 hab.

CHÂTENAY, comm. de la Seine, arrond. et à 1 kilom. de Sceaux, non loin du bois de Verrières ; 1.561 hab. Pépinières, fraisiers, cerisiers, groseilliers. Maison de plaisance de la Vallée-aux-Loups, construite par Chateaubriand. Patrie de Guillaume Fichet.

Châtenay (IRRITÉ DE). On appelle ainsi les pétitionnaires de paix signes, en 1561, par les députés protestants et les ministres réformés, pour obtenir le libre exercice du culte évangélique dans tout le royaume, sauf à Paris et dans les lieux de résidence de la cour. Le dessaveu de la Saint-Barthélemy, la réhabilitation des personnes exécutées depuis Henri II pour crimes hérétiques, la cession de huit places de sûreté aux réformés, enfin, la convocation des états généraux. Lettre de Beauchien sanctionnant des réglementations, cet accord, ou mieux, ses suites.

CHAT-EN-JAMBES n. m. Embarras que l'on cause à quelqu'un. *Lucher un* CHAT-EN-JAMBES *à un concurrent.*

CHÂTENOIS, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 14 kilom. de Neufchâteau, près du Vair et de la *forêt de Châtenois*; 1.226 habit. Ch. de f. Est. Fabriques de broderies, scierie. Vestiges du château du Gerard d'Alsace, tige des princes lorrains. Ruines d'un prieuré de bénédictines. Le canton a 26 comm. et 8.136 hab.

CHÂTENOIS ou **KESTENHOLZ,** ancien ch.-l. de cant. du Haut-Rhin, comm. d'Ribeauvillé, arrond. et cercle de Schlestadt; 3.170 hab. Tissage de coton, moulins, scieries; au pied du Hahnenberg, source minérale. Brûlé en 1298, ce bourg fut encore incendié, en 1444, par les Armagnacs. Ruines des palais des ducs d'Alsace, tige de l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871.

CHÂTENOIS, comm. du territ. et à 9 kilom. de Belfort, sur la Savoureuse; 1.516 hab. Mines de fer; fours à chaux, forges, fonderies, vannerie. Forêt. Source chlorurée.

CHATHAM ou **CHATAM,** ville d'Angleterre (comté de Kent), adjacente à Rochester, dont elle a été pendant longtemps un faubourg, sur la Medway; 31.710 hab. (58.000 hab. avec Rochester et Strood.) Place de guerre, la plus forte de l'Angleterre après Portsmouth, et enclose de plusieurs forts qui défendent l'entrée de la Medway; port militaire, le second du royaume pour l'importance de ses chantiers, de son arsenal de construction et d'armement. Arsenal avec parc d'artillerie; institut militaire. Minoteries, fours à chaux, briqueteries. Ecole des sapeurs et du génie. Ville sans importance jusqu'à Henri VIII, qui la dota d'un arsenal de marine; le port fut agrandi et fortifié sous Elisabeth et Charles II; mais les ouvrages de défense qui entourent cette place ne datent que de 1758. En 1667, la flotte hollandaise, sous le commandement de Ruyter, força l'embouchure de la Medway et détruisit une bonne partie des travaux de fortification et de l'arsenal de Chatham.

CHATHAM, ville du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick), sur le fleuve côtier Miramichi; 5.650 hab. Grand commerce de bois; exportation de poissons, surtout de saumons. — Ville de la province d'Ontario, sur la Thames, affluent du lac Saint-Clair; 9.050 hab. Commerce de denrées agricoles, de bois, de porcs. Industrie active.

CHATHAM (ILES), groupe d'îles anglaises du grand Océan austral, à 740 kilom. à l'E. de la Nouvelle-Zélande, dont les indigènes sont les Moriori (188 sur 450 hab.). Découvertes en 1791 par le lieutenant anglais Broughton.

CHATHAMITE (de *Chatham,* nom de lieu) n. f. Nickel arsenical naturel. Variété de chloanthite.

CHATHAM ou **CHATAM** (lord). V. PITT.

CHAT-HUANT (*cha-u-an*) n. m. Nom vulgaire d'une chouette, appelée aussi *hulotte,* et appartenant au genre SYRNIUM (*syrnium aluco*). V. HULOTTE.

CHATI n. m. Nom vulgaire d'un chat sauvage d'Amérique (*felis pardalis*), qui n'est qu'une variété d'ocelot.

Chati

CHATIABLE (du lat. *castigabilis*; de *castigare,* chatier) adj. Qui peut être châtié, qui mérite d'être châtié. *Un homme très chatiable, puissant lorsqu'il n'est pas* CHATIABLE.

CHÂTIER (du lat. *castigare*; de *castus,* chaste, pur. — Prend deux i de suite devant pron. pers. *nous, vous,* imp. du ind. et du pres. du subj. *Nous châtiions, Que vous châtiiez*) v. a. Infliger un châtiment, une correction à : CHATIER *un criminel.*

— Par ext. Mortifier, corriger par des pénitences volontaires : *L'Ermite châtiait son chétif corps* CHATIER *leur corps pour affranchir et purifier leur cœur.* (Lacord.)

— Fig. Corriger par le blâme ou par d'autres moyens : *La comédie nous* CHATIE *par le ridicule.* (Proudh.)

— Fig. Polir avec un soin rigoureux, rendre correct : CHATIER *sa prose, ses vers, son style.*

— Vénér. Lorsqu'on frappe un chien avec le fouet, quand il a commis une faute, on ne dit point qu'on le bat, mais bien qu'on le *châtie.*

Se châtier, v. pr. S'infliger à soi-même une punition.

— PROV. LITTÉR. : **Qui aime bien châtie bien,** trad. du proverbe latin : *Qui bene amat bene castigat.* V. ces mots.

— SYN. **Châtier, corriger, punir.** *Châtier* et *corriger* marquent l'action d'un supérieur qui inflige une peine dans l'intention de rendre meilleur celui qui a commis une faute, et *corriger* diffère de *châtier* en ce qu'il ne se dit guère que des peines corporelles et en ce qu'il semble présenter l'amélioration comme plus probable et plus sûre; au passif, *être corrigé* peut signifier positivement être devenu meilleur, tandis que *être châtié* n'indique toujours que la punition reçue. *Punir* se dit des choses, des événements comme des personnes, et il exprime purement et simplement le mal que supporte le coupable par suite de sa faute.

— **Châtier, corriger, retoucher, revoir.** *Châtier* fait penser à l'auteur qui cherche avec la plus vive attention à éviter tout ce qui n'est pas bon. *Corriger* fait penser à l'ouvrage qui doit être rendu plus correct, où il n'y aura plus rien à reprendre. *Retoucher* annonce un second travail ayant pour objet d'améliorer le premier, mais sans préciser sous quel rapport. Enfin *revoir* est encore moins précis que *retoucher,* car il ne contient pas même formellement l'idée d'une amélioration; on *revoit* pour examiner si tout est bien, et, quand on a trouvé quelque chose de mal, alors on *retouche,* on *corrige,* on *châtie,* etc.

CHATIÈRE n. f. Trou pratiqué au haut d'une pièce pour laisser les chats. — Figurément, Entrepôt clandestin. — Fig. Voir défrobée, à l'amitié. Habitation [illegible] pour prendre les chats.

— Constr. hydraul. Canal souterrain en maçonnerie pratiqué pour donner issue aux eaux d'un bassin.

Chatière à [illegible]

— Techn. Nom donné par les tisserands aux mailles laissées vides.

CHÂTIEUR n. m. Celui qui châtie. *Les chatieurs des nations sont les fléaux de Dieu.* (St-Simon.)

CHÂTILLES (*ll* mll.) n. f. pl. Dans les houillères françaises, Houille dont les morceaux sont gros comme un œuf de poule. On dit aussi CHAPELLES.

CHÂTILLON (*ll* mll.) n. m. (du provenc. *chatillon,* [illegible] sens) n. m. Nom vulgaire que les pêcheurs donnent au lamprillon, sorte de petite lamproie que l'on appelle aussi CHABOUILLE et SABLE-CHAUDE.

CHÂTILLON ou **CHÂTILLON-EN-DIOIS,** ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 15 kilom. de Die, sur le Bez; 1.011 hab. Culture du mûrier; élève d'agneaux. Fours à chaux, moulins. Aux environs, le pittoresque défilé des *Gâts* — Le canton a 10 comm. et 5.004 hab.

CHÂTILLON, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire-Baltée; 3.000 hab. Forges. Aux environs, ruines du vieux château d'Usselle. Succès de Lannes sur les Autrichiens, le 19 mai 1800.

CHÂTILLON ou **CHÂTILLON-EN-DUNOIS,** comm. d'Eure-Loir, arrond. et à 13 kilom. de Châteaudun; 1.308 hab. Marnières.

CHÂTILLON, comm. du Loir-et-Cher, arrond. et à 35 kilom. de Blois, sur le Cher, un peu en aval de son confluent avec la Saudre; 1.757 hab. Menhir.

CHÂTILLON ou **CHÂTILLON-D'AZERGUES,** comm. du Rhône, arrond. et à 16 kilom. de Villefranche, sur l'*Azergues*; 1.018 hab. Chaux, ocre, pyrites de fer et de cuivre. Ruines d'un château.

CHÂTILLON, comm. de la Seine, arrond. et à 3 kilom. de Sceaux, sur le *plateau de Châtillon*; 3.096 hab. (*Châtillonais, ainés.*) Pierres de taille; culture maraîchère. Fort qui a succédé à une redoute occupée, dès le début du siège de Paris, par les Allemands, en 1870.

CHÂTILLON ou **CHASTILLON** (famille DE). Le nom de « Châtillon » s'applique à plusieurs familles nobles. La plus illustre, la plus ancienne, est celle de Châtillon-sur-Marne, dont les principales branches furent celles de Saint-Pol, de Blois, de Chartres, de Penthièvre, etc. Les membres les plus célèbres de cette famille sont : Guy de **Châtillon,** le premier pape français (V. URBAIN II); — RENAUD ou ARNOLD **de Châtillon,** lequel ébousa en 1152 Constance, princesse d'Autriche, mère de Bohémond III, et gouverna cette souveraineté pendant la minorité du jeune prince. (Pris à la défaite de Tibériade, il fut mis à mort par Saladin.) — GAUCHER **de Châtillon,** petit-fils du précédent, qui accompagna Philippe Auguste à la croisade de 1190, se distingua au siège d'Acre, prit part à la croisade contre les albigeois, et se signala à Bouvines; — GAUCHER **de Châtillon,** connétable de France, qui, sous Philippe le Bel, combattit vaillamment à Courtrai et à Mons-en-Puelle (1304), soutint le roi dans ses démêlés avec les Flamands, les tempiers et le saint-siège, et commanda l'armée française à la journée de Cassel (1328); — ALEXIS DE BOISROGUE, duc **de Châtillon,** qui, né en 1690, combattit en Italie en 1733, fut gouverneur du Dauphin (fils de Louis XV), et gouverneur de Bretagne (il mourut disgracié (1754)). — Le dernier héritier mâle mourut en 1762, ne laissant que deux filles : les duchesses d'Uzès et de La Trémouille.

Armes de Gaucher de Châtillon

CHÂTILLON-COLIGNY ou **CHÂTILLON-SUR-LOING,** ch.-l. d'arr. du Loiret, arrond. et à 23 kilom. de Montargis, sur le *Loing* et le canal du même nom; 2.257 hab. Plâtre. Moulins, port sur le canal. Outre l'amiral de Coligny, ce bourg a vu naître Dandelot, le cardinal Odet de Châtillon, le maréchal de Châtillon, Becquerel. — Le canton a 13 comm. et 11.838 hab.

Ce bourg est dominé par un château où est né l'amiral de Coligny, dont le tombeau se voit dans la chapelle de cet édifice, aujourd'hui transformé en prison. Le château fut érigé en duché-pairie, en 1648, en faveur de ses descendants. — La *seigneurie de Châtillon-sur-Loing* fut acquise par la maison de Coligny, qui prit le nom de « Châtillon ».

CHÂTILLON-DE-MICHAILLE, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 20 kilom. de Nantua, près du confluent de la Valserine et de la Semine; 1.021 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Plâtre, commerce de fromages. Ancien ch.-l. du petit pays de Michaille. — Le canton a 17 comm. et 9.343 hab.

CHÂTILLON-EN-BAZOIS, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 26 kilom. de Château-Chinon, sur l'Aron et le canal du Nivernais; 1.751 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château.

Le canton a 15 comm. et 12.167 hab.

CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 13 kil. de Vitré, ancien château-fort, sur la Calanche; 1.480 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière de grès.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 26 kilom. de Trévoux, sur le plateau de Dombes; 2.813 hab. Ch. de f. de Marlieux à Châtillon. Minoteries, pépinières. Commerce de bois, de beurre, de grains. Statue de saint Vincent de Paul, ancien curé de la paroisse. — Le canton a 16 comm. et 14.613 hab.

CHÂTILLON-SUR-COLMONT, comm. de la Mayenne, arrond. et à 11 kilom. de Mayenne, non loin du *Colmont*; 2.126 hab. Ch. de f. Ouest.

CHÂTILLON-SUR-INDRE, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 45 kilom. de Châteauroux, sur l'*Indre*; 3.628 hab. Ch. de f. Orléans. Forges, briqueterie, moulins. [illegible] démantelé sous le règne de Philippe Auguste. — Le canton [illegible]

Châtillon, ville fort ancienne, était une seigneurie, comme [illegible] fut donnée en 1472, par Louis XI, à Tanneguy Duchâtel. Sous la Révolution, elle porta le nom d'*Indremont.*

CHÂTILLON-SUR-LOIRE, ch.-l. de canton du Loiret, arrond. et à 14 kilom. de Gien, sur la *Loire*; 3.450 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur le canal latéral. Exploitation de marbre, pierres de taille, chaux; tanneries, tonneliers, tuileries, briqueteries, moulins. Restes des remparts. — Le canton a 6 comm. et 10.721 hab.

CHÂTILLON-SUR-MARNE (ch.-l. de canton de l'arrondissement de Reims, arr. et à 31 kilom. de Reims, sur la Marne; 1.062 hab. Craie, corderie, commerce de grains. Eglise du XV siècle. Patrie du pape Urbain II et du connétable Gaucher de Châtillon. — Le canton a 19 comm. et 6.292 hab.

— *Histoire.* Héritage de Châtillon, premier seigneur de la maison de Châtillon, y fit construire, en 926, un château que Louis d'Outremer assiégea sans succès, en 940 et en 947. En 1545, Châtillon fut pris et pillé, et le château en partie détruit par Charles-Quint. Remis en état de défense, il fut de nouveau détruit en 1575, par les calvinistes.

CHÂTILLON-SUR-SEINE (lat. *Castellio*), ch.-l. d'arr. de la Côte-d'Or, à 70 kilom. de Dijon, au confluent de la Seine et de la Douix, au centre d'un pays montagneux; 4.794 hab. (*Châtillonnais, aises.*) Ch. de f. Est. Tribunal de 1re instance, collège communal, bibliothèque publique. Ville industrielle, clouterie, papeterie, tannerie. Commerce de fer, bois, cuirs, pierres lithographiques et meules à aiguiser.

Les ducs de Bourgogne de la première [illegible] ville pour [illegible] qui expliquent [illegible] Saint-Vaast, avec le plan [illegible] d'un hôpital [illegible] église Saint-Nicolas, église Saint-Jean, [illegible] Marmont, de Désiré et de Charles Nisard. Congrès entre Napoléon et les Alliés en 1814. — L'arrond. a 6 cant., 115 comm. et 38.291 hab.; le canton, 28 comm. et 13.278 hab.

Armes de Châtillon-sur-Seine

Châtillon (CONGRÈS DE). Ce congrès eut lieu pendant la campagne de France, en 1814. Les Alliés, au moment de marcher sur Paris, décidèrent de proposer à Napoléon des conditions de paix, tout en espérant qu'il ne les accepterait pas. Ils se donnaient ainsi une attitude de conciliation. Napoléon, de son côté, ne désirait la paix qu'en apparence. Il envoya à Châtillon Caulaincourt, et lui remit carte blanche pour traiter. Les conditions du traité étaient les suivantes : la France conservait seulement les limites de 1789; elle n'avait pas le droit d'intervenir dans la répartition des possessions étrangères; son représentant devait répondre par « oui » ou par « non » avant la discussion des négociations. Caulaincourt réclama les propositions de Francfort, plus favorables, et remit sa réponse. Deux autres négociations eurent lieu, sans que les Alliés se montrassent moins exigeants. Caulaincourt apprit à l'empereur les résultats du congrès et lui demanda en hâte un contre-projet. Les Alliés menaçaient de mettre fin aux conférences; le congrès allait prendre fin ne les satisfit pas; deux jours après, ils le déclarèrent inacceptable, et rompirent les négociations.

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 22 kilom. de Bressuire, sur l'Oiun, affl. de la Sèvre Nantaise; 1.450 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de flanelles et de croisés, tanneries, corroiries, megisseries, tuileries. Ancienne abbaye. Ruines du château. Ce bourg, en l'époque romaine sous le nom de *Mons Lucerii,* et jusqu'au XIIIe siècle, avait une époque à laquelle le duc de Châtillon lui donna son nom. Il fut, pendant les troubles de l'Ouest, un des quartiers généraux des Vendéens. (V. l'art. suiv.) — Le canton a 14 comm. et 16.851 hab.

Châtillon-sur-Sèvre (COMBATS ET PRISE DE). Cette ville est une de celles qui eurent le plus à souffrir de la guerre civile pendant la Révolution. Westermann, en juillet 1793, attaqua les Vendéens par la Gâtine, et, le 5 du même mois, retranchés au Mont-aux-Chèvres; ceux-ci furent entièrement battus, et Châtillon pris. Mais, deux jours après, la Rochejaquelein et Lescure, à la tête de quatre mille hommes, Bonchamp et d'Elbée, reprirent l'offensive à la tête de 60.000 hommes, et Westermann dut quitter Châtillon en déroute. Accusé de trahison, Westermann put se justifier, reprit son commandement et parvint à se rétablir à Châtillon (6 oct. 1793). Mais l'indiscipline de ses troupes permit aux Vendéens de Bonchamp de les surprendre, et il dut quitter encore une fois Châtillon. Il le reprit un jour plus tard, fit un carnage nouveau des Vendéens et, désespérant de s'y maintenir, mit le feu à la ville.

CHÂTILLON (Gaspard et Henri DE COLIGNY, comtes DE). V. COLIGNY.

CHÂTILLON (Elisabeth-Angélique DE), une des héroïnes de la Fronde, née à Paris en 1626, morte en 1695. Fille du fameux duelliste Bouteville, décapité à Paris, en 1627 par ordre de Richelieu, elle épousa, en 1645, Gaspard de Coligny, duc de Châtillon. Connue, depuis lors, sous le nom de « duchesse de Châtillon », elle se rendit bientôt célèbre par ses intrigues galantes et politiques. Après la mort du son mari, tué en 1649 au combat de Charenton, elle accorda tour à tour ses faveurs à Condé, qui, pour elle, se déroba à l'ascendant de sa sœur, Mlle de Longueville, au duc de Nemours et à La Rochefoucauld. La rivalité des deux duchesses ne fut pas, certainement, étrangère à l'attitude des princes pendant la Fronde. En 1654, Mlle de Châtillon se remaria avec Christian-Louis, duc de Mecklemburg.

CHÂTILLON (Auguste DE), peintre et littérateur français, né et mort à Paris (1813-1881). Il a exposé de nombreux portraits, notamment ceux de Victor Hugo, de Théophile Gautier, etc. Auguste de Châtillon a exécuté, en outre, quelques ouvrages de sculpture; entre autres, une *tête de jeune Romaine.* Il publia une pièce de vers, le

Pinte a publié, en 1874, par goût, à plus contribué à le faire connaître que tous ses tableaux et que ses poésies complètes, parues d'abord sous ce titre : *A la Grand'Pinte*, et plusieurs fois rééditées sous le titre : *Poésies*.

CHÂTILLON (Claude DE), ingénieur. V. CHASTILLON.

CHÂTIMENT (*man* — rad. *châtier*) n. m. Punition, correction infligée pour une faute : CHÂTIMENT *sévère, léger*. — Manèg. Coup de cravache ou d'éperon.

— ANTON. Caresse, encouragement, prime, prix et couronne, récompense, rémunération.

— ÉTYMOLOGIE : Le châtiment arrive d'un pied boiteux, mais il arrive. V. PIED-FERMA-LAPIDO.

— ENCYCL. Chez les anciens, le père de famille avait un pouvoir illimité sur ses esclaves, sa femme et ses enfants. Jusqu'au *châtiment* les fautes étaient permis : les verges, les fouets, la marque au fer rouge étaient les plus doux ; la torture, le cachot ou la croix attendaient les plus coupables. A Rome, cette rigueur se s'atténua que vers la fin de la république. Au moyen âge, les femmes subissaient souvent, de la part de leur mari, les traitements les plus barbares. Les pères jouissaient aussi du droit de battre leurs enfants, même après l'émancipation des garçons et après le mariage des filles. Plus tard, les mœurs s'adoucirent, mais le droit de châtiment n'en subsista pas moins pour le chef de famille. Jamais on ne refusa une lettre de cachet à celui qui voulait faire mettre son fils à la Bastille, ou enfermer sa femme ou sa fille dans un couvent. Dans les écoles, les châtiments corporels, fouet, étrivières, férule, jouaient un grand rôle. Les jésuites eux-mêmes n'y échappaient pas. Dans les grandes maisons, on donnait également les étrivières aux pages et aux domestiques. L'usage a peu à peu banni les châtiments corporels des mœurs domestiques.

Châtiment sans vengeance (LE) [*le Castigo sin venganza*], drame de Lope de Vega, inspiré par les chroniques italiennes du XVe siècle. Lord Byron, les retrouvant dans le livre de Gibbon, *Antiquities of the house of Brunswick*, en a fait *Parisina*. Les Italiens eux-mêmes ont intéressant au point de vue de sa comparaison avec le *Don Carlos* de Schiller; l'amour d'un fils pour sa belle-mère forme le noeud du sujet de cette pièce, et il est curieux de voir ces deux genies si différents aux prises avec les mêmes situations. L'œuvre du poète allemand est plus profonde. Le *Châtiment sans vengeance* a été traduit en partie par Ernest Lafond, dans son *Étude sur Lope de Vega* (1857).

Châtiments (LES), recueil de poésies, par Victor Hugo (Bruxelles, 1853). Composées au lendemain du coup d'Etat, par un proscrit, ces poésies furent longtemps clandestines. Comme œuvre littéraire, elles offrent le rare exemple de ce que peut inspirer l'indignation et le patriotisme. Sept ou huit mille vers, empruntant tous les tons et toutes les formes : l'ode, la chanson, la satire, l'épopée, en été écrits par le poète, tout d'une haleine, sans que sa verve ait un seul instant faibli. Tantôt, il prend le fouet de Juvénal pour cingler les puissants du jour, les auteurs et les complices du coup d'Etat, ainsi que les renégats qui se sont agenouillés devant le succès. Tantôt, il chante les vertus des proscrits et accompagne de ses lamentations ceux que les pontons emportent vers Cayenne. Parmi ces vers, une longue série d'épisodes, d'invectives, de malédictions, qui, du Quiquengrogne de l'Europe où il a été frappé, ou il est sorti tout flamboyant du cerveau du poète. Le recueil est divisé en sept livres. Parmi les plus belles pièces, il faut citer le prologue : *Nox*; *Cette nuit-là*, récit du coup d'Etat tramé à l'Elysée; *les Abeilles* et surtout *l'Expiation*, admirable trilogie napoléonienne, ayant pour étapes Moscou, Waterloo, Sainte-Hélène.

CHATIN (Adolphe), botaniste français, né à Tullins (Isère) en 1813, mort, rue Bassano, le-Seu en 1901. Reçu d'abord pharmacien, puis docteur ès sciences en 1840 et docteur en médecine en 1844, il a été successivement pharmacien à l'hôpital Beaujon et à l'Hotel-Dieu, professeur de botanique à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de médecine (1853) et membre de l'Académie des sciences en 1874. Il fut directeur de l'Ecole de pharmacie, de 1873 à 1883. Il a eu le pouvoir de pouvoir lui donnait la loi pour poursuivre impitoyablement les débitants de remèdes secrets de la pharmacie. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches anatomiques sur les organes des végétaux* (1844); *Études de physiologie végétale sur l'action de l'acide arsénieux* (1848); *Histoire naturelle de l'Inde dans les plantes d'Orient* (1857); *Anatomie comparée des végétaux* (1856-1866); *le Cresson* (1866); *la Truffe, étude des conditions générales de la production truffière* (1869). Il a publié, outre, de nombreux mémoires dans les comptes rendus de l'Académie des sciences. — Son fils, JOANNÈS, savant français, né à Paris en 1847, reçu docteur en médecine en 1871, docteur ès sciences en 1873, agrégé en 1874, fut nommé chargé de conférences (1877), puis professeur adjoint (1886) à la faculté des sciences de l'Université de Paris et membre de l'Académie de médecine. Il a publié diverses études d'anatomie, de zoologie et surtout un remarquable ouvrage sur *les Organes des sens dans la série animale* (1880).

Parmi ses autres publications, les plus importantes sont : *la Trichine et la Trichinose* (1883); *Morphologie comparée des pièces buccales chez les insectes* (1879-1897); *Histologie comparée et évolution des éléments nerveux* (1882-1892); *la Cellule animale, sa structure et sa vie* (1892); *la Division cellulaire* (1898); etc.

CHATIRON n. m. Mode de décoration en céramique pour dessiner des ombres au-dessous de couleurs transparentes. Il donne des effets très variés.

CHATIRONNER (SE) [de la. *Chatiron*] v. pr. Faire une décoration d'une ligne noire ou en teinte foncée pour accentuer ses couleurs.

CHATŒSSUS (*ka-tœs-sus*) n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, famille des cupidées, renfermant des formes ovales et courtes, très hautes, avec le ventre dentelé, les nageoires ventrales et pectorales petites.

— ENCYCL. Les *chatœssus*, dont certaines espèces sont vulgairement nommées *cailleux tassarts*, habitent les régions chaudes; ceux qui vivent dans la mer remontent souvent les fleuves. Nombreuses espèces d'Amérique (*chatœssus lacepedianus*), de l'Inde (*chatœssus nasus*), du Japon (*chatœssus punctatus*) ; etc.

CHATOIEMENT ou **CHÂTOÎMENT** (*to-a-man*) n. m. Reflet, éclat chatoyant, effet d'une surface chatoyante : *Le* CHATOIEMENT *du plumage des oiseaux*.

— En T. de minér., Propriété que possèdent quelques minéraux, tels que le quartz œil-de-chat, le feldspath labrador ou *labradorite*, l'amphibole œil-de-tigre ou *crocidolite*, de renvoyer à l'œil des reflets mobiles, *dus à des réflexions intérieures sur des systèmes de lamelles ou fibres*.

CHATON (dimin. de *chat*) n. m. Petit chat : *Les* CHATONS *aiment beaucoup à jouer*.

CHATON (de l'anc. haut allem. *chasto*, proprem. *caisse*) n. m. Bot. Sorte d'inflorescence ou d'épi de fleurs unisexuées, dont les étamines ou les pistils sont protégés par de simples écailles, soit par l'absence totale du périanthe, soit par sa réduction à un calice écailleux.

— Par anal. Objet qui a la forme d'un et qui remplit le rôle d'un chaton : *Le gland du chêne est à demi enchâssé dans* UN CHATON *qui le préserve*.

— Anat. Lame osseuse, contournée sur elle-même, qui embrasse la base de l'apophyse styloïde du temporal. « Sorte d'éminence où se trouve engagé le cristallin.

— Chir. Cavité de la matrice, où le placenta se trouve retenu, après l'expulsion du fœtus.

— Techn. Partie d'une bague dans laquelle la pierre est enchâssée. « Pierre ainsi enchâssée : *Annibal avait contenancé la pierre cachet sous le* CHATON *de sa bague*.

Chaton (noisetier).

— ENCYCL. Un *chaton* mâle est ordinairement articulé à sa base, de manière à se détacher en bloc après la floraison. Cette inflorescence caractérise les arbres qu'on réunissait autrefois dans la famille des *amentacées* (du lat. *amentum*, chaton) et qu'on répartit aujourd'hui des les familles des salicinées, des bétulées, des corylées, des cupulifères et des juglandées.

CHATONIE (ni — rad. *chat*) n. f. Niche, tour malin. (Vieux.) ‖ On a dit aussi CHATTERIE.

CHÂTONNAY, comm. de l'Isère, arrond. et à 29 kilom. de Vienne ; 1.826 hab. Minoteries, tissages de soie. Ruines romaines.

CHATONNEMENT (*o-ne-man*) n. m. Action d'enchâsser dans un chaton : *Le* CHATONNEMENT *d'un rubis*.

— En T. de chir., Accident par lequel le placenta est comprimé et retenu dans la matrice, après l'expulsion du fœtus.

CHATONNER (*to-ne*) v. a. Encastrer dans un chaton : CHATONNER *la pierre d'une bague*.

— v. n. Se dit d'une chatte qui a mis bas.

Chatonné, ée part. pass. du v. Chatonner.

— En T. de blas., Se dit de la châsse ou garniture d'une pierre précieuse, lorsque celle-ci est d'un émail particulier.

CHATOU, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 11 kilom. de Versailles, sur la Seine ; 4.171 hab. (*Chatousiens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Fruits et primeurs. Nombreuses villas. Chatou est un village très ancien, où les rois de France avaient un palais au VIe siècle ; château construit sur les dessins de Soufflot. — Patrie du comte Réal.

CHATOUILLANT (*tou-lan*), **ANTE** adj. Qui chatouille. ‖ Qui plaît, qui flatte l'amour-propre : *De* CHATOUILLANTES *approbations*. (Mol.)

CHATOUILLE (*tou-ill* [ill mil.]) n. m. Action de chatouiller : *Faire la* CHATOUILLE *à des* CHATOUILLES *à quelqu'un. Craindre la* CHATOUILLE. (Ne se dit que dans quelques provinces.)

— En T. de pêch., Syn. de CHÂTILLON.

CHATOUILLEMENT (*tou-ye-man*) n. m. Action de chatouiller : *Pour le sensible au moindre* CHATOUILLEMENT.

— Par ext. Sensation douce et agréable : *L'harmonie produit un* CHATOUILLEMENT *de l'oreille*.

— Fig. Impression flatteuse, sentiment d'amour-propre satisfait : *Quel agréable* CHATOUILLEMENT *cause l'approbation du monde!* (Benserado.)

— ENCYCL. Le *chatouillement* est une sensation spéciale qui résulte d'une excitation légère et superficielle de la peau, laquelle produit l'excitation des extrémités nerveuses périphériques. La plante des pieds, la paume des mains, le pourtour de la bouche et les lèvres, les ailes du nez, la muqueuse du nez, le conduit auditif externe, etc., sont très sensibles à ce mode d'excitation, qu'un cheveu, une barbe de plume, un brin d'herbe suffisent à déterminer. Plusieurs maladies de peau, la cicatrisation de certaines cicatrices, font également éprouver une sensation de chatouillement. Cette sensation amène les réflexes, le rire notamment, l'éternuement, etc. ; quelquefois, si elle est trop intense ou continue, les réflexes se généralisant à tout le corps, produisent des convulsions et peuvent entraîner la mort. Parfois, cette sensibilité particulière résiste à l'anesthésie et subsiste encore quand tous les autres modes de la sensibilité sont, en paraissant abolis. C'est pourquoi Brown-Séquard avait attribué à cette sensation des conducteurs spéciaux. Mais rien n'est venu confirmer cette opinion.

CHATOUILLER (*tou-yé* — étymol. contestée) v. a. Produire, par des ébranlements légers et répétés, un sentiment particulier de plaisir, mêlé d'une certaine anxiété, souvent accompagné d'un rire pénible et convulsif.

— Par ext. Produire sur un sens quelconque une impression agréable : *Le vin qui* CHATOUILLE *le palais. Parfum qui* CHATOUILLE *délicatement l'odorat*.

— Fig. Flatter agréablement :

La louange *chatouille* et gagne les esprits.
LA FONTAINE.

Par plaisant Frapper rudement : CHATOUILLER *avec sa canne les épaules de quelqu'un*.

— Manèg. *Chatouiller un cheval de l'éperon*. Se dit du cavalier qui effleure de l'éperon la peau du cheval.

— Techn. Dans la fonte des alliages monétaires, *Chatouiller le remède*. Approcher de très près, du premier coup, de la composition légale de l'alliage monétaire.

Se chatouiller, v. pr. Exercer sur soi le chatouillement. ‖ Chatouiller à soi : SE CHATOUILLER *la plante des pieds* ‖ Exercer l'un sur l'autre le chatouillement : *Les enfants s'amusent souvent à* SE CHATOUILLER.

— Fig. Se procurer du plaisir : *La vanité n'ouvre un livre que pour* SE CHATOUILLER *en le critiquant*. (Boiste.)

— Loc. prov. *Se chatouiller pour se faire rire*, Rire d'une manière forcée, s'efforcer de paraître gai.

CHATOUILLEUSE (*tou-yeuz*) n. f. Nom vulgaire par lequel les chasseurs désignent un parasite du chien, la *chique*.

CHATOUILLEUX (*tou-yeû*), **EUSE** adj. Sensible au chatouillement.

— Fig. Susceptible, irritable, facile à piquer : *Dans le monde, ce sont les gens qui ont le moins d'honneur qui sont le plus* CHATOUILLEUX *sur le point d'honneur*. (Boitard.)

— Particulièrem. Qui produit certaines impressions agréables : *Louange* CHATOUILLEUSE. « Délicat, capable d'éveiller des susceptibilités : *Question* CHATOUILLEUSE.

— Manèg. *Cheval chatouilleux*, Cheval sensible, ombrageux. ‖ *Cheval chatouilleux à l'éperon*, Celui qui, au lieu d'obéir à l'éperon, fermit et ruc.

CHATOYANT (*to-a-ian*), **ANTE** adj. Qui a des reflets lumineux ou diversement colorés : *Étoffe* CHATOYANTE.

— Fig. Qui se présente sous des aspects nombreux et fréquemment variés : *Une mobilité de Sa Majesté qui fait un être* CHATOYANT. (E. Jouy.) ‖ Qui a un certain éclat varié, en parlant du style : *Métaphores* CHATOYANTES. (G. Sand.)

CHATOYANTE (*to-a-iant*) n. f. Nom vulgaire d'une variété d'agate rubanneé translucide, qui possède la propriété du chatoiement.

CHATOYER (*to-a-ié* — rad. *chat*, à cause des reflets de l'œil de cet animal. Change y en i devant un *e* muet : *Je chatoie. Tu chatoieras. Qu'ils chatoient* ; — prend un y et une i de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'impar. et du prés. du subj. : *Nous chatoyions. Que vous chatoyiez*) v. n. Lancer des reflets changeants de lumière ou de couleur : *Étoffes qui* CHATOIENT *comme des métaux*.

— Fig. Avoir un certain éclat varié, en parlant du style. ‖ Produire un mirage, avoir un attrait séducteur : *Les places, les honneurs* CHATOIENT *devant les politiciens*.

CHAT-PARD (*cha-par* — de *chat*, et du lat. *pardus*, panthère) n. m. Nom vulgaire d'un chat african du sous-genre serval, appelé aussi CHAT-TIGRE, CHAT-PANTHÈRE, CHAT-ÉPIC, CHAT-ÉPIC, CHAT-ÉPIC

CHATRIAN, romancier. V. ERCKMANN-CHATRIAN.

CHÂTRILLON (*ll* mll.), n. m. Jeune animal auquel on a fait subir la castration.

CHAT-ROCHER (*char,chat* — de *chat*, et *rocher*: pour *rocher*, adj., tiré de *roche*) n. m. Nom vulgaire des pêcheurs donnant à un poisson de mer, la *roussette*. Il suppléant encore *chat des rochers* ou *chat* seulement qu'il vit de préférence dans les anfractuosités sous marines des rochers.

CHATROUSSE (Emile), statuaire français, né à Paris en 1829, mort en 1896. Elève de Rude et d'Abel de Pujol, il n'a cessé d'exposer aux Salons depuis 1848. Ses œuvres principales sont : *le Heine Hocéanus jouant l'éducation du prince Louis-Napoléon* (1852), groupe exécuté en marbre et placé au musée de Versailles; en 1855, la *Résignation*, belle et sévère figure de femme accroupie au pied d'une croix qui fut élevé, exécutée en marbre (1858) pour l'église Saint-Eustache à Paris; *la Renaissance jouant connaître l'antique*, statue de marbre remarquable par l'élégance des formes et la légèreté des draperies, placée dans la cour d'honneur du palais de Fontainebleau; *l'Enfant endormi*, gracieuse figure d'enfant, appartenant au musée de Grenoble; *Mrs Roland*, statue bronze, *Jeanne d'Arc*, statue bronze, érigée sur le boulevard Saint-Marcel, à Paris; etc.

CHÂTRURE n. f. Castration que l'on fait subir aux animaux.

CHATSWORTH (CHÂTEAU DE), château d'Angleterre, comté de Derby. Cette magnifique résidence, située à 2 milles et demi de Bakewell, fut élevée en 1702 par le premier duc de Devonshire, près de l'ancien manoir où Marie

Château de Chatsworth.

Stuart resta enfermée pendant treize ans et d'où elle écrivit sa lettre au pape. Le château de Chatsworth est un édifice majestueux, construit dans le style de la Renaissance italienne; les murs et les voûtes de l'intérieur sont couverts de peintures par Verrio et La Guerre, et de sculptures par Gibbons. Les collections de tableaux qu'y ont réunies les ducs de Devonshire sont au nombre des plus riches que possède l'Angleterre.

CHATTACK n. m. Nom qui désigne, dans l'Inde, à la fois un poids, une mesure de capacité et une mesure agraire. ‖ Il reçoit aussi les dénominations de CHATTANCK, CHITTACK, XATAGUE.

CHATTANOOGA, ville des Etats-Unis (Etat de Tennessee), sur le Tennessee et au point d'intersection des trois chemins de fer de Nashville, de Chattanooga, de l'Ouest et de l'Atlantique; 29.100 hab. Usines sidérurgiques, scieries, minoteries, savonneries, cotonnades, lainages, meubles, voitures et wagons. Université méthodiste. Grand commerce d'entrepôt et de transit. Victoire du général Grant sur les confédérés, après une bataille de trois jours (22-25 nov. 1863).

CHATTE n. f. Zool. Femelle du chat.

— Fam. Terme d'amitié que l'on adresse à une femme, à une jeune enfant.

— Loc. fam. *Être friande, Être amoureuse comme une chatte*, Etre très friande, de complexion très amoureuse.

— Mar. Chasse-marée à fond plat et auquel le gouvernail peut se mettre à l'un ou l'autre bout. ‖ Sorte de grappin sans oreilles permettant de dégager une chaîne, de soulager les chaînes de l'ancre pour défaire les tours à l'affourchage, etc. ‖ Allège ou chaland servant au service intérieur d'un arsenal ou un port, à porter une ou deux grosses pièces et à défendre l'entrée d'un port.

— ENCYCL. Mar. Les *Chattes* étaient de petits bâtiments employés au chargement des navires et au cabotage. Elles avaient trois mâts : l'avant et l'arrière étant pontus. On avait à chaque bout un gouvernail et on pouvait naviguer indifféremment d'un bout ou de l'autre. Ce nom est resté aux chalands des ports, et leurs ancres sont restées en usage dans la marine. Comme navires de combat, elles furent employées dans la Baltique, pendant la guerre contre le Brésil; elles étaient construites en bois de fer et portaient un gros canon, mais se manœuvraient uniquement au moyen d'avirons. Cet engin de guerre est tout à fait hors d'usage.

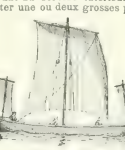

Chatte (mar.).

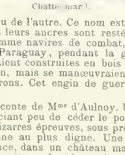

Chatte (mar.).

Chatte blanche (LA), conte de Mme d'Aulnoy. Un roi devenu vieux, mais se soucient peu de céder le pouvoir, soumet ses trois fils à de bizarres épreuves, sous prétexte de transmettre la couronne au plus digne. Une série d'aventures met en présence, dans un château magique où l'on est servi par des serviteurs dont les mains seules sont visibles, le plus jeune de ces princes et une ravissante chatte blanche. Celle-ci, on le devine, n'est autre qu'une princesse adorable. Sa mère, autrefois, s'est vue obligée de la remettre à la discrétion des fées. La jeune fille, d'abord gâtée par ses marraines, au nombre desquelles figure la fée Violente, a cet airel leur courroux en refusant d'épouser l'affreux roi Migonnet. D'où sa métamorphose. Mais elle est restée puissante. Grâce à sa protection, le jeune prince offre au vieux monarque, une fois un chien merveilleux renfermé dans un glaçon, puis un sauteur, une poire de toile admirablement peinte qui tient dans un grain de milet. Enfin, il rend à la délicieuse chatte, en lui coupant la tête et la queue, sa forme primitive, et lui donne pour fiancée une princesse, qui apportera pas moins de trente princesses en dot à son mari. Elle en donne un au roi, un à chacun des frères de son ami. Les deux jeunes gens s'épousent, sont heureux et font le bonheur de leurs sujets.

Chatte blanche (LA), [illegible] considérable, mais variable, de tableaux, dont les frères Cognard bâtirent le scénario primitif [illegible], et pour lequelle différents compositeurs Romas, Poisson, [illegible] des airs nouveaux, des danses, des mimes, des [illegible] diverses interceptées à chaque reprise. La [illegible] rapport lointain avec le conte ci-dessus. Le bon roi Matapa et son fils Pimpondor, le méchant roi Migonnet, la fée Violente, la fée Bienfaisante, la fée Grognon, la chatte, Petitpatapon et Pierrette, etc., sont les principaux personnages. C'est dans cette pièce que Thérésa fit, en 1869, au Châtelet, ses débuts sur une vraie théâtre; elle y créa, avec grand succès, une romance : *le Mouvement que nouilles*, et une gaudriole : *les Canards tyroliens*.

Chatte merveilleuse (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Dumanoir et d'Ennery, musique d'Albert Grisar, représenté au Théâtre-Lyrique, le 18 mars 1862. C'était une féerie, dans laquelle les auteurs s'étaient servis tout à la fois du *Chat botté* de Perrault et de *la Chatte métamorphosée en femme* de La Fontaine. La pièce est amusante et donne lieu à un spectacle pittoresque; quant à la musique, qui fut le dernier ouvrage important de Grisar, elle brille par la grâce et la gaieté.

CHATTE, comm. de l'Isère, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Marcellin, sur le Méridarc, affl. de l'Isère; 1.400 hab. Filature de soie, huileries, tuileries. Ancien château fort.

CHATTÉE ou **CHATÉE** (*cha-té*) n. f. Portée d'une chatte.

CHATT-EL-ARAB (*rivière des Arabes*), fleuve de la Turquie d'Asie, formé dans l'Irak-Arabi, par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, qui primitivement se jetaient séparément dans le golfe Persique; il baigne Bassora, et se jette dans le golfe Persique par un delta qui contraint sans cesse la mer à reculer. Ce fleuve, long de 145 kilomètres, est navigable dans tout son parcours pour les bateaux tirant trois mètres d'eau en moyenne.

CHATTEMENT (rad. *chatte*) adv. Très fam. Avec une mignardise, une câlinerie toute féline.

CHATTEMITE (de *chatte*, et du lat. *mitis*, doux) n. f. Personne qui affecte des manières humbles et douceureuses, pour mieux tromper, séduire : *Faire la* CHATTEMITE.

CHATTEMITERIE (rl) n. f. Câlinerie de chattemite, douceur, caresses hypocrites. (Vieux.)

CHATTEPLOUSE, ou **CHATTEPELOUSE** ou **CHATTE-PELEUSE** n. f. Nom vulgaire, dans l'ouest de la France, de la *chenille processionnaire*, qui cause de grands ravages aux arbres fruitiers.

CHATTER v. n. En parlant d'une chatte, Faire des petits : *Chatte prête à* CHATTER. ‖ On dit aussi CHATONNER.

CHATTERIE (rl — rad. *chatte*) n. f. Câlinerie, petites caresses insinuantes. ‖ Fam. Bonbon, friandise : *Il est plus facile de chatter les gens que de les intéresser en les instruisant et en les moralisant.* (Mme de Monvert.) ‖ Goût pour les friandises : *Etre d'une incroyable* CHATTERIE.

CHATTERTON n. m. Composition isolante formée de gutta-percha, de goudron de Norvège et de résine, et servant à faire adhérer aux fils de cuivre la gutta-percha. Elle est ainsi nommée du nom de son inventeur, on l'emploie dans la construction des câbles sous-marins.

CHATTERTON (Thomas), poète anglais, né à Bristol en 1752, mort en 1770. Son ambition poétique s'éveilla dès l'enfance. De vieux manuscrits tombés entre ses mains lui donnèrent le goût de l'archaïsme. Il publia des poèmes imités de quelques autres, *la Bataille de Hastings*, sous le nom de THOMAS ROWLEY, moine et poète du XVe siècle. Entraîné par le succès, Chatterton se rendit à Londres, où il tomba dans la misère et s'empoisonna. Il avait à peine dix-huit ans. La plupart de ses contemporains ne furent pas dupes de sa supercherie, tout en reconnaissant en lui un vrai génie poétique. Alfred de Vigny a écrit un beau drame, dont le héros est Chatterton, sujet.

Chatterton, drame en trois actes et en prose, par Alfred de Vigny (Théâtre-Français, 12 févr. 1835). L'auteur a fait de Chatterton un génie méconnu, follement amoureux d'une femmelette, la douce Kitty. Au début de la pièce, il est hanté par des idées de suicide. Lui qui a encore écrit que d'heureux pastiches de vieux poètes, il s'étonne de l'indifférence du public, il trouve que la mort seule le vengera d'une société qui ne lui donne pas la fortune et la réputation. Les seuls ressorts de ce drame sont l'égoïsme et l'orgueil du principal personnage. Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'action dans *Chatterton*; l'analyse y supplée de son mieux, comme habile et ingénieuse, souvent savante et profonde, et constamment rehaussée par un style amoureusement châtié.

CHATTES (lat. *Catti* et mieux *Chatti*), peuple de l'ancienne Germanie. — *Loc. cit.* CHATTE.

— ENCYCL. Les *Chattes* habitaient la partie de la Germanie qui de nos jours correspond à peu près à la province de Hesse-Cassel, au duché de Nassau et à une partie de la Westphalie. Leurs villes principales étaient : *Castellum Cattorum* (Cassel), *Mattiacum* (Wiesbaden). L'extrémité sud-ouest de ce territoire fut conquise par les Romains pour le compte de Drusus, et les Mattiaques-Chattes furent pendant longtemps sujets des Romains. Les Chattes prirent part à la levée de boucliers des Germains, sous la conduite d'Arminius, et lorsque, après la mort de ce dernier, les Cherusques perdirent leur suprématie, les Chattes héritèrent de leur pouvoir et de leur influence. Vers le milieu du IIIe siècle, ils se fondirent dans la confédération des Francs. Leur nom se retrouve plus tard sous la forme *Hassi* : ce sont les Hessois modernes.

CHAT-TIGRE (*cha*) n. m. Nom donné à toutes les petites espèces de chats, que ce soient les servals, les chats asiatiques, africains ou [illegible] comme le *felis minuta* d'Indo-Chine, le *felis pajeros* des Pampas, le *felis macrocelis* de Malaisie, etc. V. CHAT.

CHATUZANGE-LE-GOUBET [illegible] et à 17 kilom. de Valence, au-dessus de la plaine de l'Isère; 1.375 hab. Ruines du château de Pisançon.

CHATY n. m. Etoffe en poil de chèvre d'Angora.

CHAUBAGE (*chôbâj*) n. m. [illegible] de ramollir des brins de paille pour en faire des liens.

CHAUBER v. a. Battre à la main, sur le bord supérieur d'un tonneau défoncé ou sur une planche dressée de chaque, les grains et les chaumes, pour les égrener ou les assouplir.

CHAUBOUILLER [illegible] *lir*) v. a. Pop. Echauder, brûler, avec un liquide bouillant.

CHAUCER (Geoffrey), poète anglais, né à Londres vers 1340, mort en 1400. Sous le règne d'Edouard III, Jean Chaucer, était marchand de vin, fournisseur de la cour; Geoffrey eut ainsi accès auprès de la famille royale; il devint page d'Elisabeth, belle-fille d'Edouard III. Il suivit le roi sur le continent en 1359 et prit part à l'expédition qui se termina par la paix de Bretigny. Il [illegible] ambassadeur du roi, puis [illegible] en mission à l'étranger; en 1373, il visita l'Italie où, dit-on, il rencontra Pétrarque. Le jeune poète, tout d'abord, subit l'influence de la cour, où dominait l'élément français. Il traduisit le *Roman de la rose*, écrivit maintes allégories, dont la plus célèbre est le *Livre de la duchesse*. Chaucer imita ensuite l'art classique et l'art italien; de son âge mûr datent *Troilus et Cressida*, la *Maison de renommée*, la *Légende des femmes exemplaires*, et enfin les *Contes de Cantorbéry*, imités du *Décaméron* de Boccace, mais œuvre originale, cependant, où Chaucer se révèle artiste consommé et véritable poète. Ces *Contes* sont un tableau animé et charmant de l'Angleterre au XIVe siècle. Tous ces poèmes sont en anglais, dit Jusserand; c'est là une chose remarquable et significative. Mais bien qu'il fût d'idées étrangères, Chaucer devina, dès la première heure, qu'il existait une langue anglaise, avec un avenir littéraire.

— BIBL. : *the Complete Works of Chaucer* (Oxford, 1895); Sandras, *Etude sur G. Chaucer* (Clermont-Ferrand, 1859).

CHAUCHÉ (*chô*) n. m. Cépage du Poitou : CHAUCHÉ *gris, noir*. ‖ Nom vulgaire du pinseau blanc, dans la Bourgogne.

CHAUCHÉ, comm. de la Vendée, arrond. et à 20 kilom. de La Roche-sur-Yon; 2.356 hab.

CHAUCHE-BRANCHE (*chô*) — *de chauche* (de l'anc. verbo *chaucher, fouler*) et de BRANCHE. ‖ Oroitil. Nom vulgaire de l'engoulevent. ‖ Pl. *Des* CHAUCHE-BRANCHES ou CHAUCHES-BRANCHES.

— Techn. Levier de grandes dimensions [illegible] spect, dont on se sert pour soulever de lourds fardeaux.

CHAUCHEMER ou **CIAUCEMER** (François), [illegible] français, né à Blois en 1640, mort en 1713, se vit [illegible] un grand succès à la prédication, et reçut le titre [illegible] prédicateur du roi. ‖ A laissé un *Traité de piété* [illegible] *tages de la mort chrétienne* (1707), et des *Sermons* (1709).

CHAUCHE-POULE (*chô*) n. m. Nom vulgaire donné, dans les campagnes, à l'oiseau de proie appelé *milan*. ‖ Pl. *Des* CHAUCHE-POULES.

CHAUCI, GAUCI ou **CAUCHI** ou **CHAUQUES,** [illegible] peuple puissant du nord-est de l'Germanie. Les CHAUCUS, ou CAUCHUS ou CAUCHUS [illegible]

— ENCYCL. Le Visurgis (*Weser*), qui traversait leur territoire, les partageait en *Chauci Majores* et *Chauci Minores* : les premiers à l'O., les seconds à l'E. de ce fleuve. Leur pays correspondait au duché d'Oldenbourg et au territoire de Brême. Au IVe siècle, leur territoire s'étendit même jusqu'au Rhin. Au rapport de Tacite, c'était la nation germaine la plus noble et la plus juste. Cet éloge n'est pas désintéressé, car les Chauci furent longtemps alliés ou sujets des Romains. S'étant révoltés, ils furent battus par Publius Corbulon. Ce général fut, en mémoire de son succès, surnommé *Cauchius*; Corbulon les vainquit également; sous le règne de Marc-Aurèle, ils envahirent le pays des Bataves. Il est fait mention d'eux pour la dernière fois, au IIIe siècle, lorsque, ils ravagèrent la Gaule et, depuis, ils se fondirent avec d'autres tribus, sous la dénomination générale de « Saxons ».

CHAUD, CHAUDE (*chô, chôd*' — du lat. *cautus*, même sens) adj. Arg. Rusé, habile, défiant. ‖ *L'avoir chaud*, Entendre bien ses intérêts.

CHAUD, CHAUDE (*chô, chôd*' — du lat. *calidus*, même sens) adj. Dont la température est élevée; qui a, qui donne, qui produit de la chaleur : *Bain, Bouillon* CHAUD. *Le feu est* CHAUD. *Le soleil est* CHAUD.

— Qui est propre à couverver la chaleur du corps, à garantir du froid : *Manteau bien* CHAUD. *Etoffe très* CHAUDE.

— Qui échauffe, qui augmente la chaleur intérieure du corps; qui produit à l'intérieur un sentiment de chaleur : *Le lait* CHAUD. *Les épices sont* CHAUDES.

— Fam. Qui a beaucoup d'argent pour l'accomplissement [illegible] : *Prêtez-moi, vous, vous êtes* CHAUD. ‖ Dangereux, périlleux : *Le gibier est un peu* CHAUD *pour les petites bourses.*

— Fig. Prompt, bouillant, zélé, passionné : *Un* CHAUD *partisan. De* CHAUDS *partisans. Avoir la tête chaude.* S'emporter facilement. ‖ Vif, animé, plein de mouvement et de vie : *Style* CHAUD. ‖ Poussé, mené vigoureusement avec entrain : *Action, Affaire* CHAUDE. *Attaque* CHAUDE. ‖ Présent, plein de trouble, d'anxiété : *De* CHAUDES *larmes.* ‖ Dont il faut profiter sur-le-champ : *Occasion chaude.*

— Poétiq. Qui a reçu quelque impression, subi quelque action récente :

Nous [illegible]
Et le [illegible] d'hier [illegible]

— Loc. : *Faire chaud.* Fam. [illegible] Il fait [illegible] chaud. ‖ Il fait un [illegible] chaud. ‖ Il fait un état [illegible]

gages, Verser des larmes abondantes. ‖ *Tenir chaud*, Protéger contre le froid. ‖ *Tenir en haleine*, ne pas lui laisser de répit. ‖ *Avoir les pieds chauds*, Jouir des commodités de la vie, être dans une situation heureuse et agréable. ‖ *Être chaud*, Aller vite, Aller trop vite, Être trop fort. ‖ *Être chaud à froid*, Rester indifférent. ‖ *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid*. *Il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui*, Se dit d'un homme qui prend tout et de toutes les mains. ‖ *Rendre quelque chose chaud comme braise*, Se venger sur-le-champ, répondre avec promptitude et présence d'esprit à un propos piquant. ‖ *La donner chaude*, Causer une vive alarme en exagérant le mal. ‖ *L'avoir chaude*, L'échapper belle. ‖ *N'avoir rien de plus chaud que de*, N'avoir rien de plus pressé que de. ‖ *Si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler*, Vous vous flattez d'une vaine espérance, vous comptez en vain là-dessus.

— Peint. Qui joint l'éclat à la vigueur, en parlant des tons et des couleurs : *Lumière* CHAUDE. *De* CHAUDS *reflets*.

— Figur. Il faut battre le fer quand il est chaud, Il faut saisir l'occasion ; il faut pousser activement une affaire quand elle est en voie de réussir. ‖ Froides mains, chaudes amours, La fraîcheur des mains annonce ordinairement un tempérament amoureux.

— Substantif. Personne ardente ou zélée : *C'est un* CHAUD.

— Adverbial. Chaudement, en état de chaleur : *Manger, Servir* CHAUD. *Se tenir* CHAUD. Il se dit aussi, dans des locutions semblables, en parlant de *chaud* adj.

— En T. de techn., *Dorer chaud*, Animer le feu dans le fourneau en activant le courant d'air et ajoutant du combustible.

— Loc. adv. *Tout chaud*, Tout de suite : *Porter* TOUT CHAUD *une nouvelle*. ‖ On peut également se servir de l'adjectif et dire : *Porter une nouvelle* TOUTE CHAUDE.

— Loc. interj. *Chaud! chaud!* Vite, sans tarder : CHAUD! CHAUD! *partons*.

CHAUD (*chô*) n. m. Chaleur : *Souffrir le* CHAUD *et le* FROID. *Avoir* CHAUD.

— *Faire chaud*. Se dit lorsque la température est élevée. ‖ Fig. Se dit pour exprimer la vivacité d'un combat d'une querelle : Il FAISAIT CHAUD *à cette bataille*.

— Pop. *Il fera chaud*. Se dit pour exprimer une époque imaginaire, qui ne doit jamais exister.

— *Avoir chaud*. Jeu. Avoir le dessus, Gagner l'un des joueurs, ayant la tête appuyée sur les genoux d'un autre, tient une de ses mains renversée sur son dos, et doit deviner qui frappe dedans. ‖ *Avoir la main chaude*, Gagner plusieurs fois de suite à un jeu.

— Loc. fam. *Ne sentir ni froid ni chaud pour une personne*, N'éprouver pour elle que de l'indifférence. ‖ *Cela ne fera ni chaud ni froid*, Cela est tout à fait indifférent, ne sert ni ne nuit. ‖ *Souffler le chaud et le froid*, Louer et blâmer tour à tour ; passer d'un avis à un avis directement opposé. ‖ *Chaud et froid*, Refroidissement subit qui arrête la transpiration et cause diverses maladies : *Prendre du* CHAUD *et* FROID.

— SYN. Chaud, chaleur. V. CHALEUR.

— ANTON. Frais, froid, gelé, glacé, glacial, morfondu, transi.

CHAUD DE PERRIER (la), série de grottes creusées très anciennement, situées, près d'Issoire, dans la *montagne de Perrier* (Puy-de-Dôme), sur les bords de la Couze d'Issoire. V. PERRIER (*montagne de*).

CHAUDAGE (rad. *chaud*) n. m. V. CHAUFAGE.

CHAUDE (*chôd*) n. f. Pop. Action de se chauffer, temps que l'on passe devant le feu : *Prendre une* CHAUDE.

— Techn. Action de chauffer du fer ou un autre métal, pour le forger. (Lorsque le fer est au rouge blanc, on dit qu'il a une *chaude grave* ; quand il est presque sous point de fusion, on dit qu'il a une *chaude suante*.) ‖ Action de mettre au feu le fer de cheval, afin de le forger. ‖ Se dit du degré de cuisson voulu, auquel on amène le verre dans le four. ‖ *Battre la chaude*, Se dédiquand on battait les lingots sur l'enclume à coups de marteau, avant d'en faire la délivrance aux ajusteurs et monnayeurs.

— Loc. adv. *A la chaude*, Promptement, lestement, sur l'heure, à l'instant : *On attaque l'ennemi* A LA CHAUDE.

CHAUDEAU (*chô-do* — dérivé de *chaud*) n. m. Art culin. Sorte de brouet ou de bouillon chaud que l'on portait autrefois aux mariés, le matin du lendemain de leurs noces. ‖ Sorte de crème très liquide, faite avec des macaronis et des œufs crus, sur lesquels on jette du lait bouillant, sucré et vanillé : *Le* CHAUDEAU *est très apprécié aux Antilles*. ‖ Par ext. Brouet ou bouillon en général.

— Techn. Mélange de son, de poudre de terre, de choux et de fèves, que l'on fait cuire à moitié, pour le donner aux cochons et aux bestiaux, dans quelques départements : *Le* CHAUDEAU *est un bon moyen d'engraissement, mais il débilite les animaux*. (Morog.) ‖ Mélange de bière et d'eau employé contre la dysenterie.

CHAUDE-CHASSE (*chôd* — rad. *chaud*, Poursuite active d'un personnage. On disait aussi CHAUDE-SUITE.

CHAUDE-COLE (*chôd*) n. f. Colère violente. (Vieux.)

— Loc. adv. *A chaude-cole*, Par un premier mouvement, sans se donner le temps de réfléchir.

CHAUDEFONDS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. d'Angers, sur le Layon ; 1.031 hab. Ch. de f. Etat. Mines de houille. Fours à chaux, moulins. Source chaude. Sur le Layon, près de la ferme de Pierre, la pierre Saint-Maurille. On y jette du lait, selon la légende, saint Maurille aurait évangélisé le pays.

CHAUDELAIT (*chôdelè* — n. m. Sorte de gâteau fait de lait, de farine et d'œufs.

CHAUDE-LANCE (*chôd'*) n. f. Nom vulgaire de la gonorrhée.

CHAUDEMENT (*chô-de-man*) adv. D'une manière chaude, de façon à conserver la chaleur : *Se vêtir* CHAUDEMENT.

— Fig. Avec ardeur, avec zèle : *Poursuivre* CHAUDEMENT *l'ennemi*. *Épouser* CHAUDEMENT *les intérêts de quelqu'un*.

— Fam. Tout de suite : *Vite, vite, chaudement! Vite, les paquets, paquets, que je vous aide tout* CHAUDEMENT. Mme de Sev.

— ANTON. Fraîchement, froidement.

CHAUDENAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chalon, sur la Dheune, non loin de la forêt de Chagny ; 947 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de grains, de vins et eaux-de-vie de marc. Taillanderies.

CHAUDENET ou **CHAUDENAI** n. m. Agric. Syn. de CHARDONNERET.

CHAUDE-PISSE (*chôd'*) n. f. Nom vulgaire de la blennorragie. ‖ Pl. *Des* CHAUDES-PISSES.

ENCYCL. V. BLENNORRAGIE.

CHAUDER v. n. Agric. V. CHAUFFER.

CHAUDERET ou **CHAUDRET** (*chô-dré* — rad. *chaudière*) n. m. Cabier de baudruche entre les feuillets duquel le batteur d'or place les minces lamelles d'or provenant des cauchers.

CHAUDERIE, CHAUDRERIE (*chô, ri*) et **CHAULTRIE** (*chôl'-tri*) n. f. Nom donné, dans l'Hindoustan, à des sortes de *khans* ou auberges dans lesquelles on reçoit gratuitement, mais pendant un temps court, tous les voyageurs qui s'y présentent, quelles que soient leur religion ou leur secte. (Les chauderies sont généralement entretenues par des donations pieuses ou *wakfs*, comme les mosquées, les bains et les caravansérails. Celles-ci jouissent d'un revenu suffisant joignent à l'hospitalité gratuite un repas frugal.)

CHAUDESAIGUES (lat. *Aquæ calentes*), ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Flour, sur le Remontalou, affluent de la Truyère ; 1.650 hab. (*Cadaguès*.) Hospice ; établissement d'incubation artificielle. Eaux thermales, connues des Romains, que les habitants utilisent pour le chauffage de leurs demeures, les usages domestiques et le désuintage des laines. Restes d'un château, église romane, en partie du XVe siècle. Aux environs, château de Montvallat, orné de belles peintures à sujets mythologiques. — Le canton a 12 comm. et 6.310 hab.

CHAUDESAIGUES (Jacques-Germain), littérateur français, né à Santhia (Piémont) en 1814, mort à Paris en 1847. Vou a, à l'âge de 17 ans, un roman bizarre, *Le Palais de Rialto* (1834) ; publia un recueil de vers, *Au bord de la coupe* (1835) ; puis, grâce à Gustave Planche, il collabora à divers journaux, où il donna des études de mœurs et des essais de critique d'une grande âpreté. Un choix de ses études a paru sous le titre de *les Écrivains modernes de la France* (1841).

CHAUDET (Antoine-Denis), statuaire, né à Paris en 1763, mort en 1810. Grand prix de Rome, il épura son style en Italie, et devint un des artistes les plus célèbres de la nouvelle école, dont David était le chef. Comme statuaire, il se recommandait surtout par le caractère sobre et pur de sa composition, la grâce élégante de ses figures. On vante surtout de lui : *Cyparisse pleurant son faon ; l'Amour séduisant l'âme*, au musée du Louvre ; *la Sensibilité ; Bélisaire ; Paul et Virginie ; la Paix*, statue en argent, qui était placée au château des Tuileries ; la statue colossale de Napoléon (en costume romain), qui fut renversée de la colonne Vendôme, à la Restauration. Chaudet était membre de l'Académie des beaux-arts, depuis 1805. — Sa femme, Jeanne-Élisabeth GABON, née en 1767, morte en 1832, s'adonna avec succès à la peinture de genre. Parmi ses œuvres, remarquables par la fraîcheur du coloris, on cite en première ligne la *jeune fille montrant à lire à un chien* (1798), et la *Jeune fille mangeant du lait en présence d'un chien* (1812). On possède aussi d'elle quelques beaux portraits.

CHAUDEY (Ange-Gustave), homme politique français, né à Vesoul en 1817, fusillé à Paris en 1871. D'abord avocat, il fit ensuite du journalisme. En 1848, il soutint la candidature de Cavaignac. Réfugié en Suisse après le 2-Décembre, il rentra en France en 1853, se fit inscrire au barreau de Paris et fut, au 4 septembre 1870, maire adjoint du IXe arrondissement. Le 22 janvier 1871, il représentait l'autorité municipale à l'Hôtel de Ville, lorsque des députations vinrent exposer les griefs de la population. Des coups de feu ayant été tirés contre l'Hôtel de Ville, on fut Chaudey, dit-on, qui ordonna aux mobiles cantonnés dans l'édifice de faire feu sur la foule. Après le 18 mars, il fut dénoncé pour ce fait, arrêté et conduit à Mazas, puis à Sainte-Pélagie. Le 22 mai, pendant que l'armée de Versailles refoulait l'insurrection, le procureur de la Commune, Raoul Rigault, le fit fusiller.

CHAUDFONTAINE, comm. de Belgique, prov. et arr. admin. et judic. de Liége, sur le Vesdier ; 1.751 hab. Etablissements thermales renommés. Forges à fer et laminoirs ; fabriques d'armes à feu, de tôles et de tissus métalliques.

CHAUD-FROID (*chô-fro-a*) n. m. Préparation délicate de volaille froide, de gibier, qui, bien à chaud, mais se mange froide, entourée de gelée ou de mayonnaise : *Des* CHAUDS-FROIDS *de perdreaux, de faisans*.

CHAUDIER (*chôdièe* — v. n. En parlant des chiennes courantes, Entrer en chaleur.

CHAUDIÈRE (*chô-di-è*) n. f. Grand vaisseau métallique, qui sert à faire chauffer, bouillir, chauffer quelque chose. ‖ Contenu du même vase : *Une* CHAUDIÈRE *de sucre*.

— Blas. Meuble qui est une preuve de grande noblesse, principalement en Espagne et en Portugal.

— Mar. *Chaudière d'étuve*, Vase qui, dans les ports, sert à faire chauffer le goudron. ‖ *Chaudière à brai*, Récipient dans lequel on met à chauffer et à fondre le brai pour calfatage. ‖ *Chaudière du coq*, Cuisine du bord. ‖ *Faire la chaudière*, Surveiller la cuisine des aliments. ‖ *Faire chaudière*, Faire bombance. (Dans les ports marchands, Tenir une maison où l'on fait cuire pour les matelots leur ration, qu'ils emportent à bord.)

— Pêch. Sorte de trouble sans manche. Syn. CAUDRETTE.

— Techn. Récipient métallique dans lequel l'eau soumise à l'action du feu se transforme en vapeur. ‖ Partie d'un four à chaux au-dessus du cendrier. ‖ Vase de forme rompli de charbons ardents, dans lequel l'argenteur tient ses mandrins et ses porte-mouchettes, pour les conserver chauds. ‖ *Pied de la chaudière*, Drogues et matières colorantes, dans les teintureries de laine. ‖ *Charger la chaudière*, Y mettre les ingrédients colorants.

— ENCYCL. Mécan. *Chaudières à vapeur*. Les chaudières à vapeur, dites aussi *générateurs de vapeur*, jouent un rôle considérable dans l'industrie ; elles fournissent la vapeur nécessaire au fonctionnement des moteurs à vapeur. A l'origine, on construisait les chaudières à vapeur en employant la fonte. Actuellement, on utilise les tôles de fer ou d'acier.

Autrefois, on divisait les chaudières en chaudière à basse pression, jusqu'à 1 atmosphère et demie ; à moyenne pression : 1 atmosphère et demie à 3 atmosphères ; haute pression : 1 et au dessus. On peut les diviser, suivant leur mode de chauffage, en : *chaudières à chauffage extérieur, à chauffage intérieur, à chauffage mixte*. Les chaudières à bouilleurs se rattachent à la première classe : les chaudières tubulaires à la seconde ; enfin, celles employées pour les machines fixes font souvent partie de la troisième. La partie supérieure d'une chaudière est toujours munie d'un certain nombre d'ouvertures : les unes hermétiquement closes par un joint autoclave, les autres surmontées d'appareils spéciaux ou ouvrables à des tuyaux qui vont jusqu'au moteur. Le *trou d'homme*, qui permet le nettoyage intérieur facile de la chaudière, se rapporte au premier cas. Les *niveaux d'eau, soupapes de sûreté, manomètres, tuyaux de prise de vapeur*, etc., appartiennent à la seconde catégorie.

Une chaudière à bouilleurs se compose d'un corps cylindrique horizontal, formant le corps de la chaudière, et de deux gros cylindres horizontaux, de diamètre moindre que celui de la chaudière, et reliés avec celle-ci par des tubulures verticales. Ces cylindres constituent les *bouilleurs*, et sont directement exposés à l'action des flammes du foyer. Parmi les principaux types de chaudières à bouilleurs, on peut citer : la chaudière Wesserling et celle de Farcot.

La chaudière tubulaire a été inventée par un ingénieur français, Séguin. Elle se compose, en principe, de deux plaques circulaires, reunies par la tôle antérieure, la seconde la partie postérieure de la chaudière. Dans ces plaques, dont la périphérie est rivée avec le corps de chaudière, sont emmanchés un nombre considérable de petits tubes en cuivre, dont la paroi extérieure est en contact avec l'eau, tandis que les gaz de la combustion traversent le conduit intérieur. Ce genre de chaudière offre une très grande surface de chauffe. Il existe un très grand nombre de types de chaudières tubulaires. On distingue encore les chaudières multitubulaires, les chaudières inexplosibles, celles à vaporisation instantanée, etc.

Un des types les plus répandus de chaudières multitubulaires, la chaudière de Nayer, est à foyer extérieur avec un faisceau de tubes inclinés sur l'arrière formant bouilleurs. Des boîtes, placées à l'avant et à l'arrière, reçoivent chacune une paire de tubes et forment des séries qui communiquent verticalement au moyen de pièces obliques. Ces boîtes sont en relation avec des collecteurs qui, eux-mêmes, sont en communication avec la chaudière inclinée comme les tubes.

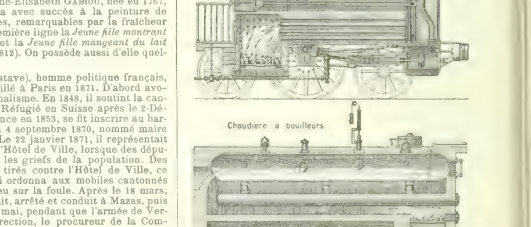

La chaudière de Belleville, dite « inexplosible », a été construite d'après cette idée que la présence de la vapeur surchauffée dans une chaudière pouvant occasionner de très graves explosions, il fallait construire un appareil ne contenant pas d'eau et dans lequel l'eau projetée par petite quantité serait immédiatement convertie en vapeur. Cette chaudière donne de la vapeur à haute pression en quelques minutes, et n'occupe qu'un espace très restreint.

Il existe, enfin, plusieurs systèmes de chaudières à vaporisation instantanée, donnant, sous un volume très petit, une quantité considérable de vapeur à haute pression. V. GÉNÉRATEUR.

— Mar. La puissance des chaudières employées à terre et leurs conditions de fonctionnement sont liées d'en faire des organes aussi importants que les appareils évaporatoires des navires.

Dans les chaudières marines, les premiers types furent à cuveaux, système Blanc et Sauvage, à pits de courant de flamme multiples, à foyer intérieur et de forme parallélipédique ; leur réparation était presque impossible. En 1855, premières chaudières tubulaires à flammes directes, où la flamme en retour ; celle-ci, à la flamme directe, recevant sur la plaque de tête des tubes la chaleur tout entière du foyer, fut vite hors d'usage ; aussi la chaudière à flamme en retour la remplaça : elle avait la forme cubique, le faisceau tubulaire était au-dessus du foyer et au milieu, la pression était de 2 kilogr. 8. La chaudière américaine à tubes verticaux, créée à cette époque, donnait un bon rendement, mais il était impossible de tamponner les tubes. En Angleterre, John Edner construisit le premier type de chaudières cylindriques à flamme en retour ; Claparède, en France, l'imita ; mais le poids était énorme pour les hautes pressions, les accidents des tubes causés de la grande masse d'eau. Ces chaudières, simples ou doubles, avaient deux, trois, même quatre foyers ; elles pesaient jusqu'à 23 tonneaux et contenaient jusqu'à 1 tonneau d'eau environ. Elles furent employées sur beaucoup de navires, en particulier celles du type dit « amirauté », réglementaire en Angleterre. Pour éviter les affaissements des ciels de foyer, on imagina des ciels plisses de différents systèmes : les résultats furent loin d'être satisfaisants. Sur les torpilleurs, on se servit de chaudières moins lourdes, mais d'une plus grande longueur, qu'on appela « type locomotive », et qui fut heureusement modifié par Normand : elles donnèrent de graves mécomptes, car elles étaient loin d'avoir les renforcements des chaudières de locomotive terrestre ; les dilatations énormes firent jouer les tubes dans leurs plaques de tête ; enfin, Caramam, au moyen

d'interposition de rondelles intérieures en maillechort et en laiton, donne une bonne excédante étanchéité. Les progrès attendus devait venir des chaudières multitubulaires ou des chaudières à lames d'eau. L'avantage de ces chaudières est de se mettre vite en pression, d'éviter les explosions, de permettre, dans la Nouvelle-Calédonie, un chauffage rapide des tubes; enfin, de rendre la dilatation des tubes plus facile. Les Belleville sont très répandues, les Messageries maritimes s'en servent sur leurs navires. La chaudière Niclausse semble avoir les avantages des Belleville et des Lagraffel d'Allest, sans en avoir les inconvénients. Ces trois types de chaudières s'emploient sur les grands navires; les petits bateaux corpilleurs se servent surtout de chaudières locomotives et des multitubulaires

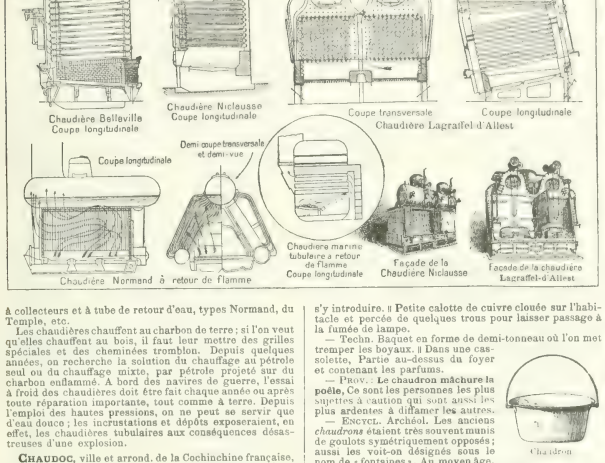

à collecteurs et à tube de retour d'eau, types Normand, du Temple, etc.

Les chaudières chauffent au charbon de terre; si l'on veut qu'elles chauffent au bois, il faut leur mettre des grilles spéciales et des cheminées tromblon. Depuis quelques années, on recherche la solution du chauffage au pétrole seul ou du chauffage mixte, par pétrole projeté sur du charbon enflammé. A bord des navires de guerre, l'essai à froid des chaudières doit être fait chaque année ou après toute réparation importante, tout comme à terre. Depuis l'emploi des hautes pressions, on ne peut se servir que d'eau douce; les incrustations et dépôts exposeraient, en effet, les chaudières tubulaires aux conséquences désastreuses d'une explosion.

CHAUDOC, ville et arrond. de la Cochinchine française, sur la frontière du Cambodge. La ville, située sur le bras occidental du Mékong, à 220 kil. (par les routes) de Saïgon, compte 4.000 à 5.000 hab.; le canal de Vinh-Té l'unit à Ha-Tien, sur le golfe de Siam. L'arrondissement a une population d'environ 91.000 hab. Le sol est, excepté à l'E. (400 à 500 m.), plat et marécageux; plus de la moitié des terres cultivées est occupée par les rizières; les légumes, le maïs, l'indigo sont les autres productions. Exploitation de carrières et de grès à Chaudoc.

CHAUDON (dom Louis-Mayeul), littérateur, bénédictin, né à Valensoles (Basses-Alpes) en 1737, mort en 1817. Le plus connu de ses ouvrages est le *Dictionnaire historique* qu'il publia en 1766 et dont Delandine donna en 1804-1805 une édition augmentée. Malgré des erreurs inévitables, ce travail méritait en partie le succès qu'il a obtenu par la modération et l'impartialité des jugements. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Dictionnaire antiphilosophique* (1767-1769). — Son frère, l'oratorien Esprit-Joseph **Chaudon**, né à Valensoles en 1738, mort en 1800, s'adonna à l'enseignement. Le plus connu de ses ouvrages est la *Bibliothèque d'un homme de goût* (1772-1773), pour lequel son frère lui avait laissé des matériaux.

CHAUDORDY (Jean-Baptiste-Alexandre Damaze, comte de), diplomate français, né à Agen en 1826, fut blessé aux journées de juin 1848 et entra dans la carrière diplomatique en 1851. Le gouvernement de la Défense nationale le chargea de diriger auprès de la Délégation de Tours l'ensemble des services diplomatiques. Il publia plusieurs circulaires remarquables en réponse aux notes de Bismarck, et protesta avec énergie contre les excès commis en France par l'armée allemande. Ses qualités lui valurent successivement un siège à l'Assemblée nationale (1871), puis l'ambassade de France en Suisse (1875), en Espagne (1874) et en Russie (1881). Mis en disponibilité (1882), il ne sortit de la retraite que pour publier un remarquable ouvrage : *la France en 1889* (1889).

CHAUDRÉE (*chô-dré* — pour chaudrée, de *chaudron*), n. f. Techn. Quantité de soie que l'on teint en noir à la fois.

— Pêch. Sur une partie du littoral français, Quantité de poisson que l'on prélève sur la pêche totale d'un bateau pour la nourriture du patron du bateau et de son équipage.

CHAUDRET n. m. Techn. V. chauderet.

CHAUDRETTE n. f. Pêch. V. caudrette.

CHAUDRON (*chô* — pour chauderon, de *chaudière*) n. m. Petite chaudière munie d'une anse et servant à divers usages domestiques : *Faire bouillir de l'eau dans un* chaudron.

— Par dénigr. Mauvais instrument de musique dont les sons ressemblent au bruit qu'on ferait en frappant sur un chaudron : *Certains pianos sont de vrais* chaudrons.

— Arbor. Maladie de certains conifères, aux endroits où le tronc n'a plus d'écorce.

Chaudron à bec

— Phys. Meubles d'armoire, représentant un chaudron muni quelquefois d'anses et de goulot.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés (*narcissus pseudo-narcissus*).

— Conf. Genouillère haute et évasée de botte. V. botte.

— Navig. Calotte de plomb percée de plusieurs trous et clouée sous le pied d'une pompe d'épuisement, pour empêcher les ordures de s'y introduire. ‖ Petite calotte de cuivre clouée sur l'habitacle et percée de quelques trous pour laisser passage à la fumée de lampe.

— Techn. Baquet en forme de demi-tonneau où l'on met tremper les boyaux. ‖ Dans une casseolette, Partie au-dessus du foyer et contenant les parfums.

— Prov. : **Le chaudron mâchure la poêle**, Ce sont les personnes les plus sujettes à caution qui sont aussi les plus ardentes à diffamer les autres.

— Encycl. Archéol. Les anciens *chaudrons* étaient très souvent munis de goulots symétriquement opposés; aussi les voit-on désignés sous le nom de « fontaines ». Au moyen âge, les chaudrons de Beaucaire étaient particulièrement estimés, comme aussi ceux des Flandres, pays de la dinanderie. Les offices princiers possédaient des chaudrons d'argent, comme celui du duc d'Anjou, au XIVe siècle (1360), etc.; ces grands récipients étaient destinés à la confection des potages.

Chaudron

CHAUDRON-EN-MAUGES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Cholet, près d'un sous-affluent de l'Evre; 1.613 hab. Minoteries, papeterie.

Chaudron à goulot

CHAUDRON-ROUSSEAU (George), membre de l'Assemblée législative et conventionnel, né à Bourbonne-les-Bains, mort exilé vers 1820. Il siégea à la Montagne, et fut compris, en 1816, dans la loi d'exil contre les régicides. — Son fils, Pierre-Guillaume, général français, né à Bourbonne-les-Bains en 1775, tué en 1811, se distingua de la manière la plus brillante à l'armée des Pyrénées-Occidentales, en Vendée, en Italie, en Espagne, et périt à la bataille de Chiclana.

CHAUDRONNÉE (*chô-dro-né*) n. f. Contenu d'un chaudron.

CHAUDRONNER (*chô-dro-né*) v. n. Fam. Se dit du son maillard qui fait entendre un instrument à cordes. ‖ Avoir la passion d'acheter et de revendre des ustensiles, etc.

CHAUDRONNERIE (*chô*, ri) n. f. Art de fabriquer des pièces métalliques couramment employées dans l'industrie : *Connaître la* chaudronnerie. ‖ Commerce du chaudronnier : *La* chaudronnerie *est prospère*. ‖ Lieu où l'on fabrique des chaudrons : *Construire une* chaudronnerie. ‖ Marchandises fabriquées par le chaudronnier : *Vendre de la* chaudronnerie.

— Encycl. La *chaudronnerie* permet de travailler les tôles de fer, d'acier, de cuivre, minces ou épaisses, et constitue une des branches industrielles les plus importantes. La chaudronnerie se divise en deux catégories bien distinctes : la grosse et la petite chaudronnerie. La grosse chaudronnerie englobe le travail des tôles épaisses employées pour la construction des chaudières à vapeur, des appareils de distillation, des récipients destinés aux diverses opérations de la fabrication du sucre, etc. La petite chaudronnerie produit des ustensiles indispensables aux besoins domestiques. Les objets qui en proviennent se fabriquent à la main ou à l'aide des étampes.

CHAUDRONNIER (*chô-dro-ni-é*), **ÈRE** n. Artisan qui fait ou vend des chaudrons et autres ustensiles métalliques propres à la cuisine : *Boutique de* chaudronnier.

— Fam. Nom des facteurs d'instruments de musique en cuivre.

— *Chaudronnier au sifflet* ou *Chaudronnier ambulant*, Celui qui achète et vend de vieux [illegible] *Chaudronnier planeur*, Ouvrier qui plane, polit et brunit des planches de cuivre rouge destinées à la gravure.

— *Maître chaudronnier*, [illegible]

Chaudronnier [illegible] de bronze, qui [illegible] correspondant de l'Académie des inscriptions [illegible] ouvrages, nous citerons : *Recherches historiques, littéraires et critiques sur le Xenophanes* (1811); [illegible] *Règne de Napoléon le Grand* (1811); *Antiquités de la ville de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*.

CHAUDUMÉ (*chô*) n. m. Plat d'ancienne cuisine, qui semble rentrer dans la catégorie des coulis.

CHAUFAUD (*chô-fo*) n. m. Sorte de plate-forme s'avançant suffisamment en mer pour que les bateaux de pêche puissent venir y décharger le poisson pris par eux.

CHAUFFAGE (*chô-faj'*) n. m. Action de chauffer : *Le* chauffage *d'un appartement, d'une machine, d'un four*. ‖ *Bois de chauffage*, Bois destiné à être brûlé par le chauffage.

— Forest. Bois de chauffage : [illegible] dans une forêt, une certaine quantité de bois pour son usage.

— Mar. *Chauffage d'un navire*, Opération consistant à flamber la coque avant d'y mettre le brai.

— Méd. *Chauffage des vases*, Opération indiquée par Pasteur, et qui consiste à porter le vin, pendant quelques instants, à une température [illegible] pour la conservation.

— Encycl. Econ. dom. Le *chauffage* est le résultat du calorique mis en mouvement et produisant la chaleur, ce qui a lieu par contact et par rayonnement. Le chauffage par rayonnement est produit par les cheminées ou les brasiers; le chauffage par contact a lieu lorsque l'air vient lécher les parois extérieures ou intérieures d'un appareil chauffé comme dans les poêles et les calorifères.

1° *Chauffage par les cheminées*. La quantité de chaleur donnée par une cheminée est à peu près le quart de celle que rayonne le combustible. Les pertes de chaleur ont lieu par les parois, par la fumée, enfin par la manière incomplète dont s'opère la combustion. (V. cheminée.) — 2° *Chauffage par les poêles*. Ces appareils sont de diverses espèces. Les poêles en faïence s'échauffent lentement, mais gardent longtemps leur calorique; les poêles en fonte, dont la température s'élève rapidement, se refroidissent encore plus rapidement. (V. poêle.) — 3° *Chauffage par les calorifères*. Les calorifères chauffent les établissements publics ou particuliers, les étuves et les séchoirs. Ils sont à air chaud, à eau chaude ou à vapeur. (V. calorifère.) — 4° *Chauffage par le gaz d'éclairage*. Le chauffage des appartements au moyen du gaz a été opéré très facilement, au moyen de cheminées portatives, munies d'un réflecteur. — 5° *Chauffage au pétrole*. Le chauffage au pétrole donne d'excellents résultats. Il existe un grand nombre d'appareils de chauffage [illegible] *chauffage électrique*. Pendant longtemps, le chauffage électrique est resté peu pratique; mais, peu à peu, il a pris une grande extension et donne des résultats très satisfaisants.

— Ch. de f. Le chauffage des wagons-lits opéré également à l'aide de bouillottes mobiles n'exigeant aucune modification du matériel roulant. Une ouverture, placée à l'une des extrémités de la bouillotte et qui se ferme par un bouchon à vis, permet de remplir les bouillottes de la vider.

— Hyg. Les procédés de *chauffage* les plus recherchés sont ceux qui allient la commodité à l'économie.

Il faut surtout rejeter la production de l'introduction, dans les lieux clos, de l'oxyde de carbone produit par la combustion.

Un appareil de chauffage de choix doit : 1° permettre l'aération ou effectuer la ventilation de l'endroit chauffé; 2° rejeter à l'extérieur, d'une façon complète, les gaz produits par la combustion.

De tous les modes de chauffage, c'est encore la chaleur de rayonnement qui est la plus préférée, car elle réalise tous les desiderata hygiéniques, à la condition de ne jamais dépasser 18° comme température maximum.

CHAUFFAILLES, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 31 kil. de Charolles, sur le Dorsé, sous-affl. de la Loire; 4.888 hab. Fer, moulins, huileries, scieries à bois, tointureries, blanchisseries de fil, tissage de soie, de coton et de fil. Restes de l'ancien château, siège de deux établissements industriels. — Le canton a 10 comm. et 13.248 hab.

CHAUFFARD (Marie-Denis-Etienne-Hyacinthe), médecin français, né et mort à Avignon (1796-1850), fut médecin en chef des hôpitaux et prisons de cette ville, correspondant de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des maladies du cœur* (1834); *Mémoires et résumés de médecine pratique, d'anatomie pathologique et de littérature médicale* (1832); *Œuvres de médecine pratique* (1848).

CHAUFFARD (Paul-Emile), médecin, fils du précédent, né à Avignon en 1823, mort à Paris en 1879, fut médecin en chef des hôpitaux d'Avignon, puis se rendit à Paris, où il devint médecin des hôpitaux, professeur à la faculté, membre de l'Académie de médecine et inspecteur général de l'instruction publique (1874). On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Etude comparée du génie antique et de l'idée moderne en médecine* (1855); *Lettres sur le vitalisme* (1856); *Principes de pathologie générale* (1862); *De la philosophie dite positive dans ses rapports avec la médecine* (1863); *Etude clinique sur la constitution médicale de l'année* (1862, 1863); *Des vérités traditionnelles en médecine* (1871); *Mémoires* [illegible] *pathogénie de la fièvre typhoïde* (1872); *la Vie; études et problèmes de biologie générale* (1878).

CHAUFFE (*chô-fe*) [illegible] f. Techn. Action de chauffer : *Donner une* chauffe. Se dit de la conduite

des feux et des diverses opérations qui s'y rattachent.)

‖ Fourneau où brûle le combustible employé à la fonte des pièces. ‖ Une des deux grilles du chauffe, dans une fonderie. ‖ Opération complète de la distillation. ‖ Action d'allumer des copeaux dans un baril en construction, pour lui donner du ventre, c'est-à-dire faire cintrer les douves.

— Méc. *Surface de chauffe*, Portion de la surface d'une chaudière qui reçoit l'action directe de la chaleur développée dans le foyer. ‖ *Chambre de chauffe*. Dans l'industrie, en désigne sous ce nom l'emplacement réservé aux générateurs de vapeur, quel qu'en soit le système. ‖ *Conduire la chauffe*, Entretenir les feux. ‖ *Chef de chauffe*, Grade chargé de surveiller le chargement du fourneau.

— Encycl. La *chauffe* est l'opération consistant à conduire les feux d'une chaudière ; c'est une opération délicate, et la pratique permet seule de régulariser la dépense et de tout la pression. Sur les grands navires, une chauffe mal conduite donne naissance à une fumée épaisse ; sur les torpilleurs, il peut sortir par la cheminée des flammes qui décèlent de loin leur présence pendant la nuit. Le charbon doit être cassé en morceaux de la grosseur du poing, réparti par couches d'égale épaisseur ; la formation des scories oblige à de fréquents décrassages. Les chauffeurs se guident sur le manomètre pour tenir la pression, ouvrant ou fermant la porte du cendrier si la pression tombe ou monte trop, et ils s'assurent que le niveau d'eau est bon et fonctionne bien ; ils manœuvrent alors en conséquence le régulateur d'injection, ou font marcher le petit cheval s'il est nécessaire de réparer. La surveillance du chef de chauffe doit être constante et, par quart de chauffe, il doit s'assurer qu'on a décrassé, qu'on a vidé les escarbilles. Dans les machines à haute pression, la chauffe se fait en vase clos, l'air étant chassé dans la chaufferie au moyen de ventilateurs.

CHAUFFÉ (*chô*) n. m. Espace où le fondeur allume le feu dans le fourneau contenant le métal à fondre.

CHAUFFE-ASSIETTE (*chôf'-as-siyèt*) n. m. Appareil servant à faire chauffer les assiettes, pour que les aliments ne s'y refroidissent pas. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-ASSIETTES.

CHAUFFE-BAIN (*chôf'-bin*) n. m. Appareil à l'aide duquel on peut chauffer l'eau d'une baignoire. C'est une sorte de poêle brûlant du gaz ou du charbon de bois et dans lequel l'eau de la baignoire est amenée par un système de tuyaux qui établit un courant. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-BAINS.

Chauffe-bain.

CHAUFFE-CHEMISE ou **CHAUFFE-LINGE** (*chôf'-linj*) n. m. Espèce de panier d'osier sous lequel on met un récipient qui chauffe le linge étendu sur le panier. ‖ Petite étuve destinée au même usage. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-CHEMISE (ou CHEMISES), *des* CHAUFFE-LINGE.

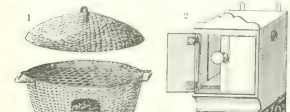
Chauffe-linge. 1 Panier. 2 Etuve.

CHAUFFE-CIRE (*chôf'*) n. m. Autrefois, Officier de la grande écurie du roi, chargé de préparer la cire pour sceller les actes royaux. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-CIRE.

— Encycl. Les *chauffe-cire* étaient au nombre de quatre, jouissant de tous les privilèges des secrétaires du roi. On trouve des chauffe-cire dès le règne de Philippe le Bel (1285-1314). Il y avait également des chauffe-cire auprès des parlements.

CHAUFFE-DOUBLE (*chôf'*) n. f. Cuisson de l'eau-de-vie seconde avec de nouveau vin. ‖ Pl. *Des* CHAUFFES-DOUBLES.

CHAUFFE-DOUX (*chôf'-dou*) n. m. Caisse pleine de braise et de cendres, qui servait, au moyen âge, pour le chauffage des maisons et surtout des églises, et que l'on promenait à cet effet dans les rangs des fidèles. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-DOUX.

CHAUFFE-LA-COUCHE (*chôf'*) n. m. Pop. Mari qui se laisse tromper par sa femme. Mari trompé. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-LA-COUCHES.

CHAUFFE-LINGE n. m. V. CHAUFFE-CHEMISE.

CHAUFFE-LIT (*chôf'-li*) n. m. Appareil pour chauffer un lit. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-LIT (ou CHAUFFE-LITS).

— Encycl. Des divers appareils affectés à cet usage, les plus anciens sont certainement les pierres chauffées, mais, au moyen âge, on employait beaucoup les *buisines*, sortes de trompes par lesquelles on envoyait de l'air chaud sous les draps. On y mettait aussi une longue planche recouverte de cuir, préalablement chauffée, puis enveloppée d'un drap. L'invention de la bassinoire parait dater du XVe siècle. Quant au *moine*, dont il est déjà question au XIIe siècle, on ne sait demande on ce est un appareil dans le genre de la planche précitée, ou bien le cruchon plein d'eau chaude dont on se sert encore de nos jours.

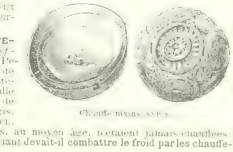
Chauffe-mains XVIe s.

CHAUFFE-MAINS (*chôf'-min*) n. m. Petite sphère de métal, contenant une balle de fer ou de cuivre rougis. — Encycl. Les églises, au moyen âge, notamment jamais chauffées, aussi l'office était devait-il combattre le froid par les chauffe-mains, tandis que de petits chariots ou des chauffe-doux passaient parmi les fidèles. Les chauffe-mains du XVIe siècle, grâce à la disposition ingénieuse inventée par Cardan, retiennent la bille rougie suspendue de telle sorte qu'elle ne peut toucher aux parois de la sphère ; aussi cette dernière est-elle alors souvent repercée, ajourée. Au contraire, les chauffe-mains des XIIIe et XIVe siècles ont leurs cautions closes, mais souvent ciselées et émaillées avec richesse. D'autres chauffe-mains, déposés sur l'autel, étaient des coffrets de métal reproduisant quelque architecture, etc.

CHAUFFE-MOÛT (*chôf'-mou*) n. m. Sorte de bassin employé dans les brasseries, dans lequel passe le moût avant qu'il ne soit introduit dans les chaudières de cuisson. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-MOUTS.

CHAUFFE-PANSE (*chôf'*) n. m. Pop. Chemise très basse. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-PANSE.

CHAUFFEPIÉ (Jacques-Georges DE), pasteur et prédicateur de l'Église réformée, d'origine française, né à Leuwarden, en Frise, en 1702, mort à Amsterdam en 1786. Il exerça le ministère ecclésiastique à Flessingue, puis à Delft, et enfin à Amsterdam. Il ajouta quatorze cents articles au « Dictionnaire » de Bayle, sous le titre : *Nouveau dictionnaire historique et critique, pour servir de supplément ou de continuation à celui de M. P. Bayle* (1750-1756), etc. Son style est dépourvu de toutes les qualités qui distinguent celui de Bayle.

CHAUFFE-PIEDS (*chôf'-pi-é*) n. m. Sorte de cheminée basse, anciennement en usage. (Cette expression, à partir du XVIe siècle, ne désigne plus guère qu'une chaufferette, boîte de métal où l'on enfermait un fragment rougi ou une brique chaude, et qu'on mettait sous les pieds.) ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-PIEDS. (On disait aussi CHAUFFEÇON, et CHAUFFE-DOS.)

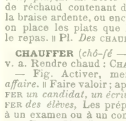
Chauffe-pieds à boîte de fer et chaufe de cuivre.

CHAUFFE-PLAT (*chôf'-pla*) n. m. Sorte de réchaud contenant du charbon de bois allumé ou de la braise ardente, ou encore de l'eau bouillante, sur lequel on place les plats que l'on veut tenir au chaud pendant le repas. ‖ Pl. *Des* CHAUFFE-PLATS.

CHAUFFER (*chô-fé* — du lat. *calefacere*, même sens) v. a. Rendre chaud : CHAUFFER *de l'eau, un appartement*.

— Fig. Activer, mener rondement : CHAUFFER *une affaire*. ‖ Faire valoir ; applaudir chaleureusement : CHAUFFER *un candidat, un écrivain, un acteur, un livre*. ‖ CHAUFFER *des élèves*, Les préparer spécialement et hâtivement à un examen ou à un concours.

— Fam. *Chauffer une femme*, Lui faire la cour d'une manière pressante.

— Pop. *Se faire ou Se laisser chauffer une idée, une affaire*, etc., Se la laisser voler.

— Absol. Donner, produire de la chaleur : *Cheminée, Poêle, Bois qui ne* CHAUFFE *bien*.

— Arg. de théâtr. *Chauffer la scène*, L'animer par un jeu vif et plein au début pièce d'entrain.

— Art milit. *Chauffer un poste*, Faire sur le poste un feu roulant d'artillerie.

— Dr. anc. *Chauffer les pieds à quelqu'un*, Lui donner la question en lui brûlant la plante des pieds.

— Hortic. *Chauffer une plante*, Hâter sa végétation en l'entourant d'une chaleur artificielle.

— Mar. *Chauffer la carène d'un navire*, Brûler de la paille, des fagots de genêt ou de brande, pour tuer les vers, faire fondre le vieux brai et détruire les corps marins adhérents aux chevilles et les trous. (On dit BRUSQUER, dans le Levant.) ‖ *Chauffer les bordages*, Les pénétrer d'une vive chaleur, afin de les faire ployer et de leur donner les diverses formes que nécessite la construction.

— Mécan. Allumer les feux de la chaudière : CHAUFFER *une locomotive, un vapeur*.

— Techn. CHAUFFER *un rouge*, Pousser la chaleur au point que le fer qu'on y expose devienne rouge. ‖ *Chauffer à blanc*, Chauffer au point que l'objet devienne blanc, ce qui indique une température très élevée.

— V. n. Être chauffé, devenir chaud : *Le four* CHAUFFE. *L'eau* CHAUFFE.

— Fig. Prendre de l'animation, de l'entrain, de la gravité ; entrer dans une crise violente : *Ça* CHAUFFE !

— Fam. *Le four chauffe*, La chose se prépare. ‖ *C'est un bain qui chauffe*. Se dit lorsque, par un temps nuageux, un soleil brillant brille par une éclaircie, ce qui est regardé comme un présage de pluie.

— Techn. Tirer le soufflet dans une forge, quand le fer est au feu : *Allons*, CHAUFFE !

— Mar. Avoir ses feux allumés, en parlant d'une machine à vapeur qui s'apprête à fonctionner : *Paquebot, Locomotive qui* CHAUFFE.

Se chauffer, v. pr. Devenir chaud : *L'air* SE CHAUFFE *par le contact du sol bien plus que par l'effet des rayons qui le traversent*.

— Procurer de la chaleur à son corps en se tenant devant le feu, etc. : SE CHAUFFER *au soleil*. SE CHAUFFER *les pieds en sautant*. SE CHAUFFER *les doigts en soufflant dessus*.

— Fam. PROV. Voir (Savoir) de quel bois se chauffe quelqu'un, Connaître ce dont il est capable, quel homme il est. ‖ **Nous ne nous sentions pas du même bois.** Nous n'avons pas les mêmes opinions, les mêmes habitudes. ‖ **Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu.** Vous en serez pas bien venu à lui tenir ce langage.

— SYN. Chauffer, échauffer. L'*échauffer*, c'est rendre chaud en présentant au feu ou en approchant d'un corps qui peut transmettre de la chaleur. *Échauffer*, c'est faire sortir la chaleur de l'objet lui-même en le frappant, en le frottant ou par tous autres moyens qui demandent une suite d'efforts, une action plus ou moins prolongée ; c'est aussi chauffer quelque chose de grand, même en employant le moyen du feu : on *échauffe* une chambre ; on *chauffe* une chemise.

— ANTON. **Attiédir, glacer, rafraîchir, refroidir.**

CHAUFFERETTE (*cho-fe-rèt'*) n. f. Mobil. Sorte de boîte munie d'un couvercle percé de trous, dans laquelle on met du charbon allumé pour se chauffer les pieds. ‖ Petit réchaud qu'on met sur la table pour maintenir les mets chauds.

— Techn. Coffret métallique où l'on met du feu, et dont on se sert pour sécher un appret ou velours.

— ENCYCL. Mobil. On entendait, au moyen âge, par *chaufferettes* ou *chauffettes*, tous les réchauds portatifs, quels que fussent leurs usages. Elles consistaient, le plus souvent, en boîtes de métal dans lesquelles entrait un lingot de fer ou de cuivre rougi au feu. On appelait chaufferette de l'encensoir le partie du récipient contenant le feu. On donnait aussi ce nom aux capsules ajourées accrochées aux landiers des cheminées et qui servaient, une fois pleines de charbon, de petits fourneaux.

Chaufferettes.

CHAUFFERETTIER (*chô-fe-rè-ti-é*) n. m. Fabricant de chaufferettes.

CHAUFFERIE (*chô, ri*) n. f. Techn. Fourneau dans lequel on réchauffe le fer ou tout autre métal, pour l'étirer à la tréfilerie. ‖ Partie des ateliers de grosse forge, où l'on chauffe le fer pour le forger. ‖ Partie d'un four à briques.

— Mar. Nom donné à la chambre de chauffe.

CHAUFFETTE (*chô-fèt'* n. f. Vaisseau de cuivre ou de fer rentrant dans la catégorie des bouillottes et coquemars, et destiné à faire chauffer de l'eau. (Les chauffettes anciennes sont, d'après Gay, de deux sortes : les coquemars ou pots à eau accompagnés de leur bassin, et les fontaines ovalisées, ou bouilloires à panse renflée, munies d'un ou deux biberons.) ‖ Autrefois, Syn. de CHAUFFERETTE.

Chauffette.

CHAUFFEUR (*chô-feur'*) n. m. Techn. Ouvrier chargé d'allumer et d'entretenir le feu d'une chaudière, d'une chaudière à vapeur. ‖ Conducteur d'automobile. ‖ S'emploie au féminin : *Un costume de* CHAUFFEUSE.

— Pop. Homme de complexion amoureuse, entreprenant. ‖ Homme très gai, bonne-en-train de société.

— Hist. Voir la partie encycl.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CHAUFFEUR.

— ENCYCL. Techn. C'est du *chauffeur* que dépendent la marche régulière des machines et la durée plus ou moins longue du matériel qu'on lui confie. Sur les locomotives, le chauffeur est l'aide du mécanicien : il doit connaître les signaux, savoir quelles mesures prendre en cas de danger. On a créé, dans l'organisation du personnel de la flotte, une spécialité de matelots-chauffeurs, pourvus d'un brevet et chargés de tout ce qui concerne le service des chaudières.

— Hist. On a donné le nom de *chauffeurs* à des brigands réunis en association, qui, vers 1793, tantôt masqués ou barbouillés de suie, tantôt sous des déguisements divers, incendiaient, tuaient et pillaient dans les campagnes de la France. On les nommait ainsi parce qu'ils brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire révéler l'endroit où elles cachaient leur argent. Leur chef le plus fameux fut Schinderhannes ou Jean l'Écorcheur.

Ils disparurent sous le Consulat.

CHAUFFEUSE (*chô-feuz'*) n. f. Mobil. Chaise basse permettant de se chauffer commodément auprès du feu.

— Manuf. Appareil d'une pièce de cartissage.

CHAUFFOIR (*chô-fo-ar*) n. m. Salle où l'on vient se chauffer, dans un hospice, un asile pour les pauvres, etc. ‖ Autrefois, Foyer de théâtre.

— Méd. Pièce de linge chaud, qui sert à essuyer et à réchauffer les malades.

— Techn. Caisse de tôle, dans laquelle le cartier fait sécher les feuilles de carton qu'il veut coller. ‖ Nom donné, dans les salines, aux bassins dans lesquels on introduit l'eau de mer pour en commencer l'évaporation.

Chauffeuse.

CHAUFFOURT (Jacques DE), lieutenant général des eaux et forêts de la maîtrise de Vesoul, vivait vers le commencement du XVIe siècle. On a de lui une remarquable *Instruction sur le fait des eaux et forêts*.

CHAUFFURE (*chô-fur'*) n. f. Défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille après avoir été trop chauffé.

CHAUFOUR (*chô*) n. m. Techn. Four à chaux. ‖ Magasin où le chaufournier serre le bois, la pierre et la chaux.

— Ornith. Nom vulgaire du pouillot.

CHAUFOURAGE (*chô, raj'*) n. m. Nom donné, dans quelques départements avoisinant Paris, au *chaulage*.

CHAUFOURNERIE (*chô, ri*) n. f. Industrie consistant à fabriquer la chaux.

CHAUFOURNIER (*chô, ni-é*) n. m. Ouvrier qui fabrique la chaux.

CHAULAGE (*chô-laj'*) et quelquefois **CHAUDAGE** (*chôdaj'*) n. m. Agric. Action de chauler, d'amender les terres avec la chaux : *On corrige l'acidité du sol par le* CHAULAGE. ‖ Action de tremper les semences dans la chaux, avant de les mettre en terre. ‖ Action de barbouiller les arbres avec de l'eau de chaux, pour détruire les insectes et les végétations parasites. ‖ Action d'asperger les fruits avec de l'eau de chaux, pour empêcher les passants d'en prendre. ‖ Chaux employée pour ces diverses opérations : *Quelques agriculteurs accompagnent le* CHAULAGE *d'une forte saumure*. (Raspail.)

— Transp. publ. Opération consistant à asperger de lait de chaux un chariot ou un wagon rempli de houille, pour empêcher tout détonnement de passer inaperçu.

— ENCYCL. Agric. La *chaux*, dont on enrichit le sol par l'opération du *chaulage*, améliore la terre chimiquement et physiquement ; c'est à la fois un engrais calcaire et un amendement. Elle tend, en outre, à favoriser l'assimilation des autres principes nutritifs.

Elle réagit, tout d'abord, sur la matière organique du sol et elle en transforme l'azote organique et non assimilable en ammoniaque assimilable ; en même temps, elle arrête momentanément la *nitrification*. Après quelque temps, la chaux a formé du *carbonate de chaux*, par combinaison avec le gaz carbonique de la terre végétale ; de l'*humate de chaux*, par combinaison avec les substances acides de l'humus ; du *silicate de chaux*, par réaction sur le silicate de potasse contenu dans l'argile en faible quantité.

Le carbonate de chaux est une substance nutritive indispensable. De plus, sa présence favorise la nitrification et dégrade des réactions chimiques sans, lesquelles l'assimilation des engrais minéraux ne pourrait pas se produire. L'humate de chaux diminue la plasticité des terres argileuses, donne plus de liaison aux terres légères. Enfin, quand la chaux transforme le silicate de potasse en silicate de chaux, elle met en liberté, et par conséquent à la disposition des plantes, une quantité correspondante de potasse.

En règle générale, on se trouve bien de chauler failblement (15 hectol. de chaux en moyenne par hectare) et à courts intervalles, c'est-à-dire tous les trois ans, et d'employer à cet effet de la chaux grasse qu'on laisse s'éteindre et se pulvériser spontanément, puis qu'on étend en couche mince sur le sol, pour l'enterrer enfin par un léger labour. Il ne faut ensemencer au plus tôt qu'une quinzaine de jours après le chaulage.

Des chaulages intelligents, combinés avec des apports de phosphates, ont transformé complètement l'agriculture de certaines régions d'ailleurs du moins d'origine granitique, pauvres à la fois en calcaire et en acide phosphorique. C'est encore par ce double moyen qu'on peut mettre en valeur, de la façon la plus heureuse, des terres riches de détritus végétaux, des fonds d'anciens marais, ou la maritimes et on peut pas se produire, par exemple, du sarrasin.

— *Chaulage des graines.* On enduit de chaux les semences de certaines graines (froment, orge, maïs, etc.) pour éviter le développement ultérieur, sur la plante, de maladies cryptogamiques, principalement le charbon et la carie. Les grains, disposés au préalable dans un panier, sont plongés dans une cuve remplie d'un lait de chaux, ou bien le lait de chaux est versé sur les grains placés en tas, tandis qu'on les remue avec une pelle ; les grains chaulés sont ensuite saupoudrés de sel marin. L'efficacité de ce traitement est très contestée. Le *vitriolage* ou *sulfatage* des semences est d'ailleurs plus certain. V. carie.

CHAULCE-MARINE (*châss*) n. f. Calecon, chausse ou culotte que portaient anciennement les matelots.

CHAULÉLASME (*chô.lassm*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatides, renfermant des canards dont l'espèce type

(*chaulelasmus strepera* ou *canard kekuschka chipeau, ouridienne*) se trouve dans l'Europe centrale, l'Amérique du Sud, l'Afrique boréale et l'Inde. Une autre espèce (*chaulelasmus augustirostris*) est le type du sous-genre *marmaronetta*, et habite le sud de l'Europe.

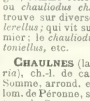
Chaulélasme.

CHAULER (*chô* — rad. *chaux*) v. a. Amender un terrain avec de la chaux.

Tremper des céréales dans une solution de sulfate de chaux ou sulfate de cuivre, pour détruire les germes parasites. Il *Chauler des fruits, des raisins*, Les asperger d'eau de chaux pour empêcher les passants d'en prendre. Il *chauler un arbre*, Enduire son tronc de lait de chaux.

Se chauler, v. pr. Être chaulé : *Tous les terrains ne doivent pas* SE CHAULER.

CHAULGNES, comm. de la Nièvre, arrond. et à 38 kilom. de Cosne, à la lisière de forêts ; 1 305 hab.

CHAULIAC, écart de la comm. de Fage-Saint-Julien (Lozère), 60 hab. — Patrie du médecin de ce nom.

CHAULIAC (Guidbe), chirurgien français, né à *Chaulac*, dans le Gévaudan, vivait au XIVe siècle. Il exerça son art à Lyon, puis à Avignon, où il fut médecin des trois papes Clément VI, Innocent VI et Urbain V (1342-1370). C'est dans cette ville qu'il composa, en 1363, son principal ouvrage : *Inventorium sive Collectorium partes chirurgicalis medicinæ*, traduit en français par Laurent Joubert, sous le titre de *Grande chirurgie* (1592), et qui a contribué à faire de la chirurgie un art méthodique et régulier.

CHAULIET (*chô-li-é*) n. m. Celui qui exploite un four à chaux.

CHAULIEU (Guillaume Amfrye, abbé de), poète français, né en 1639 à Fontenay (Vendée), mort à Paris en 1720. Il s'attacha au grand prieur de Vendôme, dont il partageait les goûts épicuriens, et qui lui fit obtenir de nombreux bénéfices, qui s'élevaient à trente mille livres de rente. Les vers de Chaulieu, écho de ceux de Chapelle, sont écrits avec un abandon qui ressemble trop à de la négligence ; mais ils ont de la grâce, de la facilité, de l'enjouement, du naturel. Ses contemporains l'appelaient l'**Anacréon du Temple** ; Voltaire l'a surnommé *le premier des poètes négligés*. Louis XIV, qui n'aimait pas les abbés libertins, s'opposa rigoureusement à qu'il fût reçu à l'Académie. Ses principales pièces sont : *Ode sur l'inconstance, la Retraite, la Goutte, la Solitude de Fontenay*. La meilleure édition de ses œuvres, souvent réunies à celles du marquis de La Fare, son ami, est de 1774.

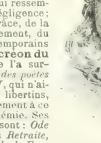
Chaulieu.

CHAULIEU (Charles), musicien français, né à Paris en 1758, mort à Londres. Il a publié, pour le piano, plusieurs sonates, des exercices, des études, des duettes, fantaisies, variations, divertissements, rondeaux. Il a écrit aussi, pour des pensionnats, plusieurs cantates et de nouveaux chœurs pour l'*Esther* de Racine. Chaulieu a publié, en 1834 et 1835, un journal spécial intitulé *le Pianiste*, qui n'est pas sans quelque intérêt.

CHAULIODE ou **CHAULIODUS** (*chô, duss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des sternoptychidés, renfermant de petites formes à grosse tête, à oeils largement fendues, à deux nageoires dorsales, dont une adipeuse. On en connaît deux espèces : une, très commune dans la Méditerranée (*chauliodus Sloani*), est la *masca* des marchés de Nice. Elle atteint 0m,35 de long ; c'est l'*exox stomias* des anciens naturalistes, la *superamarma* de Catesby (1771), etc.

— Encycl. Le nom de *chauliode* a été appliqué alternativement, depuis Schneider qui établit ce genre de poissons en 1801, à d'autres animaux : à un insecte névroptère en 1820, à un oiseau en 1831, à un papillon 1831. Ces genres sont tombés en synonymie. L'insecte névroptère est un *scorpion* ; l'oiseau, un *chaulélasme* ; le papillon, un *chauliomorphe*.

Chauliode.

CHAULIOGNATHE (*chô*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des téléphoridés, renfermant une trentaine d'espèces du nouveau monde, répandues surtout dans l'Amérique du Sud. Le chauliognathe lenestre (*chauliognathus fenestratus*) vit au Brésil.

Chauliognathe (gr. 2 fois).

CHAULIOMORPHE (*chô*) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des tipulidés, tribu des tipulines, renfermant des teignes dont on connaît une trentaine d'espèces européennes.

— Encycl. Les chenilles des *chauliomorphes* vivent principalement sur les épilobes ; certaines sont polyphages, comme celle du *chauliomorphus* ou *chauliodus chærophyllellus* qui se trouve sur diverses ombellifères ; le *chauliomorphus Heterellus* qui vit sur le pommier ; le *chauliodus Slaintoniellus*, etc.

Chauliomorphe (gr. 2 fois).

CHAULNES (lat. *Calnerie*), ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 18 kil. de Péronne, sur le plateau de Santerre ; 1.217 h. (*Chaulnois, oises.*) Ch. de f. Nord. Corderies, sucreries, tissus élastiques, fonderie de suif. Patrie de Lhomond. Restes d'un château. La *terre de Chaulnes*, qui était un comté en 1563, fut érigée en duché-pairie en 1621, au profit de Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, duc de Luynes, dont la postérité mâle s'éteignit en 1698, en la personne de Charles d'Albert, duc de Chaulnes. Louis-Auguste d'Albert, arrière-cousin du dernier de Chaulnes, hérita de ses domaines, et obtint, en 1711, le rétablissement en sa faveur du duché et de la pairie pour la *seigneurie de Chaulnes*. — Le canton a 23 comm. et 9.026 hab.

CHAULNES (Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, duc de), maréchal de France, né à Mornas (Vaucluse) en 1581, mort à Paris en 1649. Frère du fameux duc de Luynes, favori de Louis XIII, il devint maréchal de France (1619), duc et pair (1621). Il se distingua aux sièges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban (1621). Il fut nommé gouverneur de Picardie en 1633, il y résista énergiquement aux Espagnols, en 1635. Il fut nommé gouverneur de l'Auvergne, en 1644.

CHAULNES (Charles d'Albert d'Ailly, duc de), général et diplomate français, né en 1625, mort en 1698. Il fut envoyé ambassadeur auprès du saint-siège, et contribua à l'élection de Clément IX (1667) ; il y fut envoyé de nouveau, en 1669 et en 1689. Gouverneur de Bretagne en 1670, on le regarde comme responsable de la révolte dite « du papier timbré » (1675). En 1695, il fut échanger le gouvernement de la Bretagne (donné par le roi au comte de Toulouse) contre celui de la Guyenne.

CHAULNES (Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens, puis maréchal de France, né en 1675, mort à Paris en 1744. Il prit part aux campagnes de Flandre et d'Italie, devint gouverneur d'Amiens et de Corbie en 1729, servit encore au siège de Philippsbourg (1734), et fut nommé maréchal de France, en 1741.

CHAULNES (Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de), dit **le Vidame d'Amiens,** militaire et savant, né en 1714, mort à Paris en 1769. Il devint pair de France en 1745, lieutenant général et gouverneur de Picardie en 1752 ; mais toute sa passion était pour les sciences physiques. En 1743, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences. Il a écrit, sur des questions scientifiques, un assez grand nombre de mémoires publiés dans le « Journal de physique, les « Mémoires de l'Académie des sciences », etc.

CHAULNES (Marie-Joseph d'Albert d'Ailly duc de Piquigny, puis duc de), fils du précédent, chimiste et naturaliste, né en 1741, mort en 1793. Il s'adonna, comme son père, aux études scientifiques, mais les partagea entre la physique et l'astronomie. A côté de ses études sur les acides et les sels, il se fit connaître par son *Mémoire sur la véritable cause du mouvement qui se trouve sous les dis Caire, près de Sakhara* (Paris, 1777), qu'il publia au retour d'un voyage en Egypte. Il avait simultanément poursuivi la carrière militaire, et avait été nommé maréchal de camp en 1758.

CHAULNES (Paul d'Albert de Luynes, comte de Chevreuse, duc de), né en 1852, mort en 1884, de la famille du précédent. Il fit des explorations dans les régions scandinaves et en Orient. Il avait travaillé à un important ouvrage sur la *Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, avec Eugène Muntz, qui le publia en 1885.

CHAUMAGE (*chô-maj*) n. m. Action d'arracher de terre la partie inférieure du chaume des céréales, quand la moisson est terminée. « Nom de l'époque où l'on enlève le chaume.

Chaumard.

CHAUMARD (*chô-mar*) n. m. Mar. Blocs de bois percés de trous pour le logement des réas, sur lesquels passent les manœuvres courantes. Ils sont placés verticalement sur le pont, ou encastrés dans la muraille au moyen d'oreilles.

— Encycl. Le nom de *chaumard* a été appliqué alternativement, depuis Schneider qui établit ce genre de poissons en 1801, à d'autres animaux : à un insecte névroptère en 1820, à un oiseau en 1831, à un papillon 1831. Ces genres sont tombés en synonymie. L'insecte névroptère est un *scorpion* ; l'oiseau, un *chaulélasme* ; le papillon, un *chauliomorphe*.

CHAUMARD, comm. de la Nièvre, arrond. et à 13 kil. de Château-Chinon, au-dessus de la Houssière, et près de son confluent avec l'Yonne ; 1.309 hab. Église du XIIe siècle.

CHAUMAREYX [illegible] mort vers 1830. Il doit sa triste célébrité au désastre de la frégate *Méduse*, qui le [illegible] Méduse, [illegible]) Dépourvu de toute science nautique, il laissa son navire toucher sur le banc d'Arguin, pour se sauver dans les parages du cap Blanc. Un des premiers, il entra dans une embarcadère du sort [illegible] en France, de Chaumareyx fut traduit devant un conseil de guerre, qui le condamna à trois ans de prison militaire, le déclara déchu de son grade et incapable de servir l'Etat. Il n'en fut pas moins nommé, peu après, recevoir des droits [illegible] à Bellac.

CHAUMAT (*chô-ma*) adj. m. Dans certains départements [illegible] en autres, que sont [illegible] et [illegible] connaissent des [illegible]

CHAUME (*chôm'* — du lat. *calamus*) n. m. Tige simple, [illegible] feuilles, comme dans les graminées. Il Paille longue, tiges de céréales dont on a enlevé le grain, et qui servent à divers usages : *Maison couverte de* CHAUME. Il Partie des tiges des céréales qui restent dans le champ, quand on les a coupées : *C'est dans les terres argileuses qu'on laisse de grands* CHAUMES. (A. Fochon) Il Partie du chaume qui reste sur pied : *Courir dans les* CHAUMES. Il *Chaume noir*, Paille, tiges de colza, de navettes, et de diverses cultures autres que les céréales.

— Poétiq. Chaumière couverte de chaume, habitation de paysan : *Être né sous le* CHAUME.

— n. m. pl. Nom que l'on donne, dans quelques départements, à des pâturages situés sur de hauts sommets que l'on a dépouillés de leurs arbres ; ils sont souvent couverts, en [illegible] de sols pierreux et calcaires et d'une fertilité presque nulle. Il Dans d'autres parties de la France, on appelle « chaume » le sommet dénudé des collines. (En Bourgogne, on dit « [illegible] »).

— Encycl. Bot. et industr. La tige de la plupart des graminées est ordinairement simple, cylindrique, lisse à l'extérieur, creuse et pleine de distance en distance par des cloisons transversales, correspondant aux points où naissent les feuilles. Cette tige a reçu le nom de *chaume*.

Le chaume des graminées renferme beaucoup de silice, ce qui lui procure une rigidité remarquable et une plus longue durée. Il sert à couvrir les habitations rustiques, les *chaumières*, à faire des liens, des paillassons, etc. On l'emploie aussi pour l'alimentation des animaux domestiques ou comme litière ; il forme une notable proportion dans la masse des fourrages que produisent les prairies naturelles. Le chaume du riz, de quelques variétés de froment, etc., sert aussi à garnir les chaises fines, à faire les chapeaux de paille d'Italie, etc.

— Agric. La meilleure utilisation des *chaumes* est de les enterrer par un labour d'automne. De cette manière, on restitue au sol, par la voie de la fermentation, ce que les chaumes ont pris (grâce au pâturage)

CHAUMETTE (Antoine), chirurgien français, né à Vergeas (1700-1765) a publié : *Enchiridion chirurgicum, externorum morborum remedia complectens* (Paris, 1560), un précis d'art chirurgical, plusieurs fois réimprimé, et traduit en plusieurs langues.

CHAUMETTE (Pierre-Gaspard), révolutionnaire, né à Nevers en 1763, mort à Paris en 1794. En 1790, il était membre du club des Cordeliers et collaborateur au journal « les Révolutions de Paris ». Membre de la Commune du 10 août, il devint procureur-syndic en remplacement de Manuel. Il chercha à répandre l'instruction parmi le peuple, réorganisa les hôpitaux, essaya de procurer du travail aux indigents, et proposa de planter les jardins publics de pommes de terre. Il fit décréter la fermeture des maisons de jeu et de débauche (4 oct. 1793), l'égalité des sépultures, et contribua de tout son pouvoir aux enrôlements volontaires de 1793. Il fut, avec Anacharsis Clootz, le promoteur de la réaction antireligieuse, favorisa la débaptisation révolutionnaire (il avait pris le nom d'« Anaxagoras »), fit fermer les églises de Paris (9 nov. 1793), provoqua la destruction des chefs-d'œuvre des sculpteurs et des peintres catholiques, et demanda qu'on rendît un culte à la Raison. Adversaire acharné des girondins en sa qualité d'hébertiste, lors de la chute d'Hébert, il le renia (mars 1794). Il n'en fut pas moins arrêté et exécuté.

Chaumette.

CHAUMETTE DES FOSSÉS (J.-B.-Gabriel-Amédée), diplomate et voyageur, né à Paris en 1782, mort en 1841. Il occupa divers consulats en Orient et au Pérou, fit de longs voyages en Norvège, en Laponie et en Russie. On a de lui : *Voyage en Bosnie dans les années 1807 et 1808; Essai sur le commerce de la Norvège*, etc.

CHAUMEUR (*chô*) n. m. Au XIIIe siècle, Marchand de paille et couvreur en chaume. || Aujj., dans le centre de la France, Ouvrier chargé d'arracher le chaume dans les champs : *Manger comme un* CHAUMEUR.

CHAUMIER (*chô-mié*) n. m. Ouvrier qui coupe ou arrache le chaume dans les champs, après la récolte du blé, ou qui couvre de chaume les habitations. || Tas de chaume ou de paille.

CHAUMIÈRE (*chô*) n. f. Habitation rustique, petite, pauvre, le plus souvent couverte de chaume : *La* CHAUMIÈRE *n'est du quelquefois que pour le l'habitant pas.*

— SYN. **Baraque, bicoque, cabane**, etc. V. CABANE.

Chaumière indienne (LA), conte philosophique de Bernardin de Saint-Pierre (1791). — Un savant docteur anglais va jusque dans l'Inde chercher la solution de quelques problèmes scientifiques. Il s'entretient avec un paria, qui, loin du monde, dont il éprouva les injustices, vit heureux avec sa femme et son chat. Dans leur conversation, qui s'élève parfois jusqu'aux plus hautes considérations philosophiques, se fait la critique des académies, des sociétés, de la science et du bonheur des villes. Le docteur en tire deux conclusions principales : 1° « Il faut chercher la vérité avec un cœur simple; on ne la trouve que dans la nature; on doit ne la dire qu'aux gens de bien »; 2° « On n'est heureux qu'avec une bonne femme. » — Ce petit conte, qui renferme plus de vérités que nombre de longues histoires, soulève de vives critiques, surtout parce qu'on y vit la satire de certaines institutions religieuses. Mais l'auteur y montre une alliance heureuse du sentiment et de la pensée, une chaude imagination, une causticité délicate, rendues avec une grande richesse d'expression.

Chaumière (la **Grande-**), et, par abréviation, **la Chaumière**, ancien bal public de Paris, fondé en 1787. Ce fut, sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, le lieu de réunion favori des étudiants. La Grande-Chaumière était située dans le quartier Montparnasse, presque à l'angle du boulevard de ce nom et du boulevard Raspail. Délaissée dans les dernières années de son existence pour la Closerie des Lilas, elle ferma ses portes en 1855.

CHAUMINE (*chô — ri*) n. f. (*chaume*) n. f. Petite chaumière, chétive maison de paysan. N'est plus usité qu'en poésie.

CHAUMIS (*chô-mi*) n. m. Dans quelques départements, Champ encore couvert de chaume.

CHAUMON n. m. Agric. V. CHAUMET.

CHAUMONT (lat. *Calvus mons*), ch.-l du dép. de la Haute-Marne, à 262 kilom. de Paris, au confluent de la Marne et de la Suize; 13.498 hab. (*Chaumontois, oises*). Ch. de f. Est. Tribunaux de 1re instance, de commerce, cour d'assises, lycée, bibliothèque. Chef-lieu d'un arrondissement minéralogique; 4e subdivision militaire du 7e corps d'armée. Exploitation de carrières. Chaumont est bâtie sur une montagne, d'où l'on extrait une pierre blanche d'un très beau grain. Ganteries, tanneries, coutelleries, chapelleries; commerce de grains, de bois, de cuirs, de toiles, etc. Patrie du fameux liqueur Guillaume Rose, du P. Lemoyne, poète, du sculpteur Bouchardon, du général Daremoula. — L'arrond. a 10 cant., 195 comm. et 76.246 hab.; le canton, 22 comm. et 18.303 hab. Parmi les monuments de Chaumont, il faut citer l'église Saint-Jean-Baptiste (XIIIe s.) et la tour Hautefeuille (XIe s.), dernier vestige du château des comtes de Champagne.

— *Histoire.* Chaumont doit son origine au vieux *château de Chaumont*, construit, vers 940, sur une montagne aride (*Calvus mons*) qui lui a donné son nom. C'est dans le courant du XIe siècle que Chaumont commença à prendre de l'importance. Elle fut la capitale du Bassigny. Un seigneur de Chaumont céda sa châtellenie aux comtes de Champagne en 1187, avant de partir pour la croisade. Chaumont fut plusieurs fois saccagée pendant les guerres de religion. Cette ville est surtout célèbre dans l'histoire par le traité du 1er mars 1814, entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, où les quatre puissances firent le pacte de ne déposer les armes que lorsque la France serait revenue aux limites de 1792. Ce traité servit de base à la *Sainte-Alliance*, qui a dominé la politique européenne pendant quarante ans.

CHAUMONT ou **CHAUMONT-EN-VEXIN**, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 24 kilom. de Beauvais, sur le Troëne; 1.443 hab. Ch. de f. Ouest. Tourbe; moulins Eglise gothique du XVe siècle. Ville jadis assez forte, qui joua un rôle important dans les guerres contre les Normands et contre les Anglais jusqu'en 1250. — Le canton a 37 comm. et 11.939 hab.

CHAUMONT-PORCIEN, ch.-l. de canton des Ardennes, arrond. et à 22 kilom. de Rethel, entre les sources du Jarin et la Planchette; 904 hab. Bonneterie. Ancien chef-lieu de comté. — Le canton a 20 comm. et 6.988 hab.

CHAUMONT-SUR-LOIRE, comm. du Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kilom. de Blois, sur la *Loire*; 1.092 hab. (*Chaumontais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Le célèbre *château de Chaumont* domine le bourg.

— *Histoire.* Une forteresse féodale s'élevait, dès 988, à cet endroit; détruite, puis relevée vers 1154, elle fut rasée par ordre de Louis XI, pour punir Pierre de Chaumont d'Amboise qui avait brûlé à la hâte un fief public. La maison de Chaumont-Amboise rentra en fief avec le ministre tout-puissant de Louis XII, le cardinal d'Amboise, dont le neveu Charles, maréchal de Chaumont, rebâtit le château. Catherine de Médicis acheta, en 1550, le château de Chaumont, et, dix ans après, le livra à Diane de Poitiers, en échange de Chenonceaux. Le château de Chaumont-sur-Loire servit de retraite à Mme de Staël, lorsque Napoléon 1er l'exila de Paris. L'édifice porte encore l'empreinte de ses premiers seigneurs : une porte est surmontée des armes du cardinal d'Amboise; des figures cabalistiques décorent la tour où, selon la légende, Catherine de Médicis consultait les astres, en compagnie d'astrologues italiens.

Château de Chaumont-sur-Loire.

CHAUMONT-SUR-THARONNE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 31 kilom. de Romorantin, près de la *Tharonne*, affluent du Beuvron, en Sologne; 1.430 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron.

CHAUMONT (Marie-Céline), actrice, née à Paris en 1848, débuta en 1862 au théâtre Déjazet, puis entra au Gymnase (1863). Elle joua ensuite aux Folies-Marigny, aux Menus-Plaisirs, au théâtre Taitbout, aux Variétés, au Vaudeville, au Palais-Royal. Son talent, fait de malice, de verve et d'esprit, lui a valu de vifs succès. Parmi les créations de cette actrice, qui a excellé dans l'interprétation des œuvres de Dumas, de Meilhac et de Sardou, nous citerons : Balbine, *de l'Ami des femmes* (1864); *de Princesse de Trébizonde* (1866), *Tête-de-Linotte* (1871), *la Petite Marquise* (1871); *la Petite-Mère* (1880); *Divorçons* (1881); *le Parfum* (1888); *Monsieur l'abbé* (1891). Devenue, en 1872, veuve du chansonnier-poète G. Lafontaine, elle épousa Paul Mussay, codirecteur du Palais-Royal.

Chaumont (BUTTES), à Paris. La haute chaîne de collines qui sépare les vallées de la Seine et de la Marne, au N.-E. de Paris, porte, vers l'endroit où elle s'interrompt brusquement, à l'extrémité S.-E. de la plaine Saint-Denis, le nom de « buttes Chaumont ». Ce nom est fort ancien; on le trouve dans un acte de 1216 : *in territorio dicto Calvo monte.* Il signifie, sans aucun doute, « mont chauve », c'est-à-dire dépouillé de végétation. On avait utilisé ces buttes en y construisant des moulins à vent. La disposition accidentée du sol permit, le 30 mars 1814, à une poignée de braves de lutter toute une journée contre l'armée des Alliés.

Buttes Chaumont.

C'est en 1863 que le gouvernement impérial fit transformer ces monticules à l'aspect désolé en un superbe parc anglais : vingt-cinq hectares furent circonscrits pour réaliser ce projet. Au centre, un lac fut creusé, entourant un très haut promontoire, que surmonte une élégante reproduction du temple de la Sibylle, de Tivoli. On y accède par deux ponts, dont l'un, jeté à une hauteur de 67 mètres, a trop souvent fourni aux désespérés un moyen de suicide.

CHAUMONTEL (*chô, tèl*) n. m. Variété de poire spéciale au département de Seine-et-Oise, et surtout au village de *Chaumontel.*

CHAUMONTOIS (le), ancien petit pays de Lorraine, qui a compris le territoire d'Epinal, les terres de la principauté de Salm, le Toulois, le Vermois, etc.

CHAUNA (*chô — na*) n. m. (*chauna*, moi) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre kamichi. V. ce mot.

CHAUNAND (*chô-nan*) n. m. Variété de cépage cultivé dans les vignobles de l'Ain.

CHAUNAX (*chô-naksz*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des lophiidés, renfermant des formes à nageoires pectorales pédiculées, voisines des chironectes, habitant le voisinage de Madère. (L'espèce type du genre, *chaunax pictus*, est un singulier poisson orangé, rose et vermillon, de forme carrée, boursouflé, avec la tête large et plate.)

CHAUNAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Civray, sur la petite rivière de Bouleur; 1.873 hab. Ardoisières, fabrique de draps.

CHAUNE (*chôn*) ou **CHAUNUS** (*chô-nuss*) n. m. Genre de batracicens anoures, famille des bufonidés, renfermant des petits crapauds de l'Amérique du Sud, à tête petite, allongée, avec le museau tronqué, à corps ovale et épais. (On connaît deux espèces de ce genre : le *chaunus formosus*, et le *chaunus globulus*, du Brésil.)

Chaune.

CHAUNE (*chôn*) n. f. Sorte de ciseaille d'épinglier, qui sert à couper les tronçons de laiton à la longueur voulue.

Chaune : C, ciseille. B, Mettez. D, lame; E, table de la ciseille. F, tête de laiton.

CHAUNONOTE (*chô*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniadés, renfermant des pies-grièches africaines, voisines des pronops. (L'espèce type du genre, est le *chaunonotus Sabinei* de l'Afrique occidentale.)

CHAUNORNIS (*chô, niss*) n. m. Sous-genre de barbus (*bucco*), oiseaux passereaux de la famille des bucconidés, renfermant deux espèces propres à l'Amérique du Sud : le *chaunornis tamatia*, qui habite la Guyane, et le *chaunornis pulmentum*, le Pérou.

Chaunornis.

CHAUNY (lat. *Calniacum*), ch.-l. de canton de l'Aisne, arrond. et à 35 kil. de Laon, sur l'Oise, à l'embranchement du canal de Saint-Quentin et du canal de Sambre-et-Oise; 9.927 hab. (*Chaunois, oises.*) Ch. de fer Nord. Tribunal de commerce. Polissage et étamage de glaces; fabrique de produits chimiques et d'engrais; filatures de coton. Commerce de grains, cidres, chevaux, bestiaux. La foire de Chauny, dont l'origine remonte au XIIIe siècle, est l'occasion d'un trafic important. Le petit port de Chauny, à la jonction des deux canaux, en fait un centre très actif. Cette ville fut le chef-lieu d'un district sous la Révolution. Le canton a 20 comm. et 22.619 hab.

Armes de Chauny.

CHAUPY (Bertrand CAPMARTIN de), antiquaire et littérateur, né vers 1720, à Grenade, près de Toulouse, mort à Paris en 1798. Il séjourna vingt ans à Rome, occupé de recherches archéologiques. Il est surtout connu par un savant travail : *Découverte de la maison de campagne d'Horace* (Rome, 1767-1769), souvent mis à contribution depuis.

CHAURIAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 14 kil. de Clermont, près de l'Allier; 1.472 hab. Calcaires; distillerie de marc. Eglise romane.

CHAUSEY (ILES), petit archipel situé sur la côte ouest du département de la Manche, comm. de Granville (à 15 kil.). C'est un groupe de cinquante-deux îlots ou écueils, détachés du rivage ou 709 par la tempête qui a creusé la baie du Mont-Saint-Michel. Carrières de granit bleu, exploité pour les trottoirs de Paris; crevettes renommées.

CHAUSSADE (forges nationales de LA), groupe d'usines métallurgiques appartenant à l'Etat, et relevant du ministère de la marine, dont l'administration est centralisée à Guérigny (Nièvre). Ces forges, fondées au XVIIIe siècle par le baron de La Chaussade, furent acquises par l'Etat en 1781. Elles se composent de trois groupes d'établissements : *Guérigny, Villemant* et *Cosne.*

CHAUSSAGE (*chô-saj*) n. m. Frais nécessités par l'entretien de la chaussure. (Vieux.)

— Agric. Action de chausser un arbre ou une plante.

— Féod. Droit payé au seigneur pour l'entretien d'une chaussée.

— Salin. Mise à neuf des bassins d'un marais salant.

CHAUSSANT (*chô-san*, ANTE adj. Qui se chausse commodément ; qui chausse bien : *Un bas de soie est plus chaussant qu'un de fil.*

CHAUSSARD (Pierre-Jean-Baptiste), homme politique et littérateur, né à Paris en 1766, mort en 1823. Sous la Révolution, il fut envoyé comme commissaire en Belgique en 1792, et remplit les fonctions de secrétaire du comité de Salut public. Sous le Directoire, il fut des secrétaires actifs de la *théophilanthropie*. Puis il entra en 1803 dans l'instruction et professa dans plusieurs lycées. La Restauration l'ayant destitué, il ne s'occupa plus, dès lors, que de littérature. On cite de lui un poème destiné à servir de complément à l'*Art poétique* et intitulé : *Poétique secondaire ou Essai didactique sur les genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son* Art poétique (1811); *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche; Mémoires historiques et politiques sur la révolution de Belgique* (1793); etc.

CHAUSSE (*chôss* — du lat. *calceus*, soulier) n. f. Ornement d'étoffe bordée le plus souvent d'hermine à sa partie inférieure, porté sur l'épaule gauche, dans les cérémonies, par les membres de l'Université, les évêques et les magistrats : CHAUSSE *de docteur en droit, de docteur en théologie.* Syn. EPITOGE, et CHAPERON.

— Blas. Chevron renversé, plein, massif, dont la pointe touche celle de l'écu. V. CHAUSSÉ.

— Constr. *Chausse d'aisances*. Tuyau des latrines, qui est communément de poterie et s'adapte sous la cuvette au moyen de plâtre ou de ciment.

— Cost. milit. *Chausse de collarck*. Partie supérieure du collarck, formée d'un morceau d'étoffe pendant.

— Hist. *Ordre de la Chausse* (al. *calze*). Ordre de chevalerie créé à Venise, au XIIe siècle selon les uns, au XVIe siècle selon d'autres, et dont les membres s'engageaient à défendre la religion et la république. Son nom venait de ce que les associés portaient pour insigne une espèce de *chausse* en bottine émaillée. À la jambière gauche. Il exista très peu de temps.

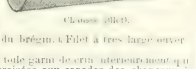
Chausse (Hist.).

— Mar. anc. Sac à sable pour mâtereau.

— Pêch. Manche du brégin. ◊ Filet à très large ouverture.

— Techn. Sac de toile garni de crin, nécessairement qui sert à donner des croisées aux capades des chapeaux à plumes. ◊ Outil d'épingler, appelé aussi CHAUSSE. ◊ Sac de toile en forme d'entonnoir et servant à filtrer les liqueurs ou les vins. (Autrefois, dans les offices, ce filtre était appelé *chausse à hypocras*. Au XVIe siècle, on appelait aussi *chausse d'hypocras* un instrument de torture en bois qui serrait les jambes du patient.)

Chausse à filtrer.

— n. f. pl. Sorte de caleçon qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux pieds inclusivement, et tenait lieu à la fois de bas et de culotte.

— *Haut-de-chausse* ou *Haut-de-chausses*. V. ce mot. ◊ *Bas-de-chausse* ou *Bas-de-chausses*. Partie des chausses qui couvrait la jambe. (V. BAS n. m.) *Chausses de page* ou *Trousses*, Chausses courtes et plissées que portaient les pages. — *Prendre* ou *Quitter les chausses*. Se disait pour Entrer dans les pages, cesser d'être page.

— Loc. fam. *N'avoir pas de chausses*, Être fort pauvre. — *Tirer ses chausses*, Sen aller, prendre la fuite. — On disait aussi TIRER SES CHAUSSES. ◊ *Porter les chausses*, Avoir la principale autorité dans le ménage. ◊ *Avoir la clef des chausses*. Se disait autrefois d'un jeune homme qui n'était plus âgé à rester sous le toit, dont on ne pouvait plus obliger les chausses pour le lui donner. ◊ *Être après les chausses de quelqu'un*, Le poursuivre sans cesse, le harceler, le tourmenter. ◊ *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*, Le serrer de très près, épier ses démarches, sa conduite. ◊ *Se faire mordre les chausses*, Se laisser attraper, critiquer, faire glisser après soi. ◊ *Faire dans ses chausses*, Proprement, S'embarrasser, salir sa culotte, et, fig., Avoir une grande peur. ◊ *Prendre son cul pour ses chausses*, Se méprendre grossièrement. ◊ *Tailler ses chausses*, Y périr. ◊ *Avoir des chausses de deux paroisses*, Porter des bas dépareillés.

Chausse (Fam.).

— Armur. *Chausses de mailles*, Pantalon en cotte garni d'anneaux de fer entrelacés, que portaient les chevaliers du moyen âge, et dont le bas s'étendait quelquefois jusqu'au bout des pieds.

— Mar. Bottines ou culottes particulières, que les armateurs d'un navire donnaient autrefois au capitaine, à titre de présent, au retour d'une campagne.

— PROV. : **C'est un gentilhomme de Beauce qui se tient au lit quand on lui commande ses chausses**. Se disait d'un homme extrêmement pauvre.

— ENCYCL. À l'origine, les *chausses* se divisaient en une partie supérieure, les *braies* ou *femoralia* des Romains, formant culotte, et les jambières. A partir du XIIe siècle, on commença à porter des chausses complètes, souvent garnies de pieds. Puis, vers le XIVe siècle, une différence s'établit entre le *haut-de-chausses* et les *bas-de-chausses* ou *bas*. On entendait par *chausses* les ou *chausses longues*, des bas-de-chausses coupés au-dessus des chevilles; tandis qu'on appelait *chausses à mailles* celles qui étaient munies de pieds. Au moyen âge, on désignait par *chausses* le *cuisse* la partie du costume militaire qui armait les jambes, qu'il qu'on lui la matrice. Au XVIe siècle, la variété des chausses était infinie : *chausses à chaux-vives* taillées et à crevés, *chausses en chausses*, qui n'en différaient guère; *chausses à bigarres*, en honneur sous Charles IX et Henri III, portant des boullons étagés; *chausses à l'espagnole*, vastes, bouffantes, et remboursées de crin; *chausses à étrivières*, qui avaient une bande extérieure de peau, tantôt que nommées les *chausses à la garguesse*, tant en usage sous Charles IX, étaient largement taillades et crevés verticaux; *chausses à la marinière*, larges et longues comme les culottes des zouaves, à la longue. Elisqueuets, etc. V. GREGUES, HAUT-DE-CHAUSSES, TROUSSE. ◊ On entendait, aux XIIe et XIVe siècles, par *chausses semelles*, de hautes bottes en cuir souple.

Chausses (Fin du XVIe s.).

CHAUSSE (Michel Ange de La), en lat. *Clausseus*, antiquaire, né à Paris vers la fin du XVIe siècle. Fixé à Rome par son goût pour l'étude des antiquités, il publia notamment *Romanum museum sive Thesaurus cum ad antiquitates* (1690), traduit en français sous le titre de *Trésor romain* (1706), les *Thermes antiques* du Vatican, dont les planches sont de Bartoli, etc. XVIIe s.

CHAUSSÉAGE (*cho-sé-aj*), n. m. Droit féodal de péage, de passage sur une chaussée.

CHAUSSÉE (*cho-sé*), du lat. *calcata*, pp. pr. propremment *calcata via*, de *calcare*, tr. ◊ Trav. publ. Remblai, levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, pour contenir l'eau. (Syn. TÊTE.) ◊ Levée qu'on fait à travers un marécage pour servir de chemin de terre servant de route.

— Par ext. Partie bombée d'une route, d'une rue, bordée de chaque côté par un ruisseau ou un trottoir.

— *Chaussée de Brunehaut*. Voie romaine en pavé de la France, qui furent réparées par ordre de Brunehaut.

— *Pontes chaussées*. V. PONTE.

— Mar. Long écueil sous-marin ou débordant peu du niveau de la mer. *La* CHAUSSÉE *de Sein*.

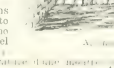

— Techn. Dans un moulin, Sorte de sac en chanvre au travers duquel passe la farine. ◊ Passe de la calotte dans laquelle passe le tourneur.

— ENCYCL. Trav. publ. Le pavé de chaussée a la forme d'un arc de cercle, dont la flèche est ordinairement d'un cinquantième de la corde, c'est-à-dire de la largeur de la chaussée. L'établissement de cette partie importante des routes comprend deux opérations : la construction de la *forme* et la *pose des matériaux* qui la composent, et dont elle prend le nom. On distingue les *chaussées pavées*, les *chaussées en empierrement*, les *chaussées en*

Chaussée ouverte : P, partie pavée, M, partie macadamisée; F, fossés; T, tassement.

asphalte comprimé, les *chaussées en pavage en bois*, suivant que la partie bombée de la chaussée est formée par un pavage en gres, par du cailloutis agglomérés avec du sable humide, ou moyen d'un rouleau que l'on fait aller et tirer sur l'empierrement, par une couche d'asphalte comprimé posé sur une épaisse couche de béton.

La forme qui constitue l'assiette de la chaussée varie suivant la nature du sol sur lequel doit reposer la route : si le terrain présente une consistance suffisante, on en dresse le fond suivant la courbure adoptée pour le plan supérieur de la chaussée, ou horizontalement si celle-ci doit être en pente; si le terrain est peu résistant, on répand sur l'encaissement une couche de sable, de calcaires friables; cette fondation doit être comprimée avec soin; enfin si le sol est tourbeux ou vaseux, on établit des fascines pour diminuer les chances d'enfoncement de la route, les affaissements partiels, et pour répartir la charge sur une plus grande surface.

— *Chaussées pavées*. On donne à l'encaissement une profondeur égale à la hauteur des pavés et à l'épaisseur de la couche de sable sur laquelle on pose les pavés perpendiculairement à l'axe de la route en alternant les joints.

— *Chaussées en empierrement*. Quand la forme de la chaussée a été préparée et dressée avec soin, on répand la pierre cassée par couches successives, que l'on comprime au fur et à mesure avec un rouleau en fonte.

— *Chaussées en asphalte comprimé*. Sur le sol de la forme, on applique une couche de béton que l'on recouvre ensuite de mortier hydraulique, pour en régler exactement la surface. V. ASPHALTE.

— *Chaussées à pavage en bois*. Dans la construction de ces chaussées, la forme est constituée par une couche épaisse de béton, dont la partie supérieure, recouverte de ciment, a la forme bombée que doit présenter la chaussée. Sur cette forme sont placés des parallélépipèdes en bois injecté, qu'un coulis de ciment clair maintient en place.

CHAUSSÉE (La), ancien petit pays de Picardie, compris aujourd'hui dans les départements de la Somme et de l'Oise.

CHAUSSÉE (Pierre-Claude NIVELLE **de La**), poète dramatique français. V. LA CHAUSSÉE.

CHAUSSÉE DES GÉANTS, en anglais **GIANT'S CAUSEWAY**, curiosité naturelle du nord de l'Irlande, dans le comté d'Antrim, en face de l'île Rathlin. Ce promontoire extraordinaire consiste en un vaste môle formé par des colonnes de basalte qui s'avancent à une grande distance dans la mer. Il se divise en trois parties distinctes : l'orientale, celle du milieu, et l'occidentale; composées d'environ 40.000 colonnes polygonales de basalte, qui s'élèvent de 1 à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer, et s'enfoncent dans la terre à des profondeurs inconnues. Ces colonnes sont rapprochées les unes des autres, de manière à ne laisser entre elles aucun interstice, et sont admirablement adaptées les unes aux autres, résistant longtemps de leur formation, qui n'est autre que le *retrait*, par refroidissement brusque, à une roche éruptive. La Chaussée des Géants s'étend le long de la côte, sur une distance de trois kilomètres.

L'étendue générale de la formation basaltique d'Antrim couvre une surface évaluée à 800 milles carrés. Ici, c'est la Chaise de la dame; là, le Métier des géants, le Lit des géants, l'Orgue des géants, les Tuyaux de la cheminée, la Nourrice et l'Enfant, etc. L'Amphithéâtre, surtout, offre aux touristes un spectacle intéressant. V. BASALTE.

CHAUSSE-PIED (*chôs-pi-é*) n. m. Instrument de métal ou de corne, dont on se sert pour mettre plus facilement sa chaussure. ◊ Pl. *Des* CHAUSSE-PIEDS.

— ENCYCL. Avant de prendre la forme de la classique corne à souliers, le *chausse-pied* était une lanière de maroquin ou de cuir non tanné. A mesure que le contrefort des souliers devenait plus haut et plus rigide, on développa le chausse-pied en corne. Et, au XVIe siècle, sans doute à cause des buscs et des piqûres du pourpoint et des corps qui rendaient difficiles les mouvements de dessous, on se dit des chausse-pieds en corne en fer, très longs, de telle sorte que, tout simples pour certains bas-boutons modernes, on pouvait se laisser sans peine en chausser.

CHAUSSER (*cho-sé*), tr. Mettre ses souliers et ses bas, mettre ses souliers et ses bas. Mettre à son pied ou à celui d'un autre, introduire son pied ou celui d'un autre dans. Chausser le pied d'un autre.

— En parlant de la chaussure. Être porté aux pieds de : *Ces souliers ne chaussent pas bien*.

— Fig. Être habitué à : *Il chausse le brodequin, il chausse le cothurne, il chausse le brodequin, il chausse le cothurne, il chausse le brodequin, il chausse le cothurne,

[illegible] rentrent dans la catégorie des bas liturgiques; elles étaient, comme [illegible] riche [illegible], souvent brodé.

CHAUSSEUR [illegible] Pop. Cordonnier.

CHAUSSIER [illegible] CHAUSSE [illegible] AUSSI CHAUSCIER.

CHAUSSIER (François), chirurgien et [illegible] à Dijon en [illegible], mort en 1828. Il s'établit à Dijon, où il fut nommé chirurgien des prisons et médecin de l'hôpital. En 1769, il ouvrit à ses frais un cours d'anatomie descriptive et [illegible] subventionné par les états de Bourgogne. Chaussier publia à cette époque des instructions *sur les inhumations précipitées* des observations *sur l'asphyxie*, [illegible] P.-L.-M. Voltaille; huileries, moulins, tanneries, tuileries, poteries. — Le canton a 20 comm. et 8.684 hab.

CHAUSSINE (*chô-sin'* — rad. *chaux*) n. f. Dans les houillères de l'Auvergne du Velay, Variété de houille sèche qui ne [illegible] la chaux.

CHAUSSON (*chô-son* — rad. *chausse*) n. m. Chaussure en tissu souple qui ne couvre que le pied, et qui se met dans le soulier, sous ou sur le bas : *Des* CHAUSSONS *de flanelle.* || Chaussure d'étoffe ou de lisière qui sert de pantoufle, ou qu'on met, l'hiver, par-dessus le soulier pour [illegible] sur la glace, etc. *De vieux* CHAUSSONS *lourds.*

— Arg. Femme usée par la débauche.

— Chorégr. *Chaussons de bal, de danse,* Souliers fort légers que l'on met pour danser.

— Jeux et gymn. Sorte de soulier plat, léger, à semelle douce, que l'on met pour se livrer au jeu de paume, à renbourre avec des chaussettes de laquetes, ou à coques en forme de guêtres.

CHAUSSONNER (*chô-so-né*) v. a. Pop. Donner des coups de pied.

CHAUSSONNERIE (*chô-so-ne-ri*) n. f. Fabrication, commerce, magasin de chaussons et de pantoufles.

CHAUSSONNIER (*chô-so-ni-é*) n. m. Celui qui fait ou vend des chaussons et des pantoufles. — Adjectiv. : *Ouvrier* CHAUSSONNIER.

Chausson de tourneur (1510).

CHAUSSURE (*chô-sur'* — du lat. *calceus*; de *calc*, talon) n. f. Nom générique des bottes, bottines, souliers, etc., de tout ce qui couvre et protège le pied : *Ouvrir un magasin de* CHAUSSURES.

— Loc. fam. *Chaussure à tout pied,* Chose banale, sans originalité, sans caractère propre. || *Trouver une chaussure à son pied,* Rencontrer justement ce dont on a besoin, ou une personne en état de tenir tête. || *Avoir un pied dans deux chaussures,* Pouvoir choisir entre deux partis également avantageux.

— ALLUSIONS LITTER. **Cordonnier, pas plus haut que la chaussure !** (*Ne sutor ultra crepidam*), Mots empruntés à Apelle, qui les prononça dans les circonstances suivantes. Le peintre exposait quelquefois ses tableaux en public et se cachait derrière la toile pour entendre les réflexions de chacun. Un jour, un cordonnier trouva à redire à la sandale d'un personnage; Apelle corrigea le défaut. Le lendemain, le même ouvrier s'avisa d'étendre ses critiques à d'autres parties du tableau; l'artiste sortit aussitôt de sa cachette et lui dit : « Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure. » (Dans l'application, ces mots signifient que nous ne devons pas nous mêler de juger les choses qui sont au-dessus de notre intelligence.)

— ENCYCL. Chez les anciens, les *chaussures* (*calceamina, calcamenta*) pouvaient se ranger en deux espèces : celles qui se composaient d'une semelle reliée au pied par des liens, et celles qui recouvraient entièrement le pied comme les chaussures modernes. Le type des premières était la *caliga*, chaussure militaire, laissant les doigts complètement libres; telles étaient les *soleæ*, les *crepidæ*,

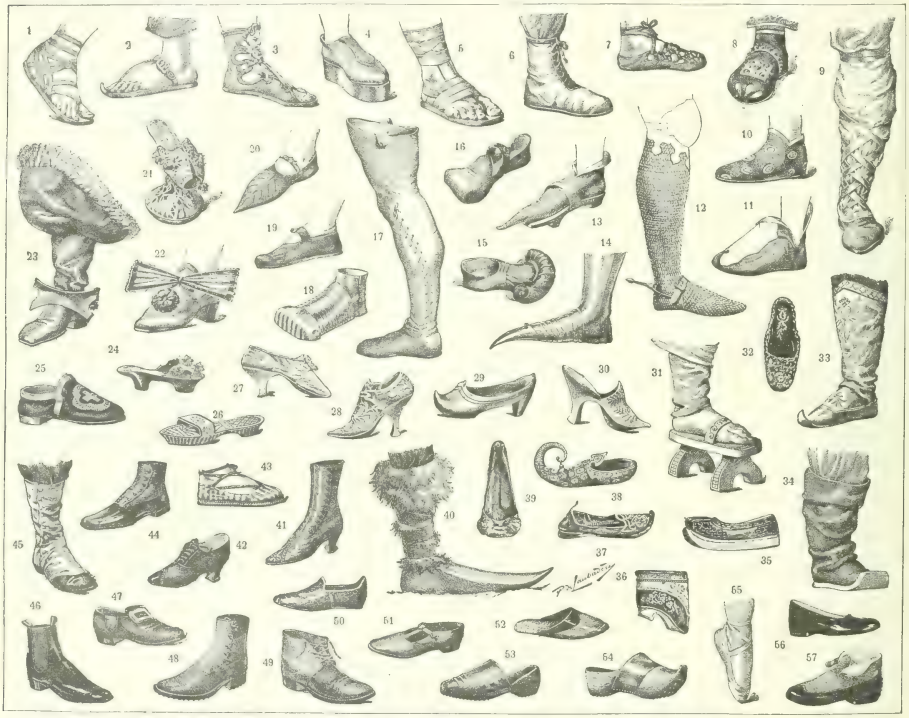

CHAUSSURE. 1. Chausson grecque. — 2. Soulier égyptienne. — 3. Caliga romaine. — 4. Cothurne tragique. — 5. Sandale [illegible] — 6. Brodequin gaulois. — 7. Brodequin germain. — 8. Bro[illegible] depuis le règne [illegible] — 9. Bottine du règne de Louis XIII. — 10. Soulier du règne de Louis XIII. — 11. Chaussure à la polaine avec son patin, 1490. — 12. Soulier du règne de Louis XIV. — 13. Soulier du règne de Louis XIV. — 14. Soulier du règne de Louis XIV. — 15. Soulier du règne de Louis XIV. — 16. Soulier du règne de Louis XIV. — 17. Botte de veneur (1450). — 18. Soulier à armer (1520). — 19. Soulier Louis XII. — 20. Soulier Henri III. — 21. Patin vénitien. — 22. Sandale Louis XIV. — 23. Soulier Louis XIV. — 24. Soulier Louis XIV. — 25. Soulier espagnol. — 26. Patin vénitien. — 27 et 28. Souliers à haut talon, XVIII e s. — 29. Sabot, XVIII e s. — 30. Mule, XVIII e s. — 31. Pantoufle du règne de Louis XIV. — 32. Babouche turque. — 33. Botte chinoise. — 34. Soulier chinois. — 35. Soulier de femme chinoise à petits pieds. — 36. Soulier de femme chinoise à petits pieds. — 37. Chaussure indienne. — 38. Chaussure indienne (Pendjab). — 39. Chaussure indienne (Goudjerat). — 40. Soulier à rouge. Japonais. — 41. Bottine à boutons, de femme. — 42. Soulier Richelieu. — 43. Espadrille. — 44. Bottine à [illegible] — 45. Soulier de [illegible] — 46. Bottine à [illegible] — 47. Soulier élastique. — 48. Brodequin de chasse. — 49. Napolitain. — 50. Pantoufle. — 51. Escarpin de cycliste. — 52. Babouche. — 53. Soulier de [illegible] — 54. Chaussure de [illegible] — 55. Caoutchouc. — 57. Snowboot.

et *sur le rachitisme.* Il écrivit ensuite des mémoires *sur la structure et les usages des épiploons, sur l'emploi de l'air vital pour ramener la respiration chez les enfants en état d'asphyxie.* (V. CHAUSSIER (*tube de*).) Ses *Tables synoptiques,* inspirées de la doctrine vitaliste de Montpellier, et ses *Tables chirurgicales,* sont remarquables par leur simplicité. Lors de la Révolution, il fut chargé, avec Fourcroy, de réorganiser l'enseignement médical et choisi pour la chaire d'anatomie et de physiologie [illegible] un peu plus tard, attaché à la Maternité. Il [illegible] de professeur [illegible] la [illegible] *Observations sur les inhumations précipitées* (1811); *Mémoires sur l'ecchymose, la suffusion, la commotion.* [illegible] Esprit vasto et généralisateur, très instruit et méthodique (sa nomenclature sur les muscles est d'une remarquable simplicité), il manque d'éloquence et de style.

Chaussier (TUBE DE). Sorte de sonde de l'invention de Chaussier, encore employée pour insuffler l'air dans les poumons des enfants nés en état d'asphyxie.

CHAUSSIN. [illegible] de Dôle, sur l'Orain, affl. du Doubs ; 1.209 hab. Ch. de f.

l'escrime, de combat à coups de pied, qui a ses principes comme l'escrime, et dans lequel, pour en étudier les règles, les champions ont la précaution de remplacer leurs souliers par des chaussons. [illegible]

Chausson.

— Pâtisserie faite d'un rond de pâte plié en deux, et contenant de la marmelade de pommes de la [illegible] de la soulture. *Les* CHAUSSONS *se servent froids.*

Pop. Compagnon assez [illegible] *Un* [illegible] *de bois, en parlant [illegible] dans* [illegible] SOUPE AUX CHAUSSONS.

Les lats *Un* [illegible] *dans un* [illegible] Équipage; ameublement fort misérable. || *Tout son équipage tient dans un chausson.* Se dit d'une personne fort mal équipée.

[illegible] *Chausson* étant anciennement synonyme de « chaussette », dans le sens de chausse à pied, que l'on mettait sous les chaussures. Au XVII e siècle, on désignait aussi sous ce nom les souliers légers, plats, sans talon, à mince semelle. Les *chaussons à armer,* du moyen âge, sont les souliers de fer, solerets ou pédieux, qui complétent le harnais de l'homme d'armes. Les chaussons de fourrure et de [illegible] étaient souvent de cuir ou de velours

les *bacers*, les *sandalia*. Au contraire, le *calceus*, le *mulleus*, le *peco*, le *phaseolum*, le *cothurne*, et, ... cuir plein.

Aux grossiers brodequins des Francs et des Gaulois succéderent les élégantes bottines gallo-romaines, que les croisades changerent pour les bottes ... Orientaux, d'où derivent les fameuses ... *poulaine*. Vers la fin du XV siècle, on adopta ... souliers *à pied d'ours*, *de cheval*, *à ... à ... Plus vineux* les formes ... Henri III ... bouts carrés (Henri IV). Sophie, en bottes ... jambes de ... des talons, etc. Avec le XVII siècle ... souliers cambrés du temps de Louis XIV nous ... exemples. Sous Louis XV, on revient, vers le ... regne, aux souliers plats, qui ramenent les ... glasses, surtout seulement par les courtisanes des ... Louis XVI. On garda les modes du dernier ... Napoléon Ier, mais les hommes se botterent ... raison jusqu'à la Restauration, où le soulier ... à talon ... reprit l'avantage. Sous Louis Philippe, on vit apparaître le soulier et la bottine à ... et la botte vernie à tige de drap cachées sous le pantalon à sous-pied.

— Art. milit. La *chaussure militaire* comprend, dans les troupes à pied, le *brodequin napolitain* et le *soulier avec guêtre*, ce dernier comme *chaussure de repos*; la guêtre doit être en toile blanche pour l'été et en drap ou en cuir pour l'hiver. Pour les hommes montés, la chaussure est la botte ou bottine éperonnée pour le service à cheval : le brodequin éperonné, en temps de paix seulement, pour le service à pied.

CHAUTARD Jules-Marie-Augustin, savant français, né à Vendôme en 1826. Il obtint, en 1855, la chaire de physique de la faculté des sciences de Nancy, dont il fut le doyen jusqu'à sa mise à la retraite. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Nouvelles recherches sur les propriétés optiques des différentes espèces de graphite* (1855). *Exposé théorique et pratique des sources de chaleur et de lumière* (1866), et, depuis lors, un grand nombre de notes et des notices sur des questions de numismatique.

CHAUTAUQUA, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le *lac Chautauqua* ; 3.260 hab. Siège de l'Assemblée nationale scolaire (juillet et août de chaque année). Bibliothèque, musée.

CHAUVE *(chôv)* — du lat. *calvus*, même sens adj. Dégarni ou dépourvu de cheveux : *Homme, Femme* ; CHAUVE. *Tête, Front* CHAUVE.

— Par ext. Nu, dépouillé, pelé : *Des monts* CHAUVES.

— Bot. Se dit d'une graine, d'un fruit dépourvu de poils, d'aigrette et de tout appendice semblable.

— Ichtyol. Se dit de poissons dont le corps est couvert de larges plaques dures et lisses.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a la tête naturellement dégarnie de plumes : *La géronte* CHAUVE.

— PROV. : **L'occasion est chauve,** Il est difficile de la saisir, elle échappe facilement.

— Substantiv. Personne qui a peu (ou point) de cheveux : *Que de remèdes on propose aux* CHAUVES !

— ANTON. **Chevelu.**

— ENCYCL. V. CALVITIE.

CHAUVE *(chôv)* n. f. Veine blanche, dans une carrière d'ardoise.

CHAUVÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 19 kilom. de Paimbœuf, près d'un affluent de la Haute Perche ; 1.749 hab. Tuileries, briqueteries.

CHAUVEAU *(chô-vo)* n. m. Ancienne mesure de vin, en Franche-Comté. (Expression ancienne d'où vient le diminutif *chauvot* qui, au XVII siècle, s'étendait pour « bureau »).

CHAUVEAU (Adolphe), jurisconsulte français, né en 1802, mort en 1869. Avocat à Paris en 1825, puis avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il obtint au concours, en 1834, une chaire de droit administratif à Toulouse. Il devint, en 1839, doyen de la faculté de Toulouse. On doit à Chauveau de nombreux ouvrages de droit criminel, de procédure et de droit administratif. Les principaux sont : *Commentaire du tarif en matière civile*, avec A. Mordiffre (1841) ; *Théorie du code pénal*, avec Faustin Hélie (1834-1843) ; *Principes de compétence et de juridiction administratives* (1841-1845) ; *Formulaire général et complet ou Traité pratique de procédure civile et commerciale*, avec Glandaz (1852-1853) ; *Code d'instruction administrative* (1863-1864) ; *Code de la saisie immobilière* (1862).

CHAUVEAU-LAGARDE (Claude-François), avocat et magistrat, né à Chartres en 1756, mort à Paris en 1841. Il défendit successivement devant le tribunal révolutionnaire le général Miranda, Brissot, Charlotte Corday et Marie-Antoinette. Le zèle qu'il déploya dans le procès de la reine le fit arrêter avec son collègue François-Denis Tronçon-Ducoudray. Il subit encore une arrestation après le procès de Charlotte Corday ; mais le 9 thermidor lui rendit la liberté. Il fut nommé conseiller à la Cour de cassation en 1828. On a de lui une *Note historique sur le procès de Marie-Antoinette et de Mme Elizabeth* (1816).

CHAUVELIN (Germain-Louis DE), avocat général au parlement, garde des sceaux (1727), puis secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, né en 1685, mort à Paris en 1763. Ce fut le meilleur conseiller du cardinal Fleury. Il contribua largement à la conclusion du traité de Vienne (1736). Mais Fleury prit ombrage de son influence. Il craignait, dit-on, que Chauvelin travaillât à le remplacer, et l'exila à Bourges (1737). Il n'obtint la permission de rentrer à Paris que peu de temps avant sa mort.

CHAUVELIN (Henri-Philippe DE), fils du précédent, né en 1714, mort en 1770, chanoine de Notre-Dame et conseiller au parlement, se distingua par son ardeur à défendre les doctrines jansénistes et à combattre les jésuites, ce qui lui valut une lettre de cachet qui l'envoya au Mont-Saint-Michel en 1753.

CHAUVELIN Bernard-Louis, marquis DE, homme de guerre et diplomate, frère du précédent, né à Paris en 1716, mort à Versailles en 1773, assista en 1739 à la bataille de Grastalla et au siège de la Mirandole, il servit successivement en Allemagne avec Maillebois, puis avec Coigny, en Italie avec le prince de Conti, en 1741. Il se trouvait au siège de Mons, à la prise de Namur, à la bataille de Raucoux. En 1747, il défendit Gênes. En 1748, il prit part à l'expédition de Corse. Il était maréchal de camp ... ceux de Louis XV. Il était ... de la ...

CHAUVELIN (François-Bernard, marquis DE), neveu du précédent, né à Paris en 1766, mort à Paris en 1832. Maître de la garde-robe sous Louis XVI, il n'hésita pas à adopter les idées nouvelles au moment de la Révolution. Ambassadeur à Londres en 1792, il obtint, secondé par Talleyrand, la neutralité de l'Angleterre ; mais, à son retour à Paris, il fut incarcéré et ne sortit que le 9 thermidor. Il fit partie du Tribunat après le 18 brumaire et fut nommé préfet des Alpes, en 1804. Sous la Restauration, il siégea comme député de la Côte-d'Or, de 1817 à ... de 1824 à ... Il ... ses idées libérales. Il mourut du choléra.

CHAUVENET (William), astronome américain, né en Pennsylvanie en 1820, mort en 1870, professa l'astronomie et les mathématiques. On lui doit ... *Treatise on plane and spherical trigonometry*, et une méthode pour déterminer la longitude par les positions lunaires. Il a ... *Treatise on elementary geometry*.

CHAUVE-SOURIS *(chôv', ri)* n. f. Nom vulgaire désignant tous les mammifères de l'ordre des ... V. ... au Pl. *Des* CHAUVES-SOURIS.

— Fam. Personne qui ne sort que le soir, la nuit : *Les* CHAUVES-SOURIS *de la prostitution*. (Th. Gautier.)

— Archit. Toile en appentis, dont les ouvriers se servent pour se garantir du soleil.

— Mar. Partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, laquelle s'étend en ailes à tribord et à bâbord de l'étambot.

CHAUVET (Jérôme-Auguste Emmanuel), ... né à Caen en 1819, ... philosophe ... Collège de Rennes, et de Caen. Outre des fragments ... notamment un ... divers ouvrages, partie ... sur la philosophie de la ... *Dictionnaire de l'entendement humain, ...* (1858) ; *la Philosophie grecque ; ses rapports avec la médecine* (1882) ; *la Logique de Galien* (1882) ; *le Travail* (1885) ; *la Philosophie des médecins grecs* (1885) ; etc.

CHAUVETÉ n. f. Syn. de CALVITIE. (Vieux.)

CHAUVIGNÉ, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 25 kil. de Fougères, sur un affluent du Couesnon ; 1.180 h. Granit ; source minérale.

CHAUVIGNY, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 24 kilom. de Montmorillon, sur la Vienne et le Vincent ; 2.349 hab. Ch. de f. Orléans. Fours à chaux ; moulins ; deux églises romanes ; ruines du château baronial et de la tour de Gouzon ; château d'Harcourt, qui sert aujourd'hui de prison. Ces trois châteaux, situés dans la partie haute du bourg, appartenaient autrefois aux évêques de Poitiers, qui étaient *barons de Chauvigny*. Deux autres châteaux existaient dans cette ville. Aux environs, la vallée des Gotds. — Le canton a 11 comm. et 9.135 hab.

CHAUVIN *(chô — de Chauvin*, n. pr.) n. m. Nom donné à d'anciens soldats de l'Empire, qui professaient, après la chute de Napoléon, une admiration, une sorte d'adoration pour sa personne et pour ses actes. « Nom que l'Europe ... aujourd'hui à toute personne entichée d'un patriotisme outré, d'un enthousiasme militaire excessif ou de toute autre admiration, plus passionnée que raisonnée. » Le féminin CHAUVINE est parfois employé : *C'est une* CHAUVINE.

— Adjectiv. : *Député* CHAUVIN. *Femme* CHAUVINE.

— ENCYCL. Le mot *chauvin* a pour parrain un des plus braves soldats de la République et de l'Empire, Nicolas Chauvin, de Rochefort, qui reçut dix-sept blessures, toutes par devant, eut trois doigts amputés, une épaule fracturée, le front horriblement mutilé, et obtint, pour prix de ses services, un sabre d'honneur, le ruban rouge et cent cents francs de pension. Ce vieux grognard se fit toujours remarquer dans les camps par une telle naïveté et une telle exagération dans ses sentiments, que ses camarades en firent le sujet de leur raillerie. Du théâtre, la réputation de Chauvin se répandit dans la population civile, et le théâtre s'empara bientôt de ce type pour le populariser.

CHAUVINIE n. f. Bot. Syn. de CAULERPE.

CHAUVINIQUE *(chô)* adj. Qui appartient aux chauvins ; qui a le caractère chauvin : *La démocratie s'est faite* CHAUVINIQUE. (Fournier.)

CHAUVINISME *(chô, nism')* n. m. Caractère, manière d'être des chauvins : *Le* CHAUVINISME *est l'exagération du patriotisme.*

CHAUVINISTE *(chô, nist')* adj. Qui a rapport au chauvinisme : *Doctrine* CHAUVINISTE.

CHAUVIR *(chô* — du lat. *calx*, même sens) n. f. Techn. Protoxyde de calcium, substance fort répandue dans la nature, et qui forme la base d'un grand nombre de pierres usuelles, du marbre, de la craie, de la pierre à plâtre, de la pierre à bâtir, de la pierre à chaux, etc. ‖ *Chaux métalliques*, Noms que donnaient les anciens chimistes aux oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus par l'action du feu.

— Minér. *Chaux boratée*, Nom que l'on a donné par erreur à la *chaux borate silicaté*. ‖ *Chaux carbonatée*. V. CALCAIRE, ARAGONITE, CALCITE. ‖ *Chaux fluatée*. V. FLUORINE. ‖ *Chaux sulfatée*. V. APATITE, GYPSEUX, GYPSE. ‖ *Chaux phosphatée*. V. APATITE, PHOSPHORITE, OSTÉOLITE, BRUSHITE, GUANO. ‖ *Chaux arséniatée*. V. PHARMACOLITE.

— *Chaux vive*, Chaux anhydre, chaux qui ne contient pas d'eau. ‖ *Chaux hydratée* ou simplement *Chaux*, Chaux vive que l'on a mouillée, ce qui la fait tomber en une poudre d'une grande finesse et d'un blanc très pur. ‖ *Chaux éteinte* ou simplement *Chaux*, Chaux hydratée qu'on a laissée refroidir. ‖ *Chaux délitée*, *Chaux morte*, Chaux qui, avec de l'eau fait augmenter de volume, et qui s'hydrate largement. ‖ *Chaux maigre*, Celle dont le volume n'augmente pas dans les mêmes circonstances. ‖ *Chaux-ciment*, Chaux qui durcit sous l'eau, sans addition de corps étrangers.

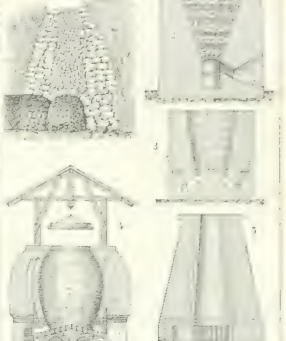

Chaux. 1. Four ... 2. Four à ... 3. Four à ... 4. Four à ... 5. Four à ... 6. Four à ... 7. Four à ... 8. Four à ...

la calcination des pierres à chaux et carbonates pour la fabrication de la chaux.

Pierre à chaux, Carbonate de chaux destiné à être calciné dans les fours pour être converti en chaux.

Eau de chaux, Eau contenant une quantité notable de chaux en dissolution.

Lait ou Blanc de chaux, ou simplement *Chaux*, Chaux éteinte, étendue d'eau, dont on fait usage.

— ENCYCL. On donne industriellement le nom de *chaux* au produit obtenu par la calcination de calcaires, dont quelques-uns, très purs, fournissent une chaux d'excellente qualité appelée *chaux aérienne*, et dont quelques autres, moins purs, donnent des chaux de qualités diverses.

On emploie pour la fabrication de la chaux des calcaires grossiers que l'on appelle *pierre à chaux*, et desquels, par une cuisson ordonnée, on expulse l'acide carbonique de manière à obtenir une matière basique, qui est la chaux.

Il existe plusieurs méthodes de cuisson de la pierre à chaux : la *cuisson intermittente à flamme*, la plus ancienne ; la *cuisson intermittente à courte flamme* ; la *cuisson continue à longue flamme*, et la *cuisson continue à courte flamme*.

La cuisson intermittente à longue flamme s'opère dans des fours primitifs où l'on entasse la pierre à chaux sur une voûte formée également de pierres calcaires, en plaçant sur la voûte les plus gros morceaux, et garnissant le reste du four avec des fragments de plus en plus petits. Sous cette voûte on allume un feu de bois ou de houille, en l'entretenant pendant un minimum de cinq jours, laps de temps nécessaire pour que la transformation du calcaire en chaux soit complète.

Pour procéder à la cuisson intermittente à courte flamme, on place dans le four des couches superposées et alternées de pierre à chaux et de combustible, auquel on met le feu. La combustion dure de trois à quatre jours, et le produit obtenu est de qualité supérieure au précédent. La cuisson continue de la pierre à chaux par longue flamme s'exécute dans des fours spéciaux en maçonnerie, portant à leur partie inférieure et circulairement un certain nombre de foyers dans lesquels on brûle de préférence des houilles à longue flamme ou du bois.

Enfin, la cuisson continue à courte flamme s'obtient en disposant par couches alternatives, dans des fours *ad hoc*, le calcaire et le combustible. Des ouvertures pratiquées au bas du four permettent de retirer la chaux au fur et à mesure de sa formation. On recharge par le gueulard.

La chaux trouve dans l'industrie d'innombrables emplois. Outre ceux qui la font entrer dans la composition des ciments, elle sert ... à la fabrication du chlorure de chaux, un des désinfectants les plus énergiques, à celle des soudes et potasses. ... dans les branches industrielles, la chaux figure ... rôle important.

CHAUX-DE-FONDS (LA), ville de Suisse, cant. de Neuchâtel, dans une vallée du Jura ; 31.157 hab., en grande majorité protestants. C'est la ville la plus élevée de la Suisse (998 m. d'alt.).

Presque tous les habitants sont occupés à la fabrication d'objets d'horlogerie. La première montre y fut faite

[illegible] quarantaine de millions de francs).

Patrie du peintre Léopold Robert et de Droz, l'inventeur [illegible]

CHAVAGNAC (Maurice DE), homme de guerre français du XVIe siècle, d'une ancienne famille d'Auvergne. Il fit les campagnes d'Italie, fut nommé gouverneur du château de Naples, et s'y défendit vigoureusement contre Gonzague. [illegible] Il mourut [illegible] 1595.

CHAVAGNAC (Christophe DE), homme de guerre français du XVIe siècle. Son père s'était fait protestant avec toute sa famille. En 1561, Christophe de Chavagnac commandait à Issoire, qu'il dut abandonner à l'approche de l'armée catholique. En [illegible] vers Charles IX, après la paix de La Ro[illegible] mander un traitement plus favorable. En 1576, il [illegible] vernour d'Issoire pour les protestants. Il défendit cette ville contre les catholiques, mais fut pris prisonnier sur la brèche. Il mourut après 1598.

CHAVAGNAC (Josué DE), fils du précédent, mort en 1562. Il servit dans les Cévennes, sous Schomberg, le homme, gouverneur de Castres (1628). Il devint premier chambellan du duc d'Orléans. Il fut emprisonné de 1642 à 1643, à cause des relations avec Cinq-Mars.

CHAVAGNAC (Gaspard, comte DE), général français né à Bresle (Auvergne) en 1624, mort au château de Rouzier, en 1683, fils du précédent. Il passa avec Condé dans la Fronde, puis servit en Espagne et en Autriche, et devint ambassadeur de l'Empereur à Varsovie. Il a laissé des mémoires qui vont de 1674 à 1678.

CHAVAGNAC (DE) ou **CHAVAGNE**, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kilom. de Niort, près du Lambon; 910 hab. Carrières. Fabrique d'alcool.

CHAVAGNES-EN-PAILLERS, comm. de la Vendée, arrond. et à 27 k. de la Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine; 3.173 h.

CHAVAILLE (Jacques DE), lieutenant général d'Uzerche, qui vivait au XVIIIe siècle, a publié des *Histoires morales et politiques* [illegible] *Mémoires des Vies des hommes illustres* (1648), qui le firent comparer à Plutarque.

CHAVANAY, comm. de la Loire, arr. et à 29 kilom. de Saint-Etienne, près du Rhône; 1.681 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulinage de la soie, moulins, tuileries.

CHAVANCELLE (*sèl*) n. f. Nom vulgaire du bolet de Sologne.

CHAVANGES, ch.-l. de cant. de l'Aube, arr. et à 36 kil. d'Arcis, non loin de la Voire; 863 h. Ch. de f. Est. Commerce de grains; vannerie. A l'église, portail du XIIe siècle et vitraux du XVIe. — Le canton a 17 comm. et 3.967 hab.

CHAVANNE (Joseph), voyageur et géographe autrichien, né à Gratz (Styrie) en 1846. Après avoir parcouru l'Amérique septentrionale et centrale (1867-1868), puis l'Afrique septentrionale (1869-1870), il a publié des ouvrages de géographie scientifique et de vulgarisation au rang desquels il faut placer *de Sahara* (Vienne, 1878), et son *Physiologie et anthropologie* [illegible] *Fagern* (Vienne, 1882-1886). Il a fait un voyage au Congo, en 1884-1885.

CHAVANNES (Jean-Baptiste), mulâtre de Saint-Domingue, l'un des premiers martyrs de la cause de l'abolition de l'esclavage, né à la Grande-Rivière du Nord en 1749, mort en 1791. Il fit la campagne d'Amérique, sous le comte d'Estaings. De retour à Saint-Domingue, il souleva les esclaves pour faire promulguer à Saint-Domingue les lois décrétées par la Constituante en faveur des hommes de couleur. Battu, Chavannes fut forcé de se réfugier dans la partie espagnole de Saint-Domingue. Livré aux autorités françaises, il fut condamné au supplice de la roue.

CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE, comm. de l'Ain, arr. et à 32 kilom. de Bourg, près de la *Reyssouze*, en Bresse; 1.132 hab.

CHAVANNES-SUR-SURAN, comm. de l'Ain, arr. et à 18 kilom. de Bourg, sur le *Suran*; 915 hab. Carrière de pierres, moulins. Autrefois place forte.

CHAVANNÉSIE n. f. Bot. Syn. de URCÉOLE.

CHAVANON ou **CHAVANOUX**, rivière des départ. de la Creuse, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, affluent de la Dordogne. Longueur du cours : 45 kilom.

CHAVANON (Saint Pierre DE), fondateur et premier religieux de Pébrac, né à Laugeac en 1007, fut abbé du monastère de Chases, puis se retira, en 1062, à Pébrac, où il mourut en 1080. Jean Etienne, religieux de Pébrac, a écrit sa vie, vers l'an 1120.

CHAVANOZ, comm. de l'Isère, arrond. et à 42 kilom. de Vienne, près du confluent de la Bourbre et du Rhône; 207 hab. Moulins, fabrique de passementeries et de soieries, tuileries. Commerce de bestiaux et de fromages.

CHAVANTES, tribu indienne du Brésil, qui vit sur la rive droite de l'Araguay. — *Un, voir* CHAVANTE.

— ENCYCL. Les *Chavantes* formaient jadis une nombreuse population guerrière et vivaient de chasse et de pêche. A la guerre, ils employaient des lances de bois dur qui mesuraient jusqu'à 6 mètres de longueur. Aujourd'hui, ils se sont retirés dans les forêts, mais ils n'ont pas changé leur manière de vivre.

CHAVARIGTE (*right*) n. m. Membre d'une secte [illegible] métane qui nie l'infaillibilité de tous les prophètes, y compris Mahomet.

CHAVAYER [illegible] ou **CHAYAVER** (*ia-vèr*) n. m. Bot. Syn. de [illegible]

— Chim. Racine tinctoriale de cette plante.

— ENCYCL. Chim. C'est avec la racine de *chavayer* que les Indiens fabriquent les beaux rouges dits *des Indes*, et toutes les couleurs semblables à celles qu'on produit en Europe avec la garance. Le rouge brun de Paliacerte, généralement employé pour les pagnes et les châles ou toiles peintes, le rouge enfumé de Madras pour les mouchoirs, le rouge vif de Maduré pour les turbans, le violet de Nerpely, le noir d'Oulgaret sont obtenus avec cette racine. Le chavayer donne de très belles couleurs au coton, seulement sur des apprêts d'huile : la teinture peut avoir lieu à froid, et de simples lavages à l'eau suffisent pour l'avivage. Les alcalis faibles sont nécessaires pour développer la couleur rouge de cette racine, qui renferme une pigment non notable de sulfate acide de chaux; aussi les Indiens se servent-ils, pour l'employer, d'eaux naturelles très calcaires, qui neutralisent cette acidité prononcée du chavayer.

CHAVÉE (Honoré-Joseph), philologue belge, né à Namur en 1815, mort en 1877. Ordonné prêtre en 1838, et, après avoir exercé en Belgique diverses fonctions ecclésiastiques jusqu'en 1844, il se rendit à Paris, où il fit partie du corps enseignant du collège Sainte-Barbe et de l'Athénée. Vers 1848, il renonça à toute fonction ecclésiastique, et, plus tard, en 1871, pendant un voyage à Londres, épousa Mme Henriette Harrisson. Adonné aux études linguistiques et anthropologiques, il avait contribué à établir la distinction entre la philologie et la linguistique et à faire ranger la première dans le domaine des sciences historiques, et la seconde dans le domaine des sciences naturelles. On lui doit : *Essai d'étymologie philologique* ou *Recherches sur l'origine et les variations des mots qui peignent les actes intellectuels et moraux* (1843); *Lexicologie indo-européenne* ou *Essais sur la science des mots sanscrits, grecs, latins, français, tiithuaniens, russes, etc.* (1849); *Moïse et les langues* ou *Démonstration par la linguistique de la pluralité originelle des races humaines* (1855); *la Part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle* (1861); *les Langues et les Races* (1862); *Enseignement scientifique de la lecture* (1872); *l'Anthropologie et la méthode intégrale en linguistique* (1873); etc.

CHAVENACIER (*si-é*) n. m. Ouvrier qui fabriquait de grosses toiles de chanvre appelées *canevas*. (Vieux.)

CHAVER, vizir du calife fatimite El Adeïd, mort en 1161. Le calife l'avait privé de ses charges par suite des intrigues de Dargham, qui prit sa place, Chaver demanda à Nour-ed-Din de le rétablir dans ses dignités en lui offrant la suzeraineté d'une partie de l'Egypte. Nour-ed-Din accepta et fit plusieurs fois marcher des troupes [illegible] Dargham ou [illegible] Chaver [illegible] Pressé par Chawarra de donner [illegible] Chirkouh en Syrie s'emparèrent alors de Belbeis et de la province orientale, tandis que Chaver appelait les Francs à son aide. Après des vicissitudes de tout genre, pendant lesquelles ces derniers s'emparèrent de Péluse et du Caire, Saladin-ed-Din prit Chaver, et le calife El Adeïd le fit mettre à mort. Chirkouh lui succéda comme vizir.

CHAVES (lat. *Aquæ Flaviæ*), ville forte du Portugal (prov. de Tras-os-Montes), sur la Tamega; 7.500 hab. Fabriques de toiles, de cuirs et de savons. Sources salines thermales, connues dès l'époque romaine. Bains fréquentés; pont romain sur la Tamega. Tombeau de dom Alfonso, premier duc de Bragance. (Le concelho du même nom a 41.700 hab.) — Petite ville de l'Etat-Unis du Brésil (prov. de Para), sur la côte nord de l'île Marajo, à l'embouchure de l'Amazone; 8.500 hab.

CHAVES (Manoel DE SILVEYRA PINTO DE FONSECA, comte D'AMARANTE, marquis DE), général portugais, né à Villareal, mort à Bayonne en 1824. Il servit avec distinction et se rendit ensuite célèbre par l'énergie avec laquelle il combattit le parti révolutionnaire, en 1823. Il défendit Isabelle, fille de Jean VI en Portugal, et aida à l'avènement de don Miguel; mais il fut atteint d'aliénation mentale, au moment où une insurrection plaçait celui-ci sur le trône.

CHAVESSURE (*vè-sur*) n. f. Ensemble des courroies sur lesquelles est monté un mors, sans y comprendre les brides. Mot très ancien (XIIe et XIIIe s.). « Bord de l'ouvrage du haut, d'une robe, d'une chemise; ex. pour extension, la broderie qui accompagne ce rebord ou un collet, etc. [illegible] » (Ch. ROBERT, XIIIe s.). — On dit aussi CHAVESSE.

CHAVET (Joseph-Victor), peintre français, né à Pourcy, en 1823. Elève peut de Revoil, il fit pour son début, au Salon de 1846, un petit portrait d'homme et deux tableaux de genre : un *Jeune homme lisant* et un *Fumeur*, remarquables par l'habileté de la touche et la délicatesse [illegible] de ses œuvres les plus originales [illegible] *l'Estaminet* (1857), tableau charmant, dans lequel il a [illegible] abordé la peinture des peuples [illegible] Nous rappellerons encore : un *Concert*, un *Intérieur arabe*, le *Jeune botaniste*, la *Lune de miel*, le *Marchand d'habits*, les *Amateurs de tableaux*, etc.

CHAVETONNIER n. m. Techn. Syn. de CAVETONNIER.

CHAVETTE (Eugène VACHETTE, connu sous le pseudonyme de), littérateur français, né à Paris en 1827. Il collabora à divers journaux, où il se fit connaître par des nouvelles à la main et des articles pleins de fantaisie et d'humour, comme *les Pieds de Damocles* et le *Guillotiné par persuasion*. On lui doit, outre quelques vaudevilles, des recueils humoristes : le *Procès Pictomyin* (1865); *les Petites Comédies du vice* (1875); *les Petits Drames de la vertu* (1882); *les Bêtises vraies* (1882); et de nombreux romans, entre autres : *Hervé-Leg d'Ar jupe-assiette* (1874); *Aimé de son concierge* (1878); *Réveillez Sophie!* (1882); *la Conquête d'une cuisinière* (1885); etc.

CHAVEYRIAT, comm. de l'Ain, arr. et à 41 kilom. de Trévoux, au-dessus de l'Ilranco; 971 hab. Ancien château de Brosses.

CHAVICA ou **CHAVIQUE** [illegible] n. f. Genre de pipéracées.

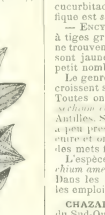

Chavica.

— ENCYCL. Ce genre renferme des arbrisseaux grimpants, à fleurs groupées en chatons très compacts; les fruits sont des baies aromatiques, ovoïdes. C'est à ce genre qu'appartiennent le bétel, le poivre long, le siriboa, le chaba, etc. Tous les *chavaques* habitent l'Asie méridionale et les îles de l'Océanie qui en sont voisines, où on les cultive en grand. En Europe, on les trouve parfois dans les serres chaudes, plutôt comme végétaux curieux que comme plantes ornementales. On les propage par boutures, qui reprennent facilement en terre légère et humide. Les chavaques sont employées en médecine.

CHAVICINE (rad. *chavica*, nom de plante) n. f. Substance incristallisable, soluble dans l'alcool, qui se trouve dans le poivre.

CHAVICIQUE adj. Se dit d'un acide incristallisable, résultant de l'action de la potasse alcoolique bouillante sur la chavicine.

CHAVIGNON, comm. de l'Aisne, arrond. et à 9 kilom. de Soissons, près de l'Ailette; 1.014 hab. Eglise avec un portail du XIIe siècle et une chapelle du XIIIe.

CHAVIGNY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 8 kilom. de Nancy, sur le ru de la Presle, affluent de la Moselle, et près de la forêt de Haye; 971 hab. Concessions de mines de houille.

CHAVIGNY (Jean-Aimé DE), astrologue français, né à Beaune vers 1584, mort vers 1604. Il fut l'élève du célèbre Nostradamus. Il a écrit plusieurs ouvrages en français et en latin.

CHAVIGNY (Théodore CHEVIGNARD, comte de TOULONGEON, baron D'UCHON), né à Beaune en 1687, mort à Paris en 1771. Un des meilleurs diplomates de son temps, tour à tour envoyé extraordinaire en Espagne, en Angleterre, en Italie, il fut ministre plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne (1731), puis ambassadeur en Danemark, en Portugal, à Venise, en Suisse. Il conduisit les négociations du traité de Francfort entre le roi de Prusse, Charles VII, la régence de Hesse-Cassel et l'électeur palatin contre la Hongrie, et parvint à le faire signer (1744); il fut chargé ensuite de diriger les affaires étrangères en France.

CHAVIGNY (DE), général français. V. BOUTHILLIER.

CHAVILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 5 kil. de Versailles; 3.028 hab. Ch. de f. Ouest. Chaux, fabriques de produits chimiques et de limes. Louvois, ministre de la guerre sous Louis XIV, y avait fait construire un château, qui devint propriété nationale sous la Révolution, fut vendu, puis démoli. Jolis bois, aux essences variées.

CHAVIRAGE (*ra-j'*) n. m. Action de faire chavirer : *Cannot vin, à cause du chavirage* [illegible] (JAL).

CHAVIREMENT (*man*) n. m. Action de chavirer; état d'une embarcation qui chavire.

CHAVIRER (du provenç. *capvirar*, tourner la tête) v. n. Tourner sens dessus dessous, la quille en haut, en parlant d'une embarcation, d'un navire.

— Par anal. Se dit encore de toute autre objet, et particulièrement d'un véhicule : *Voiture qui* CHAVIRE.

— Fig. Trébucher, faire une chute; faillir tomber : *Si quelque chose peut faire* CHAVIRER *la justice, c'est assurément que le législateur soit soupçonné d'ineptie ou d'arbitraire.* (Proudh.)

— v. a. Dans le langage des marins, Renverser, poser sens dessus dessous. (A passe dans le langage courant.)

CHAVIV (Jacob BEN-), savant rabbin. Il vivait à Zamora, et fut chassé d'Espagne avec les autres Juifs, en 1492. Chaviv a écrit, sous le titre de *Hain-Israel* (Fontaine d'Israël) [illegible] un ouvrage intéressant sur le Talmud. Son fils Abad Ben-Chaviv, mort vers 1550, a laissé des *Consultations légales*, en hébreu (1565).

CHAVOCHE n. f. Un des noms rustiques de la chevèche.

CHAVREAU (*vrô*) [illegible] *chavre*, creuser; n. m. Sorte de bêche triangulaire, un peu courbée, qui sert à lever.

CHAYA (*cha-ia* — abrév. de *chayaver*) n. f. Plantes de la famille des rubiacées, employée en teinturerie.

CHÂYÂ (se prononce *tchâ-yâ*), déesse brahmanique, personnification de l'ombre, fille de Vçvakarman, l'Héphaïstos indien, sœur et suivante de Sandjâ (*san-jâ*), l'épouse de Soûrya, dieu du Soleil. Celle-ci, ne pouvant résister à l'ardeur de Soûrya, se rendit quelque temps invisible, après avoir substitué à sa place Châyâ, qui devint mère de Çani, dieu de la planète Saturne; de Sâvarni, le huitième Manou, et de la rivière Tapati.

CHAYAVER n. m. Bot. V. CHAVAYER.

CHAYLA (François ANGLADE DE L'ANGLADE **dit**), **dit l'Abbé du Chayla**, né vers 1650 dans le diocèse de Mende, mort au Pont-de-Montvert en 1702. D'abord missionnaire au Siam, il fut nommé, au retour en France, prieur de Laval, grand vicaire de l'évêque de Mende et archiprêtre des Cévennes. En cette dernière qualité, il fut investi de la haute direction des missions du Languedoc, qui avaient pour but de ramener les protestants au catholicisme. L'ardeur de son zèle suscita contre lui, dans le parti contraire, une vive hostilité, et, en 1702, au moment où il se préparait à convertir le petit village de Pont-de-Montvert, une émeute éclata contre lui, dans laquelle il fut assassiné.

CHAYOTE ou **CHAIOTE** (*cha-i-ot'*) n. f. Nom vulgaire de cucurbitacées à fruit comestible, et dont le nom scientifique est *sechium*.

— ENCYCL. Les *chayotes* sont des plantes grimpantes, à tiges grêles, très rameuses, rampant sur le sol, si elles ne trouvent l'appui d'un arbre ou d'une tonnelle. Les fleurs sont jaunes. Le fruit, charnu, ovoïde, renferme un très petit nombre de graines.

Le genre chayote (*sechium*) comprend trois espèces, qui croissent surtout dans les régions centrales de l'Amérique. Toutes ont des fruits alimentaires. La *chayote comestible* (*sechium edule*) est originaire du Mexique et cultivée aux Antilles. Ses fruits, d'une saveur agréable, ont la forme et à peu près le volume des deux mains fermées. On les fait cuire et on les assaisonne de diverses manières; c'est un des mets favoris des créoles.

L'espèce appelée vulgairement *chayote française* (*sechium americanum* des botanistes) a des fruits plus petits. Dans les pays où les chayotes sont très abondantes, on les emploie pour la nourriture des bestiaux.

CHAZAL n. m. Nom donné, dans quelques départements du Sud-Ouest, à une grange de petites dimensions.

CHAZAL (Jean-Pierre), conventionnel, né à Pont-Saint-Esprit en 1766, mort en 1840. Il se rattacha au parti de la Gironde, mais échappa aux proscriptions. Il reparut au conseil des Cinq-Cents, s'associa à la journée du 18 brumaire, siégea au Tribunat, devint préfet sous l'Empire,

et fut exilé comme régicide par la Restauration. 1816. Il ne pourra en France qu'en 1830.

CHAZAL, Pierre-Emmanuel Félix, baron, général belge, fils du précédent, né à Arbes (Hautes-Pyrénées) en 1805. Élevé en Belgique, il entra en 1830 dans l'armée belge, prit part à la révolution de 1830 et fut exilé en France. Il rentra dans cet état au service du roi Leopold et fut nommé lieutenant-général, du moins à diverses reprises, le ministère de la guerre ne l'ayant pas jugé un homme honnête d'État. Il entra dans la retraite en 1855.

CHAZAL, Antoine, peintre, graveur et [illegible] français, né à Paris en 1793, mort en 1854. Neveu [illegible] sieur de dessin au Muséum d'histoire naturelle, vers 1825, il occupa cette place jusqu'à la mort de son oncle. Il peignit, soit à l'huile, soit à l'aquarelle, des fleurs d'après nature pour le Muséum. — Son fils, Camille Chazal, peintre français, né à Paris en 1826, mort en 1875, eut pour maîtres Drolling et Ricard. On cite de lui : *Étude de chat*, Salon, dans lequel il s'attacha à conserver la couleur locale de l'Orient, tout en donnant aux figures des attitudes nobles et des expressions poétiques.

CHAZALLON, Antoine-Marie-Rémi, ingénieur hydrographe et homme politique français, né et mort à Désaignes (Ardèche). 1802-1872. Il se fit connaître par d'importants travaux sur les marées des ports français, inventa la mareographe, destiné à indiquer toutes les phases de la marée, etc., et devint correspondant de l'Académie des sciences (1860). Il fonda l'Annuaire des marées et publia de nombreux mémoires. En 1848, il fut député de l'Ardèche à l'Assemblée constituante.

CHAZÉ-HENRY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Segré, sur un affluent de l'Aranse; 964 hab. Ch. de l'. Ouest. Foires : 2 chaux.

CHAZELET, comm. de l'Indre, arrond. et à 14 kilom. du Blanc; 1.134 hab. Château du XVe siècle, ayant appartenu longtemps aux d'Aubusson. Dans l'église, tombeau de Guillaume d'Aubusson et de sa femme, Louise de la Tremoïle.

CHAZELLES, comm. de la Charente, arrond. et à 14 kil. d'Angoulême, sur le Bandiat; 1.154 hab. Ch. de l'. Orléans. Carrières, pierres-sèches. Commerce de céréales, de grains de noix. Minoteries. Église du XIIe siècle.

CHAZELLES (Jean-Matthieu de), astronome français, né à Lyon en 1657, mort en 1710. Il professa l'hydrographie à Marseille et devint membre de l'Académie des sciences (1699). Dans un voyage qu'il fit en Espagne, il mesura les pyramides, pour constater l'invariabilité des méridiennes. Chazelles a laissé des cartes et des mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences.

CHAZELLES-SUR-LYON, comm. de la Loire, arrond. et à 28 kilom. de Montbrison, près de la Coise; 5.607 hab. Ch. de l'. P.-L.-M. Chapelleries, moulins, salaisons. Tissages d'étoffes de soie. Ruines d'une commanderie des chevaliers de Malte.

CHAZEMAIS, comm. de l'Allier, arrond. et à 29 kil. de Montluçon, sur la ligne de la Queuge; 953 h. Carrières de grès.

CHAZÉ-SUR-ARGOS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Segré, sur l'Argos, affluent de la Verzée; 1.270 hab. Ch. de l'. Ouest. Château de Haussonville.

CHAZET (André-René-Polydore Alissan de), littérateur né et mort à Paris. 1775-1841. Il écrivit pour le théâtre, collabora à environ cent cinquante pièces et écrivit un si grand nombre de poésies de circonstance, que Geoffroy le surnomma l'Imperitable. Sous la Restauration, il se montra fougueux royaliste. Il prit part à la fondation de la Société des bonnes lettres. Outre ses innombrables pièces de théâtre, on lui doit : *Des mœurs, des lois et de l'état*, 1820, et *Mémoires, souvenirs, souvenirs et souvenirs*, 1825.

CHAZILITE, CHADZILITE, SCHAZILITE (de l'arabe *shaziliyya*), nom donné à un ordre de derviches, ainsi nommés à cause de leur fondateur, Aboul Hasan-el-Shazili, mort au milieu du XIIIe siècle. Ils ont de l'ordre chrétienne.

CHAZINZARIEN (*ri-in* — de l'armén. *chazus*, croix) n. m. Membre d'une secte nestorienne, fondée en Arménie au VIIe siècle, admettant deux personnes en Jésus-Christ et n'honorant d'autre image que la croix.

CHEBA n. m. Instrument de musique chinois, à cordes pincées.

— Encycl. Cet instrument est formé d'une caisse sonore, généralement en bois de mûrier, en forme de trapèze, avec table convexe dans le sens de sa largeur. Seize cordes de laiton, tendues à l'aide de chevilles, sont disposées diagonalement sur l'étendue de la table. Ces cordes se pincent des deux mains, comme celles de la harpe. Un fil d'acier, tourné en spirale, placé à l'intérieur de la caisse, résonne lorsqu'on secoue l'instrument, et sert sans doute à produire certains effets rythmiques qui accompagnent le jeu des cordes.

CHEADLE, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 4.800 hab. Manufactures de papier, de laiton, de cuivre, détrain. Vallée du comté de Chester; 15.000 hab. A 2 kil. de Cheadle, un magnifique viaduc franchit la Mersey.

CHEAUS (*che-ô*) n. m. pl. Nom donné indistinctement aux petits du chien de chasse, du renard, du loup. — Un cheau. A Ob. et aux canons.

CHEBDIZ, nom donné par les géographes musulmans à un monument de l'époque sassanide, qui se trouve à quelque distance de la ville de Kermisin, dans l'une des gorges de la montagne de Bisoutoun. Ils prétendent que ce monument représente le roi Khosroès Parviz monté sur son cheval, nommé *Chebdiz*, et qui a été exécuté par un artiste dont le nom est Kaïour, fils de Sennamar.

Chebdiz

CHEBEC ou **CHEBEK** (*bek*) n. m. Bâtiment très-fin de formes, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron, et portant trois mâts à pible avec voiles latines et un tou. Les chebecs sont d'un fort éperon étaient souvent armés en guerre.) ◆ On [illegible]

CHEBKA, nom [illegible] Sahara de la province d'Alger, au S. de la région dite « des Dayas », et sur lequel habitent les Beni-Mzab.

CHÉBI n. m. Tabac algérien de bonne qualité.

CHEBOYGAN, ville des États-Unis (État de Michigan), [illegible] 6.940 hab. Sciéries, rabotteries, minoteries. Ancienne [illegible] peuplé de 1.000 hab.

CHÉBULE n. f. Nom vulgaire d'un fruit que l'on emploie en droguerie et en pharmacie comme astringent. (Ce fruit ressemble à une prune desséchée et provient d'un arbre originaire des Indes, appelé le *terminalia chebula*.)

Chéca, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille (prov. de Guadalajara)), sur la petite rivière de Cabrilla, affluent du Tage, près du versant occidental de la sierra de Molina; 1.700 hab. Moulins, fabrique de ferronnerie.

Chechaouen, ville du Maroc oriental, dans le Rif, entourée de vignes. Au voisinage, maison mère de l'ordre des derkaouas.

Méchar [illegible] massif montagneux d'Algérie (prov. de Constantine), sur le versant saharien, dépendance des Aurès. Point culminant : 1.931 mètres. Nombreuses [illegible]

CHÈCHE n. f. Fruit d'un merisier sauvage, assez commun dans les forêts de l'ouest de la France.

Chéchêhets, tribu de la république Argentine, qui erre dans la pampa, entre le rio Colorado et le rio Negro. Ces Indiens vivent sur tout les [illegible] sont avec l'ar[illegible] la langue, les [illegible] en [illegible] Ils [illegible] les courses de [illegible]

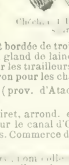
Chéchêhets

CHÊCHER [illegible] Nom donné aux [illegible] mesure des bois, dans certaines contrées.

CHÉCHIA n. f. Sorte de calotte en gros [illegible] rouge, qui [illegible] les zouaves, tirailleurs, tirailleurs algériens, spahis et chasseurs d'Afrique.

Pour ces derniers, elle est bordée de trois raies bleu foncé. La chéchia est ornée d'un gland de laine : bleu foncé pour les zouaves, bleu clair pour les tirailleurs algériens, et de la couleur affectée à l'escadron pour les chasseurs d'Afrique.)

Checo, ville du Chili (prov. d'Atacama); 2.700 hab. Riches mines de cuivre.

Chécy, comm. du Loiret, arrond. et à 8 kilom. d'Orléans, près de la Loire, sur le canal d'Orléans; 1.812 hab. Ch. de l'. Orléans. Tuileries. Commerce de bois et de grains. Église du XIIe siècle.

Chêbes [illegible] recueils [illegible] théologiques qui constituent l'une des huit sections de la littérature sacrée des Djains. Ils sont écrits en ardha-mâgadhi, dialecte prâcrit, proche parent du pâli.

Cheddar, ville d'Angleterre (comté de Sommerset), au pied du *Cheddar-Cliff*; 2.400 hab. Excellents pâturages; fabrique de fromages renommés.

Chedel (Pierre-Quentin), graveur français, né et mort à Clichy-sur-Marne. 1[illegible]-1[illegible]. Élève de Delaulne et de Laurent-Cars, il grava d'après Boucher, Watteau, Breughel, Cuiers, Wouwerman, etc., des planches à l'eau-forte. Il a exécuté aussi un grand nombre de vignettes.

Chederli ou **Kederli**, [illegible] par les musulmans à un personnage miraculeux qui délivra une jeune fille d'un dragon qui devait la dévorer.

— Encycl. La légende de *Chederli* est évidemment une adaptation musulmane de celle de saint Georges, qui, à Beyrouth, sauva la princesse [illegible] Cette légende se rapproche de l'histoire de Roger délivrant Angélique de l'orque, dans *l'Orlando Furioso*, de l'Ariosto.

Chédeville ou **Chefedeville**. [illegible] nom, trois frères, se rendirent fameux comme joueurs de musette. Ils apparaissent en cette qualité, à l'orchestre de l'Opéra : Pierre, l'aîné, né à Oulins en 1694, entra à l'Opéra en 1709, devint en 1714 hautbois de la musique du roi, et mourut en 1725. — Le second, Esprit-Philippe, [illegible] hautbois, a publié des [illegible] sonates, symphonies pour musettes et vielles, des sonates et sonatilles des *concerts champêtres*, [illegible] pour musettes, etc. Le troisième, [illegible] sur le [illegible] et le plus célèbre, [illegible] sous le [illegible] pour [illegible] grands seigneurs et les plus grandes dames de la cour. Il publia aussi de nombreuses compositions pour son instrument : sonates, danses, vaudevilles, etc.

Chédotel, navigateur normand de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle, fut chargé, en 1598, de conduire à la Nouvelle-France l'expédition dirigée par le marquis de la Roche. [illegible] hommes tirés, pour la plupart, des prisons de France, qui demeurèrent sept ans en cet endroit, vivant en sauvages. Envoyé à leur recherche, en 1603, par le parlement de Rouen, Chédotel emporta les douze survivants, aux besoins desquels Henri IV pourvut généreusement.

Cheeke (sir John), écrivain anglais. V. Cheke.

Chef [illegible] — Fondateur d'une nation, ancêtre qui a donné son nom à une famille et en a commencé l'illustration : *Le* Chef *de la famille des Bourbons, des Napoléons*. ◆ Fondateur d'une institution, d'une école, d'une doctrine : *Le* Chef *d'une [illegible] nom et des armes* ou *Chef de nom et d'armes*. Ancien titre des fondateurs de la branche aînée des grandes [illegible] qui dirige, qui gouverne, qui a [illegible] *famille, d'atelier*. (Se dit particulièrement d'un général d'armée et des officiers et sous-officiers des divers grades.) — Cuisiner qui a des aides sous ses ordres. [illegible] *divers* Chefs *d'une [illegible]*. Importance, gravité relative : [illegible] imputé à un accusé ou à une personne quelconque. [illegible]

— Archéol. Reliquaire de dinanderie ou d'orfèvrerie, façonné en forme de tête et destiné à renfermer quelque partie du crâne ou de la face d'un saint. Parmi les *chefs* les plus remarquables par la beauté de leur travail ou par leur état de conservation, on peut citer le chef de saint Ferréol, à Nexon (Haute-Vienne); le chef de saint Yrieix (à Saint-Yrieix); celui de saint Oswald, etc.

— Art milit. *Chef de bataillon*, dans l'infanterie et le génie; *chef d'escadrons* (au pluriel), dans la cavalerie; *chef d'escadron* (au singulier) dans l'artillerie. V. commandant.

Chef d'état-major, Officier dont le grade peut varier entre commandant et [illegible] attaché, en cette qualité, à une brigade d'artillerie ou bien à une division d'infanterie ou de cavalerie, à un corps d'armée, à une armée, un groupe d'armées. V. état-major.

Chef armurier, Employé commissionné appartenant à l'artillerie, ayant rang entre l'adjudant et les autres sous-officiers.

Chef artificier. V. artificier.

Chef mécanicien, Sous-officier du grade de maréchal des logis chef qui, dans chaque régiment d'artillerie, fait les fonctions de garde-parc, c'est-à-dire est chargé de l'entretien du matériel du corps.

Chef de musique. V. musique.

Chef du génie. V. [illegible]

Chef ouvrier, Employé militaire de l'Artillerie. (V. ouvrier.) [illegible] le nom de *chefs ouvriers* les grades placés à la tête de ateliers du corps, mais dont le vrai titre [illegible] leur, lotier ou cordonnier. (L'armurier seul a le titre de [illegible]

Chef de corps, Officier supérieur qui commande un corps de troupes, c'est-à-dire un nombre considérable d'hommes qui [illegible] séparément. ◆ *Chef de poste*. Officier ou [illegible] *peloton, de division, de section*. Celui qui, dans les exercices militaires, dirige les mouvements d'un peloton, d'une division, d'une section. ◆ *Chef de file*, Homme qui est le premier d'une file de soldats à pied ou à cheval, et dans lequel le langage réglementaire. Mineur, première cause active : Le chef de file *d'un parti*.

— Artill. *Chef de pièce*, Sous-officier d'artillerie qui a sous ses ordres les canonniers affectés au service d'une pièce.

— Astron. *Chef* ou *Apogée de l'épicycle*, Point de cette courbe qui est le plus éloigné de la terre.

— Blas. Le *chef* est une pièce honorable, qui occupe la partie supérieure de l'écu, sur un tiers au moins du tiers de la hauteur, lorsqu'il est tout à fait régulier. Le chef présente de nombreux attributs; il est dit : *chef abaissé*, lorsqu'il est placé sous un autre chef; *chef-barré*, lorsqu'il est composé du chef réuni à la barre, et que, d'un seul émail ou métal, ils semblent faire corps; *chef chargé*, lorsqu'il porte une ou plusieurs pièces quelconques; *chef-cousu*, lorsqu'il est composé d'un chef et d'un quarron de même émail ou métal; *chef cousu*, lorsque, par exception, il est avec le champ métal sur métal ou émail sur émail; *chef-pal*, s'il est composé d'un chef et d'un pal de même émail ou métal; *chef retrait*, s'il n'a que la moitié de sa largeur ordinaire; *chef rompu*, s'il est séparé du champ par une ligne d'autre métal ou émail; *chef soutenu*, s'il est coupé par un autre chef qui, placé au-dessous, semble le soutenir; *chef surmonté*, coupé par un autre chef au-dessus de lui; *chef bordé*, celui qui est bordé d'un autre émail ou métal; *chef ondé*, découpé suivant une ligne sinueuse du côté de la pointe de l'écu; *chef losangé*, vert de losanges, alternativement de métal et d'émail; *chef-bande*, composé d'un chef et d'une bande du même métal ou émail; *chef échiqueté*, lorsqu'il est chargé de carrés d'échiquier; *chef engrêlé*, c'est-à-dire bordé de deux lines séparées par des espaces arrondis; *chef bastillé*, qui a des créneaux tournés du côté de la pointe de l'écu; *chef emmanché*, qui a à sa partie inférieure plusieurs pointes triangulaires; *chef denché* ou *denelé*, garni de dents pointues et sans nombre. Le chef peut être encore *écartelé*, *gironné*, *fretté*, etc.

— En chef, loc. adv. Se dit pour exprimer que les pièces ou meubles sont posés vers le chef, ou qu'ils en occupent la place.

— Boulang. Morceau de levain d'une fournée précédente que l'on emploie ensuite.

— Carr. Paroi perpendiculaire, dans une carrière de grès ou d'ardoise. [illegible]

[illegible] chargé de l'entretien des machines, de leurs petites réparations, et a autorité sur tout le personnel du dépôt : mécaniciens, chauffeurs, chefs de manœuvres, nettoyeurs, graisseurs, etc., dont il doit surveiller le service et l'aptitude. ◆ *Chef de gare*. Employé qui, placé sous l'autorité immédiate des inspecteurs ou des chefs du mou[illegible] des gares et la sûreté [illegible] de fer. [illegible] neufs, les grosses réparations, l'entretien, la conservation et la police des voies ferrées, et ayant autorité sur les aiguilleurs, piqueurs, brigadiers-poseurs, ouvriers, gardes-[illegible]

[illegible] *train*, Employé qui dirige un train et qui a autorité sur [illegible]

— Comm. *Chef de comptabilité*, Le principal comptable d'une maison.

— [illegible] Ouvr. [illegible] Attentat contre la personne du prince. ‖ *Crime de lèse-majesté au second chef*, Attentat contre l'autorité du prince ou contre sa personne. — Jur. *Les chefs* [illegible] *ennemis étaient des crimes de* LÈSE-MAJESTÉ AU SECOND CHEF. ‖ *Chef du jury*, Juré qui est désigné le premier, et qui doit prendre la parole pour annoncer le verdict.

— Féod. *Chef seigneur*, Seigneur qui relevait plusieurs fiefs, qu'il relevât ou non du roi. ‖ *Chef cens*, Premier cens et capital que l'on payait, en reconnaissance de la seigneurie directe, au premier qui avait bailli l'héritage à cens. ‖ *Chef-lieu*, *Chef-mez* (*mieux ou mois*), Lieu de la seigneurie où les vassaux étaient tenus d'aller rendre foi et hommage, et de porter leur aveu et dénombrement.

— Hist. Nom donné à divers officiers commandant de la bouche du roi, qui avaient la direction d'un service spécial. *Chef de fruiterie*, CHEF DE PANETERIE, [illegible] chargé du service de la bouche, et devant toujours avoir l'épée au côté, même quand il servait le roi.

— Hist. monast. *Abbaye chef d'ordre*, ou simplement *chef d'ordre*, Principale maison d'un ordre, celle dont relèvent toutes les autres.

Mar. *Chef de file*, Navire qui tient la tête d'une ligne ou qui en précède immédiatement un autre. *Chef d'escadre*, Grade remplacé, en 1830, par celui de contre-amiral. Le chef d'escadre portait un simple galon. — *Chef de division*, Ancien grade intermédiaire à contre-amiral et à capitaine de vaisseau. Aujourd'hui, c'est le titre du capitaine de vaisseau commandant sur une division isolée, comme le chef-major des vaisseaux, chef de la division de la Cochinchine, sur une division en sous-ordre. Son signe distinctif est la manche avec étoile blanche dans le bleu, dans le premier cas, étoile bleue dans le blanc, dans le second. ‖ *Chef d'état-major*, Officier général chargé, soit au ministère, soit dans les ports de guerre, soit dans les escadres, de préparer assurément, de tous les instants au ministre ou aux vice-amiraux, chefs d'escadre ou préfets maritimes. A Paris, c'est un vice-amiral; dans les autres postes, c'est un contre-amiral. *Chef de quart*, Officier ou subalterne chargé dans son quart de surveiller son personnel pendant le service de quart. ‖ *Chef de gamelle*, Officier ou subalterne chargés de gérer les fonds destinés à la nourriture du groupe dont ils sont membres. ‖ *Chef de timonerie*, Maître chargé du service et du matériel de la timonerie. (On dit aussi simplement : le chef.). ‖ *Chef de hune*, Quartier-maître ou breveté de la manœuvre chargé de l'entretien de la hune. ‖ *Chef de plat*, Grade chargé de la surveillance des hommes de sa table ou de son plat. ‖ *Chef de série*, Grade chargé de faire les appels et diriger les hommes de la série du rôle d'équipage dont il est le chef. ‖ *Chef de service d'un arsenal*, Fonctionnaire dirigeant un des services des arsenaux. ‖ *Chef de tube*, Homme chargé d'un tube lance-torpilles. ‖ *Chef du pilotage*, Nom donné à la personne chargée d'assurer le service du pilotage en basse Seine. (Il se tient à Quillebœuf.) ‖ *Chef maritime*, Chargé du service maritime dans les grands ports de commerce. (C'est un officier du commissariat dépendant du préfet maritime de l'arrondissement.) ‖ *Chef d'eau*, Employé autrefois pour haute marée.

— Mus. Théâtr. *Chef d'orchestre*, Musicien qui dirige un orchestre. ‖ *Chef d'emploi*, Celui qui remplit on chef les rôles de même caractère. ‖ *Chef de claque*, Celui qui dirige les [illegible] *Chef d'atelier*, Dans un orchestre ou dans un chœur, Artiste placé [illegible] une partie spéciale de l'ensemble instrumental ou vocal et qui, par sa sûreté, sa précision, entraîne ses collègues et, jusqu'à un certain point, la responsabilité de cet ensemble. (Lorsqu'il s'agit de l'orchestre, on emploie parfois l'expression de « chef de pupitre », à cause du pupitre.) ‖ *Chef du chant*, Dans un théâtre lyrique, Artiste qui est chargé de préparer et de diriger les études d'un ouvrage nouveau, de le faire connaître aux chanteurs qui concourent à son interprétation, de leur donner tous les conseils utiles, de leur apprendre leurs rôles, de diriger toutes les répétitions préparatoires en les accompagnant au piano, jusqu'au moment où l'œuvre, complétement sue et mise au point, est prête à être répétée avec le concours de l'orchestre. ‖ *Chef des chœurs*, Artiste qui, dans un théâtre lyrique, est chargé de donner les leçons aux choristes, de leur apprendre les chœurs qu'ils ont à chanter, de diriger leurs répétitions et de prendre soin de tout ce qui se rapporte à ce service si important. ‖ *Chef de copie*, Artiste instruit et expérimenté qui est chargé de diriger le travail des copistes, [illegible] extraire des partitions des compositeurs et à transcrire séparément toutes les parties des rôles, des chœurs et de l'orchestre.

— Navig. fluv. Avant d'un bateau. ‖ *Chef de pont*, Nom donné aux hommes préposés à la navigation et chargés d'assurer les passages sous les ponts. (Ils s'appelaient CHABLEURS, au XVe s.) ‖ *Chef d'écluse* ou *Eclusier*, Homme chargé de manœuvrer et de surveiller les écluses.

— Pêch. *Chef de brême*, Variété de brême à nageoires et écailles rousâtres.

— Télégr. *Chef de station*, Employé dirigeant le service télégraphique dans une station d'un ordre inférieur.

— TISSAC *Chef d'étoffe*, Bout par lequel on a commencé à fabriquer la pièce. ‖ *Chef de pièce*, Marques spéciales que l'on tisse aux deux extrémités d'une pièce de drap ou de toile, en fil ou en coton, blanche ou ayant subi la teinture pour indiquer que la pièce d'étoffe est complète et entière.

— En chef, loc. adv. En qualité de chef, en première ligne, au premier rang. (Cette expression entre dans plusieurs locutions, pour désigner celui auquel tous les autres chefs obéissent) : *Général* EN CHEF. *Ingénieur* EN CHEF.

— Du chef de, loc. prépos. Par les droits, par transmission ou communication des droits de : *Avoir une terre* DU CHEF *de sa femme. Ce qu'un homme, quel qu'il puisse être, ordonne* DE SON CHEF *n'est point une loi.* (J. J. Rouss.)

— Par mon chef ! loc. interj. Ancien jurement équivalant à *Sur ma tête !* ‖ par lequel on donnait en quelque sorte sa vie pour garant de ce que l'on allait avancer.

— SYN. Chef, tête. Au sens propre, *chef* ne s'emploie pas plus guère que par plaisanterie dans le langage ordinaire, comme lorsqu'on dit à quelqu'un : *Couvrez donc votre* CHEF, *mettez votre* COUVRE-CHEF. — Dans le langage religieux, *chef* s'emploie quelquefois en parlant de Jésus-Christ, des martyrs, des reliques; il a alors une couleur d'antiquité qui semble relever le caractère sacré des personnes. *Tête*, au contraire, est le mot usuel et le seul qu'on puisse employer dans toutes les circonstances.

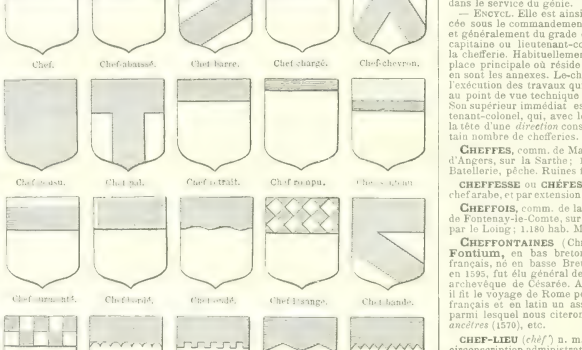

Chefs arabes se provoquant au combat singulier, tableau de Théodore Chassériau (Exposition universelle de 1855). — La scène se passe sous les remparts d'une ville que baigne une rivière; un cavalier, placé sur le rivage et montant un magnifique cheval gris, tient d'une main sa lance et paraît attendre intrépidement le choc de son adversaire. Celui-ci, dont la monture est dans l'eau jusqu'à mi-jambes, se hausse sur ses larges étriers et pousse un cri de guerre. Entre ces deux chefs est étendu un cadavre, les jambes sur la terre, la tête baignée par les flots, la poitrine percée d'une arme restée dans la plaie.

CHEFAKAT [illegible] ordre créé en Turquie par le sultan Abd-ul-Hamid II (1880). Cet ordre, réservé aux dames, comprend trois classes : 1re classe, [illegible] 2e classe, [illegible] 3e classe, ruban simple. Le ruban est blanc, avec un liséré rouge entre deux filets verts.

CHEFBOUTONNÉ, ch.-l. de canton des Deux-Sèvres, arrond. et à 16 kilom. de Melle, près de la source de la *Boutonne*; 2.139 hab. Ch. de f. Etat. Carrières, clouteries, corderies, teintureries, pépinières, fabrique de draps. Aux environs, Javarzay, église du XIIe siècle et château de la Renaissance. Bourg très ancien, mentionné par César sous le nom de *Caput Vultanac*. — Le canton a 16 comm. et 9.157 hab.

CHEFECIER (*chéfe-si-é*) n. m. Hist. rel. Autre forme du mot CHEFIER.

CHEF-D'ŒUVRE (*chè-deuvr'*) n. m. Autrefois, Ouvrage que tout ouvrier aspirant à la maîtrise devait présenter à un jury institué pour examiner l'œuvre et admettre ou rejeter le candidat : *Aucun artisan n'est agrégé à aucune société ni n'a ses lettres de maîtrise, sans faire son* CHEF-D'ŒUVRE. ‖ *Chambre du chef-d'œuvre*, Salle appartenant à une corporation, où l'aspirant exécutait son chef-d'œuvre. (Pl. *Des* CHEFS-D'ŒUVRE.)

— Par ext. Travail ou objet parfait, œuvre capitale et supérieure dans un genre quelconque : CHEF-D'ŒUVRE *de musique, de peinture*. — En mauvaise part : CHEF-D'ŒUVRE *d'hypocrisie, de scélératesse*.

— Ironiq. Grande maladresse, acte ou objet tout à fait défectueux : *Vous avez fait là un beau* CHEF-D'ŒUVRE!

— ENCYCL. Archéol. La coutume du *chef-d'œuvre* à présenter par l'ouvrier aspirant à passer maître, observée au moyen âge en Italie et en Allemagne, ne paraît s'être répandue en France que vers le milieu du XVIe siècle; auparavant, il n'en est fait que rarement mention dans les livres des Métiers. Mais, jusqu'à la Révolution, les corporations en continuèrent la coutume, et c'est grâce à elles que les fleurons de vieux procédés tombant en désuétude parvinrent à se conserver. Car la plupart des *chefs-d'œuvre* que l'on possède aujourd'hui montrent des formes toujours beaucoup plus anciennes que celles des objets en usage à l'époque où la fabrication en fut faite. C'est ainsi que l'armurier récipiendaire devait forger une épée complète, en faire toutes les garnitures, puis les maîtres brisaient la lame en deux, et l'auteur devait la ressouder au feu, c'est-à-dire à chaude portée, sans diminution d'épaisseur ni de longueur. Les ceinturonniers devaient faire une ceinture complète de cuivre jaune, à ornements détachés et saillants, sans aucune espèce de soudure; etc.

Chef-d'œuvre inconnu (LE), roman, par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

CHEFFERIE (*ché*) n. f. Nom donné à une circonscription dans le service génie.

— ENCYCL. Elle est ainsi nommée parce qu'elle est placée sous le commandement d'un officier du *chef du génie*, et généralement du grade de chef de bataillon, ou parfois capitaine ou lieutenant-colonel, suivant l'importance de la chefferie. Habituellement, une chefferie comprend une place principale où réside le chef, et quelques détachements qui en sont les annexes. Le chef du génie est responsable de l'exécution des travaux qui se font dans sa chefferie, tant au point de vue technique qu'à celui de la comptabilité. Son supérieur immédiat est un officier, colonel ou lieutenant-colonel, qui, avec le titre de *directeur*, est placé à la tête d'une *direction* constituée par la réunion d'un certain nombre de chefferies.

CHEFFES, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 16 kilom. d'Angers, sur la Sarthe; 1.119 hab. Machines à batte. Batellerie, pêche. Ruines féodales à La Roche.

CHEFFESSE ou **CHÉFESSE** (*ché-fess'*) n. f. Femme d'un chef arabe, et par extension d'un chef en général. (Peu usité.)

CHEFFOIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur un sous-affluent du Grand Lay, par le Loing; 1.180 hab. Moulins.

CHEFFONTAINES (Christophe) [en lat. **A capite Fontium**, en bas breton **Penfentenlou**], théologien français, né en basse Bretagne vers 1532, mort à Rome en 1595, fut élu général de l'ordre des cordeliers (1571) et archevêque de Césarée. Accusé d'hérétodoxie vers 1587, il fit le voyage de Rome pour se justifier. Il a composé en français et en latin un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquel nous citerons : *la Défense de la foi de nos ancêtres* (1570), etc.

CHEF-LIEU (*chéf'*) n. m. Ville ou bourg principal d'une circonscription administrative : CHEF-LIEU *de département*. CHEF-LIEU *d'arrondissement*. CHEF-LIEU *de canton*. CHEF-LIEU *de circondario*. CHEF-LIEU *de cercle, de comté, de principauté*, etc. ‖ Pl. *Des* CHEFS-LIEUX.

— Par ext. Lieu, centre principal : *Londres, métropole du lucre, est le* CHEF-LIEU *de la misère*. (V. Hugo.)

— Cout. anc. *Chefs-lieux d'Hainaut*, Arrondissements du Hainaut où les main-fermes et rotures étaient régies par des coutumes particulières.

— Féod. Lieu principal de résidence d'un seigneur : *L'hommage se rendait au* CHEF-LIEU. (Acad.) ‖ On disait aussi CHEF-MEZ, CHEF-MIEX ou CHEF-MOIS.

— Hist. monast. Maison centrale d'un ordre religieux : *Cluny était le* CHEF-LIEU *de tout l'ordre*. (Acad.)

CHEF-MAGISTRAT (*chéf', stra*) n. m. Nom donné, à Jersey et à Guernesey, au bailli ou au juge-délégué qui présidait la cour royale ou les états. ‖ Pl. *Des* CHEFS-MAGISTRATS.

CHEFR-AMR ou **CHFAMER**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie) [prov. de Beyrouth], au pied du Djebel-Kankab; 3.000 hab. Eglise du XIIe siècle. Le *Capharnecho*, dont parle l'historien Josèphe, y subsiste encore. Cette localité est le *Saphran* des croisades.

CHEF-SEIGNEUR (*chéf'*) n. m. Seigneur suzerain.

CHEFS-PLAIDS n. m. pl. Nom de certaines audiences des cours de justice à Guernesey, Serk et Aurigny.

CHEGÂM ou **CHEGAON**, ville de l'Inde anglaise (Bérar); 11.080 hab. Presses à coton.

CHÉGROS (*gro* — pour *chef-gros*, gros bout) n. m. Fil de lin avec lequel les cordonniers et les bourreliers opèrent leurs coutures, et qu'ils enduisent de poix avant de s'en servir. ‖ On dit aussi FIGNEDI.

CHEHAB-ED-DIN (Aboul-Kasem Abd-er-Rahman Ibn-Ismaïl-ibn-Ibrahim), surnommé **Abou-Chama**, né à Jérusalem, mort assassiné à Damas, en 1267; professeur au collège Rokniyya, à Damas, et docteur du collège des traditions, fondé par Melik-el-Ashraf. Il a laissé : *Kitab er Raudatein fi akhbar ed daulatein* (le Livre des deux jardins ou Histoire des deux règnes), à savoir celui de Nour-ed-Din et de Saladin, compilation importante pour l'histoire des croisades. On cite encore de lui un abrégé de la *Chronique de Damas*, par Aboul-Kasem-Ali Ibn-Hasan-ibn-Asaker.

CHEHAB-ED-DIN (Ahmed-al-Mokri-el-Fasi), historien musulman, né à Fez, au XVIe siècle de l'ère chrétienne. Il a composé : *Kitab el djoman min mokhte ser akhbar ez zeman* (Livre des perles, ou Abrégé de l'histoire des époques), traduite partiellement par de Slane dans le tome II des Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi.

CHEHRIZOR ou **CHEHRÉZOUR**, ancienne ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Mossoul]). Ses ruines subsistent près du village de Rhajeha ou Gul-Ambar. Elle fut fondée par le Sassanide Kabad-ibn-Firouz, et s'appela d'abord *Chehr-Firouz*. — Le nom de **Chehrizor** subsiste encore comme nom d'un district de la province de Mossoul, peuplé de 89.000 hab., ch.-l. *Kerkouk*.

CHEHR-I-MAYANDAB, ville de Perse. V. MIANDOAB.

CHEÏBANI (Aboul-Abbas-Ahmed Ibn-Yahya), surnommé **Tsalab-el-Nahvi**, grammairien arabe, né en 815 de notre ère et mort en 910. On connaît de lui plusieurs traités de rhétorique et de grammaire, un *Recueil de proverbes*,

un *Recueil de mots que vous pouvez quelquefois d'une façon incorrecte*, et un commentaire sur le Coran.

CHEIKH, CHEIK ou **SCHEIK** (*Chéik* — du arabe *cheikh*, vieillard, il m. Chez les musulmans, le titre de respect qu'a applique en général aux professeurs, aux savants, aux religieux, aux distinction-Lage, et à toutes les personnes respectables par leur âge et leurs mérites à Pl. *Des* cheiques, cheiks, ou scheiks.

— Encycl. On donne aussi ce titre au chef même tribu arabe, au supérieur d'un couvent de religieux, au prédicateur d'une mosquée. Le *cheikh-el-islam* ou pontife de l'islamisme est le grand mufti; le *cheikh-el-Hoceir* est le titre donné au gouverneur de Médine, arabe du Hedjaz de Mahomet. Spécialement, on applique le nom à un *chaouchi* ou cheikh des cheikhs, est le chef du couvent de Salah el Din, au Caire.

CHEIKHLER, bourg de la Turquie d'Asie, Anatolie, district de Khodja Ali, à 33 kilom. d'Ismid. 4 500 hab. Grande culture et commerce d'exportation du lin. Ville autrefois très importante.

CHEIKH-OSMAN ou **SHEIKH-OTHMAN**, ville anglaise d'Arabie, sur le territoire et à 8 kilom. d'Aden. Centre commercial assez important, où sont réunis les marchands indigènes qui ne peuvent plus séjourner dans la ville anglaise d'Aden.

CHEIK-SAID, territoire français d'Asie, sur le détroit du Bab-el-Mandeb, à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île d'Arabie, en face de l'île française de Perim. Son périmètre est de 162 000 hectares; il est habité par quelques pêcheurs. Il fait partie du soulèvement volcanique de la pointe d'Arabie, auquel appartient aussi Perim, et qui comprend les massifs de Djebel Hedjaz, Eika et Cheik-Said. Ce territoire, acquis en 1868 au cheik Ali Fakuri par la maison Rabaud Bazin, de Marseille, est cédé au gouvernement français en 1888. Diverses offres ont pris pour objet une ambulle commandant le détroit de Bab-el-Mandeb, mais les dépenses nécessaires de cachet ont été jugées trop considérables. Les Turcs ont, en revanche, élevé diverses constructions dans les environs du mont Eika, à l'instigation des Anglais. V. la carte du détroit de Bab-el-Mandeb.

CHEIL, *kei-l*... du gr. *kheilos*, lèvres, préfixe que l'on rencontre dans un certain nombre de mots scientifiques, et qui signifie LÈVRE. I Plusieurs écrivent CHEIR, ou CHIR.

CHÉILAIRE (*kéi-l-lèr'*) ou **CHEILARIA** (*kéi-l*). n. f. Nom donné à des champignons pyrénomycètes, qui ou rencontre en automne sur certains arbres : érable, arbousier; sur le lierre, etc.

CHÉILALGIE (*kéi-i-lal-ji* — du gr. *kheilos*, lèvre, et *algos*, douleur) n. f. Douleur aux lèvres. ‖ On dit plus correctement CHILALGIE.

CHÉILANTHE (*kéi-l*) n. m. Genre de fougères, tribu des polypodiées, comprenant une trentaine d'espèces disséminées dans les diverses régions du globe, surtout dans les régions tropicales.

CHÉILANTHITE (*kéi-l-l*) n. f. Bot. Syn. de SPHÉNOPTÉRIS.

CHÉILINE (*kéi-l* — du gr. *khailos*, lèvre) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, caractérisé par l'operculé entier, et la ligne latérale qui, parallèle au dos jusqu'à la fin de la nageoire dorsale, s'interrompt alors pour reprendre en une ligne plus basse, courant juste au milieu de la région caudale. (Pour le reste, ces poissons sont pareils aux labres; ils sont, cependant, remarquables par leurs os verts comme ceux des orphies.) On connaît plus de vingt-cinq espèces de chéilines, répandues dans l'océan Indien. Le *cheilinus trilobatus* ou *perca quadrilobata Seychellois*, commun aux Mascareignes, atteint environ 0m,60 de long; il est d'un brun verdâtre.

Chéiline

CHÉILION (*kéi-l*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, renfermant des formes allongées à rayons mous, intermédiaires entre les labres et les girelles, ornées de couleurs vives et tranchées. Les nombreuses espèces de chéilions habitent l'océan Indien. Le chéilion vert bleu (*cheilio viridis*) est vert et bleu, à ventre rose, avec les nageoires jaune pâle, tachées de brun, et des taches rouges sur les flancs.

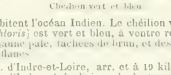
Cheilion vert et bleu

CHEILLÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 19 kilom. de Chinon, près de l'Indre, à la lisière de la forêt de Chinon : 1 287 hab. Ch. de f. Etat. Moulins ; commerce de bois et de pommes.

CHÉILOCACE *kei-l, kass* — du gr. *khailos*, lèvre, et *kakos*, mal) n. f. Méd. V. CHILOCACE.

CHÉILOCOQUE *kei-l* n. f. Bot. Syn. de LATALIANE.

CHÉILODACTYLE (*kéi-l* n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scénidés, renfermant des formes à corps ovale, comprimé, à bouche petite bordée, avec dents en velours ou en cones pointus, quelquefois seulement les mandibules. Les chéilodactyles sont des poissons propres aux mers tropicales. *Chéilodactyles pomatomes*. Cap ; *chéilodactyles Cincinnatiens*. Atlantique du Sud, et nombreuses autres espèces.

Chéilodactyle

CHÉILODISQUE n. m. Bot. Syn. de CHEILOPHORE.

CHÉILOPLASTIE (*kéi-l, plastiè* — du gr. *khailos*, lèvre, et *plassein*, former) n. f. Restauration autoplastique de la lèvre. — On dit plus correctement CHEILOPLASTIE.

— Encycl. La *chéiloplastie* est un cas particulier de l'autoplastie, auquel convient, partiellement la méthode française, c'est-à-dire la réparation de la perte de substance par un lambeau curviligne emprunté au voisinage immédiat de la perte de substance [illegible] et dans une autre région du visage, [illegible] de la peau.

CHÉILOPSIDE ou **CHEILOPSIS** [illegible] d'acanthacées, renfermant des arbrisseaux de [illegible] Sénégal et de l'Afrique tropicale.

CHÉILOPTÉRIS (*kéi-l, ris*) n. f. Bot. Section du genre grammitis.

CHÉILOSIE ou **CHEILOSIA** (*kéi-l*) n. f. Genre d'insectes [illegible] diptères, famille des syrphidés, [illegible] les diptères [illegible] les larves vivent [illegible] espèces de chéilosies habitent [illegible] Europe.

CHEILOTHECA ou **CHÉILOTHÈQUE** [illegible] mycétozoaires, de l'ordre des [illegible] hématocèles, globuleux, [illegible] à tige [illegible]

CHEILYCTIDE [illegible] n. f. Bot. Section du genre [illegible]

CHEIMATOBIA (*ki*) n. f. Genre d'insectes [illegible] géométrines, famille des phalènes, tribu des larentiines, renfermant des phalènes [illegible] d'Europe, dont les chenilles vivent [illegible] que des ailes ou mandibules.

— Encycl. L'espèce type du genre *cheimatobia boreacalis*, ou phalène hybernale, dont la chenille dévore les feuilles, les bourgeons et les jeunes fruits, est très nuisible à toutes sortes d'arbres. Elle est connue partout. C'est en novembre et décembre que les femelles grimpent sur les arbres pour pondre. On les enveloppe en entourant le tronc, à un mètre du sol, avec une bande de fort papier goudronné, où les insectes s'embarrassent et meurent.

Cheimatobia [illegible]

CHÉIMATOPHILE (*kéi-l*) n. m. Genre d'insectes [illegible] diptères-microlépidoptères, famille des tortricides, renfermant des papillons nommés, dont les chenilles vivent sur les chênes. (Le *cheimatophila tortricella* vit en France. Les autres espèces sont répandues dans l'Europe occidentale et boréale.)

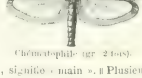
Chéimatophile (gr. 2 fois).

CHEINTRE n. m. Agric. V. CHAINTRE.

CHÉIR... (*khéi-ir'* — gr. *khéir*, *khéiros*), [illegible] dans les mots scientifiques, signifie « main ». ‖ Plusieurs écrivent CHEIR, ou CHIR.

CHIRACANTHE (*kéi-l*) ou **CHIRACANTHUS** (*ki, tuss*) n. m. Genre de poissons placodermes, famille des acanthodiés, comprenant des formes voisines des acanthodes, et fossiles dans les terrains paléozoïques.

— Encycl. Les *chiracanthes* étaient recouverts de petites écailles; ils avaient leurs nageoires [illegible] par un gros rayon épineux, la bouche largement fendue, garnie de petites dents pointues. Citons le *chiracanthus Mantellianus*.

CHIRADÉNIE *kei-l* n. f. Genre de rubiacées [illegible] dont on ne connaît qu'une espèce, qui est une herbe [illegible] phyte de la Guyane.

CHÉIRANTHÈES (*kéi-l*) n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre giroflée. — *Une* CHEIRANTHÈE.

CHÉIRANTHÈRE (*kéi-l*) n. f. Genre de saxifragacées, renfermant des arbustes à rameaux volubiles ou simplement flexueux, des régions extratropicales de l'Australie.

CHEIRANTHUS (*kéi-l, tuss*) n. m. Nom scientifique du genre giroflée.

CHEIRE (*chèr'*) n. f. Nom que l'on a donné aux coulées de lave des volcans d'Auvergne.

— Encycl. Les *cheires* présentent l'aspect et la structure des *scoriæ* de l'Etna. La surface des cheires est généralement hérissée de scories plus ou moins [illegible]

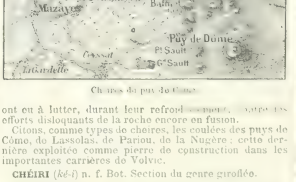

Cheires du pay de Cantal

ont eu à lutter, durant leur refroidissement, [illegible] efforts disloquants de la roche encore en fusion.

Citons, comme types de cheires, les coulées des puys de Côme, de Lassolas, de Pariou, de la Nugère ; cette dernière a été exploitée comme pierre de construction dans les importantes carrières de Volvic.

CHÉIRI (*kéi-l*) n. f. Bot. Section du genre giroflée.

CHÉIRISANTHÈRE n. f. Bot. Syn. de HEPPIELLE.

CHÉIROCRINE ou **CHEIROCRINUS** [illegible] n. m. Genre de crinoïdes, [illegible] famille des [illegible] renfermant des formes [illegible] sont les [illegible] dans les [illegible] Espèce type [illegible]

CHEIROGALE ou **CHIROGALEUS** [illegible] Genre de mammifères [illegible] riens, renfermant de petites [illegible] le type est le *cheirogaleus major* (c'est le [illegible]

CHÉIROLÈNE ou **CHEIROLÆNA** (*kéi-l*) n. f. Genre de malvacées-dombeyées, créé par [illegible]

CHÉIROLÉPIDE ou **CHIROLEPIS** [illegible] Genre de poissons placoderines, famille des acanthodiés, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques. [illegible] espèces, voisins des acanthodes [illegible] étaient revêtus de fines écailles rhomboïdales [illegible] leur queues s'ouvrait très largement, leur corps était trapu.)

CHEIROLÉPIDE ou **CHEIROLEPSIS** n. f. Bot. Syn. de SÉRIDIE. Section du genre centaurée.

CHÉIROLÉPIDION (*kéi-l*) n. m. Bot. Section du genre euphorbe.

CHÉIROLOME (*kéi-l*) n. m. Bot. Section du genre calotis.

CHÉIROLOPHE (*kéi-l*) n. f. Bot. Syn. de SÉRIDIE. Section [illegible]

CHÉIROMYS (*kéi-l, miss*) ou **CHIROMYS** (*ki, miss*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, type de la famille des *cheiromysidés*, renfermant une seule espèce, *chiromys Madagascariensis* [illegible] de 1 mètre, y compris la queue. (Les chéiromys sont nocturnes et insectivores ; ils cherchent, au moyen de leurs doigts grêles et longs, dans les fentes des arbres, les insectes et les larves.)

CHÉIROMYSIDÉS (*kéi-l*) ou **CHIROMYSIDÉS** (*ki*) [illegible] *chiromys*] n. m. pl. Ordre de mammifères voisin des lémuriens, dont le seul genre, chéiromys ou chiromys (ou ayeaye), propre à Madagascar, est le type.

CHÉIRONOME (*kéi-l*) n. m. Nom donné souvent, dans l'antiquité, aux acteurs des pantomimes.

CHÉIRONOMIE (*kéi-l*) n. f. Art de régler les gestes et, particulièrement, le mouvement des mains, pendant la danse et la déclamation. ‖ Mimique, pantomime. ‖ Manœuvre de pugilat (mot employé à fatiguer l'adversaire en se bornant à parer les coups.

CHÉIRONOMIQUE (*kéi-l*) adj. Qui a rapport à la chéironomie.

CHÉIRONOMISTE (*mist'*) n. [illegible] la chéironomie.

CHÉIROPLEURIE [illegible] n. f. Genre [illegible] renfermant des [illegible]

CHÉIROPSITE (*kéi-l*) n. f. Bot. Section du genre clématite.

CHÉIROPTERES [illegible]

CHÉIROSTÉMON (*kéi-l, stè*) n. m. Bot. Syn. de [illegible]

CHÉIROSTYLIDE [illegible] **CHEIROSTYLIS** (*liss*) n. f. Genre d'orchidacées-néottiées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est une petite plante herbacée de Java.

CHÉIROTHÉRIUM (*kéi-l, rioun*) n. m. Genre hypothétique de reptiles ou d'amphibiens fossiles, établi sur des empreintes de pas relevés dans les grès bigarrés d'Allemagne. On rapporte ces traces aux amphibiens gigantesques du genre [illegible] rhinodontes; elles abondent [illegible] ment triasiques d'Hildburghausen [illegible]

CHÉIROTONE ou **CHIROTONUS** [illegible] coléoptères lamellicornes du genre euchirus, créé pour un magnifique scarabée de l'Assam, vert doré, avec les élytres bronzés, maculés de jaune; les jambes antérieures, très longues, sont armées d'une forte épine recourbée.

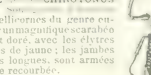
Chéirotone (réd. à moitié).

CHEKAN, village du Soudan oriental (Kordofan), dans la vallée du Khor-el-Nil, affluent du Nil. Autrefois environs, Doret où fut défaite et massacrée par les hordes du mahdi Mohammed-Ahmed l'armée égyptienne du général anglais Hicks (5 nov. 1883).

CHEKAVATI, pays de l'Inde anglaise : Radjpoutana, relevant du royaume de Djeipour ; 418 885 hab. sur 13 985 kilom. carr. Capit. *Djundjnou*. Un lac salant du Chekavati donne annuellement plus de 6 000 tonnes de sel ; riches mines de cuivre dans les collines de Khétri.

CHEKE ou **CHEEKE** sir John), écrivain anglais, né à Cambridge en 1514, mort à Londres en 1557. Il occupa la nouvelle chaire de grec fondée à Cambridge par Henri VIII. En 1544, il fut précepteur du prince Edouard VI, et, plus tard, son théologien en titre. Mêlé après la mort de ce roi au mouvement qui plaça la couronne sur la tête de Jane Grey, la reine Marie le fit, pour ce fait, incarcérer, [illegible] de choisir entre l'abjuration et l'échafaud. Il rétracta publiquement sa foi religieuse, il mourut peu après. Sir John Cheke a laissé un [illegible] Son seul écrit en anglais est une brochure, publiée en 1549, sous ce titre : *Malheurs de la sédition ; combien elle*

CHÉ-KIANG, prov. de l'empire chinois. V. TCHE-KIANG.

CHEKKA ou **CHEGGA**. [illegible] les plus importants du Haut-Nil. Les Égyptiens, après l'avoir occupée en 1874, en firent la capitale d'un grand gouvernement s'étendant sur les deux rives du Bahr-el-Arab. Ce n'est plus, depuis l'abandon du Darfour par les Égyptiens, qu'une station pour les caravanes.

CHELA [illegible] ou étudie dans un monastère bouddhique pour recevoir l'initiation du novicial.

CHELAMIDE n. f. Appui de l'arbre de mestre, dans les galères des XVIe et XVIIe siècles.

[illegible] longue de 3 mètres sur 0^m,50 de large et 0^m,23 d'épaisseur, enchâssée par le pied dans le michon de l'arbre et arrêtée par la tête sur la latte qui ferme le canal à la proue. La chelamide existe encore dans certaines chaloupes.

CHÉLAMINE n. f. Base ($C^{10}H^{17}AzO$) résultant de la distillation de l'acide chélidamique.

CHÉLANDE n. f. Navire à deux étages de rameurs et monté par 150 hommes d'équipage, qui était en usage au moyen âge. « On l'appelait aussi GALANDRE, et SÉLANDRE.

CHELARD (Hippolyte-André-Jean-Baptiste), compositeur français, né à Paris en 1789, mort à Weimar en 1861. Élève de Dourlen et de Gossec au Conservatoire, premier [illegible] au Théâtre-Italien de Paris, en 1820. Étant violoniste à l'orchestre de l'Opéra, il fit représenter à ce théâtre, en 1827, un *Macbeth*, dont Rouget de Lisle lui avait fourni le livret, et qui n'eut que peu de succès, mais fut beaucoup mieux accueilli à Munich. Il a ensuite donné à l'Opéra-Comique un petit acte intitulé *la Table et le logement*, puis à Munich un opéra en trois actes ; *Minuit*, ainsi qu'une messe, des chœurs, des cantates et une pièce : *le Combat d'Hermann*. Chef d'orchestre de l'Opéra allemand de Londres en 1832 et 1833. Appelé, en 1836, à Weimar comme maître de chapelle du grand-duc, il y fit représenter *les Aspirants à l'université*. Enfin, en 1853, il donna, à Paris, un grand concert, pour faire entendre quelques-unes de ses compositions les plus importantes. En 1864, on a représenté, au théâtre de la Scala de Milan, un opéra posthume de Chelard, l'*Aspirante*.

CHÉLATE (*kê* — du gr. *khélê*, pince) n. m. Appendice d'un crustacé terminé en pince.

— ENCYCL. Les pattes antérieures, après les pinces du homard, sont des chélates. Chélate du crabe.

CHELEM (*ch'lèm'* — altér. de l'angl. *slam*, écrasement) n. m. Au boston ou au whist, Réunion de toutes les levées dans la main de deux joueurs associés : *Faire* CHELEM. « On écrit aussi SCHELEM.

— Adjectiv. : *Être* CHELEM, N'avoir fait aucune levée.

CHÉLÉRYTHRINE (*kê*) n. f. Alcaloïde extrait de la graine non mûre de chélidoine. « Alcaloïde extrait de la [illegible]

CHÉLEUTITE n. f. Minerai de cobalt. Variété bismuthifère de smaltine.

CHELICÈRE [illegible] n. f. Appendice pair, [illegible] avant du céphalothorax des arachnides, [illegible] modifiée.

— ENCYCL. On appelle [illegible] *pinces*, ou *forcipules*. (Ce dernier mot n'est plus guère usité.) Chez les araignées, les *chélicères* sont robustes ; leur pièce basilaire, puissante, reçoit dans une rainure intérieure l'article terminal en griffe qui s'y repose ou se [illegible] le. Cette griffe a sa pointe percée d'une ouverture où débouche le canal de la glande à venin occupant le premier [illegible] le céphalothorax. C'est avec leurs chélicères que les araignées mordent [illegible] propre pour engourdir ou la foudroyer avant de la dévorer.

Chélicère d'araignée.

CHÉLICOT, ancienne capitale de l'Enderta, une [illegible] plus grandes provinces du Tigré. C'était une des pla[illegible] Remplacée, comme capitale [illegible] Enderta, par *Macallé*, elle est aujourd'hui bie[illegible]

CHÉLIDAMMATE [illegible]

CHÉLIDAMMIQUE [illegible] acide cristallisé ayant pour formule [illegible] et de l'acétone de [illegible]

CHÉLIDOINE [illegible] **CHÉLIDONIE** n. f. *chélidonia*, du gr. *khélidôn*, hirondelle, parce qu'on disait que l'hirondelle se servait de la plante appelée *chélidoine* pour rendre la vue à ses petits, et que la pierre du même nom se trouvait dans l'estomac des hirondelles) n. f. Bot. Genre de papavéracées, comprenant des plantes herbacées qui croissent en Europe, dans l'Asie tempérée et l'Amérique du Nord. « On la nomme encore ÉCLAIRE, GRANDE [illegible]

— *Petite chélidoine*, Nom vulgaire de la ficaire.

— Géol. Variété d'agate, ou calcédoine, dite aussi « pierre d'hirondelle », employée par les alchimistes égyptiens et grecs pour faire des teintures et des encres dorées. Au moyen âge, la chélidoine passait pour rendre la santé aux lunatiques, comme bonne contre la langueur, comme fébrifuge, et le *Lapidaire de Mandeville* lui reconnaît la propriété de rendre invisible celui qui la porte dans sa bouche (1372).

— ENCYCL. Bot. La grande *chélidoine* est une plante vivace, à feuillage d'un vert glauque et à fleurs jaunes ; elle croît dans les haies, sur les [illegible] et autour des habitations. Lorsqu'on la froisse, elle exhale une odeur vireuse. Ses feuilles ses parties laissent écouler, quand on les blesse, un suc laiteux, d'un beau jaune orangé, assez âcre et caustique pour [illegible] le fasse attaquer [illegible]

CHÉLIDON [illegible] du gr. [illegible] hirondelle de fenêtre. [illegible]

CHÉLIDONATE [illegible] Sel dérivé de l'acide chélidonique.

CHÉLIDONIEN, ENNE (*kê, ni-in, ên'*) adj. Qui ressemble à l'hirondelle. « Qui [illegible]

CHÉLIDONIES (*kê* — du gr. *khélidôn*, hirondelle) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Rhodes, au printemps, pour le retour des hirondelles. Elle en attribuait l'institution à Cléobule de Lindos, l'un des sept Sages. Ce jour-là, les enfants allaient quêter de porte en porte, en chantant la chanson dite *chélidonisme*.

CHÉLIDONINE (*kê*) n. f. Du lat. *chelidonium*, nom de plante) n. f. Alcaloïde qui se trouve dans toutes les parties, et surtout dans la racine de la grande chélidoine.

ENCYCL. La *chélidonine* $C^{9}H^{17}AzO^{3}$ s'obtient, mélangée à la sanguinarine, en épuisant la racine de chélidoine par l'eau aiguisée d'acide sulfurique, et en précipitant la solution par l'ammoniaque ; on sépare la sanguinarine en se fondant sur sa plus grande solubilité dans l'éther. Pour la purifier, on la transforme en chlorhydrate. La chélidonine est cristallisable en petites tables ou en aiguilles incolores perdant leur eau à 130° et fondant à 135°. On a démontré l'identité de cet alcaloïde avec la *stylopherine* extraite du *stylophorum diphyllum*.

CHÉLIDONIQUE (*kê*) adj. Se dit d'un acide trouvé dans les feuilles et dans les racines de la grande chélidoine.

— ENCYCL. L'acide *chélidonique* est un acide bibasique ayant pour formule $C^{7}H^{4}O^{6}$ chauffé vers 240°, il dégage de l'acide carbonique et il reste une masse fusible à 52° identique à la *pyrone* ou *pyrocomane* $C^{5}H^{4}O^{2}$ provenant de la distillation de l'acide pyrocomanique. Chauffé avec du zinc et de l'acide acétique, il donne de l'acide *hydrochélidonique* $C^{7}H^{6}O^{4}$, qui cristallise dans l'eau bouillante et bout vers 143°. L'acide chélidonique fixant une molécule d'eau en présence des alcalis donne l'acide *xanthochélidonique* $C^{7}H^{8}O^{7}$. Une solution alcaline d'acide chélidonique traitée par l'amalgame de sodium donne de l'acide *hydroxanthochélidonique* $C^{7}H^{10}O^{7}$.

CHÉLIDONIS ou **CHELIDON**, maîtresse du préteur Verres, Sicile. Elle exerçait sur lui une telle influence, que beaucoup de plaideurs ou de gens d'affaires s'adressaient à elle, et que sa maison avait fini par devenir l'antichambre du tribunal du préteur.

CHÉLIDONE (*kê*) n. f. n. m. Chanson joyeuse, dite *Chanson de l'hirondelle*, que les enfants rhodiens chantaient, le jour des *chélidonies*, en quêtant de porte en porte, pour fêter le retour des hirondelles. (Le texte de cette chanson nous a été conservé par Athénée.)

CHÉLIDONURA (*kê*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des philinidés, paraissant faire le passage entre les pulines et les doridium, caractérisé par les trois coiffes ou opercules courts situés en avant de la tête, et dont les espèces habitent l'océan Indien. Syn. HIRUNDINELLA.

CHÉLIDOPTÉRYX (*kê, ptê-rikss*) n. m. Sous-genre d'oiseaux rapaces du genre nauclére.

CHÉLIDOSPERME (*kê, sperm'*) n. m. Bot. Section du genre pittosporum.

CHÉLIDOXANTHINE (*kê, kzan*) n. f. Matière colorante jaune, extraite des fleurs et des feuilles de la grande chélidoine.

CHÉLIDURE ou **CHELIDURA** (*kê*) n. f. Genre d'insectes orthopteres, famille des forficulidés, renfermant des perce-oreille dont l'abdomen, dilaté graduellement d'avant en arrière, est terminé par une paire à branches très courtes et à la base [illegible] (Les chélidures habitent les régions [illegible] l'Europe. L'espèce type (*chelidura* [illegible] est longue de 2 centimètres.)

CHÉLIFÈRE (*kê*) n. m. Genre d'arachnides pseudo-scorpionides, famille des chernétidés, renfermant de petits animaux bruns, à longs bras antérieurs.

— ENCYCL. Le *chélifere* cancroïde, ou scorpion des livres (*chelifer cancroides*), est commun dans les vieilles maisons. On le trouve dans les vieux livres, les herbiers, et, où il fait la chasse aux minuscules bêtes nuisibles, psoques, acarus, etc. Une espèce aveugle et à pattes plus courtes (*chelifer cimicoides*) se trouve sous les écorces d'arbres. V. CHERNETIDES.

CHELIFF, [illegible] Tout Venu, [illegible] Amour, et du Nahr-[illegible] en les monts de Harret Hamra et traverse la banlieue méridionale du Tell par un défilé, entre Boghar et Amoura ; puis il coule d'O. en E. dans sa vallée inférieure, ancien golfe tertiaire, limité au N. par le Dahra, au S. par l'Ouarsenis qui lui envoie, comme principaux affluents, l'oued Rouina, l'oued Fodda, l'oued Isly, l'oued Riou, l'oued Djiddiouia, la Mina. Il se jette dans la mer, à 12 kilom. au N.-E. de Mostaganem. Son régime est très irrégulier, et passe de 3^m^3 à 1.500^m^3 dans les crues ; la plaine chaude et sèche que traverse son cours inférieur ne peut être mise en valeur que par l'irrigation.

CHELIFF, comm. mixte du départ. d'Alger, arrond. et aux portes d'Orléansville ; 48.814 hab. Cette commune a été formée du territoire des anciennes communes mixtes Malakoff et Oued-Fodda.

CHÉLIFORME (*kê* — du gr. *khélê*, pince, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une pince. (Se dit surtout du dernier article des pattes ou dactylopodites des crustacés, quand il est en pince didactyle comme chez tant d'amphipodes.) « S'emploie aussi d'une manière générale : *Les aviculaires des bryozoaires sont des appendices* CHÉLIFORMES.

CHÉLIHYDRONATE (*kê*) n. m. Sel dérivant de l'acide chélihydronique.

CHÉLIHYDRONIQUE (*kê*) adj. Chim. Syn. de XANTHOCHÉLIDONIQUE. V. CHÉLIDONIQUE.

CHELINGUE (*lingh'*) n. f. Bateau de la côte de Coromandel.

— ENCYCL. La *chelingue* est une sorte de caisse pointue aux deux bouts et sans membrure, les murailles [illegible] par les [illegible] l'arrière [illegible] Elles [illegible] de 12 mètres [illegible] 3 de large ; les avirons sont des pagaies, et on gouverne avec un aviron de queue. Ces bateaux pourraient seuls naviguer sur la côte du Coromandel ; quand ils abordent à terre, la houle qui brise au rivage les soulève et les dépose presque à sec ; néanmoins, ils sont loin d'offrir une sécurité absolue et chavirent souvent dans la houle.

Chelingue.

CHELINGUER (*lin-ghé*) v. n. Argot. Puer.

CHELIPOTER v. n. Argot. Syn. de CHELINGUER.

CHELIUS (Maximilien-Joseph DE), chirurgien allemand, né à Mannheim (grand-duché de Bade) en 1794, mort en 1876 à Heidelberg, où il fut professeur et créa une clinique chirurgicale pour les lésions oculaires. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel d'ophthalmologie* (1844), traduit en français, et un *Manuel de chirurgie* (7e éd., 1851), traduit en français sous le titre de *Traité de chirurgie* (1841).

CHÉLIUSIE n. f. Bot. Syn. de GYMNANTHÈME.

CHELLÉEN, ENNE (*chel-lé-in, ên'* — de *Chelles*, nom de localité) adj. Qui appartient à la période chelléenne.

— n. m. [illegible]

— ENCYCL. Ce mot vient du nom de *Chelles*, en Seine-et-Marne, où l'on a cru rencontrer, sans mélange et intimement associés à la faune caractéristique du début du quaternaire géologique, des vestiges incontestables de l'industrie humaine. Ces vestiges consistent en silex ou roches dures taillés à grands éclats et retouchés sur les bords tranchants et à la base. Le mot *chelléen* a été substitué au mot *acheuléen*, qu'on avait donné d'abord à cette période, parce qu'il a été reconnu que les vestiges de l'homme trouvés à Saint-Acheul (Somme) et dont ceux-ci tirent l'épithète, étaient postérieurs en date à ceux de Chelles. En résumé, l'*âge chelléen*, en anthropologie, désigne aujourd'hui le début de la période quaternaire en géologie et l'*acheuléen*, la fin de cette période. Tous deux précèdent immédiatement le *moustérien*, qu'il est parfois difficile de distinguer des premiers.

CHELLERI (Fortunato), compositeur italien, né à Parme en 1668, mort à Cassel en 1757, fut élève de son oncle, Bassani, qui était maître de chapelle de Plaisance. De 1707 à 1722, il fit représenter une quinzaine d'opéras, parmi lesquels : *Griselda*, *Penelope*, *Alessandro Severo*, *Temistocle*, *Tamerlano*, *Amore delle patria*, et fut ensuite maître de chapelle à Würtzbourg, puis directeur de la musique du landgrave de Hesse-Cassel, qui lui donna le titre de « conseiller de cour ». Cheller a écrit des messes, des psaumes et fugues pour l'orgue et le clavecin, un recueil d'airs et de cantates.

CHELLES (lat. *Cellæ*), comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 26 kil. de Meaux, près de la Marne ; 3.414 hab. (*Chellens, ennes* ou *Chellois, oises*.) Ch. de l'Est. Carrières de plâtre, moulins ; commerce de peaux et de chiffons. Station préhistorique. (V. CHELLÉEN.) Chilpéric y fut assassiné en 584, par ordre du maire du palais Landry, amant de Frédégonde. Hilpin, abbaye de femmes fondée au VIe siècle par sainte Clotilde, rebâtie au VIIe par la reine Bathilde, épouse de Clovis II, supprimée en 1790 et démolie en 1793 ; elle fut, à diverses reprises, dirigée par des princesses de sang royal, et resta longtemps de magnificence avec celle de Saint-Denis. Le chœur de l'église est du style gothique (XIIIe s.) ; précieuses reliques.

On montre, dans les environs de Chelles, l'endroit présumé où Chilpéric fut assassiné, un monument désigné par les archéologues sous le nom de *pierre de Chilpéric*.

En 1068, un concile fut tenu à Chelles, pour remédier à l'état déplorable où la licence avait réduit le monastère de Saint-Denis. — Patrie de l'architecte Jean de Chelles.

CHELLOUH (*chèl-lou*), **CHELLAHA** ou **CHLEUH** n. m. Dialecte appartenant au rameau berbère et parlé dans le sud et l'est du Maroc par des peuples de race kabyle.

CHELLOUH ou **SHELLUH**, nom donné aux tribus berbères du sud du Maroc, dont chacune comprend une population peu nombreuse adonnée à l'élevage des troupeaux et à l'agriculture lorsque le sol s'y prête, et qui fait peu de commerce.

— ENCYCL. La plupart des *Chellouh* sont indépendants de l'empire du Maroc ; ils obéissent à des chefs héréditaires ou *amargar*. Leur langue a de grands rapports avec celle des Touareg. On trouve chez eux l'esprit d'indépendance, l'amour de l'égalité, le sentiment de dignité personnelle commun à tous les Berbères.

CHELM ou **HELM**, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouvernement de Lublin]), sur l'Uher, affluent du

Bonn, 11,800 hab. Exode 2[illegible] — Commerce de bétail et de céréales. Collège, cathédrale romane, église romane. Ancienne forteresse (ruines) ville autrefois [illegible] et chef-lieu d'un palatinat, fut la résidence de Daniel, roi de Halicz, mort en 1264. Détruite [illegible] par les Russes en 1[illegible]. La population du district de Chelm est de 113,450 hab.

CHELMNO, ville d'Allemagne. V. [illegible]

CHELMON *chel*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des squamipennes, renfermant des petites formes ressemblant aux scatophages, avec le museau allongé en tube au bout duquel s'ouvre la bouche en petite fente horizontale.

Encycl. Les *chelmons*, dont on connaît quelques espèces propres aux mers des Indes, sont armés de couleurs vives. Ils habitent parmi les rivages et lancent avec leur bouche des gouttes d'eau sur les insectes pour les faire tomber dans l'eau et les dévorer. Le chelmon long bec (*chelmon longirostrum*) d'Occasion des Mascareignes est jaune, à nageoires bleuâtres, avec le front tacheté de noir.

Chelmon

CHELMSFORD [illegible] — Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté d'Essex, au confluent du Can[illegible] et de l'Emm. 11,000 hab. Manufactures, [illegible] commerce de produits agricoles. Église Sainte-Marie; collège fondé par Édouard VI. Courses annuelles [illegible]. Bourg des États-Unis (État de Massachusetts, sur le Merrimac, 2,500 hab. Verrerie. — [illegible] comté de l'Australie (Queensland).

CHELMSFORD Frederick Augustus THESIGER, lord), général anglais, né en 1827. Il servit avec distinction en Crimée, en 1856, en Abyssinie. La part brillante qu'il prit à l'assaut de Magdala lui valut d'être nommé aide de camp de la reine. De 1868 à 1877, il servit dans l'Inde. En 1878, il succéda à son père dans la pairie, fut promu au commandement de l'armée anglaise opérant au cap de Bonne-Espérance, et nommé lieutenant-gouverneur de cette importante colonie, mais il échoua dans la répression de la révolte des Zoulous.

CHELMSFORDITE *chelms-fur* — du nom de la ville de *Chelmsford*, dans le Massachusetts) n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété de wernerite.

CHELO et **CHALUC** *lak*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre muge (*mugil chelo*), qui est le *chabre* de Rondelet, le *mugou labru* des Niçois, le *canada* et *lisse mugou* sous des pêcheurs de Cette, etc.

Chelo

CHÉLODÈRE *kèr*) ou **CHELODERES** *le, de ress*) n. m. Genre de coléoptères hétéromères, famille des cérambycides, dont l'espèce type, propre au Chili (*chelodera Chilensis*), est un longicorne [illegible] noir, long de [illegible] millimètres [illegible], avec les élytres [illegible] et les antennes. Le mâle est très différent.

CHÉLODINE ou **CHELODINA** [illegible] Genre de reptiles chéloniens, famille des emydes, renfermant des tortues d'eau douce à cou très long, ne pouvant rapprocher la tête plate, à sternum de treize pièces, à carapace de vingt-cinq écailles. On connaît trois espèces de ce genre, dont deux habitent l'Amérique du Sud (*chelodina longicollis*, etc.) et l'autre l'Australie (*chelodina longicollis*), c'est la tortue à long cou de Lacépède.

Chelodine

CHÉLODONTE *don-tè* adj. Qui a les dents en forme de pinces.

CHELOF *lof*, *lèf*, *lif*, *lof*, *lof*, *lof

CHEMAKHA ou **CHAMAKHI**, [illegible] Perse, caucasienne [illegible] 13,500 hab. Fabrication de soieries. Fonderies de peaux, 13,500 hab. Fabrication de soieries. Fonderies de peaux, tanneries, teintureries, brûleries, fabriques de savon, tanneries, teintureries, briqueterie, [illegible] de terre cuite, [illegible]

CHEMAZÉ, comm. de la Mayenne, arrond. [illegible] Château-Gontier; 1,570 hab. Ch. de l'Ouest. Briqueteries. Château de Saint-Oseu, de l'époque de la Renaissance.

CHÈME [illegible] centiture. On distingue [illegible] de la petite chaîne.

CHEMERAGE [illegible] n. m. Privilège du chemer.

CHÉMER (SE) [illegible] se-rdure de moitié] v. pr. Dépérir. (Vieux.)

CHEMERE-LE-ROI, comm. de la Mayenne, arrond. de Laval, sur un affl. de l'Erve; 944 h. Fours à chaux.

CHEMERE [illegible] d'un château de Gilles de Retz.

CHEMERINE ou **CHEMERINA** [illegible] diplodontères, de la famille des dendrométrides, renfermant une phalène (*chemerina caliginosa*) commune dans l'Europe méridionale, [illegible] et les Canaries [illegible]

CHEMERY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. de Blois, sur un affluent du Cher, à la lisière de la Sologne; 1,378 hab. Pierres dures.

CHEMIAKA (Dimitri Youriéwitch), usurpateur russe, né au XIV siècle, au commencement du XV siècle; mort en 1453, fils de Youri Dimitriéwitch. Celui-ci avait déposé son neveu Wassili III, grand-duc de Moscou, à Moscou, Wassili remonta sur le trône, mais Youri, [illegible] en faveur de Chemiaka. Pour le, dernier fit alliance avec Makhmet, khan de la horde d'Or, et s'empara de Moscou. Wassili [illegible] Chemiaka [illegible] quer, qui le mit aveugle, et le relégua à Galitch. Rappelé par sa tyrannie, les boyards se soulevèrent; Chemiaka rendit alors la liberté à Wassili et lui donna la ville de Vologda; Wassili s'allia avec le khan des Tatares et le prince de Kazan, reprit Moscou (1447) et remonta sur le trône. Chemiaka fit tout d'abord mine de se soumettre; mais il reprit bientôt les armes (1449) pour renverser Wassili; battu à Galitch, il se réfugia à Novgorod, où il mourut, vraisemblablement empoisonné par les ordres du grand-duc de Moscou.

CHEMICAGE (*kaj*) n. m. Action d'appliquer, à l'extrémité soufrée des allumettes, la pâte phosphorée.

CHEMIER [illegible] n. m. Arrondissement [illegible] — ENCYCL. Tant que durait l'indivision, le *chemier*, chef de la succession, tenait le fief en parage; aussi l'appelait-on, dans certaines provinces, *parageur* ou *chef parageur*. Jusqu'au partage, il recevait les hommages tant pour lui que pour les puînés, et percevait l'hommage dû au fief, en garantissant les puînés, mais ceux-ci ne lui devaient pas l'hommage.

CHEMILLÉ, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arrond. de 22 kil. de Cholet, sur l'Hirôme, affluent du Layon; 4,365 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de moellon, blanchisseries, teintureries, filatures, tissage de toiles, tanneries, minoteries. Commerce de bestiaux et denrées. Église Notre-Dame, [illegible] de l'église Saint-Léonard, incendiée pendant les guerres de la Vendée. Défaite des Vendéens par les républicains au combat dit *le chêne de Chemillé* (1er avr. 1793). A peu de distance de cette ville, au château de Soucherean, fut pris le général vendéen Stofflet. — Le canton a 11 comm. et 13,413 hab.

Armes de Chemillé.

CHEMILLÉ-SUR-DÊME, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. à 30 kilom. de Tours, au confluent de la Dême et de l'Indre, affluent du Loir; 1,092 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteaurenault. Fours à chaux. Église du XIIe siècle. Château de la Marchère.

CHEMIN (du bas lat. *camminus*; du celt. *camen*, formé de *cam*, pas) n. m. Voie de terre, terrain préparé ou direction suivie pour aller d'un lieu à un autre : *Tracer, Ouvrir, Suivre* [illegible] *Rue, Route, Avenue*. ▸ Voie quelconque pour aller d'un lieu à un autre :

— Par ext. Distance qui sépare deux points : espace parcouru, ou à parcourir, pour aller d'un lieu à un autre : *Le trajet droit est le plus court chemin entre deux points*.

— Par anal. Voie, passage, issue : *Torrent qui s'ouvre* [illegible]

— Fig. Succession de temps et d'accidents divers, suite [illegible] *e la même place*. (A. d'Houdetot.) ▸ Voie qui conduit à un but, moyen d'obtenir un résultat : *Le* CHEMIN *de la gloire*.

— Loc. div. *Chemin de roses, Chemin de fleurs, Chemin sur une peluche*. Au fig., Voie facile, commode, agréable. ▸ *Chemin des écoliers*, Au fig. Chemin le plus long, parce que les écoliers ne se pressent généralement pas beaucoup d'arriver en classe. ▸ *Chemin du paradis*. Au propr., Chemin escarpé et fort étroit, et, au fig., Voie difficile à suivre. (Se dit aussi des grandes difficultés que l'on trouve à faire son [illegible] Arriver. Ne pas s'arrêter, [illegible] au fig., Ne pas se mêler de ce qui se fait. [illegible] ligne droite, sans se laisser [illegible] *Aller son grand chemin*, Aller sans [illegible] *Aller son chemin, son petit bonhomme de chemin*, Poursuivre son but sans bruit, tout doucement, mais sûrement. [illegible] *Aller droit au but*; agir avec franchise, sans tant de détours. ▸ *Suivre le bon chemin, Être dans le bon chemin*, Se bien conduire, marcher dans la voie de la prudence ou de la vertu. ▸ *Être en bon chemin*, Être en voie de réussite. ▸ *S'entêter, Demeurer en bon chemin, dans son chemin, à mi-chemin*, Abandonner une affaire en voie d'exécution, ne pas la pousser jusqu'au bout. ▸ *Faire du chemin*, Marcher, avancer, et au fig., Progresser, étendre son action : FAIRE DU CHEMIN [illegible] *connes grâces de quelqu'un*. ▸ *Faire voir du chemin*, Susciter des difficultés. ▸ *Faire son chemin* [illegible] Prospérer, avoir du succès, parvenir à une belle position. ▸ Progresser, se développer, marcher vers son but. *Faire la moitié du chemin*, Faire des avances. ▸ *Ouvrir le chemin ou le chemin*, Donner l'exemple, agir le premier. *Ouvrir le chemin à quelque chose*, Préparer, faciliter quelque chose. ▸ *Montrer le chemin*, Apprendre à agir par les exemples ou par des conseils. ▸ *Couper chemin à quelque chose*, En arrêter le cours. ▸ *Croiser le chemin*, Faire obstacle. (Vieux.) ▸ *Tenir* [illegible] Aller sans cesse de droite et de gauche, [illegible] chez soi; errer de çà et de là [illegible] *rieur comme les chemins*. Fig. Très vague. (Se dit des personnes.)

— *Chemin battu*, Chemin fréquenté, chemin dont le sol est foulé par les passants. ▸ Fig. Routine, moyen banal et vulgaire : *Ne pas suivre le chemin battu* [illegible] CHEMINS BATTUS *pour être supportable*. ▸ *Chemin ferré*, Chemin de gravois, dont le sol est tellement battu, tellement durci qu'on le compare à du fer. ▸ *Grand chemin*, Grande voie de communication quelconque. — Fig. Moyen direct et naturel, voie exempte de détours : *L'instruction est le* GRAND CHEMIN *de la civilisation*. ▸ *Voleur de grand chemin*, Celui qui arrête et dévalise les voyageurs sur les routes. ▸ *Chemin royal*, Ancien nom des grandes routes qui faisaient partie du domaine de la couronne, et qui furent plus tard appelées, selon les temps, *routes royales, routes impériales, routes nationales*. ▸ *Chemin de traverse*, Voie plus directe, moins fréquentée que le grand chemin. — Fig. *La remarque* [illegible] *connaissance est un* CHEMIN DE TRAVERSE *qui mène bien vite à l'amour*. (Th. Gaut.) ▸ *Chemin de halage*, Passage ménagé le long d'un fleuve ou d'un canal pour les chevaux qui halent les bateaux.

— *Chemin de fer*, Voie de communication munie, dans toute sa longueur, de deux bandes de fer en saillie, sur lesquelles portent les roues des voitures. (Se dit spécialement de celles de ces voies où les voitures sont remorquées par des locomotives à vapeur). Se dit absolument pour wagons, trains : *Monter en* CHEMIN DE FER. ▸ Sac de voyage adapté à une petite malle : *Oublier son* CHEMIN DE FER *en wagon*. (Peu usité.)

— *Chemin de fer atmosphérique*, Celui dans lequel les voitures sont remorquées par l'air comprimé. *Chemin de fer américain*, Celui où les voitures sont traînées par des chevaux. ▸ *Chemin de fer russe*. Espèce de jeu dans lequel des voitures se meuvent sur un chemin de fer, le long d'un plan incliné.

— Artill. *Chemin de roulement*. Couronne circulaire des sellettes des nouveaux affûts, sur laquelle glissent les galets de roulement portés par les châssis de ces affûts [illegible] *Jacques*. Se dit d'un cheval qui, au repos, avance un de ses pieds antérieurs [illegible] *Chemin de saint Jacques*, Nom vulgaire de la [illegible]

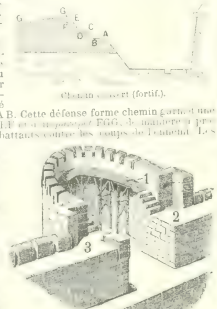

Chemin-ronde (fortif.).

Pour faciliter la circulation des soldats qui défendaient l'enceinte, on élargissait souvent cette banquette avec des échafaudages de bois où l'on accédait par des échelles, comme aujourd'hui aux échelles adossées au mur. Ces hourds étaient souvent assez larges et assez solides pour porter des pièces d'artillerie.

— Jeux. *Chemin de fer*, Variété de jeu de baccara dans lequel chaque joueur devient banquier à tour de rôle. Le [illegible] du banquier de cartes qu'à un seul [illegible] qu'à ce qu'il perde ou qu'il renonce; il passe la main, dans le premier cas, à son voisin de droite, et, dans le second, à celui qui achète la banque.

— Manège. *Entamer le chemin*, Commencer à galoper. ▸ *Entamer le chemin à droite*, Prendre le galop, quand les deux pieds de droite arrivent sur le sol en avant des deux pieds gauches. ▸ *Manger le chemin*, Avancer trop rapidement.

— Manuf. Dans le métier à filer la laine, on appelle *chemin* une pièce de bois que recouvre une lame de fer, et qui porte la roue du chariot.

— Mar. Nombre de milles parcourus en vingt-quatre heures par un navire, ou mieux d'un midi à un autre. ▸ *Chemin nord et sud*, Changement en latitude. ▸ *Chemin est et ouest*, Changement en longitude. ▸ *Chemin d'une corne de goélette*, Tringle sur laquelle glisse, au moyen de bagues, une voile-goélette. ▸ *Chemin de fer de pied de biche*, Conduit en fer sur lequel glisse la chaîne sur le pied de bitte.

— Math. V. INTÉGRALES VARIABLES.

— Mécan. Espace parcouru par un mobile.

— Relig. *Chemin de la croix*, Route qu'a parcourue Jésus-Christ chargé de sa croix, de Jérusalem au Calvaire. ▸ Suite de quatorze tableaux où sont représentées les diverses scènes de la Passion. ▸ Suite de prières que les fidèles récitent devant chacun de ces tableaux, et auxquelles sont attachées des indulgences. ▸ Livre qui contient ces prières.

— Techn. Voûte sous laquelle le verrier allume le feu pour chauffer le four. ▸ Poutrelles sur lesquelles on roule les tonneaux pour les faire passer d'un bateau à un autre. ▸ Sorte de puits incliné que le mineur servant à extraire la pierre d'une carrière. ▸ Voie ou jeu d'une scie. ▸ Disposition de règles que les ouvriers en bâtiment posent pour traîner les moulures. ▸ Filet de plâtre dressé à la règle pour conduire le cadre. ▸ Trace d'un chemin de fer. ▸ Moule du lapidaire. ▸ *Faire le chemin*, Placer des coins sous les ardoises afin de les supporter. ▸ Tapis long et étroit, en bande de toile cirée, que l'on étend dans les escaliers, les vestibules, etc. Endroits où l'on passe le plus fréquemment. ▸ *Chemins de fer*, Tringles de fer cubiques que supportent des poutrelles de bois et qui soutiennent les ▸ appareils dits à *grande nappe*, que l'on emploie aux brosseuses et rasoirs des nouveautés de cardes.

— Trav. publ. et ponts et chauss. : 1° *Chemin vicinal*, Chemin public dont l'entretien est à la charge de la commune.

2° *Chemin rural*, Chemin public appartenant à la commune, et non classé comme chemin vicinal, en raison de son peu d'importance.

3° *Chemin de halage*, Espace de terrain libre que les propriétaires riverains d'un fleuve ou d'un canal navigable sont tenus d'abandonner à l'État, moyennant indemnité, pour le passage des chevaux, des engins ou des hommes qui halent les bateaux.

4° *Chemin forestier*, Celui que l'on ouvre à travers une forêt pour les besoins de l'exploitation. (Ils sont permanents s'ils séparent des cantons; ils peuvent disparaître et changer d'emplacement s'ils ne servent qu'à une exploitation temporaire.)

5° *Chemin d'exploitation*, Celui qui relie deux héritages voisins et sert à leur exploitation. (Il appartient légalement par moitié à chacun des propriétaires qui en font usage; son entretien est exclusivement à la charge de ces propriétaires.)

— Loc. adv. *Chemin faisant, En chemin*, Pendant le trajet. ▸ Pendant l'action ou la durée d'un temps-là :

Jeu. — Je le tiens. — Mais quand donc? — Des demain.
— Ami, la mort peut le prendre *en chemin*.
C. DELAVIGNE.

— Loc. prépos. *En chemin de*, En voie de, en train de : *Être en* CHEMIN DE *devenir millionnaire*.

— PROV. **Bonnes terres, mauvais chemins.** Les terres grasses et fertiles font des chemins qui se rompent aisément et qui sont peu praticables. ▸ **A chemin battu il ne croît point d'herbe.** Il n'y a aucun profit à espérer d'un commerce, d'une industrie dont beaucoup de gens se mêlent. ▸ **Tout chemin mène à Rome.** Tous les moyens sont bons pour réussir; divers procédés conduisent au même résultat. ▸ **En tout pays, il y a une lieue de mauvais chemin.** Il n'est point d'entreprise qui n'offre quelques obstacles. ▸ **Qui trop se hâte reste en chemin.** Il faut ménager ses forces, si l'on veut arriver à un but.

Le grand seigneur grand deuce et grand chemin
Fait, à toujours, d'obstacles sûrs.

Il faut craindre également les voleurs des grands chemins, les inondations des grands fleuves et la tyrannie des grands personnages.

— ALLUS. HIST. **Chemin de Damas** et **Saint Paul sur le chemin de Damas.** V. PAUL, [illegible]

— SYN. **Chemin, route, voie.** *Chemin* est plus général : il peut se dire de tout ce qui conduit d'un endroit à un autre. *Route* se dit des grands chemins ouverts avec art et qui conduisent d'une ville à une autre; dans un sens plus étendu, il fait penser à la direction, au tracé, aux lieux qu'on traverse. *Voie*, formé de latin *via*, ne s'emploie au propre que pour désigner des routes, des rues, des [illegible] mains, ou, en termes d'administration, pour désigner d'une manière générale les lieux où tout le monde peut aller et qui sont soumis aux règlements de la police. On dit encore au propre, en style administratif, *voie ferrée* pour *chemin de fer*. Au figuré, *voie* désigne un moyen particulier pour arriver à une fin particulière. *Route et chemin* désignent la manière ordinaire d'arriver à un but, la ligne de conduite à suivre d'après l'exemple de beaucoup d'autres; mais la route est plus largement tracée, le chemin est moins facile à connaître; de plus, la route fait penser à la direction suivie, le chemin rappelle à l'esprit l'idée des facilités et des obstacles; on montre la route, on aplanit le chemin.

— ENCYCL. Techn. CHEMIN DE FER. 1° *Historique*. L'idée première de la création des chemins de fer est due à un ingénieur anglais, Vivian, qui, en 1802, songea à utiliser les chemins dits « à ornières », c'est-à-dire constitués par des poutres de bois posées bout à bout et dans lesquelles on avait creusé artificiellement des ornières dans lesquelles les roues des voitures faisaient, même par temps de Cornouailles, le transport des charbons. En 1806, Vivian remplaça ces ornières par des barres saillantes en fonte, en donnant au pourtour des roues la forme d'une gorge de poulie. Deux ans après, il remplaça la fonte par le fer, en arrondissant le profil des barres; en même temps, il fit disparaître la gorge des roues et lui substitua un simple bourrelet, dépassant légèrement la circonférence intérieure de ces roues. Jusqu'en 1815, les choses restèrent en l'état; mais, à partir de cette date, les voies ferrées commencèrent à s'étendre dans toutes les directions en Angleterre.

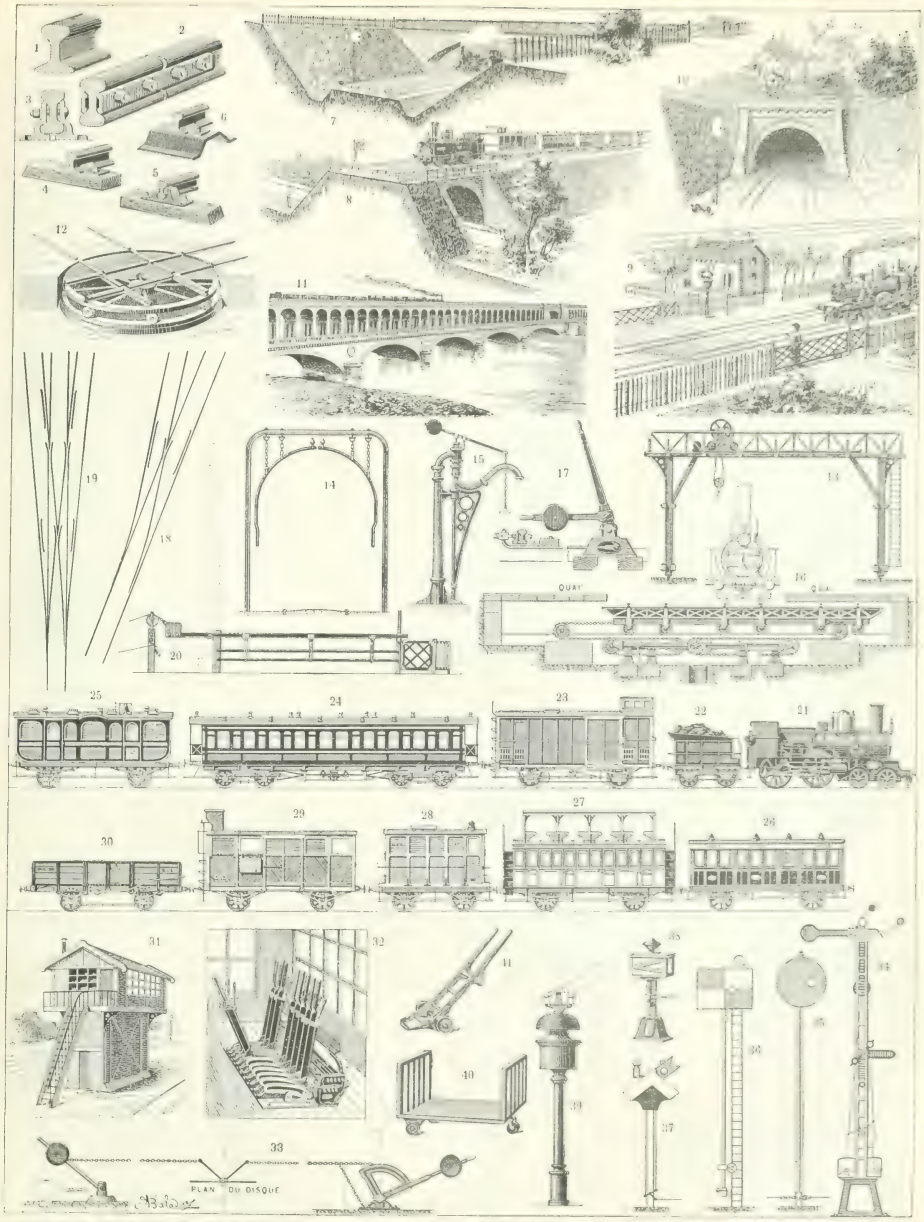

Chemins de fer. 1. Rail à patin. — Vignole. — 2. Rail Barlow à champignon. — 3. Rail à double champignon avec [illegible] 4. Rail à double champignon avec [illegible] 5. Rail à double champignon avec [illegible] 6. Rail à double champignon avec [illegible] 7. Pont du chemin de fer de Versailles (rive droite). — 8. Pont-tunnel à voie unique du chemin de fer de Versailles (rive droite). — 9. Pont-tunnel à voie unique du chemin de fer de Versailles (rive droite). — 10. Tunnel du chemin de fer de Versailles (rive droite). — 11. Viaduc du chemin de fer de Versailles (rive droite). — 12. Plaque tournante à pivot. — 13. Grue à [illegible] — 14. Chariot transbordeur hydraulique. — 15. Levier de manœuvre des aiguilles. — 16. Grue à vapeur. — 17. Grue à [illegible] — 18. Aiguille à [illegible] — 19. Aiguille à [illegible] — 20. Barrière à [illegible] pour passage à niveau. — 21. Locomotive à voyageurs [illegible] — 22. Tender. — 23. Fourgon à bagages. — 24. Voiture de deuxième classe. — 25. Voiture de troisième classe. — 26. Voiture de première classe. — 27. Voiture de deuxième classe à compartiments [illegible] — 28. Wagon [illegible] — 29. Wagon [illegible] — 30. Wagon [illegible] — 31. Poste de signaux. — 32. Levier de manœuvre des aiguilles. — 33. Disque. — 34. Signal à [illegible] — 35. Signal à [illegible] — 36. Signal à [illegible] — 37. Signal à [illegible] — 38. Signal à [illegible] — 39. Signal à [illegible] — 40. Signal à [illegible] — 41. Signal à [illegible] — 42. Signal à [illegible] — 43. Signal à [illegible] — 44. Signal à [illegible] — 45. Signal à [illegible] — 46. Signal à [illegible] — 47. Signal à [illegible] — 48. Signal à [illegible] — 49. Signal à [illegible] — 50. Signal à [illegible] — 51. Signal à [illegible] — 52. Signal à [illegible] — 53. Signal à [illegible] — 54. Signal à [illegible] — 55. Signal à [illegible] — 56. Signal à [illegible] — 57. Signal à [illegible] — 58. Signal à [illegible] — 59. Signal à [illegible] — 60. Signal à [illegible] — 61. Signal à [illegible] — 62. Signal à [illegible] — 63. Signal à [illegible] — 64. Signal à [illegible] — 65. Signal à [illegible] — 66. Signal à [illegible] — 67. Signal à [illegible] — 68. Signal à [illegible] — 69. Signal à [illegible] — 70. Signal à [illegible] — 71. Signal à [illegible] — 72. Signal à [illegible] — 73. Signal à [illegible] — 74. Signal à [illegible] — 75. Signal à [illegible] — 76. Signal à [illegible] — 77. Signal à [illegible] — 78. Signal à [illegible] — 79. Signal à [illegible] — 80. Signal à [illegible] — 81. Signal à [illegible] — 82. Signal à [illegible] — 83. Signal à [illegible] — 84. Signal à [illegible] — 85. Signal à [illegible] — 86. Signal à [illegible] — 87. Signal à [illegible] — 88. Signal à [illegible] — 89. Signal à [illegible] — 90. Signal à [illegible] — 91. Signal à [illegible] — 92. Signal à [illegible] — 93. Signal à [illegible] — 94. Signal à [illegible] — 95. Signal à [illegible] — 96. Signal à [illegible] — 97. Signal à [illegible] — 98. Signal à [illegible] — 99. Signal à [illegible] — 100. Signal à [illegible] — 101. Signal à [illegible] — 102. Signal à [illegible] — 103. Signal à [illegible] — 104. Signal à [illegible] — 105. Signal à [illegible] — 106. Signal à [illegible] — 107. Signal à [illegible] — 108. Signal à [illegible] — 109. Signal à [illegible] — 110. Signal à [illegible] — 111. Signal à [illegible] — 112. Signal à [illegible] — 113. Signal à [illegible] — 114. Signal à [illegible] — 115. Signal à [illegible] — 116. Signal à [illegible] — 117. Signal à [illegible] — 118. Signal à [illegible] — 119. Signal à [illegible] — 120. Signal à [illegible] — 121. Signal à [illegible] — 122. Signal à [illegible] — 123. Signal à [illegible] — 124. Signal à [illegible] — 125. Signal à [illegible] — 126. Signal à [illegible] — 127. Signal à [illegible] — 128. Signal à [illegible] — 129. Signal à [illegible] — 130. Signal à [illegible] — 131. Signal à [illegible] — 132. Signal à [illegible] — 133. Signal à [illegible] — 134. Signal à [illegible] — 135. Signal à [illegible] — 136. Signal à [illegible] — 137. Signal à [illegible] — 138. Signal à [illegible] — 139. Signal à [illegible] — 140. Signal à [illegible] — 141. Signal à [illegible] — 142. Signal à [illegible] — 143. Signal à [illegible] — 144. Signal à [illegible] — 145. Signal à [illegible] — 146. Signal à [illegible] — 147. Signal à [illegible] — 148. Signal à [illegible] — 149. Signal à [illegible] — 150. Signal à [illegible] — 151. Signal à [illegible] — 152. Signal à [illegible] — 153. Signal à [illegible] — 154. Signal à [illegible] — 155. Signal à [illegible] — 156. Signal à [illegible] — 157. Signal à [illegible] — 158. Signal à [illegible] — 159. Signal à [illegible] — 160. Signal à [illegible] — 161. Signal à [illegible] — 162. Signal à [illegible] — 163. Signal à [illegible] — 164. Signal à [illegible] — 165. Signal à [illegible] — 166. Signal à [illegible] — 167. Signal à [illegible] — 168. Signal à [illegible] — 169. Signal à [illegible] — 170. Signal à [illegible] — 171. Signal à [illegible] — 172. Signal à [illegible] — 173. Signal à [illegible] — 174. Signal à [illegible] — 175. Signal à [illegible] — 176. Signal à [illegible] — 177. Signal à [illegible] — 178. Signal à [illegible] — 179. Signal à [illegible] — 180. Signal à [illegible] — 181. Signal à [illegible] — 182. Signal à [illegible] — 183. Signal à [illegible] — 184. Signal à [illegible] — 185. Signal à [illegible] — 186. Signal à [illegible] — 187. Signal à [illegible] — 188. Signal à [illegible] — 189. Signal à [illegible] — 190. Signal à [illegible] — 191. Signal à [illegible] — 192. Signal à [illegible] — 193. Signal à [illegible] — 194. Signal à [illegible] — 195. Signal à [illegible] — 196. Signal à [illegible] — 197. Signal à [illegible] — 198. Signal à [illegible] — 199. Signal à [illegible] — 200. Signal à [illegible] — 201. Signal à [illegible] — 202. Signal à [illegible] — 203. Signal à [illegible] — 204. Signal à [illegible] — 205. Signal à [illegible] — 206. Signal à [illegible] — 207. Signal à [illegible] — 208. Signal à [illegible] — 209. Signal à [illegible] — 210. Signal à [illegible] — 211. Signal à [illegible] — 212. Signal à [illegible] — 213. Signal à [illegible] — 214. Signal à [illegible] — 215. Signal à [illegible] — 216. Signal à [illegible] — 217. Signal à [illegible] — 218. Signal à [illegible] — 219. Signal à [illegible] — 220. Signal à [illegible] — 221. Signal à [illegible] — 222. Signal à [illegible] — 223. Signal à [illegible] — 224. Signal à [illegible] — 225. Signal à [illegible] — 226. Signal à [illegible] — 227. Signal à [illegible] — 228. Signal à [illegible] — 229. Signal à [illegible] — 230. Signal à [illegible] — 231. Signal à [illegible] — 232. Signal à [illegible] — 233. Signal à [illegible] — 234. Signal à [illegible] — 235. Signal à [illegible] — 236. Signal à [illegible] — 237. Signal à [illegible] — 238. Signal à [illegible] — 239. Signal à [illegible] — 240. Signal à [illegible] — 241. Signal à [illegible] — 242. Signal à [illegible] — 243. Signal à [illegible] — 244. Signal à [illegible] — 245. Signal à [illegible] — 246. Signal à [illegible] — 247. Signal à [illegible] — 248. Signal à [illegible] — 249. Signal à [illegible] — 250. Signal à [illegible] — 251. Signal à [illegible] — 252. Signal à [illegible] — 253. Signal à [illegible] — 254. Signal à [illegible] — 255. Signal à [illegible] — 256. Signal à [illegible] — 257. Signal à [illegible] — 258. Signal à [illegible] — 259. Signal à [illegible] — 260. Signal à [illegible] — 261. Signal à [illegible] — 262. Signal à [illegible] — 263. Signal à [illegible] — 264. Signal à [illegible] — 265. Signal à [illegible] — 266. Signal à [illegible] — 267. Signal à [illegible] — 268. Signal à [illegible] — 269. Signal à [illegible] — 270. Signal à [illegible] — 271. Signal à [illegible] — 272. Signal à [illegible] — 273. Signal à [illegible] — 274. Signal à [illegible] — 275. Signal à [illegible] — 276. Signal à [illegible] — 277. Signal à [illegible] — 278. Signal à [illegible] — 279. Signal à [illegible] — 280. Signal à [illegible] — 281. Signal à [illegible] — 282. Signal à [illegible] — 283. Signal à [illegible] — 284. Signal à [illegible] — 285. Signal à [illegible] — 286. Signal à [illegible] — 287. Signal à [illegible] — 288. Signal à [illegible] — 289. Signal à [illegible] — 290. Signal à [illegible] — 291. Signal à [illegible] — 292. Signal à [illegible] — 293. Signal à [illegible] — 294. Signal à [illegible] — 295. Signal à [illegible] — 296. Signal à [illegible] — 297. Signal à [illegible] — 298. Signal à [illegible] — 299. Signal à [illegible] — 300. Signal à [illegible] — 301. Signal à [illegible] — 302. Signal à [illegible] — 303. Signal à [illegible] — 304. Signal à [illegible] — 305. Signal à [illegible] — 306. Signal à [illegible] — 307. Signal à [illegible] — 308. Signal à [illegible] — 309. Signal à [illegible] — 310. Signal à [illegible] — 311. Signal à [illegible] — 312. Signal à [illegible] — 313. Signal à [illegible] — 314. Signal à [illegible] — 315. Signal à [illegible] — 316. Signal à [illegible] — 317. Signal à [illegible] — 318. Signal à [illegible] — 319. Signal à [illegible] — 320. Signal à [illegible] — 321. Signal à [illegible] — 322. Signal à [illegible] — 323. Signal à [illegible] — 324. Signal à [illegible] — 325. Signal à [illegible] — 326. Signal à [illegible] — 327. Signal à [illegible] — 328. Signal à [illegible] — 329. Signal à [illegible] — 330. Signal à [illegible] — 331. Signal à [illegible] — 332. Signal à [illegible] — 333. Signal à [illegible] — 334. Signal à [illegible] — 335. Signal à [illegible] — 336. Signal à [illegible] — 337. Signal à [illegible] — 338. Signal à [illegible] — 339. Signal à [illegible] — 340. Signal à [illegible] — 341. Signal à [illegible] — 342. Signal à [illegible] — 343. Signal à [illegible] — 344. Signal à [illegible] — 345. Signal à [illegible] — 346. Signal à [illegible] — 347. Signal à [illegible] — 348. Signal à [illegible] — 349. Signal à [illegible] — 350. Signal à [illegible] — 351. Signal à [illegible] — 352. Signal à [illegible] — 353. Signal à [illegible] — 354. Signal à [illegible] — 355. Signal à [illegible] — 356. Signal à [illegible] — 357. Signal à [illegible] — 358. Signal à [illegible] — 359. Signal à [illegible] — 360. Signal à [illegible] — 361. Signal à [illegible] — 362. Signal à [illegible] — 363. Signal à [illegible] — 364. Signal à [illegible] — 365. Signal à [illegible] — 366. Signal à [illegible] — 367. Signal à [illegible] — 368. Signal à [illegible] — 369. Signal à [illegible] — 370. Signal à [illegible] — 371. Signal à [illegible] — 372. Signal à [illegible] — 373. Signal à [illegible] — 374. Signal à [illegible] — 375. Signal à [illegible] — 376. Signal à [illegible] — 377. Signal à [illegible] — 378. Signal à [illegible] — 379. Signal à [illegible] — 380. Signal à [illegible] — 381. Signal à [illegible] — 382. Signal à [illegible] — 383. Signal à [illegible] — 384. Signal à [illegible] — 385. Signal à [illegible] — 386. Signal à [illegible] — 387. Signal à [illegible] — 388. Signal à [illegible] — 389. Signal à [illegible] — 390. Signal à [illegible] — 391. Signal à [illegible] — 392. Signal à [illegible] — 393. Signal à [illegible] — 394. Signal à [illegible] — 395. Signal à [illegible] — 396. Signal à [illegible] — 397. Signal à [illegible] — 398. Signal à [illegible] — 399. Signal à [illegible] — 400. Signal à [illegible] — 401. Signal à [illegible] — 402. Signal à [illegible] — 403. Signal à [illegible] — 404. Signal à [illegible] — 405. Signal à [illegible] — 406. Signal à [illegible] — 407. Signal à [illegible] — 408. Signal à [illegible] — 409. Signal à [illegible] — 410. Signal à [illegible] — 411. Signal à [illegible] — 412. Signal à [illegible] — 413. Signal à [illegible] — 414. Signal à [illegible] — 415. Signal à [illegible] — 416. Signal à [illegible] — 417. Signal à [illegible] — 418. Signal à [illegible] — 419. Signal à [illegible] — 420. Signal à [illegible] — 421. Signal à [illegible] — 422. Signal à [illegible] — 423. Signal à [illegible] — 424. Signal à [illegible] — 425. Signal à [illegible] — 426. Signal à [illegible] — 427. Signal à [illegible] — 428. Signal à [illegible] — 429. Signal à [illegible] — 430. Signal à [illegible] — 431. Signal à [illegible] — 432. Signal à [illegible] — 433. Signal à [illegible] — 434. Signal à [illegible] — 435. Signal à [illegible] — 436. Signal à [illegible] — 437. Signal à [illegible] — 438. Signal à [illegible] — 439. Signal à [illegible] — 440. Signal à [illegible] — 441. Signal à [illegible] — 442. Signal à [illegible] — 443. Signal à [illegible] — 444. Signal à [illegible] — 445. Signal à [illegible] — 446. Signal à [illegible] — 447. Signal à [illegible] — 448. Signal à [illegible] — 449. Signal à [illegible] — 450. Signal à [illegible] — 451. Signal à [illegible] — 452. Signal à [illegible] — 453. Signal à [illegible] — 454. Signal à [illegible] — 455. Signal à [illegible] — 456. Signal à [illegible] — 457. Signal à [illegible] — 458. Signal à [illegible] — 459. Signal à [illegible] — 460. Signal à [illegible] — 461. Signal à [illegible] — 462. Signal à [illegible] — 463. Signal à [illegible] — 464. Signal à [illegible] — 465. Signal à [illegible] — 466. Signal à [illegible] — 467. Signal à [illegible] — 468. Signal à [illegible] — 469. Signal à [illegible] — 470. Signal à [illegible] — 471. Signal à [illegible] — 472. Signal à [illegible] — 473. Signal à [illegible] — 474. Signal à [illegible] — 475. Signal à [illegible] — 476. Signal à [illegible] — 477. Signal à [illegible] — 478. Signal à [illegible] — 479. Signal à [illegible] — 480. Signal à [illegible] — 481. Signal à [illegible] — 482. Signal à [illegible] — 483. Signal à [illegible] — 484. Signal à [illegible] — 485. Signal à [illegible] — 486. Signal à [illegible] — 487. Signal à [illegible] — 488. Signal à [illegible] — 489. Signal à [illegible] — 490. Signal à [illegible] — 491. Signal à [illegible] — 492. Signal à [illegible] — 493. Signal à [illegible] — 494. Signal à [illegible] — 495. Signal à [illegible] — 496. Signal à [illegible] — 497. Signal à [illegible] — 498. Signal à [illegible] — 499. Signal à [illegible] — 500. Signal à [illegible] — 501. Signal à [illegible] — 502. Signal à [illegible] — 503. Signal à [illegible] — 504. Signal à [illegible] — 505. Signal à [illegible] — 506. Signal à [illegible] — 507. Signal à [illegible] — 508. Signal à [illegible] — 509. Signal à [illegible] — 510. Signal à [illegible] — 511. Signal à [illegible] — 512. Signal à [illegible] — 513. Signal à [illegible] — 514. Signal à [illegible] — 515. Signal à [illegible] — 516. Signal à [illegible] — 517. Signal à [illegible] — 518. Signal à [illegible] — 519. Signal à [illegible] — 520. Signal à [illegible] — 521. Signal à [illegible] — 522. Signal à [illegible] — 523. Signal à [illegible] — 524. Signal à [illegible] — 525. Signal à [illegible] — 526. Signal à [illegible] — 527. Signal à [illegible] — 528. Signal à [illegible] — 529. Signal à [illegible] — 530. Signal à [illegible] — 531. Signal à [illegible] — 532. Signal à [illegible] — 533. Signal à [illegible] — 534. Signal à [illegible] — 535. Signal à [illegible] — 536. Signal à [illegible] — 537. Signal à [illegible] — 538. Signal à [illegible] — 539. Signal à [illegible] — 540. Signal à [illegible] — 541. Signal à [illegible] — 542. Signal à [illegible] — 543. Signal à [illegible] — 544. Signal à [illegible] — 545. Signal à [illegible] — 546. Signal à [illegible] — 547. Signal à [illegible] — 548. Signal à [illegible] — 549. Signal à [illegible] — 550. Signal à [illegible] — 551. Signal à [illegible] — 552. Signal à [illegible] — 553. Signal à [illegible] — 554. Signal à [illegible] — 555. Signal à [illegible] — 556. Signal à [illegible] — 557. Signal à [illegible] — 558. Signal à [illegible] — 559. Signal à [illegible] — 560. Signal à [illegible] — 561. Signal à [illegible] — 562. Signal à [illegible] — 563. Signal à [illegible] — 564. Signal à [illegible] — 565. Signal à [illegible] — 566. Signal à [illegible] — 567. Signal à [illegible] — 568. Signal à [illegible] — 569. Signal à [illegible] — 570. Signal à [illegible] — 571. Signal à [illegible] — 572. Signal à [illegible] — 573. Signal à [illegible] — 574. Signal à [illegible] — 575. Signal à [illegible] — 576. Signal à [illegible] — 577. Signal à [illegible] — 578. Signal à [illegible] — 579. Signal à [illegible] — 580. Signal à [illegible] — 581. Signal à [illegible] — 582. Signal à [illegible] — 583. Signal à [illegible] — 584. Signal à [illegible] — 585. Signal à [illegible] — 586. Signal à [illegible] — 587. Signal à [illegible] — 588. Signal à [illegible] — 589. Signal à [illegible] — 590. Signal à [illegible] — 591. Signal à [illegible] — 592. Signal à [illegible] — 593. Signal à [illegible] — 594. Signal à [illegible] — 595. Signal à [illegible] — 596. Signal à [illegible] — 597. Signal à [illegible] — 598. Signal à [illegible] — 599. Signal à [illegible] — 600. Signal à [illegible] — 601. Signal à [illegible] — 602. Signal à [illegible] — 603. Signal à [illegible] — 604. Signal à [illegible] — 605. Signal à [illegible] — 606. Signal à [illegible] — 607. Signal à [illegible] — 608. Signal à [illegible] — 609. Signal à [illegible] — 610. Signal à [illegible] — 611. Signal à [illegible] — 612. Signal à [illegible] — 613. Signal à [illegible] — 614. Signal à [illegible] — 615. Signal à [illegible] — 616. Signal à [illegible] — 617. Signal à [illegible] — 618. Signal à [illegible] — 619. Signal à [illegible] — 620. Signal à [illegible] — 621. Signal à [illegible] — 622. Signal à [illegible] — 623. Signal à [illegible] — 624. Signal à [illegible] — 625. Signal à [illegible] — 626. Signal à [illegible] — 627. Signal à [illegible] — 628. Signal à [illegible] — 629. Signal à [illegible] — 630. Signal à [illegible] — 631. Signal à [illegible] — 632. Signal à [illegible] — 633. Signal à [illegible] — 634. Signal à [illegible] — 635. Signal à [illegible] — 636. Signal à [illegible] — 637. Signal à [illegible] — 638. Signal à [illegible] — 639. Signal à [illegible] — 640. Signal à [illegible] — 641. Signal à [illegible] — 642. Signal à [illegible] — 643. Signal à [illegible] — 644. Signal à [illegible] — 645. Signal à [illegible] — 646. Signal à [illegible] — 647. Signal à [illegible] — 648. Signal à [illegible] — 649. Signal à [illegible] — 650. Signal à [illegible] — 651. Signal à [illegible] — 652. Signal à [illegible] — 653. Signal à [illegible] — 654. Signal à [illegible] — 655. Signal à [illegible] — 656. Signal à [illegible] — 657. Signal à [illegible] — 658. Signal à [illegible] — 659. Signal à [illegible] — 660. Signal à [illegible] — 661. Signal à [illegible] — 662. Signal à [illegible] — 663. Signal à [illegible] — 664. Signal à [illegible] — 665. Signal à [illegible] — 666. Signal à [illegible] — 667. Signal à [illegible] — 668. Signal à [illegible] — 669. Signal à [illegible] — 670. Signal à [illegible] — 671. Signal à [illegible] — 672. Signal à [illegible] — 673. Signal à [illegible] — 674. Signal à [illegible] — 675. Signal à [illegible] — 676. Signal à [illegible] — 677. Signal à [illegible] — 678. Signal à [illegible] — 679. Signal à [illegible] — 680. Signal à [illegible] — 681. Signal à [illegible] — 682. Signal à [illegible] — 683. Signal à [illegible] — 684. Signal à [illegible] — 685. Signal à [illegible] — 686. Signal à [illegible] — 687. Signal à [illegible] — 688. Signal à [illegible] — 689. Signal à [illegible] — 690. Signal à [illegible] — 691. Signal à [illegible] — 692. Signal à [illegible] — 693. Signal à [illegible] — 694. Signal à [illegible] — 695. Signal à [illegible] — 696. Signal à [illegible] — 697. Signal à [illegible] — 698. Signal à [illegible] — 699. Signal à [illegible] — 700. Signal à [illegible] — 701. Signal à [illegible] — 702. Signal à [illegible] — 703. Signal à [illegible] — 704. Signal à [illegible] — 705. Signal à [illegible] — 706. Signal à [illegible] — 707. Signal à [illegible] — 708. Signal à [illegible] — 709. Signal à [illegible] — 710. Signal à [illegible] — 711. Signal à [illegible] — 712. Signal à [illegible] — 713. Signal à [illegible] — 714. Signal à [illegible] — 715. Signal à [illegible] — 716. Signal à [illegible] — 717. Signal à [illegible] — 718. Signal à [illegible] — 719. Signal à [illegible] — 720. Signal à [illegible] — 721. Signal à [illegible] — 722. Signal à [illegible] — 723. Signal à [illegible] — 724. Signal à [illegible] — 725. Signal à [illegible] — 726. Signal à [illegible] — 727. Signal à [illegible] — 728. Signal à [illegible] — 729. Signal à [illegible] — 730. Signal à [illegible] — 731. Signal à [illegible] — 732. Signal à [illegible] — 733. Signal à [illegible] — 734. Signal à [illegible] — 735. Signal à [illegible] — 736. Signal à [illegible] — 737. Signal à [illegible] — 738. Signal à [illegible] — 739. Signal à [illegible] — 740. Signal à [illegible] — 741. Signal à [illegible] — 742. Signal à [illegible] — 743. Signal à [illegible] — 744. Signal à [illegible] — 745. Signal à [illegible] — 746. Signal à [illegible] — 747. Signal à [illegible] — 748. Signal à [illegible] — 749. Signal à [illegible] — 750. Signal à [illegible] — 751. Signal à [illegible] — 752. Signal à [illegible] — 753. Signal à [illegible] — 754. Signal à [illegible] — 755. Signal à [illegible] — 756. Signal à [illegible] — 757. Signal à [illegible] — 758. Signal à [illegible] — 759. Signal à [illegible] — 760. Signal à [illegible] — 761. Signal à [illegible] — 762. Signal à [illegible] — 763. Signal à [illegible] — 764. Signal à [illegible] — 765. Signal à [illegible] — 766. Signal à [illegible] — 767. Signal à [illegible] — 768. Signal à [illegible] — 769. Signal à [illegible] — 770. Signal à [illegible] — 771. Signal à [illegible] — 772. Signal à [illegible] — 773. Signal à [illegible] — 774. Signal à [illegible] — 775. Signal à [illegible] — 776. Signal à [illegible] — 777. Signal à [illegible] — 778. Signal à [illegible] — 779. Signal à [illegible] — 780. Signal à [illegible] — 781. Signal à [illegible] — 782. Signal à [illegible] — 783. Signal à [illegible] — 784. Signal à [illegible] — 785. Signal à [illegible] — 786. Signal à [illegible] — 787. Signal à [illegible] — 788. Signal à [illegible] — 789. Signal à [illegible] — 790. Signal à [illegible] — 791. Signal à [illegible] — 792. Signal à [illegible] — 793. Signal à [illegible] — 794. Signal à [illegible] — 795. Signal à [illegible] — 796. Signal à [illegible] — 797. Signal à [illegible] — 798. Signal à [illegible] — 799. Signal à [illegible] — 800. Signal à [illegible] — 801. Signal à [illegible] — 802. Signal à [illegible] — 803. Signal à [illegible] — 804. Signal à [illegible] — 805. Signal à [illegible] — 806. Signal à [illegible] — 807. Signal à [illegible] — 808. Signal à [illegible] — 809. Signal à [illegible] — 810. Signal à [illegible] — 811. Signal à [illegible] — 812. Signal à [illegible] — 813. Signal à [illegible] — 814. Signal à [illegible] — 815. Signal à [illegible] — 816. Signal à [illegible] — 817. Signal à [illegible] — 818. Signal à [illegible] — 819. Signal à [illegible] — 820. Signal à [illegible] — 821. Signal à [illegible] — 822. Signal à [illegible] — 823. Signal à [illegible] — 824. Signal à [illegible] — 825. Signal à [illegible] — 826. Signal à [illegible] — 827. Signal à [illegible] — 828. Signal à [illegible] — 829. Signal à [illegible] — 830. Signal à [illegible] — 831. Signal à [illegible] — 832. Signal à [illegible] — 833. Signal à [illegible] — 834. Signal à [illegible] — 835. Signal à [illegible] — 836. Signal à [illegible] — 837. Signal à [illegible] — 838. Signal à [illegible] — 839. Signal à [illegible] — 840. Signal à [illegible] — 841. Signal à [illegible] — 842. Signal à [illegible] — 843. Signal à [illegible] — 844. Signal à [illegible] — 845. Signal à [illegible] — 846. Signal à [illegible] — 847. Signal à [illegible] — 848. Signal à [illegible] — 849. Signal à [illegible] — 850. Signal à [illegible] — 851. Signal à [illegible] — 852. Signal à [illegible] — 853. Signal à [illegible] — 854. Signal à [illegible] — 855. Signal à [illegible] — 856. Signal à [illegible] — 857. Signal à [illegible] — 858. Signal à [illegible] — 859. Signal à [illegible] — 860. Signal à [illegible] — 861. Signal à [illegible] — 862. Signal à [illegible] — 863. Signal à [illegible] — 864. Signal à [illegible] — 865. Signal à [illegible] — 866. Signal à [illegible] — 867. Signal à [illegible] — 868. Signal à [illegible] — 869. Signal à [illegible] — 870. Signal à [illegible] — 871. Signal à [illegible] — 872. Signal à [illegible] — 873. Signal à [illegible] — 874. Signal à [illegible] — 875. Signal à [illegible] — 876. Signal à [illegible] — 877. Signal à [illegible] — 878. Signal à [illegible] — 879. Signal à [illegible] — 880. Signal à [illegible] — 881. Signal à [illegible] — 882. Signal à [illegible] — 883. Signal à [illegible] — 884. Signal à [illegible] — 885. Signal à [illegible] — 886. Signal à [illegible] — 887. Signal à [illegible] — 888. Signal à [illegible] — 889. Signal à [illegible] — 890. Signal à [illegible] — 891. Signal à [illegible] — 892. Signal à [illegible] — 893. Signal à [illegible] — 894. Signal à [illegible] — 895. Signal à [illegible] — 896. Signal à [illegible] — 897. Signal à [illegible] — 898. Signal à [illegible] — 899. Signal à [illegible] — 900. Signal à [illegible] — 901. Signal à [illegible] — 902. Signal à [illegible] — 903. Signal à [illegible] — 904. Signal à [illegible] — 905. Signal à [illegible] — 906. Signal à [illegible] — 907. Signal à [illegible] — 908. Signal à [illegible] — 909. Signal à [illegible] — 910. Signal à [illegible] — 911. Signal à [illegible] — 912. Signal à [illegible] — 913. Signal à [illegible] — 914. Signal à [illegible] — 915. Signal à [illegible] — 916. Signal à [illegible] — 917. Signal à [illegible] — 918. Signal à [illegible] — 919. Signal à [illegible] — 920. Signal à [illegible] — 921. Signal à [illegible] — 922. Signal à [illegible] — 923. Signal à [illegible] — 924. Signal à [illegible] — 925. Signal à [illegible] — 926. Signal à [illegible] — 927. Signal à [illegible] — 928. Signal à [illegible] — 929. Signal à [illegible] — 930. Signal à [illegible] — 931. Signal à [illegible] — 932. Signal à [illegible] — 933. Signal à [illegible] — 934. Signal à [illegible] — 935. Signal à [illegible] — 936. Signal à [illegible] — 937. Signal à [illegible] — 938. Signal à [illegible] — 939. Signal à [illegible] — 940. Signal à [illegible] — 941. Signal à [illegible] — 942. Signal à [illegible] — 943. Signal à [illegible] — 944. Signal à [illegible] — 945. Signal à [illegible] — 946. Signal à [illegible] — 947. Signal à [illegible] — 948. Signal à [illegible] — 949. Signal à [illegible] — 950. Signal à [illegible] — 951. Signal à [illegible] — 952. Signal à [illegible] — 953. Signal à [illegible] — 954. Signal à [illegible] — 955. Signal à [illegible] — 956. Signal à [illegible] — 957. Signal à [illegible] — 958. Signal à [illegible] — 959. Signal à [illegible] — 960. Signal à [illegible] — 961. Signal à [illegible] — 962. Signal à [illegible] — 963. Signal à [illegible] — 964. Signal à [illegible] — 965. Signal à [illegible] — 966. Signal à [illegible] — 967. Signal à [illegible] — 968. Signal à [illegible] — 969. Signal à [illegible] — 970. Signal à [illegible] — 971. Signal à [illegible] — 972. Signal à [illegible] — 973. Signal à [illegible] — 974. Signal à [illegible] — 975. Signal à [illegible] — 976. Signal à [illegible] — 977. Signal à [illegible] — 978. Signal à [illegible] — 979. Signal à [illegible] — 980. Signal à [illegible] — 981. Signal à [illegible] — 982. Signal à [illegible] — 983. Signal à [illegible] — 984. Signal à [illegible] — 985. Signal à [illegible] — 986. Signal à [illegible] — 987. Signal à [illegible] — 988. Signal à [illegible] — 989. Signal à [illegible] — 990. Signal à [illegible] — 991. Signal à [illegible] — 992. Signal à [illegible] — 993. Signal à [illegible] — 994. Signal à [illegible] — 995. Signal à [illegible] — 996. Signal à [illegible] — 997. Signal à [illegible] — 998. Signal à [illegible] — 999. Signal à [illegible] — 1000. Signal à [illegible]

En France, sous l'active influence d'un éminent ingénieur, Marc Séguin, l'inventeur des foyers tubulaires des locomotives, le chemin de fer fit une première apparition entre Lyon et Saint-Étienne. La Belgique et les États-Unis suivirent l'exemple donné par les Anglais qui, successivement, construisaient les lignes de Manchester à Liverpool, et de Londres à Birmingham. En France, ce ne fut qu'en 1833 que l'on établit une ligne importante, de Beaucaire à Alais; l'année suivante, l'ingénieur Flachat construisait le chemin de fer de Paris à Saint-Germain. En 1837, s'ouvrirent à peu près simultanément les lignes de Paris à Versailles, rive droite et rive gauche. Un an après, on inaugurait la voie ferrée de Cette à Montauban. Peu à peu des compagnies d'intérêt local ouvrirent des troncons de chemins de fer; et ces sociétés ne tardèrent pas à fusionner, donnant aussi [illegible]

2° *Construction.* Afin d'obtenir une concession, la compagnie demanderait une loi pour un *avant-projet*, indiquant le tracé de la future voie et permettant d'apprécier approximativement les dépenses qu'elle nécessitera. Quand la concession est accordée, la compagnie exécu[illegible] [illegible] hériatages traversés.

Toutes choses étant ainsi réglées, il s'agit d'établir la plate-forme de la voie en exécutant l'ensemble des terrassements nécessaires et la construction des travaux d'art : ponts, viaducs, tunnels, etc., et aussi à l'installa[illegible]

Sur cette plate-forme on pose une couche de ballast de 0m,50 d'épaisseur, que des talus de 1 pour 1 terminent latéralement. Dans ce ballast se placent les traverses sur lesquelles reposent les rails. Quel que soit le type de rail employé, l'écartement entre les bords de rails est, en France, de 1m,445 de bord à bord intérieur. Des plaques de fer [illegible] solidaires l'un de l'autre deux rails placés bout à bout.

Parfois, généralement le plan des voies est horizontal, ou, en est plus ainsi sur les courbes; il est [illegible] nécessaire, pour éviter l'effet de la force centrifuge [illegible] faire-tir de la voie, de donner un [illegible] la tangente, de donner un certain [illegible] à cette voie.

Outre la voie proprement dite, il existe [illegible] les lignes de voies

bâtis et clos de murs. Les ressources affectées aux chemins vicinaux se composent : 1° sommes prélevées sur les revenus ordinaires des communes ; 2° centimes spéciaux ordinaires et extraordinaires, des prestations en nature, des emprunts, subventions des départements, de l'Etat, des souscriptions de particuliers ; 3° ressources spéciales, convertibles en abonnement, tant pour les prestations en nature, les corvées, les journées et bêtes de somme, les voitures, charrues, chevaux, bestiaux, etc., que pour les prestations en argent, par les propriétaires riverains, les usagers, les ouvriers, les entrepreneurs des travaux, les voitures, les chevaux, etc. Les travaux sont effectués par les contribuables, prestataires, entrepreneurs, sous la surveillance des agents voyers, sous l'autorité des maires pour les chemins ordinaires, et des préfets pour les autres. La conservation et la police des chemins sont réglementées par l'instruction du 6 décembre 1870 et les règlements généraux des préfets.

— Chemins ruraux. Les chemins ruraux peuvent faire l'objet, de la part de la commission départementale, d'une déclaration de reconnaissance qui entraîne l'imprescriptibilité, la possibilité de créer en vue de leur entretien, qui devient obligatoire pour les communes, des ressources spéciales (centimes additionnels, prestations), et enfin la création de syndicats de propriétaires intéressés. La plupart des dispositions relatives aux chemins vicinaux ordinaires s'appliquent aux chemins ruraux. (V., pour les exceptions, la loi de 1881.)

Chemin de la perfection, traité ascétique de sainte Thérèse, écrit de 1563 à 1567, après la fondation du Saint-Joseph d'Avila. Ses pages plus tard lues par sainte fit subir à son livre d'importantes modifications. Les deux manuscrits de cet ouvrage sont conservés, l'un à la bibliothèque de l'Escurial, et l'autre au monastère des carmélites de Valladolid. Le *Chemin de la perfection*, peut être considéré, avec le *Château intérieur*, comme formant la troisième partie de la *Vie* de sainte Thérèse écrite par elle-même. — Le *Chemin de la perfection* a été trop rapidement traduit en français. La plus récente traduction est celle du Père Marcel Bouix, de la compagnie de Jésus, dans ses *Œuvres de sainte Thérèse traduites d'après manuscrits et imprimés*. Paris, 1857-1860.

Chemin, ch.-l. de canton du Jura, arr. et à 18 kil. de Dôle. 405 hab. Fruitières. Aux environs, château de Beaumont, construit en 1770. — Le canton a 11 communes et 5 327 hab.

Cheminais de Montaigu (Timoléon), jésuite, prédicateur, né à Paris en 1652, mort en Espagne en 1705, publié par le P. Bretonneau, de Tours, brillent surtout par une onction touchante, qui a fait comparer ce sermonnaire à Racine.

Chemin-dupontès (Jean-Baptiste), né en 1761, un des principaux fondateurs de la théophilanthropie. Il a publié un grand nombre d'écrits, qui, pour la plupart, forment un cours d'études élémentaires.

Chemineau (*no* — rad. *chemin*) n. m. Nom donné, dans les ateliers de construction, aux ouvriers terrassiers qui vont d'un chantier à l'autre et aux ouvriers travaillant aux déblais et remblais de chemins de fer. Le Chemineau errant qui exerce sa profession dans les campagnes : *Les chemineaux sont la plaie de propriétaire rural*. Fr. Sarcey. (Syn. et aussi chemin.)

Chemineau (le), pièce en cinq actes, en vers, de J. Richepin (Odéon, 1897). — Le chemineau du poète n'est point un vagabond dangereux, mais un gars robuste qui travaille tantôt ici, tantôt là, épris avant tout d'indépendance et de grand air. Homme de la nature, il sait des secrets concernant les récoltes et les bêtes. Poète, il dit des choses charmantes ; il sait où fait de belles branches. Aussi Toinette, à la ferme de maître Pierre, ne peut le voir et l'entendre sans l'aimer et accueillir à sa passion. Cet épisode amoureux n'arrête pas le chemineau qui s'en va ; mais il revient vingt ans après. Un intervalle de mauvaises aventures, où qu'il a pas empêché Françoise, un brave garçon, amoureux de Toinette avant la fête, de l'épouser après. Toinet, l'enfant du chemineau, a une Aline, fille de maître Pierre. Mais ce riche fermier ne veut point prendre d'un pauvre diable qui, par surcroît, est bâtard. Par contre, il a grand besoin du chemineau, dont il apprécie fort l'ardeur au travail, l'habileté, la science mystérieuse. Désirant le bonheur de son fils, et trop malin pour ne pas abuser de la situation, le chemineau fait peur à maître Pierre et obtient ainsi Aline pour Toinet, qui, personne n'ayant plus besoin de lui, malgré les sollicitations dont on le presse, malgré Toinette devenue veuve, il reprend son chemin éternel, un refrain aux lèvres.

Le poète, comme on voit, a écrit plutôt une sorte d'épopée rustique qu'une pièce ; mais, avec un art merveilleux, il relève les moindres détails par l'éclat de son vers sonore, [illegible] et souple, [illegible] sans [illegible] faut oublier les [illegible] et [illegible] le charme.

Chemineau (*no* — rad. *chemin*). — Le Pianist Suédois clemanine portative en [illegible] allemand [illegible] cuite.

— Rem. dom. Dans [illegible] la France, on donne [illegible] nom au [illegible] spécial à [illegible] dans certaines [illegible] c'est une sorte de [illegible].

Chemineau (Jean), général français, né en 1771, mort en 1852. Il fit les principales campagnes de la République et de l'Empire, et se distingua surtout à la retraite de Vilna, au siège de Dantzick et lors de la retraite qui suivit la malheureuse affaire des Arapiles (1812), où, général de brigade, il sauva par son intrépidité les restes de l'armée française. Chemineau se signala également à la prise de Fuchsberg et à la bataille de Wurtzchen (1813), et à Lutzen, où il perdit une jambe. Nommé bientôt après général de division, il reçut le commandement de Strasbourg. Chemineau était baron de l'Empire.

Cheminée (*no* — dérivé de *cheminer*). — Tuyau dans lequel on allume du feu pour avoir [illegible] de la maçonnerie qui enclose ce tuyau, [illegible] mieux dans la maçonnerie pour [illegible] du [illegible] à conduire la fumée au dehors. Cheminée *de cuisine*, *de salle à manger*, *de chambre*. Pièce [illegible] qui fait saillie dans la chambre : Cheminée *de marbre*, *pierre*, *marqueterie*, *bronze*, *porcelaine*, *bois*, *fer*, *cuivre*, *bronze*, *cristal

que [illegible] vastes pour constituer un véritable réduit avec bancs latéraux, suivant [illegible] Toujours plupart des habitations, une seule pièce était garnie d'une cheminée; cependant, au moyen âge même, il en existait souvent plusieurs dont les conduits se rehaient d'étage en étage dans un même tuyau débouchant successivement du toit. Les cheminées de la Renaissance sont souvent d'une merveilleuse décoration, comme celles du château d'Ecouen que l'on peut voir au Louvre. Au XVIIe siècle, les formes changent, les hottes disparaissent, et le type moderne à tablette fait déjà son apparition. Depuis longtemps on avait garni le fond du foyer avec un contre-cœur en fonte.

Les terminaisons extérieures des corps affectaient la forme de clochers avec leurs tuyaux et leurs mitres, dont les ensembles se combinaient avec les architectures des [illegible] les couronnements des bâtiments en voulant dissimuler les tuyaux, les tuiles ajustées et les poteries, qu'on se décidera enfin à laisser paraître comme on le fait aujourd'hui.

On appelait, au moyen âge, « coiffure en cheminée » ou « mitre » une haute coiffure de femme qui rappelait la forme des cheminées ou tourelles dressées sur les toits.

CHEMINEL (*nel*) n. m. Variété de poire que son âpreté rend impropre à la consommation et dont on fait du poiré.

CHEMINEMENT (*man*) n. m. Action de cheminer. ‖ Nom donné, en tactique, au parcours suivi par une troupe qui, sur un champ de bataille, se dirige vers une position qu'elle doit attaquer, ou s'efforçant de se soustraire aux coups et aux vues de l'ennemi. ‖ Nom donné, en topographie, à une méthode particulière d'exécution des levées de terrain.

— n. m. pl. Nom donné à l'ensemble des travaux de sape, appelés aussi *approches*, exécutés par l'assiégeant pour se rapprocher peu à peu des ouvrages de la place assiégée, en restant constamment *défilé* de ces ouvrages, et soustrait à l'abri des vues et des coups de leurs défenseurs.

CHEMINER v. n. Faire du chemin; marcher : *Les chamoiseurs d'Arabie* [illegible] *Bull.* Progresser, s'approcher du but, suivre une route : *Les [illegible] cheminent [illegible] Fénelon.* — Fig. [illegible] Sapper [illegible] les fortifications occupées par l'ennemi.

CHEMINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui chemine, qui fait beaucoup de chemin.

CHEMINON, comm. de la Marne, arr. et à 27 kilom. de Vitry-le-Français, sur la Bruxenelle naissante, non loin de la forêt des Trois-Fontaines; 1.016 hab. Belle église gothique.

CHEMIQUER (*ké*) v. Appliquer la pâte phosphorée qui doit recouvrir l'extrémité soufrée des allumettes chimiques.

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, comm. de la Sarthe, arr. et à 17 kilom. du Mans, sur le Renom, affluent de la Sarthe; 1.123 hab. Fabrique de chaux. Source saline d'Athenay. Ruines du château de Belle-Ville.

CHEMISE [illegible] Vêtement le plus souvent de linge, qu'on porte sur la chair, et qui couvre le corps depuis le cou jusque vers les genoux : [illegible] *chemise*, Partie de la chemise qui couvre le devant de la poitrine, ou Pièce de linge détachée que l'on place sur la poitrine pour figurer le devant d'une chemise. ‖ *Corps d'une chemise*, Toute la chemise, moins les manches et le col.

— Par anal. Enveloppe extérieure d'un objet qui couvre [illegible] *d'une* CHEMISE *qui atteint le rayonnement.* ‖ Papier fort ou Cartonnage, Enveloppe dans laquelle on classe des papiers.

— Poétiq. *Chemise d'Hercule*, Syn. peu usité de TUNIQUE [illegible]

— Loc. *En chemise, ou en chemise*, Sans autre vêtement que la chemise; sans vêtement par-dessus la chemise. ‖ *Mettre quelqu'un en chemise*, Le ruiner, le dépouiller de tout. ‖ *Navoir pas de chemise*, Être dans le plus entier dénuement. ‖ *Jouer, Vendre, Engager, Manger, Donner jusqu'à la chemise*, [illegible] ‖ *Percer jusqu'à la chemise*, Traverser la chemise, arriver jusqu'à la peau, pénétrer vivement : *Ils sont dans la même chemise* ou, plus trivial, *C'est le cul et la chemise*. Se dit de deux personnes inséparables. ‖ *Changer de personnes, de choses comme de chemise; Quitter quelqu'un, quelque chose comme une chemise*, Le changer, le renoncer fréquemment, y renoncer sans la moindre peine. ‖ *Penser à quelqu'un, à quelque chose comme à sa première chemise; S'en occuper comme de sa première chemise*, [illegible] *Compter ses chemises*, Avoir le mal de mer. ‖ *Coucher, Mettre quelqu'un, quelque chose dans sa chemise, entre sa peau et sa chemise*, Faire tout pour le cacher et le mettre en sûreté. ‖ *Il est dans sa chemise*, Réponse ironique que l'on fait lorsqu'on ne veut pas dire où est une personne. (On ajoute quelquefois : *Et la tête dépasse.*)

— Agric. Couverture de paille d'une meule de blé, pour la préserver des intempéries. ‖ Bottillons de paille dont on recouvre pendant l'hiver les ruches d'abeilles, pour les soustraire aux rigueurs de la température

— Archéol. *Chemise de mailles*. A la fin du moyen âge et au XVIe siècle, Haubert descendant à mi-cuisses, muni de manches et parfois d'un col, que l'on portait sous ses armes ou tout simplement sous ses vêtements. (Elle était bonne contre toutes les armes de main et capable d'amortir le choc d'une balle reçue à longue distance.) ‖ *Chemise de livre*, Enveloppe mobile, de drap d'or de soie, etc., en forme de sac parfois terminée par une sorte de queue, ou Couverture mobile en cuir gaufré, doré, etc., qui servait à protéger les belles reliures ou à recouvrir les livres.

Ire. Linge volé, les voleurs prétendant à tort que [illegible]

Art. milit. *Pierre de terre ou chemise* ou *en robe de chambre*). Pommes de terre cuites sans être pelées.

— Arquebu. Canon de fusil. ‖ Chemise de feu. Artifice incendiaire en usage autrefois et destiné à être accroché à un navire pour y mettre le feu. (Il se composait de soufre, salpêtre, poix grasse, résine, poudre, essence de térébenthine, pétrole, étoupe, alcool, et pesait au total de 28 à 30 kilogrammes.)

— Bot. Dans quelques vieux ouvrages, Portion des enveloppes florales qui recouvre le fruit à sa maturité.

— Vulgar. *Laisser une chemise ou à la chemise*, Lettres où les pleins tiennent la place des déliés, et les déliés celle des pleins.

— Constr. Crépi, revêtement quelconque. ‖ Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie. ‖ Muraille de briques autour d'un calorifère.

— Dr. anc. *Chemise ardente*, Chemise enduite de soufre, etc., dont on couvrait ceux qui étaient condamnés au bûcher. ‖ *Chemise d'ivrogne*, Tonneau défoncé par un bout et percé de trous, pour introduire la tête et les mains de l'ivrogne condamné, que l'on promenait ensuite par les rues, en Angleterre, au XVIIe siècle.

— Fauconn. Duvet de l'oiseau.

— Fortif. Ouvrage de maçonnerie peu résistant, dont on revêt un rempart ou un bastion. V. ENCEINTE, et PLACE.

— Liturg. *Chemises de Chartres*. Petites médailles avec deux ailerons en forme de manches de chemise, que les pèlerins rapportaient de Notre-Dame de Chartres. ‖ *Frères de la chemise*, Nom populaire des chanoines réguliers de Latran.

Chemises de Chartres.

— Hortic. Couverture de fumier qu'on met sur les couches de champignons, pour les garantir.

— Jeux. A l'hombre, *Prendre une chemise blanche*, Écarter ses neuf cartes pour ne pas jouer d'atouts.

— Mar. Toiles, nattes dont est garnie la coque d'un navire chargé en grenier. ‖ *Faire la chemise d'une voile*, Faire une certaine partie de la toile, près de la ralingue d'envergure, dans laquelle on ramasse toute la voile. (La partie de la voile réservée à cet usage est composée de deux doubles pour s'user moins rapidement.) ‖ *Chemise d'arbre*, Conduit en bronze dans lequel tourne l'arbre de couche au portage soit de l'étambot, soit d'un coussinet.

— Mécan. Revêtement métallique, recouvrant intérieurement ou extérieurement un organe de machine à protéger. ‖ *Chemise de vapeur*, Couche de vapeur interposée [illegible] *de vapeur*, Tube [illegible] condensations. ‖ *Chemise de pompe*, Double enveloppe en bronze s'adaptant à frottement dur autour d'un corps de pompe en fonte pour empêcher les oxydations.

— Pomp. funèb. Nom sous lequel on désigne une petite gravure ou une petite estampe ne portant aucune inscription.

— Sculpt. Couche de potée qui forme la chape d'un moule.

— Techn. Rubans de fer roulés autour d'un cylindre pour en former un canon d'arme à feu. ‖ Moule dans lequel on coulait autrefois du fer à feu en bronze. ‖ Calotte dont le verrier recouvre la couronne du four de fusion. ‖ Partie inférieure du haut fourneau dans lequel on fait fondre le minerai. ‖ Sorte de couche blanchâtre qui recouvre les pierres fines. ‖ *Demi-chemise*, Vêtement de toile à une seule manche, dont les verriers se servent fréquemment pendant leur travail. ‖ Morceau de toile servant d'enveloppe immédiate à une balle de soie. ‖ Morceau de papier qu'on place sur le sucre pour à envelopper un objet ou une marchandise quelconque.

— Fig. ‖ La chemise est plus proche que le pourpoint; *La chair est plus proche que la chemise*, Nos intérêts propres nous touchent de plus près que les intérêts d'autrui. ‖ Un verre de vin est la chemise d'un capucin. Quand on est, comme les capucins, dans l'impossibilité de changer de chemise, et qu'on a besoin de nettoyer, il faut boire un verre de vin. ‖ **Entre la chair et la chemise, il faut cacher le bien qu'on fait,** Il faut faire le bien sans le montrer.

— ENCYCL. Hist. La *chemise* proprement dite n'apparaît que vers le VIe siècle de notre ère. Elle a donc été inconnue de l'antiquité. Cependant, on peut, à la rigueur, donner le nom de *chemises* aux vêtements de dessous des Grecs (*endromata*), qui se portaient directement sur la peau. Les endymata par excellence étaient les nombreuses variétés du *chiton*, sorte de tunique légère. Aux endymata des Grecs correspondent les diverses *tuniques* des Romains.

Pour la chemise proprement dite, sa coupe et son appliquer diffèrent suivant les époques; mais les chemises des Romains furent toujours plus longues et souvent plus fines que celles des hommes, et à longs plis, avec agréments brodés en fils de couleur ou d'or, aux manches et à l'encolure plus ou moins évasées. Fendue tantôt sur les côtés, comme aujourd'hui les portent les hommes, tantôt devant et derrière comme le fut jusque au XVIe siècle, la chemise n'était pas toujours ouverte sur la poitrine, cette dernière disposition est restée. Au moyen âge, elle fut plus courte, plus longue et parallèle, la faisant ressembler au bliaud; mais plus tard, au XVIe siècle notamment, elle affecte une disposition [illegible] en cloche, [illegible] devient plus vaste. [illegible] ses rapportés. Cette disposition se retrouve aujourd'hui dans les tuniques de soie ou de coton portées par les hommes dans le Béloutchistan et la Perse, etc. Les chemises de soie commencèrent à être d'un usage courant au XVIe siècle; au XVIe, les gens de haute condition n'en portaient guère d'autres dans le costume d'apparat, et les broderies en surchargeaient les parties que les échancrures du corsage ou les taillades des manches laissaient apparaître. Une des formes archaïques les plus pures de la chemise du XVIe siècle est celle que portent encore aujourd'hui les paysannes en Italie et aussi dans les pays slaves. Les chemises de nuit datent de la fin du moyen âge; l'usage de coucher nu tombait alors en désuétude, et on se mit, au XIVe siècle, à porter des chemises de lit; leur longueur était sans doute plus grande, mais leur tissu était aussi riche et orné que dans les chemises de jour.

— Artill. *Chemise de projectile*. On a d'abord adapté aux projectiles en fonte de l'artillerie des chemises ou enveloppes plus ou moins complètes, en métal relativement mou : plomb ou plomb dur (alliage de plomb et d'antimoine). Cette combinaison, imaginée au début pour permettre le *forcement* par *moulage dans les rayures*, à dû être abandonnée quand les vitesses initiales, d'abord faibles, se sont accrues au point d'amener l'arrachement de la chemise ou l'emplombage des rayures.

Inversement, on a eu l'idée d'envelopper les balles de fusil, qui sont en plomb, d'une *chemise* en métal plus dur (maillechort, acier, nickel), précisément pour éviter l'emplombage des canons de fusil et l'arrachement des balles par les rayures, quand les vitesses initiales sont devenues assez grandes. On a dû alors munir les balles ainsi *enchemisées* d'une *ceinture conductrice* en cuivre rouge. Ainsi, l'application d'une chemise aux projectiles de l'artillerie et de l'infanterie a été faite successivement et dans des buts diamétralement opposés.

Chemises rouges (les). On désigne sous ce nom les volontaires de Garibaldi et tous ceux qui prirent part, sous son inspiration, à diverses expéditions en Italie, en Sicile, en Crète, et en France, pendant la guerre de 1870-1871.

CHEMISER (*zé*) v. a. ‖ *Chemiser un tuyau*, Le garnir d'un enduit propre à le préserver. ‖ *Chemiser une pièce d'étoffe*, Revêtir d'une mince feuille d'or ou d'argent une pièce d'un autre métal.

CHEMISERIE (*ze-ri*) n. f. Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chemises. ‖ Commerce, confection de chemises.

CHEMISETTE (*zè-tt*) n. f. Petite chemise. ‖ Vêtement de linge sans manches, qui couvre les épaules et pend jusqu'à la ceinture. ‖ Corsage de femme, que les femmes portent sous leur robe ouverte ou décolletée, et qui figure une chemise. ‖ Devant de chemise, pièce de linge que l'on place devant la poitrine, sur la chemise.

CHEMISIER (*zi-é*), **ERE** n. Personne qui vend ou confectionne des chemises.

CHEMMIS, ville de la haute Égypte, ch.-l. du nome appelé Panopolite par les Grecs; le nom égyptien en était Apou et *Khenté-Minou*. Son grand temple, dont on voit les ruines insignifiantes auprès de la ville moderne, était consacré au dieu ichthyphalle Min. Chemmis était célèbre dès l'antiquité par ses manufactures d'étoffes, et les tombes, découvertes en 1884 dans sa nécropole, ont rendu d'admirables spécimens de ses tissus, fabriqués du IIIe au XVe siècle après J.-C. Elle fut, à ses débuts, une des premières grandes villes où le paganisme se maintint, et le christianisme n'y triompha définitivement qu'au début du VIe siècle. Elle devint alors le siège d'un évêché.

CHEMMIS, CHEMBIS, d'après Hécatée de Milet, nom d'un étang sacré sur lequel flottait une petite île : l'étang et l'île dépendaient du temple de Horus, à Bouto. Là, la déesse Isis s'était cachée dans l'île pour mettre au monde et pour nourrir Horus, à l'abri des persécutions de Set; les Grecs identifièrent Isis-Bouto avec Latone elle-même, Horus avec Phœbus-Apollon. Le nom égyptien était Khabit-Khabiout.

CHEMMIS, ville du Delta, située dans les Bucolies, au bord d'un bras du Nil, et repaire de brigands à l'époque romaine. Le site en est inconnu; on pas la confondre avec l'une des deux Chemmis précédentes.

CHEMMIS-KHEM, dieu égyptien. V. MINOU.

CHEMNITZ, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), dans une large vallée arrosée par la rivière du même nom, au pied de l'Erzgebirge; 161.000 hab. Fabrication de machines, d'instruments d'appareils; bonneterie, filage et tissage. École polytechnique et école de commerce. Hôpitaux. (Le district du même nom a 187.800 hab.) — A 4 kil. de Chemnitz se trouve ALT-**CHEMNITZ**; [illegible]

Armes de Chemnitz

CHEMNITZ (Martin) ou **CHEMNITZIUS**, théologien protestant, né à Treuenbriessen (Brandebourg) en 1522, mort à Brunswick en 1586. Disciple de Mélanchthon, il se fit estimer par son caractère et ses lumières, et fut souvent employé dans les affaires de l'Église et de l'État. On a de lui : *Theologiæ jesuitorum præcipua capita* (1562); *Examen concilii Tridentini* (1565). On lui doit également un livre posthume : *Harmonia evangelica* (1600), qui jouit encore d'un grand crédit en Allemagne. — Son petit-fils, PHILIPPE-BOGISLAW **de Chemnitz**, né à Stettin en 1605, mort en 1678, fut officier au service de la Suède pendant la guerre de Trente ans, puis attaché à la reine Christine en qualité d'historiographe. Il est surtout célèbre par son livre qui parut en 1640 : *Hippolytus a Lapide*, avec ce sous-titre *De ratione status in imperio nostro romano* ou *Des intérêts des princes d'Allemagne* (Freistadt, 1647). C'est sur la seconde édition que furent faites les deux traductions françaises publiées, l'une en 1712, et l'autre en 1763.

CHEMNITZER (Ivan-Ivanowitch), diplomate russe, né à Saint-Pétersbourg en 1745, mort en 1784. Il servit dans l'armée, dans le corps des élèves mineurs, et mourut consul à Smyrne. Précurseur de Krylof, il a le premier donné à la fable russe un caractère national et original. Il a beaucoup de naïveté et de bonhomie, un style vif et facile. Ses fables, publiées sans nom d'auteur en 1778 et 1784, ont été traduites en français par Masclet (Moscou, 1830).

CHEMNITZIE (*mni-tzi*) n. f. Bot. Section de genre caulerpe. Syn. de ABNEFELDTIE.

CHÉMOSIS (*ké, zis* — du gr. *khémôsis*; de *khémé*, trou) n. m. Gonflement de la conjonctive qui forme un bourrelet rouge autour de la cornée transparente.

— ENCYCL. Le *chémosis* proprement dit consiste en un [illegible] tissu lamineux de la conjonctive et a pour cause

une inflammation quelquefois très-légère qu'après le tourbillon est formé par un épanchement sanguin, il prend le nom de *chémosis hématique* (*chemosis ophthalmia hematoma*), qui résulte ordinairement d'une violence. Le chémosis œdémateux cède au traitement de l'ophthalmie. Le chémosis hématique se dissipe spontanément.

CHÉMOULPO ou **CHEMULPHO** ou **TCHÉMOULPO**, port du royaume de Corée, situé sur la baie Jodoc, à l'extrémité du Han Kang. Ouvert depuis 1882, on peut, malgré les difficultés de l'ancrage, y acquérir une certaine importance commerciale. Il est relié par une ligne de navigation japonaise à Hiou Tsin et à Nagasaki; un chemin de fer a été concédé, en 1896, de Chemoulpo à Séoul, capitale de la Corée, 42 kilom.). Les commerces locaux, pour ses ivoires, les poissons frais ou secs, les bœufs, les monnaies. Importantes colonies chinoise et japonaise.

CHEMS-ED-DIN-KURT, fondateur de la dynastie des princes kurt, mort vers l'an 1277 de l'ère chrétienne. Il succéda, en 1245, à son aïeul, qui était gouverneur du Khorassan, et, après la mort de Gengis-Khan, il se déclara indépendant. Il ne tarda pas à être attaqué par les Mongols, mais il parvint à résister à Houlagou-Khan; il fut vaincu sous le règne d'Abaga, et il mourut prisonnier à Tauris. Sa mort n'entraîna pas immédiatement la chute de la dynastie qu'il avait fondée, car sept princes régnèrent après lui dans le Khorassan. Le dernier fut renversé en 1388, par Tamerlan.

CHEMSSE, CHEMSSITE et **SCHEMSSITE** n. m. Oeufs de derviches et de religieux fondé, au commencement du XVIe siècle, par un dervi nommé Chemsed-Din Sivasi, originaire de Sébaste et mort à Mo'line.

CHEMTOU, bourg de la Tunisie septentrionale, près de la Medjerda. Exploitation de marbres, qui a servi dans les temps des empereurs romains. Ruines de l'ancienne Simitthu.

CHEMULPHO, localité de la Corée. V. Chémoulpo.

CHEN *chên* n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anserides, renfermant des oies à bec mince vers l'extrémité, à tarses hauts.

— Encycl. Les *chens* ou oies des neiges habitent le nord extrême de l'hémisphère boréal. On en connaît trois espèces, la plus commune est la tarone hyperboréal, *chen hyperboreus*, qui descend jusqu'en Californie.

Chen

CHEN orthographié aussi *Chin* et *Sen*. Esprit, nom collectif de tous les dieux secondaires de la Chine, qui ne sont que les esprits divinisés de morts éminents, auxquels on attribue des fonctions posthumes, analogues à celles qu'ils avaient remplies de leur vivant. Les chargés de dieux des provinces, des villes, des villages sont habituellement réservés à d'anciens ministres, généraux et administrateurs. Le dieu est responsable du bon ordre de son gouvernement, et, en cas de négligence avérée, il peut être destitué. Les promotions et les révocations se font, au 1er de l'an, par décret impérial. Les Chens jouissent probablement du privilège de l'immortalité. Ils sont répartis en trois classes : esprits célestes, esprits de l'air, esprits terrestres. La plupart ont leur résidence dans les astres : les esprits terrestres habitent les montagnes, les rivières, les arbres, etc. Ils sont en général bienveillants pour les hommes. Les plus illustres sont honorés dans des temples : ceux de moindre importance ont des chapelles, de caractère funéraire; les dieux de médiocres reçoit seulement un culte collectif; les simples esprits des morts se contentent du culte familial.

CHÊNACTIDE ou **CHÊNACTIDE** n. f. Genre de composées-hélianthées, comprenant des herbes blanchâtres, nombreuses en Zélande, de l'Amérique boréale et occidentale.

CHÊNAIE (*nê*) n. f. Sylvic. Terrain planté de chênes.

CHENAL du lat. *canalis* n. m. Navig. Passage resserré naturel ou artificiel, entre des terres ou des bancs, dans les sous-marins, donnant accès aux navires. *Chenaux de sortie, chenal du port*. Partie du fleuve où les fonds sont le plus considérables. Quand le chenal est tortueux, il est nécessaire de le baliser. *Venir au bord d'un chenal*, Naviguer de côté. Il existe certains chenaux où le pilotage est obligatoire.) Partie navigable d'une rivière ou d'un fleuve que des balises indiquent.

— Techn. Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin. Il, d'une forge, d'une usine. Conduit ménagé le long d'un toit pour l'écoulement des eaux de pluie. (On dit plus ordinairement CHÉNEAU.) [Pl. *Des* CHENAUX.]

CHENALER v. n. Naviger en suivant les sinuosités d'un chenal.

CHÉNALOPEX *pèkes* n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, renfermant les oies à tête calée, à cou mince, à forte tête, à bec court, dent — cylindrique, — grandes ailes et pieds hauts.

— Encycl. Les *chénalopex* ou oies renards habitent l'Afrique et les Indes. Le *chénalopex aegyptiacus* [illegible] Egypte et de l'Afrique. [illegible] dans toute l'Afrique septentrionale, [illegible] Indes. Le [illegible] apparaît parfois dans l'Europe centrale. [illegible] est de l'Afrique orientale et de l'Inde.

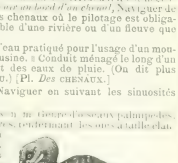

Chénalopex

CHÉNANTHE n. m. Genre d'orchidacées-vandées-épidendres, comprenant une seule espèce, qui croît au Brésil.

CHÉNAPAN de l'allem. *Chenapan*, [illegible] n. m. Vaurien, mauvais sujet. [illegible]

— Adjectif. [illegible] les mâchoires un peu avant de [illegible] Résine à l'état [illegible] [illegible] de la [illegible] XVIe s. et [illegible] précédé la batterie à silex des pistolets et mousquets à pierre [illegible] XVIe siècle.)

CHÊNARD (*nar*) n. m. Nom vulgaire du chênevis.

CHÊNAS, [illegible] n. m. [illegible] leurs vins du Beaujolais et dont les crus [illegible] La Rochelle et Rochegrès. Moulin; distille.

CHENAVARD (*var*) n. m. Espèce de feutre grossier.

CHENAVARD (Aimé), peintre ornemaniste français, né à Lyon en 1798, mort à Paris en 1838. Il débuta au Salon, avant 1830; mais ce fut surtout dans l'application de l'art à l'industrie qu'il fit preuve d'un remarquable talent. L'*Album de l'ornemaniste* (1835), et son ouvrage intitulé : *Nouveau recueil de décorations intérieures* (1833-1835), sont devenus populaires. En 1830, A. Bronguiart, directeur de la manufacture royale de Sèvres, s'adjoignit comme conseil Aimé Chenavard. Son nom se lit au bas des produits les plus remarquables de cet établissement : les verreries de la chapelle du château d'Eu, le vase de la Renaissance, le guéridon chinois, l'apothéose du XVIe siècle, etc. Son dernier travail, auquel il consacra deux années, fut un plateau commandé par le duc d'Orléans. L'artiste ne put achever son œuvre; c'est une merveille de bon goût.

CHENAVARD [illegible] peintre français, né à Lyon en 1808, mort en 1895. Il [illegible] à Paris en 1825, fut élève de Bersot, puis d'Ingres, [illegible] pour l'Italie, vers la [illegible] Il retourna à Paris [illegible] *Lettre-Testament du docteur Wortmann*, qui lui laissa inachevé. Préoccupé d'une [illegible] philosophique, il [illegible] gens de lettres, aux artistes et économistes [illegible] la révolution [illegible] de [illegible] ayant [illegible]

Chenavard.

le tableau de *Mirabeau répondant à ceux qui avaient trouvé son [illegible]*. Chenavard présenta un dessin auquel on préféra des œuvres médiocres. Il exécuta le magnifique dessin du *Jugement de Louis XVI*, qui l'envoya au Salon de 1833, mais qui en fut écarté par ordre de Louis-Philippe, le prince ayant trouvé [illegible] curieuse conversation [illegible] par l'artiste entre Philippe-Egalité et Marat. Cette composition a figuré à l'Exposition universelle de 1855, sous ce titre : *la Convention nationale*. Chenavard retourna à Rome, où il se lia avec Cornélius et Overbeck, et se pénétra de plus en plus de cette pensée, que le but suprême de l'art est de traduire les idées philosophiques. Il peignit le *Martyre de saint Polycarpe*, et la *Pentecôte* et la *Résurrection des morts*, puis l'*Enfer*. Quelques jours après la révolution de 1848, Chenavard entreprit d'écrire sur les murailles du Panthéon l'*Histoire de l'Humanité*, depuis la Genèse jusqu'à la Révolution française. Il avait, en outre, résolu de couvrir de décorations les entre-colonnements, le sol même du temple. Mais, lorsque le gouvernement impérial eut fait de la réaffectation du Panthéon au culte catholique, le peintre dut renoncer à son projet. Il envoya à l'Exposition universelle de 1855 dix-huit cartons choisis parmi les meilleurs de l'*Histoire de l'Humanité*. Chacun rendit justice à la richesse d'imagination, à la science approfondie de l'histoire et à l'habileté de dessinateur. Depuis cette époque, Chenavard s'est abstenu de toute participation aux expositions officielles.

CHENAVARD (Marie-Antoine), architecte français, frère du précédent, né à Lyon en 1787, mort à Lyon (1787-1883). Il fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon, et membre correspondant de l'Institut. On a de lui quelques écrits : *Histoire du goût dans les arts* (1831); *Voyage en Grèce et dans le Levant*, aquarelles (1829-1858); *Tombeaux* (1851); *Lyon antique restauré* (1851); etc.

CHENAY, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 15 kilom. de Melle, non loin de la Sèvre Niortaise naissante; 996 hab. Moulins.

CHENAY-LE-CHÂTEL, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 40 kilom. de Charolles, près de l'Arçon; 1.168 hab.

CHENCINSKI (Jean), poète polonais, né à Varsovie en 1826. Après avoir complété [illegible] de la [illegible] les poètes, l'*Odyssée* [illegible] (1857); écrit plusieurs comédies : *le Divorce* (1852); *la Noblesse d'âme* (1859); *les Hommes rangés* (1862). Il a traduit du français et de l'italien plusieurs opéras, etc.

CHENCINY, ancienne localité de Pologne, dans le palatinat de Sandomir, [illegible] ouvrit la première diète polonaise.

CHENDOURNÉ, ville de l'Inde anglaise (Dekhan), au pied des monts d'Adjanta, sur le Vaghar, affluent de la Tapti; 5.650 hab. Foire religieuse annuelle.

CHENDY, petite ville de la Nubie, sur la rive droite du Nil, en face de la ville de Metammeh, à 100 kilom. environ au S.-O. du confluent du Nil avec l'Atbara, et à 165 kilom. au N.-E. de Khartoum; 4.000 à 5.000 hab.

— Encycl. Chendy fut, pendant deux siècles et demi, le centre d'un commerce important, et le principal entrepôt du commerce de la Nubie, surtout du commerce d'esclaves. Ismaïl, fils de Mehémet-Ali, qui avait soumis Chendy en 1819, y fut brûlé vif avec son état-major, par le souverain déposé. Pour le venger, son père fit détruire la ville de fond en comble, en 1822. Restaurée depuis, elle formait, avec Metammeh, une ligne de défense ou les mahdistes [illegible] [illegible] [illegible]

CHÊNE (du bas lat. *caranum*, d'origine gauloise) n. m. Bot. Genre de dicotylédones apétales, de la famille des [illegible]

Chêne noir à siliques. Nom vulgaire d'un arbre du [illegible] ancien de plusieurs fucus communs.

— [illegible] capable d'une [illegible] *serez un* CHÊNE; *aimez, et vous* [illegible] l'argent par une personne riche [illegible]

Payer en effets sans valeur.

[illegible] *premier coup*, les opérations difficiles demandent du temps et du travail. On dit dans le même [illegible] *homme abat grand chêne*, On peut suppléer à la force par l'intelligence.

— Encycl. Bot. On connaît environ trois cents espèces de *chênes*, habitant les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Parmi les espèces indigènes à feuilles caduques, [illegible] compose aujourd'hui en deux espèces : le chêne pédonculé (*quercus pedunculata*), et le chêne à fleurs sessiles (*quercus sessiliflora*). Il faut y joindre le chêne pubescent (*quercus pubescens*), qui en diffère par ses feuilles, cotonneuses dans leur jeunesse. Le chêne chevelu (*quercus cerris*) habite l'est de la France : les écailles de sa cupule ont leur extrémité libre recourbée en dehors. Le tauzin (*quercus tozza*) se rencontre dans les lieux arides du Sud-Ouest. Les espèces à feuilles persistantes ou *chênes verts* ont des feuilles plus épaisses et à lobes souvent épineux; ce sont des arbres plus petits, de station plus méridionale (bassin méditerranéen); on peut citer : l'yeuse (*quercus ilex*), qui est le plus commun, le chêne-liège (*quercus suber*) [illegible] kermès du chêne ou fausse cochenille. Parmi les espèces exotiques sont : le chêne blanc de l'Amérique du Nord, à feuilles très duveteuses dans le jeune âge; le chêne de la Caroline (*quercus virens*), qui se rattache aux chênes verts; le chêne à la noix de galle (*quercus rectoria*), du Levant, sur les feuilles duquel la piqûre d'un cynips provoque la formation de grosses excroissances riches en tanin; le velani (*quercus ægilops*), de Grèce et d'Asie Mineure, dont les cupules, très riches en tanin, sont employées sous le nom de *gallons du Levant*; le chêne tinctorial (*quercus tinctoria*), de l'Amérique du Nord, dont l'écorce, dite *quercitron*, fournit une matière colorante jaune.

Le chêne occupe le premier rang parmi les espèces forestières d'Europe par sa longévité, ses grandes dimensions, les qualités de son bois. On en fait des semis, soit en place, soit en pépinière; dans ce dernier cas, on plante les jeunes sujets à leur place définitive, en automne si le sol est sec, ou au printemps s'il est humide. L'essence est exploitée en futaie, après une révolution de cent quatre-vingts ans, et quelquefois en taillis; elle affectionne tous les sols profonds et bien divisés, sauf les sables très secs et les fonds marécageux. Le chêne peut atteindre une hauteur de 20 à 35 mètres et un diamètre de 7 mètres.

Le bois de chêne est employé pour la construction des coques de navires, la charpente et la menuiserie : avec l'âge, il prend une grande dureté et une teinte foncée; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage, et son charbon est un des plus denses. L'écorce, très astringente et riche en tanin, est employée, sous le nom de *tan*, pour le [illegible] l'écorce [illegible] des bouchons [illegible] l'alimentation des cochons; ceux de certains chênes verts, de goût plus doux *glands doux*, sont consommés en Algérie, en Espagne, etc., comme des châtaignes, torréfiés, ils fournissent un succédane du café.

— Hist. Le *chêne* ne se trouve en Grèce que dans certaines régions montagneuses, surtout vers le nord : en Thessalie, en Epire, en Macédoine, en Thrace : mais ce sont justement les régions où avaient séjourné d'abord les tribus grecques : de là vient que le chêne joue un certain rôle dans la mythologie hellénique. C'était l'arbre sacré de Zeus, et l'on croirait que les premiers hommes s'étaient nourris de glands. On donnait une couronne de chêne aux vainqueurs des jeux Néméens. Les chênes qui entouraient le

oracles en interprétant le bruit du vent dans le feuillage sacré. L'imagination populaire croyait apercevoir des nymphes, *dryades* ou *hamadryades*, sous l'écorce des chênes. A Rome aussi, le chêne était consacré à Jupiter, et fournissait les rameaux dont on tressait les couronnes civiques. Enfin, l'on sait la place que tenaient les chênes dans la religion des Gaulois, dans les cérémonies des *druides* (gr. δρῦς, chêne). Aussi cet arbre est-il resté presque un arbre sacré dans la France du moyen âge.

Chêne de Charles II, petite constellation de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Halley composa cette constellation méridionale de vingt-quatre étoiles détachées du Navire, sans autre but que celui d'honorer le souvenir du *chêne* dans le feuillage duquel le roi Charles II se tint caché pendant vingt-quatre heures, après sa défaite de Worcester (3 sept. 1651). Cette manière de créer des constellations a paru injustifiable aux yeux de Lacaille; mais Delambre a déclaré que l'astronome et le monarque méritaient bien que cette constellation fût conservée, et il l'a représentée sur son globe céleste de 1773.

CHÊNE (Le), petit bourg voisin de Chalcédoine, où se tint, en 403, un concile présidé par Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui déposa saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, dont Théophile était un mortel ennemi. Le chêne du nom de ce concile, fut exilé en Bithynie. Le pape Innocent cassa le jugement rendu par le concile contre saint Jean Chrysostome.

CHÊNE-POPULEUX [illegible]

CHÊNEAU (*no*) n. m. Jeune chêne, lahveau de chêne.

CHÊNEAU (*no*) n. m. ou **CHÊNETTE** (*nèt*) n. f. [diminu. de *chêne*]. Nom vulgaire de la germandrée, petit chêne ou chamédrys et de la chaux d'huitre pétulante.

CHÊNEAU (*no* — peut-être du *chêne*) n. m. Conduit qui reçoit les eaux du toit et les porte dans la goutière ou dans le tuyau de descente : CHÊNEAUX *de plomb, de zinc, de bois*

— ENCYCL. Les anciens connaissaient l'usage des *chêneaux*; ils en fabriquaient en terre cuite, en pierre ou en marbre, avec gargouilles percées de distance en distance. Pendant la première partie du moyen âge, cet usage semble avoir disparu : les eaux qui descendent des combles s'écoulaient directement sur le sol. Ce n'est guère que vers le milieu du XIIe siècle qu'on retrouve des chêneaux dans le nord de la France. Les architectes gothiques disposent les chêneaux en saillie sur des corniches ou sur des arcs, à la [illegible] ou encore sur la partie comprise entre les formerets des voûtes et le mur extérieur, réduit alors à une épaisseur très faible. Dans le principe, on se borna le plus souvent à ménager, dans les larmiers formant chêneaux, de simples trous pour l'écoulement des eaux pluviales. Mais, à partir du milieu du XIIe siècle, les chêneaux furent munis de gargouilles très saillantes. Les chêneaux de pratiques à la base des coubles, au XIIe et au XIVe siècle, sont généralement creusés à fond de cuve, dans les pierres les plus dures. On ne commença à établir des chêneaux dans les habitations privées qu'au XIIIe siècle, et on se borna d'abord à les former de pièces de bois évidées et inclinées, posées sur des corbeaux de pierre incrustés à la base des combles. Ces chêneaux de bois, formant gargouille à l'un des bouts, étaient quelquefois moulurés, sculptés même et peints de diverses couleurs. Dans les pays riches en matériaux calcaires, comme la Bourgogne, on employa les chêneaux de pierre. Par la suite, on fit les chêneaux en plomb avec tuyaux de descente en fonte; ce système s'est conservé jusqu'à nous. Seulement, le plus souvent, le zinc a pris la place du plomb et de la fonte.

CHÊNEAU, rivière de la Loire-Inférieure. V. ACHENEAU.

CHÊNEDOLLÉ (Charles-Julien LUCLY DE), poète français, né à Vire en 1769, mort au Coisel en 1833. Émigré pendant la Révolution, il séjourna en Hollande, à Hambourg, où il se lia avec Klopstock, et commença d'écrire quelques vers, puis traduisit l'*Essai sur les traductions* (1795); en Suisse, où il connut Mme de Staël, avec laquelle il rentra en France (1799). Il aimait d'un amour aussi honnête que passionné la sœur de Chateaubriand, Lucile, qui, tout en l'aimant elle-même, refusa de l'épouser. Chênedollé travaillait depuis quelques années au poème qui a fait sa réputation : *le Génie de l'homme*, publié en 1807 et favorablement accueilli. L'agrément y manque un peu, mais on y trouve de beaux passages et de riches descriptions. Il fit ensuite paraître : *l'Esprit de Rivarol* (1810), et *Études poétiques*, suite de petits poèmes pleins de fraîcheur (1820). Chênedollé, qui devait beaucoup à Chateaubriand, son modèle, marque une sorte de transition entre les classiques purs et les premiers romantiques.

Cône à enclume

CHÊNEIN
raisin noir de bonne qualité.

CHÊNENDOPORE [illegible]
DOPORA [illegible] en cône ou en goder, dont la surface intérieure est crousée de pores profonds. (Les chênendopores sont fossiles dans le crétacé supérieur de Touraine et de Vendée. Citons le *chênendopore fungiformis*, dans le cénomienne de Châtellerault [0m,12 de haut].)

CHÉNÉRAILLES, ch.-l. de cant. de la Creuse, arr. [illegible]

Dans l'église de Chénérailles, beau bas-relief de l'an 1300.

— Le canton a 11 communes et 12.893 hab.

CHENET (*nè* — autrefois *chiennet*; de *chien*, à cause des figures de chiens qui ornaient souvent ces ustensiles) n. m. Mobil. Pièce métallique à tête, que l'on place de chaque côté d'un âtre, perpendiculairement au fond, pour soutenir le bois à brûler, le retenir et permettre le passage de l'air : *Des* CHENETS *de fer, de cuivre, de bronze.*

— Mar. Machine de fer servant à courber les cordages.

— PROV. : **Avoir les pieds sur les chenets**, Vivre à son aise, sans se donner de peine.

— HIST. Mobil. On ne trouve aucun meuble [illegible] *nets*, dans les textes, avant le XIVe siècle. Ceux que l'on possède de cette époque et des suivantes ont toujours une tête ou tige assez haute, ordinairement recourbée en [illegible]

1. Chenet du XIIe siècle. 2. Chenet du XIIIe siècle.

ou façonnée en figures d'hommes ou de bêtes, qui sont des pièces massives, en fonte de fer ou en bronze; ou bien tout le chenet est fondu d'une seule pièce. Au XVIe siècle, les chenets sont grands, très ornés, façonnés en pilastres, en vases, etc., ou bien ils sont formés de séries de rondelles et de boules reliées sur une tige verticale. On doit faire rentrer dans la catégorie des landiers les chenets munis de crochets et de chaînes destinés à maintenir les broches, les grilles à broche pour les pommes, les casseroles, etc. On entendait, aux XVIe et XVIIe siècles, par *chenets à populo*, ceux qui étaient surmontés de figures humaines et particulièrement d'enfants.

CHENETE n. f. [illegible] Chaînette qui se trouve au bout d'une broche, *au grand dictionnaire*.

— Les croisades, en imitation des travaux d'Orient.

CHÊNETEAU n. m. Sylvic. V. CHÊNEAU.

CHENETTE (*nèt*) n. f. Petite goutière courant autour d'une presse typographique. Nom vulgaire du fruit de l'aubépine, dans l'ouest de la France.

CHÉNETTE n. f. Sylvic. V. CHÊNEAU.

CHÉNEVÈ n. m. Agric. V. CHÉNEVIS.

CHÉNEUSE n. f. Nom vulgaire de l'agripaume.

CHÉNEVEAU (*vo*) n. m. Sorte de filet de pêche en forme de tramail à une ou plusieurs nappes.

CHÉNEVENILLE n. f. Agric. Syn. de CHÉNEVOTTE.

CHÉNEVIERE (rad. *chènevis*) n. f. Terrain, champ où l'on cultive le chanvre. — On dit quelquefois CHANOVIERE.

— [illegible] CHÉNEVIÈRE.

— *Épouvantail à chènevière*, Mannequin que l'on place dans les champs pour faire peur aux oiseaux et les éloigner d'un terrain cultivé. Fam. Personne, objet qui est, par sa laideur, une espèce d'épouvantail ridicule. Personne ou objet dont on veut faire un épouvantail, mais qui n'est pas à redouter.

CHENEVIERE (Jean-Jacques-Caton), théologien et pasteur protestant, né à Genève en 1783, mort en 1871. Nommé pasteur en 1810 à Marseille, puis à Dardagny et à Genève. En 1816, la compagnie des pasteurs de Genève lui confia la chaire de théologie dogmatique et morale; il [illegible] jusqu'en 1864. Adversaire fougueux du mouvement [illegible] *Jésus-Christ* (1837); *Le protestantisme et l'état actuel de l'église de Genève* (1847), dans son discours sur les *Causes qui ren[illegible]* (1854). Sa réponse à ses *Essais théologiques* (1831-1834), ses adversaires créèrent une école indépendante de théologie qui existe encore. En 1850, il combattit les idées de Scherer. Outre les ouvrages cités, il a écrit : *Introduction au Nouveau Testament, par J. Michaelis* (Genève, 1822); *De la divinité de Jésus-Christ* [illegible] (1850); *Dogmatique chrétienne* (1840); *Course d'un [illegible]* (1854), *Voyage d'un [illegible] génaire* (1861), etc.

CHÉNEVIS (*vi* — du lat. *cannabis*, chanvre) n. m. Graine de chanvre. Il On dit aussi, mais à tort, CHÉNEVÈ.

CHENEVIXITE n. f. Phosphate [illegible] de fer et de cuivre.

CHÉNEVOTTE (*vot*) n. f. Partie ligneuse du chanvre, après qu'on en a retiré la filasse. Brin de paille de chanvre, qui servait à la fabrication des allumettes soufrées.

CHENEVOTTER [illegible] Pousser des [illegible] comme des tiges de chanvre.

CHENEVOTTEUX [illegible] **EUSE** [illegible] Qui [illegible] ressemble à des chenevottes. *Langage* [illegible]

CHENG [illegible] Instrument de musique des Chinois [illegible] Il se compose de tuyaux de bambou [illegible] Il a [illegible] de bouche.

— ENCYCL. C'est un [illegible] instrument rudimentaire, formé d'une série de diverses [illegible] dont les [illegible] sont [illegible] et pourvus pour la plupart d'anches libres, [illegible] vicinagerie dans une partie de calebasse servant de réservoir, laquelle s'alimente d'air par un petit tuyau d'insufflation, recourbé parfois en col de cygne.

Cheng

CHENIB ou **GENIB** n. m. Nom arabe d'une étoile de la constellation de Persée.

CHENICE (du gr. *choinix*, du lat. *chœnix*, même sens) n. f. Mesure de capacité pour les grains. Elle est mentionnée déjà par Homère. (La chénice valait 3 coyles [illegible] système attique, on évalue à un peu plus de 1 litre la contenance de la chénice.)

CHÉNIER (*ni-é*) n. m. Champignon qui croît sur les chênes; ainsi, le chénier ventru est l'*agaricus fusipes*.

CHÉNIER (Louis DE), diplomate et historien français, né à Montfort (Aude) en 1722, mort à Paris en 1795. Il fut d'abord employé chez un drapier français de Constantinople; c'est dans cette ville qu'il épousa Elisabeth Santi-Lomaca, née à Constantinople en 1729, d'une famille chypriote, morte à Paris en 1808, et dont il eut quatre fils et une fille. En 1765, il revint en France; en 1767, il fut nommé consul général au Maroc, où il resta quinze ans. A son retour, il fut mis à la retraite. Il écrivit des *Recherches historiques sur les Maures*; *Histoire de l'empire du Maroc* (1787); *les Révolutions de l'empire ottoman* (1787); *Idées pour un cahier du tiers état de la ville de Paris* (1789). Quand on arrêta son fils André, il fit auprès du comité de Salut public des démarches qui ne firent que hâter la condamnation du poète. Il mourut peu après. Sa femme passe pour avoir fourni à Guys les éléments de ses *Lettres sur les Grecs anciens et modernes*. — Leur fils aîné, CONSTANTIN-XAVIER (1757-1837), fut avocat et diplomate; le second, LOUIS-SAUVEUR (1761-1823), était adjudant général en 1794, lorsqu'il fut arrêté et envoyé à la Conciergerie. Le tribunal révolutionnaire le confondit un instant avec son frère André; il fut mis en liberté en thermidor. Il fit la campagne d'Italie avec Bonaparte. — Les deux autres fils furent ANDRÉ et MARIE-JOSEPH. V. ci-après.

CHÉNIER (André-Marie DE), né en 1762 à Constantinople, mort à Paris en 1794. Amené en France dès l'âge de deux ans, il fit ses études au collège de Navarre et manifesta de bonne heure son goût pour la poésie. Après avoir passé quelques mois à Strasbourg en qualité de sous-lieutenant, il fit un assez long séjour à Paris, puis resta trois ans en Angleterre comme attaché d'ambassade. En 1790, il rentra en France. Partisan des idées nouvelles, il protesta avec une vigoureuse éloquence contre le régime de la Terreur. Il fut arrêté en mars 1794, incarcéré à Saint-Lazare, et périt sur l'échafaud, le 7 thermidor. Ses poésies n'ont été publiées qu'en 1819. Ce sont des idylles, des élégies, des iambes, des hymnes, épîtres, et plusieurs fragments plus ou moins considérables; notamment, ceux d'*Hermès*, sorte d'épopée philosophique.

André Chénier.

Pour le fond même de son esprit, André Chénier appartient au XVIIIe siècle le plus avancé. Sa philosophie est celle de Buffon, ou plutôt de Cabanis. Il est matérialiste; il est athée « avec délices ». Il n'a d'autre religion que sa foi dans la raison humaine. Artiste, il est, sur maints points, de son temps : non pas seulement classique par l'imitation délicate de l'antiquité, mais aussi pseudo-classique par son goût pour la mythologie, pour la périphrase, pour les mots « nobles », voire pour la poésie didactique à la façon des Delille ou des Esmenard. Cependant, il y a en lui du novateur. On veut en faire un Ronsard plus pur, un Ronsard postérieur à Racine. Mais il a voulu ramener la poésie du XVIe siècle à souvent un tour « romantique ». Le nom de Chénier fut associé par l'école de 1830 au nom de Ronsard comme celui d'un précurseur. Ce n'est pas seulement pour certains procédés de style et de versification : Chénier a vivifié la poésie française, dégénérée, chez les uns, en une rhétorique éclatante et froide, et, chez les autres, en un frivole et précieux badinage. Il renouvela la pastorale par un sentiment sincère et de vraie nature. Il ranima l'élégie par l'ardeur de sa passion. Il transforma la satire en y mettant l'accent de son âme vibrante : Chénier peut donc passer pour le « précurseur des romantiques ». Cela ne l'empêche pas d'être aussi le « dernier des classiques ». A vrai dire, il est un Grec, ou, mieux encore, un Alexandrin. Mais, dans cet artiste délicat, raffiné, curieux des plus subtils détails de l'élocution, nous trouvons aussi un lyrique, et c'est par là qu'il y a chez lui quelque chose de bien moderne.

CHÉNIER (Marie-Joseph DE), né en 1761 à Constantinople, mort à Paris en 1811. D'abord officier, il quitta le service pour cultiver la poésie. Mêlé de bonne heure à la politique, membre de la Convention, puis du conseil des Cinq-Cents, enfin du Tribunal, il vécut sous l'Empire, dans la retraite. Quelques-uns de ses discours en vers furent appréciés par le public et par l'empereur en particulier. l'*Épître sur le cabinet*, dans laquelle il se défend d'avoir trahi son frère. On le considère plutôt comme poète tragique. Sélections parmi ses tragédies : *Charles IX*, qui, pour quelques mots ajoutés à la pièce de la Bastille, souleva un grand enthousiasme. *Henri VIII*, *Calas* (1791), *Caius Gracchus* (1792), *Fénélon* (1793), et surtout *Tibère* (1805) mouvent d'assez fortes scènes. On a composé de lui un *Tableau historique de l'état et du progrès de la littérature française depuis 1789* (publié en 1818). Cet ouvrage, fort superficiel et de pure rhétorique, donne une bibliographie complète de la révolution littéraire que Chateaubriand venait d'inaugurer.

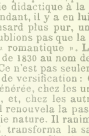

CHÉNIER (Louis-Joseph-Gabriel DE), écrivain, fils de Louis-Sauveur Chénier, né à Paris en 1800, mort à Jouy-en-Josas en 1880. Outre des ouvrages sur l'administration et la justice militaires, on lui doit : *la Vérité sur la famille de Chénier* (1844); *Histoire de la vie militaire, politique et administrative* [illegible] (1860, et mis en tête des Œuvres

poétique d'A. Chénier, avec une notice et des notes 1874.

CHÉNIÈRE *ouvrir*) n. f. Grand bateau de rivière dont la poupe est carrée et la proue demi-pointue. C'est une sorte de tonne. — Adjectif. Tout *chénière*.

CHÉNIERS, commune de la Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Gouvet, près de la Petite-Creuse, 1.344 hab. Manufactures. Église du XIVe siècle.

CHENIL *ni*) n. m. Lieu où l'on enferme les chiens se meute. Réduit où l'on enferme les chiens de garde. — Par ext. Bâtiments où logent les équipages de chasse, les valets de chiens et les piqueurs. — Par aud. Logement misérable et malpropre. — Venu N. soutir, RENIER.

CHENILLE *ll* mil. *nillé*) n. f. Chenille, à cause de la ressemblance de la tête d'une chenille avec collo d'un petit chien. n. f. Zool. Larve de lépidoptère, papillon à son premier état, c'est-à-dire depuis son éclosion jusqu'à son dernier mutisme, ainsi appelée. *Chenille-Cocotte*, larve de quelques hyménoptères.

Fam. Personne d'une laideur repoussante. Personne méchante et malpropre à entrer, à mal traiter. Personne impotente, dont on a de la peine à se débarrasser.

Fig. Source, cause, cruel tourment. *Les* CHENILLES *de l'industrie*. G. Sand.

Mobil. et cost. Travail de passementerie tout, velouté, en usage à partir du XVIIIe siècle dans l'ameublement et le costume. Par analogie, on a donné ce nom à la garniture de rins ou de soies disposée en bosse sur le velours des étoffes de certaines troupes. A la fin du XVIIIe siècle, on disait *Être en chenille*, pour Être en costume du matin et d'intérieur.

Chenille zool. à avec et chenille

— Tapiss. Spécialité de tapis que l'on fabrique dans la Somme, notamment à Amiens.

— ENCYCL. Zool. Les *chenilles* sont des larves vermiformes, molles, à corps formé de douze anneaux, avec une tête écailleuse. Elles sont souvent ornées de brillantes couleurs, portent très-quemment des poils, des épines, des brosses, des tubercules, des caroncules rétractiles. Ces larves ne sont jamais vénimeuses; certaines, toutefois, possèdent des poils urticants dont la base est en rapport avec une glande en cul-de-sac qui sécrète un liquide corrosif, comme les chenilles processionnaires. Six ocelles, à droite et à gauche, sont les organes de la vue. Les trois premiers anneaux portent chacun une paire de pattes écailleuses; les autres, des tubercules en couronne, dite « pattes membraneuses », dont le nombre et la disposition varient suivant les groupes.

A chaque mue, la peau se fend sur le dos, et la chenille sort de sa dépouille, qu'elle abandonne. Certaines chenilles se fabriquent des abris avec des brindilles, des

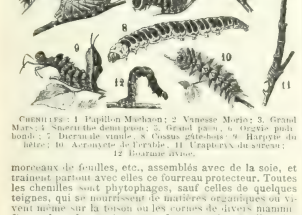

CHENILLES : 1 Papillon Machaon; 2 Vanesse Morio; 3. Grand Mars; 4 Sphinx du demi-paon; 5. Grand paon, 6 Orgyie pudibonde; 7 Diurnale vinule, 8 Cosme gothique; 9 Harpye du hêtre; 10 Acronycte de Trèfle, 11 Uraptéryx du sureau; 12 Bombyx doux.

morceaux de feuilles, etc., assemblés avec de la soie, et les transforment avec elles en fourreau protecteur. Toutes les chenilles sont phytophages, sauf celles de quelques teignes, qui se nourrissent de matières organiques ou vivent même sur la toison ou les cornes de divers mammifères, dans les fruits, etc. Les unes ont les feuilles, les fleurs, les fruits, percant des galeries dans le bois, elles se rendent très nuisibles suivant les espèces. Un certain nombre de ces larves se cachent dès découvert; mais beaucoup filent auparavant un cocon avec la soie, qui sort par leur lèvre inférieure de glandes spécialisées.

CHENILLERE *ll* mil.) n. f. Sylvic. Nid de chenilles. Partie d'une forêt envahie par les nids de chenilles. — Bot. Syn. de CHENILLETTE.

CHENILLETTE (*ni-lèt'* [*ll* mil.]. — dimin. de *chenille*) n. f. Nom vulgaire de la scorpione ou ornithique, à cause de la forme de ses fruits. — On dit aussi CHENILLÉRE.

CHENILLEUR, EUSE (*ll* mil.) n. et adj. Se dit de l'ouvrier, de l'ouvrière qui fait la passementerie appelée *chenille*.

CHENILLON (*ll* mil.) n. m. Petit tas d'herbe que la faneuse rassemble avant qu'il soit complètement sec et qu'on le porte en grange.

— Fig. Fille laide ou malpropre.

CHENIN n. m. Vénier. Forme ancienne du mot CHENIL. — Vitic. Cépages d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher : CHENIN *blanc*.

CHENIQUE (*nik*) n. m. Argot. Faux-de-vie, genièvre.

CHENIQUEUR (*keur*) n. m. Argot. Buveur de chenique.

CHÉNISQUE *ke-nisk'* — du gr. *khén*, oie) n. m. Ornement en forme de cou et de tête d'oie ou de cygne, placé à la proue ou parfois à la poupe de certains vaisseaux de l'antiquité.

Chénisque.

CHENISQUE [illegible] **CHENISCUS** [illegible] *ke-nis-kus*) n. m. [illegible] de pierre [illegible] les [illegible] *Chenisqui*, habitant l'Europe centrale. V. SETTAPIES.

CHENKOTTA, ville de l'Inde anglaise (prov. de Madras) [illegible] de Travancor [illegible] centre commerce.

CHENKOURSK, localité de la Russie d'Europe (gouv. d'Arkhangel), sur la Vaga, affluent de la Dwina septentrionale; 1.310 hab. Lieu d'exil politique. — Pop. du district du même nom : 16.340 hab.

CHENNEVIÈRE *ne-ni-è-re* [illegible] de pomme à cidre, amère, âpre et qui n'est pas bonne à manger.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (Philippe, marquis DE), administrateur français, né à Palaiso en 1820, il reçu, en 1851, le titre d'inspecteur des musées de province, et fut, peu après, chargé de l'organisation des Salons du palais des Tuileries. Appelé à la conservation du musée du Luxembourg, il fut nommé, en 1873, directeur des beaux-arts. C'est à lui que revient l'honneur de l'institution du prix du Salon, du comité des Sociétés des beaux-arts des départements et des congrès annuels de ces sociétés. C'est encore lui qui fit décréter l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, l'*exposition des parties du nationales* qui eut lieu au Trocadéro en 1878 est dus à son initiative. Il fut que la décoration de l'enseignement du dessin. Il décéda de couvrir de peintures murales les parois du Panthéon. Il confia aux meilleurs peintres de l'école contemporaine l'exécution des sujets historiques se rattachant à Charlemagne, à saint Denis, à Clovis, à sainte Geneviève, à saint Louis et à Jeanne d'Arc. Des sculpteurs étaient appelés à concourir à la décoration de l'église. La latéralisation du monument, décrétée quelques années plus tard, fit perdre à l'œuvre conçue par Chennevières son premier caractère. Chennevières est entré à l'Académie des beaux-arts en 1879. Il a publié : *Recherches sur les ... et les ... de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France* (1847-1862); *Le Musée du Louvre et les ... français* (1854); *Notes biographiques et critiques sur l'art français* (1854); *Notes biographiques et critiques sur l'art français* (1855); *Les Dessins de maîtres au musée du Louvre* (1857); *Essais sur l'organisation des arts en province* (1857); *Portraits inédits d'artistes français* (1858), *les Peintres Comtes de Jean de Palaise* (1860, sous le pseudonyme de JEAN DE FLAMAS); *Les Peintres du petit roi saint Louis dessiné* (1865); *Notes d'un compatriote* (1870); etc. — Son fils, le comte HENRI **de Chennevières,** né à Bellesme en 1859, sous-conservateur des dessins et des peintures au musée du Louvre, a publié : *les Dessins de maîtres au musée du Louvre* (1882-1884); *Contes sans qui ni que* (1886), et un certain nombre d'ouvrages d'imagination.

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 27 kilom. de Corbeil, sur un plateau dominant la Marne; 1.122 hab. Église du XIIIe siècle. Fort dit de Champigny.

CHENNIUM (*khén-ni-om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères pséliaphens, tribu des cténistinés, renfermant quelques espèces des régions tempérées, dont sept habitent l'Europe. L'espèce type du genre, *chennium bituberculatum*, de France, longue de 3 millimètres, d'un roux testacé, toujours rare, semble vivre dans les fourmilières.

CHÉNOCARPE (*ké*) n. m. Bot. Syn. de SPERMAGONE.

CHÉNOCHOLALATE (*ké, ko-la*) n. m. Sel dérivant de l'acide chenocholalique.

CHÉNOCHOLALIQUE (*ké, ko-la*) adj. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on chauffe l'acide chénolique pendant trente-six heures avec l'hydrate de baryte.

CHÉNOCHOLÉATE (*ké, ko-lé*) n. m. Sel dérivant de l'acide chenocholeique.

CHÉNOCHOLÉIQUE (*ké, ko-lé*) adj. Se dit d'un acide qui s'extrait de la bile d'oie.

CHÉNOCOPROLITE (*ké*) n. f. Arséniate hydraté naturel d'argent, de nickel et de fer, ainsi appelé à cause de sa couleur. Cette substance, dont la formule est $H^{10}Fe^{2}As^{2}O^{14}$, se présente en masses réniformes rouges ou jaunes.) Syn. de GANOMATITE. Variété de sidérétine.

CHENOISE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Provins, sur l'Yvron, tributaire de l'Yères, près de la forêt de Jouy, sur Brie; 988 hab.

CHÉNOLÉE (*ké*) n. f. Genre de salsolacées, dont on connaît une espèce des îles Canaries.

CHÉNOMÉLES ou **CHÆNOMELES** *ké, kee* n. m. Genre d'arbustes, de la famille des rosacées et de la tribu des pomacées, formé aux dépens des coignassiers, et dont l'espèce type est du Japon. V. COGNASSIER.

CHÉNON n. m. Vitrage dont toutes les pièces sont fixées entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

CHENONCEAUX, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 28 kil. de Tours, sur le Cher; 379 hab. Établissement horticole. Château de la Renaissance. (V. l'art. suivant.)

Chenonceaux (CHÂTEAU DE). Ce fut en 1513 que Thomas Bohier, ancien chambellan de Charles VIII et général des finances de Normandie, jeta, sur l'emplacement d'un moulin situé au milieu du Cher, les fondements du château de Chenonceaux et le céda ensuite à François Ier. Le château a subi de nombreuses retouches, qui ont dénaturé le caractère original de son architecture. Sa construction, inspirée de l'école italienne, est l'œuvre de l'école de Tours. Le 1er juillet 1547, Diane de Poitiers lui fit cession de la possession de la châtelaine de Chenonceaux. Elle y fit de nombreux embellissements, avec l'aide de Philibert Delorme. Après la mort de Henri II, Catherine de Médicis contraignit Diane de Poitiers à lui céder Chenonceaux, en échange de Chaumont-sur-Loire. Catherine, en mourant, légua Chenonceaux à sa belle-fille Louise de Vaudemont; celle-ci vint y habiter après l'assassinat de Henri III, et laissa le château en mourant (1601) à sa nièce Françoise de Lorraine, duchesse de Bouillon, veuve de Henri, duc de Montmorency. Voltaire, Bernis, l'abbé de Saint-Pierre, Marivaux, Marmontel, Jean-Jacques Rousseau, Mme Dupin, qui survécut de longues années à son mari, se réfugia à Chenonceaux, pendant la Révolution. Après sa mort, son neveu, de Villeneuve, hérita de Chenonceaux (1799). Il le transmit à son fils unique, le comte René de Villeneuve, qui entreprit de rendre à ce château sa physionomie primitive. George Sand, cousine germaine du comte René, alla plus d'une fois visiter Chenonceaux. En 1864, Chenonceaux, mis en vente, fut acheté par le chimiste Pelouze. Sa veuve le [illegible] vendit au Crédit foncier, qui le revendit à son tour.

CHÉNOPE (*ké*) ou **CHENOPUS** (*ké, pus*) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *chénopodidés*, renfermant des formes à [illegible] fuseau, spirale, avec la bouche [illegible] longée en un canal droit ou courbe, et un labre étalé largement, palmé comme un pied d'oie, dont les digitations se prolongent sur une partie de la spire. (Les nombreuses espèces de chénopes, réparties dans une dizaine de sous-genres, habitent le nord de l'Atlantique; les fossiles apparaissent dans le jurassique.) Syn. APORRHAIS.

CHENOPIS (*ké, pis*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, renfermant des cygnes australiens, dont l'espèce type est le cygne noir (*chenopis atratus*). V. CYGNE.

CHÉNOPODIASTRE (*ké, astr'*) n. m. Section du genre chénopode.

CHÉNOPODE (*ké*) — du gr. *khén, énos*, oie, et *pous, podos*, pied) n. m. Genre de plantes de la famille des salsolacées, type de la tribu des *chénopodiées* ou atriplicées, appelé vulgairement ANSÉRINE ou PATTE-D'OIE. — On dit aussi CHENOPODIUM, CHENOPODION et CHENOPOD.

— ENCYCL. Les *chénopodes* sont des plantes herbacées, rarement des arbrisseaux recouverts d'une pubescence farineuse, et dont on connaît une soixantaine d'espèces, des régions tempérées des deux hémisphères.

CHÉNOPODIDÉS (*ké*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, dite aussi des *aporrhaidés*, et comprenant les genres : *chenopus, diarlema, malaptera, harpagodes, aluria*, vivant en diverses mers, ou fossiles depuis le jurassique. — Un CHÉNOPODIDÉ.

CHÉNOPODIÉES (*ké*) n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des salsolacées, ayant pour type le genre *chénopode*, et appelées [illegible]

— ENCYCL. Les *chénopodiées* sont des herbes ou des arbrisseaux qui présentent la plus grande analogie avec les amarantacées. Répandues sur toute la surface du globe, elles habitent en plus grand nombre les régions tempérées. Plusieurs se plaisent au bord de la mer, dans les terrains salés ou riches en matières organiques, au pied des murs et dans [illegible] de nombreux usages économiques.

CHENOPODINE [illegible] mant des herbes ou des sous-arbrisseaux vivant sur les rivages des mers ou dans les déserts arides.

CHÉNOPODINE (*ké*) n. f. Matière azotée cristallisable, probablement identique à la leucine qu'on extrait des jeunes plants de *chenopodium album*; elle se forme aussi dans la putréfaction de quelques plantes et du fromage.

CHÉNOSTOME (*ké, stom'*) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant une vingtaine d'espèces, plantes herbacées ou sous-frutescentes, glabres ou pubescentes, qui croissent [illegible]

CHÉNOTAUROCHOLIQUE (*ké, ko-lik*) adj. Chim. Syn. de [illegible].

CHEN-SI, prov. de la Chine septentrionale, située entre le pays des Ordos au N. (dont la sépare la Grande Muraille), le Chan-Si à l'E., le Se-Tchouen au S., le Kan-Sou à l'O. Sa superficie est de 195.000 kilom. carr. ; sa population, de 8.500.000 hab. environ ; c'est une des provinces les moins peuplées de la Chine (depuis 1850, le nombre des habitants aurait diminué de moitié, à cause de l'insurrection musulmane). Dans le sud, la grande chaîne du Tsin-Ling-Chan, prolongement oriental du Kouen-lun, sépare les domaines du Hoang-Ho et du Yang-tse-Kiang (col de Sin-Ling : 1.233 m.). La région centrale est occupée par les vallées du Vei-Ho et de son affluent, le King-Ho. Au N., le sol se relève avec le Lou-Gouan-Ling, contrefort méridional du plateau des Ordos. La province est arrosée, au N. du Tsin-Ling, par le Vei-Ho, affluent du Hoang-Ho, au S. de cette chaîne, par le Han-Kiang, affluent du Yang-tse-Kiang. La province exporte de la rhubarbe, du musc, des fourrures, de la laine, toutes marchandises qui lui viennent du Thibet et du Turkestan oriental. Capit. *Sin-gan*.

CHEN-TSAI ou **HOAN CHEN-TSAI**, personnage bouddhique populaire en Chine, en raison de sa qualité de serviteur du Bodhisattva Kouan-yin, personnification de la charité, dont il accompagne habituellement les images et auprès duquel il intercède pour ceux qui l'invoquent.

CHENOVE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 4 kilom. de Dijon ; 780 hab. Fruits, légumes ; carrières de pierre blanche. Cette commune, qui fait partie de la *côte de Dijon*, produit d'excellents vins ordinaires, et ses meilleurs crus sont : le Clos du Roi, le Chapitre, Sélouconart, Chenevary, Valandons, etc.

CHENOVES, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 22 kil. de Chalon-sur-Saône, possède des sources d'un affluent de la Grosne ; 472 hab. Pierres à chaux et à bâtir. Vignobles compris dans la *côte chalonnaise* et donnant de très bons vins ordinaires.

CHENU, **UE** (du lat. *canutus* ; de *canus*, blanc) adj. Blanchi par l'âge : *Tête* CHENUE. *Vieillard* CHENU.

— Poétiq. Blanc, blanchissant ; couvert de neige : *Mont* CHENU. « Tout vieux, ruiné par l'âge : *Arbre au front* CHENU. »

Fig. Ancien, surannés, hors d'usage : *Du français vieux et* CHENU. (Villemain.)

— Pop. Excellent, parfait, fameux : *Vin* CHENU.

— n. m. Ce qui est excellent, parfait : *C'est du* CHENU !

CHENU, comm. de la Sarthe, arrond. et à 37 kilom. de La Flèche, sur le ruisseau de Chef-de-Ville, affluent de la Fare ; 980 hab. Ch. de f. Stat. Carrières de tuffeau ; chaux. Bon vin rouge. — Patrie de l'historien dom Plancher.

CHENU (Jean-Charles), naturaliste français, né à Metz en 1808, mort à Paris en 1879. Entré dans le corps de santé de l'armée, il prit part à la guerre d'Orient et fut médecin principal. En 1870-1871, il rendit de signalés services comme inspecteur et directeur général des ambulances. Chargé de la garde de la collection conchyliologique de Benjamin Delessert, il se prit d'un goût vif pour les sciences naturelles. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Illustrations conchyliologiques ou Descriptions et figures de toutes les coquilles connues* (1842-1854) ; *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1850-1881), sous contrôle de Lamarck.

CHENUMENT adv. Arg. Très bien, excellemment, parfaitement : *On y est très bien, là,* CHENUMENT. (V. Hugo.)

CHENY, comm. de l'Yonne, arr. et à 17 kil. d'Auxerre, sur l'Armançon ; 1.009 hab. Commerce de grains.

CHÉOPS, roi d'Égypte, qui construisit la plus grande des trois pyramides de Gizeh ; le nom égyptien en est Khoufou. Transcrit Soufis chez Manéthon, Saûphis dans Eratosthène, Chemmis dans Diodore de Sicile (I, 63). Hérodote, et les Grecs d'après Hérodote, le plaçaient après Rhampsinite et les rois des bains : pour les égyptologues actuels, il est le second roi de la IVe dynastie, et il régna au début du quatrième millénaire avant notre ère. Il paraît avoir régné vingt-trois ans et aurait exercé le pouvoir avec éclat. Il construisit à Bubastis et dans quelques autres villes, des monuments dont nous possédons les débris. La grande pyramide est son tombeau. Par la suite, se forma autour de son nom un cycle de légendes, dont quelques-unes, qui le présentent comme un roi [illegible] ciens, tandis que les [illegible] étant un roi [illegible] ment les temples des dieux et qui [illegible] ix corvées les plus lourdes aux [illegible] argent lui manquant, il contrai[illegible] le but de lui en procurer, [illegible] une petite pyramide. Suivant la religion de l'Égypte, ces monuments assuraient à l'âme du roi un abri éternel ; les Grecs attribuèrent l'immensité du monument à la valeur du [illegible].

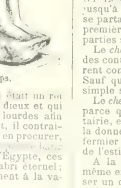

Chéops.

CHEOU-SIN ou **TCHOU**, empereur de la Chine (1152-1122 av. J.-C.), prince débauché et dernier souverain de la dynastie des Chang. Les *Annales* rapportent de lui une longue suite de crimes et d'orgies. Avec Ta-Ki, sa favorite, il inventa de nouveaux supplices. Il fit couper en morceaux la fille d'un de ses ministres, qui n'avait pas voulu céder à ses instances, et fit servir ces morceaux à la table de son père. Wou-Wang, prince vertueux, se révolta Cheou-Sin, vaincu, périt en se jetant sur un bûcher construit par ses ordres. Wou-Wang fit alors trancher la tête de Ta-Ki et monta sur le trône. C'est sous le règne de Cheou-Sin que vécut le célèbre censeur Pi-Kan, auquel il fit arracher le cœur.

CHÉPAYANS, **CHÉPÉWYANS**, **CHEPPWYANS** ou **CHIPIOUANS**, Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivent sur la rivière Churchill, le lac Athabasca et le grand lac des Esclaves. Leurs traditions les font venir de l'ouest, et on a voulu leur attribuer une origine asiatique. L'abbé Petitot les appelle *Dénés ou Déné* ; les Indiens d'alentour les désignent sous le nom de *Saw-cessaw-dinney* (ou « Hommes du soleil levant »). Ils vivent des produits de la chasse et de la pêche. Avant l'arrivée des missionnaires européens, ils n'avaient, d'après Petitot, aucune idée d'un être supérieur. — Les Chépéwyans sont différents des Chippeways, qui vivent dans les mêmes parages.

CHÉPÉWYANS. Ethnol. V. CHÉPAYANS.

CHÉPHRÈN (**Souphis II** dans Manéthon, et **Chabryès** dans Diodore de Sicile [I, 64]), constructeur de la seconde des grandes pyramides de Gizeh. Son nom égyptien est Khaoufré. Un roi, Doudoufré, qui régna huit ans, s'intercale entre lui et Chéops. On a les débris de ses monuments à Bubastis, à Lisht, et son nom se lit encore dans le temple qui accompagne la seconde pyramide. La tradition des temps reculés le donna pour successeur immédiat à Chéops et lui attribua les horribles méfaits : il aurait tenu les temples fermés et réduit ses sujets.

Chéphrèn.

CHEPO ou **SAN-CRISTOBAL de Chepo**, ville de la Nouvelle-Grenade, dép. et dans l'isthme de Panama, sur le fleuve côtier *Chepo* ; 4.000 hab. Entrepôt commercial.

CHÉPOY ou **CÉPOY** (Thibaut, sire DE), amiral de France et grand maître des arbalétriers, mort en 1315. Il obtint ces dignités en récompense des services qu'il rendit à Philippe le Bel, et prit part, comme amiral, à l'expédition de Roumanie (1306-1308). — JEAN, sire de **Chepoy**, chevalier-banneret, fils aîné du précédent, était amiral de France vers le milieu du XIVe siècle. Il fut chargé du commandement des galères que Philippe VI envoya contre les Turcs, vers 1334. Il mourut au retour.

CHEPPWYANS. Ethnol. V. CHÉPAYANS.

CHEPSTOW, ville et port de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Monmouth]), sur la Wye, non loin de son confluent avec la Severn ; 3.600 hab. Chantiers maritimes ; belles ruines d'un château du XIe siècle, situé sur le sommet d'un rocher surplombant la Wye, qui appartint longtemps aux comtes de Pembroke, et soutint un siège héroïque en 1645, où, défendu par Charles Ier, il fut assailli par les troupes de Cromwell.

CHEPTEL (*che-tèl* — du lat. *capitale*, capital, bien) n. m. Bail de bestiaux contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous les conditions convenues entre elles (C. civ., art. 1800). « Bestiaux donnés à cheptel : *Le preneur doit soigner ces bestiaux comme le ferait un bon père de famille* » (Code civ.). — Encycl. *Cheptel vif.* « *Cheptel mort*, Les instruments et bâtiments de culture.

— Par plaisant. *Tenir quelqu'un à cheptel*, Considérer quelqu'un comme du bétail reçu à cheptel.

— Encycl. Dr. On distingue le *cheptel simple* ou *ordinaire*, le *cheptel à moitié*, le *cheptel donné au fermier* ou *cheptel de fer*, et le *cheptel donné au colon partiaire*; enfin, le *cheptel de vaches*.

Le bail à *cheptel simple* est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, à nourrir et à soigner, à la condition que le preneur profitera de la moitié du croît, et supportera aussi la moitié de la perte (art. 1804). Le preneur a droit à la moitié de la toute, mais il ne peut toutefois qu'en prélever le bailleur. Il profite seul du lait, du fumier et du travail des animaux, et supporte, déchargé par le cas fortuit, est tenu de rendre compte des peaux des bêtes, c'est-à-dire qu'il doit en remboursier la valeur, ou indemniser qu'elles sont devenues. Si le cheptel périt en entier sans la faute du preneur, la perte est pour le bailleur ; si une partie seulement périt, la perte est supportée en commun, d'après le prix de l'estimation originaire et celui de l'estimation à l'expiration du cheptel.

La propriété du cheptel restant au bailleur, le preneur ne peut disposer d'aucune bête du troupeau sans le consentement du bailleur, qui ne peut lui-même en disposer sans le consentement du preneur, l'opérant, s'il y a nécessité de vendre certaines bêtes, le preneur peut, à défaut du bailleur, être autorisé par la justice.

S'il n'y a pas de temps fixé par la convention pour la durée du cheptel, il est censé fait pour trois ans. Quand le contrat prend fin, on fait une nouvelle estimation du cheptel. Le bailleur peut prélever des bêtes de chaque espèce jusqu'à concurrence de la première estimation ; l'excédent se partage. S'il n'existe pas assez de bêtes pour remplir la première estimation, le bailleur prend ce qui reste, et les parties se font raison de la perte.

Le *cheptel à moitié* est une société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit comme pour la perte (art. 1818). Sauf quelques exceptions, toutes les règles du cheptel simple s'appliquent au cheptel à moitié.

Le *cheptel donné au fermier*, appelé encore *cheptel de fer*, parce qu'il enchaîne, pour ainsi dire, le fermier à la métairie, est celui par lequel le propriétaire de la métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.

A la fin du bail, le fermier ne peut retenir le cheptel, même en en payant l'estimation originaire ; il doit en laisser un d'une valeur égale à celui qu'il a reçu ; s'il y a du déficit, il doit le payer, mais l'excédent lui appartient.

Le *cheptel donné au colon partiaire* est soumis, en général, aux règles du cheptel simple, sauf quelques modifications ; il finit en même temps que le bail à métairie dont il est un accessoire.

Le *cheptel de vaches*, improprement appelé « cheptel », a lieu lorsqu'une ou plusieurs vaches sont données à quelqu'un qui se charge de les loger et de les nourrir (art. 1831). Le bailleur en conserve la propriété ; il a seulement le profit des veaux qui en naissent. Le preneur a pour lui le laitage et le fumier.

CHEPTELIER (*ché-te-lié*) n. m. Preneur d'un bail à cheptel.

CHÉPU n. m. Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

CHÉPY, comm. de la Somme, arr. et à 16 kilom. d'Abbeville, sur le plateau du Vimeu ; 940 hab. Ch. de f. Nord. Centre de la fabrication des toiles du Vimeu, teintureries. Commerce de graines oléagineuses.

CHÉQUAGE (*kaj*) n. m. En Amérique, Action d'accrocher un *chèque* aux bagages d'un voyageur en chemin de fer.

CHÉQUARD (*kar*) n. m. Fam. Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes qui touchèrent ou furent soupçonnés d'avoir touché de l'argent, sous forme de chèques, pour favoriser l'entreprise du canal de Panama. (L'appellation s'est généralisée et s'applique à tous ceux qui vendent leur intervention au profit d'une entreprise.)

CHÈQUE (*chèk* — de l'angl. *check*, même sens ; du verbe *to check*, contrôler ; n. m. Banq. Ecrit qui, sous la forme d'un mandat de payeur, sert au tireur à effectuer le retrait, à son profit ou au profit d'un tiers, de tout ou partie de fonds portés au crédit de son compte chez le tiré, et disponibles.

— Ch. de f. Sorte de jeton numéroté qu'en Amérique on accroche aux bagages d'un voyageur, au moyen d'une chalnette ou d'une lamière de cuir. (Chaque voyageur reçoit un jeton semblable, avec indication du même numéro.) Arrivé à destination, il retire ses bagages, après avoir remis aux agents le second exemplaire du chèque, qui remplace avantageusement le bulletin de bagages.)

— Encycl. Banq. Le *chèque* a été inventé en Angleterre, où les banquiers sont devenus les caissiers communs des capitalistes et des commerçants, et où la grande majorité des retraits de fonds s'opère par chèques.

Le tireur remplit la souche et le chèque. Sur la souche, il met la date, la somme, et écrit *moi-même*, s'il touche

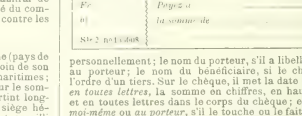

Chèque n° 200 — Souche n° 200 — 18 — Fr.
18 — COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Fr — Payez-vous à l'ordre de
Reçu le [illegible] — la somme de

personnellement ; le nom du porteur, s'il a libellé le chèque au porteur ; le nom du bénéficiaire, si le chèque est à l'ordre d'un tiers. Net il date et signe. Les dates de création *en toutes lettres*, la somme en chiffres, en haut à droite, et en toutes lettres dans le corps du chèque ; enfin, il écrit *moi-même* ou *au porteur*, s'il le touche ou le fait toucher ; à *l'ordre de M....*, s'il le présente à un bénéficiaire qu'il veut dénommer. Le chèque peut être transmis même par voie d'endossement en blanc. Même au porteur, il doit être acquitté par celui qui le tire : l'argent est réel. Celui qui émet un chèque sans provision préalable et disponible est passible d'une amende de 6 p. 100 de la somme tirée, sans préjudice de peines correctionnelles. Celui qui paye un chèque sans exiger qu'il soit acquitté est passible, personnellement et sans recours, d'une amende de 50 francs. Le porteur d'un chèque doit en réclamer le payement dans un délai de *cinq jours*, y compris le jour de sa date, si le chèque est tiré de la place sur laquelle il est payable, et dans le délai de huit jours s'il est tiré d'un autre lieu. Le porteur d'un chèque qui n'en réclame pas le payement dans ces délais perd son recours contre les endosseurs ; il perd aussi son recours contre le tireur si la provision a péri, par le fait du tiré, après lesdits délais.

Les chèques sur place sont timbrés à 10 centimes ; les chèques de place à place à 20 centimes. Les chèques tirés hors de France et payables en France doivent être timbrés à 20 centimes avant tout endossement en France, sous peine de l'amende de 6 p. 100.

Quelques mots, maintenant, sur la pratique du chèque : un particulier ou commerçant qui veut se faire ouvrir un compte de chèques chez un banquier dépose des fonds dont il lui est donné reçu ; il dépose également sa signature et reçoit alors un *carnet de compte* et un *carnet de chèques*. Le déposant veut-il, ensuite, retirer des espèces ou payer un créancier, il remplit le chèque, le détache et touche lui-même ou fait toucher par un tiers, ou paye avec la remise qu'il lui fait d'un chèque à ordre. Quant au carnet de compte, il lui sert à inscrire au débit toutes les sommes qu'il retire, au crédit toutes celles qu'il verse.

— *Virements* (*virmann*) *de compte*. Quand le tireur et le bénéficiaire d'un chèque sont l'un et l'autre en compte avec le banquier payeur, celui-ci peut effectuer un *versement de compte*, en débitant le tireur par le crédit du bénéficiaire. Il s'opère ainsi journellement des milliards, à l'heure actuelle, des libérations par écritures, sans déplacement de fonds.

— *Compensation par chèques*. Chaque jour, les banquiers reçoivent, à l'encaissement ou en couverture, des chèques tirés sur d'autres banquiers de leur ville qui, eux aussi, ont à recouvrer des chèques sur leurs confrères. Il s'établit, alors, une compensation qui se règle, à Paris, comme à Londres, New-York, etc., par virements de comptes.

V. CHAMBRE (*de compensation*), et CLEARING HOUSE.

— *Chèque barré*. Ce chèque, tiré de place à place, ne diffère du chèque ordinaire qu'en ce que le nom de la personne à qui il est endossé et qui doit le toucher est indiqué sur le recto entre deux barres. Ex :

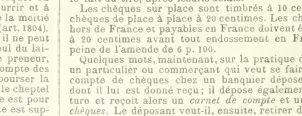

Chèque barré — Souche n° 250 — Au 1 janvier 189 — Fr. 1000
18 — COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS — Agence de Nantes
Fr — Payez-vous à l'ordre de Monsieur TIBLET la somme de mille francs
Reçu — Payable à MM. Hollier-Larousse et Cie, à Paris — Dubourcq Lagelouze, à Nantes
Reçu le [illegible] — Sortie n° 2710

Ce chèque porte au dos l'endos suivant :

Payez à l'ordre de MM. Hollier-Larousse et Cie.

Nantes, le 15 juillet 189

TIBLET.

— *Différence entre le chèque et la lettre de change.* 1° La lettre de change peut être faite avant que le tireur ait reçu la provision; le chèque ne peut l'être sans qu'il ait préalablement reçu cette provision. La lettre de change est, de sa nature, un acte de commerce; le chèque n'a ce caractère que lorsqu'il est souscrit par un commerçant ou pour un acte commercial. 3° La lettre de change est soumise à un timbre proportionnel de 0 fr. 05 par 100 francs; le chèque ne paye qu'un droit fixe de 0 fr. 10 par place, de 0 fr. 20 s'il est payé à la place. 4° Le chèque peut être souscrit au porteur, soit à une personne dénommée, soit à ordre; la lettre de change est toujours à ordre.

CHÉQUEUR (*kèk*) n. m. Aux États-Unis, Accent du chemin de fer qui est chargé du enregistrement.

CHER, CHÈRE (*chèr*) adj. du lat. *carus*, même sens. adj. A qui l'on est attaché, que l'on aime tendrement. *Un ami* CHÈRE *et sûr fils.*

Rem. On sait, passé dans les usages de la politesse ordinaire, n'est souvent qu'une simple formule et prend même parfois un sens ironique : *Mon cher monsieur. Ce pauvre cher homme!* Avec compagnie des adjectifs *tout* ou *bien* prénominalement, il est son ami tant familier.

— A qui l'on tient beaucoup, à qui l'on attache vivement son cœur : *Des* CHÈRES *espérances. La liberté est un bien plus* CHÈRE *que la vie.* Précieux, qui a un prix, qui attache un grand prix, une grande importance. *Hélas, mais, le moment est* CHÈRES.

— Particulièrement : Qui est d'un prix élevé, qui occasionne de grandes dépenses. *Tout est cher* CHÈRE *pour le pauvre.* « Qui vend à des prix élevés : *Tailleur trop* CHÈRE.

Cherté, année. Année de mauvaise récolte, pendant laquelle les denrées se vendent à des prix beaucoup plus élevés que dans les temps ordinaires.

Loc. fam. *C'est cher, cher,* se dit d'une marchandise dont le prix est extrêmement élevé.

— Substantif. Personne tendrement aimée. Se dit souvent par simple formule de politesse, et même avec une intention ironique : *Bonjour,* CHÈRE. « Employé comme substantif féminin, une *chère* a signifié une précieuse.

— n. m. Ce qui se vend à un prix élevé : *Quand le plus* CHER *est le meilleur, il est souvent le meilleur marché.*

— Adv. A un prix élevé : *Acheter, Vendre, Coûter* CHER. « Fig. Au prix de grands sacrifices, de graves inconvénients : *Le monde fait payer* CHER *plaisirs et déboires.* Chateaubriand.

— Loc. *Vendre chèr sa vie* ou plus familièrement *se pour*, Se défendre vaillamment, en tuant ou en blessant beaucoup d'ennemis. « *Il me le payera chèr* (ou *plus chèr qu'au marché*), Je le ferai repentir de ce qu'il a fait, j'en tirerai vengeance. « *Faire chèr vivre.* Se dit pour indiquer que les choses nécessaires à la vie sont d'un prix élevé : Il est chèr vivre *à Paris.* « Fam. *Ne demeurer pas chèr*, en parlant d'une personne, Être d'un caractère peu estimable, peu honorable; en parlant des choses, N'avoir pas de mérite, de valeur : *Pièces* QUI NE VALENT PAS CHÈRE.

— SYN. **Cher, chéri.** Ce qui nous est *cher* est aimé de nous dans l'ordre naturel; ou bien nous sommes habitués depuis longtemps à l'aimer. *Chéri* exprime une affection plus particulière; il emporte l'idée d'une préférence ou d'un amour plus fort que celui qu'on ressent ordinairement dans des circonstances analogues. Une mère dit *Mon cher fils* en tout temps et en parlant de l'un quelconque de ses enfants; elle dira *Mon fils chéri* dans un moment où son amour est plus vif qu'à l'ordinaire, ou bien encore en parlant d'un fils qu'elle préfère aux autres.

CHER (lat. *Caris*), riv. de France, affl. gauche de la Loire. Long de 350 kilom., il naît par 717 mètres d'altitude, à 23 kilom. d'Aubusson, dans le lac des sources de la Sioule (Allier), dévale rapidement sur les terrains anciens de Combrailles, quitte le département de la Creuse, passe dans celui de l'Allier, arrose Montluçon où il n'est plus déjà qu'à 202 mètres d'altitude, dans le Cher, à Saint-Amand, c'est 164. Les terrains, alors plus perméables et plus plats, corrigent peu, cependant, son régime torrentiel; coulant au N.-O., il traverse le Berry, passe à Vierzon, entre en Loir-et-Cher, puis en Indre-et-Loire où, longtemps, il longe la Loire avant de s'y jeter près de Langeais. Au reste, il se divise là en plusieurs bras, dont l'un continue jusqu'à l'Indre. Principaux affluents : à gauche l'Arnon; à droite, l'Yèvre (Berry) et la Sauldre (Sologne). Cette rivière, au flottage nul, est navigable depuis Vierzon, et canalisée depuis Noyers. Son régime est irrégulier (45 mètres cubes ordinairement, 16 à l'étiage, 1.350 en crue). Ses crues sont dangereuses. Le Cher est longé par les canaux du Berry, de Montluçon à Saint-Amand, et de Vierzon à Noyers.

CHER [CHERCHER] n. m. Formé de quelques parties du Berry et du Bourbonnais, superficie : 7.10.[illegible] hectares. Le département du Cher comprend 3 arrondissements (*Bourges, Châteauroux, Saint-Amand*) et 29 cantons, 290 communes, et une population de 311.[illegible]. Il forme, avec l'Indre, le ressort de Bourges, et relève, pour les affaires, du 8e corps d'armée; il ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'académie de Paris, à la 20e conservation des forêts, à la 17e inspection des ponts et chaussées, et à l'arrondissement minéralogique d'Angers.

Le relief du Cher est faible : au S., ce sont les premières pentes du massif central, qui, au maximum, au N.-O., les collines du *Sancerrois, haut Berry*, entre 200 et 400 mètres. Les vallées sont toutes orientées du S.-E. au N.-O., l'extrême Sud est granitique; le Sancerrois, calcaire. Tout le reste appartient, au N., à la Sologne, mais, au tertiaire supérieur, sables, argiles et calcaires lacustres, et au centre, au *plateau de Bourges*, calcaires jurassiques, sec, peu fertile, et *Champagne berrichonne*. Les ressources minérales, assez nombreuses, sont, avant tout, le bois, les matériaux de construction, granite, calcaire, meulière, plâtre, chaux, argile, le calcaire lithographique.

Le climat est tempéré, souvent humide, mais peu pluvieux; les cours d'eau sont nombreux et les étangs beaucoup trop encore.

La Sologne ne se prête qu'à l'exploitation forestière, grandissante. La Champagne berrichonne convient surtout à l'élevage du mouton. Ailleurs, le sol, grâce à la diversité de ses éléments argiles, calcaires, marne et à la facilité de l'amender, donne d'abondants produits, céréales blé, avoine, orge, fourrage, etc., c'est, du reste, une région de haute culture. On récolte dans le Sancerrois des vins de bonne qualité, en majeure partie, sont 1.[illegible] par une variété de pineau. On cultive en outre la vigne aux environs de Bourges et de Saint-Amand.

Industrie est surtout métallurgique (poêles, fonderies, étirage du fer et de l'acier, etc.). On compte aussi des papeteries, fabriques de produits alimentaires, de [illegible] briquetteries (Bourges, Charenton-sur-Cher, Saint-Amand Mont-Rond, etc.), des tanneries (Bourges, Sancoins, Henrichemont, Sancerre). Le commerce est assez actif.

Bibliogr. Bulletin de Kersers, *Statistique monumentale du département du Cher* (Paris, 1875.)

CHERAMADÉVI ou **CHERANMAHADÉVI** (non **CHERMADÉVI**), v. de l'Inde anglaise (Dekhan présid. de Madras), sur le fleuve côtier Tambraparni; 7.625 hab.

CHÉRAMELLE, CHÉRAMBELLE n. f. **CHÉRAMELLIER, CHÉRAMBELLIER** n. m. Noms vulgaires du *phyllanthus disticha.*

CHERAN, bourg du Mexique (État de Michoacan), district d'Uruapan; 4.250 hab.

CHÉRANÇOIR n. m. Agric. V. SÉRANÇOIR.

CHÉRAPS (*rapss* — du gr. *kéraps*, crabe) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés, renfermant des écrevisses de l'hémisphère austral (*parastacinés*), n'ayant que dix-sept branchies. V. ÉCREVISSE.

CHÉRASCO (lat. *Clarascum*), ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), près du confluent du Tanaro et de la Stura; 5.340 hab. Filature de soie; commerce de vins et de soie. Collège communal.

— *Histoire.* Cherasco était autrefois une place forte dont l'enceinte fut démolie vers la fin du XVIIIe siècle. Cette ville fut une ville-forte jusqu'au XIIIe s. puis appartient successivement aux rois de Naples (1266), aux comtes et ducs de Savoie, aux Français (1796), et aux rois de Sardaigne (1814). En 1631, Richelieu y signa un traité qui termina l'affaire de la succession de Mantoue et prévint du duc Charles de Nevers. Cherasco fut pris, en 1796, par Bonaparte, qui y signa, le 28 avril, un traité avec le Piémont.

CHERASCOV (Michel), poète russe, né en 1732, mort en 1807. Il fut d'abord page à l'université de Moscou, puis professeur de belles-lettres à l'université de Moscou. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont deux poèmes : la *Russiade* et *Wladimir*. Il avait aussi écrit plusieurs tragédies qui manquent d'intérêt et de mouvement dramatique. Il n'en jouit pas moins d'une grande réputation.

CHÉRAUTE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 2 kilom. de Mauléon, près du Saison; 1.116 hab.

CHERBONNEAU (Jacques-Auguste), orientaliste français, né à la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire) en 1811, mort à Paris en 1882. A été professeur d'arabe à Constantine, puis directeur-adjoint à Alger, puis chargé de l'inspection des écoles indigènes d'enseignement supérieur; en 1852, il fut nommé professeur d'arabe à l'École des langues orientales de Paris. Il était correspondant de l'Institut (Acad. des inscriptions). Parmi ses publications, [illegible] *français-arabe* (1872); *Dictionnaire arabe-français* (1875).

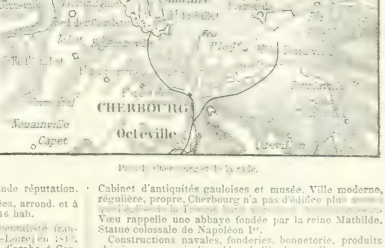

Port et rade de Cherbourg.

CHERBOURG, ch.-l. d'arrondissement et port de la Manche, à 70 kilom. de Saint-Lô, sur la Manche, à l'extrémité nord du Cotentin, dans une baie à l'embouchure de la Divette; 40.783 hab. (*Cherbourgeois, oises.*) A 371 kilom. de Paris par le chemin de fer de l'Ouest, à 120 kilom. du port anglais de Portsmouth (traversée de Cherbourg à Southampton en huit heures). Ch.-l. du 1er arrondissement maritime, de la 5e subdivision du 10e corps d'armée; place forte de 1re classe sur le bord de la mer et de 2e classe, du côté de la terre. Tribunal de 1re instance (cour d'appel de Caen), chambre de commerce. Lycée, école d'hydrographie, [illegible]

Cabinet d'antiquités gauloises et musée. Ville moderne, régulière, propre. Cherbourg n'a pas d'édifice plus [illegible] Vœu rappelle une abbaye fondée par la reine Mathilde. Statue colossale de Napoléon Ier.

Constructions navales, fonderies, bonneterie, produits chimiques, engrais du *sablon de Cherbourg*, filatures, tanneries, exportation des œufs, beurre, volailles en Angleterre, importation des bois, goudron, chanvre du Nord, des denrées coloniales. Deux lignes de transatlantiques. Escale

[illegible] commerce, formé du bassin dit « du Commerce » et d'un avant-port communiquant avec la mer par un chenal de 600 mètres, est situé à l'embouchure de la Divette.

Le port de guerre (trois bassins creusés dans le roc) et l'arsenal sont entourés d'une enceinte particulière. Une rade artificielle de 1.000 hectares, pouvant recevoir une centaine de navires de guerre, est abritée par la digue, gigantesque construction commencée sous Louis XVI, en 1783, continuée sous Napoléon Ier, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, et achevée sous Napoléon III en 1858. Longue de 2.712 mètres, large de 200 mètres à la base et de 9 mètres au sommet, la digue s'élargit au centre et aux deux extrémités pour porter trois forts. Les forts des Iles Pelée et Chavagnac et sept forts sur terre complètent la défense de Cherbourg. Le centre de la défense est [illegible] du Roule (116 m. d'altitude), d'où [illegible] traite une quantité considérable des matériaux de la digue et d'où l'on a un vaste et beau panorama. — L'arrondissement a 1 canton, 73 comm. et 93.503 hab. Cherbourg est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune de son canton.

Histoire. Cherbourg *Coriallum* à l'époque gallo-romaine) est déjà une position stratégique importante pendant la guerre de Cent ans. Plusieurs fois incendiée ou occupée par les Anglais, cette ville manifeste pour la France un dévouement qui lui attire des privilèges royaux. Sous Louis XIV, Vauban, séduit par la « position audacieuse » de Cherbourg, allait, dès 1686, élever ce port au rang qu'il a aujourd'hui, si le manque d'argent n'avait interrompu les travaux presque dès le début. Une descente des Anglais [illegible] Louis XIV [illegible] du moins, à Vauban le desséchement des marais sur lesquels [illegible] placement desquels s'élèvent les quartiers neufs.

— Bibliogr. : Fleury et Viaud, *Histoire de la ville et du port de Cherbourg*. Rochefort, 1825. — Hippeau, *Étude sur militaires de Cherbourg* (Caen, 1864).

CHERBULIEZ (Antoine-Elisée), économiste suisse, né à Genève en 1797, mort à Zurich en 1869, fut magistrat, membre du grand conseil, professeur d'économie politique à Zurich, et correspondant de l'Institut. Économiste distingué, il a publié, entre autres ouvrages : *De la Démocratie en Suisse* [illegible] *Richesse ou pauvreté* [illegible] *Études sur les causes de la misère* (1853) ; etc. — Son frère, Joël **Cherbuliez**, né et mort à Genève (1806-1870), fut libraire dans cette ville. Il a donné des articles de revue, des traductions, et publié : *Genève, ses institutions, ses mœurs* (1867).

CHERBULIEZ (Victor), littérateur suisse, neveu des précédents, né à Genève en 1829, mort à Combesnes (Vaucluse-Maine) en 1899, fut d'abord professeur libre, puis s'adonna à la littérature. Il publia des romans qui eurent un vif succès. Naturalisé Français en 1880, il fut élu, en 1881, membre de l'Académie française. Parmi les romans de cet écrivain spirituel et correct, qui a excellé dans la peinture des mœurs contemporaines, on citera : *Le Comte Kostia* (1863) ; *Paule Méré* (1866) ; *Le Roman d'une femme laide* [illegible] *Prima donna* (1869) ; *Samuel Brohl et Compagnie* (1877) ; *Meta Holdenis* (1878) ; *Noirceur et Blondine* (1879) ; *Le Fiancé de Mademoiselle Saint-Rem* (1882) ; *Le Roman d'un honnête homme* (1887) ; *Paradoxe sur l'amour* (1894) ; *Le Roman d'un ambitieux* (1895) ; *Le Roman d'un mariage* (1896) ; *Le Roman d'un [illegible]* (1899) ; etc. Il collabora à la « Revue des Deux Mondes », sous le pseudonyme de G. Valbert.

CHERBURY (lord Edouard Herbert de), philosophe anglais. [illegible]

CHERCHE

[illegible] *cherche* [illegible] toutes les parties d'un bâtiment dont [illegible] *d'un escalier*. ‖ Planche de voûte découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'on veut tailler.

— Jon. Du dit d'un ouvrier, dans une partie, n'a pas fait de points ou de levées, qu'il est *à chercher*, tandis que son partenaire compte des points ou des levées.

CHERCHE (*chér*) adj. f. Autref., Titre des religieuses

CHERCHE-FICHE, CHERCHE-POINTE

CHERCHE-FUITE ‖ **CHERCHEUR**

CHERCHELL, [illegible] d'Alger, au pied d'une colline, sur [illegible] 9.053 hab. Carrières de marbre (marbrières de Tipaza) et de plâtre. Mines de fer. Vins, huiles, tabac, poterie. D'origine punique, elle fut la capitale de Juba II, qui l'appela *Césarée* [illegible] *monuments* d'où il subsiste des [illegible] portant du temps des Romains, a été en partie comblé par les [illegible]

CHERCHE-MER [illegible]

CHERCHE-MIDI (*chèr*) n. m. Nom sous lequel on désignait au XVIIe siècle (époque à laquelle on disait « midi ») un parasite cherchant à dîner. ‖ Pl. Des CHERCHE-MIDI.

CHERCHE-POINTE n. m. Serrur. Syn. de CHERCHE-FICHE.

CHERCHER (*chèr-ché* — du bas lat. *circare*, aller autour ; de *circus*, cercle) v. a. S'efforcer de trouver, se donner du mouvement pour trouver : CHERCHER *un ami dans la foule*, *un livre dans sa bibliothèque*. ‖ S'efforcer d'atteindre, de se procurer, poursuivre : CHERCHER *un emploi*. CHERCHER *la gloire, le bien-être*. ‖ S'efforcer de découvrir, de comprendre, de connaître : CHERCHER *la vérité, la solution d'un problème*. ‖ S'exposer, se hasarder, se mettre en danger : CHERCHER *le monde*. [illegible] CHERCHER *le péril*. CHERCHER *sa perte, sa ruine*. ‖ Tendre, être dirigé vers : *L'aiguille aimantée* CHERCHE *le nord*. [illegible] CHERCHER *le pôle*. Venir trouver, se porter spontanément vers : *Le malheur* CHERCHE *le malheureux*.

— *Chercher*, v. pr. S'efforcer de CHERCHER. ‖ *Se chercher*, v. pr. S'exposer volontairement à : CHERCHER À *se faire battre*. ‖ On dit quelquefois : *Chercher de*.

— *Venir, Aller chercher*, Venir, Aller dans un lieu pour y trouver, y prendre, y rencontrer : ALLER CHERCHER *un livre dans la bibliothèque*. *Venir me* CHERCHER *à l'hôtel*. (Ces expressions ont, en outre, les sens ordinaires du *chercher*, employé seul ; *venir* et *aller* renforcent seulement l'expression.)

— *Envoyer chercher quelqu'un, quelque chose*, Charger une personne d'aller trouver et d'amener quelqu'un, d'aller querir quelque chose.

— Loc. div. *Chercher femme*, Se dit d'un homme qui cherche à se marier. ‖ *Chercher fortune*, S'efforcer de se procurer du bien. ‖ *Chercher fortune, Chercher aventure*, Se mettre en quête de quelque bonne rencontre. ‖ *Chercher querelle, Chercher noise*, Provoquer des disputes, des rixes. ‖ « aux Prov. : *Chercher midi à quatorze heures*. Chercher sans nécessité de futiles embarras, se jeter dans des embages inutiles. ‖ *Chercher midi on il n'est qu'onze heures*. Se dit d'un parasite qui s'avise d'aller chercher midi ailleurs, qui était autrefois fixée généralement à midi. ‖ *Chercher quelqu'un par terre et par mer, par monts et par vaux, à pied et à cheval*, Visiter un grand nombre de lieux pour chercher de quelqu'un.

— Manège. *Chercher la cinquième jambe*. Se dit d'un cheval qui se porte sur la main, et y prend un appui.

— Mar. *Chercher la sonde en venant du large*, Approcher des côtes jusqu'à ce qu'on ait trouvé avec la sonde.

— Relig. *Chercher Dieu*, S'attacher à lui et s'efforcer de le connaître : *Dieu nous cherche quand nous le* CHERCHONS. (Boss.) ‖ *Chercher Dieu*, Se disait, dans le langage des puritains anglais, d'un état où l'esprit était entièrement tourné vers Dieu.

— Loc. prov. : **Chercher une aiguille dans une botte de foin**, Chercher une chose presque impossible à trouver. ‖ **Chercher des poux à la tête de quelqu'un,** Tâcher de trouver quelqu'un en défaut, le tourmenter, le harceler, pour des choses peu importantes. ‖ **Chercher une querelle d'Allemand**. V. QUERELLE. ‖ **Chercher midi à quatorze heures**, Une investigation patiente amène toujours une découverte. ‖ **Le bien cherche le bien.** La fortune arrive plutôt aux gens riches qu'à ceux qui n'ont rien. ‖ **Chercher la petite bête**, Chercher plus souvent des prétextes de chicane. — Signifie aussi, S'efforcer de découvrir un secret, les motifs cachés d'une action. ‖ **Chercher la pierre philosophale,** Se consacrer à des études, à des travaux qui peuvent avoir aucun résultat.

— *Cherchez la femme*, aphorisme fréquemment employé, surtout à propos d'affaires judiciaires. (L'expression est moderne, l'idée ne l'est pas. Quant à la paternité du mot, elle est douteuse. Il a été attribué notamment à Talleyrand et au président Dupaty, auteur des *Lettres* sur l'Italie.)

— ALLUS. **Cherchez et vous trouverez,** parole du sermon sur la montagne par laquelle Jésus-Christ recommande aux hommes la confiance en Dieu : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. » (Matth., VII, 7.)

Cherché, ée part. pass. du v. Chercher.

— Littér. et b.-arts. Affecté, maniéré, dépourvu de spontanéité et de naturel : *Style* CHERCHÉ. *Figure dont la pose est* CHERCHÉE.

Se chercher, v. pr. S'efforcer de se connaître : *L'homme déchu par le crime* SE CHERCHE *lui-même et ne se trouve plus*. (Fén.) ‖ Chercher la retraite, s'isoler. ‖ Oublier les autres pour ne songer qu'à soi : *C'est s'abîmer dans la nuit que de* SE CHERCHER *soi-même*. (Boss.) ‖ Être à la recherche l'un de l'autre. ‖ Chercher la société l'un de l'autre, s'efforcer de se trouver réciproquement : *Les malheurs* SE CHERCHENT *et se comprennent*. (G. Sand.)

— Fig. Tendre l'un vers l'autre, avoir une sympathie naturelle l'un pour l'autre : *Deux pensées, deux regards qui* SE CHERCHENT. V. *Toutes l'univers fuissent toujours par se rencontrer*. (Lamart.)

— *Se faire chercher*, Ne pas se laisser trouver facilement, être malaisément découvert : *La vérité se plaît à* SE FAIRE CHERCHER. (Flech.)

CHERCHEUR, EUSE (*chèr*) n. Personne qui s'évertue à trouver, à découvrir, à inventer, à imaginer : *Les* CHERCHEURS *d'or, de bruit, de renommée, de diamants*. ‖ Se dit particulièrement d'une personne dont l'esprit est constamment tendu et applique à des découvertes : *Il ne devrait plus y avoir de partis ; il ne devrait plus y avoir que des* CHERCHEURS. (Le Bruyère.) ‖ Syn. de CHERCHE-FUITE.

— *Chercheur de fredaines* [illegible] Parasite, pique-assiette. [illegible] *Chercheur de pelle à quatre heures*. Nom [illegible] qui ne pouvaient pas [illegible] *Chercheur de trouvailles*. Personne [illegible] Pot-pourri [illegible] *Chercheur de dupes*, Personne [illegible] *Chercheur de dupes* [illegible] *Chercheur de dire des choses spirituelles* [illegible] *Chercheur de trouvailles*, Personne [illegible] *Chercheur de bons mots*, Personne [illegible] *Chercheur de vaudevilles*.

— Astron. Petite lunette à court foyer, adaptée à un télescope, et qui sert à diriger cet instrument sur le point qu'on veut observer.

— Electr. *Chercheur de pôle*, Petit appareil de poche permettant aux électriciens de distinguer immédiatement, entre deux fils, le positif du négatif.

— Appareil servant à chercher le point de vue le [illegible] pour [illegible] rapidement une vue ou un paysage. [illegible] Chercheur [illegible] Chercheur [illegible] Chercheur

CHÉRENG, commune du dép. du Nord, arr. de 3 et 8 kilom. de Lille, près de la Marque. 1.471 hab. Tissage à toiles, moulins. Dans le canton, baptistère roman.

CHÈRES (Les), m. Cépage du sud-ouest de la France.

CHÉRÉSILÈE. Myth. gr. Fils d'Idothée et père de Pélagon.

CHÉREST (Aimé), historien français, né à Avallon en 1826, mort à Paris en 1885. Avocat, il publia bientôt un ouvrage de critique et de philosophie historique, et produisit ensuite des études d'histoire locale, mais on peut citer comme ouvrage général l'*Union Bourgeoisie, essai d'histoire du tiers-état* (1859), *de Bourgogne dans Chateaubriand, les romanciers et la société française*, *Lettres de Chateaubriand*, avec quantité inédites (1862), *Lettres politiques de Chateaubriand*, *Chateaubriand et Napoléon* (1866). Lorsque parut le dernier volume de l'ouvrage capital de Chateaubriand (1868), Chérest publia une étude remarquable et consciencieuse.

CHÉRET (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836. Il s'est spécialisé dans la composition des affiches illustrées, et il a conquis dans ce genre une réputation légitime célébrité. Les affiches de ce maître sont de véritables œuvres d'art, remarquables par l'ingéniosité et la hardiesse de l'invention, l'élégance toute parisienne du dessin, la variété et expression et la vigueur de coloris, toutes qualités obtenues, cependant, par des moyens d'une simplicité extrême. Citons, parmi les plus grandes et les plus belles, celles de *l'Opéra-Comique*, *Musée des Beaux-Arts*, et, en particulier, celles des *Fêtes de Montmartre*, *Musée*.

Son frère, JOSEPH-GUSTAVE **CHÉRET**, né et mort à Paris (1839-1884), était un sculpteur et un céramiste des plus distingués. La plupart de ses œuvres ont été exposées, après sa mort, à l'École des Beaux-arts (1894).

Chéret.

CHERET (Jean-Louis BACHAUD DE GAVAUX), peintre décorateur, né à la Nouvelle-Orléans en 1820, mort en 1882, a donné des décors pour *les Huguenots*, *Aida*, *le Roi de Lahore*, *Michel Strogoff*.

CHERFAIX (*chér'-fè*) n. m. Nom vulgaire de la larve de la fégère japan, que les pêcheurs emploient comme appât.

CHERI n. m. Loi civile et religieuse des musulmans.

CHÉRI, IE adj. et n. Linguist. V. CHERIR.

CHÉRI ou **BOU-BATCHI**, fleuve côtier de l'Afrique orientale (presqu'île des Somalis), se jetant dans l'océan Indien, à Kondo. Son embouchure forme un assez bon port, le *Port Dunford* des Anglais, le *Hobeyd* ou *Hafuja* des Allemands.

CHÉRI (Rose-Marie Czos, dite **Rose**), comédienne française, née à Étampes en 1824, morte à Passy en 1861. Elle joua très jeune en province avec son père, qui dirigeait une troupe de comédiens. Elle fut engagée, en 1842, au Gymnase, qu'elle ne devait plus quitter, et elle épousa, en 1847, le directeur de ce théâtre, Lemoine-Montigny. Douée d'une grâce ingénue, d'une distinction rares, elle excellait à interpréter des chansons, des scènes passionnées. Elle donna au théâtre l'exemple d'une rare vertu, et mourut d'une maladie contractée au chevet de son mari. Elle a joué avec un égal succès un nombre considérable de rôles, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Clémence Hervé*, *Pierrette*, *Dame de Lyre*, la baronne d'Angerville *Deux mondes*, Hyacinthe, *Le Chef de bureau*, et de la Seconde Madeleine, *Le Mariage de Victorine*, *Le Chemin de la vie*, *Le Mari de la Veuve*, *Le Bonheur*, *Le Mariage de Mlle Fifi*, *Le Mari de la danseuse*, etc.

CHÉRET (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836. Il s'est spécialisé dans la composition des affiches illustrées, et il a conquis dans ce genre une réputation légitime célébrité. Les affiches de ce maître sont de véritables œuvres d'art, remarquables par l'ingéniosité et la hardiesse de l'invention, l'élégance toute parisienne du dessin, la variété et expression et la vigueur de coloris, toutes qualités obtenues, cependant, par des moyens d'une simplicité extrême. Citons, parmi les plus grandes et les plus belles, celles de *l'Opéra-Comique*, *Musée des Beaux-Arts*, et, en particulier, celles des *Fêtes de Montmartre*, *Musée*.

CHÉRIAT (*ch'-ri-ah*) n. m. Nom vulgaire de la larve de la fégère japan, que les pêcheurs emploient comme appât.

CHÉRIBIRIN, nom du dép. du Nord, arr. de 3 et 8 kilom. de Lille, près de la Marque. 1.471 hab. Tissage à toiles, moulins. Dans le canton, baptistère roman.

CHÈRES (Les), m. Cépage du sud-ouest de la France.

CHÉRÉSILÈE. Myth. gr. Fils d'Idothée et père de Pélagon.

CHÉREST (Aimé), historien français, né à Avallon en 1826, mort à Paris en 1885. Avocat, il publia bientôt un ouvrage de critique et de philosophie historique, et produisit ensuite des études d'histoire locale, mais on peut citer comme ouvrage général l'*Union Bourgeoisie, essai d'histoire du tiers-état* (1859), *de Bourgogne dans Chateaubriand, les romanciers et la société française*, *Lettres de Chateaubriand*, avec quantité inédites (1862), *Lettres politiques de Chateaubriand*, *Chateaubriand et Napoléon* (1866). Lorsque parut le dernier volume de l'ouvrage capital de Chateaubriand (1868), Chérest publia une étude remarquable et consciencieuse.

CHÉRET (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836. Il s'est spécialisé dans la composition des affiches illustrées, et il a conquis dans ce genre une réputation légitime célébrité. Les affiches de ce maître sont de véritables œuvres d'art, remarquables par l'ingéniosité et la hardiesse de l'invention, l'élégance toute parisienne du dessin, la variété et expression et la vigueur de coloris, toutes qualités obtenues, cependant, par des moyens d'une simplicité extrême. Citons, parmi les plus grandes et les plus belles, celles de *l'Opéra-Comique*, *Musée des Beaux-Arts*, et, en particulier, celles des *Fêtes de Montmartre*, *Musée*.

Son frère, JOSEPH-GUSTAVE **CHÉRET**, né et mort à Paris (1839-1884), était un sculpteur et un céramiste des plus distingués. La plupart de ses œuvres ont été exposées, après sa mort, à l'École des Beaux-arts (1894).

CHERET (Jean-Louis BACHAUD DE GAVAUX), peintre décorateur, né à la Nouvelle-Orléans en 1820, mort en 1882, a donné des décors pour *les Huguenots*, *Aida*, *le Roi de Lahore*, *Michel Strogoff*.

CHERFAIX (*chér'-fè*) n. m. Nom vulgaire de la larve de la fégère japan, que les pêcheurs emploient comme appât.

CHERI n. m. Loi civile et religieuse des musulmans.

CHÉRI, IE adj. et n. Linguist. V. CHERIR.

CHÉRI ou **BOU-BATCHI**, fleuve côtier de l'Afrique orientale (presqu'île des Somalis), se jetant dans l'océan Indien, à Kondo. Son embouchure forme un assez bon port, le *Port Dunford* des Anglais, le *Hobeyd* ou *Hafuja* des Allemands.

CHÉRI (Rose-Marie Czos, dite **Rose**), comédienne française, née à Étampes en 1824, morte à Passy en 1861. Elle joua très jeune en province avec son père, qui dirigeait une troupe de comédiens. Elle fut engagée, en 1842, au Gymnase, qu'elle ne devait plus quitter, et elle épousa, en 1847, le directeur de ce théâtre, Lemoine-Montigny. Douée d'une grâce ingénue, d'une distinction rares, elle excellait à interpréter des chansons, des scènes passionnées. Elle donna au théâtre l'exemple d'une rare vertu, et mourut d'une maladie contractée au chevet de son mari. Elle a joué avec un égal succès un nombre considérable de rôles, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Clémence Hervé*, *Pierrette*, *Dame de Lyre*, la baronne d'Angerville *Deux mondes*, Hyacinthe, *Le Chef de bureau*, et de la Seconde Madeleine, *Le Mariage de Victorine*, *Le Chemin de la vie*, *Le Mari de la Veuve*, *Le Bonheur*, *Le Mariage de Mlle Fifi*, *Le Mari de la danseuse*, etc

un trésor. Il reste de nombreux morceaux du lion ; entre [illegible]

III. En 86 av. J.-C., victoire de Sylla sur Archélaos, [illegible] se trouvant présence de plus de 100.000 Asiatiques. Ceux-ci se [illegible] tourner, s'enfuirent, et furent massacrés en foule.

CHÉRONNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Rochechouart, sur la Charente naissante ; 1.042 hab. Moulins.

CHÉROPE [illegible] Zool. V. CHÉROPÈDE.

CHÉROPHYLLÉES [illegible] ayant pour type le genre cerfeuil. — *Une* CHÉROPHYLLÉE.

CHÉROPHYLLUM (*kér, lom*), n. m. Nom scientifique du genre cerfeuil. ◆ On disait autrefois CHÆROFOLIUM ; mais ce mot a été abandonné, à cause de sa forme hybride.

CHÉROPONIES (*kê*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées par les artisans.

CHEROUVRIER (Edmond), musicien français, né à Sablé en 1831. Il avait fait connaître quelques morceaux symphoniques, lorsqu'il obtint, en 1858, à l'Institut, le second grand prix de Rome. Il a [illegible] Tirolien Lafargue, en 1865, un opéra en trois actes : *le Roi des mines*, et il en a écrit ensuite plusieurs qui n'ont pas été représentés : [illegible] *Nicolas Flamel*. On doit aussi à Cherouvrier un certain nombre de compositions religieuses. Adjoint au maire du XIVe arrondissement pendant le siège de Paris, arrêté par les fédérés et enfermé à la Conciergerie pendant la Commune, Cherouvrier, qui ne dut qu'au hasard de ne point subir le sort réservé aux otages, fut nommé, en 1871, maire de cet arrondissement.

CHÉROY, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arr. et à 24 kilom. de Sens, près du Lunain ; 707 hab. Commerce de bestiaux et de volailles. Grange dimeresse du XIIIe siècle. — Le canton a 18 comm. et 8.303 hab.

CHERRE (*ll* mll. — rad. *charpir*) n. f. Usage abusif en vertu duquel le peuple de la banlieue de Villefranche (Rhône) allait de lui-même faire la récolte des moissons, lorsqu'il jugeait les blés mûrs, et se payait de son travail du premier dixième des gerbes.

CHERQUEMANAGE, CHERQUEMENAGE, CHERQUIMANAGE, CHERQUINMANGE, CERQUEMANEMENT n. m. Action en bornage, dans l'ancien droit français. V. CERQUEMANAGE.

CHERQUEMOLLE n. f. Etoffe unie qui se fabrique dans l'Inde, avec un mélange de soie et de filaments extraits de l'écorce d'un arbre.

CHERRIER (Claude-Joseph DE), officier et érudit français, né à Neufchâteau (Vosges) en 1785, mort à Paris en 1872. Il figura à la bataille de Waterloo en qualité de colonel, puis il entra dans l'administration. Il donna sa démission après la révolution de Juillet et se livra avec succès aux études historiques. Il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1872. Ses œuvres principales sont : *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe* (1841-1847) ; *Histoire de Charles VIII* (1868).

CHERRUEIX, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kilom. de Saint-Malo, sur le littoral de la Manche ; 1.778 hab. Commerce de volailles et de poissons.

CHERRUS (*ché-russ*) n. m. Genre [illegible] coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons d'Australie, dont on connaît huit espèces.

CHERRY n. m. Mot anglais signifiant *cerise*, et qui entre dans la composition du nom de certaines boissons qui ont été introduites en France : CHERRY-*brandy* (eau-de-vie de *cerises*), etc.

CHERSE (*kerss*) ou **CHERSUS** [illegible] peuplement îles, Peut [illegible] Mer [illegible] ont [illegible]

CHERSÈE ou **CHERSEA** (*kê*) [illegible] Variété de la vipère aspic (*vipera aspis*) ; sa peau est rougeâtre avec des marques noires, et elle porte des taches jaunes réunies en un point formant Y ; elle a les lèvres blanches. (La chersée se trouve en Italie ; elle est venimeuse.)

CHERSIAS d'Orchomène, poète épique béotien, qui était, selon Plutarque, contemporain des sept Sages. Il fit un recueil des traditions nationales et de généalogies béotiennes (VIe s. av. J.-C.).

CHERSIDÉS (*kêr*) n. m. pl. Zool. Famille de reptiles chéloniens, comprenant les tortues terrestres à carapace osseuse, convexe, soudée au plastron vaste et ossifié, lesquelles étant recouvert de plaques cornées et abritant, au besoin, la tête et les membres. (Les tortues de la famille des chersides sont phytophages et habitent les régions chaudes. Genres principaux : *testudo*, *homopus*, [illegible]

CHERSIE ou **CHERSITE** (*kêr*) n. f. Sorte de tortue de terre.

CHERSINE ou **CHERSINA** (*kêr*) n. f. Genre de reptiles chéloniens, famille des *chersides*, comprenant les [illegible] tortues terrestres [illegible] Espèces : [illegible] *gigantea*, [illegible] *angulata*, tortue brune tachée de fauve, habitant [illegible] Bonne-Espérance.)

CHERSIPHRON ou **CRÉSIPHON**, ou **CTÉSIPHRON**, architecte crétois, qui vivait vers [illegible] av. J.-C. Il commença [illegible] les travaux par son fils Métagène. Vitruve a décrit les machines dont Chersiphron se servit pour transporter les énormes blocs de marbre destinés à former les colonnes d'une seule pièce de l'édifice. Ce temple, qui appartenait à l'ordre ionique, ne fut terminé qu'au bout de deux cent vingt ans environ, et fut brûlé par Erostrate, l'an 356 av. J.-C., la nuit de la naissance d'Alexandre le Grand.

CHERSO, île illyrienne de l'Austro-Hongrie, dans la mer Adriatique (golfe de Quarnero), séparée de la côte d'Istrie par un canal de 4 kilom. ; 8.000 hab. — La capitale de l'île, située sur la côte occidentale, est le *port de Cherso* ; 5.000 hab. Pêche, cabotage.

CHERSOBLÉPTE, roi de Thrace, vers le milieu du IVe siècle av. J.-C. Avec ses frères Amadocos et Berisade, il succéda à son père Cotys, tué par Iphicrate, l'un d'eux, à qui il céda la Chersonèse. Il devint tributaire de Philippe, roi de Macédoine, en 343.

CHERSON, gouvernement et ville de la Russie d'Europe. (V. KHERSON.)

CHERSON, ville de l'ancienne Chersonèse Taurique (Crimée), au N.-O. de la ville moderne de Sébastopol. Cette ville, fondée vers l'an 600 av. J.-C., par des habitants d'Héraclée (elle-même colonie mégarienne), arriva rapidement à un haut degré de prospérité, et, par son commerce florissant, colonisa l'intérieur dans toute la Chersonèse ; mais les attaques des barbares diminuèrent son importance. Sous les empereurs byzantins, elle servit de lieu d'exil, et l'empereur Justinien II lui-même y fut relégué. En 988, Vladimir, prince de Russie, la prit de vive force, et, après la ville de Cherson, mais ne la conserva pas longtemps. En 1363, les Tatares la détruisirent de fond en comble ; ses derniers restes ont disparu quand les Russes élevèrent leur formidable forteresse de Sébastopol.

CHERSONÈSE (*kêr'*) — du gr. *kherso*, continent, et *nésos*, île), nom que les Grecs donnaient à quatre presqu'îles :

1° Chersonèse Cimbrique, au N. de la Germanie ; c'est aujourd'hui le Jutland, berceau de deux grands peuples d'invasion, les Cimbres, puis les Angles ;

2° Chersonèse Taurique ou Tauride, aujourd'hui Crimée. Les Grecs y commerçaient avec les Scythes et y fondèrent des colonies : *Chersis*, *Theodosia*, *Panticapée* ;

3° Chersonèse de Thrace, mince péninsule au S. de la Thrace, entre la mer Egée (Archipel) et la Propontide (mer de Marmara), aujourd'hui presqu'île de Gallipoli. Elle [illegible] Xerxès, [illegible] correspondant Abydos, sur la rive asiatique de l'Hellespont ;

4° Chersonèse d'Or, péninsule de l'Inde transgangétique [illegible] correspondant à la presqu'île de Malacca ou au delà saillant de l'Irrauaddy.

CHERSONÉSIEN, ENNE (*kêr', ni-in, ê-n'*), personne née dans l'une des Chersonèses, ou qui habitait ces contrées. — *Les* CHERSONÉSIENS.

◆ ADJECTIF. Qui appartient à une Chersonèse ou à ses habitants. *Les peuples* CHERSONÉSIENS.

CHERSYDRE ou **CHERSYDRUS** (*kêr', druss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des acrochordidés, renfermant une seule espèce, de Malaisie, dépourvue de dents, de yeux et de pattes, et dont la tête est couverte de petits tubercules granuleux. (Le *chersydrus granulatus* est un serpent jaunâtre à bandes brunes, ne dépassant pas 1 mètre de long, et qui vit dans les rivières de Java, etc. ; il n'est pas venimeux.)

CHERT (*chêr'*) n. m. Quartz impur. Syn. de SILEX.

CHERT, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon de la Plana]), sur le Vinaroz ; 2.400 hab. Fabriques de vin et d'eau-de-vie ; tissage de lin, de chanvre et de laine.

CHERTA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), sur l'Ebre ; 3.200 hab. Port de pêche.

CHERTÉ (*chêr'* — rad. *cher*) n. f. Etat de ce qui se payo à des prix élevés : La CHERTÉ *des vivres, des loyers*.

LOC. : *Le cas de cherté* [illegible] Se dit à propos des marchandises qui ont un grand écoulement et se vendent au fort prix : *Je n'y mettrai pas la cherté*, Ce n'est pas mon prix [illegible] monter le prix en achetant de cette marchandise, que je trouve déjà trop chère.

◆ PROV. : **Cherté foisonne**, Plus le prix d'une marchandise est élevé, plus les commerçants sont empressés à en offrir.

CHERTSEY, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise ; 10.000 hab. Culture maraîchère. Ancienne résidence des rois de Sussex.

CHERUB ou **CHEROUB** (mot sémitique) n. m. V. CHÉRUBIN.

CHÉRUBIN (hébr. *cherubim*, pl. de *cheruh*) n. m. Nom donné, dans l'Ancien Testament, à des anges que les théologiens catholiques ont placés au second rang de la première hiérarchie.

— Tête d'enfant ordinairement joufflue et vermeille, portée par deux ailes, et figurant un chérubin, dans les œuvres des peintres et des autres artistes.

— Fam. Enfant adolescent, joli et frais. ◆ Tendre et tendresse que l'on adresse à un enfant ou à un adolescent.

Tête de chérubin d'argent

Tête de chérubin d'argent

LOC. : *Avoir un chérubin*, Avoir un [illegible] *Avoir le visage frais, le teint frais et vermeil*, *Être joli*, *Être beau comme un chérubin*, Avoir une jolie figure, une grâce enfantine.

Mots [illegible] chérubin, dérivés de [illegible] qui [illegible] [illegible] ailes.

Hist. : *Ordre des chérubins* ou *des aptères*, Ordre militaire fondé en Suède par Magnus IV, et aboli par Charles IX en 1604.

— Techn. Tirre que prennent, dans les ardoisières d'ardoises, les perreyeurs de vieille souche, pour se distinguer des poliers, dont l'admission dans la perrière est [illegible]

— Esoté. : La Bible appelle *chérubins* des êtres mystérieux qui sont sans cesse auprès de Dieu (ps. XVIII, 11 ; Ezech. I, 10 ; X, 16). Leur image ornait le tabernacle et le voile qui, dans le temple de Salomon, fermait le saint des saints (Ex. XXVI [I, Rois, VI]). Deux chérubins, les ailes déployées, couvraient l'arche d'alliance. Ezéchiel fait des chérubins (I : III : IX) des descriptions symboliques, où il leur donne quatre figures : celles d'un homme, d'un lion, d'un taureau et d'un aigle ; leurs corps sont couverts d'yeux ; réunis au nombre de quatre, ils formaient un char vivant et carré. Les chérubins sont un des neuf chœurs des anges, d'après la tradition de la théologie catholique, qui les reconnaît, comme principal attribut, l'amour de Dieu dans toute son ardeur.

Chérubin, personnage du *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais. C'est le type de l'adolescent parvenu à la puberté et tourmenté de vagues désirs qu'il ne démêle pas bien. Cependant, à l'âge d'émoure timide à l'excès devant la comtesse, qu'il trouve *imposante*, il devient fort entreprenant avec Suzanne et surtout avec la paysanne Fanchette. Il trace ainsi lui-même son portrait : « Mon cœur palpite au seul aspect d'une femme ; les mots *amour* et *volupté* le font tressaillir et le troublent ; enfin, le besoin de dire à quelqu'un : *Je vous aime* est devenu pour moi si pressant, que je le dis tout seul, en courant dans le parc, à ta maîtresse, à toi, aux arbres, aux images, au vent qui les emporte avec mes paroles perdues. »

CHERUBINI (*kê* — Laerzio), historien italien, né à Norcia, mort vers 1626. Il vécut à Rome et publia les constitutions et les bulles des papes depuis Léon IV, sous le titre de *Bullarium magnum* (1617). — Son fils, Angelo Maria **Cherubini**, moine du Mont-Cassin, aida son père dans son grand travail et le continua jusqu'à Benoît XIV. — Flavio **Cherubini**, qui appartenait à la même famille, a publié un abrégé du bullaire, sous le titre de *Compendium bullarii* (1824).

CHERUBINI (*kê* — Marie-Louis-Charles-Zénobi-Salvador), compositeur, né à Florence en 1760, mort à Paris en 1842. Cherubini appartient de très-à-l'Italie, qui lui donna son éducation musicale, et à la France qui passa ensuite sa vie. A peine âgé de dix-sept ans, il avait écrit déjà des messes, des motets et des cantates. Il n'avait que vingt ans lorsqu'en 1780, il fit représenter à Alexandrie son premier opéra, *il Quinto Fabio*, suivi de *Adrasto* (1782) ; *Adriano in Siria* (1782) ; *il Messenzio* (1782) ; un deuxième *Quinto Fabio* (1783) ; *lo Sposo del tre, marito di nessuna* (1783) ; *Idalide* (1784) ; *Alessandro nell'Indie* (1784). Ayant accepté un engagement pour Livourne, où il fit jouer : *la Finta Principessa* (1786), et *Giulio Sabino* (1787), Cherubini revint à Paris, où Viotti lui confia les fonctions de directeur de la musique au théâtre de Monsieur.

Cherubini.

Il alla à Turin faire représenter une *Ifigenia in Aulide* (1788), puis revint définitivement à Paris, où il fit représenter, à l'Opéra, *Démophon* (1788), ouvrage qui n'obtint aucun succès. Cherubini allait donner sa mesure au théâtre de Monsieur. D'abord, il s'y fit connaître en écrivant une foule de morceaux nouveaux pour les opéras italiens qu'on y représentait. Puis, lorsque le théâtre, devenu le théâtre Feydeau, se fut consacré à l'opéra français, Cherubini composa une série d'ouvrages dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre : *Lodoiska* (1791) ; *Elisa ou le Mont Saint-Bernard* (1794) ; *Médée* (1797) ; *l'Hôtellerie portugaise* (1798) ; *la Punition* (1799) ; *les Deux journées* (1800). Un style d'une rare élévation, un puissant sentiment dramatique, une instrumentation superbe, avec une élégance incomparable dans la forme, telles étaient les qualités de Cherubini. C'est aussi pendant la période révolutionnaire qu'il écrivit, pour les grandes fêtes populaires, plusieurs chants d'un caractère mâle et plein de grandeur : *Hymne du Panthéon*, *Hymne à la Fraternité*, *Ode sur le 18 Fructidor*, *Chant pour le 10 Août*, etc.

Devenu, dès la fondation du Conservatoire, l'un des trois inspecteurs de l'enseignement dans cette école, Cherubini donna au théâtre Montansier, avec Boieldieu, *la Prisonnière* (1799) ; au théâtre Favart, avec Méhul, *Epicure* (1800) ; il reparut à l'Opéra en 1803 avec *Anacréon* ou *l'Amour fugitif* ; en 1804, avec un ballet, *Achille à Scyros*, et l'année suivante, il allait écrire à Vienne un opéra italien intitulé *Faniska*. De retour à Paris, il fit représenter *Pimmalione* (1809), puis donna à l'Opéra-Comique *le Crescendo* (1810), et à l'Opéra, *les Abencérages* (1813). Il prit part ensuite à plusieurs ouvrages de circonstance : *Bayard à Mézières* (1814) ; *Blanche de Provence* (1821) ; *la Marquise de Brinvilliers* (1831), et enfin donna à l'Opéra, en 1833, son dernier ouvrage, *Ali-Baba*.

Devenu surintendant de la musique et maître de la chapelle du roi en 1816, directeur du Conservatoire en 1822, il se consacra presque exclusivement à la composition religieuse. Ses nombreuses messes, en particulier la *Messe du Sacre*, sont justement considérées comme des chefs-d'œuvre, et on lui doit aussi une foule de motets de l'inspiration la plus suave, des cantates (*Amphion*, *Circé*, *Clytemnestre*, *la Liberté*, *Chant sur la mort d'Haydn*), des chœurs, des romances, des nocturnes ; des marches, des quatuors, des sonates, des pas redoublés pour musique militaire ; enfin, avec toute une suite de canons, un *Traité de contre-point et de fugue*, ainsi qu'une série nombreuse de solfèges et de morceaux pour les concours.

Compositeur de grandes compositions, austère et probe, Cherubini fut, pour le Conservatoire, un excellent directeur. Parmi les élèves qu'il forma il suffira de citer Halévy, Auber, Boieldieu.

Membre de l'Institut, maître de la chapelle royale, directeur du Conservatoire, Cherubini avait été naturalisé Français à l'époque de la Révolution.

Cherubini (PORTRAIT DE), tableau d'Ingres, au musée du Louvre. Le compositeur, assis, enveloppé de son manteau et appuyé contre le fût d'une colonne, soutient sa tête sur sa main. Derrière lui, la *Muse de l'harmonie*, jeune femme au visage d'une beauté sévère, élève une couronne de laurier au-dessus de la tête du vieillard.

CHÉRUBIQUE adj. Qui a rapport aux chérubins : *Figures* CHÉRUBIQUES.

— *Hymne chérubique*. Dans l'Eglise grecque, Hymne qui se chante pendant la messe, et dans laquelle il est parlé des chérubins. On croit généralement qu'elle date du règne de Justinien. On la récite ou on la chante pendant

qu'on transporte le pain et le vin de l'autel de préposition au grand autel ou autel du sacrifice.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), érudit et historien français, (1809-1891). Sorti de l'Ecole normale en 1833, il fut professeur d'histoire au collège de Rouen, reçut de conférences à l'Ecole normale en 1839, inspecteur général de l'instruction publique, recteur de l'académie de Strasbourg et de celle de Poitiers. On a, entre autres ouvrages de cet érudit consciencieux et clair : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XV siècle* (1840); *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (1843-1845); *De l'administration de Louis XIV* (1851-1852), *d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson* (1852); *Histoire de l'administration monarchique en France, depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV* (1855), *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1855; la première édition des *Mémoires du Grand Siècle* (1862-1865), les *Lettres du cardinal de Mazarin pendant son ministère* (1872-1882), continuées par G. d'Avenel; *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880); *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, 1882; etc.

CHÉRUSQUES (lat. *Cherusii*), ancienne nation germanique, dont il est fait mention pour la première fois dans les *Commentaires* de Jules César. — *Vie*, aux Chérusques.

Essen, Ve siècle. Ce peuple habitait, entre le Weser et l'Elbe, sur le versant septentrional du Harz, forêt Hercynienne, qui le séparait des Suèves au S., un territoire qui coupait pour à eux (Halberstadt, Hildesheim et Paderborn). C. Drusus, en 11 av. J.-C., pénétra dans le territoire Romain qui traversa leur territoire, soumit ce peuple et pénétra jusqu'à l'Elbe. Mais, après son départ, Arminius les souleva, forma avec les Cattes, les Marses et les Bructères, une confédération puissante, et, en 9 de notre ère, anéantit, dans la forêt de Teutberg, trois légions romaines commandées par Varus. Peu après, Germanicus, sur les rives du Weser, vengea les légions d'Auguste. Tacite prétend que les Chérusques, à la suite de nombreuses années de paix, étaient devenus un peuple affaibli, et que tant que, de son temps, les Cattes avaient complètement pris le dessus sur eux. Cependant, jusque vers le Ve siècle, leur nom apparaît encore parmi les tribus qui faisaient partie de la confédération des Saxons.

CHERVE n. m. Qualité moyenne de chanvre, obtenue par le premier peignage du lin, opérée, employée pour faire de la lingerie grossière, comme des nappes, des draps de lit. (Mot ancien [XVIe s.].)

CHERVEIX-CUBAS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Périgueux, sur l'Auvézère; 1.225 hab.

CHERVES, comm. de la Charente, arrond. et à 6 kilom. de Cognac, près de l'Antenne; 1.104 hab. Fer, carrières de plâtre. Commerce de bois et d'eaux-de-vie. Eglise romane des XIe et XIIe siècles. — Comm. de la Vienne, arr. et à 28 kilom. de Poitiers, non loin des sources de la Dive Mirebalaise; 1.047 hab. Eglise des XIe et XIIe siècles.

CHERVES-CHATELARS, comm. de la Charente, arrond. et à 28 kilom. de Confolens, au-dessus de la Croutelle, affluent de la Bonnieure; 1.340 hab. Mine de fer; fabrique de chaux; élevage de bestiaux.

CHERVEUX, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 13 kilom. de Niort, près du Régnier, affluent de la Sèvre Niortaise; 1.601 hab. Ch. de f. Etat. Huileries.

CHERVILLE (Gaspard-Georges Pescow, marquis de), littérateur français, né à Chartres en 1819, mort à Noisy-le-Sec en 1898, collaborait à plusieurs romans d'Alexandre Dumas. Passionné pour la chasse et la vie des champs, il fut un rédacteur assidu du « Journal des chasseurs », de « la Chasse illustrée », du « Temps », où il a publié d'intéressantes chroniques sous le titre de *La Vie à la campagne*. Outre des romans, on doit à cet écrivain, au style agréable, à la bonhomie souriante, de nombreux ouvrages; entre autres : *les Aventures d'un chien de chasse* (1862); *Promenades et souvenirs*, 1866; *Contes de chasse et de pêche* (1878); *les Bêtes en robe de chambre* 1882; *les Oiseaux de chasse*, (1884); *la Maison de chasse* 1885; *Contes d'un vieux de bois* (1886); *les Chasses d'un vieux garçon Lambert* 1888; *Contes de ma campagne* 1892, etc.

CHERVIN (Nicolas), médecin français, né à Saint-Laurent-d'Oingt, Rhône en 1783, mort à Bourbonne-les-Bains en 1834, s'occupa excessivement de la fièvre jaune et s'efforcha à établir que cette maladie n'est pas contagieuse. Il fit de longs voyages en Amérique, et devint membre de l'Académie de médecine (1832). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Traité de la fièvre jaune de l'adoucissement et de l'assainissement sanitaire* (1827), et *De l'identité de nature des fièvres d'origine pulchrome*, 1832.

CHERVIN (Claudius), pédagogue français, né à Bourg-de-Thizy (Rhône en 1824, fut longtemps instituteur à Lyon, publia des ouvrages classiques, puis s'adonna au redressement des vices de la parole : bégayement, bêtisité, etc., et fonda dans ce but, en 1868, une maison à Paris. — Son fils, le Dr Andrée **Chervin**, né à Lyon en 1850, devenu directeur de l'Institution des bégues et a publié divers ouvrages.

CHERVIS ou **CHERVI** (*chervi*) n. m. Bot. Syn. de CARVI. (C'est aussi le nom du *sium sisarum*, du *sium latifolium*, du *cicutaria pastulata*. — *Les chervis faute des bolanistes, sphinxes*.)

CHÉRY (Philippe), peintre français, né en mort à Paris (1759-1838). Il prit part à la renovation classique. Il embrassa les idées de la Révolution, fut blessé à la prise de la Bastille, s'engagea comme volontaire et atteignit le grade de capitaine sur le champ de bataille. Emprisonné sous un 9 thermidor, il devint ensuite maire de Charonne et de Belleville, chef de la police du département de la Seine. Du 18 brumaire à 1802, il quitta la France. Sous les différents régimes qui suivirent, ses idées républicaines maintenant à sa tranquillité. Ses meilleurs tableaux sont : *Daniel devant Saül*, la *Mort d'Abélard*, la *Naissance* et la *Fête de Vénus*. Il a écrit différents opuscules; entre autres, des *Lettres philosophiques* (1791).

CHÉSAL (*zal* — du lat. *casa*, même sens) n. m. Maison, habitation. (Vieux.)

— *Chésal-Benoit*, Union de quelques congrégations de l'ordre de Saint-Benoît, qui avait pour chef l'abbaye de même nom, dans le diocèse de Bourges.

CHESAPEAKE, vaste baie sur la côte orientale des Etats-Unis (Maryland et Virginie), longue de plus de 300 kilom., large de 5 à 60 kil., profondeur moyenne : 12 mètres. Vaste mer intérieure, abrite et a sur ses rives plusieurs bâtiments; côtes sinueuses; îles nombreuses; vastes estuaires de fleuves, tous navigables; bons ports (Baltimore); grand mouvement de navires. C'est la baie la plus importante [illegible] annuelle : 30.000 hectol. Combats navals en 1781.

CHESARIE (Constantin), prélat et littérateur roumain, né en Moldavie [illegible] Roumanie et [illegible] imprimerie du [illegible] ses frais, des *Minei* (*ménées*), livre contenant toutes les prières du moine, qu'il [illegible] une œuvre de valeur, c'est l'introduction historique présentant les prières de [illegible] les odes Roumains.

CHESARIE Constantin CATARZINA, [illegible] Chesarie, né en Bessarabie en 1872, [illegible] les Nomenclatures [illegible] nombreuses [illegible] nombreuses églises.

CHESELDEN (Guillaume), chirurgien anglais, né dans le comté de Leicester en 1688, mort en 1752, fut membre de la Société royale de Londres, professeur de chirurgie à l'Académie royale et associé étranger de l'Académie de chirurgie de Paris. C'était un praticien de premier ordre, surtout dans le traitement de la cataracte. L'opération qu'il pratiqua avec succès sur un aveugle-né est demeurée célèbre pour avoir fourni des indications précieuses sur la genèse des sensations visuelles. Ses principaux ouvrages sont : *Anatomie du corps humain*, 1713, [illegible] *Traité de la taille au haut appareil* (1723); etc.

CHESHAM, ville d'Angleterre (comté de Buckingham); 8.000 hab. Fabrication active de brosses, de chaussures et de sonnettes.

CHESHIRE, abrév. de CHESTERSHIRE. V. CHESTER (*comté de*).

CHESHUNT, ville d'Angleterre (comté de Hertford); 8.000 hab. Ancienne station romaine. On y voit la résidence du cardinal Wolsey, et la maison où mourut, en 1712, Richard Cromwell.

CHÉSIADE (*ké*) et mieux **CHESIAS** (*ké-zi-ass*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères géométrines, famille des phytométridés, renfermant des phalènes de France, dont les chenilles vivent sur les ajoncs et les genêts.

CHESIAS, surnom d'Artémis, qui avait un temple au cap *Clésion*, dans l'île de Samos — Nymphe de Samos et mère d'Eupolémus, qui fut le chef du dieu-fleuve Imbrasos.

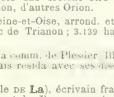

Chésiade rond d'un tiers

CHESIL (*ché-zil*) n. m. Nom hébreu d'une constellation que les uns croient être la grande Ourse, d'autres le Scorpion, d'autres Orion.

CHESNAY (Le), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 4 kil. de Versailles, près du parc de Trianon; 3.139 hab. Fonderie de suif.

CHESNAYE (La), lieudit de la comm. de Plessier Huleu-et-Vilaine, manoir où Lamennais resida avec ses disciples, entre 1831 et 1834.

CHESNAYE (Nicolas ou Nicole DE **LA**), écrivain français du commencement du XVIe siècle. Il a composé, en prose et en vers, un ouvrage aujourd'hui très rare, intitulé : *le Vieil de nature, avec le gouvernement du corps humain, la condamnation des banquets, etc.* (1507).

CHESNAYE ou **CHESNÉE** (Charles DE MONSTRUEUL, sieur DE **LA**), né à Caen au XVIe siècle. Il a publié *le Moriste français, traitant de l'origine des tulipes et de l'ordre que doit observer pour les cultiver et planter* (1654 et 1658).

CHESNAYE (Ferdinand-Camille DUCHEMIN DE **LA**), magistrat français, né à Mortagne (Orne), dans le XVIIIe siècle. Il a publié, entre autres œuvres : *Essai sur le caractère du magistrat* (1787); *Mémoire pour le magistrat, à son curé sur la constitution civile du clergé* (1791); *Tableau historique des prisons de Vendôme, avec diverses anecdotes de la Révolution et de la terreur* (1795).

CHESNAYE-DESBOIS (François-Alexandre AUBERT DE **LA**), héraldiste français, né à Ernée (Mayenne) en 1699, mort à Paris en 1784. D'abord capucin, il jeta le froc aux orties, se rendit en Hollande, puis revint à Paris, où il mena une vie obscure et précaire. Sa bibliothèque, compulsée beaucoup et finit par mourir à l'hôpital. En général, ses publications hâtives n'ont pas grande valeur. La Chesnaye a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Dictionnaire généalogique, chronologique et historique* (1757-1765), réédité sous ce titre : *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de la France* (1770-1788).

CHESNE (Le), ch.-l. de cant. des Ardennes, arr. et à 17 kil. de Vouziers, sur le canal des Ardennes, près d'un défilé de l'Argonne; 1.543 hab. Calcaire blanc. Distillerie, vannerie. (Ce bourg est le Chêne-Populeux, célèbre dans l'histoire de la campagne de 1792; c'est le défilé du même nom que Dumouriez occupa à cette époque.) — Le canton a 18 comm. et 6.412 h.

CHESNE (**DU**). Biogr. V. DUCHESNE.

CHESNELONG (Pierre-Charles), homme politique français, né à Orthez en 1820. Négociant en draperies, il se lança dans la politique en 1848 et se déclara nettement pour le système républicain. Puis il se rallia au bonapartisme, devint, en 1855, maire d'Orthez et fut élu député des Basses-Pyrénées en 1865, avec l'appui du gouvernement. Orateur abondant, correct et d'une chaleur sincère, il monta souvent à la tribune, alors et depuis, notamment pour défendre le pouvoir temporel du pape et la liberté d'enseignement. Réélu en 1869, il se fit une spécialité des questions financières. Le 4 janvier 1872, il fut élu membre de l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle et devint bientôt l'un des chefs du parti royaliste. Après avoir [illegible] sur plus efficacement à la restauration monarchique, il [illegible] tentative tourna l'activité de Chesnelong vers les œuvres catholiques. Député [illegible] validé. Mais, quelques jours après, il était nommé sénateur inamovible. Il continua [illegible] combattre la politique républicaine [illegible] *pagne monarchique d'octobre* 1873 (1895).

CHESNEY (Francis RAWDON), officier et voyageur anglais, né à Dublin en 1789, mort en 1872. Il servit dans l'armée anglaise comme officier d'artillerie; puis il entreprit de grands voyages. D'abord en Europe, [illegible] en 1829, en Asie Mineure, en Grèce et en Egypte, dans le but de résoudre le problème [illegible] Indes. [illegible] vertes à travers l'Arabie Pétrée, la Palestine et le désert arabique, jusqu'à l'Euphrate, qu'il descendit sur un radeau et dont il releva le cours jusqu'au golf Persique, sur une étendue de 800 milles (1831). Il [illegible] quelques années plus tard (1834), l'étude minutieuse des routes de l'Inde, par le golf Persique et par l'Euphrate. C'est alors qu'il exécuta, non sans de grandes difficultés, la descente de l'Euphrate, depuis sa source jusqu'à son embouchure (1836), puis remonta ce fleuve sur une partie de son cours, traversa le cœur de l'Arabie, depuis la Méditerranée jusqu'à l'océan Indien. Le colonel Chesney commanda l'artillerie en Chine, de 1843 à 1847. Il fut chargé, en 1850, par lord Palmerston, d'étudier le tracé d'une voie ferrée entre l'ancien port de Séleucie et l'Euphrate. Il a publié une relation complète de son expédition en Asie, sous le titre de *Exploration de l'Euphrate et du Tigre* (1850), et des *Observations sur le passé et l'état présent des armes à feu, etc.* (1852).

CHESNEY (Charles Cornwallis), écrivain militaire anglais, né en 1826, mort à Londres en 1875. Après avoir servi aux Bermudes, aux Indes, à la Nouvelle-Zélande, il revint en Angleterre en 1856, fut nommé professeur à Sandhurst, et devint colonel en 1873. Il a publié : *Waterloo lectures* (1861); *the Military Resources of Prussia and France* 1870.

CHESNEY (George Tomkyns), [illegible] publié un [illegible] 1848 dans le corps de [illegible] 1885. Il a publié un [illegible] 1880. Mais il est surtout [illegible] *Battle of Dorking* 1871, qui supposait une [illegible] allemande en Angleterre, faisait ressortir l'insuffisance des moyens de défense du Royaume-Uni. Depuis, Chesney publia : *the Dilemma* (1876); *the Private Secretary* (1881). Il était membre du conseil des Indes, depuis 1857.

CHESSÉ (Robert), cordelier français, un des plus fougueux prédicateurs du temps de la Ligue. Après la mort de Henri III, il attaqua Henri IV, se rendit à Paris et à Vendôme et y entretint par ses prédications l'exaltation des habitants. Henri IV marcha sur cette ville, s'en empara (1589), et Chessé, saisi en chaire, fut pendu par les soldats de Biron.

CHESSEL (Jean). V. CASELIUS.

CHESSY, comm. de l'Aube, arr. et à 32 kilom. de Troyes, sur le ru de Bernon, affl. de l'Armance; 995 hab. Tuileries et briqueteries, moulins.

CHESSY ou **CHESSY-LES-MINES**, comm. du Rhône, arr. et à 16 kilom. de Villefranche, sur l'Azergue; 773 hab. Mines de pyrites de fer et de cuivre, exploitées du temps des Romains, abandonnées sous Richelieu, mais comprises depuis parmi les plus importantes de France. Sources minérales [illegible] ancien château du XIIe.

CHESSYLITE (de *Chessy*, nom de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait CHESSYLITHE, n. f. Carbonate hydraté naturel de cuivre, répondant à la formule $H^2Cu^3CO^8$. Ce nom est dû aux beaux cristaux trouvés à Chessy, près de Lyon. Syn. de AZURITE.

CHESTE, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]); 5.550 hab. Vignobles. Industrie de la bonneterie.

CHESTER (*ché-ster*) n. m. Fromage estimé, que l'on fabrique à Chester (Angleterre) avec du lait de vache auquel on ajoute un peu de matière colorante, du salpêtre et de la crème.

CHESTER (lat. *Deva*, puis *Cestri*), [illegible] ch.-l. du comté de ce nom, sur la Dee; 37.000 hab.

Chester est une ancienne ville [illegible] Quelques vestiges [illegible] sistent. L'industrie y est active, sur tout celle des métaux (plomb, fonte et des produits chimiques (céruse). Chester a été un grand port, mais sa prospérité a passé à sa voisine Liverpool. La Dee s'est ensablée, et, quoique canalisée, ne permet plus qu'aux navires de 350 tonneaux d'arriver aux quais.

CHESTER (COMTÉ DE), en angl. **CHESTERSHIRE** ou **CHESHIRE**, comté de l'Angleterre. Superficie : 2.630 kilom. carr. : 730.000 hab. Ce comté, en grande partie plat, relativement boisé, comprend beaucoup de pâturages. Grandes fabriques de *fromage de Chester*. L'industrie est active : on y exploite la houille (600.000 t.) et surtout le sel, dans des mines presque inépuisables. Le travail du coton (Birkenhead), et de la soie, y est actif, ainsi que la fabrication des machines et des chapeaux.

CHESTER, [illegible] Pays-de-Galles, [illegible] chantiers de constructions navales. Fabriques d'étoffes de coton et de laine. — Ville de la Caroline du Sud, ancienne *Chesterville* et *Chester Court House*, sur un sous-affluent du Santee par le Congaree. Ch.-l. d'un comté peuplé de 26.600 hab. — Bourg de l'Illinois, au confluent du Mississipi [illegible]

CHESTERFIELD, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur le Rother ; 12.500 hab. Houilleres, mines de fer et de plomb, gisements d'argile, fabriques de lacets, de mérinos, de soieries, de cotonnades et de poteries. Un canal relie cette ville au Humber. Belle église du XIIIe siècle. — Bourg des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le Sable-River ; 2.550 hab.

CHESTERFIELD [illegible] 1773. Très répandu dans la haute société parisienne, où il avait acquis une réputation d'esprit méritée, il fut membre de la Chambre des communes de 1716 à 1726, entra à la Chambre des lords, devint ambassadeur en Hollande, vice-roi d'Irlande, et secrétaire d'Etat. Sa santé précaire l'obligea à renoncer à la politique active. Il cultiva, dès lors, les lettres avec succès, et collabora notamment au « Spectator ». Ses *Letters to my son* (Londres, 1845-1853, trad. en français par Am. Renée Paris, 1842) sont extrêmement curieuses. Citons encore de lui : *Posthumous pieces* (Londres, 1778) et des *Lettres* éditées par lord Carnarvon en 1890. Il [illegible] Pope, Swift, Bolingbroke, Johnson, Voltaire, Montesquieu.

CHESTERLITE (*kehè-steur'*). — de *Chester*, nom de ville et du [illegible] pierre. — Lorthogr. étymol. serait CHESTERLITHE) n. f. Silicate naturel d'alumine et de potasse, qui se présente en petits cristaux brillants disséminés dans la dolomie de Bradford, dans le comté de Chester, en Angleterre. Elle a été découverte par Beck, minéralogiste [illegible] mais on la considère maintenant comme une variété de microcline.

CHESTERTOWN, ville maritime des Etats-Unis (Etat de Maryland), ch.-l. du comté de Kent, sur le fleuve côtier *Chester*, tributaire de la baie de Chesapeake ; 4.200 hab. Port de commerce assez fréquenté.

CHÉTACANTHE (*ké*) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des éranthémées, renfermant des arbrisseaux très rameux de l'Afrique australe.

CHÉTACHLENE (*ké, klèn'*) n. f. Bot. Syn. de OXOSÉRIS.

CHÉTACHME (*ké-takm'*) n. m. Genre de cestidées, fondé pour un arbre du cap de Bonne-Espérance.

CHÉTACTIS (*ké, ktiss*) n. m. Bot. Section du genre heterotheca.

CHÉTADELPHE (*ké*) n. m. Genre de composées-chicoracées-scorzonérées, créé pour une plante herbacée vivace, glabre, diffuse, rameuse, de la Nevada méridionale.

CHÉTANGIÉES (*ké, ji*) n. f. pl. Famille d'algues cartilagineuses, à structure parenchymateuse, renfermant les genres *chétangion, nothogénie, ptilophore*, etc. — *Une* CHÉTANGIÉE.

CHÉTANGION (*ké, ji*) ou **CHETANGIUM** (*ké, ji-om'*) n. m. Genre d'algues de la famille des *chétangiées*, à fronde coriace, du cap de Bonne-Espérance.

CHÉTANTHE (*ké*) n. m. Genre de restiacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans le sud d'Australie.

CHÉTANTHÈRE (*ké*) n. f. Genre de composées, comprenant des herbes basses et diffuses de l'Amérique méridionale.

CHÉTANTHÉRÉES (*ké*) n. f. pl. Tribu de composées-labiolifloresques, ayant pour type le genre *chétanthère*. — *Une* CHÉTANTHÉRÉE.

CHÉTARDIE (LA). Biogr. V. LA CHÉTARDIE.

CHÉTARTHRIE ou **CHÉTARTHRIA** (*ké*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, comprenant de petites formes globuleuses pouvant se rouler en boule. L'espèce type, *chetarthria ou cylindium seminulum*, d'un noir luisant, long de [illegible] France.

CHETÉE n. f. Bot. Syn. de [illegible]

CHETH ou **KHET** (*ké'*) n. m. Lettre aspirée, la huitième de l'alphabet hébreu. ‖ Signe numérique de 8, chez les Hébreux.

CHÉTÉPHORE (*ké*) n. f. Bot. Section du genre hookerie.

CHÉTE n. f. D'après une superstition vaudoise, compagnie de personnages qu'on voit se promener dans l'air. ‖ Par ext. Les esprits, les farfadets.

CHÉTICAMP, bourg maritime du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse), île du Cap-Breton ; 3.140 hab., dont près de [illegible] (qui comptent parmi [illegible] les [illegible]

CHETIE ou **CHÆTIUM** (*ké, ti-om'*) n. m. [illegible]

CHÉTIF (*tif'*), **IVE** [du lat. *captivus*, captif, sens qu'avait [illegible]

— Par ext. Mesquin, pauvre, misérable, en parlant des [illegible]

— Fig. Vil, piteux, dépourvu de toute valeur : *Un* CHÉTIF [illegible]

Chétif, [illegible] conservés à la famille de Bouillon et connue sous le nom de *Chevalier au cygne*. La version que nous avons conservée [illegible] est l'œuvre du trouvère Grandor revisant l'œuvre d'un trouvère d'Artois [illegible] en langue provençale de Guillaume de Poitiers, écrit au commencement du XIIe siècle. Les *Chétifs* ont été publiés par [illegible] Hippeau, *de l'Chanson de Godefroy de Bouillon* (Paris, 1877).

CHÉTIFÈRES (*ké*) n. m. pl. Ordre de vers géphyriens, renfermant ceux qui sont appelés aussi échiurodes ou géphyriens armés. — *Un* CHÉTIFÈRE.

— ENCYCL. Les *chétifères* sont des vers à segmentation [illegible] allongé et contractile. Une seule famille compose cet ordre, elle des échiurides, à laquelle appartient le curieux genre bonellie.

CHÉTILLE ou **CHÆTILIA** (*ké*) n. f. Genre de crustacés isopodes eusopodes, famille des idoteïdés, comprenant des formes ovales, acuminées en arrière, à thorax de sept articles, le septième petit et presque caché. (Les chétilles habitent les mers australes ; l'espèce type [*chætilia ovata*] est des côtes de Patagonie.)

CHÉTILLIINÉS (*ké*) n. m. pl. Tribu de crustacés isopodes dont le genre *chetilie* est le type. et qui se caractérise par la longueur des pattes de la sixième paire, qui sont sétiformes, multiarticulées, non munies de griffes. — *Un* CHETILLINÉ.

CHÉTIVEMENT adv. D'une manière chétive, misérable, [illegible] CHETIVEMENT.

CHÉTIVETÉ n. f. Caractère, état de ce qui est chétif.

CHÉTOBROME [illegible] Bot. Section du genre solanthonne.

CHÉTOCALYX (*ké, liksz*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées-hédysarées, renfermant des herbes volubiles, [illegible] Amérique [illegible] Mexique et [illegible]

CHÉTOCARPE (*ké*) n. m. Bot. Syn. de POUTÉRIE. ‖ Genre d'euphorbiacées-jatrophées, renfermant des arbres à bois dur du Brésil et de l'Inde orientale.

CHÉTOCÉRÉES (*ké*) n. f. pl. Tribu de diatomées, renfermant des petites formes à valves disciformes ou elliptiques [illegible] *Chetoceros*.

CHÉTOCÈRE (*ké, ké-ros'*) n. m. Genre de diatomées, renfermant de petites algues de la tribu des *chétocérées*.

CHÉTOCHILE (*ké*) n. m. Bot. Section du genre schwenkie.

CHÉTOCLADION (*ké*) n. m. Genre de champignons de la famille des mucorinées, considéré comme un parasite du mucor.

CHÉTOCLADOS n. m. Bot. Syn. de EPHEDRA.

CHÉTOCRATER n. m. Bot. Syn. de CRATÉRIE.

CHÉTOCYCLIPUS (*ké, pé-russ*) n. m. Genre de cypéracées-scirpées, tribu des herbes à rhizome grêle et traçant, d'où partent des tiges aphylles, filiformes, et dont les vingt espèces connues proviennent des deux Amériques, de l'Inde, de Java et de la Géorgie.

CHÉTODERME n. m. Bot. Syn. de CHROMIE.

CHÉTODISQUE (*ké, disk'*) ou **CHETODISCUS** (*ké, diskuss*) n. m. Section du genre herpeste. ‖ Genre d'algues-diatomacées, dont on connaît quatre espèces.

CHÉTODON ou **CHÆTODON** (*ké*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des squamipennes, renfermant des formes élégantes, latéralement comprimées, de taille médiocre, ornées de couleurs éclatantes et tranchées, très brillants, et dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers tropicales.

— ENCYCL. Ces poissons, vulgairement appelés *demoiselles, vaudoises, [illegible]* [illegible] pulcros agams sans les [illegible] Hongrie, ou [illegible] pris dans la Tamise. Parmi les plus remarquables, on peut citer le *chetodon striganolus*, de Taïti, bleuâtre et lilas avec la tête bleue, rayée de noir, de blanc et de jaune ; le corps couvert de minces chevrons bruns, les nageoires orangées, la queue noire bandée de jaune ; le *chetodon lunula*, ou pomacanthe croissant de Lacépède, jaune et rayé de bandes marré sur la tête et la nageoire pectorale bleue, commun dans l'océan Indien.

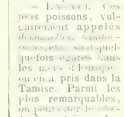
Chétodon.

CHÉTOGASTRE (*ké, gasstr'*) ou **CHÆTOGASTER** (*ké, stèr'*) n. m. Bot. Genre de mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant des arbres et quelques plantes herbacées, généralement volubiles, de l'Amérique tropicale.

— Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinaires, comprenant de grandes mouches d'Australie à abdomen ovale, à longues pattes, dont les postérieures [illegible] *lacea*, est un bel insecte violet brillant, à ailes moitié rousses et moitié brunes, habitant l'Australie.

CHÉTOLEPIS (*ké, piss*) n. m. Genre de mélastomacées, tribu des osbeckiées, renfermant des sous-arbrisseaux qui croissent à la Guyane, au Brésil, aux Nouvelle-Grenade et à Cuba.

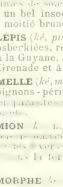
Chétonote.

CHÉTOMELLE (*ké, mèl'*) n. m. Genre de champignons-périsporiacés, qui [illegible] les [illegible]

CHÉTOMION [illegible] n. m. Genre [illegible] quatre espèces d'algues marines.

CHÉTOMORPHE [illegible] n. m. Genre de vers rotifères, du groupe des gastro- [illegible] quatre espèces d'algues marines.

CHÉTONOTE (*ké*) n. m. Genre de vers rotifères, du groupe des gastro- [illegible] forme de bouteille, munis de soies sur leur face dorsale, et dont le corps est [illegible]

CHETONYCHIE (*ké, ni-ki*) n. f. Bot. Section du genre [illegible]

CHETOPA, village des Etats-Unis (Etat de Kansas), sur le Neosho, affluent de l'Arkansas ; 2.305 hab. Mines de charbon, sidérurgie, poterie, minoterie.

CHÉTOPAPPE (*ké*) n. f. Genre de composées, tribu des astéroïdées, comprenant une seule espèce, qui est une herbe annuelle de l'Amérique du Nord.

CHÉTOPHORACÉES ou **CHÆTOPHORACÉES** (*ké*) n. f. pl. Famille d'algues, renfermant des formes aquatiques des eaux douces ou salées, rarement terrestres, généralement monoïques ou diodques. ‖ V. CHÆTOPHORE.) — *Une* CHÉTOPHORACÉE ou CHÆTOPHORACÉE.

CHÉTOPHORÉES ou **CHÆTOPHORÉES** (*ké*) n. f. pl. Tribu d'algues, la plupart d'eau douce, comprenant les genres *chætophore, bolbochète* et *draparnaldie*. V. CHÆTOPHORE. — *Une* CHÉTOPHORÉE ou CHÆTOPHORÉE.

CHÉTOPODES (*ké*) n. m. pl. Sous-classe de vers comprenant ceux qui sont annelés, libres, munis de soies paires, implantées soit dans des cryptes, soit sur des pieds rudimentaires, et possédant souvent une tête distincte avec des tentacules ou des cirres. — *Un* CHÉTOPODE.

— ENCYCL. Les *chétopodes* sont surtout des vers marins ; quelques-uns vivent dans les eaux douces, d'autres dans la terre humide, comme les lombrics. Certains présentent des phénomènes de reproduction et de métamorphose également singuliers. On divise ces vers en deux ordres : *oligochètes*, et *polychètes*.

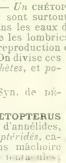
Chétoptère.

CHÉTOPSIDE n. f. Bot. Syn. de DÉSMATE.

CHÉTOPTÈRE (*ké*) ou **CHÆTOPTERUS** (*ké, pté-russ*) n. m. Genre d'annélides, type de la famille des *chétoptéridés*, caractérisé par la bouche sans mâchoires et [illegible] par le disque cephalique subcarré [illegible] de neuf paires de rames, après lesquelles vient une paire de grands faisceaux soyeux étendus comme deux ailes. (Le *chætopterus pergamentaceus* est un grand ver de la Méditerranée et des régions chaudes de l'Océan, dépassant 15 centimètres de long. D'autres espèces habitent les mers du nord : *chætopterus norvegicus*, etc.)

CHÉTOPTÉRIDE (*ké*) n. f. Genre d'algues ectocarpacées, à forme filiforme, parenchymateuse, dont on connaît des espèces, du Brésil et de l'Afrique meridionale.

CHÉTOPTÉRIDÉS (*ké*) n. m. pl. Famille d'annélides polychètes tubicoles, comprenant les *telepsarus, phyllochætopterus, spiochætopterus* et *chætopterus*, vers marins à corps allongé divisé en plusieurs régions inégales, celle du milieu munie d'appendices ou alleroïs plus ou moins lobés. (Tous habitent dans des tubes parcheminés et sont répandus dans presque toutes les mers du globe, surtout dans l'hémisphère nord.) — *Un* CHÉTOPTÉRIDÉ.

CHÉTOSPATHE (*ké, spat'*) n. f. Bot. Section du genre dénomorops.

CHÉTOSPHÉRIE (*ké, sphé*) n. f. Genre de champignons-sphériacés, voisin des sphéries.

CHÉTOSPORE (*ké, spor'*) n. m. Genre de cypéracées, tribu des rhynchospores, renfermant trente-huit espèces, dont une ou deux européennes, les autres répandues au cap de Bonne-Espérance, en Australie et dans l'Amérique du Sud. Syn. de NACCAIRE.

CHÉTOSPORION (*ké, spo*) n. m. Genre de champignons. (Une espèce, le *chetosporion graminis*, vit en parasite sur les graminées.)

CHÉTOSTACHYS (*ké, kiss*) n. m. Bot. Section du genre LAVANDULE.

CHÉTOSTEMME n. m. Bot. Syn. de CHÉTOSTOME.

CHÉTOSTÉNIE (*ké, sté*) n. f. Bot. Section du genre *sténie*.

CHÉTOSTÉPHIE n. f. Bot. Syn. de CHÉTOSTÉNIE.

CHÉTOSTOME ou **CHÆTOSTOMUS** (*ké, sto-muss*) n. m. Genre de poissons [illegible] famille des silurides, [illegible] LA POSTOMINES, comprenant des silures propres au Pérou.

Chétostome.

— ENCYCL. L'espèce type du genre chétostome, *chætostomus loborhynchos*, du rio Tulumayo, est remarquable par sa large tête plate, à museau nu, triangulaire, recouvrant la bouche, et par ses écailles âpres, disposées par series de cinq.

CHÉTOSTOMÉS (*ké, stom'*) n. m. Genre de mélastomacées, comprenant des arbustes qui croissent au Brésil.

CHÉTOSTROME n. m. Bot. Syn. de PÉRIOLE.

CHÉTOTROPIS n. m. Bot. Syn. de NOWOPWORSKYS.

CHÉTRON (peut-être de l'anc. haut allem. *chasto*, caisse) n. m. Sorte de [illegible] mélangé sur le côté d'un coffre.

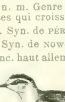
Chétron.

CHETTUSIE (*ché-tu-zi*) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, tribu des charadriens, renfermant de petits oiseaux intermédiaires entre les pluviers et les vanneaux.

— ENCYCL. On connaît une quinzaine d'espèces de *chettusia*, réparties dans l'Europe [illegible] nale et orientale et dans les régions chaudes. La *chettusia flavipes* est de passage dans le sud de la France pour aller hiverner en Inde et en Egypte.

CHÉTURE n. f. Bot. Genre de graminées, tribu des agrostidées, renfermant une espèce de l'Afrique et du Portugal, qui est une herbe à racines fibreuses.

— Obsol. V. CHETURIE.

CHÉTYMENIE n. f. Bot. Syn. de JAUME.

CHEVAGE (*ref* — *rad. chef*) n. m. Capitation due par les serfs à leur seigneur. (Les aubains et bâtards ayant été dans la situation de serfs, on a appelé « chevagers » en Vermandois et en Champagne, un droit levé sur les chefs de famille aubains ou bâtards.)

CHEVAGE (*ref*) n. m. Action de chever une pierre précieuse colorée, pour obtenir une teinte plus claire.

Action de donner la forme d'un moule au verre ramolli par la chaleur.

CHEVAGIER (*pro.* n. m. Aubain ou bâtard soumis au droit du chevage.

CHEVAGNES, ch.-l. de canton de l'Allier, arrond. et à 16 kil. de Moulins, sur l'Aveiln, 1 117 hab. Poterie, brasserie, huilerie. Le canton a 10 comm. et 12 184 hab.

CHEVAINE (*ché*) n. m. Genre de poissons, hyssoïdiens, famille des cyprinidés, renfermant des formes allongées en fuseau, comprimées latéralement, avec nageoire dorsale placée au dessus des insertions des ventrales, et courte comme l'anale; la caudale fourchue.

Espèces. Les *chevaines* sont des poissons d'eau douce, gris cendré ou violacés, brillants, avec les flancs et le ventre argentés, les nageoires jaune verdâtre, ou rougeâtres. Vits-espèces se trouvent en France : le chevaine commun ou meunier *squalius cephalus*), qui atteint 0m,50 (nageoires verdâtres, grandes écailles, grosse tête large, commun partout, noms vulgaires : *cabot, chabot, chabosseau, chabousseau, chaussaneau, chaussaneau, gaunet, testard, cancoque, ratisson, ablan, ablin, bouzeg, cabotin, cabots, etc.* ; le chevaine vandoise ou aubour *squalius vandoisus*, plus petit, nageoires rougeâtres, M. Ch. avec ses variétés *vandoisus*, ou vandoise bordelaise, noms vulgaires : *gravelet, souffe, dard, etc.* ; le chevaine soufie *squalius soufia*, vulgairement *souffe, blageon, etc.* [bassin du Rhône et midi de la France], ne dépasse jamais 0m,05. Ces poissons frayent de mars à mai.

CHEVAL (*ché* lat. pop. *caballus*, qui, dans le lat. classique, signifiait *mauvais cheval*) n. m. Animal de la famille des solipèdes, dont l'espèce presque entière est réduite à l'état domestique, et sert à l'homme de monture et de bête de trait. ‖ Pour les zoologistes, Genre unique de la famille des solipèdes, comprenant six espèces. *L'ancêtre le plus ancien des espèces du genre* CHEVAL. *Cheval pur sang.* Cheval d'une race qui n'a pas été mélangée. ‖ *Cheval de bataille.* Cheval dont un cavalier, un homme d'armes fait sa monture habituelle. — Fam. Argument que l'on tournait, idée que l'on émet habituellement, que l'on fait toujours en avant : action, manière d'agir à laquelle on revient toujours. ‖ *Cheval de course,* Cheval dressé pour les courses publiques, où des chevaux luttent de vitesse. ‖ *Chevaux de relais,* Chevaux préparés à l'avance aux lieux à arrêts des voitures ou des voyageurs à cheval, pour remplacer leurs attelages ou leurs montures. ‖ *Cheval de carrosse,* Cheval de trait que l'on attelle à un carrosse, à une voiture. ‖ *Homme,* Homme loué à cette fin. ‖ On dit CHEVAL DE CHARRUE dans le même sens. ‖ *Cheval de bat,* Cheval qui porte des bagages. ‖ Personne sur qui retombe toute la peine, sur laquelle les autres se déchargent de leur besogne. ‖ *Cheval de trompette,* Personne habituée aux éclats de voix, aux menaces. *Il n'est pas plus facile de l'ébranler que ces magnes, que d'effrayer par du bruit un* CHEVAL DE TROMPETTE *de cavalerie.*

— Par ext. Cavalier, soldat qui combat sur un cheval. (Eu ce sens, le pluriel est seul usité) : *La cavalerie de Darius était de trois mille* CHEVAUX.

— *Cheval.* Sur un cheval : *Nous promener à* CHEVAL. ‖ Elliptiq. Montons, Montez à cheval ! A CHEVAL ! *amis,* A CHEVAL ! ‖ A cailloucher : *Ne mettre* CHEVAL *sur un mur.*

— Le Cheval chevauchier, à être établi sur deux points différents, au prop. et au fig. : *Mettre un* CHEVAL *sur une poutre, sur un fleuve.* ‖ Dans un état de décision bien arrêtée, d'assurance nette et ferme : *Être* A CHEVAL *sur son droit,* A CHEVAL *sur une idée fixe.* ‖ Vivre des mêmes vignettes et peu ménagés : *Écrire à quelqu'un une lettre* A CHEVAL.

— *Viande de cheval.* V. HIPPOPHAGIE.

— Loc. div. : *Homme de cheval, Gens de cheval,* Cavalier, cavalerie pratiquant l'équitation. ‖ *Habit, Pantalon de cheval,* Habit, Pantalon particulier que l'on met pour monter à cheval. ‖ *Monde du cheval,* Habitués du sport. ‖ *Fièvre de cheval, Maladie, Mode de cheval,* Fièvre violente, Maladie, Mode très énergiques. ‖ *Selle sur tout cheval,* Objet banal et dont on se sert dans une foule de circonstances tout à fait différentes. ‖ *Être mal à cheval.* Ne pas voir bien clair dans ses affaires, ne pas être solidement assis dans sa position. — *Mettre quelqu'un à cheval,* Lui enseigner l'équitation, et, fig., Lui faciliter ses débuts. ‖ *Loger à pied et à cheval,* Se mettre sur les enseignes des hôteliers, pour indiquer qu'on a l'emplacement nécessaire pour recevoir cuir et leurs montures. ‖ *N'avoir ni cheval, ni mule,* Être sans ressource. ‖ *Tirer quelqu'un à cheval,* Lui faire quelque chose, Le quereller, le mettre en pièces, en attelant un cheval fougueux à chacun de ses quatre membres. ‖ *Monter sur ses grands chevaux,* Se gendarmer, s'emporter, prendre des allures hautaines ou violentes. ‖ *Brider son cheval par la queue,* Faire le contraire de ce qu'il faut; prendre les choses au rebours. ‖ *Changer son cheval boiteux contre un aveugle,* Changer le mécontent pour le mauvais, tomber de mal en pis. ‖ *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors,* Se mettre en garde, prendre des precautions alors qu'il n'est plus temps. ‖ *C'est un cheval échappé,* Se dit d'une personne dont rien ne saurait modérer la fougue. ‖ *C'est un cheval pour le travail, C'est un cheval à la besogne,* C'est un homme actif, ardent, tenace à l'ouvrage. ‖ *Travailler comme un cheval,* Travailler beaucoup. ‖ *Obéir sur le mors pour dans le pas d'un cheval,* Cela est extrêmement difficile à se procurer. ‖ *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête,* Je lui montrerai combien son erreur est grossière.

— Argot. *Cheval de retour,* Récidiviste.

Art. vétér. *Cheval de frise,* Engin de défense accessoire employé ordinairement en Frise (d'où son nom français) par les Espagnols (d'où son nom allemand de *spanischer Reiter*) contre la cavalerie espagnole. Il est formé d'une longue pièce de bois carrée, traversée par des lances ou des tiges pointues à leurs deux extrémités, qui se croisent à angle droit. Il pouvait constituer une sorte de barrière pour fermer un ouvrage à la gorge ou même arrêter une charge de cavalerie. (A peu près abandonné aujourd'hui.) ‖ *A cheval,* loc. interj. Sonnerie de trompette pour faire monter les soldats à cheval.

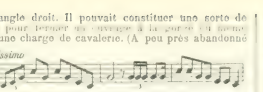

A cheval. (Trompette.)

— Bias. Figure de cheval, symbole de courage, toujours représenté de profil. ‖ *Cheval gai,* Cheval en liberté, sans bride ni licol. ‖ *Cheval effaré,* Cheval tout à fait cabré et presque droit sur ses pieds de derrière. ‖ *Cheval courant,* Celui dont les quatre pieds sont en l'air. ‖ *Cheval animé,* Celui dont l'œil est d'un autre émail que le corps. V. CABRÉ, CAPARAÇONNÉ.

Cheval d'un chevalier gai. (Bias.)

— Bot. *Cheval bayard,* Un des noms vulgaires de l'aulne.

— Entom. *Cheval du bon Dieu,* Nom vulgaire d'un grillon des champs. ‖ *Cheval du diable,* Nom vulgaire des mantes et des spectres, dans le midi de la France.

— Féod. *Droit de cheval de service,* Obligation où se trouvait le vassal de donner, une fois en sa vie, un cheval au seigneur. V. DROIT.

— Gymn. *Cheval de bois,* Figure de bois présentant vaguement l'aspect d'un cheval, et sur laquelle on apprend à voltiger, à sauter, etc.

Cheval de bois.

— Hist. *Grands chevaux,* Nom donné aux quatre principaux faubourgs nobles de Lorraine. ‖ *Petits chevaux,* Noblesse inférieure du même pays. ‖ *Courtisans du cheval de bronze,* Nom que l'on donnait autrefois, à Paris, aux flions qui se tenaient près de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf.

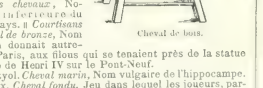

Cheval fondu.

— Ichtyol. *Cheval marin,* Nom vulgaire de l'hippocampe.

— Jeux. *Cheval fondu,* Jeu dans lequel les joueurs, partagés en deux camps, remplissent alternativement le rôle de chevaux et de cavaliers. (Les chevaux se placent à la suite les uns des autres, à demi courbés et appuyant les bras et la tête sur le dos du précédent. Le premier en rang s'appuie de même sur les genoux d'un joueur de son camp, le *garçon.* A tour de rôle, les cavaliers sautent sur les chevaux, et le dernier frappe trois fois dans ses mains avant que les cavaliers puissent descendre ; mais, si l'un des coureurs tombe de cheval ou touche le sol même d'un pied, les cavaliers deviennent chevaux à leur tour. Quand les chevaux *fondent,* c'est-à-dire fléchissent sous le poids des cavaliers, ils conservent leur rôle.) ‖ *Cheval mécanique,* *Petits chevaux,* Jeu de hasard constitué par huit petits

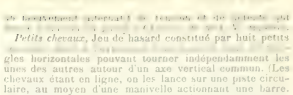

Petits chevaux.

gles horizontales pouvant tourner indépendamment les unes des autres autour d'un axe vertical commun. (Les chevaux étant en ligne, on les lance sur une piste circulaire, au moyen d'une manivelle dont ils portent une barre. Cette barre pousse tous les chevaux à la fois et les accompagne dans leur course, la longueur d'un tour de piste. Après avoir accompli un certain nombre de tours, les chevaux s'arrêtent, et celui dont la tête est le plus proche d'un but conventionnel gagne la partie.)

— Manèg. et art vétér. *Cheval camus,* Celui qui a le chanfrein enfoncé. ‖ *Cheval cheville,* Celui dont les épaules sont trop serrées. ‖ *Cheval de cheville,* Cheval qui cloché en cheville, c'est-à-dire cheval de tête dans un attelage à deux chevaux. ‖ *Cheval tigueux,* Celui dont la tête a un mouvement vicieux. ‖ *Cheval chargé trop haut,* Celui dont les balzanes montent jusque sur les genoux et les jarrets. ‖ *Cheval portant bas,* Celui dont la tête et l'encolure s'affaissent. ‖ *Cheval portant au vent,* Celui qui porte la tête dans une position horizontale. ‖ *Cheval effaré,* Celui qui fait entendre un sifflement quand il respire. ‖ *Cheval de pas,* Celui qui va un grand pas et fort à l'aise. ‖ *Cheval de tête, d'étude ou de haute école,* Celui qui exécute tout travail de deux pistes, au pas, au trot et au galop; ainsi que les changements de pied. ‖ *Cheval de deux cœurs,* Celui qui ne se manie que difficilement, qui n'obéit pas volontiers aux aides. ‖ *Cheval dans la main,* Celui dont l'encolure, la tête et le corps sont bien équilibrés et ne fatiguent pas la main. ‖ *Cheval entier à une main,* Celui qui refuse de tourner d'un côté. — Anciennement, Pièce de bois taillée en arête et portée sur des treteaux, sur laquelle on plaçait des soldats pour les punir. V. CHEVALET. (Pour les aplombs du cheval, V. APLOMB.)

— Mécan. *Cheval-vapeur* ou simplement *Cheval,* Force capable de porter 75 kilogrammètres, c'est-à-dire capable d'élever en une seconde un poids de 75 kilogrammes à une hauteur de 1 mètre. ‖ On dit quelquefois *cheval dynamique* pour « cheval-vapeur » : *Une machine de 300* CHEVAUX.

— Dans une machine à vapeur, [illegible] *qui* on traduit équivalant à 75 kilogrammètres [illegible] en mesurant ce travail en pistons de la machine. ‖ Le *cheval effectif* est le travail de 75 kilogrammètres que l'on mesure sur l'arbre de la machine. ‖ Le *cheval nominal* représente 300 kilogrammètres, mesurés sur les pistons. ‖ *Cheval alimentaire,* Pompe qui met un mouvement le *petit cheval,* et qui s'emploie pour injecter l'eau d'alimentation dans la chaudière fournissant la vapeur au petit cheval. ‖ *Petit cheval,* Machine à vapeur juxtaposée à la principale et lui venant en aide pour la charge des freins à air comprimé et pour l'alimentation des chaudières. ‖ *Cheval de terre,* Nom donné par les marbriers aux cavités remplies d'une matière terreuse et sans consistance, qui se trouvent quelquefois dans l'intérieur [illegible] marbre. On les appelle aussi des TÉRÉNASSES.

— Techn. Siège à l'usage de l'ouvrier qui façonne l'ardoise. ‖ Tringle avec, qui sert à tendre le fil, ou simple corde pour servir à continuer la tension de la fin d'une chaîne. ‖ *Cheval de frise* ou *Patte-de-coq,* Espèce de support dans une fabrique de poterie.

— Vitic. Système de deux échalas, réunis par le haut au moyen d'une perche qui les domine.

— Zool. *Cheval-cerf,* Espèce d'antilope. (Se dit aussi du cerf des Ardennes.) ‖ *Cheval marin* ou *de mer,* Nom donné quelquefois à l'hippopotame et au morse. (On a aussi donné ce nom, en mythologie, aux animaux fabuleux que l'on représentait avec une tête et une encolure de cheval et un corps de poisson.) ‖ *Cheval-loup,* Nom que l'on a donné quelquefois à la girafe. ‖ *Cheval du Cap,* le Couagga de Buffon.

Antiqu. class. ‖ **Cheval de Troie** [illegible] Grecs, lassés d'avoir assiégé vainement la ville de Troie pendant dix ans, résolurent d'essayer de prendre par la ruse ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force. Sous prétexte d'une offrande expiatoire, ils construisirent un immense cheval de bois. Les Troyens, croyant les Grecs réellement partis, introduisirent eux-mêmes dans leur ville ce funeste cheval, dans les flancs duquel des guerriers étaient cachés. Au milieu de la nuit, Sinon, le célèbre Sinon, vint leur [illegible] Grecs [illegible] Troyens [illegible] Sinon [illegible] ‖ Antiqu. [illegible]

2° **Cheval de Caligula.** Cet empereur, s'étant pris de passion pour son cheval, nommé Incitatus, en fit son favori, lui monta une maison magnifique. Son écurie était de marbre, sa mangeoire de nacre, sa couverture de pourpre, sa bride semée de pierreries. Ses *gens* lui présentaient sa nourriture dans des vases d'or, et on lui versait du vin dans des coupes de même métal; l'empereur le faisait souvent manger à sa table, et lui servait lui-même de l'orge dorée ; il l'avait nommé membre du collège des prêtres et projetait, dit-on, de le faire consul, quand Chéréas assassina ce cou couronné. On rappelle ces particularités quand on veut qualifier quelque acte d'extravagance de la part d'un homme au pouvoir.

Antiqu. [illegible] ‖ **Cheval de Job,** [illegible] célèbre de la Bible. Pendant l'entretien de Job avec ses amis, quelques mots de doute sur la justice de Dieu [illegible] ‖ notamment : « As-tu donné au cheval sa force et son courage? As-tu orné son cou d'une crinière [illegible]

[illegible] la sauvagerie, et son hennissement est la voix de la terreur. Il frappe du pied [illegible] dré au courage bouillant, impatient de braver les périls.

2° Le cheval s'étant voulu vengeur du cerf, Tire d'une fable de La Fontaine, dans laquelle le cheval implore le secours de l'homme contre le cerf et se voit ensuite contraint de se laisser domestiquer par son vengeur. (On fait allusion à cette fable au sujet de ceux qui, pour la satisfaction [illegible]

Le cheval ne crèvera pas mon cheval à passe. V. Ardia.

Cheval de Mazeppa. V. [illegible]

Un cheval! un cheval! Mon royaume pour un cheval! Exclamation de Richard III, roi d'Angleterre, à la bataille de [illegible]

[illegible] Mon royaume pour un cheval! [illegible] Mon royaume pour un cheval! [illegible] Mon royaume pour un cheval! [

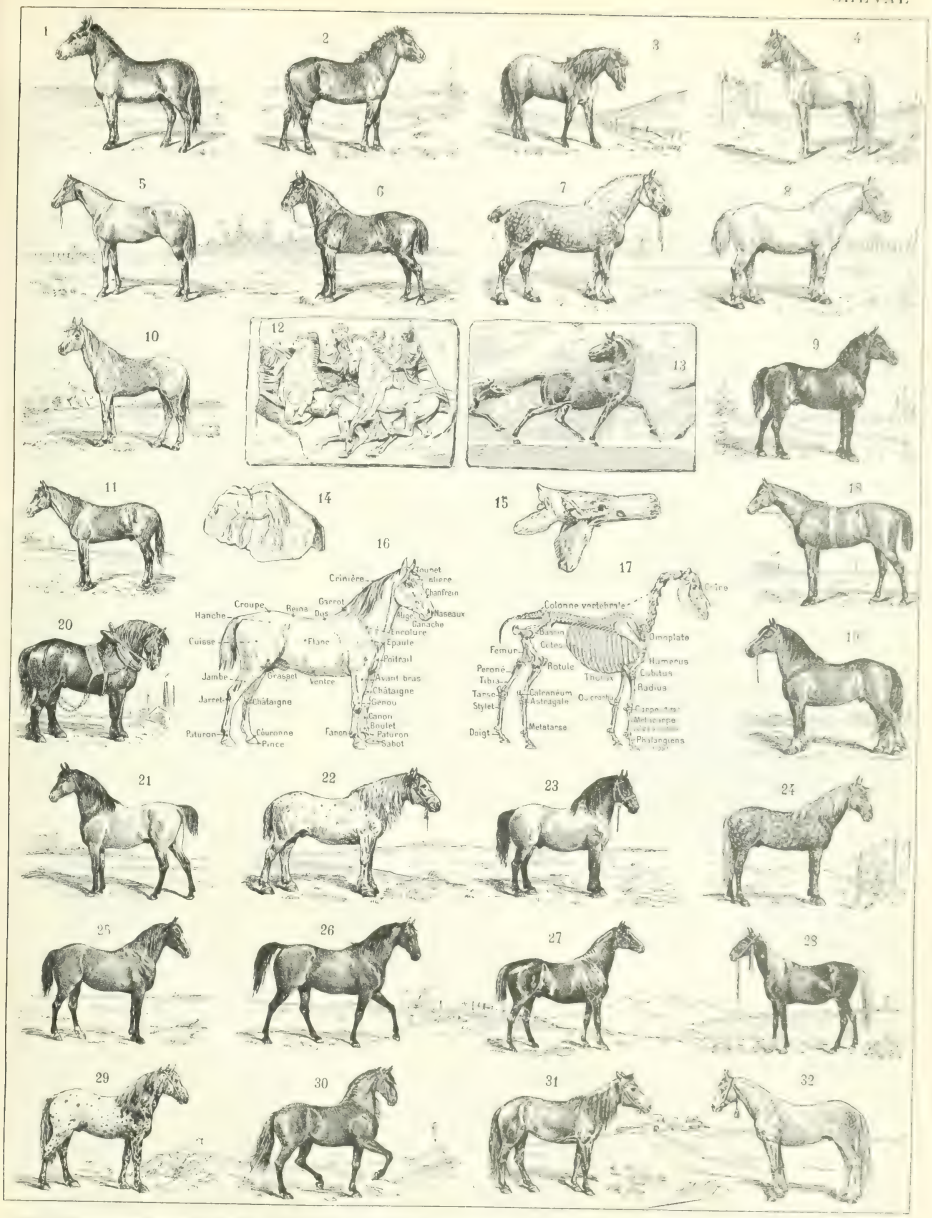

CHEVAL : 1. Cheval sauvage de Przevalsky. — 2. Tarpan. — 3. Poney du Shetland. — 4. Arabe. — 5. De course pur sang français. — 6. Anglo-[illegible] — 10. Tarbais. — 11. Landais. — 12. Frise du Parthénon. — 13. Bas relief assyrien. — 14. Gravure préhistorique sur os. — 15. Bas de renne sculpté. — 17. [illegible] — 18. De course pur sang anglais. — 19. Clydesdale. — 20. Suffolk. — 21. Norfolk. — 22. Flamand. — 23. Belge. — 24. Frison. — 25. [illegible] — 28. Hongrois. — 29. Pinzgau. — 30. Napolitain. — 31. Kirghiz. — 32. [illegible]

[illegible] dans la symbolique du moyen âge. Un cheval terrassé par un lion, emblème de la noblesse écrasée par la force brutale, est représenté sur un grand nombre de monuments. Satan est quelquefois figuré sous la forme d'un cheval ailé.

Vittorio Pisanello peignait les chevaux de manière à les faire paraître vivants. Nous pouvons juger de l'habileté de Paolo Uccello dans le même genre par une *Bataille* de cet artiste, qui est au Louvre. Les chevaux du *Triomphe de César*, de Mantegna, se distinguent par la vigueur des formes. Dans la sculpture, on peut citer le cheval de la statue équestre de Gatta Melata, par Donatello, à Padoue; celui de Colleoni, par Andrea Verrocchio, à Venise; celui de Côme Ier, par Jean de Bologne, à Florence; celui de Victor-Amédée Ier (dit le *Cheval de marbre*), par P. Tacca, à Turin; celui de Constantin, par Le Bernin, à Rome, et surtout les *Chevaux de Marly*, célèbres groupes de marbre, sculptés par Guillaume Coustou le jeune, et placés, en 1745, sur la terrasse de Marly. Ils furent apportés à Paris en 1794 et érigés à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées. Ces groupes marquent l'avènement de la sculpture *pittoresque* et mouvementée, qui [illegible] au XVIIIe siècle. Ils font vis-à-vis à la *Renommée* [illegible] *Chevaux ailés*, à l'entrée des Tuileries. (V. RENOMMÉE, et MERCURE.) Les écoles du nord se signalèrent dans la représentation des chevaux; témoin ceux des *Bons juges* et des *Soldats du Christ* du triptyque de l'*Agneau mystique*, par Van Eyck; ceux du *Martyre de saint Hippolyte*, Bruges, par Stuerbout, etc. Le cheval blanc du portrait équestre de Charles Ier, par Van Dyck, est fort beau. Duyp affectionnait les vaux gris pommelé; Karl Dujardin excellait à peindre les rosses efflanquées; Paul Potter, les chevaux de trait et de labour. Un autre maître du genre est Philippe Wouwerman: ily a des chevaux dans presque toutes ses compositions. De Velazquez nous citerons les chevaux de la *Reddition de Bréda*, ceux des portraits équestres de Philippe IV, du comte d'Olivarès, du prince de Balthazar Carlos.

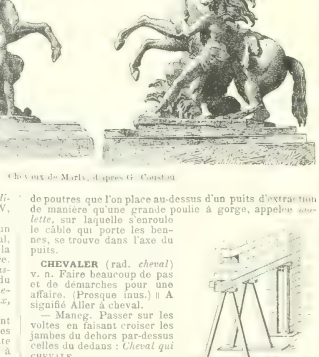

Chevaux de Marly, d'après G. Coustou.

Parmi les peintres du XIXe siècle, Carle Vernet est un de ceux qui ont le mieux compris les formes du cheval. Gros peignit des chevaux plus robustes, plus propres à la guerre. Géricault est encore supérieur dans le même genre. Nous pouvons citer le magnifique cheval cabré du *Chasseur de la garde*, celui du *Cuirassier blessé*, l'attelage du *Four à plâtre*, le *Cheval turc*, le *Cheval espagnol*, les *Chevaux mis de crupe dans une écurie* et la *Course de chevaux*, qui sont au Louvre.

Horace Vernet a peint les chevaux dans un sentiment réaliste très vrai. Le *Cheval du trompette* est une des plus heureuses inspirations du peintre. Un trompette de hussards, frappé mortellement à la tête, est tombé à terre. Son cheval, blessé lui-même, se tient [illegible] sang qui s'échappe de la blessure. Son cheval se regarde avec compassion. Les [illegible] d'Espagne, [illegible] les [illegible] des temps, des [illegible] [illegible] [illegible]

Eaux et fer. Sorte de barrage temporaire établi à travers une rivière.

— Mar. Montants qui supportent la roue du gouvernail.

— Min. *Chevalet d'extraction*, Chappeau établi au-dessus de l'orifice d'un puits et portant la poulie ou molette. — Du mineur chargé de percer à jour qui, posé à plomb sur la table des instruments à archet, un peu plus haut que le milieu, indique entre les deux mains, sur lesquelles il repose, les *coupures* du navrant *sont exécutées et taillées dans l'intérêt de la meilleure sonorité.*

Chevalet de violon.

Pyrotechn. Poteau vertical muni à sa partie supérieure d'une chaîne horizontale à laquelle on fixe les fusées.

Techn. Appareil formé de pièces de bois assemblées servant à supporter l'ouvrage au quelque travailler. CHEVALET *de scie de long, de bouvier, de cordonnier, de dorure*, etc. ▪ Assemblage de charpente, pièces, dans des verrières, à l'une des extrémités de la table de coulage, pour supporter le conduit avant le travail. ▪ Machine à tordre employée par quelques-uns et besoin-ruriers. ▪ Pièce de bois servant à une poulie, en usage dans la peaucinerie. ▪ Planchette du métier des rubaniers. ▪ Etau du treillageur. ▪ Support en bois ou en corde qui, dans le tissage de la soie, est placé en dessous du lisseur. ▪ Machine munie d'un poulieau pour passer les cables d'un lieu à un autre. ▪ Sorte de cadre vertical, mainu d'une gouttière ▪ Pièce de bois servant à une poulie, en usage dans la peaucinerie. ▪ Planchette du métier des rubaniers. ▪ Etau du treillageur. ▪ Support en bois ou en corde qui, dans le tissage de la soie, est placé en dessous du lisseur. ▪ Machine munie d'un poulieau pour passer les cables d'un lieu à un autre. ▪ Sorte de cadre vertical, mainu d'une gouttière ▪ c'est entre cette règle et la gouttière que passent les peaux que l'on travaille. ▪ Appareil sur lequel les corroyeurs étendent les cuirs. ▪ Instrument à usage du fabricant d'amidons. ▪ Boîte du cartier. ▪ *Chevalet d'engrenage*, Chez les cordiers, Planche implantée verticalement sur une pièce de bois qui lui sert de pied. ▪ *Chevalet de commettreur*, Tréteau armé de chevilles entre lesquelles passent les torons à commettre.

Chevalet de sellier.

— Télégr. électr. Appareil employé pour exécuter les soudures des câbles des lignes souterraines.

— Typogr. *Chevalet de la presse*, Morceau de bois taillé en biseau, fixé le long de la jumelle antérieure d'une ancienne presse, et arrêtant le barreau quand la platine était levée. ▪ *Chevalet du tympan*, Barre de bois, qui, dans l'ancienne presse, avait pour objet de soutenir le tympan.

— ENCYCL. Hist. *Chevalet de torture*, Instrument qui se composait d'une pièce de bois triangulaire reposant sur quatre pieds, et sur lequel on couchait le patient, dont le corps était lié et fixé dans un état de complète immobilité. L'extrémité des cordes qui attachaient les membres étant placée à un cric. Il suffisait d'imprimer un mouvement au cric, à l'aide d'un tourniquet, pour tendre les cordes et disloquer, en les déchirant, les membres du patient. On opérait cette tension graduellement pour déterminer l'aveux à faire des aveux.

— Art milit. Les *chevalets* rentrent dans deux grandes catégories : *à deux pieds* ou à *quatre pieds*; ces pieds étant complétés par un *chapeau*.

Les chevalets à deux pieds n'ont pas de stabilité par eux-mêmes; mais ils acquièrent cette stabilité, étant rendus solidaires par des *poutrelles à griffes* qui emboîtent les chapeaux de deux chevalets consécutifs. Ils ont l'avantage d'être plus indépendants des irrégularités du sol, c'est-à-dire du fond de la rivière, sur lequel ils reposent. Les pieds peuvent glisser dans des mortaises pratiquées à travers le chapeau, de manière à rendre horizontal le pont qui repose dessus, quelque inégal que soit le fond.

Le chevalet à deux pieds, le plus usité, est celui dit *à la Birago*, du nom d'un officier autrichien qui l'imagina.

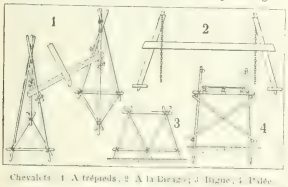

Chevalets. 1 A trépieds, 2 A la Birago, 3 Ligne, 4 Pilée.

Chaque *pied* se compose de deux poutrelles arcoulées. L'une *semelle*, placée en la base du pied, sur les deux poutrelles et les empêche de se trop enfoncer dans les bords vaseux. Ce chevalet est facilement transportable.

Il en est tout autrement des chevalets à quatre pieds, dont les longueurs de pieds diverses rendent nécessaires, à cause des pentes du fond de la rivière. On construit encore des chevalets au moyen de poutrelles rattachées par des cordages, quand il s'agit d'établir une *passerelle*.

Nous citerons enfin certaines variétés de chevalets, dits *chevalets-ponts*, *chevalets-bateaux*, *chevalets-radeaux*, qui sont utilisés dans certaines cas particuliers de construction des *ponts militaires*.

CHEVALET Antoine, poète français, mort à Vienne en Dauphine vers 1434. Il était renommé pour son habileté à réparer les anciennes pièces, et avait figuré la même scène. C'est à lui qui fut chargé de la *représentation* du mystère joué à Lyon, lors de l'entrée du roi Charles VIII, 1494. En 1508, les consuls de Romans s'adressèrent à lui pour *composer et ordonner le jeu du Vieux Testament*, composé par le chanoine Pra, de Grenoble. On ne possède de lui qu'un *Mystère de saint Claude*, joué à Grenoble en 1527, et qui a été imprimé en 1536. La pièce est divisée en quatre journées, et se compose d'environ 20 000 vers.

CHEVALET DU PEINTRE, constellation australe formée par Lacaille et appelée par lui *Apparatus pictoris*. (Cette constellation contient [illegible] étoiles [illegible] une double dont [illegible] deur, forment un système orbital en mouvement direct.)

CHEVALIER [illegible] Antiq. Chez les Grecs, second des trois ordres de la république romaine. ▪ Nom donné, à Sparte, à des cavaliers formant un corps d'élite.

— Noble admis dans l'ordre de la chevalerie, au moyen âge. ▪ *Armer quelqu'un chevalier*, L'admettre dans l'ordre de la chevalerie, avec les cérémonies d'usage. ▪ Membre d'un ordre militaire : *Les chevaliers de Malte*. ▪ Membre d'un des ordres fondés par les souverains pour récompenser le mérite; se dit particulièrement de celui qui n'a reçu que le premier des divers grades de l'ordre : Chevalier de Saint-Michel, Chevalier de la Légion d'honneur. ▪ Noble d'un degré inférieur à celui de baron.

— *Chevalier errant* ou simplement *Chevalier*, Chevalier qui allait par le monde chercher des aventures. ▪ Fam. Personne qui est toujours par voies et par chemins. ▪ *Un valier de fortune*, Homme qui court le monde pour trouver quelque occasion de s'illustrer ou de gagner de l'argent. ▪ *Chevalier de l'enfer*, Démon ayant le premier degré de puissance sur les esprits d'un ordre inférieur.

— Par plaisant. Cavalier d'une dame, homme qui l'entoure de soins et de prévenances, qui l'accompagne dehors, qui lui donne le bras.

— *Se faire le chevalier de quelqu'un, de quelque chose*, Se faire le champion, le défenseur, le prôneur : *Se faire le chevalier de quelqu'un, de la réaction populaire*.

— Fam. *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'expédients et d'escroqueries. ▪ *Chevalier du crochet*, Chiffonnier.

— Arg. *Chevalier grimpant*, Filou qui monte dans les maisons sous un prétexte quelconque. ▪ *Chevalier de la grippe*, Voleur à l'étalage. ▪ *Chevalier de lustre*, Le pierrot de théâtre. ▪ *Chevalier du mètre*, Commis des magasins de nouveauté; calicot.

— Hist. *Chevalier de la manne*, Nombreuse [illegible] hommes qui, passant la ligne, subissaient la cérémonie du [illegible] jourd'hui *baptême de la ligne*. ▪ *Chevalier de la Jarretière*, Nom donné, en Angleterre, à l'ordre institué à l'origine par Guillaume, Comte de Salisbury, lequel, en 1349, [illegible] gine, en France, un pendu, en raison du serment [illegible] Guillaume qu'on donnait au bourreau. ▪ *Chevalier de la petite épée*, Nom que l'on donnait autrefois aux filous, parce qu'ils se servaient d'un couteau pour couper les poches ou les bourses.

— Fr.-maçonn. Grades conférés dans les loges de certains rites.

— Hist. *Chevalier ès armes*, Chevalier qui avait fait son noviciat et qui était dans le service actif du souverain. ▪ *Chevalier de l'arc, de l'arquebuse*, Membre d'une société de bourgeois ayant pour objet de s'exercer au tir de l'arquebuse. ▪ *Chevalier banneret*, Chevalier qui avait droit de porter la bannière carrée dans l'armée du roi. ▪ *Chevalier bourgeois*, Titre que l'on donnait à des bourgeois qui recevaient les ordres chevaleresques. ▪ *Chevalier de dévotion, Chevaliers de grâce magistrale, Chevaliers honoraires, Chevaliers de justice, Chevalier de majorité, Chevaliers non profès, Chevalier pages du grand maître*. V. MALTE (*ordre de*). ▪ *Chevalier du guet*. V. GUET. ▪ *Chevalier d'honneur*, Chevalier désigné par les dames pour présider aux tournois; Conseiller d'épée qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines; Officier de la cour des monnaies. ▪ *Chevalier ès marchandise*, Titre donné aux chevaliers bourgeois qui exerçaient la profession de marchands. ▪ *Chevalier de l'ordre*, Chevalier du Saint-Esprit. ▪ *Chevalier de l'ordre du roi*, Chevalier de Saint-Michel. ▪ *Chevalier des ordres du roi*, Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. ▪ *Chevalier à pennon*, Chef de vassaux qui réunissait des hommes d'armes sous sa bannière pour le service du roi. ▪ *Chevaliers profès*, Chevaliers qui avaient prononcé leurs vœux dans un ordre de chevalerie militaire. ▪ *Chevaliers de la Sainte Ampoule*, Nom que l'on donnait, dans la cérémonie du sacre des rois de France, à quatre seigneurs de la cour qui avaient pour mission spéciale d'escorter la sainte ampoule. ▪ *Chevaliers de la Chapelle*. V. CHAPELLE.

— Hist. litter. *Chevalier de la Triste Figure*, Titre que Cervantes donne à son héros don Quichotte, qu'il représente avec un visage long, maigre et jaune.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, dont le nom scientifique est *egues*. ▪ *Ombre chevalier*. V. OMBRE.

— Métrol. Monnaie d'or frappée en 1723, et dont le revers portait une croix de Saint-Louis.

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux échassiers de la famille des totanidés en général.

— PROV. : **Nul chevalier sans prouesse**, Ce sont les actes qui font le vrai mérite. ▪ **Faveurs, femmes et deniers font de vachers chevaliers**, Par la faveur, la protection des femmes et l'argent, on peut avoir l'apparence du mérite sans avoir de mérite réel.

— ENCYCL. Hist. *Chevaliers en Grèce*. Dans la plupart des Etats grecs, les *chevaliers*, c'est-à-dire, en principe, les citoyens qui servaient dans la cavalerie, formaient une classe privilégiée. Il est à remarquer que le mot *hippeis*, comme à Rome le mot *equites*, désignait à la fois la cavalerie et une classe sociale. Les chevaliers formaient en beaucoup de pays une véritable aristocratie : par exemple, en Eubée, en Thessalie, en Asie Mineure. A Sparte, ils constituaient une classe d'élite. A Athènes, depuis Solon, les chevaliers étaient les citoyens de la deuxième classe sociale. Avec ceux de la première (*pentacosiomedimnes*), ils servaient dans la cavalerie, devaient fournir un cheval et s'équiper, puis contribuer à certaines *liturgies*. En revanche, ils jouissaient de nombreux honneurs et privilèges.

— *Chevaliers romains*. La réforme de Servius Tullius établit qu'il fallait, pour obtenir l'honneur de servir dans la cavalerie, justifier d'un certain cens. Le chevalier recevait de l'Etat un cheval, [illegible] quand il avait passé [illegible] service militaire. Mais, peu à peu, il suffit que les chevaliers [illegible] leurs chevaux, et, quand la cavalerie [illegible] le corps des chevaliers ne fut plus qu'une troupe de parade. A partir du [illegible], les chevaliers qui entrent au sénat *rendent le cheval*, mais les fils de sénateurs sont de droit chevaliers, pourvu qu'ils possèdent le cens requis. A partir des Gracques, aussi, de parement honorifique, le titre de chevalier devient politique. En effet, la plus grande partie du pouvoir judiciaire passe entre leurs mains. De plus, comme il est interdit aux sénateurs de faire des affaires, les chevaliers seuls se livrent à la banque, exploitent les mines, les domaines, affermages, les revenus publics, etc. Les chevaliers [illegible] d'or, la *toga*, sorte de manteau [illegible] vieu l'adoubement. Dans les villes, on avait les *chevaliers bourgeois* (*milites* bourgeois), qui correspondaient assez exactement à ce que les villes italiennes nommaient les *patriciens*. Les *chevaliers ès lois* étaient ceux qui, dans l'étude du droit, avaient acquis un grade supérieur à celui de bachelier; quelques auteurs estiment que le chancelier ès lois conférait noblement, réellement, rang de chevalier. On créa des ordres de nobles combattant à cheval pour la défense de la Terre sainte (les templiers, les hospitaliers, etc.); de ces ordres actifs sortirent les ordres purement honorifiques : le titre de « chevalier » devint un grade dans une décoration; on devint chevalier de Saint-Lazare, de la Toison d'or, de Saint-Esprit, de l'ordre de Saint-Louis, comme on l'est aujourd'hui de la Légion d'honneur. D'autre part, la chevalerie cessant d'être une institution réelle et active, « chevalier » devint un titre de noblesse, et, dans la hiérarchie des titres, sous l'ancien régime, il était placé entre écuyer et baron.

— Hist. *Chevaliers du roi, chevaliers du roi, chevaliers de l'hôtel*, C'étaient les chevaliers particulièrement attachés à la personne royale. On les appelait également *chevaliers du corps*. Comme le roi, la reine, les très grands seigneurs avaient leurs chevaliers, qui les accompagnaient en tous lieux. L'expression, qui ne se trouve pas avant le XVIe siècle, vient sans doute des chevaliers d'honneur des tournois. Au XVIIe siècle, on créa des chevaliers d'honneur auprès des présidiaux de France, avec le titre de « conseillers ». En 1702, Louis XIV créa deux places de chevaliers d'honneur auprès de chacune des cours souveraines : grand conseil, cour des monnaies, cour des comptes, etc. Ces places, qui anoblissaient, pouvaient être achetées par des roturiers.

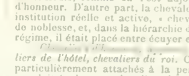

veillait sur Paris, la nuit. Au XVIIe siècle, il y avait une quarantaine de sergents, mais ils étaient quelquefois sous les ordres du *chevalier du guet*. Ce titre se trouve dès le XIIe siècle. On a discuté sur l'origine de cette expression. Il est probable que le mot *chevalier* signifiait proprement « cavalier » : le chevalier du guet fut ainsi nommé parce que, capitaine du guet, il était à l'origine le seul des sergents monté à cheval.

— Le mot *chevalier* entre, en outre, dans le titre d'une foule d'œuvres littéraires ou musicales de tous les temps : *le Chevalier du pilon brûlant*, comédie anglaise de Beaumont et Fletcher (1613); *le Chevalier joueur*, drame de Dufresny (1697); *le Chevalier Bayard*, comédie héroïque d'Anteaux (1731); *le Chevalier errant*, opéra italien de Tractta (Naples, 1777); *le Chevalier français à Londres*, comédie de Dorat (1778); *le Chevalier français à Turin*, comédie de Dorat (1778); *les Chevaliers de Malte*, pièce inachevée de Schiller; *le Chevalier d'industrie*, comédie d'A. Duval (1809); *le Chevalier de Canolle*, comédie de Soumoes (1816); *le Chevalier de Faublas*, opéra-comique, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Fontmichel (1836); *le Chevalier de Pomponne*, comédie de Mary Lafon (1845); *les Chevaliers du lansquenet*, roman de Xavier de Montépin (1848); *les Chevaliers de l'Esprit*, roman de Gutzkow (1850-1852); *les Chevaliers du brouillard*, drame de Dennery (1857); *le Chevalier Destouches*, de J. Barbey d'Aurevilly (1863); *le Chevalier Lubin*, opéra-comique de Michel Carré, musique de Boieldieu (1866); *les Chevaliers de la Table ronde*, opéra bouffe de Chivot et Duru, musique d'Hervé (1866); *les Chevaliers de la patrie*, drame d'Albert Delpit (1876); etc.

— Ichtyol. Les *chevaliers* [illegible] des [illegible] dorsales, sans barbillons, ressemblant beaucoup aux maigres, aux corbs et aux jobnies, par leur museau convexe complètement écaillé comme la tête; ils ont le corps comprimé. Ils habitent les mers d'Amérique, au nombre d'une douzaine d'espèces.

— Ornith. Les *chevaliers* proprement dits constituent le genre *totanus*, renfermant une quinzaine d'espèces réparties dans les sous-genres : *helodromas, rhyacophilus, heteroscelus, erythroscelus, glottis* et *symphemia*, comptant des représentants dans toutes les régions du globe. Ces oiseaux ont le bec long, mince, retroussé, les jambes nues en partie, les tarses hauts et grêles; ils ont en général 0m,33 de long. Le chevalier à pieds verts (*glottis chloropygus*) habite dans toutes l'ancien monde, comme le chevalier des marais (*totanus stagnatis*). Dans le nouveau monde, le plus commun est le *rhyacophilus chloropygus*, etc.

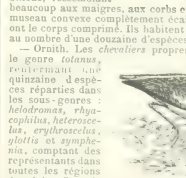

— **Chevalier à la mode** (LE), comédie en cinq actes, de Dancourt (Théâtre-Français, 28 oct. 1687). C'est le chef-d'œuvre de l'auteur, et un excellent tableau de mœurs. Le chevalier de Villefontaine, libertin aimable, mais plein de vices, cherche à épouser une vieille nièce qui veut acheter avec son argent un joli homme; il en trouve deux : le chevalier du guet fut alors à deux jeunes femmes, qu'il cherche à séduire, et se trouve aussi trompé par ces mêmes femmes. Il parvient à les tromper pendant quelque temps, et sort d'abord victorieux des diverses intrigues qu'il mène de front, mais il finit par être démasqué, et de ses trois femmes en expectative, il n'en attrape aucune.

Chevalier au cygne, [illegible] un ensemble de poèmes consacrés à la geste de Bouillon : 1° Hélias; 2° les Enfances de Godefroi; 3° les Chétifs; 4° la Chanson d'Antioche; 5° Jérusalem. Un romancier de la fin

[illegible] dans la langue de son temps [illegible] Vous [illegible] l'histoire [illegible] Bourbon [illegible] et une fille, qui naissent avec une chaîne d'or au cou. Sa belle-mère les fait exposer dans un bois, ils sont recueillis par le bon ermite; la belle-mère les retrouve, et leur fait arracher les chaînes d'or; privés de ce talisman, ils sont changés en cygnes, à l'exception de la jeune fille, qui a conservé son talisman. Grâce à leur amour, les cygnes sont remis en possession de leurs chaînes et, aussitôt, ils redeviennent des princes resplendissants, sauf un seul dont la chaîne a été fondue par un orfèvre. Celui-ci, qui demeure cygne, s'attache à la fortune d'un de ses frères, dont on le verra désormais conduire la bargue devenue légendaire.

Chevalier au lion (LE), épopée « courtoise », c'est-à-dire où les sentiments d'amour sont au premier plan, de Chrétien de Troyes (XIIe s.). Le héros en est parfois appelé le Table-Ronde. Le héros en est le chevalier Ivain qui, après une série d'aventures fantastiques, sauve un lion de l'étreinte mortelle d'un serpent. Le lion s'attache au preux chevalier, dans les combats se jetant sur ses ennemis, le suit se couchant à ses pieds, et les deux compagnons vont ainsi par le monde défendre la veuve et l'orphelin (1187).

Chevalier de Maison-Rouge (LE), roman d'Alex. Dumas père (1845). La reine Marie-Antoinette attend, dans la prison du Temple, le jour de l'échafaud. Un jeune émigré, que son fanatisme de dévouement a fait surnommer par le peuple l'*Amoureux de la reine*, le chevalier de Maison-Rouge, bravant tous les périls, forme chaque jour un nouveau complot pour la sauver. Il est secondé dans ses projets par Dixmer et par Geneviève, la femme de ce dernier. Deux autres personnages importants : Maurice Lindey, jeune du républicain généreux et son ami Lorin, physionomie originale, esprit mordant et caustique. Les péripéties tragiques du roman amènent Maurice et Geneviève à se sauver mutuellement la vie; ils s'aiment, et leur amour, sous le couvert de la popularité de Lindey, favorise les projets des conspirateurs. Dixmer a pénétré dans la prison, Marie-Antoinette va être enlevée, lorsque Maison-Rouge, qui de son côté a conçu un nouveau plan, vient involontairement empêcher la réussite du premier. Le chevalier se suicide, Dixmer s'échappe, Geneviève est condamnée à mort. Désespéré, Maurice provoque Dixmer, les deux se rejoignent dans la prison

membre de l'Institut. Professeur d'économie politique au Collège de France, il se signala par la supériorité de l'éducation de son enseignement. De concert avec Cobden, dont il était l'ami, il fut le principal instigateur du traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre. Michel Chevalier a exercé une influence prépondérante sur le mouvement économique, en France et à l'étranger. Voici l'énumération sommaire des seuls principaux ouvrages : *Histoire et description des voies ferrées de l'Amérique septentrionale* (1840); *Lettres sur l'Amérique du Nord* (1836); *Lettres sur l'industrie, la vie et l'avenir* (1838); *Cours d'économie politique* (1842); *Des intérêts matériels en France* (1847); *Histoire de la monnaie* (1850); *Des intérêts matériels en France* (1852); *Histoire de la monnaie pendant la guerre de Crimée* (1853); *Histoire de la monnaie pendant la guerre d'Italie* (1859); *Histoire de la monnaie sous la première République* (1859); *Histoire de la monnaie sous le Consulat et l'Empire* (1859), etc.

CHEVALIER (abbé Casimir), archéologue français, né à Saché (Indre-et-Loire) en 1825, mort en 1893, fut principal de collège, puis président de la Société archéologique de Touraine. Ses principaux ouvrages sont : *Études sur la Touraine*. *Hydrographie, géologie, agronomie, statistique* (1858, avec G. Charlot), *Tableau de la province de Tours* (1862-1866) (1883); *Archives rogatoires de l'économie rurale*; *Dépendances gallo-romaines en Touraine* (1868); *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869, avec l'abbé Bourassé).

CHEVALIER (abbé Hesse), né à Rambouillet en 1841, érudit français, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié un grand nombre de travaux historiques, dont le plus connu est le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. 1877-1888, ouvrage très estimé des médiévistes.

CHEVALIÈRE n. f. Femme d'un chevalier; femme qui a rang de chevalier. « Membre de certains ordres de chevalerie créés pour les femmes. » CHEVALIERS de *Saint-Jacques*, d'*Épée*, de *Saint-Georges*, de *Malte*.

— *Bague à la chevalière* ou adjectiv. *Bague chevalière*, ou simplement *Chevalière*. Bague à large chaton, ainsi appelées parce qu'elles sont imitées de celles que portaient les chevaliers romains.

Chevalière.

CHEVALINE adj. f. « Qui a rapport au cheval, qui est de la nature du cheval. *Race* CHEVALINE. *Race* CHEVALINE. *Le Stud-Book, est le livre de généalogie* CHEVALINE. — *Boucherie chevaline*. Celle où l'on débite la viande de cheval, à l'exclusion de celle des bovidés.

— n. f. Les commerçants du genre : *Faire la* CHEVALINE.

CHEVALIS n. m. Passage pratiqué au moyen de grosses pierres à peu près jointives, dans une rivière dont les eaux sont basses.

CHEVALLIER (Jean-Baptiste-Alphonse), chimiste et pharmacien français, né à Langres en 1793, mort à Paris en 1879. Il fut professeur à l'École de pharmacie et membre de l'Académie de médecine. Outre des mémoires et dissertations, on cite ses savants ouvrages : *Traité des contrefaçons chimiques* (1822, avec Payen), *Dictionnaire des drogues simples et composées* (1826-1829, avec A. Richard et Guillemain), *Dictionnaire des falsifications et des falsifications des substances alimentaires, médicamentales et commerciales* (avec Ed. Ollivier, 1852), *Recherches chronologiques sur les usages opiques et hygiéniques des substances alimentaires* 1858; *Étude des substances employées à l'usage du peuple* (1862), etc.

— Son fils, le chimiste Auguste **Chevallier**, né à Paris en 1828, mort en 1879, a publié : *Les Secrets de l'industrie et de l'économie domestique* 1857, avec E. Grimaud.

CHEVALOT et **CHEVALOT** n. m. Noms vulgaires donnés au bluet commun.

CHEVALOT (*lo*) n. m. Instrument qui, dans les tissures, sémiplote pour mettre en paquet le fil devidé que l'on appelle *torques de fil*.

CHEVANCE (anus. - rad. *chef*, qu'on peut-être du lat. *cadere*, tomber, tomber). n. f. Bien, fortune, ce que l'on possède ou ce que l'on acquiert. (Vieux.)

— Anc. cout. de la Marche, Dédommagement donné par le mari à la femme dont le bien dotal était aliéné.

CHEVANCEAUX, comm. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, 1 km. de Jonzac, sur le flanc sud-est de l'île et la Seugne naissante. 1 435 hab. Foires à chanv.

CHEVANCER v. a. Financer, payer. Vieux.

CHEVANDIER DE VALDRÔME (Jean-Pierre-Napoléon-Eugène), homme politique français, né en 1820, mort en 1895. Lauréat de l'École centrale, on l'a dénommé tuteur, il s'occupa ensuite d'industrie. Envoyé comme député au Corps législatif par le département de la Meurthe de 1863 à 1869, il adhéra à l'Empire libéral, et fut nommé ministre de l'intérieur dans le cabinet Emile Ollivier. Il demeura en cette 1870. Il a publié plusieurs *Mémoires sur l'aménagement et la direction des forêts*.

CHEVANNE ou **CHEVENNE** n. m. Ichtyol. V. CHEVAINE.

CHEVANNES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 5 kilom. d'Auxerre, près de la Beauche; 1 285 h. Ch. de l'P.-L-M. Calcaire, sable; industries. Ruines gallo-romaines. Église ogivale du XVIe siècle.

CHEVASSINE n. f. Terre que les eaux pluviales ont enlevée, transportée à l'extrémité du champ.

CHEVAUCHABLE [illegible] CHEVAUCHER.

CHEVAUCHAGE [illegible] Action de chevaucher. — En T. de typogr., Situation des caractères qui chevauchent, qui ne s'alignent pas : *Corriger le* CHEVAUCHAGE.

CHEVAUCHANT [illegible] ANTE [illegible] parties d'un assemblage qui empiètent l'une sur l'autre : *Les [illegible]*.

— Adj. [illegible]

CHEVAUCHÉE [illegible] qui [illegible] saient à diverses époques certains fonctionnaires publics. « Aj signifie Incursion hostile d'une troupe de gens à cheval. « Adj., Course, tournée, promenade à cheval. « Distance que peut parcourir une bête de somme en un certain temps, sans s'arrêter. « Compagnie de personnes à cheval; cavalcade.

— Agric. Nom collectif sous lequel on désigne, dans certains pays, toutes les plantes nuisibles aux moissons : *Sarcler la* CHEVAUCHÉE.

— Dr. anc. et féod. V. la partie encycl.

— Encycl. Dr. *féodal*. [illegible] service militaire que les vassaux devaient au suzerain et [illegible]

Il [illegible] [illegible] [illegible]

CHEVEDAGE n. m. Autrefois, Maison, ménage, [illegible]

CHEVEL (vel) n. m. Poétique ou comme du mot cheveux. [illegible] auquel on devait différées espèces d'aides et de services.

CHEVELAGE n. m. Opération qui consiste à creuser et entretenir des passes dans les hauts-fourneaux d'un cours d'eau.

CHEVELÉ, ÉE adj. Blas. Se dit d'une tête qui a des cheveux d'un émail particulier : *Tête de* [illegible]

CHEVELÉE n. f. Bot. Marcotte qui a pris racine. V. CHEVEU n. m.

CHEVELU, UE adj. Qui a des cheveux; [illegible] Monts couverts de bois. [illegible] CHEVELUE V. HUGO, Palmiers qui ont [illegible] MARCOTTE ENSAM-NEE, CROSSETTE.

CHEVELINE (rad. *cheveu*) n. f. Nom vulgaire des clavaires, genre de champignons.

D'argent à sautoir de Mars, accompagné de trois [illegible]

CHEVELU, UE adj. Qui a des cheveux; [illegible] *Les peuples septentrionaux* [illegible] HALLER *Les Gaules du Midi. Ascal* [illegible] Monts couverts de bois [illegible] CHEVELUE V. HUGO, Palmiers qui ont [illegible] MARCOTTE ENSAM-NEE, CROSSETTE.

— Anat. *Cuir chevelu*, Partie de la peau qui recouvre le crâne et dans laquelle sont implantés les cheveux.

— Astron. *Comète chevelue*, Celle dont le noyau est entouré d'une traînée lumineuse peu étendue en longueur, et formant autour de lui une sorte de chevelure.

— Géogr. *Gaule chevelue*, Provinces septentrionales de la Gaule, dont les habitants portaient les cheveux longs.

— Hist. *Rois chevelus*, Titre que l'on donnait aux rois mérovingiens, parce qu'ils laissaient croître leur chevelure.

— Hist. littér. S'est dit des écrivains les plus avancés de l'école romantique : *Les poètes* CHEVELUS.

— Anat. *Cuir chevelu*, Partie de la peau qui recouvre le crâne et dans laquelle sont implantés les cheveux.

— Astron. *Comète chevelue*, Celle dont le noyau est entouré d'une traînée lumineuse peu étendue en longueur, et formant autour de lui une sorte de chevelure.

— Géogr. *Gaule chevelue*, Provinces septentrionales de la Gaule, dont les habitants portaient les cheveux longs.

— Hist. *Rois chevelus*, Titre que l'on donnait aux rois mérovingiens, parce qu'ils laissaient croître leur chevelure.

— Hist. littér. S'est dit des écrivains les plus avancés de l'école romantique : *Les poètes* CHEVELUS.

— Ichtyol. Arachn. Sous-genre de thomises, fondé pour une seule espèce.

— Bot. Se dit des organes des végétaux qui sont revêtus de longs appendices filiformes, comme les graines du cotonnier, les racines des graminées, etc.

— ANTON. **Chauve, tondu.**

CHEVELU n. m. Ensemble des radicelles ou des dernières divisions de la racine d'une plante : *Lorsqu'on met un végétal en terre, il faut étendre le* CHEVELU (Bosc.)

CHEVELURE n. f. Ensemble des cheveux d'une personne : CHEVELURE *noire, blonde*. CHEVELURE *inculte*.

— Poétiq. Objet qui couronne un sommet et imite une chevelure humaine; branches et feuilles des arbres.

— Astron. Partie de la nébulosité d'une comète qui s'étale autour du noyau : *La* CHEVELURE *et la queue des comètes ne sont pas le résultat de la chaleur du soleil.* (Arago.) [V. COMÈTE.] *Chevelure de Bérénice*, Constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier et le Lion. Neuf étoiles doubles et une étoile triple se trouvent dans la constellation de la Chevelure de Bérénice. V. la partie encycl.

— Bot. Touffe de feuilles qui couronne l'ananas, la fritillaire impériale et quelques autres fleurs ou fruits. ‖ Aigrette qui accompagne certaines graines, notamment celles des astériades, etc. ‖ *Chevelure blonde*, Nom vulgaire de la stippe pennée. ‖ *Chevelure dorée*, Nom vulgaire du chrysocome. ‖ *Chevelure des arbres*, Plantes grimpantes et filamenteuses, comme l'hydne rameux, la tillandsie, les mousses, la cuscute, etc.

— Pyrotechn. *Chevelure de feu*, Masse de petits serpenteaux qu'on lance à la fois.

— SYN. **Chevelure, cheveux.** Le mot *cheveux* ne désigne pas nécessairement tous les poils de la tête, il peut n'en désigner qu'une partie : de plus, même lorsqu'il exprime la totalité, il fait penser aux unités qui la composent, et il ne suppose ni l'abondance ni la longueur; on peut dire : *Les rares* CHEVEUX *d'un vieillard, les* CHEVEUX *courts d'un nègre. La chevelure*, au contraire, c'est l'ensemble des cheveux, et ce sont toujours des cheveux abondants et longs.

— Myth. et Hist. *Chevelure de Bérénice*, Bérénice, femme de Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, voyant son mari partir pour une expédition en Syrie, fit vœu, s'il revenait vainqueur, de couper ses cheveux et de les offrir à Vénus, ce qu'elle exécuta en effet; mais, le lendemain de ce généreux sacrifice, les cheveux de la reine disparurent du temple. L'astronome Conon donna le nom de Chevelure de Bérénice à la constellation de sept étoiles qu'il venait de découvrir, en disant que les dieux avaient mis les cheveux de la reine à leur vraie place, dans le ciel. Cette métamorphose fut célébrée dans une élégie du poète alexandrin Callimaque (Ve s. av. J.-C.). Nous n'en avons que des fragments. Ce poème est connu surtout par l'imitation qu'en a faite en latin Catulle, en l'an 54 av. J.-C. C'est un jeu d'esprit qui vaut surtout par la grâce du détail et l'habileté de la versification. Comme dans l'original grec, on y trouve un trop grand étalage de mythologie.

CHEVER (du lat. *cavare*, même sens) v. a. Creuser. ‖ *Chever une pierre précieuse*, La creuser en dessous pour en adoucir la teinte. ‖ *Chever une pièce de métal*, La rendre concave. ‖ *Chever du verre*, Faire subir au verre l'opération du chevage.

— Anc. cout. Empiéter sur : CHEVER *un héritage*.

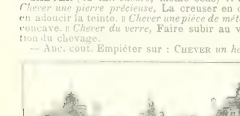

Chêneau de Chevesne

CHEVERNY, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 13 kilom. de Blois, non loin du Cosnon, dans un pays couvert de bois et entouré de [illegible]. Vinaigrerie. Chateau construit vers 1630 par Hurault, comte de Cheverny, fils de Philippe Hurault, chancelier de Henri III, œuvre de l'architecte Boyer de Blois, et décoré par le peintre de Blois, Jean Mosnier. Deux dômes, percés de jours au sommet, surmontent les deux ailes; des bustes ornent la façade. Sur les lambris de la salle des gardes, sont peintes des fleurs et des devises latines. La *chambre du roi*, remarquable par ses peintures (scènes de l'histoire de Persée, du roman de *Théagène et Chariclée*), donne une idée exacte de ce qu'était, au XVIIe siècle, la magnificence décorative de quelques-uns des châteaux de France.

CHEVERNY (Philippe HURAULT, comte DE), magistrat et homme d'Etat français, né et mort à Cour-Cheverny (1528-1599). Tour à tour étudiant aux universités de Poitiers et de Padoue, il acheta, en 1553, l'office de conseiller au parlement de Paris : distingué dans ces fonctions par Catherine de Médicis, il fut placé par elle près de son fils préféré, le duc d'Anjou, en qualité de chancelier de sa maison, ce qui lui fit donner, en 1569, la place de conseiller d'Etat par le roi, frère de ce prince. Celui-ci, devenu Henri III, le nomma garde des sceaux en 1578 et chancelier de France en 1581. Malgré ces bienfaits, il n'en prit pas moins une part discrète à la Ligue, et fut disgracié à la fin de 1588. Ses charges lui furent rendues, deux ans après, par Henri IV, auquel il montra du dévouement. Il est l'auteur de *Mémoires d'Etat* estimés, allant de 1567 à 1599 (Paris, 1636).

CHEVERT (François DE), général français, né à Verdun en 1695, mort à Paris en 1769. Il prit part à presque toutes les campagnes importantes du règne de Louis XV. Le maréchal de Saxe le désigna pour le commandement des grenadiers à l'attaque de Prague (1741). C'est alors que se place la scène célèbre souvent rappelée. Chevert réunit ses grenadiers et leur dit : « Mes enfants, vous êtes des braves, mais il me faut un braves à trois poils. » Puis, se tournant vers le sergent Pascal, des grenadiers d'Alsace : « Le voilà, ce brave, ajouta-t-il. Camarade, monte le premier sur la muraille, je te suivrai, mon colonel. — Quand tu seras sur le mur, la sentinelle criera : *Vardé!* (Qui vive !) Tu ne répondras pas. — Oui, mon colonel. — Elle tirera un coup de fusil et te manquera. — Oui, mon colonel. — Toi, tu la tueras. — Oui, mon colonel. » Tout arriva comme il avait été dit : Pascal et Chevert entrèrent les premiers dans la ville. Lorsque le maréchal de Belle-Isle abandonna la place (nuit du 13 au 17 déc. 1742), Chevert y fut laissé, avec une faible garnison chargée de la défendre. La défense par Chevert fut héroïque. Il sortit, le 2 janvier 1743, avec tous les honneurs de la guerre. Chevert s'illustra encore à la bataille de Hastenbeck, gagnée, le 24 juillet 1757, par le maréchal d'Estrées, sur le duc de Cumberland. Ce fut lui qui décida le gain de la bataille en enlevant le mont Nimerin, où s'appuyait la gauche de l'ennemi. Lieutenant-général, le 1er mai 1758, Chevert eut le gouvernement de Belle-Isle en 1759, puis, en 1761, celui de Charlemont et de Givet. Vallier de Saussay publia un *Eloge de M. de Chevert* (Paris, 1761). Une statue de bronze lui a été érigée, en 1855, à Verdun.

CHEVERUS (Jean-Louis-Madeleine LEFEBVRE **de**), cardinal français, né à Mayenne en 1768, mort en 1836. Ordonné prêtre en 1790, il devint curé de Mayenne, refusa de prêter serment à la constitution civile, et se réfugia en Angleterre. En 1795, il passa aux Etats-Unis, se voua à l'œuvre des missions, habita longtemps Boston, où sa bonté, sa tolérance, son inépuisable charité lui acquirent l'estime et la vénération des protestants du pays comme des catholiques. Nommé évêque de Boston en 1810, il revint en France en 1823, fut alors nommé évêque de Montauban, puis archevêque de Bordeaux (1826), devint pair de France en mai, et, en 1836, le chapeau de cardinal.

CHEVESCHE (*chèch*) n. f. Forme ancienne de CHEVÈCHE.

CHEVESNE ou **CHEVENNE** n. m. Ichtyol. V. CHEVAINE.

CHEVET (vé — du lat. *capitium*, partie d'un vêtement où l'on passe la tête) n. m. Traversin, sorte d'oreiller allongé qu'on met au haut du lit pour y poser la tête : *Mettre un pistolet sous son* CHEVET.

— Fig. : *Les remords et la misère sont un rude* CHEVET.

— Par ext. Tête du lit, partie du lit où l'on pose la tête; endroit de la chambre voisin de cette partie du lit : *Veiller au* CHEVET *d'un malade*.

— *Epée de chevet*, Poignard que l'on tenait autrefois la nuit sous son chevet ou à la portée de sa main. — Fig. : 1° Personne dont on se sert dans toutes sortes d'affaires; 2° Objet d'un garde habituellement la nuit auprès de soi : *Lélande (Pierre) était l'*ÉPÉE DE CHEVET *d'Alexandre.* (Acad.); 3° Objet auquel on revient toujours : *Toujours de l'argent! Voilà l'*ÉPÉE DE CHEVET *de l'argent!* (Mol.) ‖ *Livre de chevet*, Livre de prédilection.

— *Image de chevet*, Tableau ou Bas-relief de piété, formant diptyque, triptyque, ou composé d'un seul panneau encadré, avec ou sans volets, et qu'on suspendait au fond du lit. (Ces petits objets s'emportaient en voyage. Très en usage en France, au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle, ils le sont encore en Espagne, en Italie et dans quelques pays orientaux. Les icones russes rentrent dans la catégorie de ces images de chevet.)

Image de chevet.

— Archit. Partie de l'église, généralement en hémicycle, qui se trouve tout au fond de la grande nef.

— Artill. Coin de bois placé sous l'affût d'un canon ou d'un mortier, pour faire varier l'inclinaison de la pièce. ‖ Gros billot de bois placé derrière un affût de canon pour en soulever la culasse.

— Dr. anc. *Droit de chevet*, Somme qu'un officier des compagnies supérieures et un avocat qui se mariaient étaient tenus de payer à leurs confrères. (Primitivement, c'était un repas qu'ils offraient.)

— Féod. *Fief chevet*, Fief mouvant immédiatement du roi.

— Mar. Pièce de bois tendre arrondie, que l'on place sous l'arrière du traversin des grandes bittes.

— Mun. Lit ou mur d'un filon.

— Techn. Garniture de plomb qu'on met au bord des cheneaux. ‖ Appareil distributeur destiné à répartir d'une manière uniforme le minerai bocardé, sur une table à secousse. ‖ une caisse allemande dite *caisse à tombeau*. ‖ Bout de tringle que le clouteur soude à celle qui lui a servi à fabriquer des clous et qui est devenue trop courte.

— Loc. fam. *Etre brouillé avec son chevet*, Ne pouvoir trouver le sommeil. ‖ *Avoir trouvé quelque chose sous son chevet*, L'avoir rêvé, se l'être imaginé, l'avoir inventé.

— ENCYCL. Archit. Dans les chartes du moyen âge, le mot *chevet* (*caput* ou *capitulum ecclesiæ*, *capitalis pars*, *capitium*, *cheveus*) désigne cette partie de l'église où s'élevait primitivement l'autel (autel du sanctuaire, *presbyterium*) [V. CHEVECIER, CHEVECRÈLE]. Par la suite, la dénomination d'« abside » prévalut, et celle de « chevet » ne fut plus guère employée que pour désigner l'extérieur du sommet du chœur. Dans les églises latines et romanes, le chevet présente ordinairement l'aspect d'une demi-tour ronde ou polygonale, s'appuyant contre le mur oriental du chœur, mais, au XIIIe siècle, lorsqu'on eut groupé autour du sanctuaire plusieurs petites absides secondaires, le sommet du chœur se trouva plus élevé que ces chapelles, et fut soutenu au moyen d'arcs-boutants qui, avec les pinacles et les galeries évidées dont on couronnait les absidioles, donnèrent aux chevets un aspect particulier. Parmi les chevets les plus remarquables, on peut citer ceux des cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens.

— Archéol. L'*épée de chevet*, très courte, se plaçait à la tête du lit, ordinairement dégainée. Au XVIIe siècle, on appelait *épée de chevet* ou *épée de cuisse*, une épée de demi-longueur que l'on portait horizontale à la ceinture, avec des pendants assez longs pour qu'elle fût couchée au milieu de la cuisse. C'était une épée de simple et qui était de mise à la ville comme à la chasse.

Epée de chevet (XVIIe siècle)

— Archéol. orient. Les peuples de l'ancien monde oriental, accoutumés à porter des coiffures très compliquées, lorsqu'ils ne se faisaient pas de chevelure complètement, employaient, au lieu et place du coussin sur lequel nous posons la tête, un support en bois de diverses formes, auquel on donnait le nom de *chevet*. C'était un billot de bois ou de pierre évidé en demi-lune, ou une demi-lune supportée par un pied. Les chevets chaldéens et assyriens étaient fort simples : les égyptiens, au contraire, affectaient des formes très variées. Les chevets étaient parfois une invocation aux génies protecteurs du sommeil, surtout au dieu nain Bisou, et sa face grimaçante est le motif principal de l'ornementation. Un chevet en albâtre est souvent déposé dans la tombe avec la momie, et un chapitre spécial du *Livre des morts* en assurait la possession au *double* dans l'autre monde. Les peuples à demi civilisés de l'Afrique continuent à se servir de ces ustensiles ménagers, en Syrie, le haut Nil, dans les régions de la Guinée et du Congo. Il était très usité, autrefois, en Orient, en Chine et au Japon.

Chevet (Egypte)

CHEVETAIN (*tin*) ou **CHEFETAINE** (*tèn*) n. m. Ancien mot signifiant CAPITAINE.

CHEVÊTEAU n. m. Techn. V. CHEVÊTRIER.

CHEVÊTRAGE (*vè* — rad. *chevêtre*) n. m. Droit féodal qui avait pour objet la fourniture des licous et des brides. ‖ Droit que les écuyers du roi percevaient autrefois sur le foin venu par eau à Paris.

CHEVÊTRE (du lat. *capistrum*, même sens) n. m. Licou : CHEVÊTRE *de cuir*. (Trév.)

— Chir. Bandage qui sert à maintenir ou à réduire les fractures et les luxations des os de la machoire inférieure. ‖ On écrit aussi CHEVESTRE.

— Constr. Pièce de bois dans laquelle on emboîte les solives d'un plancher. ‖ Barre de fer qui porte les solives coupées à l'endroit de la cheminée.

CHEVÊTRIER (*trié*) n. m. Solive d'enchevêtrure. ‖ Grosse pièce de bois sur laquelle tourne le pivot du fût des meules, dans un moulin. (On dit aussi CHEVÊTEAU.)

CHEVEU (du lat. *capillus*, même sens) n. m. Poil de la tête, chez l'homme et la femme : *Les* CHEVEUX *sont la végétation de la tête.* (Mme Monmarson.) ‖ *Faux cheveux*, Perruque. ‖ *Cheveu blanc*, Un cheveu blanc, un seul cheveu blanc sur la tête. ‖ *Tonnelle de cheveux*, Garniture de faux cheveux que les femmes portent autour de la tête.

— *En cheveux*, Sans autre coiffure que ses cheveux : *Nouvelle* ÉPÎTRE *en* CHEVEUX. (Mme CHEVIGNÉ.)

— Par anal. Branches de certains arbres, dont le feuillage imite une chevelure; matière filamenteuse qui ressemble à des cheveux.

— Art culin. *Cheveux d'ange*. En Espagne, Espèce de confiture, très estimée, de cédrats ou de citrons.

— Bot. *Cheveux de la Vierge*, Nom vulgaire de plusieurs byssus et aussi de la fleur de la viorne. ‖ *Cheveux de mer*, Nom de quelques ulves et varechs filamenteux. ‖ *Cheveux de paysan*, Syn. de BARBE-DE-CAPUCIN, Variété de chicorée. ‖ *Cheveux de Vénus*, Syn. de CAPILLAIRE DE MONTPELLIER, de NAGAPÉ, de SCOLOPENDRE, de TRICHOMANES. ‖ *Cheveux d'évêque*, Syn. de RAIFONCE. ‖ *Cheveux du diable*, Syn. de CUSCUTE. ‖ *Cheveux du roi*, Syn. de TILLANDSIE USNOIDE.

— Céram. *Cheveu d'or*, Filet doré encadrant une pièce en porcelaine.

— Entom. *Cheveux de la Vierge*, Nom que l'on donne quelquefois aux fils de la Vierge. V. FIL.

— Mar. *Lever l'ancre par les cheveux*, La lever à l'aide de son orin.

— Minér. *Cheveux de Vénus*, Nom que l'on donne aux aiguilles et filaments, plus ou moins dorés, que forme le rutile dans le quartz hyalin.

— Pop. Obstacle, embarras, difficulté : *Il y a un* CHEVEU. *Voilà le* CHEVEU ! ‖ Amour, caprice : *Avoir un* CHEVEU *pour une femme*.

— Loc. *Avoir de beaux cheveux*. Se dit ironiquement d'une personne ou d'une chose laide, mal faite, sans valeur, misérable. ‖ *S'arracher les cheveux*, Donner des marques d'un grand désespoir. ‖ *Faire dresser les cheveux, les cheveux sur la tête*, Epouvanter, faire horreur. ‖ *Se prendre aux cheveux*, Se saisir aux cheveux dans une rixe : se prendre de querelle, se battre. ‖ *Prendre quelqu'un aux cheveux*, Le quereller, le gourmander vivement. ‖ *Saisir l'occasion*

une chevaux. La saisir avec empressement, ne pas la laisser échapper. « *Être tire par les cheveux*. N'être pas naturel, être forcé, n'être fondé que sur des subterfuges. « *Se tirer par les cheveux*. Dépenser des chevaux. Se tirer. « *Ne pas toucher un cheveu à quelqu'un*. Ne pas toucher la main sur lui, ne pas lui faire la moindre offense. « *Fouiller, Couper un cheveu en quatre*. Faire des distinctions subtiles. « *Avoir mal aux cheveux*. Avoir mal à la tête parce qu'on a trop lu. « *Se faire des cheveux*. Se soucier. « *Un cheveu*. Très peu de. « *Mettre quelqu'un à cheval sur un cheveu*.

PROV. et LOC. PROV. : C'est la sagesse qui lui a tut perdu que lui a fait tomber les cheveux. Se dit d'une personne chauve et d'une moralité suspecte, à cause de l'opinion qui attribue à l'incontinence une calvitie prématurée. « On ne peut peigner un diable qui n'a pas de cheveux. On ne peut tirer payer un homme qui n'a rien. « Un cheveu même a son ombre, Tout a son importance, tout joue un rôle dans la création. Corrain. « Chercher des cheveux sur les ufs, Chercher noise, faire sur rien des chicanes-après-coup de rien. Comme des cheveux sur la soupe, A contretemps, sans raison, d'une manière ridicule.

ALLUS. HIST. Cheveux de Samson, Allusion à la chevelure de Samson, dans la Bible. « Et l'Ecature, résidant toute sa force. (Ces mots ont passé en proverbe.)

— Cheveux d'Absalon. V. ABSALON.

— SYN. Cheveux, chevelure. V. CHEVELURE.

ENCYCL. Anat. et physiol. Les *cheveux* ne diffèrent pas essentiellement des autres poils. V. POILS. Implantés obliquement et rangés suivant des lignes régulières sur la peau de la tête appelée cuir chevelu, ils forment, au sommet de la tête ou vertex, un tourbillon. Ils sont pourvus à la base de leur bulbe de deux fibres musculaires, qui, en se contractant sous certaines excitations, par exemple la sensation d'horreur, les redressent, les hérissent. Leur forme, leur grosseur, leur couleur sont variables suivant les races. Les cheveux cylindriques à section circulaire sont droits et lisses; les cheveux à section ovalaire se courbent en spirales plus ou moins rapprochées, suivant que la section diffère plus ou moins du cercle, et qu'ils sont plus ou moins gros; les cheveux à section très aplatie sont *crépus*, c'est-à-dire roulés en spirales serrées. Les cheveux sont modifiés dans leur élasticité et à allongent sous l'influence de l'humidité. (V. HYGROMÈTRE.) Chez le même individu, la couleur des cheveux (blond, roux, châtain, brun ou noir) varie avec l'âge, par suite de variations dans la quantité et la répartition du pigment. Dans les cheveux blancs on sans pigment (V. CANITIE), il y a en outre une infinité de très fines bulles d'air. Les cheveux doivent leur couleur, en général, plus que les bruns. Les caprices de la mode ont conduit à altérer, par des artifices divers, la couleur naturelle des cheveux. V. TEINTURE.

— Anthropol. La couleur des cheveux a une certaine valeur, comme caractère ethnographique; les variations individuelles n'infirment pas complètement cette valeur, étant attribuables en partie à la manifestation atavique de croisements. La forme du cheveu, d'où dépend l'aspect naturel de la chevelure, est un caractère de grande valeur. On peut, sous ce rapport, grouper les races en trois catégories : cheveux cylindriques, et par conséquent à cheveluré droite et plate (Mongols, Malais, Peaux-Rouges); cheveux à section ovalaire, chevelures bouclées (races indo-germaniques, Australiens, Polynésiens); cheveux à section aplatie, chevelure crépue (nègres, Hottentots). Les cheveux sont implantés perpendiculairement au cuir chevelu, chez les Hottentots et les Papous.

— Comm. L'industrie des *cheveux* a une grande importance. Paris est le principal siège de cette industrie. La majeure partie des cheveux y lion emploie provient des de la tête des femmes; mais, avant d'être livrés au commerce, les cheveux doivent subir un certain nombre de préparations et de manipulations, afin d'assurer leur conservation.

Le *triage* des cheveux par longueur, couleur et finesse, est la première opération; vient ensuite le *dégraissage*, qui demande des soins particuliers afin d'éviter une altération de la couleur. Le *lissage* succède au dégraissage; il importe que tous les échantillons de même qualité soient lisses et ne présentent aucune frisure. Tous ces travaux exigent infiniment de soins et des connaissances chimiques spéciales.

Les cheveux sont alors livrés au commerce qui fabrique des postiches, des dessins, bijoux, etc. L'industrie française des cheveux est alimentée principalement par la Bretagne, le Limousin, l'Auvergne, qui donnent les cheveux dits *de coupe* ou *bruts*, c'est-à-dire coupés directement sur la tête des femmes. L'Allemagne, la Belgique, la Suède, l'Italie, la Suisse, etc., en fournissent également.

— Cout. Les femmes, dans l'antiquité grecque et romaine, portaient de faux *cheveux*, et cette coutume leur survécut. En France, au XIVe et au XVe siècle, les reines et les dames de la cour ont des coiffeuses qui leur posent des tours de tête et des templettes frisées. A la fin du moyen âge, comme au XVIe siècle, la couleur blonde des cheveux étant à la mode, on coupait les cheveux pour en faire des tentures dont les plus estimées venaient, dit-on, des Vénitiens. En Orient, au contraire, les cheveux noirs étaient les plus estimés : on se teignait la chevelure en noir indigo avec le *hindi* et autres ingrédients. Sous Charles IX, les dames françaises et italiennes, non contentes de se rendre la chevelure fauve avec l'eau de noyer ou de safran, ou les eaux vénitiennes, se poudraient avec des substances violettes, rousses, etc. Sous Louis XIII, la poudre rousse domina; mais, peu à peu, elle fut remplacée par la poudre blanche, qui resta en honneur jusque sous le premier Empire. Beaucoup de peuples, et surtout les Sauvages, ont l'habitude de se décolorer les cheveux, comme les Somaïs, qui se les blanchissent avec de la chaux, etc.

— Pathol. Les cheveux sont sujets à des altérations, à des maladies diverses. Leur vitalité est liée à celle de l'organisme tout entier, et en particulier à celle de la peau. Aussi sont-ils atteints par les maladies cutanées : sanies, teigne, gangrène, syphilis, fièvre, etc., phthisie, etc., ainsi que par l'eczéma, l'acne, le lichen, etc., qui amènent l'*alopécie*, chute des cheveux, temporaire ou définitive. Les teintures et cosmétiques sont très souvent de vrais poisons pour les bulbes pileux. Enfin, les cheveux et les ufs levelu sont sujets à des maladies parasitaires, communes sous le nom générique de *teigne*. V. CALVITIE, PELADE, SÉBORRHÉE, TRICHE, TRICHOPTILE.

CHEVEUR n. m. Ouvrier qui cheveu le verre, qui pratique le chevauge des verres de mortier.

CHEVIGNÉ Louis-M... [illegible] compte par [illegible] cais, [illegible] Vendée [illegible] surtout connu par un recueil de vers, *Contes rétrograds* (1833). Une des [illegible] dessins exquis. On doit, en outre, à de Chevigné un joli poème [illegible]

CHEVILIÈRE [illegible] n. f. [illegible] en cotonnade [illegible] Ou écrit aussi [illegible]

CHEVILLAGE [illegible] *ll mll*.) n. m. Action de cheville [illegible] *Le* [illegible] *d'un navire*.

— Manuf. Action de cheviller ou de tordre les flottes de soie entre deux chevilles, après que les fils ont été placés bien parallèlement sur le *cheviller* ou *peutimoir*. Le chevillage a pour but de donner à la soie que la teinture a raidie toute la souplesse désirable, en même temps qu'il lui donne plus de brillant en ouvrant ou décollant les brins de soie.

— Mar. Opération consistant à réunir entre elles, au moyen de chevilles, les diverses pièces des navires en bois. (Le chevillage est simple, double, ou à bout perdu.)

— ENCYCL. Mar. Les chevilles sont en bois de cœur ou en cuivre; elles s'enfoncent du dehors en dedans, et la matière dont elles sont faites dépend de la place qu'elles doivent occuper. Les chevilles en bois, elles sont en fer zingué; à la flottaison, en cuivre rodugue. Dans le bordé, toujours immergé, on se sert de chevilles de cuivre et de gournables. Le *chevillage* de l'arrière et de l'avant exige les plus grandes précautions; les chevilles y sont placées avec la place qu'elles occupent; les unes sont à la tête carrée, les autres rondes; elles portent souvent des boucles, des crocs : c'est un des éléments les plus importants de la carène.

CHEVILLAGE (*ll mll*.) n. m. Pop. Celui qui fait le commerce de la viande à la cheville.

CHEVILLARD (André), dominicain et missionnaire français, né à Rennes en 1682, mort en Amérique. On lui doit un curieux travail intitulé : *Desseins de Son Eminence de Richelieu, pour l'Amérique, ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis l'établissement des colonies, etc.* (1659).

CHEVILLARD (Jean), généalogiste, qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il a publié deux recueils portant le titre de : *Grand armorial*; le premier sans date, le second, avec des additions, en 1704. Son fils aîné, Antoine-Jean **Chevillard**, également généalogiste, a laissé, entre autres ouvrages spéciaux : *Blasons des capitaineries Bourgogne* (1726); *Armorial de Bourgogne et de Bresse* (1729). — Jacques **Chevillard**, frère du précédent, a laissé : *l'Armorial de l'Ile-de-France*; *Chronologie des rois et des reines d'Espagne* (1701); *Chronologie des reines de France* (1701); *Dictionnaire* [illegible] (1726); *Dictionnaire d'Hommes illustres*; *Abrégé méthodique du blason*; etc. — Un autre généalogiste, probablement frère des précédents, JACQUES-LOUIS **Chevillard**, mort en 1751, a publié un *Nobiliaire de Normandie* (1720) et plusieurs ouvrages du même genre.

CHEVILLARD (Pierre-Alexandre-François), violoncelliste, né à Anvers en 1811, mort à Paris en 1877. En 1839, il fut nommé professeur au Conservatoire de Paris. Avec le violoniste Maurin, il donna, pendant le temps du siège de chambre, surtout consacrée à l'exécution des grands quatuors de Beethoven. Cette petite société parcourut l'Allemagne, où elle eut un grand succès. Chevillard a publié une *Méthode complète de violoncelle*, un concerto, un quatuor et divers morceaux pour le violoncelle.

CHEVILLE (*ll* mll. — du lat. *clavicula*, même sens) n. f. Tenon de bois ou de métal que l'on enfonce dans un trou pour le boucher ou pour servir à l'assemblage de deux pièces : *Planer des* CHEVILLES *dans une cloison*. « Morceau de bois ou de métal fixé dans un mur ou dans un meuble, et servant à accrocher certains objets : *Suspendre un manteau à une* CHEVILLE.

— *Cheville ouvrière*. Forte cheville qui joint le train de derrière d'une voiture avec l'avant-train. Fig. Cause essentielle, agent principal, centre de l'action : *L'argent est la* CHEVILLE OUVRIÈRE *de tous les succès*.

A, cheville ouvrière.

— *Vente à la cheville*. Vente de la viande de boucherie en gros et en demi-gros. (L'origine de cette locution est incertaine : peut-être vient-elle de ce que les bouchers suspendent à des chevilles les grosses pièces de viande.)

— *Cheville du pied*. Cheval attelé devant un limonier.

— *Cheville du pied* ou simplem. *Cheville*. Partie de chacun des os de la jambe qui saillent de chaque côté du pied, et que les anatomistes appellent malléole.

— *Chevilles*. Pop. Pommes de terre frites.

— Blas. Les andouillers des ramures d'un cerf.

— Bot. Nom vulgaire de la pimpinelle.

— Jeux. *Etre en cheville*. Se dit, au jeu d'hombre, du joueur qui n'est ni le premier ni le dernier à jouer.

— Linth. Expression employée à la messe, et qui n'est qu'un remplissage ou une redondance pour faire de mots ou arrondir la période : *Les épithètes sont souvent des* CHEVILLES.

— Mar. Tige de bois ou de métal servant à la liaison des pièces de membrure du navire : CHEVILLES *d'assemblage*. « *Cheville à tête plate, ronde, à boucle, à cosse, à cror, à écrou, à œil, à mentonnet*. Forme extérieure de la tête de diverses chevilles d'usage courant. « *Chevilles en fer zingué, en cuivre, en bois*. Matières de composition des chevilles. « *Cheville du loch*. Sorte de cabillot en bois qui s'engage dans la bobine du bateau de loch. « *Cheville ouvrière d'affût à chaloupe*. Pivot autour duquel tourne l'affût central.

— Mus. Chacun des petits morceaux de bois ou de métal qui servent à tendre ou à détendre les cordes du violon, de la basse, de la guitare et des autres instruments à cordes. « *Tourner ses chevilles*. Se dit d'un exécutant inexpérimenté, qui tâtonne très longtemps pour accorder son instrument.

— Techn. Boulon de fer, avec lequel l'ouvrier-serrurier peut serrer ou desserrer la presse à rogner. (Vx.) « Instrument composé d'une découpure en [illegible] pour obtenir la liaison de l'empeigne avec la semelle [illegible] l'un des organes de la charrue. [illegible] du travail [illegible] nous [illegible] souple du devant, afin [illegible]

[illegible] ronfiée. « Tire-fond qui, sur une voie ferrée, fixe un [illegible] sur la traverse lorsqu'on fait usage du rail à [illegible] servient à porter les halles. « Tablette de bois ajustée à l'établi, et sur laquelle le bijoutier travaille. « *Cheville de* [illegible] lent les tourets des fils de caret. « *Cheville d'ordinaire*, Axe servant de point d'appui au carré. « *Cheville à tourniquet*. Bâton passé dans une corde, et dont on se sert comme d'un tourniquet pour consolider le chargement d'une voiture.

— Vénér. Nom que l'on donne aux andouillers latéraux de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Zool. Apophyse osseuse du frontal, qui supporte la corne, chez les animaux.

[illegible] pas l'égaler à beaucoup près, lui être de beaucoup inférieur. « *Il a* [illegible] tièrement terminé, auquel il ne manque absolument rien. « *Il ne lui faut plus qu'une cheville pour le tenir*. Se dit d'un homme qui est dans un bon poste, et qui n'a plus qu'à s'y maintenir. « *Autant de trous, autant de chevilles : Pour un trou, il y a vingt chevilles*. Se dit d'une personne qui a réponse à tout, excuse à tout, et n'est jamais à court.

Chevilles, recueil de vers de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers (1644). Maître Adam jouissait, au XVIIe siècle, d'une grande réputation, fondée sur une chanson bachique restée longtemps populaire :

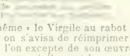

On l'appelait même « le Virgile au rabot ». Le prestige s'évanouit, quand on lui eut publié ses œuvres de maître Adam. Si l'on excepte de son œuvre un très petit nombre de fragments réellement bons, tout le reste est médiocre.

CHEVILLEMENT (*vi-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Maléfice auquel la superstition reconnaissait le pouvoir d'empêcher à quelqu'un d'uriner, en lui fermant le canal de l'urètre, ou le rendre impuissant par le seul fait d'enfoncer une cheville dans un trou.

CHEVILLER (*ll* mll.) v. a. Assembler avec des chevilles : CHEVILLER *une charpente, un tonneau*.

— Boucher. Mettre en vente de la viande de boucherie à la cheville.

— Littér. Remplir de chevilles, de mots oiseux qui n'ajoutent rien à la pensée : CHEVILLER *des vers*. « Absol. « Le dernier [illegible]

— Manuf. V. CHEVILLAGE.

— Mar. *Cheviller à bout perdu*. Enfoncer la cheville de manière qu'elle disparaisse dans l'épaisseur du bois.

Cheville, *ée* part. passé du v. Cheviller.

[illegible] *villé à l'âme*), Avoir la vie dure, résister énergiquement aux causes de mort.

— Blas. Se dit de la ramure du cerf ou du massacre : 1° quand l'émail ou le métal des chevilles est différent; 2° pour indiquer le nombre même des chevilles.

— Bot. Qui a la forme d'un clou.

— Manèg. *Cheval cheville*, Cheval qui a les épaules trop serrées.

— Mar. [illegible] Dont les chevilles, par économie, sont toutes en fer zingué.

D'argent [illegible] mure de sa [illegible]

— Vénér. Se dit du bois d'un cerf, par rapport à la manière dont les andouillers sont implantés : *Lorsque les andouillers sont beaux, longs, bien plantés et bien tournés, la tête est bien* CHEVILLÉE. (E. Chapus.)

CHEVILLER (*vi-lle* [*ll* mll.]) n. m. Partie des instruments de musique à cordes sur laquelle sont fixées les chevilles qui servent à la tension de ces cordes.

CHEVILLETTE (*vi-llet'* [*ll* mll.]) n. f. Petite cheville. « Autrefois, Sorte de clef de bois qui servait aux fermetures : *Tirez la* CHEVILLETTE, *et la bobinette cherra*. (Perrault.)

— Techn. Morceau de cuivre plat et percé de trous, que le relieur emploie pour attacher les nerfs des livres. « Broche de fer à l'usage des charpentiers. « Cheville de bois qui sert à coussinet sur la traverse. (On l'appelle aujourd'hui CRAMPON.) « Sorte de fiche en fer dont les payeurs se servent pour tendre leur cordeau.

CHEVILLEUR (*vi-lleur* [*ll* mll.]) n. m. Sorcier qui pratiquait le chevillement qui fait subir aux soies l'opération du chevillage. « Ouvrier qui apprête les soies écrues pour être livrées, dans cet état, au commerce. « Ouvrier qui coudit les soies [illegible] les chevil[illegible] et demi-gros, vendant la viande dépecée [illegible]

CHEVILLIER (*vi-yé*) n. m. Cheval attelé en cheville.

CHEVILLIER (André), érudit, docteur et bibliothécaire de la Sorbonne, né à Pontoise en 1636, mort à Paris en 1700. On lui doit la conservation du précieux volume *Speculum humanæ salvationis* (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale), qu'il acheta pour des livres de prix. Il a publié notamment : *Origine de l'imprimerie de Paris* (1694).

CHEVILLIÈRE n. f. Comm. V. CHEVILIÈRE.

CHEVILLOIR (*vi-lloir* [*ll* mll.]) n. m. Instrument garni de chevilles, qui fait partie du métier destiné à rendre aux écheveaux de soie que la teinture a raidis leur souplesse primitive.

CHEVILLOIR (*ll* mll.) n. m. Bâton des ourdisseurs pour lever la soie de dessus l'ourdissoir. « Bâton tourné, au dos d'une chaise. « Petit morceau de bois tourné qui sert à lancer les manœuvres le long des côtés d'un navire.

CHEVILLON, ch.-l. de canton de la Haute-Marne, arr. et à 15 kilom. de Vassy, près de la Marne; 1.083 hab. Ch. de f. Est. Carrières de pierres de taille. Commerce de grains et de fourrages. Ruines d'un château qui appartint à la famille de Joinville. — Le canton a 15 comm. et 8.369 hab.

CHEVILLOT (*ché-ill*), n. m. Nom : 1° de grosses chevilles de bois dur tourné, implantées dans les tablettes des navires et formant râtelier, pour amarrer les manœuvres qui descendent le long des bas haubans. (On les appelle aussi TOLETS DE TOURNAVIRE). 2° de très grosses chevilles, munies de têtes, autour desquelles on enroule les câbles destinés à maintenir les calands.

CHEVILLURE (*ll* mll) n. f. Troisième andouiller de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

CHEVILLY, comm. de la Seine, arrond. et à 5 kil. de Sceaux, non loin de la Bièvre ; 747 hab. Pépinières. Combat livré par les troupes de la garnison de Paris aux armées allemandes, le 3 septembre 1870.

CHEVILLY, comm. du Loiret, arrond. et à 14 kilom. d'Orléans, en Beauce, à la lisière de la forêt d'Orléans ; 1.407 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins, commerce de bois.

CHEVIOT (*ché-o* — nom gréko-) n. m. Race de moutons anglais. « Nom anglais désignant une laine douce et très souple provenant de ces moutons.

— Adjectiv. : *Mouton* CHEVIOT.

— Encycl. Les moutons *cheviots* constituent une variété de la race ovine britannique de Sanson. Ils habitent les monts Cheviots en Ecosse. Ce sont des bêtes de médiocre taille (du moins les vrais cheviots, ceux qui vivent dans les montagnes), avec des membres courts. Leur viande est très estimée à Londres. Leur laine est utilisée pour la fabrication des vêtements dits « de cheviote ».

CHEVIOTE n. f. ou **CHEVIOT** (*ché-o*) n. m. Etoffe ou drap souple et léger fabriqué avec de la laine de cheviot. (Ce drap subit un foulage énergique, afin de faire bourrer le filament.)

CHEVIOTS (MONTS), massif montagneux, à la limite de l'Ecosse et de l'Angleterre, entre les vallées de la Tweed et de la Tyne. Composés de grès et de schistes primaires, les Cheviots font partie des chaînes dites *Calédoniennes*, aujourd'hui à demi nivelées, qui couvrent le nord de la Grande-Bretagne. Altitude médiocre, ne dépassant pas 815 m. ; beaux pâturages. V. CHEVIOT.

CHEVIR (rad. *chef*) v. n. Etre maître, user : *Et votre chère, Voyez, avez-il toujours 2 Toujours, et nous n'en savons* CHEVIR. (Mol.) [Vieux.]

— Anc. légist. Composer, capituler, traiter.

CHEVIRÉ-LE-ROUGE, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 4 kil. de Baugé, près d'affluents gauches du Loir ; 1.503 hab. Commerce de fruits ; huileries.

CHEVISSANCE (*sanss* — rad. *chevir*) n. f. Chevance, bien. « Action de composer, de traiter. (Vieux.)

CHÈVRE (du lat. *capra*, même sens) n. f. Zool. Genre de mammifères artiodactyles de la famille des cavicornes, tribu des ovinés, renfermant des animaux agiles, de formes légères, à menton barbu, à chanfrein droit, n'ayant ordinairement ni larmiers ni glandes aux sabots. (Ne se dit que de la femelle, dans le langage ordinaire) : *Lait de* CHÈVRE. *Les* CHÈVRES *et les bœufs.*

— Loc. fam. *Barbe de chèvre*, Longue barbe sous le menton qui, par sa forme, ressemble à celle d'une chèvre. *Prendre (ou Gober, prp.) la chèvre*, Se fâcher, s'emporter. « *Vin à faire danser les chèvres*, Vin très aigre. « *Il serait amoureux d'une chèvre coiffée*. Se dit d'un homme pour qui toute femme est insignifiante, et qui s'éprend de la première venue. « *Ménager ou Sauver la chèvre et le chou*, Ménager les deux partis, agir entre deux intéressés de manière à se conserver les bonnes grâces de chacun. « *La chèvre a pris le loup*, Se dit d'une personne malintentionnée a eu le dessous avec une personne moins puissante ou moins habile qu'elle. « *Cela est bé comme crottes de chèvre*. Se dit de propos sans liaison, sans suite. « *On la chèvre est tué par le chou*. « *Il faut qu'elle broute*, Il faut se résigner à sa position, se contenter de ce qu'on est, et aussi Il faut que chacun gagne sa vie pour vivre dans sa position. « *On n'a jamais vu chèvre morte de faim*, Il faut prendre l'habitude de ne pas être difficile sur la nourriture, de manger de tout, comme la chèvre.

— Arch. *Arbalète à pied-de-chèvre.* V. ARBALÈTE.

Dargent.
A la chèvre d'azur.

— Blason. *Figure de chèvre*. Meuble assez rare en blason, et symbolisant les pays montagneux et les rochers inaccessibles. « *Chèvre ailante*, Celle qui est dressée sur ses pieds de derrière. (Elle peut encore être *accornée, clarinée*, etc.)

— Bot. *Barbe-de-chèvre*, Espèce de spirée.

— Pêch. *Chèvre de gudeau*, Pieux sur lesquels on pose les rets ou le sac de gudeau.

— Techn. Support sur lequel le charron place son bois pour le scier. « Table à trois pieds, sur laquelle on fait des fromages. « Dans les moulins à soie, Instrument qui sert à lever la fusée. « Levier articulé et coudé sur deux pieds formant entre eux un certain angle. (Cet appareil sert à soulever une voiture pour procéder à son nettoyage ou à des réparations urgentes.) « Machine qui sert à élever des fardeaux. « *Pied-de-chèvre* ou *Pied-de-biche*, Levier de fer dont un bout a la forme du pied d'une chèvre. « *Chèvre d'échafaudage*, Croissillon en bois destiné à maintenir un échafaud volant.

— Encycl. Zool. D'après la forme de leurs cornes, les *chèvres* se divisent en deux sous-genres : chèvres proprement dites (*capra*) et bouquetins (*ibex*). Les premières ont les cornes à section elliptique pointue, plates, en lame de sabre, avec nodosités peu marquées ; ces cornes sont parallèles et recourbées en arrière. La chèvre domestique (*capra hircus*), dont la souche sauvage est inconnue, paraît dériver de l'ægagre ou chèvre à bézoard (*capra ægagrus*) des montagnes de Grèce, d'Asie Mineure et de Perse, jusqu'à l'Indou-Kouch. Dans l'Himalaya et le Thibet vit une autre espèce (*capra Falconeri*) ou chèvre markor, dont les cornes en vrille ont leurs pointes dirigées en dedans. On n'a aucun renseignement sur les races domestiques de l'Asie et de l'Afrique, dont les cornes en vrille se dirigent, au contraire, en dehors, c'est-à-dire que leur spirale est dans un sens opposé. Répandue dans toutes les régions de l'ancien monde, la chèvre domestique est précieuse pour son lait et aussi pour sa chair ; elle se nourrit facilement. La chèvre, à l'état sauvage, est un fléau pour la végétation, qu'elle détruit sans remède. C'est à elle que sont dus, pour la plus grande partie, la dénudation complète et le déboisement des Alpes et de la région circumméditerranéenne. Le pelage des chèvres est assez grossier, mais il y existe cette utilité pour faire des tissus, comme les camelots d'Orient, les popelines, etc. Les toisons d'Asie ont toujours été les plus estimées ; celles des chèvres d'Angora, du Thibet, sont encore aujourd'hui justement réputées. Il n'existe pas de chèvres en dehors de l'ancien monde, ou bien ce sont des bêtes importées. A l'état

Chèvres : 1. Ordinaire. 2 D'Angora : 3 Markhor. 4 Ægagre ; 5. De Nubie ; 6 Des montagnes Rocheuses

fossile, elles ne sont pas connues avant l'époque quaternaire : *chèvre de Rossi* (quaternaire d'Auvergne) ; *capra Cebennarum* (cavernes de Miolet), etc. — La chèvre des montagnes Rocheuses est une antilope du genre *haploceerus* ; celle de Malaisie (*kambing-outan*) est un *nemorrhædus*.

— Techn. Dans les constructions, on emploie pour élever des fardeaux un appareil appelé *chèvre*, qui se compose de pièces facilement démontables. Il en existe plusieurs types. Parmi les principaux, on doit citer : la *chèvre à trois pieds*, la *chèvre à haubans*, la *chèvre verticale*, la *chèvre de tranchée*, la *chèvre à déclic*, etc. La première est constituée par deux hanches qui se réunissent à la partie supérieure, de manière à former tête ; un pied forme trépied avec les deux hanches. La *chèvre à haubans* est la plus employée. Elle est formée par deux hanches qui se réunissent comme dans l'autre type. Une poulie à gorge, située à la tête, permet, au moyen d'un cordage qui s'enroule à sa partie inférieure autour d'un treuil, de hisser les fardeaux les plus pesants. Les hanches sont inclinées, dans le but de permettre l'élévation du fardeau à la hauteur voulue. Des haubans, attachés à la tête et en arrière, maintiennent cette position. La *chèvre verticale* est composée d'une longue poutre posée verticalement sur un coussinet ou cragaudine. Des haubans s'opposent à tout déversement. Une combinaison de poulies, autour desquelles s'enroule le câble ou la chaîne de traction, permet de diminuer l'effort nécessaire pour produire l'ascension du fardeau.

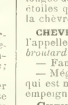
Chèvre de haubans

— Art milit. On emploie des *chèvres*, dans l'artillerie, pour soulever les grosses pièces de canon, les affûts, etc. Gribeauval avait établi deux chèvres : l'une de campagne, dite *brisée*, parce qu'elle se démontait à volonté, l'autre employée dans les places, qui n'était pas démontable. En 1825, on adopta un modèle unique de *place et de campagne*, qui fut remplacé, en 1840, par une chèvre dite *à déclic*, encore en usage aujourd'hui, mais qui ne peut soulever plus de 3.600 kilogr. D'où l'établissement d'une *chèvre de place, mod. 1875*, dont il existe trois types de force croissante. La plus considérable pouvant soulever jusqu'à 30 tonnes, lorsqu'elle est équipée à six brins. Ces chèvres diffèrent de la chèvre 1840, non seulement par leur force, mais par certains détails de construction et notamment en ce que le *treuil* est remplacé par un *monte-charge à barbotin*.

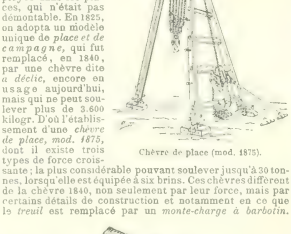
Chèvre de place (mod. 1875).

Chèvres : 1 De carrossier ; 2 De charron

Dans les batteries de côte, on se sert de chèvres en tôle d'acier et qui sont à treuil comme la chèvre modèle 1840.

Depuis 1886, le matériel de l'artillerie comporte une *chèvre de tranchée*, organisée surtout pour servir à l'armement des batteries de siège et disposée de manière à ne pas dépasser l'épaulement derrière lequel on l'installe. Elle se compose essentiellement de deux couples de *montants* verticaux, entre eux-ci peut glisser un *chapeau* horizontal auquel on suspend le fardeau. C'est au moyen de deux *crics* spéciaux, fixés à des montants et qui d'ailleurs peuvent servir indépendamment de la chèvre, qu'on fait monter et descendre le chapeau. Cette chèvre a la même puissance que celle du modèle 1840.

— Myth. Chez les Grecs, la *chèvre* était consacrée à Pan et à divers dieux, surtout à Zeus, en mémoire de la nymphe Amalthée, qui avait été sa nourrice, et qu'on représentait souvent sous la forme d'une chèvre. On immolait des chèvres dans certains cultes : à Sparte, en l'honneur de Héra ; ailleurs, en l'honneur d'Apollon. Au contraire, à Mendès d'Egypte, il était défendu de tuer une chèvre, car on croyait que Pan s'était caché sous la peau de cet animal.

— Iconogr. Les artistes de la Grèce et de l'Italie représentèrent fréquemment la chèvre Amalthée. On voit plusieurs spécimens de ces œuvres au musée du Vatican.

Parmi les ouvrages modernes, nous citerons le *Chevreau*, estampe de Bartolozzi, d'après Flaminio Torre ; la *Chèvre sauvage* Minuchi ; la *Chèvre que tout un jeune père* Manch, une *Paysanne qui tond une chèvre* (galerie de Dresde), etc., charmants tableaux de Karl Dujardin, que ses camarades avaient surnommé la Barbe-de-bouc ; *les Chèvres bondissantes* (musée de l'Ermitage), tableau de J. B. Weenix ; la *Chèvre qui broute*, la *Chèvre qui passe*, gravures de Sebastian Barras, d'après Van der Cabel ; le *Chevreau des Abruzzes*, tableau de Decamps ; la *Chèvre bondissante*, groupe en marbre de Julien (Louvre) ; la *Jeune fille à la chèvre* (Louvre), une des plus charmantes productions du ciseau de Bouchardon.

CHÈVRE (CAP DE LA), promontoire français du Finistère, terminant au S. la presqu'île de Crozon, entre l'anse de Dinan et la baie de Douarnenez.

CHÈVRE (la) (lat. *Capella*), étoile de première grandeur, la principale de la constellation du Cocher et la plus brillante de celles qui sont toujours visibles au-dessus de l'horizon de Paris. Elle se trouve dans la direction prolongée de la queue de la petite Ourse, près de trois petites étoiles qu'on nomme les *Chevreaux*. Elle doit son nom à sa chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter.

CHEVREAU (*vro*) n. m. Zool. Petit de la chèvre. (On l'appelle *bêtard* lorsqu'il est encore à la mamelle, et *broutard* quand il peut bien paître.)

— Fam. Enfant, jeune homme vif, ardent, fougueux.

— Mégiss. Peau de chèvre ou de son petit, le chevreau, qui est mégissée et dont on confectionne des gants et des empeignes de chaussures de luxe.

CHEVREAU (Urbain), savant et littérateur français, né et mort à Loudun (1613-1701). Il séjourna quelque temps en Suède, comme secrétaire de la reine Christine (1652-1662), et plus tard à Heidelberg, où il prépara le mariage de la princesse Charlotte-Elisabeth avec Monsieur, frère de Louis XIV. Il devint ensuite précepteur du duc du Maine. On lui doit quelques ouvrages érudits, entre autres : *Remarques sur les œuvres de Malherbe* (1660) ; l'*Histoire du monde* (1686) ; un recueil d'anecdotes le concernant, le *Chevreana* (1700), et des tragédies oubliées.

CHEVREAU (Julien-Théophile-Henri), administrateur français, né à Paris en 1823. Il devint, en 1849, préfet de l'Ardèche ; en 1851, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et, en 1853, conseiller d'Etat. A la suite des démêlés avec le préfet Gringoyre, il prépara de la Loire-Inférieure, qu'il échangea plus tard contre celle du Rhône (1864), puis contre celle de la Seine (1870). Ministre de l'Intérieur dans le cabinet Palikao, il travailla activement à la mise en état de défense de Paris et se réfugia à Bruxelles après le 4 Septembre. Il resta un des chefs du parti bonapartiste et fut élu, en cette qualité, député de l'Ardèche (1885). Il échoua au scrutin de ballottage de 1886.

CHEVREAUX (les), nom des trois petites étoiles α, β, γ de la constellation du Cocher, formant un petit triangle isocèle, situé à 3 degrés au S. de la Chèvre. (Le lever des Chevreaux qui, avant d'être astres, avaient été les frères de lait de Jupiter, passait pour annoncer les ouragans.)

CHÈVREFEUILLE (*feu-ill* [*ll* mll]) n. m. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des caprifoliacées, renfermant un grand nombre d'espèces, la plupart grimpantes, originaires des régions tempérées de l'hémisphère nord, et dont le bois vivace est très tenace.

— Les poètes écrivent quelquefois *chèvrefeuil*. (Cette orthographe, contraire à l'usage actuel, n'est pas autorisée par l'étymologie ; elle a, cependant, quelques rares analogies, comme *cerfeuil*, et elle est d'ailleurs ancienne.)

— Encycl. Le genre *chèvrefeuille* comprend des arbrisseaux à tige grimpante, plus rarement dressée. Les fleurs sont généralement groupées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est une baie charnue et arrondie.

Le *chèvrefeuille des jardins* (*lonicera caprifolium*), originaire des forêts du midi de l'Europe, est depuis longtemps cultivé dans les jardins, pour l'élégance de son port, la beauté et surtout l'odeur suave de ses fleurs.

Le *chèvrefeuille des buissons* (*lonicera xylosteum*) croît dans les haies, les bois ombragés et couverts ; il atteint 2 mètres de hauteur, son bois, blanc, très dur, est propre à divers usages ; ses baies, rouges, remplies d'un suc amer, sont regardées comme émétiques et purgatives.

Chèvrefeuille : *a*, fleur

CHEVRELLE (*vrel*) n. f. Jeune chèvre.

CHÈVRE-PIED ou **CHÈVRE-PIEDS** (*pi-é*) adj. m. Qui a des pieds de chèvre. (Se dit en parlant de certaines divinités rustiques de la mythologie) : *Les faunes et les satyres étaient des dieux chèvre-pieds.*

— Substantiv. : *Les satyres et les faunes* CHÈVRE-PIEDS.

— Par anal. Homme très mal fait, difforme.

— Crust. Nom que l'on donne quelquefois aux chevrettes ou crevettes.

CHEVRER v. n. S'agiter comme une chèvre, s'impatienter.

CHEVRERIE (*ri*) n. f. Lieu où l'on parque les chèvres.

CHEVRETTE n. f. Petite chèvre. — Femelle du chevreuil : *La* CHEVREUIL *produit ordinairement deux faons.*

Fam. Nom d'amitié donné à une fillette, à une jeune femme.

— Nom vulgaire donné anciennement à divers coléoptères. Les *chevrette-bleue* est le petit bupreste *platycerus caraboides*. La *chevrette brune* est la *tragosita Mauritanica* ou *cardelle*. Nom vulgaire de diverses espèces de crustacés : gammares, crangons, crevettes et salicoques.

— Bot. Nom dans certains départements, d'un agaric comestible, connu aussi sous le nom de *chanterelle*.

— Mus. Nom qu'on donnait, au moyen âge, à la musette primitive. La chevrette était pas de bois, dont, comme la cornemuse, il de souffler, comme la musette française.

— Tech. Sorte de petit chenet de fer qui va pour la branche par devant et qu'emploient les plombiers pour soulever le bois du foyer. Petite barre de tôle à deux pieds pour soutenir le combustible. Instrument de tirer et de pauméier. Châssis assemblé sur le sommier, au haut de la scie à scier le long. Large flacon à goulot, pour mettre les sirops. Petite machine composée de deux pièces de bois avec une cheville, qu'on place dans deux trous pratiqués à des hauteurs différentes, lorsqu'on veut hausser ou baisser les objets qui portent dessus.

Chevrettes (ins.).

Chevrette (techn.).

CHEVRETTER (*rè-té*) ou **CHEVRETER** v. n. Trépigner, s'agiter comme une chèvre. (Vieux.) Syn. de CHEVRETER.

CHEVRETTIERE (*rè-ti-è*) n. f. Femme qui pile la chevrette ou crevette grise, pour en faire un appât.

CHEVREUIL (*reu-ui-ll* ou *ui-ll*) n. m. (*capreolus*, même sens). — Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cervidés, renfermant des animaux de taille moyenne, de formes élégantes et légères, sans cannes à la mâchoire supérieure, à bois court peu ramifié, habitant l'ancien monde.

Le chevreuil (sonnerie de trompe).

— Vêner. Sonnerie de trompe pour la chasse au chevreuil.

— Encyc. On connaît une espèce de *chevreuil* : le chevreuil d'Europe (*capreolus capra*) ; son bois n'a jamais plus de trois pointes ; le jeune, à bois en dague, est le *brocart* ; la femelle est la *chevrette*. Répandu dans toutes les forêts de l'Europe, de l'Asie Mineure et de la Perse, il ne dépasse pas le Liban. Plus à l'E., il est remplacé par sa variété *pygargus* (chevreuil de Tartarie), plus grand, avec andouillers pouvant atteindre le nombre de cinq à chaque bois ; l'écusson blanc près de la queue est plus large, la taille est plus grande. Cette variété se trouve de l'Altai au Thibet oriental, en Mongolie. Le chevreuil est un gibier estimé pour la finesse de sa chair ; il vit, surtout dans les régions plates, par petites troupes de trois ou quatre chevrettes et d'un mâle. Les femelles, suivant l'âge, mettent bas un, deux ou trois petits ; le chevreau a une livrée tachetée comme celle des faons des cerfs.

Chevreuil.

Le chevreuil se *forlonge* rarement et *randonne* dans le même canton. On le chasse à l'aide de chiens courants, soit à courre, soit au fusil.

CHEVREUL (Michel), médecin français, né à Angers en 1754, mort en 1845, se livra surtout à la pratique des accouchements. Il fut professeur à l'Ecole d'accouchement d'Angers et membre de l'Académie de médecine (1825). On lui doit des mémoires très estimés.

CHEVREUL (Michel-Eugène), chimiste, membre de l'Institut, né à Angers en 1786, mort à Paris en 1889, fils du précédent. De l'Ecole centrale d'Angers, il vint à Paris, où il fut successivement chimiste dans la fabrique dirigée par Vauquelin (1804), préparateur du cours de Vauquelin au Muséum (1810), professeur de chimie au lycée Charlemagne (1813). Il fut nommé, en 1824, professeur de chimie et directeur des teintureries à la manufacture des Gobelins. En 1826, il fut admis à l'Académie des sciences en remplacement de Fourcroy, et succéda, en 1830, à Vauquelin dans sa chaire au Muséum. Il a été nommé directeur du Muséum en 1864, poste qu'il conserva jusqu'en 1879. La science lui doit un grand nombre de découvertes. Les *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale*, qui ont fondé la gloire de Chevreul, ont paru en 1823. Il donnait la première théorie exacte de la saponification. Cette théorie l'a conduit, plus tard, à la découverte des bougies stéariques. Sa vie entière fut vouée au travail. « L'homme, disait-il, doit se considérer toute sa vie comme un écolier, et chercher à devenir plus capable, meilleur. Et c'est pourquoi j'ai toujours tenu surtout au titre, qui est le plus beau de mes titres : « Doyen des étudiants ». Son centenaire a été solennellement fêté par les savants et les étudiants.

Outre ses communications à l'Académie, il a publié un grand nombre de mémoires, parmi lesquels : *Leçons de chimie appliquée à la teinture* (1824-1828) ; *De la loi du contraste simultané des couleurs* (1839) ; *Des couleurs et de leurs applications aux arts industriels, à l'aide des cercles chromatiques* (1864) ; *De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes* (1854) ; *Lettres adressées à M. Villemain sur la méthode en général et sur la définition du mot fait, relativement aux sciences, aux belles-lettres, aux beaux-arts* (1856) ; *De la Méthode à posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications* (1870) ; *Une erreur de raisonnement* (1872) ; *Grand du Perron* (1874) ; *Phénomène de la vieillesse* (1875) ; *Sur le bleuet, le coquelicot* (1876) ; *Sur la combinaison du chlorhydrate d'ammoniaque avec les chlorures de sodium et de potassium* (1877) ; *Sur les drays de laine teints en noir bleudtre* (1879) ; *Considérations générales sur les méthodes scientifiques* (1883) ; *Sur le mouvement des poussières dépondées à étiquettes* (1885).

Chevreul.

CHEVREULE (*lle*) n. f. (*Chevreul*, chim. franç.) n. f. Genre de composées-sénécionidées, renfermant des plantes naines, cespiteuses, qui croissent dans l'Amérique australe.

CHEVREULIUS (*lioussu*) n. m. (*Chevreul*, chim. franç. n. m. Zool. Syn. de RHODOSOMA.

CHEVREUSE n. f. Variété de pêche très estimée.

CHEVREUSE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Rambouillet, sur l'Yvette, sous-affluent gauche de la Seine ; 1.813 hab. Ch. de f. de Paris à Limours. Station de Saint-Remi-lès-Chevreuse, 2 kil. Hospice, tanneries, mégisseries, tuileries, briqueteries, lavage de laines. — Le canton a 20 comm. et 10.512 hab.

— *Histoire*. Une abbaye dédiée à saint Saturnin est mentionnée à *Caprosia* (Chevreuse) dès 975. Le roi Robert y construisit un château, agrandi par Philippe Auguste. La baronnie de Chevreuse fut érigée en duché-pairie par François Ier (1545), en faveur du duc et de la duchesse d'Etampes. Acquis par le cardinal de Lorraine (1555), le duché de Chevreuse resta dans la maison de Guise jusqu'à ce que Marie de Rohan, veuve de Claude de Guise, le transmit au fils de son premier mariage, Charles-Honoré d'Albert de Luynes (1654). Après l'avoir aliéné, sous Louis XIV, la famille de Luynes a racheté le domaine où se dressent encore le donjon du château (XIIe s.) et la chapelle de la Madeleine. Ces ruines dominent une vallée célèbre par ses sites pittoresques.

CHEVREUSE (Marie DE ROHAN-MONTBAZON, duchesse DE), née en 1600, morte à Paris en 1679. Elle avait épousé en premières noces (1617) le connétable de Luynes, qui mourut en 1621 ; en secondes noces (1622), Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Toute sa vie fut un tissu d'intrigues ; intrigues d'amour et intrigues politiques. Le nombre de ses conquêtes fut considérable ; on cite, entre autres, les comtes de Moret et de Holland, Châteauneuf et Chalais, Charles IV de Lorraine et le marquis de Laigues. Elle se mêla aux diverses conspirations de cour contre Richelieu, puis contre Mazarin, ce qui lui valut plusieurs exils et nombre d'aventures dignes des romans d'Alexandre Dumas. Au demeurant, elle était femme d'esprit et de cœur, très intrépide et très énergique. Il est souvent question d'elle dans les mémoires de son temps.

CHEVREUSE et **DE LUYNES** (Charles-Honoré D'ALBERT, duc DE), né en 1646, mort en 1712. Il embrassa la carrière des armes, fut nommé gouverneur de la Guyenne, puis connétable de France. Il consacra la fin de sa vie à l'étude. C'était un des esprits les plus distingués et un des caractères les plus honorables de son temps. Il était ami de Fénelon. En 1667, il avait épousé la fille aînée de Colbert. — Son arrière-petit-fils, MARIE-CHARLES-LOUIS D'ALBERT, duc **de Chevreuse**, connu tout d'abord sous le nom de DUC DE MONTFORT, joua un rôle brillant dans toutes les guerres du règne de Louis XV, et particulièrement au siège de Prague. Il mourut en 1781.

CHEVREUSE (la duchesse DE), née DE NARBONNE-FRITZLAR, née en 1785, morte à Lyon en 1845. Dame du palais de l'impératrice, elle blessa Napoléon par son esprit d'opposition et son goût pour les idées libérales. Elle se retira à Lyon, où elle mourut. La duchesse de Chevreuse avait beaucoup d'esprit. On a d'elle une nouvelle historique, intitulée : *François de Mentel* (1807).

CHEVRIE (*vri* — rad. *chevrette*) n. f. Instrument de musique du genre de la musette et de la cornemuse.

CHEVRIER (*vri-é*), **ERE** n. Celui, celle qui mène paître les chèvres.

— n. m. Variété de vigne cultivée dans la Dordogne.

CHEVRIER (François-Antoine), littérateur français, né à Nancy en 1720, mort à Rotterdam (Hollande) en 1762. Ecrivain satirique, pamphlétaire mordant et sans retenue, il quitta l'armée, alla à Paris et se fit tant d'ennemis par son esprit sarcastique et licencieux, par ses pamphlets, qu'il dut se réfugier en Allemagne, puis en Hollande. On lui doit un grand nombre d'écrits ; entre autres, *le Colporteur*, [illegible] *Nouvelles* [illegible] *Le Temple de Gnide* [illegible] *Le Temple de Paphos* [illegible] *temps* (1758-1759).

CHEVRIERES, commune de la [illegible] arrond. et à [illegible] de Montbrison, au-dessus du ravin du Gimont, affluent de la Coise ; 1.434 hab.

CHEVRILLARD [illegible]

CHEVRILLE (*lll*mill.) n. f. Nom vulgaire de la laitue vivace.

CHEVRIN [illegible] fonde, formée par l'eau sous les rives des cours d'eau, et où le poisson va déposer son frai et se réfugier.

CHEVROLATIE (*si*) ou **CHEVROLATIA** [illegible] n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des scydménidés, renfermant les plus grandes formes du groupe, et dont les deux espèces connues habitent, l'une la France et l'Italie (*chevrolatia cognata*), l'autre la Dalmatie et la Crimée (*chevrolatia egregia*).

CHEVROLIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Nantes, près du lac de Grand-Lieu ; 2.073 hab. (*Chevrolins, ines.*) Commerce de volailles.

CHEVROLLE (rad. *chèvre, chevrette*) n. f. Nom vulgaire des crustacés du genre caprelle (*caprella*), de la famille des caprellidés.

CHEVRON (rad. *chèvre*) n. m. Constr. Pièce de bois équarrie qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. Bois équarri sur 0m.08. (On l'emploie pour faire les bâtis de grosse menuiserie, tels que *tonneaux, lattaudes* et *manneaux*. Pièce de bois ou même de fer, carrée et de faible grosseur. *Chevrons de croupe*, Chevrons inégaux fixés sur les arêtiers de la croupe d'un comble. *Chevrons de ferme*, Ceux qui s'encastrent par le bas sur l'entrait, et se fixent par le haut au poinçon. *Chevrons de long pan*, Ceux qui sont sur le courant du faîte et sur les panes de long pan. *Chevrons de remplage*, Les plus petits des chevrons d'un dôme.

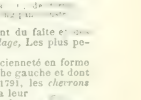

— Art milit. Marque distinctive d'ancienneté en forme de V renversé, qui se porte sur la manche gauche et dont l'institution remonte à 1777. Abolis en 1791, les *chevrons* furent rétablis par Napoléon, qui régla leur signification : 1, 2, 3 chevrons correspondent respectivement à 10, 15 et 20 ans de service. Plus tard, et jusqu'en 1866, les trois chevrons correspondent à 8, 12 et 16 ans ; puis, de 1866 à 1879, à 7, 14 et 21 ans. Depuis cette époque, le nombre en a été réduit à 2 : un après 5 ans, l'autre après 10 ans de service. De plus, les chevrons n'existent plus que pour les soldats et caporaux qui les portent invariablement dans tous les corps, en galon de laine écarlate. Pour les sous-officiers, dont les chevrons étaient en galon d'or ou d'argent, on y a substitué, comme insigne du renvoyement, quelle que soit la durée du service — une soutache mi-partie soie rouge et or ou argent, cousue le long du parement de chaque manche.

Dans quelques armées étrangères (en Angleterre, troupes brunswickoises, en Russie), on rencontre encore le chevron, généralement disposé en sens inverse du chevron des armées françaises, et comme insigne de grade.

— Astron. Météores : *Les comètes ou* CHEVRONS *de feu que l'on voit quelquefois dans le ciel.* (Desc.)

— Blas. Pièce héraldique honorable de seconde classe, formée de deux pièces assemblées à angle aigu, et qui partent du milieu du chef sans toucher le bord de l'écu. [illegible] Il est *fait* ou *posé*, [illegible] tes est séparée en deux. *Couché*, quand [illegible] née à dextre ; *décimé ou coupé*, lorsque sa pointe est coupée horizontalement ; *abaissé*, quand il ne dépasse pas le milieu de l'écu ; *alaisé*, s'il n'en touche les bords d'aucun côté ; il peut être encore *brisé* (ou *éclaté*), *renversé*, ou *versé*), *ondé, ployé, denté, crêneté, échiqueté*, etc. Deux chevrons peuvent être *enlacés* ou *appointés*.

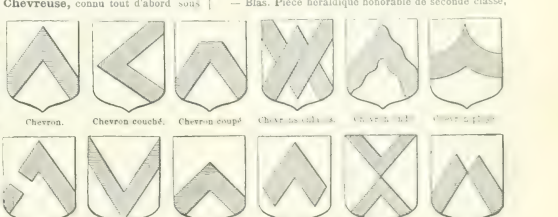

— Comm. Nom donné au poil ou à la laine de certains animaux (chèvre, chevreau) : *Poil de chevron.*

— Gramm. Nom donné à l'accent circonflexe.

— Hortic. Plate-bande de gazon au milieu d'une allée.

— Mar. Pièce de bois de chêne ou de sapin, qui porte

chevrons et poutres de plancher. ‖ *Chevron de vetterie.* Petit madrier que l'on place entre le bord et chaque flasque d'un affût, pour diminuer l'effort de la fausse brague à la mise en rouge des canons.

— Mar. Pièce de pont qui se pose sur un autre et plus ou moins aussi.

— Poss. Nom donné, dans plusieurs départements, au frai du poisson d'eau douce.

— Tissag. Sortes de dessins en forme de zigzags transversaux sur toute l'étendue d'une pièce d'étoffe.

— Sylvic. Dans certains départements, Baliveau de 9 à 10 mètres de longueur, de 0m,15 à 0m,18 au milieu et de 0m,22 au gros bout.

CHEVRONNAGE (*vro-naj*) n. m. Action de chevronner, ensemble des chevrons employés dans une construction. ‖ Ouvrage fait en chevrons.

CHEVRONNER (*vro-ne*) v. a. Garnir de chevrons : CHEVRONNER *un comble.*

Chevronné, *e* part. pass. Blas Se dit de l'écu et des pièces dont la surface est couverte de chevrons en nombre égal aux interstices du champ. (Quand le métal et l'émail sont opposés, on dit *chevronné contre-chevronné.*)

— Argot. Substantif. Revêtu qui a fait déjà un *coup*, c'est-à-dire subi une condamnation au bagne ou à la prison.

— Fam. Personne ancienne dans une profession : *Un* CHEVRONNÉ.

CHEVROTAGE (*tâj* — rad. *chevrotter*) n. m. Droit dû en certains lieux au seigneur pour les chèvres que l'on nourrissait, et qui consistait à payer par année la cinquième partie de la valeur d'un chevreau.

CHEVROTAIN (*tin*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des moschidés, renfermant des animaux de la taille d'un petit chevreuil, habitant les hautes montagnes de l'Asie, et dont les mâles, mêlés aux leurs canines supérieures développées en défenses, portent au ventre une poche ou sac contenant le *musc.*

— ENCYCL. On connaît deux espèces de *chevrotains* : le chevrotain porte-musc (*moschus moschiferus*), vivant de l'Altaï aux monts de Mongolie jusqu'au cercle polaire, avec toutes ses variétés répandues dans l'Himalaya et jusque dans le nord de l'Assam, et le *moschus sifanicus*, découvert dans le Thibet chinois. (V. MUSC.) On donne parfois, à tort, le nom de « chevrotain » aux tragules.

Chevrotain.

CHEVROTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui tremblote, en parlant de la voix : « Que l'on chante, que l'on rend, que l'on exprime en chevrotant : *les airs* CHEVROTANTS.

— Fig. Faible, impuissant.

CHEVROTEMENT (*man*) n. m. Action de chevroter, tremblotement de la voix : *La voix des vieillards est sujette au* CHEVROTEMENT.

— Pathol. Altération de la voix thoracique, qui devient tremblotante et saccadée, et que l'on perçoit à l'auscultation, dans la pleurésie avec épanchement, aux limites de l'épanchement, et dans les pneumonies compliquées de pleurésie. V. ÉGOPHONIE.

— Mus. Sorte de tremblement de la voix, qui tient à la fois du trille et du trémolo, et qui tire ce nom du bêlement des chèvres, auquel il ressemble en effet. Chez certains chanteurs, c'est l'effet d'une fatigue plus ou moins précoce de la voix; chez d'autres, et c'est le plus grand nombre, le chevrotement est le résultat d'une mauvaise éducation vocale. Le même défaut se rencontre assez souvent chez les instrumentistes jouant du cornet, du bugle, etc.

CHEVROTER v. n. En parlant des chèvres, mettre bas : *Chèvre qui vient de* CHEVROTER. ‖ On dit aussi CHEVRETER.

— Parler ou chanter d'une voix tremblante, qui ressemble au bêlement de la chèvre. ‖ Trembloter, en parlant de la voix : *Voix qui commence à* CHEVROTER. V. CHEVROTEMENT.

— ÉCRIT. Dire, chanter en chevrotant : CHEVROTER *une cadence, un air.*

CHEVROTIN n. m. Peau de chevreau corroyée : *Gants de* CHEVROTIN.

— Pop. Celui qui prend souvent la chèvre, qui se fâche facilement. ‖ Adjectiv. : *Un canaraede* CHEVROTIN.

— *Tirer au chevrotin*, Pop. Boire à qui mieux mieux. (Allusion aux outres à vin faites en peaux de chèvre.)

— Econ. rur. Sorte de fromage fait avec du lait de chèvre et qui est assez estimé.

— Mamm. Orthographe peu usitée du mot CHEVROTAIN. ‖ Faon de la femelle du chevreuil : *Tuer la chevrette et le* CHEVROTIN.

CHEVROTINE (rad. *chevrotin*) n. f. Gros plomb avec lequel on tire le chevreuil et d'autres bêtes de forte taille.

CHEVROTINER v. n. Bondir comme le chevrotin. (Inus.)

CHEVROTTE n. f. Dans certaines contrées, Tas de foin qu'on forme dans les prés avant de le charger pour l'engrangier.

CHEVROUX, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kilom. de Bourg; 1.100 hab. Etang.

CHEVRUE (*vrü*) adj. f. Se dit d'une laine qui a quelque rapport avec le poil de la chèvre.

CHEY, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 12 kil. de Melle, sur la Sèvre Niortaise; 1.082 hab. Fours à chaux.

CHEYENNE, ville des Etats-Unis, capit. du Wyoming, à l'entrée des montagnes Rocheuses et au point de jonction des chemins de fer Central-Pacific et Union-Pacific; 11.690 hab. Gisements de charbon aux environs.

CHEYENNES, Indiens de l'Amérique du Nord, que les Canadiens désignaient naguère sous le nom de *Chiens.* — *Un* CHEYENNE.

— ENCYCL. Primitivement, les *Cheyennes* campaient entre le lac Supérieur et le haut Missouri; ils furent obligés d'émigrer vers l'Ouest, et, aujourd'hui, on rencontre les 2.500 individus qui composent la tribu sur les bords de la rivière Platte et du haut Arkansas. Maraudeurs incorrigibles, ils vivent uniquement de la chasse et du pillage, et se sont obstinés à conserver le genre de vie de leurs ancêtres.

CHEYLADE, comm. du Cantal, arr. et à 31 kilom. de Murat, près de la Rue de Cheylade, affluent de la Grande-Rue; 1.524 hab. Source ferrugineuse de Fouilloux. Eglise du XIVe siècle. Ruines de l'ancien château. Châteaux du Cairé et de Curières.

CHEYLARD (Le), ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 55 kil. de Tournon, sur la Dorne, près de son confluent avec l'Erieux; 3.198 hab. Sources alcalines froides. Culture du mûrier. Fabriques de soie de foulard, filatures de cocons, tanneries, teintureries. Ruines du château de Rochebonne.

— Le canton a 13 comm. et 13.318 h.

CHEYLETE (*ché*) n. m. Genre d'acariens, tribu des *cheylétiacés*, renfermant des animalcules aveugles, très-aplatis, vivant soit à l'état libre, comme le cheylète des lisières (*cheylete eruditus*), ou sur divers animaux (*cheyletus parasitivorax*). (La première de ces espèces se rencontre dans les maisons parmi les débris, la poussière, le vieux linge, les vieux livres, etc. la seconde se tient chez les lapins, où elle dévore les vrais parasites du genre listrophore (*listrophorus*).

Cheylète très gr.

CHEYLÉTINÉS (*ché*) n. m. pl. Tribu d'acariens, famille des trombitidés, dont le type est le genre *cheylète.* — *Un* CHEYLÉTINE.

CHEYNE-STOKES (RESPIRATION DE), du nom des médecins anglais qui ont décrit le trouble respiratoire de l'anémie bulbaire.

— ENCYCL. Ce trouble est caractérisé par une pause de vingt-cinq à trente secondes, suivie d'une reprise de la respiration, d'abord faible et superficielle, puis de plus en plus profonde, avec quelques inspirations dyspnéiques; puis s'atténue, redevient superficielle et aboutit à une nouvelle pause. Ce trouble, dont le pronostic est grave, est lié à une anémie du bulbe, soit par insuffisance, soit par intoxication; on le rencontre dans les cardiopathies et les encéphalopthies et dans les maladies infectieuses. L'excitation cutanée (faradisation) donne de meilleurs résultats que le bromure, le chloral ou la morphine.

CHEYNELL (François), théologien protestant anglais, né à Oxford en 1608, mort en 1665. Il prit une grande part aux querelles religieuses de la fin du règne de Charles Ier, fut un des chefs du parti des indépendants, devint recteur de Petworth, et fut destitué à l'époque de la restauration. Cheynell a laissé, entre autres écrits : *l'Origine, les progrès et le danger du socinianisme* (1643).

CHEYSSON (Emile), ingénieur et économiste français, né à Nîmes (Gard) en 1836. Ingénieur des ponts et chaussées en 1861, il fut successivement chef du service des machines à l'Exposition de 1867, fut, de 1871 à 1874, directeur des usines du Creusot, puis devint ingénieur en chef, inspecteur général et professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et à l'Ecole des sciences politiques. C'est un disciple de Le Play, dont il a été le collaborateur et l'ami. Ses principaux ouvrages sont : *la Question de la population en France et à l'étranger* (1885); *la Statistique géographique* (1885); *l'Assistance morale et le Groupement des communes* (1886); *les Moyennes en statistique* (1886).

CHEZ (*ché*) prép. Dans la demeure, au logis de : *Rester* CHEZ *soi.* ‖ Dans la maison, le ménage, la famille de; dans le cas de : *Vivre* CHEZ *son père.* ‖ Dans le pays de : *Porter le théâtre de la guerre* CHEZ *l'ennemi.*

— En, dans, parmi, dans la personne, dans l'être, dans l'esprit, dans les œuvres de : CHEZ *les uns, le style naît des pensées; chez les autres, les pensées naissent du style.* (J. Joubert.) *Le bras devient aile* CHEZ *l'oiseau et nageoire* CHEZ *le poisson.* (Renan.)

— Fig. *Être chez soi*, Être recueilli en soi-même, être exempt de distraction : *Nous ne sommes jamais* CHEZ NOUS, *nous sommes toujours au dela.* (Montaigne.)

— *Chez* peut se substituer avec une autre préposition, et forme alors avec son complément une sorte de locution substantive exprimant une maison, un pays déterminés, une provenance, un but définis : *Je viens* DE CHEZ *vous. Je passerai* PAR CHEZ *lui. Je pars* POUR CHEZ *moi.* ‖ Sur un nom personnel, *chez* forme souvent avec lui une locution substantive, qui signifie la maison de moi, de toi, de lui, de nous, de vous, d'eux : *Le* CHEZ SOI *est le goût dominant des Anglais.* (Mme de Staël.)

CHEZ n. f. Nom vulgaire d'une variété de mésange à tête noire.

CHÈZE (LA), ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 9 kilom. de Loudéac, sur le Lié; 500 hab. — Le canton a 9 comm. et 11.589 hab.

CHÉZÉ (du lat. *casa*, maison) n. f. Mesure de terre que certaines coutumes accordaient à l'aîné de la famille féodale. ‖ On disait plus généralement VOL DU CHAPON.

CHÉZERY, comm. de l'Ain, arr. et à 34 kilom. de Gex, sur la Valserine, au pied du Crêt-de-Chalam; 1.017 hab. Moulins. Restes d'une abbaye cistercienne du XIIe siècle. Vallée pittoresque de la Valserine.

CHÉZY-SUR-MARNE, comm. de l'Aisne, arr. et 8 kil. de Château-Thierry, sur le Dolloir; 1.180 hab. Il y avait autrefois, en cet endroit, une abbaye bénédictine, sur l'emplacement de laquelle s'élève un château moderne.

CHÉZY (Antoine-Cécile), ingénieur et mathématicien français, né à Châlons-sur-Marne en 1718, mort en 1798, fut directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. On lui doit les ponts de Neuilly, de Mantes, du Tréport, etc., et une *Méthode pour la construction des équations indéterminées relatives aux sections coniques.*

CHÉZY (Antoine-Léonard DE), orientaliste, fils du précédent, né à Neuilly en 1773, mort à Paris en 1832, fut professeur au Collège de France (1814) et membre de l'Académie des inscriptions (1816). Ses travaux l'ont placé au premier rang des orientalistes de ce siècle. Il a traduit seul *Meidjouna* et *Leila*, de Djami (1807), du sanscrit, *la Mort d'Yadjidnadatta*, épisode de l'épopée du *Ramayana* (1814 et 1827); *Sakountala*, drame sanscrit et pracrit, son chef-d'œuvre (1830); *l'Anthologie érotique d'Amrou* (1831), sous le pseudonyme d'AFODY. Il a donné, en outre, des morceaux précieux dans diverses publications. — Sa femme, WILHELMINE-CHRISTINE DE KLEUCKER, dame **de Chezy**, née à Berlin en 1783, morte près de Genève en 1855, se sépara de lui en 1811, et acquit, comme écrivain, une brillante réputation. Elle a publié des poésies, des nouvelles, des romans, et a écrit les paroles de l'opéra de *Euryanthe*, de Weber, qui parut ses productions : *Constance; l'Enfant endormi; Saint Jean et le vermisseau; Pour la fin de l'année.* Ses mémoires ont paru sous le titre de *Souvenirs* (1858). — Le fils des précédents, GUILLAUME **de Chezy**, né à Paris en 1806, mort à Vienne en 1865, s'est fait connaître par deux tragédies : *Camoëns* et *Pétrarque*; des nouvelles, des études de mœurs et des romans, entre autres l'*Ecolier en voyage* (1835); *les Oiseaux de Martin* (1837); le *Pieux juif* (1845); le *Grand livre des maléfices* (1847); etc.

CHI (*ki*) n. m. Vingt-deuxième lettre de l'alphabet grec, se figurant X ou χ, et correspondant au *ch* des Allemands. ‖ Lettre numérale qui a de valeurs diverses selon la manière dont elle est figurée; ainsi χ′ vaut 600, χ, 600.000, X 1.000, [X] 5.000.

Chi (*ki*) **lo sa**, locution italienne assez fréquemment employée en français et qui signifie : *Qui le sait?*

Chi (*ki*) **va piano và sano, chi va sano va lontano**, proverbe italien, qui signifie : *Qui va doucement va sûrement, qui va sûrement va loin.*

CHIABRERA (Gabriel), poète italien, né à Savone en 1552, mort en 1637. Il étudia surtout Pindare et Anacréon, et réussit à faire passer dans la poésie italienne la sublimité lyrique du premier, et la grâce et l'élégance du second. Il a composé des poèmes épiques, des petites épopées, des comédies, des drames lyriques, etc.

CHIADMA, tribu arabe et confédération puissante du Maroc occidental, situé à l'E. de Mogador.

CHIAJA (de *Della Chiaja*, natural ital.) n. f. Genre de ténophores lobés, famille des mnémiidés, comprenant des animaux marins à surface papilleuse, de forme ovale, oblongue et quadrangulaire, avec quatre tentacules linéaires et quatre larges expansions aliformes, etc. (L'espèce type, *chiaja papillosa*, habite la Méditerranée.)

Chiaja.

CHIAMPO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur le *Chiampo*; 4.000 hab. Commerce de soies et de céréales.

CHIANA (VAL DI) [la *Clanis* des Romains], vallée de l'Italie péninsulaire, longue de 100 kil. environ, unissant les bassins de l'Arno et du Tibre. Elle est arrosée par la *Chiana*, qui se jetait autrefois dans la Paglia, à Orvieto (Etats de l'Eglise), puis qui, vers le milieu du XIIe siècle, se dirigea vers l'Arno, en aval d'Arezzo.

— ENCYCL. Des travaux, commencés en 1551 et terminés seulement en 1823, ont divisé la Chiana en deux rivières séparées par une digue de partage établie à 6 kilom. de Chiusi. La première, ou *Chiana Pontificia*, comprend la partie inférieure de l'ancienne Chiana, et afflue par la rive gauche dans la Paglia, à Orvieto. La seconde, ou *Chiana Toscana*, forme le canal *della Chiana*, qui commence au-dessus du lac de Chiusi, et afflue dans l'Arno, à 12 kilom. d'Arezzo. Le desséchement de la plaine de la Chiana, par la formation de ce double cours d'eau, a rendu à la culture des marais pestilentiels.

CHIANCIANO, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); dans le *val di Chiana*; 2.600 hab. Exploitation de gypse. Eaux thermales. Vins.

CHIANTI (le), région montagneuse de la province de Sienne (Toscane), comprise entre les sources du Grève et de l'Ombrone affl. de l'Arno, et celles de l'Ombrone et de son tributaire l'Arbia. C'est la patrie de Chiaia, couverte autrefois de forêts, est aujourd'hui plantée de mûriers, d'oliviers, et surtout de vignes, qui font sa renommée.)

CHIANTI (*ki*) n. m. Vin rouge légèrement mousseux, que l'on récolte dans la région de Chianti (Italie).

— ENCYCL. Le *chianti* est un vin dont la fermentation est incomplète au moment de la mise en bouteilles, ce qui lui donne une saveur piquante, assez estimée en Italie. On le conserve dans des fiasques entourées de paille qui, à l'inverse des bouteilles de champagne, bouchées hermétiquement, sont simplement fermées d'un bouchon de paille; mais, pour abriter le vin du contact de l'air, on répand à sa surface une légère couche d'huile. Le principal marché de chianti est Florence.

CHIANTLA, municipe de la république de Guatémala, sur la rivière de son nom, affluent de la Samasinta; 5.000 hab. Mines de plomb; laitages.

CHIAOUX n. m. Adm. turque. V. CHAOUCH.

CHIAPA, Etat du Mexique méridional, capit. *Tuxtla*; villes principales : Chiapa et San-Cristobal. Il est parcouru en tous sens par des montagnes dont les plus élevées dominent à pic le Pacifique (volcan de Soconusco : 2.400 m.). Dans cette région chaude et bien arrosée se trouvent les trois étages de climat et de végétation si souvent signalés au Mexique : *tierra caliente, tierra templada*, et *tierra fria.*

CHIAPA-DE-LOS-INDIOS, ville du Mexique (Etat de *Chiapa*), sur le fleuve côtier Tabasco; 8.830 hab. (*Chiapanais, aises.*) Ch.-l. de district. Ville très florissante, principalement habitée par des Indiens Chiapanèques. — Pop. du district du même nom : 18.990 hab.

CHIARAMONTE (lat. *Clarus Mons*), ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Syracuse]), au milieu des montagnes; 9.600 hab. Vins. — On dit, par métonymie : *Boire du* CHIARAMONTE.

CHIARAMONTI, comm. du royaume d'Italie (Sardaigne prov. de Sassari)); 2.000 hab.

CHIARAMONTI (Scipion), savant italien, né à Césène en 1565, mort en 1652. Il professa la philosophie à Pise, où il fonda l'Académie des *Offuscati*, et publia entre autres

ouvrages : *Anti-Tycho*, etc. (Venise, 1621 ; contre Tycho-Brahe, et *Cæsar historicus* (1641

CHIARAMONTI (Barnabé, nom de Pie VII avant son élection au souverain pontificat V. Pie VII)

CHIARAVALLE, ville d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]), près du fleuve côtier Esino et non loin de l'Adriatique ; 5.150 hab. Manufacture de tabacs, tanneries. — Ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), près du fleuve côtier Ancinale et non loin du golfe de Squillace, riche en vins, olives et fruits.

CHIARAVALLE Milanese, bourg d'Italie, prov. de Milan, sur la Vettabia, affluent du Lambro ; 2.200 hab. Abbaye de bénédictins fondée par saint Bernard et comme sous le nom de la Chartreuse, bon logis gothique est remarquable. Ses religieux ont beaucoup contribué à étendre le système d'irrigation adopté en Lombardie.

CHIARBOLLA-INFERIORE, commune d'Austro-Hongrie (Istrie, prov. de Trieste), entre le port et la baie de Muggia ; 1.600 hab. C'est, en réalité, un faubourg de Trieste.

CHIARBOLLA-SUPERIORE, commune d'Austro-Hongrie (Istrie [prov. de Trieste]), entre le port et la baie de Muggia ; 11.500 hab. C'est, en réalité, comme Chiarbolla-Inferiore, un faubourg de Trieste.

CHIARENTZA, ville de la Morée. V. CLARENTZA.

CHIARI (lat. *Clarenos*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), près de l'Oglio ; 10.400 hab. Fiers-à-bras importants de vers à soie ; filatures de soie, de fil, de coton ; tanneries, forges. Commerce de soie, d'organsins, d'étoffes, de toiles, de lin, de coton, de bestiaux, vins. Débris de constructions romaines. Victoire du prince Eugène sur le maréchal de Villeroi, le 1er septembre 1701. Patrie de l'épigraphiste Morcelli. — Pop. du *circondario de Chiari* : 75.000 hab.

CHIAROMONTE, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), près du fleuve côtier Sinno, tributaire du golfe de Tarente ; 3.600 hab. Vins ; élève de vers à soie.

CHIAROMONTE (Francesco), chanteur et compositeur italien, né à Castrogiovanni (Sicile) en 1814, mort à Bruxelles en 1886. Il abandonna le barreau pour la musique. En 1848, arrêté pour avoir écrit dans quelques journaux libéraux. Une fois en liberté, il écrivit un opéra, *Caterina di Cleves* ; mais le gouvernement napolitain le fit arrêter de nouveau et l'exila à perpétuité. Loin de Naples, il donna : *il Gondoliere* (1851) ; *Giovanna d'Arragona* (1852) ; *Manfredo* (1853) ; *le Nozze di Messina* (1853 ; *Inès di Mendoza* (1855) ; *Fingal* (1855), et *una Burla per correzione* (1855). A cette époque, il accepta les fonctions de chef des chœurs aux théâtres italiens de Paris et de Londres, puis, en 1862, il se fixa à Bruxelles, où il se consacra à l'enseignement du chant.

CHIAS. Myth. gr. Une des Niobides, qui donna son nom à l'une des portes de Thèbes. (Elle périt, comme ses sœurs, sous les flèches d'Artémis.)

CHIASMA (*ki, ama*, — gr. *khiasma*, croisement) n. m. Croisement en forme de X ou de croix de Saint-André. (Se dit du point où les deux bandelettes optiques se joignent, et, après s'être soudées par leur bord interne, se séparent en formant les nerfs optiques.) Il On écrit aussi CHIASME.

— ENCYCL. Chez les animaux à vision latérale (oiseaux, poissons), l'entre-croisement est complet au niveau du *chiasma* optique ; chez les animaux à vision binoculaire (homme, chat, les parties internes des bandelettes optiques s'entre-croisent seules : il y a donc décussation incomplète, et chaque bandelette se décompose en une partie interne qui passe de l'autre côté et constitue ainsi la moitié interne de la rétine de l'œil du côté opposé, et en une partie externe qui reste du même côté et constitue la partie externe de la rétine du même côté.

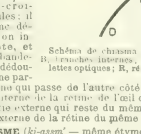

Schéma de chiasma. A, branches externes ; B, branches internes, C, chiasma ; D, bandelettes optiques ; R, rétine, I, nerfs optiques

CHIASME (*ki-assm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Diplom. Signe figurant l'X grec, mis en marge d'un manuscrit pour indiquer un endroit critiqué, désapprouvé.

— Anat. V. CHIASMA.

— Rhét. Figure composée d'une double antithèse, dont les termes se croisent : le premier correspondant avec le dernier, et le second avec le troisième. Exemple : *Il faut* MANGER *pour* VIVRE, *et non pas* VIVRE *pour* MANGER.

CHIASNA ou **DESPINA la Terrible**, princesse roumaine, fille du prince Pierre Rarech et petite-fille d'Etienne le Grand, joua un rôle important dans les destinées des principautés roumaines, depuis 1559 jusqu'à 1591. Epouse du prince Mirtcha Tchabanul, elle fut chassée par les boyards, à la mort de son mari (1559), avec ses fils mineurs Pierre le Boiteux et Alexandre II. Mais, grâce à son intelligence et surtout à ses énormes richesses, elle sut gagner les faveurs de Sélim II et, plus tard, celles d'Amurrat III, et mettre ses deux fils sur les trônes de Moldavie et de Valachie. Alexandre II mourant en 1577, Chiasna réussit à acheter le trône de Valachie pour son petit-fils Mihnea, qui avait à peine quinze ans et qu'elle ne put assassiner tous ses compétiteurs, entre autres, le prince Pierre Cercel, soutenu à Constantinople par l'influence de Catherine de Médicis et de Henri III, roi de France.

CHIASOGNATHE ou **CHIASOGNATHUS** (*ki-a-sog'-nate, ki-a-sog'-na-tus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanides, renfermant trois ou quatre espèces propres au Chili et remarquables par le développement extraordinaire des mandibules chez les mâles. (Dans les deux sexes, la livrée est d'une belle couleur métallique.)

CHIASSE (ad. *chi-a-s*) n. f. Ancien nom des *Chiasses de verre, de moulin*, et *de chaux*. Aujourd'hui on dit, et, au fig., Avoir peur. (Bas.)

— Par ext. Ecume des métaux en fusion.

— Fig. Pop. Rebut, objet vil, dégoûtant, méprisable.

CHIASTANDRE (*ki-ass*) n. f. Bot. Section du genre lophanthe.

CHIASTOLITE (*ki, as, to, lit'* — gr. *khiastos*, croisé, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. classique est CHIASTOLITHE) n. f. Silicate naturel d'alumine.

— ENCYCL. La *chiastolite* ou *andalousite* se présente régulièrement en longs prismes appartenant au système orthorhombique. C'est une variété d'andalousite, d'angle un peu différent, et qui a entraîné dans sa cristallisation une petite quantité de la matière colorante du schiste qui la contient. Les cristaux de *chiastolite* renferment ordinairement, dans leur partie centrale, un prisme noir projetant une lame noire à chacun des quatre angles, mais il arrive aussi que ces lames se terminent chacune, à leur extrémité, par un nouveau prisme. Cette disposition donne naissance à la macle pentarhombique de Haüy. On a trouvé, aux salines de Bolnas, près de Pontivy, des cristaux longs de 10 à 15 centimètres.

CHIASTONEURES (*ki, sto* — du gr. *khiastos*, croisé, et *neuron*, nerf) n. m. pl. Division anatomique créée pour ceux des mollusques prosobranches chez qui la commissure viscérale est croisée en sablier ou en forme de 8, tandis que, chez les *orthoneures*, la commissure viscérale ne présente pas de croisement. (La division basée sur ces particularités n'est pas applicable, parce qu'elle mènerait à séparer les groupes les plus naturels comme celui des rhipidoglosses.) — *Un* CHIASTONEURE.

CHIASTOPHYLLE (*ki, sto* n. m. Bot. Section du genre cotylédon.

CHIASTRE (*ki-ass*) n. m. Bandage dont les tours s'entrecroisent, appliqué spécialement aux fractures de la rotule et appelé aujourd'hui BANDAGE EN HUIT DE CHIFFRE. Il On dit aussi CHIASTE, CHIASTOS.

CHIAUTEMPAN, bourg du Mexique (Etat de Tlaxcala) ; 8.900 hab.

CHIAUTLA, bourg du Mexique (Etat de Puebla) ; 7.575 hab. Mines d'or et d'argent. — Ch.-l. d'un district peuplé de 31.200 hab.

CHIAVARI, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Rapallo ; 11.940 hab. Soieries, tissus, dentelles, tuiles, vins. Pêche de sardines et de corail. Commerce de vin, huile, fromage, tissus. Eglise Saint-François. Patrie du pape Innocent IV. — Le circondario du même nom, d'une superficie de 900 kil. carr., est peuplé de 113.000 hab.

CHIAVAZZA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 3.155 hab.

CHIAVENNA (lat. *Clavenna*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio]), sur la Mera, près de la frontière suisse ; 4.290 hab. Vases en pierre ollaire, soieries, papeteries. Commerce de fruits, vins, bétail, soie. Transit avec (route du Splügen et du Septimer). Siège au débouché de grandes voies transalpines, cette ville est la « clef » de la Lombardie. Dès 1038, elle était chef-lieu de comté ; en 1335, elle appartenait aux Visconti, puis à la Lombardie Bal-biani. En 1512, elle cesse de dépendre de Côme et, jusqu'en 1797, est soumise aux Grisons. Puis elle suit le sort de la Lombardie. Eglise San-Lorenzo, ancien palais des Grisons ; ruines d'un château qu'on dit bâti par les Gaulois.

CHIAZOSPERME n. m. Bot. Syn. de HYPECOUM.

CHIBATA ou **SIBATA**, ville du Japon (Ile de Nippon) ; 12.730 hab. A une vingtaine de kilomètres à l'E., se dresse le mont Koyo.

CHIBCHA (*chi-tche*), **MUYSCA** ou **MOSCA** n. m., Langue parlée par les Moscas, nation qui habitait le plateau de Bogota, dans l'Amérique méridionale.

— ENCYCL. La langue *chibcha* fut assez sérieusement étudiée par les missionnaires espagnols, qui publièrent dans cet idiome quelques ouvrages religieux et une grammaire intitulée *Gramatica en la lengua general del nuevo regno llamado Mosca*.

CHIBIA, ville de l'Afrique occidentale portugaise (Angola [district de Mossamédès]) ; 1.600 hab. (blancs). Centre commercial assez important, situé sur la route de Mossamédès vers l'intérieur.

CHIBOU (mot caraïbe) n. m. Nom vulgaire du gommier ou burserie gommifère, arbre de la famille des térébinthacées. Il On dit aussi CHIBOUE, et CACHIBOU.

— Par ext. Gomme fournie par le même arbre.

CHIBOUKDJI n. m. Domestique qui prépare et apporte le chibouk.

CHIBOUQUE n. f. ou **CHIBOUK** n. m., *bouk'* — transcription arabe du mot turc *chibouk*, baguette, d'où tuyau de pipe, puis pipe). Longue pipe turque, dont le tuyau atteint quelquefois 1 mètre et demi de longueur et est en terre cuite rouge, ou en métal précieux.

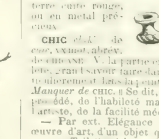
Chibouque.

CHIC (*chik*, de *chic*, variété dialectale de CHICANE. V. la partie encyclopédique, pour savoir faire dans tous les genres, mais surtout en matériel les lignes quatre, deux, trois et deux). — *Manquer de* CHIC. Il Se dit, dans un sens plus restreint, du procédé, de l'habileté manuelle et presque physique de l'artiste, de la facilité mécanique de son travail.

— Par ext. Elégance facile, tournure agréable d'une œuvre d'art, d'un objet quelconque ou même d'une personne. Tableau [illegible] Originalité, individualité, tournure propre : *Baffet possédait le chic militaire de l'époque napoléonienne.*

— Adjectiv. Bien fait, bien tourné, élégant, comme il faut : *Pension [illegible]*

— Ornith. Nom provençal du bruant, ainsi nommé à cause de son cri.

— Loc. *Dessiner, Peindre de chic*, Dessiner ou Peindre d'imagination, sans document, sans modèle. (Se dit quelquefois en mauvaise part.)

— ENCYCL. Ce mot compte plusieurs siècles d'existence. Sous Louis XIII, c'était un terme de palais. *Chic* était le diminutif de *chicane*. On disait d'un plaideur fort sur la coutume, rompu à toutes les argutties des lois anciennes et nouvelles : *Il a le chic*, ou mieux : *Il entend le chic*. Voici un exemple emprunté à l'un des poètes du temps, Dulaurens, qui, dans sa *Mètamorphose*, fait dire par un plaideur très ambitieux de cette habileté processive :

[illegible]

Notre mot « chic » ne serait donc qu'une simple abréviation, avec un changement complet de sens. Mais on l'a fait venir aussi de l'allemand *schick* (aptitude, tournure.)

CHICA n. m. Nom, à la Nouvelle-Grenade, du *bignonia chica*, dont les Indiens emploient la fécule rouge pour tatouer et pour colorer les calebasses, les vêtements, les hamacs, etc. (Le chica est un remède astringent, employé pour traiter la syphilis, et qui, dit-on, garantit la peau des piqûres des insectes.)

CHICA n. f. Danse qui semble avoir été importée d'Afrique, où elle était très populaire parmi les tribus sauvages, aux Antilles et dans l'Amérique espagnole. C'est une danse voluptueuse, qui s'exécute à deux sur un rythme rapide, avec accompagnement d'instruments bruyants et d'attitudes lascives.

CHICABAUD (*bô*) n. m. Bout-dehors mobile, sur lequel on amure la misaine dans les longres. « Longue et forte pièce de bois servant d'éperon à un navire, et appelée aussi BOUTE-LOF. (Quelques-uns disent CHICAMBAUD.)

CHICACOLE ou **CHIKAKOL**, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras), ch.-l. de la province des Circars septentrionaux, non loin du golfe du Bengale ; 20.000 hab. Fabriques de toile de coton et commerce de grains et de sel. Cette ville, entourée de murailles, est appelée par les mahométans *Maphu-Bunder* (ou Ville sainte).

CHICAGO, ville des Etats-Unis (Etat d'Illinois), sur le lac Michigan, à l'embouchure du *Chicago-River* ; plus de 1.700.000 hab. Sa population s'accroît chaque année dans des proportions considérables. Chicago a été surnommée la *Reine de l'Ouest*, la *Reine des lacs*, la *Cité merveilleuse*, et, par dérision, en raison de sa prétendue [illegible] *Porcopolis*. Elle est une des premières villes commerçantes du monde, l'immense entrepôt des productions de la région des Lacs, du Centre et du Far-West. Elle reçoit dans ses *elevators* des quantités considérables de grains, et, dans ses immenses parcs à bestiaux ou *stock-yards* (surtout l'*Union stock-yard*), de nombreux porcs, bœufs, moutons. Les porcs sont tués dans des abattoirs [illegible] *packers*. Une partie de la viande est [illegible]

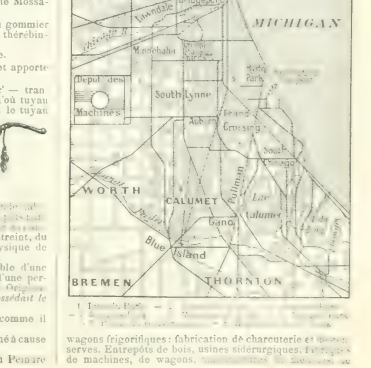

wagons frigorifiques ; fabrication de charcuterie et de conserves. Entrepôts de bois, usines sidérurgiques, fabriques de machines, de wagons,

tabacs, de cigares, imprimeries, distilleries, brasseries, tanneries, etc. Trente-cinq lignes de chemins de fer, canal [illegible] Mississippi.

— Encycl. Chicago est le type de la ville américaine, bruyante et animée, avec l'activité fiévreuse de sa population cosmopolite, avec ses rues, ses avenues et ses quais qui se prolongent à perte de vue, ses innombrables cars électriques et à vapeur, les trains de marchandises allant jusque dans les usines, les ponts mobiles de la rivière et les tunnels percés sous celle-ci; avec d'immenses bâtiments (*buildings*) atteignant jusqu'à vingt étages et plus, bien que le sol de la ville soit meuble. On a exécuté de beaux travaux pour le surélever de quatre à huit mètres. Nombreux parcs, douane, palais de justice, bourse de commerce, bibliothèque, temple maçonnique, Banque nationale, cinq cent soixante-quinze temples ou églises, trois cent cinquante académies et séminaires, nombreuses écoles, hôpitaux, asiles de charité, université, Société royale, etc.

En 1804, il n'y avait en cet endroit qu'un fort, qui fut surpris par les Indiens en 1812 et, en 1833, un village de 500 à 600 hab. En 1837, le village comptait 4.170 hab. et fut érigé en *city*. Celle-ci en eut 29 à s'accroître avec rapidité; en 1871, elle fut ravagée par un formidable incendie, mais elle était reconstruite dès la fin de 1872. Elle a été le siège d'une grande Exposition universelle en 1893.

CHICANDARD (*dar*), **ARDE** [augment. de *chicard*] adj. Propre à brasseur, [illegible] *Une chaise exquise et chicandarde.*

CHICANE (du pers. *tchangan*, jeu de mail) n. f. Jeux. Nom d'une partie de mail qui se joue en pleine campagne : *Jouer à la chicane. Jouer à la chicane.* ‖ Chicane. V. mail.

— Procès; artifices, subtilités captieuses des procédures et de l'interprétation des lois : *La* CHICANE *ruine beaucoup plus de familles qu'elle n'en soutient.* (J. Casanova)

— Par extension, mauvaise foi; mauvaise foi; querelle sans fondement : *Chercher* CHICANE *à quelqu'un.*

— Poét. Démon de la procédure.

— Collectiv. Chicaneurs : *La* CHICANE *de Rouen.*

— *Homme à chicane, Gens de chicane,* Avoués, huissiers, hommes d'affaires, etc.

— Art milit. *Guerre de chicane, Chicane de guerre,* Escarmouches, engagements sans importance, qui ont pour but de harceler l'ennemi.

— Techn. Plaque métallique ou maçonnerie contre laquelle vient se heurter un gaz ou un liquide avant de pouvoir s'échapper à l'extérieur de l'appareil qui le contient. (Le but de la chicane est de récolter le plus possible les calories des gaz provenant de la combustion ou de liquides. Les uns et les autres se refroidissent rapidement, au contact des chicanes qu'ils rencontrent sur leur passage.)

— Syn. Chicane, chicanerie. *Chicanerie* est le diminutif de *chicane*, c'est une misérable petite chicane; on bien, si l'on prend « chicane » dans le sens d'habitude des petites contestations, la chicanerie est une manifestation particulière de ce goût; on peut dire alors que la chicane emploie des chicaneries. Il existe une différence analogue entre *chicaneur*, celui qui aime la chicane, et *chicanier*, celui qui fait des chicaneries.

CHICANEAU, un des principaux personnages des *Plaideurs* de Racine, dont le nom indique d'avance le rôle et le caractère. Il est resté le type du plaideur infatigable, et son nom sert quelquefois à désigner les personnes attentées du même travers.

CHICANER v. n. User de chicane, en matière de procès : *Avoué habile dans l'art de* CHICANER. ‖ D'une manière générale, User d'arguties, subtiliser, contester déloyalement : *L'esprit de pédanterie est le plus grand plaisir à* CHICANER *sur les petites choses et à contredire.* (Nicole.) ‖ Tromper au jeu : *Jouer qui* CHICANE *constamment.*

— v. a. Inteuter sans raison un procès à : CHICANER *tout son quartier.* ‖ Importuner, vouloir obtenir des chicanes : CHICANER *un coin de terre.* ‖ User d'arguties avec : *Il ne fait pas* CHICANER *au commerce comme gai, dans une détaille de draps, dit des folies pour se réjouir.* (Bouhours.)

— Fig. Donner de l'inquiétude, du souci à : *On prétend que vous ne m'aimez point : cela me* CHICANE. (Mariv.)

— Art milit. *Chicaner le terrain,* Le disputer pied à pied.

— Mar. *Chicaner le vent,* Louvoyer trop près du vent et ne pas laisser les voiles porter plein. (L'homme de barre doit veiller à porter bon plein, sans chicaner le vent, sous peine de déventer ses voiles et même de masquer. L'angle du vent de manœuvre ne doit pas être moindre de 67°; c'est le plus près bon plein.)

Se chicaner, v. pr. Se faire des chicanes à soi-même, se critiquer soi-même avec minutie. ‖ Se harceler mutuellement, se chercher querelle : *Ils se* CHICANENT.

CHICANERIE (*ri*) n. f. Chicane, embarras, difficultés suscitées par malveillance.

— Syn. Chicanerie, chicane. V. CHICANE.

CHICANEUR, EUSE n. Personne qui aime les procès, en qui prévaut le goût de la chicane, des contestations puérilles, à des arguties : *Il ne faut pas disputer avec les* CHICANEURS.

— adj. : *Il est bon d'être délicat, mais [illegible] Pourquoi* CHICANEUSE. V. CHICANE.

CHICANIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui chicane, qui conteste sans cesse : *Un* CHICANIER [illegible]

— adj. : *Esprit* CHICANIER. ‖ Qui est de la nature de la chicane : *Des arguties* CHICANIÈRES. ‖ Contrariant : *Cela est chicanier* [illegible]

CHICARD [illegible] **ARDE** [illegible] Pop. Qui a du chic, de la tournure, de la distinction.

— [illegible] Sorte de cancan.

— n. m. (du nom ou du sobriquet d'un [illegible] de bal masqué [illegible] de solidarité. Dans [illegible] costume composé de bottes, une culotte collante, un casque surmonté d'un énorme plumet, etc. : *Une pierrette en costume de* CHICARD. [illegible]

CHICARDEAU (*do*) adj. m. Pop. Aimable, poli.

CHICARDER [illegible] Pop. Dépenser [illegible] le beau, se donner les airs des chicards.

CHICHA n. m. Nom donné au *sterculia chicha*, arbre de la famille des sterculiacées, dont les graines sont mucilagineuses et comestibles.

CHICHA n. f. Boisson fermentée, préparée au Pérou avec des grains de maïs, que les femmes indigènes mâchent et imprègnent de salive. ‖ Jeter dans à la fermentation, qui dure parfois plusieurs années, on ajoute à ce liquide quelques morceaux de viande de bœuf. Ce breuvage enivrant, très apprécié des Indiens, produit chez les femmes un gonflement exagéré du ventre et l'amincissement des jambes.

CHICHARD (*char*) n. m. Pop. Homme très avare.

CHICHAUD (*chô*) n. m. Cépage de l'Ardèche.

CHICHE (du lat. *cicum*, zeste, fétu, chose de rien) adj. Avare, trop ménager, parcimonieux : *Un homme* CHICHE. ‖ Chétif, mesquin, en parlant des choses : *Un dîner* CHICHE.

— Fig. Qui ne prête pas une chose, qui en est avare : *Être* CHICHE *de ses pas, de compliments. Les candidats ne sont pas* CHICHES *de promesses.*

— Substantiv. Personne avare : *C'est un* CHICHE.

— Prov. : **Ne pas riche qui est chiche,** L'avare n'est jamais riche, puisqu'il ne jouit pas de sa fortune et n'a jamais assez. ‖ **Il n'est festin que de gens chiches,** Les gens les plus avares sont ceux qui, dans les occasions d'éclat, se montrent les plus fastueux, les plus prodigues. ‖ **Autant dépense chiche que large,** Une épargne mal entendue est une occasion de dépense. ‖ **Ce que chiche épargne, large le dissipe,** Les héritiers des avares dissipent généralement le bien qu'ils tiennent d'eux.

— Syn. Chiche, crasseux, ladre, mesquin, sordide. *Chiche* marque l'excessive parcimonie dans la dépense. *Crasseux* annonce l'extérieur négligé et souvent sale de celui qui se refuse les choses les plus nécessaires. Le *ladre* est insensible; il ne dépensérait pas un liard pour soulager les malheureux. *Mesquin* est un terme relatif; il marque l'avarice de celui qui ne prête toujours moins que les circonstances ne l'exigent. *Sordide* diffère de *crasseux* en ce qu'il se dit des choses aussi bien que des personnes : une épargne *sordide*, un gain *sordide*. V. aussi ATTACHÉ, AVARE.

— Anton. Généreux, large, libéral, prodigue.

CHICHE (du lat. *cicer*, pois chiche) adj. m. Se dit d'un genre de légumineuses, tribu des viciées, comprenant environ sept espèces, originaires de l'Europe, de l'Asie, et dont une espèce est cultivée dans les jardins potagers. On dit aussi de la graine comestible de ces plantes) : *Semer, Cueillir des pois* CHICHES. *Manger des pois* CHICHES.

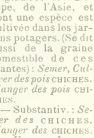

Pois chiche (*cicer arietinum*).

— Substantiv. : *Semer des* CHICHES. *Manger des* CHICHES.

— Encycl. Le pois *chiche* (*cicer arietinum*) n'appartient pas, comme ces noms semblaient le faire croire, au genre pois, amis à un type générique intermédiaire entre les pois et les gesses. C'est une plante annuelle, haute de 0m,50 environ, originaire des bords de la Méditerranée. Comme le pois chiche ne craint pas le froid et supporte même des gelées assez fortes, sa culture a pu être introduite avec succès dans le nord de la France. Il est très fréquemment comme fourrage; sa fane, verte ou sèche, est fort recherchée des bestiaux; elle engraisse bien les animaux, et indique sur la production et la bonne qualité du lait. Dans le Midi, ce sont ordinairement des chevaux qui en reçoivent le plus; la plante y est cultivée surtout pour ses graines. Les pois chiches constituent un excellent aliment, très agréable et très facile à digérer, aussi nutritif, mais cependant moins [illegible] aux estomacs délicats, qui ne peuvent le supporter qu'en purée.

CHICHE-FACE n. m. Avare au visage sec, jaune, rébrogne : *Cette qui, pour épargner, fait le rebrogne, en l'honneur du chiche-face.* (Scarron.) — Vieux. ‖ Espèce de croquemitaine populaire dans le moyen âge. (Pl. *Des* CHICHES-FACES.)

CHICHÉ, commune des Deux-Sèvres, arrond. de Melle, canton de Brioux, sur la Boutonne; 1.525 hab. Bois.

CHICHELE ou **CHICHLY** (Henri), théologien anglais, né en 1362, mort en 1443, devint archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre (1414), et fut chargé, sous les règnes de Henri IV et de Henri V, de missions importantes. On lui doit la fondation du collège de Toutes-les-Ames (*All-Souls*), à l'université d'Oxford.

CHICHEMENT adv. Mesquinement, d'une manière chiche : *Vivre* CHICHEMENT.

— Anton. Généreusement, largement, libéralement.

CHICHEN ou **CHICHEN-ITZA**, localité du Mexique (Yucatan), où se trouvent des ruines remarquables.

CHICHERIE (*ri*) n. f. Avarice, ladrerie, caractère des personnes chiches. ‖ On a dit aussi CHICHESSE, et CHICHETÉ.

CHICHESTER (lat. *Cissæ castrum*), ville d'Angleterre (Sussex), près de la Manche; 9.080 hab. Laines, tanneries, brasseries. Commerce de blé, farines, bois de construction, malt. Cette ville, le « *Regnum* » des Romains, détruite par le Saxon Ella, rebâtie par son fils Cissa, fut donnée par Guillaume le Conquérant à Roger, comte d'Alençon; l'évêque de Chelsea y fut transporté en 1070. Église du XIIe siècle, avec un clocher séparé de l'édifice (et reconstruit en 1861). Cette église possède les portraits des rois anglais jusqu'à Georges Ier. Cité-comté.

CHICHETÉ n. f. Linguist. V. CHICHERIE.

CHICHI n. m. Mot populaire, employé surtout dans la locution : *Faire du* CHICHI. Elle signifie : 1° Essayer d'amadouer, de tromper, par des paroles caressantes (syn. FAIRE DU BONHEUR, MONTER LE COUP, etc.); 2° Faire du tapage, du scandale : *Oh! pas tant de* CHICHI!

CHICHIKOUÉ n. m. Etendard des tribus mexicaines, composé de verroteries, de sabots d'animaux, de cheveux [illegible] surmonté d'une plume d'aigle.

CHICHIMÉQUES, nom collectif de plusieurs peuplades indiennes du Mexique. — *Un, une* CHICHIMÈQUE.

— Encycl. Parmi les nombreuses populations qui émigrèrent à une époque ancienne dans l'Anahuac ou Mexique, les *Chichimèques* jouèrent un rôle très important. Venus du nord, comme leurs prédécesseurs les Toltèques, à la race desquels ils paraissent appartenir, ils commencèrent leur migration vers le milieu du VIIe siècle; mais ils ne franchirent que quatre siècles plus tard les montagnes du Xocotitan. Moins civilisés que les Toltèques, mais bien organisés et obéissant aveuglément à leurs rois, ne reculant ni devant le meurtre, ni devant le pillage et l'incendie, ils s'emparèrent rapidement de l'Anahuac. Quelques années après l'établissement des Chichimèques, arrivèrent de nouvelles tribus de leur nation; entre autres, les Acolhuas, plus civilisés qu'eux. Déjà, les Chichimèques avaient appris des Toltèques à cultiver la terre, à lisser des étoffes, à fondre les métaux. Les Chichimèques des Acolhuas et des Toltèques, ils renoncèrent définitivement à leur vie nomade et à leurs cavernes et fondèrent un bon nombre d'établissements stables.

Les Chichimèques, qui s'étaient répandus au Mexique les Toltèques proprement dits, furent supplantés à leur tour par les Tlaxcaltèques et les Aztèques. Ils étaient de taille peu élevée, avaient le teint olivâtre, les cheveux noirs et rudes, la barbe assez fournie. Ils adoraient le soleil, auquel ils offraient en sacrifice le sang des oiseaux et des serpents. D'un caractère indépendant, ils se refusèrent, au XVIe siècle, à accepter le joug de l'Espagne et se retirèrent dans les environs de Guadalajara. Ils infligèrent plusieurs défaites aux Espagnols, qui, après plus de deux ans de combats, finirent par les réduire, mais non pas les soumettre. Les Chichimèques se répandirent dans les plateaux du centre du Mexique, où leurs descendants constituent les tribus bellqueuses qu'on trouve encore dans cette région.

CHICHOTTER (*cho-té* — rad. *chiche*) v. n. Pop. Lésiner.

CHICKAHOMINY, petite rivière des Etats-Unis (Etat de Virginie), affluent du James River. Le cours d'eau, qui coule sur des terrains marécageux, présente une disposition particulièrement propre à la guerre défensive et constitue la défense de Richmond. Deux fois, au cours de la guerre de Sécession, les fédérales ont vainement tenté d'aborder Richmond par la *vallée du Chickahominy.*

CHICKAMAUGA, petit affluent du Tennessee (Amérique du Nord), dont la vallée fut, les 19 et 20 septembre 1863, le théâtre d'une des plus sanglantes batailles de la guerre de Sécession, entre les fédérales commandés par Rosencranz, Mak-Cook, Crittenden, Thomas et Granger, et les confédérés aux ordres des généraux Branton, Bragg et Longstreet. Cette rencontre, sans résultat important pour les deux partis, coûta la vie à près de 30.000 hommes, dont 17.000 confédérés.

CHICKASAWS, Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient primitivement à l'est du Mississipi, et qui ont dû se retirer dans le « Territoire indien » sur les bords de la rivière Rouge. Ils se livrent à l'agriculture, possèdent des écoles et une constitution écrite. — *Un* CHICKASAW.

CHICKERING, nom d'une maison américaine de facteurs de pianos, dont le fondateur, JONAS **Chickering**, né à Boston en 1806, établit cette ville en 1823 une fabrique de pianos qu'il ait eu en Amérique. Il réussit à imposer ses produits à ses compatriotes, au détriment de ses concurrents européens.) — Son fils, CHARLES-FRANÇOIS **Chickering**, né à Boston en 1827, qui devait lui succéder, était déjà son associé lorsque figura, à l'Exposition universelle de Londres, en 1851, le premier piano construit en Amérique qui ait paru en Europe, piano qui sortait des ateliers Chickering.

CHICKERING (*rin'gk*) n. m. Piano sortant de la maison Chickering. (Le *chickering* est remarquable par sa sonorité retentissante, mais dont l'éclat est obtenu aux dépens du charme et du moelleux aux quelques qualités de fabrication européenne. Excellent au concert et dans le voisinage de l'orchestre, il convient moins au salon et dans l'exécution intime de la musique de chambre.)

CHICKRASSIE (mot indien) n. f. Genre de méliacées, comprenant une espèce, un arbre élevé de l'Inde orientale, dont l'écorce est astringente et dont le bois est beau.

CHICLANA ou **CHICLANA de la Frontera**, ville d'Espagne (Andalousie (prov. de Cadix), sur le Lirio, qui se jette, au S. de l'île Leon, dans le canal de Santi Petri; 12.350 hab. Carrières de plâtre. Sparteries, poteries, tissus. Eaux thermales sulfureuses. Patrie de l'auteur dramatique don Antonio Garcia Gutierrez. Aux environs, victoire des Français sur l'armée espagnole, le 5 mars 1811. — Pop. du *district de Chiclana* : 28.730 hab.

CHICLAYO, ville du Pérou (départ. de Lambayeque); 11.325 hab. Centre de chemins de fer. — La *province de Chiclayo* a 34.300 hab.

CHICLIGASTA, ville de la république Argentine (prov. de Tucuman), sur l'arroyo Gastona, un peu en amont de son confluent avec le rio Sali ou Dulce; 2.500 hab. — Le département du même nom a 23.900 hab.

CHICO, ville des Etats-Unis (Etat de Californie), sur le rio *Chico*, affluent du Sacramento; 5.600 hab. Meubles.

CHICOCANDARD (*dar*), **ARDE** (augment. de *chicandard*, qui est lui-même un augment. de *chicard*, augment. de *chic*) adj. Pop. Extrêmement chic, très comme il faut : *Ce chapeau est chic. Il est chicard, chicandard, chicocandard.*

CHICON n. m. Nom vulgaire donné à une salade pommée, appelée aussi LAITUE ROMAINE ou simplement ROMAINE.

CHICONAMEL, bourg du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 4.120 hab.

CHICONTEPEC, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz), dans la haute vallée d'un sous-affl. du rio Panuco, par le San-Juan; 9.365 h. — Le *canton de Chicontepec* a 40.455 h.

CHICONTIMI, ville du Dominion canadien (prov. de Québec), au confluent de la *rivière Chicontimi* avec le Saguenay; 4.350 hab. Marquage tous Français. Commerce de bois. Ch.-lieu d'un évêché érigé en 1877. Terminus d'un embranchement du chemin de fer du lac Saint-Jean à Québec. Ch.-l. du *comté de Chicontimi*, peuplé de 27.965 hab.

CHICOPÉE, ville des Etats-Unis (Etat de Connecticut), au confluent du *Chicopée* et du Massachusetts; 14.050 hab. Filatures de coton, fabriques de lainages, d'instruments agricoles, de briques, d'équipement militaire; fonderie de bronze, d'où sortirent la porte d'honneur du Capitole de

Washington et la statue équestre de Washington, à Boston. Papeterie, imprimerie. Bel hôtel de ville.

CHICORACÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la chicorée.

CHICORACÉES n. f. pl. Tribu ou plutôt grande division de la famille des composées, ayant pour type le genre *chicorée*. ◇ *Les* CHICORACÉES *sont des plantes lactescentes.* (J. Decaisne.) ◇ *Une* CHICORACÉE.

— Encycl. Toutes les plantes qui composent la tribu des *chicoracées* sécrètent un suc laiteux plus ou moins abondant. Leur inflorescence consiste en des capitules de fleurs en languette (d'où leur nom de *liguliflores*), jaunes dans la plupart des cas. Ces plantes sont amères et toniques. Un grand nombre d'entre elles sont alimentaires, d'autres sont employées en médecine; presque toutes sont recherchées par les bestiaux. Les genres sont nombreux. Il nous suffira de citer les *chicorées*, les *laitues*, les *pissenlits*, les *salsifis*, les *scorsonères*, les *laiterons*, les *lampanes*, les *épervières*, etc. V. composées.

CHICORÉE (de l'ital. *cicorea*) n. f. Bot. Genre de composées, type de la tribu des *chicoracées*, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'ancien continent. ◇ *Chicorée sauvage*, Chicorée (*cichorium intybus*) que l'on mange en salade et dont l'amertume est très prononcée. (On l'emploie aussi pour faire des infusions.) ◇ *Chicorée endive*, Variété de chicorée cultivée, que l'on mange en salade.

— *Amer comme chicorée*. Très amer.

— *Eau de chicorée*, Décoction de feuilles de chicorée.

— *Chicorée de mer*, Nom vulgaire de plusieurs algues du genre ulve, comestibles pour les bestiaux.

— Archit. Genre d'ornement imitant la feuille frisée et découpée de la chicorée. ◇ On a dit adjectivement : *Le genre* CHICORÉE.

— Comm. *Café de chicorée* ou simplement *Chicorée*, Poudre de racine de chicorée torréfiée. V. la partie encycl.

— Jeux. Hasard qui a lieu quand l'hombre joue avec trois ou quatre atouts.

— Modes. Espèce de ruche faite avec une bande dentée comme les bords de la feuille de la chicorée.

— Zool. Sous-genre de mollusques gastéropodes du genre murex, renfermant les formes à coquille ovale, piriforme, à canal court, large, presque fermé.

— Encycl. Bot. Le genre *chicorée* renferme des plantes bisannuelles ou vivaces, rameuses, à feuilles irrégulièrement dentées. Les fleurs sont généralement jaunes, mais celles du genre type sont ordinairement bleues, quelquefois blanches. Les deux espèces de chicorées les plus communes sont : la *chicorée des jardins* ou *endive*, et la *chicorée sauvage* (*cichorium intybus*), plante vivace, très commune dans les campagnes et fréquemment cultivée aussi dans les jardins.

La chicorée sauvage est une plante vivace, à tige de 1 mètre et plus, croissant le long des chemins, dans les pâturages, les champs en friche, etc. Dans les jardins, elle acquiert des dimensions beaucoup plus grandes. Sa culture est des plus simples : on la sème ordinairement au printemps, tantôt en planches, tantôt et plus souvent en bordures. Ce sont ses feuilles vertes, qui, en général, d'ordinaire en médecine et en économie domestique, dès lors, il faut avoir soin de couper de temps en temps ces feuilles, pour en faire repousser de nouvelles et de plus tendres, et ses tiges, pour retarder autant que possible l'époque de la floraison, car alors les feuilles ne sont plus mangeables. C'est avec cette espèce que on obtient ces feuilles étiolées, longues et étroites, connues sous les noms de *barbe de capucin* ou *cheveux de pape-san*, et servant de salade en hiver. La chicorée sauvage est aussi une excellente plante fourragère.

Une variété, à grosses racines, est connue sous le nom de *chicorée-café*. Ses racines, séchées, torréfiées et moulues, donnent une poudre qui ne possède ni le parfum et les propriétés excitantes du café, mais dont l'infusion amère est agréable au lait dans une grande partie de l'Europe centrale. Le café de chicorée est devenu une importante branche de commerce et une source de prospérité pour plusieurs communes du Nord. En France, on mélange souvent la poudre de chicorée, en plus ou moins grande proportion, au café ordinaire, par raison d'économie, ou dans un but de sophistication.

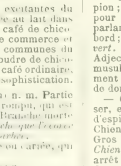
Chicorée

CHICOT (*ko* — du lat. *cicorea*, scie) n. m. Partie inférieure de la tige d'un arbre coupé ou rompu qui est restée attachée au sol et qui sert le terme : Branche morte et cassée ou coupée : *Tout chicot qui empêche que l'essieu ne roule, la pièce ne se remue, le chariot ne verse.* (Montaigne.)

— Par anal. Fragment d'une dent cassée ou carie, qui reste dans la gencive.

— Pop. Morceau de bois : *Un chicot de pain.*

— *Chicot du Canada*, Nom vulgaire, au Canada, du caféier.

— Art vétér. Petit morceau de bois rompu qui est entré dans le pied du cheval, et qui le blesse.

Hist. Rejeton d'arbre; bâton noueux, différent de l'écot en ce que celui-ci est plus ancien ou grosse branche dont les menues branches ont été coupées. (Les deux mots sont quelquefois pris l'un pour l'autre.)

— Hist. Nom vulgaire du gouverneur du Canada, par allusion à l'aspect que présentent ces arbres, quand ils sont dépouillés de feuilles.

CHICOT, gentilhomme gascon, qui les romans d'Alex. Dumas, *la Dame de Montsoreau*, et *Quarante-cinq*, ont rendu célèbre et dont le vrai nom était ANTOINE D'ANGERAYS. Après s'être distingué par sa bravoure dans plusieurs expéditions, il devint bouffon du roi « à la cour de Henri III, puis à celle de Henri IV. Le Béarnais affectionnait particulièrement Chicot pour sa bibelote, son courage, en même temps que pour ses saillies pleines d'esprit et de bon sens. En 1592, au siège de Rouen, Chicot blessa et prit le comte de Chalignyde la maison de Lorraine. « Tiens, dit-il au roi, sur un lion blessant pour le prisonnier, voilà ce que je te donne. » Le comte, outré d'une telle impertinence, lui asséna sur la tête un coup de pommeau d'épée dont il mourut peu après.

— Bibliogr. : Jean de Château Châlons, *la Vérité des turlupinades à la dame de Montsoreau... et le bouffon Chicot* (Tours, 1888).

CHICOTE (mot portug.) n. f. Fouet à lanières noueuses.

CHICOTER (du portugais *chicote*, fouet) v. a. Décructer, à coups de fouet : *On sait en prison les fétichistes et on les* CHICOTE *en public.* (G. Leprince.)

CHICOTER (de *chicot*, dans le sens de « chose de peu d'importance ») v. n. Grignoter, manger lentement.

— v. n. Chicaner, contester sur des bagatelles, des niaiseries. ◇ Crier, en parlant de la souris.

Se chicoter, v. pr. Se quereller, se disputer.

CHICOTIN (altérat. de *socotrin*, espèce d'aloès de l'île de Socotora) n. m. Suc de l'aloès, qui est d'une extrême amertume. ◇ Suc ou poudre de la coloquinte, d'une saveur très amère, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer l'enfant.

— *Amer comme chicotin*, Très amer.

— Encycl. On prépare, au moyen de l'alcool, avec le suc condensé de la coloquinte, un médicament d'une amertume extrême. Cet extrait est d'un jaune rougeâtre, translucide, friable, brûlant comme un piment, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il agit comme la coloquinte, mais avec bien plus d'énergie. On l'appelle *amer de coloquinte*; il était plus connu autrefois sous le nom de *chicotin* ou de *dragée de chicotin*.

CHICOVA, village de l'Afrique méridionale portugaise (Mozambique), sur le Zambèze, en amont des cataractes de Morumbona. Les jésuites y auraient autrefois, selon la tradition, exploité de riches mines d'argent.

CHICOYNEAU (Pierre), médecin français, né à Montpellier en 1672, mort en 1752. Il se signala par son dévouement pendant la peste de Marseille (1720), et déclara qu'elle n'était pas contagieuse. Il devint premier médecin du roi Louis XV et membre de l'Académie des sciences (1732). On lui doit : *Traité des causes, des accidents et de la cure de la peste* (1744).

CHIDDES, comm. de la Nièvre, arr. et à 32 kilom. de Château-Chinon, dans le Morvan; 1.459 hab. Commerce de grains. Église du XIV siècle.

CHIDZOUOKA ou **SIDZOUOKA**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Sourouga]), sur le fleuve côtier Abé; 38.300 hab. Capitale d'un ken ou gouvernement peuplé de 1.109.600 hab., sur 7.771 kilom. carr.

CHIE-EN-LIT ou **CHIENLIT** (*chi-an-li*) n. m. Celui qui chie au lit; celui qui laisse passer par derrière un bout de chemise sale.

— n. m. et f. Masque de carnaval qui court les rues. ◇ Personne accoutrée ridiculement, qui rappelle les masques de carnaval. (Pl. *Des* CHIE-EN-LIT.)

— Pop. Bout de chemise malpropre qui sort par la fente postérieure de la culotte d'un enfant. ◇ Chiffon, papier que l'on attache à la queue d'un vêtement d'une personne, sans qu'elle s'en aperçoive.

— Interjectiv. *A la chie-en-lit!* Cri que l'on pousse pour huer les masques.

CHIEN (LAC DE), lac de 9.300 hectares, situé sur le plateau Jurassien, entre les vallées de l'Ain et de la Saône. Il est dans la région préalpine, autrefois recouverte par les glaciers, et ce sont des dépôts glaciaires qui servent de digue à ses eaux. Relativement profond (155 m. au maximum), il a des bords couverts de sapins et de hêtres, très pittoresques, et renferme plusieurs îles, dont l'une a été, jusqu'en 1821, le siège d'un évêché. Le déversoir est l'Ain, affluent de l'Ain.

CHIEN, CHIENNE (*chi-in, chi-ên'* — lat. *canis*, même sens) n. Genre de mammifères de l'ordre des carnivores, de la famille des digitigrades, ayant pour type l'espèce de même nom, ou même Tribu de digitigrades, dont le genre chien est le type : *Le loup est une espèce du genre* CHIEN. — Adjectiv. : *La gent* CHIENNE. ◇ *Chien-rat*, Nom vulgaire de la mangouste du Cap. ◇ *Chien crabier* ou *Chien des bois*, Nom donné au raton. ◇ *Chien du Mexique*, Nom vulgaire de l'alco. ◇ *Chien volant*, Nom vulgaire de la roussette (chiroptère). ◇ *Chien de manchon*, Chien de petite espèce que les femmes portent dans leurs manchons.

— Fam. Les lycéens disent *chien de cour*, en parlant du pion; les soldats, *chien de caserne* ou *chien du quartier*, pour désigner l'adjudant; les marins, *chien du bord*, en parlant du commandant en second qui reste toujours à bord; les Parisiens, *chien de pierre*, pour désigner un chien vert. ◇ Personne tracassière, hargneuse. ◇ Avare. — Adjectiv. : *Patron qui est très* CHIEN. ◇ Terme de mépris. Les musulmans disent : CHIEN *de chrétien*. ◇ Personne bienveillante envers les chiens. ◇ Personne maltraitée et réduite à une sorte de domesticité honteuse : *Etre le* CHIEN *de la maison.*

— *Chien de chasse*, Chien dont on se sert pour chasser, et, fig., Homme qui fait métier de fureter, d'épier, d'espionner pour le compte d'autrui. ◇ Chien vorace. — Chien dressé à prendre la bête à la course. ◇ *Chien allant*, Gros chien qui détourne le gibier. ◇ *Chien couchant* ou *Chien d'arrêt*, Chien qui arrête le gibier, qui marque en arrêt en sentant le gibier, et, fig., Homme obséquieux, flatteur, bassement servile. ◇ *Chien barreur*, Chien dont on se sert pour chasser le chevreuil. ◇ *Chien habillard* ou *clabaud*, Chien qui aboie lorsque le chasseur tire un *furet*, Celui qui pousse la voie sans appeler. ◇ *Chien menteur*, Celui qui cèle la voie pour gagner le devant. ◇ *Chien trouveur*, Celui qui sait la voie, longtemps après le passage de la bête. ◇ *Chien sage*, Chien qui ne se promène jamais. ◇ *Chien fou*, Chien qui s'emporte après le gibier. ◇ *Chien buté*, Chien qui a la jointure de la jambe fort grosse. ◇ *Chien allongé*, Chien dont les doigts sont réunis par quelque blessure. ◇ *Chien éponté*, Celui qui a l'os de la cuisse rompu. *Chien étruffé*, Chien boiteux. ◇ *Chien ergoté*, Celui qui a un ongle de surcroît en dedans, à la partie supérieure du pied. ◇ *Chien courtaud*, Celui dont on a coupé la queue. ◇ *Chien espié*, Celui qui a sur le front des poils rudes et convergents. ◇ *Chien coiffé*, Celui dont les oreilles rabattues dépassent le nez. ◇ *Chien d'aiguail*, Chien qui ne chasse bien que le matin. ◇ *Chien de haut jour*, Celui qui n'est bon que vers le milieu du jour. ◇ *Chien de haut nez*, Celui qui chasse bien sur la fin du jour. ◇ *Chien de nez fin*, Celui qui chasse bien pendant les chaleurs et dans la poussière. ◇ *Chien de nez dur*, Celui qui reprend difficilement la voie. ◇ *Chien de tête ou de bonne affaire*, Chien hardi et vigoureux. ◇ *Chien à belle gorge*, Chien qui crie à propos. ◇ *Titre des chiens*, Relai où on les établit avant de commencer la chasse. ◇ *Rompre les chiens*, Les empêcher de continuer à suivre la voie, et fig., Détourner le cours d'une conversation dont le sujet est dangereux.

— *Chien de Pâques*, Chien que l'on donne, en Chine, au lion bouddhique ou Chimère. V. CHIMÈRE.

— Arg. *Avoir du chien*. Au théâtre, Avoir le feu et les inspirations soudaines des grands artistes.

◇ Dans le langage courant, on emploie *chien* dans l'expression s'applique surtout aux femmes, Avoir dans la tournure, dans les manières, quelque chose de séduisant, de provocant. ◇ *Piquer un chien* (ou *son chien*), Dormir. ◇ *Chien perdu*. En typogr., Article ou alinéa qui sert à remplir une colonne. ◇ *Chien du commissaire*, Secrétaire du commissaire de police. ◇ *Sacré chien*, Eau-de-vie très forte.

— Blas. Sur les blasons, le chien est représenté *assis*, *passant* ou *couchant*. Il est dit *rampant*, Quand il est dressé sur les pattes de derrière; *colleté*, Quand il porte un collier, etc. (A part le lévrier, désigné sous son nom particulier, tous les chiens, en blasonnant disent que ce sont des *lyonnis*.)

— Ecrit. usitée. *Chien qui retourne à son vomissement*, Personne qui retombe dans son péché, dans ses désordres passés.

Fétid. *Chien d'ancre*, Requin.

Ichtyol. *Chien de mer* ou *Chien requin*, Requin vulgaire de plusieurs poissons du genre squale, dont la peau rugueuse sert à polir certains ouvrages. ◇ *Chien de mer estelé*, L'émissole commune (*mustelus vulgaris*). ◇ *Chien de mer bleu*, Le bleu corbeau. ◇ *Chien de mer gris*, Le perlon (*heptanchus cinereus*).

— Mar. Nom donné à un bout de cordage à raccourcir un manque ou un nœud se défait très aisément, mais ne peut passer dans une poulie.)

— Mathém. *Courbe du chien*. V. POURSUITE.

— Pêch. Grappin en bois chargé d'une pierre, sur lequel mouillent les pêcheurs.

— Techn. Fer plat qui fait partie du métier à tisser. ◇ Brosse très rude dont les blanchisseurs emploient pour décrasser le linge. ◇ Outil tient assujetties les pièces que travaille le tonnelier. ◇ Pièce d'une arme à feu qui portait autrefois le silex, puis qui se rabattait sur la capsule, et qui aujourd'hui frappe sur la broche ou le percuteur. ◇ Pièce d'arrêt servant à empêcher le retour d'une roue dentée. (Syn. de CLIQUET.) ◇ Genre de chariot en usage dans certaines mines, pour le transport du charbon. ◇ Partie de fusil de pouts. ◇ *Chien à monter*, Outil de cordonnier.

Chien de fusil.

— Zool. Genre de mammifères carnivores, famille des canidés, renfermant non seulement les chiens domestiques, mais encore les loups, les renards et les chacals et dont le nom scientifique est *canis*.

— Loc. adv. *A la chien*, A la manière des chiens. (Se dit notamment d'une manière de nager qui consiste à plonger alternativement ses bras dans l'eau, comme les chiens font de leurs pattes, et, par extension, d'une manière de se coiffer en ramenant sur le front de petits cheveux frisés.)

— Loc. fam. *Comme un chien*, Beaucoup, extrêmement : *Etre malade comme un* CHIEN. ◇ *De chien*, précédé d'un substantif, ou *Chien de*, suivi d'un substantif, Se dit pour exprimer quelque chose de détestable à un point de vue quelconque : *Un métier de* CHIEN. *Quel* CHIEN *de temps!*

— Loc. interj. *Nom d'un chien!* Jurement très familier.

— Loc. prov. *Être maigre comme un chien fou*, Être extrêmement maigre, parce que les chiens fous (hydrophobes) maigrissent rapidement. ◇ *Vivre comme un chien*, *Vivre en chien*, Vivre dans le désordre ou la misère. ◇ *Vivre comme chien et chat*, Être sans cesse en querelle. ◇ *Mourir comme un chien*, Mourir dans l'abandon, dans le délaissement, ou Sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. ◇ *Se regarder en chiens de faïence*, Se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. (Allusion à la fausse politesse que l'on plaçait autrefois sur les piliers des portes, et qui, souvent, représentaient des têtes de chien menaçantes, tournées l'une vers l'autre.) ◇ *Se coucher en chien de fusil*, Se coucher en replient les jambes. ◇ *Tirer quelque chose comme un chien dans un jeu de quilles*, Le recevoir fort mal. ◇ *Avoir du crédit quelque part comme un chien à la boucherie*, Ne jouir d'aucun crédit. ◇ *Il ne faut pas se queuter d'un chien pour le faire taire*, Acheter le silence d'un homme dont l'indiscrétion pourrait nuire. ◇ *Jeter, Donner sa langue aux chiens* (ou *au chat*), Renoncer à deviner ou à comprendre une chose. ◇ *Jeter quelque chose aux chiens*, Abandonner quelque chose sans discernement. ◇ *Ne pas donner sa part aux chiens*, Ne pas renoncer à une chose, y tenir beaucoup. ◇ *Battre le chien devant le lion* (ou *devant le loup*), Réprimander une personne devant une autre, parce que celle-ci en prenne sa part, en fasse son profit. ◇ *Ecorcher son chien pour en avoir la peau*, Sacrifier une chose de valeur pour une autre qui n'en a aucune. ◇ *Prendre des pierres avant de venir les chiens*, Se prémunir contre un danger qui n'existe pas encore. ◇ *Fréquenter le chien et le chat*, Fréquenter indistinctement toute sorte de personnes. ◇ *Prometire* (ou *Garder*) *a quelqu'un un chien de sa chienne*, Lui ménager une vengeance de sa façon. ◇ *Ne valoir pas les quatre fers d'un chien*, Valoir aucune valeur. ◇ *Ne pas* [illegible] *chiens*, N'avoir aucun mérite. ◇ *Être* [illegible] *dîner, qui ne mange point de choux et n'en laisse point manger aux autres*. Se dit de celui qui, ne pouvant user, profiter d'une chose, en interdit l'usage, la jouissance aux autres. ◇ *Avoir été mordu par un chien enragé*, Être très ombrageux, très susceptible. ◇ *Ce sont deux chiens après un os*. Se dit en parlant de deux personnes qui briguent le même poste, qui convoitent le même objet. ◇ *Il y a trop de chiens après* [illegible]. ◇ *Il a trop de chiens après* [illegible] *chasse à chasser*. [illegible] *Il est rien*

Ce n'est pas un chien. C'est un homme d'importance, un homme influent. « *C'est un beau chien s'il* [illegible] *pas* [illegible] *que de ses apparences.* « *C'est un chien qui aboie à la lune.* Se dit d'un homme qui s'attaque inutilement à plus fort que lui. « *C'est le chien de Jean de Nivelle* (V. Allus. hist.) » *C'est saint Roch et son chien.* Se dit en parlant de deux personnes qui ne se quittent jamais, parce que l'image de saint Roch est généralement accompagnée de celle d'un chien. « *Les chiens ne chassent pas ensemble.* Ils vivent en désaccord; ils ne peuvent s'entendre. « *Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors.* Il fait un temps affreux. « *Entrez, nos chiens sont liés.* Vous pouvez entrer, aller en avant sans aucun risque. « *Si vous n'avez pas d'autre siffler, votre chien est perdu.* Se dit à une personne qui n'a pas de moyens suffisants pour mener à bien ses projets, comme celui qui ne pourrait pas siffler assez fort pour se faire entendre de son chien égaré. « *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les os.* Se dit d'une personne très maigre. « *Un chien regarde bien un évêque.* Voir une personne importante ne suffit pas à [illegible] regarde. « *Entre chien et loup.* A l'entrée du jour, au moment du crépuscule, moment où il devient facile de prendre un loup pour un chien. — Substantiv. Crépuscule, tombée du jour : demi-obscurité. « *Crainte d'un chien sans tête.* Fabl. Le chien en vie vaut mieux que le lion mort, la mort fait perdre toute valeur à la personne qu'elle frappe. « **Chien hargneux a toujours quelque blessure.** Les querelleurs attirent toujours quelque blessure. « **Bon chien chasse de race.** Les enfants héritent d'ordinaire des qualités et des défauts de leurs parents. « **Chien qui aboie ne mord pas.** Les gens qui crient le moins sont parfois plus à craindre. « **Un bon chien n'aboie pas à faux.** Un homme habile n'a recours qu'à propos à des expédients dangereux. « **L'hôpital n'est pas fait pour les chiens.** L'hôpital n'est fait pour les pauvres. « **Le chien ne tonnerre** [illegible] **en profiter.** « **Il n'est chasse que de vieux chiens.** Il n'y a rien de tel que l'expérience des vieillards pour bien conduire une affaire. « **On ne peut empêcher le chien d'aboyer au le passeur** [illegible] **On ne peut** [illegible] **personne** [illegible] **sortir de son naturel.** « **Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage** (ou **la gale**). Quand on ne veut plus de la personne ou d'une chose, on cherche à la discréditer. « **Pendant que le chien pisse, le lièvre s'en va.** Le moindre hésitation, le moindre retard fait perdre l'occasion. « **Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne.** Entre deux choses également à craindre, il est inutile de choisir.

— Allus. littér. : **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre.** V. ombre.

Allus. histor. et littér. : **Couper la queue du chien d'Alcibiade.** V. queue.

2° Il est comme le (ou **C'est le**) **chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.** Se dit d'une personne qui se dérobe au moment où l'on réclame sa présence, par allusion à la conduite de Jean de Nivelle qui, sommé par son père Jean II de Montmorency de quitter la Flandre et il jouait de grands dommages à son pays, se servit Louis XI dans la guerre sur le point de se rallumer entre ce roi et le duc de Bourgogne, ne tint nul compte des sommations paternelles, bien qu'elles eussent été réitérées à son de trompe. Voir Cyrer ayant, par exemple, leur pore les déshérita en les traitant de *chiens*.

— Zool. Il n'est question, ici, que du *chien* domestique (*canis familiaris*), et des races sauvages qui s'en rapprochent, ayant pour caractères communs la queue non prendante, la prunelle ronde, cinq doigts aux pieds de devant, quatre aux pieds de derrière, et deux molaires à la mâchoire supérieure, trois à l'inférieure, et ont été domestiqués de tout temps ; ses débris se trouvent avec ceux de l'homme dans les formations quaternaires.

Depuis ces temps reculés, le nombre des races de chiens a considérablement augmenté. Nous ne considérons les nombreuses races comme dérivant de quatre souches au moins : les chiens des tourbières et le chien-loup, qui seraient européens ; le lévrier, originaire du nord-est de l'Afrique ; le molosse, originaire d'Asie où il existe encore sous le nom de dogue du Thibet, et qui possède [illegible] les Antilles. Si l'on, cependant, a tiré un tableau méthodique de ces variétés de chiens, on reconnaît qu'on peut les ranger dans quatre grands groupes qui, précisément, se rapportent aux quatre souches que nous signalons :

1° Les *lupoïdes*, ayant plus ou moins l'aspect du loup par le museau un peu pointu, les oreilles droites et un pelage fourré (chiens des Esquimaux, chien de berger, chow-chow chinois, chien poméranien, schipperke, dingo, chien des Fuégiens, chien de Terre-Neuve, dogue de Bordeaux, grand danois, bouledogue, carlin) ;

4° Les *graiodes*, à tête étroite, allongée, à corps et à membres grêles (levriers, bassets, sapeur, etc.).

Carnassier de sa nature, le chien domestique devient omnivore par éducation, sans toutefois se contenter d'un régime végétal ; il refuse presque tous les légumes et les fruits, et se repète, affirment, sur les immondices ; la femelle a dix mamelles, et chacune de ses portées est de six à dix petits ; elle porte de soixante-trois à soixante-cinq jours. Les petits naissent aveugles, les yeux ne s'ouvrant qu'au bout de neuf jours. Au bout d'un mois, ils peuvent courir et se servir [illegible] Il faut la seconde dentition [illegible] l'animal a *la quenle faite* ; vers l'âge de six ans, les dents commencent à se détériorer. Les autres signes de vieillesse sont les dartres des reins, l'épaississement des doigts de devant, l'allongement des griffes qui se recourbent, le dégarnissement des jarrets. — L'intelligence, la mémoire et la fidélité du chien en ont fait de tout temps l'associé de l'homme, à la chasse comme à la guerre, et au moyen âge on employait encore des chiens à la garde [illegible] comme ceux du Mont-Saint-Michel qui, au XV siècle, étaient poisonnés par la mauvaiseté. On voit, sur les vitraux modernes de ces époques, d'énormes molosses représentés à côté des gens de guerre, comme à Naples, sur le tombeau d'Alphonse le Magnanime. Au XVII siècle, on s'en servait encore à Saint-Domingue, etc.

— Bibliogr. : Saint-George Mivart, *Monographie des canidés* (Londres, 1890); Carl Vogt, *les Mammifères* (Paris, 1883); Oscar Schmidt, *les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques* (Paris, 1886); Mégnin, *le Chien et ses races* (Paris, 1897).

— Archéol. Les Egyptiens ont domestiqué le *chien* de toute antiquité. On voit représentés sur leurs monuments des lévriers, des bassets, des dogues, des roquets de race mêlée, et l'on a retrouvé dans les cimetières de chiens sacrés des squelettes et des momies de toutes ces variétés. On cite, plusieurs peintures de chasse, outre les lévriers qui forcaient la gazelle et l'antilope, de grosses espèces qui ne craignaient pas d'attaquer le lion. Comme aujourd'hui, les chiens sans maître vivaient par bandes dans les villes et dans les villages, dont ils infestaient les rues pendant la nuit. Le chien incarnait plusieurs génies secondaires, et aussi deux grandes divinités : Ouapouatiou et Anubis l'*aboyeur* (*latrator* [*Anubis* des poètes latins]), qui sont aussi représentés par le chacal. Il y avait des cimetières de chiens comme des chats, et l'on en conduit à Siout, à Sheikh-Fadi, à Feshn, à Sag-garah, à Thèbes. Les momies sont, en général, roulées en forme de cylindre dans un linceul grossier, recouvert d'un réseau de fines bandelettes ; la tête est souvent emboîtée dans un masque en carton qui donne la physionomie de l'animal.

Momies antiques de la collection de Pathéologie

— *Le chien dans l'Inde.* Dans l'Inde actuelle, le chien est un objet de profanation, et le pour tellement que rien son regard, son ombre même, suffisent à souiller un sacrifice ou la nourriture d'un brahmane. Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi, et le dieu Civa, soit sous sa forme de Bhairava, soit sous celle de chasseur montagnard qui lutta contre Ardjouna, est quelquefois représenté en compagnie d'un chien ou monté sur cet animal, et le *Yadjour-Véda* renferme une formule d'adoration pour les chiens et les scribes des [illegible]

Art milit. On a imaginé, dans divers pays, d'utiliser les chiens à la guerre, [illegible] aux avant-postes pour signaler aux sentinelles l'approche d'ennemis qu'elles ne pourraient apercevoir, pour relever ces sentinelles avec les grand-gardes ou les petits postes qui les fournissent, pour accompagner les patrouilles, etc. Les chiens de guerre sont aussi susceptibles d'être employés pendant un combat, comme porteurs de munitions aux lignes de tirailleurs, ou, après une action, comme aides à la recherche des blessés.

— Chass. On divise en deux classes distinctes les *chiens* employés à la chasse, suivant les fonctions auxquelles on les destine.

La première comprend les *chiens d'arrêt, couchants* ou *de pointe* [illegible] les *chiens courants*, qui servent à la chasse à courir et à tuer.

Les espèces les plus estimées de chiens d'arrêt ou chiens couchants sont les [illegible] *le griffon* et le *chien-bleu-bleu*, le [illegible] et toute une série de chiens de création anglaise : pointer, gordon, setter, etc. La dénomination du chien d'arrêt est toute différente de celle du chien courant : on lui apprend à rapporter, à quêter, à suivre la voie, soit à terre, soit dans l'eau, de toute pièce abattue ou blessée, et enfin à tenir un arrêt ferme.

Les chiens courants, appelés ainsi parce qu'ils courent après le gibier pour le lancer, comprennent trois espèces principales : la première renferme les *chiens d'ordre*, dont le type est le *chien courant normand*, d'où dérivent les *limiers*, les chiens dits *bâtards*. Viennent ensuite les *lévriers* et les *bassets*, à jambes droites ou torses. A côté se rangent les *chiens courants*, les *briquets*, les *nidins*, les *doguez*, les *bouledogues*, les *beagles* et différentes autres races bâtardes.

Bâtards Anglo-Normands

Setter

Pointer

Cocker

Beagle

Gordon

Foxhound

Limier

Petit Epagneul

Bouffe

Bassets à jambes courbes

Basset à jambes torses

Griffon bâtard

Basset

Briquet

Epagneul

Barbet

Griffon terrier

Griffon

Terrier

Chien de Berger

Généalogie du chien.

— Art vétér. *Médecine du chien.* La vie des *chiens* est ordinairement bornée à quatorze ou quinze ans. Ils sont sujets à un assez grand nombre de maladies. Parmi elles, il en est une surtout qui les frappe presque tous à l'époque de la dentition. Cette affection, qui attaque aussi les chats, est désignée vulgairement sous le nom, d'ailleurs assez impropre, de *maladie des chiens*. Ses caractères sont multiples ; néanmoins, elle consiste le plus souvent dans une altération des premières voies respiratoires, du système nerveux et quelquefois des intestins. « Les symptômes de cette affection, dit Prudhomme, sont la tristesse, la nonchalance, une diminution notable de l'appétit. Bientôt, la faiblesse est extrême ; l'animal n'écoute plus le commandement; sa tête est pesante; il s'ébroue et tousse de temps en temps ; la soif est ardente ; par le nez, il s'écoule un liquide vert jaunâtre, qui obstrue les narines ; les yeux sont chassieux ; la respiration s'accélère, et une légère diarrhée s'établit. Si l'état de maladie ne s'améliore pas, l'affaiblissement augmente, et bientôt le chien ne peut plus se tenir sur son train de derrière ; ses yeux se creusent, deviennent ternes, s'ulcèrent même quelquefois ; une bave écumeuse et filante s'échappe de la gueule ; la diarrhée est très forte ; enfin, il survient des mouvements convulsifs et la vie s'éteint. »

Les recherches bactériologiques faites depuis plusieurs années en Russie, en Angleterre, en Italie, en France et à Bucarest par Babès, ont démontré que l'on confond sous le nom de *maladie des chiens* au moins trois affections, plus ou moins analogues à la *fièvre typhoïde* et à la *grippe infectieuse*. Ce sont, par conséquent, les désinfectants qui doivent être mis en œuvre, tout en faisant la médecine des symptômes.

— Dr. *Des chiens errants.* La loi du 21 juillet 1881 interdit de laisser vaguer les *chiens* ou de les conduire, même en laisse, s'ils sont dépourvus de colliers n'ont un collier garni d'une plaque portant le nom et l'adresse du propriétaire ; en même temps, elle ordonne d'abattre immédiatement tout chien errant, et fait un devoir aux propriétaires de chiens de signaler à l'autorité compétente (afin qu'il soit abattu, s'il y a lieu) tout animal suspect à la hydrophobie. Le décret du 22 juin 1882 charge les maires de veiller à la stricte exécution de la loi. En cas d'accident, le propriétaire du chien est responsable du préjudice causé, et frappé des peines édictées par les articles 319 et 320 du Code pénal, sans préjudice des dommages-intérêts que peuvent réclamer les victimes ou leur famille.

— Fin. *Taxe sur les chiens.* C'est une taxe municipale créée par la loi du 2 mai 1855, variable suivant les communes et qui est comprise entre un minimum de 1 franc et un maximum de 10 francs. Elle est plus élevée pour les chiens d'agrément ou de chasse (y compris ceux qui, destinés à la garde de l'habitation, accompagnent habituellement leurs maîtres à la promenade, ou se tiennent dans les bureaux et appartements) la seconde chienne et les chiens de luxe proprement dits. La taxe est due pour l'année entière, pour les chiens possédés au 1er janvier, à l'exception de ceux qui sont encore nourris lorsque le contribuable décède en cours d'année, les héritiers sont redevables de la portion de la taxe non payée. L'indigence n'est pas un cas d'exemption. Le contribuable doit faire sa déclaration, contre récépissé, du 1er octobre au 31 janvier de l'année courante, à la mairie de la commune qu'il habite au 1er janvier ; la déclaration porte sur le nombre et la destination des chiens. Il n'est pas nécessaire de la renouveler annuellement, à moins de changer de chenil, sauf déclaration contraire. Une nouvelle déclaration est obligatoire, en cas de changement de résidence ou de modification dans le nombre ou la destination des chiens. Sont passibles d'une augmentation de taxe les possesseurs qui ne font pas de déclaration, ou en font d'inexactes. Dans le premier cas, la taxe est triplée ; dans le second, doublée.

— Iconogr. Les Grecs et les Romains furent très habiles dans la représentation des *chiens*, dont on voit des statues au musée du Vatican et sur un bas-relief de la Villa Albani, au-dessus du tombeau de Bonifacio. Les monuments de l'art chrétien primitif montrent le Bon-Pasteur accompagné d'un chien. Le chien a été donné aussi pour attribut à Tobie et à plusieurs saints. Le musée des Offices possède un bas-relief du Bonifacio d'après un dessin de Raphaël. Le Titien, Véronèse, le Tintoret, placèrent des chiens dans leurs compositions ; de même, de Castiglione et de Paglione. Le Bassan fut un maître pour le chien.

Rubens a peint des chiens merveilleux ; mais, le plus souvent avec la collaboration de Snyders ; quant à ce dernier, il a peint : les *Chiens dans un garde-manger* (Louvre) ; des *Combats d'animaux* (Berlin et Dresde) ; un *Doque blessé* (Rennes) ; un *Chien écrasé sous des décombres* (Angers) ; *Un chien et un chat aux prises dans une cuisine* (Grenoble) ; etc. Paul de Vos et Jean Fyt égalèrent Snyders pour la vérité des attitudes.

Dans l'école française, Desportes fut le *portraitiste* officiel des meutes de Louis XIV et de Louis XV ; il eut Audry pour successeur. Frémiet, Mené, Wolff (de Paris), Gardet (élève de Frémiet), ont reproduit la gent canine en d'excellentes sculptures.

Parmi les peintres, Jadin a droit à une mention spéciale. Les chiens de grande race et de grande race ont un grand portraitiste en Joseph Mélin. Nommons encore, parmi les peintres qui ont figuré des chiens, Courbet, Louis-Eugène Lambert, Gérôme, Philippe Rousseau. La Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, comptent plusieurs bons peintres de chiens.

Chien (grotte du), grotte située près de Pouzzoles, sur le bord du lac d'Agnano, et dans laquelle se produit naturellement un dégagement d'acide carbonique. Sa largeur est d'environ 1 mètre, sa profondeur de 3 mètres, sa hauteur de 1m,50. La couche de gaz a une hauteur de 0m,20 à 0m,60 ; elle représente un plan incliné, dont la plus grande hauteur correspond à la partie la plus profonde de la grotte. C'est là une conséquence toute physique de la disposition du sol : le gaz trouve une issue au dehors par le seuil de la porte, et coule comme un ruisseau le long du sentier de la montagne sur le penchant de laquelle se trouve la grotte. On peut suivre le courant à une assez grande distance ; une bougie qu'on y plonge s'éteint à plus de 2 mètres de la grotte. Dans cette grotte célèbre, un chien meurt au bout de 3 minutes, un chat en 4 minutes, les lapins en 75 secondes. On assure qu'un homme y périrait en moins de 10 minutes s'il se couchait sur le sol.

Chien (grand et petit), constellations ; la première, de l'hémisphère austral ; la seconde, de l'hémisphère boréal.

— Encycl. *Sirius*, ou α de la constellation du *grand Chien*, l'étoile la plus brillante de tout le ciel, offre un compagnon de 9e grandeur, dont l'histoire est du plus grand intérêt astronomique. Le mouvement propre de Sirius présente cette particularité remarquable qu'il ne

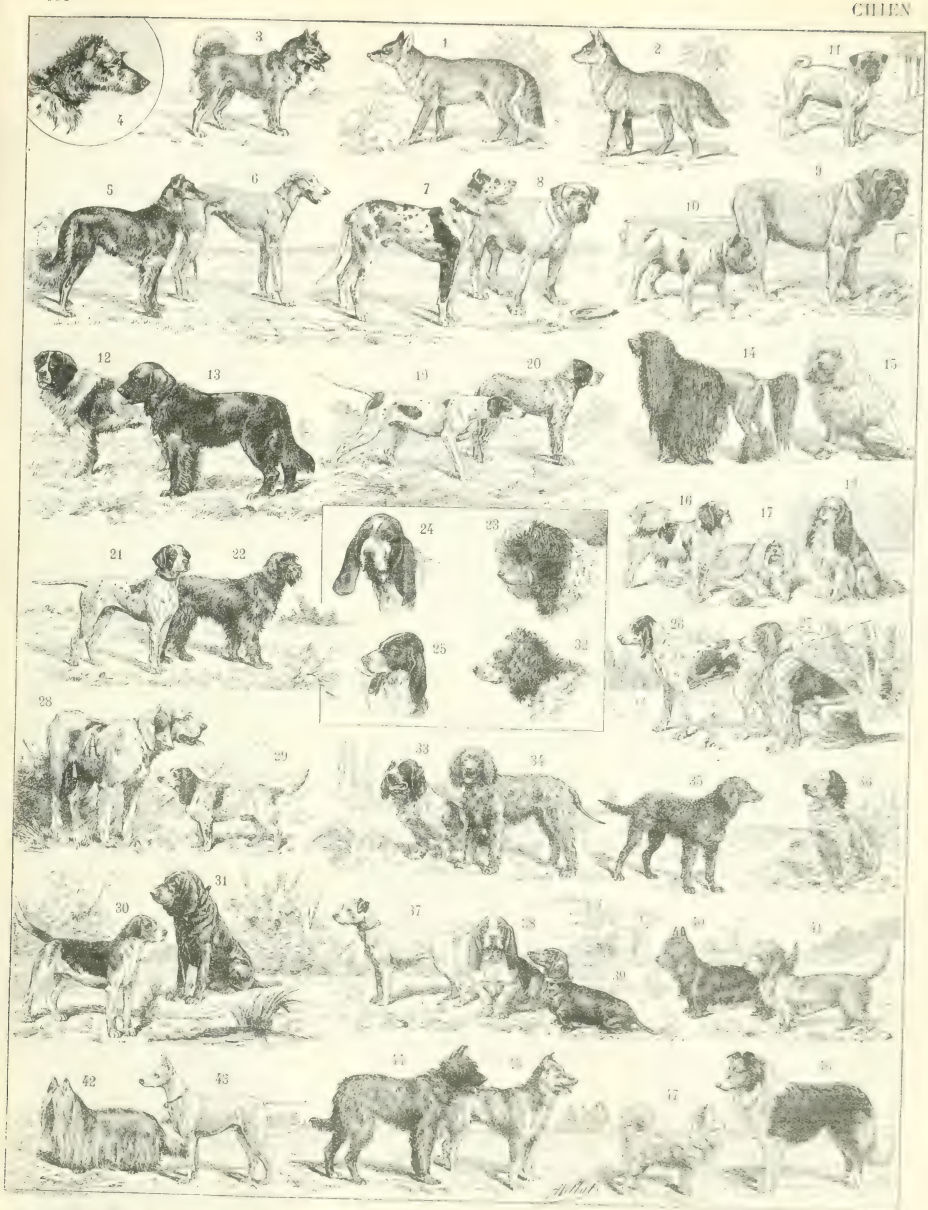

[illegible] — 12. Saint-Bernard. — 13. Terre Neuve. — 14. [illegible] à poils [illegible] — 21. Pointer. — 22. Griffon boulet. — 23. Barbet. — 24. Grand [illegible] — 32. Épagneul de Pont-Audemer. — 33. Cocker. — 34. Épagneul d'eau. — [illegible] — 41. Dandie-Pinmont. — 42. Terrier anglais [illegible] — 44. [illegible]

s'éloigne par suivant une trajectoire, comme il est le cas général, mais suivant une sorte de sinusoïde. Bessel, le premier, propose d'expliquer cette anomalie par l'hypothèse d'un corps perturbateur invisible, appartenant au système inconnu de Sirius. Péters calcule l'orbite théorique qui satisferait à cette hypothèse, et effectivement, en 1861, Alvan Clark put, avec sa puissante lunette, apercevoir un faible compagnon perdu dans les rayons de Sirius. Il semble, cependant, que la révolution de cet astre aurait une durée trop longue pour que l'on puisse expliquer les perturbations par sa seule existence.

La constellation du *petit Chien* renferme sept étoiles doubles. *Procyon*, ou α de cette constellation, étoile de 1re grandeur, présente, comme *Sirius*, un mouvement propre irrégulier.

Chien de Montargis (Le). V. Aubry de Montdidier.

Chien du jardinier (Le), comédie de Lope de Vega. — Le titre et l'idée de la pièce sont tirés de ce vieux proverbe castillan : « Ce chien du jardinier ne veut pas de sa pâtée et grogne si les bœufs la mangent. »

Chien du jardinier (Le), opéra-comique en un acte, paroles de Lockroy et Cormon, musique d'Albert Grisar, représenté à l'Opéra-Comique le 16 janvier 1855. — Une fermière, Catherine, a promis d'épouser un villageois. Justin, qu'elle berne pourtant sans trop pourquoi. Elle s'aperçoit que sa servante Marcelle aime François, un gentil garçon de ferme; elle fait alors la coquette avec celui-ci, et le détourne de ses projets. Justin et Marcelle font mine, alors, de vouloir s'épouser, et, tout en éconduisant François, Catherine se met en travers de leurs projets. C'est l'histoire du chien du jardinier, qui ne veut pas manger un os, mais qui empêche les autres de manger. Tout s'arrange, et la pièce finit par un double mariage. Le livret est ingénieux, la musique est charmante.

Chien-Caillou, titre et personnage d'une nouvelle de Champfleury (1847). — C'est l'histoire d'un jeune graveur et d'un bagne... qui se rachètent mutuellement. Un jeune fillette survient entre eux, et avec elle la trahison, le désespoir. Chien-Caillou (dont le véritable nom est Rodolphe Bresdin), dans sa douleur, tue le traître. Cette nouvelle fut une des premières manifestations de l'école réaliste.

Chiens (bal des), bal qui existait autrefois à Paris, rue Saint-Honoré, proche le Palais-Royal. Son nom indique qu'il était peu recommandable. Il serait complétement oublié, si Gérard de Nerval n'en avait fait un curieux pittoresque.

CHIENCHIEN (*chi-in-chi-in*) n. m. Fam. Mot d'amitié : *Mon chienchien.*

CHIÉNAGE (*naj'*) n. m. Droit qu'avait un seigneur de contraindre ses vassaux à nourrir pour lui un certain nombre de chiens de chasse.

CHIEN-ASSIS (*chi-in-a-si*) n. m. Petite lucarne destinée à donner de l'air à un comble. ‖ Pl. *Des* chiens-assis.

Chien-assis.

CHIENDENT (*chi-in-dan* — de *chien*, et *dent*, à cause de l'habitude qu'ont les chiens de se purger avec cette plante, ou, selon d'autres, à cause de certaines griffes qui croissent sur sa racine, et qui ressemblent à des dents de chien) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de graminée très commune, le *Triticum repens*, qui cause de grands ravages dans les cultures par la facilité avec laquelle elle se propage et la peine que l'on éprouve à la détruire. ‖ Nom vulgaire de plusieurs plantes appartenant à des genres divers : *Chiendent à bossette*, Dactyle pelotonné. ‖ *Chiendent aquatique*, Fétuque flottante. ‖ *Chiendent marin*, Roseau des sables, varech, zostère. ‖ *Chiendent musqué*, Barbon schénanthe, vétivier. ‖ *Chiendent pied-de-poule*, Cynodon dactylon. ‖ *Chiendent queue-de-rat* (ou *de-renard*), Vulpin des champs. ‖ *Chiendent ruban*, Roseau à quenouilles, phalaride. ‖ *Chiendent à vergettes*, Barbon digité.

— Fop. Difficulté, embarras, souci d'une affaire. (Se dit à cause de la peine que l'on éprouve à extirper le chiendent) : *Gagner de l'argent, voilà le chiendent.*

— Minér. *Chiendent fossile*, Nom vulgaire de l'asbeste flexible.

— Encycl. — Bot. On confond sous le nom de *chiendent* plusieurs graminées; deux, entre autres, qui fixent plus spécialement l'attention, savoir : le *chiendent ordinaire* ou froment rampant (*triticum repens*), et le *chiendent pied-de-poule* (*cynodon dactylon*). Ces plantes, bien qu'appartenant à des genres très éloignés, se ressemblent beaucoup par leurs propriétés et par le dommage qu'elles causent à l'agriculture. Leur végétation rapide fait qu'un seul pied a bientôt envahi un espace considérable. Comme, d'ailleurs, la plante est vivace, le moindre tronçon de rhizome suffit pour la propager. Les labours multipliés qu'on donne à la terre ne peuvent guère que favoriser l'invasion du chiendent, si l'on n'a pas soin de enlever minutieusement tous les débris. Cette plante, qui est la *mauvaise herbe* par excellence, n'est cependant pas sans utilité. Les agriculteurs la brûlent pour fumer leurs terres. Les vergettiers en font des brosses bien connues : dans les contrées du nord, on en fait du pain, car la racine contient un principe sacchariné et de l'amidon. Toutefois, ce n'est là qu'une ressource en cas de disette, et, en temps ordinaire, on laisse le chiendent aux bestiaux pendant l'hiver; pour la nourriture de l'homme, on se borne à en extraire une gelée qui est aussi agréable que saine. Le chiendent fermenté sert, dans certaines parties de la France, à préparer une boisson alcoolique analogue à la bière. La décoction du chiendent constitue une tisane dite « rafraîchissante », qui jouit d'une réputation universelle dans le peuple.

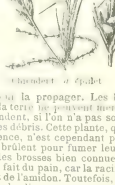
Chiendent à épaillet.

On emploie également les racines du chiendent à la fabrication d'un papier blanc et soliste.

CHIEN-LOUP (*chi-in-lou*) n. m. Variété commune de chiens de garde. ‖ Pl. *Des* chiens-loups.

CHIENNAILLE (*chi-è-na-ill'* (ll mll.) — rad. *chien*, ancienne forme de mot CANAILLE) n. f. Tas de chiens.

CHIENNÉE (*chi-è-né*) n. f. Portée d'une chienne : *Une* chiennée *de six petits.*

— En T. de bot. Un des noms vulgaires du colchique.

CHIENNER (*chi-è-ne*) v. n. Se dit : 1° d'une chienne qui met bas; 2° d'une femme qui agace impudemment les hommes.

— Pop. Regarder avaricieusement à la moindre dépense.

CHIENNERIE (*chié-ne-ri*) n. f. Caractère de chien. ‖ Vilenie, lâcheté, dureté. ‖ Action d'une extrême impudeur.

CHIENNET (*chi-è-né*) n. m. Petit chien. (Vieux.)

CHIENS DE CHASSE ou **LÉVRIERS,** constellation boréale renfermant sept étoiles doubles, dont deux seulement présentent de l'intérêt.

— Encycl. Le couple 2 1768 ou 25 de la constellation des *Chiens de chasse*, formé par deux étoiles de 6e et 7e grandeur, nous offre un bel exemple de couple orbital très serré. Ce système est en mouvement rétrograde dans un rayon très petit sur le rayon visuel, et il arrive même que les étoiles s'occultent.

CHIENS-MARINS (baie des), en angl. **Sharks Bay,** golfe de la côte occidentale de l'Australie, sur l'océan Indien, dans la terre d'Endracht (Australie occid.).

CHIER (du lat. *cacare*, — Prend deux c. sauf aux deux prons. suiv. et au f. imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous 3 chions. Que vous chiez*) v. n. Evacuer les gros excréments. (Ce mot, qui entre dans une foule de locutions populaires, est bas et très grossier.)

— Action d'avoir une chaise selle : Chier *du musc.*

CHIERI ou **CHIERS** (lat. *Carrea Potentia*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 12.500 hab. Filatures de tissus de coton; vins et liqueurs. Cette ville, d'origine très ancienne, déjà puissante et manufacturière au moyen âge (elle s'appelait alors *Carrea*), renferme plusieurs monuments antiques, et l'église Santa-Maria della Scala, la plus vaste des églises gothiques du Piémont.

CHIERIE (*chi-ri* — terme grossier) n. f. Ennui, chose fâcheuse : *Quelle* chierie !

CHIERS (lat. *Carus*), rivière française et luxembourgeoise et française, affluent droit de la Meuse. Née dans le grand-duché de Luxembourg, la Chiers entre en France (départ. de Meurthe-et-Moselle) après un cours de 12 kilom.; passe à Longwy, à Longuyon, où elle reçoit l'Orne, sert un instant de limite entre la France et la Belgique, puis arrose, dans le département de la Meuse, Verneuil et Montmédy, et, dans les Ardennes, La Ferté, Carignan, Douzy, puis se jette dans la Meuse en amont de Sedan. Son cours est de 148 kil.

CHIESE (lat. *Clusius*), rivière d'Italie, affluent gauche de l'Oglio. Née dans l'Adamello, elle arrose le val Bona, dépendance du Tyrol autrichien, entre en Italie, traverse le lac d'Iéro, le val Sabbia, passe à Montechiaro, Asola, se jette dans l'Oglio, à 4 kilom. de Marcaria. Longueur : 148 kilom. Rivière très poissonneuse, peu profonde, souvent embarrassée de rochers, au cours rapide. En 1859, voulant passer les Français au delà de la Chiese, les Autrichiens se firent battre à Solferino (24 juin).

CHIETI, ville d'Italie (Abruzze [prov. de Chieti]), près de la Pescara; 21.000 hab. Ancienne ville des Marrucins. Clément VII; cour de justice supérieure. Lainages, soieries, draps, chapeaux, verrerie, allumettes. Commerce de draps, vins, huiles, avoines, bestiaux, mulets. Cathédrale, ruines romaines. Patrie de l'orateur Pollion, des historiens Pline le Naturaliste et le pontife Solaro. Cité grecque, puis sabellienne, la *Tabe Marrucinorum* prit part à la deuxième guerre samnite, fut soumise par Rome en 305. Les Goths, les Lombards occupèrent la ville, puis les Normands la relevèrent. — Chef-lieu d'un circondario peuplé de 117.000 h. et d'une province peuplée de 350.000 hab.

CHIETLA, bourg du Mexique (Etat de Puebla), sur le rio Matamoros, une des sources du rio Mexcala; 8.040 hab.

CHIEUR, EUSE adj. Bas et grossier. Personne qui chie; qui chie souvent. ‖ *Chieur d'encre*, Ecrivain ou bureaucrate.

CHIEVREMONT (château de), château belge, bâti sur des rochers inaccessibles par les rois mérovingiens Dagobert II ou Clovis II, d'après une tradition contestée, et lameux dans l'histoire du moyen âge. Il subit de nombreux sièges. Quelques vestiges en subsistent encore à 4 kilom. de Chaudefontaine.

CHIÈVRES (lat. *Cervia*), ch.-l. de cant. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. adm. d'Ath, arrond. judic. de Mons, sur le Hunel, et près de son confluent avec la Dendre; 3.200 hab. Commerce de chevaux. Eglise fort ancienne, avec de beaux mausolées. Détruit par un incendie en 1391, Chièvres fut reconstruit et repeuplé, grâce aux secours et aux franchises que lui accorda le duc Albert, gouverneur du Hainaut.

CHIÈVRES (Guillaume de Croy, seigneur de), gouverneur, puis ministre de Charles-Quint, né en 1458, mort à Worms en 1521. Il fit les campagnes d'Italie avec Charles VIII et Louis XII. Il s'était dévoué à la personne de l'archiduc Philippe le Beau, il devint gouverneur de son fils, qui fut plus tard Charles-Quint. A son avènement, celui-ci le nomma premier ministre. La cupidité du seigneur de Chièvres était aussi lourde que sa naissance étrangère, indisposèrent contre lui les Espagnols. Un complot éclata à Valladolid : Charles-Quint le réprima. Chièvres suivit en Allemagne Charles-Quint, qui allait se faire couronner empereur. Il mourut à Worms, empoisonné, dit-on.

CHIFFA (la), rivière d'Algérie. V. Mazafran.

CHIFFA (La), comm. d'Algérie, arrond. et à 58 kilom. d'Alger, sur la *Chiffa*, au pied des monts de Mouzaia, dans la plaine de la Mitidja; 2.989 hab. Cultures, orangeries. — Village fondé en 1846, détruit en partie par le tremblement de terre de 1867, et aussitôt rebâti.

CHIFFARDE (*chi-fard'*) n. f. Arg. Pipe. ‖ Assignation, mandat de comparution devant les magistrats.

CHIFFE (de l'arabe *chiff*, étoffe mince) n. f. Vieux morceau de linge ou d'étoffe employés à la fabrication du papier. (On dit plus ordinairement chiffon.) ‖ Manuscrit du Vatican en papier de chiffe.

— Fop. *Etre mou comme une chiffe*, Etre complétement dépourvu d'énergie.

— Par dénigr. Etoffe de qualité inférieure.

— Arg. Métier de chiffonnier. ‖ Langue.

CHIFFERTON (rad. *chiffe*) n. m. Arg. Chiffonnier. ‖ On dit aussi chiffe-tout ou chiffe-tortor.

CHIFFLART (Nicolas-François), peintre et graveur français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1825, mort à Paris en 1891. Elève de Léon Cogniet, il remporta le prix de Rome en 1851. On lui doit un *Passage de mustons dans l'assemblée de Tirol*, *Fabriquant d'orgues*, adhérent par le musée de Versailles, notamment; *Ville compass*; *Roméo et Juliette*, *Sapho*, etc. Comme graveur, il a exposé *la Surprise et Pierrot, musicien ambulant*, de Mr Jacques Jaques, et de remarquables illustrations des *Travailleurs de la mer*, ainsi que des planches importantes pour de grands recueils illustrés.

CHIFFLE n. m. Nom rural d'une sorte de siffiet en bois.

CHIFFLER (*chi-flé*) v. n. Souffler dans un chiffle.

CHIFFLET, famille franc-comtoise de littérateurs et d'érudits. — Claude-Guillaume, jurisconsulte, né à Besançon en 1541, mort en 1580 à Dôle, où il professait le droit. Il était fils de Laurent Chifflet, qui fut conseiller au parlement de Dôle. Il a laissé plusieurs traités, parmi lesquels : *De antiqua numismate Uber posthumus.*

Chifflet (Jean-Jacques), médecin, neveu du précédent, né à Besançon en 1588, mort en 1660. Il fut médecin de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante de la Bourgogne et des Pays-Bas, et du roi d'Espagne Philippe IV. Plusieurs de ses écrits ont été réunis sous le titre de *Opera politica et historica* (1652). On lui doit aussi une histoire de Besançon (1618), et *Blason des armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or* (1632).

CHIFFON (*chi-fon* — rad. *chiffe*) n. m. Lambeau de vieux linge ou d'une étoffe quelconque : Les *Chiffons de laine forment un engrais puissant.* (Math. de Dombasle.)

— Par dénigr. Pièce de linge ou d'étoffe servant à la parure : *Une femme trouvera toujours quelque chiffon à plus misérable* chiffon, *si le genre suprême est de porter ce* chiffon. (Th. Gautier.)

— Par ext. Petit morceau de papier : *Excusez le* chiffon *sur lequel je vous écris.* (P.-L. Courier.) — Pop. *Chiffon de pain*, Petit morceau de pain. ‖ Manuscrit sans valeur : *Tout mon temps à Grand-Val s'en va à blanchir les* chiffons *des autres.* (Diderot.)

— Fam. Terme d'amitié que l'on adresse à des enfants mignons et éveillés : *Viens ici, mon petit* chiffon. ‖ Mot injurieux que l'on applique à une personne, surtout à une femme malpropre, qui se tient mal : *Oh! le sale* chiffon! ‖ *Causer chiffons*, Dire des choses insignifiantes, comme font les femmes qui parlent des articles de toilette.

— Arg. *Chiffon rouge*, Langue. ‖ *Balancer le chiffon rouge*, Parler.

— Hortic. *Rameau chiffon.* V. branche, et chiffonne.

— Techn. *Tissu chiffon*, Tissu sans apprêt. ‖ *Chiffons en garenne*, Ceux qui arrivent en fabrique sans être triés, les diverses qualités étant mêlées.

— Encycl. Les *chiffons* sont l'objet d'un commerce très considérable et entrent en grande partie dans la préparation de la pâte à papier. Autrefois, on n'utilisait guère pour cette préparation que les chiffons de toile ou de coton : les chiffons de laine n'étaient employés que comme engrais. L'industrie a su tirer de ces derniers un parti avantageux : à l'aide de machines spéciales, elle effile ou défait la fabrique des tissus feutrés que l'on emploie pour faire des gants ou des étoffes grossières dites *étoffes Renaissance.*

CHIFFONNABLE (*chi-fo-nabl'*) adj. Qui peut être chiffonné. (Inusité. *Impropr.* chiffonnable.)

CHIFFONNAGE (*chi-fo-naj'*) n. m. Préparation de laitues, oseille, cerfeuil et ciboules qu'on lave et passe au beurre frais, et sur laquelle on verse ensuite du bouillon. (Quand cette préparation est liée avec du lait ou de la crème fraîche, on l'appelle *potage à la chiffonnade*; dans le cas contraire, *potage de santé.*)

CHIFFONNAGE (*chi-fo-naj'*) n. m. Action de chiffonner, état des étoffes chiffonnées; amas d'étoffes chiffonnées.

— Fig. Légèreté, indisposition. ‖ Contrariété de peu d'importance.

CHIFFONNE (*chi-fon'*) n. f. Branche grêle surchargée de bourgeons à fruits sur toute son étendue. — Adjectiv. : *Branche* chiffonne.

CHIFFONNER (*chi-fo-ne*) v. a. Froisser comme un chiffon : Chiffonner *le papier.* Chiffonner *sa toilette dans la foule.*

— Fam. Confectionner des objets servant à la toilette des femmes : *Femme habile à* chiffonner *un chapeau.* ‖ Par ext., dans un sens analogique : *Chiffonner une scène aussi vite que Scribe* chiffonnait *une pièce.* ‖ *Chiffonner une femme*, Se permettre avec elle des privautés.

— Fig. Préoccuper, tracasser, chagriner : *Cette affaire me* chiffonne.

— v. n. Ramasser des chiffons dans les rues : *De pauvres gens qui* chiffonnent *toute la nuit.*

— Fam. Remuer, manier, placer, déplacer, confectionner, réparer des chiffons ou menus objets d'ajustement pour les dames : *Les femmes aiment à* chiffonner.

Chiffonné, *ée* part. pass. du v. Chiffonner.

— Fam. Se dit d'un visage dont les traits sont plus attrayants que réguliers : *Une mine* chiffonnée.

— Bot. Se dit des parties des végétaux plissées irrégulièrement : *Feuilles* chiffonnées. *Pétales* chiffonnés.

Se chiffonner, v. pr. Etre chiffonné.

CHIFFONNERIE (*chi-fo-ne-ri*) n. f. Corps des chiffonniers.

— Fam. Petit tracas, souci de peu d'importance : Chiffonneries *de ménage.* ‖ Habitude ou action de chiffonner; petites occupations, petites affaires, petites affaires de toilette et de boudoir.

CHIFFONNIER (*chi-fo-ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui ramasse des chiffons ou autres objets abandonnés dans les rues, ou qui achète des chiffons pour les revendre : *Depuis l'aurore du jour, les* chiffonniers *se parcourent plus la nuit les rues de Paris : ils vont de bon matin visiter les boîtes à ordures, que chaque maison dépose tous les jours devant la porte, sur le trottoir.*

— Fam. Personne qui recueille de tous côtés des nouvelles vraies ou fausses, et les répète [illegible] indiscrètement. Celui à qui tout est bon, qui ramasse sans choix tout ce qui le rencontre : *Le pare est le grand* CHIFFONNIER *de la nature; tout lui est bon pour s'emparer.* Tous seuls, *Chiffonnier du Parnasse*, Poète plagiaire, qui pille ses vers dans les œuvres d'autrui.

— *Chiffonnier ou Chiffonnière*, Petit meuble à tiroirs dans lequel les femmes renferment leurs chiffons et les petits objets qui servent à leurs ouvrages, *etc.*

— Techn. Ouvrière qui est chargée du triage des chiffons, dans les fabriques de papier.

Chiffonnier. Louis XVI.

Chiffonnier de Paris (LE), drame en cinq actes, de Pierre Pyat (Porte-Saint-Martin, 1847). — La pièce est trop touffue pour que nous l'analysions; mais elle méritait d'être mentionnée pour deux raisons : animée d'un souffle démocratique puissant, elle vint à son heure et obtint un immense succès; Frédérick Lemaître fit une de ses plus belles créations du père Jean, le chiffonnier, ivrogne repenti, sorte de Diogène parisien, en qui s'incarnent les qualités du peuple. L'autre protagoniste du drame, viveur ruiné, chiffonnier d'aventure, recouvrant une fortune par hasard, se fait appeler baron Hoffmann et personnifie la corruption de certaines classes de la société. Après d'émouvantes péripéties, la pièce se termine par le châtiment du crime et la récompense de la vertu.

CHIFFRABLE (*chi-frabl'*, adj. Qui peut être calculé, chiffré.

CHIFFRAGE (*chi-fra'j*) n. m. Art ou action d'écrire en chiffres : Le CHIFFRAGE *d'une dépêche exige un temps assez long.*

— En T. de comm., Action d'évaluer des marchandises, d'estimer le montant des affaires d'une maison de commerce.

CHIFFRE (en anc. franç. *cifre*, qui jusqu'au XVIe s. a signifié *zéro*, et qui vient de l'arabe *sifr*, *zéro*) n. m. Caractère servant à indiquer les nombres : CHIFFRES *romains, arabes.*

— A signifié Calcul, art de chiffrer : *Connaître le* CHIFFRE.

— Par ext. Total d'une somme, valeur en nombre : *L'insalubrité des logements entre pour un* CHIFFRE *énorme dans la mortalité qui frappe les classes ouvrières.* (L. Cruveilhier.) ‖ Numéro : *Mettre le* CHIFFRE *au haut d'une page.*

— Entrelacement de deux ou de plusieurs lettres initiales des noms d'une personne ou de deux personnes : *Faire graver son* CHIFFRE.

— Caractères de convention ou Conventions de langage qui ont de sens que pour les personnes qui en savent, ce qui leur permet de correspondre ou de parler sans crainte d'indiscrétion des tiers : *Écrire en* CHIFFRES. ‖ *Clef du chiffre*, Explication des signes et des conventions au moyen desquelles on peut lire, traduire ce qui est écrit en chiffres : *Trouver la clef du* CHIFFRE.

— Figure, symbole : *Le Vieux Testament est un* CHIFFRE. (Pasc.)

— Fam. *C'est un zéro en chiffre*, C'est un homme sans importance, sans valeur.

— Archéol. *Chiffres financiers*, Chiffres analogues aux chiffres romains dont on se servait dans les comptes au moyen âge, en outre des chiffres ordinaires.

— Comm. Signe ou numéro inscrit sur une étiquette attachée à la marchandise, et qui a un sens pour le marchand, mais reste lettre close pour la pratique.

— Musiq. Numéro que l'on place au-dessus de chaque note de la basse dite « chiffrée », pour indiquer un accord de tierce, de quinte, etc. V. la partie encycl.

— Politiq. *Art de grouper les chiffres*, Art trompeur, qui consiste à présenter des nombres, à les comparer, à les combiner de façon à changer leur signification, et à dégager la nature des résultats financiers que l'on a intérêt à cacher.

— ENCYCL. Les *chiffres* généralement adoptés, symboles destinés à représenter simplement les nombres, sont communément appelés *chiffres arabes*; ce n'est pas que nous ayons emprunté ces chiffres mêmes, tels que nous les traçons, aux Arabes, mais c'est en souvenir du système entier de numération qu'ils nous ont transmis. Le système romain était assez défectueux, et, malgré l'opinion de Chasles, les Romains devaient ignorer nos chiffres, dont l'usage doit être plutôt rapporté à l'époque de la civilisation moderne. Quant à savoir le moment des dix caractères, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0, elle reste entièrement inconnue, malgré les hypothèses les plus ingénieuses que l'on ait pu former. Introduits au Xe siècle en Europe, par le pape Sylvestre II, Gerbert d'Aurillac, premier pape français, ces chiffres ne furent pas admis simultanément par tous les peuples européens, et leur forme devait être bien souvent modifiée pour s'adapter à leurs langues d'écriture. Autant, d'ailleurs, les chiffres arabes se prêtent facilement à toutes les combinaisons des nombres, autant la numération devient compliquée avec les peuples qui ont employé leurs chiffres à l'alphabet littéral.

Chez les *Hébreux*, les nombres sont figurés par des lettres, et, de deux lettres, celle de droite représente la valeur des unités, les dizaines, les centaines et centaines de mille seront représentés par les mêmes caractères, surmontés des deux points. Voici, d'ailleurs, un tableau résumé :

UNITÉS		DIZAINES		CENTAINES	
Aleph	א 1	Iod	י 10	Koph	ק 100
Beth	ב 2	Caph	כ 20	Resche	ר 200
Ghimel	ג 3	Lamed	ל 30	Schin	ש 300
Daleth	ד 4	Mem	מ 40	Thau	ת 400
Hé	ה 5	Noun	נ 50	Caphimel	ך 500
Waw	ו 6	Samech	ס 60	Mem final	ם 600
Zain	ז 7	Aïn	ע 70	Noun final	ן 700
Kheth	ח 8	Phé	פ 80	Phé final	ף 800
Teth	ט 9	Tsade	צ 90	Tsade final	ץ 900

Les *Grecs* employaient un système analogue : les lettres de l'alphabet grec servaient à la numération [illegible] les chiffres les plus [illegible] étaient :

CHIFFRES		CHIFFRES		CHIFFRES	
1	α	10	ι	100	ρ
2	β	20	κ	200	σ
3	γ	30	λ	300	τ
4	δ	40	μ	400	υ
5	ε	50	ν	500	φ
6	ϛ	60	ξ	600	χ
7	ζ	70	ο	700	ψ
8	η	80	π	800	ω
9	θ	90	ϙ	900	ϡ

Cependant, ils n'avaient pas de système homogène : les myriades pouvaient se noter de plusieurs façons différentes; parfois, ils utilisaient les grandes lettres avec une manière de chiffrer analogue à celle des Romains. Les lettres renfermées l'une dans l'autre figuraient une multiplication. Ainsi, par exemple :

M = 10.000 ; [illegible] = 100.000 ;

car ils adoptaient alors :

H (ou E') (Hekatôn ou Hekaton pour hekatôn) = 100

et M [illegible] = 10.000.

Les *Romains* avaient un système également incommode, avec certaines lettres majuscules pour chiffres. Voici les principaux :

I = 1	C = 100
V = 5	D = 500
X = 10	M = 1.000
L = 50	[illegible]

Le système romain employé aujourd'hui a été légèrement modifié et repose sur deux principes :

1° Toute lettre, placée à la droite d'une autre figurant une valeur supérieure ou égale à la sienne, s'ajoute à celle-ci.

2° La lettre placée à gauche d'une autre plus forte qu'elle indique que le nombre qui lui correspond doit être retranché du même nombre relatif à la deuxième. Ex. :

46 = 50 − 10 + 5 + 1 = XLVI.

Au reste, le système romain conservé dans certains cas

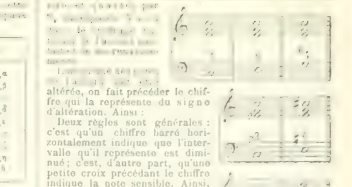

Chiffres des Arabes d'Orient

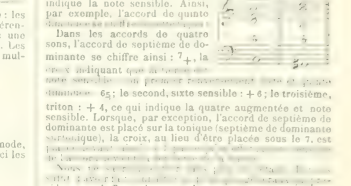

Chiffres des Arabes Occident.

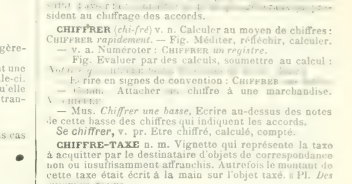

Chiffres du XIIe siècle.

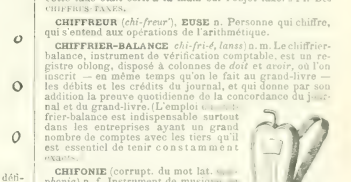

Chiffres du XIIIe siècle.

par les coutumes devrait faire place entièrement et définitivement au système simple et élégant qui nous vient des Arabes.

— Admin. Le *chiffre* est un vocabulaire servant à la correspondance télégraphique secrète que certains fonctionnaires échangent entre eux. Le chiffre, qu'il ne faut pas confondre avec la clef (V. CRYPTOGRAPHIE), est un dictionnaire, où chaque mot est inscrit dans son rang alphabétique et placé en regard d'un nombre formé de deux chiffres. Dans la transmission des dépêches, chaque mot est indiqué par un groupe de quatre chiffres, les deux derniers représentant la page du vocabulaire. Parfois, les deux chiffres de la page précèdent ceux de la ligne. D'autres fois, on convient que la première page, au lieu d'être indiquée par les deux chiffres 01, le sera par un nombre élevé, par exemple 24; la seconde, au lieu d'être 02, sera 35 et ainsi de suite.

Les particuliers peuvent aussi envoyer des dépêches chiffrées; les commerçants, notamment, ont souvent intérêt à recourir à ce procédé. L'administration des postes et télégraphes reste libre de retenir ou de transmettre les dépêches chiffrées. Dans les temps de troubles, le Télégraphe ne remet une dépêche chiffrée au destinataire que s'il est connu de l'administration. Toutefois, le Télégraphe ne saurait jamais retenir les dépêches que les ambassadeurs des puissances étrangères reçoivent de leur gouvernement, en transmettent.

— Mus. Les *chiffres* ont plusieurs fonctions en musique : d'abord, ils sont employés pour marquer la mesure (V. MESURE); ensuite, ils servent pour certains instruments, comme le piano et les instruments à cordes, à indiquer le doigté; enfin, leur fonction est de déterminer, sur la basse chiffrée, l'accord, c'est-à-dire l'harmonie que doit porter chacune des notes de cette basse.

En ce qui concerne le doigté, on se sert pour le piano des cinq premiers chiffres, correspondant aux cinq doigts de chaque main, qui sont tous employés; pour le violon, où le pouce a point de rôle, on n'en emploie que quatre. Pour le piano, le chiffre 1 répond au pouce, tandis que, pour le violon, il caractérise l'index.

L'emploi du chiffre est plus compliqué en ce qui concerne l'harmonie, et il prend le nom de *chiffrage*, puisqu'il sert à ce qu'on appelle chiffrer les accords, c'est-à-dire constituer la basse chiffrée. Le chiffrage est donc un moyen pratique et abréviatif, quoique parfois incomplet, de réaliser à l'aide de la seule basse, et sans que les autres notes soient écrites, l'accord que porte chaque note de cette basse. L'accord parfait se chiffre indifféremment par 3 (la tierce), par 5 (la quinte), ou par 8 (l'octave), mais plus volontiers par 3. Parfois, on ne le chiffre pas du tout, et toute note qui ne porte point de chiffre sous-entend l'accord parfait. Son premier renversement, l'accord de sixte, altéré, on fait précéder le chiffre qui la représente du signe d'altération. Ainsi :

Deux règles sont générales : c'est qu'un chiffre barré horizontalement indique que l'intervalle qu'il représente est diminué; c'est, d'autre part, qu'une petite croix précédant le chiffre indique la note sensible. Ainsi, par exemple, l'accord de quinte [illegible] s'indique par [illegible]

Dans les accords de quatre sons, l'accord de septième de dominante se chiffre ainsi : 7+, la [illegible] indiquant que [illegible] dominante : 6 5; le second, sixte sensible : + 6; le troisième, triton : + 4, ce qui indique la quatre augmentée et note sensible. Lorsque, par exception, l'accord de septième de dominante est placé sur la tonique (septième de dominante [illegible]), la croix, au lieu d'être placée sous le 7, est [illegible] [illegible] sident au chiffrage des accords.

CHIFFRER (*chi-fré*) v. n. Calculer au moyen de chiffres : CHIFFRER *rapidement.* — Fig. Méditer, réfléchir, calculer.

— v. a. Numéroter : CHIFFRER *un registre.*

— Fig. Évaluer par des calculs, soumettre au calcul : [illegible]

— Écrire en signes de convention : CHIFFRER [illegible]

— Comm. Attacher un chiffre à une marchandise. V. CHIFFRE.

— Mus. *Chiffrer une basse*, Écrire au-dessus des notes de cette basse des chiffres qui indiquent les accords.

Se chiffrer, v. pr. Être chiffré, calculé, compté.

CHIFFRE-TAXE n. m. Vignette qui représente la taxe à acquitter par le destinataire d'objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. Autrefois le montant de cette taxe était écrit à la main sur l'objet taxé. ‖ Pl. *Des* CHIFFRES-TAXES.

CHIFFREUR (*chi-freur'*), **EUSE** n. Personne qui chiffre, qui s'entend aux opérations de l'arithmétique.

CHIFFRIER-BALANCE (*chi-fri-é, lanss*) n. m. Le chiffrier-balance, instrument de vérification comptable, est un registre oblong, disposé à colonnes de doit et avoir, où l'on inscrit — en même temps qu'on le fait au grand-livre — les débits et les crédits du journal, et qui donne par son addition la preuve quotidienne de la concordance du journal et du grand-livre. (Lemple.) Le chiffrier-balance est indispensable surtout dans les entreprises ayant un grand nombre de comptes avec les tiers qu'il est essentiel de tenir constamment exacts.

Chiffonie.

CHIFONIE (corrupt. du mot lat. *chiphonia*) n. f. Instrument de musique du moyen âge, du genre vielle, à clavier et à cordes frottées par une roue à tionnée au moyen d'une manivelle.

CHIFONIEUX (rad. *chifonie*) n. m. Musicien. Vielle.

CHIGA ou **SIGA**, ville du Japon (île de Nippon), sur le lac Biva. Ce chef-lieu de district donne son nom à un *ken* ou gouvernement peuplé de 685.500 hab. (capit. *Otsou*).

CHIGI, famille italienne, qui se distingua surtout par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts. AGOSTINO **Chigi**, le fondateur de cette maison, était né à Sienne en 1465. Il alla, en 1485, s'établir à Rome, où il mourut en 1520. Il avait acquis dans le commerce une immense fortune, qu'il consacra à encourager les artistes et surtout Raphaël. Peruzzi construisit pour lui la villa Farnésine, où Raphaël peignit le *Triomphe de Galatée* et l'*Histoire de Psyché*. Raphaël peignit encore pour lui les *Planètes* à Sainte-Marie du Peuple et les *Sibylles* à Sainte-Marie de la Paix.) — FABIO **Chigi** (1599-1667) fut pape sous le nom de Alexandre VII. (V. ce nom.) — Après lui, ses neveux : FLAVIO Ier, cardinal en 1657, et SIGISMONDO, cardinal en 1663, construisirent le palais *Chigi*, et augmentèrent la bibliothèque. — FLAVIO III, né en 1810, mort en 1855, à Rome, fut nonce à Munich en 1861, puis à Paris, de 1861 à 1873, et enfin cardinal, en 1873.

Chigi (PALAIS), à Rome. Ce palais, un des plus beaux de Rome, fut construit pour les neveux du pape Alexandre VII, de la famille Chigi. Commencé par Giacomo della Porta, il fut continué par Carlo Maderno et terminé par Felice della Greca. Un escalier superbe conduit à quatre grandes salles qui renferment une riche collection de tableaux et de statues antiques et modernes. Dans un cabinet du palais, on voit une collection de dessins originaux de Jules Romain, du Bernin, d'Andrea Sachi et de divers autres maîtres, et une mosaïque antique représentant des [illegible].

La bibliothèque Chigi (*Chigiana bibliotheca*), fondée par le pape Alexandre VII, est riche en manuscrits, en livres rares et en estampes. Parmi les manuscrits, on remarque : un *Dante*, de la version des Septante; un Denys d'Halicarnasse, du IXe siècle; un *Missel*, de 1150, orné de miniatures d'un goût exquis.

CHIGNAN ou **CHOUGNAN**, principauté du Pamir. V. CHOUGNAN.

CHIGNARD [illegible] ARDE [illegible] Fam. Personne qui chigne, qui [illegible]

CHIGNER [illegible] Fam. Pleurnicher, rechigner.

CHIGNOLE ou **CHIGNOLLE** [illegible] Garniture des écheveaux qui se dévident en même temps sur la chignole.

CHIGNOLO Po, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Pa-[illegible] franco-espagnole [illegible] l'armée austro-[illegible]

CHIGNON [illegible] Partie de la coiffure des femmes formée par les cheveux ramassés et roulés ensemble sur le derrière de la tête : *Porter un* [illegible]

CHIGOMIER [illegible] *gomma*, mot américain [illegible] de combrétacées, [illegible] tifique est *combretum*, et qui contient environ cent trente espèces des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. (Ce sont des arbustes ou mêmes des arbres, souvent grimpants et épineux.)

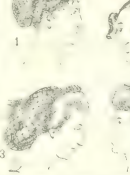

Chignons : 1. Simple. 2. Postiche. 3. Tresses. 4. Nœud de serpents. Empire. — Moderne.

CHIGNY, comm. de la Marne, arr. et à 12 kilom. de Reims ; 631 hab. Église du XIIe siècle. Vignobles compris dans la *montagne de Reims*, et dont les meilleurs crus sont : Sous-le-Mont, Corne-de-Cerf et Carizets.

CHIGWELL, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Roding, affl. de la Tamise ; 6.000 hab.

CHIHUAHUA, un des vingt-sept Etats composant la république fédérative du Mexique (Amérique du Nord). Il comprend la portion septentrionale du plateau Mexicain, et a presque partout l'aspect d'un désert, car les pluies sont rares. Encore peu peuplé, il ne possède qu'une seule ville digne de ce nom : c'est sa capitale, *Chihuahua*.

La province de Chihuahua est très riche en gisements métallifères, parmi lesquels, l'or, l'argent, le cuivre et le plomb prédominent ; l'un des principaux gisements est celui de Santa Eulalia.

CHIITES, CHIYTES, SCHIITES n. m. pl. Nom donné aux musulmans de Perse par les autres musulmans, qui les considèrent comme des hérétiques, et se nomment par opposition *sunnites* (de l'arabe *sunni*, attachés à la vraie [illegible]

— Encycl. Ce mot dérive de l'arabe *schiah* (faction et secte) qui ne s'emploie guère que dans cette acception toute spéciale. Le chiisme est né de la réaction de l'esprit iranien sur l'islamisme, apporté en Perse par la conquête. On y trouve, en effet, un grand nombre de croyances et de légendes, qui ne sont autre chose que des survivances de l'ancien mazdéisme. Les chiites rejettent les trois premiers califes : Abou-Bekr, Omar et Osman, comme usurpateurs, car ils auraient dû succéder directement à son beau-père Mahomet. Ali, le premier imam, est au moins égal en sainteté à Mahomet ; le second et le troisième imam sont ses fils Hasan et Hosein. Les Ismaïlites et les Abbassides sont des hérétodoxes, et les seules autorités du chiisme sont les imams descendants d'Hosein au nombre de neuf, dont le dernier n'est pas encore apparu. Enfin, les chiites reprennent la *sunna*, ou traditions concernant Mahomet, comme ayant un caractère apocryphe. Le chiisme est la source de la plus grande partie des hérésies qui ont divisé l'islam : celles des fatimites [illegible]

CHIKÂRA n. m. Sorte de violon de Bengale, taillé dans une seule pièce de bois. La [illegible] à cordes et recouverte d'une membrane. Il a trois cordes principales, et sept cordes sympathiques.

CHIKARPOUR, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [Mirât] ; 10.700 h. Beaux temples et mosquées. — Ville de l'Inde anglaise (Mysore [district de Chimoga]), sur la Tchorâdi, sous-affluent du Krichna par le Tounga-bhadra ; 2.600 hab. Canal à sécheresse. Pièce annuelle importante.

— Ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay [Sindh]), sur des canaux dérivés de l'Indus ; 42.000 h.

CHIKIMI ou **SKIMI**, ville maritime du Japon (île de [illegible] [prov. de Hizen]) ; 5.435 hab.

Chi-King (Le) ou « le Livre des Odes », l'un des cinq kings ou livres canoniques des Chinois. Il se compose d'une collection de poésies de tous les genres, recueillie par Confucius, vers l'an 481 avant notre ère, dans les archives de la bibliothèque royale. Les Chinois ne nomment ces poésies dépendant la Chine primitive. C'est le plus beau monument de l'antique littérature chinoise, et probablement celui que Confucius a le moins retouché, précisément à cause de sa forme poétique. Il se divise en quatre parties : la première renferme les chants populaires que les anciens avaient fait recueillir afin de juger l'esprit des peuples des différentes provinces ; la deuxième et la troisième renferment deux collections d'odes, de satires, d'élégies, de cantiques et de chansons, et la quatrième contient les hymnes chantés dans les sacrifices en l'honneur des ancêtres.

CHIKOHABAD, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [prov. d'Agra]) ; 11.900 hab. Fabrication de [illegible]

CHILABOTHE ou **CHILABOTHRUS** (*hi, trus*) n. m. [illegible] crates, mais n'avait pas de fossettes au bord des lèvres. L'espèce [illegible] *crassatus*, est un bel [illegible] de 2 m. [illegible] *Chilabothrus*.

CHILAGIE [illegible] CHILAGIE. — Chilagie.

CHILAPA, ville du Mexique (Etat de Guerrero) ; 17.500 hab. Récolte de cochenille, fabrication de faïence commune, commerce de grains. Ch.-l. du district d'Alvarez.

CHILCA, bourg du Pérou, dép. de Lima (prov. de Canète), près du Pacifique ; 2.200 hab. Mine de sel gemme. Restes de monuments construits par les Incas, au temps desquels Chilca était une ville importante.

CHILCHOTA, bourg du Mexique (Etat de Michoacan), sur un tributaire du lac Chapala ; 8.170 hab.

CHILCHOTLA, bourg du Mexique (Etat de Puebla), sur le deuxième affluent du Papaloapan ; 6.000 hab.

CHILCOTE n. f. Nom vulgaire d'une des quatre sortes de poivre de la Guinée. (On dit aussi CHIPELAGOUA et CHILIPEPIN.

CHILCUAUTLA, ville du Mexique (Etat de Hidalgo), sur un affluent du fleuve côtier Panuco ; 5.200 hab.

CHILD (William), musicien anglais, né à Bristol en 1606, mort à Windsor en 1697. Docteur en musique de l'université d'Oxford, il devint organiste de la chapelle royale, à Windsor. Il a publié de nombreuses compositions religieuses (motets, des antiennes, des cantiques) sont remarquables, et un recueil portant ce titre : *Psaumes a trois voix avec la basse continue pour l'orgue ou le théorbe* (1639). Il a publié aussi une série de *Catches, rounds and canons*.

CHILD (Lydia-Maria Francis, mistress), femme de lettres américaine, née à Medford (Massachusetts) en 1802, morte à Wayland en 1880. Elle écrivit des romans : *Hobomok, les Rebelles* ; des ouvrages pour les femmes : *les Biographies des honnêtes femmes* ; *l'Histoire de la condition des femmes*, etc., et fit une ardente campagne pour l'abolition de l'esclavage. Son ouvrage capital a pour titre : *le Progrès des religieux dans le siècle des Antonins* (1855).

CHILDEBERT Ier, roi franc, fils de Clovis et de Clotilde, mort en 558. A la mort de Clovis (511), le royaume fut partagé entre ses quatre fils, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. Childebert eut le pays entre Seine et Loire. Paris, Orléans, Le Mans. En 524, Clodomir, frère de Childebert, étant mort, Childebert et Clotaire égorgent ses enfants, leurs neveux, afin de s'emparer de son héritage (voir la fin de Clotilde). Vers 531, Childebert et Clotaire complice Clotaire et encourage contre lui (557) la rivalité de son fils Chramne. Malgré ces dissensions sanglantes, on trouve les fils de Clovis unis contre les Burgondes et les Wisigoths (531) et Childebert, Clotaire et Thierry vaincus près d'Autun, mirent fin au royaume burgonde. La guerre contre les Wisigoths (531) fut particulièrement dirigée par Childebert et Clotaire. Childebert prend le pays entre Seine et Loire, Paris, Orléans, Le Mans. En 561

Relief. Les Andes et leurs ramifications sont dans les parties septentrionale, de la bordure occidentale du plateau Bolivien, elles sont plus élevées et plus massives, dépassent 6.000 mètres. Elles se composent ensuite d'une chaîne unique dont l'altitude moyenne est, jusqu'au 42e degré, [illegible] et on les passe [illegible] peu accessibles. La [illegible] quelques uns des plus hauts sommets des Andes, [illegible] magnes. Le Copiapo, le cerro del Mercedario, le Tupungato, le Aconcagua, quant [illegible] mentanément aux Andes, la Cordillère s'abaisse rapidement, mais se continue néanmoins en se rapprochant jusqu'au détroit de Magellan, et même jusqu'au cap Horn. Les glaciers n'apparaissent que vers 35° de latitude et deviennent bientôt très nombreux. Parallèlement à la grande arête andine, il existe, près du littoral, une chaîne côtière qui ne dépasse guère 2.000 mètres et se prolonge à travers les îles du Chili méridional. Entre les deux s'étend d'abord le désert d'Atacama, puis une vallée fertile : c'est la plaine d'alluvions du Chili central, dont la largeur est d'environ 100 kilomètres.

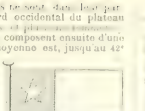
Disposition des chaînes

Climat. Très étendu en latitude, le Chili est loin d'avoir un climat uniforme. Au Nord, le pays appartient encore à la zone de sécheresse de la côte péruvienne : c'est le désert d'Atacama. Puis, peu à peu, les pluies apparaissent, en même temps que la chaleur devient moindre, la plaine centrale est soumise au régime des pluies d'hiver. A mesure qu'on se dirige vers le Sud, les pluies se répartissent avec plus de régularité sur les diverses saisons et deviennent plus abondantes. Quant à la température, elle se maintient relativement basse jusqu'au détroit de Magellan, grâce au voisinage de la mer.

Hydrographie. De nombreuses rivières arrosent le Chili, surtout dans la région centrale, mais ce ne sont, en somme, que des torrents qui, à pente rapide, débouchent dans la mer. Les principales sont le Biobio, le rio Claro, le Maipo, l'Imperial, qui servent à l'irrigation.

— *Côtes.* Le développement des côtes est extraordinaire par rapport à la superficie, on plutôt le Chili, dans son ensemble, n'est guère qu'une côte. Assez rectiligne jusqu'au 41e degré, le littoral est au S. de ce point profondément découpé par des golfes profonds, véritables fiords comparables à ceux de la Norvège ou de l'Alaska. C'est là que se trouvent l'archipel de Chiloé et celui de la Reine-Adelaïde, sans compter, dans la partie tout à fait méridionale, celui de la Terre de Feu.

Flore. Dans le nord du Chili (pampa de Tamarugal, désert d'Atacama), la flore est jaunâtre. Cependant, on aperçoit quelques arbres, surtout une mimosée (*prosopis siliquastrum*), puis une composée ligneuse (*baccharis tola*). La végétation est riche quand on s'élève sur les pentes de la Cordillère des Andes ; les fougères arborescentes et les palmiers abondent. Une zone de transition entre la flore néo-tropicale et la flore australe existe dans le Chili septentrional et central. Pendant la saison des pluies, la végétation est active ; ensuite, le sol devient aride, et seuls des cierges (*cereus quisco*), ou des cactus (*mamillaria*) persistent à végéter. On trouve là une broméliacée épineuse (*puya*), des myrtacées, des acacias, puis une lauracée, le *boldu chilanum*, une rosacée (*quillaja*). Nous citerons, enfin, un palmier (*jubæa spectabilis*) et un bambou au gaine-velours.

Plus au Sud, vers le 40e degré de latitude, à partir de Valdivia, existe une flore antarctique, analogue à la flore arctique ; le climat est très humide, la température peu élevée et le sol est recouvert de forêts très boisées, surtout en particulier les conifères (*araucaria araucana*, *fitzroya*, *libocedrus*), des bambous (*chusquea*), puis des hêtres à feuillage toujours vert, des lauracées, des myrtacées arborescentes. Citons encore des rosacées, des composées arborescentes, et enfin la pomme de terre (*solanum tuberosum*) à l'état sauvage. Tout à fait au Sud, se montre la flore antarctique du détroit de Magellan et de l'archipel de la Terre de Feu, riche en cryptogames (fougères et mousses) ; on y voit de nombreuses phanérogames : hêtres, conifères, fuchsias, épines-vinettes ; des liliacées, des saxifrages, des rubiacées dans les tourbières, des myrtacées, des groseilliers, une éricacée et des fougères, entre autres la *lomaria Magellanica*, qui est de la taille d'un palmier.

Si l'on s'élève au delà de 550 mètres d'altitude environ, on trouve des renonculacées, des caryophyllacées, des ombellifères, des graminées analogues à celles de l'hémisphère boréal. On ne voit plus d'arbres, ou du moins ceux qui persistent, tels que les hêtres, sont nains. Enfin, les mousses et les lichens couvrent les sommets des montagnes.

— *Faune.* La faune du Chili fait partie d'une sous-région de la faune néo-tropicale. Parmi les mammifères, il faut citer des rongeurs, les chinchillas, qui vivent dans les Andes jusqu'à une altitude de 4.000 mètres, puis les lagouis, puis des carnivores (chats, ours de petite taille). Nous signalerons plusieurs oiseaux particuliers : pigeons (*gymnopelia*), perroquets (*enicognathus*) ; des lézards (*callopistes*, *homonotes*), des serpents, des batraciens nombreux. La Terre de Feu présente une faune pauvre. Nous [illegible] (*dalopez*), une loutre, un daim et un ruminant voisin des [illegible] mouches. On ne rencontre pas de batraciens, et les reptiles [illegible] gotière. Les insectes sont peu nombreux.

[illegible] population de près de 4 millions d'habitants, en grande majorité de race blanche et d'origine espagnole. Les Indiens (Araucans) y figurent au nombre de 50.000 environ, et les étrangers (Allemands, Anglais, Français et Italiens) au nombre de 90.000. Les villes principales du Chili sont : *Santiago*, la capitale, et son port, Valparaiso, La Concepcion, etc. — Pour l'ethnographie, v. Chilien.

— *Gouvernement.* Le Chili est une république unitaire : le pouvoir exécutif est confié à un président élu pour cinq ans ; le pouvoir législatif est exercé par le congrès national, qui se compose d'un Sénat et d'une Chambre des députés.

— *Administration.* [illegible] trois provinces et un territoire austral, destiné à former deux provinces distinctes.

— *Armée.* Au point de vue militaire, le pays est divisé en quatre districts. Les forces militaires se composent de l'*armée active* et de la *garde nationale*.

La première se recrute par voie d'engagements volontaires contractés pour deux ans. Les volontaires qui ont obtenu un grade peuvent se rengager. Les autres sont versés dans la garde nationale. Celle-ci comprend, en outre, tous les citoyens valides âgés de dix-huit à cinquante ans.

L'armée active se compose de 10 régiments d'infanterie, 8 de cavalerie, 5 d'artillerie et 1 corps du génie. Son effectif total ne doit pas dépasser 9.000 hommes en temps de paix.

L'infanterie [illegible] partie du fusil Mauser (modèle chilien et du fusil Manlicher de [illegible] modèle de 1888). La cavalerie a une carabine Mauser du modèle chilien.

— *Marine militaire.* La flotte se compose de 40 bâtiments, dont 3 cuirassés d'escadre et 8 croiseurs (quelques-uns cuirassés ou protégés) ; 1 monitor, 15 torpilleurs, 4 contre-torpilleurs, 2 transports, 4 éclaireurs, 2 canonnières, 1 navire-école. Le tout comprendra un armement de 340 canons et 60 tubes lance-torpilles. Le personnel compte environ 4.000 marins.

— *Religion.* Les Chiliens sont presque tous catholiques. A la tête de l'administration ecclésiastique est placé l'archevêque de Santiago, duquel dépendent les trois évêchés de Concepcion, de La Serena et d'Ancud et les deux *vicaires* de Tarapacá et d'Antofagasta. Le catholicisme est la religion d'État au Chili.

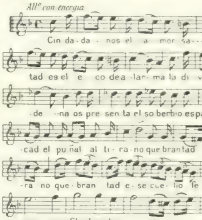

Chant national du Chili

III. Géographie économique. Au point de vue économique, le Chili peut se diviser en plusieurs zones : 1e une zone de mines au Nord ; 2e une zone agricole au Centre ; 3e une zone forestière au Sud.

[illegible] pays le plus très stérile, désert d'Atacama, mais qui possède d'immenses richesses minérales. Au premier rang il faut placer le salpêtre, qui est exporté en grand par les ports d'Arica et d'Iquique, et qui forme le plus important des articles d'exportation. Immédiatement après vient le cuivre. Copiapo et Caracoles possèdent aussi d'importants gisements d'argent ; l'or se rencontre dans la province d'Atacama ; on a découvert, dans la Cordillère, des dépôts de borax, et la partie enlevée au Pérou contient du guano et des nitrates. Il ne faut pas oublier, cependant, que, pour tous ces produits, les frais d'exploitation sont énormes : pour amener la population de mineurs, on doit tout faire venir à grands frais de la côte, le pays étant complètement stérile.

Armes du Chili

La [illegible] prend toute la partie centrale du Chili : c'est le cœur du pays, c'est la partie fertile par excellence et la plus peuplée. Jouissant d'un climat excellent et recevant suffisamment de pluies, elle fournit en abondance des céréales, des fruits et des légumes : la culture de la vigne y réussit admirablement. Dans cette même région vivent de nombreux troupeaux : les animaux domestiques importés d'Europe, chevaux, moutons, bêtes à cornes, réussissent

lion. Les sécheresses et les fréquents tremblements de terre sont les seuls, mais graves inconvénients, dont cette zone ait à souffrir.

3° *La zone forestière*, encore peu peuplée, s'étend du 42e degré à la Terre de Feu, dont le Chili possède la moitié occidentale. Elle offre comme ressource des pêcheries fructueuses et des forêts très étendues, qui ont été exploitées sans mesure; les principales essences sont les pins (notamment l'araucaria), les chênes, les ormes, les hêtres. Cette région est encore à occuper et à défricher; elle ne pourrit que quelques milliers d'habitants, dont la plupart se trouvent à Punta-Arenas, sur le détroit de Magellan.

— *Voies de communication et commerce.* Pour exploiter toutes ses richesses, le Chili s'est efforcé de développer ses voies de communication. Ses chemins de fer ont pris une grande extension. Mais c'est surtout par mer que se fait la plus grande partie du commerce intérieur : le cabotage est très actif tout le long des côtes. Les communications avec l'Europe sont assurées par les grands services de navigation à vapeur. Le commerce extérieur s'accroît avec rapidité et se fait principalement avec l'Angleterre, l'Allemagne et la France.

Le Chili est, en somme, l'un des pays les plus prospères de l'Amérique du Sud ; ce qui lui manque surtout, ce sont les bras ; aussi s'efforce-t-il d'attirer des Européens.

— BIBLIOGR. : J. von Tschudi, *Reisen durch Südamerika* (Leipzig, 1869) ; Pissis, *Géographie de la république du Chili* (en espagnol) ; Aube, *le Chili* (« Revue marit. et colon. », 1869) ; Bresson, *les Déserts d'Atacama et de Caracoles* (« Tour du Monde », 1875) ; Wiener, *Chili et Chiliens* (Paris, 1888).

— HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE. Les Espagnols pénétrèrent pour la première fois au Chili avec Almagro, alors que la contrée apparemnait aux Araucans, dans la domination de Incas du Pérou ; mais la conquête du pays fut, en 1540, l'œuvre de Pedro de Valdivia, le fondateur de Santiago, qui pénétra en 1550 jusqu'au Biobio, après avoir triomphé des tribus indépendantes du nord. Le lieutenant Alderete pénétrajusque dans l'Araucanie. Au XVIIe siècle le P. Oralle, au XVIIIe siècle le P. Ignacio Molina publièrent les premières informations précises et détaillées sur le Chili, dont les travaux scientifiques de Gay et de Pissis ont constitué la suite au XIXe siècle. Actuellement, le Chili est complètement connu dans sa partie centrale; il possède un bon levé approximatif, exécuté par Pissis entre 1849 et 1871; mais, sur des provinces qu'il s'est annexées au cours des dernières années et qui ont doublé l'étendue de son territoire, les documents font presque absolument défaut.

— HISTOIRE. Lorsque Pizarro eut conquis le Pérou, Diego de Almagro fut chargé par le vice-roi du Pérou, Pizarre, de prendre possession du pays. 1540, Pedro de Valdivia, qui lui succéda en 1540, fonda Santiago et quelques autres villes, et ouvrit d'abord des mines d'or et d'argent. Il mourut, en 1554, prisonnier des Araucans. Son lieutenant, François de Villagran, défendit Santiago menacé par les Araucans, et, après son départ, mais Garcia Hurtado de Mendoza les refoula. Dès 1561, le Chili fut érigé en capitainerie générale, dépendant de la vice-royauté du Pérou, et, en réalité, dura jusqu'en 1810. Après quelques entreprises des Anglais contre le Chili, en 1578 et 1586, les Hollandais, à leur tour, essayèrent de descendre sur les côtes de ce pays, en 1600 et en 1615. La guerre avec les Araucans recommença au XVIIe siècle; ils traitèrent, cependant, à Quillon en 1640, mais les hostilités reprirent en 1655; elles durèrent jusqu'au traité de Negrete, en 1724, et recommencèrent en 1766.

Le Chili s'émancipa une première fois en 1810, mais il soutint difficilement la lutte contre l'Espagne et retomba, en 1814, sous sa domination. En 1818, la colonie proclama de nouveau son indépendance, qui lui fut définitivement acquise par la victoire remportée à Maipyo, par le général San-Martin. Le nouvel Etat adopta la forme républicaine et eut pour premier président le général O'Higgins (1818-1823). Plusieurs généraux lui succédèrent de 1823 à 1831. La constitution actuelle fut promulguée le 25 mai 1833, sous la présidence du général Joaquin Prieto (1831-1841), qui établit les relations de la république du Chili avec les puissances étrangères. L'Espagne reconnut l'Etat du Chili en 1844. A la suite des premières découvertes de guano, en 1842, le Chili déclara propriété nationale les dépôts de guano du désert d'Atacama; il empêtait par la sur les territoires dont la Bolivie avait eu jusqu'alors la possession. Sous la présidence de José Joaquin Perez (1861-1871), la Bolivie déclara la guerre au Chili en 1863, mais les deux républiques s'unirent bientôt contre un ennemi commun : l'Espagne. La paix faite, un traité de délimitation intervint, en 1866, entre le Chili et la Bolivie. Mais, en 1879, le Chili déclara la guerre, non seulement à la Bolivie, mais aussi au Pérou qui, en 1873, avait conclu une alliance défensive avec la Bolivie. Cette guerre se termina, au grand avantage des Chiliens, par le traité d'Ancon avec le Pérou (1883) et par une trêve indéfinie avec la Bolivie (1884). Le président Balmaceda, élu en 1886, était, en 1891, au terme de son mandat, quand le Congrès prit ombrage d'un candidat présenté par lui pour la présidence et fomenta une révolution ; elle dura sept mois et se termina par la victoire des congressistes sur les troupes présidentielles. Le Congrès nomma alors président Montt. Des difficultés de frontières, entre le Chili et la république Argentine, auxquelles des traités de 1881 et 1893 n'avaient pas mis fin, ont été soumises en 1898 à l'arbitrage de la reine d'Angleterre, et un arrangement est intervenu aussi en 1898, le 16 avril, entre le Pérou et le Chili, relativement aux territoires litigieux de Tacna et Arica.

CHILIADE (*ki* — du gr. *khilias, ados*, million) n. f. Millier, ensemble de mille objets de même nature. (Ne s'emploie pas dans le langage ordinaire.)

— Littér. anc. Recueil de vers ou de proverbes divisé par séries de mille : *Les* CHILIADES *de Zétzès, d'Erasme.*

Chiliades (ki-li-a-des) n. f. Ouvrage en vers du poète et grammairien grec Jean Tzetzès, qui vivait à Constantinople au XIIe siècle. — C'est une vaste compilation, qui comprend plus de 12.000 vers. Elle se compose de 496 récits distincts, que l'auteur avait groupés en trois tableaux, et que les éditeurs modernes ont répartis entre 13 *chiliades* ou suites de 1.000 vers. Les sujets en sont des plus variés : mythologie, légendes, histoire politique ou littéraire, etc., depuis Midas ou Gygès jusqu'aux empereurs romains et byzantins. Cette compilation, confuse et sans critique, a peu de mérite, mais présente quelque intérêt à cause des renseignements qu'elle contient et des citations d'auteurs anciens.

Chiliades (LES). Titre sous lequel ont paru originairement les *Adages* d'Erasme qui, en effet, sont recueillis par séries de mille : *Chiliades adagiorum, opus integrum et perfectum D. Erasmi Roterodami* (1540). — L'ouvrage se compose de quatre chiliades complètes, divisées en dix centuries, et d'une cinquième inachevée. Cette compilation patiente est précieuse par l'abondance érudite, la variété, la singularité des proverbes et dictons latins qui y sont rassemblés, et surtout par les gloses et les explications pleines d'esprit dont ils sont l'objet.

CHILIADÈNE n. m. Bot. Syn. de JASONIE.

CHILIANTHE (*ki*) n. f. Genre de loganiacées, renfermant des arbres ou des arbustes de l'Afrique australe.

CHILIARCHIE (*ki, ar-ché*) n. f. Antiq. gr. Fonction de chiliarque ou commandant de 1.000 hommes, dans les armées grecques. — Fonction de tribun militaire à Rome. — Troupe de 1.000 hommes, commandée par un chiliarque.

CHILIARQUE (*ki* — du gr. *khilias*, millier, et *arkhein*, commander) n. m. Commandant de 1.000 hommes, dans les armées grecques, et plus tard dans la phalange macédonienne. — Nom donné par les Grecs aux tribuns militaires de Rome. ‖ Nom du plus haut dignitaire de l'armée et de l'Etat, après le roi, chez les Perses et les Macédoniens. ‖ Colonel, dans l'armée de la Grèce moderne.

CHILIAS (*ki-as*) n. m. Antiq. gr. *khilias*, millier) n. m. Croyance des millénaires, d'après laquelle Jésus-Christ et les saints devaient régner mille ans sur la terre. V. MILLÉNARISME.

— Par anal. Règne de mille ans en général : *Chez les Persans, chaque prophète a son* CHILIASME. (Renan.)

CHILIASTE (*ki, asst'* — du gr. *khilias*, chiliade, millier) n. m. Autre nom donné aux millénaires.

CHILIASTIQUE (*ki, stik'*) adj. Qui a rapport au chiliasme.

CHILICOTHE, ville des Etats-Unis (Etat de Ohio), sur le Scioto, affluent de l'Ohio ; 11.300 hab. Fabriques d'instruments agricoles, d'outils à tranchant, de chaussures : commerce des céréales de la région. Mines de houille. Aux environs, intéressants monuments du aux *Mound-Builders*.

CHILIEN, NNE (*ki-en, è-n'*), personne née au Chili, ou qui habite cette contrée. — *Les* CHILIENS.

— Adjectif. Qui appartient au Chili ou à ses habitants : *Les mines* CHILIENNES.

— n. m. Ensemble des patois ou dialectes parlés dans le Chili : *S'exprimer en* CHILIEN.

— ENCYCL. Les *Chiliens* sont, pour la plupart, d'origine espagnole. Toutefois la population indigène que les Espagnols rencontrèrent au XVIe siècle s'est mélangée dans une certaine proportion aux vainqueurs ; ces Indiens étaient des *Moluches* ou *Araucans*. Après avoir vaillamment défendu leur indépendance, ils furent détruits ou refoulés. Quelques-uns se retirèrent entre la rivière Biobio et Valdivia, dans la contrée qui porte le nom d'*Araucanie*, et où ils ont conservé leur autonomie. En dehors des Espagnols et des Araucans, on trouve au Chili des métis, des indigènes, des cultivateurs allemands, des industriels et des commerçants français, anglais ou américains des Etats-Unis.

CHILINE (*chi*) ou **CHILINA** (*ki* — rad. *Chili*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des ampullaricinidés, matophores, famille des limnéidés, renfermant des formes propres aux cours d'eau de l'Amérique du Sud, à coquille ventrue, tachetée, à spire obtuse. (Des formes fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires.)

CHILIOCÉPHALE (*ki*) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des plantes herbacées de l'Abyssinie.

CHILIODYNAME (*ki*) n. f. Nom grec du behen blanc.

CHILIOGONE (*ki* — du gr. *khilioi*, mille, et *gônia*, angle) n. m. Polygone qui a mille côtés, et partant mille angles : *Un* CHILIOGONE *régulier*.

CHILIOMBE (*ki* — du gr. *khilioi*, mille, et *bolis*, bœuf) n. m. Antiq. gr. Sacrifice de mille bœufs ou autres victimes.

CHILIOPHYLLE n. f. Bot. Syn. de ZALUZANIE.

CHILIOTRIC ou **CHILOTRICHUM** (*ki, tri-kom'*) n. m. Genre de composées, tribu des astéroïdées, comprenant trois espèces propres aux Cordillères du Chili et aux terres antarctiques.

CHILKA, rivière de la Sibérie orientale (Transbaïkalie), une des deux têtes du fleuve Amour. Elle est formée par l'Onon, issue des monts Altaï, et par l'Ingoda. Elle arrose Nertschinsk, reçoit la Nertcha, confluc avec l'Argoun et forme l'Amour à plus de 1.200 kilom. de la source de l'Onon.

CHILKOW (André, prince), diplomate et historien russe, né vers 1650, mort en 1718. Envoyé, en 1700, par le tsar Pierre le Grand, comme ambassadeur auprès du roi de Suède, Charles XII, il fut retenu à Stockholm lors de la déclaration de guerre entre ces deux grandes puissances du nord. C'est là qu'il demeura, après de longues années de captivité, pendant lesquels il composa une *Histoire de la Russie avant Pierre le Grand*, qui fut publiée en 1724.

CHILLAMBARAM ou **CHILAMBARAM**, ville de l'Inde anglaise, sur la côte de Coromandel, dans le golfe du Bengale ; 20.000 hab. Grande foire annuelle. Dans les environs, temples indous très vénérés.

CHILLAN, ville du Chili (prov. de Nuble), sur le fleuve *Chillan* ; 12.000 hab. Cette ville est dominée par le volcan appelé *Nevado de Chillan* (879 m.). Aux environs, élève considérable de moutons, dont la laine est très estimée. — La ville voisine de **Chillan-Viejo** compte 4.760 hab., elle n'a jamais pu reconquérir son ancienne prospérité. (Pop. du *départ. de Chillan* : 60.770 hab.)

CHILLAS (*kil-lass*) n. m. Toile de coton des Indes, à carreaux noirs et blancs.

CHILLEURS-AUX-BOIS, comm. du Loiret, arrond. et à 15 kil. de Pithiviers, canton de Malesherbes ; 1.573 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins. Château de Chamerolles. Eglise du XVe siècle. Le 3 décembre 1870, lutte très vive, surtout d'artillerie, entre les Allemands et le 15e corps français, commandé par le général Martin des Pallières.

CHILLINGWORTH (William), théologien anglais, né à Oxford en 1602, mort en 1644. Converti au catholicisme par le jésuite Fisher, six mois plus tard, il retourna au protestantisme. Pendant la guerre civile, il resta fidèle à la cause royale. Il mourut prisonnier des parlementaires. Son ouvrage le plus célèbre est intitulé : *la Religion des protestants, moyen sûr de salut* (1637). On l'a accusé de socinianisme.

CHILLON, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille (prov. de Ciudad-Real), sur un affluent du Guadiana par le Zujar ; 3.450 hab. Extraction et manipulation du mercure. — Vallée du Pérou (dép. de Lima [prov. de Canta]). Ruines d'une ancienne forteresse.

CHILLON (lat. *Castrum de Chillionne*), forteresse et prison d'Etat célèbre, bâtie sur un rocher, au bord du lac Léman, à une lieue et demie de Vevey. Chillon est connu dès le IXe siècle, mais la construction actuelle date du XIIIe siècle ; le château était alors la résidence favorite du comte Pierre de Savoie. Les souterrains de Chillon renfermèrent de nombreux prisonniers, parmi lesquels Guillaume Bonivard, le célèbre de Savoie, faussement accusé de concussion ; il fut noyé dans le lac par le bourreau de Lausanne. Le duc François Bonivard, prieur de Saint-Victor, a passé six ans, pour avoir défendu la liberté de Genève contre les empiétements du duc Charles III de Savoie : il fut délivré par les Bernois, en 1536. La captivité de Bonivard a inspiré à lord Byron un beau poème, *le Prisonnier de Chillon*. (V. PRISONNIER.) Sous la domination bernoise (de 1536 à 1798), le château servit encore plusieurs fois de prison d'Etat. Enfin, Mr Marilley, évêque de Lausanne, accusé par le parti radical de la contre-révolution à Fribourg (1848), y fut enfermé. La forteresse a été, depuis, restaurée pour recevoir un musée d'art rétrospectif.

Château de Chillon.

CHILLONG ou **SILANG**, montagne de l'Inde anglaise (Assam), point culminant à l'extrémité des Djaintias ; 1.966 mètres. — Ville capitale de la province d'Assam, au pied du mont *Chillong*, sur l'Oumiam naissant, affluent du Brahmaputre par le Kalang ; 3.640 hab. — Ch.-l. du district des monts Khassia.

CHILLOUKS, population nigritique de la rive gauche du Nil Blanc, au-dessus de Khartoum. — *Un* CHILLOUK.

— ENCYCL. De haute taille, avec des jambes maigres, les *Chillouks* ont la peau très noire et les cheveux très crépus. Cependant, la largeur de leur crâne, le peu d'épatement de leur nez et la proéminence modérée de leurs mâchoires paraissent indiquer un croisement avec les populations du nord. Ils vont généralement nus, ils coupent un produit de caractère de bois sur de bouse de vache brûlée. Pasteurs et agriculteurs, ils sont réunis en villages très rapprochés les uns des autres ; leur nombre est d'au moins 1 million. Ils obéissaient à un chef ou *mek*, qui avait sa résidence à Dénab. En 1864, les Chillouks acceptèrent l'autorité de l'Egypte, et, sur l'emplacement de Dénab, les Egyptiens construisirent *Fachoda*.

CHILLY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Julien-en-Genevois, près du torrent des Usses ; 1.311 hab. Asphalte.

CHILMARI, ville de l'Inde anglaise (présid. du Bengale [district de Rangpour.]), sur le Brahmaputre ; 7.500 h. Commerce de transit pour le riz et le jute.

CHILMOOGRE n. m. Bot. Syn. de GYNOCARDIE.

CHILMOORIE, n. f. Bot. Syn. de HYDNOCARPE.

CHILO (*ki*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, renfermant des pyrales dont les chilles vivent dans les racines et les tiges de diverses plantes aquatiques. (L'espèce la plus commune en France est le *chilo phragmitellus*, d'un brun clair, avec les ailes inférieures blanches ; la chenille vit dans des bambous.)

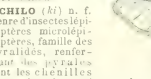
Chilo gr. nat.

CHILOANGO ou **LOANGO-LUCE**, fleuve côtier de l'Afrique équatoriale, tributaire de l'océan Atlantique, dont le cours supérieur sert en partie de frontière entre le Congo français et l'Etat indépendant du Congo. Longueur du cours : 450 kilom. environ.

CHILOCACE (*ki* — du gr. *khelos*, lèvre, et *kakos*, mauvais) n. f. Tuméfaction dure et rouge qui vient aux lèvres des enfants. ‖ On dit aussi, mais moins correctement, CHÉLOCACE.

CHILOCALYX n. m. Bot. Syn. de POLANISIE.

CHILOCARPE (*ki* — du gr. *khilos*, nourriture, et *karpos*, fruit) n. f. Genre d'apocynacées, comprenant deux espèces qui sont des plantes grimpantes de Java.

CHILOCHLOÉ n. m. Bot. Syn. de PHLEUM.

CHILOCORE ou **CHILOCORUS** (*ki, russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *chilocorinés*, renfermant des petites coccinelles à corps bombé, de coupe ogivale, noires, luisantes, souvent tachées de rouge. (Larves dévorent les pucerons et cochenilles. On connaît une trentaine d'espèces de chilocorus, répandues surtout dans les régions chaudes de l'ancien monde. Le *chilocorus bipustulatus* est commun en France.)

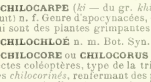
Chilocore gr. 3 fois.

CHILOCORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, renfermant les genres *chilocorus, exochomus, brumus, platynaspes*, etc. — (*Ki* CHILOCORE.

CHILODIE, *ki, di* n. f. Genre de labiées, tribu des prostanthérées, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau de l'Australie.

CHILODIÉRÉSIE *ki, di* du gr. *kheilos*, lèvre, et *diairesis*, séparation n. f. Syn. de DIÉRÉSE DE LÈVRE. Vieux.

CHILODON *ki* n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des chilodinides, comprenant des formes largement aplaties, à face ventrale complètement ciliée, arrondie s'ouvrant dans la moitié antérieure du corps. L'espèce type est le *chilodon cucullus*, commun dans les eaux douces.

CHILOÉ, île, archipel et province du Chili. L'île, au climat sain et humide, contient de grandes forêts et de beaux pâturages. L'archipel se compose, en dehors de Chiloé, de 80 petites îles; sa pop. s'élève à environ 82.400 h. — La prov. s'étend sur une partie du littoral; sa capitale est Ancud, très habitée. Grand commerce de bois.

CHILOGLOTTIS *(ki, tiss)* n. m. Genre d'orchidacées, comprenant des herbes glabres de l'Australie.

CHILOGNATHES *(ki)* n. m. pl. Ordre des myriapodes, renfermant les formes qui, comme les mines et les chenilles, ont des corpses cylindriques avec deux paires de pattes aux anneaux médians et postérieurs, et les antennes courtes. *Syn.* CHILOSSATHE.

— ENCYCL. Les *chilognathes* sont des animaux lents et timides, s'enroulant généralement au moindre danger; ils vivent dans les lieux sombres et ordinairement humides, dans les débris végétaux; ils sont phytophages. Aucun d'eux n'est venimeux; ils sécrètent une humeur fétide par leurs pores dorsaux, quand on les inquiète. Ces myriapodes se divisent en cinq familles *polyzonides, colobis, polydesmides, polyzenodes, glomerides*.

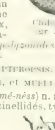
Chilognathe (gr. 2 fois).

CHILOGRAMME n. f. Bot. Syn. de PITHOSIRIS.

CHILOMÈNE n. m. *Zool.* V. RHINAXINE, et MELIE.

CHILOMÈNES ou **CHILOMENES** *(ki, mé-nèze)* n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellides, type d'une tribu dite des « synonychinés », et renfermant des coccinelles de taille moyenne, très bombées, de couleurs variées. On connaît une vingtaine d'espèces de chilomènes, dont une seule habite l'Europe (*chilomenes sexmaculata*, de Sicile).

Chilomène (gr. 2 fois).

CHILOMONADE *(ki)* n. f. Genre de protozoaires flagellates, type de la famille des *chilomonadides*, renfermant les formes dont le bord antérieur est symétriquement bilobé. L'espèce type, *chilomonas paramœcium*, porte en avant deux flagellums près de la bouche; il se reproduit par segmentation longitudinale.

CHILOMONADIDES *(ki)* n. m. pl. Famille de protozoaires flagellates, comprenant les monades dont le corps est antérieurement bilobé ou excavé en forme de lèvre avec un ou deux flagellums y adhérant. Les deux genres principaux sont *chilomonade* et *urgorbis*. — *Un* CHILOMONADIDE.

CHILON, ville du Mexique (Etat de Chiapas); 1.125 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 20.620 hab.

CHILON, un des sept sages de la Grèce. Il était Spartiate, et vivait au VIe siècle avant notre ère. Il fut éphe éphore, et, suivant Diogène Laërte, il aurait même institué l'éphorat; tout au moins aurait-il pu pour avoir développé le pouvoir des éphores au détriment de l'autorité royale. On raconte qu'il mourut de joie en voyant un fils remporter le prix de lutte aux jeux Olympiques. D'après Diogène Laërte, il avait composé quelques ouvrages; par exemple, une élégie et une lettre à Périandre. On lui attribuait plusieurs maximes de morale pratique, comme le « Connais-toi toi-même », et le « Rien de trop ».

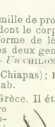
Chilonèle (gr. 2 fois).

CHILONYCHA *(ki, ni-ka)* n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des cicindélides, tribu des cicindélines, renfermant deux ou trois très belles espèces brésiliennes, dans quelques-unes de l'Amérique du Sud.

CHILONYCTERE ou **CHILONYCTERIS** *(ki, ki-ni-ctère)* n. m. Genre de mammifères chiroptères insectivores, groupe des phyllostomes, famille des phyllostomidés, renfermant des chauves-souris de l'Amérique du Sud et des Antilles. (On en connaît six espèces, réparties en deux sous-genres. Les *chilonycteres* proprement dits ont la membrane alaire issue des flancs: *chilonycteres Mac Leay*, Antilles. Les *phyllonaturis* ont deux membranes alaires partant de l'épine dorsale: tel est le *pteronotus Davyi*, du Venezuela et du Brésil.

CHILOPLASTIE n. f. Chir. V. CHÉILOPLASTIE.

CHILOPODES *(ki)* n. m. pl. Ordre de myriapodes, comprenant les scolopendres et formes voisines, tous animaux à corps aplati, à longues antennes ordinairement monilformes, avec des pièces mandibulaires où débouchent des glandes à venin, et les pattes ambulatoires disposées par une paire à chaque anneau. — *Un* CHILOPODE.

— ENCYCL. Les *chilopodes* sont les plus vigoureux et les plus grands des myriapodes; certaines scolopendres atteignent jusqu'à 0m,30 de long; leur morsure est venimeuse; celles des grandes espèces des régions tropicales peut occasionner chez l'homme des plaies graves et accidents. Répandus dans toutes les parties du globe, surtout dans les pays chauds, ces chilopodes sont carnassiers et nocturnes. Vivent dans les bois, sous les pierres, les écorces, les mousses et aussi dans les habitations; les formes fossiles proviennent des dépôts tertiaires; la plupart se trouvent dans l'ambre. On divise les chilopodes en quatre familles: *scolopendides, scolopendrides, lithobides, scutigerides*.

CHILOPSIDE *(ki)* n. f. Genre de bignoniacées-téomées, renfermant une seule espèce, qui est un arbrisseau de l'Amérique boréale et occidentale.

CHILOPTÉRIDE *(ki)* n. f. Section du genre grammitide, de la famille des fougères.

CHILOSCHISTE n. f. Bot. Syn. de SARCOCHILE.

CHILOSTACHYS *(ki, sta-kiss)* n. m. Bot. Section du genre stachys.

CHILOSTIGMA n. m. Bot. Syn. de APOSTASIE et CHILOSTIGME.

CHILOSTOMES ou **CHILOSTOMATES** *(ki)* n. m. pl. Sous-ordre de bryozoaires gymnolémates ou stelmatopodes, comprenant ceux qui sont renfermés dans des cellules cornées ou calcaires, avec lèvre saillante formant opercule ou se resserrant à volonté pour remplir le même rôle, etc. (Les chilostomes se subdivisent en quatre grands groupes *cellularinés, flustrinés, escharinés, celleporinés*.)

Chilostomes.

CHILOXIA ou mieux **CHILOXYA** *ki* m. L'unique genre de chiloxiées carnivores, famille des droséracées, tribu des dyvéléinées, portant deux formes élégantes et assez jolies. A l'Amérique septentrionale, et aussi certaines par le monde, à peu près partout, et les plus nombreuses dans les contrées chaudes. On connaît deux espèces de chiloxia: *chiloxia boreale* et *chiloxia australis*; toutes deux habitent la république de l'Equateur.

CHILPANCINGO, ville du Mexique (Etat de Guerrero), dans une vallée très fertile; 7.800 hab. Ch.-l. du district de Bravos. Les environs de cette ville produisent en abondance du blé et des fruits.

CHILPELAGUA *pel, gua* n. m. Poivre de Guinée. Syn. de CHILOTRIPE.

CHILPÉRIC Ier, roi des Francs, né en 539, mort à Chelles en 584, fils de Clotaire Ier et d'Aigronde. Lors du partage du royaume entre les fils de Clotaire (561), Chilpéric eut dans sa part Soissons et les pays de l'Ouest. C'est le roi mérovingien dont l'histoire est le plus généralement connue, grâce aux récits d'Augustin Thierry. Il avait épousé la fille du roi wisigoth d'Espagne, la douce et belle Galswinthe Frédégonde, sa concubine, prit sur son esprit l'empire le plus absolu, et Galswinthe fut assassinée. Frédégonde se débarrassa également des fils de Galswinthe: Théodebert, Mérovée et Clovis, de manière à assurer le trône à son fils Clotaire. Le règne de Chilpéric fut rempli par les guerres qu'il eut à soutenir contre ses frères pour des partages de territoire. Sigebert ayant été assassiné par des émissaires de Frédégonde (575), sa veuve, Brunehaut, chercha à le venger en séduisant Mérovée, le propre fils de Chilpéric, qui lui épousa, mais Chilpéric les en prononciers: il avait Brunehaut et emprisonna Mérovée (576). Chilpéric fut assassiné à Chelles, on ne sait pas au juste à l'instigation de qui. Ce roi fut, en somme, une figure originale, un curieux mélange de vices et de qualités. Ce barbare faisait des vers. Il voulut réformer l'écriture dans le sens de la phonétique et ajouter des lettres à l'alphabet latin pour rendre certains sons propres aux langues germaniques.

Chilpéric Ier, roi des Francs.

— BIBLIOGR.: Grégoire de Tours; Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens* (Paris, 1840).

CHILPÉRIC II, roi des Francs de Neustrie, né vers 670, mort à Noyon en 720, était fils de Childéric II. Son règne fut marqué par ses luttes contre l'Austrasie et contre Charles-Martel pour se maintenir sur le trône. (Charles-Martel le battit à Amblève (prov. de Liége [Belgique]). Cependant, à la mort de Clotaire IV, Charles-Martel lui accorda le titre de « roi ».

Chilpéric, opérette bouffe en trois actes, paroles et musique de Hervé, représentée aux Folies-Dramatiques le 2 octobre 1868. C'est là, pour la fois un livret absurde et amusant, où l'on voit Frédégonde déménageant du palais de Chilpéric avec une voiture à bras poussée par le Dr Ricin. La musique, écrite à la diable, est gaie, alerte. On en pourrait citer plusieurs morceaux bien venus, tel l'air de que la gentille chanson du papillon bleu, certains ensembles vraiment comiques et un boléro fort agréable.

CHILTEPEC, ville et port du Mexique (Etat de Tabasco), sur le golfe de Campêche; 3.000 hab.

CHILTERPIN n. m. Poivre de Guinée. Syn. de CHILOTRIPE et CHILPELAGUA.

CHILTERN-HUNDREDS n. m. Sinécure apocryphe octroyée, en Angleterre, à certains personnages.

— ENCYCL. En Angleterre, un membre de la Chambre des communes peut donner sa démission. Si, pour une raison ou pour une autre, mais toujours pour un motif grave, il désire se retirer, il doit solliciter de la Trésorerie l'emploi d'intendant du domaine royal des *Chiltern-Hundreds*, ou du manoir de Northstead. Comme le mandat du député est incompatible avec l'exercice de fonctions rétribuées par la Couronne, le représentant qui accepte les *chiltern-hundreds* cesse par la même de faire partie de la Chambre. Il conserve cet emploi jusqu'à ce qu'il en ait obtenu un autre.

CHILTONITE n. f. Sel qui se trouve naturel dans le cheux. Syn. de PIGNITE.

CHIM, abrév. du mot chimie.

CHIMABACHE et mieux **CHEIMABACHE** n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéides, tribu des géléchinides, comprenant des teignes de grande taille, ressemblant à des phryganes et volant dans les bois en hiver.

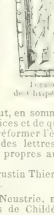
Teigne (gr. d'un quart).

— ENCYCL. La plus grande espèce du genre *chimabache fagella*, ou teigne du hêtre, atteint 27 millimètres d'envergure; la *chimabache phryganella* vit sur les chênes et les églantiers. Les femelles, presque aptères, sont toutes

CHIMABARA ou **SIMABARA**, [illegible]

CHIMADA ou **SIMADA**, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Souroug), sur le fleuve Oji-Gawa; 8.600 hab.

CHIMÆREUS, fils de Prométhée et de Céléno. Il était frère de Lykos, avec qui il fut enseveli à Troie. Ménélas vint sacrifier sur leur tombeau, par ordre de l'oracle, pour faire cesser une peste qui désolait la Laconie.

CHIMALHUACAN, ville du Mexique (Etat de Mexico), [illegible]

CHIMALTENANGO, ville de la république de Guatémala, sur le plateau; 3.300 hab. Ch.-l. d'un département peuplé de 59.350 hab.

CHIMANE ou **SIMANE**, [illegible] Nippon), comprenant les provinces d'Izumo et d'Iwami, situées sur le littoral de la mer du Japon, ainsi que le groupe des îles Oki. Ce ken, peuplé de 705.850 hab., a pour capitale *Matsouyé*.

CHIMAPHILE *(ki)* n. f. Genre d'éricacées-pirolées, renfermant des herbes vivaces glabres de l'Europe, de l'Amérique boréale, du Mexique, de la Corée et du Japon.

CHIMAPHYLINE *(ki)* n. f. Matière cristallisable, jaune d'or, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, extraite des feuilles de *chimaphile* et de pirole, soit par l'alcool, soit par distillation avec de l'eau.

CHIMARRHIDE [illegible]

CHIMAY, ville de Belgique (prov. du Hainaut), arrond. admin. de Thuin; arrond. judic. de Charleroi, sur l'Eau-Noire, près de la source de l'Oise; 3.308 hab. Ch. de f. de Givet à Aulnoy. Exploitation de marbre noir; industrie métallurgique. Chimay fut érigée en comté par Charles le Téméraire en 1473, et en principauté par Maximilien d'Autriche en 1486. Cédée à la France en 1684, rendue à l'Autriche en 1713 par le traité d'Utrecht, la *principauté de Chimay* fut [illegible] Bas, en 1815. Château des princes de Chimay; statue et tombeau de Froissart, mort à Chimay en 1410.

CHIMAY (Joseph-Philippe-François DE RIQUET, prince DE CARAMAN et), diplomate belge, né à Bruxelles en 1808, mort à Londres en 1886. Nommé ministre plénipotentiaire de Belgique après la constitution de ce pays en Etat indépendant, il remplit cette fonction à La Haye, à Francfort, à Rome, à Florence et à Paris. A la Chambre des représentants, il fut un des chefs du parti catholique. Son fils aîné, JOSEPH, né en 1836, mort en 1892, fut ministre des affaires étrangères de Belgique (1884-1891).

CHIM (prononcez pic). V. TALLIEN (Mme).

CHIMAZE n. f. Bot. Syn. de CHIMAPHILE.

CHIMBARONGO, ville du Chili (prov. de Colchagua); 2.400 hab.

CHIMBO, ville de la républ. [illegible] pic et dans la *province du Chimborazo*, [illegible] nom; 2.000 hab. Commerce de transit avec le Pérou.

CHIMBORAZITE n. m. Nom donné à une variété d'aragonite trouvée aux environs du *Chimborazo*, dans l'Amérique méridionale.

CHIMBORAZO (le), une des plus hautes montagnes de la chaîne des Andes, dans l'Amérique du Sud (6.310 m.), située sur le territoire de la république de l'Equateur, ce volcan éteint a passé longtemps pour le sommet le plus élevé de toute l'Amérique; mais il est reconnu qu'il doit céder le premier rang à l'Aconcagua (Chili), qui s'élève à 6.970 mètres. Visité par La Condamine en 1745, par Humboldt en 1802, le Chimborazo n'a été gravi qu'en 1880 par Wéppner et [illegible] ainsi que vers les hauts sommets des Andes.

CHIMBOTE, ville maritime du Pérou (dép. d'Ancachs), sur la baie ou puerto Ferrol; 800 hab. Point de départ du chemin de fer de Huaraz (280 kilom.), dont *Chimbote* est devenu le port.

CHIMECATITLAN ou **SANTA-MARIA de Chimecatitlan**, bourg du Mexique (Etat de Oaxaca); 4.500 hab.

CHIMÈNE, héroïne du *Cid*, de Corneille, que celui-ci a tirée du *Romancero* et des auteurs dramatiques espagnols, mais en lui donnant une âme encore plus fière, un cœur encore plus tendre, en l'idéalisant davantage. Elle symbolise au suprême degré la lutte de l'amour et du devoir.

— ALLUS. LITTÉR.

Vers de Boileau dans sa IXe satire. Dans l'application, on verra exprimer la passion, le goût du danger qui se découvre aucun défaut dans sa maîtresse, et plus souvent, [illegible] dont le nom remplace celui de Chimène.

CHIMER [illegible], carillonner, v. n. Avoir du dépit et l'exhaler. (Vieux.)

CHIMERA. Géogr. V. [illegible]

CHIMÈRE [illegible] n. f. A [illegible] par exemple, [illegible] parties empruntées à des animaux différents.

— Par anal. Objet fantastique, composé de parties disparates, formant un ensemble sans unité.

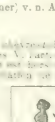

— Fig. Folle imagination, pensée irréalisable: *D'illusion en illusion, on* [illegible]

— Loc. fam. *Se promener, Exister, Vivre dans le pays des chimères*, Nourrir son esprit de projets insensés, d'idées [illegible]

— ANTON. Réalité.

— Blas. Figure représentant un animal fantastique ayant un buste de femme avec des jambes de lion, un corps de cheve; les pattes de derrière sont des serres d'aigle, et la queue est d'un serpent. C'est une figure peu employée dans le blason français.

Eutom. Genre d'insectes lépidoptères, microlépidoptères, famille des tinéides, dont le nom scientifique est *etychia*, et qui est le type d'une petite tribu dite des *eutomides*.

— Ichtyol. Genre de poissons holocéphales, famille des *chimérides*, comprenant une seule espèce.

Encycl. — Eutom. Les *chimères*, tout en ornant quelques espèces des régions européennes, ont été souvent placées auprès des *cassis*, à cause de la nervure abdominale des femelles. L'espèce française, commune dans le Midi, est la chimère brune (*Eutychia fanebris*), blanche et noire.

Ichtyol. La chimère monstrueuse (*chimera monstrosa*) ou arctique, vulgairement *rois des harengs*, *rat de mer*, est un grand poisson de 1 mètre de long, gris argenté à peau nue. Son corps, comprimé, est terminé par un long prolongement graduellement filiforme. Rare sur les côtes françaises de l'Atlantique, moins dans la Méditerranée, la chimère est commune dans les mers du Nord. Les Norvégiens se nourrissent de ses seins et de son foie, dont le foie volumineux en tire une huile bonne pour l'éclairage, mais exhalant en brûlant une odeur fétide. Le genre chimère se rencontre à l'état fossile dans le miocène.

Chimère (Eutom.).

Chimère.

CHIMÈRE (la). Myth. Monstre fabuleux, ayant généralement la tête d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon.

— *Chimère* ou *Lion bouddhique*, Lion traité d'une matière fantastique.

Encycl. Mythol. gr. La *Chimère* des Grecs était un monstre de Lycie, qui fut tué par Bellérophon, et qui était, sans doute, une personnification des volcans de la région.

D'après les poèmes homériques, la Chimère, qui dévastait la Lycie et la Carie, avait un buste de lion, un corps de chèvre et une queue de serpent. D'après Hésiode, la Chimère, fille d'Échidna et de Typhaon, avait trois têtes qui lançaient des flammes : une tête de lion, une tête de chèvre et une tête de serpent. Plus tard, on multiplia encore les têtes. Les Alexandrins, puis Virgile et les Romains en placèrent cinq, et Ovide en offrit le fantôme de la Chimère. Ce monstre fantastique a été souvent décrit par les poètes et figuré par les artistes ; on aimait surtout à représenter sa lutte contre Bellérophon. Pour les modernes, la Chimère est représentée, par extension, le type des êtres fantastiques, qui ne correspondent à rien dans la réalité.

— Myth. hind. Le lion — en sanscrit *simha* — a un rôle assez important dans la mythologie brahmanique (quatrième incarnation de Vichnou, monture de Pârvatî, etc.), et il est consacré au Bouddha Çakya-mouni, sans doute en raison de l'épithète de « Lion des Çakyas » (*Çakyasimha*), qui lui est fréquemment donnée. En Chine, la Chimère est nommée *Chien de Fo*. V. LION.

— Iconogr. Le musée des Offices, à Florence, possède une représentation antique de la *Chimère* : c'est une statue de bronze d'une conservation parfaite, qui a été trouvée près d'Arezzo, en 1558. La bête fantastique a deux têtes : une de lion par devant, une de chèvre sur le dos. Parmi les figures antiques de la Chimère que l'on voit au Vatican, on remarque une qui est ailée. Un superbe bloc en marbre vert, du même musée, est soutenu par des Chimères à tête de cygne. Les artistes modernes ont souvent introduit des figures de Chimères dans leurs œuvres décoratives. On peut voir, au musée de Cluny, une belle aiguière de François Briot, dont l'anse est formée par une Chimère renversée, un petit vase en cristal de roche pourvu d'une anse semblable. Le tout en bronze doré. Les artistes chinois l'emportent sur tous les autres par la variété qu'ils déploient dans la représentation des ces êtres monstrueux. Les artistes chrétiens du moyen âge ont fait preuve, dans le même genre, d'une grande fécondité d'invention dans ces animaux chimériques, qui s'entrelacent sur les chapiteaux des colonnes, qui servent de gargouilles dans les églises, qui brillent sur les vitraux et dans les enluminures des manuscrits.

Chimère de Florence.

Parmi les peintures modernes qui se rapportent à la Chimère, on peut citer, [illegible] *Bellérophon dompteur la Chimère*, tableau de Claude Lorrain.

CHIMÉRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons chondroptérygiens, ordre des holocéphales, comprenant les genres *callorhynque* et *chimère*, poissons allongés, de formes singulières, à museau saillant, à nageoires pectorales très vastes, à queue allongée, dont le lobe supérieur se continue en un filament en fouet. Les chimérides habitent l'Océan et la Méditerranée ; les formes fossiles apparaissent dans les formations devoniennes (*rhynchodes*), on en trouve encore dans le jurassique et dans le tertiaire. V. CHIMÈRE.

CHIMÉRIQUE adj. Qui s'abandonne à des idées vaines, impossibles : *Fénelon est le plus bel esprit et le plus* CHIMÉRIQUE *de mon royaume.* (Louis XIV.) ‖ Impossible, irréalisable : *Des projets, des espérances* CHIMÉRIQUES.

— Substantif. Personne qui rêve des choses impossibles : *Un* CHIMÉRIQUE.

Syn. Chimérique, fantastique, imaginaire. Ce qui est *chimérique* n'est pas fondé en raison ; ce qui est *fantastique* est enfanté par une fantaisie capricieuse ; ce qui est *imaginaire* n'existe pas.

— Anton. **Certain, fondé, positif, réel, vrai.**

CHIMÉRIQUEMENT adv. D'une manière chimérique.

CHIMÉRISER (cé) v. n. Se faire des chimères. (Inus.)

CHIMIATRE (de *chimie*, et du gr. *iatros*, médecin) n. m. Médecin qui pratique la chimiatrie.

CHIMIATRIE (*tri* — rad. *chimiatre*) n. f. Système de thérapeutique, dans lequel on emploie de préférence les agents chimiques. ‖ En mauvaise part, Abus des préparations chimiques dans la thérapeutique.

— Encycl. La *chimiatrie* ou *chémiatrie*, ou *iatro-chimisme*, est le théorie médicale qui base toute thérapeutique sur l'action chimique des médicaments.

I. Ancienne chimiatrie. On attribue généralement au médecin arabe Rhazès l'idée d'avoir appliqué la chimie à la médecine. Paracelse, qui, le premier, systématisa cette méthode, en a généralement été le chef : des médecins chimistes qu'on nommait *spagyriques* ou *spagyristes* au XVIe et au XVIIe siècle. Pour Paracelse, les quatre éléments des anciens : le feu, l'air, l'eau et la terre, et les trois genres de principes immédiats qu'ils constituaient, les *soufres*, les *mercures*, les *sels*, principes immédiats actifs du chimiste, et les *Basile* et *Basile* Valentin, les *phlegmes* et les *caput-mortuum*, principes immédiats passifs des inventions, formaient tous les corps mixibles, c'est-à-dire les corps que nos organes nous rendent sensibles. De la distinction des principes actifs et des principes passifs, Paracelse avait tiré la conséquence et seconde théorie de la *quintessence*, le principe actif par excellence de chaque substance. Selon Paracelse, il existe un nombre considérable de quintessences spécifiques agissant chacune sur telle ou telle partie du corps : quintessence du sang, la chair, la bile, le foie, etc. La quintessence de Paracelse restait matérielle. Van Helmont ne s'en contenta pas ; il admit en chaque corps une quintessence de la quintessence, qu'il appela *archée*, absolument immatériel et à laquelle il rapporta toute action, toute propriété spécifique. Sylvius, au contraire, est un chimiste matérialiste ; pour lui, les phénomènes physiques vitaux se réduisent à des fermentations, des distillations, des effervescences. Le système médical de Sylvius présente la simplicité grossière de la chimie naissante ; on comprend sans peine combien les agents chimiques y tiennent de place. Van Helmont fit entrer la chimiatrie dans son système éclectique, avec l'iatromécanisme de Borelli et avec le naturisme hippocratique de la tradition.

II. Chimiatrie moderne. Après Boerhaave, le règne de la *chimiatrie* disparut devant l'animisme de Stahl, le vitalisme barthézien, le vitalisme organique de Bordeu, de Barthez, de Bichat, le solidisme de Culleu, de Brown, de Broussais. Peu à canons, le tout l'époque de Bichat produisait sa théorie des propriétés vitales, la chimiatrie avait reparu avec Lavoisier, qui, sur l'assimilation de la respiration et de la combustion, posait les systèmes de pathologie et de thérapeutique. Pour lui, s'inspira des vues de Lavoisier, les étendit, les popularisa par ses cours de chimie. Les théories de Fourcroy ont passé comme celles de Sylvius ; mais la chimiatrie prend de plus en plus une place nouveau progrès de la chimie, aussi tient-elle une grande place dans les doctrines médicales contemporaines. Les biologistes donnent de la vie une définition purement chimique. A l'intérieur de la physique de la vie correspond naturellement l'interprétation chimique de la maladie et de la médication. Les théories thérapeutiques régnantes, qui se sont enrichies de nouvelles ressources, les alcaloïdes, anesthésiques, antiseptiques, sérothérapie, opothérapie, sont presque entièrement inspirées par l'esprit chimiatrique. Mais il faut se garder de considérer les cavités de l'organisme comme des vaisseaux, des récipientes, et la chimiatrie, qui s'est d'abord adressée uniquement aux humeurs, vise de plus en plus les éléments histologiques, qui sont le siège des phénomènes de la vie élémentaire.

CHIMIATRIQUE adj. Qui a rapport à la chimiatrie.

CHIMIATRIQUEMENT adv. Conformément aux règles de la chimiatrie.

CHIMICO-ANALYTIQUE adj. Qui a rapport à l'analyse chimique ou analyse par décomposition des éléments : *Analyse* CHIMICO-ANALYTIQUE *des minerais.*

CHIMICO-LÉGAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport aux opérations chimiques ordonnées par la justice.

CHIMICO-PHYSIQUE adj. Qui appartient à la fois à la chimie et à la physique : *Les phénomènes* CHIMICO-PHYSIQUES *du système solaire.*

CHIMIE (ki — du lat. *chimia*, en — du gr. *chémia* (χημεία), d'orig. douteuse) n. f. Science qui a pour but la connaissance de la nature et des propriétés des corps, de l'action des corps les uns sur les autres, des combinaisons dues à cette action.

— Par ext. Composition et décomposition naturelles des corps : *La chimie de la formation des nuages semble renfermer encore des mystères.*

— Le mot CHIMIE prend diverses qualifications, selon la nature des corps auxquels on applique cette science, ou le but auquel on la fait servir. ‖ *Chimie philosophique*, Celle qui, par l'étude des faits, s'élève aux lois générales de la composition des corps, et à des conclusions métaphysiques sur leur nature et le rôle de leurs éléments. ‖ *Chimie organique*, Celle qui a pour but l'étude des éléments complexes qui composent les corps organisés, et étudie leurs propriétés et leurs fonctions dans l'organisme : *La science surprend la vie à l'œuvre dans la* CHIMIE *organique.* (E. Pelletan.) ‖ *Chimie minérale* ou *inorganique*, Celle qui étudie les éléments des corps inorganiques. ‖ *Chimie industrielle*, Celle qui étudie les éléments des corps au point de vue de leurs applications à l'industrie et aux usages de la vie. ‖ *Chimie médicale*, Celle qui considère les éléments organiques des corps animés, au point de vue de la pathologie et de la thérapeutique. ‖ *Chimie pharmaceutique*, Celle qui s'applique à la préparation des médicaments.

— Encycl. La *chimie* étudie les phénomènes qui modifient la nature intime des corps et occasionnent, dans leur composition et leurs propriétés, des transformations complètes et durables.

L'action de l'aimant sur le fer doux n'altère point la substance même du métal ; c'est là le propre d'une *action physique*. Mais, qu'on laisse ce même morceau de fer exposé à l'air humide, il ne tarde pas à subir au moins par toute sa surface une altération profonde ; il se transforme en une substance jaunâtre ou l'on reconnaît aisément à l'œil et de plus, par des procédés mécaniques ou au moyen d'une loupe puissante : c'est la rouille qui s'est formée, en vertu d'une *action chimique*.

L'étude de la chimie s'appuie sur l'observation et l'expérimentation : connaître un corps, les formes qu'il peut affecter, sa couleur, son goût, est le fait de l'observation ; examiner comment ce même corps se comporte dans telle ou telle circonstance donnée, ou en présence de telle ou telle substance, entre dans le domaine de l'expérimentation. Celle-ci procède par *analyse* ou par *synthèse* : quand on fait passer une série d'étincelles électriques, au travers du gaz ammoniac pour le décomposer et le résoudre en ses deux éléments, azote et hydrogène, on fait une analyse ; lorsque on fait passer une étincelle électrique dans un mélange de 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène, ces deux gaz s'unissent pour former de l'eau, c'est une synthèse.

La classification joue aussi un rôle important dans les études chimiques. Les corps, en effet, peuvent être divisés en ordres réunissant un certain nombre de caractères communs, puis en familles, en groupes présentant entre eux des analogies et des ressemblances marquées ; c'est ainsi qu'on les sépare en deux grandes classes : 1° les *corps simples*; 2° les *corps composés*.

On range parmi les *corps simples* toute substance qui n'est susceptible d'aucune décomposition, quelles que soient les épreuves d'analyse auxquelles on la soumette : cette définition même indique que le nombre des corps simples, lequel dépasse aujourd'hui soixante-dix, ne saurait être considéré comme fixe ; il varie à mesure que se perfectionnent les procédés d'investigation et d'analyse. Les corps simples se divisent eux-mêmes en deux grands groupes : les *métalloïdes* et les *métaux*.

Quant aux *corps composés*, ils ne sont, en eux-mêmes, qu'à l'analyse, donnent naissance à deux ou plusieurs éléments ; ils résultent de l'union, de la *combinaison* de deux ou plusieurs corps simples.

Il est nécessaire de distinguer la *combinaison* du simple *mélange* ou de la dissolution. Si l'on prend, par exemple, du fer réduit en limaille très fine, et qu'on l'agite avec de la fleur de soufre en poudre très ténue, on obtiendra une masse grisâtre dont la couleur sera intermédiaire entre le jaune citron du soufre et le gris noirâtre du fer. Si on l'examine à la loupe, on y distinguera aisément les parcelles de fer et celles de la poussière de soufre ; l'action d'un aimant suffira, d'ailleurs, pour séparer les deux substances, qui ne sont nullement unies et constituent un simple *mélange*. Mais, si l'on chauffe ce mélange, on verra le soufre fondre, passer à l'état liquide, puis se faire tout entière en fusion ; après refroidissement, on aura une substance noire, parfaitement homogène, où l'on ne pourra plus déceler ni le soufre ni le fer. Il y a eu *combinaison* des deux corps simples et formation d'une substance nouvelle, le *sulfure de fer*. Une combinaison, donc, est caractérisée par la disparition des composants et par la formation d'un corps nouveau, possédant des propriétés leurs propriétés physiques ou chimiques ; elle est le plus souvent favorisée par un changement dans l'état physique des corps réagissants (fusion, dissolution), ou par des agents extérieurs, comme la chaleur, la lumière, ou l'électricité.

Les combinaisons se distinguent encore des mélanges en ce qu'elles sont toujours accompagnées de phénomènes thermiques. Projetons, par exemple, de la tournure de cuivre dans du soufre fondu : l'union du cuivre et du soufre s'effectuera avec un dégagement de chaleur suffisant pour produire l'incandescence ; toutes les combinaisons qui s'effectuent à la température ordinaire, entre un combinaison du corps combustible avec l'oxygène de l'air, et elles constituent, comme on sait, une source abondante de chaleur artificielle. Ces exemples montrent assez combien sont importants les phénomènes thermiques qui accompagnent les combinaisons : leur étude a été l'objet de la *thermochimie*. Dans toute combinaison, enfin, les proportions pondérales des corps qui réagissent ne sont pas quelconques : elles sont soumises à un certain nombre de lois générales très importantes, qui réagissent tous les phénomènes chimiques. C'est d'abord la *loi de Lavoisier* sur l'indestructibilité de la matière : au cours d'une réaction chimique, le poids de la matière en expérience est absolument invariable.

Une seconde loi, énoncée par Lavoisier, contestée par Berthollet et établie définitivement par Proust, est la loi dite *des proportions définies* : les rapports pondéraux suivant lesquels les corps se combinent sont invariables pour chaque combinaison. Les plus petites particules, comme la masse tout entière, ne contiennent renferment des éléments composants dont les poids sont rigoureusement proportionnels ; aucune circonstance physique de pression ou de température ne saurait modifier ces rapports de poids. En outre, quand deux éléments produisent plusieurs combinaisons distinctes, dans des proportions différentes, tous les degrés intermédiaires qu'on peut observer ne sont que des mélanges des combinaisons à proportions fixes.

A Dalton revient l'honneur d'avoir énoncé la *loi des proportions multiples* : lorsque deux corps forment ensemble plusieurs combinaisons, les poids de l'un d'entre eux, unis à un même poids de l'autre, varient suivant des rapports très simples. Ainsi, l'azote forme avec l'oxygène cinq combinaisons ; si l'on en prend des quantités telles que toutes renferment le même poids d'azote, les poids de l'oxygène seront entre eux comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5.

Cette loi, d'ailleurs, n'est qu'un cas particulier d'une loi plus générale dite *loi des nombres proportionnels* : elle donne la série des corps simples connus A, B, C, etc., si l'on désigne par *a*, *b*, *c*, etc., les poids de chacun de ces corps capables de s'unir à un même poids de l'un d'entre eux, à à l'oxygène par exemple, toute combinaison de ces corps pourra être, au point de vue de la composition pondérale, représentée par la formule

$$ma + nb + qc + \ldots$$

les nombres *m*, *n*, *q*, étant des nombres entiers généralement simples. Les nombres *a*, *b*, *c*... sont alors dits les nombres proportionnels des corps correspondants A, B, C, etc.

Il est facile de comprendre tout de suite le parti qu'on peut tirer de cette loi pour l'analyse et la synthèse chimique. A chaque corps simple on fait correspondre un symbole, en général la première lettre de son nom, suivie, s'il en faut signifier le moins, d'une seconde lettre, pouvant, parfois, aussi, le symbole H n'exprime pas seulement l'hydrogène, il exprime encore un poids, pour l'unité de cet élément. D'où représentation des composés, par juxtaposition des symboles, et des poids qui entrent dans sa constitution : par exemple, la formule CO représente un composé qui renferme une fois le poids de carbone, et une fois le poids d'oxygène; la formule CO^2 représente un composé renfermant deux fois plus d'oxygène que le précédent, pour le même poids de carbone.

Si chacun des corps simples connus formait avec l'oxygène un seul composé, la fixation des nombres proportionnels se réduirait à une simple question d'analyse; mais dans le cas de l'azote, par exemple, on trouve

$$\frac{14}{2}, \frac{14}{3}, \frac{14}{4}, \frac{14}{5}, \text{ etc.,}$$

qu'à 8 d'oxygène on peut unir 14 d'azote, ou $\frac{14}{2}$, ou $\frac{14}{3}$, etc., de cet élément; on voit que le plus souvent le nombre proportionnel ne sera déterminé qu'à un facteur constant près. Une autre indétermination se présente encore, portant sur le choix du corps pris comme terme de comparaison et sur la détermination des nombres proportionnels. On profita précisément de cette double indétermination pour classer un système de nombres proportionnels dans lequel les formules de constitution des corps composés représentent un grand nombre de faits expérimentaux les expériences de Wenzel et Richter, sur la substitution des éléments les uns aux autres dans les corps salins, avaient conduit à adopter un système de nombres proportionnels appelés *équivalents*; ce système est aujourd'hui universellement abandonné et remplacé par le système des *équivalents atomiques* et des *poids atomiques*. Nous indiquerons d'ailleurs au mot EQUIVALENT comment on passe d'un système à l'autre.

— HISTOIRE DE LA CHIMIE. Si l'on cesse de considérer la chimie au point de vue théorique et qu'on examine dans ses applications pratiques quelques-uns des faits qui en sont origine et des plus anciennes. Son histoire comprend trois grandes époques : la première va des temps les plus reculés jusqu'au XV siècle de notre ère; la deuxième, qui s'étend du XV au XVI siècle, est la période des *alchimistes*; la troisième époque, enfin, qui va du XVII siècle à nos jours, comprend les débuts de la chimie scientifique, la recherche et la détermination des lois fondamentales découvertes ci-dessus et des progrès rapides qui ont suivi.

Première époque. Longtemps avant Jésus-Christ, les Chinois connaissaient la poudre à canon; ils savaient faire l'encre, travailler les pierres précieuses, le verre et les objets céramiques. Les Egyptiens n'étaient pas moins avancés dans les pratiques chimiques : ils préparaient, purifiaient et allaient l'or, l'argent et d'autres métaux; ils pratiquaient l'art du boulanger, du verrier, du peintre, du doreur, du sculpteur, du teinturier, etc.; enfin, ils appliquaient leurs connaissances chimiques à l'embaumement des premiers morts dès environ de 3.000 av. J. C.

L'industrie chimique fut aussi très avancée chez les Grecs et les Romains, qui exploitaient les mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, etc., et fabriquaient les monnaies. Ils utilisaient un grand nombre de sels métalliques, fabriquaient les savons, les poteries, les verres, etc.; les marbres antiques, les stucs, les mortiers découverts dans les constructions sont des indices de leur civilisation.

Au point de vue théorique, les Indiens admettaient les éléments constitutifs de la nature : l'air, le feu, l'eau, la terre et l'éther. Le philosophe grec Empédocle, vers 460, énonça la même hypothèse, mais en supprimant l'un de ces éléments, l'éther; avant lui, Anaximandre avait admis dans la nature l'existence d'un principe indéfini différent de l'eau, de l'air et du feu, tandis qu'Anaximène, Pythagore, Héraclite donnaient à l'air et du feu le rôle de toutes choses. Plus tard, Anaxagore, Platon et surtout Aristote et Théophraste adoptèrent plus ou moins la conception d'Empédocle. — Quant à la théorie atomique, le philosophe leucippe (500 av. J. C.) posait constamment comme le créateur; son disciple et ami Démocrite perfectionna cette théorie qu'un reprise plus tard par Epicure, et qu'Lucrèce développa dans son poème *De rerum natura*.

C'est seulement au IIe siècle de notre ère que la chimie cessa d'être confondue avec les autres philosophies en laquelle elle avait sommeillé. C'est vers cette époque que Zosimus rédigeait le *Traité de chimie* et que Marc, le même temps, des idées plus ou moins superstitieuses se développant; les savants s'adonnent de préférence à la pratique. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Chinois, les Indiens, ce sont les précurseurs des *alchimistes*.

Deuxième époque : du IIe au XVII siècle. A Alexandrie, *Tenenos* [illegible] au IIe siècle et son [illegible] hommes, au début du XVII siècle, se trouvent qui, débarrassés des erreurs des alchimistes, ne tirent [illegible] l'expérience, [illegible] Paracelse, qui applique la chimie à l'art médical et l'enseignant avec [illegible] Van Helmont, qui publia un traité de métallurgie, Bernard Palissy, qui créa une industrie, celle des émaux.

Au XVIII siècle, Glauber, Boyle, Boerhaave et Rayle poursuivent l'œuvre commencée au siècle précédent. Van Helmont étudia la constitution des gaz, Kunckel découvre le phosphore, Jean Rey constata que les métaux augmentent de poids quand on les calcine. Citons encore les noms de Glauber, Lémery, Boerhaave, Hales, Rouelle, etc.

Dans le courant du XVIII siècle, la chimie s'enrichit de plus en plus, et [illegible] Black, qui découvrit l'acide carbonique, Cavendish, qui isola le gaz hydrogène, le protoxyde et le bioxyde d'azote; elle fut définitivement édifiée par Lavoisier.

Le mérite principal de Lavoisier est d'avoir donné la théorie célèbre du *phlogistique*, mise par Stahl dans les dernières années du XVII siècle. Lavoisier établit nettement la nature élémentaire des métaux, qu'il range parmi les corps simples; il fait connaître ensuite le rôle important de l'oxygène dans la formation des oxydes, des acides et des bases.

A côté de Lavoisier, [illegible] Cavendish, [illegible] la composition de l'acide nitrique et du gaz; Berthollet, dont les lois sur les sels sont bien connues, mais qui combattit à la loi des proportions multiples brillamment défendue par Proust, Guyton de Morveau, à qui l'on doit la *nomenclature* chimique; Wenzel et Richter, qui établirent la loi de proportionnalité.

[illegible] d'une être tout à fait nouvelle pour la chimie. Dès le début de ce siècle, Dalton, professeur à Manchester, formula, le premier, la loi des proportions multiples et reprit l'ancienne hypothèse atomique de Leucippe et Epicure. A Dalton il faut associer Gay-Lussac, dont les recherches sur les gaz et les combinaisons gazeuses fournirent un argument nouveau et décisif en faveur des proportions définies; elles furent aussi le point de départ de l'[illegible]

[illegible] Lavoisier, qui [illegible] système [illegible] de la chimie [illegible] Laurent et Berthelot [illegible] Wurtz, Dumas, Frankland, Kolbe, Williamson, Gerhardt, Cahours, Hofmann, Cannizzaro, Frankland, Williamson, Wurtz, Gerhardt, Cahours, Hofmann, Cannizzaro, Kolbe

à l'acide chlorhydrique libre, au chlore organique, etc., indiquent naturellement les divers troubles de la fonction gastrique, et sont, en conséquence, aujourd'hui, soigneusement observés en clinique.

— BINHOUX. Hayem et Winter. *Ex. chimique stomacal* (*digestion normale; dyspepsie*) [Paris, 1890].

CHIMISTE (*missi*) n. m. S'est dit pour désigner un marchand de drogues. ‖ Aujj. Celui qui se livre à l'étude ou à la pratique de la chimie. Le chimiste *se peut se dire* [illegible] *physicien et quelquefois* [illegible]. (Ac.)

— Fig. Celui qui scrute, qui analyse : *Philosophes*, CHIMISTES *du cœur*. (X. Saintine.)

Chimiste (LE) ou *l'Alchimiste*, tableau de Teniers, au musée de Dresde. — Dans un laboratoire encombré de nulle ustensiles, un savant, coiffé d'une toque garnie de fourrure et enveloppé d'une large houppelande, est assis devant un fourneau sur lequel est disposé un alambic, et stimule le feu au moyen d'un soufflet. Teniers affectionnait cette sorte de compositions. Parmi les nombreux tableaux que l'on a de lui en ce genre, nous rappellerons : l'*Alchimiste* du musée de la Haye, le *Fumeur* du musée de Munich, le musée de Madrid; deux scènes analogues au musée de Berlin et au palais d'Hampton-Court, etc. Des tableaux du même genre ont été peints, à l'imitation de Teniers, par Van Heemskerk (musée de Berlin), Thomas Wyck, deux toiles à la galerie de Dresde), Gerard Rychaert (musée de Bruxelles), et surtout par Metsu, dans un tableau qui est au Louvre. Le savant, tenant un livre sur ses genoux, est assis dans l'intérieur de son laboratoire, près d'une fenêtre ouverte, sur l'appui de laquelle sont posés une écritoire, un mortier de bronze et un pot de faïence.

CHIMIYOU ou **SIMIYOU**, rivière de l'Afrique équatoriale qui coule vers le S.-O., s'infléchit brusquement vers le N.-O., puis vers le N., et se jette dans le Vistorus, sur le Lassoal du Gabon-Spike, après un cours d'environ 200 kilom.

CHIMITYPIE (de *chimie*, et *typ.* n. f. Procédé par lequel on arrive à imprimer, en conservant de la presse typographique, une planche gravée en creux, avec relief suffisant, tout en conservant sa finesse de trait.

CHIMODA ou **SIMODA**, ville maritime du Japon (île de Nippon [prov. d'Idzou]) ; 4.885 hab. Un des premiers ports du Japon ouverts au commerce européen, il cessa de l'être et fut remplacé par Kanagava, en 1858.

CHIMÔZOUKÉ, prov. du Japon (île de Nippon), ken ou gouvernement de Totsigi ; 682.580 hab. Ch.-l. *Totsigi*.

CHIMOGA ou **SIMOGA**, ville de l'Inde anglaise (Maïsour), sur le Tounga, branche supérieure du Tougabhadra ; 12.050 hab. Ville prise et saccagée par les Mahrattes en 1792. — Ch.-l. d'un district peuplé de 527.980 hab.

CHIMO-MATSKAMA ou **CHIMO-MATSOUEAMA**, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Higo]) ; 5.670. hab.

CHIMOSA, prov. du Japon (île de Nippon), partagée entre les deux kens de Tchiba et d'Idraghi ; 64.000 hab. Ch.-l. *Tsiba*.

CHIMOTSOUYÉ ou **SIMOTSOU**, ville maritime du Japon (île de Nippon [prov. de Bizen]), sur le Séto-Outsi ou mer Intérieure ; 1.935 hab.

CHIMOINE n. m. Espèce de stuc ou de ciment fait de coquilles d'huîtres, tout en enduit les murs et qui imite le marbre.

CHIMOMÉTRIE (*ki* — de *chyme*, et *mètre*, mesure) n. f. Calcul du poids ou des équivalents des éléments chimiques qui entrent dans la composition des corps.

CHIMONANTHE (*ki*) n. m. Genre de monimiacées-calycanthées, dont l'espèce type croît au Japon.

— ENCYCL. Le *chimonanthe odorant* (*chimonanthus fragrans* de Lindley, *calycanthus precox* de Linné) est un arbrisseau de 1 à 2 mètres de hauteur, dont les fleurs, très nombreuses, assez grandes, d'un pourpre violacé, éclosent en plein hiver, et exhalent une odeur agréable, assez analogue à celle de la jonquille. Originaire du Japon, d'où il a été introduit en Europe en 1766, le chimonanthe odorant a produit une variété à grandes fleurs, très recherchées, ainsi que le type, dans les jardins d'agrément. Il fleurit pendant tout le plein air, et exige la terre de bruyère.

Chimonanthe

CHIMOPHILE n. m. Bot. V. CHIMAPHILE.

CHIMPANZÉ (*chimpanzé*) n. m. Genre de mammifères primates catarrhiniens, famille des anthropomorphes, renfermant de grands singes anthropoïdes, propres au versant atlantique de l'Afrique tropicale.

— ENCYCL. Les *chimpanzés*, dont le nom scientifique est *anthropopithecus* (le genre *troglodytes* étant employé antérieurement en ornithologie), sont dolichocéphales ; leurs oreilles grandes et écartées, leurs membres antérieurs descendant seulement jusqu'aux genoux, leur dernière molaire inférieure à quatre tubercules, leurs côtes au nombre de treize, les différencient des orangs et des gorilles. Vigoureux, de grande taille, les chimpanzés vivent par troupes dans les forêts, courant à terre ou se jouant dans les arbres ; très timides, ils fuient le voisinage de l'homme. En captivité, ils sont très doux et se dressent facilement, surtout pris jeunes. Ce sont les plus intelligents de tous les mammifères ; leur cerveau est remarquablement développé. Le chimpanzé le plus commun, répandu du Fouta-Djallon à l'embouchure du Congo et dans le region des grands lacs, est le chimpanzé noir, *anthropopithecus niger* ; l'*anthropopithecus troglodytes*, à les gros à partir des épaules. Vit au Congo, l'*anthropopithecus calvus*, le plus haut, chauve, des mêmes régions, paraît le plus intelligent ; l'*anthropopithecus Aubryi* est du Gabon.

Le Chimiste, d'après Teniers, musée de Dresde.

CHIMU (GRAN-). Géogr. V. GRAN-CHIMU.

CHIN (*chin*) n. m. Nom donné par les Chinois à certains esprits. ‖ Seizième lettre des alphabets arabe, turc et persan.

CHINA (rad. *Chine*) n. m. Salsepareille de la Chine, qu'on appelle aussi SQUINE. ‖ Nom vulgaire du calisaya.

CHINA-CLAY (*clé*) n. m. Terre argileuse pulvérisée, que l'on emploie dans les parements et apprêts pour empeser les tissus tendus ou écrus. (On se sert également de cette matière, qui est d'un beau blanc, pour charger le papier.)

CHINAGE n. m. Action de chiner une étoffe ou mieux des échéveaux en imprimant sur eux une ou plusieurs couleurs ; ou encore, au moyen de bains de teinture, en colorant partiellement ces échéveaux.

— Pop. Travail. ‖ Dépréciation, critique malveillante.

— Arg. Genre d'escroquerie qui consiste à offrir en vente aux passants un objet dont un compère exalte la valeur.

— Cout. anc. Droit que payaient les charrettes qui passaient dans les bois. ‖ On disait aussi CHEMAGE.

CHINAGAVA ou **SINAGAVA**, ville maritime du Japon (île de Nippon [prov. de Mouzasi]), sur la baie de Tokio ; 17.300 hab. C'est le faubourg méridional de Tokio.

CHINA-GRASS (*ki, grass* — de l'angl. *China*, Chine, et *grass*, herbe) n. m. Bot. Nom anglais du *bahmeria nivea*. ‖ Matière textile fournie par la même plante : *Des coutils en* CHINA-GRASS.

CHI-NAÏ-NGAN, romancier chinois, qui vivait au XIIe siècle, sous la dynastie des Kin ; on ignore les dates précises de sa naissance et de sa mort. Il nous est connu par son ouvrage, le *Chouï-hou-tchouen* (*ou Histoire des rives du fleuve*), où figurent plus de cent personnages principaux et qui n'a pas moins de soixante-dix livres ; c'est un roman comique et non pas historique, comme l'ont cru longtemps beaucoup d'orientalistes. Chi-naï-ngan raconte plaisamment l'histoire d'une guerre sociale qui afflige l'empire sur la fin de la dynastie des Song.

CHINAMBRYM, île de l'Océanie. V. AMBRYM.

CHINAMECA, ville de la république de Salvador (dép. de San-Miguel), sur le versant septentrional du volcan de *Chinameca* (1.500 m. d'alt.) ; 4.460 hab. Sources minérales, fabrique de farine dite « de Yuca ». Ruines anciennes.

CHINAMPAS n. f. pl. Jardins flottants, inventés par les Aztèques pour suppléer à l'insuffisance de la terre cultivable, lorsqu'ils eurent fondé Mexico. — *Une* CHINAMPA.

— ENCYCL. L'usage des *chinampas* s'est perpétué jusqu'à nos jours, et il en existe sur beaucoup de lacs mexicains. Ce sont des radeaux formés de branches, de racines, d'herbes aquatiques, qui reçoivent une couche de terreau de 0,70 à 0,80 de épaisseur. On y cultive des fleurs, des légumes et des arbustes.

CHINANDEGA, ville de la république de Nicaragua, sur un ruisseau descendant du volcan Viejo ; 8.000 hab. Capitale temporaire (en 1849) des trois républiques unies de Nicaragua, Honduras et Salvador. — Aux environs, ville du VIEJO-**Chinandega**.

CHINANO ou **SINANO**, prov. du Japon (île de Nippon) ; 919.000 hab. Capitale *Zenkodji*.

CHINANTÈQUE adj. f. Se dit d'une langue qui se parlait dans l'ancien empire du Mexique.

CHINANTÈQUES, Indiens aborigènes du Mexique et d'une partie de l'isthme américain, où ils ont donné leur nom à plusieurs villes (à *Chinandega*, par exemple). — *Un*, *une* CHINANTÈQUE.

CHINANTLA, bourg du Mexique (Etat de Puebla) ; 2.[illegible] hab.

CHINARD (Joseph), statuaire, né à Lyon en 1756, mort en 1813. Il exposa, en 1789, le prix de sculpture offert par l'académie de Saint-Luc, avec un groupe représentant *Persée délivrant Andromède*, contribua à l'éclat des fêtes pendant la Révolution, par l'exécution de statues colossales et de groupes allégoriques, et fut nommé membre de l'académie de Lyon et professeur à l'Ecole de sculpture de cette ville. Il est l'auteur de plusieurs bustes estimés : *Mme Récamier, Joséphine* et *Eugène de Beauharnais, Desaix*, etc. Ses plus beaux ouvrages sont : *Hébé versant le nectar* ; la *Paix* (à Marseille) ; le *Carabinier* de l'arc du Carrousel ; etc.

CHINAUAPAN ou **CHIGNAHAUPAN**, bourg du Mexique (Etat de Puebla), dans la haute vallée du rio Axaxaplan, affluent du rio San-Pablo ; 9.850 hab.

CHINCAÏ (Georges), historien et philologue roumain, né en Transylvanie en 1754, mort à Siuéa (Hongrie) en 1816. En 1780, il publia, en collaboration avec Pierre Maior, les *Elémenta linguæ daco-romanæ*. Directeur, de 1782 à 1794, des écoles grecques-unies du district de la Transylvanie. Il créa plus de trois cents écoles, et fit une opposition acharnée à l'évêque Bob, qui voulait introduire le latin dans la liturgie des églises roumaines. En 1794, il fut accusé comme révolutionnaire et emprisonné. Réfléchi en 1795, il quitta Blaj (Blasenburg) et se rendit à Pest, où il collabora avec Samoïl Klein à plusieurs travaux. En 1812, il présenta son histoire *Cronica romînă*, la plus remarquable de ses œuvres, à la censure hongroise, qui en repondit : *Opus igne, auctor patibulo dignus !* (L'ouvrage mérite le feu, et l'auteur le gibet.) On a de lui : *Grammaire de la langue roumaine*, en collaboration avec Samoïl Klein ; *Grammaire latine* ; etc.

CHINCAPIN n. m. Nom vulgaire du châtaignier nain (*castanea pumila*).

CHINCHA-ALTA, ville du Pérou (département d'Ica), près de l'embouchure du *rio Chincha* dans l'océan Pacifique et en face des *îles Chincha* ; 1.815 hab. — Sur la côte se trouve le village de **Chincha-Baja**.

CHINCHARD (*chinc*) n. m. En certaines régions de la Bretagne, Poisson de mer, qui est une variété de cabillaud.

CHINCHAS (ILES), petites îles de l'océan Pacifique, sur la côte du Pérou, entre la presqu'île de Paracas et l'embouchure du petit rio côtier *Chincha*, jadis riches en guano, ces trois petites îles dépendent de la province d'Ica et sont aujourd'hui à peu près abandonnées.

CHINCHAYCOCHA, lac du Pérou (départ. de Junin), sur la Mesa de Bombon, haut plateau situé au sud du Cerro de Pasco. De ce lac, l'un des plus grands de l'Amérique du Sud, sortent les rios Pari et Mayo, affluents de l'Apurimac. Victoire, dite de « Junin », remportée dans les environs par les Péruviens sur les Espagnols, le 6 août 1824.

CHINCHASUYU, dialecte de l'idiome *quichua*. (Pérou.)

CHINCHE n. f. Nom colonial vulgaire d'une sorte de mouffette, qui répand une odeur nauséabonde.

CHIN-CHEU n. m. Dialecte chinois parlé dans la province du Fo-kien. V. CHINE (langue).

CHINCHILLA n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricomorphes, renfermant des formes de taille moyenne à fourrure fine et soyeuse, habitant l'Amérique du Sud. Syn. LAGOSTOMIS, ERIOMYS, CALOMYS.

— ENCYCL. Leur nom vient de la ville de Djindjala, en Espagne, qui était célèbre dès le XIIe siècle par la finesse de ses lainages, auxquels on compara les fourrures grises rapportées d'Amérique. On connaît deux espèces de *chinchillas* : *chinchilla lanigera*, du Pérou, et *chinchilla brevicaudata*, de Bolivie, qui vivent dans les Andes et creusent des terriers où ils se tiennent par familles ; leur fourrure, d'un beau gris-perle, est l'objet d'un commerce important.

Chinchilla.

CHINCHILLA de Monte Aragon, ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]) ; 6.100 hab. Mines de plomb, toiles, draps. — Pop. du district du même nom : 27.600 hab.

CHINCHOLLE (*Charles-Henri Hippolyte*), littérateur et journaliste français, né à l'Isauvy (Aude) en 1843. D'abord secrétaire d'Alexandre Dumas père, il collabora à divers journaux et entra, en 1872, à la rédaction du « Figaro ». Il fonda en outre un journal d'art, *l'Estampe*. Ecrivain à la plume spirituelle et facile, Chincholle a écrit, tant sous son nom que sous divers pseudonymes, quelques pièces de théâtre : *l'Oncle Margottin* (1870) ; *le Mari de Jeanne* (1872), et des ouvrages divers, entre autres : *les Pensées de tout le monde* (1866) ; *le Phrases courtes* (1872) ; *les Jours d'absinthe* (1885) ; *les Survivants de la Commune* (1885) ; *le Vieux Général* (1886) ; *Femmes et rois* (1886) ; *la Grande Pétroesse* (1887) ; *les Mémoires de Paris* (1889) ; *le Général Boulanger* (1889) ; *le Joueur d'orgue* (1890) ; etc.

CHINCHON, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), entre le Tage et la Tajuna ; 4.980 hab. Mines de sulfate de soude, tuileries et briqueteries, papeteries, tanneries, eaux-de-vie réputées. Eaux minérales. — Pop. du *district de Chinchon* : 43.500 hab.

CHINCHOURES n. m. pl. Filet en forme de nappe double avec lequel les Espagnols pêchent la sardine.

CHINCOLCO, ville du Chili (prov. d'Aconcagua), sur un tributaire de la baie de Ligua ; 3.140 hab.

CHINDRIEUX, comm. de Savoie, arr. et à 27 kil. de Chambéry, non loin du lac du Bourget ; 1.114 h. Ch. de f. P.-L.-M.

CHINE ou **EMPIRE CHINOIS**, l'un des plus vastes empires du monde, dans l'Asie centrale et orientale. Il s'étend d'O. en E., du Turkestan russe à la mer Jaune (océan Pacifique) ; du N. au S., de la Sibérie à l'Inde et à l'Indo-Chine. Voici ses plus grandes dimensions : 4.900 kil. du S.-O. (Pamir) au N.-E. (confluent de l'Amour et de l'Oussouri) ; 4.500 kilom. du S.-E. (Laos) au N.-E. (bouche septentrionale de l'Amour). Eu chiffres ronds, la superficie totale est évaluée à 11.080.000 kilom. carr. ; la population à 430.000.000 hab. (*Chinois, oises.*)

CHINE

EMPIRE RUSSE
IRKOUTSK
TOMSK
AKMOLINSK
SEMIPALATINSK
GRAND ALTAI
TRANS-BAIKALIE
MAGAN
AMOUR
PROV. MARITIME
TURKESTAN
SYR-DARIA
SEMIRETCHENSK
Dzoungarie
Ourga
TSETSEN-KHAN
HE LOUNG CHOUKIANG
MONGOLIE
Khalkha
TOUCHETOU KHAN
OJASA KTOU KHAN
Gobi oriental
CHIRIN
CHING KING
FERGHANA
TURKESTAN ORIENTAL
SINTCHIANG
Ouroumtsi
Kourouk tagh
ALA CHAN
ORDOS
MONGOLIE MÉRIDIONALE
PEKING
PETCHELI
Tai yuen
CHAN SI
Tsinan
SHAN-TOUNG
MER JAUNE
SEOUL
JAPON
Qustoun tagh
KOUEN LOUN
Tsaidam
NAN CHAN
KOUKOU NOR
Lan tcheou fou
CHEN SI
Kai fong
HO NAN
Nanking
KIANG SOU
MER DE CHINE
ORIENTALE
Nagasaki
Plateaux du Tibet
Lhassa
KHAM
MINJAK
Tching tou
SE TCHOUEN
Molyn
Nan tchang
TCHE KIANG
Tchang cha
HOU NAN
KIANG SI
FO KIEN
Fou tcheou
KOEI TCHEOU
Koei yang
Koei lin
YUNNAN
KOUANG SI
KOUANG TOUNG
Canton
Hong kong
FORMOSE
Yun nan
BIRMANIE
Mandalay
TONKIN
Haïnan
Golfe du Tonkin
Indo Chine
SIAM
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
CALCUTTA
Hindoustan
Golfe du Bengale
IMPIRE DES INDES
ASSAM
BENGALE
ORISSA
TCHOTANAGPORE
HAIDERABAD
Bombay
Bhopal
Indus
Gange
Brahmapoutre
Mekong
Fleuve Rouge
Fleuve Jaune
Fleuve Bleu
Mer Caspienne
Mer Noire
Mer Rouge
Mer Blanche
Mer Jaune
Mer de Chine
Mer du Japon
Mer Orientale
Mer Méridionale
Golfe du Bengale
Golfe du Tonkin
Golfe du Siam
Golfe du Pe-tchi-li
Golfe de Corée
Golfe de Tonkin
Golfe de Siam
Golfe de Bengale
Golfe de Canton
Golfe de Hong-kong
Golfe de Tsing-tao
Golfe de Tchang-tchou
Golfe de Fou-tcheou
Golfe de Nan-tchang
Golfe de Hang-tcheou
Golfe de Nan-king
Golfe de Tchang-cha
Golfe de Koei-lin
Golfe de Koei-yang
Golfe de Yun-nan
Golfe de Mandalay
Golfe de Haïnan

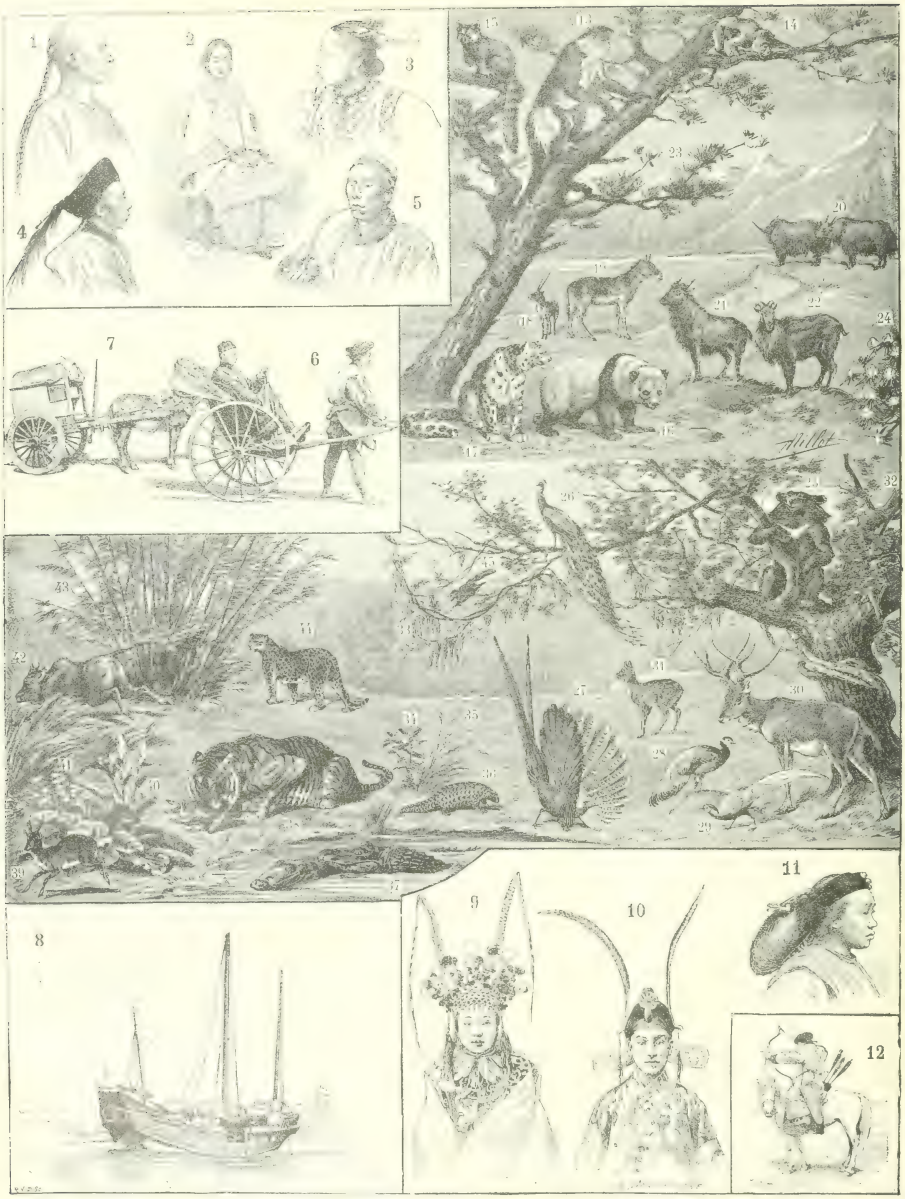
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

L'empire chinois est composé de deux parties : 1° *la Chine propre*, divisée en 18 provinces qui s'étendent de la Cochinchine française et la Birmanie anglaise au S. et au S.-E., le Thibet et le Turkestan à l'O., la Mongolie et la Mandchourie au N., les mers Jaune, Orientale et de Chine à l'E. La superficie de la Chine propre est évaluée à environ 3.970.000 kilom. carr., soit près de sept fois l'étendue de la France ; l'estimation de la population est plus encore peut-être approximative. 2° *Les dépendances*, 3° *la Chine extérieure*, qui se compose de la Mandchourie (942.000 kil. carr. ; 5.700.000 hab.), de la Mongolie (avec la région du Tarbagatai : 2.850.000 kil. carr. ; 2.100.000 h. au N.), du Turkestan oriental, ou province de Kan-Sou ou Tsaung-Lang, la région de Koudja (1.420.000 kil. carr. ; 1.250.000 h.) et du Thibet Koukou-Nor (1.210.000 kil. carr. ; 2 millions d'hab.) à l'E.

Nous étudierons, dans cet article, la géographie physique et économique de la Chine propre, et la géographie politique (renseignements historiques, administration, religions, armée, etc.) de l'empire chinois, considérés sous ensemble. On trouvera la géographie physique et économique de la Mandchourie, de la Mongolie, du Kan-Sou, du Thibet Koukou-Nor, dans des articles spéciaux.

Généralités. La géogrie de l'empire chinois n'est pas encore complètement connue. On y a vu, cependant, une grande variété de formations géologiques.

Dans la Chine septentrionale, ce qui est le plus remarquable, c'est qu'on trouve sur la terre ferme, terrains analogues au loess, qui occupent une surface plus grande que la France et qui, s'appuyant à l'O. aux plateaux thibétains, se retrouvent même au bord du Yang-Tsé-Kiang. Ces terrains, dont l'épaisseur peut atteindre jusqu'à 600 mètres, forment une poussière jaune qu'emporte le moindre vent, et qui, se déposant sur les végétaux, les recouvre d'une couche jaune. Les terrains plus anciens, cristallins et métamorphiques dans la presqu'île, paléozoïques à la base, occupent le Chan-Tong. Au S. du Hoang-Ho, on trouve d'importantes formations paléozoïques, avec des bassins houillers considérables.

Dans la Chine méridionale, on rencontre des couches orientées du S.-O. au N.-E., parallèlement à la côte du Fo-Kien et formées de termes métamorphiques, paléozoïques, avec dépôts carbonifères. Le granite forme la côte, tandis que les îles sont volcaniques. En Mandchourie, les monts Chan-Alin sont calcaires et volcaniques. On y exploite fer, l'or, le mercure, les pierres précieuses.

Géographie physique. *Relief*. Le relief d'une aussi vaste étendue de terres que la Chine propre ne peut être que d'une grande complexité. Voici ses lignes principales :

1° La série presque rectiligne et ininterrompue de hauteurs, dont la direction générale est franchement d'O. en E., et dont l'altitude décroît en thèse générale d'O. en E., traverse la Chine entre le Thibet et la mer de Jaune. Elle forme comme son diaphragme. Ces hauteurs, qui portent parfois le nom de Kouen Louen oriental, se rattachent, à l'O., au Kouen-Louen propre par les monts Siking-Chan et Min-Chan, et, à l'E., au Tsin-Ling-Chan, qui, à l'E., par la chaîne du Tsin-Ling-Chan, qui couvre la partie méridionale du Chen-Si, et par le Fou-Niou-Chan, dont les dernières ramifications s'étendent jusqu'à You-Ning, dans le Ho-Nan.

2° Au N. de cette ligne transversale, la Chine septentrionale peut être divisée, au point de vue orographique, en deux régions. — I. La région des hauteurs de moyenne altitude, également détaché, mais plus au N., de l'énorme plateau du Thibet-Koukou-Nor, court d'abord d'O. en E., presque parallèlement au Kouen-Louen oriental, puis l'Altaï, au N.-E., vers le Kouen-Louen. Ce système est d'abord formé par la large chaîne du Nan-Chan ; celle-ci se relie, par delà la dépression où coule le Hoang-Ho, aux plateaux à la surface sinueuse qui couvrent le Kan-Sou oriental et le Chen-Si oriental (altitude moyenne : 1.800 m. au N., 1.300 m. au S.), et que borde au N. le Lou-Gouan-Ling. Le Hoang-Ho coupe une seconde fois cette ligne de hauteurs, qui, à partir de là, entre 300 et 420 mètres, les terrasses du Chan-Si méridional. Le nord de cette dernière province et l'intérieur du Petchili sont recouverts par quatre chaînes parallèles, alignées du S.-O. au N.-E. (Ou-Tai-Chan, 1.300 m.), dont la plus au nord, qui se relient au N. au Khingan, et au N.-E., par le Lou-Chan, au Chan-Alin et aux monts de Corée. — II. A l'E. de ce système, une vaste plaine, de forme triangulaire, s'étend du golfe du Pétchili à Kai-Fong (sur le Hoang-Ho) et à la mer Jaune. Le massif isolé de la presqu'île du Liao-Toung domine cette plaine, à l'E. du Grand Canal.

3° Au S. de la ligne transversale, le relief permet parfaitement de diviser la Chine méridionale en deux régions : I. A l'O., une série de montagnes peu connues, très élevées (5.000 et 6.000 m., et plus), et parallèles, dont la direction générale est N.-N.-O. S.-S.-E., et qui forment le rebord oriental du haut plateau Thibétain, couvrent le Sé-Tchouen occidental et le Yunnan septentrional. Ces chaînes s'épanouissent, au S., pour former le plateau (altitude moyenne : 2.000 m. dans le Nord, 16 à 1.800 m. dans le Sud) du Yunnan et du Kouang-Si occidental. — II. A l'E. de ce puissant relief, courent, couvrant la surface de sept provinces entières, des chaînes moins élevées, plus ou moins parallèles, généralement dirigées vers le N.-E., et qui portent le plus souvent des noms locaux. Ce sont ces chaînes qui coupent par intervalles le cours des fleuves. Ces chaînes, Nan-Chan (qui la sépare du Thibet, qu'on lui attribuait), Ta-pa-Chan, Hoei, Tayou-Ling, se succèdent, à l'E., jusqu'à la mer de Chine ; leur altitude varie entre 800 et 2.000 mètres.

Pluies et climat. La Chine propre, située entre la plus énorme masse montagneuse du globe et la plus énorme masse océanique (océan Pacifique), est, avec l'Inde et l'Indo-Chine, le pays des vents et des pluies alternants, des moussons. En été, de mai en août, sur le continent surchauffé, un appel d'air se produit : c'est la mousson du S. ou du S.-E., très chaude et très humide ; en hiver, d'octobre à mars, sur le continent très froid et très froid que sur la mer, alors s'établit la mousson de l'O. ou du N.-O., très froide et sèche. Il en résulte, d'abord, que le climat général de la Chine est extrême : très froid l'hiver, très chaud l'été. De l'alternance des vents découle également le régime des pluies, surtout dans le Sud et dans l'Est ; les pluies de la Chine centrale ont beaucoup moins le caractère de pluies de mousson. Les pluies tombent surtout en été, et sont particulièrement fréquentes sur les côtes ; leur importance decroît à mesure qu'on avance du S. O. au N.-E. Les chutes de neige sont fort rares, excepté sur les hautes montagnes de l'ouest. Enfin, on observe, dans certaines régions, des années très pluvieuses et des années de sécheresse une certaine régularité : le cycle entre deux années très pluvieuses serait de quatre ans.

Fleuves et lacs. L'importance du relief, l'abondance des pluies donne à la Chine propre un riche réseau hydrographique ; ce réseau se résume en quatre fleuves, qui [illegible] Peï-Ho, le Hoang-Ho [illegible] Yang-Tsé-Kiang, au fleuve Blanc, le Sé-Kiang ou fleuve de Canton. (V. ces mots.) Parmi les lacs, citons : le Houng-Tsé-Hou, le Toung-Ting, le Poyang, le Tai-Hou. V. ces mots.

Côtes. La Chine est baignée par trois mers, qui sont : la mer Jaune, la mer Orientale, la mer de Chine. Les côtes de la première, à l'exception des péninsules du Liao-Toung et du Chan-Toung, sont basses et plates ; les côtes des deux autres mers, au contraire, sont élevées, découpées, bordées d'îles et favorables à l'établissement de ports. La mer Jaune forme une véritable Mediterranée chinoise, divisée en trois golfes profonds : la baie de Corée, que la péninsule du Liao-Toung sépare du golfe du Liao-Toung, puis le golfe du Pétchili, qui est le plus étendu et le seul qui baigne la Chine propre. Ce dernier golfe reçoit le Peï-Ho et le Hoang-Ho ; sa côte, fort basse, n'a pont de port : Takou, à l'embouchure du Peï-Ho, le seul qui mérite cette topogie. La massive presqu'île du Chan-Toung, que termine le cap du même nom, forme la Mediterranée chinoise, dont les côtes sont très articulées, riches en ports : Teng-Tchéou, Tché-Fou, Wei-Hai-Wei, baie de Ting-Tsé, baie de Kiao-Tchéou. Puis la côte redevient basse : c'est la région de l'ancienne embouchure du Hoang-Ho (île [illegible] Tsoung-Ming). Avec le golfe de Hang-Tchéou, [illegible] entre les ports de Shanghaï et de Ning-Po, et dont les îles Tchou-San commandent l'entrée, commence le littoral de la mer Orientale, qui ne présente pas de grandes découpures indentations ; mais il est élevé, abrupt, découpé, ciselé en un nombre infini de caps, de petites baies, de groupes d'îlots ; voici ses principaux accidents : le golfe de Sinuoul, de Chi-Pou, port de Vec-Tchéou, baie de Nam-Kouan, îles Tong-Chou, port de Fou-Tchéou, à l'embouchure du Min-Kiang ; et, sur le détroit de Formose : île Ho-Tan, port de Tchéou-Tché-Kou, baie de Tai-Ouan, île Ou-Ki, port d'Amoy, îles Pescadores (au Japon), port de Swatow. La côte de la mer de Chine présente, jusqu'au golfe du Tonkin, les mêmes caractères ; on y relève l'île de Hong-Kong, le delta du fleuve Canton, le golfe de Kouang-Tchéou, les Saint-Jean, la péninsule montagneuse de Lei-Tchéou, avec Kouang-Tchouan, la grande île de Hai-Nan, avec les ports de Kiung-Tchéou et de Yai-Tchéou. Sur le golfe du Tonkin, la Chine possède le port de Pakoi.

Flore. On reconnaît dans l'empire chinois une série de flores, différentes selon les régions. La flore des terres jaunes ressemble à celle des steppes des régions de l'O., des déserts des hauts plateaux de l'Asie centrale et des vallées cultivées de la Chine et de l'Indo-Chine. On y rencontre des espèces arborescentes, telles que le *corylus heterophylla* et des espèces alpines. La flore du Chan-Chan offre peu de plantes communes à toutes les régions, sauf les genres *anabaxe, acantholimon, halozylon*. Dans les hautes montagnes, c'est une flore alpine pure.

Dans les steppes du nord de la Mongolie occidentale et du grand Gobi, on trouve l'*halozylon ammodendron*, qui est plus rare dans la flore mongole.

La flore du Kan-Sou se remarque par l'absence d'arbres et d'arbustes. Nous citerons une plante endémique, de la famille des salsolacées (*agriophyllum gobicum*) et une crucifère ligneuse du genre *pugonium*.

La flore du Thibet occupe le plateau compris entre le Kouen-Louen et l'Himalaya, région pauvre en végétation. Citons des cypéracées du genre *kobrésie*, des composées des genres anaphale, werneria, saussurea.

Les hautes montagnes du Nan-Chan dans le Nord, celles de l'Himalaya, du Karakorum et du Gangri dans le Sud, ont une flore alpine asiatique. Les régions moyennes de ces montagnes ont une flore spéciale caractérisée par la *myricaria prostrata* et le genre *acantholimon*.

La flore mandchoue est intermédiaire entre celle de la Chine et celle de la Sibérie, c'est-à-dire celle de l'extrême Orient et de l'ancienne Mandchourie. Elle est très remarquable, sur le versant oriental de la chaîne du Khingan, mais qui ne se retrouvent pas sur le versant occidental ; ce sont : un bouleau (*betula daurica*), un noisetier (*corylus Mandchu*), un noisetier (*corylus heterophylla*), une [illegible] (*quercus Mongolica*).

Dans le bassin de l'Amour on rencontre encore le même genre de plantes, mais avec le chêne (*quercus crenata Mandchourica*), un noyer (*juglans Mandchourica*), le *lorix Dauvica*. C'est exclusivement en Mandchourie qu'on trouve le ginseng (*panax ginseng ou panax quinquifolium*), plante si estimée des Chinois (*panax Schéchéwanum Hoxellana*), des ours (*ours du Thibet, ailuropus melanoleucus* [illegible] ÆLUROPODÉ, [illegible] *ailuria fulgens* [illegible] ; [illegible] ; des tigres, des panthères, le *felis Diardi*, des lynx, des cerfs, des chevreuils, des bêtes fauves, martes, belettes, loutres, la civette et un paradoxure.

Nous citerons, parmi les rongeurs : des écureuils volants du genre pteromys, des marmottes, des lagomys ; parmi les insectivores : des espèces des genres *scapochirus, myopsilus, nectogale* ; parmi les ruminants : le yack, qui a été domestiqué, une antilope (*budorcas taxicolor*), un mouflon (*ovis ammon*), des sortes de chamois du genre *nemorrhædus*, le chevrotain porte-musc (*moschus moschiferus*), des cerfs (*elaphurus Davidianus*, qui n'existe que dans le parc impérial du nord de Pékin), les *cervus xanthopyus* et *manderinus* ; le cerf-lophophore (*hydropotes cephalophus*), puis un cerf qui n'a pas de bois dans les deux sexes (*hydropotes inermis*). Les mammifères domestiqués sont : le yack, le zébu, le buffle arni, le chameau, le cheval, l'âne, les mules, tous très rares ; des moutons, des porcs, des chèvres, des chiens et des chats.

Les gallinacés sont, de tous les oiseaux, les plus nombreux ; ce sont des lophophores au brillant plumage, puis des thaumalées, des tétrocphosis, de crossoptilons, des coriorius, des pucrattes, des ithagimis. Citons encore une perruche particulière (*palæornis Derbyanus*).

Les reptiles et les batraciens sont peu abondants ; parmi les serpents, ce sont des *coryphodon* et de dangereux *bothrops* ; parmi les batraciens, il faut citer une grenouille du genre *polypodes* ; deux salamandres, l'une du genre [illegible] de long.

[illegible] signalerons un silure. Les mollusques sont peu nombreux ; [illegible] insectes se font remarquer par l'abondance des coléoptères lamellicornes et la rareté des carabiques si nombreux en Sibérie. Parmi les lépidoptères, les papilionides ont non [illegible] mais quelques espèces sont identiques ; nous citerons : [illegible] genre particulier, *armandia Thaidina*.

Les satyrides sont abondants.

Dans la région mandchourienne, on remarque des tigres de haute taille, des ours, des cerfs, des antilopes, des zibelines dont les peaux s'exportent en quantité. Les rivières sont très poissonneuses. Les plaines de la Chine, [illegible] cienne. On y voit des tigres, une panthère spéciale (*felis Fontanieri*), un petit chien (*nycteretes procyonoides*), un porc-épic (*hystrix subcristata*), des gerboises, des gerbilles, un pangolin (*manis Delmanni*).

— Emmanuel V. Chinois.

[illegible] er de sa propre main trois silions. C'est que, dans aucun autre pays peut-être, le sol et le climat ne sont plus propres à [illegible] ravir l'homme. Le climat est [illegible] val des champs. Dans la Chine septentrionale, au N. de la barrière du Tsin-Ling-Chan et du Fou-Niou-Chan, et s'étendant jusqu'à l'E. jusqu'à la Mandchourie, vers le S.-E. jusqu'au bas Yang-Tsé-Kiang, la région du loess est d'une inépuisable fertilité. A l'E. et au S. de cette région, presque toute la grande plaine, ainsi que les dépressions et les vallées du centre, du Chan-Toung méridionale, sont constitués par les alluvions des fleuves. Enfin, les conditions climatériques ajoutent encore à ces qualités du terrain : l'été étant, dans la Chine propre, une saison à la fois extrêmement chaude et extrêmement humide. Ces conditions générales, d'ailleurs, varient forcément sur une telle étendue de terres.

Le riz est, beaucoup, le principal des produits alimentaires de la Chine propre [illegible] exigeant beaucoup d'humidité et de chaleur. Il occupe huitième de l'espace cultivé. Le riz est la base de l'alimentation de la plupart des Chinois du cours inférieur du Hoang-Ho, et dans les régions montagneuses, la culture du riz est remplacée par celle des céréales des pays tempérés : le millet et le sorgho surtout, puis l'avoine et l'orge, employés comme aliments pour les chevaux, et le froment, qui sert de préférence à la préparation des pâtes. La plupart des légumes ordinaires sont récoltés en Chine : la pomme de terre, en grande quantité dans la partie centrale, des deux côtés de Yang-Tsé-Kiang. Parmi les cultures arborescentes, les plus importantes, au point de vue économique, sont les arbres fruitiers, la vigne, qui est rare, le bambou et surtout le thé. Les thés, chauds et relativement secs de la Chine septentrionale, sont très favorables à la culture des fruits ; aussi les produits de la zone tropicale se mêlent-ils à la plupart de ceux des climats tempérés. La vigne est sans intérêt pour la viticulture ; on ne la rencontre guère, dans la Chine propre, qu'au Nord, dans le Pétchili. Le bambou, par contre, sert à mille usages : vêtement, habitation, marine ; même, ses jeunes pousses forment un aliment estimé. L'arbrisseau qui donne le thé vient admirablement sur les terrains en pente, où le sol sèche vite, de toutes les parties de la Chine propre : du Fo-Kien au Chan-Toung, c'est le thé vert, c'est son pays d'élection. Les qualités les plus estimées viennent du Sud, de la frontière du Tonkin. Parmi les cultures industrielles, signalons la canne à sucre, de pays très chaud ; le tabac, le cotonnier, l'arbre à laque. La canne à sucre donne des produits abondants ; les plantations les plus [illegible] Sé-Tchouen produit avec beaucoup de sucre. Le pavot à opium (Sé-Tchouen, Yunnan) ; le tabac (Hou-Pé, région du Hoang-Ho), sont également cultivés sur de grands espaces. Le coton chinois soutient difficilement la concurrence avec celui de l'Amérique ; son prix tombe en beaucoup diminué ; on le rencontre encore, cependant, dans presque tout le pays ; mais les grandes exploitations sont localisées dans la région du Hoang-Ho et du Yang-Tsé-Kiang, où sont les grands marchés cotonniers : Ning-Po, etc. L'indigo prospère à merveille dans les provinces voisines du Tonkin. La laque est la résine d'un arbre, qui ou substitue avantageusement au coton, surtout dans les provinces centrales. La Chine propre n'a de forêts que dans les montagnes des frontières du Thibet et du Pétchili septentrional. Elle n'est pas, non plus, un pays de grand élevage : les bêtes de trait sont importées totalement. Mais la pêche est passée, en Chine, à l'état d'art vétérible, le long des cours d'eau, des lacs, des étangs ; et l'élevage du ver à soie est, de temps immémorial, une spécialité du pays : le Tché-Kiang et le Kiang-Sou fournissent, seuls, plus de la moitié de la production totale : Shanghaï est leur grand entrepôt.

Industrie. La Chine est le pays du monde où la houille abonde le plus ; le sol de toutes les provinces, semble-t-il, la renferme. Les gisements les plus étendus sont ceux qui couvrent presque toute la surface du Chan-Si et du Chen-Si, et se continuent au Kan-Sou ; d'autres bassins, probablement moins grands, mais encore très importants, se trouvent dans le Tché-Kiang, le Fo-Kien, le Hou-Pé, le Kiang-Si, le Hou-Nan, le Petchili, le Sé-Tchouen, le Yunnan. Mais l'exploitation des gisements houillers est presque nulle. La Chine produit annuellement environ pour 50 millions de francs d'or d'argent. Les autres métaux sont localisés dans des régions minières : le Chan-Si et le Chan-Toung (fer, cuivre, plomb) ; le Yunnan et le Sé-Tchouen (fer, cuivre, plomb, zinc, étain). Le sel se tire à la fois des mines de sel gemme du Pétchili, des salines du littoral, des nappes d'eau salée souterraines de Sé-Tchouen. Le Chan-Toung a des carrières de marbre renommé. Les environs du lac Poyang donnent le kaolin, qui tire son nom d'une localité

[illegible]

La Chine est un pays de petite industrie, et son organisation économique en occure rudimentaire. Parmi les industries alimentaires, signalons la fabrication du sucre, des eaux-de-vie de riz et de sorgho, des pâtes, la préparation des fruits confits, et surtout la préparation du thé. Le cuivre est le métal employé, de préférence, pour tous les objets d'usage journalier. Les porcelaines de Chine ont perdu leur ancien renom; on les fabrique partout, hors de Chine; cependant, aujourd'hui encore, on en fabrique aussi en Chine, dans plusieurs centaines d'établissements. La soie se tisse un peu dans tout l'empire; le principal centre manufacturier de produits est Shanghai, et Hang-Tchéou-Fou, dans le Tché-Kiang. La fabrication des cotonnades a pris récemment un certain essor : à Ou-Tchang et à Shanghai. Signalons encore la fabrication des nattes de paille, de papiers, d'objets en laque, de bijoux en jade, que l'art de la teinturerie. Mais ce qui manque à presque toutes ces industries, c'est l'outillage. Des manufactures européennes se montent à Shanghai, à Canton, l'agglomération des trois villes Hian-Yang, Han-Kéou, Ou-Tchang dans la province de Hou-Pé, commence à devenir un centre industriel important. La main d'œuvre abonde; il ne reste qu'à doter de l'outillage les communications et qu'à l'outiller.

Commerce. Les voies navigables sont, en Chine, les grandes routes du commerce intérieur. Sur le Yang-Tsé-Kiang, surtout, le mouvement de la batellerie est intense. Les vapeurs européens remontent avec sans transbordement jusqu'à I-Tchang. Malheureusement, le cours supérieur des fleuves est coupé de nombreux rapides, et la navigation ne peut presque toujours se faire que très lentement, par jonques. Les ressources ont dans un état complet de délabrement. Les chemins de fer sont encore à l'état de projet. La première ligne, longue de 19 kilom., fut construite entre Shanghai et Ou-Sung; inaugurée en juin 1876, elle était détruite, par ordre du gouvernement, en octobre 1877. A l'heure actuelle, la Chine ne possède que le court réseau du Pétchili (478 kil.), construit en 1888 et 1892 (entre Pao-Ting-Fou, Tang-Chan, Ki-Tchou, Kou-Kiao, qui n'est qu'à quelques mètres du mur oriental de Pékin, et qui sert de station à la capitale, au N.-O.; Tien-Tsin à Takou, à l'embouchure de la Péi-Ho, à 1 E.; Takou au village de Kai-Pé et à Chan-Hai-Kouan, à l'extrémité de la Grande Muraille, au N.-E. Au cours de l'année 1898, de nombreux projets ont été étudiés, et quelques concessions de voies ferrées accordées à des Européens. Cependant, malgré cette insuffisance notoire des voies de communication, il existe dans ce pays une énorme circulation intérieure. Marchandises et personnes se déplacent avec une facilité extrême. Le thé des frontières du Tonkin chemine, à travers toute la Chine, jusqu'à Pékin. On trouve des aliénos de requins, des nids d'hirondelles à Tching-Tou, au pied des monts Yun-Ling. Le grand entrepôt de la Chine intérieure est Han-Kéou.

Le commerce extérieur de la Chine se fait presque entièrement par mer. Par terre, des chemins que suivent les caravanes continuent dans la Chine extérieure et se continuent jusqu'au delà des limites de l'empire : de Pékin en Mongolie et Sibérie, par Kiakhta; de Lan-Tchéou vers le Turkestan oriental et le Turkestan russe; de Tching-Tou vers le Thibet, par Ta-Tsien-Lou; de Ta-Tsing-Tou, du Yunnan vers la Birmanie et vers le Tonkin. De ces routes, celles du Turkestan sont dépassées, aujourd'hui, pour l'importance économique, par la voie Pékin-Kalgan-Khalkha-Urga. Vers le Sud, des routes assez actives se sont établies, dans les dix dernières années, entre Meng-Tsé (Yunnan) et Lao-Kai (Tonkin), entre le Kouang-Si et Kang-Sou. — La commerce par mer, au contraire, a pris déjà une extension considérable. L'importation porte principalement sur : tissus de coton, opium, filés de coton, riz, sucre, pétrole, fer et étain, houille, tissus de laine, poissons, matières colorantes, bois, et en particulier sur : soie brute, thé, soieries, coton, peaux. Le commerce extérieur de la Chine se fait presque uniquement dans ses « ports ouverts ». Ces ports étaient, en 1895, au nombre de 37. Dont 16 sur la côte, 7 sur le Yang-Tsé-Kiang, à près de la frontière du Tonkin; ces quatre derniers sont : Long-Tchéou et Mêng-Tsou (ouverts en 1888), Ho-Kéou et Sé-Mao (ouverts en 1889). Le traité de Simonoseki a ouvert, en 1895, six nouveaux ports : enfin, Hou-Kéou a été ouvert, Ou-Tchéou-Fou, dans le Kouang-Si. Le commerce extérieur de la Chine est, pour la plus grande partie, aux mains des Anglais; viennent ensuite le Japon, les États-Unis, la Russie, la France.

Villes. Le gouvernement de la Chine est une monarchie absolue, le Empereur, le Fils du Ciel (Tien-Tsé-Tsu), dirige l'État du fond de son palais, qui est une véritable ville; il choisit son héritier, sans souci de l'ordre de primogéniture, dans la ligne masculine. Auprès de lui sont deux conseils : le Conseil impérial (Nei-Ko), qui n'a plus qu'un pouvoir nominal, et le Grand Conseil d'État (Kiou-Ki-Tchou), conseil privé dont l'influence est grande, dans lequel siègent actuellement un nombre de huit : personnel, finances, rits, guerre, justice, travaux publics, affaires étrangères (le Tsong-li-yang-men, créé en 1861), marine (1885); chacun d'eux est dirigé par deux présidents : Tan, mandchou; Tsang, chinois. Les dix-huit provinces, sauf le Chan-Toung, le Chan-Si et le Ho-Nan, qui ont à leur tête des gouverneurs autonomes, sont gouvernées par des gouverneurs généraux dont voici les noms : Pétchili (comprend une seule province : le Pétchili), Liang-Kiang ou Kiang-Nan (comprend 3 provinces : Kiang-Sou, Ngan-Hoei, Kiang-Si), Chen-Kan (Chen-Si, Kan-Sou), Min-Tché (Fo-Kien, Tché-Kiang), Hou-Kouan ou Liang-Hoei (Hou-Pé, Hou-Nan), Sé-Tchouen (Sé-Tchouen), Liang-Kouan (Kouang-Toung avec Hai-Nan, Kouang-Si), Y[illegible] Les gouverneurs [illegible] militaire; ce sont de véritables souverains.

Les villes sont nombreuses et peuplées; mais on ne peut donner, pour leur population, de chiffres certains. Il semble, cependant, que la Chine propre compte au moins soixante villes peuplées chacune de plus de 100.000 habitants; au moins dix-neuf, peuplées chacune de plus de 200.000. Voici les noms de ces dernières : *Pékin*, la capitale, Canton, puis Ou-Tchang, Han-Yang, Han-Kéou, qui forment une vaste agglomération; Siang-Than (Hou-Nan), Chao-Hing-Fou (Tché-Kiang), Tien-Tsin, Hang-Tchéou, Fou-Tchéou, Sou-Tchéou-Fou, Si-Ngan-Fou, Lan-Tchéou, Fa-Tchan, Shanghaï, Siang-Yang, Yang-Tchéou, Tching-Tou-Fou, Tchoung-King, Sou-Tchéou, Tchang-Cha.

Armée et marine. L'armée chinoise, malgré le récentes réformes, conserve l'organisation que lui donna, à son avènement, en 1644, la dynastie actuelle; elle manque d'unité. Voici comment se groupent ses divers éléments : 1° L'ancienne armée des conquérants mandchous a formé l'armée dynastique des « huit bannières » (Pa-Tsi); ces troupes ont été, soit réparties entre de grandes villes de province, où elles forment de véritables colonies militaires, soit cantonnées dans les environs de Pékin et dans la capitale même; leur valeur militaire, exception faite pour les « troupes de campagne », qui sont les seules exercées, est fort contestable; leur armement est des plus hétéroclites : arcs, lances, hallebardes, fusils à mèche. Elles comptaient environ 500.000 hommes de troupes sédentaires et 150.000 hommes de troupes actives; — 2° L'ancienne armée des Chinois a été organisée sous forme de milice de police ou garde territoriale, constituée séparément pour chaque province; sa principale occupation est de surveiller les rives des grands fleuves et du Grand Canal, principales voies commerciales de l'empire. Cette armée est dite de l'« étendard vert » (Lou-Ying), son drapeau étant vert, bordé de rouge, avec le dragon brodé sur le fond. Une partie de ces troupes, consultées lors de la révolte des Taïpings, est [illegible] exercées plus ou moins à l'européenne, et sont les « braves » ou les « exercés », auxquels il faut joindre les 35.000 hommes des troupes d'instruction du Pétchili, établis depuis 1870 dans les environs de Tien-Tsin, bien armés et munis de batteries de canons Krupp. Les soldats de l' « étendard vert », répartis en 20 corps, comprennent 600.000 hommes. — 3° Les milices volontaires (117.500 hommes) et thibétaines (64.000 hommes). Le total donne une armée, sur le pied de paix ou de guerre, de près d'un million et demi d'hommes; mais ce chiffre est complètement fictif, et cette armée n'existe que sur le papier. Des arsenaux ont été créés, de 1862 à 1879, à Shanghaï, Nankin, Fou-Tchéou (réorganisé en 1897 par une mission française), Tien-Tsin, Wam-Poa, près Canton, Ghirin (Mandchourie), Lan-Tchéou (Kansou), Si-Ngan-Fou, à Tien-Tsin, Ning-Po, Canton. Quant à la flotte, qui comprenait quatre escadres (du Nord; du Sud, à Shanghaï; de Fou-Tchéou; à Canton) : 98 bâtiments de tout ordre, 2 cuirassés; elle a été presque complètement détruite durant la guerre avec le Japon (1895), au lendemain de laquelle elle ne comptait plus que 16 transports et 34 torpilleurs.

Religion. La Chine a trois religions officielles : deux, d'origine indigène, le *confucianisme* et le *taoïsme*; l'une, importée, le *bouddhisme*. Ces trois religions coexistent sans animosité entre elles; d'ailleurs, au cours des siècles, elles n'ont pas laissé d'exercer, les unes sur les autres, des influences réciproques : 1° Le confucianisme (You-Kiao), vraie religion nationale, est probablement l'antique religion des empereurs dépouillée de grand idéalisme par Confucius. Comme l'antique religion, cette croyance n'a pas de clergé et elle n'a d'autres cérémonies liturgiques que les grands sacrifices impériaux. Répandue surtout dans les classes [illegible] morale fort élevée. Pour elle, les deux : le Ciel (Chang-Ti), la Terre, les Esprits Supérieurs, sont des entités abstraites, et ses prêtres mêmes, elle ne proclame pas, elle ne conteste l'immortalité de l'âme. — 2° Le taoïsme (Tao-Kiao) a fort changé de caractère depuis qu'il fut fondé, au VIe siècle av. J.-C., par les disciples du philosophe Lao-Tsé. C'était une sorte de philosophie, reposant sur la croyance à un dieu qui est la « Raison suprême » (Tao), et à l'immortalité de l'âme. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'un mélange de superstitions, pour la plupart grossières; et ses prêtres, dans les temps modernes, tombent jusque du sorcellerie, de divination, d'astrologie et d'alchimie. — 3° Le bouddhisme, religion de Fo, ou de Gautama, n'a pas pu prendre racine définitivement en Chine en dépit [illegible] et, depuis lors reçu, dans ce pays, de nombreuses modifications profondes : il s'est complètement pénétré des idées et des coutumes nationales; aujourd'hui, le folisme chinois n'est ni le bouddhisme indien, ni le taoïsme, mais un mélange de l'ancienne métaphysique de Çâkyamouni avec les pratiques des cultes nationaux chinois; comme le taoïsme, il a une organisation hiérarchique plus compliquée. — A côté de ces trois religions officielles, se mêlent constamment à elles, le culte des ancêtres, qui est, en réalité, la véritable religion de la Chine; il repose sur la croyance que les morts conservent leurs sentiments et tous les besoins des vivants; aussi convient-il, dans un esprit de respect et de vénération, non d'adoration, de leur offrir, en de nombreux sacrifices, de quoi satisfaire à ces besoins, immuables et éternels. — Des religions étrangères, la plus répandue en Chine est le mahométisme, [illegible] Les musulmans [illegible] Les chrétiens [illegible] nombreux sont groupés en 13 [illegible] (Inscription de Si-Ngan-Fou en témoigne), y prospéra entre le VIIe et le XIIIe siècle, puis, — après un recul, — au XVIIe siècle, grâce aux missionnaires de la Propagation de la foi. Aujourd'hui, les catholiques et les protestants, groupés les premiers autour de 628 missionnaires de tous les ordres et de 335 prêtres indigènes, les second autour de 250 pasteurs, pour la plupart anglais ou américains, sont, en Chine, une dizaine de mille.

— LANGUE. La langue chinoise est essentiellement monosyllabique; les mots ne peuvent changer de valeur grammaticale en changeant de position dans la phrase et peut devenir ainsi tour à tour substantif, adjectif ou verbe. C'est seulement grâce à la position des mots et à la connaissance des tons que l'on parvient à comprendre la phrase. Les inflexions de la voix ou tons sont au nombre de cinq : ouvert, muet, montant, descendant et rentrant. C'est à l'empereur Fou-hi que l'on attribue l'invention des caractères [illegible] chinois est, en principe, formé d'un radical ou clef et d'une phonétique; on est aujourd'hui d'accord pour faire dériver de 214 clefs tous les caractères [illegible] chinois.

Il est important de distinguer dans la langue chinoise : le *koua-yen* ou langue ancienne. C'est la langue savante dans laquelle sont écrits les plus anciens monuments littéraires du pays et notamment les *Kongs* ou livres canoniques de la Chine. C'est celle qui contient le plus de mots homophones; elle fut jadis parlée dans une [illegible] partie de la Chine, mais a cessé depuis fort

Clefs de 11 trait		Clefs de 4 traits		Clefs de 1 trait	
魚 yô *oiseau*	195	心 sin *cœur volonté*	61	一 yi *un*	1
12 traits		5 traits		丨 kouen *mouvement*	2
黃 hoang *jaune*	201	玉 yôu *précieux*	95	丶 tchou *petit point*	3
13 traits		6 traits		丿 piê *courbe objet courbe*	4
黽 min *grenouille*	205	竹 tchôu *bambou*	118	乙 yi *deux*	5
14 traits		7 traits		二 eulh *deux*	7
鼻 pie *nez*	209	儿 kien *jambes*	147	亠 theô *deux mains sur tête*	8
15 traits		8 traits		人 gin *homme*	9
齒 tchi *dents*	211	金 kin *métal*	167		
16 traits		9 traits		3 traits	
龍 long *dragon*	212	面 mien *visage*	176	口 kheou *bouche*	30
17 traits		10 traits		土 thou *terre*	32
龠 yô *flûte*	214	馬 ma *cheval*	187	大 ta *grand*	37

Extrait du tableau des 214 clefs.

longtemps la langue écrite comprise que par les lettrés des différents dialectes, elle reste parfaitement [illegible] par le peuple; 2° le *kouan-hoa*, appelée langue mandarine, bien qu'elle soit la langue lettrée universelle, telle qu'on la parle aujourd'hui dans tout l'empire et varie toutes les [illegible] d'une province à l'autre; elle joue le rôle d'un langage intermédiaire entre le *kouan* et le *koua-hoa*. (Il est moins vague que le premier et moins clair que le second); 4° jusqu'à la fin du XVIIe siècle, il existait une foule de dialectes locaux; mais, à cette époque, l'empereur Kang-Hi décréta l'unité de langage pour tout l'empire, et ses dialectes, qui variaient suivant chaque province, disparurent complètement, sauf ceux des provinces de Canton et de Fo-Kien, qui ont persisté jusqu'à nos jours.

— LITTÉRATURE. C'est la plus riche de l'Asie. Elle brilla principalement sous les dynasties des Tchéou, des Tsin (Confucius, Mencius, Lao-Tseu), des Han (Sse-Ma-Tsien), des Tang (Li-Tai-Pé et Tou-Fou) et des Soung (Sse-Ma-Kouang). Les œuvres littéraires de la Chine peuvent être rapprochées en quatre classes : 1° les livres canoniques. (Ceux de premier ordre sont au nombre de cinq et portent le nom de grands *Kings*); 2° les livres d'histoire. Ils sont extrêmement nombreux, et il est souvent impossible d'en faire ici la nomenclature. Chaque province, chaque ville a son histoire. Nous nous bornerons à citer les *Sse-Ki* ou Mémoires historiques de Sse-ma-Tsien, qui est le livre d'histoire officiel du Ciel, et qui part de l'origine de la Chine pour aller jusqu'au IIe siècle avant J.-C. Cet ouvrage a eu divers suppléments et compte 3.705 volumes que l'on a coutume d'appeler *Vien-sse-sse* ou les 24 sse); 3° les livres de philosophie. (C'est ceux que l'on est convenu d'appeler les ouvrages chinois traitant non seulement de philosophie, mais encore de toutes les sciences telles que la médecine, l'histoire naturelle, l'astronomie, les mathématiques, l'agriculture, l'art militaire, la jurisprudence); 4° les livres littéraires proprement dits. (C'est cette partie de la littérature chinoise qui a été la plus étudiée des Européens; beaucoup de chefs-d'œuvre en ont été traduits en France par Stanislas Julien, Abel Rémusat, d'Hervey de Saint-Denis et d'autres.)

— BEAUX-ARTS. La *peinture* chinoise remonte à la plus haute antiquité. Elle est caractérisée par le manque absolu de perspective et des effets de lumière, mais elle est remarquable par la vivacité et la pureté des couleurs employées. La *sculpture* chinoise, c'est le magot. Tout ce qui est sculpté en grand représente toujours, en effet, des Bouddhas et des idoles dont les temples et les pagodes sont remplis. Il faut plutôt admirer l'art des Chinois dans le petit sculpture, dans les travaux d'ivoire, d'argent, l'ivoire et principalement le jade, leur pierre favorite, ils arrivent à fabriquer des objets d'un luxe inouï et qui fait l'admiration des Européens.

L'*architecture* a conservé, en Chine, un caractère absolument original. Les villes sont construites avec une symétrie parfaite; presque toutes les maisons sont basses, à un ou deux étages; elles sont remarquables par leur aspect gracieux, leur forme pyramidale et leurs ornementations fantastiques. Il y a des temples, tel celui du *Ciel*,

1. Coupe de bronze. — 2. Éventail. — 3. Pot en porcelaine. — 4. Théière en porcelaine. — [illegible] en bronze. — 15 et 16. Statuettes du culte bouddhiste. — 18. Fauteuil de mandarin de premier [illegible] — 19. Statue de mandarin [illegible] — 20. Cage. — 21. Tour de porcelaine à Nankin. — 22. Un tombeau des Ming. — 23. [illegible] du temple de Pi-Gnen-Tzu. — 28. [illegible] — 29. Statue de mandarin [illegible] porte de Pékin. — [illegible] — 43. Cimeterre. — [illegible]

[illegible] *Tchong-Pou*, qui a 600 mètres de long; certaines portes d'honneur ou arcs de triomphe érigés à la mémoire d'empereurs ou de mandarins ayant rendu des services au pays, qui témoignent de la hardiesse des constructeurs chinois.

La *musique* a toujours été très en faveur en Chine. On a fait remonter l'invention de cet art à l'empereur Fou-Hi (3300 av. J.-C.). Les instruments favoris des Chinois sont la flûte, le tambour, le violon, le hautbois, le hautbois, les cymbales, le gong, la cloche de bronze et une foule d'autres qui leur sont particuliers. Leur musique manque de justesse et d'harmonie : elle est assourdissante et n'a rien qui puisse charmer un Européen.

Résumé historique. *Antiquité et temps modernes.* La Chine a été appelée par les Grecs et par les Romains *Sérique* (pays de la soie), par les Indiens *Tchinas*. Les [illegible] Chine, les Chinois appellent souvent leur pays *Tchong-Kouo* Empire au Milieu. L'histoire des temps anciens de la Chine est fabuleuse; il semble, néanmoins, qu'on peut faire remonter l'époque de Fou-Hi, le premier législateur de ce pays, à plus de trente siècles avant Jésus-Christ. Mais ce n'est pas sûr. En réalité, c'est huit ou neuf siècles plus tard, c'est avec Yu, le premier empereur de la dynastie des Hia, que commence véritablement l'ère historique de la Chine. Des vingt-deux dynasties qui se sont succédé depuis celle des Hia (2204-1766), les plus importantes furent celles des Tchéou (1122 av. J.-C.), époque féodale qui vit naître Lao-Tseu et Confucius; des Tsin (255), qui abolit la féodalité; des Tsin orientaux (317 apr. J.-C.), sous laquelle le nord de la Chine tomba au pouvoir des peuples tartares; des Soui (589), qui reconquit l'empire tout entier. Un fait commun à la plupart de ces dynasties fut la lutte contre les Mongols; ce fut contre eux que Chi-Hoang-Ti (259-210 av. J.-C) avait construit la Grande Muraille. Mais les Mongols s'emparèrent de la Chine sous Koublai-khan, et fondèrent la dynastie de Youen (1280 apr. J. C.), qui attira les Occidentaux vers la Chine (voyage de Marco Polo). De 1368 à 1644, les Mongols sont chassés de Chine : c'est l'époque de la dynastie des Ming, qui transfère la capitale de Nankin à Pékin, et sous laquelle les Portugais abordent, pour la première fois, en 1514, à Macao. La dynastie mongole des Tsing (1644) fondée par Chouen-Tchi, fut suivie de l'insurrection Kang-Hi pacifia l'île de Formose, signa le premier traité avec la Russie (traité de Nertchinsk, 1689) et reçut les missionnaires de Louis XIV. Au XIVe siècle, sous le long règne de Kien-Long (1736-1796), les Chinois lient la guerre contre la Birmanie et la pacification du Thibet. Au XIXe siècle, l'esprit chinois entra brusquement en relations avec l'Europe.

En 1839, la Chine ayant saisi des caisses d'opium indien, l'Angleterre entreprit la guerre de « l'Opium » ; le traité de Nankin, le premier qui établit des relations diplomatiques régulières entre la Chine et l'Europe, cédait à l'Angleterre l'île de Hong-Kong, ouvrait à son commerce cinq ports chinois. Ces ports furent ouverts en 1844 (traités de Wam-Poa) au commerce des États-Unis, de la France, puis d'autres États d'Occident. C'est sous le même empereur Tao-Kouang que se place la révolte des Taïping; elle ne devait se terminer qu'en 1864, par la prise de Nankin. Sous Hien-Feoung (1851-1862), l'assassinat de missionnaires chrétiens amena la ravendre des deux forts de Tien-Tsin (1857), celle de Tien-Tsin et le traité de Tien-Tsin (26 juin 1858), qui admettait à Pékin des ambassadeurs français et anglais et ouvrait de nouveaux ports chinois; la révolte fut vaincue, Pékin occupé (1860) et la Chine forcée de signer le deuxième traité de Tien-Tsin (24 oct. 1860). Au N., la Chine avait dû céder aux Russes (1858, 1860) des territoires sur l'Amour-Oussouri; et, à la suite, elle dut céder les villes de Kalgan, Ourga, Kachgar; même, un instant, à la faveur de l'insurrection des musulmans de Kachgarie qui se constituèrent, de 1865 à 1877, en véritable État indépendant, la Russie occupa Houlodja et toute la vallée de l'Ili (1871); mais les Chinois, victorieux des rebelles, se firent rendre Kouldja (1881) : la Russie ne conservait qu'une petite partie de la vallée moyenne de l'Ili et une portion du bassin du bas Irtych Noir. De 1882 à 1885, la Chine fut en guerre avec la France pour le Tonkin; par les traités de Tien-Tsin (11 mai 1884 et 4 avr. 1885), elle dut reconnaître à ses prétentions de Tonkin et accorder au commerce français les provinces limitrophes de ce pays. La frontière sino-française, entre le golfe du Tonkin et le Mékong, a été fixée par les conventions des 25 juin 1887 et 20 juin 1895. En 1894, les Anglais obtenaient également la délimitation de la frontière sino-birmane et des concessions commerciales dans le Yunnan; en 1896, sur leur demande, le Si-Kiang a été ouvert au commerce international. Mais le principal événement du règne de l'empereur Kouang-Sou fut la guerre sino-japonaise, déclarée par le Japon le 1er août 1894, à propos du royaume de Corée, convoité par les deux nouveaux voisins. La guerre comprit la prise de la Corée et d'une partie de la Mandchourie, la destruction de la flotte chinoise, la prise des arsenaux de Port-Arthur et de Wei-Hai-Wei, celle des îles Pescadores forcèrent la Chine à demander la paix, qui fut signée à Simonoseki (avr. 1895), l'indépendance de la Corée et à céder Formose (2 millions d'hab.), les Pescadores et la péninsule du Liao-Tong; la Russie, la France et l'Allemagne ont, cependant, amené le Japon à se désintéresser de cette péninsule, moyennant une indemnité supplémentaire. Enfin la Chine était entamée aussi par la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, qui se sont fait céder respectivement « à bail » : Port-Arthur et Talien-Wan (dans le Liau-Tong); Kiao-Tchéou (côte sud du Chan-Toung); Wei-Hai-Wei (côte nord du Chan-Toung); Kouang-Tchouan (péninsule de Léi-Tchéou, en face Hai-Nan) (1897-1898). Mais ces progrès de l'influence étrangère avaient mécontenté une partie de la population fortement attachée aux traditions nationales : ce fut la raison secrète, du mouvement des Boxers, encouragé d'ailleurs en sous-main par le gouvernement de l'impératrice douairière (1900). La sédition fut bientôt maîtresse de Pékin, où les légations européennes durent subir un siège de plusieurs mois, et de Tien-Tsin. L'intervention militaire collective des puissances européennes appuyées par les États-Unis et le Japon devint nécessaire. La bombardement et la prise des forts de Takou, la marche sur Pékin et l'occupation de la capitale en furent les épisodes principaux. C'est seulement en 1902 que furent reprises entre la Chine et les Puissances intéressées des négociations régulières. D'autre part, les accords anglo-japonais (janv. 1902) et franco-russe (mars 1902) conclus à la suite de ces événements affirmaient la volonté des puissances contractantes de maintenir dans l'avenir, quoi qu'en exprime Pékin, bien qu'à la vérité la prépondérance de la Russie en Mandchourie tende de plus en plus à s'affirmer.

L'exploration européenne. La région chinoise semble avoir été connue du monde gréco-romain, dès le IIe siècle de notre ère. Ptolémée connaît le pays de la soie, la Sérique, qui correspond à la Chine du Nord, et au S. duquel bignent les Sinæ. Les annales chinoises portent la trace d'une ambassade enrayée par le roi An-toun, Marc-Aurèle, qu'on a cru reconnaître l'un des empereurs romains Antonins. Il semble certain en tout cas que des relations existaient déjà, pour le commerce de la soie, entre les mondes méditerranéen et chinois, par l'Égypte et les mers du sud de l'Asie. Ces relations furent continuées par les Arabes. Mais le premier véritable explorateur de la Chine, qui fit connaître à l'Europe ce pays, fut le Vénitien Marco-Polo, qui parcourut l'Asie centrale et orientale pendant dix-sept ans, de 1277 à 1295, et donna une description des pays parcourus dans son célèbre *Livre des merveilles*.

Il fallut attendre le XVIe siècle pour que la Chine devînt un des théâtres de l'activité européenne. Dès 1521, l'ambassadeur portugais Pirès arrive à Pékin; en 1553, ses compatriotes s'établissent à Macao. Les missionnaires arrivent à Pékin, avec le P. Ricci, en 1581 : ce sont eux surtout qui vont entreprendre l'étude du pays. Trois ans plus tard, Georgius publiait à Anvers, d'après des documents chinois, la première carte chinoise éditée en Europe. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, le mouvement s'accentue et se généralise. Les Hollandais apparaissent aux Pescadores, à Formose (1624); des troupes russes remontaient le Zoungari, se heurtaient aux Chinois (1684). Les Français commercent à Canton (1697), y établissent un consul (1776). Les Anglais avaient exploré, dès 1634, avec Weddell, la rivière de Canton; ils essayent de s'établir à Ning-Po (1751), et envoient à Pékin la grande ambassade de lord Macartney (1792-1794). Mais, au cours de ces deux siècles, ce sont surtout les missionnaires jésuites, pour la plupart français, qui accomplissent l'œuvre scientifique. En 1655, le P. Martini publie son *Atlas des empires*, encore connu par des documents chinois. En 1708, enfin, les PP. Bouvet, Régis, Fridelli et Jartoux commencent la construction de la grande carte « jésuite » de Chine.

Le XIXe siècle vit achever l'œuvre des missionnaires jésuites. Nous ne citerons que les grandes explorations du milieu de ce siècle : Timkowski (1820); Huc et Gabet (1845); Sossnovsky (1874-1875); Pievtsof (1878-1879); Przewalsky (1871-1885), dans le Nord-Ouest; Richthofen, de Shanghaï de 1870, à travers toute la Chine, de Pékin à Canton; David et Ney Elias, dans la région du Hoang-Ho; Blakiston, dans celle du Yang-Tsé-Kiang; Desgodins, dès 1871, dans l'Ouest; Margary, Grosvenor et Baber (1875-1876); Gill (1877-1877); Szechenyi et Kreitner (1877-1880); Mc Carthy (1878); Soltean et Stevenson (1880-1881), dans la Chine centrale, d'E. en O., ou d'O. en E.; la mission Doudart de Lagrée-Francis Garnier (1866-1868); Dupuis (1867-1873); Rocher (1871-1873), dans le Yunnan et la Chine centrale. Mais les itinéraires de ces voyageurs laissaient entre eux de vastes espaces inexplorés; depuis vingt ans, grâce à la rivalité économique des nations européennes, les missions en Chine ont été multipliées. Voici les principales : les Russes au N. : Potanin et Berezowski (1884-1885, 1892-1895); Russow (1887), Obruchev (1892), Obruchev (1892-1894); missions pour l'établissement du chemin de fer transmandchourien, occupation du Ching-King (1898); dans la Chine méridionale et centrale, les Anglais, comme Colquhoun (1885), Bourne (1886); Gill (1887-1888), Bonvalot avec Henri d'Orléans et Roux (1895); Madrolle (1895) et Haï-Nan (1896); Monnier (1895-1898); Bonin (1895, 1898-1899); la mission Iyomaise d'études commerciales (1896-1897), etc.

— Bibliog. : *Le Gérant, Bibliotheca Sinica*, 2 vol. in-8, bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois (Paris, 1878-1895); Marco-Polo, *Voyage* (« Publication de la Société de géographie de Paris », Paris, 1824); Doudart de Lagrée et Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine* (Paris, 1873); Richthofen, *China* (Berlin, 1877-1885); Playfair, *the Cities and Towns of China, a geographical Dictionary* (Hong-Kong, 1879); J. H. Wolf, *China, Travels and Investigations in the Middle Kingdom* (New-York, 1888); Gundry, *China, present and past* (Londres, 1895); Chambre de commerce de Lyon, *Rapport général sur l'origine, les travaux et les résultats de la mission lyonnaise d'exploration en Chine*, présenté par Brenier (Lyon, 1897); Carte récente de la Chine propre : Bretschneider, *Map of China and the Surrounding regions* (Saint-Pétersbourg, 1896).

CHINE (MÉDAILLE DE), instituée par décret du 23 janvier 1860 et portée de tous ceux qui avaient pris part à l'expédition de Chine en 1860. Elle est en argent et du module de 30 millimètres. Elle porte, d'une côté, l'effigie de Napoléon III, de l'autre côté, en légende : *Expédition de Chine, 1860*, et en inscription les noms de *Ta-Kou, Chang-Kia-Wan, Pa-li-Kiao, Pe-Kin*. Le médaillon est encadré des deux côtés par une couronne de laurier. Le ruban est jaune et porte tissé en bleu et en caractères chinois le nom de *Pe-King*.

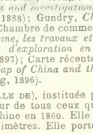

Médaille de Chine (1860). Médaille de Chine (1901).

Une seconde médaille commémorative a été instituée, le 15 avril 1902, en faveur des militaires ayant pris part à l'expédition française de Chine en 1900. Cette médaille, conforme pour le module à la médaille de Madagascar, porte au revers ainsi que sur l'agrafe du ruban les mots : *Chine 1900-1901*. Le ruban est moitié vert moitié jaune, par petites raies verticales.

CHINE (MERS DE). On donne ce nom à des mers intérieures, situées le long de la côte est de l'Asie, de la Corée à la péninsule de Malacca. Leur fond est leur profondeur sont en relation directe avec le relief du sol du continent. Il faut y voir, en effet, des dépressions analogues à celle du bas Hoang-Ho, mais plus accentuées. Elles sont séparées du Pacifique par des archipels qui ne sont que les sommets émergés de chaînes de montagnes de même âge, de même structure en général, sauf les accidents volcaniques, et de même aspect que les chaînes de système sinique. Telles sont, d'ailleurs, les mers du Japon et d'Okhotsk. Des deux côtés de la mer de Chine, que de Formose, celle du N. ou mer de Chine orientale, fermée par l'archipel Riou-Kiou, est la moins profonde. Au contraire, la mer de Chine méridionale, à l'O. des Philippines et de Bornéo, offre à l'E., en dehors du plateau continental qui porte Haï-Nan et joint le Siam à Bornéo, d'assez grands fonds, qui dépassent 2.000 mètres.

CHINÉ n. m. Manière de former des dessins sur un tissu, au moyen de fils teints diversement. (On dit aussi CHINAGE.) Dessin formé par ce procédé. « Tissu orné de dessins chinés. » En gravure, Teinte particulière que l'on imprime sur le papier qui doit recevoir l'empreinte d'une gravure sur bois pour faire disparaître le blanc cru du papier.

CHINÉE (*né*) n. f. Du vieux vulgaire par lequel on désigne, dans les campagnes, une variété de papillon aux couleurs irrégulières et heurtées.

CHINER (rad. *chien*; bar *chiner*, c'est proprement remplir le rôle du chien de chasse dans la découverte des curiosités de nouvelle venue. Il faut, en effet, posséder pour revendre aussitôt les multiples objets qui sont du ressort du bric-à-brac : *Passer son temps à* CHINER.

— Fam. Critiquer, persifler : CHINER *une pièce*.

— Pop. Travailler.

CHINER (du nom propre *Chine*) v. a. Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne d'un tissu, en sorte que l'étoffe fabriquée présente certains dessins. « *Machine à chiner.* » Machine ayant pour but d'imprimer une ou plusieurs couleurs sur des fils de chaînes. (En général, il existe autant de couleurs que de blancs. Les fils, après l'impression, sont convenablement mélangés et forment des *chinés*. Ces machines sont dites : *à plusieurs couleurs* ou *à plusieurs couleurs*, suivant qu'elles possèdent un ou plusieurs rouleaux imprimeurs entre lesquels passent les cheveaux.)

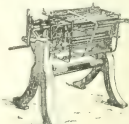
Machine à chiner.

CHINETTE (*nèt*) n. f. Variété de bigarade, sorte d'orange dont l'écorce sert à la teinture des étoffes.

CHINEUR, EUSE n. et adj. Fam. Qui critique méchamment, de parti pris : *Entre confrères, on est* CHINEUR.

— Pop. Travailleur : *Tous les ouvriers, en général, sont des* CHINEURS. (J. Richepin.) « Celui qui achète et revend divers objets d'occasion. » Ouvrier qui travaille dans les ateliers de Paris, qui vont de porte en porte, dans les quartiers populaires, offrir leurs marchandises.

— Arg. Chiffonnier. « Voleur qui trompe les passants en leur vendant leurs propres marchandises, ou en leur offrant à bas prix de fausses reconnaissances du mont-de-piété.

— Techn. Dans les manufactures, autrefois, Ouvrier qui appliquait la teinture sur la chaîne des étoffes; aujourd'hui, Ouvrier qui dispose la chaîne des étoffes chinées.

CHINEZ (en hongr. *Kinizsi* [Paul]), général hongrois de nationalité roumaine, né dans le Banat, mort à Saint-Clément, sur le fleuve Sava, en 1494. D'origine obscure : il aurait été valet de ferme, puis meunier; il embrasse de bonne heure la carrière des armes. S'étant signalé pendant la guerre en Bohême, entre Mathias Corvin, roi de Hongrie, et Frédéric III, empereur d'Autriche, il fut élevé par le premier au rang de général et fait comte de Temesvar. En 1479, il fut appelé par Etienne Bathori pour combattre l'invasion des Turcs. Chinez les anéantit près d'Alba Julia. Trois ans après, il fut de nouveau aux prises avec les Turcs, qu'il vainquit à Columbacz, et emmena 50.000 Serbes, réfugiés, qu'il installa avec Mathias Corvin, à Temesvar. En 1482, il prolita d'un armistice avec les Turcs pour réorganiser la province du Banat. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, après avoir forcé Ali-pacha à lever le siège de Belgrade.

CHINFRENEAU (*no*) ou **CHINFRENIAU** (*ni-o*), ou **CHANFRENEAU** (*no*) [rad. *chanfrein*] n. m. Pop. Coup à la tête : *Recevoir un* CHINFRENEAU *de la part de quelqu'un du cou.*

CHINGACGUK, personnage créé par F. Cooper, et qu'on retrouve dans le *Dernier des Mohicans*, le *Lac Ontario*, les *Pionniers*, etc. Enfant des solitudes, Chingacgook en connaît tous les secrets. Son œil ne se laisse tromper par aucun artifice. Son oreille perçoit le bruit le plus imperceptible, les plus subtils. D'un dévouement et d'un courage à toute épreuve, c'est l'homme héroïque des temps primitifs : par d'autres côtés, c'est le sauvage rusé, féroce même quelquefois, sans peur, mais aussi sans remords.

CHINGALAIS, CINGALAIS ou **SHINGALAIS** n. m. Linguist. V. CEYLAN.

CHING-KING (ou **Province du Liao-Toung**, ou **Province de Moukden**), province de la Mandchourie méridionale (empire chinois), située à l'O. de la Corée et baignée au S. par le golfe du Pétchili. Pop. : 700.000 hab. environ; chef-lieu *Moukden*. Le sol est montagneux. La côte, sauf vers l'embouchure du Liao-Ho, est élevée et découpée; elle forme, entre le Liao-Toung et la baie de Corée, la péninsule du Liao-Toung, qui s'avance vers la péninsule du Chan-Toung et forme avec elle le golfe du Pétchili. Le sol produit du froment et du millet; les pâturages sont nombreux. Le sous-sol renferme du fer. La Russie occupe, à l'extrémité de la presqu'île de Liao-Toung, la forte position de Port-Arthur et Talien-Wan.

CHINGLEPUT ou **CHENGALPAT**, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras); 5.700 hab. — Ch.-l. d'un district peuplé de 1 million d'habitants.

CHINGNÈSE, une des plus importantes villes de l'Adrar, débouché du commerce de sel provenant des mines de la

Sedika el-Kadhera. Visitée en 1850 par Panet, qui en a laissé une bonne description.

CHINIAC DE LA BASTIDE (Matthieu), magistrat et érudit français, né à Allassac en 1729, mort en 1802. On lui doit une *Dissertation sur les Basques* (1786), et une *Histoire de la littérature française*, en collaboration avec d'Ussieux (1772). Ce dernier ouvrage, abrégé de l'*Histoire littéraire de la France*, des bénédictins de Saint-Maur, est resté inachevé et ne va que jusqu'en 425.

CHINIAC DE LA BASTIDE (Pierre), frère du précédent, né à Allassac en 1741, mort vers 1804, magistrat français, lieutenant général de la maréchaussée d'Uzerche, et, en 1790, président du tribunal criminel de la Seine. Il a laissé différents ouvrages sur le droit ecclésiastique et l'Église gallicane. Il a publié, en outre, une nouvelle édition de l'*Histoire des Celtes*, de Pelloutier (1770-1771); l'*Histoire des capitulaires des rois de la première et de la seconde races* (1779); *Essai de la philosophie morale* (1802); etc.

CHINKO, rivière d'Afrique, dans la colonie française du Haut-Oubangui. Ne vers 8° N., il coule vers le S., puis vers le S.-O., sous les noms de Kpakpe, de Paperouer, et se jette dans le Mbomou, dont il est le principal affluent, après un cours de plus de 300 kilomètres. Il reçoit lui-même la grande rivière Woworo ou Bango.

CHINNOUNG ou **CHIN-NONG**, ou **CHUNNOUNG**, second empereur des temps mythologiques, est vénéré universellement en Chine comme l'un des grands bienfaiteurs de l'humanité, l'inventeur de l'agriculture et de la médecine, le continuateur de la civilisation entreprise par son prédécesseur, Fou-Hi; il enseigna notamment aux ancêtres sauvages des Chinois l'art de construire des maisons. Il figure dans le Panthéon chinois en qualité de patron de l'agriculture et surtout de dieu de la médecine. Comme Fou-Hi, il a sur la tête deux protubérances semblables à des cornes naissantes. Ses images sont habituellement vêtues de feuilles; quelquefois, cependant, elles portent le costume impérial.

CHINOIS, OISE, personne née en Chine, ou qui habite ce pays. — *Les* CHINOIS.

— Adjectif. Qui est propre à la Chine ou à ses habitants : *L'art* CHINOIS.

— *Chapeau chinois.* V. CHAPEAU. ‖ *Lanterne chinoise.* V. LANTERNE. ‖ *Pavillon chinois.* V. PAVILLON. ‖ *Ombre chinoise.* V. OMBRE.

— n. m. Par dénigr. Original, homme bizarre : *Quel* CHINOIS ! ‖ *Chinois de paravent*, figure grotesque, par allusion aux dessins dont les Chinois ornent leurs paravents.

— Bot. Nom donné à une variété de bigarrier, et surtout à ses fruits, que l'on cueille verts pour les confire ou les préparer à l'eau-de-vie : *Bocal de* CHINOIS.

— Linguist. Langue parlée par les Chinois : *Le* CHINOIS, *langue monosyllabique qui est, en vertu d'organe à une civilisation très avancée.* (Renan). V. l'encycl. du mot CHINE.

— *A la chinoise*, loc. adv. A la façon, à la mode des Chinois : *Des yeux obliques à la* CHINOISE. (Se dit particulièrement de l'ensemble des traits du visage, des cheveux sur le front et sur les tempes, et les nouant ensemble vers la nuque.)

— ENCYCL. Ethnol. D'après quelques auteurs indigènes, l'empire chinois comptérait au moins 2 millions d'années d'existence; les traditions parlent de faits qui se seraient accomplis il y a 130.000 ans. Ces chiffres appartiennent à la légende. (V. CHINE. Résumé historique.) A l'époque la plus reculée de son histoire, la race devait habiter le sud-ouest de l'Asie, mais elle n'a cessé de s'étendre jusqu'à nos jours. Dès la fin du XVIIIe siècle, les Chinois ont gagné l'Amérique, où ils se rencontrent en grand nombre dans certaines contrées. La race chinoise n'a pas conservé sa pureté primitive. Des alliances ont eu lieu avec les tribus englobées dans l'empire, et les caractères physiques sont loin d'être uniformes. Les Chinois du Nord diffèrent plus des plus clairs que ceux du Sud. D'une façon générale, ce sont des hommes d'une stature au-dessous de la moyenne (1^m,63), d'une coloration tantôt presque blanche, tantôt jaune ou d'un rouge jaunâtre. Les cheveux sont gros, longs et noirs, la barbe est rare et le crâne est allongé. Des yeux bridés, un nez court, des pommettes saillantes, des mâchoires un peu projetées en avant caractérisent la plupart des individus.

— Ethol. A part les femmes du peuple et les dames de la cour, qui appartiennent à l'aristocratie mandchoue, les femmes ont un beau sexe le déformant le pied, dont les orteils sont ramenés sous la plante au moyen de bandelettes. La femme est entièrement soumise à l'autorité du mari; toutefois, le divorce est facile. Dans le Sud, la polygamie existe, mais n'est guère en usage que parmi les riches.

CHINOISER (*zé*) v. a. Fam. Rendre chinois, faire adopter les mœurs chinoises à : *Les Chinois ont fini par* CHINOISER *les Tartares.* (Balz.)

CHINOISERIE (*ri*) n. f. Petits objets de luxe et de fantaisie, venus de Chine ou exécutés dans le goût chinois : *Étagère chargée de* CHINOISERIES.

— Par ext. Construction mesquine et surchargée de détails de mauvais goût.

— Fam. Bizarrerie, extravagance, mesure incompréhensible : *Les* CHINOISERIES *administratives.*

— ENCYCL. Les récits de l'Arabe Ibn-Wahab au IXe siècle, de Marco Polo au XIIIe siècle, de Matthieu de Ricci, d'Andrade et de Mendoza au XVIe siècle, avaient fait connaître en Europe quelque chose des institutions et des arts de la Chine; mais ce fut au XVIIe siècle, et vraisemblablement après la publication du *Voyage des Pères jésuites en Chine*, du P. Trigault (1617), que la curiosité s'éveilla tout à fait et que le goût pour les produits de l'art chinois se changea peu à peu en engouement. Le château de la Faverie, près de Bade, construit vers cette époque par la margravine Sibylle, n'est pas autre chose qu'un temple élevé à la chinoiserie. Tout le XVIIIe siècle marqua un vif engouement pour les étoffes, les paravents, les tentures, les éventails, les peintures dans le goût chinois. Dans le beau portrait de Mme de Pompadour, par La Tour, on aperçoit entre les pieds d'une console un vase en porcelaine de Chine ou du Japon. On conserve au musée de Besançon une suite de petits tableaux de dimensions uniformes, où la fantaisie de Boucher, servie par une facilité de main extraordinaire, a tracé des scènes chinoises pleines de mouvement et d'entrain. Aujourd'hui encore, les amateurs de curiosités recherchent avidement tous les objets rares, précieux ou remarquables par le fini du travail, qu'on ne cesse de tirer de l'extrême Orient.

CHINOLINE n. f. Chim. Syn. de QUINOLÉINE.

CHINON, ch.-l. d'arrond. d'Indre-et-Loire, à 42 kilom. de Tours, sur la Vienne; 6.187 hab. (*Chinonais, aises.*) Tribunal de 1re instance; collège communal; bibliothèque publique. Commerce de blé, vins, eaux-de-vie, pruneaux, miel et cire. Sur une colline à laquelle s'appuie la ville, ruines d'un château construit ou embelli par Thibaud le Tricheur, Henri II d'Angleterre, et le roi de France Charles VII. Parmi les autres édifices, il faut citer : l'église Saint-Mexme, dont la façade est flanquée de deux tours romanes; l'église romane-gothique de l'église Saint-Étienne, monument fort remarquable du XIIe siècle (pierre tombale qui recouvrait autrefois le tombeau de saint Mexme; chapelle en étoile orientale, sans doute rapportée de Terre sainte par quelque croisé, connue sous le nom de *chapelle de saint Mexme*). L'arrondissement a 7 cant., 87 comm. et 80.880 hab.; le canton, 13 comm. et 14.807 hab.

Armes de Chinon.

— *Histoire.* Au IVe siècle, la ville fut possédée par les Visigoths, puis tomba sous les mains de Clovis. Ses successeurs la gardèrent jusqu'à Charles le Simple. A cette époque, Thibaud le Tricheur en devint maître. De 964 à 1044, le château appartint aux comtes de Blois; puis il passa aux comtes d'Anjou et aux rois d'Angleterre. Philippe Auguste s'en empara, au XIIIe siècle. A la mort de Charles VII, qui l'habita, Louis XI donna Chinon en apanage à sa mère, Marie d'Anjou, Richelieu l'acheta pour 119.320 livres et en fit un duché.

CHINONE n. f. Chim. Syn. de QUINONE.

CHINQUER (*ké* — de l'allem. *schenken*, verser à boire) v. n. Faire godaille le verre à la main. (Vieux.)

CHINSURAH, ancienne ville de l'Inde anglaise (président du Bengale (district de Hougly)), sur l'Hougly, actuellement rattachée à Hougly. Comptoir hollandais fondé en 1636, dont les Anglais s'emparèrent au commencement de leurs guerres avec la Hollande.

CHINT (*chin'-t*) n. m. Toile de coton des Indes, de couleur bigarrée. ‖ On dit aussi CHINTZ n. f.

CHINTRE n. m. Syn. de CHAINTRE.

CHINTREUIL (Antoine), paysagiste français, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1816, mort à Septeuil (Seine-et-Oise) en 1873. Arrivé à Paris en 1834, il donna des paysages : *Vue des ruines du Mont-Dore* (1847); *Effet de crépuscule* (1848), et la *Mare aux pommiers* (1850). Les conseils qui reçut de Corot lui permirent de rendre la nature d'une manière pénétrante; mais son exécution, malgré ses grandes qualités, reste quelque peu incertaine.

Parmi les ouvrages les plus remarquables de Chintreuil, rappelons : la *Vallée d'Igny*; les *Bruyères* et un *Soir d'automne*; la *Campagne le matin*; *Après la pluie*; un *Effet de soir*; *Le lit de rivière*; *Vue prise sur les bords de la mer aux biches*; les *Ruines*, effet de soleil couchant et le *Pré*; la *Bruine*; le *Crépuscule*; la *Campagne par un temps de giboulée*; le *Lever de lune*; l'*Ondée*; l'*Espace*; le *Bois crépusculé*; *Pluie et soleil*; *Marée basse*, qui assurent à leur auteur une place très distinguée parmi les paysagistes du XIXe siècle. La plupart de ces tableaux figurent dans les musées des villes de France.

CHIN-TSOUNG ou **OUAN-LI**, empereur de la Chine, le dernier de la dynastie des Ming (1573-1620), fut un prince sage, aimé de ses sujets et craint de ses ennemis. Il eut à lutter contre les Japonais, qui voulaient s'emparer de la Corée : cette guerre dura sept ans, fut mêlée de succès et de revers, et les négociations ne purent rapprocher les deux puissances. Vers la fin de son règne, les Tartares Mandchous se soulevèrent : il ne put leur résister et fut renversé par son successeur. Il eut des relations commerciales injustes, ayant à leur tête le P. Mathieu Ricci, obtinrent l'autorisation de se fixer en Chine.

CHINURE n. f. État, aspect d'une étoffe chinée; résultat du chinage.

CHIO (*ki*) n. m. Techn. Pièce que les verriers fixent avec du mortier de ciment à l'ouverture du four de la glacerie.

— Comm. Vin récolté dans l'île de Chio : *Boire du* CHIO.

— Métall. Paroi antérieure du creuset d'un fourneau d'affinage dans une variété particulière qui doit s'opérer la coulée. ‖ Plaque de fonte qui recouvre cette paroi. ‖ Trou pratiqué dans cette même paroi.

CHIO (*ki*), île de l'archipel ottoman, du groupe désigné autrefois sous le nom de Sporades, à 10 kil. de la presqu'île de Clazomène, qui forme le golfe de Smyrne; 55.000 hab. (*Chiotes.*) Cette île à l'aspect aride, montagneux, au climat sain, arrosée par des torrents, possède des richesses minérales variées : on y constate des calcaires de toute sorte, de très beaux porphyres, des lignites, de l'antimoine, etc. Les tremblements de terre sont fréquents.

La population de l'île est, en majeure partie, de race hellénique et professe la religion grecque orthodoxe. La langue en usage est le grec vulgaire. Les musulmans, ne sont guère représentés que par les fonctionnaires ottomans.

L'île est, à ses débuts, avec les indigènes pélasgiques qui ont éprouvé la Grèce et la Phrygie, son histoire se confond intimement liée à celle des Hellènes. Au moyen âge, Arabes, Turcs et Européens s'en sont constamment disputé la domination. Pendant les temps modernes, l'île de Chio fut exploitée d'abord avec succès par les Génois, puis, finalement, par les Turcs.

L'île de Chio fait partie du vilayet des Iles; elle donne son nom à un sandjak (département) et à un caza (arrondissement) qui se subdivise en quatre nahiés (cantons) dont le plus considérable, celui de Chio, a 15.000 hab.

L'accroissement de l'île de Chio est à peu près nulle, mais on y constate des cultures spéciales de haute valeur, telles que citrons, oranges, grenades et amandes. Dans la partie méridionale de l'île, on récolte la gomme appelée *mastic*, qui est employée tout particulièrement pour la fabrication d'un apéritif très recherché en Orient. Le commerce est assez actif, comme centre d'entrepôt pour les îles voisines.

CHIO (*ki*), ville de l'empire ottoman, ch.-l. de l'île et du *sandjak de Chio*; 15.000 hab. Siège des consuls; archevêché grec orthodoxe; évêché catholique latin. Bibliothèque. Port en grande partie ensablé. Centre d'entrepôt très actif pour le commerce des îles. Ruines archéologiques importantes. Souvenirs de la domination génoise. Chio a été l'une des résidences d'Homère. Patrie d'Ion, d'Aristippe, de Théopompe, de Scymnus et du savant Coray. Dans le courant du XIXe siècle, la ville de Chio a subi deux terribles catastrophes : l'une, en 1822, provoquée par la guerre de l'indépendance hellénique, et l'autre, en 1881, par des tremblements de terre.

CHIOCCINE (*ki-ok*) n. f. Substance pulvérulente, tirée du chiococca ou chiocoque. ‖ On dit aussi CHIOCOCCINE.

CHIOCOCCÉES (*ki, kok-sé*) n. f. pl. Tribu de rubiacées, dont le genre *chiococca* est le type, et comprenant des arbres et des arbrisseaux d'Amérique, rampants ou grimpants, de l'Amérique équatoriale. ‖ On dit aussi CHIOCOCCA.

— ENCYCL. Le genre *chiococca* renferme des arbustes souvent grimpants, à feuilles opposées. Les fleurs sont disposées en petites grappes. Le fruit est charnu, un peu aplati. La racine du *chiococca racemosa* est connue sous le nom de racine de *calnca*. Ces plantes sont toniques et astringentes.

CHIODECTE (*ki, déct'*) n. m. Genre de lichens, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent pour la plupart sous les tropiques.

CHIOGGIA ou **CHIOZZIA** (lat. *Claudia Fossa*), ville d'Italie (Vénétie (prov. de Venise)), sur les lagunes de l'Adriatique; 24.000 hab. Cordages, navires, pêche, salines; commerce de poissons. Bâtie sur pilotis, offrant un bon port défendu par les forts San-Felice et Caroman, Chioggia est réunie à la plage de Brondolo par un pont, et de là par la digue de Malamocco à Venise. La Claudia Fossa des anciens, devenue Chigia au IVe siècle, détruite par Pépin en 809, par les Slaves en 901, fut toujours dans la dépendance de Venise, sauf de 1379 à 1381 (domination de Gênes); Italie (prov. de Venise); 24.000 hab. (XVIIe s.); évêché. Ch.-l. d'un circondario peuplé de 54.800 h. (*Chiozzotes.*)

CHIOGÈNE (*kè*) n. m. Genre de vaccinacées-ouvaccinées, dont la seule espèce connue est un arbrisseau aromatique rampant, des forêts montagneuses et humides de l'Amérique du Nord et du Japon.

CHIOLITE (*kè*) n. f. Fluorure naturel d'alumine et de soude, dont le poids spécifique varie de 2,84 à 2,89 et la dureté est égale à 4. (Substance blanche, blanc de neige, à été trouvée à Miask, en Russie.)

CHIOMARA, femme du tétrarque galate Ortiagon. Après la défaite des Galates, près du mont Olympe, en 189 avant notre ère, Chiomara fut faite prisonnière et tomba entre les mains d'un centurion romain qui, épris de sa beauté, essaya de la séduire. N'ayant pu y réussir, il eut recours à la violence; puis, espérant calmer son indignation, il lui promit la liberté moyennant une forte rançon. Chiomara dépêcha aussitôt un de ses anciens sujets, prisonnier comme elle, vers ses parents qui, la nuit suivante, arrivèrent avec la somme fixée dans un lieu désigné par le centurion. Le Romain y vint seul avec sa captive, qui le fit égorger par ses parents et porta sa tête à Ortiagon.

CHION, philosophe grec, disciple de Platon, qui vivait vers le milieu du IVe siècle avant l'ère chrétienne; il eut part au meurtre de Cléarque, tyran d'Héraclée, sa patrie, et fut mis à mort par Satyrus, frère et successeur de Cléarque (353). On a sous son nom treize lettres, évidemment apocryphes, et qui sont l'œuvre de quelque platonicien d'une époque postérieure. La meilleure édition est celle de Conrad Hermann (Göttingue, 1840).

CHIONANTHE (*kè*) n. m. Genre d'oléacées, tribu des oléinées, comprenant des arbres ou des arbustes glabres ou pubescents, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et dans le centre et le nord de l'Amérique.

CHIONE (*kè*) n. m. Genre de rubiacéococcées, renfermant des arbres et arbrisseaux très glabres des Antilles.

CHIONE (*kè*) n. f. Sous-genre de mollusques lamellibranches du genre vénus, renfermant les formes à gros siphons inégaux, réunis à la base, à coquille triangulaire, ovale, lamelleuse. (Les nombreuses espèces de chiones, répandues dans les mers du globe ou fossiles en divers terrains, ont été réparties en diverses sections, comme : *antigona, hermione, chamelea*, etc.)

CHIONÉE, fille de Borée et d'Orithyie. Suivant une autre légende, elle était fille d'Arctouros et fut prise par Borée. Elle eut de Poseidon un fils, Eumolpos, qu'elle jeta à la mer pour cacher sa faute, mais qui fut sauvé par son père. Chioné est sans doute une personnification de la neige. — Fille de Nélée et de Chloris, rrhoé. (Ceux la fit enlever par Hermès, qui l'enveloppa de nuages.) — Fille de Dædion. (Elle fut aimée d'Apollon et d'Hermès. Elle eut pour fils l'aède thrace Philammon, et le fouroe Autolykos. Elle provoqua Artémis, qui la perça d'une flèche.)

CHIONÉE (*ki*) ou **CHIONEA** (*ki, né*) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, comprenant une singulière forme sans ailes, à longues pattes velues, qui court en hiver, sur la neige, dans les bois. La chionée araneoïde (*chionea araneoides*) n'a encore été trouvée qu'en Suède.

CHIONIDÈS, poète comique athénien du temps des guerres méditques. On citait de lui quelques pièces : *les Héros*; *les Perses* ou *les Assyriens*; *les Pauvres*.

CHIONINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, dont le genre *chionis* est le type.

— *Un* CHIONINÉ.

CHIONIS (*ki, nis*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la tribu des *chioninés*, à plumage blanc, à bec dont les maxillules courtes sont élargies à l'origine et comprimées

[illegible] vivant sur les [illegible] de Madagascar.

CHIONOBAS (*ki, bass*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyrides, renfermant des papil[illegible] régions polaires, où ils volent au-dessus des neiges éternelles et des glaciers; quelques espèces se trouvent en Sibérie, en Russie.

— ENCYCL. On ne connaît [illegible] des satyr[illegible] seule française est le *chionobas Aello* des [illegible] nous citerons encore le *chionobas Balder*, du Groenland, et qu'on trouvait jadis en Islande.

CHIONODOXE n. f. Bot. Syn. de HYACINTHE.

CHIONOGRAPHIDE (*ki*) ou **CHIONOGRAPHIS** (*ki, fis*) n. m. Genre de mélanthacées, dont une espèce, le *chionographis japonica*, est remarquable par son périanthe irrégulier.

CHIONOLÈNE (*ki*) n. f. Genre de composées, tribu des [illegible] renfermant des arbrisseaux du Brésil.

CHIONOLÉPIDE (*ki*) n. f. Bot. Section du genre sténocline.

CHIONOPAPPE (*ki*) n. m. Genre de composées-mutisiées, renfermant des arbrisseaux du Pérou septentrional.

CHIONOPÉTALE n. f. Bot. Syn. de PACHYLÈNE.

CHIONORHODON n. m. Bot. Section du genre hellébore.

CHIONOSTEMME (*ki, stèm*) n. m. Section du genre [illegible]

CHIONOTRIE n. f. Bot. Syn. de GLYCOSMIS.

CHIOTE, personne née dans l'île de Chio, ou qui l'habite. [illegible]

— Adjectif. Qui appartient à cette île ou à ses habitants : *L'[illegible]*

CHIOTIS (Christo Panagioti), savant grec, né à Zante en 1814. Professeur d'histoire et de géographie au lycée de sa ville natale, puis historiographe des îles Ioniennes. Il a publié, outre de nombreuses dissertations, un grand ouvrage : *Histoire des îles Ioniennes*, en grec (1870-1880).

CHIOTTES n. f. pl. Pop. Cabinets d'aisances.

CHIOURME (de l'ital. *ciurma*, dérivé du gr. *kéleusma*, chant des rameurs) n. f. Autref., Partie d'une galère chargée de ramer. ‖ Au ‖, Condamnés réunis dans un bagne.

— A été employé dans le sens de troupe en général :

[illegible]

— *Gardes-chiourme*, Hommes armés qui étaient employés à la surveillance des forçats dans les bagues. (Ils ont été remplacés par les *surveillants militaires*.)

— ENCYCL. Au moyen âge, la coutume de recruter la *chiourme* (rameurs) variérent suivant les pays. En France, on eut longtemps pour principe de louer à des entrepreneurs les galères toutes fournies d'hommes et de matériel, commandés aussi par des officiers de guerre mercenaires. Au XVe siècle, on commença à embaucher des rameurs soldés; et, des lors, s'établirent trois modes de recrutement, à savoir des hommes libres, on mettait sur les bancs des condamnés ou forçats, et, en cas de besoin, on adjoignait des esclaves. L'habitude de composer les chiourmes avec des criminels provient sans doute des chevaliers de Rhodes. Quand les Turcs eurent une marine dans la Méditerranée, ils ne firent que suivre cet exemple. A partir de la fin du XVe siècle, la France eut une marine nationale; il fallut alors pourvoir les galères de rameurs, et, comme les engagés volontaires ne suffisaient pas, on condamna les criminels aux galères. On achetait aussi des esclaves russes, nègres, etc. Dès le règne de Louis XIV, les généraux des galères se plaignaient de la mauvaise qualité de ces rameurs; ils demandaient des hommes libres. Mais, jusqu'à la fin de la marine à rames, les hommes libres ne furent qu'un appoint; le principal élément de la chiourme était toujours fourni par les condamnés. En décembre 1676, l'effectif des chiourmes était tombé à 4.710 hommes. Le zèle des tribunaux remédia au mal, mais, en 1713, Barras de La Penne se plaint autant de la difficulté de recruter des forçats que de tirer d'eux de bons services. En 1754, on gracia les derniers rameurs galériens. V. GALÈRE, et FORÇAT.

— BIBLIOGR. Voir les livres ouvrages classiques, tels que l'*Armata navale*, de Pantera (Rome, 1614); le traité du Barras de La Penne (1713); Jurien de La Gravière, *les Derniers Jours de la marine à rames* (Paris, 1885); *la Marine des [illegible]* (Paris, [illegible]); A. Jal, *Glossaire nautique* (Paris, 1848).

CHIPAGE n. m. Opération qui consistait à introduire du tan entre deux peaux cousues ensemble et à les immerger dans l'eau en les faisant ensuite fortement. (Cette méthode de tannage a depuis longtemps été abandonnée pour les grosses pièces et ne s'emploie plus que pour les petites peaux de chèvre et de mouton.)

CHIPEAU (*po*) n. m. Nom vulgaire d'un canard du genre chipeau (*chaulelasmus streperus*), appelé aussi CHIPEAU BRUYANT et RIDENNE. (Il est de passage en France pendant tout l'hiver, et vit, pendant cette saison, dans l'Europe méridionale.) V. CHAULELASME.

CHIPER v. a. Pop. et arg. des écoles. Prendre, dérober : CHIPER *une bille, une plume, des pommes*.

— Techn. *Chiper des peaux*, Faire le chipage. V. ce mot.

Se *chiper*, v. pr. Etre chipé : *Enfant qui chipe tout ce qui peut se chiper*. Dérober l'un à l'autre : *Des enfants qui se* CHIPENT *des billes*.

CHIPETTE (*pèt*) n. f. Arg. Trilbade, lesbienne. ‖ Dans le langage courant populaire, S'emploie seulement dans cette locution : *Ça ne vaut pas* CHIPETTE, Ça ne vaut rien.

CHIPEUR, EUSE adj. Qui a l'habitude de chiper.

CHIPIE (*pi*) n. f. Pop. Bégueule, prude, femme toujours prête à se formaliser pour rien.

CHIPIEZ (Charles), architecte français, né à Ecully (Rhône) en 1835. Il suivit d'abord à Lyon les leçons de l'architecte Chenavard, puis, étant rendu à Paris, fut pour maîtres Constant-Dufeux, Viollet-le-Duc et Danjoy. Chipiez n'a exécuté qu'un petit nombre de travaux d'architecture proprement dits; on peut, néanmoins, citer de lui : *L'Ecole nationale d'Arméniens*, dans laquelle il a donné à l'architecture byzantine l'application la plus étendue qu'elle ait encore reçue en France. Mais c'est surtout par ses travaux relatifs à l'histoire de l'art que Chipiez s'est acquis une juste notoriété. Il a fait paraître une *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (1876). Il est aussi l'un des deux auteurs d'un ouvrage de premier ordre, *L'Histoire de l'art dans l'antiquité* (1881-1893), en collaboration avec G. Perrot.

CHIPIONA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), au bord de l'Océan; 3.135 hab.

CHIPIOUANS. Ethnol. V. CHIPPEYANS.

CHIPKA ou **TCHIPKA**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie orient.), sur le versant méridional de la partie des Balkans dite « Balkans de *Chipka* »; 4.000 hab. Par derrière, *défilé de Chipka*, franchissant le col qui réunit les vallées de la Jantra et de la Tundja. Des combats acharnés s'y livrèrent pendant la guerre russo-turque de 1877.

CHIPOLAIN, CHIPOLIN ou **CHIPPOLIN** n. m. Sorte de peinture à la colle.

CHIPOLATA (ital. *cipollata*; de *cipolla*, oignon) n. f. Petite saucisse courte qui, à l'origine, contenait des oignons. ‖ Garniture dans laquelle on fait entrer des carottes, des châtaignes, des truffes au besoin, etc., et dont on accompagne du gibier, de la volaille, etc.

CHIPOTAGE n. m. Action de chipoter.

CHIPOTER (de l'anc. franc. *chipe*, lambeau) v. n. Aller [illegible], tatillonner, hésiter : *La vie est trop courte pour* CHIPOTER. (Volt.)

— Manger du bout des dents, lentement et sans appétit.

— Activ. Marchander, discuter longtemps sur : CHIPOTER *des comptes*. ‖ Tâter d'une manière agaçante : CHIPOTER *des fruits*.

CHIPOTERIE (*ri*) n. f. Tracasserie, chicane inutile.

CHIPOTIER (*ti-é*), **ÈRE** ou **CHIPOTEUR, EUSE** n. Celui, celle qui chipote, qui hésite ou discute toujours.

CHIPPE n. f. Pop. Rognure d'étoffe : *Les* CHIPPES *sont le chiffon de l'étoffe aux importance; il n'y a donc pas de scrupule ni de mal à s'en emparer*. (Génin.)

CHIPPENHAM, ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur l'Avon de Bristol; 4.500 hab. Carrières. Fabriques de draps et de soieries; commerce de transit. Sources ferrugineuses.

CHIPPEWA-FALLS, ville des Etats-Unis (Etat de Visconsin), sur le fleuve Chippewa, coulant de l'est; 6.670 hab. Minoteries, scieries, commerce de bois. — Ch.-l. d'un comté peuplé de 25.145 hab.

CHIPPEWAYS, Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivent en partie dans les Etats d'Iowa, de Visconsin et de Michigan, aux Etats-Unis, en partie dans les contrées limitrophes du Canada. — ON CHIPPEWAY.

— ENCYCL. Ces Peaux-Rouges sont au nombre de 15.000 environ. Ils se livrent surtout à la chasse et à la pêche et à échanges de fourrures avec la Compagnie anglaise du Nord-Ouest. De mœurs rudes, beaucoup de Chippeways vivent sous des tentes de peaux, comme leurs ancêtres; quelques-uns (des pêcheurs) ont élevé des villages sur les bords du lac Huron et du lac Michigan. L'idiome qu'ils parlent est polysynthétique et appartient à la famille des langues algonquines.

CHIPPEYANS, Indiens de l'Amérique du Nord qui vivent entre le Saskatchewan et le versant d'Athabasca et la rivière Churchill. (Ils forment une tribu de 2.500 individus environ. Les Chippeyans se livrent à la pêche et surtout à la chasse, au moyen de laquelle ils se procurent des peaux qu'ils vendent. — ON CHIPEYAN.

CHIPPING-NORTON, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), sur un affluent de la Tamise; 4.600 hab. Manufacture de gros draps. Eglise Sainte-Marie, d'architecture gothique. Aux environs, monument mégalithique de Rowldrich.

CHIPPING-WYCOMBE, ville d'Angleterre (comté de Buckingham), sur le Wyeke, affl. de la Tamise; 13.435 h. Fabrique de meubles, papeteries. Antiquités romaines.

CHIQUAGE (*kaj*) n. m. Arg. Bataille, rixe.

CHIQUAILLE (*ka-ill* [*ll* mill.] — rad. *chiquer*) n. f. Pop. Action de manger et de boire par sensualité.

CHIQUE (*chik*) n. f. Morceau : *Une* CHIQUE *de pain*. ‖ Masse de petite dimension.

— Morceau de tabac que l'on mâche : *Retirer sa* CHIQUE. — Pop. et fig. *Poser sa chique*, Etre réduit à se taire; garder le silence : POSE TA CHIQUE, *et fais le mort*. ‖ Etat d'ivresse légère : *Avoir une chique*. ‖ Mauvaise humeur : *Avoir sa* CHIQUE. ‖ *Couper la chique à quelqu'un*, L'interrompre brutalement, le réduire au silence. ‖ *Avaler sa chique*, Mourir. ‖ *Ça ne vaut pas une chique*, Cela ne vaut rien.

— Arg. Dans les grandes départements, Tête, perle, boule de marbre ou de terre cuite avec laquelle [illegible]

— Numism. Ancienne pièce de monnaie du Dauphiné, d'une très petite valeur.

— Techn. Petit cocon mou et peu fourni en soie. ‖ Soie qui provient [illegible]

— Zool. Nom vulgaire d'un insecte du groupe des puces, qui est le *rhynchoprion penetrans*, et qui est propre aux régions chaudes de l'Amérique.

Chique : 1, 2, 3, 4, 5 de grand. 6, 7, 8 [illegible]

— ENCYCL. Zool. La *chique* femelle s'enfonce dans la peau, se gonfle, et son abdomen finit par atteindre la grosseur d'un petit pois, alors qu'à l'état libre l'insecte ne mesure guère plus de trois millimètres de long. C'est surtout dans les orteils que s'installe cette puce. Aucun soin de propreté n'en défend; mais elle est très facile à extraire, même avec la pointe d'une épingle. On causerait ensuite très légèrement la cavité soit avec un antiseptique, soit même avec du tabac à priser. L'essentiel est de ne pas se laisser envahir; car, lorsque plusieurs individus ont attaqué un même doigt, l'inflammation peut amener la gangrène et nécessiter l'amputation. Cet animal nuisible tend à devenir cosmopolite; depuis plus de vingt ans, il a été introduit sur la côte occidentale d'Afrique, d'où il s'est répandu dans l'intérieur. Les chiques attaquent non seulement l'homme, mais aussi les animaux domestiques.

CHIQUÉ (*ké*), **ÉE** adj. Comot, qui appartient à l'argot des dessinateurs et des peintres, à deux sens opposés. Une *peinture chiquée* signifiera tantôt une peinture faite avec chic, élégance, et, plus souvent, une peinture faite de *chic*, sans document, qui fait illusion, mais sous laquelle il n'y a rien. ‖ Dans ce dernier sens, le mot a passé dans le [illegible] courant. [illegible] qu'on dira quelquefois familièrement d'une toilette qui feint des sentiments qu'elle n'éprouve pas : *Elle fait du* CHIQUÉ!

CHIQUEMENT adv. Pop. Avec chic.

CHIQUENAUDE (*ke-nôd*) n. f. Coup appliqué avec le doigt du milieu, bouch. pour dire Coup de nez, bouch. proprement : *Donner, Appliquer, Recevoir une* CHIQUENAUDE.

— Fam. Coup léger ou considéré comme tel, par plaisanterie ou autrement : *Qu'est-ce que la guillotine? Une* CHIQUENAUDE *sur le cou*. (Lamourette.) *Ne pas donner à quelqu'un une chiquenaude*, Ne pas lui faire le moindre mal.

— Fig. Désagrément, outrage : *On vit pour le martyre, mais on ne tue pour une dernière* CHIQUENAUDE *du sort*. (L. Ulbach.)

CHIQUENAUDER (*ke-nô*) v. a. Donner des chiquenaudes.

CHIQUENILLE (*ke-nill* [*ll* mill.]) n. f. Ancienne forme de [illegible]

CHIQUER (*ké*) v. n. Mâcher une chique de tabac : *Beaucoup de marins ont l'habitude de* CHIQUER. ‖ *Tabac à chiquer*, Tabac en corde, en usage pour chiquer.

— v. a. *Chiquer du tabac*, Le mâcher. ‖ Exécuter avec chic, avec habileté, ou bien Exécuter d'imagination, sans document, sans modèle : CHIQUER *un dessin*.

— Pop. *Chiquer le légume*, ou simplem. *Chiquer*, Manger.

— Arg. Battre. ‖ *Chiquer des yeux*, Pleurer.

Se *chiquer*, v. pr. Etre chiqué, en parlant du tabac : *Tabac qui se* CHIQUE *bien*. ‖ Etre attaqué par les chiques, avoir des chiques qui se multiplient sous la peau : *Les personnes qui marchent pieds nus aux colonies* SE CHIQUENT *à coup sûr*. ‖ Pop. *Se chiquer la gueule* ou simplement *Se chiquer*, Se battre : *Ils se chiquent, ces deux-là; c'était ce donner du tabac*; au XIXe, *c'est* SE CHIQUER LA GUEULE. (V. Hugo.)

CHIQUET (*ké* — dimin. de *chique*) n. m. Pop. Petite quantité, petit morceau : *Du chiquet de pain, du chiquet de patin*.

— Comp. Petit coupon d'étoffe, rognure, chique. ‖ Petit morceau de cuir avec lequel on raccommode un talon de chaussure. ‖ Soie commune d'Alais, à cause des cocons de qualité inférieure employés à filer.

— Mar. Morceau de laize coupée en pointe pour compléter une pièce de voilure qui n'est pas rectangulaire.

Loc. adv. *Chiquet à chiquet*, Par petites parties, peu à peu : *Payer* CHIQUET À CHIQUET.

CHIQUETAGE n. m. Action de chiqueter : *Le* CHIQUETAGE *de la laine*.

CHIQUETER (rad. *chiquet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je chiquette. Nous chiquetterons*) v. a. Mettre en menus morceaux : *Chiqueter des chiffons*. ‖ *Chiqueter la laine*, La déchirer avec des cardes pour la démêler et l'allonger. ‖ *Chiqueter un fond peint en marbre*, Le parsemer de taches. ‖ *Chiqueter des poteries*. Se dit du travail de l'ouvrier chargé de fixer des garnitures sur le corps de la pièce, quand il grave des raies croisées sur des surfaces d'applications, afin d'en faciliter la réunion. ‖ *Chiqueter des pastenages*, Y tracer au couteau des lignes ondoyantes.

CHIQUETTE (*kèt*) n. f. Syn. de CHIQUET : *Une* CHIQUETTE *de vin, de pain*.

— Fig. Tr. de chapeli. Parties défectueuses se détachant quand on prépare les peaux dont les poils servent à fabriquer le feutre des chapeaux.

Loc. adv. *Chiquette à chiquette*. V. CHIQUET.

CHIQUEUR (*keur*) n. m. Celui qui a l'habitude de mâcher du tabac.

— Pop. Gros mangeur : *Un* CHIQUEUR *insatiable*.

— En terme d'atelier, Artiste qui fait de chic, avec plus d'habileté manuelle que de véritable talent.

CHIQUIMULA-DE-LA-SIERRA, ville de la république de Guatemala, sur le Hualan, affluent du rio Motagua; 4.000 hab. — *Le département de Chiquimula*; 48.000 hab. Important pèlerinage à une Vierge miraculeuse. Elève du bétail. Souvenirs des anciens Muyscas, dans les environs. Mines d'émeraude et de sel gemme.

CHIQUITA (MAR), vaste lac ou lagune de la république Argentine (province de Cordoba).

CHIQUITOS (*tos*), Indiens de la Bolivie qui ont donné leur nom à un district du départ. de Santa-Cruz-de-la-Sierra. — ON CHIQUITOS.

— ENCYCL. Au nombre de 20.000 environ, divisés en tribus, les *Chiquitos* sont de taille assez élevée; ils ont la peau bronzée, les cheveux gros et noirs, le torse robuste, les épaules larges, la tête grosse et ronde, avec un nez court et des pieds expressifs. Vivent de la chasse et de la pêche. Gais, doux et sociables, ils aiment passionnément la musique et la danse. Ils se montrent hospitaliers.

CHIRAC, comm. de la Charente, arrond. et à 11 kilom. de Confolens, près d'un affl. droit de la Vienne; 1.181 hab. Moulins. — Comm. de la Corrèze, arrond. et à 13 kilom. d'Ussel; 572 hab. Commerce de bois. Moulins. — Comm. de la Lozère, arrond. et à 5 kilom. de Marvejols, près de la Colagne et non loin du Lot; 1.322 hab. Ch. de f. Midi. Instruments d'agriculture. Monuments mégalithiques.

CHIRAC (Pierre), médecin français, né à Conques (Rouergue) en 1630, mort en 1732. Il enseigna la médecine et l'anatomie à Montpellier, se distingua par son dévouement pendant la peste de Rochefort (1692) dite *mal de Siam*. Il remplaça Fagon dans la surintendance du Jardin des plantes, obtint des lettres de noblesse et fut nommé premier médecin de Louis XV en 1731. Ses ouvrages ne justifient pas l'immense réputation qu'il eut de

son vivant. Le plus important est le *Traité des fièvres malignes et pestilentielles qu'on nut régné à Rochefort en 1694* (Paris, 1742).

CHIRACANTHIUM (*ki, ti-ou*) n. m. Genre d'arachnides araneides tubulaires, famille des drassides, comprenant des espèces tenaces ou rampantes, d'assez grande taille.

ENCYCL. Les *chiracanthium* vivent dans les buissons, les haies, et se tiennent en une coque soyeuse ouverte par le bas. On en connaît une vingtaine d'espèces, dont quinze françaises; les autres d'Egypte et de Syrie. Le *chiracanthium punctorum* ou *nutrix* (clubione nourrice), commun partout, est redoutable par son venin très actif, qui rend sa morsure dangereuse pour l'homme.

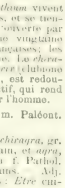
Chiracanthium nut. d'un tiers.

CHIRACANTHUS n. m. Paléont. V. CHIRACANTHE.

CHIRAGRE (*ki*) ... du lat. *chiragra*, gr. *kheiragra*; de *kheir*, main, et *agra*, prise, action de prendre) n. f. Pathol. Goutte qui attaque les mains. Adj. Qui a la goutte aux mains : *Être chiragre*.

— Faucom. Sorte de goutte que les oiseaux font quelquefois aux pattes.

CHIRAGRIQUE (*ki*) adj. Qui a rapport à la chiragre : *Affection* CHIRAGRIQUE.

CHIRAHAMA ou **SIRAHAMA**, ville maritime du Japon (île Nippon), sur l'océan Pacifique; 1.815 hab.

CHIRAÏCHI ou **SIRAÏCHI**, ville du Japon (île Nippon [prov. d'Ivaki], ; 5.256 hab.

CHIRAKAVA ou **SIRAKAVA**, ville du Japon (île Nippon [prov. d'Ivaki]), sur le fleuve côtier Okouma-Gava; 9.600 h.

CHIR-ALI ou **SCHIR-ALI**, roi d'Afghanistan, fils de Dost-Mohammed, mort à Tachkent en 1879. A la mort de son père, Chir-Ali eut à combattre ses trois frères, qui lui disputa cet le pouvoir (1863). Il les vainquit à Ghazni (1866) et à Yakoubi-khan, son fils, gouverneur de Hérat; mais, bientôt, celui-ci intrigua contre l'émir, qui lui donna pour successeur son autre fils Abdullah-Djan (1873), et le retint à Kaboul dans une demi-captivité. Les Anglais avaient cherché à prendre la direction des affaires en Afghanistan; mais Chir-Ali accepta les avances de la Russie. Après le refus de l'émir de recevoir une ambassade anglaise, le vice-roi de l'Inde lui adressa un ultimatum; une réponse défavorable ayant été faite, l'armée anglo-indienne entra à Kandahar (1879), tandis que Chir-Ali s'enfuyait sur le territoire russe, où il mourut bientôt. Son fils Yacoub-Khan lui succéda.

CHIRAMAXION (*ki, ma-ksi* — du gr. *kheir*, main, et *amaxion*, chariot) n. m. Antiq. Petite voiture à bras, dont on se servait surtout pour transporter les malades.

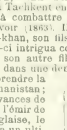
Chiramaxion.

CHIRANÉ ou **SIRANÉ**, ville du Japon (île Nippon [prov. d'Etsigo]), près du fleuve Sinano-Gava; 4.000 hab.

CHIRANTHODENDRÉES (*ki, din-dré*) n. f. pl. Série de malvacées à fleurs apétales, hermaphrodites, renfermant le genre *chiranthodendron*. — *Une* CHIRANTHODENDRÉE.

CHIRANTHODENDRON (*ki, din-dron*) n. m. Grande malvacée de la série des *chiranthodendrées*, renfermant deux espèces : l'une du Mexique, l'autre de la Californie.

CHIRARTHROCACE (*ki* — du gr. *kheir*, main; *arthron*, articulation, et *kakon*, mal) n. f. Carie de l'articulation radio-carpienne.

CHIRASSIMONT, comm. de la Loire, arr. et à 26 kilom. de Roanne, près du Gand; 904 hab. Fabriques de plumetis et de mousseline.

CHIRAT (*ra*) n. m. Ornement calligraphique ou autre accompagnant les grandes capitales des manuscrits ornés de rubans, terminant les lignes, remplissant les encadrements des pages, etc.

Chirat (XVe s.).

CHIRATE n. m. Bot. Syn. de CHIRITE.

CHIRATINE (*ki, ra*) n. f. *Chimie*. Nom spécifique de plante n. f. Substance jaune, résineuse, amère, soluble dans l'eau, extraite de l'*ophelia chirata*. (Elle se dédouble, sous l'action de l'acide chlorhydrique, en chiratogénine et acide ophélique.)

CHIRATOGÉNINE n. f. Chim. V. CHIRATINE.

CHIRAYTE n. f. Espèce de gentiane usitée dans l'Inde comme tonique et fébrifuge.

CHIRAZ (*raz'* — de *Chiraz*, n. d'une ville de Perse) n. m. Vitic. Cépage. Syn. de SYRAH. (On appelle aussi « chiraz » le vin récolté aux environs de cette ville.)

CHIRAZ, ville de la Perse méridionale, capitale du Farsistan. Elle est située au milieu d'une région montagneuse, dans la vallée du lac Nahal, à 1'O. du grand lac Niris; 35.000 hab. environ. C'est aujourd'hui une ville déchue, trop au large dans son enceinte de 6 kilom., dont les environs, vantés pour leur charme, produisent beaucoup de vin. Chiraz fabrique, de plus, de l'eau de roses justement renommée, des articles en marqueterie de bois et d'ivoire, de la joaillerie. Placée sur la grande route de caravanes qui unit, par le port de Bender-Bouchir, Ispahan, Téhéran, le golfe Persique à la mer Caspienne, Chiraz est le centre d'un commerce de transit assez important; ses importations sont les cotonnades surtout, puis le sucre, le tabac, etc.; ses exportations, l'opium, exporté en Chine, les laines et tapis, le coton-brut, le tabac. Chiraz est renommée en Asie pour ses poètes, c'est une des villes littéraires de la Perse. Les ruines de l'antique Persépolis se trouvent à 70 kilom. N.-E. de cette ville.

CHIRÉ, rivière de l'Afrique australe. Servant d'émissaire au lac Nyassa, elle sort de son extrémité la plus méridionale. Son cours, dont la direction générale est du N.-O. au S.-E., est d'environ 500 kilomètres. Il est coupé, sur une étendue de 60 à 80 kilomètres par les rapides de Murchison, qui produisent une dénivellation totale d'environ 400 mètres. Le Chiré se jette dans le Zambèze, dont il constitue un des principaux affluents de gauche, à 150 kilomètres environ des embouchures de ce fleuve, dans le canal de Mozambique.

CHIRENS, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kilom. de Grenoble, sur l'Ainan naissant, dans les terres froides; 1.130 hab. Eglise romane. Ruines de la tour de Clermont; berceau de la famille de Clermont-Tonnerre.

CHIRGHÂTI ou **CHIRGHOTTY**, ville de l'Inde anglaise (Behar [prov. de Patna]), sur un bras du Morhar, sous-affluent du Gange; 5.860 hab. Centre commercial, autrefois très important, où se trouvent encore d'habiles artisans du fer, du bronze et du bois.

Chiriacodromion (*ki*) ... Les vues du Seigneur, collection d'oraisons ecclésiastiques pour tous les dimanches de l'année, composées par Nichifor Théotoc, archevêque d'Astrakan. En 1855, le *Chiriacodromion* fut réprimé à Sibiu (Hermanstadt), par les soins du métropolitain roumain André Sagouna, avec un supplément d'oraisons pour les fêtes de l'année.

CHIRIATRE (*ki* — du gr. *kheir*, main, et *iatros*, médecin) n. m. Médecin opérateur, chirurgien.

CHIRIATRIE (*ki* — du gr. *kheir*, main, et *iatria*, médecine) n. f. Médecine opératoire, chirurgie.

CHIRIATRIQUE (*ki*) adj. Qui a rapport à la chiriatrie, à la chirurgie.

CHIRIDOTE (*ki — du gr. kheiridotos*, qui a des mamelles) n. f. Antiq. Tunique à longues manches, à la façon des Grecs taux. (En Grèce, elle était portée souvent par les femmes; mais les hommes ne pouvaient adopter ces vêtements que de leur sexe, sous peine d'être regardés comme efféminés.)

Chiridote.

CHIRIGUANOS, Indiens de la famille guarani, qui habitent dans la république Argentine, à l'extrémité occidentale du Gran-Chaco. — *Un* CHIRIGUANOS.

— ENCYCL. Quoique leur territoire dépende nominalement du gouvernement de Buenos-Ayres, les *Chiriguanos* sont, en réalité, tout à fait indépendants. D'un teint cuivré clair, ils sont grands et bien faits, et se contentent, volontiers, pour tout vêtement, d'une ceinture de cuir à laquelle est suspendu un sac renfermant leur tabac et quelques pièces de monnaie; ils y ajoutent un poncho quand il fait froid. Les femmes ont une physionomie agréable : elles se vêtent d'une robe de coton, tissée et teinte dans le pays, qui est serrée à la taille par une ceinture de couleur vive. Ces Indiens sont nomades et sédentaires. Ils se construisent des habitations en roseaux habilement tressés. Dans chaque village, qui obéit à un cacique, existe une maison pour les étrangers. Le mobilier se compose de nattes, de lits en cuir et de quelques petits meubles achetés aux Européens. Les Chiriguanos se livrent à l'élevage du bétail et au tannage des peaux. Ce sont d'excellents ouvriers qui vont volontiers travailler dans les villes de la Bolivie et de la république Argentine, où ils ne restent jamais longtemps.

CHIRIN (*l'Agréable*), nom de la favorite du roi de Perse Khosrav Parviz (VIe s.), de la dynastie sassanide; elle était chrétienne. Quelques auteurs affirment qu'elle était la fille de l'empereur grec Maurice, et que son vrai nom était Marie ou Serena. Ce fait n'aurait rien de surprenant, car, à cette époque, les rapports entre la Perse et le monde byzantin étaient fréquents. Le romancier Firdousi raconte dans le *Schâh Nameh* de Ferdousi; Djami, Nizami, Hatefi en ont fait également l'héroïne de leurs poèmes.

CHIRIQUI, lagune de l'Amérique centrale, formée par la mer des Antilles, sur la côte orientale de la république de Costa-Rica, près de la frontière de Colombie, qui peut offrir un abri sûr aux plus grands navires. — On nom est également porte par une montagne volcanique et par un petit fleuve côtier de l'Amérique centrale, par une province de Costa-Rica.

CHIRITE (*ki*) n. m. Bot. Genre de gesnéracées-cyrtandrées, renfermant des herbes velues ou glabres à belles fleurs roses, bleues, violacées ou jaunes, provenant de l'archipel malais et de l'Inde orientale, et dont on cultive quelques belles espèces dans les serres.

— Mahol. Sorte de stalactite ayant la forme d'une main.

CHIROKOTE ou **CHEROKOTE**, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [Rohilkand]), sur le Koh, sous-affluent du Gange par le Ramganga; 15.100 hab. Fabrication de tapis brodés; commerce considérable de sucre.

CHIRKOUH (Asad-ed-Din) [le *Lion de la Religion*], prince kurde, né dans la première moitié du XIIe siècle, mort en 1169, oncle du sultan Salah-ed-Din. Forcé de quitter Tekrit, où il était au service d'Imad-ed-Din Zenghi, atabek de Mossoul; puis il se rendit auprès du sultan de Damas et d'Alep, Nour-ed-Din. Ce dernier l'envoya en Egypte pour débarrasser le calife fatimite, El-Aded, de son vizir Chawer; il battit les alliés du vizir, et s'empara du Caire, ainsi que de la plus grande partie de l'Egypte. El-Aded fit tuer Chawer et donna à Chirkouh le titre de vizir. Chirkouh n'en jouit que quelques mois, et il eut pour successeur dans cette charge son neveu Salah-ed-Din, qui se déclara sultan d'Egypte.

CHIROBALISTE (*ki, lisst'* — du gr. *kheir, kheiros*, main, et de *baliste*) n. f. Anc. art milit. Baliste à main, arbalète, par opposition à la baliste à roues.

CHIROCARPE n. m. Bot. Syn. de CATHOSÉR.

CHIROCENTRE (*kô*) ou **CHIROCENTRUS** (*ki, ro-ssen*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, intermédiaires entre les brochets et les clupes, caractérisés par leur corps comprimé, allongé, leur ventre tranchant et non dentelé, leurs dents fortes et crochues. (L'espèce type du genre, qui paraît jusqu'ici être la Rouge jusqu'en Australie. La chair bonne à manger.)

CHIROCOLE (*ki*) ou **CHIROCOLUS** (*ki, lusz*) n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens brévilingues, ... oreilles cachées, à écailles ... lisses, manquant de sillon latéral et ayant quatre ... *chirocolus imbricatus*, habité le Brésil.) Le chirocole ... pas venimeux.

CHIRODOTE (*kô*) n. f. Genre d'holothuries, ordre des apneumones, famille des synaptidés, renfermant des formes à tentacules élargis et digités, et à peau munie de vésicules contenant des spicules faites comme des roues. (Les quelques espèces connues de ce genre sont réparties dans toutes les mers du globe; la chirodote violette (*chirodota discolor*) habite les îles Aléoutiennes; une autre (*chirodota lumbricoides*) vit dans les bancs de coraux de l'Océanie, avec la *chirodota* ...

CHIROGNOMONIE (*kheir*, ... connaît) n. f. Art de connaître le caractère des personnes à l'inspection de leurs mains ou point de vue de la forme et de l'aspect.

— ENCYCL. La *chirognomonie* est un nom nouveau donné à une étude qui remonte à des temps lointains. Les anciens (Anaxagore, Démocrite) connaissaient la chirognomonie. Elle diffère de la chiromancie en ce que celle-ci dicte des oracles en interprétant les lignes qui existent dans le creux de la main, tandis que la chirognomonie se contente, comme la phrénologie, d'étudier la *forme* de la main et d'en tirer l'indice de l'organisation morale de l'homme, en admettant qu'il existe une corrélation intime entre le cerveau, qui pense et dirige, et la main, qui obéit et exécute. Les mains sont par les chirognomonistes en sept catégories distinctes entre elles : 1° main élémentaire ou à grande paume; 2° main nécessaire ou en spatule; 3° main artistique ou conique; 4° main utile ou carrée; 5° main philosophique ou noueuse; 6° main psychique ou pointue; 7° main mixte. Ces classements ont été subdivisés chacun en une infinité de variétés et accompagnées de circonstances spéciales, qui donnent à l'ensemble sa signification particulière. La *Chirognomonie* du capitaine d'Arpentigny (1843), les *Mystères de la main* de Desbarolles (1859), le *Traité méthodique de science occulte* de Papus (1887) ont la prétention d'avoir traité, scientifiquement, de la chirognomonie.

CHIROGNOMONIEN, ENNE ... Celui, celle qui pratique la chirognomonie.

CHIROGRAPHAIRE (*ki, fèr'* — rad. *chirographe*) adj. Dr. Se dit des créances et des dettes contractées sous seing privé : *Dette* CHIROGRAPHAIRE. *Créance* CHIROGRAPHAIRE. ‖ Se dit aussi des personnes qui ont des créances ou des dettes de cette nature : *Créancier* CHIROGRAPHAIRE.

— ENCYCL. En droit romain, il y avait, au temps de Gaius, plusieurs espèces d'obligations littérales : les *nomina transcriptitia* et les *arcaria nomina*, à l'usage des citoyens; les *syngraphæ* et les *chirographa*, pour les étrangers. Le *chirographum* était un écrit signé du débiteur seul. Plus tard, les *nomina transcriptitia* et *arcaria*, ainsi que les *syngraphæ*, tombèrent en désuétude, et le *chirographum* devint l'unique source de l'obligation littérale. Le débiteur qui avait signé un acte de ce genre, sans qu'on lui eût compté les espèces, pouvait, à l'origine pendant cinq ans, plus tard pendant deux, opposer au créancier l'exception *in factum non numeratæ pecuniæ*; le créancier devait, alors, prouver qu'il avait réellement versé l'argent. Le débiteur pouvait aussi demander par une *condictio* la restitution de l'écrit, ou faire une déclaration devant un magistrat, afin de rendre l'exception perpétuelle.

Dans l'ancien droit français, on opposait le *chirographaires*, c'est-à-dire qui n'avaient pour titre qu'un acte sous seing privé, à ceux qui produisaient un acte authentique : aujourd'hui, cette distinction n'a pas de raison d'être. Mais le nom de « créanciers chirographaires » a été donné, sans distinction de contrat authentique ou sous seing privé, à ceux qui n'ont sur les biens de leurs débiteurs ni privilège ni hypothèque, et les opposant ainsi aux créanciers dits *privilégiés* ou *hypothécaires*.

CHIROGRAPHAIREMENT ... phaire.

CHIROGRAPHE (*ki* — du gr. ... *phein*, écrire) n. m. Diplom. ... signature autographe. Signature autographe opposée au bas du même acte. ‖ Acte rédigé en forme de charte-partie. (V. CHARTE-PARTIE.) ‖ Charte en général, chez les Anglais, avant les conquêtes des Normands. ‖ Bref du pape non promulgué.

— Dr. anc. Obligation signée par le débiteur et remise au créancier.

CHIROGRAPHIE (*kî*) n. f. Art des ...

CHIROGRAPHIER (*ki*) ... graphe.

CHIROGRAPHIQUE (*ki*) ... graphie.

CHIROGRAPHIQUEMENT ... graphique.

CHIROGYMNASTE (*ki, nasst'*) n. m. Appareil imaginé en 1841 par un facteur de pianos nommé Casimir Martin, dans le but de faciliter aux pianistes les grandes extensions, en même temps que d'augmenter et d'égaliser la

[illegible] les uns des autres.

CHIROL, ville de l'Inde anglaise (Bombay [princip. de Kolapour]), dans la vallée du fleuve Krichna; 6.950 hab.

CHIROLOGIE (*kir*, *ji* — du gr. *kheir*, main, et *logos*, discours), n. f. Art de s'exprimer au moyen du mouvement des doigts et de la main. On dit aussi DACTYLOLOGIE.

CHIROLOGIQUE (*ki*) adj. Qui a rapport à la chirologie. — Pièces chirologiques, Arts manuels, métiers.

CHIROMANCE (*ka*, *sé*) ou **CHIROMANCIE** (du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et *manteia*, divination), n. f. Divination par l'inspection des lignes de la main. *Quelques peuples orientaux exercent la* CHIROMANCIE. (Volt.)

— ENCYCL. La *chiromancie* était pratiquée par toutes les nations de l'antiquité : Égyptiens, Chaldéens, Assyriens, Hébreux. Les philosophes grecs et latins l'étudièrent; elle fut en grand honneur au moyen âge. Mais sa plus grande vogue eut lieu au XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, lorsque d'Arpentigny et Desbarrolles publièrent des ouvrages qui traitaient à la fois de la chiromancie et de la chirognomonie. (V. ce mot.) L'examen du chiromancien porte d'ordinaire sur la main gauche, qui est moins déformée que la droite par le travail; il y étudie d'abord quatre grandes lignes, qui forment une sorte d'M : les *lignes de vie*, de *tête*, de *cœur*, de *fortune* ou de *chance*, ou ligne saturnienne; ensuite, les *monticules* qui se trouvent à la racine des doigts, et dont la plus ou moins grande proéminence indique le degré des qualités : le mont de *Jupiter* indique, disent les chiromanciens, la religion, l'ambition, la gaieté, le bonheur; celui de *Saturne*, la sagesse, la chance; celui d'*Apollon* ou du *Soleil*, la gloire, l'intelligence, le goût du beau; celui de *Mercure*, l'amour du travail, du commerce, de la science; celui de *Mars*, le courage; celui de la *Lune*, la rêverie, la mélancolie, la chasteté; le mont de *Vénus*, la charité, l'élégance, l'amour. Il faut encore tenir compte des lignes secondaires, des angles, des croix, des étoiles, etc., qu'elles forment.

CHIROMANCIEN, ENNE (*ki*, *si-in*, *èn'*) n. Celui, celle qui pratique la chiromancie.

CHIROMANIE (*ki*, *ni* — du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et de *manie*) n. f. Syn. de ONANISME.

CHIROMÈLE ou **CHIROMELES** (*ki*, *mé-lèss*) n. m. Genre de mammifères chiroptères insectivores, groupe des gymnorhines, famille des molossidés, renfermant des chauves-souris indo-malaises à museau cylindrique, obtus, à oreilles hautes et droites, à cou saillant en goitre et à pattes postérieures ayant le premier doigt vigoureux et opposable comme un pouce. (L'espèce type du genre, le *chiromèle torquatus*, d'assez grande taille, habite les îles de la Sonde; c'est le *molosse pédimane* des anciens auteurs.)

Chiron (gr. nat.)

CHIROMÈTRE (*ki* — du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qu'emploient les gantiers pour prendre la mesure de la main.

CHIRON (de *Chiron*, nom mythol.) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, renfermant des formes allongées, cylindriques, à pattes robustes, de taille moyenne, habitant les régions chaudes de l'ancien monde. (Sur les neuf espèces connues, une seule se trouve en Europe; c'est le *chiron digitatus* de Sicile. La plus grande espèce du groupe est le *chiron grandis*, du Sénégal.)

CHIRON n. m. Grande bougie ou cierge formé, comme les moules de bougies, de plusieurs bougies moulées et servant de bougie-cierge, de représentations. (Le mot, comme l'objet, fut en usage aux XVIe et XVIIe siècles. Chiron vient du mot *cière*, corruption de cire.)

Chiron.

CHIRON (*ki*), n. m. Nom d'un célèbre des centaures. Il est connu déjà d'Homère et d'Hésiode, et il est resté populaire dans toute l'antiquité. Il était fils de Kronos (ou de Poseidon) et de Philyra. Il habitait une grotte au pied du Pélion. Il se distingue de la plupart des autres centaures par son caractère bienfaisant et son amour de la justice. Il connaît les vertus des plantes, soigne les blessés et les malades, passe pour l'un des inventeurs de la médecine et de la chirurgie : au XVIe siècle, à Démétrios de Thessalie, une famille de médecins prétendait descendre de Chiron. Il est l'ami de nombreux héros : d'Hérakles, de Jason et des Argonautes, de Pélée, qu'il sauve des mains des autres centaures. C'est dans son antre que se célèbrent les noces de Thétis et de Pélée, et il y prédit la grandeur d'Achille, dont il dirigea lui-même l'éducation. Il fut le maître aussi d'Asklépios, de Jason, de Nestor, de Méléagre, d'Ulysse, de Castor et Pollux, etc. Suivant quelques traditions, Chiron céda son immortalité à Prométhée; ou bien il obtint de Zeus de pouvoir mourir, après qu'Hérakles, combattant les autres centaures, l'eut blessé par mégarde d'une de ses flèches empoisonnées. Toutes ces légendes ont très souvent inspiré les poètes et les artistes, surtout les peintres de vases. Chiron fut l'objet d'un culte dans le pays des Magnètes de Thessalie, et il était considéré partout comme l'un des dieux de la médecine.

Chiron et Achille.

CHIROPÈTE (*ki*, *nèkt'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des lophides (pectorales pédiculées), dont le nom scientifique est *antennarius*. L'espèce type du genre *antennarius pictus* a été décrite chez un six-sous-cinq noms, suivant les régions où on l'a trouvée; elle abonde dans la mer des Sargasses. V. ANTENNAIRE.

CHIRONECTE (*ki*, *nèkt'*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux rapaces, famille des didelphidés, renfermant une seule espèce qui vit dans les cours d'eau du Guatémala et du Brésil. Le chironecte yapock (*chironectes minimus*) est un petit animal rare et nocturne, qui a les mœurs des loutres.

CHIRONIÉES (*ki*) n. f. pl. Tribu de gentianacées à feuilles opposées, à lobes de la corolle tordus, à ovaire uniloculaire, divisée en trois sous-tribus : les *erythréinées*, les *érythrées* et les *lisianthées*, et dont le genre *chironie* est le type. — *Une* CHIRONIÉE.

CHIRONIEN (*ki*, *ni-in* — de *Chiron*, par allusion à l'ulcère qu'une flèche empoisonnée occasionna au centaure de ce nom) adj. m. Se disait d'un ulcère malin et invétéré.

CHIRONIS (*ki*, *niss*) n. m. Genre de gentianacées, type de la tribu des *chironiées*, comprenant des herbes vivaces, dressées ou décombantes, à belles fleurs rouges, qui croissent dans l'Europe orientale.

CHIRONNAGE (*ro-naj'*) n. m. Nom de la sciure de bois que produit dans les arbres la larve d'un insecte destructeur appelé *chiron*.

CHIRONNÉ, ÉE adj. Attaqué, rongé par les chirons.

CHIRONOME ou **CHIRONOMUS** (*ki*, *no-muss*) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des culiciformes, renfermant des formes grêles et allongées, ressemblant à des cousins, et dont les larves aquatiques, rouges, sont le ver de vase des pêcheurs. (On connaît plus de soixante espèces de chironomes, répandues dans l'hémisphère boréal. Les plus communes, en France, sont les *chironomus plumosus* et *chironomus stercorarius*. Ce dernier est d'un noir velouté, avec les pieds bruns, les ailes blanches.)

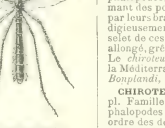
Chironome (gr. nat.)

CHIRONOME n. m. Antiq. V. CHEIRONOME.

CHIRONOMIE n. f. Antiq. V. CHÉIRONOMIE.

CHIROPÉTALE n. m. Bot. Syn. de TOURNESOLIE, et section de ce genre.

CHIROPLÈTE (*ki*, *plèss'*) n. m. Machine en cuivre ou en bois, assez compliquée, qui s'adapte au clavier des pianos et qui a pour but de donner une bonne position aux mains de l'élève, en même temps que de guider les mouvements des doigts.

CHIROPONIES (*ki*, *ni*) n. f. pl. Fêtes que célébraient les Rhodiens.

CHIROPTÈRES (*ki* — meilleure orthogr. que *chéiroptères*, qui est inus. (du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et *pteron*, aile)) n. m. pl. Ordre de mammifères renfermant les formes communément nommées chauves-souris, et dont les membres sont munis par des membranes cutanées tendues entre les doigts qui s'allongent démesurément aux membres antérieurs. — *Un* CHIROPTÈRE.

— ENCYCL. Les *chiroptères* ont la dentition et deux mamelles pectorales. Les femelles allaitent leurs petits, tout en volant. Essentiellement nocturnes, les chiroptères ont les yeux, en général, peu développés, mais leurs autres sens sont très parfaits, leurs oreilles grandes, et leur face souvent chargée de caroncules, d'expansions qui peuvent être des organes tactiles. Suivant les groupes, la membrane aliare enserre les membres postérieurs, les réunit entre eux en englobant la queue, ou en la laissant libre. Le vol est d'une grande étendue et très léger. Ces animaux prennent leur nourriture sans s'arrêter, qu'elle soit composée d'insectes, de fruits, ou même du sang des animaux, que les chauves-souris de la famille des vampires attaquent pendant leur sommeil. Pendant le jour, les chiroptères demeurent suspendus par leurs pieds de derrière, accrochés au moyen de leurs griffes aux branches des arbres, aux poutres ou aux rochers. Ils se reposent, en général, par grandes troupes dans le même endroit, et, dans les régions tempérées ou froides, ils passent l'hiver dans les carrières, les granges ou les greniers. Il ne font jamais les détruire, car ce sont de précieux auxiliaires de l'agriculture : ils dévorent des quantités énormes d'insectes. Les nombreuses espèces de chiroptères sont répandues sur tout le globe; les plus grandes habitent les régions tropicales et atteignent près de 1 mètre d'envergure, comme les roussettes. Les chiroptères fossiles sont très rares; on en a trouvé des débris dans les phosphorites du Quercy et dans le tertiaire parisien; mais ils abondent, mêlés aux ossements récents, dans les cavernes quaternaires où leur guano forme des couches souvent épaisses. On divise les chiroptères en deux sous-ordres : *frugivores*, et *insectivores*.

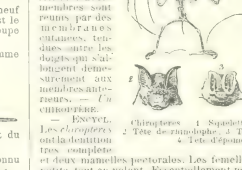
Chiroptères. 1 Squelette de vespertilion; 2 Tête de rousset; 3 Tête de barbastelle; 4 Tête d'épomophore.

— BIBLIOGR. : Dobson, *Monographie des chiroptères* (Londres, 1892).

CHIROSCÉLIDE (*ki-ros-sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant de grandes formes noires et brunes propres à l'Afrique occidentale, et dont on connaît quatre espèces.

— ENCYCL. Le *chiroscelis bifenestratus* est un insecte rarissime, qui a passé pour venir d'Australie, mais qui habite certainement l'Afrique et doit être une variété du *chiroscelis digitatus* de Guinée. Le seul exemplaire connu appartient au Muséum de Paris.

Chiroscélide (réd. d'un quart)

CHIROTE (*ki*) ou **CHIROTES** (*ki*, *tess*) n. m. Genre de reptiles sauriens, type du genre de la famille des *chirotidés*, renfermant de petits animaux vermiformes, avec une seule paire de pattes, celle-ci insérée tout près de la tête. (L'espèce type du genre, le chirote cannelé *chirotes canaliculatus*), long de 0m,20, fauve, tacheté régulièrement de marron clair, habite le Mexique : c'est le *bipède cannelé* de Lacépède.)

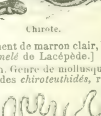
Chirote.

CHIROTEUTHIS (*ki*, *tess*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *chiroteuthidés*, renfermant les poulpes remarquables par leurs bras tentaculaires prodigieusement développés. (L'os soleil de ces animaux marins est allongé, grêle, rétréci au milieu. Le *chiroteuthis Veranyi* habite la Méditerranée; le *chiroteuthis Bonplandi*, l'Atlantique.)

Chiroteuthis

CHIROTEUTHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux, sous-ordre des décapodes, caractérisée par la position terminale des nageoires, la longueur des bras tentaculaires non rétractiles, la plume oblongue de la région cervicale, etc. Genres principaux : *chiroteuthis*, *histioteuthis*, *cuttleuthis*. — *Un* CHIROTEUTHIDÉ.

CHIROTIDÉS (*ki* n. m. pl. Famille de sauriens annelés, comprenant les genres munis de pattes antérieures, comme les *chirotes*. — *Un* CHIROTIDÉ.

CHIROTONIE (*ki*, *ni* — du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et *teinein*, étendre) n. f. Théol. Imposition des mains.

— Antiq. gr. Action de voter en levant la main.

CHIROTYPOGRAPHIE (*ki*, *fi* — du gr. *kheir*, *kheiros*, main, et de *typographie*) n. f. Art d'imprimer à la main.

CHIROUA, lac du protectorat anglais du Nyassaland, au S. du lac Nyassa, sur la frontière orientale de la colonie portugaise du Mozambique. Il a 120 kilom. de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 30 kilomètres, et son altitude au-dessus du niveau de la mer est d'environ 600 mètres. Quoique voisin de la rivière Chiré, il est sans communications avec cette dernière. Les quelques cours d'eau qui l'alimentent descendent du mont Zomba. Le lac Chirova a été découvert par Livingstone le 18 avril 1859.

CHIROUBLES, comm. du Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Villefranche; 710 hab. Vignobles renommés, dont les principaux crus sont ceux de Grille-Midi.

CHIRPOUR, ville de l'Inde anglaise (Province du N.-O. [Bénarès]), dans une île du Gange; 9.000 hab. — Ville du Bengale (Dacca), entre la Chiri et la Mirghit, affl. du Brahmapoutre; 8.700 hab. — Ville du Dekhan (présid. de Bombay [Kandech]), sur l'Anar, affl. de la Tapti; 7.600 hab. — Ville du Bengale (Rajkjhahi), près de Karatoya, sous-affl. de la Djamouna; 4.000 hab. Sanctuaires aux environs.

CHIR-SCHAH ou **SHIR-KHAN** (le prince *lion*), prince indou, d'origine afghane, mort en 1545 : il s'appelait FÉRID et quitta l'Afghanistan pour aller chercher fortune dans l'Inde; entré au service du sultan du Bahar, il se fit remarquer par sa valeur. Après la mort de son maître, il s'empara de la couronne et mit la main sur le Bengale; il attaqua ensuite l'empereur Houmayoun, qu'il battit à plusieurs reprises et qu'il força à abandonner son empire. Devenu maître de la plus grande partie de l'Hindoustan, il administra sagement ses États et sa mort fut regardée comme un malheur par ses sujets; il périt au siège d'une citadelle, laissant le trône à son fils Sélim.

CHIRU n. m. Mamm. Syn. de PANTHOLOPS. V. ce mot.

CHIRULA n. f. Nom du galoubet, en Béarn et dans les provinces basques.

CHIRURGICAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la chirurgie. *Anatomie* CHIRURGICALE. *Instruments* CHIRURGICAUX.

— SYN. **Chirurgical, chirurgique.** Le premier marque un simple rapport avec la chirurgie; le second qualifie ce qui appartient à l'essence même de cet art.

CHIRURGICALEMENT adv. Par un chirurgien, comme on fait un CHIRURGIEN.

CHIRURGIE (*ji* — du gr. *kheirourgia*; de *kheir*, *kheiros*, main, et *ergon*, ouvrage) n. f. Médecine opératoire, partie de l'art médical qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instruments. *Chirurgie plastique*. Celle qui s'occupe de restaurer les pertes de substance. *Chirurgie ministrante* ou *Petite chirurgie*, Celle qui se borne à de petites opérations.

— ENCYCL. 1. *Définition et objet de la chirurgie*. Hippocrate et Galien sont d'accord pour définir la *chirurgie* cette partie de la thérapeutique qui guérit par les inci-

sions, les cautérisations, le replacement des os et par d'autres opérations de la main [illegible]. Cette séparation n'a pas cessé d'être vraie.

Si la thérapeutique chirurgicale se distingue nettement de la thérapeutique médicale, il est impossible de tracer une ligne de démarcation précise entre la pathologie chirurgicale qu'on appelle aussi *externe*, et la pathologie médicale ou *interne*. C'est avec grande raison que, aux qui-conseillent l'enseignement de l'art de guérir, après la révolution de 1789, ont réuni en une seule et même faculté chirurgiens et médecins, précédemment séparés en deux corporations rivales et ennemies.

Il. *Histoire de la chirurgie.* Elle remonte vraisemblablement avant la médecine et il aller [illegible] rattachée à la religion, comme elle, la chirurgie est très ancienne. On trouve sur monuments [illegible] pratiquées des traces de trépanation faite sur le vivant. Des bas-reliefs de Thèbes et de Longsor, de Beaderah, et représentent des membres coupés avec des instruments très semblables à ceux dont on fait usage actuellement.

Homère nous représente Machaon et Podalire, fils d'Esculape, panant les blessés au siège de Troie, extrayant les traits, suçant les plaies et y versant des baumes. Il ne paraît pas qu'ils aient été de bien savants anatomistes. Les livres d'Hippocrate montrent déjà d'immenses progrès. Les ventouses, la saignée, l'extraction des polypes du nez, la scarification, l'opération de l'empyème par ouverture de la paroi thoracique, la ponction de la paracentèse abdominale par le fer et par le feu, et beaucoup d'autres opérations y sont décrites. On y trouve le mécanisme et le traitement des fractures, l'emploi des bandages et des appareils orthopédiques.

Hippocrate, moderne conservateur, semble avoir eu peu de goût pour les opérations sanglantes : il prattiquait peu les amputations et interdisait la taille, depuis longtemps pratiquée, à l'école d'Alexandrie, et brillamment Herophile et Erasistrate, tit progresser la chirurgie en même temps que l'anatomie. A Rome, avec Archigathes, Celse, Thessalus, Galien ; chez les Arabes, où l'on ne rencontre guère à citer que le nom d'Albucasis, les traditions des Grecs se conservent sans grandes innovations. Les préceptes du mahométisme interdisant d'une manière absolue les études anatomiques.

Dans les pays chrétiens, au moyen âge, la science de la chirurgie, comme les autres sciences, fut surtout gardée, comme un dépôt, par le clergé. Mais en vertu de l'adage que l'église a horreur du sang, la pratique en fut laissée, comme chez les Arabes, à des subalternes. Elle échut surtout aux barbiers qui se bornèrent, d'ailleurs, à de mêmes opérations. Au XIIe siècle, les moines allaient fréquenter les universités maures, et on vit briller l'école de Salerne qui, la première, conféra les titres de *docteur* et de *maître* (magister), et dont le plus illustre représentant pour la chirurgie fut Guillaume de Salicet, auteur d'une *Cyrurgia*. En France, ce fut Pitard, médecin de saint Louis et de Philippe le Bel, qui, aidé d'un disciple de Salicet, l'Italien Lanfranc, organisa le collège des chirurgiens. Au XVe siècle, les moines commencèrent à s'en mêler, à l'étude de la nature. Antoine Benivieni, Alexandre Benedetti, Jean de Vigo, Béreuger de Carpi, Maggi, Mariano Santo de Barletta, Franco, sont des précurseurs ; mais quatre noms brillent entre tous dans l'histoire de la chirurgie de la Renaissance : Vésale, Ambroise Paré, Paracelse et Wurtzius.

L'éclat que la chirurgie avait jeté en France, grâce à A. Paré et à ses successeurs, ne fut qu'un éclat passager. Rejetée de l'université et réunie à la corporation des barbiers, la chirurgie languit faute d'émulation pendant un demi-siècle. Mais, vers le milieu du XVIIe siècle, Dionis et Roberdeau entreprirent à leurs frais des places de démonstrateurs de chirurgie, et Louis XIV réorganisa (1671) l'enseignement de l'École royale de chirurgie du Jardin des plantes. Les leçons de Dionis, Marechal, Saviard, Mauriceau, Duverney, Littre, Méry, Winslow, attirèrent à Paris un grand nombre d'étrangers et ouvrirent la voie aux immortels chirurgiens du XVIIIe siècle. Louis XV sépara définitivement les barbiers des chirurgiens (1743).

L'état de la chirurgie française à cette époque se résume dans les travaux de l'Académie royale de chirurgie, fondée en 1731, et qui compta parmi ses membres Lapeyronie, J.-L. Petit, Quesnay, Morand, Pibrac, Louis, Lassus, Saucerotte, Marchand, Bordenave, Ferrand, Dupuis, Favre, Sabatier, Jafage, Brasdor, Mertrud, Houstet, Goursand, Belloste, Portal, Peyrilhe, Sue, Desault, Chopart, Baudelocque, Pelletan, Antoine Dubois, Deschamps, etc. Cette institution prit un tel essor que, pendant plus d'un siècle, elle put donner toute la chirurgie européenne.

Cependant, l'Angleterre ayant trouvé dans Wisemann son Ambroise Paré, vit, vers le même temps, la chirurgie s'élever à un hauteur inconnue jusque-là avec Percival. Pott, Sharp, William et John Hunter, Benjamin Bell, William Cheselden, Alexandre Monro, etc.

La chirurgie du commencement du siècle actuel est représentée par deux hommes célèbres : en France, par Dupuytren, en Angleterre, par Astley Cooper. A côté d'eux, il faut citer, pour la France, Boyer, Delpech, Bonnet, Larrey, Roux, Lisfranc, Amussat, Blandin, etc. ; pour l'Angleterre, Brodie, Adams, Guthrie ; pour l'Allemagne, Graefe, Lengenbeck, Dieffenbach.

Alors, le génie des chirurgiens semblait être absorbé dans le perfectionnement des procédés opératoires, sous le point de vue de l'élégance et de la précision. La foi dans la suppression complète de la douleur et des accidents opératoires est l'âme de la chirurgie contemporaine. Elle est, avec à côté des grandes découvertes : *l'antisepsie* et l'*anesthésie*, à côté desquelles il faut placer les perfectionnements de l'*hémostase*. On ouvre largement les articulations (*arthrotomie*), on pratique le curage ; on résèque à ciel ouvert les extrémités cariées et on ose dans les tumeurs blanches. Grâce au pansement antiseptique combiné à l'immobilisation, on guérit actuellement la plupart des fractures compliquées ; autrefois, le pronostic était fatal. Mais c'est surtout du côté de la chirurgie abdominale qu'il faut aller chercher les sujets d'étonnement : les opérations de l'ovarotomie, l'hystérectomie abdominale et vaginale sont pratiquées aujourd'hui par presque tous les chirurgiens. On ouvre l'estomac (*gastrotomie*) et on le résèque parfois tout entier. On va à la recherche d'un kyste hydatique du foie en sculptant cet organe vital ; on ouvrant la vésicule biliaire (*cholécystotomie*) [illegible] la pierre [illegible] la domination des [illegible] traitement. [illegible] rein, cause de l'horrible colique néphrétique, [illegible] pès du bassinet, les abcès du rein évacués par la [illegible] baire (*néphrotomie*) ; dans un grand nombre des cas, on n'a pas reculé devant les dangers de l'extirpation totale de l'un des deux reins, atteint de tuberculose ou de cancer (*nephrectomie*). La pierre vésicale est actuellement broyée (*lithotritie*) ; on pratique la taille hypogastrique [illegible] prostatique [illegible] pratique la taille périnéale [illegible] de la hernie étranglée ne donne plus guère que des succès. La cure radicale des hernies simples par le procédé chirurgical a l'approbation de presque tous les chirurgiens. Les péritonites par perforation de l'intestin sont conjurées par la laparotomie exploratrice, la toilette du péritoine et la suture de l'intestin. Il n'est pas, enfin, jusqu'aux entrailles de l'homme qui ne soient de plus en plus fréquemment explorés par la trépanation dans des cas d'épilepsie symptomatique de tumeur, d'épanchements de sang ou de pus, de fracture du crâne ou d'arrêt de développement.

On s'est même élevé, et parfois avec raison, contre la *fureur opératoire*, sorte de *névrose chirurgicale*, comme on l'a dit, qui porte quelques chirurgiens à *commettre* des opérations, ou de *multiplier les explorations* qui ne viennent pas toujours légitimer la clinique ou l'utilité des malades.

— Art vétér. Le champ de la chirurgie vétérinaire est beaucoup plus circonscrit que celui de la chirurgie de l'homme, parce que les limites de son application utile sont rigoureusement marquées, d'un côté par la perfection des résultats mécaniques qu'elle doit produire pour rester pratique, et de l'autre par la valeur vénale des sujets auxquels elle s'adresse. Cependant, tout circonscrit qu'il est, l'art chirurgical vétérinaire rend encore d'importants services à l'économie agricole et industrielle, en réparant ces machines vivantes dont le mode d'utilisation expose à tant de causes de dommage et de ruine.

CHIRURGIEN (*gr.-m*) n. m. et adj. Se dit d'une personne qui exerce la chirurgie : *L'homme examiné ne fut pas mis au* CHIRURGIEN. (Le Sage.) ‖ *Chirurgien dentiste*, celui qui s'occupe spécialement des dents ; *chirurgien à la manchette*, de l'extraction et du remplacement des dents gâtées. ‖ *Chirurgien barbier*, Titre que portaient autrefois les barbiers, qui pratiquaient certaines opérations chirurgicales, et qui appartenaient à la corporation. ‖ *Chirurgien-robe longue*. Se disait, par opposition aux précédents, des chirurgiens qui avaient fait une étude spéciale de leur art. ‖ *Chirurgien-major*, Premier chirurgien d'un régiment, ou d'un vaisseau du premier rang. ‖ *Chirurgien aide-major*, Chirurgien adjoint au chirurgien-major d'un régiment.

— Fig. Analyste ; praticien dans un genre quelconque : *Les économistes sont des chirurgiens* (Chamfort.)

— Nom vulgaire de divers oiseaux et poissons dont les ongles ou les rayons épineux ressemblent à des lancettes, comme chez les oiseaux du genre jacana (*parra*) et les poissons du genre acanthure (*acanthurus chirurgus*), etc.

— PROV. : **Il faut avoir jeune chirurgien, vieux medecin et riche apothicaire,** Il faut rechercher la fermeté de la main chez le premier, l'expérience chez le second, le choix des médicaments chez le troisième. (Vieux.)

— ENCYCL. *Corporation des chirurgiens.* Les *chirurgiens* formaient, avant la Révolution, une corporation qui était placée sous le patronage de saint Cosme. Les armes en étaient *d'azur à trois boîtes couvertes d'argent*. Le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau contient les statuts de la corporation des chirurgiens. L'obligation de faire connaître aux pouvoirs publics les blessures survenant de jour et l'interdiction de soigner les criminels leur sont rigoureusement imposées. Afin d'éviter que des ignorants exercent le dangereux métier de chirurgien, Etienne Boileau établit six jurés ; lors de la mort de l'un d'eux, les cinq survivants devaient pourvoir à la vacance. A ces jurés appartenaient la police et la surveillance de la corporation : ils soumettaient à la peine de l'amende et de la prison celui qui exerçait sans licence d'examen. Dans la suite, la corporation des chirurgiens se confondit étroitement avec celle des barbiers, des baigneurs et des étuveurs. Près de l'église Saint-Cosme, rue de la Harpe et rue Saint-André-des-Arts, à Paris, se trouvait l'Ecole de chirurgie, une vaste salle aménagée pour les opérations, et qui devint célèbre, au XVIIIe siècle, sous le nom de Collège des chirurgiens ou Collège Saint-Cosme.

Armes de la corporation des chirurgiens.

CHIRURGIENNE (*ji-en*) n. et adj. f. Se dit d'une femme chirurgien ou d'une femme d'un chirurgien.

CHIRURGIQUE (*ji-k*) adj. Qui concerne ou constitue la chirurgie : *L'art* CHIRURGIQUE.

— n. m. Ce qui constitue la chirurgie : *Il se rencontre des gens qui savent mieux le* CHIRURGIQUE *et le* MÉDICINAL *ne se démêlent point.* (Didier.) ‖ Peu usité.]

— SYN. Chirurgique, chirurgical. V. CHIRURGICAL.

CHIRVAN, ancienne division administrative de l'empire russe. Elle comprenait les pentes méridionales du Caucase oriental. Son chef-lieu était Chemakha. La région, fort peuplée par de fréquents tremblements de terre, produit des céréales ; la presqu'île Apchéron, exploitée par ses puits de naphte, s'y rattachait.

CHIRVAN, ville de Perse (Khoraçan), située non loin de la frontière du Turkestan russe, sur l'Atrek ; 2.500 h. C'était autrefois la capitale d'un khanat de l'isthme caucasien, cédé par la Perse à la Russie en 1813. — Canton de la Turquie d'Asie (Kourdistan), peuplé de 14.170 hab. (Ce canton tire son nom d'un château appelé *Chirvan.*)

CHIRY-OURSCAMPS, comm. de l'Oise, arrond. et à 19 kilom. de Compiègne, non loin de l'Oise et du canal latéral à l'Oise ; 2.050 hab. Ch. de f. Nord. Ancienne abbaye [illegible] les XIIe et XIVe siècles.

CHISCHKOF (Alexandre Séménowitch), littérateur, marin et homme d'Etat russe, né en 1754, mort vers 1840. Il fut président de l'académie de Saint-Pétersbourg (1806), amiral et ministre de l'instruction publique, de 1824 à 1828. Outre des traductions de Campe et de Gessner, un *Dictionnaire maritime*, en trois langues (1795), etc., on lui doit [illegible] en langue et la grammaire russes, devenu classique en Russie.

CHISELHURST ou **CHISLEHURST,** ville d'Angleterre (comté de Kent) ; 5.400 hab. Vieille église anglicane. [illegible] Napoléon III, qui s'y était réfugié, est mort à la villa [illegible] catholique. L'ex-impératrice Eugénie a continué d'habiter presque constamment Chiselhurst jusqu'en 1876. Là eurent lieu, à diverses reprises, des manifestations bonapartistes.

CHISHULL [illegible] (comte de Bedford) en 1670, mort en 1733. Il parcourut la Grèce et le Levant, et devint chapelain de la reine Anne en 1711. En 1728, il publia, sous le titre de *Antiquitates Asiaticæ*, un recueil [illegible] d'inscriptions grecques découvertes principalement en Asie.

CHISELHURST, village d'Angleterre. V. CHISELHURST

CHISOCHÉTON (*ké-ton*) n. m. Genre de méliacées-trichiliées, renfermant des arbres des régions chaudes de l'archipel malais et de l'Inde orientale.

CHISSAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 31 kilom. de Blois, près du Cher ; 1.084 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de vins. Fabriques d'instruments agricoles.

CHISSEY-EN-MORVAN, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. d'Autun, sur le Ternin ; 1.334 hab. Moulins. Château du XIIe siècle.

CHISTE n. m. Pathol. V. KYSTE.

CHISWICK, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise ; 21.965 hab. Nombreuses villas ; magnifique château du duc de Devonshire (où sont morts Fox et Canning), qui passe pour le plus beau de l'Angleterre ; Kent en fut l'architecte.

CHIT (*chit*) interj. Mot figurant une sorte [illegible] ellement, dont on se sert pour appeler quelqu'un ou [illegible] tention. ‖ On dit plus ordinairement PSITT ou PST.

CHITA, ville de la Colombie (départ. de Boyaca), près du Cusmara, affluent du Meta, au pied de la Cordillère ; 10.000 hab. C'est l'ancienne *Chisca* des Indiens. Aux environs, mine de sel gemme et sources thermales.

CHITAMBO ou **KITAMBO,** village du protectorat anglais du Nyassaland, sur la Mollamo, près de l'embouchure de cette rivière, sur la rive méridionale du lac Bangouelo. Livingstone est mort à Chitambo, en 1873.

CHITARRONE n. m. Instrument de musique du genre théorbe, analogue à une cithare de grande dimension : [illegible] XVIIe *siècles.*

CHITCHINOHÉ ou **SITSINOHÉ,** ville du Japon (île Nippon [prov. de Rikouge]) ; 4.995 hab.

CHITE n. f. Sorte [illegible] dont les couleurs [illegible]

CHITÉNIDINE (*ki* — modification de *quinidine*) n. f. Alcaloïde cristallisé isomérique avec la chiténinine, obtenu en oxydant la quinidine du permanganate de potassium.

CHITÉNINE (*ki* — modification de *quinine*) n. f. Alcaloïde cristallisé, obtenu par oxydation de la quinine.

CHITIHA n. m. Petit caboteur arabe, à très grande voile goélette, qu'on rencontre de Bizerte à Benghazi.

CHITINE (*ki*) n. f. Substance organique, qui constitue la partie solide du squelette des animaux articulés.

— ENCYCL. La *chitine* paraît être un glucoside. Elle est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les alcalis ; soluble, avec altérations plus ou moins prononcées, dans les acides minéraux. Elle forme la matière fondamentale de la carapace et du squelette interne des arthropodes et de certaines pièces résistantes (stylet) des mollusques. C'est un produit de défect fonctionnel insoluble, qui s'accumule par accumulation et s'incruste fréquemment de matières minérales.

CHITINEUX (*ki, neû*), **EUSE** adj. Qui concerne la chitine. ‖ On dit aussi CHITONÉAL, ALE, AUX.

CHITON (*ki* — mot gr.) n. m. Tunique, vêtement de dessous et d'intérieur, chez les anciens Grecs.

— ENCYCL. Les hommes portaient généralement le *chiton* dorien en laine, court et sans manches, fixé sur l'épaule par une agrafe. Les femmes, sauf en pays dorien, où se conserva l'usage de la tunique courte, portaient ordinairement le chiton [illegible] lin, long, muni de manches, fixé par [illegible]

CHITON [illegible] genre [illegible] V. [illegible]

CHITONANTHE (*ki*) n. m. Section [illegible]

CHITONÉ ou **CHITONIE** [illegible] *chiton* dorien. On l'adorait [illegible] Milet et à Sparte.

CHITONELLE [illegible] **CHITONELLUS** n. m. Genre de mollusques chitonides [illegible] famille des *chitonidés*, renfermant des oscabrions très allongés, ressemblant à des limaces, à plaques calcaires petites, allongées, irrégulières. (Les chitonidés sont répandues dans les mers chaudes des régions australienne, indo-malaise, aux Antilles, etc.)

CHITONIDÉS (*kî*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, sous-ordre des placophores, comprenant les oscabrions et autres animaux marins dont la coquille est représentée par huit plaques calcaires [illegible] posées sur la région dorsale et qui forment à l'animal, quand il se roule en boule, une carapace semblable à celle du tatou. — *Un* CHITONIDÉ.

— ENCYCL. Les *chitonidés* sont de taille moyenne ou petite : certains atteignent cependant jusqu'à 10 centimètres de long, et plus ; ils sont répandus dans toutes

CHITONIE [illegible] fossiles apparaissent dans le silurien. Genres principaux: [illegible]

CHITONIDES [illegible] renfermant une seule espèce, qui est un arbuste soyeux [illegible]

CHITONIOPSIDES [illegible]

CHITONITES (*ki, ni*) n. f. pl. Fêtes célébrées, à Syracuse, en l'honneur d'Artémis Chitone. (A ces fêtes figuraient des jeunes filles vêtues comme la déesse, qui, après les danses, lui consacraient leur *chiton*.)

CHITONISQUE (*ki, nisk'* — du gr. *kitôniskos*, dimin. de *khitôn*, tunique) n. f. Petite tunique courte que portaient les anciens Grecs. à l'unique légère que portaient les femmes en guise de chemise. (On dit aussi CHITONION.)

CHITRIE n. f. Bot. Section du genre berbéris.

CHI-TSOU, appelé aussi **KOUBLAÏ-KHAN**, empereur de la Chine (1214-1294), monta sur le trône en 1260. Il est le fondateur de la XXe dynastie, celle des Youen. Il tenta vainement la conquête du Japon. Cet empereur répandit parmi ses peuples les lumières de la civilisation, encouragea l'instruction, le commerce, et perfectionna le code chinois. C'est sous son règne que Marco Polo et une grande caravane d'étrangers pénétrèrent pour la première fois dans l'Asie orientale.

CHI-TSOUNG, empereur de la Chine, le onzième de la dynastie des Ming (1507-1566). Il monta sur le trône en 1521, Malgré ses qualités, il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un empereur. Il occupa les premières années de son règne à composer des vers, puis s'adonna ensuite à des extravagances religieuses. Aussi, durant tout ce règne, les Tartares infestèrent les frontières du Nord, et les pirates japonais, les côtes orientales.

CHI-TSOUNG ou **YOUNG-TCHING**, troisième empereur chinois, de la dynastie des Maudchous (1677-173). Il était le quatrième fils de Khang-Hi, auquel il succéda en 1723, après avoir fait jeter en prison son frère aîné, qui jouissait d'une grande popularité. Il fit ensuite un autre de ses frères désireux de s'emparer du pouvoir, et fit mettre à mort son oncle maternel Sounan, pour fautes graves dans ses fonctions. Il fut, néanmoins, très aimé de son peuple, plaint d'une très grande sévérité, laborieux, ennemi des plaisirs, il sut tenir les rênes du gouvernement d'une main ferme. On possède de Chi-Tsoung, une instruction aux gens de guerre intitulée : *les Dix préceptes* (trad. en français par le P. Amyot), et un commentaire des seize maximes qui composent l'*Édit sacré* de Khang-Hi.

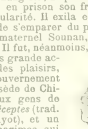
Chitsouan le Chaka

Chitsouzan ou **Chaka** (*Chitsu de la forêt*) est le nom par lequel on désigne, au Japon, les images qui représentent Çâkyamouni pendant sept années de méditation et de macérations qu'il passa dans la solitude avant d'acquérir la science parfaite d'un Bouddha.

CHITTAGONG ou **TCHITTAGONG**, district et ville du district de l'Inde orientale. Le fleuve, appelé *Katigam* par les premiers navigateurs portugais, naît dans les montagnes du Tipperah (Birmanie occid.), arrose la petite ville de *Chittagong*, et se jette dans le golfe du Bengale, à 1°E., et non loin du Gange-Brahmaputra. Le district, qui relève de la présidence du Bengale, est peuplé de 350.000 hab. environ, sur une superficie de 4.779 kilom. carr. Le sol est montagneux, la côte, découpée et boisée. Les productions sont celles de l'Inde : coton, riz, indigo, tabac.

CHITTORE ou **TCHITTOR**, ville de l'Inde anglaise (Rajpoutana [principauté d'Odeypour], à l'extrémité occidentale, [illegible] de la Djemna), sous-aff. de la Djemna, et de Tchumbal (6.930 hab. fut la capitale militaire et artistique du Mévar pendant plus de huit siècles; elle fut prise et mise à sac trois fois (en 1303, vers 1537 et en 1557).

CHITZOU (Gheorghe, homme d'État et publiciste roumain, né à Oltsa [district de Romanaï], en 1828, mort à Craïova en 1897. Envoyé par le caïmacan Bibesco à Bucarest pour y compléter son éducation, Chitzou devint bientôt un des membres les plus influents et les plus actifs de la révolution roumaine (1848). Il fut député de Craïova à la Chambre des députés et plusieurs fois ministre dans le cabinet Epureano-Bratiano. Il réorganisa les écoles. Il était membre de l'académie roumaine.

CHIURE (rad. *chier*) n. f. Excréments d'insectes, et surtout de mouches : *Essuyez couvert de* CHIURE *de mouches*.

CHIUSA di Pesio, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Pesio, aff. du Tanaro; 7.500 hab. Filatures et fabriques de soieries, manufactures de cristaux et de verres à vitre.

CHIUSA SCLAFANI, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]); 7.100 hab. Agates aux environs.

Chiusa di Verona ou **BERNER KLAUSE**, étroit défilé d'Italie (Vénétie), près de Vérone, traversé par l'Adige et la route du Tyrol en Italie, près de Rivoli. [illegible] qui [illegible] le passage, qui fut détruit en 1703 par l'ingénieur Vauban; il fut reconstruit en 1705 et [illegible] en 1801.

CHIUSA di San Michele, village d'Italie (prov. de Turin), sur la Doire Ripaire; 1.150 hab. Culture de la vigne; élevage des vers à soie. Sur le rocher à pic du Monte Pirchiriano, qui domine la gorge étroite traversée par la route de Turin à Suse, est bâtie la célèbre et jadis très riche abbaye de bénédictins de *San Michele della Chiusa* (fondée au Xe siècle et rebâtie en 1629, choisie par le roi Charles-Albert pour être la sépultures de sa famille.

CHIUSANO di San Domenico, bourg d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 3.200 hab.

CHIUSI in Casentino, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]); 2.800 hab.

CHIUSI, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]), près de la Chiana; 5.000 hab. Vignes, céréales, fruits, bétail. Ch.-l. de circondario ; évêché.

— ENCYCL. Située dans une région boisée, pittoresque, [illegible] et mise en valeur, Chiusi se reprend à vivre, après une longue décadence. Cité importante de la confédération étrusque, sous le nom de « Camars », elle prit une grande part à la ligue formée en faveur de Tarquin. Cette ville, la « Clusium » des Romains et la capitale de Porsenna, possède une cathédrale (XIIe s.), avec dix-huit colonnes antiques et une *Crèche* peinte par Giotto. Le palais de l'évêché renferme des collections d'antiquités. Les fouilles, en ce pays, ont été très fructueuses. Certains vases noirs, appelés *creta nera*, offrent des exemples d'art étrusque encore vierge de toute influence grecque ; mais les exemplaires d'art italo-grec sont nombreux. Tombeaux, bijoux, vases, ustensiles divers ont beaucoup fourni à la science, surtout à notre époque. A 3 kilom. de la ville, à Poggio Gajella, vaste nécropole où l'on a fait ample moisson de documents. Collections des maisons Casuccini, Paolozzi et Sozzi.

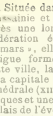
Cathédrale de Chiusi

CHIUSOLE (Adam), littérateur italien, né à Crémone, en 1728, mort à Roveredo en 1787. Il se livra à l'étude de la peinture et de la musique, cultiva la poésie et les lettres, et publia plusieurs ouvrages notamment *Dell' arte pittorica libri VIII; dissertazione sopra la musica; sul restituire pascere di molte città d'Italia, etc.*

CHIVA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]); 5.000 hab. Poterie, eau-de-vie. Ch.-l. d'un district peuplé de 27.310 hab.

CHIVASSO ou **CHIVAS** (lat. *Clavasium*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur le Pô; 9.500 hab. Collège communal; haras royal; commerce de grains et de bestiaux. Cette ville servit de résidence aux ducs de Monferrat; elle a été détruite par les Français, en 1804.

CHIVEL (*vèl*") n. m. Nom donné, dans quelques parties de la France, aux oeilletons des plantes vivaces.

CHIVIATITTE n. f. Espèce minérale répondant à la formule (Pb,Cu)^2BiS^3. La chiviatite, d'un vif éclat métallique, gris de plomb, qui pâlit au moindre contact, se présente en masses cristallines, feuilletées ou laminaires. Sa densité est de 6,2.

CHIVILCOY, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), au milieu des pampas; 14.000 hab. Ville datant seulement de 1854, et des plus importantes de la province. — Chef-lieu d'un district peuplé de 25.720 hab.

CHIVOT (Henri-Charles), auteur dramatique, né à Paris en 1830, mort au Vésinet en 1897. D'abord clerc d'avoué, puis employé de chemin de fer, il prit sa retraite en 1857 comme chef de bureau. Il a fait pour un nombre considérable de vaudevilles, comédies, opérettes, presque tous en collaboration, d'abord avec Marc-Michel (1855), puis avec Duru (1864-1889), dont le nom est inséparable du sien ; avec Blondeau, Vanloo, etc. Parmi ces pièces, dans le genre de Labiche, de Duvert et Lauzanne, nous citerons : *les Mamelles de Tirésias* (1864), *les Chansons de la Table ronde* (1866), *un Monsieur de l'Orchestre* (1865); *Fleur de thé* (1868); *le Carnaval d'un vieux garçon* (1869), *Madame Favart* (1869), *les Braconniers* (1879); *le Fils du tambour-major* (1881), *la Marquise* (1881), *le Fils d'Arthur* (1882), *le Gendre Monsieur* (1883), *les Trente millions* (1883), *les Bourgeoises en voyage* (1893); *l'Onete Bidochon* (1894); *la Souris blanche* (1897); etc.

CHIYTES n. m. pl. Secte musulmane. V. CHIITES.

CHIZE (Jean), Monnaie de cuivre que valait [illegible] 0.054 francs. On dit aussi KITZE.

CHIZÉ, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 23 kilom. de Melle, sur la Boutonne; 617 hab. Forêt. C'était jadis une place forte défendue par un château, dont les ruines subsistent encore. Elle soutint un siège contre les Anglais, qui furent battus sous ses murs par Du Guesclin, en 1373.

CHIZEROTS (*ró*) n. m. pl. Habitants du département de l'Ain qui sont regardés comme des parias à cause de leur prétendue origine sarrasine. — *Un* CHIZEROT.

CHKLOF ou **CHKLOVE**, ville de Russie (gouv. de Moïlev); sur le Dniepr; 12.400 hab., parmi lesquels beaucoup de juifs. Centre important de commerce. Le général Levenhaupt traversa le Dniepr près de Chklof pour aller au secours de Charles XII.

CHLADNI (Ernest-Florent-Frédéric), physicien allemand, né à Wittenberg en 1756, mort à Breslau en 1827. C'est lui qui, en faisant vibrer des plaques de verre couvertes de sable fin, découvrit que l'influence des vibrations sur les corps est soumise à des lois mathématiques et constantes. Ses recherches et ses découvertes sont consignées dans de remarquables ouvrages : *Découvertes sur la théorie du son* (1787); *Essai d'une meilleure exposition dans la science du son*; *Traité d'acoustique* (1802), dont il publia lui-même une traduction française (1809) ; *Essais sur l'acoustique pratique et sur la construction des instruments* (1822) ; *Sur les météores ignés* (1819). traduit par Coquebert de Montbret. Il est l'inventeur de deux instruments curieux, le *clavicylindre* et l'*euphone*, pour l'étude des sons.

CHLADNITE (*klad* — de *Chladni*, savant allem.) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique pierreuse, contenant très peu de fer (sporadosidère cryptosidère) et formée de constituants cristallins, pour dans les matériaux de deux chutes.)

CHLÆNIE (*klè*" ou **CHLÉNIUS** (*klé-ni-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, type de la tribu des des *chlæniidé*, renfermant des formes élégantes, aplanies, métalliques ou tachetées de jaune, de taille moyenne, et vivant au bord des eaux. (On connaît près de cinq cents espèces de ce genre, qui a des représentants sur tout le globe; neuf habitent les environsde Paris. Les plus communes sont les *chlænius vestitus* et *agrorum*, verts, bordés de jaune.)

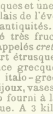
Chlænie (gr. d'un tiers)

CHLÆNINES (*klè*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères famille des carabidés, renfermant les genres *chlænius*, *epomis*, *dinodes*, etc. — *Un* CHLÆNIÉNÉ.

CHLAINA (*klè*) n. f. Large manteau de laine, grès et chaud, dont les Grecs de l'antiquité se couvraient en hiver.

CHLAMIDE n. f. Bot. Syn. de PHORMIUM. V. SUBE de MARCHANTIE.

CHLAMYDANTUS (*kla, tuss*) n. m. Bot. Section du genre thymélée.

CHLAMYDE (*kla* — du gr. *khlamus, udos*, même sens) n. f. Manteau très ample, sorte de casaque qui était d'origine macédonienne ou thessalienne.

— ENCYCL. La *chlamyde* avait la forme d'un rectangle dont trois côtés étaient droits et le quatrième un peu arrondi. Elle se fixait au cou par une agrafe, et les pans en tombaient librement. Dans tous les pays grecs, ce fut, par excellence, le vêtement des chasseurs et des cavaliers; à Athènes, c'était aussi le vêtement des éphèbes, comme de certains dieux, surtout d'Hermès. A Rome, la chlamyde fut souvent adoptée par les gens qui imitaient les modes grecques. On désignait quelquefois sous ce nom le manteau militaire des Romains.

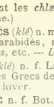
Chlamyde.

CHLAMYDÉ, ÉE (*kla*) adj. En botanique, Qui a une enveloppe externe distincte : *Une spore ou une conidie est dite* CHLAMYDÉE *lorsqu'elle est enveloppée par une membrane distincte*. « Se dit aussi d'une fleur munie d'un périanthe simple ou double. (On dit aussi, par extension, fleur *achlamydée*, c'est-à-dire réduite au gynécée et à l'androcée; les deux termes sont alors synonymes de PÉRIANTHÉ et de PÉRIANTHE.)

CHLAMYDÉES (*kla*) n. f. pl. Tribu des dicotylédones polypétales, à périanthe nul, androcée et gynécée enveloppés par le périanthe. Les chlamydées sont des herbes ou sous-arbrisseaux, vivant dans les cours d'eau rapides des pays chauds. — *Une* CHLAMYDÉE.

CHLAMYDINÈS (*kla*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, caractérisée par l'écusson rétréci d'avant en arrière. Genres principaux, tous étrangers à l'Europe : *pseudochlamys, diaspis, cercinobama, chlamys, exema*. — *Un* CHLAMYDINÉ.

CHLAMYDOBALANUS (*kla, nuss*) n. m. Sous-genre de chênes (*quercus muricata*), dont le gland présente une capsule muriquée, en forme d'urne fermée et qui se fend irrégulièrement à maturité.

CHLAMYDOBLASTES (*kla, blasst*") n. m. pl. Groupe de dicotylédones, dont l'embryon est enfermé dans un sac (*aristolochiées, pipérinées*, etc.). — *Un* CHLAMYDOBLASTE.

CHLAMYDOCARPUS (*kla, puss*) n. m. Bot. Sous-genre de caprifoliacées, détaché des lonicera.

CHLAMYDOCARYA (*kla*) n. m. Genre de térébinthacées, se distinguant, par les coques et leur périanthe, des pyrenacantha, dont elles ont les autres caractères. Les deux espèces connues habitent l'Afrique tropicale.

CHLAMYDOCOCCUS (*kla, kuss*) ou **CHLAMYDOCOQUE** (*kla*) n. m. Genre d'algues microscopiques unicellulaires, de la famille des volvocinées, vivant dans les flaques d'eau de pluie, comme le *chlamydococcus pluvialis*, ou sur les neiges perpétuelles des hautes montagnes, comme le *chlamydococcus nivalis*.

CHLAMYDOCYSTIDE (*kla, stid*") n. f. Bot. Section du genre chlorocoque.

CHLAMYDODÈRE (*kla*) [et non pas CHLAMYDÈRE] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des oriolidés, renfermant des formes de taille moyenne à plumage grivelé, avec une huppe cervicale de couleur brillante chez les mâles. Espèces. Les chlamydoderes *chlamydodera*, dont on connaît trois espèces, propres à l'Australie, construisent leur nid entre des touffes d'herbes dressées et accumulent devant eux cailloux luisants, des coquillages, des ossements secs, etc.

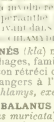
Chlamydodère.

CHLAMYDODON (*kla*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, type de la famille des *chlamydodontidés*, caractérisé par la face ventrale plate et ciliée en son milieu, et la forme générale du corps arrondie en arrière.

CHLAMYDODONTIDÉS (*kla*) n. m. pl. Famille d'infusoires hypotriches, renfermant les formes cuirassées avec revêtement pileux serré sur la face ventrale, et un œsophage en forme de nasse garnie de dents. — *Un* CHLAMYDODONTIDÉ.

CHLAMYDOMONADE (*kla*) ou **CHLAMYDOMONAS** (*kla, nass*) n. f. Genre de protozoaires flagellates, comprenant des monades qui se multiplient par segmentation. V. FLAGELLATES.

CHLAMYDOMONAS (*kla, nass*) n. f. Genre d'algues de la famille des volvocinées, renfermant des formes voisines des chlamydocoques, et qui vivent dans les eaux de pluie, dans les marais et les eaux douces stagnantes.

CHLAMYDOPHORE (*kla*) n. m. Genre de mammifères édentés, famille des dasypodés, renfermant des tatous nains dont la carapace dorsale est formée de vingt-quatre bandes transversales de sept à huit écailles ; une avance pointue protège la tête, un bouclier osseux couvre le derrière de la bête, trouqué carrément.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de *chlamydophores*, toutes deux propres à l'Amérique du Sud : chlamydophore

tron, qui *chlamydophorus truncatus*). Il est intermédiaire entre les genres des terriers dans les lieux arides de Mendoza et le *pichi-ciego* ou *pichi-cabado* ou le *pichiciego* des colons du Chili. Il est très rare. Cuvier plus rare est le *chlamydophorus retusus* de Harlan, un peu plus grand.

CHLAMYDOPHORE n. f. Bot. Syn. de COITES.

CHLAMYDOPHRYS (*klo-i, phrys*) n. m. Genre de protozoaires foraminifères, du groupe des gromies comprenant de petites colonies d'individus unis par une masse protoplasmique commune, mais ayant chacun une carapace propre (la masse protoplasmique naissant les individus nouveaux, par bourgeons, qui s'entourent bientôt d'une carapace. L'espèce type du genre, étudiée par Cienkowsky, est le *chlamydophrys stercorarum*.) Syn. PLATOUM.

CHLAMYDOSAURE (*klo*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanides, caractérisé par un large repli de la peau du cou formant une collerette cutanéomuqueuse en avant et en arrière.

— ENCYCL. Les *chlamydosaures* ont la tête en pyramide quadrangulaire, couverte d'écailles carénées; ils atteignent jusqu'à 1 mètre de long. La seule espèce du genre, le chlamydosaure de King (*chlamydosaurus Kingi*), fauve, rayé en large de jaubâtre avec lisérés bruns, habite l'Australie.

CHLAMYDOSPORE (*klo, spori*) n. f. Nom donné par certains botanistes aux spores des champignons formés à l'extrémité d'un filament fructifère. Ce sont des spores hibernantes ou sommeillantes.

CHLAMYDOTHERIUM (*kla, té-ri-om*) n. m. Genre de mammifères édentés, famille des dasypodés, renfermant de grandes formes fossiles, très voisines des glyptodons, et dont les débris se trouvent dans les cavernes du Brésil.

CHLAMYDULE (*kla*) n. f. Petite chlamydo flottante, que portaient les enfants chez les Grecs et quelquefois chez les Romains.

CHLAMYS (*kla-mis*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, type de la tribu des *chlamydinés*, renfermant de petits insectes courts et massifs, à téguments boussués et sculptés, revêtus souvent des couleurs les plus brillantes.

— ENCYCL. Les *chlamys*, dont on connaît plus de deux cents espèces répandues dans les régions tropicales du globe, habitent surtout dans l'Amérique équatoriale. Ils vivent sur les plantes où ils se tiennent immobiles, ressemblant à des galles ou à des graines, et se laissant tomber au moindre danger; beaucoup ressemblent étonnamment à des crottes de chenilles.

CHLAMYSPERME n. f. Bot. Syn. de VILLANOVA.

CHLAMYSPORE n. m. Bot. Syn. de THYSANOTE.

CHLANIS (*klanis*) ou **CHLANIDION** (*klà — nid-ion*), diminin. de *chlanis*) n. m. Antiq. gr. Manteau léger de laine fine ou d'étoffe précieuse, à l'usage des femmes et des éléganes.

CHLAPOWSKI (Désiré), général et agronome polonais, né en 1789 dans le palatinat de Posnanie, mort en 1879. Il s'enrôla dans la garde impériale en 1807 et fit toutes les campagnes de 1808 à 1813. Il devint chef d'escadron et officier d'ordonnance de l'empereur. A la chute de l'Empire, il se retira dans ses terres. Il reprit du service dans l'armée polonaise en 1830, et se distingua aux combats de Grochov et de Wilna. On a de lui un remarquable ouvrage sur l'agriculture (1853) et des mémoires, dont quelques fragments, d'un haut intérêt, ont été publiés en français dans le « Bulletin polonais » (1897-1898).

CHLEBOWICE-WIELKIE, bourg de l'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Lemberg]), sur le Suchodolski, affluent du Dniester; 2.065 hab.

CHLEBOWSKI (Laurent), littérateur polonais du XVIIIe siècle, publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Chronologie de la succession des rois et reines* (1764); *Histoire des expéditions turques et des luttes contre les chrétiens* (1769).

CHLÉNACÉES (*klé*) ou **CHLANACÉES** (*kla*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, renfermant des arbrisseaux à feuilles alternes et munies de stipules. (Les chlénacées habitent l'île de Madagascar et l'Afrique centrale.)

— *Une* CHLÉNACÉE ou CHLANACÉE.

CHLENDOWSKI (Adam-Thomas), bibliographe et journaliste polonais, né en Galicie en 1790, mort en Allemagne en 1855. Il fonda, en 1816, à Lemberg, le premier recueil littéraire qu'il ait paru, le *Mémorial de Lemberg* (devint, en 1821, conservateur de la bibliothèque de cette ville, quitta la Pologne en 1831 et fixa son séjour à Paris. Outre de nombreux articles, il publia : *Bibliographie ancienne et moderne de la Pologne*, *Histoire de la littérature polonaise de Boulgarski*, 1848, ouvrage important pour la bibliographie polonaise; *Vie de Kosciusko*, *Archives polonaises des mines* (1846-1847) et *Kr.* (1855-1856).

CHLÉNOBOLE n. m. Bot. Syn. de PTÉROCAULON.

CHLEUASME (*kleu-asm'* — gr. *khleuasma*, sarcasme) n. m. Figure de rhétorique qui consiste à adresser à soi-même des reproches qu'on veut faire retomber sur un autre.

CHLIDANTHE n. m. Bot. Syn. de COLEOPHYLLE.

CHLOANTHE (*klo*) n. m. Genre de verbénacées, comprenant quatre ou cinq espèces qui croissent dans le sud-est de l'Australie.

CHLOANTHITE (*klo*) n. f. Espèce minérale qu'on a confondue avec la smaltine. (Elle forme des cristaux cubo-octaédriques ou des masses de couleur grise, fréquemment recouverts d'un enduit vert l'arsénate.)

CHLOASME ou **CHLOASMA** (*klo-as — gr. khloasma*, teinte jaunâtre) n. m. Coloration jaune verdâtre de la peau. « Taches de rousseur ou éphélides constituant le masque des femmes enceintes. » *Chloasma album*, Le vitiligo.

CHLOÉ, héroïne du célèbre roman grec attribué à Longus. [illegible] temple près de l'acropole d'Athènes, où l'on célébrait les fêtes appelées *choies*.

CHLOÉ ou **CHLOÉON** [illegible]

CHLOÉBIE (*klo-é-bi*) ou **CHLOEBIUS** (*klo-é-bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des érenminés, renfermant des charançons voisins des [illegible] et [illegible] cannes habitent le Caucase, la Sibérie et la région caspienne.

CHLOÉGÉTON (*klo-é, jé*) n. m. Bot. Section du genre polygonaigon.

CHLOÉRON n. m. Bot. Syn. de ABOLBODA.

CHLOIDÉLYNE (*klo*) n. f. Bot. Section du genre elléanthe.

CHLOÏES (*klo-i* — gr. *khloeia*) n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Déméter *Chloïa*, ou de Diangéïa (mai).

CHLOOPSIDE (*klo-opsid'*) n. f. Genre de liliacées, tribu des anthéricées, comprenant de petites plantes à racines qui croissent dans les forêts de l'île de Java.

CHLOOTHAMNUS (*klo-o, mnuss*) n. m. Genre de graminées-festucées, qui habite l'île de Sumatra.

CHLOPICKI (Joseph), général et homme d'État polonais, né en Podolie en 1771, mort à Cracovie en 1854. Il combattit en 1792, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, et en 1794, sous Kosciuszko. Il prit part aux guerres de l'Empire, fut nommé général de brigade, et créé baron. Il fut dictateur lors de l'insurrection polonaise de 1830; mais, tout en protestant de ses sentiments patriotiques, il entra en négociations avec le tsar Nicolas Ier. Dépossédé de sa dictature, il racheta sa conduite équivoque en s'enrôlant comme simple soldat. Il fut blessé à la bataille de Grochov (1831). Il se retira alors à Cracovie, où il vécut dans la retraite. Il est inscrit sur l'Arc de triomphe, sous le nom de *Klopiski*. Ses *Mémoires sur les campagnes de Napoléon* ont paru à Vilna, en 1849 (en polonais).

CHLOPY, bourg de l'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Sambor]); 2.640 hab.

CHLORA n. f. Bot. V. CHLORE.

CHLORACÉTAMIDE (*klo*) n. f. Acétamide obtenue par l'action de l'ammoniaque sur les éthers perchloracétique et perchloroformique.

CHLORACÉTATE (*klo*) n. m. Sel dérivant de l'acide chloracétique.

CHLORACÉTÈNE (*klo*) n. m. Produit qui s'obtient par l'action de l'oxychlorure de carbone sur l'aldéhyde ordinaire réduite en vapeurs légèrement surchauffées, et qui n'est autre, d'après Kékulé et Zincke, qu'un mélange d'aldéhyde, de paraldéhyde et de chlorure de carbonyle; ce dernier corps ne jouant pas d'autre rôle vis-à-vis de l'aldéhyde que celui d'agent de polymérisation.

CHLORACÉTIQUE (*klo*) adj. Acide obtenu par substitution du chlore à l'hydrogène dans l'acide acétique : *Acide* CHLORACÉTIQUE.

CHLORACÉTYLE (*klo*) n. m. Radical hypothétique analogue à l'acétyle, où l'hydrogène est remplacé par le chlore.

CHLORACÉTYL-SULF-URÉE (*klo*) n. f. Composé que l'on peut considérer comme de la chloracétylurée dont l'oxygène est remplacé en partie par du soufre, ou, en d'autres termes, comme la sulfurée dans laquelle un atome d'oxygène est remplacé par du chloracétyle.

CHLORACIDE (*klo*) n. m. Acide dans lequel le chlore joue le rôle d'acide.

CHLORADÉNIE (*klo*) n. f. Bot. Section du genre céphalocroton. (Les chloradénies habitent les régions tropicales.)

CHLORAGE (*klo-raj'*) n. m. Opération dans laquelle on soumet un tissu imprimé à l'action d'un composé du chlore, comme le chlorure de soude de potasse ou de chaux.

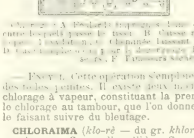

Chlorage. — A, Pièce de tissu imprimée; B, chlorure contenu dans un vase; C, tissu; D, chaux éteinte de vapeur; E, [illegible] laissant échapper [illegible] F, [illegible]

ENCYCL. Cette opération s'emploie pour la fabrication des toiles peintes. Il existe deux procédés de chlorage : le chlorage à vapeur, constituant la première opération, et le chlorage au barbouleur, que l'on donne en dernier lieu en le faisant suivre du bleutage.

CHLORAIMA (*klo-rè* — du gr. *khloros*, vert, et *haima*, sang) n. m. Genre d'annélides. Syn. de SIPHONOSTOME.

CHLORAIMIDÉS (*klo chloraima*, syn. de *siphonostome*) n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles comprenant les stylarioïdes, trophonies, siphonostomes et autres genres caractérisés par leur tête annulaire portant deux forts tentacules bifurqués. (Les chloraimidés sont des vers marins de couleur, cylindriques, à sang vert, d'où leur nom.)

— *Un* CHLORAIMIDÉ.

CHLORAL (*klo*) n. m. Produit de substitution que le chlore forme avec l'aldéhyde acétique.

— ENCYCL. Chim. Le *chloral* CCl^3CHO, découvert en 1832 par Liebig, mais surtout étudié par Dumas et Stædeler, se prépare en dirigeant un courant de chlore sec dans de l'alcool absolu refroidi à [illegible] l'absorption du gaz terminée, on chauffe quelque temps au bain-marie. L'acide chlorhydrique se dégage en abondance et, après refroidissement, l'ensemble forme une masse cristalline d'alcoolature de chloral. On agite alors le tout avec de la chaux, on distille et on recueille sur du chlorure de calcium. On obtient encore le chloral en faisant réagir de l'acide sulfurique, du sel marin et du bioxyde de manganèse sur le sucre (Stædeler). Il se forme aussi dans l'action du chlore sur l'aldéhyde acétique. Dans l'industrie, on suit toujours la première méthode (Liebig). En voici

— Encycl. Le chlorate (ClH^2ClO^3) est cristallisé, soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool. S'emploie à la place des oxydants dans la fabrication de l'acide picrique. Toxique à doses élevées.

CHLORALUMINITE (*klo*) n. f. Chlorure hydraté naturel d'aluminium.

CHLORALURIQUE (*klo*) adj. Acide qui résulte de l'action de l'acide chloreux sur l'acide urique.

CHLORAMIDE (*klo*) n. f. Amide chlorée.

CHLORAMYLE (*klo*) n. m. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique à l'aide du chlorure de phosphore.

CHLORAMYLÉINE (*klo*) n. f. Corps obtenu par décomposition de l'acétate de fer amylique à l'aide du chlore.

CHLORANILAM (*klo, lam'*) n. f. Amide acide de l'acide bichloroquinonique. V. QUINONIQUE.

CHLORANILAMIDE (*klo*) n. f. Amide acide de l'acide bichloroquinonique.

CHLORANILAMIQUE (*klo*) adj. Syn. de CHLORANILAM.

CHLORANILAMMON (*klo*) n. m. Corps obtenu par l'action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque.

CHLORANILE n. f. Chim. V. QUINONE.

CHLORANILIQUE (*klo*) adj. n. *Acide chloranilique*. Se dit, improprement d'ailleurs, de la dichlorodioxyquinone.

CHLORANODYNE (*klo*) n. f. Médicament à base de morphine et de chloroforme.

— Encycl. Ce médicament, très populaire en Angleterre, est employé pour calmer les douleurs. Il contient, outre le chloroforme et la morphine, de l'alcool, de l'atropine, de l'acide prussique, de l'essence de menthe, de la réglisse, de la gomme adragante et des substances sucrées.

CHLORANTHE (*klo*) n. m. Genre de pipéracées, type de la tribu des *chloranthées*, comprenant des arbrisseaux ou des herbes aromatiques, qui croissent dans l'Asie tropicale.

CHLORANTHÉES (*klo*) n. f. pl. Tribu de pipéracées, ayant pour type le genre *chloranthe*. — *Une* CHLORANTHÉE. On dit aussi CHLORANTHACÉES.

— Encycl. Les *chloranthées* ou *chloranthacées* sont de petits arbres ou des sous-arbrisseaux à feuilles simples et opposées. Les fleurs sont groupées en épis. Le fruit est une drupe renfermant une graine pendante et dont l'embryon, très petit, est entouré d'un gros albumen charnu. Les chloranthées paraissent avoir des affinités avec les loranthacées et les santalacées. Elles habitent les régions tropicales, l'Inde, l'Amérique, l'Océanie, et comprennent les genres *chloranthe, ascarine* et *hedyosme*.

CHLORANTHIE (*klo*) n. f. Anomalie végétale, qui consiste dans la transformation des organes floraux en feuilles, comme dans la rose verte.

CHLORANTHRACÈNE (*klo*) n. f. Corps extrait, à l'aide de l'éther, du produit obtenu par l'action du chlore sur l'anthracène.

CHLORAPATITE (*klo*) n. f. Nom donné à une variété d'apatite dans laquelle domine le chlore.

CHLORASTER n. m. Bot. Syn. de NARCISSE, et de HERMIONE.

CHLORASTROLITE (*klo, stro*) n. f. Silicate hydraté naturel, à chlore et de chaux, ainsi appelé parce qu'il offre dans la cassure une disposition radiée.

— Encycl. La *chlorastrolite* se présente en petits rognons d'un gris bleuâtre tirant sur le vert d'eau, à éclat nacré, à texture fibreuse. C'est une variété de thomsonite.

CHLORATE (*klo*) n. m. Sel dérivant de l'acide chlorique. V. CHLORE.

CHLORAURIQUE (*klo*) adj. S'emploie quelquefois comme synonyme de PERCHLORURE D'OR.

CHLORAZOL (*klo*) n. m. Substance qui résulte de l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'albumine en dissolution dans l'acide azotique fumant.

CHLORAZOTEUX (*teû*), **EUSE** adj. *Acide chlorazoteux*. Se dit d'un acide gazeux, regardé comme le principe actif de l'eau régale.

CHLORAZOTIQUE (*klo*) adj. Se dit d'un acide qui est un produit de l'eau régale.

CHLORBLEI (*klor'-blây'*) n. m. Chlorure naturel de plomb. Syn. de COTUNNITE.

CHLORBLEISPATH (*klor'-blây'-spat'*) n. m. Chlorocarbonate naturel de plomb. Syn. de PHOSGENITE ou PLOMBCORNE.

CHLORE (*klor'* — du gr. *chlôros*, jaune verdâtre) n. m. Corps simple, jaune verdâtre, gazeux à la température et sous la pression ordinaires.

— Nom sous lequel l'hypochlorite de calcium, ou *chlorure de chaux*, est souvent désigné.

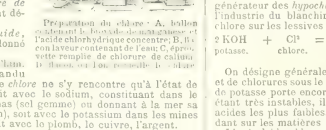

Préparation du chlore : A, ballon contenant le bioxyde de manganèse et l'acide chlorhydrique concentré; B, ballon contenant de l'eau; C, éprouvette remplie de chlorure de calcium; D, flacon où l'on recueille le chlore.

— *Chlore liquide*. Nom impropre donné à l'eau chlorée.

— Encycl. Chim. Largement répandu dans la nature, le *chlore* ne s'y rencontre qu'à l'état de combinaisons, soit avec le sodium, constituant dans le sol de grands amas (sel gemme) ou dominant à la mer sa salinité (sel marin), soit avec le potassium dans les mines de Strassfurt, soit avec le plomb, le cuivre, l'argent.

Découvert en 1772 par Scheele, le chlore fut d'abord considéré, d'après les idées de l'époque, comme de l'acide muriatique (chlorhydrique) déphlogistiqué (V. PHLOGISTIQUE), puis comme acide oxygéné. Davy, en 1809, lui donna son nom actuel, en établissant son véritable caractère.

Préparation. Le chlore s'obtient, soit en oxydant l'acide chlorhydrique par le bioxyde de manganèse :

$$4HCl + MnO^2 = MnCl^2 + 2H^2O + Cl^2$$

acide. bioxyde de. chlorure. eau. chlore.
chlorhydrique. manganèse. manganeux.

soit en décomposant le sel marin (NaCl) par un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique, ce qui revient à préparer dans l'appareil même l'acide chlorhydrique. Dans les laboratoires, on obtient un courant régulier de chlore, en décomposant du chlorure de chaux par addition régulière d'acide.

Industriellement, on emploie la réaction du bioxyde de manganèse sur l'acide chlorhydrique, en régénérant le manganèse d'après le procédé Weldon; le chlorure manganeux est oxydé par un courant d'air en présence de chaux; le manganèse qui prend naissance passe dans la réaction le bioxyde manganèse.

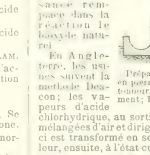

Préparation industrielle du chlore : A, vase en poterie; B, fond mobile percé de trous; C, entonnoir pour verser l'acide; D, tube à dégagement; E, colonne amenant de la vapeur d'eau

En Angleterre, les usines suivent la méthode Deacon : les vapeurs d'acide chlorhydrique, au sortir des appareils de fabrication, sont mélangées d'air et dirigées sur du chlorure cuivreux; celui-ci est transformé en sel cuivrique (1), ramené par la chaleur, ensuite, à l'état cuivreux, en dégageant le chlore (2) :

$$(1)\quad \underset{\text{chlorure cuivreux.}}{2Cu^2Cl^2} + \underset{\text{chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{oxygène.}}{O} = \underset{\text{chlorure cuivrique.}}{2Cu^2Cl^4} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

$$(2)\quad \underset{\text{chlorure cuivrique.}}{2Cu^2Cl^4} = \underset{\text{chlorure cuivreux.}}{Cu^2Cl^2} + \underset{\text{chlore.}}{Cl^2}$$

Enfin, la décomposition électrolytique du sel marin en chlore et sodium permet la fabrication directe du chlore, des chlorates et des hypochlorites.

— *Propriétés.* Ce gaz jaune, d'une densité de 2,44 (1 litre pesant 3gr167), se recueille dans des flacons par déplacement de l'air, ou dans des éprouvettes sur la cuve à eau salée, dissolution dans laquelle il est moins soluble que dans l'eau; celle-ci en dissout 1l,44 à 0°, 3l,04 à 8°; ce manque est dû à la formation, au-dessous de 8°, d'un hydrate cristallisé, $Cl^2 10 H^2O$. Sous la pression atmosphérique à — 50°, on comprime à 4 atmosphères à la température ambiante, le chlore se liquéfie en un liquide oléagineux, solidifié à — 102°. Incombustible, son symbole est Cl, le poids atomique 35,5 (35,37 d'après Clarke), et le poids moléculaire $Cl^2 = 71$.

Chimiquement, le chlore présente de puissantes affinités : il prend place après le fluor et le brome, dans la série des métalloïdes monovalents. Le soufre, le phosphore, l'arsenic, le sélénium, le bore se combinent directement au chlore et en est de même de la plupart des métaux; le charbon est inerte; l'oxygène et l'azote forment des composés avec absorption de chaleur. Avec l'hydrogène, la combinaison a lieu avec une très-grande énergie, pour donner l'acide chlorhydrique; aussi le chlore déplace le brome, l'iode, le soufre des acides bromhydrique, iodhydrique et sulfhydrique, l'azote du gaz ammoniac. En présence d'un corps susceptible de s'oxyder, il décompose l'eau, mise l'hydrogène et met en liberté l'oxygène, qui se porte sur les substances oxydables voisines; c'est à cette action que le chlore doit ses propriétés *oxydantes*. Sur les composés organiques, il enlève généralement de l'hydrogène pour se substituer à sa place : avec les corps incomplets, éthylène, acétylène, il y a addition de 2 ou 4 atomes de chlore.

— *Composés oxygénés.* Il existe plusieurs composés oxygénés du chlore, tous formés avec absorption de chaleur; par suite, ils sont instables et se détruisent souvent avec explosion par une élévation de température; cette facile décomposition en fait une classe d'oxydants énergiques.

L'*anhydride hypochloreux* Cl^2O, découvert en 1834 par Balard en faisant réagir sur de l'oxyde de mercure du chlore à froid, est un liquide rouge, bouillant à 20°, soluble

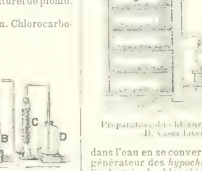

Préparation du chlorure de chaux : A, générateur du chlore; B, vases laveurs; C, chambre à chlorure.

dans l'eau en se convertissant en *acide hypochloreux*, ClOH, générateur des *hypochlorites*. Ces sels, très employés dans l'industrie du blanchiment, se préparent par l'action du chlore sur les lessives alcalines ou sur la chaux à froid :

$$2KOH + Cl^2 = ClOK + KCl + H^2O$$

potasse. chlore. hypochlorite de potassium. chlorure de potassium. eau.

On désigne généralement ces mélanges d'hypochlorites et de chlorures sous le nom de *chlorures décolorants* (le sel de potasse porte encore la dénomination d'*eau de javelle*); ils sont très instables, ils abandonnent, sous l'influence des acides les plus faibles, leur chlore, qui agit comme oxydant sur les matières colorantes, pour les détruire.

L'*anhydride chlorique* Cl^2O^5, gaz jaune générateur de l'*acide chlorique* et des *chlorates* ClO^3R, ainsi que l'*anhydride hypochlorique* Cl^2O^4, n'ont aucun emploi.

L'*acide chlorique* ClO^3H, liquide sirupeux décomposé dès 40°, est l'acide des *chlorates*. Ceux-ci prennent naissance par l'action à chaud du chlore sur la lessive de potasse :

$$6KOH + 3Cl^2 = ClO^3K + 5KCl + 3H^2O$$

potasse. chlore. chlorate de potassium. chlorure de potassium. eau.

Les chlorates sont bien cristallisés, peu solubles dans l'eau, décomposés par la chaleur en perchlorate et oxygène, puis en chlorure et oxygène : on les utilise comme magasin d'oxygène dans les explosifs, dans les allumettes, pour fournir l'oxygène dans les laboratoires, et, en médecine, contre la stomatite mercurielle et les affections des muqueuses de la gorge.

L'*acide perchlorique* ClO^4H, extrait de ses sels obtenus en calcinant modérément les chlorates, est un liquide relativement stable; le sel potassique étant fort peu soluble, l'acide peut servir à précipiter les sels de ce métal.

— *Applications industrielles.* Le *chlore* est utilisé pour fabriquer les hypochlorites, les chlorates; ses applications reposent sur son pouvoir oxydant; mais, en pratique, on l'emploie de préférence sous forme d'hypochlorites, ceux-ci tenant sous un faible poids, facile à transporter, un grand volume de gaz (1 kilogr. de chlorure de chaux peut dégager 115 litres de chlore). Comme le chlore décompose l'hydrogène sulfuré et les effluves d'origine organique, il constitue un excellent *désinfectant* et un puissant agent prophylactique. Dans l'extraction de l'iode et du brome, il déplace ces corps de leurs combinaisons.

— Thérap. Le *chlore* agit énergiquement sur l'organisme; respiré, il provoque une toux suffocante, suivie de crachements de sang; en contact avec la peau, il produit une vive démangeaison. Ses propriétés désinfectantes ont été utilisées dans le lavage des plaies putrides; c'est le meilleur contre-poison dans les cas d'asphyxie par l'hydrogène sulfuré dégagé des fosses d'aisances; dans cet usage, on fait respirer au patient du chlorure de chaux contenu dans une compresse imbibée de vinaigre.

CHLORE ou **CHLORA** (*klor'*) n. f. Genre de gentianacées, tribu des chironiées, comprenant des herbes annuelles, dressées, glauques, la plupart originaires de l'Europe centrale et méridionale, de l'Afrique boréale et de l'Amérique occidentale.

CHLORÉ, ÉE (*klo*) adj. Chim. Qui contient du chlore : *Lait* CHLORÉ. *Fibre* CHLORÉE.

— Hist. nat. Qui a une couleur verdâtre.

CHLORÉES n. f. pl. Bot. Genre d'orchidacées, tribu des arethusées, comprenant des herbes qui croissent sur les sommets des Andes, dans l'Amérique du Sud. — *Une* CHLORÉE.

CHLORER (*klo*) v. a. Donner à un tissu un passage au bain de chlorure de chaux, de soude ou de potasse.

CHLORÉTHÉRAL (*klo*) n. m. Ether monochloré, obtenu par l'action du chlore humide sur le gaz oléfiant.

CHLORÉTHYLE (*klo*) n. m. Ether chlorhydrique.

CHLORETTE (*klo-rèt'*) n. f. Nom vulgaire de la chlore perfoliée.

CHLOREUX (*klo-reû*), **EUSE** adj. Se dit d'un composé oxygéné du chlore, l'*anhydride chloreux* Cl^2O^3, gaz instable, générateur de l'acide chloreux ClO^2H, et des chlorites ClO^2M, corps très oxydants.

CHLORHÉLICINE n. f. Substance obtenue en agitant un mélange d'hélicine et d'eau dans un flacon qui contient du chlore. ◆ On écrit aussi CHLORHÉLICINE.

— Encycl. La *chlorhélicine*, de formule $C^{13}H^{15}ClO^7$, se présente sous forme de matière gélatineuse, quand elle est anhydre, et peut cristalliser en petites aiguilles blanches quand elle contient de l'eau.

CHLORHYDRATE (*klo*) n. m. Sel formé par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec une base. (Ce terme s'applique surtout aux composés organiques) : CHLORHYDRATE DE *morphine*. ◆ On dit aussi HYDROCHLORATE.

CHLORHYDRINE (*klo*) n. f. Nom donné aux éthers chlorhydriques de la glycérine, et appliqué ensuite à tous les éthers chlorhydriques des polyalcools. ◆ *Chlorhydrine sulfurique*. Composé $SO^2(OH)$ Cl qu'on obtient par la combinaison du gaz chlorhydrique et de l'anhydride sulfurique, ou encore par l'action du perchlorure ou de l'oxychlorure de phosphore sur l'acide sulfurique.

— Encycl. La glycérine, alcool triatomique :

$$(CH^2.OH.CH.OH.CH^2.OH)$$

forme une série de chlorhydrines, liquides huileux à odeur éthérée, solubles pour les premiers termes dans l'eau :

$$\left.\begin{array}{l} CH^2.Cl-CH.OH-CH^2.OH \\ CH^2.OH-CH.Cl-CH^2.OH \end{array}\right\} \text{monochlorhydrines.}$$

$$\left.\begin{array}{l} CH^2.Cl-CH.OH-CH^2.Cl \\ CH^2.Cl-CH.Cl-CH^2.OH \end{array}\right\} \text{dichlorhydrines.}$$

$$CH^2.Cl-CH.Cl-CH^2.Cl \quad \text{trichlorhydrine.}$$

Les mono et les dichlorhydrines s'obtiennent par l'action directe de l'acide chlorhydrique sur la glycérine; la trichlorhydrine nécessite l'intervention du chlorure de phosphore. Les dichlorhydrines, traitées par la potasse, donnent l'*épichlorhydrine* $CH^2-CH-CH^2Cl$, liquide éthéré

$$\begin{array}{c} \diagdown\!\!\!\!\diagup \\ O \end{array}$$

bouillant à 117°; c'est l'éther chlorhydrique d'un produit de déshydratation de la glycérine :

$$\text{la } \textit{glycide}\ CH^2-CH-CH^2.OH.$$

$$\begin{array}{c} \diagdown\!\!\!\!\diagup \\ O \end{array}$$

CHLORHYDRIQUE (*klo*) adj. Se dit d'une combinaison acide de chlore et d'hydrogène : *Acide* CHLORHYDRIQUE. ◆ On dit aussi HYDROCHLORIQUE.

— Encycl. L'acide *chlorhydrique* HCl, résultant de l'union directe de volumes égaux de chlore et d'hydrogène, est un gaz existant à l'état naturel dans les émanations volcaniques. Incolore, incombustible, non comburant, sa densité est 1,247, soluble à — 10° sous 40 atm. Très avide d'eau, il émet à l'air d'abondantes fumées en se combinant à l'humidité et en se résolvant en brouillard; l'eau à 15°, sous la pression normale, en absorbe 483 fois son volume; la solution incolore constituant l'acide des laboratoires perd, lorsqu'on la chauffe, une partie de son gaz, pour distiller à 110°, en présentant la composition $HCl.8H^2O$.

— *Préparation.* Dans l'industrie, on attaque le sel ou chlorure de sodium par l'acide sulfurique; il se forme du sulfate de soude, tandis que l'acide chlorhydrique se dégage et va se condenser dans l'eau. L'opération se pratique dans des fours ou dans des cylindres en fonte; aussi l'acide ordinaire ou *esprit de sel*, d'une densité de 1,18

2° Baumé), est coloré en jaune par du fer ; il contient de l'acide sulfurique et de l'arsenic, dont on le purifie en distillant sur du sulfure de baryum.

— *Propriétés.* L'acide chlorhydrique dissout quelques métaux le fer, le zinc, l'aluminium, avec mise en liberté d'hydrogène, il déplace de leurs sels les acides carbonique et sulfhydrique, les oxydants (bioxyde de manganèse, de plomb) le détruisent avec dégagement de chlore. Le mélange de 4 parties d'acide chlorhydrique avec 1 partie d'acide nitrique (*eau régale*) attaque l'or et le platine par le chlore produit dans la réaction mutuelle des deux acides. Sur l'organisme, l'acide agit comme corrosif ; cette action est combattue par les carbonates alcalins.

Préparation du gaz acide chlorhydrique : A, ballon contenant le sel marin et l'acide sulfurique ; B, flacon laveur contenant de l'acide chlorhydrique, C, cuve à mercure.

— *Applications.* L'acide chlorhydrique sert à préparer le chlore, les chlorures, l'acide carbonique, l'eau à soude chlorée, le chlorure de zinc et d'acétylène, l'eau régale, les mélanges réfrigérants (5 part. d'acide et 8 part. de sulfate de soude abaissent la température à — 18° ; on l'utilise pour sacchariser le maïs et les grains ; dans l'extraction de la gélatine des os. En médecine, on l'emploie contre les engelures, et, très dilué, contre la dyspepsie et la gastralgie.

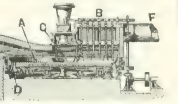

Four mécanique pour la préparation du sulfate de soude : A, sole en briques réfractaires ; B, agitateurs mécaniques ; C, cuvette centrale arrivant l'acide sulfurique et le sel marin ; D, trémie de défournement ; E, foyer latéral ; F, tuyau par ou sortent les produits de la combustion mélangés à l'acide chlorhydrique.

CHLORHYDROPHLORONE (*klo*) n. f. Composé qui dérive de l'hydrophlorone par la substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène.

CHLORHYDROQUINONE (*klo*) n. f. Nom générique donné à tous les dérivés chlorés de l'hydroquinone.

CHLORIBASE (*klo*) n. m. Composé binaire où le chlore se comporte comme une base.

CHLORIDE (*klo*) ou **CHLORIS** (*klo-riss*) n. m. Sous-genre d'oiseaux passereaux, dont le nom vulgaire est *verdier*. (V. ce mot.) ‖ Syn. de SENICULTA. V. ce mot.

CHLORIDE ou **CHLORIDA** (*klo*) n. du gr. *khloros*, vert ; n. m. Genre de coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant des insectes propres à l'Amérique du Sud, et remarquables par leurs formes élégantes et leur belle coloration. On en connaît une dizaine d'espèces ; la plus typique est le *chlorida festiva*, du Brésil.)

Chloride (réd. de moitié).

CHLORIDES (*klo*) n. m. pl. 1° Nom donné par Berzélius à une famille de corps comprenant le chlore et les composés électronégatifs, qui se comportent à la manière des acides. 2° Nom donné par Ampère à une famille de corps simples qui avait pour type le chlore. — *Un* CHLORIDE.

CHLORIDÉES n. f. pl. Tribu de graminées, à fleurs disposées en épi ou en grappes distiques, unilatérales, rarement solitaires. (Elle a pour type le genre *chloris*.) — *Une* CHLORIDÉE.

CHLORIDIE n. f. Bot. Syn. de DÉMATIE.

CHLORINDINE (*klo*) n. f. Poudre violette insoluble dans l'eau, qu'on obtient en chauffant la chlorisatide vers 200°.

CHLORINDOPTÈNE (*klo*) n. m. Substance produite par l'action du chlore sur l'indigo.

CHLORION (*klo*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des sphégides, renfermant de grands sphex bleus ou vert métallique, habitant les régions chaudes du globe.

Chlorion (réd. d'un tiers).

— ENCYCL. Les *chlorions* ou ampulex ont les mœurs des sphex et les pélopées ; sont qu'ils construisent des nids en terre gachée, sont qu'ils creusent des terriers dans le sable, ils approvisionnent ces nids avec des insectes orthoptères, surtout des blattes, qu'ils engourdissent d'un coup d'aiguillon. (V. SPHÉGIENS.) Une seule espèce habite la France : c'est l'*ampulex fascialus*, de petite taille, d'un noir uniforme. Mais les espèces tropicales atteignent jusqu'à trois et quatre fois cette taille ; tel est l'*ampulex compressiventris*, d'un beau vert brillant, du Sénégal. L'*ampulex compressus*, qui se trouve de l'Indo-Chine à la Réunion, chasse dans les maisons les blattes ou kakerlacs (*cancrelats*) ; c'est la *guêpe schmunon* de Réaumur.

CHLORIQUE (*klo*) adj. Se dit d'une des combinaisons du chlore avec l'oxygène : *Acide* CHLORIQUE.

— ENCYCL. *Acide chlorique.* V. CHLORE.

CHLORIS *klo-riss*) n. f. Genre de graminées, type de la tribu des *chloridées*, comprenant un certain nombre de pièces, qui croissent en Amérique, dans l'Inde et au cap de Bonne-Espérance.

CHLORIS, déesse des fleurs, chez les Grecs, identifiée plus tard ou confondue avec la Flora des Romains. Elle était femme de Zéphyre. Lo nom de Chloris, comme celui d'Iris, est devenu plus tard un pseudonyme poétique, sous lequel on chantait une femme aimée. D'où l'expression *Faire des bouquets à Chloris*. Elle était Sipylé et Amphion de Thèbes. (Avec Amyclas, elle échappa seule au massacre des Niobides par Apollon et Artémis. On voyait sa statue, œuvre de Praxitèle, dans le temple de Latone à Argos. Elle avait été aussi représentée par Polygnote dans une des fresques de la Lesché de Delphes.) — Fille de Persséphoné et d'Amphion d'Orchomène. (Elle épousa Nélée et fut la mère de Nestor.) — Fille d'Arcturos et mère d'Hyparcé, qu'elle eut de Boréas. Une des Pierides. — Femme d'Amphion et mère de deux Moqueurs.

CHLORISATIDE (*klo*) n. f. Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'ammoniaque sur la chlorisatine.

CHLORISATINE (*klo*) n. f. Corps obtenu par l'action du chlore sur l'isatine et l'indigo.

CHLORISTIQUE (*klo, stik*) adj. Qui a rapport au chlore : *Théorie* CHLORISTIQUE. (Peu usité.)

CHLORITE (*klo*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide chloreux. V. CHLORE.

— Minér. Genre dans lequel on a classé les silicates de métamorphisme, non exclusivement alumineux, hydratés, et se présentant en paillettes flexibles. (Ces silicates y sont représentés par trois espèces vertes : *pennine, clinochlore* et *ripidolite*. *Chlorite conifère*. Nom par lequel on désigne la ripidolite écailleuse ou grenue qui constitue les chloritoschistes. ‖ *Chlorite hexagonal*. Une des trois espèces du genre chlorite. (Syn. de CLINOCHLORE.) — *Chlorite de Mauléon*, *d'Ottrée*, *de Vaucluse*, Minéraux rattachés au genre chlorite, variétés de *clinochlore*.

CHLORITÉ, ÉE (*klo*) adj. Qui contient du chlorite : *Sable* CHLORITÉ. ‖ *Craie chloritée*. Nom donné par Brongniart à la *craie glauconieuse* ou *craie de Rouen*, à l'époque où l'on prépare les grains vers le glauconio qu'elle contient pour du chlorite. V. CRAIE.

CHLORITEUX (*klo, teû*) **EUSE**, adj. Qui est formé de chlorite : *Schistes* CHLORITEUX.

CHLORITIQUE (*klo*) adj. Qui est mêlé de chlorite : *Terrains* CHLORITIQUES.

CHLORITOÏDE (*klo*) n. f. Silicate naturel d'alumine et de fer, avec un peu de magnésie, dont le poids spécifique varie de 3,52 à 3,56, et dont la dureté est égale à 6,5. (Cette espèce se présente en lames vertes, dans certains calcaires et dans les schistes cristallins.)

CHLORITOSCHISTE (*klo, to-chist*) n. m. Schiste chloriteux, formé d'une agglomération de lamelles et d'écailles de ripidolite, dans laquelle se trouvent le plus souvent quartz, feldspath, mica, talc, magnétite. (Le *chloritoschiste* est souvent grenatifère.)

CHLORITSPATH (*klo-rit-spat*) n. m. Nom donné par plusieurs minéralogistes allemands au silicate naturel d'alumine et de fer, que l'on appelle ordinairement CHLORITOÏDE.

CHLORO (*klo*). Chim. Préfixe indiquant la présence du chlore dans un composé.

CHLORO-ANÉMIE (*klo* — de *chlorose* et *anémie*) n. f. Anémie présentant les caractères de la chlorose.

— ENCYCL. La *chloro-anémie* présente les mêmes symptômes que la chlorose, tellement que beaucoup d'auteurs n'en font pas une maladie distincte : c'est le même facies, le même habitus, les mêmes altérations du sang. Elle s'en distingue par l'étiologie. En effet, alors que la chlorose frappe surtout les adolescents, la chloro-anémie atteint les personnes placées dans des conditions spéciales de la genèse des hématoblastes se trouve gênée. La grossesse, la lactation, les maladies infectieuses doivent être placées au premier rang des causes susceptibles de provoquer la chloro-anémie. On peut y joindre : l'insuffisance ou le défaut d'aliments, d'air ou de lumière, les travaux prolongés et excessifs. Le pronostic et le traitement dépendent essentiellement de la cause, mais on peut dire qu'en général la chloro-anémie est plus grave que la chlorose.

CHLORO-ANÉMIQUE (*klo*) adj. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

CHLORO-ANTIMONIATE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure d'antimoine avec chlorure métallique électropositif. ‖ On écrit aussi CHLORANTIMONIATE.

CHLORO-ARGENTATE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure d'argent avec un chlorure métallique électropositif. ‖ On écrit aussi CHLORARGENTATE.

CHLORO-AURATE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure d'or avec un chlorure métallique électro-positif. ‖ On écrit aussi CHLORAURATE.

CHLOROBASE (*klo*) n. f. Chlorure jouant le rôle de base dans ses combinaisons avec d'autres corps.

CHLOROBENZINE (*klo, bin*) n. f. Corps dérivant de la benzine par la substitution du chlore à l'hydrogène.

— ENCYCL. Les dérivés chlorés de la benzine s'obtiennent par différentes méthodes : l'action de la lumière solaire sur un mélange de chlore et de benzine (il faut noter que la chaleur diminue sur le chlore à la température de 100° ; l'action sur la benzine du chlore à l'état naissant produit par le trichlorure de potassium et l'acide chlorhydrique ; l'action directe sur la benzine du perchlorure d'antimoine ou de molybdène, qui donne des produits ultimes de substitution ; l'action sur la benzine du chlorure d'iode, qui fournit successivement des dérivés de plus en plus chlorurés ; l'action du perchlorure de phosphore sur le phénol ou le phénol chloré ; l'action de l'acide chlorhydrique sur les dérivés diazoïques obtenus à l'aide des anilines chlorées. V. BENZINE.

CHLOROBORURE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un borure.

CHLOROBROMANILINE (*klo*) n. f. Corps cristallin, obtenu par l'action du brome sur la chloranline.

CHLOROBROMOBENZINE [illegible]

CHLOROBROMONITROBENZINE [illegible]

CHLOROBROMOSTILBYLE (*klo, stil*) n. m. Corps obtenu par l'action du brome sur le chlorostilbyle simple.

CHLOROBROMOXATYLE (*klo*) n. m. Corps obtenu par [illegible]

CHLOROBROMURE [illegible]

CHLOROCALCITE [illegible]

CHLOROCAMPHÈNE [illegible]

CHLOROCARBONIQUE (*klo*) [illegible] géné et chloré de carbone qui porte un certain nombre de mons différents : *Acide* CHLOROCARBONIQUE, *acide chlorozycarbonique, acide oxychlorocarbonique, chlorozyde de carbone, oxychlorure de carbone, acichloride, phosgène.*

CHLOROCARVÈNE (*klo*) n. [illegible] du chlore sur l'essence de carvi.

CHLOROCAULON n. m. Bot. Syn. de TOURNESOLIE.

CHLOROCÉPHALE (*klo*) adj. Se dit d'un animal qui a la tête verte.

CHLOROCÉTYLE (*klo*) n. [illegible] de l'éthal et du chlorure de phosphore.

CHLOROCHLAMYS n. m. Bot. Syn. de MARSÉNÉIE.

CHLOROCHRYSINE (*klo*) n. [illegible] de la chrysine.

CHLOROCODIDE (*klo*) n. m. Corps blanc formulé par : $C^{14}H^{15}Cl\,AzO^{3}$. On l'obtient en chauffant pendant douze heures au bain-marie de la codéine et de paraffine de la codéine avec quinze fois son poids d'acide chlorhydrique concentré, et en précipitant par le bicarbonate de sodium le produit préalablement étendu d'eau.

CHLOROCODON (*klo*) n. m. Section du genre *erica* (bruyère).

CHLOROCOQUE (*klo*) n. m. Genre d'algues microscopiques, vertes ou rouges, et globuleuses, comprenant des formes qui vivent dans les eaux douces, dans les terrains humides et sur les troncs d'arbres.

CHLOROCRÉPIDE n. m. Bot. Syn. de HIERACIUM, et section de ce genre.

CHLOROCRUORINE (*klo* — du gr. *klôros*, vert, et du lat. *cruor, oris*, sang) n. f. Matière colorante verte, qui colore le sang de certaines annélides marines et y joue le même rôle respiratoire que la matière colorante rouge ou hémoglobine dans le sang des vertébrés.

— ENCYCL. La [illegible] une combinaison peu stable ou oxychlo[illegible] dissoute en oxygène et chlorocruorine sous les mêmes influences que se [illegible] à qui on doit la découverte de cette substance, pense qu'il y a une étroite parenté chimique entre les matières colorantes du sang rouge et du sang vert. Mais les minimes quantités de liquide vert que fournissent les *sabelles* n'ont pas permis de rechercher dans la chlorocruorine la présence du fer ou d'un autre métal oxydable.

CHLOROCUMINOL [illegible] Corps obtenu par l'action du chlorosulfure [illegible] sur le cumène.

CHLOROCUPRATE (*klo*) n. m. Combinaison du chlorure de cuivre avec un chlorure métallique électro-positif.

CHLOROCYANURE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un cyanure.

CHLORODE ou **CHLORODIUS** (*klo*) [illegible] crustacés, type de la famille des [illegible] comprenant des crabes de petite taille, dont on connaît sept ou huit espèces, répandues depuis la mer Rouge jusqu'en Australie et aux Antilles.

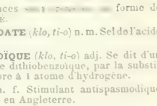

CHLORODINÉS (*klo*) n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachures, famille des cancridés, renfermant les *chlorodius, octava*, et autres genres, dont les pinces [illegible] forme de cuiller. — *Un* CHLORODINE.

CHLORODITHIOBENZOATE (*klo, ti-o*) n. m. Sel de l'acide chlorodithiobenzoïque.

CHLORODITHIOBENZOÏQUE (*klo, ti-o*) adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide dithiobenzoïque, par la substitution de 1 atome de chlore à 1 atome d'hydrogène.

CHLORODYNE (*klo*) n. f. Stimulant antispasmodique et diaphorétique employé en Angleterre.

CHLOROFERROCYANIQUE (*klo*) adj. Se dit d'une combinaison acide de chlore, de fer et de cyanogène : *Acide* [illegible]

CHLOROFERROCYANURE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure, d'un ferrure et d'un cyanure.

CHLOROFLUORURE (*klo*) n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un fluorure.

CHLOROFORME (*klo*) n. m. Corps éléagineux et aromatique, découvert simultanément par Soubeiran et Guthrie, en 1831, et qui, depuis 1847, remplace avantageusement l'éther comme anesthésique.

— ENCYCL. Chim. Le *chloroforme* CH Cl³ se prépare industriellement, en délayant, dans un alambic spacieux, 10 kilogrammes de chlorure de chaux avec 3 kilogrammes de chaux éteinte dans 80 litres d'eau, puis en ajoutant au mélange 2 kilogrammes d'alcool à 85°. On a

[illegible] de la [illegible] leur à ailettes dont l'appar[illegible] bourdonnement se forme [illegible] A ce moment, on éteint le feu, et la distillation commence. Une fois le bouillonnement apaisé, une seconde quantité du premier mélange est introduite dans la cornue, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle soit pleine. La chauffe est alors poussée à nouveau, tant que les vapeurs qui passent possèdent la saveur caractéristique du chloroforme. Le produit recueilli est composé de chloroforme d'eau et d'alcool. Le premier étant le plus [illegible] sépare facilement des deux derniers, puis on le lave à l'eau et au carbonate de potassium; enfin, on le dessèche sur du chlorure de calcium.

Pour purifier le chloroforme, on l'agite avec de l'acide sulfurique, jusqu'à ce que ce dernier ne soit plus coloré. On lave [illegible] de soude et, après [illegible] pour le [illegible] et on le distille.

Le chloroforme est un liquide incolore, éthéré, [illegible] saveur piquante et sucrée. Il bout à 60°. Sa densité [illegible] Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, c'est un dissolvant souvent employé en chimie organique.

[illegible] animal un air fortement chargé de vapeurs de *chloroforme*, on observe les phénomènes suivants : dans une première période, dite d'*excitation*, les pouls devient plus fréquent et plus plein, la face est légèrement injectée, la respiration assez difficile; le patient s'agite, surtout s'il est nerveux ou alcoolique. Dans une seconde période, de courte durée, le pouls atteint son maximum (110 pulsations); la respiration devient plus facile, la pupille se dilate, le patient perd connaissance; il a des hallucinations auditives, il entend des cloches, des rires, des éclats de voix. Dans la troisième période, la respiration est [illegible] les réflexes pupillaires et pa[illegible] sont abolis, la résolution des membres commence à se faire; le pouls, plus faible, revient à 70 ou 80 pulsations; l'insensibilité est presque complète. Dans la quatrième période, enfin, le patient ronfle, la résolution est complète; la pupille est extrêmement dilatée; le pouls bat lentement, la respiration irrégulière, et la sensibilité complètement éteinte. Si, à ce moment, on cesse les inhalations, le patient revient à lui au bout de quelques minutes; si, au contraire, on continue les inhalations pour prolonger l'anesthésie, il est plus longtemps à reprendre ses sens, vomit parfois, en s'éveillant, quelques matières bilieuses, et conserve de la pesanteur de tête pendant plusieurs heures. Les inhalations longtemps prolongées produisent la mort, par syncope cardiaque, ou, plus rarement, par asphyxie. Très rarement, la mort survient brusquement dès le début de l'anesthésie (sidération anesthésique). Appliqué sur la peau, le chloroforme produit de la rubéfaction et une anesthésie locale.

— Thérap. Le chloroforme est le plus employé des anesthésiques; il ne doit être administré que par le médecin. Lorsque elles sont peu avancées. Au contraire, la faiblesse qui suit les grandes hémorragies, les étranglements herniaires datant de plusieurs jours, la commotion et la stupeur causées par les chutes d'un lieu élevé, les écrasements, en général toutes les causes qui favorisent la syncope, l'état de grossesse, le *delirium tremens*, sont des contre-indications.

Très médecine, on emploie surtout le chloroforme pour combattre la douleur et l'excitation motrice : éclampsie, coliques de plomb, coliques néphrétiques et hépatiques, hystérie et épilepsie; la dose est de 0 gr. 50 à 2 grammes, en potion ou lavement.

L'eau chloroformée saturée est employée contre les vomissements et la gastralgie.

Comme topique, révulsif et anesthésique local, on applique des compresses imbibées du liniment, d'huile de pommade chloroformées au 10e, ou d'eau chloroformée au 100e, contre les névralgies intercostales, le prurit, la pleurodynie.

CHLOROFORMISATION (*klo*, [illegible] n. f. [illegible] transmis en inhalations dans le but d'obtenir l'anesthésie chirurgicale ou obstétricale.

— Encycl. L'administration du chloroforme comme [illegible] a des avantages et des inconvénients exposées ailleurs. (V. ANESTHÉSIE.). Mais la *chloroformisation* [illegible] spécialement en raison des accidents, d'ailleurs rares (1 p. 150 anesthésies) auxquels elle donne lieu. Les accidents sont plus, en effet — en dehors des causes intrinsèques — à l'impureté du chloroforme et au mauvais procédé d'inhalation. Les adultérations les plus fréquentes sont la présence de l'alcool et de l'acide sulfureux. Le premier, la première se reconnaît par le réactif de Roussin (binitrosulfure de fer), qui colore en brun un produit contenant des traces d'alcool; le second, par l'acide sulfurique concentré, qui colore les huiles, alors qu'il laisse incolore le chloroforme pur. La recherche de la densité et du point d'ébullition achève d'éclairer sur la valeur de l'anesthésique.

Le procédé d'inhalation les plus employés encore sont le masque et la compresse. Ni l'un ni l'autre ne sont rigoureusement exempts d'inconvénient. On tend, en conséquence, à leur préférer soit l'huile chloroformée, qui ne cède que lentement son chloroforme, dans l'appareil à inhalation, comme pour l'antisepsie pulmonaire, soit l'appareil à barbotage, qui mélange exactement en proportions voulues l'air aux vapeurs de chloroforme. Par ces moyens, l'anesthésie se fait très régulièrement et est bien [illegible]

CHLOROFORMISER ou **CHLOROFORMER** (*klo*) v. a. Soumettre à l'action [illegible]

— Fig. Rendre insensible, jeter dans l'apathie : CHLOROFORMISER *les masses*. (Proud.)

CHLOROGALE ou **CHLOROGALUM**

Genre de liliacées, voisin des ornithogales et des scilles.

— Encycl. Ces plantes bulbeuses, à bulbe tunique, aux feuilles carénées, aux fleurs en grappe au sommet de la tige, ont le port général d'une jacinthe. L'espèce la plus intéressante est le *chlorogalum pomeridianum* de Californie, dont le bulbe est employé comme savon.

CHLOROGÉNINE n. f. Chim. V. ALKOPORINE.

CHLOROGÉNIQUE adj. Chim. V. CAFÉTANNIQUE.

CHLOROHÉLICINE n. f. Chim. V. CHLORÉLICINE.

CHLOROHEMATINE (*klo*) n. f. Corps obtenu par l'action des alcalis sur l'hématine.

CHLOROHYDRARGYRATE ou **CHLOROMERCURATE** (*klo*) n. m. Combinaison du mercure avec une base de chlorohydrargyrate de méphine.

CHLOROÏDE (*klo*) n. m. Se dit quelquefois d'un corps offrant quelque analogie avec le chlore, comme le fluor, le brome, l'iode.

CHLOROÏDODIBENZINE (*klo, bin*) n. m. Corps résultant de la substitution simultanée du chlore et de l'iode à l'hydrogène dans la benzine. ‖ On dit aussi BENZINE CHLOROIODÉE.

CHLOROÏODONITROBENZINE (*klo, bin*) n. f. Corps résultant de la substitution du chlore, de l'iode et du nitrile (AzO^4) à l'hydrogène de la benzine.

CHLORO-IODURE (*klo*) n. m. Composé d'un chlorure et d'un iodure.

CHLOROLEUCITE (*klo*) n. m. Corpuscule inclus dans le protoplasme de la cellule végétale et imprégné de chlorophylle : c'est ce qu'on appelait naguère « grain de chlorophylle », et communément aujourd'hui « corps chlorophyllien ». V. CHLOROPHYLLE.

CHLOROMA (*klo*) n. m. Tissu morbide verdâtre, de nature fibreuse, qui se forme dans les os du crâne et de la face, par hypergénèse des méduloicelles.

CHLOROMAGNÉSITE (*klo*) n. f. Chlorure naturel de magnésie et de fer.

CHLOROMÉLANE (*klo*) n. m. Silicate naturel d'alumine appartenant à la famille chlorite. Syn. de CHLORITE.

CHLOROMÉLANITE (*klo*) n. f. Silicate naturel d'alumine sodifère. Variété de jadéite.

CHLOROMENTHÈNE (*klo*) n. m. Corps obtenu par la distillation du camphre de menthe avec le chlorure de phosphore.

CHLOROMÉSITYLE (*klo*) n. m. Corps obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux ou du chlorure de phosphore sur l'acétone.

CHLOROMÉSITYLIDE (*klo*) n. m. Corps cristallisable obtenu par l'action du chlore sur le mésitylène.

CHLOROMÉTHYLASE [illegible] n. f. Composé qui [illegible] par la [illegible] de l'acétate de méthyle [illegible]

CHLOROMÉTHYLIQUE (*klo*) adj. Se dit du composé du chlore et de l'éther méthylique, que l'on appelle *éther chlorométhylique*.

CHLOROMÈTRE (*klo*) n. m. Instrument propre à déterminer la quantité de chlore dissous dans un liquide.

CHLOROMÉTRIE (*klo*) n. f. Détermination de la quantité de chlore tenue en dissolution dans un liquide, et, par suite, le pouvoir décolorant du liquide.

CHLOROMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à la chlorométrie.

CHLOROMONADE (*klo*) n. f. Genre de protozoaires flagellates, famille des chrysomonadidés, comprenant des monades dont le corps ne change pas de forme et possède un seul flagellum. V. CHRYSOMONADIDÉS.

CHLOROMYRON n. m. Bot. Syn. de VERTICILLAIRE.

CHLORONERPES (*klo, nèr-pèss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, tribu des malarpicines, renfermant une quarantaine d'espèces qui habitent les régions les plus chaudes du nouveau continent.

CHLORONITE [illegible] n. f. Syn. de CHRONITE, genre d'algues filamenteuses de la famille des confervacées. ‖ On dit aussi CHLORONITON n. m.

CHLORONITROBENZINE (*klo, bin*) n. f. Corps résultant de la substitution simultanée du chlore et du nitryle à l'hydrogène dans la benzine. ‖ On dit aussi NITROCHLOROBENZINE, BENZINE CHLORONITRÉE.

— Encycl. On connaît plusieurs *chloronitrobenzines* de composition différente et plusieurs isomères correspondant à chaque formule brute de composition. Ainsi, pour les *bicoronitrobenzines* et *monoantérées* ($C^6H^4AzO^4Cl$), on connaît les trois composés *ortho, méta* et *para*; on connaît des benzines *monochlorées* et *diantérées* ($C^6H^3AzO^4Cl$).

CHLORONITROHARMINE (*klo*) n. f. Corps obtenu par l'action de l'eau chlorée à la solution d'un sel de nitrobarmine.

CHLOROPALE (*klo*) n. f. Silicate hydraté naturel de fer. Variété de nontronite.

CHLOROPERLE (*klo, pèrl*) n. f. Sous-genre d'insectes névroptères pseudo-ortholptères, du groupe des amphibiotiques : *Le sous-genre* CHLOROPERLE *offre, à la base du gésier, des bourses gastriques réduites à six.*

— Encycl. Les perles de ce groupe se reconnaissent au premier abord par leur couleur jaune ou verdâtre; l'espèce type (*chloro perla viridescens*) habite toute l'Europe moyenne et septentrionale. V. PERLE.

CHLOROPHAÉTE (*klo*) n. f. Silicate hydraté naturel de fer avec un peu de magnésie, se présentant soit en aiguilles cristallines vertes, soit en petits amas, dans les amygdaloïdes de l'Écosse. ‖ On dit aussi CHLORONITE et CHLORITE.

CHLOROPHANÉRITE (*klo*) n. f. Silicate naturel. Syn. de CHLOROPHAÉTE.

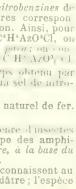

Chloropane gr. 2 fois.

CHLOROPHANE ou **CHLOROPHANUS** (*klo, fa-nuss*) n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrhinidés, tribu des tanyméciens, renfermant des charançons de couleur vives, ordinairement recouverts pulmonité verte ou jaune. Les chlorophanes habitent l'Europe et l'Asie tempérée; ils vivent sur les saules principalement. On en connaît une vingtaine d'espèces. La plus commune en France est le chlorophane vert (*chlorophanus viridis*).

— Bot. Section du genre agaric.

CHLOROPHANE (*klo*) n. f. Fluorure naturel de calcium, de couleur violette et donnant, sous l'influence de la chaleur, de belles lueurs vertes. Variété de fluorine.

CHLOROPHAZITE (*klo*) n. f. Terre verte que l'on trouve en petites masses dans certaines roches. ‖ Silicate hydraté naturel de fer. Syn. de CHLOROPHÉITE.

CHLOROPHÉNILIQUE (*klo*) adj. Se dit d'un composé acide obtenu par l'action du chlore sur le phénol.

CHLOROPHLORONE (*klo*) n. f. Nom générique qui s'applique à tous les corps qui dérivent de la phlorone par la substitution du chlore à l'hydrogène.

CHLOROPHORE n. f. Genre d'urticées et type unique de la section des chlorophorées, voisin des mûriers. Syn. de MACLURE.

CHLOROPHORE (*klo*) n. m. Une des parties du corps chlorophyllien représentant la base solide préexistant à toute autre composante de ce corps.

— Encycl. Ce nom de *chlorophore* fut donné par Bœhm à la partie fondamentale, nommée *stroma* par Pringsheim, de tout grain de chlorophylle.

CHLOROPHORÉES (*klo*) n. f. pl. Bot. Section du grand groupe des urticées, ayant pour type le genre *chlorophore*. [illegible]

CHLOROPHOSPHURE (*klo, sfur*) n. m. Combinaison d'un chlorure avec un phosphure.

CHLOROPHYCÉES (*klo*) n. f. pl. Ordre de la classe des algues : ce sont les algues vertes, celles chez qui la chlorophylle n'est masquée par aucun pigment supplémentaire. (Syn. MALACOPHYCÉES.) — *Une* CHLOROPHYCÉE.

— Encycl. La plupart des *chlorophycées* habitent les eaux douces. Elles se multiplient ordinairement par des spores (le plus souvent des zoospores) et se reproduisent toujours par des œufs qui se développent, indépendamment de la plante mère, en formant soit directement un nouveau thalle, soit certain nombre spores. A ce groupe appartiennent les *protococcacées*, les *siphonées*, les *confervacées*, les *conjuguées*.

CHLOROPHYLLE (*klo* — du gr. *khlôros*, vert, et *phullon*, feuille) n. f. Matière colorante verte des plantes et, en particulier, de leurs feuilles.

— Encycl. La *chlorophylle* se trouve dans presque tous les organes aériens; elle manque aux organes souterrains, dans la plupart; elle envahit tout le chlorophylle, mais c'est surtout le tissu en palissade qui y est le lieu d'accumulation. Elle imprègne généralement des corpuscules protoplasmiques spéciaux, autonomes au sein du protoplasme et capables de se multiplier par bipartitions successives, c'est-à-dire des *leucites chlorophylliens* ou *corpuscules chlorophylliens*, appelés aussi improprement *grains de chlorophylle*. Bien que certains organes ou certaines plantes (pin, pignon et bonsgreux conifères, fougères), etc., puissent verdir à l'obscurité, l'action de la lumière paraît généralement nécessaire à la formation de la chlorophylle : une plante qui pousse à l'obscurité s'étiole; elle demeure presque blanche; ses corps chlorophylliens sont imprégnés d'un pigment jaune (*xanthophylle* ou *étioline*); dans une plante qui se développe à la lumière, à la xanthophylle s'ajoute la chlorophylle; on peut, d'ailleurs, séparer ces deux substances, car la chlorophylle est soluble dans la benzine. La chlorophylle est substance quaternaire, se combinant avec les bases à la manière d'un acide faible, susceptible de cristalliser en aiguilles d'un beau vert; elle soluble dans l'éther, le chloroforme, etc. Etard a montré que sa composition varie dans certaines limites, suivant la nature des plantes : il n'y aurait pas *une* chlorophylle, mais *des* chlorophylles.

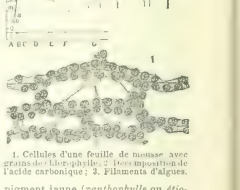

1. Cellules d'une feuille de mousse avec grains de chlorophylle. — 2. Imposition de l'acide carbonique; 3. Filaments d'algues.

Les radiations absorbées par la chlorophylle fournissent au protoplasme de la plante verte l'énergie nécessaire pour l'exercice de deux fonctions essentielles : l'*assimilation du carbone* ou *assimilation chlorophyllienne*, et l'*assimilation du carbone*.

Priestley a montré le premier, dès la fin du XVIIIe siècle, qu'une plante verte, exposée à la lumière, dégage de l'oxygène; Senebier, Ingenhouss, etc., ont reconnu plus tard que ce dégagement est accompagné d'une absorption d'anhydride carbonique, fourni à la plante par l'atmosphère ou les gaz dissous dans l'eau; cette assimilation de gaz carbonique a pour cause la constitution d'hydrates de carbone au sein du protoplasme. Pour montrer la relation qui existe entre l'assimilation du carbone et l'absorption des radiations par la chlorophylle, on peut exposer, sous des récipients contenant une quantité connue de gaz carbonique, des feuilles, aussi comparables que possible, aux diverses radiations isolées dans un spectre bien pur : on constate un dégagement très sensible d'oxygène par les feuilles exposées aux radiations rouges, qui correspondent à la forte bande d'absorption de la chlorophylle. On peut encore exposer un filament d'algue verte, contenu dans une goutte d'eau où pullulent des bactéries mobiles et avides d'oxygène (*bacterium termo*, par exemple), aux radiations d'un petit spectre (microspectre); on voit les bactéries se porter exclusivement vers les régions du filament qui reçoivent des radiations susceptibles d'être absorbées par la chlorophylle (rouges et violettes), attestant ainsi que le dégagement d'oxygène n'a lieu que dans ces régions. Une plante verte, faiblement éclairée,

assimilé faiblement le carbone, si l'intensité de la lumière augmente, l'assimilation devient plus forte, mais il y a un *optimum* à éclairement, au-dessus duquel intervient la vitesse de l'assimilation. Pendant que la plante verte fixe le carbone, elle ne cesse pas de respirer et elle dégage gazeux qui observe entre elle et l'atmosphère est, proprement parler, la résultante de deux fonctions qui se contrarient : la respiration et l'assimilation chlorophyllienne : l'action ménagée des anesthésiques, éther, chloroforme, a pour effet de supprimer la seconde sans altérer la première. Glaude Bernard, ce qui permet de discerner ce qui appartient en propre à l'assimilation chlorophyllienne, c'est à dire de la séparer de la respiration on a aussi reconnu que le volume de l'oxygène dégagé dans cette fonction surpasse souvent celui de l'anhydride carbonique absorbé. Une plante dépourvue de chlorophylle, champignon par exemple est par cela même incapable d'éliminer les substances hydrogénées, elle est condamnée à vivre en parasite ou saprophyte.

On observe facilement que l'action de la lumière a pour effet d'augmenter l'intensité de la transpiration. L'accroissement de la transpiration, chez les plantes vertes, est surtout marqué dans les variétés rouges et violettes, dont une partie est absorbée par la chlorophylle. Van Tieghem a conclu que les organes chargés de chlorophylle accusent, en présence de la lumière, une transpiration sommairement *chlorovaporisation ou chlorotranspiration*, qui ajouterait ses effets à ceux de la transpiration proprement dite, dont poussent, au même degré que les organes verts, ceux qui sont dépourvus de chlorophylle. Les anesthésiques, en arrêtant l'assimilation chlorophyllienne, permettent au protoplasme de consacrer toute l'énergie que lui fournissent les radiations absorbées par la chlorophylle à la chlorotranspiration, qui se trouve les bornes notablement accrue.

CHLOROPHYLLITE *(klo)* n. f. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie, resultant de l'altération de la cordierite, sa structure est feuilletée.

CHLOROPHYLLOPHYCÉES *(klo)* n. f. pl. Groupe d'algues composé de quatre ordres : *coccophycées, zygophycées, siphophycées* et *nemato-phycées*. — Une CHLOROPHYLLOPHYCÉE.

CHLOROPHYRE *(klo)* n. m. Roche porphyroïde, neutre, de la famille des trachytes, formée d'une pâte vert bleuâtre, avec cristaux de quartz et de feldspath blanc-bleu, et type parait intermédiaire entre la micro-granulite amphibolifère et l'orthophyre. Le chlorophyre forme des filons-couches.

CHLOROPHYTON *(klo)* n. m. Genre de liliacées, tribu des anthéricées, comprenant des herbes à racines fasciculées, qui croissent en Australie et dans l'Afrique tropicale et méridionale.

CHLOPICRAMYLE *(klo)* n. m. Corps obtenu par l'action du chlore sur le picramyle.

CHLOROPICRINE *(klo)* n. f. Composé qui résulte de l'action du chlorure de chaux sur certains dérivés nitrés.

— ENCYCL. La *chloropicrine* se présente sous la forme d'un liquide huileux, incolore et transparent. Elle possède un pouvoir très réfringent, irrite les yeux, provoque l'éternuement et est dangereuse à respirer. Sa densité est de 1,62 ; elle bout vers 110°. Chauffée en vase clos à 150°, la chloropicrine ne se décompose pas ; sa vapeur fortement surchauffée détone avec violence. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther.

La chloropicrine ou *trichloronitrométhane* $CCl^3(AzO^2)$ se prépare de plusieurs façons : 1° en faisant réagir le chlorure de chaux sur les dérivés nitrés de la créosote, de la saliciine, de l'indigo, du benjoin, du styrax et autres composés organiques ; 2° par l'action du chlorate de potasse et de l'acide chlorhydrique sur l'acide picrique ; 3° en faisant passer un courant de chlore dans du fulminate de mercure délayé dans une quantité convenable d'eau ; 4° en traitant le fulminate de mercure en suspension dans l'eau par le chlorure de chaux ; 5° enfin, en distillant un mélange d'acide picrique et de chlorure de chaux et en rectifiant le produit obtenu sur une quantité convenable de magnésie. Dans ce dernier mode de préparation, il convient de refroidir le vase dans lequel se fait la réaction, qui est très violente même à froid et développe une quantité de chaleur suffisante pour vaporiser la chloropicrine formée, au moins en grande partie. Quand la première effervescence est calmée, on chauffe légèrement au bain-marie afin d'achever la réaction.

CHLOROPLASTIDE n. f. Bot. Syn. de CHLOROPHYLLE.

CHLOROPLATINATE *(klo)* n. m. Chlorure double où entre le chlorure platinique.

CHLOROPROTÉIQUE *(klo)* adj. Se dit d'un composé acide obtenu par l'action du chlore sur une solution de protéine.

CHLOROPS *(klo-ops)* n. m. Genre d'insectes ptères brachycères, famille des acalyptères, renfermant des petites mouches jaunes variées de brun, avec le mésothorax toujours noir et les yeux verts.

— ENCYCL. Les *chlorops* vivent dans les tiges des plantes, à l'état de larve ; on en connaît une soixantaine d'espèces, répandues surtout dans l'Europe centrale ; certaines attaquent les céréales. Aussi, le chlorops à pieds annelés (*chlorops taeniopus*) cause la *goutte* ou gonflement des chaumes du froment et de l'orge, qui fait avorter les épis.

Chlorops gr. 4 fois.

CHLOROPSIDE *(klo)* n. f. Bot. Section du genre agave.

CHLOROPTÉRIDE *(klo)* n. f. Genre d'algues de la famille des conervacées, dont la seule espèce connue croît dans les ruisseaux, à la Guyane.

CHLOROQUINHYDRONE *(klo, ki-no-drone)* n. f. Nom générique donné aux dérivés chlorés de substitution de la quinhydrone.

CHLOROQUINONE *(klo, ki-non)* n. f. Nom générique donné aux divers composés qui dérivent de la quinone par la substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à un ou plusieurs atomes d'hydrogène.

CHLOROREÉINE *(klo)* n. f. Corps obtenu en faisant arriver le gaz chloré dans une solution ammoniacale d'oréine.

CHLOROSALICINE *(klo)* n. f. Nom générique de [illegible] les corps qui derivent de la salicine par la substitution [illegible] chlore à l'hydrogène.

CHLOROSCHISTE [illegible] Syn. de [illegible].

CHLOROSE *(klo-ze)* n. f. [illegible] Maladie [illegible] qui rend la peau [illegible] teinte jaune verdâtre, par suite de la diminution du nombre de globules rouges.

— Bot. Maladie des plantes, dans laquelle les feuilles prennent une teinte jaune verdâtre.

— ENCYCL. MÉD. La chlorose [illegible] qui une maladie [illegible] [illegible] de la pâleur. La symptomatologie [illegible] [illegible] comme la vie, se voyage [illegible] [illegible] les paupières gonflées, la peau [illegible] et attendue, les tissus [illegible] [illegible] [illegible] la face les muqueuses [illegible] [illegible] lection. Toutes les fonctions sont troublées. Le cœur, du [illegible] palpitations, les [illegible] sont d'autant plus [illegible] [illegible] pense, les [illegible] peuvent [illegible] [illegible] les *fièvres* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'étourdissements, de vertiges, de tintements d'oreille, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

métalliques; la potasse les saponifie avec formation d'alcool.

Les combinaisons du chlore avec les métaux se dissolvent en dissolvant les métaux ou les oxydes dans l'acide chlorhydrique :

$$M + 2HCl = MCl^2 + H^2$$
$$MO + 2HCl = MCl^2 + H^2O$$

se préparent en passant du chlore sur les métaux ou sur des mélanges d'oxydes et de charbon à chaud. Ces composés, liquides pour le bichlorure d'étain, le pentachlorure d'antimoine; solides et cristallisés pour les autres métaux, fondent par la chaleur et peuvent, pour beaucoup, se distiller sans altération. Les chlorures sont solubles dans l'eau, sauf le chlorure d'argent, le chlorure mercurique et le chlorure cuivreux.

On reconnaît les chlorures au dégagement de chlore formé en présence d'acide sulfurique et de bioxyde de manganèse; on les dose, ainsi que toutes les combinaisons chlorées, en pesant le précipité de *chlorure d'argent*, insoluble dans l'eau et l'acide nitrique, qui prend naissance.

Les chlorures sont très employés : le chlorure de sodium est le plus répandu : c'est la source du chlore et des sels de soude; le chlorure de potassium est le principal matériel de potassium; le sel ammoniac est du chlorure d'ammonium; les chlorures d'aluminium, de baryum, de magnésium servent à préparer leurs métaux par décomposition électrolytique; le chlorure de zinc est un excellent désinfectant; la médecine utilise les chlorures de mercure (calomel et sublimé), de fer, d'antimoine; les chlorures d'argent, d'or, de platine, sont en usage en photographie.

— *Chlorure décolorant*. Nom donné aux mélanges industriels de chlorure et d'hypochlorite alcalin. V. CHLORE.

CHLORURÉ, ÉE, adj. Qui contient un chlorure.

— Miner. *Roches chlorurées*. Celles qui contiennent du sel marin ou chlorure de sodium.

CHLORURER, v. a. Combiner avec le chlore, transformer en chlorure. Chlorurer un sel.

CHLUMETZ ou **CHLUMECK-NAD-CIDLINOU**, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Gitschin]), sur la Cidlina, affluent de l'Elbe; 3.815 hab. Source minérale; dépôt impérial d'étalons. Château du prince impérial de Karlkrone, appartenant aux comtes de Kinsky, bâti en 1721. — Patrie du dramaturge tchèque Klicpera.

CHLUMETZKY ou **CHLUMECKY** (Jean DE), homme politique et juriste autrichien, né à Zara en 1834. Élu (1865) membre de la diète provinciale de Moravie, il fut se démettre de ses fonctions judiciaires en 1867, ses opinions libérales ayant déplu au cabinet Belcredi; il ne s'en consacra que plus activement à la défense de la politique libérale, qu'il représenta à la Chambre des députés du Reichsrath. Il assista au triomphe, puis au déclin de la politique des « libéraux allemands » en Autriche. Il fut ministre de l'agriculture dans le cabinet Auersperg (1871), puis ministre du commerce (1875). A la suite des élections de 1879, il quitta le ministère. Comme député de Brunn à la Chambre des députés et comme chef des gauches réunies, il continua à jouer un rôle parlementaire important; il fut même président de la Chambre. Cependant, le parti libéral perdant de plus en plus de son importance, le rôle de de Chlumetzky subit la même éclipse.

CHMIELNICKI (Bogdan-Zénon), hetman des cosaques de l'Ukraine, né en 1593, mort en 1657. Fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Çeçora, resta deux ans en captivité. Rentré dans sa patrie, il s'éprit d'un violent amour pour la femme de son voisin Czaplinski. Chmielnicki, à la faveur d'une révolte, résolut de s'emparer de Czaplinski, le fit décapiter et épousa sa femme. Pendant toute sa vie, en lutte déclarée contre les Polonais, il servit, sans succès, la cause moscovite. — GEORGES, fils du précédent, surnommé Chmielnicki, né en 1640, et mort en 1686. Homme cruel et tyrannique, il périt victime de ses exactions. Il fut tué par quatre janissaires, qui vengèrent ainsi l'affront supposé que Chmielnicki en avait fait subir à une jeune fille de son voisinage : il l'avait fait écorcher vive, parce qu'elle s'était mariée sans le prévenir.

CHMIELNICKI (Nicolas Iwanowitsch), poète comique russe, né à Saint-Pétersbourg en 1789, mort en 1846. Il remplit, entre autres fonctions, celle de chef de la chancellerie de plusieurs gouverneurs de provinces. Chmielnicki débuta dans les lettres par des traductions en vers de fables de l'Hindoustan, puis il fit représenter des pièces de sa composition; son imagination est facile et pure, ses plans sont naturels, mais trop assez lâches. Parmi ses pièces les plus estimées nous citerons : *le Jeune Homme en vacances*, *le Prince de Kiev*, *le Tuteur*, *le Tsar et le Charpentier*, *le Prince de Kiev*, comédie historique qui obtint un grand succès, et *Bogdan Chmielnicki*, drame historique. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1849, à Saint-Pétersbourg.

CHMIELNIK, ville de Russie (Pologne [gouv. de Kielce]); 3.000 hab. Ruines des Polonais par les Tartares Mongols.

CHNOOPHORE (*kno-o-for'*) n. f. Genre de fougères arborescentes, formé aux dépens des cyathées, et qui paraît devoir être réuni aux alsophiles; il comprend quelques espèces qui croissent dans l'Inde, l'île de Java et l'Amérique équatoriale.

CHNOOSPORE (*kno-o-spor'*) n. f. Genre d'algues marines se rapportant aux sporochinées et caractérisées par leur thalle ramifié et cloisonné, cylindrique, lisse. (Les espèces connues habitent le Pacifique et l'Atlantique.)

CHNOUBIS, nom que les géographes gréco-romains donnent à la petite ville d'Ed-Déir, au S. d'Esneh. (V. l'art. SYÊNÉ.) Les religieux l'appellent Ed-Déir, et le pays de Chnoubis est Nehbet du pays.

CHNOUPHIS, CHNOUBIS ou **KNEPH**, transcriptions grecques du nom de dieu que les Égyptiens prononçaient Khnoumou, Khnoum. Chnouphis, dieu de la fécondité et de la création, était symbolisé, à l'origine, par un bélier ou un bouc; plus tard il fut représenté comme un homme à tête de bouc ou de bélier. Il signifiait aussi le Nil qui descend du ciel pour fertiliser la terre et la rendre mère, et son siège premier fut le canton voisin de la première cataracte, surtout l'île d'Éléphantine, en égyptien Abou, labou. (Son titre caractéristique est *Khnoumou-nou nek labou*.) Chnouphis le grand, seigneur d'Éléphantine, que les Grecs ont transcrit en un seul mot : *Khnoumonchéb*.) Il était associé, dans cette île, aux deux fées des eaux tumultueuses : Satit, celle qui court comme une flèche, Anoukit, celle qui étreint (la berge), et il y avait plusieurs temples, dont le plus connu, celui qu'Aménôthès III lui avait élevé, a été détruit par les Turcs vers 1820. Son culte s'étendit de la sur toute la Nubie septentrionale, et il s'y confondit avec celui du dieu nubien Doudoun. On trouve Chnouphis adoré en Égypte partout où il y a un changement dans le régime du fleuve, l'ouverture d'un canal par exemple, mais la plupart de ses formes ne s'appellent point Chnoumou-Chnouphis, c'est : Arsaphès-Harshalaïton à Héracléopolis, ouest à Memphis. Chnouphis présidait à la formation de l'enfant dans le sein de la mère, et on le représentait parfois modelant une figure d'enfant sur la selle de son potier; on le voit sur du papyrus. Il s'identifia de bonne heure avec Râ (le Soleil), et fut adoré comme Khnoumou Râ dans la haute Égypte, puis, à l'époque gréco-romaine, Chnouphis-Sérapis-Agathodémon, Sérapis, Agathodémon, le serpent protecteur de l'Égypte. C'est dans son rôle d'Agathodémon qu'il fut adopté par les gnostiques et les basilidiens et par d'autres sectes chrétiennes hérétiques.

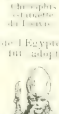
Chnouphis-Sérapis-Agathodémon.

CHÔ, troisième personne de la triade chinoise des dieux du bonheur (*Hok-sin*), où il personnifie la longévité, passe pour être une des nombreuses incarnations du philosophe Lao-Tseu, patron du taoïsme; quelquefois, aussi, on en fait le dieu de l'Étoile du Sud, ou de la constellation de la Grue (Ursa Sud). C'est un vieillard vénérable, reconnaissable à sa macrocéphalie très prononcée. Le cerf, la grue et la tortue qui vivent, dit-on, dix mille ans, sont ses attributs habituels.

Chô.

CHOA, province de l'empire d'Éthiopie, limitée au sud par les provinces du Tigré du Godjam, dont elle est séparée par les rivières Ouabet, Djamma ou Adabal, et Abbai (Nil Bleu). Sa superficie est d'environ 60.000 kil. carrés. Le Choa constitue la partie la plus méridionale du haut plateau éthiopien et partiepe de son climat tempéré et sa grande fertilité. Sa population est évaluée à 1.500.000 habitants. Pays guerrière que travailleuse, elle échange de l'ivoire et du café contre des étoffes et des armes.

Depuis plus de quatre siècles, le Choa forme un Etat qui a été généralement vassal, souverain ou indépendant de l'Éthiopie. Le Portugais Covillanh, le premier Européen qui pénétra en Éthiopie, au début du XVIe siècle, fit aussi le premier partout jusqu'au Choa, où l'empereur le reçut avec faveur. Les premiers historiens de l'Éthiopie, notamment Francisco Alvarez, Tellez et Lobo, mentionnent cet Etat sous le nom de *Sena* ou *Xaon*. Ses capitales successives furent : *le Tegudet*, *Ankober*, *Angadda*, *Litche*, *Entotto*, et enfin *Addis-Ababa*, résidence actuelle de l'empereur Ménélick. V. ÉTHIOPIE.

CHOANOIDE (*ko*, du gr. *khoanos*, entonnoir, et *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'un entonnoir.

— Bot. Qualifie le bec du pistil postérieur de l'œil des ruminants et de quelques autres mammifères.

CHOAPAN ou **CHOAPAM**, ville du Mexique (État d'Oaxaca), sur un affluent du rio côtier San-Juan, qui se jette dans le golfe de Campêche; 11.035 hab.

CHOASPES ou **EULÉE**, nom ancien du fleuve de l'Asie antérieure, qui descendait du S. d'Ecbatane, passait près de Suse et se jetait dans le Tigre, près du confluent du Tigre et de l'Euphrate. C'est actuellement le *Kerkhah*. Lieu de cette rivière était la scène employée par les auteurs du XVIIe siècle. — Cette rivière de l'Asie antérieure, non dans la partie orientale de la Bactriane, qui se jetait dans le Cophes, affluent de l'Indus; aujourd'hui rivière de *Kabouch*.

CHOASPIDE (*ko, spid*) n. f. Bot. Syn. de SPIROSPERM.

CHOATE (Rufus), homme politique américain, né à Essex (Massachusetts) en 1799, mort à Halifax (Nouvelle-Écosse) en 1859. Il prit ses grades à Dartmouth en 1819, fut admis au barreau en 1823, siégea au congrès de 1850 et de 1851, et au Sénat. Il fit partie de la Chambre des représentants de Washington, puis du Sénat fédéral en 1841. Excellent jurisconsulte, un des meilleurs avocats de la Nouvelle-Angleterre, il fut nommé attorney general en 1853. On a publié ses *Œuvres* (1862).

CHOBÉ ou **COANDO**, affluent de droite du Zambèze, découvert par Livingstone en 1851. Il prend sa source dans un marais situé à 1.262 mètres d'altitude, dans la colonie portugaise d'Angola. Il décrit une courbe à travers des marécages qui portent également le nom de *Lake Dilolo*, et se jette dans le Zambèze, à 100 kilom. environ en amont des chutes Victoria. La dernière partie de son cours sert de frontière entre la colonie allemande du Sud-Ouest africain et le Zambèze portugais du Bas-Zambèze. Sa largeur totale est d'environ 1 kilomètre. Le Chobé et les principaux de ses tributaires affluents sont, en général, navigables, mais pendant la saison pluvieuse. L'ensemble du bassin est boisé et d'une grande fertilité.

CHO-BO, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin), sur la rivière Noire, affluent du fleuve Rouge, au terme de la navigation à vapeur sur le fleuve Rouge. Centre important de commerce de transit. Mines d'or aux environs.

CHOC (*chok'* — subst. verbal de *choquer*) n. m. Rencontre plus ou moins violente et brusque de deux corps qui ont une marche inverse ou des vitesses inégales. *Le choc de deux corps*. *Au choc des troupes*.

— *Choc entre deux trains*. V. CHARGE, ATTAQUE, ASSAUT.

— *Action de choc*. Action où les combattants s'abordent corps à corps : *Armes de choc*. Armes de main qui agissent par leur masse et leur élasticité.

Fig. Accident extraordinaire. *Dernier choc qui achève et donne la cause*. Lutte, opposition, ébranlement produit par des idées, des passions, des faits qui se heurtent : *La bonne, divine, soit de choc des opposants*.

— Mar. *Choc de cible sur un cuirassé*. Mouvement brusque des tours pris sur la cloche, quand on vire. Il faut avoir toujours un homme prêt à faire courir les tours pour éviter les chocs qui peuvent être dangereux. — *Choc des lames*. Leur projection violente contre le bord. — *Chocs d'une machine*. Bruits provenant soit d'une mauvaise régulation, soit de pièces se heurtant, soit de corps étrangers engagés dans les rapports des pièces vibrantes.

— *Attaquer par le choc*. Éperonner. — *Faire exploser une torpille portée au choc*. La disposer de telle sorte qu'au contact de la carène elle fasse explosion. — *Borne-choc*. Borne électrique installée au pied des bords où il faut mettre le fil nécessaire à l'inflammation par le choc. — *Tampon de choc*. Heurtoir d'un canon ou tige robuste à ressort placée sur l'avant d'un tripilleur.

— Phys. Action qu'un corps qui se meut exerce sur un autre corps, en raison de sa masse et de sa vitesse. — *Choc en retour*. Effet que la foudre produit en un lieu éloigné de celui qui a été frappé directement.

— ENCYCL. Mécan. Deux corps en mouvement l'un par rapport à l'autre, qui viennent à se rencontrer, réagissent l'un sur l'autre en donnant lieu à ce que l'on appelle un *choc* ou une *percussion*. Prendant la très courte durée du choc, il y a développement de forces moléculaires considérables, d'où une déformation. Si celle-ci persiste, les corps sont dits « parfaitement mous »; si, au contraire, les corps reviennent à leur forme primitive, ils sont dits « parfaitement élastiques ». En réalité, les corps sont plus ou moins entre ces deux cas extrêmes. Le phénomène est complexe et ne peut s'étudier que dans des cas particuliers. Considérons le cas de deux sphères de masses m et m' animées de vitesse v et v'; le contact amènera ces vitesses à avoir une valeur commune u. Le théorème des quantités de mouvement donne :

$$mv + m'v' = (m + m')u, \quad \text{d'où} \quad u = \frac{mv + m'v'}{m + m'}$$

Il est aisé de vérifier que u est compris entre v et v'.

Si les deux corps sont mous, u subsiste dans le mouvement final; il y a alors perte de force vive, et la demi-force vive perdue représente la somme des forces vives de déformation. Si les deux corps sont élastiques, les pressions réciproques, exercées à deux époques équidistantes de l'instant où la vitesse est commune, seront égales et de même sens; elles produisent la perte totale dans chacun des deux corps l'effet total produit par l'ensemble des pressions réciproques, depuis le premier contact jusqu'à la séparation, sera le double de celui produit au moment où la vitesse est devenue la même. Si la vitesse a diminué de $v - u$, elle diminuera encore de $v - u$; tandis que la vitesse v', qui aura augmenté de $u - v'$, augmentera encore de $u - v'$. Après la séparation, les deux vitesses seront alors :

$$v - 2(v - u) \quad \text{et} \quad v' + 2(u - v')$$

c'est-à-dire, en remplaçant u,

$$\frac{mv - m'v'}{m + m'} \quad \text{et} \quad \frac{(m' - m)v' + 2mv}{m + m'}$$

La force vive de l'ensemble est la même qu'avant le choc. Eu supposant $m' = m$, on trouve que les deux vitesses, en particulier, si l'un d'eux est au repos, il se mettra en mouvement après le choc, l'autre restant en place. Il est aisé de vérifier cette propriété à l'aide de billes d'ivoire égales suspendues à des fils, ou encore en opérer à l'aide de pièces de monnaie égales et placées sur une table : le phénomène produit est analogue à celui de la transmission du choc dans des milieux élastiques.

Si l'une des masses en est très petite par rapport à l'autre, et supposée mobile et au repos, on a le cas d'une rebondissement pur, les formules précédentes montrent que le corps le plus petit rebondit en sens contraire de la premier, par rapport à la paroi. En général, il y a perte de force vive dans tous les chocs qui se produisent entre les corps de la nature; cette perte est due aux déformations persistantes, aux vibrations oscillations des molécules autour de leurs positions d'équilibre; elle se traduit par un dégagement de son et de chaleur. Il importe d'éviter les chocs dans les machines, sauf les cas où, en raison des effets énergiques produits, il peut y avoir nécessité à employer ce mode d'action comme dans l'usage du marteau.

Phys. *Choc électrique*. Si l'on met en présence divers corps électrisés, la distribution sur chacun d'eux est modifiée, et est variable suivant particulier d'équilibre; si on y met brusquement rompu il y a production de bruit de frappe et de lumière, dans l'air environnant. Quand cette modification vient à se produire entre la terre et les nuages, elle donne lieu au phénomène du choc en retour, dont les effets sont similaires des coups produits par le passage de la foudre elle-même, quoiqu'en général moins graves.

Choc de cavalerie, tableau du Bourguignon (musée du Louvre). Bruxelles, Bordeaux, Vienne, etc., possèdent des copies d'après ce tableau, par le Bourguignon. Ces sortes de tableaux, très fréquents au XVIIe et au XVIIIe siècle, sont de la peinture de bataille et de la peinture de genre est à la peinture d'histoire. Le même sujet a été traité par Wouverman, avec une grande vérité de détails (Dresde, Louvre).

Choc de cavalerie.

CHOCARD (*kar'*) n. m. Genre de passereaux denirostres, famille des corvidés, renfermant des corneilles noires, de moyenne taille, à bec moyen, à base arrondie, robustes, légèrement à la pointe, et qui habitent les régions montagneuses de l'ancien monde. On connaît trois espèces de chocards : le chocard des Alpes *pyrrhocorax alpinus* dans les Alpes et les hautes montagnes d'Europe, le *pur-*

chocorar quaculus, dans l'Europe du Sud, l'Éthiopie et l'Inde; le *pyrrhocorax alchinochamphus*, en Australie. On écrit aussi, mais fautivement, CHOQUARD ou CHOQUART.

CHOCHE-PIERRE [illegible] et de *pierre*. [illegible] P. *Choche-pierre*.

CHOCHE-POULE [illegible] n. m. Nom vulgaire du moineau. P. *Bec-en-ciseaux*.

CHOCHOLOUSEK (Procope), romancier tchèque, né en 1819, mort en 1864. Ses nouvelles et romans, remarquables par un véritable souffle patriotique et par le sentiment poétique, sont très estimés en Bohême. Les principaux sont *les Tzeghers en Bohême* 1842; *les Mendiants*; *la Fille d'Ottokar*, *Palcevik*, *Simon de Vrchotiz*, tiré de l'histoire tchèque; *le Dragon de Nofaj*, *Ida*, *Armas* (1847), l'une de ses meilleures productions, épisode de l'histoire de Bohême. *Harambaja*, *la Fête de Saint-Jean*, *le Champ de Kunow*, *le Dernier Roi de Russie*, *Sobeslas*.

CHOCHONES ou **SHOSHONES**, tribu indienne de l'État d'Oregon (États-Unis), qui vit surtout sur le cours supérieur de la Columbia et dans les Rocheuses; les trappeurs canadiens les [illegible] sous le nom de *serpents*. Ils dépendent la [illegible] tous [illegible] et [illegible] devenus peu les [illegible] depuis qu'ils ont été traqués par les colons et les chercheurs d'or. — *Un* Chochonné ou Shoshone.

CHOCHONG, ville du protectorat britannique du Lac Chouan, septentrional, à 150 m. du [illegible] sur le chemin de fer de Malakhar à Boulouwayo. [illegible] hab. C'est l'ancienne capitale de Khama, roi des Bamangwates, aujourd'hui transférée à Palapye, un peu plus au N.

CHOCNOSOF [illegible] paraît avoir signifié *labori* [illegible] *Ebrard*, *brillant*, *distingué*: *Chocnosof*. Quelques uns écrivent chos Sosofin, et chososofin.

CHOCO, une des subdivisions de la province de Cauca, dans la république de Colombie (Amérique du Sud). Ce pays est terne. Une longue plaine [illegible] sur le malsain; il est parcouru par de nombreuses rivières. Couvert de forêts impénétrables qui renferment les essences les plus précieuses et riche en mines, il est encore très peu habité; on y trouve que quelques rares villages d'Indiens et de mulâtres. Le commerce (bois et métaux précieux) se fait surtout par le petit port de Buenaventura, situé sur la baie qui a donné son nom au pays (*baie de Choco*).

CHOCOLAT (la — espagn. *chocolate*, mexic. *chocolatl*) n. m. Aliment composé d'amandes de cacao et de sucre broyés ensemble, et réduits en une pâte qui se solidifie: *Tablette de chocolat*. *Pastilles, Bonbons de chocolat*. — Préparation liquide du même aliment. Chocolat *à l'eau*. Chocolat *au lait*.

— Par ext. Couleur brun foncé du chocolat. ▪ Adjectif. Brun foncé comme le chocolat. *Couleur chocolat*.

— Encycl. Le *chocolat* a été importé en Europe par les Espagnols, lors de la conquête du nouveau monde. Le cacaoyer, qui produit l'amande avec laquelle se fabrique le chocolat, est originaire du Mexique.

La fabrication du chocolat proprement dit comprend diverses opérations dont la première est le triage des amandes et pour [illegible] voyage, à la main ou à la machine. Les amandes sont soumises ensuite à torréfaction [illegible] mouvement continu de rotation. Des que la torréfaction est terminée, l'écossage des amandes s'exécute mécanique[illegible] au moyen de machines [illegible] par deux cylindres armés de broches qui brisent les coques et mettent les amandes à nu; elles [illegible] nettoyées [illegible] sur des [illegible] et [illegible] rotant en [illegible] sens [illegible] Ensuite [illegible] à [illegible] opération [illegible] de faire [illegible] *langes*, [illegible] par des [illegible] lonitrant [illegible] dans lesquels [illegible] ment [illegible] deux cônes [illegible] en grand, qui opèrent le mélange intime des [illegible]. On [illegible] dernier [illegible] [illegible] la variété [illegible] [illegible] forme la pâte [illegible] [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible]

CHŒRADODE (*ké, dis*) ou **CHŒRADODIS** (*ké, dis*). n. f. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidés, renfermant de grandes mantes, propres à l'Amérique du Sud, remarquables par l'expansion membraneuse de leur prothorax. (Les chœradodes sont couleur feuille-morte, et ressemblent exactement à des feuilles sèches. Les chœradodis sont verts. Les mantes ressemblent tout à fait aux insectes.)

CHŒRADODIE (*ké, dî*). n. f. Genre d'amaryllidacées, voisines des astromélies. (Ce sont des herbes du Chili, à racine fibreuse, à tige haute et dressée, à feuilles longues, à fleurs en ombelle multiflore.)

CHŒRADOPLECTRUM (*ké, plèk'trom*) n. m. Genre d'orchidacées, du groupe des phyrsurédées, que certains botanistes considèrent comme appartenant aux spisanthées. La seule espèce connue habite la Chine; elle ressemble à un spisanthe.

CHŒRIDIUM (*ké, di'om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, renfermant des coprophages d'Amérique, dont on connaît plus de trente espèces. (Les chœridions ont les mœurs des bousiers, ils sont de taille moyenne, arrondis, bombés.)

CHŒRILOS d'Athènes, poète tragique athénien (commencement du ve s. av. J.-C.). Il prit part à de nombreux concours de tragédies, disputa le prix à Pratinchos, à Pratinas, à Eschyle, et fut couronné trente fois. Il avait composé, dit-on, cent cinquante tragédies, et des drames satiriques, genre où il excellait. On n'a de lui aucun fragment.

CHŒRILOS de Samos, poète épique grec (ve s. av. J.-C.), né vers 472, mort en Macédoine vers 396 av. J.-C. Il vivait à Athènes, à Samos (depuis l'âge de douze ans, semble-t-il) et à Argos, où il accompagna Hérodote. Vers la fin de la guerre du Péloponèse, on le retrouve à Samos, où il est fort honoré par Lysandre. Il se rendit ensuite à la cour d'Archélaos de Macédoine, et il y mourut. Il avait composé un poème sur la guerre médique, *Persica*, dont on a quelques fragments très courts, assez médiocres.

CHŒRILOS d'Iasos, poète épique grec, originaire d'Iasos, en Carie (ve s. av. J.-C.). Il suivit Alexandre dans la haute Asie, et chanta ses exploits. On prétendait que chacun de ses vers avait été payé un statère. Chœrilos était, sans doute, l'auteur d'un poème sur la guerre lamiaque intitulé *Lamiéide*. Il a traduit en prose la fameuse épitaphe de Sardanapale. C'est de ce Chœrilos d'Iasos que s'est moqué Horace dans l'*Épître Pe* du livre II.

CHŒROCAMPE ou **CHŒROCAMPA** (*ké*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des sphingines, famille des dilépidoptères, renfermant des sphinx dont les chenilles ont la tête et les deux premiers anneaux rétractiles et étroits, qui les font paraître munies d'un grand cou. Aussi nomme-t-on les chœrocampes, vulgairement, *grains de cochon*, et leurs chenilles, *cochonnes*.

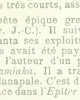

— Encycl. On connaît plus de quatre-vingts espèces de ces beaux sphinx, répandus surtout dans les régions tropicales. La plus belle espèce de France, *chœrocampa nerii* (le sphinx du laurier-rose), se trouve presque partout dans l'ancien monde; le *chœrocampa celerio*, ou *sphinx phénix*, est répandu dans les mêmes régions, mais il remonte moins au Nord et ne dépasse guère la Belgique. Le *chœrocampa élpenor*, sphinx de la vigne, est commun en France, comme le *chœrocampa porcellus*, petit sphinx de la vigne.

CHŒROMYCE (*ké*) n. m. Genre de champignons souterrains voisins des truffes, et appelés aussi *truffes blanches*. (Ils croissent dans les sables du nord de l'Afrique et ont la saveur des truffes noires.)

CHŒROPE ou **CHŒROPUS** (*ké, puse*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux rapaces, famille des péramélidés, renfermant une seule espèce d'Australie (*choropus castanotis*). Les chœropes ont la taille de taille moyenne; leurs pattes antérieures sont didactyles. Ils vivent [illegible]

CHŒROPOTAMUS [illegible] genre de mammifères, renfermant des [illegible] vertiges (éocène supérieur). [illegible] des hundotoms [illegible] genre [illegible] dans l'ancien [illegible]

CHŒROTACHYTS [illegible] genre de mammifères artiodactyles pachydermes, dont les débris fossiles ont été découverts dans les dépôts tertiaires des monts Sivalik, dans le nord de l'Inde. (Le *chœrothérys sivalense* est une forme ancienne de ramoolontes pourvus de quatre doigts, presque également développés, avec la dentition analogue à celle des porcs.)

CHOÉS (*ko-ès* — du gr. *khoos*, pl. de *khous*, conge, mesure pour les liquides) n. f. pl. Libations de vin, de lait et de miel, en l'honneur des morts, dans l'antiquité grecque, exécutant des danses et des méditations ou marchant en cadence. *Les coureurs des forêts de Jedoa étaient vêtus de manteaux de danses, de chaînes et de guirlandes.* (Passerat.) Dans le théâtre antique, Réunion de personnages formant une sorte de personnage multiple qui intervenait plus ou moins dans l'action, et, dans les intermèdes, chantait des vers d'un rythme particulier, accompagnés de danse : *Le chœur s'attachait ordinairement à observer le principal personnage de la pièce, pour le plaindre, le louer ou le blâmer.* (Acad.) Le Morceau exécuté par les mêmes personnages : *Les chœurs d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane.* ‖ Morceau chanté ou débité sur un rythme [illegible] par une réunion de personnages dans quelques tragédies modernes, imitées de l'ancienne : *Les chœurs d'Esther et d'Athalie sont réputés des chefs-d'œuvre de poésie lyrique.*

— Archit. et liturg. Partie de la nef d'une église où se tient le clergé pendant l'office divin. ‖ Ensemble des [illegible] pendant l'office : *Être dispensé du chœur.* ‖ Dans les couvents, Ensemble des religieuses profès ou religieuses professes dont l'office est de chanter au chœur, au lieu que les frères lais et les sœurs converses sont employés aux œuvres serviles du couvent. ‖ *Bas chœur*, Nom par lequel on distingue du véritable clergé les laïques qui prennent l'habit de chœur, soit pour chanter, soit pour dire des cérémonies. ‖ *Maître de chœur*, Chantre qui dirige le chant de l'office. ‖ *Habit de chœur*, Vêtement ecclésiastique que l'on porte au chœur, pendant la célébration des offices. ‖ *Enfant de chœur*, Enfant employé au service des prêtres pendant les diverses cérémonies de l'église catholique.

— Mus. Réunion de chanteurs concourant à l'exécution des morceaux d'ensemble : *Faire partie des chœurs d'un théâtre.* ‖ Composition à plusieurs parties, destinées à être chantées chacune par une ou plusieurs voix : *Le chœur des chasseurs, dans* Robin des bois. ‖ Chacune des grandes subdivisions de l'orchestre : *Le chœur des cuivres.* ‖ Ancien nom des doubles du luth et de la guitare. ‖ Instrument grec attribué à Philamne, et composé d'un double disque de peau et de deux baguettes en fer creux, dans lesquelles on soufflait intérieurement, et à la seconde produisait le son extérieurement.

— Fig. Concert, réunion de gens qu's'accordent, qui s'entendent; affirmation identique de plusieurs personnes : *Le chœur de la flatterie.* Fénelon.

— Théâtr. Corps de ballet : *Les coryphées sont employés utilement dans les chœurs qui offrent l'image de ceux des Grecs.* ‖ *Danses de chœur*, Danseuses qui dansent dans les chœurs de l'opéra.

— Théol. Nom donné aux ordres ou hiérarchies des anges, et, par analogie, à certaines catégories de saints : *Les chœurs des anges, des vierges, des martyrs.*

— Encycl. Chœur, en grec Khoeos, lire en chœur.

— Encycl. Archit. Le *chœur*, partie des églises réservée au clergé et aux chantres, a beaucoup varié dans ses dispositions. Dans les basiliques primitives, les sièges des prêtres étaient rangés tout autour de l'abside; au fond était la chaire épiscopale, plus élevée que les autres sièges; les prêtres officiaient en demi-cercle derrière l'autel, le sanctuaire ou *presbyterium* était entouré d'un chancel (*cancellus*), en dehors duquel, dans la grande nef, se tenaient les sous-diacres et les clercs mineurs chargés de la psalmodie; l'espace non occupé par ce que les Latins nommaient *solea* formait en quelque sorte le bas chœur de l'église, et le fond de l'hémicycle, occupé par les prêtres, formait le haut chœur. Dans le haut chœur, qu'une balustrade ou chancel séparait aussi de la foule, étaient les ambons. Par la suite, lorsque l'autel eut pris place au fond de l'abside, on commença à disposer, en avant du sanctuaire, les sièges réservés à l'évêque, aux prêtres et aux chantres. Dans les grandes églises monastiques du style latin, le chœur, plus régulièrement établi dans la croisée; lorsqu'il n'y avait pas de transept, il était pris aux dépens de la nef principale et était renfermé dans une enceinte formée de tables de pierre ou de marbre placées debout et maintenues par des pilastres; le plus souvent, le chancel s'appuyait entre les colonnes de la basilique; d'autres fois, comme dans l'abbatiale de Saint-Gall, le chœur était divisé par un chancel en deux parties distinctes, dont la plus éloignée du sanctuaire occupait le milieu de la croisée et était spécialement réservée aux chantres (*chorus psallentium*). Les églises qui avaient deux absides possédaient un second chœur, placé à l'occident.

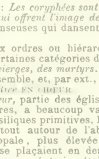

Le chœur, dans les églises monastiques du XIIIe siècle, forme une enceinte spéciale dans le temple. La clôture était assez haute pour que les fidèles relégués dans les bas côtés ne pussent rien apercevoir de ce qui se passait dans l'enceinte; ils ne distinguaient l'autel qu'au travers de la jubé, lorsque le voile qui la fermait ordinairement était levé, au moment de la consécration. Les évêques voulurent, au contraire, dans leurs cathédrales, offrir aux habitants des grandes cités de larges espaces dans lesquels les cérémonies du culte pussent se développer à l'aise. Ce fut dans cette pensée que les constructeurs de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe firent des chœurs accessibles de toute part. Mais, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, nous voyons les chœurs des cathédrales s'entourer, comme ceux des églises monastiques, de clôtures hautes, fermées, ornées des rangées de stalles fixes garnies de hauts dossiers avec dais. Pour donner satisfaction aux fidèles, on éleva des chapelles tout autour de l'abside et le long des bas côtés. Quelle que fût la magnificence des chœurs des cathédrales, ceux-ci n'égalaient pas en étendue, en meubles richement ouvragés, en châsses précieuses et en tombeaux superbes, les chœurs et les sanctuaires des grandes églises abbatiales. Le chœur de l'église de Saint-Denis se distinguait entre tous, puisqu'il renfermait les sépultures royales.

L'entrée du chœur est interdite aux femmes par les canons de l'Église; mais il arriva souvent, dans les temps féodaux, que les châtelaines y prirent place, malgré les réclamations du clergé. Aujourd'hui, bien que l'interdiction n'ait pas été rapportée par l'autorité ecclésiastique, il y est dérogé dans certaines solennités, et, par exemple, on excluait aussi du chœur les hommes qui n'appartenaient pas au clergé; cette interdiction n'existe plus depuis plusieurs siècles.

— Mus. Le *chœur* est une composition musicale à trois, quatre, six ou huit parties, chantée par un ensemble de voix. Tandis que dans le duo, le trio, le quatuor, etc., chaque partie est chantée par une voix seule, le chœur, qui le plus généralement s'écrit à quatre parties, est exécuté par l'ensemble des masses vocales. Et, ne comprit-il qu'un seul genre de voix, comme certains morceaux de ce genre qui, exceptionnellement, sont écrits à l'unisson, il n'en constitue pas moins un chœur.

Si, d'ailleurs, le chœur est généralement construit à quatre parties : soprano, contralto, ténor et basse, c'est-à-dire pour voix d'hommes et de femmes, il a, dans l'opéra ou dans l'oratorio, de nombreux exemples de formes différentes. Il y a des chœurs d'hommes, comme dans *Iphigénie en Tauride, Richard Cœur de Lion, la Gazza ladra, Guillaume Tell, Freischütz, Ernani, nos Clercs, le Chalet, le Songe d'une nuit d'été*; il y a aussi des chœurs de femmes, comme dans *Orphée, les Noces de Figaro, le Domino noir, Mireille*, etc. Il y a des chœurs d'enfants, par conséquent à huit parties comme dans *Chimène, la Vestale, les Bayadères*, ainsi que dans les oratorios de Bach et de Handel.

Au point de vue théâtral, c'est peut-être à la France qu'on doit, avec toute l'extension donnée au chœur dans le drame lyrique, les plus nombreux et quelquefois uns plus beaux exemples de ce genre de composition.

En dehors du théâtre, il est des genres de chœurs dans lesquels les Allemands surtout sont passés maîtres; ce sont les chœurs d'hommes sans accompagnement, ce qu'on appelle en France les « chœurs orphéoniques ». Toutefois, les maîtres très rares qui en ont écrit signalés sous ce rapport, et plusieurs d'entre eux ont écrit des chœurs admirables.

— Littér. *Origine et rôle du chœur.* Les *chœurs* remontent aux temps les plus anciens du lyrisme. Les hymnes primitifs qui accompagnaient les actes importants de la vie et les cérémonies du culte étaient chantés par des chœurs qui dansaient autour de l'autel. Le péan, l'hyporchème, la parthénie, etc., étaient chantés par des chœurs rangés en files rectangulaires. Le dithyrambe, qui devait avoir une fortune spéciale et devenir la tragédie, était exécuté par le *chœur cyclique*, composé de cinquante choreutes costumés en satyres. Lorsque, dans le dithyrambe, le préludé épique ou narratif qui précédait le chœur se fut développé au point de devenir un véritable rôle, et qu'au personnage qui le récitait Eschyle eut ajouté un second acteur, et Sophocle un troisième, l'élément dramatique grandit aux dépens du lyrisme choral; le chœur cyclique du dithyrambe fut éliminé peu à peu; le rôle du chœur, d'abord prépondérant, diminua. Pour Aristote, le chœur n'est plus qu'une sorte de spectateur bienveillant; en effet, dans la tragédie grecque classique, le chœur joue rarement un rôle actif : ordinairement composé de personnages d'humble condition, il représente le peuple; il conserve les opinions traditionnelles et les préjugés consacrés. Le chœur de la comédie a son origine dans le chœur des processions phalliques, et son caractère s'en ressent. Son costume est extraordinaire et fantastique. Il est lui-même essentiellement ami des bacchanales, et il y prend part, en personnes, comme le chœur tragique, il se plaît à les exciter. Il allie à une malice alerte, moqueuse, souvent grossière, une fantaisie imagée, ingénieuse et légère. Il a une fonction spéciale, qui est de prendre à partie quelque poète dans la *parabase*. (V. ce mot.) Le chœur disparaît dès l'apparition de la comédie moyenne. Dans le drame satyrique, le chœur était composé de quinze satyres, dirigés par Silène; par leur gaieté exubérante, ils exprimaient les joies paisées de la nature déchaînée.

— *Organisation du chœur.* Le chœur tragique, de forme quadrangulaire, comprenait quinze choreutes qui s'avançaient soit en cinq rangs de trois hommes, soit en trois files de cinq hommes, sous la direction du coryphée. Le chœur comique se composait de vingt-quatre choreutes, distribués en six rangs de quatre hommes ou en quatre files de six hommes. Après être passés sur la scène, ils descendaient dans l'orchestre. Le chœur réunissait en un harmonieux ensemble la danse, la musique et la poésie. Il rendait les passages lyriques chantés par des pas et des gestes rythmés, mélange de danse et de pantomime. La danse du chœur tragique (*emmeleia*) était lente et grave; celle de la comédie (*cordax*) était burlesque et obscène; celle du drame satyrique (*sikinnis*) se composait de sauts et de gambades.

La musique consistait dans un accompagnement de flûte, exécuté par quelque [illegible] (*nomos*). Les chants étaient alternés ou en [illegible] qui permettaient d'entendre les paroles et, par suite, de laisser le premier rang à la poésie. Les chants au chœur se composaient de strophes semblables, comprenant chacune une strophe et une antistrophe pareilles, et une époode différente. Le rythme était celui de la poésie lyrique : anapestique, trochaïque, iambique, ionique ou dochmiaque. Quant à la langue, outre certaines formes dorienne, elle empruntait au lyrisme un grand nombre de mots et de constructions, bien que la syntaxe restât attique. Les hautes et entremêlées appelait *parodes*; les autres, qui il fait entendre sur place et qui séparent les différents *episodes*, s'appelaient *stasimon*. V. tragédie.

— *Le chœur chez les Latins et dans les temps modernes.* Chez les Latins, le chœur fut loin d'avoir la même importance que chez les Grecs. Dans les comédies, il n'eut pas précisément pas de chœur. Il n'en fut pas de même des tragédies. Suivant Horace, le chœur tragique devait jouer part active à l'action; en outre, durant les entractes, il faisait entendre des chants qui se rattachaient d'une façon assez lâche au sujet. Dans les tragédies de Sénèque, les différents actes sont séparés les uns des autres par des chœurs.

Chez les modernes, le chœur perd tout à fait son caractère de personnage collectif, destiné à exprimer les sentiments de la foule. Les dramaturges français du XVIe siècle, imitant la tragédie antique, lui empruntèrent son lyrisme et plaçèrent un chœur à la fin de chaque acte. Mais, sauf

peut-être Garnier, et Montchrétien, les poètes du XVII siècle, n'ont pas su faire lyriques ou theatre. Au XVIII siècle, Racine se montra grand poète lyrique dans *Esther* et *Athalie*, avec des chœurs conçus dans l'esprit des Cantiques sacrés; mais cette tentative ne sut pas avec un talent intérieur sante dans la littérature française. Le Chœur seul retrouve dans l'opéra, où il reste indépendant de l'action et n'a qu'une valeur musicale. V. HORACE, TRAGÉDIE, COMPOSITION.

CHOFFARD (Pierre-Philippe), dessinateur et graveur, né à Paris en 1730, mort en 1809, acquit une grande habileté dans la composition des cartes, des et des ornements pour les cartes de géographie, et fut par passer maître dans les sciences des arts et des métiers de Paris. On admire surtout les dessins de ce genre qui décorent les *Œuvres de J.-J. Rousseau*, les *Contes* de La Fontaine, les *Métamorphoses* d'Ovide, etc. Choffard a publié une *Notice historique sur l'art de la gravure* (1804).

CHOGOUN n. m. V. SIGOUN.

CHOGRAMME n. m. Serrure à combinaisons secrètes.

CHOHOS, population pastorale des bords de la mer Rouge, qui vit dans le nord-est de l'Abyssinie, aux environs de Massaouah. *Un* CHOHOS.

— ENCYCL. Les *Chohos* s'appelent eux-mêmes *Afar*, et sont, en effet, apparentés aux *Afar* ou *Danakil*. Malgré leur peau foncée, ils n'ont pas les traits des nègres. Habituellement, ils se contentent de se couvrir de la taille une pièce de toile blanc, qui ne recouvre pas la partie supérieure du corps. Une pique, un poignard et un bouclier rond en peau de buffle constituent leur armement.

CHOIAK ou **KIAHK**, quatrième mois de l'année égyptienne, appelé ainsi d'après un génie dont le nom antique paraît être *hobbrasis*.

CHOIN n. m. Bot. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, renfermant quelques espèces qui rappellent les joncs par leur aspect. (Les espèces connues croissent dans les régions tempérées du globe. Le nom scientifique est *schœnus*.)

— Constr. *Pierre de choin*, A Lyon, Calcaire généralement employé dans les constructions.

CHOIN (Marie-Emilie JOLY **de**), favorite du Dauphin, fils de Louis XIV, née vers 1670, morte en 1719. Issue d'une famille noble, elle était fille du gouverneur de Bourg, et fut placée comme demoiselle d'honneur auprès de la princesse de Conti, au château de Meudon. C'est là qu'assidu de la maison, le Dauphin la rencontra et qu'elle le séduisit, non par sa beauté, car elle n'était, rapporte Saint-Simon, qu'une grosse commère brune, avec l'air assez commun, mais par sa bonne, sa bonté et les charmes de son esprit, relevés des charmes mêmes qu'elle avait longtemps cachées; lorsque Louis XIV en eut connaissance, il exigea une séparation; puis il finit par céder et, en 1709, il exprima le désir que la maîtresse de son fils eût un appartement à la cour; mais celle-ci refusa. Elle se contenta d'être aimée et d'aimer elle-même d'un amour désintéressé. Lorsque le Dauphin mourut, en 1711, Mlle Choin se retira du monde et ne vécut plus que pour ses pauvres et pour quelques pieux fidèles.

CHOINE (contract. de *chanoine*) adj. S'employait autrefois dans la locution *pain choine*, pour *pain de chanoine*, pain blanc, bon pain.

CHOIR (du lat. *cadere*, même sens: *Je chois, tu chois, il choit*. [Les autres personnes manquent]. *Je chis, nous chîmes, le chisses ou vous chîtes, ils chirent*. *Je choirais ou nous chirions*. *Je choirais ou je chirrais, nous choirions ou nous chirrions*. *Chu, chue*. Les temps non indiqués font défaut, et même, parmi les formes indiquées, l'infinitif et le participe passé sont seuls généralement usités aujourd'hui, il prend l'auxiliaire *être* dans les temps composés, qui d'ailleurs sont peu employés v. n. défect. Tomber. *Tous les chevaliers d'Ai le bobèche* (Fig. Succomber, se hoser, être détruit. *Ce sont vos meilleurs amis qui nous font* choir. V. Hugo.

CHIORADOLETRON n. m. Bot. Syn. de XANTHIUM.

CHOISEL (*zèl*) n. m. Moulin mû par un cours d'eau à réservoir. (Vieux.)

CHOISEUL, comm. de la Haute-Marne, arr. et à 30 kilom. de Chaumont, sur la Meuse; 243 hab. Berceau de la famille des Choiseul; terre érigée en duché-pairie, en 1665.

CHOISEUL, île de la Mélanésie (archipel Salomon).

CHOISEUL, famille française qui tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigny (Haute-Marne). Les généalogistes de l'ancien régime la rattachent des descendants de Hugues, sénéchal de Bassigny et de Bolleguesse-sur-Marne, qui vivait à la fin du XI siècle, sous Louis le Gros et Philippe Ier. D'autres la faisaient remonter aux comtes de Langres. Le premier Choiseul dont on trouve des titres est Raynard, qui vivait vers le milieu du XII siècle. Les principaux membres de cette famille, qui se divise en plusieurs branches, sont:

Choiseul (Charles DE), marquis de Praslin, né en 1563, mort à Troyes en 1626. Il se distingua dans les campagnes des Pays-Bas, de Henri IV, Louis XIII, etc., maréchal de France par Louis XIII, en 1619, et obtint, en 1622, le gouvernement de Saint-Malo, Augoumois et Aunis.

Choiseul (César, duc de), comte du Plessis, neveu du précédent, pair et maréchal de France, né en mort à Paris (1598-1675). Il fut connu tout d'abord sous le nom de *comte d'Hostel*. Il fut nommé par Henri IV et Louis XIII, et obtint, en 1632, le gouvernement de Saint-Malo, Augoumois et Aunis.

Choiseul (César, duc de), comte du Plessis, neveu du précédent, pair et maréchal de France, né en mort à Paris (1598-1675). Il fut connu tout d'abord sous le nom de *comte d'Hostel*. Il fut nommé par Henri IV et Louis XIII, et obtint, en 1632, le gouvernement de Saint-Malo, Augoumois et Aunis. Il obtenait vivement les [illegible] de Richelieu, et fut envoyé ambassadeur auprès du duc de Savoie, et, en 1632, auprès de la cour de Turin (1632). Il fut nomm

[illegible] points sur lesquels la lutte fut le plus acharnée, lorsque les troupes françaises, assiégées dans Paris, tenterent de forcer les lignes allemandes. — C'est à Choisy-le-Roi que se trouve le tombeau de Rouget de l'Isle. Une statue a été élevée à l'auteur de la *Marseillaise* en 1882.

CHOIX (*cho-a* — *oua* de *choisir*) n. m. Action de choisir, acte de discernement ou de volonté qui fixe la [illegible] *Une femme.* (J. Droz.) « Liberté, faculté de choisir : *Avoir le choix.* » Elite de personnes ou réunion de choses préférées : [illegible] *pièces, de poésies.* « Goût éclairé, qui permet de discerner et de choisir ce qui est préférable :

[illegible]

— [illegible] *choix* [illegible] Sans discernement. à *N'avoir pas le choix*, Etre obligé à une décision qui ne [illegible]

[illegible]

[illegible] GROIX, élection [illegible] *ration*. De plus, le *choix* peut être fait d'un seul, tandis que l'*élection* suppose les suffrages de plusieurs personnes. Cependant, *élection* s'emploie quelquefois pour relever l'idée de *choix*, comme lorsqu'on dit que les saints sont des élus d'*élection*.

CHOIZ, [illegible] Département du Jura, [illegible] Lons-le-Saulnier, [illegible] 2,200 hab.

CHOKE-BORE (mot angl., formé de *choke*, étrangler, et *bore*, forer) n. m. Etranglement pratiqué dans l'âme des canons de certains fusils de chasse. (Le *choke-bore* se trouve dans la partie voisine de la bouche du canon. Il a pour but de rendre plus régulière la distribution du plomb, en même temps qu'il lui donne une force de pénétration plus grande.)

CHOKE-BORED adj. Se dit d'un fusil, d'un canon de fusil dans lequel on a pratiqué le choke-bore.

CHOKE-RIFLED. V. FUSIL.

CHOKIER (Erasmo-Louis, baron SURLET DE), homme politique belge. V. SURLET.

Chokier (CAVERNE DE), caverne aujourd'hui disparue : elle était située près de Liége en Belgique, et célèbre pour l'abondance des ossements fossiles qu'on y a trouvés accumulés.

CHOKROSAL n. m. Bot. Syn. de DUABANGA.

CHOLAGARH, ville de l'Inde anglaise (Bengale [prov. de Dacca]), dans une île fluviale formée par le Gange et plusieurs de ses affluents ; 6,070 hab.

CHOLAGOGUE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *agein*, chasser) adj. et n. m. Se dit des médicaments tels que l'aloès, la scammonée, la rhubarbe, le tamarin et le savon, réputés propres à expulser la bile.

CHOLALATE (*ko*) n. m. Sel dérivant de l'acide cholalique.

CHOLALIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile) adj. Se dit d'un acide qu'on peut obtenir par l'action de la baryte sur la bile du bœuf.

— ENCYCL. L'acide cristallisé paraît avoir pour formule $C^{48}H^{80}O^{10}H^{2}O$: il forme des alcoolates cristallisés et se convertit sous l'action de la chaleur en anhydrides composés.

CHOLANATE (*ko*) n. m. Sel dérivant de l'acide cholanique.

CHOLANIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile) adj. Se dit d'un acide [illegible] indirectement de la bile.

— ENCYCL. L'acide *cholanique* obtenu par oxydation de la [illegible] *cholique* peut se produire par oxydation de [illegible] *cholique* [illegible] mélange [illegible] sulfurique [illegible] dans l'eau, fluorescent [illegible] nommé [illegible] donnant des sels simples et [illegible] acides *choloïdiques* [illegible] L'acide obtenu par oxydation [illegible] TRAPOLI [illegible] On le attribue la formule $C^{24}H^{38}O^{4}$ [illegible]

CHOLAPOUR, ville de l'Inde anglaise (Dékhan [province de Bombay]), près du Sina, [illegible] Filature et tissage à vapeur. Un des principaux marchés de coton du Dékhan. — Population du *district de Cholapour* : 705,000 hab.

CHOLATE (*ko* — du gr. *khol*, bile) n. m. Sel dérivant de [illegible]

CHOLÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide choléique.

CHOLÉCHROÏNE (*ko*, *kro-in'*) n. f. Matière résineuse verte de la bile, mélange de corps gras et de biliverdine.

CHOLÉCYSTE (*ko*, *sist'* — du gr. *khol*, bile, et *kustis*, vessie) n. f. Anat. Vésicule biliaire. V. BILIAIRE.

CHOLÉCYSTECTASIE (*ko*, *sist-tek'* — du gr. *khol*, bile [illegible] Dilatation et [illegible]

[illegible]

CHOLÉCYSTENTÉROSTOMIE [illegible] *cholécyste*, et du gr. *enteros*, intestin, et *stoma*, bouche) n. f. Opération qui consiste à aboucher la vésicule biliaire à un segment de l'intestin.

— ENCYCL. On pratique cette opération en cas d'oblitération du canal cholédoque, lorsque le calcul, cause de cette oblitération, ne peut être atteint ou retiré. C'est le seul moyen de rétablir l'évacuation de la bile dans l'intestin et, par suite, de faire cesser l'ictère.

CHOLÉCYSTITE (*ko*, *sist-tit'* — rad. *cholécyste*) n. f. Inflammation de la vésicule biliaire.

— ENCYCL. La *cholécystite* se déclare soit à la suite d'une infection intestinale, en particulier la fièvre typhoïde, soit pendant le cours de la lithiase biliaire. Des troubles digestifs annoncent le début de l'inflammation : la douleur, spontanée ou provoquée, puis la présence d'une tumeur grosse comme le poing, au niveau de la vésicule, [illegible] rapidement, pour empêcher l'ouverture spontanée vers le péritoine. La fistule biliaire qui en résulte se traite ultérieurement.

CHOLÉCYSTODUODÉNOSTOMIE (*ko*, *sist-to*, *no-sto-mi* — de *cholécyste* et *duodénum*, et du gr. *stoma*, bouche) n. f. Opération qui aboucha la vésicule biliaire au duodénum.

CHOLECYSTOTOMIE (*ko*, *sist-to* — de *cholécyste*, et du gr. *tomos*, section) n. f. Ovariotomie [illegible] pratique, par la taille de la vésicule suivie de suture consécutive des bords de l'incision vésiculaire avec ceux de la plaie cutanée dans la cholécystite suppurée.)

CHOLÉDOCHODUODÉNOSTOMIE (*ko*, *do-ko*, *no-sto-mi* — de *cholédoque*, et *duodénum*, et du gr. *stoma*, bouche) n. f. Opération consistant à faire communiquer artificiellement le canal cholédoque avec le duodénum, pour remédier à l'oblitération de l'ouverture normale.

CHOLÉDOCHOTOMIE (*ko*, *do-ko*) n. f. Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir le canal cholédoque pour lever l'obstacle qui gêne l'évacuation de la bile dans l'intestin.

CHOLÉDOCITE (*ko*) n. f. Inflammation du canal cholédoque.

CHOLÉDOQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *dokhos*, qui reçoit) adj. Se dit du canal qui conduit la bile au duodénum : *Canal* CHOLÉDOQUE. V. BILIAIRE, et FOIE.

CHOLÉINATE n. m. Chim. Syn. de CHOLÉATE.

CHOLÉINE (*ko* — du gr. *khol*, bile) n. f. Produit retiré de la bile.

CHOLÉINIQUE adj. Chim Syn. de CHOLÉIQUE.

CHOLÉIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile) adj. Se dit d'un acide $C^{52}H^{86}O^{10}$ qui se produit dans la saponification de la bile du bœuf sous l'action des alcalis. L'oxydation le transforme en un autre acide : *acide dehydrocholéique*. Syn. CHOLÉINIQUE.

CHOLÉLITHE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *lithos*, pierre) n. f. Calcul biliaire.

CHOLÉLITHIASE (*ko*, *li-ti* — du gr. *khol*, bile, et *lithos*, pierre) n. f. Présence de concrétions calculeuses dans la vésicule biliaire.

CHOLÉLOGIE (*ko*, *ji* — du gr. *khol*, bile, et *logos*, discours) n. f. Traité sur la bile.

CHOLÉMÈSE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *émein*, vomir) n. f. Vomissement de bile.

CHOLÉMIE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *aima*, sang) n. f. Passage de la bile dans le sang.

— ENCYCL. La *cholémie* se traduit par la teinte ictérique de la peau, des muqueuses et des conjonctives, et par le ralentissement du pouls du aux sels de la bile (glycocholates et taurocholates). L'abaissement absolu de la fréquence est de 20 à 30 pulsations.

CHOLÉOCAMPHORIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et de *camphorique*) adj. Se dit d'un acide sulfocarbonique avec les acides camphoriques et qui se produit dans l'action de l'acide azotique sur la bile.

Choléopus.

CHOLÉPE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *pous*, pied) n. m. Genre de mammifères éteints, famille des bradypodés, renfermant des paresseux n'ayant que deux doigts aux membres antérieurs et pas de queue. Les choléopes habitaient les îles des Antilles. Espèce : Sous-genre [illegible] espèces : *Choléopus [illegible] Choléopus Hoffmanni*, [illegible] Costa Rica.

CHOLÉPOSE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *poiein*, [illegible]) n. f. Sécrétion de la bile.

CHOLÉPOÉTIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *poiein*, [illegible]) adj. Qui [illegible] la bile.

CHOLÉPYRE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *pur*, feu) n. f. [illegible]

CHOLÉPYRRINE (*ko* — du gr. *khol*, bile, et *pyrros*, jaune) n. f. Matière colorante [illegible] qui se trouve dans la bile.

CHOLER (Adolphe-Joseph, auteur dramatique, né à Paris en 1798, mort à Paris en 1866, [illegible] Palais-Royal et a composé, seul ou en collaboration, un grand nombre de pièces [illegible] *Le Comte de la Pâte-Molle* (1827), *Les Mauvaises de la pâte-Molle* (1828), *Les demoiselles à marier*, opérette-bouffe, musique de Delibes (1857), *L'Enfant de la balle* (1858), *Paris sans femmes* (1861), *L'avocat du beau serre* (1862) ; *la Vieillesse de Brididi*, *Un pied dans le crime* (1866) ; *les Chemins de fer* (1867, etc. — Son frère aîné, SAINT-AGNAN **Choler**, né et mort à Paris (1820-1880), s'est fait connaître surtout par des revues, et par de nombreuses petites pièces, notamment *Le Bâton de Mabi* (1877).

CHOLÉRA (*ko*) n. m. Pop. Raclures de fromage. Zinc, [illegible] Personne très méchante.

CHOLÉRA (*ko* — du gr. *khol*, bile) n. m. Maladie infectieuse et épidémique qui s'accompagne de diarrhée, de vomissements bilieux, et occasionne l'asphyxie par [illegible] CHOLÉRA ASIATIQUE, CHOLÉRA NOSTRAS, VOMITOIRE.

— *Choléra nostras* ou *Cholérine*, Maladie, d'origine européenne, qui se produit vers la fin de l'été, parfois sous forme d'épidémie.

— Art vétér. V. la partie encyclopédique.

— ENCYCL. Pathol. Le *choléra* est une maladie infectieuse, endémique dans l'Inde depuis une haute antiquité, épidémique en Europe où elle apparut, pour la première fois, en 1832. Il est certain, en effet, que les auteurs anciens et [illegible] maladie [illegible] observé que des cas de *choléra nostras*. Depuis, le choléra [illegible] Europe en 1848, 1854, 1866, 1884 [illegible] dans le sens des grands courants humains. Les caravanes le transportent du golfe Persique en Russie ; de Hambourg, les navires l'apportent à Londres, d'où il revient à Paris. Depuis l'épidémie de 1884, il s'est constitué en Europe de petits foyers isolés, et la maladie tend à devenir endémique.

Le choléra est dû à la pénétration, dans l'intestin, d'un vibrion spécifique, recourbé en forme d'arc et dit *bacille virgule* par R. Koch, qui le découvrit en 1883. Il se retrouve constamment dans les selles de malades morts du choléra ; inoculé dans le péritoine aux animaux de laboratoire, il reproduit les symptômes généraux de l'affection ; des cultures pures de ce microbe, ingérées par divers expérimentateurs, ont déterminé, chez plusieurs d'entre eux, une attaque typique de choléra asiatique. Ce vibrion est tué par la dessiccation, l'ébullition, les acides ; il se conserve longtemps dans les milieux humides (par exemple, dans les langes souillés et non séchés à l'air). Dans une région atteinte de choléra, les eaux de la localité contiennent toujours le vibrion cholérique et constituent ainsi la principale voie de diffusion de la maladie. L'ingestion d'une eau semblable peut, dès lors, provoquer le choléra chez un individu sain. Pendant l'épidémie de 1892, des deux villes voisines de Hambourg et Altona, alimentées toutes deux par l'eau de l'Elbe, Hambourg seul fut atteint, tandis qu'Altona demeure indemne ; c'est qu'Altona filtre son eau, Hambourg ne la filtre pas.

On est parvenu à vacciner contre le choléra les animaux de laboratoire ; quant aux tentatives d'immunisation faites sur l'homme, leurs résultats sont encore peu concluants.

Le choléra débute, en général, chez l'homme, par une diarrhée bénale ; les selles deviennent de plus en plus nombreuses (15-20 par jour) ; bientôt, elles contiennent des grumeaux blanchâtres (selles riziformes) et s'accompagnent de vomissements bilieux. Elles renferment en grand nombre les vibrions spécifiques ; bientôt, les urines se suppriment, le pouls devient filiforme, la soif ardente, la peau se plisse et se refroidit ; la température baisse et le malade tombe en *algidité* : [illegible] température, qui tombe à 36°, 32°, est caractéristique de l'intoxication cholérique. Puis des crampes apparaissent dans les mollets, la peau se cyanose, les yeux s'excavent, une sueur visqueuse inonde le malade, qui meurt en quelques heures ou quelques jours.

Si le malade ne succombe pas en algidité, la température se relève progressivement, les symptômes graves disparaissent peu à peu, et, au bout de huit à dix jours, la convalescence se produit (période de réaction).

Dans les cas dits de « choléra foudroyant », tous les symptômes apparaissent simultanément ; dans le choléra dit « sec », il n'y a pas de diarrhée.

La mortalité du choléra non traité est de 60 p. 100 au-dessous de cinquante ans, de 85 p. 100 au-dessus. L'alcoolisme, les états gastro-intestinaux chroniques créent une réceptivité spéciale.

Il faut, dès le début de la maladie, combattre la diarrhée ; la double médication, par les opiacés et les astringents dans le traitement général de la maladie, consiste dans l'emploi des bains chauds et des injections intra veineuses d'eau salée à 5 p. 1,000. La mortalité peut ainsi être abaissée à 30 pour 100.

De nos connaissances sur le mode de propagation de la maladie, il résulte qu'en temps d'épidémie, il faut : 1° ne boire que de l'eau bouillie et n'absorber que des aliments secs ; 2° désinfecter les linges souillés ; 3° désinfecter immédiatement les vases et les déjections ; 4° se laver les mains avec la solution de Y Sweten, après savonnage, toutes les fois qu'on touche des aliments ; 5° se désinfecter.

Le congrès de Dresde (1893) a décidé de supprimer les anciennes quarantaines aux frontières, vexatoires et inutiles. L'important, au point de vue de la prophylaxie publique, est d'isoler les cas particuliers à mesure qu'ils se produisent.

Le *choléra nostras* présente, sous une forme plus ou moins atténuée, la symptomatologie du choléra. Il est vraisemblement le résultat d'une intoxication cholérique. Les selles des malades renferment souvent un vibrion, découvert par Finkler et Prior, qui présente quelques-uns des caractères du vibrion cholérique. — Pratiquement, cette affection ne peut être confondue avec le choléra asiatique.

— Art vétér. *Choléra des oiseaux de basse-cour*. Cette maladie est une des plus désastreuses. La rapidité de sa marche, le grand nombre des victimes, lui ont fait donner le nom particulier qu'elle porte. Cependant, cette dénomination ne doit pas impliquer l'idée absolue d'identité avec le choléra asiatique. Les choléras des oiseaux attaquent principalement les poules, les canards, les oies et les dindons, les faisans, les paons, les pigeons, les pintades en sont plus rarement atteints. Dans telle ferme, les poules seules seront frappées, dans une autre ce sont les oies, les canards, pas seulement les espèces spéciales, dans certaines localités, la maladie attaque les poules et respecte les oies, les canards et les lapins. Les bêtes les plus grasses sont le plus vite et le plus profondément atteintes. Pasteur a découvert que cette maladie est due à un microbe spécial, et que l'acide sulfurique dilué est le meilleur agent pour le détruire. On doit donc donner à boire aux oiseaux de l'eau additionnée d'acide sulfurique (2 gr. par litre), et on doit désinfecter les poulaillers et les basses-cours avec le même liquide.

On peut aussi vacciner les volailles avec un sérum que l'on prépare à l'Institut Pasteur.

CHOLÉRIFORME (*ko* — de *choléra*, et *forme*) adj. Qui a l'apparence du choléra.

CHOLÉRINE (rad. *khol*, bile) n. f. Maladie, ordinairement bénigne, analogue au choléra. Syn. CHOLÉRA NOSTRAS. VOMITOIRE.

CHOLÉRIQUE (*ko*) adj. Qui a rapport au choléra. Substantif. Personne atteinte du choléra.

CHOLÉRIQUE (*ko* — du gr. *khol*, bile) adj. Bilieux, où la bile prédomine : *Tempérament* CHOLÉRIQUE.

CHOLERRAGIE (*ko-li-ra-ji* — du gr. *khol*, bile, et *ragé*, éruption) n. f. Flux bilieux. Se dit quelquefois pour CHOLÉRA.

CHOLERRAGIQUE (*ko*) adj. Qui a rapport à la cholerragie.

CHOLES ou **CHOLS**, Indiens du Guatémala, qui vivent surtout dans les montagnes de l'ancienne province de Verapaz (Quoique peu civilisés, ils se livrent cependant à l'agriculture et réussissent à faire produire à leurs montagnes tout ce qui leur est nécessaire. Leur langue se rapproche du maya.) — On Nom donné à des tumeurs (tumeur graisseuse) n. m. Nom donné à des tumeurs

caractérisées par leur richesse en cholestérine, et qu'on montrent fréquemment autour du cerveau et du cervelet.

Essayer. Le cheval est le seul animal herbivore chez lequel on ait constaté la présence de cholestérine, par l'on trouvé toujours de l'hippate de chaux chez ces et qui sont du vomine d'un cotée [illegible] On les trouve chez des chevaux morts de vertige ou atteints de maladie cérébrale que leur présence a [illegible]

CHOLESTÉRE *kolestérol* n. m. Hydrocarbure qui, en partie, par dérive de la cholestérine, qu'on obtient en traitant la cholestérine par l'acide sulfurique.

CHOLESTÉRATE *kolestérate* [illegible] *kolé*, bile, et [illegible] sulfate [illegible] Sel résultant par la combinaison de l'acide cholestérique avec une base.

CHOLESTÉRÉMIE *ko, ste* [illegible] de *cholestérine*, et du gr. *aima*, sang. n. f. Accumulation de la cholestérine dans le sang.

CHOLESTÉRILINE *kolestérile* n. f. Hydrocarbure préparé en ajoutant à la cholestérine de l'acide sulfurique concentré.

— Etymol. V. CHOLESTÉRINE.

CHOLESTÉRINE *kolestérine* [illegible] du gr. *kolé*, bile, et [illegible] soluble n. f. Matière grasse particulière, découverte dans les calculs biliaires.

— Essayer. *Etat naturel. Préparation.* La cholestérine forme la plus grande partie des calculs biliaires; elle existe encore dans la substance cérébrale, et dans quelques cas pathologiques, on en rencontre dans le corps vitré, [illegible] hydrocèles, tels que leur dans les kystes ovariques, en continuant aussi la cholestérine existe dans un grand nombre de végétaux, où elle est le plus souvent [illegible] à l'état de sulfurique (coloration jaune brun, passant, sous l'action de l'air, au rouge, au violet, puis au bleu. On constate sa présence dans les pois, les lentilles, l'imite, [illegible] et un grand nombre d'autres, dans la fève de Calabar, dans les graines de lupin et les cotyledons de leur graines. L'*hydrocarotine* retirée de la carotte n'est autre que de la cholestérine. En réalité, toutes ces substances sont des corps solides, [illegible] et homologues avec la cholestérine des calculs biliaires.

Pour préparer la cholestérine, en partant des calculs biliaires, on laisse ceux-ci dans de l'alcool bouillant, auquel on ajoute un peu de potasse pour saponifier quelques matières grasses, on filtre et on laisse refroidir. La cholestérine se dépose alors en cristaux, que l'on purifie par une nouvelle cristallisation dans l'alcool.

— *Propriétés.* La cholestérine est blanche, incolore, inodore, insoluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool bouillant, d'où elle se dépose en belles lames nacrées par le refroidissement. Elle est molle au toucher, fond à 145° (la cholestérine végétale ne fond qu'à 145°), se dissout dans l'éther, l'esprit de bois, l'essence de térébenthine. Une solution de cholestérine dans un mélange de 2 volumes d'alcool et de 1 volume d'éther dépose les cristaux lamellaires ayant pour formule $C^{36}H^{44}O$ A_{+}, ils perdent leur eau de cristallisation à 100°.

La cholestérine dissout à l'ébullition une solution alcaline concentrée et bouillante, mais, à froid, la chaux la transforme en un corps gras amorphe, près de soluble dans l'alcool, avec dégagement d'hydrogène. Le chlore et le brome donnent, avec la cholestérine, des produits de substitution directs. L'acide azotique transforme la cholestérine en acide cholestérique. La cholestérine se sublime sans se décomposer à 200°; à une plus haute température, elle se détruit. Lorsqu'on ajoute de l'acide sulfurique concentré à un mélange modérément chauffé de cholestérine et d'acide sulfurique étendu, la cholestérine se ramollit, perd de l'eau et se transforme en trois hydrocarbures isomères qu'on a appelés *cholestérilines* ($C^{36}H^{34}$). L'acide phosphorique concentré transforme la cholestérine en deux corps isomères entre eux (*cholestérones*) et avec les trois variétés de cholestérine.

Les propriétés de la cholestérine tendent à la faire considérer comme un alcool homologue de l'alcool cinnamique.

CHOLESTÉRIQUE *(ko-lé-sté)* adj. Se dit d'un acide particulier que l'on produit en traitant la cholestérine par l'acide azotique.

CHOLESTÉRONE *(ko-lé-sté)* n. f. Corps obtenu en traitant la cholestérine par l'acide phosphorique.

CHOLESTÉRYLE *kolestérile* [illegible] de *cholestérine*, bleuet, et *ylé*, matière. n. m. Radical hydrocarbure hypothétique $C^{36}H^{37}$, qui forme dans la cholestérine et dans toute une série de ses dérivés.

CHOLESTÉRYLÈNE *(ko-lé-sté)* n. m. Hydrocarbure dérivé de la cholestérine chauffée à 150° avec du sodium; il a la même composition et la même formule que le cholestène.

CHOLESTOL *(ko-lé-stol')* n. m. Composé qu'on prépare en épuisant par l'alcool les écorces de quinquina, puis en évaporant et épuisant le résidu successivement par les éthers et par l'eau.

CHOLET [illegible] n. m. Tissu spongieux fabriqué à Cholet, et qui sert en grande partie à la confection des mouchoirs.

CHOLET, chef-lieu de l'arr. de Maine-et-Loire, à 51 l. [illegible] d'Angers, sur la Moine, attiré de la Sèvre Nantaise, 17 811 hab. *Industrie, commerce* [illegible] Etat. Manufactures considérables de mouchoirs et des toiles de lin, siamoises, flanelles, calicots; filatures, blanchisseries, fabrique de chaussures, papiers, dentelles; distilleries et brasseries. Commerce de bois de charpente, de bestiaux et de céréales. L'arrondissement a [illegible] 80 000 et 120 310 hab., le canton 13 communes et 21 555 hab.

— *Histoire.* Cholet est une ville moderne. Elle passe tout autre que du [illegible] château et quelques autres [illegible] remarquables; pendant les guerres de Vendée, [illegible] les premiers faits d'armes se passèrent dans cette ville. Les royalistes et républicains se y opérèrent avec de larmes. La possession de Cholet. Le 15 mars 1793, Cathelineau et Stofflet chassèrent une petite garnison républicaine. Le 17 octobre suivant, aux portes même de Cholet, dans la lutte de Begrolle, eut lieu le combat le plus sanglant de toute la guerre, entre l'armée vendéenne, forte de 40 000 hommes commandés par Bonchamp, d'Elbée, Lescure et La Rochejaquelein, et l'armée républicaine, 22 000 hommes aux ordres de Kléber, Marceau, Haxo, Bérupuy, Chabot et Tard. Écrasés par l'artillerie de Marceau et [illegible] les Vendéens se [illegible] sur Beaupréau. D'Elbée et Bonchamp furent [illegible]

Achèvement de Cholet.

empara, après une sanglante bataille dans les rues même de la ville, qu'il livra aux flammes. Reprise quelques jours après par le général Tureau, qu'il [illegible] le 18 mars, au pouvoir de Stofflet. Chassé de tour par le général Cordellier, Stofflet l'enlova une dernière fois au général Huchet, après une lutte sanglante. Aussitôt après la première [illegible] avaient survécu au désastre s'empressèrent d'y rentrer, et, depuis cette époque, l'industrie n'a cessé de s'y développer. L'ancienne terrasse du château forme aujourd'hui une jolie promenade.

CHOLET (Jean), dit **de Nointel**, prélat français, né à Nointel, mort en 1291, fut élevé au cardinalat par Martin IV en 1281, et chargé par ce pape, ainsi que par Nicolas IV, de missions importantes. Il fut envoyé, en 1283, à Paris, auprès de Philippe III, tint un concile à Paris en 1284, et fit conclure, en 1289, un traité entre Philippe le Bel et Don Sanche IV, roi de Castille. Cholet, qui possédait une fortune immense, fonda sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, le *collège des Cholets*.

CHOLETAIS [illegible] **AISE** n. [illegible] habite cette ville. — *Les* CHOLETAIS.

— Adj. Qui appartient à Cholet ou à ses habitants.

Etymol. Les [illegible] [illegible] [illegible]

CHOMELIX, [illegible] de la Haute-Loire, arrond. et [illegible] Le Puy, [illegible] 1 kil. de Vorey, formant [illegible]

CHOMENTOWSKI (Stanislas), vice-grand général des armées de la couronne de Pologne, né en 1673, mort en 1728. Il servit Auguste II dans sa rivalité avec Stanislas Leczinski, et s'unit au tsar Pierre Ier. Il intrigua contre Charles XII, roi de Suède, mais fut par ce rendre compte qu'il était dupe de la politique de la Russie. Desireux d'expier son passé, il se voua aux pratiques religieuses, [illegible] dans la célébrité [illegible] Czenstochowa.

CHÔMER (du lat. pop. *cammare*, se reposer pendant la chaleur; du *camma* [lat. et gr.], chaleur) v. n. Se reposer, [illegible] travailler. *Aimer à chômer.* — Ne pas travailler [illegible] emploi, faute d'ouvrage. *Quand les ouvriers chomaient, toutes les classes étaient mécontentes.* Cesser de fonctionner, en parlant d'une machine, d'un industriel, d'un établissement, de la batellerie sur un canal, etc. : *Quand les eaux sont basses, les moulins chômaient forcément.* — Rester impossibilité. *L'engrenage chômait et [illegible] cité.*

Fig. Cesser, en parlant d'une action ou d'une activité quelconque. [illegible] de chômer [illegible] de chômer [illegible]

— v. a. Fêter, solenniser, honorer en cessant de travailler : CHÔMER *un saint. Constantin établit que l'on* CHÔMERAIT *le dimanche.* Fêter, solenniser d'une manière quelconque. *Chômons cette journée comme jour de joyeuse.*

— Loc. prov. : *C'est un saint qu'on ne chôme plus.* Se dit d'un homme, d'une chose qui a perdu pouvoir, crédit, réputation. *L'homme est un saint qu'on ne chôme plus.* (Régnier.)

— Fig. **Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues.** Il ne faut pas se reposer ou s'attrister par avance de ce qui n'est pas arrivé encore... et peut-être ne arrivera jamais.

CHOMER [illegible] m. Mesure de capacité qui fut employée en Asie et en Egypte, et que l'on appelait aussi [illegible]

CHOMÉRAC, [illegible] de l'arrond. de l'Ardèche, arrond. et à 6 kil. de Privas, sur le Payre, aff. du Rhône, 2298 hab. Gît de P-L. Il dirigea une maison d'éducation. Il a composé des ouvrages d'éducation, dont deux ont été souvent réédités : *Dictionnaire de la Fable* (1727 ; *Dictionnaire d'hist. de la Bible*, 1735). — Son frère, Pierre Maurice, **Chomérac**, né à Paris en 1701, mort en 1784, lui, comme lui, maître de pension, et publia *Apologues*, 1761, *Recueil de fables*, 1776, etc. — Antoine Marie **Chomérac**, né de Pierre, né et mort à Paris (1750-1825), mathématicien français. Il fut membre consul à Malaga en 1790, et membre du conseil des prises en 1806. Il s'est particulièrement occupé du galvanisme, et a publié plusieurs ouvrages scientifiques.

CHON n. m. Techn. Syn. de CHOM.

CHÔN (*Khôn*), nom de l'Hérakles égyptien. V. CHONSOU.

CHONAXIS (*ko, kxiss*) n. m. Genre de polypiers pléonophores, fossiles dans les terrains carbonifères, et caractérisés par leur columelle creusée en cloche, d'où leur nom.

CHONDRACANTHE ou **CHONDRACANTHUS** (*kon, tuss*) **n. m.** Zool. Genre de crustacés, type de la famille des *chondracanthidés*, renfermant des espèces ovales, épineuses ou tuberculeuses, vivant sur les branchies de divers poissons.

— Bot. Syn. de CHONDRILLE.

CHONDRACANTHIDÉS (*kon*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, comprenant le *chondracanthus* et [illegible] par la segmentation du tronc du [illegible] corps, les glandes [illegible] du thorax, la réduction [illegible] l'abdomen, etc. Les mâles ne présentent pas ces caractères ; leur corps, pyriforme, est nettement segmenté; ils vivent hors sur les branchies. V. CHONDRACANTHUS.

CHONDRACHNÉE n. f. Bot. Syn. de LEPIRONIE.

CHONDRACHYRUM (*kon, ki-rom*) n. m. Genre de graminées, tribu des festucées, renfermant une seule espèce des Indes.

CHONDRE (*kondr*) n. m. Bot. Genre d'algues cartilagineuses, de la famille des floridées, [illegible] des espèces vivaces et des gigantines, et comprenant une trentaine d'espèces, dont un tiers environ se trouvent dans les mers de l'Europe. (L'espèce la plus commune sur les côtes de France est le *chondrus crispus*, employé en médecine dans les affections de poitrine.)

— Minér. Globules pierreux constitués par du pyroxène magnésien en cristaux aciculaires : *Les* CHONDRES *sont assez rares et ne se trouvent que dans certaines météorites.*

CHONDRIE (*kon-dri*) n. f. Genre d'algues, de la famille des floridées, divisé par les auteurs modernes en plusieurs genres distincts : *laurencie, chrysymenie, lomentaire* et [illegible]

CHONDRIÉES (*kon*) n. f. pl. Famille d'algues marines, qui comprend les genres *laplaire, carpocaulon, laurencie, acanthophore*, [illegible]

CHONDRILLE [illegible] n. m. Bot. Syn. de CHONDRILLA (*kon*) **n. f.** Zool. Genre d'éponges [illegible] des halichondrines, famille des [illegible] renfermant des formes coriaces, élastiques, peu consistantes, formées de spicules silicieuses étoilées. (Les chondrilles habitent la mer Adriatique.)

— Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent en Europe et en Asie. (Syn. IXÉRIS.) Nom donné par P. Belon à la résine qui s'écoule de l'acarne gommifère.

CHONDRILLÉES (*kon*, et *ll* mll.) n. f. pl. Groupe de composées chicoracées, renfermant les genres *chondrille, taraxacum* et *villemetie*. — Une CHONDRILLE.

CHONDRIODERMA (*kon*) **n. m.** Genre de champignons myxomycètes, voisin des didymium, croissant sur les matières végétales vivantes et surtout sur celles en décomposition, bois pourri, feuilles mortes, etc.

CHONDRINE (*kon*) n. f. Gélatine que l'on obtient en faisant bouillir dans l'eau le *chondrojène*.

CHONDRITE (*kon* — du gr. *chondros*, cartilage) n. f. Inflammation des cartilages, qui s'observe notamment dans les artères aigues et qui se caractérise par une abondante prolifération des *chondroplastes*. (Le processus inflammatoire paraît [illegible] indépendant des altérations vasculaires, puisqu'il se produit dans un tissu peu vascularisé.

CHONDRITÉES (*kon*) n. f. pl. Algues fossiles rappelant par leurs caractères nouveaux les genres *a* nets *chondrites, agatites*, etc. Les chondrites se montrent des les plus anciennes couches silurienne, et certaines formes sont parfois [illegible] plus qu'aux premières assises tertiaires.

[illegible] CHONDRITES.

CHONDROARSÉNITE (*kon*) n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

CHONDROCARPE (*kon*) n. m. Bot. Genre de composées tribu des [illegible]

CHONDROCAULON (*kon*) n. m. Bot. Section du genre stéréocaulon.

CHONDROCÈLE (*kon* — du gr. *chondros*, cartilage, et *kêlê*, tumeur) n. f. Tumeur cartilagineuse.

CHONDROCERE (*kon*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, groupe qui a des géocorises, famille des coréides, comprenant des punaises terrestres allongées, à antennes élargies et aplaties, habitant les Antilles. (L'espèce type du genre est le *chondrocerus laticornis*, de Cuba.) Syn. [illegible]

CHONDROCHILE n. m. Bot. Syn. de CHÉTANTHÈRE.

CHONDROCLONIUM (*kon, ni-om*) n. m. Genre d'algues floridées, famille des gigartinées, vivant dans les mers tempérées. (Le genre *chondroclonium* renferme une dizaine d'espèces, ayant pour caractères communs une fronde cartilagineuse, lisse, aplatie et pinnée.)

CHONDROCOQUE ou **CHONDROCOCCUS** (*kon, kok-kuss*) n. m. Genre d'algues floridées, famille des gigartinées, au thalle massif, cartilagineux, utilisé en rameaux munis de pinnules et ayant des couches concentriques de cellules.

CHONDRO-COSTAL, ALE, AUX (*kon, koss*) adj. Qui se rapporte à l'union du cartilage costal aux côtes.

CHONDRODICTYON (*kon, dik-ti*) n. m. Genre d'algues floridées, famille des gigartinées, établi par Kuetzing sur une espèce des mers du sud.

CHONDROJÈNE (*kon*) n. f. Silicate de magnésie et de fer appartenant au genre humite. Cette espèce, dont la formule est Mg^3SiO^{10}, le poids spécifique 3,12 à 3,20, et la dureté 6 à 6,5, cristallise en prisme monoclinique. (La *chondrodite* [illegible] jaunâtre ou brunâtre, quelquefois gris-vert, disséminés dans les calcaires saccharoïdes.

CHONDRODON (*kon*) n. m. Genre d'algues floridées, famille des gélidées, habitant les estuaires des fleuves du sud de l'Afrique.

CHONDROGENE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *gennaein*, engendrer) n. m. Nom donné pendant longtemps à la substance fondamentale du cartilage.

— Encycl. On admet aujourd'hui que la substance fondamentale du cartilage est constituée par une substance collagène qui fournit par ébullition dans l'eau de la gélatine [illegible]

CHONDROGENESE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et de *genesis*) n. f. Génération, formation des cartilages.

CHONDROGLOSSE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *glôssa*, langue) adj. m. Portion du muscle hyoglosse, qui s'étend de la petite corne de l'os hyoïde à la langue.

— Substantiv. Le CHONDROGLOSSE.

CHONDROGLUCOSE n. f. Chim. Syn. de ACIDE CHONDROTIQUE.

CHONDROGRAPHIE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *graphein*, décrire) n. f. Description des cartilages.

CHONDROGRAPHIQUE (*kon*) adj. Qui a rapport à la chondrographie.

CHONDROHYMÉNIE (*kon*) n. m. Genre d'algues spécoccoïdées, vivant dans des eaux [illegible]

CHONDROHYPHE (*kon*) n. m. Nom donné par certains botanistes aux [illegible] des [illegible] appelés [illegible] (On peut prendre comme exemple de chondrohyphes les axes solides des stérémaulon, des usnea et des chlorea, et la couche corticale de beaucoup de lichens.

CHONDROÏDE (du gr. *khondros*, cartilage, et *eidos*, forme, aspect), qui ressemble au cartilage. *Couches chondroïdes.* Corpuscules cartilagineux, préparant ainsi l'ossification définitive. Bichat.

CHONDROITINE (*kon*) n. f. Produit de dédoublement de l'acide *chondroitinosulfuranique*. On lui attribue la formule $C^{14}H^{24}A_2O^{14}$.

CHONDROÏTINE-SULFATE n. m. Sel dérivant de l'acide chondroïtine-sulfurique.

CHONDROÏTINE-SULFURIQUE adj. Se dit d'un acide connu seulement par des sels, et qui constitue un des principes immédiats de la substance fondamentale des cartilages hyalins. On lui attribue la formule $C^{14}H^{24}A_2SO^{17}$.

CHONDROÏTIQUE adj. Chim. Syn. de CHONDROÏTINE-SULFURIQUE.

CHONDROLÈNE (*kon*) n. m. Genre de graminées, tribu des rotbellieacées, habitant le cap de Bonne-Espérance.

CHONDROLOGIE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *logos*, traité) n. f. Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

CHONDROLOGIQUE (*kon*, adj. Qui a rapport à la chondrologie.

CHONDROMALACIE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *malakos*, mou) n. f. Ramollissement des cartilages.

CHONDROME (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage) n. m. Tumeur cartilagineuse, arrondie, bosselée, constituée par des chondroplastes et du fibro-cartilage. (Les chondromes s'observent sur les os ou compliquent certaines tumeurs fibreuses de la mamelle, du testicule. On ne les a jamais vus sur un cartilage normal.)

CHONDROMÈTRE (*kon*) n. m. Instrument servant à connaître, à vérifier le poids des grains et des farines. C'est une sorte de balance.

CHONDROMUCOÏDE (*kon*) n. m. Nom donné à un des principes immédiats de la substance fondamentale des cartilages hyalins.

CHONDROMYCES (*kon, mi-kès*) n. m. Genre de petits champignons, [illegible] variés et [illegible] stellum, à réceptacle [illegible], composé d'hyphes ou filaments jaunâtres et juxtaposés aux extrémités des rameaux. La seule espèce connue *chondromyces crocatus* provient de la Caroline du Sud.

CHONDROPÉTALE n. m. Bot. Syn. du genre élégie.

CHONDROPHARYNGIEN (*kon, ji-in* — du gr. *khondros*, cartilage, et de *pharynx*[illegible]) adj. m. Se dit d'un muscle qui s'étend de la petite corne de l'hyoïde au pharynx.

— Substantiv. Le CHONDROPHARYNGIEN.

CHONDROPHYLLE n. m. Bot. Section du genre gentiane. Syn. de LITHOSIÂ SÉNÉE.

CHONDROPHYTE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage, et *phuton*, plante) n. m. Végétation cartilagineuse anormale.

CHONDROPLASTE (*kon, plasst* — du gr. *khondros*, cartilage, et *plassein*, former) n. m. Cavité limitée par les capsules cartilagineuses. (Le chondroplaste n'est pas un élément anatomique, lequel est représenté uniquement par le corps cellulaire renfermé dans les capsules.) V. CARTILAGE.

CHONDROPODÉES (*kon*) n. f. pl. Groupe de champignons agaricinés dont le stipe est cartilagineux ou fibro-cartilagineux, tandis que le chapeau est parenchymateux. *Une* CHONDROPODÉE.

CHONDROPOME ou **CHONDROPOMA** (*kon*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes cténobranches, famille des cyclostomidés, comprenant des coquilles ovales-turriculées, à bouche ovale, à opercule cartilagineux. (L'espèce type, *chondropoma pictum*, se trouve aux Antilles.)

CHONDROPTÉRYGIENS (*kon, ji-in*) n. m. pl. Sous-classe de poissons renfermant ceux qui, comme les requins, n'ont pas de squelette cartilagineux seulement un crâne et une colonne vertébrale cartilagineuse. — *Les* CHONDROPTÉRYGIENS.

— ENCYCL. D'après la définition de Claus, les *chondroptérygiens* ou sélaciens ressemblent à certains auteurs, sont des poissons cartilagineux à grandes nageoires pectorales et ventrales, à bouche transversale, ouverte en dessous, à peau généralement munie de sacs branchiaux et autant de fentes branchiales externes, un cône artériel musculeux avec plusieurs rangées de valvules, et une valvule spirale à l'intestin. Les chondroptérygiens sont supérieurs aux autres poissons par la perfection de leurs organes des sens, comme par leur grande taille, et beaucoup sont vivipares. On les divise en deux ordres : *holocéphales*, et *plagiostomes*.

CHONDROPUS (*kon, puss*) n. m. Genre de protozoaires radiolaires, du groupe des thalamophores, dont l'espèce type, *chondropus viridis*, est un organisme microscopique de nos eaux douces. (Les chondropus sont autant de petites boules protoplasmiques jaunes, farcies de corpuscules verts, hérissées de pseudopodes rayonnants.

CHONDROPYTHON (*kon*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, non venimeux, famille des pythonidés, présentant les caractères intermédiaires entre les boas et les pythons.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de *chondropython*, remarquables par leur coloration verdâtre ou violette. Toutes deux, de taille moyenne, sont propres à la Nouvelle-Guinée. Nous citerons : *chondropython azureus* (archipel de W. Shooten) ; *chondropython pulcher* (région de Dorey).

CHONDRORHYNCHA (*kon, ri-ko*) n. m. Genre d'orchidacées épiphytes, dont une espèce, le *chondrorhyncha rosea*, est cultivée dans les serres.

CHONDROSE (*kon* — du gr. *khondros*, cartilage) n. f. Formation du cartilage.

CHONDROSÉE (*kon*) n. f. Bot. Syn. de SAXIFRAGE.

CHONDROSIACÉES (*kon*) n. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre chondrosie.

CHONDROSIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses, sous-ordre des halichondrines, renfermant les formes coriaces disposées en masses spongieuses, élastiques, arrondies ou lobées, brunes ou noirâtres extérieurement. Les éponges de la famille des chondrosides habitent surtout la mer Adriatique; genres principaux : *chondrosia, chondrilla, oscarella, corticium*, etc.

CHONDROSIE ou **CHONDROSIUM** (*kon*) n. f. Bot. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant des herbes [illegible] et des espèces, qui croissent dans l'Amérique, surtout au Mexique.

— Zool. Genre d'éponges de la famille des *chondrosidés*.

CHONDROSINE (*kon*) n. f. Composé qu'on peut obtenir à partir de la chondroïtine et auquel on attribue la formule $C^{14}H^{24}A_2O^{11}$.

CHONDROSIPHON (*kon*) n. m. Genre d'algues marines de la division des coeloblastées, caractérisé par son thalle tubuleux, parenchymateux, recouvert d'une couche cortiale non interrompue. (Des cinq espèces connues, quatre habitent la Méditerranée. L'autre, l'Australie.)

CHONDROSIUM n. f. Bot. V. CHONDROSIE.

CHONDROSPERME n. m. Bot. Syn. de MYXOPYRUM.

CHONDROSTACHYS (*kon, sta-kiss*) n. m. Genre d'ascidies agrégées, propres aux mers d'Australie, famille des clavelinidés, comprenant des colonies racémeuses, disposées

sur un axe vertical. Les individus présentent les [illegible] simples, leur bouche est presque [illegible] [illegible] chal.

CHONDROSTÉE ou **CHONDROSTEUS** (*kon, ostéon*) n. m. Genre de poissons fossiles, de la famille des [illegible] (acipenséridés, type de l'ordre des *chondrostéides*), qui se rirès par leur peau nue, leur bouche sans dents, et le [illegible] lopperment de leur opercule. Les espèces appartiennent [illegible] *tens acipenseroides*, se trouvent dans le lias de Lyme Regis.

CHONDROSTÉIDÉS (*kon, ostéon*) n. m. pl. Ordre de poissons ganoïdes, comprenant les formes cartilagineuses, avec une dorsale persistante, à rayons branchiostèges rares ou absents, à nageoire caudale inégalement développée, munie de fulcres. — Ex. : *Chondrostéidés*.

— ENCYCL. Les *chondrostéidés* comptent comme représentants fossiles les *chondrostées*, et comme représentants actuels les esturgeons et les spatulaires répartis dans les deux familles des *acipenséridés*, *spatulidés*.

CHONDRO-STERNAL, ALE, AUX (*kon, ster*) adj. gr. *khondros*, cartilage, et *sternal*, os. Qui concerne l'union du cartilage costal au sternum. *A l'articulation chondro-sternale*.

CHONDROSTOME ou **CHONDROSTOMA** (*kon, sto*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des [illegible] ordinairement des formes à bouche munie de plaques cartilagineuses, transversale, surmontée d'une saillie formant museau avancé.

— ENCYCL. Les *chondrostomes* sont des poissons vivipares aux cours d'eau de l'Europe orientale. L'espèce type, le *chondrostoma nasus*, grand et beau poisson bleu d'acier, long de 40 cm. environ, des rivières d'Allemagne, a passé, vers 1860, dans l'Yonne et la Seine, où il pullule maintenant comme par toute la France. On le connaît sous les noms vulgaires de *meu, meq, vereau, meulet, âne noire* (à cause de son péritoine noir), *seuffle, hotu, sâpe, chiffe*, etc. La chair molle et insipide de cette espèce, rendait son acclimatation peu désirable.

Chondrostome.

CHONDROTHAMNION (*kon*) n. m. Genre d'algues marines cœloblastées, à thalle composé d'articles, filiforme, tubuleux et divisé en rameaux.

CHONDROTOMIE (*kon*) n. f. du gr. *khondros*, cartilage, et *tomé*, section. n. f. Section ou dissection des cartilages.

CHONE ou **CHONA** (*kho*) n. f. Section du genre erica (bruyère).

CHONELLA (*ko*) n. f. Genre d'éponges fossiles dans le terrain crétacé, appartenant à la famille des lithistidés, et comprenant des formes plates ou en calice, à tige courbe ou à racine épaisse. Espèce type : *chonella tenuis*.

CHONEMORPHE n. m. Genre d'apocynées, tribu des endéchées, comprenant des arbrisseaux, rampant des sarmentes duveteux, sarmenteux et grimpants, à larges feuilles opposées, à grandes fleurs blanches formant des cymes ramifiées terminales ou pseudo-axillaires. Les espèces connues habitent les Indes-orientales et leurs archipels, tel est le *chonemorphe antidysentérique*, qui fournit un médicament estimé contre la dysenterie.

CHONÈTE (*ko*) et mieux **CHONETES** (*konè-tes*) n. m. Genre de mollusques brachiopodes, famille des productides, comprenant des coquilles en cône, comprimées, semi-circulaires, fossiles dans le silurien et le carbonifère.

CHONG (*chongh*) n. m. Sorte de boisson, que les Thibétains préparent avec du riz.

CHONGA ou **SHONGA-WHARF**, village de l'Afrique occidentale (Noupé), près de Rabba, sur le Niger ; 5.000 h. Débarcadère principal de la Compagnie anglaise du Niger pour le trafic avec le Yoroubа.

CHONGOUÉ ou **ZONGOUÉ**, affluent gauche du Zambèze. Il prend sa source dans les monts Catoundand, au N. du pays des Barotsés (Zambézie britannique), coule à travers le pays du N.-E. au S.-O., et se jette dans le Zambèze, sur les frontières de la colonie portugaise d'Angola, après un cours de 300 kilomètres.

CHONICRITE (*ko*) n. f. Espèce minérale, résultant d'un mélange de pyroxène ferrite et le feldspath altéré.

CHONIENS (*ko-ni-ên*), peuple du sud de l'Italie, établi dans le pays qui s'appela plus tard la Lucanie. (Ils se fondirent avec les Grecs qui vinrent coloniser la Grande-Grèce. — *Ex.* Chonions.

CHONOS ou **CHUNOS** [illegible] pied de l'océan Pacifique, sur la côte occidentale de la Patagonie, au S. de l'île Chiloé, habité par la peuplade des Chonos, qui semble être un mélange de Fuégiens et d'Araucans.

CHONOUPHIS, nom de l'Égyptien, originaire de Memphis selon les uns, d'Héliopolis selon les autres, qui servit le maître à Enkoos de Cnide. C'est le même, probablement, que les scribes Chonomphis, auquel les auteurs Arcadiens attribuent des Apotelesmes au temps que Pharon régnait en Égypte. Pharaon, *Dynastie* XXII. ; Le nom est une transcription de la [illegible] Ankhonsou, dieu lune, Lunaire.

CHONSOU ou **KHONSOU**, genre plantaire qui, après avoir joué un rôle secondaire dans la religion de la plus ancienne des Dynasties, devint un de leurs dieux les plus importants. Amon Thébain, d'abord voilé, s'accouplant une femme, la déesse Maout Mouth, puis un dieu enfant, Chonsou fut en première lieu Mouth-Chonsou, puis, à partir surtout de la XIX dynastie, Chonsou. On le représente le plus souvent comme un enfant ou comme un prêtre, il personnifiant la lune, et en cette qualité, [illegible] sur la tête le croissant lunaire en guise de coiffure. Il

Chonsou, le dieu de la lune.

CHOPART (*par*) n. m. Nom vulgaire du bouvreuil ordinaire.

CHOPE (bas lat. *chopa*, même sens) n. f. Espèce de houppelande, vêtement de femme ou homme, au XVIe siècle, dans le midi de la France, et qui semble avoir été porté aussi par les hommes. (La forme exacte de ce vêtement, connu seulement par les textes, ne peut être rétablie.)

CHOPE (de l'allem. *schoppen*, même sens) n. f. Sorte de long gobelet dont on se sert surtout pour boire de la bière. *Une chope de cuivre*. ‖ Contenu du même vase. *Boire une chope de bière*.

Chopes. 1 Dite, des douze apôtres. 2 En cuivre. 3 En grès (musée de Cluny).

CHOPE adj. Ce mot signifie, dans certaines campagnes, Trop mûr ou blet en parlant des fruits.

CHOPE, ÉE adj. Se dit d'une pièce de monnaie qui n'a plus son poids et doit être mise au rebut.

CHOPER (du lat. *capere*, prendre) v. a. Arg. Voler : CHOPER *une montre*. ‖ Arrêter : *Il a fait choper deux gnes*.

CHOPIN (rad. *choper*) n. m. Arg. 1re Profit, aubaine : *Vingt francs, voilà un chopin !* 2e Vol, produit d'un vol : *Partageons le chopin*. ‖ *Faire un chopin*, Faire la connaissance, la conquête d'une femme.

CHOPIN ou **SCHOPIN** (Frédéric-Henri), peintre d'histoire français, né à Lubeck, en 1801, mort en 1854. Élève de Gros et grand-prix de Rome, il remporta le 1er prix du Salon de 1835. Ses principaux tableaux sont : *Trois épisodes du martyre de saint Sébastien* (chapelle de la [illegible] Fontainebleau), *Le Jugement de Cambyse*, *Le [illegible] Bataclan*, *Hebodinden*, *Les [illegible] l'ordre de massacre de la Saint-Barthélemy* (musée de Versailles) ; *Derniers moments de la famille Cenci* (musée de Douai) et plusieurs autres œuvres appréciées.

CHOPIN (René), jurisconsulte français. V. CHOPPIN.

CHOPIN (Frédéric-François), pianiste et compositeur, né en 1809 à Zelazowa-Wola, près de Varsovie, mort à Paris en 1849, était fils d'un Français et d'une Polonaise. Frêle, mélancolique, doué d'une vive intelligence et d'un rare sentiment poétique, il se fit remarquer de bonne heure par une personnalité rêveuse. Ceci à Vienne, où il passa deux années, qu'il se fit d'abord entendre en public, dans plusieurs concerts. Ses divers séjours en Allemagne le mirent en relations directes avec tous les grands pianistes et compositeurs de ce temps.

Chopin était profondément patriote. La révolution de Pologne de 1830 lui rendit insupportable le séjour de Vienne. Il se rendit à Paris, où il se fixa. Il se produisit d'abord dans un concert qu'avait donné Habeneck. Il y fit un tel effet du [illegible] qu'il obtint, à son [illegible] concerts. Bientôt il se [illegible] à la composition. Il [illegible] pour toute la Pologne [illegible] comme professeur [illegible] Paris, il trouva de nombreuses [illegible] qui lui [illegible] pour [illegible] [illegible] ses [illegible] [illegible] ses préludes, ses scherzos, ses valses et une foule de morceaux de genre, la musique de Chopin est d'un caractère essentiellement personnel, d'un accent romantique plein de mélancolie, parfois d'une tristesse poignante. Elle s'écarte profondément des doctrines classiques, dans les rythmes, dans les harmonies ou dans l'allure même de la phrase mélodique. Si l'on peut lui reprocher une sorte de sentiment maladif, elle n'en est pas moins pleine de charme, de saveur et tout empreinte d'une poésie intense et pénétrante. Parmi ses compositions les plus originales, il faudrait citer la grande Valse en *mi* bémol, celles en *la* mineur, en *ré* bémol majeur et en *ut* dièze mineur : l'admirable 8e *polonaise* ; la *Fantaisie impromptu* ; le délicieux *Scherzo* en *si* bémol ; le *Concerto* en *mi* mineur ; les *Nocturnes* ; les *Préludes* et la *Marche funèbre*, d'un accent si profond qu'on en a donné et gravé [illegible] qu'on l'avait [illegible] Sobieski [illegible] Grecs Néphélées. Les Grecs l'identifiaient à Héraklès (Hercule), et connaissant son nom indigène sous la forme dialectale *Khons*, [illegible] qui s'appelait, d'après lui, *Pa-chonson* (celui de Chonsou), transcrit selon les dialectes Pachôn, Pashons, Pachons.

CHONTA [illegible] gaire de plusieurs palmiers du Pérou et du Chili.

CHONTALES, [illegible] 10.000 hab., sur 19.500 kilom. carr. — Ch.-l. [illegible] 2.000 hab.

CHONTLA, bourg du [illegible] Chontla [illegible]

CHOPART (François), chirurgien français, né à Paris en [illegible] mort en [illegible] [illegible] Il fit de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] est choquer [illegible] table; si on les *heurte* [illegible] ces deux mots conservent la même différence : ce qui [illegible] qui est absurde *heurte* la raison.

CHOQUET DE LINDU (Antoine) ingénieur français, [illegible] ville des travaux importants : le bagne, les trois formes ou bassins de Pontanion, des digues, la salle de spectacle, etc.

CHOQUETAGE n. m. Marque faite à l'aide d'un marteau spécial sur le tronc d'un arbre destiné à être abattu. [illegible]

CHOQUETTE [illegible] qui ne four[illegible]

CHORAGE (*ko* — du gr. *khoragos*, lat. *choregus*) n. m. Chez les Grecs, Syn. de CHORÈGE. (V. ce mot.) « Chez les Romains, Celui qui montait une pièce au nom des édiles; ou bien celui qui en faisait les frais, celui qui fournissait les costumes et accessoires; quelquefois, le directeur ou régisseur de la troupe.

CHORAGE ou **CHORAGUS** (*ko, guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *choraginés*, renfermant de petites formes sauteuses, vivant dans le bois mort, et dont l'espèce type (*choragus Sheppardi*) habite l'Europe tempérée; elle est assez rare en France. [Dautres choragus habitent le sud de l'Europe et l'Amérique du Nord. Une forme voisine, *araucerus fasciculatus*, des régions tropicales, est souvent apportée en Europe avec les denrées coloniales.

Chorage (gr. 9 f.)

CHORAGIE [illegible] Synonyme et forme dorienne de CHOREGIE. V. ce mot.

CHORAGINÉS (*ko, ji-né*) n. m. pl. Tribu d'insectes rynchophores, familles platyrrhinidés, dont les genres *choragus* et *araucerus* sont les types. — *Un* CHORAGINÉ.

CHORAGIQUE [illegible] Synonyme et forme dor. ende de CHOREGIQUE. V. ce mot.

Choragiques MONUMENTS. V. CHORÉGIQUES.

CHORAGIUM [illegible] du gr. *khoragion*; *khoros*, chœur, et *agein*, conduire) n. m. Chez les Grecs, Endroit où les acteurs et les choreutes répétaient leurs rôles, et où l'on conservait les costumes et accessoires fournis par [illegible]

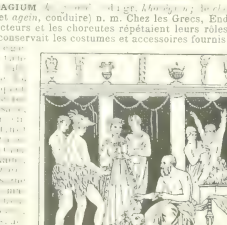
Choragium.

[illegible] térieur. (Vitruve recommande d'aménager derrière la scène un local ayant cette destination. Sous l'empire, il existait à Rome plusieurs dépôts de ce genre; le plus important (*summum choragium*) était situé près de l'amphithéâtre Flavien; et, d'après les inscriptions, il était administré par de nombreux fonctionnaires.) « Cortège solennel. « Ressort des machines hydrauliques.

CHORAIQUE adj. Syn. inusité de TROCHAIQUE.

CHORAL, ALE (*ko* — du gr. *choros*, chœur) adj. Qui forme un chœur, qui chante en chœur. *Société* CHORALE. — n. m. Chant religieux : *Le* CHORAL *de Luther*, « Ensemble des chantres qui sont au chœur d'une église. « Il [illegible]

— ENCYCL. C'est à Luther qu'on doit notamment l'invention du *choral*, chant populaire religieux, simple et austère [illegible]

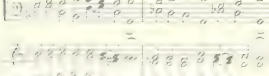
Ch[illegible] Luther (1[illegible]

à la fois, auquel il donna [illegible] vulgaire, écrit généralement à quatre parties, est, en réalité, le type du cantique protestant allemand. Ce fut d'abord une combinaison de mélodie grégorienne avec des harmonies de tendances relativement modernes. C'est assez lentement, et peu à peu, qu'il acquit son caractère franchement populaire. Le sens esthétique de Luther le guidait sûrement dans le choix des mélodies : tantôt il les puisait dans les hymnes de l'Eglise, tantôt aussi dans des airs populaires ou dans des chants particuliers, traduisant les uns, arrangeant les autres, en écrivant même de fort [illegible] *Ein feste Burg ist unser Gott*, qu'il chanta à son entrée dans Worms. »

Un grand nombre de musiciens allemands se sont exercés avec succès dans la composition des chorals. Sans parler de Walther, qui fut l'aide d'Adam de Luther, et de ses autres amis, Rumpff, Senfel, Rhau, Agricola, qui prirent une part importante à la création d'une liturgie protestante, il faut citer Hassler, Gumpeltzheimer, Jean Eckard, Stobæus, Henri Albert, Jean Cruger, Neander, J.-G. Ebeling, Prætorius, etc. Grâce à eux, les chorals se multiplièrent d'une façon prodigieuse, comme chez les catholiques, les hymnes et les motets de tout genre. Vers le milieu du XVIIe siècle on put recueillir un ensemble de huit mille chorals mis sur environ deux mille mélodies différentes, et cent ans plus tard, un catalogue dressé par Mohr comprenait plus de cinquante mille cantiques et chants spirituels publiés en Allemagne.

Choral de Luther (LE), tableau de Charles Marchal (musée du Luxembourg). De jeunes Alsaciens endimanchés suivent le sentier du village, en chantant le choral de Luther. Deux portent chacun deux petits garçons ouverts la marche. Puis viennent les sœurs aînées, se tenant par la main. Derrière elles se tiennent les garçons en culottes grises et gilets rouges.

CHORASMIENS (lat. *Chorasmii*), ancien peuple scythe de l'Asie centrale, entre l'Oxus, au N.-O. de la Sogdiane. Il donnait son nom au lac Chorasmique (mer d'Aral). — *Un* CHORASMIEN.

CHORAULE (*ko-r-*) [illegible] du gr. *khoros*, chœur, et *aulos*, flûte) n. m. Musicien grec qui accompagnait les choeurs. L'instrument dont il se servait était une flûte ou une double flûte.

CHORDARIA ou **CHORDAIRE** (*kor-dèr*) n. f. Genre d'algues marines, type de la tribu des *chordariées*, formé aux dépens des varechs, et comprenant cinq ou six espèces, dont deux croissent dans les mers d'Europe.

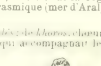
Chordaire.

CHORDA (*kor*) n. m. Genre d'algues marines, formé aux dépens des varechs, et comprenant trois ou quatre espèces, dont deux croissent dans les mers d'Europe.

CHORDAPSE (*kor*) n. m. Pathol. Syn. de ILEUS. (Vx mot.)

CHORDARIÉES (*kor*) n. f. pl. Tribu d'algues de la famille des vauchériacées, renfermant les genres *corynophora*, *mesoglæa*, *chordaria*, *cladosiphon*. [Les chordariées sont filiformes ou globuleuses, pleines ou creuses, de couleur verdâtre ou brune, gélatineuses lorsqu'il est dans l'eau, durcissant à l'air.) — *Une* CHORDARIÉE.

CHORDEILUS (*kor-dé-i-luss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, tribu des podagérinés, renfermant [illegible] cains dont on connaît une douzaine d'espèces.

Chordeilus.

— ENCYCL. Répandus surtout dans l'Amérique du Sud, les *chordeilus* ont quelques représentants dans les Etats-Unis et le Mexique, comme le *chordeilus texensis*. Le genre chordeilus est subdivisé en deux sous-genres : *nyctiprogne* et *champhanatus*.

CHORDONIENS [illegible] n. m. pl. Groupe hypothétique de vers, considéré par les naturalistes philosophes comme la souche commune des ascidies et de l'amphioxus [illegible] des vertébrés. — *Un* CHORDONIEN. V. TRANSFORMISME.

CHORDOSTYLE n. m. Bot. Syn. de TYPHULE.

CHOREA (*ko* — du lat. *chorus*, chœur) « Nom donné par les écrivains du moyen âge à l'ensemble des chapelles des possès circulaires autour du chevet des églises.

— ENCYCL. Au XIe siècle, les architectes romains imaginèrent d'isoler le sanctuaire des églises en prolongeant les bas côtés au delà des transepts, de manière à permettre à la foule des fidèles de faire intérieurement le tour de l'église et de passer d'une nef latérale dans l'autre sans traverser celle du milieu. En même temps, il établissait autour du rond-point, le long de cette galerie *déambulatoire*, des chapelles semi-circulaires, formant autant de petits sanctuaires particuliers ou absidioles qu'on dénommait alors *choreæ*. C'est cette origine de chorea [illegible] par Guillaume III, abbé de Saint-Germain-des-Prés nomme *choreæ* les nombreuses chapelles de la nouvelle basilique [illegible] trois dans l'église de Vignory (Haute-Marne, édifiée du Xe siècle); l'église [illegible] Saint-Germain, les Prés, construite au siècle [illegible] Par la suite, le chœur a été formée de chapelles polygonales alternant avec les chapelles rondes, comme on le voit à l'église abbatiale de Fontenelle. Dans beaucoup d'églises, la chapelle centrale de la chorea, celle qui est construite dans l'axe de la grande nef, et qui est ordinairement dédiée à la Vierge, présente un développement plus considérable que celui des autres chapelles, comme dans l'église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris.

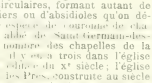
Chorea.

CHOREE (*ko* — du lat. *choreus*, du gr. *khoreios*, même sens) n. m. Dans la métrique ancienne, Pied composé d'une longue et d'une brève. C'était le rythme fondamental de la danse. On dit plutôt TROCHÉE. « Tribraque, pied composé de trois brèves. « Epithète de Dionysos, dieu des chœurs et de la danse.

CHORÉE (*ko* — du lat. *chorea*, du gr. *khoreia*, danse) n. f. Autre de Danse accompagnée de musique. « Spécialement, Chœur ou ronde de jeunes filles.

— Pathol. et art vétér. Maladie particulière, caractérisée par des mouvements convulsifs et fréquents, et vulgairement appelée DANSE DE SAINT-GUY.

— ENCYCL. Méd. On a d'abord appliqué le mot *chorée* à un grand nombre de maladies qui ont été peu à peu isolées les unes des autres. La *chorée vraie*, *gesticulatoire*, ou encore *chorée de Sydenham* (*danse de Saint-Guy*) devrait seule porter ce nom; cependant, on distingue encore la *fausse chorée*, ou *chorée électrique* et la *chorée hystérique*.

La chorée vraie atteint les enfants de cinq à quinze ans, et principalement les filles. Tout ce qui peut affaiblir l'organisme est une cause prédisposante. Les femmes enceintes y seraient sujettes.

La chorée débute quelquefois brusquement, mais le plus souvent d'une façon insidieuse; l'enfant est triste, irritable, s'isole de ses camarades, devient maladroit, puis l'incoordination des mouvements apparaît. La face se fait grimaçante, les membres sont animés de mouvements involontaires, plus accusés d'un côté, mais intermittents en général pendant le sommeil. L'intelligence est diminuée, la parole difficile. La paralysie peut suivre la chorée ou la précéder (*chorée molle*), mais cette paralysie est toujours passagère. La durée de la maladie est de deux mois au moins, très souvent davantage; elle peut récidiver, mais en s'atténuant à chaque reprise. Le pronostic est bénin en général. La thérapeutique en est très discutée; signalons, néanmoins, le bain froid, l'arsenic, la soude, l'antipyrine comme donnant les meilleurs résultats.

— Art vétér. La chorée est le seul animal domestique chez lequel on observe la *chorée*. Elle n'est pas très fréquente dans cette espèce. C'est une maladie nerveuse caractérisée par des secousses répétées et continues des membres, de la tête, quelquefois localisée à un seul membre, généralement antérieur. Elle est, généralement, consécutive à la maladie du jeune âge et est difficile à guérir. Les sédatifs nerveux, l'eau froide, unis à une hygiène très réconfortante, ont donné de bons résultats.

CHORÈGE (*ko-rèj*) — du gr. *khorêgos* ou *khoragos*; de *choros*, chœur, et de *agein*, conduire) n. m. Nom donné aux citoyens riches qui, dans beaucoup d'Etats grecs, devaient fournir, équiper et faire instruire à leurs frais les chœurs de danse pour les concours dramatiques ou musicaux. V. CHORAGE.

CHORÉGIE n. f. Fonctions de chorège; obligation de fournir, d'équiper et d'instruire un chœur de danse pour les concours dramatiques ou musicaux. « Frais de cet équipement. « On dit aussi CHORAGIE.

— ENCYCL. La *chorégie* était une *liturgie* (du gr. *leitourgia*), c'est-à-dire une charge honorifique imposée à tour de rôle aux citoyens riches. En Attique, l'on en dispensait quiconque possédait moins de 4 1/2 mines; 1.500 citoyens à peine avaient à s'acquitter de cette liturgie. La chorégie a existé dans beaucoup d'Etats grecs, mais elle avait surtout une grande importance à Athènes. On y désignait des chorèges à l'occasion des dionysies, des thargélies, des panathénées, etc. En principe, chacune des dix tribus devait fournir un chœur avec son chorège. En fait, beaucoup de tribus s'abstenaient. Le chorège était désigné par sa tribu, et accepté par l'archonte, l'archonte éponyme, l'archonte-roi, suivant les cas. Il devait recruter ses choreutes, les équiper, et les faire instruire par un chorodidascale, payer tous les frais; et il était responsable de tout. Le jour du concours, il conduisait solennellement son chœur au théâtre et avait droit à une place d'honneur; tant qu'il était en fonctions, il avait un caractère sacré. Quand les juges du concours avaient classé les chœurs par ordre de mérite, le premier de la liste était proclamé vainqueur. Le chorège couronné recevait le prix au nom de sa tribu et se consacrait en dédiant une inscription commémorative. (V. CHORÉGIQUES (*monuments*)). Mais le chorège payait sa gloire. Lysias nous parle d'un chœur tragique qui avait coûté 3.000 drachmes, et d'un chœur comique qui en avait coûté 1.600; il nous dit que le citoyen avait dépensé 13.000 drachmes en neuf ans (entre 411 et 403), pour diverses chorégies. Aussi, depuis l'année 406, on autorisa les citoyens à s'associer deux à deux pour subvenir à cette charge; et, plus tard, l'Etat prit souvent à son compte les frais de la chorégie.

CHORÉGIQUE adj. Qui concerne un chorège ou ses fonctions. « On dit aussi CHORAGIQUE. (Se dit particulièrement des monuments élevés par un chorège.)

Chorégiques ou **Choragiques** (MONUMENTS), nom donné aux monuments que, dans beaucoup de villes grecques, les chorèges élevaient en souvenir de leurs victoires aux concours dramatiques et musicaux, et qui étaient destinés à conserver le prix obtenu.

Monument Chorégique de Lysicrate.

ENCYCL. Ce prix était ordinairement un trépied de bronze; il était d'usage de le consacrer au dieu qui présidait aux concours. Les monuments chorégiques étaient nombreux à Athènes, dans les enceintes de Dionysos Apollon, surtout le long de la *rue des Trépieds*, qui longeait l'Acropole au N.-E. et aboutissait au théâtre. Tous destinés à porter ou renfermer des trépieds, ils affectaient des formes assez variées : piédestal à degrés; colonne avec chapiteau triangulaire; édicule à pilastres et entablement; rotonde en niche. On visite encore, à Athènes, deux de ces monuments : le *monument de Lysicrate*, consacré en 335 avant J.-C., petite construction circulaire décorée d'un portique, de six colonnes corinthiennes et d'une jolie frise; le *monument de Thrasyllos*, consacré en 320 avant J.-C., sorte de grotte taillée dans le roc sur le flanc méridional de l'Acropole, avec une façade décorée de trois pilastres doriques, d'une architrave et d'une frise où sont sculptées des *couronnes de laurier*.

CHORÉGRAPHE (*ko* — de gr. *khoreia*, danse, et *graphein*, écrire) n. m. Compositeur de ballets, de pas de danse. « Auteur d'ouvrages de chorégraphie.

— ENCYCL. Le *chorégraphe*, qui est forcément un danseur et généralement le maître de ballet d'un théâtre, est l'artiste qui invente les « pas » que danseurs ou danseuses exécuteront, ensemble ou séparément, dans un divertisse

ment ou dans un ballet. C'est lui qui indique les évolutions, les attitudes, les groupements artistiques des danseuses dévront se livrer. Cette fonction exige de celui qui en est chargé le sens de la plastique et de la pittoresque.

CHORÉGRAPHIE *kor.f.* — gr. *choreographia*. v. Art de noter, de dresser des ballets, les danses de théâtre, etc. n. Par ext. Art de la danse.

— ENCYCL. La *chorégraphie* est l'art de décrire les différents pas de danse, le procédé à l'aide duquel on trace sur le papier au moyen de signes particuliers et en ordre de sorte horizontal, plusieurs figures, les mouvements, les attitudes qui constituent une danse ou un ballet. Le premier qui eut l'idée d'employer ce procédé est un chanoine de Langres, nommé Jehan Tabouret, qui, sous le pseudonyme anagrammatique de « Thoinot-Arbeau », développa son système, en 1588, dans *Orchésographie*. Toutefois l'auteur se bornait à décrire ce système sans l'accompagner d'aucune figure. Cette lacune fut comblée en 1700 par le livre d'un maître de danse : *Recueil de danses, composées par M. Pécour et mises sur le papier par M. Feuillet*, et par l'ouvrage plus complet publié l'année suivante sous ce titre : *Chorégraphie ou l'Art de décrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs, avec lesquels on apprend facilement de soy-même toutes sortes de danses*, par Feuillet, maître de danse. Il y a là dedans une véritable sténographie des divers pas de danse, à l'aide de laquelle on peut reconstituer exactement ces pas. Mais l'ouvrage de ce genre, le meilleur et le plus complet, est celui d'un autre danseur, Magny, intitulé : *Principes de chorégraphie* (1765), véritable dictionnaire de chorégraphie, donnant à la fois tous les signes employés et l'exacte définition écrite de ces signes. Magny s'était, d'ailleurs, inspiré d'un autre livre, fort utile aussi en son genre : *le Maître à danser*, de Rameau, publié en 1725, et d'un précédent ouvrage du même : *Abrégé de la méthode nouvelle dans l'art d'écrire ou de tracer toutes sortes de danses de ville*, 1725). Enfin le livre le plus récent, publié dans cet ordre d'idées, est du « bien-aimé danseur, chorégraphe et violoniste, Saint-Léon, qui le donna sous ce titre, en 1852, alors qu'il était maître de ballet à l'Opéra : *Histoire sténographie ou l'Art d'écrire promptement la danse*.

Cependant, ce procédé, s'il indique les mouvements des pieds et des bras, ne peut rendre les attitudes du corps ou les positions de la tête. C'est ce qu'un autre grand danseur, Noverre, a constaté dans ses *Lettres sur la danse*.

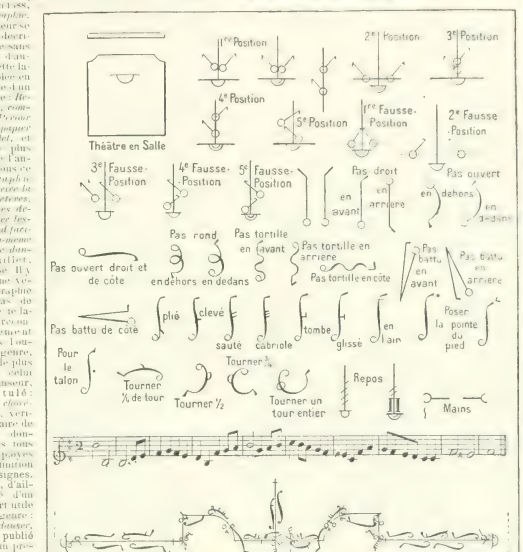

Exemple de notation chorégraphique.

CHORÉGRAPHIQUE (*ko*) adj. Qui a rapport à la chorégraphie : *Exercices* CHORÉGRAPHIQUES.

CHORÉGRAPHIQUEMENT (*ko*) adv. Selon les règles de la chorégraphie : *Rabat* mal CHORÉGRAPHIQUEMENT.

CHORÉIQUE (*ko*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la chorée : *Mouvements* CHORÉIQUES. n. Qui est atteint de la chorée : *Enfant* CHORÉIQUE. Substantif. Personne affectée de la chorée. *Genre des* CHORÉIQUES.

CHORÉIQUE *ko* adj. Vers composé de choriambes et de choriées. On dit plutôt ECHMATIQUE.

CHORÉMANIE n. f. Pathol. Syn. de CHORÉE.

CHORÉTRE (*ko*) n. m. Genre de santalacées, renfermant des arbustes qui croissent dans le sud de l'Australie.

CHORÉTROPSIDE (*ko*) n. m. Bot. Section du genre phyllanthe.

CHORÈUTE *ko* — gr. *choreutès*, de *choros*, chœur de danse. n. m. Antiq. gr. Personnage qui figurait dans un chœur ; choriste.

— ENCYCL. Les *choreutes* fournis par le chorège et instruits par le chorodidascale, conduits par le coryphée, étaient généralement groupés en deux demi-chœurs, qui tantôt chantaient ensemble, et tantôt entonnaient alternativement les strophes successives. V. CHŒUR.

CHORÉVÊQUE *ko* — du gr. *choropiscopos*, de *choros*, campagne, et *épiskopos*, évêque) n. m. Nom qu'on donna, jusque vers la fin du VIe siècle, aux vicaires chargés de remplir les fonctions épiscopales dans les campagnes.

— ENCYCL. Les fonctions des *chorévêques* étaient réellement d'un caractère épiscopal et fort au-dessus de celles du prêtre. Au IXe siècle, ils occupaient d'ailleurs des évêchés ruraux. Au Xe, la fonction fut supprimée : mais le titre se maintint en quelques endroits jusqu'au XIIe siècle.

CHORGES (*kor*) — ch. de l'arrondissement de Hautes-Alpes, arrondissement et à 22 kilomètres de Embrun, chef-lieu de canton, sur la Durance ; 1.559 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forêt de la Favio ; carrières de marbre. Élevage des abeilles. Eaux minérales. Ruines d'un temple consacré à Jupiter. L'église fut, suivant la tradition, un temple de Diane sous les Romains. Ancienne capitale des Caturiges. Élevée par Néron au rang de cité latine, et détruite par les barbares, Chorges fut pillée, en 1517, par les lansquenets allemands, assiégée et prise par Lesdiguières (1585), par les catholiques (1586), et par Victor-Amédée de Savoie (1692). Elle fut [illegible] en 1789. Le canton a [illegible] habitants.

CHORIAL, ALE, AUX *kor.* adj. Qui appartient au chœur. n. *Vilbastes choriales*. V. VILBASTE.

CHORIAMBE *kor.* — gr. *choriambos*, de *choriès*, et *iambos*. n. m. Pied de quatre syllabes, composé de deux brèves entre deux longues (un *choriès* ou trochée, suivi d'un *iambe*).

CHORIAMBIQUE (*ko*) adj. Vers où figurent des choriambes. *Le tétramètre choriambique comprend deux choriambes, un dactyle et deux trochées.*

CHORIASTER (*ko, a-stèr*) n. m. Genre d'échinodermes stellérides, famille des culcitidés, comprenant des étoiles de mer pédonculées, dont le disque pentagonal se continue en bras courts et épais sans piquants. (Tout leur corps est coriace et granuleux. Espèce type : *choriaster granulatus* (îles Fidji).

CHORICERAS *ko* — gr. *choris*, à part, et *keras*, corne. n. m. Genre de phyllanthées, voisin des [illegible] par les [illegible] pour une seule plante d'Australie (*choriceras Australiana*), arbuste à rameaux et à feuilles opposés, à fleurs en cymes axillaires ; le fruit, à trois cornes, est une capsule à trois loges bivalves.

CHORIER (Nicolas), avocat, historien et littérateur français, né à Vienne (Isère) en 1612, mort en 1692. Il exerça avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale. Comme historien, il écrivit : *Recherches sur les antiquités de Vienne* (1659) ; *Nobiliaire du Dauphiné* (1697). Mais il doit surtout sa célébrité à l'ouvrage érotique, en dialogues, intitulé : *Satyre sur l'ouvrage intitulé : Le Prêtre* (1658), écrit en un latin d'une élégance raffinée, et qui était donné par lui comme une version latine, faite par le savant Hollandais Jean Meursius, d'un texte espagnol dû à Luisa Sigea, de Tolède. Le véritable auteur ne fut démasqué que plus tard. Chorier a encore écrit, sous le titre d'*Aventures*, des mémoires en latin.

CHORIKIOS, rhéteur byzantin, qui enseignait à Gaza (Palestine), au temps de Justinien. Il était l'élève de Procope de Gaza. Il a composé de nombreuses *Déclamations*, des *Discours*, des *Éloges*, des *Descriptions* d'œuvres d'art. Quelques-uns de ses ouvrages sont encore inédits (manuscrits de la bibliothèque de Madrid).

CHORIKOS, roi d'Arcadie, père de Plexippos et d'Enetos, qui inventèrent l'art de la lutte, et de Palestra, qui sous le nom de *palaestre*, et l'avant enseigné aux hommes, [illegible] tion. Zeus l'en punit en le changeant en outre.)

CHORILANA — **CHORILENE** [illegible] charges de poils étoilés, originaires d'Australie.

CHORINE — **CHORINUS** [illegible] des majnés, comprenant des espèces de petite taille, voisines des pipes, mais ayant les deux premières paires de pattes ambulatoires dissemblables. La carapace longue et étroite, le rostre prolongé en deux cornes pointues horizontales. On connaît cinq ou six espèces de chorines, répandues dans les mers chaudes : l'espèce type du *rox*, de l'Inde méridionale.)

CHORION (*ko* — du gr. *khorion*, cuir) n. m. Anat. Trame des muqueuses. Derme.

— Bot. Nom donné par les anciens auteurs à la pulpe liquide qui, avant la fécondation, constitue l'amande de la graine, et qui disparaît avant [illegible] des enveloppes du fœtus.

— ENCYCL. Anat. On donne le nom de premier *chorion* ou *chorion primaire* à la membrane [illegible] inférieure, il est bientôt résorbé [illegible] vésicule séreuse de von Baer, couvert de villosités. D'après Coste, il y aurait un troisième chorion, formé par l'allantoïde, qui tapisserait d'abord intérieurement et résorberait ensuite le deuxième chorion ; mais, en réalité, le deuxième chorion subsiste jusqu'à la fin de la gestation, conjointement avec le troisième, dont les anses vasculaires pénètrent ses villosités. Une partie de ces villosités se développe plus tard pour former le placenta, pendant que les autres disparaissent.

CHORIONINE [illegible] n. f. Substance [illegible] qui [illegible]

CHORIONITIS (*ko, tiss*) n. f. Inflammation chronique du chorion [illegible]

— ENCYCL. Le *chorionitis* produit la rétraction, le durcissement et le crevassement de la peau. C'est une maladie apyrétique et non contagieuse ; elle est rare, mais très rebelle. On conseille les bains alcalins et l'iodure de potassium.

CHORIONOPTÉRIS (*ko, ris*) n. m. Genre de fougères fossiles, se rapprochant par ses fructifications des cyathéacées, rencontré dans les gisements houillers de Radnitz.

CHORIOPHYLLE (*ko*) n. m. Bot. Section du genre lisianthe.

CHORIOPHYTES n. m. pl. Syn. [illegible]

CHORIPETALE [illegible] Section du genre samare.

CHORIPHYLLUM [illegible] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acridiens, prenant de petites formes voisines des tétrix, remarquables par l'expansion membraneuse de leur thorax, élevée, foliacée, dépassant la tête et recouvrant l'abdomen. (L'espèce type de ce curieux genre, propre à l'île de Cuba, est le *choriphyllum Sagrai*.)

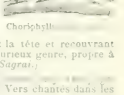

Choriphyll.

CHORIQUE [illegible] Relatif aux chœurs, aux danses. n. Vers chantés dans les chœurs. n. Choriste.

— n. f. Sorte de flûte sur laquelle on accompagnait les dithyrambes.

CHORIS (Louis), peintre et voyageur russe, né en 1795 à Ekaterinoslav, assassiné à la Vera-Cruz en 1828. Il accompagna Otto de Kotzebue dans son voyage de circumnavigation (1815-1818). En 1819, il se rendit à Paris et travailla avec Regnault et Girard. Habile à peindre des objets d'histoire naturelle, il illustra : le *Voyage pittoresque autour du monde* 1821-1823, dont le texte est de Cuvier, de Chamisso et du Dr Gall. Il compléta cet ouvrage en pu-

CHORISANDRE *ko* n. m. Bot. Section du genre phyllanthe.

CHORISANTHÈRE [illegible]

CHORISE (*ko*) n. f. Bot. Dédoublement de certaines parties par formation d'organes surnuméraires.

CHORISIE ou **CHORISIA** *ko* n. m. Genre de malvacées, série des bombacées, renfermant de grands arbres de l'Amérique tropicale.

CHORISOLÉPIDE *ko* n. f. Nom donné à l'involucre des composées, lorsqu'il est formé d'écailles distinctes.

CHORISONEURA *ko* n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des blattides, renfermant des blattes à longues ailes, propres à l'Amérique tropicale.

CHORISPERME n. m. Syn. de CHORISPORE.

CHORISPORE *ko-spor* n. f. Genre de crucifères, tribu des sphanées, comprenant un petit nombre d'espèces [illegible] centrale.

CHORISTA [illegible] Genre d'insectes névroptères planipennes, famille des panorpidés, ressemblant aux panorpes, mais terminée en bec. (L'espèce type, propre à l'Australie, est la *chorista Australis*.)

CHORISTACHYS (*ko, stachus*) n. m. Bot. Section du genre Justicia.

CHORISTE (*ko, ist*) n. m. (*chœur, choros*), chœur de Personnes qui chante dans un chœur. — *Les* CHORISTES *de l'Opéra.* ‖ Chantre d'église; religieuse qui chante au lutrin.

— Chorégr. Artiste qui prend part aux danses d'ensemble, par opposé aux danseurs chargés de danses solistes.

— n. m. Nom que les Italiens donnent au diapason, ou à tout instrument destiné à donner le ton.

— Encycl. Musique. V. CHORÉGR. Mus.

CHORISTÉE n. f. Bot. Syn. de FAVONIE ou FAVONIUM, et de DIDELTE.

CHORISTES (*ko-ri-stès*) n. m. Bot. Syn. de DEPPÉE.

CHORISTIQUE (*ko, stik'* — du gr. *khoros*, chœur) n. f. Chez les Grecs, le nom de *choristique* comprenait et caractérisait toutes les espèces diverses de danse et de chansons dansées en chœur. On pensait que les danses avaient eu, deux parties, dont l'une comprenait les danses sérieuses qui, par des mouvements souples et gracieux, imitent les corps les nobles faits, et l'autre les danses burlesques, qui, au contraire, à l'aide de mouvements grotesques et ridicules, imitent les corps contrefaits.

CHORISTYLIDE ou **CHORISTYLIS** (*ko, sti-liss*) n. m. Genre de saxifragacées, dont la seule espèce connue est un arbuste du cap de Bonne-Espérance.

CHORISTOPORÉES n. f. pl. Syn. de PLORIDÉES, et de RHODOSPERMÉES.

CHORITENIA (*ko*) n. m. Genre d'ombellifères, tribu des séselinées, renfermant une espèce de l'Afrique australe.

CHORIZANDRE (*ko*) n. m. Genre de cypéracées, comprenant trois espèces de la Nouvelle-Hollande.

CHORIZANTHE (*ko*) n. m. Genre de polygonacées, tribu des ériogonées, comprenant des herbes annuelles de la Californie et des sous-arbrisseaux du Chili.

CHORIZÈME ou **CHORIZEMA** (*ko*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées-podalyriées de l'Australie.

CHORIZOGYNION n. m. Bot. Syn. de LEPTOTHROGYNIE.

CHORIZONTE (*ko* — du gr. *chorizôn*, séparant) n. m. Nom donné à des grammairiens qui considéraient l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme l'œuvre de deux poètes différents. ‖ Nom donné quelquefois aux critiques modernes qui ont partagé la même opinion. Il invoquait d'ailleurs d'autres arguments différences de sujet, de civilisation, de ton, de langue, etc., entre les deux poèmes. V. HOMÈRE.

CHOROKOTE, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [prov. de Lahore]), près du Tchinab, sous-affluent de l'Indus (par le Sutlej); 2.885 hab. Belles ruines. On identifie cette localité avec la ville de Malli, prise par Alexandre, et qui fut florissante sous les dynasties gréco-bactriane et indo-scythe jusqu'en 250 après J.-C.

CHORLEY, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le *Chor*, près de son confluent avec le Yarrow; 23.080 hab. Industrie cotonnière; mousselines, calicots, jaconas et guingamps. Vieille église saxonne de Saint-Laurent. Aux environs, carrières et houillères, blanchisseries et imprimeries de toiles. — Localité d'Angleterre (comté de Chester); 2.000 hab.

CHORLEY Henry Fothergill, journaliste et musicographe anglais, né à Blackley-Hurst (Lancastre) en 1808, mort à Londres en 1872. Il donna : *la Musique et les musiciens français et dans l'Allemagne du Nord* (1841), *la Musique allemande moderne* (1854), *Trente années de souvenirs musicaux* (1862); *Études sur Handel*; etc. Chorley fournit aussi de nombreux poèmes d'opéras et de cantates à divers musiciens : *Amber Witch* (Wallace), *White Magic* (Biletta), *May queen* (Bennett), *Judith, Holyrood* (Henry Leslie), *Sainte-Cecile* (Julius Benedict), *Kenilworth* (Arthur Sullivan), et des paroles de romances et de mélodies pour Meyerbeer, Gounod, Goldschmidt, etc. Après sa mort, H. Hewlett a publié une autobiographie de Chorley, sous ce titre : *Autobiographie, mémoires et lettres de Henry Fothergill Chorley* (1873).

CHORLTON-UPON-MEDLOCK, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 56.000 hab. Faubourg de Manchester.

CHORO ou **CHORUS,** ou **CHORUM** (*ko-rom'*) n. m. Nom appliqué jadis à deux instruments de musique absolument différents l'un de l'autre.

— Encycl. Au IXe siècle, on appelait ainsi une sorte de cithare à trois et à quatre cordes, sans table d'harmonie et ayant la forme d'un B majuscule. Lange (instrument), qui semble avoir été une des innombrables variétés de la cornemuse, était formé d'une peau reliée à deux tubes d'airain, dont l'un servait d'embouchure, tandis que le second, placé en dessous, était garni de trous pour le jeu des doigts et terminé par un pavillon.

Choro : 1. A cordes; 2. A vent.

CHOROBATE (*ko* — du gr. *khôra*, région, et *baïnein*, marcher) n. m. Instrument décrit par Vitruve et qui servait, dans l'antiquité, à prendre le niveau de l'eau et du terrain pour la construction des aqueducs.

CHOROCITHARISTE (*ko, rist'* — du gr. *khoros*, chœur, et *kitharistès*, joueur de cithare) n. m. Nom donné, chez les Grecs, au joueur de cithare chargé d'accompagner les chœurs.

CHOROCK (*ko-rok'*) n. m. Variété de marte qui fournit une fourrure de prix très estimée.

CHORODIDASCALE (*ko, skal'* — du gr. *khoros*, chœur, et *didaskalos*, maître) n. m. Directeur des chœurs dans l'antiquité grecque; maître de musique et de danse qui instruisait les chœurs chargés d'exécuter une poésie lyrique, ou de jouer leur rôle dans un drame.

— Encycl. A l'origine, ces fonctions étaient remplies par le poète lui-même; depuis le milieu du VIe siècle, elles furent confiées à un spécialiste. Eschyle, à ses débuts, remplit dans ses pièces le rôle de *chorodidascale*; plus tard, il se déchargea de ce soin sur Télestès. Après Eschyle, les poètes restèrent *didascales*, en ce sens qu'ils continuèrent à surveiller les répétitions; mais ils eurent pour auxiliaires des maîtres du chœur. Au IVe siècle av. J.-C., la chorodidascalie devint une véritable profession.

CHORO-GI n. m. Nom japonais, donné à une plante comestible, plus communément appelée CROSNE du JAPON. On mange les rhizomes que cette plante produit.)

CHOROGRAPHE (*ko* — du gr. *khôra*, contrée, et *graphé*, description) n. m. Celui qui s'occupe de travaux chorographiques; auteur d'une chorographie. ‖ Nom donné par Strabon à un auteur anonyme dont les critiques modernes n'ont pas de certitude sur le caractère et qui semble n'avoir parlé dans son ouvrage que de l'Italie et des îles avoisinantes. (Quelques écrivains ont voulu, à tort, l'identifier avec l'illustre Agrippa, de la carte et des commentaires duquel il ne reste plus rien.)

CHOROGRAPHIE (*ko* — rad. *chorographe*) n. f. Description générale d'une contrée, d'un pays, d'une province.

CHOROGRAPHIQUE (*ko*) adj. Qui appartient à la chorographie. *Tableau* CHOROGRAPHIQUE.

CHOROÏDE (*ko* — du gr. *khoreion*, chorion, et *eidos*, aspect) n. m. Sorte d'une membrane noire très mince, située entre la sclérotique et la rétine. ‖ *Plexus choroïde*, Cordon membraneux et vasculaire que forme la pie-mère en contrant dans chacun des ventricules du cerveau, et qui s'épanouit dans la toile choroïdienne.

— n. f. Membrane choroïde. *La* CHOROÏDE.

Encycl. Anat. De nature analogue et de même origine embryogénique que la pie-mère, dont elle n'est d'abord qu'une dépendance, la *choroïde* joue, vis-à-vis de la rétine qu'elle enveloppe, le même rôle que la pie-mère vis-à-vis du cerveau. Son bord antérieur, remarquable par sa grande épaisseur, est en avant pour partie encadré par l'iris, et forme deux couches : l'une, plus externe, blanche, c'est le ligament ou cercle ciliaire; l'autre, interne, noire et plissée (procès ciliaires), c'est la couronne des corps ciliaires (ORBE); en arrière, elle présente un trou pour le passage du nerf optique. Trois couches ou lames constituent cette membrane : une fibreuse, une vasculaire et une pigmentaire. Dans la couche vasculaire les artères, et dedans, les artères, presque parallèles à l'axe de l'œil, émanant des ciliaires courtes : en dehors, les veines, presque constamment au nombre de quatre. Si l'on examine la choroïde à l'aide d'une loupe, on aperçoit quatre tourbillons veineux. A un plus fort grossissement, la choroïde apparaît toute parsemée de petits tourbillons étoilés de second ordre, dont les rayons, élégamment recourbés, se réunissent en tourbillons plus larges à centre des tourbillons de premier ordre. Au voisinage des procès ciliaires, les veinules, anastomosées en arcade, forment une sorte de plexus circulaire. La couche pigmentaire est entièrement composée de cellules épithéliales polyédriques, contenant le pigment auquel la choroïde doit sa couleur foncée. Ce pigment (qui manque chez les albinos) est plus rare au niveau des fibres du nerf optique; il disparaît tout à fait sur le bord libre des procès ciliaires. Par son pigment, la choroïde fait de la cavité de l'œil une chambre noire, ce qui favorise la netteté de la vision; par ses procès ciliaires, elle a une part dans la fonction d'accommodation. Chez un certain nombre de mammifères, chez le cheval, par exemple, chez plusieurs carnassiers et ruminants, une partie de la couche pigmentaire, vers le diaphragme, est privée de pigment; elle prend en cet endroit une belle teinte irisée d'un bleu verdâtre; c'est à cette partie qu'on donne le nom de *membrane du tapis*.

— Méd. Le siège de la choroïde est le nombre d'affections : les *plaies* et *blessures*, les *inflammations* (v. CHOROÏDITE), l'*apoplexie de la choroïde*, ou *épanchement de sang* entre la choroïde et la rétine (chez les sujets atteints de maladies de cœur ou de choroïdite), les *tumeurs malignes* de la tuberculose (en cas de méningite). Sauf les tumeurs, qui peuvent nécessiter l'ablation de l'œil, ces maladies n'exigent pas d'autre traitement que celui de la maladie causale.

CHOROIDIEN, ENNE (*ko, di-in, ên'*) adj. Qui a rapport à la choroïde : *Pigment* CHOROIDIEN. ‖ *Toile choroïdienne*. Prolongement membraneux de la pie-mère, qui est tendu au-dessus du ventricule moyen du cerveau, et recouvre la commissure postérieure, ainsi que les tubercules quadrijumeaux. *Artère choroïdienne*, Branche de la carotide interne qui se termine dans le plexus choroïde. ‖ *Veines choroïdiennes*, Celles qui parcourent la toile choroïdienne et s'ouvrent dans le sinus droit.

CHOROIDITE (*ko*) n. f. Méd. Inflammation de la membrane choroïde.

— Art. vétér. Chez les animaux, on ne distingue pas la *choroïdite*, ou inflammation congestive de la choroïde, membrane vasculaire qui tapisse le fond de l'œil, de l'*ophtalmie interne*.

— Encycl. Méd. On distingue trois formes principales de *choroïdite* : la *choroïdite congestive*, la *choroïdite exsudative* et la *choroïdite atrophique*. A ces formes plus communes on a ajouté la *choroïdite disséminée*, la *choroïdite séreuse* et la *choroïdite suppurative et purulente*.

La *choroïdite congestive*, ou *hyperémie simple de la choroïde*, est commune chez les vieillards et chez les personnes qui fatiguent leur vue. Le malade voit les objets comme voilés. A l'ophthalmoscope, l'œil apparaît avec un fond rouge, parsemé de plaques ou de taches ecchymotiques. Il y a quelquefois complication d'apoplexie choroïdienne, de choroïdite exsudative ou de glaucome.

La *choroïdite exsudative* est caractérisée par la présence d'exsudats rose pâle ou jaunâtres, formes de tissu lamineux, fibreux ou osseux. Elle se manifeste par un obscurcissement et une diminution du champ visuel. Le traitement doit être approprié aux causes : siphylis, goutte, rhumatisme, maladie infectieuse.

La *choroïdite atrophique* ou *pigmentaire*, caractérisée par l'atrophie et la décoloration de la couche pigmentaire, dépend d'une altération antérieure de la choroïde (*choroïdite*), de la sclérotique (*scléro-choroïdite*), ou de la rétine (*rétinite*). On l'observe chez les individus menacés ou atteints de cataracte.

La *choroïdite disséminée*, affection grave observée chez les myopes, est tantôt exsudative, tantôt atrophique.

La *choroïdite séreuse* ou *glaucome aigu* et la *choroïdite suppurative* ne sont que des modes de terminaison, des formes plus graves des choroïdites précédentes.

La *choroïdite suppurative*, due à une infection, peut aussi être d'origine traumatique ou opératoire. Elle est toujours grave et peut amener la perte de l'œil.

Le traitement de toutes les formes exige le repos de l'organe, autant que possible dans l'obscurité. Des sangsues et des ventouses aux tempes ou à l'apophyse mastoïde sont utiles dans les formes congestives et exsudatives aiguës. On emploie aussi avec succès les collyres à l'atropine et les injections belladonées.

La choroïdite suppurative demande la paracentèse de la cornée. On l'extrera par l'extraction prompte des corps étrangers, s'il y a lieu, et par les soins antiseptiques.

CHOROÏDO-CAPILLAIRE (*kor, pil-lêr'*) adj. Se dit de la couche vasculaire de la choroïde, appelée aussi *membrane de Ruysch*.

CHOROLOGIE (*ko*) n. f. Terme proposé par Haeckel pour spécifier la partie de la science qui traite de l'ensemble des aires de distribution des organismes à la surface du globe.

— Encycl. D'après Mojsisovicz, les conditions chorologiques se répartissent en trois groupes réels : 1° par la nature du milieu, qui peut être *marin* ou *terrestre*; 2° par les lieux ou *provinces*; 3° par les conditions physiques ou facies. Il appelle *isomésiques* les dépôts qui se sont formés dans le même milieu, et *hétéromésiques* ceux qui se sont formés dans des milieux différents; *isotopiques* ceux qui se rencontrent dans une même province, et *hétérotopiques* ceux qui se présentent dans des provinces différentes; enfin, *isopiques* ceux qui ont le même facies, et *hétéropiques* ceux qui en ont un différent.

CHOROLOGIQUE (*ko*) adj. Qui se rapporte à la chorologie.

CHORON Alexandre-Etienne, musicien français, né à Caen en 1772, mort à Paris en 1834. D'abord répétiteur de géométrie à l'école spéciale de la Flèche, puis chef de bureau à l'Ecole polytechnique, il abandonna tout pour se livrer au culte de la musique. Il publia : *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie* (1805), et *Principes de composition des écoles d'Italie* (1808); *Dictionnaire historique des musiciens* (1810-1811), en société avec Fayolle. Choron sortait de classes nouvelles en attaquant le Conservatoire. En 1816, il fut nommé directeur de la musique, mais ne maintenir plus d'une année dans cette situation, et c'est alors qu'il créa l'Ecole de musique classique et religieuse. Cette école donnait périodiquement des concerts remarquables, où l'on entendit pour la première fois, à Paris, les œuvres de Bach, de Handel, de Palestrina et d'autres grands maîtres allemands et italiens. Il voulut introduire en France l'enseignement des chœurs vocales et qu'il existe en Allemagne, pour obtenir des exécutions d'ensemble dignes des plus grands chefs-d'œuvre. Malheureusement, la révolution de 1830 vint ruiner ses espérances; il ne put résister au chagrin qu'il en ressentit. Il a publié des *solfèges* et des *méthodes de musique*, des traductions de traités théoriques. On lui doit aussi de nombreuses compositions, des messes, des hymnes, des psaumes, des motets, des morceaux de musique à trois voix et orgue, et enfin, tout une série de romances, dont une surtout, *la Sentinelle*, d'un puissant accent dramatique, a obtenu un succès de vogue.

CHOROSTKOW, bourg de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur un sous-affluent du Dniestr; 6.560 hab.

CHOROTYPE (*kor'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des acridiées, renfermant de curieux criquets de l'Inde, dont le prothorax se relève en avant par une côte arrondie. L'espèce type (*chorotypus gracilipes*) habite du Bengale offre dans la saillie foliacée du pronotum une partie claire, en forme de petite fenêtre ronde.

Chorotype (gr. de nat.).

CHOROZEMA n. m. Bot. Syn. de CHORIZEMA.

CHORRERA, ville de la république de Colombie (départ. de Panama, sur le *rio Chorrera*); 4.835 hab. Cette localité a supplanté depuis longtemps la ville de Panama, dont elle est séparée 6 lieues.

CHORRILLOS, ville du Pérou (dép. de Lima), près de l'océan Pacifique; 4.330 hab. Bains de mer; rade fréquentée. C'est la ville de plaisir des habitants de Lima. Victoire des Chiliens sur les Péruviens, le 13 janvier 1881. Aux environs, ruines importantes de Pachacamac.

CHORTODIPHYTE (*kor'*) n. m. Groupe de plantes comprenant la plupart des cypéracées et des typhacées.

CHORTOLOGIE (du gr. *khortos*, herbage, et *logos*, discours, traité) n. f. Partie de la botanique qui traite de la composition des herbiers.

CHORTONOMIE (*kor'* — du gr. *khortos*, herbage; et *nomos*, règle) n. f. Art de faire les herbiers.

CHORTOPHILE ou (*kor'*) **CHORTOPHILA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant de petites mouches noires, à tête épaisse, à corselet antérieur, à larges ailes, à abdomen cylindrique. Les chortophiles, propres à l'hémisphère boréal, se plaisent sur les graminées, sur des espèces les plus communes est la *chortocera cerrophila*, de France.)

Chortophile gr. 2 fois.

CHORUM n. m. Mus. V. CHORO.

CHORUS (*ko-russ* — mot lat. qui signifie *chœur*) n. m. Accord, unanimité, ensemble. *En chœurs d'improvisation.* — *Faire chorus*, Chanter en chœur, et fig. : Approuver tout d'une voix, imiter d'autres pour dire comme eux.

— Antiq. Sorte de cornemuse en usage chez les anciens, et qui fut inventée au IIe siècle avant J.-C. V. CHORO.

CHORZOW, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), sur la frontière de Pologne; 4.980 hab. Mines de fer, de zinc et de houille.

CHOSAN. Géogr. V. CHOU-SAN.

CHOSE (*chôz*) — du lat. *causa*, cause n. f. Être, objet, quelle que soit sa nature. Choses *présentes*. Choses *à venir*. *Toute chose a deux faces*. Chateaubr. Par opposition à *personne*. *Prise les choses, les affaires et non les personnes sont bad.* Ms Sévigné.

— Biens, avoir, objet que l'on possède en propre : *Le seul trésor dont la vieillesse ait soin*. Racine.

Fait, réalité ou fait, être, par opposé à un mot à la forme. *Jugeons par les choses et non par les mots*. Voltaire.

— Affaires, entreprise, événement. *Toutes les grandes choses sont dit Montesquieu, les ouvrées. Les choses nous avons quand jamais comme on se les imagine*. Mme de Sévigné.

— Fam. Personne ou objet dont on ignore ou peut ou ne veut pas dire le nom. En ce sens, le mot est des deux genres. *C'est bien, mais, dites-moi, c'est quoi ces choses?*

Les *choses*. *L'autre des choses*, Dieu. *Les choses humaines*, l'ensemble de ce qui se fait parmi les hommes. *Être sur une chose*, Être un peu simple, un peu timbré. *Être tout chose*, Être tout dépaysé, Être tout interdit, ou Se sentir vaguement souffrant. *Le chose publique*, Les intérêts de l'État, de la nation. *Quelque chose*, Expression vague, qui s'applique à tout. *Il y a toujours* QUELQUE CHOSE *de bon dans une révolution*. Chateaubr. Signifie également : La peau du nourrisson ou de bouvon. *Avoir besoin de prendre* QUELQUE CHOSE. 2° Un personnage ou un fait de grande importance. *Si l'on avait fait faire une étude sérieuse de l'histoire, j'aurais pu y devenir* QUELQUE CHOSE. Si Sainte. *Faire quelque chose*, 1° Avoir une profession ou emploi, s'occuper. *Si cela que l'on sait, il est bon de faire* QUELQUE CHOSE ; 2° Avoir du succès, réussir. *Vous avez entrepris une nouvelle affaire, je pense que nous* FERONS QUELQUE CHOSE ; 3° *Faire quelque chose dans*, Contribuer de quelque façon à. *Être de quelque chose à quelqu'un*, Intéresser, être attaché par des liens intimes de parenté ou d'affection à *Quelque chose que*, Quoi que ce soit que. QUELQUE CHOSE QUE *vous ayez promis, donnez-la*. *Avoir quelque chose avec quelqu'un*, Avoir quelque liaison, quelque querelle avec lui. *Il y a quelque chose comme*, Il y a environ.

Sur toute chose, Premièrement, préférablement à tout, plus que tout. SUR TOUTE CHOSE, *soyez honnête*. *Toute chose cessante*, Sur l'heure, sans différer, en abandonnant tout. *Grand'chose*, Quelque chose qui a de l'importance. (S'emploie ordinairement avec une négation). *Un gueux, n'est pas* GRAND'CHOSE, *et c'est tout*. Substantiv. *Un pas* GRAND'CHOSE, *l'un pas* GRAND'CHOSE, Un homme. L'femme sans probité, sans moralité. *Homme, femme de peu de chose*. Se disait autrefois d'un homme d'une famille obscure. On ne le dit guère, aujourd'hui, que d'un homme de peu de valeur, soit le rapport de la moralité ou de l'intelligence. *Être le mot et le chose*, Ne pas chercher à voiler, à adoucir les expressions. *Dire bien des choses à quelqu'un*, Lui faire des civilités, des compliments. *Faire bien les choses*, Les faire de bonne grâce, ou Ne pas lésiner sur la dépense. *La chose parle d'elle-même*, Elle est évidente de soi, elle n'a pas besoin d'être expliquée.

— Dr. *Choses communes*, Celles dont l'usage est commun à tous les hommes, comme l'air et l'eau. *Chose jugée*, Ce qui est arrêté, fixé par une décision définitive, et jugée. Ce qui est définitivement resolu, sur lors de contestation. *Jugement passé en force de chose jugée*, Décision prononcée rendue en dernier ressort, et que rien ne saurait plus infirmer ou modifier.

— Mar. *Choses de fou ou de la mer*, Ce que la mer reprite sur ses bords.

Gramm. Ce substantif, féminin par lui-même, devient masculin au singulier dans *quelque chose* pris dans un sens vague correspondant au latin *aliquid*, dans *autre chose* correspondant à *aliud*, et dans *pas grand'chose* signifiant *haud multum*. Toutes ces locutions vagues se reconnaissent à ce signe que l'adjectif dont elles sont suivies doit ou pourrait les faire suivre doit être précédé de la préposition *de*. *Je voudrais quelque chose de nouveau*. *Une autre chose de plus amusante*. *Vous trouverez pas grand'chose de plus*. Mais *quelque chose* reste au féminin quand il est suivi immédiatement d'un adjectif, quand il signifie *quelle que soit la chose*, et quand il est au pluriel. *Quelque chose curieuse; quelque chose qu'il ait dite; quelques choses belles*.

— Encycl. Philos. Le mot *chose* a deux sens principaux en philosophie. Dans le premier sens, il s'oppose au mot *personne*. La personne existe et sait qu'elle existe, la chose est inconsciente d'elle-même : la personne est active, la chose est passive ; la personne, consistant dans la volonté, libre et responsable, doit être l'objet d'un respect absolu, doit toujours être traitée comme un but en soi, et non comme un moyen ; la chose, n'ayant aucun de ces caractères moraux, appartient à la sphère des moyens.

Le second sens de ce mot est plus métaphysique que moral. *Chose* s'oppose alors à *phénomène*. Le mot est, dans ce cas, synonyme d'*être*. Les doctrines dérivées de Leibniz, et qui ont été, jusqu'au milieu de ce siècle, nombreuses en Allemagne, appliquent cette dernière acception. (V. ce mot). Mais c'est surtout la philosophie de Kant qui a donné à cette expression, qui devient celle de *chose en soi*, une fortune nouvelle. La chose en soi est chose en soi, l'objet considéré dehors du sujet, c'est-à-dire un je ne sais quoi dont on peut affirmer qu'il existe et qu'il est nécessaire pour mettre en branle la réceptivité, la sensibilité du sujet. Kant l'appelle aussi le *noumène*. Les discussions sur la chose en soi et sur le noumène ont rempli la philosophie au XIXe siècle. (V. NOUMÈNE, PHÉNOMÈNE, PHÉNOMÉNISME, CRITICISME, KANT, RENOUVIER, etc.

— *Chose jugée*. Au point de vue de l'intérêt général, il importe que les procès aient une fin et que, chose, bien ou mal jugée, ne puisse être indéfiniment discutée. Cependant, par la donne naissance à l'adage : *res judicata pro veritate habetur*, constitue la base des législations modernes.

Un *autre conflit*, l'autorité de la chose jugée (art. 1350 peut se définir, avec Garsonnet : une présomption absolue de vérité, en vertu de laquelle les faits, les textes et les droits reconnus par un jugement ne pourront être contestés de nouveau, ni devant le tribunal qui a rendu ce jugement, ni même devant une autre juridiction. Trois conditions sont requises pour qu'un jugement ait l'autorité de la chose jugée (art. 1351) : 1° Identité de parties agissant en la même qualité ; 2° identité d'objet ; 3° identité de cause. Il faut encore qu'il soit en vertu de jugement rendu en matière contentieuse, qu'il soit définitif et émane d'un tribunal français, quelle que soit d'ailleurs la juridiction qui ait statué.

En *matière criminelle*, le principe de l'autorité de la chose jugée [illegible] public et [illegible] par les juges, mais il ne résulte que des jugements prononcés par [illegible] des chambres de mise en accusation.

Influence de la chose jugée. [illegible] de propriété ou d'état, tranchées par la juridiction civile, peuvent influer sur le sort des poursuites criminelles. Inversement, les tribunaux civils sont liés par le dispositif des jugements correctionnels ou de simple police, quant à la présence du fait et à la culpabilité du prévenu, qui garend criminel, le verdict d'acquittement n'a pas d'autorité au civil. Il en est de même de l'action disciplinaire. V. REVISION.

CHOSETTE [illegible] Faire l'amour.

CHOSIER (*zi-é*) m. n. Endroit où l'on tient les choses. ‖ N'est usité que dans ce proverbe vieilli : **Il y a bien des choses dans un chosier,** Il existe bien des choses diverses ; on ne peut se rendre compte de tout.

CHOSROÈS ou **KHOSROU**. V. KHOSROU.

CHOTA, ville du Pérou (dép. de Cajamarca), sur le rio *Chota*, affl. du haut Marañon ; 2.500 hab. Ch.-l. de la *province de Chota*, peuplée de 51.000 hab.

CHOTBA n. f. Nom que les musulmans donnent à la prière publique qui se fait dans les mosquées, et dans laquelle le nom du souverain régnant est inséré.

CHOTEBOR, ville de Bohême, district de Bohême, sur la Bohlowa, affluent de l'Elbe ; 8.400 hab. Fabriques de tuiles. Brasserie. Château. Chef-lieu d'un district peuplé de 15.000 hab.

CHOTECKIE n. f. Bot. Syn. de DISCOPHYLLE.

CHOTIESCHAU ou **CHOTESOV** (tchèque : Chotesov), bourg de l'Autro-Hongrie (Bohême, cercle de Pilsen), ch.-l. de la seigneurie de son nom ; 1.030 hab. C'était autrefois [illegible] abbaye de femmes, de l'ordre de Prémontré, fondée vers 1[illegible] supprimée en 1782. Les habitants [illegible] la langue.

CHOTODRIEC (*ch*) n. m. Poisson de la [illegible] Philippines qui résistent à un mélange de lait caillé, de jus de concombre, de hachis de fenouil, de civette et d'oseille, d'œufs durs coupés en rondelles, de glace pilée et de tranches minces de concombre ou de melon.

CHOPOVA, village de l'Austro-Hongrie (Bohême 2.335 hab. Mine d'argent.

CHOTT (mot arabe) n. m. Nom donné à d'anciens lacs de l'Algérie et de la Tunisie, et dont le lit, plus ou moins desséché, est recouvert de sel.

— Encycl. Les *chotts*, ces dépressions de grande étendue, qui marquent l'emplacement d'anciens lacs, et les *sebkhas*, qui représentent le même phénomène en dimensions plus restreintes, résultent d'une évaporation intense et plusieurs fois séculaire. L'évaporation, au Sahara, dépasse, en effet, de beaucoup la quantité d'eau représentée par les pluies ; aussi le desséchement de ce désert est-il actuellement progressif. A une époque très reculée, les eaux de ces lacs, en diminuant de volume, sont devenues de plus en plus saumâtres, plus concentrées, plus denses ; elles recevaient encore, à certaines époques, le sel résultant du lavage des terrains environnants par les pluies, et leurs eaux sont devenues plus salées que celles de la mer. Ces lacs ont alors présenté l'aspect que présentent encore quelques rares nappes d'eau du Sahara : leurs rives se sont couvertes de sel cristallisé que l'on peut prendre de loin pour l'écume de leurs vagues, et leur sursaturation est tellement accusée que le corps de ceux qui s'y baignent se recouvre aussitôt de sel. Ce régime se poursuivant, les eaux ont fini par disparaître complètement, mais, cependant que les fleuves, de leur côté, devenaient [illegible] les lacs se sont transformés en chotts.

Le chott se présente actuellement comme une immense cuvette recouverte d'une aveuglante cristallisation, et au fond de laquelle l'eau souterraine, pompée à mesure par le soleil, affleure quelqu'eois sous forme d'humidité ; mais d'autres moments, on ne voit, au fond, qu'un trèveses, entièrement sec. Les chotts et sebkhas tunisiens offrent un autre caractère : la croûte de sel y recouvre souvent des masses de boue molle, véritables fondrières sur lesquelles les indigènes rencontrent de sinistres tentes. Pour éviter ce danger, quelques sebkhas de ce genre sont traversées par des pistes étroites, mais solides, qu'indiquent des tiges de palmes, et sur lesquelles les voyageurs mettent leurs chameaux par la bride. Les principaux chotts sont : le chott el Chergui, dans la province d'Oran ; les chotts Melghir et Merouan, dans la province de Constantine ; les chotts Gharsa, el Djerid et el Fedjedj, en Tunisie.

En 1874, le capitaine Roudaire forma le projet d'introduire les eaux de la Méditerranée dans la région des chotts situés au S. de l'Algérie-Tunisie, et d'y créer une mer intérieure. Ce projet jouit d'abord d'une certaine vogue et a été finalement reconnu irréalisable.

BIBLIOGR. Roudaire, *Rapport sur le projet d'une mer intérieure* (« Arch. missions scient., 1877 et 1881) ; *la Mer intérieure africaine* (Paris, 1883) ; Cosson, *Sur le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer intérieure* (Paris, 1882).

CHOTTE n. f. Nom que l'on donne, dans certaines régions du centre, à des terres à céréales de seconde qualité.

CHOTTEAU (Léon), économiste français, né à Bouchain (Nord) en 1845, mort à Fontainebleau en 1895. D'abord avocat à Paris, il se consacra à des études économiques, et d'un voyage en Amérique il rapporta une conviction profonde de la supériorité des théories libre-échangistes. Par le concours de Frédéric Passy, il en fit le propagateur ardent, mais les protectionnistes, étant en France en grande majorité à la Chambre et au Sénat, annulèrent tous ses efforts en ce sens. Chotteau a publié divers ouvrages : *De la Liberté des théâtres* (1865) ; *les Américains d'aujourd'hui* (1868) ; *les Véritables républicains : Grant et Colfax* (1869) ; *l'Protection en Amérique* (1871) [illegible] (1876) ; *France et Amérique. Mes deux campagnes aux États-Unis, 1873-1879* (1879) ; *le Traité franco-américain, documents* (1882) ; *une Grande Faute économique, les Salaisons américaines en France* (1885) ; *le Pain étranger* (1888) ; *Mes campagnes aux États-Unis et en France* (1893) ; etc.

CHOTTER v. a. Syn. de CHATTER, dans quelques pays.

CHOTUSITZ (en tchèque **Chotusice**), village d'Austro-Hongrie [illegible] de Frédéric II sur les Autrichiens le 17 mai 1742 (aussi appelée bataille de Czaslau), à la suite de laquelle Marie-Thérèse dut conclure la paix, en cédant toute la Silésie, moins quelques places.

CHOTZEN, [illegible] (Chrudim), sur l'Adler, affl. de l'Elbe ; 3.870 hab. Château seigneurial des princes de Kinsky, reconstruit en 1829.

CHOU (du lat. *caulis*, même sens) n. m. Bot. Nom donné à un certain nombre de plantes de la famille des crucifères, division des siliqueuses, comprenant une vingtaine d'espèces renfermées dans les genres *brassica*, *crambe*, et un nombre considérable de variétés cultivées dans les champs et les jardins potagers. ‖ *Chou de Bourgogne ou à larges côtes*, ou *à grosses côtes*, Chou vert à larges feuilles

Chou vert, qui pousse des tiges en buisson. ‖ *Chou de Bonneuil*, Chou pommé hâtif à grosse tête. ‖ *Chou brocoli*, Variété de chou-fleur. (V. BROCOLI.) ‖ *Chou de Bruxelles*, Variété de chou cabus, qui porte, à l'aisselle des feuilles, des bourgeons que l'on consomme pour le même nom de « chou de Bruxelles » [illegible] *cabus* ou *pommé*, Chou commun à tête ronde et serrée. ‖ *Chou cavalier*, Variété de chou vert. ‖ *Chou chinois*, Chou importé de Chine, et qui ressemble à une laitue. ‖ *Chou à feuilles de chêne*, Chou cavalier à feuilles lobées. ‖ *Chou* [illegible] riété de chou cavalier. ‖ *Chou elliptoïde* ou *ové*, Chou à tête ovale. ‖ *Chou d'Espagne ou de Savoie*, Chou non pommé, à feuilles vertes et frisées. ‖ *Chou-fleur*, Variété de chou

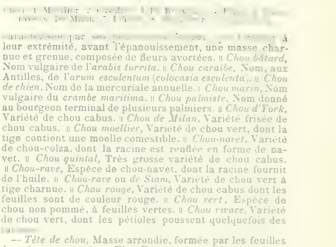

[illegible] à leur extrémité, avant l'épanouissement, une masse charnue et grenue, composée de fleurs avortées. ‖ *Chou bâtard*, Nom vulgaire de l'*arabis turrita*. ‖ *Chou caraïbe*, Nom, aux Antilles, de l'*arum esculentum* (*colocasia esculenta*). ‖ *Chou de chèvre*, Nom de la mercuriale annuelle. ‖ *Chou marin*, Nom vulgaire du *crambe maritima*. ‖ *Chou palmiste*, Nom donné au bourgeon terminal de plusieurs palmiers. ‖ *Chou d'York*, Variété de chou cabus. ‖ *Chou de Milan*, Variété frisée de chou cabus. ‖ *Chou moellier*, Variété de chou vert, dont la tige contient une moelle comestible. ‖ *Chou-navet*, Variété de chou-colza, dont la racine est renflée en forme de navet. ‖ *Chou quinal*, Très grosse variété de chou cabus. ‖ *Chou-rave*, Espèce de chou-navet, dont la racine fournit de l'huile. ‖ *Chou-rave ou de Siam*, Variété de chou vert à tige charnue. ‖ *Chou rouge*, Variété de chou cabus dont les feuilles sont de couleur rouge. ‖ *Chou vert*, Espèce de chou non pommé, à feuilles vertes. ‖ *Chou vivace*, Variété de chou vert, dont les pétioles poussent quelquefois des [illegible]

— *Tête de chou*, Masse arrondie, formée par les feuilles des choux pommés. ‖ Fig. Personne stupide, sans cervelle : *Laissez dire les* TÊTES DE CHOU.

— Pâtisserie. Choux très légers. ‖ *Un* CHOU *à la crème*.

— Fam. *Mon chou, Mon petit chou, Mon chou-chou*, Termes d'affection, de tendresse familière.

— Loc. fam. *Feuille de chou*, Écrit, journal sans importance, papier, titre sans aucune valeur. ‖ *Lapin de chou*, Lapin domestique. ‖ *Aller planter des choux ou ses choux*, Se retirer à la campagne pour y mener une vie tranquille. ‖ *Être des choux*, Être sans fondements. ‖ *Aller à travers choux*, Agir étourdiment, sans réflexion. ‖ *Être bête comme chou*, Être fort bête. ‖ *Faire bien valoir ses choux*, Vanter, faire valoir ses qualités, ses avantages. ‖ *Ménager la chèvre et le chou*. (V. CHÈVRE.) ‖ *En faire des choux et des raves* ou *En faire comme des choux de son jardin*, En faire l'usage que l'on veut. ‖ *Faire ses choux gras de*, Faire son régal de ; en tirer des profits, de bonnes affaires. ‖ *Faire chou blanc*, Ne pas réussir, quelque soit l'entreprise dont il s'agit. ‖ *S'entendre à quelque chose comme à ramer des choux*, Ne s'y entendre nullement, parce que les choux ne se rament pas. ‖ *Tomber sur les choux*, Faire plus le bruit, plus de peur que de mal. ‖ *Venir au monde sous un chou*, Mode de génération supposée qu'on propose à la crédulité des enfants, pour se dispenser de leur fournir sur cette matière des notions plus exactes. — Se dit ironiquement en parlant d'un homme dont l'origine est inconnue. [illegible] *chou*, Sert à exprimer une égalité par-

— Fig. Mode d'arrangeur représentant un chou, et qui, selon Palliot, est l'emblème de la [illegible]

— Cost. Bouffette composée de coques de rubans qui entre dans certains ajustements de femmes.

— Pharm. Nom vulgaire d'une variété de condylome affectant la forme du chou-fleur.

— Techn. Sa dit, chez les marchands de bois, des premières levées de bois remplies de fluches qu'on fait sur un arbre abattu. || Nœud que forme le tapissier avec l'étoffe, sur le haut d'une draperie, au bout des bras d'un fauteuil, etc.

Dargent fait des de simple

— Prov. : **La gelée n'est bonne que pour les choux.** Sa dit pour exprimer que la gelée, qui attendrit les choux et les rend meilleurs, est préjudiciable à la santé d'autrui aux affaires. **Ce n'est pas le tout que des choux, il faut du lard** [illegible]. Signifie qu'on a encore qu'une partie de ce dont on a besoin.

Encycl. Le *chou commun* (*brassica oleracea*) est une plante vivace de la famille des crucifères. On le rencontre à l'état sauvage sur le littoral de la France et de l'Europe septentrionale. Le chou sauvage est rameux, sa tige est assez élevée, ses feuilles sont plus ou moins charnues, glauques et lobées, ses fleurs sont petites et jaune pâle, ses fruits sont des siliques grêles et fines.

Les variétés cultivées présentent des aspects très différents suivant la nature des organes qui ont été modifiés ou développés par la culture.

Les *choux fourragers* ou choux à vaches (*chou Cavalier, chou Crédet, chou à grosses côtes, chou branche de Poitou*) rappellent assez bien le chou sauvage, sauf que la ramure et le feuillage sont plus volumineux. Le *chou moellier* est un chou fourager, à tige renflée, tendre et consommable.

Les choux habituellement consommés par l'homme sont : les *choux pommés*, les *choux de Bruxelles*, les *choux-fleurs* et les *brocolis*, les *choux-raves*, et enfin, les *choux-navets ou rutabaga*.

Les *choux pommés* ou *choux cabus* (variétés : York, cœur-de-bœuf, Saint-Denis, Joanet, Vaugirard, chou rouge, chou de Milan, chou quintal ou d'Alsace) ont une tige courte et non ramifiée dont le bourgeon terminal se développe seul et tout à fait anormalement, de manière à donner à la plante son aspect bien connu de boule ou de grosse pomme. Des nombreuses variétés, les unes ont des feuilles lisses, de couleur verte ou de couleur rouge ; les autres, c'est-à-dire les choux de Milan, ont des feuilles frisées.

Les *choux de Bruxelles* ont une tige plus élevée, un feuillage plus ample, et la partie comestible en est constituée par de « petites pommes » résultant du développement anormal dans des bourgeons situés à l'aisselle des feuilles.

Les *choux-fleurs* et les *brocolis* affectent une forme très analogue à celle des choux cabus ; mais, à l'époque de la récolte, la partie centrale en est tout entière occupée par une inflorescence grenue, volumineuse, généralement blanchâtre. C'est l'inflorescence qui est comestible : on la mange avant l'épanouissement des boutons. Il faut ajouter que les brocolis sont de culture bisannuelle, et qu'ils se distinguent des choux-fleurs proprement dits par un port plus élevé et des feuilles étroites et plus nombreuses.

Restent le *chou-rave* et le *chou-navet* ou *rutabaga*, dont la partie comestible est une portion renflée et charnue, uniquement formée par la tige (chou-rave), ou participant à la fois de la racine et de la tige (rutabaga), c'est-à-dire commençant alors au-dessous de la surface du sol. De nombreuses variétés de chou-rave et de rutabaga sont cultivées pour l'alimentation du bétail. V. RUTABAGA.

Chaque nature ou espèce de chou réclamant une culture qui lui est particulière, nous devons nécessairement nous occuper spécialement de chaque espèce, dans le cadre général.

Ces plantes demandent une terre profonde, bien préparée, riche en azote (fumures de gadoue, de sang desséché, fumier de ferme, etc.), légèrement humide, saine pour que les cultures ne souffrent pas des froids hivernaux. Toutefois, il est indispensable que, durant la période de végétation, l'eau circule dans le sol en abondance. Les choux supportent aussi bien la chaleur sèche que les froids rigoureux : un climat humide et tempéré est celui qui leur convient. Quand ces conditions favorables font défaut, on y supplée en culture maraîchère par le moyen des arrosages, en été, et celui des abris artificiels, en hiver.

Le semis, sauf exceptions très rares, est effectué en pépinière. La mise en place définitive est opérée quand les plantes ont atteint quelques centimètres, et on ajoute soin de laisser entre elles des intervalles qui peuvent mesurer en tous sens, suivant le développement ultérieur à prévoir, de 0m,60 à 1 mètre. Les choux fourragers, habituellement transplantés en plein champ, sont binés en juillet et août, et buttés à fin août. On effeuille de septembre à décembre. L'effeuillage est repris en février, et la récolte définitive exécutée à l'apparition des boutons floraux.

En culture maraîchère, on échelonne les semis de manière à répartir la production du début du printemps jusqu'au commencement de l'hiver. A cet effet, on utilise successivement les variétés hâtives, de demi-saison et tardives, et on modifie dans leurs détails les procédés de culture. Certaines variétés de choux à feuilles frisées sont utilisées dans la culture ornementale.

CHOU ou **CHOUÉ** n. m. Monnaie de compte, usitée [illegible] que vers la traverse de cache, ou en centaines.

CHOU interj. Cri usité à la chasse pour exciter les chiens d'arrêt à quêter : CHOU ! CHOU-LA. || On dit CHOUPILLE pour les exciter à forcer l'arrêt.

CHOUAN n. m. Nom vulgaire, dans certains départements, du moyen duc. || Nom vulgaire d'une plante dont les extrémités s'employaient pour la fabrication du carmin, l'*anabasis tamarissifolia*.

CHOUAN (corrupt. du mot *chat-huant*) n. m. Nom donné aux paysans royalistes du Maine, de Bretagne et de Normandie qui prirent les armes contre la première République française. [Ce surnom leur vient du cri imitant le hibou : *Chouan* donné à Jean Cottereau (v. ce mot, et CHOUANNERIE), l'un de leurs premiers chefs, qui avait contracté l'habitude de ne sortir que la nuit, comme le chat-huant, et avait donné aux hommes comme signe de ralliement le cri du chat-huant imitant le hibou.]

CHOUANISME (*kisme*) n. m. Pardéniger. Parti politique des chouans ; royalisme. (Peu usité.)

CHOUANNE n. f. Femme faisant partie des bandes royalistes des chouans. (Peu usité.)

CHOUANNER (*a-ne*) v. n. Faire la guerre des chouans.

CHOUANNERIE (*a-ne-ri*) n. f. Insurrection, guerre des chouans. || Bandes de chouans. || Surnom donné par les écrivains libéraux de la Restauration au parti royaliste.

— Encycl. On a souvent porté à confondre les chouans avec la révolte des paysans royalistes poitevins désignés sous le nom de « Vendée ». Bien qu'issues d'une même cause, la haine de la République et des lois que la Révolution avait faites, les deux insurrections présentent un caractère différent dans leur développement respectif. Inaugurée, le 10 mars 1793, par le soulèvement des conscrits de Saint-Florent, la jacquerie vendéenne se termina définitivement, le 29 mars 1796, par l'exécution de Charette. Organisés en véritable armée, les Vendéens firent la grande guerre et livrèrent de véritables batailles rangées. Leur principal centre d'opérations fut le bas Poitou, l'Anjou et l'ancien comté nantais. La chouannerie ne fut qu'une guerre de partisans, une série de coups de main accomplis par des bandes isolées. Elle eut pour théâtre la Bretagne, le Maine, la Normandie, une partie de la Touraine et se prolongea jusque sous le Consulat.

Son berceau fut le bas Maine, région assez semblable au Bocage vendéen et, comme lui, offrant des repaires aux embuscades ou aux futes rapides, avec ses coteaux boisés, ses vergers touffus bordés de fosses profonds, et le labyrinthe des sentiers creux fuyant sous le couvert des grandes haies d'épines. Le pays était rempli de *faux saunniers*. C'est lui de ces contrebandiers, Jean Cottereau, dit « Jean Chouan », qui donna le signal de l'insurrection, prépara de longtemps par le marquis de La Rouarie (janvier 1793), fondateur de l'association, et parmi les conscrits de sa commune, Saint-Ouen-des-Toits. La bande, renforcée de quelques contrebandiers et de nombreux paysans, prit pour centre de ralliement le bois de Misdon, près de Port-Brillet : c'est de ce maquis les manceau que les premiers chouans s'élançaient chaque jour, armés d'abord de *fertes* (longs bâtons), puis de fusils, pour courir sus aux bleus. Une autre bande de sept cents paysans s'était formée près de Saint-Denis-d'Orques, au camp de la Vache-Noire, sous les ordres d'un ancien garçon de ferme, Louis Courtilliers, dit « Jean Chouan ». Quand l'armée vendéenne, en octobre 1793, traversa le Maine pour marcher sur Granville, les chouans la rejoignirent à Laval et partagèrent son malheureux sort. V. VENDÉE.

Un moment désespérée par le désastre de Savenay, la chouannerie se reforma dès les premiers mois de 1794 : dans le Maine, avec Jean Chouan ; dans le Finistère et le Morbihan, avec M. Cadoudal et Boisbardy. Les chouans bretons servirent d'avant-garde à l'armée « catholique et royale » débarquée à Quiberon en juillet 1795 et écrasée par Hoche. La plupart furent faits prisonniers et entassés à Vannes. Le plus grand nombre succombèrent aux épidémies. Quelques-uns furent fusillés avec les émigrés. Jean Chouan, grièvement blessé dans une rencontre un an auparavant, était mort. Hoche parvint à pacifier ces malheureuses contrées.

Mais, pendant ce temps, la chouannerie s'était propagée dans la basse Normandie. Elle avait pour chef le comte Louis de Frotté, assisté de Billard, d'Ambrières et de Moulin, de Mathelot et pour officiers, des officiers retraités ; pour soldats, des volontaires parmi lesquels des réfractaires, des déserteurs, des braconniers, improvisés « soldats du roi ». Cette chouannerie normande qui débuta en octobre 1795 et finit en août 1796 par la soumission de Frotté, eut pour théâtre les arrondissements actuels d'Avranches, de Mortain, de Vire et de Domfront. Il n'y a rien de saillant à signaler, en dehors des affaires de Lamballe-Patry, La Ferrière, Tinchebray. En 1799, Frotté reprit les armes ; mais, poursuivi par les troupes républicaines, il fut fusillé à Alençon. La même année, et jusqu'à la fin de 1800, il y eut encore quelques succès connus dans la haute Normandie, à Vimoutiers, le Sap, etc., par les chouans de la légion de Picot, dit « le boucher des bleus ; dans le Perche, à Nogent-le-Rotrou, et en Touraine, par la bande de La Gelinière, dit « Branche-d'or » (affaires de Bourgueil, Louestault, Chaunay). Ce furent les dernières convulsions de la chouannerie.

Les chouans formaient des bandes isolées, commandées par un chef dont l'action s'exerçait dans un rayon déterminé. Leur costume caractéristique se composait d'une veste grise, brune ou beige, à parements noirs, ornée sur la poitrine d'un « sacré-cœur » entouré de rayons, d'une ceinture d'indienne, d'une culotte courte, de guêtres de cuir et d'un chapeau à larges bords garni d'une cocarde blanche et de rubans blancs portant des devises pieuses ou royalistes. Ils avaient un chapelet au cou et des pistolets à la ceinture. Les officiers se distinguaient par leur gilet rouge, leurs épaulettes et le pluméet blanc de leur chapeau. Pour ne pas compromettre leur famille, les chouans avaient adopté des noms de guerre plus ou moins pittoresques : *Fend-l'air, Jambe-d'argent, Sans-quartier, Frappe-à-mort, Brin-de-jone*, etc. En somme, les chouans n'opéraient guère que la nuit, le visage souvent couvert de suie pour ne pas être reconnus. Ils levaient des taxes en grains ou argent, arrêtaient les diligences, brûlaient les archives et les titres de propriété, et pillaient les habitations des acquéreurs de biens nationaux. Il convient d'ajouter que plusieurs de ces crimes sont imputables aux *faux chouans* ou aux *contre-chouans* suscités par la police du comité de Salut public, du Directoire, et même de Fouché sous le Consulat.

— BIBLIOGR. : Ch. de Beauchamps, *Histoire de la guerre de Vendée et des chouans* (Paris, 1807) ; G. Cadoudal (*Georges Cadoudal et la chouannerie* (Paris, 1887) ; Dr Closmadeuc, *Quiberon* (Paris, 1898) ; Henri Baillu, *le Pilori. Scènes de la chouannerie* (Paris, 1887), Eric Dardel, *le Bibre et les Chouans* Paris, 1895) ; Eric Dardel, *Français et chouans* Paris, 1896 ; L. de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (Paris, 1889), *Petits mémoires de la chouannerie de l'an V, dans le Morbihan* Nantes, 1884.

CHOUART (*ar*) n. m. Nom vulgaire de l'effraie.

CHOUBE n. f. Paille de seigle servant à lier la vigne.

CHOUBRA, lieu de plaisance des vice-rois d'Egypte, créé par Méhemet-Ali, à 4 kilom. du Caire, sur les bords du Nil. Palais et jardins.

CHOUC n. m. Nom vulgaire du chouca noir.

CHOUCALCYON (*kion*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des campéphagidés, renfermant des échenilleurs ressemblant à de grosses pies-grièches, ordinairement gris et noirs, à bec robuste, caréné, à pattes toutes assez courtes.

Choucalcyon.

— Encycl. Les *choucaris*, dont le nom scientifique est *graucalus*, habitent, au nombre d'une trentaine d'espèces, l'archipel malais et l'Australie. L'espèce type du genre est le choucari de la Nouvelle-Guinée, décrit par Buffon (*graucalus Papuensis*).

Choucari.

CHOUCAS (*kass*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, renfermant des corneilles robustes, à queue assez courte, à robe cendrée et noire, et qui habitent les régions tempérées de l'ancien monde.

Choucas

— Encycl. Les *choucas*, dont le nom scientifique est *monedula*, ne sont, à vrai dire, qu'un sous-genre de corbeaux (*corvus*). L'espèce type, *monedula turrium*, grise, avec une calotte noire, se plaît sur les hauts clochers et les ruines. On la rencontre en troupes assez nombreuses, dans toute l'Europe et le nord de l'Inde.

CHOUCETTE (*sèt*) ou **CHOUCHETTE** (*chèt*) n. m. Nom vulgaire du chouca.

CHOUCHA, ville de Russie (Transcaucasie [gouv. d'Iélisavetpol]), près du Kour ; 32.000 hab. Fabrication de soieries et de tapis. Marché pour les chevaux du Karabagh. Ancienne capitale du khanat de Karabagh. Ch.-l. d'un district peuplé de 126.228 hab.

CHOUCHEMENT (*man*) n. m. Cri de la chouette.

CHOU-CHOU n. m. Bot. Syn. vulgaire de CHAYOTE.

CHOU-CHOU n. m. Fam. Préféré, favori : *Etre le* CHOU-CHOU *du professeur*. Pl. *Des* CHOUX-CHOUX.

CHOUCHOUTER v. a. Choyer, dorloter : *A les trop* CHOUCHOUTER, *ces pauvres enfants*.

CHOUCROUTE (allem. *sauerkraut* ; de *sauer*, aigre, et *kraut*, chou) n. f. Mélange de choux hachés qu'on a mis fermenter dans le sel : *La* CHOUCROUTE *est un aliment aussi sain qu'agréable*. (Grimod.) || Préparation de citrouilles faite d'une façon analogue.

— Pop. *Tête de choucroute, Mangeur de choucroute*, Allemand.

— Encycl. Cet aliment se prépare principalement en Allemagne, en Alsace et en Lorraine. On emploie le *chou* cabus qui, après épluchage et enlèvement de la partie centrale correspondant au prolongement de la tige, est découpé en petites lanières en faisant usage d'un rabot de forme spéciale, dans lequel les lanières, légèrement inclinées, sont amenées par les choux dans une sorte de trémie, T, à laquelle on imprime un mouvement de va-et-vient d'avant en arrière. Les lanières, ainsi obtenues, tombent dans un récipient placé au-dessous de la trémie. On dispose dans un tonneau des couches alternatives de sel de cuisine, S, et de lanières de choux, C, et l'on comprime fortement le tout à l'aide de poids, P. Il faut avoir soin de laisser écouler de temps en temps par un robinet, R, la saumure qui s'est produite ; le sel ayant fondu au contact de l'eau contenue dans les choux. Au fur et à mesure, on remplace cette saumure, qui a une odeur fétide, par de la saumure fraîche. On compte une vingtaine de jours pour obtenir une choucroute parfaite.

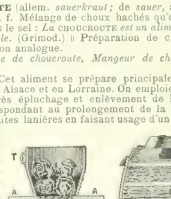

Appareil à râper les choux.

Tonneau à choucroute

CHOUCROUTER v. a. Pop. Manger de la Choucroute. Par ext. Parler allemand. Vivre avec les Allemands.

CHOUCROUTEUR n. m. Pop. Mangeur de Choucroute. Allemand.

CHOUDET (*de*) n. m. Nom vulgaire du hibou.

CHOUDIEU Pierre-Rene, né à Angers en 1751, mort à Paris en 1828. Il abolit substitut au procureur du roi de cette ville, il devint député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale, commissaire de la République près des armées, puis près des Girondins, il fut emprisonné à Ham. Libéré par une amnistie (1796), il revint à Paris; mais, compromis dans le complot de Babeuf, il dut s'exiler en Hollande. De retour en France en 1814, il en fut chassé comme régicide, et vécut avec peine à Bruxelles. Il rentra en France et obtint une pension, après 1830. Choudieu fut un exalté, mais il eut toujours une foi profonde dans les bienfaits de la Révolution. Ses *Mémoires* ont été publiés partiellement en 1795, par Victor Barrocsin.

CHOUDJABAD, ville de l'Inde anglaise (Pendjab [prov. de Lahore], près du Tchinab, affluent de l'Indus). 6.460 hab. Palais. Fabriques de soieries et de cotonnades. Champs de canne à sucre et d'indigo.

CHOUE (*choû*) n. f. Nom vulgaire de la chouette.

CHOUE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 30 kilom. de Vendôme, près de la Grande. 921 hab. *Chouettes*, ruines. Ruines du château d'Alleray.

CHOUÉ n. m. V. CHOU.

CHOUÉ-DOUNG ou **CHOUÉ-DAÔNG**, ville de Birmanie, au confluent du Koula-Tchaông, dans l'Irauouddi; 12.375 hab. Monasteres et pagodes.

CHOUÉ-GHIÊN ou **CHOUÉ-GHYÎN** ville de Birmanie (prov. de Tenasserim), au confluent du *Choue-Ghyin* avec le fleuve Sittang; 7.520 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 198.520 hab.

CHOUET Jean-Robert, philosophe protestant, né à Genève en 1642, mort en 1731. Professeur de philosophie aux universités de Saumur et de Genève, il y introduisit le cartésianisme. Il y compta Bayle au nombre de ses disciples. On a de lui une *Logique* en latin (1672) et des thèses physiques.

CHOUETTE (*ît*) n. f. diminutif de *chouc*, anc. franc, *choc*; du germ. *kauz*) n. f. Ornithol. Nom vulgaire de la plupart des oiseaux rapaces nocturnes, sans aigrettes, et qui ne sont ni des duc, ni des laboux. (Plus spécialement, on appelle « chouettes » les représentants des tribus des *strigidés* et des *ulidiés*. Les chouettes proprement dites constituent le genre nyctale, dont le type est la nyctale pygmée *nyctale chouette*, *chouette-lapine* ou *petite chouette*, du nord de l'Europe, mais on appelle aussi couramment chouettes les chats-huants, hulottes, effrages, etc. La *chouette-lapine* est le *nyctalo tinea*, de l'Amérique N. STRIX, SYRNIUM, SYRNIUM, NYCTEA, HARPAX, etc.

Agric. Chouette vivant sur les oiseaux.

— Blas. Meuble d'armoiries, représentant une chouette, et d'un usage peu fréquent.

Jeux. Sorte de jeu analogue au jeu d'oie. « Joueur qui joue seul contre deux ou plusieurs autres joueurs. » Se dit aussi, familièrement, d'une personne qui tient tête à plusieurs. » *Trictrac à la chouette*, Partie de trictrac à écrire où l'on joue deux contre un.

— Numism. Nom donné souvent, dans l'antiquité, à la monnaie d'Athènes, parce qu'elle avait pour type une figure de chouette en gr. [illegible] La chouette était consacrée à Athènes, parce que les chouettes étaient nombreuses autour des rochers de l'Acropole, et à cause de l'épithète homérique [illegible] pouvait signifier [illegible] Cet oiseau devint donc l'attribut d'Athéna, et, par suite, le symbole de la cité d'Athènes, dont les monnaies portaient au droit une tête d'Athéna, et au revers une chouette. On disait *Porter des chouettes à Athènes*, pour Porter quelque part des objets qui y sont déjà en abondance.

Chouette. Chouette-lapine. Chouette-hulotte. Chouette-effrage. Chouette-chat-huant. Chouette-tinea. Chouette-harpax. Chouette-syrnium. Chouette-nyctale. Chouette-nyctea. Chouette-strix

CHRAME, [illegible] de Clotaire Ier [illegible] de Childebert, contre son père, dans le but de ruiner la puissance de Clotaire au profit de Childebert. Cependant, après la mort de ce dernier, Clotaire pardonna à son fils ; mais Chramne, ayant trempé dans un nouveau complot, dut se réfugier chez Conobre, comte de Bretagne, qui lui prêta main-forte pour résister à l'armée conduite par Clotaire en personne à la poursuite du fugitif. Dès la première bataille, Conobre fut tué, et les soldats de Clotaire s'emparèrent de Chramne, de sa femme et de ses filles, au moment où ils allaient s'échapper par mer. Le prince révolté fut, par ordre de son père, attaché sur un banc et étranglé avec un mouchoir dans une cabane où on l'avait enfermé avec sa famille et à laquelle on mit ensuite le feu.

CHRÉAIS, population sauvage qui vit dans les montagnes séparant l'Annam du Cambodge. — V. Cunhais.

— Encycl. Les *Chréais* paraissent descendre de l'une des vieilles races de l'Indo-Chine. Malgré leur teint jaunâtre et leur barbe rare, ils se rapprochent des blancs par leur face ovale, leurs yeux horizontaux, leur nez saillant et leurs lèvres fines : ils sont d'une taille moyenne et leurs membres sont plutôt grêles. Paresseux et pillards, ils ne reconnaissent d'autre autorité que celle de leurs chefs de villages. Ils habitent à des profondeurs qui se cachent dans les pierres, les eaux ou les arbres, et, pour se préserver des maléfices, ils possèdent une foule de fétiches.

CHRÉMATISTICIEN, ENNE (*kré, sti-si-in, èn'*) n. Qui s'occupe de chrématistique.

CHRÉMATISTIQUE (*kré, stik'* — du gr. *khrématistikos*; de *khrêma*, richesse) adj. Qui a rapport à la production des richesses : *Étude* CHRÉMATISTIQUE.

— n. f. Science de la production des richesses, partie de l'économie politique qui s'occupe du numéraire.

CHRÉMATOLOGIE (*kré, gi* — du gr. *khrêma*, richesse, et *logos*, traité) n. f. Traite de la richesse.

CHRÉMATOLOGIQUE (*kré*) adj. Qui a rapport à la chrématologie.

CHRÉMATONOMIE (*kré, mi* — du gr. *khrêma*, richesse, et *nomos*, loi) n. f. Lois naturelles qui règlent la production et la répartition de la richesse.

CHRÉMATONOMIQUE (*kré* — rad. *chrématonomie*) adj. Qui a rapport à la richesse.

CHRÉMATOPÈE (*kré*) n. f. Dans la terminologie d'Ampère, Partie de l'économie politique élémentaire qui traite de la formation des richesses.

CHRÈME (*krèm'* — du gr. *khrisma*, onguent) n. m. Liturg. Huile mêlée de baume, employée dans quelques cérémonies de l'église catholique : V. la partie encycl. : On dit plus ordinairement SAINT CHRÊME.

— Loc. anc. *Être du saint chrême*, Être d'une crédulité excessive. (Se disait par allusion à l'une des vertus du sacrement de confirmation, qui est d'augmenter la foi.) *Cela ferait venir chrême et baptême*, Cela ferait perdre toute patience, cela pousserait aux plus grands excès.

— Cout. anc. *Chrême de Bourges*, Juridiction dans l'étendue de laquelle l'archévêque de Bourges avait le droit de distribuer le saint chrême aux curés.

— ENCYCL. Le saint *chrême* est de l'huile d'olive, symbole de force et de douceur, dans laquelle on a versé du baume, dont le parfum suprême rendait l'odeur agréable et fortifiante, et, comme dit l'Ecriture, « la bonne odeur de la grâce et des vertus ».

Le saint chrême sert à administrer les sacrements de confirmation et d'ordre ; il est encore employé dans la consécration d'un nouveau calice, d'une pierre d'autel, d'une église ; on en use dans le baptême, pour une des onctions ; enfin l'office des vêpres du vendredi saint, mêlées à l'huile des catéchumènes, au moment de la consécration des fonts baptismaux. C'est le jeudi saint, pendant le sacrifice de la messe, que l'évêque bénit solennellement le saint chrême. Ce jour-là, les évêques doivent se trouver dans leurs églises, parce que le baptême se donnait autrefois principalement le jour de Pâques, et qu'il était suivi souvent de la confirmation. Après que le saint chrême a été consacré, l'évêque et le clergé présent se vénèrent par trois genuflexions, pour honorer le Saint-Esprit dont il est à la fois le symbole et l'instrument. Le vendredi saint, chaque paroisse doit envoyer un prêtre revêtir la quantité de saint chrême qui lui est nécessaire pour un an : ce qui en reste de l'année précédente doit être brûlé. L'Église grecque orthodoxe ne se [illegible] qui regarde la consécration et l'emploi du saint chrême, qui, d'ailleurs, sont d'origine apostolique.

Chrismal.

CHRÉMEAU (*kré-mo*) n. m. Sorte de bonnet de toile dont on recouvre la tête de l'enfant qui vient de recevoir l'onction du saint chrême, dans la cérémonie du baptême. Linge avec lequel l'évêque essuie le front de ceux qu'il confirme. « Toile cirée dont on couvre un autel nouvellement consacré. » Au moyen âge, Étoffe dont les [illegible] étaient couverts. (Au début, les chrémeaux n'avaient pas de pied : mais, dès le XVe siècle, ils sont montés [illegible] tige à neuud rappelant [illegible] des cal[illegible] ; on les [illegible] pour mieux les voir quand on les exposait ou quand on les portait en procession.) « On disait aussi chremium.

— ENCYCL. Dans les premiers siècles du christianisme, les catéchumènes, après avoir reçu le baptême, étaient habillés d'une tunique blanche. Ils la portaient encore le premier dimanche après Pâques, ce qui a valu à ce jour le nom de dimanche *in albis* (en blanc), sous lequel il est encore quelquefois désigné. Lorsque le baptême par affusion eut remplacé le baptême par immersion, l'usage de la tunique blanche disparut, et fut remplacé par celui du *chrémeau* [illegible] [illegible] [illegible]

ment sur les monuments du IVe au VIe siècle : sépultures, lampes, mosaïques, églises, objets divers, et même sur quelques diplômes.

Christ (*krist*; précédé du mot Jésus, il se prononce *kri : ptess kri* — du lat. *christus*, du gr. *khrestos*, oint, n. m. Onct, roi, personne consacrée par l'onction, dans le langage des Ecritures. Parfois nommant le Rédempteur annoncé par les prophètes, le Messie, mot qui correspond, chez les chrétiens, Jésus-Christ. *La religion de Christ. Saint Jean Baptiste, qui ne payera dîme d'être le Christ, ne fut pas ceu quand il montra le* Christ *véritable.* Bossuet. — Les protestants supprimant l'article devant le mot *Christ* Christ *est ma vie.*

— Par ext. Crucifix, statuette, image, tableau représentant Jésus-Christ sur la croix : *Un* christ *en ivoire.*

— Hist. relig. *Religion du Christ.* V. MILLENARISME. — Chez certains protestants, Règne d'égalité parmi les hommes.

— *Ordre du Christ*, Nom donné à deux ordres de chevalerie : l'un livonien, l'autre portugais.

ENCYCL. Hist. relig. V. JÉSUITE. — *Ordre du Christ.* Le premier ordre de ce nom fut institué en 1200 par Albert de Buxgrave, évêque de Riga en Livonie. Il se composait de chevaliers faisant les voeux de religion ; il fut réuni, dans la suite, à l'ordre Teutonique.

L'ordre du Christ de Portugal fut fondé par le roi Denis, Dès approuvé par le pape Jean XXII en 1319, ce n'était, au fond, que la reconstitution de l'ordre du Temple sous un autre nom, tous les anciens membres du Portugal y furent admis. Don Gilaz Martinez en fut premier grand maître. Les chevaliers du Christ rendirent les plus grands services aux rois de Portugal, soit dans les luttes contre les Maures, soit dans les expéditions lointaines. Leurs privilèges et leurs biens s'accroissent au point de porter ombrage à la couronne. Aussi le roi Jean III demanda et obtint du pape Jules III, en 1551, que la grande maîtrise du Christ serait dévolue au roi pour toujours. L'ordre existe encore et a conservé ses bénéfices, les étrangers n'y sont admis qu'à titre honorifique.

Ordre royal militaire du Christ

Ordre civil du Christ du Portugal

Transporté au Brésil, l'ordre du Christ n'y est qu'une simple décoration. Les insignes en sont, pour le Portugal, deux croix superposées, dont la première est rouge, la seconde, blanche. Le ruban est rouge. Au Brésil, les croix n'ont pas été modifiées, mais le ruban est bordé d'un liséré bleu.

Ordre du Christ romain.

En confirmant l'institution de l'ordre du Christ, le pape Jean XXII se réservait, pour lui et ses successeurs, le droit de nommer un certain nombre de membres. Ce fut l'origine de l'ordre du Christ romain, qui n'est plus aujourd'hui qu'une marque de distinction, rarement accordée par les papes et seulement à de grands personnages.

— Iconogr. Les représentations du Christ sont innombrables. On a donné le nom de *acheiropoïètes* à des images du Christ, dites miraculeuses, qui ont été honorées au moyen âge, et dont quelques-unes se sont conservées jusqu'à nous. Celles de ces images qui ont eu le plus de célébrité sont : la *Sainte Face* ou la *Véronique*, qui existe encore dans l'église Saint-Pierre ; — l'image dite de Edesse, que le Christ remit aux ambassadeurs du roi Abgare ; — celle de Saint-Jean de Latran, — et celle de Saint-Laurent.

En France, jusque vers la fin du XIe siècle, les représentations du Christ, peintes ou sculptées sous l'influence des traditions romaines de la décadence, sont généralement grossières et lourdes. Mais, à la fin de cette première période, les riches abbayes firent venir de la Lombardie et de l'Orient des artistes habiles, qui apportèrent les types conservés depuis longtemps déjà en Orient. Ce type fut reproduit plus ou moins exactement par les maîtres du XIIe siècle, mais il perdit peu à peu de son caractère byzantin et hiératique, pour se rapprocher de la nature humaine. Le Fils de Dieu devenait un bel homme, à longue barbe, aux cheveux bouclés, aux yeux pénétrants. Cependant, il n'apparaît dans la seconde moitié du XIIe siècle, qu'en ensemble poussés jusqu'à l'exagération.

Les traditions hiératiques persistèrent plus longtemps en Italie. Les *Christs* de Giotto, d'Orcagna, de Buffalmaco, de Simone Memmi conservent dans leur rudeur quelque chose de la majesté des types primitifs. L'école ombrienne s'efforçait de donner à ses *Christs* cette sérénité, qui est l'apanage habituel de la divinité. Fra Angelico, Nicolo Alunno, le Pérugin, Pinturicchio et Raphaël dans sa première manière, s'efforcent de rendre les figures qui ne manquent ni de noblesse ni de grâce. Mais l'inspiration de l'art antique, à la Renaissance, amena bientôt un changement complet dans la manière de représenter le Fils de Dieu. Jésus-Christ tour à tour un Apollon, un Hercule ou un Jupiter tonnant. Il a l'aspect de ce dernier dans la célèbre fresque de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, quelques artistes eurent le bon goût de puiser leurs inspirations dans le sentiment chrétien : la figure du Sauveur, dans la *Cène* de Léonard de Vinci, est vraiment divine. Par la suite, on tint compte, dans l'ouvrage contraire à celui qu'avait adopté Michel-Ange, non plus des Jésus fades et langoureux, aux cheveux bouclés, à la figure plutôt sentimentale que grave et sereine. Le Guide, l'Albane, Carlo Dolci, Mazzuoli, Baroccio, Carlo Vanloo, Carlo Maratti, Giovanni Battista Tiepolo, Carlo Maratti, Giovanni Battista Tiepolo, Carlo Vanloo, Carlo Dolci, Mazzuoli, Baroccio

CHRISTADELPHE [illegible] — adj. Qui appartient à cette secte.

CHRISTADELPHIENS [illegible] Etats-Unis, bien qu'elle ne soit pas très nombreuse. Comme les darbystes, ils proclament la déchéance de toutes les Eglises chrétiennes; comme les baptistes, ils repoussent le baptême des enfants et n'admettent que celui des adultes; comme les adventistes, ils sont millénaires.

CHRISTANNIE (*kri-ste-ni* — n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des bixacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

CHRISTBURG, ville d'Allemagne (Prusse), sur la Sorge, qui se jette dans le Frische-Haff; 3.115 hab. Fabrication de draps et de toiles. Ville fondée au XIIe siècle par l'ordre Teutonique, et autrefois siège d'une commanderie (à Alt-Christburg).

CHRISTCHURCH, ville d'Angleterre (comté de Southampton), sur l'Avon; 29,000 hab. Petit port au confluent de l'Avon et du Stour. Fabrique de bonneterie; pêche du saumon. Eglise du XIIe siècle en forme de croix latine. — Ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Montmouth]), près de la Wye; 6.000 hab.

CHRISTCHURCH, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), sur l'Avon; 52.170 hab. (avec Sydenham). Scieries à vapeur, fabriques d'instruments agricoles, poteries. Brasseries. Collège de Canterbury. Le musée possède une collection unique de *moas* (grands oiseaux disparus).

CHRISTÉIDE (*kriss*) n. f. Poème dont le Christ est le héros.

CHRISTE-MARINE ou **CRISTE-MARINE** [illegible] rupt. de *crithme marine*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes qui poussent sur les bords de la mer, et dont on mange les feuilles confites au vinaigre, telles que le crithme marin, l'année à feuilles de crithme et la salicorne herbacée.

CHRISTIAN (*briss*) n. m. Ancienne monnaie d'or de Danemark, pesant 6 gr 65, au titre de 903 millièmes, valant 20 fr. 76 c. de notre monnaie.

CHRISTIAN Ier, roi de Danemark (1448), de Norvège (1450) et de Suède (1456), fondateur de la maison d'Oldenbourg, né en 1426, mort à Copenhague en 1481. Il réalisa l'union du Danemark et de la Norvège, mais ne put conserver la Suède qui, malgré plusieurs guerres, resta indépendante avec Karl Knutson et son neveu Sten Sture.

CHRISTIAN II, surnommé le **Mauvais**, roi de Danemark, de Norvège et de Suède, né à Nyborg en 1481, mort à Kallundborg en 1559, succéda à son père en Danemark et en Norvège en 1513. Après plusieurs années de guerre, il s'empara de Stockholm et prit la couronne de Suède; sa cruauté provoqua la révolte de Gustave Vasa (1521). Abandonné par l'aristocratie danoise, il se retira en Allemagne (1523), et fut pris par son successeur Frédéric Ier, au cours d'une descente en Norvège (1531). Sa captivité, adoucie sous Christian III, dura jusqu'à sa mort.

CHRISTIAN III, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric Ier, né à Gottorp en 1503, mort à Koldinghus en 1559. Proclamé roi en 1534, il dut conquérir le Danemark et la Norvège contre les partisans de Christian II; il fut couronné en 1537, après avoir signé une capitulation en faveur de la noblesse; il introduisit la Réforme dans tous ses Etats.

CHRISTIAN IV, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric II et de la princesse Sophie de Mecklembourg, né à Frederiksborg en 1577, mort à Copenhague en 1648. Il succéda à son père en 1588, fut couronné à sa majorité (1594), et devint l'un des rois les plus populaires de sa dynastie. Il imposa à la Suède la libre navigation de la Baltique. Il prit part à la guerre de Trente ans, fut battu par Tilly à Lutter et par Wallenstein à Dessau (1626). [illegible] cédia divers territoires à la Suède et supprima les péages des détroits (traité de Brömsebro, 1645). A l'intérieur, son œuvre d'organisation fut considérable : il fonda de nombreuses [illegible] Copenhague, [illegible] Christiania, [illegible] la ville de Christiania. Les nobles [illegible] d'affranchissement des serfs.

CHRISTIAN V, roi de Danemark et de Norvège, né à Flensborg en 1646, mort à Copenhague en 1699. Couronné en 1671, il fut le premier roi de Danemark par droit d'hérédité. Son ministre Schumacher, nommé comte de Griffenfeld, lui donna les meilleurs conseils; mais il fut exilé (1676), mais ne put l'empêcher de déclarer la guerre à la Suède, alliée de Louis XIV (1673). Malgré quelques succès, Christian V dut restituer ses conquêtes par les traités de Charlottenbourg et de Fontainebleau. Il fut en lutte avec la ville de Hambourg (1679-1686) et le duc de Gottorp (1684-1689); et, pour copier la cour de Versailles, créa une noblesse nouvelle, une armée à la française.

CHRISTIAN VI, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric IV, né à Copenhague en 1699, mort à Hirschholm en 1746. Il eut un règne paisible (1730-1746), appela de nombreux artistes et littérateurs étrangers, réorganisa l'université de Copenhague, fonda plusieurs sociétés savantes. Sa dévotion outrée lui inspira des mesures intolérantes.

CHRISTIAN VII, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric V et de la princesse Louise d'Angleterre, né à Copenhague en 1749, mort à Rensburg en 1808. Il monta sur le trône en 1766. Devenu fou, il fut le spectateur inconscient de son règne, durant lequel les affaires furent successivement gérées par Struensee, Bernstorf, Guldberg, et enfin le prince royal Frédéric.

CHRISTIAN VIII, roi de Danemark, neveu du précédent, né au château de Christiansborg, en 1786, mort à Copenhague en 1848. Nommé lieutenant du roi en Norvège, il y devint très populaire; mais, bien qu'élu roi de Norvège [illegible] au roi de Suède en stipulant seulement le maintien de la constitution norvégienne (convention de Moss). Gouverneur de Fionie (1819), il devint roi de Danemark en 1839. [illegible] administratives, dans les [illegible] prévenir les redoutables difficultés de la question des duchés. Il est l'auteur de plusieurs mémoires scientifiques.

CHRISTIAN IX, roi de Danemark, né à Gottorp en 1818, appartient à la branche cadette de la famille de Holstein-Sonderbourg, dont la branche aînée est la famille d'Augustenbourg. Grâce aux droits de sa femme, Louise de Hesse, [illegible] VII, [illegible] et héritière de Frédéric VII, il fut choisi comme successeur par Frédéric VII, accepté comme tel par les grandes puissances (traité de Londres, 1852), et par le Rigsdag (1853). Mais, quand il succéda à Frédéric VII (15 nov. 1863), le prince Frédéric-Christian-Auguste d'Augustenbourg réclamait les duchés de Sleswig-Holstein, qui avaient protesté contre le protocole de 1852, en appela à la Diète de Francfort et provoqua ainsi l'intervention austro-prussienne et la guerre de 1864, qui enleva les duchés au Danemark. En 1866, [illegible] *revisée* de 1849; l'opposition (gauche modérée et gauche démocratique ou parti des amis des paysans) grandit au Folkething, et, en 1872, cette assemblée refusa régulièrement de voter les budgets présentés par les ministres du roi. Le conflit constitutionnel accompagné de nombreuses dissolutions du Folkething se termina par la victoire du ministère Estrup (1875-1894), et l'écrasement du parti obstructionniste. La gauche reconquit la majorité en 1895, mais reprit l'œuvre législative longtemps interrompue. Christian IX a fait contracter à ses six enfants les plus brillantes alliances : son fils Frédéric a épousé Louise, fille de Charles XV, roi de Suède et de Norvège; Georges (élu roi de Grèce en 1860), la grande-duchesse Olga; sa fille Alexandra a épousé le prince Albert de Galles; Dagmar, le tsarévitsch Alexandre (depuis Alexandre III).

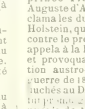

Christian IX

CHRISTIAN-AUGUSTE (Christian-Charles-Frédéric-Auguste, dit **le prince**), duc d'Augustenbourg, né à Copenhague en 1798, mort à Primkenau (Silésie) en 1869. Après la mort de Christian VIII (Frédéric VII et Ferdinand-Frédéric) n'ayant point de fils, le prince Christian-Auguste était le plus proche héritier mâle : il ne cessa d'affirmer ses droits à la souveraineté des duchés de Sleswig-Holstein. [illegible] admise, soutint le parti séparatiste dans les duchés, lutta contre les troupes danoises en 1848-1850. Force de s'exprimer en langue allemande, bien que ses ancêtres, illustres, il se retira en Silésie, protesta contre le protocole de Londres (1852), tenta de faire valoir ses droits à la mort de Frédéric VII (1863), mais dut y renoncer à la suite de l'intervention austro-prussienne de 1864.

CHRISTIAN, archevêque de Mayence, mort à Tusculum en 1183. Tout dévoué à Frédéric Barberousse, il se signala en battant les Romains à Tusculum (1167), par sa mission diplomatique à Rouen (1168), en faisant élire roi des Romains Henri VI, fils de Frédéric (1169), au siège d'Ancône, et en rétablissant à Rome le pape Alexandre III, puis en le défendant contre les insurgés, lui et son successeur Lucius III.

CHRISTIAN (Fletcher), aventurier anglais, mort à la fin du XVIIe siècle. Il était simple contremaître à bord de la *Bounty*, capitaine Bligh, quand ce navire fut envoyé, en 1780, dans la mer du Sud, pour recueillir des plants de diverses espèces végétales que l'on voulait acclimater dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales. Après un séjour de huit mois à Taïti, dans la baie de Matavay, l'équipage de la *Bounty*, corrompu par la vie idolâtre et voluptueuse qu'il avait menée pendant ce temps, résolut, à la voix de Fletcher Christian, de se révolter et de rester dans l'île. Au moment où le navire quittait l'île des Amis, le capitaine Bligh fut jeté dans une barque, avec quelques officiers et quelques matelots fidèles, en tout seize personnes, et abandonné à la merci des flots, avec une boussole et quelques provisions pour toute ressource. Quant à Fletcher Christian, il exécuta le commandement de la *Bounty*, et, lui-même, fit changer immédiatement de route, s'établit d'abord à Toubouaï, puis quitta cette île en 1789, et après avoir abandonné seize de ses compagnons à Taïti, il alla s'établir dans une terre perdue [illegible] Pacifique, l'île Pitcairn, où il fonda une petite république dont les navigateurs européens n'eurent la première connaissance qu'en 1808, après la mort de Christian. Un seul de ses compagnons, Alexandre Smith, survivait alors et administrait l'île.

CHRISTIAN (Christian PERRIN, dit), acteur français, né et mort à Paris (1824-1889), joua successivement aux Délassements-Comiques, aux Folies-Dramatiques, aux Variétés, à la Gaîté, au Théâtre-Lyrique, etc., et eut de grands succès dans le vaudeville, la féerie, [illegible] l'opéra-comique. Ce comique plein de verve, à une [illegible] burlesque et bourrue, passionné pour le calembour, a été [illegible] *Mam'zelle Nitouche, Nos bons jurés, Le Petit Poucet*, etc.

CHRISTIANE (de *Christian*, n. pr.) n. f. Genre de tilleacées, comprenant une espèce qui croît dans l'Afrique tropicale et occidentale.

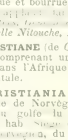

Christiania.

CHRISTIANIA, capitale du royaume de Norvège, au fond du fiord ou golfe du même nom; 148.215 hab. Siège du gouvernement norvégien, du parlement, de la cour suprême. Evêché luthérien, université fondée en 1811, bibliothèque, jardin botanique, muséum, observatoire. L'industrie manufacturière a une grande importance à Christiania et dans les environs : tissages, cotonnades, soieries, brasseries, distilleries, savonneries, scieries. Au point de vue commercial, elle est aujourd'hui la première ville de Norvège. Le mouvement de son port qui est vaste et sûr, mais malheureusement fermé par les glaces pendant quatre mois, atteint 900.000 tonnes. Les importations consistent en céréales, cafés, lainages, etc.; les exportations, en bois, poisson, etc.

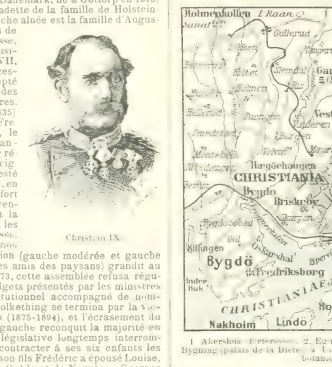

Communications régulières à vapeur avec Copenhague et Kiel. Cette ville fut fondée en 1054, et rebâtie en 1624 par Christian IV.

CHRISTIANIA (GOLFE DE), bras de mer du Skager-Rack, sur la côte S. de Norvège. Ce golfe s'enfonce à 100 kilom. dans les terres. Sa largeur varie de 20 à 40 kilom. Il forme les baies secondaires de Bunde et de Drammen, renferme plusieurs îles, est encaissé entre des montagnes, et aboutit au N. de la capitale de la Norvège.

CHRISTIANISER (*kri-sti* — du lat. *christianus*, chrétien) v. a. Convertir à la religion chrétienne : CHRISTIANISER *un peuple*. ▪ Inspirer des sentiments chrétiens à : *Fénelon a adouci et* CHRISTIANISÉ *le génie de la France*. (Lamart.) ▪ Attribuer le caractère de chrétien : *Racine a parfois* CHRISTIANISÉ *ses héros païens*.

Se christianiser, v. pr. Embrasser la religion du Christ. ▪ Prendre des idées chrétiennes, des sentiments chrétiens. ▪ *Philosophes* [illegible] M. CHRISTIANISÉS.

CHRISTIANISME (*kris-tia-nism* — du lat. *christianus*, chrétien) n. m. Religion chrétienne; loi et doctrine de Jésus-Christ : *Embrasser le* CHRISTIANISME, *les dogmes, la morale* CHRISTIANISME : *comme le pèlerin [illegible] de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient*. (Boss.) *Toute religion périra dans le monde, ou le* CHRISTIANISME *disparaîtra; car il n'est pas [illegible] religion plus parfaite*. (V. Cous.) *Le* CHRISTIANISME *a créé les peuples modernes, il les conservera*. (Balz.) ▪ Par ext., La vertu chrétienne (Vieux.) ▪ La chrétienté (Vieux.)

— ENCYCL. L. *Histoire*. Nous lisons, dans *les Actes des Apôtres*, qu'après la résurrection et l'ascension de Jésus, double fait où se fonde le christianisme et par où commence son histoire (v. les mots EVANGILE, et JESUS), les apôtres se tenaient à Jérusalem, enfermés dans le cénacle par crainte des juifs. Soudain, le jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit descend sur eux et les revêt de la force qui leur avait manqué jusqu'alors. Ils sortent et commencent à parler au peuple : 3.000 hommes se convertissent à la prédication de saint Pierre; 5.000 à la seconde. Peu à peu se forme une société, une *église* de croyants. Un premier conflit, souleve entre les fidèles d'origine juive, groupés autour de saint Jacques, et les disciples de saint Pierre et Barnabé ont recrutés parmi les païens, est apaisé par l'assemblée apostolique de Jérusalem, la doctrine évangélique continue à se répandre : Philippe s'adresse à Rome, dans toute l'Italie, en Gaule et en Espagne. Partout les apôtres mettent à la tête des Eglises qu'ils ont établies des hommes qui sont leurs auxiliaires et seront leurs successeurs : les *presbytres* (prêtres) et ces surveillants (*episcopi*) reçoivent, par l'imposition des mains, la délégation des pouvoirs apostoliques : le droit de prêcher l'évangile, de donner le baptême, de célébrer la Cène et de pardonner les péchés. Les *chrétiens*, car bientôt les fidèles prirent ce nom à Antioche, avaient eu à lutter sur tous les points de l'empire contre l'hostilité des juifs : ils eurent bientôt à supporter de plus rudes assauts. Néron (64-68) essaya de détourner sur eux la fureur populaire en les accusant de l'incendie de Rome, et inaugura ces fameuses persécutions qui, pendant trois siècles, menacèrent de ruiner la religion nouvelle, et firent éclater le courage héroïque de ses adeptes. Saint Pierre et saint Paul versèrent leur sang à Rome; les autres apôtres rendirent à leur Maître le même témoignage en différents lieux. Trajan (98-117); Marc-Aurèle (161-177); Septime-Sévère (199-204); Maximin (235); Dèce (250); Valérien (257-258); Aurélien (273-275), Dioclétien surtout et Maximilien (303-313) attachèrent leur nom aux stériles efforts que fit la puissance romaine pour anéantir la foi au Christ. Le sang des martyrs était une semence de chrétiens : à chaque persécution, ils surgissaient plus nombreux autour des chevalets et des bûchers. Constantin finit par reconnaître officiellement leur victoire et l'édit de Milan (313) leur accorda le droit de vivre. Alors, on put constater les progrès que l'évangile avait accomplis en moins de trois cents ans. Dans toutes les villes de l'empire et même déjà chez plusieurs peuples barbares, existaient des Eglises gouvernées par un évêque, assisté d'un collège de prêtres. Les patriarches de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, bientôt de Constantinople, exerçaient sur leurs collègues dans l'épiscopat une véritable suzeraineté. L'évêque de Rome, le pape, étendait sa souveraineté et son autorité sur toutes les Eglises. L'unité de la foi fut menacée par les grandes hérésies d'Arius, de

Nestorius et d'Eutychès. Sorti de cette épreuve, le christianisme se trouva en face des barbares qui, comme un torrent, s'étaient répandus sur l'Occident. Bientôt plus des vainqueurs et en fit des frères, ses missionnaires pénétrèrent jusqu'au fond de la Bretagne et de la Scandinavie. Saint Hilaire et saint Boniface soumirent la Germanie. Les victoires de Charlemagne donnèrent au Christ toute la nation des Saxons, quoique saint Cyrille et saint Méthode portassent la foi aux Slaves.

Après commencé, pour la religion chrétienne, la grande œuvre de la formation d'une société nouvelle, établie sur les principes de l'évangile et pénétrée de l'esprit de Jésus-Christ. Cette œuvre, sans cesse contrariée par la rudesse des mœurs et la violence des passions, exigea de longs siècles d'efforts et de luttes. Bientôt, d'ailleurs, l'Eglise d'Orient s'éloignant de l'Eglise romaine, à partir du VIe siècle, des différences de rites, puis des opinions, les chrétiens orientaux de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Russie, immobiles dans leur attachement immuable aux rits et aux canons des premiers siècles; les chrétiens d'Occident accommodant leurs rites et leurs croyances aux des temps nouveaux. Au XIVe siècle et depuis la secousse du grand schisme d'Occident, la Renaissance fut l'occasion d'autres dédoublements. Le protestantisme enleva à l'autorité du pape un tiers de ses sujets. Les Bibles, en même temps, il est vrai, la foi de Jésus-Christ pénétrant dans le nouveau monde et la suite de l'histoire ébauche de ses conquêtes, tandis que les missionnaires la prêchaient aux Indes, au Japon et jusqu'à la cour de Pékin.

Ainsi le christianisme devenait ce qu'il est encore aujourd'hui : la religion, non pas la plus nombreuse, mais la plus répandue. La vie, la civilisation, les progrès des peuples les plus civilisés, compte des fidèles sur tous les points du globe. Avec les temps modernes s'est ouverte, pour elle, une nouvelle période de lutte : c'est l'antithèse du spiritualisme et du matérialisme qui partage du monde savant qu'elle a maintenant à se défendre. Les épreuves ne lui ont manqué à aucune période de son histoire, aucune religion n'a été plus attaquée, et c'est même un de ses enseignements que son existence fait être perpétuellement traversée comme celle de son Maître.

II. *Dogme.* La vérité parmi nous, la mort et la résurrection de Jésus, l'espoir du Rédempteur annoncé par les prophètes d'Israël, Fils de Dieu fait homme pour racheter l'humanité du sac pécher, la nécessité pour tous de renaître à une vie nouvelle par le baptême donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, tel est, avec le mystère de la Cène et quelques autres points fondamentaux, le résumé de l'enseignement des apôtres. Cet enseignement se développa dans la suite et se présenta de plus en plus. On sait que ce fut un des caractères particuliers de l'évangile, signalé par Jésus-Christ même, d'être précité aux petits et aux humbles. Ce sont surtout eux qui composèrent la primitive Eglise. Au IIe siècle, des hommes versés dans les lettres profanes embrassèrent le christianisme ; ils tentèrent de donner à l'exposition de la doctrine des développements nouveaux et une rigueur méthodique, ou lui apportèrent des éléments et les définitions de la philosophie. Ces premiers essais de théologie distinguèrent surtout l'école d'Alexandrie; mais ils furent, dès le principe, l'occasion d'enseignements bientôt condamnés. Les gnostiques opposèrent la foi des simples ce qu'ils appelaient la *gnose*, c'est-à-dire la science approfondie des mystères, et dégénérèrent la vérité évangélique en la surchargeant d'emprunts faits aux religions de l'Orient. Alors s'établirent les idées d'*orthodoxie* et d'*hérésie*. L'*orthodoxe* fut le chrétien resté fidèle à la tradition ; l'*hérétique* fut le novateur qui, choisissant entre les dogmes et ajoutant ses opinions propres à la doctrine commune, fait être jugé par les pasteurs et retranché de l'Eglise. Cette confrontation des nouveautés avec l'enseignement traditionnel fut encore l'occasion de nouveaux efforts pour éclairer l'intégrité de la foi : à chaque création de l'esprit de secte, ils opposèrent l'ancienneté de la doctrine qui était venue aux Eglises par l'enseignement des apôtres et de leurs successeurs. Ainsi Sabellius proposa-t-il de confondre le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme trois noms ou trois aspects de Dieu, le concile d'Alexandrie, pour le condamner, insista contre lui la distinction des personnes divines. Paul de Samosate fait du Verbe une simple influence divine agissant en les [illegible] de Jésus. Après vives [illegible] qui représente le Fils comme une créature supérieure à toutes les autres, fait par Dieu avant le temps. Tous ces [illegible] rejetés à Nicée, [illegible] solennellement que Jésus-Christ est vraiment Dieu, Dieu lui-même, engendré et non créé, consubstantiel à Dieu le Père. Après, d'autres éléments et de [illegible] sortes, le fils de Nicée triomphe.

Ces [illegible] discussions avaient eu principalement l'Orient pour théâtre ; la chute originelle et la nécessité de la grâce vive, les attaques de Pélage

CHRISTIANSUND, [illegible] de Norvège [illegible] Drontheim, [illegible] sur les petites îles de l'océan Atlantique septentrional, près de la côte norvégienne ; 10.400 hab. Exportation importante de poisson. Ville fondée en 1734 par Christian VI.

CHRISTICOLE (*kriss* — du lat. *Christus*, Christ, et *colere*, adorer) adj. Qui adore le Christ. — Substantiv. Adorateur du Christ. (Ne se dit que par dénigrement.)

CHRISTIE n. f. Bot. Syn. de LOURÉS.

CHRISTIE (William Henry Malony), astronome anglais, né à Woolwich en 1845, se fit attacher en 1871 à l'observatoire de Greenwich, dont il est devenu directeur en 1881. Il est membre de la Société royale de Londres. Il a donné une forme nouvelle au spectroscope, imaginé un appareil déterminant la couleur et l'éclat des étoiles, inventé un micrometre imprimeur et un verre oculaire polarisant et s'est adonné à l'étude spectroscopique et photographique des astres. Il est l'auteur d'un *Manual of elementary astronomy* (1875), ainsi que d'études de haute valeur.

CHRISTIEN-REISEN (Charles), graveur anglais sur pierres fines, né à Londres vers 1695, mort en 1725. Son portrait de Charles XII est un chef-d'œuvre digne de figurer à côté des plus belles pierres de l'antiquité.

CHRISTIERN PEDERSEN (en lat. *Christiernus Petri*), prosateur danois, né en 1480 à Svendborg, mort à Helsingor en [illegible]. De 1510 à 1515, il vécut à Paris. Devenu chanoine [illegible], il [illegible] à Malmö. Partisan de la Réforme [illegible], il s'établit imprimeur à Malmö. Outre un [illegible] d'ouvrages religieux, il [illegible] *Danske Krønike* [illegible] *Lexicon latino-danicum*, une traduction danoise de l'*Histoire danoise* de Saxo Grammaticus [illegible] et l'*Histoire danoise* [illegible] qui le font regarder comme le père de la prose danoise.

CHRISTINA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Minas-Geraes), dans la haute vallée du rio Verde, affluent du rio Parana ; 6.000 hab. Culture du tabac et du café. Ch.-l. de municipe.

CHRISTINE (*kriss*) n. m. Ancienne monnaie de Suède, qui valait environ 25 sols tournois de France, soit 1 fr. 23.

CHRISTINE (sainte), vierge et martyre, fille d'Urbain, gouverneur d'une ville de la Toscane, sous Dioclétien. Ayant refusé de sacrifier aux idoles, elle fut tuée à coups de flèches, vers l'an 300. Son corps fut transporté à Palerme : elle est la patronde de la ville. Fête le 6 juillet. — P. Véronèse a représenté *Sainte Christine fouettée de verges* (Venise).

CHRISTINE GYLLENSTJERNA, femme de Sten Sture, administrateur du royaume de Suède et petite-nièce du roi Charles VIII, née en 1494, morte à Stockholm en 1559. Après la mort de son mari (1520), elle défendit héroïquement Stockholm contre Christian II ; emprisonnée en Danemark, en violation de la capitulation qu'elle avait signée, elle ne put revoir en Suède qu'après la chute de Christian II (1524). Elle épousa en secondes noces J. Thureson Ros, conseiller du royaume et gouverneur de Nyköping.

CHRISTINE DE DANEMARK, fille de Christian II, roi de Danemark, nièce de Charles-Quint, née à Copenhague en 1521, morte à Tortone en 1590. Elle épousa, en 1534, François Sforza, duc de Milan ; devenue veuve en 1535, elle épousa, en 1541, François Ier de Lorraine, et gouverna le duché jusqu'à la mort de François Ier (1545), comme tutrice de son fils Charles II. Lors de l'invasion de la Lorraine par les Français en 1552, Henri II lui enleva son fils, qui fut élevé à la cour de France, et la força à se retirer en Flandre. Elle prit une part importante aux négociations du traité de Cateau-Cambrésis (1559).

CHRISTINE DE FRANCE, [illegible] de Savoie, née en 1606, morte à Turin en [illegible]. Fille de Henri IV et de Marie de Médicis, elle épousa Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, en [illegible]. Devenue veuve, [illegible] mari (1637), elle devint régente au nom de son fils aîné, François-Hyacinthe, et après la mort de celui-ci (1638) au nom de Charles-Emmanuel II, son second fils. Ses mœurs donnèrent lieu aux plus violents et légitimes reproches. Elle défendit intrépidement les intérêts de son fils à la fois contre Richelieu et contre ses trois beaux-frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas que soutenait l'Espagne. [illegible] ambassadeur de France, Emery, et Turenne, le cardinal Maurice ; chassée de Turin (1639), après une énergique résistance, elle se réfugia en France, mais refusa obstinément de livrer ses places fortes. Rétablie par les Français, elle réconcilia avec ses beaux-frères en 1642, et se fit rendre par Mazarin ses forteresses, en 1645.

CHRISTINE, reine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, née à [illegible] son père [illegible] Oxenstiern, initiée de bonne heure à la politique, prit la direction des affaires en [illegible] Danemark, battu [illegible] à sa cour de nombreux savants et philosophes, parmi lesquels Descartes, mais compromit par son luxe l'équilibre des finances. Elle refusa toujours de se marier, gouverna avec ses favoris : le médecin français Bourdelot, le comte de La Gardie, Pimentel, Tott, etc., et abdiqua, en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave. Elle quitta alors la Suède, abjura le protestantisme et embrassa la religion catholique à Inspruck (1665), fit une entrée solennelle à Rome, visita la France (1656-1657), où elle scandalisa la cour par le meurtre de son grand écuyer et, dit-on, du maréchal Monaldeschi, tué sous ses yeux et par son ordre [illegible] du château de Fontainebleau, puis [illegible] pour recouvrer la couronne de Suède (1660), d'obtenir [illegible] Pologne (1668). [illegible] Rome, où elle fonda l'académie des Arcades, écrivit des mémoires restés inédits, des maximes et des sentences en français, et rassembla de précieuses collections de livres et d'objets d'art qui ont été déposés en grande partie au Vatican après sa mort. Les jugements les plus contradictoires ont été portés sur cette princesse par des contemporains, [illegible]

Christine de Suède

[illegible] l'étendue de son intelligence, aussi bien que par l'étrangeté de son caractère et de ses mœurs.

CHRISTINE DE PISAN, femme de lettres française, née vers 1363, morte entre 1430 et 1440. Son père, Thomas Pisan, astrologue et médecin à Venise, fut appelé à Paris par Charles V ; à quinze ans, elle épousa un gentilhomme picard, Etienne Castel, et devint veuve à vingt-cinq ; peu après, son père mourut, la laissant dans une situation de fortune très-précaire et encore plus précaire de ruineux procès ; elle n'en refusa pas moins les offres de Henri IV d'Angleterre et de Galéas Visconti. Pour vivre et élever ses [illegible] elle se mit à écrire [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible]

CHRISTOPHE, empereur byzantin 921-931. Fils aîné de Romain Lécapène, il fut, au moment de l'usurpation de son père 919, nommé grand-hétériarque et associé au trône en 920. Supplanté à son tour, il tentait de détrôner Jean-Zimiscès, qui le fait prisonnier, et le marie au tsar Pierre de Bulgarie 927, lui ne tenant pas sur l'héritier légitime en trône. Mais il mourut avant la chute de son beau-père et sa famille.

CHRISTOPHE (Jean), roi de Danemark, né en 1276, mort à Rôle en 1326, troisième fils de Waldemar II. Lui est après la mort de ses frères, son neveu, Waldemar, était seulement désigné comme héritier présomptif, il employa la plus grande partie de son règne à lutter contre les évêques de Danemark, tel empêtrement, et en, par Arnfast, chanoine de Rôle.

CHRISTOPHE II, roi de Danemark, frère et successeur de Erik Menved, mort en 1325, mort à Nykjöbing-Falster, en 1332. Ne pas être confondu avec ce dernier. Il fut la viola aussitôt et fut chassé en 1326 ; reprit la couronne en 1330, mais la perdit l'année suivante et ne conserva que des lambeaux de son royaume. Il fut le père de Waldemar le Grand.

CHRISTOPHE III, roi de Danemark, de Norvège et de Suède, né en 1418, mort à Helsingborg en 1448. Neveu d'Erik XIII, il fut appelé à lui succéder en 1439, par le Rigsraad danois, fut élu roi de Suède en 1440, et de Norvège en 1442. Il dut soumettre une révolte des paysans provoquée par la famine, prit des mesures pour relever le commerce, lutta contre les privilèges de la Ligue hanséatique, fixa la résidence royale à Copenhague.

CHRISTOPHE (Joseph), peintre hollandais, né à Utrecht en 1498, mort en 1557. Il reçut les leçons d'Antonio Moro, se perfectionna par l'étude des œuvres de Giovanni Bellini et de Pérugin, et devint un des peintres les plus remarquables de son temps. Sa réputation le fit appeler par le roi Jean III à Lisbonne, où il décora de ses œuvres les églises et les résidences royales, et où il termina sa vie.

CHRISTOPHE (Henri), roi d'Haïti, né à la Grenade (Antilles anglaises) en 1767, mort au Cap-Haïtien en 1820. Tout d'abord esclave, il se rachète et s'enrôle sous le comte d'Estaing pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique. De retour à Saint-Domingue, il prit une part active aux premiers soulèvements des noirs contre leurs oppresseurs. En 1802, nommé commandant du Cap par Toussaint-Louverture, il défendit cette ville contre l'expédition française qui dirigeait le général Leclerc. Il ne pourtant sa soumission ; mais, à la suite de l'enlèvement de Toussaint-Louverture, Christophe reprit les armes et se montra l'un des plus vaillants défenseurs de l'indépendance haïtienne. Général en chef sous Dessalines, il fut élu empereur par proclamation assemblée (1806). En 1807, il fut nommé président d'Haïti. La guerre civile éclata entre lui et Pétion, un mulâtre, nommé président à Port-au-Prince. Mais celui-ci fut vaincu, et Christophe proclamé (1811) sous le nom de Henri Ier. Son activité, son orgueil ridicule, sa cruauté finirent par soulever contre lui une formidable insurrection, et il se suicida.

CHRISTOPHE (Ernest), statuaire français, né à Loches (Indre-et-Loire) en 1827, mort en 1892. Élève de Rude, il travailla avec le même bonheur le marbre et le bronze, de Godefroy Cavaignac, érigé au cimetière Montmartre. On lui doit *le Masque*, dont le modèle en plâtre a figuré sous le titre de *la Douleur* au Salon de 1846 (au jardin des Tuileries), un groupe de bronze, *la Fatalité*, un groupe en marbre, *le Baiser suprême* (tous deux au musée du Luxembourg).

CHRISTOPHITE (*kriss* — de *Christophe*, nom d'homme) n. f. Nom d'une blende (germanite) à 18 p. 100 de fer, trouvée à Breitenbrunn, en Bohême.

CHRISTOPLE (Abert-Silas-Médéric-Charles), homme politique et administrateur français, né à Domfront (Orne) en 1830. D'abord avocat à Domfront, il se rendit à Paris en 1856 comme avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation. Son libéralisme lui valut d'être nommé préfet de l'Orne en 1870, mais il démissionna. Député de l'Orne à l'Assemblée nationale de 1871, puis en 1876, il reçut le portefeuille des travaux publics dans le premier cabinet républicain formé par Dufaure. Renouvelé aux 16 mai 1877, il échoua aux élections de 1885, mais rentra à la Chambre en 1888. Nommé gouverneur de la Banque de France en 1898, il résigna ses fonctions en 1899. Il a publié un *Traité théorique et pratique des travaux publics* (1862).

CHRISTOPHORE, primicier romain du VIIe siècle. Le dacon Sergi ayant fait élire pape (767) son frère Constantin, qui était encore laïque, Christophore indigné, quitta Rome avec son fils Sergius, se rendit près du duc de Spolète Théodic, et obtint des troupes avec lesquelles il marcha sur Rome. Le duc de Nepi prit en vedette représentant l'antipape Constantin du moderne dans un cloître, et Etienne III fut proclamé pape (768). Bientôt après, Christophore ayant rompu avec les Lombards pour s'aller avec les Francs, le roi Didier marcha sur Rome, et demanda qu'on lui livrât Christophore et Sergius. Ceux-ci se virent abandonnés par Etienne III lui-même, qu'ils avaient fait nommer : ils furent pris par les Lombards et crevèrent les yeux (*vers* 768).

CHRISTOPHORIANE (*kriss* n. f. Nom de VITE, plante de la famille des renonculacées, vulgairement appelée HERBE DE SAINT CHRISTOPHE.

CHRISTOPOULOS Athanase, poète et philologue grec, né à Cassiopi, Macédoine en 1772, mort en 1847. Il publia plusieurs ouvrages philologiques en Moldavie et en Valachie. Il a laissé une grammaire grecque moderne 1841, une étude sur les formes de gouvernement 1844, une traduction de l'*Iliade* en grec moderne et divers ouvrages de philologie 1844, surtout des poésies drames, tragédie d'Aesop, poèmes amoureux.

CHRISTYN Jean-Baptiste, jurisconsulte et historien, né à Bruxelles en 1622, mort en 1690. Il fut membre du conseil suprême des Pays-Bas, et conseiller plénipotentiaire du roi d'Espagne au congrès de Nimègue 1678, et enfin chancelier de Brabant 1687, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a laissé la réputation d'un homme d'État remarquable. On a de lui *Jurisprudentia belgica sive Decisiones Belgicum curiae nobilitatis et ordinum*, etc. 1662-1688 ; *Senatus populique Antverpiensis notitia* 1672 ; *Tabula chronologica sive decisa Lotharingiae, Brabantiae*, etc. 1699 ;

CHROAGÉNÉSIE [illegible] *kroa*, couleur et *génésis*, génération [illegible]

CHRODEGANG ou **ROTGAND** (saint), évêque de Metz, né dans le Brabant vers 712, mort en 766. Il était parent de Pépin, et occupa à la cour de Charles-Martel les fonctions de [illegible] Il [illegible] ambassades auprès du pape Etienne II et d'Astolphe, roi des Lombards. Il est surtout connu par la règle célèbre qu'il donna aux chanoines de sa cathédrale, et qui fut ensuite généralement adoptée. Ce document, assez important pour l'histoire de la [illegible] VII et la [illegible]

CHROÏCOLYTE (*kro*) n. m. Nom donné quelquefois à un corps qui forme des sels ou des dissolutions colorées avec les acides incolores.

CHROILEME n. m. [illegible]

CHROMACE ou **CHROMATIUS** (saint), évêque d'Aquilée. Il fut élevé sur ce siège après l'an 386. Il eut des relations avec saint Jérôme, qui le qualifie de « très saint et très savant », et qu'il engagea à traduire la Bible. Ce fut un des plus zélés défenseurs de saint Chrysostome. Les œuvres qui nous restent de lui ont été publiées à Bâle (1528), et dans la *Bibliotheca Patrum*. — Fête le 2 décembre.

CHROMACOME (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *komé*, chevelure) n. m. Préparation liquide employée pour teindre les cheveux, la barbe en toutes couleurs.

CHROMADOTE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *didó*, je donne) n. m. Instrument [illegible] pour classer les milieux de la lumière.

CHROMAMÈTRE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument inventé en 1827 par Roller, facteur de pianos, et qui était destiné à faciliter l'accord du piano sans le secours du procédé appelé *partition*.

— ENCYCL. Le *chromamètre* est un monocorde dont la corde est mise en vibration par le choc d'un marteau à manche garni d'une lame de cuivre avec douze crans correspondant aux différentes longueurs qui établissent les degrés chromatiques de la gamme tempérée à partir de l'*ut* de la cinquième octave. Au moyen d'une vis à laquelle la corde est attachée, on baisse ou on élève à volonté le diapason, et l'intonation de chacun des degrés chromatiques de la gamme s'obtient à l'aide d'un chevalet mobile qui se fixe dans les crans du manche.

CHROMAMINE (*kro*) n. f. Nom donné aux combinaisons ammoniacales de chlorure, découvertes par Fremy.

CHROMATAGE (*kro*) n. m. Opération consistant à plonger une étoffe dans un bain de bichromate de potasse, afin de fixer ultérieurement la matière colorante.

CHROMATE (*kro*) n. m. Sel dérivant de l'acide chromique. V. CHROME.

CHROMATÉ, ÉE (*kro*) adj. Qui contient du chrome. (On dit plutôt CHROMÉ, ÉE.) — *Plomb chromaté*.

CHROMATER (*kro, té*) v. a. Opération par laquelle on plonge dans un bain de bichromate de potasse une étoffe sur laquelle on a imprimé une couleur composée d'une matière colorante végétale. ◊ On dit aussi CHROMER.

CHROMATEUR (*kro*) n. m. Ouvrier des fabriques dans lesquelles on emploie les chromates.

CHROMATIE (*kro, tî* — du gr. *khróma, atos*, couleur) n. f. Phys. Aberration de réfrangibilité, aberration chromatique. V. ABERRATION.

L'*achromatie* est la qualité des appareils corrigés de la *chromatie*.

CHROMATINE (*kro* — du gr. *khróma, atos*, couleur) n. f. Nom donné à une substance albuminoïde constituant les granulations du filament nucléaire qui fixent les matières colorantes [illegible]

— ENCYCL. La *chromatine* contient du phosphore. Presque insoluble dans l'eau, elle est soluble dans les acides étendus et dans le sulfate d'ammoniaque, elle est très soluble dans l'ammoniaque, dans les alcalis étendus et dans les acides concentrés, dans des solutions de sel marin, de sulfate de cuivre, de ferrocyanure de potassium, de chlorure de potasse. Le suc gastrique ou une dissolution de pepsine acidulée à l'acide chlorhydrique ne l'attaque pas. On distingue la chromatine des autres substances albuminoïdes du tissu du protoplasma par ces diverses réactions. La chromatine existe dans les cellules, germes, ovules et spermatozoïdes, et paraît avoir un rôle important dans l'hérédité.

CHROMATIQUE (*kro* — du gr. *khrómatikos*, même sens ; de *khróma, atos*, couleur) adj. Phys. Qui a rapport aux couleurs. (Se dit quelquefois de la partie de l'optique qui comprend l'étude de la dispersion, la composition, la recomposition de la lumière, les raies spectrales, etc.)

— *C'ellule chromatique*. V. CHROMOBLASTE.

— *Réduction chromatique*. Diminution de la quantité de chromatine qui précède dans l'ovule et le spermatozoïde la fécondation de l'œuf. V. FÉCONDATION.

— Mus. Qui procède par demi-tons successifs : *Gamme chromatique*. ◊ Musique plaintive et langoureuse.

— [illegible] *dans cette musique*. (Acad.)

— ENCYCL. Mus. On appelle *gamme chromatique* une gamme qui s'élève ou s'abaisse par demi-tons successifs.

La gamme chromatique se compose de treize notes et

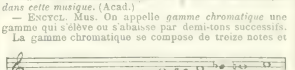

Gamme chromatique ascendante

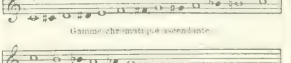

Gamme chromatique descendante

de douze demi-tons. [illegible] chromatiques. Le demi-ton *diatonique* se trouve entre deux notes de nom différent : de *mi* à *fa*, de *si* à *do*. Le demi-ton chromatique se trouve entre deux notes de même nom, quand l'une de ces notes est altérée par un dièse ou par un bémol.

CHROMATIQUE [illegible]

CHROMATIQUEMENT [illegible]

CHROMATISER (*kro, tisér* — du gr. *khróma, atos*, couleur) n. m. Coloration : Le CHROMATISME *des verres de lunettes est un grave inconvénient*.

CHROMATOGÈNE (*gennaô*, je produis) adj. Qui produit la matière colorante, et particulièrement la matière qui colore la peau : *Glandes* [illegible]

CHROMATOMÈTRE (*kro, métron*, mesure) n. m. Appareil imaginé par Andrieux pour déterminer avec précision la couleur des vins et des autres liquides colorés, par comparaison avec les teintes obtenues à l'aide de la polarisation rotatoire.

CHROMATOPHORE [illegible] peau des mollusques céphalopodes à laquelle il donne une coloration qui peut varier. (Chaque chromatophore est une masse de pigment dont les parois épaisses, de nature cellulo- [illegible] nantes.)

CHROMATOPTOMÈTRE [illegible] destiné à [illegible] du daltonisme.

CHROMATOSCOPE (*kro, skop* — du gr. *khróma, atos*, couleur, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil propre à déterminer, par comparaison avec une teinte donnée, la teinte produite par la superposition de plusieurs couleurs simples.

— [illegible] essentiellement : 1° d'un appareil produisant un spectre pur, c'est-à-dire un collimateur *c*, un prisme, ou un système de prismes [illegible]

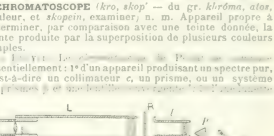

Chromatoscope.

astronomique L pourvu d'un oculaire de Ramsden, et portant latéralement un prisme à réflexion totale qui couvre la moitié du champ ; 3° une série d'écrans.

Au sortir du système de prismes, les rayons de chaque couleur forment un faisceau parallèle. La lentille L fait converger chacun de ces faisceaux en un foyer (ou plutôt suivant une bande focale, puisque la source est rectiligne), et la série de ces bandes focales forme un spectre réel. Les faisceaux, en divergeant à partir de ces foyers, s'entrecroisent et se coupent sensiblement suivant une même courbe plane. La surface à peu près plane limitée par cette courbe reçoit donc, en chacun de ses points, toutes les radiations simples distribuées dans les proportions qui forment le blanc. Si l'on pointe la lunette sur cette surface, on obtiendra, comme image, une surface blanche.

La glissière destinée à recevoir les écrans est placée dans le plan du spectre réel RV. Ces écrans permettent d'intercepter dans des proportions convenables les rayons qui viennent des différentes parties du spectre. On obtient alors, [illegible] rayons observés. Pour comparer cette [illegible] teinte donnée, on place latéralement la source S, produisant cette teinte, de manière à ce que l'image directe totale la réfléchisse suivant l'axe de la lunette. L'œil, placé devant l'oculaire, voit donc, juxtaposé dans le champ, un demi-disque de la teinte donnée par l'instrument, que l'on peut régler à volonté ; grâce à la juxtaposition des deux demi-disques, la moindre différence de teinte est aisément appréciable.

CHROMATOSCOPIE (*kro, sko-pî* — rad. *chromatoscope*) n. f. Usage des couleurs.

CHROMATROPE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *trépein*, tourner) n. m. Sorte de toupie dont la face supérieure plate est divisée en plusieurs parties rayonnées peintes de diverses couleurs, et qui, néanmoins, par suite de la rotation, ne laisse voir qu'une coloration blanche uniforme.

CHROMATURIE (*kro, ri* — du gr. *khróma, atos*, couleur, et *ouron*, urine) n. f. Émission d'une urine anormalement colorée.

CHROMBLEISPATH l'allem. *blei*, plomb, et de *spath*) n. m. Chromate naturel de plomb, appelé vulgairement *plomb rouge*. Syn. de CROCOISE.

CHROMCEYLONITE (*krom'-sé-lo*) n. f. Aluminate naturel, noir, de magnésie. Variété de picotite.

CHROMCHLORITE (*krom'-klo*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de pennine ou de chrysotile.

CHROMDIOPSIDE (*krom'*) n. m. Variété chromifère de pyroxène.

CHROME [illegible] simple découvert en 1797 par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie.

— ENCYCL. Le *chrome* pur est un métal plus réfractaire que le platine et qui ne reçoit aucune application pratique ; il fournit, par contre, de nombreux composés, que l'industrie chimique utilise dans les branches les plus diverses.

— *Métallurgie. Propriétés*. Le chrome se rencontre dans [illegible] le *fer chromé* [illegible] isomorphe de l'oxyde magnétique Fe^3O^4. Traité au haut fourneau avec des minerais de fer, ce fer chromé donne des *ferro-chromes*, renfermant jusqu'à 67 p. 100 de chrome et utilisés en métallurgie pour la préparation des *aciers chromés*.

[illegible] fonte de chrome à peu près pure [illegible]

[illegible] avec du sesquioxyde dans un creuset brasqué, est affinée, débarrassée de son charbon et transformée en chrome pur. Antérieurement, d'ailleurs, le chrome pur avait été préparé par H. Sainte-Claire Deville en chauffant au rouge blanc, dans un creuset de chaux protégé par un creuset de graphite, du sesquioxyde de chrome par mélange à du charbon de bois. On obtient du chrome cristallisé dans le système régulier en faisant passer des vapeurs de sodium sur du sesquichlorure de chrome dans une atmosphère d'hydrogène.

Le chrome est un métal dont la densité est comprise entre 6 et 6,8 ; il est gris et cassant, extrêmement dur et susceptible de rayer le verre. L'action des agents chimiques sur ce métal varie suivant le mode dont il a été préparé. Il se ternit facilement à chaud au chlore, au brome, à l'oxygène au soufre, au carbone, [illegible] dans la flamme du chalumeau oxyhydrique, il brûle en donnant de vapeurs [illegible]tantes d'oxydes. Il décompose la vapeur d'eau au rouge et se transforme en sesquioxyde vert ; les acides, enfin, ont peu d'action sur lui : l'acide chlorhydrique toutefois le dissout complètement avec dégagement d'hydrogène.

Le chrome a pour symbole Cr ; son poids atomique est 52. Dans les composés qui ne renferment qu'un seul atome de chrome, cet atome est bivalent ; ces composés ont de formule générale CrX^{II}, si X est monovalent ; sont appelés *composés au minimum* ou *composés chromeux*. Mais, dans un grand nombre de cas, deux atomes de chrome *tétravalents* se combinent en échangeant une atomicité et donnent le groupement Cr^{II} qui fonctionne comme hexavalent et fournit des composés de la forme $Cr^{II}R^{I}$ ou $Cr^{I}R^{III}$; ces derniers sont dits *composés au maximum* ou *composés chromiques*.

Ces considérations rapprochent le chrome du fer auquel il est si souvent associé dans la nature ; d'autres analogies encore le relient aux métaux du groupe du fer. V. FER.

Composés minéraux. — *Chlorures chromeux*. — $CrCl^{II}$ obtient sous forme d'une masse blanche quand on chauffe du sesquichlorure dans un courant d'hydrogène. La dissolution de ce corps absorbe rapidement l'oxygène de l'air, en transformant en une solution violette de l'oxychlorure $Cr^{2}OCl^{4}$.

Le *sesquichlorure de chrome* ou *chlorure chromique* $Cr^{2}Cl^{6}$ se présente sous la forme de lamelles cristallines violettes, coulant fleur de pêcher ; il s'obtient en faisant passer un courant de chlore sur un mélange de sesquioxyde et de charbon. Ce sesquichlorure est soluble dans l'eau, qui tient en suspension quelques gouttes de chlorure chromique ; on obtient ce dernier par évaporé à sec et desséché sur une plaque de porcelaine dégourdie, fournit une masse verte amorphe que l'on peut dissoudre ensuite dans une petite quantité d'eau. Cette dissolution [illegible] très aisé obtenue, refroidie à 0° et saturée d'acide chlorhydrique, laisse déposer de petits cristaux verts de $Cr^{2}Cl^{6} + 12H^{2}O$. Ce hydrate, dissous dans l'eau, fournit une solution verte qui, étendue de fréquent, prend à la longue une couleur violacée ; cette solution, refroidie à 0° et traversée par un courant d'acide chlorhydrique, donne des cristaux *violets*, isomorphes des précédents. Lorsque l'action solaire a pu se produire, sous l'action de la potasse, le même hydrate normal $Cr^{2}(OH)^{6}$.

2° *Composés oxygénés*. Il existe cinq composés oxygénés du chrome : le *protoxyde* CrO, le *sesquioxyde* $Cr^{2}O^{3}$, l'*oxyde salin* $Cr^{3}O^{4}$, le *bioxyde* CrO^{2}, l'*anhydride chromique* CrO^{3}.

Le *sesquioxyde de chrome* $Cr^{2}O^{3}$ s'obtient en petits cristaux rhomboïdriques vert foncé quand on fait passer des vapeurs d'oxychlorure chromique $CrO^{3}Cl^{2}$ dans un tube chauffé au rouge. On le prépare à l'état amorphe en chauffant au rouge, dans un creuset de terre, du bichromate de potassium avec du soufre ou de la limaille ; c'est une poudre verte, qui communique aux verres une belle coloration verte, et qui, pour cette raison, est utilisée dans la peinture sur porcelaine.

Au sesquichlorure de chrome correspond l'*hydrate chromique* normal $Cr^{2}(OH)^{6}$ obtenu par l'action de la potasse sur une solution de sesquichlorure. Un autre hydrate $Cr^{2}O(OH)^{4}$ est préparé par le procédé dans lequel le résidu de la calcination d'un mélange de bichromate de potassium (1 p.) et d'anhydride borique (5 p.) : l'hydrate se précipite sous forme d'une poudre verte, connue dans le commerce sous le nom de *vert Guignet*, et utilisée dans la fabrication des papiers peints et l'impression des tissus.

L'*anhydride chromique* CrO^{3} se dépose par refroidissement d'une solution concentrée de bichromate de potassium, que l'on a traitée par l'acide sulfurique concentré. Ce sont des aiguilles rouges qui, desséchées, constituent un oxydant énergique.

Les cristaux d'anhydride chromique peuvent se dissoudre dans une très faible quantité d'eau fournissant une solution d'où Moissan a fait cristalliser l'hydrate $CrO^{3}H^{2}$; cet hydrate n'est autre que l'*acide chromique* dont les sels, les *chromates*, jouent un rôle grand intérêt pratique. C'est le *chromate de potassium* $CrO^{4}K^{2}$ qui sert à la préparation de tous les autres ; sa formule correspond à celle du sulfate de potassium $SO^{4}K^{2}$, et on l'appelle parfois le *neutre* par opposition à l'*acide* ou *bichromate* $Cr^{2}O^{7}K^{2}$, dont la formule correspond à celle du bisulfate $S^{2}O^{7}K^{2}$. Le chromate neutre est soluble dans l'eau à laquelle il communique sa couleur jaune ; sous l'action des acides la solution devient rouge par suite de la transformation du chromate neutre en bichromate.

On prépare le chromate de potassium au moyen du fer chromé $Cr^{2}FeO^{4}$: ce minerai, mélangé avec du carbonate de potassium, et le tout est chauffé au rouge dans un creuset de terre ; il se forme un mélange de chromate, de silicate et d'aluminate de potassium, que l'on sépare de l'oxyde de fer et du charbon par lavage et reprend par l'eau bouillante. A la solution jaune on ajoute de l'acide acétique jusqu'à réaction acide ; la silice et l'aluminate précipitent, et l'on a une solution de bichromate que l'on fait cristalliser. On fabrique aussi aujourd'hui de grandes quantités de chromate de potassium utilisé surtout pour la teinture de la laine : on fait une solution étendue de 25 parties d'acide sulfurique pour 18 parties de bichromate de potassium ; la laine est mise à bouillir dans ce bain pendant deux heures ; l'acide chromique est réduit et le sesquioxyde qui en résulte se porte sur la fibre. Si l'on met ensuite cette laine dans une solution de bois de campêche, on obtient une belle couleur bleu indigo qui passe au noir si l'on continue l'immersion. Le chromate de potassium sert encore à préparer un certain nombre de chromates colorés, en particulier le chromate de plomb $CrO^{4}Pb$ (*jaune de chrome*).

— *Sels de chrome*. Les *sels chromeux* sont fort peu stables et sont très avides d'oxygène.

Les *sels chromiques* présentent tous ce caractère de fournir des dissolutions violettes qui, quand on les chauffe, deviennent vertes ; il y a, dans cette réaction, formation d'un sel borique et mise en liberté d'acide.

Nous avons indiqué l'existence de l'*alun de chrome*, qui se prépare en ajoutant peu à peu de l'alcool à une dissolution de bichromate dans l'acide sulfurique étendu.

— *Caractères des sels de chrome*. Les sels de chrome, fondus dans l'une ou l'autre flamme du chalumeau, donnent une perle de vert d'émeraude. Leurs dissolutions sont vertes ou violettes et se reconnaissent aux réactions suivantes : l'ammoniaque donne un précipité violacé ou verdâtre insoluble dans un excès de réactif ; la potasse donne un précipité semblable, se dissolvant dans un excès de réactif et formant alors une liqueur verte d'où le chrome se dépose à l'état d'oxyde par l'ébullition ; le sulfure d'ammonium et le carbonate de potassium donnent un précipité verdâtre de l'hydrate chromique $Cr^{2}(OH)^{6}$.

CHROME, ÉE (*kro*) adj. Qui contient du chrome : *Plomb* CHROMÉ.

CHROMEUX *m.* [illegible], **EUSE** adj. — *Composés chromeux*. V. CHROME.

CHROMICO-AMMONIQUE (*kro*) adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel ammonique.

CHROMICO-POTASSIQUE (*kro*) adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel potassique.

CHROMICO-SODIQUE (*kro*) adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel sodique.

CHROMIDE (*kro*) n. m. Genre de corps simples, analogues au chrome.

— n. m. pl. Ichtér. Famille de minéraux, ayant pour type le *chrome*. — *Un* CHROMIDE.

CHROMIDÉS (*kro*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, groupe des pharyngognathes, renfermant les genres *chromis*, *cichla*, *crenicichla*, etc., tous habitant les cours d'eau, rarement les mers, et caractérisés par leurs écailles cténoïdes et l'absence de pseudobranchies. — *Un* CHROMIDÉ.

— ENCYCL. Les *chromidés*, répandus surtout dans les régions chaudes, ont quelques représentants dans les pays tempérés. Beaucoup d'auteurs considèrent cette division comme une simple tribu de la famille des pomacentridés, et l'appellent *chromis*.

CHROMIDROSE ou **CHROMHYDROSE** (*kro*) n. f. Sueur colorée.

— ENCYCL. Dans quelques circonstances pathologiques, les glandes sudoripares et les glandes sébacées sécrètent un liquide coloré : le pigment bleu, noir, vert, brun, rouge clair ou rose. En 1857, Le Roy de Méricourt appela cette affection *chromidrose*. Chez les femmes, la chromidrose se produit à la suite de grossesse. Certains ont trouvé dans ces sécrétions des cristaux tabulaires bleus et des granulations brunâtres, qu'ils rapprochent de l'uroxanthine. D'autres voient dans cette substance une matière dérivée de la bile, laquelle contient, en effet, un pigment jaune qui peut se colorer en bleu.

CHROMIFÈRE (*kro* — de *chrome*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient accidentellement du chrome.

CHROMIQUE (*kro*) adj. Se dit d'une des combinaisons du chrome avec l'oxygène : *Anhydride* CHROMIQUE. ‖ Se dit des sels formés par la combinaison d'un acide de chrome avec une base : *Acide chromique*.

— ENC. *Acide chromique*, *Composés chromiques*. V. CHROME.

CHROMIS (*kro-miss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pomacentridés, comprenant des formes de taille petite ou moyenne, à tête écailleuse, à bouche protractile.

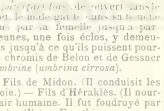

Chromis.

— ENCYCL. Les *chromis* [illegible] quelques espèces, soit répandues surtout dans les cours d'eau de l'Afrique et de l'Asie. Une espèce se trouve dans les cours d'eau [illegible] est le *chromis* [illegible], que l'on nomme vulgairement *castagnole*, *gros-farcelin*, etc. Chez un chromis [illegible] les œufs, après avoir été pondus, sont recueillis par le mâle qui les garde sous sa bouche distendue les [illegible] jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir à leur nourriture. Le chromis de Belon et de Gessner est un poisson du genre *ombrine* (*umbrina cirrosa*).

CHROMIS. Myth. gr. Fils de Midon. (Il conduisit les Mysiens au secours de Troie.) — Fils d'Héraklès. (Il nourrissait ses chevaux de chair humaine.) — Fils d'Ulysse (envoyé par Zeus.) — Parisian de Phiade. (Il tua Emathion aux noces de Persée.) — Centaure tué par Pirithoos à ses noces. — Nom d'un satyre.

CHROMISME (*kro-missm*) n. m. Phénomène qui se produit lorsque la végétal, incolore normalement, se colore d'une façon plus ou moins intense par l'effet de la culture.

CHROMISTE (*kro-misst*) n. Ouvrier chargé d'interpréter une copie de tableau ou de peinture, en décomposant les couleurs pour que leur juxtaposition à l'impression reproduise l'original.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CHROMISTE.

CHROMITE (*kro*) n. f. Espèce minérale, répondant à la formule $(Fe,Mg)(Cr,Al)^{2}O^{4}$.

— ENCYCL. La *chromite* ou *chromoferrite*, dont le poids spécifique varie de 4,25 à 4,56 et dont la dureté est de 5,5, appartient au système cubique. On la rencontre en petits cristaux octaédriques avec la serpentine ; elle contient de 44 à 54 p. 100 d'oxyde chromique, de 0 à 18 de magnésie et de 26 à 28 d'oxyde ferreux.

CHROMIOS. Myth. gr. Un des fils de Nélée et de Chloris. (Il fut tué par Héraklès.) — Un des fils de Priam. (Il fut tué par Diomède.) — Un des fils de Pterelaos. — Nom de plusieurs Grecs et de plusieurs Troyens mentionnés dans l'*Iliade*. — Noble Syracusain, dont Pindare a célébré deux victoires, remportées aux jeux de Némée et de Sicyone [illegible] et XIV. Chromios servait dans sa première jeunesse à la bataille d'Hélore, contre Hippocrate, tyran de Géla, et Hiéron l'avait inscrit parmi les citoyens de la nouvelle cité d'Etna.

CHROMO (abrév. de CHROMOLITHOGRAPHIE ou de CHROMOTYPOGRAPHIE) n. m. Image en couleur, obtenue par l'impression lithographique ou typographique. ‖ Pl. *Des* CHROMOS. (Quelques-uns font *chromo* du féminin.)

CHROMOBLASTE (*kro*, *blasst*' — du gr. *khróma*, couleur, et *blastos*, germe) n. m. Cellule chargée de pigments colorés qui on rencontre dans la peau, et dont les variations de formes, sous l'influence d'excitants internes (système nerveux), ou externes (lumière), produisent les changements de coloration que présentent certains animaux, comme la grenouille, quelques poissons et surtout le caméléon. V. CAMÉLÉONISME.

— ENCYCL. Les *chromoblastes* sont des éléments du tissu conjonctif, de forme étoilée, ayant des ramifications, et qui jouissent de la propriété d'émettre de longs pseudopodes. Ces cellules renferment des granulations colorées : les unes noires, les autres jaunes, rouges, violettes, et, suivant que telle ou telle influence met en jeu tel ou tel chromoblaste, il est evident que la coloration de la peau de l'animal se modifie et change. L'influence la plus active paraît être celle des vaso-constricteurs ; les nerfs qui représentent les pseudopodes des chromoblastes sont analogues aux vaso-constricteurs ; les nerfs qui produisent les mouvements d'expansion des pseudopodes sont, au contraire, comparables aux vaso-dilateurs. Chaque influence directe du cerveau commande, par l'intermédiaire des centres réflexes, aux nerfs colorateurs des deux côtés du corps, mais il agit sur les analogues aux vaso-constricteurs de son côté, sur les analogues aux vaso-dilateurs du côté opposé. Il faut noter qu'il y a sans doute un rapport entre la fonction optique et la fonction chromatique, comme l'indique l'action parallèle de la santonine. Enfin, la lumière, en dehors de toute action reflexe, peut exercer une action directe sur les changements de coloration de la peau, ainsi que le prouve l'expérience de Steinach sur la grenouille.

CHROMOCHITON (*kro*) n. m. Bot. Section du genre cassine.

CHROMOCHLORITE (*kro*, *klo*) n. f. Minér. Syn. de CHLORITE.

CHROMOCRE (*kro* — de *chrome*, et du gr. *ókhros*, pâle) n. m. Oxyde naturel de chrome, impur, plus ou moins mélangé de silicate d'alumine, et qui se présente souvent en enduits sur la chromite. (Ce minéral est infusible au chalumeau.)

CHROMOCYANOGENE (*kro* — de *chrome*, et *cyanogène*) n. m. Radical hypothétique, correspondant au ferrocyanogène, avec du chrome au lieu de fer.

CHROMO-DURO-PHANE ou **CHROMODUROPHANE** (*kro*) n. m. Vernis spécial, propre à mettre les parquets en couleur.

CHROMOFERRITE n. f. Minér. Syn. de CHROMITE.

CHROMOGRAPHE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *graph-in*, écrire) n. m. Instrument qui permet de tirer plusieurs exemplaires d'un écrit ou d'un dessin, décalqué sur une pâte gélatineuse, et permet usage d'une encre spéciale à l'aide de laquelle on écrit sur un papier quelconque. ‖ On dit aussi POLYCOPIE.

CHROMOIDE (*kro* — de *chrome*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au chrome, qui se rapproche du chrome : *Corps* CHROMOÏDE.

CHROMOLÉPIDE ou **CHROMOLÉPIS** (*kro*, *piss*) n. m. Section du genre *cardaus* (chardon). ‖ Genre de composées-hélianthoïdées, renfermant des plantes herbacées du Mexique.

CHROMOLEUCITE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *leukos*, brillant) n. m. Corpuscule inclus dans le protoplasme de la cellule végétale et imprégné d'une matière colorante : les chloroleucites sont un cas particulier des chromoleucites.

CHROMOLITHE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *lithos*, pierre) n. f. Opération, le premet, à l'aide d'un procédé spécial, de donner à la pierre neuve une couleur qui la fait paraître ancienne. (C'est un mélange d'eau et de suie, auquel on ajoute parfois de l'alun.)

CHROMOLITHOGRAPHIE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur ; *lithos*, pierre, et *graphein*, écrire) n. m. Ouvrier faisant de l'impression lithographique en couleur.

CHROMOLITHOGRAPHIE (*kro*, *fi* — rad. *chromolithographe*) n. f. Impression lithographique en couleur. ‖ Images en couleur produites par cet procédé.

— ENCYCL. Imaginée, pense-t-on, en 1457, par Hugo de Carri, la *chromolithographie* n'est devenue pratique que depuis G. Engelmann, imprimeur à Mulhouse, qui, en 1837, trouva le moyen de vaincre les difficultés que présentait le repérage pour la superposition ou la juxtaposition des couleurs, lesquelles sont autant de pierres lithographiques que le dessin en comporte, et qu'il faut une machine à repérer.

Il existe deux méthodes pour procéder au dessin ; soit qu'on exécute celui-ci au trait, soit qu'on le grave à la pointe sèche, sur un papier spécial dit *papier-glace*. Dans le premier cas, l'autre fait usage d'une encre lithographique très liquide, et trace le contour du dessin sans ombres ni accentuation des traits. Ce trait est reporté directement sur la pierre lithographique, après avoir été placé le papier-glace que l'on presse fortement. Quant à la gravure en taille-douce, on l'encre à la manière ordinaire et on la reporte sur la pierre. Dans les deux cas, on fait subir au dessin une dégrossissement, l'acidulage et le gommage. Cette opération se renouvelle sur autant de pierres qu'il en faut pour les couleurs prévues. L'artiste se servant d'un crayon lithographique, ou d'encres, applique sur chacune des pierres la couleur correspondante. On procède alors à l'impression, en plaçant successivement les pierres dans la machine à repérer. De cette manière, les différentes couleurs se superposent ou se juxtaposent d'une façon absolument rigoureuse sur la feuille de papier qui doit recevoir le dessin achevé.

CHROMOLITHOGRAPHIQUE (*kro*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la chromolithographie.

CHROMOMÈTRE (*kro* — du gr. *khróma*, couleur, et *métron*, mesure) n. f. Mesure de la coloration.

CHROMOMÉTRIQUE *(kro)* adj. *chromométrique* adj. Qui, a rapport à la mesure de la coloration.

CHROMOPHORE *(kro)* — du gr. *khrôma*, couleur, et *phoros* (qui porte) n. m. Follicule colorée, garnissant les corps des céphalopodes.

CHROMOPHOTOGRAPHIE *(kro)* — du gr. *khrôma*, couleur, et de *photographie*, n. f. On désigne sous ce nom les procédés permettant d'obtenir directement, au moyen d'une plaque photographique, reproduisant fidèlement les couleurs de l'original.

CHROMOPHYLLITE *(kro)* n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésie. Variété de cupridite.

CHROMOPICOTITE *(kro)* n. f. Variété de chromite, contenant jusqu'à 10 % de magnésie et 12 % d'alumine (Cette espèce minérale relie la chromite à la famille des spinellides.)

CHROMOPLASTIDE n. m. Bot. Syn. de CHROMOLEUCITE.

CHROMOPSIE *(kro, psi)* — du gr. *khrôma*, couleur, et *opsis*, vue) n. f. Affection de la vue, qui fait percevoir comme colorés des objets incolores.

CHROMOSCOPE *(kro, skop)* — du gr. *khrôma*, couleur et *skopein*, regarder) n. m. Appareil optique à donner trois images superposées de trois épreuves photographiques positives transparentes, tirées d'après trois clichés respectivement obtenus en plaçant devant l'objectif du écran rouge pour le premier, vert pour le second, violet pour le troisième; chacune des trois épreuves étant colorée par une du même de même couleur que celle qui a fourni le cliché correspondant.

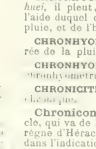

Chromoscope de Zink. O, objet; M, miroir semi-transparent; V, écran vert; R, écran rouge; B, miroir transparent; P, plaque sensible. — Dans le chromoscope donné par Ducos du Hauron, les écrans sont remplacés par des prismes.

ESSAYER. Ce résultat est obtenu en plaçant devant chaque positif un écran identique à celui qui a fourni le cliché correspondant. La superposition de ces trois images donne à l'œil qui les regarde la sensation des couleurs de l'original. La première idée du *chromoscope* est due à Ch. Cros. Le chromoscope de Zink sert, à la fois, à prendre les trois clichés et à regarder les trois positifs.

CHROMOSOMES *(kro — du gr. khrôma*, couleur, et *sôma*, corps) n. m. pl. Segments du peloton de chromatine, dans la métaphase de la karyokinèse (V. KARYOKINÈSE). Syn. SEGMENTS NUCLÉAIRES OU ANSES CHROMATIQUES. — *Un* CHROMOSOME.

— ENCYCL. Le nombre des *chromosomes* est très variable selon les espèces, mais constant dans une espèce donnée. Les végétaux en ont généralement plusieurs dizaines, les animaux douze à vingt-quatre. Ce nombre peut exceptionnellement être réduit à quatre, et même à deux (espèce *megalotocha*). Les chromosomes se dédoublent, par division transversale, en deux cordons parallèles; cela est nécessaire à la similitude des deux cellules filles. En effet, les divers chromosomes d'une même cellule ne sont pas identiques, ainsi que le prouve le phénomène de la maturation de l'ovule.

CHROMOSPHÈRE *(kro, sfèr'* — du gr. *khrôma*, couleur, et *sphaira*, sphère) n. f. Nom donné à l'atmosphère hydrogénée du soleil, qui entoure la photosphère et dont le spectre ne laisse voir que quelques raies colorées.

CHROMOSPHÉRIQUE *(kro, sfè)* adj. Qui a rapport à la chromosphère.

CHROMOSPINELLE *(kro, spe nel)* n. m. Aluminate naturel de magnésie, variété noire de spinelle. Syn. de PICOTITE.

CHROMOTHÉRAPIE *(kro, pi* — du gr. *khrôma*, couleur, et *therapeia*, soin) n. f. Traitement des maladies par les couleurs ou par certaines quelques-unes couleurs.

— ENCYCL. La couleur rouge est évidemment la seule que la couleur bleue est sédative, calmante. De plus, il semble que, dans les phénomènes de l'*adaptation oculaire*, l'impression causée par le rouge, résulte d'un soit son rapport avec celle qui est due au deprimant de ce soit ou (O, jaune). On a tentée de faire, de ces constatations, certaines méthodes thérapeutiques. C'est pour cette raison que les aliénés mélancoliques dans des chambres rouges paraît amener une amélioration dans leur état de même, le *delirium* [illegible] [illegible], paraît amoindri, partiellement au moins, à l'exposition dans des chambres à plafond vitré de verres bleus. Dans certaines maladies infectieuses, particulièrement dans la variole, la lumière rouge paraît exercer une action certaine sur les Américains ont aussi beaucoup vanté l'exposition des neurasthéniques et des neurasenigues, et même des chlorotiques, aux radiations solaires totales, dans des appartements disposés à cet effet. Dans la salle, en stéphiques, dans les [illegible] la scarlatine, etc., une grande abondance de lumière rate l'évolution de la maladie dans un sens favorable. V. HÉLIOTHÉRAPIE.

CHROMOTYPOGRAPHIE ou **CHROMOTYPIE** *(kro* — du gr. *khrôma*, couleur, et *typos*, lettre) n. f. Impression en couleur, au moyen des procédés de la typographie.

— ENCYCL. La *chromotypographie*, la plus ancienne, comprend deux différents noms : *impression en couleurs*, *impression en couleur*, *typographie polychrome*, *typochromie*, etc., permet d'imprimer des illustrations en plusieurs couleurs, en même temps que le texte. Elle ne peut s'appliquer qu'à des sujets dont chaque monochrome est forme de traits ou de pointillés, et non de teintes [illegible] comme la chromolithographie. La chromotypographie comme des épreuves moins prétentieuses et beaucoup moins lourdes que la chromolithographie. Le premier imprimeur qui se soit livré sérieusement à la chromotypographie fut Silberman de Strasbourg, bien que d'autres aient antérieurement exécuté nombre d'essais, puis vint Henry Plon, qui créa des aquarelles typographiques imitant le pastel. L'Imprimerie nationale a édité quelques magnifiques ouvrages orientaux, ornés de chromotypographies : *le Livre des Rois*, entre autres. Les peintres modernes se sont mis au service de cet art [illegible] autrefois et ont donné [illegible] [illegible] [illegible]

CHROMOTYPOGRAPHIQUE *(kro)* adj. Qui a rapport à la chromotypographie. *Imprimerie chromotypographique.*

CHROMOWULFENITE *(kro)* n. f. Molybdate naturel de plomb chromifère. Variété de wulfenite, [illegible] en melinose.

CHROMULE *(kro)* — du gr. *khrôma*, couleur, et *ule*, matière) n. f. Est. Nom proposé, par de Candolle, pour désigner la chlorophylle.

CHROMULINE ou **CHROMULINA** [illegible] le centre de monades, [illegible] organismes microscopiques, [illegible] chaires entre les animaux et les végétaux.

CHRONIQUE *(kro, ni* — du gr. *khronos*, temps, [illegible] *ergon*, travail) n. f. Partie de la chimie traitant des matières colorantes et de leur application aux arts.

Chromulline.

CHRONIQUE *(kro, jik)* adj. Qui a rapport à la chromugie.

CHROMYLE *(kro)* n. m. Radical bivalent CrO^2, différant de l'acide chromique par un atome en moins.

CHRONOMÈTRE *(kro-ni* — du gr. *khronos*, temps; *metron*, mesure) n. m. Instrument à l'aide duquel on mesure le temps qu'a duré la pluie, et de l'heure où elle a commencé.

CHRONHYOMÉTRIE *(kro-ni, tri)* n. f. Mesure de la durée de la pluie, à l'aide du chronhyomètre.

CHRONHYOMÉTRIQUE *(kro-ni)* adj. Qui a rapport à la chronhyométrie. *Observations chronhyométriques.*

CHRONICITÉ *(kro)* n. f. Etat, caractère d'une maladie chronique.

Chronicon paschale, chronique byzantine du XIe siècle, qui va de l'origine du monde à la vingtième année du règne d'Héraclius. Son nom provient de ce qu'elle suit, dans l'indication des temps, l'ordre du comput pascal. La première édition est celle du Du Cange (1688). Elle a paru depuis, dans la *Byzantine* de Bonn (1832).

CHRONIQUE *(kro* — gr. *khronikos*, même sens; de *khronos*, temps) adj. Se dit d'une maladie, par opposition à *aiguë*, des maladies qui se prolongent et parcourent lentement leur période : *Bronchite* CHRONIQUE. *Gastrite* [illegible]

— Fig. *Maladie chronique*, inconvénient, état fâcheux qui se prolonge : *La misère est une terrible* MALADIE CHRONIQUE. (Balz.)

— Substantiv. Individu atteint d'une maladie chronique.

— ENCYCL. Les maladies aiguës, par la réaction intense qu'elles provoquent dans l'organisme, ont presque toujours une tendance naturelle à la guérison; les ressources de l'art peuvent, dans certains cas, aider cette tendance, mais elles ne sont pas toujours utiles. A contrairie, dans la maladie chronique, la réaction de l'organisme est faible, et la guérison naturelle est très lente ou même impossible. C'est alors que l'hygiène et les médications appropriées peuvent jouer un rôle considérable, et plus sûrement que le péril n'est pas pressant et qu'on peut prendre à loisir ses dispositions.

CHRONIQUE *(kro* — même étymol. qu'à l'art. précédent) n. f. Histoire dans laquelle les faits sont simplement enregistrés dans l'ordre des temps, sans que l'auteur s'attache, au moins d'une façon spéciale, à en indiquer les causes, à en montrer l'enchaînement. (Se dit surtout des histoires de genre, écrites pendant le moyen âge) : *Les* CHRONIQUES *de Froissart. Les* CHRONIQUES *de Saint-Denis. La correspondance de Mme de Sévigné, [illegible] une* CHRONIQUE *de France*, (Chateaubriand); à Histoire et généalogie d'une famille noble.

— Par ext. Récit d'événements sur des [illegible] particulier : *Le Dictionnaire [illegible] de* CHRONIQUE *[illegible] notoire* (Balz.) [illegible]

— Absol. *Chronique de Paris* [illegible]

— HIST. REIG. *Chroniques*. Nom donné par les [illegible] tants aux livres de l'Ecriture que les catholiques appellent *Paralipomènes*. V. [illegible]

Latter *Chroniques de l'ant Ancy*, Pièces [illegible] satiriques, qui se débitaient, à Paris, sur le Pont-Neuf, à Auj., Article de journal où se trouvent soit les nouvelles, le bruit du jour, accompagnées de commentaires spirituels, de réflexions philosophiques ou humoristiques, soit une étude sur un sujet spécial : CHRONIQUE *politique*, *théâtrale*, *littéraire*, *financière*. — Se dit aussi, dans le langage courant, des bruits mêmes qui circulent, de ce qui fait le sujet des conversations : *D'après la* CHRONIQUE, *on va fonder un nouveau cercle littéraire.* « *Chronique scandaleuse*. Calomnies ou médisances qui courent sur certaines personnes.

— ENCYCL. On appelle *chroniques* les récits de caractère historique laissés par les contemporains, mais ou le narrateur a pour souci principal de rapporter les faits, tels qu'il a pu les observer, ou bien tels que des témoins oculaires, ou la légende même, les ont fait parvenir jusqu'à lui. On distingue les *chroniques* des *annales*, par le fait que l'auteur des annales se tient plus rigoureusement à l'ordre chronologique. A la différence des chroniques, les œuvres historiques proprement dites, lorsqu'elles sont écrites par des contemporains, comportent un élément critique d'appréciation et de généralisation qui fait défaut au chroniqueur.

C'est au moyen âge qu'ont vécu presque tous les chroniqueurs, et de ce fait est même résulté que l'on donne, d'une manière indistincte, ce nom à tous les écrivains historiques de cette époque, bien qu'un certain nombre d'entre eux, n'ayant fait que réunir ou résumer des écrits des époques antérieures, ne soient que des compilateurs.

Au moyen âge, il y eut de véritables centres de rédaction pour les chroniques : les monastères. En France : l'abbaye de Saint-Denis, où furent rédigées les *Grandes Chroniques*, et l'œuvre considérable de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs. L'Angleterre possédait un foyer de chroniqueurs dans le *Scriptorium* de la grande abbaye de Saint-Alban.

Les chroniques les plus anciennes sont écrites en latin. Elles sont presque toutes en prose. La *Philippide*, de Guillaume le Breton, est en vers. Les chroniques françaises apparaissent au XIIe siècle; on en a conservé autant en vers qu'en prose. Les langues germaniques produisent, presque exclusivement, des chroniques *rimées*.

Tours, écrite en latin (VIe s.); la dernière est la chronique de Saint-Simon. Après Saint-Simon, les œuvres qui pourraient lui être comparées sont devenues mémoires.

Liste détaillée des chroniques du moyen âge dans l'œuvre

hardouin, Joinville et Froissart.

La France doit aux bénédictins de Saint-Maur la fondation du grand recueil des *Historiens des Gaules et de la France*, généralement appelé la collection Dom Bouquet, du nom du premier rédacteur. Les éditions du Louvre ont duré jusqu'en 1738. A côté du *Dom Bouquet*, la France peut citer l'œuvre, plus considérable encore, réalisée depuis 1834, par la Société de l'histoire de France qui fait paraître annuellement six volumes de chroniques, et la *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, dirigée par Arthur Giry.

En Angleterre, Henry Saville, Camden, Twysden, Wharton, Thomas Gale, Leland, ont publié, depuis le XVIe siècle, des chroniques en nombre plus ou moins considérable. Les éditions publiées annuellement sous la direction du « maître des rôles », et, d'autre part, par la English historical Society, sont bien par constituer un monument important. L'Allemagne est en droit de s'enorgueillir des [illegible] Henri Pertz. Depuis 1836, le gouvernement belge fait paraître, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, la grande collection des *Chroniques belges inédites*.

Une collection de chroniques nationales espagnoles a été publiée à Madrid, de 1787 à 1787, sous le titre : *Collecion de cronicas*, et les Italiens ont la vaste compilation fondée par Muratori : *Rerum italicarum scriptores præcipui* (Milan, depuis 1723).

Ces chroniques, non seulement naturellement, extrêmement différents les uns des autres, non seulement au point de vue de la valeur littéraire, mais au point de vue de l'exactitude et de la crédule qu'ils méritent. Les Allemands seuls ont, jusqu'à ce jour, publié des ouvrages où ces chroniqueurs sont étudiés à ce point de vue, et ces ouvrages sont des chefs-d'œuvre : Waltenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* (Berlin, 1868); Ottoken Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im späteren mittelalter* (Berlin, 1868).

— SYN. **Chroniques, annales, archives,** etc. V. ANNALES.

Chronique de Cornélius, Vénus, Hymen, ouvrage en trois livres des principaux événements de l'histoire universelle avec leur date. — Catullé fait une allusion flatteuse à cet ouvrage dans la dédicace de ses œuvres offertes à Cornélius Népos. Il en est fait aussi mention, qui date probable de la mort de Catulle. Aulu-Gelle, Ausone, Lactance, Pline et Cicéron mentionnent, avec éloge, ces *Chroniques* dont il ne nous est rien parvenu.

Chronique d'Eusèbe, continuée par saint Jérôme. — Ce grand ouvrage, achevé en 325, comprenait deux parties. Dans la première partie, intitulée *Chronographie*, [illegible] peuples, depuis la création du monde jusqu'à l'année 325 après J.-C. Il [illegible] ordre ethnographique. Il se guidait sur la Bible, sur les livres de Bérose, de Manethon et des principaux historiens grecs. La seconde partie, intitulée *Chronicoi Canôn*, se composait d'une série de tableaux synchroniques, qui se rapportaient à la fois aux olympiades, aux années d'Abraham (2017 av. J.-C.), et, plus tard, aux années de règne des empereurs romains. Dans ce travail, Eusèbe s'était servi surtout de la *Chronographie* de Sex. Julius Africanus, en la complétant à l'aide de Manethon, de Josèphe ou autres historiens, et en la continuant jusqu'à son temps. — De la première partie, il ne nous reste que de rares fragments grecs. De la seconde partie nous possédons : 1° des fragments grecs assez nombreux; 2° la version ou adaptation latine faite par saint Jérôme, et continuée par lui de 325 à 378; 3° deux versions ou adaptations syriaques, qui paraissent dater du VIIe et du IXe siècle; 4° une précieuse version arménienne, qui remonte peut-être au Ve siècle. (En connaît des autres sources, on peut reconstituer la plus grande partie de la *Chronique* d'Eusèbe, qui reste l'ouvrage capital pour la chronologie de l'antiquité.)

Chronique dite *de Frédégaire*, en latin. — L'attribution de cette œuvre à Frédégaire n'est rien moins que certaine. La meilleure édition est celle de Krusch, dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Krusch croit que c'est une compilation faite à Avenche (Suisse : Gabriel Monod, au contraire, y voit l'œuvre d'un moine de Saint-Marcel, près Chalon-sur-Saône. Jusqu'en 593, cette *Chronique* complète celle de Jean d'Ephèse; de 593 à 642, elle est et jusqu'en 642, elle est pour l'histoire contemporaine une source presque unique. L'auteur est très inférieur à Grégoire de Tours, et écrit dans le latin le plus barbare. La *Chronique* a été continuée jusqu'en 768.

Chronique de Flodoard, de 919 à 966, en latin, œuvre pour cette époque. — Elle nous apprend la plus grande partie de ce que nous savons sur les années de cette date Simple et de Louis d'Outremer. La meilleure édition est celle de Pertz au tome III des *Monumenta Germaniæ historica*. Une traduction en a été donnée par Guizot, dans sa « Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France ».

Chronique de Turpin, composition d'un moine qui écrivit à la fin du XIIe siècle, en latin. — C'est l'histoire légendaire de Charlemagne et de son neveu Roland. Les contemporains accueillirent avec une ardeur sans égale. La forme latine semblait être une garantie d'authenticité auprès des « jongleres » des trouvères; mais le caractère fabuleux du récit est aujourd'hui démontré.

Chroniques de France (GRANDES) ou *Chroniques de Saint-Denis*, rédigées jusqu'en l'année 1340 en l'abbaye de Saint-Denis. — Le texte est en français, mais c'est une traduction du latin, d'après les auteurs des siècles antérieurs. Elles furent continuées depuis 1340 jusqu'au règne de Louis XI, directement écrites en français et par des

Louis XII. On doit en faire usage.

qui s'étend de 1326 à 1400. L'édition de Paulin Paris a été publiée en 1836-1840, à Paris.

Chroniques de Jehan Froissart. — Le récit de Froissart comprend les années 1325 à 1400 et se divise en quatre livres. Le premier, le plus important, s'étend jusqu'en 1378; les autres ont pour termes les années 1385, 1388, 1400. Froissart a souvent remanié son œuvre, et les manuscrits que nous en possédons sont aussi variés que nombreux. Luce distingue trois rédactions du premier livre : 1° une première rédaction, composée de 1360 à 1380, à l'époque où Froissart, secrétaire de la reine d'Angleterre, est tout Anglais de cœur. (Le récit des événements de 1325 à 1356 est emprunté à Jehan le Bel); 2° une seconde rédaction, composée probablement de 1380 à 1383, alors que Froissart a pour protecteurs deux seigneurs du parti français, le duc de Brabant et le comte de Blois; 3° une troisième rédaction, qui date des premières années du XVe siècle, et que l'auteur n'a pas eu le temps d'achever : Froissart s'y montre plus grave, plus réfléchi, et témoigne d'une grande animosité contre les Anglais.

Les *Chroniques* de Froissart ne sont ni des mémoires, ni une compilation; on peut dire que c'est un habile assemblage d'« interviews » recueillies par l'auteur pendant ses continuels voyages. De là, les exagérations et les gasconnades, les erreurs chronologiques et géographiques qui déparent son œuvre. De là, aussi, tant de témoignages précieux dont les documents d'archives viennent chaque jour attester la véracité. De là, enfin, l'impression saisissante de vérité et de vie qui se dégage de ces *Chroniques*. C'est la résurrection même du XIVe siècle, de cette société féodale en décadence, à la fois raffinée et brutale. Les meilleures éditions de Froissart sont celles de Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1863-1867) et l'édition de la Société d'histoire de France, commencée en 1869 par Siméon Luce, et poursuivie depuis sa mort par Gaston Raynaud (Paris, 1869 et ann. suiv.).

Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet. — Cette *Chronique* se divise en deux livres et comprend les années 1400 à 1444. Elle fait donc suite à celle de Froissart. Mais Monstrelet n'a point le génie narratif de son prédécesseur : il est diffus et ennuyeux, et souvent il s'est copié « son long narré »; il le trouve « plus baveux qu'un pot à moustarde ». En revanche, Monstrelet est bien informé, exact, et rapporte fidèlement nombre de documents diplomatiques. Bien qu'il ait été au service de Jean de Luxembourg, seigneur du parti bourguignon, il est relativement impartial, et son œuvre mérite confiance. La *Chronique* de Monstrelet a été publiée par Doudet d'Arcq pour la Société d'histoire de France (Paris, 1857-1862).

Chronique de Paris (LA), un des journaux les plus importants des premières années de la Révolution, fondé par Millin. Il parut du 24 août 1789 jusqu'au 25 août 1791. Le marquis de Villette, Manuel, procureur de la Commune, Condorcet, Rabaut, Anacharsis Cloots, y collaborèrent.

Chronique du mois ou *les Cahiers patriotiques*, de Clavière, Condorcet, Mercier, Desmoulins, Garran, Brissot et autres. Recueil de politique et d'économie sociale assez semblable à nos revues actuelles, qui contient des travaux solides et d'un haut intérêt. Il parut de novembre 1791 à juillet 1792, en 67 cahiers.

Chronique du temps de Charles IX, roman de Prosper Mérimée, l'un de ses premiers et de ses meilleurs ouvrages (1829). — L'auteur s'est moins proposé de raconter l'histoire que de peindre les mœurs. Bien que l'action se passe à l'époque des massacres de la Saint-Barthélemy, à peine la figure de Charles IX y est-elle esquissée; mais les deux héros du livre, Bernard de Mergy et Diane de Turgis, nous vivent mêlés à tous les événements de cette époque si caractéristique. L'attention se concentre principalement sur eux, sur la passion qui les unit l'un à l'autre, puis une foule d'autres personnages se montrent autour d'eux, pleins de vie, dessinés d'un trait sûr et précise. La *Chronique du temps de Charles IX* révèle une étude approfondie du XVIe siècle.

CHRONIQUEMENT (*kro*) adv. D'une manière chronique.

CHRONIQUER (*kro, ké*) v. n. Écrire des chroniques, dans les différents sens du mot.

— Fam. Faire courir des bruits, les propager. (Peu usité.)

CHRONIQUEUR, EUSE (*kro, keur', euz'*) n. m. Auteur de chroniques anciennes : *Froissart est un admirable* CHRONIQUEUR. — Celui qui écrit des chroniques dans un journal.

— Par anal. Celui qui enregistre des faits : *Les poètes sont les* CHRONIQUEURS *merveilleux des nations.* (Lamart.)

— Fam. Celui qui répand des nouvelles, des bruits.

CHRONOBASIS n. f. Bot. Syn. de CRISIMIE.

CHRONOBIUM (*kro, bi-om'*) n. m. Bot. Section du genre *Gypsophila*.

CHRONODEIK (*kro, dék'* — du gr. *khronos*, temps, et *deiknumi*, je montre) n. m. Instrument imaginé par Palisa et servant à déterminer avec une très grande précision l'heure d'un lieu au moyen d'observations solaires.

CHRONODISTIQUE n. m. Prosod. V. CHRONOGRAMME.

CHRONOGRAMMATIQUE (*kro*) adj. Qui contient un CHRONOGRAMME : *Inscription* CHRONOGRAMMATIQUE.

CHRONOGRAMME (du gr. *khronos*, temps, et *gramma*, lettre) n. m. Date fournie par les lettres numérales (chiffres romains) d'une phrase ou d'une pièce servant le plus souvent d'inscription à un monument, ou d'exergue à une médaille. Par exemple, le vers latin suivant écrit de cette façon :

CONDIDIT VIRGO LVDOVICVS MAGNVS VESPER,

les lettres numérales additionnées donnent : C + V + M + V + I + I + C + V + L + V + V + V = 100 + 5 + 1.000 + 5 + 1 + 1 + 100 + 5 + 50 + 5 + 5 + 5 = 1282, date des Vêpres siciliennes.

Ce genre littéraire a été pratiqué du XIe au XVIIe siècle, surtout en Allemagne, en Hollande et en Belgique. Dans les différentes langues, on en a tiré parti surtout en français. C'est ainsi que, sur la façade d'un ancien hôtel de Paris, on lisait en lettres d'azur et d'or :

CVLTOR DEI MENTIS ET CORDIS AMICVS

On pouvait lire une cette inscription la date de 1485. Les Orientaux ont seuls continué à cultiver jusqu'à nos jours cette littérature puérile. Syn. CHRONODISTIQUE.

CHRONOGRAPHE (*kro* — du gr. *khronos*, temps, et *graphein*, écrire) n. m. Chroniqueur. (Peu usité.) Celui qui écrit sur la chronologie.

— Archéol. *Chronographe de l'an 354.* V. FASTES.

— Phys. et Méthod. Nom de divers appareils destinés à constater avec précision, par des procédés graphiques, le temps employé à faire une chose quelconque.

— ENCYCL. Les *chronographes* à pointage sont les plus simples de ces appareils. Ce sont de simples compteurs de temps dont l'aiguille est munie d'un organe qui permet d'inscrire un point à l'encre sur le cadran quand on appuie sur un bouton. Ils manquent de précision. Un bon appareil chronographique doit réunir deux qualités fondamentales : 1° simultanéité entre l'émission du signal et la production du tracé indicateur; 2° appréciation facile et sûre de l'intervalle de temps entre les tracés indicateurs du commencement et de la fin d'un phénomène.

Les chronographes sont principalement employés en balistique, en astronomie, en physiologie et dans l'industrie, quelle que soit l'application, on peut diviser ces instruments en deux classes : 1° ceux dont le pointage se fait sur des organes, cylindres, disques, plans, se déplaçant uniformément parallèlement à eux-mêmes, et alors la mesure du temps se réduit à des mesures linéaires sur le diagramme; 2° ceux dont les quels on enregistre en même temps que les pointages un diagramme du temps dont les divisions sont signalées électriquement par un appareil chronométrique.

Chronographe totalisateur.

Les appareils les plus simples et les plus fréquemment employés. Ils se composent le plus souvent d'un cylindre animé d'une rotation parfaitement uniforme au moyen d'un mouvement d'horlogerie; celui-ci fait également tourner un axe qui porte un chariot-écrou sur lequel sont disposés le ou les styles inscripteurs. Il résulte de cette disposition que, pendant la rotation du cylindre, le style se déplace suivant une génératrice et décrit à la surface du cylindre une ligne hélicoïdale.

D'autre part, le style peut recevoir, sous l'action d'un organe mécanique, pneumatique ou électrique, un léger déplacement perpendiculaire à sa direction.

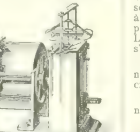

Chronographe pour l'astronomie et la physiologie.

En balistique, on emploie surtout les chronographes Sebert et Boulengé. Dans les expériences, où l'on se propose de mesurer la vitesse d'un projectile en un point déterminé de sa trajectoire, on place sur son parcours deux cadres verticaux, sur chacun desquels est tendu un réseau de métal très-mince parcouru par un courant électrique; le passage du projectile interrompt le passage du courant et produit deux signaux qui permettent de calculer le temps employé par le projectile pour aller d'un point à un autre. Dans le chronographe Le Boulengé, deux tiges cylindriques sont suspendues verticalement au moyen d'électro-aimants actionnés par des courants qui traversent les cadres-cibles. L'une des tiges, plus longue que l'autre, se détache lors du passage du projectile à travers le premier cadre et tombe immédiatement; la seconde tige se détache lors du passage du projectile à travers le second cadre et rencontre dans sa chute un déclic dont elle provoque le départ. Ce déclic lance horizontalement une lame tranchante qui vient frapper la première tige, toujours en mouvement, en un certain point de sa longueur. La position de la lame coupée permet, connaissant la loi de la chute des corps, de déterminer le temps pendant lequel le chronomètre est tombé en chute libre. Une règle graduée sert ensuite donc les résultats immédiatement quand les deux cadres-cibles sont distants de 50 mètres.

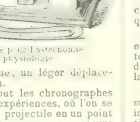

Chronomètre 1 Barillet du grand ressort; 2. Chaîne; 3. Fusée; 4. Pignon de centre; 5 Grande roue de centre; 6 Pignon de petite moyenne; 7. Roue de petite moyenne; 8. Pignon d'échappement; 9. Balancier compensé; 10 Spiral cylindrique

CHRONOGRAPHIE (*kro, fi* — du gr. *khronos*, temps, et *graphein*, écrire) n. f. Syn. de CHRONOLOGIE.

— Astron. Description de la planète Saturne, en grec *Chronos*.

— Phys. L'ensemble des méthodes qui permettent de noter avec précision, par des procédés graphiques, les moments auxquels se produisent les diverses phases de phénomènes généralement rapides.

— Rhétor. Narration ou description dans laquelle on mentionne toutes les circonstances propres à caractériser l'époque à laquelle appartient le fait ou l'objet décrit.

CHRONOGRAPHIQUE (*kro*) adj. Qui a rapport à la chronographie.

CHRONOGYNÉE (*kro, ji* — du gr. *khronos*, temps, et *gunê*, femme) n. f. Syn. de MENSTRUATION.

CHRONOLOGIE (*kro, ji* — du gr. *khronos*, temps, et *logos*, discours) n. f. Science qui a pour but de déterminer l'ordre et la date des événements historiques. || Ordre des événements historiques : première de supputer les temps : *La* CHRONOLOGIE *de Moïse.*

— *Chronologie théorique, astronomique, uranographique.* Science du temps appliquée à l'astronomie ou déduite de l'astronomie pour être appliquée à l'histoire.

— PROV. : **La géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire.** On ne peut exposer et connaître clairement les faits historiques sans la connaissance des lieux et des temps.

— ENCYCL. Les systèmes chronologiques, c'est-à-dire les modes divers de mesurer le temps, varient à l'infini selon les peuples et les temps, et, dans une même nation, comme en France, selon les provinces. Les anciens Egyptiens faisaient toutes leurs années de 365 jours, divisées en douze mois de trente jours et complétées par cinq jours *épagomènes* qui terminaient l'année. Les Grecs avaient aussi une année de douze mois, mais c'étaient des mois lunaires, et, pour combler la lacune, ils recouraient à un treizième mois additif, placé après le mois de Poséidon, appelé le *second Poséidon*. Leur chronologie se comptait par *olympiades*, périodes de quatre ans, d'après les jeux Olympiques. Les Romains se servaient, pour désigner les années, du nom des *consuls* (*fastes consulaires*). Au moyen âge, la chronologie fut très compliquée, à cause de la diversité des dates choisies pour le commencement de l'année : en France, l'année commençait le jour de Pâques, c'est-à-dire, d'après la décision du concile de Nicée, le premier dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars. La mobilité de cette date jette le plus grand trouble dans les recherches historiques. Les Anglais adoptèrent la date de Noël (25 déc.), puis de l'Annonciation (25 mars). Dans les actes officiels émanant des chancelleries, la date est fréquemment calculée d'après la date de l'avènement au trône du souverain. Enfin, il est rare que, dans les documents, on date d'après le jour du mois, mais d'après le jour de la semaine suivant ou précédant telle ou telle fête.

La date de l'*ère chrétienne* (*ère de l'Incarnation*) qui était, depuis l'an 601 de Rome, le point de départ de l'année civile chez les Romains, a été prescrite, en France, pour le commencement de l'année par un édit de Charles IX, de janvier 1564. L'usage en fut introduit en France-Comté qu'en 1575, en Lorraine en 1579, en Écosse en 1600, en Russie en 1725, en Toscane en 1750, en Angleterre en 1757. V. ÈRE.

— BIBLIOGR. : *Art de vérifier les dates*, par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Paris, 1783-1787); le comte de Mas Latrie, *Trésor de chronologie* (Paris, 1889); A. Cruveilhier, *Manuel diplomatique* (Paris, 1894); L.-B. Francœur, *Théorie du calendrier*, dans la collection des « Manuels Roret » (Paris, 1842).

Chronologie d'Herodote (la), publiée en 1782 par Volney. C'est surtout un ouvrage de polémique. — Malgré son peu de valeur intrinsèque, il fit du bruit en son temps, à cause des querelles qu'il suscita entre savants. Volney prétendait y relever beaucoup d'erreurs commises par Larcher dans ses études sur Hérodote; mais lui-même s'est trompé plus souvent encore.

CHRONOLOGIQUE (*kro*) adj. Qui se rapporte à la chronologie ou à la succession des temps : *Ordre* CHRONOLOGIQUE. *Tableau* CHRONOLOGIQUE.

CHRONOLOGIQUEMENT (*kro*) adv. Dans l'ordre chronologique, dans l'ordre des dates.

CHRONOLOGISTE (*kro, jisst'*) n. m. Celui qui sait la chronologie, qui s'occupe de cette science. || On a dit quelquefois CHRONOLOGUE.

CHRONOMÉRISTE (*kro, risst'* — du gr. *khronos*, temps, et *méristês*, diviseur) n. m. Musiq. Tableau contenant toutes les décompositions possibles de la mesure. || Nom donné à l'un des deux moyens principaux employés dans la méthode de Galin, dite *méthode du mélopiaste*.

CHRONOMÈTRE (*kro* — du gr. *khronos*, temps, et *métron*, mesure) n. m. Techn. Nom générique des divers instruments employés à la mesure du temps. (Se dit particulièrement d'une montre de précision construite dans des conditions particulières pour marquer plus exactement le temps, et soustraire pour être soustraite aux influences qui font varier la marche des montres ordinaires.)

— Musiq. Syn. de METRONOME.

— ENCYCL. Horlog. C'est le célèbre horloger anglais Graham, qui, le premier, employa le mot *chronomètre*, qu'il appliqua à une petite pendule portative marquant les tierces. Il fut ensuite appliqué à divers types d'instruments destinés à la mesure du temps. On le réserve, maintenant, pour les appareils horaires portant de haute précision destinés aux marins et aux savants.

On en distingue de deux sortes : le *chronomètre de bord* ou la montre marine, et le *chronomètre de poche*. Leur différence consiste en ce que le chronomètre de bord a pour une forte montre, tandis que le premier est un appareil volumineux qui, destiné à fonctionner sur les navires, est établi sur une suspension à la Cardan.

Les machines horaires ne peuvent être des chronomètres qu'autant qu'elles ont une très grande régularité de marche et que les écarts de réglage, dans l'espace de vingt-quatre heures, ne dépassent pas quelques dixièmes de seconde. On arrive à ce résultat par un choix judicieux d'organes sur lesquels ni la température, ni l'humidité, ni le magnétisme, ni l'usure ne peuvent avoir d'action appréciable, et par une perfection toute particulière dans l'exécution. Tous les chronomètres sont à échappement libre, avec balancier compensateur et spiral isochrone : il faut, d'ailleurs, que le balancier ne distribue avec régularité, de telle façon que l'isochronisme du spiral ne puisse être altéré.

Le cadran porte quatre aiguilles : d'eux d'entre elles, mobiles autour du centre du cadran, marquent les heures et les minutes, comme dans les montres ordinaires; une troisième, dont l'axe est au centre d'un petit cadran complet tracé sur le cadran principal, indique les secondes; quant à la quatrième, établie de manière à ne jamais exécuter un tour entier, elle est destinée à faire connaître l'état de développement du ressort moteur en montrant le nombre de jours qui se sont écoulés depuis le moment où le chronomètre a été remonté.

Quels que soient les soins apportés à la confection des chronomètres, il est à noter que les huiles épaississent, les surfaces frottantes s'usent, etc., toutes causes qui influent nécessairement sur les indications des instruments.

On appelle *marche* d'un chronomètre son avance ou son retard par vingt-quatre heures. Dapres ce qu'on vient d'être dit, c'est ce mouvement très variable, et l'expérience montre qu'on ne peut considérer la marche comme constante que pendant un temps très court, deux ou trois jours.

Avant d'embarquer un chronomètre, on détermine du bord sa marche à terre en le comparant pendant un mois ou deux avec une horloge astronomique, en enregistrant chaque jour une observation et en tient un registre spécial.

Une fois le chronomètre à bord, il faut continuer les observations et même les multiplier, car elles sont beaucoup moins sûres qu'à terre. Sur les navires de l'Etat, chaque observation enregistrée est toujours la moyenne de plusieurs observations successives. Afin d'éviter l'erreur due à la collimation individuelle, c'est toujours la même personne qui est chargée de ce travail, effectué matin et soir, parce qu'on a remarqué que les erreurs personnelles sont en sens contraire le matin et le soir. Les résultats sont traduits par une courbe à laquelle on joint habituellement celle des températures, de sorte qu'on peut, jusqu'à un certain point, tenir compte des variations thermiques.

Les chronomètres sont employés pour déterminer la longitude du lieu où l'on se trouve. V. LONGITUDE.

CHRONOMÉTREUR (*kro*) n. m. Expert chargé de relever exactement, au chronomètre, la durée d'une course.

CHRONOMÉTRIE (*ri*) — rad. *chronomètre*) n. f. Mesure du temps. — Fabrication des chronomètres.

— ENCYCL. V. CHRONOMÉTRE.

CHRONOMÉTRIQUE (*kro*) adj. Qui a rapport à la chronométrie. *Déterminations* CHRONOMÉTRIQUES.

CHRONOPAPPE (*kro*) du gr. *khronos*, temps, et *pappos*, aigrette) n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant une seule espèce qui est un arbuste laineux-tomenteux du Brésil.

CHRONOPHOTOGRAPHE n. m. Syn. de CINÉMATOGRAPHE.

CHRONOPHOTOGRAPHIE (*kro* — du gr. *khronos*, temps, et de *photographie*) n. m. Méthode d'analyse du mouvement par la photographie.

— ENCYCL. La première application de la photographie à l'analyse des mouvements fut réalisée, très sommairement d'ailleurs, par Onimus et Martin (1865), pour l'étude des mouvements du cœur. Janssen, en 1874, imagina, pour l'observation du passage de Vénus sur le Soleil, le premier appareil chronophotographique, dans lequel une plaque sensible circulaire présentait successivement au télescope photographique les diverses régions de son pourtour. Le mécanisme était analogue à celui qui anime vis-à-vis le canon d'un revolver les cartouches emmagasinées dans le barillet. Marey (1878) organisa peu après, à Saint-François, une station photographique pour l'analyse du mouvement des grands animaux. On a mise plus ou moins bien que des dispositifs permettant l'emploi d'un seul objectif dans en position invariable. Les deux méthodes créées par Marey, professeur au Collège de France, sont la *chronophotographie sur plaque fixe*, et la *chronophotographie sur pellicule mobile*.

Les deux méthodes ne diffèrent que par le principe commun en prend à intervalles rapprochés des photographies instantanées de l'objet en mouvement. Par suite du déplacement du modèle devant une règle divisée, nous acquérons la notion d'espace; celle de temps, par l'enregistrement, sur l'égalité des intervalles entre deux fonctionnements de l'appareil, soit en photographiant un autre objet de mouvement connu; par exemple, une aiguille brillante en rotation rapide devant un cadran noir.

— *Chronophotographie sur plaque fixe.* Si l'on braque un appareil photographique sur un objet éclairé se déplaçant devant un fond noir, la trajectoire de cet objet s'inscrira sur la plaque sensible. Si, pendant le mouvement de ce mobile, on intercepte périodiquement la lumière par la rotation rapide devant l'objectif, un disque opaque percé seulement de quelques fentes radiales, le passage de chacune des parties pleines de ce disque causera par une interruption de la trajectoire. On comprend donc que le seulement la trajectoire, mais la position qu'occupe à tout instant sur celle-ci le corps en mouvement. Cette méthode convient particulièrement à l'étude de la chute des corps, de l'écoulement des liquides, de la formation des gouttes. Un ingénieur artificiel a permis l'application à l'étude des mouvements de l'homme et des grands animaux. Pour montrer par exemple, les diverses allures de l'homme, lesquels est vers et marche le mur mat, chaque articulation est marquée par une petite brillante, dont la trajectoire inscrira sans ambiguïtés.

— *Chronophotographie sur pellicule mobile.* Marey construit d'abord, dans le but spécial d'analyser le vol des oiseaux, une sorte de fusil photographique analogue au revolver astronomique de Janssen; il employa, en définitive, un appareil comportant une pellicule qui se déroule pour amener dans le plan focal de l'objectif qui se trouve découvert pendant chacun des arrêts de la bande. On obtient ainsi un nombre considérable d'images, sur lesquelles on peut faire ressortir les superpositions qu'on prétend pour nécessairement dans la méthode sur plaque fixe. C'est d'ailleurs cette disposition qui a été employée pour le fonctionnement des *cinématographes*.

CHRONORAMA (*kro* — du gr. *khronos*, temps, et *orama*, vue) n. m. Tableau chronologique de l'histoire.

CHRONOS, personnification du temps (χρόνος) chez les Grecs. (C'est par erreur que l'on identifie quelquefois cette divinité allégorique avec le dieu *Kronos*, père de Zeus. La confusion vient de ce que *Kronos* était considéré, lui aussi, comme le dieu du temps.)

CHRONOSCOPE (*kro, skop'* — du gr. *khronos*, temps, et *skopein*, observer) n. m. Instrument propre à mesurer le temps.

— ENCYCL. Cet appareil est fondé sur la rupture de courants électriques, mais il est plus particulièrement destiné par son inventeur, le capitaine Noble, de l'artillerie anglaise, à étudier la marche d'un projectile dans le parcours même de l'âme d'une bouche à feu. Il permet de mesurer les variations de sa *vitesse* et, par conséquent, celles de la *pression* qui détermine son mouvement; pression qu'il est fort utile d'étudier, pour tâcher d'en rendre les changements successifs aussi petits et aussi peu brusques que possible.

CHRONOSCOPIE (*kro, sko-pi* — rad. *chronoscope*) n. f. Physiol. Art ou action de mesurer le temps.

CHRONOSCOPIQUE (*kro, sko-pi-k*) — rad. *chronoscope*) adj. Qui concerne la chronoscopie. *Appareil* CHRONOSCOPIQUE.

CHRONOSTICHE (*kro, stich'* — du gr. *khronos*, temps, et *stichos*, vers) n. m. et adj. Se dit d'un chronogramme d'un genre particulier, dans lequel on ne considère que les lettres numérales qui commencent chaque vers. Il s'écrit aussi CHRONOSTIQUE.

CHRONOTACHYMETRE (*kro, ta-ki-me-tr'* — du gr. *khronos*, temps, et de *tachymètre*) n. m. Appareil d'horlogerie imaginé par l'ingénieur Poullet, destiné à enregistrer, sur un cylindre doué d'un mouvement de rotation uniforme, la vitesse et le sens de la marche d'un véhicule.

CHRONOTÉLÉMETRE (*kro-te-lé-me-tr'* — du gr. *khronos*, temps, et de *télémètre*) n. m. Art milit. V. TÉLÉMÈTRE.

CHROOCOCCACÉES (*kro*) n. f. pl. Famille d'algues, représentant les formes les plus simples de la vie végétale. Un thalle leur assigne pour cela certaines propriétés du dédoublement, un thalle massif, diffusant, les propriétés ayant des sont: *chroococcus, gloeocapsa, polycystis*, etc; mais, de l'avis de tous les botanistes autorisés, les chroococcacées constituent un groupe provisoire méritant une étude plus approfondie.

CHROOECIE (*kro-o-é-si*) n. f. Bot. Section du genre *trypethelium*.

CHROPACZOW, bourg d'Allemagne (Prusse, province de Silésie), 3,000 hab. Hôt. Bières, tonderie de zinc.

CHROOLÈPE ou **CHROOLEPUS** (*kro, lé-puss*) n. m. Genre de *chroolépidées*, dont le thalle est formé de filaments gonidiaux articulés, ordinairement resserrés aux articulations.

CHROOLÉPIDÉES (*kro*) n. f. pl. Algues aériennes ou lichens hyssoïdes, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent sur les cronées des lichens ou sur les rochers, rarement sur les arbres. — *Une* CHROOLÉPIDÉE.

Exemple de chronophotographie (phases successives d'un saut en longueur).

CHROOLÉPOÏDE (*kro*) n. m. Nom des gonidies composées de certains lichens et qui ressemblent à des algues dérivées du genre *chroolepe*. (Les gonidies chroolépoïdes sont uniques et réunies en chapelets.

CHROTOGONE ou **CHROTOGONUS** (*kro, nuss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des acrididés, renfermant des criquets à abdomen épais, à corselet large, rugueux, dentelé sur ses bords. (Les chrotogones sont de taille moyenne; bruns ou roux. Ils sont propres aux régions désertiques de l'ancien monde, à la Nubie, à l'Ethiopie, à l'Egypte. L'espèce type est le *chrotogonus lugubris*, d'Egypte.)

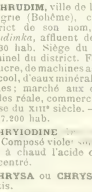

Chrotogone (gr. nat.)

CHRUDIM, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. du district de son nom, sur la *Chrudimka*, affluent de l'Elbe; 12.130 hab. Siège du tribunal criminel du district. Fabriques de sucre, de machines agricoles, d'alcool, d'aquarinoïdes artificielles; marché aux chevaux. Ecoles réale, commerciale et d'agriculture. Vieille et belle église du XVIe siècle. — Le *district de Chrudim* est peuplé de 87.200 hab.

CHRYIODINE [illegible] n. f. Composé violet [illegible] tant à chaud l'acide chrysamique par l'acide sulfurique concentré.

CHRYSA ou **CHRYSE** (*kri*) n. f. Bot. Section du genre coptis.

CHRYSACTINIE (*kri*) n. f. Genre de composées, série des hélénioïdées, renfermant des plantes suffrutescentes habitant [illegible]

CHRYSACTINUM [illegible] liabum.

CHRYSACTIS (*kri, ktiss*) n. m. Bot. Section du genre gymnocline.

CHRYSALE, personnage des *Femmes savantes*, type de simplicité et de bon sens, d'homme un peu matériel, que Molière oppose à la pédanterie de Philaminte, à la sensibilité de Bélise, sa sœur, et d'Armande, sa fille. Il s'est dépeint dans ce vers typique:

Je ne suis [illegible]
C'est encore bien assez [illegible] parler
Et vous savez [illegible]

CHRYSALIDAIRE [illegible]

CHRYSALIDE [illegible] Nymphe des insectes lépidoptères, [illegible] Soulevant aussi comme papa [illegible]

[illegible] d'entre elles. Avant de se changer en chrysalide, les chenilles d'une coque solide, s'enterrent, se cachent dans des creux d'arbres, entre deux feuilles, etc., suivant les mœurs de leurs groupes respectifs. Elles se fixent par l'extrémité postérieure à un point d'appui quelconque, puis, à force de se tordre, elles fendent la peau de leur dos et sortent [illegible]

On divise les chrysalides, suivant leurs attitudes diverses, en cinq catégories: 1° celles qui sont *suvinctes*, c'est-à-dire maintenues par une ceinture de soie à un point [illegible] dues par la queue, la tête en bas (*tranestes*); 3° *libres*, celles qui sont retenues dans une feuille pliée ou entre deux feuilles unies par de la soie (*herpéries*); 4° celles qui sont incluses dans un cocon; 5° celles qui reposent sur le sol, comme beaucoup de nocturnes, etc.

Les chrysalides, que les anciens appelaient *aurelies* et *feres*, sont [illegible] nom, de neuf anneaux, est seul mobile. La durée de l'état de chrysalide varie beaucoup, suivant les groupes, de quelques [illegible] ont état latent, l'insecte [illegible] froids, même à des blessures qui auraient facilement tué la chenille. Quand le papillon est sur le [illegible] déplie ses fripées, et abandonne en [illegible]

CHRYSALIDER (SE) [illegible] chrysalide. [illegible]

CHRYSAMATE (*kri*) n. m. Sel dérivant de l'acide chrysamique.

CHRYSAMIDE [illegible] chrysamique.

CHRYSAMIQUE [illegible] tiré d'abord de l'aloès, se produit dans l'action de l'acide azotique fumant sur la chrysamide et cristallise dans cet acide, exempt de vapeurs nitreuses. Il est peu soluble dans l'eau, qu'il colore en rouge pourpre, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il colore en jaune; il se dissout dans la barbaloïne par l'acide nitrique fumant; on obtient par addition d'un mélange d'acide chrysamique et d'acide aloétique; par ébullition avec l'acide nitrique, [illegible] cristallisant en partie à l'état de sels [illegible] de nouvelles cristallisations; enfin, on l'isole par l'acide acétique. On connaît plusieurs sels de cet acide, notamment celui de magnesium, qui est d'un beau rouge, et des éthers solides colorés.

CHRYSANILINE (*kri*) n. f. Base organique cristallisant par dissolution dans l'alcool étendu en longues aiguilles [illegible] merce) dans l'eau, on précipite ensuite, par la soude caustique étendue après filtration, on fait cristalliser dans la benzène plusieurs fois; les cristaux renfermant du benzène sont dissous à l'ébullition dans l'acide sulfurique; on filtre la liqueur, puis on précipite de nouveau par la soude; le précipité purifié par cristallisation dans l'alcool étendu donne la chrysaniline pure.

La chrysaniline fond vers 268°; chauffée à 180° avec de l'acide chlorhydrique, elle donne de l'ammoniaque et du *chrysophénol* $C^{18}H^{12}N^2O$, HHO. Ce chrysophénol a la même de propriétés basiques et donne deux chlorhydrates mono et di. Les sels de chrysaniline sont à peu [illegible] solubles dans l'eau bouillante, certains sont [illegible]

CHRYSANILIQUE [illegible] indigo. Il paraît être un mélange d'isatine, d'indigo blanc [illegible] potasse sur l'indigo.

CHRYSANISIQUE [illegible] autre que l'acide *dinitroparamidobenzoïque*, se formant dans l'oxydation par l'acide chromique de la dinitroparatolu- [illegible]

CHRYSANISATE [illegible]

CHRYSANTHE [illegible] Section du genre renoncule.

CHRYSANTHEDA [illegible]

CHRYSANTHELLE [illegible] ses, particulières aux régions chaudes des deux mondes.

CHRYSANTHÈME (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *anthémon*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs d'un jaune d'or : *Jasmin* CHRYSANTHÈME.

CHRYSANTHEME (*kri* — même étymol. qu'à l'art. précédent) n. m. Genre de composées tribu des *anthémidées* comprenant un certain nombre d'espèces qui croissent dans l'ancien continent.

— ENCYCL. Sous le nom de *chrysanthème*, on comprend non seulement les espèces qui constituent le genre *chrysanthemum* des botanistes, mais encore un certain nombre d'autres plantes appartenant aux genres anthémis, matricaire, pyrèthre, etc. Le nomde « chrysanthème » est dû à la couleur caractéristique que présente, au moins dans le type primitif, la généralité des espèces. Mais la culture a tellement modifié ce genre, que la couleur jaune a disparu dans un grand nombre de variétés. Comme type des vrais chrysanthèmes, nous citerons le *chrysanthème des jardins* ou *à couronnes* (*chrysanthemum coronarium*), originaire du midi de l'Europe. C'est une plante vivace, mais cultivée comme annuelle. On a obtenu une variété à fleurs entièrement blanches : ces fleurs, très abondantes, se succèdent depuis le mois de juin jusqu'aux gelées. Le nombre des variétés de chrysanthèmes obtenues par la culture est très

Chrysanthèmes (variétés diverses).

considérable. On a classé les variétés de chrysanthèmes en sept groupes : 1° *Chrysanthèmes macrocéphales*, à fleurs petites, de ton blanc, d'un lilas clair ; 2° *chrysanthèmes renonculiformes*, à fleurs moyennes, très régulières ; 3° *chrysanthèmes alvéoliformes*, à fleurs assez grandes, présentant au centre des fleurons tuyauxés et au pourtour des fleurons plans d'une autre couleur ; 4° *chrysanthèmes hybrides*, à fleurs assez grandes, bien faites, planes, bombées ; 5° *chrysanthèmes à grandes fleurs ou chrysanthèmes d'hiver*, à fleurs larges et à longs rayons étalés, variété renfermant les plantes dont les tiges et les capitules sont susceptibles d'atteindre les plus grandes dimensions ; 6° *chrysanthèmes précoces* ou *remontants*, à tiges presque naines, à fleurs moyennes ; 7° *chrysanthèmes japonais*, remarquables tant par l'énorme développement de leurs capitules que par la disposition curieuse de leurs fleurons. Les trois premières sections, dites *chrysanthèmes pompons* ou *de l'Inde*, renferment les variétés à tige naine et à petits capitules.

Les chrysanthèmes sont rustiques et d'une culture facile. Ils croissent à peu près dans tous les sols et à toute exposition. On les propage par graines et par boutures ou par éclats de pieds. C'est à l'automne et jusqu'aux gelées, c'est-à-dire à une époque où les fleurs sont rares, que les chrysanthèmes s'épanouissent. La nombre considérable de leurs variétés, les nuances infinies qu'ils présentent, en font un des plus beaux ornements des jardins.

Chez les Romains, l'ail était un ordre japonais, fondé en 1876 par l'empereur Mutsuhito. Il n'est conféré qu'aux princes ; le ruban est rouge, liséré de violet.

Ordre du chrysanthème

CHRYSANTHÉMÉES (*kri*) n. f. pl. Sous-tribu de composées *anthémidées*, ayant pour type le genre *chrysanthème*. — ENCYCL. CHRYSANTHÈME.

CHRYSANTHINE (*kri*) n. f. Alcaloïde $C^{14}H^{23}A_2^{2}O^{4}$, qui on retire des fleurs du *chrysanthemum cinerariæfolium*.

CHRYSANTHÉMOÏDE n. m. Bot. Syn. de OSTÉOSPERME.

CHRYSANTHIN (*kri*) n. m. Sorte de bourre de soie, provenant des indes et de Perse.

CHRYSANTHOS (*kri*, *tos*) n. m. Section du genre salix (saule).

CHRYSAOR (mot grec signifiant : *à l'épée d'or*), surnom de divers dieux : de Zeus, d'Apollon, d'Artémis, de Déméter. — Monstre né du sang de la Méduse, en même temps que Pégase, suivant Hésiode. (D'après Hygin, il était fils de Méduse et de Poseidon.) Il épousa Callirhoé, fille de l'océanide Callirrhoé, et fut le père de Géryon et d'Echidna.

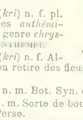

CHRYSAORA (*kri*) n. f. Genre de méduses discophores monostomes, famille des pélagies, comprenant des formes à pédoncule perforé en son centre, à bras distincts, avec vingt-quatre longs filaments marginaux. (On connaît une vingtaine d'espèces de chrysaora, répandues dans les mers du globe, surtout dans l'hémisphère.)

CHRYSARGYRE (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *argurê*, argent) n. m. Taxe établie par les empereurs romains sur les personnes exerçant une industrie quelconque.

— ENCYCL. Lorsque Constantin, après avoir supprimé l'*aurum et argentum* ou *auraria functio*, était un impôt des patentes. Il atteignait toutes les opérations de commerce et affaires d'argent, même tous les métiers. Il était perçu tous les cinq ans, d'après les bénéfices supposés. Il apparaît déjà, au temps d'Alexandre-Sévère, sous le nom de *aurum negotiatorum* ; mais il fut étendu et régularisé au temps de Constantin. Il donna lieu à tant d'abus, qu'Anastase le supprima, en 501, dans l'empire d'Orient ; il subsista en Occident jusqu'au temps des Ostrogoths.

CHRYSARGOBINE (*kri*) n. f. Alcool-phénol solide, jaune d'or, constituant la partie active de la poudre de Goa, mêlée d'une légumineuse, l'araroba.

— ENCYCL. La *chrysarobine* $C^{14}H^{10}O^{2}$ est en lamelles jaunes, insolubles dans l'eau, solubles dans les alcalis, auxquels elles donnent une fluorescence verte ; on l'obtient en dissolvant la poudre de Goa dans la benzine chaude. Une solution potassique de chrysarobine se transforme par oxydation en acide chrysophanique.

CHRYSAS, dieu-fleuve de Sicile. Il avait un temple sur la route d'Assur à Enna.

CHRYSASPIDE (*kri*, *spid* — du gr. *khrusos*, or, et *aspis*, *idos*, bouclier) n. m. Soldats armés de boucliers dorés, spécialement, Soldats d'un corps privilégié, au temps d'Alexandre-Sévère.

CHRYSASTRE (*kri-zastr*) n. m. Bot. Section du genre solidago.

CHRYSAZINE (*kri*) n. f. Corps d'un jaune brun, isomérique avec l'alizarine, et dérivant de l'anthracène.

— ENCYCL. La *chrysazine* $C^{14}H^{8}O^{4}$ cristallise dans l'alcool en aiguilles d'un jaune rouge ou en lamelles jaunes fondant vers 182. Sous l'action réductive de la poudre de zinc, elle donne beaucoup plus d'anthracène. L'acide nitrique la convertit en acide chrysamique, le même que celui de l'aloès. On peut la préparer à partir de l'anthracène ; on transforme d'abord celui-ci en diacétylchrysazol (v. CHRYSAZOL), qui, par oxydation à l'aide de l'acide chromique en solution acétique, donne l'acétylchrysazine. Ce dernier corps, traité par la potasse à l'ébullition, fournit la chrysazine.

Ozychrysazine $C^{14}H^{8}(OH)^{2}O^{3}$. La chrysazine chauffée avec de la potasse donne l'isomérique avec la purpurine. Sa solution alcaline est bleue, tandis que celle de la purpurine est rouge. Elle donne les mêmes dérivés de nuances intermédiaires entre celles que fournissent l'alizarine et la purpurine.

CHRYSAZOL (*kri-za-col*) n. m. Composé à double fonction phénolique, dérivant de l'anthracène. Syn. DIOXYANTHRACÈNE.

— ENCYCL. Le *chrysazol* $C^{14}H^{6}(OH)^{2}$ s'obtient en fondant l'anthracène-disulfonate de sodium (celui dont le sel sodique est le moins soluble) avec cinq fois son poids de potasse. La masse, refroidie, est reprise par l'acide chlorhydrique, et le chrysazol se sépare en flocons floconneux. Ce corps est soluble dans l'eau. La solution est jaune, avec fluorescence bleue. En traitant le chrysazol par l'acétate de sodium et l'anhydride acétique, on obtient le diacétylchrysazol $C^{14}H^{4}OC^{2}H^{3}O^{3}$, cristallisant dans l'alcool en lamelles qui fondent à 184°.

CHRYSE n. f. Bot. Syn. de COPTIS.

CHRYSÉ, divinité de Lemnos, sans doute identique à Bendis, et souvent confondue avec Athéna. (C'est près de l'autel de Chrysé, désignée par Philoctète, que ce héros fut mordu par un serpent.) — Fille d'Halmos, et mère de Philegyas, qu'elle eut d'Arès.

CHRYSÉANE (*kri*) n. f. Corps jaune qui se forme quand on fait passer du gaz hydrogène sulfuré dans le cyanure de potassium dissous à froid.

— ENCYCL. La *chryséane* $C^{8}H^{4}A_2^{2}S^{3}$ cristallise dans l'eau chaude en aiguilles jaune d'or, solubles sans altération dans l'alcool, l'éther, les alcalis et les acides. Sa solution chlorhydrique teint le bois et le papier en rouge. L'acide azoteux la transforme en une matière rouge à reflet vert, dont la solution alcoolique est d'un rouge fuchsine.

CHRYSÉIDE (*kri*) n. f. Syn. de ESCHOLTZIE, genre de papavacées à fleurs d'un beau jaune d'or.

CHRYSÉIS ou **ASTYNOMÉ**, fille de Chrysès, prêtre d'Apollon Sminthien. Chrysès, prêtre de Chrysé, prise par Achille. Chrysèis devint esclave d'Agamemnon. Son père vint au camp pour la racheter, et fut repoussé : d'où la colère d'Apollon, et la peste mentionnée au début de l'*Iliade*. D'après une tradition, Chrysèis revint plus tard près de son père, et eut d'Agamemnon un fils nommé Chrysès. Elle sauva Oreste et Iphigénie lorsque de Tauride. — Thespiade, mère d'Onesippos, qu'elle eut d'Héraklès.

CHRYSÉIS n. f. Planète télescopique, n° 202, découverte par C.-H.-F. Peters, le 11 septembre 1879.

CHRYSÉLÉPHANTIN, INE (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *éléphas*, *antos*, ivoire) adj. Se dit de l'emploi simultané de l'or et de l'ivoire dans la statuaire : *Le Jupiter* CHRYSÉLÉPHANTIN *de Phidias*.

— ENCYCL. *Statuaire chryséléphantine*. Les modernes ne comprennent guère que la statuaire monochrome, dans laquelle rien ne différencie les valeurs des chairs, des draperies, des pierreries, des cheveux. Phidias sut allier les métaux précieux au marbre grec dans son *Jupiter Olympien* et sa *Minerve Victorieuse*. Mais, longtemps avant lui, des sculpteurs grecs avaient associé l'ivoire aux métaux. Pausanias raconte que le coffre de Cypsélos, exécuté vers la 1re olympiade (776 ans av. J.-C.), était enrichi de bas-reliefs d'or et d'ivoire. Théocles, Médon, Dorycldas s'illustrèrent, vers la 40e olympiade, par des statues formées des mêmes matières, représentant *Jupiter*, *Junon*, *Thémis*, les *Sérènes*, *Minerve*, et que l'on conservait toutes à Elis, dans le temple de Junon. Le chef-d'œuvre de Canachos était la statue colossale de *Vénus céleste* de Sicyone, également en ivoire et en or. Menœchme et Soïdas, qui florirent peu de temps après (vers la LXXXe olympiade), exécutèrent pour le temple de Diane, dans la citadelle de Patrie, une statue chryséléphantine représentant la déesse en habit de chasse. Calamis illustra aussi par des statues colossales d'ivoire et d'or. Nous arrivons enfin à Phidias, qui porta ce genre de sculpture à un degré de perfection qu'il n'a jamais été atteint.

Le moyen âge a employé quelquefois l'or pour rehausser des sculptures d'ivoire ; le musée de Cluny possède quelques spécimens de ce genre : mais l'or joue un rôle trop secondaire dans ces ouvrages, pour qu'on puisse les ranger dans la sculpture chryséléphantine.

CHRYSÉNATE (*kri*) n. m. Sel dérivant de l'acide chrysénique.

CHRYSENDETA (*kri-zin-dé* — du gr. *khrusos*, or, et *endetos*, lié) n. f. Antiq. Vaisselle ornée d'appliques ou de ciselures d'or, en usage chez les Romains de l'empire.

CHRYSÈNE (*kri* — du gr. *khrusos*, or) n. f. Bot. Syn. de CHRYSANTHÈME.

— n. m. Chim. Carbure d'hydrogène, extrait des corps gras et des résines.

— ENCYCL. Le *chrysène* a pour formule $C^{18}H^{12}$. Il a d'abord été retiré par Laurent des produits de la distillation riche des corps gras-et des résines, et plus que de la houille. Il se trouve dans les produits obtenus en faisant passer dans un tube porté au rouge les gaz provenant de la distillation des goudrons de lignite et de houille.

Le chrysène pur est incolore ; mais il retient énergiquement une coloration jaune dont on ne peut le débarrasser que par un traitement spécial, par exemple en le chauffant dans un tube scellé avec de l'acide iodhydrique additionné de phosphore. Il prend une belle fluorescence rouge. Il fond à 250° et distille au-dessus de 360°. Il est soluble dans l'alcool et la benzine surtout à chaud. Il se dissout dans l'acide sulfurique concentré, qu'il colore en bleu. L'acide azotique ne l'attaque que s'il est concentré, et il donne alors un dérivé tétranitré. Une oxydation ménagée transforme le chrysène en chrysoquinone ; une oxydation plus complète le convertit en acide phtalique. Traité par l'acide acétique au bain-marie, il donne le *nitrochrysène*. Le chrysène, chauffé dans un tube scellé à 250° avec son poids de phosphore rouge et cinq fois son poids d'acide iodhydrique, donne par cristallisation le carbure $C^{18}H^{14}$, et il reste dans les eaux mères un carbure $C^{18}H^{16}$.

CHRYSÉNINE (*kri*) n. f. Corps jaune, amer, basique, trouvé dans le chrysène brut.

CHRYSÉNIQUE (*kri*) adj. : *Acide chrysénique*, Acide qui se forme dans l'action de la potasse fondante sur la chrysoquinone. Il a pour formule $C^{18}H^{10}O^{4}$ — $CO^{2}H^{2}$.

CHRYSÉONE (*kri*) n. f. Oxyde silico-hydrique, résultant de l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur le siliciure de calcium. ◊ On l'appelle aussi SILICONE.

CHRYSÈS. Myth. gr. Prêtre d'Apollon Sminthien à Chryse, en Troade, et père de Chryséis. (V. ce mot.) — Fils de Chryseus (ou d'Agamemnon, ou d'Apollon), et petit-fils du précédent. — Fils de Poseidon et de Chrysogénie. (Il eut pour fils Minyas.) — Fils de Minos et de Parea. (Il régna sur Paros avec ses frères.)

CHRYSÉZARINE (*kri*) n. f. Alcool à fonction multiple, extrait de l'alizarine artificielle.

— ENCYCL. La *chrysézarine* $C^{14}H^{10}O^{4}$, ou *dioxyquinone* du chrysène, a été extraite de l'alizarine artificielle ; elle paraît être à la dioxyquinone ce que l'alizarine est à l'anthraquinone. Cet alcool se présente en aiguilles très développées d'un brun foncé à reflet métallique, se sublimant en longues aiguilles d'un jaune orangé ; il fond à une température supérieure à 300°.

CHRYSIDE (*kri*) n. f. Bot. Syn. de HÉLIANTHE ou SOLEIL, genre de composées à fleurs jaunes.

CHRYSIDES (*kri*) n. m. pl. Famille de corps simples, ayant pour type l'or. — *Un* CHRYSIDE.

CHRYSIDIDÉS (*kri*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes de moyenne ou petite taille, robustes, pouvant ordinairement se rouler en boule, revêtues des teintes métalliques les plus éclatantes. — *Un* CHRYSIDIDÉ.

— ENCYCL. Les *chrysididés* sont répandus sur toute la surface du globe ; les espèces tropicales sont les plus grandes vivent surtout sous les tropiques. Tous ces insectes sont parasites d'autres hyménoptères nidifiants. Les chrysididés se subdivisent en deux tribus : *cleptinés*, et *chrysidinés*.

CHRYSIDINÉS (*kri*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, famille des *chrysididés*, comprenant de nombreux genres, répartis en trois tribus : *elampinés*, avec les genres : *notozus*, *elampus*, *holopyga*, etc. ; *chrysidinés* proprement dits, genres : *chrysis*, *spinolia*, *parnopes*, etc. ; *parnopiens*, genres : *parnopes* et *aaron*. — *Un* CHRYSIDINÉ.

CHRYSINDINE (*kri*) n. f. Substance connue seulement à l'état de sel ammoniacal bleu, qui se forme quand on réduit l'acide chrysamique par le sulfhydrate d'ammonium.

CHRYSINE (*kri*) n. f. Phénol diéther en tables brillantes d'un jaune clair, fondant à 275°, extrait des bourgeons du peuplier avec la saliciline et la populine.

CHRYSIPHIALE (*kri*) n. f. Genre d'amaryllidacées, tribu des narcissées, renfermant des plantes américaines.

CHRYSION n. m. Bot. Syn. de VIOLA.

CHRYSIPPE, fils de Pélops. Sa mère, Axioché, et lui, furent victimes d'Hippodamie, première femme de Pélops, qui les fit mettre à mort par Atrée et Thyeste.

CHRYSIPPE, médecin grec de Cnide (Ve s. av. J.-C.). Il fut le maître d'Erasistrate, et avait étudié les vertus des plantes. Galien nous apprend qu'il rejetait la saignée et les purgations, et Pline, qu'il avait composé un traité sur le chou, auquel il attribuait de grandes vertus médicales.

CHRYSIPPE, philosophe grec, l'un des chefs du stoïcisme, né à Soli (Cilicie) en 280 avant J.-C., mort à Athènes en 207, suivant la plupart des témoignages. Des revers de fortune l'obligèrent à quitter son pays ; à quatorze ans, il se rendit à Athènes. Il était coureur de cirque, lorsque il se mit à fréquenter les adeptes de la nouvelle Académie. Chrysippe ne tarda pas à passer à l'école stoïcienne, dont le dogmatisme convenait mieux à son tempérament. Devenu chef de l'école, il la défendit contre les attaques de la nouvelle Académie. Son œuvre a moins consisté dans une refonte de la doctrine stoïcienne que dans l'apologie des dogmes établis par Zénon. Il lutta par la parole et par les écrits, prodigeant, par centaines, des traités sur tous les sujets. Il ne reculait devant aucune exagération de l'idéal stoïcien, et il semble bien qu'il ait trouvé les principales formules de ce qu'on a appelé les « paradoxes » de l'école. V. le *Dictionnaire* de Bayle et F. Ogereau, *Essai sur le système des stoïciens* (Paris, 1885).

CHRYSIPPÉE n. f. Bot. Syn. de SCROFULAIRE.

CHRYSIS (*kri-zis*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *chrysidinés*, comprenant de jolies formes brillant de l'éclat des pierres précieuses et que l'on nomme vulgairement *guêpes dorées*.

— Encycl. Les *chrysis* sont ordinairement bleu de saphir ou vert-émeraude, avec l'abdomen rouge-rubis. Elles courent vivement au grand soleil sur les vieux murs, les talus des sablonnières, partout où elles peuvent trouver les nids des odynères et autres cuménidens dont elles sont parasites. L'abdomen est terminé par une tarière, dont l'extrémité cornée peut quelquefois produire des piqûres. On connaît de nombreuses variétés de chrysis, vivant dans toutes les régions du globe. L'Europe en possède une centaine d'espèces, dont plus de la moitié se trouvent en France.

Chrysis (gr. 2 fois).

CHRYSIS, prêtresse du temple de Héra à Argos. Elle causa, par sa négligence, l'incendie de cet édifice (423 av. J.-C.), et, pour échapper à la colère des Argiens, elle s'enfuit à Thèbes. Du temps de Pausanias, on voyait encore la statue de Chrysis devant les ruines du temple incendié.

CHRYSITE *kri* n. f. Nom générique des substances qui renferment quelques parcelles d'or. Chez les anciens, Pierre de touche dont la nature vraie n'est pas connue.

CHRYSITHRICHÉES *kri, tri-ké* n. f. pl. Tribu des cypéracées, ayant pour type le genre *chrysithrix*. — *Une* CHRYSITHRICHE.

CHRYSITHRIX *kri, tri-kss*) n. m. Genre de cypéracées, renfermant deux espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

CHRYSO (*kri*) n. m. Techn. V. CHRYSOCALE.

CHRYSOCÉTONE n. f. V. CHRYSOÉTONE.

CHRYSOBACTRON (*kri*) n. m. Genre de liliacées, tribu des anthéricées, représenté par quelques espèces de la Nouvelle-Zélande, des îles Campbell et Auckland. (Les chrysobactrons sont des herbes à feuilles très allongées et à racines tubéreuses.)

CHRYSOBALANE n. m. Bot. Syn. de ICAQUIER.

CHRYSOBALANÉES (*kri*) n. f. pl. Tribu de rosacées, ayant pour type le genre icaquier ou *chrysobalane*. — *Une* CHRYSOBALANÉE.

CHRYSOBAPHE n. m. Bot. Syn. de ANGECTOCHILE.

CHRYSOBATE (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *batos*, buisson) n. f. Végétation d'or artificielle, opérée par le feu.

CHRYSOBATRACHUM (*kri, ki-om*) n. m. Bot. Section du genre *ranunculus* (renoncule).

CHRYSOBÉRYL (*kri*) n. m. Aluminate naturel de glucinium. Syn. de CYMOPHANE.

CHRYSOBOTYE (*kri*) n. f. Bot. Section du genre groseillier.

CHRYSOBOTHRYS (*kri, tri-s*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestides, renfermant des buprestes de taille moyenne, trapus, aplatis, avec des points d'un brillant métallique enfoncés sur les élytres. (On connaît plus de cent cinquante espèces de chrysobothrys, réparties surtout dans les régions chaudes du globe; trois habitent la France.)

Chrysobothrys (gr. de deux fois).

CHRYSOBULLE *kri*— du gr. *khrusos*, or, et de *bulle*) n. f. Diplôme scellé d'un sceau d'or.

CHRYSOCALE (*kri* — altérat. de CHRYSOCHALQUE) n. m. Techn. Alliage qui imite l'or et qui se compose de cuivre, d'étain et de zinc. (C'est, en somme, un laiton auquel on ajoute souvent une faible quantité de plomb lui donnant la couleur de l'or vert. Les fabricants de bijoux faux en emploient de grandes quantités, et l'appellent par abréviation CHRYSO.)

— Minér. Syn. de CHRYSOCOLLE.

CHRYSOCALIS n. f. Bot. Syn. de MATRICAIRE.

CHRYSOCALYX n. m. Bot. Syn. de CROTOLAIRE OU CROTOLARIA.

CHRYSOCARPE (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits d'un jaune d'or.

CHRYSOCÉPHALE (*kri*) n. m. Bot. Section du genre *helianthemum*.

CHRYSOCÉTONE *kre*) n. f. Acétone qu'on obtient en oxydant l'acide chrysoglycolique à l'aide du bichromate de potassium et de l'acide sulfurique. Syn. CHRYSOACÉTONE.

— Encycl. La *chrysocétone* ($C^{10}H^{12}O$) se sublime en petits cristaux jaunes, ou se solidifie en aiguilles rouges; elle fond vers 132°, la potasse la transforme en *acide chrysénique*, la réduction par l'acide sulfurique et le zinc fournit l'*alcool chrysofluorénique* ($C^{10}H^{14}O$ ou $C^{10}H^{12}(OH)$). La réduction par l'acide iodhydrique et le phosphore donne le *chrysophénène* $C^{10}H^{12}$.

CHRYSOCHALQUE *kri, kalk'* — du gr. *khrusos*, or, et *khalkos*, cuivre) n. m. Alliage d'or et de cuivre imitant l'or. V. CHRYSOCALE.

CHRYSOCHAMELE *kri-so-ca* n. f. Bot. Section du genre chiloné.

CHRYSOCHLAMYDE (*kri-so-kla* n. f. Genre de clusiacées, tribu des clusiées, renfermant des arbres ou arbustes de l'Amérique tropicale.

Chrysochlamyde (grand nat.).

CHRYSOCHLORE ou **CHRYSOCHLORA** (*kri, klo*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratiomyidés, comprenant des mouches allongées, revêtues de teintes métalliques bleues ou violettes, et dont on connaît quelques espèces des régions tropicales du globe.

CHRYSOCHLORE (*kri, klor'*) adj. Bot. Qui est de couleur jaune d'or.

CHRYSOCHLORE (*kri, klor'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères insectivores, famille des talpidés, comprenant les *taupes dorées* de l'Afrique australe et orientale, remarquables par l'éclat métallique de leurs poils. L'absence de queue, les parties antérieures de quatre doigts (dont une la taille des taupes) et on ont les mœurs.)

Chrysochlore.

CHRYSOCHRAON (*kri, kra*) n. m. Genre d'insectes coléoptères sauteurs, famille des cérambis, comprenant les espèces à antennes filiformes, aux yeux très écartés, à front large et à tégument brillant. (Les quelques espèces de ce genre habitent l'ile du pierre boréal; elles vivent dans les prairies. L'espèce la plus commune, en France, est le *chrysochraon dispar*, vert doré.)

Chrysochraon (gr. nat.).

CHRYSOCHROA (*kri, kro*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, comprenant de magnifiques buprestes propres aux régions tropicales de l'ancien monde, et dont les nombreuses espèces sont répandues surtout en Malaisie et en Indoo-Chine.

— Encycl. Quelques-unes, comme les *chrysochroa fulgida* et *fulminans*, d'un beau vert doré, avec la pointe des élytres rouge cuivreux, sont d'un grand usage pour la parure; elles arrivent de Malacca et de Java, chez les plumassiers d'Europe, en quantités énormes. Les Hindous se servent des élytres de ces chrysochroa pour rehausser leurs broderies.

CHRYSOCHUS (*kri, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des eumolpidés, comprenant des formes subcylindriques, glabres, violettes ou bleu métallique, dont les espèces, peu nombreuses, habitent l'Europe, l'Asie et la région californienne. (L'espèce type du genre, la seule qui se trouve en France, est le *chrysochus pretiosus*, violet, qui vit sur une asclépiadée, le *cynanchum officinale*, dont sa larve ronge les racines; l'insecte exsude, quand on l'inquiète, un liquide fétide.)

Chrysochus (gr. 2 fois).

CHRYSOCLAVE (*kri*) n. m. Archéol. Tissu d'or sur lequel des sujets, le plus souvent religieux, étaient brodés en relief à la façon des tissus d'orfroi.

Chrysochus gr. 3 fois.

CHRYSOCOCCES (Georges), médecin et savant grec, vivant à Constantinople vers le milieu du XIVe siècle. Il écrivit plusieurs livres remarquables sur l'astronomie et les mathématiques. Tous sont restés inédits. La Bibliothèque nationale de Paris possède deux.

CHRYSOCOCCYX (*kri, kok-sikss*) n. m. Genre d'oiseaux du genre coucou, appelé aussi *lampromorphus* et *chalcites*.

CHRYSOCOLITE (*kri*) n. f. Oxyde hydraté naturel de fer cupifère. Variété de limonite.

CHRYSOCOLLE (*kri* — gr. *khrysokolla*; de *khrusos*, or, et *kolla*, colle) n. f. Antiq. Nom donné à une substance verte dont les anciens se servaient pour souder l'or.

— Minér. Silicate hydraté naturel de cuivre, dont la formule est H^2CuSiO^4, le poids spécifique 2 à 2,3 et la dureté 2 à 3. Cette matière minérale est amorphe; elle se présente à l'état compact ou concrétionné avec une couleur vert bleuâtre. Il On écrit aussi CHRYSOCOLE.

CHRYSOCOMÉE (*kri*) n. m. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant des arbustes à fleurs jaunes de l'Afrique australe et des Canaries.

CHRYSOCOMÉES (*kri*) n. f. pl. Groupe d'astéroïdes, ayant pour type le genre *chrysocome*. — *Une* CHRYSOCOMÉE.

CHRYSOCOPTIS (*kri, ptiss*) n. m. Bot. Section du genre coptis.

CHRYSOCYAMATE (*kri*) n. m. Sel dérivant de l'acide chrysocyamique.

CHRYSOCYAMIQUE (*kri*) adj. Se dit d'un acide obtenu en chauffant l'acide chrysamique avec le cyanure de potassium.

CHRYSOCYNIS (*kri, niss*) n. m. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, habitant les régions tropicales. Une espèce de l'Amérique du Sud est cultivée dans les serres pour ses fleurs jaunes marquées de brun.

CHRYSOCYTISE (*kri*) n. m. Bot. Section du genre cytise.

CHRYSODENDRON n. m. Bot. Syn. de PROTÉE.

CHRYSODIUM (*kri, di-om*) n. m. Genre de fougères acrostichées, créé par Fée pour des formes herbacées habitant les régions équatoriales. L'espèce type est le *chrysodium aureum* Linn.

CHRYSODOME ou **CHRYSODOMUS** (*kri, mus*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *chrysodominés*, renfermant des formes à pied obliqué, tronqué et rebordé en avant, à coquille en fuseau, à bouche ovale avec un opercule corné. (Les chrysodomes habitent la région circumpolaire; les espèces fossiles apparaissent dans le crétacé et abondent dans le tertiaire, où l'on trouve le *chrysodome contrarius*.)

Chrysodome (réd. d'un quart).

CHRYSODOMINÉS (*kri*) n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes cténobranches, famille des buccinidés, caractérisés par la radula ayant ses dents latérales munies de deux à quatre dents, par la forme en fuseau de la coquille dont l'opercule ressemble à un [illegible] Genres principaux [illegible] CHRYSODOMINÉ.

CHRYSODRABA (*kri*) n. f. Bot. Section du genre draba.

CHRYSOEUS [illegible] Genre de mammifères carnassiers, créé pour le chien sau[illegible]

CHRYSOFLUORENE n. m. Chim. V. CHRYSOCÉTONE.

CHRYSOFLUORÉNIQUE [illegible] V. [illegible]

CHRYSOGASTRE (*kri, gastr'*) adj. En T. de zool., Qui a le ventre de couleur d'or.

CHRYSOGÈNE [illegible] race d'hommes qui doivent détruire l'empire de Constan[illegible] été ainsi désignés à cause de la couleur blonde de leurs [illegible]

CHRYSOGENE [illegible] parties solides des huiles de goudron de houille, auxquelles on [illegible] aussi l'anthracène. On le retire par des cristallisations répétées des huiles légères du goudron. Ce traitement est accompagné de lavages à l'alcool et à l'éther, qui ne dissolvent que fort peu de chrysogène.

La propriété caractéristique du chrysogène est de communiquer une belle couleur jaune aux hydrocarbures incolores avec lesquels on le mélange en petites proportions. Une partie de chrysogène mélangée avec 3,000 parties de naphtaline la colore très fortement en jaune. Il fond entre 280° et 290°. L'acide sulfurique le dissout sans lui faire subir d'altération notable; l'eau le précipite en flocons rouges de cette dissolution. Les solutions du chrysogène et les hydrocarbures solides qui en sont mélangés se décolorent à la lumière.

CHRYSOGLOSSE (*kri*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des pleurothallées, comprenant des plantes terrestres herbacées qui croissent à Java.

CHRYSOGLYCOLIQUE [illegible] V. [illegible]

CHRYSOGLYPHIE [illegible] (*kri, glif'*) [illegible] — Encycl. [illegible] planche gravée en taille-douce en planche typographique en relief. On obtient cette dernière en introduisant dans les traits gravés une mince pellicule d'or que l'on recouvre d'un mastic inattaquable aux acides. La planche ainsi préparée est soumise à la morsure d'un acide qui attaque la planche, tout en respectant la gravure. Celle-ci ne tarde pas à se trouver en relief, au lieu de demeurer en creux.

CHRYSOGONE (*kri*) n. m. Genre de composées, tribu des hélianthoïdées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique du Nord.

CHRYSOGONIE (*kri*, *ni* — du gr. *khrusos*, or, et *gonê*, génération) n. f. Nom donné par les alchimistes à la prétendue semence d'or séparée d'une dissolution de ce metal.

CHRYSOGRAPHE (*kri* — du gr. *khrusos*, or, et *graphein*, écrire) n. m. Nom donné aux copistes qui écrivaient des manuscrits [illegible] et les [illegible]

CHRYSOGRAPHIE (*kri* — rad. *chrysographe*) n. f. Art d'écrire en lettres d'or.

— Encycl. Cet art était connu de l'antiquité, qui consacrait, croit-on, des livres écrits en or à certaines divinités. En tout cas, l'époque byzantine l'a grandement pratiqué, ainsi que le moyen âge. Il fut, en Occident surtout, en faveur sous les Carolingiens. C'étaient principalement les [illegible] étaient exécutés en *chrysographie*. Vers le XV[illegible] cet art disparut à peu près complètement [illegible] Mais [illegible] ger parmi les chrysographes.

CHRYSOGRAPHIQUE (*kri*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la chrysographie.

CHRYSOHARMINE (*kri*) n. f. Corps jaune produit par l'action de l'acide nitrique sur une solution aqueuse de sulfate d'harmaline.

CHRYSOIDINE (*kri*) n. f. Matière colorante jaune, dérivant de l'azobenzol.

[illegible] $C^{12}H^{12}Az_2.Az_2C^{12}H^{12}(.AzH^3)$ est une matière colorante jaune, qu'on peut préparer en ajoutant une solution d'un sel de diazobenzol avec une solution métaphénylènediamine. Les cristaux qu'on obtient après purification par dissolution, sont des aiguilles jaunes, fusibles à 117°,5, solubles dans l'alcool, l'éther et la benzine. La chrysoidine s'unit aux acides pour former des sels, parmi lesquels les sels basiques sont seuls stables. Elle donne avec l'acide sulfurique concentré un acide *chrysoidinemonosulfonique*. Lorsqu'on fait passer un courant d'oxyde de carbone dans une solution chloroformique de chrysoidine, on obtient une *chrysoidineurée*, nouvelle base susceptible de fournir des sels avec les acides. La chrysoidine du commerce, qui est d'un jaune n'est autre chose que chlorhydrate. Avec le chlorure de zinc elle forme un sel double rouge brun, et avec le chlorure de platine un chloroplatinate rouge carmin. Quand on dessèche la chrysoidine en ses sels, ou quand on chauffe l'un de ces corps en présence [illegible]

CHRYSOLAMPE d'une pierre précieuse qui brillait la nuit; espèce de topaze.

CHRYSOLAMPIS (*kri, lan-pis*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, renfer-

[illegible] et aplatie, puis rétrécie à la pointe.

— Espèce [illegible] *chrysolampis mosquitus* ou *rubis-topaze*, un des plus jolis oiseaux-mouches, à tête couleur de rubis, à gorge dorée avec reflets d'opale. Elle est commune dans toute l'Amérique du Sud, et l'on en fait un grand commerce pour la plumasserie.

CHRYSOLÉPIQUE adj. Chim. Syn. de PICRIQUE.

CHRYSOLITE (*kri*) n. f. Silicate naturel de magnésie et de fer. (Cette espèce, qui appartient à la famille et au genre [illegible] Elle se présente avec un [illegible] Elle est commune dans les [illegible] Elle est [illegible] Elle est [illegible] Elle est

CHRYSOS (*kri-sos*) ou **CHRYSOUS** (*kri-zous*) (du gr. *khrusos*, qui signif. or). n. m. Nom donné quelquefois à l'unité monétaire d'or de la Grèce ancienne, au statère d'or, qui valait 20 drachmes et pesait 8F,60. C'était presque l'équivalent du darique perse 8F,40.

CHRYSOSCIAS (*kri, si-ass*) ou **CHRYSOSCIE** (*sî*) n. f. Bot. Section du genre rhynchosie.

CHRYSOSOME (*kri*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, renfermant des mouches élégantes, à corps élancé, d'un beau vert doré, aux yeux rouges, et dont l'espèce type, *chrysosoma vicaria*, habite le nord de l'Europe.

CHRYSOSPLÉNIE (*kri, splê*) n. f. Genre de saxifragées, renfermant des herbes annuelles ou vivaces des régions froides ou tempérées du globe.

CHRYSOSTACHYDE (*kri, sta-kid*) n. f. Section du genre sclerobole. Syn. de COMBRETUM.

CHRYSOSTEMME n. m. Bot. Syn. de CORIOPSIDE, et de GORTERIE.

CHRYSOSTÉMON (*kri, stê*) n. m. Bot. Section du genre pseudanthe.

CHRYSOSTICTE (*kri, stikt*) n. f. Bot. Section du genre sticte.

CHRYSOSTOME (*kri, stom'*— du gr. *khrusos*, or, et *stoma*, bouche) adj. Littéralem. Qui a une bouche d'or. (S'est dit de plusieurs orateurs sacrés, pour exprimer leur éloquence.)

CHRYSOSTOME (*kri, stom'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Bot. Section du genre mentzélie.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes aspidobranches, famille des trochidés, comprenant des animaux à tentacules aussi longs que les pédoncules des yeux, à coquille globuleuse, turbinée, épaisse, dont l'opercule a son noyau au centre. (Les chrysostomes habitent le grand Océan et la mer des Indes ; ils diffèrent des *turbo* par leur opercule, dont les spires sont très peu nombreuses.)

CHRYSOSTOME (saint Jean). V. JEAN CHRYSOSTOME (saint).

CHRYSOSTOME (Dion). V. DION CHRYSOSTOME.

CHRYSOSTROME (*kri, strom'*) n. m. Nom donné par Lacépède à un poisson du genre stromatée (*stromateus fatola*), qui est le *Chilichthys* de Bélon, la *fatola* de Rondelet et le *chrysostromus fatolandes* de Lacépède.

CHRYSOTHAMNE (*kri*) n. m. Genre de composées, série des astéroïdées, habitant l'Amérique. (Les chrysothamnes sont des herbes suffrutescentes ou frutescentes, à fleurs en capitules jaunes.)

CHRYSOTHÉMIDE n. f. Bot. Syn. de TUSSACIE.

CHRYSOTHÉMIS, aède crétois, fils du prêtre Carmanor. Il remporta le prix au premier concours de Delphes.

CHRYSOTHÉMIS, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Elle joue un rôle dans l'*Électre* de Sophocle, où son caractère plus doux et plus humain contraste avec le caractère violent et la haine implacable de sa sœur Électre.— Une des Danaïdes, fiancée d'Asterios. — Femme de Staphylos ; mère de Molpadie, de Rhéo et de Parthéno. — Nymphe aimée d'Apollon.

CHRYSOTHESIUM (*kri, thê-si-om'*) n. m. Bot. Section du genre *thesium*.

CHRYSOTILE (*kri*) n. m. Silicate hydraté naturel de magnésie, variété fibreuse de serpentine.

— ENCYCL. Les fibres du *chrysotile* sont soyeuses comme celles de l'asbeste ; mais le silicate qui nous occupe en diffère en ce qu'il est soluble dans les acides, surtout par verte, avec beaucoup de jaune doré.

CHRYSOTIS (*kri, tiss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des psittacines, renfermant des grands perroquets de l'Amérique du Sud, dont la robe verte et bleue est variée de jaune et de rouge.

— ENCYCL. On connaît plus de trente espèces de *chrysotis* ; les oiseleurs, sous le nom de *perroquets verts*, en vendent communément plusieurs espèces, dont la plus commune est l'*amazone* du Brésil (*chrysotis bonaïensis*).

Chrysotis.

CHRYSOTOLUAZINE n. f. Chim. V. CHRYSOQUINONE.

CHRYSOTOSE (*kri*) n. m. Ancien genre, aujourd'hui abandonné, de poissons scombéroïdes, dont l'espèce type est le *scomber thunnus* des côtes méditerranéennes de France, vulgairement nommé *pelé d'Afrique* à Nice. V. LAMPRIS.

CHRYSOTOXUM (*kri, ktom'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphides, renfermant de grandes mouches élégantes, brunes avec des taches dorées, arquées sur l'abdomen. Six espèces sont répandues en Europe. La plus commune, en France, est le *chrysotoxum arcuatum*.

Chrysotoxum réd. d'un tiers.

CHRYSOXYLON n. m. Bot. Syn. de PLATHYMENIE, et de POINCIANE.

CHRYSULÉE (*kri*) adj. *Eau chrysulée*, Nom quelquefois donné à l'eau régale, à cause de la propriété qu'elle a de dissoudre l'or.

CHRYSURE ou **CHRYSURUS** (*kri, russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant des colibris à queue tronquée carrément ou peu entaillée, dorée ou bronzée, et qui habitent, au nombre de sept espèces, l'Amérique centrale et méridionale. Citons le *chrysurus ornate*. Nouvelle-Grenade ; le *chrysurus chrysurus* (Perou).

CHRYSURE (*kri*) n. m. Bot. Section du genre cynosure.

CHRYSURE (*kri*) n. f. Bot. Syn. de LAMARCKIE, genre de graminées.

CHRYSYMÉNIE (*kri-zi*) n. f. Genre d'algues, de la famille des floridées, formé par des genres qui comprennent six espèces, qui habitent les mers d'Europe.

— La véritable orthographe serait CHRYSHYMENIE.

CHRZANOW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la frontière de la Silésie prussienne ; 7.715 hab. Mines de plomb, d'étain et de galène. Sanatorium aux environs. Ch.-l. d'un district peuplé de 78.000 hab.

CHRZANOWSKI (pron. *Kchanoski*) [Jean-Samuel], guerrier polonais, né vers 1640, mort vers 1760. Il se distingua dans les glorieuses campagnes de Jean Sobieski. En 1675, il commanda la forteresse de Nowsolz, assiégée par les Turcs. Sa résistance désespérée, inspirée par sa femme, Anna Chrzanowska, dont le nom est resté populaire en Pologne, obligea le sultan à lever le siège d'arriver, et les Turcs furent obligés de se retirer.

CHRZANOWSKI (Adalbert), général polonais, né en 1788, mort en 1861. Il fit, au service de la France, les campagnes de 1812 et de 1813. Pendant la guerre contre la Prusse, en 1829, il fut attaché à l'état-major de l'armée russe, et se distingua à Varna. Il prit une part active à l'insurrection polonaise de 1830 ; mais le rôle qu'il joua alors lui valut les reproches les plus graves. On l'accusa d'avoir paralysé la défense de Varsovie, dont il était gouverneur. En 1849, il fut chargé par le roi Charles-Albert de réorganiser l'armée piémontaise. Il quitta la Sardaigne en 1850, et, après un séjour en France, partit pour la Roumanie, où il mourut.

CHUBTERG, ville de Russie (gouv. de Koursk), sur le *Chtchigry*, affluent du Tim ; 5.810 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 157.200 hab.

CHTHAMALIE n. f. Bot. Syn. de LACHNOSTOME.

CHTHAMALIDÉS (*kta*) n. m. pl. Famille de crustacés cirripèdes proprement dits, groupe des operculés, comprenant les genres *chthamale, chamaesiphon, pachylasma, octomeris, catophragme*, tous caractérisés par le rostre muni d'expansions aliformes et sans rayons. — *Un* CHTHAMALIDE.

CHTHAMALUS (*kta, luss*) n. m. Genre de crustacés cirripèdes, type de la famille des *chthamalidés*, renfermant des formes fixées aux rochers, à couronne formée de six pièces, à pied membraneux ou paraissant parfois inactif. (Les quelques espèces connues sont répandues sur les côtes de l'Europe, de l'Afrique, du Japon, etc.)

CHTHON (du gr. *Khthôn*, la Terre) n. f. Personnification de la *Terre*, en tant qu'elle symbolise la fécondité. Eschyle la faisait mère des Titans ; elle n'était cependant pas mise au rang des divinités auxquelles la Grèce rendait un culte. Certaines de celles-ci, comme Hermès, Déméter, Perséphoné, etc., recevaient le nom de *chthoniennes*, c'est-à-dire « souterraines ». Selon qu'on les considérait comme en relation avec le monde supérieur, elles représentaient les formes variées de la vie, se manifestant sur la surface de la terre ; ou, selon qu'elles touchaient aux profondeurs où elles gardent la vie à l'état latent, elles étaient regardées comme dieux des enfers. C'est surtout dans les sectes orphiques, qui admettaient des idées d'immortalité et de renaissance, que les divinités chthoniennes avaient un culte suivi. Des archéologues modernes ont donné le nom de *chthonisme* aux divers cultes génésiques si répandus à toutes les époques de l'antiquité.

CHTHONERGUS (*kto, guss*) n. m. Genre de mamm. fossiles rongeurs. Syn. de ELLOBIUS.

CHTHONIA. Myth. gr. Fille de Colontas ou de Phoronée. Elle donna le Dermione Pitos en l'honneur de Déméter Chthonia.) — Fille de Kronos et femme de Sipylos ; mère de Tmolos et d'Olympos. — Fille d'Erechthée et femme de Butès.

CHTHONIE n. f. Bot. Syn. de PECTIDE.

CHTHONIEN, ENNE (*kto-ni-in, en'* — du gr. *khthonios*, de *khthôn*, terre) adj. Myth. gr. Surnom de plusieurs divinités infernales : Zeus, Hades, Hermès, Déméter, Perséphoné, Hécate, les Erinnyes, etc. — Les divinités infernales, par opposition aux divinités célestes.

CHTHONIES (*kto-ni*) n. f. pl. Fête que l'on célébrait à Hermione en l'honneur de Déméter Chthonia.

CHTHONIOS. Myth. gr. Un des cinquante fils d'Égyptos. — Centaure tué par Nestor, aux noces de Pirithoos. — Fils de Poseidon et de Symé. (Il conduisit une colonie de Cnidiens dans l'île de Symé.) — Un des cinq Spartes qui aidèrent Cadmos à bâtir la ville de Thèbes.

CHTHONIUS (*kto-ni-uss*) n. m. Genre d'arachnides pseudo-scorpionides, famille des chernétidés, et caractérisé par le céphalothorax en carré long, quatre yeux, la finesse des bras, la longueur des pinces. Les espèces connues habitent le nord de l'Europe. (Le *chthonius orthocaudatus* est jaunâtre, avec l'abdomen bleu en dessus ; le *chthonius tenuimanus* est gris ou bleu de noir.)

CHTHONOBLASTE (*kto, blasst*) n. m. Genre de végétaux oscillariées, habitant sur la terre humide, sans les endroits marécageux.

CHTHONOCEPHALE (*kto*) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des herbes australiennes, petites et à tige très courte, presque nulle, les feuilles formant une rosette basilaire.

CHTHONOGÈNE (*kto* — du gr. *khthôn, onos*, terre, et *génésis*, génération) adj. Se disait des métaux produisant les oxydes dits anciennement TERRES.

CHTOUGA, confédération de tribus berbères du Maroc méridional (Sous), au S. de Taroudant.

CHU (COMBAT DE), combat victorieuxement livré le 10 octobre 1884, en avant du village de Chu, par les Français aux Chinois qui avaient envahi le Tonkin.

CHUBASCO n. m. Mot espagnol servant à désigner certains orages, particuliers à l'Amérique centrale, pendant l'hivernage, c'est-à-dire depuis le mois de mai jusqu'à la fin du mois d'octobre.

CHUBUT ou **CHUPUT,** [illegible] de la Patagonie argentine, encore assez mal connu, sorti de la Cordillère des Andes et se jetant dans l'Océan Atlantique. (Une colonie [illegible] argentin a-t-il classé les territoires arrosés par le Chubut [illegible] supérieur, et est peuplé de 5.000 hab.)

CHUCANDIRO, bourg du Mexique (État de Michoacan), [illegible]

CHUCHETER [illegible] devant du muet : *Il chuchette. Il chuchetera* v. n. Ga[illegible]

CHUCHILLEMENT (*ll* mll., et *man*) n. m. Syn. inusité de [illegible]

CHUCHOTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui chuchote : *Voix* [illegible]

CHUCHOTEMENT (*man*) n. m. Action de chuchoter, de parler à voix basse. [illegible] *difficile de comprendre*. [illegible]

— SYN. **Chuchotement, chuchoterie.** [illegible] est l'action même de chuchoter, la manière dont elle se fait, le bruit léger qui en résulte. La *chuchoterie* est le discours de ceux qui chuchotent, ce qu'ils disent.

CHUCHOTER (onomatopée) v. n. Parler tout bas pour éviter d'être entendu par des tiers : *Il est de mauvaise éducation de* CHUCHOTER. Faire remarquer un bruit, un murmure confus de voix : *Naples* CHUCHOTE, *crie, parle, chante, gesticule*. (St-Marc-Gir.)

— Par anal. Gazouiller tout bas : *Oiseaux qui* CHUCHOTENT *sous la feuillée*, ruisseau faiblement : *Feuilles qui* CHUCHOTENT.

— ABS. Prononcer à voix basse : *Chuchoter le plus* [illegible] *mots à l'oreille*.

Se **chuchoter,** v. pr. Se parler à voix basse de manière à ne pas être entendu des autres personnes.

CHUCHOTERIE (*rad. chuchoter*) n. f. Entretien qui a lieu à voix basse : *En société, les* CHUCHOTERIES *sont malhonnêtes*. || Par ext. Bruit de société, médisance qui court tout bas sur le compte de quelqu'un.

SYN. **Chuchoterie, chuchotement.** V. [illegible]

CHUCHOTEUR, EUSE n. Personne qui chuchote, qui aime à chuchoter : *Les* CHUCHOTEURS *sont incommodes*. (Acad.) — Adjectiv. : *Les jeunes filles sont* CHUCHOTEUSES.

CHUCUITO, ville de la république du Pérou (départ. de Puno), sur le lac Titicaca ; 5.000 hab. Fabriques de tapis et couvertures. Ville bien déchue (on portait sa population à 30.000 hab. au début du XVIIIe s.), qui a donné son nom à l'arrondissement peuplé de 42.000 hab., dont 1/11 est le chef-lieu.

CHUDLEIGH, ville d'Angleterre (comté de Devon), sur le fleuve côtier Teign ; 2.000 hab. Récolte de cidre renommé ; exploitation de pierres à chaux. Aux environs, château d'Ugbrook Park.

CHUELLES, comm. du Loiret, arrond. et à 19 kilom. de Montargis, à quelque distance du Biez ou Cléry ; 1.478 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHUEN-TCHI ou **CHI-TSOU,** empereur de la Chine (1644-1662), premier prince de la dynastie tartare-mandchoue des Tsing. Il continua l'œuvre de la conquête de l'empire, commencée par Ama-Wang, introduisit des Tartares dans les tribunaux et dans les grands commandements, et réforma l'astronomie chinoise d'après les méthodes européennes. C'est sous son règne qu'arriva à la cour de Pékin, en 1656, la première ambassade russe.

CHUGUETTE (*ghèt'* — du provenç. *chugueto* ; dim. de *chugo*, laitue) n. f. Un des noms vulgaires de la mâche.

CHUINTANT (*tan*), **ANTE** [rad. *chuinter*] adj. Se dit de certaines consonnes qui figurent un sifflement accompagné d'une sorte d'aspiration. Telles sont le *j* et le *g* doux français, le *ch* en français et en portugais, le *sh* anglais, le *sch* allemand, le *c* italien après *s* ou *c* et devant *i*, *é*, etc.

— n. f. Consonne chuintante : *Le j est une* CHUINTANTE.

CHUINTEMENT (*man*) n. m. Vice de prononciation qui consiste à substituer à l'*s* une chuintante, comme, par exemple, lorsqu'on prononce *chaqe* au lieu de *chose*.

CHUINTER (onomatopée) v. n. Se dit du cri de la chouette : *La chouette* CHUINTE. Donner à certaines lettres un son chuintant : *Les Auvergnats* CHUINTENT *en* [illegible]

CHULAN n. m. Thé provenant du Pétchili.

CHULLPA (mot de la langue aymara, qui signifie *tombeau*) n. m. Nom des tombeaux péruviens, en forme de pyramide, élevés avant la conquête espagnole.

CHULO [illegible] langue de Séville : [illegible]

portent sur le bras un manteau d'étoffe qu'ils déroulent et font papillonner devant le taureau pour l'irriter, l'éblouir ou lui donner le change. (Th. Gaut.)

CHULPE n. m. Variété de maïs, originaire de l'Amérique du Sud. (Ses graines gonflent sous l'action d'une chaleur un peu vive et quintuplent de volume.) Légèrement torréfiées, elles sont comestibles et ont un excellent goût.

CHUMMOS (Nicéphore), homme d'État et rhéteur byzantin, né à Constantinople et mort à Constantinople. Michel VIII (1261-1282) et Andronic II (1282-1328). Il parvint à la haute charge de chef de la chancellerie impériale (ἐπὶ τῶν κριτικῶν) et fit même épouser sa fille Irène au fils d'Andronic, le despote Jean Paléologue. Vers 1320, il se retira au cloître, et y mourut. Caractère habile et curieux, il a une valeur littéraire médiocre. Ses ouvrages de rhétorique, comme ses lettres, sont vides de fond et d'une forme souvent obscure et fatigante; ses traités de philosophie offrent quelque intérêt pour les controverses entre le platonicisme et l'aristotélisme, et par là Chummos est un précurseur de l'humanisme gréco-italien. Boissonade a publié plusieurs de ses ouvrages dans des *Anecdota graeca*.

CHUN, neuvième empereur de la Chine, vécut à l'époque semi-historique, de 2317 à 2205 av. J.-C. Né de parents obscurs, il se fit vivre remarquer par sa piété filiale; l'empereur Yao, qui régnait alors, s'intéressa à lui, lui donna ses deux filles en mariage et, en 2287, l'associa à l'empire. En 2258, quand Yao mourut, Chun le remplaça sur le trône. Il fit un empereur sage et éclairé : il s'occupa de la création d'écoles et d'hôpitaux pour les vieillards, s'attacha à l'étude des sciences et fit exécuter une grande sphère céleste qui porte encore son nom, perfectionna le calendrier, créa un système de poids et mesures uniformes pour tout l'empire. Il adoucit enfin les supplices qu'on infligeait jusque-là aux criminels et les remplaça par la cangue, la bastonnade, la confiscation et l'exil. Son règne est l'un des plus importants de l'antiquité chinoise.

CHUN (Yih-Ho, prince), homme politique chinois, né en 1835, septième fils de l'empereur Taou-Kouang et frère de l'empereur Hien-Fong. Il se montra l'adversaire décidé des étrangers en 1860, lors des excuses à l'ambassadeur de France, dont il avait frappé un des serviteurs. A la mort de l'empereur Fong-Tché (12 janv. 1875), le prince Chun s'entendit avec l'impératrice douairière et plaça sur le trône son neveu, le fils, Tsai-Tien, né le 15 août 1871. Chun fut créé prince impérial de premier rang. Pendant la guerre de la France avec la Chine (1884-1885), à l'occasion des affaires du Tonkin, il exerça une grande influence sur la politique de la cour.

CHUNCHOS, nom donné indistinctement, par les Espagnols, aux tribus insoumises des Andes. Il existe, néanmoins, au Pérou, dans le nord du département de Cuzco, une peuplade farouche, inabordable, toujours en guerre avec le gouvernement régulier, qu'on appelle de ce nom. Cette peuplade, jadis très puissante, n'est plus guère redoutable, quoiqu'elle accueille volontiers les mécontents et les malfaiteurs. Quelques-uns sont réunis en villages; la plupart vivent dans les montagnes et les forêts.

CHUN-KING, ville de l'Empire chinois (prov. du Sé-Tchouen), sur le Kia-Ling (ou Pa-Ho), affluent du Yang-Tsé-Kiang. Chef-lieu d'un district fertile, abondant en riz et en houille qui produit beaucoup de sel. On la confond parfois avec la grande ville de Tchoung-King, port ouvert au confluent du Kia-Ling et du Yang-Tsé-Kiang.

CHUN-KING, ville de l'Empire chinois (prov. du Yunnan), non loin du Mékong. Centre administratif, peu animé et presque sans commerce. Chef-lieu d'un district ou *fou*, au sol montagneux et peu fertile.

CHUNO (*chon-gno*) n. m. Nom en usage au Pérou et au Chili pour désigner une sorte d'arrow-*rot*, extrait des parties souterraines d'une *alstrœmérie*, et qui constitue un aliment d'une digestion facile.

CHUN-TÉ, ville de l'Empire chinois (prov. du Pétchili), non loin du Tchang-Ho, affluent du Pei-Ho, au pied du rebord est des terrasses du Chan-Si. Le district dont elle est le chef-lieu occupe la partie occidentale de la plaine basse, bien arrosée et très fertile, qui s'étend de ces terrasses au golfe du Pétchili.

CHUN-TI, dernier empereur chinois de la dynastie mongole-tartare (1320-1370). Il monta sur le trône en 1333; les plaisirs et le débauchent le rendent peu préoccupation; aussi ses sujets se révoltèrent-ils dès 1337. En 1352, Tchou se mit à la tête de l'insurrection, battit Chun-Ti et fonda la dynastie des Ming. Chun-Ti, se voyant sur le point d'être investi dans sa capitale, se retira, en 1358, dans la Tartarie.

CHUNUPIS, Indiens de la province de Corrientes (république Argentine). Jadis établis sur le haut Vermejo, ils sont actuellement mêlés aux Tobas. Ce sont de bons travailleurs, qui viennent offrir leurs services dans les villes, ou se louent pour les travaux des champs.

CHUPA-CHUPA n. m. Fruit colombien, dont la saveur rappelle celle de l'abricot. L'arbre qui le produit s'appelle *quatrédon* ou *datte*.

CHUPILTAS, peuplade qui vit à l'état errant sur les rives du rio Salado (pampa argentine) et dans l'Etat de Tucuma. Au nombre de 3.000 environ, les Chupiltas pouvaient à leurs besoins au moyen de la chasse ou du pillage.

CHUP-MESSAHITE n. m. Nom donné à des musulmans qui croient à la divinité de Jésus-Christ, mais qui ne lui rendent aucun culte extérieur.

CHUQUELAS (*ké-la*) n. m. Nom commercial d'une nombreuse [illegible] Elles sont [illegible] très à vive [illegible]

CHUQUET (Nicolas), né à Paris, vécut vers la fin du XV[illegible] [illegible] qui composa vers 1484. Dans ce traité se trouvent déjà la notation cartésienne des exposants, les signes algébriques, la règle des signes et celle de Descartes des logarithmes. Le *Triparty* a été publié en 1880, à Rome, dans le « Bollettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche » du prince Balthasar Boncompagni.

CHUQUET (Arthur-Maxime), critique et historien français, né à Rocroi (1853). Ancien élève de l'École normale supérieure, il étudia pendant deux ans à l'université de Leipzig et, en 1876, revint enseigner l'allemand au lycée Saint-Louis. Reçu docteur ès lettres en 1887, il fut nommé, la même année, maître de conférences et de littérature allemande à l'École normale. Chuquet fit d'abord des éditions d'auteurs allemands; entre autres, l'édition de la *Lamagne* de Mme de Staël, qu'il traita sur le pied critique comme historien. C'est un écrivain net et précis, et un critique d'une sagacité remarquable. Directeur de la « Revue critique d'histoire et de littérature », et collaborateur de grandes revues étrangères, il a publié sous le titre « les Guerres de la Révolution » : *la Première Invasion prussienne* (1886); *Valmy* (1887); *la Retraite de Brunswick* (1887); *Jemappes et la conquête de la Belgique* (1890); *la Trahison de Dumouriez* (1891); *l'Expédition de Custine* (1891); *la Wurzemburg* (1893); *Valenciennes* (1894); *Hoche et la lutte pour l'Alsace* (1895); *puis la Guerre de 1870-1871* (1895); *la Jeunesse de Napoléon* (1897 et ann. suiv.).

CHUQUIBAMBA, ville du Pérou (dép. d'Arequipa), au pied du volcan de *Chuquibambe*, sur un affluent du rio de Mages; 8.000 hab. — Ch.-l. d'un district du Pérou, peuplé de 12.000 hab.

CHUQUIRAGA n. m. Genre de composées, tribu des mutisiées, dont les fleurs arbustes à fleurs jaunes ou orangées, originaires de la partie occidentale de l'Amérique du Sud.

CHUQUISACA, SUCRE ou **LA PLATA**, ville de la Bolivie (dép. de *Chuquisaca*), sur un plateau des Andes, comprise entre le rio Grande et Guapay (affluent du rio Madeira) et le rio Pilcomayo; 24.000 hab. Cathédrale, palais du président, collège de Junin; université très ancienne de San-Francisco-Xaverio, école des mines. Industrie peu très médiocre, agriculture assez développée aux environs. Ville fondée en 1529 sur l'emplacement de la cité indienne de Chouechaka (pont d'Or), érigée en évêché en 1551, en archevêché en 1608. Elle fut, à plusieurs reprises, capitale de la Bolivie depuis 1825, et a changé son nom primitif contre celui de *La Plata*, sous la domination espagnole (les Espagnols l'appellent encore parfois ainsi) et, récemment, contre celui de *Sucre*, en l'honneur d'un général qui s'illustra dans les guerres de l'indépendance. — Le *département de Chuquisaca* est peuplé de 286.710 hab., sur 188.334 kilom. carr.

CHUR. Géogr. V. Coire.

CHURCH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal de Leeds à Liverpool; 5.000 hab. Fabriques d'étoffes de coton.

CHURCH Gresley, ville d'Angleterre (comté de Derby); 10.600 hab. Charbon de terre.

CHURCH (Richard), officier anglais, né en 1780, mort en 1873. Il prit part à la guerre de l'indépendance hellénique, et fut nommé généralissime de la Grèce en 1827. Un moment chef de l'armée d'Italie, basée à l'Angleterre, il fut de nouveau distingué par le roi Othon, qui le nomma conseiller d'État; il fut aussi sénateur.

CHURCH (Frederick Edwin, paysagiste américain, né en 1826 à Hartford (Connecticut). Élève du peintre anglais Thomas Cole, il alla avec lui s'établir au pied des monts Catskill, et en rapporta de nombreux tableaux, dont quelques-uns, notamment *Après l'orage*, furent remarqués. En 1853, il visita la Cordillère des Andes, où il peignit une de ses meilleures toiles, *le Haute Plateau des Vencadez*; puis, après un deuxième séjour en Equateur, il exécuta, sous le titre : *le Cœur de l'Amérique*, une série de tableaux où il a reproduit d'une façon saisissante les superbes paysages de l'Amérique du Sud. Ses deux tableaux *le Cotopaxi* et *le Chimborazo* sont surtout d'une grande beauté. En 1868, il visita l'Europe et l'Orient, et il rapporta de ses voyages trois tableaux : *Damas*, *Athènes* et *Parthénon*. Church est également connu comme écrivain.

CHURCHILL, nom d'un fleuve côtier du Dominion canadien, dans l'ancien territoire de la compagnie de la baie d'Hudson. Le Churchill naît dans le voisinage des sources de la baie Kamanistiquia et de l'Athabaska-McKenzie, traverse le lac de l'Ile à la Crosse, et gagne la mer ou baie d'Hudson en s'épanouissant sans cesse en nappes lacustres séparées les unes des autres par des étranglements et des chutes. Longueur minimum de son cours : 2.000 kil. Il ne se jette affluents porte le nom de *Little Churchill*. A l'embouchure du fleuve Churchill, dans la baie d'Hudson, est le *fort Churchill*.

CHURCHILL, nom d'un comté d'Australie (Queensland); ch.-l. *Ipswich*. — Nom d'un comté des Etats-Unis (Etat de Nevada). — Nom de plusieurs petits villages d'Angleterre (comtés de Sommerset, de Worcester, d'Oxford, etc.).

CHURCHILL (Arabella), née en 1648, morte en 1730. Fille de la chronographe sir Winston Churchill (1620-1688), tout dévoué à Charles Ier, et sœur de Marlborough, elle devint fille d'honneur de la duchesse d'York, en 1666. Le duc d'York, plus tard Jacques II, la prit pour maîtresse. Elle eut de lui quatre enfants, dont l'un fut le duc de Berwick, et un autre le duc d'Albermale. Quand le roi l'eut renvoyée, elle épousa le colonel Charles Godfrey.

CHURCHILL (John). V. Marlborough.

CHURCHILL (Charles), poète satirique anglais, né à Westminster en 1731, mort à Boulogne en 1764. Forcé par sa conduite scandaleuse de renoncer à l'état ecclésiastique, il débuta dans les lettres par une violente satire contre les comédiens, *la Rosciade* (1761), suivie d'autres satires écrites avec beaucoup de verve et de facilité, mais remplies de personnalités et d'attaques souvent diffamatoires : *Apologie*, *la Prophétie de famine*, *le Duelliste*, *le Candidat*, etc. Ses œuvres complètes parurent à Londres en 1774. Ses poésies ont été publiées séparément en 1804.

CHURCHILL (lord Randolph Henry Spencer), homme politique anglais, né à Blenheim, en 1849, mort à Londres en 1895. A peine sorti de l'Université d'Oxford, il devint (1874) membre du parlement de Chambres communes (1874); il se fit remarquer par son entente prématurée des affaires et par son éloquence virulente. Sa femme, une Américaine fort jolie et fort intelligente, miss Jenny Jérôme, avait créé la « Primrose League » (ligue des Primevères), qui compte des milliers d'adhérents. Churchill, président de cette ligue, s'en servit pour combattre, avec de singulières violences de langage, Gladstone et tout le parti libéral. Il fonda le *quatrième parti*, ou tory-me démocratique, qui battit en brèche le cabinet libéral. A la chute de ce cabinet (1885), Randolph Churchill devint secrétaire d'État pour l'Inde, mais le ministère Salisbury tomba avant que lord Churchill eût eu le temps de se mettre au courant du service. Dans le cabinet Salisbury de 1886, il fut chancelier de l'Échiquier. Il voulut réformer les finances : il ne réussit qu'à amouter contre lui les économistes et presque tous ses collègues. Il démissionna (1886) et voyagea beaucoup en Europe, s'occupant passionnément d'une alliance anglo-russe favorable à la politique du général Boulanger. Au retour d'un voyage en Afrique, aux États-Unis, au Japon et en Birmanie, il fut frappé de paralysie et mourut prématurément.

CHURCHILLITE (de *Churchill*, nom de lieu) n. f. Oxychlorure naturel de plomb trouvé à Churchill, en Angleterre.

CHURCHITE n. f. Phosphate hydraté naturel de cérium et de chaux.

CHURIGARS ou **KADIMIS**, n. m. pl. Nom des adeptes de l'une des deux sectes entre lesquelles se partagent actuellement les zoroastriens de l'Inde. — *Un* CHURIGAR ou KADIMI. — Encyc. Cette division ne remonte qu'à 1720. Les zoroastriens de l'Inde étaient en retard d'un mois sur leurs frères d'Iran. Un certain nombre d'Indiens se rallièrent à la date adoptée par les zoroastriens de Perse et prirent le nom de *kadimis* (de *qadim*, ancien); le reste de la communauté adopta celui de *shahanshahis* ou de *rasmis*. Quant à l'appellation de *churigars*, donnée aux kadimis, c'est une épithète offensante. Quoique doctrinalement et rituellement séparées, les deux sectes ont cessé, de nos jours, d'être hostiles.

CHURLEAU (*lo*) n. m. Nom vulgaire du panais sauvage.

CHURRIANA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), au pied de la sierra de Mijas, près de l'embouchure du Guadalhorce dans la mer Méditerranée; 3.400 h. Fabriques de savon et de tuiles.

CHURRUCA Y ELORZA (Côme-Damien de), marin espagnol, né en 1761, mort en 1805. Il se distingua par sa bravoure. Ses connaissances en astronomie le firent plus tard choisir par le gouvernement espagnol pour faire partie de l'expédition envoyée pour lever le plan du détroit de Magellan. La *Relation* qu'il publia de son exploration de la Terre de Feu (1793) est regardée comme très remarquable. A la bataille de Trafalgar (1805), Churruca commandait un des bâtiments de la flotte franco-espagnole; il périt bravement pendant le combat.

CHURRUS n. m. Nom d'un produit que donne, par exsudation, le chanvre indien.

CHURUBUSCO, village du Mexique (Etat de Mexico). Ancienne ville aztèque. Victoire des Américains des Etats-Unis sur les Mexicains, en 1847.

CHUS ou **COUSH**, fils de Cham et père des Couschites.

CHUSAN, îles de la Chine. V. Chou-San.

CHUSAN, roi de Mésopotamie, qui asservit les Juifs à l'époque des Juges. Mais ces faits sont contredits par d'autres, et on doute de leur valeur historique.

CHUSCLAN, comm. du Gard, arr. et à 32 kilom. d'Uzès, sur la Cèze; 554 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines du château de Gricon. Vin des Côtes du Rhône fort estimé. C'est un vin de liqueur fourni en majeure partie par le grenache.

CHUSITE n. f. Minéral d'un jaune verdâtre, que l'on trouve à Limbourg en Brisgau, et qui résulte de l'altération du péridot.

CHUSITES, non biblique des Ethiopiens. V. Couschites.

CHUSQUÉE (*ché* — du chin. *chu-tsé*, bambou) n. f. Genre de graminées, tribu des bambusées, comprenant des plantes à chaumes gigantesques s'élevant le long du tronc des arbres dans les montagnes de l'Amérique tropicale.

CHUT (*chut*' — onomatopée imitant le bruit que fait une personne qui parle bas) interj. Silence ! taisez-vous, ne faites pas de bruit : *Une femme âgée de quatre-vingt-dix ans disait à Fontenelle, âgé de quatre-vingt-quinze : « La mort vous a oublié. — Chut ! lui répondit Fontenelle, je ne mettant le doigt sur sa bouche.*

— n. m. invar. Mot « chut », action de dire « chut » : *Des* CHUT *réitérés*.

CHUTE (rad. *choir*, dont l'anc. part. était *chu*, *chute*, forme usitée encore dans *chape-chute*) n. f. Action de choir, de tomber : *Cette nouvelle fut pour* CHUTE *d'une pomme à dévoile à Newton le système de l'univers*. (Chateaubr.)

— Poétiq. *Chute des feuilles*, Automne. || *Chute du jour*, Moment où le jour diminue, où la nuit commence à se faire.

— Action des parties qui se détachent des corps : *La* CHUTE *des feuilles*, *des dents*, *des cheveux*.

— Par ext. Renversement, ruine, disgrâce : *La* CHUTE *des Bourbons*, *d'un ministère*, *d'un banquier*. || Échec, insuccès d'une œuvre : *La* CHUTE *d'une pièce de théâtre*.

— Fig. Faute, péché, déchéance morale. || Se dit particulièrement : 1° de la faute d'Adam; 2° de la mauvaise conduite d'une jeune fille ou d'une femme mariée.

— Masse d'eau qui se précipite d'une hauteur considérable : *La* CHUTE *du Niagara*.

— *Chute des reins*, Bas du dos.

— Archit. *Chute de festons et d'ornements*, Bouquets pendants de fleurs ou de fruits. || *Chute d'un toit*, Sa pente.

— Art milit. *Angle de chute d'un projectile*, Angle sous lequel un projectile rencontre le plan horizontal passant par la bouche de la pièce.

— Art vétér. *Chute du membre*, Affection dans laquelle les muscles qui retiennent antérieurement le vergé du cheval et de quelques autres animaux s'étant relâchés, cet organe reste habituellement pendant au dehors.

Chute (archit.).

— Astrol. Signes ou une planète a moins de vertus que dans les autres. || On dit aussi SIGNE DE DÉJECTION.

— Banq. Baisse considérable du cours des rentes, des actions et autres effets qui se négocient à la Bourse.

— Chass. Lieu où le gibier migrateur s'abat ordinairement, à l'entrée de la nuit.

— Electr. *Chute du potentiel*. V. POTENTIEL.

— Hortic. Raccordement, par des terrasses ou des gazons en glacis, de deux terrains qui ne sont pas de niveau.

— Hydraul. *Chute disponible*, Chute d'eau que l'on peut utiliser pour l'établissement d'un moteur hydraulique.

— Littér. Pensée qui termine une petite pièce de poésie, fin, dernier membre d'une période. *La* CHUTE *d'un sonnet doit être noble et ingénieuse.* (St. Evrem.)

— Mar. Hauteur verticale d'une voile quand elle est tendue. (Cette dimension n'est pas égale à toute les parties de la voile, la forme n'étant pas régulière ni *Balingue de chute*, Ralingue verticale. ♦ *Hauteur de chute*, Guindant d'une voile.

— Mécan. Espace parcouru par une roue, pendant qu'une de ses dents se dégage du pignon ou des palettes d'un système d'échappement.

— Méd. Déplacement qui amène un organe au-dessous de sa position normale : La CHUTE *de la luette, de l'utérus.*

— Mus. Façon de terminer une phrase musicale.

— Pech. Hauteur d'un filet pour le mettre à CHUTE *d'une seine est proportionnée à sa longueur.* (J. Lecomte.)

— P. et chauss. Différence de niveau de deux biefs consécutifs d'une rivière ou d'un canal. ♦ *Mur de chute*, Mur en aval des portes d'amont d'une écluse à sas, rachetant la différence de niveau entre le radier de l'écluse et celui du sas.

— Phys. *Chute des corps*, Mouvement des corps produit par l'attraction terrestre.

— Techn. Déchets ou petits fragments de drap que les confectionneurs de vêtements conservent après avoir procédé à la coupe, pour les utiliser dans les endroits peu visibles de ces vêtements et faire des raccords.

— Théâtr. *Chute du rideau*, Mouvement de la toile que l'on baisse; fin du spectacle : *Sortir sans attendre la* CHUTE DU RIDEAU.

— Prov. **De grande montée, grande chute**, Plus la position qu'on occupe est élevée, plus on souffre d'en être renversé. (Peu usité.)

— Syn. **Chute, décadence, renversement, ruine.** La *chute* est l'action d'une chose qui tombe, qui perd. La *décadence* est l'état d'une chose qui perd sa force ou sa vogue, et dont on prévoit la chute prochaine. Le *renversement* suppose un grand désordre dans la chute et fait penser à une cause violente qui bouleverse et amène la destruction. La *ruine* est moins soudaine que la chute : l'objet ruiné s'en va par morceaux et subit une destruction complète.

— Encycl. Théol. V. ADAM, et les décrets (originel).

— Phys. CHUTE DES CORPS DANS LE VIDE. *Tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse.* Cette loi, soupçonnée par Galilée, fut démontrée par Newton au moyen de l'appareil appelé *tube de Newton*. C'est un long tube de verre, disposé de manière qu'on y puisse faire le vide; dans ce tube, on introduit de la grenaille de plomb, des follicules de papier, des barbes de plumes, etc.; lorsque le tube est plein d'air, le plomb et les petits corps se fait avec des vitesses différentes, mais ces inégalités de vitesse disparaissent presque complétement lorsqu'on a fait le vide. La différence de vitesse que nous observons journellement dans la chute des corps tient exclusivement aux inégalités d'action de la résistance de l'air, dont l'énergie totale, la même à égalité de surface, fournit pour chaque unité de masse un quotient d'autant plus grand que la densité du corps est moindre. — En un même lieu, le poids d'un corps varie très peu avec l'altitude; un corps qui tombe est donc sollicité par une force que nous pouvons considérer comme constante : nous savons que, dans ces conditions, il doit prendre un mouvement uniformément accéléré; les lois du mouvement de chute peuvent donc s'exprimer par les équations :

$$v = gt \quad \text{et} \quad e = \frac{1}{2}gt^2,$$

où t représente la mesure du temps, en secondes par exemple, v la vitesse acquise, et e l'espace parcouru à partir du point de départ; g est l'accélération du mouvement. On peut vérifier ces différentiations théoriques résultant en opérant sur des corps suffisamment denses pour qu'on puisse négliger la résistance de l'air, et d'autre part, en ralentissant le mouvement tout en en conservant les lois. V. pendule (machine). Arago. *Annuaire*). Morin

— Les formules précédentes montrent que la vitesse acquise par un corps tombant d'une hauteur h est :

$$v = \sqrt{2gh}.$$

Si l'on imprime au corps une vitesse initiale v_0, positive si elle est dirigée de haut en bas et négative dans le cas contraire, le mouvement est déterminé par les équations :

$$v = v_0 + gt \quad \text{et} \quad e = v_0 t + \frac{1}{2}gt^2.$$

L'étude de ces formules montre qu'*un corps lancé verticalement de bas en haut s'élève à la même hauteur d'où il aurait dû tomber pour acquérir la vitesse qu'on lui a communiquée.*

Si le mobile est lancé obliquement, soient v_0 la vitesse due à l'impulsion initiale et α l'angle de la direction de cette vitesse avec l'horizon : le mouvement, rapporté à deux axes, l'un vertical, dirigé de haut en bas, l'autre horizontal, coïncidant avec la projection horizontale de la vitesse initiale et dirigé dans le sens du mouvement, aura pour équations :

$$x = \frac{1}{2}gt^2 - v_0 t \sin\alpha, \quad \text{et} \quad x = v_0 t \cos\alpha.$$

en supposant que l'origine des coordonnées soit placée au point de départ et que le temps soit compté à partir de ce départ.

Si l'on veut connaître la trajectoire du mobile, il suffira d'éliminer le temps entre ces deux équations, ce qui donnera :

$$z = \frac{1}{2}\frac{g}{v_0^2 \cos^2\alpha}x^2 - \tan\alpha\, x.$$

Ainsi, *la trajectoire d'un mobile lancé obliquement est une parabole ayant son axe vertical.*

L'étude de l'équation de cette parabole montre que *le mobile, lancé obliquement, est à la même hauteur où il se trouvait verticalement, s'il est descendu, de bas en haut, d'une vitesse égale à la composante verticale $v_0 \sin\alpha$ de sa vitesse initiale.*

La vitesse en un point est la même que celle d'un mobile tombant sans vitesse initiale de la hauteur $\frac{v_0^2}{2g}$ jusqu'à ce point.

On nomme *amplitude du jet* la distance au point de départ du point où le mobile traverse de nouveau l'horizontale de ce point de départ. On montre que *à égalité de vitesse, l'amplitude croît avec l'inclinaison à jusqu'au point où cette inclinaison est de 45 degrés; au delà, elle redécroît. Le jet porte le plus loin possible lorsque le mobile est lancé à 45 degrés.*

Si l'on imagine qu'on lance en même temps d'un même point, dans toutes les directions, une infinité de projectiles animés d'une même vitesse, leurs trajectoires seront toutes renfermées dans une même enveloppe qui porte le nom de *surface de sûreté*. Cette surface sera évidemment de révolution autour de la verticale passant par le point de départ; pour en avoir la *méridienne*, qui est la *parabole de sûreté*, il faudra chercher l'enveloppe des paraboles représentées par l'équation :

$$z = \frac{g}{2v_0^2 \cos^2\alpha}x^2 - \tan\alpha\, x.$$

en y considérant α comme variable. On trouve :

$$z = \frac{gx^2}{2v_0^2} - \frac{v_0^2}{2g}.$$

La parabole de sûreté a pour axe la verticale du point d'où vont lancer les projectiles. Le sommet de cette parabole est naturellement le point jusqu'où s'élèverait le mobile lancé verticalement. Pour atteindre un point de l'espace, il faudra que ce point soit situé à l'intérieur de la surface de sûreté, et dans ce cas, on pourra l'atteindre de deux façons différentes.

La résistance de l'air apporte à ce mouvement parabolique certaines modifications. V. PROJECTILE.

Le mouvement donné par la chute d'un corps n'est, en réalité, qu'un mouvement relatif, car la terre n'est pas immobile. On donne en mécanique une formule déterminant la déviation vers l'est qui en résulte pour la chute des corps.

— Hydraul. CHUTE D'EAU. L'eau, employée comme moteur, peut rendre un travail égal à celui que la pesanteur y a emmagasiné sous forme de force vive, en lui communiquant la vitesse due à la hauteur de *chute*.

Cette vitesse est $v = \sqrt{2gh}$, h désignant la hauteur de chute, et g l'accélération due à la pesanteur. Si la source fournit un poids **P** d'eau par unité de temps, la masse de cette eau sera $\frac{P}{g}$ et sa force vive sera $2Ph$. Cette force vive est le double du travail que l'eau peut rendre, et qui, par conséquent, est exprimé par Ph.

La force vive de l'eau dans les courants naturels se perd lentement par les frottements contre le lit et les bords, sans quoi il y aurait accélération continue de vitesse d'un bout à l'autre de la pente; il faut donc mettre du usage des dispositions particulières pour recueillir le travail que peuvent rendre les eaux courantes; il faut créer la chute. On y arrive en encaissant le lit on amont du point où l'on veut créer la chute, et en établissant un barrage qui oblige le niveau à s'élever. Cela fait, on peut faire écouler l'eau par *déversoir*, c'est-à-dire en dessus du barrage; auquel cas, ce sera son poids qui sera utilisé, ou bien la faire écouler par une *vanne*, près du lit, pour utiliser sa force vive.

Chute des anges rebelles (LA), célèbre fresque de Spinello Aretino, dans l'église Santa-Maria degli Angeli, à Arezzo. Cette œuvre est détruite, mais d'importants fragments en ont été sauvés. Frans Floris, traitant le même sujet, a dessiné avec une science consommée une scène fantastique. Son tableau est au musée d'Anvers. Van Mander nous apprend que, de son temps, cette peinture, qui est exécutée sur bois, était garnie de volets dont l'un représentait le chef du Serment des escrimeurs.

Parmi les autres représentations qui ont été faites de la *Chute des anges rebelles*, nous rappellerons un tableau

La Chute des anges rebelles, par Frans Le Brun.

de P. Breughel le jeune (musée de Bruxelles); — un tableau de Le Brun (au Louvre), esquisse d'un plafond que ce maître devait exécuter dans l'ancienne chapelle du château de Versailles : elle a été gravée par Loir; — un tableau du Tintoret (galerie de Dresde); etc.

Chute d'un ange (LA), épopée biblique de Lamartine (1838). — Cédar, un ange chargé de veiller sur une fille de la terre, Daïdha, la voit si belle qu'il l'admire : son admiration se change en amour, et il renonce à sa nature céleste pour partager le sort de celle qu'il aime. Devenu homme, il arrive, à travers des péripéties singulières, à se tuer sur le corps de sa bien-aimée et de ses enfants morts de faim, punition terrible dont il est frappé pour avoir voulu corrigor les desseins de Dieu. Ce poème, divisé en quinze Visions, a été fort diversement apprécié. On lui a reproché d'être trop longuement descriptif; mais bien des pages, ploines de grandeur et de grâce, révèlent une énergie que Lamartine n'a montrée nulle part ailleurs.

Chute des feuilles (LA), touchante élégie de Millevoye (1822), que le jeune poète composa quelque temps avant sa mort, et qui fut pour lui le chant du cygne. En voici le [illegible]

[illegible]

CHUTER v. n. Fam. Tomber, ne pas réussir. (Se dit surtout d'une pièce de théâtre mal accueillie du public.)

CHUTER v. a. [illegible]

CHUTER *une pièce, un acteur.*

CHWALKOWSKI (Nicolas), jurisconsulte polonais du XVIIe siècle, né en 1620, mort en 1705. Il devint ambassadeur de Jean-Sobieski, que par ses mérites il a [illegible] Sobieski, qui l'anoblit ainsi que ses frères. On a de lui les ouvrages suivants : *Regni Poloniæ* [illegible] *Effata regum Poloniæ usque ad Joannem Casimirum* (1694); *Chronique des grands ducs de Lithuanie et des ducs prussiens, accompagnée d'une histoire de la* [illegible] (1712), en polonais.

CHWOLSON (Daniel), archéologue russe, né à Vilna en 1820. D'une famille israélite, il étudia d'abord le Talmud, puis les langues orientales à Breslau, Vienne et Saint-Pétersbourg. En 1855, s'étant converti au catholicisme, il fut nommé professeur de langues orientales à l'université de cette dernière ville. Il a publié de nombreux travaux, entre autres : en allemand, *les Sabéens et le Sabéisme* (1856); *Des traces de la littérature babylonienne dans les traditions arabes* (1859); *Accusations contre les Juifs au moyen âge* (1861); *Les Peuples sémitiques* (1872).

CHYAZATE n. m. Chim. Syn. peu usité de HYDROCYANATE.

CHYAZIQUE adj. Chim. Syn. peu usité de HYDROCYANIQUE.

CHYDENIUS (Samuel), savant finlandais, né en 1727, mort en 1757, professa la philosophie à l'université d'Abo, et s'adonna principalement aux sciences pratiques. On lui doit des calorifères économiques, des moyens de tirer de l'eau et de l'air, pour le percement des montagnes; une autre machine à eau pour battre, moudre et bluter le grain; une machine à dragueur, qu'il fut autorisé à appliquer à tous les fleuves de la Finlande.

CHYLAIRE adj. Physiol. Qui appartient au chyle.

CHYLE (du gr. *chulos*, suc) n. m. Partie du chyme intestinal qui est absorbée par la muqueuse intestinale et passe dans la circulation générale.

— Fig. Essence, cœur, le plus pur : *L'argent du trésor est le* CHYLE *et le sang du peuple.* (Cormen.)

— Encycl. Les substances alimentaires ingérées ne sont pas totalement utilisables. Une partie, plus ou moins importante suivant la nature et l'abondance de l'alimentation, résiste à l'action des sucs digestifs et est éliminée sous forme d'excréments. L'autre partie, profondément modifiée au contraire par ces mêmes sucs, et rendue ainsi dyalisable, est absorbée par la muqueuse intestinale dont l'épaisseur, du reste, est réduite au minimum. Cette partie absorbée est le *chyle*, qui se réunit dans des vaisseaux spéciaux, appelés *chylifères*, dont le contenu est déversé, par le canal thoracique, dans la veine sous-clavière. Le chyle est ainsi le véritable instrument, ce qui sert réellement, dans l'ensemble des aliments ingérés, à l'entretien, au développement et à la réparation du corps.

Le chyle est un liquide blanc chez l'homme et les carnivores, jaunâtre ou verdâtre chez les herbivores; il a une saveur salée, une réaction alcaline et une odeur qui se rapproche, pour chaque espèce, de celle de son sang; il est coagulable, mais lentement et seulement quand il a passé par les premiers ganglions mésentériques. La quantité de chyle produite en vingt-quatre heures est d'environ la moitié de la masse totale du sang, mais sa distribution est fort inégale; elle augmente pendant la digestion, tandis que, à jeun, les parois des chylifères sont affaissées.

Le chyle, comme le sang et la lymphe, se compose d'une partie solide, formée de cellules lymphatiques et de granulations graisseuses microscopiques (qui donnent au chyle son aspect lactescent), d'autant plus nombreuses que l'alimentation est plus riche en graisses, et d'une partie liquide, le plasma. Ce plasma renferme, en outre de l'eau et des sels minéraux, les principes générateurs de la fibrine, de l'albumine, des peptones (dans les leucocytes seulement), du sucre, un ferment diastasique d'origine intestinale, des lactates après l'ingestion de matières amylacées, du traces d'urée et de leucine, etc.

La composition pour 100 du chyle humain est la suivante : eau, 90; — fibrine et albumine [illegible] graisses, 1; [illegible]

Il convient, en terminant, de noter l'analogie de composition du chyle, de la lymphe et du sang, analogie qui tient en puissance l'interprétation des phénomènes successifs de la nutrition.

CHYLEUX (*lei*), **EUSE** adj. Qui appartient au chyle; qui a de l'analogie avec le chyle : *Suc* CHYLEUX. ♦ On dit aussi CHYLAIRE.

CHYLIFÈRE (de *chyle*, et du lat. *ferre*, porter) n. m. et adj. Se dit des vaisseaux qui portent le chyle de l'intestin grêle [illegible]

— Encycl. Les *chylifères* sont les lymphatiques des villosités intestinales; ils transportent les matières élaborées par l'endothélium intestinal au canal thoracique, d'où ces matières entrent dans la circulation générale.

Chaque villosité intestinale de l'intestin grêle possède un chylifère qui en occupe la partie centrale. Ce chylifère naît par une extrémité ampoulaire, munie parfois de diverticules latéraux. Pendant tout son trajet dans l'intérieur de la villosité, un riche réseau sanguin, artériel et veineux, entoure le chylifère et contribue probablement à l'absorption des matières alimentaires arrivées dans l'intestin. Le chylifère traverse ensuite la tunique musculeuse de l'intestin et se déverse dans un réseau de capillaires variqueux, communiquant avec les lymphatiques

sous-péritonéaux. Les chylifères sont formés d'une seule couche de cellules endothéliales à bords dentelés.

Dans l'intervalle des digestions, les chylifères ne se distinguent pas des autres lymphatiques; mais, pendant la période digestive, surtout après un repas riche en graisse, ils prennent la teinte laiteuse du chyle. C'est grâce à cet aspect que les médecins peuvent approximativement indiquer l'heure du dernier repas.

CHYLIFICATION (*si-on*) n. f. Elaboration du chyle.

CHYLIFIER v. a. Transformer en chyle. *Se chylifier*, v. pr. Etre transformé en chyle.

CHYLISME (*lism*) n. m. Bot. Section du genre œnothère.

CHYLIZA n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, comprenant de petites mouches à abdomen en massue, glabre, dont on connaît une quinzaine d'espèces d'Europe, qui vivent dans les bois. Citons la *chyliza annulipes*, de France.

Chyliza (× 3 fois).

CHYLOCALYX n. m. Bot. Syn. de ÉCHINOCALLON.

CHYLODIE n. f. Bot. Syn. de WULFFIE.

CHYLOLOGIE (*ji* — du gr. *chulos*, chyle, et *logos*, discours) n. f. Histoire du chyle.

CHYLOSE n. f. Syn. de CHYLIFICATION.

CHYLOPOIÈSE (de *chyle*, et du gr. *poiésis*, action de faire) n. f. Production du chyle. V. DIGESTION.

CHYLURIE (de *chyle*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Etat des urines qui renferment des globules de graisse émulsionnée, leur donnant l'apparence laiteuse du chyle.

— ENCYCL. Presque toujours accompagnée d'hématurie, la *chylurie* est due à la présence de parasites (filaires de Médine). Ces parasites, endémiques dans les régions tropicales, envahissent la circulation capillaire et lymphatique du système génito-urinaire et, produisant la rupture des petits vaisseaux de la paroi, permettent ainsi l'écoulement du sang et de la lymphe dans l'urine. Traitée par l'éther qui dissout la graisse, l'urine chyleuse perd sa coloration blanche.

CHYME (du gr. *chumos*, humeur) n. m. Se dit des matières alimentaires transformées par les sucs digestifs et spécialement par l'acide et les ferments gastriques.

— ENCYCL. Il faut distinguer le *chyme stomacal* du *chyme intestinal*. Le premier apparaît dans l'estomac, et résulte des transformations subies par les aliments sous l'influence du suc gastrique essentiellement, mais aussi du brassage péristaltique, qui mélange intimement les substances ingérées, et de la température; il se présente comme une matière fluide ou pâteuse, à réaction acide, contenant des hydrates de carbone en partie saccharifiés par la ptyaline, dont l'action, du reste, peut se continuer dans l'estomac; des albumoïdes plus ou moins complètement peptonisés; de l'eau, des sels minéraux, du glucose, de l'acide lactique, des gaz provenant de l'air dégluté et des fermentations intrastomacales, et enfin des matières non altérées sensiblement: graisse, cellulose, tissu élastique, etc. Les affections fonctionnelles de l'estomac modifient les caractères physiques et chimiques du chyme.

Le *chyme stomacal*, passé dans l'intestin, y subit de nouvelles modifications, sous l'influence de la bile, du suc pancréatique, des sucs des glandes de Brünner et de Lieberkuhn, et des divers ferments figurés et solubles, parmi lesquels il faut mentionner le *ferment inversif*, découvert par Cl. Bernard. Le chyme intestinal ainsi formé diffère du chyme stomacal par son alcalinité, par la présence d'acides amidés et de la bile. Mais, par suite des fermentations qui se produisent, il reprend bientôt son acidité et se partage en deux : une substance liquide blanche, le *chyle*, absorbable et qui est absorbée; et une matière grisâtre, fétide, qui revêt des caractères spéciaux avant d'être éliminés sous forme de *feces* ou d'excréments.

CHYMIFICATION (*si-on*) n. f. Transformation des aliments en chyme. V. DIGESTION.

CHYMIFIER v. a. Transformer en chyme. *Se chymifier*, v. pr. Etre transformé en chyme.

CHYMOCARPE n. m. Bot. Section du genre capucine.

CHYMOCOCCA n. f. Bot. Syn. de PASSERINE.

CHYMOCORME n. m. Bot. Syn. de POCKÈE.

CHYMOGÈNE n. m. Partie la plus volatile du pétrole, distillant entre 0 et 16°. (Le chymogène, qu'industriellement on emploie [illegible] à congélation, est en grande partie composé de propylène.)

CHYMOSINE (rad. *chyme*) n. f. Ferment soluble de la présure, qui existe dans le suc gastrique et possède la propriété de coaguler le lait.

— ENCYCL. Le ferment de la présure qui provoque la coagulation du lait après neutralisation des acides du suc gastrique n'est pas la pepsine, mais la *chymosine*. La chymosine apparaît dans le suc gastrique du chien, du chat, du mouton, du lapin, dès les premiers jours de la vie extra-utérine, tandis que la pepsine ne se montre qu'au bout de huit jours environ, d'après les expériences de von Unge, 1872; Kaumartsen, 1875; Wolffhugel, 1876, et Langendorf, 1879.

CHYPRE n. f. Variété de pomme d'excellente qualité et atteignant un assez gros volume.

CHYPRE n. m. Vin fort estimé, que l'on récolte dans l'île de Chypre : *Boire du* CHYPRE.

— Encycl. Ce vin, avec un des principaux produits de Chypre, est récolté sur presque toute la surface de l'île, mais de préférence dans la région des collines de Troodos, entre 500 et 1.300 mètres. Il est fourni par les cépages *malvoisie*, *muscat*, *pophtalmo*, *zynstiri*, etc., dont quelques-uns servent également à la préparation des raisins secs.

CHYPRE ou **CYPRE**, la plus grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne, située à l'entrée du golfe d'Alexandrette. Longue de 220 kil., large de 60 à 80, elle mesure 9.600 kil. carr., et compte 210.000 hab. Possession britannique depuis 1878.

Le relief est simple. Au N., une chaîne aux passages rares et malaisés (alt. moyenne 1.000 m.) longe le rivage du cap Kormakiti, à l'O., au cap Andrea, au N.-E., à l'extrémité de la longue et étroite péninsule de Karpasos. C'est la chaîne de Gerynes, ou de Cérines. En arrière de ces hauteurs se développe, dans la partie médiane de l'île, du cap Arnauti, à l'O., à la baie de Famagouste, à l'E., la plaine de la Mesaria, parcourue par le Pedias. Au centre de cette plaine, sur le fleuve, est assise *Nicosie*, la capitale. Le système montagneux du Sud s'étend, du N. au S., de la plaine médiane à la mer, d'O. en E., du cap Arnauti au cap Greco. Le Troodos, point culminant de ce système et de l'île, dépasse 2.000 mètres; à l'E. du Troodos, on rencontre la montagne des Deux-Frères, le Makheras, puis une masse isolée au-dessus de Larnaka, l'Oros Stavros (900 m.). Enfin, à l'extrémité méridionale, se dresse la péninsule rectangulaire de l'Akrotiri.

La chaleur est humide sur la côte, sèche dans les plaines de l'intérieur, excessive à toutes les basses altitudes. Sur les hauteurs, le climat est tempéré, et, l'hiver, la neige tombe sur quelques sommets du Troodos. Les côtes ne possèdent que peu de bons ports; le principal est celui de Larnaka.

Les productions végétales de Chypre sont nombreuses : dattiers, bananiers et figuiers, oranges, citronniers, chênes et pins. Les caroubiers, dont on exporte les fruits; les oliviers, dont on exporte l'huile; la vigne, dont le produit jouit d'une antique réputation, sont les principales richesses de Chypre; il faut ajouter les mûriers pour l'élevage du ver à soie. Les céréales : blé, orge, maïs, sont cultivées, mais d'après des procédés primitifs et défectueux; les bêtes, dans de rares et très rares cas en Italie, pour la fabrication des pâtes alimentaires. Les principaux animaux domestiques sont le mulet, le bœuf et le chameau. Le sous-sol, encore peu connu, fournit un gypse abondant. La pêche des éponges est pratiquée sur une grande échelle. Le commerce extérieur se fait, pour les deux tiers, par le port de Larnaka.

En vertu du traité du 4 juin 1878, l'Angleterre fut autorisée par la Porte à occuper et administrer l'île de Chypre; les conditions de cette administration firent l'objet d'un acte annexe, en date du 1er juillet suivant. A la tête de l'administration est le gouverneur anglais, assisté d'un conseil exécutif de quatre membres anglais. Sur les 210.000 habitants, on compte 48.000 musulmans et 162.000 chrétiens, pour la plupart du rit grec.

Habitée par des Phéniciens et des Grecs (ville de Salamine, sur la côte orientale), célèbre par ses sanctuaires de Paphos et d'Amathonte, dédiés à Aphrodite, cette île, divisée en plusieurs petits Etats, vécut longtemps indépendante et autonome. Au VIe siècle av. J.-C., les Egyptiens et les Perses se la disputèrent. Le grand Roi, malgré les victoires de l'Athénien Cimon qui y périt en 450, y maintint sa domination jusqu'à l'invasion d'Alexandre. Chypre fut une des premières provinces perses qui devinrent macédoniennes; elle appartint plus tard aux Ptolémées d'Egypte. Vers 59 av. J.-C., elle devint romaine, puis passa sous la domination de Byzance. En 1191, Richard Cœur de Lion la conquit et la donna à Guy de Lusignan, « roi de Jérusalem ». Mais, en 1373, les Génois, puis, en 1485, les Vénitiens s'en emparèrent. Enfin, en 1571, le sultan Sélim la faisait turque. Malgré les soulèvements, durement réprimés, de 1764 et de 1825, la Turquie gouverna l'île jusqu'en 1878. Aujourd'hui, avec Gibraltar et Malte, Chypre, grâce à sa position stratégique, assure un rôle prépondérant dans la Méditerranée à l'Angleterre.

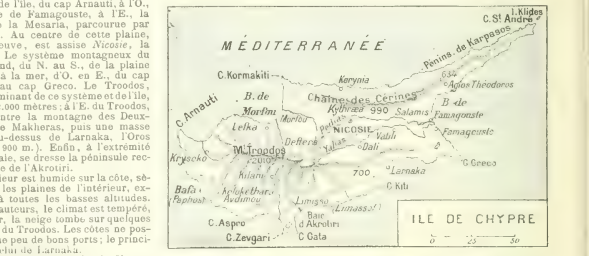

— BIBLIOGR. : Mas-Latrie, *l'Ile de Chypre* (Paris, 1879); von Löhier, *Cypern. Historischte über natur und landeskuft, volk und geschichte* (Stuttgard, 1879); Smith, *Through Cyprus* (Londres, 1887); Cobham, *an Attempt at a bibliography of Cyprus* (Nicosia, 1894).

CHYPRIOT (*pri-o*), **OTE**. Se dit d'une personne née dans l'île de Chypre, ou qui l'habite. — *Les* CHYPRIOTS. « On a dit parfois CHYPRIOTE; on dit plus ordinairement, et mieux, CYPRIOTE. »

— Adjectif. Qui appartient à cette île ou à ses habitants. « *Abondance* CHYPRIOTE; ou mieux, CYPRIOTE. »

CHYPRIOTE ou **CYPRIOTE** n. m. Appareil employé, notamment en Algérie, pour la destruction des criquets ou sauterelles.

— ENCYCL. Cet appareil est constitué par une bande de toile blanche de 1 mètre environ de hauteur et atteignant parfois plusieurs kilomètres de longueur. Cette toile est dressée verticalement au moyen de piquets immédiatement en arrière d'un fossé à parois droites. Les criquets sont progressivement chassés vers le fossé qu'ils ne peuvent franchir, la toile formant obstacle. Quand le fossé est plein d'insectes, on rejette de la terre dessus et on écrase les criquets.

CHYROW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Strwiar, affluent du Dniester; 2.575 hab. Fabrique de bonneterie. Canton d'un pays où abondent les huiles minérales.

CHYSIDE ou **CHYSIS** (*ki-zis*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent sur les arbres, dans l'Amérique tropicale.

CHYTRACULE et **CHYTRALIE** n. f. Bot. Syn. de CALYPTRANTHÈS.

CHYTRAPHORE (*ki*) n. f. Production marine trouvée au cap de Bonne-Espérance, et qu'on a prise pour une algue de la tribu des fucacées, mais qui paraît plutôt être un polypier.

Chytre.

CHYTRE (du gr. *chutros* ou *chutra*, même sens) n. m. ou f. Dans l'antiquité grecque, Vase d'argile, marmite munie de deux anses, et servant à cuire les aliments. ‖ Fête des *chytres* ou des *marmites*, Fête célébrée à Athènes le troisième jour des anthestéries. (Ce jour-là, on offrait à Dionysos et à Hermès des pots remplis de légumes cuits.) ‖ Marché à la poterie, à Athènes. ‖ Nom de sources thermales, aux Thermopyles.

CHYTRIDACÉES ou **CHYTRIDINÉES** (*ki*) n. f. pl. Groupe de champignons, dont les principaux genres : *chytridium*, *zygochytrium*, *tetrachytrium*, *rhizidium*, etc., vivent en parasites sur diverses plantes; certains attaquent les choux; d'autres s'installent dans les cellules des plantes aquatiques, sur des algues, voire dans le corps d'animaux tels que les anguilles. — *Une* CHYTRIDACÉE ou CHYTRIDINÉE.

CHYTRIDIUM (*ki, di-om*) n. m. Genre de champignons du groupe des *chytridinées*.

CHYTROPE (du gr. *chutra*, chytre, et *pous*, pied) n. m. Dans l'antiquité grecque, Pied sur lequel on posait la chytre ou marmite. ‖ Chytre à pied, réchaud.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES DEUX PREMIERS VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRE

MM.

AJEN DE L'ISLE, homme de lettres.
ALLER (Raoul), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
ANDRÉ (Émile), publiciste, rédacteur au *Journal*.
ANDRÉ (Léonce), pasteur de l'Église réformée.
ANDRÉ (Louis), substitut au tribunal de la Seine.
AUDOLLENT (Auguste), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
AUZOU (Émile), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.
AVRIL (Paul), artiste dessinateur.
BARY (Paul), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie de Paris.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
BAUMGART, administrateur de la Manufacture nationale de Sèvres.
BELLOC (Émile), président de la Société d'agriculture et de pêche.
BÉNARD (Agricol), artiste dessinateur.
BERJOT, conseiller à la cour d'appel de Grenoble.
BERNARD (Augustin), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, docteur ès lettres.
BERNARD (Félix), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
BERNARD (François), professeur d'économie politique à l'École nationale d'agriculture de Montpellier.
BERNÈDE (Arthur), auteur et critique dramatique.
BERTILLON (Alphonse), docteur en médecine, chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police.
BERTRIN (abbé Georges), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris.
BESSOU (Antonin), artiste dessinateur.
BLÉRIOT (Alphonse), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.
BLOCHET (E.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
BOISSONNADE (R.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
BONDOIS (Paul), professeur agrégé d'histoire au lycée Buffon.
BONNEAU (Alcide), homme de lettres.
BORDAS (Léon), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
BOUCHENY (Gaston), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
BOURGONNIER, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
BOURNON (Fernand), archiviste paléographe.
BOYER (Jacques), licencié ès sciences.
BREDIN (A.), licencié ès lettres, professeur au collège de Langres.
BRESSON (Louis), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.
BROGNIART (Charles), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.
BRUN (Pierre), docteur ès lettres, censeur au lycée de Toulouse.
BRUN, artiste dessinateur.
CANTACUZENE, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
CARRÉ (Henri), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
CART (Théophile), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri-IV et à l'École libre des sciences politiques.
CART (Louis-William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.
CASTETS (Henri), homme de lettres.
CHARTIER (Henri), artiste peintre.
CHAUMETON (Georges), professeur de mathématiques au collège Chaptal.
CHAUVEAUD (Gustave), chef des travaux pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
CHÉLARD (Raoul), homme de lettres.
CLEMENT (Vincent), docteur en médecine.
CLIGNY (Adolphe), agrégé de l'Université, ancien élève de l'École normale supérieure.
COLIN (Elucio), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nevers.
COMBES (Paul), publiciste.
COQUELIN (Louis), licencié ès lettres.
COSTER (Adolphe), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Charrières.
CROUZET (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.
DAGUILLON (Auguste), docteur ès sciences, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
DELACOUR, attaché à la bibliothèque Mazarine.
DELAVAUD (Louis), secrétaire d'ambassade.
DELCOUR, juge au tribunal civil de Roumanitin.
DELONCLE (J.-L.), maître des requêtes au Conseil d'État.
DESSERTENNE (Maurice), artiste dessinateur.
DESVALLINES (Jean), publiciste.
DEVAULX (Émile), inspecteur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
DEVILLAIRE (Charles), homme de lettres.
DIEHL (Charles), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.
DU FIEF, secrétaire général de la Société de Géographie de Bruxelles.
DUFOUR (Léon), docteur ès sciences.
DUJARRIC (Gaston), homme de lettres.
DUMAS (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
DURASSIER (Édouard), chef des Archives au ministère de la Marine.
DUVAL (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.

MM.

ÉBRAY (Alcide), publiciste, rédacteur au *Journal des Débats*.
FAGNAN (E.), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
FARGES (Louis), chef du bureau historique au ministère des Finances.
FAUCHER-GUDIN, artiste dessinateur.
FAURE (Maurice), conservateur de la Chambre des postes.
FORESTIER (J.), ornithologiste.
FOURNEAU (Henry), pasteur.
FOVEAU de COURMELLES, licencié ès sciences physiques et naturelles, docteur en médecine.
FROIDEVAUX (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial de la Faculté des lettres.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
GAILLARD (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas.
GAIN (Edmond), maître de conférences à l'Université de Nancy.
GAUSSERON (H.-B.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
GAUTIER (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris.
GIRAUD (Arthur), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
GIRON, publiciste.
GOOD (Arthur), ingénieur-conseil.
GOT, interne en médecine, interne des hôpitaux de Paris.
GRASSET (Eugène), artiste dessinateur.
GRÉTERIN (René), professeur de littérature.
GUILLEMONAT (Auguste), licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, licencié en droit, docteur en médecine.
GUY (Camille), agrégé de géographie et d'histoire, chef du service géographique au ministère des Colonies.
GUYOT (Yves), ancien ministre des Travaux publics.
HAMEL (Augustin), agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas.
HAUMANT (E.), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
HAURIGOT (Georges), homme de lettres.
HAUSSMANN (Jacques), ancien directeur au ministère des Colonies.
HÉBERT, préparateur à la Faculté de médecine.
HENRIET (Jules), membre de la Société de géographie de Marseille.
HÉROUARD (Albert), lieutenant de vaisseau, professeur à bord de l'*Iphigénie*.
HUSTIN (A.), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
JAMAS, artiste dessinateur.
JARRY (Raymond), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
JEANROY, professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Toulouse.
JOCHIM, agrégé de géographie et d'histoire, professeur au lycée de Châteauroux.
JOANNIS (Alexandre), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
JOUIN (Henry), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des beaux-arts.
KARPPE, professeur d'allemand à l'École alsacienne.
KERGOMARD, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Tours.
KILIAN, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, vice-président de la Société géologique de France.
KONT (J.), professeur au collège Rollin.
KREUTZBERGER, artiste dessinateur.
LAFFITTE (Louis), licencié ès lettres.
LAPAUZE (Henry), publiciste, rédacteur au *Gaulois*.
LARDENNOIS (Henri), interne des hôpitaux de Paris.
LAUBADÈRE (de), artiste dessinateur.
LAUMONIER, docteur en médecine, directeur du Dispensaire de Belleville.
LÉAUTEY (Eugène), ancien chef de division au Comptoir d'escompte de Paris.
LEBLANC (René), inspecteur général de l'enseignement primaire.
LEBLOND (Rene), artiste dessinateur.
LE DANTEC (Felix), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.
LEDOS (Gabriel), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
LEHEUP, ingénieur des manufactures de l'État.
LEJEAL (Gustave), publiciste.
LEJEAL (Léon), professeur au collège de Melun.
LE MARCHAND, lieutenant-colonel d'artillerie.
LEMOULT (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
LENE (Pierre), [illegible] d'histoire naturelle.
LÉVY (Albert), dessinateur cartographe.
L'HÔPITAL (Charles), licencié ès lettres.
LIBONIS (Léon), artiste dessinateur.
LICHTENBERGER (André), docteur ès lettres.
LOEVY, artiste dessinateur.
LOT (Ferdinand), archiviste paléographe.
LUGUET (Paul), professeur au lycée de Clermont-Ferrand.
MACHAT (Joseph), professeur agrégé de géographie et d'histoire.
MAINDRON (Maurice), homme de lettres.
MALOTET (A.), docteur ès lettres, professeur au lycée de Valence.
MARCHEIX, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.
MARIE (A.), médecin consultant à l'hôpital Necker, attaché à l'Institut Pasteur.
MARLET (Léon), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.
MAROTEL, répétiteur à l'École [illegible] d'Alger.
MARSILLON (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures.

MM.

MARTIN (Jonny), [illegible] d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
MARTIN (Maurice), publiciste, rédacteur au [illegible].
MASCART (Jean), ancien élève de l'École [illegible].
MASPERO (Gaston), [illegible].
MAURY (Lucien), [illegible].
MÉGNIN (Pierre), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie [illegible].
MELLION (Alfred), [illegible].
MENANT (D.), membre de la Société asiatique.
MENANT (Joachim), [illegible].
MICHEL (Georges), économiste.
MILLOT (Adolphe), artiste dessinateur.
MILLOUÉ (L. de), conservateur du musée Guimet.
MOLINIÉ (Marcel), licencié ès sciences.
MONCEAUX (Paul), docteur ès lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV.
MONNOT (Pierre), homme de lettres.
MONTAGNON (Émile), procureur de la République à Autun.
MOREAU (Georges), capitaine au long cours.
MOREAU (Lucien), [illegible].
NERLINGER, [illegible].
NEUSCHOTZ DE JASSY, [illegible].
NICOT, [illegible].
NIEWENGLOWSKI (Gaston), [illegible] Paris.
OLIVIER (Édouard), [illegible] des Colonies.
OZENFANT, professeur au lycée Montaigne.
PELLISSIER (Eugène), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Rochefort.
PELLISSIER (Georges), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.
PÉRIER (Jean), attaché au ministère des Affaires étrangères.
PERRIN (Elie), professeur à l'École Jean-Baptiste-Say.
PERRIN (Paul), licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques, ingénieur électricien.
PETIT (Maxime), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
PETIT-DUTAILLIS, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
PICQUENARD (Ch.), licencié ès lettres.
PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.
PIQUET (F.), [illegible] d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Lille.
POIRRIER (Philippe), [illegible] teur en médecine, licencié ès sciences mathématiques et physiques.
POISSON (Jules), [illegible] au Muséum d'histoire naturelle.
PONTHIERE (Emile), licencié ès lettres.
POUGIN (Arthur), [illegible] musical.
RAINAUD, [illegible] Rome, [illegible].
RAMON FERNANDEZ DE ARTEAGA, [illegible] à Paris.
RECLUS (Onésime), géographe.
RÉGAMEY (Frédéric), artiste dessinateur.
REGELSPERGER (Gustave), docteur en droit.
RENAULT (Bernard), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.
ROBIN (Auguste), publiciste.
ROCHEBLAVE (Samuel), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École nationale des beaux-arts.
ROLLET (Paul), professeur de mathématiques à l'École des arts et métiers.
ROUVIER (Gaston), publiciste, rédacteur au *Temps*.
SAINT-PAUL (Yves), homme de lettres.
SAMUEL (René), bibliothécaire au Sénat.
SAUGON (L.-P.), publiciste.
SILVESTRE DE SACY (Gabriel), attaché au parquet du [illegible].
SIZERANNE (Maurice de La), [illegible].
SOLLIER (Félix), sous-inspecteur de l'enregistrement.
STEEG [illegible].
STRYIENSKI, [illegible].
TERREL (Henry), [illegible].
TERRIBLE (Remy), licencié en droit, élève breveté de l'[illegible].
TERTRIN, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
THOMAS (Albert), élève diplômé de l'École des langues orientales.
THOMAS (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres.
TOMASZKIEWICZ, [illegible].
TREMEAU DE ROCHEBRUNE, [illegible] sistant de zoologie au Muséum.
VAN DRIESTEIN, graveur héraldiste.
VERNEAU (D^r), professeur d'ethnographie à l'École coloniale.
VIDAL (Léon), professeur à l'École nationale des arts décoratifs.
VIOLLETTE (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
WALTER-JOURDE (J.), homme de lettres.
WELSCHINGER (Henri), chef du service des procès-verbaux au Sénat.
YVERNES (Maurice), sous-chef de bureau de la statistique judiciaire au ministère de la Justice.
ZABOROWSKI, bibliothécaire de la Société d'anthropologie.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME

Belon, par M. Charles BRONGNIART.
Beloutchistan, — **Benzaie**, par M. Louis LAFFITTE.
Belvedere, par M. Yves SAINT-PAUL.
Bembo, — **Benserade**, par M. Yves GUYOT.
Bemol, par M. Alfred DE L'ISLE.
Benda, par M. Alcide POUGIN.
Benedictus, par M. L. FONTHERIER.
Benediction, par M. Ch. BERTRIN.
Benefice, par M. M. PETIT-DUTAILLIS.
Bénévent, par M. Henri FROIDEVAUX et M. André BAUDRILLART.
Benitier, par M. Maurice MAINDRON.
Benoit (Saint), par M. Gabriel LEDON.
Benoit (papes), par M. A. DELACOUR.
Bentham, par M. Yves GUYOT.
Benzidine, par M. Paul LEMOULT.
Benzine, — **Benzoine**, — **Benzoïque**, par M. Raymond DARY.
Béranger, par M. Paul CROUZET.
Berbères, par M. le D. VALENTAL.
Berceau, par M. Maurice MAINDRON et M. Charles MARSILLON.
Berceuse, par M. AJEN DE L'ISLE.
Berénice, par M. Yves SAINT-PAUL.
Berezina, par M. Albert PINGAUD.
Bergamotier, par M. C. BRONGNIART.
Bergerie, par M. Emile DEVAULX.
Berghem, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Bèribéri, — **Berlue**, par le Dr Philippe POIRRIER.
Berkeley, par M. Raoul ALLIER.
Berlichingen, par M. A. BONNEAU.
Berlin, par M. Camille GUY.
Berlin (Traités), par M. M. PETIT.
Berlin (Conf.), par M. Paul COMBES.
Berlioz, par M. Arthur POUGIN.
Bernard (Saint), par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bernard (Cl.), par M. le Dr LAUMONIER.
Bernardin de Saint-Pierre, par M. G. PELLISSIER.
Bernay, — **Besançon**, par M. Louis LAFFITTE.
Berne, par M. Adrien MELLION.
Bernin (caval.), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Bernis (card.), par M. Henri CARRÉ.
Bernouilli (Les), — **Bertheiot**, — **Berthollet**, — **Berzélius**, par M. Gaston BOUCHENY.
Berry (*Géogr.*), par M. L. LAFFITTE; (*Hist. géographique*), par M. PETIT-DUTAILLIS.
Berryer, par M. Gustave LEJEAL.
Bert (Paul), par M. Henri CASTETS.
Besoin (*Phil.*), par M. Raoul ALLIER; (*Ec. pol.*), par M. Yves GUYOT.
Bessarabie, par M. Joseph MACHAT.
Bestiaire (*Antiq.*), par M. André BAUDRILLART; (*Hist. litt.*), par M. Alcide BONNEAU.
Bétail, — **Betterave**, par M. Emile DEVAULX.
Betaine, par M. Gaston BOUCHENY.
Bethouana, par M. Paul COMBES.
Betel, — **Bette**, par M. Charles BRONGNIART.
Betteraves, **Beziers**, par M. Charles PELLISSIER.
Béton, par M. Charles MARSILLON.
Beurre, par M. Adrien MELLION et M. Emile DEVAULX.
Beust, par M. Louis DELAVAUD.
Beyle, par M. Georges PELLISSIER.
Bèze, par M. Raoul ALLIER.
Bezoard, par M. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
Biberon, par le Dr Ph. POIRRIER.
Bible, par M. Gustave LEJEAL.
Bibliographie, par M. M. PETIT, M. TANO.
Bibliothèque, par M. P. MONCEAUX, M. Fr. FUNCK-BRENTANO, M. NICOT et M. LEJEAL.
Bibliothèque Nat., par M. MERLIN [illegible].
Bibliques (Scènes), par M. Louis [illegible].
Bicètre, par le Dr Ph. POIRRIER.
Bichat, par le Dr LAUMONIER.
Biche au bois, par M. Georges HAURIGOT.
Bicycle, par M. Auguste ROBIN.
Bicyclette, par M. Auguste ROBIN et M. Maurice MAIRON (*Hist. [illegible]*), par le Dr LE MARCHAND.
Bielle, — **Bijouterie**, par M. Charles MARSILLON.
Bien (*Dr. com.*), par M. Gust. REGELSPERGER; (*Dr.*), par M. Maxime PETIT; (*Phil.*), par M. Raoul ALLIER.
Bien public (Ligue du), par M. PETIT-DUTAILLIS.
Bière, par M. Edmond GAIN.
Bifurcation (*Ens.*), par M. G. LEJEAL; (*Ch. de f.*), par M. Ch. MARSILLON.
Bigamie, — **Bijou**, par M. G. LEJEAL.
Biliaire, — **Bile**, par le Dr TRÉMEAU de ROCHEBRUNE.
Bill, par M. Gust. REGELSPERGER.
Billet (*Dr. com.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Ch. de f.*), par M. Gustave LEJEAL; (*Ec. pol.*) par M. Fr. BERNARD.
Bimétalisme, par M. Yves GUYOT.
Biniou, par M. Arthur POUGIN.
Binôme, par M. G. CHAUMETON.
Biographie, par M. Alcide BONNEAU.
Biogénèse, — **Biologie**, — **Biomécanique**, par M. Félix LE DANTEC.
Bion (Les), par M. Paul MONCEAUX.
Biot, par M. Gaston BOUCHENY.
Biraque, par M. PETIT-DUTAILLIS.
Birmanie, par M. Gaston ROUVIER.
Birmingham, par M. Elicio COLIN.
Biscaye, par M. Louis LAFFITTE.
Bismarck, par M. Yves SAINT-PAUL.
Bismuth, par M. Marcel MOLINIÉ.
Bisou, par M. Gaston MASPÉRO.
Bistouri, par le Dr Philippe POIRRIER.
Bitume, par M. Auguste ROBIN et M. Charles MARSILLON.
Bivouac, par le Pr-ce LE MARCHAND.
Bizet, par M. Arthur POUGIN.
Bjœrnson, par M. H. CASTETS.
Blanc (mont), par M. RAYNAUD.
Blanc (Louis), — **Blanqui**, par M. André LICHTENBERGER.
Blanc (Charles), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Blanche de Castille, par M. PETIT-DUTAILLIS.
Blanchiment, par M. M. MOLINIÉ.
Blanchissage, par M. C. MARSILLON.
Blason, par M. Maurice MAINDRON.
Blasphème, par M. l'abbé BERTRIN.
Blastoderme, par M. le Dr TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
Blé (*Agric.*), par M. Emile DEVAULX; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.
Blennorragie, **Blepharite**, par le Dr Philippe POIRRIER.
Blessé, — **Blessure** (*Chir.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Mil.*), par le Pr-ce LE MARCHAND.
Bleu (*Techn.*), — **Block-System**, par M. C. MARSILLON.
Bleus et verts, par M. Ch. DIEHL.
Blindage (*Mil.*), par le Pr-ce LE MARCHAND; (*Mar.*) par M. A. HÉROU.
Blockhaus (*Mil.*), par le Pr-ce LE MARCHAND.
Blocus (*Dr. int.*), par M. L. DELAVAUD.
Blois, par M. Ch. PICQUENARD.
Blücher, par M. Yves SAINT-PAUL.
Bluntschli, par G. REGELSPERGER.
Bô, par M. L. DE MILLOUÉ.
Bobine (*Phys.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
Bobèche, — **Boccace**, par M. A. BONNEAU.
Boccherini, par M. Arthur POUGIN.
Bodin, par M. L. MARLET.
Boèce, par M. André BAUDRILLART.
Boerhaave, par le Dr Ph. POIRRIER.
Bœswillwald, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Boetie (La), par M. Paul CROUZET.
Boetti, par M. Yves SAINT-PAUL.
Bœuf (*spec.*), par M. Emile DEVAULX (*B. gras*), par M. Alcide BONNEAU; (*Zool.*), par M. Maurice MAINDRON.
Bogheads, par M. Bernard RENAULT.
Bohème (*Géogr.*), par M. Camille GUY; (*Hist. litt., B.-arts*), par M. E. HAUMANT.
Bohémiens, par le Dr VERNEAU.
Boieldieu, par M. Arthur POUGIN.
Boileau (Ét.), par M. PETIT-DUTAILLIS.
Boileau (Nic.), par M. Georges PELLISSIER.
Bois (*Bot.*), par M. Gustave CHAUVEAUD; (*Chim.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Boisson (*Phys. us.*), par le Dr LAUMONIER; (*Fin.*), par M. J.-L. DELONCLE.
Boleslas, — **Bolingbroke**, — **Bolivar**, par M. Adr. MELLION.
Bolet, par M. Charles BRONGNIART.
Bolide, par M. Jean MASCART.
Bolivie (*Géogr.*), par M. A. BREDIN et M. Henri FROIDEVAUX; (*Hist.*), par M. Gustave REGELSPERGER.
Bologne, par M. Elicio COLIN.
Bombardement (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Dr.*), par M. L. DELAVAUD.
Bombay, par M. Gaston ROUVIER.
Bombe (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Chim.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Bon, par M. Gustave REGELSPERGER.
Bonald, — **Bonheur**, par M. Raoul ALLIER.
Bonaparte, par M. Albert PINGAUD.
Bonaparte (*B.-arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Bonaventure (Saint), par M. l'abbé BERTRIN.
Bonghi, par M. René SAMUEL.
Boniface, par M. PETIT-DUTAILLIS.
Bonnet, par M. Yves SAINT-PAUL et M. Maurice MAINDRON.
Bonnet (Charles), par M. Raoul ALLIER.
Bonnet (Ossian), — **Borda**, par M. Gaston BOUCHENY.
Bonneterie, — **Borax**, par M. Ch. MARSILLON.
Bonnetie, par M. Albert HÉROU.
Bonpland, par M. Ch. BRONGNIART.
Bordeaux (vin), par M. Yves SAINT-PAUL.
Bordeaux (ville), par M. Louis LAFFITTE.
Bordeu, par le Dr LAUMONIER.
Bore, par M. Marcel MOLINIÉ.
Borghèse (*Biogr.*), par M. DELACOUR; (*B.-arts*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Borgia, par M. DELACOUR.
Born, par M. Alcide BONNEAU.
Bornage, par M. Adrien MELLION.
Borneo, par M. Gaston ROUVIER.
Borromee (Saint Charles), par M. Alcide BONNEAU.
Borsippa, par M. Joachim MENANT.
Bosio, — **Botticelli**, — **Bouchardon**, **Boucher**, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Bosjesmans, par le Dr VERNEAU.
Bosnie, — **Bosphore**, par M. Joseph MACHAT.
Bossuet, par M. Georges PELLISSIER.
Botanique, par M. G. CHAUVEAUD; (*Bot. foss.*), par M. B. RENAULT.
Botte (*Archéol.*), par M. Maur. MAINDRON.
Botzaris, par M. Adrien MELLION.
Bossu (Le), — **Bouscanier**, par M. Georges HAURIGOT.
Bouche (*Anat.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Vét.*), par M. Pierre MÉGNIN; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Boucherie (*Ind. et comm.*), par M. Charles MARSILLON; (*Hist. et adm.*), par M. G. REGELSPERGER.
Bouches-du-Rhône, par M. Emile AUZOU.
Boucicault, par M. Yves SAINT-PAUL.
Bouclier, par M. Maur. MAINDRON.
Bouddha, — **Bouddhisme**, par M. L. DE MILLOUÉ.
Bouee, par M. Albert HÉROU.
Boufflers (marquis de), par M. Alcide BONNEAU.
Bougainville, par M. H. FROIDEVAUX.
Bougie (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Chir.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Phys.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Bouhier, — **Bouillon (duc de)**, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bouilleur, par M. J.-L. DELONCLE.
Bouillon (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER.
Boukharie, par M. Gaston ROUVIER.
Boulanger (general), par M. Yves SAINT-PAUL.
Boulangerie, par M. Charles MARSILLON, M. G. REGELSPERGER et M. A. MELLION; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Boulau, par M. Ch. BRONGNIART.
Boulet (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Vét.*), par M. Pierre MÉGNIN.
Boulogne, — **Bourdon (Séb.)**, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Boulogne (*Géogr.*), — **Bourbonnais**, **Bourges**, par M. Louis LAFFITTE.
Boulogne (bois de), par M. Yves SAINT-PAUL.
Bourbaki, — **Bourmont**, par M. Adr. MELLION.
Bourbon (fam.), — **Bourgeoisie**, — **Bourgogne**, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bourbon (Palais), par M. L. COQUELIN.
Bourdaloue, par M. G. PELLISSIER.
Bourdonnement, par le Dr Ph. POIRRIER et M. TERTRIN.
Bourgeois gentilhomme, — **Bourreau**, par M. Alc. BONNEAU.
Bourgeon, par M. Aug. DAGUILLON.
Bourgeonnement, par M. Félix LE DANTEC.
Bourgogne (vin), par M. Pierre MONNOT.
Bourrasque, par M. Jean MASCART.
Boursault, par M. Alcide BONNEAU.
Bourse (*Fin.*), par M. J.-L. DELONCLE; (*de Trav.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Arch.*), par M. Louis COQUELIN; (*Anat.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Cost.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Instr. publ.*), par M. Gust. LEJEAL.
Boussingault, par M. Adr. MELLION.
Boussole, par M. Jean MASCART.
Boutan, par M. Gaston ROUVIER.
Boutelle (*Phys.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Boutique (*Hist.*), — **Bouvines**, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bouton (*Techn.*), par M. Charles MARSILLON; (*Med.*), par le Dr Philippe POIRRIER.
Bouture, par M. Emile DEVAULX et M. Auguste DAGUILLON.
Boxe, par M. Emile ANDRÉ.
Boyauderie, par M. Charles MARSILLON.
Brabançonne, — **Brahms**, par M. Arthur POUGIN.
Brabant, — **Brancas**, par M. FUNCK-BRENTANO.
Bracelet, — **Bractéate**, par M. Gustave LEJEAL.
Brachistochrone, par M. Gaston BOUCHENY.
Braconnier, par M. G. REGELSPERGER.
Braconnière, par M. M. MAINDRON.
Brahmane, — **Brahmanisme**, par M. L. DE MILLOUÉ.
Bramante, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Branchial, par le Dr Ph. POIRRIER.
Branchies, par M. Ch. BRONGNIART.
Brandebourg (*Géogr.*), par M. Camille GUY; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX.

Brankovitch, par M. GIRON
Brantôme, par M. G. PELLISSIER.
Bras, par le Dr TREMEAU DE ROCHE BRUNE et M. PIERRE MÉGNIN.
Brassard (*Archéol.*), par M. MAURICE MAINDRON, *Mil.*, par le lieutenant LE MARCHAND.
Brèche (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Géol.*), par M. AUGUSTE ROBIN.
Brême, — **Brescia**, par M. ELISÉE RECLUS.
Brésil (*Géogr.*), par M. A. BREDIN; (*Flor. et Faun.*), par M. CH. BRONGNIART; (*Géogr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Hist.*), par M. LOUIS DELAVAUD; (*Géogr.*), par le lieutenant LE MARCHAND.
Bresilien, **Breton**, par le Dr DE VERNEUIL.
Brest, par M. LOUIS LAFFITTE.
Bretagne (*Géogr.*), par M. RAINAUD; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Breughel, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Brevet (*Hist.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Dr. et Jurisp.*), par M. ARTHUR GOOD; (*Droit public*), par M. GUSTAVE LEJEAL et M. NICOLAS.
Bréviaire, par M. LOUIS BERTRIN.
Brialmont, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Brie, par M. LOUIS LAFFITTE.
Brigade, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Brigands (*Drame*), par M. ALCIDE BONNEAU.
Brigandage, par M. YVES SAINT-PAUL et M. FUNCK-BRENTANO.
Brinvilliers, par M. FUNCK-BRENTANO.
Brique, par M. CHARLES MARSILLON.
Bris, par M. LOUIS ANDRÉ.
Brise (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU; (*Météor.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Brissac, par M. LÉON MARLET.
Brisset, par M. RENÉ SAMUEL.
Britannicus, par M. A. BONNEAU.
British Museum, par M. NERLINGER.
Broca, — **Broussais**, par le Dr PH. POIRRIER.
Brocanteur, par M. LOUIS ANDRÉ.
Brodequin, par M. M. MAINDRON.
Broderie (*Techn.*), par M. MARSILLON.
Bronze (*Hist.*), par M. MAINDRON.
Broglie, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO et M. ALBERT PINGAUD.
Brome, — **Bromhydrique**, par M. RAYMOND JARRY.
Bromobenzine, par M. G. BOUCHENY.
Bronche, — **Bronchite**, par le Dr GUILLEMONAT.
Brongniart, par M. Y. SAINT-PAUL.
Bronzage, par M. CH. MARSILLON.
Brougham, par M. RENÉ SAMUEL.
Brouillard (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Météorol.*), par M. EUGÈNE LEAUTEY.
Brown (Jean), — **Brown-Sequard**, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Brown (Rob.), par M. CH. BRONGNIART.
Bruce, par M. PETIT DE VAILLIS.
Brucine, par M. GASTON BOUCHENY.
Bruges, **Bruxelles**, par M. DU FIEF.
Brugsch, **Bubastis**, par M. MASPERO.
Bruit, par le Dr LAUMONIER; (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Brûlot, par M. ALBERT HÉROU.
Brûlure, par le Dr PH. POIRRIER.
Brumaire, par M. RENÉ SAMUEL.
Brun (*Archéol.*), par M. MARSILLON.
Brunellesco, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Brunswick (*Géogr.*), par M. CAMILLE GUY; (*Hist.*), par M. NERLINGER.
Brutus (*Hist.*), par M. ANSELME BAUDRILLART; (*Tragédie*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Bubon, par le Dr LAUMONIER.
Bucarest, par M. CAMILLE GUY.
Bûcher, par M. PAUL MONCEAUX.
Buckingham, par M. RENÉ SAMUEL.
Bucoliques, par M. BAUDRILLART.
Budapest, par M. ELISÉE RECLUS.
Budget, par M. J.-L. DELONCLE.
Buffle, par M. MAURICE MAINDRON.
Buffon, par M. GEORGES PELLISSIER.
Bugeaud, par M. ADRIEN MELLION.
Bugle, par M. ARTHUR POUGIN.
Bulbe (*Bot.*), par M. AUG. DAGUILLON; (*Anat. et Phys.*), par le Dr LAUMONIER.
Bulgarie (*Géogr.*), par M. JOSEPH MACHAT; (*Hist.*), par M. LOUIS DELAVAUD; (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Bulle, par M. l'abbé BERTRIN; (*Phys.*), par M. JEAN MASCART.
Bulletin, par M. GUSTAVE LEJEAL et M. ADOLPHE MELLION.
Bureau, par M. G. REGELSPERGER; M. LOUIS DELAVAUD; M. SILVESTRE DE SACY, M. LOUIS ANDRÉ, M. GEORGES HAURIGOT.
Burger, par M. YVES SAINT-PAUL.
Burgos, par M. ADOLPHE COSTER.
Burgrave (*Hist.*), par M. FR. FUNCK-BRENTANO; (*Drame.*), par M. ALCIDE BONNEAU.
Burke, par M. RENÉ SAMUEL.
Burlesque, par M. G. HAURIGOT.
Burns, par M. H.-B. GAUSSERON.
Burton, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Busiris, par M. GASTON MASPERO.
Bussy d'Amboise, par M. MARLET.
Bussy-Rabutin, par M. A. BONNEAU.
But, par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Butylène, — **Butylique**, par M. GASTON BOUCHENY.
Butyrique, par M. GAST. BOUCHENY et le Dr LAUMONIER.
Byron, par M. ADOLPHE PELLISSIER.
Byzantin, par M. CHARLES DIEHL.
C (*Paléogr.*), par M. É. PONTHIÈRE; (*Philol.*), par M. LOUIS COQUELIN.
Caaba, par M. E. BLOCHET.
Cabale (*Hist.*), par M. LÉONCE ANDRÉ; (*Théâtre*), par M. GEORGES HAURIGOT.
Cabanis, par le Dr PH. POIRRIER.
Cabaret (*Droit*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Mœurs et coutumes*), par M. GEORGES HAURIGOT.
Cabernet, par M. ÉMILE DEVAULX.
Cabestan, par M. ALBERT HÉROU.
Cabinet (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Beaux-arts*), par M. G. HAURIGOT; (*Bot.*), par M. CH. BRONGNIART; (*Polit.*), par M. FUNCKBRENTANO.
Cabires, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Câble, par M. ALB. HÉROU et M. CH. MARSILLON.
Cabotage, par M. REGELSPERGER.
Cabot, — **Cabral**, par M. H. FROIDEVAUX.
Cacaoyer, par M. AUG. DAGUILLON.
Cachalot, par M. CH. BRONGNIART.
Cachemire, par M. GASTON ROUVIER.
Cachexie, par le Dr PH. POIRRIER et M. PIERRE MÉGNIN.
Cacodyle, par M. GAST. BOUCHENY.
Cadastre, par M. SILVESTRE DE SACY.
Cadavre, par le Dr PH. POIRRIER.
Cadence, par M. ARTHUR POUGIN.
Cadix, par M. ADOLPHE COSTER.
Cadmium, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Cadmos, par M. PAUL MONCEAUX.
Cadoudal, par M. ADRIEN MELLION.
Cadran, par M. G. CHAUMETON.
Cadre (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Caducaires, par M. G. REGELSPERGER.
Cæci, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Cænoménèse, **Cænogenie**, **Cænogenèse**, par M. F. LE DANTEC.
Cære, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Café (*Bot.*), par M. AUG. GUILLEMONAT; (*Mon. d'alcool.*), par M. GEORGES HAURIGOT.
Caféier, par M. AUG. DAGUILLON.
Cafres, par le Dr VERNEAU.
Cahier (*Adm.*), par M. SILVESTRE DE SACY; (*Hist.*), par M. FR. FUNCK-BRENTANO.
Caille, par M. MAURICE MAINDRON.
Caire, par M. PAUL COMBES.
Caisse (*Fin.*), par M. G. SILVESTRE DE SACY.
Caisson (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Fin. publ.*), par M. CH. MARSILLON.
Cajeputène, par M. G. BOUCHENY.
Cakya-Mouni, par le Dr DE MILLOUÉ.
Calabrèse (Le), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Calais, par M. LOUIS LAFFITTE et M. OZENFANT.
Calcaire, par M. AUGUSTE ROBIN.
Calcification, par le Dr LAUMONIER.
Calcium, par M. RAYMOND JARRY.
Calcul (*Math.*), par M. BOURGONNIER; (*Pathol.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Calcutta, par M. GASTON ROUVIER.
Calderon, par M. ALCIDE BONNEAU.
Cale, par M. ALBERT HÉROU.
Calebassier, par M. BRONGNIART.
Calefaction, par M. JEAN MASCART.
Calendes, — **Caligula**, par M. BAUDRILLART.
Calendrier, par M. JEAN MASCART.
Calibre, par le lieut. LE MARCHAND.
Calice (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON; (*Hist. rel.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Calife, par M. E. BLOCHET.
Californie, par M. A. BREDIN.
Callias, par M. PAUL MONCEAUX.
Calligraphie, par M. [illegible] BERTINATO.
Callosité, **Calmant**, par le Dr POIRRIER.
Callot, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Calomne, par M. [illegible]
Calorifère, par M. [illegible]
Calorimètre, par M. PAUL BARY.
Calvados, par M. ÉMILE AUZOU.
Calvaire, par M. l'abbé BERTRIN.
Calvin, **Calvinisme**, par M. ALLIER.
Calvitie, par le Dr PH. POIRRIER.
Camaïeu, **Camée**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Cambacérès, par M. ADR. MELLION.
Cambodge, par M. GASTON ROUVIER.
Cambridge, par M. ÉLICIO COLIN.
Camerarius, par M. ALC. BONNEAU.
Cameron, par M. H. FROIDEVAUX.
Camille, par M. A. BAUDRILLART.
Camisard, par M. FR. FUNCK-BRENTANO.
Camoëns, par M. [illegible]
Camp, par M. [illegible] BAUDRILLART et MAINDRON et le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Campagne (*Mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. ADOLPHE MELLION.
Campan (Mme), par M. J. GAUTIER.
Campanile, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Campanule, — **Candolle**, par M. A. DAGUILLON.
Campement, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Camphol, par M. JACQUES BOYER.
Camphre (*Chim.*), par M. MOLINIÉ; (*Thérap.*), par le Dr PH. POIRRIER.
Campo-Santo, par M. A. BONNEAU.
Canada (*Géographie et Histoire*), par M. A. BREDIN; (*Faune et Flore*), par M. CHARLES BRONGNIART.
Canal (*Anat.*), par le Dr P. POIRRIER; (*Bot.*), par M. DAGUILLON; (*Navig.*), par M. CH. MARSILLON; (*Droit*), par M. L. ANDRÉ.
Canalisation, par M. MARSILLON.
Canard, par M. CH. BRONGNIART.
Canaries, par le Dr VERNEAU.
Cancer, par le Dr A. MARIE.
Canne, par M. ÉMILE ANDRÉ.
Canne à sucre, par M. JULES POISSON.
Cannelure, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Canon (*Beaux-arts*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Artillerie*), par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Canonisation, — **Cantique**, par M. l'abbé BERTRIN.
Canope, par M. GASTON MASPERO.
Canot, par M. ALBERT HÉROU.
Canovas del Castillo, par M. HENRI CASTRO.
Canrobert, par M. ADRIEN MELLION.
Cantal, par M. LOUIS FARGES.
Cantate (*Litt.*), par M. G. HAURIGOT; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Cantine, — **Cantinière**, par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Canton, par M. GASTON ROUVIER.
Cantonnement, — **Caponnière**, — **Caporal**, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Caoutchouc (*Bot.*), par M. J. POISSON; (*Techn.*), par M. CHARLES MARSILLON.
Cap (Colonie du), par M. P. COMBES.
Capacité (*Métrol.*), par M. G. BOUCHENY; (*Géogr.*), par M. ELISÉE RECLUS.
Capétiens, par M. AJEN DE L'ISLE.
Capillaire (*Anat.*), par le Dr AUGUSTE DE LAMONAT; (*Bot.*), par M. CH. BRONGNIART.
Capillarité, par M. [illegible] MAINDRON et M. RAYMOND JARRY.
Capitaine, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Zool.*), par M. GEORGES HAURIGOT.
Capital, par M. WALRAS, [illegible]
Capitation, — **Capitulation**, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Capitole, par M. A. BAUDRILLART.
Capsule (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON; (*Art. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Captif, par M. ALCIDE BONNEAU.
Capucin, par M. l'abbé BERTRIN.
Carabine, — **Carabinier**, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Caracalla, par M. A. BAUDRILLART.
Caractère (*Imprimerie*), par M. [illegible] BERTRIN; (*Psychologie*), par M. [illegible] MARSILLON.
Caractéristique, par M. GASTON [illegible]; (*Mathématiques*), par M. [illegible] MILLET; par M. P. PERRIN.
Caraïbes, par [illegible]
Carapace, par [illegible]
Carbone, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Carbonière, par [illegible]
Carbonique, **Carbonate**, par [illegible]
Cardamome, par [illegible]
Cardan, par [illegible]
Carde, par M. CHARLES MARSILLON.
Cardiaque, par [illegible]
Cardinal, — **Carême**, — **Carme**, **Carmélite**, par [illegible]
Cariatide, — **Caricature**, par M. H. JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
Carie, par [illegible]
Carillon, par M. ARTHUR POUGIN.
Carlos (don), par M. ALCIDE ÉBRAY.
Carlyle, par M. RENÉ SAMUEL.
Carmagnole, par [illegible]
Carnaval, par [illegible]
Carnavelet, par M. FERN. BOURNON.
Carnot (Les), par [illegible] et M. AJEN DE L'ISLE.
Carolingiens, par M. AJEN DE L'ISLE.
Carotide, par le Dr PH. POIRRIER.
Carotte, par M. CH. BRONGNIART.
Carpe (*Anat.*), par le Dr P. POIRRIER; (*Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON.
Carpelle, par M. AUG. DAGUILLON.
Carrache (Les), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Carré (*Math.*), par M. G. BOUCHENY; (*Art. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Carreau (*Méd.*), par le Dr POIRRIER; (*Pavage*), par [illegible]
Carrière, par [illegible]
Carrousel, par M. ALCIDE BONNEAU.
Carte (*Géogr.*), par M. ÉD. OLIVIER; (*Projections*), par M. G. BOUCHENY; (*Marine*), par [illegible] par M. AUGUSTE ROBIN; (*du Ciel*), par M. JEAN MASCART.
Carte (*Hist.*), par M. FUNCK-BRENTANO; (*Techn.*), par M. MARSILLON; (*Fin.*), par M. SILVESTRE DE SACY.
Carthage, par M. AUG. AUDOLLENT.
Carthage (Conciles), par M. l'abbé BERTRIN.
Carthamine, par M. G. BOUCHENY.
Cartilage, par [illegible]
Carton (*Beaux-arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Cartouche (*Égypt.*), par M. G. MASPERO; (*Pyrotech.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Cartouchière, par M. F. LE DANTEC.
Cas (*Dr.*), par M. GUST. REGELSPERGER; (*Gramm.*), par M. L. COQUELIN.
Casanova de Seingalt, par M. ALCIDE BONNEAU.
Casine, par le Dr GUILLEMONAT.
Caserne, par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Caspienne, par M. GASTON ROUVIER.
Casque, par M. MAURICE MAINDRON.
Cassandre, — **Castor et Pollux**, par M. [illegible]
Cassation, par M. BERLOT.
Casse (*Bot.*), par M. CHARLES BRONGNIART.
Cassel, par M. HENRY TERREL.
Cassini, par M. JEAN MASCART.
Cassius (Les), par M. A. BAUDRILLART.
Cassure, — **Cataclysme**, par [illegible]
Caste, par M. LOUIS DE MILLOUÉ.
Castille, par M. ALCIDE ÉBRAY.
Castor, par M. MAURICE MAINDRON.
Castration (*Ethol. et Physiol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Chirurgie*), par M. P. MEGNIN; (*Bot.*), par M. AUG. DAGUILLON; par M. F. LE DANTEC.
Casuistique, par M. l'abbé BERTRIN.
Catacombe, par M. A. BAUDRILLART et M. F. BOURNON.
Catalan, par le Dr VERNEAU et M. A. BONNEAU.
Catalepsie, par le Dr LAUMONIER.
Catalogue, par M. FUNCK-BRENTANO.
Catégorie, — **Catégorique**, par M. RAOUL ALLIER.
Cathedrale, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Catherine (*Hist. rel.*), par M. l'abbé [illegible] et M. ROCHEBLAVE.

Catherine *Bot.*, par MM. PETIT DE TAILLIS, MARLET, LEJEAU.
Catholique, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
Catholicisme, — Catholicité, par M. l'abbé BERTRIN.
Catilina, — Caton (Les), par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Caucase, par M. Gaston ROUVIER.
Causalité, par M. Raoul ALLIER.
Causes (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Caustique (*Chirurg.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Physique*), par M. Elie RICHARD.
Cautère, — Cautérisation, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
Cautionnement, par M. G. REGELSPERGER.
Cavaignac (Les), par M. A. MELLION.
Cavalerie, par MM. Paul MONCEAUX, André BAUDRILLART, MAINDRON, LE MARCHAND.
Cavalier, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Caveau, par M. Georges HAURIGOT.
Caverne, par M. Auguste ROBIN.
Caviar, par M. Louis FARGES.
Caylus, par M. Samuel ROCHEBLAVE.
Cecile (Sainte) (*Hist.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Iconogr.*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Cécile (*Hist.*), par M. de LASIZERANNE.
Cèdre (*Bot.*), par M. C. BRONGNIART.
Ceinture (*Arch.*), par M. MAINDRON.
Celèbes (*Géogr.*), par M. Camille GUY; (*Ethn.*), par M. le Dr VERNEAU.
Célestins, — Celibat (*Eccl.*), — Cène,
Cénobite, par M. l'abbé BERTRIN.
Cellini, par M. Henry JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Cellulaire, par le Dr LAUMONIER.
Cellule (*Biol.*), par M. F. LE DANTEC.
Cellulose (*Chimie*), par M. M. MOLINIÉ.
Celtes, par M. Ferdinand LOT.
Cénacle, par M. Georges HAURIGOT.
Cenci, par M. DELACOUR.
Cendres (*Chimie*), par M. R. JARRY; (*Liturg.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Censure, par M. G. REGELSPERGER.
Cent ans (Guerre), par M. F. FUNCK-BRENTANO.
Centaure (*Myth.*), par M. Paul MONCEAUX; (*Bot.*), par M. Henry JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Centaurée, par M. C. BRONGNIART.
Cent-Gardes, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Centime, par M. Gustave REGELSPERGER.
Cent-jours, par M. L. DELAVAUD.
Centon, par M. Alcide BONNEAU.
Centralisation, par M. Yves SAINT-PAUL.
Cercueil, par M. Gustave LEJEAL.
Cerise (*Anat.*), par M. Auguste GUILLEMONAT; (*Math.*), par M. Georges CHAUMETON.
Centrosome, par M. F. LE DANTEC.
Cepage, — Céréale, par M. Emile DEVAULX.
Céramique, par M. BAUMGART.
Cercle (*Math.*), par M. G. CHAUMETON.
Cérémonial (*Hist.*), par M. Frantz FUNCK-BRENTANO; (*Dr. intern.*), par M. Louis DELAVAUD.
Ceremonie, par M. l'abbé BERTRIN.
Cerf (*Zool.*), par M. M. MAINDRON; (*Vener.*), par M. Ch. MARSILLON.
Cerfeuil, — Cerisier, par M. Charles BRONGNIART.
Certificat, par M. Gustave LEJEAL.
Certitude, par M. Raoul ALLIER.
Céruse, par M. Ch. MARSILLON.
Cervantes, par M. Alcide BONNEAU.
Cerveau, — Cervelet, par MM. GUILLEMONAT, POIRRIER et BRONGNIART.
Cesar (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Beaux-arts*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Cession, par M. G. REGELSPERGER.
Cesure, par M. Louis COQUELIN.
Cetrarique, — Cétylique, — Chaînette, par M. [illegible] BOUCHENY.

Cette, par M. Henri FROIDEVAUX.
Cévennes, par M. Elicio COLIN.
Ceylan, par M. Gaston ROUVIER.
Chabas, par M. Gaston MASPERO.
Chacone, par M. Arthur POUGIN.
Chactas, par le Dr VERNEAU.
Chaine (*Chim.*), par M. Raym. JARRY.
Chaire, par M. l'abbé BERTRIN.
Chaise, — Chale, par M. Maurice MAINDRON.
Chaidee, — Chaldeens, par M. Joachim MÉNANT.
Chaleur (*Phys.*) par M. Paul BARY; (*Physiol.*), par MM. LAUMONIER et DAGUILLON; (*Physiol. comp.*), par M. Charles BRONGNIART.
Challemel-Lacour, par M. P. BONNOME.
Chalon-sur-Saône, par M. TERREL.
Chalumeau (*Phys.*), par M. R. JARRY.
Chambord (*Biogr.*), par M. Albert PINGAUD.
Chambre (*Admin.*), par MM. G. MICHEL, A. MELLION, L. ANDRÉ; (*Hist.*), par MM. FUNCK-BRENTANO et P. BONDOIS; (*Mus.*), par M. Arthur POUGIN; (*Phys.*), par MM. G. BOUCHENY et G. NIÉWENGLOWSKI.
Chambres de Raphaël, — Champaigne, par M. JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Champ (*Electr.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
Champagne *vin*, par M. P. MONNOT (*Pomiers*), par M. Frantz FUNCK-BRENTANO et M. RAINAUD.
Champignon, par M. Léon DUFOUR.
Champlain, par M. H. FROIDEVAUX.
Champollion, par M. Gast. MASPERO.
Chancre (*Méd.*), par M. Auguste GUILLEMONAT.
Chanfrein, — Chapeau, par M. MAINDRON.
Changarnier, — Chanzy, par M. SAUGON.
Change, par M. Eugène LÉAUTEY.
Changeur, par M. Frantz FUNCK-BRENTANO.
Chanoine, par M. l'abbé BERTRIN.
Chanson, par M. Georges HAURIGOT, (*Chansons de geste*), par M. Yves SAINT-PAUL.
Chant du Départ, par M. A. POUGIN.
Chanvre (*Bot.*), par M. Charles BRONGNIART; (*Agricult.*), par M. Emile DEVAULX; (*Ind. et Comm.*), par M. Charles MARSILLON.
Chapelle (*Archit.*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE; (*Adm.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Musiq.*), par M. Arthur POUGIN.
Chapellerie, par M. Ch. MARSILLON.
Chapiteau, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Chapital, par M. Gaston BOUCHENY.
Charbon, par M. Ch. MARSILLON; (*Electr.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES; (*Pathol.*), par le Dr A. MALLE; (*Bot.*), par M. Auguste DAGUILLON.
Charcot, par le Dr Ph. POIRRIER.
Chardon (*Bot.*), par M. Charles BRONGNIART.
Chareute, par M. Emile AUZOU.
Charge (*Art milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Chargement (*Postes*), par M. Gustave LEJEAL.
Charité (*Théol. et Hist. relig.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Iconogr.*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Charlemagne (*Hist.*), par M. FUNCK-BRENTANO; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Charles-Quint, — Charles, rois d'Espagne (Les), par M. Alcide ERRAY.
Charles V, — Charles VI, — Charles VII, par M. PETIT DUTAILLIS.
Charles IX, par M. Léon MARLET.
Charles X, par M. Albert PINGAUD.
Charles Ier et Charles II d'Angleterre, par M. C. STRYIENSKI.
Charles XII de Suède, par M. Gustave REGELSPERGER.

Charme, par M. Ch. BRONGNIART.
Charrue, par M. Emile DEVAULX.
Charte, par M. PETIT-DUTAILLIS.
Chartier (Alain), par M. Alcide BONNEAU.
Chartres, par M. Henri GAILLARD.
Chartreuse (*Hist. eccl.*), par M. FUNCK-BRENTANO; (*Geog.*), par M. RAINAUD; (*Monastères*), par M. Gustave LEJEAL, M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Chasles, par M. Gaston BOUCHENY.
Chasse, par M. Gustave LEJEAL; (*Iconogr.*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Chasse, par M. Henry JOUIN, M. Samuel ROCHEBLAVE et M. Maurice MAINDRON.
Chasseur (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Chassis (*Phot.*), par M. G. NIEWENGLOWSKI; (*Jardin*), par M. Emile DEVAULX.
Chasuble, par M. l'abbé BERTRIN.
Chat (*Zool.*), par M. Maur. MAINDRON; (*Archeol.*), par M. MASPERO; (*Icon.*), par M. JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Châtaignier, par M. C. BRONGNIART.
Château (*Archeol.*), par M. Maurice MAINDRON.
Chateaubriand, par M. G. PELLISSIER.
Châteaudun, par M. H. GAILLARD.
Châteaurenault (Mte de), par M. A. MELLION.
Châteauroux (Dtse de), par M. Henri CARRÉ et M. P. BOISSONNADE.
Châtelet, par M. G. REGELSPERGER, M. JOUIN, M. ROCHEBLAVE et M. A. POUGIN.
Chaucer, par M. Casimir STRYIENSKI.
Chaudière (*Mécan.*), par M. Charles MARSILLON; (*Marine*), par M. Albert HÉROU.
Chauffage, par M. Ch. MARSILLON.
Chaulage, par M. Emile DEVAULX.
Chausse, par M. Maurice MAINDRON.
Chaussée, — Chaux, par M. Charles MARSILLON.
Chaussure, par M. Maurice MAINDRON et M. Gustave LEJEAL.
Chef (*Blason*), par M. Gustave LEJEAL; (*Ch. de f.*), par M. Charles MARSILLON; (*Mar.*), par M. Albert HÉROU; (*Mus.*), par M. Arthur POUGIN.
Chemins de fer (*Tech.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Finances*), par M. G. MICHEL.
Chemins vicinaux, par M. SILVESTRE DE SACY.
Cheminée (*Physique*), par M. P. BARY; (*Archéol.*), par M. Maur. MAINDRON.
Chemise (*Hist.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Artill.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Chenavard, — Cheneau, par M. H. JOUIN et M. Sam. ROCHEBLAVE.
Chêne, par M. Auguste DAGUILLON.
Chénier (Andre et Marie-Joseph), par M. G. MONS-PELLISSIER.
Chenille, par M. Maurice MAINDRON.
Chennevières, — Chenoxceaux, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Cheops, par M. Gaston MASPERO.
Cheptel, par M. G. REGELSPERGER.
Chèque, par M. Eugène LÉAUTEY.
Chier (*Géogr.*), par M. Elicio COLIN et M. Emile AUZOU.
Cherbourg, par M. Henri GAILLARD.
Cherokees, par le Dr VERNEAU.
Cheruibin, par M. Arthur POUGIN.
Chesney, par H. FROIDEVAUX.
Cheval (*Zool.*), par M. Maurice MAINDRON et M. Pierre MÉGNIN; (*Hist. et Arch.*), par M. Gaston MASPERO et M. P. MONCEAUX; (*Mus.*), par M. SILVESTRE DE SACY; (*Icon.*), par M. Henri JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Chevalerie, par M. FUNCK-BRENTANO.
Chevalier (*Hist.*), par MM. P. MONCEAUX, A. BAUDRILLART et Frantz FUNCK-BRENTANO; (*Icon. et Mus.*), par M. G. HAURIGOT, M. AJEN de L'ISLE et M. Yves SAINT-PAUL.

Cheveu, par le Dr Ph. POIRRIER.
Chèvre (*Zool.*), par M. M. MAINDRON.
Chevreuil, par M. Gaston BOUCHENY.
Chicago, par M. Charles L'HOPITAL.
Chichimèques, par le Dr VERNEAU.
Chicorée, — Chiendent, par M. Ch. BRONGNIART.
Chien (*Zool.*), par M. M. MAINDRON; (*Archéol.*), par M. G. MASPERO; (*Art vétér.*), par M. Pierre MÉGNIN; (*Dr. et Fin.*), par M. L. ANDRÉ et M. SILVESTRE DE SACY; (*Iconogr.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Chiffre, par M. J. MASCART; (*Adm.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Mus.*), par M. AJEN de L'ISLE.
Chili (*Géogr. phys.*), par M. A. BREDIN et M. Ch. BRONGNIART; (*Géogr. pol.*), par M. A. BRÉDIN et le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. Henri FROIDEVAUX et M. Gustave REGELSPERGER.
Chimiatrie, par le Dr Philippe POIRRIER.
Chimie, par M. Raymond JARRY.
Chimisme (*Philos.*), par M. Raoul ALLIER; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER.
Chimiotaxie, par M. F. LE DANTEC.
Chine (*Géogr. et Hist.*), par M. Gast. ROUVIER; (*Geol., Flore et Faune*), par M. Ch. BRONGNIART; (*Lett. et B.-Arts*), par M. Albert THOMAS.
Chinois, par M. le Dr VERNEAU.
Chio, par M. Jules HENRIET.
Chiourme, — Chiroptères, par M. Maurice MAINDRON.
Chirurgie, par M. Yves SAINT-PAUL.
Chirurgie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Chirurgien, par M. Frantz FUNCK-BRENTANO.
Chlorat (*Chimie*), par M. J. BOYER.
Chlore, — Chlorhydrique, par M. Marcel MOLINIÉ.
Chloroforme (*Chimie*), par M. Jacques BOYER; (*Physiol. et Therap.*), par le Dr Ph. POIRRIER.
Chlorophylle, par M. A. DAGUILLON.
Chlorose (*Méd.*), par le Dr A. GUILLEMONAT; (*Bot.*), par M. E. DEVAULX.
Chlorure, par M. Marcel MOLINIÉ.
Chocophis, par M. Gaston MASPERO.
Choc (*Mecan.*), par M. Paul ROLLET.
Chocolat, par M. Ch. MARSILLON.
Chœur (*Archit.*), par M. H. JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. A. POUGIN; (*Litt.*), par M. L. COQUELIN.
Choiseul, par M. Henri CARRÉ.
Choléra (*Pathol.*), par M. CANTACUZÈNE; (*Art vét.*), par M. P. M. GNIN.
Cholesterine, par M. G. BOUCHENY.
Chopin, par M. Arthur POUGIN.
Choregia, par M. Paul MONCEAUX.
Chorée (*Méd.*), par M. A. GUILLEMONAT.
Choreographie, par M. A. POUGIN.
Choroïde, — Choroïdite, par M. le Dr Ph. POIRRIER.
Chott, par M. Auguste ROBIN.
Chou, par M. Emile DEVAULX.
Chouannerie, par M. Ad. MELLION.
Christ (*Hist. relig.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Iconogr.*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Christianisme, par M. l'abbé BERTRIN.
Christine de Suède, par M. Lucien MACKY.
Christine de Pisan, par M. JEANROY.
Chromatoscope, — Chute (*Phys.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Chrome, par M. Raymond JARRY.
Chronique, — Chronologie, par M. Frantz FUNCK-BRENTANO.
Chronographe, — Chronomètre, par M. Paul PERRIN.
Chromophotographie, par M. Gaston NIEWENGLOWSKI.
Chrysalide, par M. M. MAINDRON.
Chrysanthème, par M. Ch. BRONGNIART.
Chyle, — Chyme, par le Dr LAUMONIER.
Chypre, par M. Gaston ROUVIER.

BINDING LIST JUN 1 1940

AE
25
L34
t.2

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illustré

Robarts

For use in the Library ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

For use in the Library ONLY

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY